LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
29 JAN 1987
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

35 Élisabeth II

VOLUME IX, 1986

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-ET-UNIÈME JOUR D'AVRIL 1986
AU TRENTIÈME JOUR DE MAI 1986, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

29 JAN 1987

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux deux pétitions nº 331-44 et 331-195.

[*Traduction*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, voici deux pétitions. La première provient de mes électeurs de ma circonscription d'Okanagan-Nord qui demandent au gouvernement fédéral de supprimer la taxe d'accise distincte sur le gas-oil et réclament au plus tôt la tenue d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, afin qu'on examine les moyens de réduire les taxes sur l'essence.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Dans la seconde pétition, mes électeurs d'Okanagan-Nord réclament qu'on rétablisse la pleine indexation des allocations familiales universelles.

[*Français*]

LA DEMANDE DE RETRAITE ANTICIPÉE APRÈS 25 ANS D'EMPLOI CONTINU PAR LES EMPLOYÉS DES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX DE LA CIRCONSCRIPTION DE DUVERNAY

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition dûment signée par des employés des pénitenciers fédéraux de la circonscription de Duvernay qui prient humblement le Parlement d'intervenir pour que la retraite anticipée leur soit accordée après 25 années d'emploi continu au Service correctionnel du Canada.

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'ANNULATION DES HAUSSES D'IMPÔT PROPOSÉES DANS LE BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, voici une pétition provenant d'électeurs de la région de Hamilton qui déplorent le fait que le gouvernement continue à majorer l'impôt sur le revenu, la taxe de vente et la taxe d'accise, d'autant que ce sont les familles à revenu faible et moyen qui en font les frais. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'annuler ces modifications d'impôt proposées dans le budget.

ON DEMANDE LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX À SAINTE-ROSE-DU-LAC

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre deux pétitions provenant de mes électeurs. Dans la première, 97 résidents de Sainte-Rose-du-Lac réclament le maintien des services postaux offerts aux habitants de la route rurale nº 1, dans leur localité, et s'opposent à toute modification à cet égard.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA PORNOGRAPHIE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): La seconde pétition provient de 66 habitants de Swan River Valley et de Roblin, au Manitoba, qui s'inquiètent des nombreux problèmes que cause la pornographie. Ils demandent au gouvernement d'interdire toute pornographie au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 538.

[*Texte*]

LE RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE ST-CLAIR

Question nº 538—**M. Caccia:**

1. Au sujet du «Rapport d'enquête sur la pollution de la rivière St-Clair (région de Sarnia)», auxquelles des recommandations des pages 25 à 29 le ministère de l'Environnement donnera-t-il suite de concert avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario?

2. Combien de temps prendra la mise en oeuvre de chaque recommandation à laquelle le ministère donne suite seul ou conjointement?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): 1. Les recommandations données dans le «Rapport d'enquête sur la pollution de la rivière St-Clair» sont regroupées en trois catégories: Direction générale, conditions ambiantes et sources de pollution. Responsables des mesures de suivi aux recommandations:

Numéro de la recommandation	Direction générale
1.	Upper Great Lakes Connecting Channels Study; une étude canado-américaine qui inclut le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
2.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
3.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
4.	Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario

Questions au Feuilleton

Conditions ambiantes

1.	Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
2.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
3.	Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
4.	Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
5.	Upper Great Lakes Connecting Channels Study; une étude canado-américaine qui inclut le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
6.	Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
7.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
8.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
9.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
10.	Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
11.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
12.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario

Sources de pollution

1.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
2.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
3.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
4.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
5.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
6.	Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
7.	Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
8.	Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario

2. On est en train de donner suite à chacune de ces recommandations. Le suivi dépendra du calendrier de l'étude Upper Great Lakes Connecting Channels (rapport final prévu pour l'automne, 1987) et de celui de la Stratégie municipale et industrielle pour la réduction de la pollution mise en oeuvre par le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 436 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 436 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES MARCHÉS DE SERVICES POSTAUX ACCORDÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 436—**Mme Cossitt:**

1. Entre le 28 février 1980 et le 1er septembre 1984, des ministères ont-ils affermé des envois postaux et, dans l'affirmative et dans chaque cas, *a*) à combien s'élevait le marché, *b*) quels étaient les noms (i) du ministère (ii) de l'adjudicataire, *c*) a-t-on procédé à un appel d'offres (i) public (ii) sur invitation, *d*) pourquoi a-t-on adjugé le marché?

2. Au cours de la même période, combien ont coûté au total aux contribuables tous les marchés de services postaux affermés par le gouvernement?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir et, je l'ajoute, avec fierté, que je propose la troisième et dernière lecture du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi. L'équité en matière d'emploi est une expression nouvelle. Elle n'est entrée dans le vocabulaire courant que depuis 18 mois, soit depuis que la juge Rosalie Abella a présenté le rapport de la commission d'enquête qu'elle présidait. Néanmoins, la question dont font état le rapport et la mesure législative n'a rien de neuf. En effet, il y a fort longtemps que les femmes, les autochtones, les handicapés et les membres des minorités visibles se butent à des obstacles dans leur lutte pour l'équité en matière d'emploi. En réalité, au cours de mes 14 années passées à la Chambre, cette question a maintes fois été évoquée, à la période des questions et au sein des comités. Je dois dire, en toute franchise, qu'on a beaucoup entendu parler de justice et d'équité avant que nous ne prenions le pouvoir, sans qu'on se donne jamais la peine d'agir. Voici enfin que le gouvernement a décidé de prendre des mesures précises.

La Chambre est invitée aujourd'hui non plus à parler de ce problème, mais bien à intervenir. L'équité en matière d'emploi ne fait pas que résoudre certains problèmes. C'est une notion qui s'intègre à l'essence même du Canada. Au même titre que le bilinguisme, le multiculturalisme et la diversité régionale, elle fait partie de notre patrimoine, car nous voulons que tous les Canadiens jouissent de l'égalité des chances.

[*Français*]

Le dépôt en Chambre aujourd'hui de ce projet de loi est le fruit d'un processus utile d'examens et de cueillettes d'observations. Nous avons, premièrement, tenu des consultations exhaustives auxquelles ont participé plus de 120 groupes et organismes dans l'ensemble du pays, deuxièmement, tenu compte de tous les aspects du projet de loi au Comité législatif et, troisièmement, débattu le projet de loi dans cette Chambre. Le temps n'est plus aux discussions, mais à l'action.

• (1110)

[*Traduction*]

Le projet de loi C-62 est une étape essentielle d'une opération du gouvernement qui en comportera plusieurs et qui vise à garantir un milieu de travail parfaitement représentatif. Comme nous le savons, ce projet de loi oblige les entreprises réglementées par le fédéral à mettre sur pied des programmes d'équité en matière d'emploi et à soumettre des rapports. Mentionnons que l'ensemble des mesures prises comprend également une politique exigeant des compagnies qui veulent commercer avec le gouvernement fédéral qu'elles mettent l'équité en pratique, l'application des mesures d'équité aux six programmes de la Planification de l'emploi et le programme obligatoire d'équité en matière d'emploi mis sur pied par la Fonction publique du Canada. Tout cela prouve bien le désir du gouvernement de bâtir un avenir meilleur et, bien entendu, plus juste pour tous les Canadiens.

Nous ne nous contentons pas de parler. Nous sommes résolus à agir. Le projet de loi C-62 est conçu pour supprimer la discrimination dans le milieu de travail, pour éliminer les cas flagrants de discrimination et pour extirper les cas moins flagrants, comme la discrimination systémique qui, trop fréquemment, fait partie des pratiques d'embauche.

En vertu du projet de loi C-62, les employeurs doivent déceler les obstacles à la carrière de membres de groupes désignés et les supprimer. Ils doivent prendre des mesures spéciales qui exigeront un engagement de la part des cadres supérieurs et de l'administration. Ils doivent commencer immédiatement à embaucher et à former des membres des groupes désignés à tous les niveaux de l'organisation, par exemple, accepter des femmes dans des emplois d'où elles étaient précédemment exclues. Ils doivent prouver qu'ils font des progrès.

Cette mesure législative s'appliquera aux sociétés à charte fédérale dans des domaines comme ceux des banques, des communications et des transports. En raison des initiatives prises dans ce projet de loi, je suis heureuse de pouvoir dire qu'un certain nombre de sociétés, dont certaines qui ne sont pas visées par ce projet de loi, ont déjà conçu des programmes d'équité en matière d'emploi, cela avant même l'adoption du projet. Des sociétés comme IBM Canada, Xerox Canada et Hydro-Ontario nous ont fait part de leur appui et mettent déjà en pratique des programmes d'équité. Beaucoup d'autres sociétés travaillent avec des représentants de mon ministère à des programmes semblables. Cela montre que l'idée même de l'équité en matière d'emploi s'implante et qu'on en reconnaît la valeur du point de vue social, ainsi que du point de vue économique et professionnel.

Quels seront les effets du projet de loi sur les membres des groupes désignés? Il représente un grand pas vers l'égalité d'accès aux carrières pour les femmes, les autochtones, les handicapés et les membres des minorités visibles. En fait, le mot clé que nous pourrions associer au projet de loi C-62 est celui de «possibilités». Ce projet est un instrument que les gens pourront utiliser pour parvenir à l'égalité. Nous ne prétendons pas résoudre le problème par l'adoption de ce seul projet de loi. Nous disons que nous avons créé un nouvel ensemble de conditions, un nouveau milieu dans lequel l'égalité deviendra réalité.

Le projet de loi C-62 représente un défi pour les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles, un défi que la juge Abella exprimait particulièrement bien dans son rapport:

> L'égalité évolue donc et suppose une analyse soutenue selon les besoins, un examen de conscience sincère, de l'objectivité et une grande ouverture d'esprit.

Cette mesure législative sera un catalyseur de changement et de progrès et non un ensemble rigide de règles et de directives. Elle ne fixe pas de façon stricte ce que chaque Canadien devrait faire. Elle ne fait que créer un cadre à l'intérieur duquel les groupes intéressés, les employeurs et les gouvernements peuvent travailler à réaliser une bonne égalité sociale et économique. Pour y parvenir il faut, comme le disait M^me^ Abella, un examen de conscience sincère, de l'objectivité et une grande ouverture d'esprit. C'est ainsi que nous éliminerons les obstacles qui existent actuellement dans notre société. C'est pour cela que les données et les renseignements sont critiques pour le succès du projet de loi C-62. Le public aura accès à ces données et renseignements dont nous ne disposons pas pour le moment. Il est impossible d'être vigilants, comme la juge Abella nous y exhorte, quand les règles et usages en matière d'emploi sont enfouis sous des couches de procédure et de mécanismes bureaucratiques.

Au cours du débat sur ce projet de loi au comité et à la Chambre, nous avons beaucoup entendu parler, par des particuliers et des groupes, de la discrimination systémique, discrimination causée non seulement par les décisions des particuliers mais qui résulte des barrières et des blocages inhérents aux systèmes eux-mêmes. Jusqu'à maintenant, cette forme de discrimination a été plus difficile à contrôler, surtout parce qu'elle est cachée. Le projet de loi à l'étude a pour but de lever ces obstacles et de rendre les pratiques des entreprises plus transparentes, afin que leur nature exacte apparaîsse au grand jour et que nous puissions prendre des mesures, si elles laissent à désirer.

La divulgation, sur laquelle je viens d'insister, ne représente que la moitié d'un système d'application à deux volets. A partir de janvier 1987, soit dans huit mois environ, les employeurs devront se fixer des objectifs et des délais concrets pour réaliser l'équité d'emploi. A la fin de l'année 1987, ils devront faire rapport des progrès accomplis. Ces rapports seront publiés et les médias ainsi que le public pourront les consulter—tel est le second volet du système. Ces données seront aussi mises à la disposition de la Commission canadienne des droits de la personne. Ce sera la première fois que la Commission disposera des données dont elle a besoin pour faire enquête en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Ces données n'étaient pas fournies à la commission auparavant. Nous innovons donc dans un secteur-clé. Cela représente un changement important. Pour ce qui est du désir du gouvernement de fournir ces données et de l'empressement de la Commission à agir, je voudrais citer ce que Gordon Fairweather, président de la Commission canadienne des droits de la personne, disait récemment à un groupe de hauts fonctionnaires à Ottawa. Il a dit:

J'espère que tout le monde comprend que nous avons l'intention d'utiliser ces pouvoirs.

Ces rapports nous permettront de savoir comment les membres des groupes cibles se situent dans des entreprises particulières. Les données provenant d'autres sources, notamment du recensement, nous donneront une bonne idée du nombre de membres des groupes cibles dans une région donnée. Une fois que nous aurons ces renseignements, nous pourrons évaluer la performance d'une entreprise dans un secteur particulier du marché du travail et comparer les rapports des entreprises semblables d'une même région géographique pour ce qui est d'assurer l'équité en matière d'emploi. Nous pourrons établir une comparaison entre la façon dont une entreprise applique l'équité en matière d'emploi et la présence de certains travailleurs à l'échelon local pour déterminer si les entreprises profitent de toutes les ressources humaines à leur portée. Je répète que ces rapports seront rendus publics. Ils pourront être examinés par les médias et les membres du public.

● (1120)

Le gouvernement tient à garantir la réalisation de l'équité en matière d'emploi. Nous avons l'intention de talonner les employeurs qui n'assument pas leurs responsabilités. Nous resterons fermes, monsieur le Président.

Le projet de loi C-62 s'appuie sur les résultats et non sur des méthodes ou des processus. D'ailleurs, la juge Abella nous avait fortement recommandé de mettre l'accent sur les résultats. Ce sont les résultats qui comptent. C'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord pour établir un système artificiel de quotas. Nous avons examiné le système de quotas aux États-Unis et nous avons conclu que les quotas ont tendance à devenir facilement des limites supérieures que les employeurs trouvent bien commodes. Une fois qu'un quota est atteint, ils jugent pouvoir ralentir leurs efforts sans être obligés d'aller plus loin.

Le grand atout de notre système est sa souplesse. Nous faisons savoir aux employeurs que ce n'est pas tout ce que nous attendons d'eux et qu'ils doivent aller plus loin. Nous leur disons que l'équité en matière d'emploi exige une vigilance constante. Les employeurs doivent tenir compte de l'équité en matière d'emploi dans toutes leurs décisions touchant leurs employés.

Nous avions une autre raison de rejeter la notion des quotas. Le projet de loi C-62 a été conçu en fonction de la réalité canadienne. Il tient compte du fait que le Canada est un pays constitué de régions dont les ressources et les besoins varient énormément. En fixant des objectifs plutôt que des quotas, nous donnons à cette mesure une certaine souplesse qui convient mieux à la réalité économique du Canada. A cet égard, Gordon Fairweather avait aussi déclaré au comité chargé d'étudier le projet de loi:

L'un des points forts de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, c'est qu'elle laisse les gestionnaires faire leur travail. Chaque entreprise peut prendre les mesures appropriées à sa situation particulière.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'équité en matière d'emploi est plus qu'une simple question de justice sociale: c'est un concept rentable. L'équité en matière d'emploi s'insère dans la réalité socio-économique actuelle. Les femmes et les membres des minorités sont de plus en plus nombreux dans le monde du travail. Ces gens ont besoin d'un emploi et d'un revenu.

[*Traduction*]

Nous vivons dans un monde de changements extrêmement rapides et complexes qui découlent des nouvelles technologies, de la transformation des arrangements commerciaux et d'une interdépendance croissante entre les pays. Ces changements entraînent une concurrence accrue et la nécessité d'utiliser toutes nos ressources humaines. Comme l'a dit le président de Xerox Canada, M. David McCamus:

Si nous établissons des distinctions injustes envers les femmes, nous limitons les possibilités qui nous sont offertes et c'est une chose que nous ne pouvons pas nous permettre vu la compétitivité du monde actuel. Pour rester compétitifs, nous devons puiser parmi les travailleurs les plus compétents possibles.

Le projet de loi C-62 vise à convaincre tous les employeurs de la sagesse des propos tenus par M. McCamus. Il vise à leur montrer que c'est à leur propre avantage aussi bien qu'à l'avantage de la société en général de réaliser l'équité en matière d'emploi.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'essence, l'objet et le but de cette mesure. Le projet de loi C-62 donne aux groupes cibles une occasion qu'ils n'avaient jamais eue au Canada. C'est un catalyseur pour l'action publique et pour une action agressive, vigilante et sans préjugés par les groupes cibles eux-mêmes. Il permettra aussi aux employeurs de réexaminer leurs pratiques commerciales, d'éliminer toute discrimination systémique et de commencer à profiter de tout l'éventail de talents qui existe au Canada. Il donnera l'occasion au gouvernement de travailler de concert avec les groupes visés et les employeurs pour réaliser l'équité en matière d'emploi. Le gouvernement est bien déterminé à y parvenir. Nous aurons recours à la vigilance et aux pouvoirs de la Commission canadienne des droits de la personne pour assurer l'équité en matière d'emploi. La Commission aura tout l'appui du gouvernement.

Comme je l'ai dit dès le départ, le temps des paroles est révolu. Il est temps de passer aux actes. J'exhorte tous les députés à permettre que ce projet de loi soit adopté rapidement pour que nous puissions nous mettre à la tâche et garantir des chances égales aux membres des groupes cibles partout dans le pays et dans tous les secteurs du monde du travail. Les Canadiens ont besoin de ce projet de loi. Il s'est fait attendre trop longtemps déjà.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (**Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est**): Monsieur le Président, en dépit des belles phrases de la ministre, ce n'est pas le projet de loi C-62 qui va rendre obligatoire l'équité en matière d'emploi, qui va la réaliser. C'est tout simplement un trompe-l'oeil à l'intention des quatre groupes cibles qu'il est censé aider.

Si le ministre refuse de croire ce que lui dit l'opposition, permettez-moi de lui lire une partie du communiqué publié ce matin par la Coalition de l'équité en matière d'emploi au profit de personnes atteintes de handicaps. La coprésidente Beryl Potter dit ce qui suit dans une déclaration publiée ce matin:

«Ce projet de loi ne va rien faire d'autre que de donner au gouvernement des renseignements sur l'emploi. Il ne va en rien rendre obligatoire l'égalité en matière d'emploi, parce qu'il ne prévoit pas de peines pour la non-réalisation des plans d'équité . . . »

Elle dit ensuite:

«Nous avons tout essayé. Nous avons consulté le personnel du CCEI, nous avons témoigné devant le comité parlementaire chargé d'étudier le projet, nous avons adressé directement des plaidoyers au premier ministre et nous avons manifesté sur la colline du Parlement. Nous avons exigé que des amendements assujettissent les ministères et organismes du gouvernement et prévoient une peine pour non-exécution des plans d'équité. Le gouvernement n'a fait droit à aucune de nos demandes», ajoute M^me^ Potter. Quand enfin la lettre du premier ministre nous est parvenue le jeudi 17 avril, elle ne satisfaisait à aucune des préoccupations de la Coalition.

Voilà ce que pense du projet de loi un des groupes cibles qu'il est censé aider. Les autres groupes cibles, les minorités visibles, les groupes féminins et les groupes d'autochtones disent la même chose.

● (1130)

Et comme il règne beaucoup d'incompréhension, non pas seulement dans le public mais ici également au Parlement, il faut parler clairement à propos d'équité en matière d'emploi. Comme la ministre l'a dit, l'expression est nouvelle. L'équité en matière d'emploi ce n'est pas l'absence de discrimination. L'équité en matière d'emploi, c'est une expression nouvelle adoptée par la juge Abella pour englober l'action positive ou la promotion sociale. Nous comprenions tous l'action positive, c'est-à-dire cette terminologie-là. Elle va beaucoup plus loin que la simple interdiction de discrimination. En fait, l'action positive implique une discrimination en faveur de certains groupes, pour faire en sorte qu'ils soient équitablement représentés sur les lieux de travail dont ils étaient absents juqu'ici. L'action positive exige un type nouveau de discrimination, une discrimination que nous approuvons parce que nous la jugeons nécessaire pour que les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les handicapés soient mieux représentés sur certains lieux de travail. Voilà de quoi il s'agit.

J'aimerais parler de l'article 4 du projet de loi. C'est un bon article. Il énonce certaines obligations imposées aux employeurs en matière d'action positive et d'équité en matière d'emploi. L'unique problème, c'est que si les employeurs ne s'acquittent pas des obligations de l'article 4, il ne leur sera pas imposé de peine. Ils ne peuvent se voir imposer de peine que s'ils pratiquent, contre les travailleurs, plus exactement contre ceux qui cherchent à trouver un emploi, les chefs de discrimination de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Pourtant, nous sommes censés d'après l'article 4 du projet de loi aller plus loin, adopter des programmes d'action positive. Ni le projet de loi ni quoi que ce soit d'autre ne prévoient de peine pour les employeurs qui ne mettent pas en oeuvre de programmes de ce genre.

Je vais résumer l'article 4 où il est dit que l'employeur doit appliquer un programme d'équité en matière d'emploi en adoptant des politiques et des usages positifs propres à faire en sorte que les personnes appartenant au groupe désigné atteignent un certain niveau de représentation, et ainsi de suite. Nous ne sommes pas contre cela, c'est excellent. Mais si les employeurs ne font pas ce que l'article leur demande, il n'y a pas de peines prévues au projet de loi. Voilà un point qui inquiète la plupart des groupes cibles.

Permettez-moi de faire voir d'autres points sur lesquels le projet de loi laisse à désirer. Non seulement il ne comporte pas d'articles d'exécution ou de peines pour ses parties essentielles, mais il ne s'applique qu'aux employeurs relevant de la compétence fédérale. Cela, bien sûr, c'est indispensable, parce nous n'avons pas le pouvoir de légiférer à l'égard des employeurs relevant de la compétence provinciale. Soit dit en passant, les employeurs de compétence fédérale ne constituent qu'un infime pourcentage du nombre total des employeurs du marché du travail canadien. De toute façon, le projet de loi ne s'applique qu'aux employeurs comptant 100 salariés ou plus. Le Code canadien du travail considère comme employeur ceux qui ont cinq salariés ou plus.

La législation américaine d'action positive s'applique aux employeurs ayant 15 salariés ou plus. Nous avons trouvé que le chiffre 100 était trop élevé. Nous avons entendu les témoignages et formulé un amendement portant qu'au Canada il devrait s'appliquer aux employeurs ayant 25 employés ou plus. Nous voulions réduire la disposition corrective de 100 ou plus à 25 ou plus, ce qui est plus que les 15 prévus dans la loi en vigueur aux États-Unis et plus que les 5 prévus dans d'autres lois du travail. Certains témoins ont recommandé 25 ou plus et nous avons estimé que c'était raisonnable. Le projet de loi n'est guère satisfaisant à cet égard. Il soustrait de nombreux employeurs à l'application du projet de loi en fixant le plancher à un niveau trop élevé, soit à 100 plutôt qu'à 15 ou 25.

En outre, le projet de loi est insuffisant dans la mesure où il ne s'applique pas aux ministères et aux organismes du gouvernement fédéral. Le secrétaire parlementaire a déclaré durant le débat qu'il était inutile d'inclure les ministères fédéraux dans le projet de loi parce qu'ils sont déjà assujettis à des directives émanant du Conseil du Trésor. Ces règlements ont été mis en vigueur par le gouvernement libéral précédent. Toutefois, nous n'avons jamais prétendu à cette époque qu'ils étaient irrévocables. De fait, ils ont été établis à une époque où nous nous occupions de la mise en place de la Charte des droits et libertés et nous n'avions pas encore reçu l'avis de la juge Abella là-dessus. Le gouvernement fédéral précédent avait créé la Commission Abella en vue d'obtenir des renseignements et des recommandations sur la meilleure façon d'établir des programmes de promotion sociale. Néanmoins, nous en avons institué au sein de la Fonction publique, et ils sont encore en vigueur. Toutefois, ils ne suffisent plus depuis que nous avons reçu le rapport Abella qui recommande que tous les employeurs à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement soient assujettis à la mesure qui devrait comprendre des règles obligatoires et exécutoires.

L'idée de compter simplement sur les règlements du Conseil du Trésor à l'intention de la Fonction publique ne nous plaît pas car ces règlements peuvent être modifiés n'importe quand par la voie d'un décret du conseil ou par la décision d'un petit groupe de ministres siégeant à huis clos. Ils pourraient annoncer ces changements par la suite, mais ils ne seraient pas tenus de s'adresser au Parlement pour obtenir des modifications, retirer ou renforcer ces règlements. Ces règlements peuvent

être modifiés par le moyen d'un simple décret du conseil émanant du cabinet. Cela ne nous satisfait pas.

Il y a un point encore plus important. Si nous disons au secteur privé que le Parlement fédéral doit adopter un projet de loi qui pourra être modifié uniquement par le Parlement fédéral, pourquoi n'en est-il pas de même pour le secteur public? Pourquoi imposer au secteur privé un fardeau plus lourd ou une formule plus rigide d'équité en matière d'emploi qu'au secteur public? Sous de nombreux rapports, nous rendons le processus plus restrictif en constitutionnalisant la mesure. Le secteur privé éprouvera plus de difficultés que le secteur public à effectuer des changements. Comme la juge Abella l'a signalé dans son rapport, la loi devrait s'appliquer aux ministères et aux organismes fédéraux tout comme aux entreprises du secteur privé.

La chose est également importante si nous voulons donner le bon exemple aux provinces. Comme je le signalais il y a quelques minutes, le gouvernement fédéral ne possède qu'une compétence limitée en ce qui concerne les question du travail au Canada. La plupart des sociétés et de leurs programmes d'équité en matière d'emploi seront du ressort provincial. Si nous adoptons un projet de loi insatisfaisant au niveau fédéral, un projet de loi qu'on ne peut faire respecter de façon appropriée et qui ne s'applique pas au secteur public comme il s'applique au secteur privé, nous donnerons un piètre exemple aux gouvernements provinciaux qui, espérons-nous, suivront l'exemple d'Ottawa. Dans le passé et en remontant jusqu'aux années 30, le gouvernement fédéral a donné le ton en adoptant une législation du travail évoluée en vue de protéger les travailleurs. Tôt ou tard, les gouvernements des provinces se sont ralliés et ont adopté des dispositions plus ou moins analogues.

• (1140)

J'ai signalé certaines faiblesses de ce projet de loi. Il ne prévoit pas d'amendes suffisantes dans le cas des employeurs fédéraux ni dans le cas des personnes qui travaillent pour des entreprises privées comptant moins d'une centaine d'employés. Ensuite, la définition prévue à l'article 4, et à laquelle j'ai fait allusion à propos de promotion sociale, est aussi insuffisante. De plus, elle ne sera pas efficace. Elle commence très bien; je l'ai citée en partie tantôt, mais je me permets d'y revenir. Elle prévoit qu'un employeur va réaliser l'équité en matière d'emploi en instaurant des usages et des règles positifs pour que le nombre de membres de ces groupes dans ses différents postes soit au moins proportionnel à leur représentation au sein de la population active.

Le problème, c'est que beaucoup de ces groupes ne font pas partie de la main-d'oeuvre active. Les personnes handicapées sont peu nombreuses au sein de la population active parce qu'elles n'arrivent pas à trouver des emplois. Les membres des minorités visibles y sont également peu nombreux pour la même raison. Si l'on se base, comme le fait ce projet de loi, sur la représentation au sein de la population active, ce sera pitoyable. Le projet de loi ne donnera rien. Lorsqu'on lance un programme de promotion sociale et qu'on veut établir une norme, on ne peut pas se fonder, surtout en ce qui concerne les personnes handicapées, les minorités visibles et les autochtones, sur la représentation au sein de la population active.

Certains députés ont parlé du taux de chômage chez les Canadiens de race noire. Il est extrêmement élevé. Dans certains quartiers de Montréal, de 60 à 70 p. 100 des jeunes Noirs sont sans emploi. La même situation existe dans bien des régions du pays. La situation est la même pour les autochtones, comme nous le savons tous. A Regina, à Winnipeg et dans les endroits où il y a beaucoup d'autochtones, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, les taux de chômage sont très élevés. Pour être considéré comme étant sur le marché du travail, il faut participer à une entrevue pour un emploi au moins une fois toutes les quatre semaines. Nombreux sont ceux qui ont abandonné tout espoir. Ils ont essayé maintes et maintes fois mais sans succès. Cette définition-là laisse à désirer. Nous avons essayé de la faire modifier au comité et à la Chambre, mais nos propositions d'amendement ont été rejetées.

Nous avons réussi, et cela grâce à la ministre et à son secrétaire parlementaire, à faire adopter par le comité une motion visant à obliger l'employeur qui veut lancer un programme d'équité en matière d'emploi à consulter d'abord les agents négociateurs et les représentants des employés. C'est un pas en avant. Je félicite la ministre. C'est une bonne décision. Nous avons aussi essayé de faire adopter un amendement qui oblige l'employeur à consulter les représentants des groupes cibles. Très souvent, les groupes cibles ne sont pas très bien représentés au sein des associations professionnelles ou des syndicats. C'est malheureux.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec une jeune femme qui travaille pour les services correctionnels, à Kingston. Elle m'a dit, par exemple, que si j'allais parler aux syndicalistes des services correctionnels, je n'aurais pas une juste opinion de ce que pensent les femmes qui travaillent pour ces services, parce qu'elles y sont fort peu nombreuses. Les syndicats ne tiennent pas compte de leur point de vue. Il est bon, je crois, de consulter les syndicats et les associations professionnelles, mais si nous voulons savoir comment devrait être réalisée l'équité en matière d'emploi, il faudrait consulter aussi les groupes désignés ou leurs représentants, à savoir les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, et ainsi de suite. Nous avons proposé à cette fin un amendement à la Chambre et au comité, mais il a été rejeté. C'est étrange, car il relevait de la même logique que l'autre amendement. Le gouvernement a accepté le premier et rejeté le second. Quoi qu'il en soit, ce projet de loi comporte encore des lacunes à cet égard.

Je tiens à nouveau à reconnaître le mérite du gouvernement, de la ministre et de son secrétaire parlementaire, qui ont décidé que des plans d'action s'imposaient en effet. Dans la première version du projet de loi présentée à la Chambre, rien ne forçait l'employeur à préparer des plans d'action établissant ses objectifs et son échéancier. De nombreux témoins ont affirmé que cette exigence devait être contenue dans la Loi. La ministre a donné suite à ces instances et l'article 5 du projet de loi se lit comme suit:

> À chaque année, l'employeur élabore un plan énonçant:
>
> *a*) les objectifs qu'il entend atteindre dans la réalisation de l'équité en matière d'emploi à l'égard de l'année ou des années auxquelles se rapporte le plan en question;
>
> *b*) l'échéancier de mise en oeuvre de ces objectifs.

C'est fort bien, monsieur le Président. Cependant, le paragraphe 2 de l'article 5 stipule ceci:

L'employeur doit, au moins durant les trois ans qui suivent la dernière année pour laquelle le plan visé au paragraphe (1) . . .

à savoir le plan d'action.

. . . a été élaboré, garder une copie de ce plan à sa principale place d'affaires au Canada.

À quoi sert un plan d'action renfermant des objectifs et un échéancier, si on le conserve au siège social de l'entreprise et qu'on ne le divulgue pas aux employés, aux groupes cibles et à la Commission canadienne des droits de la personne?

Au comité et à la Chambre, le secrétaire parlementaire a déclaré que la Commission canadienne des droits de la personne pourrait peut-être obtenir une copie du plan d'action s'il y a plainte et qu'elle y donne suite. C'est cependant trop tard, monsieur le Président. L'objet de ce plan d'action est de rendre publiques les intentions des employeurs au sujet de l'équité en matière d'emploi, de la promotion sociale. Ce plan, qui est tout à fait souhaitable, devrait être rendu public aux groupes cibles, aux employeurs et à la Commission canadienne des droits de la personne. Le paragraphe (1) de l'article 5 est excellent, mais le paragraphe (2) comporte de graves lacunes et laisse énormément à désirer. En fait, il est ridicule que d'une part, on demande l'élaboration d'un plan d'action et que d'autre part, il puisse être gardé secret au principal centre d'activité de l'employeur au Canada.

Ce sont là les principales raisons pour lesquelles nous nous opposons à ce projet de loi qui, selon nous, laisse à désirer, mais ce ne sont pas les seules. Nous avons tenté de faire inclure dans le projet de loi le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur comme l'une des normes d'équité en matière d'emploi. Cet amendement a été rejeté. Nous avons essayé de présenter une définition des mesures d'aménagement, définition qui était réclamée et appuyée par les associations représentant les handicapés, les femmes et autres groupes cibles, mais elle a également été rejetée. Nous souhaitions qu'on définisse dans le projet de loi ce qu'on entend par handicapé; mais le gouvernement n'a pas donné suite à notre demande.

La ministre, son secrétaire parlementaire et d'autres députés conservateurs ont répété à je ne sais combien de reprises à la Chambre qu'il s'agissait du premier projet de loi à être mis en oeuvre au sujet de l'équité en matière d'emploi. C'est tout à fait exact. C'est en effet la première fois qu'on présente un projet de loi touchant ce qu'on pourrait appeler la promotion sociale, mais il serait tout à fait faux et trompeur de prétendre que cette question n'a jamais été abordée auparavant.

La Loi canadienne sur les droits de la personne a été adoptée à la Chambre en 1977. Elle a été présentée par un gouvernement libéral. Elle s'applique à la discrimination dans bien des domaines autres que l'emploi, notamment le logement, le service dans les organismes publics et le reste. L'article 7 stipule ceci: «Constitue un acte discriminatoire le fait *a*) de refuser d'employer ou de continuer d'employer un individu, ou *b*) de défavoriser un employé, directement ou indirectement, pour un motif de distinction illicite.» Ces motifs sont l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la situation familiale, une invalidité quelconque et une condamnation pour laquelle on a été gracié.

Depuis 1977, la loi interdit toute discrimination dans le domaine de l'emploi conformément à l'article que je viens tout juste de lire, qui est appliqué de façon très large. L'ennui, c'est que l'article traite de discrimination professionnelle, au lieu de proposer l'application de mesures de promotion sociale. Nous sommes tous au courant de l'affaire Bakke aux États-Unis. Les lois et les programmes américains de promotion sociale ont été décrétés inacceptables par la Cour suprême de ce pays-là qui y voit plutôt une espèce de discrimination à rebours. La Cour suprême a soutenu que si la loi interdit la discrimination, il devient impossible d'y recourir même dans le but d'aider quelqu'un. La Charte des droits et libertés prévoit au paragraphe 15 (1) ce qui suit:

La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont le droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Nous avons ajouté dans le paragraphe (2) ceci:

Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

• (1150)

Il fallait garantir dans la Constitution que les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient adopter des lois proposant des mesures de promotion sociale afin qu'on ne le leur interdise pas sous prétexte que ces mesures sont discriminatoires. Aussitôt que la charte a été adoptée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque, je pense que c'était le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), a créé la Commission Abella qui devait recommander des mesures de promotion sociale. La ministre et ses collègues conservateurs veulent nous induire en erreur, à tout le moins, et se payer de mots quand ils prétendent que des années durant ils ont réclamé que le gouvernement intervienne pour favoriser l'équité en matière d'emploi et que rien n'a été fait. En fait, en 1977, la Loi canadienne sur les droits de la personne a été adoptée. En 1981, la Charte des droits a été adoptée, y compris l'article 15, en dépit de la vive opposition manifestée par certains députés conservateurs. La ministre y a souscrit, mais pas certains de ses collègues.

Depuis quelques années une évolution se manifeste, qui aurait dû avoir déjà abouti à des mesures de promotion sociale applicables comme l'avait recommandé le juge Abella, mais, malheureusement, ce n'est pas le cas. La Commission Abella a été constituée en juin 1983, aussitôt que la chose fut possible après l'adoption de la Charte. Elle a présenté son rapport à un gouvernement conservateur au mois d'octobre 1984, après avoir été créée par un gouvernement libéral. Ayant étudié la question pendant plus d'un an, la juge Abella a déclaré en des termes clairs que l'équité professionnelle obligatoire était nécessaire et essentielle. D'après elle, la mise en oeuvre volontaire de programmes de promotion sociale s'était révélée inefficace aux États-Unis, et qu'il en irait de même chez nous. Elle a déclaré que nous devions nous doter d'un organisme de surveillance qui pourrait imposer des sanctions et des amendes. Or le projet de loi à l'étude ne prévoit rien de tout cela. Ce serait la simplicité même pour la ministre que de proposer un projet de loi qu'il soit possible d'appliquer. L'article 7 de la mesure à l'étude précise ceci:

L'employeur qui ne se conforme pas à l'article 6 commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de cinquante mille dollars.

L'article 6 oblige simplement les employeurs à présenter certains renseignements au sujet de leur établissement. L'article 7, en vertu duquel sera imposée la sanction, ne s'applique pas à l'article 4 qui énonce l'obligation de favoriser l'équité en matière d'emploi, et ne touche pas l'article 5 qui oblige l'employeur à préparer des plans d'action établissant ses objectifs et l'échéancier de mise en oeuvre. Tout le monde voudrait bien savoir pourquoi l'article relatif aux sanctions ne s'applique qu'à l'article 6, concernant les rapports, et non pas aux articles 4 et 5 qui sont les plus importants du projet de loi. Si le gouvernement et la ministre croyaient vraiment à une action positive et à une équité en matière d'emploi qui puisse vraiment être appliquée, ils n'auraient qu'à modifier l'article 7 pour qu'il se lise comme suit: «L'employeur qui ne se conforme pas aux articles 4, 5 et 6 commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de $50,000».

Nous avons essayé de porter ce montant de $50,000 à $500,000 car pour beaucoup de grandes entreprises relevant du domaine fédéral, $50,000, c'est un véritable cadeau. Cela coûterait moins cher à des entreprises comme Bell Téléphone ou la Banque Royale du Canada de payer $50,000 tous les ans que de réaliser l'égalité en matière d'emploi. Au comité, nous avons appuyé un amendement proposé par le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et prévoyant une amende pour les employeurs qui ne se conformeraient pas aux articles 4, 5 et 6. Cela aurait transformé ce projet de loi en une excellente mesure. J'ai aussi proposé un amendement visant à porter le montant maximum de l'amende à $500,000, mais le gouvernement l'a aussi rejeté.

J'ai rapidement rappelé ce que d'autres groupes avaient déclaré à propos de ce projet de loi. J'ai parlé du communiqué de presse publié aujourd'hui par les handicapés. J'ai aussi un communiqué de presse sur ce projet de loi publié par le Canadian Ethnocultural Council. Voici ce qu'il déclare notamment:

> La mesure législative visant les minorités visibles ainsi que les femmes, les autochtones et les handicapés, n'oblige pas les employeurs régis par le gouvernement fédéral à avoir des programmes d'équité d'emploi, et ne leur donne pas non plus la moindre directive à suivre. De plus, en l'absence de tout mécanisme ou de toute agence pour l'emploi, ce sont les organisations bénévoles avec des budgets minimes qui seront obligées de faire le véritable travail de contrôle.

On s'est dans une certaine mesure occupé de cet aspect de la question, et j'y reviendrai dans un instant. Le communiqué de presse précise ensuite que ce projet de loi est inacceptable.

L'*Urban Alliance on Race Relations* a fait une enquête dans la région de Toronto et constaté, comme le relate un article paru dans le *Globe and Mail*, que le sectarisme, les préjugés et la discrimination à l'encontre des minorités visibles étaient largement répandus et profondément ancrés dans les politiques et les pratiques des petites et grosses entreprises du marché du travail du grand Toronto. Un peu plus de la moitié des cadres de direction qui ont participé à cette étude ont eu des commentaires négatifs à faire sur les minorités raciales. Seuls 9 p. 100 des 199 gros employeurs, avec tous plus de 50 employés, se sont fermement déclarés favorables à l'égalité raciale. A titre d'exemple, 28 p. 100 des employeurs ont dit qu'ils estimaient que les non-Blancs dans l'ensemble n'étaient pas aussi aptes que les Blancs à répondre aux critères requis pour un emploi. C'est une partie du problème.

Si vous regardez les témoignages présentés au comité législatif qui a étudié ce projet de loi, vous constaterez qu'aucun des témoins ou des groupes qui ont comparu et représenté les prétendus bénéficiaires de ce projet de loi ne s'est déclaré favorable à ce projet. Si la ministre et le secrétaire parlementaire ne veulent pas croire les députés de l'opposition parce qu'ils estiment que nous avons une opinion tendancieuse, bien que nous essayions de nous en abstenir, nous leur demandons de bien vouloir écouter les handicapés, les autochtones et les minorités visibles. Qu'ils les écoutent au lieu de nous. Nous nous faisons simplement leurs porte-parole parce qu'ils ne sont pas assez nombreux dans cette Chambre. Si le gouvernement les écoute, il pourra peut-être rédiger une mesure valable.

Le projet de loi exige uniquement qu'un rapport d'information sur l'équité en matière d'emploi soit soumis au ministre et à la Commission canadienne des droits de la personne. Il y aura une sanction si ce rapport n'est pas présenté, mais aucune sanction pour les employeurs qui ne feront aucun effort pour réaliser l'équité en matière d'emploi prévue à l'article 4 du projet de loi. Par exemple, un employeur avec 100 employés pourra présenter une année un rapport disant qu'il a 100 employés dont une femme, cinq représentants de minorités visibles, et aucun autochtone. Son entreprise ne veut pas avoir une amende de $50,000 en vertu de l'article 7, donc elle présente ce rapport. L'année suivante, elle fait de nouveau un rapport disant qu'il y a 100 employés dont une femme, cinq représentants de minorités visibles et aucun handicapé ou autochtone. L'entreprise continue à présenter le même rapport chaque année, et n'est jamais sanctionnée parce qu'elle fait son rapport comme l'exige la loi. Malheureusement, pendant ce temps, elle ne fait aucun progrès en matière de réalisation de l'équité. Elle ne met pas en place de plans d'action positive, et il n'y a aucune sanction.

• (1200)

Les informations recueillies en vertu de ce projet de loi sont transmises à la Commission canadienne des droits de la personne qui pourra faire respecter les dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne dans le cas des entreprises qui seront suspectées de pratiquer la discrimination. La Commission ne pourra toutefois pas faire exécuter l'article 4 du projet de loi qui exige la réalisation de programmes d'action positive et la prise de mesures visant à rectifier un déséquilibre dans un secteur donné de la population active.

En décembre dernier, la Cour fédérale du Canada a tranché que la Loi canadienne sur les droits de la personne autorisait la prévention mais non les rectifications comme le quota de recrutement de 25 p. 100 d'éléments féminins imposé à CN Rail l'année précédente. Selon la cour fédérale, la Loi canadienne sur les droits de la personne peut être invoquée quand il y a discrimination, mais ne peut l'être pour lutter contre la discrimination, par des programmes d'action positive par exemple. Le projet à l'étude était censé remédier à cette lacune mais il ne le pourra pas, faute de dispositions vigoureuses.

Les conseillers juridiques de la Commission canadienne des droits de la personne ont soutenu devant le comité que certaines dispositions de la Loi sur les droits de la personne pourraient favoriser l'application de la présente mesure. Ils m'ont cité différentes dispositions. Étant moi-même avocat, j'ai tenté de

comprendre leurs arguments, mais je doute que la Loi en question serve à l'application de la présente mesure. Il semble d'ailleurs que la cour fédérale partage les mêmes doutes.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a rejeté les amendements présentés par les deux partis d'opposition. Si elle est vraiment en faveur d'une mesure efficace, comprise par tous les Canadiens et par les groupes visés, pourquoi a-t-elle repoussé l'amendement à l'article 7 visant à considérer que tout employeur qui ne respecte pas les articles 4, 5 et 6 commet une infraction? Elle peut avoir recours à tous les arguments possibles et faire de beaux discours pour nous vanter sa loi, mais elle ne réussira pas à convaincre les employés des groupes cibles.

Ce projet de loi aurait pu être considéré comme une des grandes réalisations du gouvernement. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Comme des représentants de handicapés nous l'ont dit la semaine dernière, c'est un jour sombre pour le Canada et pour l'équité en matière d'emploi.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, nous en sommes maintenant à la troisième lecture d'un projet de loi qui porte sur une question très importante, l'équité en matière d'emploi. L'origine de la présente mesure remonte à février ou mars 1985 au moment où fut déposé le rapport de la juge Rosalie Abella. La présentation de la mesure fut suivie par le débat de la deuxième lecture et les longues séances d'un comité législatif qui a entendu de nombreux témoins. Nous avons également franchi l'étape du rapport et nous en sommes maintenant à la troisième et dernière lecture.

Il existe toujours une profonde divergence de vue entre le gouvernement d'un côté, et l'opposition ainsi que les quatre groupes cibles de l'autre, au sujet des objectifs du projet de loi. Je voudrais exposer ces divergences aujourd'hui, car je suis de ceux qui sont déçus que la ministre et le gouvernement n'aient pas accepté un plus grand nombre d'amendements des quatre groupes pour lesquels la mesure a été rédigée, soit les femmes, les Indiens, les minorités visibles et les handicapés. Ces groupes sont venus témoigner devant le comité législatif pour proposer de nombreux amendements car, à leur avis, cette mesure ne renferme pas ce qu'il faut pour résoudre leurs problèmes.

La ministre et le gouvernement ont fait preuve d'entêtement en refusant des amendements importants, et pourtant, ils avaient bien promis, pendant la campagne électorale, qu'ils seraient à l'écoute des Canadiens et tiendraient compte de leurs désirs. Ce projet de loi ne reflète pas cette attitude.

Le projet gouvernemental, bien qu'il exige des rapports, laisse libres les employeurs de pratiquer l'équité en matière d'emploi, alors que les quatre groupes concernés auraient souhaité que les employeurs soient tenus de la pratiquer. En effet, le projet de loi ne renferme aucune mesure d'exécution.

Je crois qu'il convient de rappeler aux députés une promesse électorale que le premier ministre (M. Mulroney) avait faite en août 1984, ce qui avait incité un grand nombre à espérer une mesure plus musclée. Le premier ministre avait dit alors:

> Notre parti veillera à ce que les entreprises qui offrent des services au gouvernement fédéral engagent un nombre accru de femmes. Quand elles offriront leurs services au gouvernement, ces entreprises seront tenues de présenter des plans, des échéances, des programmes pour attirer, former et promouvoir leurs employées . . . Une planification des ressources humaines s'impose au sein de la Fonction publique fédérale, planification qui inclut des buts et des objectifs favorisant la parité pour les femmes à tous les niveaux, en fonction de leurs compétences et de leurs espoirs. Des objectifs numériques devront être fixés; d'autres concernant la formation et le recyclage devront l'être également.

Voilà ce que le premier ministre a dit pendant la campagne électorale de 1984.

Je crois que vous étiez à la Chambre, monsieur le Président, lorsque plus de 100 handicapés se sont rassemblés sur la colline du Parlement pour rappeler au premier ministre qu'il n'avait pas tenu parole. Beryl Potter est un chef de file au sein des associations de handicapés au Canada. Voici ce qu'elle a déclaré au réseau anglais de Radio-Canada lundi soir:

> Comme cette mesure . . . Elle ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite . . . Jamais personne ne m'a autant déçue que le premier ministre Mulroney. J'étais l'une de ses partisanes. J'ai travaillé pour lui au cours de sa campagne électorale et je ne saurais dire combien je suis déçue.

Beryl Potter, qui fait partie de la coalition pour l'équité en matière d'emploi des personnes handicapées, est un chef de file de ce mouvement au Canada. Voilà une personne qui a fait activement campagne pour le premier ministre et son parti parce qu'elle croyait en la parole donnée. Elle était convaincue que ce parti prendrait des mesures utiles pour elles et pour les gens qu'elle représente. Pourtant, elle a bien dit que jamais elle n'avait été aussi déçue de sa vie. Au point que nous l'avons tous entendue à la tribune traiter le gouvernement et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de noms que je ne saurais répéter ici parce que le Règlement le défend. Quand le gouvernement va-t-il enfin écouter la population?

La pire tragédie pour un gouvernement aussi largement majoritaire, c'est qu'il devient complètement insensible à l'opinion publique. Je me rappelle en avoir parlé avec un vieux routier conservateur au Parlement une semaine environ après les élections de septembre 1984. Je tairai son nom, car il ne voudrait pas qu'on le nomme publiquement, mais lorsque je lui ai dit qu'il devait être content du résultat des élections, des 211 sièges remportés par son parti, il a répondu: «Pas vraiment. Nous avons remporté 50 sièges de trop.»

Les gouvernements fortement majoritaires dans le monde ont toujours fait la sourde oreille au public et c'est pour cela qu'ils ont perdu le pouvoir après leur premier mandat. C'est ce qui est arrivé au gouvernement Diefenbaker de 1958 à 1964 et au gouvernement Trudeau de 1968 à 1972. Les gouvernements fortement majoritaires deviennent insensibles . . .

Une voix: Comme le gouvernement actuel.

M. Nystrom: . . . insensibles aux voeux de la population. Parfaitement, comme le gouvernement actuel, comme le dit si bien un député conservateur.

Il suffit de parler à Beryl Potter pour se rendre compte qu'ils sombrent toujours dans le même travers. Beryl Potter et un groupe de handicapés sont venus manifester sur la colline du Parlement le 26 mars dernier. Ils ont rencontré le premier ministre qui se rendait à son caucus. Elle lui a demandé de renforcer cette mesure sur deux ou trois points, notamment en incluant une définition des mesures raisonnables d'adaptation pour les handicapés et des sanctions plus sévères pour rendre exécutoires les dispositions sur l'équité en matière d'emploi. Le premier ministre lui a parlé cinq ou six minutes. Il lui a proposé d'accompagner son conseiller politique, Geoff Norquay, à son bureau pour examiner plus à loisir ses suggestions. Il lui a assuré qu'il ne manquerait pas de lui faire savoir ce qu'on pourrait faire à ce propos. Les délégués sont allés rencontrer M.

Norquay au bureau du premier ministre. Ils en sont revenus enchantés parce que M. Norquay et le cabinet du premier ministre leur ont promis de leur donner une réponse avant que le projet de loi ne revienne à la Chambre, à l'étape du rapport. Le groupe était satisfait. Savez-vous ce qui est arrivé? Aucune réponse n'est venue du premier ministre ou de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) avant que la Chambre ne soit saisie à nouveau du projet de loi, il y a dix jours, pour l'étape du rapport. Le premier ministre a, encore une fois, manqué à sa promesse de communiquer avec les handicapés avant l'étape du rapport.

• (1210)

Je demande aujourd'hui pourquoi on n'a pas eu au moins, envers Beryl Potter et les handicapés, la politesse de répondre. C'est pourquoi ils étaient tellement en colère dans les tribunes des Communes lundi dernier. Savez-vous ce qu'a fait le cabinet du premier ministre? Il a envoyé une réponse le jour même où les handicapés sont venus manifester au Parlement, ici, à Ottawa et où ils ont exprimé leur opposition au projet de loi dans les tribunes. Il n'a pas répondu sept ou huit jours plus tôt, comme il l'avait promis, avant que le projet de loi ne revienne à l'étude à la Chambre à l'étape du rapport. Un gouvernement qui traite les Canadiens de cette façon ne mérite pas de rester longtemps au pouvoir. C'est pourquoi une personne comme Beryl Potter—une partisane conservatrice depuis de nombreuses années, je suppose, qui appuyait en tout cas le premier ministre actuel—a déclaré publiquement que jamais de sa vie elle n'avait été aussi désillusionnée.

Le projet de loi poursuit le noble objectif, que la ministre de l'Emploi a réitéré à maintes reprises, de promouvoir l'équité en matière d'emploi afin d'éliminer la discrimination dont les quatre groupes cibles sont les victimes; ces quatre groupes sont les femmes, les autochtones, les minorités visibles et, bien sûr, les handicapés. Tel est l'objet du projet de loi. Rien dans le bill n'en rend les dispositions obligatoires. La ministre de l'Emploi a cité la juge Rosalie Abella plusieurs fois ce matin. Elle n'a pas cité certains passages importants où la juge Abella parle de l'action positive volontaire. Je cite la page 215 de son rapport où il est question de mesures obligatoires comparativement aux mesures volontaires que le gouvernement propose dans le projet de loi. Voici ce que dit la juge Abella:

> Un programme volontaire comportant une obligation de présenter des rapports demeure néanmoins volontaire si l'organisme concerné n'est pas contraint de remédier aux pratiques discriminatoires que pourraient révéler les rapports présentés.

Autrement dit, il nous faut des mesures obligatoires.

Elle dit par ailleurs:

> Si une entreprise est obligée de rendre publics ses rapports, l'opinion publique peut la pousser à repenser ses systèmes; toutefois, ce serait manquer de réalisme que d'espérer se servir exclusivement de l'opinion publique comme moyen de contrôle. En effet, l'emploi d'une telle approche, marquée par la spéculation et par l'absence de contrainte, ne peut que donner l'impression que la question tout entière n'est pas tellement importante.

Elle dit, en d'autres termes, que l'action positive doit être obligatoire. Voici une dernière citation, de la page 217 de son rapport:

> Étant donné la gravité et l'immuabilité apparente de la discrimination en matière d'emploi, ce serait un manque flagrant de réalisme et un surcroît de naïveté que de compter uniquement sur la bonne volonté pourtant nécessaire aux programmes volontaires pour assurer l'égalité.

Selon la ministre et le gouvernement, le tribunal de l'opinion public aura le dernier mot. L'opinion publique forcera la Banque de Montréal, la Banque Royale, la compagnie de téléphone Bell et tous les autres employeurs à instaurer l'équité en matière d'emploi au Canada. Tout comme moi, les quatre groupes cibles n'en croient rien, et c'est pourquoi ils réclament des changements.

Mon collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce a rapporté que Beryl Potter avait déclaré encore une fois ce matin que ce projet de loi n'aiderait guère les handicapés du Canada. D'autres groupes ont formulé des commentaires analogues.

Ainsi, les Inuits du Canada ont déclaré que le projet de loi C-62 n'avait que peu de valeur. Suzanne Boivin, porte-parole de l'Association nationale de la femme et le droit, a déclaré ce qui suit:

> Rien ne changera; malheureusement, il ne s'agit que de voeux pieux.

Des représentants des groupes cibles ont déclaré l'un après l'autre devant le comité que ce projet de loi n'est pas satisfaisant et qu'il ne va pas assez loin. Au comité, nous avons demandé que cinq principes différents soient inscrits dans ce projet de loi. Le premier, c'est qu'en l'absence d'une véritable surveillance, des peines suffisantes dans le cadre de régimes obligatoires d'équité sont nécessaires. Le deuxième, c'est que le projet de loi doit procéder du principe fondamental du salaire égal pour un travail équivalent. Nous tenions ensuite à ce que le projet de loi comporte des dispositions sur l'obligation contractuelle, et nous voulions que, dans le cadre de ce projet de loi, il soit obligatoire de négocier l'équité en matière d'emploi lorsque les travailleurs sont syndiqués. Enfin, nous tenions à ce que les ministères fédéraux soient assujettis à ce projet de loi.

La grande majorité des témoins qui ont comparu devant notre comité, et en particulier tous les témoins qui représentaient les quatre groupes visés par ce projet de loi, ont déclaré qu'ils adhéraient à ces principes.

En somme, ce projet de loi propose un programme volontaire d'équité, assorti de l'obligation de faire rapport. Il n'obligera personne à faire quoi que ce soit, à moins que la Commission des droits de la personne ne puisse statuer qu'ils se sont indéniablement rendus coupables de discrimination au sens de la Loi sur les droits de la personne. La seule disposition du projet de loi qui ait valeur obligatoire est l'article 6 qui oblige les employeurs à faire rapport. En cas d'infraction, ils ne seraient passibles que d'une amende de $50,000. Qu'est-ce que c'est, je vous le demande, qu'une amende de $50,000 pour Bell Canada? Qu'est-ce que c'est qu'une amende de $50,000 pour la Banque Royale? Qu'est-ce que c'est qu'une amende de $50,000 pour la Banque de Montréal? Trois fois rien. Il est vrai, comme l'a dit un député de l'Ontario, que nous n'avons pas au Canada beaucoup de grandes entreprises comme celles-là.

Toutefois, comme l'ont dit les quatre groupes cibles, il importe d'avoir des peines suffisantes, de façon à pouvoir punir ceux qui enfreignent la loi. Ce que notre parti propose pour rendre obligatoire l'équité en matière d'emploi, c'est de rendre tous les employeurs qui y passent outre passibles de la peine prévue à cet article. Cela n'est évidemment pas le cas dans le projet de loi actuel.

L'autre aspect de ce projet de loi est que les rapports ne seront pas rendus publics. Pourtant, le rapport est la seule partie du projet de loi qui puisse donner lieu à une peine ou à une sanction. La seule peine, je l'ai dit, viserait une infraction à la Loi sur les droits de la personne. Or, la Commission des droits de la personne n'oblige en rien les employeurs à respecter l'équité en matière d'emploi. Elle ne peut pas obliger les employeurs à appliquer le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi; cela ne figure pas dans les attributions de la Commission des droits de la personne. Cette commission doit veiller à l'application des dispositions de la Loi sur les droits de la personne dans la mesure où elles s'appliquent au milieu de travail, en s'appuyant sur les données qui figurent au rapport annuel. Elle ne saurait obliger la Banque de Montréal ou la Banque Royale à embaucher davantage de femmes pour les occuper à des postes de cadre intermédiaire ou supérieur. Les femmes d'un bout à l'autre du Canada nous ont fait savoir que ce projet de loi devrait renfermer une disposition visant à garantir que la loi sera respectée.

Un autre article de ce projet de loi que vous trouverez sans doute fort intéressant est celui qui traite du plan de mise en oeuvre. Lorsque le gouvernement a présenté la première version de ce projet de loi, il n'y était nullement question d'un plan de mise en oeuvre. Les groupes qui ont comparu devant nous ont tous insisté qu'il en fallait un. La ministre, c'est tout à son honneur, a apporté un amendement prévoyant un plan de mise en oeuvre. En fin de compte, le gouvernement a réagi avec un amendement prévoyant un plan de mise en oeuvre comportant évidemment des objectifs et un échéancier. Il s'est assuré que ce plan de mise en oeuvre demeure confidentiel. Nous avons donc maintenant un plan de mise en oeuvre qui doit demeurer confidentiel. Les employés de la Banque de Montréal ou ceux de Bell Canada ne peuvent avoir accès à ce plan. La Commission des droits de la personne n'y a pas non plus automatiquement accès.

Il y a lieu de signaler que Gordon Fairweather, président de la Commission des droits de la personne a déclaré en février et répété souvent par la suite que les employeurs auraient tout avantage, même s'ils n'y sont pas tenus par le projet de loi C-62, à fournir sur demande un exemplaire de leur plan de mise en oeuvre à la Commission des droits de la personne. Gordon Fairweather leur dit en somme: «Vous n'êtes pas tenus de nous fournir votre plan de mise en oeuvre, mais vous auriez, je pense, tout intérêt à le faire». Si la Commission des droits de la personne doit vérifier s'il y a équité ou discrimination en matière d'emploi dans notre pays, son travail s'en trouverait sûrement facilité si elle avait accès à volonté à des plans de mise en oeuvre. Si l'on veut instaurer la démocratie dans l'industrie ou dans l'économie, les employés devraient sûrement eux aussi avoir accès à des plans d'action.

• (1220)

Je ne sais pas très bien de quoi les conservateurs ont peur. Ils ont fait campagne durant bien des années en faveur de la liberté d'information avec des gens comme Ged Baldwin. J'ai une grande admiration pour Ged Baldwin. Je me rappelle les projets de loi d'initiative parlementaire qu'il présentait à la Chambre. Je me rappelle également l'ancien premier ministre; j'oublie le nom de sa circonscription, mais son prénom est «Joe». Je me rappelle qu'il a déployé lui aussi de grands efforts pour nous doter d'une meilleure loi sur la liberté d'information durant les neuf brefs mois où il a été au pouvoir en 1979. Or nous avons maintenant un premier ministre qui ne semble pas partager les convictions fondamentales de son parti. Peut-être est-ce parce qu'il n'était pas ici durant toutes ces années avec l'ancien premier ministre, Ged Baldwin et Walter Baker, un homme si remarquable, quand ils parlaient de la nécesssité de la liberté d'information. En effet, nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi sur l'équité en matière d'emploi qui stipule que les employeurs doivent établir un plan de mise en oeuvre mais que ce plan doit demeurer confidentiel même pour les employés. Je me demande encore une fois pourquoi la ministre n'a pas apporté l'amendement qui s'imposait au nom des Canadiens.

Un autre aspect du projet de loi qui a fait l'objet de beaucoup de critiques, c'est qu'on y a omis le principe de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur. Nous avons proposé au comité un certain nombre d'amendements qui auraient inscrit ce principe dans le projet de loi. Le principe serait devenu réalité en étant inscrit dans la loi.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a recommandé instamment que le projet de loi C-62 comporte un renvoi à l'article 11 de la Loi sur les droits de la personne de sorte que les employés puissent s'attaquer aux problèmes relatifs à l'égalité de rémunération. Cela me semble très important. Nous avons proposé cet amendement sans succès au comité. La juge Rosalie Abella a dit que l'application de l'équité en matière d'emploi ne peut se concevoir sans l'égalité de rémunération, et que tout programme visant à rendre plus équitable les pratiques en milieu de travail doit prévoir l'adoption de mesures sur l'égalité de salaire. C'est une chose que réclamaient les Canadiennes, mais elle ne figure pas dans le projet de loi.

Autre chose qui manque dans le projet de loi, c'est l'obligation contractuelle. En août 1984, le premier ministre parlait de la nécessité d'imposer l'obligation contractuelle, d'imposer des lois sur l'équité qui rendraient impossible aux entreprises faisant affaires avec le gouvernement fédéral de pratiquer la discrimination envers les femmes et autres minorités. Rosalie Abella dit la même chose dans sa recommandation nº 27 qui s'énonce ainsi: «Que le respect de l'obligation contractuelle soit imposé en vertu d'une loi». N'est-ce pas une mesure radicale à prendre? N'est-ce pas trop radical pour les conservateurs canadiens? Ça ne l'est pas.

Aux États-Unis, où Ronald Reagan est président—lequel est, selon moi, beaucoup plus conservateur que la plupart des députés conservateurs de la Chambre—l'obligation contractuelle existe, ce qui a fortement contribué à changer les pratiques d'emploi discriminatoires dans des entreprises qui font affaire avec le gouvernement américain. Si c'est possible aux États-Unis, pourquoi ne l'est-ce pas au Canada? A mon avis, c'est parce que notre gouvernement majoritaire est trop important et insensible à l'opinion des Canadiens.

En 1980, le gouvernement canadien a passé des contrats avec 25,000 à 30,000 sociétés du secteur privé et de la Couronne, pour un montant de 6.5 milliards de dollars et de 55 milliards respectivement. En 1982-1983, le ministère des Approvisionnements et Services à lui seul a signé 333,928 contrats d'une valeur de 5 milliards au nom du gouvernement

fédéral. C'est pourquoi j'estime que le respect des contrats est indispensable. C'est exactement ce que veulent les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. Le temps de parole du député est écoulé. Cependant, il a une période de questions et commentaires à sa disposition. Étant donné sa popularité, je suis sûr que ses collègues lui poseront des questions ou feront des commentaires.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue. Pourrait-il s'étendre un peu sur la dernière remarque qu'il a faite au sujet des lacunes du projet de loi à l'étude? Je voudrais qu'il nous donne de plus amples détails sur ce point.

M. Nystrom: Ce député très avisé nous pose une question qui l'est aussi. Elle me rappelle certaines questions que les députés conservateurs posent de temps à autre pendant la période des questions. Quoi qu'il en soit, je veux faire une dernière remarque. Elle nous vient des Canadiens handicapés et de plusieurs autres groupes, qui nous demandent d'appliquer ce projet de loi aux ministères fédéraux, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Et pourquoi pas? Nous devrions mettre en pratique ce que nous prêchons. Si nous adoptons une loi s'appliquant aux entreprises privées qui font affaire avec le gouvernement fédéral, une loi qui va s'appliquer aux sociétés de la Couronne fédérales, pourquoi ne pas en étendre la portée aux ministères fédéraux?

Il y une bonne raison qui prouve que c'est important. Beryl Potter est venue ici la semaine dernière, au nom des Canadiens handicapés, et elle nous a dit que près de 75 p. 100 des handicapés employés par le gouvernement fédéral travaillent à contrat. Ils sont employés pour une période déterminée. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) conviendra certainement qu'en cette époque de compressions budgétaires et de personnel dans les ministères fédéraux, les personnes à contrat sont souvent les premières à être mises à pied. Les licenciements touchent les 75 p. 100 de Canadiens handicapés qui travaillent pour le gouvernement fédéral en vertu de contrats. Il est donc important d'inclure les ministères fédéraux dans ce projet de loi.

La ministre prétend que le gouvernement applique son propre programme d'action positive, mais cela revient à accepter la vieille théorie libérale, comme le fait souvent le gouvernement actuel. Ce sont les hauts fonctionnaires qui établissent la politique de la Fonction publique fédérale. Le parti conservateur devrait veiller à assurer la participation de la Fonction publique proprement dite. Deuxièmement, bon nombre des aspects essentiels d'un programme d'égalité ne sont pas soumis à la négociation aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Ils devraient l'être. Troisièmement, par le passé, l'accession des femmes à des postes supérieurs de gestion a eu la priorité, tandis que l'on négligeait la grande majorité des employés de la Fonction publique; ce renseignement nous vient du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et d'autres groupes. Quatrièmement, aucune initiative n'a été prise en vue de déceler et de supprimer la discrimination systémique dans tous les aspects des pratiques d'emploi à la Fonction publique. Cinquièmement, et c'est le plus important, à mon avis, la politique intitulée «Lignes directrices du Conseil du Trésor» n'a pas force de loi. Autrement dit, ces directives prévoient l'emploi d'un plus grand nombre de femmes, de membres des minorités visibles et de handicapés à la Fonction publique, mais ce ne sont que des directives du Conseil du Trésor. Les Conseils du Trésor et leurs ministres ne sont pas immuables et leurs lignes directrices changent d'un gouvernement à l'autre. Notre parti exhorte le gouvernement à donner à ces directives force de loi. L'égalité en matière d'emploi doit être prévue dans la loi.

Pour conclure, je tiens à dire que ce projet de loi est insuffisant. Il a été rédigé pour quatre groupes cibles, dont les membres signalent au gouvernement conservateur que cette mesure est insuffisante. Le projet de loi prévoit simplement l'égalité en matière d'emploi à titre facultatif. C'est inadmissible.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est tellement important dans une société démocratique d'avoir un processus démocratique! Et, dans ce cas-ci, les femmes du Canada, qui sont vraiment une majorité de Canadiens, s'opposent à ce projet de loi. Les autres groupes sont contre, eux aussi: les autochtones sont contre, les minorités visibles sont contre ainsi que les personnes handicapées qui, elles aussi, s'opposent à ce projet de loi.

Monsieur le Président, les quatre groupes sont déçus parce que le premier ministre (M. Mulroney) a fait un engagement politique au cours de la dernière campagne électorale, il y a 18 mois, et maintenant, c'est le temps d'agir.

• (1230)

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre a qualifié le bill C-62 de tremplin pour les minorités du pays. C'est plutôt un plongeoir qui permettra à toutes les minorités citées par le porte-parole du parti libéral, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) ainsi que le porte-parole du Nouveau parti démocratique, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) de replonger dans le désespoir au lieu d'être la planche de salut que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) leur avait fait espérer.

On peut dire qu'en voyant le premier ministre (M. Mulroney) nommer la députée de Kingston et les Îles au poste de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, beaucoup de gens pensaient voir les choses bouger à propos de cette importante question. Le premier ministre avait promis d'agir dans le discours qu'il a prononcé au cours du débat des femmes et tout au long de sa campagne. Malheureusement, au lieu de tirer le caucus conservateur à sa remorque, de le pousser à son corps défendant dans le XXe siècle, la ministre s'est laissée entraîner en arrière. Elle a remplacé les actes par de beaux discours. Elle a remplacé les promesses du premier ministre et du parti conservateur par des mots vides de sens. Comme nous l'avons vu dans ce projet de loi, des paroles sensées n'ont pas eu d'écho; je veux parler de celles des groupes de femmes qui ont dit qu'il s'agissait d'une mesure bidon. Je veux parler des minorités qui estiment que cette mesure ne répond pas aux espoirs et aux aspirations qu'elles entretenaient depuis plusieurs années en matière d'emploi. Elle ne répond aux inquiétudes des minorités visibles ou des groupes autochtones.

Qui cette mesure vise-t-elle à satisfaire? Les vrais patrons du parti conservateur, les grandes sociétés auxquelles le gouvernement fédéral demande maintenant de présenter un rapport. Une fois le rapport fait, elles pourront établir leurs plans d'action. Toutefois, elles peuvent les garder secrets, et les communiquer uniquement à leur conseil d'administration. Elles peuvent refuser, même aux groupes cibles que la ministre a mentionnés, la possibilité de les examiner pour établir s'ils sont bien conformes à leurs promesses relativement à l'égalité d'emploi.

[*Français*]

La ministre (M^me^ MacDonald) et le premier ministre (M. Mulroney) disent qu'ils préfèrent utiliser le volontarisme quand on parle de la question d'égalité et d'équité en matière d'emploi. Mais on est bien au courant, monsieur le Président, du fait que le volontarisme ne fonctionne pas chez des compagnies, surtout chez des grandes compagnies qui ont la responsabilité d'abord et avant du profit. Et on sait que dans une période de crise économique, telle qu'on a subie entre 1981 et 1983, toutes ces compagnies ont retranché, ont vraiment fait «sortir» ceux qui ont été identifiés comme étant les groupes minoritaires comme les femmes, les minorités visibles; tous les emplois tenus par ces personnes étaient coupés durant cette période de crise économique et, maintenant, on approche ces compagnies en leur demandant du bénévolat volontaire, de changer les règles du jeu.

Si on croit, monsieur le Président, que ces grandes compagnies vont le faire, à mon avis, ce n'est pas possible de le croire, surtout quand on voit que le gouvernement lui-même n'est pas prêt à accepter les propres règles du jeu.

[*Traduction*]

Le rapport *Égalité pour tous* faisait quelques recommandations importantes. C'était un rapport multipartite unanime qui qualifiait expressément de discriminatoire le projet de loi C-62 que nous examinons aujourd'hui. Il y était dit que cette mesure était contraire à l'esprit de la Charte. Elle était jugée discriminatoire parce qu'elle exempte le gouvernement fédéral. Nous voyons ce dernier demander aux entreprises qui emploient 100 personnes ou plus: «Nous vous demandons d'établir un plan d'action volontairement et de le déposer. Nous vous demandons également d'instaurer des programmes d'action positive dans votre établissement. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à légiférer pour nous soumettre nous aussi à un examen public». En fait, cela revient à dire: «Oui, nous demandons aux entreprises du secteur privé régies par la législation fédérale de présenter des plans d'action positive; mais nous ne sommes pas prêts à nous imposer dans cette loi les mêmes obligations».

La ministre fera valoir que le Conseil du Trésor obtient le même résultat au moyen de règlements. Néanmoins, comme on l'a déjà souligné, tout règlement peut être aboli aussi vite qu'il a été édicté. Si le gouvernement fédéral veut sérieusement donner l'exemple dans ce domaine, il est extrêmement important, comme l'a dit le comité sur le droit à l'égalité, qu'il soit au moins visé par toutes les dispositions du projet de loi C-62.

En deuxième lieu . . .

[*Français*]

La lacune majeure de ce projet de loi, monsieur le Président, c'est que cela traite seulement des compagnies comptant 100 employés ou plus. On sait que la majeure partie des compagnies ne seront pas touchées par cette législation parce que la majeure partie des compagnies au Canada ce sont les petites entreprises comptant moins de 100 employés.

Qu'arrive-t-il aux personnes qui sont employées dans les compagnies où il y a seulement 25, 30 ou 40 employés? Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a suggéré qu'au moins on pourrait suivre l'exemple qui a déjà été donné aux États-Unis où on comprend toutes les compagnies qui ont plus de 15 employés.

Toutes ces compagnies aux États-Unis sont touchées par les règlements fédéraux en ce qui concerne l'équité d'emploi. Et en étant un homme très raisonnable, un député très raisonnable et très travailleur, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a suggéré que ce projet de loi pourrait toucher seulement les compagnies comptant 25 employés ou plus. Il n'a pas dit que cela toucherait toutes les petites entreprises. Il était même prêt à exempter toutes les compagnies qui avaient moins de 25 employés. Mais cela n'est pas extraordinaire, monsieur le Président, quand on voit que le Code canadien du travail touche à toutes les compagnies comptant plus de cinq employés, ce n'est pas irraisonnable de demander au gouvernement de changer par un amendement cette partie du projet de loi qui accorde une exemption à toutes les compagnies comptant moins de 100 employés.

[*Traduction*]

Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a proposé plusieurs amendements extrêmement raisonnables—en fait, près de trois douzaines d'amendements—qui portaient sur le fond et la substance de ce projet de loi. Ils visaient à redresser certaines injustices soulignées par le comité multipartite qui a étudié le droit à l'égalité. Malheureusement, malgré les beaux discours de la ministre et du gouvernement, et même si tous les groupes que ce projet de loi prétend défendre ont appuyé ces amendements, la ministre et le gouvernement ont refusé d'accepter la plupart d'entre eux. En fait, ils en ont acceptés seulement deux ou trois qui n'étaient certainement pas les plus importants.

C'est décevant, surtout que le premier ministre avait promis d'appliquer le principe du respect des contrats immédiatement après avoir été élu—je me souviens encore très bien de ses paroles; c'était une de ses principales promesses. Il a dit que le gouvernement ferait non seulement observer l'équité en matière d'emploi pour tous les fonctionnaires fédéraux mais qu'il obligerait aussi les sociétés qui veulent traiter avec lui à élaborer un plan d'action positive pour ainsi appliquer au Canada ce principe qui a fait ses preuves aux États-Unis. Voilà ce que le premier ministre a dit lorsqu'il était chef de l'opposition, au cours d'un affrontement avec le premier ministre, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) dans le débat sur les revendications féminines. Les députés, de tous les partis, se sont réjouis de cette promesse adressée aux Canadiennes.

Équité en matière d'emploi

Le premier ministre a malheureusement dit une chose aux femmes canadiennes et il a dit autre chose aux sociétés; c'est d'ailleurs la même chose pour bien d'autres promesses du gouvernement. Lorsqu'il s'agit de voir quels groupes d'intérêt l'emportent dans la lutte pour les droits et l'égalité, il est clair que les sociétés, les multinationales—les Imasco—ont gagné. Les petites gens, les femmes canadiennes, n'ont aucune chance.

D'après un rapport publié aujourd'hui, la pauvreté est en progression au Canada. Parmi les principaux groupes touchés par ce fléau, il y a notamment les femmes et les enfants. Si nous voulons nous attaquer vraiment à la pauvreté et à la féminisation de la pauvreté, le seul moyen consiste à suivre certaines recommandations pour essayer de combler l'écart salarial. Les femmes gagnent 58, 60 ou 62 p. 100 du salaire des hommes, selon la province. Une mesure législative énergique sur l'équité en matière d'emploi ne résoudrait pas le problème immédiatement, mais elle ferait comprendre, et pas seulement aux sociétés, . . .

• (1240)

M. Turner (Ottawa—Carleton): Plus fort.

Mme Copps: Le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) m'a dit de parler plus fort. Je parlerai plus fort parce que je parle au nom des Canadiennes qui en ont plus qu'assez d'entendre le gouvernement leur faire des promesses et leur affirmer qu'il va faire de son mieux pour améliorer leur sort économique. D'après les chiffres publiés aujourd'hui, un nombre croissant de femmes et d'enfants deviennent pauvres. Le gouvernement n'arrive même pas à s'attaquer aux problèmes tout simples de l'éducation des enfants en bas âge et des garderies.

Le gouvernement a reçu un rapport lui recommandant de traiter le problème de l'éducation des enfants en bas âge d'une tout autre façon. Le gouvernement a réagi en créant encore un groupe d'étude et en choisissant comme présidente la députée de Lincoln (M^me^ Martin). Il paraît que peu de temps après les élections, son bureau a dit qu'elle ne s'intéressait pas aux questions féminines parce que les femmes ne représentent de toute façon que 1.5 p. 100 de ses électeurs. C'est pourtant elle qui a été choisie par le gouvernement pour présider un nouveau groupe d'étude sur l'éducation des enfants en bas âge.

Le gouvernement n'est pas partisan des garderies. Le gouvernement ne pense pas que les jeunes, hommes et femmes, croient tous que si nous voulons accorder des chances égales aux femmes, il faut leur donner l'infrastructure sociale nécessaire pour leur permettre de se lancer sur le marché. L'équité en matière d'emploi n'est qu'un moyen d'essayer d'instaurer une certaine égalité.

Aucun député, d'un côté de la Chambre comme de l'autre, n'a donné à entendre qu'un bon projet de loi sur l'équité en matière d'emploi comblerait immédiatement l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Ce n'est tout bonnement pas vrai. Bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte, notamment l'éducation et la socialisation, les possibilités de placement des enfants dans les garderies et les services d'aides aux hommes et aux femmes.

Disons par ailleurs qu'un projet de loi énergique sur l'équité en matière d'emploi exhortant les sociétés à faire de l'action positive et à respecter les contrats réduirait l'écart salarial de 10 à 15 p. 100 au bas mot. Cela ne signifierait pas que le temps du salaire égal pour un travail d'égale valeur serait arrivé pour tous, mais si j'étais une femme ayant un enfant à charge, travaillant pour le salaire minimum en Ontario et qu'on m'offrait la possibilité d'augmenter mon salaire de 10 à 15 p. 100, j'acclamerais le gouvernement qui aurait eu le courage de présenter cette loi. Je le féliciterais aussi d'avoir obligé les sociétés, non seulement à préparer des plans mais aussi, au lieu de les garder secrets dans les coffres-forts de leur Saint des Saints, à les divulguer pour que le public et en particulier les groupes cibles puissent les examiner.

Malheureusement, le gouvernement a fait pleuvoir les promesses sur les femmes durant la campagne électorale. Maintenant que le temps est venu de livrer la marchandise, le gouvernement n'est même pas prêt à accepter une chose aussi simple que l'application de cette loi à ses propres ministères. On peut difficilement se l'imaginer exigeant que les employeurs du secteur privé fassent rapport sous peine d'une amende de $50,000, s'il est lui-même exempté et si la loi ne s'applique pas aux ministères fédéraux. Si vous étiez en affaires, monsieur le Président, pourriez-vous vendre cette idée? Pourriez-vous déclarer à vos clients que vous voulez que certaines lois s'appliquent à eux tout en vous assurant qu'elles ne vous touchent pas vous-même?

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a donc à cacher? Qu'est-ce que les députés conservateurs ont donc à cacher? C'est tout simplement que, en raison des réductions de Nielsen, les personnes qui perdent leur emploi dans la Fonction publique sont surtout les femmes qui ont été les dernières engagées et donc les premières mises à pied. L'élimination du concept d'année-personne fait partie des réductions prévues par le gouvernement fédéral, mais ce sont surtout les femmes qui vont être touchées par les restrictions de M. Nielsen et ce qu'on appelle l'érosion normale ou la réduction d'années-personne dans la Fonction publique. Voilà pourquoi les conservateurs ne veulent pas se soumettre au même genre d'examen qu'ils sont disposés à imposer aux sociétés de plus de 100 employés.

Les gens qui ne passent pas leur temps à scruter les lois fédérales—ce qui est le cas, je présume, de la plupart des Canadiens—ont entendu la ministre dire que cette mesure va avantager les Canadiennes et ils croient que la ministre tente vraiment de rétablir l'équilibre. Toutefois, il importe d'examiner quatre aspects du projet de loi. Premièrement, il ne s'applique pas aux employés fédéraux. Deuxièmement, il ne s'applique qu'aux sociétés régies par le gouvernement fédéral dont le nombre d'employés est supérieur à 100. Troisièmement, aucun mécanisme d'exécution n'étaye les plans d'action. Quatrièmement, les plans d'action sont laissés à la discrétion des sociétés qui, elles, ne sont pas tenues de les dévoiler. Pensons-nous vraiment qu'un plan d'action secret non sujet à l'examen du public va changer la situation de l'emploi des minorités visibles, des autochtones, des personnes handicapées et des femmes? Non.

Comme le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est l'a signalé, le libellé du projet de loi est fautif. Dans un sens, on va perpétuer les pratiques discriminatoires actuelles relatives à l'emploi. Je parle de l'article 4*b*) qui demande aux entreprises d'instaurer des usages positifs à proportion de la représentation au sein de la population active.

Disons par exemple qu'une minorité visible représente 10 p. 100 de la population active de Toronto. Il est fort possible que 60 ou 70 p. 100 des minorités visibles aient complètement renoncé à chercher du travail et ne figurent plus dans la main-d'oeuvre. Alors il ne sera plus tenu compte de ces gens-là. Le projet de loi demande aux sociétés de fixer les objectifs en fonction du nombre de personnes qui font partie en ce moment de la population active, au lieu d'objectifs fondés sur le nombre de personnes figurant dans la population en général.

Prenons le cas de la collectivité autochtone, qui constitue un bon exemple. Les objectifs doivent être fixés en fonction de son pourcentage non pas de la population active, mais de la population en général.Si nous tournons le dos à ceux qui ont renoncé parce qu'ils ont perdu espoir et en ont assez du système, nous nous trouvons en un sens à institutionnaliser, par les objectifs que nous fixons, les usages discriminatoires qui ont justement amené des milliers et même des centaines de milliers de personnes à quitter la population active et qui se trouvent assistés au titre de la famille. Tous les handicapés du pays qui touchent actuellement des prestations ne ressortissent pas à ce programme parce qu'ils ne font pas partie de la population active. Le gouvernement devrait pour le moins ajouter un article qui fixe des objectifs en fonction du nombre de personnes figurant dans la population en général et pas strictement du nombre de personnes dans la population active.

[*Français*]

. . . à mon avis, la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de ne pas procéder avec les très bons amendements tels que ceux présentés par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), c'est parce qu'il n'y croit pas, il n'y croit vraiment pas et, monsieur le Président, si ici à la Chambre on a vraiment des députés indépendants étant donné le nouveau style de gouvernement tel qu'introduit, soi-disant par le «house leader» du parti gouvernemental, j'aimerais proposer, pour donner la chance à tous les députés de voter indépendamment, de ne pas appuyer le projet de loi tel que présenté dans le moment, je propose . . .

[*Traduction*]

Je voudrais donner aux députés de tous les partis la possibilité de voter sur la question. Appuyée par le député de Bourassa (M. Rossi), je propose donc:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, ne soit pas lu maintenant pour la 3e fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité législatif pour un nouvel examen des articles 3, 5 et 7.

• (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai rien à redire à la motion proposée par la député de Hamilton-Est (Mme Copps) et appuyée par le député de Bourassa (M. Rossi).

M. Allmand: Monsieur le Président, je voulais poser des questions à la députée durant la période de 10 minutes réservée aux questions. Puis-je le faire maintenant?

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais permettre des questions et des observations.

M. Allmand: Monsieur le Président, d'après l'amendement proposé par la députée, le projet de loi serait renvoyé au comité qui devrait en réexaminer les articles nos 3, 5 et 7.

L'article 3 est la disposition qui indique si les ministères fédéraux devraient ou non être inclus dans le projet de loi. Je présume qu'elle a inséré l'article 3 parce qu'elle voudrait tenter d'inclure les ministères fédéraux et, comme elle l'a signalé dans son discours, abaisser la limite minimale pour les sociétés visées de 100 à 25 employés.

L'article 5 porte sur les plans de mise en oeuvre. La députée veut-elle en renvoyant le projet de loi au comité, faire disparaître cet article qui stipule que ces plans de mise en oeuvre devraient demeurer secrets et ensevelis dans les chambres fortes des sièges sociaux des compagnies?

L'article 7 a trait à la sanction. Dans mes remarques, j'ai dit qu'on pourrait renforcer l'article 7 si l'amende de $50,000 pour la non-exécution était rattachée aux articles 4, 5 et 6. Pourrait-elle expliquer, étant donné qu'elle a présenté son amendement à la fin de ses observations, si c'est ce qu'elle espère accomplir au comité?

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais répondre aux questions par ordre inverse. De toute évidence, l'article 7 stipule qu'une amende sera imposée si l'employeur viole l'article 6 c'est-à-dire l'obligation de faire rapport au gouvernement fédéral. Seule cette obligation est assortie d'une amende. Par conséquent et dans un certain sens, un employeur peut présenter le rapport suivant: «Je n'ai rien fait et 1986 a passé. J'ai présenté un rapport et je ne suis donc pas passible d'une amende». Nous estimons que cela n'est pas admissible. En étendant les motions de sanction et de délit aux articles 4, 5 et 6, nous obligerions l'employeur non seulement à présenter un rapport, mais encore à établir au sein de l'entreprise un programme de promotion sociale ouvert et accessible, espérons-le, et dont la non-application entraînerait une quelconque sanction. A l'heure actuelle, aucune sanction n'est prévue sauf en ce qui concerne l'obligation de faire rapport.

De la même manière, mes préoccupations au sujet de l'article 5 ont trait non seulement au fait qu'aucune amende n'est imposée aux sociétés qui ne respectent pas cette disposition, mais aussi au fait que la disposition elle-même appelle un plan d'action qui doit demeurer secret. Un plan d'action qui demeure secret n'est plus en soi un plan d'action. Nous tenons évidemment à ce qu'il soit ouvert et accessible afin que les comités parlementaires puissent l'examiner et que les groupes cibles intéressés puissent voir s'il est ou non appliqué.

En ce qui a trait à l'article 4, les pratiques d'emploi sont telles à l'heure actuelle que le gouvernement demande aux employeurs d'établir des programmes seulement pour les entreprises de moins d'une centaine d'employés et que le gouvernement fédéral est exempté. Évidemment, nous n'approuvons pas cela. Ma motion vise à permettre au comité de réexaminer la question de l'exemption du gouvernement fédéral et de veiller à ce que le projet de loi vise le gouvernement fédéral et aussi les petites entreprises qui comptent, par exemple, 25 employés ou plus.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'ai d'abord besoin d'un éclaircissement. Dois-je comprendre que l'amendement s'applique uniquement aux articles 3, 5 et 7?

Mme Copps: Monsieur le Président, on pourrait en élargir la portée mais, pour l'instant, l'amendement proposé aurait pour effet de renvoyer au comité les articles 3, 5 et 7 pour réexamen. L'article 4 restreint l'application de la loi aux entreprises qui comptent au-delà de 100 employés, et en exempte le gouvernement fédéral. Si, dans toute sa sagesse, le comité décidait de réexaminer d'autres dispositions du projet de loi, il en aurait vraisemblablement la possibilité. Toutefois, nous avons mentionné les trois que d'aucuns ont jugées les plus répréhensibles.

M. McCurdy: J'ai une question supplémentaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais d'abord donner la parole au député de Gander—Twillingate (M. Baker) qui invoque le Règlement, puis au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy).

M. Baker: En effet, monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque le débat va maintenant porter sur la motion à l'étude, Votre Honneur peut-il préciser si elle s'applique, oui ou non, au projet de loi tout entier? Certains voudraient en restreindre la portée aux article 3, 5 et 7, mais c'est tout le projet de loi que nous sommes en train d'étudier . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends le rappel au Règlement. Il s'agit d'une motion de portée restreinte, qui ne concerne que les articles mentionnés. Tout est clair maintenant.

M. McCurdy: Monsieur le Président, à ce que je sache, la motion s'applique effectivement aux articles 3, 5 et 7. La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) s'est élevée contre l'article 5 qui prévoit non pas un plan d'action global mais uniquement des objectifs, ce qui est inadmissible, car le plan d'action demeurerait secret. Puisqu'elle s'oppose au fait que le rapport de même que les objectifs, dont il est fait état à l'article 5, demeureront secrets, si ce n'est qu'ils seront conservés et que, dans certaines circonstances, le ministre pourra en être saisi, pourquoi n'a-t-elle pas inscrit l'article 4 dans sa proposition? Si le secret rattaché au rapport mentionné à l'article 5 est inacceptable, le fait que le plan d'action prévu à l'article 4 ne puisse être vu de personne l'est certainement tout autant sinon plus.

Mme Copps: Monsieur le Président, je présenterai volontiers une autre modification plus tard au sujet de l'article 4. Nous avons discuté avec notre expert en matière de procédure des articles qui devraient être visés par notre motion. Il nous a dit que, si nous présentions une motion d'application générale, celle-ci pourrait être jugée irrecevable. Nous voulons nous pencher pour l'instant sur certains articles précis parce que la plupart des groupes en cause ont signalé que c'était ces dispositions de la mesure qui leur plaisaient le moins. Nous serions certes disposés à examiner aussi les articles 4 et 2 ou d'autres plus tard. De toute évidence, nous voulons tout faire pour permettre au gouvernement de modifier la portée du projet de loi.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai fait partie du comité législatif. Nous avons siégé de nombreuses heures et je pense que nous avons entendu tous ceux qui voulaient témoigner. Ce qui m'ennuie ici, c'est que la députée qui a présenté l'amendement n'a pas assisté aux réunions du comité et ne sait peut-être pas que toutes les idées qu'elle exprime maintenant ont été soigneusement examinées et rejetées par le comité. Quand il a présenté son rapport à la Chambre, le comité a dit qu'il avait examiné toutes ces idées. Les données qui ont été fournies à la Chambre montrent que le comité a examiné très attentivement chacune de ces idées, mais qu'il ne les a pas retenues. Le comité était présidé par un membre du parti de la députée. Veut-elle laisser entendre que le président du comité était mal choisi ou incompétent? Veut-elle dire que le comité était mal constitué? Veut-elle dire que les témoins n'étaient pas appropriés? Qu'a-t-elle à redire à la façon dont le comité a fait son travail?

• (1300)

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais permettre à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) de répondre pourvu qu'elle le fasse rapidement.

Mme Copps: Monsieur le Président, il est certain que je ne suis pas parfaitement satisfaite de la composition du comité. Il était constitué d'une majorité de conservateurs qui n'ont tenu compte d'aucune des instances des groupes désignés: les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les handicapés. Ce projet de loi ne les défend pas. Ce sont eux qui ont proposé ces recommandations. Il est certain que, si la majorité avait été libérale et néo-démocrate, les amendements auraient été acceptés. Oui, j'aimerais que l'on écarte tous les membres conservateurs de ce comité.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la politique énergétique du gouvernement est en déconfiture. Elle nous place dans la pire des situations: en effet, le brut rapporte aux producteurs des prix peu élevés, mais, au détail, le pétrole se vend cher aux consommateurs. L'an dernier, le gouvernement a promis de créer des centaines de milliers d'emplois et de faire du secteur énergétique le moteur de la croissance de l'économie canadienne. Or aujourd'hui, le pétrole produit grâce aux travaux de prospection et de mise en valeur dans l'ouest canadien se vend bon marché. On prévoit que le budget de ces travaux de prospection et de mise en valeur sera réduit de 3 à 4 milliards de dollars cette année, ce qui provoquera la perte de 100,000 emplois au Canada. Cette perte éprouvera non pas seulement l'ouest du Canada, mais aussi des localités comme Sault-Sainte-Marie où l'Algoma Steel supprimera 1,500 emplois par suite de la politique énergétique du gouvernement.

Par ailleurs, le prix de vente au détail a baissé progressivement, mais bien moins vite qu'aux États-Unis. Le pire pour les Canadiens, c'est que Petro-Canada vend son essence aux distributeurs américains 7.5 c. le litre de moins qu'aux distributeurs canadiens. La politique énergétique conservatrice est la pire qui soit.

* * *

LES MINES

LES MISES À PIED DE COMINCO À TRAIL (C.-B.)

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, la région de Kootenay-Ouest, en Colombie-Britannique, plus particulièrement la ville de Trail, est durement touchée par un taux de chômage supérieur à 20 p. 100. Seulement cette année, le plus important employeur de la région, Cominco, a renvoyé 500 employés à Trail et à sa mine de plomb, à Kimberley. La chute du cours mondial des métaux et l'inertie des gouvernements fédéral et provincial depuis quelques années ont assombri l'avenir de la région. L'avenir de la société Cominco et de la région de Trail est tellement incertain que les hypothèques résidentielles ne sont plus automatiquement disponibles.

Article 21 du Règlement

Le gouvernement fédéral est disposé à aider Cominco à moderniser sa vieille fonderie, mais il a été incapable de s'assurer la collaboration du gouvernement provincial dans ce dossier. Le premier ministre (M. Mulroney) a promis de collaborer plus étroitement avec les provinces, mais, dans ce cas critique, les deux paliers de gouvernement n'arrivent pas à s'entendre sur la stratégie et les mesures de sauvetage à adopter. Les habitants des régions de Kootenay-Ouest réclament des mesures de la part des deux niveaux de gouvernement, et pas seulement des promesses.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DU MARCHÉ MONDIAL—LE BESOIN D'AIDE DES AGRICULTEURS

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens contribuent énormément à la balance commerciale du Canada ainsi qu'à la santé de son économie. Environ 500,000 Canadiens travaillent dans l'agriculture et environ deux millions dans les domaines connexes de l'agro-alimentaire. Si on compte les secteurs de la transformation ainsi que de la vente en gros et au détail, l'agro-alimentaire représente plus du quart de l'activité économique canadienne et les agriculteurs canadiens sont parmi les plus efficaces du monde.

Grâce à la grande productivité de notre secteur agro-alimentaire, les Canadiens consacrent en moyenne moins de 16 p. 100 de leur revenu à leur alimentation et se classent ainsi au deuxième rang pour la modicité des prix de l'alimentation. Cependant, les agriculteurs canadiens font face à un avenir incertain en raison de la situation du marché agricole mondial. Le gouvernement fédéral a beaucoup fait pour l'agriculture, mais il y a encore beaucoup à faire, vu la crise actuelle. Dans l'intérêt du pays tout entier, nos agriculteurs doivent immédiatement recevoir l'aide de tous les niveaux de gouvernement et l'appui de tous les Canadiens, tant citadins que ruraux. Ils le méritent.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES AVANTAGES QU'IL Y A À INVESTIR

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, Larkin Kerwin, président du Conseil national de recherches, a décrit dernièrement comment l'état de la science et de la technologie au Canada a été marqué par deux générations de négligence. Le Canada a ainsi perdu des revenus et des emplois au profit de pays plus axés sur la technologie. En 1985, l'excédent de nos importations dans ce domaine a atteint 12 milliards de dollars. Nous importons 80 p. 100 de nos machines, 70 p. 100 du matériel de transport, 80 p. 100 de l'équipement scientifique, 80 p. 100 de l'équipement sanitaire et presque tout notre matériel minier. Les États-Unis comptent 19 techniciens pour 1,000 employés de la fabrication, le Japon 12, et le Canada seulement quatre.

Article 21 du Règlement

Tout investissement dans la recherche et le développement rapporte des dividendes considérables. Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) auquel on a affecté 70 millions l'an dernier, rapportera 1 milliard et demi de nouvelles ventes, dont 420 millions sous forme de taxes fédérales et provinciales, en plus de créer 12,000 emplois à plein temps.

M. le Président: A l'ordre. Les soixante secondes sont terminées.

* * *

• (1405)

LE SECTEUR DE LA VOLAILLE

KENTVILLE (N.-É.)—ON PRÉCONISE LA RECONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE RECHERCHE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, l'Association des producteurs de poulet de la Nouvelle-Écosse a réclamé de l'aide du gouvernement. En juin 1985, un incendie a détruit un bâtiment abritant un laboratoire où l'on sélectionnait de nouvelles races de volaille.

Les $350,000 nécessaires à la reconstruction d'un laboratoire de sélection de poulet de gril situé à Kentville, en Nouvelle-Écosse, n'est qu'un montant modeste si l'on considère que la valeur des ventes des grossistes de viande de volaille dépasse 1 milliard de dollars. En outre, de meilleures méthodes d'alimentation, un taux accru de survie des embryons et un accroissement de la taille des oeufs, ont permis à l'industrie d'accroître ses revenus annuels de plusieurs millions de dollars.

En somme, la reconstruction de ce laboratoire rapporterait bien des fois le coût des travaux puisqu'elle augmenterait les rendements et permettrait aussi aux éleveurs de la Nouvelle-Écosse de continuer à contribuer à un secteur d'activité qui rapporte des milliards de dollars.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, pendant que les signes évidents du succès de notre gouvernement ne cessent d'être apparents, baisse des taux d'intérêt, diminution du chômage, activités des entreprises, notre gouvernement continue ses efforts afin de faciliter la tâche à l'entreprise privée, pour le développement de nos manufactures et de nos commerces. La révision des réglementations excessives, désuètes, omniprésentes, écrasantes et démotivantes de nos entreprises est amorcée.

Les comités permanents de la Chambre des communes, à partir du rapport Nielsen, feront bientôt une recommandation au Parlement du Canada pour débarrasser nos entreprises de parasites de la bureaucratie libérale.

Dans l'appréciation des recommandations du rapport Nielsen, nous allons, monsieur le Président, non seulement tenir compte des retombées sur le Budget fédéral de 110 milliards, mais nos propositions aux modifications législatives permettront à nos entreprises d'être plus concurrentielles dans le contexte mondial.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS CANADIEN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, un vote capital aura peut-être lieu demain au comité des finances du sénat américain concernant les négociations accélérées sur le libre-échange avec le Canada.

Les forces protectionnistes au Congrès des États-Unis ont présenté quelque 300 mesures l'an dernier sur ce sujet et une opinion largement répandue dans les milieux politiques veut que le gouvernement Reagan n'ait pas fait suffisamment d'efforts pour régler les questions de commerce international.

Notre industrie forestière a injecté 26 milliards de dollars dans notre économie l'an dernier. Elle a employé plus de 300,000 travailleurs et a donné lieu à un excédent net de 11 milliards de dollars au titre du commerce international. Nous détenons actuellement 35 p. 100 du marché américain des résineux. Ce marché représente 72 p. 100 de nos exportations dont 12 et 6 p. 100 sont destinés à l'Europe et au Japon respectivement.

Nous avons une chance unique, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, de moderniser nos usines pour desservir des marchés dans le monde autres que ceux des États-Unis.

Il est de notoriété publique que l'épinette, le pin et le sapin de la Colombie-Britannique commandent les prix sur les marchés nord-américains. Voilà maintenant qu'on entend le Congrès américain réclamer à cor et à cri des quotas, des tarifs, des cartels et des mesures régulatoires contre celui de nos produits qui est le plus important parmi ceux que nous échangeons librement.

Nous devrions faire l'impossible pour diversifier nos débouchés dans les pays du Pacifique, de la Communauté économique européenne et ailleurs dans le monde compte tenu de notre vulnérabilité face à la montée du protectionnisme américain.

* * *

LA MONARCHIE

LE 60^{E} ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DE SA MAJESTÉ LA REINE

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je voudrais rendre aujourd'hui un hommage tout particulier à une femme extraordinaire, d'une remarquable vitalité, à l'occasion de son soixantième anniversaire de naissance. Elle a toujours été reconnue pour sa compassion et son esprit de justice envers l'humanité tout entière.

Cette personne charmante et sincère a foulé le sol canadien quinze fois au cours des trente-cinq dernières années. Elle connaît le Canada mieux qu'un grand nombre de nos propres concitoyens, car elle a été l'invitée d'honneur à une multitude de fêtes à travers le Canada.

Cette mère de quatre enfants célèbres et grand-mère de quatre petits-enfants conduit elle-même sa Land Rover et elle est une tireuse à la carabine émérite. Elle est commandant en chef des Forces armées de la Grande-Bretagne et chef de l'Église d'Angletere.

A titre de monarque des 49 pays du Commonwealth, elle remplit 400 engagements par année, à la plus grande joie de milliers d'admirateurs.

Elle est la plus grande diplomate du monde, et la plus aimée. En ce jour de son soixantième anniversaire, nous lui transmettons nos meilleurs voeux de bonheur et de longévité.

Dieu sauve la reine! Que son règne soit de longue durée!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, la Réserve fédérale américaine annonçait vendredi dernier une baisse d'un demi-point de son taux d'escompte. Ce dernier ramené de 7 à 6.5 p. 100 à compter d'aujourd'hui est le plus bas depuis mai 1978.

Cette diminution entraînera d'autres baisses au Canada où le taux d'escompte décline depuis quelques semaines.

L'influence américaine ne manqua pas de se faire sentir puisque la Banque du Canada annonçait vendredi dernier une autre baisse de son taux d'escompte, passant de 9.33 p. 100 à 9.23 p. 100.

De plus, la Banque de Montréal a annoncé que pour toutes les hypothèques le taux diminuera de 1/4 de point.

Voilà une bonne raison de se réjouir, monsieur le Président, voilà une raison de croire que la confiance revient au Canada après tant d'années de confrontation et de provocation sous le précédent gouvernement libéral.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE GRAND LAC RIDEAU—ON S'OPPOSE À LA DEMANDE D'INSTALLER UNE FLOTTILLE DE PÉNICHES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) devrait rejeter la demande de la société Three Buoys Limited d'installer une flottille de 57 péniches aménagées sur le grand lac Rideau. À une époque où on réglemente avec soin la construction en bordure du lac pour enrayer la pollution, il serait inacceptable d'approuver une telle demande.

Article 21 du Règlement

Les résidents et les usagers du grand lac Rideau ne veulent pas de ces péniches. Les Canadiens en général s'opposent à toute exploitation excessive des parcs nationaux. Les mêmes principes valent pour les montagnes et les cours d'eau: une trop grande densité empêche de jouir pleinement des lieux et risque d'entraîner des dommages irréversibles à l'environnement. En l'occurence, c'est le ministre de l'Environnement qui est l'autorité responsable. Il devrait prêter l'oreille aux doléances de ceux à qui cette demande risque de nuire et dissiper définitivement le climat d'incertitude en refusant cette demande.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DU BÉNÉVOLAT

L'IMPORTANCE DES ORGANISMES BÉNÉVOLES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, aujourd'hui marque la première journée d'une semaine nationale consacrée entièrement au bénévolat. Partout au Canada des manifestations et des déclarations témoigneront de l'importance économique et sociale du secteur volontaire de notre vie quotidienne.

Monsieur le Président, des centaines de bénévoles oeuvrent dans les milieux sociaux, culturels, économiques et sportifs afin d'aider les plus démunis ou de soutenir les activités locales.

Monsieur le Président, le geste bénévole est si grand et tellement important que notre société ne pourrait pas fonctionner normalement s'il disparaissait.

Je souhaite ardemment que notre gouvernement forme un comité spécial afin de déterminer comment aider et soutenir efficacement nos organismes bénévoles et/ou connaître leurs besoins particuliers.

Finalement, j'offre mes remerciements les plus sincères à tous les bénévoles et, plus spécialement, à ceux de ma circonscription d'Argenteuil—Papineau pour leur inlassable dévouement dans les 53 municipalités.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE POURQUOI LE PRIX DE L'ESSENCE À MONTRÉAL N'EST PAS COMME CELUI DE BOSTON

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, en février, le prix régulier de l'essence à Montréal était de 58.9c. le litre. C'était une augmentation d'un demi cent depuis le mois de janvier. Par contre, le prix de l'essence à Boston, pour la même période de temps, était de 40.2c. le litre. C'était une chute de 1.2c. le litre depuis le mois de janvier.

Monsieur le Président, c'est une différence de 50 p. 100 entre la ville de Boston et la ville de Montréal. A Boston, 40c. le litre et à Montréal, c'est presque 60c. le litre.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, les Québécois voudraient savoir pourquoi il y a un prix raisonnable aux États-Unis, dans la ville de Boston, mais pas à Montréal.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA MAJORATION DU TAUX D'INTÉRÊT PAR LES COMPAGNIES ÉMETTRICES DE CARTES DE CRÉDIT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, on rapporte qu'au moment où ils recevront leur facture du 28 avril, les consommateurs qui utilisent la carte Mastercard émise par le Trust Royal vont constater que le taux d'intérêt a été majoré des trois quarts de 1 p. 100. Je crois savoir également que le taux d'intérêt pour la carte Visa émise par la Banque Royale du Canada sera porté à 18.6 p. 100 à compter du 1er mai, et cela, au moment où non seulement le Canada, mais aussi les États-Unis, la France et le Japon réduisent leurs taux d'intérêt.

Si ces compagnies ont d'excellentes raisons de majorer ainsi leurs taux d'intérêt alors que les taux d'escompte et les taux préférentiels sont à la baisse, qu'elles les fournissent au Parlement et aux Canadiens. Quand les institutions bancaires baissent leurs taux d'intérêt, pourquoi les consommateurs devraient-ils payer plus cher pour utiliser les cartes de crédit? Quand le niveau d'inflation est stationnaire, pourquoi faut-il que le coût du crédit grimpe ainsi en flèche?

* * *

LES ASSURANCES

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE—LA HAUSSE DES PRIMES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, l'assurance responsabilité civile n'est pas un luxe, c'est une chose indispensable, et pourtant après avoir contracté une assurance durant des années, les municipalités, les entreprises et les particuliers prennent maintenant le risque de s'en passer à cause du montant ridiculement exorbitant des primes.

Cela s'explique en partie par la tendance à imiter au Canada les dommages-intérêts élevés accordés par les tribunaux américains, comme le montant de plusieurs milliers de dollars accordé à un voleur qui s'était cassé les reins en commettant un crime. Cela s'explique également par la cupidité des réassureurs étrangers qui ont fait beaucoup d'argent durant des années et imposent maintenant des primes excessivement élevées. L'industrie canadienne de l'assurance, les agents locaux y compris, se trouve prise dans l'étau.

Je sais que la loi sur le délit fait relever cette question de la compétence provinciale, mais cela est tellement essentiel que je crois que le gouvernement fédéral peut faire preuve de leadership en coordonnant les efforts des provinces pour procurer de l'assurance responsabilité civile à des coûts raisonnables et pour tâcher de trouver plus de réassureurs canadiens.

• (1415)

L'ÉCONOMIE

LES RÉSULTATS D'UN RÉGIME DE LIBRE ENTREPRISE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les deux derniers intervenants ont donné de bons exemples de ce qui arrive aux gens dans un régime conservateur de libre entreprise capitaliste. Les Canadiens devraient peut-être comprendre que ce qui leur arrive en parlant des frais d'intérêt élevés et des problèmes qu'a décrits le député de Bow River (M. Taylor) pourrait être changé si seulement ils comprenaient ce que représente vraiment le parti conservateur.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE VOTE PROCHAIN D'UN COMITÉ DU SÉNAT AMÉRICAIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'aimerais poser ma question au vice-premier ministre. Elle est motivée par le vote auquel procédera demain le Sénat américain sur la question du libre-échange.

Une voix: Le voilà.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais donc poser ma question au premier ministre. Il semble manifeste que l'administration américaine est en train de négocier fébrilement avec des éléments clés du Sénat américain à l'approche du vote qui devrait avoir lieu demain sur la question du libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le premier ministre a-t-il communiqué récemment par téléphone avec le président des États-Unis à ce sujet? Quelles concessions l'administration américaine envisage-t-elle de faire pour convaincre ces sénateurs d'opter pour l'accélération des négociations? Et le premier ministre aurait-il l'obligeance d'informer la Chambre de la teneur de ces concessions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il n'y pas eu de conversations, monsieur le Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il n'y pas eu de conversations avec le président.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE RENCONTRERA SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): On retourne à un autre sujet. Le Président des États-Unis n'est pas en conversation avec notre premier ministre. Est-ce que le premier ministre aurait des conversations avec ses homologues provinciaux pour assurer leur position dans les négociations? La semaine dernière, il avait attaqué les premiers ministres provinciaux au sujet des barrières commerciales. Est-ce qu'il envisage assez tôt une rencontre personnelle avec ses homologues provinciaux pour clarifier leur situation dans les négociations commerciales avec les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas attaqué les premiers ministres provinciaux la semaine dernière. Je les ai invités à éliminer des barrières au commerce aux niveaux national et interprovincial.

J'ai repris en quelque sorte les idées du premier ministre Peterson énoncées à la Conférence des premiers ministres à Halifax où il disait, avec raison, que les provinces avaient une obligation de commencer elles-mêmes le processus d'élimination des barrières entre les provinces et entre les individus ici, au Canada.

Alors, j'ai insisté sur ce terme en invitant les provinces à poser ce geste solitaire avant que ne débutent les négociations soit avec les Américains, soit au niveau du GATT. Je pense qu'il s'agirait là d'un geste heureux pour la population canadienne.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme ces négociations se déroulent à huis clos entre notre gouvernement et les États-Unis, et entre le gouvernement fédéral et les provinces, le premier ministre pourrait-il consulter son collègue, le leader du gouvernement à la Chambre afin de nous permettre d'avoir rapidement un débat parlementaire complet sur toute la question de ces négociations avec les États-Unis?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je vais attendre que les applaudissements se calment.

Une voix: Les applaudissements clairsemés.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais parler le plus rapidement possible au leader du gouvernement à la Chambre, et lui suggérer une journée d'opposition sur cette importante question.

* * *

L'IMMIGRATION

LES MILITAIRES RUSSES QUI ONT FAIT DÉFECTION EN AFGHANISTAN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je vais poser ma question au ministre d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne le sort de six Soviétiques qui ont fait défection et qui sont maintenant prisonniers de guerre en Afghanistan. En octobre 1984, le gouvernement conservateur a autorisé une mission de sauvetage qui a été sabotée de façon honteuse et, par la suite, annulée, ce qui a placé la vie des intéressés en grand danger. Pourquoi a-t-on permis que cette mission soit si mal organisée? Et qui au gouvernement, après avoir donné son accord, a décidé d'abandonner cette mission?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le député pour son accueil. J'ai lu les nouvelles parues dans la *Gazette* de Montréal. Je ne donnerai pas mon avis sur tous. Je ne parlerai que des faits. Ainsi, la réalité c'est que le gouvernement fédéral fait tout en son pouvoir, en usant de tous les recours nationaux et internationaux à sa disposition, pour venir en aide à ces gens.

Si les personnes citées dans l'article de la *Gazette* ont des contacts que nous n'avons pas, je serais fort heureux de les rencontrer et de voir si nous pouvons collaborer, afin d'aider les soldats qu'elles ont rencontrées à recouvrer la liberté.

• (1420)

ON DEMANDE L'ADMISSION DES DISSIDENTS AU CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il est incroyable de constater que les considérations humanitaires ne prédominent pas en l'occurrence, alors qu'on laisse traîner cette situation depuis près de deux ans, même s'il y va de la vie de ces soldats.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous garantir aujourd'hui, sans autre délai, qu'il enverra ses représentants en Afghanistan munis des permis ministériels pour faire sortir ces six courageux hommes du pays immédiatement? Une équipe de journalistes a déjà établi des contacts avec eux; ils cherchent à obtenir le statut de réfugiés politiques au Canada.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à l'instar de la plupart des députés—et du très honorable chef de l'opposition, j'en suis persuadé—je souhaiterais que le monde soit aussi simple que cela. Cependant, ce n'est pas le cas. Étant donné que certains Canadiens semblent s'être mis en rapport avec ces soldats, ce que nous n'avons pu faire en suivant toutes les voies nationales et internationales normales, je répète que je serais tout disposé, à l'instar de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à m'entretenir avec ces Canadiens, afin de déterminer s'il existe un moyen de conjuguer nos efforts dans un but humanitaire, en vue de permettre à ces soldats de recouvrer la liberté.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE VOTE PROCHAIN D'UN COMITÉ DU SÉNAT AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les Canadiens trouvent très inquiétantes les nouvelles en provenance de Washington selon lesquelles le président Reagan pourrait faire des concessions au comité sénatorial pour gagner son vote sur le libre-échange, demain. Ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu des circonstances, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas communiqué directement avec le président pour discuter de cette question urgente? Pourquoi ne lui a-t-il pas fait très clairement entendre qu'il ne devait faire aucune concession qui ferait du tort à notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la dernière partie de la question du député. C'est un point de vue que nous avons fait valoir à de nombreuses reprises et auquel s'est rendu le président des États-Unis et c'est pourquoi ce dernier a déclaré, à la fin mars, comme le député le reconnaîtra certainement, que son gouvernement comptait entamer des négociations avec le Canada sans condition préalable et sans restriction.

En ce qui concerne l'autre question que le député a soulevée, pour le moment, cela regarde uniquement les Américains. Nous avons fait connaître très clairement notre position. Nous n'échangerons pas de bois de construction, de pommes de terre ou de poisson contre tout autre avantage pour obtenir un vote demain. Nous sommes un pays souverain et non pas une bande de mendiants comme le laisse entendre le NPD.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous n'avons rien laissé entendre de tel. Nous avons plutôt dit le contraire.

Ma question supplémentaire est la suivante. S'il doit y avoir un vote aussi crucial au Sénat, comme c'est de toute évidence le cas, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas jugé bon de communiquer avec son ami américain, le président Reagan, pour discuter de la question, essayer de parvenir à une entente satisfaisante pour les Canadiens et éviter les concessions dont le président semble parler, selon ce que nous avons appris?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député n'a pas bien compris comment les choses se déroulaient. Notre rôle consiste à traiter avec le gouvernement des États-Unis qui a été élu par le peuple américain. Il s'agit du gouvernement en place. Nous avons traité avec lui. A compter du 26 septembre, nous avons reçu, à la Chambre, une réponse du président des États-Unis, dans laquelle il approuvait avec enthousiasme, au nom de son gouvernement, le principe de négociations entre nos deux pays, sans condition préalable, sans la moindre restriction. C'est clair. Tel a été notre rôle.

C'est maintenant du ressort des États-Unis et de leur système parlementaire et c'est au président des États-Unis d'obtenir l'approbation des comités du Congrès. Tel est son rôle, conformément à la Constitution et à la coutume. Le gouvernement a répondu. Nous avons répondu. Nous verrons maintenant si le Sénat américain ou ses membres attachent la même importance que nous à cette question commerciale.

• (1425)

LES COMMUNICATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le premier ministre ne peut certainement pas rester les bras croisés en attendant que les choses se passent comme si c'était sans importance pour lui étant donné les engagements qu'il a pris dans ce sens par le passé. Pourquoi n'a-t-il pas communiqué directement avec le gouvernement américain pour lui faire clairement comprendre qu'aucune concession susceptible de faire du tort à notre pays ne pouvait être faite? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de communication directe à un moment aussi crucial?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député boxe dans le vide. Nous ne restons absolument pas les bras croisés. Nous n'avons rien fait qui ne soit pas important. Nous avons déjà exposé notre point de vue. Il a obtenu l'approbation du président des États-Unis et du secrétaire . . .

M. Orlikow: Mais pas celle du Congrès.

M. Mulroney: Si le député de Winnipeg veut bien me laisser terminer, je le ferai avec plaisir. Nous n'avons aucune raison d'aller quémander dans les bureaux des sénateurs. Les néo-démocrates y sont habitués, mais pas nous. Nous sommes un pays souverain. Nous avons conclu un marché avec le président des États-Unis et nous nous attendons à ce que les États-Unis le respectent.

Des voix: Bravo!

LES INSTRUCTIONS DONNÉES À L'AMBASSADE DU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question au premier ministre qui vient de donner sa version personnelle, intéressante du reste, du fonctionnement de la constitution américaine. Le premier ministre veut-il dire que les fonctionnaires canadiens représentant notre gouvernement à l'ambassade de Washington ne peuvent absolument pas avoir de contacts avec des sénateurs ni avec des membres du Congrès? Leur a-t-il ordonné explicitement d'éviter tout contact avec les membres du Congrès? Est-ce là ce que le premier ministre veut dire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vous avez là un exemple manifeste de déformation et de malhonnêteté. Je n'ai pas dit cela du tout. J'ai dit que je n'avais pas parlé au président des États-Unis mais je n'ai jamais dit ce que prétend mon collègue.

LES CONTACTS DIPLOMATIQUES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre vient de déformer une deuxième fois mes propos. En répondant à certaines questions, il a dit qu'il n'envisageait pas que le gouvernement s'immisce dans les affaires du gouvernement américain. La réponse qu'il a donnée au chef de l'opposition officielle et au porte-parole du Nouveau parti démocratique veut-elle dire que les fonctionnaires canadiens ou que le personnel de l'ambassade n'a pas eu de contacts avec des membres du Congrès ou s'est-il contredit comme tous les jours?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la discussion prend une tournure de plus en plus pathétique. Le député était à Washington la semaine dernière, avec son collège le député de Saint-Henri—Westmount, pour cette raison. Il sait donc très bien qu'il y a un contact permanent, quotidien . . .

M. Axworthy: Vous vous intéressez donc aux affaires du gouvernement américain? Vous avez dit que non.

M. Mulroney: Si mon collègue trouve que les contacts permanents de l'ambassade du Canada à Washington constituent une immixtion dans les affaires des États-Unis ou du Congrès, il interprète d'une façon tout à fait originale l'évolution constitutionnelle qui se produit aux États-Unis.

LES EXPORTATIONS DE BILLES DE CONIFÈRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Il sait, je crois, que 72 p.100 des exportations canadiennes de billes de conifères sont acheminées aux États-Unis où nous détenons 35 p.100 du marché et que notre commerce de bois de conifères avec les États-Unis se pratique sans obstacle depuis 40 ans. Je voudrais savoir du premier ministre si le gouvernement américain a réclamé depuis deux semaines certaines concessions précises du Canada en ce qui concerne nos exportations de billes de résineux.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président.

• (1430)

LA POSITION DU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Peut-il promettre à la Chambre qu'aucune concession n'a été ou ne sera accordée aux États-Unis relativement aux billes de résineux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député parle au nom d'un parti qui s'oppose à la libéralisation du commerce avec les États-Unis. Il veut maintenant obtenir des assurances pour le NPD. Il ne peut avoir et le drap et l'argent. Je sais que le NPD essaie de le faire à chaque jour. Il ne peut avoir et le drap et l'argent; il s'oppose à une libéralisation du commerce avec les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai affirmé catégoriquement à Washington et ailleurs que nous ne permettrons pas que le bois de conifères fasse l'objet de négociations durant ces discussions.

Questions orales

L'IMMIGRATION

LES SOLDATS RUSSES QUI ONT FAIT DÉFECTION EN AFGHANISTAN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il vient de dire à la Chambre qu'il a fait tout son possible pour accélérer l'arrivée au Canada des six réfugiés russes en provenance d'Afghanistan. S'il a fait tout son possible, comment se fait-il que l'an dernier, le Canada a accepté seulement 40 immigrants sur les quatre millions de réfugiés qui ont fait l'objet de représailles à la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, avec le talent qui lui est propre, la députée change de sujet. Sa collègue a posé plus tôt une question au sujet des six personnes qui constituent un cas particulier et le député sait pourquoi, je pense. Nous avons essayé, par tous les moyens à notre disposition, de communiquer avec elles. Si quelqu'un a trouvé une nouvelle façon d'entrer en contact avec elles, je compte, à l'instar de mes collègues ministres, sur la collaboration des Canadiens qui prétendent les avoir rencontrés, pour voir s'il est possible de les faire venir dans un pays libre.

LES IMMIGRÉS EN PROVENANCE DES PAYS SOVIÉTIQUES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai du mal à croire que deux journalistes du *Whig-Standard* de Kingston aient réussi à communiquer avec ces personnes la semaine dernière alors que le gouvernement canadien n'a pas pu le faire. Le gouvernement du Pakistan est prêt à collaborer, ainsi que les rebelles afghans. Les seuls à ne pas collaborer sont le gouvernement canadien et le ministère des Affaires extérieures. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, l'immigration au Canada de personnes en provenance des pays sous influence soviétique et du bloc de l'Est a diminué. Comment le ministre explique-t-il cette diminution alors qu'il parle de la collaboration de son gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministre responsable de l'Immigration m'apprend que la députée se trompe comme d'habitude et que les niveaux d'immigration augmentent. Pour répondre à son introduction précédente, elle a présenté à la Chambre des communes des faits qui ne reflètent pas la réalité. L'important en l'occurrence, c'est de savoir si des Canadiens ont trouvé un moyen de faire passer ces six personnes dans un pays libre. Nous n'en avons pas encore trouvé. Si des gens ont un moyen, nous souhaitons vivement collaborer avec eux et je les invite à participer à des consultations avec nous.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS D'ACIER À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Pourrait-il nous dire ce que le gouvernement a l'intention de faire pour protéger les sociétés sidérurgiques canadiennes, plus précisément Ipsco, contre les droits compensatoires que le département américain du Commerce a demandé de prendre contre certains produits sidérurgiques canadiens? Veut-il également nous donner l'assurance que le gouvernement canadien va aider les sociétés sidérurgiques canadiennes dans leur lutte contre les mesures anti-dumping en instance aux États-Unis?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'assure au député que je suis parfaitement au courant des problèmes qui se posent à l'industrie sidérurgique en ce moment, d'autant que j'ai une aciérie dans ma circonscription. Nous avons travaillé coude à coude avec ce secteur au sujet de la récente décision américaine. Il n'y a pas encore eu de décision au sujet du dommage, elle est attendue pour la fin mai. Je répète que nous collaborons étroitement avec le secteur au sujet de cette décision. Je puis également dire au député que cet après-midi des représentants d'Ipsco rencontrent mes services pour examiner ces divers problèmes et discuter des audiences qui vont avoir lieu.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement canadien ne pliera absolument pas devant les industriels américains qui cherchent à faire de cette question une condition préalable à l'ouverture des négociations sur le libre-échange?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je puis répéter ce que le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi avons déjà affirmé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de condition préalable à ces négociations que nous espérons entamer avec les États-Unis. Il n'y en a pas, un point c'est tout. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider l'industrie sidérurgique dans les problèmes difficiles auxquels elle se heurte en ce moment.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LA GRÈVE IMMINENTE DES POMPIERS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Transports. A minuit ce soir, 1,400 pompiers qui desservent les aéroports du pays seront en grève. Quelle mesure d'urgence le ministre a-t-il prise pour s'assurer que la sécurité des voyageurs ne sera pas compromise par cette grève?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Le député le sait, monsieur le Président, il s'agit de postes désignés, de sorte que leurs titulaires n'ont pas le droit de faire la grève. Les mesures d'urgence voulues seraient prises en cas d'interruption de service.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LES POMPIERS SONT SANS CONTRAT DE TRAVAIL DEPUIS LONGTEMPS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Comment le ministre peut-il justifier que ces pompiers n'aient pas encore un contrat puisqu'ils sont sans contrat depuis novembre 1984, et qu'apparemment ils sont payés quelque $10,000 de moins que leurs confrères pompiers qui travaillent pour des municipalités voisines des aéroports canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Comme le député le sait sans doute, monsieur le Président, cette affaire fait l'objet de négociations entre le syndicat des pompiers et le Conseil du Trésor. Ces négociations se poursuivent, et j'espère que les parties en viendront sous peu à un accord satisfaisant.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA MENACE DES ÉTATS-UNIS DE SUBVENTIONNER SON BLÉ POUR LE VENDRE À LA SYRIE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la question que je pose au très honorable premier ministre porte sur une affaire importante pour l'ouest du Canada. Vers la fin de la semaine dernière, le gouvernement américain a annoncé qu'il était prêt à utiliser les énormes subsides du *Farm Bill* pour tenter de promouvoir la vente de 700,000 tonnes de blé à la Syrie. Le premier ministre sait-il qu'en utilisant ainsi les énormes subsides que leur consent cette loi, les Américains pourraient s'emparer d'un marché très important sur lequel les agriculteurs canadiens comptent pour écouler leur blé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à répondre à cette question, car elle a été abordée la semaine dernière aux réunions de l'OCDE à Paris. À cette occasion, j'ai évoqué la possibilité d'une guerre commerciale sur le marché des céréales par suite des mesures prises aussi bien par les États-Unis que par les pays de l'est et de l'ouest de l'Europe. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons eu l'occasion d'en discuter avec un certain nombre de ministres des affaires étrangères, du commerce et des finances qui assistaient à ces réunions. C'est une question sur laquelle nous avons beaucoup insisté, car nous nous inquiétons vivement des conséquences. Il est encore trop tôt pour prévoir quels seront les résultats des entretiens internationaux, mais nos partenaires sont certainement conscients du point de vue du Canada.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je pose ma question supplémentaire. Comme le blé vendu ainsi à la Syrie comblerait la totalité des besoins de ce pays pour toute une année, je voudrais demander au ministre s'il a reçu un engagement des États-Unis et, s'il n'en a pas reçu, ce qu'il entend faire à ce sujet.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai soulevé cette question dans le contexte non pas d'une vente particulière, mais dans celui, plus vaste, créé par suite des mesures prises tant par les Américains que par les membres de la communauté européenne. C'est dans ce contexte que nous l'avons soulevée lors des réunions générales et des entretiens particuliers avec les différents ministres.

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSE DES PRIX DU PÉTROLE POUR LES PETITES SOCIÉTÉS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Avec la baisse des taux d'intérêt et la chute des prix, les deux tiers de nos petites sociétés pétrolières risquent vraiment d'être absorbés par les grandes multinationales qui ont déjà la haute main sur l'autre tiers. Cela préoccupe-t-il aussi la ministre, et notre objectif d'une participation canadienne à 50 p. 100 est-il menacé?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, oui, j'ai déjà dit que nous partagions la préoccupation soulevée par le député. Nous avons haussé le niveau de canadianisation du secteur pétrolier et gazier. Nous n'avons pas abandonné notre objectif. Notre politique en matière d'acquisition ne permet la mainmise sur des sociétés canadiennes que lorsque celles-ci sont au bord de la faillite. Ce qui m'encourage, c'est que de petites sociétés canadiennes se fusionnent entre elles afin d'être plus fortes à l'avenir.

* * *

• (1440)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES POURSUITES INTENTÉES CONTRE UN JOURNALISTE POUR DES GESTES POSÉS DANS DES AÉROPORTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Estime-t-il qu'il y va de l'intérêt public de poursuivre en justice le journaliste Bertrand de la Grange pour avoir montré que les mécanismes de sécurité aux aéroports de Mirabel et de Dorval étaient inadéquats? Ne vaudrait-il pas mieux que M. de la Grange obtienne l'Ordre du Canada pour avoir enfin incité le ministre des Transports à prendre la sécurité au sérieux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la personne en question est accusée d'avoir enfreint la loi. Ses motifs ne peuvent être pris en ligne de compte qu'au moment de la sentence. Quiconque enfreint la loi doit s'attendre à des poursuites.

ON DEMANDE L'ARRÊT DES PROCÉDURES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, dois-je rappeler au ministre qu'il peut, en vertu de l'article 508 du Code criminel, ordonner l'arrêt des procédures? Le ministre de la Justice ne compte-t-il pas exercer ce pouvoir, surtout que l'enquête a été instituée par la GRC qui l'a ensuite confiée à la police locale?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a de drôles de suggestions aujourd'hui. Je vais d'abord m'occuper de sa recommandation concernant l'Ordre du Canada.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DE BLÉ AMÉRICAIN À LA SYRIE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans sa réponse au député de Yorkton—Melville, le ministre des Finances a dit que le gouvernement n'avait pas explicitement soulevé la question de la vente de blé américain à la Syrie. Je le demande encore une fois: Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour protéger le marché traditionnel du blé canadien en Syrie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que la question a été soulevée, mais je voudrais l'examiner avec toute la précision nécessaire pour ensuite répondre à mon honorable collègue le plus rapidement possible.

LA POSITION CANADIENNE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il semble y avoir contradiction entre le ministre des Finances et le premier ministre. La question de cette vente a-t-elle été soulevée ou non? Le programme américain a été institué en vue de reconquérir les marchés que détenaient les États-Unis . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est un préambule. Vous n'avez droit qu'à une question.

M. Murphy: Qu'entend faire le gouvernement lorsque les Américains, au lieu de reprendre leurs marchés, s'emparent des nôtres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je croyais que le ministre des Finances avait dit clairement qu'il avait exprimé le désaccord du gouvernement du Canada sur l'ensemble de la question. J'ai l'intention d'aborder avec lui ce problème particulier et d'en faire rapport à la Chambre et au député.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA COMMERCIALISATION DES GRANULÉS DE LUZERNE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La coopérative agricole *Farmers Alfalfa Products Limited* de Dauphin, au Manitoba, qui assure maintenant la gestion de l'usine de traitement de la luzerne, a demandé un accord en vertu de la Loi sur les associations coopératives du Canada pour commercialiser des granulés de luzerne. Le ministre pourrait-il garantir aux agriculteurs qui se lancent dans cette nouvelle entreprise que leur demande sera étudiée aussi rapidement que possible?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends l'intérêt du député et ses efforts pour défendre les intérêts des producteurs de sa province. Je suis certain qu'il sera heureux de savoir que les réunions entre cette association et les représentants du ministère se déroulent bien.

Quatre conditions assez simples doivent être remplies. D'après les renseignements que j'ai, il ne devrait pas y avoir de problèmes et nous pourrons sans doute donner une réponse positive très prochainement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS D'ACIER JAPONAIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il sait qu'à cause de la politique industrielle et énergétique du gouvernement, 1,500 ouvriers d'Algoma Steel à Sault-Sainte-Marie perdront leur emploi et les mines de Wawa risquent de fermer.

Étant donné la situation, pourquoi le gouvernement a-t-il permis aux producteurs d'acier du Japon de tripler leurs exportations de tuyaux d'acier au Canada depuis août dernier et d'inonder le marché canadien de 67,000 tonnes d'acier? Quand le gouvernement protégera-t-il les emplois des ouvriers de l'acier du Canada?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux signaler au député que le gouvernement est tout à fait au courant du problème . . .

M. Deans: Vous êtes au courant de tout.

M. Kelleher: . . . et que nous avons pris des mesures.

M. Deans: C'est mieux.

M. Kelleher: Et que nous continuons à agir.

M. Deans: Le Japon a-t-il repris son acier?

M. Fulton: Qu'avez-vous fait? Écrit une note de service?

M. Kelleher: Quand les députés seront prêts à écouter, je pourrai continuer, monsieur le Président.

Nous rencontrons régulièrement les dirigeants de l'industrie de l'acier. De fait, nous les avons rencontrés il y a deux semaines. Vendredi dernier, ils nous ont donné une idée de ce qu'à leur avis nous devrions faire. Nous sommes en train de préparer les recommandations nécessaires. J'en discuterai avec mes collègues et j'espère que nous pourrons prendre des mesures concrètes sous peu.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE ACCÉLÉRÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion industrielle régionale. En juillet dernier, je lui ai écrit pour lui demander quand il instaurerait un système de surveillance accéléré pour les importations d'acier afin que les producteurs canadiens puissent avoir recours aux dispositions anti-dumping de la loi.

M. le Président: A l'ordre.

M. Foster: Quand compte-t-il instaurer un tel système?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux dire au député que c'est exactement ce que nous songeons à faire. Nous espérons formuler des recommandations à cet égard sous peu et cela atteindra l'objectif que vise le député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CALCUL DES PENSIONS COMME REVENU—L'INCIDENCE SUR CEUX QUI PRENNENT UNE RETRAITE ANTICIPÉE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre est très certainement au courant des difficultés énormes que les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage créent pour les travailleurs qui ont choisi de prendre une retraite anticipée, et surtout les anciens membres des forces armées. La ministre acceptera-t-elle d'assumer ses responsabilités en vertu de la loi et d'abroger ces changements injustes apportés à la Loi sur l'assurance-chômage, qui sont entrés en vigueur en janvier 1986?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit au député à diverses reprises et à la Chambre, ce changement aux règlements a été annoncé en novembre 1984. En outre, un délai d'un an a été prévu avant son entrée en vigueur, soit le 5 janvier 1986, comme le sait le député. Comme il le sait également, la question a été soumise à la Commission Forget qui doit faire des recommandations au gouvernement . . .

M. Orlikow: Pourquoi cette initiative s'est-elle révélée nécessaire?

Mlle MacDonald: ... cette commission doit se pencher sur la question des primes, décider qui les acquittera et dans quelles conditions. Nous attendons donc ces recommandations.

M. Fulton: La commission Forget ne vaut pas tripette.

LE RENVOI DE LA QUESTION À LA COMMISSION FORGET

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la ministre peut-elle nous dire pourquoi la question a été renvoyée à la Commission Forget seulement après qu'on a décidé d'apporter ce changement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le changement a été annoncé le 8 novembre 1984, bien avant que ne soit constituée la Commission Forget.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ENTRETIENS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le secrétaire d'État américain à l'Agriculture, Richard Lyng, aurait affirmé hier, selon *The New York Times*, qu'il s'entretiendra prochainement avec des responsables de la CEE au sujet de la guerre qui sévit dans le secteur agricole. Des ministres canadiens vont-ils participer à ces entretiens et vont-ils demander qu'on apporte des modifications au projet de loi agricole américain ainsi qu'au programme de subvention européen, qui nuisent tant à notre secteur agricole?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai écouté les questions et réponses précédentes et je ne vois pas beaucoup de différence entre la question du député et celles qui ont été posées par des députés de son parti ou du Nouveau parti démocratique. Je pense que le ministre des Finances a répondu à ces questions. En outre, le premier ministre est fort bien renseigné sur cette situation.

Nous ferons tout ce qu'il faut pour venir en aide aux agriculteurs canadiens. C'est ce que nous avons toujours fait et nous continuerons encore de le faire.

LA PARTICIPATION POSSIBLE DU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ces entretiens se dérouleront au Canada. Y aura-t-il des représentants canadiens et si oui, vont-ils tenter de protéger nos marchés, notamment ceux du Portugal et de l'Espagne, surtout depuis leur entrée dans le Marché commun puisqu'un demi-million de tonnes de grain fourrager sont en cause? Allez-vous être là, oui ou non?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député veut se donner la peine d'examiner ce que nous avons fait, il verra que les ministres du gouvernement se retrouvent toujours dans les lieux et endroits appropriés pour servir les intérêts des agriculteurs canadiens ...

M. Boudria: Qui est Charlie Mayer?

M. Wise: ... non seulement ici au Canada, mais aussi sur tous les marchés mondiaux, comme l'ont démontré si explicitement le ministre des Finances, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et naturellement, le ministre chargé du Commerce extérieur.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE D'ÉTENDRE LA PARTICIPATION AUX TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Des études récentes confirment la tendance croissante qu'ont les employeurs à remplacer des emplois à temps plein par des emplois à temps partiel mal rémunérés, qui sont occupés, pour la plupart, par des femmes. Appuyera-t-elle personnellement toute proposition tendant à accorder l'assurance-chômage à tous les travailleurs à temps partiel, étant donné que 44 p. 100 d'entre eux n'y ont pas droit à l'heure actuelle et que, sur ce nombre, beaucoup sont soutien de famille?

• (1450)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais que les membres de la tribune de la presse n'ignorent pas le nombre d'emplois qui ont été créés au Canada depuis notre arrivée au pouvoir.

M. Deans: Quel rapport avec la question?

Mlle MacDonald: Je tiens à garantir aux députés et aux autres intéressés que 79 p. 100 des emplois créés au Canada sont à temps plein, ce qui est fort important.

Ces chiffres montrent non seulement qu'un très grand nombre d'emplois à temps plein sont créés, mais également que les choses vont en s'améliorant à cet égard. En 1980, 29 p. 100 des emplois étaient à temps partiel.

Des voix: Règlement!

Mlle MacDonald: En 1981, 32 p. 100 ...

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plait.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je suis persuadée que les journalistes de la tribune de la presse comprennent également que la ministre n'a pas répondu à la question.

LES TRAVAILLEURS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les 21 p. 100 de travailleurs à temps partiel, dont beaucoup sont des femmes, auront-ils droit à l'assurance-chômage? Quelles mesures la ministre va-t-elle prendre, afin de verser des prestations d'assurance-chômage complètes à ces travailleurs?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pensais que la députée interviendrait pour dire à quel point il était avantageux, à son avis, que les travailleurs à temps partiel aient droit pour la première fois aux allocations de formation en vertu des programmes de la Commission de l'emploi et de l'immigration. C'est un avantage remarquable, surtout pour les femmes qui sont chefs de famille monoparentale.

M. Deans: Les intéressés auront-ils droit à l'assurance-chômage?

Mlle MacDonald: C'est certainement un grand pas dans la bonne direction.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION ÉVENTUELLE DE DROITS AUX USAGERS DES DOUANES À LEUR ENTRÉE AUX ÉTATS-UNIS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle a trait à une proposition dont sont saisies les Chambres américaines, soit l'imposition éventuelle de droits aux usagers des douanes à leur entrée aux États-Unis. Le ministre a-t-il discuté de cette possibilité avec les hauts fonctionnaires américains? Ces droits pourraient nuire sérieusement aux relations commerciales entre nos deux pays.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question a été le sujet de longues discussions avec les hauts fonctionnaires américains, la dernière fois de la part de mon collègue le ministre du Commerce extérieur. Nous leur avons expliqué que l'imposition de tels droits provoquerait une réaction exagérément négative chez les Canadiens. Les consultations ministérielles vont se poursuivre. De plus, nous avons demandé à notre ambassade à Washington de communiquer avec les fonctionnaires américains afin que des droits raisonnables soient prélevés, si la loi est adoptée, et aussi pour demander des garanties que la procédure à suivre va minimiser les retards à la frontière.

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait au rapport rendu public la semaine dernière par le Conference Board qui confirmait nos prédictions, à savoir que les hausses d'impôt annoncées dans le budget allaient nuire à l'économie en réduisant les dépenses à la consommation. Pourquoi le ministre est-il encore satisfait de sa stratégie d'imposer sans merci les revenus qui, autrement, pourraient contribuer à la croissance économique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée le sait sans doute très bien, la stratégie globale du dernier budget, de même que du budget précédent et de l'exposé de politique économique, consiste à compter à 70 p. 100 sur la réduction des dépenses alors que les hausses d'impôt ne représentent que 30 p. 100 des mesures de réduction du déficit. Telle est la stratégie globale que nous avons suivie, et elle me paraît être la bonne stratégie à suivre.

LA HAUSSE DES IMPÔTS PERSONNELS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les hausses de la taxe de vente et autres représenteront une hausse de l'impôt personnel de 27 p. 100 au bout des deux prochaines années. Le ministre assurera-t-il aux Canadiens qu'il n'empilera pas de nouveaux impôts personnels pour compenser le manque à gagner prévu des recettes fiscales attribuable aux recettes perdues sur le pétrole?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question à la Chambre. La députée a raison de dire qu'il y aura diminution des recettes directes provenant de l'industrie énergétique. Cependant, cela se trouve également compensé par la réduction actuelle des taux d'intérêt qui fera diminuer nos dépenses en frais d'intérêt. Il y a équilibre entre ces deux éléments, et je ne vois donc nul besoin de nous attaquer à cette question.

* * *

LES CORPORATIONS

LA CONCENTRATION DE LA PROPRIÉTÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre ds Finances. Avec l'acquisition de Hiram Walker par Gulf, les Canadiens verront de plus en plus leur économie tomber sous la coupe de sept familles. Le ministre trouve-t-il que ce soit une bonne chose que le pouvoir économique soit concentré entre les mains de sept familles dans un pays comme le Canada?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Je regrette, monsieur le Président, mais je n'ai pas entendu la question du député.

M. Blaikie: Je m'adressais au ministre des Finances. Il m'a entendu. Pourquoi n'a-t-il pas répondu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue était en train de parler en privé à son voisin, de toute évidence. La question du député n'est pas de mon ressort. Je crois qu'il le sait très bien.

L'INCIDENCE DE LA CONCENTRATION DU POUVOIR ÉCONOMIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations nous expliquera-t-il comment une telle concentration de notre économie entre les mains de sept familles est profitable à nos concitoyens?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous avons effectivement déposé au mois de décembre dernier certains amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui, justement, prévoiront des mécanismes qui permettront au Directeur d'examiner des transactions telles que celles signalées par mon collègue.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre du Commerce extérieur. Une étude sur l'Accord canado-américain de l'automobile, effectuée pour le compte du gouvernement par un bureau d'experts-conseil, a révélé vendredi dernier que les emplois de Canadiens et l'Accord même seraient compromis si des changements y étaient apportés à la suite des négociations générales sur le commerce avec les États-Unis. Le ministre voudrait-il affirmer tout de suite, sans équivoque, qu'il accepte les conclusions de cette étude et que jamais l'Accord de l'automobile ne fera partie des pourparlers généraux sur le commerce avec les États-Unis?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait pertinemment qu'en vue de ces pourparlers, nous avons commandé un certain nombre d'études. En fait, nous avons dit publiquement que nous avions reçu le rapport. Il renferme l'opinion de l'auteur. Le gouvernement n'y a pas donné suite. Quand notre position de négociation sera confirmée, nous agirons au mieux des intérêts de tous les Canadiens.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU NÉGOCIATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, M. Yeutter, l'envoyé spécial des États-Unis en matière de commerce, n'a-t-il pas dit au ministre, à Ottawa, en décembre dernier: «Je n'exclus pas la possibilité que des changements soient apportés à l'Accord de l'automobile à la suite de négociations générales»? Pourquoi le ministre refuse-t-il de dire aujourd'hui sans équivoque qu'il exclut pareils changements et que l'Accord n'entrera pas dans les négociations générales sur le commerce avec les États-Unis? Ne se rend-il pas compte que le message qu'il transmet au pays par son indécision et son silence, c'est qu'il entend faire de cet accord matière à négociation?

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, s'il vous plaît!

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a une mémoire sélective. Quand M. Yeutter est venu au Canada, il a ajouté que, à son avis, l'Accord de l'automobile donnait d'excellents résultats pour les deux pays et qu'il n'avait pas l'intention de le soumettre aux négociations. Il ne faut pas l'oublier. J'ai alors abondé dans le sens de M. Yeutter sur ce point. On ne dérange pas ce qui fonctionne bien.

* * *

[*Français*]

LES CORPORATIONS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES EFFETS DE LA VENTE PRÉSUMÉE DE LA HIRAM WALKER À LA OLYMPIA & YORK

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. D'ici deux jours, il semble que la compagnie Olympia & York achètera la compagnie Hiram Walker. Étant donné que ces deux grandes compagnies ont des investissements énormes dans le secteur énergétique, le ministre peut-il nous assurer que lui-même ou les hauts fonctionnaires de son ministère ont déjà examiné l'acquisition projetée et qu'ils ont déjà conclu que la transaction n'aura pas comme résultat des effets indésirables dans le secteur énergétique?

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. La question est trop longue.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): La réponse, monsieur le Président, est oui, le Directeur est effectivement au courant de cette acquisition proposée, et c'est sa responsabilité d'examiner les effets sur la concurrence lorsqu'une telle transaction survient. C'est ce qu'il entend faire, et s'il a des raisons de croire que la loi a été violée, il commencera, évidemment, une enquête.

Équité en matière d'emploi

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CLASSEMENT DE LA SOCIÉTÉ IMASCO—DÉCLARATION DE LA MINISTRE

M. le Président: A l'ordre. La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) m'a prévenu qu'elle voulait faire un rappel au Règlement.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le vendredi 18 avril, j'ai peut-être induit involontairement la Chambre en erreur en répondant à une question du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Je le remercie de me l'avoir signalé en particulier.

J'ai dit que la société Imasco était classée comme entreprise canadienne aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et aux termes de la Loi sur Investissement Canada. Je signale que la société Imasco est considérée comme une entreprise canadienne aux termes de la Loi sur Investissement Canada mais pas aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉPOSER LA RÉPONSE AU RAPPORT D'UN COMITÉ PERMANENT—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Vendredi dernier, le député de Spadina (M. Heap) a abordé la question de l'application de l'article 99(2) du Règlement et il a prétendu que le ministre d'État à l'Immigration (M. McLean) avait enfreint le Règlement en ne donnant pas une réponse globale aux cinquième et sixième rapports du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

La présidence a eu l'occasion d'examiner les réponses du ministre déposées auprès du greffier de la Chambre le 7 mars 1986 et le 18 avril 1986. Le député de Spadina et les autres députés doivent bien comprendre que la présidence se trouverait dans une situation très pénible si on lui demandait de rendre une décision sur la qualité des réponses du gouvernement, tout comme il est difficile de rendre une décision sur la qualité des questions ou des réponses pendant la période des questions. Le député de Spadina a certes le droit de ne pas approuver les réponses, et il a d'autres possibilités et d'autres moyens à sa disposition s'il le veut.

Pour la présidence, les dispositions de l'article 99(2) du Règlement ont été respectées dans ce cas-ci, et la présidence ne doit pas intervenir, sauf lorsqu'il s'agit strictement de procédure.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté; et de l'amendement de M^me^ Copps (p. 12465).

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Le vote porte . . .

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Cela pose un problème à la présidence.

M. Allmand: Il y avait beaucoup de bruit et je croyais que la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) avait encore la parole. Je sais que d'autres députés voulaient parler de cet amendement et, s'ils ne veulent pas le faire, je prendrai moi-même la parole.

M. le Président: Je pense que la Chambre sait que la présidence a toujours des problèmes immédiatement après la période des questions à cause du bruit. Le moment serait bien choisi pour rappeler à la Chambre que cela irait beaucoup mieux si les députés revenaient à l'ordre le plus vite possible après la période des questions. Vu les circonstances, je donnerai la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) pour reprendre le débat.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, cela m'étonne d'avoir la parole encore une fois aussi rapidement, mais j'en profite volontiers.

Depuis que j'ai parlé de la motion principale de troisième lecture ce matin, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a présenté un amendement qui vise à renvoyer le projet de loi à un comité législatif pour faire réexaminer les articles 3, 5 et 7. La plupart des articles du projet de loi sont importants, mais ceux-là contiennent les principales dispositions pour faire respecter les principes de l'action positive et de l'équité en matière d'emploi. Je pense aussi que l'article 7 est le qplus important des trois.

Pour l'instant, l'article 7 impose une amende de $50,000 aux employeurs qui ne présentent pas le rapport exigé à l'article 6. En réalité, cela veut dire qu'aucune sanction ne sera appliquée à ceux qui ne réalisent aucun progrès pour assurer l'équité en matière d'emploi.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'essaie d'entendre le discours du député. Merci.

M. Allmand: Monsieur le Président, l'article 7 du projet de loi impose une sanction seulement à ceux qui ne déposent pas de rapport auprès du ministre. Ils sont simplement tenus de déposer un rapport au sujet de leurs employés membres des groupes désignés.

Cet article n'impose aucune sanction à ceux qui contreviennent aux articles 4 et 5 du projet de loi. Ces deux articles favorisent beaucoup plus la cause de l'équité en matière d'emploi.

L'article 4 fait partie intégrante du projet de loi car il oblige les employeurs à pratiquer l'équité en matière d'emploi par divers moyens proposés. Bien qu'il oblige les employeurs à agir en ce sens, il n'impose aucune sanction à ceux qui ne le font pas.

L'article 5 figure dans le projet de loi depuis l'étape de l'étude au comité. Il oblige les employeurs à dresser des plans de mise en oeuvre ayant des objectifs et des échéanciers pour la réalisation de l'équité en matière d'emploi. Toutefois, si les plans de mise en oeuvre ne sont pas préparés conformément à l'article 5, aucune sanction n'est infligée.

A l'étape de l'étude au comité et à l'étape du rapport à la Chambre, nous avons tenté de faire modifier l'article 7, afin que la sanction prévue à cet article s'applique non seulement aux employeurs qui ne se conforment pas à l'article 6, mais encore à ceux qui contreviennent aux articles 4 et 5. Si cette clause de pénalisation s'appliquait aux employeurs qui ne se conforment pas aux articles 4, 5 et 6, je crois alors que le projet de loi serait valable, exécutoire et aurait des effets positifs pour les groupes visés. Par conséquent, ma collègue de Hamilton-Est a proposé que le projet de loi soit renvoyé de nouveau au comité pour qu'il réexamine l'article 7, pour que des témoins aient encore la possibilité de persuader le gouvernement que cette disposition devrait s'appliquer aux articles 4, 5 et 6. Nous espérons encore que de telles initiatives seront prises.

La députée a également proposé que le comité réexamine les articles 3 et 5.

L'article 3 est un article de définitions. Il définit comme employeur quiconque emploie au moins 100 salariés. Nous avons dit à maintes reprises que ce seuil de 100 salariés était trop haut, parce qu'il exclut beaucoup d'entreprises canadiennes relevant de la compétence fédérale qui ont moins de 100 salariés.

J'ai signalé ce matin que la législation américaine d'action positive s'applique à toutes les entreprises comptant au moins 15 salariés. J'ai cherché à amender le projet de loi au comité pour abaisser le seuil à 25 salariés, ce qui ne va pas aussi loin que la législation américaine. Des témoins venus au comité ont affirmé que ce seuil de 25 salariés était un chiffre raisonnable pour apprécier l'action positive ou l'équité en matière d'emploi. Mais le gouvernement et le secrétaire parlementaire ont fait la sourde oreille à tous les arguments, refusant de renoncer au seuil de 100 salariés.

En fait, cette prescription ne concorde même pas avec la législation canadienne du travail, puisque le Code canadien du travail considère comme employeur quiconque emploie au moins 5 salariés. Nous trouvons inadmissible que la définition saute d'un coup à 100 salariés dans le projet de loi. Si ce projet est renvoyé de nouveau au comité, nous espérons que des témoins représentant les groupes cibles et les autres convaincront le gouvernement que le chiffre de 100 est trop élevé. L'autre partie de l'article qui demande à être amendée, comme nous avons cherché à le faire, c'est celle qui soustrait le personnel fédéral à l'application de ce texte. Là encore nous avons soutenu que les directives du Conseil du Trésor n'étaient pas suffisantes. Si l'on veut avoir une loi applicable au secteur privé pour l'action positive en faveur de l'équité en matière d'emploi, il faut au moins que cette loi s'aplique au personnel fédéral. Il serait illogique et contradictoire d'imposer une loi au secteur privé si le secteur public y est soustrait et admis au régime des directives et des décrets du conseil, qui peuvent être modifiés n'importe quand sans préavis ni renvoi à la Chambre des communes.

• (1510)

La raison d'en revenir à l'article 5 du projet de loi, c'est que cet article 5 est un article nouveau qui avait fait l'accord au comité, ce qui montre qu'à l'occasion le gouvernement sait s'incliner devant les arguments présentés et accepter des amendements proposés. J'imagine que cette fois-là les ministériels ont écouté attentivement et qu'ils ont compris la justesse des arguments invoqués. Ils ont accepté un amendement qui exige des employeurs qu'ils établissent des plans d'action, assortis d'objectifs et de buts, pour ce qui est de l'équité en matière d'emploi. Cela était bien. Mais ils ont ensuite ajouté un deuxième paragraphe à ce nouvel article 5, qui dit que ces nouveaux plans d'action doivent être conservés au siège social de l'employeur, où qu'il puisse se trouver au Canada, et qu'ils doivent y être gardés pendant trois ans. En d'autres termes, il n'y aucune obligation de communiquer ces plans d'action concernant les objectifs et les buts au personnel de l'entreprise, aux groupes cibles, aux handicapés, aux autochtones, aux groupes féminins ou aux minorités visibles. Il n'y avait aucune obligation d'informer ces employés du plan d'action, ni de communiquer celui-ci à la Commission canadienne des droits de la personne, qui est censée contribuer à faire appliquer ce projet de loi.

Nous avons essayé déjà de faire supprimer le paragraphe qui prévoit que l'employeur conserve le plan d'action à sa principale place d'affaires, où qu'elle soit, au Canada et de le remplacer par un article qui stipulerait que le plan d'action doit être communiqué aux employés des entreprises intéressées, à la Commission canadienne des droits de la personne et aux représentants des groupes désignés qui doivent bénéficier de ce projet de loi.

J'ai consacré pas mal de temps ce matin à expliquer pourquoi ce projet de loi est insuffisant, non seulement à mon avis et de l'avis de mon parti, mais aussi de l'avis de nombreuses associations qui ont comparu devant le comité parlementaire. Elles ont toutes jugé que le projet de loi était inacceptable à moins qu'on y apporte des modifications substantielles. Cela n'a pas été fait. Le projet de loi est encore plus emphatique qu'efficace. Il ne contribuera pas vraiment à faire mettre en oeuvre des programmes obligatoires d'équité en matière d'emploi. Il ne sera pas efficace. Tous les groupes indépendants qui l'ont examiné en sont venus à la même conclusion.

La ministre a dit ce matin qu'elle voulait que les choses changent et que ce projet de loi allait y contribuer. Personne ne la croit lorsqu'elle dit cela. Si elle apportait quelques simples modifications au projet de loi, sa crédibilité y gagnerait peut-être, mais elle a beau dire que le projet de loi va faire ceci ou cela, quand on y regarde de près, on se rend bien compte que ce n'est pas vrai. Elle croit peut-être que personne ne va lire le projet de loi, qu'on va se contenter d'écouter ses discours et ceux de ses collègues et qu'on va la croire lorsqu'elle dit que ce projet de loi va assurer l'équité en matière d'emploi. Il ne fera rien de tel. Pour cela, il lui faut être encore modifié.

Je souhaiterais que le gouvernement, pour une fois, écoute non seulement les députés, mais également les représentants de ces groupes désignés et permette le renvoi du projet de loi au comité pour que l'on étudie ces articles plus à fond. Je suis persuadé que, si le gouvernement autorisait ce renvoi au comité où l'on entendrait de nouveaux témoins, le comité

aurait la possibilité de proposer des amendements importants à ces articles dont j'ai parlé et nous aurions alors un bien meilleur projet de loi, un projet dont la Chambre pourrait être fière.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. McCurdy: Puis-je demander au député, vu l'amendement présenté par la députée de Vanvouver-Est (M^me^ Mitchell), si l'article 4 est exclu de l'amendement portant renvoi au comité? Il est évident que les articles 4 et 5 constituent le plan d'action, puisque l'article 4 expose le processus et que l'article 5 définit le plan de mise en oeuvre nécessaire. Permettez-moi de répéter la question. Pourrait-on savoir pourquoi l'article 4 n'a pas été inclus dans le renvoi?

M. Allmand: Monsieur le Président, je pense qu'à la fin le député voulait dire l'article 4. Il a parfaitement raison. L'article 4 est un article très important du projet de loi, mais on nous a dit que si nous présentions un amendement de fond à la Chambre nous ne pouvions pas renvoyer tout le projet de loi au comité, nous avons donc choisi ce que nous pensons être les trois articles les plus importants. Je n'aurais aucune objection à ajouter l'article 4 qui a aussi son importance.

Pour l'instant, je voudrais toutefois me concentrer sur quelques aspects. Il est possible que, si le gouvernement rejette cet amendement visant à renvoyer les articles 3, 5 et 7, nous essayions avec l'article 4, à moins que quelqu'un ne veuille modifier mon amendement en proposant d'ajouter l'article 4, ce à quoi je n'ai aucune objection.

Je suis d'accord avec le député, l'article 4 est fondamental. Il serait au centre du projet de loi s'il y avait des sanctions prévues pour les infractions. Malheureusement, alors que l'article 4 impose beaucoup de choses aux employeurs en matière d'équité et précise ce qu'ils devraient faire, rien dans le projet de loi ne prévoit de sanctions s'ils ne font rien. Le député a raison. Ce qu'il dit est logique. Nous avons choisi trois articles pour le renvoi au comité, mais on aurait pu en choisir d'autres, notamment l'article 4.

M. McCurdy: Je demanderais en outre au député, compte tenu que la Fonction publique fédérale est soustraite aux dispositons du projet de loi, s'il n'estime pas, au contraire, qu'elle devrait y être assujettie, étant donné la façon dont elle a traité jusqu'ici les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones. La Fonction publique fédérale a-t-elle accompli jusqu'ici tellement de progrès à ce chapitre qu'on peut l'exempter en toute confiance, sachant qu'elle continuera à mettre en oeuvre, si tant est qu'elle l'ait fait, le programme d'action positive?

M. Allmand: Monsieur le Président, dans sa proposition tendant à renvoyer le projet de loi au comité, la députée de Hamilton-Est a précisément inclus l'article 3, qui définit le terme employeur. Puisque, aux termes de cet article, les fonctionnaires fédéraux ne sont pas visés, nous voudrions le modifier pour qu'ils le soient. Nous avons tenté de faire adopter un amendement à cet effet au comité. Nous nous sommes repris à la Chambre, à l'étape du rapport. Mais les ministériels ont rejeté à chaque fois ces amendements, si bien que le projet de loi ne s'applique toujours pas aux fonctionnaires fédéraux.

• (1520)

Nous avions commencé il y a quelques années à nous occuper d'équité en matière d'emploi, lorsque le Conseil du Trésor a émis des lignes directrices dans ce domaine. C'était un bon début, avant que nous n'inscrivions dans la Constitution des dispositions touchant l'égalité des droits et l'action positive. C'était avant le rapport Abella, qui recommande, et nous sommes d'accord, de légiférer tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Nous croyons nous y être pris comme il fallait au départ, mais il y a encore du chemin à faire. Il est maintenant temps de légiférer et la loi devrait s'appliquer au secteur public aussi bien qu'au secteur privé.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'entendre les commentaires de mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). J'ai aussi écouté avec intérêt, ce matin, la ministre nous expliquer la question des rapports. Si je l'ai bien comprise, elle va attendre que le profil d'une société donnée soit établi à partir des données du recensement, au lieu de tenir compte des régions où le profil devrait être établi, pour s'assurer que le programme ou le plan de la société éliminera effectivement les obstacles à l'équité d'emploi. Il va sans dire qu'il incombera à la société d'assurer et de promouvoir l'équité.

Je désirerais poser une question au député au sujet de l'allusion que la ministre a faite ce matin au recensement. Cette mesure suffit-elle pour justifier le titre de projet de loi sur l'équité d'emploi dont le gouvernement coiffe cette proposition? Ne confirme-t-elle pas plutôt que le gouvernement jette de la poudre aux yeux quand il prétend vouloir adopter une loi exigeant des rapports sur l'équité d'emploi? En effet, au lieu de s'assurer que l'équité d'emploi sera chose faite d'ici un an, il nous fait attendre une éternité, jusqu'au prochain recensement, avant que nous puissions comparer les profils déterminant les obligations des sociétés avec les objectifs qu'elles se proposent ou se disent capable de réaliser?

M. Allmand: Monsieur le Président, ce projet de loi est un miroir aux alouettes pour de nombreuses raisons, et non pas uniquement pour la raison exposée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Si la ministre s'imagine pouvoir favoriser l'équité en matière d'emploi par le biais du recensement qui a lieu tous les 10 ans, elle n'accomplira pas grand-chose. Eu égard à cela, j'espère que les renseignements exigés en vertu de l'article 6 se révéleront plus utiles et compléteront les données recueillies lors du recensement. L'article 6 précise ceci:

Au plus tard le 1er juin de chaque année à compter de 1988, l'employeur dépose auprès du ministre . . . un rapport concernant . . .

Et il est ensuite question des alinéas *a*), *b*), *c*) et *d*) expliquant le genre de renseignements qui doivent être fournis par les employeurs.

Nous ne voyons aucun inconvénient à tout cela, mais même si les employeurs fournissent ces renseignements, la promotion sociale demeure impossible à réaliser puisqu'on n'y prévoit aucune sanction contre les employeurs qui n'observent pas les dispositions des articles 4 et 5. En vertu de l'article 4, l'employeur est tenu de favoriser l'équité en matière d'emploi, et en vertu de l'article 5, il est tenu d'établir dans un plan ses objectifs et l'échéancier de leur mise en oeuvre. Or si cet employeur néglige d'observer les dispositions des articles 4 et 5, il ne sera nullement pénalisé. D'autre part, s'il n'envoie pas son rapport en conformité de l'article 6, il est passible d'une sanction mais cela ne fait rien pour renseigner le public.

Si ce projet de loi a pour objet non pas d'imposer l'équité en matière d'emploi, mais bien d'encourager les employeurs à l'appliquer de leur propre chef, c'est pour la bonne raison, je suppose, que la ministre espère que, en recueillant ces renseignements et en les rendant publics, le grand tribunal de l'opinion publique exercera des pressions sur les établissements visés pour qu'ils favorisent l'équité professionnelle. Toutefois, la juge Abella a très clairement expliqué que la promotion sociale laissée au bon vouloir des employeurs n'est pas une solution efficace, pas plus d'ailleurs que les programmes volontaires d'équité en matière d'emploi. Il nous faut un projet de loi qui soit efficace. Nous devons nous doter d'une mesure législative qui prévoit des sanctions contre ceux qui n'appliquent pas le principe de l'équité en matière d'emploi.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est à présent terminée. Reprenons le débat.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, encore une fois ce matin, nous avons eu droit à de beaux discours dont les auteurs prétendaient que le projet de loi favoriserait l'égalité en milieu de travail tel qu'énoncé dans son objet. On a déjà proposé un amendement qui aurait rendu la mesure un tant soit peu plus honnête, mais il a été rejeté. Il aurait permis de qualifier la mesure en disant qu'elle a pour objet de promouvoir l'égalité en milieu de travail. J'ignore pourquoi la ministre a attendu la fin du débat pour dire avec insistance que le projet de loi va donner des résultats auxquels nous ne pouvons même pas nous attendre. On a promis une mesure sur l'équité en matière d'emploi aux femmes, aux personnes handicapées, aux minorités et au autochtones, mais ce projet de loi n'est qu'un écran de fumée. Il est censé satisfaire à leurs besoins, mais ce ne sera pas le cas, à tel point qu'il aurait pu tout aussi bien être imprimé avec de l'encre invisible ou écrit dans le sable.

Je me suis déjà demandé ce qui en est la cause: la stupidité ou la supercherie. J'espère qu'il s'agit d'un oubli, car ainsi le gouvernement peut revenir sur sa décision.

L'amendement à l'étude tend à renvoyer le projet de loi au comité pour qu'on réexamine les articles 3, 5 et 7. Bien sûr, ces articles vont au coeur du problème: allons-nous avoir une loi laissant toute discrétion à l'employeur en matière d'équité et le forçant à présenter des rapports, ou allons-nous avoir une loi qui l'oblige à favoriser l'équité en matière d'emploi, au risque de se voir imposer des sanctions s'il ne prend pas les mesures pour atteindre les objectifs clairement définis dans des délais prescrits?

En vertu de l'article 7, le gouvernement n'a qu'à compter les minorités, deux fois s'il le faut, pour déterminer quelles sociétés se conforment ou ne se conforment pas à la loi. Ce n'est vraiment pas suffisant. Nous voulons que l'article 7—y compris la sanction—s'applique non seulement à l'article 6, mais aussi aux articles 4 et 5. Autrement dit, nous voulons que la sanction soit imposée à toute société qui ne présente pas de rapport sur les exigences décrites aux articles 4, 5 et 6. Examinons ces articles.

• (1530)

En vertu de l'article 4, l'employeur, en consultation avec les représentants des employés, est tenu de mettre au point une procédure pour réaliser l'équité en matière d'emploi. Il faut qu'il prenne des mesures d'action positive, c'est-à-dire qu'il mette sur pied des méthodes, des structures et des systèmes afin d'éliminer tout déséquilibre dans l'emploi. L'article 4 a deux aspects intéressants. Premièrement, il n'exige pas qu'on consulte les membres des groupes désignés qui, manifestement, s'intéressent énormément aux moyens qu'on prendra. Ils veulent non seulement qu'on rétablisse une distribution équilibrée des groupes minoritaires parmi les employés de la corporation ou de la société, mais aussi qu'on corrige les pratiques d'embauche. Comme s'il ne s'agissait pas d'une omission assez importante pour constituer déjà une grave lacune, il y a également le fait qu'on ignore tout de la méthode que l'employeur est censé adopter, dans le cadre de ce processus consultatif. Personne—que ce soit les groupes désignés, ceux qui ont été consultés ou ceux qui sont chargés des méthodes d'embauchage et de promotion—n'a à la connaître. J'ignore ce qu'on attend de l'article 4, si la méthode adoptée n'est connue de personne.

La situation est pire quand on se penche sur l'article 5. Il est raisonnable qu'il y ait des objectifs et un échéancier. On l'a répété à maintes reprises. J'ai déjà fait allusion à la nature particulière du projet de loi, alors qu'on sépare la méthode de l'objectif. Quoi qu'il en soit, à toutes fins utiles, la disposition en question fait en sorte que les objectifs et l'échéancier qui supposent le recours à certaines méthodes, demeureront eux-mêmes secrets. On les cachera à ceux qui s'y intéressent le plus. Manifestement, l'article 7 devrait s'appliquer aux articles 4 et 5 si cette mesure doit vraiment être un projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Je vois que le secrétaire parlementaire a du mal à retenir un signe de tête affirmatif, tout simplement parce que je suis persuadé que, étant donné les consignes de parti, aussi peu judicieuses soient-elles, le bon sens l'emporte et a tendance à nous faire réagir même contre notre propre volonté.

Équité en matière d'emploi

Examinons maintenant l'article 3. Il se trouve au début du projet de loi et c'est là où le gouvernement a commencé à éprouver des difficultés. Tout d'abord, ce projet de loi s'appliquera seulement aux employeurs qui ont à leur service plus de 100 employés. D'autres ont déjà souligné la nécessité de réduire ce chiffre. Ils ont fait allusion à la situation aux États-Unis. Ils se sont reportés à d'autres sortes de projets de loi, ne portant pas précisément sur l'équité en matière d'emploi, mais d'autres lois industrielles en vertu desquelles des employeurs aux effectifs bien plus réduits sont visés par certains types de règlements et de lois.

Il se peut qu'on ne s'entende pas sur le nombre qui devrait être retenu. Cependant, il doit être clair que le choix du nombre 100 constitue un effort délibéré pour exclure la grande majorité des employeurs qui pourraient engager un nombre important d'employés à l'heure actuelle. Il ne suffit tout simplement pas de dire aux femmes, aux membres des minorités visibles, aux handicapés et aux autochtones que nous ferons tout en notre pouvoir, mais que nous ne pourrons pas compter sur bien des employeurs, afin de les aider. Chose certaine, si le projet de loi était renvoyé au comité, le bon sens prévaudrait et le nombre serait réduit à un chiffre plus raisonnable, peut-être entre 15 ou 20, ce qui toucherait la vaste majorité des employeurs dont nous devrions nous préoccuper à l'heure actuelle.

Peut-être l'omission la plus inadmissible à l'article 3 est-elle celle qui concerne la Fonction publique fédérale. D'autres personnes ont parlé de discrimination du fait que cet employeur puisse échapper à cette mesure parce qu'évidemment il a le pouvoir de s'en dissocier. Mais en même temps il exige que les autres employeurs respectent les exigences de la loi, si malencontreuses soient-elles.

Si l'on croit que la Fonction publique fédérale est devenue le nirvana pour les minorités visibles, les femmes, les autochtones et les handicapés, qu'on regarde le bilan. Nous avons déjà parlé du triste tableau en ce qui concerne les femmes, qui sont encore plus nombreuses maintenant qu'il y a une dizaine d'années dans les groupes à faible revenu, et encore plus nombreuses à des postes de commis. Nous avons entendu dire que, si peu nombreux que soient les handicapés employés par le gouvernement fédéral, 75 p. 100 d'entre eux sont des contractuels et peuvent être remerciés sans problème. Nous ne connaissons que trop le triste bilan du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'emploi des autochtones, sauf dans des circonstances où les exigences sont claires et nettes. Toutefois, nous n'avons pas beaucoup entendu parler des réalisations du gouvernement à l'égard des minorités visibles. Je rappelle aux députés que jusqu'à il y a quelques années le gouvernement fédéral ne mentionnait même pas les minorités visibles quand il était question d'action positive. Le gouvernement réduit les effectifs de la Fonction publique. Il comprime les effectifs et se débarrasse de ses employés. Que se passe-t-il?

Le bilan de l'action de la Fonction publique fédérale vis-à-vis des minorités visibles est clairement exposé dans une correspondance adressée au premier ministre (M. Mulroney) par le *Caucus for the Recognition and Improvement of Blacks*. Il s'agit d'un groupe de fonctionnaires fédéraux dont les membres appartiennent à des minorités visibles. Je rappelle aux députés que le 27 février le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a eu une correspondance avec les députés de cette Chambre et d'autres personnes au sujet du bilan de l'action du gouvernement fédéral en matière d'action positive. Mais même là on ne s'occupait pas de la situation des minorités visibles. On les avait oubliées. Pourtant, il y a bien des cas où on ne les oublie pas, comme l'a bien montré le *Caucus for the Recognition and Improvement of Blacks*. On les licencie en nombre et en pourcentage beaucoup plus élevés que les autres employés de la Fonction publique. On constate depuis le dernier exercice une tendance au recul de certaines personnes dans les statistiques. Cette tendance s'applique exagérement aux membres de minorités visibles. Voici ce que dit l'auteur de cette correspondance:

> . . . on constate qu'il y a eu aussi un effort concerté pour écarter les membres de ce groupe de Noirs et de représentants d'une minorité visible qui se sont exprimés ouvertement et clairement dans leur lutte contre la discrimination dont ils étaient victimes.

J'ai dans la main des pages et des pages de documentation sur les plaintes concernant le traitement réservé par le gouvernement fédéral aux minorités visibles. Et le gouvernement voudrait exclure la Fonction publique fédérale de cette mesure législative.

• (1540)

Il faudrait renvoyer ce projet de loi au comité afin d'en faire un véritable projet de loi et non une filouterie. Il faudrait renvoyer ce projet de loi au comité afin d'y faire figurer des mesures rendant obligatoire l'action positive. Cessons de jouer au petit jeu auquel la ministre se complait, car c'est une complaisance qui risque d'être mal interprétée. On pourrait penser que la ministre se complait dans la fierté d'avoir accomplit quelque chose avec cette mesure, mais c'est le contraire. Cette complaisance, c'est le sentiment du vendeur qui arnaque un client qui ne s'en rend pas compte.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Puisqu'il n'y a pas de questions ni de commentaires, nous reprenons le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, nous aurions pu faire de cette journée un jour mémorable. Nous aurions pu en profiter pour régler les problèmes d'inégalité de toutes les victimes d'injustices et de discrimination en matière d'emploi. Mais nous avons raté cette occasion unique. Nous assistons maintenant à la déroute de gens qui esquivent leurs responsabilités.

Je n'utilise pas ces mots à la légère. Comme tant d'autres députés, j'ai été témoin des années durant des multiples efforts déployés pour faire progresser les conditions de travail qui sont la pierre angulaire de l'égalité sociale et économique au Canada. En effet, tout effort en vue d'instaurer un régime global équitable et juste dans notre société repose essentiellement sur l'égalité des chances sur le marché du travail.

Mais voilà que par cette mesure, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) sonne la retraite. A l'époque où je détenais son portefeuille, je me rappelle combien elle intervenait vigoureusement, non sans éloquence parfois, au nom des femmes, des minorités visibles, de tous les démunis et des victimes de discrimination. Et elle ne manquait jamais de nous rappeler ce que ses collègues et elle feraient si jamais ils formaient le gouvernement. C'est fait maintenant: Ils forment le gouvernement. Voyons les tours de force qu'ils ont réalisés depuis deux ans.

Personne n'ignore les décisions impitoyables qu'ils ont prises concernant les prestations de retraite dans le cadre du régime de l'assurance-chômage. Ces décisions ont bouleversé le marché du travail. Elles ont compromis les possibilités d'une retraite anticipée chez les personnes concernées. Nous avons vu ce qu'il est advenu de leur Stratégie de la planification de l'emploi. Tous les programmes de soutien à la formation pour les femmes et d'accessibilité à l'emploi pour les handicapés sont maintenant supprimés. Naguère, il fallait présenter des mesures d'action positive dans le cadre du Programme d'emplois d'été et du Programme Canada au travail. Tous les programmes de création d'emplois du gouvernement fédéral exigeaient des secteurs privés, communautaires et bénévoles qu'ils suppriment les injustices en matière d'emploi. On fait table rase de telles exigences maintenant.

Mais la retraite la plus précipitée de la part du gouvernement, c'est celle qu'il a effectuée sur le problème de l'équité en matière d'emploi. C'est surtout parce que la ministre a brisé un élan vraiment bien engagé. Il ne faut pas oublier que la Commission Bird avait déjà cerné ces problèmes avant 1980. Au cours de cette période, on s'est rendu compte peu à peu que le problème d'inégalité professionnelle n'était pas nécessairement dû au sectarisme ni à la discrimination, mais faisait partie d'attitudes acquises au cours des siècles. C'était le résultat de coutumes, d'un processus qui avait évolué au fil des années. Les contremaîtres embauchaient leurs neveux et non leurs nièces, on redoutait la présence d'un employé dans une chaise roulante. On ne voyait pas la nécessité de donner une formation complémentaire aux personnes ayant certains antécédents culturels. A la fin des années 70 et au début des années 80, on a pris conscience de ces phénomènes. Cependant, on ne savait pas quelle solution adopter.

Je me souviens très bien d'avoir pris la direction d'un ministère où il existait un programme d'action positive volontaire. Ce ministère offrait des ressources et des moyens aux entreprises privées pour mettre en application de tels programmes. Nous avons vite compris que cela ne suffisait pas. En 1980, seulement 35 ou 40 contrats avaient été signés. Nous avons dû nous demander pourquoi.

Je me suis alors entretenu avec des représentants d'organismes privés et je leur ai demandé ce qui les empêchait de mettre en oeuvre un programme d'action positive. Ils admettaient que le problème existait, mais je voulais savoir pourquoi ils ne faisaient rien. Le tout se résumait à un problème profondément humain. Ils évitaient ce genre de programme parce que c'était trop coûteux, et à moins que leurs concurrents ne soient obligés de faire la même chose, ce serait pour eux un désavantage. Beaucoup d'employeurs m'ont même dit qu'ils étaient prêts à le faire, mais qu'ils s'en abstiendraient à moins d'y être obligés. Ce qui nous ramène à des principes assez fondamentaux de philosophie politique. A certains moments, le gouvernement qui représente les intérêts de tous les Canadiens doit passer à l'action parce qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les particuliers trouvent des solutions aux problèmes fondamentaux d'une société. Pareille initiative n'est pas de leur ressort.

La solution nous est apparue très clairement. Le seul remède consisterait à obliger tous les employeurs à mettre en oeuvre des programmes d'action positive. Les entreprises privées voulaient savoir comment. Les chefs d'entreprises se demandaient quelle serait la meilleure façon d'appliquer ces programmes. Ils voulaient que le gouvernement fédéral donne l'exemple en leur indiquant les meilleures solutions. Nous nous sommes mis au travail.

En 1980, nous avons instauré un programme expérimental dans trois ministères de la Fonction publique fédérale. Nous avons mis à l'essai un programme complet d'action positive dans ces trois ministères clés. Après avoir constaté le succès de ce programme, nous avons adopté un décret du conseil exigeant qu'il soit appliqué dans toute la Fonction publique du Canada. Ces mesures ont été le prélude à l'étape suivante, que je considère comme la plus importante, soit l'établissement de la Commission Abella.

Le mandat de cette commission était crucial. Il ne s'agissait pas d'une étude ou d'une enquête comme les autres. La Commission Abella avait pour mandat de proposer une formule efficace qui s'appliquerait à toutes les activités relevant de l'autorité fédérale. Je considère cette décison comme l'une des plus importantes qu'ait prises le cabinet du temps où j'étais ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous avons eu la bonne fortune de compter sur quelqu'un du calibre de la juge Abella pour présider la Commission, et le mandat a été conçu de manière à prévoir une extension majeure des programmes entrepris antérieurement. Le mouvement a pris de l'ampleur petit à petit.

Les employeurs privés ne pouvaient plus prétexter que l'action positive était impossible car nous leur avions démontré qu'elle était réalisable dans la Fonction publique. Ils nous ont demandé un exemple, que nous leur avons donné. Nous sommes ensuite passés à l'importante étape suivante en nommant la Commission Abella et nous avons demandé à sa présidente de s'entretenir avec les entreprises et de nous soumettre une formule efficace.

Nous savons que son rapport marque un tournant et qu'il rend compte de manière précise de la situation jusque-là. Il dit que si nous voulons faire disparaître la discrimination systémique en milieu d'emploi, nous devons mettre en oeuvre un programme généralisé et exempt de toute discrimination que tous les employeurs seront tenus de respecter. Tel a été le message éminemment rationnel et irrésistible de la juge Abella.

• (1550)

Le gouvernement qui est arrivé au pouvoir en 1984 pouvait poursuivre sur cette lancée. Il y avait eu toute une série de mesures prises. Nous savons que, de temps à autre, la Chambre est témoin d'échanges de nature partisane, mais ce n'est pas une excuse pour travestir la vérité comme l'a fait la ministre de l'Emploi et de l'Immigration il y a trois jours. En réponse à une question de mon collègue de Toronto, elle a dit que l'ancien gouvernement n'avait rien fait du tout. Ce n'est

pas là la bonne façon d'aborder une question aussi importante que celle-là. Elle aurait dû reconnaître les étapes antérieures, ainsi que la Charte des droits et liberté. Elle aurait dû signaler les mesures très importantes déjà prises. Ce projet de loi aurait pu être le couronnement de toutes ces étapes. Au lieu de cela, c'est une retraite, un recul, une dérobade. Elle est directement coupable d'avoir brisé l'élan. Quand aurons-nous de nouveau une telle chance? Certains diront que la loi au moins existera, mais je crois que la démarche a été infléchie. En fait, nous semblons revenir à la situation qui existait dans les années 1970 et 1980. En effet, c'est une mesure volontaire dont le succès dépendra en grande partie des bonnes intentions des différents employeurs. Comment le gouvernement pouvait-il en revenir à une formule qui s'est déjà révélée infructueuse? Pourquoi fait-il fi de l'histoire?

Mme Mitchell: Il commet les mêmes erreurs que les libéraux.

M. Axworthy: Voilà qui démontre la stupidité du NPD sur une question comme celle-là; alors que nos deux partis poursuivent le même objectif, les députés néo-démocrates continuent de faire de sottes observations.

Mme Mitchell: Pourquoi trois ministères seulement?

M. Axworthy: Je viens de l'expliquer. C'est dommage que la député n'écoute pas; c'est vraiment malheureux.

Si j'ai pris la parole à la Chambre, c'est que ce que nous cherchons à accomplir me tient profondément à coeur. Nous réalisons des progrès. Nous savions ce à quoi nous devrions faire face. Une forte opposition se manifestait dans le secteur privé. Nous devions faire la preuve que nos objectifs étaient réalisables. Nous devions le démontrer au secteur privé et nous avons réussi. Nous devions établir un consensus et faire la preuve d'un certain progrès.

Mme Mitchell: Et renoncer aux mesures obligatoires.

M. Axworthy: Je me rends compte que les députés néo-démocrates et conservateurs ne croient guère dans la nécessité de s'appuyer sur des considérations d'ordre pratique. Je signale à la député que certains de ses collègues dans les provinces ne se sont guère montrés progressistes. Je me souviens d'avoir assisté à une rencontre des premiers ministres provinciaux, à laquelle participaient notamment M. Blakeney et M. Pawley, et de leur avoir dit que nous voulions traiter des moyens à prendre pour appliquer des programmes d'action positive dans absolument tous les secteurs de compétence provinciale. Devinez qui s'y est opposé à ce moment-là, monsieur le Président?

Mme Mitchell: Pas le NPD.

M. Axworthy: Des membres du gouvernement provincial qu'elle appuie, parce qu'ils n'étaient pas intéressés à réaliser ce genre de progrès.

Mme Mitchell: Pas le NPD . . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Il y aura du temps pour les questions et les observations une fois que le député aura terminé son intervention. J'aimerais entendre ce qu'il a à dire. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a la parole.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'apprécie votre empressement à écouter cet important débat. Je me réjouis de voir quelqu'un disposé à écouter. Certains députés né-démocrates ont oublié depuis longtemps comme il est important d'écouter.

A l'heure actuelle, les Canadiens sont disposés à accepter un changement. Je crois que le monde des affaires a été suffisamment attendri.

M. Kilgour: Parlez-nous en.

M. Axworthy: Je vais lui en parler. J'ai passé beaucoup de temps à en discuter avec le monde des affaires. Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) laisse les éditoriaux du *Journal* d'Edmonton lui monter à la tête. Le fait est que nous avions acquis et obtenu une entente sur les choix et les décisions à prendre. Un consensus avait déjà été établi lorsque le projet de loi était prêt à être présenté. Le gouvernement s'est éloigné de ce consensus et a fragmenté l'entente.

Je voudrais revenir à l'intervention de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans le débat de deuxième lecture. Elle a dit que ce n'était qu'un début et que nous devrions présenter des amendements au comité. Elle s'est dit ouverte, disposée à apporter des modifications, et désireuse d'écouter les groupes. Nous avons entendu ce que les groupes avaient à dire devant le comité. Ils ont répété ce qu'avait conclu la Commission Abella, à savoir que nous avions besoin d'un programme global et d'application générale du moins dans les domaines de compétence fédérale. Néanmoins, on n'en a pas tenu compte. Par conséquent, il est faux de prétendre que cela éliminera ou réduira la discrimination systématique au Canada. Cela ne marchera pas.

En plus du sentiment de frustration et de désaffection qu'éprouvent un grand nombre de travailleurs, nous perdrons de précieux talents. Nous perdrons les capacités que les gens auraient pu acquérir grâce à un véritable programme d'action positive.

Dans ma région de l'ouest du pays, 30 p. 100 de tous les nouveaux travailleurs qui vont faire leur entrée sur le marché du travail seront des autochtones, mais ils seront, de loin, ceux qui auront le plus de mal à obtenir l'égalité en matière d'emploi. Nous perdrons les talents et les capacités qu'ils pourraient manifester dans leurs nouvelles fonctions. Comme par le passé, ils seront marginalisés. Différents conservateurs feront des discours pour nous dire que c'est leur faute comme le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) l'a déclaré dans des publications, il y a quelques semaines, ce qui l'a conduit, je crois, devant les tribunaux. Il les a rendus responsables de cet état de fait au lieu de reconnaître qu'il était attribuable à une discrimination systémique qui ne leur donnait pas accès à l'éducation ou qui ne supprimait pas la discrimination au travail. Nous allons perdre ces compétences. D'autre part, dans la Fonction publique fédérale, l'expérience considérable acquise par de nombreuses personnes qui exercent des emplois de commis et qui auraient pu la mettre à profit à des fonctions de gestion ou de surveillance si les portes leur avaient été ouvertes et si elles avaient obtenu de l'aide, sera également perdue.

Autrement dit, nous étudions aujourd'hui, à la dernière lecture un projet de loi qui ne fait rien pour permettre aux Canadiens d'exploiter pleinement leurs talents et leurs capacités. Nous continuons à dire à plus du tiers des Canadiens que nous ne voulons pas vraiment d'eux au travail. Si nous voulons bien d'eux, c'est seulement de façon marginale. En fait, ce projet de loi revient à dire que nous allons maintenir en place un système très fermé et qu'ils pourront seulement se faufiler dans ses interstices. Voilà le gros défaut du projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette mesure ne résout pas vraiment le problème et ne s'attaque pas aux besoins réels de façon à ce que le pays puisse exploiter les capacités de chaque Canadien, homme ou femme, peu importe s'il est handicapé ou s'il appartient à une minorité culturelle. Nous avons besoin de ces gens, de leurs talents et de leurs capacités. Nous devons également veiller à avoir une loi qui gardera la porte ouverte et apportera les stimulants voulus. Au lieu de cela, nous retournons à une époque révolue et à des idées dépassées. La Commission canadienne des droits de la personne réglera les problèmes entre quatre yeux. Certaines entreprises divulgueront les renseignements à tout le monde et nombreuses sont celles qui proposeront de s'en remettre à l'opinion publique, comme si cela avait la moindre chance de fonctionner.

Je peux seulement dire que ce débat a été extrêmement décevant. J'espère seulement que nous en aurons tiré la leçon, à savoir que si nous voulons atteindre un certain objectif, il faut le faire comme il faut. Je souhaite notamment que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration relise ce qu'elle a déclaré il y a quatre ans, de sorte que lorsqu'elle sera dans l'opposition, d'ici quelques années, elle appuiera un tout nouveau projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi que nous proposerons et qui donnera vraiment des résultats.

• (1600)

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'ai été surpris d'entendre le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) dire que les néo-démocrates et les libéraux ont les mêmes convictions. C'est valable une semaine sur deux. Pour la question à l'étude, ce qu'il dit est en gros une assez juste représentation des choses et, dans le contexte actuel, il est vrai que seuls les conservateurs refusent d'admettre que le projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi devrait être obligatoire, en vue d'atteindre certains objectifs après avoir mis en vigueur certaines méthodes, et que tout ceci devrait être prévu dans le projet de loi.

Le député a dit qu'on a commencé à faire quelque chose dans ce domaine sous les gouvernements précédents mais que ce bel élan s'est interrompu avec le projet de loi C-62 qui ne représente guère d'amélioration par rapport au passé. Rares sont les députés qui refuseront d'admettre qu'en général on a fait des progrès en ce qui concerne les femmes, les handicapés et les autochtones.

Après s'être attribué le mérite des nouvelles initiatives prises à l'égard de ces trois groupes désignés, le député sait certainement que depuis 1968, les représentants des minorités visibles du Canada ont demandé au gouvernement précédent de mettre en vigueur des programmes d'action positive pour les groupes minoritaires au sein de la Fonction publique fédérale. A l'exception de la Nouvelle-Écosse, aucun programme n'a été mis sur pied. Le gouvernement a toujours refusé de reconnaître les préoccupations et les besoins des minorités visibles en matière d'emploi dans la Fonction publique fédérale. On n'a guère cherché à favoriser l'égalité en matière d'emploi pour les membres de ces groupes. Ces mesures se sont adressées aux femmes et à d'autres parmi les groupes désignés.

Le député admettra-t-il, du moins à cet égard, que le nouveau gouvernement a fait un pas en avant, ne serait-ce qu'à l'égard d'un groupe que l'on a eu tendance à négliger par le passé, selon bon nombre d'entre nous? Il pourra peut-être nous expliquer cette politique et ce qui l'a justifiée. Pourquoi le gouvernement précédent a-t-il exclu les minorités visibles d'un programme volontaire d'action positive dans la Fonction publique.

M. Axworthy: Monsieur le Président, c'est une bonne question. Lorsque nous avons proposé les modifications au Conseil du Trésor en 1980, tout d'abord à titre d'essai, puis en vue de les appliquer à toute la Fonction publique, je me souviens qu'au cours des discussions avec la Commission de la Fonction publique et le Conseil du Trésor, on s'est posé certaines questions au sujet du libellé de la Loi sur la Fonction publique. Étant donné que le principe du mérite était prévu dans la loi, on ne s'est pas préoccupé de la situation des membres des minorités visibles. On a tenu compte du sexe des candidats, mais une personne qui présentait une demande ou remplissait un dossier n'était pas tenue de préciser qu'elle appartenait à «une minorité visible». Telle était l'explication à l'époque.

Après avoir examiné la question pendant 18 mois à deux ans, j'ai estimé que cette explication n'était pas valable. Je rappelle au député que lorsque nous avons créé la Commission Abella, son mandat s'appliquait également aux minorités visibles. C'était la première initiative visant à reconnaître l'importance d'un programme d'action positive pour ce groupe.

Je me rappelle en avoir discuté avec un monsieur que le député connaît sans doute, Tom Sosa, qui, à l'époque, présidait le comité consultatif du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Il m'a fait des recommandations au sujet de la création de cette commission, en soulignant l'importance manifeste d'inclure les minorités visibles dans le mandat de la Commission Abella, ce que nous avons fait.

La Commission Abella elle-même n'était pas juste une autre commission royale d'enquête ou un autre groupe d'étude; son mandat était spécial, à savoir trouver une formule efficace de mise en oeuvre. La Commission Abella, qui a été créée par notre gouvernement, tenait manifestement à ce que les minorités visibles soient visées par tout programme de promotion sociale.

[*Français*]

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député peut-il nous dire si, au moment où il a quitté ses fonctions comme ministre, il y avait des chiffres sur chacun des quatre groupes mentionnés dans le projet de loi, c'est-à-dire le taux de participation de chacun des groupes?

[*Traduction*]

M. Axworthy: Comme vous le savez, monsieur le Président, avec la sorte de programme que nous avons mis en oeuvre dans la Fonction publique et ailleurs, chaque ministère devait évaluer dans ses services les niveaux d'emploi des femmes, des personnes handicapées et des minorités visibles. Les ministères ont dit ne pas pouvoir à ce moment-là relier ces statistiques à la disponibilité des employés ou des travailleurs d'une catégorie de la population active en général, ville par ville ou région par région, de sorte que dans ce cas les résultats ont été très variés. Par exemple, si on signalait que le ministère du Revenu national allait engager une centaine de comptables dans la ville d'Ottawa où la population active comptait bien alors 20 p. 100 de femmes et que le ministère n'en employait que 5 p. 100, ses pratiques d'embauchage manifestaient un problème fondamental qui devait être relevé, résolu et porté à l'attention des ministres. Je ne peux pas vous citer au pied levé les statistiques exactes ministère par ministère ou secteur par secteur, mais conformément à ces programmes de promotion sociale il incombait à chaque ministère de recueillir ces données et de les publier chaque année pour qu'on puisse juger de l'efficacité de ces programmes au regard de la disponibilité des groupes cibles au sein de la population active locale.

M. Keeper: Monsieur le Président, jusqu'à ce que les conservateurs prennent le pouvoir, les libéraux ont dirigé le pays pendant un bon nombre d'années. Et, pourtant, on se rend compte aujourd'hui que très peu de femmes occupent des postes supérieurs dans la Fonction publique. On n'a pas su respecter les contrats en ce qui concerne le secteur privé et les femmes demandent l'égalité en milieu de travail dans le secteur privé; comment le député peut-il alors sérieusement accuser les conservateurs, dont le projet de loi n'est pas parfait, de n'avoir rien fait? Comment peut-il s'attendre à ce que nous acceptions d'emblée les protestations de son parti qui s'est contenté durant tant d'années de l'inégalité au travail qui existe actuellement?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'ignore si le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) était ici durant mon exposé, mais j'ai énuméré les mesures que nous avons prises.

M. Keeper: Avec quels résultats?

M. Allmand: La Loi sur les droits de la personne en 1977.

M. Axworthy: Nous avons institué la Commission des droits de la personne, nous avons adopté la Charte, nous avons mis au point des programmes de promotion sociale dans la Fonction publique, nous avons créé la Commission Abella. Chaque année, nous avons adopté une série de mesures pour résoudre les problèmes quand les choses n'allaient pas. J'ai expliqué la tentative initiale d'élaboration d'un programme volontaire de promotion sociale, mais cela s'est révélé inefficace. Le député est peut-être parfait, clairvoyant et omniscient, mais nous, libéraux, n'avons pas cette prétention. À titre de ministre de l'Emploi et de l'Immigration en 1980, j'ai constaté que le programme volontaire était inefficace et j'ai pris des dispositions pour l'améliorer. Nous avions demandé au secteur privé pourquoi il ne fonctionnait pas et j'ai expliqué les raisons données. Nous avons alors pris les dispositions voulues. Nous avons tout d'abord mis sur pied des programmes de démonstration dans nos propres ministères pour indiquer comment ils pouvaient fonctionner. Puis nous avons établi la Commission Abella que nous avons chargée d'élaborer une formule applicable à toutes les compagnies du ressort fédéral. Ce comité a fait rapport sur les moyens à utiliser pour faire respecter les modalités des contrats. Une série de mesures progressistes ont permis d'améliorer sensiblement la situation. La Commission Abella aurait pu nous fournir l'occasion de couronner le tout avec succès. On aurait pu fusionner ces divers éléments en une seule initiative très valable, mais nous avons raté cette chance.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Algoma (M. Foster—L'agriculture—a) Le financement de recherches sur les couleurs des vaches laitières. *b*) L'approbation du projet; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—Les pénitenciers—Le projet de construire un établissement dans la circonscription de Manicouagan; l'honorable député de Lévis (M. Fontaine)—La réglementation—On demande des précisions au sujet du groupe de travail mis sur pied pour analyser les aspects de la réglementation.

• (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté, et de l'amendement de M^me^ Copps (p. 12465).

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est la quatrième fois que j'ai l'occasion de traiter de ce très important projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi. En tant que critique chargée de la Condition féminine, je suis tout à fait concernée par la question de savoir quel effet il va avoir sur les possibilités professionnelles des Canadiennes. Ma circonscription de Vancouver-Est possède une des plus importantes concentrations d'autochtones urbains, et ne le cède à cet égard qu'à Winnipeg. Il y a également un nombre très important de personnes qui représentent d'autres minorités visibles, pour ne pas parler du grand nombre de gagne-petit et des nombreux handicapés. Je suis effectivement très préoccupée par ce projet de loi. Nous avions tous espéré qu'il aurait une véritable signification pour ces groupes et qu'il présenterait des possibilités encore jamais vues, du moins celles de trouver des emplois qui relèvent de la compétence fédérale. Or, j'ai le regret de le dire, l'un après l'autre les orateurs et les témoins ont signalé que ce n'est pas ce qui se produit. Il est très malheureux qu'en fait de précédents, il reste si loin des besoins et des désirs des groupes minoritaires.

J'aimerais relever brièvement certaines des observations faites par la ministre ce matin. Je travaillais à mon bureau et je n'ai pu m'empêcher de vouloir reprendre certains de ses commentaires. Elle a dit qu'il s'agissait d'une loi d'autorisation et non pas d'une série de directives rigides. Nous savons fort bien qu'il ne s'agit pas d'une série de directives rigides. Elle a dit également que le but était d'encourager les employeurs et les gouvernements, que le but du gouvernement était d'encourager les employeurs. Elle a cité la juge Abella qui a dit que le gouvernement devait être dynamique, vigilant et avoir l'esprit ouvert. Malheureusement, elle s'est arrêtée là dans la citation du juge. Dans son rapport *Égalité en matière d'emploi* la juge Abella a dit, à la page 215,

> Un programme volontaire comportant une obligation de présenter des rapports demeure néanmoins volontaire si l'organisme concerné n'est pas contraint de remédier aux pratiques discriminatoires que pourraient révéler les rapports présentés.

Elle dit ensuite:

> Ce serait manquer de réalisme que d'espérer se servir exclusivement de l'opinion publique comme moyen de contrôle.

Elle ajoute:

> Les programmes volontaires mis en oeuvre dans la Fonction publique fédérale ont peu modifié la composition de l'effectif.

J'aurais aimé que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) soit ici, parce que ce passage vise directement le gouvernement libéral, qui a obtenu de bien piètres résultats dans ce domaine.

Nous sommes d'accord avec la ministre sur l'importance de l'information, mais elle n'est importante que si on y donne suite. Elle doit déboucher sur l'action et permettre d'atteindre les résultats prévus pour les groupes cibles que j'ai mentionnés. Elle doit entraîner des changements systémiques dans les établissements, les sociétés ou les entreprises qui emploient des gens. Le projet de loi ne prévoit rien à cet égard. Par exemple, quelle importance aura le fait qu'une société remette son rapport à temps et déclare le nombre plus ou moins élevé de femmes qu'elle emploie comme cadres intermédiaires ou dans des secteurs non traditionnels? Cette information sera peu utile à moins que l'employeur ne se propose d'effectuer des changements, ou ne soit forcé d'adopter une politique d'équité en matière d'emploi qui donnera aux femmes accès à un plus grand nombre de postes et comportera un régime d'avancement plus équitable.

L'équité en matière d'emploi doit être imposée par la loi, et celle-ci doit prévoir des sanctions adéquates, non seulement pour défaut de faire rapport mais aussi pour défaut d'agir, une fois l'information produite. Sinon, je suis certaine qu'aucun employeur ne prendra la chose au sérieux. Les entreprises se contenteront probablement d'engager quelques femmes pour éviter les ennuis. On ne pourra pas parler de changement systémique et encore moins de politique d'équité en matière d'emploi. C'est comme le premier ministre (M. Mulroney) qui, pour réaliser l'équité en matière d'emploi, nomme une ou deux femmes au sein d'un conseil afin de faire taire les mécontents. Cela ne dénote aucun changement systémique. Nous n'avons pas encore de femme qui soit ministre responsable de la Condition féminine.

Ce matin, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a aussi parlé de discrimination systémique, problème que notre parti a maintes fois soulevé, comme l'ont fait de nombreux témoins devant le comité. La ministre a souligné combien il était difficile de s'en défaire, parce qu'il ne saute pas aux yeux. J'en conviens. Cependant, on ne suscitera pas de changement systémique dans une grosse société ou une bureaucratie si l'on se contente d'exiger des rapports sur la proportion de femmes, d'autochtones, de handicapés et de membres des minorités visibles dans leur effectif. Même si l'on prévoit le recours à la Commission des droits de la personne, cet organisme n'a traité jusqu'ici que des plaintes individuelles, faites par des particuliers. Il ne s'agit donc pas de changement systémique, d'une modification de fond dans la politique d'une entreprise.

La ministre a également laissé entendre que, grâce à la divulgation des rapports, les pratiques discriminatoires seraient dévoilées au grand jour, après quoi les groupes cibles ou la Commission des droits de la personne pourraient réagir. Pourquoi les y astreindre? Ce ne devrait pas être nécessaire si le gouvernement fédéral contraignait tout organisme qui relève de sa compétence et toute société d'État à pratiquer l'équité en matière d'emploi. Les groupes cibles n'ont pas les moyens de se défendre. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) ne les a aucunement subventionnés lorsqu'ils ont voulu se prévaloir de la Charte des droits pour créer des précédents en matière d'égalité. Où trouveront-ils l'argent pour entamer des poursuites concernant l'équité en matière d'emploi? Les plaintes ne manqueront pas, veuillez m'en croire. Et si la Commission des

droits de la personne possède plus de ressources qu'autrefois, celles-ci ne lui ont jamais permis de s'occuper de cette question. Un changement systémique s'impose donc, et ce n'est pas ce projet de loi qui va nous l'apporter, loin de là.

Il est certainement beaucoup plus logique, pour une société qui relève de la compétence fédérale ou qui fait des affaires avec le gouvernement, de signer un contrat d'équité en matière d'emploi, qui lui impose une politique d'équité, et de prendre des mesures pratiques pour l'appliquer dans toute son organisation avec des objectifs, un plan de mise en oeuvre et un échéancier. De cette façon, les femmes et les membres des minorités auront accès à des emplois lorsqu'il se présentera une vacance et à des promotions lorsqu'ils y seront admissibles. Il est naïf de croire que les compagnies qui ont de longues traditions et des attitudes bien ancrées—personne n'est différent—changeront leurs modes de dotation et de promotion et leurs attitudes, souvent patriarcales, sans qu'elles y soient obligées par la loi. Il doit y avoir des sanctions pour les banques ou les compagnies de chemins de fer, de téléphone ou d'aviation, pour toutes les sociétés de ressort fédéral qui ne respectent pas la loi. Pourtant, ce projet exige seulement qu'elles présentent un rapport en temps opportun. Beaucoup de modifications sont nécessaires.

● (1620)

La ministre nous dit qu'elle frappera un grand coup à la porte des employeurs qui ne réalisent aucun progrès. Je lui souhaite bonne chance, car elle devra frapper beaucoup dans deux ou trois ans, justement à l'époque où elle fera du porte à porte dans sa circonscription.

Je ne suis pas sûre que la simple persuasion donnera beaucoup de résultats. Les libéraux ont prouvé que cela ne produira absolument aucun résultat parce que nous avons vu sous le gouvernement antérieur que les programmes d'action positive volontaire ne donnent rien.

Selon moi, la plupart des gestionnaires dans les petites et grandes entreprises préféreraient sans doute que la loi les oblige à avoir des programmes pour assurer l'équité en matière d'emploi afin de pouvoir bien faire comprendre à leur conseil d'administration et à leur personnel que, d'après la loi, ils sont obligés de recruter plus de femmes, d'autochtones, d'handicapés et de membres de minorités visibles chaque fois qu'il y a un poste vacant.

Mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), a parlé avec éloquence des revendications des groupes cibles qui ont signalé à l'unanimité que ce projet de loi n'atteindra pas son objectif pour ce qui est d'assurer l'équité en matière d'emploi. Ils ont formulé bien des recommandations pour améliorer le projet de loi, mais bon nombre des modifications proposées ont été rejetées par le gouvernement. Les groupes cibles ont bien insisté sur la nécessité de prévoir davantage de mécanismes pour faire respecter le principe de l'équité en matière d'emploi.

L'organisme *Urban Alliance on Race Relations* a mentionné cinq choses qui ne sont pas prévues dans le projet de loi. D'abord, il devrait exister un organisme central d'établissement des normes d'application pour les quatre secteurs, c'est-à-dire les ministères, les sociétés de la Couronne, les entrepreneurs et les entreprises régies par le gouvernement fédéral, et cet organisme devrait être autorisé à définir les exigences de programme, à établir les normes pour les objectifs et les programmes, à analyser les données sur la main-d'oeuvre et à porter des plaintes ou à intenter des poursuites devant les tribunaux.

Deuxièmement, il devrait y avoir des programmes obligatoires pour les quatre secteurs plutôt que des programmes volontaires et des rapports obligatoires.

Troisièmement, le projet de loi devrait prévoir l'obligation contractuelle au lieu d'engagements indéfinis comme suppose le projet de loi pour tous les entrepreneurs du gouvernement qui ont plus de 50 employés et des contrats du gouvernement de $200,000 ou plus par année.

Quatrièmement, l'application du principe d'un traitement égal pour un travail d'égale valeur devrait être une condition pour l'obtention des contrats.

Cinquièmement, les programmes d'action positive devraient être une condition à l'obtention de tout prêt, subvention ou argent octroyé dans le cadre d'une entente de partage des frais. Cette condition devrait s'appliquer à bien plus d'employeurs sur lesquels le gouvernement fédéral peut exercer une certaine influence.

Bon nombre de groupes syndicaux, y compris le CTC, ont insisté sur la nécessité de faire porter les négociations collectives sur l'équité en matière d'emploi.

J'ai déjà signalé que la juge Abella avait bien insisté sur la nécessité de mettre sur pied des garderies et d'instaurer des programmes de formation appropriés pour les femmes si nous voulons qu'elles aient un jour l'équité en matière d'emploi. Le gouvernement n'a pas tenu compte de cette recommandation non plus.

Le député de Winnipeg—Fort Garry m'a paru quelque peu hostile quand j'ai interrompu son discours. Toutefois, je suis persuadée qu'il a négligé d'expliquer de manière convaincante pourquoi son gouvernement libéral et lui-même n'avaient pas présenté de mesure législative visant à réaliser véritablement l'égalité en matière d'emploi. À l'époque où il était ministre de l'emploi et de l'Immigration, il avait parlé de rendre obligatoire la promotion sociale. Toutefois, sans doute après en avoir discuté avec le cabinet et son chef, le premier ministre, et après avoir sans doute subi de très fortes pressions du secteur des affaires, il a changé d'avis et a préféré laisser aux entreprises le soin d'appliquer ces programmes. L'obligation contractuelle n'a pas été imposée.

En outre, les programmes de promotion sociale n'ont été mis en oeuvre que dans trois ministères de l'État. La chose est insensée, car beaucoup de gens faisant partie des groupes cibles souhaitaient obtenir des emplois dans d'autres ministères.

Pourquoi l'égalité en matière d'emploi est-elle si difficile à obtenir? Je n'arrive pas à comprendre comment le gouvernement a si bien réussi à imposer le programme de bilinguisme dans la Fonction publique. Ce programme a été mis en oeuvre avec succès dans les divers ministères fédéraux. Pourtant, ce même gouvernement n'a pas réussi à concrétiser l'égalité professionnelle pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés.

Avant de terminer, je voudrais proposer au nom de mon parti l'amendement suivant:

Que l'on modifie l'amendement en ajoutant le numéro 4 après le numéro 3.

Pendant le temps qui me reste . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Une fois que la députée a proposé un amendement, elle doit interrompre son intervention.

Mme Mitchell: Si vous êtes d'accord, monsieur le Président, je proposerai l'amendement à la fin de mes remarques.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous allez le proposer à la fin de vos remarques?

Mme Mitchell: Je n'avais pas compris.

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je veux insister sur la question du salaire égal à travail d'égale valeur. Comme critique de mon parti sur la condition de la femme, je suis convaincue que les femmes n'atteindront jamais à l'égalité tant qu'elles ne seront pas payées autant que les hommes pour accomplir un travail de valeur égale. C'est tout à fait honteux que les Canadiennes gagnent encore 40 p. 100 de moins que les hommes et, comme mon collègue l'a dit il y a quelques minutes, la situation se détériore.

Le ministre responsable de la Condition féminine (M. McLean) s'est prononcé ouvertement en faveur du salaire égal pour un travail de valeur égale, ajoutant que c'est juste et essentiel. Voici ce qu'il a dit la semaine passée:

> L'égalité et la justice sociale exigent que tous les Canadiens aient la chance de se tailler une place dans la société. Mon gouvernement s'est engagé à supprimer les obstacles qui empêchent les femmes de jouer les mêmes rôles et d'avoir les mêmes chances que les hommes, et à créer un climat qui va permettre à tous les Canadiens, hommes et femmes, de réaliser leurs ambitions et d'exploiter leur potentiel dans toutes les sphères de la société.

Il est en faveur d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur, mais il n'a jamais préconisé que cela fasse partie du projet de loi. On ne peut que supposer que le ministre reprend des lieux communs et dit aux femmes ce qu'elles veulent entendre, selon lui, mais qu'il n'est pas disposé à s'adresser au cabinet et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, afin d'insister pour que cela fasse partie intégrante du projet de loi C-62.

Au cours des audiences du comité, les représentants du Congrès du travail du Canada ont déclaré que la législation et les programmes relatifs à la promotion sociale sont importants aux niveaux fédéral et provincial et qu'ils doivent prévoir le principe d'une rémunération égale pour un travail d'égale valeur ainsi que le respect des contrats. Selon eux, des ressources suffisantes doivent être prévues, afin de s'assurer de ce respect.

Dans le rapport Abella, on a insisté sur les mêmes questions tout en préconisant avec vigueur la nécessité de les faire figurer dans les programmes d'équité professionnelle. Pourtant, la ministre n'a cessé de faire fi de ces recommandations et elle a refusé de les mettre en oeuvre.

On a prouvé à maintes reprises qu'il ne sert à rien d'appliquer ces dispositions en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Cette loi ne vise pas tous les employés qui devraient être protégés par le présent projet de loi.

Nous regrettons vivement que ce projet de loi ne permette pas de mieux appliquer la loi. J'ai tenté de signaler les questions qui inquiètent particulièrement les femmes. En terminant, je propose:

> Que l'on modifie l'amendement, en ajoutant le numéro 4 après le numéro 3.

• (1630)

Le président suppléant (M. Paproski): Ce sous-amendement me pose certains problèmes. Je sais que les députés tenteront de me convaincre que la position que j'adopte est la bonne. La présidence est toujours prête à écouter des arguments au sujet de la recevabilité du sous-amendement. J'invite les députés à m'en présenter.

M. Nystrom: Monsieur le Président, l'objectif de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), c'est de faire examiner à nouveau l'article 4 par la Chambre. En vertu de l'amendement libéral présenté au départ, les articles 3, 5 et 7 devaient être examinés par le comité. Ce que la députée de Vancouver-Est demande, c'est d'ajouter l'article 4. Selon moi, il se peut que certains vous disent qu'on ajoute ainsi quelque chose de différent et de nouveau à l'amendement. Il est possible qu'il y ait déjà eu des décisions à cet effet. A mon avis, l'article 4 n'est pas vraiment nouveau. Il est vraiment partie intégrante de l'ensemble. On ne peut pas réviser les articles 3, 5 et 7 sans revoir l'article 4. Il fait partie du tout. Les articles 4 et 5 sont liés dans cette mesure. Je pense que c'est par inadvertance que le parti libéral n'a pas inclu au départ l'article 4 dans son examen. Je pense que tout est lié. La seule chose qui pourrait être différente est le fait qu'il y a l'article 4, et que l'article 4 n'a pas été inclu, mais c'est uniquement une question de chiffres, et au fond c'est de la même chose qu'il est question. Tout ce qu'on fait, c'est améliorer un amendement qui était imparfait.

M. Baker: Je pourrais contester ce qu'a dit le précédent intervenant au sujet de cet amendement et du sous-amendement, en ce sens qu'on pourrait très bien étudier l'article 4 séparément des autres articles du projet, tout simplement parce que cet article 4 établit la formule d'application de ce projet de loi tel que l'envisage le législateur.

Toutefois, tout en disant que le Nouveau parti démocratique n'a pas raison sur ce point, j'aimerais préciser que je n'ai aucune objection à cet amendement dans la mesure où il ne change strictement rien à la forme ou au fond du présent amendement. Il ne fait qu'ajouter un élément à cet amendement. Je suggérerais donc, monsieur le Président, que ce sous-amendement est probablement recevable, mais qu'il aurait été peut-être plus opportun de le présenter après le débat sur le premier amendement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'aimerais m'associer de toute mon énergie à l'argumentation développée en faveur de l'acceptation du sous-amendement de mon collègue et m'opposer avec tout autant d'énergie à l'intervention du député de Gander—Twillingate (M. Baker). Il prétend que l'article 4 peut être traité séparément. Mais il faut voir le sous-amendement dans son contexte. Tout d'abord, la motion de l'opposition officielle prévoit un réexamen de l'article 7. Elle prévoit de renvoyer les articles 5 à 7 au comité pour qu'il les réexamine. Si la motion était rejetée et que l'article 7 ne soit pas soumis à un nouvel examen, on aboutirait à une situation où les sanctions demandées par l'opposition ne s'appliqueraient pas à l'article 4.

Soulignons encore ce qui a déjà été dit: les articles 4 et 5 sont deux éléments d'un même processus. Nous avons à l'article 4 une disposition exigeant qu'un employeur élabore un processus de réalisation de l'équité en matière d'emploi. Vous devez être convaincu, monsieur le Président, après avoir entendu tous les arguments présentés de tous les côtés de la Chambre, que l'objectif d'un processus doit faire partie intégrante de ce processus, et c'est ce que prévoit l'article 5. Si l'amendement de l'opposition est rejeté, on neutralise complètement toute perspective d'étude sérieuse de l'article 4, qui est le sujet du sous-amendement. Il est donc clair que nous pourrions en arriver à une situation ridicule en proposant le renvoi de l'article 4 au comité alors qu'en fait les articles 4, 5 et 7 sont étroitements liés l'un à l'autre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie tous les députés de m'aider à déterminer ma décision à ce sujet. Je souhaiterais réserver cette décision et la rendre un peu plus tard aujourd'hui. Nous allons pour l'instant poursuivre le débat.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce fut toute une expérience que d'assister à ce débat parlementaire sur l'amendement au sous-amendement de l'amendement au sous-amendement. Je crois que cet après-midi, le débat devrait peut-être porter non pas sur les articles 4 ou 7, mais plutôt sur les résultats que le projet de loi C-62 permettra d'atteindre et, plus précisément, ceux qu'il n'atteindra pas.

Je me sens obligé de participer à ce débat de la troisième lecture étant donné que j'ai participé à celui de la deuxième étape et aux travaux du comité législatif. C'est ainsi que j'ai entendu les témoignages de représentants des quatre groupes concernés. J'ai participé également à l'étude à l'étape du rapport.

Je dois avouer tout de suite que ce fut une expérience assez décevante. L'ensemble du processus a été un exercice assez futile; de nombreux témoins des quatre groupes concernés, les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones, se sont présentés devant le comité, car c'est là qu'ils devaient venir exposer leurs préoccupations, ces préoccupations que le projet de loi est censé résoudre, et pourtant, les députés ministériels membres du comité ne se montraient pas très attentifs. Ces témoins ont proposé au Parlement toutes sortes de façons de renforcer le projet à l'étude. Chacun a admis qu'il était édifiant de parler d'égalité professionnelle, d'en faire une sorte d'objectif social dans la société d'aujourd'hui, mais qu'il ne suffisait pas de parler seulement d'égalité, car ce projet de loi qui vise justement à favoriser l'égalité, sera impuissant à la faire respecter. Voilà pourquoi c'était un exercice frustrant et peut-être inutile, car les députés refusaient d'entendre le message qui revenait sans cesse.

Non seulement le message est revenu à ces occasions, mais il y a eu des rapports comme celui de la Commission Abella qui proposait une solution intéressante. C'était une solution hardie et courageuse et les espoirs qu'elle a suscités étaient immenses. Voilà pourquoi de nombreux Canadiens sont déçus aujourd'hui parce que le projet de loi ne réussit même pas à concrétiser certaines recommandations de la Commission Abella.

Les représentants des groupes qui sont venus témoigner s'étaient aussi présentés lors de la préparation du rapport *L'égalité ça presse*, du rapport *L'égalité pour tous* et du rapport *Obstacles*. Aujourd'hui, ces groupes se demandent comme ils demandent aussi à leurs représentants élus combien de fois il leur faudra venir à Ottawa exposer leur situation. Combien de fois nous faudra-t-il vous expliquer nos problèmes? Combien de fois devrons-nous insister encore pour faire accepter la solution que nous proposons? Ils sont revenus maintes fois à la charge à grands frais de leur part. Ils ont épuisé vainement leurs énergies et leurs efforts à s'organiser, eux qui sont loin d'être les plus riches et les mieux financés du pays. Leurs faibles ressources, ils les ont utilisées avec tant de franchise et tant d'honnêteté et nous les avons profondément déçus.

• (1640)

Si nous commandons un autre rapport ou une autre étude l'an prochain ou dans trois ans, ces gens de Toronto ou de Vancouver se demanderont à quoi a bien pu servir ce qu'ils n'ont cessé de nous dire tant de fois Ottawa depuis les cinq ou dix dernières années. A titre de critique en matière de multiculturalisme, monsieur le Président, je peux vous répéter d'emblée ce qu'ils nous ont dit. Les représentants de deux grands organismes sont venus témoigner au comité. Tout d'abord l'*Urban Alliance on Race Relations* a souligné que cette mesure vise essentiellement à recueillir des données et non pas à supprimer la discrimination sur le chapitre de l'embauche et la formation. Le Conseil ethnoculturel du Canada s'est demandé comment une politique facultative pourrait augmenter sensiblement les possibilités d'emploi pour les minorités visibles? Voici ce qu'a déclaré le président de la *Coalition of Employment Equity for Persons with Disabilities* lundi dernier:

> Cette mesure fournira davantage de renseignements au gouvernement en matière d'emploi, rien de plus. Elle n'assurera pas l'équité dans ce domaine puisqu'aucune sanction n'est imposée à ceux qui ne respecteraient pas les plans prévus.
>
> Nous avons épuisé tous les recours possible. Nous avons consulté le personnel de la CEIC, nous sommes venus témoigner devant le comité parlementaire chargé d'étudier cette mesure, nous avons présenté nos instances directement au premier ministre et nous avons manifesté sur la colline du Parlement.
>
> Nous avons exigé du gouvernement qu'il modifie le projet de loi pour que celui-ci s'applique à ses propres ministères et organismes et qu'il rende passibles d'une amende tous les employeurs qui n'adhèrent pas au régime d'équité en matière d'emploi. Le gouvernement a fait la sourde oreille à toutes nos exigences.
>
> Si nous ne pouvons obtenir du gouvernement qu'il rende le projet de loi plus rigoureux, il devrait au moins faire preuve d'honnêteté et le rebaptiser «projet de loi concernant l'information en matière d'emploi». A défaut d'être rebaptisé ainsi, la Coalition exige qu'il soit retiré.

Personne à la Chambre ne saurait le dire mieux que cela. Nous pouvons imaginer la frustration que ces gens-là peuvent éprouver, après avoir participé patiemment à toute cette démarche, de constater l'absence de tout progrès. Nous ne pouvons les blâmer de demander au gouvernement pourquoi il a présenté ce projet de loi. Pourquoi le projet de loi C-62? Pourquoi nommer les quatre groupes cibles? Pourquoi le gouvernement se prétend-il le défenseur des droits des Canadiens qui figurent dans les quatre groupes cibles? Pourquoi continue-t-il de le prétendre quand les quatre groupes cibles eux-mêmes ont déclaré que ce projet de loi ne les aiderait pas? Ils soutiennent que ce projet de loi ne va pas améliorer leur sort et ils ont raison. Pourquoi présenter un projet de loi qui n'est qu'une façade? Il veut mousser sa publicité, de façon à pouvoir se vanter: «Voyez un peu ce que nous avons fait pour ces groupes».

Les quatre groupes cibles et les autres Canadiens qui ont participé à la démarche ne sont pas crédules et naïfs à ce point. Ils savent distinguer entre les mesures législatives efficaces et celles qui ne le sont pas. Ils ont dit au Parlement et au gouvernement que ce projet de loi est insatisfaisant. Par conséquent, il appartient aux députés de prêter l'oreille à leurs doléances et peut-être de se mettre à leur place. Nous devons nous rendre compte de leur lutte quotidienne et nous demander comment nous réagirions si nous étions l'un de ceux qui ont comparu devant le comité? Si nous le faisions, nous comprendrions davantage les instances faites devant le comité et nous y serions plus sympathiques, au lieu de nous contenter d'écouter sans donner suite aux recommandations.

Nous devons également faire un examen de conscience comme députés. Nous savons tous que l'un des principaux problèmes auxquels nous faisons face dans l'exercice de notre tâche de député réside dans la question générale de l'emploi. Il ne se passe pas une semaine sans que des gens ne viennent nous exposer leurs problèmes à notre bureau de circonscription. Des gens nous écrivent, nous téléphonent ou nous rendent visite, et tous nous demandent si nous pouvons les aider, eux, leurs parents ou leurs amis en quête d'un emploi rémunérateur. Nous connaissons leur frustration. Nous connaissons leur désespoir. Nos savons que dans une certaine mesure une personne apprécie sa valeur et sa dignité personnelles partiellement en fonction de l'emploi. Une vie laborieuse est une vie fructueuse et profondément satisfaisante. En l'absence d'emploi rémunérateur, on ne déplore pas seulement de ne pas être capable de trouver du travail, mais on a l'impression, à tort ou à raison, de ne pas être un membre à part entière de la société canadienne. Nous nous rendons tous compte qu'il s'agit là du plus grave problème auquel nous sommes confrontés individuellement et collectivement en tant que députés.

La plupart d'entre nous acceptons cette responsabilité. Les problèmes des membres de ces quatre groupes désignés doivent être atterrants quand ils sont en chômage parce que la couleur de leur peau diffère de celle de la majorité ou parce qu'ils souffrent d'une infirmité ou à cause de leur milieu socio-culturel. Il s'agit d'un coup qui a de quoi provoquer le défaitisme et qui est difficile à surmonter. Nous devons le comprendre. Nous devons agir avec plus d'audace et de courage de manière à pouvoir être convaincus, comme simples députés et comme membres de la Chambre des communes, d'avoir agi avec sensibilité et compréhension à l'égard des problèmes de ces quatre groupes désignés. Nous devrions pouvoir parler de cette mesure législative avec une fierté qui transcende le sectarisme politique. Nous devrions pouvoir en être fiers. Nous ne pouvons pas être fiers du projet de loi C-62 dans sa forme actuelle. Je ne cherche pas en ce moment, comme député de l'opposition, à accabler le gouvernement de reproches en lui disant: «N'avez-vous pas honte de cette mesure?». Je suis honteux moi aussi parce que je sais que nous aurions pu faire beaucoup mieux.

Ceux qui rappellent ce que le gouvernement libéral a fait il y a cinq ans et un gouvernement conservateur, il y a quarante ans, ne font pas avancer le débat. Cela n'améliore pas le sort des quatre groupes cibles. Nous devons prendre conscience que la possibilité d'agir s'offre à nous. Pour la première fois, la Chambre des communes est saisie d'une mesure législative qui tend à accorder l'égalité en matière d'emploi à tous sans distinction de couleur, de handicap, de sexe ou d'origine. Nous devons unir nos efforts pour faire en sorte que la mesure réponde aux attentes créées par la Commission Abella. Si elle n'y répond pas, personne à la Chambre ne peut se gonfler d'orgueil en disant: «Je suis fier parce que nous avons le projet de loi C-62.» Nous ne pouvons pas être fiers quand les quatre groupes cibles venus à l'étape de la deuxième lecture, au comité et à l'étape du rapport nous disent que nous n'allons pas assez loin et que nous nous contentons de discourir sur leurs problèmes bien réels. Ils nous disent: «Peut-être ces problèmes n'en sont-ils pas pour vous, mais ils en sont pour nous et tous ceux qui sont dans les mêmes conditions». Ils sont Canadiens. Le Canada est un pays assez progressiste. Tout n'est pas parfait toutefois puisque ces personnes se plaignent de ne pas trouver d'emploi pour les raisons que nous avons citées. Il ne suffit pas de détourner les yeux et de leur proposer le projet de loi C-62 en disant «Nous avons résolu vos problèmes. Passons aux suivants».

• (1650)

Dans le but de résoudre ces problèmes et de définir ceux des personnes qui ont présenté des instances au comité, nous avons proposé des amendements au projet de loi. Nous ne voulions pas nous y opposer pour le plaisir. Nous avons donc proposé 36 amendements dans le but de renforcer le projet de loi. Ils visaient à mettre en vigueur ce que nous recommandaient les membres de la collectivité. Si le gouvernement avait accepté ces amendements, les quatre groupes cibles seraient satisfaits aujourd'hui, à l'instar de l'opposition, le parti libéral. Nous n'hésiterions plus à nous prononcer en faveur du projet de loi et à passer à l'étude d'une autre question. Nous saurions que nous avons procédé à une étude approfondie et juste de la question. Toutefois, ce n'est pas le cas.

Certains de ces amendements étaient essentiels à l'orientation de l'équité en matière d'emploi. L'un d'entre eux visait à prévoir une disposition en vue de créer un organisme chargé d'appliquer la loi puisqu'il n'est pas prévu dans le projet de loi. La juge Abella a déclaré que si l'on ne peut pas faire respecter les droits, c'est un peu comme s'il n'y avait pas de droits du tout. Ces paroles reflètent bien les lacunes du projet de loi. Elles cristallisent l'opposition manifestée à l'égard de ce projet de loi et le malaise qui émane de toutes ces pages.

Le parti au pouvoir a déclaré que la Commission des droits de la personne s'en occuperait. Cependant, à l'heure actuelle elle n'en a pas les moyens. Pour le moment, elle agit à titre rétroactif et individuel, et non en tant qu'organisme habilité à surveiller l'application d'une telle loi à l'échelle nationale. Même si les ministériels étaient convaincus que c'est la bonne réponse, ils auraient pu pour le moins avoir le courage d'inclure dans le projet de loi une disposition relative à la Commission des droits de la personne. Nous aurions ainsi été convaincus qu'il existait un système en vue de surveiller l'application de la loi. Cependant, l'amendement présenté dans ce but a été rejeté. Les particuliers qui composent les quatre groupes cibles et les membres de mon parti se demandent pourquoi. Si l'on estime que la Commission des droits de la personne doit s'en charger, soyons honnêtes et prévoyons une disposition à cet effet dans le projet de loi.

Dans un autre de nos amendements, nous proposons d'appliquer le projet de loi à tous les ministères fédéraux exemptés actuellement. Si le gouvernement fédéral dit: «C'est ainsi que nous concevons les choses. Nous voulons que les entreprises privées et les sociétés de la Couronne agissent ainsi», il est mauvais de ne pas obliger le gouvernement fédéral à agir en conséquence. Après tout, nous devons ouvrir la voie et nous ne pouvons y arriver qu'en donnant l'exemple.

Un autre amendement que nous avons préparé d'après les doléances entendues à l'étape du comité propose d'appliquer le projet de loi à toutes les entreprises d'au moins 25 employés relevant du gouvernement fédéral. Le projet de loi s'applique aux entreprises d'au moins 100 employés. Ce règlement néglige la plupart des entreprises qui font des affaires avec le gouvernement puisqu'un grand nombre d'entre elles—la majorité, paraît-il—ont moins de 100 employés. Nous avons recommandé par conséquent de fixer le seuil à 25. Même les Américains, que nous critiquons parfois à propos des droits de la personne, ont une mesure législative sur le respect des contrats qui oblige les entreprises faisant affaire avec le gouvernement à respecter ses critères. Le seuil est fixé à 50 employés et pas à 100.

Monsieur le Président, je remarque que vous me signalez qu'il me reste une minute seulement pour terminer. Je voulais parler d'autres amendements, mais je n'en aurai pas le temps.

Quel choix avons-nous donc? Qu'essayons-nous de suggérer à l'étape de la troisième lecture? En bref, nous pourrions faire un tout dernier effort et revoir ce projet de loi pour voir quelles sont ses lacunes et ses injustices. Je trouve ironique de préconiser l'équité en matière d'emploi tout en sachant très bien que le projet de loi comporte d'innombrables lacunes. Ce message ne vient pas des députés néo-démocrates ni des libéraux. Il vient des Canadiens; ils trouvent que le projet de loi n'instaurera pas l'équité. C'est un miroir aux alouettes. Nous encourageons le gouvernement et le secrétaire parlementaire, qui représente la ministre, à suivre les recommandations et à faire de ce projet de loi un projet de loi conforme à nos désirs—une mesure énergique, efficace et juste. J'espère bien que le gouvernement comprendra.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, tout député, surtout s'il représente une circonscription urbaine, doit savoir que les minorités font l'objet d'énormément de discrimination en matière d'emploi. J'inclus dans les minorités les handicapés, les autochtones, les femmes et les membres des groupes raciaux minoritaires, surtout des minorités visibles, c'est-à-dire non blanches. Les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux reconnaissent que cette discrimination existe depuis des années. C'est pourquoi les gouvernements ont édicté des lois visant à établir une certaine équité en matière d'emploi et de logement. Ces lois ont quelque peu atténué les discriminations dont les membres de ces minorités faisaient l'objet dans le domaine de l'emploi. Néanmoins, le problème est loin d'être encore réglé. C'est pourquoi un vaste regroupement d'organisations notamment d'autochtones, de femmes, de handicapés et de groupes minoritaires de même que les Églises et les syndicats, les consommateurs et les agriculteurs se rendent compte qu'il faut faire davantage. L'ancien gouvernement libéral avait chargé la juge Abella d'étudier la question. Elle a mené une enquête et présenté un rapport auquel nous devrions tous avoir porté une certaine attention.

Avant les élections, les groupements dont j'ai parlé, de même que d'autres, ont demandé aux partis politiques s'ils seraient prêts à adopter le genre de loi recommandée par la juge Abella et d'autres. J'ai sous les yeux un extrait d'une déclaration que le premier ministre (M. Mulroney) a faite en août 1984. Il a dit:

> Notre parti veillera à ce que les entreprises qui fournissent des services au gouvernement fédéral embauchent de plus en plus de femmes pour assurer ces services. Pour obtenir des contrats du gouvernement, ces entreprises devront exposer en détail leurs plans d'action, leurs échéanciers et leurs programmes visant à attirer et à former des femmes et à favoriser leur avancement . . . Nous estimons nécessaire de planifier les ressources humaines au sein de la bureaucratie fédérale notamment en fixant des objectifs pour permettre aux femmes d'obtenir la parité à tous les niveaux du gouvernement, à la mesure de leurs capacités et de leurs attentes.

• (1700)

Je voudrais citer la dernière phrase. J'espère que le secrétaire parlementaire écoute attentivement étant donné que c'est là la raison principale de notre désaccord fondamental avec le gouvernement et cette mesure. Le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition officielle, a conclu le paragraphe que je viens de lire sur la phrase suivante:

> Il faut notamment fixer des objectifs quantitatifs, de même que des objectifs sur le plan de la formation et du recyclage.

Telle est la promesse que le premier ministre a faite lorsqu'il était chef de l'opposition officielle à la veille des élections dont il espérait voir son parti sortir vainqueur afin qu'il puisse devenir premier ministre. Son parti a gagné. Il est premier ministre. Qu'est-il advenu de sa promesse?

S'il est une chose qui manque de façon évidente dans ce projet de loi, c'est bien sa promesse d'inclure des objectifs numériques dans la loi que son gouvernement allait présenter. L'expérience faite ailleurs, notamment aux États-Unis, a montré que sans objectifs numériques, l'égalité en matière d'emploi ne se réalisera pas. Sans objectifs numériques contrôlés par le gouvernement, les employeurs du secteur public et du secteur privé ne feront pas ce que nous voulons leur voir faire.

Il ne faut pas s'étonner si ce projet de loi a été critiqué et rejeté par tous les groupes intéressés. Je voudrais vous citer quelques-unes des opinions formulées au sujet de cette mesure. Beryl Potter, de la *Coalition on Employment Equity for Persons with Disabilities* a déclaré ceci:

. . . il ne vaut même pas le papier sur lequel il est écrit . . . Le premier ministre Mulroney m'a déçue comme je ne l'avais jamais encore été. Je l'appuyais. J'ai travaillé à sa campagne électorale et je suis extrêmement déçue.

L'Association Inuit Tapirisat du Canada, qui représente le peuple inuit, a déclaré ceci:

Le projet de loi C-62 est d'une valeur limitée.

Suzanne Boivin, de l'Association nationale de la femme et le droit, a déclaré:

Rien ne va changer. Malheureusement, ce ne sont que des voeux pieux.

Depuis que ce projet de loi a été déposé, il y a près d'un an, le Nouveau parti démocratique ne cesse de souligner ses défauts. Nous avons fait valoir qu'il omettait de reprendre les cinq principes que nous n'avons cessé de promouvoir. Premièrement, il ne prévoit pas les mesures coercitives et les sanctions qui auraient dû accompagner des dispositions obligatoires. Deuxièmement, il ne fait aucune allusion à la parité salariale. Troisièmement, le respect des contrats n'y est pas inclus. Quatrièmement, il ne confère nullement l'obligation de négocier l'égalité en matière d'emploi lorsqu'il y a une unité de négociation. Autrement dit, nous nous en remettons à la bonne volonté des employeurs, même si ceux d'entre nous qui se sont intéressés de près aux relations patronales syndicales savent que les employeurs ne sont pas toujours animés de bonnes intentions. Cinquièmement, le projet de loi n'accorde pas une protection suffisante. Il ne s'applique pas aux ministères fédéraux.

Comment le gouvernement peut-il avoir l'audace d'exiger que les employeurs privés et les sociétés de la Couronne se plient à des politiques inscrites dans une loi, quand le gouvernement lui-même n'assujettit pas les ministères de l'État à cette même exigence? Je défie les ministériels et les membres du cabinet d'examiner les ministères les uns après les autres, y compris ceux que le gouvernement libéral précédent avaient désignés pour la mise en oeuvre de mesures de promotion sociale. Ils constateront combien peu ils ont accompli. Ils verront combien rares sont les femmes sauf dans les emplois de préposées aux écritures. Ils verront qu'il n'y que quelques handicapés à n'importe quel niveau et que de rares autochtones dans les ministères. Je recommande instamment aux députés d'examiner la situation au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour voir à quel point nous avons été négligents. Ils verront qu'il y a peu de membres des minorités visibles à n'importe quel palier du gouvernement fédéral et dans n'importe quelle administration municipale. S'ils avaient le courage de regarder ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, ils verraient combien il est ridicule de présenter un projet de loi qui n'exige rien.

Le projet de loi a atteint l'étape de la troisième lecture et cela me donne la chance de passer en revue les lacunes qu'il accuse et qui se rattachent à l'absence de ces exigences. Nous sommes d'avis, à l'instar des porte-parole des groupes cibles, que ce projet de loi ne favorisera guère l'équité en matière d'emploi. Ce projet de loi s'est donné un noble but. Aucun témoin n'a trouvé à redire à l'objet de la mesure qui est ainsi énoncé à l'article 2:

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu e travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

C'est un noble objectif. Malheureusement, ayant énoncé le principe et exposé l'objectif, le projet de loi s'efforce par tous les moyens de contrer la réalisation de cet objet.

Ce projet de loi doit être considéré comme faisant appel à la bonne volonté des entreprises pour réaliser l'équité et les obligeant à rendre compte des statistiques de main-d'oeuvre seulement. Un point, c'est tout.

Trois dispositions du projet de loi comportent certaines exigences pour les employeurs en vue de les amener à réaliser l'égalité en milieu de travail. Toutefois, seule la violation de l'article 5 entraîne une amende maximale de $50,000 sur condamnation sommaire. Nous avons tenté de faire porter cette amende à $500,000 parce que les entreprises visées par le projet de loi C-62 sont de très grandes entreprises. Je songe notamment aux principales banques, au CN, au CP, à Air Canada et à CP Air. Pour beaucoup de ces entreprises, une amende possible de $50,000 compterait tout simplement comme partie de leurs frais d'exploitation. C'est ce qui est arrivé pendant des années avec la loi contre les coalitions. Les quelques rares fois où une entreprise a été accusée, poursuivie et condamnée, elle a dû verser une amende relativement minime. C'était comme un permis autorisant ces sociétés à continuer de violer la loi, et ce projet de loi a le même effet.

• (1710)

L'article 6 exige de l'employeur qu'il recueille annuellement des statistiques. Des critiques ont fait valoir qu'il s'agissait là d'un strict minimum. De plus, il s'agit seulement de donner une idée sommaire de la main-d'oeuvre, et non viser à réaliser l'équité en matière d'emploi. Comme on l'a signalé, un employeur pourrait faire rapport année après année, sans que les données fournies témoignent d'un changement important pour les groupes cibles en milieu de travail. L'absence de progrès n'est pas assorti d'une sanction. Si aucune sanction ne vient punir le manque de progrès, un employeur pourrait faire le même rapport année après année. Il obéirait ainsi à la loi, aux dispositions prévues dans la loi. Il pourrait simplement signaler qu'il a maintenu la pratique, sans toutefois progresser vers la réalisation de l'équité en matière d'emploi. Qu'arrive-t-il alors? Rien, car aucune sanction n'est prévue pour le défaut de progresser vers la réalisation de l'équité en matière d'emploi.

La Commission canadienne des droits de la personne va recevoir les rapports des employeurs et déterminer s'il y a ou non apparence de discrimination en milieu de travail et, s'il y a lieu, appliquer la Loi canadienne sur les droits de la personne. Toutefois, je souligne que la Commission des droits de la personne n'est pas chargée de mettre en oeuvre le projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi. Elle va voir à l'exécution des dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui s'appliquent au milieu de travail compte tenu des données fournies dans les rapports annuels. Qu'arrivera-t-il si les données sont fausses? Eh bien, tant pis!

Voyons un peu le genre de données qui doivent figurer dans les rapports. En premier lieu, il faudrait signaler la nature du secteur industriel, le nombre d'employés et le nombre des employés appartenant au groupe cible. En deuxième lieu, viendrait une description des groupes professionnels en milieu de travail et du nombre de groupes cibles dans chaque catégorie professionnelle. En troisième lieu, figureraient les échelles de salaire et le nombre de personnes des groupes cibles pour chaque échelle. Quatrièmement, il y aurait le nombre de salariés embauchés, promus et licenciés, et le nombre de personnes appartenant aux groupes cibles figurant dans chacun de ces cas. Les groupes cibles ont dit à quiconque voulait les entendre, à quiconque en tout cas désirait qu'on agisse vraiment, et au comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-62, que les entreprises devaient être contraintes d'établir des plans d'action assortis d'objectifs et d'échéanciers et exposant la façon dont ils allaient abolir les usages discriminatoires et adopter les méthodes positives nécessaires pour réaliser l'équité en matière d'emploi.

Le projet de loi initial ne prévoyait pas de plans d'action. Le ministre a même soutenu au comité qu'un plan d'action pour réaliser l'équité allait de soi dans les sociétés. Le gouvernement a fini par présenter au comité un amendement obligeant les sociétés à arrêter des plans d'action assortis d'objectifs et d'échéanciers. Mais ces plans d'action vont demeurer absolument confidentiels. Comme divers députés l'ont dit, les plans peuvent demeurer sous clé dans les bureaux de personnel, bien à l'abri de tout regard inquisiteur.

Pourquoi faudrait-il que les plans d'action restent secrets? Et qu'en est-il des employés mécontents ou des membres d'un groupe cible qui pensent qu'une société n'applique pas l'intention des législateurs? Sans donner d'avis sur la validité de mon exemple, le gouvernement doit savoir qu'un groupe de femmes a accusé le réseau ferré du CN de ne vouloir embaucher les femmes que pour des postes d'employés de bureau. Le groupe l'a accusé de ne pas vouloir embaucher les femmes pour remplir des fonctions non traditionnelles comme les emplois d'atelier d'entretien à Montréal, Moncton, Winnipeg ou ailleurs. Je poursuis de mémoire; la Commission canadienne des droits de l'homme a statué que l'accusation était fondée. Si le plan d'action reste secret, comment les salariés ou les candidats vont-ils savoir ce qui se passe?

J'ai eu l'agréable surprise il y a quelques semaines, en visitant la succursale de la banque où j'ai mon compte à Winnipeg, de voir une personne noire à un guichet de caisse. Je n'en avais jamais vu. A Winnipeg, qui compte une importante population d'autochtones, je n'en avais pas encore vu une dans une succursale de banque. S'il y en a, elles sont certainement très peu nombreuses. Comment le gouvernement du Canada ou les membres de la collectivité autochtone de Winnipeg vont-ils savoir que les banques ont des plans d'action et s'ils vont donner des résultats, si les banques sont autorisées à les tenir secrets?

Il n'y a pas de peine pour non-production d'un plan d'action, même insuffisant. Le NPD a cherché à faire ajouter des peines à l'article 7, mais sans succès. Le gouvernement a refusé de le faire. Nous avons également présenté des motions pour obliger les employeurs à faire tenir leur plan d'action à la Commission canadienne des droits de l'homme et à les afficher sur les lieux de travail. Elles n'ont pas été acceptées. Nous ne demandons pas que ces plans d'action soient soumis à l'approbation de la Commission canadienne des droits de l'homme. Nous disons simplement qu'il serait utile que les sociétés soient tenues de publier les plans, si nous voulons essayer d'atteindre les objectifs du projet de loi.

Il n'est pas inutile de répéter que dans un discours fait en février de cette année, Gordon Fairweather, président de la Commission canadienne des droits de l'homme, a dit à maintes reprises aux entreprises qu'elles auraient intérêt à communiquer sur demande leurs plans d'action à la Commission, même si elles n'y sont pas tenues par le projet de loi C-62.

Je vois que j'arrive à la fin de mon temps de parole, mais j'aimerais faire le parallèle entre ce texte et la loi américaine. Les Américains ont adopté une loi il y a des années. Dans sa forme définitive elle a été présentée sous le gouvernement du président Johnson. Le plan oblige les employeurs à fixer des objectifs et des buts, et à des échéanciers pour l'embauchage de personnes des divers groupes minoritaires. Cette loi a entraîné des changements considérables et produit une amélioration énorme dans l'embauchage des personnes des groupes minoritaires aux États-Unis. Ce pays a maintenant le président le plus idéologue qu'il ait eu en 50 ans. Certains des ses conseillers disent qu'ils veulent que les entreprises aient les mains libres, qu'elles n'ont pas besoin de ce genre de loi, avec ces chiffres et ces objectifs. Fait intéressant et significatif, le secrétaire américain au Travail, Bill Brock, a fait campagne au sein de son gouvernement pour maintenir ces objectifs quantifiés prévus dans la loi. Il avait l'appui officiel de l'Association nationale des manufacturiers dont le pendant, au Canada, constitue le principal adversaire de cette mesure. Pourquoi l'association canadienne s'y oppose-t-elle?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai accordé quelques minutes de plus au député pour qu'il puisse terminer. J'invite maintenant la Chambre à poser des questions ou à faire des observations, ce qui permettra certainement au député de poursuivre certains de ses propos.

M. Allmand: Monsieur le Président, je sais que le député connaît fort bien cette mesure législative parce qu'il a travaillé là-dessus auprès du Congrès du travail du Canada. Selon ce que j'ai pu constater, elle a été très utile à certaines minorités visibles, notamment aux Noirs et aux Hispano-Américains, dans des secteurs comme les Postes, par exemple. Ainsi qu'il le disait l'autre jour, quand on entre dans un bureau de poste à Chicago, Los Angeles ou New York, on y voit un nombre impressionnant de Noirs et d'Hispano-Américains. D'après les entretiens que j'ai eus à Washington, il semble pourtant que les femmes n'aient pas beaucoup profité du programme, surtout en ce qui concerne les échelons supérieurs. Je me trompe peut-être.

• (1720)

A propos des progrès accomplis aux États-Unis grâce à cette loi, peut-il nous dire si elle a surtout avantagé les Noirs et les membres des autres minorités visibles, plutôt que les femmes, en raison des mouvements en faveur de l'égalité raciale et de l'élan donné par des personnes comme Martin Luther King? Les femmes ne semblent pas avoir réussi aussi bien que les groupes ethniques. Qu'en pense le député?

M. Orlikow: Monsieur le Président, sans avoir de chiffres en main, je dois donner raison au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). En effet, les femmes n'ont pas réussi aussi bien que les Noirs et les Hispano-Américains à atteindre les objectifs que tous les groupes minoritaires s'étaient fixés. La raison en est simple. Les groupes les plus politisés sont ceux qui obtiennent le plus de succès.

Quel que soit le domaine, vous verrez que les Américains sont beaucoup plus avancés que les Canadiens. Ils nous dépassent parce qu'ils ont adopté un principe fondamental qui fait défaut dans le projet de loi à l'étude, à savoir qu'il ne faut pas s'en remettre à des voeux pieux et à des prières ni compter, pour arriver au but, sur des programmes de sensibilisation et des appels à la bonne volonté.

Si vous me permettez de terminer la dernière phrase de mon discours, monsieur le Président, ce n'est pas parce que les membres de la *National Association of Manufacturers* des États-Unies sont plus gentils que les employeurs canadiens qu'ils veulent conserver le système actuel de buts, d'objectifs et de dates cibles. L'association l'a bien dit: «Nous aimons ce système parce qu'il nous dit exactement ce qu'il faut faire. Si le gouvernement nous dit ce que nous devons faire, nous le ferons. S'il n'y a pas de chiffres, d'objectifs et de dates cibles, peu importe ce que nous faisons, certains nous accuseront de ne pas avoir fait assez.»

Si le gouvernement conservateur du Canada ne veut pas écouter les représentants des groupes minoritaires, des syndicats ou des groupes religieux, qui ont tous affirmé qu'ils rejetaient le projet de loi sous sa forme actuelle, je voudrais bien qu'il prenne au moins le temps de se renseigner auprès de ses amis. Les conservateurs sont toujours prévenants pour le monde des affaires et prêts à satisfaire ses besoins et ses exigences et à atteindre ses objectifs, mais j'aimerais qu'ils prennent la peine, peut-être en demandant à notre ambassadeur à Washington, qui semble avoir du temps libre, de s'en occuper, de communiquer avec la *National Association of Manufacturers* pour lui demander pourquoi elle est satisfaite de la loi telle qu'elle existe aux États-Unis. S'ils le faisaient, je suis certain qu'ils accepteraient de modifier le projet de loi comme je l'ai proposé.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation et poser une question. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a mentionné le programme américain d'action positive obligatoire pour assurer l'équité en matière d'emploi. Si je me rappelle bien, pendant la Seconde Guerre mondiale ou à peu près à cette époque, le programme américain n'était pas obligatoire. Il était facultatif et les Américains ont constaté qu'il manquait d'efficacité. Ils ont décidé de modifier le programme pendant les années 60. Je ne connais pas toutes les raisons de ce changement, mais je sais que le député de Winnipeg-Nord est bien au courant de cette question. Il pourrait peut-être nous expliquer pourquoi ce changement a été apporté.

Je crois aussi savoir que certains membres du cabinet des États-Unis, en l'occurrence certains des membres les plus réactionnaires du cabinet de M. Reagan, parlent de mettre fin au programme d'action positive aux États-Unis. Dans quelle mesure ce désir est-il généralisé et pourquoi veut-on mettre fin à ce programme si les Américains le trouvent efficace? Le député pourrait peut-être jeter un peu de lumière sur la question.

M. Orlikow: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le secrétaire du Travail aux États-Unis, Bill Brock, a clairement affirmé qu'il appuyait la loi et le système actuels. Les raisons pour cela sont évidentes. Ce système est efficace.

Je voudrais préciser une chose. L'équité en matière d'emploi et l'action positive ne veulent pas dire que nous demandons aux employeurs de recruter des membres de groupes minoritaires s'ils n'ont pas la compétence voulue. Ce serait mauvais et stupide. Ce que nous voulons, c'est que les employeurs recrutent les membres de groupes minoritaires s'ils sont compétents pour faire le travail.

Je voudrais citer quelques paragraphes d'une lettre écrite par Joseph Rauh, défenseur bien connu des droits civils aux États-Unis, au membre du Congrès James Scheuer, lui-même partisan de l'action positive et des droits civils. Bien entendu, il existe des divergences quant à l'interprétation et à l'application des lois. M. Rauh parlait de la question de savoir s'il fallait obliger les collèges médicaux à accepter les étudiants noirs. Il dit, et c'est une bonne illustration:

> Vu les 300 ans de discrimination contre les Noirs, est-ce aller trop loin que de demander que l'on leur donne une certaine préférence parmi les candidats admissibles?

Je répète «candidats admissibles». Dans une autre lettre, il dit:

> . . . lorsqu'un candidat noir à une faculté de médecine répond parfaitement aux normes d'admission, ne pourrait-on pas lui donner la préférence, dans le cadre du programme d'action positive, même si un rival blanc a une meilleure préparation.
>
> Il ne s'agit pas de refuser un blanc qualifié pour admettre un noir qui ne l'est pas . . .

Nous disons qu'il faut donner un coup de pouce aux membres qualifiés des groupes minoritaires. C'est de cela que l'on parle lorsqu'il est question d'équité en matière d'emploi. C'est ce que le gouvernement refuse de voir.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et observations sont terminées. Débat.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire sur ce projet de loi. Il s'agit peut-être d'un domaine différent de ceux abordés à la deuxième lecture et à l'étape du comité. C'est peut-être complètement différent, par rapport au projet de loi, mais je songeais il y a un moment à une chose qui s'applique au projet, vu les articles que l'on étudie.

L'opposition officielle prétend qu'à l'article 3, le gouvernement du Canada devrait ajouter les ministères et ses sociétés d'État. Aux articles 5 à 7, on dit qu'un employeur doit présenter un rapport, mais sur quoi, monsieur le Président? Non seulement sur les groupes professionnels, mais aussi sur les échelles de salaires des employés. Pourquoi? Imaginons qu'il faille déclarer les échelles de salaires des employés du gouvernement fédéral. Qu'arriverait-il? Une copie serait envoyée immédiatement à la Commission canadienne des droits de la personne. Il est certain que les échelles de salaires seraient présentées pour qu'on sache s'il y a discrimination à l'égard d'un groupe particulier d'employés.

• (1730)

Supposons que l'on emploie des gens qui feraient la même chose mais seraient payés différemment selon la ville où ils travaillent. Supposons qu'ils aient le même employeur, la même classification professionnelle et le même travail, mais des salaires différents. Je pourrais vous citer plusieurs professions où les salaires diffèrent, bien qu'il s'agisse d'un même employeur. Selon le projet de loi, l'employeur doit faire connaître les salaires qu'il paie. L'opposition officielle déclare que le gouvernement du Canada et les sociétés d'État devraient aussi être tenues de présenter un rapport. Supposons que le salaire versé à Edmonton soit inférieur à celui versé à Calgary. Supposons que celui versé en Saskatchewan soit encore plus bas, mais qu'il soit plus élevé au Manitoba. Cela fait un tas de suppositions, monsieur le Président, mais la phrase-clé est pour bientôt.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Nous supposons.

M. Baker: Supposons, monsieur le Président, que le salaire payé par le même employeur au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest soit substantiellement plus élevé pour le même emploi et dans la même classification. Supposons que le salaire payé par le même employeur pour des emplois absolument identiques soit de $2 l'heure plus élevé à Halifax et à Moncton qu'à Terre-Neuve. Supposons encore qu'on paie trois salaires distincts en Colombie-Britannique et six en Ontario.

Ces données proviennent, monsieur le Président, d'un contrat de travail négocié et accepté par les syndicats, qui a été annoncé vendredi par le gouvernement canadien, c'est-à-dire après l'entrée en vigueur de la Charte l'an passé, après l'entrée en vigueur de la Loi des droits de la personne et après la présentation de ce projet de loi, incorrectement appelé Loi de l'équité d'emploi.

Voilà ce qui m'est venu à l'esprit quand j'ai constaté, en lisant ce projet de loi, qu'il ne s'appliquait pas aux ministères fédéraux et aux sociétés d'État, tels que définis par la Loi de l'administration financière. Cette dernière loi énumère des douzaines de sociétés d'État. Si la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) nommait une commission, elle serait soustraite elle aussi à l'application de la loi parce que les commissions y sont définies comme des sociétés.

En toute justice, pourquoi une personne travaillant à Terre-Neuve serait-elle payée $2 l'heure de moins pour accomplir le même travail que son collègue de la province voisine? En Ontario, le salaire versé à Ottawa est différent de celui versé à Toronto, pour le même travail et ce, malgré la promulgation de la Charte canadienne des droits et libertés et les rapports de Commissions royales. Seulement 16,800 employés fédéraux sont en cause.

Je vais vous donner un exemple encore pire. Dans un autre service du gouvernement fédéral, c'est le cent deuxième degré de longitude qui constitue la démarcation entre un salaire élevé et un salaire faible. Supposez deux brise-glace qui mouillent dans l'île de Vancouver, à Cambridge Bay, comme ce sera le cas le mois prochain. Un brise-glace vient de Colombie-Britannique et l'autre de Terre-Neuve, du Québec ou de l'une des provinces de l'Atlantique. Les deux navires mouillent par 105 degrés de longitude. L'équipage de l'un des navires touche $200 de plus par mois que l'autre équipage pour faire le même travail, au même niveau, pour le même employeur.

Ces gens demandent alors à quoi sert la Charte, le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi dont la Chambre est saisie, toutes les autres lois connexes et la Loi canadienne sur les droits de la personne. L'article 11 de cette loi stipule ceci: «Constitue un acte discriminatoire le fait pour l'employeur d'instaurer ou de pratiquer la disparité salariale entre les hommes et les femmes qui exécutent, dans le même établissement, des fonctions équivalentes».

M. Orlikow: Ce sont tous des hommes.

M. Baker: Le député affirme que ce sont tous des hommes, mais ce n'est pas tout à fait vrai, car certains membres d'équipage sont des femmes. Cependant, il est vrai que la plupart sont des hommes. Lorsqu'on parle de rémunération égale pour un travail d'égale valeur, il se pose alors un problème. La loi prévoit qu'il doit y avoir une rémunération égale pour un travail d'égale valeur, mais aucune loi canadienne ne parle de salaire égal pour un travail égal. J'ignore comment la Commission canadienne des droits de la personne ou les tribunaux ont réussi à faire une distinction entre les deux, mais c'est pourtant la façon dont ils interprètent la loi. Il n'est nulle part mention de «rémunération égale pour un travail égal», mais bien de «rémunération égale pour un travail d'égale valeur».

Selon moi, les 16,800 employés membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et du groupe des manoeuvres et hommes de métier, les plus de 20,000 employés du secteur des services, et les 3,000 employés membres d'équipage trouvent insensée, quand on songe à ces notions d'équité en matière d'emploi et de rémunération égale pour un travail égal ou un travail d'égale valeur, l'attitude du gouvernement depuis l'adoption de la Charte et de toutes sortes d'autres lois.

• (1740)

Permettez-moi en terminant d'expliquer ce qu'est le problème et de quoi il ressort. Il faut être honnête lorsqu'on examine cette question dans un contexte historique.

Le problème a surgi il y a plusieurs années lorsque les syndicats et le gouvernement ont prétendu que les employés devraient recevoir pratiquement le même salaire que dans le secteur privé. Tout a commencé par une différence de 5c. de l'heure, à laquelle sont venues s'ajouter des augmentations en pourcentage. Je suppose que les syndicats et le gouvernement actuel n'avaient pas le choix si ce n'est de maintenir certains écarts dans leurs négociations. Cependant, à l'instar de la population, je crois qu'il est illégal et tout à fait contraire à l'esprit de la loi de signer des accords comme ceux qu'a acceptés vendredi ou aujourd'hui le gouvernement fédéral. Je pense même que c'est contraire à l'esprit de ce projet de loi, à l'esprit de la Charte, et à l'esprit de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Je trouverais très intéressant que le gouvernement permette à l'opposition officielle de modifier l'article 3 de façon à assujettir à ses dispositions les entreprises et les ministères gouvernementaux et à les amener à faire rapport sur les échelles de rémunération de leurs employés, et ainsi nous permette de voir si la discrimination existe oui ou non.

La Commission des droits de la personne a répondu à mon argument en soutenant qu'il fallait pour cela une entente négociée. Bien que l'égalité salariale pour un travail égal ne figure pas en toutes lettres dans nos textes de loi, on y dit néanmoins qu'un traitement égal devrait être versé pour un travail d'égale valeur. Je n'arrive pas à imaginer qu'on reconnaisse la nécessité d'accorder un salaire égal pour un travail d'égale valeur, mais non pas un salaire égal pour un travail égal.

Je signale au gouvernement du Canada et aux syndicats que, compte tenu de la mise en oeuvre de la Charte et de l'engagement du gouvernement à favoriser l'égalité en matière d'emploi et à verser un salaire égal pour un travail d'égale valeur, le Conseil du Trésor devrait fournir les fonds nécessaires pour porter le traitement des employés qui exécutent les mêmes tâches pour le compte du gouvernement du Canada, dans la même catégorie professionnelle, au niveau du traitement le plus élevé qui soit versé dans le même domaine.

Examinons les occupations qui figurent sur la liste. Il y a une différence de $3 dans le traitement versé pour le travail de précision. Cette différence est d'au moins $4 l'heure pour les préposés à l'entretien des véhicules et du matériel lourd. Elle est d'au moins $4 pour les préposés aux installations et à l'entretien électriques. Elle est de plus de $2 l'heure pour les différents groupes de travailleurs chargés du fonctionnement de machines auxiliaires. Elle est d'au moins $3 l'heure pour le sous-groupe chargé d'actionner des dispositifs mécaniques, selon la région où s'effectue le travail pour le compte du même employeur et dans la même catégorie professionnelle. Cette différence est de $4 l'heure pour le sous-groupe des menuisiers, selon la région où se fait le travail. En ce qui concerne les tuyauteurs, elle est de $2 l'heure. À Kingston, région que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration représente, elle est considérablement inférieure aux ententes salariales conclues pour le même groupe à Toronto.

Je constate que le gouvernement du Canada et les syndicats ont du mal à négocier un changement au système. Toutefois, la loi canadienne reste la loi canadienne; l'esprit de la loi reste l'esprit de la loi; la Loi canadienne sur les droits de la personne reste la Loi canadienne sur les droits de la personne; la Charte reste la Charte, et l'égalité en matière d'emploi reste l'égalité en matière d'emploi. On ne saurait faire de distinction entre les travailleurs en raison de leur lieu de résidence ou des déplacements que leur occasionne leur travail.

Le gouvernement cherche à faire l'innocent en ce qui concerne la question de l'égalité en matière d'emploi et du salaire égal pour un travail égal. Il n'a pas de quoi se vanter. Le Conseil du Trésor aurait besoin de beaucoup plus d'argent s'il devait payer aux travailleurs les moins bien rémunérés des salaires identiques à ceux que touchent les travailleurs les mieux rémunérés.

Les députés reçoivent des lettres de leurs électeurs qui affirment gagner moins que des gens qui font le même travail dans la circonscription voisine. Que va faire un député? Premièrement, téléphoner à la Commission des droits de la personne qui répond qu'elle n'a aucune autorité dans ce domaine, car elle s'occupe exclusivement de la question du salaire égal à travail égal. Le syndicat admet que le problème est grave, mais il prétend être incapable de négocier des hausses salariales afin que tous les travailleurs soient au même niveau. Le Conseil du Trésor nous dit que c'est une entente historique négociée avec le syndicat. Rien dans la Charte ou dans le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi n'a trait à cette situation. Toutefois, nous savons que le fonctionnaire fédéral et quiconque a examiné la situation ont tout à fait raison de dire que c'est de la discrimination flagrante envers certains travailleurs parce qu'ils habitent à tel ou tel endroit.

En ce qui concerne les zones de traitement, les Terre-Neuviens sont au bas de l'échelle des salaires négociés. Aux termes de leur contrat négocié, les travailleurs de Terre-Neuve gagnent $2, $3 et parfois $4 de moins l'heure pour exécuter les mêmes travaux pour le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada prétend qu'il ne peut pas régler le problème à cause de la Charte des droits, de la Déclaration des droits, et que sais-je encore.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Nous avons encore assez de temps pour la période de questions et d'observations.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a fait d'intéressantes observations en ce qui concerne l'égalité en matière d'emploi, une question qui concerne les travailleurs de diverses régions du Canada.

Comme nous le savons, le projet de loi demande aux employeurs de favoriser cet objectif seulement pour quatre groupes désignés. Les groupes en question sont les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les handicapés. On ne dit rien au sujet d'autres groupes ou de personnes qui seraient victimes de discrimination à cause de leur origine ethnique, de leur religion, de leur âge ou de la région d'où ils viennent.

Notons en passant que l'article 15 de la Charte des droits et des libertés interdit toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, une déficience physique ou mentale. En somme, la discrimination est interdite pour neuf motifs différents. Le projet à l'étude ne concerne que quatre groupes. Je reconnais qu'il est important de veiller aux intérêts de ces groupes, mais je pense que le député nous a rappelé qu'il existe d'autres types d'équité en matière d'emploi dont il n'a pas été question.

• (1750)

Il a également parlé de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Cette Loi interdit toute discrimination fondée sur la race, l'origine, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la famille, l'incapacité ou toute condamnation pour une infraction qui a fait l'objet d'un pardon. Les dispositions de cette loi sont même plus larges que celles de la Charte des droits. La Loi à l'étude ne préconise l'équité en matière d'emploi que pour quatre groupes seulement. La Commission Abella avait recommandé de légiférer dans ce domaine, mais nous ne l'avons pas fait. Pourquoi le député fait-il une distinction entre certaines lois qui interdisent la discrimination et le projet à l'étude qui ne concerne que quatre groupes? Comment peut-il expliquer cette divergence entre ces lois?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Aujourd'hui, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a proposé un sous-amendement aux amendements dont la Chambre est saisie. Après avoir entendu différents arguments sur la recevabilité du sous-amendement, j'ai réservé ma décision.

Je dois maintenant informer la Chambre que je ne peux permettre l'étude du sous-amendement en question. J'ai tenté de comprendre comment l'article 4 se rattachait aux dispositions comprises dans l'amendement dont la Chambre est saisie. Cependant, la présidence doit s'en tenir aux coutumes établies.

Le 15 décembre 1971, le vice-président, l'honorable Russell Honey avait dit ceci:

> Cependant, une difficulté surgit quand un député propose un sous-amendement, car celui-ci ne doit pas dépasser ou changer le fond de l'amendement qu'il est censé amender.

Je pourrais aussi vous citer à cet égard le commentaire 438 de la 5^e^ édition de Beauchesne. Par conséquent, je me vois obligé de refuser le sous-amendement proposé par la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

M. Deans: Je tiens à préciser cependant que cela ne va pas écarter la possibilité que nous présentions ce sous-amendement comme un nouvel amendement, si tel est notre désir une fois que nous nous serons prononcés sur l'amendement. Évidemment, cela pourrait nous obliger à prolonger le débat d'une journée, mais dans un tel cas, je pourrais comprendre la difficulté que vous éprouvez. Pourtant, c'est ce que nous pourrions faire afin de mettre cet amendement en délibération.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais vérifier si la procédure que le député vient de décrire est recevable et, entre temps, nous poursuivrons le débat.

M. Baker: Monsieur le Président, pour placer les choses dans la perspective appropriée et pour répondre à la question de mon collègue, je dirai, puisqu'il faut rendre à chacun son dû, qu'en ce qui concerne la Loi sur les droits de la personne, la Charte et le rapport de la Commission Abella, c'est tout ce que le gouvernement actuel entend faire au sujet de ce qu'il appelle l'équité en matière d'emploi. La difficulté, probablement, provient de ce que c'est la seule chose que le gouvernement a faite et qu'il entend faire jusqu'à la fin de son unique mandat. Cela dit, cependant, et pour mieux cerner la réponse à sa question, je signale au député que même dans les limites du projet de loi proprement dit, l'engagement du gouvernement du Canada envers ses objectifs est plutôt douteux. S'il l'est, c'est d'abord et avant tout parce que les ministères au sens où les entend la Loi sur l'administration financière ne seront pas assujettis à ce projet de loi. Je signale qu'en vertu du premier projet de loi, il devait faire figurer l'expression «au moins proportionnel à leur représentation» à l'article 4, comme l'avait proposé le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) lors de la première réunion du comité. Il en avait fait l'objet d'un exposé à la Chambre de communes le premier jour où le gouvernement a présenté ce projet de loi, et le gouvernement en a tenu compte.

Dans cet article en particulier du projet de loi, on dit que le ministre «peut» établir des directives, faire ceci ou cela; alors que tout le monde «doit» faire ceci ou cela, le ministre, lui, «peut», sans plus. On dit aux employeurs qu'ils doivent faire quelque chose d'assez vague, tandis que le ministère peut leur fournir une certaine orientation. A l'employeur qui ne sait trop ce qu'il doit faire, le ministre dit: «Eh bien, je pourrai vous fournir certaines directives».

M. Gauthier: Monsieur le Président, je tiens à poser une question au député au sujet de l'article 7 qui porte sur l'imposition d'une amende de $50,000 à l'employeur qui ne se conforme pas à l'article 6 du projet de loi et est coupable d'un délit sur déclaration sommaire de culpabilité. Si je lui pose cette question, c'est qu'il sait, tout comme moi, que nous avons tenté de porter cette amende à $500,000, de façon à la rendre vraiment significative. Pour certains employeurs qu'il connaît très bien, $50,000 ne sont que des miettes. Si, en tant qu'employeur, j'avais refusé pendant des années de faciliter aux handicapés l'accès de mon édifice en installant des rampes, ou d'accroître la sécurité en installant des ascenseurs que les handicapés, les sourds et même les aveugles puissent faire fonctionner, pourquoi dépenserais-je $50,000 si je pouvais m'en tirer autrement? Si j'étais pris, je paierais les $50,000, car ce serait moins cher que de dépenser un demi-million de dollars pour réparer l'édifice et en faciliter l'entrée et la sortie. Qu'en pense le député?

M. Baker: L'article 7 que nous discutons concerne un employeur qui ne s'est pas conformé à l'article 6. Quand on se reporte à l'article 6, puis à l'article 4, on constate que la plupart des employeurs ne sauront pas ce qu'ils sont censés faire. Je viens de remarquer encore une fois que l'on parle des catégories professionnelles de l'employeur, alors que ce devrait être les catégories professionnelles des employés. Cependant, je ne fais aucun reproche au rédacteur. Nous en comptons d'excellents chez nous; ce sont des spécialistes. Le problème vient du contenu donné à rédiger et qui détermine la valeur du texte législatif. Il ne faut pas blâmer les rédacteurs pour ces erreurs. Ils sont compétents. C'est le gouvernement du Canada qui ne sait pas ce qu'il fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a le temps de poser une brève question ou de faire un brève observation.

M. Nystrom: Le député a parlé d'équité en milieu de travail avec éloquence. Je veux simplement savoir pourquoi le parti libéral n'a rien proposé de tel quand il était au pouvoir.

M. Baker: Nous avons fait adopter la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Charte des droits et ce qu'on appelle l'égalité des droits en matière d'emploi dans toute la Fonction publique, que le gouvernement actuel est en train de démolir. Le projet de loi à l'étude n'est pas du tout satisfaisant. Il aurait dû être la suite logique de ce qu'avait entrepris et accompli le gouvernement précédent. Le député sait que le parti libéral a défendu la cause de l'équité au travail. Le gouvernement actuel est celui qui ne remplit pas son mandat.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LE FINANCEMENT DE RECHERCHES SUR LES COULEURS DES VACHES LAITIÈRES. B) L'APPROBATION DU PROJET

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 7 avril, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) pourquoi le gouvernement fédéral versait 10 millions de dollars à un groupe de riches investisseurs américains, la Dreamstreet Limited, pour procéder à des recherches bidon sur des vaches laitières. Il s'agissait de savoir si les vaches holstein étaient noir et blanc ou roux et blanc. Le ministre m'a répondu, essentiellement, qu'il ne s'y connaissait pas très bien dans ce domaine, qu'en fait, il avait reçu des instances pour et contre le projet et qu'il avait demandé conseil à l'Association Holstein-Friesian du Canada.

J'ai rappelé dans ma question supplémentaire que Réjean Bouchard, le coordonnateur de la recherche sur les animaux, avait déclaré que tous ceux qui avaient été consultés sur ce projet n'avaient pas voulu y toucher. J'ai demandé pourquoi le ministre essayait de rendre la vie douce aux gens de Dreamstreet, ces riches investisseurs de Wall Sreet, en leur versant 10 millions de l'argent des contribuables canadiens. Le ministre s'est dérobé en disant que ce n'est pas lui qui avait approuvé le projet mais le ministre du Revenu national (M. Mackay). Il essayait de toute évidence de se décharger sur l'Association Holstein du Canada, dont ce n'est cependant pas la responsabilité, me semble-t-il. Il appartient au gouvernement de décider si le projet doit se réaliser et si la subvention de 10 millions de dollars servira essentiellement d'opération de blanchissage pour recycler nos deniers publics aux États-Unis.

Si le ministre se donne la peine de lire le communiqué émis par l'Association Holstein-Friesian du Canada le 7 avril dernier, il se rendra compte combien il est inopportun d'entourer ce projet du plus grand secret. Il verra aussi que la comparaison entre Holstein rouges et blanches et Holstein noires et blanches ne vaut vraiment pas la peine, que la description qu'on a faite de ce projet ne correspond pas du tout aux besoins actuels et futurs de notre industrie laitière et qu'une telle entreprise devrait profiter directement et de façon substantielle aux éleveurs de cette race laitière.

J'ai parlé à David Clemens quelques jours après avoir posé cette question. Il m'a dit, après que ce projet eut été approuvé, que c'était une véritable fumisterie sans avantage aucun sur le plan de la recherche. Si je ne m'abuse, l'Association Holstein-Friesian voudrait reconvertir ce projet en une entreprise plus valable, mais nous avons déjà accordé 10 millions de dollars, à même l'argent des contribuables, à la compagnie Dreamstreet pour effectuer des recherches. Nos agriculteurs sont consternés par cette affaire. Ils se disent que si le gouvernement peut se permettre de commanditer des recherches inutiles, pourquoi ne peut-il pas trouver des fonds pour des projets agricoles valables?

Nous nous demandons bien pourquoi le ministre a fait des pressions au ministère du Revenu à ce sujet? On nous a dit que ce projet avait été rejeté trois ou quatre fois. Ou serait-ce plutôt le bureau du premier ministre qui a exercé de telles pressions? Qui est donc Dreamstreet, de toute façon? Bien des rapports nous sont parvenus à son sujet. Nous en avons reçu un d'un agriculteur qui avait entendu dire qu'en 1984, cette compagnie avait contracté des dettes pour environ 11 millions de dollars aux États-Unis et qu'elle avait été obligée de se réorganiser. Le numéro de mars dernier de *Holstein-Friesian World* parle d'une vente effectuée à *Hyperian Farms*, dans l'État de New-York, où quelque 37 lots de bétail ont été vendus pour 9 millions de dollars. Une bête s'est même vendu 1.5 million de dollars. Cependant, après vérification un mois plus tard, on a découvert que l'argent n'avait pas changé de main. Et les pedigrees non plus d'ailleurs.

Quel est donc cette sorte de supercherie dont nous parle *Holtein-Friesian World*? Quel coup fourré est-on en train de nous faire au Canada? Ce que craignent les agriculteurs, c'est que des douzaines, voire des centaines d'entre eux, qui ont vendu des animaux et qui en ont gardé sans recevoir de paiement, fassent les frais de cette affaire au bout du compte. La grande question est donc de savoir si le gouvernement du Canada fait bien de dépenser 10 millions de dollars pour constituer le plus grand cheptel de vaches laitières au Canada propriété en fait d'un groupe d'investisseurs américains de l'État de New-York?

• (1805)

Nous nous rendrons compte un jour que c'est la plus grande supercherie jamais montée contre notre industrie laitière et contre l'Association Holstein-Friesian. C'est à croire que le ministre laisse faire ces choses sans arriver à prendre une décision. Il ne fait rien pour mettre un terme à cette supercherie. Il devrait y mettre le holà immédiatement ou s'il n'en a pas le courage, qu'il établisse une autre commission d'enquête. Toute cette affaire sent mauvais. Nos producteurs laitiers sont en colère. Ce qu'ils veulent, c'est une intervention de la part du gouvernement. Ils ne veulent surtout pas d'un ministre de l'Agriculture qui se tourne les pouces, qui laisse cette affaire se poursuivre.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre à la question, compte tenu surtout de sa nature. Je tiens à rectifier les choses sur deux points.

Tout d'abord, si l'on cherche l'auteur de cette farce, je peux préciser au député qu'il pratique actuellement le droit à Montréal. C'est l'ancien ministre des Finances. Son nom est Marc Lalonde. Je le dis parce que le crédit d'impôt à la recherche scientifique a été introduit sous le précédent gouvernement libéral, dont faisait partie le député. Par conséquent, si nous cherchons l'auteur, nous savons où le trouver.

Le député d'en face prétend que le ministre a passé outre aux fonctionnaires de son ministère en approuvant les fonds pour Dreamstreet Holsteins Incorporated, des fonds destinés à la réalisation d'un projet de recherche sur un élevage de vaches laitières en Ontario. C'est incontestable. Les faits sont manifestes. Ni le ministre ni aucun fonctionnaire du ministère de l'Agriculture n'ont recommandé ou approuvé un tel projet. Un crédit d'impôt pour ce projet a été approuvé en vertu d'un programme de Revenu Canada mis en place par le précédent gouvernement libéral, à savoir le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Ce fut une fumisterie colossale perpétrée par le précédent gouvernement.

Quand nous avons pris le pouvoir, le ministre des Finances (M. Wilson) a pris des mesures immédiates pour interrompre ce programme et élaborer de nouvelles directives techniques destinées à resserrer le régime des crédits d'impôt scientifiques. Le projet Dreamstreet répondait aux critères de l'ancien programme. Comme on ne peut pas adopter de loi rétroactivement, Revenu Canada a tranché que ce projet répondait aux critères fiscaux.

M. Foster: Il a été approuvé en décembre 1985, vous le savez.

M. Lewis: Le député d'Algoma (M. Foster) a dit que ce projet de recherche est un projet «bidon». Nous sommes habitués à l'entendre parler un language plus châtié. J'imagine que c'est à cause de sa gêne quand il songe à la façon dont ce programme a été lancé qu'il a recours à ce genre de language.

Grâce aux efforts de l'actuel ministre de l'Agriculture, l'entreprise s'est montrée disposée à faire preuve de souplesse dans ses plans. En fait, des fonctionnaires d'Agriculture Canada ont participé le 17 avril à une réunion à laquelle étaient présents des représentants de la société, de l'association Holstein et de l'université de Guelph. On progresse actuellement vers un alignement de cette recherche sur les normes générales de recherche d'Agriculture Canada. Je précise qu'Agriculture Canada consacre environ 240 millions de dollars par an à la recherche, et notamment plus de 7 millions de dollars par an à l'industrie laitière, une industrie très importante pour de nombreuses parties de notre pays. Je précise qu'elle est particulièrement importante pour ma circonscription de Simcoe-Nord.

A peu près la moitié des dépenses de recherche sur l'industrie laitière sont payées par le gouvernement du Canada. C'est pour cela que nous cherchons à développer cette recherche en accroissant la participation du secteur privé. Nous coopérons actuellement avec l'association Holstein, Semex Canada et l'association canadienne des éleveurs de bétail, qui participent tous très activement à cette très importante recherche.

• (1810)

LES PÉNITENCIERS—LE PROJET DE CONSTRUIRE UN ÉTABLISSEMENT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il y a quelques jours j'ai demandé s'il était ou non correct que le gouvernement canadien construise un pénitencier dans la circonscription du premier ministre. C'est sur cette question que je voudrais revenir ce soir.

J'ai en fait soulevé le problème deux fois à la Chambre des communes, et je voudrais revenir sur ces deux interventions. Je l'ai soulevé une fois auprès du ministre de la Justice (M. Crosbie) et une fois auprès du solliciteur général (M. Beatty). J'ai demandé au ministre de la Justice d'essayer d'expliquer pourquoi le pénitencier allait être construit alors que le groupe de travail Nielsen avait soulevé la question et que le gouvernement avait demandé aux comités d'étudier ses différentes recommandations. J'ai demandé par ailleurs au solliciteur général comment la construction de ce pénitencier pouvait se justifier alors que l'on demandait au comité d'étudier de bonne foi différentes possibilités, et notamment celle d'abandonner ce projet.

Je trouve révoltant que le gouvernement débloque l'argent nécessaire à la construction du pénitencier dans la circonscription du premier ministre alors que le Service des libérations conditionnelles se détériore tellement que les agents de libération conditionnelle ont pris l'initiative de révéler que le public est en danger, compte tenu du rythme auquel les cas s'accumulent. Ils affirment ne pas pouvoir surveiller suffisamment les contrevenants après leur libération.

Le solliciteur général veut que nous le prenions pour un esprit éclairé en matière correctionnelle. Il admet que quand cela convient, la liberté surveillée est de loin préférable à l'incarcération. Elle favorise la réadaptation. Elle donne au contrevenant l'occasion d'affronter les problèmes qui l'ont fait aboutir en prison, que ce soit la boisson, les mauvaises fréquentations, le fait d'habiter le mauvais secteur de la ville ou de ne pas avoir l'occasion d'exprimer ses sentiments d'agressivité et d'hostilité. Tous ces problèmes sont affrontés bien mieux en liberté surveillée que derrière les barreaux. Il y aura toujours des délinquants qui devront rester sous les verrous parce que la liberté surveillée n'assure pas une protection suffisante au public. Il ne fait toutefois aucun doute que le solliciteur général veut faire croire aux Canadiens qu'il considère la liberté sous surveillance efficace comme une bonne solution. Non seulement elle facilite la réadaptation mais elle coûte beaucoup moins.

Nous aurions cru qu'un gouvernement rationnel allait veiller à ce que le régime des libérations conditionnelles fonctionne bien et à ce que ce soit la solution offerte aux Canadiens. Mais non, le gouvernement a décidé de construire ce qui sera peut-être la prison la plus coûteuse dans les annales du Canada en plein milieu de la circonscription du premier ministre. C'est injustifiable, surtout que le gouvernement nous demande de prendre au sérieux les recommandations du groupe de travail Nielsen, surtout la possibilité de renoncer à construire ce pénitencier. Le solliciteur général est allé jusqu'à dire que la question du pénitencier était tranchée, en expliquant que le monde n'arrêtait pas de tourner et qu'il fallait bien prendre des décisions. Mais je ne crois pas que ce soit la bonne décision.

J'ajouterai que j'ai eu l'occasion d'en discuter davantage avec le solliciteur général au comité de la justice et du solliciteur général. Il a déclaré devant le comité que ce pénitencier était un de ceux dont j'avais approuvé la construction à l'époque où j'étais solliciteur général. Il a étayé son affirmation en disant que j'avais autrefois approuvé l'agrandissement du pénitencier Drummond. Il m'a demandé ce que j'avais à répondre. J'avoue que je croyais qu'on avait vraiment construit cette nouvelle aile de l'établissement de Drummond. Je croyais que nous parlions de l'addition d'autres cellules dans la région de Québec. Je dois maintenant répliquer et demander au gouvernement de réagir à ce défi. Je le fais rien qu'en considérant ce qu'il en coûtera.

Ce pénitencier coûtera plus de quatre fois plus cher que l'agrandissement que l'on aurait pu construire à Drummond et qui aurait été construit si l'on avait suivi les instructions que j'avais données et mis en application la décision que le gouvernement précédent avait prise. On a beau l'examiner sous tous les angles, le pénitencier projeté dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) ne peut être considéré que comme une affaire politique et un projet tout à fait inutile.

• (1815)

Monsieur le Président, vous allez trouver intéressante la prédiction que je vais faire dans la minute qui me reste. S'il faut construire d'autres cellules, c'est dans l'ouest du pays qu'il faut le faire. Voyons la population des délinquants, d'où ils viennent, et s'il est juste de construire plus de cellules au Québec alors que c'est dans l'ouest du pays que le besoin s'en fait cruellement sentir. Les gens de toutes les régions du pays aiment à croire que leur région ne produit pas de criminels. Mais je crains bien que la seule façon d'utiliser ces cellules au Québec sera d'y incarcérer des détenus emmenés de l'Ouest. Cela créera des problèmes linguistiques et une situation injuste car ces détenus seront loins de leur famille ou de la collectivité à laquelle ils retourneront après leur remise en liberté. C'est une erreur et un mauvais usage des ressources.

Je demande au porte-parole du ministre ce soir, quel qu'il soit, de renverser cette épouvantable décision prise par le premier ministre. Il devrait annoncer que l'on consacrera plus d'argent au programme de libération conditionnelle, que l'on engloutira moins d'argent dans ce pénitencier et que s'il faut construire plus de cellules on les construira dans l'Ouest de sorte que les délinquants qui y sont condamnés à une peine de prison puissent la purger dans la région sans avoir à aller faire leur temps de prison dans la circonscription du premier ministre.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ni vous ni moi ne pouvons accepter le fait que les criminels sont pires dans l'Ouest que dans le reste du pays. Nous ne pouvons pas accepter l'argument du député. En outre, je l'invite à demander à ses collègues de l'opposition et du Sénat d'adopter les projets de loi C-67 et C-68, et bon nombre de ses souhaits seront réalisés. Il serait fort utile qu'il agisse dans ce sens.

Je suis heureux de pouvoir répondre de façon plus approfondie à la question que le député de York-Centre (M. Kaplan) a posée pendant la période des questions le 25 mars dernier, au sujet de la construction d'un centre de détention préventive pour 240 détenus à Port Cartier, au Québec.

Comme le député s'en souviendra, la construction d'un centre de détention préventive au Québec a été annoncée la première fois en son nom lorsqu'il était solliciteur général, en avril 1984. Le centre est toujours nécessaire, mais l'emplacement du nouveau pénitencier a été changé dans l'intérêt de l'expansion socio-économique, en vue de remédier au grave marasme qui sévit dans la région de Port Cartier.

L'institution de Port Cartier répondra aux besoins de logement des détenus en détention préventive dans la province de Québec. Selon les prévisions, il faudra 230 cellules d'ici 1993-1994. Ce centre remplacera l'installation de détention préventive désuète de l'établissement carcéral de Laval. Ce pénitencier, anciennement appelé Saint-Vincent-de-Paul, s'est ouvert en 1873 et a été désigné pour être supprimé graduellement vers la fin des années 70. Étant donné son âge et sa structure, cette institution carcérale ne peut pas être rénovée ni exploitée de façon rentable comme établissement à sécurité maximum selon les normes actuelles. La nouvelle institution est également conforme aux recommandations du rapport du sous-comité parlementaire sur les pénitenciers, selon lesquelles les Services correctionnels du Canada réservent certains établissements de détention préventive à ce groupe spécial de détenus et leur offrent des programmes suffisants.

Depuis toujours, les pénitenciers sont construits pour desservir des secteurs géographiques ou pour répondre aux besoins des provinces nouvelles. Ces dernières années, compte tenu des progrès techniques et de prestation des services, on tient compte, pour le choix de l'emplacement, des intérêts de l'expansion régionale, surtout dans les régions touchées par le marasme. L'institution Springhill en Nouvelle-Écosse en est un exemple, ainsi que le secteur de la région Miramichi au Nouveau-Brunswick, où l'institution de l'Atlantique est sur le point d'être terminée.

Même si l'emplacement du nouveau pénitencier est jugé assez éloigné de Montréal, Port Cartier dispose déjà de l'infrastructure nécessaire pour répondre aux besoins et offrir les programmes voulus aux détenus. Cependant, étant donné son emplacement, les Services correctionnels du Canada s'efforceront de faciliter les visites des membres de la famille chaque fois que possible. Par exemple, par le passé, ils ont organisé des services de transport supplémentaires pour les Terre-Neuviens désireux de rendre visite aux détenus dans les établissements situés sur le continent de la région de l'Atlantique et ils ont modifié les procédures en vue de prolonger les heures de visite pour les familles des détenus.

• (1820)

Le nouveau pénitencier aura des répercussions économiques avantageuses et importantes pour la localité. Selon les prévisions, une bonne partie de l'investissement de 68.2 millions de dollars sera consacrée aux matériaux de construction, aux biens et services achetés sur place. Il est prévu de créer 700 années-emplois entre 1985 et 1988.

[*Français*]

LA RÉGLEMENTATION—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DU GROUPE DE TRAVAIL MIS SUR PIED POUR ANALYSER LES ASPECTS DE LA RÉGLEMENTATION

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 16 avril 1986, je demandais à l'honorable ministre responsable de la réglementation (M. Hnatyshyn) de donner des précisions à cette Chambre sur l'évolution de ce dossier.

Comme on le sait, au cours de l'été 1984, notre gouvernement a proposé trois thèmes très importants à la population canadienne.

La réconciliation et la bonne entente entre les provinces faisaient partie de nos priorités et nous avons, à ce jour, réalisé les accords de l'Est, les accords de l'Ouest et jamais, monsieur le Président, c'est un Québécois qui l'affirme, jamais les relations Québec-Ottawa n'ont été aussi bonnes qu'aujourd'hui, comparativement aux deux dernières décennies où les libéraux administraient le pays dans un climat d'hostilité entre Québec et Ottawa.

Nous avions également parlé de la libéralisation des échanges économiques entre notre principal partenaire commercial, les États-Unis d'Amérique et nous-mêmes.

Nous avons, dans ce domaine, accompli des pas de géant, à tel point que les Américains ont, à tout le moins, même lancé des signes de prudence dans ce processus de libéralisation de nos échanges parce qu'ils ont compris que le gouvernement du Canada était décidé à négocier dans une perspective non équivoque du grand respect des intérêts de la population canadienne.

Nous avions également dit, monsieur le Président, que notre gouvernement allait respecter et s'approcher des entreprises privées, les seuls partenaires valables pour un gouvernement progressiste. Nous désirions les débarrasser des tracasseries administratives, des règlements désuets, des entraves de la bureaucratie.

Le 18 septembre 1984, soit 14 jours après que les Canadiens eurent accepté notre programme électoral, nous annoncions déjà la mise en place du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes. Le 16 novembre 1984, un groupe de Canadiens responsables, sous la présidence de M. Philip Aspinal, tentait de constituer le groupe consultatif du secteur privé. Ce groupe, qui devait lui-même se subdiviser en 19 sous-groupes d'étude, a étudié plus de 1,000 programmes du gouvernement, représentant près de 100 milliards de dollars de dépenses.

Le 11 mars 1986, l'honorable vice-premier ministre du Canada (M. Nielsen) a déposé en cette Chambre le rapport Nielsen, rapport du groupe de travail chargé de l'examen des programmes. La Chambre a déféré aux divers comités permanents des communes l'appréciation des différentes parties du rapport, pour que ces comités parlementaires fassent, le plus tôt possible, leurs propres recommandations à la Chambre des communes avec la collaboration des députés de tous les partis politiques.

Monsieur le Président, on sait qu'une saine et juste appréciation des programmes et des législations en cours par les différents comités parlementaires pourra permettre de proposer des économies substantielles aux législateurs et aux gestionnaires de l'État.

Les députés des comités permanents devront également prendre en considération les incidences économiques additionnelles et fort significatives qui seront certainement conséquentes au rapport Nielsen, au niveau de la diminution des coûts de revient des services et des produits offerts par les entreprises canadiennes.

Les députés devront prendre en considération que le temps est fini où les groupes de pression, les gouvernements municipaux et les gouvernements provinciaux doivent penser et réglementer dans un contexte local, mini-régional et régional. Maintenant, les législateurs doivent penser dans un contexte national et bien plus souvent dans un contexte mondial. Le fauteuil sous lequel nous sommes assis dans notre résidence peut venir de Suède pendant que nous visionnons nos nouvelles sur un réseau américain devant un téléviseur importé de la Corée du Nord.

Nos députés devront apprécier les diverses législations irritantes entre les provinces, les décrets de la construction, les comités paritaires, le permis de travail applicable à des provinces en particulier. Nous devrons réexaminer les lois du travail, les lois du transport, les règlements des différents ministères tels que les Pêcheries, l'Agriculture, l'alimentation, l'Environnement. Nous devrons considérer la duplication des obligations des contribuables de faire une déclaration d'impôt au Québec et à Ottawa, lorsque nous pensons à la province de Québec.

Nous devrons repenser la considération duplicative des législations, lois et politiques de développement de nos richesses naturelles, les affaires du Nord. Nous devrons mettre fin aux programmes bicéphales avec les pays étrangers, à la duplication de l'aide à l'industrie régionale.

Nous devrons, monsieur le Président, inciter tous les Canadiens et les Canadiennes à penser que nous vivons tous maintenant dans un contexte mondial. Les manufacturiers ont dû déjà y penser, les législateurs fédéraux et provinciaux doivent maintenant emboîter le pas et les syndicats ne peuvent plus, eux non plus, ignorer cette vérité ponctuelle, universelle et impérative.

• (1825)

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Lévis (M. Fontaine) pour l'intérêt qu'il porte à cette très importante initiative du gouvernement et, en général, aux questions administratives et économiques qui concernent le Québec et le Canada.

Le 13 février, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a annoncé à la Chambre la toute première politique fédérale en matière de réglementation. Sa déclaration s'incrivait dans la stratégie en huit points du gouvernement dans le domaine de la réglementation, stratégie qui, en améliorant la gestion des affaires publiques, en éliminant les obstacles à la croissance et en encourageant l'inititative privée, jouera un rôle de premier plan dans le programme de renouveau économique du gouvernement.

Notre politique de réglementation découle des travaux réalisés dans ce domaine par le groupe d'étude sur l'examen des programmes. Dans son rapport, ce goupe avait fait un diagnostic en trois parties de la situation de la réglementation au Canada. Il révélait que l'effet cumulatif de la réglementation aux trois paliers de gouvernement constituait un énorme obstacle à la croissance économique, à l'initiative, à l'entreprise ainsi qu'à la liberté individuelle au Canada. Le rapport ajoutait que les représentants élus de la population n'exerçaient pas un contrôle suffisant sur la réglementation et le système qui en assure l'application. Il signalait enfin que le public n'avait en pratique que trop peu d'apport à la mise au point et à l'examen de la réglementation.

Notre stratégie est conçue pour faire face aux problèmes définis par le groupe d'étude. Le leader du gouvernement à la Chambre assume les fonctions de ministre chargé de la réglementation. En mars dernier, il a donné des détails sur 43 initiatives actuelles du gouvernement en matière de réglementation. On a déjà commencé à réaliser ces réformes, ce qui devrait mener à d'importantes améliorations dans beaucoup de programmes fédéraux de réglementation. En même temps, le ministre a annoncé la mise en place d'un nouveau code du citoyen assurant l'équité en matière de réglementation. Ce code permettra de mesurer le rendement administratif du gouvernement dans ce domaine.

Le député de Lévis a fait part de l'intérêt particulier qu'il porte au domaine de la collaboration fédérale-provinciale. En réponse à la question qu'il avait posée il y a quelque temps, le leader parlementaire du gouvernement lui avait dit que des réunions préliminaires avait déjà eu lieu à ce sujet entre M. Reed Scowen, président du groupe d'étude du Québec et des fonctionnaires fédéraux. Dans ce contexte, je voudrais assurer au député que le gouvernement donnera plus d'importance à l'accroissement de la collaboration avec les provinces, de façon à examiner l'ensemble de la réglementation à laquelle sont soumis les Canadiens et à éliminer des doubles emplois coûteux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux quatre pétitions nos 331-45, 331-88, 331-360 et 331-391.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA LIVRAISON DU COURRIER DEUX FOIS PAR JOUR À FLORENCE (N.-É.)

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de citoyens de Florence, en Nouvelle-Écosse, qui demandent au gouvernement de rétablir la livraison du courrier deux fois par jour au bureau de poste de cette localité.

L'ÉVALUATION DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN DU CN—LES ATELIERS DE MONCTON

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai de nouveau l'honneur et le privilège de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Elle provient de citoyens du sud-est du Nouveau-Brunswick qui se disent inquiets quant à l'avenir des ateliers du Canadien National à Moncton et des conclusions de l'étude qu'effectue actuellement le CN à ce propos.

Il y a aujourd'hui à Ottawa des visiteurs qui appuient cette pétition. Je suis donc très heureux de la présenter à l'instant à la Chambre.

* * *

M. Kaplan: Monsieur le Président, il ressort d'entretiens que j'ai eus avec des députés d'en face, que l'un des rapports faisant suite à celui dont je voudrais proposer l'adoption est urgent. Je suis donc disposé, avec votre permission, Votre Honneur, à accepter que cette motion précède la mienne.

M. le Président: Le député demande le consentement unanime de la Chambre pour retarder la présentation de sa motion. Je suis d'accord. La parole est au député d'Ontario (M. Fennell).

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 30E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je propose: Que le trentième rapport du comité de sélection, présenté à la Chambre le 18 avril, soit adopté.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je propose: Que le sixième rapport du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le 16 avril 1986, soit adopté. A titre de coprésident du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, j'ai l'honneur de demander à la Chambre d'adopter ce rapport du comité.

Ce rapport a pour but de signaler à la Chambre certaines modifications apportées aux règlements relatifs au Programme d'isolation thermique des maisons. Le comité estime que ces modifications n'étaient pas autorisées par la loi et qu'elles ont été la cause de graves préjudices pour un certain nombre de Canadiens.

Avant d'exposer les détails de ce rapport, qu'il me soit permis de commenter brièvement la réponse qu'a donnée vendredi dernier la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) à une question que lui avait posée le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). La ministre s'est dite d'avis que le rapport du comité mixte:

> . . . repose sur des analyses fausses et inexactes de la situation.

Elle a expliqué que le comité s'élevait contre des mesures qui ont été annoncées, selon elle, par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre, au nom du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Enfin, la ministre a rejeté la conclusion du comité selon laquelle certains propriétaires auraient été désavantagés. Quant à la dernière question, il appartient à la Chambre de juger de l'exactitude du rapport.

Motion

Pour ce qui est des deux autres questions, je rappelle à la ministre que, le 8 décembre, on avait annoncé que le programme d'isolation serait progressivement supprimé. Il s'agit d'une mesure budgétaire que ne critique pas le rapport. C'est plutôt contre les modalités d'application que le comité mixte en a. Je pense que le ministre doit accepter la responsabilité de cet aspect de la situation.

J'ai entre les mains le communiqué publié par le ministre annonçant que, à compter du 1er janvier 1985 jusqu'à l'expiration du programme:

La part des frais admissibles au programme d'isolation thermique des maisons passera de 60 à 33 1/3 p. 100.

Ce communiqué dont il est fait mention dans notre sixième rapport, poursuit ainsi:

Mlle Carney a déclaré que les 60 p. 100 des frais admissibles concerneront tous les contrats d'achat de matériaux d'isolation et de services admissibles conclus avant le 1er janvier 1985, à condition que les travaux soient terminés le 31 mars 1985.

Je pense que la ministre aurait dû y réfléchir à deux fois avant d'affirmer que le rapport était fondé sur des renseignements inexacts ou douteux. C'est plutôt grave que d'accuser un comité d'induire les députés en erreur. Quoi qu'il en soit, les données que renferme le rapport du comité proviennent des collaborateurs de la ministre et de communiqués. Si notre comité a été induit en erreur, il incombe maintenant à la ministre de s'expliquer.

• (1110)

Je voudrais maintenant vous parler du sixième rapport du comité mixte. Il s'agit d'un rapport unanime présenté par un comité multipartite mixte. Ce n'est pas un rapport partisan.

J'aurais certaines explications à fournir au sujet de ce rapport. Jusqu'au 18 janvier 1985, ceux qui se prévalaient du programme d'isolation thermique des maisons pouvaient toucher un paiement représentant 60 p. 100 des frais d'isolation d'une maison familiale ou d'un immeuble résidentiel. Ayant jugé bon d'abroger progressivement le programme, le nouveau gouvernement a décidé de réduire de 60 à 33 1/3 p. 100 sa contribution aux frais d'isolation. Les bénéficiaires pouvaient continuer de recevoir le pourcentage le plus élevé à deux conditions: d'abord, les contrats devaient avoir été signés avant le 31 décembre 1984 et, en second lieu, les travaux d'isolation devaient être terminés à la fin de mars 1985.

Afin que la ministre ne se méprenne pas sur le sens de notre rapport, le comité ne s'oppose pas à ces décisions politiques. Nous reconnaissons que ces décisions appartiennent au gouvernement et à ses ministres. Cependant, il a fallu attendre trois mois, soit le 17 janvier 1985, pour que ces décisions trouvent leur expression dans le règlement régissant le versement des subventions. Ce jour-là, deux modifications ont été apportées aux règlements. Elles ont été publiées sous les numéros DORS/85-85 et DORS/85-86. Le comité mixte s'oppose cependant à ces modifications.

S'il est vrai qu'elles ont été adoptées 17 jours après le 31 décembre 1984, elles obligent cependant les requérants à satisfaire aux deux conditions afin de bénéficier d'une subvention représentant 60 p. 100 des frais d'isolation. Le comité mixte a examiné les deux modifications publiées le 17 janvier 1985 qui exigeaient des bénéficiaires, pour toucher la contribution la plus élevée, qu'ils aient signé leur contrat 17 jours avant la date du règlement. À toutes fins pratiques, ces modifications imposent une condition rétroactive aux participants.

Les députés admettront qu'il faut éviter les règlements à portée rétroactive. Non seulement sont-ils peu souhaitables et choquants, mais ils ont aussi été déclarés illégaux par les tribunaux à moins d'être expressément autorisés par le Parlement. La loi pertinente n'autorisait aucun règlement à effet rétroactif. Un principe de droit établi veut que les règlements adoptés par le pouvoir exécutif ne peuvent avoir de portée rétroactive à moins que les lois en vertu desquelles ils sont promulgués ne l'autorisent expressément. Si la condition exigeant la signature d'un contrat était illégale, il s'ensuit que les requérants qui satisfaisaient à la seconde condition, soit l'achèvement des travaux d'isolation pour la fin de mars 1985, avaient droit à la contribution la plus élevée, après le 17 janvier, qu'un contrat ait été signé ou non.

Le ministère s'est défendu en disant que la plupart des requérants savaient, avant le 31 décembre, qu'ils devaient signer un contrat. Cette exigence n'était cependant exprimée que dans le communiqué du ministre. Et un communiqué n'a pas de valeur légale. Comme le comité l'a déclaré dans son rapport:

Les citoyens ont le droit de se fier exclusivement aux lois adoptées par le Parlement et ses délégués et ne devraient pas avoir à régler leur conduite sur des communiqués et d'autres formes d'annonces. Le droit de tous les citoyens à la protection et aux avantages de la loi doit toujours avoir préséance sur la commodité administrative et en aucune circonstance ne devrait-on attendre ou exiger des citoyens qu'ils obéissent à autre chose qu'aux lois publiées du Canada.

Voilà, monsieur le Président, de quoi il est question dans le rapport du comité mixte. Lorsque le comité a demandé des explications au sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il a reçu de celui-ci une lettre où l'on pouvait lire:

Le fait que 83,950 engagements signés ont été enregistrés en vertu du PITRC avant le 31 décembre 1984 montre bien que la déclaration de la ministre avait été largement communiquée au public.

Je tiens à répéter que, dans une société fondée sur les principes du droit, on ne peut pas s'attendre à ce que les citoyens obéissent à des déclarations qui n'ont absolument aucune valeur légale.

Au comité, lorsque nous avons demandé au représentant du ministère combien de personnes avaient présenté leur demande après le 31 décembre 1984, on nous a répondu:

Malheureusement, nous n'avons pas de statistiques sur le nombre d'enregistrements rejetés.

C'est vraiment regrettable. Vous admettrez, monsieur le Président, qu'une injustice perpétrée contre quelques-uns est tout aussi grave que si elle l'est contre un grand nombre. Comme nous le disons dans notre rapport, le fait que beaucoup savaient que la ministre avait l'intention de modifier la loi, n'excuse pas l'injustice qui en est résultée pour ceux qui ne le savaient pas. Ces derniers n'ont même pas eu la possibilité de préserver leurs droits au taux plus élevé de contribution. Lorsque le règlement fut finalement modifié il était trop tard.

Le problème vient essentiellement de ce que le règlement n'a pas été modifié à temps. Si les fonctionnaires du ministère ont pu rédiger une série de communiqués dès le début de novembre, il leur était certainement possible de préparer également les amendements nécessaires au règlement. Ils auraient pu alors être adoptés avant le 31 décembre, ce qui fait que les gens auraient eu connaissance en temps utile des nouvelles exigences. Comme ils ne l'ont pas été on a dû diviser les demandeurs en deux groupes: ceux qui avaient enregistré leur achat après avoir pris connaissance de la déclaration de la ministre, qui ont ainsi préservé leur droit à une subvention de 60 p. 100, et ceux qui n'avaient entendu parler de rien et n'ont appris les changements que trop tard pour avoir droit à la subvention plus élevée.

Par conséquent, l'imposition rétroactive d'exigences relatives à l'enregistrement était illégale et, en dépit du fait qu'elles s'étaient conformées à toutes les exigences légales contenues dans le règlement concernant le paiement des subventions du PITRC, des personnes n'ont pas eu droit à la contribution plus élevée. De ce fait, monsieur le Président, vous admettrez que les membres du comité mixte avaient raison de conclure que les modifications mentionnées, qui n'avaient pas été autorisées par la loi habilitante, représentaient un usage inhabituel des pouvoirs conférés par le Parlement et une infraction aux principes du droit, ainsi que de la justice et de l'équité.

Pour que l'on ne pense pas qu'il s'agit là d'un problème purement abstrait et théorique, j'irais jusqu'à dire que chaque député connaît certainement au moins une personne qui n'a pas soumis sa demande à temps. C'est mon cas et je sais que c'est aussi celui d'autres membres du comité. Je ne serais pas surpris que ce soit le cas de tous les députés. Nous parlons de quelque chose de très concret et de très réel pour nos électeurs.

Ce n'est pas la première fois que le comité est confronté à des situations de ce genre. En portant ces modifications à l'attention de la Chambre, nous voulons souligner un principe général: les initiatives réglementaires qui imposent de nouvelles charges aux citoyens ou qui limitent leurs droits devraient être annoncées et adoptées dans le cadre d'une loi, suffisamment longtemps avant leur entrée en vigueur. J'espère que c'est un principe que tous les parlementaires et tous les partis peuvent accepter et appuyer. C'est le principe adopté par le gouvernement dans sa politique de réforme de la réglementation. C'est un principe que, en tant que législateurs et représentants du peuple, nous devons faire respecter.

Mon but, en demandant à la Chambre d'adopter le sixième rapport du comité mixte, est de rappeler à tous les organismes de réglementation que le Parlement appuie ce principe général et entend être vigilant, pour être sûr qu'il sera respecté. Généralement, les règlements touchent la vie quotidienne des Canadiens de beaucoup plus près que les lois dont ils découlent. Le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, que j'ai l'honneur de coprésider avec le sénateur Nurgitz et le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), est chargé de veiller à ce que ces lois accessoires soient justes, non discriminatoires et conformes aux pouvoirs conférés par le Parlement. Parce que nous respectons ces principes, chacun d'entre nous doit s'assurer qu'aucune obligation légale n'est imposée aux Canadiens sauf si le Parlement lui-même l'a approuvée et a autorisé l'exécutif à la mettre en exécution. Nous sommes comptables au peuple de la façon dont nos lois sont faites. Quand nous déléguons nos pouvoirs législatifs à l'exécutif, nous avons le devoir de le tenir comptable de la façon dont il exerce ces pouvoirs.

• (1120)

Les principes énoncés dans le sixième rapport du comité mixte méritent l'appui de tous les députés. Je le répète, ils ont l'appui de tous les membres du comité, quel que soit leur parti et qu'ils soient députés ou sénateurs, et j'ose espérer que la Chambre les appuiera elle aussi aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je tiens à participer au débat au nom du Nouveau parti démocratique. Selon moi, ce débat est aussi impartial qu'il peut l'être à la Chambre parce que les questions à l'étude ne sont pas reliées à l'esprit de parti. Je félicite le député de York-Centre (M. Kaplan). Il est ancien ministre, député de longue date et coprésident du comité. Je pense qu'il a prononcé un discours excellent, tout à fait équitable et très important au moment où nous entamons une réforme parlementaire parce que nous voulons essayer de rendre la bureaucratie et l'exécutif comptables au peuple canadien.

Je fais partie du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires depuis peu. Je dois admettre que, quand j'ai assisté pour la première fois à une de ses réunions il y a quelques mois, j'étais quelque peu embrouillé et méfiant à l'idée de me pencher sur ce que je considérais comme étant des broutilles à l'époque. J'ai cependant commencé à me rendre compte à mesure que le temps a passé que ce comité est très important puisqu'il examine les lois qui touchent la vie quotidienne des Canadiens et les lois habilitantes adoptées par le Parlement.

Je voudrais essayer d'expliquer de façon plus simple aux Canadiens comment fonctionne le comité. Il examine tous les règlements et textes réglementaires. Par exemple, supposons que le Parlement adopte une loi au sujet des quais en Colombie-Britannique ou dans la région de l'Atlantique et que l'on impose à cause de cela des droits de quais à ceux qui amarrent leurs bateaux et qu'on établisse des règlements pour déterminer combien de temps les bateaux peuvent rester amarrés, quand les quais seront fermés, et ainsi de suite. Le Parlement ne pourrait pas préciser tout cela dans une loi du Parlement. La loi serait trop volumineuse et il serait impossible de savoir

d'avance tout ce qui pourrait se produire dans diverses situations. Le Parlement adopte donc une loi générale contenant certaines dispositions à l'égard des quais, des droits de quais, de l'administration, du personnel, et ainsi de suite.

Ensuite, le Parlement déclare que la bureaucratie, le gouverneur en conseil ou le cabinet peuvent établir des règlements au sujet des quais. Le cabinet doit signer tous les règlements et autres textes semblables. Puisqu'il y en a des milliers, j'imagine qu'il ne peut pas les examiner tous, quelles que soient les bonnes intentions des ministres. Parfois, on laisse passer des règlements injustes. Parfois, on impose des droits au public même si ce n'est pas autorisé par la loi. Parfois, les gens ne peuvent pas amarrer leurs bateaux aux quais alors qu'ils devraient en avoir le droit. Je simplifie peut-être un peu trop les choses, mais c'est ainsi que cela fonctionne.

Quand le comité examine la loi sur les quais, il constate peut-être qu'un ministère quelconque, par exemple le ministère des Transports ou le ministère des Pêches et des Océans, a mal exercé les pouvoirs qui lui sont conférés. Il a peut-être établi un règlement qui n'est pas vraiment conforme aux pouvoirs conférés par la loi. Le comité se sert de divers critères pour examiner les décrets du conseil, mais je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails. Il y a deux avocats qui travaillent de concert avec le comité pour examiner tous les textes réglementaires. Le comité peut écrire, par exemple, au ministère des Pêches et des Océans, et je vois que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) est à la Chambre ce matin, pour signaler que quelque chose dans le règlement n'est pas conforme aux pouvoirs conférés par la loi. Quand le comité écrit quelque chose qui est ensuite signé conjointement par un sénateur conservateur, un député libéral et un député conservateur, cela fait bouger le ministère en question. Tout ce travail se passe dans les coulisses du Parlement, mais il est très important parce qu'il garantit que les principes de la loi et les droits des citoyens sont respectés. Je pense que tous les députés sont d'accord là-dessus.

Depuis mon arrivée au comité, nous avons examiné les droits et les taux de transport et diverses questions reliées à l'agriculture. Le comité s'est penché sur une multitude de questions. Comme le député de York-Centre et le comité l'ont affirmé, les citoyens ont le droit de s'en remettre exclusivement aux lois adoptées par le Parlement du Canada.

La question dont la Chambre est actuellement saisie est très intéressante. Le gouvernement a présenté le programme appelé PITMC. Beaucoup de Canadiens le connaissent. Sauf erreur, le gouvernement a consacré plus de 700 millions de dollars à ce programme depuis 1977. C'est un programme qui a très bien réussi. Le prix du pétrole augmentait et on a jugé qu'il serait opportun que les Canadiens, qui sont par habitant les plus gros usagers au monde, commencent à l'économiser. Le gouvernement a annoncé qu'il aiderait ceux qui isoleraient leur maison, les maisons canadiennes ayant la réputation d'être mal isolées, en leur accordant une subvention pouvant aller jusqu'à 60 p. 100. Dans mon propre cas, c'était, je crois avant 1979, j'ai profité du programme. J'ai fait isoler ma maison comme tant d'autres Canadiens. C'était une bonne affaire.

M. Friesen: Où est votre maison?

M. Waddell: A Vancouver. C'était une bonne affaire. Je crois avoir obtenu $500 du gouvernement et j'ai payé le reste pour faire isoler ma maison et utiliser ainsi moins d'énergie.

Le gouvernement a décidé—et certains députés s'y sont opposés—d'éliminer progressivement certains programmes d'utilisation rationnelle, notamment le PITMC et le programme de remplacement du pétrole. Ce dernier programme accordait des subventions aux personnes qui cessaient d'utiliser du pétrole, ressource qui s'épuise rapidement au Canada, pour y substituer le gaz naturel dont le Canada possède d'immenses gisements. On a mis fin à ces deux programmes, on les a éliminés progressivement. Le gouvernement a annoncé qu'après le 31 décembre 1984, il réduirait la subvention de 60 à 33 1/3 p. 100. C'est ce que le gouvernement se proposait de faire, mais il s'est contenté de l'annoncer dans un communiqué. Aux termes de la loi, il devait annoncer sa décision dans *La Gazette du Canada*. Je connais quelques avocats qui passent leurs soirées à lire *La Gazette du Canada*, mais peu de Canadiens le font. Vous le faites peut-être, monsieur le Président, car vous êtes toujours bien renseigné. Néanmoins, telle est la règle de droit au Canada. Les décrets du conseil doivent paraître dans *La Gazette* avant d'entrer en vigueur.

Le gouvernement voulait simplement rembourser aux requérants 60 p. 100 de leurs frais d'isolation jusqu'au 31 décembre 1984 et réduire ensuite sa subvention à 33 1/3 p. 100 des frais. Toutefois, les règlements n'ont pas paru avant le 18 janvier 1985. A mon avis, les requérants avaient légalement droit à une subvention de 60 p. 100. Je pense que le député qui m'a précédé l'a prouvé incontestablement. Nous allons entendre des représentants du gouvernement et du comité.

• (1130)

Le comité a appris que le ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources rejetait les demandes portant une date ultérieure au 31 décembre 1985 qui réclamaient une remise de 60 p. 100 et qu'il distribuait de nouvelles formules accordant une subvention de 33 p. 100. Le ministère prétend n'avoir tenu aucun compte des demandes rejetées et nous ne savons pas combien ont été irrégulièrement refusées. Je signale au gouvernement que je me propose de présenter une demande, aux termes de la Loi sur la liberté d'information, pour tenter de savoir jusqu'à quel point le ministère nous a dit la vérité. En toute franchise, je ne crois pas le ministère. A mon avis, il y a des dossiers et je crois que nous devrions fouiller la question.

Voici ce que dit le comité à la page 2 de son rapport:

«Malheureusement, des statistiques n'ont pas été conservées au sujet du nombre de demandes rejetées.»

C'est ce que le ministère a déclaré au comité. J'estime que nous devrions examiner la chose de façon plus approfondie et je poserai la question au porte-parole du gouvernement au cours du débat.

La présomption générale en droit est que les lois ne sont pas rétroactives autrement qu'en matière budgétaire. Dans l'exposé budgétaire vous pouvez annoncer ce que vous allez faire, et ensuite vous votez la loi. Il est constitutionnel pour le Parlement de voter des lois rétroactives, même si cela présente des difficultés en matière criminelle. Généralement, nous n'aimons pas légiférer rétroactivement en matière criminelle à cause des gens qui risquent d'avoir fait des choses qui ne paraissaient pas illégales quand ils les ont faites.

Le gouvernement, c'est évident, peut légiférer rétroactivement, mais ce n'est pas ce qu'il a fait dans le cas présent. Il ne faudrait pas que les gens se laissent tromper par le gouvernement s'il cherche à dire autre chose, et j'espère que le gouvernement n'essayera pas de le faire. La *common law* montre clairement qu'il n'est pas permis de réglementer rétroactivement lorsque la loi qu'on applique ne le permet pas expressément. Si, en d'autres termes, lorsque nous votons la loi nous disons que son règlement d'application pourra être pris rétroactivement, alors tout va bien. Je ne pense pas que dans le cas présent on ait voté une loi autorisant à réglementer rétroactivement. S'il y en a eu une, je mets le gouvernement au défi de nous la montrer. Il n'y a rien dans la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ni dans la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, qui sont les deux mesures autorisant le programme PITRC et je les ai examinées, qui permette de prendre des règlements à titre rétroactif. Donc le règlement est nul pour excès de pouvoir parce que rien n'autorisait à l'adopter rétroactivement.

Je ne cherche pas à dire que le règlement pris le 18 janvier était illégal du fait que le pourcentage de la subvention était réduit de 60 à 33 1/3 p. 100, parce qu'à mon avis cela est constitutionnel. Une fois les règlements parus dans *La Gazette du Canada* ils sont valides. Mais dans l'intervalle du 31 décembre au 18 janvier, il n'existait pas de loi autorisant le gouvernement à renvoyer ces demandes. Le gouvernement est tenu de se plier à la loi. Il aurait dû accepter les demandes à hauteur des 60 p. 100. Pour procéder légalement il aurait fallu que le gouvernement publie le règlement dans *La Gazette du Canada* le 31 décembre 1984.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est très important à la Chambre d'être juste pour tous les Canadiens, parce que la loi doit s'appliquer au gouvernement du Canada comme elle doit l'être à tous les Canadiens ordinaires. Et, à mon avis, ces règlements n'étaient ni légaux ni justes en ce qui concerne la période du 31 décembre 1984 au 18 janvier 1985.

[*Traduction*]

Le communiqué a beau avoir été distribué, les administrés ne sont réputés connaître le règlement qu'à partir du moment où il est publié dans *La Gazette du Canada*. Je répète, monsieur le Président, que même si nous ne passons pas nos nuits à lire *La Gazette du Canada*, c'est cela que dit la jurisprudence au Canada, c'est ce qui fait loi. Il n'est pas juste de ne pas notifier dans les règles aux administrés ce qui modifie leurs droits. Le 31 décembre ce n'était pas assez tôt. L'avis aurait dû être donné plus tôt, je veux dire la publication dans *La Gazette du Canada*. Cela aurait dû être fait un mois à l'avance.

Il y a deux autres choses. Il y a la question d'économie de l'énergie. L'économie d'énergie est un sujet très important pour les Canadiens. Les prix pétroliers ont beau baisser, n'oublions pas qu'il faut continuer à économiser. Voilà pourquoi la loi en question est très importante. En second lieu, la compétence, le domaine d'action du comité a été élargi. Le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires va maintenant pouvoir, de par le nouveau règlement, saisir le Parlement d'un règlement que ce dernier pourra casser. Il s'agit là d'un pouvoir important. Il témoigne d'une attitude non-partisane dans tous les coins de la Chambre, depuis les banquettes conservatrices jusqu'à l'autre bout.

Voyons ce qui se passe dans le cas des textes réglementaires, autres que des lois, qui régissent la vie des gens. J'ai émis l'opinion que j'aimerais même voir étendre le domaine d'action du comité des textes réglementaires et des règlements au cabinet et aux organismes gouvernementaux. Les règlements directs du cabinet, ceux qu'il se contente d'approuver sans les avoir faits lui-même, échappent à l'examen de notre comité. Quand on y réfléchit, monsieur le Président, le règlement portant sur les droits de télévision et de câble, sur le téléphone, les transports, les compagnies aériennes, ce que vous voyez à la télévision et ce que vous entendez à la radio, tout cela en fait partie. Il y a des tas d'ordonnances et de règlements qui nous échappent.

Il ne faut pas s'étonner que le ministère de l'Énergie soit mis en cause. Ce ministère est devenu un tantinet arrogant. Il y a peut-être de quoi, parce qu'il a eu tellement de lois ces six dernières années avec le Programme énergétique national, puis avec son démantèlement. Le ministère a pris l'habitude d'agir très vite. Dans le cas présent il a agi sans pouvoirs, et il s'est fait prendre par le comité. Je ne tiens pas à donner l'impression que je cherche à réprimander le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, parce qu'il s'agit d'une leçon dont tous les ministères doivent tenir compte. La chose pourrait arriver à n'importe quel ministère. Il faut qu'ils fassent preuve de sens des responsabilités quand ils adoptent un règlement. Le Parlement va les surveiller de plus près. Le sentiment qui règne d'un bout à l'autre de la Chambre, c'est que nous tenons à l'imputabilité, au contrôle sur les règlements qui régissent la vie des gens. Je pense que cela est sain.

• (1140)

Je demande au gouvernement de bien accueillir ce rapport dans l'esprit qui a animé le comité qui l'a présenté, où tous les partis sont représentés. Il faut que le gouvernement admette qu'il y a un problème réglementaire. Il faut qu'il agisse différemment à l'avenir et qu'il en fasse l'annonce. Il devrait aussi s'occuper de la question des personnes qui ont présenté une demande entre le 31 décembre 1984 et le 18 janvier 1985. En loi, elles auraient dû avoir droit à une pleine subvention de 60 p. 100 et non à une demi-subvention de 33 p. 100. C'est une affaire très importante et je demande au gouvernement de l'accepter dans l'esprit avec lequel le comité la porte à son attention.

M. Kaplan: Monsieur le Président, dans le cours de mes observations, j'ai moi-même exprimé l'espoir que la Chambre appuie le comité plutôt que le ministre lorsque cette question sera mise aux voix. Que dirait mon collègue si la Chambre n'appuyait pas le comité? En quoi cela modifierait-il son attitude et celle des néo-démocrates envers les futurs travaux du comité?

M. Waddell: Bien entendu, monsieur le Président, nous allons continuer à siéger au comité. Au cours de la présente législature, nous nous efforçons de faire valoir jusqu'à un certain point l'indépendance des députés. Ce n'est pas d'un Congrès qu'il s'agit ici mais plutôt d'un renouveau du Parlement. Je considère Ged Baldwin, un ancien député conservateur, comme l'un des précurseurs de cette tendance qui a été adoptée par beaucoup d'autres députés conservateurs. Nous, à la Chambre, luttons pour obtenir la liberté d'information et pour que les députés aient leur mot à dire plutôt que d'être toujours assujettis à la discipline ministérielle.

Il s'agit ici du rapport d'un comité multipartite et ce que nous portons à l'attention de la Chambre est plutôt irréfutable en loi. En l'occurrence, les membres du comité ont besoin de l'appui de la Chambre. Le comité comprend des députés conservateurs et le rapport est unanime. Je ne nie pas que ce soit là une question partisane, mais elle fait appel à la liberté de chaque député. Continuons à aller de l'avant plutôt que de régresser sur cette question. Je demande aux députés conservateurs d'appuyer le comité et d'adopter le rapport. Sinon, les membres conservateurs du comité vont se trouver dans une situation très délicate.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires et poser une question au député. Je suis d'accord avec lui sur le fait que si les députés conservateurs sont sages et s'ils sont des parlementaires réellement intéressés à la réforme parlementaire, ils vont appuyer leur comité parlementaire qui, à l'unanimité, a déposé ce rapport à la Chambre.

Monsieur le Président, c'est moi qui, vendredi, ai posé la question à la ministre, à savoir ce qu'elle allait faire de ce rapport unanime du Comité. Ce qui m'a motivé à poser la question, c'est surtout ma préoccupation, savoir que la ministre récidive. Je ne veux pas que cela se continue, je ne veux pas qu'elle continue à penser qu'elle a été mal informée et qu'un comité parlementaire pourrait, selon ses propres paroles, et je la cite, comme on le rapporte à la page 12416 du hansard:

À mon avis . . .

Et elle parle du rapport du Comité.

. . . il repose sur des analyses fausses et inexactes de la situation.

Monsieur le Président, c'est insultant, même offensant, pour un comité de se faire dire par une ministre de la Couronne qu'on a fait une analyse fausse et inexacte de la situation.

[*Traduction*]

Au cours de la première session de la dernière législature, qui a duré trois ans, nous avons adopté 173 lois, mais 4,000 instruments statutaires en ont découlé. Quelle garantie avons-nous, en tant que parlementaires, que le ministre actuel ou ses successeurs ne vont pas adopter une attitude autoritaire à l'égard des règlements et fonctionner à coups de communiqués? Le but du débat de ce matin n'est-il pas de nous assurer qu'ils ne procéderont pas de nouveau comme dans le cas du programme d'isolation?

[*Français*]

M. Waddell: Oui, je suis d'accord avec l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). A mon avis, le cas du député de York-Centre (M. Kaplan) est un cas «fort». Je préfère attendre les propos du secrétaire parlementaire qui, je pense, va parler au nom du ministre et du gouvernement.

[*Traduction*]

Comme j'ai essayé de le montrer au cours de mon allocution, monsieur le Président, ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. Le pouvoir de dissuasion du comité réside dans le fait que nous ne savons pas quel ministère il va choisir. Si nous pouvons obtenir l'appui de la Chambre là-dessus, les ministères prendront bien soin à l'avenir de s'assurer que ces règlements seront appliqués conformément à la loi.

Bref, d'abord ces règlements sont très importants, peut-être même plus que les lois. Deuxièmement, ils sont difficiles à scruter. Troisièmement, le mandat et la compétence du comité ont été élargis pour englober l'examen de ces instruments. Quatrièmement, cela s'est fait grâce à l'appui croissant de la Chambre au fil des années, appui qui, très franchement, a d'abord été accordé par beaucoup de conservateurs. Je n'ai pas encore entendu la réaction du gouvernement, mais je crois qu'il devrait accepter d'être repris là-dessus et faire savoir qu'il va s'amender. Enfin, c'est là une très bonne épreuve pour la nouvelle procédure parlementaire que nous avons adoptée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont terminés. Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) a la parole.

[*Traduction*]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat d'aujourd'hui. J'apprécie les interventions de haut calibre, pour la plupart, auxquelles nous avons eu droit de la part de nos vis-à-vis. Deux questions sont en jeu. Il y a tout d'abord la question des règlements mis en vigueur après la date limite prévue pour un programme. Il est juste de dire que les règlements ont été présentés en retard; le gouvernement veut bien le reconnaître. Nous acceptons la recommandation selon laquelle les règlements devraient être pris et promulgués avant qu'une date limite ne soit établie. Cependant, pour ce qui est des accusations d'illégalité en l'occurrence, je pense être en mesure de présenter les faits relatifs à ce qui s'est produit au cours de cette période, ce qui amènera peut-être la Chambre à changer d'opinion sur l'opportunité de corriger le ministère.

Avant d'en arriver là, je voudrais réaffirmer que le gouvernement souscrit à la propostion selon laquelle si la franchise, l'équité, l'efficacité et la responsabilité doivent servir de fondement à la réglementation, comme le prévoit le *Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation*, il est essentiel que les règlements qui imposent de nouveaux fardeaux aux citoyens, ou comme dans le cas présent, qui nuisent à leurs droits, soient annoncés et promulgués suffisamment à l'avance avant d'entrer en vigueur. Je crois qu'il s'agit là d'une recommandation fort utile.

Je suis d'accord avec mon bon ami, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), lorsqu'il affirme que ce comité a été élargi par le gouvernement conservateur, dans l'espoir d'être ainsi plus juste envers les Canadiens. Les gouvernements sont appelés à commettre des erreurs, et je crois qu'ils peuvent en tirer des leçons. C'est extrêmement important. Mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan) a signalé que les membres du comité avaient mis de coté tout sectarisme en l'occurrence. Cependant, je crois qu'en ce qui concerne l'élimination graduelle du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes on a procédé équitablement envers les intéressés qui voulaient s'en prévaloir et conformément aux règles et procédures du gouvernement et du Parlement. Je vais, du moins je l'espère, convaincre la Chambre qu'en fait, la ministre a annoncé les dates limites, la population a été avertie et les subventions ont été accordées conformément à la loi.

• (1150)

Dans le rapport, on laisse entendre que des propriétaires de maison se sont vu refuser des subventions équivalant à 60 p. 100 des coûts admissibles, car ils ignoraient que le gouvernement avait l'intention de réduire ce niveau à 33 1/3 p. 100. On prétend également que si le gouvernement avait suivi la procédure voulue, cela ne se serait pas produit.

Mon collègue de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a précisé très clairement que la population ne lisait pas la *Gazette*, qui peut être volumineuse et très complexe parfois. La ministre a mentionné l'autre jour que les faits n'avaient pas été bien présentés au comité. Je voudrais vous en faire part aujourd'hui. Selon nous, le gouvernement a agi de façon juste et généreuse. Il a supprimé graduellement le PITRC de façon méthodique. Il a annoncé clairement ses intentions et a donné suffisamment de temps aux Canadiens pour s'adapter aux subventions réduites. En outre, la procédure d'élimination graduelle a permis aux Canadiens de profiter d'autres avantages sur lesquels ils n'auraient pu compter, si on avait eu recours à une autre méthode.

Avant de vous expliquer pourquoi la procédure utilisée était tout à fait appropriée dans les circonstances, permettez-moi de passer les faits en revue. Ils peuvent facilement être mal interprétés, ce qui, je crois, explique les critiques du comité à l'endroit du gouvernement. Les voici.

Le 8 novembre 1984, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé que le PITRC cesserait d'exister le 31 mars 1986. Il s'agissait là d'un aspect d'un programme gouvernemental plus large tendant à restreindre les dépenses et à réduire la terrible dette que le gouvernement précédent nous avait laissée ainsi qu'aux Canadiens. Le 9 novembre, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a annoncé que les subventions au titre du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes seraient réduites de 60 p. 100 à 33 1/3 p. 100 à compter du 1^er^ janvier 1985, dans le cadre de l'élimination graduelle du programme.

A la suite de cette annonce, et après avoir consulté le secteur de l'isolation, le gouvernement a compris qu'il y avait pénurie de matériaux et d'entrepreneurs, et que les travaux ne pourraient être terminés avant la date limite du 31 décembre. Il est alors devenu clair qu'on devait faire preuve d'une certaine souplesse, afin d'éviter que les intéressés ne puissent plus profiter des subventions de 60 p. 100 pour des raisons indépendantes de leur volonté. Ainsi, la ministre a annoncé le 16 novembre qu'ils avaient jusqu'au 31 décembre pour manifester leur intention de faire procéder à des travaux d'isolation. Si ces travaux étaient terminés avant le 31 mars 1985, ils auraient droit à la subvention de 60 p. 100. Grâce à cette disposition généreuse, les intéressés ne seront donc pas privés des subventions de 60 p. 100 à cause d'une pénurie de matériaux et d'entrepreneurs.

Le 17 janvier 1985—les dates sont très importantes—le règlement a été modifié par décret du conseil. Je présume que tous les députés sont d'accord avec moi jusqu'ici. Le décret du conseil a dû être retardé pour une raison bien simple: il a fallu refondre le règlement pour tenir compte des dispositions généreuses relatives à la suppression graduelle du programme. Si le gouvernement avait tout simplement annoncé que les subventions seraient réduites à compter du ler janvier 1985, sans dispositions spéciales, le règlement aurait été approuvé plus tôt. Toutefois, le gouvernement tenait plus à être juste envers les Canadiens qu'à promulguer le règlement sans délai. Il s'est assuré que le règlement serait préparé convenablement afin que les intéressés au programme d'isolation en profitent pleinement. Fait à noter, il n'a jamais été question que la réduction des subventions soit rétroactive.

Le gouvernement aurait pu décider de réduire les subventions à 33 1/3 p. 100 des dépenses admisssibles à partir du 17 janvier, la date du décret en conseil, sans tenir compte du fait que des propriétaires s'étaient engagés à compléter les travaux au plus tard le 31 mars. Et les propriétaires qui, sans en être responsables, ne pourraient compléter les travaux à temps pour avoir droit aux subventions de 60 p. 100? S'il avait agi ainsi, le gouvernement aurait certes suivi la procédure établie, mais les Canadiens en cause auraient été perdants. Voilà pourquoi nous avons préféré agir en toute équité et permettre aux propriétaires de toucher les subventions de 60 p. 100 jusqu'au 31 mars 1985 et d'en faire la demande jusqu'au 17 janvier au plus tard. Sans cette disposition plus généreuse, les propriétaires auraient donc eu moins de temps pour demander les subventions plus élevées. Ce fut une mesure extraordinaire dans l'histoire du programme d'isolation thermique des maisons. Jamais les propriétaires n'avaient été assurés de recevoir des montants établis d'avance pendant une période donnée. Auparavant, le propriétaire recevait la subvention prescrite au moment où il ou elle faisait sa demande. Comme les députés le savent, le règlement sur le montant des subventions a changé à maintes reprises pendant la durée du programme.

On a dit qu'un certain nombre de propriétaires n'ont pas pu obtenir la subvention de 60 p. 100 à cause de la suppression graduelle du programme. Les faits prouvent le contraire. On a accordé la subvention de 60 p. 100 à tout propriétaire admissible qui en avait fait la demande entre le 8 novembre 1984 et le 17 janvier 1985—et je rappelle aux députés que c'est la date d'entrée en viguer du règlement. Mon collègue de Vancouver—Kingsway a donc tort d'affirmer que toute demande de subvention de 60 p. 100 faite après le 31 décembre 1985 a été jetée au panier. Ce n'est pas vrai. Les seules personnes qui n'ont pas obtenu la subvention de 60 p. 100, tout en l'ayant demandée avant le 17 janvier 1985, sont celles qui n'avaient droit à aucune subvention. Elles n'y avaient pas droit, peu importe le montant. Ce furent les seules.

Motion

Environ 84,000 propriétaires se sont prévalus des dispositions assouplies de la formule d'élimination progressive du programme pour demander des subventions de 60 p. 100 jusqu'au 31 décembre 1984. Entre le 1er et le 17 janvier, date d'adoption du règlement, 25,000 Canadiens de plus ont demandé des subventions de 60 p. 100. A peu près 96 p. 100 des demandes de subventions de 60 p. 100 ont été acceptées. Quatre pour cent des propriétaires n'y avaient pas droit.

On a prétendu, à tort, que la ministre n'avait pas suivi la procédure établie en annonçant les changements au programme avant l'approbation du décret du conseil. Les ministres font couramment ce genre d'annonces. Les ministres de l'ancien gouvernement en faisaient régulièrement tout comme le font ceux du gouvernement actuel. De telles déclarations font suite à l'engagement pris par le gouvernement d'informer les Canadiens de ses projets, dans les délais les plus raisonnables possibles. En sa qualité de ministre de la Couronne, la ministre était tout à fait dans son droit en établissant un système d'inscription dans le cadre du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, sans avoir reçu l'approbation du cabinet au préalable. La ministre a agi de façon très claire et convenable. Elle a annoncé l'intention du gouvernement de réduire le niveau des subventions. Elle a mis sur pied un programme de transition généreux et n'a donné suite à ce projet de politique—mais je pense que le comité n'a pas relevé ce point important—qu'après avoir obtenu l'approbation du Conseil privé. Elle n'a pas agi avant cela. Or, de cela, il n'est pas question dans le rapport du comité. Ce dernier a laissé entendre qu'il n'était pas satisfait des témoignages entendus et j'espère qu'aujourd'hui, après en avoir entendu d'autres, il sera effectivement satisfait. Ce qu'il importe de rappeler, à mon avis, c'est que c'était là une façon équitable de procéder et qui respectait les procédures normalement suivies par le gouvernement et le Parlement. Le plus important, c'est que la chose a été faite avec le souci de veiller à la satisfaction des besoins des Canadiens qui participaient à l'importante tâche sociale qui consiste à utiliser l'énergie avec une plus grande efficacité.

• (1200)

Les chiffres révèlent que la formule d'élimination progressive du programme a réussi à permettre aux Canadiens d'obtenir des subventions atteignant 60 p. 100 de leurs frais. Du 8 novembre 1984 jusqu'au 31 mars 1986, date à laquelle le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a pris fin, 62 p. 100 des subventions accordées en vertu de ce programme étaient de l'ordre de 60 p. 100 du coût total des travaux, et 38 p. 100 étaient de l'ordre de 33 1/3 p. 100. De toute évidence, les Canadiens étaient au courant des changements prévus pour le programme et ils ont profité de son élimination progressive pour obtenir les subventions les plus élevées. Il est tout aussi évident que la plupart de ceux qui ont reçu des subventions équivalant au tiers de leurs frais se sont prévalus du programme après que les dispositions provisoires de subventionnement eurent pris fin, et ce, pour diverses raisons n'ayant rien à voir avec la formule de suppression graduelle du programme.

S'il est des Canadiens qui n'étaient pas au courant du projet du gouvernement de réduire le niveau des subventions, ce n'est pas parce que des procédures régulières n'ont pas été suivies. On annonce généralement ce genre de choses au moyen de déclarations et de comuniqués de presse, et l'on demande au secteur de l'isolation d'en informer les clients. Le comité a fait valoir dans son rapport que la décision a été diffusée un peu partout et par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et par les médias. Des avis ont été envoyés à tous les entrepreneurs, aux associations du bâtiment et aux détaillants de matériaux de construction. En outre, le «Heatline Office» et les bureaux régionaux chargés de l'administration du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ont informé de cette annonce tous ceux qui ont comuniqué avec eux par téléphone. Nous avons même été plus loin lorsque nous avons prolongé la période au cours de laquelle il était encore possible d'obtenir des subventions de l'ordre de 60 p. 100 des coûts, de façon à permettre aux gens de prendre leurs dispositions et d'obtenir une plus forte subvention.

Il est clair que, dès le début, le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a permis aux Canadiens d'obtenir des subventions généreuses. Depuis son entrée en vigueur en septembre 1977, il a permis à 2.8 millions de personnes en ayant fait la demande, de toucher 900 millions de dollars en subventions. Quatre-vingt-quinze pour cent de cette somme étaient constitués de subventions au niveau de 60 p. 100, ce qui a permis aux Canadiens d'améliorer l'isolation de leur résidence, de consommer moins d'énergie et de s'en servir de manière plus efficace. Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a contribué à permettre au Canada de faire des progrès en matière de sécurité énergétique.

Quand notre gouvernement a accédé au pouvoir, il était manifeste que le programme avait en grande partie réalisé ses objectifs et qu'il coûterait trop cher de continuer à accorder de telles subventions. Cela était d'autant plus vrai que le déficit était de taille. Nous avons décidé d'interrompre le programme un an avant la date prévue par le précédent gouvernement. Cela ne signifiait nullement un relâchement de notre détermination à conserver l'énergie au Canada. C'était une décision prudente. La volonté de réduire le déficit a été l'une des principales raisons de l'interruption du PITRC, mais pas la seule. Nous avons constaté que la conjoncture du marché avait évolué et que le rôle du gouvernement devait lui aussi évoluer.

Le PITRC et son compagnon, le Programme canadien de remplacement du pétrole, ont abondamment financé les consommateurs pendant plusieurs années. Ce qui est plus important, c'est qu'ils ont contribué à modifier l'attitude des Canadiens vis-à-vis de l'énergie et de son utilisation. Nous nous sommes rendu compte qu'il était temps que le gouvernement réduise sa participation financière. Les consommateurs avaient enregistré le message, à savoir que c'est un bon investissement d'utiliser moins d'énergie et de l'utiliser plus efficacement.

La baisse de consommation du pétrole demeure l'un des objectifs importants à long terme du gouvernement. En dépit de la baisse des prix pétroliers, la conservation de l'énergie demeure un excellent investissement. Nous ne savons pas quand les prix remonteront, mais nous savons qu'ils le feront car l'approvisionnement pétrolier finira par diminuer. Nous avons eu la démonstration flagrante au cours des années 70 des possibilités de manipulation de l'offre permettant d'augmenter brutalement et dramatiquement les prix.

Nous ne pouvons et ne devons pas continuer à trouver normal que le Trésor public emprunte de l'argent pour accorder des subventions aux consommateurs. Des programmes comme le PITRC ont lancé le processus de conservation de l'énergie et l'ont maintenu pendant une durée considérable. Le gouvernement va maintenant s'efforcer de veiller à ce que les propriétaires de résidences soient parfaitement conscients des options dont ils disposent. Nous continuons à contribuer à la découverte de solutions aux problèmes techniques, à raffiner et à développer les normes de travail, et à aider l'industrie à améliorer sa commercialisation et ses techniques d'isolation.

La conservation d'énergie et le souci des besoins des propriétaires de résidences canadiens ont été au coeur de notre décision sur les modalités de suppression du PITRC. Nous voulions pardessus tout être aussi équitables d'humainement possible vis-à-vis des Canadiens. Nous avons été très prudents. Nous avons consulté l'industrie et agi de façon à ne pas priver les Canadiens d'un niveau approprié de financement en raison de circonstances indépendantes de leur volonté. Nous avons agi équitablement, justement et généreusement.

Maintenant que la Chambre dispose des faits, je pense que le comité doit admettre que ceux qui ont présenté une demande entre le 1er janvier et le 17 janvier et reçu 60 p. 100 de financement étaient en fait couverts par l'ancien programme. Nous acceptons et comprenons que les règlements ont été mis en place après l'annonce de la fermeture du programme. Ce n'est pas anormal. Il y avait des raisons à cela, et nous remercions le comité d'avoir attiré sur cette question l'attention du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celle de la Chambre et celle du pays.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire nous a présenté des informations nouvelles, du moins en ce qui me concerne. J'aimerais toutefois réagir à cela dans l'optique du mandat du comité et entendre les réponses du représentant. D'après les révélations qu'il vient de nous faire, je dois dire qu'à mon avis, du point de vue du comité, il n'a fait qu'aggraver les choses.

Je voudrais lui signaler deux problèmes qui découlent de son intervention. Tout d'abord, il nous a dit que le gouvernement ne s'était pas conformé à son propre communiqué de presse. Le communiqué de presse disait aux consommateurs de présenter leur demande avant le 31 décembre. Mais les gens qui se sont fiés à ce communiqué de presse et n'ont pas présenté une demande parce qu'ils n'ont pas pu respecter la date limite du 31 décembre n'ont jamais su que cette demande aurait été acceptée s'ils l'avaient présenté jusqu'à deux semaines et demie plus tard. Il y a donc eu une profonde injustice vis-a-vis des gens qui ont pris le gouvernement au sérieux quand il a publié son communiqué de presse. Combien de personnes se sont présentées entre le 31 décembre et le 17 janvier? Quels renseignements a-t-on communiqué aux députés qui se fiaient au communiqué de presse et conseillaient leurs électeurs qui n'avaient pu respecter la date limite? Sous quelle forme a-t-on annoncé qu'une demande présentée au cours de ces deux semaines et demie critiques serait quand même accepté?

C'est le premier problème qui me préoccupe. J'espère qu'il n'y pas eu de traitement de faveur parce que les gens qui avaient accès aux ministres pouvaient être informés de la situation, alors que les autres ne pouvaient pas savoir que la ministre avait changé d'avis sur la date limite.

Le deuxième problème concerne le contenu du règlement. C'est un règlement que nous avons contesté et que le gouvernement était censé défendre. Le règlement stipulait que le 31 décembre était la date limite, mais en fait c'est celle du 17 janvier qui a été appliquée. Si le 31 décembre n'était pas la date limite, de quel droit le gouvernement finance-t-il des demandes reçues entre le 31 décembre et le 17 janvier? Ce n'est certes pas en vertu des règlements qui imposent la date limite deux semaines et demie plus tôt.

Je suis certes en faveur du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et je serais fort heureux que le gouvernement le maintienne. Je ne le critique donc pas du tout du point de vue politique car je me réjouis que davantage de gens aient pu en profiter. Mais c'est le mandat du comité qui m'intéresse car je voudrais savoir comment le secrétaire parlementaire interprète les règlements? Au nom de quelle autorité le gouvernement peut-il les ignorer en avalisant des demandes présentées dans cette période de deux semaines et demie? Les demandes reçues entre le 31 décembre et le 17 janvier devraient être acceptées, mais peut-être devraient-elles être financées à même les émoluments du secrétaire parlementaire et de la ministre et non pas en puisant dans les recettes générales du gouvernement du Canada.

Enfin, il me semble que l'erreur initiale, dont la ministre doit certes être tenue responsable, a été commise par elle-même parce qu'elle a confié à ses collaborateurs une mission impossible. Le secrétaire parlementaire nous a dit lui-même qu'on n'aurait pas pu rédiger des règlements à temps même si on savait pertinemment qu'ils étaient nécessaires. Il a dit qu'il fallait l'autorité de tels règlements pour légitimer les mesures envisagées. On aurait dû choisir une date réaliste pour que les fonctionnaires concernés puissent observer la loi. La règle du droit aurait été ainsi respectée et nous n'aurions pas été obligés de dresser le rapport dont nous sommes saisis actuellement. Je considère plus que jamais que le gouvernement est condamnable non seulement selon notre rapport, mais aussi par la façon dont il a agi pour tenter de se sortir de ce regrettable pétrin.

• (1210)

M. McDermid: Monsieur le Président, ceux qui profitent du programme PITRC n'auraient pas grand-chose à se mettre sous la dent si ce programme était financé à même les émoluments d'un secrétaire parlementaire. Le député peut en être assuré.

M. Waddell: Le secrétaire parlementaire non plus n'aurait plus grand-chose à se mettre sous la dent!

M. McDermid: C'est exact.

Je rappelle au député que le comité ne peut pas gagner sur tous les plans; il doit faire la part des choses. Le comité prétend que nous avons procédé illégalement en limitant les demandes au 31 décembre, que nous avons eu tort d'agir ainsi. Le député ajoute ensuite que nous n'avons pas fait droit à ces demandes tant que le règlement n'a pas été adopté et il nous demande à combien s'élevait le nombre de demandes. Il y en a eu environ 25,000. Aucun traitement de faveur n'a été accordé. Ceux qui ont présenté une demande de subvention dans le cadre du PITRC après la date limite savaient qu'ils en obtiendraient le tiers seulement. Il n'y avait pas de discrimination du tout. Tout

s'est fait honnêtement, au grand jour, dans un souci de justice et dans l'intérêt de tous les Canadiens qui ont présenté une telle demande. Le député soulève une tempête dans un verre d'eau, et c'est regrettable.

Le gouvernement accepte le reproche qu'on lui fait d'avoir présenté les règlements après l'annonce de la ministre. Nous n'avons cependant pénalisé les Canadiens d'aucune façon. Ils ont été bien informés et bien conseillés. Le député a tort de dire que les Canadiens ont été mal informés parce que l'avis n'a pas paru dans la *Gazette du Canada.*

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions à poser au secrétaire parlementaire. S'il dit vrai, pourquoi alors le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il déclaré au comité qu'il n'avait pas de statistique sur le nombre de personnes qui ont présenté des demandes entre le 31 décembre 1984 et le 17 janvier 1985?

Le député ne convient-il pas avec moi qu'il y a une différence entre une action du gouvernement qu'il considère comme juste, généreuse et satisfaisante et une action du gouvernement conforme à la loi? Admet-il, en fait, que le gouvernement a agi contrairement à la loi? Je répète ma question. Des représentants du ministère ont déclaré au comité que pour ce qui est des demandes de remboursement de 60 p. 100 datées après le 31 décembre 1984, ils n'ont pas de données sur la question. Pourquoi l'auraient-ils affirmé au comité si ce que dit le député est exact?

M. McDermid: Monsieur le Président, la question qu'on leur a posée portait sur le nombre de demandes qui ont été rejetées parce qu'il aurait fallu qu'une commande soit placée avant cette date. Ils ont répondu que, malheureusement, ils n'avaient pas de chiffres sur le nombre de demandes rejetées pour cette raison. Nous savons combien de demandes ont été reçues et combien ont été approuvées. La question était combien ont été rejetées. Si l'on avait demandé au représentant du ministère combien de demandes ont été approuvées, il aurait répondu 25,000.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au secrétaire parlementaire. Il s'agit des requérants qui ont présenté leur demande après le 17 janvier et qui n'ont reçu qu'une subvention de 33 1/3 p. 100. Le député a pratiquement admis que le règlement n'était pas valide et que des mesures jugées suffisantes avaient été prises pour obvier à sa nullité. Si le règlement est nul, alors ceux qui ont présenté des demandes après le 17 janvier ont droit à un remboursement non pas de 33 1/3 p. 100 mais de 60 p. 100. Je dis cela parce que le règlement qui réduit la subvention de 60 p. 100 à 33 1/3 p. 100 est sans effet. Le gouvernement l'a reconnu. Le secrétaire parlementaire accepte-t-il les conséquences logiques de l'argument qu'il vient de soutenir, est-il disposé à dresser une liste de ceux qui ont reçu à 33 1/3 p. 100 et à combler la différence entre cette proportion et celle de 60 p. 100 à laquelle ils ont légalement droit?

M. McDermid: Monsieur le Président, c'est la façon compliquée dont les libéraux voient les choses.

M. Gauthier: Parce que c'est logique?

M. McDermid: Ceux qui ont présenté une demande après le 17 janvier savaient parfaitement ce qu'ils recevraient. Ils savaient de combien était la subvention. Le règlement était en vigueur. La proposition que vient de faire le député, en souriant d'un air moqueur . . .

M. Kaplan: Je ne souris pas d'un air moqueur.

M. McDermid: J'admire la façon dont vous vous y prenez pour retarder les travaux de la Chambre. Formidable!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le temps réservé aux questions et observations est maintenant terminé.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du rapport du Comité mixte permanent du règlement et des autres textes réglementaires. Ce très utile rapport fait ressortir de très importants points dont deux revêtent la plus haute importance. Le premier concerne la façon dont ont été traités les consommateurs qui ont demandé des subventions en vertu du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes après le 31 décembre 1984. Le second, vraisemblablement le plus important, concerne l'attitude que le gouvernement a adoptée relativement à la légalité de toute cette situation.

Je comprends que le gouvernement a décidé de ne pas reconduire le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Je ne suis pas d'accord avec sa décision, mais le gouvernement a le droit de prendre des décisions de ce genre. Il l'a tout d'abord annoncée le 8 novembre 1984 dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson). Il y a eu par la suite un communiqué de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) le 16 novembre. Ces déclarations portaient que les requérants devaient obtenir certains engagements avant le 31 décembre 1984 et que quiconque n'aurait pu formuler une demande avant le 1^er^ janvier 1985 ne serait pas admissible aux 60 p. 100. À compter de cette date, ils ne seraient admissibles qu'aux 33 1/3 p. 100. Malheureusement, le règlement pertinent n'a été adopté que le 17 janvier 1985, rendant ainsi illégale la mesure prise par le gouvernement, comme l'a signalé le député de York-Centre (M. Kaplan). Le gouvernement n'avait aucun droit légal d'empêcher les consommateurs qui avaient demandé à participer au programme d'isolation thermique des résidences canadiennes avant le 18 janvier 1985 de toucher les 60 p. 100 auxquels ils avaient droit.

Le secrétaire parlementaire a déclaré que le gouvernement a accordé les 60 p. 100 à ceux qui ont formulé une demande avant le 18 janvier. Cela, nous ne le savons pas. Nous ignorons combien ont formulé une demande. Par la voix d'un de ses représentants, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a informé le comité qu'il n'avait malheureusement conservé aucune donnée au sujet du nombre des demandes rejetées. Ainsi, nous ne savons vraiment pas.

Ce qui importe davantage, c'est que quiconque a appelé le ministère après le 1^er^ janvier, mais avant le 18 janvier 1985, a dû se faire répondre que le délai imparti pour obtenir les 60 p. 100 qu'il demandait était expiré. Pourtant, le secrétaire parlementaire voudrait nous faire croire que ceux qui ont formulé une demande avant le 17 janvier ont obtenu les 60 p. 100. Manifestement, la décision d'accorder les 60 p. 100 à ceux qui avaient formulé une demande avant le 17 janvier a été prise après cette date, quand le ministère s'est rendu compte que c'est à cette date seulement que le règlement avait été adopté.

• (1220)

Bien des gens s'étaient fait dire par le ministère qu'ils n'étaient pas admissibles. Si, contre l'avis du ministère, ils avaient formulé une demande, ils auraient été admissibles. Il est très improbable que quiconque ait formulé une demande après s'être fait dire par le ministère qu'il ne serait pas admissible. Il y avait là tout un problème.

Le secrétaire parlementaire voudrait nous faire croire que le temps manquait pour élaborer un règlement avant le 17 janvier. Il voudrait également nous faire croire que ce n'est la faute de personne si le communiqué a été publié le 8 janvier sans que le ministère n'ait été en mesure de mettre en vigueur un règlement avant le 17 janvier et qu'il n'avait tout simplement pas pu le faire auparavant. Le gouvernement n'avait inauguré la nouvelle législature que le 5 ou le 6 novembre, soit deux ou trois jours avant l'exposé économique du ministre. Le gouvernement avait été porté au pouvoir le 4 septembre et la Chambre n'avait commencé à siéger que la semaine du 5 novembre; pourtant, le ministère n'a pu élaborer de règlement avant le 17 janvier. C'est tout à fait incroyable. Je ne vois pas pourquoi le règlement n'aurait pas pu être préparé en même temps que le gouvernement rédigeait son exposé économique. Cela témoigne d'un manque complet de sérieux.

Le gouvernement prend l'habitude de légiférer rétroactivement. Cela n'est guère du goût des Canadiens. Ce n'est pas légal. Ce n'est pas comme si le gouvernement n'avait agi ainsi qu'à cette seule occasion. Il entend remettre cela à l'égard de la clause des droits acquis du projet de loi visant à abolir le programme d'encouragement du secteur pétrolier, s'il faut en croire ce qu'il a annoncé dans le cadre du débat consacré au projet de loi C-85. Le gouvernement promulgue des règlements rétroactifs.

Le secrétaire parlementaire a déclaré que le gouvernement se souciait bien plus du bien-être des Canadiens que d'adopter rapidement des règlements, mais c'est pure baliverne. La preuve qu'il ne s'en soucie absolument pas, c'est qu'il ne les a pas prévenus suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent demander les 60 p. 100, et qu'il les a forcés à accepter 33 1/3 p. 100 au lieu de 60 p. 100, sans légitimité juridique. Le gouvernement ne saurait prétendre qu'il se soucie du bien-être des Canadiens s'il enfreint la loi de façon à réduire les avantages qu'il leur destine.

C'est là une très importante question. J'invite tous les députés à adopter le rapport du comité. Le rapport du comité se range du côté de la loi. Le gouvernement tente à présent de se justifier après avoir enfreint la loi, mais cela est contraire aux lois du Canada. Je demande à tous les députés de se prononcer en faveur du comité et non du gouvernement.

D'abord et avant tout, il s'agit là d'une question à laquelle tous les Canadiens doivent réfléchir. Si l'on continue à adopter des règlements et à les appliquer rétroactivement, on ne peut pas s'attendre à ce que les Canadiens puissent avoir confiance dans les lois canadiennes et les respecter. On a dit que 4,000 règlements avaient été adoptés au cours de la dernière législature. On a perdu le contrôle des règlements. On les adopte mais on ne les réexamine jamais. Ils coûtent des millions de dollars aux Canadiens. Le règlement d'exécution d'une loi entre en contradiction avec celui d'une autre loi. Les règlements fédéraux viennent en contradiction avec les règlements provinciaux. On a perdu la maîtrise de toute la réglementation. Ce qui échappe le plus à tout contrôle, c'est l'attitude du gouvernement actuel qui prive les Canadiens de leurs droits sans faire adopter les lois voulues. Le gouvernement décide arbitrairement que les Canadiens ne bénéficieront plus de certains avantages, non seulement sans compassion mais encore sans le pouvoir légal de les en priver.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire sur ce point. Je vois que le secrétaire parlementaire est maintenant présent. Peut-être voudrait-il répondre à ceci.

Prenons le cas de deux citoyens qui n'ont pas terminé les travaux du programme avant le 17 janvier mais se sont tous deux engagés à les terminer avant la fin de mars. Nous devrions nous demander s'ils toucheront tous deux un remboursement de 60 p. 100 des coûts, et la réponse est: pas forcément.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député pose-t-il une question au secrétaire parlementaire? J'aimerais qu'il adresse sa question au . . .

M. Waddell: Je regrette. Je ne veux pas faire de commentaire; j'espère bien que le député reviendra.

Le président suppléant (M. Paproski): Veuillez poser la question au député qui vient de parler.

M. Waddell: Il est là. Je répète la question. Je me demande si le député qui vient de parler pourrait examiner le cas de deux personnes qui n'ont pas terminé les travaux pour le 17 janvier mais qui se sont engagées à avoir fini pour la fin de mars, et qui ont effectivement terminé les travaux dans ce délai. Le député concédera-t-il la possibilité que les deux n'aient pas reçu les 60 p. 100 des frais? Si l'une d'elles a pris un engagement officiel entre le 1er et le 17 janvier et l'autre avant le 31 décembre, n'est-il pas possible que l'une reçoive 60 p. 100 des frais et que l'autre ne reçoive que 33 1/3 p. 100 des frais?

Je vais exposer la situation autrement. Supposons qu'une personne présente au gouvernement, le 22 janvier, un contrat signé le 2 janvier, par lequel elle s'engage à terminer les travaux pour la fin de mars. N'est-il pas possible que le ministère dise à cette personne qu'elle ne s'est pas fait inscrire avant le 31 décembre et qu'elle ne devrait par conséquent recevoir que 33 1/3 p. 100 des frais? C'est là que le bât blesse. Du fait qu'il n'avait pas le décret requis, le gouvernement essaie de jouer sur la procédure. N'est-il pas possible et probable que l'une de ces personnes reçoive 60 p. 100 des frais et l'autre 33 1/3 p. 100 seulement?

Motion

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais être d'accord avec le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). C'est bien possible. En fait, nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé entre le 1er et le 17 janvier. Nous ne savons pas combien de personnes ont fait une demande. Nous ignorons comment elles ont été traitées. Nous ne savons pas combien de demandes ont été rejetées car le ministère a dit qu'il n'avait pas ce renseignement, ce qui est plutôt surprenant.

La ministre n'a pas annoncé une prolongation du délai avant le 31 décembre 1984. En fait, entre le 1er et le 17 janvier 1985, la ministre n'a pas dit que le délai devait être prolongé. Nous ignorons si le ministère a décidé de traiter les demandes reçues entre le 1er et le 17 janvier à sa façon, sans les transmettre, parce que nous n'avons pas de données à ce sujet.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue. Les deux personnes recevraient la même somme. Je dirais que les personnes qui ont signé un contrat avant le 1er janvier ont toujours été tenues au courant du sort réservé à ce programme.

M. Waddell: Pas par décret du conseil, pas par le biais de *La Gazette* et pas par une loi.

• (1230)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je constate que les députés ont une petite période de questions et de commentaires entre eux. S'ils veulent discuter derrière les tentures, bien d'accord, mais pour le moment, les questions devraient être adressées au député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan).

M. McDermid: Monsieur le Président, je pensais que çà allait bien parce que j'étais interrompu par le député de Vancouver. Je vais faire un commentaire; je ne pose pas de question. Je le répète, le public a été très bien informé. De toute évidence, les Canadiens savaient très bien que le ministère avait reçu une énorme quantité de demandes avant le 31 décembre. Ceux qui ont fait une demande après le 31 décembre savaient très bien que la subvention était de 33 1/3 p. 100. Par contre, comme les règlements n'ont pas été adoptés, le ministère a honoré la subvention de 60 p. 100 qui s'appliquait à ce moment-là. C'était une façon très juste de traiter le public; c'est ce qui s'est passé.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, le fait d'être là depuis longtemps présente au moins l'avantage que le Président connaît le nom de votre circonscription.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je n'ai aucune difficulté à me rappeler la circonscription de «Surrey—White Rock—Delta-Nord». J'espère qu'à l'issue des prochaines élections elle ne portera plus qu'un ou deux noms, celui de Surrey—White Rock, par exemple.

M. Friesen: Monsieur le Président, je ne voudrais pas abandonner l'une des régions de ma circonscription. D'autre part, quand vous êtes là depuis un certain temps, vous vous souvenez des événements passés. Je me réjouis de constater que, par un juste retour des choses, la boucle est bouclée. Le Programme d'isolation thermique n'est pas seul en cause. En réalité, cela soulève la question de la législation par délégation et des méthodes suivies par le comité mixte des règlements et autres textes réglementaires.

Lorsque je siégeais dans l'opposition, un décret du conseil adopté par l'ancien gouvernement a particulièrement retenu mon attention. Il s'agissait du décret concernant la planification d'urgence. Le député qui a déposé ce rapport ne devrait pas sortir, car mes propos l'intéresseront. Je vois que j'ai au moins réussi à attirer son attention.

M. Kaplan: Oui.

M. Friesen: Ce décret concernant la planification d'urgence n'a jamais fait l'objet d'un communiqué contrairement à celui dont nous parlons. Ce dernier a fait l'objet de deux, trois ou quatre communiqués qui annonçaient la nouvelle réglementation que le gouvernement devait adopter ultérieurement. Le décret concernant la planification d'urgence n'a eu droit à aucune publicité. Il a simplement été inscrit dans *La Gazette du Canada* et seuls quelques Canadiens particulièrement attentifs y ont prêté attention.

M. Robinson: Il y est toujours inscrit.

M. Friesen: J'ai entendu le député de Burnaby (M. Robinson). Je pense qu'il ne suit plus d'aussi près les travaux de la Chambre. Il sait parfaitement que le ministre adjoint de la Défense nationale (M. Andre) révise toute cette question, y compris la Loi sur les mesures de guerre. Il ne devrait pas s'inquiéter autant.

Du temps où le député de York-Centre (M. Kaplan) était solliciteur général, je me souviens de l'avoir questionné au sujet de ce décret du conseil qui autorisait le gouvernement à vider les pénitenciers pour les remplir de prisonniers politiques, ou du moins, à faire de la place pour ces derniers. Il m'avait alors répondu: «Ce décret du conseil pose certainement quelques problèmes».

Il se trouve maintenant que, par un juste retour des choses, le député de York-Centre est le coprésident du comité chargé d'examiner la législation déléguée, soit les décrets du conseil. Je me réjouis de voir que le député de York-Centre qui s'était montré quelque peu arrogant au sujet des méthodes du gouvernement à cet égard, préside le comité chargé d'examiner la législation par délégation. Je suis d'accord avec le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) qui a dit, il y a quelques minutes, que le comité était non seulement très important, mais essentiel si nous voulions sauvegarder la démocratie et la liberté au Canada.

Quand j'ai siégé au comité de la réforme parlementaire, j'avais deux grands sujets de préoccupation. L'un était la législation par délégation ou les décrets du conseil qui échappent à l'examen du Parlement à moins de retenir l'attention de ce comité. Je me demandais si le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires était vraiment en mesure de remplir sa mission. Je tiens à féliciter le comité d'avoir soulevé cette question. Mais en même temps, cela me tracasse un peu. Je pense que les membres du comité en ont trop fait. Ils ont pris un sujet qui pouvait susciter certaines inquiétudes légitimes, mais ils l'ont tellement monté en épingle que c'en est devenu ridicule.

Admettons qu'il y ait eu un écart de 17 jours entre le 1er janvier et le 17 janvier, la date où le décret du conseil aurait pu être imprimé. Néanmoins, si le ministre des Finances (M. Wilson) avait présenté son exposé économique en novembre et publié un décret du conseil en même temps, le député de York-Centre se serait plaint que le gouvernement forçait la main au Parlement. Il aurait dit qu'un exposé économique méritait certainement une certaine attention et un débat approfondi au Parlement et que les décrets du conseil devaient suivre ce débat. Il ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il ne peut pas s'attendre à ce que le Parlement tienne un débat parlementaire approfondi sur l'exposé budgtaire et à ce que les règlements soient imprimés en même temps.

Dans son introduction—et je pense rapporter précisément les propos du coprésident—il a déclaré qu'il s'agissait d'un emploi inhabituel des pouvoirs du gouvernement. Les députés qui sont intervenus avant moi ont signalé qu'un préavis suffisant a été donné au public. On a publié le 8 novembre un communiqué de presse pour expliquer aux Canadiens les modalités d'application du nouveau programme. Il a été suivi par un autre communiqué le 9 novembre, dans lequel le ministre annonçait que le montant des subventions diminuerait à compter du 1er janvier 1985. Je peux dire au député que d'après les réactions que j'ai obtenues de l'industrie, elle était parfaitement au courant des procédures et des intentions du gouvernement. On ne peut pas dire que le public ait été pris par surprise ou laissé dans l'ignorance. On a fait une autre annonce le 16 novembre pour expliquer le programme. Il est vraiment exagéré de dire, comme le fait le député, que le gouvernement a abusé de ses pouvoirs.

En tant que membre du comité de réforme parlementaire, je conseille aux membres du comité d'exercer de façon judicieuse ces pouvoirs qui se font attendre depuis longtemps et que bon nombre d'entre nous souhaitaient. Je le répète, cette motion est inutile puisqu'on aurait pu déposer le rapport en question en vertu des dispositions de l'article 44 du Règlement. On aurait ainsi obligé le gouvernement à modifier le Règlement. Le comité a préféré ne pas le faire. Il a préféré critiquer la procédure, a déposé un rapport et demandé un débat de deux heures pour en discuter. En conséquence, rien ne se passe. Le programme et ses conséquences ne sont déjà plus d'actualité. Pourquoi faire perdre deux heures à la Chambre pour discuter d'un rapport qui ne changera rien puisque le programme a déjà pris fin et que tout semble prouver que le public n'a subi aucun préjudice de ce fait? Il a été convenablement informé. Tous les requérants intéressés ont eu le choix de participer ou non au programme.

Motion

• (1240)

Je conseille au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires d'utiliser prudemment ses nouveaux pouvoirs qui lui permettent heureusement désormais de modifier les règlements du gouvernement en vue de remédier à une injustice. Ce n'était pas possible avant que la Chambre n'accepte la réforme. Jusqu'en février, chaque fois que le comité siégeait, il pouvait simplement examiner à fond une question mais sans y donner suite. Grâce à la réforme de la Chambre des communes, le comité dépose désormais un rapport en vertu de l'article 44 du Règlement, que voici en partie:

> . . . qui, si le rapport est adopté, constituera un ordre de la Chambre enjoignant le Cabinet d'abroger un règlement ou autre texte réglementaire en particulier, que le Cabinet a le pouvoir d'abroger.

Cela donne du poids à un rapport, monsieur le Président. Le comité a choisi de déposer un rapport qui n'a aucun poids et il nous a fait perdre deux heures que nous aurions pu consacrer de façon plus judicieuse à débattre une autre question. Je conseille au comité de poursuivre ses travaux afin d'examiner tous ces règlements et autres textes réglementaires, mais de s'assurer que lorsqu'il présentera un rapport à la Chambre, il le fasse dans un but précis et non de façon aussi futile qu'aujourd'hui.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député au sujet de ses remarques précédentes sur le décret CP-1305, concernant la planification d'urgence. Il se rappelle sans doute que lorsqu'il siégeait dans l'opposition, il a invité le gouvernement libéral de l'époque à abroger immédiatement ce décret, disant qu'il constituait une grave menace pour les libertés civiles de tous les Canadiens. Depuis que le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) est un ministériel, il semble avoir changé d'avis. Au lieu d'inviter son gouvernement à abroger immédiatement ce décret, qui existe toujours sous la forme même où les libéraux l'ont adopté, il nous dit maintenant que cela prend du temps, que le ministre examine la question, qu'il faudra un ou deux ans, que le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) doit étudier attentivement la question. Quelle hypocrisie, monsieur le Président!

Comment le député peut-il justifier l'inertie de son gouvernement à l'égard du décret de planification d'urgence? Pourquoi prétend-il maintenant qu'il est normal que son gouvernement étudie la question et prenne encore 15 mois ou deux ans pour un examen approfondi? Quand le député était dans l'opposition, il prétendait qu'il s'agissait de l'une des plus grandes menaces aux libertés civiles du pays. Pourquoi le député déclare-t-il maintenant que le gouvernement a besoin de plus de temps pour étudier la question? Comment peut-il justifier cette volte-face?

Motion

M. Friesen: Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) est un maître de l'hyperbole. Il parle d'hypocrisie. Dans son logement subventionné de Vancouver, comme on l'a vu à la télévision l'autre soir, il devrait utiliser les installations des contribuables du Canada qui lui ont donné . . .

M. McDermid: À $54,000 par année, il occupe un logement subventionné?

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne vois pas ce que cela ait à voir avec la réponse . . .

M. Mayer: Qu'est-ce que la question a à voir avec la motion?

M. Gauthier: Le premier ministre (M. Mulroney) habite lui aussi dans une maison subventionnée.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Nous attendons la réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) était en train de répondre à une question portant sur les règlements et les textes réglementaires. Nous nous lançons dans un débat très relevé qui n'a rien à voir avec le sujet d'aujourd'hui. Je permets au député de Surrey—White Rock—Delta-Nord de terminer sa réponse afin que nous puissions passer à d'autres questions et commentaires.

M. Friesen: Monsieur le Président, je répondais tout simplement au député de Burnaby (M. Robinson) qui a accusé le gouvernement d'hypocrisie.

M. Robinson: Le député.

M. Friesen: Comme le député s'intéresse tellement à la question du logement social et à la satisfaction des besoins des démunis alors qu'il habite lui-même un logement subventionné, s'il faut en croire les informations d'hier soir, j'ai pensé que c'était là une analogie possible.

Plus précisément et en réponse à la question du député, qui avait plus l'allure d'une remontrance que d'une question, je dirais, comme je l'ai fait tantôt au cours de mes observations, que c'est nous, de notre parti, qui avons fait valoir cette question lorsque nous formions l'opposition.

M. Robinson: Que faites-vous maintenant que vous formez le gouvernement?

M. Friesen: Nous ne sommes pas moins déterminés à faire disparaître cette disposition. Nous ne voulons pas nous contenter de retirer simplement l'ordonnance de planification des mesures d'urgence, mais bien régler toute la question de la Loi sur les mesures de guerre, qui fut l'origine de ce problème. Le député veut peut-être bricoler une politique à partir des morceaux d'une autre, mais cela ne nous intéresse pas. Si nous ne voulons pas voir se répéter les événements de 1970, il nous faut régler non seulement le cas de l'ordonnance de planification des mesures d'urgence, mais encore celui de la Loi sur les mesures de guerre. Le député peut être sûr que c'est ce que le gouvernement va faire.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen); il s'agit du langage qu'il utilise à l'égard de ses collègues à la Chambre en disant que le Comité a passé un jugement ou a fait rapport sur une question frivole.

Monsieur le Président, je ne vois rien de frivole en demandant au gouvernement de suivre une procédure reconnue, c'est-à-dire, de gouverner ouvertement, par ordre en conseil, et de passer les règlements après avoir adopté un ordre en conseil.

La question à l'étude à la Chambre aujourd'hui est la suivante: Est-ce que le gouvernement a été sérieux, est-ce qu'il a été juste, équitable, en n'adoptant que le 17 janvier et en rendant public l'ordre en conseil qui, effectivement, établissait des règlements pour la mise en oeuvre de la politique du gouvernement, savoir l'élimination du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes?

[*Traduction*]

Je ne comprends pas l'argumentation du député, monsieur le Président. Comme nous tous à la Chambre, il a été averti le 28 janvier. J'ai quelques dossiers ici. Permettez-moi de vous lire un passage d'une lettre en date du 17 janvier:

Cher député,

Ce colis est destiné à vous fournir ainsi qu'à vos collaborateurs des précisions au sujet des récents changements apportés au Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP) et au Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes (PITMC).

Cette lettre nous communiquait officiellement le 18 janvier les intentions du gouvernement au sujet de la mise en oeuvre du programme.

M. McDermid: C'est absurde!

M. Gauthier: Ce n'est pas absurde. Cette lettre est datée et signée par Dennis Orchard, directeur, programmes énergétiques domicilaires.

• (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La période est réservée aux questions et observations qui doivent être adressées au député qui vient de parler. Le député siège ici depuis assez longtemps pour le savoir.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je signalais simplement au député que j'ai un document en date du 17 janvier 1985 qui révèle que le programme prendrait fin le 31 décembre 1984. Comment le député peut-il prétendre qu'il est futile pour un comité de la Chambre chargé d'examiner les règlements de présenter à la Chambre un rapport qui signale une irrégularité? Voici ce que déclare le comité: «Le comité mixte critique la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à cause de la façon dont les subventions aux propriétaires d'une maison ont été réduites durant l'élimination progressive du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Cela n'a rien à voir avec une déclaration du 9 novembre par laquelle le gouvernement a dit qu'il l'éliminerait. Ceci concerne une annonce faite par le gouvernement par voie de communiqués. En d'autres termes, le gouvernement agit par communiqués plutôt que par décrets et règlements en bonne et due forme. Je ne comprends pas ce qu'il peut y avoir de si farfelu à soutenir cela. Je pense que c'est un argument valable. L'objet du débat de ce matin était de faire en sorte que le gouvernement ne recommence pas à adopter des règlements après coup. Qu'est-ce que le député trouve de si farfelu à cela? Qu'y a-t-il de si

farfelu à demander à un gouvernement d'agir bien et légalement?

M. Friesen: Il n'y a rien de farfelu à essayer de tenir le gouvernement en éveil. C'est là le rôle du comité, et il doit l'accomplir avec rigueur et signaler ses constatations à la Chambre. Mais ce que je conteste absolument, c'est la nécessité de discuter pendant deux heures d'un rapport qui concerne un programme qui n'est plus en vigueur. On ne peut pas reculer la pendule.

Je suis tout à fait d'accord avec le député pour dire que c'est le rôle de ce comité-là de tenir le gouvernement en éveil, de veiller à ce que ses procédures soient régulières et dans l'ordre. Il ne faut pas que nous soyons gouvernés par voie de communiqués. Mais il ne s'agissait pas de cela, simplement de prévenir les gens. Le gouvernement a bien déposé les décrets du conseil nécessaires. Si les députés étaient vraiment sérieux au sujet de ce rapport, ils auraient eu accord au comité pour déposer le rapport; y compris l'article 44 du Règlement, qui aurait demandé au gouvernement une annulation. Le fait même qu'ils n'aient pas appliqué les dispositions ayant une véritable portée montre qu'ils n'étaient pas sérieux au sujet de ce rapport, de ce point de vue-là. Il est malheureux à mon avis que nous ayons passé des heures à discuter de choses qui ne peuvent pas être changées.

M. Waddell: Est-ce qu'entre le 1er janvier et le 17 janvier le député a reçu des demandes pour cette subvention à son bureau de Surrey? S'il en a reçu, qu'est-ce qu'il a dit aux gens? Est-ce qu'ils avaient droit à 60 p. 100 ou à 33 p. 100?

M. Friesen: Je remercie le député de penser que j'ai une mémoire encyclopédique et photographique, mais je ne puis répondre à cette question.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, on a prétendu que la suppression progressive du Programme d'isolation thermique des maisons avait désavantagé certains propriétaires. Rien n'est plus faux. Au contraire, la ministre et ses collaborateurs ont veillé tout particulièrement à traiter de façon équitable tous les propriétaires au cours de la suppression graduelle du programme. A vrai dire, grâce aux mesures que la ministre a prises en conformité de son mandat et par souci de justice, 84,000 autres propriétaires ont bénéficié de subventions pour faire isoler leur maison. La ministre, signalons-le, a effectivement fait preuve de sollicitude en acceptant ces demandes supplémentaires au cours de la période de transition.

On a voulu, en supprimant le PITRC, procéder avec justice et tenir compte des impératifs du marché que la consultation auprès des entreprises d'isolation thermique avait permis d'établir. Voici les faits. Le 8 novembre 1984, dans la foulée du programme de compressions budgétaires du gouvernement, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) annonçait que le programme d'isolation serait supprimé progressivement jusqu'à son abolition, le 31 mars 1986, et que la quote-part du gouvernement passerait de 60 à 33 1/3 p. 100 des dépenses admissibles. Le 9 novembre 1984, la ministre déclarait que le taux réduit commencerait à s'appliquer à compter du 1er janvier 1985.

Le 16 novembre 1984, reconnaissant qu'il fallait plus de souplesse pour permettre aux consommateurs et aux entrepreneurs de se conformer à l'échéancier de la suppression, la ministre a annoncé qu'elle examinerait les demandes de ceux qui auraient fait connaître leur intention de faire isoler leur maison. Ils avaient jusqu'au 31 décembre 1984 pour le faire, et les travaux devaient être terminés au 31 mars 1985. Il s'agissait là d'une mesure spéciale, non prévue dans les règlements du programme, qui révélait le souci de souplesse et de justice du gouvernement. Le 17 janvier 1985, le décret du conseil a été publié pour mettre en exécution les changements apportés aux règlements. Jusqu'à cette date, toutes les demandes reçues et accompagnées d'une preuve des travaux effectués donnaient droit au remboursement de 60 p. 100.

La ministre voulait mettre au point un mécanisme ordonné, équitable et souple pour supprimer graduellement le PITRC. La ministre a maintenu le programme pendant 17 mois après la date annoncée au départ pour sa disparition. Elle accordait ainsi une période de transition généreuse pour passer au taux de remboursement plus faible et tenait compte des réalités du marché vu qu'elle avait consulté l'association nationale des entrepreneurs en isolation et obtenu son appui.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Non seulement le député est-il en train de lire son discours, ce qui est contraire à nos règles, mais il est en train de lire le même discours que le secrétaire parlementaire. Ce n'est pas vraiment un débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Cette observation est irrecevable.

M. Gauthier: C'est le même discours. Il lit mieux que le secrétaire parlementaire.

M. Gustafson: Monsieur le Président, l'opposition est en train de gaspiller le temps de la Chambre alors que la ministre a agi au mieux des intérêts des Canadiens. Si vous me le permettez, je voudrais continuer.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a dit que l'opposition gaspillait le temps de la Chambre. Les députés conservateurs qui font partie du comité ont appuyé ce rapport à l'unanimité et j'espère que le secrétaire parlementaire fera une mise au point à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un recours au Règlement.

M. Gauthier: Non, mais c'est une bonne chose à signaler.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que les députés permettront à l'honorable secrétaire parlementaire de continuer. Il ne lui reste qu'une minute et je voudrais bien entendre ce qu'il a à dire.

Article 21 du Règlement

M. Gauthier: S'il veut dire qu'il est 13 heures, nous serons d'accord.

M. Gustafson: Monsieur le Président, les politiques et les méthodes auxquelles la ministre a eu recours pour réaliser le processus d'élimination graduelle sont justes et équitables. Tels sont les faits. La ministre et ses collaborateurs ont bien réagi aux réalités du marché durant la période d'élimination graduelle. Le fait est que l'industrie n'aurait pas pu suffire à la demande accrue de travail d'isolation. On a donc pris des dispositions spéciales. L'industrie en a bénéficié, et les consommateurs canadiens également.

Je tiens à signaler un malentendu au deuxième paragraphe de l'article 3 du rapport du comité. Il y est affirmé qu'on n'a pas conservé de données concernant le nombre des demandes de remboursement à 60 p. 100 qui ont été rejetées parce que le requérant aurait dû faire enregistrer son engagement à acheter des matériaux isolants avant telle date. Cette information a été donnée en réponse à une question tout à fait différente concernant le nombre des requérants qui avaient essayé de s'inscrire après le 31 décembre 1984.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président, et je voudrais dire simplement que la ministre a agi au mieux des intérêts des consommateurs canadiens et que nous en sommes fiers.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du secrétaire parlementaire est expiré. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES AUX CONTRIBUABLES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, aujourd'hui le ministre du Revenu national (M. MacKay) souligne les mesures pour venir en aide aux employés préposés aux demandes de renseignements. Le ministre a indiqué que les contribuables doivent pouvoir compter sur Revenu Canada pour obtenir des renseignements exacts qui les aideront à remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu. Le ministre a annoncé un certain nombre de mesures qui sont prises pour aider les employés à atteindre cet objectif. Toutes des mesures pour l'année prochaine! Qui va aider les contribuables qui n'ont pas fait leurs déclarations d'impôt alors qu'il ne reste que huit jours pour le faire, monsieur le Président? Qui va payer les intérêts pour les erreurs que les Canadiens vont commettre en remplissant leurs déclarations d'impôt, étant donné que Revenu Canada ne connaît pas les réponses, et donne de mauvais renseignements? Le ministre, là-dessus, monsieur le Président, est silencieux. J'espère qu'il va revenir avec un autre communiqué de presse pour se prononcer là-dessus.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'INFLAMMATION PELVIENNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, on sait que l'inflammation pelvienne est une épidémie dont personne ne parle mais qui, pourtant, sévit dans tout le Canada. En 1982, plus de 140,000 Canadiennes ont été traitées contre cette maladie et le nombre augmente chaque année. En dépit de ces chiffres, le silence persiste au sujet de cette affection et de ses conséquences: stérilité et invalidité. Le Canada ne fait aucune recherche sur cette maladie.

Bien que de 3 à 9 p. 100 des utilisatrices de stérilets en cuivre contractent la maladie, ceux-ci continuent à être vendus au Canada, alors qu'ils sont interdits aux Etats-Unis. Le *Kamloops Womens Resource Centre* demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'interdire immédiatement les stérilets en cuivre, de lancer des recherches sur l'inflammation pelvienne et de mettre un terme à cette épidémie secrète.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

LA RETRAITE ANTICIPÉE APRÈS 25 ANS D'EMPLOI CONTINU POUR LES EMPLOYÉS DES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, hier j'ai présenté une pétition sur la retraite anticipée après 25 ans de service continu, pétition qui a été signée par un grand nombre d'employés des services correctionnels du Canada, et plus précisément par un groupe de ma circonscription de Duvernay.

On comprendra que cette question me touche de très près car, dans ma circonscription, j'ai cinq pénitenciers fédéraux et la seule école de formation de gardiens francophones au Canada.

La retraite anticipée, monsieur le Président, est de toute première importance pour ces gens qui ont été soumis pendant de nombreuses années à des conditions de travail des plus stressantes. Cette demande ne date pas d'hier, puisqu'un rapport recommandant cette mesure avait été présenté il y a près de 10 ans au solliciteur général du Canada, et plus récemment encore dans le Rapport Carson en 1984.

Ces employés des pénitenciers fédéraux, ceux de ma circonscription de Duvernay et de partout ailleurs au Canada, ont fait plus que leur part. Je tiens à leur souligner qu'ils peuvent être assurés de l'appui du député de Duvernay.

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LES PROGRÈS DUS AUX MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, le gouvernement s'est donné pour priorité de réaliser l'égalité économique et sociale des femmes. Il a présenté des lois qui amélioreront la situation financière des femmes à faible revenu et multiplieront les possibilités de formation, des mesures de réforme de la loi du divorce, une loi facilitant l'application des ordonnances de pension alimentaire, d'autres dispositions qui permettront de lutter plus efficacement contre les émissions qui vont trop loin et la pornographie, et des mesures qui font disparaître la discrimination contenue dans la Loi sur les Indiens ainsi que d'autres inégalités.

Entre septembre 1984 et mars 1986, quelque 293,000 emplois ont été créés pour les femmes. Le chômage des femmes a diminué de 1.9 p.100 depuis septembre 1984. Comparez ce taux à celui du dernier mandat de nos prédécesseurs au cours duquel il a augmenté de 3.4 p.100. Et qui plus est, ce gouvernement continuera sur sa lancée et n'aura de cesse que lorsque l'égalité complète pour les femmes aura été réalisée.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA NOUVELLE CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE SOCIÉTÉ PARCE QU'ELLE DOIT DE L'IMPÔT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le gouvernement parle de consultations au sujet de Revenu Canada. Nous avons entendu les propos très sévères de l'ancien critique du ministre à l'endroit du gouvernement. Pourtant, ce même gouvernement est disposé à fermer les portes d'une entreprise à Peterborough, la Friedrich Industries, qui compte 175 employés, sous prétexte que cette compagnie lui doit apparemment de l'impôt.

Bien que la banque soit disposée à refinancer l'entreprise, que l'*Ontario Development Corporation* affirme que celle-ci est viable, que la compagnie elle-même ait pris des dispositions pour effectuer ce remboursement et que le député progressiste conservateur de Peterborough (M. Domm) ait exhorté le ministre à reconsidérer sa décision, ce dernier a préféré faire la sourde oreille et fermer l'établissement, ce qui privera de leur emploi 175 habitants de Peterborough. Or, nous devons cette situation au fait que le ministre n'est pas disposé à prendre connaissance du programme de refinancement proposé, dans le cadre duquel la compagnie pourrait verser $25,000 par semaine pendant une période de 10 semaines.

• (1405)

Est-ce bien ce gouvernement qui prétend se soucier du bien-être des travailleurs? S'agit-il d'un ministre du Revenu national (M. MacKay) qui prête une oreille attentive non seulement à l'opposition, mais aussi à ses propres collègues ? J'exhorte le ministre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE D'AIDER LE SECTEUR PÉTROLIER

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, l'effondrement des prix pétroliers a créé une situation critique à Calgary. Par exemple, les fonctionnaires des centres d'assurance-chômage travaillent 68 heures par semaine pour répondre à l'avalanche de réclamations. Comparativement à la même époque l'an passé, les 16,400 réclamations au cours des sept dernières semaines représentent une augmentation de 57.5 p. 100 . . . Oui, monsieur le Président, 57.5 p. 100.

Ce sont 16,400 cas de désespoir, de rêves brisés, de difficultés, de déménagements forcés.

Le gouvernement doit agir sans tarder et venir en aide à cette industrie.

* * *

L'IMMIGRATION

LES TRANSFUGES DE L'ARMÉE RUSSE EN AFGHANISTAN— L'OFFRE DE PARRAINAGE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole au nom d'un groupe d'intervention formé par la collectivité ukraino-canadienne de Winnipeg et dirigé par le professeur Roman Yereniuk. Il aimerait qu'on encourage et autorise à venir s'établir au Canada les six soldats transfuges de l'armée soviétique qui sont actuellement en Afghanistan.

Le groupe d'intervention est disposé à parrainer Egon Kovalchuk, un des six transfuges, et à s'occuper de lui ici au Canada. Il cherche d'autres groupes ethno-culturels qui accepteraient de parrainer les cinq autres transfuges. Le groupe est d'avis qu'on les a traités injustement en leur faisant accroire qu'ils pourraient facilement s'établir au Canada. Malheureusement, le gouvernement a mal défendu leur cause et les a abandonnés dans un territoire détenu par des rebelles.

Cette offre sincère de la part de Canadiens soucieux prouve que le public tient à ce qu'on sauve ces six hommes. En tant que député d'une circonscription comme Winnipeg-Nord où toutes sortes de nationalités sont représentées, je peux assurer à la Chambre que cette offre d'assistance reflète l'opinion de beaucoup d'immigrants canadiens et que le groupe d'intervention va prendre d'autres mesures pour s'assurer que ces prisonniers de guerre pourront commencer une nouvelle vie au Canada.

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes sont écoulées.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'EMPLOI

LES PETITES ENTREPRISES—LES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, j'aimerais, par un exemple concret, prouver à cette Chambre que les investissements de notre gouvernement dans la circonscription de Champlain profitent à toute la population. Deux cent vingt mille dollars ont été versés à la société CLE de Champlain pour des prêts à nos petites entreprises. Cette somme a généré des investissements importants et nécessaires pour l'essor de notre région. En effet, plus d'un million de dollars ont été générés par nos entreprises et par nos institutions bancaires pour fournir des emplois permanents et durables à notre population.

Monsieur le Président, je tiens à signaler à la population de la circonscription de Champlain que notre gouvernement est sur la bonne voie et que c'est avec des gens dynamiques, des gens qui s'impliquent dans l'entreprise que nous serons en mesure de créer des emplois permanents et un Canada fort pour les jeunes qui nous suivent.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AIDE DEMANDÉE PAR LES VICTIMES DES CRIMES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, il arrive souvent dans notre régime de justice criminelle que la victime d'un crime soit laissée pour compte. Pendant que le criminel bénéficie des droits et privilèges prévus par la loi, la victime, elle, est oubliée.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le solliciteur général (M. Beatty), conscients de cette situation, ont pris dernièrement certaines initiatives qui méritent d'être soulignées.

Il faudrait aussi signaler la participation des forces policières qui ont établi des services chargés d'aider les victimes.

Il faut espérer qu'à l'avenir, les victimes auront plus facilement accès à l'assistance et aux conseils qu'elles méritent et que leurs intérêts seront mieux protégés.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES ATELIERS DE MONCTON—LES CONSÉQUENCES D'UNE FERMETURE ÉVENTUELLE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon indignation au sujet de l'attitude du gouvernement à l'endroit des travailleurs des ateliers du CN à Moncton. Force nous est de constater que, depuis près d'un an, le gouvernement fédéral a décidé d'abandonner à leur sort les 1,200 travailleurs de ces services. Le gouvernement a obstinément refusé d'assurer que les ateliers resteront ouverts et que les emplois des travailleurs seront protégés.

Selon une étude socio-économique commandée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'économie de la province souffrirait grandement de la fermeture des ateliers du CN. Sur deux ans, les pertes de revenu disponible s'élèveraient à 13.5 millions; l'accroissement des frais de prestations sociales à la charge du gouvernement fédéral seraient de 9.4 millions; les frais occasionnés par le chômage et qui ne sont pas assumés par le gouvernement fédéral seraient de 8.8 millions; la région de Moncton perdrait en outre 680 emplois occasionnant des pertes de revenus de l'ordre de 10 à 12 millions; sur deux ans, les pertes des détaillants s'élèveraient à 16 millions, sans compter une diminution de la valeur des biens immobiliers de l'ordre de 5 p. 100.

Il serait temps que le gouvernement décide de faire quelque chose pour les habitants de Moncton, surtout pour les travailleurs des ateliers du CN.

* * *

• (1410)

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX DONS D'ORGANES

HOMMAGE À LA PROFESSION MÉDICALE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ce matin un déjeuner où les convives ne manquaient pas a été organisé par le chapitre canadien de l'organisme *Transplant International* et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). On a voulu souligner ainsi la Semaine nationale de sensibilisation aux dons d'organes.

Il faudrait que tous les Canadiens connaissent mieux les prouesses réalisées par la profession médicale dans la greffe d'organes. Les gens qui ont subi une greffe du coeur, d'un rein ou du foie ont maintenant 80 à 85 p. 100 de chance de mener une vie normale et très active grâce à la cyclosporine qui est venue à bout du phénomène du rejet.

Toutes nos félicitations et nos remerciements à Bill Brady, le président et fondateur de *Transplant International*, aux valeureux membres de son conseil d'administation représentant toutes les régions du Canada, et aux centaines de bénévoles qui sont chargés de sensibiliser davantage le public afin de recruter un plus grand nombre de donneurs. La victoire ne sera remportée une fois pour toutes que lorsque nous aurons réussi à réduire à zéro la liste d'attente des greffes d'organes.

* * *

[*Français*]

LE SPORT

LA VICTOIRE DE ANDRÉ VIGER À BOSTON

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je veux rendre publiquement hommage à André Viger, de Sherbrooke, qui remportait hier le Marathon de Boston en fauteuil roulant, améliorant même le record précédent.

Cet exploit sportif sur la scène internationale est tout à l'honneur du Canada et nous pouvons à bon droit nous enorgueillir des succès de cet athlète québécois et canadien.

Pour tous les jeunes du Canada, et ils sont nombreux ici aujourd'hui, tant de Coaticook, au Québec, que de Port Ellis, en Colombie-Britannique, André Viger constitue le plus bel exemple de détermination, de persévérance, de ténacité et d'effort.

En mon nom et en celui de mes collègues de la Chambre des communes, j'adresse à André Viger nos plus sincères félicitations.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous avons entendu cet après-midi deux ardents plaidoyers de la part de députés conservateurs de l'arrière-ban. L'un avait trait au besoin de prestations de retraite anticipée qui, bien sûr, priveraient les pensionnés de prestations d'assurance-chômage s'ils pouvaient prendre leur retraite; et le second avait trait à l'effondrement des prix du pétrole et aux difficultés qui en résultent pour de nombreuses familles de la région de Calgary.

Ces députés ne se rendent-ils pas compte que les faits mêmes dont ils se plaignent font partie intégrante de la politique conservatrice de libre entreprise du gouvernement qu'ils appuient? Peut-être feraient-ils bien de comprendre que les choses mêmes dont ils se préoccupent le plus sont attribuables aux politiques instaurées par le gouvernement. Je me demande à qui ils pensent en faire accroire.

* * *

L'ÉNERGIE

LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES—ON DEMANDE L'ABOLITION

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je prends la parole pour signaler à la Chambre un très réel problème qui se pose à mes électeurs du nord-est de l'Alberta, surtout ceux de Fort McMurray. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières, une taxe libérale imposée il y a bien des années, frappe toujours le pétrole produit par Syncrude. J'exhorte tous les députés à réfléchir bien sérieusement à ce problème. J'exhorte la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) à envisager sérieusement d'exempter de la TRPG tous les projets d'exploitation des sables bitumineux.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROTÉGER LES AGRICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, les producteurs de grain de l'Ouest veulent être traités équitablement. Ils demandent au gouvernement de leur donner l'appui nécessaire pour qu'ils puissent livrer une juste concurrence aux producteurs américains. Ils réclament un rendement sur un boisseau de grain canadien égal à celui d'un boisseau aux États-Unis. Ils demandent que le gouvernement protège les agriculteurs canadiens autant que le gouvernement américain protège les agriculteurs américains. Est-ce trop demander?

* * *

L'ÉNERGIE

ON PRÉCONISE L'ANNULATION DE LA TAXE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le meilleur conseil à donner au député qui se plaint des taxes sur l'essence dans la région de Fort McMurray, c'est qu'il demande à son propre gouvernement d'annuler la taxe. Après tout, pourquoi se plaint-il à la Chambre des communes? Il devrait présenter ses doléances à son propre gouvernement, puisque c'et lui qui impose les taxes de ce temps-ci.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA LETTRE DU PRÉSIDENT AUX SÉNATEURS AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est toujours le suspense au Sénat américain. Cette incertitude laisse planer certains doutes sur les rapports spéciaux qui unissent le premier ministre et l'administration américaine. Ma question au premier ministre concerne une lettre du président invitant les sénateurs américains à apporter leur appui aux négociations commerciales canado-américaines, et précisant que le Canada «a très activement appuyé les initiatives internationales des États-Unis, notamment en matière de lutte contre le terrorisme et de maintien d'une solide unité sur les grandes questions de contrôle des armements entre l'Est et l'Ouest». Je demande au premier ministre ce que signifient ces paroles du président. Avons-nous en fait sacrifié l'indépendance de notre politique étrangère pour acheter un vote affirmatif sur cette question?

• (1415)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est particulièrement déplacé de la part d'un ancien premier ministre du Canada de laisser planer une accusation aussi calomnieuse au sujet de l'attitude et de la politique étrangère de notre pays. La déclaration du président des États-Unis était parfaitement claire. Il considère le Canada comme un allié fiable, et c'est ce que nous souhaitons être. Nous accordons à nos amis le bénéfice du doute. Nous nous considérons comme un allié fiable, et tant que nous serons au gouvernement, nous le serons.

Questions orales

[*Français*]

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, notre premier ministre évite délibérément de révéler la substance des conversations des entretiens entre lui et le président des États-Unis.

Aurait-il accepté de garder le silence en ce qui concerne les affaires mondiales jusqu'à ce qu'il reçoive un vote affirmatif devant le Sénat des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il s'agit là d'une suggestion indigne et répugnante.

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS DE BOIS CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a refusé de participer à notre récent débat. Nous nous interrogeons sur les raisons de ce silence. Dans la même lettre adressée aux sénateurs américains, le président disait aussi qu'il était déterminé à obtenir une solution au problème du bois, une solution manifestement américaine, et le représentant commercial des États-Unis a adressé au sénateur Pryor, de l'Arkansas, ce texte:

Dave, la question du bois va se régler.

Le gouvernement canadien a-t-il fait part au président ou au représentant commercial des États-Unis de sa volonté de régler le problème du bois? Le président en est-il arrivé à mettre le premier ministre dans sa poche?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition redouble d'élégance. La réalité, c'est que comme tous les gouvernements du Canada, nous avons toujours et en toutes circonstances mené les affaires de notre pays dans l'intérêt national.

Cette initiative fait son chemin aux États-Unis. Nous ne savons pas à quoi elle aboutira. Elle devrait avoir des répercussions avantageuses pour le Canada, permettre de créer de nouveaux emplois, d'abaisser le chômage et d'offrir une nouvelle prospérité, de nouvelles perspectives aux Canadiens. Nous avons toujours dit qu'une bonne affaire pour le Canada était une bonne affaire pour nos partenaires et que ce qui était bon pour nous devait être bon pour eux. Voilà comment nous voyons les choses, et je crois que c'est la bonne façon de les voir.

* * *

L'IMMIGRATION

LES SOLDATS RUSSES QUI ONT FAIT DÉFECTION EN AFGHANISTAN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concerne les six soldats soviétiques qui ont fait défection et qui se trouvent à l'heure actuelle en Afghanistan. On m'a confirmé aujourd'hui qu'à la suite de l'échange qui a eu lieu, hier, à la Chambre, l'éditeur du *Whig-Standard* de Kingston s'est mis en rapport avec le ministre, afin de lui communiquer des renseignements confidentiels et importants au sujet de cette question très délicate. Le ministre peut-il nous confirmer qu'il a discuté de cette question avec l'éditeur en question? Rencontrera-t-il M. Davies? Peut-il garantir à la Chambre qu'à la suite de ces renseignements, il demandera immédiatement à ses collaborateurs de se rendre en Afghanistan, afin de libérer ces six jeunes hommes courageux?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au cours des derniers mois, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures, afin d'obtenir la libération de ces six soldats et il a notamment assoupli les critères de santé et de sécurité appliqués normalement. En réponse à des questions posées hier à la Chambre, j'ai signalé que nous serions tout disposés à discuter avec les journalistes concernés de toute collaboration permettant de faire venir ces six soviétiques au Canada.

Je peux confirmer que j'ai pris l'initiative de m'entretenir aujourd'hui avec le rédacteur en chef, et non l'éditeur, du *Whig-Standard* de Kingston et que nous examinons certaines mesures qui permettraient peut-être d'accueillir ces prisonniers de guerre au Canada. Je suis disposé à informer en privé un membre de chacun des partis d'opposition sur la nature de ces dispositions, mais selon moi, nous risquerions de compromettre le succès de notre initiative en discutant davantage de cette question publiquement.

LE PROGRAMME RELATIF AUX PRISONNIERS OPPRIMÉS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir prévu des consultations. Cependant, hier, il a déclaré qu'il n'y avait aucun moyen de faire sortir ces soldats d'Afghanistan. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas choisi d'appliquer le programme relatif aux prisonniers opprimés, établi en 1982, qui permettrait à ces transfuges d'être acceptés rapidement au Canada et de remplir une fois arrivés au pays les formalités d'usage? Les fonctionnaires relevant du ministre souhaitent toujours imposer des analyses d'urine à ces six personnes au Pakistan. C'est injuste. Le ministre va-t-il les faire entrer au pays et leur faire ensuite remplir les formalités d'usage?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le problème ne se pose pas de ce côté-ci de la frontière. C'est bien là la difficulté. Je viens tout juste de signaler à la Chambre que j'ai eu des entretiens qui, selon moi, pourraient conduire à la libération de ces six prisonniers de guerre soviétiques et à leur venue au Canada. C'est certainement ce que je souhaite, à l'instar du gouvernement. Chose certaine, il est clair que c'est là l'objectif du rédacteur en chef et des journalistes du *Whig-Standard* de Kingston. Nous sommes disposés à collaborer. Je suis persuadé que je peux compter sur la collaboration des députés, afin d'obtenir la libération de ces six prisonniers et leur venue au Canada.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE BOIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les petites manigances se poursuivent à Washington. La question que je pose au premier ministre vient se greffer à celle du chef de l'opposition, mais je voudrais recevoir une réponse beaucoup plus directe et plus précise cette fois-ci. Quels arrangements secrets ont été faits pour pousser le représentant américain au commerce, Clayton Yeutter, à écrire ce qui suit, à la main, au sénateur Pryor de l'Arkansas: «Dave, nous allons arranger les problèmes qui se posent avec le bois»? Quelle garantie secrète va venir frapper nos producteurs de bois? Veuillez nous donner des réponses qui nous donnent une idée.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, aucune garantie n'a été et ne sera donnée, comme le sait mon collègue.

LA LETTRE DU PRÉSIDENT AUX SÉNATEURS AMÉRICAINS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, si le premier ministre juge que l'on peut ne pas tenir compte de telles garanties, peut-il dire à la Chambre ce que le président Reagan voulait dire dans la lettre qu'il a envoyée aux mêmes sénateurs, dans laquelle il a dit ceci: «Je m'engage à trouver une solution à la question du bois et aux autres problèmes pour permettre aux entreprises américaines de faire concurrence aux autres»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suppose qu'il faudrait poser la question au président Reagan puisque c'est lui qui a écrit cette lettre. Je sais que cela étonnera les néo-démocrates d'apprendre que le gouvernement du Canada essaie de faire une bonne affaire pour le Canada dans les accords commerciaux dont nous discutons. Nous sommes persuadés qu'à longue échéance, le Canada a intérêt à ce que le marché soit avantageux pour nos partenaires commerciaux également. De toute évidence, le président Reagan essayait de dire de façon élégante que si le bois nous pose un problème, il leur en pose un également, et qu'il espère, tout comme nous, que ce problème sera résolu dans une entente sur la libéralisation des échanges commerciaux.

[*Français*]

LES PERTES POSSIBLES DANS LA PRODUCTION DE BOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il exprimer au moins son inquiétude, sa préoccupation au sujet de toutes ces indications de pertes possibles pour notre production de bois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à mon avis, le député ferait mieux s'il était compositeur de téléroman.

J'aimerais lui signaler que nous avons apporté toutes les objections possibles, et fait toutes les interventions voulues en ce qui concerne le problème ayant trait au bois. Il y a une progression normale qui se fait dans le dossier. Et on espère que le tout sera réglé selon des normes raisonnables et les formules qui sont en place. Il n'y a rien de plus difficile ou de plus controversé que cela.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES SOLDATS RUSSES QUI ONT FAIT DÉFECTION EN AFGHANISTAN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, porte sur l'attitude de son gouvernement dans l'affaire des Soviétiques qui doivent venir au Canada, du moins nous l'espérons. Je voudrais demander au ministre de façon très directe pourquoi la mission à laquelle son ministère avait initialement donné le feu vert a été annulée.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, la députée ne doit pas croire tout ce qu'elle lit ou tout ce qu'elle dit.

• (1425)

M. Crosbie: Absolument.

M. Turner (Vancouver Quadra): Même le *Whig-Standard*?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Deuxièmement, pour que tout soit bien clair, le gouvernement du Canada n'a absolument pas renoncé à son projet de libérer ces six prisonniers de guerre soviétiques et de les faire venir au Canada. Il se pose sur place des problèmes d'ordre pratique en rapport avec la compétence des autres pays et l'attitude des gens qui détiennent sans doute ces six prisonniers de guerre. Nous pensons avoir trouvé une façon de résoudre le problème. J'espère que notre projet ne sera pas remis en question par le comportement irresponsable de certains à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET L'URSS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le secrétaire d'État n'a pas à faire preuve d'une telle suffisance si l'on pense qu'il a fallu trois journalistes . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: La question.

Mme Copps: . . . sans ces trois journalistes du *Whig-Standard* de Kingston, ces personnes seraient . . .

Monsieur le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Copps: Ma question s'adresse au secrétaire d'État. Je veux une réponse directe. Hier soir, au réseau national, on a annoncé que la raison . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. À l'ordre, je vous prie. La députée a une question à poser, je pense.

Mme Copps: Le ministre nie-t-il que l'on a fait échouer la mission parce qu'il voulait améliorer les relations avec l'Union soviétique avant son voyage dans ce pays en avril 1985?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est absolument pas le cas. J'ajoute que j'ai déjà participé à des mesures d'intervention en vue de libérer certaines personnes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CONSTRUCTION AUX ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Alors qu'il comparaissait il y a une semaine devant le comité des finances du Sénat américain, monsieur le Président, Clayton Yeutter a déclaré ce qui suit au sujet du bois de constuction de résineux:

> Une délégation américaine de haut niveau est à Ottawa aujourd'hui pour discuter de ce problème. Il est impérieux de le résoudre dans les plus brefs délais, et notre gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour y parvenir.

Le premier ministre est-il en train de dire à la Chambre aujourd'hui qu'aucune proposition n'a été faite au Canada lors de la réunion tenue à Ottawa il y a une semaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a vraisemblablement eu une discussion entre les deux parties, du moins je le suppose. Si mon honorable collègue demande s'il y a eu une proposition ou une suggestion qui a pu influencer la décision relativement au vote du Sénat américain, la réponse est non.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Au début de la période des questions, le premier ministre a mentionné qu'il pourrait bien y avoir libre-échange dans le domaine du bois de construction. Or, le Canada et les États-Unis pratiquent le libre-échange dans ce secteur depuis 40 ans. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens quel pourrait bien être exactement l'aboutissement de nouveaux entretiens sur le libre-échange dans le domaine du bois de construction? Un libre-échange encore plus libre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me demande si les gens de la Colombie-Britannique vont trouver cela drôle. Contrairement aux députés néo-démocrates, ces gens-là savent qu'il y a des sénateurs américains qui sont résolus à ruiner l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, ce à quoi nous sommes opposés. Voilà pourquoi nous avons adopté la position actuelle au nom des producteurs forestiers de la Colombie-Britannique.

M. Deans: Quelle position?

LE CANADIEN NATIONAL

LES MISES À PIED AUX ATELIERS DE MONCTON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. En août dernier, il a assuré au député de Moncton qu'il ne pouvait pas «appuyer une réduction massive du personnel du CN employé à Moncton». Comme cette question cause beaucoup de tort à la population de Moncton, le ministre est-il prêt à tenir ses engagements et à ordonner au CN de cesser tout licenciement à Moncton et de réembaucher les 250 personnes déjà mises à pied?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, aux dernières nouvelles, le CN emploie 4,136 personnes dans la région de Moncton sur un total de 6,000 pour toute la région de l'Atlantique. Une bonne proportion de la main-d'oeuvre du CN est employée dans cette région.

• (1430)

Le député veut sans doute parler des ateliers. Il n'ignore pas qu'il y a trois grands ateliers au Canada. Leur capacité est excédentaire. Le CN examine la situation et essaie d'apporter des ajustements en fonction de la charge de travail et du genre de tâches qui doivent être accomplies dans les différentes régions du pays.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER DES INSTRUCTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre la gravité de la question, non seulement pour les habitants de Moncton, mais pour toute l'économie de la région de l'Atlantique. Ne va-t-il pas invoquer les dispositions de l'article 99 de la Loi sur l'administration financière pour ordonner au conseil d'administration du CN d'arrêter toute mise à pied aux ateliers du CN, à Moncton, et de réembaucher les 250 employés congédiés? Le ministre va-t-il tenir ses engagements ou va-t-il tout simplement abdiquer?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je le répète, le CN emploie plus de 4,000 personnes dans la région métropolitaine de Moncton. Je prends cette question très au sérieux et c'est pourquoi je ne prendrai pas de décision précipitée. Nous essayons de résoudre le problème de façon à assurer à la population de la région un avenir à long terme, en fonction des réalités auxquelles les chemins de fer doivent faire face.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE VERSÉES AUX PÊCHEURS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Sait-il que deux hommes d'affaires américains, qui étaient interrogés ce matin à l'émission *Canada AM*, ont affirmé que la question des prestations d'assurance-chômage versées aux pêcheurs serait discutée si nous entamons des négociations sur le libre-échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis le ministre chargé de surveiller *Canada AM*.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Enfin une tâche à votre mesure, Joe.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le faites-vous avant d'aller au lit ou après vous être levé?

M. Axworthy: Vous n'avez pas la compétence voulue.

M. Deans: Voilà donc ce que vous faites.

M. Clark (Yellowhead): C'est ce que je fais, M. Deans. Et vous?

Des voix: Bravo!

M. Deans: Nous essayons d'obtenir des réponses à nos questions.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU NÉGOCIATEUR CANADIEN

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, puisque le ministre a d'aussi lourdes responsabilités, je lui signale également que ces hommes d'affaires se disaient convaincus que toutes ces questions, entre autres les prestations d'assurance-chômage versées aux pêcheurs, étaient négociables précisément parce que Simon Reisman le leur avait affirmé. Est-il au courant?

M. Crosbie: C'est ce qui s'appelle du ouï-dire.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pourrais-je savoir quelle était la question de l'interviewer, afin que ma réponse soit diffusée fidèlement à l'émission *Canada AM* demain matin?

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POURSUITE INTENTÉE CONTRE UN JOURNALISTE POUR SES ACTIVITÉS DANS DES AÉROPORTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question au premier ministre découle de la poursuite intentée contre le journaliste Bertrand de la Grange pour le service qu'il a rendu en démontrant que les systèmes de sécurité de nos aéroports sont insuffisants. Le premier ministre trouve-t-il normal que le ministre de la Justice, à l'extérieur de la Chambre et avant le procès de M. de la Grange, le déclare coupable d'un délit criminel?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député savait lorsqu'il a posé sa question hier, et s'il ne le savait pas il aurait dû le savoir, que les poursuites n'ont rien à voir avec le procureur général du Canada. C'est une poursuite municipale, intentée par la municipalité de la région. Seul le procureur général du Québec peut intervenir, s'il le désire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous le déclarez donc coupable.

M. Crosbie: Je n'ai jugé personne coupable ou innocent. Je trouve que le député qui a soulevé cette question est coupable d'une grande ignorance.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je ne pose pas de question sur la poursuite elle-même. Comme d'habitude le ministre a tort. La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité lui donne l'autorité et la responsabilité dans des cas semblables, s'il veut bien les assumer.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Le premier ministre ne pense-t-il pas qu'il a une responsabilité en ce qui concerne le comportement de ses ministres et les déclarations qu'ils font qui, comme c'est le cas ici, peuvent nuire considérablement à l'intégrité de notre justice?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans le cas présent je me déclare en faveur du ministre de la Justice.

M. Waddell: Vous n'êtes pas encore juge, Brian.

M. Crosbie: C'est rassurant.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: C'est également surprenant.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE AUX ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans sa réponse à mon collègue, le député de Skeena, il a déclaré que le gouvernement a une position très claire au sujet des exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis pour protéger l'industrie forestière canadienne. Le premier ministre pourrait-il expliquer cette position?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la position du gouvernement est effectivement très claire. Les échanges sont actuellement libres entre nos deux pays et nous voulons qu'ils le restent. Nous refusons d'admettre, comme le prétendent les Américains, que nous subventionnons cette industrie par le biais des droits de coupe ou par d'autres moyens.

Questions orales

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte aussi sur le libre-échange. En réponse aux démarches de l'industrie pharmaceutique américaine aux États-Unis, la *National Association of Manufacturers* a déclaré ce qui suit dans son témoignage: «Le gouvernement des États-Unis a reçu des assurances répétées . . . »

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question à poser?

M. Riis: Ma question s'adresse au premier ministre. Est-il vrai que vous avez donné des assurances?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous n'en avons donné aucune.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ASSURANCE-RÉCOLTE—LES SEMAILLES DE RÉCRÉATION

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. On craint vraiment que, ce printemps, des agriculteurs des Prairies ne s'adonnent à ce qu'ils qualifient de «semailles de récréation». Le ministre va-t-il, de concert avec divers groupes agricoles et ses homologues provinciaux, examiner les programmes fédéraux-provinciaux d'assurance-récoltes afin de trouver des moyens d'empêcher certains agriculteurs d'exploiter leur terre comme une mine plutôt que comme une terre?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, d'aucuns d'entre nous vont trouver plutôt intéressante l'expression «semailles de récréation» employée par le député. Je partage les craintes du député et j'apprécie les instances qu'il formule. Le programme fédéral-provincial d'assurance-récoltes a donné d'excellents résultats. Nous tenons à nous assurer que ce programme est largement accessible, mais nous devons prendre toutes les mesures possibles pour qu'il ne soit pas mal utilisé. Je peux assurer au député que je ferai part de ses préoccupations à mes homologues provinciaux.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LIBYE—LE CONSEIL DONNÉ AUX CANADIENS DE QUITTER LE PAYS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, il a conseillé aux Canadiens en Libye de juger eux-mêmes s'ils devaient quitter ce pays ou non. Le vice-premier ministre a déclaré à la Chambre: «Les Canadiens ne sont pas menacés pour l'instant». La situation ne semble pas avoir changé, mais le gouvernement dit maintenant aux Canadiens de partir. Pourquoi ce revirement? Pourquoi le gouvernement ne conseillait-il pas aux Canadiens de quitter la Libye la semaine dernière?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a eu aucun revirement dans les conseils fournis par le gouvernement du Canada. Il n'y a eu aucun revirement à ce sujet de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons toujours dit clairement aux Canadiens que nous jugeons la situation en Libye instable. Comme je l'ai signalé aux journalistes qui me posaient cette question à l'extérieur de la Chambre hier, même si les choses sont relativement calmes pour l'instant, rien ne garantit qu'elles le resteront. Malgré tous nos plans d'urgence, nous ne pouvons pas garantir que nous pourrons venir en aide à chaque Canadien dans ce très grand pays. Au nom du gouvernement du Canada, j'ai donc conseillé aux Canadiens qui sont encore en Libye de quitter le pays.

LA PRÉSENCE D'ENTREPRISES CANADIENNES EN LIBYE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement pensent que les Canadiens devraient maintenant quitter la Libye, ne serait-ce pas logique que les entreprises qui les emploient en Libye quittent aussi le pays dans le cadre d'un boycottage économique de la Libye?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait qu'il y a des limites aux pouvoirs que confère la loi au gouvernement du Canada pour régir les activités d'entreprises ou de citoyens du Canada dans un autre pays. Nous avons fait ce que nous pouvions. Nous avons pris une mesure relativement à l'exportation de certains types de matériel de forage pétrolier canadien qui utilisent une technologie particulière à l'Ouest. Le premier ministre a bien précisé que nous étions prêts à envisager d'autres mesures de concert avec d'autres pays.

Je pense qu'il importe que la Chambre des communes reconnaisse que les États-Unis ont agi comme ils l'ont fait l'autre jour parce qu'ils ne voyaient pas d'autre solution. Il est essentiel maintenant que le Canada et les autres pays qui s'intéressent à la stabilité dans le monde collaborent pour trouver d'autres moyens de traiter les États qui encouragent le terrorisme.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DES VERSEMENTS D'APPOINT POUR LES AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Mon leader, le député de Humboldt—Lake Centre et moi-même avons rencontré hier à Regina les dirigeants de certains organismes agricoles de l'Ouest et avons parlé de la crise que traversent les agriculteurs canadiens. Ces organismes sont fortement d'accord pour dire qu'il faut des versements d'appoint pour compenser les pertes entraînées par la baisse des prix. Est-ce que le ministre va suivre le conseil du Syndicat du blé de la Saskatchewan, des United Grain Growers et du Syndicat national des agricutleurs, et présenter un programme de soutien agricole pour que les agriculteurs sachent à quoi s'en tenir?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, depuis le début de février nous avons rencontré des dirigeants agricoles à ce sujet. Le ministre de l'Agriculture et moi avons eu la chance la semaine dernière de rencontrer par trois fois les représentants de la FCA pour examiner justement cette question. Nous suivons la situation dans l'optique de ce que le premier ministre a dit, c'est-à-dire que nous aimerions faire plus, sans dépasser nos contraintes budgétaires.

Permettez-moi de dire à nouveau qu'il est agréable d'avoir un premier ministre qui voit le problème et qui est disposé à le régler de première main. Ce n'est pas comme un ex-premier ministre qui est allé dans l'ouest du Canada, qui s'est à peu près contenté de nous montrer le doigt et qui nous a dit de vendre notre blé nous-mêmes.

LES MARCHÉS INTERNATIONAUX DU GRAIN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre est-il d'accord pour dire qu'un programme d'appoint enverrait au reste du monde un signal clair disant que le Canada ne se laisse pas chasser de ses marchés traditionnels, que le Canada soutient fermement ses agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous avons donné un signal très clair en ce que la Commission canadienne du blé fait un excellent travail dans la commercialisation de notre grain. Comme je l'ai dit à maintes reprises et comme je le répète à nouveau, nous ne croyons pas que ce que font les Européens et les Américains soit utile au niveau des prix. La Commission canadienne du blé jouit d'une excellente réputation comme fournisseur fiable de grain de haute qualité. Nous croyons que cela va nous aider à conserver nos marchés. Mais il reste la question plus générale de l'effondrement des prix. Nous faisons ce que nous pouvons, nous allons suivre la situation et nous tenir au courant de ce qui se passe.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA RÉUNION D'UN COMITÉ DU SÉNAT AMÉRICAIN

L'hon. Loyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme il le sait, le comité sénatorial des finances des États-Unis a décidé de prolonger ses délibérations concernant la question du libre-échange, la moitié de ses membres s'étant décidés dans un sens et l'autre moitié, dans l'autre. Le sénateur Dole vient de proposer une autre solution pour sortir de cette impasse. D'après lui, le comité pourrait approuver la formule expéditive concernant les négociations à certaines conditions, la première étant que le Canada reconnaisse la nécessité de cesser de subventionner ses exportations. Si c'est là-dessus que compte le comité sénatorial pour approuver la formule expéditive des négociations, le gouvernement du Canada acceptera-t-il le principe proposé par le sénateur Dole?

M. le Président: Je veux bien que l'on réponde à cette question, mais le député sait qu'elle est hypothétique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a bel et bien présenté la résolution.

M. le Président: Le député pourrait-il reformuler sa question de façon à lui enlever son caractère hypothétique?

M. Axworthy: Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, il n'y a rien d'hypothétique à ce qui se passe au Sénat américain ou en ce qui concerne la résolution en question. Il importe que nous sachions quelle sera la position du gouvernement du Canada.

Ce dernier va-t-il simplement exiger qu'aucune condition ne lui soit imposée, au contraire de ce que propose le sénateur Dole dans sa résolution?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le gouvernement du Canada, monsieur le Président, est d'avis que les négociations bilatérales devraient être exemptes de toutes conditions préalables, avant d'être entamées par les deux États. Par conséquent, le gouvernement du Canada ne saurait accepter la résolution, qui a été proposée en toute bonne foi sans doute, et qui n'est qu'un avant-projet si j'ai bien compris, qui assujettit les négociations à diverses conditions préalables.

* * *

LES CORPORATIONS

LA PRISE DE CONTRÔLE DE HIRAM WALKER PAR GULF

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, neuf familles contrôlent 53 p. 100 des entreprises canadiennes. Aux termes d'une transaction qui sera signée demain, la famille Reichmann va prendre le contrôle d'une partie importante du secteur énergétique et permettra vraisemblablement à la famille Bronfman de finir par mettre la main sur la plupart des distilleries. Voici ma question au ministre de la Consommation et des Corporations: mes électeurs aimeraient savoir quels avantages le gouvernement voit dans cette concentration d'entreprises croissante, car ils savent que cela menace des centaines d'emplois dans une vénérable entreprise comme Hiram Walker qui s'est toujours comportée en employeur exemplaire?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Je voudrais simplement rappeler à mon collègue, monsieur le Président, qu'il existe dans le projet de loi C-91 des dispositions qui permettront justement au Tribunal de la concurrence d'interdire certaines fusions, et évidemment j'encourage les députés . . . mon collègue de l'autre côté de la Chambre à s'assurer que ce projet de loi sera adopté le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE BLOQUER LA TRANSACTION

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre va-t-il bloquer le projet de fusion entre Gulf et Hiram Walker, et demander au directeur des enquêtes et recherches d'obtenir une injonction provisoire afin d'évaluer les conséquences qu'aurait cette fusion sur l'économie, l'emploi et le contribuable?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, comme toutes les transactions proposées, celle-ci fait actuellement l'objet d'études de la part du Directeur, et s'il y avait des infractions à la Loi actuelle, évidemment le Directeur interviendrait immédiatement.

* * *

[*Traduction*]

LES DOUANES ET L'ACCISE

L'INCIDENCE DES INSPECTIONS PROLONGÉES SUR LE TOURISME

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Aux dernières nouvelles, il paraîtrait que les inspections prolongées au poste des douanes de Peace Bridge ont dissuadé un grand nombre de touristes américains de visiter l'Ontario. Le ministre pourrait-il nous assurer qu'il n'y aura pas de délais indus à ce poste au cours de la prochaine saison touristique?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je rappelle à mon collègue que les inspecteurs du ministère des Douanes et Accises ont des devoirs bien particuliers à remplir sur ce chapitre. J'ai cependant déjà effectué certaines démarches pour en savoir davantage et nous tâcherons de trouver des accommodements dans la mesure du possible.

* * *

LA SANTÉ

LA NOUVELLE CONCERNANT L'ÉCOULEMENT DE PCB D'UNE INSTALLATION D'HYDRO-QUÉBEC

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 7 avril dernier, on a révélé que depuis deux ans du paradichlorobenzène s'écoulait d'une installation d'Hydro-Québec dans la rivière Sabrevois, un affluent du Saint-Laurent. Que se propose de faire le ministre pour protéger la santé publique contre la contamination de l'eau potable par des substances chimiques toxiques?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon ministère de même que le ministère de l'Environnement sont au courant de la question que soulève le député. La situation est surveillée de près. D'après les renseignements que j'ai obtenus, il n'y a aucun risque ou danger immédiat pour la santé. Toutefois, le ministère et les hauts fonctionnaires vont continuer à surveiller la situation.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT L'EAU POTABLE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, étant donné que des incidents de ce genre se produisent fréquemment, le ministre présentera-t-il un projet de loi sur l'eau potable ou tout au moins une série de normes rigoureuses relatives aux substances chimiques toxiques qui échappent aux directives existantes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est là une recommandation valable. Mon collègue, le ministre de l'Environnement et moi-même assumons certaines responsabilités dans ce domaine. Il doit veiller à l'assainissement du milieu, tandis que je veille à la protection de la santé. Nous tenterons de déterminer, si nous décidons de procéder de cette façon, quelles dispositions engloberaient les questions qui échappent aux règlements et à la législation actuellement en vigueur.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA LOI CANADIENNE SUR LES BREVETS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Selon la *National Association of Manufacturers* qui témoignait devant le comité des finances du Sénat américain, le gouvernement des États-Unis aurait été assuré à maintes reprises que le Canada modifierait l'article 41 de la Loi sur les brevets qui concerne la délivrance de licence obligatoire. Nous avons appris que cela n'était pas vrai. Par conséquent, le premier ministre voudrait-il communiquer avec tous les membres du comité qui vont bientôt se prononcer sur une question très importante, pour leur dire que telle n'est pas l'intention du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'allonger indûment les passages du hansard que les membres de ce comité s'astreignent à lire, et surtout pas ceux qui se rapportent aux propos du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique.

• (1450)

LA POSITION CANADIENNE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je me demande bien pourquoi le ministre voit là une question humoristique. Je poserai ma question supplémentaire à quiconque voudra y répondre. Du moment que j'obtiens une réponse, cela me suffit. Le gouvernement est-il prêt à informer les membres du comité des finances du Sénat des États-Unis que non seulement nous ne sommes pas prêts à abroger les dispositions concernant les produits pharmaceutiques de l'article 41 de la Loi sur les brevets, mais aussi que nous ne voulons pas négocier les prestations de chômage des pêcheurs ou conclure une entente sur le bois d'oeuvre qui satisfasse uniquement les intérêts des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a au moins une chose qui ne fait aucun doute dans l'attitude que le gouvernement a adoptée vis-à-vis des négociations commerciales avec les États-Unis: nous tenons à négocier sans conditions préalables. C'est ce que nous avons toujours dit et je le répète encore aujourd'hui.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS ISSUS DE TRAITÉS DES INDIENS DU NORD-EST DE L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il le sait sans doute, le programme de mise en valeur des lacs du nord-est de l'Alberta lancé par le gouvernement albertain entre directement en conflit avec les droits issus de traités des Indiens du nord-est de l'Alberta. Que fait le ministre à cet égard?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est une affaire qu'on a portée à mon attention. Comme elle met en cause des droits issus de traités, le député et ses collègues se rendent sûrement compte qu'il s'agit d'une affaire complexe. Mes collaborateurs sont en train de l'examiner.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS AUX CONTRIBUABLES PAR LES FONCTIONNAIRES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre a exposé aujourd'hui les mesures qui aideront le personnel du ministère à répondre correctement à l'avenir aux demandes d'information des contribuables canadiens. Quelles mesures a-t-il prises pour aider les contribuables dans les huit jours qu'il leur reste pour produire leur déclaration d'impôt, étant donné que nous avons appris il y a quelques semaines que 40 p. 100 des réponses fournies par Revenu Canada étaient erronées?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait sûrement que des commentateurs ont traité de la question et que j'ai répondu à des questions à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre.

Nous le déplorons, mais il semble bien que les renseignements laissent à désirer. Un examen plus approfondi pourrait toutefois révéler que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'il y paraît à première vue. De toute façon, comme le député le sait, j'ai exposé les mesures que nous prenons pour corriger la situation. Je puis lui donner l'assurance que le personnel a été interviewé et que, durant ces derniers jours, nous allons mettre plus de soin et d'empressement à répondre aux questions du public.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA EXIGER DES INTÉRÊTS POUR LES ERREURS COMMISES DANS LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT À CAUSE DE MAUVAIS RENSEIGNEMENTS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, est-ce que le ministre va ordonner à ses fonctionnaires de ne pas exiger des intérêts pour les erreurs qui seront faites dans des déclarations d'impôt à cause de mauvais renseignements fournis par Revenu Canada et identifiés par le journal *Toronto Star*?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il est notoire que le ministère a pour politique de corriger la situation dans la mesure du possible s'il est établi que nous avons fourni de mauvais renseignements.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFGHANISTAN—L'INITIATIVE DES NATIONS UNIES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui nous a donné une réponse encourageante à la question posée par le député de York-Ouest au sujet de certains transfuges soviétiques et des meilleures dispositions manifestées par le Canada à leur égard. Ma question est essentiellement une question supplémentaire, et elle concerne le problème fondamental en l'occurrence, à savoir le conflit en Afghanistan. Le gouvernement canadien souscrit-il à l'initative des Nations Unies qui ont présenté la semaine dernière à l'Afghanistan et au Pakistan une proposition au sujet du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous souscrivons à ces pourparlers et aux efforts des Nations Unies dans ce sens depuis le début, et nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie. Naturellement, nous voulons également examiner d'autres façons, s'il y a en a, d'appuyer les excellentes initiatives prises par le Secrétaire général.

* * *

L'IMMIGRATION

L'EXAMEN MÉDICAL DES IMMIGRANTS DÉSIREUX DE VENIR AU CANADA

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Le gouvernement du Canada procède à l'étude coûts-avantages du poste des médecins qui sont chargés de veiller à ce que les immigrants désireux de venir au Canada ne risquent pas de constituer une menace pour la santé des citoyens actuels ni un fardeau financier pour les services de santé du Canada. Le ministre pourrait-il confirmer que les médecins chargés d'examiner les immigrants ont déjà reçu leur avis de congédiement à Londres, à Bonn et à Paris, et que de nouvelles mises à pied sont envisagées dans d'autres pays?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à dire au député ce que ces médecins ont accompli à l'étranger. Il n'est pas question que la santé des Canadiens soit menacée ou que des contrôles médicaux ne soient pas effectués.

Le renseignement que le député a obtenu et selon lequel il n'y aurait plus à ces endroits de médecins de citoyenneté canadienne est exact. Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, ce sont des médecins de ces pays qui procèderont aux contrôles médicaux. Ces examens médicaux vont continuer d'être effectués là-bas, puis vérifiés ici au Canada, comme c'est le cas dans d'autres pays où nous n'avons pas de médecins à notre service.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Cette réponse est longue.

LA PROLONGATION DES VISAS DES VISITEURS SANS OBLIGATION DE SUBIR UN EXAMEN MÉDICAL

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement a également prolongé de trois à six mois la période pendant laquelle les étrangers qui visitent le Canada ne sont astreints à aucun examen médical. Compte tenu de ces changements draconiens, pourquoi n'a-t-il pas consulté les gouvernements provinciaux à ce sujet ou ne les a-t-il pas avisés de ces changements, étant donné que ce sont leur réseau de santé qui devra assumer le coût de la baisse des normes de santé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Encore une fois, monsieur le Président, le député interprète mal la situation. Un certain nombre de représentants provinciaux siègent au Bureau de révision médicale de l'immigration qui discute de ces questions et prend les décisions. Ainsi, des représentants du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick en font partie à l'heure actuelle.

Le député devrait faire attention lorsqu'il traite de cette situation. Nous avons reçu beaucoup de demandes de députés nous invitant à faciliter l'entrée au Canada des visiteurs en raison des règlements d'autres pays. C'est un côté de la médaille. Le revers, c'est que nous devons veiller à protéger la santé des Canadiens. Quand nous voyons ce qu'ont fait le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, celui des Affaires extérieures et mon propre ministère, nous constatons que ces principes demeurent. Ils n'ont pas été du tout mis en péril . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE D'ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT AUX BÉNÉVOLES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Des centaines de milliers de bénévoles donnent de leur temps aux hôpitaux, aux oeuvres de bienfaisance et à d'autres causes admirables. Etant donné que de telles activités bénévoles coûtent de l'argent aux personnes âgées et à d'autres dont le revenu disponible est fort limité, le ministre pourrait-il songer à aider des personnes aussi dévouées en leur accordant un crédit d'impôt par exemple?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement accorde énormément d'importance au bénévolat et il a pris des mesures pour encourager ce genre d'activités. Mais la proposition du député entraînerait quelques complications, il me semble. Elle accroîtrait effectivement le fardeau administratif des organismes bénévoles. Mais il vaut certes la peine de l'étudier et c'est ce que je vais faire.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU CARBURANT DIESEL

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un de mes électeurs fait du transport avec 35 camions au diesel entre Richmond, en Colombie-Britannique, jusqu'aux Kootenays. Je vais poser la question qu'il poserait lui-même à la ministre s'il était là. Pourquoi le prix du carburant diesel n'a-t-il pas baissé comme celui de l'essence? Puisqu'il est camionneur, il doit payer ces frais supplémentaires, et il veut savoir pourquoi le prix n'a pas baissé.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a posé la question en comité la semaine dernière, et je ne peux que lui répondre la même chose. Le prix du carburant diesel a diminué de 7c. le litre en moyenne. La situation n'est toutefois pas la même que pour l'essence; elle est influencée par le marché; elle varie selon la pression exercée par la concurrence.

M. Waddell: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Algoma a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PRIX DU CARBURANT AGRICOLE AU MANITOBA

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Jeudi dernier, 600 cultivateurs se sont rassemblés, à Carman, au Manitoba, pour protester contre le prix des céréales et la hausse des coûts de production.

Petro-Canada et les autres sociétés pétrolières ont supprimé leur rabais sur les ventes en grande quantité. Les cours mondiaux du pétrole brut sont tombés de 60 p. 100 depuis l'automne dernier. Le prix du carburant agricole est passé de 34.7c. le litre à 32.6c. le litre à Carman, au Manitoba. Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas pour réduire le coût du carburant agricole, d'autant plus que le ministre a baissé le prix des céréales?

• (1500)

M. Hnatyshyn: Votre question repose sur des faits inexacts.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, j'ai une exploitation agricole dans cette région. Si je me souviens bien, le prix du carburant diesel a baissé d'environ 10c. le litre après avoir atteint son niveau maximum. Le député a raison de dire que nous avons perdu une partie des rabais. Je crois qu'on envisage de nouveau d'en accorder. Depuis que les cours mondiaux du pétrole ont commencé à baisser, cette réduction de 10c. équivaut à environ 45c. le gallon.

M. Foster: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: À l'ordre. Il est 15 heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RECEVABILITÉ DES PÉTITIONS PRÉSENTÉES CONFORMÉMENT À L'ANCIEN ARTICLE 73 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu entre les leaders parlementaires et, comme vous pourrez le constater, la Chambre est disposée à recevoir les motions suivantes avec le consentement unanime et à les adopter sans débat. Voici la première motion:

Que, nonobstant l'article 106 du Règlement, les pétitions signées avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement, le 24 février 1986, et clairement identifiées comme telles, peuvent être déposées auprès du greffier de la Chambre; toutefois,

lesdites pétitions seront examinées en vertu des pratiques et procédures, de même que conformément à l'article 73 du Règlement en vigueur le 9 septembre 1985;

les pétitions déclarées conformes par le greffier des pétitions seront inscrites aux *Procès-verbaux* et les pétitions déclarées non conformes seront renvoyées au député qui en a fait le dépôt;

les pétitions seront reçues conformément au présent ordre au plus tard le dernier jour de séance de juin 1986; et

le gouvernement n'est pas tenu de répondre aux pétitions déposées en vertu du présent ordre.

LES MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE—MODIFICATION VISANT LA CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): La seconde motion se lit ainsi qu'il suit:

Que toutes les affaires figurant au *Feuilleton et Avis*, à la rubrique «Affaires émanant des députés», soient modifiées pour se conformer aux dispositions du Règlement en vigueur le 24 février 1986, et que le greffier de la Chambre soit autorisé à effectuer ces changements.

M. le Président: La Chambre permet-elle au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) de présenter ses motions?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes des motions. Lui plaît-il de les adopter?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont adoptées.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 21 avril, de la motion de M^lle^ MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté; et de l'amendement de M^me^ Copps (p. 12465).

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part à cet important débat de troisième lecture sur le projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi, le C-62. En réalité, ce projet de loi représente une promesse de plus que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) n'a pas tenue. Les Canadiens se rappellent que, tout au long de la campagne électorale de 1984, le premier ministre avait proposé un ambitieux programme devant favoriser l'équité en matière d'emploi pour tous les Canadiens. A nos concitoyens qui suivent le débat et à ceux qui l'ont suivi jusqu'à présent, je rappelle ces mots que le premier ministre a dits en août 1984:

Notre parti veillera à ce que les entreprises qui offrent des services au gouvernement fédéral engagent un nombre accru de femmes. Quand elles offriront leurs services au gouvernement, ces entreprises seront tenues de présenter des plans, des échéances, des programmes pour recruter, former des femmes et leur donner de l'avancement . . .

Le premier ministre a ajouté:

Une planification des ressources humaines s'impose au sein de la Fonction publique fédérale, planification qui inclut des buts, des objectifs favorisant la parité pour les femmes à tous les niveaux, en fonction de leurs compétences et de leurs aspirations. Des objectifs numériques devront être fixés; d'autres concernant la formation et le recyclage le seront également.

Les Canadiens se rappellent les promesses du premier ministre. Au moment précis où nous examinons une mesure devant favoriser l'équité en matière d'emploi, il ressort qu'il n'a pas tenu ses promesses. Les lacunes du C-62, ce sont justement ces promesses qu'on refuse de tenir et dont souffriront les groupes qui ont toujours été désavantagés puisqu'ils n'ont pas les mêmes chances que les autres d'occuper un emploi. Ce sont entre autres les handicapés, les femmes, les autochtones et les minorités visibles qui espéraient vivement que le gouvernement conservateur réaliserait les belles promesses du premier ministre.

Vain espoir. Pourquoi une mesure de ce genre est-elle si importante? De nombreuses études statistiques ont été faites, beaucoup ont été citées dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'égalité et l'emploi, magistralement présidée par la juge Rosalie Abella. Ce rapport dresse un sombre tableau des débouchés et des avantages qui s'offrent aux groupes en question. Le déséquilibre est manifeste à la fois dans les données statistiques et sur le plan monétaire. Les revenus des femmes sont inférieurs à la moyenne. On retrouve celles-ci essentiellement dans les secteurs où les emplois sont le moins bien rémunérés. Pour des emplois semblables ou identiques, les femmes touchent des salaires inférieurs à ceux des hommes. Le taux de chômage des handicapés est extraordinairement élevé. En général, ceux qui ont un emploi sont mal rémunérés et se trouvent dans des secteurs marginaux du marché du travail. Ils ont des dépenses que les travailleurs ordinaires n'ont pas,

puisqu'ils doivent se procurer des médicaments, des appareils, des fournitures spéciales et des services de transport particuliers. Le taux de chômage des autochtones est aussi incroyablement élevé, soit près de cinq fois supérieur à celui du reste de la population. Pour leur part, les immigrants de fraîche date ont énormément de difficulté à progresser sur le marché du travail. Souvent, ils sont limités à des emplois qui leur semblent réservés, dans les secteurs les plus mal rémunérés, les moins spécialisés et les plus vulnérables. Voilà donc un problème dont le gouvernement aurait dû s'occuper, en légiférant sur l'équité en matière d'emploi.

J'ai passé près de trois mois à parcourir le Canada pour le sous-comité de l'égalité des droits. Nous avons voyagé d'un bout à l'autre du pays pour tenir des audiences publiques. Nous avons entendu les témoignages de Canadiens représentant les organisations féminines, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles. Ils ont exprimé les très sérieuses inquiétudes que leur inspire le projet de loi C-62.

Je profite de l'occasion pour rappeler à la Chambre et aux Canadiens certaines des réactions suscitées par la loi que nous étudions aujourd'hui. L'une des principales porte-parole des handicapés, Beryl Potter, de la *Coalition on Employement Equity for Persons with Disabilities*, a déclaré:

> Quant au projet de loi . . . il ne vaut même pas le papier sur lequel il est écrit . . . Je n'ai jamais été aussi déçue dans ma vie que je l'ai été par le premier ministre Mulroney. J'étais une de ses partisanes. J'ai travaillé pour lui pendant sa campagne et je suis totalement désillusionnée.

Ce témoignage émane d'une ancienne militante conservatrice qui est l'une des dirigeantes de la *Coalition on Employment Equity for Persons whit Disabilities*. Le porte-parole de l'Inuit Tapirisat du Canada a déclaré: «Le projet de loi C-62 est d'une valeur limitée». La porte-parole de l'Association nationale de la femme et le droit, Suzanne Boivin, a déclaré:

> Rien ne changera. Malheureusement, ce ne sont que des voeux pieux.

Les groupes qui sont touchés par cette mesure législative sont unanimes à la condamner. A ce stade-ci, il est devenu évident que ni la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ni son gouvernement n'ont consulté les groupes touchés par ce projet de loi. De fait, ils ont fermé les yeux sur les principales préoccupations formulées par ces groupes et leurs représentants.

Je voudrais profiter de l'occasion pour expliquer pourquoi le projet de loi C-62 déçoit si amèrement des millions de Canadiens qui réellement escomptaient des mesures positives et décisives de la part du gouvernement pour assurer l'équité en matière d'emploi. Tout d'abord, je voudrais signaler l'excellent travail que la juge Rosalie Abella a accompli dans ce domaine. Les députés néo-démocrates se sont inspirés de son rapport pour tracer les grandes lignes de ce que nous estimons être l'approche appropriée et les principes fondamentaux d'une mesure législative musclée sur l'équité en matière d'emploi. En outre, je voudrais souligner le remarquable apport de mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) qui, par son travail au comité et à la Chambre, a traduit avec éloquence les inquiétudes des groupes qui ont comparu devant le comité pour réclamer des changements dans le projet de loi.

Quand nous examinons le projet de loi C-62, nous constatons que son objet est certes louable. Voici comment il y est énoncé:

> La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochotones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement indentique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

C'est là le principe directeur de cette loi. Toutefois, on constate en le lisant que le projet de loi en est fort éloigné.

• (1510)

Je signalerai encore une fois que la consultation des groupes visés par ce projet de loi a fait terriblement défaut. M^me^ Beryl Potter, une ancienne militante du parti conservateur qui dit avoir été trahie par le premier ministre du pays, a déclaré ceci:

> Nous avons tout essayé. Nous avons consulté le personnel de la CEIC, comparu devant le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi, plaidé directement auprès du premier ministre et manifesté sur la colline du Parlement.
>
> Nous avons exigé que le projet de loi soit modifié de façon à viser aussi les ministères et organismes du gouvernement et à prévoir une sanction pour défaut d'appliquer des programmes d'équité en matière d'emploi. Le gouvernement n'a satisfait à aucune de nos exigences.

Comme tous les députés s'en souviendront, il y a huit jours, les membres de la Coalition de l'équité en matière d'emploi pour les personnes handicapées sont venus sur la colline du Parlement et se sont assis à la tribune. Beaucoup ont dû y être portés. Ils ont été amèrement déçus de la réaction du gouvernement.

Nous entretenons à l'égard de ce projet de loi cinq réserves fondamentales, que je tiens à faire valoir individuellement. La première et peut-être la plus importante a trait à l'absence d'un mécanisme efficace de mise en vigueur, ou de peines suffisamment sévères pour exercer un effet de dissuasion sur le secteur privé. Voici ce que le conseiller juridique de la Coalition de l'équité en matière d'emploi pour les personnes handicapées, M. Shari Stein, a dit du projet de loi C-62:

> Comment les gens, les gouvernements provinciaux, les municipalités ou quiconque, peuvent-ils prendre ce projet de loi au sérieux quand il n'a pas de muscles, qu'il demande seulement l'application volontaire, et que l'administration fédérale elle-même y est soustraite?

En outre, le projet de loi n'exige pas que ce qu'on appelle les plans d'action assortis d'objectifs et d'échéanciers établis par les entreprises soient communiqués à la Commission des droits de la personne ou à la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration. En fait il n'y a aucun mécanisme pour éviter des plans qui soient mal conçus et absolument insuffisants pour répondre aux besoins des groupes cibles. Nous avons examiné la réaction du gouvernement aux recommandations unanimes du comité de l'égalité.

Je vois que le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) est présent en Chambre. Je sais avec quelle vigueur il appuie la recommandation du comité de l'égalité, et je sais qu'il tiendra à avoir l'occasion d'en parler en temps opportun. Le comité a recommandé un projet de loi beaucoup plus efficace. Il a recommandé que le gouvernement donne des muscles au projet de loi C-62, qu'il veille à ce qu'il y ait des mécanismes adéquats d'application de l'équité en matière d'emploi. Ces mécanismes n'y sont pas et je le regrette profondément. Il est certain que les groupes concernés le regrettent beaucoup.

Le projet de loi ne fait aucune mention de l'égalité de traitement pour un travail de valeur égale. Sur ce point la juge Abella et le Comité canadien d'action sur le statut de la femme ont recommandé de viser expressément l'important principe de l'égalité de traitements pour un travail de valeur égale, et de le faire figurer dans le projet de loi lui-même.

Il n'y a pas non plus de disposition relative à l'obligation contractuelle pour les entreprises qui font affaires avec le gouvernement. On a pourtant constaté aux États-Unis que l'obligation contractuelle pouvait être très utile pour changer les pratiques discriminatoires d'entreprises qui vendent des biens et des services au gouvernement. C'était une recommandation importante du rapport *Égalité pour tous*, mais le gouvernement a préféré ne pas en tenir compte.

La recommandation nº 27 de la Commission Abella dit que l'obligation contractuelle devrait être imposée par la loi. Le gouvernement n'a pas tenu compte de cette recommandation importante. Selon le projet de loi C-62, l'obligation contractuelle ne s'applique qu'aux entreprises qui ont au moins 100 employés et seulement si la valeur du contrat dépasse $200,000. En outre, si l'entreprise ne respecte pas les critères du gouvernement en matière d'équité, elle ne perd pas nécessairement le contrat; elle risque seulement de ne pas pouvoir présenter de soumissions à l'avenir. Cela n'est pas très utile pour inciter les entreprises à réaliser l'équité en matière d'emploi. Je sais que le ministre de la Justice (M. Crosbie) s'est bien battu au cabinet pour renforcer le projet de loi, mais malheureusement, ses efforts ont été repoussés par les membres de la droite au cabinet et au caucus conservateur.

Les mécanismes relatifs à l'équité en matière d'emploi et surtout à l'obligation contractuelle sont expliqués dans le rapport intitulé *Égalité pour tous*. Le comité, composé de cinq conservateurs, d'un libéral et de moi-même, avait recommandé à l'unanimité que l'obligation contractuelle soit comprise dans la loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous avons remarqué qu'aux États-Unis, un ordre semblable appliqué par le bureau des programmes fédéraux de respect des contrats touche les contrats de $50,000 ou plus accordés à des entreprises comptant 50 employés ou plus. Notre comité a jugé à l'unanimité que le plafond de $200,000 et 100 employés était trop élevé. Je sais que certains de nos vis-à-vis ont lutté, afin d'obtenir qu'on abaisse ce plafond, mais manifestement, ils n'y sont pas parvenus.

Il y a eu également des recommandations dans d'autres domaines auxquelles le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord tenait énormément. Je sais qu'il a fait tout en son pouvoir. Cependant, le gouvernement n'a pas tenu compte de son avis, et dans certains cas, nous devrions peut-être en être soulagés. Cependant, je sais que le député risque de vouloir nous expliquer lui-même sa position sur cet important rapport.

En général, et c'est particulièrement vrai de l'article 4, d'ailleurs mal défini, qui porte sur les devoirs de l'employeur, le libellé du projet de loi C-62 est imprécis. Ainsi, quelles sont les répercussions de l'absence de toute définition des «mesures d'adaptation» et des «usages et règles positifs»? Cette question cruciale doit certainement faire l'objet de négociations entre les employeurs et les employés. Au lieu de cela, on prévoit une vague procédure de consultation, et ce, seulement dans un amendement présenté par la suite.

Enfin, notre cinquième grand sujet d'inquiétude au sujet de ce projet de loi, c'est que les ministères fédéraux, ainsi que la GRC et les Forces armées canadiennes devraient, à notre avis, être visés par le projet de loi. Là encore, il s'agissait d'une recommandation faite très clairement par le comité spécial sur les droits à l'égalité. Nous avons affirmé que la loi relative à l'égalité en matière d'emploi devrait s'appliquer à tous les employeurs du secteur public fédéral et à tous les employeurs relevant de l'autorité fédérale. En dépit de cette recommandation unanime, le gouvernement nous a encore une fois prié d'y renoncer car il n'était pas disposé à donner suite à cette recommandation importante.

En lisant un passage de sa réponse on peut comprendre, je pense, pourquoi le gouvernement a agi de la sorte. Il a en effet affirmé qu'il s'efforcait d'équilibrer les besoins des groupes désignés et son désir d'éviter de se mêler indûment de l'activité des employeurs. Cet équilibre précaire a considérablement aliéné les groupes auxquels la mesure relative à l'égalité en matière d'emploi devrait venir en aide, notamment les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles.

Le gouvernement a soutenu que les ministères et organismes fédéraux sont régis par le programme de promotion sociale de 1983 de la Fonction publique. Je tiens à rappeler au gouvernement que ce programme ne s'applique pas aux membres de la GRC ou des forces armées. Nous savons que ces employeurs sont parmi les plus réactionnaires et les plus sexistes qui soient au pays. Nous espérions qu'ils auraient été inclus dans cette mesure, en dépit de ses lacunes.

Je voudrais terminer en rappelant à la Chambre une dernière fois que, pendant la campagne électorale de 1984, les conservateurs ont créé des attentes chez des groupes qui, de toujours, avaient été désavantagés, des groupes qui avaient espéré que le gouvernement tiendrait ses promesses. Or, nous avons droit au contraire à une série de promesses rompues dans bien d'autres domaines comme dans ce domaine fondamental de la justice sociale.

• (1520)

Ces groupes espéraient qu'il y aurait des redressements aux abus passés et aux obstacles actuels à l'équité sur les lieux de travail. Ils reconnaissaient aussi que le précédent gouvernement n'avait strictement rien fait et ne lui ménageaient pas leurs critiques à cet égard. Il est intéressant de voir le porte-parole de ce parti intervenir maintenant dans l'opposition et s'en prendre au gouvernement pour des initiatives qui auraient dû être prises il y a de nombreuses années. Il est certain que beaucoup d'entre nous qui siégions ici sous les précédents gouvernements libéraux avons critiqué leur inaction. Nous espérions que les conservateurs, eux, tiendraient leurs promesses.

Au lieu de prévoir des mécanismes dans ce projet de loi pour garantir le respect de ces dispositions grâce à des mesures coercitives, le projet de loi C-62 s'en tient au bénévolat et aux invitations. Il est bien certain que le passé nous a montré clairement qu'il était parfaitement insuffisant de laisser aux employeurs le soin d'établir et de poursuivre leurs propres objectifs et cibles. La ministre a l'air de s'imaginer que si l'on rend public le fait que des employeurs n'ont pas respecté ces objectifs et ces calendriers, ils auront tellement honte qu'ils passeront à l'action. On a pourtant toutes les preuves et tous les témoignages de l'action des employeurs au Canada dans le passé. Il est certain que la honte ne les a pas poussés à prendre des mesures garantissant la pleine participation de tous les Canadiens dans la population active.

Pour le Nouveau parti démocratique, et je crois que c'est aussi l'opinion de millions de femmes, d'autochtones, de handicapés et de membres de minorités visibles, l'équité en matière d'emploi implique l'engagement ferme à avoir recours aux instruments dont dispose le gouvernement pour garantir la réalisation des idéaux. Nous avons besoin de mécanismes coercitifs musclés. Nous avons besoin de dispositions concernant le respect des contrats et les négociations employeurs-employés, et d'un engagement sans équivoque que le principe absolu de l'égalité de salaire pour un travail d'égale valeur. Ces principes sont absents de cette important mesure législative.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député sait que l'opposition, aussi bien au comité qu'à l'étape du rapport à la Chambre, a essayé d'amender l'article 7 du projet de loi, c'est-à-dire l'article traitant des sanctions. Nous avons essayé de le modifier de façon à ce que la sanction ne s'applique pas seulement aux employeurs qui n'auraient pas respecté les dispositions de l'article 6, mais aussi à ceux qui n'auraient pas respecté celles des articles 4 et 5. Si l'article 4 exige que les employeurs réalisent l'équité en matière d'emploi, le député sait bien que le projet de loi ne prévoit aucune sanction dans le cas où ils ne le font pas. L'article 5 oblige aussi les employeurs à préparer un plan d'action avec des objectifs et des calendriers, mais il y a aucune sanction en cas de non-respect de ces dispositions. Nos deux partis ont proposé un amendement à l'article 7 disant que si un employeur ne se conformait pas aux articles 4, 5 et 6, il commettrait une infraction et encourrait, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de $500,000, et cette proposition a été rejetée par le gouvernement.

Le député de Burnaby (M. Robinson) est un éminent avocat; je voudrais qu'il me dise ce qu'il pense de l'argument du gouvernement. Celui-ci allègue qu'il n'est pas nécessaire que l'article 7 s'applique aux articles 4 et 5, car en saisissant la Commission des droits de la personne des rapports décrits à l'article 6, les articles 4 et 5 tomberont sous le coup de la Loi sur les droits de la personne. Je suis moi aussi avocat. J'ai lu le projet de loi d'un bout à l'autre, ligne par ligne. Quoi qu'il en soit, je ne puis admettre l'argument du gouvernement. S'il tient vraiment à un mécanisme de surveillance, pourquoi n'accepte-t-il pas ce modeste amendement à l'article 7? Je demande au député, qui passe pour excellent avocat, s'il a examiné cet argument du gouvernement qui m'échappe et selon lequel le projet de loi pourrait fort bien se passer d'un mécanisme d'application de la loi, étant donné que la Loi sur les droits de la personne peut très bien s'en charger.

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie mon distingué collègue et savant confrère du barreau pour son importante question. Je ne m'étonne pas du tout de ce que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) ne comprenne pas le raisonnement du gouvernement. En fait, personne parmi les Canadiens et tous les groupes touchés par le projet de loi ne le comprend.

Le projet de loi est très précis. Seul l'article 7 parle d'infraction. Le voici:

> L'employeur qui ne se conforme pas à l'article 6 commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de $50,000.

Un employeur qui ne respecte ni l'article 5 sur les prétendus plans de mise en oeuvre ni l'amendement du comité ni l'article 4 traitant de ses obligations concernant l'équité en matière d'emploi s'empresserait de nous rappeler que ces dispositions ne sont absolument pas exécutoires. Nous savons que l'article 7 ne traite que des infractions prévues à l'article 6. Il saute aux yeux qu'en choisissant délibérement de limiter à un seul article les dispositions executoires en faisant fi des deux dispositions les plus essentielles du projet de loi, le gouvernement dit simplement aux sociétés: «Nous aimerions vous voir agir ainsi, mais si vous refusez, nous ne ferons rien pour vous forcer à obtempérer». On trahit carrément tous les espoirs et les attentes des groupes concernés.

A ceux qui prétendent que la Loi canadienne sur les droits de la personne permet à la Commission canadienne des droits de la personne de faire respecter les articles en question, je rappelle que mon collègue et moi-même, après avoir scruté cette loi, n'avons trouvé absolument aucune disposition à cet effet. Nous pourrions peut-être obtenir un avis juridique du principal conseiller juridique de la Couronne qui est présent aujourd'hui, le ministre de la Justice et procureur général du Canada. Il pourrait peut-être nous indiquer quelle disposition de la Loi canadienne sur les droits de la personne confère de tels pouvoirs exécutoires à la Commission ou incorporer des mesures en ce sens au besoin. Je ne voudrais pas m'étendre indûment, car je veux lui laisser l'occasion de nous dire, à nous et à tous les Canadiens, de quelle façon la Commission canadienne des droits de la personne peut faire respecter les articles en question du projet de loi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais parler de la position prise par le député à propos des mesures et dispositions d'application de la loi contenues dans le projet de loi C-62. Comme en fait foi le hansard d'hier à la page 12454, la ministre a tenu les propos suivants:

Le gouvernement tient à garantir la réalisation de l'équité en matière d'emploi. Nous avons l'intention de talonner les employeurs qui n'assument pas leurs responsabilités. Nous resterons fermes, monsieur le Président.

Cela confirme exactement ce que nous disions. Le gouvernement a une ferme résolution mais aucun moyen de l'imposer, car rien n'oblige un employeur à faire état des progrès réalisés. Le député de Burnaby (M. Robinson) nous dirait-il comment il pense que la ministre pourra talonner les employeurs avec fermeté? Quel résultat la ministre obtiendra-t-elle, à son avis? Un employeur pourrait très bien lui répondre qu'il ne lui exposera pas les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi parce que cela ne la regarde pas et que la loi ne l'oblige pas à le faire. Comment réagira à son avis l'employeur moyen comptant 100 employés et plus? Les employeurs seront bien sûr tenus de remplir deux obligations. Ils devront dresser un plan d'élimination des règles et usages discriminatoires, et présenter un plan de mise en oeuvre de leurs objectifs. Je ne vois cependant rien dans le projet de loi qui oblige à faire état des progrès réalisés. Le député peut-il trouver quoi que ce soit dans le projet de loi qui oblige à faire état des progrès à la Commission canadienne des droits de la personne?

M. Robinson: Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a très bien décrit l'une des très graves lacunes de la mesure à l'étude. La ministre ne dispose d'aucun pouvoir réel pour faire respecter la loi. Tout ce qu'elle peut faire, c'est se mettre à genoux et supplier, implorer, cajoler, prier et exhorter. Elle ne peut pas faire plus qu'aller supplier un employeur d'embaucher davantage de personnes handicapées et de femmes. On a essayé de le faire pendant des décennies et cela n'a pas marché.

Lorsque nous, les néo-démocrates, avons examiné ce projet de loi, nous n'avons pas ménagé nos peines pour essayer de le renforcer. Les députés de l'opposition officielle ont proposé, eux aussi, des amendements qui lui donneraient un peu de mordant. Le député d'Ottawa—Vanier dit que la ministre devra aller implorer les employeurs de passer à l'action mais au lieu de cela, elle pleurnichera à la sortie des salles de conseils d'administration et implorera les administrateurs d'observer cette loi en les menaçant de la modifier s'ils ne le font pas. La loi ne prévoit absolument aucune sanction.

• (1530)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vais citer un autre passage du discours que la ministre a prononcé hier. C'est intéressant de constater qu'un ministre de la Couronne puisse faire de telles déclarations. J'y reviendrai plus tard dans mon discours parce que j'ai relevé quelques commentaires intéressants hier. La ministre a dit ceci, d'après la page 12453 du hansard:

A la fin de l'année 1987, ils devront faire rapport des progrès accomplis. Ces rapports seront publiés et les médias ainsi que le public pourront les consulter—tel est le second volet du système.

C'est précisément ce dont la juge Abella n'a pas voulu, car, en fait, c'est laissé à la bonne volonté des employeurs. Elle a dit que l'opinion publique ne suffira pas à influencer un employeur dont les méthodes ou le système d'embauche sont discriminatoires à l'endroit des quatre groupes dont nous parlons, soit les femmes, les handicapés, les autochtones et les minorités visibles. Si un employeur emploie des procédés discriminatoires contre ces personnes, comment le député peut-il concilier ce que la ministre nous a dit hier avec la teneur du rapport Abella qui dit: «Ne comptez pas sur la bonne volonté des employeurs, car cela ne marchera pas.» Cela n'a pas marché jusqu'ici et cela ne marchera pas plus une fois le projet de loi C-62 adopté.

M. Robinson: Monsieur le Président, je me réjouis de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'est joint à moi aujourd'hui pour participer à ce débat important. J'aimerais demander le consentement unanime pour prier le ministre de répondre à cette question très importante.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: Nous n'avons que peu de temps, mais je signale que le député soulève une question très importante. Cette loi, et plus particulièrement l'article 5, porte qu'un employeur doit préparer un plan établissant différents objectifs et échéanciers, mais ce plan demeure un document secret. L'employeur doit le garder sous clé à son lieu principal d'affaires pendant au moins trois ans et il n'est même pas tenu de le remettre à la Commission canadienne des droits de la personne. Au comité, le parti de l'opposition a laissé entendre que, pour pouvoir surveiller efficacement les progrès réalisés par les employeurs à l'égard de l'équité en matière d'emploi, il fallait au moins avoir accès à l'énoncé des objectifs et aux échéanciers comme le recommandait la juge Abella. Cet amendement a été rejeté. Pour cette raison, et toutes celles qui ont été exposées au cours du débat, nous nous opposons à la troisième lecture de cette mesure.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. La parole est au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille).

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la Chambre débat déjà depuis un certain temps le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, si l'on en croit son titre. Il faut se demander si, à l'étape de la troisième lecture, malgré nos efforts en vue de formuler des amendements et de l'améliorer, ce projet de loi atteint son objectif. A la troisième phrase, à l'article 2 du projet de loi se trouve énoncé le prétendu objet du projet, à savoir réaliser l'égalité en milieu de travail. On parle du «milieu de travail».

Premièrement, monsieur le Président, il s'appliquera seulement dans certains lieux de travail et non «en milieu de travail». En fait, il faut préciser qu'on ne parle ici que des entreprises comptant plus de 100 employés, puisque le projet de loi ne s'appliquera pas aux autres. Ensuite, cette mesure ne s'applique pas à tout le secteur privé, mais seulement à certaines sociétés qui font affaires avec le gouvernement fédéral. En outre, elle ne s'applique pas vraiment aux ministères fédéraux, ni même à la Chambre des communes ni à l'autre endroit, le Sénat.

Équité en matière d'emploi

En réalité, le projet de loi s'applique à certaines sociétés de la Couronne fédérale et à près de 800 entreprises réglementées au niveau fédéral et comptant plus de 100 employés. Autrement, le projet de loi ne s'applique à aucune autre entreprise et encore moins au «milieu de travail» en général. Il s'applique à quelques rares lieux de travail au Canada. C'est pourquoi, dès le départ, le prétendu objet de ce projet de loi n'est qu'une supercherie.

Il est stipulé que nul ne se verra refuser un emploi. Voici le libellé de l'article 2:

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les

Il s'agit des personnes dans les groupes auxquels le projet de loi est censé s'appliquer et qu'il est censé aider. On parle de «réaliser l'égalité». Ce projet de loi ne change rien à l'affaire, monsieur le Président. Il ne changera rien du tout. Il est censé lutter contre la discrimination systémique parmi certains groupes. Par discrimination systémique, on entend la façon dont le système fonctionne, le réseau, le système fondamental que nous connaissons, profondément enraciné. Les femmes connaissent ce système parce qu'elles savent qu'elles n'ont pas vraiment accédé au même rythme que les hommes aux postes de direction et de responsabilité.

Les personnes handicapées connaissent sans nul doute le système. Elles savent qu'à bien des égards, on les juge inutiles au lieu de les considérer comme d'excellentes ressources. Divers groupes minoritaires, et notamment nos autochtones, comprennent comment fonctionne le sytème, mais il ne sert pas leurs intérêts.

Ce projet de loi est censé remédier à la discrimination systémique. Il est censé modifier le système. C'est une supercherie. Tout ce projet de loi est une supercherie. Qui est de cet avis, monsieur le Président? Je n'hésite pas à le dire et les partis d'opposition l'admettent également.

Dans mon travail dans le domaine des droits de la personne, j'ai eu l'occasion ces derniers mois de discuter avec des gens qui oeuvrent dans le domaine. Il n'y a personne dans ce domaine qui ne considère le projet de loi comme une imposture.

Le jugement est le même chez les groupes touchés et les organismes qui les encadrent. Je ne voudrais pas énumérer tous les organismes pour qui ce projet de loi est une imposture, et je ne mentionnerai ici que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, la Coalition des organisations provinciales des handicapés, l'*Urban Alliance on Race Relations*, le Conseil ethnoculturel du Canada, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, autrefois l'Association canadienne pour les déficients mentaux, le Congrès du travail du Canada, le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme, et la *Coalition on Employment Equity for Persons with Disabilities*. Et la liste n'est pas complète. Cette liste n'énumère que quelques-uns des regroupements. Des centaines et des centaines de dirigeants d'organismes de tous les coins du pays ont exprimé leur opinion oralement et par écrit, et bien qu'ils décrivent le projet de loi comme une imposture, le gouvernement persiste à vouloir le faire adopter sans le modifier.

On a fait certaines observations qu'il vaut la peine de faire consigner au compte rendu. Voici par exemple, ce que déclare Carol Tator, la présidente de l'*Urban Alliance on Race Relations*:

Le gouvernement se contente par cette mesure de faire un geste vide et symbolique malgré l'ampleur du problème que présente la nécessité d'assurer l'équité en matière d'emploi.

Shari Stein, une avocate appartenant à l'*Advocacy Resource Centre for the Handicapped*, ajoute que le projet de loi C-62 est tellement faible qu'il en est potentiellement dangereux. Voilà pourquoi l'opposition est si résolue. Si ce projet de loi marquait le moindre progrès dans la bonne direction, on n'estimerait pas nécessaire de lutter pour le modifier radicalement. Toutefois quand des groupes comme ceux-là disent que ce projet de loi est préjudiciable, il faut écouter, prendre note et comprendre qu'il y a beaucoup en jeu.

● (1540)

On prétend que l'objet de ce projet de loi est de veiller à ce que personne ne soit privé de possibilités d'emploi ou d'autres avantages. Ce sont là des visées très louables, mais que fait le projet de loi dans l'intérêt des groupes minoritaires? Mes collègues qui ont comme moi analysé cette mesure ont fait valoir qu'en réalité le projet de loi demande seulement aux employeurs de produire un rapport. Les détails à inscrire dans le rapport n'y figurent pas. Nous avons proposé des amendements pour élucider certains termes, mais ils n'ont pas reçu l'appui du gouvernement. Seuls les employeurs qui ont plus de 100 employés et qui appartiennent à certaines catégories limitées sont touchés par ce projet de loi. Ils doivent déposer des rapports. Nous avons demandé comment le gouvernement veillera à ce que les employeurs se donnent un plan d'action en vue de modifier leurs méthodes d'emploi. Après avoir résisté autant que possible, le gouvernement a jugé bon d'exiger des employeurs qu'ils dressent un plan exposant leurs objectifs et leurs échéanciers. Le gouvernement a déclaré que les employeurs devraient garder leurs plans dans leurs tiroirs durant au moins trois ans. Ils ne sont pas tenus de les communiquer au gouvernement ni à la Commission canadienne des droits de la personne, mais seulement de les enfouir dans leurs tiroirs.

Il est ridicule que le gouvernement présente, en toute sincérité, un projet de loi de ce genre qui est la risée des gens qu'il est censé servir. Le gouvernement s'obstine à s'opposer à toutes les recommandations qui lui ont été faites par les groupes minoritaires et ne tient aucun compte des rapports qui sont censés avoir suscité la présentation de ce projet de loi. Le gouvernement a consulté ces groupes, commandé le rapport Abella et constitué un comité de l'égalité, où figuraient des députés conservateurs, lequel a demandé à l'unanimité l'incorporation de diverses dispositions rigoureuses dont aucune ne figure au projet de loi.

Les femmes constituent 51 p. 100 de la population canadienne. Collectivement, elles gagnent moins que les hommes et font plus de travail à temps partiel. Très souvent elles sont les dernières embauchées et les premières renvoyées. Comme elles font souvent du travail à temps partiel, elles sont dans une situation très vulnérable. Au fil des décennies le système ne s'est pas corrigé de lui-même. Nous ne saurions admettre l'opinion de la députée de Capilano (M^me^ Collins): selon elle, son

éternel optimisme et sa foi dans la population canadienne l'amènent à penser que les choses vont s'arranger.

Ce qui est en cause, ce n'est pas la population canadienne; nous avons tous confiance en elle. Ce qui est en cause ce sont les employeurs qui ont à réaliser des profits. Certains de ces employeurs sont de bons citoyens. Quand même, ce n'est pas vers les bons citoyens que ce projet de loi est dirigé, mais vers les mauvais. Il n'y a aucune garantie dans ce projet de loi que les mauvais citoyens ou, disons, les citoyens relativememt égoïstes parmi les sociétés, vont comprendre que nous voulons des résultats. Le Parlement du Canada n'est pas un lieu où s'amuser, et nous en voulons au gouvernement de jouer avec une question d'une telle gravité pour une si forte proportion de notre population.

Allons-nous vraiment tolérer l'injustice tout simplement parce que son redressement va coûter de l'argent? Les Canadiens n'admettront pas l'excuse comme quoi le surcroît de travail représenté par le remplissage de ces formulaires risque de coûter un peu d'argent. Pas plus que nous n'admettons qu'on nous demande de ne pas nettoyer l'environnement sous prétexte que cela va coûter de l'argent aux entreprises. Nous tenons à ce que l'environnement reste propre, nous tenons à ce que les lieux de travail restent propres et exempts d'inégalité et de discrimination. Aujourd'hui les femmes subviennent à leurs propres besoins et à ceux de leurs personnes à charge. Elles travaillent pour gagner leur vie et pour survivre. Elles ont droit à l'égalité de traitement pour un travail de valeur égale. Elles sont en droit de jouer le rôle qui leur revient en tant que personnes humaines égales. Voilà ce que les Canadiens veulent avoir du gouvernement.

Nous entendons parfois dire par les éléments les moins progressistes des milieux d'affaires qu'il faut faire passer les femmes des emplois mal rémunérés aux emplois mieux rémunérés par l'action positive. C'est une idée louable, mais qui resterait-il alors pour occuper les emplois mal rémunérés? Le problème, c'est que ces emplois sont sous-évalués. S'ils continuent d'être sous-évalués parce que ce sont des femmes qui les occupent, nous n'aurons pas résolu le problème.

Le sort des femmes ne s'est pas corrigé avec le temps et avec la bonne volonté ambiante. Malgré les campagnes éducatives et les efforts des groupes féministes, la situation n'a pas encore changé. Il est futile et enfantin de prétendre, comme le font les conservateurs, que les sociétés seront contraintes de s'amender lorsque l'opinion verra ce qu'elles font. Il ne sert à rien de s'en remettre simplement à l'opinion publique et à ses pressions. Il faut que les obligations légales soient assorties de peines pour les contrevenants. Il faut prévoir des sanctions pour ceux qui ne respectent pas la loi. Il faut prévoir un mécanisme d'exécution. Nous le savons tous, et pourtant le gouvernement persiste à ne pas satisfaire à ces exigences qui donneraient un sens à ce projet de loi.

Des groupes de femmes ont qualifié ce projet de loi de supercherie. Les femmes représentent 51 p. 100 de la population. On leur avait promis des mesures, mais on leur offre un projet de loi qui ne prévoit ni mécanisme d'exécution, ni sanctions. Je voudrais bien parler de chacun des groupes minoritaires, mais je n'en ai pas le temps. Je n'ai pas le temps de me pencher sur la perte de dignité qui résulte de l'inégalité. Ces personnes veulent avoir le droit de travailler. Elles ne veulent pas rester à rien faire.

• (1550)

La loi doit prévoir un mécanisme d'exécution parce que très souvent, comme le disait Martin Luther King, la loi sert de leçon. Elle nous aide tous à comprendre notre rôle. Je me rappelle qu'il y a bien des années, à peu près à l'époque où j'ai été ordonné, un prêtre noir de New York était venu à Toronto. J'avais essayé de lui trouver une chambre de motel ou d'hôtel près de Toronto. Les gérants de ces établissements me disaient qu'ils n'avaient rien contre lui personnellement, car ils aimaient bien les Noirs, mais le problème, c'était que leurs clients américains ne les aimaient pas. S'il avait existé une loi, ils auraient évidemment pu dire qu'ils étaient forcés de lui louer une chambre. Toutefois, comme ce n'était pas le cas, ils estimaient que, dans l'intérêt de leur entreprise, ils ne pouvaient pas se permettre de loger cet homme chez eux. Je ne parle pas des États les plus conservateurs du sud des États-Unis, mais bien d'un coin en Ontario dans les années 50. Pourquoi raconter cette anecdote? Pour montrer que lorsqu'on peut invoquer une obligation de faire quelque chose, cela aide à faire ce que l'on doit faire. La loi l'exige et il faut respecter la loi.

Il est question ici d'une mesure qui vise à faire de nous tous des frères et des soeurs. Je crois qu'Archibald MacLeish a bien résumé la chose lorsqu'il a écrit un poème au sujet des astronautes qui de la Lune contemplent la Terre. Il a dit: «Se voir comme des voyageurs sur la même Terre, comme des frères sur cette magnifique planète suspendu dans le froid éternel, comme des frères qui se savent désormais vraiment frères», et on peut dire comme des soeurs qui se savent vraiment soeurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'ai suivi très attentivement l'intéressant discours du député. Il réclame l'élimination de la discrimination envers les femmes. N'est-il pas vrai, toutefois, qu'il fait partie d'une Église qui refuse l'épiscopat aux femmes? Voudrait-il nous expliquer pourquoi? S'il a de si profondes convictions, saisirait-il cette occasion de donner publiquement tort à l'Église qu'il représente? Ne convient-il pas, puisqu'il a des convictions, que la loi à laquelle il veut assujettir les gouvernements et les entreprises devrait aussi s'appliquer aux confessions religieuses, afin que disparaisse à jamais la discrimination envers les femmes dans son Église et dans toutes celles qui pratiquent pareille discrimination?

M. Friesen: Repentez-vous!

M. de Corneille: Monsieur le Président, je me demande si le député de Western Arctic (M. Nickerson) se porte ici officiellement à la défense de l'Église ou s'il veut la critiquer. Il veut sans doute connaître ma position personnelle. Je lui signale que l'Église anglicane, à laquelle j'appartiens, a de tout temps interdit l'ordination des femmes et leur consécration en tant qu'évêques. Or, cette position a été modifiée, du moins au Canada, de sorte que nous avons maintenant des femmes prêtres. J'ai, bien sûr, appuyé ce changement.

Cependant, les moins progressistes et, dirais-je, les plus conservateurs d'entre nous s'opposent à ce que des femmes deviennent évêques parce que, du point de vue oecuménique, cette mesure nuirait à nos relations avec les autres confessions religieuses où les femmes ne peuvent pas être évêques. Pour ma part, je trouve cet argument spécieux et réactionnaire. Par conséquent, pour répondre à mon collègue, je crois que l'Église anglicane à laquelle j'appartiens devrait rapidement se réformer et faire son entrée dans le XXe siècle. J'invite donc les députés conservateurs à se mettre à l'heure du XXe siècle et à faire en sorte que les femmes soient traitées avec égalité dans tous les domaines. Il n'y a pas de place pour l'inégalité à notre époque, en tout cas sûrement pas au Canada.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) est membre d'un parti qui a été au pouvoir pendant nombre d'années. C'est ainsi qu'il est en partie responsable du fait qu'on retrouve très peu de femmes parmi les cadres supérieurs de la Fonction publique fédérale. Son gouvernement a toléré pareille situation. Il avait élaboré des politiques qui n'ont pas changé grand-chose. Aucune mesure n'était coercitive. Les libéraux n'ont pas obligé les entreprises à pratiquer l'équité en matière d'emploi. Je me demande comment le député peut oser reprocher aux conservateurs ce que son gouvernement a fait pendant nombre d'années.

M. de Corneille: Monsieur le Président, d'abord mon collègue a tort d'affirmer que le gouvernement libéral n'a rien fait.

M. Keeper: Rien de concret.

M. de Corneille: Il devrait admettre que beaucoup de choses ont été réalisées étape par étape, à commencer par la création de la Commission des droits de la personne. Nous avons également publié des directives, nous avons proposé la Charte des droits et des libertés, jeté les fondements législatifs nécessaires à l'application de toutes ces mesures favorables à l'égalité. Naturellement, le Conseil du Trésor avait publié des directives et d'autres changements ont été apportés dans la Fonction publique.

Mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a voulu proposer des amendements pour assujettir tous les ministères à la loi. Bien sûr qu'il reste encore beaucoup à faire. Non content d'avoir créé la Commission des droits de la personne, d'avoir fait adopter une Charte, notamment l'article 15, sans compter les directives, le gouvernement libéral avait confié à la Commission Abella la tâche d'indiquer différents moyens d'appliquer et la Charte et la loi. Comme la Charte a été adoptée il y a déjà quatre ans, le gouvernement actuel a eu le temps de voir venir les choses. Il a finalement décidé de s'en remettre au Conseil du développement social pour financer les contestations devant les tribunaux. Cet organisme a envoyé une liste de personnes à mon collègue, le secrétaire d'État, qui n'y a pas donné suite. Cela se passait il y a sept mois et ceux qui voulaient saisir les tribunaux de leurs problèmes attendent toujours que le gouvernement se décide d'agir.

• (1600)

Ce sont des problèmes comme celui-là qui me font craindre que la loi ne soit que du vent. D'autres rapports suivront et la bureaucratie s'alourdira, mais il n'y aura rien de concret.

M. Allmand: Avant d'adresser une question à mon honorable ami, je voudrais faire remarquer qu'aucun parti, le Nouveau parti démocratique pas plus qu'un autre, n'a de quoi être fier de son activité passée en matière d'équité d'emploi. Après avoir entendu certains commentaires hier, j'ai vérifié et j'ai constaté qu'en Saskatchewan, où le NPD a déjà été au pouvoir, on ne trouve aucun programme obligatoire d'action positive. Au Manitoba, ils ont seulement adopté une loi de l'équité en matière de salaire en juin 1985. C'est la seule mesure de quelque importance qui ait été prise dans le domaine de l'action positive. En Colombie-Britannique, où le Nouveau parti démocratique a été au pouvoir pendant un certain temps, aucune loi ne porte sur ce sujet. Nous nous sommes tous mis à la tâche un peu tard et nous devrions faire preuve d'humilité en cette matière.

Nous avons cependant adopté la Loi canadienne des droits de la personne en 1977 et la Charte des droits durant la dernière législature.

L'article 4 du projet de loi stipule que l'employeur réalisera l'équité en matière d'emploi en se donnant des règles et des usages positifs et en prenant les mesures raisonnables d'adaptation pour que les membres des groupes désignés soient mieux représentés sur le marché du travail. Ces mesures raisonnables d'adaptation ne sont pas définies dans le projet de loi. Tous les groupes représentant les handicapés nous ont dit que le projet de loi devait comporter une définition si on voulait qu'il soit efficace. Comme le député est souvent en contact avec les handicapés, peut-il nous donner d'autres détails à ce sujet vu que le gouvernement a refusé d'accepter nos propositions pour définir les mesures raisonnables d'adaptation? Pense-t-il que le projet de loi peut vraiment aider les personnes handicapées s'il ne comprend pas de définition des mesures raisonnables d'adaptation?

M. de Corneille: Monsieur le Président, les handicapés et leurs associations croyaient certainement qu'il était tout à fait essentiel d'inclure une telle définition dans le projet de loi. Sinon, les employeurs pourraient dire qu'une personne qui a le pouce foulé est handicapée. C'est une exagération, mais si le projet de loi ne définit pas ce qu'est une personne handicapée et ce qui constitue des mesures d'adaptation raisonnables, il n'aura aucune efficacité en ce qui concerne les personnes handicapées. Il n'y aura aucun critère sur lequel le gouvernement ou la Commission des droits de la personne pourront se fonder pour prendre des mesures quelconques. L'absence de cette définition rend le projet de loi encore plus défectueux qu'il ne le serait sinon.

Les handicapés qui sont venus au Parlement la semaine dernière ont été déçus de ne pas pouvoir trouver de place pour leurs fauteuils roulants à la tribune. Le Parlement offre un accès très limité aux personnes handicapées, même si nous devrions donner l'exemple au reste du pays. Les handicapés sont venus sur la colline pour protester auprès de la Chambre. Ils ont essayé, par l'entremise des médias, d'obtenir ces quelques modifications au projet de loi pour être certains que la mesure traitera cette question sérieusement. Leurs demandes ont été refusées.

Certains des handicapés qui sont venus à la Chambre sont aveugles. Cependant, ils y voient plus clair que les conservateurs. Ils ne se laissent pas prendre au jeu des conservateurs et voient leur cynisme et leur hypocrisie.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La Société Radio-Canada—On juge erronée une nouvelle concernant les prix de l'essence; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp)—Le multiculturalisme—a) La rédaction d'un Livre blanc. *b*) On demande au gouvernement de procéder à des consultations; l'honorable député de Cochrane—Supérieur (M. Penner)—Le programme de développement économique des autochtones—a) Le montant des dépenses. *b*) On demande d'augmenter les crédits prévus au budget.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté; et de l'amendement de M^me^ Copps (page 12465).

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le projet de loi vise prétendument à réaliser l'équité en matière d'emploi, mais il ne contient pas les dispositions nécessaires pour atteindre cet objectif. De fait, il a tellement de défauts que nous avons signalé à juste titre que le mieux qu'on puisse dire, c'est qu'il s'agit d'un projet de loi pour promouvoir et favoriser l'équité en matière d'emploi.

Je participe à un débat sur une motion qui donnerait au gouvernement la possibilité de revoir sérieusement les instances présentées à la Chambre et ailleurs au sujet des lacunes de ce projet de loi.

Tout d'abord, je voudrais répondre aux observations du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) sur la lenteur que nous avons mise à comprendre ces problèmes. Cette observation me parait assez juste. La proclamation de la Charte des droits et libertés a démontré une réceptivité croissante à l'égard de ces sujets. Le député mentionnait les provinces de l'Ouest qui n'ont jamais eu de gouvernement néo-démocrate. La Saskatchewan n'en a pas un actuellement et la Colombie-Britannique n'en a pas eu depuis une douzaine d'années. Je suis heureux que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba ait récemment été réélu, car il s'attache beaucoup à réaliser des progrès dans ce domaine, en particulier dans sa Fonction publique.

Les députés devraient savoir que dans ses négociations avec le Syndicat des employés gouvernementaux, le gouvernement du Manitoba a pris des mesures dans des domaines que le gouvernement fédéral a refusé d'inscrire dans son projet de loi.

Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a conclu avec le syndicat un accord en vertu duquel la proportion de femmes, d'autochtones, de handicapés et de minorités visibles dans la société manitobaine se retrouverait dans la composition des fonctionnaires au bout d'un certain temps. Ce n'est pas une vague déclaration sur ce qui est souhaitable ou une annonce d'objectifs, c'est un accord conclu avec le Syndicat des employés gouvernementaux en vertu duquel les fonctionnaires travailleront avec le gouvernement à implanter ces changements. Des dispositions ont été prises, afin que sur une période de près de 20 ans, la Fonction publique du Manitoba prenne la forme qui s'impose, si nous voulons vraiment réaliser l'équité en matière d'emploi que nous souhaitons. Bien entendu, la juge Rosalee Abella, dans le rapport que sa Commission royale a présenté il y a plus d'un an, en a fait le fondement de la promotion sociale et de la justice sociale au Canada.

On m'a remis une note dans laquelle on précise que l'étude effectuée pour le compte du secrétaire d'État (M. Bouchard) montre que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan attendait de véritables progrès en matière de promotion sociale de la part des sociétés de la Couronne qu'il a créés. Je voudrais vous lire un paragraphe en particulier. Voici ce qu'on y dit:

> Une autre stratégie adoptée en Saskatchewan, et qui a donné, au départ, certains résultats, a trait aux sociétés de la Couronne provinciales. Sous l'ancien gouvernement . . .

Vraisemblablement, il s'agit là d'un document provenant du gouvernement conservateur actuel qui dit ce qui suit:

> Sous l'ancien gouvernement, la promotion sociale comprenait des mesures spéciales tendant à éliminer la discrimination inhérente au système et à offrir des débouchés aux principaux groupes cibles (les autochtones, les femmes, les handicapés).
>
> Les sociétés de la Couronne ont été chargées par le gouvernement provincial d'élaborer des programmes de promotion sociale. On a donné la priorité aux autochtones, mais les femmes et les handicapés faisaient également partie des groupes cibles.

• (1610)

Le paragraphe se termine comme suit:

Équité en matière d'emploi

Les sociétés de la Couronne devaient faire preuve d'initiative et donner l'exemple au secteur privé en mettant en oeuvre des programmes efficaces de promotion sociale.

Je suis persuadé que certains de mes collègues de la Saskatchewan sont au courant de ces questions, même si le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) ne l'était pas. Je suis convaincu que le secrétaire parlementaire est parfaitement au courant de ce que fait le Nouveau parti démocratique en Saskatchewan pour veiller à ce que la mise en valeur dans le Nord et la prospection minière créent des débouchés pour les autochtones et, de ce fait, nous assurent que des mesures de promotion sociale sont effectivement appliquées.

Après avoir signalé ce fait au sujet de deux des provinces de l'Ouest ayant un gouvernement néo-démocrate, je voudrais en revenir à la question à l'étude plus particulièrement, reprendre la proposition selon laquelle les articles 3, 5 et 7 du projet de loi C-62 soient renvoyés au comité pour plus ample étude. Il me semble important de donner cette possibilité au gouvernement, afin qu'il puisse réexaminer plus à fond la question. Après tout, au départ, il y avait eu de belles déclarations d'intention. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) est assurément une excellente oratrice quand il s'agit de faire état de nobles intentions et elle le fait avec un ravissant sourire, ce qui porte à croire que tout ira bien dans ces domaines particuliers.

Mais il n'en a pas été ainsi lorsqu'elle a dû régler des problèmes du genre de ceux qu'on a vus à Toronto. Ces problèmes ont été dénoncés dans certains rapports présentés l'hiver et le printemps derniers où l'on se posait la question suivante: «N'y a-t-il vraiment pas de discrimination parmi nous?», «A qui vont les emplois?» et ainsi de suite. Il ressortait nettement, d'après les tendances des employeurs de la ville de Toronto, que l'on discriminait contre ceux que l'on prenait pour des étrangers d'une façon ou d'une autre. Que cette discrimination ait été provoquée pour des raisons de race et de couleur ou à cause de leur accent ou de leur nom, ces gens avaient beaucoup de mal à trouver du travail. On leur faisait beaucoup moins d'offres d'emploi, même s'ils avaient des titres analogues à ceux des personnes de race blanche, qui avaient un aspect familier et parlaient l'anglais, langue que parle la majorité des Canadiens. La ministre était certainement au courant des preuves de ces pratiques discriminatoires et racistes.

Je me suis fait un devoir de lui écrire à la suite de chacun de ces rapports pour lui dire : «Voilà la preuve. Nous réclamons des mesures énergiques. Seront-elles prises?». Évidemment, chaque fois, elle a tenu à nous rassurer. Quand elle a déposé le projet de loi C-62, nous avions tous hâte de voir ce qu'elle nous y avait réservé. Mais dès la première lecture, nous avons constaté qu'il ne renfermait pas grand-chose. Nous avons découvert que, essentiellement, il servirait de base pour décider de la composition de la main-d'oeuvre dans les grandes entreprises. Il s'adressait principalement aux grandes sociétés. Les ministères gouvernementaux n'y étaient pas inclus. On nous a soutenu que d'autres mesures étaient supposément prises—là encore, le gouvernement nous l'a fait savoir au moyen d'un communiqué de presse. Mais le gouvernement ne se soumettait pas à cette obligation de présenter un rapport. Seuls les gros employeurs ayant 100 ou plus de 100 employés devraient présenter un rapport sur la composition de leur effectif. C'est tout ce que prévoit le projet de loi. Certes, il y a une sanction pour ceux qui ne le feraient pas, mais qui osera me dire que $50,000 représentent une lourde sanction pour le genre de sociétés dont nous parlons ici? Ce n'est pas grand-chose comme sanction, et cela n'incitera guère les employeurs à bouger.

Nous pouvons nous réjouir que la discussion qui a eu lieu à la Chambre, notre débat ici et au comité ait entraîné l'inclusion d'un article qui permet d'espérer, à défaut d'exiger, quelque chose des employeurs. Nous avons au moins, avec l'addition de l'article 5, le texte suivant:

A chaque année, l'employeur élabore un plan énonçant

a) les objectifs qu'il entend atteindre dans la réalisation de l'équité en matière d'emploi . . .

b) l'échéancier de mise en oeuvre de ces objectifs.

Il y a toutefois certaines faiblesses dans cet article, ainsi que je le montrerai dans un instant, comme dans d'autres qui ne vont pas très loin. Il ne s'agissait pas simplement pour les employeurs de présenter un rapport sur les résultats de leurs pratiques en matière d'emploi, ils devaient se fixer des objectifs. Nulle part dans ce qui a été ajouté au texte, dans cette amélioration limitée du projet de loi, on ne précise le genre d'objectifs que le gouvernement et le Parlement du Canada attendraient de la part des juristes. Il n'y aucune exigence, aucun calendrier concernant les progrès réels à accomplir. Là encore, cela montre que si le gouvernement a réagi au barrage de critiques qui lui ont été adressées au sujet de cette promotion de l'équité en matière d'emploi à travers une mesure législative, sa réaction est demeurée très modeste.

Les protestations de multiples groupes ont abouti à la formation de coalitions pressant le gouvernement d'aller plus loin. Je le souligne, car il s'agit de la pression de multiples groupes à travers tout le pays. Si le gouvernement ne fait pas quelque chose maintenant, je suis sûr qu'il ne le fera jamais durant toute la durée du mandat qui lui a été confié lors des élections de 1984. Il faudra que nous attendions 1990 pour avoir une mesure législative un peu plus énergique. Il est donc d'autant plus impérieux pour le gouvernement de prendre au sérieux sa propre affirmation de principes et de convictions et les multiples accusations d'indigence portées de toutes parts contre ce projet de loi. Il doit accepter que l'on revoie les articles—et je les prendrai dans cet ordre—7, 5 et 3 afin de renforcer le projet de loi et de donner aux Canadiens une mesure législative apte à réaliser l'équité en matière d'emploi qui réponde à leurs souhaits.

L'article 7 prévoit l'imposition d'une amende. Encore une fois, cette sanction à l'encontre des employeurs qui ne respecteraient pas les dispositions du projet de loi ne concerne que le rapport lui-même. Si l'article 5 a le moindre sens, si la formulation de plans et d'objectifs signifie quelque chose d'un tant soit peu concret, il est manifeste qu'il faudrait imposer aux employeurs qui ne se conformeraient pas à cette exigence une amende beaucoup plus lourde que ces $50,000. Il est parfaitement justifié de renvoyer ce projet de loi au comité afin d'envisager la possibilité d'ajouter à l'article 5 de façon que les employeurs soient tenus par la loi de faire quelque chose. Il faut manifestement envisager cette possibilité pour divers employeurs, de façon à ce que ce ne soit pas seulement les gros employeurs avec plus de cent employés, pour lesquels $50,000 ne représentent pas grand-chose, qui soient visés. Si un

employeur ne veut pas faire ce qu'on lui demande, il peut passer les $50,000 d'amende au compte des frais de son entreprise. En fait, si l'on songe au coût que représenterait l'élaboration de plans, ces $50,000 seraient probablement en fin de compte nettement moins élevés que le coût de la création d'un bureau chargé de réaliser l'équité en matière d'emploi dans l'entreprise. En fait, si un employeur doit avoir recours pour cela à des personnes qualifiées, cela lui coûtera nettement plus que $50,000. Imposer une amende dont le montant soit inférieur à celui des frais que l'employeur devrait engager pour donner suite à ces mesures, c'est en quelque sorte l'inviter à enfreindre la loi.

Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement devrait renvoyer ce projet de loi au comité et lui recommander notamment de modifier considérablement l'article 7 en majorant l'amende et en ajoutant l'assurance qu'il ne s'appliquera pas seulement à l'obligation de soumettre un rapport.

• (1620)

L'article 5, dont je viens de parler, assure que les employeurs ne vont pas simplement faire rapport de leurs méthodes d'embauche, mais qu'ils vont bel et bien mettre en oeuvre des plans. Certes, si le gouvernement tient vraiment à réaliser l'équité en matière d'emploi comme il le dit au début du projet de loi, nous devons renforcer celui-ci.

Quand je pense aux groupes cibles, je songe particulièrement aux minorités visibles et aux gens qui appartiennent à des collectivités ethnoculturelles. Cette visibilité ne tient pas nécessairement à la couleur ou à la race. Elle peut résulter d'un accent ou de traits qui, aux yeux de l'employeur ou de l'agent du personnel, dénotent l'étranger. Évidemment, il y a aussi les autochtones du Canada qui viennent s'installer de plus en plus nombreux dans les villes à la recherche d'un emploi. En fait, ils cherchent un emploi à l'extérieur des villes. D'autres députés ont déjà parlé avec éloquence des besoins et des problèmes des handicapés et des femmes. Un gouvernement qui entretient toutes les bonnes intentions que la ministre et son secrétaire parlementaire ont dites devrait certes faire davantage avec l'article 5 s'il a foi dans ces principes.

Les défauts de l'article 5 sont flagrants. Où les employeurs conserveront-ils leurs plans? Les conserveront-ils à leur siège social? Ils ne seront pas tenus d'en parler à qui que ce soit. Or, un autre article parle de consulter les syndicats. Comment les employeurs pourraient-ils consulter les syndicats si ceux-ci ou les représentants des travailleurs n'ont pas accès à ces plans?

Les députés conservateurs ne sont pas naïfs au point de croire qu'un programme d'équité en matière d'emploi laissé au bon vouloir des employeurs fonctionnera après tous les témoignages que nous avons entendus sur les pratiques discriminatoires qui existent à Toronto. Mais le plus troublant dans toutes les données de ces enquêtes sur les pratiques d'emploi discriminatoires dans cette ville, c'est qu'elles sont largement répandues et que les employeurs les trouvent tout à fait normales. Voilà qui justifierait des dispositions imposant des obligations à l'employeur, il me semble. Ce ne serait pas exagéré d'exiger que les plans d'action soient rendus publics, qu'ils soient mis à la dispositions de tous ceux qui voudraient les consulter. Les groupes communautaires et tous ceux qui sont éliminés d'emblée par les employeurs devraient pouvoir consulter ces plans d'action si on veut vraiment faire prendre des mesures pour les faire respecter.

Je vois qu'il ne me reste plus grand temps. En terminant, je voudrais ajouter que j'espère de tout coeur que le gouvernement tiendra vraiment compte de mes observations et qu'il renverra cette mesure au comité. J'ai vécu une terrible expérience jeudi dernier lorsqu'on a expédié 19 amendements en une seule mise aux voix. Le gouvernement les a tous rejetés.

Les propos qu'a tenus le premier ministre (M. Mulroney) en juin 1984, alors qu'il était chef de l'opposition, me semblent terriblement vides de sens aujourd'hui. Il a déclaré alors qu'il n'y avait aucune obligation aussi pressante, aucun devoir aussi impérieux que d'assurer des conditions durables de justice et d'équité aux minorités visibles. Or, le projet de loi C-62 ne fait rien du tout en ce sens. C'est une parodie des principes exposés par le premier ministre avant les dernières élections.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. Peut-il avoir la moindre confiance que la mesure à l'étude va provoquer un changement véritable dans le milieu de travail et instaurer une plus grande égalité entre les hommes et les femmes en milieu de travail tant au plan de la rémunération qu'au plan des postes qu'ils occupent, étant donné qu'il existe une grande inégalité à l'heure actuelle et que les entreprises ont bien d'autres critères en fonction desquels prendre leurs décisions d'embauche à part l'équité? A-t-il confiance que le projet de loi constituera une mesure suffisamment incitative pour produire les résultats dont la nécessité est si criante aujourd'hui?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de sa question. Je n'ai certes absolument aucune confiance. Je songe à la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les gens en quête de travail partout au Canada. Je me suis surtout attaché au cas de Toronto parce que l'*Urban Alliance on Race Relations* et le Conseil de la planification du Toronto métropolitain ont effectué les études qui s'imposaient en l'occurrence. Il s'agissait d'études très descriptives qui ont démontré l'ampleur des pratiques racistes et discriminatoires observées dans cette ville. Je suis persuadé que le cas de Toronto n'a rien d'exceptionnel.

Les gens veulent travailler et souhaitent l'instauration de l'équité en matière d'emploi. Mon collègue a parlé notamment de la question de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur et de l'assurance que les gens engagés ne fassent pas l'objet de discrimination une fois embauchés. Il faut se pencher sur ces autres questions. Le projet de loi ne prévoit aucune sanction pour ce genre de choses. Il prévoit l'imposition d'une amende lorsqu'un employeur omet de déposer un rapport, mais aucune disposition ne permet de forcer un employeur à agir sur ces autres points. En faisant croire aux Canadiens qu'il brandit un gros bâton alors qu'il se contente d'agiter un roseau, le gouvernement nous prépare certes une vive déception par rapport aux attentes qu'il suscite.

M. Keeper: Monsieur le Président, le projet de loi prévoit une amende de $50,000 dans le cas d'employeurs qui ne déposent pas leur rapport sur le niveau d'équité en matière d'emploi en milieu de travail; or bon nombre des employeurs sont de très grandes entreprises et des sociétés multinationales. Je me

demande quelle efficacité aurait une amende de $50,000 si une très grande société décidait tout simplement de ne pas tenir compte de la loi et de ne pas réunir l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences minimales du projet de loi. Je me demande si l'on ne devrait pas prévoir une amende plus lourde pour faire respecter la loi.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, il vaut la peine d'étudier attentivement la question de l'amende de $50,000. Il en coûtera facilement autour de $100,000 par année, je suppose, pour monter dans une entreprise un service chargé de travailler à établir l'équité en matière d'emploi. Les employeurs doivent engager à cette fin du personnel possédant les qualités requises. Les services de ce spécialiste devraient coûter, au bas mot, $35,000 ou $40,000 par année. Si l'on tient compte des frais de secrétariat et d'autres dépenses, je suis sûr que le montant dépasserait $50,000. Il n'y a aucun doute qu'une amende moins élevée que ce qu'il en coûterait pour se conformer à la loi est une invitation à enfreindre cette loi. Si les employeurs peuvent épargner de l'argent en payant l'amende et en acquittant l'impôt d'une année pour injustice en matière d'emploi, au lieu d'engager du personnel et d'établir un service, j'imagine que ceux qui sont durs en affaires diront qu'ils préfèrent payer l'amende. Cette déclaration finale de la part du gouvernemnt ne me paraît pas du tout sérieuse.

• (1630)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais traiter du point que vient d'exposer le député au sujet de l'amende de $50,000 pour désobéissance à la loi. L'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont essayé de faire comprendre au gouvernement qu'une amende de $50,000 n'était pas assez élevée. Nous voulions qu'elle soit de $500,000. Le député n'est-il pas d'avis—et je crois qu'il en a parlé à la fin de son exposé—que des employeurs pourraient trouver plus économique de payer l'amende que d'aménager leur établissement en fonction des handicapés? Je songe aux modifications majeures qu'ils devraient apporter à leur établissement pour le rendre plus accessible aux handicapés et plus sûr, notamment, pour ceux qui souffrent de cécité, de surdité ou d'autres infirmités. Je ne vois aucune disposition qui nous permette d'exercer une surveillance sur les employeurs à part celle qui les oblige à déposer leur plan après trois ans. Ne trouve-t-il pas que certaines sociétés jugeront bien plus facile de payer les $50,000 d'amende que d'apporter des modifications parfois coûteuses mais bien nécessaires pour remédier à la discrimination que l'on trouve dans bien des entreprises à l'heure actuelle? Ainsi, les édifices sont peut-être difficiles d'accès, et ils peuvent poser des problèmes de sécurité. Trouve-t-il, lui aussi, qu'une amende de $50,000 est plutôt symbolique pour les grandes sociétés?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Au mieux, le projet de loi constituera un symbole. Nous avons eu plusieurs mesures symboliques de ce genre depuis le début des années 80; la Charte des droits et des libertés et les travaux de plusieurs comités de la législature précédente. Compte tenu des responsabilités particulières que j'ai au sein de notre caucus en matière de multiculturalisme, je suis très conscient du travail du comité spécial sur la participation des minorités visibles et de ses recommandations dans ces différents domaines. Au début de 1984, il y a deux ans, il a déclaré dans le titre de son rapport «*L'égalité, ça presse*».

Certains rapports portant sur les problèmes rencontrés par les personnes handicapées constituent un autre exemple. Je n'oserais pas encore affirmer ou nier que le gouvernement précédent essayait de gagner du temps en nommant la juge Rosalie Abella à la tête d'une commission royale chargée de faire une enquête dans ce domaine. Nous lui sommes tous reconnaissants d'avoir expliqué au Canada en quoi pourrait consister une action positive et comment nous pourrions réaliser des progrès.

Compte tenu des progès réalisés depuis environ trois ans, de très lourdes responsabilités pèsent sur les épaules du gouvernement; il doit en effet veiller à ce que l'on continue dans cette voie malgré les protestations; le gouvernement devrait insister pour passer à l'action et pour ne pas abandonner la partie à cause de demi-mesures prises sans trop de conviction qui finissent par pousser les gens à avoir une attitude cynique à l'égard des principes prônés. Le risque est très grand et pourtant le gouvernement n'est pas disposé à insister, d'après moi. Si le gouvernement accepte la motion et renvoie la question au comité, j'aurai un peu plus d'espoir.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole maintenant étant donné que j'ai plusieurs observations à faire au sujet de la motion à l'étude.

[*Français*]

Et j'aimerais parler en faveur de la motion à l'étude, monsieur le Président, à savoir que:

«le projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un Comité législatif afin de reconsidérer les articles 3, 5 et 7.»

Monsieur le Président, à mon avis, aujourd'hui on a entendu des commentaires assez élogieux à l'égard des initiatives proposées au nom de l'équité en matière d'emploi. Et je ne suis pas de ceux, pas plus que, comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), qui ont prétendu dans le passé que tout avait été fait, que tout avait été réglé. Loin de là! Et je dois dire que ce projet de loi que nous étudions est un pas, peut-être pas le grand pas que nous aurions aimé, mais un pas, pas le pas duquel nous partons allègrement et de bon coeur, parce que nous sommes convaincus que ce projet de loi est un peu boîteux et qu'il serait bon pour le gouvernement de le reprendre afin d'y ajouter un peu de «dents», un peu de «tigre» comme on dit, et peut-être revenir devant la Chambre avec un projet de loi amendé qui serait beaucoup plus fort, et non pas simplement un projet de loi proposant une chose qui fait l'accord de la Chambre, mais qui, en fait, ne sera pas confirmé dans les faits par les actions à venir.

Monsieur le Président, je veux rappeler à la Chambre que les trois articles en question . . .

[*Traduction*]

L'article 3 du projet de loi C-62 concerne l'interprétation. Je rappelle aux députés que l'opposition voulait inclure dans la loi les ministères et organismes fédéraux afin que le principal employeur du gouvernement, le Conseil du Trésor, se conforme aux principes de l'équité en matière d'emploi et donne l'exemple au secteur privé. Nous avons également proposé que les

dispositions de la loi s'appliquent aux entreprises employant 25 personnes ou plus et non pas 100 personnes ou plus comme le prévoit actuellement le projet de loi. J'en reviendrai à l'inclusion des ministères et organismes fédéraux, mais je tiens à prendre chacun de ces articles dans l'ordre.

L'article 5 concerne les plans d'action exposant les objectifs et les échéanciers que les entreprises se sont fixés. Nous sommes convaincus qu'il faudrait les rendre publics. Pourquoi devraient-ils être cachés dans les coffres-forts du siège social des sociétés nationales? Quelqu'un de Vancouver pourrait avoir beaucoup de mal à savoir exactement quel est le plan d'action d'une entreprise dont le siège social est à Toronto. Il pourrait être enfermé dans un coffre où il ne serait pas accessible à tout le monde. L'article 5 nous paraît trop faible et nous voudrions qu'on le renforce en rendant publics les plans d'action des employeurs et en établissant des objectifs et des échéanciers que tout le monde pourra voir.

L'article 7 se rapporte à la fameuse amende de $50,000 qui constitue, selon moi, une concession en ce sens qu'elle ne suffira pas à obliger les entreprises à respecter les dispositions du projet de loi. Elles préféreront payer l'amende de $50,000 plutôt que d'avoir à faire des immobilisations pour éliminer une discrimination systémique. Il y a là deux choses entièrement différentes. D'une part, il y a la discrimination à l'endroit des quatre groupes cibles c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés.

D'autre part, il y a la discrimination systémique c'est-à-dire qui est inhérente au système et qui se retrouve dans le milieu de travail, dans nos habitudes et parfois même dans notre mentalité. Par habitude, par manque de compréhension et parfois, par ignorance, nous n'acceptons pas facilement que certaines personnes ayant les capacités, les compétences et les qualités requises servent la collectivité canadienne en raison de leur situation. Personnellement j'estime qu'elles sont défavorisées par un système qui ne leur assure pas l'égalité en matière d'emploi.

• (1640)

Je voudrais en revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure.

[*Français*]

Je voudrais signaler à la Chambre que j'ai fait un peu de recherche sur la question de l'obligation du gouvernement comme employeur d'être soumis à l'article de la loi et d'être inclus dans le projet de loi C-62. Monsieur le Président, je veux simplement rappeler, avant de faire mes commentaires particuliers sur la Fonction publique et avant de dire pourquoi il faut l'inclure dans le projet de loi, qu'hier, en écoutant la ministre en cette Chambre faire les remarques préliminaires habituelles au stade de la troisième lecture, et je cite,

[*Traduction*]

Voici ce qu'a déclaré la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) à la page 12452 du hansard.

> Je dois dire, en toute franchise, qu'on a beaucoup entendu parler de justice et d'équité avant que nous ne prenions le pouvoir, sans qu'on se donne jamais la peine d'agir. Voici enfin que le gouvernement a décidé de prendre des mesures précises.

Voilà une ministre responsable qui nous dit qu'en 12 ou 13 années d'expérience à la Chambre, elle a beaucoup entendu parler de justice et d'équité mais qu'on ne s'est jamais donné la peine d'agir. Où était la ministre en 1982 lors de l'adoption de la Charte des droits? Voilà un bel exemple d'action. En fait, je veux lui rappeler ce qu'un autre député ou moi-même a déclaré à la Chambre dernièrement car cela vaut la peine d'être répété. Même si je ne suis pas très fier de nos résultats, je n'en ai pas honte non plus. Nous avons fait des efforts. Je dois rappeler à la Chambre que nous avons pris des mesures.

[*Français*]

Et je veux rappeler à la Chambre, monsieur le Président, les faits suivants: en 1971, le Canada était le premier pays du monde occidental à reconnaître la place des femmes au plus haut niveau de décision en créant, au Cabinet, un poste sur la Condition féminine—je suis arrivé ici en 1972; en 1975, un projet de loi omnibus assurant l'égalité de statut pour les femmes; nous avons fait adopter en 1976 la loi canadienne sur les droits de la personne qui interdit la discrimination fondée sur le sexe; en 1978, nous avons fait apporter des modifications au Régime de pensions du Canada prévoyant le partage à égalité des crédits de retraite et des modifications au Code canadien du travail pour supprimer la grossesse comme motif de mise à pied ou de renvoi, et, en 1982, la Charte canadienne des droits et libertés, et je pourrais continuer.

Il y a eu des actions, monsieur le Président. Il n'y en a pas eu suffisamment pour satisfaire beaucoup de gens dont votre humble serviteur, mais je dis, et c'est quelque chose qu'il faut constater, qu'il y a eu des efforts. Mais dire qu'il n'y a jamais eu d'actions depuis que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration siège à la Chambre, à mon avis, c'est pousser un peu à l'exagération, et je pense que la ministre est plus sérieuse que cela. Alors, il ne faut pas toujours essayer de faire croire aux gens que depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, c'est l'invention du bouton à quatre trous et qu'on peut se «péter les bretelles» et faire dire à tout le monde qu'il n'y a jamais rien eu avant l'arrivée de ce fameux gouvernement.

Il y a des choses, monsieur le Président, qui se sont passées, mais il n'y en a pas eu suffisamment. Le projet de loi C-62, comme je l'ai dit, s'inscrit dans une certaine mesure dans la direction que l'on voudrait, mais il n'est pas suffisamment fort, il n'a pas de «dents», comme je l'ai dit. Je voudrais simplement rappeler la Commission Abella qui, elle, a été établie en 1983, un an à peine après l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, le 24 juin 1983, sous la présidence de la juge Rosalie Abella, et son rapport a été déposé le 20 novembre 1984 en cette Chambre.

Le mandat de la Commission était d'enquêter, je vais lire le mandat: «Enquêter sur les possibilités d'emploi qui existent pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles au sein de certaines sociétés de la Couronne et de certaines sociétés qui sont la propriété exclusive du gouvernement du Canada».

Monsieur le Président, l'égalité en matière d'emploi signifie que personne ne doit se voir refuser un emploi pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la compétence. C'est également le libre accès à ces emplois sans barrière arbitraire, c'est-à-dire sans discrimination dans les pratiques et les attitudes qui pourraient gêner ou empêcher même l'accès des individus ou des groupes à des chances d'emploi en raison de caractéristiques qui leur sont propres, qu'ils soient handicapés, que ce soit une femme, que ce soit un autochtone ou que ce soit une personne

qui est membre de minorités visibles. Parce que pour nous, les francophones, monsieur le Président, les autochtones sont visibles, voyez-vous. Alors, nous trouvons que peut-être trois catégories auraient suffi. En tout cas, je pense qu'il n'était pas nécessaire de rajouter cela . Les minorités visibles, pour nous, ce sont des gens qui, peut-être comme moi, ont un visage comme le mien avec le nez à la mauvaise place et, qu'est-ce que vous voulez, quand on est né avec un visage comme celui-ci, on fait ce que l'on peut avec!

Monsieur le Président, la recherche d'équité en matière d'emploi doit faire absolument exception à toutes ces mesures discriminatoires à l'endroit de certains groupes qui depuis longtemps ont souffert de ces discriminations. La recherche se doit de déterminer d'abord et d'éliminer les obstacles discriminatoires. Quand je parle d'obstacles discriminatoires, je pense qu'il est bon de mentionner que dans les pratiques ou les systèmes, il existe aujourd'hui des obstacles discriminatoires à l'emploi. Et c'est cela que nous visons dans l'opposition officielle, essayer de faire comprendre au gouvernement que les articles 3, 5 et 7 doivent être repris pour justement vraiment mettre des «dents» dans ce projet de loi.

Nous savons, monsieur le Président, que les gens sont défavorisés pour bien des raisons et de bien des façons. Certains sont défavorisés, par exemple, à cause de leur situation économique ou sociale. Qu'est-ce que vous voulez! D'autres, pour des raisons politiques ou encore pour l'absence de programmes d'enseignement, de programmes de formation professionnelle adéquats. Dieu sait que dans son rapport le juge Abella, si on l'a lu, en fait mention de cette question de l'éducation, même de nos immigrants reçus qui arrivent ici au pays, qui ne parlent ni l'anglais ni le français, ni l'une ni l'autre des langues officielles, et qui ont de la difficulté à s'insérer dans le domaine du travail parce qu'il y a là une certaine discrimination à leur égard puisqu'ils n'ont pas la chance d'apprendre une des langues officielles du pays! Dans le rapport de la juge Abella, on mentionne qu'il va falloir revoir tout notre système de formation linguistique, et j'appuie les recommandations de la juge Abella dans cette matière, afin d'éliminer, justement, une des situations qui fait l'objet d'actes discriminatoires à l'endroit de nos nouveaux Canadiens. C'est subtil, monsieur le Président, parfois c'est persistant et c'est répandu. Qu'est-ce que vous voulez! C'est dans le système.

Je vais vous lire, à la page 10 du rapport Abella, ce que la juge entend par discrimination systémique.

> La discrimination systémique rend nécessaire l'adoption de mesures systémiques. Plutôt que de voir en la discrimination une seule victime et un seul coupable, l'explication systémique reconnaît qu'en gros ce sont les systèmes et les pratiques que nous avons adoptés, parfois à notre insu, qui préjudicient à certains groupes de la société.
>
> Ce sont les répercussions du système, plutôt que les attitudes qui sont à la source, qui justifient l'adoption de mesures correctives.
>
> L'action positive et l'équité en matière d'emploi préconisent l'adoption de mesures systémiques et systématiques pour faire contrepoids à la discrimination systémique. Elles visent à améliorer la situation de ceux qui, parce qu'ils font partie d'un certain groupe et sont reconnus en tant que tels, doivent subir les effets néfastes et injustes de systèmes ou de pratiques discriminatoires.

Monsieur le Président, on ne pourrait mieux dire. La juge Abella l'a bien décrit, et je suis d'accord sur ce qu'elle dit là.

Je veux simplement dans les minutes qui me restent toucher à un problème qui préoccupe beaucoup de gens dans la région d'Ottawa-Vanier et d'Ottawa-Carleton. Il s'agit en fait de la question d'inclure dans ce projet de loi l'employeur principal et les ministères du gouvernement fédéral.

Je veux faire cela parce que dans un communiqué de presse émis le 8 mars 1985, qui s'intitule «L'accent sera mis sur l'équité en matière d'emploi dans la Fonction publique fédérale», je lis: «Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé aujourd'hui les mesures que le gouvernement entend prendre dans la Fonction publique et les sociétés d'État fédérales pour atteindre l'objectif d'équité en matière d'emploi pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des groupes des minorités visibles.»

Comme vous le voyez, monsieur le Président, cela s'insère très bien dans le projet de loi C-62.

Alors, les mesures annoncées sont comme il suit: Les mesures renforceront le programme d'Action positive du gouvernement fédéral annoncé en juin 1983, dont je parlais tantôt, et l'instauration immédiate d'un examen de la part du Conseil du Trésor en vue de déceler toutes les entraves systémiques pouvant exister dans le système de classification des emplois importants: toutes les entraves systémiques pouvant exister dans le système de classification.

Vous savez, monsieur le Président, la classification des postes, c'est la pondération donnée à chaque poste et c'est le salaire qui va de pair. Et quand on cherche à définir «classification», on lit ceci dans le Lexique du Conseil du Trésor et de la Fonction publique: «Classification des postes—Méthode qui permet d'attribuer à un emploi, une catégorie, à un groupe professionnel, et par l'évaluation de ce même emploi, de lui attribuer un niveau au sein du groupe.»

Monsieur le Président, cela permet de déterminer la valeur relative des emplois. Et Dieu sait qu'on a besoin de s'y pencher et d'en venir à une solution à ce fameux problème de classification!

Les membres du parti progressiste conservateur, aux élections de 1984, disaient aux fonctionnaires: Nous rendrons la négociation possible sur les classifications des postes. On a dit: C'est bien! C'est bon! Et alors, on a dit: On va faire une étude. Ce qu'ils ont fait. Et, récemment, quand j'ai demandé comment cela allait relativement à la classification, on m'a répondu: C'est aujourd'hui que l'étude a été faite par le Conseil du Trésor, mais une deuxième étude commandée par le Conseil du Trésor à la compagnie Thorne, Stevenson and Kellogg, étude qui a été complétée, me dit-on, a été soumise au conseil des ministres responsable du Conseil du Trésor pour étude et considération.

Monsieur le Président, nous sommes le 22 avril 1986, cela fait presque un an et demi ou plus que le gouvernement a été élu, et on est encore au stade de l'étude pour savoir ce qu'est la classification systémique et quelles sont les entraves possibles.

Monsieur le Président, je demanderais au gouvernement d'en venir à nous dire ce qui va se passer au niveau de la classification des postes, afin que les fonctionnaires puissent savoir exactement où on s'en va avec ce problème. Parce que dans la classification, celui qui l'a faite, évidemment, décide et de la pondération du poste et du traitement de l'employé. Et cela, pour les fonctionnaires, est très important. Et ils veulent négocier la classification des postes, ils veulent connaître les normes de classification, ils veulent s'asseoir à la table et dire: Voici,

nous pensons que le système devrait être amélioré. Nous pensons qu'il y a des entraves dans ce système discriminatoire parfois envers certaines gens, et nous voudrions corriger cela. Et je pense, monsieur le Président, que c'est raisonnable comme position. Et puisque ce gouvernement l'a promis aux élections, à mon avis, il devrait au moins tenir parole là-dessus et donner aux fonctionnaires le bénéfice de pouvoir bientôt négocier les classifications des postes.

Monsieur le Président, dans la même déclaration du 8 mars 1985, le président du Conseil du Trésor parle de l'instauration immédiate d'un examen de la part du Conseil du Trésor en vue de déceler toutes les entraves systémiques, et d'une plus grande insistance sur les stratégies visant à la mise en oeuvre de plans d'actions positives détaillés et axés sur des résultats dans les ministères.

Monsieur le Président, j'ai posé la question: Où sont ces plans? On m'a répondu aujourd'hui qu'il y a 41 plans de stratégies disponibles directement au sein des ministères. Il y a trois ministères qui n'ont pas soumis leur plan. On va voir. J'ai demandé si c'était accessible au public, ils m'ont répondu que cela prendrait un camion pour les transporter. Est-ce que quelqu'un du gouvernement pourrait nous dire pourquoi les plans d'actions positives dans les ministères... Quelqu'un pourrait peut-être nous dire de quoi il s'agit. Est-ce qu'ils sont satisfaisants? Est-ce qu'ils ont été évalués? Est-ce qu'il y a eu une action donnée à cette importante initiative d'actions positives?

Après cela, monsieur le Président, dans le même communiqué de presse, le président du Conseil du Trésor dit: «On va inviter les syndicats à participer à un comité portant sur un plan de salaire égal pour un travail d'égale valeur.»

Monsieur le Président, je suis aussi en faveur de cela. Je pense que tous les députés aussi sont en faveur de cela. C'est pour cela qu'on devrait retourner au comité entendre le président du Conseil du Trésor nous parler de ce plan d'action visant à mettre en oeuvre un plan de salaire égal pour un travail égal, d'égale valeur. Et je sais qu'il y a 13 syndicats qui participent avec le représentant du Conseil du Trésor à des réunions, tous les deux mois, et le rapport doit être soumis au plus tard en mars 1987.

J'ai encore un an à attendre, monsieur le Président, avant de savoir ce qui se passe et on veut qu'on adopte un projet de loi qui n'a pas de «dents», qui m'apparaît absolument incapable de relever le défi de l'heure et qui exclut systématiquement les ministères qui hésitent et qui n'ont pas encore réussi à me dire à moi, comme politicien, où nous en sommes avec les classifications des postes, où nous en sommes avec l'action positive dans les ministères et où nous en sommes avec les comités portant sur un plan de salaire égal pour un travail égal, d'égale valeur.

Monsieur le Président, tout cela pour vous dire que je pense que le fait de déférer cela au Comité pour étude et considération est raisonnable, et j'espère que la Chambre va juger à propos de le faire. J'espère pouvoir revenir à une autre étape et continuer mes remarques.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une observation à faire au sujet des déclarations du député et une question à lui poser. Nous avons discuté en début d'après-midi des points forts ou des faiblesses du programme d'action positive en Saskatchewan. Je remarque que sous l'ancien gouvernement néo-démocrate de cette province, on a mis en vigueur un programme d'action positive dans les sociétés de la Couronne, surtout dans le nord de la province. Des progrès ont été faits.

J'ai un rapport présenté par un expert-conseil en droits de la personne au secrétariat d'État. Il y est dit que lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en Saskatchewan, il a rendu ce programme facultatif pour les sociétés de la Couronne. L'expert-conseil signale que les déclarants constatent que les mesures d'action positive ne sont absolument pas inhérentes aux pratiques d'emploi de toutes les sociétés de la Couronne. Avec le changement de gouvernement, l'engagement politique a disparu. Chaque société de la Couronne décide désormais de sa propre politique, et le programme est donc appliqué de façon fragmentaire en fonction de l'engagement particulier de chaque société. Le rapport ajoute que les déclarants ont conclu que la faiblesse de cette stratégie est due à sa nature facultative.

Dans quelle mesure le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) estime-t-il que le projet de loi C-62 représente également un retour aux mesures facultatives par le gouvernement conservateur fédéral? Dans quelle mesure, selon lui, ce projet de loi n'atteindra-t-il pas son objectif, à savoir réaliser l'égalité en matière d'emploi?

M. Gauthier: Monsieur le Président, pour bien saisir cette question plutôt importante, j'invite le député à lire quelques-unes des interventions que j'ai faites dernièrement sur ce projet de loi. Au cours de la dernière campagne électorale au Manitoba, tous les partis ont loué l'équité en matière d'emploi et ont dit s'engager à la réaliser. J'en ai conclu que le Manitoba allait s'orienter dans cette voie. Mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), me dit qu'en Saskatchewan, seulement cinq sociétés de la Couronne ont un programme d'action positive. Selon les journaux, le gouvernement est en train de réduire le financement de ces entreprises et d'y bloquer aussi l'embauchage. Le gouvernement actuel n'est donc pas aussi enthousiaste que le gouvernement précédent. Espérons qu'il va reprendre ses esprits. On nous dit de ne pas croire tout ce que nous lisons, mais je crois comprendre d'après des communiqués que des mesures sont prises en Saskatchewan concernant l'équité en matière d'emploi.

La Colombie-Britannique n'a pas encore de loi concernant l'équité en matière d'emploi. J'ai eu beau chercher, je n'ai rien trouvé de tel pour la Colombie-Britannique. Nous espérons que cette province aura un jour un gouvernement plus humain et plus raisonnable qui saura se donner des lois favorisant l'équité en matière d'emploi.

• (1700)

Je qualifie ce projet de loi d'illusion mensongère. C'est le titre que j'ai inscrit sur mon exemplaire. Il reflète tous nos désirs, mais il ne mène à rien de concret. En dépit du fait que la ministre a passé pas mal de temps hier à nous dire combien elle s'engageait à réaliser l'équité en matière d'emploi, je ne vois rien dans ce projet de loi qui va vraiment faire progresser les choses. J'invite le député à lire certaines des observations

que j'ai faites au sujet des améliorations que nous avons tenté de faire apporter au projet de loi par le biais d'une vingtaine d'amendements. Ceux-ci ont tous été rejetés par le gouvernement parce que les députés d'en face n'aiment pas qu'on propose d'apporter des amendements constructifs et valables à leur projet de loi. Ils estiment que celui-ci est sacré et partant intouchable. Je ne suis pas d'accord. La Chambre devrait avoir une meilleure compréhension des problèmes et en débattre un peu plus longuememt. Voilà pourquoi je veux que le projet de loi soit renvoyé de nouveau au comité.

M. le Président: Y a-t-il d'autres questions ou observations? Place au débat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je prends volontiers la parole pour dire quelques mots à cette étape-ci de nos délibérations sur le projet de loi C-62 portant sur l'équité en matière d'emploi. Comme mon ami vient de le dire, on pourrait assimiler cette mesure à un écran de fumée ou à un miroir aux alouettes, à une maladresse et à une vantardise ou à un truc de magicien. Maintenant, il est là, maintenant, il est disparu.

Durant mes conversations avec des amis et des collègues d'un bout à l'autre du Canada, on a semblé dire que le gouvernement agissait jusqu'à un certain point pour favoriser l'équité en matière d'emploi. Les mots importants sont «jusqu'à un certain point». C'est un tout petit pas dans la bonne direction sur une voie longue et difficile. Dans un certain sens, il cause plus de mal que de bien, car il donne l'impression que l'équité en matière d'emploi est enfin chose admise. Enfin nous pourrons venir en aide aux handicapés, aux autochtones, aux femmes et aux minorités visibles qui jouiront de l'égalité et de l'équité au travail.

Malheureusement, ceux qui connaissent la question, ceux qui sont avertis et ont étudié le probème ou ceux qui représentent les divers groupes auxquels s'adresse ce projet de loi ont une certaine réaction commune à ce projet de loi. Ils estiment qu'il n'est pas suffisant, qu'il ne répond pas à son objet. Il n'est pas étonnant que ces gens aient été induits en erreur quand on lit l'objet du projet de loi. Le voici:

> La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

Nous n'avons rien à redire à l'objet ainsi énoncé. Chose certaine, le projet de loi n'accomplit aucune de ces choses. Il n'atteint pas cet objectif. Il en est bien loin. Je sais que vous m'en croiriez sur parole, mais vous n'y êtes pas tenus. Vous pouvez en croire Suzanne Boivin, de l'Association nationale de la femme et le droit. Elle dit:

> Rien ne va changer. Malheureusement, ce sont des voeux pieux tout simplement.

Au nom des autochtones, les Inuits du Canada disent:

> Le projet de loi C-62 est de peu de valeur.

Beryl Potter, de la *Coalition on Employment Equity for Disabled Persons*, dit ceci:

> C'est comme le projet de loi . . . il ne vaut même pas le papier sur lequel il est imprimé . . . je n'ai jamais été tant déçue de ma vie que par le premier ministre Mulroney. Je l'ai appuyé. J'ai travaillé pour lui dans sa campagne, et je suis tout à fait, tout à fait désillusionnée.

Voilà les gens qui s'y connaissent peut-être le mieux au Canada en cette matière. Ils parlent du projet de loi C-62 et disent qu'il est insuffisant, incomplet, mal adapté, que c'est des voeux pieux, qu'il ne fera pas ce qu'il est censé faire.

Je ne rappellerai pas ce qu'a dit sur cette question le premier ministre (M. Mulroney) pendant la campagne électorale de 1984. Je ne pense pas que ce serait lui rendre justice que de rappeler ce qu'il a dit dans cette campagne à propos d'adopter toutes sortes d'initiatives d'équité au travail afin qu'il n'y ait pas de discrimination sur les lieux de travail, qu'il y ait des encouragements et des stratégies d'appui au profit des autochtones, des minorités visibles, des handicapés et des femmes. Il n'a rien fait de cela. Je ne veux pas perdre trop de temps à le signaler car je pense que tout le monde est déjà suffisamment au courant.

Le but du projet de loi, c'est avant tout de faire échec aux usages qui posent des obstacles à l'embauchage de groupes tout à fait précis tels les femmes, les handicapés, les autochtones et les minorités visibles. Dans une profession antérieure j'ai eu l'occasion de travailler avec les handicapés, les jeunes autochtones, et ceux qu'on considérerait comme minorités visibles, cherchant à leur trouver des possibilités d'emploi. Je pense qu'il faudrait y faire figurer les femmes également, mais mon expérience porte principalement sur ces groupes que je viens de mentionner. Évidemment, tous comportaient des femmes. C'était il n'y a pas tellement d'années. Quand j'avais trouvé un lieu de travail pour quelqu'un de ces groupes, mes fonctions consistaient à envoyer cette personne à cet endroit pour qu'elle y acquière l'expérience pratique d'un travail quelconque. C'était la formation sur le tas en un sens. Je regrette d'avoir à dire que lorsque l'employeur découvrait que cette personne n'était pas un blanc anglo-saxon, mais quelqu'un d'une minorité visible, il trouvait infailliblement une raison de contremander cette possibilité de formation sur le tas. Je pourrais citer littéralement des centaines de personnes pour qui j'avais trouvé une occasion d'emploi, sans mentionner qu'il s'agissait, par exemple, d'un jeune autochtone, mais que l'employeur a inévitablement éconduites en les voyant. L'histoire se répétait le lendemain, et le nouveau postulant essuyait également un refus. Les employeurs se défendaient bien d'avoir des préjugés. Ils ne manquaient pas de me téléphoner pour me dire: «M. Riis, je ne fais pas de discrimination, mais je ne peux vraiment pas me permettre d'embaucher un autochtone»; il pouvait tout aussi bien s'agir d'un handicapé ou d'un membre d'un certain groupe ethnique. Disons-le franchement, voilà du racisme. C'est de la discrimination. Pareille attitude dénote des préjugés. C'est pourquoi, quand je considère les dispositions de ce projet de loi et son objet, je suis directement touché. Cela me ramène à l'expérience que j'ai vécue personnellement pendant nombre d'années. J'étais alors fort embarrassé, à titre de citoyen canadien, de voir que malgré toutes ces paroles ronflantes sur la tolérance, la largeur de vues, l'absence de discrimination, l'esprit libéral et progressiste, en pratique, la discrimination en matière d'emploi existait bel et bien.

• (1710)

Après la campagne électorale, je me suis réjoui quand le gouvernement a annoncé son intention de présenter un projet de loi qui instaure enfin l'équité en matière d'emploi au Canada, grâce à un programme qui incite les employeurs à embaucher des autochtones, des handicapés, des membres des minorités visibles et des femmes. Toutefois, après avoir examiné cette mesure et entendu ce qu'en disaient les témoins qui se sont présentés au comité, il a bien fallu constater ses lacunes et voir qu'elle est truffée d'incohérences. La loi est tout simplement inadéquate.

Et pourquoi? L'un de ses défauts est de n'imposer aucune obligation en matière d'équité et de ne prévoir ni mécanisme d'application ni sanctions réelles. Cette loi fait appel à la bonne volonté tout en imposant l'obligation de faire rapport sur l'état des effectifs. Les entreprises d'une certaine taille qui recoivent du gouvernement des contrats dépassant une certaine somme doivent soumettre un programme d'action. La belle affaire que voilà! Bien que l'employeur doive dresser un plan d'action, rien ne l'oblige à le réaliser ni même à le proposer. L'article 6 prévoit cependant une sanction maximum de $50,000, sur déclaration sommaire de culpabilité, pour l'employeur qui ne prend pas de mesures.

Le Nouveau parti démocratique a essayé de rendre cette sanction réaliste. Heather Reisman, membre du *Nesbitt Consulting Group* qui conseille les entreprises intéressées ou plutôt forcées à mettre par écrit un plan visant à instaurer l'équité au travail, a qualifié les sanctions de dérisoires. D'après elle, l'amende maximale de $50,000 imposée aux entreprises qui ne présenteront pas de rapport chaque année, pourra être simplement amortie comme frais d'exploitation. Compte tenu de la taille de l'entreprise prévue dans le projet de loi, $50,000 ne pèsent pas lourd. Elle affirme que c'est dérisoire. Ce n'est pas une sanction efficace. Il est à la fois irréaliste et naïf de croire que les employeurs vont mettre en oeuvre des programmes d'équité qui les obligeraient à embaucher des personnes dont ils ne veulent pas. Pourtant, c'est là l'objectif du projet de loi.

Les groupes en question qui sont venus témoigner devant le comité ont dit que l'entreprise doit être obligée d'élaborer un plan d'action comportant des objectifs et des échéanciers, et précisant la façon dont elle éliminera des pratiques discriminatoires et prendra les mesures nécessaires pour réaliser l'équité en matière d'emploi.

Ces plans d'action n'étaient pas prévus dans le projet initial. Le ministre a soutenu devant le comité qu'un plan d'action allait de soi pour réaliser l'équité. En somme, le gouvernement lui-même ne croit pas qu'un plan d'action doive être imposé. C'est une preuve que le projet de loi n'a pas été mûrement réfléchi et qu'il faut le repenser. Car, en principe, il s'agit d'une initiative d'envergure. Nous donnons l'impression que l'équité en matière d'emploi deviendra réalité alors qu'il n'en sera rien.

Compte tenu de l'importance d'une telle mesure et des résultats qu'une mesure semblable a donnés aux États-Unis, nous devrions prendre la peine de produire une mesure valable que les employeurs et les employés seraient prêts à appuyer. S'il est vrai que des dispositions coercitives s'imposent pour donner suite à la mesure législative, il est aussi essentiel d'obtenir l'appui du grand public. Les mesures prévues dans le projet de loi C-62 seront stériles.

Je voudrais maintenant parler de la parité salariale pour un travail d'égale valeur. À maintes occasions, les ministériels ont refusé toute mention de cette notion dans le projet de loi. Le Comité national d'action sur la situation de la femme souhaitait que le projet de loi fasse mention de l'article 11 de la Loi canadienne des droits de la personne pour obliger les employeurs à assurer la parité salariale. Nos tentatives ont été vaines à cet égard. Le gouvernement n'a cessé de prétendre qu'il suffisait que cette notion figure dans la Loi sur les droits de la personne. Pourtant, cela ne suffit pas.

Assurément, la juge Rosalie Abella est la personne la plus qualifiée dans ce domaine. Elle déclarait, dans son étude qui fera date, que le salaire égal fait partie intégrante de la mise en pratique de l'équité en matière d'emploi et qu'il doit figurer dans toutes les initiatives prises par les employeurs pour rendre la situation plus juste dans le milieu de travail. Je prétends que la personne de ce pays qui connaît le mieux la question résume très bien la question quand elle dit que nous devrions avoir cette disposition dans la loi, si nous sommes sérieux au sujet du principe du salaire égal pour des fonctions équivalentes.

L'article sur les obligations contractuelles est un des grands points faibles du projet. Je rappelle à la Chambre que, en 1980, le gouvernement canadien a signé des contrats avec quelque 25,000 entreprises canadiennes, ce qui représentait 6.5 milliards de transactions avec le secteur privé et 5.5 milliards avec les sociétés d'État.

En 1982-1983, le seul ministère des Approvisionnements et Services a conclu plus de 333,000 marchés représentant une valeur de 5 milliards de dollars. Un tel volume appelle la question suivante: quelle est la nature de la politique du gouvernement en ce qui concerne les obligations contractuelles? Tout d'abord, on ne vise que les sociétés ayant 100 employés ou plus et que les marchés dépassant $200,000. La seule obligation de l'entrepreneur est de respecter l'équité en matière d'emploi. S'il ne la respecte pas, cela ne veut pas dire qu'il perdra le contrat, bien que son entreprise puisse être retirée des listes pour les contrats ultérieurs. Remarquez que c'est «puisse» être retirée.

Ou bien la loi contient un engagement ou bien elle n'en contient pas. Le fait que la société puisse se voir refuser des contrats du gouvernement si elle ne se conforme pas aux exigences montre que la démarche suivie est plutôt mollasse.

La politique du gouvernement n'exige pas que l'entrepreneur soumette un rapport sur la composition de son personnel, comme on l'exige des sociétés visées par le projet de loi C-62.

Ce ne sont pas des exigences bien strictes et elles sont en tout cas bien moindres que celles que l'on impose aux États-Unis aux sociétés qui veulent conclure des marchés avec l'État. Dans ce pays la démarche est différente et beaucoup plus sérieuse que celle du projet de loi C-62.

En conclusion, notre parti s'inquiète de cinq choses. Premièrement, de l'absence de mesures d'application et de sanctions réelles pour les aspects obligatoires. Deuxièmement, du fait que l'on ne mentionne pas le principe du salaire égal pour des fonctions équivalentes. Troisièmement, de l'absence d'obligations contractuelles. Quatrièmement, du fait que l'on n'oblige pas la négociation de l'équité dans les entreprises où il y a une

unité de négociation. Mais sans doute le plus important, c'est le fait que le projet de loi est incomplet du fait qu'il n'inclut pas les ministères fédéraux. Si nous tenons vraiment à ce que les gens prennent la mesure au sérieux, ses dispositions devraient sans aucun doute s'appliquer à tous ces employeurs, et notamment aux ministères fédéraux.

• (1720)

M. le Président: Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand).

M. Allmand: Monsieur le Président, les observations du député au sujet de son expérience avec les groupes désignés, en Colombie-Britannique, je présume, et de ses tentatives visant à leur trouver du travail, m'ont intéressées. Il a signalé qu'il arrivait à ces gens d'être victimes de cette discrimination inhérente au système. Vu son expérience, que pense-t-il de la tentative de régler la question au moyen de l'application volontaire des dispositions de cette mesure? Nous soutenons depuis le début que ce projet de loi ne tend pas à réaliser l'égalité en milieu de travail, car il se borne à obtenir des renseignements sur les différents employeurs, lesquels seront diffusés dans l'espoir d'amener l'opinion publique à se prononcer à ce sujet et ainsi à imposer l'égalité en matière d'emploi. Le gouvernement ne semble pas vouloir répondre à la question. Toutefois, quand elle a pris la parole lundi, la ministre a déclaré:

> Le gouvernement tient à garantir la réalisation de l'équité en matière d'emploi. Nous avons l'intention de talonner les employeurs qui n'assument pas leurs responsabilités. Nous resterons fermes, monsieur le Président.

Selon moi, s'il s'agissait d'un projet de loi sérieux, alors la pauvre ministre, ou les membres de son caucus, n'auraient pas à frapper aux portes. Ils pourraient porter une accusation devant un tribunal, et ce dernier déciderait alors si oui ou non l'équité en matière d'emploi a été réalisée.

Ainsi, elle reconnaît dans son discours, qu'il s'agit d'un projet de loi qui n'est pas vraiment efficace. Le gouvernement espère tout simplement qu'il sera respecté de façon volontaire, du fait de la publication des renseignements. Le député peut-il nous préciser à partir de l'expérience qu'il a tentée en Colombie-Britannique, si cela a vraiment fonctionné? Ou, avons-nous besoin de projets de loi plus rigoureux permettant de porter des accusations et de poursuivre les contrevenants lorsque l'équité en matière d'emploi que nous souhaitons tous n'est pas réalisée?

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le député de son excellente question. Non, je ne m'imagine pas un seul instant que l'application volontaire donnera des résultats. Selon moi, un projet de loi anodin ne vaut même pas le papier sur lequel il est écrit. En toute franchise, je me désolidarise d'un projet de loi qui oblige la ministre compétente à parcourir le pays et à aller frapper aux portes. J'espère qu'elle a mieux à faire. Si elle désire vraiment offrir des débouchés aux groupes défavorisés, elle devrait alors le faire par l'entremise de ce projet de loi. Ses observations nous portent à penser qu'elle ne croit pas vraiment que son projet de loi sera efficace. Elle attend déjà avec impatience d'aller frapper aux portes, même si ce n'est probablement pas le genre de sollicitation qu'elle escomptait.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: La question porte sur l'amendement. M^me^ Copps, appuyée par M. Rossi, propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé à un comité législatif afin de reconsidérer les articles 3, 5 et 7.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M^me^ Copps, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 239)

POUR

Députés

Allmand	Garneau	MacLellan
Baker	Gauthier	McCurdy
Benjamin	Gray (Windsor-Ouest)	Murphy
Blaikie	Guilbault (Saint-Jacques)	Nicholson (Trinity)
Caccia	Heap	Nunziata
Copps	Henderson	Nystrom
Deans	Hopkins	Orlikow
de Corneille	Hovdebo	Riis
de Jong	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Robinson
Dingwall	Kaplan	Rodriguez
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Keeper	Rossi
Foster		Skelly
Fulton		Waddell
Gagliano		Young—39.

CONTRE

Députés

Attewell	Comeau	Gagnon
Bernier	Cooper	Gass
Bertrand	Corbett	Gérin
Binns	Cossitt	Gormley
Bissonnette	Côté (Langelier)	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Blackburn (Jonquière)	Crofton	Greenaway
Blais-Grenier	Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	Grisé
Blouin	Crouse	Gustafson
Bouchard	Dantzer	Hamelin
Bradley	Darling	Hamilton
Brightwell	Daubney	Hawkes
Browes	de Cotret	Hicks
Carney	Della Noce	Hnatyshyn
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)	Dick	Horner
Champagne (Champlain)	Domm	Howie
Chartrand	Dorin	Jacques
Clark (Yellowhead)	Edwards	Jelinek
Clifford	Fennell	Kempling
Clinch	Ferland	Kilgour
Cochrane	Fraleigh	Ladouceur
Collins	Fraser	Landry
	Fretz	Lanthier
	Friesen	Lawrence

Députés

Lewis	Murta	Toupin
Lopez	Nickerson	Towers
MacDonald	Nielsen	Tremblay
(Kingston et les Îles)	Nowlan	(Québec-Est)
MacKay	Oostrom	Tremblay
Mailly	Peterson	(Lotbinière)
Marin	Plamondon	Tupper
Masse	Plourde	Vankoughnet
Mayer	Reid	Vézina
Mazankowski	Reimer	Vincent
McCuish	Ricard	Warner
McDermid	St. Germain	Weiner
McKenzie	St-Julien	Wilson
McKinnon	Scott	(Swift Current-
Merrithew	(Hamilton-Wentworth)	Maple Creek)
Minaker	Shields	Wilson
Mitges	Stackhouse	(Etobicoke-Centre)
Moore	Stevens	Wise
Mulroney	Taylor	Witer—118.
	Thacker	

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la prochaine question? Je donne la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES—LE MONTANT DES DÉPENSES—ON DEMANDE D'AUGMENTER LES CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de rappeler la Chambre à l'ordre, je vous prie?

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés sont priés de s'asseoir pour écouter les paroles mémorables que s'apprête à prononcer le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) ou de quitter les lieux.

M. Penner: Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que le gouvernement précédent a établi un programme de développement économique des autochtones de 345 millions de dollars. Cette somme devait être dépensée sur une période de quatre ans à partir d'avril 1984. On voulait permettre aux autochtones de se libérer de l'assistance publique en créant parmi eux un groupe d'entrepreneurs susceptibles de devenir un jour autosuffisants, des entrepreneurs qui auraient pu donner du travail à leurs compatriotes autochtones. On espérait ainsi assurer le développement des entreprises appartenant à des autochtones, tant les entreprises individuelles que les compagnies et les organismes à vocation communautaire.

• (1805)

Je tiens à rappeler que la lutte politique menée par les autochtones pour la reconnaissance et le respect de leurs droits ancestraux a accaparé une part énorme de leur temps. Ainsi, cette cause a donné naissance à un grand nombre de chefs politiques très compétents qui s'expriment avec aisance et qui ont remporté de francs succès politiquement parlant. Au demeurant, nous pourrions nous inspirer, à la Chambre des communes, de cette direction politique attribuable à leur compétence en reconnaissant leurs talents et leurs aptitudes particulières. Nos autochtones commencent maintenant à se rendre compte que le judiciaire leur offre une avenue prometteuse qui leur assure, dans une certaine mesure, des solutions aux injustices dont ils ont été victimes depuis si longtemps au cours de notre histoire.

Le nombre d'autochtones qui se sont mis à l'étude du droit n'a pas cessé d'augmenter depuis cette prise de conscience. Et ils ont accompli énormément sur ce chapitre. Mais c'est sur le plan économique qu'ils doivent faire preuve d'audace. Voilà pourquoi on a mis sur pied le Programme de développement économique des autochtones. Il a été conçu pour les aider à rompre le cycle de la pauvreté et leur permettre ainsi de participer pleinement à la vie économique de notre pays.

Mais je m'inquiète de voir le peu d'empressement que montre le gouvernement à les aider dans cette entreprise. J'en donne pour preuve, une preuve de taille, le rapport du groupe de travail Nielsen sur les autochtones et les Indiens, le fameux rapport qualifié de Chasse aux bisons. À la page 68, on précise que bien qu'il ait déjà accompli la moitié de son mandat, le Programme de développement économique des autochtones n'a approuvé que 34 projets pour un coût total de 11.7 millions de dollars, 21 autres projets ayant été recommandés pour approbation. Au cours de l'année 1985-1986, le Parlement, avec une forte majorité conservatrice, a approuvé 122.1 millions de dollars de crédits. Pourtant, au cours de la dernière année financière, le ministre a accepté que 90 millions de dollars de ce total ne soient pas utilisés. J'ai l'impression que le gouvernement veut enterrer le Programme de développement économique des autochtones. Il m'est difficile d'accuser le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) car je sais que c'est le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) lui donne ses ordres. Fréquentant ce ministre depuis longtemps, nous savons qu'avec son esprit ultraconservateur et archaïque il n'approuverait jamais un tel programme. Nous savons aussi que le vice-premier ministre (M. Nielsen) n'est ni un ami ni un allié du Programme de développement économique des autochtones. Il a en fait contribué à étouffer le très prometteur projet de société de développement des Indiens du Yukon.

Je conclurai très simplement et très rapidement en demandant au gouvernement pourquoi il n'avoue pas qu'il veut supprimer ce programme exactement comme il l'a fait pour Katimavik. Pourquoi ne pas avoir l'honnêteté de le dire? Ne laissons pas les autochtones de notre pays continuer à s'imaginer qu'il y a un tel programme alors qu'il n'existe pas. Jusqu'à présent, 900 propositions ont été faites dans le cadre de ce programme. Les candidats ont été déçus et frustrés par des retards, des reports et finalement des fins de non-recevoir dans la plupart des cas. Le développement économique n'est pas une priorité au ministère des Affaires indiennes. Il n'y consacre que 4 p. 100 de son budget, et l'essentiel de ces crédits est affecté ailleurs. Nous avons donc besoin du Programme de développement économique des autochtones. Le gouvernement n'a pas su en prendre conscience, n'a pas su réagir à ce besoin, et ce faisant il a commis à mon avis une grave erreur.

• (1810)

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question soulevée par le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) au sujet du Programme de développement économique des autochtones.

[*Français*]

Tout d'abord, monsieur le Président, les responsabilités de ce programme, contrairement à ce que l'honorable député vient tout juste de mentionner, m'ont été décernées par le premier ministre, et jamais ni le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ni le vice-premier ministre (M. Nielsen) ne se sont ingérés dans la conduite de ce programme. Tout d'abord, je peux assurer la Chambre que le gouvernement conservateur travaille très fort aux intérêts économiques et sociaux des autochtones du Canada. La communauté autochtone connaît le programme de développement économique et l'utilise. La preuve, c'est que plus de 900 projets ont été soumis et, sur ce nombre, contrairement aux chiffres faux que vous aviez, 145 ont été approuvés pour une valeur de $59.3 millions. Il n'y a pas de doute, c'est un programme populaire chez les autochtones.

Monsieur le Président, le PDÉA qui vise à aider les autochtones à atteindre leur indépendance économique est géré par le ministère de l'Expansion industrielle régionale mais bien dirigé par le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette), et il disposait d'une somme de 345 millions de dollars pour une période de quatre ans à partir de l'année fiscale 1984-1985. Ce fonds n'a pas été affecté par les réductions budgétaires. Le PDÉA joue un rôle très important dans le développement économique des autochtones. C'est le seul programme qui vise tout particulièrement l'autonomie économique des autochtones.

Monsieur le Président, afin de rassurer l'honorable député, je lui recommande d'aller rencontrer les représentants des organisations suivantes: le *Central Interior Trust Company* de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui a reçu une contribution de 6,9 millions de dollars; la *Saskatchewan Indian Loan Company* qui a reçu une contribution de 2,6 millions, et j'en passe. On estime que cette contribution fédérale de 2,6 millions à la *Saskatchewan Indian Loan Company* aurait entraîné plus de 46 millions de dollars en investissements nouveaux dans l'économie agricole de cette province. Cela pourrait aussi s'adresser à *The Association of Reserves for Improving Social Economics* qui a reçu une contribution de 1,3 million. Grâce à cette contribution, on estime que 100 nouvelles entreprises et 400 emplois permanents seraient créés dans les prochaines années.

Monsieur le Président, ces propositions sont donc de parfaits exemples du dynamisme et de la force créatrice des peuples autochtones. Elles confirment aussi l'importance de l'aide efficace apportée par le programme aux autochtones du Canada.

Finalement, monsieur le Président, je veux dire au député libéral qu'il manque vraiment d'information et que les autochtones sont heureux de travailler avec le ministère et le ministre d'État (Petites entreprises) pour l'amélioration de ce programme.

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME—LA RÉDACTION D'UN LIVRE BLANC—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROCÉDER À DES CONSULTATIONS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 18 novembre j'ai posé diverses questions au ministre d'État au multiculturalisme (M. Jelinek). Je croyais en effet savoir que le secteur du multiculturalisme travaillait à un livre blanc sur la politique en matière de multiculturalisme, mais que ces travaux avaient été interrompus sur instruction du ministre. Les réponses que j'ai obtenues n'ont pas vraiment éclairci la situation, et c'est pourquoi j'ai demandé une nouvelle occasion d'aborder cette question.

Maintenant, plus de cinq mois plus tard, il est encore plus justifié de nous demander en quoi consiste la politique du gouvernement en matière de multiculturalisme. Le 7 mars, moins de quatre mois après l'annonce par le ministre qu'il y aurait des consultations complètes, notamment avec le nouveau comité permanent du multiculturalisme, le *Globe and Mail* a rapporté qu'il s'occupait en fait d'élaborer une politique multiculturelle entièrement nouvelle.

• (1815)

Telles sont les paroles du ministre qui veut faire sortir les minorités ethniques des «retranchements ethnoculturels», comme il dit, pour les faire entrer de plein pied dans l'économie et dans la société canadiennes. Il a déclaré que sa politique en était aux derniers stades de préparation pour le Cabinet. Il a ensuite laissé entendre, sans entretenir aucun doute sur ce qui en résulterait, qu'il ne demanderait pas de fonds additionnels au Cabinet. Étant donné qu'il parlait de réorienter les dépenses, il s'agirait d'une réaffectation des fonds existants. Il ne fait aucun doute que certains organismes seront abandonnés. Il a ensuite déclaré que les organismes s'occupaient parfois de la conservation de la culture, et qu'il ne faisait aucun doute que leurs subventions devront constituer à l'avenir un investissement au Canada. Il concluait sur ces mots:

«Nous n'allons pas les nourrir à la cuillère, leur accorder des subventions ou de l'aide financière ou quelque forme d'aide que ce soit (. . .) Il nous faut ouvrir les portes et leur donner l'occasion de s'engager dans l'action au lieu de tenir une conférence sur le multiculturalisme et discuter des diverses cultures.»

Les organismes ethnoculturels, les multiculturels, ceux qui s'occupent de relations entre les races, d'établissement des immigrants, et autres organismes, voient dans ces propos presque une déclaration de guerre contre leurs intentions de la part du ministre d'État chargé du Multiculturalisme. On ressent partout au Canada le malaise le plus intense à l'égard des intentions du ministre. C'est pourquoi je pose la question.

Il fallait, incontestablement, un Livre blanc sur le multiculturalisme comme celui que j'ai proposé dans ma question du 18 novembre. Il s'imposait que le ministre fasse connaître ses intentions. Il doit se tourner vers les milieux ethnoculturels, puisqu'il a reconnu le besoin d'une nouvelle orientation, s'il veut publier un document auquel ils pourront réagir.

Les réactions les plus vives ont été celles de groupes de la province du Manitoba. Ils se sentent exclus. Ils ont l'impression d'avoir été mis à l'écart par le ministre. Deux jours avant que je pose ma question à la Chambre, le ministre a rencontré les directeurs du conseil interculturel du Manitoba. Il leur a promis que la politique multiculturelle ne serait pas modifiée sans des consultations complètes. Les gens qui ont eu récemment la chance d'avoir un représentant du Manitoba comme ministre d'État au Multiculturalisme avaient reçu l'engagement que le gouvernement tiendrait compte des priorités et des préoccupations régionales dans son examen de ces questions. On leur avait promis de pleines consultations.

Le malaise que crée la tournure des événements au Manitoba et en Alberta n'est pas étonnant. Le dirigeant du groupe canado-ukrainien de l'Alberta, avec qui je m'entretenais à la fin de la semaine dernière, m'a fait part de son inquiétude. Il est persuadé que c'est une concession à la ville de Toronto et aux groupes de Toronto, surtout les milieux d'affaires. La seule chose que j'ai pu lui dire pour le réconforter, c'est qu'à la conférence «Le multiculturalisme, une bonne affaire» à laquelle j'ai assisté à Toronto, il était évident que la nouvelle orientation du ministre déplaisait à beaucoup de gens. Nous pourrions croire que la principale préoccupation concernait les organismes qui s'occupent de préserver les patrimoines culturels. Ce sont pour la plupart des groupes d'origine européenne.

J'ai été impressionné de ce que les questions posées au ministre et aux membres de la table ronde provenaient aussi bien de ceux que nous considérons comme des groupes minoritaires visibles, des groupes qui sont sûrement préoccupés de relations interraciales, d'équité en matière d'emploi et de questions aussi diverses que l'établissement des immigrants et la confirmation des titres de compétence de ceux qui ont obtenu leur formation à l'extérieur du Canada. Ces gens-là sont convaincus que le ministre pourrait bien oublier leurs besoins et ne pas les financer suffisamment. Ils sont profondément déçus que le ministre ait dit qu'il les avait nourris à la cuillère, d'autant plus qu'il ne leur a donné à peu près pas d'argent. Ils constatent maintenant qu'ils vont perdre les ressources limitées sur lesquelles ils comptaient naguère pour stimuler leurs efforts, alors que le gouvernement met l'accent sur des entreprises à caractère commercial.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répondre à mon collègue de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), un collègue avec qui j'ai participé à plusieurs réunions à notre Comité du multiculturalisme, et avec qui j'ai le plaisir de travailler.

Aujourd'hui, je me fais un devoir et un plaisir de répondre, pour la première fois dans mes nouvelles fonctions de secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme).

Tout d'abord, je voudrais rassurer mon collègue en lui disant que même si j'ai eu l'occasion de parler très brièvement avec le ministre, je voulais m'assurer que ce que j'allais dire épousait les mêmes vues que le ministre et on est d'accord sur un point: notre collègue ne devrait pas s'inquiéter autant qu'il le fait puisque le ministère et le ministre n'ont pas arrêté de faire des consultations avec toutes les communautés ethniques et cela, à travers le Canada.

Le ministre n'a aucune intention de changer ce problème que mon collègue nous apporte. Au contraire, on veut améliorer la situation, on veut la mettre à jour, puisque ce document et la façon dont on procédait dans ce ministère dataient de 1971.

Vous savez, monsieur le Président, depuis 1971, plusieurs choses ont changé. Il y a seulement la couleur du gazon, dont je me souviens, qui est encore verte.

Alors, il faudrait peut-être penser sérieusement à améliorer, mais toujours en consultant. Ce que j'ai vu de mon ministre, c'est ce qu'il est en train de faire, et il a parcouru le Canada entier. Mais, certainement, il y aura probablement des changements.

Ce ne sera pas un retrait total, mais pour faire les changements, il y a un comité où le ministre devra nous faire part . . . mon collègue sera probablement le premier à être présent et à lui poser des questions puisqu'il est toujours présent à notre comité. Le ministre nous a garanti qu'il serait le premier à consulter même mon honorable collègue par l'entremise du Comité, tel qu'il l'a fait suite à la question qui a été posée le 18 novembre 1985. Je m'en souviens très bien, c'était la journée de mon anniversaire, monsieur le Président. Et la semaine qui a suivi cette semaine de la question de mon collègue de Thunder Bay—Nipigon, le ministre a fait une apparition à notre comité, et il a discuté de ce Livre blanc en profondeur. Il y a eu plusieurs questions, et on peut se référer à ces minutes, et c'était la même promesse qu'il avait faite. Le ministre allait s'adresser aux groupes multiculturels, aux groupes ethniques à travers le Canada. Et c'est ce qu'il a fait, ce qu'il a complété, peut-être pas à 100 p. 100, mais il l'a fait. Je n'ai pas encore les données, puisqu'on vient tout juste de débuter, je viens d'être nommé secrétaire parlementaire seulement vers 11 heures ce matin, mais je pourrais dire à mon collègue que déjà, à la première réunion, on discutera de ce sujet et je pourrai peut-être, à la deuxième occasion que j'aurai de me faire valoir ici à la Chambre, lui donner encore plus de détails. Mais j'ai bien confiance que notre ministre va continuer à consulter, et ce qu'on lui demande tous, c'est de consulter et d'améliorer ce projet.

● (1820)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—ON JUGE ERRONNÉE UNE NOUVELLE CONCERNANT LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Récemment, monsieur le Président, j'ai posé une question au secrétaire parlementaire

du ministre des Communications (M. Edwards) concernant la nécessité de s'assurer que les nouvelles de la société Radio-Canada soient impartiales et équilibrées. Je lui ai cité en exemple l'émission *The Journal* du 7 mars 1986 où un journaliste chargé d'un reportage sur le prix de l'essence au Canada et aux États-Unis avait négligé de convertir les dollars américains en dollars canadiens et les gallons américains en litres. Ainsi, toutes les données comparatives en ce qui concerne le prix de l'essence au Canada et aux États-Unis se sont révélées inexactes. Ce n'est là qu'un exemple du manque d'exactitude et d'impartialité de la société Radio-Canada.

• (1825)

J'ai correspondu avec M. David Spanjer, d'Eliottwood Court, dans ma circonscription de Don Valley-Est. M. Spanjer a consacré beaucoup de temps à analyser la teneur de la programmation radiophonique de la société Radio-Canada et il estime que les comptes rendus manquent d'objectivité. Dans une lettre, il me dit avoir constaté, alors qu'il voyageait en voiture dans le nord de l'Ontario, qu'il entendait sans difficultés les émissions de la société Radio-Canada, alors qu'il avait du mal à entendre celles de tous les autres postes. Il écrit:

> Je n'y trouverais rien à redire si le compte-rendu des nouvelles, le choix des sujets abordés et des personnes interrogées étaient objectifs. Hélas, ce serait plutôt le contraire . . .

M. Spanjer a écrit à la Société Radio-Canada à plusieurs reprises et il est bien déçu de la réponse qu'il en a reçue. Par ailleurs, il écrit:

> En tant que contribuable, je crois avoir le droit d'obtenir une réponse à toute demande d'information raisonnable et à toute plainte fondée. Radio-Canada a attendu près d'un an. La société a refusé de donner toutes les informations demandées . . . et voilà qu'au lieu de répondre à mon analyse des informations que j'ai reçues sur les émissions, elle a décidé arbitrairement que l'affaire était close.

Ce n'est pas une façon de traiter les consommateurs et un de ses actionnaires, de la part d'une société d'État.

Dans sa réponse à ma question, le secrétaire parlementaire a signalé que la programmation et le contenu des émissions relevaient directement de la direction de Radio-Canada et du conseil d'administration. Je comprend bien que la société Radio-Canada ait une certaine indépendance et que ce soit nécessaire. Ce n'est toutefois pas une raison pour diffuser des nouvelles inexactes et faussées. C'est inadmissible aux yeux de la plupart des Canadiens.

Le président de Radio-Canada, M. Pierre Juneau, a annoncé ceci le 3 avril:

> Même si la société Radio-Canada a reçu plus de crédits du Parlement et si elle prévoit que les recettes publicitaires vont augmenter, il lui manque toujours 48 millions pour 1986-1987.

Il a ajouté que cette situation était due à l'incidence des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, à la situation économique en général, et notamment à l'inflation et à la dévaluation du dollar canadien, à l'augmentation du prix des marchandises et des émissions étrangères. Il a dit ensuite ceci:

> Cette année, la société n'a pas pu éviter des coupes dans la programmation. Même les réductions de dépenses d'ordre administratif et de soutien auront une incidence sur la programmation et sur les services de diffusion.

Radio-Canada supprimera 122 heures d'antenne à la télévision, 72 heures en langue anglaise et 45 heures en langue française. Plusieurs émissions comme *This Land* et *CBLT Morning* de Toronto ont été abandonnées. Pour d'autres émissions, les horaires ont été réduits.

Dans le numéro du 14 avril de la revue *Maclean's*, l'auteur d'un article sur les réductions de Radio-Canada signale que les fonctionnaires du Conseil du Trésor et du ministère des Communications avaient calculé que Radio-Canada aurait un déficit de moins de 10 millions en 1986-1987, et non de 48 millions comme l'a prétendu M. Juneau. On signale également dans l'article de *Maclean's* que la Société Radio-Canada a gagné plus de 33 millions de dollars en recettes de publicité inattendues, en 1985-1986, et qu'elle a été autorisée à conserver cette somme. L'auteur indique également que le gouvernement a accordé à la société une augmentation de 22 millions de dollars, soit 2.1 p. 100, pour ses dépenses d'exploitation et de capital en 1986-1987. Dans son Budget principal des dépenses, le gouvernement prévoit une augmentation de 55 millions de dollars des recettes provenant de la publicité réalisées par Radio-Canada.

Sur le plan des recettes tirées de la publicité, la Société Radio-Canada s'attend à une augmentation de seulement 8 millions de dollars par rapport aux recettes réelles de 1984-1985 et à des augmentations marginales l'année suivante, compte tenu de la concurrence accrue sur plusieurs marchés canadiens. Cela influera peut-être sur la qualité de ses émissions. En outre, on a posé des questions intéressantes et importantes dans l'article de *Maclean's* et dans la réponse de la Société Radio-Canada au sujet du budget de la société, de ses méthodes de comptabilité et de sa capacité de fonctionner selon son budget.

La semaine où l'on a annoncé les compressions au niveau des emplois et des émissions, M. Juneau et trois vice-présidents principaux sont partis pour un voyage de 10 jours en Chine, en vue d'explorer les possibilités d'un marché d'exportation pour les émissions canadiennes. Cet effort en vue de vendre à l'étranger les émissions canadiennes n'est guère compatible avec les réductions touchant nos émissions. On cite non seulement des exemples de rapports faux et inexacts, mais également de pratiques de dépenses irrégulières.

• (1830)

Toutes les compressions sont difficiles à accepter. J'en ai fait l'expérience au cours de ma carrière d'homme d'affaires. Cependant, la Société Radio-Canada doit, semble-t-il, revoir ses priorités par rapport à son mandat. Elle doit revoir son organisation, le nombre de vice-présidents principaux, le nombre de vice-présidents et peut-être même fusionner certains services. Il lui incombe de présenter des nouvelles équilibrées et exactes et des émissions canadiennes originales. La Société doit également être gérée selon de bons principes commerciaux et méthodes de gestion.

Je demande à mon collègue le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Edwards) de faire part de ces préoccupations aux cadres et aux administrateurs de Radio-Canada en mon nom et en celui de mes électeurs et des centaines de milliers de Canadiens dont je suis sans aucun doute le porte-parole.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il est bien important pour tous les Canadiens que nos radiodiffuseurs respectent un

certain équilibre. La libre circulation de l'information est essentielle au bon fonctionnement de la démocratie. Je comprends donc les inquiétudes du député au sujet des informations concernant le prix de l'essence que Radio-Canada a diffusées à l'émission *The National*, le 7 mars.

Comme je l'ai déclaré le 21 mars, les radiodiffuseurs sont responsables de la sélection et de la teneur de leur programmation, conformément aux règlements généraux du CRTC. La responsabilité de la programmation de Radio-Canada incombe donc entièrement à la direction et au conseil d'administration de la société d'État. Lorsque le député de Don Valley-Est (M. Attewell) nous a signalé la chose, je lui ai assuré que Radio-Canada serait mis au courant. Entre temps la société d'État nous a répondu. Je vais faire parvenir au député la copie du texte intégral de cette réponse, mais si vous le permettez, monsieur, je voudrais d'abord en donner, dès maintenant, un bref résumé.

Selon Radio-Canada, les nouvelles en question ont été examinées par les responsables des nouvelles télévisées qui les ont trouvées équitables et équilibrées. Radio-Canada reconnaît toutefois qu'une erreur a été commise dans la comparaison entre le prix de l'essence au détail au Canada et aux États-Unis. On a, en effet, commis l'erreur d'établir la comparaison en fonction de 95c. américains le gallon contre 20c. canadiens le litre sans tenir compte de la différence dans le taux de change américain. Radio-Canada s'excuse pour ces deux erreurs.

La société d'État jouit d'une réputation internationale pour la qualité de ses nouvelles et de ses émissions d'affaires publiques. A titre d'ancien radiodiffuseur, je peux dire en toute connaissance de cause que des omissions peuvent se produire lorsqu'on transmet des informations, surtout à la télévision où les horaires sont souvent très serrés et où il faut observer un emploi du temps très strict.

Quand la Loi sur la radiodiffusion a été adoptée en 1968, le Parlement a reconnu que, même s'il fallait leur laisser une certaine autonomie pour la programmation, les radiodiffuseurs avaient certaines responsabilités à assumer à l'égard des informations qu'ils transmettent. C'est pourquoi l'article 3 *g*) de la loi, qui expose le mandat de Radio-Canada, commence par dire que Radio-Canada doit:

> . . . être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation.

[*Français*]

Je suis certain, monsieur le Président, que ces dispositions de la Loi sur la radiodiffusion se sont révélées en général très utiles et que les radiodiffuseurs ont fidèlement respecté leurs responsabilités.

La Société a étudié le reportage en question et a produit une réponse détaillée dans laquelle elle reconnaît l'erreur commise et exprime ses regrets. Je crois, monsieur le Président, que la réponse de la SRC dans cette circonstance particulière reflète l'assiduité avec laquelle la Société assume ses responsabilités de radiodiffuseur public.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 avril 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

EXPO 86

LA DISTRIBUTION DE BILLETS D'ENTRÉE AUX DÉPUTÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux qu'une dépêche de la Presse canadienne ait enfin confirmé ce que nous, de la Colombie-Britannique, savions déjà, c'est-à-dire que les députés conservateurs de cette province ont reçu 4,100 billets d'entrée aux cérémonies marquant l'inauguration d'Expo 86, billets qu'ils pourront distribuer à leur guise. Les néo-démocrates et les libéraux ont quatre billets à se partager.

L'exposition sera un événement grandiose pour tous les Canadiens. Non seulement va-t-on y célébrer l'avenir de la Colombie-Britannique et de Vancouver, qui en est l'hôte, mais, comme dans le cas d'Expo 67, l'honneur en rejaillira sur l'ensemble du Canada. La coloration politique que le gouvernement vient de donner à ce festival provincial et national constitue un accroc à l'unanimité qui rassemble les membres des trois grands partis politiques à l'approche de cet événement.

J'exhorte le gouvernement à dépolitiser l'exposition, à laisser la population et les députés de toutes allégeances se réjouir librement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LES CRITIQUES CONTRE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les organismes multiculturels du Canada sont furieux des récentes initiatives du ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek). Plus d'une fois, récemment encore, ces organismes ont indiqué au gouvernement la voie dans laquelle ils aimeraient voir se diriger la politique multiculturelle. Ils ont fait ressortir les lacunes de la politique actuelle et ont demandé une aide accrue pour leurs propres activités au sein de leurs communautés respectives.

Alors que ces groupes attendaient l'occasion de discuter de toutes ces questions, ils ont soudain appris que le ministre préparait une toute nouvelle politique multiculturelle qui doit être bientôt prête et soumise au cabinet. Le ministre n'a consulté personne. Il n'a pas cherché à voir quelle serait la réaction à un premier projet. Mieux que cela, il a déclaré qu'il agissait déjà en fonction de la nouvelle politique et qu'il revoyait l'ensemble des méthodes de financement et d'attribution des subventions conformément aux lignes directrices de cette nouvelle politique. Les membres des organismes ethnoculturels méritent une meilleure leçon de démocratie parlementaire que celle que vient de leur donner le ministre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'AVORTEMENT

LES PROCÉDÉS D'APPROBATION DES COMITÉS D'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, la mort d'une jeune femme d'Ottawa, le 23 janvier 1986, pendant un avortement thérapeutique, a confirmé ce que tout le monde soupçonnait. Dans de nombreux cas, les comités d'avortement thérapeutique se contentent d'approuver sans discussion.

L'avortement d'Erin Shannon était inscrit comme approuvé dès 8 heures même si le comité ne s'est réuni qu'à 10 heures. Son avortement a débuté à 10 h 5. Apparemment, le cas n'est pas exceptionnel. Le comité approuve habituellement 40 demandes d'avortement à sa réunion hebdomadaire qui ne dure que 20 minutes. Il ne consacre donc que 30 secondes à chaque cas.

• (1405)

Nos lois prévoient que les comités d'avortement thérapeutique doivent garantir que les femmes désireuses de mettre fin à une grossesse ont reçu une information sûre au sujet de leur santé et de celle de leur bébé ainsi que sur les autres solutions plus positives que l'avortement. Les comités doivent aussi tenir compte de ces circonstances avant de prendre une décision. Ils n'en font rien à l'heure actuelle, et ils ne sont qu'une farce.

J'incite les députés à travailler sérieusement à modifier nos lois . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DU MASSACRE ARMÉNIEN

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, nous commémorons en 1986 le soixante-onzième anniversaire du massacre de plus de un million et demi d'Arméniens, hommes, femmes et enfants. Le texte le plus récent du rapport du comité des Nations Unies sur le génocide mentionne le massacre des Arméniens au même titre que les horreurs que les nazis ont fait subir aux Juifs. En 1982, le gouvernement du Canada, champion des droits de la personne, a adopté une résolution condamnant le massacre arménien. Le 24 avril, des Arméniens du monde entier organiseront une manifestations silencieuse pour commémorer les martyrs du génocide. Arrêtons-nous tous un moment pour réfléchir sur l'expérience arménienne.

La commémoration de ce jour doit servir de signal d'alerte contre d'autres atrocités analogues. Nous ne pourrons pas empêcher un massacre d'une telle ampleur si nous le laissons tomber dans l'oubli. Demain et chaque 24 avril subséquent devrait devenir le jour du souvenir arménien, car rien ne menace plus notre avenir qu'un refus . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE COUPER LES PRESTATIONS—L'OPPOSITION DES CITOYENS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'étais dans les circonscriptions de Trois-Rivières et de Champlain. Hier, j'étais dans la circonscription de Saint-Hyacinthe—Bagot ainsi qu'à Montréal, au Salon de la femme.

Monsieur le Président, de plus en plus, la population est en colère contre le premier ministre (M. Mulroney). Il a été hué dans sa propre circonscription. Les représentants des députés de Trois-Rivières et de Champlain ont été hués dans leurs circonscriptions. La députée absente de Saint-Hyacinthe—Bagot (M^me^ Champagne) a été huée dans sa circonscription.

Monsieur le Président, tous ces gens s'opposent à la décision du gouvernement de couper les prestations d'assurance-chômage et, de plus, on a obtenu l'appui du député de Champlain (M. Champagne) qui s'oppose à la décision de son gouvernement d'avoir coupé les prestations d'assurance-chômage aux gens qui ont travaillé et qui ont droit aux prestations, et qui ont été trompés par le premier ministre du Canada.

LE MULTICULTURALISME

L'IMPORTANCE DES MINORITÉS CULTURELLES ET ETHNIQUES

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, aujourd'hui, je rends hommage à des distingués invités ainsi qu'à des gens d'affaires de la communauté italienne de ma circonscription.

Monsieur le Président, de plus en plus, nous reconnaissons le rôle important des minorités culturelles et ethniques dans la croissance économique du Canada. Notre gouvernement se charge de leur attribuer une place de choix afin qu'elles puissent contribuer à l'expansion économique du pays.

De plus, monsieur le Président, le Comité permanent sur le multiculturalisme, dont je fais partie, a été formé pour encourager et surveiller l'application des politiques fédérales du multiculturalisme dans tous les secteurs au Canada.

(*Note de l'éditeur:* La députée forme de bons voeux eu égard aux gens d'affaires, en langue italienne.)

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—LES DEMANDES REFUSÉES À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les citoyens de Winnipeg sont fort mécontents que le ministre chargé du logement ait unilatéralement modifié le Programme d'aide à la remise en état des logements. Grâce à ce programme, des quartiers entiers de Winnipeg ont été rénovés. Sans lui et sans le programme d'initiatives, des parties du centre-ville de Winnipeg auraient connu le même sort que les centres de villes américaines.

L'an dernier, 1,200 logements ont été remis en état dans le cadre de ces programmes. Cette année, aucun montant n'a encore été libéré. Un quart de l'année est déjà passé. Les citoyens de Winnipeg ont appuyé le programme avec enthousiasme et y ont pleinement collaboré, mais voici qu'ils apprennent que leurs demandes de participation au programme PAREL sont rejetées par suite de modifications que le ministre a apportées aux conditions concernant le revenu. Des demandes qui ont été présentées il y a déjà deux ans ont été rejetées. Quarante demandes dûment remplies et analysées et qui n'attendaient plus que l'approbation de la SCHL ont été rejetées. Au moins 600 candidats sur 900 ont été exclus même s'ils avaient agi en toute bonne foi, et pourtant le gouvernement n'estime pas devoir considérer leurs demandes en tenant compte des critères en fonction desquels ils ont présenté leur demande . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES BESOINS DU SECTEUR EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, les Canadiens se sont réjouis de la décision du ministre des Transports (M. Mazankowski) d'adjuger à un chantier naval canadien le contrat de la construction du nouveau traversier du CN. Le moment est toutefois venu de diriger notre attention sur les besoins urgents du secteur de la construction navale en Colombie-Britannique. C'est le moment d'entreprendre, comme on l'a promis, la construction du brise-glace de catégorie 8 pour l'Arctique.

Ce brise-glace fournira un important appui logistique tout en assurant la protection de la souveraineté canadienne dans les eaux arctiques. Il devra être doté de la technologie la plus moderne, se révéler efficace et être construit à un coût raisonnable. Les chantiers navals dans le nord de Vancouver, en Colombie-Britannique, qui sont réputés pour leur spécialisation dans la technologie des brise-glace et qui utilisent les techniques les plus modernes et les plus productives en matière de conception et de construction, sont en mesure de satisfaire à toutes ces exigences. J'espère que les ministres appelés à prendre la décision concernant le brise-glace agiront rapidement afin que le secteur de la construction navale sur la côte ouest ait la possibilité de participer à la mise en valeur de l'Arctique comme il en a le droit à juste titre.

* * *

• (1410)

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE SORT DE VLADIMIR BRODSKY

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, le Dr Vladimir Brodsky est un médecin russe qui a été condamné à trois ans de travaux forcés pour houliganisme. Le KGB lui a offert la liberté s'il renonçait à faire partie d'un groupe pacifiste indépendant qu'il a contribué à fonder en 1982.

Ce médecin est coupable d'oeuvrer pour la paix à cause de ses rapports avec un groupe qui travaille à instaurer la confiance entre les États-Unis et l'URSS. Voilà un cas qui illustre l'intérêt que les Canadiens portent aux efforts des médecins du Canada et d'ailleurs pour supprimer la menace d'une guerre nucléaire.

L'internement de M. Brodsky réduit M. Chazov et ses médecins soviétiques membres du Groupe pour la paix à de simples instruments de propagande entre les mains des Soviétiques. Il ridiculise les ouvertures de paix de M. Gorbachev et en démontre la valeur purement symbolique.

Je demande donc respectueusement à tous les députés de considérer le traitement réservé à M. Brodsky comme un exemple typique du peu de cas que les Soviétiques font des groupes pacifistes non gouvernementaux du Canada, et j'espère qu'ils se joindront à moi pour demander aux dirigeants soviétiques de rendre à M. Brodsky ses libertés fondamentales.

Article 21 du Règlement

LES PARTIS POLITIQUES

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—L'ÉLECTION D'UN GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, lundi soir, Joe Ghiz et les libéraux ont remporté 21 des 32 sièges de l'Assemblée législative de ma province. Ils formeront le prochain gouvernement, et un gouvernement solide à part ça. Le grand courant d'air frais était si fort que même un premier ministre n'a pas pu conserver son siège.

Cette victoire retentissante comporte un message bien clair pour le premier ministre (M. Mulroney)—les Canadiens en ont soupé des politiques conservatrices. Alors que je faisais du porte à porte avec les candidats provinciaux, j'ai trouvé partout la même opinion—les politiques du gouvernement Mulroney causent du tort à tous les Canadiens.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard étaient outrés par l'attitude du gouvernement actuel qui donne moins et prend davantage. Il est par ailleurs devenu tout à fait évident pour eux que le premier ministre ne tient pas sa promesse de créer des emplois, encore et toujours des emplois.

Oui, monsieur le Président, le gouvernement Mulroney a manqué à ses engagements envers les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons maintenant un premier ministre fort qui luttera pour obtenir un traitement équitable pour l'ensemble de la province.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, comme tous les députés de cette Chambre le savent, le Canada est sur la voie de la prospérité. Plus de Canadiens travaillent, plus de personnes achètent leur domicile, plus de gens voient leur mode de vie s'améliorer suite à la mise en oeuvre des politiques conservatrices. Mais cette nouvelle prospérité n'est pas toujours distribuée également. C'est pourquoi notre gouvernement a mis de l'avant une gamme de programmes d'emploi sans précédent. Sous la direction de la ministre responsable, ces divers programmes visent à augmenter la participation de l'ensemble de la population au marché du travail, et permettront à un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes de profiter de ce renouveau économique.

Comme le disent tous ceux et celles qui sont retournés au travail depuis les élections de septembre 1984: «Ça fait donc du bien de travailler et de recevoir une paye à la fin de la semaine.»

Nous, du parti progressiste conservateur, savons que le meilleur programme social dont peut bénéficier un citoyen, c'est un «job» et c'est pourquoi nous nous acharnons à en créer de nouveaux chaque mois.

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

ON CRITIQUE LES DÉPUTÉS CONSERVATEURS DE L'ARRIÈRE-BAN

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme cela se produit tous les jours, la députée de Capilano (M^me^ Collins) nous a parlé aujourd'hui de la nécessité de faire construire des navires sur la côte ouest. Un autre député du parti ministériel a parlé, il n'y a pas longtemps, de la nécessité d'en faire construire sur la côte est. Nous avons là un autre exemple de conservateurs qui se contredisent parce que le cabinet conservateur refuse de reconnaître les besoins de l'une ou l'autre région côtière.

Il est à peu près temps que les députés conservateurs de l'arrière-ban s'en rendent compte: le public sait qu'ils le représentent mal, car autrement le cabinet serait passé à l'action.

* * *

[*Français*]

L'AÉRONAUTIQUE

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AÉRONAUTIQUE—LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de cette Chambre sur un événement exceptionnel qui débutera demain à Saint-Hubert dans la circonscription de Chambly. La 6^e^ édition du Salon international de l'aéronautique ouvrira officiellement ses portes, présidée par le commandant astronaute Marc Garneau. Cette imposante manifestation est un exemple concret de la vitalité de la jeunesse canadienne.

En effet, l'organisation de ce salon, l'un des plus imposants au Canada, est prise en main par les étudiants et étudiantes de l'École nationale d'aérotechnique, qui, avec la collaboration de l'industrie et de notre gouvernement, réussissent d'une façon remarquable à présenter leur savoir-faire à la population. Par surcroît, cette exposition offre une chance unique au secteur de l'aéronautique québécois et canadien de se faire connaître.

Monsieur le Président, j'invite toute la population à venir constater sur place l'esprit d'«entrepreneurship» et le dynamisme des étudiants et étudiantes de cette institution et j'en profite pour leur offrir mes meilleurs voeux de succès.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES RÉUNIONS D'UN COMITÉ DU SÉNAT AMÉRICAIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les négociations commerciales avec les États-Unis ne se sont pas encore engagées et la question s'enlise pourtant déjà au Sénat américain dans le conflit, la confusion et la capitulation. Le sénateur démocrate Max Baucus, du Montana, a dit: «On en est à l'étape des tractations d'arrière-salle à huis clos, du bras de fer . . . à l'étape de la plus basse politique. On en est à l'étape la plus sordide». Je sais que vous allez peut-être trouver ces paroles inacceptables, monsieur le Président, mais elles ont été prononcées au Sénat américain.

À quelles tractations d'arrière-salle se livrent le premier ministre et son gouvernement pour essayer de sauvegarder ces négociations? Peut-il dire aux Canadiens ce qu'il se trame dans ces discussions? Que se passe-t-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne prend manifestemment pas au sérieux lui-même ce genre de question. Il s'amuse, et ne fait aucun effort pour le dissimuler. La situation au Sénat américain découle des procédures démocratiques de ce pays. L'administration se conforme aux formalités prescrites.

Je pense que les États-Unis ont certaines manifestations particulières de leur démocratie, de même que nous avons, par exemple, notre période des questions. Quand ils nous répondront, le gouvernement canadien réagira. D'ici là, laissons se dérouler normalement un processus démocratique, et attendons de voir ce qui va se passer aux États-Unis.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A FAIT DES CONCESSIONS DANS SES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le sujet serait amusant s'il n'était pas si sérieux pour le Canada. Si les pourparlers partent de zéro, allons-nous tout mettre sur la table de négociations? Le premier ministre s'est engagé à retirer des négociations nos industries culturelles, le Pacte de l'automobile, les offices de commercialisation et d'autres secteurs de notre économie. Est-ce que le premier ministre a fait des concessions quant à ces restrictions avant de parvenir à un résultat devant le Sénat des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui concerne le Canada, nous avons soumis un programme qui répondait aux exigences qui existaient déjà. Nous avons mené des consultations intenses auprès de tous les secteurs de notre société. Nous avons procédé en bonne et due forme quant à l'engagement du gouvernement du Canada vis-à-vis des États-Unis dans le but de susciter une négociation commerciale avec les États-Unis—comme j'ai eu le plaisir de l'annoncer ici en Chambre le 26 septembre dernier—de tous ces faits, conformément aux règles et aux coutumes.

Cela étant dit, je signalerai à l'honorable député que nous attendons le résultat du comité sénatorial, et je suis peiné de constater jusqu'à quel point le chef de l'Opposition est négatif à l'égard de ce vote parce que M. Bourassa, aujourd'hui, au nom de tous les Québécois, souhaitait ardemment que le comité sénatorial approuve des négociations commerciales avec le Canada.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): M. Bourassa est certainement curieux, comme les autres premiers ministres, de savoir à quelles tractations on se livre pour obtenir ce consentement. S'il y a des tractations d'arrière-salle aux États-Unis entre l'administration et le Sénat, il y en a aussi entre notre administration au Canada et les provinces.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: La question.

ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens n'auront aucune confiance dans ce qui se passe tant que le premier ministre n'aura pas consenti à un débat parlementaire complet le plus rapidement possible pour nous permettre de comprendre les concessions qui ont été faites à Washington et les tractations en cours avec nos provinces de ce côté-ci de la frontière.

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si les négociations ont effectivement lieu, je pense qu'il serait effectivement bon d'organiser un débat. Cela permettrait déjà de connaître enfin la position des libéraux sur cette question. On ne connaît jamais leur position sur quoi que ce soit. Ou ils sont des deux côtés à la fois, ou ils ne sont nulle part.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Hier il a dit à la Chambre, d'un ton catégorique, qu'il n'accepterait jamais des propositions du Sénat américain comportant des directives et des conditions. D'après une dépêche transmise aujourd'hui par la PC, les services canadiens à Washington disent que le premier ministre ne refuserait pas automatiquement de négocier dans le cadre des propositions du Sénat. Qu'est-ce que c'est que ce double jeu? Pourquoi les services canadiens disent-ils une chose à Washington alors que lui dit autre chose au Parlement? Quand allons-nous connaître la vraie position canadienne? Quand va-t-il avoir la haute main sur ses services de Washington, pour qu'ils représentent le gouvernement comme il se doit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le seul double jeu ici c'est que la politique commerciale libérale a deux faces: voici l'une, et voilà l'autre. Elles sont toutes les deux de l'autre côté.

J'ai indiqué à maintes reprises que nous cherchions un lancement sans bavure, sans préalables. Nous comptons que tel sera le cas. Nous espérons qu'il y aura une ... mais je ne veux pas interrompre le très honorable chef de l'opposition et le député de Winnipeg.

M. Turner (Vancouver Quadra): Non, continuez!

M. Mulroney: La conversation est terminée?

M. Turner (Vancouver Quadra): Continuez!

M. Mulroney: Bon, je pensais qu'il aurait voulu entendre la réponse.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allez-y!

M. le Président: A l'ordre. Une simple question supplémentaire peut-être.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le lancer sans bavure plouff dans l'eau.

M. Axworthy: Comme je le dis toujours, chaque fois que le premier ministre se regarde dans une glace, il voit deux points de vue.

Des voix: Bravo!

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AUX SERVICES CANADIENS À WASHINGTON

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu à la question. Est-ce que les services canadiens à Washington disent à leurs homologues américains qu'ils seraient disposés à accepter les conditions exposées par le Sénat, lesquelles supposent un accord total des provinces et l'acceptation de ce que les subventions canadiennes aux ressources naturelles soient balayées de la table? Nous voulons savoir ce que les services canadiens à Washington promettent ou engagent au nom du gouvernement.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, voici la réponse à la question du député: bien sûr que non. Le premier ministre du Canada a parlé au nom du Canada à la Chambre des communes hier sur cette question. Cette position tient toujours. Elle est conforme à celle qui n'a cessé d'être la position du gouvernement dans tout ce long débat. Le parti libéral du Canada ne pourrait en dire autant.

LA POLITIQUE CANADIENNE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très simple au premier ministre.

M. Crosbie: C'est du nouveau.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

M. Langdon: Il est possible ...

M. Crosbie: C'est la première fois cette session.

Une voix: Une question simple pour un cabinet simplet.

M. le Président: A l'ordre. Le député a le droit de poser sa question.

M. Langdon: De toute évidence, les questions difficiles le dépassent. Je poserai donc une question très simple. Si le gouvernement du Canada a pour politique d'entamer les négociations sans conditions préalables, pourquoi les représentants du Canada à Washington disent-ils le contraire? Y sont-ils autorisés? S'ils le font, le leur interdira-t-on maintenant?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse à cette question très simple est elle-même très simple: ils ne le font pas.

LES CONDITIONS PROPOSÉES PAR LES SÉNATEURS DES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, vu le petit jeu que jouent nos représentants à Washington, je voudrais poser cette question-ci. Le premier ministre rejettera-t-il dès maintenant les conditions proposées par le Sénat, y compris un traitement égal pour les investisseurs américains au Canada, l'achat de plus de produits américains par le gouvernement et la protection complète de la propriété intellectuelle américaine puisque cela est tout à fait inacceptable, que cela nuit à la situation de l'emploi au Canada et que cela viole notre souveraineté économique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député dit des faussetés.

* * *

● (1425)

LES FINANCES

LA MISE EN OEUVRE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE AU TITRE DE LA TAXE DE VENTE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le rapport du Conseil national du bien-être social confirme maintenant ce que l'opposition a toujours dit, à savoir que les budgets conservateurs ont pour effet de prendre aux pauvres pour donner aux riches, à l'inverse de Robin Hood.

Comment le ministre des Finances peut-il justifier de tant se vanter d'avoir mis en oeuvre un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente, alors qu'il sait pertinemment qu'une famille canadienne de quatre personnes dont le revenu est de $20,000 par an n'y aura pas droit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, le député n'a pas bien examiné les faits. Ce qui est très clair, c'est que le revenu réel disponible de tous les Canadiens est supérieur cette année à celui de l'année dernière, et qu'il augmentera encore l'année prochaine. Les Canadiens des plus basses tranches de revenu paieront moins d'impôts cette année, et il a formulé des observations sur l'une des raisons qui explique cette situation. Je voudrais également préciser que la raison d'être de cette politique est d'améliorer la situation économique au Canada, de faire baisser les taux d'intérêt, d'améliorer le sort des Canadiens à revenu moyen et de leur permettre d'obtenir une hypothèque plus avantageuses sur leur maison. Je tiens à ajouter que les taux hypothécaires n'ont jamais été aussi bas depuis 1978.

Des voix: Bravo!

LE REVENU DISPONIBLE DES FAMILLES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre ne reconnaît-il pas que les mesures qu'il a présentées dans deux budgets consécutifs réduisent le revenu disponible des Canadiens les plus défavorisés, les travailleurs pauvres, et que son gouvernement demande à ceux qui gagnent de $20,000 à $30,000 par an de subir une réduction de 2 p. 100 de leur revenu disponible au cours des quatre prochaines années?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en fait, les gens les plus défavorisés paient moins d'impôts. Ce que je tiens également à signaler, c'est que la baisse des taux d'intérêt et des taux hypothécaires, qui n'a jamais été aussi marquée depuis 1978, entraîne notamment un accroissement des mises en chantier, une augmentation du nombre d'emplois créés . . .

Une voix: Ils ne sont nulle part.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député assis en face prétend que ces emplois n'existent pas. Eh bien, je tiens à lui signaler que des emplois sont créés dans bien des régions du pays. En fait, la politique du gouvernement a permis d'en créer 580,000.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION CANADIENNE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre est-il prêt à déclarer formellement que, si les Américains exigent des conditions préalables aux négociations sur le libre-échange, nous refuserons de participer à ces négociations?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait que sa question est hypothétique.

M. Deans: Non, non.

M. le Président: Oui.

M. Deans: Elle n'est pas hypothétique.

M. le Président: Je rappelle les ministériels à l'ordre et cela vaut également pour ceux des premières banquettes.

Le député sait bien que sa question est hypothétique. A l'ordre, je vous prie. S'il a une autre question relative à la politique du gouvernement, je veux bien l'entendre.

M. Deans: Monsieur le Président, il a été signalé à maintes reprises que les représentants canadiens et américains qui s'entretiennent à Washington envisagent un compromis comportant des conditions préalables à l'ouverture des négociations. Le premier ministre est-il prêt à affirmer catégoriquement que le Canada refusera de négocier à moins que ne soit complètement exclue toute condition préalable?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est la troisième fois aujourd'hui qu'on dit des choses inexactes au sujet des activités de nos représentants à Washington. Hier, ici même, le premier ministre a énoncé la position du gouvernement du Canada relativement aux conditions préalables.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE S'IL EST JUSTE QU'UNE FAMILLE DONT LE REVENU EST DE $21,000 SUBISSE LA MÊME PERTE DE REVENU QU'UNE FAMILLE DONT LE REVENU EST DE $100,000

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Monsieur le premier ministre, ce matin, le Conseil national du bien-être social dévoilait les conséquences néfastes de votre administration et démontrait clairement que de plus en plus les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches sont de plus en plus riches. Est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il était au courant, lorsque les deux budgets ont été faits, qu'une famille de deux salariés au revenu de $21,000 perdait $2,000 de revenu et que, en même temps, une famille dont le revenu est de $100,000 ne perdait, elle aussi, que $2,000 de revenu? Est-ce cela sa justice sociale?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous savons tous, je crois, que les membres du Conseil national du bien-être social sont des gens sérieux qui tiennent à examiner ces questions d'un oeil objectif. Cependant, j'inviterais le député à examiner également les hypothèses sur lesquelles le Conseil fonde ses prévisions. Ainsi, le Conseil a tenu pour acquises les conclusions du député selon lesquelles le gouvernement n'adopterait aucune mesure entre 1986 et la fin de la décennie pour améliorer la situation financière des groupes économiquement faibles. Il a également tenu pour acquis qu'il n'y aurait aucune augmentation des revenus réels entre 1986 et 1990. Faisant preuve de réalisme, la plupart des députés conviendront, je pense, que cette hypothèse ne tient pas debout.

Des voix: Règlement.

M. Epp (Provencher): Il y a lieu de signaler également que le Conseil avance l'hypothèse que personne . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Epp (Provencher): Je pourrais fournir d'autres exemples.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE SALARIÉS AYANT UN REVENU DE $10,850 ET DE $100,000

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. J'ose espérer que le premier ministre aura le courage de répondre lui-même à ces gens.

Le premier ministre pourrait-il répondre et nous expliquer comment il se fait—en dévoilant les chiffres de son gouvernement—qu'un salarié ne touchant qu'un revenu de $10,850 ne recevra que $905, alors qu'une famille ayant un revenu de $100,000 aura des gains de $517.00.

Le premier ministre aura-t-il le courage de se lever et de le dire . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le premier ministre a eu le courage de relancer l'économie de façon que les plus nécessiteux, que le député prétend représenter mais qu'il ne représente pas, en tirent certains avantages.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je pourrais poursuivre, monsieur le Président. Ainsi, on suppose que la surtaxe demeurera jusqu'en 1990. Aussi, que les taxes perçues en Ontario par MM. Nixon et Peterson serviront d'exemple à tout le Canada et qu'elles se répercuteront dans toutes nos régions. Qui plus est, on ne tient pas compte ni des surtaxes ni des crédits provinciaux. En dernier lieu . . .

Des voix: Règlement!

M. Epp (Provencher): En septembre 1984, le taux applicable aux prêts hypothécaires d'une durée de cinq ans était de 14.25 p. 100; en avril de cette année, il est de 10.75 p. 100. Voilà des faits.

Des voix: Bravo!

L'INCIDENCE DU BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il commenter le rapport de son conseil consultatif d'après lequel une famille monoparentale gagnant $14,000 perdra $1,000 de revenu disponible alors qu'en vertu de la législation actuelle, une famille monoparentale ayant un revenu de $80,000 aura $777 de revenu disponible de plus? Autrement dit, certaines personnes gagneront alors que d'autres perdront une partie de leur revenu disponible. Est-ce ainsi qu'il conçoit la justice? Comment peut-il supporter le budget de son ministre des Finances?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux supporter un budget et un plan économique qui ont ramené la confiance dans l'économie. Je peux supporter un budget et un plan économique qui ont permis de créer 580,000 emplois, presque tous permanents. Je peux supporter un budget et un plan économique qui ont fait baisser les hypothèques, comme je viens de le répéter. Je suis certain que le député, à titre de critique financier, pourrait être assez objectif pour savoir quel genre d'économies la famille moyenne réaliserait sur une hypothèque type. Voilà ce que je peux supporter.

Questions orales

LES PRÉVISIONS CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS ET DES SOCIÉTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je demanderai encore une fois au ministre s'il peut supporter la prévision du ministre des Finances selon laquelle 50 p. 100 des recettes fiscales qui seront réalisées au Canada d'ici quatre ans viendront de simples particuliers et que seulement 15 p. 100 viendront des sociétés? Trouve-t-il cette situation juste et équitable?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à propos de justice fiscale, le député devrait savoir, en sa qualité de critique financier du Nouveau parti démocratique, que c'est le ministre des Finances actuel qui a parlé de justice dans le régime fiscal. C'est le ministre des Finances actuel qui a instauré l'impôt minimum. Les députés ne sont pas très enthousiastes maintenant, après en avoir vanté les mérites dans tout le pays pendant les dernières élections. C'est aussi le ministre des Finances actuel qui a déclaré vouloir apporter une réforme fiscale et rendre le régime plus juste. Voilà la vérité, et je voudrais que le député se mette à faire preuve d'honnêteté à certains égards.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES ATELIERS FERROVIAIRES DE MONCTON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il doit savoir que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a commandé une étude sur les répercussions économiques de l'éventuelle fermeture des ateliers du CN à Moncton. Cette mesure va entraîner des suppressions d'emplois et des coûts sociaux énormes. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il refuse de prendre des mesures concrètes en vue de protéger les 1,200 emplois des ateliers du CN à Moncton?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement ne refuse pas de prendre des mesures concrètes. Nous collaborons étroitement avec le CN et d'autres pour réduire de façon juste et équitable la capacité excédentaire des grands ateliers du CN.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PROTÉGER LES EMPLOIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre peut-il s'engager à tenir la promesse qu'il a faite au député de Moncton, ainsi qu'au sénateur à l'autre endroit, à savoir protéger les emplois de Moncton? Va-t-il reconnaître sans hésiter que nous allons protéger ces 1,200 emplois et réembaucher les 250 travailleurs déjà mis à pied?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit hier, et je le répète aujourd'hui, que la capacité excédentaire des ateliers principaux du CN fait l'objet d'un examen approfondi, que nous espérons pouvoir terminer vers le milieu de l'année. À ce moment-là, nous annoncerons toutes les mesures d'adaptation ou de rationalisation envisagées, lesquelles seront prises de façon juste et équitable.

* * *

DÉFI 86

LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS PAR LE SECTEUR PRIVÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En 1985, la ministre a mis le secteur privé au défi de créer, pour les étudiants, des emplois d'été en rapport avec la carrière qu'ils désiraient entreprendre. Selon l'évaluation que son ministère a faite de ce programme, le secteur privé n'a pas fait ce qu'on attendait de lui. La ministre peut-elle expliquer pourquoi elle a misé encore davantage sur le secteur privé dans le cadre de Défi 86 étant donné que, selon ses propres évaluations, le secteur public est au moins trois fois plus efficace pour créer des emplois à l'intention des étudiants?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, en 1984, le secteur privé a créé 10 p. 100 des emplois d'été destinés aux étudiants. En 1985, ce taux atteignait 32 p. 100.

Des voix: Bravo!

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): En 1984, 12 p. 100 des emplois étaient en rapport avec la carrière à laquelle les jeunes se préparaient. En 1985, ce taux était de 67 p. 100. En 1986, il sera encore plus élevé.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Posez-en une autre, Howard.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, la ministre, quel que soit son portefeuille, pourra peut-être nous expliquer pourquoi, selon son rapport, un grand nombre des emplois du secteur privé auraient été crées de toute façon. Le secteur public a offert aux étudiants plus d'emplois en rapport avec la carrière à laquelle ils se préparaient. Pourquoi joue-t-elle à ce jeu-là avec les contribuables et les étudiants au lieu de donner de l'argent au secteur public afin de créer des emplois pour ceux qui en ont besoin?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, l'année dernière, 80 p. 100 des employeurs du secteur privé ont dit que ces emplois n'auraient pas été créés sans Défi 85. En 1986, nous insistons davantage auprès du secteur privé pour qu'il crée des emplois ouvrant sur une carrière et de nombreux jeunes obtiendront ainsi l'expérience dont ils ont besoin pour obtenir un emploi permanent, une fois diplômés. Voilà ce que le gouvernement s'efforce d'accomplir.

LES PROJETS SANS BUT LUCRATIF

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur le même sujet. Les limites fixées pour les projets sans but lucratif dans le cadre du programme Défi 86 sont encore trop strictes. Bon nombre d'excellents projets sans but lucratif au niveau local sont rejetés. La ministre changera-t-elle les limites pour les demandes relatives aux projets sans but lucratif dans le cadre de Défi 86 pendant qu'il en est encore temps pour que les meilleurs projets dans chaque région puissent être choisis et mis en oeuvre?

• (1440)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux garantir au député que, quand le programme de cette année a été mis sur pied, nous avons effectivement insisté sur le secteur privé. Je suis maintenant en mesure de dire que le programme Défi 86 a énormément de succès.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Tout à fait.

M. Orlikow: L'argent n'est pas dépensé.

Mlle MacDonald: Le fait est que nous avons reçu 58,000 demandes, soit plus que jamais auparavant. Bon nombre viennent du secteur privé et représentent 150 millions de dollars de plus pour créer des emplois à l'intention des jeunes cet été.

M. Allmand: Monsieur le Président, je ne vois pas comment la ministre peut savoir que Défi 86 a énormément de succès puisqu'il n'a même pas commencé.

Une voix: Plus de demandes que jamais.

M. Darling: Réveillez-vous.

M. Allmand: Mais son programme d'évaluation pour Défi 85 . . .

M. le Président: A l'ordre. Une question supplémentaire.

LE PROJET DE CRÉATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE VANCOUVER

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Comment se fait-il que bon nombre d'excellents projets sans but lucratif, comme la banque alimentaire de Vancouver, sont rejetés dans le cadre du programme Défi 86 alors qu'un grand nombre de projets commerciaux douteux sont acceptés? La ministre peut-elle l'expliquer? Acceptera-t-elle de changer les règles du jeu pendant qu'il en est encore temps?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je signale au député qu'il se trompe encore une fois. Ce projet a été approuvé.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE QUAND L'APPLICATION PRATIQUE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS SERA DISPONIBLE À LA CLIENTÈLE QUÉBÉCOISE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Son ministère a annoncé le programme de développement des collectivités. Est-ce que la ministre peut dire à la Chambre quand l'application pratique de ce programme sera rendue disponible à la clientèle québécoise?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme ils le savent, nous informons actuellement tous les députés sur le Programme de développement des collectivités. Nous allons continuer. Je puis assurer au député et à tous ses collègues que le nom de la première collectivité désignée dans le cadre du Programme de développement des collectivités sera connu d'ici une quinzaine de jours.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LES OPINIONS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement canadien partage-t-il l'opinion du président Reagan selon laquelle le Nicaragua fait partie du «réseau international du terrorisme» avec la Libye et devrait aussi faire l'objet d'une intervention armée?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons dit à maintes reprises qu'à notre avis les problèmes d'Amérique centrale étaient de nature et d'origine économiques et sociales. C'est pourquoi le Canada a axé sa politique sur ces deux plans. D'une part, il a encouragé l'aide au développement, et d'autre part il a encouragé la démarche de Contadora. Nous maintenons cette politique.

L'APPUI DES ÉTATS-UNIS AUX CONTRAS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'adresse ma deuxième question au premier ministre, et j'espère qu'il me répondra. Le premier ministre dira-t-il au président Reagan lors du prochain sommet que les États-Unis pourraient obtenir plus d'appui pour lutter contre le terrorisme d'État si le gouvernement américain ne chapeautait pas un groupe qui essaie de renverser par la violence le gouvernement du Nicaragua?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a dans cette Chambre des gens qui essaient de se servir de la menace du terrorisme pour exprimer leur point de vue politique.

M. Blackburn (Brant): Quoi?

M. Riis: Nommez-en un seul.

Des voix: Quelle honte!

M. Clark (Yellowhead): Il y en a d'autres qui veulent se servir de l'influence dont dispose le Canada pour mettre sur pied une réaction internationale efficace aux sources du terrorisme. Le problème, comme on l'a vu en Libye, c'est que les Américains se sont trouvés dans une situation où il n'y avait pas d'autre choix . . .

M. Blackburn (Brant): Mais si!

M. Clark (Yellowhead): . . . qu'une intervention militaire. Nous devons nous efforcer de travailler avec nos alliés et nos amis à l'élaboration d'autres formes de réaction au terrorisme international.

M. Blackburn (Brant): Il y a un autre choix, vous le savez bien.

* * *

PETRO-CANADA

ON DEMANDE POURQUOI ON N'ACCORDE PLUS DE RABAIS AU VOLUME AUX AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la bienveillante ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). Peut-elle nous expliquer pourquoi Petro-Canada et d'autres grandes sociétés pétrolières ont cessé d'accorder aux agriculteurs des Prairies des rabais au volume, ce qui fait que les prix pratiqués dans les localités agraires comme Carmen, au Manitoba, ne sont inférieurs que de 2c. à ce qu'ils étaient l'automne dernier, et cela même si le cours mondial du carburant a chuté de 60 p. 100? Que compte faire la ministre au sujet de cet arrangement inique et inéquitable, surtout que les agriculteurs de l'Ouest traversent une période des plus difficiles?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai affirmé à maintes reprises à la Chambre que, en ma qualité de ministre, j'évite de me mêler de l'activité quotidienne de Petro-Canada. Je propose au député de poser la question à la compagnie visée.

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'INTERVENIR

M. Maurice Foster (Algoma): L'ennui, c'est que toutes les sociétés pétrolières, et notamment Petro-Canada, agissent de la même manière. Voilà pourquoi nous estimons que Petro-Canada peut donner l'exemple. La ministre pourrait-elle demander au président de Petro-Canada de rétablir le rabais au volume qu'elle accordait les années précédentes et qui revient à environ huit cents le litre?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je prends note de ces instances et j'en reparlerai au député.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

LES IMPORTATIONS D'ACIER CORÉEN

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 13 mars dernier, en réponse à ma question concernant le tarif préférentiel en vigueur sur les importations d'acier sud-coréen, le ministre m'a répondu que l'Ipsco et les autres sociétés sidérurgiques devraient s'adresser au tribunal des importations. Il semblerait, maintenant, que ce tribunal ait jugé que ces importations d'acier bon marché sont préjudiciables à Ipsco et aux autres aciéries canadiennes. Je lui redemande encore: pourquoi sommes-nous le seul pays du monde à accorder un traitement préférentiel aux Coréens? Pourrait-il nous dire aussi si le gouvernement mettra bientôt fin à cet état de choses?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu que la Commission du tarif serait mieux en mesure de régler ce problème. C'est la voie normale à suivre en pareil cas. Une fois qu'elle aura statué, nous pourrons alors envisager les options qui s'offrent à nous.

M. Rodriguez: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. le Président: Je donne la parole au député de Nickel Belt pour une question supplémentaire.

LA VISITE PROCHAINE DU PREMIER MINISTRE EN CORÉE DU SUD

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Merci beaucoup, monsieur le Président. Je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre trouve-t-il convenable d'aller en Corée du Sud le mois prochain à un moment où on s'inquiète beaucoup des forces qui semblent être à l'oeuvre au sein du gouvernement qui a mis le chef de l'opposition à l'arrêt et enfreint les droits de la personne?

M. Darling: Cette question est supplémentaire à quoi?

M. Hnatyshyn: Elle est à peu près aussi supplémentaire que . . .

M. le Président: A l'ordre. Il est très difficile de considérer cette question comme supplémentaire à la première question.

M. Rodriguez: Je regrette, monsieur le Président, c'est une question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rodriguez: C'est une question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre.

M. Rodriguez: C'est une question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Nickel Belt . . .

M. Rodriguez: C'est une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Pas à mon avis. La députée de Gatineau a la parole.

M. Rodriguez: C'est une question supplémentaire. Non, c'est une question supplémentaire.

M. le Président: Le député de Nickel Belt peut-il se rasseoir?

M. Rodriguez: Mon collègue a parlé de traitement préférentiel à l'égard de l'acier de Corée du Sud, et je pose une question au premier ministre sur . . .

M. le Président: Je donne un dernier avertissement au député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: . . . son voyage en Corée du Sud et l'appui que le gouvernement actuel donne à l'acier de ce pays. Voilà le sujet de ma question.

Des voix: Dehors! Dehors!

M. le Président: Je suis forcé de désigner le député de Nickel Belt par son nom. Il doit sortir.

Des voix: Dehors, dehors!

M. Rodriguez: Il sait que j'ai raison.

M. le Président: Je dois désigner le député de Nickel Belt par son nom. Je dois lui demander de sortir.

M. Rodriguez: Il sait que j'ai raison.

Des voix: Dehors!

M. Rodriguez: Il sait que j'ai raison.

M. de Jong: La grande filière coréenne.

M. Blackburn (Brant): «Le candidat de Mandchourie».

Et M. Rodriguez s'étant retiré:

M. le Président: Le député de York-Ouest a la parole.

* * *

L'IMMIGRATION

LES TRANSFUGES DE L'ARMÉE RUSSE EN AFGHANISTAN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration. Selon un article paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, son ministère aurait délivré des permis soustrayant aux dispositions sur les cotes de sécurité et les rapports médicaux des six transfuges soviétiques prisonniers en Afghanistan et permettant ainsi d'accélérer leur arrivée au Canada.

Le ministre pourrait-il nous confirmer que son ministère a délivré ces permis ou est sur le point de le faire? Dans l'affirmative, pourquoi ces six soldats soviétiques sont-ils encore retenus en Afghanistan? Qui a opposé son veto à son ordre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai tenté de faire comprendre à la Chambre, hier, qu'on avait amorcé une initiative tendant à libérer ces six prisonniers soviétiques. Chose certaine, nous, de ce côté-ci, nous y employons par tous les moyens. J'espère que les libéraux comprendront cette fois-ci à quel point ce genre d'opération est délicate et que nous obtiendrons la collaboration de tous les députés.

M. Marchi: Monsieur le Président, tout porte de plus en plus à croire que le ministre d'État aux Affaires extérieures fait de l'ingérence politique.

ON DEMANDE AU MINISTRE S'IL A ÉCRIT À SON COLLÈGUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Je poserai ma seconde question au ministre d'État à l'Immigration. S'il n'est pas disposé à répondre à ma question précédente, pourrait-il confirmer ou nier qu'il a écrit à son collègue, le ministre d'État aux Affaires extérieures, pour se plaindre amèrement de l'obstruction faite par le ministère des Affaires extérieures? Et déposera-t-il cette lettre, afin que nous puissions connaître la vérité?

• (1450)

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je tiens à confirmer au député que les fonctionnaires de mon ministère ont précisé très clairement qu'ils collaborent étroitement avec ceux du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et comme le ministre vient tout juste de le dire dans sa réponse, nous cherchons par tous les moyens possibles à accélérer les choses.

* * *

[*Français*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE FINANCEMENT DES OEUVRES DE CHARITÉ

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances. En cette semaine national du bénévolat, est-ce que le ministre pourrait nous dire où en sont les discussions avec l'Office national du bénévolat, le *National Volunteer Organization*, sur le financement des oeuvres de charité?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire, nous avons eu un certain nombre d'entretiens avec les membres de l'Office national du bénévolat, afin de trouver des moyens justes et plus efficaces d'encourager l'aide aux organismes de bienfaisance. Ces pourparlers se poursuivront. C'est dans un budget qu'on peut le mieux régler cette question. J'imagine que le prochain budget devrait contenir des mesures à ce sujet, dont nous pourrons alors discuter.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE MARCHÉ DU GRAIN AVEC LA SYRIE—LA PROTECTION DES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il se souvient que je lui ai posé une question lundi et qu'il a promis de vérifier ce que fait le gouvernement pour protéger notre marché traditionnel du blé avec la Syrie contre le programme américain subventionné BICEP qui vise à conquérir ce marché.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le problème des pressions que subissent les producteurs de grain canadiens à cause de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Communauté européenne a été attaqué de front par le ministre des Finances à l'OCDE. Le premier ministre a dit que le gouvernement et lui-même allaient intervenir auprès du gouvernement des États-Unis pour défendre les intérêts des céréaliculteurs canadiens sur les marchés que nous avons avec la Syrie.

J'ajoute que nous n'avons pas l'intention de limiter notre action à la protection de nos marchés de grain avec la Syrie. Nous défendrons tous nos marchés traditionnels de grain partout dans le monde où ils sont menacés.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre sait que le programme BICEP sert en ce moment à s'emparer de notre marché. Que fait le gouvernement pour protéger ce débouché très important?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait sûrement que cette situation est causée par la guerre agricole en règle—qui ne se décrit pas autrement—que se livrent les États-Unis et la Communauté européenne. Le Canada a commencé à l'OCDE à sonner l'alarme au sujet des torts que pourraient subir les producteurs canadiens et même les producteurs du tiers monde. Nous userons également de tous les moyens diplomatiques à notre disposition pour faire valoir aux autorités américaines que nous estimons non seulement injuste mais inacceptable que les programmes de subvention de la France privent les producteurs de grain canadiens de leurs marchés traditionnels.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'OPINION DES MINISTRES PROVINCIAUX DE LA SANTÉ

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre de la Santé de Terre-Neuve, M. Twoney, a déclaré ce matin que tous les ministres de la Santé du pays s'opposent à la loi interdisant les médicaments génériques que le gouvernement fédéral a l'intention de proposer et viendront à Ottawa, la semaine prochaine, faire des démarches contre ce projet de loi. Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre est-il au courant de l'opposition de ses homologues provinciaux ou s'agit-il d'un autre exemple de consultations insuffisantes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député devrait savoir que la consultation a été suffisante. Il n'y a pas si longtemps, on prétendait que nous devrions cesser de consulter et passer à l'action. Maintenant, c'est le contraire. Je tiens à dire au député que je rencontrerai les ministres de la Santé le 28 avril.

LA TENEUR DU PROJET DE LOI

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, les ministres provinciaux ont écrit au ministre de la Santé nationale pour lui faire part de leur opposition au projet de loi, comme le ministre de Terre-Neuve nous l'a expliqué ce matin. Puisque ses homologues provinciaux s'opposent à cette loi, le ministre admettra-t-il maintenant qu'elle est inacceptable?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le député continue de se conduire de cette façon, il pourrait avoir besoin de l'industrie pharmaceutique beaucoup plus tôt qu'il ne le croit. Je considère mes relations avec les ministres provinciaux de la Santé comme excellentes. Le 28 avril, je discuterai de cette loi ou de toute autre question qu'il leur plaira de soulever.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ACCIDENTS À BORD DES NAVIRES DE LA MARINE AMÉRICAINE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours d'un procès intenté récemment aux États-Unis à propos de la liberté de l'information, on a révélé que depuis 1965, il y a eu 630 accidents reliés à des armes nucléaires transportées à bord des navires de la marine américaine qui font relâche dans les ports de Hawaii. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui s'il est disposé à divulguer aux Canadiens les renseignements concernant les accidents reliés aux armes nucléaires transportées à bord de navires qui ont fait relâche dans les ports de Vancouver, Victoria ou Halifax, ou n'est-il pas au courant de l'existence de ces renseignements?

Une voix: Demandez à votre voisin de pupitre, le député de Yorkton—Melville.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé, bien entendu, à m'en remettre à mon voisin de pupitre provisoire.

M. Mulroney: Bienvenue à bord!

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le gouvernement canadien agira conformément à la loi de notre pays relative à l'accès à l'information. Si le député souhaite présenter une demande en vertu de cette loi, je puis lui assurer que je lui obtiendrai une réponse.

LES VISITES À VANCOUVER

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai évidemment déjà présenté une demande en vertu de la loi sur la liberté de l'information. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme il le sait sans doute, Vancouver s'est déclarée zone dénucléarisée. Le premier ministre pourrait-il déclarer ouvertement que les navires qui transportent des armes nucléaires ne doivent pas relâcher dans le port de Vancouver puisqu'en vertu de notre politique, les armes nucléaires sont interdites dans notre pays, ou le centre-ville de Vancouver ne fait-il pas partie de notre pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Skeena a quitté sa province depuis trop longtemps. Je puis lui confirmer que non seulement le centre-ville de Vancouver est dans notre pays, mais qu'il est aussi au centre des préoccupations du gouvernement.

Le député doit savoir également que le gouvernement du Canada suit depuis un certain temps, et va continuer à le faire, l'exemple de divers gouvernements en ne divulguant pas de renseignements au sujet du transport éventuel d'engins nucléaires sur les navires de nos alliés. C'est une politique que nous nous engageons à suivre en tant qu'allié.

* * *

LE TOURISME

LE PAVILLON CANADIEN AU CENTRE EPCOT

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Tourisme. Nous avons tous les deux reçu des plaintes au sujet du pavillon canadien au Centre Epcot à Disney World en Floride. Il n'offre certes pas une impression fidèle de notre pays et des Canadiens. Quelles mesures le ministre est-il disposé à prendre pour inciter la direction de Disney World à faire certains changements afin que le pavillon canadien montre vraiment la beauté et la magnificence qui s'offrent aux touristes venant au Canada?

M. le Président: A l'ordre. Je ne comprends pas comment un ministre de la Couronne peut avoir quelque responsabilité à l'égard du Centre Epcot.

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, c'est un fait que nous avons compétence sur ce pavillon de notre pays. Mes collaborateurs et les dirigeants de Disney Productions se sont entretenus le 10 avril. Le but de cette réunion était d'examiner si nous ne pourrions pas obtenir la participation officielle du gouvernement au Centre Epcot pour trois raisons fondamentales: d'abord pour rehausser notre prestige; deuxièmement, pour éliminer une source d'irritation; et, troisièmement, pour nous s'assurer que nous donnons la meilleure impression aux touristes en visite au Canada.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES CONSÉQUENCES DÉCOULANT D'UN RÈGLEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre a déclaré à maintes reprises dans cette Chambre qu'elle avait annoncé les conséquences du règlement sur l'assurance-chômage et les revenus de pensions assez à l'avance. Pourrait-elle expliquer pourquoi les bureaux d'assurance-chômage ont été avisés par Télex le 30 décembre 1985 et non pas avant?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est vrai, comme le signale le député, que j'ai à maintes reprises fait état de la décision annoncée le 8 novembre 1984, selon laquelle les règlements de l'assurance-chômage seraient modifiés. Je l'ai fait en particulier le 21 décembre 1984. Un communiqué émis ce jour-là, et que tous les médias ont repris, annonçait que, à compter du 1er janvier 1986, on tiendrait les pensions pour un revenu. C'est à compter de cette date seulement qu'on devait commencer à considérer comme un revenu les pensions que les candidats aux prestations d'assurance-chômage touchent en raison d'un emploi antérieur.

[*Français*]

L'ATTITUDE DE LA MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, est-ce que la ministre va reconnaître que sa lettre du 26 novembre 1985 au député de Trois-Rivières et le télex envoyé au bureau d'assurance-chômage démontrent qu'à cause de son incompétence des milliers de Canadiens ont perdu des milliers de dollars?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, sans compter le nombre de fois où cette question a été soulevée à la Chambre, nous en avons discuté avec des employeurs et avec des députés. Elle a été débattue en long et en large partout au Canada. Je peux vous assurer . . .

M. Deans: Combien de députés étaient d'accord?

Mlle MacDonald: Il ne s'agit pas de savoir, ainsi que le demande le député de Hamilton Mountain, combien de députés étaient d'accord mais bien si la décision était connue. Je lui signale que lui et ses collègues en ont fait état assez souvent à la Chambre pour que tout le monde soit au courant. Mais, effectivement, je ne saurais dire que tous étaient d'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

DÉFI 86—LE FINANCEMENT DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE VANCOUVER

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, pendant la période des questions, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déclaré à la Chambre que la banque alimentaire de Vancouver avait été financée par le programme Défi 86. Nous venons de recevoir un coup de téléphone de responsables de Vancouver qui nous affirment ne pas avoir connaissance du moindre financement en vertu de ce programme. La ministre a-t-elle annoncé à la Chambre l'approbation du financement au moment de répondre à nos questions?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais faire une remarque à ce sujet. Les approbations viennent de mon cabinet et je veux être sûre que le député sache que j'ai approuvé ce projet.

M. le Président: Il n'y a là ni rappel au Règlement ni question de privilège.

LE TERRORISME—LA RÉPONSE DU MINISTRE À UNE QUESTION

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question de privilège découle aussi de la période des questions. J'avais posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) une question sur le terrorisme d'État en Amérique latine et, en réponse à ma question supplémentaire, le ministre a déclaré: «Il y a des gens ici qui utilisent le terrorisme».

Je voudrais savoir ce que cette réponse sous-entend. Voulait-il dire que j'utilisais le terrorisme? Insinuait-il que des députés de notre caucus faisaient du terrorisme ou l'utilisaient? Visait-il des députés de l'autre parti d'opposition? A qui pensait-il? C'était une grave accusation.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait très bien que ce n'est pas une question de privilège.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, cela touche mes privilèges.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On pourrait à la rigueur y trouver un rappel au Règlement, mais ce n'est certainement pas une question de privilège.

M. Blackburn (Brant): Je vais invoquer le Règlement, dans ce cas.

M. le Président: Je vais laisser le député finir, car j'avais supposé qu'il faisait un rappel au Règlement. A ma connaissance, on n'a mentionné personne. J'écoutais.

M. Blaikie: Vérifiez les «bleus».

M. Blackburn (Brant): Je dirais, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, que lorsqu'un ministre de la Couronne . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député me demande-t-il de vérifier les «bleus» pour savoir si l'on a utilisé un langage antiparlementaire?

M. Blackburn (Brant): Oui, s'il vous plaît.

M. le Président: Je le ferai avec plaisir.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 200 pétitions n^os^ 331-130 à 331-139 inclusivement, 331-141, 331-145 à 331-165 inclusivement, 331-168 à 331-181 inclusivement, 331-185 à 331-187 inclusivement, 331-189 à 331-192 inclusivement, 331-197 à 331-247 inclusivement, 331-254 à 331-277 inclusivement, 331-279 à 331-283 inclusivement, 331-288 à 331-306 inclusivement, 331-310 à 331-335 inclusivement, 331-337 à 331-340 inclusivement, 331-349 à 331-355 inclusivement, et 331-374 à 331-384 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 4^E^ RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, en conformité de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre dans les deux langues officielles le quatrième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN qui a été rédigé par le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey).

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des affaires émanant des députés dans les deux langues officielles. En conformité de l'article 36(1)*b*) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 116.

[*Texte*]

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question nº 116—**M. Robichaud:**

1. Le Centre national des Arts envisage-t-il de fermer ses portes pendant la période touristique de pointe afin de compenser des coupures budgétaires de 1 million de dollars?

2. Le ministre des Communications a-t-il été informé que le CNA était incapable d'accepter ces coupures?

3. Le ministre a-t-il été informé qu'afin de compenser ces coupures, le CNA devrait fermer ses portes et perdre une clientèle touristique de première importance?

4. Le ministre a-t-il demandé un rapport et l'avis des administrateurs du CNA avant de procéder à ces coupures?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Le Centre national des arts me transmet les renseignements suivants:

1. La Corporation du Centre national des Arts mettra en oeuvre, s'il y a lieu, tous les programmes nécessaires pour réaliser des économies et accroître ses revenus. Elle devra cependant tenir compte des ressources financières mises à sa disposition et tout particulièrement de la baisse de un million de dollars des crédits parlementaires en vigueur depuis le 1er avril 1985. On s'efforcera néanmoins de préserver la qualité et l'importance de la programmation; dans la mesure du possible, on ne diminuera les dépenses nettes que dans le domaine des «services de soutien». On ne peut cependant supposer que la programmation ne sera jamais touchée par les compressions budgétaires.

Il est fort improbable que l'on annule les manifestations ayant lieu durant la saison artistique «normale» (de septembre à mai) parce que les billets sont généralement vendus sur abonnement. Le CNA peut ainsi toucher des recettes nettes plus élevées et court moins de risques qu'en présentant des spectacles uniques. Les compressions budgétaires exerceront certainement

des répercussions sur la saison «estivale» (juin, juillet et août): le CNA continuera vraisemblablement à offrir des représentations durant l'été qui n'auront pas cependant l'envergure de celles des années antérieures. Au cours des précédentes saisons estivales, la majeure partie de notre programmation était financée à l'aide de «subventions». Étant donné les circonstances, nous croyons que nous n'aurons pas d'autre choix que de présenter de plus en plus des spectacles de «nature commerciale».

Les touristes des pays étrangers et les Canadiens ont l'habitude de visiter la région de la Capitale nationale du Canada durant l'été. Nous serons quand même forcés d'apporter des modifications à la qualité de même qu'à l'importance de la programmation durant cette période-là si nous voulons vivre selon nos moyens considérablement réduits et utiliser principalement nos ressources à l'avantage des artistes canadiens.

Quand les journaux ont traité des effets des compressions budgétaires gouvernementales sur le CNA, on a faussement donné l'impression que le Centre avait décidé de «fermer ses portes pendant la saison touristique de pointe». Cette nouvelle est tout à fait sans fondement.

En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question ci-dessus est la suivante:

2. Le ministre des Communications n'a pas été informé que le Centre national des Arts était incapable de subir une réduction de son budget.

3. Non.

4. Le ministre des Communications a exprimé son intention, à l'époque, de faire une revue du rôle et du mandat du CNA. Le Ministre a annoncé, le 28 janvier 1986, la formation d'un groupe de travail ayant pour but d'examiner le rôle et le mandat du CNA ainsi que d'étudier de façon approfondie la structure administrative et de direction du Centre.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

Équité en matière d'emploi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 avril, de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat de troisième lecture du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, qui, comme on l'a déjà dit, pourrait être qualifié de mesure pour créer un écran de fumée. Bien sûr, le projet de loi porte sur l'équité en matière d'emploi. Il découle des recommandations contenues dans le rapport de la juge publié en novembre 1984.

Nous avons effectivement fait beaucoup de chemin depuis 1870, lorsque deux femmes ont été engagées pour la première fois par la Fonction publique du Canada, et depuis 1882, lorsque le Conseil du travail de Toronto a appuyé pour la première fois le principe d'un salaire égal pour un travail égal. Ce fut une dure lutte pour bien des groupes. Les groupes cibles ont dû combattre durement et longuement pour faire reconnaître leurs droits. Je parle évidemment des autochtones, des minorités visibles, des personnes handicapées et des femmes.

Il ne fait aucun doute pour nous que le projet de loi doit être renforcé. Le projet de loi C-62 a besoin de mordant et doit prévoir des mesures vraiment efficaces. Nous sommes déçus que le gouvernement n'ait pas cru bon d'adopter les nombreux amendements que nous avons proposés en vue de renforcer le projet de loi. On ne peut absolument pas compter réaliser l'équité en matière d'emploi si l'administration fédérale et le Parlement ne donnent pas l'exemple. Je rappelle aux députés que le projet de loi C-62 ne va pas s'appliquer au Parlement, ce qui sous-entend la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et le Sénat. Il exclut aussi tous les ministères et ministères d'État qui relèvent du Conseil du Trésor comme employeur. Nous sommes d'avis qu'il nous faut un projet de loi beaucoup plus complet, qui s'adresse à un plus grand nombre d'employeurs et d'employés. La mesure devrait prévoir des sanctions et imposer dans les faits l'égalité en matière d'emploi. Le projet de loi ne répond pas du tout aux attentes des groupes cibles auxquels il est destiné. Il nous semble évident que c'est un pas en avant, mais un pas timide.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette approche peu perspicace de la loi sur l'action positive trahit vraiment les espoirs de quelque 60 p. 100 de la population qui attendaient de ce gouvernement un programme obligatoire pour garantir l'équité dans une société qui vient de promulguer, il y a à peine un an, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés et qui a consacré, en fait, l'égalité au pays.

• (1510)

[*Traduction*]

Le projet de loi C-62 prouve encore une fois que les conservateurs sont forts pour parler d'équité, mais il s'agit d'une équité qui n'est évidente qu'à leurs yeux. Les entreprises ne sont pas tenues, je le rappelle aux députés, de soumettre à la ministre ou aux agences chargées de l'application de cette loi leurs plans d'exécution ou encore de présenter un rapport spécial sur leurs initiatives. La ministre peut évidemment émettre des lignes directrices. Nous le savons tous; mais ce n'est pas là tout à fait une position de force. Rien dans la mesure ne lui permet d'exiger alors l'application de ses dispositions, sauf qu'elle peut le demander, si elle le souhaite. Elle a soutenu il y a quelques jours qu'elle talonnerait les employeurs qui n'assument pas leurs responsabilités. Elle les suppliera sans doute de mettre en pratique le principe d'équité en matière d'emploi.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel, parce que ce projet de loi, en troisième lecture, va certainement être adopté par la majorité parlementaire conservatrice, il faut donc bien expliquer pourquoi notre position est différente de la sienne.

Le projet de loi ne contient pas de définition claire de l'équité en matière d'emploi. Je ne trouve pas de définition; pas d'engagement de verser une rémunération égale pour un travail de valeur égale; pas de déclaration claire quant à l'établissement des normes ou des critères nécessaires pour définir les obstacles à l'emploi; pas de normes fixant un objectif pour la suppression des pratiques discriminatoires; pas de méthodologie; et pas de date de mise en vigueur des directives.

Monsieur le Président, les sociétés de la Couronne, les entreprises fédérales doivent présenter des rapports dans trois ans. C'est vrai, dans le projet de loi, c'est écrit. L'analyse et le regroupement de ces données peuvent être effectués par le ministre.

Monsieur le Président, je voudrais revenir à ce que je disais hier, et c'est cette conviction que nous avons que l'employeur principal, le Conseil du Trésor, et les ministères dont il a la responsabilité, ainsi que ce Parlement, devraient, d'après nous, être assujettis au projet de loi C-62 et, ce faisant, nous donnerions un exemple, d'après moi, qui pourrait être, du moins pour le secteur privé, un chemin à suivre, tracé par des gens de bonne volonté. Et j'ai fait un peu de recherche durant la soirée pour voir si on avait fait du progrès, si on avait bougé un peu en ce qui a trait au programme d'action positive en vigueur aujourd'hui—ou en marche, ou en force, c'est encore mieux—à la Fonction publique du Canada. Parce qu'on le sait, je l'ai dit, je l'ai répété, depuis 1971, le Parlement a adopté quelques initiatives. En 1983, le gouvernement libéral annonçait un plan d'ensemble d'action positive pour la Fonction publique, sous la responsabilité du président du Conseil du Trésor, et il est intéressant de noter qu'il y a eu des changements et qu'il y a un effort fait à la Fonction publique pour essayer de rendre justice et de rétablir une certaine équité dans l'embauche.

Monsieur le Président, je voudrais rappeler certains chiffres à la Chambre. En 1983, le nombre de femmes travaillant pour le compte du gouvernement fédéral, c'est-à-dire dans la Fonction publique fédérale du Canada, de la responsabilité du Conseil du Trésor, était de 90,816, donc 40.6 p. 100. En 1984, 92,093, soit 41.1 p. 100 qui travaillaient dans la Fonction publique du Canada. En 1985, 92,800 ou 41.6. Augmentation, monsieur le Président, qui n'est peut-être pas énorme, 1 p. 100, .5 p. 100, mais cela va dans le sens d'un encouragement plus

grand aux femmes ainsi que dans l'établissement d'une certaine équité.

Mais si on regarde comment se répartissent les emplois chez les femmes, et je reviens à ce dossier-là parce qu'il est assez intéressant de remarquer qu'en 1983, aux catégories de gestion, monsieur le Président, je vous le rappelle, des 90,816 femmes, 40.6 p. 100, 5.4 p. 100 seulement des femmes étaient dans la catégorie de la gestion. En 1984, cela est monté à 7 p. 100. En 1985, encore un peu, à 7.8 p. 100.

Alors, *grosso modo*, monsieur le Président, on peut dire que 8 p. 100 des personnes dans la catégorie de la gestion sont des femmes.

Maintenant, si on regarde—à l'autre bout—dans la catégorie de soutien administratif, on s'aperçoit que, en 1983, 82 p. 100 des gens qui y travaillaient soit comme commis, soit comme sténographes ou autrement dans le soutien administratif étaient des femmes. En 1984, cela a augmenté un peu, 82.6 p. 100, et en 1985, 82.7 p. 100. Encore une fois, on voit qu'il y a une augmentation.

Donc, malgré les coupures dans la Fonction publique, malgré les coupures du gouvernement, on enregistre tout de même une croissance de 0,8 p. 100 des femmes dans la catégorie de gestion et de .5 p. 100 dans les effectifs globaux de la Fonction publique du Canada.

Monsieur le Président, je voulais dire ces choses-là parce qu'il est important d'avoir des jalons, des signes qui indiquent où on s'en va dans le domaine de l'équité dans l'emploi.

Monsieur le Président, si j'ai mentionné ce programme d'encouragement à l'embauche et à l'emploi, j'ai surtout mentionné celui des femmes, c'est que j'avais dit dans un discours précédent qu'en ce qui concerne les handicapés, par exemple, le programme du gouvernement fédéral dans cette question, tout le monde le sait, M^me^ Suzanne Azziz fait un travail formidable pour nous, si mes renseignements sont justes, il y a eu près de 400 handicapés physiques qui ont été engagés récemment par la Commission de la Fonction publique et qui ont été placés à même le système.

Mais je parlais hier, monsieur le Président, de cette résistance qui est là, qui est inhérente au système et qui existe même dans ce Parlement, cette résistance qui n'est peut-être pas voulue, qui n'est peut-être pas planifiée de cette façon-là, mais qui est tout de même là. On m'excusera si je «fais un petit peu personnel», mais je voudrais donner un exemple de la difficulté qu'ont les handicapés physiques à se présenter à la Chambre, et même à travailler au Parlement canadien, monsieur le Président. On le sait, on en a eu une démonstration récemment avec des gens handicapés qui voulaient entrer en chaises roulantes. On a eu de la difficulté à les admettre dans les tribunes. On sait tous que nos ascenseurs sont difficiles à faire fonctionner par des gens avec des handicaps physiques, par exemple dans une chaise roulante. Essayez donc de pousser le bouton pour avoir un ascenseur, que la porte ne vous ferme pas dessus, si vous êtes en chaise roulante. C'est quasiment impossible, monsieur le Président.

On a même un interprète à la Chambre qui est aveugle et il se promène dans nos ascenseurs depuis des années sans même pouvoir décider à quel étage il va, parce que personne n'a pensé de mettre du braille ou du son dans l'ascenseur. Des choses auxquelles il me paraît tout à fait raisonnables de s'attendre d'une organisation, d'un système qui se veut à l'avant-garde. Monsieur le Président, ces choses existent ici à Ottawa.

Hier soir, je suis allé voir un de mes amis, Roger Thibault. Son appartement est équipé justement avec un ascenseur qui donne non seulement le son, «en bas», «en haut», le numéro de l'étage, mais il y a aussi du braille pour ceux qui auraient peut-être un peu de difficulté auditive ou visuelle. Mais ici au Parlement canadien, une place publique, une place où on devrait être capable de permettre à qui le veut de venir entendre, de venir voir, de venir visiter les députés, on n'a pas encore pensé à mettre en place de vrais systèmes, de charger quelqu'un de moderniser notre système. Moi, je trouve cela inacceptable!

C'est absolument inacceptable pour nous de continuer, on n'est pas inclus dans le projet de loi C-62, mais on est un employeur, on a des employés ici, j'en connais qui ont une difficulté à travailler ici même, on n'est pas conscient tout à fait de cela parce qu'on n'a pas voulu, mais on ne fait pas grand-chose pour changer cela, par exemple. J'espère qu'il va y avoir un mouvement maintenant pour essayer de donner l'exemple ici même au Parlement. C'est semblable dans les édifices gouvernementaux, à chacun des endroits, il y a des problèmes physiques d'accès, des problèmes de difficulté de mobilité, des problèmes de sécurité pour les handicapés.

Alors, monsieur le Président, je ne veux pas passer trop de temps là-dessus parce que je pense avoir été clair. Il faut être conscient qu'il y a des mesures systémiques, il y a des problèmes systémiques qui ne sont peut-être pas voulus, mais qu'il va falloir régler. Il va nous falloir, avec toute la sérénité possible, apporter des solutions.

• (1520)

[*Traduction*]

Diverses études statistiques, dont le rapport de la commision royale d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi a mentionné quelques-unes brossent un sombre tableau de la situation de l'emploi pour les femmes, les handicapés, les autochtones et les minorités visibles. Elles prouvent sans équivoque qu'il existe un déséquilibre à cet égard, sur les plans à la fois monétaire et statistique. Il est notoire que le revenu moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. C'est une réalité. Prenons les statistiques concernant la fonction publique; elles révèlent que les femmes ne touchent pas les mêmes montants que leurs homologues masculins lorsqu'elles exécutent des tâches analogues dans la plupart des cas. Rien dans le projet de loi C-62 ne traite de cet important problème.

Les handicapés sont victimes d'un taux de chômage exceptionellement élevé. Généralement, quand les handicapés travaillent, ils occupent des emplois faiblement rémunérés dans des secteurs marginaux du marché du travail. En outre, dans leur vie de tous les jours, ils doivent assumer des dépenses que ne connaissent pas les travailleurs ordinaires: médicaments, prothèses, moyens de transport spéciaux.

Je regrette, mais il faut bien noter que la plupart des fonctionnaires qui ont été embauchés pour aider les handicapés et en favoriser l'embauche ont été nommés seulement pour une période déterminée. Quand le gouvernement décide de congédier des employés, les premières victimes sont généralement

ceux qui ont été nommés pour une période déterminée, c'est-à-dire bien souvent, des handicapés. Je croyais qu'ils avaient acquis le droit d'occuper un poste dans la Fonction publique et qu'ils accomplissaient bien leur tâche.

Chez les autochtones, le taux de chômage est environ cinq fois plus élevé que dans le reste de la population. Quand ils réussissent à dénicher un emploi, il s'agit généralement de travail non spécialisé et très mal rémunéré.

Hier, j'ai mentionné les difficultés qu'éprouvaient les immigrants reçus à s'adapter aux deux langues officielles de notre pays. Nous devons revoir nos programmes de formation linguistique et demander aux provinces de collaborer. Madame la juge Abella en a longuement parlé dans son rapport. Elle affirme qu'il faut moderniser nos méthodes et revaloriser les cours de langue afin que les nouveaux Canadiens aient moins de mal à progresser sur le marché du travail. Dans ma circonscription, il arrive souvent que les immigrants reçus occupent les emplois les moins rémunérés et qui exigent le moins de compétence. Par conséquent, ils sont les plus exposés parce que, dans les temps difficiles, leurs emplois sont les premiers supprimés.

D'un simple point de vue économique, l'équité en matière d'emploi est une nécessité puisque les pratiques discriminatoires entraînent le gaspillage de ressources humaines. Une économie saine ne peut se passer de l'apport de toutes les personnes compétentes qui veulent travailler. C'est le seul jugement qui s'impose—qu'il s'agisse des autochtones, des handicapés ou des femmes. Si les intéressés sont compétents, on devrait leur permettre de présenter leur candidature et d'obtenir des emplois. En empêchant les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones de profiter des débouchés et des avantages, on ne peut que contribuer au coût élevé des programmes d'assistance sociale.

En conclusion, nous sommes déçus de voir que le gouvernement refuse de modifier ce projet de loi. Nous aurions souhaité que le projet de loi prévoie une amende plus élevée s'appliquant non seulement à l'article concernant la présentation de rapports, mais également au plan d'action. Nous voulions une amende de $500,000. Nous désirions que les groupes désignés qui défendent avec force les handicapés, les autochtones et les femmes soient inclus dans ce projet de loi, afin qu'ils puissent être consultés lorsque les choses doivent être améliorées.

Nous avons également réclamé une meilleure définition des «mesures d'adaptation». Le premier ministre (M. Mulroney) a promis aux handicapés qu'il étudierait cette question personnellement. Son étude a été brève et superficielle, et il n'a absolument rien fait à ce sujet. Nous aurions souhaité qu'on exige des employeurs qu'ils soumettent leurs plans d'action à la ministre pour fins d'étude ou à la Commission canadienne des droits de la personne, sur demande, lorsqu'elle souhaite les examiner.

Nous désirions que ces dispositions soient prévues dans le projet de loi, mais malheureusement, ce n'est pas le cas. Le projet de loi sera adopté sous sa forme actuelle, mais il s'agit d'un miroir aux alouettes. Tous les députés acceptent le principe du projet de loi, mais son manque de rigueur nous exaspère. Selon nous, il aurait dû avoir plus de poids et promettre une plus grande équité; son efficacité laisse à désirer.

[*Français*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député de Ottawa—Vanier (M. Gauthier) vient de faire un bon discours à la Chambre. C'est un bon député, un député très progressiste, mais je me demande pourquoi le parti libéral n'a pas fait la même chose pendant les 20 ans qu'il formait le gouvernement du Canada. Le parti a été porté au pouvoir en 1963 avec M. Lester Pearson, avec 168 députés. Il ont pris le pouvoir encore avec M. Pierre Trudeau. Ma question est la suivante: Pourquoi le parti libéral n'a-t-il rien fait pendant 20 ans pour l'équité en matière d'emploi dans ce pays?

M. Gauthier: Monsieur le Président, cette question-là me plaît parce qu'elle me donne la chance de mettre de l'avant et de donner justement à mon ami, le secrétaire parlementaire, la chance de se rappeler lui aussi que la prétention du parti conservateur en particulier et de mon ami qui ne prétend pas cela, mais qui pose la question, à savoir que rien n'a été fait, c'est absolument faux! Non seulement faux, mais ce n'est pas correct de l'avancer parce que je vais rappeler à la Chambre qu'en 1971 le Canada a été le premier pays du monde occidental à créer et à reconnaître la place des femmes dans le haut niveau de l'administration en mettant sur place, au Cabinet, un poste de responsable ministériel pour l'avancement et la promotion de la femme.

Un conseil consultatif non gouvernemental sur la condition féminine a été établi en 1973. En 1972, le gouvernement fédéral a ratifié la Convention de l'Organisation mondiale du travail concernant l'égalité de rémunération pour le travail d'égale valeur. Monsieur le Président, nous avons présenté, le gouvernement libéral encore une fois, un projet de loi omnibus assurant l'égalité de statut pour la femme en 1975. Nous avons fait adopter en 1976 la Loi canadienne sur les droits de la personne qui interdit la discrimination fondée sur le sexe. En 1978, nous avons fait apporter une modification au Régime de pensions du Canada prévoyant le partage à égalité des crédits de retraite et des modifications au Code canadien du travail pour supprimer la grossesse comme motif de mise à pied pour les renvois. Et, en 1982, monsieur le Président, on a eu ici à la Chambre un débat qui a duré près d'un an sur la fameuse Charte canadienne des droits et libertés qui a été adoptée par le Parlement, qui a été proposée par le gouvernement libéral et qui a fait le point sur l'article 15 qui donne l'égalité aux Canadiens. Après cela, évidemment, c'est nous qui avons nommé la Commission Abella parce qu'il fallait faire le point là-dessus. Et la Commission Abella a été mise sur pied en 1983 et c'est en 1984 que le rapport a été déposé.

Malheureusement, le public canadien a jugé bon de nous jeter dehors, et je ne lui en veut pas, mais le gouvernement au pouvoir avait déjà des avis assez longs. Cela fait déjà depuis au moins 14 ans que je siège ici, cela fait 14 ans qu'on en parle, du moins si on me pose la question, moi, personnellement, c'est cela que je vous dis, cela fait trois ou quatre fois que je le répète à la Chambre, et si on me repose la question, je vais encore le répéter.

Depuis 1971, monsieur le Président, il s'est passé des choses ici: que ce soit les autochtones, on s'en est occupé; que ce soit l'habitation, on s'en est occupé; que ce soit les handicapés, on s'en est occupé; que ce soit le domaine des femmes, on s'en est occupé. Des projets et des programmes ont été mis sur pied. Et

je n'ai pas honte de dire que ces choses-là se soient faites. Je ne veux pas dire que je suis satisfait de ce qui s'est fait. Non! Je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas dit que j'étais satisfait. J'ai tout simplement dit, monsieur le Président, que je suis un de ceux qui croit qu'on peut avancer encore plus et plus vite dans ce domaine, si on fait plus et beaucoup plus.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue. J'ai entendu des libéraux critiquer ce projet de loi en disant qu'il n'était pas exécutoire. Nous avons formulé la même critique nous aussi, à juste titre. Mais les libéraux critiquent-ils cette mesure simplement parce qu'ils sont dans l'opposition ou leur politique prévoit-elle effectivement des mesures exécutoires dans le domaine des programmes d'action positive? Le député pourrait-il éclairer ma lanterne ou serait-ce que les libéraux se contentent de critiquer pour la forme?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je sais que le député n'intervient jamais pour rien et je sais aussi pourquoi il a posé cette question. Je sais exactement où il veut en venir. Je l'engage à lire nos interventions et les amendements que nous avons proposés dernièrement pour voir comment nous ferions pour faire respecter les dispositions de cette mesure. Les néo-démocrates ont l'art de poser de telles questions, mais certains documents de recherche concernant les néo-démocrates du Manitoba ne manquent pas d'intérêt.

En juin 1985, le gouvernement du Manitoba, la province du député, a adopté le projet de loi 53 sur l'équité en matière de rémunération. C'est à peu près tout ce qu'il a fait à ce chapitre même si les trois partis avaient promis à qui mieux mieux lors de la dernière campagne électorale de se montrer plus énergiques concernant l'équité en matière d'emploi.

M. Keeper: Ce gouvernement a annoncé une telle politique depuis son élection.

M. Gauthier: C'était sa seule initiative sur ce plan-là depuis de nombreuses années. Je pourrais citer le cas de groupes d'action positive en commençant par les handicapés. Je pourrais parler des groupes féminins et des organismes francophones de ma circonscription. Je pourrais vous entretenir pendant peut-être deux heures sur ce sujet.

M. de Cotret: Non!

M. Gauthier: Le ministre dit «non!». Si vous voulez parler des programmes d'action positive . . .

M. Blaikie: Ne nous menacez pas alors.

M. Gauthier: . . . le meilleur programme d'action positive que nous ayons jamais eu consistait à encourager les groupes minoritaires. L'un dont je puis parler est celui des francophones. Je pense que je vais le faire car il s'agit d'une question importante.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) est ici. Je reçois beaucoup de lettres ces jours-ci de membres d'organismes comme la Société francophone manitobaine et la Société franco-ontarienne, de tous les francophones hors Québec, qui s'inquiètent beaucoup des compressions budgétaires du gouvernement et de la façon dont le Conseil du Trésor va considérer les programmes dont ces gens ont besoin. J'ai reçu ce matin une lettre du Collège de Saint-Boniface affirmant que la décision du Conseil du Trésor de réduire le financement pour l'enseignement se répercutera directement sur leur capacité de fonctionnement au Manitoba. Je pourrais parler de TV Ontario. Ça c'est de l'action positive. Le gouvernement hésite à lui donner les 50 millions de dollars réclamés.

M. Keeper: Quelle est la position du parti libéral sur l'équité en matière d'emploi?

M. Gauthier: Et puis il y a la question de Terre-Neuve et de l'accès aux tribunaux. Y a-t-il meilleur programme d'action positive que de permettre aux individus de s'adresser aux tribunaux pour faire respecter leurs droits? Peut-on trouver mieux que le programme de contestations judiciaires? Oui, en instaurant un programme qui fonctionne, comme celui que nous avions auparavant. Le gouvernement actuel a pris le Programme de contestations judiciaires, qui relevait du ministère de la Justice et du Secrétariat d'État, et l'a mis . . .

[*Français*]

. . . en veilleuse, comme on dit en français, quelque part. On ne sait pas ce qui se passe, on n'a pas de décisions rendues et nous avons des gens qui veulent aller en cour afin de faire reconnaître leurs droits en vertu des articles 15, 23, 27 de la Constitution canadienne, ce sont tous des programmes . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) invoque le Règlement.

M. Keeper: Je me demande si le député me permettrait de poser une question supplémentaire au lieu d'épuiser son temps de parole à répondre à celle-ci.

M. Gauthier: Je suis en train de répondre à votre question.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux continuer parce que c'est important. Le projet de loi C-62 traite d'équité d'emploi et porte surtout sur l'article 15, parce que c'est encore dans la foulée de l'adoption par ce Parlement de la Constitution canadienne et de l'article 15 que nous avons voulu, avec l'aide de la juge Abella, arriver à une équité dans l'emploi. Et c'est l'article 15 qui va être testé en cour, pour savoir ce que cela veut dire. C'est l'article 23 qui va être testé en cour et il faut aider les gens. Parce que si on dit aux minorités et aux handicapés, si on dit aux autochtones et aux femmes: Débrouillez-vous vous-mêmes, sans l'aide du gouvernement fédéral, sans l'aide de la majorité, ils vont certainement avoir beaucoup plus de difficultés, cela va prendre beaucoup plus de temps à obtenir l'équité qu'ils recherchent.

Et la question que le député me pose est bonne, monsieur le Président, parce que la question posée va directement au but. Comment peut-on, la majorité, aider la minorité à mieux se défendre? Et c'est pour cette raison qu'on a un problème d'accès aux tribunaux financés par la majorité. Et j'espère qu'il va marcher ce maudit programme-là parce qu'un jour ou l'autre, les minorités vont se «tanner» d'avoir toujours à aller quémander des fonds pour défendre essentiellement leurs droits fondamentaux.

[*Traduction*]

M. Keeper: Monsieur le Président, mon honorable collègue vient de prononcer un excellent discours, et j'en ai apprécié

chaque mot. Cependant, il n'a pas indiqué d'une façon concrète et précise quelle est la position actuelle du parti libéral au sujet de l'action positive obligatoire. Je voudrais qu'il me le dise. Je le sais capable de critiquer le gouvernement, mais est-il capable de définir la position du parti libéral sur l'action positive, pourvu évidemment qu'il en ait une?

M. Gauthier: Oui, monsieur le Président, nous avons une politique complète. De combien de temps est-ce que je dispose? Nous sommes parfaitement d'accord sur la nécesssité d'une approche énergique à l'égard de l'action positive. Nous l'avons démontré au fil des années.

M. Keeper: Qu'entendez-vous par «énergique»?

M. Gauthier: Notre politique est de venir en aide à ceux qui sont le moins en mesure de se défendre. Si le député tient à savoir exactement ce que le parti libéral pense d'un programme précis, je le lui dirai volontiers. S'agit-il des femmes? Notre bilan démontre, je pense, que nous avons procédé vigoureusement en ce qui concerne l'action positive à leur égard. S'agit-il des handicapés? Je puis répéter ce que j'ai dit il y a quelques minutes. Nous avions mis en oeuvre plusieurs programmes. Dans ma circonscription, le mouvement coopératif, un excellent mouvement, a construit des logements pour les handicapés dans le cadre d'un projet pilote. C'était il y a dix ou quinze ans.

M. Keeper: Et aujourd'hui?

M. Gauthier: S'agit-il des autochtones? J'ai été secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines en 1976-1977. J'ai parcouru le pays et j'ai constaté jusqu'à quel point les autochtones étaient mal logés. J'ai eu l'occasion de me rendre compte des efforts que nous devrions déployer pour leur fournir les logements abordables et salubres qu'ils demandent. Dans ce but, nous avons mis en oeuvre plusieurs programmes. Pour la gouverne du député, je mentionnerai le programme PAREL qui a permis à quantité de gens de payer de leur personne et d'effectuer eux-mêmes les travaux qui s'imposaient. Ce programme encouragait les gens à augmenter leur part de la propriété en y investissant leur temps et leur énergie. Nous avons fait de ce montant une partie de l'hypothèque. Ce programme, ajouté notamment au programme d'amélioration des quartiers et à une foule d'autres programmes . . .

M. de Corneille: Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

M. Gauthier: Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes est mort. Les conservateurs ont tué cet excellent programme. Je parle par exemple des logements à prix abordable pour les économiquement faibles. Dans ma circonscription, nous avons bâti plus de logements sociaux en quinze ans que partout ailleurs dans la région d'Ottawa. J'en suis très fier. Nous avons travaillé fort pour nous doter d'un excellent parc de logements, en concentrant nos efforts dans Ottawa-Vanier.

• (1540)

Une voix: Que faites-vous du reste d'Ottawa?

M. Gauthier: Le reste d'Ottawa est tellement riche qu'il n'a pas besoin d'aide. Je représente la partie la plus pauvre d'Ottawa, la plus ancienne aussi, mais j'en suis très fier. La basse-ville, Overbrook, Vanier et tous les autres quartiers, qui constituaient le vieil Ottawa, étaient pauvres. Ces quartiers avaient besoin d'une aide, que nous leur avons apportée, et nous les avons aussi soutenus par des programmes de logements. Merci.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt.

* * *

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V. J. Laforest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 23 avril 1986, à 16 h 30, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance
de ma haute considération.
Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

* * *

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat et la parole est au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie).

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je vous suggérerais tout d'abord bien respectueusement de faire vérifier le chronomètre que vous avez sous les yeux pour voir s'il est défectueux, car ces dix minutes ont certes été les plus longues que j'aie vues depuis que cette période a été instituée.

Soit dit en toute déférence, il est de bonne guerre de souligner, comme on le fait couramment, avec raison, les contradictions entre ce que les députés libéraux disent aujourd'hui de l'équité en matière d'emploi—et sur bien d'autres sujets, quant à cela—et ce que les libéraux ont vraiment accompli quand ils étaient au pouvoir.

Il est également juste de faire observer, je suppose, que beaucoup de ces dossiers évoluent avec le temps, et que les gouvernements réagissent en fonction du degré de consensus social qui se dégage sur ces dossiers. Je ne dis pas cela pour défendre les gouvernemernts libéraux du passé, mais pour faire voir qu'à mon avis le consensus social et politique en faveur de l'action positive s'est dégagé bien avant que les libéraux n'aient eu

l'occasion de se faire battre, occasion qu'ils avaient si largement méritée et dont ils ont profité en 1984.

Bien avant 1984, on s'entendait en général pour dire qu'il était temps d'avoir une véritable équité en matière d'emploi dans notre pays, et une action positive concrète. Nous avons même il n'y a pas si longtemps inscrit dans la Constitution la mention d'action positive, ce qui l'a mise en évidence comme mécanisme pour réaliser une plus grande égalité au pays. Je ne pense pas, sans vouloir déprécier les initiatives individuelles et locales signalées par le député d'Ottawa—Vanier, qu'on puisse passer sous silence l'inaction dont le parti libéral a fait preuve dans ce dossier quand il était au pouvoir.

Je tiens à dire également que le moment est bien choisi pour faire quelques réflexions sur une chose qui est, j'imagine, tragiquement fréquente dans la vie politique au Canada et peut-être ailleurs également: il s'agit de l'écart, parfois aberrant, qui existe entre les promesses, les attentes et la réalité. En août 1984 le premier ministre actuel (M. Mulroney), qui était alors chef de l'opposition, disait ce qui suit:

> Notre parti va faire en sorte que les sociétés qui fournissent des services au gouvernement fédéral engagent de plus en plus de femmes pour effectuer ces services. Lorsqu'elles solliciteront des marchés de l'État, ces sociétés seront tenues de donner des détails sur leur plan d'action, leur échéancier, et leurs programmes tendant à attirer, former et promouvoir les femmes dans la marche de leur activité . . . Nous croyons à la nécessité d'une planification des ressources humaines au sein de l'administration fédérale, avec des buts et des objectifs pour la réalisation de la parité pour les femmes, à tous les niveaux de l'activité de l'État, en rapport avec leur compétence et leurs attentes.
>
> Parmi les divers objectifs nécessaires il y a des objectifs numériques. Il y a également la formation et le recyclage.

Voilà ce que disait à la population canadienne notre premier ministre actuel quand il briguait les suffrages en 1984. Le résultat de cet envol oratoire, qui faisait partie d'une stratégie électorale très transparente, consistait à tout promettre à tout le monde. En 1984 les conservateurs n'ont pas lésiné. Ils n'allaient pas risquer d'offenser qui que ce soit. Vous vouliez ceci ou cela? Ils en étaient en faveur. Vous ne vouliez pas qu'on essaie le missile de croisière? Eux n'ont plus. Vous vouliez qu'on essaie le missile de croisière? Eux aussi. Vous pouviez avoir n'importe quel point de vue, il se trouvait toujours un conservateur pour partager votre opinion et vos préoccupations.

La réaction à ce projet de loi est un bon exemple de la déception et du cynisme qu'une telle stratégie électorale finit par provoquer, peu importe le succès qu'elle peut avoir, et celle-ci en a certainement eu. On s'attendait à ce que le gouvernement respecte ses promesses à cet égard et cela a créé des attentes qui ont été bien déçues par le projet de loi tel qu'il a été présenté. A cet égard, Beryl Potter, de la *Coalition on Employment Equity for Persons with Disabilities*, a dit ceci:

> Comme le projet de loi . . . cela ne vaut absolument rien . . . Je n'ai jamais été aussi déçue de ma vie que je le suis maintenant du premier ministre Mulroney. Je l'appuyais auparavant. J'ai travaillé pour lui pendant sa campagne, mais j'ai vraiment perdu toutes mes illusions.

C'est un bon exemple de l'écart qu'il peut y avoir entre une promesse par laquelle le parti conservateur crée certains espoirs et la décevante réalité de la mesure législative qui est présentée parce que le gouvernement progressiste conservateur n'est pas disposé à répondre au consensus qui existe déjà dans la société. Ce n'est pas comme si l'on demandait au parti conservateur de faire quelque chose de tout à fait radical. Je pense comme bien d'autres qu'il y a déjà quelque temps, vu le climat social et politique, que les gouvernements auraient pu prendre des mesures à ce sujet sans prendre trop de risques. Nous devons donc nous demander pourquoi le gouvernement progressiste conservateur n'a pas pris la peine de faire les choses comme il faut puisqu'il s'est donné le mal de rédiger le projet de loi et de le débattre à la Chambre des communes pendant de nombreuses heures.

Selon moi, c'est parce que, quand les conservateurs ont promis toutes sortes de choses à tout le monde dans le cadre de leur stratégie électorale, ils se sont contredits bien des fois, notamment en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi. En effet, je ne pense pas qu'un seul membre du caucus conservateur niera que son parti croit essentiellement que certaines décisions sont prises sur le marché. Bon nombre de décisions importantes sont effectivement prises sur le marché en ce qui concerne les progressistes conservateurs et ceux-ci sont convaincus que c'est une bonne chose. Les progressistes conservateurs croient que les forces du marché sont l'arbitre chargé de décider en définitive qui obtiendra quel emploi, quelle sera sa rémunération, comment il sera organisé, et ainsi de suite.

● (1550)

Lorsque les progressistes conservateurs ont promis d'instaurer l'équité en matière d'emploi, ou bien ils s'engageaient inconsciemment dans une forme de contradiction intellectuelle avec eux-mêmes ou bien ils induisaient consciemment les Canadiens en erreur au sujet de leur projet. En dernière analyse, je crois que le parti progressiste conservateur a été fidèle à ses propres principes.

Bien que cela soit compréhensible, il aurait dû avoir l'honnêteté de dire il y a longtemps que l'idéal de l'équité obligatoire en matière d'emploi sur le marché du travail que ces groupes ont réclamée allait à l'encontre de ses principes fondamentaux sur le fonctionnement de l'économie. On aurait alors pu tenir un débat démocratique en bonne et due forme sur le sujet.

On aurait alors pu avoir un véritable débat au Canada sur la question de savoir comment devrait être organisée notre économie et ce qui devrait à bon droit être laissé aux forces du marché et ce qui pourrait à juste titre être accompli grâce aux moyens de mise en oeuvre que ces groupes et le Nouveau parti démocratique ont réclamés. Ce débat n'a cependant pas eu lieu parce que le parti progressiste conservateur a décidé en 1984 qu'il n'y aurait pas de véritable débat. Les conservateurs allaient se montrer très circonspects et ne révéler au public que ce qu'ils voulaient que le public sache.

Nous venons de découvrir que les conservateurs ne pensaient pas ce qu'ils disaient, que les critiques que nous adressions au fil des années aux conservateurs étaient justes. Il est un fait que le parti conservateur ne sait rien refuser aux entreprises canadiennes. C'est manifestement ce qui explique la faiblesse du projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Ce manque de volonté se manifeste également dans d'autres secteurs. Dernièrement, le député de Bow River (M. Taylor), qui m'écoute attentivement, je l'espère, a parlé du secteur des assurances et s'est plaint que divers groupes se mettent en situation dangereuse parce qu'ils n'ont pas les moyens de renouveler leur assurance. Cela prouve bien que le marché ne sert pas les intérêts des Canadiens ordinaires ou de leurs organisations communautaires, surtout les petites associations locales.

Cela ne s'est pas produit à la suite d'un complot communiste international. Il conviendrait davantage de parler de complot capitaliste international, puisque Lloyds of London et d'autres institutions très puissantes ont décidé d'invoquer comme excuse certains jugements rendus par les tribunaux pour relever de façon excessive les primes d'assurance de nombreux particuliers et groupes au Canada. Même si ces députés signalent à juste titre qu'il faut faire quelque chose, ils n'en tiennent responsable aucun système en particulier.

Je puis dire au député qu'aucune mesure ne sera prise dans ce secteur, ni dans d'autres, tant que le gouvernement n'aura pas le courage politique de s'attaquer à certaines institutions qu'il a l'habitude de défendre. Le projet de loi est un bon reflet de sa théorie générale de non-intervention sur le marché. J'accorderai au gouvernement le bénéfice du doute en disant qu'il croit en ce qu'il dit, mais sa naïve conviction que les entreprises qui ont la haute main sur le marché prendront les mesures qui s'imposent est incroyable.

Par exemple, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) avait une confiance incroyable dans l'industrie pétrolière, mais les faits ne lui ont pas donné raison, je pense. Elle a supposé que la baisse du cours mondial du pétrole s'accompagnerait d'une diminution progressive, complémentaire et correspondante du prix de l'essence à la pompe.

Mlle Carney: C'est ce qui se passe.

M. Blaikie: Cela ne s'est pas fait aussi rapidement au Canada que dans les autres pays et les Canadiens ont payé l'essence beaucoup plus cher, après la baisse du cours mondial du pétrole, que leurs homologues américains.

La décision récente de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) au sujet de la prise de contrôle d'Imasco est un autre exemple. Au lieu d'intervenir sur le marché et de respecter la décision unanime du comité permanent des finances et des questions économiques et, ce faisant, l'esprit de la réforme parlementaire qui a permis à ce comité de rendre cette décision, le gouvernement est allé de l'avant et a autorisé l'acquisition. Malgré les nombreuses répercussions qu'elle entraîne, le gouvernement croit qu'il suffit de demander à la société de ne pas faire certaines choses pour éviter tout problème. De même, il croit suffisant de demander aux employeurs, dans ce projet de loi, de prendre certaines mesures, pour que tous les problèmes disparaissent. Toutefois, si les sociétés ne se conforment pas à certaines exigences de ce projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, elles peuvent se voir infliger une amende de $50,000. Belle affaire. Il est évident qu'un bon nombre des sociétés dont nous parlons sont suffisamment riches pour estimer que ces $50,000 ne représentent que des frais généraux.

On agit à l'égard de l'équité en matière d'emploi comme on le fait à l'égard des établissements financiers, du secteur pétrolier ou des assurances. Disons en passant que les libéraux n'agissaient pas différemment. On nous a dit pendant des années de ne pas nous tracasser au sujet de l'environnement. On nous disait que le ministre de l'Environnement avait parlé aux entreprises responsables, lesquelles s'étaient engagées à ne rien faire de répréhensible. Nous avons vu maintes et maintes fois cette incroyable naïveté au sujet de la façon dont les sociétés allaient se conduire lorsque leurs intérêts étaient en jeu. Il est temps de se rendre compte que nous devrons prendre des mesures pour faire appliquer ce que nous voulons obtenir, que ce soit la protection de l'environnement ou une action positive en matière d'équité dans le milieu de travail. Le gouvernement n'est pas prêt à aller jusque là. C'est la raison pour laquelle ce projet de loi est tourné en ridicule par ceux-là même qui en espéraient tant.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je suis heureux de continuer ce débat de troisième lecture du projet de loi C-62. Nous avons fait tout notre possible pour faire de ce projet une mesure qui réponde aux espoirs et aux besoins des personnes que nous sommes censés servir. Cette mesure doit, en principe, répondre aux besoins des femmes, des autochtones, des invalides et des handicapés ainsi que des minorités visibles.

• (1600)

Certains conservateurs se sont récemment plaints de ce que l'opposition était déterminée à faire modifier le projet de loi C-62 de façon à ce qu'il atteigne les buts qu'il prétend poursuivre. Ces conservateurs regrettent que les députés de l'opposition se soucient du sort de leurs concitoyens. Ils se plaignent que nous essayions de convaincre le gouvernement de faire quelque chose pour améliorer ce projet de loi. Je suis fier de prendre la parole aussi souvent que je le peux pour plaider la cause de ces groupes de Canadiens. Je suis fier de ce que nous puissions attirer l'attention du gouvernement sur le sort de ces personnes à qui il a fait des promesses. Plus de la moitié de la population est du sexe féminin. Nous avons également un grand nombre d'autochtones. Les handicapés et les invalides représentent environ le huitième de la population. Selon les estimations de Statistique Canada, un Canadien sur huit est handicapé. N'oublions pas non plus tous ceux qui font partie des minorités, et surtout des minorités visibles. Une grande partie de la population a besoin d'être protégée. Par conséquent, le temps que nous consacrons à ce projet de loi ne sera pas perdu si nous réussissons à persuader le gouvernement qu'il peut faire beaucoup pour l'améliorer.

En principe, le projet de loi C-62 vise à assurer l'équité en matière d'emploi afin qu'aucun citoyen ne soit privé de possibilités d'emploi pour des raisons sans rapport avec sa compétence, et pour remédier à la condition d'infériorité dans laquelle se trouvent les femmes, les autochtones, les handicapés et ceux qui font partie des minorités visibles en raison de leur race ou de leur couleur, sur le plan de l'emploi. Tels sont, en principe, les objectifs de ce projet de loi. Les députés qui critiquent les efforts que nous déployons pour que cette mesure atteigne son but, manifestent leur manque de compassion réelle pour ces groupes de citoyens qui attendent des améliorations. Nos détracteurs devraient peut-être réfléchir aux paroles du grand poète britannique, John Donne qui, il y a bien des

siècles, a écrit des mots qui devraient nous rappeler l'importance de la compassion. John Donne était également doyen de la cathédrale St. Paul, en Angleterre. Il a dit, et je cite:

L'homme n'est pas une île, un pays en soi. Chaque homme fait partie intégrante du continent; qu'une simple motte de terre soit avalée par la mer, l'Europe s'en trouve amoindrie, comme s'il s'agissait de tout un promontoire, du château de tes amis ou du tien; la mort de tout homme me diminue parce que je fais partie de l'humanité. Par conséquent, ne demande jamais pour qui sonne le glas: il sonne pour toi.

Si nous nous soucions du sort de nos concitoyens, c'est parce qu'il s'agit d'un des fondements de notre culture, et de la civilisation. Personne parmi nous ne peut être certain de ne pas faire partie, un jour, de l'un de ces groupes, si ce n'est pas déjà le cas. Aucun député, homme ou femme, ne peut nier la possibilité qu'il puisse un jour souffrir d'un handicap quelconque. Personne n'est à l'abri de ce genre de chose. Tout citoyen peut et doit être protégé par la loi, mais cette loi ne les protège pas. Chacun de nous est une victime potentielle et a besoin de ce genre de protection. Aucun de nous ne peut se passer des autres et ne doit se sentir en dehors de ce genre de préoccupations.

Examinons le cas d'un groupe important, les handicapés. Pensons à ceux qui ont des aptitudes, qui peuvent et veulent travailler mais qui ne peuvent pas obtenir d'emploi, parce que leur infirmité est considérée comme trop grave. Et qui prend cette décision arbitraire? Ceux qui leur font subir une entrevue et ceux qui ne leur font même pas la faveur d'une entrevue. Les hommes et les femmes employeurs peuvent juger arbitrairement qu'une personne handicapée ne peut fonctionner pleinement dans leur bureau ou leur usine parce que les aménagements nécessaires n'existent pas, et qu'ils ne sentent aucune obligation de résoudre le problème. Les handicapés ne peuvent que se résigner quand un employeur décide d'une manière arbitraire qu'ils peuvent ou non s'intégrer aux plans de l'entreprise.

Nous cherchons en vain à l'article 2 une définition d'une personne invalide ou handicapée. Ce projet de loi a des défauts. Cet article veut-il dire qu'il suffit à l'employeur de s'assurer qu'il faut engager un certain pourcentage de personnes handicapées—fixé par l'employeur lui-même? L'employeur peut décider ce que constitue une invalidité. S'agit-il d'une entorse au bras, invalidité pas très grave ou d'une invalidité grave? Les invalides sont venus chercher la réponse. Ils sont venus devant le comité qui a étudié ce projet de loi, et ils ont essayé d'expliquer qu'il fallait donner une idée de ce qu'on voulait dire. Il y a plus, ils voulaient connaître le sens de l'expression «mesures raisonnables d'adaptation».

D'après l'article 4 du projet de loi C-62, l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par l'instauration d'usages et de règles positifs et par la prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres de ces groupes dans ses différents postes soit *au moins* proportionnel à leur représentation. D'après le projet de loi, les employeurs prendront des mesures raisonnables d'adaptation pour les groupes désignés. C'est le but visé. Le comité a entendu les doléances d'un huitième de la population qui a demandé de donner une petite idée de ce que le gouvernement entend par «mesures raisonnables d'adaptation», pour qu'à la lecture du texte, les employeurs aient une idée de ce que pensait le gouvernement. D'accord, on ne peut pas préciser tout ce qui pourrait constituer des «mesures raisonnables d'adaptation» pour les différentes sociétés éventuellement concernées. Le nombre de sociétés qui risquent de devoir observer ce projet de loi n'est de toute façon pas très élevé, ce qui est regrettable. Ce projet de loi est de la frime.

● (1610)

Les groupes de handicapés ont demandé en quelque sorte une définition de l'expression «mesures raisonnables d'adaptation» dans le projet de loi. Des amendements proposant cette définition ont été présentés.L'opposition a présenté ces amendements en toute bonne foi estimant que le gouvernement serait heureux de trouver un moyen de dissiper les inquiétudes de ces groupes représentant le huitième de la population qui est invalide et handicapée. On a proposé un amendement formulant une définition afin que les employeurs comprennent ce que le gouvernement voulait dire dans son projet de loi.

Nous avons proposé une définition sans restriction de l'expression «mesures d'aménagement» afin qu'elle puisse s'appliquer à d'autres situations. Elle comprend l'adaptation des lieux de travail, des méthodes d'embauche ou de la description de poste en fonction des besoins des groupes concernés, y compris les besoins particuliers d'un invalide qualifié, par l'amélioration des conditions matérielles d'accès, la fourniture d'appareils et de services de soutien personnel susceptibles de l'aider et l'élaboration de conditions d'emploi souples et adaptées à la situation. Nous avons demandé au gouvernement d'insérer cette proposition dans le projet de loi à la demande de tous les groupes représentant les handicapés. Nous l'avons présentée au comité et de nouveau à la Chambre. Deux fois le gouvernement a rejeté cette simple définition ou directive qui permettrait aux employeurs de mieux comprendre ce que ce projet de loi tente de réaliser.

Le projet de loi accuse une grave faiblesse du fait qu'il ne fournit aucun exemple et encore moins de lignes directrices sur ce qui constitue des mesures raisonnables d'adaptation. Il faut par conséquent en conclure que le gouvernement manque de sérieux et de sincérité dans sa tentative de présenter un projet de loi efficace. Non seulement les personnes handicapées ne peuvent renvoyer un employeur à une ligne directrice établissant ce qui constitue un handicap ou des mesures raisonnables d'adaptation, mais elles n'arrivent pas non plus à voir ce que va vraiment donner ce projet de loi.

Que va-t-il arriver si ce projet de loi est adopté? Voyons les choses du point de vue d'une personne handicapée. Nous devrions nous mettre à la place de cette personne qui espère maintenant, après des dizaines d'années de progrès, pouvoir décrocher un emploi grâce à la Charte des droits et libertés, à la création de la Commission des droits de la personne et là, le C-62, cette tentative pour réaliser l'équité en matière d'emploi. Les personnes handicapées en ont assez d'attendre. On leur a fait miroiter les avantages qu'elles pourraient tirer de ce projet de loi. Elles espèrent que nous allons enfin adopter une loi qui tienne compte de leur situation et qui réponde à leurs besoins. Toutefois, elles se demandent comment elles sauront qu'elles vont enfin pouvoir obtenir des emplois.

Qu'est-ce que les personnes handicapées trouvent d'avantageux à ce projet de loi? L'article 4 prévoit que l'employeur va supprimer les obstacles à l'emploi ou à l'avancement des personnes handicapées. En outre, les employeurs sont censés instaurer des usages et des règles positifs pour que les personnes faisant partie des divers groupes puissent obtenir qu'on fasse quelque chose pour elles. Les employeurs sont déjà censés faire cela en application de la loi. Point n'est besoin d'adopter une loi statuant que nous sommes tous égaux au Canada, car cela est déjà assuré par l'actuelle Loi canadienne sur les droits de la personne.

Cette mesure apporte-t-elle quoi que ce soit de neuf en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi? Elle prévient les employeurs qu'ils doivent être équitables. Ma foi, la Charte des droits et des libertés en fait autant. En vertu de la Charte, tous les employeurs canadiens, et non pas seulement le petit nombre de ceux qui sont assujettis aux dispositions à l'étude, sont tenus de traiter les gens avec équité. Le projet de loi ne fait que le répéter. En quoi cela peut-il aider les invalides et les handicapés? En effet, le projet de loi répète aux employeurs ce qu'ils savent déjà.

La preuve que cette mesure n'apporte rien de neuf, c'est qu'on n'y a rien prévu pour abolir la discrimination systémique à l'égard des handicapés. La juge Abella en avait parlé dans son rapport, en disant qu'il fallait intervenir pour éliminer cette discrimination qui frappe, par exemple, le huitième de la population, c'est-à-dire les invalides et les handicapés.

S'il suffisait, pour redresser tous les torts, que le gouvernement adopte un projet de loi qui n'a aucun mordant, pourquoi alors ne donne-t-il pas déjà le bon exemple? Les invalides et les handicapés peuvent-ils faire confiance au gouvernement alors que, ainsi que je le disais le 17 mars dernier à la Chambre, la vaste majorité des handicapés qui travaillaient à la Fonction publique fédérale en 1984-1985 n'avaient que des postes temporaires? Maintenant que le gouvernement conservateur veut comprimer les dépenses, il sera encore plus enclin à n'embaucher les handicapés que pour une durée limitée. Comment peut-on espérer davantage de cette mesure, étant donné la position actuelle du gouvernement à l'égard des handicapés? Si sa politique actuelle ne favorise pas mieux les invalides et les handicapés, ces derniers peuvent-ils espérer quelque bienfait d'une loi dont les dispositions ne sont pas contraignantes?

J'aurais voulu poursuivre afin de signaler d'autres aspects des articles 5 et 6 qui font de cette loi une mesure impuissante. Avant de terminer, je voudrais rappeler que l'unique disposition coercitive de l'ensemble du projet de loi, c'est celle qui oblige l'employeur sous peine d'amende, à présenter un rapport. D'ailleurs, un employeur pourra y mettre n'importe quoi du moment qu'il soumettra un rapport. La sanction ne sera applicable que s'il s'abstient de déposer le rapport. S'agit-il d'une lourde amende? Elle ne pourra dépasser $50,000, mais elle pourra être nulle, elle pourra être de $5 ou de $100, donc pas nécessairement de $50,000.

Pourquoi le gouvernement a-t-il présenté cette mesure législative au juste? Pour faire croire qu'il tente d'instaurer l'équité en matière d'emploi. Il a voulu faire un geste symbolique, sachant fort bien que les entreprises comprendront qu'il s'agit d'une initiative futile qui ne mènera nulle part. Ce n'est que cynisme et hypocrisie de la part des conservateurs.

• (1620)

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à mon collègue libéral. J'ai sous les yeux un exemplaire d'une étude réalisée par le Conseil économique du Canada intitulée «Women Reentering the Labour Force and Training Programs, Evidence from Canada». Le député a fait un discours très progressiste qui réclame toutes sortes de changements. Cependant, selon ce rapport, nos politiques en matière d'emploi n'ont jamais réussi à rendre accessibles aux femmes les emplois non traditionnels, de sorte que, pendant toutes ces années, il y a eu discrimination contre les femmes.

Je voudrais vous citer un passage figurant à la page 43 du rapport:

> En outre, en 1983-1984, le gouvernement fédéral a dépensé plus de 200 millions de dollars pour des programmes d'apprentissage et de formation dans l'industrie . . . Les femmes ont été presque totalement absentes des programmes d'apprentissage. Elles sont sous-représentées dans le programme de formation dans l'industriel (compte tenu de leur participation à la population active), et elles se préparent à occuper des emplois où prédomine la main-d'oeuvre féminine.

Plus loin dans la même page, on lit:

> La CEI devrait désigner les professions cibles pour la formation des femmes et elle devrait mettre au point les programmes de formation pertinents en collaboration avec les employeurs. Les professions cibles devraient être celles où il existe une forte demande de travailleurs qualifiés; on pourrait faire appel aux programmes FMPMS et ONI.

Le rapport condamne nombre d'anciens programmes qui ne faisaient pas réellement justice aux femmes, étaient discriminatoires et ne les orientaient pas vers des secteurs non traditionnels. Pourquoi le parti libéral, qui a été au pouvoir pendant plus de 20 ans, a-t-il tant négligé d'offrir de nouveaux débouchés aux femmes? Pourquoi cette forme de discrimination s'est-elle poursuivie pendant si longtemps en dépit du fait que le parti libéral était au pouvoir? Pourquoi le parti libéral a-t-il été si lent à se rendre compte que les femmes faisaient l'objet de discrimination? Pourquoi le parti libéral est-il resté inactif lorsqu'il était au pouvoir?

Je crois qu'une des qualités du rapport est de condamner l'inaction des libéraux qui, pendant 20 ans, n'ont pas tenté de donner justice aux femmes. Qu'en pense le député?

M. de Corneille: Monsieur le Président, je ne prétends pas que tout ce que les libéraux ont fait dans ce domaine était parfait. J'aimerais que le député reconnaisse que telle n'est pas mon intention. D'un autre côté, mon honorable ami aurait dû écouter les exemples que nous avons donnés des réalisations impressionnantes que le parti libéral a accumulées au fil des ans. S'il l'avait fait, il aurait été impressionné. J'essaie cependant de montrer qu'il y a une progression logique dans les mesures que nous avons prises.

Pour tous ceux qui attendent une décision de la Chambre des communes sur le projet de loi C-62, quel que soit leur parti ou leurs sympathies, il est désespérant de voir que l'on essaie de faire adopter un projet qui n'est que symbolique. Il serait préférable que le député, qui n'a que 30 membres dans son caucus, se concentre sur ce que fait le gouvernement conservateur et sur ses responsabilités. Il serait peut-être bon qu'il essaie d'obtenir du gouvernement qu'il améliore sa mesure législative. Toutefois, s'il désire passer son temps à attaquer le parti libéral, libre à lui, s'il estime que c'est le meilleur usage qu'il puisse en faire. A mon avis, il ferait mieux d'essayer de convaincre le gouvernement d'améliorer la mesure, pour le plus grand bien de ceux qui ont besoin d'aide. Je me demande si c'est bien ce qu'il a fait dans sa question et ses observations.

De toute façon, je suis heureux que son parti soit d'accord avec l'opposition officielle et reconnaisse que le projet de loi est insuffisant et n'atteint pas les objectifs fixés. Je suis terriblement déçu de constater que le gouvernement conservateur cherche en fait à donner l'impression de remédier à la situation en faisant adopter cette mesure législative, alors que je sais que celle-ci n'aura pratiquement aucun effet sur les groupes ou les intéressés visés.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais poser une question d'ordre général, car le député m'inspire beaucoup de respect. C'est aussi un ministre du culte. Pourrait-il nous dire si d'autres organismes encouragent suffisamment l'équité entre les différents groupes? Par exemple, j'ai souvent soutenu que les associations agricoles devraient faire participer un plus grand nombre de femmes à leurs activités. Évidemment, nous ne saurions adopter de mesure législative à cet effet, et je ne suis pas en train de le proposer, mais j'ai souvent recommandé qu'un plus grand nombre de femmes fassent partie de la direction des associations agricoles et des syndicats. Personnellement, je me félicite, par exemple, du fait que le prochain président du Congrès du travail du Canada sera M^me^ Shirley Carr. Ce sont là des progrès notables. Le député ne convient-il pas qu'il devrait en être de même dans certaines de nos Églises et que celles-ci, étant des institutions gigantesques et de remarquables guides en ce qui concerne les questions morales, pourraient donner un meilleur exemple en incluant un plus grand nombre de femmes dans leur hiérarchie?

M. de Corneille: Monsieur le Président, le député de Western Arctic (M. Nickerson) m'a posé une question semblable hier.

M. Nystrom: Je n'étais pas ici.

M. de Corneille: Je pense que la question du député est légitime. Tous les groupes, et notamment les Églises, ont la responsabilité morale de donner l'exemple dans ce domaine, non seulement en ce qui concerne leurs propres lignes de conduite en matière d'emploi, mais aussi pour ce qui est d'enseigner et de prêcher que tous les hommes sont égaux devant Dieu. Je crois que nous le reconnaissons tous, quelle que soit notre confession, et nous devrions toujours le faire valoir.

Le député a tout à fait raison d'affirmer qu'il est inadmissible de prôner une chose et d'agir autrement. S'il prétend que l'hypocrisie n'épargne aucun groupe, je suis d'accord avec lui. Nous, du parti libéral, sommes fiers d'avoir M^me^ Iona Campagnolo comme présidente. Cependant, nous regrettons de n'avoir pas une représentation féminine plus forte parmi nos députés. Tout le monde a sa part de responsabilités. Dans notre vie courante, nous devrions réexaminer nos attitudes envers les femmes, les autochtones et les handicapés. C'est certes une responsabilité de l'Église.

Sauf erreur, la question du député concernait l'Église anglicane. Cette dernière devrait immédiatement permettre à des femmes d'être évêques. Elle a déjà décidé d'ordonner des femmes prêtres, ce qui est une étape logique. Le gouvernement devrait agir le plus rapidement possible, afin de donner un sens à la politique d'élimination de la discrimination inhérente au système, qui est censée être appliquée au moyen de ce projet de loi. Cependant, je crains fort—et je suis persuadé que le député est d'accord avec moi—que ce ne soit pas le cas.

M. Nystrom: Monsieur le Président, les observations du député m'ont réjoui, et je voudrais lui poser une question qui risque fort d'être radicale pour notre institution qui est dominée par les hommes. Il a mentionné que très peu de femmes siègent parmi nous. Or, les constitutions des trois partis politiques fédéraux et, chose certaine, de divers partis politiques provinciaux renferment des articles relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes. Souvent, la moitié des délégués doivent être de sexe féminin. Par exemple, la moitié des délégués aux assemblées nationales ou provinciales doivent être des femmes. C'est là la coutume au sein de nos partis. Serait-ce trop radical de proposer peut-être l'adoption d'un projet de loi voulant que la moitié des députés de cette enceinte soient des femmes? Autrement dit, il pourrait y avoir environ 180 circonscriptions représentées chacune par deux députés. Chaque circonscription aurait deux représentants, dont l'un serait obligatoirement une femme. Le député serait-il d'accord avec cette proposition? Après tout, au niveau de leur constitution, les trois partis politiques s'orientent tous dans cette direction. Cette idée est-elle vraiment trop radicale pour cette très sérieuse et très conservatrice institution?

M. de Corneille: Monsieur le Président, c'est une idée que j'ai entendue préconisée par d'autres personnes. Ayant réfléchi à la chose, je trouve que les principes sur lesquels ce projet de loi est fondé indiqueraient que nous reconnaissons enfin que les emplois doivent être accordés aux plus méritants. À mon avis, cela vaut également pour l'électorat. Celui-ci juge bon d'élire certaines personnes, peu importe qu'elles soient du sexe masculin ou féminin. L'important, c'est la proportion. Je pense que nous pourrions peut-être en discuter davantage en privé.

• (1630)

J'aimerais en terminer là-dessus, monsieur le Président. Les partis politiques reconnaissent, ou devraient reconnaître, la nécessité de recruter autant que possible de femmes. Au lieu de fixer une proportion qui pourrait limiter plus tard le nombre des femmes, compte tenu de la nécessité d'avoir un certain nombre d'hommes, et quand on sait que 51 p. cent de la population sont des femmes, on s'égare dans une affaire de chiffre. Peut-être pourrions-nous en discuter ultérieurement.

Équité en matière d'emploi

M. le vice-président: Reprise du débat.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion suivante: M^lle^ MacDonald, avec l'appui de M. Hnatyshyn . . .

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole.

M. le vice-président: Très bien. Le député de York-Ouest (M. Marchi) a la parole.

M. Blaikie: La motion a été mise aux voix.

Une voix: Impossible.

M. Marchi: Les ministériels éprouvent-ils quelque difficulté? Quelqu'un veut-il prendre la parole avant moi?

M. le vice-président: À l'ordre, je vous prie. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis).

M. Lewis: Monsieur le Président, nous ne désirons aucunement imposer la clôture au débat. La Chambre et le comité sont saisis du projet de loi depuis un certain temps. Tous ceux qui le voulaient étaient ici prêts à intervenir dans le débat. Je crois, monsieur le Président, que vous avez demandé à la Chambre si elle était prête à se prononcer. Si l'opposition veut faire de l'obstruction, elle le peut. Je crois cependant que vous avez invité les députés à se prononcer. Je voudrais savoir si c'est bien là ce qu'a fait la présidence.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Je pense que la question n'a pas été mise aux voix, ni lue complètement, et tant que la question n'a pas été lue, si j'interprète bien le Règlement, un député peut encore demander la parole et c'est ce qui est arrivé au député York-Ouest (M. Marchi).

Une voix: Qui a été reconnu.

M. Gauthier: Il a d'ailleurs obtenu la parole.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Les députés ont tous deux raison. Le secrétaire parlementaire a raison de dire que j'avais demandé si la Chambre était prête à se prononcer. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) soutient que la question n'avait pas été mise aux voix. La question ne l'a pas été. Le député peut donc prendre la parole pour poursuivre le débat.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis quelque peu étonné que les députés ministériels s'opposent à ce point à écouter d'autres interventions.

M. Lewis: Vous avez été surpris dans l'antichambre.

M. Marchi: Oui, j'étais dans l'antichambre. Oui, j'avais un intérêt et cet intérêt est authentique, et c'est pourquoi j'interviens en ce moment. Si nos vis-à-vis avaient authentiquement intérêt à débattre et améliorer la mesure législative à l'étude, je m'attendrais à voir à la suite de mon intervention le secrétaire parlementaire et le quasi-ministre de la Défense nationale prendre la parole pour défendre la position définie dans le projet de loi C-62, et je défie le ministre de le faire.

Je voudrais participer encore une fois au débat. Je me suis intéressé dès le début au projet de loi, en commençant par intervenir dans le débat de deuxième lecture, puis à l'étape de son étude au comité, puis dans le débat de la mesure à l'étape du rapport, et enfin il y a quelques jours lorsque la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), ma collègue, a proposé un amendement, je suis encore intervenu. J'ai dit il y a plusieurs jours que le débat et le processus étaient frustrants. Nous devons nous demander, à la fois comme députés et comme participants à tout cet exercice, comme se le demandent d'ailleurs les membres des quatre groupes visés, à qui peut bien s'adresser cette mesure, monsieur le Président. N'avons-nous pas vu, monsieur le Président, les représentants de tous ces organismes féminins, autochtones, les représentants de groupes de handicapés et de minorités visibles défiler devant nous au comité? Ils sont venus nous dire au comité que nous devions améliorer et renforcer le projet de loi C-62. Ils ont manifesté à l'étape de la deuxième lecture de l'étude de cette mesure lorsque que tout le pays a appris ce qu'elle renfermait et surtout ce qu'elle ne renfermait pas.

Les quatre groupes concernés, ces quatre groupes d'action communautaire ne se sont pas présentés qu'une seule fois devant nous. Bon nombre de ces organismes étaient au Parlement et à la Chambre des communes lors du débat constitutionnel quand nous avons discuté de la Charte des droits et libertés. Leurs représentants ont témoigné devant la Commission Abella qui a courageusement et avec un esprit avant-gardiste dressé un tableau de l'égalité en milieu de travail telle qu'elle devrait être. Ces mêmes gens ont comparu devant les comités lors des audiences sur les rapports *L'égalité, ça presse* et *Égalité pour tous*. Ils ont témoigné aussi devant celui qui a publié le rapport *Obstacles*. Et il leur a fallu dépenser bien de l'argent et des énergies pour défendre leur cause au niveau fédéral, c'est-à-dire devant vous et moi, monsieur le Président. Ils nous ont raconté comment on se sentait lorsqu'on était victime de discrimination à cause de son sexe, d'un handicap ou de la couleur de sa peau. Ils se sont efforcés de nous expliquer, dans les termes les plus vivants et les plus éloquents possible, les mesures dont ils avaient besoin et l'orientation politique nécessaire pour les libérer de cette forme d'esclavage.

En tant que députés, nous sommes constamment aux prises avec leurs frustrations dans notre travail à la Chambre des communes. Le même problème se répète lorsque nous sommes dans nos circonscriptions respectives. La pire frustration est celle du chômage. Les gens ne cessent de nous demander conseil et assistance dans leurs démarches pour se trouver un emploi. Or, il s'agit de gens qui sont en chômage depuis des jours, des mois, voire des années parfois. Nous devrions savoir pourtant qu'une telle situation personnelle est une source vive de sentiments de frustration parce qu'au Canada comme ailleurs dans le monde, l'estime de soi et la dignité tiennent, dans une large mesure, au fait d'exercer un emploi. Le travail comble les buts et les aspirations individuels et renforce les liens et le dynamisme des familles.

Si nous pouvons admettre qu'il est tragique de ne pas avoir de travail, alors que dire aux gens à qui on refuse un emploi non pas parce qu'il n'y en a pas, mais parce que ces gens-là ont un handicap, ont une couleur ou un sexe particuler, ou encore viennent d'un milieu culturel autochtone? Ces gens-là sont des Canadiens. Ce ne sont pas des étrangers, ce ne sont pas des néo-Canadiens ou des immigrants—et loin de moi de suggérer une discrimination à l'égard de ces catégories—mais ce sont des Canadiens comme vous et moi, Monsieur le Président. Ils méritent des chances égales. Ils méritent leur part égale du gâteau canadien. Ils s'estiment lésés, et c'est pour cela qu'ils sont venus ici-même durant le débat sur le projet de loi C-62 dire au gouvernement que ce projet de loi ne concrétiserait pas l'égalité, mais ne ferait que l'évoquer. C'est parfaitement insuffisant. Ils sont venus à la Chambre dire au gouvernement: «Nous ne voulons pas nous faire exhiber sur une scène quelconque comme l'un des quatre groupes cibles quand viendront les élections et nous entendre dire: «Regardez ce que nous avons fait pour les autochtones. Regardez ce que nous avons fait pour les minorités visibles au Canada». Ils ne faut pas les prendre pour des naïfs et des gogos. Ils ne veulent pas s'en laisser compter, et surtout ils ne veulent pas qu'on fasse croire aux autres Canadiens qu'on améliore leur lot, car ce n'est pas le cas.

• (1640)

Les organisations membres de ces quatre groupes cibles ont très clairement dit au Parlement qu'elles préféreraient ne rien avoir du tout plutôt que ce projet de loi C-62 sous sa forme actuelle. Ces gens-là en ont assez d'exprimer leur point de vue au gouvernement année après année, rapport après rapport, sans obtenir de résultat. Si le projet de loi avait un minimum de décence et répondait un peu à leurs plaintes, leurs recommandations et leurs démarches auprès du comité, ils auraient été contents. Ils auraient accepté cela dans un premier temps. Mais il n'y a rien eu du tout. Il n'y a eu que du blabla et des discours. Voilà pourquoi ils ne sont pas contents. Tout le monde à la Chambre croit à l'égalité des chances. Nous ne devrions pas accepter une mesure qui n'accomplit pas ce qu'elle est censée accomplir. Au lieu de cela, nous devrions passer outre aux consignes de parti et nous efforcer de mettre en oeuvre une mesure qui fera ce qu'elle est censée faire.

Mes collègues et moi ne nous opposons pas à ce projet de loi pour le plaisir, et pour prolonger le débat jusqu'à 6 heures. Nous adoptons une position de principe. Depuis des années, les membres de ces quatre groupes cibles disent au gouvernement ce qu'ils veulent. À la onzième heure, nous voulons au moins saisir l'occasion d'exprimer ces préoccupations. Le projet de loi C-62 est parfaitement inadmissible, et les quatre groupes cibles n'en veulent pas.

Nous n'avons pas fait que des discours. Par l'intermédiaire de notre critique, nous avons proposé 36 amendements qui auraient donné au projet de loi force et efficacité. Nous recommandons que le comité et le gouvernement acceptent ces amendements et fassent ainsi preuve de décence et d'intégrité morale. Nous aurions pu nous attendre à ce que un, deux ou trois de ces amendements soient acceptés en toute bonne foi. Néanmoins, ils ont tous été rejetés. Les amendements que nous avons proposés provenaient des quatre groupes cibles.

Pour qui présente-t-on cette loi? Pour les députés ou ceux qui nous regardent? Bien sûr que non. Si nous cherchons à assurer l'équité en matière d'emploi pour les quatre groupes cibles et que ces derniers ne sont pas satisfaits de cette loi, pourquoi le gouvernement veut-il l'adopter? Pourquoi est-il si pressé de le faire? Pourquoi a-t-il critiqué tous les députés de notre parti qui ont parlé du projet de loi C-62? Nos propos n'ont rien de déplacé. Il nous paraît tout à fait justifié d'aborder cette question à la Chambre. Cela nous paraît d'autant plus justifié que nous essayons de servir d'intermédiaires entre les quatre groupes cibles et le gouvernement fédéral. Aujourd'hui comme demain, nous persisterons dans notre opinion.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Nous aurons la sanction royale, après quoi le député pourra terminer son discours.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt—Chapitre nº 19.

• (1650)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald. Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

Équité en matière d'emploi

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, juste avant que nous n'allions assister à la sanction royale à l'autre endroit, je parlais des efforts que nous avons faits en vue d'améliorer et de renforcer ce projet de loi, en présentant quelque 36 amendements. Nous pensions que le gouvernement prévoirait un mécanisme d'application dans ce projet de loi. A notre avis, la Commission des droits de la personne, sous sa forme actuelle, n'a ni les moyens ni le mandat voulus pour faire appliquer la loi. Elle agit davantage pour réparer des torts que pour faire appliquer des mesures. En outre, elle examine les cas individuellement et non de façon globale, ce qui sera nécessaire si nous voulons vraiment mettre cette loi en vigueur à l'échelle du pays. Malgré nos divergences d'opinion, nous avons exhorté le gouvernement à faire au moins en sorte que cette loi soit applicable. Il a refusé et nous lui avons demandé pourquoi. Si le gouvernement estime que la Commission des droits de la personne est l'instrument approprié, par tous les dieux, ne tournons pas autour du pot et indiquons-le clairement dans le projet de loi.

Nous avons recommandé également d'appliquer cette mesure à tous les ministères fédéraux. C'est une chose sur laquelle ont insisté tous les témoins qui ont comparu devant le comité. Pourquoi? Ils comptaient sur Ottawa pour donner l'exemple. Si le gouvernement fédéral oblige les sociétés de la Couronne et les sociétés privées qui font des affaires avec lui à respecter les dispositions de ce projet de loi, en toute logique, il devrait être obligé de le respecter lui-même. Il a pourtant refusé.

Nous avons recommandé par ailleurs au nom de plusieurs groupes concernés d'appliquer cette mesure législative aux sociétés de moins de 100 employés. Cette mesure ne s'applique qu'aux sociétés de plus de 100 employés. Nous avons de la documentation prouvant que si cette disposition est maintenue, la plupart des sociétés qui font affaire avec le gouvernement fédéral ne tomberont pas sous le coup de cette mesure législative. Autrement dit, la plupart des entreprises qui fournissent des biens et des services au gouvernement, d'un bout à l'autre du pays, ont moins de 100 employés. Nous avons recommandé de passer de 100 à 25 employés. Le Canadian Ethnocultural Council a accepté ce chiffre lorsqu'il a comparu devant le comité. En fait, si nous y réfléchissons un instant, il s'agit d'égalité; pourquoi se baser dès lors sur le nombre d'employés? Quelle différence y a-t-il sur le plan de l'égalité pour tous les Canadiens, notamment pour les quatre groupes visés, entre la société A qui compte 200,000 employés et la société B qui n'en a que six? En principe, il ne devrait y en avoir aucune. S'il ne peut y avoir d'égalité dans une entreprise qui compte six employés, alors, il n'y a pas d'égalité. Voilà pourquoi nous avons au moins fixé le seuil à 25 employés. Il convient également de noter que quand nous parlons des droits de la personne ou de l'égalité au travail, il y a des gens qui s'empressent de critiquer nos voisins du Sud, les Américains au sujet de leur façon d'agir. Les Américains exigent dans leurs contrats que les sociétés qui comptent moins de 50 employés souscrivent à leurs lignes de conduite.

• (1700)

Par conséquent, si certains critiques prétendent que les Américains sont retardataires par rapport à nous, qu'ils se fassent entendre maintenant parce que nous nous laissons distancer par les Américains sur ce point extrêmement vital. Nous devrions faire disparaître cet obstacle et ce faux-fuyant qui permettent à la plupart des sociétés d'éviter de pratiquer l'égalité simplement à cause du nombre de leurs employés. Cela augure mal quant à la mise en application du projet de loi à l'étude.

Nous avons également recommandé l'imposition d'une sanction quelconque aux compagnies ou aux sociétés de la Couronne qui ne se montreraient pas équitables en matière d'emploi. Ce sera chose difficile, car le gouvernement n'a pas formulé d'objectif ni proposé de plan pour atteindre à l'équité en matière d'emploi. Si nous suivons ce principe, le gouvernement sera disposé à pénaliser la compagnie A ou la société de la Couronne B qui ne présenteront aucun rapport, mais il ne sera pas disposé à les pénaliser si elles ne se seront pas montrées équitables en matière d'emploi.

Si nous faisons produire un rapport par une société X, et que cette société n'ait vraiment rien fait pour les femmes, les handicapés, les autochtones ou les minorités visibles, elle ne se fera pas taper sur les doigts de par le présent projet de loi; elle ne se fera pas dire qu'il faut faire plus. Le gouvernement préfère dire tout simplement: Bon, si la société *X* ou la société de la Couronne Y a présenté un rapport, alors pour nous cela suffit. Cela va tout simplement à l'encontre de la raison d'être du projet de loi C-62.

La juge Rosalie Abella l'a dit de façon fort concise dans son rapport: des droits qu'on ne peut pas faire respecter sont des droits dont on ne dispose pas; des droits qu'on ne peut pas faire respecter ne valent pas mieux que des droits inexistants. Voilà qui exprime de façon lapidaire ce qui ne va pas dans ce projet de loi. Voilà qui caractérise très brièvement le malaise qui se dégage du projet de loi C-62: il n'a pas le mordant, pas les moyens d'exécution, pas la sincérité, pas la volonté politique, pas le courage politique voulus pour combattre l'inégalité au travail.

Je vois que vous me faites signe que mon temps touche à sa fin, et je me contenterai de résumer de la façon suivante. L'échec peut-être le plus manifeste des ministériels en ce qui a trait à ce projet de loi C-62—et je ne le dis pas par manque de respect, peut-être cela vaut-il également pour les autres députés—c'est leur incapacité à se voir dans l'un de ces quatre groupes cibles, à se mettre à leur place. L'incapacité de comprendre—et je ne prétends pas au monopole de cette compréhension—à se placer dans ces catégories. Pour la plupart nous ne souffrons pas de handicap, nous sommes des blancs, nous ne sommes pas des autochtones. Voilà d'où vient l'incapacité du Parlement et du gouvernement à régler convenablement et efficacement la question. Nous l'avons assez répété, le gouvernement n'est pas le seul à se couvrir de honte. Moi-même, à titre de député, j'ai honte que nous ne soyons pas parvenus à saisir cette occasion rêvée, qu'a été le débat engagé au comité, puis à la Chambre, pour en sortir la tête haute, fiers d'avoir amélioré le sort de Canadiens faisant partie des quatre groupes sociaux concernés. Or, cela n'a pas eu lieu, et je voudrais bien que le gouvernement se rende compte des conséquences néfastes de l'attitude qu'il a prise vis-à-vis de ce projet de loi.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. de Corneille: Je voudrais interroger mon collègue de York-Ouest, porte-parole de l'opposition officielle en matière de multiculturalisme. Je sais qu'il est constamment en contact avec divers groupes culturels au Canada. A Toronto, ainsi que dans sa circonscription, il fréquente des groupes minoritaires, en particulier ceux des minorités visibles. Je voudrais savoir s'il a constaté, comme j'ai pu le faire dans mes rapports avec ces organismes, combien le manque de sincérité du gouvernement les préoccupe, lorsque celui-ci prétend que son projet de loi apportera sous peu de grands changements dans leur vie. N'est-il pas vrai, d'autre part, qu'une proportion élevée des membres des minorités visibles sont en chômage, surtout chez les jeunes?

M. Marchi: Je remercie mon collègue d'Eglinton—Lawrence d'avoir soulevé une question fondamentale pour moi, à titre de porte-parole de mon parti, et pour lui, à titre notamment de porte-parole des handicapés. Il entretient avec ce groupe des rapports auxquels je participe aussi, de même que d'autres députés de notre parti. Les minorités visibles et les collectivés ethno-culturelles représentées par le CEC, le Conseil ethnoculturel canadien, qui regroupe tous les organismes ethnoculturels au Canada, avaient accueilli avec enthousiasme et espoir ce projet de loi. Cet espoir et cet enthousiasme découlaient des luttes et des efforts que nous avons déployés à la suite de la présentation des rapports intitulés *L'égalité, ça presse* et *Égalité pour tous*, qui, essentiellement, allaient dans le sens des conclusions de ces deux rapports. Les intéressés pensaient qu'un projet de loi comme celui-ci en regrouperait les divers éléments pour faire un tout qui viendrait étayer les diverses études effectuées jusque là. Ils sont venus débattre devant nous d'équité en matière d'emploi, persuadés que ces recommandations seraient reprises dans le projet de loi. Lorsqu'ils se sont aperçus que ce n'était pas le cas, ils ne sont pas rentrés chez eux et ils n'ont pas renoncé. Ils sont venus témoigner devant le comité et il y a eu, à Toronto, une réunion à laquelle les minorités visibles ont participé; ils ont tenté de souligner par le processus parlementaire et à d'autres tribunes à quel point ils avaient espéré que ce projet de loi leur apporterait enfin l'égalité qui leur revient de droit et non à titre de faveur, en tant que Canadiens ayant signé, comme vous et moi, un contrat socio-économique avec notre pays. L'*Urban Alliance on Race Relations* qui a été un chef de file dans la lutte au nom des minorités visibles a conclu comme suit:

> . . . que le projet de loi met l'accent sur la cueillette de données plutôt que sur l'embauchage et la formation sur un marché du travail d'où la discrimination serait absente.

Sur la question des minorités visibles, le conseil ethnoculturel canadien disait qu'il ne voyait pas comment un projet de loi qui s'en remet à bonne volonté des gens pourrait améliorer la situation. Ce n'est pas moi qui dit cela, ce sont les Canadiens qui ont comparu devant nous et qui sont revenus demander au gouvernement d'agir, mais d'agir équitablement, sans se vanter d'être les champions de droits qu'on ne leur donne pas.

• (1710)

M. de Corneille: Monsieur le Président, je suis d'accord avec ce que mon collègue vient de dire. Une autre chose dont nous nous préoccupons, c'est du fait que les jeunes représentent une proportion anormalement élevée des chômeurs de ce pays. Le rapport du Sénat sur la jeunesse disait que, même si les statistiques font état d'environ un demi-million de jeunes chômeurs, il y en a en réalité quelque 750,000, car les statistiques ne tiennent pas compte de ceux qui ont cessé de chercher du travail.

De plus, parmi ces jeunes chômeurs, il y a, à Toronto et dans les autres villes du Canada, une bien plus grande proportion de jeunes des minorités visibles qui ne peuvent pas trouver de travail. Le taux de chômage chez les jeunes des groupes minoritaires est encore plus élevé que chez les jeunes en général. Est-ce que cela n'a pas aussi un effet néfaste sur les jeunes de ce pays?

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai dit dans mon discours que la question qui revenait sans doute le plus souvent quand nous rencontrons nos électeurs, c'est le chômage. En outre, le problème du chômage chez les jeunes prend une nouvelle dimension quand ils affirment qu'ils ne peuvent trouver un emploi du fait de leur origine, de leur âge ou de la couleur de leur peau. Les jeunes qui sortent des écoles ou des universités ont hâte de trouver un premier emploi, mais cette chance leur est refusée.

Mon collègue, le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) a raison de dire que le problème est encore plus aigu chez les jeunes des minorités visibles. Dans ces conditions, les obstacles qu'ils ont à surmonter sont presque infranchissables. Je crois que le taux de chômage chez les jeunes Noirs canadiens habitant certains quartiers de Halifax dépasse les 50 p. 100 par comparaison avec les autres catégories de jeunes. Cela est un bon indice du type de mesure que nous devrions voter au Parlement.

L'an dernier, l'organisme *Urban Alliance on Race Relations* de même que l'Université York ont collaboré à certaines études. Des représentants des minorités visibles ont fait enquête auprès d'entreprises et de sociétés pour constater que celles-ci n'étaient pas prêtes à les embaucher. Le rapport en question a révélé une attitude assez préoccupante chez les employeurs choisis. Loin de moi l'idée d'affirmer que tous les employeurs ou tous les Canadiens partagent cette attitude, mais, assurément, certaines attitudes bien ancrées doivent disparaître.

Si toutes ces études démontrent aux députés qu'il existe un très grave problème auquel on peut trouver de bonnes solutions, pourquoi devrions-nous voter une mesure qui n'offre même pas des amorces de solutions? Pourquoi se contenter de l'amateurisme quand le professionnalisme est de rigueur? Pourquoi accepter des simagrées? Il est temps d'appeler un chat un chat dans ce pays. Il faut prendre le taureau par les cornes et montrer aux Canadiens que nous ouvrons la voie en appliquant l'égalité pour tous, dans toutes les régions du pays, pour qu'aucun Canadien ne puisse nous reprocher de nous être trompés et de prôner des beaux principes inattaquables. Pourtant, le gouvernement n'est pas disposé à le faire. C'est une honte!

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, lorsque j'avoue que j'ai l'intention de voter contre ce projet de loi, je ne m'attends pas à faire une grosse surprise. C'est un petit projet de loi mesquin qui sera une source de déception pour les groupes qui sont censés en profiter. Ce projet de loi donne une bien mauvaise idée de la nature de ce pays, de ses habitants et de ce qu'ils veulent en faire.

Ce projet de loi s'inscrit bien dans la lignée des mesures qui ont été prises pour répondre aux besoins des minorités. Il ne veut pas aller trop loin trop vite. Il montre que nous ne pouvons pas légiférer en matière de moralité ou de justice et qu'il faut attendre que l'évolution, l'éducation et d'autres facteurs fassent leur oeuvre avant de pouvoir accorder l'égalité que les femmes, les minorités visibles et les personnes handicapées désirent vivement.

En fait, les Canadiens ont appris que les mesures législatives qui visent à instaurer la justice, que ce soit au niveau de l'emploi, de l'éducation ou du logement, finissent inévitablement par changer les attitudes et les caractères.

On soutenait autrefois dans le Sud que les lois visant à abolir la ségrégation entretiendraient sûrement un conflit perpétuel. La preuve est faite qu'une action législative et judiciaire énergique a entraîné des modifications très profondes du caractère et du comportement dans une société qui traitait les Noirs et les autres membres des minorités visibles d'une façon infiniment pire que le Canada n'a jamais osé le faire.

Cela, les Canadiens le comprennent. Notre pays a immensément changé depuis mon enfance. Le fait que moi, un Noir, je sois à la Chambre pour représenter une circonscription qui ne m'aurait sûrement pas élu si j'avais dû compter uniquement sur le vote des minorités visibles, témoigne des résultats que les changements législatifs passés ont apportés au traitement des minorités et du changement d'attitude survenu au Canada.

Ce projet de loi ne réflète pas l'attitude des Canadiens. Il fait injure aux attitudes de notre pays. On l'a défendu avec une extrême tiédeur.

La retraite n'est jamais énergique et n'est jamais l'occasion de discours mémorables.

Les organisations qui représentent les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones de notre pays ont fait valoir leur point de vue maintes et maintes fois. Leur position a été fort bien exposée par les députés de ce côté-ci de la Chambre avec, je pense, un effet considérable. Nous avons démontré que le parti au pouvoir, qui désire procéder avec lenteur, représente une opinion minoritaire.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter mes collègues et les députés de l'opposition officielle, qui ont si bien représenté le point de vue des personnes que ce projet de loi est censé défendre, mais qui, en réalité, n'en tireront rien. Il est tragique de voir que l'actuel gouvernement n'a pas continué la marche du progrès. Les marcheurs sont tombés dans un piège, la marche a été sabotée. Ce qui va arriver maintenant ne représente pas la culmination des efforts de tous ceux qui ont travaillé à arracher l'égalité. Nous marquons un temps d'arrêt. Ce ne sera pas fatal, mais cela causera néanmoins des soucis et des inquiétudes, voire du refoulement et des souffrances. Le gouvernement se trouvera discrédité dans une large portion de la population. Je vais rappeler aux députés le nombre de gens touchés. Les minorités visibles représentent environ 600,000 personnes et les autochtones un dixième de la population. Ils se souviendront de la piètre réponse du gouvernement.

• (1720)

Les ministères fédéraux sont exclus de l'application de la mesure. On se souviendra également que ce projet de loi ne contient aucune disposition prévoyant un salaire égal pour des fonctions équivalentes ni aucune disposition sur les obligations contractuelles. Seules les sociétés relevant du fédéral qui emploient plus de 100 personnes sont visées par cette mesure qui n'est que l'ombre, oh combien palotte, des 15 exigences très strictes qu'impose le gouvernement des États-Unis. On dira que, en raison de l'obligation contractuelle selon laquelle ceux qui passent des marchés avec le gouvernement ne peuvent pratiquer la discrimination, toute entreprise ainsi visée doit être assujettie à la loi, peu importe le nombre de ses employés. Il devrait être prévu, en toutes lettres, que les employeurs qui font de la discrimination envers les minorités, les femmes, les autochtones et les handicapés n'obtiendront pas de contrats du gouvernement.

Signalons que, contrairement à ce qu'on prétend, le projet de loi ne contraint personne à prendre des mesures rémédiaires ou à réaliser l'équité en matière d'emploi. La seule obligation qui porte quelque sanction est celle, pour les employeurs, de faire rapport sur le nombre d'employés faisant partie des groupes désignés, leur catégorie professionnelle et leur traitement. A part cette exigence, les employeurs ne sont absolument pas tenus, sous peine de sanction, de mettre en oeuvre un mécanisme propre à corriger les inégalités au moyen de modifications d'ordre structurel, de consultations, d'objectifs et d'échéanciers.

On ne tient pas compte, dans le projet de loi, de toutes les possibilités dont ces groupes sont privés en matière d'emploi. Ne parlons pas, pour l'instant, de l'égalité qui ferait, pour certains, l'objet de cette mesure. Celle-ci ne concerne que le domaine de l'emploi. Elle ne réparera pas les innombrables injustices dont souffrent les minorités dans les secteurs de l'éducation, de l'habitation et de la participation à la vie communautaire. En un sens, il y est indirectement question des avantages considérables dont jouissent les hommes de race blanche grâce à leurs clubs sociaux et à leurs contacts sur le terrain de golf et ailleurs. Ce sont des avantages qui portent à conséquence. Or, le projet de loi ne cherche pas à interdire la vieille coutume, toujours actuelle, qui consiste à réserver certaines possibilités aux vieux amis, qui font partie du bon réseau.

Je partage avec cette partie de la population à laquelle je m'identifie, et avec les autres qui se distinguent par la couleur de la peau, le sexe ou un handicap, le sentiment qu'une tragédie est en train de se jouer aujourd'hui et, ainsi que l'a dit mon collègue, qu'il faut en attribuer la responsabilité aux députés d'en face qui n'ont pas su se mettre dans la peau de ceux qui ont souffert de discrimination par le passé et qui continueront à en subir les effets parce que le gouvernement refuse de s'attaquer de front à la discrimination systémique.

Je ne peux, en terminant, que marquer ma profonde déception, que partagent aussi des centaines de milliers de gens, voire des millions, car le gouvernement les a trahis.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire deux commentaires.

Vous savez que je représente une circonscription où ce projet de loi aura de grandes répercussions et, comme parlementaire qui doit se faire élire et qui doit aussi honnêtement rapporter à ses commettants son travail, je me dois de dire à la Chambre que la raison pour laquelle je n'ai pas participé au débat sur ce projet de loi que je considère très important, c'est que nous avons maintenant . . . dites-leur . . . pas de provocation . . . c'est que maintenant, à la lumière des nouveaux règlements que nous avons à la Chambre, le Président de la Chambre m'a fait l'honneur d'être le président du Comité législatif qui a étudié ce projet de loi et je remercie l'honorable député de Gatineau (M^me^ Mailly) qui dit que j'étais un excellent président.

C'est que, dans ma conception des nouveaux règlements, un président se doit, non seulement d'être objectif, mais aussi d'avoir toutes les apparences de l'objectivité.

Et, comme nous sommes en train d'établir de nouveaux précédents, à mon avis, il est sain que les présidents des comités législatifs non seulement ne participent pas au débat en deuxième lecture, non seulement ne votent pas—comme je l'ai fait d'ailleurs la dernière fois en deuxième lecture—pour pouvoir démontrer à ses collègues qui seront appelés à siéger avec lui au Comité qui étudie toute législation que la Chambre veut bien déléguer au Comité . . .

C'est ainsi que je pense avoir fait le travail que la Chambre m'avait demandé de faire en étant un président objectif. J'ai toujours dit que lorsque, personnellement je préside, je n'ai pas d'opinion politique.

Un bon président, une bonne présidente de commission parlementaire se doit de sauvegarder l'intégrité du comité, se doit de protéger et de défendre les témoins, de leur donner toute l'assurance qu'ils seront bien reçus, se doit de protéger aussi les minorités qui débattent le projet de loi, que ce soit l'Opposition officielle, que ce soit le troisième parti de la Chambre, ils se doivent d'avoir la protection du président, et la majorité, et j'insiste ici auprès de ma collègue de Gatineau (M^me^ Mailly), c'est que la majorité aussi doit se sentir entre bonnes mains, même si le président du comité est un député de l'Opposition officielle, parce que s'il y a des abus de la minorité, s'il y a des abus des partis de l'opposition contre les voeux exprimés de la majorité, je pense que c'est le devoir du président de la commission parlementaire de rappeler à l'ordre autant ses propres collègues que les membres de la majorité.

Ayant dit cela, je n'ai donc pas participé au débat sur ce projet de loi que je considère excessivement important. Je voudrais aussi ajouter qu'étant donné que nous sommes à l'étape où nous sommes en train de roder un nouveau système, c'est-à-dire des comités législatifs, j'ai préféré m'abstenir de voter en deuxième lecture. J'ai informé le Whip qui a intelligemment, comme toujours, très bien compris que je voudrais établir le même principe en troisième lecture—ne pas voter—pour vraiment montrer que depuis le début, lorsque la Présidence m'a fait l'honneur d'être le président de ce comité, j'ai voulu et protéger les témoins et protéger les députés des trois partis.

Mais, monsieur le Président, je dois dire que le précédent que j'essaie d'établir est un précédent qui vous a fait réfléchir, qui nous fait réfléchir, c'est que je ne voudrais pas qu'il serve comme une loi nouvelle que je voudrais établir pour mes autres collègues. Parce que je commence à songer: qui sait si, à l'avenir, un gouvernement se trouvait à être minoritaire et que ce soit ce vote de ce député qui soit essentiel pour passer ou non une législation. Alors il faudra qu'ensemble on réfléchisse et c'est pour cette raison, monsieur le Président, que je regrette dans un sens d'avoir accepté l'aimable invitation du Président de la Chambre, d'avoir présidé le comité sur ce projet de loi que je considère comme très important. Je ne voudrais même pas dire que c'est un pas dans la bonne direction, parce que je démontrerais que mes couleurs sont plutôt gouvernementales. Je ne voudrais pas dire que le projet de loi est très mauvais parce que ce serait aller avec l'opposition. J'ai préféré m'abstenir. Je ne le regrette pas. Cela a été une excellente expérience.

Tout ce que je souhaite, monsieur le Président, c'est que les présidents des commissions législatives, lorsqu'ils auront le même privilège que j'ai eu et que d'autres ont eu, commencent à établir ce nouveau précédent où le «choisi» ou la «choisie» de la Chambre par la Présidence s'abstienne non seulement de participer au débat, parce que là-dessus, on est clair, on s'entend d'avance que le député ne doit pas participer en deuxième lecture, mais qu'il fasse la démonstration publique qu'il est vraiment objectif sur un projet de loi et ne participe pas.

Monsieur le Président, cela est donc une explication pour ceux qui m'ont écrit et d'autres qui m'ont téléphoné pour me demander pourquoi je n'ai pas voté sur un projet de loi aussi important, qui affecte énormément les gens de ma propre circonscription qui me font confiance depuis 23 ans bientôt. Mais, monsieur le Président, comme il n'y a pas eu d'explication publique de ce nouveau règlement, je me devais, avec votre permission et avec la patience gouvernementale, d'expliquer pourquoi je n'ai pas voté en deuxième lecture—parce que je le présidais—et pourquoi je ne voterai pas, d'ailleurs, je donnerai une explication lorsque vous nous convoquerez pour le vote.

Équité en matière d'emploi

• (1730)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Des voix: Non.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt, d'un bout à l'autre du débat. Il vient de quitter la Chambre. J'espère qu'il reviendra pour écouter ma question.

M. le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre le député de York-Ouest (M. Marchi) si le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) n'est pas là. Nous en avons décidé ainsi. Le député étant absent, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la question suivante. M^lle^ MacDonald, appuyée par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Faites venir les députés.

(La motion de M^lle^ MacDonald, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n^o^ 240*)

POUR

Députés

Andre	Boyer	Cossitt
Bernier	Bradley	Crofton
Bertrand	Brightwell	Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Binns	Champagne (Champlain)	Crosby (Halifax-Ouest)
Bissonnette	Clinch	Crouse
Blackburn (Jonquière)	Collins	Dantzer
Blenkarn	Comeau	Darling
Bouchard	Corbett	

Della Noce	Lawrence	Plourde
Domm	Lewis	Reid
Edwards	Lopez	Ricard
Epp (Provencher)	MacDonald (Kingston et les Îles)	St. Germain
Ferland	Mailly	St-Julien
Fontaine	Marin	Scott (Hamilton-Wentworth)
Fraleigh	Mayer	Shields
Fraser	Mazankowski	Siddon
Fretz	McCain	Taylor
Gagnon	McCrossan	Thacker
Gass	McCuish	Towers
Gérin	McDermid	Tremblay (Québec-Est)
Greenaway	McInnes	Tupper
Gurbin	McKenzie	Turner (Ottawa-Carleton)
Gustafson	McKinnon	Vankoughnet
Hamilton	McLean	Vincent
Hawkes	McMillan	Warner
Hicks	Merrithew	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Hnatyshyn	Moore	Winegard
Howie	Nielsen	Wise—92.
Jacques	Nowlan	
Jourdenais	Pennock	
Kempling	Peterson	
Kilgour	Plamondon	
Lanthier		

CONTRE

Députés

Allmand	Guilbault (Saint-Jacques)	Marchi
Benjamin	Heap	Murphy
Blaikie	Hopkins	Nicholson (Trinity)
Caccia	Hovdebo	Nystrom
Copps	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Orlikow
Deans	Keeper	Ouellet
de Corneille	Langdon	Riis
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	MacLellan	Skelly
Foster	Malépart	Young—29.
Garneau		
Gauthier		

• (1800)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 3^e^ fois et adopté.)

[*Français*]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je dois quand même expliquer pourquoi je n'ai pas voté. Comme vous le savez, je l'ai exprimé un peu plus tôt, je voudrais que nous établissions de nouveaux règlements, de nouvelles pratiques et, étant donné que la Présidence m'a fait l'honneur de présider le Comité législatif sur le projet de loi C-62, je me suis abstenu de voter en deuxième et en troisième lectures.

M. le vice-président: Comme il est 18 h 09, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 09.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux neuf pétitions suivantes: nos 331-40, 331-48, 331-118, 331-144, 331-361 à 331-364 inclusivement, et 331-366.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, en vertu de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe qui a envoyé un délégué à la Conférence sur l'agriculture européenne de l'an 2,000, tenue en Suisse les 8 et 9 avril 1986.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 31E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente et unième rapport du Comité de sélection.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre 26 pétitions portant la signature de quelque 1,075 personnes. Les signataires demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que toute réduction du prix du brut profite aux consommateurs lorsqu'ils font le plein d'essence.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une autre pétition provenant d'une cinquantaine de personnes. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de rétablir le programme Katimavik et de rétablir le plein montant des crédits.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de personnes de ma circonscription et de Saskatoon qui s'inquiètent encore de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'emploi chez les jeunes. On demande le rétablissement du programme Katimavik pour les jeunes Canadiens.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 18 avril, du projet de loi C-87, visant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement;

ainsi que de la motion nº 4 de M. Cassidy (p. 12436) et de l'amendement de M. Robinson (p. 12444).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, il semble qu'on ait accompli certains progrès dans les négociations. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous dire si les fonctionnaires qui avaient des griefs à propos du mécanisme établi sont maintenant satisfaits, afin que nous puissions adopter cette mesure en sachant que les employés ont conclu une entente satisfaisante.

Puisque la motion à l'étude a été suffisamment débattue, je n'aurai pas besoin de demander une prolongation. Si le secrétaire parlementaire peut nous donner ces assurances, la motion devient inutile. La marche suivie pour ce projet de loi a laissé beaucoup à désirer. Avant toute autre mesure d'aliénation ou de privatisation, nous devrions discuter de la marche à suivre.

• (1110)

Je voudrais exposer au gouvernement, probablement à la troisième lecture, les inquiétudes qu'inspirent aux Canadiens, aux employés touchés et au monde des affaires, la façon de faire que le gouvernement a choisie. Elle n'est pas nécessairement favorable aux employés ou au Canada. Elle repose plutôt sur une idéologie que le gouvernement a fait sienne et tente d'imposer sans se soucier des personnes concernées. Si le gouvernement persiste dans cette voie, il faudra s'y prendre de telle manière que les intéressés sachent qu'ils ont toutes les informations en main et qu'ils ont eu l'occasion de se protéger eux-mêmes ainsi que tous les Canadiens.

Les raisons d'être de chacune des sociétés d'État ont été amplement démontrées au moment de leur créaton. L'intérêt public les justifiait et la plupart d'entre elles ont été créées par une loi assurant que l'intérêt public serait bien servi.

Il est incroyable qu'une société d'État, établie à la suite d'une longue et sérieuse analyse, puisse être soudain vendue et que le Gouvernement aille jusqu'à demander au Parlement d'en approuver la vente sans discussion, une fois la transaction faite. Le gouvernement a divulgué si peu de renseignements au sujet de cette vente que ni le public, ni les travailleurs, ni le Parlement ne savent au juste ce qui se passe. Le gouvernement s'est départi de trois sociétés d'État. Dans chaque cas, ni le Parlement, ni le public, ni les travailleurs concernés n'ont été suffisamment informés, et les intérêts des travailleurs n'ont pas été assez protégés.

Puisque nous sommes maintenant à l'étape du rapport et que nous examinons un amendement qui propose de reporter la mesure, il faut se demander si le gouvernement est disposé à prendre les moyens nécessaires pour rassurer les employés qui n'ont pas leur mot à dire dans cette transaction. Étant depuis longtemps au service d'une société d'État et membres de l'Alliance de la Fonction publique, ces employés estiment qu'ils méritent qu'on s'occupe d'eux.

Si le secrétaire parlementaire est prêt à nous assurer que les résultats des négociations satisfont les employés, le Parlement serait très heureux de le savoir.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je n'avais pas prévu prendre la parole avant la troisième lecture, mais, à la demande de mon collègue du Nouveau parti démocratique, je le ferai. Ce dernier veut que je lui donne l'assurance que tout va bien . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais s'il prend la parole à ce moment-ci, il devra nous parler de l'amendement. Je doute qu'il veuille le faire, car il souhaite plutôt attendre à la troisième lecture pour nous dire où en est le gouvernement dans ce dossier.

Je n'invoque pas la règle de la pertinence, mais je demanderais au député d'attendre la troisième lecture. Nous nous sommes entendus pour achever l'étude du projet de loi ce matin. Dans notre intérêt à tous, il conviendrait de ne pas commencer un débat étranger à la motion.

M. le vice-président: Je suis certain que le secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services (M. Bradley) s'en tiendra à l'amendement qui porte sur une question de date.

M. Bradley: Non, monsieur le Président. Si mon collègue néo-démocrate accepte le point de vue du député libéral, je prendrai la parole à la troisième lecture.

M. Hovdebo: C'est bien, monsieur le Président. Je suis heureux que le député vienne de s'engager à nous fournir ces renseignements et cela nous convient parfaitement.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion de M. Cassidy.

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-87, à l'article 12, en retranchant les lignes 34 à 36, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«12. La présente loi entre en vigueur après le 31 décembre 1987 à la date fixée par proclamation.»

Et sur l'amendement de M. Robinson.

Qu'on modifie la motion nº 4 en retranchant «1987» et en insérant «1989».

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote suivant porte sur la motion nº 4. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

La Chambre passe maintenant aux votes différés à l'étape du rapport du projet de loi dont elle est saisie.

Convoquez les députés.

Et le timbre s'étant arrêté:

● (1150)

M. le Président: A l'ordre. Le premier vote porte sur la motion nº 1. M. McInnes propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-87 en ajoutant à la suite de la ligne 33, page 5, ce qui suit:

«12. (1) La Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires et leurs règlements continuent de s'appliquer, selon les conditions fixées par règlement d'application du paragraphe (3), à la personne qui, à la fois:

a) était employé par la Société et était un contributeur en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent article;

b) est employé par la Société ou par une société issue d'une fusion pendant toute la période s'écoulant entre l'entrée en vigueur du présent article et l'exercice du choix visé à l'alinéa *e*);

c) n'a pas fait l'objet d'un paiement par le président du Conseil du Trésor à la Société ou à une société issue d'une fusion en application de l'article 30 de la Loi sur la pension de la Fonction publique;

d) n'a pas reçu ni choisi de recevoir, en vertu des articles 11 ou 12 de la Loi sur la pension de la Fonction publique, de pension ou de prestation relative au service ouvrant droit à pension qu'il comptait à son crédit en vertu de cette loi immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent article;

e) choisit, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du présent article et selon les modalités fixées par le ministre, de demeurer sous le régime de la Loi sur la pension de la Fonction publique, de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires et de leurs règlements applicables selon les conditions fixées par règlement d'application du paragraphe (3).

(2) Un choix visé à l'alinéa (1)*e*) est irrévocable.

(3) Le gouverneur en conseil peut, en ce qui concerne une personne visée à l'alinéa (1)*e*), par règlement:

a) prévoir quelles dispositions des lois et des règlement visés au paragraphe (1) sont applicables et dans quelle mesure elles le sont;

b) adapter les dispositions de ces lois et de ces règlements pour l'application du présent article;

c) prendre toute autre mesure d'application du présent article.

(4) Les règlements d'application du paragraphe (3) peuvent s'appliquer à compter d'une date antérieure à leur publication, s'ils comportent une disposition en ce sens.»

(La motion de M. McInnes, mise aux voix, est adoptée.)

Les Arsenaux canadiens Ltée

(Vote nº 241)

POUR

Députés

Allmand	Garneau	McKenzie
Andre	Gass	McKinnon
Attewell	Gauthier	McLean
Axworthy	Gormley	McMillan
Benjamin	Graham	Merrithew
Bernier	Gray	Moore
Bertrand	(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Mulroney
Bissonnette	Greenaway	Murphy
Blackburn (Brant)	Guilbault (Saint-Jacques)	Murta
Blackburn (Jonquière)	Gurbin	Nicholson (Trinity)
Blenkarn	Gustafson	Nickerson
Bouchard	Hamilton	Nielsen
Boyer	Hawkes	Nowlan
Bradley	Heap	Nunziata
Brightwell	Hees	Nystrom
Browes	Henderson	Oberle
Caccia	Hicks	Ouellet
Cassidy	Hopkins	Pennock
Champagne (Champlain)	Horner	Pépin
Chartrand	Hovdebo	Peterson
Clark (Yellowhead)	Howie	Plamondon
Clinch	James	Plourde
Coates	Jelinek	Prud'homme
Cook	Jepson	Reid
Copps	Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	Ricard
Corbett	Joncas	Riis
Côté (Lac-Saint-Jean)	Jourdenais	Rodriguez
Crofton	Keeper	Scott (Victoria-Haliburton)
Crombie	Kelleher	Scott (Hamilton-Wentworth)
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	Kempling	Siddon
Crouse	Kilgour	Stevens
Darling	King	Stewart
Daubney	Ladouceur	Taylor
Deans	Landry	Thacker
de Cotret	Langdon	Towers
Desrosiers	Lanthier	Tremblay (Québec-Est)
Dingwall	La Salle	Tupper
Domm	Lawrence	Turner (Ottawa-Carleton)
Edwards	Layton	Valcourt
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Lewis	Vankoughnet
Epp (Provencher)	MacKay	Vézina
Fennell	Mailly	Warner
Ferland	Malépart	Weiner
Fontaine	Mantha	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Forrestall	Marchi	Wilson (Etobicoke-Centre)
Foster	Masse	Winegard
Fraleigh	Mayer	Wise
Fraser	Mazankowski	Witer
Fretz	McCain	Young—152.
Gagnon	McCrossan	
	McCuish	
	McCurdy	
	McDermid	
	McInnes	

CONTRE

Députés

Aucun

● (1200)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Conformément à l'ordre adopté au commencement du débat, ce vote décide de la motion nº 2. et s'applique à la motion nº 3.

(La motion nº 3 de M. McInnes est adoptée.)

Les Arsenaux canadiens Ltée

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services) propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre ou maintenant, avec le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Maintenant.

M. McInnes propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler à la fin du débat sur le projet de loi C-87, qui a mis pas mal de temps à arriver à cette étape. Ce qui préoccupait surtout les députés qui ont parlé durant les délibérations, c'est la question des pensions des employés.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: Nous sommes en plein débat. Allons.

M. le vice-président: Je remercie les députés.

M. Bradley: Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir calmé cette foule indisciplinée.

Avant d'être interrompu par l'exode de ceux qui étaient là pour nous aider à faire passer l'étape du rapport, j'étais sur le point de décrire l'accord et de discuter de ses nombreux points, comme l'a demandé mon collègue néo-démocrate.

C'est la question des pensions des employés qui nous préoccupait le plus durant le débat à l'étape de la deuxième lecture et à l'étape du comité. Je suis heureux d'annoncer que, grâce aux recommandations du comité et des députés de tous les partis, les employés des Arsenaux canadiens limitée et le gouvernement du Canada ont conclu un accord. Le Conseil du Trésor l'a confirmé par écrit. La société SNC a accepté cet accord. Je pourrais peut-être profiter de l'occasion pour parler à mes collègues de la décision qui a été prise, s'ils ne sont pas encore au courant. On va transférer à chaque membre la valeur actuarielle de la pension accumulée à la date de la privatisation, avec un minimum équivalant au double des cotisations versées par les membres et les intérêts. Voilà ce qu'on va faire.

En vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, dans un programme défini de cotisation, un plan d'achat, la valeur actuarielle étant fondée sur les hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire en chef dans son rapport sur l'évaluation du régime à compter du 31 décembre 1980, le Groupe SNC devrait considérer ces cotisations comme étant acquises par chaque membre et ces derniers qui rachètent des années de services devraient pouvoir continuer à le faire.

J'estime que c'est une initiative remarquable. Je voudrais remercier personnellement mes collègues libéraux, néo-démocrates et conservateurs qui ont consacré des heures à l'étude au comité et aux délibérations qui ont favorisé cette étude. Le gouvernement ne peut guère dire à l'employeur du secteur privé comment il doit traiter ses nouveax employés. Toutefois, nous sommes très heureux que grâce aux recommandations des députés des trois partis, un accord soit intervenu entre le gouvernement fédéral et les employés de la Couronne et que la SNC ait enteriné cet accord. Ainsi, tous les partis sont satifaits. Une fois encore je voudrais remercier tous les députés de leur participation à ce débat très utile.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, à mon avis, le débat sur le projet de loi C-87 a duré longtemps, je dirais même trop longtemps, la raison étant qu'originalement le gouvernement aurait dû procéder autrement. Nous n'étions pas satisfaits de la façon dont le gouvernement a décidé de vendre l'entreprise en offrant très peu de protection aux employés. Si nous avons parlé longtemps sur ce projet de loi ce n'est pas que nous sommes opposés au principe de la privatisation, ce n'est pas non plus parce que nous sommes opposés à la vente de cette compagnie en particulier, Les Arsenaux canadiens Ltée, car, au contraire, nous trouvons que la fabrication de munitions n'est pas un domaine dans lequel l'État a avantage à évoluer. Nous n'avons pas de difficultés non plus avec l'acheteur éventuel, la maison SNC, qui est parfaitement responsable et qui pourra administrer cette entreprise, nous l'espérons, de façon profitable et également de façon responsable envers les employés.

Cependant, comme nous le disions la semaine dernière, en particulier vendredi en cette Chambre, nous nous sommes rendu compte que les employés de la société Les Arsenaux canadiens Ltée se trouvaient très peu protégés par ce projet de loi et aussi plus tôt dans le débat lorsqu'une étude qui avait été faite, à la demande du gouvernement, par des experts-conseils, le gouvernement se refusait à rendre cette étude publique. C'est pour de telles raisons que notre parti s'est opposé pendant une bonne période de temps à donner une lecture rapide au projet de loi C-87, et c'est pour ces motifs que mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a parlé à plusieurs reprises en cette Chambre et a, en fait, mené une lutte pour que des changements soient apportés à ce projet de loi. Nous sommes donc surpris que les députés conservateurs du Québec ne se soient pas levés en cette Chambre pour défendre les employés de la société Les Arsenaux canadiens Ltée.

Le premier projet qui nous avait été présenté par le gouvernement, monsieur le Président, consistait ni plus ni moins qu'à vendre les employés pieds et poings liés avec l'entreprise, 450 ou près de 450 employés qui se trouvent à l'usine de Le Gardeur et une cinquantaine à Saint-Augustin, dans la circonscription de Portneuf. Cependant, étant donné les changements qui ont été apportés, nous croyons que ce projet de loi est maintenant acceptable. Nous, cela nous aurait inquiétés que la vente se fasse de la façon suivante, en offrant si peu de protection aux employés; nous aurions eu peur que cela ne constitue un précédent dangereux puisque le gouvernement entend se départir d'autres sociétés de la Couronne et les vendre à l'entreprise privée. Nous avons ainsi voulu éviter un précédent et, en fait, nous sommes surpris dans une certaine mesure qu'originalement, avec ce projet de loi tel qu'il était, le gouvernement tente de faire une «telle passe» aux gens qui travaillaient pour Les Arsenaux canadiens Ltée.

Cependant, cela dit, je voudrais souligner que nous ne sommes pas amers dans la victoire. Nous considérons avoir joué en tant que libéraux un rôle important pour modifier ce projet de loi. Nous avons pris l'initiative, comme je le disais tantôt, sous la direction de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, et nous sommes heureux aujourd'hui du dénouement dans cette affaire.

Je veux donc, d'une part, féliciter l'Alliance de la Fonction publique qui a mené une lutte en vue de défendre ses membres, en particulier M. Jean Bergeron. Mais je veux aussi, d'autre part, féliciter l'acheteur, la maison SNC, pour la patience qu'elle a démontrée en attendant pendant des semaines que ce projet de loi passe aux Communes. Je pense qu'il faut aussi, honnêtement, féliciter le gouvernement pour s'être finalement rendu à l'évidence et pour avoir présenté des amendements qui sont acceptables tant pour les employés des Arsenaux canadiens Limitée que pour les partis d'opposition, ce qui fait qu'aujourd'hui le projet de loi reçoit l'assentiment de tous les députés de la Chambre. Cela démontre donc qu'à force de discussions on peut réussir à s'entendre entre députés même de partis différents. Je répète mes félicitations pour la flexibilité dont, cette fois-ci, le gouvernement a fait preuve, et j'espère que cela constituera un précédent, à savoir que les sociétés de la Couronne, dont le gouvernement voudra se défaire dans l'avenir en les vendant à l'entreprise privée, seront vendues en offrant une protection raisonnable aux employés qui sont ainsi transférés.

Cela dit, monsieur le Président, je mets fin à mes remarques et j'espère que ce projet de loi passera rapidement en troisième lecture aujourd'hui.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le présent débat de troisième lecture du projet de loi C-87 traite de la privatisation des Arsenaux canadiens Limitée et de sa vente au Groupe SNC du Québec. Certains points ont été soulevés durant le débat à propos de la privatisation en général.

Dans mes remarques initiales, je dois faire remarquer qu'il a fallu baucoup de temps pour effectuer cette vente. Une des principales raisons est que le gouvernement ne savait pas précisément ce qu'il allait faire. Vu le programme de privatisation, c'est une vente qui s'inspire de principes idéologiques plutôt que du gros bon sens. Je dis cela parce que les chiffres au sujet des Arsenaux canadiens révèlent que la compagnie est extrêmement lucrative et que son rendement s'accroît rapidement. Naturellement, il s'agit d'un marché géré, en ce sens que la société doit vendre le plus gros de sa production au gouvernement canadien pour des fins de défense. Par conséquent, sa rentabilité dépend des prix que le ministère de la Défense nationale verse pour les munitions et les autres choses qu'il lui achète. Elle devait néanmoins être nettement rentable. Sa gestion était efficace puisqu'elle a réussi à renverser la vapeur et à améliorer considérablement ses profits au cours des dernières années. Si cette entreprise était tellement rentable et si elle apportait quelque chose au peuple canadien en intérêts sur ses investissements, pourquoi la vendre alors? Pourquoi ne pas envisager d'autres possibilités?

La société Les Arsenaux canadiens a fait savoir qu'elle avait un programme plutôt imposant d'investissement et de modernisation à mettre en route. Compte tenu des circonstances, le gouvernement a manqué de souplesse en ne comprenant pas que les sociétés de la Couronne devraient avoir la liberté commerciale de faire des choses comme solliciter des fonds de marchés privés quand le Trésor ne leur en fournit pas. C'est stupide. Cela me semble être une décision d'ordre idéologique. Étant conservateur, le gouvernement tient à prouver que l'entreprise d'État est vouée à l'échec. Par conséquent, il s'y prend de diverses façons pour saboter les entreprises d'État. Il leur met les bâtons dans les roues en leur refusant l'accès aux capitaux privés lorsqu'elles ne peuvent obtenir des fonds du ministère des Finances ou du Trésor.

J'estime que ce que le Groupe SNC entend faire en termes d'expansion future de la société Les Arsenaux canadiens aurait fort bien pu être accompli par le gouvernement. Je sais que le Groupe SNC se propose d'explorer les possibilités d'exportation pour la société Les Arsenaux canadiens. Il a fait savoir que cette dernière n'était pas très dynamique dans ce domaine.

En ce qui concerne les marchés d'exportation c'est, selon moi, une question d'ordre moral. Personnellement, je ne veux pas voir des Arsenaux canadiens privatisés vendre des armes à des régimes racistes comme l'Afrique du Sud, dans des points chauds du monde où l'on s'entretue, ou à des dictateurs comme le général Pinochet au Chili. Peu m'importe que la compagnie soit publique ou privée. En tant que Canadiens nous estimons que l'on devrait réglementer de façon assez stricte la vente à l'étranger des munitions produites au Canada. Qu'est-ce qui empêche les Arsenaux canadiens de vendre aux Américains ou à nos alliés de l'OTAN? Je suppose que s'il y a des empêchements ils sont internes. Après tout, la Monnaie royale canadienne vend ses services de frappe de monnaie à de nombreux pays, à l'intérieur et à l'extérieur du Commonwealth. Je pense qu'elle vend à 20 ou 30 pays. Elle a donc un marché d'exportation florissant. Je ne vois pas de raisons pour lesquelles les Arsenaux canadiens n'auraient pas pu faire la même chose tout en restant propriété publique.

Nous n'allons pas résoudre maintenant toutes les questions concernant la privatisation. Toutefois le gouvernement semble être d'avis que «pile je gagne et face tu perds». Si une société d'État est en difficultés ou perd de l'argent, le gouvernement dit: «Cette société ne va pas, il faut s'en débarrasser». Si une

autre société d'État, comme celle-ci, est profitable le gouvernement dit: «Voilà une société qui fait de l'argent, c'est le moment de s'en débarrasser». Il ne semble pas y avoir de cas où le gouvernement soit prêt à admettre que les sociétés d'État ont été créées pour le bien public et parce que l'on estimait qu'elles avaient un rôle public à jouer. Cet aspect devrait avoir une influence notable sur la façon dont on exploite et on gère une société d'État. Selon moi, les sociétés de la Couronne peuvent et doivent donner l'exemple au secteur privé pour ce qui est de la façon dont des activités commerciales peuvent et doivent être menées. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas partager cette vision.

Dans le cas des sociétés de la Couronne, l'un des problèmes qui doit être réglé—et j'espère qu'il sera abordé par certains des comités en vertu du nouveau régime—réside dans la question des comptes à rendre et des orientations à donner. Les modifications à la Loi sur l'administration financière adoptées en 1984 ont changé quelque peu la situation. Cependant, dans bien des cas, les sociétés de la Couronne ne rendent pas vraiment de comptes aux comités parlementaires. Il n'existe aucun moyen efficace de rappeler à une société de la Couronne quel était son mandat initial et la façon dont il devrait être interprété. On a tendance à laisser les sociétés de la Couronne l'interpréter à leur guise. Dans le cas d'une entreprise comme Les Arsenaux canadiens, qui appartient au secteur public depuis de nombreuses années, cela signifie qu'il peut tomber dans l'oubli et personne . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Cassidy: L'ancien ministre des Sciences et de la Technologie semble être occupé ailleurs. Il sera bientôt ex-ministre de tout, mais c'est une autre question.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Le mandat d'une entreprise comme Les Arsenaux canadiens risque d'être oublié du fait qu'il y a si longtemps qu'elle a été constituée en société de la Couronne. Selon moi, ni l'ancien ni le nouveau gouvernement n'ont compris qu'il faut réexaminer ces mandats. On oublie que les sociétés de la Couronne doivent rendre réellement des comptes, qu'on ne peut pas nommer n'importe qui aux conseils d'administration de ces sociétés et qu'on doit bien définir leurs responsabilités. Il ne s'agit ni de sociétés privées ordinaires ni d'instruments du gouvernement. Elles se situent entre les deux. Les Canadiens ne font pas si mal en matière de développement dans ce domaine intermédiaire. Cependant, nous avons tendance à perdre le fil de temps à autre. La solution du gouvernement, qui consiste à prétendre qu'il ignore de quoi il retourne et qu'il va donc se débarrasser de sociétés de la Couronne, n'est certainement pas la meilleure.

Au cours du débat, nous avons soulevé un certain nombre de questions précises au sujet de la sécurité d'emploi, des pensions et de la reconnaissance des droits syndicaux en vertu de divers codes du travail. Selon moi, avant qu'il ne se produise une autre privatisation entraînant un changement de compétence du syndicat, le gouvernement devrait s'assurer que la question de l'obligation du successeur soit réglée au préalable et non après-coup, comme ce fut le cas en l'occurrence. Dans le présent cas, techniquement, les travailleurs pourraient se retrouver sans syndicat ou être représentés par un autre, une fois qu'ils relèveront de la législation québécoise du travail. Je suis persuadé que l'Alliance de la Fonction publique a fait des démarches en vue de pouvoir continuer à représenter les travailleurs, comme elle le fait depuis de nombreuses années.

Dans le secteur privé, en vertu de la loi ontarienne, par exemple, on applique le principe de l'obligation du successeur. Ainsi, en vertu de ce principe, quand elle fait l'acquisition d'une compagnie, la nouvelle direction ne peut pas se soustraire à la responsabilité d'observer les conditions du contrat dont les employés avaient convenu avec leur ancien employeur. Le principe de l'obligation du successeur ne signifie pas que le syndicat a le droit de représenter indéfiniment les employés visés, car il existe des mécanismes de révocation de l'accréditation. Comme nous vivons dans une société libre, l'Alliance acceptera très certainement, comme le ferait tout autre syndicat, que ce recours éventuel soit préservé au cas où des employés décideraient qu'ils ne tiennent plus à être syndiqués ou qu'ils voudraient changer de syndicat. La chose est parfois nécessaire car il arrive que le syndicat perde de vue ses objectifs et qu'il cesse de défendre efficacement ses membres, ou bien qu'il devienne inutile comme c'est le cas de certains syndicats qui ne servent plus vraiment les intérêts de leurs membres.

• (1220)

Toutefois, il me semble qu'il aurait fallu au moins qu'une entente soit conclue entre les autorités fédérales et les autorités provinciales du Québec, qui aurait prévu de fait l'obligation du successeur dans ce cas particulier et qui aurait ainsi facilité la transition alors que les travailleurs passeront de la compétence fédérale en matière de Code du travail à celle de sa contrepartie provinciale. J'exhorte le gouvernement à faire en sorte que ce soit le cas à l'avenir. Je voudrais à présent revenir à la question des pensions.

[*Français*]

. . . j'imagine que le gouvernement a appris certaines leçons en ce qui touche les droits aux pensions des employés de la société Les Arsenaux canadiens Limitée qui étaient membres du Fonds de pension du gouvernement du Canada et qui, maintenant, auront l'option de transférer leur plan de pension dans celui de SNC ou bien de garder leurs droits, jusqu'à la date de vente, dans le plan de pension du gouvernement du Canada.

Ce n'est pas là la solution idéale, mais c'est beaucoup plus avantageux que la situation qui était prévue sans l'amendement que nous venons d'appuyer.

Monsieur le Président, je dis que la raison pour laquelle notre parti a appuyé l'amendement nº 3 du ministre dans le vote que l'on vient de tenir, c'était spécifiquement—puisque nous sommes satisfaits maintenant après avoir contacté nos amis de l'Alliance de la Fonction publique—parce que les problèmes de pension de ces employés sont maintenant réglés adéquatement.

Ce n'est pas une solution idéale mais il paraît quand même que le syndicat représentant les employés est satisfait de la solution, comme étant la meilleure solution disponible afin de

protéger les droits acquis en matière de pension pour ces 800 employés.

Monsieur le Président, je suis bien heureux du fait que le travail de mon ami, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), des députés du Nouveau parti démocratique ainsi que du parti libéral ainsi que notre pression et notre insistance sur la question des droits à la pension de ces 800 employés aient finalement réussi à amener une solution acceptable pour les employés.

Il paraît que les employés auront droit, s'ils gardent leur droit de pension dans le système de pension de la Fonction publique, non seulement à leur pension, mais que leurs années de service avec ce nouveau propriétaire, la compagnie SNC, seront comptées afin de déterminer leur admissibilité à la pension. Il paraît que l'indexation qui existe pour le plan de pension de la Fonction publique va continuer pour ces employés.

Malheureusement, cela ne continuera pas pour la portion du travail qui suivra sous le nouveau propriétaire, mais quand même l'indexation pour 20 ans, 25 ans ou 30 ans de service, selon la situation de plusieurs employés, va s'appliquer.

Je suis donc bien heureux du fait que le Parlement du Canada, grâce à son intervention, ait convaincu le ministre et peut-être aussi le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes), comme propriétaire direct de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, de ce qui était le problème, c'était peut-être le Conseil du Trésor, ou bien, peut-être même des fonctionnaires du gouvernement qui n'ont pas vu jusqu'à quel point il était important d'être flexible dans un sujet comme celui-là.

[*Traduction*]

Je répète également en anglais combien je suis heureux qu'on ait trouvé une solution satisfaisante pour les employés en matière de régime de retraite. Nous comprenons bien, et eux aussi d'ailleurs, que cette solution n'est pas idéale, mais elle se rapproche néanmoins des objectifs qu'on s'était fixés au départ. C'est certainement beaucoup mieux que de renvoyer les employés au secteur privé avec, en poche, le montant de leurs cotisations et à peu près rien d'autre, eux qui ont cotisé au régime de retraite du gouvernement du Canada pendant des années, comptant toucher une pension confortable et ainsi bénéficier de leur fidélité à cet employeur, alors qu'ils auraient pu en changer pour un autre ailleurs qui offrirait de meilleures conditions ou un salaire hebdomadaire peut-être un peu plus attrayant. Je me réjouis donc de cette mesure. Comme je le disais en français, nous la devons en grande partie aux efforts déployés par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), par notre caucus et par les députés libéraux. Je vois que le secrétaire parlementaire m'approuve de la tête. Je ne voudrais pas l'oublier, car il a étudié sérieusement ces questions et il n'a pas ménagé ses efforts pour trouver une solution.

Je soupçonne que la résistance du gouvernement venait du Conseil du Trésor qui est chargé du régime de retraite de la Fonction publique et qui a la réputation d'être assez peu accommodant et d'un commerce assez difficile. Je ne décrirai pas l'expression du secrétaire parlementaire en entendant ces mots car je craindrais d'être indiscret. Mais je tiens à rappeler au gouvernement, dans un ordre d'idées plus général, que selon la Commission Macdonald, on devrait faire preuve de plus de souplesse sur le chapitre de la privatisation. Or, c'est au gouvernement du Canada à donner le ton, il me semble. C'est à lui à donner l'exemple.

Parce que bien des choses se produisent dans des domaines mixtes de l'économie, parce que des activités qui étaient publiques deviennent privées, comme les services de sécurité dans les aéroports qui ont été privatisés mais qui reviennent maintenant dans le secteur public, il faut être réalistes et comprendre que nous devrions tâcher de répondre du mieux que nous pouvons aux besoins et aux voeux légitimes des gens dans ces conditions-là. Le Conseil du Trésor ne devrait pas se buter et dire que l'idée est très intéressante mais que cela ne peut se faire parce qu'on ne l'a jamais fait auparavant. Nous n'avions jamais eu auparavant de gouvernement avec 211 sièges. Bien des choses qu'a faites le gouvernement n'avaient jamais été faites auparavant. Dans certains cas, il est dommage qu'on les fasse à l'heure actuelle. Je soutiens cependant que les règles et règlements régissant les activités antérieures du gouvernement du Canada ne devraient pas faire obstacle aux arrangements nécessaires quand il s'agit par exemple de traiter équitablement des travailleurs qui sont touchés tout à fait involontairement et sans qu'ils aient leur mot à dire par la décision idéologique du gouvernement de privatiser dans le cas qui nous intéresse.

Je me réjouis qu'on en soit arrivé à une solution, mais je regrette que cela ait exigé tant d'effort et qu'il ait fallu négocier et lutter afin d'obtenir une solution. Si le secrétaire parlementaire et le ministre voulaient joindre à l'avenir leurs forces à celles des députés de notre caucus pour venir à bout de la résistance et du conservatisme tenaces du Conseil du Trésor et de certains autres organismes centraux du gouvernement du Canada, et si nous pouvions arriver à des résultats souhaitables, nous serions heureux d'en profiter. D'un autre côté, si le secrétaire parlementaire et son ministre voulaient joindre leurs forces à celles des députés de notre parti pour faire renverser la vapeur et stopper cette tendance à la privatisation, cette obsession idéologique de la privatisation, nous serions heureux d'en profiter également.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député pourrait-il consacrer quelques instants à l'énoncé des préoccupations du syndicat sur un ou deux autres points? Je songe tout d'abord au fait que les employés n'ont pas pu conserver le régime qu'ils avaient et deuxièmement au vide qui se produit durant le transfert d'une autorité à une autre et à la possibilité de griefs durant cette période.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je me suis absenté d'Ottawa ces deux ou trois derniers jours, et je ne sais donc pas si l'on a résolu de façon satisfaisante le problème de ce qui se passe du point de vue de l'administration du contrat entre le moment où la vente est conclue et le moment où est octroyée la reconnaissance en vertu du Code du travail du Québec. Même après l'octroi de cette reconnaissance, il s'écoule encore un certain temps pendant lequel les deux parties peuvent élaborer un nouveau contrat. Même si le contrat est identique dans l'esprit au contrat actuel, il sera peut-être formulé de façon différente en raison d'exigences nouvelles dans le cadre d'un nouveau Code du travail. Il peut donc s'écouler une période assez longue, non pas pour cause de mauvaise foi d'un côté ou de l'autre, mais en raison de la difficulté pratique d'élaborer

quelque chose qui ne l'a pas été auparavant. C'est pourquoi je dis qu'il aurait fallu un accord direct entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la détermination des obligations du successeur.

Dans l'ensemble, la société SNC fait preuve de bonne foi. Elle fait une acquisition importante ici car le rendement des Arsenaux canadiens n'est pas bien loin de représenter l'équivalent du total de la production de la SNC il y a un an ou deux seulement. C'est donc une acquisition majeure pour la SNC, mais elle semble l'aborder dans un esprit constructif. Le gouvernement du Canada aurait pu imposer à la SNC un lien légal avec le gouvernement du Canada dans l'accord de vente. La SNC ne pouvait conclure une entente légale avec le syndicat, mais celle-ci n'aurait de toute façon pas été accréditée légalement après la vente tant que la reconnaissance n'aurait pas été accordée. Le gouvernement du Canada aurait pu préciser dans le contrat que la SNC respecterait le contrat en vigueur jusqu'à ce que le nouveau syndicat soit constitué, qu'une nouvelle convention soit signée, ou fixer une date de transition dans un an environ pour donner au syndicat tout le temps voulu pour obtenir son accréditation et une nouvelle convention, ou pour laisser la possibilité aux travailleurs de s'y opposer. Deuxièmement, le gouvernement du Canada aurait dû également exiger qu'en cas de conflit au cours de cette période de transition, SNC accepte de recourir à l'arbitrage s'il n'était pas possible de s'entendre autrement.

• (1230)

Je rappelle au ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes), qui est responsable de ce projet de loi que, pendant longtemps, les représentants du syndicat n'ont pas réussi à rencontrer les dirigeants de SNC. Quand j'ai rencontré ces derniers, je leur ai suggéré de le faire rapidement. Ils n'ont pas vu l'entente d'achat ou l'accord de principe avant que cette affaire ne soit renvoyée au comité législatif, mais il était trop tard, monsieur le Président. Je me réjouis que cela ait fini par se faire, mais comme nous l'avions constaté dans le cas de la société de Havilland, il est inutile de garder ces renseignements secrets.

L'autre jour, j'ai assisté à une conférence de gestionnaires publics où l'un des ateliers avait pour thème: «Consultez le public, mais ne lui dites rien». C'est ce que le gouvernement fait trop souvent. Il se dit pour la concertation, mais n'est pas disposé à communiquer le moindre renseignement. Il ne peut donc pas y avoir de véritable consultation. Je sais que mon collègue avait une autre question à poser au sujet des pensions, mais peut-être mes propos ont-ils répondu à la principale question qui l'intéressait.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, on me permettra de faire quelques commentaires sur ce projet de loi, ayant participé, comme on le sait, à maintes reprises au débat. Étant donné l'absence de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) qui est appelé en dehors de la ville aujourd'hui pour affaires parlementaires, il m'a demandé en son nom de faire quelques commentaires concernant le projet de loi C-87 et la privatisation de la société d'État Les Arsenaux canadiens Limitée par vente à la SNC.

Monsieur le Président, on sait que le gouvernement élu en 1984 voulait respecter sa promesse de privatiser certaines compagnies et avait même proposé de privatiser un nombre imposant de sociétés de la Couronne.

On peut facilement retourner en arrière et regarder quel est le bilan à ce jour de cette politique de privatisation et se demander aussi comment cela a fonctionné et, dans le cas qui nous préoccupe, la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, si cela a été jusqu'à maintenant une réussite, un exercice qui a été bénéfique pour les Canadiens. Et c'est surtout là-dessus que je voudrais faire quelques commentaires.

On sait, monsieur le Président, que depuis l'annonce de la politique de privatisation, un secrétariat a été établi au Conseil du Trésor, qui est dirigé par M. Basil Bénéteau, ancien vice-président du conseil d'administration de la Northern Telecom Limitée. Il a comme adjoint M. Lawrence J. O'Toole, précédemment coordonnateur fédéral du développement économique de l'Ontario, et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a choisi la société Salomon Brothers comme conseiller financier auprès du groupe de travail. Alors, on a un secrétariat à la privatisation et il est occupé, j'imagine, à mettre en oeuvre les critères que le gouvernement a établis, savoir, comment privatiser, qui privatiser et quelles sont les conditions de cette privatisation.

On sait à ce jour que la Northern Transportation Company a été privatisée, monsieur le Président. On sait aussi que la de Havilland a été privatisée. Cela a été moins bien réussi parce que la transaction de Havilland-Boeing a été quelque peu mêlée, embrouillée, cela a été un petit peu difficile. Il y a même eu nécessité d'un débat d'urgence ici, à la Chambre, et je pense que le gouvernement là-dessus a appris quelque chose au niveau de la privatisation. Il y a eu évidemment récemment la vente de Pêcheries Canada en Gaspésie pour la somme de cinq millions de dollars, une compagnie qui fait de la transformation des produits de la mer, et la plus récente, c'est celle devant nous, l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée à la SNC.

On sait, monsieur le Président, qu'à la deuxième lecture on avait demandé, le député de Glengarry—Prescott—Russell avait, à maintes reprises et nous l'avons appuyé, demandé deux choses. L'une c'est: Est-ce que le gouvernement a consulté les employés de Les Arsenaux canadiens Limitée avant de passer à la privatisation?

Et la deuxième question que nous nous posions: Si oui, quel est le résultat de cette consultation et quelles sont les préoccupations des employés?

Nous savions, de bonne source, des syndicats et des employés, qu'il n'y avait pas eu de consultation des employés et qu'ils étaient inquiets à savoir quel serait le sort réservé à leur fonds de pension, par exemple, et en particulier aussi, quel était leurs plans de carrière au niveau de la nouvelle compagnie qui achetait Les Arsenaux canadiens Limitée?

Monsieur le Président, on a demandé à ce moment-là de nous donner un rapport qui avait été commandé par le gouvernement, un rapport qui apparemment contenait des détails sur la transaction, un rapport préparé par M. Arthur Andersen, et on nous a dit non.

Alors, je me souviens d'avoir fait des discours ici à la Chambre, monsieur le Président, au stade de la deuxième lecture, en

disant au gouvernement: Écoutez, sans les informations, sans les détails importants qu'il nous faut tant sur la consultation que sur le bien-fondé de la privatisation et les avantages aux Canadiens de cette vente, autant nous sommes préoccupés par les conditions de travail et du transfert de la compagnie au secteur privé, nous voulons savoir et nous voulons voir le fameux rapport Arthur Andersen et nous voulons savoir également quelles sont les conditions pour les employés en ce qui a trait aux pensions et au transfert de leurs emplois du secteur public au secteur privé.

On est resté longtemps, monsieur le Président, vous le savez, en deuxième lecture sur cette fameuse requête ou sur ces requêtes que nous faisions pour enfin obtenir du gouvernement un engagement qu'il rendrait le fameux rapport Arthur Andersen public si, à l'étape du rapport, on lui en faisait la demande. Et à ce moment-là, on a procédé à l'adoption en deuxième lecture, et nous sommes passés à l'étude en comité. Et effectivement, le gouvernement a rendu public ce rapport, cette étude Arthur Andersen, et on a pu constater aussi avec le gouvernement qu'il y avait des améliorations requises et nécessaires au fonds de pension. Et ce sont des choses qui se sont discutées en comité et qui ont été réglées, je pense, à l'avantage du gouvernement, de l'acheteur SNC, mais surtout et avant tout à l'avantage des employés qui demandaient des garanties sur les conditions de leur régime de pension et du transfert de ce régime au secteur privé et sur les multiples questions qui restaient sans réponse concernant leurs prestations, les pensions, l'indexation de ces pensions et bien d'autres questions d'ordre général concernant l'avenir de leur travail, de leur «job» et surtout leur carrière avec la SNC.

Je pense que le gouvernement a fait un effort et je veux féliciter le ministre et le secrétaire parlementaire d'avoir écouté et d'avoir été sensibles aux requêtes faites, tant celles des employés que celles de l'Opposition officielle, et avec l'aide du Nouveau parti démocratique.

Je pense que c'était une question, à savoir que cette société, Les Arsenaux canadiens Limitée, était maintenant une société qui, avec l'aide de ces travailleurs, avait réussi à «sortir du trou», comme on pourrait dire, il y a peut-être cinq ou six ans, et devenir quelque peu une société qui aujourd'hui fait des profits. Alors, c'est avec l'aide des travailleurs, avec l'aide de la gestion évidemment que nous voulions travailler et c'est avec ces gens-là qu'il fallait composer et en arriver à une solution équitable et surtout juste face aux revendications que nous trouvions raisonnables des employés, c'est-à-dire les conditions de transfert de leur fonds de pension et les consultations nécessaires sur leur carrière et l'avenir qu'ils se réservaient avec la SNC.

Monsieur le Président, la privatisation comme telle, nous n'y sommes pas opposés. C'est un principe qui vise à laisser le secteur privé prendre en charge les activités qui étaient contrôlées par l'État, et cela peut se faire, on le sait, soit en vendant les activités gouvernementales ou la corporation, soit en abandonnant tout simplement les activités que l'on faisait ou que l'on fait au niveau gouvernemental.

Il y a deux mots, monsieur le Président, que je retiens toujours, et qui sont aujourd'hui à la mode, et ce sont deux mots populaires: déréglementation et privatisation. Dieu sait qu'aujourd'hui on parle de déréglementation et de privatisation et que les deux sont proches et se tiennent; la déréglementation: l'État ne dit plus aux autres comment agir, alors il se retire du domaine de la réglementation, et cela est bon; et, la privatisation: l'État laisse les autres agir à sa place. A mon avis, dans le cas de la SNC et Les Arsenaux canadiens Limitée, il y a dans cette vente des avantages pour des emplois futurs et probablement pour un peu de croissance. Mais je suis inquiet d'une chose, et je pense qu'il ne faut pas se leurrer, le gouvernement va être appelé à se pencher, à l'occasion, sur les permis à l'exportation de ce que la société Les Arsenaux canadiens Limitée produit, c'est-à-dire des munitions . . .

● (1240)

[*Traduction*]

Je tiens à mettre en garde ceux qui pensent qu'en privatisant Les Arsenaux canadiens nous allons créer de nombreux emplois et nous ouvrir des marchés étrangers et que nous allons exporter et élargir les ventes de cette société. N'oublions pas qu'il faudra toujours obtenir des permis d'exportation du gouvernement canadien. Les citoyens demandent à ce dernier de veiller à ce que nous n'aidions pas des factions ou des gouvernements qui participent à des activités subversives ou à des guerres. Même si la société veut prendre de l'expansion dans un autre domaine d'exportation, elle devra demander un permis d'exportation, ce qui assurera aux Canadiens qu'elle ne traite pas avec des gens, des organismes ou des gouvernements inamicaux envers les pays occidentaux qui souhaitent préserver la démocratie.

Je le mentionne en passant parce que, ce matin, quelqu'un m'a dit qu'on voyait la possibilité d'élargir, dans une large mesure, le chiffre d'affaires des Arsenaux canadiens. Le Canada ne doit pas se mettre à exporter des armes ou des engins de guerre. Je pourrais sans doute faire un long discours sur ce sujet, mais je m'en abstiendrai, car les députés préféreront sans doute que je parle de la privatisation et de la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée que prévoit le projet de loi C-87.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais peut-être, si on me le permet, faire quelques commentaires sur le travail de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) qui est intervenu en comité à la Chambre, qui a écrit au ministre—on le sait—et qui a obtenu presque à lui seul que le rapport Arthur Andersen soit rendu public. Il a été pour nous, en tout cas, de l'Opposition officielle, une personne sur laquelle on a pu se fier pour renforcer la transaction. Je pense que le point qu'il soulevait, et je veux le dire, il essayait de faire comprendre qu'en vendant la société, il ne fallait pas nécessairement vendre les employés avec elle. Il fallait s'occuper de voir à ce que cette transaction soit faite de façon propre, ouverte et absolument équitable pour tous.

A mon avis, la vigilance de l'opposition ayant à sa tête le député de Glengarry—Prescott—Russell a sincèrement protégé les employés gouvernementaux qui demandaient et qui, je pense, méritaient une attention particulière.

D'ailleurs, M. Jean Bergeron, vice-président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, a joué un rôle important dans les négociations; il disait, et je cite:

C'est une victoire pour les employés. Par contre le gouvernement devrait à l'avenir s'assurer que les acheteurs éventuels sont au courant des implications

avant de se lancer aveuglément dans des négociations de privatisation comme ils l'ont fait dans le cas des Arsenaux canadiens Limitée.

M. Jean Bergeron a travaillé étroitement avec les employés des Arsenaux canadiens Limitée et a énormément aidé dans le dossier à faire comprendre les subtilités de cette transaction.

Je voudrais tout simplement rappeler que ce n'est pas M. Bergeron qui a inventé le mot «amateurisme» dans cette transaction, je pense que cela a été assez clairement expliqué lors du débat en deuxième lecture. Nous avons d'ailleurs des citations assez fortes de personnes qui ont été impliquées dans la transaction et qui ne se gênaient pas pour dire que la transaction avait, depuis, disons, quelques mois, depuis son origine d'ailleurs, fait l'objet d'un certain amateurisme de la part du gouvernement. S'ils avaient écouté leur secrétariat de la privatisation, ils n'auraient pas eu les difficultés qu'ils ont eues. Ils auraient peut-être été capables d'impliquer les employés beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait. Ils auraient peut-être été capables aussi de penser que lorsqu'on vend une société de ce genre, on ne vend pas seulement la société, on se départit également de l'actif le plus important, c'est-à-dire le personnel, on doit penser que dans la vente il y a des implications au niveau des ressources humaines et qu'il est important d'en tenir compte.

Monsieur le Président, sur ces quelques paroles et sur la privatisation en particulier, je pourrais, comme vous le savez probablement, vous parler de la privatisation des services gouvernementaux. Cela me touche de près et je voudrais simplement rappeler à la Chambre que lorsqu'on vend une société, la politique de la privatisation s'applique également à la privatisation des services que ce gouvernement a donnés.

Je pourrais parler, monsieur le Président, de l'enseignement des langues officielles, par exemple, de l'enseignement des langues ici même à la Fonction publique du Canada. Il y a eu des coupures dans des budgets qui ont fait qu'il y a eu presque 850 employés qui ont perdu leurs «jobs», car on parle de privatiser ce service dans l'année qui vient. Je peux vous donner une citation à la page 6,823 du hansard, une question que je posais à la Chambre et dans laquelle je disais qu'il est irresponsable de privatiser la formation linguistique en mettant en péril les emplois de 788 employés, dont 62.6 p. 100 sont des femmes. De plus, 536 des 788 employés font partie du personnel enseignant représenté à 59 p. 100 par des femmes professionnelles.

Récemment, monsieur le Président, je parlais également de la question des traducteurs à la Chambre. On a privatisé une certaine partie de ce service essentiel à la traduction. On a mis à pied près de 130 personnes dont, encore une fois, une majorité sont des femmes. Et il est difficile d'accepter que l'on fasse la privatisation des services gouvernementaux sans qu'il y ait des études coûts-bénéfices rendues publiques, à savoir si le service que l'on entend privatiser sera maintenu, s'il va être de qualité, s'il sera possible pour le peuple canadien d'obtenir de ce gouvernement une qualité de service continue. C'est pour cela que nous posons la question et que je reviens là-dessus, car on a toujours une «difficulté du diable» à obtenir de l'information du gouvernement.

J'ai demandé au ministre à la Chambre de nous fournir l'information sur les coûts-bénéfices de la privatisation des services gouvernementaux. Je ne parle pas de compagnies, de corporations et d'autre chose. Je parle de services et, à ce jour, nous n'avons pas beaucoup de documents. Nous avons eu des promesses, le ministre m'a dit: On a tout donné. J'ai écrit au ministre à maintes reprises, et les lettres, je pourrais vous les lire, monsieur le Président, j'en ai encore qui ont été écrites au mois de février dernier, dans lesquelles je lui demande précisément de répondre à ma question, et je dis . . . ma question portait sur le dépôt des études ou avantages de la privatisation, datée du 11 février dernier. Je n'ai pas encore eu de réponse de la part du ministre. Je sais que le ministre va me répondre un jour, mais j'aimerais bien qu'il le fasse dans les jours à venir, parce que c'est important pour nous de savoir si le gouvernement a fait des études de coûts et bénéfices partout.

C'est le ministre lui-même qui me l'a dit, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) m'a dit lui-même, à la Chambre, qu'il y avait des études faites relativement aux répercussions. Je veux lire maintenant, je crois que c'est la page 10,246 du hansard, toutefois c'est daté du 28 janvier, et c'est la réponse du ministre:

Je me ferai un plaisir de lui communiquer les études qui contiennent les informations disponibles sur la rémunération et sur les avantages financiers de la privatisation.

Monsieur le Président, je n'ai pas encore reçu cette information et cela fait déjà près de deux mois que je l'ai demandée. Alors, dans la question de la privatisation des services, peut-être que le gouvernement pourrait être plus avenant, plus facile dans ses négociations en nous donnant l'information requise.

En ce qui a trait à la privatisation de cette fameuse compagnie Les Arsenaux canadiens Limitée, monsieur le Président, je ne peux que dire que nous ne sommes pas, comme je l'ai dit tantôt, opposés à la privatisation. Nous avons fait notre travail ici, je pense, comme députés à la Chambre, en essayant de convaincre le gouvernement de deux choses: d'abord que la transaction devrait être à l'avantage des employés en leur donnant leur fonds de pension et en les assurant de la continuité de leur emploi. Deuxièmement, nous avons demandé au gouvernement de garder en mémoire l'expérience de la transaction afin qu'il ne répète pas les erreurs qu'il a commises dans cette transaction et qu'il sache que nous garderons un oeil ouvert dans l'avenir si parfois il avait l'intention de vendre autre chose.

Monsieur le Président, je voudrais terminer mes quelques commentaires encore une fois en félicitant le député de Glengarry—Prescott—Russell pour son intervention dans ce dossier et aussi remercier mes collègues de la Chambre qui ont participé durant les longs débats que nous avons eus à la Chambre et je dois dire que pour ma part je suis heureux que cette initiative se soit améliorée par le truchement des amendements apportés par le gouvernement et reçus par la Chambre avec beaucoup de «positif».

• (1250)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je reconnais que Les Arsenaux canadiens ont été créés dans l'idée d'être privatisés un jour. Cependant, dans les circonstances actuelles, puisque la société est rentable et qu'elle fabrique des armes, le député vendrait-il Les Arsenaux s'il faisait partie du gouvernement actuel?

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est une question hypothétique à laquelle je tenterai de répondre, l'hypothèse voulant que je sois au pouvoir, mais je ne sais pas si . . . un jour, cela viendra. De toute façon, c'est une chose à laquelle, comme tous les honorables députés de la Chambre, j'aspire, savoir qu'un jour on aura le droit et la possibilité de prendre des décisions à l'avantage du peuple canadien.

Je pense que dans la transaction actuelle, je ne peux pas répondre de façon affirmative à savoir si nous, moi ou un gouvernement dans lequel j'aurais participé, j'aurais vendu la compagnie Les Arsenaux canadiens Limitée.

Tout ce que je sais, c'est que nous nous assurerions que cette compagnie demeure une compagnie canadienne d'abord, et qu'elle protège les droits des Canadiens, les conventions collectives et les droits acquis des employés.

Personnellement, je n'ai aucune hésitation à le dire: La privatisation, cela ne me déplaît pas. Je pense que lorsque c'est une politique gouvernementale de se défaire de certaines opérations, comme je le disais tantôt, cela peut être justifié. Dans ce cas-ci, je ne vois pas pourquoi un gouvernement continue à faire des munitions de l'ordre qu'on fait avec la compagnie Les Arsenaux canadiens Limitée.

D'un autre côté, comme je l'ai dit dans mon discours, il y a des contraintes sérieuses à l'exportation parce que je pense qu'en ce qui a trait aux permis d'exportation, le gouvernement devra regarder attentivement afin de s'assurer que cela n'est pas accordé à des gens, à des groupes ou à des pays qui ne sont pas très amis.

Sauf cette réserve en ce qui concerne les employés et leur avenir, je ne pense pas avoir eu beaucoup de difficultés avec la privatisation de la compagnie Les Arsenaux canadiens Limitée.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la décision de privatiser Les Arsenaux canadiens s'inscrit dans la politique et, je suppose, l'idéologie du gouvernement. Cette initiative ne vise pas à profiter aux Canadiens en général, ni même aux personnes directement visées. Par conséquent, je pourrais débattre longtemps le pour et le contre de cette privatisation, comme d'autres l'ont fait, mais il importe plutôt de dire que le gouvernement aurait peut-être pu tirer une leçon de cette transaction qui a été bien mal menée. S'il compte suivre sa politique et son idéologie, il a peut-être appris quelque chose, ce qui permettra aux futurs projets de privatisation d'être un peu mieux conçus et planifiés et, par conséquent, de se dérouler dans de meilleures conditions. Il est regrettable que toute cette affaire ait suscité tant d'angoisses et de préoccupations parmi les employés des Arsenaux canadiens. On aurait pu l'éviter en discutant ouvertement des problèmes. Je veux examiner la possibilité d'instaurer un meilleur système à cette fin.

Auparavant, je voudrais faire quelques remarques sur la mesure de privatisation à l'étude. Premièrement, quelqu'un croit-t-il vraiment que la privatisation des Arsenaux canadiens va profiter à notre économie? L'acheteur, le groupe SNC, est un bon employeur. Il considère qu'il s'agit d'une bonne entreprise et il a fait une offre d'achat acceptable. Il a promis d'élargir l'entreprise et d'accroître les exportations. Cette société s'occupe déjà dans une certaine mesure de fabriquer des munitions même si son expansion ne dépend pas nécessairement de cette acquisition. Si le Canada veut figurer parmi les exportateurs de munitions, ou de mort, si vous voulez, dans le monde, alors il est normal de nous défaire de cette société et d'inciter une société privée à accroître ses ventes à l'exportation. Cependant, je ne suis pas sûr que cette orientation plaise aux Canadiens. Je pense qu'ils ne voyaient rien à redire au fait que la fabrication des munitions de grand calibre soit contrôlée par une société appartenant au gouvernement et exploitée par lui.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Il pourra poursuivre cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DIFFÉRENCE D'IMPÔT À PAYER ENTRE 1983 ET 1984 POUR CERTAINES PERSONNES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, aujourd'hui je voudrais porter à l'attention de la Chambre l'injustice sociale créée par le gouvernement progressiste conservateur depuis qu'il est au pouvoir.

Justement, j'ai reçu une lettre non pas d'un contribuable, mais d'un comptable qui nous prouve exactement que, l'année dernière, la différence entre 1983 et 1984, selon les tables de l'impôt de 1984, une personne qui avait un revenu imposable de $2,030 en 1983, c'est-à-dire avant que le gouvernement conservateur arrive au pouvoir, n'avait pas d'impôt à payer. Maintenant, depuis que le gouvernement conservateur est là, il y a un impôt de $188.50 à payer.

Voilà, monsieur le Président, l'injustice sociale et la preuve, encore une fois, que les pauvres deviennent plus pauvres et les riches, plus riches.

* * *

LA JOURNÉE DE LA COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

LA NÉCESSITÉ DE SE FAIRE LES CHAMPIONS DES DROITS DE L'HOMME

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, nous savons qu'aujourd'hui est le 24 avril et que c'est la Journée de la commémoration du génocide des Arméniens.

Hier soir, depuis minuit, 100 jeunes Canadiens d'origine arménienne ont veillé sur la Colline parlementaire afin de

Article 21 du Règlement

sensibiliser les Canadiens à l'horrible tragédie du premier holocauste de notre siècle. Ils l'ont fait avec dignité et je veux féliciter leur responsable, M. Michael Iskedjian.

Nous avons, en cette Chambre, de nombreux champions des droits de l'homme, mais il me semble qu'ils sont très souvent très sélectifs dans leur choix. Nous devons, monsieur le Président, comme Canadiens, nous faire les champions des droits de l'homme, où qu'ils se trouvent, indépendamment de leur importance ou de leur puissance. Nous ne devons pas être sélectifs.

Ces jeunes, pour la plupart des Québécois maintenant, et de fiers Canadiens, savent que notre devise, au Québec, est «Je me souviens», et c'est ce qu'ils ont voulu témoigner sur la Colline en demandant aux Canadiens de se joindre à eux pour cette journée du souvenir.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES SOCIALES

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SOCIALE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, la politique sociale a toujours été prioritaire pour le gouvernement actuel et le demeurera encore longtemps. Notre politique sociale doit tenir compte des besoins de cinq groupes en particulier. Il faut supprimer les obstacles qui empêchent les femmes, les minorités culturelles et les personnes handicapées de participer pleinement à la société canadienne. Les jeunes Canadiens doivent trouver des emplois et contribuer ainsi à la croissance de notre économie. Il faut assurer aux citoyens âgés un niveau de vie décent de même que l'accès aux services sociaux et communautaires qui leur sont nécessaires pour être autonomes.

La politique de notre gouvernement porte fruit et aide l'entreprise privée à créer les emplois permanents qui constituent la meilleure forme de sécurité du revenu. Le gouvernement s'occupe des nécessiteux par des programmes d'aide soigneusement conçus, tels la stratégie du logement et les mesures d'assistance aux personnes handicapées, qui leur offrent tous les moyens de s'aider eux-mêmes. Notre nouveau régime de pensions offre d'innombrables avantages aux personnes qui vont prendre leur retraite. Ces mesures sont efficaces et tous les Canadiens ont des raisons de croire en l'avenir.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE DE LA COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

LA NÉCESSITÉ DE TOUT FAIRE POUR QUE DE TELS ÉVÉNEMENTS NE SE RÉPÈTENT PLUS

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, nous commémorons aujourd'hui un événement qui a taché à tout jamais la conscience de l'humanité, soit la mort horrible d'un million et demi d'Arméniens, assassinés durant la Première Guerre mondiale. Les survivants se sont vus forcés de quitter leur patrie ancestrale et se sont par la suite dispersés partout dans le monde.

Au Canada, d'année en année, les Arméniens et les Canadiens de différentes origines commémorent cet événement pour se rappeler toutes les victimes innocentes et les souffrances de ceux et celles qui ont subi une mort atroce et inutile.

En tant que députés du Parlement, nous avons l'occasion de contribuer à une oeuvre de paix et de compréhension entre nations. A ce privilège s'ajoute cependant la responsabilité d'empêcher à tout jamais de telles atrocités.

Nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que de tels événements ne se répéteront plus.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la récente décision de la Société de développement du Cap-Breton de mettre fin à sa participation au programme d'apprentissage a causé beaucoup de remous. Des milliers de travailleurs du Cap-Breton ont signé une pétition, que j'aurai très bientôt l'honneur de présenter à la Chambre, demandant à la société d'État de revenir sur cette décision inhumaine et insensée. J'ai cependant été informé par les dirigeants des Mineurs unis d'Amérique que le président de la Devco, cédant à de pressantes démarches, a annoncé qu'il acceptait de discuter le rétablissement du programme. C'est une bonne nouvelle, non seulement pour les employés mis à pied à la suite de la suppression du programme mais aussi pour l'avenir de cette société d'État.

• (1405)

A une époque où la productivité est essentielle à la rentabilité de l'industrie charbonnière, il faut absolument s'assurer que la main-d'oeuvre maîtrise les derniers développements de la technologie. Il est encore plus important d'améliorer les relations patronales-syndicales. J'espère que la volonté, manifestée depuis peu par la direction, de recourir à la discussion plutôt que d'imposer son autorité est le signe d'un réel désir d'améliorer des relations de travail plutôt mauvaises.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DES ARMÉNIENS

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, le 24 avril constitue, pour la collectivité arménienne, un anniversaire spécial puisqu'il marque les tragiques événements qui se sont produits en 1915, pendant les derniers jours de l'Empire ottoman. Chaque année, au Parlement, des députés prennent la parole pour exprimer leur sympathie envers les victimes de cette tragédie.

J'estime toutefois que le Parlement tout entier devrait consacrer officiellement une journée par année à la commémoration de tous les événements, dont ceux-là, qui témoignent de la cruauté de l'homme pour l'homme. C'est pourquoi j'ai déposé une motion qui, j'espère, obtiendra le consentement unanime, en vue de réserver cette semaine du mois d'avril pour commémorer tous les actes d'inhumanité.

Il ne faudrait cependant pas que le rappel légitime du passé se traduise par des actes de violence au Canada. Ce serait saper les fondements mêmes de notre société. Hier, trois individus se sont reconnus coupables de pareils actes de violence. Aujourd'hui, nous avons été témoins à Ottawa d'une manifestation qui s'est déroulée selon la plus pure tradition canadienne.

Faisons donc en sorte de bâtir un meilleur avenir pour le Canada et le monde, où les droits de chacun seront pleinement protégés.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS—LES CONSÉQUENCES POUR UN ANCIEN SOLDAT

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais faire figurer ceci au compte-rendu:

J'ai quitté les Forces armées canadiennes en 1972, à 40 ans, après 16 ans de service, pour raisons de santé.

Il dit ensuite que, en raison du chômage élevé, il a perdu son emploi à temps partiel, en octobre 1985. Comme il a 54 ans et une scolarité de huitième année, il est incapable de trouver du travail. Il ajoute:

Toutefois, j'ai pu faire face à mes obligations financières grâce à ma pension et à mes prestations d'assurance-chômage.

Depuis le 5 janvier 1986, date à laquelle les nouvelles règles sont entrées en vigueur, mes prestations ont été réduites de $58 par semaine ou $251.33 par mois.

A cause de cela il a perdu sa maison et sa voiture et, si rien ne change, il devra faire une faillite personnelle.

C'est l'actuel gouvernement conservateur qui a infligé cela à M. Cornelius Funk, qui a servi pendant 16 ans dans les Forces armées canadiennes et a reçu une libération honorable, et à des dizaines de milliers d'autres membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale. La ministre et le premier ministre (M. Mulroney) ont-ils besoin d'autres lettres de ce genre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

LA SOIRÉE BALTE

LA CÉLÉBRATION DE L'INDÉPENDANCE DES PAYS BALTES

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, aujourd'hui, les Canadiens d'origine estonienne, lettonienne et lituanienne s'entretiennent avec des représentants du gouvernement ici même, à Ottawa. Ce soir, sur la colline du Parlement, aura lieu la quatorzième soirée balte organisée pour célébrer ces trois cultures—lesquelles sont gravement compromises par la russification—et pour faire valoir la cause de l'autodétermination de ces trois pays qu'occupe l'Union soviétique.

Il arrive trop souvent que l'on se contente de défendre sans conviction le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans cette lutte pour la démocratie, on ne doit pas manquer d'envoyer à la Russie soviétique le moindre signe, aussi faible qu'il soit, le moindre message, aussi symbolique qu'il soit. Voilà pourquoi j'exhorte le gouvernement du Canada à inscrire dans le registre des représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada les consuls généraux honoraires suppléants de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES EFFETS DE LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, depuis mardi dernier les emprunteurs canadiens ont commencé à bénéficier de la baisse des taux d'intérêt décrétée lundi par la plupart des banques américaines, et ce, avant même que le nouveau taux d'escompte de la Banque du Canada ne soit fixé.

Cela, monsieur le Président, démontre bien la confiance des dirigeants de la communauté financière canadienne dans le gouvernement conservateur.

Le résultat de cette diminution importante de .25 p. 100 profitera à tous les Canadiens en permettant la création de nouveaux emplois; les petites entreprises pourront procéder à de nouveaux investissements et les jeunes Canadiens pourront acquérir leur propre maison. De plus, cette baisse occasionnera un renouveau de la confiance des investisseurs dans le monde des affaires et attirera les investisseurs étrangers au Canada.

Monsieur le Président, cette baisse des taux d'intérêt aura un effet avantageux sur l'économie pour les Canadiens, et ces derniers sauront certainement l'apprécier.

Article 21 du Règlement

• (1410)

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AU CENTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, en 1982, 1.21 million de personnes ont été victimes de blessures professionnelles au Canada. Ce chiffre représentait plus de 12 p. 100 des travailleurs., Il y a eu 555,000 blessures invalidantes. Les paiements d'indemnisation, à eux seuls, ont coûté 1.627 milliard de dollars. Or, en dépit de chiffres aussi accablants, le gouvernement fédéral trouve le moyen de réduire les subventions du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail même si les fonctionnaires concernés ont admis hier soir devant le comité que la demande pour de tels services a augmenté. Mais ce n'est pas tout. Même si l'article 96 du Code canadien du travail stipule qu'un comité consultatif de la sécurité et de l'hygiène au travail doit être institué, le gouvernement fédéral a décidé qu'il n'avait pas les moyens d'établir un tel comité.

Le Congrès du travail du Canada a déclaré lundi prochain jour de deuil pour les Canadiens qui ont perdu la vie ou qui ont été mutilés dans les ateliers. Le moins que le gouvernement puisse faire serait de souligner ce jour de deuil en finançant le Centre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PARTICIPATION DE L'ENTREPRISE PRIVÉE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, chaque jour, notre économie marque des pas positifs. Notre gouvernement a créé le climat propice pour cette croissance économique, mais nous devons également en partager le crédit avec les gens d'affaires de chacune de nos communautés. Les gens d'affaires ont compris le dynamisme de notre message. L'entreprise privée et le gouvernement du Canada travaillent maintenant en équipe. Dans ma circonscription de Lévis, soit dans la ville de Charny, se déroulera en fin de semaine l'exposition des gens d'affaires de Charny. Nos dynamiques gens d'affaires ont organisé cette exposition de la Rive-Sud du Québec sans subvention et, de plus, l'entrée est gratuite. C'est l'exposition la plus reconnue parmi toutes les villes de la Rive-Sud du Québec métropolitain. Félicitations et merci à ces gens d'affaires pour leur collaboration dans la reprise économique et soyons tous présents à cet événement.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RETIRER SA DÉCISION DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PRESTATIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, 34,000 personnes au Canada ont été trompées encore une fois par le premier ministre du Canada (M. Mulroney): les préretraités.

Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député conservateur d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) ainsi que le député conservateur de la circonscription de Champlain (M. Champagne). Ces deux députés s'opposent à la décision de leur gouvernement conservateur d'avoir volontairement volé l'argent des contribuables, de 34,000 Canadiens et des militaires qui étaient ici sur la Colline pour manifester, désapprouver la décision de ce gouvernement.

Monsieur le Président, il est important de savoir que ces gens ont travaillé toute leur vie. Ils ont payé des primes aussi bien pour leurs prestations d'assurance-chômage que pour leur régime privé. A Trois-Rivières, des gens de la Philips, de la Wabasso ont été mis à pied, et le gouvernement les a volés.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés conservateurs à suivre l'exemple du député de Champlain et de tous les autres députés afin que le premier ministre retire cette décision stupide et idiote.

* * *

[*Traduction*]

DÉFI 86

LA CRÉATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ DES EMPLOIS POUR ÉTUDIANTS EN RAPPORT AVEC LA CARRIÈRE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Hier, monsieur le Président, des députés des partis d'opposition ont reproché au programme Défi 86 de mettre l'accent sur la création dans le secteur privé des emplois pour étudiants en rapport avec la carrière à laquelle ils se préparent. Il n'y a manifestement pas un seul homme d'affaires dans le lot. Ne se rendent-ils pas compte que la vaste majorité des Canadiens travaillent dans le secteur privé? La logique semble indiquer que les étudiants devraient acquérir dans le secteur privé l'expérience nécessaire à leur carrière afin d'accroître leur chance d'obtenir un emploi.

Dans ma circonscription d'Etobicoke-Nord, le succès de Défi 86 est évident. Six cents étudiants se sont déjà inscrits au programme, et 70 p. 100 des emplois disponibles sont dans le secteur privé, par exemple des emplois de technicien, d'aide-comptable, de programmeur, ou dans la vente, la commercialisation ou la comptabilité, et la liste ne cesse de s'allonger. Je recommanderais aux députés de l'opposition de retourner dans leur circonscription et de se rendre compte par eux-mêmes du succès du programme.

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DES ARMÉNIENS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le soir du 24 avril 1985, 254 intellectuels arméniens ont été arrêtés à Istanbul; on ne les a jamais revus. Talaat Pasha, qui était ministre de l'Intérieur, a dit ceci: «Je porterai un tel coup aux Arméniens qu'ils ne pourront pas se relever avant 50 ans». Il était l'architecte prophétique du génocide qui a commencé voilà 71 ans.

Avant la Première Guerre mondiale, il y avait deux millions d'Arméniens dans l'Empire ottoman. Après la Guerre, il n'y en avait plus que 100,000. Le Canada doit aider les Arméniens à redresser les torts. Les faits sont clairs. Dans un rapport du sous-comité des Nations Unies paru dernièrement, il est question «Du massacre des Arméniens dans l'Empire ottoman». Nous espérons que M. Hagopian, président de l'*Armenian National Committee of Canada* et tous les Canadiens d'origine arménienne remporteront cette lutte pour la reconnaissance des droits de la personne. Les Arméniens ont bel et bien été victimes d'un génocide.

* * *

• (1415)

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DES ARMÉNIENS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, nous commémorons aujourd'hui le soixante et onzième anniversaire du massacre des Arméniens. Des centaines de personnes étaient rassemblées sur la colline du Parlement aujourd'hui pour marquer ce qu'on qualifie de premier grand génocide du siècle. Il est temps que notre gouvernement et d'autres réagissent.

Nous assisterons nombreux ce soir au dîner organisé à la mémoire du sort que les républiques baltes ont connu aux mains de l'Union soviétique. Nous ne nous attendons pas à avoir une grande influence sur l'Union soviétique. Nous nous attendons toutefois à ce que nos instances auprès d'alliés au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord aient un certain effet. Il est temps que le gouvernement du Canada insiste auprès du gouvernement de la Turquie pour lui faire reconnaître les atrocités de 1915 et pour le convaincre de réparer le tort causé au peuple arménien.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE DU YUKON

M. le Président: Je signale aux députés la présence dans notre tribune de M. Ken McKinnon, commissaire du Yukon.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, quand j'ai vu les conservateurs se lever, j'ai pensé que c'était peut-être parce que le président Reagan arrivait dans la tribune.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Deans: Si c'était le cas, ils seraient à genoux.

M. Axworthy: Ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, nous avons vu que pour sauver ses propositions commerciales le président Reagan a fait plusieurs promesses très importantes aux membres du comité des finances du Sénat américain. Je souhaiterais interroger le premier ministre sur ces promesses et sur leur importance pour le Canada.

Sur la question du bois, le sénateur Packwood a dit qu'il avait obtenu la promesse que le président des États-Unis rédigerait une lettre exposant des propositions en vue de négociations distinctes et rapides pour résoudre le contentieux qui oppose nos deux pays au sujet du bois. Sachant à quel point c'est quelque chose de vital pour nos intérêts, avons-nous demandé à être consultés au sujet de cette lettre? Le premier ministre maintient-il son affirmation qu'il n'y aura aucune concession, bien qu'il ait déclaré hier soir que nous devions être prêts à accepter certains compromis afin de servir au mieux les intérêts des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit une chose pareille. C'est une pure calomnie de la plus haute désinvolture. Je n'ai rien dit de pareil. J'exige que le député se rétracte pour cette déclaration parfaitement fausse.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CONSULTER LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je demande au premier ministre de répondre à la question, pas de faire semblant de monter sur ses grands chevaux. Est-il prêt à répéter son engagement à ne pas faire de concessions? Va-t-il consulter le président des États-Unis au sujet de cette lettre qu'il va rédiger à propos des négociations sur le bois afin de savoir ce qui se trame et de nous éviter de brader les intérêts du Canada dans le domaine du bois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Voilà qui est différent, monsieur le Président. Nous revenons à la simple distorsion habituelle des faits par les libéraux. Pas de problème avec cela.

Le président des États-Unis a dit que les négociations débuteraient sans condition. C'est aussi la position du gouvernement canadien. C'est strictement ce qui s'est passé. Je sais que cela donne des cauchemars et des maux de tête au député de Winnipeg parce qu'il prédit le contraire depuis des semaines, mais il va falloir qu'il se fasse une raison.

Questions orales

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, si je jouais le même jeu que le premier ministre, je lui demanderais de retirer cette présentation manifestement déformée des faits. Nous n'avons absolument rien dit de tel, et le premier ministre n'a toujours pas répondu à la question.

Le président a promis aux membres du comité des finances du Sénat américain de résoudre par des négociations séparées la question du bois. Avons-nous consenti à ces mesures? Allons-nous être consultés sur les propositions? Le premier ministre est-il toujours prêt à maintenir ce qu'il a déclaré, à savoir qu'il n'y aurait aucune concession sur le bois?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le représentant a entamé son intervention par au moins deux ou trois fausses déclarations, sinon plus. Je puis lui dire qu'il n'y a pas de conditions préalables. Le président des États-Unis l'a dit. Le gouvernement du Canada l'a dit. Si cela ne suffit pas au député de Winnipeg—Fort Garry, cela suffit aux Canadiens.

[*Français*]

ON DEMANDE LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte également sur les propositions de négociations du libre-échange avec les États-Unis. Dans son éditorial d'aujourd'hui, le journal *La Presse* rappelle à juste titre, et je cite:

Ottawa n'a pas fait le même bon travail que Washington dans ses préparatifs internes: Monsieur Mulroney est bien loin de jouir d'un mandat aussi large que celui que vient d'obtenir monsieur Reagan.

Ma question au premier ministre est la suivante: Est-ce que le premier ministre a l'intention de convoquer le plus tôt possible une conférence des premiers ministres des provinces afin de clarifier quelle sera la position des provinces dans ces négociations qui commenceront bientôt?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nonobstant le commentaire de l'opinion de l'éditeur de *La Presse*, je pense que vous seriez d'accord avec moi qu'il y a d'autres éditoriaux qui abondent dans le sens contraire. Il y a plusieurs grands journaux américains qui disaient dernièrement . . .

M. Malépart: Il y en a d'autres que les américains.

M. Mulroney: On parle des complexes, donc le député de Montréal—Sainte-Marie veut s'impliquer activement là-dedans.

Nous avons commencé au mois de novembre l'an dernier le processus d'inviter la participation des provinces là-dedans. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures continue le processus qui est en train d'être complété. Et lorsque ce sera terminé, il me fera plaisir d'aviser mon ami le député.

LES SUJETS NON NÉGOCIABLES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, lors des négociations avec les provinces, il y a des choses extrêmement importantes. Plusieurs des questions qui sont reliées aux négociations avec les États-Unis sont de juridiction provinciale. Je voudrais demander au premier ministre, parce que dans ce que je vais citer il y a plusieurs de ces questions-là, est-ce que le premier ministre entend respecter l'engagement qu'il a pris de ne pas mettre sur la table des négociations les offices de mise en marché des produits agricoles, le Pacte de l'automobile, les services sociaux ainsi que les industries culturelles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à de nombreuses occasions y compris le 26 septembre dernier, j'ai dressé les grandes lignes de la position canadienne, et cette position sera respectée.

[*Traduction*]

LA LÉGISLATION CONCERNANT LES MÉDICAMENTS BREVETÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, hier, à Washington, de nombreux sénateurs se sont opposés à nos lois sur les médicaments brevetés, des lois qui permettent aux consommateurs canadiens et aux personnes âgées d'économiser, chaque année, des milliards de dollars sur les médicaments sans marque de commerce. Le premier ministre va-t-il garantir aux Canadiens que son gouvernement ne fera aucune concession aux États-Unis en modifiant ces lois sur les médicaments brevetés, pendant ou avant les négociations sur le libre-échange?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire. Premièrement, le député parle de milliards, ce qui est tout simplement inexact, et il ne devrait pas le faire pour embellir sa question. Deuxièmement, le gouvernement a dit que s'il y avait le moindre changement législatif, le député devra, comme tout le monde, attendre la présentation du projet de loi en question.

M. Langdon: D'après nos recherches, il y a des milliards en jeu.

Des voix: Oh, oh!

LES EXPORTATIONS DE BOIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le sénateur Packwood a dit que le président Reagan avait gagné son vote lorsqu'il lui avait promis de prendre des mesures législatives pour «veiller à protéger le bois d'oeuvre». Le premier ministre trouve-t-il que cette attaque contre nos producteurs de bois tendre ouvre les négociations commerciales avec les États-Unis sous le signe de la bonne foi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'expert qui a parlé de milliards est sans doute celui qui avait prévu la perte de 100,000 emplois à l'occasion du dernier budget alors que 580,000 nouveaux emplois ont vu le jour.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je répondrais encore la même chose. Il n'y a pas de condition préalable. Bien sûr, nous reconnaissons que, dans toute négociation entre des gens civilisés, il faut faire des compromis. Voilà de quoi il retourne. L'enjeu est important. Nous croyons que les États-Unis et le Canada peuvent négocier une entente qui améliorera les possibilités de croissance économique d'un côté comme de l'autre.

• (1425)

Il ne s'agit pas de chercher à obtenir plus que l'autre. De bonnes négociations doivent être avantageuses pour les deux camps et se traduire par une croissance de l'emploi au Canada ainsi qu'une plus grande prospérité chez nous et dans toute l'Amérique du Nord. Voilà le but que nous visons.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Autrement dit, monsieur le Président, nos producteurs de bois d'oeuvre feraient mieux de se tenir sur leurs gardes.

M. Dick: Il n'a pas dit cela.

ON DEMANDE D'ÉTABLIR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre va-t-il confier aux députés un rôle comparable à celui qui va échoir aux sénateurs américains et accepter de mettre sur pied un comité parlementaire multipartite spécial qui surveillera le déroulement de ces négociations et fera régulièrement rapport à la Chambre?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je profite de la question du député pour rappeler, non seulement à la Chambre mais aussi au public, les grandes réformes que nous avons apportées à la Chambre pour donner aux comités parlementaires la possibilité de procéder eux-mêmes à leur mise sur pied. Ils peuvent établir leur propre programme et j'espère que le député y jouera un rôle constructif au lieu de trouver toujours à redire et de se montrer négatif comme il ne cesse de le faire à ce propos.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LIBYE—LE CONSEIL DONNÉ AUX CANADIENS DE QUITTER LE PAYS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au premier ministre. L'invitation que le secrétaire d'État a lancée aux Canadiens de quitter la Libye, a semé l'inquiétude. On dit même que l'invitation a suscité l'étonnement et provoqué la confusion dans le corps diplomatique international, c'est-à-dire non seulement celui du Canada, mais celui d'autres pays aussi. Pourquoi le secrétaire d'État a-t-il lancé un avertissement aussi exceptionnel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'on puisse parler d'avertissement exceptionnel. Il s'agit plutôt d'un conseil prudent et réfléchi, compte tenu de la situation, et il reflète le point de vue du secrétaire d'État aussi bien que celui du gouvernement du Canada.

L'OPINION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, hier soir, à l'émission *The Journal*, le secrétaire d'État a affirmé à deux reprises, et j'ai entre les mains la transcription: «L'accalmie ne durera peut-être pas». Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exprimait-il alors le point de vue du gouvernement et, si oui, sur la foi de quels renseignements le gouvernement peut-il faire cette déclaration?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, de toute évidence, le député de Westmount ne s'est pas entretenu avec son chef, car ce dernier a convenu hier soir avec le secrétaire d'État que cette mise en garde s'imposait. Il est vrai que le calme règne en Libye, mais la situation demeure délicate et c'est pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a invité les Canadiens à saisir cette occasion pour rentrer. Les raisons qu'il a exposées me semblent dictées par la plus grande prudence.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES ÉTUDES SUR L'IMPACT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question qui s'adresse au premier ministre, concerne les négociations sur le libre-échange. Je trouve regrettable que le gouvernement hésite à s'engager à établir une commission parlementaire spéciale à ce sujet. Le premier ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement entend faire du large éventail d'études effectuées sur l'impact économique, sur le plan des coûts et des avantages, du libre-échange pour diverses régions et industries du pays, dont les résultats sont demeurés secrets jusqu'à maintenant?

Le gouvernement entend-il partager ces renseignements avec les Canadiens maintenant que les pourparlers sur le libre-échange sont en cours, afin que les gens puissent donner leur avis en connaissance de cause, et quand va-t-il commencer à rendre publics ces renseignements?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): On a procédé, en effet, à de nombreuses études, monsieur le Président. Nous avons partagé avec les provinces le résultat de ces études jusqu'à maintenant et à divers degrés, nous en ferons part, sous le sceau du secret, aux membres des comités consultatifs sur le commerce qui ont été créés.

Nous n'avons pas, pour le moment, l'intention de partager ces études avec la population, car les États-Unis avec lesquels nous allons négocier, en profiteraient. Il est insensé de donner des armes, si l'on peut dire, aux gens avec lesquels on est sur le point de négocier. Il serait tout à fait ridicule de dévoiler notre jeu avant le début des négociations, et vous pouvez être certains que les Américains n'ont pas l'intention de nous faire part de leurs études à l'avance.

Questions orales

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE VEUT PAS DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS QU'IL DÉTIENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis franchement choqué de la déclaration du ministre, puisqu'il y a 25 millions de Canadiens qui seront exclus du processus, tel que le ministre nous l'a décrit.

Puisque le Conseil du patronat du Québec et l'Association des manufacturiers canadiens indiquent clairement qu'ils veulent que les études préparées sur l'impact du libre-échange sur leurs industries soient rendues publiques, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de partager ces renseignements avec le public et les industries touchées?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, des représentants de tous les secteurs de notre économie, notamment le secteur manufacturier, le monde ouvrier et l'agriculture, participeront au système de consultation minutieux que nous avons mis en place. Ils nous aideront à interpréter ces études. Leur participation sera pleine et entière.

M. Cassidy: Les Canadiens ordinaires n'auront pas leur mot à dire.

M. Kelleher: C'est ce que les Canadiens souhaitent et c'est la raison pour laquelle nous avons établi ce système.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES ATELIERS À MONCTON—L'AVENIR DU PERSONNEL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur les ateliers du CN à Moncton. Le ministre a une réputation d'homme d'honneur à la Chambre. Que faut-il faire pour le convaincre de tenir la promesse qu'il a faite au député de Moncton, auquel il a déclaré qu'il ne pouvait pas «appuyer une réduction massive du personnel du CN employé à Moncton»? Le ministre va-t-il honorer sa promesse du 7 juin 1985?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Moncton a très bien su porter à mon attention et à celle de notre caucus les préoccupations des travailleurs du CN à Moncton. Il l'a fait de façon très juste. Il n'a pas cherché à faire de l'esbroufe en vue de faire naître de l'anxiété et des craintes parmi les habitants de Moncton.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les trois ateliers principaux du réseau du CN ont une capacité excédentaire. La question est à l'étude. Le CN l'examine attentivement. Quand des ajustements s'imposeront, je suis sûr qu'ils seront faits de façon juste et acceptable.

M. Dingwall: Monsieur le Président, si les habitants de Moncton sont inquiets, c'est à cause de l'indécision du ministre, qui parle pour ne rien dire, au sujet des ateliers du CN à Moncton.

LES INSTANCES PRÉSENTÉES AU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Le ministre des Transports peut-il nous dire s'il a reçu des instances du gouvernement du Nouveau-Brunswick? Dans l'affirmative, quand les a-t-il reçues et quelle en était la teneur? Pourrait-il au moins donner ces réponses à la Chambre des communes?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, si nous prenions le député au mot, les ateliers du CN à Moncton auraient fermé il y a un an. Or, ils sont toujours ouverts. Nous essayons de remédier au problème de capacité excédentaire et envisageons diverses solutions. Le député devrait collaborer et faire des propositions constructives, au lieu de tout critiquer . . .

M. Dingwall: Répondez simplement à la question. Cessez de parler pour ne rien dire.

M. Mazankowski: . . . et d'utiliser cette affaire à des fins purement politiques.

M. Garneau: Vous devriez répondre à la question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT—L'INCIDENCE SUR LES ANCIENS MEMBRES DES FORCES ARMÉES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Beaucoup d'anciens membres des Forces armées éprouvent d'énormes difficultés à l'heure actuelle par suite des modifications qui ont été apportées à la Loi sur l'assurance-chômage stipulant que les revenus de pension doivent être considérés comme des revenus ordinaires. Le premier ministre ne conviendra-t-il pas que s'il attend le rapport de la Commission Forget sur cette question, il abdique carrément ses responsabilités à l'égard des hommes et des femmes qui ont si bien servi notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme l'ont déjà dit ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et d'autres ministres, nous sommes très conscients de ces préoccupations. Cette question et d'autres ont été renvoyées à la Commission Forget. D'autres questions ont été soumises à la Commission Forget au cours de l'enquête qu'elle est sur le point de compléter. Nous comptons recevoir le rapport de la Commission plus tard au cours de l'année et nous sommes disposés à examiner les recommandations qu'il contiendra et à y donner suite.

M. Deans: Il est inutile d'attendre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comment son gouvernement et lui-même peuvent-ils être assez cruels, insouciants et insensibles pour priver ces personnes des prestations d'assurance-chômage auxquelles elles ont parfaitement droit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ma réponse de tout à l'heure. Le député n'ignore pas que cette décision remonte à un an et demi. C'est surtout à cause de cette décision et des nombreux commentaires qu'elle a suscités que la Commission Forget a été établie.

M. Rodriguez: Est-ce elle qui gouverne désormais?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La question a été débattue par la Commission Forget. Nous comptons que la Commission va présenter un rapport là-dessus en temps opportun.

LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous dit toujours que la Commission Forget a été créée pour redresser, dans le régime d'assurance-chômage, des injustices créées par elle et par le ministre des Finances.

Pourquoi le ministre des Finances et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont-ils pris la décision de refuser de verser des prestations de chômage en totalité ou en partie à des membres retraitrés des Forces armées canadiennes, de la GRC et d'autres organismes? Allons au coeur de l'affaire. Pourquoi la ministre a-t-elle pris cette décision?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'irai droit au coeur de l'affaire. Le gouvernement a institué cette commission pour étudier plusieurs injustices et problèmes survenus au sein du régime d'assurance-chômage depuis 15 ans. C'est la raison pour laquelle on examine maintenant le régime d'assurance-chômage. Il ne faut pas préjuger les résultats de cette étude parce qu'il y aura une forte interaction dans les recommandations de la commission, j'en suis sûr. Si le député y avait réfléchi calmement, il serait d'accord avec moi.

M. Hopkins: J'y pense depuis le 8 novembre 1984, et je ne suis pas d'accord.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, pourquoi le ministre n'admet-il pas qu'il a présenté cette mesure sans débat au Parlement ni consultation parce qu'il se souciait de sa propre image et que lui et le gouvernement se fichaient pas mal des retraités des Forces armées canadiennes qui ont un faible revenu? Pourtant, ils avaient promis d'aider précisément ces gens-là pendant leur campagne électorale.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est de la pure foutaise. Les mesures que le gouvernement a prises pour aider les économiquement faibles prouvent que c'est de la pure foutaise. Nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants. Nous avons accéléré le versement de ce crédit.

M. Hopkins: Vous avez augmenté leurs impôts de 23 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député écoutait, il apprendrait peut-être quelque chose. Dans le dernier budget, nous avons instauré un crédit d'impôt remboursable pour les économiquement faibles. Ce crédit aidera les personnes . . .

M. Malépart: C'est du bluff.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de Montréal—Sainte-Marie dit que ce n'est pas suffisant. Il ne supporte pas la vérité.

M. Gauthier: Non, il a dit que c'était du bluff.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il ne supporte pas la vérité parce qu'il sait que la vérité blesse. Il sait que le gouvernement actuel est un de ceux à avoir fait le plus pour la justice sociale.

Des voix: Bravo!

L'INCIDENCE SUR LES MILITAIRES À LA RETRAITE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la suppression des prestations d'assurance-chômage aux militaires à la retraite. Le premier ministre a reçu une lettre de M. Cornelius Funk, qui a perdu maison et voiture et se voit acculé à la faillite parce qu'il n'a plus droit à ces prestations.

Quelle mesure le gouvernement entend-il prendre afin de protéger les militaires à la retraite que cette disposition accule à la faillite? Va-t-il cesser d'attendre les conclusions de la Commission Forget? Que compte-t-il faire pour protéger les membres des Forces armées qui ont pris leur retraite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais d'abord rectifier certains faits. Il est faux de dire que les prestations d'assurance-chômage ont été supprimées. Les nouvelles dispositions prévoient seulement que l'on compte comme revenu, aux fins de l'assurance-chômage, les pensions de retraite.

M. Deans: Pourriez-vous m'expliquer la différence?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les retraités qui touchent une faible pension ont droit aux prestations d'assurance-chômage. C'est ce que le règlement prévoit.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre. Puisqu'il a pu lire la lettre en question, me dira-t-il ce que le gouvernement compte faire pour protéger les militaires à la retraite qui sont en train de perdre leur maison et leurs biens à cause des compressions effectuées au titre de l'assurance-chômage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député oublie de mentionner que, aux termes de l'exposé économique du 8 novembre 1984, et sous la direction du ministre des Affaires des anciens combattants, le gouvernement a haussé les pensions des anciens combattants.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE SI LE MINISTRE PEUT ANNONCER DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, nous connaissons tous les problèmes et les difficultés que connaissent présentement les chantiers maritimes du Canada. Par conséquent, j'aimerais adresser ma question à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services, savoir s'il va y avoir bientôt des développements ou s'il a de bonnes choses à nous apprendre, surtout pour la Versatile Vickers, dans ma circonscription. Il y a des représentants qui sont ici aujourd'hui et ils aimeraient sûrement entendre de bonnes nouvelles, si le ministre en avait.

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, nous prévoyons avoir au cours des prochains mois des nouvelles à annoncer qui seront accueillies avec enthousiasme par les chantiers maritimes de Montréal. Toutefois, je peux annoncer que Montreal Vickers a été le soumissionnaire le plus bas dans le cas des offres reçues pour la réparation de deux destroyers, soit le *Skeena* et le *Sainte-Croix*. Je crois que déjà ce sont de bonnes nouvelles.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONDITIONS RELATIVES AU PAIEMENT DES PRESTATIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. S'il pouvait avoir du respect pour les 34,000 personnes qui attendent sa réponse.

Les 34,000 personnes au Canada qui ont subi des coupures des prestations d'assurance-chômage voudraient savoir comment il se fait que le premier ministre, lorsqu'il a fermé l'Iron Ore, s'est vanté d'avoir un bon régime de pension et que ces gens-là avaient le droit de retirer des prestations d'assurance-chômage et qu'aujourd'hui, il refuse aux employés des sociétés Philips, Wabasso, Dominion Textile, partout au Canada, de toucher des prestations d'assurance-chômage qu'ils ont payées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'étais dans le secteur privé, comme le critique financier du parti libéral et d'autres. Le chef du parti libéral était dans le secteur privé. Alors, nos dossiers à ce moment-là méritent d'être regardés attentivement par la population, y compris par le député.

Mais je peux vous dire qu'en ce qui concerne le paquet que nous avons bâti en faveur des employés de la compagnie minière IOC à Schefferville fut traité par les métallos et désigné par eux comme étant le programme de retraite le plus généreux au Canada.

L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'OCTROI DES PRESTATIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le premier ministre se vante d'avoir fait un régime de retraite grâce au gouvernement libéral. Mais aujourd'hui, il a fait ce régime pour sauver sa peau politique. Aujourd'hui, le premier ministre ne répond pas. Pourquoi refusez-vous aux employés de Philips, qui ont été mis à pied à Trois-Rivières, de retirer les prestations d'assurance-chômage, comme les libéraux l'avaient permis aux employés de l'Iron Ore? Pourquoi faites-vous de l'injustice à l'endroit de ces gens-là au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne faisons aucune injustice. Au contraire! Les raisons qui ont été . . .

M. Malépart: Vous ne connaissez pas le dossier! Ne vous énervez pas, vous ne le savez pas!

M. Mulroney: Alors, si on ne connaît pas le dossier, on va s'asseoir. Sauf pour vous dire que la justice de la situation a dû être évaluée par les électeurs de Schefferville qui sont dans la circonscription de Manicouagan et qui m'ont donné une majorité de 18,000 voix aux dernières élections.

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES PENSIONS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES À LA RETRAITE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Vu les difficultés qu'éprouveront les membres des forces armées à la retraite si le gouvernement désindexe leurs pensions, le gouvernement peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il n'appliquera pas cette mesure draconienne?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré à maintes reprises, nous réexaminons actuellement le régime de pension prévu par la Loi sur la pension de la Fonction publique ainsi que le régime des forces armées et de la Gendarmerie royale. J'ai toujours dit que ce réexamen se fait dans le respect total de l'engagement que nous avons pris, comme gouvernement et comme parti, d'être justes et équitables envers tous les intéressés.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre n'admet-il pas que le gouvernement ne respectera pas la promesse que la députée de Kingston et les Îles a faite, au nom de son parti, aux membres des forces armées en janvier 1982? Selon la députée, le parti conservateur devait s'opposer à toute mesure de ce genre si jamais les libéraux en proposaient une.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je rappelerai simplement au député que notre parti a déclaré que les régimes de pension publics devaient faire l'objet de réformes fondamentales. Ces réformes visent à assainir la situation financière des caisses de retraite dans le respect de l'équité et de la justice pour tous les intéressés. Tel est exactement le but du document dont le cabinet est actuellement saisi.

* * *

[*Français*]

L'AVORTEMENT

LA PROCÉDURE SUIVIE PAR LES COMITÉS DE L'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE—LE DÉCÈS D'UNE FEMME D'OTTAWA

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Justice.

[*Traduction*]

Les gens d'Ottawa ont appris récemment qu'une jeune femme était décédée tragiquement des suites d'un avortement, alors que le comité thérapeutique n'avait pas rencontré la patiente, pour parler des circonstances et des autres possibilités, avant l'avortement. Le ministre pourrait-il nous dire si notre gouvernement a le moyen de s'assurer que ces comités exercent sérieusement leurs responsabilités en vertu du Code criminel?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, cette question relève de l'administration des services médicaux et hospitaliers ce qui, bien sûr, est de compétence provinciale. La surveillance des comités de l'avortement thérapeutique dans les hôpitaux appartient aux gouvernements provinciaux. Je suis certain qu'ils auront eu connaissance de l'enquête du coroner et qu'ils agiront en conséquence, afin que les comités fassent leur travail conformément aux dispositions de la loi.

* * *

LES PENSIONS

LES PENSIONS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je poserai ma question au premier ministre. J'ai en main une lettre que la ministre a écrite du temps qu'elle était dans l'opposition, dans laquelle elle affirme que son parti et elle-même entendent s'opposer à toute tentative de la part du gouvernement de désindexer les pensions des membres des forces armées. Le premier ministre pourrait-il contredire la déclaration que le président du Conseil du Trésor a faite aujourd'hui et montrer ainsi aux gens qu'ils ont raison de croire que Flora MacDonald est en fait une . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration tient sa parole?

M. Skelly: Que faites-vous du programme des 6 et 5 p. 100?

M. Deans: C'était du temps où les libéraux présentaient ce programme.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration tient sa parole, à l'instar du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Vous réduisez les pensions.

M. de Cotret: Nous avons promis d'examiner de façon juste et équitable le régime de pensions du secteur public. Nous nous sommes engagés par ailleurs à bien administrer la caisse, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Nous tenons nos engagements. Nous avons promis de protéger les droits acquis des membres actuels des Forces armées, et nous tiendrons tous nos engagements.

LES INSTANCES PRÉSENTÉES AU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, s'il daigne y répondre. Il répond bien au président des États-Unis, et j'espère donc qu'il répondra . . .

M. le Président: A l'ordre! Le député a-t-il une question à poser?

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: C'est une façon d'être certaine d'obtenir une réponse.

M. le Président: La députée voudrait-elle bien poser une question?

Mme Copps: Le premier ministre refuse d'écouter son propre député d'Annapolis Valley—Hants.

M. Crosbie: La question!

Mme Copps: Il refuse d'écouter le député de Champlain.

Des voix: La question!

Mme Copps: Le premier ministre écoutera-t-il les membres des Forces armées canadiennes qui ont été forcés pour la première fois de notre histoire à marcher sur la colline du Parlement, ou prêtera-t-il au moins l'oreille aux redevances des membres de l'Association des femmes progressistes conservatrices du Nouveau-Brunswick, qui sont venues à Ottawa s'opposer à ces modifications injustes de l'assurance-chômage . . .

Des voix: Asseyez-vous!

Mme Copps: Va-t-il au moins les écouter?

M. le Président: A l'ordre! Il se peut qu'il s'agisse d'une question qui fasse suite à une question posée précédemment, mais elle n'a rien à voir avec la première question posée par la députée.

Mme Copps: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: La parole est au député de Yorkton—Melville.

Mme Copps: Vous ne devriez pas en rire, Brian; cela va vous hanter pendant bien longtemps.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Copps: Rappelez-vous M^me^ Denis.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Mme Copps: Rappelez-vous M^me^ Denis.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît des deux côtés. La parole est au député de Yorkton—Melville.

Mme Copps: Le premier ministre rit.

Des voix: Dehors!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle à l'ordre la députée de Hamilton—Est et ses collègues et je les invite à se comporter de façon convenable. La parole est au député de Yorkton—Melville.

* * *

• (1450)

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je vais essayer. Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, étant donné l'absence de la ministre de l'Énergie. Nous savons tous à présent pourquoi les consommateurs d'essence ne bénéficient pas pleinement de la chute du cours du pétrole brut. M. Jack McLeod, le président de Shell Canada, vient d'annoncer que sa compagnie retient jusqu'à 4c. le litre de l'argent des automobilistes afin d'accroître les bénéfices des actionnaires. Le ministre pourrait-il téléphoner tout de suite à M. Bill Hopper, de Petro-Canada, pour lui demander de prendre les devants et de réduire d'au moins 4c. le litre le prix de l'essence, afin que les consommateurs puissent réaliser toutes les économies auxquelles ils ont droit?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il y a lieu de rappeler une ou deux choses. D'abord, le gouvernement fédéral ne fixe pas le prix de l'essence; il ne l'a jamais fait et ne le fait pas maintenant. Ensuite, la ministre de l'Énergie a télégraphié aux compagnies pétrolières pour leur demander de faire bénéficier les consommateurs des réductions de prix. Il est évident que la chose s'est faite, car les prix de l'essence seulement dans Toronto sont passé de 50 à 36c. le litre, soit une réduction de 13 à 14c. le litre, ce qui revient à 59c. le gallon. Les consommateurs bénéficient donc du cours moins élevé du brut.

ON PRIE LE PREMIER MINISTRE DE DEMANDER AU PRÉSIDENT DE SHELL CANADA DE RÉDUIRE LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme il est l'ami des grandes entreprises, il pourra peut-être répondre à la question . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre. Je tiens à préciser dès maintenant que, comme le savent tous les députés, les questions s'adressent au gouvernement. Le député de Yorkton—Melville veut poser une question supplémentaire?

[*Français*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre du Canada est prêt à téléphoner à son ami Jack MacLeod, président de Shell Canada, et lui demander de réduire immédiatement le prix de son essence d'un minimum de 4c. le litre? Est-ce qu'il va le faire maintenant?

[*Traduction*]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je trouve fort curieux que, d'une part, le NPD réclame l'imposition d'un prix plancher pour assurer la survie des sociétés pétrolières, et que de l'autre, ils réclament des réductions de plus en plus importantes des prix pratiqués. Les revenus des sociétés sont investis dans la prospection. S'il nous est possible de poursuivre la prospection au Canada grâce à ces fonds, cela ne saurait que favoriser la création d'emplois au Canada, dans le secteur énergétique de l'Ouest, où nous en avons besoin.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES BARÈMES RÉGIONAUX UTILISÉS POUR LA RÉMUNÉRATION

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, lors de négociations avec l'AFPC, le gouvernement a enfreint le principe de la parité salariale pour un travail d'égale valeur. En effet, le principe contraire a été imposé au groupe des manoeuvres et hommes de métier, et ce sont les travailleurs de Terre-Neuve ainsi que de l'ensemble des provinces maritimes qui se retrouvent au bas de l'échelle. Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre estime-t-il que le gouvernement favorise la discrimination et «comment peut-on le justifier»?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de répondre au préambule de la question de mon collègue. Rien n'a été imposé à quiconque. Mon collègue sait fort bien que ces questions font partie des négociations. Environ le cinquième des fonctionnaires fédéraux sont rémunérés en fonction de barèmes régionaux, chaque fois qu'il est possible de comparer les taux de rémunération dans la Fonction publique fédérale avec les barèmes applicables pour le même type d'emploi dans les différentes régions. C'est une pratique qui remonte très loin, et le député n'a qu'à s'informer au sein de son parti, une pratique équitable qui tient compte de la rémunération accordée dans les différentes régions.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, c'est le ministre de la Justice qui, dans une lettre adressée il a deux semaines au président du Conseil du Trésor, a parlé de discrimination et a demandé: «Comment peut-on le justifier?»

Des voix: C'est honteux.

M. Baker: Je suis d'accord avec le ministre de la Justice. Comment le gouvernement peut-il justifier ce que le ministre de la Justice dénonce comme injuste?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, lors de nos négociations avec l'AFPC, nous avons pu nous entendre pour réduire de 22 à 16 le nombre de régions; les négociateurs ont accepté cette réduction, laquelle a été ratifiée par l'ensemble des membres. Par la suite, des travailleurs ont voulu savoir s'il y aurait d'autres réductions au cours de l'application de la convention. J'envisage toujours la question avec une grande ouverture d'esprit et je suis prêt à en discuter avec les intéressés. Je les ai même invités à me rencontrer. En ce qui concerne les résultats que nous avons obtenus dans le domaine des relations de travail, l'opposition n'a pas à nous faire la leçon.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAUX FINANCÉES PAR LA CIA—ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement divulguera-t-il le rapport de l'enquête effectuée par le conseiller spécial, M. George Cooper, visant à établir si le Canada était au courant des fameuses expériences de lavage de cerveaux financées par la CIA qui ont été pratiquées sur neuf citoyens canadiens ou s'il y a participé?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Il y a environ trois semaines maintenant, nous avons reçu le rapport que j'ai commandé pour tirer au clair cette affaire sur laquelle le gouvernement précédent avait fait la sourde oreille. Nous sommes en train d'étudier ce rapport, certains de mes collègues et moi-même. Nous devons agir au mieux non seulement des intérêts des Canadiens, mais aussi des plaignants aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis. Lorsque nous en aurons terminé avec cet examen, nous communiquerons avec les représentants de la partie demanderesse pour faire le point avant d'annoncer notre décision. Le gouvernement actuel agit au grand jour sans craindre d'exposer les faits tels qu'ils sont à la population du Canada.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REMETTRE UN EXEMPLAIRE DU RAPPORT À L'AVOCAT DES VICTIMES DES EXPÉRIENCES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puis-je demander au ministre de la Justice s'il ne pourrait pas, compte tenu des circonstances, remettre un exemplaire du rapport à l'avocat des neuf personnes concernées, ce qui lui permettrait de prendre la décision la plus éclairée possible au nom des intéressés car il s'agit d'une affaire très grave qui devrait être résolue maintenant?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je prends note de cet avis à titre d'instance et j'assure au député que si nous décidons de rendre ce rapport public, nous ne manquerons certes pas d'en remettre d'abord un exemplaire au représentant des demandeurs.

Questions orales

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LE NOMBRE DE POLONAIS ACCRÉDITÉS POUR TRAVAILLER AU CONSULAT D'ETOBICOKE—LAKESHORE

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Les travaux de construction en cours au consulat de Pologne situé dans Etobicoke—Lakeshore auront pour effet d'en doubler la superficie, même si aucune raison apparente n'existe pour justifier cette activité accrue. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a autorisé une augmentation du nombre des représentants du gouvernement polonais accrédités pour travailler à ce consulat?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, deux critères sont utilisés par le ministère pour effectuer l'évaluation du besoin de personnel. Je pense ici à la réciprocité et à l'évaluation des besoins.

En ce qui concerne le consulat déjà mentionné, je dirai à l'honorable député que nous avons recommandé récemment le transfert d'un poste du consulat de Toronto à celui de Montréal.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE S'IL Y AURA DES NÉGOCIATIONS SÉPARÉES AVEC LES AMÉRICAINS SUR LE BOIS MOU

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui n'a pas répondu tout à l'heure à la question que lui posait mon collègue de Winnipeg—Fort Garry. Je la lui répète donc: Y aura-t-il, oui ou non, des négociations séparées avec les Américains sur le bois mou ou est-ce que le sénateur Packwood a été trompé par le Président des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore ce que le Président aurait pu dire au sénateur Packwood. Tout ce que je peux dire à mon honorable ami—et il pose sa question avec beaucoup plus de précision que son ami de Winnipeg—Fort Garry—c'est que nous avons une entente avec le gouvernement des États-Unis d'entamer le processus de négociations sans condition préalable. C'est dans cet esprit-là que nous allons aborder le tout.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Présient, le premier ministre veut-il jouer sur les mots? S'il s'est entendu avec le Président des États-Unis pour qu'il n'y ait pas de condition préalable, est-ce que cela veut dire qu'ils se sont entendus sur toute une série de conditions . . . postconditions et que, par conséquent, il y en a des conditions? Le premier ministre y faisait peut-être allusion en conférence de presse lorsqu'il a parlé de *trade-off*, de concessions. Peut-être qu'il dit qu'il n'y a pas de préconditions, mais il y a peut-être toute une série de conditions engagées d'avance que l'on discutera une fois que les négociations seront entamées, et quelles sont ces conditions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux dire à mon ami qu'il n'en est pas question. Lorsque j'ai mentionné que nous n'avions pas de condition préalable, il n'y a pas d'autre genre de condition qui s'y greffe non plus.

Hier, je mentionnais dans la discussion que mon expérience personnelle, l'expérience de n'importe qui dans le domaine . . . il sait fort bien que, dans une discussion aussi complexe, qui implique 150 milliards de dollars par année de commerce entre les deux pays, que dans les négociations il y aura des échanges de vues, des compromis. C'est la nature même d'une négociation féconde. Alors, *a priori*, on dit: Je ne toucherai pas cela ou je ne ferai pas cela, on verra. Mais nous savons qu'il y aura des échanges d'opinions et de vues tout au long de l'étude du dossier. On espère que l'aboutissement ultime du dossier sera très favorable au Canada et aux États-Unis.

Si ce n'est pas le cas, les Canadiens décideront de ne pas l'accepter et les Américains feront de même. Mais nous sommes persuadés qu'une négociation sérieuse et adulte va faire en sorte que la richesse commune du territoire sera majorée et nous allons, ici, au Canada, créer une nouvelle dimension de richesse et de nouveaux emplois pour les Canadiens par le biais de cette négociation bilatérale.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE TERRORISME—LA RÉPONSE DU MINISTRE À UNE QUESTION

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, si vous vous proposez de faire une déclaration sur la question que je vous ai signalée hier, pourriez-vous remettre votre déclaration à plus tard étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est absent de la Chambre? Je crois comprendre que vous avez entrepris de vérifier les «bleus».

M. le Président: Comme le député le sait, quand le Président est prié d'examiner une question dans la transcription, s'il estime devoir revenir sur une question, il le fait.

LA RECEVABILITÉ D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vous demande de vérifier les «bleus» car, du côté de l'opposition, nous avons été étonnés quand vous avez dit que la seconde question de ma collègue la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) n'était pas supplémentaire à la première qu'elle a posée. La difficulté vient peut-être du bruit qu'il y avait à la Chambre, mais auriez-vous l'obligeance de vérifier les «bleus»? Selon nous, la seconde question portait sur le même sujet que la première et en découlait directement.

M. le Président: Je vérifierai. Si ma mémoire est bonne, la première question que j'ai entendue avait trait à la désindexation des pensions et la seconde aux prestations d'assurance-chômage. C'est ce que j'ai entendu, mais je vérifierai volontiers les «bleus».

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre est-il en mesure de nous annoncer le programme pour la semaine prochaine? Sinon, voudrait-il nous dire quand se tiendra une réunion des leaders parlementaires pour en discuter?

Une voix: Où est Lewis?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): En l'absence du leader adjoint . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: J'ai l'intention d'inviter le député qui, à titre de leader adjoint de l'opposition officielle, agit au nom du député de Windsor-Ouest (M. Gray), de même que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et les membres de leur personnel à venir prendre le thé et discuter des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine.

J'espère que la Chambre donnera son consentement unanime quand on invoquera le Règlement dans le courant de la journée pour annoncer les résultats de cette réunion.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Que le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, avant la pause de midi, j'essayais d'expliquer certaines des inquiétudes que nous éprouvons à l'égard de la teneur de ce projet de loi.

A mon avis, nous pouvons démontrer que cette vente n'est pas nécessairement dans l'intérêt de l'économie du Canada.

Elle ne sert certainement pas les intérêts des employés des Arsenaux canadiens qui s'inquiètent au sujet de leur pension et de leur sécurité d'emploi. En outre, comme à la suite de cette vente, ils ne seront plus visés par le même Code du travail, ils craignent de se retrouver sans agent négociateur et que leur convention collective ne soit pas protégée pendant la période de transition.

Je m'inquiète de voir que le gouvernement n'a pas cherché à parvenir à une entente satisfaisante avec SNC ou à faire savoir à cette société tout ce que représentait l'achat des Arsenaux canadiens. De toute évidence, le gouvernement a voulu profiter de sa majorité pour faire adopter ce projet de loi sans tenir compte de ses conséquences pour les employés.

Les Arsenaux canadiens Limitée avaient de bonnes relations de travail et je crois que c'est également le cas de la nouvelle société. Le gouvernement est toutefois prêt à opérer ce transfert sans veiller à ce que ces bonnes relations de travail soient maintenues. Si le député du parti libéral et moi n'avions pas retardé l'adoption du projet de loi et insisté pour tenir des négociations avec le groupe SNC, il est fort possible que les employés des Arsenaux canadiens auraient été prêts à faire la grève pour protester contre le traitement injuste dont ils ont fait l'objet au cours de cette période de transition. Ce n'est pas le genre de société que SNC pensait acheter.

Les députés se rappellent peut-être la manifestaton faite sur la colline par les employés des Arsenaux canadiens. Il est déjà incroyable qu'ils aient jugé utile de recourir à cette mesure. Les manifestants portaient des macarons disant qu'ils étaient membres d'un syndicat explosif. Ce qu'ils voulaient dire, c'est que l'agitation ouvrière est très dangereuse dans leur domaine et que le gouvernement aurait donc dû veiller à prendre toutes les mesures nécessaires avant de procéder à la vente.

Le projet de loi en est à l'étape de la troisième lecture et c'est donc la dernière fois que nous pourrons en discuter. Pouvons-nous espérer voir le gouvernement agir plus prudemment à l'avenir à l'égard des privatisations? Dans l'affaire qui nous intéresse, il y a eu des gaffes à toutes les étapes. Ce projet a été mal planifié et on a vraiment fait preuve de négligence à l'égard des employés concernés, qui n'ont pas participé aux négociations. Tous le processus est resté secret au point où ceux qui y ont participé se sentaient mal à l'aise. Même les ministériels ont eu l'impression d'être mal informés.

• (1510)

Je veux parler de la procédure pendant quelques instants car elle est essentielle aux préoccupations du gouvernement relatives à la vente future des sociétés d'État. Les choses se passeront peut-être plus en douceur à l'avenir car le gouvernement a tiré la leçon de cette affaire qu'il a menée de façon déplorable.

Je voudrais exposer à la Chambre la sorte de procédure qui aurait dû être adoptée, à mon avis. D'abord, lorsqu'il a pris la décision de vendre, le gouvernement aurait dû satisfaire aux conditions prévues à l'article 99 de la Loi sur l'administration financière et obliger le ministre à déposer à la Chambre sa directive adressée à la société. Dans ce cas précis, le gouvernement n'a pas respecté la loi du pays, car il n'a pas déposé à la Chambre une directive annonçant que cette société allait être vendue. Je sais que le ministre a laissé entendre qu'il n'était pas tenu de le faire, mais la loi stipule qu'il doit le faire. Le ministre n'a pas satisfait à ces conditions. S'il l'avait fait, tout le monde à la Chambre aurait été au courant de ce qui se préparait. C'est caractéristique de l'arrogance du gouvernement qu'il refuse de respecter les lois du pays.

Ensuite, le processus et les critères d'adjudication auraient dû être entièrement dévoilés, peut-être en même temps que la directive prévue par la Loi sur l'administration financière. La population, les employés et tous les acheteurs éventuels ont droit à ce genre d'information.

En même temps, le gouvernement aurait dû saisir le Parlement d'un projet de loi—non pas après, mais bien avant de vendre l'entreprise—l'autorisant à vendre la société, lequel aurait été débattu par le Parlement. Le gouvernement se montre très arrogant en demandant au Parlement d'adopter un projet de loi constituant la société, pour présenter ensuite un autre projet de loi tendant à annuler le premier parce qu'il a déjà vendu la société en question. Le projet de loi autorisant la vente de la société aurait dû être adopté avant le processus d'appel d'offres. Et ce projet de loi aurait dû apprendre à l'entreprise adjudicataire qu'il lui faudrait respecter une certaine convention collective et assurer la continuité des avantages sociaux des employés. Le projet de loi ne prévoyait rien de tout cela et dans ce cas d'aliénation, cela ne s'est fait que lorsque le gouvernement et l'acheteur n'eurent plus le choix. L'acheteur avait déjà soumissionné lorsqu'il a su que la convention collective des employés posait des problèmes. Cela prouve manifestement, à mon avis, l'incompétence du gouvernement.

Le projet de loi devrait prévoir un prix que le gouvernement croit correspondre à la valeur de la société de sorte que, lorsque les soumissions sont présentées, le Parlement puisse prendre une décision en sachant bien que la société n'est pas cédée par favoritisme par le gouvernement. Avant de faire l'appel d'offres, le gouvernement aurait dû établir une échelle de prix de vente acceptables pour la société. Le gouvernement ne devrait pas prêter le flanc à la critique. Il devrait dire: «Voici quelle est la valeur de la société. Que le Parlement l'examine». Il lancerait ensuite les appels d'offres. S'il n'obtenait pas ce montant, il pourrait retarder la vente ou révéler au Parlement les raisons pour lesquelles il ne peut obtenir le prix demandé.

Le projet de loi, et peut-être aussi les documents de l'appel d'offres, devrait établir les règles concernant les employés. Les critères fixés pour les offres devraient être repris dans les conditions de vente afin d'éviter une situation semblable à celle de la transaction à l'étude, car, pendant plusieurs mois après la conclusion de la vente, des négociations se sont poursuivies entre la SNC, le gouvernement du Canada et les employés. C'est inadmissible. Si les conditions de vente énoncent les droits contractuels et acquis des employés et prévoient la protection de leur régime de pension et des droits garantis dans la Loi sur la pension, ces dispositions pourraient ensuite figurer au contrat de vente et l'acheteur saurait à quoi il s'engage.

Enfin, avant la conclusion de la vente, le Parlement devrait pouvoir consulter toute l'information concernant le prix et les conditions de vente. Ces conditions devraient alors être rendues publiques, si possible, pour que personne ne puisse soupçonner le gouvernement ou le Parlement du Canada de profiter de la transaction pour faire du favoritisme. Je crois que le contrat conclu par la société et le gouvernement du Canada devrait être du domaine public pour que tout le monde puisse constater que la transaction est honnête et avantageuse.

C'est ainsi qu'il faudrait s'y prendre, selon moi. Tout d'abord, les documents nécessaires devraient être déposés à la Chambre. Ensuite, le projet de loi serait étudié et adopté, après quoi, le Parlement donnerait au gouvernement l'autorisation de vendre. Le gouvernement ne pouvant pas créer de sociétés sans autorisation, pourquoi pourrait-il les vendre sans autorisation? Les documents d'appel d'offres devraient être rendu publiques. Le gouvernement devrait négocier ensuite la vente selon les dispositions que le Parlement aurait établies. L'acheteur une fois connu et le prix de vente convenu, le gouvernement devrait à nouveau consulter le comité, comme il l'a fait, du moins partiellement, dans le cas de de Havilland.

Enfin, l'entente devrait être du domaine public et elle le sera, bien entendu, si l'on procède comme je viens de le décrire. Avant toute nouvelle aliénation ou privatisation, il nous faut établir un mécanisme qui soit acceptable aux employés, aux députés et au gouvernement.

• (1520)

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion de M. McInnes:

Que le projet de loi C-87, visant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit lu pour la 3e fois et adopté.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. McInnes, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 242)

POUR

Députés

Allmand	Gérin	McCrossan
Andre	Gormley	McCuish
Attewell	Graham	McDermid
Bernier	Gray	McInnes
Bertrand	(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	McKenzie
Blackburn	Greenaway	McKinnon
(Jonquière)	Guilbault	McMillan
Blenkarn	(Saint-Jacques)	Merrithew
Bouchard	Gurbin	Murta
Boyer	Hamilton	Nicholson
Bradley	Hawkes	(Trinity)
Brightwell	Henderson	Nickerson
Browes	Hicks	Nielsen
Chartrand	Hnatyshyn	Nowlan
Cook	Hopkins	Nunziata
Cooper	Horner	Oberle
Copps	Howie	Ouellet
Corbett	James	Pennock
Côté	Jelinek	Plamondon
(Lac-Saint-Jean)	Jepson	Prud'homme
Crofton	Johnson	Reid
Crosbie	(Bonavista-Trinity-Conception)	Rompkey
(Saint-Jean-Ouest)	Johnston	Rossi
Crosby	(Saint-Henri-Westmount)	Scott
(Halifax-Ouest)	Joncas	(Victoria-Haliburton)
Crouse	Jourdenais	Scott
Darling	Kempling	(Hamilton-Wentworth)
Daubney	Kilgour	Scowen
de Cotret	Kindy	Taylor
Desrosiers	King	Thacker
Domm	Ladouceur	Towers
Edwards	Landry	Tremblay
Epp	Lanthier	(Québec-Est)
(Provencher)	Lawrence	Tupper
Fennell	Layton	Turner
Ferland	Lewis	(Ottawa-Carleton)
Fontaine	MacKay	Valcourt
Forrestall	Malépart	Vankoughnet
Foster	Mantha	Wilson
Fraser	Marchi	(Swift Current-Maple Creek)
Fretz	Mayer	Wilson
Gagliano	Mazankowski	(Etobicoke-Centre)
Gagnon	McCain	Winegard
Garneau		Wise
Gass		Witer—118.
Gauthier		

CONTRE

Députés

Benjamin	Epp	Murphy
Blackburn	(Thunder Bay-Nipigon)	Nystrom
(Brant)	Heap	Orlikow
Cassidy	Hovdebo	Rodriguez
Deans	Keeper	Young—13.

● (1550)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—L'emploi *a*) La diminution des effectifs dans le secteur de la formation professionnelle en Nouvelle-Écosse *b*) On demande des fonds supplémentaires; le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)—L'expansion industrielle régionale—La papeterie de Matane *a*) La position du gouvernement *b*) L'entente permettant la réalisation de la papeterie de Matane—La position du gouvernement; et le député de Mississauga-Nord (M. Horner)—Les communications—Les factures de téléphone de Bell Canada—L'interdiction de payer comptant.

● (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement s'il peut maintenant nous dire ce que la Chambre peut espérer la semaine prochaine.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous allons maintenant passer à l'étude du projet de loi C-45. Si nous ne terminons pas cet après-midi, nous continuerons demain. Après cela nous prendrons le projet de loi C-96 pour la deuxième lecture, puis le projet C-75 à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Nous verrons avec quelle rapidité nous avancerons et je pourrai peut-être reprendre la parole lundi pour annoncer ce que nous ferons le reste de la semaine.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) désire-t-elle poser une question relative aux travaux de la Chambre?

Mme Copps: Oui, monsieur le Président, pour un rappel au Règlement. Pouvez-vous laisser figurer au compte rendu le fait que le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) s'est opposé à ce que nous arborions à la Chambre les autocollants contre le génocide arménien?

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Collés ici, sur les bancs d'en avant!

M. le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pourrait-il faire plaisir à la présidence et retirer . . .

M. Prud'homme: Pour vous faire plaisir.

M. le Président: Merci.

M. Prud'homme: Je vais l'envoyer au député.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je remercie le député de Saint-Denis.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Je me demandais quand nous aurions une journée d'opposition, où nous pourrions débattre de certaines des importantes questions que nous aimerions soumettre à la Chambre. Le ministre pourrait-il nous dire quand il envisage de nous accorder une journée? Il reste encore 13 journées à placer dans les quelque deux mois qui restent et nous souhaiterions être informés à l'avance.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est une très bonne question.

M. Blackburn (Brant): S'il vous plaît!

M. Hnatyshyn: Je m'en préoccupe depuis notre retour des vacances de Pâques.

M. Blackburn (Brant): Je sais que vous devez y penser dans vos nuits d'insomnie.

M. Hnatyshyn: J'ai fait tout mon possible pour faire adopter d'importantes mesures législatives. Si nous en adoptons rapidement un certain nombre, je donnerai à l'opposition tout le temps qu'elle veut.

M. Gauthier: Je sais, les deux dernières semaines!

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue le jeudi 17 avril 1986, de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la proposition d'amendement de Mme Copps (p. 833).

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir cet après-midi sur le projet de loi C-45 qui veut établir un régime de relations collectives entre l'employeur et les employés du Sénat et de la Chambre des communes.

Il est évident que ce projet de loi est très important. Il est très important parce que, pour la première fois, il va reconnaître par un texte législatif, un droit fondamental aux travailleurs qui oeuvrent ici, sur la Colline parlementaire, à savoir, qu'ils ont le droit de s'associer et qu'ils ont le droit d'être représentés par un président de leur syndicat et par des officiers de leur syndicat pour défendre leurs intérêts.

Ma collègue, la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) a présenté un amendement qui voudrait que le projet de loi ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit lu plutôt dans un mois, à compter de ce jour. Pourquoi voulons-nous que ce projet de loi ne soit lu que dans un mois? C'est parce qu'il est évident que nous voulons donner la chance aux représentants des employés de la Colline parlementaire et à l'employeur de s'entendre sur des modalités qui pourraient satisfaire les deux parties.

Le projet de loi déposé par le gouvernement ne satisfait pas nos employés de la Chambre des communes. Nous avons tous reçu un document à cet effet nous disant clairement . . . si je peux mettre la main sur ce document, il a été envoyé à tous les députés du Parlement ainsi qu'aux sénateurs, je n'en ai ici qu'une copie que je voudrais vous lire très rapidement. Cette copie de ce document qui nous a été envoyée et signée par M. Jacques Audette dit, et je cite:

> Vous serez bientôt appelés à vous prononcer sur le projet de loi C-45, la Loi sur les relations de travail au Parlement. En tant que premiers intéressés, les employés de la Colline du Parlement vous demandent de prendre en considération les sérieuses préoccupations que suscite ce projet de loi.

Et cette lettre fait état d'un certain nombre de points qui ne retiennent pas vraiment l'approbation de nos employés, savoir:

> Les questions qui nous préoccupaient le plus, et qui continuent à nous préoccuper, sont la classification, les descriptions d'emploi, les concours, les promotions, les mutations et la crainte d'être mis à pied ou renvoyés. Il s'agit de questions dont la solution a toujours été laissée à l'entière discrétion de la direction et qui ont donné lieu à de graves abus. Beaucoup d'entre nous sont incorrectement classifiés et, souvent, ne possèdent pas de description de leur emploi. Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont posé en vain leur candidature en vue d'une promotion ou d'une mutation, parce que les règles du concours ont été modifiées arbitrairement en cours de route.

Je cite toujours M. Audette, le président de la section locale de cette association des employés du Parlement.

À la lecture même de ce document, monsieur le Président, on se rend compte que le projet de loi C-45 ne fait pas l'unanimité. Non seulement il ne fait pas l'unanimité, mais il provoque un certain nombre d'objections majeures de la part des employés.

Ce qui me paraît assez important, et je veux citer un autre paragraphe de la lettre:

> Il est possible de régler les problèmes par le biais de la négociation collective aux termes du Code canadien du travail. Toutefois, le projet de loi C-45 ne nous permettrait pas de disposer efficacement d'aucune des questions susmentionnées. En ne nous permettant pas de négocier la classification ou de renvoyer les problèmes de dotation à l'arbitrage, vous maintiendrez le *statu quo*.

M. Audette termine en disant, et je cite:

> Qui dit *statu quo*, dit baisse du moral des employés et sources de problèmes pour nous tous.

Vous savez qu'il y a eu des représentations devant les tribunaux et que pas plus tard qu'aujourd'hui, la Cour d'appel fédérale a rendu jugement sur cette cause entre la Chambre des communes qui était la demanderesse et le *Canada Labour Relation Board and The Public Service Alliance of Canada*.

• (1610)

Le jugement a été rendu aujourd'hui par le juge Pratte et je crois qu'il représente un élément nouveau important dont il faut tenir compte maintenant. Et ce que je crois qui est essentiel c'est donc que la motion de reporter d'un mois l'adoption de ce projet de loi par ma collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) devient d'autant plus pertinente.

Il m'apparaît absolument essentiel que si nous sommes pour donner par loi un nouveau statut à nos employés de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque, il faudrait tout de même en le faisant que nous ayons un minimum d'appui et de satisfaction de nos employés.

Or, je crois qu'une des questions fondamentales qui a troublé le gouvernement et qui l'a empêché d'établir un projet de loi qui mettrait ces employés du Parlement sous le régime du Code canadien du travail, c'est parce qu'en vertu du Code canadien du travail ils auraient le droit de grève. Et je pense ne pas fausser l'idée du gouvernement conservateur en disant que cette idée, cette possibilité que les employés du Parlement puissent un jour faire la grève a tellement fait frissonner nos amis du gouvernement qu'ils ont décidé de ne pas mettre sous l'empire du Code canadien du travail les employés du Parlement, mais plutôt de les mettre sous l'empire de la loi sur les relations de travail de la Fonction publique.

Est-ce qu'il y a quorum, monsieur le Président? Je regarde un peu partout parce que je me demande s'il y a quorum.

M. le vice-président: Nous allons procéder au compte.

Et les députés ayant été comptés:

M. le vice-président: Il n'y a effectivement pas quorum. Faites sonner le timbre.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. le vice-président: Il y a maintenant quorum. Le débat se poursuit. La parole est à l'honorable député de Papineau (M. Ouellet)

M. Ouellet: Il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue à mes collègues du côté du gouvernement. Je considère . . .

M. Gauthier: On est ici, nous autres! On veut que vous l'écoutiez! On veut que vous l'écoutiez comme il faut!

M. Ouellet: Je considère que ce projet de loi, qui va changer le régime des employés du Parlement, mérite l'attention et l'intérêt, en particulier, du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) qu'il me fait plaisir de voir revenir à la Chambre.

Mais je disais donc, monsieur le Président, que, malheureusement, cette question de ne pas vouloir donner le droit de grève a probablement amené le gouvernement à présenter un projet de loi qui ne répond pas dans sa forme actuelle aux espoirs et aux attentes des employés du Parlement. Or, . . .

[*Traduction*]

Je voudrais lire une note qu'on m'a transmise et qui pourrait être un heureux compromis. Le projet de loi C-45 ne reconnaît pas aux employés du Parlement le droit de faire grève, que leur reconnaitraît normalement le Code du travail du Canada. Cependant, les représentants des employés du Parlement ont fait savoir qu'ils sont disposés à renoncer à ce droit si l'on inclut dans le projet de loi C-45 une procédure d'arbitrage obligatoire, ce qui n'y est pas prévu pour le moment.

[*Français*]

Il m'apparaît très clair, monsieur le Président, que les craintes formulées par M. Audette, en particulier quant à la classification, quant à la promotion, quant aux mises à pied sont des points que nous ne pouvons prendre à la légère et qui méritent notre attention, et je ne peux faire autrement que d'intervenir en cette Chambre à ce moment-ci pour dire aux membres du gouvernement que dans cette première loi régissant les employés du Parlement ils devraient faire preuve de beaucoup plus de confiance envers ces employés du Parlement, envers ces centaines d'employés qui travaillent ici depuis des années d'une façon assidue, ponctuelle et qui n'ont vraiment jamais causé aucun trouble. On ne peut pas dire que les employés du Parlement sont des travailleurs récalcitrants, sont des gens qui ont perturbé le climat des relations de travail. Je pense que leur expérience passée, leur performance passée peuvent être garantes de l'avenir et je voudrais un peu plus de compassion et de compréhension de la part du gouvernement à leur endroit. Je pense que les possibilités d'en arriver à une entente entre l'employeur et les employés du Parlement sont évidentes. J'ai moi-même, à l'époque où je siégeais comme ministre du Travail, invité le Parlement à légiférer dans les plus brefs délais pour donner à nos employés de la Chambre des communes le syndicat qu'ils voulaient avoir, le statut légal qu'ils désiraient et de le faire avant que cette cause ne soit portée devant le Conseil canadien des relations de travail. Je ne peux pas faire autrement que dire que nous avons trop tardé, aussi bien ce gouvernement que le gouvernement précédent, à réaliser que les employés du Parlement avaient toutes les raisons du monde de vouloir se regrouper pour mieux se défendre. L'ancien gouvernement aurait dû présenter un projet de loi bien avant que cette question ne soit présentée au Conseil canadien des relations de travail, et l'actuel gouvernement aurait dû négocier avec les représentants des employés du Parlement et présenter un projet de loi plus acceptable que la Loi C-45 bien avant que l'on soit obligé d'entendre cette cause devant la Cour fédérale et la Division d'appel de la Cour fédérale.

• (1620)

Je regrette particulièrement certains aspects du projet de loi tel qu'il est devant nous et je dois dire que si nous pouvions avoir l'assurance de la part du gouvernement qu'il présenterait les amendements appropriés pour donner aux employés du Parlement certaines garanties qu'ils recherchent, et à mon avis de façon fort légitime, quant à la classification, quant aux descriptions d'emploi, quant aux promotions, quant aux mutations et quant aux congédiements. Je suis certain que de côté-ci de la Chambre aussi bien mes collègues du parti libéral que nos collègues du Nouveau parti démocratique seraient plus portés à procéder rapidement avec ce projet de loi. Mais ni le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), ni le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ne nous ont donné des indications claires et formelles que ce projet de loi pouvait être amendé dans le sens des revendications légitimes des représentants des employés du Parlement. Or, nous trouvons que ce projet de loi ne va pas dans le sens que nous aurions voulu, nous, du parti libéral, si nous avions été encore le gouvernement. Je peux vous dire certainement qu'en tant qu'ancien ministre du Travail . . . si j'étais encore ministre du Travail, je ferais des démarches pressantes auprès du président du Conseil

privé et du président du Conseil du Trésor pour que ce projet de loi soit amendé dans les plus brefs délais, selon les vues et les demandes des employés du Parlement.

Je trouve un peu surprenant voire même un peu aberrant que le ministre du Travail (M. McKnight) qui quand même a une responsabilité générale pour tous les travailleurs canadiens, mais en particulier pour les travailleurs qu'il côtoie tous les jours de la semaine sur la Colline parlementaire, ne se soit pas prononcé d'une façon plus claire et plus précise en faveur des employés de la Colline parlementaire. Je demande au ministre du Travail de se réveiller, de lire ce projet de loi, de lire surtout les revendications qui ont été formulées par les représentants de l'Alliance de la Fonction publique et plus particulièrement par les représentants des employés de la Colline parlementaire et qu'il fasse des pressions sur ses collègues afin que le projet de loi C-45 soit amendé de la bonne façon.

Mais le plus beau geste que l'on pourrait poser, monsieur le Président, à ce moment-ci, ce serait d'accepter la motion de ma collègue la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps), que ce projet de loi ne soit pas lu immédiatement, mais dans un mois, pour prendre ce mois pour en arriver à une entente négociée de bonne foi entre l'employeur et les employés de la Colline parlementaire. Je suis sûr que si on prenait ce mois pour s'asseoir, discuter franchement et en arriver aux compromis qui doivent intervenir, nous n'aurions pas l'obligation d'avoir un projet de loi débattu en cette Chambre. Mais, le gouvernement, après une entente intervenue entre l'employeur et les employés de la Colline parlementaire, pourrait revenir avec un projet de loi qui ferait l'unanimité dans cette Chambre et nous serions les premiers, nous, du parti libéral, à appuyer le gouvernement s'il pouvait obtenir cette entente à la suite de consultations et de négociations franches avec les représentants des employés du Parlement.

Je demande donc à cette Chambre de surseoir à ce débat un mois pour donner une chance au président du Conseil privé et au président du Conseil du Trésor d'indiquer dans les plus brefs délais à l'employeur qu'il faut s'asseoir avec les représentants de nos employés de la Colline parlementaire et régler une fois pour toutes cet appareil législatif qui devra les régir dans l'avenir.

M. le vice-président: Questions, commentaires. L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais, étant donné que le député de Papineau a quand même un peu d'expérience en tant qu'ancien ministre du Travail, qu'il explique à la Chambre quel sera le résultat, étant donné que le CCRT a décidé que oui, les employés avaient le droit en vertu du Code canadien du travail et que cela a été renversé, justement aujourd'hui, par la Cour, et cela sera peut-être poursuivi en cour, est-ce que ce serait vraiment possible pour un ministre de procéder avec un projet de loi comme le projet de loi C-45, étant donné que ce gros dossier d'information vient de sortir aujourd'hui même?

M. Ouellet: Evidemment, je ne sais pas ce que l'Alliance de la Fonction publique décidera à la suite de ce jugement. Il est sûr que cette décision en appel de la Cour fédérale peut entraîner peut-être un appel à la Cour suprême. Mais ce que j'ai essayé de dire dans mon intervention aujourd'hui, c'est que ce n'est pas par les tribunaux que nous devrions régler le cadre qui devrait prévaloir à l'occasion de cette première grande concession que l'employeur est prêt à faire aux employés de la Colline parlementaire.

Pour la première fois l'employeur, par l'entremise du gouvernement, dépose un projet de loi pour non seulement reconnaître le droit d'association mais aussi le droit de négocier une nouvelle convention collective, une convention collective qui leur donne des garanties et des protections essentielles.

Or, je me dis, tant qu'à faire cela, faisons-le de bonne foi de part et d'autre en s'assoyant à une table et en négociant un cadre approprié. Or, la décision de la division d'appel de la Cour fédérale ne fait que donner un éclairage du problème. Et je trouve que le procédé judiciaire à ce moment-ci est une façon, non pas de consultation, mais de confrontation. Si les parties se sentent obligées d'aller devant les tribunaux pour faire reconnaître leurs droits, c'est donc qu'il y a un manque de dialogue et un manque de compréhension entre les parties.

Je crois qu'au lieu de poursuivre cet exercice devant les tribunaux, il serait beaucoup mieux de la part de l'employeur de dire: Bon, nous avons gagné à la division d'appel de la Cour fédérale, mais cela ne veut pas dire que notre position est, partant, intraitable. Je dois dire justement que le fait qu'il a gagné devrait inciter l'employeur à être plus magnanime, à être plus conciliant, à être plus généreux envers les employés de la Colline parlementaire, à s'asseoir avec eux et à faire les compromis appropriés dans le projet de loi C-45 pour que tout le monde soit content: Et l'employeur et tous les employés de la Colline parlementaire ainsi que les députés du gouvernement comme ceux de l'opposition pourraient, à ce moment-là, à l'unanimité, voter sur un projet de loi amendé qui satisferait les parties en cause.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, à entendre les députés à ma droite, on se demande parfois si l'on n'est pas dans le monde d'*Alice au pays des merveilles*. J'ai été député de 1972 à 1980. Je sais que notre parti s'est employé à présenter des instances au député de Papineau (M. Ouellet) et à son gouvernement, et à exiger que les employés du Parlement aient droit à la négociation collective.

M. Epp (Provencher): Où étiez-vous hier quand nous avions besoin de vous?

M. Rodriguez: Je dois faire le travail des conservateurs. Ils étaient efficaces quand ils formaient l'opposition, mais maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ne savent que faire. Ils oublient leurs origines. Le gouvernement ne devrait jamais oublier ses racines. Il ne devrait jamais oublier qu'il a commencé du côté de l'opposition. Les conservateurs sont nés dans l'opposition et ils sont nés pour former l'opposition. Je pense qu'ils l'ont oublié.

M. McMillan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député pourrait-il nous dire s'il est jamais arrivé au NPD de former le gouvernement au niveau fédéral?

M. le vice-président: Je ne saurais voir là matière à faire un rappel au Règlement.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci, vivons d'espoir. Si nous continuons à prendre les bonnes décisions, ce ne sera qu'une question de temps, camarade. Soyez patient.

• (1630)

Je voudrais en revenir à la question que je souhaite poser au député de Papineau (M. Ouellet). Lorsque son parti était au pouvoir, il y avait constamment des grommellements et des rumeurs. L'honorable Lloyd Francis en a divulgué certains il n'y a pas si longtemps. On avait apparemment recours à des méthodes fort répréhensibles. Il est même arrivé à l'occasion qu'un libéral occupe un poste à la Chambre avant de devenir député. Personne n'ignore que ces méthodes, qui allaient tout à fait à l'encontre des droits collectifs des travailleurs de la Colline, ont toujours existé.

Nous, du Nouveau parti démocratique, avons constamment demandé au gouvernement d'accorder le droit à la négociation collective aux employés de la colline du Parlement. Le gouvernement libéral de l'époque, au sein duquel le député de Papineau était ministre, s'y est constamment refusé. Au moins, le gouvernement conservateur lui nous a saisi du projet de loi C-45. Je ne suis pas d'accord avec toutes ces dispositions. Je crois difficilement pouvoir souscrire intégralement aux mesures que les conservateurs pourraient prendre en matière de législation du travail. En fait, je doute que je pourrais y souscrire même à 75 p. 100. Mais au moins, les conservateurs nous saisissent de la question, afin que nous en discutions.

Les députés libéraux feignent maintenant un *mea culpa*. Ils parlent des lacunes du projet de loi et des droits inviolables des travailleurs. Cependant, lorsque le parti libéral était au pouvoir, c'est lui qui a le plus mal traité les travailleurs de la Colline. C'était horrible. Le député a-t-il été frappé par la foudre en passant des banquettes ministérielles à celles de l'opposition, ce qui aurait amené sa conversion?

M. Ouellet: Monsieur le Président, au début, le député a rappelé qu'il avait siégé à la Chambre quelque temps avant 1980. Il y est revenu. De 1980 à 1984, comme il était absent, il ne s'est peut-être pas rendu compte de ce que l'ancien gouvernement a fait en faveur de ses employés. Ainsi, le ministre du Travail a modifié les dispositions du Code canadien du travail concernant la sécurité. Les travailleurs avaient demandé une loi et on la leur a donnée.

Je veux simplement rappeler à mes collègues qu'une loi a été présentée à la Chambre en faveur des employés. Elle portait sur les droits à la santé et à la sécurité des employés fédéraux dont ceux du Parlement. Sauf erreur, c'était le projet de loi C-24. Au moins, la santé et la sécurité des employés de la colline étaient protégées.

M. Rodriguez: Et la négociation collective?

M. Ouellet: J'ai exposé mes vues publiquement à la Chambre des communes quand je faisais partie du gouvernement. J'ai demandé que la loi s'applique aux employés du Parlement. Par conséquent, je n'ai pas à défendre mes antécédents. Les faits sont assez éloquents.

Je tiens à dire à mes collègues du Nouveau parti démocratique qu'ils ne sont pas les seuls à avoir le droit de défendre les travailleurs. C'est une chose qu'ils ont parfois tendance à oublier. Ils ont peut-être de bons amis parmi les hautes instances syndicales, mais il n'en demeure pas moins que d'autres députés, de tous les partis, ont pris la défense des travailleurs. Ils les ont représentés et ont prêté une oreille favorable aux exigences des syndicats naguère et ils en font autant actuellement. Je peux assurer au député que je continuerai personnellement de lutter pour les travailleurs et pour satisfaire les exigences des syndicats au cours de ma carrière politique.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de participer, moi aussi, au débat sur le projet de loi C-45 concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat, à la Chambre des communes et à la Bibliothèque du Parlement.

Je constate que la question dont nous sommes saisis cet après-midi porte sur une motion proposant un délai d'un mois à la deuxième lecture de cette mesure, un mois au lieu de six mois, mais quelle que soit la période envisagée, je souscris à cette motion car ce projet de loi ne mérite certes pas de faire partie de nos lois.

Cette question est vraiment fondamentale pour nous s'il est vrai que nous nous intéressons aux droits du personnel de la colline du Parlement, et si nous tenons à leur assurer les conditions de travail et la vie professionnelle qui devraient être les leurs. Il s'agit de savoir comment, en tant que parlementaires, nous traitons ceux qui travaillent pour nous ici, ceux qui nous secondent dans l'administration des affaires publiques et dans les débats sur les questions nationales que nous sommes appelés à résoudre. Je pense aussi à ceux qui sont à notre service dans nos bureaux et à ceux qui nous aident à la Bibliothèque du Parlement. La question de savoir comment nous allons traiter ces personnes qui travaillent auprès de nous et avec nous pose de façon fondamentale la question de notre propre intégrité et de l'honnêteté avec laquelle nous nous comportons vis-à-vis d'autres personnes.

Après tout, le Parlement a établi dans le passé, à travers le Code canadien du travail, des dispositions régissant les travailleurs relevant du gouvernement fédéral en dehors de la Colline. Il est significatif que le Code du travail du Canada ait permis de nombreux progrès. Il visait à établir des normes de qualité pour les employés travaillant dans tout le pays dans des entreprises fédérales. Mais que dire cependant du fait que le Code canadien du travail n'a pas servi à déterminer les relations avec les employeurs des membres de la Fonction publique? Que dire du fait que le gouvernement du Canada a prétendu imposer aux travailleurs employés dans des entreprises régies par le gouvernement fédéral des normes élevées pour ensuite accepter des normes beaucoup moins élevées avec la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de notre pays? Il faut tout de même qu'il y ait une certaine hypocrisie dans ce genre d'initiative qui peut amener les dirigeants du pays, et bien plus encore les travailleurs et leurs syndicats, à s'interroger sur le droit d'un gouvernement, par le biais du Parlement, à imposer à ces diverses entreprises fédérales de telles normes alors que le gouvernement du Canada n'est pas prêt à se les imposer lui-même.

La question de la représentation des travailleurs de la Colline devient parfaitement claire maintenant que nous voyons l'Alliance de la Fonction publique pousser à l'organisation des travailleurs et chercher à faire établir par le Conseil canadien des relations de travail que le personnel du Parlement soit considéré comme faisant partie d'une entreprise fédérale de façon à être régi par les dispositions du Code canadien du travail.

• (1640)

Que dire du fait que la réaction du gouvernement à cela a été de transposer la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique pour ces employés? De cette matière leur droit à la négociation collective est limité de diverses façons extrêmement importantes. Ces travailleurs peuvent très bien avoir l'impression d'avoir des droits garantis alors qu'en fait dans toutes sortes de domaines vitaux ils n'ont pas la protection nécessaire. Je trouve que c'est une forme d'institutionnalisation de l'hypocrisie dont n'importe quel gouvernement devrait avoir honte. Je défie mes collègues d'en face de réfléchir sérieusement à cette question. Je les défie de se demander s'il est juste d'exiger des employeurs du pays des normes élevées alors que nous sommes prêts à accepter toutes sortes d'abus de traitement vis-à-vis de ceux qui travaillent pour nous quotidiennement.

Pendant la période réservée aux questions et observations, mon collègue de Nickel Belt a rappelé au député de Papineau (M. Ouellet) et à tous les députés à la Chambre que les abus à l'endroit des travailleurs sur la colline du Parlement ont prêté à controverse depuis un an et même davantage. Il a fait remarquer qu'on avait révélé publiquement des soupçons, des rumeurs et des allégations qui ne faisaient que circuler auparavant. Certains des pires cas d'abus relèveraient du harcèlement sexuel et du favoritisme et du népotisme; de telles allégations sont devenues monnaie courante sur la colline.

Mon collègue de Nickel Belt avait tout à fait raison de signaler qu'après avoir gouverné durant la majeure partie des deux dernières décennies, les libéraux avaient introduit le Code canadien du travail mais s'étaient contenté de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique pour les fonctionnaires. Ils n'ont pas vraiment réalisé de réforme de la loi ni offert de protection pour les travailleurs sur la Colline.

Il vaut la peine de voir quels ont été certains des résultats de cette négligence à légiférer. Je signalerai les cas suivants parmi un certain nombre de cas que nos employés ont dénoncés. Un poste de cadre était devenu vacant dans un service technique. Plusieurs employés ont voulu savoir quand se tiendrait le concours pour combler le poste. Il n'y a pas eu de concours. Puis le mari du chef d'une autre section du même service vint combler le poste—sur une base temporaire, bien sûr. On finit par annoncer un concours plusieurs mois plus tard. Le mari qui avait maintenant acquis de l'expérience fut embauché à titre permanent, et le grief présenté par les employés du service pour en appeler de ce cas de népotisme institutionnalisé fut rejeté.

Le cas suivant s'est produit dans un service de soutien dans lequel plusieurs employés occupaient des postes de surveillants à titre intérimaire. Ils exerçaient ces fonctions intérimaires depuis sept, cinq, trois et deux ans respectivement. On a dit à ces personnes qu'elles seraient rétrogradées de quatre échelons. Leur traitement a chuté de $21,000 à $17,000 par an. Au cours de la même période, de nouveaux surveillants ont été engagés sans concours. Lorsque les anciens surveillants suppléants ont essayé de faire des appels, ceux-ci ont été rejetés. C'est de l'abus, surtout dans le cas d'une personne qui occupe un poste de surveillant à titre de suppléant depuis sept ans. C'est révoltant, il n'y a pas de doute.

L'exemple suivant vient du service d'imprimerie. Le personnel de la Colline sait très bien que l'on n'engage plus. En fait, certains employés de ce service ont été mutés dans d'autres services fédéraux ou bien on leur a offert une prime pour prendre une retraite anticipée. On a toutefois engagé du personnel occasionnel dans ce service et dans un cas au moins, il existe un lien de parenté étroit avec la haute direction de ce service. Une fois de plus, cet abus à l'endroit d'employés expérimentés du service peut s'expliquer en partie par le népotisme.

Le cas suivant concerne les employés d'un service technique, qui ont été obligés de suivre des cours de formation pendant leurs congés ou pendant les fins de semaine, sans rémunération. Lorsqu'ils protestèrent, on leur a dit que les cours de formation étaient obligatoires et qu'ils n'avaient pas le choix. Des décisions aussi arbitraires de la part de surveillants montrent ce qui risque d'arriver aux travailleurs qui n'ont pas les droits qu'ils devraient avoir à titre d'employés: c'est une situation révoltante.

Je voudrais donner un dernier exemple des abus qui se sont produits. Un programme d'aide aux employés avait été mis en place pour le personnel de la Chambre des communes afin de leur offrir une soupape de sûreté. Compte tenu des exemples que je viens de citer, cette soupape était certainement nécessaire. Grâce à ce programme, les employés pouvaient faire appel à un conseiller compétent pour résoudre leurs problèmes personnels, de façon confidentielle. Au début de 1985, le conseiller a été congédié, son poste a été aboli et ce programme a été placé sous la responsabilité des infirmières. Un appel présenté au Président pour demander le rétablissement de ce poste a été rejeté. Le bureau du Président et l'administration de la colline du Parlement n'ont tenu aucun compte des pétitions signées par 1,500 employés. Je signale qu'il y avait en tout environ 3,600 employés sur la colline, du moins en 1984-1985 et que le chiffre de 1,500 représentait donc près de la moitié de l'effectif total.

Compte tenu des abus qui se sont produits et de ceux qui se produiront encore si les gestionnaires n'ont pas de comptes à rendre et que les employés ne peuvent pas interjeter appel, je voudrais examiner certaines des dispositions du projet de loi à l'étude. L'amendement à la motion propose le renvoi à un mois de cette mesure, ce qui pourrait la torpiller. J'ai relevé plusieurs lacunes en ce sens que le projet de loi ne permet pas de régler le problème de la classification. J'ai déjà signalé certaines des faiblesses de cette mesure. Néanmoins, l'article 5(3) empêcherait de négocier à l'égard des problèmes reliés à la classification. Aucune disposition ne permet au syndicat des employés de négocier les descriptions de fonctions, les salaires ou encore l'évaluation des tâches. La loi n'a pas permis de répondre aux nombreuses doléances des employés, lesquelles n'on fait qu'augmenter au cours des années, au sujet de la classification des postes, qui s'est avérée une énorme source de mécontentement parmi les employés. Bon nombre d'entre eux n'ont même pas de description de tâches. Ceux qui en ont s'aperçoivent souvent qu'elles sont désuètes et qu'elles ont été modifiées de façon arbitraire dans un milieu qui, nous nous en rendons compte, a beaucoup évolué ces dernières années. Il s'ensuit manifestement

de vifs mécontentements, un sentiment d'insécurité et une perte de moral chez les employés.

De même, en ce qui concerne la dotation, nous constatons qu'en vertu du paragraphe 55(2) du projet de loi, les procédures relatives aux nominations, évaluations, promotions, rétrogradations, mutations, mises à pied ou renvois ne peuvent pas faire l'objet d'une décision arbitrale. Il est impossible de régler ces questions tout aussi litigieuses, du moins en puissance, par une solution vraiment impartiale, c'est-à-dire par une décision arbitrale. Voilà le genre de questions qui ont poussé les employés parlementaires à obtenir des droits de négociation.

• (1650)

La colline du Parlement a été le théâtre de bien des décisions de dotation en personnel teintées d'influence politique, de favoritisme, de népotisme et d'incompétence administrative. Le gouvernement ne tient pas fondamentalement à ce que cela change. Je voudrais énumérer ici d'autres points faibles. L'absence d'une procédure de grief qui permette de traiter le large éventail des problèmes qui peuvent survenir entre nos gestionnaires et nos employés est certes la plus grande faiblesse de la loi. S'il y a une chose qui devrait être prévue dans une convention collective, c'est bien la possibilité de résoudre légalement les conflits grâce à une procédure de grief et, au besoin, à l'arbitrage.

J'ai dit combien il importait d'appliquer de bons principes de négociation collective aux employés de la colline. J'ai taxé le présent gouvernement et ses prédécesseurs d'hypocrisie pour avoir légiféré lorsqu'il s'agissait des autres, mais de ne pas avoir su respecter eux-mêmes ces principes. Dans ce genre de choses, on peut facilement dire au gouvernement: «Alignez-vous ou fermez-la. Vous énoncez des principes, mais allez-vous les respecter?» Je suis fier de pouvoir dire que le caucus néo-démocrate est demeuré fidèle aux principes qui ont aidé à donner naissance au mouvement du PSD et du NPD. Nous avons été fidèles à nos employés.

Notre pouvoir de parlementaires-employeurs a été restreint par les conditions que le gouvernement nous impose par le biais notamment de la Commission de la régie intérieure. Toutefois, les députés néo-démocrates ont en fait conclu des conventions collectives avec leurs employés. Je suis fier de pouvoir dire que nous le faisons déjà depuis 1977. Bien entendu, ce sont mes prédécesseurs, notamment le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qui ont décidé à l'époque de négocier avec une association parlementaire de personnel de soutien, se composant de nos collaborateurs sur la colline, lesquels, aux termes de la loi, figurent parmi les employés du Parlement dont il est ici question. En somme, nous avons créé une unité de négociation parmi notre personnel de soutien, et les membres de notre caucus ont pris la responsabilité d'agir explicitement à titre d'employeurs. Le processus s'est poursuivi.

Il y a eu plusieurs séances de négociation au cours desquelles on a mis au point une convention collective. Inévitablement, il a fallu affronter de temps à autre des difficultés, trancher diverses questions, préciser comme il se doit certaines dispositions de la convention collective, et ainsi de suite.

Depuis mes débuts à la Chambre en 1984, j'ai pris part à certaines de ces péripéties. Je dois dire cependant, en toute franchise et tout honneur, que mes collègues et moi avons accepté le principe selon lequel nos relations avec notre personnel doivent faire l'objet de négociations collectives. Nous savions que nous n'avions pas droit de regard sur leurs salaires. Quant à nous, à titre d'employeurs, nous étions soumis à des contraintes qui nous ont placés parfois en position délicate et que nos collaborateurs devaient accepter lorsqu'ils négociaient avec nous. Néanmoins, nous avons fait l'impossible pour leur être utiles.

M. Rodriguez: La procédure de règlement des griefs.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): En effet, nous avons accepté les griefs. En tant que nouveau député, j'ai constaté que le caucus avait pu résoudre certains problèmes grâce à la procédure de griefs et à l'arbitrage. Nous avons voulu, par le recours à ces moyens, nous conformer à loi dont nous avons d'ailleurs amélioré quelques dispositions en les appliquant aux relations de travail avec notre personnel. Nous avons cherché, par ces moyens, à réglementer les relations de travail et à nous assurer que tous les abus—favoritisme, népotisme et ainsi de suite—qui avaient été si courants au Parlement, ne se reproduiraient pas dans nos bureaux.

Je crois avoir le droit de dire en tout honneur que le gouvernement doit se reconnaître la même responsabilité. Il faut que, comme députés, nous soyons conscients de notre obligation d'offrir de bonnes conditions de travail et des droits à nos employés. J'invite donc les ministériels à se joindre à mes collègues néo-démocrates et aux députés libéraux qui ont présenté cette motion pour faire reporter l'examen de ce projet de loi. Je prie le gouvernement, de qui relèvent les négociations, de rédiger une loi qui comblera les lacunes relevées dans le projet de loi. Je lui demande de prévoir des dispositions satisfaisantes sur la classification et la dotation adéquates et de s'assurer que les griefs, si nécessaire, puissent être arbitrés. Sur tous ces points, le gouvernement doit aller beaucoup plus loin. Je l'exhorte à reconnaître ce fait et à voter en conséquence sur la motion d'amendement dont nous sommes saisis. Je remercie la Chambre de m'avoir donné l'occasion de participer au débat.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je l'ai écouté attentivement et je crois qu'il est sincère. Le jugement rendu aujourd'hui par la Cour fédérale en a surpris plusieurs. Il faudra quand même attendre pour voir si les syndicats porteront la cause en Cour suprême.

Ma question porte sur le droit de grève des employés du Parlement. Le député sait que le projet de loi dont nous sommes saisis ne donne pas ce droit aux employés. Il n'ignore pas non plus que leurs syndicats tiennent au droit de retirer leurs services en cas de conflit avec l'employeur et ils veulent que le public soit informé. Nous connaissons tous l'origine des grèves; c'était une façon de faire connaître à l'ensemble de la population qu'il y avait un différend entre l'employeur et les employés. Il sait également que nos employés songent à un système d'arbitrage valable. J'ignore si je devrais expliquer longuement ce que cela veut dire, mais il doit pouvoir porter sur les normes de classification, les promotions, les rétrogradations et tous les autres aspects concernant les nominations.

Je veux parler de la question générale de l'arbitrage des conflits et des différends et je sais que nos employés sont prêts à accepter certains compromis. Ma question n'est pas d'ordre théorique; je veux connaître le point de vue du député. Que ferait-il si nous donnions aux employés du Parlement le droit de faire la grève? Si ces employés dressaient un piquet de grève pour protester, dénoncer une mesure ou informer le public au sujet d'un différend, le député traverserait-il les piquets de grève?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Non, je ne le ferais pas.

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que je reçois une telle réponse de la part d'un député de ce parti. D'autres députés ont dit que, dans une situation semblable, si le Parlement devait siéger, ils informeraient les grévistes qu'ils doivent représenter leurs électeurs et se rendre à la Chambre pour accomplir leur devoir. Le député a dit qu'il ne franchirait pas un piquet de grève; je crois qu'il est sincère. Mais il n'y a pas unanimité au sein de son parti. Peut-être que les néo-démocrates devraient se concerter pour savoir ce qu'ils feraient au cas où les employés du Parlement se mettraient en grève. Ils sont toujours prêts à nous dire ce que nous aurions dû faire. Cependant, quand ils doivent prendre une décision, il leur arrive souvent d'être divisés comme c'est le cas aujourd'hui. Je voudrais bien qu'ils se mettent d'accord sur la définition d'un employé désigné et la définition d'un service essentiel.

Car nous nous demandons si le Parlement représente un service essentiel. Dans l'affirmative, il doit continuer de siéger et faire ce pour quoi il a été élu, légiférer. Selon le jugement de la Cour fédérale, la Chambre des communes n'est pas un endroit ordinaire. C'est ici que, conformément à la Constitution, nous votons des lois. Si nous sommes tenus d'être à la Chambre pour voter, dans ce cas, le député devrait dire à ses électeurs quelle est sa position et pourquoi il a été élu à la Chambre. Si les grévistes l'empêchent de faire son travail, le député devra nous dire pourquoi il ne peut occuper son siège à la Chambre et faire son devoir de représentant élu.

• (1700)

M. le vice-président: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme c'est la première fois que nous avons une heure d'initiatives parlementaires en vertu du nouveau Règlement, je voudrais rappeler aux députés le paragraphe 55(3) du Règlement qui dit:

> (3) Quand la Chambre étudie les affaires émanant des députés, aucun député ne peut parler pendant plus de dix minutes.

[*Français*]

L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement parce que, comme vous venez de le dire, c'est une nouvelle disposition du Règlement qui prévoit qu'à l'heure des députés, on peut prendre la parole et défendre des projets de loi ou des motions qui nous sont chers.

Monsieur le Président, je me lève pour vous demander des directives sur la procédure à suivre. Comme vous l'avez constaté aujourd'hui, dans le *Feuilleton et Avis* de la Chambre, il y a une liste de quelque 20 initiatives parlementaires qui ont été tirées au sort, on le sait, et qui . . .

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il me semble, puisque nous en sommes aux projets de loi publics d'initiative parlementaire, que tout rappel au Règlement devrait porter sur cette heure de débat des projets de lois émanant de députés, à l'exclusion de toute autre chose.

M. le vice-président: Je permets au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) d'exposer son rappel au Règlement sur la procédure.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, comme vous le savez, je soulève un point sérieux. Je sais que c'est dans mon heure de débat, mais je rappellerai au secrétaire parlementaire que c'est une question qui préoccupe les députés et c'est à l'heure des députés qu'on doit en discuter.

Voici, les articles 31 et 32 prévoient qu'un ordre de priorité sera établi au début de la session. Cela a été fait. L'article 37 prévoit la suspension des Affaires émanant des députés jusqu'à ce que l'ordre des députés soit établi. Cela a également été fait. L'article 39 dit que tous les députés doivent avoir au moins 24 heures d'avis au sujet des affaires qui seront abordées au cours de l'heure réservée aux discussions, aux délibérations.

Monsieur le Président, c'est là-dessus, c'est sur le «24 heures» surtout que je veux attirer votre attention.

Les Initiatives parlementaires ont été datées. Chacune des initiatives a une date. La mienne aujourd'hui se lit ainsi: Jeudi, 24 avril 1986, C-203, et on peut lire dans le *Feuilleton et Avis* les dates conséquences des différentes Initiatives parlementaires.

Et c'est là le problème. Si un député, monsieur le Président, ne peut être à sa place lorsque le projet de loi est appelé, si un député, pour des raisons sérieuses, s'il est malade ou indisposé d'une façon ou d'une autre, pour des raisons personnelles, ne peut être ici, qu'est-ce qui arrive à cette Initiative parlementaire? Qu'est-ce qui arrive au projet de loi ou à la motion en question?

Deuxième chose, monsieur le Président, parce que c'est une question qui est assez vague dans le Règlement, la priorité donnée aux Affaires émanant des députés a déjà été établie. Est-ce que le député qui se voit incapable d'être ici la journée à laquelle son projet de loi ou sa motion a été appelé . . . est-ce que ce projet de loi ou cette motion doit retomber à la fin? J'aimerais que le Président nous informe de ce qui arrive à cette motion. Parce que de par nos habitudes, on suspendait temporairement, de façon unanime, l'initiative, et on y revenait lorsque le député était à la Chambre. Je crois comprendre que cela ne fonctionnera plus comme cela aujourd'hui, et qu'on devrait peut-être innover et trouver une autre façon d'agir.

Mes deux questions sont simples, monsieur le Président, qu'est-ce qui arrive à un projet de loi ou à une motion qui a été datée, je prends par exemple demain, c'est au nom du docteur Isabelle, le projet de loi C-208, Initiatives parlementaires, deuxième lecture, renvoi à un comité législatif d'un projet de loi concernant l'aéroport international d'Ottawa?

A titre de whip, je sais pertinemment, monsieur le Président, que le député de Hull—Aylmer (M. Isabelle) ne pourra pas être à la Chambre demain.

Je voudrais donc vous demander en son nom ce qu'il est possible de faire. Est-ce qu'une personne, du consentement unanime, peut à sa place présenter le projet de loi ou existe-t-il une autre disposition, et vous pourriez peut-être nous aviser en conséquence, monsieur le Président?

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je ferai vite, car je sais que d'autres députés veulent prendre la parole pendant cette heure que nous consacrons aux initiatives parlementaires. Je ne voudrais pas en abuser. Le député soulève un argument intéressant. Nous aimerions le prendre en délibéré.

A 15 heures, les leaders parlementaires se sont réunis et si nous avions su que des discussions avaient cours, nous aurions pu alors trancher la question. Comme c'est une question de procédure, nous l'aurions certainement inscrite à notre ordre du jour.

Nous voulons étudier la question et nous demandons respectueusement que la décision la concernant soit reportée à demain.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur le même point. Je voudrais également solliciter votre avis sur cette question. Je pense qu'il y va plutôt d'un avis de la Présidence que d'une décision qui doit être prise par les *house leaders* car il s'agit vraiment d'une question concernant une période de temps de discussions au Parlement qui est consacrée aux Affaires émanant des députés. Il ne s'agit donc pas d'une période de temps à la disposition du gouvernement, mais à la disposition de tous les députés, de tous les simples députés, qu'ils soient du côté du gouvernement ou du côté de l'opposition.

Or le *Feuilleton et Avis* d'aujourd'hui, du 24 avril 1986, innove, en ce sens que, pour la première fois, nous assignons une journée pour chacun de ces projets de loi ou de ces motions et c'est ainsi que pour les 20 mesures qui ont fait l'objet du tirage au sort et qui ont été favorisées par le tirage au sort, nous avons donc maintenant inscrit à ce *Feuilleton* d'aujourd'hui des dates pour chacun de ces projets de loi ou motions. Et nous avons donc un calendrier très très précis pour les 20 mesures, la dernière mesure étant celle qui devrait être normalement étudiée le jeudi 29 mai 1986, celle du député néo-démocrate—j'essaie de trouver sa circonscription—de Prince-Albert (M. Hovdebo).

Donc, pour les 10 projets de loi ou motions, nous avons maintenant une date assignée. Or, j'ai eu l'honneur de siéger au comité qui a eu à faire des recommandations, le comité présidé par notre collègue, le député de Burlington (M. Kempling), qui a fait certaines recommandations pour que certains de ces points soient «votables». Mais ce comité se posait la question, à savoir qu'est-ce qui arriverait lorsque ces motions seraient appelées et que le député ne serait pas présent. Et, évidemment, ce calendrier semble être un ordre assez fixe de la Chambre. Mais, nous savons qu'il y a une variable dont il faut tenir compte, qui est la possibilité pour le *house leader* du gouvernement de désigner une journée d'opposition. On sait que dans le cas d'une journée d'opposition, il n'y aura pas d'heure pour les projets, les Affaires émanant des députés.

Or, on ne peut pas, à moins d'avoir la certitude de la part du gouvernement qu'il ne désignera pas de jours pour l'opposition, ces journées prévues pour l'étude des affaires émanant des députés, parce que, à ce moment-là, le calendrier tel que prévu ne tient plus.

Monsieur le Président, c'est un problème assez important que je soumets à votre attention et j'aimerais que vous nous éclairiez à ce sujet parce qu'à partir de ce moment-là cela voudrait dire qu'un député, prenons hypothétiquement n'importe quel député, notre collègue de Burnaby (M. Robinson), lui, son projet doit passer le 2 mai prochain. Or, si le «house leader» du gouvernement décidait de désigner le 2 mai pour une journée d'opposition, il est évident que ce jour-là le député de Burnaby ne pourrait pas traiter de son projet de loi. Est-ce que cela veut dire qu'il perd son tour? Ou est-ce qu'il est retardé simplement à la fois suivante? Ou est-ce qu'il faut donner un nouvel avis à tous ces députés afin qu'un nouveau

calendrier soit rédigé? C'est un problème que je dois souligner à votre attention.

Il est évident que les membres du Comité du député de Burlington (M. Kempling) ne pouvaient pas régler cet aspect-là et nous aimerions que vous nous éclairiez d'avance sur la marche à suivre parce que, bien sûr, si le député n'est pas présent, il n'y a que deux possibilités: c'est que du consentement unanime de la Chambre un autre député, au nom de ce député, présente la motion et entreprenne le débat en son nom, ce qui peut se faire du consentement unanime; s'il n'y a pas consentement, est-ce à dire qu'il n'y aura pas d'heure de député ou est-ce que cela veut qu'automatiquement ce temps est dévolu au gouvernement pour affaires gouvernementales?

• (1710)

[*Traduction*]

M. Attewell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je présume que c'est la présidence, et non les leaders parlementaires, qui sera appelée à trancher la question. Il est question de l'ordre dans lequel les députés interviendront pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je crois comprendre que les discours continueront d'être d'une durée de 10 minutes et qu'il n'y aura pas de période de questions et d'observations. Auriez-vous une idée sur la façon dont nous devrions procéder?

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres députés qui souhaitent exprimer un avis au sujet de ce rappel au Règlement? La parole est au député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Très brièvement, monsieur le Président, parce que je ne voudrais pas prendre de temps sur le projet de loi qui est au nom de mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), avec lequel d'ailleurs je partage le même pupitre, et comme je veux garder son amitié et la mienne . . . Je voudrais simplement, pendant que nous sommes à faire des représentations sur le sujet, ajouter qu'il existe d'autres événements qui pourraient jeter du sable dans l'engrenage et déranger le calendrier. Par exemple, si la Présidence avait à décider une certaine journée d'un débat d'urgence, cela enlèverait l'heure des députés, et si un projet de loi est inscrit au nom d'un de nos collègues ici comme devant être discutée cette journée-là, cela causerait des ennuis.

De plus, certains députés auront, malgré eux, à s'absenter parce qu'ils font partie, par exemple, d'un comité parlementaire qui est ailleurs quelque part au Canada en train de siéger parce que certains députés seront, par exemple, en délégation à l'étranger accompagnant une délégation officielle. Il me semble donc que ce calendrier devrait être plus flexible. Pour ma part, je suggérerais que lorsqu'une journée est prévue pour étudier un projet de loi qui est au nom d'un député, que celui-ci soit contacté plusieurs jours à l'avance par les fonctionnaires de la Chambre de façon à s'assurer que tout est en ordre et qu'on peut procéder à l'étude du projet de loi qui est inscrit pour cette date-là. Cela n'était pas prévu et il n'y a pas d'erreur que pour compléter le Règlement qui a été adopté par cette Chambre il faudra que certaines précisions soient apportées par la Présidence de façon à rendre le système plus viable, parce qu'on voit d'ores et déjà qu'à défaut de ce faire nous ferons face à plusieurs difficultés.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je voudrais faire une dernière petite recommandation à la présidence. Bien que le whip ait fait valoir que la période est réservée aux initiatives parlementaires, il arrive immanquablement que les leaders parlementaires soient chargés de certaines de ces responsabilités. J'hésite pour le moment à vous laisser prendre la décision finale. Ni le whip ni le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique ne sont présents, n'ayant pas été prévenus que cette discussion aurait lieu. Ils voudront peut-être avoir la possibilité d'y participer. Je recommande fortement que la décision à ce sujet soit différée afin de leur donner la possibilité de prendre part à la discussion.

[*Français*]

M. le vice-président: C'est effectivement l'intention du Président de réserver la décision. Je remercie les députés qui ont fait les commentaires concernant ces nouveaux règlements et j'ai l'intention de rendre une décision le plus tôt possible en vertu de l'article 39(1) du Règlement.

Nous allons donc procéder au débat. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

* * *

PROJETS DE LOI PUBLICS—LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 décembre 1984, de la motion de M. Gauthier: Que le projet de loi C-203, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi) et modifiant d'autres lois en conséquence» soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un Comité législatif.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis naturellement très flatté que mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), m'ait demandé de parler de ce projet de loi C-203. Je suis d'autant plus inspiré que vous voyez que je porte aujourd'hui ce petit écusson qui rappelle le génocide des Arméniens, le premier grand holocauste. J'ai essayé, non pas de rapprocher cet événement d'aujourd'hui mais d'essayer de tirer des leçons un peu de l'histoire et d'essayer de faire quelques commentaires sur ce projet de loi. Je tiens à dire que je ne fais pas un rapprochement direct.

Dans toute société bien ordonnée ce qui m'apparaît le plus important c'est la protection, le respect que l'on doit donner à ses minorités. Si à cette époque du génocide on avait respecté les minorités, nous n'aurions pas aujourd'hui à déplorer, comme l'ont fait de nombreux députés de tous les partis poltiques sur la Colline, le souvenir de cette horrible tragédie.

Qu'est en réalité le projet de loi de mon collègue, l'honorable député d'Ottawa—Vanier? C'est une loi modifiant la loi sur les langues officielles, car il demande la suprématie de cette loi et, naturellement, modifiant d'autres lois en conséquence. Pour l'intelligence du débat que je suis depuis de nombreuses années, je voudrais quand même rappeler que notre collègue, l'honorable député d'Ottawa—Vanier, a toujours eu cette détermination que j'ai admirée de se porter non pas comme

l'agressif défenseur mais comme le noble défenseur de la francophonie, plus particulièrement à l'extérieur du Québec. Ce qui nous donne à nous, les Québécois de langue française, l'oxygène nécessaire pour dire que la francophonie ne se résume pas seulement à la province de Québec mais qu'elle doit se refléter dans notre pays.

[*Traduction*]

... mon pays, notre pays, le Canada, plutôt que le Québec seulement. Mon très estimé collègue a été loué par le député qui représente maintenant le leader parlementaire et qui est intervenu au sujet de ce projet de loi il y a de nombreuses années. Il respecte la détermination du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

[*Français*]

Alors, faisons donc ensemble un petit historique de toutes ces démarches et de cette progression intelligente que nous voyons toujours se dérouler au Canada lorsqu'il s'agit de problèmes difficiles, de problèmes controversés.

• (1720)

Il est bon de se rappeler qu'en 1969 il y avait eu un projet de loi qui est devenu loi et qui s'appelle la Loi sur les langues officielles. Il est bon de se souvenir, monsieur le Président, que l'article numéro 2 de cette loi a été interprété en 1976, car nous savons que nous voulons reconnaître l'égalité des deux langues officielles. Alors, il y a eu plusieurs événements, mais cela commence en 1969.

En 1976, il est bon de se souvenir qu'il y a eu cette tragédie, ce tragique événement du conflit d'Air Canada où les tribunaux en rendant leur décision allaient certainement à l'encontre de l'esprit de la Loi sur les langues officielles qui déclarait que cette loi était déclaratoire et non exécutoire.

Et vous aussi, monsieur le Président, comme nous autres francophones, vous vous souvenez de tout le problème que cette décision avait créé chez nous au Québec. On appellait cela «l'affaire des gens de l'air». En 1977, il y a eu ce conflit des gens de l'air.

Et vous voyez la détermination de notre collègue, et cela n'est pas de la partisanerie, c'est la vie nationale qui est en jeu, notre collègue qui, le 2 mai 1980, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), présenta en première lecture un projet de loi, C-203, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (Suprématie de cette loi).

Le 23 mai 1980, un ordre de renvoi crée le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles. J'encourage les honorables députés à y participer à l'occasion. J'ai commencé moi-même à y aller, ce qui est nouveau pour moi et je découvre que c'est un des comités les plus intéressants.

Le 15 juillet 1980, le projet de loi C-214 est proposé en deuxième lecture, l'honorable député d'Ottawa—Vanier suggère que le projet de loi soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture. Un amendement adopté le défère plutôt au nouveau Comité mixte spécial sur les langues officielles qui avait été créé le 23 mai 1980.

Remarquons que le 17 avril 1982, il est bon de s'en souvenir, la Loi constitutionnelle de 1982 a été proclamée. Elle comporte des garanties linguistiques dans une Charte des droits et libertés enchâssée dans la Constitution. L'article 16 (1) reprend presque textuellement l'article 2 de la Loi sur les langues officielles qui enchâsse dans la Constitution un statut officiel et égal du français et de l'anglais au niveau des institutions fédérales.

Le 28 avril 1982, lundi prochain, après 4 ans, le Comité mixte sur les langues officielles examine l'objet du projet de loi C-214. Mon collègue, l'honorable député d'Ottawa—Vanier explique l'origine du projet de loi, son intention et son importance. Le sous-ministre et les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice comparaissent également afin d'expliquer aux membres du Comité les implications du projet de loi.

Le 22 juin 1982, le Comité mixte spécial du Sénat sur les langues officielles dépose son quatrième rapport au Parlement. Une des recommandations du rapport reprend l'esprit et la lettre du projet de loi C-214 présenté par notre collègue, modifiant la Loi sur les langues officielles pour consacrer sa suprématie sur les autres lois et règlements.

En avril 1983, il y a maintenant trois ans, le Comité mixte spécial présente son cinquième rapport. La recommandation numéro 1 reprend la recommandation du quatrième rapport du 22 juin 1982 sur la suprématie de la Loi sur les langues officielles.

Le 22 décembre 1983, le gouvernement dans sa réponse aux recommandations du cinquième rapport, et je le cite: Le gouvernement de l'époque appuie pleinement l'objectif visé par la première recommandation, mais entend procéder à un examen approfondi de la question.

Le 9 novembre 1984, l'ouverture de la première session du 33e Parlement sous un nouveau gouvernement avec le très honorable député de Manicouagan (M. Mulroney). Immédiatement, soit le 13 novembre 1984, notre collègue encore, qui ne lâche pas, présente son projet de loi C-203 que nous avons entre les mains aujourd'hui: Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi), et qui s'apparente au projet de loi C-214 qu'il avait présenté lors du 32e Parlement, deux ans auparavant.

Le 17 décembre 1984, nous avons eu la discussion sur ce projet de loi, deuxième lecture du projet de loi présenté par l'honorable député d'Ottawa—Vanier sur les langues officielles (suprématie de la loi).

Le 8 avril 1986, il y a à peine 10 jours, monsieur le Président, l'honorable député d'Ottawa—Vanier a comparu devant le Comité des Affaires émanant des députés pour défendre le projet de loi C-203. Le comité n'a pas jugé à propos de retenir comme prioritaire ce projet de loi.

Je sais que chaque premier ministre veut donner son empreinte à ce pays. L'ancien premier ministre, le très honorable M. Trudeau a donné son empreinte par la Loi des langues officielles. Par la Charte canadienne des droits et libertés. Et je le sais, parce qu'on connaît les bonnes intentions de l'actuel premier ministre (M. Mulroney) sur la question des langues officielles. Je le sais et je n'ai pas honte de le dire, même si c'est mon vis-à-vis. Et je suis convaincu qu'il aimerait donner son empreinte sur tout ce développement qui se déroule depuis 1969 et je comprendrais mal, à cette heure-ci, en conséquence, que nous ne puissions pas déférer l'objet du projet de loi pour étude ultérieure, comme nous l'avons déjà fait dans le passé. Parce que, monsieur le Président, c'est très complexe. On ne peut pas discuter de cela ici. Si nous pouvions déférer le projet

de loi de nouveau au comité parlementaire sur les langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes qui, après tout, unanimement l'avait recommandé, je pense que nous pourrions en arriver à des conclusions heureuses, où le très honorable premier ministre et son gouvernement seraient très heureux de cette participation nouvelle à cette empreinte.

C'est pourquoi, monsieur le Président, avec votre permission, je propose, appuyé par l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Le projet de loi C-203, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi) et modifiant d'autres lois en conséquence, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité mixte permanent des langues officielles.

Naturellement, je fais appel à mes collègues de nous donner cette opportunité de déférer le projet de loi pour plus ample étude, et cela va prendre énormément de temps, parce que, comme je l'ai dit, c'est un projet de loi très complexe et nous pourrions à ce moment-là savoir comment nous pourrions en disposer.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député de Saint-Denis. La Présidence juge que la motion est conforme au Règlement. En conséquence, le débat porte sur la motion.

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt évidemment que je prends la parole à la suite de mon collègue de Saint-Denis. Compte tenu de cet amendement, évidemment, ce que je vais dire est tout à fait dans le cadre du débat.

On se souviendra que ce projet amendé vise à faire que la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi) et modifiant d'autres lois en conséquence, si on regarde un peu les notes explicatives qui accompagnent le projet, cela vise essentiellement à la primauté de la Loi sur les langues officielles sur les autres lois et règlements du Parlement et du gouvernement canadien, afin de souligner son caractère de loi fondamentale canadienne.

Comme l'a si bien rappelé mon collègue de Saint-Denis, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on traite de cette suprématie des langues officielles sur les autres lois. On se souviendra peut-être que cette question importante avait été soulevée à la fin des années 1970, lorsqu'une certaine jurisprudence avait mis en cause la préséance de la Loi sur les langues officielles dans les cas de conflits avec d'autres textes législatifs ou réglementaires.

● (1730)

Je vous rappellerai que le Commissaire aux langues officielles, dans son rapport annuel de 1978, avait recommandé au Parlement de s'inspirer du libellé de la déclaration canadienne des droits en ajoutant à la loi sur les langues officielles un article précisant que cette dernière prime sur toute législation fédérale est incompatible, sauf si le Parlement en décide expressément autrement.

C'est le fameux article nonobstant. Venait en 1979 un projet de loi privé de M. Corbin dans ce sens, ainsi que le premier d'une série de projets de loi du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui avaient pour but d'améliorer la loi sur les langues officielles et dont plusieurs préconisaient la suprématie de cette loi.

Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier, et on peut ajouter à juste titre son collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme), sont sans doute des parlementaires qui ont le plus cherché à améliorer le cadre législatif des droits linguistiques. Et s'il y avait une institution qui existait en ce sens, je pense que nous pourrions les déclarer les *Defensores fidei linguaegue* au Canada. Et je pense que vous mériteriez tous les deux ce titre. Et si on n'avait pas autant d'affluence aujourd'hui qui nuirait à votre modestie, je demanderais à tous mes collègues d'applaudir ces deux députés de Saint-Denis et d'Ottawa—Vanier pour avoir autant défendu avec autant de force, n'est-ce pas, la langue, les langues officielles, le principe des langues officielles au Canada. Votre acharnement, messieurs, et votre persévérance à cet égard sont connus et tous les Canadiens et Canadiennes qui croient en l'égalité des langues officielles reconnaissent votre dévouement à cette cause.

Évidemment avec l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés il y a quatre ans—que vous avez rappelé d'ailleurs justement—les principes de base de la loi sur les langues officielles sont inscrits à la Constitution canadienne. L'enchâssement de ces garanties dans la loi suprême du pays a fait en sorte que les dispositions de la Charte portant sur l'égalité de statut des langues officielles dans toutes les institutions fédérales, de même que les dispositions relatives au service public reçoivent un caractère de primauté au Canada.

Dans sa réponse au Comité mixte spécial qui avait recommandé d'inscrire dans la Loi sur les langues officielles un article stipulant sa primauté, le gouvernement de l'époque avait appuyé pleinement l'objectif comme vous l'avez rappelé. Mais à la lumière des garanties énoncées dans la Charte, il entendait procéder à un examen approfondi de cette importante question. Et je connais la détermination, l'anxiété du député d'Ottawa—Vanier. Comme l'a fait mon collègue de Saint-Denis, en avril 1983, le comité dépose son cinquième rapport où il recommande de nouveau d'accorder prépondérance à la loi sur les langues officielles. Pourtant, chers collègues, le premier ministre Trudeau, à qui il faut rendre hommage, bien sûr, en matière de défense des langues officielles au Canada, avait hésité lui aussi. Il avait tellement hésité qu'il répondait dans une lettre ceci: En ce qui concerne votre proposition de conférer à la loi sur les langues officielles un caractère prépondérant, le gouvernement en poursuit l'étude.

Ces paroles résument assez bien mon sentiment à l'égard de la situation actuelle. Il me semble, monsieur le Président, qu'il serait prématuré à ce moment-ci de se lancer dans cette seule voie de la suprématie, alors que des examens approfondis entrepris à la demande du premier ministre par les ministres les plus impliqués dans la réforme linguistique devraient aboutir prochainement dans des propositions qui permettront de se pencher sur l'ensemble des questions qui touchent la loi et son application.

Évidemment à l'instar de mes collègues, j'ai extrêmement hâte que l'on dépose ces propositions. Ensemble au Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre, nous allons bientôt entendre encore une fois le Commissaire aux langues officielles qui va nous rappeler encore une fois la nécessité de

prendre des mesures énergiques pour permettre l'égalité, la suprématie de cette loi, son application, son renforcement à tous les niveaux des institutions fédérales.

Le vice-premier ministre a rappelé, en écrivant le 24 octobre 1985 au coprésident du Comité mixte permanent de la politique des programmes de langues officielles, l'engagement profond de ce gouvernement à promouvoir et à étendre le bilinguisme officiel au Canada. Je vais citer le premier ministre qui déclarait:

Notre volonté de faire avancer la cause des langues officielles s'est manifestée dès les premières semaines de notre mandat, quand le président du Conseil du Trésor, l'honorable Robert de Cotret, a confirmé la résolution du gouvernement, non seulement de maintenir l'acquis en ce domaine, mais aussi d'améliorer les services existants en les rendant mieux adaptés aux besoins des Canadiens.

Cette volonté s'est également exprimée dans le discours du Trône du 5 novembre 1984, où le gouvernement s'engageait à assurer le respect de l'égalité des deux langues officielles, tant dans la Loi que dans les faits.

Le gouvernement procède actuellement à l'examen des dispositions de la Loi sur les langues officielles à la lumière de l'expérience acquise depuis 1969, et à la vérification de leur conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Je puis vous assurer que les nombreuses propositions mises de l'avant au cours des dernières années pour améliorer l'encadrement législatif de la politique seront évaluées, particulièrement celles que l'ancien comité mixte spécial a faites dans son cinquième rapport au Parlement, et celles du Commissaire aux langues officielles.

Je ne pense pas que, de quelque côté de la Chambre que l'on se trouve, l'on puisse douter un seul instant de la volonté de ce gouvernement justement de procéder à l'amélioration et d'aller dans le même sens que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et celui de Saint-Denis (M. Prud'homme). Nous travaillons tous à l'amélioration des principes qui régissent cette loi fondamentale du Canada et qui en justifient l'existence et la cohésion. Si nous sommes, nous, députés du Québec, encore ici aujourd'hui, j'ai l'impression que c'est parce que justement les gouvernements successifs ont tenu à faire en sorte que l'on puisse vivre dans ce pays en utilisant notre culture et notre langue, nos cultures et nos langues.

Comme le premier ministre lui-même l'a indiqué au député d'Ottawa—Vanier le 15 avril dernier, à l'occasion du dépôt du Rapport Annuel du Commissaire aux langues officielles, et je cite:

L'an dernier, monsieur le Président, suite à la réception du rapport, j'ai mis sur pied un comité de sous-ministres seniors pour traiter de ce problème et dresser les grandes lignes d'un programmes d'action de nature à favoriser davantage la mise en application et l'épanouissement des deux langues officielles au Canada et leur utilisation de façon quotidienne. Il me fait plaisir d'aviser mon ami que le Comité a fait rapport. Nous sommes maintenant au niveau ministériel, et dans un avenir rapproché, je pense que le gouvernement sera en mesure de faire des déclarations importantes au sujet de ce deuxième volet, si vous voulez, d'un programme d'action en faveur des langues officielles.

Bien sûr, certaines déclarations récentes, à la fois au Comité mixte de la Chambre et du Sénat, nous ont appris que c'est probablement tôt cet automne que nous ferions le dépôt de la nouvelle Loi sur les langues officielles.

Au sujet des modifications possibles à la Loi sur les langues officielles, le premier ministre avait répondu ce jour-là comme suit, et je cite:

J'ai dit publiquement après le dernier rapport que je chargerais un haut comité de sous-ministres supérieurs, ce que j'ai fait, de préparer des modifications à Loi sur les langues officielles, afin que cette mesure législative d'importance primordiale soit renforcée, améliorée et adaptée aux conditions et exigences nouvelles. C'est chose faite.

L'étude de la question se poursuit en ce moment aux échelons ministériels supérieurs. Les propositions qui seront ensuite soumises au Cabinet puis à la Chambre, au moment opportun, seront bénéfiques pour le pays.

Alors la volonté de ce gouvernement d'aller de l'avant avec cette importante réforme est donc bien exprimée. Il faut quand même souligner le besoin d'agir avec circonspection dans un dossier complexe. Je comprends l'impatience de mes collègues. Des événements récents à Montréal nous indiquent qu'il ne faut jamais lâcher sur la question des langues officielles . . .

M. Prud'homme: A Kapuskasing!

M. Hamelin: . . . ne jamais lâcher non plus dans toutes les provinces, comme le souligne mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme). Et à l'instar de mes collègues de Saint-Denis (M. Prud'homme) et de Ottawa—Vanier (M. Gauthier), j'invite tous les députés de cette Chambre à participer activement au comité mixte de la Chambre et du Sénat. Ce que vous nous demandez aujourd'hui, c'est de précipiter cette réforme . . . peut-être. Je me vois donc dans l'obligation à l'instar d'autres collègues, malgré tout le respect et toute l'admiration que j'ai pour la détermination de mes collègues, de demander à cette Chambre de retarder quelque adoption que ce soit de ce projet de loi. Nous allons y aller peut-être un peu plus lentement, mais avec votre détermination, la mienne, celle du Sénat et de cette Chambre, nous allons arriver tous ensemble à quelque chose qui va dépasser la simple question de la suprématie des langues officielles sur les autres textes de loi au Canada.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir, afin de participer au débat sur le projet de loi C-203 et la motion tendant à renvoyer la question de la suprématie de la Loi sur les langues officielles au comité permanent mixte sur les langues officielles, pour étude suivie de recommandations.

J'ai écouté avec intérêt et plaisir le discours du député de Charlevoix (M. Hamelin). Sauf erreur, il s'est abstenu de dire qu'il est le nouveau coprésident de ce comité et je pourrais peut-être profiter de l'occasion pour le féliciter. Je tiens à le remercier de ses observations sur les mesures que le gouvernement entend prendre au sujet des langues officielles.

En tant que membre de ce comité, permettez-moi de dire que je trouve approprié que la Chambre se penche sur la question de la suprématie de la Loi sur les langues officielles au cours de cette heure réservée à l'étude des initiatives parlementaire, la première depuis l'adoption de la nouvelle procédure selon laquelle le comité permanent des affaires émanant des députés examine certains projets de loi aux fins d'un vote à la Chambre.

Même si ce projet de loi ne tombe pas dans cette catégorie, la motion de renvoi au comité permanent risque de créer cette possibilité, étant donné que le comité doit présenter un rapport à ce sujet et que la question va ainsi revenir à la Chambre.

Puis-je ajouter que c'est avec un peu d'inquiétude que j'interviens seulement en anglais, mais il convient de discuter des langues officielles dans cette langue également. Je pourrais peut-être ajouter que je suis un Canadien d'origine ni britannique ni française. Je n'ai parlé que l'Allemand jusqu'à l'âge de

sept ans à peu près, avant d'aller à l'école. Puis j'ai commencé progressivement mon endoctrinement dans les établissements scolaires du Manitoba. Même s'ils n'étaient pas uniques en leur genre, ces établissements ont réussi passablement bien à faire de bon nombre d'entre nous des Canadiens assez particuliers.

En ce qui me concerne, j'ai appris beaucoup sur notre pays au fil des ans. Pendant des années, j'ai enseigné l'histoire du Canada à des étudiants universitaires dans les coins les plus reculés de l'intérieur de la Colombie-Britannique ainsi que dans les Prairies et en Ontario, à l'Université Lakehead. J'ai eu l'occasion, à l'époque, d'enseigner l'histoire du Canada, de méditer ensuite pour finalement prendre un jour profondément conscience, si je peux m'exprimer ainsi, de l'importance des langues officielles. Et c'est parce que j'en ai si profondément conscience que je trouve particulièrement opportun maintenant de consacrer l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire à débattre de la suprématie de la Loi sur les langues officielles.

Nous sommes un pays aux multiples traditions. Et en tant que critique de mon parti en matière de multiculturalisme, je suis bien placé pour le savoir. Aussi, je me rends compte que ces traditions s'inspirent, d'une façon prépondérante, de la grandeur qui a marqué les exploits des colons venus de France dans le commerce des fourrures, dans l'apostolat missionnaire et dans l'établissement d'un empire au cours du 18e siècle. Leurs visées impérialistes se sont heurtées à celles des Britanniques. Lors du choc de ces deux empires, entre 1759 et 1763, ces traditions ont évolué peu à peu vers le bilinguisme.

Nous sommes conscients de la diversité des sociétés autochtones et aborigènes de l'Amérique du Nord. Mais c'est le français qui a été la première langue européenne parlée sur ce continent. Ce n'est que dans la dernière décennie du 18e siècle que le Canada est devenu bilingue avec l'arrivée d'une population d'expression anglaise.

Nous pourrions discuter des heures durant de notre histoire, mais le plus important, c'est de prendre conscience des événements qui sont survenus au cours des vingt-cinq dernières années. Je doute qu'il existe encore un député aux Communes qui ne comprenne pas que la paix, à l'intérieur de notre pays, et notre tranquillité politique commandent que les deux langues officielles aient cours et que les services publics en anglais et en français soient disponibles dans un plus grand nombre de régions qu'actuellement. Il faut que nos concitoyens puissent communiquer avec leur gouvernement et se faire servir dans la langue de leur choix.

Nous pouvons assurément dire que de tels services doivent exister dans un certain nombre de provinces. En tant que Manitobain de naissance, formé aux vues étroites de certaines écoles, mais qui pu élargir ses horizons par des années d'enseignement dans l'ouest du Canada, je regrette que ma province n'en soit pas encore tout à fait rendue là. On ne peut pas reprocher au gouvernement néo-démocrate de ne pas avoir essayé.

J'admire la province du Nouveau-Brunswick d'être devenue bilingue. Je regrette que le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, n'ait pas fait reconnaître le bilinguisme dans sa province alors qu'il aurait pu compter sur l'appui de l'opposition. S'il a eu le courage de lutter à la fin de son mandat relativement long pour accorder le financement public aux classes de 13e des écoles séparées, pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de faire reconnaître les deux langues officielles dans sa province? Nous serions ainsi en meilleure position pour réclamer de nos amis du Québec qu'ils reconnaissent les deux langues officielles dans leur province.

Il est urgent d'agir dans ces domaines au Québec, en Ontario, au Manitoba et peut-être même plus à l'ouest. Je m'abstiens de tout commentaire sur les provinces à l'est du Nouveau-Brunswick, une région que je ne connais pas très bien.

Il reste beaucoup à faire. Il faut établir et réaffirmer le bilinguisme dans les provinces du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Il y a beaucoup à faire pour que la suprématie des langues officielles soit reconnue dans toutes les régions.

De nombreux citoyens originaires d'autres pays ont un intérêt particulier à voir instituer des programmes de langues ancestrales. Ils veulent que le gouvernement les aide dans les efforts qu'ils déploient pour que l'enseignement des langues ancestrales fasse partie du programme d'études scolaires au lieu du programme d'éducation permanente.

Les gens raisonnables reconnaissent qu'appuyer les langues ancestrales, c'est aussi appuyer les langues officielles. De nombreux membres de ces groupes qui souhaitent la promotion d'autres langues en plus du français et de l'anglais se rendent compte que la reconnaissance des langues officielles faisait partie du mouvement vers la politique multiculturelle de 1971. À titre de membre du comité permanent du multiculturalisme ainsi que du comité mixte permanent des langues officielles, je ne vois pas de conflit ni la nécessité de distinctions arbitraires. Je puis au contraire voir les deux contribuer ensemble à édifier le genre de Canada que nous voulons.

• (1750)

Après avoir fait en termes généraux ces observations sur la situation, mes collègues de Charlevoix et d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), lequel a présenté initialement le projet de loi, ainsi que moi-même serions évidemment heureux d'avoir l'occasion d'examiner au comité comment on peut assurer que la Loi sur les langues officielles aura la primauté sur la scène fédérale et que le gouvernement s'y conformera et offrira les services que les fonctionnaires fédéraux semblent encore récalcitrants à donner. Tels sont les sujets dont notre comité devrait être saisi, et c'est pourquoi j'appuie de tout coeur la motion d'amendement proposée par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet des modifications à la Loi sur les langues officielles proposées dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et, plus spécialement, au sujet des amendements présentés par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

La question de la primauté de la loi a été portée à l'attention de la Chambre à un certain nombre de reprises, soit directement lors des délibérations sur la mesure à l'étude et d'autres très similaires présentées au fil des années par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), soit indirectement par l'intermédiaire des recommandations du commissaire aux langues officielles dans ses rapports au Parlement et par l'intermédiaire des témoignages entendus devant le comité mixte spécial des langues officielles et son successeur permanent et de leurs recommandations. Toutes ces délibérations m'ont amené à réfléchir sur l'opportunité d'adopter à l'heure actuelle la mesure par laquelle le député d'Ottawa—Vanier propose d'assurer la suprématie de la Loi sur les langues officielles.

Je m'empresse de dire que je suis le premier à reconnaître la nature fondamentale de nos garanties linguistiques. Comme on l'a dit à maintes reprises dans ces débats et d'autres, les articles 16 à 20 de la Charte canadienne des droits et des libertés protègent nos valeurs et nos droits fondamentaux en ce qui a trait au statut et à l'usage de l'anglais et du français dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Aux termes de l'article 52 de la Loi constitutionnelle de 1982, la Constitution du Canada est la loi suprême du Canada et rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute règle de droit. Autrement dit, les dispositions relatives aux langues officielles l'emportent quand il y a conflit.

La Cour suprême du Canada l'a dit éloquemment au mois de juin, dans l'opinion qu'elle a donnée sur les droits linguistiques au Manitoba. Voici ce qu'a dit la Cour:

L'importance des droits linguistiques provient du rôle essentiel que joue la langue dans l'existence, l'évolution et la dignité humaines. C'est grâce à la langue que nous sommes capables de former des concepts, de structurer et d'organiser le monde qui nous entoure. La langue établit un lien entre l'être isolé et la collectivité; elle permet aux humains de décrire les droits et les devoirs qu'ils ont les uns envers les autres et par conséquent de vivre en société.

La Constitution d'un pays est une manifestation de la volonté du peuple d'être gouverné selon certains principes jugés fondamentaux et selons certaines prescriptions qui restreignent les pouvoirs de l'Assemblée législative et du gouvernement. C'est, comme le précise l'article 52 de la Loi constitutionnelle de 1982, la «loi suprême» du pays; elle ne peut pas être modifiée selon le processus législatif normal et elle n'est pas touchée par les lois qui la contredisent.

La protection accordée à nos garanties linguistiques par la Constitution revêt un autre aspect essentiel. Les dispositions linguistiques officielles de la Charte sont à l'abri des dispositions dérogatoires de l'article 33. Je veux dire par là que le Parlement ne peut pas déroger à l'application de ces garanties en déclarant expressément dans une loi que la loi ou une de ses dispositions doit s'appliquer «nonobstant» une disposition des articles 16 à 20 de la Charte.

Comme la Loi sur les langues officielles reflète ou devrait refléter les garanties inscrites dans la Charte, le Parlement ne peut pas, selon moi, se contenter d'invoquer une clause «nonobstant» pour transgresser les obligations relatives aux langues officielles que la loi confère aux institutions fédérales. Néanmoins, c'est précisément ce que le député d'Ottawa—Vanier propose dans le projet de loi C-203. Son article concernant la suprématie de cette loi est libellé de la façon suivante:

11.1(1) Toute loi du Canada, à moins qu'une loi du Parlement ne déclare expressément qu'elle s'appliquera nonobstant la Loi sur les langues officielles, doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas supprimer, restreindre ou enfreindre la règle énoncée à l'article 2.

L'article 2 est, bien sûr, pratiquement identique à l'article 16 de la Charte qui garantit que:

Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

L'article du projet de loi C-203 établissant la suprématie de la Loi sur les langues officielles permettrait cette dérogation. En effet, cet article a été libellé sur le modèle d'un article semblable de la Déclaration canadienne des droits de 1960 dont le libellé est demeuré le même dans chacun des projets de loi que le député d'Ottawa—Vanier a présentés sur la suprématie de la Loi sur les langues officielles, depuis 1979.

Il se trouve que des dispositions qui paraissaient parfaitement satisfaisantes pour assurer la primauté de la loi en 1960 ou 1979 ne le sont peut-être plus en 1986. Si les dispositions de la Loi sur les langues officielles obtiennent la primauté ce sera sans doute parce que les obligations qu'elles confèrent doivent être sur le même pied que les droits inscrits dans la Charte dont découlent ces obligations.

Quoi qu'il en soit, la Loi sur les langues officielles doit bientôt faire l'objet de modifications visant à la rendre conforme aux dispositions de la Constitution et, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a dit récemment, à renforcer et à améliorer cette loi essentielle. Par conséquent, si nous accordons la suprématie à la Loi de 1969, nous allons mettre la charrue avant les boeufs. Je me permets de faire remarquer au député qui a proposé cette mesure que ce projet de loi ne fait pas grand-chose pour remédier aux lacunes constatées dans la loi actuellement en vigueur. Au contraire, il propose de résoudre un problème complexe de façon fragmentaire, sans établir de cadre global, en appliquant une formule législative dépassée et peut-être anticonstitutionnelle. Pour cette seule raison, il serait peu judicieux de notre part d'adopter ce projet de loi ou les modifications. Cependant, le projet de loi C-203 prévoit également des modifications corrélatives à la Loi sur les chemins de fer . . .

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. J'aimerais savoir et il serait important que tous les députés de la Chambre soient au courant parce que c'est là un dossier très important que l'on discute présentement: Est-il exact que si le député continue à parler à ce moment-ci, cela voudra dire qu'il aura «tué» le projet de loi, qu'il sera en désaccord sur la position d'améliorer le français et que c'est là de l'hypocrisie parlementaire qui règne ici, chez les conservateurs?

M. le vice-président: A l'ordre! Je suis convaincu que l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) connaît l'article 42 (1) du Règlement relativement à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Horner: Le projet de loi C-203 prévoit également des modifications corrélatives à la Loi sur les chemins de fer, à la Loi sur les liquidations et à la Loi sur les banques. Le projet de loi vise à modifier six articles de la Loi sur les chemins de fer qui concernent la langue utilisée sur les écriteaux aux passages à niveau et qui limitent à la province de Québec l'utilisation

obligatoire de l'anglais et du français dans les avis, horaires, connaissements et ainsi de suite.

Pourriez-vous rappeler la Chambre à l'ordre, je vous prie, monsieur le Président?

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Malépart: Les Français vont s'en rappeler. Vous ne serez pas là encore 16 ans.

M. Valcourt: Si cela arrive, ce ne sera pas à cause de vous.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! Des deux côtés de la Chambre, s'il vous plaît. Merci.

[*Traduction*]

L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'EMPLOI A) LA DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-ÉCOSSE B) ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 8 avril dernier, j'ai posé une question au vice-premier ministre (M. Nielsen) au sujet de la formation professionnelle en Nouvelle-Écosse. Je regrette de signaler que la réponse qui m'a été donnée à l'époque n'était guère satisfaisante. En effet, le ministre a complètement nié les faits que je lui ai présentés ce jour-là.

La formation professionnelle est importante en Nouvelle-Écosse. Par conséquent, je pensais que le vice-premier ministre, ainsi que les autres ministres de la Couronne, prendraient plus au sérieux les instances que j'ai présentées. En fait, en Nouvelle-Écosse, les fonds alloués à la formation professionnelle par le gouvernement du Canada ont diminué de 38 p. 100. Cette diminution arrive à une époque où, dans ma province, le chômage est bien supérieur à la moyenne nationale. J'espérais que le gouvernement aurait été plus ouvert dans sa réponse.

Certains députés ne croient peut-être pas que les fonds alloués à la formation professionnelle ont diminué de 38 p. 100 dans notre province. Une lettre datée du 14 mars 1986 et signée par M. B. J. Nicholson, sous-ministre des Ressources humaines, du Développement et de la Formation, a été adressée à divers établissements de la province qui offrent des cours. Voici ce que l'on disait en partie dans cette lettre:

> Une diminution importante du financement fédéral entraîne malheureusement la suppression de certains programmes de formation et de postes d'instructeur. Le programme de formation que vous offrez est visé par les coupures du gouvernement fédéral; par conséquent, vous ne pourrez plus offrir ce programme de formation l'an prochain et votre poste ne sera plus financé.

Une diminution de 38 p. 100 est énorme pour une petite province comme la Nouvelle-Écosse. Au lieu de les diminuer, il faut accroître les fonds alloués à la formation professionnelle.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, nous, en Nouvelle-Écosse—une province défavorisée—sommes objet de discrimination de la part du gouvernement. Les députés se demandent peut-être pourquoi. Je vais le leur dire. Des dispositions toutes différentes ont été prises avec la province de l'Ontario. Il ne s'agit pas d'une réduction uniforme pour toutes les provinces. L'Ontario a bénéficié d'un traitement de faveur et non la Nouvelle- Écosse.

J'ai en mains une déclaration d'intention intervenue entre le gouvernement canadien et le ministre ontarien du Développement des aptitudes. A l'appui de mon allégation de discrimination, voici ce que dit le septième paragraphe de cette déclaration:

> En outre, le gouvernement fédéral va s'assurer que le coût total pour l'année financière 1986-1987 des acquisitions directes et indirectes de formation en établissement, y compris les frais administratifs connexes, et une allocation prévue de 9 milions de dollars pour l'achat de cours par les CCFI, ne soit pas inférieur à 166.3 millions de dollars, ce qui constitue la totalité de l'allocation de l'Ontario au chapitre de la formation en établissement pour l'année financière 1986-1987.

Comme les députés peuvent le constater, il n'est pas question de réduction pour la province de l'Ontario, mais bien pour la province de la Nouvelle-Écosse. La question n'est pas de nature partisane. Le ministre conservateur compétent de la Nouvelle-Écosse, l'honorable T. Donahoe, a dit à l'Assemblé législative qu'il s'attendait à ce que le financement de la Nouvelle-Écosse soit réduit cette année de deux millions de dollars, puis à nouveau de 15 p. 100 l'an prochain et de 20 p. 100 encore en 1988.

• (1805)

Cela va avoir un effet dévastateur sur l'économie de la Nouvelle-Écosse, en particulier sur les ressources humaines de cette province. Comme je l'ai dit au début, la Nouvelle-Écosse a besoin de fonds fédéraux additionnels pour fournir la formation de base nécessaire aux Canadiens de cette province afin que ceux-ci puissent profiter des possibilités d'emploi qui peuvent se présenter à un moment donné.

Par conséquent, la décision de réduire le financement destiné à ma province est à la fois discriminatoire et injuste; elle n'a certes pas la faveur de mes collègues provinciaux, du gouvernement comme de l'opposition.

Un prêtre de la paroisse Holy Family à Eskasoni en Nouvelle-Écosse a écrit à son député provincial pour demander le rétablissement des programmes de formation professionnelle. Un autre député provincial conservateur, qui a reçu des demandes semblables, a déclaré qu'il aimerait obtenir plus de fonds. Il existe une clientèle pour ces programmes.

Je demande au secrétaire parlementaire de nous dire, de façon claire et concise, au nom du gouvernement, pourquoi les Néo-Écossais sont victimes de discrimination tandis que les Ontariens sont favorisés. Je le répète c'est de l'injustice et de la discrimination. J'espère qu'on y mettra un terme sur-le-champ.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), je voudrais donner au député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) une réponse détaillée aux questions qu'il a posées le 8 avril 1986 au vice-premier ministre (M. Nielsen), au sujet d'une apparente diminution des fonds affectés à la formation professionnelle en Nouvelle-Écosse.

Pour commencer, je voudrais signaler que les fonds consacrés par le gouvernement fédéral aux programmes de formation ne seront pas réduits cette année. Le gouvernement déboursera le même montant que l'année dernière, 90 p. 100 de cette somme étant directement remis aux établisements et 10 p. 100 servant à financer les achats effectués par des tiers dans ces institutions dans le cadre des programmes de Planification de l'emploi. De plus, si ces achats se montent à moins de 10 p. 100, le gouvernement a accepté de verser la différence aux provinces. Des crédits sont également prévus pour combler la différence en 1987-1988 et 1988-1989 et pour accélérer l'adaptation des structures administratives et des établissements provinciaux aux besoins du marché du travail.

L'achat direct de programmes de formation en établissement répond aux besoins du marché du travail et on n'a pas recours à cette solution de façon arbitraire. Le député de Cape Breton—Richmond-Est a signalé les récents licenciements dans le domaine de la formation professionnelle. Je tiens à préciser à la Chambre que ces licenciements ne sont pas le résultat d'une réduction des crédits fédéraux. Ils découlent plutôt d'une décision du gouvernement provincial tendant à mettre l'accent sur la formation relative aux métiers de la construction plutôt que sur la formation industrielle, à la suite d'une évolution de la demande sur le marché du travail.

Au Cap-Breton, la demande de programmes de formation industrielle a baissé au cours des deux dernières années. C'est ce qui explique qu'on ait consacré davantage de crédits à un autre établissement de la Nouvelle-Écosse où l'on enseigne les métiers de la construction plutôt qu'à un établissement du Cap-Breton qui se spécialise dans la formation industrielle. Cependant, ce choix est de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral ne peut être tenu responsable du licenciement de professeurs d'établissements provinciaux, qui fait suite à une décision provinciale relative à l'apprentissage. Je le répète, la décision provinciale vise à satisfaire la demande sur le marché du travail.

Le gouvernement fédéral négocie de nouveaux programmes de formation avec toutes les provinces, depuis juillet dernier. Les négociations sont et demeureront fondées sur les principes fondamentaux de la stratégie de planification de l'emploi, auxquels toutes les provinces ont souscrit en février 1985. Nous ne réduisons pas les crédits fédéraux consacrés à la formation au cours de l'année qui vient, et nous avons fait savoir que nous étions disposés à garantir que les crédits affectés aux achats directs et indirects demeureront inchangés par rapport à l'année dernière.

• (1810)

Oui, nous proposons de réaffecter certains crédits destinés à la formation afin d'accroître la participation du secteur privé. Cette réaffectation s'impose afin de pouvoir offrir un choix de programmes de formation en établissement et au travail avec des ressources suffisantes mais limitées.

Il y a lieu de procéder à ces changements d'une manière ordonnée pour éviter de perturber les établissements publics qui devront adapter leurs progammes de façon à retirer leur part des ressources plus considérables que l'entreprise privée consacrera à la formation.

Le gouvernement espère que, en cédant à l'entreprise certaines décisions dans le choix des progammes de formation, il ouvrira de nouvelles avenues aux établissements provinciaux, puisque l'entreprise privée sera appelée à parrainer et à financer une partie des cours dans ces établissements et ailleurs.

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) L'ENTENTE PERMETTANT LA RÉALISATION DE LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je me demande si je dois faire mon *Late Show* avec ce qu'on vient de vivre, de l'hypocrisie parlementaire au débat sur les langues officielles. Et c'est le même qui a manipulé tout cela qui doit me répondre.

Mais je vais y aller quand même avec la question du 7 avril 1986, adressée au ministre de l'Expansion industrielle régoinale (M. Stevens). Je lui demandais pourquoi il n'acceptait pas de signer l'accord—il avait donné sa parole au ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Ciaccia, au sujet de la papeterie de Matane.

Monsieur le Président, comme dans plusieurs dossiers, que ce soit au Québec, dans le dossier de la Domtar, dans le dossier Gulf-Ultramar, et dans plusieurs dossiers comme celui-ci, dans le dossier de Matane, la population du Québec voit toujours que les ministres et le premier ministre (M. Mulroney) ne respectent pas leurs paroles.

Ici, ce n'est pas n'importe qui qui demande. C'est le ministre du gouvernement du Québec, en qui je pense avoir pas mal plus confiance qu'au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ces deux personnes se sont entendues. Le ministre avait donné sa parole qu'il signerait la lettre conjointe que M. Ciaccia lui a fait parvenir, suite aux négociations avec des fonctionnaires. Il l'avait fait parvenir à la compagnie en question, afin que celle-ci puisse discuter des offres, des offres de subventions, des possibilités que le gouvernement lui offrait.

Le ministre du Québec était au courant, comme le ministre fédéral, que la compagnie devait avoir une main-mise et que toute la transaction se déciderait aujourd'hui, le 24 avril. Mais ceci n'empêchait pas le ministre de signer l'offre qu'il faisait à l'entreprise d'accepter de s'implanter dans la région de Matane afin que ceux-ci puissent discuter et éviter des retards inutiles.

Mais à cause de l'obstination du ministre qui n'a pas signé cette lettre d'offre conjointe avec M. Ciaccia, même si aujourd'hui, j'ose espérer que le secrétaire parlementaire va nous donner des informations là-dessus, même si aujourd'hui, les décisions . . . Cela veut dire que le ministre retardera le délai de l'implantation de cette industrie, puisqu'à partir de demain, il fera parvenir l'offre conjointe des sommes d'argent que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec accorderont à cette industrie pour implanter la papeterie de Matane.

Monsieur le Président, dans ce dossier, c'est la même chose qu'on a connue dans le dossier Gulf-Ultramar, les Québécois se sont fait rouler royalement, pour ne pas dire un autre mot! Comme on l'a vécu dans le dossier de la Domtar, monsieur le Président, dans les Cantons de l'Est, encore une fois, les Québécois se sont fait rouler. Ils ont eu l'argent, mais c'est leur argent qu'il y avait dans l'enveloppe, et encore une fois, les Québécois se sont fait avoir.

Monsieur le Président, comme je viens de le voir encore là, les Québécois francophones viennent de se faire rouler juste pour ne pas discuter en comité de l'amélioration de la Loi sur les langues officielles.

Monsieur le Président, je termine, et j'ose espérer que cette fois-ci, le secrétaire parlementaire, qui était à l'origine tantôt de faire mourir cette motion qui est importante pour protéger les francophones de tout le pays, aura cette fois-ci au moins une réponse très intelligente.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question du député de Montréal—Sainte-Marie. Mais lorsque dans ses déboires oratoires, il m'assigne la responsabilité d'avoir tué le projet de loi C-203 . . . Eh bien, un conservateur du Nouveau-Brunswick dirigé par un premier ministre Richard Hatfield qui est l'exemple canadien d'un homme qui a fait quelque chose pour les francophones et les Acadiens, on n'a pas de leçon à prendre de l'équipe libérale . . .

M. Malépart: M. Hatfield n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire.

M. Valcourt: Monsieur le Président, on n'aime pas se faire répondre.

On n'aime pas se faire dire que les libéraux ont été au pouvoir pendant 16 ans et qu'ils n'ont pas touché depuis 1969 à la Loi sur les langues officielles. On va le faire. Mais pour en venir à la papeterie de Matane, il y a certaines personnes, si on leur explique longtemps elles comprennent.

La question de la papeterie de Matane, on sait que cela consiste dans un projet d'une usine de papier surcalendré qui aurait une capacité de 180,000 tonnes métriques par année, que le coût total est évalué à 327 millions de dollars, en plus des 25 millions de dollars requis pour les infrastructures hors site.

Les promoteurs, on sait qui ils sont. Jusqu'à maintenant il y a eu de nombreuses rencontres entre les fonctionnaires des gouvernements fédéral et québécois pour étudier en profondeur les possibilités d'accorder des aides gouvernementales pouvant permettre la réalisation du projet. D'ailleurs, un projet net d'intentions a déjà été produit.

En entendant le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) on jurerait qu'il était auprès de MM. Ciaccia et Stevens, les ministres québécois et fédéral, lorsqu'ils discutaient de la papeterie de Matane, parce qu'il dit qu'il avait donné sa parole. Or, en autant que je sache, puis peut-être que le député de Montréal—Sainte-Marie en conviendra que lorsqu'on parle d'un projet d'ébauche d'entente, on ne parle pas d'une entente. Mais cela fait l'affaire politique du député de Montréal—Sainte-Marie de crier que les Québécois se font rouler par ce gouvernement, mais les Québécois savent mieux parce qu'ils voient ce qui est arrivé au taux de chômage au Québec depuis sepembre 1984. De toute façon, lorsque la décision va être prise dans cette affaire, elle va tenir compte de certaines choses.

Ils peuvent écouter parce qu'ils pourront apprendre ce qu'on va considérer. On va tenir compte, bien sûr, de l'impact économique et social d'un tel investissement dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Mais, monsieur le Président, ils devront aussi tenir compte des représentations de l'industrie des pâtes et papier qui ne favorise pas l'octroi d'aide discrétionnaire pour de tels projets, parce que si quelqu'un connaît le marché, on sait ce que cela veut dire, de même que l'impact possible qu'une telle aide aura—et ils vont aimer cela, monsieur le Président—sur les négociations commerciales qui vont bientôt être en cours avec nos voisins du Sud les États-Unis d'Amérique.

Un projet de mémoire au Cabinet concernant l'usine de Matane est en voie de préparation et devrait être soumis sous peu afin qu'une position définitive soit prise dans ce projet.

• (1815)

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS—LES FACTURES DE TÉLÉPHONE DE BELL CANADA—L'INTERDICTION DE PAYER EN ESPÈCES

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai posé au ministre des Communications (M. Masse) une question concernant le paiement des factures de Bell Canada. En effet, sans préavis ou presque, Bell Canada a modifié unilatéralement sa politique sur les méthodes de paiement. Du jour au lendemain, seuls les chèques ou les mandats-postes étaient acceptables au Phonocentre Bell de Mississauga. Quand j'ai demandé au ministre des explications, il a répondu que ces questions relevaient du CRTC et que ce dernier était en train d'examiner la situation.

Les semaines ont passé et le CRTC examine toujours la situation. Pour les raisons suivantes, j'estime que c'est inadmissible. Tout d'abord, depuis quand l'argent frappé à la Monnaie canadienne n'est-il pas accepté en paiement de biens et services canadiens? Je mets en doute la légalité de cette décision. Deuxièmement, les abonnés de Bell Canada n'ont pas été avertis suffisamment à l'avance de ce changement de politique. Un matin, mon bureau de circonscription a été débordé d'appels téléphoniques de citoyens qui s'étaient rendus jusqu'au bureau de Bell. Ils voulaient, comme à l'habitude, payer leur facture de téléphone en personne et en espèces. Je ne puis admettre que les responsables de Bell manquent à ce point à leur devoir qu'ils oublient d'avertir leurs clients d'un changement aussi important. Et pourtant, un grand nombre de mes électeurs n'étaient pas au courant de ce nouveau règlement. Je serais naïf de croire qu'en l'occurrence, Bell a fait beaucoup d'efforts.

• (1820)

Troisièmement, je m'oppose à ce règlement parce que bon nombre de mes électeurs doivent désormais payer des frais à leur banque pour le traitement des chèques et des mandats visant à payer leur facture. Un de mes électeurs a calculé que cela lui coûtera $24 de plus par an. C'est injuste si l'on pense que la monnaie légale canadienne peut être utilisée sans frais de service. J'ai ici un billet de un dollar sur lequel il est écrit: «Ce billet a cours légal».

Quatrièmement, le bureau de Bell Canada en question, dans ma circonscription, refuse le paiement en espèces pour les factures, mais l'accepte pour l'achat de téléphones et de matériel. Je suis impatient de connaître les explications tortueuses de Bell Canada à ce sujet! Le pire c'est que les résidents de Toronto peuvent toujours payer leurs factures de téléphone en espèces. Je n'ai rien contre les gens de Toronto, mais il s'agit là d'un cas flagrant de discrimination à l'endroit des résidents de la huitième ville du pays par ordre d'importance, une ville qui connaît un essor très rapide.

Enfin, les relations entre le CRTC et Bell Canada ne manquent pas de m'inquiéter. Lorsque le problème a été porté à mon attention, j'ai téléphoné au CRTC. On m'a dit qu'il examinait la situation. J'ai toutefois eu l'impression qu'il hésitait à s'en mêler. Le personnel du CRTC m'a expliqué qu'il n'avait pas normalement pour politique de se mêler des affaires administratives internes de Bell Canada et qu'il s'occupait principalement de la question des tarifs. Autrement dit, le CRTC prend tout son temps pour examiner la situation, mais en fin de compte, il ne fera rien. C'est inacceptable.

Bien sûr, on ne peut pas nier le rôle important que joue Bell Canada. En principe, je n'ai rien contre cette société. Bell fait un excellent travail en permettant aux Canadiens de communiquer d'un bout à l'autre de notre grand pays et aux quatre coins du monde. Néanmoins, il s'agit d'un monopole qui gagne énormément d'argent. Si nous examinons les états financiers de cette société, nous constatons qu'au cours des neuf mois se terminant le 30 septembre 1985, ses recettes nettes se sont accrues de 15 p. 100 par rapport à celles de la période correspondante, l'année précédente. Nous constatons que ses recettes totales ont augmenté de 28 p. 100. Pour l'année se terminant le 31 décembre 1984, elles avaient augmenté de 19 p. 100. En 1984, Bell a fait l'acquisition de nouveaux avoirs et consolidé ses intérêts dans plusieurs grandes sociétés.

Au moment de la rédaction de mon discours, Bell n'avait pas encore répondu, par le truchement des médias, aux plaintes concernant cette mesure, mais je crois qu'elle doit bientôt faire une déclaration. J'ai cherché à m'assurer que la compagnie Bell prenait ces mesures pour des raisons d'économie et d'efficacité, et parce qu'elle estimait que cela permettrait de maintenir les tarifs du téléphone à un niveau raisonnable. La compagnie a aussi dit que cette politique se justifiait parce qu'elle n'était pas différente de celle d'autres grandes entreprises de service. Je suis entièrement pour l'efficacité, les économies et des tarifs du téléphone raisonnables. Mais l'activité de la Bell ne va dans le sens d'aucun de ces objectifs.

Où est l'efficacité d'un centre téléphonique qui accepte le paiement en espèces pour le matériel, mais qui n'accepte pas le paiement en espèces des factures du téléphone au même endroit? En quoi cette politique contribue-t-elle à maintenir des tarifs de téléphone raisonnables alors que les consommateurs doivent payer des frais de service sur les chèques qu'ils utilisent pour payer leurs factures? Pour ceux qui font peu d'appels interurbains, ces frais de service risquent même de se traduire par une augmentation du montant des factures téléphoniques.

Ayant téléphoné à la fois à Ottawa Hydro et à Mississauga Hydro dans ma circonscription, j'ai appris que c'était une politique tout à fait normale d'accepter le paiement en espèce des factures. Pour ce qui est de la réduction des coûts, je serais bien curieux de voir les chiffres de Bell sur les montants que cette mesure permettra d'économiser. A ma connaissance, Bell n'a pas mis de personnel à pied ni fermé de bureaux. Où économise-t-elle et combien? Ce qui est plus important que tout, cette action est-elle justifiée? Même si Bell Canada économise quelques dollars, peut-on vraiment fermer les yeux sur cette décision? Elle est injuste. Elle cause des ennuis et des dépenses au consommateur. Elle est imposée unilatéralement par un puissant monopole. Elle pourrait même être contraire à la loi.

On dit du parti progressiste conservateur qu'il est le parti de la grande entreprise. J'ai toujours pensé que c'était une opinion sans fondement, de gens mal informés. Particulièrement dans le cas qui nous occupe, je n'ai aucunement l'intention de prendre parti pour les puissants, pas plus que les autres membres du gouvernement progressiste conservateur qui ont dénoncé l'action de Bell Canada.

• (1825)

Je conseille vivement à Bell Canada de revenir sur cette malencontreuse décision sinon, je m'attends à ce que le CRTC fasse son devoir et à ce qu'il lui ordonne de le faire. Si tous les autres moyens échouent, le gouvernement devrait faire tout son possible pour faire annuler cette décision.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député de Mississauga-Nord (M. Horner) a abordé un sujet important qui préoccupe ses électeurs et tous les abonnés de Bell Canada, à vrai dire. Sauf erreur, la société Bell Canada a commencé en novembre 1985 à supprimer progressivement ses caisses dans les phonocentres et les téléboutiques. Les abonnés ne pourront donc plus payer comptant leurs factures de téléphone. Même si la grande majorité des abonnés, soit 90 p. 100 d'entre eux, paient leurs factures par la poste ou dans les banques, certains clients ont pris l'habitude d'aller payer en espèces à l'un des bureaux de Bell.

Bell Canada dit avoir pris cette mesure en raison de l'évolution du rôle des centres téléphoniques, ces dernières années. Au départ, ces centres ont été ouverts pour présenter aux consommateurs les appareils téléphoniques qu'ils pouvaient louer et, plus récemment, acheter. Aujourd'hui, le marché de l'équipement téléphonique est très concurrentiel et, apparemment, Bell trouve trop coûteux de conserver des guichets de paiement dans ses centres téléphoniques. Selon la société, cela oblige l'ensemble des abonnés à payer le coût de ces guichets qui ne desservent qu'une faible partie de la clientèle.

Je peux comprendre que Bell cherche à rentabiliser ses opérations. Je comprends toutefois encore mieux le point de vue des abonnés pour qui cette réduction des services présente des inconvénients. Pendant des années, les modalités relatives à la prestation des services téléphoniques ont été énoncées dans les règlements généraux s'appliquant aux compagnies. Le CRTC a révisé cette réglementation dans le cadre d'une révision globale entreprise en 1983. Après avoir consulté le public, le Conseil a révisé les modalités de service. Les nouvelles modalités protégeront la clientèle contre les abus éventuels des compagnies qui exercent un monopole.

L'article 28 de l'ancien règlement spécifiait que les abonnés devaient payer leurs factures aux bureaux d'affaires de la société ou à ses agences autorisées. Le nouveau règlement adopté par le Conseil en mars dernier supprime les dispositions concernant l'endroit où les clients doivent payer leurs factures. Le Conseil trouvait que les clients devraient pouvoir payer leur facture par la poste ou aux bureaux désignés de la société.

Le CRTC a tenu de nombreuses audiences et il a rendu toute une série de décisions qui ont permis de maintenir un service au public de très grande qualité. A cet égard, on me dit que le Conseil a reçu plusieurs plaintes au sujet du refus de Bell d'accepter les paiements au comptant. Par ailleurs, le Conseil a, paraît-il, communiqué avec Bell Canada pour obtenir de plus amples renseignements et une explication détaillée au sujet de ce changement. En fait, cette demande de renseignements est l'interrogatoire officiel rattaché à l'audience que tient le Conseil pour examiner le rendement de Bell. Ces audiences, analogues aux audiences tenues lorsque Bell Canada demande la permission d'instaurer une hausse générale des tarifs, donnent au grand public et aux groupes intéressés l'occasion de faire des commentaires sur la société de Bell.

Le Conseil a seulement adopté de nouvelles «conditions de service» pour Bell et l'audience officielle sur le taux de rendement de Bell est en cours. Il est opportun à mon sens que le Conseil examine cette question à fond et essaie de voir dans quelle mesure il faudrait obliger la société à accepter les paiements au comptant.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, aux termes de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE EN AMÉRIQUE LATINE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, récemment, accompagnés des députés de North Vancouver—Burnaby (M. Cook) et de Spadina (M. Heap), nous assistions, au Guatemala, à une conférence des pays de l'Amérique latine sur la paix et la démocratie en Amérique latine.

Je veux remercier les autorités du Guatemala de leur chaleureuse hospitalité et leur souhaiter, dans cette nouvelle démocratie naissante, nos meilleurs voeux.

Dix huit pays étaient présents. Nous étions les seuls observateurs étrangers à y assister, et je suis convaincu que nous sommes revenus de cette conférence importante qui a duré une semaine durant la saison pascale avec au moins une opinion, c'est que seul le processus démocratique, seule la patience, pourront venir à bout des difficultés auxquelles on doit faire face actuellement en Amérique latine, surtout au sujet de la situation très délicate du Nicaragua. Ce n'est pas par l'agressivité, ce n'est pas avec les Contras que nous obtiendrons la paix, mais c'est en développant le processus du Contadora, de ces quatre pays, ainsi qu'avec les pays qui donnent leur appui au Contadora que nous obtiendrons véritablement la paix au Nicaragua et en Amérique latine.

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les modifications que le ministre de la Condition physique et du Sport amateur et ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) est en train d'apporter à la politique du multiculturalisme soulève à bon droit un tollé d'un bout à l'autre du Canada. Le ministre entend sortir les minorités ethniques des retranchements où il s'imagine qu'elles vivent. Il est convaincu qu'on aspire majoritairement, dans ces milieux, à répéter l'exploit de Stronach, président d'une société prospère, Magna International Inc. Il semble oublier que seul un petit nombre de gens sont capables d'atteindre pareil degré de réussite.

Par contre, il remet en question divers programmes d'aide à l'établissement, à la formation linguistique et ainsi de suite, qui permettent aux immigrants ordinaires d'obtenir du travail au Canada. Il n'a pris aucune mesure afin d'accélérer l'accréditation des membres des professions libérales qui ont fait leurs études à l'étranger. L'importance exclusive qu'il accorde à l'esprit d'entreprise et à l'expansion commerciale s'est clairement exprimée lors de la conférence sur le multiculturalisme et les affaires. Toutefois, le multiculturalisme n'est pas à vendre. Il faudrait créer un ministère du Multiculturalisme, qui aurait d'énormes efforts à accomplir pour mieux mettre en valeur le multiculturalisme au Canada. Il ne s'agit pas de laisser tomber de bonnes initiatives avant qu'elles aient porté fruit.

* * *

LA SANTÉ

LA NOCIVITÉ DE LA CIGARETTE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il n'y a certainement aucun doute quant à la nocivité de la cigarette, tant pour la personne qui fume que pour ceux qui respirent sa fumée. En dépit des inquiétudes commerciales d'Imperial Tobacco et du grand comglomérat, Imasco, j'applaudis la récente décision d'Air Canada d'organiser des vols où il sera totalement interdit de fumer.

Des études actuarielles prouvent qu'à n'importe quel âge les fumeurs sont trois fois plus susceptibles de mourir que les non-fumeurs. Il y a de plus en plus de preuves médicales sur les dangers de la fumée de cigarettes des autres.

Au cours des années, j'ai vu plusieurs de mes amis mourir de cancer du poumon et c'est pourquoi j'appuie toute mesure volontaire ou législative qui non seulement aiderait les non fumeurs, mais pourrait également dissuader les fumeurs et prolonger ainsi leur espérance de vie.

* * *

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

ON CRITIQUE L'OPPOSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ces dernières semaines, les néo-démocrates ont soulevé des questions au sujet de la concentration des entreprises au Canada et des dangers que cela représente pour l'économie canadienne. Tous les députés sont conscients de ces dangers. C'est pourquoi le gouvernement a présenté le projet de loi C-91,

Article 21 du Règlement

ou Loi sur le Tribunal de la concurrence. Lorsque ce projet de loi aura été adopté, nous aurons enfin une loi sur la concurrence qui sera efficace.

L'opposition officielle et le gouvernement favorisent tous deux l'adoption rapide de ce projet de loi afin de pouvoir corriger quelque peu la situation. Toutefois, les néo-démocrates semblent déterminés à retarder l'adoption du projet de loi sans pourtant cesser de se plaindre de la concentration croissante des entreprises et de la diminution de la concurrence. Il est temps que le NPD cesse ce petit jeu et donne aux Canadiens une loi qui puisse les protéger.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES AFIN QUE CES DERNIÈRES SOIENT PARTIES AUX NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, hier dans une question que je posais au premier ministre (M. Mulroney), ce dernier n'a pas voulu dire si une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres aurait lieu afin de préciser le rôle que ces derniers auront dans les négociations de libre-échange avec les États-Unis.

Monsieur le Président, je veux insister sur l'importance de la tenue d'une telle conférence. Plusieurs provinces, dont le Québec et l'Ontario, ont fait connaître leurs inquiétudes face à ces négociations sur le libre-échange. Seulement à Montréal une étude indiquait que près de 100,000 emplois étaient en jeu.

Je demande au premier ministre de respecter son engagement et de permettre aux provinces d'être parties à ces négociations. Et dans ce sens, une conférence fédérale-provinciale devrait avoir lieu avant qu'un mandat définitif ne soit accordé aux négociateurs canadiens.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT—LA POSITION DES DÉPUTÉS CONSERVATEURS DE L'ARRIÈRE-BAN

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, hier, à l'extérieur de la Chambre, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) a annoncé à un groupe de retraités des forces armées que, de concert avec d'autres de ses collègues progressistes conservateurs, il s'opposait à la décision de son gouvernement de refuser aux retraités en chômage des prestations d'assurance-chômage. Si c'est bien vrai, je l'exhorte ainsi que les progressistes conservateurs de l'arrière-ban à amener le gouvernement à soumettre immédiatement la question à un vote. La Chambre des communes sera alors en mesure de voir combien de députés de l'arrière-ban se contredisent.

• (1110)

LA SOIRÉE BALTE

LA COMMÉMORATION DE L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS BALTES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, hier soir, des Canadiens d'origine estonienne, lettonienne et lithuanienne se sont réunis sur la colline du Parlement pour commémorer l'indépendance des États baltes, à laquelle l'occupation soviétique a mis fin. À cette quatorzième soirée balte annuelle, on nous a rappelé combien les Canadiens ont de la chance de vivre dans la démocratie et la justice sociale et combien ces droits sont précieux et fragiles à la fois. Les États baltes sont soumis à une russification et à un génocide culturel impitoyables.

Au Canada, les cultures baltes fleurissent et on ne craint pas la disparition de ce patrimoine artistique et linguistique. Les Estoniens, les Lettoniens et les Lithuaniens apportent à notre pays, dont ils sont fiers d'être citoyens, leur force et leur persévérance ainsi que leur souci constant de la liberté.

Le Canada ne reconnaît pas l'occupation des États baltes par l'Union soviétique. Les parlementaires et les diplomates se sont joints aux Canadiens d'origine balte pour célébrer cet événement et les Canadiens de toutes origines appuient leurs efforts en faveur du rétablissement de la justice, de la liberté et de la démocratie en Europe de l'Est.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INITIATIVE TENDANT À AMÉLIORER L'ASSURANCE-RÉCOLTE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieurle Président, j'applaudis certes à l'entente de principe visant à assurer une meilleure assurance-récolte aux agriculteurs qui ont subi des pertes des années d'affilée. Les régions de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique victimes de mauvaises récoltes entre 1984 et 1985 seront assurées aux termes de cette entente. En effet, dans le cadre de ce nouveau programme, une couverture additionnelle équivalant à 10 p. 100 du rendement moyen jusqu'à un maximum de 80 p. 100 de ce rendement moyen sera ajoutée à l'assurance-récolte de 1986 contractée par les agriculteurs concernés. Et aucune prime supplémentaire ne sera exigée pour augmenter cette couverture. Cette assurance tous risques sera offerte dans le cadre de la Loi sur l'assurance-récolte d'après les principes en cours dans ce genre d'assurance. Les agriculteurs doivent en faire la demande avant le 30 avril 1986.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et ses trois homologues provinciaux de l'Ouest d'avoir lancé une telle initiative et je tiens à souligner également leurs efforts pour mettre au point pour 1987 un programme complet et durable contre les mauvaises récoltes.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PRÉSUMÉE INJUSTICE DÉCOULANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRESTATIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, de plus en plus, les Canadiens se demandent à partir de quelle justice sociale ce gouvernement a décidé de couper les prestations d'assurance-chômage à 34,000 préretraités qui, avant le 5 janvier, avaient accepté une préretraite ou perdu leur emploi et touché des prestations d'assurance-chômage, et, le 5 janvier, le gouvernement a décidé de les supprimer, leur faisant ainsi subir une perte de $10,000. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de pénaliser les gens qui retirent des prestations de leur régime de pension d'employeur suite à la perte de leur emploi?

Pourquoi les militaires, les membres des forces policières et d'autres groupes de citoyens, qui sont obligés de prendre leur préretraite alors qu'ils ont payé leurs prestations d'assurance-chômage, n'y auront-ils plus droit? Et en vertu de quelle justice sociale ce ministre des Finances (M. Wilson) a-t-il décidé qu'une personne qui retire $300 de son régime de pension d'employeur perd $200 d'assurance-chômage et que le plus riche qui retire $300 par semaine d'un régime privé, un REER, a droit à ses prestations d'assurance-chômage?

J'invite tous les députés conservateurs à faire pression sur le premier ministre pour corriger cette injustice.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le député de York-Scarborough (M. McCrossan) a reproché au NPD et à moi-même, je le suppose, d'avoir déclaré que nous ferions obstacle à l'adoption rapide du projet de loi sur la concurrence. Il devrait savoir que les représentants des exploitants indépendants du secteur pétrolier ont comparu hier devant le comité avec des propositions d'amendement au projet de loi, en disant qu'on ne devrait pas adopter le projet de loi à moins d'y apporter ces amendements. Il devrait savoir que le professeur Stanbury, l'un des meilleurs experts dans le domaine, a déclaré que le projet de loi présentait de graves lacunes. Tant qu'on n'y aura pas remédié, nous allons certes combattre ce projet de loi avec toute l'énergie possible.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POSSIBILITÉ D'UNE SUBVENTION DE PRÈS DE 80 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA DÉPOLLUTION DU FLEUVE SAINT-LAURENT

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, mercredi, l'honorable ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré que le Québec pouvait s'attendre à recevoir d'ici peu le même traitement pour la dépollution du Saint-Laurent qu'a reçu l'Ontario pour la dépollution des Grands lacs.

Sous l'ancien gouvernement libéral, le Québec avait été injustement exclu du traité international d'assainissement des eaux des Grands lacs, signé avec les États-Unis en 1978. Cette décision avait été prise en dépit du fait que les eaux des Grands lacs se déversent dans le Saint-Laurent.

Notre gouvernement, un gouvernement conservateur, qui a une vraie représentation québécoise, verra sous peu à corriger cette situation, et on parle, monsieur le Président, d'une subvention de près de $80 millions pour dépolluer le fleuve Saint-Laurent. Je pense donc que c'est là une bonne nouvelle.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA CONVOCATION D'UNE RÉUNION DES PAYS EXPORTATEURS DE GRAIN

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, cette semaine, plusieurs membres du comité permanent de l'agriculture des Communes sont allés à Washington rencontrer l'honorable Richard Lyng, qui a été récemment nommé secrétaire de l'Agriculture, le sous-secrétaire Amstutz et plusieurs dirigeants du Congrès. Malheureusement, ces entretiens ont confirmé nos pires craintes. Bien que les Américains soient largement conscients des répercussions que leur mesure législative agricole aura sur le Canada et d'autres pays exportateurs, ils sont déterminés à attaquer de front les pays exportateurs de la CEE dans ce qui est devenu la guerre des subventions.

• (1115)

L'avenir des exportations agricoles canadiennes est véritablement menacé par cette guerre à finir, mais il y a quand même une lueur d'espoir, monsieur le Président.

Les autorités américaines sont au courant des démarches que multiplie le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) pour convoquer une réunion des pays exportateurs et elles les approuvent. Elles conviennent également qu'il est extrêmement important que les pourparlers se poursuivent à tous les niveaux, notamment aux prochaines négociations du GATT. Entre-temps, comme pays, nous ne devons rien négliger pour aider financièrement les agriculteurs canadiens qui sont les malheureuses victimes de cette guerre commerciale.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION AUX PROVINCES—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement conservateur avait promis des relations fédérales-provinciales harmonieuses. Or, concernant les paiements de péréquation aux provinces, non seulement le ministre des Finances n'a pas voulu prolonger la formule de garantie transitoire qui avait été établie en 1982, mais de plus, il ne semble pas vouloir respecter l'engagement qu'il avait pris en avril dernier en ce qui regarde le Québec. Alors, ma question au ministre des Finances est la suivante: Quand entend-il corriger l'injustice commise envers le Québec et verser les 66 millions qui lui étaient dus durant son exercice financier 1985-1986?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, aucun engagement n'a été pris à l'égard de la province de Québec, et le député le sait. La mesure législative présentée il y a un an précisait qu'il s'agissait de paiements à titre gracieux.

Nous avons utilisé deux critères pour déterminer les montants à verser, mais il ne s'agissait que de lignes directrices qui n'ont jamais figuré dans aucun engagement.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT RESPECTERA SA PROMESSE ENVERS LE QUÉBEC RELATIVEMENT AU PROJET DE LOI C-39

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, contrairement à ce que le ministre des Finances vient de dire, lui-même ainsi que la ministre d'État (Finances), en avril 1985, ont tous deux promis que le Québec ne recevrait pas moins de 95 p. 100 des paiements de péréquation qu'il avait reçus l'année précédente—il s'agit là d'un engagement ferme—je redemande donc au ministre des Finances quand il entend respecter cet engagement que lui-même ainsi que sa collègue, la ministre d'État (Finances), ont pris à la Chambre lors de l'étude du projet de loi C-39.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'y a eu absolument aucun engagement. C'est tout à fait clair. La mesure législative indique qu'il doit y avoir une formule pour arriver à cela, mais il n'y avait pas du tout d'engagement. La proportion de 95 p. 100 n'était pas un engagement. La proportion minimale à laquelle on s'était engagé dans le cas de la province de Québec était de 85 p. 100. La mesure législative n'a pas été modifiée.

[*Français*]

LA PROMESSE FAITE AUX PROVINCES—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le 18 avril 1985, à la Chambre, la ministre d'État (Finances) disait ceci:

> La protection maximale, soit à 95 p. 100, est consentie aux provinces les moins sûres du point de vue fiscal et garantit que le versement ne diminuerait pas de plus de 5 p. 100 d'une année à l'autre.

Or, monsieur le Président, le Québec perd 66 millions en 1985-1986, et je redemande au ministre des Finances quand il entend respecter cet engagement pris à la Chambre par la ministre d'État (Finances) et que lui-même avait pris en réponse à une question posée par mon collègue de Montréal—Sainte-Marie quelques jours auparavant.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député tente de susciter des conflits qui n'existent pas. Nous avons précisé que les 110 millions que nous avons fournis à la province de Québec étaient en sus de ce que la Loi prévoyait. C'était un montant purement facultatif que le gouvernement consentait à la province de Québec pour l'aider à franchir une étape difficile. Ces 110 millions s'ajoutaient à ce que la Loi prévoit.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA DEMANDE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. C'est non seulement dans le domaine de la péréquation que le Québec est traité inéquitablement, mais c'est aussi dans le domaine agricole, alors que les producteurs de pommes de terre sont dans une situation financière extrêmement difficile et que le gouvernement fédéral ne fait rien pour les aider. Je voudrais donc demander au ministre s'il est prêt, immédiatement, à répondre à la demande des représentants de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec qui lui demandent d'intervenir par le biais de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour un montant d'environ $1.84 les 100 livres, à défaut de quoi, il y aura des centaines de producteurs, au Québec, qui auront des difficultés financières énormes. Est-ce que le ministre peut nous assurer qu'il va agir maintenant?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait être mieux informé. S'il vérifie les faits, il devra reconnaître que nous avons traité la province de Québec aussi justement, franchement et équitablement que n'importe quelle autre province.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE FAIT RIEN DE PLUS POUR LE QUÉBEC

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre ose nous dire qu'il a agi de façon équitable. Comment peut-il expliquer à la Chambre qu'il reçoit une lettre . . . que nous recevons, tous les députés fédéraux, des lettres du ministre du Québec de l'Agriculture, M. Pagé, qui commence en blâmant l'inaction du gouvernement fédéral, annonçant le caractère discriminatoire des mesures que le ministre a prises.

Comment se fait-il que le ministre ait versé près de 10 millions de dollars à des provinces comme l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, ce que j'approuve pour ces provinces, mais qu'il ne fait rien pour le Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il y a lieu de signaler qu'à l'époque où ils exerçaient le pouvoir, ils ne payaient pas leurs comptes à la province de Québec. Nous avons dû payer ces comptes en souffrance lorsque nous avons accédé au pouvoir. Ainsi, la facture pour la seule assurance-récolte atteignait 25 ou 30 millions de dollars. Cette facture, nous l'avons payée.

Le député ne sait pas distinguer entre stabilisation et diversification. Nous n'avons pas payé de stabilisation à l'Île-du-Prince-Édouard ni au Nouveau-Brunswick. Nous avons cependant participé à un programme fédéral-provincial de diversification. Voilà la différence.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE RÔLE DES DÉPUTÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, à la Chambre, en réponse à mon collègue d'Ottawa-Centre qui lui demandait de divulguer ou de mettre à la disposition des députés les études sur l'impact du libre-échange, le ministre du Commerce extérieur a répondu, et je cite la page 12608 du Hansard:

> Des représentants de tous les secteurs de notre économie, notamment le secteur manufacturier, le monde ouvrier et l'agriculture, participeront au système de consultation minutieux que nous avons mis en place.

Pourquoi ne propose-t-on pas la même participation aux députés qui représentent de diverses manières l'ensemble du pays? Pourquoi n'invitera-t-on pas les députés à participer aux débats sur ce qui ce passe et à exercer un contrôle, porter des jugements et donner des conseils sur les entretiens qui vont s'engager sur le libre-échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les deux côtés de la Chambre souhaitent depuis quelque temps avoir un débat à la Chambre des communes sur ces négociations commerciales. Le gouvernement est certainement d'accord et favorable à ce genre de débat, et maintenant que le Sénat américain a convenu d'autoriser le président à négocier, nous pensons que les leaders à la Chambre devraient pouvoir s'entendre sur les modalités de ce débat.

Quant aux autres discussions, je pense que nous serions tout à fait disposés à communiquer un maximum d'informations aux députés, compte tenu cependant de la position que le Canada devra prendre à la table des négociations. Personne à la Chambre ne voudrait qu'en divulgant certaines informations ici, on affaiblisse la position du Canada dans les négociations privées.

ON DEMANDE QUE LES ÉTUDES D'IMPACT SOIENT MISES À LA DISPOSITION DES DÉPUTÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dois-je comprendre que les études d'impact qui ont déjà été réalisées et seront communiquées—sinon en totalité, du moins partiellement—aux groupes mentionnés par le ministre du Commerce international seront en fait mises à la disposition des députés préalablement à la tenue d'un débat à la Chambre de façon à nous permettre de centrer le débat sur le rôle que devront jouer le Parlement et le gouvernement du Canada dans les négociations sur le libre-échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais vérifier soigneusement le détail de cette proposition du député, mais je pense que nous pouvons accéder à cette demande.

LES INFORMATIONS QUE RECEVRONT LES DÉPUTÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puisqu'on peut très bien donner à la Chambre des Communes les informations nécessaires, le gouvernement va-t-il veiller, avant la tenue de négociations, à communiquer aux députés au moins autant d'informations qu'on en a donné aux provinces? Le président des États-Unis a garanti aux sénateurs américains qu'ils disposeraient de ce genre d'information, ce qui signifie qu'ils seraient en fait beaucoup mieux informés que nous du déroulement de ces négociations.

• (1125)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les informations échangées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne sont pas toutes à sens unique. Ces gouvernements nous communiquent des informations et nous collaborons étroitement à l'élaboration d'une base d'informations commune. Il y aura peut-être une certaine réticence à la divulgation publique de certains détails de ces informations, mais j'estime que nous devrions en communiquer le maximum possible aux députés. Je vais étudier de très près le détail de la requête du député et nous essayerons d'y accéder dans toute la mesure du possible.

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, j'aimerais savoir s'il y a un ministre de l'autre côté qui défend les intérêts des Québécois. On sait que dans le dossier de la péréquation, on n'a pas de réponse. Dans le dossier des pommes de terre, on n'a pas de réponse.

J'aimerais savoir s'il y a un ministre qui peut nous dire, concernant le dossier de la papeterie de Matane, au sujet duquel le ministre de l'Expansion industrielle régionale avait donné sa parole au ministre du Québec, comment il se fait qu'hier, le secrétaire parlementaire, dans un document préparé, disait: «Pour toute décision, il faudrait tenir compte, pour de tels projets, même de l'impact possible d'une aide sur les négociations commerciales en cours avec les Américains.» Est-ce que le fait du retard de la décision d'accorder une aide financière pour la papeterie de Matane est relié aux négociations sur le libre-échange avec les Américains, tel que cela est écrit dans ce texte?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le député peut le voir, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a dû s'absenter de la Chambre aujourd'hui pour s'occuper des affaires de l'État. Je prends note de la question du député et je veillerai à ce qu'elle soit communiquée immédiatement au ministre, à son retour, pour qu'il y donne réponse.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RESPECTER SES PROMESSES ET SA PAROLE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Dans les discussions et les accords qui avaient lieu entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, il n'était pas question de tenir compte de l'opposition de l'industrie des pâtes et papier, versus la subvention accordée à la papeterie de Matane.

Est-ce que le vice-premier ministre va s'assurer que les Québécois et les conservateurs respecteront leur promesse pour les gens de Matane et respecteront leur parole qu'ils ont donnée au ministre québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne manquerai pas de transmettre dès son retour au ministre de l'Expansion industrielle régionale les observations du député.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en ce vendredi matin nous savons gré de sa conciliation au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Crosbie: La question!

M. Langdon: Étant donné que Simon Reisman a refusé d'exclure l'Accord sur l'automobile des négociations, et que les dommages qui pourraient en résulter d'après une étude secrète du gouvernement . . .

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Règlement!

M. Langdon: Le ministre va-t-il autoriser expressément aujourd'hui la publication de cette étude qui a déjà rejoint le public, d'après le *Toronto Star*, grâce à des fuites à l'intention du journal?

M. Hnatyshyn: De quel journal s'agit-il?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député ne s'attend sûrement pas à ce que je me fie au *Toronto Star*. Je crois à la réciprocité. Je vais envisager la possibilité d'accéder à la demande du député et de répondre.

M. Crosbie: Ses yeux scintillent de joie.

M. Nystrom: Joe le généreux!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Puis-je demander au ministre s'il admet maintenant que l'absence de confiance que beaucoup de Canadiens, et pas seulement le *Toronto Star*, ont manifestée au sujet . . .

M. Crosbie: Règlement!

M. Langdon: . . . de la façon dont le gouvernement conduit le dossier du libre-échange vient directement du secret dont il s'entoure pour promouvoir ces politiques? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas . . .

M. Crosbie: Règlement!

Des voix: Règlement!

M. Langdon: . . . mieux fait participer la population canadienne à cette démarche?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas moi qui dirai que la population canadienne souffre du même malaise que les chefs de rédaction du *Toronto Star*.

• (1130)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RÈGLEMENTS—ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA MODIFICATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le député conservateur d'Annapolis Valley—Hants a dit ce que l'opposition affirme depuis des mois, soit que les réductions apportées récemment dans le cadre du régime d'assurance-chômage sont injustes, inéquitables et mauvaises et qu'elles doivent être annulées. Il a dit que si la question était mise aux voix au caucus conservateur, ces réductions seraient certainement annulées. Si la ministre ne veut pas écouter les anciens combattants et les pensionnés, écoutera-t-elle au moins les membres de son propre caucus et les femmes conservatrices d'Oromocto et retirera-t-elle cette mesure injuste avant que la Commission Forget ne termine son travail?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme vous le savez, cette question a déjà été soulevée bien des fois à la Chambre des communes et j'y ai toujours répondu. Le gouvernement a lui aussi préparé une réponse à ce sujet. La question a été débattue longuement ce matin au comité permanent. En ce qui concerne le caucus, il me semble que ce qui s'y passe ne touche que les membres du caucus lui-même.

M. Orlikow: Il s'agit de ce que le député a dit en public et non au caucus.

Mlle MacDonald: Le député doit être un peu inquiet de ce qui se passe au caucus s'il écoute le député de York-Sud—Weston.

LE CAUCUS DES DÉPUTÉS CONSERVATEURS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, la ministre veut-elle dire que ce caucus important de 211 députés conservateurs n'a aucune influence non seulement sur les mauvaises mesures présentées à la Chambre des communes, mais aussi sur ce qui se passe dans le secret des réunions du caucus? Est-ce là ce qu'elle veut dire?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que je considère . . .

M. le vice-président: Je dois déclarer la question irrecevable.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE—LES BÉNÉFICES DE LA SOCIÉTÉ SHELL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations qui est chargé d'essayer de protéger les consommateurs canadiens. Le directeur général adjoint de Shell Canada a confirmé mercredi que sa société accumule des marges bénéficiaires de 2 à 3c. le litre d'essence. Pourtant le gouvernement demande aux sociétés pétrolières de transmettre aux consommateurs les économies réalisées grâce à la chute des prix du brut. Comment cette politique libre est-elle appliquée alors que le slogan de Shell Canada «A votre service» signifie en réalité «A notre service»?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je pense que la politique énergétique de ce gouvernement a déjà fait ses preuves et que déjà la chute des prix du marché s'est traduite chez le consommateur et, évidemment, nous espérons que cette situation se continuera toujours à l'avantage des consommateurs, et je peux assurer mon collègue que nous surveillons l'évolution de la situation d'une façon tout à fait particulière.

[*Traduction*]

PETRO-CANADA—LA HAUSSE DES PRIX DE L'ESSENCE À TORONTO

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, si le gouvernement suit la situation, le ministre peut-il expliquer pourquoi la société pétrolière d'État, Petro-Canada, suit la politique de prix de Shell en portant son prix aujourd'hui à plus de 40c. le litre à Toronto, alors qu'il devrait être de 38c.? Le gouvernement peut-il ordonner, ou du moins conseiller fortement à Petro-Canada de transmettre intégralement aux consommateurs l'économie de 12c. le litre?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je suis quand même surpris d'écouter ces commentaires justement parce que le parti que mon honorable collègue représente a déjà manifesté l'an passé son intention de voir le gouvernement adopter une politique qui laisse fluctuer les prix du marché, et lorsque ces prix-là tombent, on veut évidemment les voir établir un prix plancher.

Je pense, monsieur le Président, que tout ce qu'il est intéressant pour nous de surveiller, c'est que la réduction des chutes du prix du pétrole se traduise à l'avantage du consommateur, et c'est ce que ce gouvernement surveille de façon constante.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA MISE À PIED POSSIBLE DE TRAVAILLEURS DU CN À JONQUIÈRE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Il y a 15 travailleurs du Canadien National qui risquent de se voir mis à pied à Jonquière au cours des prochaines semaines, suite à la rationalisation des effectifs annoncée par le CN. La perte de 15 emplois en région éloignée, c'est comme 200 «jobs» à Montréal.

Le ministre peut-il m'assurer que la rencontre que j'ai demandée entre les représentants de son ministère, les autorités du CN et les représentants des 15 employés de Jonquière qui risquent de se voir mis à pied, que cette rencontre pourra avoir lieu dans les plus brefs délais et que les alternatives de solutions proposées par le syndicat seront analysées de façon sérieuse?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports:) Monsieur le Président, je remercie le député pour son intervention. Je sais que cette question le préoccupe. Je suis en mesure de confirmer qu'une réunion a été prévue pour le début de mai, grâce à lui. Des représentants du CN, des représentants syndicaux et des représentants de mon ministère y participeront; ils examineront la situation pour voir s'il est possible de proposer d'autres formules.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES BUREAUX MINISTÉRIELS RÉGIONAUX

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Approvisionnements et des Services, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Pourrait-il nous expliquer pourquoi d'une part, le gouvernement tourne le dos aux travailleurs pensionnés du pays, et d'autre part, il approuve l'établissement de six bureaux ministériels dans le pays? Selon nos sources, les locaux pour le bureau de Colombie-Britannique coûteront à eux seuls près de $87,000. Ne pense-t-il pas que c'est un peu cher pour un petit salon régional?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme ma vis-à-vis le sait fort bien, depuis longtemps, les ministres ont droit à un bureau à l'extérieur de la région de la Capitale nationale lorsque leurs fonctions le justifient. C'était le cas sous l'ancien gouvernement et nous ne faisons que perpétuer la tradition. Dans les grands centres, nous avons regroupé certains de ces bureaux.

LE COÛT DES BUREAUX

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je sais que le projet relatif à la Colombie-Britannique, par exemple, prévoit des locaux pour la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que pour deux autres ministres. Le ministre n'est-il pas un peu gêné du fait que l'intérêt sur le coût du bureau de Vancouver seulement, que nous estimons de façon conservatrice à $250,000 par an, pourrait permettre la location d'une chambre d'hôtel à $100 la nuit pendant 250 nuits sur les 365 jours de l'année? Juge-t-il vraiment nécessaires ces salons régionaux pour ministres à partir desquelles ils peuvent élargir leur propre base politique et faire marcher leur machine à propagande comme ils l'ont fait avec les billets pour Expo 86?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler à la Chambre que nous n'aurons pas besoin de locaux supplémentaires. En fait, à la suite de cette initiative, le coût total des bureaux ministériels à l'extérieur de la région de la Capitale nationale baissera, ce qui va parfaitement dans le sens de la meilleure gestion des deniers publics que nous souhaitons.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LA VENTE DE BLÉ AMÉRICAIN À L'ALGÉRIE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Nous avons tous été scandalisés d'apprendre, cette semaine, que les Américains comptent se servir de leurs subventions massives pour nous souffler notre marché du blé en Syrie. Ils l'ont déjà fait en Algérie. Le ministre sait-il qu'au cours des six derniers mois, les Américains ont signé 11 accords pour la vente de un million de tonnes de blé à l'Algérie? Ils ont notamment vendu du blé à $103 la tonne avec une subvention, croyez-le ou non, de $54.38 la tonne. Le ministre est-il au courant? Que compte-t-il faire?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux dire au député qu'effectivement le ministre de l'Agriculture est au courant. Je dirais que cette question devrait plutôt s'adresser au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé.

M. Nystrom: Il n'est pas là.

M. Wise: En fait, il est en route pour Toronto où il doit rencontrer le comité de l'agriculture de l'Association des banquiers canadiens au sujet des intérêts des cultivateurs canadiens. J'ai discuté de la question avec le ministre ce matin. D'après nos premiers renseignements, ce marché s'intéresse surtout au blé dur canadien. Le programme du gouvernement américain n'est pas orienté dans cette direction. Selon nos derniers renseignements, nos ventes à ce pays se maintiennent au même niveau.

LES SUBVENTIONS DONT BÉNÉFICIENT LES AMÉRICAINS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, comme ces subventions massives n'ont commencé que depuis quelques mois, le ministre ne croit-il pas, comme la Commission du blé, que les Américains vont nous souffler certains de nos marchés et violer ainsi l'accord international sur le blé? S'il est d'accord, a-t-il l'intention de porter plainte devant le Conseil international du blé, à Londres?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est inutile de se perdre en spéculations. Les résultats et les conséquences sont déjà sous nos yeux. Le gouvernement est conscient de la situation. En fait, le ministre des Finances et le premier ministre en ont fait état dans les réponses qu'ils ont données aux questions qui leur ont été posées à la Chambre cette semaine. Le ministre des Finances a mentionné le rôle de premier plan qu'il avait joué au nom du Canada à l'assemblée de l'OCDE. Le député verra certainement le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres membres du cabinet jouer également un rôle prépondérant, dans l'intérêt des agriculteurs canadiens, d'ici très peu de temps.

• (1140)

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LE PROGRAMME DES AÉROPORTS DE L'ARCTIQUE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vu que le Bureau canadien de la sécurité aérienne a constaté que l'insuffisance des installations compromettait la sécurité aérienne dans le nord du Canada, le ministre rétablira-t-il le programme des aéroports de l'Arctique qui a été supprimé par le gouvernement précédent?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que ma réponse au Bureau canadien de la sécurité aérienne est en préparation et sera remise avant la date limite du 19 mai.

En ce qui concerne le programme que mentionne le député, c'est une chose dont je parle avec mes collègues du cabinet, mais je voudrais lui rappeler que, depuis septembre 1985, nous avons dépensé 4.5 millions pour les aéroports de classe B de l'Arctique. Nous continuerons à utiliser les ressources disponibles pour améliorer la sécurité aérienne et les infrastructures dans le Nord.

* * *

L'IMMIGRATION

LA NOUVELLE CONCERNANT L'OBLIGATION POUR LES VISITEURS PORTUGAIS D'OBTENIR UN VISA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur les articles parus dans la presse d'aujourd'hui selon lesquels le gouvernement envisage d'obliger tous les visiteurs du Portugal à obtenir un visa. J'ai dit à la Chambre le 11 avril que cette initiative était injustifiée et injuste et j'ai demandé à la ministre d'y renoncer. Peut-elle confirmer que ses responsables ont recommandé cette mesure et, le cas échéant, peut-elle assurer à la Chambre qu'elle compte la rejeter, évitant ainsi de pénaliser inutilement les Canadiens d'origine portugaise et un pays européen ami et allié?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on peut dire sans hésiter que le Canada est connu pour son attitude humanitaire à l'égard des personnes qui viennent dans notre pays, qu'il s'agisse de réfugiés ou d'immigrants. Nous voulons continuer dans ce sens mais en évitant les fraudes et les abus. Pour nous assurer que notre système d'examen des demandes de statut de réfugié est juste et humanitaire, nous envisageons certaines options. Je puis dire au député que lorsque nous aurons fini cette étude et pris des décisions, nous les annoncerons.

LA POLITIQUE RELATIVE AUX DEMANDES DE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à ma question. Je voudrais lui poser la question suivante. Selon elle, est-il juste d'imposer ces sanctions au Portugal pour résoudre le problème des réfugiés, alors que son gouvernement et elle n'ont pas réussi à mettre en place un système qui permette d'examiner l'arriéré de 21,000 demandes de statut de réfugié? Fait-elle du Portugal et des Portugais les boucs émissaires de ses propres erreurs?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre gouvernement et notre parti n'ont aucune excuse à faire. Notre gouvernement n'a rien à envier à personne en matière d'admission des réfugiés dans notre pays.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous continuerons dans cette voie. Comme je l'ai dit au député, nous examinons actuellement des options en vue d'instaurer une politique d'examen des demandes de statut de réfugié qui soit juste, humaine et équitable. Je tiens également à lui assurer que le ministre d'État à l'Immigration examinera sous peu la question, ainsi que le problème de l'arriéré.

* * *

L'AGRICULTURE

LA VENTE DE BLÉ AMÉRICAIN SUBVENTIONNÉ À L'ALGÉRIE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question fait suite à celle que le député de Yorkton-Melville a posée au ministre de l'Agriculture. Le député a rappelé que la vente de 100 millions de tonnes de blé à l'Algérie, pays qui compte parmi nos clients, est subventionnée à raison de $54 US la tonne dans le cadre du programme américain d'encouragement aux exportations. Le ministre peut-il nous dire si les États-Unis respectent les dispositions de l'Accord international sur le blé, lequel prévoit que tout pays favorisant les ventes à rabais à l'étranger doit consulter dans la mesure du possible les membres dont les ventes pourraient en souffrir? Y a-t-il eu de telles consultations? Les États-Unis ont-ils entamé des consultations avec le Canada? Si oui, de quelle nature?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, étant donné l'absence du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, je dois prendre note de cette question. J'ai déjà dit, si ma mémoire est bonne, que le volume de nos ventes de grain à l'Algérie restait à peu près au même niveau. En 1984-1985, nous avons vendu 473,000 tonnes métriques de blé durum à l'Algérie. Cette année, 1985-1986, nous avons écoulé jusqu'à présent 430,000 tonnes. Ces chiffres sont assez éloquents.

Questions orales

LE PRIX OBTENU POUR LE BLÉ CANADIEN

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, de quel ordre ont été les concessions que nous avons dû faire pour tenir compte de la subvention américaine de $54 US la tonne?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, depuis quelque temps je n'ai pas eu l'occasion de répondre à la Chambre des activités de la Commission canadienne du blé, mais, sauf erreur, la Commission n'a pas l'habitude de divulguer ses prix.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EMPLOI DES ACCENTS DANS LES DONNÉES CONTENUES DANS LES PASSEPORTS

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon l'*Express* de Toronto, cette semaine, un fonctionnaire du ministère a décidé d'éliminer tous les accents français dans les noms des personnes francophones dans les nouveaux passeports canadiens. Ma question est la suivante: Est-ce que le Canada est un pays vraiment bilingue, ou non?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada est vraiment un pays bilingue. Je ne suis pas un membre de l'Académie française, pas encore, mais je crois que ce n'est pas la pratique d'utiliser les accents pour les lettres majuscules, et ce sont les lettres majuscules qui sont utilisées dans les passeports, mais je tiens compte de façon sérieuse de la représentation du député et je prends la question en considération.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LES RESSORTISSANTS PORTUGAIS QUI ONT DEMANDÉ LE STATUT DE RÉFUGIÉ

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre va-t-elle confirmer que quelque 21,000 personnes attendent qu'on décide de leur statut de réfugiés à l'heure actuelle, et que de ce nombre, 1,500 sont des ressortissants portugais?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne saurais dire si ce sont là les chiffres exacts. Je me ferai un plaisir de me renseigner pour le compte de la députée auprès du ministre d'État chargé de l'Immigration.

LA RAPIDITÉ DE L'EXAMEN DES DEMANDES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, si les chiffres ne sont pas exacts, ils sont approximatifs. Compte tenu de cette proportion, la ministre conviendra-t-elle qu'il faut avant tout raccourcir le processus de dépouillement des demandes de statut de réfugié, et que des dispositions particulières pour les visas demandés par des Portugais sont vraiment encore loin de voir le jour?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec la députée. Dans l'examen et la révision de la politique d'attribution du statut de réfugié, un traitement diligent des demandes devrait être l'un des critères-clés. Nous voulons une politique d'attribution du statut de réfugié qui soit plus efficace sans pour autant cesser d'être juste et humanitaire.

* * *

LE DÉMARCHAGE POLITIQUE

LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DES DÉMARCHEURS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au . . .

M. Crosbie: Tâchez de bien vous tenir aujourd'hui, John.

M. Rodriguez: J'y veille sans cesse, camarade.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le gouvernement compte-t-il rendre publics tous les renseignements concernant le démarchage politique et, le cas échéant, va-t-il prier son ami, M. Frank Moores, de divulguer les renseignements que le comité cherche à obtenir de sa société?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, comme le sait le député, en décembre dernier, nous avons déposé un document et nous avons créé un comité qui devait tenir des audiences à ce sujet. Il appartient au président de ce comité d'inviter à comparaître les députés ou toute personne qui le souhaite.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il nous est impossible d'obtenir au comité le moindre renseignement des témoins, les amis du parti conservateur. Le ministre permettra-t-il à des sociétés comme celle de Frank Moores et Bill Neville et d'autres entreprises conservatrices, dont la principale occupation consiste à exercer des pressions, de maintenir le voile du secret sur leur activité lorsqu'elles sondent le gouvernement et les députés?

• (1150)

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà fait connaître ses intentions en déposant un document et en traitant de la question avec intégrité.

Une voix: Vous n'avez rien fait.

M. Côté (Langelier): Le sujet a déjà été longuement débattu et nous espérons que le comité fera des recommandations destinées à nous permettre de nous doter d'une bonne mesure législative.

M. Rodriguez: Balivernes!

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CRÉATION D'UNE CHAÎNE DE TÉLÉVISION ÉDUCATIVE DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le 4 décembre 1984, le ministre fédéral des Communications annonçait en compagnie de la ministre responsable à l'époque de TV Ontario la conclusion d'une entente en vue de la création d'une chaîne de télévision éducative de langue française en Ontario. L'entente fédérale-provinciale signée le 18 juin 1985 au coût de 30 millions est d'une durée de cinq ans. A ce jour, la province attend toujours la participation financière du gouvernement fédéral. Depuis le 18 juin, le ministre des Communications est muet, il est absolument impossible de le joindre. A en croire les autorités provinciales, le Cabinet fédéral et le ministre cherchent à se dérober à leurs obligations. Pourquoi le gouvernement hésite-t-il? Pourquoi a-t-il manqué à sa parole?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de prendre avis de cette question et d'en discuter avec le ministre responsable et de m'assurer que mon honorable collègue ait la réponse précise pour expliquer tout délai, si délai il y a, dans l'interprétation de l'entente.

ON DEMANDE QUAND L'ARGENT SERA VERSÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, selon l'entente, le gouvernement fédéral doit $350,000 à la province d'Ontario à partir d'aujourd'hui et devra $2,350,000 l'année prochaine. Le programme de télévision éducative en français en Ontario, c'est important. Il a été signé. Est-ce qu'on pourrait savoir quand on va être payé ou bien s'il va falloir envoyer une agence de recouvrement pour percevoir les fonds?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vais, encore une fois, prendre avis de ces préoccupations-là. Je peux vous dire que moi aussi, je considère cela important et je peux assurer mon honorable collègue qu'il aura la réponse et qu'il n'a pas besoin de penser à des frais supplémentaires pour une agence de recouvrement à ce temps-ci.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR L'IMPORTATION DE NAVIRES CONSTRUITS À L'ÉTRANGER

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre n'est pas sans savoir que les chantiers maritimes canadiens travaillent surtout pour la garde côtière et la marine et que les contrats commerciaux sont presque terminés, ce qui veut dire que les chantiers comme ceux de Collingwood et de Thunder Bay n'auront bientôt plus de travail. Le ministre voudrait-il nous donner l'assurance que le gouvernement imposera un moratoire sur l'importation des navires dont les compagnies de navigation canadiennes pourraient avoir besoin d'ici un an ou deux?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait sûrement que mon collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale est saisi en ce moment de la question de l'industrie de la construction navale et qu'il étudie les options de politique susceptibles d'apporter une certaine stabilité et une certaine sécurité dans ce secteur. Je prends note des instances du député et je les transmettrai au ministre. Je peux dire qu'une politique sera annoncée très bientôt.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNONCER UNE POLITIQUE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale est saisi de la question depuis très, très longtemps. J'ai entendu répéter cette promesse bien des fois, les gens de l'industrie aussi, et pendant ce temps-là, les travailleurs attendent. Quand le gouvernement énoncera-t-il une politique et cessera-t-il de faire languir les propriétaires et les travailleurs de tous les chantiers canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, le problème se pose depuis très longtemps, monsieur le Président. La situation est très grave, mais au lieu de pointer mon collègue du doigt, le député, qui cherche une solution, devrait faire profiter le ministre de ses conseils et de son expérience, que nous pourrions bien prendre en considération.

La question traîne depuis des années et le gouvernement prend des mesures . . .

M. Althouse: Lesquelles?

M. Mazankowski: En attendant, des contrats accordés récemment vont servir les intérêts à long terme de la construction navale. Je suis certain que la rationalisation du secteur de la construction navale sera telle qu'elle lui garantira un long avenir.

Questions orales

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ATTITUDE DES PRÉPOSÉS AUX VISAS À L'ÉTRANGER

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La mesure énergique prise par le gouvernement actuel pour ouvrir nos portes aux immigrants qui contribueront à la croissance et à la prospérité de notre pays a été chaleureusement accueillie par les Canadiens de toutes les origines ethnoculturelles. Comment le ministre prévoit-il faire changer l'attitude parfois arrogante des préposés aux visas à l'étranger qui, depuis de nombreuses années, empêchent constamment des gens ne serait-ce que de venir visiter le Canada avec leur mentalité négative de triage et de limitation des demandes?

M. Ouellet: Ça, c'est une bonne question.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois dire que je suis un peu étonné de cette question, parce que des députés représentant l'opinion des deux côtés de la Chambre se sont adressés à moi ces tout derniers jours pour exprimer leur appréciation à l'égard de l'attitude affichée par les agents canadiens en poste à l'étranger. Néanmoins, s'il y a des cas particuliers où un député a des preuves qu'on ne donne pas le service impeccable que l'on associe d'habitude au ministère des Affaires extérieures, j'aimerais qu'on me communique de l'information précise à ce sujet et j'y donnerai suite.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRESTATIONS—LES CONSÉQUENCES POUR LES RETRAITÉS ET LES PRÉRETRAITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi son gouvernement adopte un règlement au sujet des retraités et des préretraités qui attaque les droits acquis des travailleurs et des travailleuses, quand on sait que le peuple canadien veut tout faire pour améliorer la situation économique des femmes et que ces dernières constituent une bonne partie des retraités et des préretraités? Pourquoi adopter un règlement si injuste?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, peut-être la députée pourrait-elle expliquer de quel règlement elle parle?

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE CORRIGE PAS LA SITUATION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je parle du nouveau règlement de l'assurance-chômage pour les retraités et les préretraités et je fais référence à une lettre que la ministre a reçue du député de la circonscription de Champlain.

Je voudrais savoir pourquoi, actuellement, la ministre ne veut pas corriger cette injustice et le faire maintenant alors que la majorité des retraités ne reçoivent plus leur chèque depuis janvier 1986.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, des députés ont soulevé cette question à la Chambre à nombre de reprises.

Une voix: Et on n'y a jamais répondu.

Mlle MacDonald: C'est la première fois, je pense, que la députée soulève elle-même cette question.

M. Deans: Et puis après?

Mme Copps: Avez-vous une remontrance à faire?

Mlle MacDonald: Je puis dire à la Chambre que cette annonce a été faite en novembre 1984.

Mme Copps: Je vous remercie beaucoup.

Mlle MacDonald: Un délai d'un an avait été imparti avant son entrée en vigueur le 1er janvier 1986.

M. Crosbie: Réveillez-vous, Lucie.

Mlle MacDonald: C'est une question qu'on a soulevée à maintes reprises, et comme je l'ai signalé fréquemment, l'évaluation globale du programme d'assurance-chômage . . .

Mme Copps: Règlement!

Mlle MacDonald: . . . son inefficacité plus ou moins grande et les doléances à son sujet font présentement l'objet d'un examen de la part de la Commission Forget, laquelle doit nous transmettre prochainement ses recommandations.

* * *

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement canadien a proclamé certaines modifications au Code canadien du travail, dont l'une prévoit la création d'un conseil consultatif de l'hygiène et de la sécurité professionnelle. Étant donné que le ministre du Travail dit ne pas vouloir créer cet organisme, alors que la loi l'exige, le gouvernement ne contrevient-il pas à la loi?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends parler de cette question. Je suis sûr que le ministre du Travail se conforme parfaitement à la loi. Il est l'un des meilleurs ministres à occuper ce portefeuille, en tout cas depuis 1979, année où celui qui est aujourd'hui lieutenant-gouverneur de l'Ontario en était titulaire . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le ministre du Travail est un homme remarquable qui respecte la loi dans ses moindres dispositions. S'il ne le faisait pas, j'y verrais certainement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

DÉFI 86

LES FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME DANS WINNIPEG-NORD-CENTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. Est-elle au courant de la façon dont sont dépensés les fonds affectés au programme Défi 1986? On m'informe que, dans Winnipeg-Nord-Centre, le gouvernement dépense cette année la moitié moins que l'année dernière, soit $600,000 au lieu de $1,200,000. La ministre est-elle au fait de cette situation déplorable et, si oui, pourquoi la tolère-t-elle?

• (1200)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais comment se déroule le programme Défi 1986. Les demandes affluent de tous les coins du pays. Comme je l'ai dit l'autre jour, 58,000 demandes ont été présentées dans le cadre de ce programme. Pour cette raison, le secteur privé serait prêt à ajouter 150 millions de dollars à la somme prévue par le gouvernement fédéral, si toutes les demandes étaient approuvées. Donc, monsieur le Président, le programme fonctionne aussi bien au Manitoba que dans le reste du pays.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

M. le vice-président: Le député de Papineau.

* * *

LE TERRORISME

LA PRÉSENCE PRÉSUMÉE DE TERRORISTES AU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre à propos d'une révélation fort alarmante. Il paraîtrait que 14 terroristes internationaux, dont des membres de la bande à Baader Meinhof, se cachent au Canada. Que fait le gouvernement à propos de ces gens? Ne veut-il pas les appréhender pour les traduire en justice ou les bouter hors du Canada?

M. Crosbie: Il se cache dans votre caucus.

M. Boudria: Erik le saurait.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Précisons tout d'abord, monsieur le Président, que les nouvelles dont nous parle le député n'ont pas encore été confirmées. Deuxièmement, la Chambre est bien le dernier endroit pour discuter de cette sorte de choses, à mon avis.

M. Ouellet: Que faites-vous?

M. Keeper: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Des voix: Asseyez-vous donc!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux neuf pétitions dont les numéros sont les suivants: 331-400 à 331-406 inclusivement, et 331-411 à 331-416.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice) demande à à présenter le projet de loi C-105, tendant à modifier la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois afférentes.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions numéros 541 et 542.

[*Texte*]

LE COMPTE DE PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

Question nº 541—M. McKinnon:

1. Au sujet du Compte des prestations de retraite supplémentaires de 1984-1985, combien *a*) les membres des Forces armées canadiennes ont-ils versé, *b*) les fonctionnaires y ont-ils versé, *c*) le gouvernement y a-t-il versé, *d*) y a-t-on versé sous forme d'intérêts, *e*) a-t-on payé aux membres à la retraite des Forces armées ou à leurs bénéficiaires?

2. Quel était le solde du compte à la fin de l'année?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

Compte de prestations de retraite supplémentaires 1984-1985
(en millions de dollars)

	CPRFP	CPRFC	CPRGRC	Autre	Total
Solde au 31 mars 1984	1,440.2	399.2	100.9	7.1	1,947.4
Recettes					
Contributions des employés	93.3	22.5	6.1	0.7	122.6
Contributions des employeurs	93.7	22.5	6.1	0.6	122.9
Intérêt gagné	192.8	53.2	13.4	0.8	260.2
Transferts	0.1				0.1
	379.9	98.2	25.6	2.1	505.8
Dépenses					
Pensions*	19.7	4.4	0.3		24.4
Résidus	0.4				0.4
Retraits	7.9	2.0	0.3	0.2	10.4
Transferts	0.5	0.1			0.6
	28.5	6.5	0.6	0.2	35.8
Solde au 31 mars 1985	1,791.6	490.9	125.9	9.0	2,417.4
Payé sur le FRC*	421.4	236.0	18.2	7.9	683.5

*Les prestations cessent d'être payées sur le Compte à l'égard d'un ancien contributeur dès que la somme totale de ses prestations égale le total des montants crédités au compte à son égard. Tout excédent de prestations est payé sur le Fonds du revenu consolidé.

LES COMPTES DE PENSION DE RETRAITE

Question nº 542—M. McKinnon:

Au sujet du Compte des pensions de retraite de 1984-1985 *a*) des Forces armées canadiennes, *b*) de la Fonction publique, (i) combien les membres y ont-ils versé (ii) combien le gouvernement y a-t-il versé (iii) combien a-t-on versé sous forme d'intérêts (iv) combien a-t-on payé aux membres à la retraite ou à leurs bénéficiaires (v) quel était le solde du compte à la fin de l'année?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

a) Compte de pension de retraite des Forces canadiennes: 1984-1985

(i)	Contributions des adhérents	$ 119,846,665
(ii)	Contributions du gouvernement	$ 212,109,856
(iii)	Intérêt gagné*	$ 1,125,115,220
(iv)	Pensions	$ 362,822,818
(v)	Solde de la fin au 31 mars 1985	$13,351,721,682

(b) Compte de pension de retraite de la Fonction publique: 1984-1985

(i)	Contributions des adhérents	$ 516,903,178
(ii)	Contributions des employeurs:	
	Gouvernement	$ 372,905,203
	Sociétés de la couronne	$ 121,979,063
	Total	$ 494,884,266
(iii)	Intérêt gagné*	$ 1,615,140,017
(iv)	Pensions	$ 637,363,120
(v)	Solde de la fin au 31 mars 1985	$19,919,638,902

*Les comptes rapportent des intérêts trimestriels selon un taux déterminé comme si l'excédent des recettes sur les décaissements de chaque trimestre, depuis l'établissement des comptes, avait été investi dans des obligations à 20 ans du gouvernement du Canada. En fait, le taux trimestriel est basé sur le rendement moyen pondéré de tous les investissements au cours de la période précédente de 20 ans.

Quelques intérêts acquis en sus du taux utilisé dans les plus récents rapports actuariels sur les comptes (soit 6.5 p. 100 par année) n'ont pas été crédités aux comptes mais ont servi plutôt à atténuer le coût de l'amortissement des insuffisances actuarielles qui résultent principalement des augmentations annuelles de salaire. Ces montants sont les suivants pour 1984-1985:

Compte de pension de retraite des Forces canadiennes —202 millions de dollars
Compte de pension de retraite de la Fonction publique —356 millions de dollars

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 24 avril 1986, de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de Mme Copps (p.833).

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer l'amendement de ma collègue, la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), qui demande que l'adoption de cette mesure soit retardée de 30 jours afin de donner un moment de répit aux syndicats en cause pour qu'ils puissent essayer d'en venir à une entente raisonnable avec le gouvernement.

Le projet de loi à l'étude est nettement déraisonnable. Ce n'est pas une bonne mesure. C'est un projet de loi injuste et discriminatoire qui enlève aux employés parlementaires certains droits et privilèges dont jouissent d'autres travailleurs au Canada.

Le principal argument des employés est énoncé dans une lettre datée d'octobre 1985 et écrite par Jacques Audette, président de la section 70390 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada sur la colline. Voici ce qu'il dit:

Il y a plus d'un an, le Conseil canadien des relations du travail a déclaré que les employés du Parlement étaient visés par le Code canadien du travail. Cette mesure contient les outils nécessaires pour résoudre les problèmes des employés du Parlement. Nous avons formé un syndicat parce que nous voulions nous associer et élire des représentants qui pourraient trouver des solutions à ces problèmes en négociant avec l'employeur.

Les questions qui nous préoccupaient le plus, et qui continuent à nous préoccuper, sont la classification, les descriptions d'emploi, les concours, les promotions, les mutations et la crainte d'être mis à pied ou renvoyés. Il s'agit de questions dont la solution a toujours été laissée à l'entière discrétion de la direction et qui ont donné lieu à de graves abus. Beaucoup d'entre nous sont incorrectement classifiés et, souvent, ne possèdent pas de description de leur emploi. Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont posé en vain leur candidature en vue d'une promotion ou d'une mutation, parce que les règles du concours ont été modifiés arbitrairement en cours de route.

La Colline est touchée par le changement technologique comme tous les autres secteurs et même les employés qui ont de nombreuses années d'expérience craignent d'être mis en disponibilité.

Au lieu d'apaiser ces craintes, l'administration les a alimentées en apportant des réorganisations importantes et des compressions budgétaires dans plusieurs domaines.

L'Alliance de la Fonction publique et NABET s'opposent tous deux au projet de loi C-45. Cette mesure les inquiète surtout parce qu'elle prévoit dans une loi des relations ouvrières patronales qui ne sont pas approuvées par les employés. Ceux-ci veulent être régis par le Code canadien du travail, comme le Conseil canadien des relations du travail a décrété qu'ils devraient l'être. Je crois savoir que les tribunaux ont rendu une décision contraire, mais on peut toujours faire appel des décisions des tribunaux. Nous demandons aujourd'hui plus de temps pour que l'on puisse conclure une entente juste et équitable avec ces employés. Ils s'opposent nettement au projet de loi et ils veulent être régis par le Code canadien du travail et négocier comme le font tous les employés ailleurs au Canada. Ils considèrent le projet de loi C-45 comme une mesure rétrograde.

Les dispositions qu'ils contestent surtout sont le paragraphe (3) de l'article 5 et le paragraphe (2) de l'article 55. Ces deux dispositions interdisent aux syndicats de soumettre à l'arbitrage les importantes questions que sont le classement, la nomination, l'évaluation, l'avancement, la rétrogradation, la mutation, la mise en disponibilité ou le renvoi d'employés. Ce sont là des questions et des domaines qui méritent de faire l'objet de discussions, de négociations et d'arbitrage, autant dans le cas des employés de la colline du Parlement que dans celui des autres employés de la Fonction publique de tout le pays, des employés des sociétés de la Couronne et de beaucoup d'autres travailleurs au Canada. C'est la principale préoccupation des employés. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, leur accordons notre appui et c'est pourquoi nous avons proposé cet amendement.

Ce ne sont pas les cas réels d'abus qui manquent. Les exemples en sont nombreux et variés. Il y a quelque temps, un poste supérieur s'est libéré au sein d'un service technique. Plusieurs employés ont voulu savoir quand on tiendrait un concours, mais il n'y en a pas eu. Le mari d'une gestionnaire d'un autre secteur du même service est venu occuper le poste à titre provisoire. Plusieurs mois plus tard, un concours a été annoncé. Le mari en question, qui avait dès lors acquis l'expérience nécessaire, a été engagé à titre permanent. L'appel interjeté par les employés du service a été rejeté.

D'autres cas d'abus et de discrimination ont été bien étayés et doivent être corrigés. Il faut une loi stricte pour empêcher que des situations de ce genre ne se répètent. Par exemple, il y a eu une employée d'âge mûr ayant près de 20 ans d'ancienneté qui s'est déplacé une vertèbre et qui a été absente pour incapacité à long terme pendant quelques mois. A son retour on lui a confié des travaux comportant le levage et le déplacement d'objets lourds, même si son ancien poste existait toujours. On lui a dit que si cela ne lui plaisait pas elle n'avait qu'à demander la préretraite. Son grief interne a été écarté.

• (1210)

Les employées de la Bibliothèque du Parlement se sont vu refuser des prestations de maternité pendant une année complète après que ces prestations eurent fini par être accordées au personnel de la Chambre des communes. L'administration de la Bibliothèque affirme qu'il s'agit là d'une erreur administrative.

Je pourrais ainsi étoffer le dossier des abus, de la discrimination et de l'injustice commis dans les rapports avec le personnel du Parlmement. Au service de la cafétéria, tous les classements professionnels ont été abolis. Tous les membres du personnel ont été informés qu'ils pouvaient se voir affecter à n'importe quel travail, même si plusieurs d'entre eux occupaient des postes spécialisés depuis un bon nombre d'années. C'est ainsi que deux bouchers ont été affectés à la conduite de camions de livraison d'aliments. Un chef pâtissier a été affecté au lavage et à la coupe des légumes.

Le degré de frustration et de harcèlement du personnel à ce service est très élevé. Ceux d'entre nous qui sommes ici depuis un certain temps savons qu'on ne trouve nulle part le service fidèle, compétent, loyal et efficace qui est donné sur la Colline. Il nous appartient de défendre ces travailleurs. Tout ce qu'ils demandent en réalité, et tout ce que cet amendement demande c'est le temps d'en arriver à un accord équitable.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déclaré qu'il était disposé à donner au personnel du Parlement les mêmes droits qu'aux fonctionnaires fédéraux. Mais il est bien évident que le projet de loi C-45 ne réalise pas cela. Je reviens sur la disposition qui exclut du champ des décisions arbitrales des questions aussi importantes que la classification de poste, les nominations, les évaluations, l'avancement, la rétrogradation, les mutations, les mises en disponibilité et les renvois d'employés. Comment le ministre ose-t-il prétendre qu'il veut donner à ces employés les mêmes droits que ceux dont jouissent les fonctionnaires fédéraux, alors que son projet de loi pose des restrictions aussi sérieuses? Je doute fort qu'il soit disposé à leur accorder la parité des droits. Si le gouvernement acceptait au moins un délai de 30 jours, nous pourrions tâcher d'aboutir à un compromis raisonnable. C'est la seule façon d'agir et il appartient au gouvernement de le faire.

Il n'en va pas uniquement ici des droits des employés du Parlement, aussi importants soient-ils, mais bien de la manière

dont nous entendons traiter les travailleurs canadiens à l'avenir. Chacun se sent maintenant menacé. L'avenir est prometteur. Nous nous attaquons actuellement à des problèmes comme le libre-échange, le développement économique, la restructuration industrielle, le rééquipement et le refinancement des entreprises. Cependant, pour réussir, nous devons d'abord conclure une entente avec les syndicats. Il le faut, et il incombe au gouvernement de donner l'exemple en concluant un accord avec ses propres employés.

Terre-Neuve, ma province, est actuellement aux prises avec une grève des fonctionnaires qui pertube profondément les services. Les grévistes ont pratiquement paralysé la province pour protester contre les injustices de leur convention collective. Certains d'entre eux ne recevaient pas un salaire égal pour un travail de valeur égale à celui de leurs collègues. Il y a aussi désaccord sur la question de la désignation, par le gouvernement, des employés n'ayant pas le droit de grève. La population de la province appuie généralement les syndicats. Le gouvernement a dû faire d'importantes concessions et les négociations se poursuivent.

Je veux ainsi illustrer comment les gouvernements, provinciaux et fédéral, doivent donner l'exemple en matière de relations avec les travailleurs. S'ils négligent de faire leur part, je doute que nous puissions en arriver à jeter les bases d'une économie saine. Trouver des sources de financement ne pose aucune difficulté. Nous pouvons mettre de l'ordre dans notre économie. Pourtant, si nous négligeons de prendre les moyens qu'il faut pour nous entendre avec les travailleurs, je doute que le Canada connaisse la prospérité économique.

En ce moment, le gouvernement a justement l'occasion de donner l'exemple en acceptant l'amendement très raisonnable présenté par la député de Hamilton-Est. C'est une façon de trouver un terrain d'entente. Cet amendement correspond aux voeux des employés du Parlement. Ils ne souhaitent pas que la loi soit adoptée tout de suite. Ils souhaitent pouvoir soit en appeler de la décision soit négocier avec le Conseil du Trésor pour en arriver à une entente juste et équitable.

Ces travailleurs luttent depuis des années. Le 4 novembre 1985, la Commission des relations de travail du Canada a agréé quatre unités de négociation pour représenter les employés de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement. Depuis, une autre unité a été agréée. Par conséquent, plus de un millier d'employés de la Chambre et de la Bibliothèque ont entrepris de négocier collectivement avec leur employeur. Un conciliateur a même été désigné. Cependant, les tribunaux ayant été appelés à se prononcer, tout le processus est remis en question. Voilà pourquoi un certain délai est nécessaire. La Chambre des communes, le Sénat et la Bibliothèque du Parlement se sont opposés à chaque étape du processus d'agrément. Ils ont eu recours à tous les moyens, sans oublier le recours aux tribunaux, pour mettre des bâtons dans les roues. Aujourd'hui, nous débattons le projet de loi C-45. C'est une mesure régressive puisque la solution requise serait de permettre à ces travailleurs de négocier équitablement avec le Conseil du Trésor pour tenter d'en arriver à des résultats satisfaisants. Compte tenu des efforts que ces travailleurs ont faits jusqu'à présent, et parce que, d'une façon générale, il faut que l'ensemble des travailleurs canadiens puissent négocier, j'espère que la Chambre acceptera l'amendement de ma collègue de Hamilton-Est qui propose un délai de 30 jours afin d'en arriver à une solution juste et raisonnable.

M. le vice-président: Des questions ou des observations.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey).

• (1220)

Le député parle en connaissance de cause étant donné le conflit de travail en cours à l'heure actuelle à Terre-Neuve. Le tribunal vient de rendre une décision sur l'application du Code canadien du travail dans le cas de l'accréditation syndicale des employés de la colline. Le député ne croit-il pas qu'afin de prendre une décision et d'entreprendre des négociations de bonne foi, il serait peut-être plus simple de retarder toute la procédure d'une trentaine de jours environ, ce qui nous donnerait la possibilité de déterminer les répercussions de la décision du tribunal, de savoir si on va en appeler de cette décision ou si le gouvernement va modifier sa position? Nous avons pu constater les conséquences d'un durcissement de position, à Terre-Neuve, par exemple, dans certaines circonstances. À mon avis, en retardant les choses on pourrait peut-être désamorcer les problèmes susceptibles de surgir si le projet de loi que nous présentons ne tient pas compte de tous les éléments du jugement du tribunal ni de la possibilité d'un appel.

M. Rompkey: Selon moi, la chose importante, c'est le «durcissement des positions», car c'est exactement ce qui s'est passé dans ma province. En fait, la situation à Terre-Neuve a bien failli très mal tourner. Je crois que nous étions au bord non seulement d'une grève perturbatrice, mais également d'une situation extrêmement grave. L'opinion publique appuyait les travailleurs. Les deux partis restaient retranchés sur leurs positions, et la situation a commencé à évoluer seulement lorsque le président de l'Association des fonctionnaires provinciaux de Terre-Neuve et le premier ministre de la province se sont retrouvés, par hasard, à une émission radiophonique de ligne ouverte, et ils ont pu alors, par leurs déclarations, rapprocher les deux côtés.

Cette grève n'est pas encore réglée, et cette menace pèse toujours. Cependant, les parties ont au moins le temps d'en venir à une entente, et elles négocient. On a réussi à désamorcer une situation qui risquait d'être extrêmement grave, et c'est exactement ce qu'on demande en l'occurence. Nous réclamons simplement un peu de temps, afin que les intéressés puissent se concerter pour essayer d'en arriver à un compromis, à un cadre qui accordera aux travailleurs concernés les droits dont nous bénéficions tous au Canada. Nous profitons tous de certains droits et privilèges. Tous les travailleurs du pays, notamment ceux de la Fonction publique et des sociétés de la Couronne, ont certains privilèges, et par cet amendement on réclame simplement un peu de temps, pour établir un cadre qui permette aux employés concernés de commencer à profiter des avantages accordés à la plupart d'entre nous et que nous souhaitons, en général, pour les travailleurs de tout le pays.

Je ne pense pas que ce soit exagérée comme demande. Nous ne réclamons pas une augmentation de salaire extraordinaire. Nous ne demandons pas toutes sortes de concessions scandaleuses. Tout ce que nous demandons, c'est un peu de temps, ce qui ne coûte rien à personne, sauf un peu de bonne volonté. A défaut de montrer de la bonne volonté à l'égard de nos propres employés, comment allons-nous convaincre les travailleurs canadiens que nous en ferons preuve à leur égard? Voilà ce qui importe. La question revêt une importance qui dépasse celle des seuls droits des employés du Parlement, aussi importants qu'ils soient. Les gouvernements communiquent tous les jours des messages à leurs employés, et notre Parlement devrait, à mon avis, faire comprendre que nous voulons leur donner le temps de négocier une entente raisonnable.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai entendu hier le député de Papineau faire un excellent discours au sujet du droit des employés du Parlement à la négociation collective. Notre collègue vient lui-même de nous faire un excellent discours aujourd'hui. Ces deux députés faisaient partie du cabinet du gouvernement précédent. Ils ont eu environ 16 ans, depuis 1968, pour exprimer cette grande inquiétude, qu'ils découvrent dans l'opposition, au sujet des droits et des besoins de nos employés. M. Lloyd Francis a révélé que, selon lui, les conditions sur la Colline étaient pleines de népotisme et de harcèlement sexuel. Je voudrais demander au député ses raisons: est-ce parce qu'il est maintenant dans l'opposition ou parce que sa conversion sur le chemin de Damas lui a fait comprendre tout à coup qu'il pouvait essayer de faire dans l'opposition ce qu'il n'avait pas pu faire dans le gouvernement?

M. Rompkey: Monsieur le Président, je dirais simplement à mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qu'il ne sert pas beaucoup notre union en répétant des choses anciennes. L'ennemi est de l'autre côté. Les néo-démocrates veulent être les seuls à pouvoir se dire les défenseurs de la veuve et de l'orphelin, ils veulent jouer les pharisiens et faire croire que ceux d'entre nous qui acceptent la responsabilité de gouverner sont moins attentifs, moins sensibles, aux besoins des travailleurs de ce pays. C'est la position qu'ont toujours prise les néo-démocrates. Ceux dont nous parlons aujourd'hui ne manqueront pas de voir là un lieu commun dont il n'y a pas lieu de s'occuper. Si le député voulait vraiment être utile à ceux qu'il prétend défendre, il cesserait de faire de l'histoire, de combattre l'opposition officielle, et il commencerait à s'attaquer à ceux qui décident du sort de la mesure législative. Voilà ma réponse.

• (1230)

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au député de Grand Falls—White Bay—Labrador. Cette semaine il y a eu des révélations au sujet d'un de ses collègues, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), et de ses allégations à l'effet que son propre gouvernement était injuste, et même discriminatoire, dans ses politiques d'emploi, en raison des variations régionales de traitement. Il déclarait cela dans une lettre à un des ses électeurs. Les variations régionales de traitement sont contraires au principe d'égalité. Il y a de graves difficultés dans des régions comme Terre-Neuve où les traitements sont négociés par voie de convention collective. Mais n'est-ce pas bien pire pour ceux qui travaillent actuellement sur la Colline, du fait qu'ils ne disposent même pas d'une convention collective pour essayer de redresser les torts qui leur sont faits? Si le ministre de la Justice du gouvernement déclare qu'il est injuste et discriminatoire d'imposer ce genre de traitement aux gens de Terre-Neuve, malheur aux employés de la colline, car ils n'ont aucun droit à la négociation collective et ils sont à la merci du gouvernement et à la merci des ministres en ce qui a trait à leurs taux de rémunération. J'aimerais lui demander ce qu'il en pense. J'aimerais aussi lui demander s'il n'estime pas qu'en refusant d'accepter l'amendement proposant le renvoi de cette mesure à un mois seulement, le gouvernement révèle sa détermination à nous presser d'adopter un projet de loi qui ne donne pas aux employés la protection qu'ils devraient obtenir. Le député ne trouve-t-il pas que cela dénote de la part du gouvernement une volonté de faire adopter aussi rapidement que possible la mesure législative la plus veule et la moins efficace, pour qu'il ne soit pas mis dans une situation où il lui faudraitt accorder des droits aux employés? Cela a été clairement démontré par le fait que le gouvernement du Canada a poursuivi le Conseil canadien des relations du travail en justice pour sa propre décision. Le CCRT s'était prononcé en faveur des travailleurs. Le gouvernement aurait pu laisser la décision comme elle était, mais il a préféré en appeler de la décision et continuera probablement d'en appeler jusqu'aux tribunaux les plus élevés du pays. Il ne me semble pas que nous ayons un gouvernement intéressé aux droits des employés de la colline. Il me semble que nous avons plutôt un gouvernement intéressé à présenter la mesure législative la plus faible possible afin de pouvoir continuer à administrer les choses dans le genre de climat de népotisme et de crainte que le député de Nickel Belt (M. Rodrioguez) a évoqué dans sa question précédente.

M. Rompkey: Je me réjouis que ma collègue ait soulevé cette question car elle me paraît fort à propos. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) est un homme très direct, ce qui peut parfois vous mettre dans une fichue situation si vous êtes en politique. Mais c'est aussi un homme qui a le courage de ses convictions. Il a parfaitement raison de dire que les taux de rémunération sont discriminatoires. Il dit tout simplement ce que ses électeurs veulent qu'il dise à la Chambre. Il se trouve que les gens gagnent moins dans certaines régions du pays que dans d'autres, ce qui est discriminatoire forcément. Il faut donc remédier à cette situation. Le député de Saint-Jean-Ouest est de cet avis et je suis d'accord avec lui. Il a raison de signaler une injustice qu'il faudrait corriger, selon lui. Les gens dont il parle ont au moins le droit de négocier grâce à leur syndicat qui peut soulever cette question dans le cadre d'une convention collective. Nous voulons simplement que les employés de la colline du Parlement aient ce même droit eux aussi.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est terminée. Nous reprenons le débat.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui a une longue histoire. Son historique devrait convaincre les députés de le rejeter et d'inviter le gouvernement à avoir des consultations complètes avec les employés de la Colline afin d'élaborer une entente plus satisfaisante entre le gouvernement et nos employés au Parlement. Après tout, c'est ici à Ottawa, dans nos rapports avec le personnel de nos services à la Chambre des communes que nous devrions avoir une législation modèle reflétant une entente claire et ouverte, et permettant aux employés de ne pas avoir le sentiment de se faire avoir, de se faire maltraiter ou d'être privés de toute possibilité de consultation.

Je trouve attristant de voir le gouvernement présenter un projet de loi que la majorité des employés du Parlement ont déjà clairement refusé. Cela montre que le gouvernement n'a pas tenu son engagement d'avoir des consultations honnêtes et sérieuses. Depuis l'arrivée au pouvoir des 211 députés du gouvernement, j'ai pu constater cette absence de consultation dans de nombreux domaines. Je l'ai constatée dans le cas du ministre des Finances (M. Wilson) quand la tentative de consultation avec le monde des affaires, les syndicats et les autres groupes n'a pas débouché sur une forme d'initiative ou d'entente qui aurait constitué un pas en avant pour le gouvernement, qui a au contraire donné à ceux qui avaient voulu aborder ces négociations honnêtement le sentiment d'avoir été trahis. En fin de compte, ils ont eu l'impression qu'on ne les avait pas écoutés honnêtement. Ils ont eu l'impression que cette consultation ne servait pas à recueillir une véritable contribution au débat. Ils ne voulaient pas nécessairement influencer directement ou de fond en comble la politique, mais ils espéraient au moins exercer une certaine influence.

Le gouvernement, à mi-chemin de son mandat, se pose des questions sur ce qu'il va faire à l'avenir. Son plus grand échec, qui lui coûtera très cher, aura été de ne pas avoir répondu à l'attente des Canadiens qui espéraient dans tout le pays des consultations, des consultations au sens véritable du terme. Ce projet de loi en est la démonstration. Les employés qui sont au service des députés et du Sénat exercent des fonctions au service de la nation. Ils ont des emplois qui, souvent intéressants mais très exigeants, les obligent à travailler pendant de longues heures dans des conditions difficiles. En tant qu'employeurs, nous devrions entretenir avec nos employés des relations de travail qui soient un modèle de civilité.

Depuis longtemps, les travailleurs de la colline cherchent à s'organiser pour négocier collectivement. En 1983, la majorité d'entre eux a pu s'adresser au Conseil canadien des relations du travail pour lui demander l'autorisation de se syndiquer aux termes du Code du travail. Pour ma part, j'estime que le droit de négocier collectivement est un droit fondamental au Canada. En tant qu'employeurs, nous devrions nous féliciter que les employés du Parlement cherchent à exercer ce droit. Notre réaction devrait être de tenter d'en arriver à un accord dans le cadre du Code du travail.

Or, le gouvernement voit les choses tout autrement; il a décidé que cela menaçait en quelque sorte les pratiques établies. Cela risquait peut-être de porter atteinte au régime de favoritisme qui faisait la loi depuis de nombreuses années. Cela risquait peut-être de paralyser le Parlement à un moment où le pays en aurait besoin pour fonctionner. Au lieu donc d'accepter cette demande d'accréditation, le gouvernement a présenté le projet de loi C-45 prétendument pour reconnaître certains droits de négocier aux employés. En pratique, cependant, il crée une situation qui est si contraignante et si fausse que ces travailleurs ne pourraient pas vraiment exercer les droits fondamentaux qui devraient être ceux de tout employé canadien.

• (1240)

Je vais vous parler, à titre d'exemple, du genre de droits que tous les employés devraient avoir et que ce projet de loi ne leur accordera pas. En premier lieu, ils devraient avoir le droit de négocier la classification des postes et l'attribution des fonctions. Dans ma ville, à Windsor, on juge impensable d'accorder la moindre valeur à des négociations collectives où les travailleurs ne peuvent pas discuter de la classification des postes ni de l'attribution des fonctions. Il serait impossible de trouver dans mon agglomération un seul syndiqué qui considère ce projet de loi comme valable si ce droit fondamental en est absent. Il en va de même des négociations sur la dotation en personnel. Si les travailleurs n'ont pas la possibilité de négocier au moins les dispositions à prendre au sujet des nominations, des évaluations, des promotions, des rétrogradations et des mutations, et s'ils ne peuvent même pas négocier les dispositions à prendre pour les licenciements, quel genre de projet de loi est-ce? Il ressemble bien plus à de la frime qu'à une vraie mesure législative sur la négociation collective.

Le pire dans ce projet de loi, c'est qu'il ne prévoit même pas la possibilité pour les travailleurs de négocier la question des procédures de grief, même pas la nature de ces procédures. De tous les droits sur lesquels doivent compter les travailleurs, du secteur privé comme du secteur public, le droit de négocier les procédures de grief est le plus important.

Personne ne prétend que les travailleurs devraient unilatéralement avoir le droit d'établir la nature des procédures de grief, mais ce projet de loi donne en réalité ce droit à l'employeur. Il ne faut pas s'attendre à ce que les travailleurs trouvent cela logique, juste et équitable. Nous parlons de réforme de la Chambre des communes, d'un contexte où les députés pourront modifier des dispositions de projets de loi de façon à ce que ce ne soit pas des questions de censure. J'espère bien que lorsque nous étudierons ce projet de loi article par article, les députés de tous les côtés de la Chambre accepteront de modifier cette mesure abominable.

Les droits tout à fait élémentaires que tous les travailleurs doivent pouvoir négocier concernent la classification des postes, la dotation en personnel, et surtout les procédures de grief. Les députés de tous les côtés de la Chambre doivent s'entendre pour modifier ces articles du projet de loi pour montrer aux employés de la Colline qu'il s'agit d'un projet de loi sérieux, dans lequel ils peuvent avoir confiance. Il est manifeste qu'ils n'ont pas confiance pour le moment.

Je voudrais citer les propos du président de la section locale de la colline du Parlement de l'AFPC. Voici ce que Jacques Audette a déclaré sans ambages:

> Nos principaux sujets de préoccupation demeurent la classification, les descriptions de postes, les concours, l'avancement, les mutations de même que la crainte du licenciement ou de renvoi. Ces questions ont toujours été laissées à l'entière discrétion de la direction et de graves abus ont été commis, encore récemment, notamment en ce qui concerne le régime de pensions, les heures supplémentaires obligatoires et le paiement des heures supplémentaires deux fois par an. Un grand nombre d'entre nous ne sont pas classifiés comme ils le méritent ou n'ont pas de description de poste. Nombreux sont ceux qui ont demandé de l'avancement ou une mutation pour s'apercevoir que les règles régissant des concours étaient modifiées de façon arbitraire.

Il faut faire un grand ménage dans les relations de travail sur la colline du Parlement. Pour commencer il faudrait que l'employeur et les employés s'entendent au sujet de la loi qui régira leur vie. Je vais vous citer certains exemples qui démontrent la nécessité de s'entendre sur une loi au lieu d'imposer le projet de loi C-45.

Une employée âgée comptant près de 20 années d'ancienneté s'est blessée au dos. Elle a été mise en congé d'invalidité de longue durée pendant deux mois. À son retour, on lui a assigné des fonctions qui l'obligent à soulever et à transporter de lourdes charges alors que son ancien poste existe toujours. On lui a dit qu'elle pouvait demander sa retraite anticipée si elle n'était pas satisfaite. Son grief a été rejeté. Ce n'est pas ainsi que nous devrions traiter les travailleurs âgés à notre service.

Il y a aussi le cas des employés d'un service technique de la colline qui doivent suivre des cours de formation pendant leurs journées de congé et pendant les week-ends, sans rémunération. Lorsque ces employés ont protesté, on leur a dit que c'était obligatoire et qu'ils n'avaient pas le choix. Voilà une chose sur laquelle ils devraient pouvoir négocier. Nous devons établir une loi qui leur permettra de le faire.

Je vais vous citer un dernier exemple même s'il y en a beaucoup d'autres. À la cafétéria, un employé s'est coupé la main en travaillant . On l'a envoyé voir l'infirmière. L'infirmière lui a dit qu'il était risqué pour lui de continuer à travailler et qu'il devait rentrer chez lui. Néanmoins, le chef de service de l'employé lui a ordonné de retourner au travail sous peine de sanctions disciplinaires.

• (1250)

Nous ne pouvons pas vivre à l'époque féodale dans les Chambres du Parlement qui sont censées diriger le pays. Nous devons adopter des lois qui nous sortent de l'âge des ténèbres. Ce n'est pas le cas du projet de loi C-45, qui n'accorde pas aux travailleurs les droits qu'ils méritent. C'est pourquoi la Chambre doit ou bien modifier de fond en comble ce projet de loi ou le rejeter au moment du vote final. À l'étape de la deuxième lecture, puisqu'il nous est impossible de proposer des amendements, nous suggérons de le rejeter afin de sortir de l'ère féodale. Il faut le faire au nom de la justice pour les employés de notre institution, la première du pays, laquelle devrait agir en employeur modèle au lieu de continuer à vivre à l'âge des ténèbres.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou commentaires? La parole est à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

M. Murphy: Posez une question sérieuse.

Mme Copps: Monsieur le Président, on me demande de poser une question sérieuse. Je tiens à dire au député de Churchill (M. Murphy) que je le fais toujours, du moins je l'espère. Cette question est sérieuse. Étant donné que nous avons débattu l'amendement concernant le renvoi à 30 jours et la motion principale pendant deux jours, depuis que le tribunal a rendu son jugement, le député ne trouve-t-il pas étrange qu'aucun ministériel n'ait encore fait connaître la position du gouvernement à ce sujet?

Mme Mailly: Ce n'est pas vrai.

Mme Copps: La député de Gatineau (M^me^ Mailly) dit que ce n'est pas vrai. Elle n'a manifestement pas écouté ma question. J'ai demandé pourquoi les ministériels ont étrangement gardé le silence au sujet de mon amendement visant à reporter de 30 jours l'étude du projet de loi. L'amendement demande simplement 30 jours pour permettre l'examen des résultats du jugement du tribunal. Depuis qu'il a été rendu, pas un seul conservateur à la Chambre n'a ouvert la bouche. C'est vrai et c'est étrange, à mon avis.

En posant une question au député d'Essex—Windsor (M. Langdon), nous pourrions peut-être obliger à sortir de leur mutisme certains députés ministériels silencieux, qui sont tranquillement disposés à laisser le gouvernement intenter des procès aux employés à la suite de la décision rendue par la Commission canadienne des relations de travail. Le gouvernement est bien décidé à se prévaloir de son droit de porter l'affaire devant les tribunaux. Il a intenté des procès aux employés et depuis que le tribunal s'est prononcé contre ces derniers, pas un seul ministériel n'a ouvert la bouche.

M. Oostrom: Et ils ne devraient pas.

Mme Copps: Le député dit qu'ils ne devraient pas. Que faisons-nous ici alors?

M. Oostrom: On ne parle pas d'une affaire dont les tribunaux sont saisis.

Mme Copps: Le député ne comprend manifestement pas le principe du *sub judice* qui s'applique aux affaires criminelles et civiles, alors que la question qui nous occupe participe ni des unes ni des autres. D'abord, le tribunal a déjà rendu son jugement. Ensuite, tout ce que nous demandons, c'est un délai de trente jours afin de pouvoir examiner la décision du tribunal en ce qui concerne les employés du gouvernement. La députée de Gatineau—en fait, comme tous les députés ministériels de la région d'Ottawa—est restée bien tranquillement assise et n'a absolument rien dit là-dessus. Selon le député d'Essex—Windsor, est-ce là l'attitude que doivent normalement adopter les députés conservateurs de l'arrière-ban?

Mme Mailly: Ce projet de loi va faire beaucoup plus pour les fonctionnaires que toutes vos belles paroles.

M. Langdon: Monsieur le Président, je remercie la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) pour la possibilité qu'elle me donne de manifester mon étonnement au sujet de beaucoup de choses qui se passent à la Chambre des communes. Je dois dire que la semaine a été plutôt étonnante à la Chambre des communes.

Mme Mailly: Pour une fois il s'est fait du travail! Nous avons adopté le projet de loi C-62.

M. Langdon: Je trouve délicieux qu'en enfumant les conservateurs nous puissions réussir à en amener quelques-uns à se prononcer sur cette question.

M. Thacker: On ne fume pas ici!

M. Langdon: Avec tout le respect dû à ma collègue, la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald), l'idée d'enfumer les conservatuers pour les faire sortir de leur mutisme sur une question de cette importance est plutôt sérieuse.

M. Gauthier: La chasse d'eau réussira.

M. Langdon: Si l'enfumage ne réussit pas, alors peut-être y arrivera-t-on en utilisant la chasse d'eau comme le suggère mon collègue.

M. Gauthier: Il suffit de tirer la chasse.

M. Langdon: On court la chance, avec la chasse d'eau, d'entendre des propos sûrement aussi intéressants que ceux que prononcent d'habitude les conservateurs de l'arrière-ban.

Mais reprenons notre sérieux, car nous débattons un principe important. Je tiens à dire, à l'intention de ces députés ici présents, qu'il ne faut pas imposer à nos employés—car c'est bien ce qu'ils sont—une mesure législative qui leur déplaît aussi fondamentalement.

Mme Mailly: Je n'ai pas eu le même son de cloche.

M. Langdon: Ce faisant, nous nous préparons pour nous-mêmes, la Chambre et, par conséquent, le pays tout entier, d'énormes problèmes à l'avenir. Or, nous pourrions l'éviter, en adoptant la motion qui prévoit un délai de 30 jours. On pourrait ainsi reprendre l'étude du projet de loi et voir ce que donneraient les discussions qui auraient dû, d'ailleurs, avoir lieu sur une base équitable entre le gouvernement et les employés qui ont exprimé l'intention de se syndiquer. Il serait alors possible de soumettre à la Chambre un texte qui serait l'aboutissement d'un accord. Je rappelle aux députés conservateurs, dont beaucoup ont déjà été en affaires, qu'il faut s'entendre avec ses employés, comme je l'ai appris moi-même dans les entreprises où j'ai travaillé. Je suis d'accord avec le député de Hamilton-Est. Rallions les députés conservateurs. Faisons reporter l'étude de ce projet de loi et tâchons de le faire modifier pour qu'il réponde aux besoins de nos employés.

M. Lewis: Monsieur le Président, étant donné les responsabilités du député envers ses électeurs et son serment d'office, oserait-il franchir un piquet de grève pour se rendre au Parlement?

M. Gauthier: Je me pose la même question.

M. Langdon: C'est une question très sérieuse.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Je vais y répondre. Il faut reconnaître que le droit de grève n'est pas . . .

M. Andre: Qui se fait maintenant traquer?

M. Langdon: . . . la principale préoccupation de l'opposition qui l'a préconisé.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Ma réponse sera très claire.

M. Andre: Pour qui vous prenez-vous, Brian Orser?

M. Langdon: Comme Simon Reisman le disait l'autre jour: «Qui est Brian Orser?»

Mme Copps: Qui est Brian Muldoon?

M. Langdon: Ils ne savent pas encore qui il est.

On m'a demandé si je travaillerais pendant une grève au Parlement. La question s'est posée déjà, lors de la grève des traducteurs. Notre caucus a répondu en acceptant de siéger à la Chambre mais en refusant de prendre part aux travaux des comités. Je suppose qu'il en irait de même lors de n'importe quelle autre grève. C'est cependant une grave erreur de banaliser ainsi la question cruciale d'un accord, comme le gouvernement le fait souvent.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

L'hon Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, avant de parler de la motion proprement dite, je voudrais commenter un fait connu de tous les députés. Hier, les tribunaux ont rendu une très importante décision sur la question de la légalité de la syndicalisation des employés du Parlement. Bien qu'il s'agisse seulement du tribunal de première instance, il a statué que la syndicalisation était illégale en vertu du Code canadien du travail.

Nous étudions actuellement une motion visant à faire reporter à 30 jours l'étude de ce projet de loi. Je demanderais aux députés d'en face de tenir compte du jugement d'hier. Il modifie l'éclairage de beaucoup de questions soulevées au cours du débat sur la motion, abordées dans de nombreux mémoires et pétitions et examinées dans nos nombreuses discussions sur l'application du Code du travail aux fonctionnaires.

J'aurais cru que certains ministres prendraient la parole aujourd'hui pour nous donner la position du gouvernement à l'égard de l'importante décision d'hier. Aucun d'entre eux, si je ne m'abuse, n'a parlé depuis le . . .

Mme Mailly: Pour appuyer M^me^ Copps?

M. Kaplan: La députée d'en face dit qu'elle ne veut pas appuyer la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), mais je l'invite à mettre de côté l'antipathie qu'elle éprouve personnellement envers ma collègue et à s'en tenir au dossier. Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement la question de savoir si la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) s'entend avec la députée de Hamilton-Est, même si nous aimerions tous qu'elles arrivent à s'entendre. Je pense qu'il est plus important de nous occuper des questions mises en cause par le projet de loi et par la décision d'hier.

A certains moments, nous avons présenté à la deuxième lecture des amendements motivés de renvoi à six mois et de renvoi à trois mois. D'après le Règlement de la Chambre, c'est là une des voies dont dispose l'opposition peut protester contre le menu législatif présenté par le gouvernement. En l'espèce, la motion de mon collègue demande simplement un renvoi à 30 jours. J'aurais cru qu'avec la décision d'hier, il ne serait pas déraisonnable de renvoyer le projet de loi à 30 jours. Je dirai que le gouvernement devrait surseoir lui-même pour nous permettre de jeter un coup d'oeil sur le projet de loi, afin que les intéressés qui travaillent sur la colline du Parlement et qui négocient leurs droits puissent s'accommoder du changement apporté par la décision d'hier.

Je ne sais même pas s'il va être fait appel de cette décision. S'il y a appel, je n'hésiterais pas à exprimer l'espoir que cet appel réussisse. Je serais tout à fait heureux que le personnel de la colline du Parlement dispose des mêmes droits de négociation collective que les autres fonctionnaires, pour des raisons que j'exposerai dans un instant.

Comme je siège à la Chambre depuis 1968, j'étais ici lorsque les fonctionnaires ont commencé à avoir le droit de négocier des conventions collectives. La tradition britannique dont nous avons hérité a toujours accordé une place très spéciale à la Couronne et à tout ce qui lui est associé. On ne pouvait pas poursuivre la Couronne, et les employés de la Couronne n'avaient pas le droit de grève ni beaucoup des droits dont jouissaient les employés de citoyens ordinaires. Un mouvement a commencé à se dessiner il y a au moins 70 ou 80 ans vers un rétrécissement des prérogatives de la Couronne; on a essayé de légiférer à cet égard et aussi de supprimer les privilèges de la Couronne.

• (1410)

J'ai participé, en tant que partie à des poursuites judiciaires, à l'établissement de la responsabilité de la Couronne. Lorsque j'étais étudiant en droit, il était entendu que la Couronne ne pouvait être poursuivie. Puis, on a commencé à pouvoir la poursuivre, mais il fallait la permission de la Couronne pour émettre un bref dans un tribunal de Sa Majesté et, en fait, contre Sa Majesté. Des restrictions identiques ou semblables s'appliquent aux droits des fonctionnaires qui affrontent la Couronne comme le font des citoyens ordinaires même s'ils ont été des employés de la Couronne.

Je crois que nous vivons à une époque où l'on devrait exiger de solides arguments pour justifier que des organismes de la Couronne ou la Couronne elle-même jouissent de privilèges spéciaux devant la loi. C'est l'autre partie qui devrait avoir le bénéfice du doute. On devrait supposer que la Couronne, lorsqu'elle exploite une entreprise ou un établissement, même aussi essentiel que le Parlement du Canada, ne devrait pas être plus en position de force que les circonstances ne l'exigent. Je suis heureux de voir qu'on s'en prend à la tradition qui donne automatiquement une position privilégiée à la Couronne. Selon moi, même si certains de nos vis-à-vis sont des plus conservateurs, ils en voient la nécessité.

Il suffit de comparer le cas d'un citoyen ordinaire—c'est l'un des cas que l'on m'a enseigné à la Faculté de droit et dont je me souvienne—qui se fait happer, alors qu'il traverse la rue, par un camion de la société Eaton, au cas d'un citoyen renversé par un camion des Postes. Il y a lieu de se demander pourquoi il devrait y avoir une différence selon qu'on est renversé par le camion d'une entreprise privée ou par un camion des Postes. Le simple fait de poser la question montre qu'il ne devrait y avoir aucune différence, que la victime devrait être indemnisée de la même façon, si c'est le conducteur du camion d'Eaton ou des Postes qui est en faute. Il est difficile de croire, lorsqu'on parle à des gens qui connaissent mal notre histoire juridique, que pendant de nombreux siècles un privilège spécial a été accordé à la Couronne dans ce domaine.

La Couronne a adopté, et continue d'adopter sous le gouvernement actuel, la même attitude à l'égard des employés de la colline du Parlement. La tradition permet sans aucun doute à la Couronne de considérer que les employés de la colline ont moins de droits que ceux du secteur privé. Voilà ce qui est sous-jacent dans la décision rendue par les tribunaux hier: en raison de la tradition, fondée sur certains précédents, les employés du Parlement ne jouissent pas des mêmes droits que les employés du secteur privé, même s'ils occupent des fonctions en tout point semblables.

Posons-nous donc la même question qu'à propos du chauffeur de camion qui a été victime d'un accident de la circulation. Qu'est-ce qui justifie la distinction? Je ne nierai pas qu'elle est justifiable, jusqu'à un certain point, et j'espère avoir le temps de m'expliquer, mais j'insiste pour dire que, de nos jours, il faut partir de ce point de vue. Il faut, pour bien faire, reconnaître à ceux qui travaillent sur la colline du Parlement les mêmes droits, à prime abord, qu'aux employés d'autres secteurs de la société. Il faudrait s'opposer à ceux qui leur refusent l'égalité des droits. Obligeons-les à exposer leurs motifs. En quoi sert-on l'intérêt public en refusant au personnel du Parlement, aux collaborateurs des députés ou aux employés de la cafétéria les mêmes privilèges de négociation, les mêmes droits fondamentaux en matière d'emploi que possèdent les Canadiens qui travaillent dans d'autres cafétérias, ailleurs, ou dont le patron n'est pas un député? Pourtant, le projet de loi C-45 que le gouvernement nous a présenté tend, à première vue, à affirmer que les employés du Parlement ne doivent pas jouir des mêmes droits que les autres Canadiens.

Je voudrais me reporter à un précédent qu'on m'a signalé. L'un des droits fondamentaux de tout employé d'une entreprise privée, c'est le droit de faire la grève. A cet égard, les employés des Parlements du Royaume-Uni et de l'Australie, jouissent du droit de grève sans réserve, aussi bien que les autres travailleurs. On peut imaginer toutes sortes de scénarios terribles où le Parlement serait appelé à siéger au moment même où ses employés se prépareraient à faire la grève. Pourtant, pareille situation ne s'est jamais produite ni au Royaume-Uni ni en Australie. Dans ces deux pays où les fonctionnaires ont le droit de faire la grève, il n'y a pas eu de difficulté, la vie de la société n'a pas été perturbée.

Il est sûrement possible de prendre des dispositions, comme on l'a déjà fait ailleurs dans la Fonction publique, en ce qui concerne les services essentiels du Parlement, en ce qui concerne la convocation des députés, par exemple. Prenons les services du greffier. Ceux-ci accepteraient sans doute de ne pas avoir le droit de faire la grève, étant donné la nature essentielle du travail qu'ils exécutent par comparaison, par exemple, aux employés de la cafétéria ou aux employés des bureaux des députés. Jusqu'à présent, aucun effort n'a été fait pour envisager le problème de cette manière, c'est-à-dire imposer un certain nombre de restrictions aux droits des travailleurs visés par le projet de loi. On a plutôt procédé dans le sens inverse.

Il serait sûrement possible de dresser une liste, une liste bien courte, des employés qui ne pourraient se mettre en grève alors que le reste de leurs collègues auraient la possibilité de le faire; et si tout le monde souhaite que ce genre de situation ne se produise pas, on pourrait toujours avoir recours à l'arbitrage comme cela se produit généralement quand les négociations sont rompues avec les syndicats de la Fonction publique, de sorte qu'il n'y a pas lieu de prévoir l'arbitrage obligatoire ni de refuser le droit de grève. En fait, en y réfléchissant un peu, même l'arbitrage obligatoire serait préférable au système qui s'appliquera en vertu du projet de loi C-45, si je le comprends bien, car on fait réellement peu d'effort pour traiter franchement la question et rendre l'emploi sur la Colline aussi normal que l'emploi dans la Fonction publique ou dans le secteur privé canadien.

Je me souviens de l'époque, dans les années 1960, où l'on estimait généralement que les fontionnaires ne devaient pas avoir le droit de grève. C'était la situation avant que le gouvernement Pearson, je pense, ne présente la première mesure législative reconnaissant le droit de grève et le droit à la négociation collective dans la Fonction publique. J'imagine que personne ne voudrais revenir en arrière et retirer ces droits car, si l'on regarde la machine gouvernementale, des centaines de milliers de gens seraient touchés. Si l'on s'aventure un peu plus loin et si l'on inclut les sociétés d'État, on parle de centaines de milliers d'employés de plus qui se verraient refuser les droits normaux qu'ont les Canadiens dans leur milieu de travail.

• (1420)

Au début du débat, on a soulevé la question de la décision rendue hier par le tribunal selon lequel le Code canadien du travail ne s'applique pas aux fonctionnaires visés par ce projet de loi. On a prétendu qu'il ne fallait pas faire allusion à cette affaire en raison de la règle interdisant de traiter d'affaires en cours d'instance. Cette règle connaît un regain de vie au cours de cette législature. Elle permet aux ministres d'en face de ne pas répondre aux questions, s'ils ne le souhaitent pas. Elle leur permet de répondre comme bon leur semble aux questions qui leur sont posées, s'ils décident de répondre. Pour justifier leurs réponses incomplètes et insatisfaisantes, ils prétextent que l'affaire sur laquelle on les interroge est en cours d'instance.

L'autre jour, cette règle a été invoquée pour une certaine affaire avant que des accusations n'aient été portées. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a invoqué cette règle pour une affaire qui n'avait pas encore été portée devant les tribunaux. Les députés de ce côté-ci et, je l'espère, certains des députés d'en face s'opposeront très farouchement à toute tentative de recourir à cette règle à tout bout de champ.

Deux intérêts contradictoires très importants sont en jeu quand on invoque la règle qui interdit de traiter de causes en cours d'instance. D'une part, nous voulons que les tribunaux puissent poursuivre leurs travaux sans être indument influencés par les délibérations qui se déroulent au Parlement, portant sur les témoins, sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, sur la situation de la victime, ou sur le caractère révoltant du présumé crime. C'est là une considération extrêmement importante. Le droit à un procès au cours duquel les preuves sont présentées aux juges, sans les soumettre à des pressions ou à des influences extérieures, est une question fort importante dont il faut tenir compte.

D'autre part, il y a l'importance du débat qui a lieu dans cette enceinte. Il importe que le gouvernement puisse rendre compte aux Canadiens de son activité et des questions dont sont chargés les ministres. Il est vraiment inadmissible que les ministres prétextent qu'une affaire est pendante pour se dérober à leurs responsabilités et éviter de répondre aux questions sur des enquêtes policières en cours ou d'autres affaires comme celle-ci alors que le gouvernement a le devoir de présenter et de défendre des mesures législatives concernant la syndicalisation d'un groupe important de fonctionnaires.

Je m'en voudrais de critiquer la présidence, monsieur le Président, mais j'espère que vous sortirez des sentiers battus en rappelant à l'ordre un ministre qui prétendrait, à tort, qu'une affaire est en instance. Le gouvernement peut invoquer toutes sortes de prétextes pour ne pas nous fournir des réponses directes et complètes, mais au moins, il ne pourra pas se réfugier à tort derrière cette règle de droit.

J'espère que le gouvernement attendra de connaître la portée du jugement rendu hier par le tribunal avant d'adopter cette mesure. Et je compte sur lui aussi pour accepter des amendements qui mettraient les employés du Parlement sur le même pied que les autres dans la Fonction publique et partout au pays.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de York-Centre (M. Kaplan) pour l'excellent discours qu'il a prononcé cette après-midi. Je suis certain que tous les députés sans exception comprennent maintenant mieux comment s'applique la règle concernant les affaires pendantes devant les tribunaux, une règle dont les conservateurs ont usé et abusé.

Je crois que c'est le député de Willowdale (M. Oostrom) qui a prétendu que nous ne devrions par parler de cette question parce que les tribunaux en étaient saisis. Il a dit, si je ne m'abuse, que cette règle de droit empêchait le gouvernement d'en discuter. Voilà qui prête à une question fort intéressante. Pourrait-il nous dire, lui qui est versé en droit, si cette règle s'applique différemment au gouvernement et à l'opposition? Pour ma part, franchement, j'en douterais beaucoup.

Si tant est que la règle relative aux questions en instance s'applique, ce dont la plupart d'entre nous doutons beaucoup, pourquoi donc sommes-nous en train de discuter du projet de loi en ce moment? Afin d'éviter tout doute, pourquoi ne rayons-nous pas cet article du *Feuilleton* et n'attendons-nous pas que soit achevé le processus judiciaire avant de le réinscrire au *Feuilleton*? Cela serait très sage à mon avis, afin de dissiper toute crainte de violer la règle relative aux questions en instance. Mon savant collègue accepterait-il de nous faire partager ses pensées sur la suggestion que je viens de faire?

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon honorable collègue pour les bonnes paroles qu'il a dites à mon sujet, et aussi pour la question intéressante qu'il a posée. J'ai du mal à imaginer un litige civil auquel la règle relative aux questions en instance devrait s'appliquer. Elle peut s'appliquer aux termes de la loi sur les coalitions dans le cas où le demandeur est un particulier représentant un ministère du gouvernement, mais un tel litige civil privé est inhabituel. Cependant, on ne devrait certes pas traîner dans toutes les affaires civiles la règle relative aux questions pendantes, et c'est ce dont nous parlons en l'occurrence. Il s'agit d'une simple affaire civile qui n'a absolument rien à voir avec aucune juridiction criminelle.

Quant à savoir si cette règle s'applique aux députés ministériels d'une façon différente qu'aux députés de l'opposition, d'après mon interprétation, la règle s'applique à tous de manière égale et à tout ce qu'un député pourrait autrement juger bon de dire à la Chambre. Dans un certain sens, il s'agit d'une contrainte volontaire car, à ma connaissance, le Président n'est jamais intervenu pour empêcher un député de violer la règle relative aux affaires en instance. Quand un député décide de le faire, il en assume la responsabilité. Il peut en résulter qu'un tribunal rende un non-lieu.

Je me rappelle un cas très récent survenu au Québec où un tribunal était saisi d'une affaire criminelle et où un témoin était convoqué pour la Couronne. Le premier ministre Lévesque n'avait pas une très haute opinion de ce témoin et en a attaqué la crédibilité depuis son siège à l'Assemblée nationale. L'affaire s'est soldée par un non-lieu, et on ne saura jamais de façon satisfaisante si l'accusé était coupable ou innocent. Cet incident fait voir l'importance de respecter la règle concernant les affaires en cours d'instance, et aussi l'immunité dont jouit le député qui choisit d'enfreindre cette règle.

Invoquer la règle est une autre affaire. A cet égard, les responsabilités des députés sont les mêmes, mais un député devrait y réfléchir à deux fois avant de refuser de répondre à une question ou de faire un commentaire sous prétexte que l'affaire est du domaine judiciaire. J'invite la présidence, les prochaines fois, à éclairer un député sur l'opportunité d'invoquer cette règle.

• (1430)

Je ne voudrais pas faire croire à mon ami qu'un député est tenu plus qu'un autre de respecter cette règle, mais j'aurais souhaité que le ministre de la Justice et procureur général du Canada, entre tous, utilise la règle d'une manière qui serve d'exemple à tous les députés. Elle ne doit être invoquée que si elle est strictement justifiée par la question et les circonstances dont il veut traiter dans sa réponse.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au député. Les députés gouvernementaux semblent invoquer ces règles obscures et inapplicables pour éviter de se prononcer. C'est particulièrement le cas des députés gouvernementaux qui représentent des circonscriptions de la région d'Ottawa-Hull. Selon lui les députés ministériels se dérobent-ils à leurs responsabilités vis-à-vis de leurs électeurs? Pour le moment, nous discutons simplement d'un amendement visant à reporter de 30 jours l'étude du projet de loi, le temps d'examiner les répercussions du jugement du tribunal et de discuter des décisions que le gouvernement est prêt à prendre en vue de modifier ce projet de loi. Nous ne savons pas si les employés vont interjeter appel contre cette décision. S'ils le font, la procédure d'appel prendra longtemps. Le député peut-il nous dire pourquoi les ministériels ont étrangement gardé le silence à ce sujet manquant ainsi carrément à leurs responsabilités vis-à-vis de leurs électeurs?

M. Kaplan: J'en suis tout aussi surpris que ma collègue. Après tout, lorsqu'on considère la répartition des fonctionnaires dans le pays, on constate qu'un grand nombre d'entre eux sont représentés par des députés conservateurs. Ils sont proches du gouvernement et devraient communiquer les préoccupations de leurs électeurs qui sont en outre fonctionnaires. Je ne veux pas dire qu'un député qui représente une circonscription à forte concentration de fonctionnaires ne devrait penser qu'à son intérêt. Il y a sans aucun doute des questions sur lesquelles il faut décider ou bien de satisfaire les désirs des fonctionnaires ou d'envisager l'autre option et de tenir compte de l'opinion publique en général. Cependant, cela n'a rien à voir avec l'obligation de savoir ce qui se passe et d'être prêt à exprimer le point de vue de ses électeurs.

Chacun d'entre nous est appelé à représenter une circonscription variée. Lorsque des problèmes se posent qui touchent un groupe en particulier, celui-ci peut sans aucun doute compter sur l'appui de son député. C'est pourquoi je m'abstiendrai de signaler leur absence à la Chambre. Nous sommes vendredi après-midi et ce n'est pas une chose à dire. Il convient toutefois de signaler qu'ils n'ont rien fait du tout pour nous accorder un peu plus de temps. L'amendement demande un délai d'un mois, mais on pourrait tout aussi bien demander six semaines. Il faut toutefois un délai pour obtenir les motifs de ce jugement, les examiner et décider si l'on fera un appel et si l'on permettra aux groupes concernés de reformuler les mémoires qu'ils nous ont présentés, compte tenu de l'importante décision qui a été prise hier.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je donne mon appui à l'amendement proposant un report à 30 jours du projet de loi C-45. Ce projet de loi essaie de placer les employés de la colline du Parlement sous la protection de la négociation collective. Il s'agit des employés qui travaillent dans les restaurants et dans les cafétérias, de ceux qui nous ramènent et nous conduisent dans les petits autobus verts. Ces employés nous obéissent au doigt et à l'oeil et acheminent les messages d'un bureau à l'autre. Nous les envoyons chercher notre linge à la blanchisserie, porter nos costumes pour les faire repasser et faire cirer nos chaussures. Je vous signale que les députés sont choyés. Ils se font servir dans une relation analogue à celle qui existe entre un maître et ses esclaves.

M. Kempling: Oh, c'est dégoûtant!

M. Rodriguez: Nous avons touché une corde très sensible du côté des ministériels. Je voudrais que cela les touche au point de les pousser à participer à ce débat, parce que je tiens à savoir comment le gouvernement justifie le fait que le projet de loi C-45 soit un véritable torchon. Il est censé protéger les travailleurs de la Colline et leur donner le droit à la négociation collective.

L'une des choses dont on entend beaucoup parler au Parlement, ce sont ces privilèges historiques. On ne doit rien faire qui risque d'empiéter sur les privilèges d'un député. Et dans le projet de loi C-45 se profile la suggestion qu'il faut d'une manière ou d'une autre maintenir les privilèges du Parlement. Pas question d'autoriser les employés de la colline à refuser de nous cirer les chaussures. L'autobus doit aller directement de l'édifice de la Confédération à l'édifice du Centre sans s'arrêter à l'édifice de l'Ouest s'il transporte un sous-fifre. Savez-vous que s'il y a un député dans l'autobus qui va de l'édifice de la Confédération à l'édifice du Centre, et qu'il y a aussi un humble messager qui doit descendre à l'édifice de l'Ouest, le chauffeur va aller déposer le député à l'édifice du Centre sans s'arrêter à l'édifice de l'Ouest. Et cela sous prétexte que les députés ont un privilège! Privilège! Le gouvernement veut ancrer dans le projet de loi C-45 un rapport de maître à esclave.

Les employés du Parlement ont-ils le droit à la négociation collective? La réponse est un oui catégorique, ils le méritent. Ils ne le méritent pas sous forme de demi-mesures. Ils ne le méritent pas assorti de cette limite inhérente protégeant ce que l'on appelle, en langage parlementaire, le privilège. Il y a une chose qui préoccupe le gouvernement, c'est l'idée que ces gens-là puissent se mettre en grève. Je sais que bon nombre de conservateurs viennent des tours d'ivoire du monde de l'entreprise et qu'ils ont au départ un certain préjugé négatif à l'encontre de la négociation collective. Ils disent qu'il ne faut pas autoriser ces employés à faire la grève. S'ils font la grève, ils entravent d'une manière ou d'une autre les privilèges dits sacrés dont jouissent les députés qui travaillent pour la nation. Il y en a d'autres qui pourraient dire que si le Parlement ne siègeait pas et fermait ses portes une quinzaine de jours, ce serait une belle économie pour le contribuable.

• (1440)

Je trouve drôle que la question de privilège nous vienne de Westminster, le modèle des Parlements. Nous remontons toujours aux sources en disant: «C'est ainsi que les choses se passaient à Westminster, le modèle des Parlements. C'est de là que notre régime parlementaire tire son origine.» A Westminster, les employés du Parlement sont syndiqués et ont le droit à la négociation collective, y compris le droit de grève. Qu'a fait le gouvernement ici?

Vous pensiez que je plaisantais lorsque je parlais de relations maître-esclave. Ce genre de relations existent bien. Au cours de ses interviews dont nous avons l'enregistrement à la bibliothèque du Parlement, M. Lloyd Francis, a décrit certaines choses qui se passaient sur la colline. Il a été Président de la Chambre et il a bien dit que le harcèlement sexuel était monnaie courante. A moins d'être prête à se dévêtir, une femme ne pouvait pas obtenir un emploi ou de l'avancement. Il a clairement souligné que le népotisme régnait au Parlement. Cet endroit était une sorte d'enclave, à l'écart des réalités du secteur privé et du secteur public. Les employés de la colline du Parlement ne doivent-ils pas jouir des mêmes droits que les travailleurs d'Inco, de Ford Motor ou n'importe quel autre travailleur du pays? Ne doivent-ils pas pouvoir négocier collectivement pour protéger leurs droits? La réponse est oui.

Nous savons, par exemple, que s'il y a des abus sur la colline du Parlement c'est parce que les employés ne sont pas protégés par une convention collective. Des employés de la cafétéria du Parlement sont venus me trouver l'été dernier parce qu'ils faisaient des heures supplémentaires pour lesquelles ils étaient rémunérés non pas immédiatement, mais six mois plus tard. S'il leur fallait payer des frais de garderie ou de déplacement, ils devaient débourser encore davantage pour revenir faire des heures supplémentaires. Le salaire de ces heures supplémentaires ne s'ajoutait pas à la paye suivante, il ne leur était versé que six mois plus tard. Par contre, dans le cas d'un ouvrier spécialisé employé sur la colline, ces heures supplémentaires étaient comprises dans la paye suivante.

J'ai dû écrire au chef de l'aministration, à Vatican II, de l'autre côté de la rue, dans ce que l'on appelle l'Édifice du Sud. J'ai dû écrire au patron pour lui dire: «Pourquoi ces gens doivent-ils attendre six mois pour obtenir ce qui leur revient, ce qu'ils ont gagné?» Tout d'un coup, une semaine plus tard, on leur a payé leurs heures supplémentaires. Cette situation n'est absolument pas justifiée.

On peut citer d'autres exemples. Les employées de la Bibliothèque du Parlement se sont vu refuser les congés de maternité pendant toute une année après qu'on les eut accordés aux employées de la Chambre des communes. L'administration de la Bibliothèque a prétendu que c'était une erreur aministrative. Nous avons eu le cas d'employés de la Bibliothèque qui travaillaient côte à côte dans le même bureau, faisant le même travail et assumant les mêmes responsabilités, et qui appartenaient pourtant à des catégories professionelles différentes et touchaient des traitements très différents. Les catalogueurs de la Bibliothèque du Parlement gagnent en moyenne $6,000 de moins par année que les personnes qui font le même travail pour la Chambre des communes.

A la cafétéria, un employé se coupe la main en cuisinant et on l'envoie chez l'infirmière. Celle-ci lui dit qu'il vaudrait mieux pour lui qu'il ne travaille pas et qu'il rentre chez lui. Le supérieur de l'employé lui dit qu'il fait mieux de revenir au travail s'il ne veut pas se voir imposer des sanctions disciplinaires. Il n'y a ni système, ni méthode. Comme rien n'est imposé d'en haut, l'employé doit s'asseoir et prendre le temps de négocier avec l'employeur.

Quand on parcourt le projet de loi C-45, on se demande quelles peuvent bien en être les lacunes. Pourquoi le Nouveau parti démocratique conteste-t-il ce projet de loi? Parce qu'en fait le projet de loi C-45 est presque la réplique de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Nous savons par expérience combien celle-ci a créé de problèmes dans le cas des postiers. C'est d'ailleurs pourquoi ils ont si durement et si longuement combattu pour ne plus relever de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, mais plutôt du Code canadien du travail. Nous étions tous de ce combat parce que la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique restreint les possibilités de négociation. Par exemple, en vertu de cette loi, on ne peut négocier le virage technologique, alors que le Code canadien du travail le permet. Il y a toutes les questions de la dotation, des griefs, du droit de grève, et de la classification pour lesquelles la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique prévoit des restrictions qui ne répondent pas au meilleur intérêt des travailleurs.

Le gouvernement a tenu à présenter le projet de loi C-45, malgré ses lacunes, et voudrait maintenant que les députés soient d'accord. Il demande à mon parti, un parti soucieux des travailleurs, d'adopter cette mesure comme si elle pouvait nous satisfaire. En réalité, les travailleurs eux-mêmes n'en veulent pas. Le projet de loi C-45 comporte beaucoup trop de failles. Dans toute mesure concernant la négociation collective, il y a lieu de prévoir certains facteurs importants, notamment la classification. Il faut que les travailleurs puissent négocier les descriptions de tâche, leur échelon salarial et l'évaluation de leur travail. Actuellement, on modifie arbitrairement les descriptions de tâche de par une autorité suprême. Par conséquent les employés se sentent frustrés, le moral baisse et les grands chefs de la Chambre des communes obtiennent des services de second ordre.

Puisque le projet de loi C-45 exclut la classification du champ des négociations, les employés du Parlement n'auront donc pas leur mot à dire dans ce domaine qui constitue l'une des pires sources d'injustice actuellement sur la colline. En vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, la classification des tâches n'est pas négociable. Le projet de loi ne permet pas aux employés de négocier la dotation. Ils ne pourront pas, au moyen de griefs, confier à l'arbitrage les nominations, les mesures d'avancement et de rétrogradation, les mutations et ainsi de suite, qui leur paraissent injustes. Le projet de loi C-45 ne prévoit pas de mécanisme de conciliation dans ces domaines.

Le népotisme a déjà existé ici. A une certaine époque, le petit-neveu du cousin de l'oncle d'un député pouvait obtenir un emploi sur la colline. Des employés travaillaient à la cafétéria grâce à l'ami d'un ami qui connaissait un député.

Une voix: Non!

M. Rodriguez: Absolument. Il fut un temps où les choses se passaient ainsi. Il fallait être pistonné, comme on dit dans la *Mort d'un commis-voyageur*. Le projet de loi . . .

M. Boudria: Répétez-le à l'extérieur de la Chambre.

M. Rodriguez: Pourquoi le député est-il vexé? Ai-je donné des noms?

M. le vice-président: On invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'écoute avec beaucoup d'intérêt l'honorable député mais, me référant à ses commentaires concernant ce fonctionnaire du restaurant qui aurait pu devenir un parlementaire, je pense qu'il n'a pas besoin de le nommer pour savoir très bien de qui il peut parler. Je souhaiterais que l'honorable député qui est reconnu pour sa flamme oratoire s'en tienne au projet de loi. On l'écoute avec attention, mais je ne vois pas pourquoi il s'en prendrait à un de nos collègues. On sait très bien de qui il parle et je trouve cela vraiment, *as we say in English, «unfair»*!

• (1450)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La parole est au député de Nickel Belt (M. Rodriguez), pour le débat.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je ne vois pas d'où vient cette sensibilité. J'ai fait remarquer que le népotisme existe sur la Colline depuis longtemps. Le fait que le projet de loi ne permet pas de négocier la dotation signifie que la situation pourrait fort bien continuer. Je n'ai nommé personne, mais si certains se sentent visés, je n'y peux rien. Si c'est vrai, il faut le dire.

Je voudrais parler des griefs. Toute négociation collective doit permettre aux employés de négocier une procédure de grief. Le projet de loi C-45 ne permet pas que les problèmes liés à l'environnement professionnel fassent l'objet de griefs syndicaux. Ainsi, les problèmes de santé et de sécurité à l'imprimerie et à la cafétéria ou les problèmes de qualité de l'air dans l'immeuble Wellington ne peuvent pas faire l'objet de griefs syndicaux. En vertu du C-45 on ne peut pas faire de grief sur le changement technologique. Tous ces sujets restent des prérogatives de l'employeur, bien qu'ils ne touchent pas seulement aux droits de celui-ci, mais également à ceux des travailleurs. La technologie moderne s'implante rapidement sur la colline. Pourtant, le projet de loi n'autorise pas les employés à faire des griefs à ce sujet. Rendez-vous compte qu'il est impossible de faire des griefs à propos de la santé et de la sécurité.

Quel est le but du projet de loi C-45 si l'on ne donne pas le droit de grève? Les travailleurs conservent le droit de retirer leurs services en cas d'impasse. Je ne pense pas que les employés de la Colline soient différents des autres travailleurs. Ces derniers ne font pas grève tous les ans. Les statistiques montrent que 93.7 p. 100 de tous les contrats négociés sont signés sans qu'il y ait de grève. Nous ne pouvons pas prendre au sérieux ce que l'on nous dit sur le fait que, en 1986, le fonctionnement du Parlement pourrait être entravé par une grève des employés, ce qui porterait atteinte à nos privilèges historiques. Le projet de loi C-45 donnerait à nos employés des droits limités à la négociation, car tous ne seraient pas visés. Les travailleurs de la cafétéria, du restaurant et de la bibliothèque; les messagers et les chauffeurs d'autobus sont visés par le projet. Par contre, les employés qui travaillent pour les députés, les sénateurs et le Président sont exclus. Cela revient à exclure pratiquement 1200 employés.

Les députés du parti néo-démocrate ont conclu un accord avec leurs employés. Nous avons une association parlementaire du personnel de soutien ou APPS. Nous négocions, dans les limites que nous laisse la Chambre, et nous avons mis sur pied une procédure de griefs. Nous avons prévu une clause sur les innovations technologiques. Nous avons essayé d'appliquer avec nos employés un accord portant sur tous les points qui relèvent directement de nous et sur ceux que nous pouvons négocier. Je crois que nous avons donné aux autres partis un exemple dont ils devraient s'inspirer dans leurs relations avec leurs employés, mais il ne s'agit guère que d'une solution provisoire.

Toute convention collective doit tenir compte de l'agrément. Elle doit prévoir la marche que les employés doivent suivre pour l'obtenir. Le projet de loi C-45 stipule que les demandes d'agrément doivent être adressées à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Si on adoptait les méthodes habituelles de la Commission, les cartes actuelles seraient annulées. Toutes les cartes signées par les employés quand ils ont fait leur demande à la Commission ainsi qu'au comité d'appel ne vaudraient plus rien. Il faudrait tout recommencer à zéro. Cette partie du projet de loi C-45 n'est rien d'autre que de l'antisyndicalisme à peine voilé. C'est évident.

Pour conclure, je dirais que le Parlement du Canada doit donner l'exemple dans ses relations de travail. Les relations des députés avec leurs employés, ces gens qui les aident de leur mieux à remplir les devoirs de leur fonction, doit être un exemple éclatant, un phare qui guide le secteur privé de tout le pays. Sinon, les députés manquent à leur devoir.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement le discours du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je l'ai écouté très attentivement parce que je m'intéresse beaucoup aux employés de la Chambre. Comme la Chambre le sait, je suis le seul ancien employé de cette institution qui ait eu la chance d'être élu député. Dans son discours, notre collègue a parlé d'un certain député qui avait déjà fait partie du personnel. Évidemment, il n'y en a qu'un seul, comme nous le savons pertinemment. J'y reviendrai dans un instant.

D'après le député, pour un certain nombre de Canadiens, il serait parfois préférable que le Parlement cesse ses travaux pendant un certain temps. Je trouve ces observations vraiment désobligeantes, car j'estime que c'est pour nous le plus grand honneur et le plus grand privilège que de servir nos électeurs à la Chambre des communes. En laissant entendre que ce rôle n'en vaut pas la peine, on ne sert les intérêts ni des employés de la Chambre, que nous défendons, ou prétendons défendre, en intervenant à propos de ce projet de loi, ni des électeurs que nous représentons au Parlement.

Je voudrais revenir sur les observations du député au sujet d'incidents passés de harcèlement d'employés, de népotisme, ainsi de suite. Certains employés de la Chambre travaillent au Parlement depuis de nombreuses années. En effet, les pratiques en vigueur n'ont peut-être pas toujours été aussi édifiantes qu'il l'aurait fallu et il est bien vrai que les structures officielles destinées à éviter toute forme de favoritisme n'ont pas toujours été en place. Toutefois, ce n'est pas leur rendre service que de prétendre que les employés qui ont travaillé ici pendant toutes ces années ne sont pas très qualifiés.

M. Rodriguez: Posez votre question.

M. Keeper: Nous attendons la question.

M. Boudria: Je voudrais terminer en relevant les propos qu'on a tenus à mon sujet et sur la façon dont j'ai obtenu mon emploi au Parlement. Je n'ai pas honte de mes humbles débuts. J'ai commencé à travailler au Parlement le 25 octobre 1966, comme aide-serveur dans le restaurant parlementaire; je gagnais à l'époque $44 par semaine. Le jour où je me suis rendu sur la colline du Parlement pour demander au directeur du restaurant parlementaire de m'embaucher, . . .

[*Français*]

M. Desrosiers: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers).

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je pense bien qu'on est ici pour discuter du projet de loi C-45. On est en train de faire un procès ici à la Chambre. A mon avis, il n'a pas à se défendre sur ce que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a dit tantôt, il n'a attaqué personne en particulier, il n'a pas cité de nom. Alors, il est en train de faire son procès, et moi je lui demande de revenir au projet de loi C-45, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Boudria: Bien entendu, je vais poursuivre mes observations pendant cette période de questions ou d'observations au sujet du discours du député. J'ai presque terminé et je suis persuadé que le député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) prendra tout le temps qu'il lui faudra.

Je tiens à répéter au député que je n'ai pas honte de ces humbles débuts. C'est un atout qui m'aide, je pense bien, à représenter mes concitoyens à la Chambre des communes. C'est une caractéristique qu'on retrouve rarement chez les socialistes privilégiés, et elle manque peut-être au député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

• (1500)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je ne voudrais pas commencer à comparer mes humbles origines à celles du député. Je ne tiens pas à me lancer dans une guerre d'insultes. Tout d'abord, j'ai parlé de gens qui ont peut-être siégé à la Chambre des communes. Je n'ai nommé personne.

M. Boudria: Il n'y en a qu'un.

M. Rodriguez: J'ignore quels sont les députés qui ont passé par cette enceinte au cours des 15, 20 ou 25 dernières années. En outre, je ne me dédis pas au sujet de la fermeture éventuelle de la Chambre. Les cloches ont sonné bien souvent, ce qui eu pour effet de fermer la Chambre pendant deux semaines, trois semaines ou je ne sais combien de temps. Les députés ne se préoccupaient pas de l'importance du Parlement alors. Au cours de la présente session, les libéraux tentent de s'inspirer des conservateurs qui, au cours de la dernière législature, ont fait fermer la Chambre. Les députés ne se souciaient guère alors de l'importance d'adopter des lois. Le député sait fort bien qu'il s'agit d'une tribune politique et je lui demande de cesser de dire des inepties.

Mme Mailly: Ce sont peut-être des inepties pour vous.

M. Rodriguez: En outre, le député est le dernier à me calomnier. Tous les jours, il calomnie les ministériels. Il les traîne tout le temps dans la boue, et maintenant qu'il lui en retombe un peu dessus, cela ne lui plaît guère. Je suis désolé. J'ai la réputation de toujours appeler les choses par leur nom et je répète que des gens ont obtenu leur poste sur la Colline, par piston et non grâce à leurs connaissances. Il n'y avait pas de concours. Je n'ai pas l'intention de me rétracter.

Je dis simplement que le député a eu amplement l'occasion, s'il savait que toutes ces choses répréhensibles se passaient, de convaincre le gouvernement libéral, dont il faisait partie, de présenter un projet de loi protégeant les travailleurs de la Colline. Le parti conservateur a au moins eu le courage de nous saisir du projet de loi C-45. C'est au moins une mesure concrète, aussi mauvaise soit-elle. Les conservateurs ont fait preuve de beaucoup plus de courage que les libéraux au cours de leurs 16 années au pouvoir.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) a la parole pour une question ou un commentaire.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, tantôt, dans son exposé, j'entendais l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) parler des cafétérias. J'aimerais savoir si dans le projet de loi C-45 notre gouvernement aurait peut-être pu faire autre chose au niveau des cafétérias. On sait que c'est un problème majeur. Il n'y a personne de content. Est-ce que dans le projet, l'honorable député accepterait que le gouvernement décide, par exemple, de remettre à l'entreprise privée tout ce qui s'appelle restaurants, cafétérias, et ainsi de suite? Est-ce que l'honorable député accepterait cela?

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que j'accueille avec plaisir au moins les efforts déployés par le député pour résoudre certains des problèmes. Je propose, au lieu de privatiser les cafeterias et le restaurant, que nous donnions plus de poids au projet de loi C-45 à l'étape du comité. Si nous pouvons obtenir cet engagement, nous pourrons alors donner aux travailleurs la possibilité de négocier. afin de faire disparaître certaines des injustices du projet de loi. Je ne souhaite pas privatiser les cafétérias et le restaurant, car je sais qu'en les remettant à une chaîne de restauration rapide la situation serait pire. Nous avons la possibilité de remédier aux injustices contenues dans le projet de loi C-45. Selon moi, par sa question, le député s'engage sérieusement à faire disparaître certaines des incohérences et des injustices que renferme le projet de loi.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, c'est précisément ce que nous recommanderions aux députés de l'autre côté de la Chambre. C'est que ce projet de loi soit renvoyé au Comité, comme il se doit, où il pourrait être bonifié précisément dans la direction suggérée par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et dans d'autres directions parce qu'il y a d'autres aspects de ce projet de loi qu'on aimerait bonifier. Alors c'est la suggestion. Je vais lui poser une question.

[*Traduction*]

La présente partie du projet de loi . . .

[*Français*]

On parle d'un aspect du projet de loi à l'article 5.

[*Traduction*]

La présente partie a pour objet d'assurer à certaines personnes affectées aux services parlementaires certains droits, dont celui de négociation collective, dans le cadre de leur emploi.

[*Français*]

Je voudrais lui demander: Ces gens qui sont couverts par ce projet de loi, quels sont leurs droits aujourd'hui? Ont-ils le droit d'avoir des conventions collectives? Peuvent-ils appartenir à une association d'employés? Ou est-ce que ce projet de loi va leur donner, pour la première fois, la chance de participer à une association d'employés?

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député a préfacé sa question de quelques commentaires, mais ce sont des principes qui sont en cause dans ce débat. En toute franchise, nous avons tenté de faire valoir les principes auxquels adhère notre parti comme nous tentons d'exposer les lacunes du projet de loi. J'espère que les députés conservateurs nous diront si certaines améliorations leur paraissent raisonnables, de sorte que nous puissions passer à l'étape du comité en étant d'accord en principe sur certaines questions. A l'heure qu'il est, ni les employés des cafétérias et du restaurant, ni les messagers, ni les chauffeurs d'autobus ne sont protégés par une convention collective. Le projet à l'étude leur accorderait le droit à la négociation collective, mais comme il s'inspire de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, il comporte les mêmes lacunes qui suscitent toutes sortes de difficultés. Parce que le projet de loi C-45 reprend ces dispositions, les employés du Parlement auraient les mêmes problèmes que les autres. Comment refuser à ces travailleurs le droit de se plaindre des conditions d'hygiène et de sécurité? C'est un de leurs principaux . . .

Mme Mailly: C'est déjà prévu dans le Code canadien du travail.

M. Rodriguez: Quand le projet de loi entrera en vigueur, ils seront protégés . . .

Mme Mailly: Il est dit que ces questions relèvent de la Partie IV du Code canadien du travail.

M. Rodriguez: Pourtant, le projet de loi prévoit la procédure de règlement des griefs. Le genre de griefs que pourront présenter les employés est prévu dans . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le député pourrait-il conclure puisque le temps prévu est écoulé?

M. Rodriguez: Je conclurai en disant que la même chose vaut pour les autres questions. Il faudrait que nous soyons d'accord sur les principes généraux avant que le projet de loi soit renvoyé au comité.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai l'intention moi aussi de participer pendant quelques minutes à ce débat sur le projet de loi C-45, d'autant plus que l'amendement sur lequel nous discutons présentement est présenté par ma collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et qu'il vise à accorder un délai d'une trentaine de jours, et cela est tout à fait logique. D'ailleurs, ma collègue de Hamilton-Est a un long record, a un long dossier de protection des employés syndiqués qui, d'ailleurs, forment une bonne partie des travailleurs de la ville de l'acier qu'elle représente si bien au Parlement. Il reste qu'elle a proposé cet amendement dans le but de donner le temps d'étudier le jugement du tribunal qui vient de nous arriver aujourd'hui.

Le Conseil canadien des relations de travail avait décidé que les employés de la Chambre des communes pouvaient s'organiser en vue de se syndiquer et avait reconnu qu'ils avaient ce droit et, d'ailleurs, certaines démarches avaient été effectuées.

D'une façon bizarre, le gouvernement en a appelé devant le tribunal. D'ailleurs, on devrait demander au gouvernement de s'expliquer sur cette question parce que le gouvernement semble, en tout cas en amenant devant nous le projet de loi C-45, vouloir permettre aux employés de s'organiser. Alors, pourquoi en appeler de la décision du Conseil canadien des relations de travail qui venait justement d'accorder ce droit aux employés, ou enfin, de le reconnaître, puisqu'à mon avis, ce droit, les employés le possédaient depuis longtemps, mais ils ne s'en étaient pas servi.

Monsieur le Président, je peux vous dire les raisons pour lesquelles je crois que le gouvernement a agi ainsi. C'est que si les employés s'étaient prévalu de ce qui leur était accordé par le Conseil canadien des relations de travail, ils se seraient organisés à leur façon, ils auraient tenté de négocier avec le gouvernement sur la base de ce qu'eux croient raisonnable. Mais ce n'est pas ce que le gouvernement désirait. Le gouvernement préférait que les employés puissent se syndiquer, mais se syndiquer suivant la formule qui est préconisée dans le projet de loi C-45, et c'est là qu'est le problème. Parce qu'à mon avis, le projet de loi C-45, et je ne suis pas le premier à le dire, ne protégera pas suffisamment les employés de la Chambre des communes et ne leur donnera pas suffisamment de moyens de faire valoir leurs points de vue à la table des négociations, lorsqu'ils seront assis face à face avec l'employeur.

C'est la raison pour laquelle il me semble d'ailleurs que l'amendement de ma collègue d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) est tout à fait justifié. Comme les négociations avaient déjà commencé, suite à la décision du Conseil canadien des relations de travail, la décision du tribunal que je respecte, puisqu'elle provient d'un tribunal, puisqu'il le faut, puisque la loi est interprétée au Canada par les tribunaux, je la respecte mais je dois admettre qu'elle arrive à un moment où le travail avait commencé, et elle vient en quelque sorte jeter des bâtons dans les roues, jeter du sable dans l'engrenage.

C'est pourquoi il me semblerait utile que nous puissions reporter de quelques jours—ma collègue d'Hamilton-Est suggère deux mois—la discussion de ce projet de loi, de façon à pouvoir étudier la portée du jugement qui a été rendu par la Cour, afin de pouvoir en analyser les conséquences, de façon à être mieux équipé par la suite pour parler intelligemment du projet de loi C-45.

Je remarque qu'étrangement, les députés d'arrière-ban du côté du gouvernement se gardent bien de participer en grand nombre à la discussion sur ce projet de loi. C'est ce matin, me dit-on, que le député de Willowdale (M. Oostrom) invoquait le *sub judice* pour expliquer que ses collègues du parti progressiste conservateur participeraient très peu aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-45. C'est ridicule, vu que le jugement de la Cour a maintenant été rendu. Le sujet ne peut pas être *sub judice*. Au fait, chaque député qui considère important le sujet des relations de travail ici, sur la Colline parlementaire, devrait s'empresser de sauter debout sur ses pieds et de participer au débat. D'autant plus que le projet de loi C-45 souffre de plusieurs lacunes et mérite plusieurs améliorations.

Monsieur le Président, permettez-moi de porter à votre attention, et à l'attention de mes collègues, certains des inconvénients, certaines des lacunes que contient ce projet de loi. Par exemple, l'article 5(3) qui concerne la classification interdirait toute négociation sur les problèmes qui sont reliés à la classification, sur les problèmes, par exemple, qui touchent la description des postes, l'attribution du niveau de rémunération et l'évaluation des fonctions.

Comment peut-on s'imaginer que des employés travaillant ici à notre service, sur la Colline parlementaire, pourraient être satisfaits d'un régime de négociations collectives qui ne permet pas de négocier la classification? C'est-à-dire qu'un employé pourrait arbitrairement être changé de niveau de classification par l'administration et il n'aurait pas la possibilité, et ses représentants non plus, de négocier face à face ces niveaux de classification avec l'employeur. C'est impensable. Cela voudrait dire qu'on aurait ici un régime de négociations qui n'arrive pas à la cheville ou à mi-jambe des ententes collectives que l'on retrouve dans l'entreprise privée. Et à mon avis, monsieur le Président, s'il est un endroit au Canada qui doit donner l'exemple en matière de négociation collective et de régime de protection des employés, c'est certainement la Chambre des communes.

Si les employés qui travaillent au service des ministres et des députés, au fait, du public canadien, ne sont pas bien protégés et n'ont pas un régime, une convention collective qui est satisfaisante, comment voulez-vous que dans l'entreprise privée, où souvent on essaie d'empêcher les employés de se syndiquer, où souvent on essaie de leur donner le moins d'avantages possible, comment voulez-vous que le régime qui existe ici puisse servir d'exemple?

Laissez-moi vous citer par exemple, au sujet du système de classification, certains des points de vue qui ont été mis de l'avant par l'Alliance de la Fonction publique du Canada: «Le système actuel de classification a évolué au cours des ans dans le milieu très particulier de la Colline parlementaire. On y dit: «C'est la source de beaucoup de mécontentement de la part des employés. Plusieurs employés n'ont pas de description de poste. Ceux qui en ont constatent qu'elles sont périmées, qu'elles sont fréquemment et arbitrairement modifiées dans un milieu qui a récemment connu des réorganisations et des changements technologiques considérables. Cette situation . . . »

Je cite l'Alliance de la Fonction publique.

« . . . engendre de la frustration, de l'insécurité et un moral bas chez les employés.»

Il me semble, monsieur le Président, que la seule lecture du texte que je viens de citer est suffisante pour nous indiquer que l'article 5(3) du projet de loi C-45 qui est à l'étude n'est pas suffisant. Nous voulons des employés qui sont satisfaits, des employés qui ont un rôle à jouer dans l'attribution des niveaux de rémunération, c'est-à-dire du traitement qu'ils vont recevoir, des employés qui ont leur mot à dire sur la façon dont leur performance va être évaluée.

Nous ne voulons pas que l'arbitraire qui a pendant de trop nombreuses années présidé aux relations de travail sur la Colline puisse continuer. Si un projet de loi nous est présenté, le projet de loi C-45 qui vise à régir toutes ces négociations entre employeur et employés, nous voulons partir du bon pied. Il n'y a jamais eu de régime global de protection des employés sur la Colline.

Aussi, nous disons de ce côté de la Chambre que si nous devons commencer, commençons du bon pied, ne présentons pas un projet de loi qui, de l'avis de plusieurs députés et des employés, et vous les avez entendu parler les députés, monsieur le Président, je me joins à eux, est insatisfaisant.

C'est donc la raison pour laquelle il me semble raisonnable que l'amendement que ma collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a présenté soit mis aux voix et que les députés votent en faveur, surtout les députés du gouvernement dont peu ont pris part au débat à ce jour. Cela leur donnerait quelques jours de plus pour ramasser leurs idées et pour participer au débat dans quelque 30 jours lorsque le délai suggéré par ma collègue de Hamilton-Est serait écoulé.

Je ne veux pas parler plus longtemps, monsieur le Président. J'aimerais que nous passions immédiatement au vote sur l'amendement de ma collègue parce que je crois que c'est un amendement très important, c'est un amendement qui en toute logique nous permettrait, je le répète, d'étudier à tête reposée les répercussions du jugement présenté par le tribunal.

• (1510)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. Ce qui a amené les employés du Parlement à vouloir se syndiquer pour négocier collectivement, ce sont des difficultés ayant trait à la classification, à l'avancement et à la dotation. Cependant, le projet de loi à l'étude ne traite même pas de ces questions. Comment le gouvernement peut-il s'imaginer que ce projet de loi résoudra les problèmes de relations de travail au Parlement alors qu'il évite les problèmes fondamentaux? Le projet de loi ne traite pas des problèmes qui ont amené les employés à se syndiquer. Qu'en pense le député?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. En quelques mots, il a résumé mon discours. Puisque la loi ne traite pas des principaux éléments qu'on retrouve normalement dans une convention collective, c'est une mesure défectueuse. Le gouvernement devrait revoir son projet et c'est précisément ce que j'ai dit. Que pourrais-je ajouter de plus? Les questions énumérées par le député devraient faire l'objet de négociation. Les employés devraient pouvoir négocier la classification, la rémunération et le reste. C'est justement ce que j'ai voulu faire ressortir dans mon discours.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans un mois à compter de ce jour.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 13(5) du Règlement, le vote inscrit est différé jusqu'à 18 heures, le lundi 28 avril 1986.

* * *

• (1520)

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aurais plus de chance s'il était 13 h 50, mais le leader de la Chambre accepterait-il de faire comme s'il était 14 heures afin que ceux qui veulent prendre part . . . je vois qu'il n'y a rien à faire.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je souhaiterais proposer que le projet de loi C-96, tendant à modifier la partie 6 de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, soit lu pour la 2e fois. Je commencerai par le but de ce projet de loi.

Ce projet de loi porte sur la mise en place d'un élément clé du plan fiscal global du gouvernement. Il résulte de longues consultations avec les provinces depuis un an et plus, auxquelles ont participé le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney). Ces négociations se sont engagées après l'exposé économique de novembre 1984 dans lequel le gouvernement a exposé les paramètres fondamentaux de sa stratégie de réductions du déficit fédéral et de relance de l'économie de notre pays. Le budget de 1985 a ensuite confirmé que cette réduction du déficit s'appliquerait aussi aux transferts effectués du gouvernement fédéral vers les provinces de manière à répartir aussi largement et équitablement que possible les compressions financières.

Plus précisément, ce projet de loi détermine la croissance future des transferts assurés du gouvernement fédéral aux provinces dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire, dans le cadre d'une procédure appelée financement des programmes établis, en abrégé FPE. Ce projet de loi réalise essentiellement deux choses. Tout d'abord, il modère la croissance des transferts de FPE dans le cadre d'un effort généralisé de rétablissement de la stabilité des finances fédérales. En freinant la croissance annuelle de ces transferts de deux points de pourcentage, on diminuera le déficit de 2 milliards de dollars en 1990 et en 1991. Deuxièmement, cette mesure assure le maintien d'un appui solide aux programmes provinciaux en matière de santé et d'enseignement postsecondaire.

En vertu des dispositions de ce projet de loi, les transferts de FPE seront importants et augmenteront substantiellement dans les années à venir. On prévoit une croissance moyenne de 5 p. 100 par an au cours des 5 prochaines années d'après les données économiques actuelles. Au total, le gouvernement fédéral pense apporter une contribution de plus de 90 milliards de dollars au cours de cette période, soit environ 25 milliards de plus qu'au cours des cinq précédentes années.

L'explication de cette modération de la croissance des transferts de FPE ainsi que de la croissance des dépenses des programmes fédéraux est dans l'ensemble bien connue. Comme le ministre des Finances l'a dit dans son récent budget, le gouvernement est confronté à un problème d'endettement d'une ampleur massive. Pendant des années, on a financé de plus en plus de dépenses en empruntant de plus en plus, et pendant des années le gouvernement a dû emprunter des milliards de dollars rien que pour payer l'intérêt des emprunts passés. Notre pays a hypothéqué d'année en année son avenir en faisant de nouveaux emprunts pour payer l'intérêt des précédents. Telle est la réalité à laquelle le gouvernement s'est trouvé confronté, une réalité qui risquait de se traduire par une augmentation de la dette, une baisse de la confiance, une baisse du dollar, une hausse des taux d'intérêt, un ralentissement de la croissance et des déficits encore plus lourds.

Il était inévitable d'inclure les transfers aux provinces dans l'effort global accompli pour attaquer ce problème. Ces transferts représentent actuellement une proportion importante de l'ensemble des dépenses budgétaires fédérales. Les transferts en espèces à eux seuls représentent actuellement 20 milliards de dollars, soit environ 20 p. 100 des dépenses budgétaires fédérales. Le gouvernement fédéral renonce en outre à 7 milliards de dollars de revenus supplémentaires sous forme de transferts fiscaux.

[*Français*]

Toutefois, monsieur le Président, le plan de renouveau économique du gouvernement ne vise pas simplement à réduire la taille du déficit fédéral. Il vise en fin de compte à permettre au gouvernement fédéral de pouvoir continuer à financer d'importants services publics au cours des prochaines années.

[*Traduction*]

C'est affaire d'arithmétique élémentaire. Plus le gouvernement fédéral devra dépenser pour assumer la charge croissante du service de la dette nationale, moins il disposera d'argent pour financer les programmes importants comme ceux de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En effet, notre endettement va tout simplement restreindre notre capacité de répondre aux besoins des Canadiens dans les années à venir.

Ce n'est pas là une perspective qu'un gouvernement responsable puisse envisager volontiers.

[*Français*]

Voilà les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral agit et qu'il agit maintenant pour rompre ce cercle vicieux et asseoir les finances fédérales sur une base solide.

[*Traduction*]

Je voudrais expliquer maintenant comment ce projet de loi s'insère dans le programme fiscal global du gouvernement. En premier lieu, j'insiste sur le fait que le gouvernement fédéral ne cherche pas à réduire le déficit à même les transferts aux provinces. Il entend y parvenir en réduisant d'autres chapitres de ses dépenses. Comme je l'ai dit précédemment, les transferts de fonds et de points d'impôt qui ensemble constituent la contribution du gouvernement fédéral au financement des programmes établis devraient augmenter d'environ 5 p. cent au cours des cinq prochaines années. Dans le même temps, les dépenses fédérales dans leur ensemble devraient augmenter beaucoup plus lentement.

Comme on l'a précisé dans le budget du 26 février, les dépenses de programme du gouvernement fédéral cette année vont baisser en chiffres absolus. Jusqu'à la fin de la décennie, ces dépenses devraient augmenter en moyenne d'environ 3.2 p. 100. Les dépenses budgétaires totales du gouvernement fédéral, y compris le service de la dette publique, devraient augmenter d'environ 4 p. 100.

Examinons un peu la contribution du gouvernement fédéral à la santé et à l'enseignement postsecondaire. En somme, les programmes provinciaux de soins de santé et d'enseignement postsecondaire vont recevoir du gouvernement fédéral plus d'appui que presque n'importe quel autre domaine. Cela témoigne de l'importance que le gouvernement attache aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. D'autre part, les transferts aux provinces ne constituent pas la seule contribution du gouvernement fédéral aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire.

[*Français*]

Parce que les provinces sont les principales responsables de l'exécution de ces services, la grande partie de l'aide fédérale est naturellement assurée par le biais du régime de transferts. En 1985-1986, ces transferts sont établis à près de $15 milliards.

[*Traduction*]

Il y a par ailleurs une contribution fédérale directe considérable dans ces secteurs. Dans le domaine de la santé, le gouvernement fédéral donne en plus 1.5 milliard pour les différents programmes de services de santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres ministères, notamment ceux du Travail, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Défense nationale, des Affaires des anciens combattants et du solliciteur général.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral accorde en sus 1.1 million de crédits pour le bilinguisme dans les programmes d'enseignements provinciaux, pour l'aide à la recherche universitaire par le biais des conseils d'octroi de subventions, pour le Régime canadien de prêts aux étudiants et d'autres formes d'aide. Le régime fiscal prévoit par ailleurs un aide sous forme de déductions et exemptions d'impôts diverses pour les frais médicaux et éducatifs et pour certains biens utilisés dans les domaines de la santé et de l'éducation.

[*Français*]

Outre ces contributions, le gouvernement fédéral aide les provinces à faible revenu en leur versant des paiements de péréquation qui représentent actuellement $5 milliards de plus par année et qui peuvent être utilisés pour soutenir des services publics importants tels les soins de santé et l'enseignement postsecondaire.

• (1530)

[*Traduction*]

Parlons un peu des consultations avec les provinces pour montrer à la Chambre que nous avons consulté le plus possible ceux qui sont directement touchés par le FPE.

Vous le savez, monsieur le Président, les paiements de transferts effectués dans le cadre du FPE sont autorisés par le biais d'une mesure législative fédérale. Elle n'est pas limitée dans le temps et elle peut être modifiée n'importe quand par le Parlement. Nous avons toutefois consulté fréquemment les provinces, mûs par le désir de collaborer le plus étroitement possible avec elles. Nous avons discuté du plan financier global et de la nécessité de rétablir la responsabilité financière au sein du gouvernement fédéral. Nous avons essayé par ailleurs de tenir compte dans la mesure du possible des doléances des provinces sur la progression future des transferts effectués dans le cadre du FPE.

Les ministres des Finances se sont réunis immédiatement après la déclaration économique de novembre 1984. Les ministres des provinces ont demandé et obtenu par la suite la garantie que les paiements de transferts ne seraient pas modifiés en 1985-1986.

Le budget de mai 1985 a confirmé que le gouvernement avait l'intention d'augmenter considérablement les paiements de transfert, tout en modérant cette progression d'environ 2 milliards par an d'ici la fin de la décennie. Nous avons tenu ensuite toute une série de consultations sur la mise en oeuvre de la mesure à partir de 1986-1987.

[*Français*]

Dans le cadre de ces consultations, les ministres des Finances se sont réunis immédiatement après la présentation du Budget de mai, à la fin de septembre, au début de novembre et fin décembre.

La question a également été discutée lors de la rencontre des premiers ministres en novembre à Halifax.

[*Traduction*]

Ces discussions nous ont été précieuses puisqu'elles nous ont permis de fixer la croissance future des transferts de fonds au titre des programmes établis.

Les députés savent, sans doute, que de nouvelles dispositions sur le financement des programmes établis ont remplacé en 1977 les programmes à frais partagés, par un accord mutuel entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dorénavant, la contribution fédérale aux programmes provinciaux de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire est fonction du nombre d'habitants et sa croissance est alignée sur la croissance générale de l'économie et de la population de chaque province. Ces contributions sont effectuées en espèces et en transferts fiscaux dans le cadre du financement «en bloc» des

programmes établis, et les provinces utilisent les fonds dans certains domaines selon la demande et leur ordre de priorités.

Il est ressorti des discussions avec les provinces qu'une formule de croissance alignée sur le produit national brut et la croissance démographique était encore la façon la plus équitable de financer les programmes de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire.

Venons en maintenant aux amendements. On constate donc que la principale disposition de ce projet de loi ne modifie nullement le principe fondamental sur lequel se fonde actuellement la croissance des transferts en espèces et en impôts au titre du financement des programmes établis. Ce financement demeurera fonction de la croissance économique générale et de l'évolution démographique de chaque province. Ces transferts continueront de se fonder sur le principe d'une contribution égale par habitant pour tous les Canadiens. La seule différence avec l'ancienne formule, c'est qu'aux termes de celle de 1986-1987, le montant accordé par habitant augmentera de 0.02 p. 100 de moins que naguère. Autrement dit, chaque province devrait recevoir environ 105 p. 100 de la contribution de l'année précédente d'après les prévisions actuelles. C'est un chiffre approximatif puisque ces transferts continueront d'augmenter d'une année à l'autre comme c'est le cas maintenant en fonction de la croissance réelle du PNB et de la population.

Une autre disposition secondaire, mais quand même importante, de ce projet de loi concerne la possibilité d'effectuer des paiements spéciaux de rajustement. Selon les prévisions économiques actuelles, les paiements de transferts au titre des programmes établis croîtront, dans l'ensemble, plus rapidement que le taux de l'inflation. Mais dans le cas contraire, le ministre des Finances pourra verser des paiements spéciaux. Ces paiements seront établis selon la même formule des paiements par habitant sur une année donnée pour toutes les provinces. En raison de cette mesure spéciale, le taux de croissance de l'ensemble des transferts à toutes les provinces demeurera égal au taux de l'inflation. Mais advenant une flambée inflationniste, ils seraient limités à ce que le gouvernement aurait versé normalement aux termes du financement des programmes établis si la loi n'avait pas été modifiée. Tout le monde comprend, j'espère!

Je rappelle encore une fois que cette disposition ne sera pas nécesssaire, selon nous. Mais elle a été incluse comme mesure de protection supplémentaire accordée aux provinces.

[*Français*]

En bref, monsieur le Président, le projet de loi est la preuve de la détermination du gouvernement d'agir de façon éclairée, raisonnable et juste, compte tenu de la situation financière difficile dans laquelle nous nous trouvons.

[*Traduction*]

Ce projet de loi démontre que le gouvernement assume ses responsabilités; il vient s'ajouter à d'autres mesures plus sévères en vue de freiner les dépenses fédérales et il contribuera dans une large mesure à une relance économique vigoureuse et durable au Canada. Il aidera aussi le gouvernement fédéral à conserver les moyens d'assurer des services d'importance vitale aux Canadiens pendant de longues années, notamment l'assurance-santé et l'enseignement postsecondaire. C'est aussi un projet de loi raisonnable, car il prévoit une augmentation des contributions fédérales aux programmes provinciaux en matière de santé et d'enseignement postsecondaire. Cette contribution est importante et aussi élevée que le gouvernement peut se la permettre. Elle représente une somme de 90 milliards de dollars répartie sur les cinq prochaines années et une augmentation annuelle moyenne d'environ 5 p. 100. Ce sont là des chiffres dont nous pouvons être fiers. Cette mesure est juste car toutes les provinces sont traitées sur le même pied. Le montant global des paiements de transfert de toutes les provinces augmentera au cours des prochaines années. Aucune province ne sera touchée plus ou moins que les autres par ce projet de loi.

[*Français*]

Au cours de la longue période de consultations avec les provinces, nous avons fait tout ce qui était possible pour leur donner l'occasion de s'adapter à la réalité budgétaire du gouvernement fédéral et pour tenir compte de leur préoccupations.

[*Traduction*]

J'ai dit au début de mon intervention que la mesure à l'étude prenait sa source dans la stratégie globale de renouveau économique exposée dans le programme d'action que le gouvernement a présenté en novembre 1984 et renforcé dans le récent budget de février.

Avec cette mesure, nous nous trouvons à mettre en oeuvre une partie importante de cette stratégie. Nous fournissons aux gouvernements provinciaux une contribution financière que nous avons les moyens d'offrir dans les conditions financières actuelles. Il s'agit également d'une hausse qui témoigne de la grande importance que le gouvernement attache aux services de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire. Considérée avec le financement fédéral direct dans ces domaines, cette contribution témoigne amplement de la volonté du gouvernement de contribuer à donner aux Canadiens les services qu'ils veulent et dont ils ont besoin.

Il y a cependant un autre élément de la stratégie globale. Il faudra un peu plus de temps pour l'appliquer. En novembre 1984, nous avons fait remarquer que la nécessité de contenir les dépenses et de réduire le déficit est une préoccupation partagée aussi bien par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux. Les pressions sur les ressources financières qui vont s'amenuisant sont fortes aux deux paliers. Chacun voit limités ses moyens de consacrer de forts montants d'argent frais aux programmes, même des programmes aussi importants que les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire.

[*Français*]

Il est nécessaire que le gouvernement fédéral et les provinces collaborent davantage. Nous devons déterminer de quelle façon utiliser les ressources financières déjà existantes le plus efficacement possible et chercher de nouvelles méthodes de financement de ces secteurs, lesquels tiendront compte de la réalité budgétaire actuelle.

[*Traduction*]

Ce sont là d'importantes considérations, surtout dans les domaines essentiels de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Je suis heureux de pouvoir dire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a entamé les discussions avec ses collègues provinciaux. Le secrétaire d'État (M. Bouchard) compte également discuter avec ses

homologues de la collaboration dans le secteur de l'éducation postsecondaire.

• (1540)

En résumé, monsieur le Président, il faut trouver des moyens pour les gouvernements fédéral et provinciaux de collaborer de façon plus efficace. Nous voulons aller de l'avant dès que nous aurons arrêté les paramètres fondamentaux de notre contribution financière aux programmes provinciaux. C'est pourquoi j'espère que tous les députés examineront ce projet de loi avec attention et l'appuieront.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je voudrais dire que je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi. Malheureusement, ce n'est pas le cas car c'est l'une des initiatives les plus graves à être prises contre les jeunes Canadiens depuis longtemps. Nous sortons à peine de l'épisode du jeûne du sénateur Hébert qui voulait défendre Katimavik. Il s'est lancé dans une mission spéciale, mais la question générale est un point sensible au Canada, une réserve d'appui non exploitée. Il s'agit du problème des jeunes au Canada.

Après avoir vécu cette expérience, le gouvernement propose maintenant un projet de loi visant à réduire cette année le financement prévu au titre de l'enseignement. Les provinces s'attendaient à une augmentation de 8 p. 100 du financement du gouvernement du Canada en espèces et en points fiscaux, mais elles n'auront que 6 p. 100. Les provinces toucheront moins que prévu. Voilà les faits. Le secrétaire parlementaire a signalé que, dans l'ensemble, le financement augmentera par rapport à l'an dernier. Quoi qu'il en soit, l'augmentation est inférieure à ce que les provinces espéraient pour financer les services de santé et l'enseignement postsecondaire.

Dans ma province de Terre-Neuve, les paiements diminueront de 7 millions de dollars en 1986-1987. Terre-Neuve touchera 7 millions de moins que prévu. Elle devra trouver ces fonds dans sa propre économie. En cinq ans, la province touchera 48 millions de dollars de moins que prévu. Et c'est la province où le taux de chômage est le plus fort du pays, dont l'économie est très fragile et qui a déjà été touchée par les coupures dans les programmes gouvernementaux. Des fonctionnaires ont été mis à pied. En raison de la baisse du cours international du pétrole, la province a vu l'un de ses grands espoirs—l'exploitation d'Hibernia—remis en question: Terre-Neuve et d'autres provinces comme elle seront obligées de se tourner vers leur économie déjà chancelante pour compenser l'écart de financement. Dans ses efforts en vue d'enrayer l'inflation au niveau fédéral et de réduire le déficit fédéral, le ministre reporte le problème sur les économies provinciales. Je ne suis pas seul à être de cet avis. Le premier ministre de Terre-Neuve a dit la même chose.

Nous avons rompu avec la tradition en ce qui a trait à la consultation avec les provinces et à la nouvelle stabilité et l'harmonie qui règnent dans les relations fédérales-provinciales. Au cours des années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont négocié de nouvelles ententes fiscales. Cela n'a pas été le cas cette fois-ci. Un nouveau régime doit être mis en place à la fin de la période quinquennale en cours.

Mon ami a dit que l'on a consulté les provinces. Je voudrais lui faire part de la réaction de certains premiers ministres et ministres provinciaux. M. Peterson, de l'Ontario, a déclaré: «Ce ne sont pas des coups, mais plutôt une rupture de contrat. Le gouvernement a trahi ses promesses». Dans le *Chronicle-Herald*, de Halifax, du 4 décembre 1985, M. Nixon déclare: «Tout le monde s'oppsait aux intentions d'Ottawa. Personne ne les approuvait». Dans la *Gazette* du 13 décembre 1985, M. Gérard D. Lévesque, de Québec, a dit ceci: «C'est injuste pour les provinces parce qu'elles comptaient sur les sommes convenues aux termes des ententes». Dans *Le Devoir* du 29 novembre 1985, M. Hatfield déclare:

[*Français*]

Je n'aurai d'autre choix que d'augmenter les frais modérateurs pour les services de santé.

[*Traduction*]

M. John Baxter, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a dit quant à lui: «Le gouvernement fédéral ne peut raisonnablement pas s'attendre à ce que les provinces, qui ont pris des mesures difficiles pour résoudre leurs propres problèmes financiers, absorbent également une partie du déficit fédéral». M. Keer, de Nouvelle-Écosse a déclaré: «Chaque province a clairement fait valoir que la santé et l'éducation étaient sans doute ce qu'il y avait de plus important pour les Canadiens». Voilà la réaction des provinces et je crois nécessaire de la mentionner. Le fait est que le gouvernement a agi unilatéralement et que les provinces n'aiment pas cette mesure. A mon avis, ce n'est pas à nous de dicter aux gens leur conduite.

J'ignore où est allé cet argent, mais au départ, ces coupes ne devaient entrer en vigueur qu'en 1987. Nous avons appris, entre-temps, qu'elles seraient effectuées en 1986. De toute évidence, les fonds ont été réaffectés et cet argent est allé ailleurs. Nous savons qu'il n'est pas consacré à la santé ou à l'enseignement postsecondaire. Nous avons également entendu le point de vue du secteur de l'enseignement postsecondaire. M. Roger Hamel, de la Chambre de Commerce du Canada, a exhorté le gouvernement fédéral à consacrer davantage d'argent aux universités. Il a dit que le monde des affaires craignait de plus en plus que la réduction du financement de l'enseignement postsecondaire empêche les universités de répondre à la demande sur le plan de la recherche et du développement.

M. Ed Anderson, le président de l'Association canadienne des professeurs d'universités a déclaré: «Les coupes que le gouvernement fédéral compte opérer dans le financement de l'éducation postsecondaire pourraient rendre l'enseignement universitaire inaccessible pour de nombreux étudiants». Cela me ramène à ma première observation, monsieur le Président. L'enseignement postsecondaire traverse actuellement une crise. Nous avons actuellement au Canada une génération de jeunes qui risquent de devenir une «génération perdue», selon le récent rapport du Sénat. C'est là une question qui m'intéresse plus que toute autre.

Dans ma propre province, près de la moitié des jeunes en âge de travailler sont sans emploi et sans véritables perspectives d'avenir. Ce projet de loi est l'un des plus importants à avoir été présentés à la Chambre, car il touche essentiellement au genre de pays que le Canada sera à l'avenir. Les jeunes Canadiens s'inquiètent de leur avenir. Ils sont désillusionnés et plutôt pessimistes à cet égard. Ils veulent, réclament et méritent toute l'aide, l'encouragement et l'appui qu'ils peuvent obtenir.

Voici que le gouvernement décide de réduire les fonds qui pouvaient les aider à se faire une place au soleil, à jouer le rôle qu'ils sont les seuls à pouvoir jouer au Canada. Nous devrions faire de l'éducation la toute première priorité au Canada. Je ne crois pas qu'on puisse parler de stratégie commerciale ni de stratégie industrielle sans tenir compte de l'éducation. A mon humble avis, le gouvernement canadien devrait non pas réduire, mais bien accroître ses transferts de paiements au titre de l'enseignement. Il devrait collaborer étroitement avec les provinces pour définir une stratégie nationale en matière d'éducation. Le rapport Johnson aborde également cette question et fait quelques recommandations. Voici ce qu'il dit:

> On recommande d'harmoniser les taux de croissance des transferts pour le financement des programmes établis et l'enseignement postsecondaire ainsi que des subventions que les provinces versent aux universités et aux collèges. On pourrait y parvenir de la façon suivante:
>
> Le gouvernement du Canada propose d'indexer ses paiements au chapitre de l'éducation postsecondaire sur la hausse du PNB et l'accroissement de la population (l'indexation actuelle), et invite les provinces à faire de même pour les subventions qu'elles versent aux universités et aux collèges.
>
> Le gouvernement du Canada affirme que, dans ce contexte, il respectera néanmoins les priorités définies par les provinces en matière d'enseignement postsecondaire, en indexant ses transferts à cet égard sur les taux que les provinces auront elles-mêmes choisis pour les subventions qu'elles versent aux collèges et aux universités jusqu'à concurrence de la croissance du PNB.

● (1550)

Je n'accepte pas non plus nécessairement cette autre solution parce que, d'après moi, elle maintient l'inégalité. Si toutes les provinces reçoivent le même montant, on ne fait qu'enrichir les riches et appauvrir les pauvres. Certaines provinces n'ont pas les moyens de financer l'éducation de la même manière que d'autres. J'ai déjà fait valoir que si on transmet le déficit fédéral aux provinces, les moins riches auront toutes sortes de difficultés à combler la différence. Je pense qu'il faut continuer de financer l'éducation postsecondaire en fonction du nombre d'habitants et j'espère voir le montant à hauteur de ce qu'il était. J'espère également voir un mécanisme intégré assurant que l'argent sera consacré à l'enseignement postsecondaire. Les gouvernements provinciaux ne sont pas au-dessus de tout reproche quant à la façon dont cet argent est dépensé. L'argent versé aux provinces au titre de l'éducation postsecondaire et de la santé n'est pas intégralement dépensé pour l'éducation postsecondaire et la santé. Il n'y a pas de garanties à cet effet. Le gouvernement devrait incorporer ces garanties. On devrait prévoir des peines dans les cas où l'argent destiné aux services d'enseignement et de santé n'est pas dépensé à ces deux fins.

J'en reviens à ce que je disais, que non seulement le gouvernement du Canada devrait consacrer plus d'argent à l'enseignement postsecondaire, il faudrait qu'il fasse plus. Il devrait s'occuper activement d'une stratégie nationale pour l'éducation postsecondaire. Notre santé sociale et économique dépend fortement du bon état de l'enseignement postsecondaire. Nous aurons besoin d'hommes et de femmes ayant fait des études poussées et qui soient à la fine pointe de leur discipline. A une époque où tout évolue, les pays les plus prospères sont ceux qui mettent l'accent sur la recherche et le développement et dont la main-d'oeuvre est en mesure de s'adapter rapidement au changement.

Il faut examiner nos réseaux d'enseignement d'un bout à l'autre du pays aussi rigoureusement que l'a fait l'OCDE en 1976. Voici les conclusions auxquelles ses enquêteurs en sont venus à propos de la politique canadienne en matière d'éducation:

> L'absence de politique concernant l'avenir de l'éducation saute aux yeux.
>
> La définition d'objectifs qui correspondent à une vision de l'intérêt national dans l'éducation laisse à désirer.
>
> Il existe une diversité de programmes exceptionnellement achalandés qui ne répondent à aucune conception globale et explicitement énoncée de l'intérêt national.
>
> Des décisions doivent être prises sur l'orientation à donner au système scolaire canadien, dans le cadre d'une vision ordonnée de la nation canadienne.

Cela s'applique ici, puisque nous parlons du financement d'un système qui a besoin d'être redéfini et réorganisé. Les enquêteurs de l'OCDE disaient également:

> Les politiciens, les partis et les gouvernements ne pourront pas continuer beaucoup plus longtemps à éviter de prendre position, et cela ne signifie pas des positions provinciales, mais une position nationale. Ils devront trouver des réponses canadiennes à des problèmes canadiens. Sans direction et sans responsabilité politiques—et aucune des deux n'est interdite par la Loi sur l'Amérique du Nord britannique—il pourrait être difficile d'éviter un sérieux coup de barre contre les nouvelles initiatives en matière d'enseignement.

A l'heure actuelle, on s'engage dans un débat national sur le libre-échange. On s'est efforcé d'établir une stratégie industrielle. Nous venons tout juste de sortir d'une récession et nous comprenons la nécessité d'être compétitifs dans un monde davantage intégré. Pourtant, au lieu de cela, et même si l'enseignement et le système d'enseignement vont être essentiels à l'avenir du pays, ils ne font l'objet d'aucun débat national, on ne met pas l'accent sur cette question, et on n'a prévu ni tribune ni stratégie nationale à ce sujet. Aucun autre État fédéral au monde ne se retrouve dans cette situation, et aucun État qui se respecte ne devrait l'être. Nous prétendons avoir une stratégie nationale en matière de finances, de commerce, de défense, de transport et d'immigration, mais nous n'en avons aucune sur l'enseignement. Chose certaine, le tout est plus grand que la somme de ses parties. Nous ne pouvons manifestement pas compter simplement sur les stratégies provinciales en la matière, à notre époque.

Le fait est que l'enseignement supérieur est financé à plus de 50 p. 100 par le gouvernement fédéral. Pourtant, l'idée où l'on continue à croire que l'enseignement postsecondaire relève uniquement de la compétence provinciale. La présence fédérale est énorme et se fait sentir un peu partout dans le domaine de l'enseignement supérieur, sous la forme de crédits de base, de crédits de recherches, de programmes professionnels et de formation, de bourses d'étude et d'entretien de programmes d'aide aux étudiants, d'études sur le Nord, d'études sur les autochtones, d'études multiculturelles et canadiennes, ainsi que d'études sur les relations internationales et la défense. Tout cela est du ressort de l'enseignement, et tous ces programmes sont financés par les crédits votés par le Parlement fédéral.

Le gouvernement fédéral participe de façon légitime et inévitable à l'enseignement supérieur. Il s'assure notamment qu'il y ait suffisamment d'enseignants hautement compétents, et que tous les jeunes Canadiens, quel que soit le lieu où ils habitent, aient les mêmes chances de succès, et il élabore la base de connaissances nécessaire à notre croissance économique et à notre souveraineté nationale. Au lieu de discuter d'un projet de loi qui réduira les crédits versés aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire, nous devrions déterminer comment nous allons utiliser cet argent dans le cadre d'une nouvelle stratégie nationale. Le besoin n'a jamais été aussi pressant. Le monde de demain se fera plus petit, plus interdépendant: la concurrence y

sera féroce. Nos valeurs et nos convictions sont constamment remises en question. Par conséquent, une meilleur coordination de l'enseignement au Canada s'impose.

Un certain nombre d'associations canadiennes ont insisté là-dessus. La Fédération canadienne des sciences sociales l'a fait valoir en 1982 dans sa réponse aux conclusions du groupe de travail parlementaire sur les arrangements fiscaux. En 1984, dans le troisième volume de son rapport, la commission des études canadiennes de l'AUCC a fait des recommandations semblables. Elle a déploré une politique bigarrée en matière d'enseignement postsecondaire. Elle a réclamé l'établissement d'une stratégie nationale pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre de laquelle les universités, les collèges et les gouvernements fédéral et provinciaux joueraient des rôles pertinents en coopération étroite.

• (1600)

Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, nous pourrions peut-être dire qu'il est 16 heures.

M. le Président: Il est effectivement 16 heures.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

M. le vice-président: Nous allons maintenant passer aux initiatives parlementaires.

Le secrétaire parlementaire du Président du Conseil Privé (M. Lewis) invoque le Règlement.

M. Lewis: Avant d'en arriver au projet de loi, j'aimerais préciser une ou deux choses résultant d'une discussion hier. Il y a deux choses sur lesquelles j'aimerais me pencher. L'une d'entre elle est de savoir ce dont on peut tenir compte dans le cas où un député ne peut pas être présent pour discuter de son projet de loi quand son tour arrive dans l'ordre de préséance. La deuxième, c'est ce qui se passe si le député n'est pas là. Autrement dit, qu'advient-il du projet de loi du député, dans l'ordre de préséance, et qu'advient-il du temps de la Chambre prévu pour ce débat? Je voudrais d'abord parler de la question de l'ordre de préséance.

Ce que la Chambre a essayé de faire, c'est mettre fin à la pratique en vertu de laquelle le bureau du greffier décidait de l'ordre de préséance en fonction d'une quantité de principes inconnus, quoique parfaitement valables je n'en doute pas. Nous avons maintenant le tirage au sort de l'ordre de 20 mesures, et chacun des députés peut savoir où il se situe dans cet ordre. On essaie dans les procès-verbaux de déterminer la date à laquelle le projet de loi d'un député pourra être abordé. Nous souhaitons que soit maintenu cet ordre de préséance qui a maintenant été établi.

Nous ne pouvons pas croire que la Chambre soit prête à accepter qu'on modifie dans les faits cet ordre établi par tirage au sort indépendamment de toute considération de parti ou de toute circonstance. Si un député ne peut pas se présenter à la Chambre quand on propose la discussion de son projet de loi, nous estimons qu'il faudrait pouvoir invoquer l'article 23 du Règlement afin que la mesure du député conserve son rang dans l'ordre de préséance. C'est une solution que, j'en suis sûr, tous les députés sont disposés à accepter pour maintenir l'ordre de priorité.

Je voudrais savoir quelles raisons un député pourrait donner aux services du greffier ou à vous-même, au cas où il ne peut pas être là pour son projet de loi. Dans ce cas, pour ma part, j'hésiterais à accorder à quelqu'un d'autre le droit de proposer la motion de débat, de crainte que cela se fasse pour de mauvaises raisons. C'est mon opinion personnelle; je tenais à le signaler.

Après avoir abordé la question de l'ordre de priorité, je voudrais parler de ce qui se passe si vous invoquez l'article 23 du Règlement, et de ce qui se passerait le reste du temps. Tout le monde sait que nous avons maintenant un calendrier fixe pour l'année, que nous avons des heures fixes pour chaque journée; les contribuables s'attendent à ce que nous profitions des débats à la Chambre pour défendre les intérêts du pays. Si vous invoquez l'article 23(2) du Règlement et remettez l'affaire au lendemain, soit à lundi, vous pourriez envisager de revenir aux ordres inscrits au nom du gouvernement en vertu de l'article 39(2), car pour le moment il n'est pas possible de donner un avis de 24 heures pour une autre mesure d'initiative parlementaire.

Vous devriez examiner les dispositions de l'article 39(2) du Règlement; si la présidence juge qu'il s'applique uniquement s'il y a avis au *Feuilleton*, nous ne pourrons alors jamais y avoir recours. On ne pourrait jamais l'invoquer puisque l'ordre de préséance des motions prévoit qu'un préavis doit figurer au *Feuilleton.*

A notre avis, la Chambre a concu cet article pour qu'il soit utilisé lorsqu'un député n'est pas en mesure de défendre sa motion; il conviendrait alors de revenir aux ordres inscrits au nom du gouvernement afin d'utiliser à bon escient le temps de la Chambre.

Nous ne saurions plus à quoi nous en tenir si vous n'optiez pas pour cette solution. Vous avez le droit d'ajourner la Chambre aux termes des articles 9(1) et 6(2) du Règlement, mais nous considérons que ni l'un ni l'autre ne s'applique dans ce cas-ci.

Je voudrais en revenir à la question des initiatives parlementaires. Vous comprendrez que le comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes a expliqué pourquoi il mettait l'accent sur les initiatives parlementaires et proposait des réformes en vue de leur donner beaucoup plus d'importance, puisque jusqu'à six projets de loi peuvent être débattus et faire l'objet d'un vote, procédure que nous avons appliquée dernièrement sous la présidence du député de Burlington (M. Kempling).

Pour conclure, je voudrais dire deux choses, monsieur le Président. Premièrement, il faut décider des mesures à prendre si quelqu'un ne se présente pas. Que faisons-nous pour être justes envers le ou la députée et envers ceux qui le ou la suivent dans l'ordre de priorité? Deuxième question: comment partagerons-nous le temps entre le début de l'heure consacrée aux initiatives parlementaires et 17 heures? À mon avis, si quelqu'un d'autre demande à proposer en privé une motion d'initiative parlementaire, il faudrait indiquer par écrit que le député savait qu'il

serait absent, a considéré que le débat aurait lieu et accordé cette permission. Voilà les deux questions que je souhaite voir examiner puisque le député qui a proposé ce projet de loi d'initiative parlementaire est absent aujourd'hui.

M. le vice-président: Je vous remercie.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'aimerais aussi participer quelques minutes au rappel au Règlement qui a été soulevé par mon collègue, le leader parlementaire adjoint du gouvernement.

Il me semble et je suis d'accord avec lui que vu la façon dont l'ordre de préséance est déterminé maintenant, qu'un projet qui ne réussit pas à être discuté à un moment donné devrait, dans une certaine mesure, garder son ordre de préséance puisque, contrairement au système antérieur, l'ordre de préséance n'appartient pas seulement aux députés maintenant mais à tous, vu que l'ordre de préséance est établi de la façon dont il l'est maintenant, de manière à permettre à tout le monde de connaître à l'avance l'ordre du jour.

Je voudrais ajouter aussi que dans le cas où un député prévoit ne pas être à la Chambre pour discuter à la date prévue d'une motion ou d'un projet de loi inscrit à son nom, il devrait y avoir une procédure en vertu de laquelle ce dernier donne avis officiellement—qu'on ne l'apprenne pas à la dernière minute—mais qu'il donne un avis par écrit. Je n'irais pas jusqu'à dire que cet avis doit comprendre un ensemble de raisons, puisque je ne crois pas au système de la petite école où l'écolier doit apporter un billet au maître parce qu'il n'a pas fait son devoir la veille. Je pense que les honorables députés doivent être considérés comme tels, comme ayant le sens des responsabilités et si un député prévoit ne pas pouvoir être à la Chambre le jour prévu pour discuter, qu'il soit simplement tenu de donner par écrit l'avis qu'il n'y sera pas.

Pour ce qui est de l'autre sujet mis de l'avant par mon honorable collègue, je suis en désaccord avec lui et dans le cas présent par exemple, où nous ne pouvons pas discuter de la motion présentée par le député de Hull—Aylmer (M. Isabelle) parce qu'il n'est pas ici, je ne pense pas que nous puissions revenir aux ordres du jour du gouvernement, tel que semble l'indiquer l'interprétation du député en vertu du paragraphe (2) de l'article 39, parce que, monsieur le Président, ici à la Chambre tout le système du Règlement est prévu pour donner un avis suffisant de façon à ce que les députés puissent être préparés pour participer aux délibérations.

Et si vous permettiez maintenant que l'on revienne à l'ordre du jour du gouvernement, c'est-à-dire de continuer à discuter du projet de loi qui était à l'étude, le projet de loi C-196, cela voudrait dire que certains de mes collègues qui ont quitté la Chambre tantôt parce que le moment de l'heure des députés arrivait, qui voulaient participer à ce projet de loi, eh bien, ils sont maintenant en route vers leurs circonscriptions, et ils apprendraient lundi qu'on a continué à discuter du projet de loi.

A mon avis, ce ne serait pas juste, parce qu'ils n'ont pas regardé, eux, le document qui était devant nous et ils ont vu qu'il y avait une heure de prévue ce soir pour les affaires inscrites au nom des députés et s'attendent j'imagine à ce que, vous, monsieur le Président, disiez que si nous ne pouvons pas procéder à 16 heures cet après-midi à l'étude du projet de loi qui était prévu, que la Chambre s'ajourne tout simplement, parce qu'autrement ce serait abuser de la bonne volonté de mes collègues qui ont quitté tantôt croyant, en vertu des documents qui sont devant nous, que nous aborderions les Affaires émanant des députés.

D'ailleurs, monsieur le Président, l'article 39(2) dit clairement que c'est seulement lorsqu'il est impossible de fournir l'avis de 24 heures, ce qui n'est pas le cas dans le moment, parce que l'avis de 24 heures avait été fourni. Aussi, je vous enjoins, monsieur le Président, vu qu'il n'y a pas de travaux de la Chambre en ce moment à tout simplement ajourner le Parlement.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) aurait voulu que nous revenions aux ordres inscrits au nom du gouvernement au lieu d'ajourner. D'après ce que j'entends chez mes collègues à ma droite et du côté de la majorité, je suis sûr que sa proposition ne rallie pas les suffrages.

Les règles concernant les initiatives parlementaires posent toutefois de sérieux problèmes. Il est arrivé par le passé que les journées de l'opposition fassent perdre à un député ou à une députée l'occasion de faire débattre sa proposition de loi. Il arrive que des journées qui devaient être consacrées au débat sur le budget ou au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ou qui devaient être réservées à l'opposition soient réaffectées au dernier moment aux ordres inscrits au nom du gouvernement. À mon avis, l'article 39(2) du Règlement visait les circonstances comme celles-là. Il ne doit pas permettre au gouvernement, le jour où un député est empêché de venir à la Chambre, de disposer à peu près sans préavis d'une heure supplémentaire.

L'objet de cet article du Règlement est de faire en sorte que nous ne soyons pas surpris si, pour quelque raison, on revenait aux ordres inscrits au nom du gouvernement au dernier moment un jour où l'ordre projeté des travaux ne prévoit pas d'heure pour les affaires émanant des députés, et qu'on revient alors aux affaires gouvernementales.

À mon avis, le gouvernement irait en quelque sorte à l'encontre de l'esprit de la réforme parlementaire s'il proposait maintenant que nous en revenions aux ordres inscrits au nom du gouvernement. Nous savions que l'heure serait consacrée à des affaires émanant de députés. Comme c'est aujourd'hui vendredi, un certain nombre de députés, ceux notamment qui représentent des circonscriptions éloignées de l'Est et de l'Ouest, ont dû rentrer chez eux. S'ils avaient pu penser que la Chambre traiterait de mesures gouvernementales, nombreux sont ceux qui auraient changé leurs projets de voyage et seraient restés.

Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, il faudrait s'occuper de certaines difficultés concernant les affaires émanant des députés. Cela ne signifie pas pourtant que nous devrions en revenir automatiquement aux ordres inscrits au nom du gouvernement.

[*Français*]

M. Desrosiers: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) invoque le Règlement.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je demande l'ajournement de la Chambre.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Nous passons maintenant à l'examen du projet de loi C-208 concernant l'aéroport international d'Ottawa.

C'est hier que la Chambre a procédé, pour la première fois, à l'examen des mesures d'initiative parlementaire depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement provisoire. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a alors invoqué le Règlement quant à la démarche à suivre au cas où un député ne pourrait venir présenter sa motion le jour fixé selon l'ordre de préséance.

J'ai écouté attentivement les observations des députés, hier et aujourd'hui, et je sais que nous aurons des problèmes de ce genre à résoudre au cours de la phase expérimentale, d'ici la fin décembre.

Aux termes de l'article 39(1) du Règlement, le Président a fait publier dans le *Feuilleton* l'avis relatif aux 20 initiatives parlementaires, par ordre de préséance. L'heure réservée aux initiatives parlementaires peut être suspendue en vertu d'autres articles du Règlement. Par conséquent, comme le député de Papineau (M. Ouellet) l'a fort justement souligné, lorsqu'il y a un débat sur le discours du trône, un débat d'urgence ou encore une journée de l'opposition ou un débat sur le budget, l'horaire des initiatives parlementaires sera modifié afin qu'aucun député ne perde sa place dans l'ordre de préséance.

Dans le cas qui nous intéresse, avis a été donné de la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-208 concernant l'aéroport international d'Ottawa. Le député de Hull—Aylmer (M. Isabelle), au nom de qui cette motion est inscrite, a été obligé de s'absenter.

Je sais gré aux députés de leurs interventions, et je me réserve de prendre une décision. Entretemps, puisque les services du greffier ont besoin de directives d'après lesquelles préparer le *Feuilleton et Avis*, je suis disposé dans l'intérim à décider comme suit, sans préjuger de toute autre décision qui pourrait être prise plus tard. Tout d'abord, puisque le Règlement ne se prononce pas clairement sur le sort des affaires d'initiative parlementaire qui ne sont pas mises en délibération, j'ordonne que cet article inscrit au nom du député de Hull—Aylmer passe au bas de la liste.

Deuxièmement, l'article 39(2) du Règlement stipule que la Chambre doit poursuivre l'étude des affaires dont elle était saisie avant l'heure réservée aux affaires émanant des députés, ou y revenir: «Lorsqu'il est impossible de fournir l'avis de vingt-quatre heures . . . ». Comme l'avis a été publié, la présidence est d'avis que l'article 39(2) ne s'applique pas en l'occurrence.

Troisièmement, comme la Chambre n'est saisie d'aucune affaire présentement, la présidence est d'avis que la Chambre devrait suspendre ses travaux.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à lundi prochain à 11 heures du matin, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux douze pétitions suivantes: nos 331-392 à 331-398 incl., 331-408, 331-409, 331-417, 331-418 et 331-420.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE *FEUILLETON*

M. le Président: Avant de passer à la déclaration qui doit, semble-t-il, être faite, il me faut signaler deux erreurs dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. D'une part, on a oublié les avis de motions aux termes de l'article 39 du Règlement, en ce qui concerne les initiatives parlementaires, et, d'autre part, les résultats du vote par appel nominal sur le projet de loi C-87, mis aux voix le jeudi 24 avril, figurent de nouveau au *Feuilleton*.

Cette dernière erreur sera corrigée dès demain. Quant à l'autre, puisqu'on a donné jeudi et vendredi derniers l'avis quant à l'initiative parlementaire qui doit être étudiée aujourd'hui, et compte tenu que la motion figure en bonne et due forme dans l'*Ordre projeté des travaux* pour aujourd'hui, la présidence entend passer aux travaux émanant des députés à 17 heures, et appeler l'article qui est inscrit en tête de liste, au nom du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), article qui est d'ailleurs prévu au *Feuilleton*.

Je tenais à préciser ainsi que nous suivrons l'*Ordre projeté des travaux*. Il s'agit d'une erreur d'impression dans la dernière partie du *Feuilleton*, sous les avis de motion, aux pages XXV et XXVI.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA DÉSIGNATION D'UN JOUR DE DEUIL PAR LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour évoquer le terrible bilan des accidents et des maladies du travail qui continuent à faire des victimes au Canada. A ce propos, je signale aux députés que le Congrès du travail du Canada a décidé qu'aujourd'hui serait jour de deuil, en commémoration de ces victimes.

Les blessures subies au travail ou les maladies qui y sont contractées causent à prime abord des souffrances, mènent souvent à l'invalidité et entraînent parfois la mort.

En dépit des efforts accomplis sincèrement par les gouvernements et les employeurs et malgré la collaboration de plus en plus grande des syndicats, les blessures et les maladies liées au travail continuent à coûter fort cher sur le plan humain et matériel. En 1984, un Canadien sur neuf s'est blessé au travail, il y a eu 730 pertes de vie et on estime à 12 milliards de dollars le coût des journées de travail perdues, dont le nombre s'élève à 16.6 millions.

Il y a 70 ans aujourd'hui, l'Assemblée législative de l'Ontario adoptait à la troisième lecture un projet de loi prévoyant un régime d'assurance mutuelle à responsabilité collective, en vertu de la loi d'indemnisation des accidentés du travail. Depuis, les provinces et le gouvernement fédéral ont pris maintes initiatives en vue de régir la sécurité au travail et de réduire le fardeau financier découlant des accidents de travail.

Entre autres mesures du gouvernement fédéral en matière d'hygiène et de sécurité au travail, soulignons les modifications apportées à la Partie IV du Code canadien du travail, ainsi que le rôle de premier plan que jouent le ministère du Travail et celui de la Consommation et des Corporations afin de mettre en vigueur, d'un bout à l'autre du Canada, le SIMDT ou Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Bien que les modifications à la Partie IV du Code soient le fruit de la collaboration entre les syndicats et le patronat, ce sont des représentants des travailleurs, des employeurs ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux qui ont mis au point le SIMDT. Il faudra, pour nous défaire du fardeau que sont les accidents et les maladies du travail, que les syndicats, les employeurs et les gouvernements continuent à collaborer activement, en acceptant leurs responsabilités et en assumant les conclusions de ce travail d'équipe.

Je suis heureux, monsieur le Président, d'avoir pu entretenir la Chambre de ce sujet.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais m'associer au ministre et protester avec lui contre

le coût des accidents mortels, non seulement au chapitre de la productivité, que le ministre mentionnait dans sa déclaration, mais également dans le domaine des répercussions sur les familles, en particulier les enfants et les conjoints.

Toutefois, il y a une autre chose à laquelle le gouvernement doit répondre. Etant donné les stastistiques citées par le ministre et le fait que la bataille contre les accidents du travail est loin d'être gagnée, comment se fait-il que le gouvernement réduise le budget du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail? Le dernier budget du ministre des Finances (M. Wilson) prévoyait une réduction de 10 p. 100, et il y en est prévue une autre du même montant. En même temps, toujours en raison des restrictions, le gouvernement a aboli le programme sur la qualité de vie au travail et la collecte de données sur les traitements et les conditions de travail dans toutes les entreprises du Canada n'ayant pas une main-d'oeuvre syndiquée.

Il est important de constater que cette mesure a été mentionnée non pas par le gouvernement, mais par le Congrès du travail du Canada. J'en félicite le Congrès.

Le gouvernement a des responsabilités vis-à-vis des travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non. Il a aboli le programme sur la qualité de la vie au travail et ne collecte plus les statistiques qui donnaient à tous les Canadiens la possibilité de savoir ce qui se passait dans les entreprises canadiennes, en matière de salaires et de conditions de travail, ce qui, avec les compressions de budget imposées au Centre d'hygiène et de sécurité au travail, montre que le gouvernement ne se préoccupe pas beaucoup des travailleurs. Même le groupe de travail Nielsen reconnaît que le Centre n'a pas été en mesure de faire de la recherche, mais qu'il se contente de fournir des renseignements. Les réductions de budget déjà imposées et celles à venir, qui pourront totaliser jusqu'à 20 p. 100, pourraient être en partie responsables de nouveaux accidents, parfois mortels, dans le milieu de travail.

• (1110)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis heureux également de prendre la parole à ce sujet. Je voudrais tout d'abord féliciter le président du CTC d'avoir pris l'initiative de ce jour de deuil. Je pense qu'il est plus que temps que les Canadiens reconnaissent que les travailleurs paient de leur vie et de leur corps le développement de ce pays. Il ne suffit pas de l'entendre dire à la Chambre des communes. Le sort des travailleurs, que ce soit dans les mines, les forêts, les bureaux ou les banques est une chose dont nous devrions nous préoccuper. Le gouvernement également et il devrait agir et non se contenter d'en parler.

La députée qui m'a précédé mentionnait que, à une époque où l'on s'inquiète des produits chimiques dans le milieu de travail, ainsi que des morts et des blessures chez les travailleurs, le gouvernement réduit le budget du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. La semaine dernière, devant le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, des fonctionnaires de cet organisme ont déclaré avoir eu plus de demandes de renseignements cette année que l'an passé. L'an dernier ils n'avaient pas pu répondre à toutes les demandes, pourtant, leur budget a été réduit.

Le ministre, dans sa déclaration, disait que nous avons adopté des changements à la Partie IV du Code du travail du Canada. C'était il y a deux ans, et le règlement est finalement en place. Toutefois, le gouvernement n'a pas mis en oeuvre tous les changements prévus. L'une des omissions est le Conseil consultatif sur l'hygiène et la sécurité au travail qui était prévu par la mesure législative. A une époque où les Canadiens s'inquiètent de l'hygiène du travail, c'est une mesure que le gouvernement aurait pu prendre. Ce n'était pas une initiative bien coûteuse, mais elle était importante pour s'assurer que les entreprises et les syndicats puissent conseiller le gouvernement sur les mesures à prendre pour sauver des vies.

* * *

PÉTITIONS

LA DÉSINDEXATION DE LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES—L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter, dont la première provient de la grande province d'Alberta. Attendu que toute modification de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées canadiennes visant à faire disparaître l'indexation des rentes aura un effet défavorable sur les anciens membres des Forces armées canadiennes, leurs veuves et les personnes à leur charge, attendu que le gouvernement a manifesté son intention de modifier la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes sans consulter au préalable les bénéficiaires des rentes et ceux . . .

M. le Président: La députée a plusieurs pétitions à présenter. Il est d'usage, elle le sait pertinemment, de donner un résumé ainsi que la prière et non tout le préambule. Je suis tout à fait heureux, bien sûr, qu'elle présente ses pétitions.

Mme Copps: Monsieur le Président, ces anciens membres albertains des Forces armées sont en colère parce que le gouvernement a décidé de désindexer leurs pensions. La pétition par laquelle les soussignés se prévalent de leur droit bien établi de présenter leurs griefs communs expose clairement leurs doléances.

J'ai une autre pétition de Victoria en Colombie-Britannique signée par plusieurs dizaines d'anciens militaires qui demandent au gouvernement de ne prendre aucune mesure concernant la pension et l'assurance-chômage avant d'avoir consulté ceux qui y ont cotisé.

J'ai une autre pétition de Victoria en Colombie-Britannique signée, elle aussi, par d'anciens militaires des deux sexes, demandant au gouvernement de ne pas appliquer les modifications apportées au règlement de l'assurance-chômage pour que les revenus tirés de pensions soient considérés comme des gains. Elle compte plusieurs centaines de signatures.

J'ai une autre pétition d'Edmonton en Alberta. On y trouve aussi plusieurs dizaines de signatures d'anciens militaires et de sympathisants qui demandent au gouvernement d'annuler les modifications apportées au règlement de l'assurance-chômage ainsi que les articles 57 et 58 selon lesquels les revenus tirés des pensions doivent être considérés comme des gains. La pétition compte plusieurs centaines de signatures.

J'en ai encore plusieurs autres sur le même sujet, mais je vais les garder pour un autre jour. J'ai, cependant, une série de pétitions traitant d'un autre sujet négligé par le gouvernement.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES CONTINGENTS SUR LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ces pétitions, monsieur le Président, concernent l'industrie canadienne de la chaussure. Malheureusement, toutes les pétitions n'ont pas encore été acceptées, car la clause des droits acquis n'a pas enore été approuvée. Si elle l'est, j'espère qu'on me le dira, car j'ai d'autres pétitions comportant quelques milliers de signatures qui ont été jugées inadmissibles. Les pétitionnaires déclarent humblement que l'industrie canadienne de la chaussure compte 20,000 emplois et accuse une production dont la valeur estimative est de 830 millions de dollars par an. L'industrie a fait de sérieux efforts pour améliorer son efficacité et sa productivité. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de demander au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) de rétablir les contingents sur toutes les importations de chaussures durant les cinq prochaines années afin de protéger ainsi les emplois existants et faciliter la création de nouveaux emplois dans l'industrie. Cette pétition en particulier est signée par plusieurs centaines d'employés et par leurs supporteurs dans l'industrie canadienne de la chaussure.

Je m'abstiendrai de présenter les autres pétitions tant que . . .

M. le Président: La députée sait qu'elle doit simplement dire qu'elle les a reçues et les déposer. Cela revient exactement à la même chose.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions qui font état du peu d'intérêt manifesté envers les jeunes au Canada. Ces pétitions ont été signées par les élèves des écoles secondaires de Prince-Albert. Ils demandent au gouvernement de rétablir le programme Katimavik le plus tôt possible.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, en dépit de la futilité de l'initiative, des jeunes d'un bout à l'autre du Canada continuent de protester contre l'annulation du programme Katimavik qui révèle l'absence de politique appropriée concernant les jeunes. Je dépose une pétition comptant 150 signatures en provenance de Windsor et de la Colombie-Britannique.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement monsieur le Président. Certains députés ne l'ont peut-être pas compris, mais je crois que le 22 avril dernier vous avez décidé que certaines pétitions qu'un député pourraient remettre au greffier seraient recevables. Je crois savoir que s'ils consultent le hansard de ce jour-là, ils verront exactement quelles sont les conditions requises.

M. le Président: On a demandé que la présidence le fasse avec le consentement unanime. Toutefois, la présidence a éprouvé quelques difficultés et a réclamé un ordre de la Chambre ce qui a été fait. Les députés pourront se reporter au compte rendu du . . .

M. Gauthier: Du 22 avril.

M. le Président: Cependant, je crois que l'ordre de la Chambre a été adopté la semaine dernière.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je dois signaler à la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront prolongés de six minutes à compter de 13 heures aujourd'hui.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 25 avril, de la motion de M. Wilson: Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, vous avez commencé la séance en rectifiant quelques erreurs. Je voudrais moi aussi rectifier une très grave erreur que j'ai commise vendredi dernier comme on peut le constater à la page 12669 du compte rendu. Je me suis reporté à un tableau et j'ai cité des chiffres révélant comment le financement des programmes établis avait été réduit par rapport à ce que les provinces prévoyaient obtenir. J'ai cité des données de ce tableau en ce qui a trait à ma propre province de Terre-Neuve, lorsque j'ai dit qu'en 1986-1987 il y aurait une réduction nette de sept millions de dollars sur ce que Terre-Neuve croyait toucher. Puis, j'ai dit que le tableau prévoyait une réduction de 48 millions de dollars sur cinq ans. C'est là une estimation extrêmement mitigée, car le montant total que Terre-Neuve va recevoir de moins que prévu dans le cadre du financement des programmes établis sera en fait de 132 millions de dollars. Sur une période de cinq ans,

Terre-Neuve va recevoir 132 millions de dollars de moins que prévu du gouvernement canadien au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire. L'erreur me permet de signaler ce qui est non seulement une injustice, mais encore une véritable tragédie.

• (1120)

Ce qui est en cause ici, c'est d'abord et avant tout une ressource primaire, c'est-à-dire les jeunes. Nous parlons de cette ressource dans une province qui cherche désespérément à retrouver son équilibre économique. Notre grand espoir, c'était Hibernia. Avec la dégringolade du prix du pétrole, ce projet est certes compromis, à moins que le gouvernement canadien ne se décide à lui accorder un certain appui financier au moyen de mesures fiscales ou autres.

Si je puis me permettre une légère disgression, deux conférences de presse ont fait ressortir cela la semaine dernière à Terre-Neuve. Les sociétés pétrolières ont déclaré collectivement qu'elles perdraient 4,800 emplois dans cette province si des mesures n'étaient pas prises pour renforcer le secteur pétrolier. M. Bill Hopper, du bureau de Petro-Canada à Saint-Jean, a déclaré vendredi que la balle était désormais dans le camp du gouvernement canadien. Petro-Canada va suspendre ses activités de forage à Terre-Neuve, et si des mesures ne sont pas prises, le projet Hibernia ne pourra pas aller de l'avant. Je crois pertinent de signaler la chose ici.

Même si le gouvernement canadien établit maintenant une politique et même si Hibernia va de l'avant, ce que j'espère, il n'en reste pas moins que ce dont les Terre-Neuviens ont vraiment besoin, ce sont des emplois. Il est impossible que nos gens décrochent ces emplois s'ils n'ont pas la formation voulue. Je le dis parce que cela concerne la question à l'étude. Ce dont nous avons le plus besoin à Terre-Neuve, c'est de formation pour nos jeunes, dont la moitié sont en chômage à l'heure actuelle. Le comité du Sénat a parlé d'une tragédie nationale pour les jeunes Canadiens. Dans ma province, le taux de chômage chez les jeunes en âge de travailler est de 50 p. 100 à l'heure actuelle. Ces jeunes ont besoin de recevoir la formation et l'instruction qui leur permettront de décrocher les emplois qui, nous l'espérons, vont être disponibles. Comment cela est-il possible si l'on réduit de 132 millions de dollars sur une période de cinq ans le budget de l'enseignement postsecondaire et cela, dans ma seule province, sans tenir compte des autres provinces du pays?

Qu'est-ce que cela veut dire? C'est dire que si nous voulons aller de l'avant, il faudra combler l'écart, et quelqu'un devra prendre la relève. Qui? Terre-Neuve? Nous connaissons ses difficultés financières. Depuis que nous sommes entrés dans la Confédération, nous avons toujours compté sur le gouvernement canadien pour compenser les inégalités dont nous souffrons. Et voici que le gouvernement canadien revient sur sa parole, voici qu'il abroge le traité que nous avons signé en 1949 lorsque nous sommes devenus Canadiens. Nous avions escompté que la Confédération nous apporterait ce genre d'avantages et elle l'a effectivement fait. Et voici que l'on revient en arrière et que l'on nous demande de compter de plus en plus sur nos très maigres ressources. Je crois que c'est là l'aspect vraiment tragique du projet de loi dont nous débattons ici aujourd'hui.

Nous débattons d'un projet de loi qui vient dire aux jeunes: «Vous allez recevoir moins que vous ne l'escomptiez. Il va vous falloir attendre». Ce projet de loi ne tient absolument aucun compte du fait que le taux de chômage chez les jeunes Terre-Neuviens est de 50 p. 100, du fait que des possibilités vont surgir, ni du fait que l'enseignement est primordial pour l'avancement de ma province. Selon moi, il s'agit de l'une des plus graves décisions dont nous sommes témoins depuis bien longtemps. J'ignore où est passé l'argent. Je sais par contre qu'on trouve toujours de l'argent pour renflouer les banques de l'ouest du pays; comment se fait-il alors qu'on ne puisse en faire autant, afin d'aider nos jeunes à recevoir l'instruction voulue? Comment expliquer que nous puissions accepter de réduire de 8 à 6 p. 100 l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement postsecondaire et à la santé? Comment pouvez-vous justifier cela en tant que gouvernement? C'est cela la véritable tragédie de ce qui se passe à l'heure actuelle.

Au lieu de faire passer l'enseignement au second plan, nous devrions, comme je l'ai précisé vendredi, en faire notre principale priorité. C'est ce que d'autres états fédéraux font. On peut toujours parler de libre-échange, de stratégie industrielle et de nouveaux régimes fiscaux, mais si nous n'accordons pas à l'enseignement la priorité voulue, nous serons incapables d'affronter la concurrence des autres nations interdépendantes d'un monde rétréci parce que beaucoup plus intégré.

Tous les autres pays que je connais accordent cette primauté à l'enseignement. En Allemagne et en Suisse, par exemple, deux États fédéraux, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux collaborent à ce chapitre. En Allemagne, par exemple, ils ont la même représentation au sein des deux principaux organismes de planification et de consultation, la commission mixte chargée de la promotion de la recherche, de l'enseignement et de la planification, et le Conseil des sciences. Nous devons commencer à faire de même au Canada.

Une plus grande coordination de l'enseignement s'impose chez nous. On doit lui accorder davantage d'importance. Il ne suffit pas de dire que l'enseignement relève de la compétence des provinces, un point c'est tout. Nous devons avoir la volonté et la détermination en tant que nation de prendre des mesures, afin d'améliorer la situation dans le domaine de l'enseignement au Canada. Cette volonté nationale s'impose et il faut être prêt à consacrer à l'enseignement les crédits voulus. Il est inutile d'aborder cette question, si nous ne sommes pas disposés à dépenser l'argent nécessaire. C'est la principale chose que je tiens à souligner.

En fait, la Fédération canadienne des enseignants dit à peu près la même chose au sujet d'une stratégie nationale de l'enseignement. Voici ce qu'elle a proposé dans un mémoire adressé à la Commission royale Macdonald:

> Il faut créer un Bureau canadien de l'enseignement administré conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires. Les résultats de ses travaux seraient diffusés dans tout le pays et il encouragerait la recherche dans le domaine de l'enseignement. Il étudierait des problèmes fiscaux et recommanderait des solutions. Il coordonnerait les activités du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement et encouragerait l'adoption de politiques communes dans ce domaine dans tout le pays. Ce bureau serait appuyé par un Conseil canadien de l'éducation qui obtiendrait les conseils d'un large éventail d'intérêts au sein de la société canadienne.

En d'autres termes, la Fédération soutient non seulement que les gouvernements doivent collaborer, mais également que nous devons faire appel à tous les experts qui peuvent nous aider dans le domaine de l'enseignement. Nous devrions avoir recours à leurs compétences, afin d'élaborer notre stratégie nationale. La

Fédération canadienne des enseignants, l'Association canadienne des professeurs d'université et l'Association des universités et collèges du Canada notamment et d'éminents universitaires du pays disent depuis un an dans des revues spécialisées et dans la presse également, que cela s'impose, si nous voulons être concurrentiels sur le marché mondial. C'est ce qui importe aujourd'hui.

Le Canada regorge de ressources, mais sa plus importante, ce sont nos jeunes. Pourtant, le rapport sénatorial sur la jeunesse nous apprend qu'ils risquent d'être une génération perdue. Le XXe siècle va-t-il vraiment appartenir au Canada, comme sir Wilfrid Laurier l'a prédit? Sommes-nous vraiment l'un des cinq plus grands pays du monde? Nous tentons de nous immiscer dans ce cercle restreint. Pouvons-nous vraiment y parvenir, alors que nous n'accordons pas à l'enseignement la même importance que les autres pays concernés? Sommes-nous en train d'atteindre notre majorité sur le plan international? Découvrons-nous qui nous sommes en cessant de vivre dans le passé pour concurrencer directement d'autres pays?

• (1130)

Il suffit de comparer notre système d'enseignement à celui de l'Allemagne de l'Ouest, pour voir l'énorme différence qui existe. Lorsqu'on fait des comparaisons entre l'économie du Japon et la nôtre et qu'on se demande alors à quel point notre système d'enseignement ressemble à ce qu'on retrouve au Japon, on constate une énorme différence. Ce sont là les questions dont nous devrions débattre plutôt que de parler de compressions des crédits affectés à l'enseignement postsecondaire et à la santé.

Je voulais profiter de l'occasion pour mettre l'accent sur ce qui devrait être, à mon avis, une priorité au Canada. Il faut élaborer une stratégie nationale de l'enseignement qui prévoit une meilleure coordination. Cela suppose des crédits suffisants. Il faut consacrer à l'enseignement tous les crédits voulus, car aucun domaine n'est plus important au Canada. C'est le plus grand défi que le Canada doit relever, et si nous en sommes incapables, nous le mettrons en péril.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, en ma qualité de porte-parole du Nouveau parti démocratique, je voudrais signifier mon opposition à ce projet de loi. Ce faisant, je signale qu'avec cette mesure le gouvernement fait exactement ce que les libéraux ont fait avec celle qu'ils ont présentée en 1981-1982. A l'époque, l'ancien gouvernement avait entrepris de réduire le financement consenti aux provinces aux fins des services de santé et d'enseignement postsecondaire. La mesure libérale a été rejetée, non seulement par le caucus néo-démocrate, mais aussi par l'opposition conservatrice.

Au nombre des députés conservateurs à avoir déclaré que la mesure trahissait la Confédération, prouvait que le fédéralisme coopératif agonisait, et était une initiative unilatérale qui n'aurait pas dû être prise, se trouvaient le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Ainsi, à l'époque où ils étaient du côté de l'opposition, ces députés conservateurs s'en sont pris aux libéraux pour avoir agi précisément de la même manière que les conservateurs le font aujourd'hui.

Les députés reconnaissent tous assurément que rien n'est plus important que d'assurer à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays un accès égal aux services de santé et d'enseignement postsecondaire. Non seulement c'est là un cadeau que nous faisons à la jeunesse, mais c'est aussi un principe fondamental qui nous garantit l'avenir. Nous devons assurer le plus grand accès possible à des services suffisants d'enseignement postsecondaire afin qu'une personne née à Halifax ou à Corner Brook, par exemple, ait les mêmes possiblités de s'instruire convenablement qu'une autre née à Toronto ou dans une autre localité prospère du Canada. Or, cela, la mesure à l'étude ne le permettra pas.

En effet, on compte réduire le niveau des subventions accordées pour les services de santé, en dépit du fait que d'après certaines études, le coût de ces services s'accroîtra dans une proportion supérieure au taux de croissance du produit national brut. Le gouvernement n'augmentera que de 2 p. 100 de moins que le taux de croissance du produit national brut les crédits qu'il accorde aux provinces au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Cette décision néfaste au régime d'assurance-maladie est un moyen détourné de faire disparaître le principe de l'universalité qui existe actuellement au Canada.

J'ai déjà rappelé que le coût réel des services de santé augmente plus rapidement que le produit national brut. En outre, nous savons que la population vieillit, ce qui signifie que la prestation des services de santé coûtera plus cher. Qui plus est, les gens jouissent d'une meilleure santé et vivent plus longtemps grâce aux nouvelles technologies mises au point. Or ces facteurs ajoutent au coût des services de santé.

Le gouvernement actuel, qui s'était opposé à l'initiative des libéraux de supprimer ou de réduire les subventions aux services de santé et d'enseignement postsecondaire, cherche non seulement à faire la même chose, mais même à réduire davantage ces subventions que ne l'avaient fait les libéraux en 1981-1982.

Quand les conservateurs ont présenté ce projet de loi en fin d'après-midi, vendredi dernier, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada (M. Scott), qui a expliqué la mesure en l'absence du ministre, a déclaré, comme en témoigne la page 12666 du hansard:

> Il résulte de longues consultations avec les provinces depuis un an et plus, et auxquelles ont participé le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney).

Voyons d'un peu plus près à quel genre de consultations on a vraiment procédé. Dans le budget du 23 mai, sans en avoir prévenu les provinces, le ministre des Finances a annoncé à la Chambre qu'il comptait réduire de 2 milliards de dollars, d'ici à 1990-1991, les subventions accordées au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé dans le cadre du financement des programmes établis. Pour être franc, les sommes réelles que le gouvernement fédéral versera aux provinces vont augmenter. Aux termes de la loi actuelle, les provinces recevraient 2 milliards de dollars de plus par année en 1990-1991 pour financer les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Elles recevraient 2 milliards de plus qu'elles ne recevront aux termes de ce projet de loi. Cette mesure a été décidée sans aucune consultation. Pourtant, quatre mois plus

tard, à l'issue d'une réunion avec ses homologues provinciaux à Halifax, le ministre des Finances a dit que ces réductions ne s'appliqueraient pas à compter de 1987, année où expire la loi, mais plutôt à compter du 1er avril 1986. Il n'y avait pas eu de consultation, juste une simple annonce que le ministre des Finances a faite à la fin de la réunion. Peut-on appeler cela de la consultation? Non, c'est plutôt une mesure unilatérale qui montre comment le gouvernement actuel ne fait qu'imiter l'ancien gouvernement libéral. Il ne s'occupe pas des provinces pas plus que de ceux qui s'intéressent au financement des services médicaux et de l'enseignement postsecondaire.

Non seulement le gouvernement a-t-il refusé de faire connaître ses objectifs, il ne nous a même pas dit dans son budget de mai qu'il envisageait de réduire, à compter d'avril 1986, les sommes versées pour le financement de l'enseignement postsecondaire et les services de santé. Dans le budget du 23 mai et dans les documents connexes, on indiquait pourtant qu'il n'y aurait pas de réduction pour l'année financière 1986-1987. En somme, le ministre affirmait qu'il n'avait pas l'intention de réduire la participation financière à partir du 1er avril de cette année. Pourtant, quelque quatre mois après avoir déposé son budget, il s'est rendu à Halifax pour déclarer: «Eh bien voilà, nous allons supprimer encore 400 millions de dollars que vous auriez normalement touchés d'ici quelques mois pour financer l'enseignement postsecondaire et les services de santé».

• (1140)

A la suite de cette décision, il n'y a que deux conclusions possibles. Ou bien, en mai 1985, le gouvernement ne savait pas où il allait. Il n'avait la moindre idée de ce qu'il ferait à propos de l'enseignement postsecondaire. Ou bien, le gouvernement a délibérément caché ses plans à la Chambre et aux gouvernements des provinces. Que ce soit l'un ou l'autre, ce n'est guère honorable.

Ou bien le gouvernement ne savait pas où il allait et, au mois de septembre, sans crier gare, il a décidé qu'il devait ménager. Pourquoi en septembre? Parce qu'il voulait renflouer les banques? Parce qu'il s'est rendu compte qu'il devait en accorder davantage aux sociétés pétrolières, plus qu'il ne l'avait prévu? Avait-il décidé que ceux qui allaient pâtir seraient les clients des services de santé et ceux qui veulent faire des études postsecondaires? Était-ce son raisonnement? Sinon, la deuxième hypothèse doit être vraie. Au mois de mai, le gouvernement savait ce qu'il faisait, mais il ne voulait pas que les provinces ni les groupes intéressés puissent s'opposer à ses projets.

Faut-il supposer qu'en déclarant qu'il procéderait à des réductions plus tard, disons vers 1990-1991, le gouvernement s'imaginait que cela passerait mieux? C'est une attitude déplorable. Si le gouvernement savait ce qu'il ferait, il aurait dû l'annoncer au grand jour. Il aurait dû consulter les provinces pour les mettre au courant de ses projets.

Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement est à blâmer. On peut lui reprocher de ne pas avoir consulté ou encore, de n'avoir pas su où il allait. Quand il a décidé qu'il devait économiser pour conserver son image de gouvernement voué à réduire le déficit, il a choisi ses victimes parmis ceux qui ont le plus besoin de nos services. Ses victimes, ce sont ceux qui ont besoin de soins médicaux et ceux qui veulent parfaire leur éducation pour mieux se tirer d'affaire dans la société complexe qui est la nôtre.

En proposant la mesure, voici ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, propos qui figurent à la page 12667 du hansard:

> Parlons un peu des consultations avec les provinces pour montrer à la Chambre que nous avons consulté le plus possible ceux qui sont directement touchés par le FPE.

Quel genre de consultation? Le gouvernement a-t-il consulté les provinces? Non. Les a-t-il seulement écoutées quand elles ont décidé que cette question figurerait à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres qui a eu lieu à Halifax à la fin de novembre? Non. Le gouvernement fédéral a-t-il consulté les professeurs d'université? A-t-il discuté de la question avec les professionnels de la santé? A-t-il reçu l'appui de l'un ou l'autre des groupes intéressés? Non.

Quelle consultation? Quelle différence y a-t-il entre la façon dont le gouvernement conservateur aborde les compressions dans les domaines de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire et celle dont les libéraux les abordaient en 1981-1982? La réponse est, évidemment, qu'il n'y a pas de différence.

Rappelons certains propos que les conservateurs ont tenus en 1981-1982 quand, à titre de députés de l'opposition, ils attaquaient les libéraux parce que ces derniers réduisaient le financement de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. L'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui était le critique de l'opposition en matière de santé à l'époque, a dit, comme on peut le lire à la page 15751 du hansard: «Dans ce cas-ci, le gouvernement a pris des mesures unilatérales.» Le député reprochait au gouvernement fédéral d'effectuer ces compressions. Le gouvernement agissait contre le gré des provinces et en dépit du fait que la plupart d'entre elles, comme aujourd'hui, disaient manquer de fonds pour l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire. Les provinces disaient que le gouvernement fédéral devait négocier avec elles les niveaux de financement en fonction des genres de programmes à financer. Ainsi, tant les provinces que le gouvernement fédéral auraient su à quoi s'en tenir pour les cinq années à venir. Ils auraient pu décider quels programmes maintenir et d'où viendrait l'argent. L'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social blâmait donc le gouvernement fédéral libéral de prendre des mesures unilatérales. Il ajoutait, comme on peut le voir à la page 15752:

> Je pense que la péréquation, le financement de l'enseignement postsecondaire, l'assurance-maladie et l'hospitalisation sont trop importants pour faire l'objet d'affrontements . . .

En d'autres termes, il disait que ces questions devaient faire l'objet de négociations. Il mentionnait plus loin dans son discours que le gouvernement libéral n'avait pas prévenu les provinces assez longtemps d'avance. Qu'a dit au juste le député de Provencher (M. Epp)? Il a dit ceci:

> Les provinces ont établi des plans et des programmes à la suite de nos engagements passés, et elles s'attendent à une certaine continuité de nos programmes.

La situation se repète aujourd'hui. Les provinces ont pris des engagements. Ne sachant pas que le gouvernement fédéral avait l'intention de proposer cette mesure législative, elles se sont engagées envers leurs universités, leurs hôpitaux, leurs médecins, leurs infirmières et d'autres qui oeuvrent dans le domaine de la santé. Elles ont négocié des ententes et adopté leur propre budget sans savoir ce que le gouvernement fédéral mijotait. Il en est ainsi parce que, comme je le disais tout à l'heure, cette réduction n'a pas été annoncée dans le budget du 23 mai 1985. Je répète aussi que selon les documents que le ministre des Finances a déposés à la Chambre, et qui, naturellement, ont été immédiatement distribués aux premiers ministres des provinces et ministres provinciaux que ces questions intéressent, il ne devait pas y avoir de réduction. Les compressions n'ayant pas été annoncées, les gouvernements provinciaux avaient tout lieu de croire que la mesure législative adoptée par la Chambre au printemps de 1982 serait respectée. Ils le pensaient parce que le parti conservateur, quand il était dans l'opposition, avait dit que ces compressions étaient draconiennes et qu'elles n'auraient pas dû être appliquées. Après avoir tenu de tels propos alors qu'ils étaient dans l'opposition, comment les conservateurs peuvent-ils dire aujourd'hui que ces réductions n'étaient pas justifiées et en imposer de plus fortes maintenant qu'ils forment le gouvernement? C'est de l'inconséquence. Forts de la parole des conservateurs et des documents qu'ils ont déposés, les gouvernements provinciaux ont fait des promesses, établi des plans et pris certains engagements car ils n'avaient aucune raison au monde de croire que des changements seraient apportés avant le 1er avril 1987.

Selon les propres termes du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il est condamné à revivre l'expérience qu'ont connue les libéraux en 1981-1982. Mais il n'est pas le seul. D'autres députés conservateurs, dont certains sont ministres maintenant, ont critiqué les compressions pratiquées par les libéraux. Le ministre des Finances actuel, le député d'Etobicoke-Centre, a déclaré le 24 mars 1982 que le moment se prêtait fort mal à une action unilatérale du fédéral. Il a épousé les vues de la députée de Kingston et les Iles, la ministre actuelle de l'Emploi et de l'Immigration, qui avait proposé de reporter de deux ans une décision sur les compressions au titre du financement des programmes établis.

• (1150)

Comment se fait-il que la ministre trouvait opportun de reporter une telle mesure de deux ans lorsqu'elle était dans l'opposition? Parce que le gouvernement fédéral devait négocier une entente quelconque avec les provinces, à son avis. Après tout, comme l'a déclaré le ministre des Finances, une question aussi importante se prêtait mal à un geste unilatéral du gouvernement fédéral.

Les provinces doivent financer l'enseignement postsecondaire, tout comme le gouvernement fédéral. Et d'autres secteurs de la société doivent assumer leur quote-part de l'éducation. Or, nous savons tous que notre avenir dépend du financement prévu à ce chapitre. Nous voulons que nos jeunes soient bien formés dans le domaine de l'informatique et des humanités pour pouvoir s'adapter à un monde en pleine évolution.

On pourrait en dire autant du régime de soins médicaux et de soins hospitaliers et des divers programmes que nous devrions mettre en oeuvre dans ce secteur. Ces services sont défrayés eux aussi par les gouvernements fédéral et provinciaux et par d'autres secteurs de la société. Pour des raisons obscures, le gouvernement libéral précédent, et maintenant le gouvernement conservateur, s'imaginent qu'ils peuvent procéder unilatéralement en disant aux gouvernement provinciaux de bien se tenir, que le gouvernement fédéral va sabrer dans ces programmes sans les consulter. Et tant pis s'ils doivent recoller les pots cassés. C'est de la démence. Et c'est de l'insensiblité politique qui ressemble étrangement à une certaine arrogance dont bien des Canadiens croyaient s'être débarassés une fois pour toutes après les élections du 4 septembre 1984.

Or, l'arrogance du nouveau gouvernement conservateur ne semble pas connaître de bornes. Il lui importe peu que les provinces aient du mal à financer les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Il est d'une telle suffisance qu'il renie allégrement non seulement les propos qu'ont tenus les députés conservateurs en 1981 et en 1982, mais même leurs promesses électorales de l'été 1984. Pourquoi prendre la peine de se présenter devant l'électorat? A quoi bon faire des promesses à certains groupes?

Je pense notamment à celles qu'ont faites les conservateurs aux étudiants et aux professeurs universitaires à qui ils ont assuré que non seulement aucune compression ne serait pratiquée dans l'enseignement postsecondaire, mais qu'ils rétabliraient les subventions supprimées par les libéraux. Pourtant, nous revoilà à la Chambre des communes en train de débattre une mesure qui réduira encore davantage et les subventions à l'enseignement postsecondaire et le financement des services médicaux. Comment les conservateurs arrivent-ils à justifier un pareil revirement?

Voyons ce qu'a dit d'autre le ministre des Finances lorsqu'il s'en prenait aux libéraux pour leur geste unilatéral. Voici, par exemple, ce qu'il a déclaré toujours à propos du gouvernement libéral:

> Il veut maintenant renvoyer le problème aux gouvernements provinciaux; il veut refiler aux provinces le problème de l'énorme déficit.

Il reprochait alors aux libéraux de faire exactement ce qu'il fait à l'heure actuelle. Lorsqu'il a enfin révélé ses intentions à la Chambre des communes, le ministre des Finances a déclaré qu'il le faisait pour réduire le déficit. Allan MacEachen disait exactement la même chose en 1981 et 1982. À cette époque, le ministre actuel des Finances le dénonçait en disant qu'il ne servait absolument à rien de refiler le déficit du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux; or c'est précisément ce qu'il fait aujourd'hui avec le projet de loi C-96.

Voici encore une fois, comme en fait foi le hansard du 23 mars 1982, ce que disait le ministre des Finances lorsqu'il siégeait dans l'opposition:

> Les provinces se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capables d'assumer ces dépenses transférées du fédéral.

Le ministre des Finances avait raison à l'époque. Certains gouvernements provinciaux n'avaient pas de déficit, notamment le précédent gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, et d'autres avaient un très faible déficit. À l'époque où il siégeait dans l'opposition, le ministre des Finances disait que les provinces commençaient à accumuler des déficits et que si

le gouvernement fédéral diminuait son financement, il contribuerait à faire croître les déficits provinciaux. C'est effectivement ce qui s'est produit. Il disait également que les provinces auraient plus de mal à fournir les services d'hospitalisation, d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire. Or nous constatons, cinq ans plus tard, que les déficits provinciaux ont augmenté énormément d'un bout à l'autre du pays, sans égard à la couleur politique. À cause des années de récession et de chômage élevé, à cause du tarissement des sources habituelles de recettes, et à cause des compressions budgétaires que le gouvernement libéral a effectuées dans le passé, les provinces subissent maintenant des déficits très élevés. Ce que le ministre des Finances a dit en 1982, quand il était dans l'opposition, était alors vrai et l'est encore plus de nos jours.

Maintenant que les provinces sont dans une situation bien pire et voient leur cote de crédit baisser et leurs taux d'intérêt augmenter, le gouvernement fédéral veut aller chercher plus d'argent dans leurs goussets. Il veut mettre encore à rude épreuve les économies provinciales déjà grevées, et obliger les gouvernements provinciaux à trouver l'argent dont est amputé le budget de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie.

Je ne veux pas passer tout mon temps à répéter les paroles prononcées par le ministre des Finances quand il siégeait dans l'opposition. C'étaient de belles paroles et de beaux sentiments. S'il y croyait alors, il devrait y croire encore maintenant. Il est cependant une autre déclaration que je voudrais rappeler aux nouveaux députés conservateurs élus aux élections de 1984 et qui ne savent pas ce que les députés conservateurs avaient l'habitude de dire lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. Voici encore, comme en fait foi le hansard du 23 mars 1982, ce que disait l'actuel ministre des Finances:

> Ce n'est pas le temps de nous affronter ni de prendre des décisions unilatérales. L'époque que nous traversons exige plutôt un esprit de coopération pour entretenir les relations délicates existant entre les deux paliers de gouvernement.

Ce sont de bien beaux sentiments. Il faut maintenant que le gouvernement conservateur en soit convaincu.

Certains ministériels seraient enclins à dire que seuls les néo-démocrates et les libéraux, maintenant dans l'opposition, sont opposés à ce projet de loi. D'après certains éditorialistes, le gouvernement fédéral ne fait que le nécessaire et du fait qu'il va augmenter le montant des paiements de transfert annuels aux provinces, il répond aux besoins des utilisateurs de l'enseignement postsecondaire et des services médicaux.

Comme je l'ai déjà dit, nous savons que les frais augmentent plus rapidement que la somme d'argent que va donner le gouvernement fédéral. Les néo-démocrates et les libéraux ne sont pas les seuls à penser que de nouvelles réductions des crédits affectés aux services médicaux sont inacceptables. Tous les gouvernements provinciaux le trouvent également, à l'instar des professeurs d'université, des infirmières et des médecins, pour qui le projet de loi C-96 fait fausse route.

• (1200)

Je voudrais parler d'un Livre vert sur les dépenses effectuées dans le domaine des soins de santé et sur le financement du régime, publié par le gouvernement de Terre-Neuve en janvier 1986. Celui-ci y expose les problèmes qu'a cette province démunie à cause des décisions du gouvernement fédéral conservateur. En fait, elles sont analogues aux décisions du gouvernement libéral antérieur; le gouvernement actuel va seulement plus loin dans les restrictions en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. A cause de cette attitude, Terre-Neuve a de terribles problèmes à affronter.

Voici les possibilités qu'entrevoit le gouvernement de Terre-Neuve. A la page 13 du Livre vert, il se pose la question suivante:

> Terre-Neuve et le Labrador seront-elles les seules régions du pays à avoir des problèmes dans le domaine des soins de santé?

Comme on pouvait s'y attendre, le gouvernement de Terre-Neuve a répondu à sa manière à cette question. Voici ce qu'il a dit:

> Certainement pas. Toutes les provinces du pays ont de grosses difficultés à financer leurs programmes de santé, surtout à cause du ralentissement de la progression des paiements de transferts effectués par le gouvernement fédéral en vertu du FPE.

Le FPE est une façon de parler des subventions aux services médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Je le répète, on considère cette situation comme l'oeuvre du gouvernement libéral antérieur et surtout du gouvernement conservateur actuel.

Quelles possibilités le gouvernement a-t-il de régler ces problèmes? Voici la première possibilité, d'après le Livre vert:

> La privatisation intégrale ou partielle du régime de soins de santé par la propriété, la gestion ou le financement privés.

Autrement dit, une solution consisterait à privatiser la médecine. Il y a plus de 20 ans, le gouvernement a décidé qu'il ne voulait pas perdre cette lutte; il a décidé d'avoir un régime de soins de santé administré et financé par l'État. Cette décision a été prise dans les années 60, et rien ne porte à croire que les Canadiens ont changé d'avis.

La deuxième solution envisagée était la suivante:

> Des changements dans le domaine des soins de santé allant encore plus loin que les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le coût des hôpitaux et des foyers de soin.

Autrement dit, une nouvelle réduction des services. Le financement par le déficit et l'augmentation des impôts constituaient la troisième et la quatrième options.

A l'examen de ce document, il est facile de comprendre que les Terre-Neuviens sont déjà plus imposés que les autres Canadiens. Par conséquent, il n'était pas vraiment possible de modifier la fiscalité pour augmenter les recettes fiscales de façon à compenser la réduction du financement fédéral. Quant au financement par le déficit, ce n'était pas non plus vraiment une possibilité parce que la province était déjà lourdement endettée et que sa dette allait en augmentant sans même compenser la réduction des fonds fédéraux. Terre-Neuve n'a vu comme solution que la privatisation ou la compression des services, deux choses contre lesquelles le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration se sont battus, il y a cinq ans.

Au début du mois, au cours d'un rassemblement, à Winnipeg, le juge Emmett Hall a dit que si nous adoptions le projet de loi C-96, nous empêcherions les provinces démunies ou moins développées que les autres d'assurer les services dont la population a besoin et que nous allions instaurer au Canada deux catégories différentes de services éducatifs et de services médicaux. Tel est l'avis exprimé par le juge Emmett Hall, le

gouvernement conservateur de Terre-Neuve et bien d'autres Canadiens.

Pour passer à une autre province, le ministre des Ressources humaines de Nouvelle-Écosse a déclaré que cela allait affaiblir l'enseignement postsecondaire, que ce serait la pagaille et que, quelle que soit la façon dont on fasse les calculs, le système en place allait se désintégrer. Il a ajouté que le gouvernement fédéral devrait s'abstenir de toucher à l'enseignement postsecondaire qui n'était pas de sa compétence. Tels sont les propos d'un autre ministre du cabinet conservateur provincial. Il s'est fait l'écho du Livre vert de la province voisine et des opinions exprimées au Manitoba.

Il ne faut pas voir là la ligne de pensée d'un parti ou d'une province. Au niveau provincial, les politiques reconnaissent que cela menace sérieusement l'universalité des soins médicaux ou l'avenir de l'enseignement postsecondaire.

Monsieur le Président me fait signe qu'il me reste seulement quelques minutes. D'autres se sont également prononcés contre cette mesure. L'Association des hôpitaux du Canada a déclaré que, sur cinq ans, ces coupes représenteraient une réduction de 10.4 p. 100 pour les services hospitaliers.

La *Western Regional Conference Faculties Association* a également exhorté le gouvernement fédéral à tenir les engagements qu'il a pris en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis, y compris la clause prévoyant une progression annuelle et lui a demandé de proposer aux provinces de modifier la structure des transferts afin de les inciter à augmenter également leur financement. Le gouvernement fédéral n'est pas disposé à le faire.

L'Association médicale canadienne s'est également battue contre cette loi. Elle a exhorté le gouvernement fédéral à réexaminer sa politique et à envisager un programme de partage des frais pour les soins médicaux de façon à assurer des services raisonnables et comparables dans toutes les régions du pays en fonction des moyens financiers dont les provinces disposent pour payer ces services. Dans une lettre datée du 10 décembre 1985, l'Association a également fait valoir, comme le juge Emmett Hall, que cela créerait deux catégories différentes de services de santé, l'une pour les Canadiens des provinces riches, et l'autre pour ceux des provinces disposant de recettes fiscales plus réduites.

Si j'en avais le temps, je vous citerais la déclaration de l'Association canadienne des professeurs d'universités, de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers du Canada et d'autres groupements. Néanmoins, je voudrais profiter du temps qui me reste pour donner aux conservateurs l'occasion de faire ce qu'ils souhaitaient que les libéraux fassent en 1981-1982. Je veux leur donner l'occasion de négocier cette question avec les provinces. Dans cette veine, je propose:

Que le projet de loi C-96 tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matières d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois non pas maintenant, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.

Pour conclure, lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils reprochaient au gouvernement d'avoir agi unilatéralement sans en discuter avec les provinces. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ont là une bonne occasion de joindre le geste aux paroles qu'ils ont prononcées avec tant d'éloquence en 1981-1982.

• (1210)

Le président suppléant (M. Charest): Je déclare l'amendement du député de Churchill (M. Murphy) recevable. Reprenons le débat sur l'amendement.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, à mon avis, il est important de faire un petit tour d'horizon un peu différent sur le projet de loi C-96 de ce qu'on a entendu vendredi et ce matin. Le projet de loi C-96 qui modifie la Partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces est un projet de loi qui vient justement faire partie intégrante du plan de stratégie économique que le gouvernement a mis en place à compter de novembre 1984 et dont le ministre des Finances (M. Wilson) avait d'ailleurs fait état dans l'exposé de 1984 ainsi que dans le Budget de mai 1985 et dans notre Budget de février 1986.

Monsieur le Président, on a entendu les députés de l'opposition libérale, on a entendu les députés de l'opposition néo-démocrate venir nécessairement critiquer—comme ils le font habituellement sur tout ce qui peut être présenté à la Chambre—le projet de loi C-96. Je pense qu'il ne faut pas simplement regarder le projet de loi C-96 dans son optique et venir dire que ce sont là des coupures. Dans le projet de loi C-96 ce ne sont pas des coupures qui sont faites dans les transferts aux provinces, c'est une diminution de la croissance des transferts faits par le gouvernement fédéral aux provinces. S'il y a une diminution c'est pour une très bonne raison, c'est que, à l'époque où l'ancien gouvernement était au pouvoir, ils ont dépensé, ils ont dépensé et ils ont dépensé. Et on se retrouve avec une dette nationale de plus de 200 milliards. Et cela, je pense qu'on ne peut pas honnêtement, et si l'opposition était réaliste, penser à continuer à vivre sur la carte de crédit et continuer à emprunter pour payer les intérêts, même pas pour faire des transferts aux provinces, pour strictement payer les intérêts sur ce qui a été dépensé, on ne dira pas de quelle façon, par l'ancien régime.

Monsieur le Président, notre stratégie de relance économique fonctionne très bien et à tous les niveaux. Le projet de loi C-96 fait partie de cela. Et on a dit: Il faut que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes subissent certaines coupures, certaines réductions. On n'a pas le choix. Et au niveau des transferts aux provinces, ce qui est planifié c'est l'augmentation d'un milliard par année durant les cinq prochaines années. On va se retrouver à 90 milliards au bout de cinq ans par rapport aux cinq années précédentes, où les transferts aux provinces représentaient 65 milliards. Je pense donc qu'il y a une augmentation logique et raisonnable. On parle d'environ 5 p. 100 par année. C'est une augmentation qui tient compte du taux d'inflation et de deux choses: notre priorité au niveau de la relance économique et notre engagement formel aux niveaux de l'éducation postsecondaire et de la santé. Je pense qu'on ne peut pas nier cela. Ce qu'on fait: on vient modérer la croissance des transferts aux provinces d'une façon normale, d'une façon d'administrateur et non pas tout simplement dire: On coupe, ou tout simplement: On ne fait plus rien. On a planifié.

J'entendais tout à l'heure le député de l'opposition dire qu'il n'y avait pas eu de consultation. Il y a eu plus de consultation entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces, le ministre des Finances et les ministres provinciaux des Finances sur ce dossier et en général depuis 18 mois qu'il n'y en a eu pendant les cinq dernières années.

Alors, monsieur le Président, qu'on ne vienne pas dire qu'il n'y a pas eu de consultations, qu'on ne vienne pas me dire qu'il y a eu uniquement de la confrontation depuis 18 mois. C'est absolument faux!

Mon collègue du Nouveau parti démocratique qui parlait tout à l'heure et qui citait des passages des libéraux et des conservateurs et ainsi de suite. En 1980 si le NPD, au lieu d'avoir appuyé le parti libéral, avait appuyé la politique du parti conservateur, peut-être que nous n'en serions pas là. Il y aurait eu au moins quatre ans où nous aurions eu moins de dépenses, il y aurait eu une saine administration que nous n'avons pas eue. Je pense donc, monsieur le Président, qu'il faut leur rafraîchir la mémoire un peu.

Or, lorsque nous regardons cela et qu'on se fait accuser d'avoir coupé . . . Une coupure, monsieur le Président, cela veut dire qu'il y a un «x» milliard de dollars qui sont donnés chaque année et que nous aurons en moins l'an prochain. Dans le cas présentement à l'étude, il n'y a aucune coupure au niveau des transferts qui sont faits aux provinces, tant dans le domaine de la santé que pour l'éducation au postsecondaire. Il y a une diminution de l'augmentation.

Et qu'est-ce que les provinces nous ont dit? Nous avons annoncé cela en novembre 1984. Les provinces ont dit: Écoutez, nous avions planifié pour 1985. Pouvez-vous reporter cela au 1er avril 1986? Pouvez-vous faire en sorte que notre année 1984-1985 et début 1986 ne soient pas affectés par l'annonce de l'exposé économique de novembre 1984? Et nous avons répondu: Oui. Et la mesure peut s'appliquer le 1er avril 1986.

Monsieur le Président, il faut comprendre le système. Nous avons, au niveau des dépenses du gouvernement fédéral, prévu des augmentations de l'ordre de 3 ou 4 p. 100. Nous n'allons pas plus haut que 4 p. 100. Et, au niveau des transferts aux provinces, nous irons à 5 p. 100. Je pense qu'il y a un effort de fait dans ce domaine, je pense qu'il y a un effort de fait pour l'avenir.

• (1220)

On parle d'éducation postsecondaire, mais cela c'est l'avenir, monsieur le Président. Et le gouvernement conservateur, le ministre des Finances (M. Wilson), le secrétaire d'État (M. Bouchard), se sont commis à ce sujet comme étant quelque chose d'important, quelque chose de nécessaire et nous travaillons avec cela. Mais nous travaillons également avec la chance d'administrer un pays qui était sur le bord de la faillite lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

Et lorsque nous sommes rendus à payer 25 p. 100 des revenus de l'État qui s'en vont strictement en paiement d'intérêts, je pense, monsieur le Président, que nous avons un grave problème. Et, monsieur le Président, ce n'est pas nous qui avons fait cela, ce sont nos voisins d'en face qui, aujourd'hui, viennent dire: Dépensez, dépensez!

Lorsqu'on parle de certaines modifications, de certaines réductions dans les augmentations, on nous dit: Ne faites-pas cela! Quand on présente notre Budget on nous dit: Vous ne coupez pas assez. J'aimerais que le parti libéral ou le Nouveau parti démocratique, pour une fois en deux ans, ce sera peut-être ce matin, nous disent: Vous devriez couper à telle place. Mais qu'ils nous fassent donc des suggestions. En deux ans, nous n'avons entendu que de la critique. Nous n'avons jamais entendu une seule suggestion positive.

Or, à mon avis, monsieur le Président, le rôle de l'opposition c'est plus que de faire uniquement de l'obstruction systématique sur tout ce qui est présenté par le gouvernement et qui fait partie de l'avenir, sur tout ce qui fait partie d'un gouvernement qui a une politique à long terme pour tout le monde, tant au niveau de la santé qu'au niveau de l'éducation. Nous savons qu'il existe des problèmes au niveau de la santé. Et si nous examinons cela au niveau du Québec, je n'ai qu'à regarder dans ma circonscription de Trois-Rivières, il y a des problèmes. Le gouvernement du Québec n'est peut-être pas capable de remplir toutes les demandes. C'est vrai. Mais l'argent est là et il n'y a pas de coupure et le montant qu'ils vont recevoir tous les ans sera meilleur qu'il ne l'était l'an dernier et je vais citer des chiffres, monsieur le Président, afin de vous donner une petite idée. Si nous regardons cela pour le Québec, 1983-1984, une somme de 3.5 milliards de dollars. Pour 1984-1985, 3.8 milliards de dollars. Pour 1985-1986, 4 milliards de dollars. Je pense, monsieur le Président, que ce n'est pas une réduction et quand un député vient dire que c'est une réduction, on n'a pas tout à fait appris la comptabilité à la même école.

Monsieur le Président, nos dépenses au niveau national. On l'a dit, on doit réduire. Le ministre des Finances (M. Wilson) a fait un travail extraordinaire. Vous savez, on en a eu des ministres des Finances depuis 20 ans. On en a eu plusieurs. On en a eu presque un par année. Ce n'est pas arrivé une fois en 20 ans qu'un ministre des Finances libéral dise, dans une année donnée: Nous allons dépenser tant d'argent et nous allons avoir un déficit de tel montant. Ce n'est pas arrivé une fois. Et cette année, le ministre des Finances a dit: Nous allons dépenser 105 milliards de dollars pour l'année 1985-1986. Monsieur le Président, malheureusement, il s'est trompé. On n'a dépensé que 104 milliards de dollars. Mais, monsieur le Président, je pense que cela démontre que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances connaissent le dossier, savent où ils vont et savent administrer un pays de façon saine, de façon économiquement rentable pour tout le monde.

Même si cela ne fait pas plaisir à l'opposition, en plus de savoir administrer, ils remplissent leurs promesses électorales: création d'emplois, ententes avec les provinces. Monsieur le Président, j'ai fait un petit relevé juste du nombre de consultations entre le ministre des Finances et les ministres des Finances provinciaux: en mai 1985, fin septembre 1985, novembre 1985, décembre 1985, et on viendra me dire qu'il n'y a pas eu de consultation! On viendra me dire qu'on est reparti dans un esprit de confrontation! Monsieur le Président, quatre fois en l'espace d'à peu près huit mois, le ministre des Finances du Canada s'est assis, il a discuté des problèmes du Canada avec les ministres des finances provinciaux. Je mettrais bien au défi les anciens ministres des Finances fédéraux de me donner le même pourcentage.

Si on fait un petit tour d'horizon, monsieur le Président, le gouvernement fédéral consacre plus de fonds aux programmes provinciaux de soins de santé et d'enseignement postsecondaire qu'il va en consacrer à presque tous les autres postes du gouvernement fédéral. Et cela démontre très bien l'implication, la compréhension et l'importance que le gouvernement fédéral accorde tant aux programmes de santé qu'aux programmes d'éducation postsecondaire.

Et en plus, monsieur le Président, des sommes d'argent dont on parle ce matin, le gouvernement fédéral contribue dans le domaine de la santé un montant supplémentaire de 1.5 milliard de dollars au niveau de divers programmes de services de santé qui sont administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. On ne parle pas de cela. Il n'a pas été fait mention de cela ce matin. Également par d'autres ministères: le ministère du Travail est là-dedans; le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; je suis convaincu que mon collègue, le député d'Abitibi (M. St-Julien), doit sûrement être d'accord sur cela; le ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires des anciens combattants.

Au niveau de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral consacre la somme de 1.1 milliard de dollars au titre des programmes provinciaux de bilinguisme. On n'en a pa entendu parler non plus de cela, monsieur le Président! Et c'est pour le bilinguisme dans l'enseignement, le soutien de la recherche universitaire, le conseil et l'octroi de subventions au programme canadien de prêts aux étudiants et à différents autres programmes. Alors, monsieur le Président, c'est encore 2.6 milliards de dollars qui entrent soit au niveau de la santé, soit au niveau de l'éducation postsecondaire. C'est certain que ce sont des bonnes nouvelles . . . il ne faut pas en parler!

Je n'entrerai pas dans tous les détails complexes de la fiscalité, mais vous le savez, monsieur le Président, en plus de cela notre régime fiscal prévoit de l'aide sous différentes formes: déductions, exemptions fiscales au titre des frais médicaux et de l'enseignement et également à l'égard de divers produits qui sont utilisés dans le domaine médical.

De plus, lorsqu'on a fait le tour de tout cela on n'a pas encore parlé de la péréquation, péréquation qui fait en sorte qu'il y a six provinces au niveau du pays qui reçoivent cinq milliards de dollars supplémentaires par année à ce niveau.

Or, monsieur le Président, je pense que si on le regarde d'un point de vue économique, si on le regarde dans l'optique du cheminement que le gouvernement conservateur a pris depuis le 4 septembre 1984, depuis l'exposé économique de novembre 1984, exposé économique qui a indiqué les bornes vers lesquelles on s'en allait, le but que l'on recherchait et la manière dont il fallait travailler le dossier, on a un problème monstrueux qui s'appelle notre déficit annuel, notre dette nationale.

Et je regarde mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), il n'est pas heureux quand je parle de cela, mais c'est quand même son gouvernement qui a fait en sorte qu'on ait ce problème.

Une voix: Ses amis, ses petits amis!

M. Vincent: Et cela, il faut vivre avec, il ne faut pas juste vivre avec, il faut le régler, monsieur le Président. Et pour le régler, il faut travailler à ce que les programmes que l'on a, à ce que l'argent que l'on dépense en termes de gouvernement canadien soit dépensé le plus économiquement possible et de la façon la plus rentable. Alors moins d'argent et de meilleurs programmes, voilà ce qu'on a fait à ce jour, et c'est ce qu'on va continuer à faire. Et il est sûr que les provinces, comme tous les autres Canadiens et Canadiennes, comme tous les programmes subissent, non pas une coupure, mais une réduction dans l'augmentation qui était prévue. Et cette réduction, encore une fois, n'est pas énorme. Et l'augmentation que les provinces auront au fil des années est supérieure à ce que nous au gouvernement fédéral, nous aurons dans nos différents programmes.

Alors le gouvernement fédéral a tenu compte des priorités des provinces. Je l'ai mentionné, monsieur le Président, le ministre des Finances a rencontré en temps et lieu les représentants provinciaux et a noté leurs priorités et les a appliquées. Mais il est sûr, monsieur le Président, que lorsqu'on est du côté de l'opposition, notre stratagème c'est de simplement regarder le mauvais côté de la médaille, ce n'est pas de regarder le bon côté de la médaille. Mais le bon côté de la médaille c'est qu'à ce jour cela va bien. Et à ce jour dans nos prévisions budgétaires cela «balance» et cela c'est nouveau. Cela c'est le bon côté de la médaille. Il faut que tout le monde, et je pense que les Canadiens sont prêts à cela, et les gens de la circonscription de Trois-Rivières sont conscients qu'il y a des coupures qui se font un peu partout. Ils sont d'accord sur cela parce qu'ils nous ont donné un mandat clair qui était d'administrer seulement les finances de l'État et également d'en arriver à avoir une dette nationale raisonnable, une dette nationale avec laquelle on va pouvoir vivre et qu'on va pouvoir régler un jour, et non pas dépenser à gauche et à droite comme cela se faisait.

Monsieur le Président, les contributions qui vont être faites en vertu du projet de loi C-96 sont justes et équitables. La contribution fédérale est égale à la croissance de l'économie et à la population. Alors, la contribution est faite par nombre d'habitants dans chaque province en fonction de notre croissance économique—dans chaque province encore une fois.

Alors c'est juste et les provinces sont en accord sur cela. Les provinces en sont conscientes, et si on regarde au Québec je pense que le budget qui va sortir très bientôt au niveau provincial ne sera pas un budget qui sera sans coupures. Dans chaque province on doit également faire des coupures. Il faut, je pense bien, que tout le monde vive dans la situation que l'on connaît en 1986.

C'est la grande modification, monsieur le Président, du projet de loi C-96. La grande modification: à compter de 1986-1987, la croissance sera réduite de deux points de pourcentage pour faire en sorte qu'au niveau du Canada en entier, cela aille mieux, qu'on ait une situation économique qui progresse. Je pense, monsieur le Président, que ce n'est pas énorme. Je pense qu'il faut définitivement le regarder dans l'ensemble du renouveau économique que le ministre des Finances a instauré en novembre 1984 et qui fonctionne depuis ce temps-là, qui fonctionne de façon . . . Cela fonctionne tellement bien que cela choque l'opposition chaque fois qu'on lui en parle.

J'ai vu que vous me faisiez signe, monsieur le Président, que mon temps de parole achevait. J'aimerais justement peut-être souligner quand on parle des relations fédérales-provinciales, qu'il y a eu plus d'accords signés, que ce soit au niveau du

développement régional, du tourisme, du transport, des communications, il n'y a jamais eu autant d'ententes fédérales-provinciales signées en 18 mois qu'il n'y en a eu auparavant sur différents sujets. Et on vient me dire que cela va mal le gouvernement fédéral avec les provinces! Cela va bien. Les provinces reçoivent plus d'argent qu'elles n'en recevaient de façon logique et rentable.

Monsieur le Président, nous sommes conscients de la situation. On ne réduit pas. On fait en sorte que tous les Canadiens reçoivent équitablement par le biais des transferts aux provinces ce à quoi ils ont droit, et je pense qu'il serait primordial qu'on adopte ce projet de loi dans les meilleurs délais.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. L'honorable député de Sudbury (M. Frith) a la parole.

M. Frith: Monsieur le Président, ma question est la suivante. Lors d'une réunion du caucus conservateur québécois tenue à Sherbrooke le 26 juin 1984, le parti conservateur promettait ce qui suit: respecter l'obligation fédérale de financer les soins de santé dans les provinces dans le cadre du financement des programmes établis et fournir des fonds supplémentaires aux provinces sur une base paritaire.

• (1230)

[*Traduction*]

Pourquoi les conservateurs ont-ils rompu cette promesse électorale faite à l'été 1984?

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, premièrement, on n'a pas brisé cette promesse-là. J'ai droit à 20 minutes, monsieur le Président. Cela fait 20 minutes que j'essaie de leur dire qu'on a augmenté . . . Il va y avoir un milliard de plus par année pour les cinq prochaines années. Ce n'est toujours bien pas une diminution cela. C'est un milliard de plus par année.

Monsieur le Président, regardez les cinq dernières années, on a versé 65 milliards aux provinces. Pour les cinq années dont nous parlons, il va y avoir 90 milliards; 90 moins 65, cela fait 25. Il y a donc une augmentation de 25 milliards. On n'a rien brisé là. Je serais porté à répondre à mon collègue: En plus de soutenir nos promesses et de les appliquer, on a fait plus en 18 mois quant à nos promesses électorales que l'ancien régime a pu faire en quatre ans avec les siennes de 1980. Il avait promis de ne pas augmenter le pétrole en 1980. Cela n'a pas pris deux mois que le pétrole était rendu très cher. Alors, monsieur le Président, nos promesses, on les a faites, on les respecte. On ne peut pas toutes les respecter la même journée pour une raison bien valable. Quand on est entré au pouvoir le 4 septembre, c'était un «mess». C'était—je ne dirai pas le mot parce qu'il y en a qui ne sont pas admissibles ici—mais disons qu'il y avait un gros ménage à faire, encore plus gros qu'on pouvait se l'imaginer. Et cela, monsieur le Président, même le premier ministre libéral de l'Ontario en a passé le commentaire.

Or, monsieur le Président, nos promesses s'en viennent pour celles qui ne sont pas réalisées, mais il a fallu d'abord faire le ménage et il faut encore faire du ménage, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, le député qui vient de se rasseoir a dit que les députés d'opposition voient toujours le mauvais côté des choses et que leurs commentaires sont ou bien négatifs ou inexacts. Sa remarque est plutôt intéressante. Dans mon discours, juste avant l'intervention du député, je citais trois députés conservateurs à l'époque où ils étaient dans l'opposition, à savoir le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'espère que le député s'excusera auprès de ses collègues du cabinet pour les avoir insultés.

Je suis prêt à défendre les propos du ministre des Finances lorsqu'il était honnête avec les Canadiens en 1981-1982. Il a déclaré alors qu'on ne devrait ni prendre de mesures unilatérales ni imposer de réductions. Le député peut-il nous expliquer comment, en 1981-1982, les conservateurs pouvaient s'opposer aux mesures unilatérales, déclarer que les réductions feraient du tort aux provinces et qu'elles reporteraient sur elles le déficit du gouvernement fédéral—on est en train de communiquer la réponse au député—pour entendre ensuite le député faire une déclaration semblable?

M. Frith: Parce qu'ils sont hypocrites.

M. Murphy: Je vais continuer à parler pendant quelques instants, monsieur le Président, pour permettre au député de se renseigner sur la réponse à donner.

Pourquoi l'actuel ministre des Finances a-t-il déclaré en 1982 qu'il ne fallait pas prendre de mesures unilatérales et que le déficit serait reporté du gouvernement fédéral aux provinces? En outre, le député croit-il la promesse électorale concernant le financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire, que l'on trouve à la page 98 du manuel de campagne du parti conservateur: «Nous reviendrons à la formule de financement de 1977»? Cette phrase se trouve dans le manuel du parti conservateur.

M. Blackburn (Brant): Le manuel se trouve désormais au Smithsonian Institute.

M. Murphy: Pourquoi les députés conservateurs ont-ils fait cette promesse quand ils étaient dans l'opposition, alors que le projet de loi à l'étude va exactement dans le sens contraire? Pourquoi le ministre des Finances a-t-il déclaré en 1982 que nous ne devions pas reporter le déficit sur les provinces alors qu'aujourd'hui, pire encore que sous les libéraux, il leur en fait assumer une plus grande partie?

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour sa question et cela va permettre de répéter pour la quatrième fois ce que j'ai dit ce matin.

Premièrement, monsieur le Président, quand on vient me dire qu'il n'y a pas eu de consultations et que le ministre des Finances (M. Wilson) a agi unilatéralement, j'ai mentionné tout à l'heure les dates des rencontres, j'ai dit exactement que le ministre des Finances fédéral a rencontré les ministres des finances provinciaux et qu'ils se sont entendus.

Il est certain, monsieur le Président, que les ministres des finances provinciaux en veulent le plus possible. Et cela est normal. Mais, par contre, les provinces sont conscientes de ce dont nous avons hérité de l'ancien gouvernement et elles sont conscientes qu'elles doivent travailler de concert avec nous afin d'avoir un meilleur pays, un meilleur Canada.

Ce n'est pas seulement une province et ce n'est pas seulement le gouvernement fédéral qui fera en sorte que ça aille mieux au pays. C'est justement cela, c'est tout le monde ensemble. C'est ce que nous tentons de faire depuis le 4 septembre et ça réussit. Malheureusement, ça réussit, malheureusement pour l'opposition!

Monsieur le Président, l'autre question de mon collègue était au niveau des transferts qui diminuaient. Alors, encore une fois, monsieur le Président, les montants des transferts aux provinces ne diminuent pas, ils augmentent de l'ordre de 5 p. 100, alors que nos dépenses à nous augmentent de l'ordre de 3.5 p. 100 à 4 p. 100.

Or, monsieur le Président, je pense qu'on démontre encore une fois que l'harmonie fonctionne et que l'économie fonctionne aussi.

• (1240)

[*Traduction*]

M. McCurdy: Merci, monsieur le Président. J'ai deux questions à poser. Le ministre est prêt à réduire les dépenses dans deux secteurs très importants. Il est prêt à prendre le risque de réduire considérablement les fonds alloués au titre des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Au lieu de prendre à la hâte cette mesure unilatérale et d'obliger la province à réduire ses dépenses et ses services, le ministre ou le gouvernement envisage-t-il de tenir deux ou trois conférences nationales sur la santé et l'enseignement postsecondaire, en vue de fixer les objectifs des divers niveaux de gouvernement dans ces deux importants secteurs avant de restreindre les dépenses et d'entraîner la fermeture d'hôpitaux et d'établissements d'enseignement postsecondaire? Voilà ma première question. Deuxièmement, pour replacer les propos du député dans une juste perspective, je voudrais lui poser une simple question. A supposer que son contrat prévoit une augmentation de traitement de 10 p. 100 par an pour les cinq prochaines années et que son patron change d'avis et lui dise qu'il va obtenir 5 p. 100 seulement, n'est-ce pas là une coupure, selon lui?

[*Français*]

M. Vincent: Premièrement, monsieur le Président, quand on parle de conférence nationale, je pense que c'est la responsabilité tant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) que du secrétaire d'État (M. Bouchard). Si on les regarde aller, on se rend compte que ces deux ministres font un excellent travail.

Je vais leur transmettre la suggestion et ils feront ce qu'ils ont à faire à ce niveau.

Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

M. McCurdy: En fait, l'idée vient du ministre des Finances (M. Wilson).

M. Vincent: Non, pas du ministre des Finances, mais des deux ministres en question.

[*Français*]

Monsieur le Président, si j'ai un salaire avec une augmentation prévue de 10 p. 100 par année pendant cinq ans et qu'on m'avise deux ans avant la période de cinq ans que mon augmentation sera de 5 p. 100, ce n'est pas une coupure. C'est une diminution de ma croissance d'augmentation. Et c'est bien différent.

Monsieur le Président, on a peut-être un petit peu de problèmes à se comprendre . . .

[*Traduction*]

M. McCurdy: Ce n'est pas une coupure, mais une diminution?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! A l'ordre! Je regrette, la période de temps pour les questions et commentaires est terminée. Débat. L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je dois vous dire tout d'abord que je vais certainement appuyer la motion de mon collègue concernant la remise à six mois de l'étude et de la considération par cette Chambre de ce projet de loi, parce que moi aussi je pense qu'il mérite d'être analysé plus longuement avant d'être considéré par un vote de la Chambre des communes.

La raison principale, monsieur le Président, contrairement à ce qu'a dit le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) dans son exposé, et contrairement également à ce qu'a mentionné le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada (M. Scott) dans son allocution du 25 avril dernier, c'est qu'il n'y a pas eu ce que moi j'entends par consultation. J'en veux pour preuve les propos tenus par la plupart des participants aux conférences fédérales-provinciales. Si on me dit qu'avoir une consultation c'est d'être informé et que c'est à prendre ou à laisser, monsieur le Président, à ce moment-là, je n'appelle pas cela des consultations. Mais si je me réfère aux propos tenus par la plupart des représentants des provinces, tant les gouvernements provinciaux d'émanation libérale que des gouvernements provinciaux d'émanation conservatrice, et même néo-démocrate, on constate facilement que les propos tenus par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et également par le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État sont contraires à la vérité.

[*Traduction*]

Après le dépôt du projet de loi C-96 et dans le cadre de la conférence fédérale-provinciale, le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, a déclaré ceci:

> Cette diminution des fonds alloués à la province se traduira par une réduction des services. «Il y aura moins de lits d'hôpitaux», a averti le premier ministre ontarien, David Peterson . . .

Et voici ce qu'a déclaré M. Robert Nixon, trésorier de l'Ontario:

> Le projet d'Ottawa a suscité une opposition unanime.

Quant à M. Gérard D. Lévesque, ministre des Finances du Québec, voici ce qu'il a en pense:

> C'est injuste pour les provinces, parce qu'elles comptaient sur les fonds convenus dans les accords.

M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, a déclaré ceci:

> Je vais être obligé d'augmenter les tickets modérateurs pour les services médicaux.

Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a fait la déclaration suivante:

Le gouvernement fédéral ne peut pas décemment demander aux provinces, qui ont pris des mesures difficiles pour régler leur propre situation financière, de prendre aussi en charge une partie du problème qui existe au niveau fédéral.

Il s'agissait d'un député conservateur de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse a dit la même chose:

Toutes les provinces représentées ont précisé qu'il n'y a probablement rien de plus important à fournir aux Canadiens que les services de santé et d'éducation.

[*Français*]

Et je pourrais citer d'autres personnes du Manitoba.

Monsieur le Président, ceci indique clairement que le problème, actuellement, ce n'est pas un problème uniquement de déficit, comme veut l'indiquer le ministre des Finances (M. Wilson) et comme a essayé de l'exposer le député de Trois-Rivières (M. Vincent), mais dans le fond le problème qui nous concerne, c'est bien plutôt le financement de ces services-là. Et c'est pourquoi la motion présentée par le député néo-démocrate, et que j'aurais présentée moi-même s'il ne l'avait fait avant moi, devrait permettre au gouvernement fédéral d'entreprendre de véritables discussions. Ces discussions ne doivent pas être unilatérales, mais aller au fond du problème.

Et la question qu'il faut se poser, c'est: Est-ce que nos services d'éducation postsecondaires au Canada sont trop grands? Est-ce que nous offrons à la jeunesse canadienne de trop grandes possibilités d'atteindre un niveau supérieur d'éducation?

La question qu'il faut se poser aussi, c'est de savoir: Est-ce que nos services d'hospitalisation de santé sont exagérés? Est-ce que nous avons trop de lits d'hôpitaux? Est-ce que nous avons trop de services médicaux? Est-ce que nous offrons à la population canadienne trop de services dans le fond? Faut-il couper? C'est là le véritable problème qu'il faut discuter. Et si la réponse à ces questions est non, comme je le crois, il s'agit d'entendre les premiers ministres, les ministres des Finances et les ministres de la Santé des différentes provinces, même le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada (M. Epp), pour se rendre compte qu'il n'y a pas exagération et qu'au contraire, la plupart des provinces ont dû, dans le contexte économique difficile qu'a connues le pays depuis 1982, 1983, surtout durant les années 1982, 1983, ont fait des efforts considérables pour essayer de rationaliser leurs coûts.

Même le gouvernement du Québec a baissé par une législation spéciale les salaires payés aux travailleurs dans les hôpitaux, aux travailleurs de l'éducation. Est-ce que ce n'est pas là un effort colossal pour essayer de faire face à certaines difficultés financières? Et aujourd'hui par-dessus tout cela, le gouvernement fédéral transfère aux provinces une partie du déficit. Et moi, je considère que cela ne doit pas être analysé sur cet angle-là, mais bien plutôt qu'il faut savoir si nos services d'éducation postsecondaire, si la recherche dans les universités, si les soins hospitaliers, si les soins médicaux sont exagérés oui ou non? Et si la réponse à ces questions-là est non, le problème qu'il faut discuter, c'est le financement de ces services. Et ce n'est pas en agissant comme le ministre des Finances a agi, en coupant *proprio motu*, sans consultation, deux milliards de dollars en 1990-1991, mais c'est beaucoup plus que cela, monsieur le Président.

Si on fait l'addition de ce que va représenter le projet de loi C-96 au terme de l'exercice 1992, c'est-à-dire à partir du moment où il s'applique jusqu'à sa fin, ce sera une coupure de huit milliards de dollars qui sera soustraite au budget des provinces pour leur permettre de financer leur éducation postsecondaire et les soins de santé. Huit milliards de dollars! Qu'est-ce que cela signifie pour l'Ontario, trois milliards de dollars? Pour le Québec, deux milliards de dollars. Pour la Colombie-Britannique, 930 millions de dollars. Pour une province comme Terre-Neuve, 187 milliards de dollars.

Monsieur le Président, est-ce qu'on peut penser que ces provinces vont être en mesure d'offrir ces services-là avec des coupures semblables? Et je suggère au ministre des Finances de prendre . . . Le député dit qu'on ne fait jamais de suggestion. Je pense que le ministre des Finances devrait prendre la période de six mois qui est proposée dans cette motion pour réentreprendre ces discussions-là. D'autant plus qu'il avait promis lui-même dans son exposé économique de novembre 1984 de ne pas toucher aux paiements de transferts aux provinces dans le Budget 1986-1987. Encore une autre promesse rompue par ce gouvernement conservateur. Il avait pris cet engagement et c'est tellement . . . et quand on regarde les chiffres qu'il a publiés en termes de coupures pour les paiements de transferts en 1986-1987, il y avait inscrit zéro. Et maintenant au lieu d'être inscrit zéro, ce serait un montant d'au-delà de 300 millions de dollars qui va être coupé. Je suggère au ministre des Finances de prendre cette période pour commencer et essayer de conclure une entente avec les provinces pour voir comment on va financer les programmes établis. Le ministre des Finances dira aux provinces si les services d'éducation postsecondaire sont trop considérables. Il ira expliquer cela aux provinces et aux Canadiens. Il ira expliquer aux files d'attente qu'il y a dans les hôpitaux pour les salles d'urgence si nos services hospitaliers sont exagérés. Il ira expliquer aux citoyens de l'Ontario qu'il ne faut pas mettre de ticket modérateur sur les soins de santé parce que ce gouvernement-là a pris cet engagement déjà. Il ira expliquer cela et en même temps dire qu'il coupe deux milliards de dollars durant une année, mais dans le fond durant la période des arrangements qui sont devant nous, c'est huit milliards de dollars.

Monsieur le Président, je pense que le problème fondamental est là. Je dirai au ministre des Finances que dans le domaine de l'éducation et de la santé, il y a là des exigences fondamentales. Et quand on compare le coût par rapport au Produit national brut, le coût de la santé, par exemple, au Canada par rapport aux États-Unis où là ce n'est pas nationalisé, si on peut dire, notre pourcentage de frais en termes de Produit national brut est plus bas au Canada qu'aux États-Unis. C'est donc dire que le système a relativement bien fonctionné. Les gens fortunés comme les gens non fortunés ont pu avoir accès à l'hôpital, ont pu avoir accès aux médecins, ont pu avoir accès également à l'éducation postsecondaire. S'il est vrai, comme les chiffres le démontrent, que notre coût de santé par rapport au Produit national brut est plus bas au Canada qu'il ne l'est aux États-Unis, notre difficulté présente, c'est de savoir comment on finance ces services essentiels.

Si le ministre des Finances a des propositions à faire, s'il est d'accord sur le ticket modérateur contre lequel il s'est déjà opposé, contre lequel son parti s'est déjà opposé, s'il est contre la loi qui a été adoptée par ce Parlement empêchant les provinces de taxer les citoyens par un ticket modérateur sous peine de voir leurs paiements de transferts diminués, s'il est contre cette

législation, qu'il se lève et qu'il le dise, qu'il aille l'expliquer devant une conférence fédérale-provinciale. Qu'il aille dire aux ministres des Finances: Vous exagérez, et à partir de maintenant, vous devrez demander aux citoyens qui se présentent à l'université de payer au moins le tiers ou les deux tiers des frais de scolarité. Qu'il aille expliquer cela à la population canadienne! Qu'il aille lui dire exactement ce qu'il veut. Mais là, actuellement, tout ce qu'il fait, c'est qu'il coupe huit milliards et il envoie le fardeau aux provinces.

L'actuel ministre des Finances, lorsqu'il était député de l'opposition, parlant sur les arrangements financiers et surtout sur l'abolition de la complexe formule de garantie fiscale qui avait été établie au moment de la réforme de la fiscalité, que disait-il par rapport à cette proposition d'un gouvernement qu'il critiquait? Il disait ceci, parlant de l'ensemble, et je vais le citer dans le texte, c'est dans le journal des *Débats* du 23 mars 1982, à la page 15758. Je vais citer le texte anglais.

• (1250)

[*Traduction*]

S'il tente de comprimer ses dépenses, la seule mesure qu'on puisse remarquer est qu'il fait assumer aux gouvernements provinciaux une plus grande partie du financement des programmes établis. Les provinces s'acheminent maintenant vers des déficits, si bien qu'il leur sera plus difficile d'absorber ces nouvelles dépenses. Cela est particulièrement vrai en Ontario et dans les provinces de l'Est qui n'ont pas les recettes substantielles tirées de l'énergie dont disposent la plupart des provinces de l'Ouest. Cela n'est pas du fédéralisme coopératif. Il s'agit de fédéralisme prédateur, et cela ne peut rien donner de bon au Canada.

Je suis tout à fait d'accord. Cependant, on ne peut pas construire un pays ou proposer un projet national avec une paire de ciseaux à la main. Est-ce le genre de pays que le ministre veut bâtir? Est-ce le type de services qu'il veut donner à notre pays?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous ne comprendrez jamais, Raymond.

M. Garneau: Je ne comprendrai jamais. Je comprends très bien où ils veulent en venir. Vous voulez faire porter le fardeau de votre déficit aux gouvernements provinciaux.

Des voix: Votre déficit.

M. Garneau: Je m'y suis opposé quand j'étais ministre des Finances du Québec et je continuerai à m'y opposer.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pourquoi ne parleriez-vous pas aux gens de votre parti?

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, j'espère que le ministre des Finances prendra son tour tout à l'heure quand il aura à parler. Mais les programmes dont on parle avaient été établis vers la fin des années 1960 et surtout en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire, ils ont connu une implantation graduelle. Et parce qu'il s'agissait de juridiction provinciale, après que l'expérience a été établie et que le rythme de croisière a été connu, en 1977, nous en sommes arrivés, après de longues consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces, à une formule de financement qui constatait dans les faits la juridiction provinciale dans ces domaines.

Et c'est pourquoi, en plus de transferts fiscaux, il y a eu ce qu'on a appelé le *block funding*, les transferts inconditionnels et, la meilleure façon d'établir le rythme de croisière de ces transferts, on avait utilisé la croissance du Produit national brut. Cela a été fait en 1977 et le système a bien fonctionné. Je ne dis pas que tout ce que le gouvernement libéral a fait avant doit être défendu à tout prix, mais le système a bien fonctionné. Et, maintenant, on met de côté ce système-là en disant: A partir de maintenant, ce n'est plus le Produit national brut qui sert de critère, mais le Produit national brut moins 2 p. 100. La belle affaire!

Mais quelle relation y a-t-il entre une formule où les transferts aux secteurs aussi importants que l'éducation postsecondaire et la santé doivent être limités à un taux de croissance plus bas que le Produit national brut . . . quel rapport, quelle preuve a-t-on établis pour en arriver à dire que c'est le Produit national brut moins 2 p. 100?

Le gouvernement fédéral a décidé tout simplement de s'en laver les mains, d'envoyer son déficit sur le dos des ministres des finances et les ministres des finances vont devoir se retourner vers leur ministre de la Santé et leur ministre de l'Éducation pour leur dire: Eh bien, vous devrez augmenter sensiblement les frais de scolarité à l'université, en imposer peut-être dans les collèges, pour ce qui est du Québec au niveau des CEGEP. Pour ce qui est du domaine de la santé, est-ce qu'on va mettre maintenant un ticket modérateur pour l'utilisation des chambres dans les hôpitaux? Est-ce qu'on va couper dans les services d'urgence dans les hôpitaux qui sont déjà surchargés? Est-ce qu'on va demander à la population sous le diktat du ministre des Finances (M. Wilson) d'incorporer maintenant dans la législation un ticket modérateur obligatoire?

Monsieur le Président, lorsqu'on agit comme le gouvernement fédéral agit . . . le ministre des Finances avait raison et je vais le citer encore: Ce n'est plus du fédéralisme coopératif, mais c'est du fédéralisme prédateur qui va voler dans le fond le pouvoir qu'ont les provinces d'exercer leur juridiction dans des domaines comme ceux de la santé et de l'éducation postsecondaire.

Monsieur le Président, lorsque je vois une province comme l'Île du Prince-Édouard qui n'a pas les moyens de perdre ces millions, et qui va devoir financer sa santé et son éducation postsecondaire avec une soustraction de 40 millions de dollars d'ici 1991-1992! Lorsque je regarde une province comme le Nouveau-Brunswick qui perdra une somme 228 millions de dollars!

Monsieur le Président, on ne peut pas, raisonnablement, dire aux provinces: On vous enlève ces montants-là, et vous allez continuer à offrir la même qualité de services.

C'est pourquoi je suggère à la Chambre d'accepter cette motion pour qu'on puisse respecter les documents qui avaient été publiés par le ministre des Finances en novembre 1984, où il ne devait pas y avoir de coupures dans les paiements de transferts pour l'année 1986-1987. On aura donc une année au moins et si on ne veut pas prendre toute l'année, la motion stipule six mois, nous aurons cette période de temps pour permettre au ministre des Finances de s'asseoir avec ses collègues des autres provinces et de déterminer comment ils vont couper dans les services de santé, dans les services d'éducation postsecondaire pour faire face au projet de loi C-96.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais ajouter quelques mots concernant d'autres questions qui sont reliées à ce projet de loi.

Évidemment, il faut restreindre notre participation au débat, à la motion qui renvoie l'adoption ou l'étude de ce projet de loi à six mois, mais il reste quand même que lorsqu'on regarde les

besoins qui existent dans la population au niveau de la santé et de l'éducation postsecondaire, lorsqu'on regarde comment la recherche aujourd'hui est nécessaire, comment l'enseignement universitaire et surtout la recherche au niveau des universités est importante, je ne vois pas comment on peut envisager pour le Canada une croissance à long terme si on ne met pas à la disposition des jeunes de ce pays les fonds nécessaires pour leur offrir ces services d'éducation.

Monsieur le Président, quand on constate par exemple qu'au niveau de la santé il y a dans toutes les provinces, non pas une surabondance de soins, mais partout les gens nous disent, et c'est vrai au Québec, c'est vrai en Ontario, c'est vrai dans toutes les provinces, qu'il manque des lits d'hôpitaux, et que le premier ministre de l'Ontario informe la population de sa province qu'à cause de la décision du gouvernement fédéral, on devra couper 75,000 lits. Monsieur le Président, je dis qu'il y a plus qu'une question de déficit qui est devant nous, il y a une analyse en profondeur de ces services que je considère essentiels et dont il nous faut revoir à ce moment-ci un financement sur une base plus permanente et aussi un engagement fédéral qui soit plus constant. Parce que lorsque les provinces ont accepté de passer du système qui existait antérieurement à celui qui a été incorporé dans la loi de 1977, elles avaient pris pour acquis que cet engagement serait respecté sur une période de temps suffisamment longue pour leur permettre de faire leur planification. Et ce projet de loi, actuellement, arrive comme un chien dans un jeu de quilles, il vient complètement briser toute la planification gouvernementale des provinces et les oblige à porter à elles seules, ou encore à diminuer d'une façon injustifiée la qualité des services offerts à la population canadienne.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires jusqu'à 13 h 06. L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) a la parole.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Laval-des-Rapide s'il calculait de la même façon quand il était président d'une banque, qu'il calcule ici? Ici, il nous a démontré qu'il fait des chiffres de la même façon qu'il le faisait lorsqu'il était à l'Assemblée nationale du Québec, ministre des Finances. C'est facile à comprendre, c'est que c'est pour cela qu'au Québec, il a accumulé des déficits, et il voudrait continuer dans la même direction, la même ligne de pensée que ses prédécesseurs.

Je voudrais demander au député de Laval-des-Rapide s'il se souvient des cours qu'il a pris quand il était en deuxième et en troisième année, addition et soustraction? Monsieur le député de Laval-des-Rapides, lorsqu'on parle d'une augmentation de 1986-1987 à 1990-1991 de 25 milliards de dollars—il ne comprend peut-être pas cela des milliards de dollars, mais 25 milliards, cela fait 2,500 millions—est-ce que c'est du plus ou si c'est du moins? Est-ce que le gouvernement canadien va donner plus ou va donner moins aux provinces? Parce que ce que le ministre des Finances a proposé, c'est une augmentation modérée. Entre 1985 et 1990, est-ce que c'est plus ou est-ce que c'est moins, monsieur le député de Laval-des-Rapides? Heureusement que vous n'êtes pas ministre du gouvernement canadien, parce que la réduction du déficit et la réduction de la dette de ce pays-ci, elle ne se ferait pas. Cela continuerait exactement de la même façon que vos prédécesseurs et de la même façon que vous vous l'avez pratiquée quand vous étiez à Québec.

M. Garneau: Monsieur le Président, je pourrais engager une discussion avec le député de Lac-Saint-Jean, mais on voit qu'il a des oeillères et il n'entend qu'une chose, c'est le déficit. Ce que je lui dis, c'est que la formule qui était incluse dans la Loi de 1977 que le projet de loi C-96 amende avait prévu un taux de croissance des transferts aux provinces pour les questions d'éducation postsecondaire et de santé qui était basé sur le taux de croissance du Produit national brut. Et c'est-là dessus que les gouvernements des provinces ont établi leur planification et ont pensé leur plan quinquennal. Parce que n'oubliez pas une chose, c'est que dans le domaine de la santé, il existe—j'imagine que c'est encore la situation, j'ai été absent de la législature provinciale, au Québec, pendant un certain nombre d'années—mais au moment où j'étais là, on avait des plans quinquennaux de développement hospitalier; on avait des plans quinquennaux de développement des résidences pour personnes âgées, etc., tout ce qui rentre dans le domaine social. Et aujourd'hui, après que, évidemment, des propositions ont été adoptées . . . Prenons, par exemple, les dernières décisions du gouvernement provincial concernant les salles d'urgence, qui sont débordées dans la plupart des hôpitaux du Québec, et c'est probablement la même chose ailleurs. Ils ont pris leurs décisions en tenant pour acquis que la loi sur les arrangements financiers allait demeurer et, à ce moment-là cet engagement prévoyait que les transferts seraient fondés sur le taux de croissance du Produit national brut. Et maintenant on vient dire que c'est le PNB moins deux. Alors si cela n'est pas une coupure, monsieur le Président, moi je ne sais pas ce que c'est!

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 h 06, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 06.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INCARCÉRATION DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—L'ARTICLE DE JOURNAL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, un article publié vendredi dans le *Toronto Star* laisse entendre que le cabinet va annoncer sous peu la position du gouvernement en ce qui a trait à l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise. J'ai eu l'occasion de discuter de cette affaire avec le président de l'Association nationale des Nippo-Canadiens. Il est étonnant et absurde que l'Association n'ait aucune idée de la proposition à venir. Elle se retrouve encore une fois à faire figure d'observateur.

Je trouve cela carrément absurde, car voici un gouvernement qui avait dit qu'il consulterait cette association et négocierait

avec elle avant de définir un accord officiel. Dans une certaine mesure, quoiqu'à un autre niveau, l'histoire se répète puisque nous avons un gouvernement qui déclare finalement à cette collectivité: «Ne vous en faites pas. Nous savons ce qui est bon pour vous». Le gouvernement doit comprendre que la manière de procéder est presque aussi importante que le but visé. Cette collectivité a besoin qu'on la consulte. Elle a besoin qu'on négocie avec elle . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE JOUR DE DEUIL POUR LES TRAVAILLEURS MORTS OU BLESSÉS AU TRAVAIL

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, aujourd'hui, 28 avril, le mouvement syndical observe un jour de deuil à la mémoire des milliers de travailleurs morts au travail et des millions qui y ont subi des blessures. Il y a 70 ans aujourd'hui, était adoptée au Canada la première loi sur l'indemnisation des accidentés du travail. Cet anniversaire sera célébré en même temps que s'ouvrent, à Toronto, les assises nationales du Congrès du travail du Canada. Cependant, le gouvernement n'a pas jugé utile de décréter un jour de deuil national.

En dépit du progrès réalisé ces dernières années dans le domaine de la santé et de la sécurité, la complaisance n'est pas de mise, car il reste un bon bout de chemin avant que les travailleurs canadiens soient pleinement protégés. Les accidents du travail causent encore chaque année près de un millier de décès et blessent environ un million de travailleurs. On compte, par journée de travail, un blessé à toutes les six secondes et un mort aux deux heures.

Il y a eu énormément de blessures cette année dans le secteur forestier au Canada. Les accidents dans l'industrie et dans les mines sont beaucoup trop fréquents. En Colombie-Britannique, les pêcheurs réclament le droit à une indemnisation de la Commission des accidents du travail.

Malgré ce qu'on peut en croire, les accidents ne se confinent pas au secteur industriel . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'AGRICULTURE

LA VENTE DE BLÉ EXCÉDENTAIRE PAR LES ÉTATS-UNIS—LES CONSÉQUENCES POUR LES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, je reviens d'un voyage d'information à Washington, où nous avons parlé du projet de loi agricole des États-Unis, de la libéralisation des échanges et autres choses du genre. Tous ceux à qui nous avons parlé—et cela comprend le secrétaire à l'Agriculture, l'hon. Richard E. Lyng, des politiciens, des représentants du secteur agricole, des banquiers et d'autres—étaient d'accord sur deux points. Le premier c'est qu'il y a un surplus de denrées agricoles dans le monde et les États-Unis vont se débarrasser des leurs en les vendant à bon marché et en diminuant la superficie cultivée. Le deuxième point c'est que cela va toucher l'agriculture canadienne, d'un océan à l'autre.

Notre gouvernement doit résoudre cette question très importante pour notre économie agricole. Je demande la formation d'un comité agricole d'urgence constitué de personnes au courant de ce domaine—dont quelques députés—pour étudier les taux d'intérêt, le prix du carburant, des engrais, etc. du fait des politiques gouvernementales, ainsi que l'utilisation des terres.

Nous ne pouvons pas avoir de libéralisation des échanges si nos agriculteurs ne peuvent pas . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

LA LUTTE CONTRE LA PORNOGRAPHIE—LA BATAILLE QUE LIVRENT LES MEMBRES DU PROJET P

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais faire connaître à tous les Canadiens l'importante bataille contre la pornographie que livrent les membres du Projet P. Le Projet P est un projet modeste qui a été confié au sergent Wendy Leaver et à l'agent John Matthews des services policiers du Grand Toronto ainsi qu'au sergent-détective Ted Bean et à l'agent Cy Wood de la Police provinciale de l'Ontario. Ce groupe, le seul du genre au Canada voué à la lutte contre la pornographie dure associée à la violence, s'est mis à l'oeuvre en 1975.

• (1405)

J'ai organisé une discussion dans ma circonscription, Don Valley-Est, samedi dernier. Le sergent Wendy Leaver a présenté à cette occasion des exemples choquants de pornographie violente qu'on ne peut que trop facilement se procurer sous forme de magazines et de vidéos. Nous incitons le ministre de la Justice (M. Crosbie) à présenter une loi énergique pour remédier efficacement à ce problème qui mine la qualité de la vie dans notre beau pays.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DU POSTE DE CARTWRIGHT, AU LABRADOR

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a promis, aux dernières élections, de créer beaucoup d'emplois. Pourtant, dans tout le pays, le gouvernement a réduit ses services et éliminé des emplois. Les localités éloignées ont particulièrement souffert de ces mesures.

Dans le village de Cartwright, sur la côte du Labrador, le gouvernement ferme le poste de la garde côtière et force ainsi huit familles à quitter cette localité. C'est peu, mais cela représente le huitième des emplois existants dans ce village où, durant l'hiver, le chômage peut atteindre 80 p. 100.

Article 21 du Règlement

Le gouvernement doit se faire une idée. Il ne peut se déclarer pour l'emploi tout en réduisant ses services, surtout dans les régions éloignées. Je demande au ministre des Transports (M. Mazankowski) de surseoir au déménagement de la garde côtière de Cartwright jusqu'à ce qu'il puisse assurer les habitants que cette mesure n'aura pas d'incidence négative sur leur village.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DU BÉNÉVOLAT

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, la semaine dernière fut consacrée «Semaine des bénévoles».

Je voudrais rendre hommage à tous ceux et celles qui donnent de leur temps pour le bien-être de la collectivité. Dans un monde trop souvent égoïste, où trop de gens ne pensent qu'à eux-mêmes, la Semaine du bénévolat est venue nous rappeler qu'il y a plus sur terre que «le moi» de chacun d'entre nous.

Nous sommes choyés de vivre au Canada, car les Canadiens et les Canadiennes sont parmi les grands bénévoles du monde.

Regardons autour de nous, monsieur le Président. Des bénévoles s'occupent de services médicaux et humanitaires, d'art et de culture, de sport, de loisirs et de beaucoup d'autres champs d'activité.

Des dizaines de milliers de nos concitoyens contribuent à l'évolution et au bien-être de notre société par leur engagement dans le secteur bénévole.

A toutes ces personnes, nous disons merci.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

L'INITIATIVE DU GOUVERNEMENT—ON DONNE UN CONSEIL AU MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre de la Condition physique et du Sport amateur et ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) vient de lancer une nouvelle initiative intitulée «Le multiculturalisme: une bonne affaire». Il espère que, en puisant dans la diversité ethnoculturelle du Canada, il réussira à stimuler les initiatives commerciales de notre pays.

De toute évidence, le ministre ne se rend pas compte de l'importance de l'activité commerciale des milieux ethnoculturels. Il s'imagine qu'il faut tirer les minorités ethniques de leur isolement si l'on veut qu'elles contribuent à l'enrichissement du Canada. Cette attitude reflète le fossé qui sépare le ministre de la diversité ethnoculturelle du Canada. Elle prouve qu'il ne se rend pas compte que cette diversité se reflète déjà dans des entreprises de toutes sortes.

Cependant, ces entreprises, petites pour la plupart, auraient assurément besoin de capitaux supplémentaires. Le ministre devrait se joindre à son collègue à la recherche de moyens de leur procurer les ressources dont elles ont besoin. Le gouvernement pourrait faire bien plus pour elles que se contenter de faire valoir à quel point les talents de nos groupes culturels et raciaux peuvent servir les intérêts des grandes entreprises. Les entreprises ethnoculturelles ont également besoin de marchés vigoureux et le ministre peut favoriser la croissance de leurs collectivités. L'équité en matière d'emploi, qui permettrait aux revenus de s'accroître dans ces localités, est l'un des domaines où pour le gouvernement ne joint pas l'acte à la parole.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'ANNULATION PAR BELL CANADA DU SERVICE DE MESSAGES PORNOGRAPHIQUES

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour offrir des félicitations et exprimer une vive inquiétude. La société Bell Canada a fait montre du sens des responsabilités comme bon citoyen en bloquant l'accès à cinq numéros à indicatif 900 qui offraient à écouter des messages enregistrés décrivant des fantasmes sexuels en termes crus.

Le CRTC étudie actuellement la question de savoir s'il permettra l'exploitation du service à indicatif 900 sur une base permanente. Bien que la plupart des services à indicatif 900 soient légitimes, le CRTC doit bloquer le rétablissement de ces lignes à caractère sexuel.

Je m'inquiète de la multiplication de publicités choquantes pour les services d'hôtesses dans les *Pages Jaunes*, particulièrement dans la région de Toronto. D'après un rapport récent, les services de police de la région métropolitaine de Toronto estiment que 98 p. 100 des services d'hôtesses ne sont qu'une façade pour la prostitution. Sous le couvert d'entreprises légitimes, ces services acceptent même les principales cartes de crédit.

J'exhorte le ministre de la Justice (M. Crosbie) à modifier le Code criminel de manière à empêcher la publication de publicités aussi choquantes dans les *Pages Jaunes*.

• (1410)

Télé-Direct, la société éditrice des *Pages Jaunes* de l'annuaire de Toronto, devrait s'inspirer de l'exemple de Bell Canada. Ne laissons pas les prostituées se promener dans les *Pages Jaunes*.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, j'aimerais reprendre, si vous le voulez bien, les paroles du très honorable premier ministre (M. Mulroney) lors du dîner annuel de la Presse canadienne à Toronto, et je cite:

Nos objectifs ne se limitent pas à l'économie. Nous voulons enrayer les maladies et soulager la douleur et les souffrances qui affligent tant de gens chez nous et partout dans le monde.

Nous voulons parvenir à nourrir un monde affamé et entreprendre d'éliminer la pauvreté, l'oppression et le racisme partout sur notre planète.

Nous voulons voir un monde uni pour entreprendre l'exploration et la mise en valeur de l'espace. Nous voulons la fin de la course aux armements et l'instauration d'une paix durable.

Nous lançons une offensive nationale en vue de préparer notre pays à entrer dans le monde nouveau du XXIe siècle. Nous allons relever le défi, parce que nos enfants et notre pays ne méritent rien de moins.

Ce sont là des paroles qui méritent d'être diffusées partout à travers le Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA FAÇON DE TRAITER LES RECRUES SIKHES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les Canadiens de confession sikhe sont consternés d'apprendre que les Forces armées canadienne n'ont pas respecté les termes de l'accord de 1979 conclue avec la Commission canadienne des droits de la personne, accord qui permet aux militaires sikhs du Canada de poursuivre leurs pratiques religieuses.

Notre politique du multiculturalisme accorde pourtant à tous les Canadiens le droit de participer pleinement à toutes les activités de notre société, notamment à la défense de leur pays à titre de membres des Forces armées canadiennes. N'avons-nous pas une charte qui interdit toute discrimination religieuse? Notre société a le devoir d'assurer l'égalité des chances à tous nos concitoyens.

Pour faire respecter la politique en vigueur et en signe de bonne foi envers les communautés ethniques du Canada, j'espère que les représentants du ministère de la Défense nationale poseront des gestes concrets pour démontrer leur volonté de s'en tenir strictement à l'accord de 1979 en permettant aux recrues sikhes d'observer leurs croyances religieuses dans tous les aspects de la vie militaire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA MENACE D'IMPOSER UN DROIT DE DOUANE SUR LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CONSTRUCTION

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, le commerce entre le Canada et les États-Unis est créateur d'emplois. Une entente intensifiant les échanges avec notre principal partenaire commercial garantira la sécurité des emplois canadiens. La décision que le comité des finances du Sénat américain a prise en faveur du processus rapide de négociation avec le Canada est un pas de géant vers une intensification du commerce.

Le droit de douane de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre rouge canadiens, que recommande la Commission internationale du commerce des États-Unis, menace des emplois en Colombie-Britannique, plus particulièrement dans Mission—Port Moody, le centre de la production de bardeaux au Canada. Les négociations commerciales n'empêcheront pas entre-temps l'action classique contre les exportations canadiennes, mais elles vont en atténuer la menace. C'est de l'élément vital de l'économie de la Colombie-Britannique qu'il s'agit.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON CRITIQUE LES POLITIQUES DU PARTI LIBÉRAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, selon ce qu'on dit, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) aurait contesté toute l'idée des programmes universels. Ce n'est pas le premier revirement que nous voyons chez les députés libéraux. Nous ne savons pas quelle est la position du caucus libéral sur les essais des missiles de croisière. Nous ne savons pas quelle est sa position sur le libre-échange.

Il y a de nombreux domaines où l'on ne se demande pas où vont les libéraux, mais plutôt dans quel sens ils tournaillent. Les libéraux doivent répondre à la question.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ÉVÉNEMENT HISTORIQUE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il convient de féliciter le premier ministre (M. Mulroney). La libéralisation des échanges commerciaux avec nos voisins du Sud sera très avantageuse pour tous les Canadiens, surtout pour les habitants de ma province, l'Alberta. Rien que l'année dernière, pas moins de 85 p. 100 des exportations albertaines étaient destinées aux États-Unis. En Alberta, comme dans le reste du Canada, la libéralisation des échanges favorisera la croissance économique et l'embauche; elle accroîtra par ailleurs la compétitivité de nos entreprises sur le marché mondial et elle nous aidera à trouver des débouchés aux États-Unis.

C'est un événement historique. Les générations futures de Canadiens peuvent considérer que le gouvernement a maintenant pris notre destinée nationale en mains. Le Canada n'acceptera pas un marché désavantageux pour l'ensemble des Canadiens.

Je félicite le premier ministre et ses collègues les ministres d'avoir réussi à instaurer des négociations entre le Canada et les États-Unis sans devoir faire de concessions au préalable.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DANS LE MONDE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le dernier relevé des essais nucléaires donne la répartition suivante: Inde, 1; Chine, 29; Royaume Uni, 38; France, 129; Union Soviétique, 556; États-Unis, 759; au total, 1,512.

Le silence observé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet des derniers essais français et américains est plutôt éloquent. Tenons-nous toujours à faire interdire les essais nucléaires? Si oui, pourquoi restons-nous muets? A cause des négociations commerciales avec les États-Unis? Ou faut-il croire que, depuis les élections de 1984, la formulation d'une politique en matière d'essais nucléaires n'est plus du ressort d'Ottawa? Pourquoi le secrétaire d'État n'a-t-il pas dit un mot des trois derniers essais souterrains?

Nous nous considérons volontiers comme membre actif de la communauté mondiale. Par conséquent, le gouvernement du Canada ne peut rester indifférent à tout essai nucléaire et doit tenir compte des préoccupations des Canadiens.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA LETTRE DU PRÉSIDENT À UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. On vient de publier, à Washington, une lettre que Ronald Reagan a adressée au sénateur Packwood le 24 avril et qui dit notamment ceci:

> Au cours de la récente visite du premier ministre Mulroney, nous nous sommes entendus, lui et moi, pour essayer d'entamer des négociations commerciales bilatérales approfondies entre nos deux pays, sans condition préalable. Je pense que nous avons, d'un côté comme de l'autre, intérêt à entamer les négociations sans la moindre réserve.

Est-ce là la position du gouvernement? Le vice-premier ministre est-il d'accord à ce sujet avec le président Reagan? Reagan parle-t-il en son propre nom et au nom du premier ministre? Je voudrais que le vice-premier ministre dise exactement ce qu'il en est aux Canadiens, car si c'est le cas, comme le président Reagan l'a dit, ce n'est pas du tout ce dont il avait été question dans le cas de certains secteurs comme le Pacte de l'automobile, la commercialisation des produits agricoles et bien d'autres choses.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, de semaine en semaine, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur ont clairement énoncé le point de vue et la position du gouvernement à ce sujet. Je ne vois pas en quoi cela tracasse le député étant donné qu'on a souvent répondu à cette question.

LA DÉCLARATION DU NÉGOCIATEUR CANADIEN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Si c'est exact, j'en conclus que l'ambassadeur Reisman parlait au nom du gouvernement lorqu'il a déclaré à CTV News, le jeudi 23 avril:

> Les deux camps seront prêts à négocier toutes les questions qui seront mises sur le tapis. Autrement dit, tout sera négociable.

Il semble en effet que tout soit négociable. C'est ce qu'il faut conclure de ce qu'a déclaré le vice-premier ministre et de ce que l'ambassadeur Reisman a dit la semaine dernière.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le leader parlementaire de l'opposition veut bien poser une question, je me ferai un plaisir d'essayer d'y répondre.

LES MOTIFS JUSTIFIANT LES NÉGOCIATIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, dans sa lettre au sénateur Packwood, le président Reagan a déclaré ceci:

> Nous demeurerons entièrement libres de recourir aux solutions commerciales approuvées multilatéralement.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. À quoi sert-il de conclure un accord commercial général avec les États-Unis si ces derniers peuvent continuer à imposer des droits compensateurs sur nos exportations dans certains secteurs tels que le bois d'oeuvre et le poisson ou même certains aciers? Les États-Unis ne veulent pas que nous imposions de conditions préalables alors qu'ils le font de leur côté. En quoi est-ce équitable pour les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une fois de plus, le parti libéral interprète de travers la lettre du président. Cette lettre est suffisamment éloquente. N'importe quel Canadien intelligent la comprendra. Les députés cherchent à susciter des craintes injustifiées.

LES DROITS COMPENSATEURS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les droits compensateurs constituent l'une des principales armes que les États-Unis ont utilisées pour restreindre les importations de produits étrangers sur leur marché. Les États-Unis imposent ces droits à Israël, malgré l'accord de libre-échange conclu entre les deux pays. Le gouvernement peut-il nous assurer que si nous concluons une entente de libre-échange avec les États-Unis, des clauses spéciales seront prévues pour interdire l'application de droits compensateurs à l'égard des marchandises canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question des droits compensateurs est au coeur de ces négociations. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous voulons participer à des négociations avec les États-Unis. Je pensais que tout le monde l'avait compris.

[*Français*]

LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LES DROITS COMPENSATEURS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas refuser de clarifier sa position sur l'utilisation des droits compensateurs par les États-Unis.

Je veux demander encore une fois au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: Est-ce la position du gouvernement canadien de laisser les États-Unis utiliser les droits compensateurs en guise de représailles dans un accord de libre-échange avec notre pays? C'est une question fondamentale à laquelle nous devons avoir une réponse?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les questions de *countervail* sont au coeur des négociations. C'est une question bien négociable. Cela était clair dès le début et cela demeure la situation.

• (1420)

[*Traduction*]

LA LETTRE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est là le point important. Permettre aux États-Unis de nous menacer continuellement d'imposer des droits compensateurs pendant que les entretiens se déroulent, c'est un peu comme laisser la guerre se poursuivre pendant que l'on discute d'un cessez-le-feu.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Permettez-moi de poser la question.

M. le Président: A l'ordre. La question, je vous prie.

M. Langdon: Que cela leur plaise ou non, c'est la vérité. Le ministre est-il au courant de la lettre que le président Reagan a envoyée aux sénateurs qui l'ont soutenu la semaine dernière et où il promet d'imposer des droits compensateurs? Le ministre est-il disposé à dire au président ce qu'il vient de dire à la Chambre, à savoir que ces droits sont au coeur des négociations et qu'ils ne doivent pas être imposés pendant la durée des entretiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis au courant de cette lettre. D'après ce qu'a dit le député, il ne l'a pas lue. Pour répondre à l'autre partie de sa question, je voudrais paraphraser un philosophe américain célèbre en disant au député qu'une négociation n'est pas finie tant qu'elle n'est pas finie.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Monsieur le Président, une guerre non plus n'est pas finie tant qu'elle n'est pas finie.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Ce n'est pas l'objet des discussions. Il ne s'agit pas de négociations sans conditions préalables mais plutôt de la tactique de la «terre brûlée» dans laquelle le gouvernement nous entraîne.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROTESTER

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, étant donné que ces menaces vont continuer, le gouvernement va-t-il protester auprès du président Reagan et obtenir sa promesse que les États-Unis ne menaceront pas d'imposer des droits compensateurs à nos producteurs pendant toute la durée des négociations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si nous pouvions empêcher la menace des droits compensateurs avant la tenue des négociations, ces dernières seraient inutiles.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je me demande dans quel monde imaginaire le député et le NPD vivent. Dans la réalité, nous sommes confrontés à de très graves menaces, et notamment les droits compensateurs, de la part des États-Unis. Nous comptons conclure des ententes commerciales qui offriront des garanties aux Canadiens contre certaines de ces menaces. Voilà l'objet des négociations.

Le NPD, pour des raisons idéologiques, s'est opposé dès le début aux initiatives visant à garantir des emplois pour les Canadiens. S'il veut adopter cette position, c'est très bien. Cependant, il devrait avoir un peu plus les pieds sur terre, contrairement à son habitude.

M. Langdon: En réalité, le gouvernement a cherché à embrouiller toute cette question.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement admettra maintenant que ce n'est pas un lancement sans bavure, mais un lancement plein d'erreurs?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes—et je m'excuse pour la qualité de mon français de High River—mais nous sommes ici engagés dans une négociation sans condition préalable pour réaliser des bénéfices concrets pour les Canadiens.

[*Traduction*]

L'ACCORD CONCLU ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET ISRAËL

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. N'est-il pas exact que le seul accord de libre-échange jamais conclu par les États-Unis avec un autre État souverain est celui signé avec Israël? Dans cet accord, les État-Unis ont refusé de renoncer aux droits compensateurs. Pourquoi les Canadiens s'attendraient-ils à ce que le gouvernement américain traite le Canada différemment?

• (1425)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les États-Unis et Israël ont effectivement signé un accord. Nous cherchons à conclure une autre sorte d'accord avec les États-Unis. Si ce qui est offert au terme des négociations n'est pas pour le plus grand avantage du Canada alors, naturellement, notre gouvernement ne l'acceptera pas. Étant donné la menace qui pèse sur l'emploi au Canada et sur notre sécurité, nous pensons avoir le devoir d'entreprendre des négociations qui peuvent assurer aux Canadiens un meilleur avenir, et c'est ce que nous faisons.

LES DROITS COMPENSATEURS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que tout accord commercial canado-américain qui n'exclurait pas le recours aux droits compensateurs serait inacceptable pour le Parlement canadien et le peuple canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai dit à plusieurs occasions que la question des droits compensateurs est au centre des négociations. C'est une des raisons pour lesquelles nous voulons traiter avec les États-Unis. C'est clair depuis le début.

LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CONSTRUCTION CANADIEN

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Des dizaines de milliers d'emplois risquent de disparaître en Colombie-Britannique si l'industrie du bois de construction doit réduire ses activités, et pourtant, aux États-Unis, le représentant commercial a déclaré que cette question serait réglée d'ici à quelques semaines. Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il n'y aura pas de pourparlers sur le bois de construction préalables aux négociations sur le libre-échange et que le Canada ne vendra pas, en fait, ne trahira pas les intérêts de la Colombie-Britannique et l'industrie canadienne du bois de construction?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a pas très longtemps, à la Chambre, on nous a demandé de garantir que les pourparlers sur le bois de construction seraient distincts des négociations avec les États-Unis. Et voilà maintenant qu'on nous demande de discuter du bois de construction dans l'abstrait. Le NPD doit cesser de vivre dans un monde imaginaire et faire face à la réalité du monde moderne.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu et il n'y a pas de quoi rire. Je souhaiterais que le ministre en vienne aux faits et qu'il garantisse à la Chambre que les pourparlers sur le bois de construction ne seront pas distincts des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Peut-il nous assurer que le gouvernement n'entend pas brader par anticipation l'industrie canadienne du bois de construction afin de faciliter les négociations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, notre gouvernement n'a nullement l'intention de trahir en aucun temps les intérêts de l'industrie canadienne du bois de construction.

* * *

LE TERRORISME

LES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE—LES ENQUÊTES DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Au cours de la fin de semaine, j'ai participé à une conférence sur le terrorisme qui a eu lieu au collège militaire. Ce n'est pas de là que je tiens ce pansement.

Des voix: Oh! Oh!

M. le Président: A l'ordre. La Chambre devrait faire preuve d'un peu plus de bienvaillance et permettre au député de poser sa question.

M. Kaplan: Monsieur le Président, certains participants ont fait des déclarations au sujet des menaces qui pèseraient sur le Canada, et le solliciteur général a manifesté publiquement son désaccord à ce sujet. Ce matin, il a annoncé qu'il enverrait des membres de la GRC ou du SCRS pour interroger ces personnes. Le ministre ne voit-il pas dans ce geste une forme d'intimidation qui pourrait nuire à la libre discussion des questions de sécurité?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, d'abord je suis heureux que le député soit de retour sain et sauf. Comme le député l'a laissé entendre dans le préambule de sa question en disant qu'il avait pris la parole à la conférence, la qualité de la participation n'a pas été égale tout au long de la fin de semaine. Malheureusement, certains propos ont reçu beaucoup d'attention. Je crois que le député pourrait me reprocher de ne pas enquêter sur certaines informations, par exemple le fait qu'Expo 86 serait la cible des terroristes, qu'un grand nombre de membres de la bande de Baader-Meinhof seraient au Canada et que le mouvement d'action directe serait très présent au Canada. Si le gouvernement négligeait de confirmer ou d'infirmer ces affirmations en tentant de vérifier les sources, le député m'accuserait sûrement de ne pas prendre mes responsabilités au sérieux.

• (1430)

L'ANNONCE DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre peut bien vérifier certaines affirmations qui ont été faites à la conférence, mais de là à annoncer publiquement, comme il l'a fait, que des membres de la GRC et du Service du renseignement de sécurité iront interroger les personnes en cause, c'est une tout autre affaire. Le ministre admettra-t-il qu'il s'y prend mal et qu'il ne sert pas la liberté d'expression en annonçant que ces personnes seront interrogées pour avoir exprimé leur point de vue?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais pouvoir dire que je m'attendais à mieux de la part du député. Hélas, il a été simplement égal à lui-même.

Je lui signale que je n'ai pas dit à la presse que j'enverrais des policiers interroger des personnes dont je n'approuve pas les vues. Sinon, le député aurait déjà reçu de la visite.

M. le Président: A l'ordre.

M. Tobin: Le benjamin du cabinet qui se mêle de pontifier.

M. Gauthier: Ça mérite la porte.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ATTITUDE DES ÉTATS-UNIS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours des entretiens qu'ils ont eus la semaine dernière avec de hauts fonctionnaires du ministère américain de l'Agriculture pour discuter des effets du *Farm Bill*, douze députés canadiens ont pu apprendre quelle allait être l'approche américaine aux pourparlers sur le libre-échange. Comme de très hauts fonctionnaires du ministère américain de l'Agriculture nous ont dit que le Canada recevrait le message «tout comme les Libyens ont reçu le leur», comment le Canada entend-il réagir à cette attitude pour le moins arrogante de la part des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait allusion à une conversation qui, prétend-il, aurait eu lieu en mon absence avec de hauts fonctionnaires américains. S'il veut savoir quelle est la position du gouvernement à l'égard du *Farm Bill* américain, je lui dirai que nous avons maintes fois précisé et nous n'allons pas cesser de préciser que nous croyons que le *Farm Bill* américain, allié à la guerre commerciale qui est en train de se dessiner dans le secteur agricole entre la Communauté européenne et les États-Unis, menace très gravement les intérêts de l'agriculture canadienne. Nous nous proposons de défendre cette position en général et en particulier, surtout en ce qui concerne les marchés traditionnels des céréales canadiennes.

LA POSITION DU CANADA

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, les Américains ont pris la peine de préciser que les problèmes que leur posent quatre secteurs spécifiques, soit ceux du bois, du porc, de la pomme de terre et de la bière, devaient être réglés à leur satisfaction avant que des négociations sérieuses . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Althouse: Quelle est la position de notre gouvernement face à ce qui semble être la nouvelle attitude du gouvernement américain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suppose que le député s'est entretenu avec ces personnes avant que le Sénat américain ne se prononce, la semaine dernière. Le député parle de conditions à satisfaire avant que les négociations ne commencent. Il saura que les négociations ont débuté et cela, sans condition préalable aucune.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES TOXIQUES—L'INTERDICTION DE DISTRIBUER LA BROCHURE *STORM WARNING*

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, j'adresse ma question à son secrétaire parlementaire. On a publié aujourd'hui un rapport disant que de nouvelles formes de précipitations, dites toxiques, toucheraient notre santé en contaminant la chaîne alimentaire. Ce rapport confirme les constatations qui figuraient dans une brochure d'Environnement Canada intitulée *Storm Warning*, que le ministre a interdite en décembre dernier sous prétexte qu'elle n'était pas factuelle. Le ministre reconnaîtra-t-il la vérité et lèvera-t-il l'interdiction de distribution de cette publication?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la publication en question contenait beaucoup de renseignements qui, pour l'essentiel, étaient connus d'Environnement Canada depuis longtemps. Nous avons retiré cette publication parce que le ministre et le ministère de l'Environnement estimaient que l'information publique devait être basée sur les renseignements les meilleurs et les plus factuels dont on dispose. C'est une position que nous maintiendrons.

Questions orales

LA POLITIQUE CONCERNANT LES PUBLICATIONS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire accepterait-il de présenter des instances au ministre pour le convaincre de lever cette interdiction, qui musèle les scientifiques d'Environnement Canada, et de laisser le ministère publier et distribuer ses publications?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le député de Davenport et critique libéral de l'Environnement, regarde les directives concernant les activités des fonctionnaires, il s'apercevra que le gouvernement et le ministre n'agissent pas différemment de la façon dont il agissait quand il était ministre, et nous nous assurons que les renseignements publics soient communiqués, par l'intermédiaire de l'administration, de la façon la plus factuelle et la plus responsable possible.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA MISE À PIED PERMANENTE POSSIBLE DE 167 EMPLOYÉS À L'USINE DE LA NORTHERN TELECOM À AYLMER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale concernant la mise à pied permanente de 167 employés à l'usine de la Northern Telecom à Aylmer qui aura lieu samedi. Le gouvernement est-il content d'accepter qu'une importante compagnie canadienne mette ses employés à pied à Aylmer en même temps qu'elle transfère le travail à l'usine jumelle en Georgie aux États-Unis? Ou le gouvernement est-il prêt à intervenir pour assurer que des travailleurs canadiens puissent continuer à fabriquer des produits développés au Canada, ici au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, tout ce que je puis répondre au député, c'est que je prends note de sa question et que, dès cet après-midi, je me renseignerai.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, les représentants syndicaux de ces travailleurs ont tenté en vain d'obtenir un entretien avec le ministre, par l'intermédiaire de la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) et du cabinet du ministre. Acceptera-t-il de les recevoir avant les licenciements prévus pour le 3 mai, étant donné qu'il y a déjà eu 450 mises à pied à l'usine d'Aylmer ces derniers mois, soit un nombre supérieur à celui de la raffinerie Gulf?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je vais, je le répète, m'occuper de cette question dès cet après-midi.

L'AGRICULTURE

LE *FARM BILL* DES ÉTATS-UNIS—LES INSTANCES DU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. On s'est servi du programme de promotion des exportations prévu dans le cadre du *Farm Bill* des États-Unis pour priver le Canada de ventes de blé et d'autres produits à la Syrie, à l'Algérie et peut-être à d'autres pays dans un proche avenir. Cette mesure américaine est, somme toute, une tentative fort bien orchestrée pour nous intimider avant le début des négociations sur le libre-échange. Quelles instances le ministre a-t-il faites auprès du gouvernement des États-Unis depuis une semaine ou deux pour s'assurer que de telles pratiques rapaces ne se répètent pas pendant toutes la durée d'application de ce regrettable *U.S. Farm Bill*?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député a soulevé une question très grave. Il devrait savoir que nous en avons parlé au gouvernement américain, non pas au cours des deux dernières semaines, mais dès juin dernier lorsque le programme BICEP a été annoncée pour la première fois. Nous avions obtenu alors l'assurance des États-Unis que cette mesure ne viserait pas les débouchés canadiens.

Le député a fait allusion à l'Algérie. Il ne doit pas oublier qu'au cours des 10 dernières années, le volume de nos ventes de grains à ce pays a beaucoup varié; par exemple, elles sont passées de 335 millions de tonnes en 1978-1979 à 813 millions en 1984-1985. Elles ont donc fluctué selon l'année et les conditions de vente alors que le programme BICEP n'était pas en vigueur.

LES CONSÉQUENCES POUR LE CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Si le Canada ne figurait pas parmi les prétendus délinquants visés par cette mesure de représailles qu'est le *U.S. Farm Bill*, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi les Américains ont changé d'idée en recourant à de telles pratiques contre le Canada? Qu'est-ce qui les a fait changer d'idée?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr qu'ils aient changé d'idée. Le député ne devrait pas oublier que la Commmission canadienne du blé a vendu du grain à plus de 60 pays l'an dernier. Et pour la première fois cette année, nous exportons du blé de semence vers la Corée du Sud qui a toujours été la chasse gardée des États-Unis.

Je crois que si le député veut bien faire la part des choses concernant nos marchés, il conviendra avec moi que la Communauté économique européenne est le principale contrevenant. Nous lui vendions près de 3 millions de tonnes de grain. L'an dernier, nous avons exporté un petit peu plus de un million de tonnes vers la CEE. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est ce qui se passe entre la Communauté économique et les États-Unis, et non pas seulement la façon dont les Américains se comportent.

• (1440)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONTRAT DE RAVITAILLEMENT D'AIR CANADA—LA RÉDUCTION DES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS D'UNE SOCIÉTÉ

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Récemment à Montréal, la *Consolidated Aviation Fueling and Services* a dû réduire de 67 p. 100 les avantages sociaux de ses employés afin de pouvoir soumettre une offre concurrencielle à Air Canada pour le ravitaillement des avions aux aéroports de Dorval et de Mirabel. Le ministre est-il au courant de cet important problème et si oui, a-t-il l'intention d'y remédier?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude du député. Il fait allusion aux appels d'offres utilisés par tous les ministères pour s'assurer les services les plus économiques possibles. Dans certains cas, l'appel de nouvelles offres a forcé les sociétés qui détenaient les contrats jusque là à présenter des offres plus basses. Tous peuvent présenter des offres. Il n'y a rien d'anormal à ce procédé. Je sais qu'on y a recours. C'est le meilleur moyen d'utiliser l'argent des contribuables d'une façon efficace et économique.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE AU YÉMEN DE FARINE AMÉRICAINE SUBVENTIONNÉE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Vendredi dernier, j'ai signalé à la Chambre que les Américains vendaient du blé à l'Algérie grâce à des subventions masssives. J'ai maintenant une liste de plusieurs autres pays qui profitent de ces subventions américaines. Le ministre sait-il qu'en janvier ou février, il y a quelques mois à peine, les Américains ont vendu de la farine au Yémen à $168 la tonne grâce à une subvention de $123 la tonne? S'il est au courant, peut-il nous dire comment nos agriculteurs pourraient bien soutenir pareille concurrence? Le gouvernement est-il maintenant disposé à offrir un paiement d'appoint de sorte que les agriculteurs de l'Ouest puissent rester dans l'agriculture?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous sommes au courant de ce genre de subventions. Le député devrait également savoir que grâce à la bonne réputation du Canada et à l'intervention de la Commission canadienne du blé, nous avons réussi à conclure l'an dernier le premier accord à long terme avec l'Égypte. Le député devrait savoir également qu'au milieu du mois dernier, à la mi-mars, la Communauté européenne subventionnait l'orge à raison de $151 canadiens la tonne, et le blé à raison de $131 canadiens la tonne. Les Européens subventionnent eux aussi massivement leurs exportations. Si le député veut savoir qui subventionne le plus, ce sont encore une fois, à mon avis, les Européens qui sont les grands coupables.

M. Nystrom: Eh bien, cela nous fait maintenant deux coquins.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNONCER LE VERSEMENT D'UN PAIEMENT D'APPOINT AUX AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Le ministre sait-il que la liste en ma possession énumère des subventions à des pays comme l'Égypte, la Turquie, les Philippines, le Zaïre, l'Irak et le Maroc en plus de l'Algérie et du Yémen? Si le ministre est au courant, m'accordera-t-il maintenant que le temps est venu d'accorder un paiement d'appoint aux agriculteurs de l'Ouest? Le ministre répondra-t-il à cette question bien précise?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous avons la même liste. Je me tiens informé jour après jour de ce qui se passe. Nous ne manquons pas non plus une occasion de faire connaître nos préoccupations aux Américains. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre soulèvent eux aussi ces questions. Nous faisons ce que nous jugeons convenable dans les circonstances, mais nous nous y prenons de telle façon que nous puissions continuer à discuter non seulement avec les Américains mais aussi avec les Européens. A propos d'un paiement d'appoint, j'ai déjà dit que les efforts que nous déployons pour remédier aux problèmes agricoles nous paraissent substantiels, et, comme l'a dit le premier ministre, nous aimerions faire davantage dans les limites de nos moyens financiers.

LA MENACE QUE FONT PESER LES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Il y a un an et demi, le ministre s'en souvient certainement, le premier ministre a annoncé aux Canadiens qu'ils pouvaient parier jusqu'à leur dernier dollar que lorsque les Américains commenceraient à exercer des pressions protectionnistes un peu partout dans le monde, le Canada ne serait pas visé. Compte tenu de la déclaration qu'il vient de faire, selon laquelle le Canada est très sérieusement menacé par les États-Unis, le ministre peut-il nous dire si le premier ministre vivait dans un monde imaginaire l'an dernier quand il a tenu de tels propos? Ou bien le ministre a-t-il suffisamment saboté les négociations que la situation qui n'était nullement menaçante à l'époque est devenue très précaire en l'espace d'un an?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait pertinemment qu'il rapporte hors contexte les propos du premier ministre.

M. Tobin: Monsieur le Président, la stupidité et la désinvolture avec lesquelles le ministre traite cette affaire grave sont . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Seulement la question.

LA TENEUR DES NÉGOCIATIONS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le président des États-Unis a déclaré dans sa lettre au sénateur Packwood que tout serait matière à négociation. Est-ce qu'il faut entendre par là que la culture canadienne et les programmes canadiens de développement régional seront eux aussi négociés? C'est l'un ou l'autre. Donnez-nous une réponse honnête.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je rappelle tout d'abord au député qu'il est de son devoir à l'égard de la Chambre de veiller à faire des citations complètes lorsqu'il rapporte les propos de ministres ou de n'importe qui d'autre, s'il veut qu'on le prenne au sérieux. Ensuite, le gouvernmeent du Canada a expliqué très clairement que les questions qui ne sont pas de nature commerciale, telles que les questions ayant trait à notre culture, nos programmes de développement industriel et nos programmes d'assurance-chômage ne sont naturellement pas visés par les négociations relatives aux échanges. Seules les questions commerciales le sont.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LA SITUATION DE JOURNALISTES CANADIENS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il nous préciser ce qu'il est advenu des deux Canadiens qui ont été détenus par l'armée salvadorienne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si on me donne un instant, je serai heureux de le faire. Il s'agit d'une question sérieuse que j'apprécie. Deux Canadiens ont été arrêtés le lundi 24 avril, alors qu'ils se rendaient à Lempa, dans la province de Chalatenango, zone de guerre déclarée, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation ou les permis spéciaux voulus. Depuis lors, ils ont été libérés, le 24 avril et, sauf erreur, ils poursuivent leur reportage journalistique sur les réfugiés de guerre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES TOXIQUES—LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire. Elle porte une fois de plus sur l'étude publiée aujourd'hui par la Fondation canadienne de recherche du droit de l'environnement au sujet de toute la question des pluies acides. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous préciser si la nouvelle Loi sur les contaminants de l'environnement proposée règlera ce problème et fera bel et bien disparaître la menace que les pluies acides posent pour la santé des Canadiens?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ni le ministère ni le ministre n'ont jusqu'à maintenant eu le temps de bien analyser le rapport qui a été publié aujourd'hui. Cependant, on y parle des choses sur lesquelles nous nous penchons depuis un an et demi ou plus au ministère de l'Environnement en vue d'y trouver des solutions. La question essentielle, c'est la gestion de nos produits chimiques toxiques du «berceau» à la «tombe», si l'on peut dire, à partir de leur fabrication jusqu'à leur destruction définitive. Cela doit certainement être prévu dans la nouvelle Loi sur les contaminants de l'environnement et la nouvelle Loi sur la protection de l'environnement que nous envisageons à l'heure actuelle.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA LETTRE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—LE COÛT DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Dans sa lettre au sénateur Packwood, le président Reagan dit, en substance, qu'on veillerait à ce que le régime issu des négociations traite de façon comparable les investissements américains et canadiens et les droits de propriété intellectuelle dans les deux pays. Le président veut-il dire qu'il s'attend que le gouvernement du Canada cède au puissant lobby des fabricants de produits pharmaceutiques américains? Et est-ce que cela veut dire que la politique qui fait actuellement économiser 200 millions de dollars par année aux Canadiens sur les médicaments d'ordonnance va changer et que les Canadiens vont payer des prix plus élevés après les pourparlers?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à l'instar de la plupart des gens objectifs, j'interprète cette partie de la lettre du président au sénateur Packwood comme l'affirmation des objectifs américains. Le Canada a sur certaines de ces questions, y compris les investissements, des objectifs différents. Le président des États-Unis a naturellement le droit de défendre ses objectifs comme nous les nôtres.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Si cela veut dire que les Canadiens vont continuer de payer les médicaments d'ordonnance bon marché, et comme on vient de donner le feu vert aux pourparlers, le ministre va-t-il présenter un projet de loi afin que nous sachions ce qu'il en est et que nous puissions garantir aux Canadiens que les faibles prix des médicaments d'ordonnance seront protégés?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je pense que lorsque le gouvernement aura arrêté sa décision, il nous fera plaisir, par l'entremise de cette Chambre, d'en faire l'annonce publiquement.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE PROJET DE CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le ministre le sait, en 1984, la dernière annnée pour laquelle nous avons des statistiques, un travailleur canadien sur neuf a été gravement blessé au travail. En juin 1984, nous avons adopté un projet de loi prévoyant la création d'un conseil consultatif sur l'hygiène et la sécurité au travail. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas instauré cette commission?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, en promulguant des modifications aux dispositions de la Partie IV du Code canadien du travail concernant la santé et la sécurité professionnelles, on a remis à plus tard la décision d'instaurer un conseil consultatif. J'ai dit au Congrès du travail du Canada et à la Fédération des travailleurs qu'il fallait avant tout créer des comités, mettre en application le nouveau code, le faire comprendre et l'instaurer au travail. De cette façon, il peut faire le travail prévu par les règlements et la législation, c'est-à-dire réduire les pertes de temps et sauver la vie de travailleurs canadiens.

• (1450)

La mise en application du Code est la priorité absolue du gouvernement. Le conseil consultatif sera instauré à une date ultérieure.

ON DEMANDE L'INSTAURATION IMMÉDIATE DU CONSEIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Le ministre sait-il que lorsque ses fonctionnaires ont comparu devant le comité, la semaine dernière, ils ont dit que si le gouvernement avait fait marche arrière, c'est parce qu'il voulait économiser de l'argent? Ce n'était pas pour des raisons de priorités mais pour faire des économies. Et la vie des travailleurs? Pourquoi ne pas instaurer le conseil consultatif tout de suite? Le projet de loi est adopté depuis deux ans.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député avait manifestement une question supplémentaire à poser avant d'avoir entendu la réponse à sa première question.

Nous tenons à instaurer le nouveau code au travail avant toute autre chose, pour permettre aux travailleurs et aux travailleuses de le comprendre et de profiter des changements qu'il contient. Le député ne comprend pas qu'un conseil consultatif donne des conseils. Les comités qui seront établis sur les lieux de travail seront des comités d'entreprise chargés de prendre des mesures d'ordre pratique pour prévenir les accidents de travail. Le député devrait le comprendre. La plupart des travailleurs le comprennent bien.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LA SURVEILLANCE DE L'EXAMEN DES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La population a certes bien accueilli l'examen de quelque 1,000 projets et programmes qu'a réalisé le groupe de travail Nielsen, dans le but de découvrir des causes de gaspillage et d'inefficacité. Puisque les solutions et recommandations ont toutes été renvoyées aux comités compétents, comment s'effectuera maintenant la surveillance? A-t-on fixé une date à laquelle il faudra remettre les réactions aux conclusions du groupe de travail?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les rapports ont effectivement été renvoyés aux comités concernés. Il appartient maintenant aux ministres de surveiller le cheminement du travail.

De plus, le président du Conseil du Trésor, le président du groupe de travail et moi-même verrons à ce que tout se déroule dans l'ordre, afin de tirer le maximum de ces excellents rapports.

* * *

L'ÉNERGIE

L'EXPLORATION SOUS-MARINE AU LARGE DES CÔTES DE TERRE-NEUVE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La semaine dernière, des hommes d'affaires terre-neuviens ont convoqué une conférence de presse pour évoquer les pertes d'emplois, le gaspillage d'investissements et la mauvaise posture des entreprises oeuvrant au large des côtes. Ils ont réclamé du gouvernement qu'il collabore dès maintenant avec ce secteur d'activité en vue de trouver sans tarder les solutions dont, estiment-ils, ils ont absolument besoin. Le gouvernement compte-t-il donner suite à leur demande et, dans l'affirmative, quand va-t-il agir?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Bien sûr que oui, monsieur le Président. Le député ne peut certes pas ignorer que le ministre des Pêches et des Océans se trouve aujourd'hui même dans la région de l'Atlantique, à Saint-Jean, où il doit justement s'entretenir avec ses homologues provinciaux des problèmes qu'ils éprouvent, dans le but d'y remédier.

Questions orales

LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT DU CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je ne parlais pas des pêches mais bien du pétrole au large des côtes et du sort d'Hibernia. Le vice-premier ministre sait fort bien qu'il n'y a plus d'avenir pour l'exploration sous-marine à moins que le gouvernement ne propose des encouragements. Est-il disposé à le faire afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du Canada et de protéger les emplois des Terre-Neuviens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement s'occupe sans cesse des difficultés avec lesquelles sont aux prises les diverses régions. Le député doit lui-même admettre que le gouvernement, qui n'est au pouvoir que depuis dix-huit mois, a déjà fait énormément de progrès pour rétablir un meilleur équilibre régional.

* * *

LES MINES

LA FERMETURE DE LA MINE GRIFFITH—L'INVITATION FAITE AU MINISTRE LE PRIANT DE VISITER EAR FALLS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a-t-il accepté l'invitation, que je lui ai transmise à la Chambre il y a deux semaines, du Ear Falls Action Committee, qui le prie de venir visiter la région de Ear Falls et de Red Lake afin de se rendre compte par lui-même des possibilités d'emploi qu'offre la région maintenant que la mine Griffith est fermée de façon permanente?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que j'ai examiné la question. J'en ai parlé à plusieurs reprises à la Chambre. S'il a de nouveaux renseignements à porter à mon intention, je me ferai un plaisir de l'écouter.

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DANS LA RÉGION

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en refusant cette invitation, le ministre veut-il faire comprendre à la Chambre et aux citoyens de Ear Falls qu'il s'en tient aux renseignements inexacts et trompeurs qu'il a donnés, ici même, au sujet des perspectives d'emploi de la région?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec la façon dont le député a formulé sa question. Je le répète, s'il conteste les renseignements que j'ai présentés à la Chambre, je me ferai un plaisir de l'écouter.

DÉFI 86

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—LES PROJETS COMMUNAUTAIRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Emploi et de l'Immigration, quel qu'il soit. Dans quelques semaines, les étudiants de tout le pays termineront leurs examens et chercheront du travail. Au sujet du programme Défi 86, programme d'emploi d'été des étudiants, pourquoi le gouvernement impose-t-il des quotas faibles et immuables aux projets communautaires, visant à aider les personnes âgées, les handicapés et les pauvres, alors que dans bon nombre de localités, ces projets sont les plus nombreux et les meilleurs? Pourquoi ces quotas?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je prends note de la question du député, que je communiquerai à la ministre responsable.

A l'instar de ses collègues, le député connaît l'intégrité de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et son aptitude à orienter les programmes vers les groupes les plus aptes à utiliser les fonds de manière à assurer des emplois satisfaisants pendant l'été. Je suis sûr que le député ne sera pas déçu par le programme Défi 86.

LA RÉACTION DES ÉTUDIANTS AUX PROJETS SANS BUT LUCRATIF

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, bien des gens sont déjà déçus car de bons projets ont été rejetés. Le ministre du travail peut-il communiquer également la question suivante à la ministre? Pourquoi le gouvernement ne tient-il pas compte de l'évaluation faite par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du programme Défi 85, selon laquelle les étudiants ont mieux réagi aux projets sans but lucratif qu'aux autres? Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas les recommandations du rapport d'évaluation et n'instaure-t-il pas des quotas plus souples à l'égard des projets communautaires?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je tiens à dire au député qu'en vertu du programme Défi 86, près de 1,413 étudiants ont été recrutés. Dans le cadre du programme d'emploi d'été normal, 9,471 étudiants ont trouvé un emploi. En vertu des programmes d'emploi des jeunes pour l'été 1985-1986, près de 4,000 étudiants ont été recrutés à des postes provisoires. Près de 3,400 d'entre eux sont inscrits à des cours de formation à l'intention des jeunes.

Le député doit admettre que ces statistiques sont impressionnantes. La ministre n'est pas satisfaite, mais elle prendra plus de mesures l'an prochain—je puis le garantir—que le gouvernement précédent n'en a prises les quatre dernières années où il était au pouvoir.

L'ENVIRONNEMENT

LES LACS RIDEAU—LA DEMANDE DE PERMIS EN VUE D'INSTALLER DES BATEAUX AMÉNAGÉS EN MAISON D'ÉTÉ

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, j'adresse ma question au secrétaire parlementaire du ministre. Le secrétaire parlementaire est conscient que les propriétaires de résidence secondaire, les plaisanciers et les agriculteurs du système des lacs Rideau s'opposent de façon générale à la délivrance de permis pour des terrains riverains à l'entreprise Three Buoys, qui vend des bateaux aménagés en maisons d'été. Samedi, à Perth, plus de 500 personnes ont signé une pétition pour s'opposer à ce projet. Le secrétaire parlementaire peut-il assurer à la Chambre qu'aucun permis ne sera délivré avant qu'une analyse complète et détaillée n'ait été faite des graves questions que ce projet soulève pour l'environnement et la navigation?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous remercions le député pour l'attention constante qu'il porte à cette question, laquelle a soulevé beaucoup d'intérêt parmi les propriétaires de résidence secondaire de l'endroit et des localités de la région. La municipalité de North Burgess étudie cette proposition depuis quelque temps. Elle a fait au ministère de l'Environnement des recommandations que le ministre est en train d'étudier.

Je peux assurer au député que si ce projet se réalise ou que des permis sont accordés, cela n'ira pas sans des lignes directrices et des conditions très strictes. Toute activité sera évaluée à la lumière d'une proposition dont le ministre a été saisi et qui sera soumise à la communauté pour s'assurer que tous les points de vue sont parfaitement compris.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉFI 86—LES DONNÉES RELATIVES AUX EMPLOIS CRÉÉS POUR LES ÉTUDIANTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de la période des questions, le ministre du Travail (M. McKnight) a cité un document. L'information semblait fort intéressante. Je me demande s'il pourrait déposer ce document. Je crois qu'une disposition du Règlement oblige un ministre à déposer tout document qu'il a cité à la Chambre des communes.

• (1500)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que ce document contient des données si formidables qui font ressortir le travail magnifique accompli par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) que j'en remettrai volontiers au député autant de copies qu'il en voudra.

M. le Président: A l'ordre.

M. Ouellet: Il a dit oui. Allez-y, déposez-le.

M. le Président: A l'ordre.

M. McKnight: Le député pourra l'avoir quand il voudra.

M. Ouellet: Donnez-le-nous. Déposez-le.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je demander au ministre s'il utilisait un document ou des notes officiels du gouvernement?

M. McKnight: Monsieur le Président, je consultais des notes que m'a remises le vice-premier ministre (M. Nielsen). On me dit qu'elles ne sont probablement pas officielles.

M. le Président: L'usage à cet égard n'a pas changé.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Murphy (p. 12683).

M. le Président: A l'ordre. Lorsque la séance a été suspendue, il restait six minutes de la période des questions et observations.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député qui est intervenu au nom du parti libéral. Dans cette dernière intervention et dans d'autres, il s'est beaucoup inquiété du fait que la province de Québec ne bénéficie pas du financement à 95 p. 100 qu'elle croit lui avoir été promis par le premier ministre (M. Mulroney) au cours de la dernière campagne électorale. Le député ne conviendra-t-il pas aussi que si la province de Québec éprouve ce problème, c'est parce que le gouvernement libéral précédent a modifié toute la structure du financement des programmes établis en 1981 et en 1982 et qu'il a ainsi réduit le montant qui est alloué au Québec de même que ceux qui sont alloués à d'autres provinces?

Si je puis me permettre de résumer ma question au député, qui ne semble pas se rendre compte que je m'adresse à lui . . .

M. Gauthier: C'est le bruit qui le distrait. Silence!

M. Murphy: Le député ne conviendra-t-il pas que si le Québec et d'autres provinces subissent une réduction, c'est que le gouvernement libéral précédent a réduit les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire, de santé et de péréquation?

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, le projet de loi C-96 ne touche pas à la formule de péréquation comme telle, mais si le député veut en causer, je n'y verrais pas d'objection du tout.

Voyez-vous, des élections ont eu lieu le 4 septembre 1984 et si le parti qui formait le gouvernement antérieurement a commis des erreurs, j'imagine que la population a porté un jugement. Et c'est à partir de cela, je crois, qu'il nous faut regarder l'action du gouvernement.

Lorsque le projet de loi C-39 a été adopté l'an dernier concernant la péréquation, le gouvernement avait refusé de prolonger la formule de garantie du paiement transitoire qui existait dans la Loi sur les accords fiscaux de 1977, telle qu'adoptée en 1981-1982.

Soulevant cette question des paiements de péréquation et de l'injustice que nous croyons que cela causait au Québec, nous avons posé des questions au ministre des Finances (M. Wilson), à la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) et, dans des réponses qu'on retrouve dans le compte rendu des *Débats* de la Chambre des communes, au mois d'avril 1985, ils ont tous les deux pris l'engagement qu'en aucun cas les paiements que recevrait une province, une année par rapport à l'autre, seraient inférieurs à 95 p. 100.

Nous demandons, et j'avais demandé au ministre des Finances et à la ministre d'Etat (Finances) de respecter leur engagement et de verser au Québec les sommes qu'il se trouve avoir ainsi perdues.

Evidemment, si nous remontons au début de la formule des arrangements financiers entre le Canada et les provinces, il y a eu plusieurs modifications. Mais celle qui avait été arrêtée en 1977 et qui était fondée sur la croissance du Produit national brut m'apparaissait et a paru aux provinces—puisqu'il y a eu presque l'unanimité entre les provinces lorsque cela a été fait—être la meilleure façon de solutionner un problème extrêmement complexe qui était de juridiction provinciale, surtout les questions sur l'éducation postsecondaire et, pour une fois, on trouvait une formule qui respectait cette juridiction.

Et c'est pourquoi je suis extrêmement surpris de voir dans le projet de loi C-96, après avoir expérimenté cette formule pendant un certain temps, qu'on la modifie unilatéralement.

M. Ricard: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Il dit, et je pense qu'on est tous d'accord avec lui là-dessus, que le problème n'est pas de savoir si on a assez de programmes pour l'éducation ou pour les hôpitaux, mais de savoir comment on va les financer. Maintenant, il dit aussi qu'il va appuyer la motion pour retarder de six mois l'adoption de ce projet de loi. Étant donné qu'on connaît le problème qu'il faut trouver du financement, est-ce vraiment nécessaire de retarder de six mois pour consulter encore, si c'est vraiment cela le problème, ou ne serait-il pas mieux d'étudier maintenant les façons de financer ces programmes?

M. Garneau: Monsieur le Président, le député de Laval (M. Ricard) a bien saisi le problème. C'est une question de financement de ces programmes et comme le projet de loi C-96 va couper au-delà de 8 milliards de dollars, à partir de 1986-1987 jusqu'en 1992, eh bien, je pense qu'avant de commencer à étudier, il faudrait geler la situation, au moins telle qu'elle existe actuellement. D'autant plus que le ministre des Finances, dans son exposé économique de novembre 1984, l'avait laissé entendre, puisque les chiffres qu'il nous donnait indiquaient clairement qu'il n'y avait pas de coupure en 1986-1987. Alors, si le ministre des Finances respecte cet engagement qu'il avait pris en novembre 1984, on aurait amplement le temps de faire le tour de la question et voir s'il faut avoir des impôts spéciaux ou s'il faut couper dans les programmes. J'aimerais que cela puisse être fait d'une façon très éclairée afin d'en arriver à une qualité de services qui sera au moins égale à travers le Canada.

Actuellement, avec le projet de loi C-96, ce qui va arriver, c'est que les provinces qui ont une base fiscale plus grande pourront maintenir la qualité de leurs services de santé et d'éducation postsecondaire, et les provinces les moins bien nanties vont être obligées de couper des services. D'ailleurs, plusieurs l'ont déjà indiqué.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas avec plaisir que je prends la parole pour parler du projet de loi C-96, qui propose de modifier les accords entre le fédéral et les provinces, faisant passer la formule d'une augmentation en fonction du PNB à une autre qui ne permettra qu'une augmentation inférieure de 2 points à celle du PNB, par habitant, sauf lorsque l'inflation dépasse ce montant en pourcentage. Dans ces circonstances, le montant de l'argent à verser serait calculé selon l'ancienne formule jusqu'à un maximum correspondant au changement dans le PNB. Cela veut dire qu'en cas d'inflation importante, les universités, les collèges et la santé seraient dans une situation encore plus difficile.

En réponse aux plaintes venant de ce côté de la Chambre on nous dit que le projet de loi ne représente pas une réduction des contributions fédérales à la santé et aux universités. Il est intéressant de remarquer que lorsque j'ai essayé d'utiliser une analogie, ce matin, pour replacer ce qui se passe dans un contexte approprié, j'ai reçu une réponse assez bizarre d'un député de la majorité. J'ai demandé au député d'imaginer qu'il est employé et que son patron lui a promis une augmentation de 10 p. 100 par année pour les cinq prochaines années. Mais voilà que, tout d'un coup, son patron change d'avis et décide de ne lui accorder que 5 p. 100. Je lui ai demandé s'il ne pensait pas que ce serait une coupure, et il m'a répondu, non, ce ne serait pas une coupure mais une réduction. On fait une distinction bien bizarre entre ces deux genres de mesures, une coupure et une diminution.

• (1510)

A mon avis, quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est toujours une coupure. L'attitude des députés d'en face pendant les débats sur les projets de loi C-97 et C-12 le prouve bien. Je suppose que ces projets ont été présentés par le gouvernement parce qu'il ne s'agissait pas vraiment de coupures, mais de diminution des augmentations, comme on dit pour essayer de camoufler la réalité. Naturellement, les députés conservateurs, à l'époque, s'en sont aperçu. Si l'on relit leurs discours, on y trouvera une phraséologie qui s'applique tout aussi bien maintenant.

Par exemple, d'après un député, il était clair, au moins, qu'avec la nouvelle formule, le gouvernement fédéral ferait une meilleure affaire et paierait cinq milliards de moins au cours des cinq années suivantes qu'il n'aurait payé en vertu de l'ancienne formule. À propos du projet de loi C-97, un autre député conservateur déclarait qu'il était essentiel de mettre en lumière et de clarifier les effets de la réduction de 5.7 milliards de dollars effectuée dans les paiements de transfert aux provinces. Il est remarquable que les sommes mentionnées dans ces deux déclarations se rapprochent beaucoup des réductions prévues pour les cinq prochaines années aux termes du projet de loi dont nous sommes saisis.

Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a aussi dit ce qui suit. Nous pouvons souvent fermer les yeux sur la réalité, finasser avec la vérité, les faits demeurent, et c'est qu'une fois ce bill voté, les gouvernements qui ont la charge d'assurer les services médicaux et l'enseignement postsecondaire auront moins d'argent, et on se demande ce qui pourrait bien leur rester à taxer pour augmenter leur recettes.

De même, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), avec l'éloquence qui lui est typique, avait dit à l'époque que la loi était déplorable parce qu'elle reposait sur la trahison. D'après lui, le projet de loi trahissait les provinces, leurs gouvernements, les universités, les établissements d'enseignement postsecondaire et les jeunes et illustrait l'hypocrisie flagrante dont faisait preuve le gouvernement. L'éloquence de ces déclarations n'avait d'égale, bien sûr, que leur hypocrisie.

Au cours de la campagne électorale de 1984, le parti progressiste conservateur a promis de maintenir les paiements de transfert au niveau prévu dans la formule de 1977. Ce parti a aussi déclaré qu'il considérait le financement de l'enseignement postsecondaire comme une importante priorité des deux niveaux de gouvernement. On ne peut dissimuler le fait que ce qu'on nous propose ici, peu importe la terminologie utilisée et tout ce qu'on peut faire pour embrouiller le débat, est un projet de loi qui tend à réduire d'une façon essentiellement unilatérale le niveau des paiements de transfert aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Nous avons entendu dire à plusieurs reprises qu'il y avait eu beaucoup de consultation. La plupart des premiers ministres provinciaux estiment sans doute que la consultation a été remarquablement unilatérale. Le gouvernement a dit qu'il s'agissait d'une offre qu'ils ne pouvaient pas refuser. Bien sûr qu'ils ne pouvaient pas la refuser. Par conséquent, nous avons assisté à un simulacre de consultation. Dans tous les débats concernant l'étendue de la consultation, il faut remarquer que certains des joueurs clés en ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire les organismes représentant les étudiants, les professeurs et les présidents d'université, sans oublier les sociétés scientifiques, n'ont pas été consultés, pour autant que nous le sachions, sur les conséquences que ces changements auront sur les paiements de transfert, ni sur les fonds alloués aux organismes qui octroient les subventions. Le gouvernement a essayé de prétendre qu'ils avaient été augmentés alors qu'en fait, d'ici à 1990, ces organismes n'obtiendront guère plus que ce qu'ils reçoivent à présent, compte tenu du taux d'inflation. Il y a eu très peu de consultation.

Ce qui est vraiment inquiétant, c'est que le gouvernement, en présentant le projet de loi, a souligné que celui-ci faisait partie du programme de compressions qui soutient, d'une façon ou d'une autre, sa stratégie de renouveau économique. Naurellement, le gouverenement a toujours voulu assurer la reprise économique en réduisant le déficit à tout prix. La description de la stratégie de renouveau économique a au moins attiré l'attention sur l'immense importance de la technologie et de la recherche ainsi que du développement pour la croissance du pays. Cependant, après avoir relu plusieurs fois cette stratégie, il est curieux de remarquer que, bien que le gouvernement parle beaucoup de formation, on a très peu parlé des milieux universitaire et collégial qui doivent retrouver un nouvel élan. On a à peine signalé la nécessité d'avoir une main-d'oeuvre très instruite plutôt que très qualifiée, si l'on veut que cette stratégie de renouveau économique donne les résultats escomptés.

Le fait est que la communauté universitaire et collégiale se trouve dans une situation qu'on pourrait qualifier d'extrêmement difficile. Ce n'est pas nouveau. Le gouvernement ne s'est pas engagé délibérément dans la consultation, mais la plupart des Canadiens qui lisent les journaux savent au moins qu'on parle beaucoup, surtout depuis trois ou quatre ans, des difficultés éprouvées par les universités. Je voudrais juste vous signaler entre parenthèses, pendant que j'y pense, que le secrétaire d'État (M. Bouchard) a été l'un des ministres qui n'a pas eu grand-chose à dire dans les modifications prévues dans le projet de loi au niveau du financement des universités. On l'a certainement mis de côté lorsqu'est venu le temps d'étudier les mesures à prendre, afin d'améliorer la situation financière des universités.

Nous avons eu droit au rapport Wright, au rapport Al Johnson et au rapport Bovey, en Ontario. Il y a également eu les travaux de la Commission sur l'enseignement postsecondaire, en Nouvelle-Écosse, et le rapport Breau. Les craintes de ceux d'entre nous qui sont conscients de l'importance de l'enseignement postsecondaire ont même été abordées dans le rapport Macdonald. Tous ces rapports ont porté les problèmes à notre attention, et ils sont graves.

Le système universitaire est dans un état lamentable. Le Nouveau parti démocratique a parrainé un groupe de travail sur la jeunesse qui a parcouru le pays. Au cours de ses audiences, on s'est aperçu de la gravité de la situation dans les universités et les collèges. J'ai déjà parlé du fait qu'à l'Université Simon Fraser, par exemple, on avait retiré les ampoules des salles de lecture. Nous avons appris également que des livres étaient brûlés, faute d'espace dans les bibliothèques. Le département des sciences de cette université serait installé dans des locaux temporaires, littéralement des cabanes, depuis plus de 15 ans. A l'Université de Toronto, on nous a signalé que quelque 120 immeubles étaient considérés comme des pièges à incendie. A l'Université Dalhousie, des devoirs n'auraient pas été donnés dans certains cours, car il était trop coûteux d'imprimer les documents voulus. Et j'en passe. On nous a rapporté des faits sur la façon dont les bâtiments se détérioraient. Nous avons entendu d'innombrables exemples au sujet de matériel de laboratoire archaïque, de microscopes sans lentille et de l'absence de produits chimiques nécessaires à des expériences et des exercices en laboratoire.

• (1520)

Mise à part la question de la dégradation des installations et de l'équipement des universités, dans ces nombreux rapports publiés récemment, on retrouve des recommandations visant à satisfaire les exigences financières des universités qui, trop souvent, conduisent à des recommandations limitant encore davantage l'accessibilité aux universités. Plusieurs d'entre elles, notamment l'Université de Toronto et l'Université de Waterloo, auront dorénavant des critères d'admission plus sévères. Je n'ai pas à vous rappeler, monsieur le Président, que, dès que l'on se met à restreindre de la sorte l'admissibilité aux universités, c'est-à-dire en imposant des critères d'admission particuliers et en haussant les frais de scolarité, comme on l'a si souvent recommandé, nous régressons inévitablement et risquons de revivre une époque où l'accessibilité était limitée aux fils et aux filles des bien nantis.

En l'absence de moyens suffisants nous permettant d'aider les jeunes à poursuivre leurs études, en l'absence de programmes de subventions voulus compte tenu de la hausse des frais de scolarité, des droits, des prix des manuels scolaires, ainsi de suite, il se pourrait fort bien que, bientôt, il devienne courant, en fait c'est déjà le cas maintenant, que, à la fin de leurs études universitaires ou collégiales, des étudiants se retrouvent endettés d'une somme qui pourrait atteindre $40,000. C'est une situation très grave, monsieur le Président.

Ce n'est pas par simple esprit de justice sociale, ni pour préserver le principe de l'accessibilité que nous devons veiller à ce que tous les jeunes aient des chances raisonnables; il faut aussi que le gouvernement comprenne que, s'il veut favoriser le genre d'expansion envisagée dans sa stratégie économique, alors il devra se rendre compte qu'il ne faut pas réduire les paiements de transfert aux provinces. Le gouvernement devrait prendre les mesures qui s'imposent depuis belle lurette. Il devrait mettre au point, de concert avec les provinces, une entente en vertu de laquelle les collèges et les universités seraient assurés d'un financement suffisant qui permettrait aux jeunes de poursuivre des études collègiales et universitaires, même si leurs parents ne sont pas particulièrement riches.

Je l'ai déjà dit, le gouvernement continue d'affirmer que cette mesure ne constitue pas une réduction de l'aide à l'enseignement postsecondaire au cours des cinq prochaines années. J'ai dit également que nos vis-à-vis avaient protesté quand le gouvernement précédent avait présenté les projets de loi C-97 et C-12 qui proposaient la même chose. Je le rappelle pour souligner qu'il n'y a pas que le gouvernement actuel qui n'ait pas été à la hauteur de ses responsabilités en ce qui concerne le financement de l'enseignement postsecondaire. D'une façon générale, en effet, le pouvoir fédéral a tendance à diminuer l'aide financière qu'il verse à ce titre.

Vous vous en souviendrez, monsieur le Président, jusqu'en 1977 les provinces et le gouvernement fédéral partageaient par moitié les frais de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Depuis lors, la part fédérale est tombée de 48 à 41 p. 100. En vertu de la mesure à l'étude, la part fédérale ne serait plus que 36 p. 100.

Quand on passe en revue les hausses de dépenses annuelles de l'ensemble des provinces au titre de l'enseignement supérieur entre 1977-1978 et 1984-1985, on constate qu'elles ont suivi à peu près le taux d'inflation. On pourrait en conclure que la situation n'a pas été trop mauvaise, mais il faut noter que les frais de l'enseignement postsecondaire ont progressé à un rythme beaucoup plus élevé que l'indice des prix à la consommation sur lequel je fonde ma comparaison. Si les collèges et universités éprouvent de très grandes difficultés, c'est que les sources de financement ont été réduites et que le gouvernement fédéral, et les provinces dans une certaine mesure, ne sont pas disposés à envisager les solutions qui s'imposent.

Nos universités doivent être des établissements de premier plan et non de troisième catégorie comme on l'a répété souvent ces dernières semaines. Si l'on considère que la meilleure de nos universités arrive au dix-septième rang parmi toutes les universités du monde, États-Unis exceptés, on peut dire que la situation est grave. Quand la meilleure de nos universités doit fermer son école d'architecture, cela indique assez bien où nous en sommes et ce que sera l'avenir, si nous ne commençons pas à chercher des solutions.

Il faut renoncer à tout avenir technologique, toute croissance fondée sur la fabrication plutôt que sur l'exploitation de nos richesses naturelles, si nous ne prenons pas les moyens pour raffermir notre réseau d'universités, non seulement comme établissements d'enseignement mais aussi comme centres de recherche.

En guise de conclusion, voici la question que je voudrais poser au ministre. Ce dernier se dispose à réduire les dépenses dans deux secteurs très importants, soit les services médicaux et l'enseignement postsecondaire. Au lieu de prendre une décision unilatérale et d'obliger les provinces à réduire leurs dépenses et leurs services, le ministre accepterait-il de convoquer deux ou trois conférences nationales pour discuter de santé et d'enseignement postsecondaire? Cela permettrait aux différents milieux de gouvernement de fixer des objectifs nationaux dans ces deux domaines importants avant de songer à des réductions, avant de fermer des hôpitaux et d'imposer des restrictions à l'enseignement postsecondaire. Cette question, c'est l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) qui l'a posée. C'est une question fort raisonnable. Ses prémisses étaient excellentes et j'invite le ministre à en tenir compte.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. Reprise du débat. Le député de Sudbury a la parole.

M. Hovdebo: Je voulais poser une question, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): S'il y a consentement unanime, le député peut poser une question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, quelles seront les conséquences pour les universités au juste? Que seront-elles forcées de faire à cause de cette réduction des paiements de transfert d'ici cinq ans?

M. McCurdy: Monsieur le Président, il existe de nombreuses solutions, comme je l'ai dit dans mon discours. Les frais d'inscriptions augmentent généralement à l'échelle provinciale. On a souvent recommandé d'augmenter à nouveau les frais d'inscription pour faire payer une part plus importante aux étudiants. Toutes les universités renoncent à acheter du matériel. Ainsi, à l'Université de Windsor, les besoins budgétaires pour le nouveau matériel se chiffraient à environ 1 million de dollars pour 1986-1987. Dans le contexte actuel, la société ne peut affecter que $50,000 à ce poste. Ce sont de grosses déficiences. Comme je l'ai dit, les universités ne peuvent pas acheter de matériel, des microscopes notamment. Les microscopes n'ont plus d'oculaires et on se sert de spectromètres de plus de 20 ans. Ce sont des instruments manuels, alors que tous ces instruments sont très informatisés à notre époque. Les réparations ne sont pas effectuées. Ainsi, à l'Université de Toronto, on a découvert que certains édifices devraient être condamnés, car ce sont des nids à incendies. Les traitements des professeurs n'augmentent pas autant que dans d'autres provinces. Par conséquent, bien des professeurs d'université, surtout dans les professeurs de sciences, émigrent aux États-Unis où ils sont mieux rémunérés et où les crédits à la recherche sont plus importants. Dans une université, l'Université de la Colombie-Britannique, les services aux étudiants handicapés ont été réduits. Les aides pour les étudiants ont plus de travail pour un maigre salaire. Dans bien des collèges, la charge de travail de beaucoup de professeurs et d'instructeurs a considérablement augmenté au détriment de la qualité de l'enseignement. Dans les établissements de recherche, les professeurs ont plus d'heures de cours et la recherche en souffre.

• (1530)

Le milieu de l'enseignement postsecondaire a eu recours à toutes sortes de solutions pour répondre à ses besoins financiers. Elles sont toutes mauvaises et risquent toutes de compromettre la qualité de l'enseignement et, dirais-je même, l'avenir économique de notre pays. N'oublions pas qu'au Canada, environ 30 p. 100 des jeunes font des études postsecondaires alors qu'aux États-Unis et au Japon, le taux de participation se situe aux alentours de 40 p. 100. Si vous ajoutez cela au fait que notre budget de recherche représente à peine la moitié de celui des deux pays que nous devons concurrencer, cela démontre l'absolue nécessité d'assurer un financement adéquat. Le gouvernement n'a pas consulté les provinces pour veiller à ce qu'elles répartissent les fonds de façon à ce que les universités ne réduisent pas leurs services et puissent assurer l'éducation nécessaire de même qu'un financement suffisant pour la recherche. Voilà ce que le gouvernement ne fait pas.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des observations?

M. Hawkes: Monsieur le Président, au début de son discours, le député a parlé d'hypocrisie. Il a cité différentes personnes, dont moi-même. Comme il fait ses débuts au Parlement, il devrait réfléchir à deux fois avant de parler d'hypocrisie. Il y a l'hypocrisie théorique et l'hypocrisie pratique. Lorsque son parti a chassé un gouvernement du pouvoir à cause d'un budget jugé comme le plus équitable envers les pauvres que nous ayons eu dans les années 70, il est passé de l'hypocrisie théorique à l'hypocrisie pratique. Il a agi à l'encontre de toutes les idées qu'il était censé défendre.

Je lui rappellerai également que les discours sont prononcés à un certain moment de l'histoire. Mon parti et moi-même avons parlé aux membres de l'ancien gouvernement et aux députés de son parti des difficultés que notre pays éprouverait si nous continuions à emprunter de l'argent à ce rythme. Au moment où ce discours a été prononcé, le ministre des Finances de l'époque, avait présenté des budgets qui renseignaient mal les parlementaires sur l'ampleur de ces dépenses. En réalité, elles étaient beaucoup plus élevées qu'on ne nous l'avait laissé croire. Il a fallu emprunter des milliards de plus. J'ai été élu ici il y a près de sept ans. A l'époque, 17 p. 100 des recettes fiscales servaient à payer l'intérêt sur la dette. Aujourd'hui, il s'agit de 36 p. 100. A un moment donné, nous disposions de 83c. sur chaque dollar pour le financement des programmes, mais aujourd'hui, il ne nous reste que 64c.

Si le député ne veut pas être hypocrite, qu'il nous dise s'il compte parmi les membres de son parti qui croient possible d'emprunter sans cesse sans jamais avoir à rembourser. Ne croit-il pas plutôt que le gouvernement prend des mesures saines et fondamentales en cherchant à réduire les emprunts tout en reconnaissant l'importance de la santé et de l'éducation en augmentant les sommes affectées à ces programmes du taux d'inflation moins 2 p. 100? N'avons-nous pas exposé notre ordre des priorités en des termes limpides lorsque nous avons pris une telle mesure puisque la plupart des autres programmes ont fait l'objet de compressions? Le député ne croit-il pas que le gouvernement est sur la bonne voie puisqu'il fait preuve du sens des responsabilités dans le domaine fiscal tout en respectant un secteur aussi prioritaire? Ou serait-il comme d'autres députés de son parti qui sont irresponsables au point d'emprunter jusqu'à ce qu'il nous reste moins de 50c. sur chaque dollar d'impôt à consacrer à nos programmes? A quelle enseigne loge-t-il?

M. McCurdy: Monsieur le Président, le député et les collègues de son parti assurent qu'ils ne font pas de compressions; c'est le sens de ses propres paroles que j'ai citées. Je vais donc relire la citation en question:

> Nous pouvons souvent fermer les yeux sur la réalité, finasser avec la vérité, les faits demeurent, et c'est qu'une fois ce bill voté, les gouvernements qui ont la charge d'assurer les services médicaux et l'enseignement postsecondaire auront moins d'argent, et on se demande ce qui pourrait bien leur rester à taxer pour augmenter leurs recettes.

Ce qu'ils disaient alors s'applique encore aujourd'hui. On a beau retourner et retourner cette mesure, on est forcé de constater que les paiements de transferts au titre des programmes établis sont réduits.

Quant au déficit, il existe une façon fort sensée de le réduire à long terme: favoriser la croissance économique. Le gouvernement en a parlé lorsqu'il nous a décrit sa politique économique. Mais il n'a pas vu que cette politique avortera si nos universités et nos collèges n'ont pas d'argent et que nos jeunes n'ont pas la formation pour la mettre en oeuvre. C'est une condition évidente que le député devrait comprendre même si la mémoire lui joue des tours.

Le président suppléant (M. Charest): Nous poursuivons le débat.

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire quelques observations sur le projet de loi C-96. Je voudrais parler d'une question à laquelle le public a commencé récemment à accorder beaucoup d'attention. On a beaucoup parlé en effet des paiements fédéraux de transfert aux gouvernements provinciaux. Beaucoup d'information erronée a malheureusement été répandue. J'espère pouvoir vous expliquer sommairement l'historique de ces paiements de transfert, la situation actuelle et les mesures qu'a prises notre gouvernement.

Le gouvernement fédéral, grâce à toute une variété de moyens, fait d'importants transferts financiers et fiscaux aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Les deux plus importants sont les paiements de péréquation et les paiements de transfert pour le financement des programmes établis. Le programme de péréquation a pour objectif fondamental de faire en sorte que toutes les provinces aient les moyens financiers nécessaires pour offrir à leurs habitants des services publics raisonnablement comparables contre des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. Le principe voulant que tous les citoyens de toutes les provinces aient droit à un niveau suffisant de services est inscrit dans la Constitution. Ces paiements font passer à un niveau prescrit par habitant la capacité des provinces à faibles revenus de lever des recettes fiscales.

• (1540)

Six gouvernements provinciaux, soit Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et le Manitoba, reçoivent ces paiements sans condition. Ils peuvent utiliser ces fonds pour améliorer leurs services publics ou pour réduire le niveau d'imposition, ou pour une combinaison des deux. Le montant des paiements de péréquation est calculé selon une formule prédéterminée qui a été révisée tout récemment en 1982. Le gouvernement fédéral contribue au financement des programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation depuis 1958. Les paiements de transfert aux gouvernement provinciaux pour l'enseignement postsecondaire ont commencé en 1967. Le programme d'assurance-maladie à financement partagé a été mis sur pied en 1968 et, jusqu'en 1977, les paiements de transfert fédéraux au titre de ces programmes se sont faits en vertu d'ententes de partage des frais.

Les transferts fédéraux sont fonction des dépenses du gouvernement provincial au titre de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation, ainsi que des frais d'exploitation des établissements d'enseignement postsecondaire. La part fédérale s'est élevée à environ 50 p. 100 dans l'ensemble, même si elle a varié d'une province à l'autre. En 1977, les dispositions ont changé, de sorte que la contribution fédérale n'était plus calculée en fonction des dépenses prévues par les provinces, mais en vertu des paiements de transfert par habitant au cours d'une année de référence, 1975-1976, indexés au taux de croissance du produit national brut par habitant dans chaque province.

Ainsi, les dispositions actuelles prévoient un financement global que les provinces affectent à leurs programmes de services médicaux et d'enseignement postsecondaire. Au cours de l'année financière en cours, le gouvernement fédéral verse $508 plus $43 par personne pour contribuer au financement des nouveaux services médicaux. Dans le budget de mai 1985, le ministre des Finances (M. Wilson), a dit que le gouvernement fédéral verserait 14.2 milliards de dollars en espèces et 6.3 milliards en points fiscaux en vertu de ces deux programmes. Les transferts iront bien entendu aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Cela représente 20.5 milliards de dollars en paiements de transfert dans le cadre de ces deux programmes uniquement. Monsieur le Président, il est inutile de vous rappeler ce que représentent ces 20 milliards de dollars. Cela équivaut à 18 ou 19 p. 100 de l'ensemble des dépenses du gouvernement. Il s'agit donc d'une part très importante de nos dépenses.

Le ministre a proposé dans son budget de limiter l'augmentation des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux dans le cadre du programme d'austérité globale du gouvernement. De cette façon, il compte économiser près de 2 milliards de dollars en 1990-1991.

Permettez-moi de préciser, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas d'une réduction des transferts fédéraux aux provinces. Même quand ce taux de croissance sera restreint à compter du 1er avril, les transferts fédéraux au cours des cinq prochaines années augmenteront de 25 milliards de dollars. En somme, ils passeront du niveau actuel de 65 à 90 milliards.

Il convient de noter également que ces majorations interviennent à un moment où le gouvernement fédéral impose un régime d'austérité rigoureuse. Le gouvernement a entrepris un programme énergique voire douloureux en vue de réduire le déficit et il a demandé à tous les Canadiens de participer à cet effort national qui doit rétablir l'équilibre financier au Canada. Nos programmes de dépenses, exclusion faite de la dette et des transferts, ont été réduits à un taux de croissance de 2.9 p. 100 cette année. Toutefois, ces transferts aux provinces continueront d'augmenter à un rythme plus rapide que le taux de croissance des dépenses fédérales, le taux de l'inflation ou le taux de croissance de l'économie. En d'autres mots, monsieur le Président, ce taux de croissance général de 2.9 ou 3 p. 100 peut se comparer à un taux d'environ 5 p. 100 pour ces paiements de transfert. Cette hausse de 5 p. 100 est d'environ deux tiers ou 66 p. 100 plus élevée que dans d'autres secteurs de l'administration fédérale. Je crois que cela montre combien nous sommes sincères et sérieux au sujet de ces deux grands programmes.

Je ne crois pas que la majoration limitée du taux que nous proposons soit inappropriée compte tenu de la situation financière à laquelle nous faisons face. Personne ne conteste l'importance des soins médicaux ou de l'enseignement postsecondaire. Cela va sans dire. J'estime que le taux constamment élevé de croissance des transferts fédéraux révèle cette importance.

Permettez-moi de faire remarquer en terminant que le principe fondamental de ces transferts est l'importance du financement des programmes établis qui s'appuie sur l'établissement d'une base financière ferme et solide sur laquelle nous avons édifié un régime de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire qui est sans pareil au monde. Cela est vrai de sa qualité et de son accessibilité pour tous les Canadiens de toutes les provinces. Ce qui est vraiment le plus important pour tous les Canadiens, c'est que cette base financière ferme et stable soit maintenue afin de garantir l'excellente qualité de notre régime de soins de santé et de notre enseignement postsecondaire. Les modifications qui sont apportées aux transferts fédéraux aux provinces et les innombrables mesures contenues dans le budget de mai prouvent que le gouvernement tient à maintenir cette base financière stable.

Si nous, le gouvernement, ne visons pas sérieusement à résoudre nos problèmes fiscaux actuels, si nous ne nous décidons pas à aligner nos dépenses sur nos recettes, si nous ne faisons rien pour ralentir bientôt la croissance du déficit et de la dette fédérale, nous pourrions bien nous trouver acculés à des mesures de restriction encore plus pénibles et plus extrêmes.

Dans ma circonscription, celle de Don Valley-Est, j'entends le plus souvent des observations positives au sujet du dernier budget du ministre des Finances (M. Wilson), qui prévoyait des réductions très substantielles. Cependant, compte tenu de la gravité de la situation au Canada, bien des gens pensent qu'on aurait dû comprimer encore davantage les dépenses et revenir plus promptement à la stabilité financière. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai appris, tout de suite après la présentation du budget, que le groupe de travail Nielsen avait examiné en profondeur de 900 à 1000 grands programmes et projets gouvernementaux en l'espace d'un an. Ce sont littéralement des centaines d'options et de recommandations que doivent maintenant étudier les comités respectifs, et j'ai confiance que grâce au regard neuf des hommes et des femmes du secteur privé les divers comités et ministères parviendront à rationaliser les activités, à réaliser des économies, en somme, à faire un meilleur usage de l'argent des contribuables.

Lorsque notre parti a été élu pour gouverner, en septembre 1984, j'ai certainement entendu souvent, dans les rues de ma circonscription, que ce que les gens voulaient c'était un changement, ils voulaient que l'on cesse de dépenser sans compter. Ils se rendaient compte du niveau que les dépenses atteignaient. Il y avait dix ans qu'on ne les contrôlait plus.

En 1970-1971, la première année de déficit important, il était de 500 millions. Aujourd'hui cela semble bien peu. Il ne fallut au fédéral que trois ans pour dépasser le milliard, en 1972-1973. Trois ans de plus, 1975-1976, et nous étions au-dessus des cinq milliards de déficit annuel. Deux courtes années et, en 1977-1978, le déficit annuel dépassait 10 milliards. Encore six ans et, en 1982-1983, on crevait le plafond des 20 milliards, avec 23 milliards. Un année encore et l'on franchissait la barre des 30 milliards. Il est certain que nous traversions une période difficile sur le plan économique mais, néanmoins, les dépenses de ce gouvernement qui nous a précédé, et que nous avons renvoyé sur les bancs de l'opposition officielle, étaient totalement hors de contrôle. A qui appartient-il maintenant d'être parcimonieux avec l'argent du contribuable? Qui doit essayer de remettre les choses à leur place pour qu'on ne transmette pas aux autres générations une dette croissante? Nous en sommes à un stade où une quantité énorme de recettes fiscales ne sert qu'à financer la dette. Actuellement, ce service de la dette représente 23.5 p. 100 de nos dépenses, qui se montent à un peu plus de 100 milliards. Les programmes statutaires représentent 44 p. 100 de nos dépenses globales et les autres, 32.5 p. 100. Les dépenses au titre des premiers doivent augmenter de 5 p. 100 en 1986-1987, puis de 2 p. 100 en 1987-1988. Quant aux dépenses au titre des autres programmes, la hausse sera de 0.7 p. 100 en 1986-1987 et de 0.5 p. 100 l'année suivante.

• (1550)

Depuis son exposé économique de 1984, le ministre des Finances a consulté abondamment ses homologues provinciaux sur les paiements de transfert. Quatre réunions ont eu lieu depuis le budget de mai 1985. A la suite de ces consultations, le gouvernement a décidé d'augmenter les transferts d'environ 5 p. 100. Compte tenu du fait que le taux d'inflation se situe à près de 4 p. 100, la hausse de ces dépenses dépasse l'inflation du quart. L'opposition voudrait que nous les majorions de 7 p. 100, ce qui représenterait une fois et trois quarts le taux d'inflation.

Or, il faut que le Canada surveille ses dépenses. J'ai pris soin de revoir le bilan financier du gouvernement précédent, à compter du début des années 70. A cette époque, notre dollar valait $1.05 par rapport à la devise américaine. La corrélation certaine qui existe entre l'instabilité financière que nous avons connue progressivement au Canada et la chute de notre devise, qui ne vaut plus que 0.72c, américains, n'est pas du tout fortuite. Elle en grande partie attribuable à l'irresponsabilité dont l'opposition officielle a fait preuve lorsqu'elle formait le gouvernement.

L'opposition continue de blâmer et de critiquer. Je me demande s'ils savent d'où provient l'argent, mais il faut bien que quelqu'un prenne sur lui de rétablir la stabilité financière. C'est notre gouvernement qui assume cette responsabilité et je veux féliciter le ministre des Finances, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) et le premier ministre (M. Mulroney) pour le courage qu'ils démontrent à l'égard de ces épineuses questions.

Aucun secteur n'est épargné. Ce n'est pas par plaisir que nous agissons ainsi mais parce que nous avons hérité du gâchis financier dont je vous ai parlé. Nous voulons reprendre le contrôle de la situation financière en faisant preuve à la fois de rigueur et de souplesse.

Par exemple, les crédits que nous consacrerons aux programmes prévus par une loi dépasseront de 25 p. 100 le taux d'inflation, ce qui est presque le double des dépenses dans les autres secteurs.

Le gouvernement fédéral ne cherche nullement à chambarder le système de paiement de transfert aux provinces. Nous procédons plutôt à ce qu'on pourrait appeler des changements mineurs afin d'assurer l'intégrité financière de l'ensemble de l'économie. L'organisation de nos services médicaux et de l'enseignement postsecondaire a bien servi les Canadiens par le passé et continuera de les servir d'ici cinq ans et au-delà, si nous mettons de l'ordre dans nos finances et réussissons à équilibrer le budget. Il faudra peut-être y mettre du temps, étant donné la façon dont le budget a été géré pendant dix ans.

J'ai déposé une motion d'initiative parlementaire semblable au projet de loi américain Gramm-Rudman-Hollings qui propose d'en arriver à un équilibre budgétaire aux États-Unis en 1990-1991. Assurément, ce n'est pas à l'honneur des politiques ni du système politique qu'on doive recourir à une loi pour obliger un gouvernement à équilibrer ses budgets, et pourtant c'est là où nous en sommes. Les budgets déficitaires des États-Unis remontent à une trentaine d'années alors que les nôtres ont à peine 12 ans.

Les Américains sont beaucoup plus conscients que nous de la gravité de leur déficit. D'après un sondage, que je n'ai pas vu, les Canadiens classent le problème du déficit au trente-sixième rang de leurs préoccupations. Ils s'inquiètent d'abord du chômage, ce qui est bien naturel, bien que notre gouvernement ait beaucoup fait pour remédier à ce problème. Ils se préoccupent en deuxième lieu de la faim dans le monde et en troisième lieu de la paix. Ces objectifs sont parfaitement louables.

Bien que la population soit de plus en plus consciente de notre situation financière, nous devons la sensibiliser encore plus. Nous dépensons l'argent des contribuables et ils s'attendent à ce que nous l'utilisions de façon plus parcimonieuse afin d'en arriver, un jour, à un excédent budgétaire. Au cas où on l'aurait oublié, il y a excédent lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses. Le pays n'a pas connu d'excédent depuis un certain temps mais, grâce aux mesures prises par le gouvernement, je crois que nous en aurons un d'ici quelques années. Nous atteindrons ce but avec la coopération du peuple canadien, malgré les obstacles qui se dressent devant nous.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires et poser une question au député de Don Valley-Est (M. Attewell).

Je voudrais d'abord souligner au député de Don Valley-Est qu'il ne peut pas manger son gâteau puis le garder en même temps. Dans la première partie de son exposé, il a blâmé les libéraux d'avoir eu une mauvaise administration financière et d'avoir dépensé d'une façon complètement irresponsable. Et il est curieux qu'il dise cela dans le contexte où on discute le projet de loi C-96.

J'aimerais lui rappeler qu'en 1982 lorsque la loi sur les arrangements fiscaux a été adoptée pour cinq ans, 1982-1987, les conservateurs se sont opposés à tout changement dans la formule qui aurait eu pour conséquence de diminuer les paiements de transferts. Le député de Don Valley-Est ne peut pas maintenant blâmer, vouloir prendre avantage d'une mauvaise administration financière alors que son propre parti avait pris une position contraire lors des discussions sur les arrangements fiscaux 1982-1987, et même l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) avait dit parlant du projet de loi, à ce moment-là, que c'était plutôt du fédéralisme prédateur qui ne saurait être efficace dans notre pays.

[*Traduction*]

Il a déclaré que ce n'était pas du fédéralisme coopératif, que c'était plutôt du fédéralisme discriminatoire qui ne saurait être efficace dans notre pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, pourtant la loi dont il était question à ce moment-là avait des conséquences financières beaucoup moins grandes pour les provinces que celles que nous étudions présentement. Et je ne comprends pas le député de vouloir jouer sur les deux tableaux.

Et la question que je voudrais lui poser a rapport à la qualité des services de santé. Comment le député—dont le parti a voté avec le gouvernement libéral dans le temps pour s'opposer à l'implantation de ticket modérateur, alors que son parti s'est opposé à cela et même a voté pour que le gouvernement du pays, peu importe le parti politique qui le forme, coupe les paiements de transfert aux provinces si une province avait des «*extra-billings*», comme on dit en anglais—comment aujourd'hui peut-il tenir le discours qu'il vient de tenir? Et je voudrais lui demander: Est-ce que sa province, l'Ontario, peut se permettre de perdre trois milliards de dollars sans affecter son déficit? Parce que c'est ce que signifie le projet de loi C-96, c'est que la province de l'Ontario va perdre trois milliards de dollars d'ici la fin de la décennie.

Deuxièmement, comme le premier ministre de l'Ontario a indiqué qu'un tel projet de loi allait amener l'Ontario à couper 75,000 lits d'hôpitaux, est-ce que l'honorable député croit que la province d'Ontario est capable de supporter cela et, si non, qui va devoir porter la note de ces lits d'hôpitaux? Les contribuables au niveau de l'Ontario, parce que le gouvernement fédéral a transféré sur le dos de l'Ontario son déficit?

• (1600)

[*Traduction*]

M. Attewell: Monsieur le Président, je voudrais répondre à certaines des observations du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Je crois honnêtement qu'il fait semblant de ne pas saisir.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ce n'est rien de personnel. Répondez à la question.

M. Attewell: Il a fait un brillant mandat au sein du gouvernement du Québec. Il était PDG dans une grande institution financière au Québec. Mieux que n'importe qui, il sait ce qui doit se produire, que ce soit pour une institution ou un gouvernement, il faut finir par équilibrer le budget. On ne saurait continuer pendant dix autres années à gérer le pays comme ce fut le cas au cours de la dernière décennie.

On nous reproche sans cesse de soutenir qu'il ne s'agit pas de réductions. D'ici cinq ans, le gouvernement fédéral aura transféré aux provinces quelque 90 milliards de dollars. C'est là une augmentation de 25 miliards par rapport aux 65 milliards accordés à l'heure actuelle. C'est une augmentation remarquable, à mon avis. Elle est d'environ 5 p. 100 en moyenne pour la période.

Je reviendrai à mes arguments de tout à l'heure au cas où on ne les aurait pas compris. Pour l'ensemble de nos programmes, les Canadiens s'attendent à ce que, collectivement, nous mettions nos affaires en ordre. A titre d'exemple, je ne sais pas exactement comment bon nombre d'universités sont gérées, mais je rappelle au député que, de temps à autres, les entreprises doivent s'arrêter pour faire un bilan et examiner l'efficacité de leur mode interne de gestion, voir comment leurs fonds sont dépensés, qu'il s'agisse des frais de déplacement et de réception, ou encore vérifier si le nombre des départements ou des présidents-directeurs généraux n'est pas trop élevé, ainsi de suite. Les échelles salariales sont peut-être trop élevées. Il existe plus d'une centaine de questions qu'on peut vouloir examiner. J'ose espérer que le député reconnaîtra que certaines universités et établissements d'enseignement postsecondaire trouveront moyen de faire certaines économies et dépisteront des sources d'inefficacité. Toutefois, des décisions difficiles sont prises jour après jour. Aucun d'entre nous n'a été heureux d'apprendre récemment que l'école d'architecture de l'Université de Toronto risquait de fermer ses portes, faute de fonds. Elle existe depuis près d'un siècle. Cependant, ce qui a provoqué ces décisions sévères, c'est le bilan de l'opposition officielle en dix ans.

M. Allmand: Balivernes! Personne ne le croit.

M. Attewell: Si le gouvernement précédent nous avait laissé un excédent, on ne penserait même pas à des mesures comme celles qui sont prévues à l'heure actuelle dans le projet de loi C-96. C'est aussi simple que cela.

M. Allmand: A qui voulez-vous faire croire cela?

M. Frith: On ne vous croira pas un seul instant.

M. Attewell: Le député demande qui pourrait le croire. Eh bien, des milliers de Canadiens. Le gouvernement libéral nous a menés en bateau. Nous devons donc prendre des décisions difficiles. Cependant, les Canadiens s'attendent à ce que nous fassions face à ces problèmes en étant sensibles à leurs besoins, que ce soit au niveau des soins hospitaliers ou de l'enseignement postsecondaire, et ils refusent que nous leur tournions le dos. Nous avons l'intention de faire de notre mieux pour résoudre ces problèmes.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, j'aurais aimé que le député de Don Valley-Est (M. Attewell) réponde à ma question qui était pourtant bien simple. Est-ce que le député voudrait essayer de nouveau et peut-être m'indiquer comment il se fait qu'en 1981-1982, son parti, qui à ce moment-là, j'imagine, était conscient de la situation financière, s'objectait tellement à des changements dans la formule, surtout dans la garantie de recettes fiscales qui était une formule extrêmement compliquée dont la suite des données statistiques était pratiquement incontrôlable? Pourquoi son parti s'objectait-il à ce moment-là? Il aurait fallu continuer de faire des versements et, aujourd'hui, il change d'attitude. Est-ce qu'il a reçu la lumière sur le chemin de Damas, mais, surtout, ma question, c'est de savoir: Est-ce que l'Ontario peut, demain matin, se priver de 75 lits d'hôpitaux et perdre trois milliards de dollars pour offrir à la population de sa province ces services-là? Est-ce qu'il croit que c'est possible?

[*Traduction*]

M. Attewell: Monsieur le Président, en toute déférence envers le député, sous l'ancien gouvernement, aucun objectif fixe n'était établi. Il était impossible d'obtenir des prévsions financières précises du gouvernement.

M. Gauthier: Oh, oh!

M. Attewell: On modifiait les budgets quelques heures seulement avant leur présentation à la Chambre. Les prévisions ne cessaient d'augmenter. Tous les députés se rappellent qu'à un moment donné le budget devait s'établir à 20 milliards de dollars seulement, mais qu'après quatre prévisions successives, on parlait d'un budget de l'ordre de 30 milliards de dollars. Comment peut-on bien planifier ses dépenses avec des objectifs qui changent sans cesse?

Je dois dire qu'il est agréable de constater que nous pouvons être fiers du bilan du gouvernement actuel. Notre ministre des Finances a établi ce que serait son déficit il y a des mois, et il a parlé alors d'un objectif de 34.8 milliards de dollars que nous allons respecter. Il a également prévu un déficit inférieur à 30 milliards de dollars l'année prochaine, et nous espérons pouvoir réaliser cet objectif. C'est un bilan nettement plus positif que celui du gouvernement précédent, qui forme à l'heure actuelle l'opposition officielle. Le député a l'expérience des affaires et il sait donc qu'il est impossible de prendre de bonnes décisions si on n'a pas les bonnes données financières. Or, à l'heure actuelle, nous possédons ces données, à mon avis, et c'est pourquoi nous pouvons faire certaines prévisions assez justes.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, avant de parler du projet de loi, je voudrais faire remarquer qu'il me semble, après avoir entendu trois interventions de députés conservateurs de l'arrière-ban—et je dis bien «arrière-ban»—que le débat risque de se détériorer rapidement en une variation de la phrase de Marie-Antoinette: «Qu'ils mangent de la brioche». Le parti conservateur a de toute évidence une conception bien différente de la pierre angulaire de la Confédération.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais, peut-être pour notre gouverne à tous, rappeler une définition donnée par un ancien premier ministre de Grande-Bretagne. Il y a un siècle environ, le premier ministre Disraeli a défini le conservatisme comme de l'hypocrisie organisée.

M. Gauthier: Bravo! C'est encore vrai aujourd'hui.

M. Frith: Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis. Je pourrais peut-être ajouter à l'observation d'il y a un siècle et demi que les conservateurs d'aujourd'hui représentent l'hypocrisie désorganisée. Je le dis en toute sincérité. Le public canadien est venu à la conclusion qu'on ne peut pas se fier à la parole des politiciens. Le scepticisme à l'égard de la politique atteint, en ce moment, au Canada, des sommets sans précédent. Pourquoi le niveau de scepticisme envers le processus et les hommes politiques est-il aussi élevé? Je vous soumets cette explication, monsieur le Président: les Canadiens ne peuvent

plus compter que le gouvernement qu'ils élisent réalisera les promesses qu'il a faites avant les élections. Je signale que le parti conservateur s'est rendu coupable à maintes reprises depuis septembre 1984 de tenir pour peu de chose la plateforme ou les promesses électorales. Une fois élus, ils disent: «Peu nous importent les conséquences. Faisons ce que nous croyons nécessaire. Le programme législatif n'a pas besoin de tenir compte des promesses faites pendant la campagne électorale de 1984.»

Il y a une autre explication à ce niveau de scepticisme. J'exprime ces opinions au nom de tous mes collègues du côté de l'opposition. Je ne me souviens pas que, au cours de mes années de député, un secrétaire parlementaire ait dirigé un débat capital sur un projet de loi aux répercussions majeures sur les moyens qu'ont les gouvernements provinciaux de fournir l'enseignement postsecondaire et le niveau de soins de santé auquel nous sommes habitués. Le gouvernement a la plus forte majorité de toute l'histoire du Canada. Deux cent onze députés représentent le gouvernement conservateur. Avec ses 39 membres, le cabinet actuel est le plus nombreux depuis la Confédération. Et pourtant il ne s'est pas trouvé un seul ministre pour donner le ton à ce débat au nom du gouvernement. Comment s'étonner alors que le public canadien se montre aussi cynique envers la chose politique?

• (1610)

Je tiens à rappeler aux députés d'en face les promesses qu'ils ont faites au cours de la campagne électorale de 1984.

[*Français*]

Regardez les promesses faites le 26 juin 1984 à Sherbrooke. Écoutez-bien, monsieur le Président, la promesse suivante: respecter l'obligation fédérale de financer les soins de santé dans les provinces dans le cadre du financement des programmes établis et fournir des fonds supplémentaires aux provinces sur une base paritaire.

[*Traduction*]

C'était l'une des principales promesses faites par les conservateurs lors de la campagne électorale de 1984. Je vais donc me répéter en anglais pour la gouverne de ceux qui nous écoutent. Les conservateurs ont dit, le 26 juillet, qu'ils respecteraient les obligations du gouvernement fédéral concernant le régime de soins médicaux provinciaux dans le cadre du financement des programmes établis et qu'ils débloqueraient des fonds supplémentaires pour les provinces sur une base paritaire. Ils ont promis également de créer certains programmes de nécessité nationale ou d'améliorer ceux en vigueur.

Je voudrais maintenant remonter un peu dans le temps, question de rafraîchir la mémoire des députés conservateurs. Il vaut la peine de parcourir leurs interventions lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre avant 1984 à l'époque de la présentation du programme des 6 et 5 p. 100. Plusieurs de mes collègues ont déjà cité les propos qu'ils ont tenus à l'époque. Il vaut la peine de les répéter. Voici ce qu'a déclaré le député de Mississauga-Sud (M. Blankarn) qui est maintenant président du comité des finances:

> Ces programmes, je parle de la santé et de l'enseignement, relèvent des provinces. Or, ce sont de pures balivernes que nous débite le ministre lorsqu'il donne comme prétexte la luttte contre l'inflation pour dénoncer un accord, pour déchirer une entente un an et demi après le lancement de ce fameux programme antiinflationiste des 6 et 5 p. 100 conçu dans le but de régler un problème que le gouvernement prétendait avoir déjà réglé, et un ministre qui se permet de telles balivernes devrait démissionner . . .
>
> C'est un bris de contrat, la rupture d'une entente. C'est même pire encore puisqu'on trahit un accord sur l'orientation à donner à notre pays.

Je dois avouer que cela est vrai même aujourd'hui. C'est un aspect fondamental des arrangements de financement des programmes établis. Les gouvernements provinciaux établissent des plans quinquennaux en comptant que le gouvernement fédéral ne rompra pas sa part du contrat. Les ministres provinciaux des finances doivent pouvoir compter sur cet accord pour bien prévoir l'affectation de fonds pour l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux. Il doit être fondamentalement entendu entre eux et le gouvernement fédéral que rien ne changera durant la période couverte par le contrat qu'ils ont passé.

Comment pouvons-nous faire accorder ce besoin des gouvernements provinciaux avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui? Les députés conservateurs de l'arrière-ban ont fait grand cas du fait que le gouvernement avait prévu qu'il y aurait des modifications aux arrangements de financement des programmes établis. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré dans son exposé économique de novembre 1984 qu'on réexaminerait les arrangements passés dans le cadre du financement des programmes établis. Cela n'avait rien d'étonnant, car tout le monde à la Chambre comprend que cet accord doit être renégocié tous les cinq ans. Or, comme bon nombre de mes collègues de l'opposition, j'ai eu la surprise de voir que le gouvernement accélérait sa révision du financement des programmes établis. Dans son budget de mai 1985, à la rubrique des économies prévues pour le financement des programmes établis, rien n'était prévu pour l'année financière 1986-1987. Chaque trésorier provincial a dû présumer, comme mes collègues et moi l'avons fait, que l'on ne prévoyait aucune modification à cet accord fédéral provincial pour 1986-1987. Mais nous avons tous été trompés.

Je voudrais examiner certains commentaires faits par les ministériels des premières banquettes au sujet du programme des six et cinq instauré par le gouvernement libéral. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), la députée de Kingston et les îles, a déclaré ceci:

> Je dirais que le gouvernement fédéral ne peut pas discerner facilement les conséquences de son programme, mais elles sont très claires pour les milliers de jeunes des établissements postsecondaires et pour les centaines de personnes qui travaillent dans les collèges communautaires et dans les universités. Elles sont effrayantes en fait.

Cette déclaration est une preuve du cynisme dont je parlais au début de mon intervention. C'est le genre de commentaire qui alimente le cynisme que le public canadien affiche à l'égard des hommes politiques et de la politique.

Il paraît que le ministre des Finances a justifié les réductions en disant que l'incidence d'un déficit galopant était bien plus grave que le problème de déplacer le déficit vers les provinces. Il admet par conséquent qu'il joue aux chaises musicales. Le gouvernement confie tout simplement aux contribuables des provinces le fardeau de la réduction du déficit qui était supporté par les contribuables à l'échelon fédéral et les provinces essayeront probablement à leur tour de le transmettre aux municipalités. Les députés ont-ils songé aux conséquences de la réduction des paiements de transfert faits aux provinces? D'autres collègues de mon parti parleront des réductions et de

leurs conséquences sur l'enseignement postsecondaire. Je parlerai surtout d'un sujet que je connais mieux, celui de la prestation des services de santé.

Je tiens à rappeler aux députés d'en face qu'entre 1977 et 1984, du moins jusqu'à l'instauration du programme des 6 et 5 p. 100, le gouvernement fédéral a augmenté les paiements de transfert pour les soins de santé et l'éducation à un taux supérieur à l'inflation. Il l'a fait même si, pendant ces années de croissance économique, les personnes qui assuraient les soins de santé au niveau local ont continué à se sentir lésées. En effet, même dans une situation idéale où les paiements de transfert augmentent à un rythme supérieur à l'inflation, les provinces s'abstiennent de faire profiter de ces augmentations ceux qui assurent les services d'enseignement postsecondaire et de soins médicaux. Je rappelle aux députés que les provinces étaient alors gouvernées par les conservateurs et c'est sans doute pourquoi il y a eu tant d'abus. Je laisse toutefois à d'autres le soin de m'interroger à ce sujet. A mon avis, les provinces en ont profité pour accroître leur revenu consolidé. Elles n'ont pas fait profiter des hausses les personnes qui assuraient les services médicaux ou d'enseignement postsecondaire.

Il suffit donc de discuter avec les administrateurs des hôpitaux des répercussions que les coupes opérées dans les transferts ont eues sur la prestation des services médicaux. Je reconnais que les administrateurs ont fait du bon travail au cours de ces cinq ou six dernières années, malgré la propension des provinces à réduire le financement de ces services au niveau local. Je dirais que les administrateurs des hôpitaux se trouvent aujourd'hui devant le problème suivant. Après six années de compressions budgétaires, pratiquement toutes les dépenses superflues de la fin des années 70 ont été éliminées. Je sais qu'avant de se lancer dans la politique fédérale, un grand nombre de députés autour de moi ont fait partie de commissions hospitalières, à l'époque de ces compressions budgétaires. Nous savons tous, je pense, que des coupures ont dû être effectuées quand les administrateurs et les conseils d'administration des hôpitaux ont vu diminuer les transferts provinciaux au niveau local. Étant donné qu'en 1985-1986 il n'y a plus de services superflus à supprimer, que deviendront les services médicaux, selon les députés conservateurs, quand les paiements de transfert vont diminuer de l'ordre de 6 milliards de dollars au cours des cinq à six prochaines années?

• (1620)

Je voudrais citer à la Chambre un exemple précis des conséquences que le projet de loi à l'étude aura en Ontario. C'est là que commence l'hypocrisie et le cynisme. En vertu du projet de loi à l'étude, le gouvernement propose de diminuer de près de 114 millions de dollars les paiements de transfert faits à l'Ontario au cours de l'année financière 1986-1987. Et pourtant, en mai 1985, lorsque le ministre des Finances a déposé son budget, il a indiqué clairement que pour cette année-là, le gouvernement ne prévoyait aucune économie. Cependant, il a rompu sa promesse.

Savez-vous pourquoi le gouvernement n'a pas tenu sa promesse, monsieur le Président? À mon avis, c'est parce que quelque chose s'est produit entre l'exposé économique du ministre, en novembre 1984, et le dépôt du budget en février 1986. C'est le renflouement des deux banques de l'Ouest qui a obligé le gouvernement à chercher d'autres sources de revenu. À mon avis, c'est la raison essentielle qui a poussé le gouvernement à accélérer la diminution des paiements de transfert aux provinces.

Bref, si les députés conservateurs voulaient tenir leurs promesses en matière de réduction du déficit, ils devaient trouver de nouvelles sources de revenu. Ils ont donc estimé que peu importait les promesses faites dans l'exposé économique de novembre ou pendant la campagne électorale de l'été 1984. Cela n'a pas d'importance, car la population canadienne ne s'en souviendra plus quand viendront les élections de 1988. Voilà pourquoi ils ont proposé une réduction accélérée des transferts fédéraux au chapitre de l'enseignement postsecondaire et de la santé.

Je voudrais demander aux députés d'en face où ils croient que les gouvernements provinciaux vont aller chercher l'argent dont ils auront besoin pour compenser la baisse des contributions fédérales. Pas besoin d'être un génie pour savoir que les ministres provinciaux des Finances n'auront que trois options. La première sera de hausser les impôts provinciaux pour couvrir ce manque à gagner. La deuxième consistera à réduire les services offerts dans les limites du financement des programmes établis. Et, probablement, la solution la plus réaliste, la troisième, sera un mélange des deux premières, à savoir accroître les impôts tout en réduisant les services. Assurons-nous que les Canadiens comprennent bien pourquoi les services seront réduits. N'entrons pas dans ce débat à l'aveuglette. Les gouvernements provinciaux se verront forcés de choisir l'une ou l'autre de ces options.

Je voudrais citer ici les propos qu'a tenus le premier ministre ontarien lorsqu'il a appris avec quelle traîtrise le gouvernement fédéral se proposait de réduire son déficit. Voici ce que M. David Peterson avait à dire, selon *Le Devoir* du 29 novembre 1985:

«Cette réduction des paiements de transfert versés aux provinces va se traduire par une réduction des services. Il va y avoir moins de lits d'hôpitaux» . . .

La *Gazette* du 29 novembre 1985 lui faisait dire ceci:

«Ce n'est plus une réduction, c'est une mesure déloyale. On pourrait appeler cela le non-respect d'une promesse». Mulroney a rétorqué: «Ce n'est pas la rupture d'une promesse, mais bien une tentative responsable pour résoudre un problème majeur pour le Canada» (le déficit) . . .

M. Turner (Ottawa—Carleton): C'est exact. Votre déficit.

M. Frith: Où étaient les Conservateurs durant la campagne électorale de l'été 1984? Ne me dites pas qu'ils ont prétendu que les cachoteries du gouvernement libéral les avaient empêchés de savoir quel était précisément le déficit fédéral. Ils ne pouvaient pas faire campagne là-dessus. Durant la campagne électorale de l'été 1984, nous avons affirmé que le déficit ne devrait jamais être réduit aux dépens des pauvres, des opprimés, des malades ou des chômeurs. C'est précisément ce que le gouvernement actuel a décidé de faire. Les députés conservateurs devraient au moins admettre . . .

M. Stewart: Voulez-vous voir accroître le déficit?

M. Gauthier: Voilà quelqu'un qui parle de plus gros déficits.

M. Frith: Ils devraient avouer que la réduction du déficit proposée par le gouvernement fédéral s'effectuera aux dépens des groupes en question. Voilà pourquoi les Canadiens les observent avec tant de cynisme. Ils trouvent la situation intenable.

J'accueille avec empressement les interventions des députés d'en face. Le ministre des Finances et son secrétaire parlementaire (M. Vincent) ont fait preuve d'un culot incroyable en déposant ce projet de loi qui, comme nous le savons tous, brise toutes les promesses fondamentales faites durant la campagne électorale. Et soudain ils s'en lavent les mains disant que ce n'est pas leur faute, qu'ils ont succombé à la tentation et que le gouvernement libéral leur a dissimulé effectivement la taille du déficit. Les ministériels ne s'en rendent peut-être pas compte, mais les Canadiens ne sont pas satisfaits. Quand ils constateront l'incidence de ces réductions, j'irai voir mes électeurs et je suis persuadé que chacun d'eux me demandera pourquoi les députés conservateurs de l'arrière-ban n'ont rien fait tandis que le gouvernement s'attaquait à la trame même de l'enseignement postsecondaire et du régime d'assurance-maladie.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'aurais une remarque à faire et une question à poser. Le député a mentionné certaines déclarations que j'aurais faites durant le débat sur les 6 et 5 p. 100. Il était alors question de se protéger contre l'inflation qui grimpait beaucoup plus vite que les taux de 6 et 5 p. 100. L'ancien gouvernement a réduit artificiellement à 6 et 5 p. 100 la hausse des paiements de transfert, tout en sachant fort bien que les provinces bénéficiaires ne pourraient pas assumer l'inflation des dépenses liées à ces programmes. Mais il en va autrement avec cette mesure.

La situation économique s'est sensiblement modifiée depuis l'époque du débat sur les 6 et 5 p. 100. Le gouvernement actuel est fermement décidé à redresser l'économie et il est en mesure de le faire. Nous estimons donc que, au lieu de laisser les transferts au titre de l'éducation et de la santé croître au rythme de l'économie, il faut en réduire la croissance, vu notre énorme déficit.

Le projet de loi à l'étude protège tout à fait de l'inflation. Les compressions prévues ne concernent que la hausse du PNB réel. Si le PNB n'augmente pas, il n'y aura pas de compressions. N'en déplaise au député, la distinction est donc très nette entre cette mesure et celle qui limitait les hausses à 6 et 5 p. 100.

De l'avis du député, faut-il que les transferts continuent à croître au même rythme que l'économie ou ne devrions-nous pas plutôt, compte tenu du fait que le gouvernement fédéral est dans une situation financière précaire, aligner l'augmentation de ces paiements sur l'inflation, en y ajoutant une partie de la croissance économique, sans plus?

M. Frith: Monsieur le Président, mon vis-à-vis jongle fort bien avec les chiffres. C'est évident. Il s'est débrouillé, lorsqu'il était dans l'opposition et dénonçait le programme des 6 et 5 p. 100 pour concocter des chiffres afin d'étayer une politique précise, mais il voudrait maintenant, à partir de chiffres différents, justifier le renversement complet de la position que les conservateurs ont soutenue pendant la campagne électorale de 1984.

Les conservateurs ne se sont pas engagés à limiter la croissance des transferts dont les provinces ont besoin pour maintenir à leur niveau les soins de santé et les services d'enseignement postsecondaire. Le député dénature complètement les faits. Qu'il avoue donc que les conservateurs ont manqué à leur promesse et que, en réalité, la hausse des paiements de transfert se situera en deçà de 2 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. Cela ne sera même pas suffisant pour égaler la croissance économique. Par exemple, en 1986-1987 le gouvernement de l'Ontario devra verser une somme additionnelle de 114 millions de dollars. Pourquoi le député n'a-t-il pas préconisé ces réductions lors de la campagne électorale de 1984?

• (1630)

C'est une des raisons pour lesquelles le public n'a plus confiance dans les politiques. Trop souvent ceux-ci ne tiennent pas leurs promesses. Avant que le député s'en prenne de nouveau à moi, je concéderai que dans une certaine mesure nous avons également péché à cet égard. Cependant, nous en avons payé le prix en 1984 et je dis à nos vis-à-vis qu'ils le payeront en 1988.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je rappelle au député que ce n'est pas 2 p. 100 moins l'inflation. C'est une réduction de la croissance du PNB. Car le projet de loi tient compte totalement de l'inflation. C'est seulement si le PNB ne dépasse pas 2 p. 100. La restriction concerne la croissance du PNB et non l'inflation. Le projet de loi couvre notamment les transferts aux provinces. Celles-ci sont protégées contre l'inflation. En fait, elles obtiennent même davantage.

Comme le député le sait, l'an dernier le taux de croissance du PNB a été de 4.5 ou de 4.9 p. 100. Actuellement, les choses vont assez bien, de sorte que s'il n'y avait plus de croissance pour le reste de l'année, le taux de croissance du PNB dépasserait quand même les 2 p. 100. Par conséquent, pour cette année le transfert tiendra compte de la croissance réelle plus le taux d'inflation.

Le projet de loi prévoit des mesures pour nous protéger contre les ravages de l'inflation. Ce que ne prévoyait pas le programme des 6 et 5 p. 100, comme s'en souviendra le député. Nous donnons suite à nos promesses. Nous avons donné suite à toutes les promesses que nous avons faites . . .

M. Frith: Oh, oh!

M. Blenkarn: . . . et il nous en reste d'autres à tenir, mais nous avons le temps, car nous allons rester ici pendant longtemps. Le député doit comprendre cela.

M. Frith: Monsieur le Président, permettez-moi une mise au point. Dans le feu de la discussion, j'ai commis une erreur quand j'ai parlé de l'indice des prix à la consommation. Il s'agissait plutôt du produit national brut. Cependant, mon vis-à-vis admettra sûrement qu'en vertu du projet de loi dont nous sommes saisis, les provinces devront combler la différence en 1991-1992.

M. Blenkarn: Non, ce n'est pas le cas.

M. Frith: Le député peut bien protester, ce projet de loi ne fait que transférer le fardeau de la réduction du déficit des contribuables fédéraux aux contribuables provinciaux. Il n'aura pas d'autre effet. C'est ce qui est au coeur du projet de loi et pourtant les députés évitent d'en parler.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député a parlé de cynisme. Les Canadiens seraient moins cyniques s'il parlait réellement de la différence entre les deux projets de loi. Quand les libéraux ont mis en place leur programme des 6 et 5 p. 100, ils ont délibérément réduit les transferts au-dessous du taux d'inflation, ce qui, bien sûr, représenterait une perte pour les provinces. Seulement pour maintenir les services, elles devraient combler la différence. Le projet de loi actuel limite les augmentations au taux d'inflation plus environ 2 p. 100. Il dépasse l'inflation de sorte que les établissements d'enseignements et les hôpitaux peuvent assurer leur croissance avec les seuls fonds fédéraux. Si l'on ajoute la contribution des provinces, ils pourront connaître une croissance encore plus rapide. Telle est la grande différence entre ces deux projets de loi.

Je possède un exemplaire du rapport du vérificateur général où l'on voit que, pour la dernière année du gouvernement dont faisait partie le député, une année préélectorale, on a augmenté la dette nationale de 17 p. 100 dans le but d'acheter des votes. C'est de là que vient le cynisme.

Nous avons discuté plus tôt de la différence entre les ministres des Finances. Au cours des trois dernières années du mandat de leur ministre des Finances, ils ont surestimé les recettes et sous-estimé les dépenses chaque année au point que les déficits étaient de 25 p. 100 plus élevés qu'ils le prétendaient à la Chambre. Voilà une autre cause de cynisme.

Quand ils prétendent que le projet de loi actuel est pire que le leur, alors que le contraire est vrai, quand ils appuient des ministres des Finances qui ne disent à personne la vérité sur la planification financière, ils sont responsables, tant le parti que ses députés, du cynisme de la population. Au cours de la campagne électorale de 1984, nous avons dit qu'il fallait réduire les budgets et que nous ne pouvions plus emprunter. Pour cette raison, nous pouvons être fiers chaque fois que nous appuyons une mesure de compression budgétaire. Telle est la position des conservateurs; elle n'est pas cynique, elle est réaliste.

M. Frith: Monsieur le Président, le député de l'opposition a-t-il vraiment la mémoire si courte? Pendant la campagne électorale de l'été 1984, le parti conservateur a-t-il une seule fois parlé de réductions budgétaires?

Des voix: Oui.

M. Frith: Avons-nous jamais entendu ces mots de leur bouche? Non. Ils ont dit que l'universalité était un principe sacré auquel il ne fallait pas toucher. Ils n'ont jamais dit une seule fois aux Canadiens qu'ils avaient des objectifs cachés. Il n'en a jamais été question pendant la campagne. Dans la déclaration économique de novembre 1984, ont-ils annoncé aux premiers ministres et aux trésoriers provinciaux que les paiements seraient coupés en 1986-1987? Non. Dans les documents déposés avec le budget de mai 1985, il n'y a aucune trace des économies qu'on allait réaliser dans les transferts aux provinces. Ils ont pris tout le monde par surprise en déposant en 1986 une loi qui réduira de 317 millions de dollars en tout les transferts aux provinces. Il ne faut pas être un génie pour se rendre compte que les provinces devront fournir la différence.

[*Français*]

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je suis très heureux de l'opportunité que j'ai de pouvoir m'exprimer au sujet de ce projet de loi et j'essaierai aussi, à l'occasion, d'essayer de clarifier certaines faussetés comme celles qu'on vient d'entendre de la part du député de Sudbury (M. Frith).

Monsieur le Président, la proposition de modifier la législation relative au FPE implique l'amendement de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette loi accorde au gouvernement fédéral l'autorité d'effectuer des contributions au titre des programmes provinciaux d'enseignement postsecondaire et de soins de santé connus sous le nom de Financement des programmes établis (FPE).

Le principal amendement est une simple modification d'une disposition de la présente loi qui détermine le taux auquel augmentent les transferts au titre du FPE.

Cet amendement fait partie intégrante de notre stratégie de réduction du déficit fédéral telle qu'énoncée lors du budget de mai 1985, contrairement à ce que vient de dire le député de Sudbury.

A compter du 1er avril 1986, les transferts au titre du FPE continueront de croître comme c'est le cas maintenant, c'est-à-dire avec le PNB et la population, à la différence qu'ils seront inférieurs de 2 p. 100. Alors, c'est contrairement et totalement faux d'essayer de dire que c'est réduit.

En dépit de cette mesure, la croissance future des contributions fédérales au comptant et en points d'impôt sera de 5 p. 100 annuellement en moyenne au cours des cinq prochaines années. Au total, plus de 90 milliards de dollars seront accordés aux programmes provinciaux de soins de santé et d'enseignement postsecondaire jusqu'en 1990-1991, soit quelque 25 milliards de dollars de plus que pendant les cinq dernières années.

Les changements que le gouvernement apporte à la croissance des transferts au titre du FPE s'inscrivent dans le cadre des mesures annoncées dans le Budget de mai 1985. Ce dernier budget prévoyait une croissance sensible de ces transferts. Toutefois, ceux-ci seraient ralentis dans le cadre de notre stratégie de réduction du déficit fédéral. Les changements prennent effet le 1er avril 1986 et auront les résultats suivants: une croissance annuelle moyenne prévue d'environ 5 p. 100, monsieur le Président, je me permets de le répéter. Des contributions fédérales au comptant et en points d'impôt de plus de 90 milliards de dollars au titre des programmes provinciaux de soins de santé et d'enseignement postsecondaire au cours des cinq prochaines années, soit quelque 25 milliards de dollars de plus que pendant les cinq dernières années.

• (1640)

Comme mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) l'a indiqué, lorsque les consultations menées auprès des ministres provinciaux des Finances ont pris fin en décembre, lorsqu'on essaie de faire croire qu'il n'y a pas eu de consultations, monsieur le Président, la croissance des transferts au titre du FPE continuera d'être liée à celle de l'économie, du PNB par habitant et de la population dans chaque province, le changement ne donnera pas lieu à une augmentation des transferts inférieurs à la hausse du taux de l'inflation.

Les changements apportés par le gouvernement représentent un léger ralentissement, et non pas une réduction de la croissance des transferts aux provinces, qui est à la fois équitable et raisonnable.

Monsieur le Président, à ce stade-ci j'aimerais essayer de répondre à certaines questions qui ont été soulevées par nos collègues d'en face, quand ils disent par exemple: Pourquoi résuisez-vous l'aide fédérale à la santé et à l'enseignement postsecondaire, monsieur le Président? Nous ne réduisons pas. Les montants que nous versons sont énormes. Ils augmentent de manière qui n'est pas à négliger. En particulier, si on les compare aux dépenses d'autres programmes fédéraux qui eux progressent en moyenne beaucoup plus lentement, cette réalité traduit la haute priorité que nous accordons à l'aide fournie aux provinces en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

Pourquoi ne pas attendre six mois, monsieur le Président, comme on l'a dit? Non, monsieur le Président. Nous devons mettre en oeuvre cette mesure dès maintenant. Dans le cadre de notre stratégie de réduction du déficit, de très nombreuses mesures ont été prises au sujet d'autres programmes fédéraux. Ces transferts sont réalisés en vertu d'une loi fédérale qui n'est soumise à aucune contrainte de temps et qui peut être modifiée en tout temps. Il faut agir dès maintenant pour contrôler le déficit. Autrement, les frais croissants de la dette feront que le gouvernement sera de moins en moins capable de financer des services sociaux importants, comme la santé et l'enseignement postsecondaire.

Vous avez agi sans consultations, monsieur le Président, nous dit-on. C'est faux. Il n'y a pas eu de surprise. Les discussions avec les provinces ont commencé à la suite de l'exposé économique du gouvernement en novembre 1984. Nous leur avons dit qu'aucun changement ne serait apporté en 1985-1986, mais que les années futures seraient étudiées. C'est conformément à l'engagement du gouvernement à l'égard des relations fédérales-provinciales. Il y a eu des consultations poussées auprès des provinces sur la façon dont les mesures seraient mises en oeuvre. Il y a eu quatre réunions des ministres des Finances depuis le début de mai et la conférence des premiers ministres.

Qu'advient-il des provinces à faible revenu, comme l'a soulevé tout à l'heure le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau)? Le principe fondamental des transferts au titre du FPE est qu'ils sont égaux par habitant. Cette caractéristique fait que le gouvernement fédéral fait la même contribution de base au nom de chaque Canadien. Les provinces à faible revenu reçoivent une aide supplémentaire par le biais de la péréquation, soit actuellement une somme totale annuelle d'environ cinq milliards de dollars versée aux six provinces, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Manitoba.

Monsieur le Président, qu'adviendra-t-il des provinces qui verront leurs transferts réduits comme l'a mentionné tout à l'heure le député de Sudbury ? Encore là, c'est une grossière fausseté parce qu'ils ne sont pas réduits. Il disait trois raisons, trois choses, trois options, soit premièrement augmenter les taxes, ou deuxièmement réduire les services, ou troisièmement la combinaison des deux.

Monsieur le Président, il vient de nous donner là une preuve évidente que pour les libéraux réduire les dépenses, cela n'existe pas. Cela ne fait pas partie de leur vocabulaire. Il n'y a pas moyen de réduire, si vous voulez, le Budget en réduisant les dépenses. La preuve a été démontrée tout à l'heure par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), c'est que d'année en année dans les trois dernières années, leurs prévisions étaient dépassées par des pourcentages fantastiques.

Alors, monsieur le Président, si cela n'est pas possible de baisser un déficit, que vont faire ses collègues des provinces de l'Ontario, du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard—qui vient tout justement d'être élu—qui proposent de réduire les déficits en baissant les dépenses et non pas en coupant dans les services? Le financement des programmes établis est de loin le principal programme de transferts aux provinces et c'est celui qui a enregistré la plus forte croissance ces dernières années. Il s'agit d'un paiement par habitant qui est versé aux provinces et qui couvre approximativement 50 p. 100 des dépenses des gouvernements provinciaux au titre de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation ainsi que des frais d'exploitation des établissements d'enseignement postsecondaire.

En 1985-1986, les paiements au titre du FPE sont de $508 par habitant, ce à quoi s'ajoutent $43 supplémentaires par habitant pour contribuer au financement des services complémentaires de santé. Les transferts au titre du FPE ont augmenté selon une moyenne mobile sur trois ans de la progression du PNB rapporté à la croissance démographique. D'après les projections actuelles, ils progresseraient de plus de 7 p. 100 par an au cours des cinq prochaines années. Afin de réaliser des économies de deux milliards en 1990-1991, leur taux de progression ne devait être abaissé que légèrement et tomber à un niveau encore bien supérieur à celui du taux d'inflation et au rythme de croissance de l'économie. Ainsi, nous avons décidé de réaliser les économies dont nous avions besoin dans le cadre de notre stratégie de réduction du déficit à même le FPE. Les rajustements nécessaires seront effectués à partir du

1er avril 1986 afin d'étaler les effets du changement sur une période de cinq ans.

Monsieur le Président, notre engagement à l'égard des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire demeure plus ferme que jamais. Les transferts au titre du FPE continueront de représenter près de la moitié des dépenses provinciales au titre des services d'asssurance-santé et des frais d'exploitation des établissements d'enseignement supérieur. Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que les provinces assurent les services de santé et d'enseignement en faisant preuve d'un sens de responsabilités en matière financière.

Monsieur le Président, le présent gouvernement a été élu pour assurer aux Canadiens des services de niveau égal ou supérieur à moindre coût. Le déficit demeure un grave problème qu'il nous faut résoudre à l'aide de tous les moyens dont nous disposons. Cette modification des transferts fédéraux-provinciaux fait intégralement partie de notre stratégie financière à moyen terme qui réduira le déficit de 20 milliards en 1990-1991 et le niveau projeté de la dette nationale de 75 milliards d'ici la fin de la décennie. Mais il faut voir au-delà des chiffres. Ces montants représentent l'hypothèque dont est grevé notre avenir, l'héritage qui a été laissé à nos enfants et petits-enfants. Il nous appartient de contenir la croissance des dépenses fédérales sinon le fardeau de la dette restreindra fortement notre capacité d'assumer les mêmes services publics à l'avenir. C'est pour cela précisément, monsieur le Président, que les Canadiens nous ont confié l'administration du pays le 4 septembre 1984.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'aurais aimé que le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) ne soit pas autant professoral et qu'il n'accuse pas les provinces d'avoir mal géré les fonds publics en ce qui regarde l'administration de la santé et de l'éducation postsecondaire. Je pense qu'il vient d'une province où des efforts considérables ont été faits depuis une dizaine d'années, depuis même 15 ans tout au moins, en vue d'essayer de contrôler les dépenses.

Je voudrais lui demander comment il explique le fait, par exemple, que suivant le projet de loi à l'étude, les paiements en espèces, parce qu'il y a deux sortes de paiements contenus dans cette formule de transferts, il y a des transferts d'impôts et des transferts qui se font en espèces. Mais lorsqu'on se réfère aux paiements en espèces, comment explique-t-il que, suivant cette formule, d'ici quelques années, le Québec ne recevrait plus rien de paiements en espèces et, actuellement, suivant la formule qui a été suggérée par le gouvernement conservateur, c'est que la croissance des paiements en espèces sera en deça, et pas mal, du taux de croissance du Produit national brut, et je dirais même, et peut-être que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) pourrait nous expliquer cela aussi, si jamais il intervient là-dessus. Il pourrait peut-être nous expliquer comment il se fait que les paiements de transferts en espèces seront quand même à des taux inférieurs à celui du Produit national brut.

J'aimerais que le député nous explique cela et nous dise comment dans ce contexte, dans une juridiction provinciale, où les gouvernements des provinces ont accepté une formule de partage, les paiements en espèces, et c'est vrai pour le Québec ainsi que pour d'autres provinces, seront inférieurs au Produit national brut, et même cette année ce sera inférieur au taux d'inflation en ce qui regarde le paiement en espèces. Pourrait-il m'expliquer cela?

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, l'honorable député de Laval des Rapides (M. Garneau) vient de nous démontrer encore là son habileté, si vous voulez, à «torsionner» la vérité et à mal interpréter ceux qui ont parlé précédemment.

Monsieur le Président, je n'ai à aucun moment accusé les provinces de mal administrer et de mal gérer. J'ai dit que les provinces qui, tout récemment, ont élu des gouvernements libéraux, ces gouvernements libéraux se sont présentés et ont dit qu'ils réduiraient les dépenses. Alors que le député de Sudbury (M. Frith) tout à l'heure nous disait que—la réduction des transferts, la diminution, les coupures, et tout ce que vous voudrez, alors que ce n'est pas le cas, c'est l'accroissement qui est ralenti, qui n'est pas à la même vitesse—ces provinces-là n'auraient que trois options: Premièrement, soit d'augmenter les taxes, deuxièmement, soit de réduire les services et, troisièmement, la combinaison des deux.

Alors, j'ai dit à cette affirmation qu'il n'était pas possible qu'il vienne à l'esprit d'un député libéral, eux qui ont si honteusement endetté ce pays, eux qui ont si honteusement gaspillé les taxes des contribuables canadiens, qu'il n'était pas posible, dis-je, qu'il leur vienne à l'esprit qu'il soit possible de réduire les dépenses en coupant dans les dépenses. Alors c'est de cette façon-là.

Alors, pour répondre à la deuxième partie de votre question, monsieur l'ancien ministre des Finances du Québec, l'ancien président de banque, monsieur le député de Laval-des-Rapides, vous savez, honorable député de Laval-des-Rapides que les déboursés sont proportionnels aux revenus. Vous devez savoir, et cela c'est certain, que lorsque vous étiez ministre des Finances au Québec vous ne le saviez pas. Mais j'espère que, lorsque vous avez été président de banque, vos actionnaires vous l'ont rappelé? Et lorsque les dépenses étaient supérieures aux revenus, il y avait un déficit, qu'on ne pourrait pas continuer éternellement dans ce sens-là et qu'il fallait faire des coupures.

Alors les déboursés qui seront faits ne seront pas séparés, ou divisés comme vous le prétendez ou comme vous aimeriez peut-être l'avoir, mais ils seront sous forme totale, et cela monsieur l'honorable député de Laval-des-Rapides, c'est à la demande même des provinces.

M. Garneau: Monsieur le Président, le député de Lac-Saint-Jean vient de faire preuve d'un manque de connaissance assez flagrant. Pourquoi a-t-on accepté en 1977 ces arrangements fiscaux et pourquoi les provinces les ont-elles acceptés à ce moment-là? C'est qu'on reconnaissait d'une façon absolue que les transferts de points d'impôt existaient pour bien marquer la responsabilité des provinces au niveau de ces juridictions d'éducation et des soins de santé. Et à cause de l'effet de cette loi, et parce que le gouvernement ne peut pas toucher aux points d'impôt parce qu'ils sont perçus par le Québec dans le cas du Québec, ils ont des ententes. Comme ils ne peuvent pas toucher aux points d'impôt, et je reviens avec ma question, comment explique-t-il alors que si cette loi-là est si bonne, comme on le prétend, comment se fait-il que la croissance des paiements en espèces, puisque c'est ce que le gouvernement

fédéral fait, il ne peut pas toucher aux points d'impôt, comment se fait-il que cette croissance des paiements en espèces va être inférieure non seulement au PNB, mais au taux d'inflation? Comment explique-t-il cela?

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, les gens du Lac-Saint-Jean n'ont pas autant de connaissances que l'honorable député de Laval-des-Rapides, mais une chose est certaine, c'est qu'en 1976, on a eu assez de connaissances pour les mettre dehors.

Monsieur le Président, dans sa grande connaissance, l'honorable député de Laval-des-Rapides doit savoir que lorsqu'on fait des prévisions, lorsqu'on établit des programmes, neuf ans après, il y a bien des choses qui ont pu changer. Lorsqu'en 1977, les provinces et le gouvernement canadien se sont mis d'accord sur une formule, sur des pourcentages et des montants, il était clair qu'ils savaient qu'en cours de route, la situation pouvait changer et lorsque la situation changerait, qu'on se rasseoirait et qu'on discuterait. C'est ce qui a été fait, monsieur le Président.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ce projet de loi rappelle la tentative qu'ont faite les libéraux de réduire les fonds consacrés à l'enseignement et la santé. Il est tout à fait évident que la tendance aux compressions qui apparaît dans le rapport Nielsen va longtemps se maintenir. Il est évident que les paiements de transfert aux provinces ne vont pas augmenter au même rythme que le produit national brut ou suivre l'évolution des besoins du programme. On ne le tolèrera pas. Il s'agit simplement d'une répétition de l'opération libérale de 1981-1982 visant à réduire les versements aux provinces. Alors que les frais d'exploitation des services de santé et d'enseignement augmentent, le gouvernement fédéral diminue sa contribution à ces frais. Nous devrions admettre que, lorsque l'on regarde le rapport Nielsen et les autres politiques du gouvernement, l'on a tendance à garder . . .

• (1700)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député de Prince Albert (M. Hovdebo).

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

ON PROPOSE DE RÉAFFIRMER LES DROITS DES MÉTIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 24 février, de la motion de M. Penner:

Attendu que,

1985 est le centenaire de la Rébellion du Nord-Ouest, événement le plus important de l'histoire du peuple métis et fait marquant de l'histoire du Canada; et

le chef du peuple métis, Louis David Riel, a été exécuté pour le rôle qu'il a tenu durant la rébellion en question; et

Louis David Riel a négocié l'adhésion du Manitoba à la Confédération et a été élu trois fois à la Chambre des communes; et

le peuple métis a toujours essayé, depuis la mort de Louis David Riel, d'obtenir la reconnaissance de ses droits; et

la Loi constitutionnelle de 1982 a reconnu et affirmé les droits du peuple métis;

Il est résolu que la Chambre

1. reconnaît l'importante contribution du peuple métis au développement de l'Ouest et à la création du Canada;

2. reconnaît Louis David Riel comme le fondateur du Manitoba et père de la Confédération;

3. célèbre avec les Métis leur culture et leur patrimoine uniques;

4. appuie l'autonomie politique et une base foncière pour les Métis.

Le président suppléant (M. Charest): Avant de reprendre le débat sur cette motion je voudrais rappeler aux députés qu'en vertu du nouveau Règlement la durée des discours est maintenant de 10 minutes. Reprise du débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je n'habite pas très loin de Batoche. J'ai grandi en acceptant l'idée que Louis Riel était un grand chef qui avait essayé démocratiquement de s'attaquer aux problèmes de son peuple. Il avait essayé dans la région de la rivière de la Paix d'abord, puis de Batoche ensuite, d'unir les Métis et les autres agriculteurs qui ressentaient le même isolement. Il avait essayé de les rassembler en une force démocratique et politique qui obligerait le gouvernement du Canada à s'intéresser à leurs problèmes et à leur mode de vie dans une nation en voie de développement.

Les efforts de Louis Riel avaient porté fruit dans la région de la rivière de la Paix. Le gouvernement, sous la direction de sir John A. Macdonald, avait fléchi et accepté la demande du gouvernement provisoire du Manitoba d'entrer dans la Confédération à titre de province. Le gouvernement avait accepté cela mais, par la suite, John A. Macdonald et ses amis conservateurs ont trahi le peuple manitobain. Au lieu de l'acceptation à laquelle les Manitobains étaient en droit de s'attendre, le gouvernement provisoire, dirigé par Louis Riel, a été trahi. Au lieu d'être reconnu, Louis Riel a été pourchassé par ces troupes et on a essayé à plusieurs reprises de l'arrêter. Il a donc dû quitter la colonie de la rivière Rouge et s'isoler aux États-Unis.

Même quand le Manitoba a été reconnu comme province et qu'il est entré dans la Confédération grâce à l'initiative des Métis sous la direction de Louis Riel, ce dernier s'est retrouvé exilé. Quelques années plus tard, il a été rappelé pour venir en aide aux Métis de Batoche et Saint-Laurent, Saint-Louis et Duck Lake, par les mêmes personnes qui avaient combattu à ses côtés dans la région de la rivière Rouge, par ces mêmes personnes qui avaient été trahies dans la colonie manitobaine, qui voulaient qu'il reprenne le commandement de leurs troupes à Batoche. C'étaient des Lépine et des Fiddler, des McLean et des McDougall, des Parenteau et des Morin, des noms que portent encore d'éminentes personnalités dans les districts de Batoche, Duck Lake, Saint-Laurent et Saint-Louis. Ces noms ont survécu dans cette région du Canada, près de Batoche. Les gens qui les portent forment l'élément vital de ces localités et ils ont contribué de près à bâtir le Canada.

Des gens comme les McDougall, Fiddler et Dumont se sont intégrés à une collectivité très importante. Ce sont eux qui ont colonisé la région, eux qui avaient été trahis à la rivière Rouge et qu'on avait chassés et obligés à traverser les Prairies jusqu'à la rivière Saskatchewan pour s'établir dans les localités de Batoche, Duck Lake et Saint-Laurent.

Les Métis n'avaient aucune raison de faire confiance au gouvernement de l'époque. Quand ce dernier a donné signe qu'il ferait comme à la rivière Rouge, même Louis Riel a failli revenir sur son engagement à se battre pour la paix. Pendant cent ans, les Métis ont lutté pour s'assurer de leur survie ethnoculturelle. En 1982, ils ont remporté une victoire qui leur avait échappé à la rivière Rouge et à Batoche. On a reconnu leurs droits en tant que peuple fondateur, un peuple qui a mêlé son sang à celui des Indiens des Premières Nations et des soit-disant nations fondatrices de France et des îles Britanniques.

Les noms de ceux qui se sont distingués lors de l'escarmouche de la rivière Rouge et de Batoche viennent s'ajouter à ceux d'autres Canadiens qui ont lutté et luttent, afin qu'on reconnaisse aux Métis leurs droits. C'est avec beaucoup de fierté que j'ai vu il y a deux semaines Mederic McDougall, accompagné de sa femme, Maryanne Lepine, recevoir l'Ordre du Canada pour services rendus à son peuple et au Canada. La reconnaissance des droits des Métis a été une victoire politique remportée par des gens comme Mederic et bien d'autres.

Cette motion, si elle devait recevoir l'appui de la Chambre, aiderait à faire disparaître la discrimination dont sont généralement victimes les Métis depuis longtemps. Je félicite le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) qui a persisté à présenter cette motion en quatre points qui reconnaît la contribution des Métis et le droit qu'ils ont de défendre et de développer leur culture et leur patrimoine ainsi que de se voir reconnaître les principes de base leur permettant d'accéder à l'autonomie politique. On reconnaît dans la motion la contribution importante des Métis au développement de l'Ouest et à la formation du Canada. C'est bien peu de chose mais c'est important pour les gens qui, depuis un siècle, luttent pour cette reconnaissanceet celle de Louis David Riel comme fondateur du Manitoba et l'un des Pères de la Confédération.

Qui pourrait nier que son gouvernement provisoire au Manitoba est celui qui a fait entrer cette province dans la Confédération? Les Métis ont lutté avec vigueur pour obtenir cette reconnaissance et ils ont gagné la première bataille. Notre chambre ne peut faire guère plus que d'acquiescer à cette requête. Nous devrions appuyer l'autonomie politique et une base foncière pour les Métis. Ils cherchent à obtenir leur autonomie politique depuis longtemps et ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront réaliser cet objectif.

Louis Riel a été l'un des premiers réformateurs de l'ouest du pays. Il a été suivi par d'autres qui ont formé des associations comme les syndicats du blé, le syndicat national des cultivateurs et le PSD. Ces mouvements ont pu se développer et prospérer. Après un siècle, n'est-il pas temps également d'aider les Métis à se développer et à prospérer?

Métis

• (1710)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis très content de prendre part à ce débat. Je tiens à féliciter les participants qui ont tous fait de superbes interventions.

Je crois que nous souscrivons tous à la motion inscrite au nom du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner). Mon collègue le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a fait remarquer avec fierté qu'il est lui-même un descendant métis. Je recommande la lecture de son discours aux députés, car je crois qu'il est un brillant résumé de l'histoire des Métis racontée par un député qui, comme Louis Riel, est lui-même un Métis.

Le député de Churchill (M. Murphy), le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Scott), le député de Témiscamingue (M. Desjardins) et le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) ont prononcé des discours remarquables.

Je souscris à tout ce qu'on a dit, mais il est difficile en dix minutes de traiter du sujet qui revêt tant d'importance pour nous tous qui sommes nés au Manitoba, qui avons été élevés dans cette province . . .

[*Français*]

. . . avec Louis Riel partout présent à la mémoire. Il a été enterré, comme vous le savez très bien, monsieur le Président, tout près de Winnipeg dans la ville de Saint-Boniface et je pense bien qu'il y a très peu de Manitobains qui ne sont pas les admirateurs de Louis Riel, comme fondateur de notre province, comme fondateur, disons-le, du Canada.

[*Traduction*]

Vous trouverez peut-être intéressant d'apprendre, monsieur le Président, que je tiens l'édition de 1911 de l'*Encyclopedia Britannica* qui consacre environ une demi-page à Louis Riel. Le premier paragraphe le décrit comme un agitateur canadien. Bien que le passage comporte quelques observations favorables à son endroit, on lit plus loin: «Sa propre impétuosité et l'ineptitude des hommes politiques et des hauts fonctionnaires canadiens ont provoqué le soulèvement de 1885».

Passons maintenant à la *Canadian Encyclopedia* publiée récemment. On se demande si l'on parle de la même personne. George Stanley rend un vibrant hommage à Louis Riel et voit en lui un fondateur du Manitoba. Il présente le soulèvement de 1870 avec sympathie et, je le soutiens, avec exactitude d'un point de vue historique.

Je crois que cet article traite de Louis Riel et de ses partisans d'une façon que tous les Canadiens de l'Ouest jugeraient maintenant acceptable à mon avis. Je pourrais ajouter que Thomas Scott, qui finit par être tué, tenta de soulever les colons écossais au Manitoba. Je suis moi-même d'origine écossaise, et j'en suis désolé si mes ancêtres ont été mêlés à cette tentative de Scott.

Le dernier paragraphe au sujet de Louis Riel dans la *Canadian Encyclopedia* se lit comme suit:

> Dans l'Ouest, le résultat immédiat fut la dégradation du sort des Métis.

C'était après 1885. On ajoute plus loin:

Métis

On a assisté à une recrudescence du nationalisme canadien-français dans le centre du Canada et Honoré Mercier a pris le pouvoir au Québec en 1886.

Il semble bien que les vainqueurs aient toujours raison dans l'histoire. Heureusement, nous commençons à être un peu plus compréhensifs dans l'Ouest. Mais permettez-moi de citer des extraits d'un ouvrage intitulé *Strange Empire* écrit par Joseph Kinsey Howard en 1951. Cet ouvrage reflète un fort sentiment de sympathie à l'endroit de Louis Riel, des Métis et des Prairies. Voici ce qu'on lit dans la préface:

Nous vous présentons le premier exposé en langue anglaise sur les origines des Métis, ce peuple unique moitié blanc moitié indien. Il n'existe qu'un seul ouvrage en langue française qui en ait fait la description. C'est la première fois qu'un livre d'histoire se penche sur l'évolution de la célèbre chasse annuelle aux bisons, le coeur même de la vie métisse, ou ne fait pas que survoler très superficiellement la fascinante épopée des charettes de la rivière Rouge.

À l'époque où l'on utilisait ces charrettes de la rivière Rouge dans les Prairies, on les entendait à deux milles de distance. Je continue à lire la préface:

Et c'est le premier livre à avoir jamais raconté aux lecteurs américains l'histoire des deux rébellions de Métis qui ont menacé de façon spectaculaire l'union canadienne et suscité un espoir étrange d'expansion américaine sur le territoire canadien.

A ma connaissance, ce livre écrit en 1951 est le premier à donner une juste description de Louis Riel. Ironie du sort, son auteur est un Américain du Montana.

A mon avis, tous les Canadiens doivent lire *The Opening of the Canadian West* de Douglas Hill, lequel décrit Louis Riel comme un héros et non un criminel. Enfin, je vous reporte à un ouvrage intitulé *Manitoba: A History*, de William Morton. C'est l'un des historiens les plus connus du Canada contemporain, et sans aucun doute le plus aimé et le plus connu du Manitoba. Je voudrais citer un extrait de la page 138 du livre intitulé *Manitoba: A History*:

... il a été détruit par la force même qui l'avait porté au pouvoir, l'organisation militaire des Métis. Ses efforts frénétiques, souvent admirables, sous la menace des insurrections des Canadiens, des intrigues des Américains, des dissensions et de l'instabilité de son propre peuple, en vue de faire passer la base du pouvoir de l'organisation militaire à l'autorité civile d'un gouvernement provisoire, ont abouti à un véritable drame.

L'exécution de Scott a été une gaffe, une gaffe si grave qu'il est difficile de croire qu'un homme comme Riel ait pu la commettre si ce n'est poussé par l'exaspération des hommes qui le gardaient et sous la menace d'une révolte des Indiens fomentée par Schultz.

Schultz est sans doute l'un des mécréants dans cette affaire, même si mon collègue souligne qu'il est devenu, par la suite, lieutenant gouverneur du Manitoba. Morton ajoute ceci:

Malheureusement, c'était pire qu'une gaffe, c'était inutile. Le gouvernement provisoire avait été accepté et la paix avait été rétablie dans la région de la rivière Rouge. Shultz était en fuite et les Indiens se tenaient tranquilles.

Il déclare ensuite:

Par la suite, il n'y a plus eu de paix pour Riel dans ce Nord-Ouest qu'il aimait tant, plus de paix nulle part, si ce n'est la triste paix de l'exil ou la paix définitive qu'il trouva sur le gibet, à Regina.

Mon collègue, le député de Brandon—Souris (M. Clark), qui est historien, conviendra sans doute que toute la population du Manitoba et des Prairies considère Louis Riel comme le premier véritable héros de la région.

Je voudrais vous citer un passage traitant de Louis Riel, et repris par Robert Hamilton dans *Canadian Quotations*. Edward Blake, le chef du parti libéral de l'époque, a su dire ce qu'il en était mieux que quiconque. Je suis entièrement d'accord avec lui. Voici ce qu'il a dit:

Sans négligence, il n'y aurait pas eu de rébellion. Sans rébellion, il n'y aurait pas eu d'arrestation. Sans arrestation, il n'y aurait pas eu de procès. Sans procès, il n'y aurait pas eu de condamnation. Sans condamnation, il n'y aurait pas eu d'exécution. Par conséquent, ceux qui ont forgé le premier maillon de cette chaîne fatale sont ceux qui l'ont forgée jusqu'au bout.

Si nous en savions plus sur Louis Riel, nous saurions tous que c'était un grand homme qui est demeuré trop brièvement parmi nous.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) ait présenté sa motion parce qu'elle nous donne l'occasion de rappeler une page particulièrement importante de l'histoire du Canada. Il ne fait aucun doute que Louis Riel a eu une influence capitale sur le développement du pays, et la motion à l'étude traite implicitement et explicitement de son rôle dans la naissance de la nation canadienne.

Premièrement, je crois, monsieur le Président, que tous les Canadiens reconnaissent avec moi l'importance de la contribution du peuple métis dans le développement de l'Ouest et la création du Canada. Si nous remontons aux origines de ce peuple au Canada, nous retrouvons les premiers établissements canadiens-français et canadiens-anglais et les Indiens habitant les mêmes territoires. De fait, les ancêtres paternels des Métis sont des marins français venus au Canada en 1534 avec Jacques Cartier puis, près d'un siècle plus tard, avec Champlain. Nous retrouvons également les deux grandes sociétés commerciales à leur arrivée dans les régions du nord-ouest, de ce qui forme aujourd'hui le Canada, soit la Compagnie de la baie d'Hudson pour les anglais et la Compagnie du Nord-Ouest pour les Français. Du côté maternel, les Métis ont pour ancêtres les Indiennes qui vivaient également sur ces territoires de l'Ouest. Il serait bon, je crois, de préciser qu'un climat d'amitié et d'harmonie s'est rapidement instauré entre les Métis d'origine française et ceux d'origine anglaise, peut-être à cause de l'esprit de solidarité qu'engendre immanquablement la vie difficile des pionniers. Il est d'ailleurs à remarquer que, lorsque Louis Riel est devenu président d'un gouvernement provisoire constitué pour remplir le vide laissé par le retrait de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, jusqu'à l'avènement d'une administration canadienne, il jouissait de l'appui des Métis de toutes les origines.

La valeur de l'apport des Métis tient en partie à leur mode de vie, c'est-à-dire à leur compréhension de l'écologie d'une vaste région, à leur connaissance de la chasse et de la pêche, et à leur capacité de survivre et de s'épanouir dans un climat des moins hospitaliers.

Les Métis se sont établis dans des lieux judicieusement choisis, occupant progressivement les riches terres longeant les rivières Rouge, Assiniboine et Seine. Il était naturel, à cette époque marquée par la lenteur des communications,, que les Métis manifestent leur inquiétude devant les effets néfastes qu'un nouveau régime politique et l'arrivée massive d'immigrants pouvaient avoir sur leur mode de vie et sur leurs terres. Pas étonnant qu'un conflit ait éclaté dans le Nord-Ouest et qu'un chef se soit imposé en la personne de Louis Riel.

On a dit et écrit beaucoup de choses sur Louis Riel, et j'ai la conviction que de nombreux Canadiens verraient l'homme sous un tout autre jour s'ils prenaient la peine de lire quelques

ouvrages sur le personnage, qu'ils aient été écrits par des partisans, des adversaires ou des historiens objectifs.

Un historien disait à propos de Louis Riel: Tant que le Canada existera, les Canadiens voudront savoir qui était Louis Riel, parce qu'en cet homme se résume de façon tout à fait frappante, la dynamique particulière des tensions régnant au Canada: Anglais contre Français, Indiens contre Blancs, Est contre Ouest, Canadiens contre Américains.

Il nous est permis d'espérer que, dans le Canada moderne, ces tensions ont disparu et qu'aucun groupe ne s'oppose à un autre. Il reste que Louis Riel a vécu et s'est battu à une époque où ces tensions étaient à leur comble et où la nation canadienne était en devenir, les frontières du pays n'étant pas encore fixées, et les droits et les valeurs devant encore être déterminés.

Cela m'amène, monsieur le Président, au deuxième point de la motion, soit: reconnaître Louis David Riel comme fondateur du Manitoba et père de la Confédération.

Je n'ai aucune hésitation à reconnaître le très grand rôle joué par Louis Riel dans l'entrée du Manitoba dans la Confédération. Tout d'abord, il nous faut savoir que le gouvernement provisoire, dont Louis Riel était le chef, avait été formé démocratiquement par la population de l'Ouest pour combler le vide que la Compagnie de la baie d'Hudson avait créé en renonçant à ses responsabilités sur la Terre de Rupert, jusqu'à la mise en place d'un nouveau régime par le Canada, qui était alors constitué de quatre provinces: l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

A ce moment, on ne savait trop ce qui adviendrait de la Terre de Rupert, serait-elle la colonie d'une colonie ou deviendrait-elle une partie du nouveau Dominion?

Louis Riel préconisait sans réserve le statut de province. Il était l'un des plus chauds partisans et, de fait, lui et d'autres membres du conseil exécutif du gouvernement provisoire ont dressé une liste des droits imprimée en français et en anglais, qui devait servir de document officiel aux délégués du gouvernement provisoire auprès du Canada. Cette liste est ultérieurement devenue un instrument-clé dans l'élaboration de l'Acte du Manitoba de 1870 qui faisait entrer la province dans la Confédération.

Cette liste des droits contenait en germe les droits et libertés que nous connaissons aujourd'hui ainsi que le respect de la protection de la langue et de la culture de la minorité, qui caractérisent maintenant notre Fédération.

Monsieur le Président, je suis pleinement conscient du grand rôle et de l'envergure de Louis Riel. J'ai toutefois de sérieuses réserves sur la partie de la motion du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) qui préconise la reconnaissance de Louis Riel comme fondateur du Manitoba et père de la Confédération.

J'ai ces réserves, monsieur le Président, parce qu'à mon avis, il n'appartient qu'au gouvernement de la province du Manitoba et non au Parlement du Canada de prendre les décisions sur les questions relatives à sa fondation. Pour ce qui est des Pères de la Confédération, je suppose que tous les Canadiens ont vu le portrait reproduit dans d'innombrables livres d'histoire du Canada qui nous les montre assis ou debout autour d'une longue table. Leur nombre correspond au nombre de participants à la conférence de Québec en 1864 qui regroupait des délégués de ce que l'on appelait alors le Canada, soit le Québec et l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, et même de Terre-Neuve qui, on le sait, ne se joindra à la Confédération que 85 ans plus tard. A cette époque, l'Ouest ne prenait pas part aux négociations, ce qui explique pourquoi aucun Canadien de cette région n'apparaît dans le portrait. Évidemment, ce fait n'amoindrit en rien le rôle joué par d'éminents personnages de l'Ouest comme Louis Riel et ses compagnons, le père Ritchot, John Black et Alfred Scott qui ont négocié avec le Canada en vue d'obtenir le statut de province pour le Manitoba.

Ce portrait ne diminue pas non plus le rôle joué en Colombie-Britannique par Anthony Musgrave et le Dr J. Helchen, qui, après s'être vivement opposé à la Confédération, s'est battu pour y faire entrer la Colombie-Britannique en 1871. De même, F.W.G. Haultain garde tout son mérite, lui qui était premier ministre des Territoires et qui a travaillé pour faire une place à l'Alberta et à la Saskatchewan dans la Fédération en 1905. Ces personnages ne sont peut-être pas aussi connus que Louis Riel, mais il reste qu'ils ont joué un rôle tout aussi véritable et méritoire.

Je crois, monsieur le Président, que mes distingués collègues savent maintenant que beaucoup de Canadiens de l'Ouest méritent une place particulière pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de faire entrer leurs régions respectives dans la Confédération. Bien qu'ils n'aient pas tous assisté à la fameuse conférence de Québec, leurs ascendants ont contribué à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui.

Monsieur le Président, on comprendra que si j'admire Louis Riel pour le rôle qu'il a joué dans la création du Manitoba, j'ai des réserves sur une motion qui le reconnaîtrait comme Père de la Confédération sans aussi accorder cet honneur à tous les autres personnages aussi méritants de l'histoire du pays. Il faudrait alors réécrire notre histoire! Néanmoins, la place qui revient de droit à Louis David Riel dans l'Histoire du Canada a peut-être été négligée; aussi suis-je d'avis que sa contribution et celle de ses partisans dans le développement du Canada devraient être reconnues pour ce qu'elles sont.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de venir mettre mon grain de sel en tant que Canadian et qu'ancien éducateur. Le député qui a parlé avant moi a parlé de la liste des droits dressée par Louis Riel dans un document qui a joué un rôle clé dans la confection de la Loi de 1870 sur le Manitoba.

Voici ce que disait l'article 1:

Les Territoires, connus sous le nom de Terre de Rupert et de Territoire du Nord-Ouest ne feront pas partie de la Confédération si ce n'est sous forme de province.

Métis

Voici ce que disait l'article 5:

Tous les biens, droits et privilèges appartenant aux habitants de la province au moment de son entrée dans la Confédération, doivent être respectés et l'agencement et la confirmation de toutes les coutumes et de tous les usages et privilèges relèvent exclusivement de l'assemblée législative locale.

Voici ce que demandait l'article 16;

L'assemblée législative et les tribunaux doivent utiliser l'anglais et le français, et tous les documents publics, ainsi que les lois de l'assemblée législative, doivent être publiés dans les deux langues.

Un nouvel article 7 apparaissait dans le troisième brouillon de la liste portée à Ottawa par les délégués officiels.

[*Français*]

Que les écoles soient séparées, et que les fonds pour les écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses, au *pro rata* de leurs populations respectives.

• (1730)

[*Traduction*]

Ces articles nous permettent donc de voir quelle solide et durable influence Riel, en sa qualité de chef du gouvernement provisoire, a eue sur l'évolution de l'histoire constitutionnelle canadienne. Cela est certainement incontestable. La preuve en est dans ces documents d'il y a plus d'un siècle.

Je voudrais maintenant passer au dernier point évoqué dans la motion du député, qui est celle de l'autonomie politique et d'une base foncière pour les Métis. Historiquement, les collectivités métisses se sont créées initialement le long des routes menant aux Grands lacs suivies par les Français qui faisaient le commerce des fourrures. Avec le recul du commerce des fourrures, beaucoup de Métis ont émigré au Manitoba dans la région de la rivière Rouge. Certains ont continué vers l'Ouest en direction de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. D'autres, bien sûr, sont restés au Québec et dans les provinces Maritimes. Ces débuts de la colonisation métisse se sont perpétués jusqu'à nos jours, en ce que la population métisse habite principalement dans nos provinces de l'Ouest. C'est dans l'Ouest également que les aspirations des Métis vers l'autonomie politique et la base foncière se sont principalement développées.

Le gouvernement fédéral s'intéresse vivement et de façon soutenue au sort de la population métisse. Il l'a manifesté de diverses façons. Tout d'abord, le gouvernement fédéral est désireux d'améliorer la situation socio-économique des Métis. En fait, c'est cette préoccupation qui s'étend à toutes les populations autochtones qui explique avant tout les initiatives spéciales actuelles dont les Métis profitent. Parmi ces initiatives figurent le programme de logement rural et autochtone, le programme de développement économique autochtone, ainsi que des mesures spéciales prises dans le cadre des accords de développement agricole et rural.

Ensuite, le gouvernement fédéral a manifesté son intérêt et son appui à l'égard des Métis qui comptent parmi les autochtones canadiens. Je note que les Métis ont été reconnus officiellement à titre de peuple indigène du Canada lors de l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982. Par la suite, des représentants des Métis ainsi que des chefs indiens et inuits ont été invités à participer aux conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles et indigènes reliées aux discussions multilatérales avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'objet de ces discussions est d'identifier et de définir les droits aborigènes en vue de les garantir dans notre Constitution.

Depuis la première conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles indigènes qui a eu lieu en 1983, une gamme étendue de questions ont été résolues, questions qui sont au coeur même des préoccupations et des aspirations que les autochtones pourraient avoir au sujet de leur rôle légitime au sein de la société canadienne en ce moment comme dans les années à venir. Les députés n'ignorent pas que l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones du Canada, y compris les Métis, constitue l'un des principaux éléments des négociations qui se déroulent actuellement en vue de la constitutionnalisation des droits des autochtones.

Je signale à cet égard que le gouvernement fédéral a joué un rôle important en se penchant sur les aspirations autonomistes des Métis et des autres autochtones. A la conférence des premiers ministres d'avril 1985, le premier ministre (M. Mulroney) a déposé un projet d'accord politique qui prévoyait la reconnaissance constitutionnelle du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones, lequel droit entrerait en vigueur en vertu d'accords conclus entre les gouvernements et les peuples autochtones. En outre, les gouvernements devaient s'engager à négocier avec les communautés autochtones dans le but de conclure ces accords.

Malheureusement, ce projet fédéral n'a pas fait l'objet d'un consensus suffisant pour amener des changements constitutionnels. L'autonomie gouvernementale demeurera néanmoins l'un des principaux sujets de discussion qui seront abordés au cours des entretiens préparatoires à la prochaine conférence des premiers ministres qui doit avoir lieu d'ici avril 1987, ainsi qu'au cours des délibérations à cette même conférence. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a accepté de participer aux négociations sur l'autonomie organisées par les provinces et les associations autochtones. Le gouvernement fédéral continuera à travailler avec les Métis, les autres dirigeants autochtones et les autres gouvernements dans le but d'élaborer des dispositions constitutionnelles assurant l'autonomie gouvernementale des autochtones qui seront acceptables pour tous les Canadiens. Le gouvernement fédéral continuera également à travailler avec les provinces et les Métis pour améliorer la situation socio-économique de ces derniers de même que les possibilités qui s'offrent à eux dans la société canadienne.

C'est là la situation dans laquelle nous nous trouvons relativement à la quatrième résolution que renferme la motion du député. Le gouvernement est manifestement très engagé dans la question constitutionnelle.

D'après ce que je viens de dire, les honorables députés s'apercevront que je suis d'accord avec de nombreux aspects de la motion, mais que je m'inquiète de certains autres, comme je l'ai signalé précédemment.

En terminant, je voudrais féliciter le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) de sa motion qui montre à quel point il est sensible à l'histoire et aux aspirations des Métis.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je voudrais ajouter mon point de vue à ce qu'ont déjà dit mes honorables collègues au sujet de la motion du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) dont nous sommes saisis. Selon moi, tous les Canadiens peuvent considérer le patrimoine métis avec fierté, sachant la vigueur et la vision qui ont caractérisé

les mélanges entre les Indiens et les premiers colons européens, et qu'on retrouve encore de nos jours.

Les Métis ont un très fort sentiment de leur identité qui contribue pour beaucoup au sentiment plus général d'identité canadienne. Le fait que Louis Riel ait été un ardent défenseur de la Confédération et qu'il ait déployé des efforts prodigieux afin de faire entrer ce qui est devenu le Manitoba dans l'union, était une source de fierté pour les Métis il y a un siècle, et je suis persuadé que ce sentiment persiste toujours. A mon avis, on ne saurait mettre en doute l'importance de son appui quant à l'orientation et à l'inspiration des différents documents que les délégués du gouvernement provisoire ont apportés à Ottawa pour négocier avec le Canada. Parmi ces documents figurait la liste des droits qui, à maints égards, préfigurait la Déclaration des droits et la Charte des droits et des libertés que nous connaissons si bien aujourd'hui. Par conséquent, je sympathise avec le député de Cochrane—Supérieur pour ce qui est des résolutions contenues dans sa motion. La première résolution précise que la Chambre:

. . . reconnaît l'importance des contributions du peuple métis au développement de l'Ouest et à la création du Canada;

La troisième résolution précise que la Chambre:

. . . célèbre avec les Métis leur culture et leur patrimoine uniques;

Retenons ces deux aspects et reconnaissons que les Métis ont joué un rôle significatif dans l'histoire du Canada. Ce faisant, néanmoins, nous devons reconnaître aussi le rôle que d'autres peuples ont joué dans l'histoire et le développement de notre pays. C'est vrai qu'avant la Confédération, les Métis installés dans le voisinage de la rivière Rouge constituaient une colonie unique. Cependant, il y avait aussi des Français et des Anglais, ainsi qu'un groupe d'Écossais qui, ayant franchi le nord de l'Atlantique, avaient parcouru la baie d'Hudson jusqu'à Churchill pour parvenir même jusque dans le voisinage de la rivière Rouge. Ainsi, de nombreux peuples ont contribué d'une façon très distinctive à la construction de l'Ouest et à la création des provinces de l'Ouest.

Dans ce sens, nous devons reconnaître la contribution de tous ces peuples. Oui, les Métis ont joué un rôle bien particulier; mais bien d'autres également qui les ont suivis. Je songe à tous ceux qui ont suivi la construction du chemin de fer, aux nombreux immigrants d'Ukraine qui ont contribué à bâtir l'Ouest. Eux aussi ont joué un rôle particulier. D'une certaine façon, certains ancêtres d'électeurs de la circonscription de Kitchener, que je représente, sont venus avant. Les événements dont il est question dans la motion ont eu lieu entre 1860 et 1885. Le territoire de ma circonscription a été occupé à l'époque des Loyalistes. Des colons Allemands s'étaient établis aux États-Unis quand c'était un territoire britannique. Après la Révolution, ces gens ont émigré en Ontario, plus précisément dans la région de Kitchener-Waterloo. Cela se passait 100 ans avant la rébellion de Louis Riel. Autrement dit, cela a eu lieu il y a presque 200 ans alors que les autres événements ne remontent qu'à un peu plus d'un siècle.

S'il est vrai que les Métis ont joué un rôle particulier, ces colons de langue allemande ont apporté de nombreux talents qui ont été à l'origine de toutes sortes d'industries au Canada. La région de Kitchener-Waterloo porte leur marque distinctive. Leur apport a été sûrement considérable dans cette région. Il faut aussi noter qu'ils représentent le troisième groupe culturel en importance au Canada, après les Britanniques et les Français. Voilà pourquoi il y a lieu de reconnaître leur contribution particulière au Canada. Je comprends le point de vue du député qui veut nous faire reconnaître l'apport exceptionnel que ces gens ont fait et célébrer leur culture avec eux. Nous devrions célébrer les nombreuses cultures qui composent le Canada et sa population.

• (1740)

J'ai toutefois beaucoup de mal à accepter la deuxième partie de la motion, que voici:

2. Reconnaît Louis David Riel comme le fondateur du Manitoba et père de la Confédération . . .

Reconnaître Louis David Riel comme le fondateur du Manitoba, c'est reconnaître le cours de l'histoire. En effet, il est bien le fondateur du Manitoba. Il a constitué un gouvernement provisoire avec les Métis de la colonie de la rivière Rouge à l'époque où il n'existait aucun gouvernement territorial officiel à Ottawa. Il a comblé un vide grâce à son gouvernement provisoire, lequel a fait régner l'ordre sur le territoire du Manitoba aux environs de l'actuelle ville de Winnipeg. A cet égard, il est juste de reconnaître le rôle de Louis David Riel et de dire qu'il a fondé le Manitoba.

En réalité, le gouvernement fédéral a reconnu en 1869 le rôle de Louis Riel lors de la création du Manitoba proprement dit. La province du Manitoba a reconnu le rôle particulier joué par Louis David Riel grâce aux statues de lui qui ornent l'Assemblée législative. Sur ce plan, il ne fait aucun doute qu'il a été le fondateur du Manitoba et nous devons lui en rendre hommage.

Il est dit également dans la motion que nous devons reconnaître Louis David Riel comme l'un des Pères de la Confédération. Je n'y vois pas d'inconvénient. Il nous faut d'abord voir qui sont ces Pères de la Confédération dont il est fait état dans nos manuels d'histoire. Nous viennent à l'esprit ces 34 délégués qui se sont réunis à trois conférences, d'abord à Charlottetown en 1864, ensuite lors de réunions plus longues dans la ville de Québec et enfin à Londres, en Angleterre. Fruit de ces réunions, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été rédigé et les cinq colonies qui existaient déjà à l'époque ont alors formé le Canada. Ce sont ces gens que nous tenons historiquement pour les auteurs de la Confédération canadienne.

M. Hovdebo: Et Joey Smallwood?

M. Reimer: Un député voudrait savoir ce que nous proposons de faire à propos de M. Smallwood. D'aucuns ont affirmé que lorsque Terre-Neuve a été acceptée dans la Confédération en 1949, Joey Smallwood est devenu du coup l'unique père encore vivant de la Confédération. En un certain sens, nous pouvons le reconnaître comme tel, mais en ce qui concerne Louis Riel, j'ai certaines objections.

Métis

J'ai enseigné l'histoire à l'école secondaire Forest Heights Collegiate à Kitchener. Quand j'enseignais ce que Louis Riel a fait et ce que nous lui devons, j'essayais d'abord de faire connaître à mes élèves les faits exacts. Lorsque nous savions exactement ce qui s'était passé, nous pouvions discuter la signification de ces faits.

Personne ne doute que Riel ait formé un gouvernement provisoire en 1869 et qu'on lui doive la formation du Manitoba. Mais il a aussi fait autre chose. Louis Riel a décidé de se substituer à la loi et d'exécuter Thomas Scott. Thomas Scott n'était pas un citoyen modèle. Rien ne permet de le penser. Cependant, il n'a rien fait qui mérite la mort. Un des représentants de l'Église à laquelle Riel appartenait l'a même supplié d'épargner Scott parce qu'il ne méritait pas de mourir. Louis Riel lui a répondu qu'il devait exécuter Scott pour asseoir son autorité et il l'a fusillé. Il m'est difficile d'accepter qu'une telle personne soit considérée comme un des Pères de la Confédération.

Il n'y a pas de doute que Louis Riel a aidé les Métis et les Indiens lors de la rébellion de 1885 dans le territoire de la Saskatchewan. Il a eu un rôle très positif, mais il a choisi de s'attaquer à l'autorité constituée de l'époque, la police du Nord-Ouest. Ce fut la cause de la mort de colons, d'Indiens, de Métis et de quelques soldats. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai beaucoup de mal à accepter parmi les Pères de la Confédération quelqu'un qui a attaqué cette même Confédération.

Lorsque les autorités ont dû examiner cette situation et déterminer s'il était coupable ou innocent, il fut jugé coupable de trahison et exécuté. Là encore, j'ai beaucoup de mal à admettre que cette personne devrait devenir un des pères de la Confédération.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, les députés ont souvent coutume de dire: Je n'avais pas l'intention de participer au débat. Effectivement, je n'en avais pas l'intention. Mais j'ai attendu et j'ai vu qu'il y a eu plusieurs orateurs, je pensais que nous passerions au vote. Il y a eu un orateur du NPD, quatre orateurs du parti progressiste conservateur. Il est bien clair qu'une fois de plus, on n'en viendra pas à un vote.

Une chose que j'ai rarement comprise à la Chambre, c'est que chaque fois, et cela je le remarque depuis 23 ans, monsieur le Président, que l'on parle de Riel, il y a cet air de mystère qui, immédiatement, s'empare de la Chambre. On est mal à l'aise. On voudrait bien ne pas parler contre, mais on ne veut pas enfin reconnaître ce que Riel a vraiment été pour le Canada.

[*Traduction*]

Mon collègue de Kitchener, un ancien professeur, déclare avoir du mal à accepter que l'on donne à Louis Riel le titre de père de la Confédération ou de fondateur du Manitoba. Il dit avoir enseigné à ses élèves à chercher à savoir ce qui s'est réellement passé, avant de discuter de l'importance de ces événements, ce qui est très honnête. L'importance est toujours la même.

Si l'on devait rejeter tous ceux qui ont construit un pays, mais dont le passé n'est pas du genre que mon collègue voudrait appuyer, beaucoup de pays n'existeraient pas. Je ne mentionnerai pas maintenant certains pays du Moyen-Orient, mais je le ferai peut-être à la fin de mon discours.

Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a parlé du grand chef libéral de l'époque qui demandait: «Pourquoi Louis Riel a-t-il été pendu? Parce qu'il a été condamné à être pendu.» Il a été condamné à la pendaison parce qu'il a été jugé coupable d'un acte qui allait à l'encontre du bien-être des Métis; certaines personnes ont effectivement pris des initiatives désavantageuses pour les Métis.

Louis Riel a très bien commencé . Il a commencé par dire que son peuple était disposé à édifier une nouvelle province. C'était légal, et il l'a fait dans les formes. Pourquoi a-t-il eu une fin comme celle-là? Pourquoi mon collègue et bien d'autres personnes ont-ils tellement de difficulté à accepter Louis Riel? Parce qu'il a été pendu tout à la fin de sa vie.

Il faut essayer de savoir pourquoi Louis Riel a été pendu. Ne se produit-il pas bien des tragédies dans le monde à l'heure actuelle? Tout le monde parle de terrorisme. Combien de personnes prennent-elles la parole à la Chambre des communes ou devant le Congrès américain pour essayer de remonter aux racines des problèmes actuels? Pourquoi ne pas faire la même chose aujourd'hui et essayer de remonter à la source de l'affaire Louis Riel? Il ne faut pas s'intéresser à ce qui s'est passé à la fin de sa vie, mais à ce qui s'est produit au début.

Il y avait des injustices et les Métis faisaient appel à la conscience des Canadiens en clamant qu'ils étaient victimes d'injustices. Est-ce qu'un nombre suffisant de personnes se sont intéressées à leurs problèmes? Non. Ils sont passés par conséquent d'une étape à l'autre. Ne voit-on pas la même chose se produire dans le monde à l'heure actuelle? On commence par exprimer des opinions acceptables auxquelles personne ne s'intéresse. On a ensuite recours à la violence, et personne n'écoute. C'est alors que commencent les attentats. Je mets peut-être beaucoup de temps aujourd'hui à expliquer ce que nous devrions vraiment faire.

[*Français*]

Mon collègue de Jonquière dit qu'il y en a plusieurs autres. Il a raison.

• (1750)

[*Traduction*]

Mon ami, le député de Jonquière, a dit qu'il y en avait beaucoup d'autres en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. C'est aussi l'opinion de M. Smallwood. Nous en convenons tous, mais le cas dont nous discutons aujourd'hui est celui de Louis Riel.

[*Français*]

Il ne faut pas, comme on dit en français, noyer le poisson. L'objet du débat aujourd'hui c'est Louis Riel. Depuis 20 ans, les Métis veulent la reconnaissance de Louis Riel. Dans cette Chambre, il n'y a jamais eu moyen d'arriver à un vote sur la question de Louis Riel. Les députés se lèvent, font son éloge. Il fut une époque, il y a longtemps, où on ne faisait pas son éloge. Mais graduellement, on en vient à dire que ce n'est pas possible qu'on attaque Louis Riel en 1986, alors on le glorifie. On trouve que c'était un grand monsieur. On dit qu'il est un des

fondateurs du Manitoba. On dit qu'il est le père de la Confédération. On veut célébrer avec les Métis leur culture et leur patrimoine unique. On reconnaît l'importante contribution du peuple métis au développement de l'Ouest et à la création du Canada. On est tous d'accord. Mais on parle, on parle mais on refuse d'en arriver à un vote.

Posons-nous donc la question—je parle directement à mon collègue de Jonquière (M. Blackburn) et à ses collègues du Québec—posons-nous donc ensemble la véritable question: Pourquoi n'en arrive-t-on jamais à un vote? C'est parce qu'il y a toujours cette gêne. Je pense que le temps de cette gêne devrait disparaître. Il n'y a personne dans cette Chambre qui est coupable d'avoir commis ces gestes de l'époque. Mais, aujourd'hui, il est possible ensemble de réaliser que nous pourrions reconnaître enfin ce que Riel a été et ce que le peuple métis a été.

La semaine dernière plusieurs parmi les députés étaient présents sur la Colline pour se remémorer l'holocauste des Arméniens. Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui les Arméniens reviennent 71 ans plus tard? Que demandent-ils? Ils demandent au gouvernement turc de reconnaître qu'il y a eu un geste qui a été commis, qui est reconnu historiquement. Ils demandent une correction.

Je pourrais même aller jusqu'à dire: Qu'est-ce que les Palestiniens demandent aujourd'hui? C'est la justice pour ce qu'eux et plusieurs autres considèrent comme étant une injustice puisque le Canada a voté pour deux États en 1947-1948: la résolution 181: le Canada a voté pour, l'Union soviétique, les États-Unis, la Tchécoslovaquie. Que demandent-ils? Ils demandent qu'on finisse le «job» mal commencé. Que veulent les Métis? Il y a tellement de rapprochements à faire et c'est toujours la même chose. Monsieur le Président, quand on comprendra qu'est-ce qui fait que des gens finissent par aller jusqu'au désespoir. Donc, remonter aux sources des problèmes, c'est cela.

[*Traduction*]

Lorsque nous sommes aux prises avec des problèmes difficiles, nous devrions en chercher la racine et essayer de comprendre. Nous ne demandons pas grand-chose. Mon collègue, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), qui a présenté la motion, ne demande pas grand-chose. Il ne demande à personne de s'excuser. Ils demandent aux Canadiens de poser un beau geste en 1986 en reconnaissant les Métis et Louis Riel.

Il semble que cette question ne sera pas mise aux voix aujourd'hui. Je vois le député d'Edmonton—Strathcona, en face. Peut-être que lui et moi, de concert avec le député de Kitchener (M. Reimer), le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) et mon collègue qui a présenté la motion, devrions rédiger ensemble et présenter un jour une motion qui soit acceptable pour tous et qui puisse être mise aux voix. Ce serait peut-être là la solution. Il semble que revient toujours sur le tapis une motion ou une pétition demandant de reconnaître l'oeuvre de Louis Riel. Cette question sera toujours une source de divisions. Nous ne devons pas nous leurrer ou nous mentir mutuellement. Nous savons pourquoi il en est ainsi. C'est parce que l'histoire de Louis Riel rend certaines personnes très mal à l'aise. Précisons d'emblée que je ne vise pas particulièrement des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates. Ces distinctions n'existaient pas du tout à l'époque. L'histoire de Louis Riel met peut-être certains mal à l'aise, mais j'aime bien attaquer les problèmes de front, publiquement. C'est peut-être ce qu'il faut faire. Et c'est peut-être aussi ce qui fait l'intérêt des débats et pourquoi ce qu'on raconte à 17 h 55 est plus important qu'on ne le croit généralement. J'ai écouté mes collègues parler. Voici le whip du gouvernement qui arrive à la Chambre. Il vient peut-être s'assurer que nous votons ou que nous ne votons pas; je l'ignore.

En terminant, disons que nous devrions bien finir un jour par nous mettre d'accord. En ce qui me concerne, je ne demande pas mieux que de siéger au sein d'un comité restreint composé de députés intéressés. Je suis persuadé que le député d'Edmonton—Strathcona serait emballé de siéger à un tel comité. Je suis persuadé que l'historien de Kitchener voudrait aussi se joindre à nous, de même que le député de Scarborough-Est (M. Hicks). Après avoir examiné la motion, ce petit comité pourrait en conclure qu'un débat sur l'autonomie et le territoire à accorder aux Métis serait trop long actuellement. La prochaine fois, peut-être.

Les Métis sont ce qu'ils sont de nos jours. D'aucuns estiment les actes de Louis Riel. Les députés qui souhaitent le réhabiliter pourraient certainement former un petit comité. Quelques-uns me manifestent leur accord. Je vais poursuivre cette idée car, franchement, j'en ai assez de voir qu'il se tient chaque année un débat sur Louis Riel pendant lequel on se surveille mutuellement et on s'empresse de regagner la Chambre au cas où il faudrait se prononcer. Je ne pense pas que ce soit juste envers Louis Riel. Ce ne l'est pas non plus envers les Métis. Un débat de l'ordre de celui dont j'ai parlé vaudrait sans doute mieux que ce que nous essayons de faire cet après-midi.

[*Français*]

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme): il mentionne que cela fait 20 ans qu'il entend parler du débat. Il en parle encore aujourd'hui. Il a tout de même été à la Chambre pendant plusieurs années à ce moment-là.

M. Prud'homme: Bien oui, c'est parce qu'il a toujours été proposé par les membres de l'opposition . . . Je ne voulais pas faire de politique, mais si l'honorable député en fait, je vais en faire. Il y a eu des projets de loi, mais ils ont toujours été tués. C'est cela que j'essayais de vous dire.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre! Nous allons reprendre le débat.

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Je ne dispose que de deux ou trois minutes, monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord parler des observations du député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Je m'accorde à dire avec lui que l'heure réservée aux initiatives parlementaires a été mystérieuse. J'ai observé au fil des années divers débats sur des projets de loi et des résolutions lorsqu'il siégeait sur les banquettes ministérielles et maintenant que nous formons le gouvernement. L'heure réservée aux initiatives parlementaires obéit maintenant à un nouveau régime en vertu duquel 20 projets de loi sont tirés au hasard et six doivent faire l'objet d'un débat. Mon collègue reconnaîtra sûrement qu'il s'agit là d'un grand

progrès. Nous, les simples députés, y trouvons également un rôle satisfaisant, car nous pouvons communiquer de l'information à nos collègues et aussi au grand public.

À mon avis, la vie de Louis Riel a été celle d'un individu en lutte contre le pouvoir et l'abus de pouvoir du gouvernement. Que ce soit ou non la même chose en Irlande aujourd'hui, c'est là un argument contre l'extrémisme. Notre rôle doit être d'atténuer l'extrémisme dont les Canadiens ordinaires font preuve parce qu'ils ne se sont pas donné la peine d'examiner les faits. C'est aussi vrai en Irlande ou en Afrique du Sud que ce l'était dans l'Ouest quand on a imposé le système métrique.

Louis Riel représente l'histoire des terres de l'Ouest, de l'attachement des gens à la terre. Mon collègue de l'autre côté serait le premier à admettre que divers incidents se sont déroulés quand l'ancien gouvernement, son administration, a voulu imposer le système métrique dans le cas de milliers de milles qui avaient été arpentés dans l'Ouest, chaque mille de l'est à l'ouest, chaque deux milles du nord au sud. C'était une attaque contre les valeurs culturelles de l'Ouest, au même titre que celle de sir John A. Macdonald et des arpenteurs qui sont allés imposer ce système dans l'Ouest. C'est le reflet même de l'insensibilité du gouvernement. Notre rôle en tant que particuliers doit être d'améliorer la situation.

Je serais heureux de contribuer à trouver une solution qui rendrait justice à Louis Riel. Je maintiens qu'il est un héros de l'Ouest qui a lutté contre le pouvoir du gouvernement et contre les abus de pouvoir du gouvernement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue le vendredi 25 avril 1986, de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que la proposition d'amendement de Mme Copps (p. 833).

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 13(5) du Règlement, la Chambre procédera au vote par appel nominal, différé sur l'amendement à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-45, Loi concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la chambre des communes.

Convoquez les députés.

• (1800)

(Vote nº 243)

POUR

Députés

Allmand	de Corneille	Nicholson (Trinity)
Althouse	Finestone	Nystrom
Angus	Frith	Parry
Berger	Garneau	Prud'homme
Blaikie	Gauthier	Riis
Boudria	Hopkins	Rossi
Caccia	Hovdebo	Skelly—25.
Cassidy	Kaplan	
Copps	McCurdy	

CONTRE

Députés

Andre	Greenaway	Pennock
Attewell	Hamelin	Peterson
Beatty	Hamilton	Porter
Blackburn (Jonquière)	Hawkes	Price
Blenkarn	Hicks	Ravis
Brightwell	Hnatyshyn	Redway
Clark (Yellowhead)	Kilgour	Reimer
Clark (Brandon-Souris)	King	Ricard
Collins	Layton	St. Germain
Cook	Lesick	St-Julien
Côté (Lac-Saint-Jean)	Lewis	Scowen
Crofton	Mailly	Shields
Crouse	Malone	Sparrow
de Cotret	Marin	Stevens
Desjardins	Mayer	Stewart
Dorin	McCrossan	Tardif (Charlesbourg)
Epp (Provencher)	McCuish	Taylor
Fennell	McDougall (St. Paul's)	Thacker
Forrestall	McInnes	Towers
Fraleigh	McKenzie	Tremblay (Québec-Est)
Fretz	McKnight	Tupper
Gottselig	McMillan	Turner (Ottawa-Carleton)
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Minaker	Valcourt
	Mitges	Vankoughnet
	Moore	Vincent
	Nickerson	Winegard
	Nielsen	Wise—79.
	Oberle	
	O'Neil	

Le président suppléant (M. Charest): Je déclare l'amendement défait. Je donne la parole à l'hon. député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) sur un rappel au Règlement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais demander au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) s'il pourrait nous dire quels seront les travaux de la Chambre pour demain, à savoir, sur quoi on se penchera.

• (1820)

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Les projets de loi C-45, C-96 et C-75.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 h 23 la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 3 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux six pétitions suivantes: nos 331-127, 331-193, 331-194, 331-407, 331-423 et 331-425.

[*Traduction*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre ce matin trois pétitions. La première provient de citoyens de la région de Dryden qui demandent au gouvernement de faire en sorte que Petro-Canada fasse bénéficier les consommateurs de la baisse des prix du mazout et du pétrole.

La deuxième, dûment certifiée par le greffier, provient de citoyens de la région d'Ignace et de Dryden qui demandent aussi la réduction du prix de l'essence.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): La troisième pétition provient de citoyens de Dryden, Red Lake, Ear Falls, Ignace, Balmertown et Cochenour. Ils demandent au Parlement de faire en sorte que tous les travailleurs qui prennent leur retraite touchent leur pension et les prestations d'assurance-chômage, sans que leur pension ne soit réduite.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question no 545 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: La Chambre désire-t-elle que la question no 545 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES DÉPUTÉS

Question no 545—**M. Frith:**

Depuis le 17 septembre 1984 à ce jour, quels sont les noms de tous les députés qui ont accepté le paiement de frais de déplacement par le trésor public du Canada, ainsi que des endroits où ils se sont rendus, lorsque le voyage a été entrepris à la demande du gouverneur en conseil conformément à l'article 14 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 25 avril, de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeurs et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire sur ce projet de loi qui nous a été renvoyé pour la deuxième lecture.

Loin de veiller à ce que les relations de travail des employés de la Chambre des communes puissent servir d'exemple, nous traitons, hélas, ces employés comme des parias, et les tribunaux ainsi que le Parlement affichent à leur égard un souverain mépris. En effet, selon une décision de la Cour d'appel fédérale rendue la semaine dernière et qui vient d'être portée en appel, ces employés n'ont pas droit à l'accréditation syndicale et ne peuvent être assujettis au Code canadien du travail. Aux termes du projet de loi C-45, ils sont traités en employés de second ordre alors que le gouvernement prétend, par cette mesure, leur accorder les mêmes droits qu'aux fonctionnaires. Je voudrais parler du raisonnement tortueux par lequel la Cour d'appel en est arrivée à cette décision dont j'ai pu lire le libellé. Tant de sinuosité me renverse littéralement.

Les juges prêtent au Parlement l'intention de soustraire ses employés aux dispositions du Code canadien du travail. D'autre part, ils signalent que le Parlement ne les a pas non plus assujettis aux dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique ni de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Par conséquent, d'après le raisonnement de la Cour d'appel fédérale, les employés de la Chambre des communes se trouvent dans un vacuum législatif où il leur est interdit de se syndiquer en vertu du Code canadien du travail ou à l'égal des fonctionnaires fédéraux. Cet argument se fonde sur la position prise par le tribunal à propos de l'application de la Partie V du Code. Celle-ci s'applique, ainsi qu'on le mentionne, à tout emploi dans le cadre d'une entreprise fédérale. Je croyais que la Chambre des communes était une entreprise fédérale. Il ressort de ce jugement, surtout qu'on y fait état d'une décision rendue par la Cour suprême dans une affaire opposant le Conseil canadien des relations du travail à la ville de Yellowknife, que les employés de la Chambre des communes accomplissent un travail au sens où on l'entend ordinairement, c'est-à-dire qu'ils font la cuisine, entretiennent le terrain, conduisent les navettes et accomplissent de nombreuses autres tâches.

• (1110)

De plus, le Code canadien du Travail donne la définition suivante:

«entreprise, affaire ou ouvrage de compétence fédérale» ou «entreprise fédérale» signifie tout ouvrage, entreprise ou affaire ressortissant au pouvoir législatif du Parlement du Canada, y compris, sans restreindre la généralité de ce qui précède . . .

La loi énumère un certain nombre d'exemples concernant, entre autres, le transport, l'aviation, la radio et les banques. La définition générale établit que toute entreprise, affaire ou ouvrage ressortissant au pouvoir législatif est une entreprise, affaire ou ouvrage de compétence fédérale.

La Cour d'appel fédérale a tout simplement mal lu la définition. Elle s'est arrêtée aux détails sans comprendre que le Parlement du Canada a clairement le pouvoir de légiférer à l'égard de ses employés et de les considérer comme une entreprise, affaire ou ouvrage de compétence fédérale et, par conséquent, de leur accorder l'agrément aux termes du Code canadien du Travail.

La décision de la Cour d'appel a eu essentiellement pour effet de retirer le pouvoir de négociation à des employés qui attendent ces droits depuis trois ans et qui essaient depuis plus de 20 ans de se donner des moyens efficaces d'obtenir le redressement de leurs griefs et de se faire représenter.

La Chambre compte 3,000 employés. C'est beaucoup. Un certain nombre de problèmes et de griefs ont surgi qui ont poussé les employés à former un syndicat et à demander son agrément. Et maintenant, on leur coupe l'herbe sous le pied.

Il est plus que temps que les tribunaux se réveillent et se mettent à la page. Ils ont rendu une décision regrettable en adoptant une attitude légaliste et en prétendant, comme ils l'ont fait, qu'en 1870, le Parlement n'avait pas l'intention de donner à ses employés le droit de se syndiquer. Les textes anciens qu'ils citent montrent que le Parlement avait autre chose en tête. Je doute fort qu'il se soit demandé si ses employés devaient avoir le droit de se syndiquer. On a peut-être déjà pensé que les employés de la Chambre des communes ne devraient pas avoir ce droit mais, dans les années 1960, le Parlement a pris la décision très importante d'accorder le droit de négociation collective aux employés du gouvernement fédéral. On n'excluait pas expressément les employés de la Chambre, bien qu'on ne leur ait pas donné les mêmes droits qu'aux autres employés.

Le gouvernement canadien compte de très nombreux employés qui sont, en fait, accrédités en vertu du Code canadien du travail. Il y a d'autres catégories de personnel, notamment je pense le personnel du gouverneur général, qui sont accrédités en vertu du Code canadien du travail. Les employés d'autres corps législatifs au Canada sont accrédités en vertu des codes provinciaux du travail qui s'appliquent. Par conséquent, il m'est très difficile de comprendre pourquoi, à ce niveau, nous devons donner un si mauvais exemple en proposant un projet de loi aussi incomplet, aussi inadéquat que le projet de loi C-45.

Le projet de loi C-45 a comme principal argument en sa faveur que les employés obtiendront quelque chose s'ils décident de former un syndicat disposant des droits de négociation limités qui leur sont accordés. Ces droits de négociation se résument à peu de chose. Les employés n'ont pas le droit de faire appel à un organisme impartial pour régler des questions telles que la classification, les promotions et les autres problèmes qui ont poussé les employés à se syndiquer. Par conséquent, les employés doivent refaire tout le processus tortueux d'organisation et de signature de cartes pour la troisième ou la quatrième fois afin d'obtenir des droits de négociation satisfaisants dans un régime dans lequel ils n'ont pas confiance et avec l'impression que les dés sont pipés en faveur de la Chambre des communes.

Je conseille à ces employés, même s'ils doivent encore signer des cartes et former un syndicat, de se donner des mécanismes consultatifs et d'essayer de résoudre les problèmes officieusement même si on les empêche de les résoudre officiellement. S'ils s'indignent devant la situation créée par le projet de loi C-45, en supposant qu'il soit voté, ils ont alors droit à toute ma sympathie parce que c'est un mauvais projet de loi. Il est inéquitable et il n'est pas juste que leurs longs efforts de syndicalisation soient récompensés de cette façon.

Je veux dire, particulièrement aux simples députés conservateurs, qu'il est temps de se rendre compte que depuis de nombreuses années maintenant nous avons au Canada un Code du travail qui assure, ainsi que les codes provinciaux du travail, le droit à la négociation collective, le droit de se syndiquer. Les députés catholiques ont peut-être pris connaissance du message que le conseil de la Conférence des évêques a publié aujourd'hui pour le 1er mai. Ce message est dans le même esprit que les déclarations récentes du Vatican et réaffirme comme principes de base de l'enseignement catholique le droit des employés à se syndiquer, à exprimer collectivement leur point de vue, à mener des négociations collectives et à se donner une voix collective pour se prononcer sur leurs conditions de travail. Assurément, dans une société libre et démocratique comme la nôtre, la Chambre des communes doit faire de son mieux pour respecter ces droits fondamentaux plutôt que de tenter de faire l'inverse. Malheureusement, je crains qu'un trop grand nombre de ministériels ne le comprennent pas, étant indifférents aux aspirations et aux besoins des employés—

surtout ceux des grandes organisations comme la Chambre des communes—qui veulent se faire représenter par un syndicat. Ces députés sont intervenus auprès du gouvernement, de la présidence et de la direction de la Chambre pour demander qu'on refuse par tous les moyens les droits à la négociation collective.

Le seul espoir qu'il reste de tirer quelque chose du C-45, c'est que le comité législatif qui en sera chargé l'examine avec tout le sérieux et l'attention qu'il réclame. Tout au moins, et je me rends compte que certains députés avec qui je suis en désaccord hésitent à accorder tous les pouvoirs prévus dans le Code canadien du travail, tout au moins je crois que les employés de la Chambre des communes devraient bénéficier de droits à la négociation collective semblables à ceux des employés de la Fonction publique du Canada. C'est le moins que l'on puisse faire. Si les employés de la Fonction publique bénéficiaient de droits accrus, il faudrait qu'il en soit ainsi pour les employés de la Chambre des communes. Je prierais instamment les membres du comité législatif qui assistent au débat, dont le secrétaire parlementaire du ministre, d'examiner soigneusement les amendements proposés en vue d'améliorer une mesure qui laisse grandement à désirer, une mesure que notre parti pourrait même juger inacceptable.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur le projet de loi C-45 et d'exprimer, au nom de mes collègues, notre satisfaction devant les propos du député qui vient de terminer. Ce n'est pas réellement rare, mais c'est néanmoins une des trop rares occasions où nous sommes entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit.

En dernière analyse, le projet de loi C-45 est le produit d'une profonde incompréhension des députés devant les aspirations légitimes des 3,000 personnes qui font fonctionner cet endroit et réclament leurs droits fondamentaux. Étant donné la nature de l'institution, le caractère partisan de la Chambre, je pense que ces 3,000 employés nous servent, et servent le pays, très bien. Pourquoi alors, n'auraient-ils pas les mêmes droits que tous les autres membres de la Fonction publique du Canada? Comment se fait-il que, en tant que gouvernement, nous essayons de nous abriter derrière les décisions des tribunaux en ce qui concerne l'application du Code du travail du Canada à nos employés, alors qu'en fin de compte, le plus haut tribunal, lorsqu'il s'agit de déterminer et de protéger les droits de nos citoyens—y compris les 3,000 qui nous servent—est le Parlement lui-même.

• (1120)

Ma province de Terre-Neuve connaît en ce moment une grève destructive et acrimonieuse. Bien qu'il soit impossible d'en rejeter la responsabilité sur l'une ou l'autre des parties, vu que les deux se querellent constamment, la grève s'est produite parce que le gouvernement a supposé le pire scénario si l'on donnait aux employés le droit à une négociation collective convenable. Après son étude paranoïde du pire scénario possible, le gouvernement a désigné essentiels 49 p. 100 des postes de chaque unité de négociation et a donc éliminé le principe fondamental du droit à la négociation collective. C'est ce que fait le projet de loi C-45 dans le cas des employés de la colline. Il isole 3,000 employés du gouvernement du Canada qui servent les députés et sénateurs.

Nous avons décidé que, en tant que députés, nous étions différents, plus importants et plus sacrés que les autres Canadiens servis par la Fonction publique. Nous avons décidé d'appliquer des mesures spéciales qui, pensons-nous, nous protégeront. En retirant leurs droits à ces 3,000 employés nous supposons le pire scénario, c'est-à-dire que nous partons du principe qu'ils abuseront des droits qui leur reviennent. Cela veut dire que nous satisfaisons notre paranoïa en leur refusant leurs droits fondamentaux. C'est injustifiable.

Les syndicats qui représentent les 3,000 employés de la Colline ont déclaré qu'ils iraient jusqu'à renoncer à leur droit de grève si le projet de loi C-45 prévoit une bonne procédure d'arbitrage. Cela prouve bien que nous n'avons pas devant nous un groupe qui désire paralyser le Parlement, mais bien un groupe qui veut les mêmes droits fondamentaux que tous les autres fonctionnaires de ce pays.

Si nous ne faisons pas en sorte que les directives du Code du travail du Canada et du Conseil canadien des relations de travail s'appliquent à nos employés, ce sera pure lâcheté de notre part. De plus, cela prête à nos employés des mobiles, alors qu'ils n'ont rien fait pour mériter une telle suspicion. Quand on songe aux longues années de service des employés sur la colline du Parlement, rien n'indique qu'ils ne méritent autre chose que notre estime, notre respect et notre intention bien arrêtée de veiller à ce qu'ils jouissent des mêmes droits et garanties que tout autre Canadien au service de la Couronne.

J'exhorte les députés d'en face qui siégeront au comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-45 d'agir conformément aux dictées de leur coeur et de leur conscience. Je demande aux députés qui ont peur que la colline du Parlement soit prise en otage par ces employés à qui nous devrions, je crois, consentir les pleins droits, d'examiner les faits et de voir si c'est vraiment là l'attitude de ces gens qui demandent que leurs droits leur soient accordés grâce à une version modifiée du projet de loi C-45.

Nous devons toujours nous rappeler que les Canadiens nous observent sans cesse et que notre façon de traiter nos employés et de gérer notre établissement sert d'exemple à de nombreux autres établissements et employeurs partout au Canada. Si à titre de représentants élus, nous cherchons à faire du Parlement une institution élitiste nous octroyant des privilèges ou des garanties spéciales et en privant nos employés de leurs droits, j'estime que les Canadiens ne jugeront pas notre institution favorablement.

Il est à espérer que le comité législatif manifestera une attitude impartiale et cordiale. Je me joins donc à ceux qui ont demandé aux membres de ce comité de rendre une décision pondérée et de se demander si nous avons le droit d'agir à la façon d'un groupe élitiste de commissaires du peuple en privant les employés de la colline du Parlement de leurs pleins droits et garanties de Canadiens et de fonctionnaires de l'État fédéral.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je me propose aujourd'hui de parler du projet de loi C-45, mais je le fais sans enthousiasme car le piètre plaidoyer au sujet de l'octroi de droits aux employés de la colline du Parlement ne fait pas honneur au gouvernement. Si elle est adoptée, cette mesure ne fera pas honneur au Parlement.

Je voudrais citer les propos que Stanley Knowles adressait il y a 19 ans à un comité spécial. Les voici:

> Il est de règle jusqu'ici sur la colline que la Commission de la Fonction publique s'abstienne d'intervenir, sauf quand il s'agit de donner parfois quelques conseils et de fournir des statistiques utilisées pour établir des comparaisons. Toutefois, je constate qu'en retranchant de ce projet de loi et de toutes les autres mesures toute mention du personnel parlementaire, nous ne prévoyons aucune disposition réglementaire pour faire respecter les droits des employés sur la colline du Parlement.

Nous voyons la même situation se reproduire aujourd'hui. Au lieu de proposer des dispositions réglementaires accordant ces droits, le projet de loi C-45 se contente de consacrer ce qui serait une façon d'agir raisonnable dans des relations traditionnelles entre maître et serviteur. Cela n'a vraiment rien à voir avec les droits issus de négociations collectives. Je crains que ce ne soit là une espèce de modèle de législation ouvrière que le gouvernement voudrait appliquer à toute une série de secteurs industriels et à tous les fonctionnaires de l'État.

Les présumés droits prévus dans le projet de loi C-47 restent en deçà des droits de libre négociation collective au sens normal du terme. Ils sont loin d'accorder la protection nécessaire à des travailleurs syndiqués. Ils n'atteignent guère le but des procédures nécessaires si les griefs ou les différends doivent être réglés en toute franchise et sincérité et ils sont loin d'être efficaces si on veut en venir à un règlement équitable.

On a dit beaucoup de choses au sujet de l'importance du gouvernement. Le Parlement est le tribunal suprême de la nation. Somme toute, le privilège est une chose à la fois pratiquée et définie par le Parlement. Cependant, comme des députés de notre parti l'ont rappelé, ces pouvoirs immenses et cette autorité suprême comportent des responsabilités non moins élevées. Le tribunal suprême de la nation devrait non seulement se comporter comme l'autorité suprême mais également donner l'exemple le plus illustre. La façon dont le Parlement et la Chambre des communes traitent leurs employés n'est-elle pas une bonne occasion de donner le meilleur des exemples?

• (1130)

Loin de se présenter comme une parodie d'un texte de loi reconnaissant la négociation collective, toute mesure visant à réglementer les relations entre les employés du Parlement et le Parlement lui-même devrait être un modèle du genre, le meilleur exemple des relations de travail que nous souhaitons voir s'établir dans tout le pays. Or, que nous propose-t-on? Nous avons entre les mains une mesure qui, pour l'essentiel, impose une simple association d'employés au personnel de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement. On nous présente une sorte de cadre assez flou et mal défini qui permettra à la direction de régler certaines questions et d'en soumettre d'autres au processus de la négociation collective. Mais ce qu'il faut noter c'est que l'on refuse à ces fonctionnaires des droits généralement reconnus par la négociation collective.

«Si l'on veut que le peuple fasse confiance au gouvernement, le gouvernement doit faire confiance au peuple.» C'est là une sorte de dicton que l'on répète souvent et je pense qu'il mérite d'être rappelé à l'occasion de l'étude du projet de loi C-45. Ce que j'ai pu observer m'incite à croire que les auteurs du projet de loi ne cherchent pas vraiment à reconnaître les droits à la négociation collective au personnel du Parlement, mais qu'ils se limitent à des concessions minimales pour faire taire les demandes légitimes des salariés, pour alléger quelque peu les pressions politiques qui s'exercent sur le gouvernement et sur l'administration. C'est une adaptation des premières versions de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, ce qui nous ramène précisément à une époque que nous ne devrions pas regretter. On cherche à protéger légalement les prérogatives traditionnelles de la direction, qu'on ne saurait prétendre être essentielles au maintien ni de la suprématie du Parlement ni du principe du mérite. Les travailleurs qui cherchent à se syndiquer ont fourni une longue liste d'abus qui vont se perpétuer aux termes du projet de loi C-45 puisque cette mesure sera impuissante à les corriger.

Évidemment, le privilège est une chose qu'il faut prendre au sérieux. Le privilège est une institution et une convention qui existe à des fins précises. Je mets au défi le gouvernement de dresser une ligne de démarcation précise entre le privilège et les droits qui sont refusés aux fonctionnaires du Parlement. Sir David Lidderdale définit le privilège de la façon suivante:

> . . . la somme des droits accordés en sus des droits des citoyens ordinaires, dont jouissent collectivement les deux Chambres du Parlement, la Cour suprême, et chacun des parlementaires faisant partie du corps législatif ou judiciaire, de ces droits qui leur sont nécessaires pour l'exécution de leurs fonctions. À l'instar de nombreuses traditions, la notion de privilège, qui n'est pas une convention définie de manière précise, change avec le temps.

Fort heureusement, le Parlement ne subit pas aujourd'hui le genre de pressions pour nous protéger desquelles on a créé la notion de privilège. Nous ne sommes pas susceptibles de voir un monarque, escorté de fantassins armés, se présenter au Parlement pour essayer d'en interrompre les travaux ou pour arrêter les parlementaires. Il serait parfaitement ridicule de nos jours de légiférer en fonction de ce genre de contexte.

Beauchesne donne lui aussi une définition de la notion de privilège pour la conduite des affaires publiques et la procédure générale employée à la Chambre, y compris les interventions de la présidence même. Ni le gouvernement, ni toute autre autorité n'a le pouvoir de traiter avec le personnel de la Chambre des communes, à moins d'y être spécialement autorisé par la loi ou par une résolution de la Chambre. Évidemment, c'est ce qui explique que la loi actuelle régissant les relations de travail dans la Fonction publique ne puisse pas s'appliquer.

Toutefois, cela ne dispense assurément pas les parlementaires de la responsabilité d'établir des mesures législatives qui reflètent la société canadienne contemporaine, les aspirations légitimes des travailleurs syndiqués et le sens fondamental de la justice et de l'équité que ressentent la plupart des Canadiens. Ce n'est pas comme si nous devions procéder à tâtons, car nous savons que, même en 1981, les Parlements du Royaume-Uni, de l'Australie, de l'Ontario et du Québec ont tous reconnu les droits de leurs employés à la négociation collective selon le même principe que la Fonction publique provinciale. Il convient de rappeler aussi que le Parlement australien a été victime d'une grève. En tant qu'institution, ce Parlement ne s'en est pas trouvé gravement diminué. Le conflit a été en fait réglé dans le cours normal des choses.

Si nous nous opposons au projet de loi C-45 c'est parce qu'il ne réussit pas à reconnaître ces droits à la négociation collective. Je voudrais vous en énumérer quelques-uns pour la gouverne des travailleurs bénéficiant déjà de conventions collectives totales, équitables et sans entrave, afin qu'ils sachent ce que l'on refuse exactement aux employés du Parlement.

À titre d'exemple, les employés de la Fonction publique peuvent en appeler auprès d'une tierce partie indépendante des décisions prises en matière de dotation, notamment les nominations ou les rétrogradations. Or, ce droit d'appel sera refusé aux employés du Parlement en vertu du projet de loi C-45, lequel supprime tout recours aux droits prévus dans le Code canadien du travail sans prévoir un mécanisme d'appel ou des droits correspondants. Nous devrions dire aux employés du Parlement que «noblesse oblige».

Bien que les preuves d'abus recueillies aient été nombreuses, on semble ne pas en avoir tenu compte dans la préparation de cette mesure.

[*Français*]

Comme on le constate dans un document présenté par l'AFPC, plusieurs employés n'ont pas de description de poste et ceux qui en ont constatent qu'ils sont périmés et qu'ils sont fréquemment et arbitrairement modifiés dans un milieu qui a récemment connu des réorganisations et des changements technologiques considérables.

Je devrai faire remarquer, monsieur le Président, que ces changements technologiques vont continuer. Et je terminerai en citant l'ancien président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada:

> Il n'y a aucune raison pour que les employés du Parlement soient considérés comme des citoyens de deuxième classe . . .

a déclaré M. Pierre Samson. C'est là une position que le Nouveau parti démocratique appuie.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'aimerais aussi ajouter mon point de vue à celui de mes collègues qui ont, jusqu'à maintenant, participé au débat sur le projet de Loi C-45 qui, à prime abord, est une mesure qui semble à l'avantage des employés de la Chambre des communes, qui est sûrement mieux que rien, puisque nous avons ici des employés qui, dans le moment, ne sont pas syndiqués, qui ont peu de moyens de se protéger et je dois admettre que c'est quand même un pas dans la direction que nous envisagons tous.

Cependant, dès qu'on gratte sous la peinture et qu'on regarde la réalité au sujet du projet de loi C-45, on se rend compte que c'est un projet de loi insatisfaisant. C'est quand même une base, et je n'irais pas jusqu'à dire que c'est un projet de loi qu'il faille rejeter en entier. C'est quand même une base de discussion qui est susceptible d'être améliorée en comité mais, à ce moment-là, je dis que les améliorations devront être substantielles.

C'est à mon avis, d'ailleurs, un projet de loi qui donne plutôt bonne conscience au gouvernement et à ses députés d'arrière-ban qui peuvent maintenant dire: Eh bien, nous n'avons pas l'intention de laisser les pauvres employés de la Chambre des communes sans défense et nous avons ici un projet de loi que nous avons préparé et qui leur permettra de s'organiser, de se syndiquer et de défendre leurs droits.

Ce qui est le plus étrange c'est: Comment se fait-il que ces employés de la Chambre des communes qui avaient au premier chef obtenu la permission du Conseil canadien des relations de travail de s'organiser pour en venir à se syndiquer, comment se fait-il, dis-je, que le gouvernement ait décidé d'en appeler de cette décision et d'aller devant les tribunaux pour la faire renverser?

Eh bien moi j'ai ma petite idée là-dessus. Je me dis que si les employés s'étaient organisés avec la permission initiale qu'ils avaient obtenue, il se seraient organisés d'une façon qui satisferait plus leurs désirs. Le gouvernement préférait mettre plutôt un terme à ces gestes qui étaient posés par les employés et apporter lui-même son projet de loi de la façon dont il l'entend. C'est un projet de loi qui, à mon avis, favorise plus le gouvernement que les employés. Dans tout projet de loi qui permet à des employés de se syndiquer, il faut qu'il y ait un équilibre juste, c'est-à-dire que les employés doivent être suffisamment protégés. Par contre, la direction, le patronat doit pouvoir gérer l'entreprise. Mais ici, et j'en arriverai à donner des détails, il n'y a pas suffisamment de pouvoirs dans les mains des employés pour leur permettre de voir eux-mêmes à leur intérêt. En un mot, c'est un projet de loi qui crie à la nécessité d'être amélioré. Je trouve surprenant que plusieurs députés d'arrière-bans qui représentent d'ailleurs des circonscriptions avoisinantes de la Colline parlementaire, soit du côté de Hull, de Gatineau, d'Ottawa, participent si peu à ce projet de loi, eux qui auraient, à mon avis, à défendre plusieurs des employés de la Chambre des communes qui, en fait, sont de leurs commettants.

Monsieur le Président, je siège à la Chambre depuis plusieurs années, en fait, depuis 17 ans. Je peux vous dire que le mécontentement chez les employés de la Chambre des communes est proverbial. Non pas que nous faisions face à des levées de boucliers, mais il est difficile pour un député de la Chambre des communes de circuler plus d'une semaine dans les corridors ou dans les cafétérias sans se faire attraper par un

employé qui a un grief et qui approche un député, souvent d'une région éloignée comme la mienne, la région de Montréal, je n'ai pas de commettants qui travaillent ici sur la colline, mais je me fais approcher pour me faire expliquer certaines des décisions arbitraires qui sont prises par l'administration et il y a longtemps que je souhaite que les employés puissent bénéficier d'un régime raisonnable de négociations collectives, de façon qu'ils puissent être traités de façon équitable, mais surtout de façon qu'ils puissent avoir eux-mêmes leur mot à dire dans la façon dont ils sont traités, comme d'ailleurs le sont leurs confrères et leurs consoeurs qui travaillent dans certains autres ministères du gouvernement.

Regardons certains des griefs qui ont été portés à notre attention le plus souvent au cours des dernières années. On a parlé de réduction de personnel dans certains domaines, et on prétend, je n'ai pas eu l'occasion de vérifier toutes ces données-là, mais on prétend que dans le domaine de l'entretien, il y aurait eu des réductions jusqu'à 40 p. 100. Je n'ai pas la preuve de ces données. Cependant, si nous étions en régime syndical, si ces employés étaient syndiqués, et s'ils avaient l'occasion d'être face à face avec l'employeur, certaines de ces données pourraient être vérifiées, et ils pourraient voir eux-mêmes à se protéger contre des réductions.

On parle aussi de la réduction de certains avantages qui étaient considérés comme acquis. On dit que certains employés qui sont plus récemment embauchés ont plus de difficulté qu'avant à obtenir des jours de congé. On parle de la tendance à embaucher de plus en plus d'employés à temps partiel, ce qui sème évidemment la crainte chez les employés permanents, ou enfin, qui se croyaient jusqu'ici permanents, et qui commencent à avoir peur éventuellement d'être remplacés par des personnes à temps partiel. On parle aussi d'une tendance qui va croissant à octroyer certains services à contrat, à les faire exécuter par l'entreprise privée. On comprend que là encore, cela inquiète certains employés qui ont peur d'apprendre, du jour au lendemain, de façon arbitraire, sans qu'ils aient eu l'occasion de négocier ou de se défendre, que le travail qu'ils font a été donné à une maison de la région qui est capable de le faire.

On parle de procédures d'embauche et de classification qui ne sont pas à l'abri de la critique, et je ne veux pas exagérer ici. Je veux tout simplement dire que certains prétendent que les promotions ne sont pas toujours données, à 100 p. 100, au mérite. Et sans vouloir citer d'exemple précis, je rappelle que si nous étions en régime raisonnable de négociation collective, certains de ces points-là qui portent à critique aujourd'hui pourraient être discutés face à face avec l'employeur et se régler à l'amiable plutôt que de continuer à faire l'objet de rumeurs qui circulent sur la colline, à faire que des employés se sentent lésés et courent après les députés dans les corridors pour se faire défendre, et parfois, de temps à autre, certaines de ces récriminations finissent par trouver chemin jusqu'aux médias, ce qui donne mauvaise réputation à la Chambre des communes en tant qu'employeur, et ce qui, en 1986, n'a aucune raison d'exister.

Je voudrais donc dire ici qu'il est important et essentiel, d'après notre parti, que les employés puissent se syndiquer, et avoir une convention collective à laquelle ils participent et qui les protège raisonnablement. Malheureusement, le projet de loi C-45, bien qu'il regarde dans ce sens, a certaines lacunes qui devront être corrigées, si ce projet de loi est tout d'abord pour avoir l'appui du parti libéral du Canada, mais aussi ce qui est probablement plus important, si ce projet de loi est pour avoir l'appui de ceux qui auront à s'en servir et de ceux qu'il vise à protéger, c'est-à-dire les employés de la Chambre des communes.

Par exemple, je voudrais souligner qu'un des articles qui mérite le plus d'être corrigé dans ce projet de loi est l'article 5, paragraphe (3) du projet de loi C-45, car cet article interdirait la négociation sur certains problèmes qui sont reliés tout d'abord à la classification, à la description des postes, au niveau de rétribution des employés ainsi qu'à l'évaluation de leurs fonctions.

C'est donc là une de ses faiblesses majeures. Comment veut-on que des employés ne puissent pas négocier le système de classification en vertu duquel ils travaillent, qui établit le niveau dans lequel ils vont travailler, la description des postes et surtout le niveau rétribution? On parle de la paye. Il n'y a personne en fait dans aucun régime de convention collective, même dans l'entreprise privée, qui ne peut pas négocier le niveau de rétribution des employés, de même que l'évaluation des fonctions.

Ensuite il y a l'article 55(2) qui traite de la dotation et qui se trouve à interdire la possibilité qui ne permettrait pas de renvoyer à l'arbitrage par une tierce partie par exemple toutes les questions qui touchent les nominations, l'évaluation des postes, l'avancement, la rétrogradation, la mutation, les mises à pied ou les renvois qui sont tous des sujets qui font l'objet de griefs dans toutes les conventions collectives. Ce sont les domaines les plus contentieux et il serait impossible de les envoyer à l'arbitrage par une tierce partie. C'est donc là une faiblesse qui devra être corrigée dans ce projet de loi.

Monsieur le Président, laissez-moi porter à votre attention, par exemple, pour en venir au domaine de la classification le point de vue de l'Alliance de la Fonction publique, et je cite un des documents qu'ils ont eu la gentillesse de me faire parvenir et qui dit ceci: «L'Alliance de la Fonction publique du Canada a eu l'occasion d'évaluer de près le système de classification à la Chambre des communes.»

Et on donne ici un exemple—je termine, monsieur le Président—ayant trait à des messagers qui avaient déposé un grief en 1982 pour avoir été reclassifiés de GS4 à OP2, et on prétend que, par suite à cette mesure, ils touchent aujourd'hui un salaire de $5,000 de moins.

On comprendra que dans un régime de convention collective normale, la négociation aurait été très difficile pour que des gens voient leur salaire, leur rétribution réduite de $5,000.

Dans le cas présent, vu l'absence d'une convention collective, la décision a été prise de façon arbitraire.

Monsieur le Président, je ne donne que cet exemple pour illustrer le point central de mon argumentation selon laquelle ce projet de loi a un besoin criant de modification.

• (1140)

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, un gouvernement démocratique qui se respecte agit avec le consentement des gens qu'il gouverne. Avec le projet de loi C-45 on cherche à nier aux employés de la Colline, les gouvernés

en l'occurrence, les droits accordés, en vertu du Code canadien du travail, à plus de un demi million de travailleurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral. Ainsi, par le biais de ce projet de loi, on tente de placer un groupe d'employés dans une situation bien différente de celle de leurs collègues d'autres services du gouvernement. Les employés de la colline n'ont jamais été protégés par la législation fédérale ou provinciale et cela demeure. La situation était regrettable, car les employés étaient à la merci des employeurs qui ne se gênaient pas, bien souvent, pour abuser de leur pouvoir.

• (1150)

Le projet de loi C-45 se penche sur certaines des lacunes qui existent, mais il n'établit pas un cadre permettant de mettre les employés de la colline sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs du pays. Il prévoit de nouvelles conditions de travail pour les employés de la colline, mais il ne leur accorde pas les droits qu'ils devraient détenir en tant qu'employés du gouvernement. Pourquoi devraient-ils être traités différemment des autres Canadiens au service du gouvernement fédéral? Ils ont le droit de remettre en question ces écarts. Étant donné que techniquement, nous sommes leurs employeurs, il nous incombe de nous assurer que ces droits sont au moins égaux à ceux des autres employés du gouvernement fédéral.

Dans les dix minutes à notre disposition aujourd'hui, il est impossible de signaler toutes les lacunes du projet de loi. Je voudrais tout simplement porter à l'attention de la Chambre celles qui permettront que les principales causes d'insatisfaction dans le passé demeurent.

Tout d'abord, le projet de loi ne vise ni le personnel des députés et des leaders ni les recherchistes au service des partis. Pourtant, ces employés travaillent avec nous de façon beaucoup plus étroite que les concierges et le personnel des cafétérias. Ils éprouvent les mêmes difficultés que les autres employés de la colline et ils devraient donc avoir le droit d'être visés par ce projet de loi qui n'accorde que des droits minimums. Ils en sont exclus totalement, et une fois ce projet de loi adopté, ils demeureront dans la même situation que tous les employés à l'heure actuelle. Ils ne jouiront d'aucun droit fondamental.

En outre, le projet de loi ne prévoit pas la négociation des problèmes de classification et de questions comme les descriptions de poste, les niveaux de rémunération accordés et les changements de fonctions. Si cette mesure est adoptée sous sa forme actuelle, le système actuel de classification demeurera inchangé. Or, en se reportant à l'histoire du Parlement on s'apercevrait probablement que ce problème est la cause de la plupart des cas de mécontentement des employés. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas de description de poste et beaucoup s'aperçoivent que la leur est dépassée ou n'a pratiquement rien à voir avec la tâche qu'ils accomplissent. Il faut rédiger des descriptions de poste, afin que les gens sachent exactement en quoi consiste leurs fonctions, pourquoi on les paye et si oui ou non leur rémunération est suffisante. Or, ce projet de loi ne prévoit aucune négociation à cet égard.

Cette mesure renferme également un article qu'on ne peut que qualifier d'anti-syndical. Il a pour effet de rejeter toute tentative de syndicalisation des employés. Il fait en sorte qu'on ne reconnaisse pas les demandes d'accréditation syndicale qui ont déjà été faites.

Et je pourrais continuer. Ce projet de loi supprime le droit de grève. Il ne prévoit pas d'arbitrage en ce qui a trait aux décisions, aux évaluations, aux promotions, aux rétrogradations, aux mutations, et aux licenciements. En refusant ces droits aux travailleurs, on réduit ainsi les droits de ceux qui devraient profiter des mêmes droits que les autres travailleurs du pays. Il devient évident que les lacunes de ce projet de loi devraient être examinées en comité, à la loupe, et que des modifications devraient y être apportées, afin qu'il ressemble davantage au genre de projet de loi auquel les fonctionnaires fédéraux ont le droit de s'attendre.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je formulerai à mon tour quelques observations sur le projet de loi C-45 dans les dix minutes que j'ai à ma disposition. Cette mesure vise à offrir aux employés des Communes et du Sénat un cadre d'organisation syndicale. Un point central dans ce débat, c'est que nous, de l'opposition, ne voulons pas retarder ou bloquer le projet de loi pour le plaisir de nous y opposer. Nous tentons une fois de plus d'éveiller la conscience du gouvernement.

Le C-45 est une mesure législative qui, en théorie, en principe, vise à améliorer le sort de ceux qui travaillent sur la colline du Parlement, aux Communes comme à l'autre endroit, et à leur accorder des conditions de travail justes et comparables à celles de tous les autres travailleurs. Nous essayons de faire comprendre au gouvernement que le projet de loi C-45 n'est tout simplement pas acceptable. Il n'aura pas les effets que lui prêtent les députés ministériels.

Tant l'Alliance de la Fonction publique du Canada que l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion en rejettent la forme actuelle. Ceux-là même qu'il intéresse, les employés de la colline du Parlement, la rejettent eux aussi.

Plus tôt dans le débat, nous avons proposé un amendement afin de retarder l'étude du projet de loi et de donner ainsi au gouvernement le temps de le repenser et de prendre en sérieuse considération les critiques formulées contre cette mesure législative. Cet amendement a été rejeté à cette étape de la deuxième lecture.

Nous disons encore une fois maintenant que cette mesure législative déçoit profondément les gens sur la colline du Parlement. Les gens se disent que dans notre action pour rehausser la condition et le respect de ces travailleurs, nous ne devons pas faire seulement la moitié ou les trois quarts du chemin; nous devons aller jusqu'au bout. Certains de ces employés estiment que si nous ne sommes pas prêts à aller jusqu'au bout, nous ferions mieux d'abandonner complètement ce projet. La dernière chose qu'ils veulent, c'est alimenter un débat parlementaire et devenir, en temps d'élections, un sujet d'orgueil pour un député gouvernemental qui prétendrait s'être fait le champion de leur cause. Ils se défendent d'être naïfs ou crédules et ils ne veulent pas que le gouvernement les exploite ainsi.

Si vous vous souvenez, monsieur le Président, un argument analogue nous a été présenté lors du débat sur le C-62, le projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi. A la Chambre et au comité, nous débattions d'une mesure législative qui visait à mettre sur un pied d'égalité, en milieu de travail, quatre groupes cibles, les minorités visibles, les handicapés, les femmes et les autochtones. Tous les groupes cibles et tous les organismes

rattachés à ces quatre catégories sont venus témoigner devant le comité et aux séances tenues à travers le pays pour dire qu'ils n'étaient pas satisfaits de cette mesure fragmentaire, de cet expédient. Le processus, auquel je suis mêlé depuis le début, me déçoit profondément car nous n'avons pas pu nous occuper sérieusement ou véritablement des préoccupations de ces quatre groupes cibles. Nous élaborions une mesure législative pour ces quatre groupes, lesquels ont fait valoir que le gouvernement canadien n'était pas attentif à leurs besoins car la mesure législative n'agissait pas dans le sens qu'ils auraient voulu.

• (1200)

Nous avons affaire au même problème avec le projet de loi C-45 dont nous sommes maintenant saisis. Au lieu de parler d'équité en matière d'emploi, nous parlons maintenant d'équité pour les travailleurs de la colline afin de les mettre sur un pied d'égalité avec les travailleurs de l'extérieur. Pour réduire le débat à son dénominateur commun, on dit essentiellement que les employés de la cafétéria de la Colline et les employés de cafétéria à l'extérieur de la Colline, mais à l'emploi du gouvernement, devraient être traités sur un pied d'égalité. Ces deux groupes de travailleurs devraient bénéficier d'un traitement égal de la part du gouvernement fédéral. Les travailleurs employés ailleurs dans la fonction publique fédérale et ceux de la colline devraient être traités avec le même degré de respect. Au fond, ils assurent le même genre de services dans leurs secteurs respectifs. Par conséquent, sous l'égide du gouvernement fédéral, pourquoi n'est-on pas disposé dans cette mesure législative à donner aux travailleurs sur la colline les mêmes droits dont bénéficient à l'heure actuelle les autres travailleurs? Il ne s'agit pas de donner des droits spéciaux. Il ne s'agit pas de leur donner les privilèges de a, b ou c. Si l'on renforçait le projet de loi C-45, on assurerait la parité à tous les travailleurs relevant du gouvernement fédéral, et les droits des travailleurs appartenant à l'Alliance de la Fonction publique du Canada et employés dans la Fonction publique fédérale s'appliqueraient aux employés du Parlement.

Il y a un certain nombre de points qui sont très litigieux et nous portent à désapprouver le projet de loi C-45. L'un est l'impossibilité pour les travailleurs de s'occuper de graves problèmes concernant leur emploi, c'est-à-dire qu'aux termes du projet de loi C-45, les intéressés auront seulement le droit d'ergoter au sujet des conditions de travail, des heures de travail et des salaires. Le projet de loi à l'étude ne prévoit cependant rien sur des points aussi importants que la classification des emplois, la nomination, l'évaluation, la promotion, la rétrogradation, la mutation, la mise à pied et la mise en disponibilité des employés. Si l'on ne prévoit aucune latitude ni possibilité de négocier et de se faire représenter sur ces points, à quoi servira cette mesure législative?

Dans les quelques secondes qui me restent, je voudrais parler du problème des plaintes au travail. Au lieu de donner aux employés l'avantage de se faire représenter par un syndicat qui présente une plainte en leur nom, la mesure à l'étude oblige l'employé à se présenter et à défendre lui-même sa plainte. Ce n'est pas bon. C'est presque une forme d'intimidation. La mesure législative ne se trouve pas en effet à dire: «Si vous avez une plainte légitime, nous ne voulons pas connaître votre nom ou votre identité. Pourvu qu'il s'agisse d'un problème légitime à l'intérieur du système, nous permettrons au syndicat de nous en saisir en votre nom de sorte que nous puissions non seulement y remédier mais aussi améliorer le sort d'autres employés pour lesquels le problème revêt une importance particulière et qui en souffrent eux aussi». Cela n'est pas garanti dans le projet de loi. On impose à la personne en cause la charge de présenter sa plainte, et les individus sont intimidés et craignent d'élever la voix dans le système actuel.

Je vous vois, monsieur le Président, me faire signe que mon temps de parole est épuisé. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'intervenir dans le débat, et j'espère que le gouvernement remédiera à certains problèmes et certaines lacunes très graves que présente actuellement le projet de loi.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais faire certaines remarques à propos du projet de loi C-45. C'est évidemment une mesure fort importante puisqu'elle vise les quelque 3,000 employés des Communes. Je trouve très gênant d'être obligé d'admettre, au départ, que ces 3,000 personnes n'ont pas le droit de se syndiquer ni de négocier une convention collective en 1986. Autrement dit, de voir qu'ils ne jouissent pas des mêmes droits que tous les autres travailleurs. Voilà dans quelle situation ils se trouvent en 1986. Nous avons pourtant une Charte des droits et des libertés qui les concerne aussi que je sache. Nous avons prévu toutes sortes de droits pour toutes sortes de gens qui travaillent dans tous les coins du pays.

Par exemple, il existe des syndicats de travailleurs qui jouissent de certains droits dans ma propre circonscription. Ces travailleurs peuvent négocier leur salaire, leurs conditions de travail ainsi que les mesures de santé et de sécurité professionnelles. Certains peuvent même négocier leurs prestations de retraite. Mais à la Chambre des communes, la plus haute instance législative de tout le pays, les travailleurs sont privés de tels droits. Pareille situation en 1986 est tout simplement intolérable.

Nous ne nous privons pourtant pas de faire la morale sur tout et sur rien au Parlement alors que nos propres employés ne jouissent même pas des droits les plus élémentaires. Je répète que c'est un scandale. Nous ne mettons pas en pratique ce que nous prêchons. Je vois un député du Cap-Breton là bas. Il existe des syndicats en Nouvelle-Écosse.

M. Peterson: Hamilton-Ouest.

M. Nystrom: Il y en a encore plus à Hamilton. Et les travailleurs de cette ville ont des droits. Les employés de la Stelco peuvent négocier leur convention collective et ils bénéficient de procédures de griefs. Ils ont voix au chapitre sur leurs conditions de travail, sur les mesures de santé et de sécurité profesionnelles et sur bien d'autres choses. Pourquoi en irait-il autrement des employés des Communes? Ce scandale nous éclabousse tous en tant que députés. J'ai bon espoir, grâce aux efforts de tous ces nouveaux députés conservateurs, que nous allons rompre ce terrible précédent, ce reliquat de l'histoire pour donner aux employés de la colline du Parlement, à la cafétéria, à la Bibliothèque, aux services de messageries, à la poste ou ailleurs tous les droits intrinsèques à la négociation collective et les privilèges accordés aux employés du Parlement britannique.

Margaret Thatcher est le type même du conservateur de droite. Elle est plus conservatrice que la plupart de nos députés conservateurs. Pourtant, elle ne cherche pas à faire marche arrière en interdisant aux employés du Parlement du Royaume-Uni de se syndiquer. Pourquoi alors mes collègues du parti conservateur craignent-ils tant de donner sans réserve tous les droits à la négociation collective et à la syndicalisation aux employés de la Chambre des communes? Ils se réfugient derrière un sacro-saint principe dépassé depuis belle lurette qu'on appelle le privilège parlementaire comme si nous étions les dieux suprêmes des Communes qui doivent être obéis au doigt et à l'oeil. Ils semblent croire que si nous accordions le droit à la négociation collective et aux procédures de griefs, tous nos sacro-saints privilèges prendraient le bord. C'est de la fumisterie, de la bouillie pour les chats et il grand temps d'appeler les choses par leur nom. Une telle situation n'existe pas sous le gouvernement Thatcher, en Grande-Bretagne, mais bien sous le régime du petit gars de Baie Comeau, au Canada. C'est une opprobre nationale. Je demande donc aux députés de prendre les mesures nécessaires pour que leurs 3,000 employés obtiennent le droit à la négociation collective et le droit de négocier les conditions de travail, les mesures de santé et de sécurité professionnelles ainsi que les modalités d'embauche.

Cela fait presque 18 ans que je siège à la Chambre des communes. Je ne compte plus les histoires de démarches sordides pour obtenir un emploi et d'employés maltraités. Ceux qui en doutent, monsieur le Président, n'ont qu'à aller à la Bibliothèque pour écouter les bandes enregistrées par Lloyd Francis, un ex-président de la Chambre, dont les propos ont été en partie publiés dans la presse il y a sept ou huit mois. Cette éminente autorité à la Chambre des communes a parlé de harcèlements sexuels, de certaines femmes qui avaient été obligées de se dévêtir pour obtenir un emploi. Il a parlé de népotisme en rappelant que les accointances comptaient plus que la compétence quand il s'agit d'obtenir un travail aux Communes. Il a traité de toutes sortes d'autres irrégularités qui se produisent dans l'embauche du personnel de la Chambre des communes. C'était là les propos de Lloyd Francis, l'ancien Président de la Chambre des communes. Je sais qu'ils sont fondés, car nous entendons parler de ces histoires à longueur d'année.

• (1210)

J'exhorte le parti conservateur à faire en sorte que nous accordions aux employés parlementaires le droit à la négociation collective. Le Parlement de Grande-Bretagne n'est pas le seul à avoir accordé à ses employés le droit de négocier collectivement et de se syndiquer. En fait, il leur a même accordé le droit de faire la grève. Et cela, dans la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher. Dans certaines de nos Assemblées législatives provinciales, notamment celle de la Saskatchewan, les employés ont leurs propres syndicats et ont accès aux négociations collectives. Pourquoi donc ne pouvons-nous pas faire de même? Pourquoi insistons-nous pour jouer les dinosaures dans les années 1980? Cela me dépasse, monsieur le Président.

M. Parry: C'est parce que c'est un gouvernement conservateur.

M. Nystrom: C'est effectivement un gouvernement conservateur. Le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a répondu à ma question. Même Margaret Thatcher a accordé ces droits aux employés. Je constate qu'un de mes amis du parti conservateur est d'accord avec moi. Pourquoi le petit gars de Baie Comeau ne peut-il faire de même, monsieur le Président?

Le projet de loi C-45 ne va pas assez loin. C'est une partie de miche seulement. Je voudrais que les députés conservateurs se juchent sur leurs pattes de derrière et qu'ils se rebellent quelque peu. Ils devraient exercer un peu de leur autorité et montrer au premier ministre (M. Mulroney)—je retire cette expression, car nous n'avons peut-être pas de conservateurs à quatre pattes—qu'ils ne vont pas tolérer de lois qui interdisent aux employés de la Chambre des communes de se syndiquer en 1986.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons 3,000 employés à la Chambre des communes. Ils n'ont pas le droit d'avoir de conventions collectives. Ils n'ont pas du tout le droit d'avoir des négociations pour leurs salaires. Ils n'avaient pas du tout le droit de négocier beaucoup d'autres choses relatives au bien-être social, aux pensions et à des choses comme celles-là.

Monsieur le Président, nous sommes en 1986, ce n'est pas du tout 1886. C'est le temps d'agir, c'est le temps d'avoir des droits pour les employés de la Chambre des communes. Monsieur le Président, en Angleterre, avec Margaret Thatcher, les employés ont le droit de grève, il y a des syndicats, et nous pouvons faire exactement la même chose ici.

[*Traduction*]

J'exhorte les députés conservateurs à se rebeller quelque peu, à se repentir de leurs fautes passées, comme dirait le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. Nickerson: Nous n'avons pas commis de fautes.

M. Nystrom: Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Nickerson) dit que les conservateurs n'ont pas commis de fautes. Je voudrais qu'il défende le système. Je cite Margaret Thatcher. Quand un socialiste est obligé d'évoquer le témoignage de Margaret Thatcher, les choses doivent vraiment aller de mal en pis. Je n'aime guère Margaret Thatcher, mais pour être obligé de dire que Margaret Thatcher donne le bon exemple, c'est la preuve que la situation est aberrante.

Une voix: C'est la preuve que vous vous assagissez.

M. Nystrom: Pourquoi les conservateurs ne peuvent-ils pas aller aussi loin que Margaret Thatcher et accorder les droits démocratiques fondamentaux aux employés de la Chambre des communes? J'espère bien que certains conservateurs nous diront pourquoi ils ne permettent pas aux employés de cet endroit d'avoir leurs droits démocratiques. Pourquoi, en 1986, nos employés n'auraient-ils pas le droit à la négociation collective pour leur traitement? Pourquoi les employés de la Chambre des communes n'auraient-ils pas le droit à la négociation collective pour la dotation en personnel? Pourquoi n'auraient-ils pas ce genre de droit?

Nous accordons ces droits à tous les autres travailleurs, Dieu merci. Pourquoi pas ici, à la Chambre des communes? C'est une véritable honte de traiter les employés de la Chambre des communes comme des esclaves en 1986. J'espère que nous parviendrons à inciter certains députés conservateurs à nous expliquer aujourd'hui pourquoi ils ne veulent pas nous aider,

nous les oppositionnels, à modifier le système, qui remonte à 1896.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux intervenir à ce moment-ci dans le débat pour regretter que le gouvernement n'ait pas accepté la motion qui avait été présentée par ma collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pour retarder d'un mois l'étude de ce projet de loi afin de permettre aux parties en cause, l'employeur et les employés, de s'entendre sur une mesure qui serait de nature à satisfaire toutes les parties.

Malheureusement, cette suggestion n'a pas été acceptée et maintenant nous sommes à étudier, en troisième lecture, ce projet de loi C-45 qui m'apparaît abusif et qui ne pourra pas obtenir l'appui des membres de l'Opposition officielle.

Nous regrettons l'intransigeance du gouvernement dans ce cas-ci puisqu'il s'agit d'une première occasion pour le Parlement d'agir avec générosité à l'endroit de ses employés qui oeuvrent ici sur la Colline parlementaire. Toutefois, le gouvernement, par l'intermédiaire du leader du gouvernement à la Chambre, a émis récemment un communiqué qui explique le contexte de ce projet de loi sur les relations de travail au Parlement. On y dit, dans ce document: «La question du droit à la négociation collective pour les employés parlementaires fait l'objet d'un débat depuis 1967 au moins. Depuis on s'est penché sur une foule de rapports et d'études, mais aucune mesure législative gouvernementale n'a été proposée jusqu'ici.

L'automne 1983 a vu le début d'une série de demandes d'agréments présentés en vertu du Code canadien du travail par des syndicats désireux d'être reconnus comme agents négociateurs au nom de certains employés parlementaires. Le Conseil canadien des relations de travail s'est déclaré compétent pour entendre ces membres mais n'a émis, jusqu'à présent, aucun ordonnance d'agrément.

Or, le Code canadien du travail est la loi qui régit la négociation collective pour les éléments du secteur privé qui sont du ressort du Parlement. Certains craignent qu'un agrément en vertu du Code, qui s'accomplirait du plein droit de grève, ne risque de compromettre sérieusement le fonctionnement efficace du Parlement. C'est pourquoi le gouvernement a agi en proposant ce projet de loi qui, en quelque sorte, enlève à nos employés du Parlement le plein droit de grève».

Je trouve l'attitude du gouvernement un peu singulière dans les circonstances parce que: Est-ce que le fait que les messagers de la Chambre des communes, que certains employés de la Bibliothèque du Parlement pourraient être en grève à un moment donné aurait pour effet de compromettre sérieusement le fonctionnement efficace du Parlement? Je pose la question et je me le demande vraiment.

Notre collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) qui m'a précédé dans ce débat a rappelé, fort justement d'ailleurs, que les employés d'autres parlements dans le monde ont le droit de grève. Et, pourtant, la mère des parlements, le parlement britannique, n'a jamais été perturbée dans son fonctionnement parce que certains employés en Grande-Bretagne avaient le droit de grève.

Et je me demande dans quelle mesure le gouvernement ne juge pas, *a priori*, trop sévèrement ces employés qui travaillent ici, sur la Colline parlementaire, depuis des années, qui font un effort pour effectuer un bon travail depuis de nombreuses années et qui n'ont jamais démontré une attitude visant à perturber le bon fonctionement de ce Parlement.

Cependant, je trouve un peu curieux qu'à ce moment-ci, alors que des démarches sont entreprises devant le Conseil canadien des relations de travail pour une accréditation en bonne et due forme, le gouvernement vienne perturber le cours normal de cette accréditation par une législation qui va dans le sens contraire et, également, continue à harasser ses employés par des mesures juridiques. J'ai eu l'occasion de le dire antérieurement et je le répète: Ce n'est pas par la voie des tribunaux que nous allons régler ce problème des relations de travail des employés du Parlement. A preuve, la récente décision de la Cour fédérale d'appel sera contestée par l'Alliance de la Fonction publique. Un des représentants de l'Alliance de la Fonction publique, M. Jean Bergeron, n'a pas manqué de dire dans les moments qui ont suivi cette décision de la Cour fédérale qu'il irait en Cour suprême. Or, il est évident que c'est très mal engager un nouveau régime de relations de travail avec les employés du Parlement si les parties vont continuer à se chicaner devant les tribunaux. Nous aurions beaucoup préféré, nous, du parti libéral, que le gouvernement en vienne à une entente négociée avec les représentants des employés du Parlement.

Il me semble qu'il y aurait été possible de le faire si on avait voulu accorder, d'une façon claire et précise, aux représentants des employés, une clarification dans la Loi concernant ce que M. Jacques Audette—président de la Section locale de l'Alliance de la Fonction publique et chargé des employés du Parlement—disait dans une lettre publique du 7 mai 1985, cela fait même déjà plusieurs mois que ce document est connu, alors qu'il écrivait à tous les députés et sénateurs et qu'il disait:

> Les questions qui nous préoccupaient le plus, et qui continuent à nous préoccuper, sont la classification , les descriptions d'emploi, les concours, les promotions, les mutations et la crainte d'être mis à pied ou renvoyés.

Cependant, l'arbitrage obligatoire, l'arbitrage total qui est prévu par le projet de loi C-45 n'est pas, à mon avis, une solution de rechange valable, parce que les employés qui n'ont pas le droit de faire la grève légalement, dans bien des cas, la font illégalement. Le nombre de grèves qui existent au Canada annuellement nous révèle jusqu'à quel point les travailleurs, pour faire triompher leurs idées, pour arriver à cristaliser l'opinion publique en faveur de leurs points de vue, n'ont souvent d'autre choix que faire une grève illégale. Je dis que c'est bien mal connaître le domaine des relations de travail que de penser que, par une législation, on peut empêcher des employés de faire une grève si ces derniers considèrent qu'ils ont une raison valable, une raison justifiée, une raison ordonnée de faire un arrêt de travail justement pour bouleverser le cours des choses et pour amener, de la part de l'employeur, un peu plus de compréhension et de compassion.

Je dis donc aux députés du gouvernement qu'en essayant d'aller de l'avant, et en imposant aux employés de la Colline parlementaire le projet de loi C-45, s'ils pensent qu'ils vont empêcher des grèves sur la Colline parlementaire, je crois qu'ils se trompent. Ce n'est pas de cette façon, par la coercition, que l'on établit de bonnes relations de travail.

Je suis très déçu de l'attitude intransigeante du gouvernement avec ce projet de loi.

• (1220)

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai fait un discours sur ce projet de loi vendredi dernier, où j'ai parlé de la relation de maître à esclave qui existe sur la colline depuis la création du Parlement. Lorsque je suis arrivé ici, j'ai été absolument sidéré par la servilité du personnel due à ce que l'on qualifie de privilège parlementaire. Les députés sont servis, salués; on fait des courbettes devant eux et on est aux petits soins pour eux. J'ai déjà donné l'exemple du petit autobus vert qui fait la navette entre l'Édifice de la Confédération et l'Édifice du Centre. Si un modeste messager se trouve sur le bus en même temps qu'un député, le bus ne peut pas s'arrêter à l'Édifice de l'Ouest, même s'il doit passer juste devant, même si le député n'est pas pressé. Même si l'on ne tient pas de vote à la Chambre, le bus va directement à l'Édifice du Centre.

M. Minaker: Pas quand je suis dans le bus!

M. Rodriguez: C'est la politique. Il existe également un terrain de stationnement situé au pied de la colline. Le bus ne pouvait pas s'y rendre avant qu'un employé de la colline ne se soit fait attaquer la nuit. Notre conscience s'est brusquement réveillée, et nous avons envoyé le bus dans le «trou». La navette dessert les députés. Nos privilèges nous coupent des réalités de ce monde. Nous vivons dans un monde irréel sur la colline. Certaines personnes ont obtenu un emploi dans les services de messageries, les cafétérias et les restaurants grâce à leurs relations, au népotisme. C'est un fait connu. C'est toujours vrai à l'heure actuelle, dans certains cas.

Le Parlement a enfin honte parce que les travailleurs de la colline prennent l'initiative de s'organiser pour instaurer la négociation collective. Ils mettent le Parlement et les parlementaires dans l'embarras, et les obligent à traiter leurs employés avec le respect que garantit la négociation collective. C'est pourquoi la Chambre est saisie du projet de loi C-45. J'ai reconnu que les conservateurs ont eu le mérite de le présenter au moins, ce que les libéraux, même s'ils savaient ce qui se passait, n'ont jamais osé faire. Il ne faut pas l'oublier. Ils se vanteront dorénavant—et il est regrettable qu'aucun ne se trouve à la Chambre pour le moment—d'être de grands amis des travailleurs. Je vais m'exprimer autrement. Aucun député de l'opposition officielle ne protestera contre ce que je dis.

Le projet de loi C-45 a donc été présenté à la Chambre. Je voudrais toutefois savoir comment les ministériels osent regarder les travailleurs en face en prétendant que ce projet de loi leur garantira le droit de négocier les griefs, la dotation en personnel, la classification, l'hygiène et la sécurité au travail et l'évolution technologique. Comment les conservateurs arrivent-ils à regarder en face les personnes qui les servent si bien en affirmant qu'ils font de leur mieux?

Ce projet de loi découle de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. D'après mon collègue le député de Kenora—Rainy River, il est illégitime. Nous savons que la LRTFP a été la cause de la plupart des problèmes survenus entre le Syndicat des postiers du Canada et la direction des Postes. Elle n'autorise pas la négociation des points que j'ai énumérés. Si le gouvernement voulait vraiment faire quelque chose, il existe une autre possibilité. Il aurait pu protéger ces travailleurs aux termes du Code canadien du travail. Ce code est bien plus complet que la LRTFP. Par exemple, en cas de rétrogradation, de congédiement ou de réduction de salaire, le projet de loi C-45 ne permet pas à un employé de la colline du Parlement de présenter un grief. Il ne permet pas de protester contre ce genre de chose qui continue à se produire au Parlement. Comment pouvez-vous regarder bien en face les gens qui travaillent pour vous en leur disant que vous allez leur assurer une protection?

• (1230)

Cette mesure ne permet pas non plus au syndicat ou à un groupe de travailleurs de présenter un grief pour résoudre des problèmes relatifs au milieu de travail. Par exemple, la santé et la sécurité à l'imprimerie et dans les cafétérias, la qualité de l'air et les autres problèmes d'environnement qui se posent dans l'édifice Wellington ne peuvent pas faire l'objet d'un grief du syndicat. Prenons les changements technologiques, qui se répandent rapidement sur la colline, comme en témoignent l'instauration du programme OASIS ainsi que l'implantation de Micoms et des machines de traitement de texte et toute une foule d'autres changements technologiques. En fait, la Chambre a procédé à des compressions de personnel. Le personnel d'entretien a été réduit de 40 p. 100. Le projet de loi C-45 ne permettrait pas aux travailleurs de présenter un grief à propos de ce genre de situation.

Comment les ministériels peuvent-ils regarder en face les employés de la colline du Parlement qui les servent avec beaucoup de déférence et de respect? Comment peuvent-ils eux, les maîtres, dire à ces travailleurs: «Nous faisons de notre mieux pour vous protéger»? Les employés d'Air Canada, les cheminots, la plupart des autres fonctionnaires du pays sont couverts par le Code canadien du travail. Qu'est-ce qui les empêche d'autoriser les employés de la colline d'obtenir, eux aussi, la protection du Code canadien du travail?

Nous avons eu l'exemple d'un employé de la cafétéria qui s'est coupé la main. Il est allé voir l'infirmière qui lui a dit qu'il ne pouvait pas travailler et qu'il devait rentrer chez lui. Cet employé s'est présenté à son chef de service lequel lui a déclaré: «Retourne au travail tout de suite ou je te mets à la porte.» Le projet de loi C-45 ne mettra pas un terme à ce genre d'abus. Il n'accorde pas le droit de grève. Cela ne veut pas dire que les employés de la colline veulent tous faire grève dès demain. Mais il s'agit, en fait, d'un dernier recours. Le projet de loi C-45 n'accorde pas aux travailleurs le droit de nous priver de leurs services. Comme l'a demandé mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom), pour quelle raison ne leur a-t-on pas accordé le droit de grève? Sous prétexte qu'il faut tenir compte des privilèges du Parlement et qu'on ne peut pas léser les droits des parlementaires.

Le modèle des Parlements, sur lequel nous avons toujours pris exemple, a accordé à ses employés le droit à la négociation, y compris le droit de grève. Je n'ai jamais entendu dire que les employés de Westminster avaient entravé la bonne marche du Parlement et empêché les parlementaires de faire leur travail. Pourtant, le projet de loi C-45 impose cette restriction. Il ne prévoit aucune véritable procédure de grief. Il n'autorise pas à présenter de grief concernant la dotation, la question de la classification n'est pas négociable, pas plus que la santé et la sécurité au travail, et les employés n'ont pas le droit de grève.

Les conservateurs n'ont pas participé à ce débat et je me demande pourquoi les ministériels sont restés si silencieux. Je voudrais qu'ils nous disent ce qu'ils pensent des principes du projet de loi C-45. C'est le moins qu'ils puissent faire pour les travailleurs de la colline qui les ont toujours bien servis. Vous ne pouvez pas vous cacher derrière le projet de loi C-45 étant donné sa transparence. Vous ne pouvez pas vous retrancher derrière pareille mesure. De toute évidence vous manifestez une indifférence et un manque de respect total vis-à-vis des employés de la colline en présentant à la Chambre le projet de loi C-45 et en nous demandant de l'adopter. C'est pourquoi nous nous y opposons. Je voudrais entendre des conservateurs participer au débat. Nous y avons droit et les travailleurs sont certainement en droit de connaître votre position étant donné que vous leur demanderez de voter pour vous le jour des élections.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions?

[*Français*]

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'avoir cette occasion de vous offrir quelques commentaires en ce qui concerne le projet de loi C-45, surtout parce que moi au cours de ma carrière, ici à Ottawa, j'avais l'honneur d'être président du Conseil du Trésor. Je fus donc saisi à maintes reprises par des questions soulevées et considérées par ce projet de loi.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, lorsque j'ai eu l'honneur et le privilège d'assumer ces responsabilités à titre de président du Conseil du Trésor, je me suis posé la question et j'ai discuté avec mes collègues ainsi que les citoyens des droits des fonctionnaires sur le plan de la négociation collective, du droit de grève et, bien sûr, ces derniers temps, des droits des fonctionnaires qui nous servent si bien sur la colline. Nous estimons que nos employés doivent être traités équitablement, qu'il faut protéger leurs droits, mais pas de façon paternaliste. C'est pourquoi il est essentiel de leur accorder certains droits.

Aujourd'hui, je voudrais profiter des quelques minutes à ma disposition pour parler d'un droit qui ne leur est pas accordé et des mesures à prendre pour veiller à ce qu'en l'absence de ce droit important dans les relations syndicales-patronales, à savoir le droit de grève, le droit de suspendre ses services, les employés puissent bénéficier d'un véritable arbitrage. Il faut prévoir un mécanisme de règlement des différends qui soit objectif et juste. Le paternalisme n'a pas sa place dans ces rapports. Il faut protéger les employés, mais aussi, en même temps, l'intérêt public.

Sans faire de digression, je voudrais raconter pour la gouverne des députés deux expériences que j'ai vécues quand j'étais président du Conseil du Trésor et qui m'ont porté à conclure que dans bien des cas, le droit de grève est inutile, qu'il ne sert l'intérêt ni des employés, ni de l'employeur, le gouvernement du Canada, et encore moins celui du public. Permettez-moi d'expliquer pour quelles raisons et pourquoi, à mon avis, cette expérience justifie l'exclusion de ce droit particulier du projet de loi à l'étude.

A une époque, j'ai été confronté en même temps aux grèves de différents groupes d'employés qui avaient une incidence directe sur l'intérêt public. Les postiers en sont bien entendu un exemple classique. Or, en cas de grève des postiers, l'enjeu des négociations, ce n'est pas le gouvernement du Canada, mais l'intérêt public. Le fait de tenir le public en otage sert essentiellement de monnaie d'échange lors des négociations. Cela ne devrait pas être l'objet de la négociation collective dans le secteur public. L'employeur n'est pas touché, sauf peut-être sur le plan politique, mais les Canadiens le sont. Il en va de même pour les contrôleurs aériens, dont la grève suscite un véritable tollé et les députés sont immédiatement appelés à légiférer pour les obliger à retourner au travail, ce qui revient à leur refuser le droit de grève qui leur a été accordé auparavant.

D'autre part, je me rappelle la grève des traducteurs. Le public n'était guère disposé à se montrer généreux, si je puis dire, envers les traducteurs, car l'intérêt public n'était pas menacé. Dans ce cas, le droit de grève n'a pas servi les intérêts des employés et dans le cas précédent, il n'a pas servi l'intérêt public. Quand j'examine la situation des employés sur la Colline, il est évident que le droit de grève est inutile dans leur cas. Il serait étrange que le Parlement ne puisse plus fonctionner en raison d'une grève des employés. Même si l'on appliquait le pouvoir de désignation prévu aux termes des lois pertinentes touchant la Fonction publique, de sorte que les employés dont le travail est essentiel à la sécurité, à la santé et à la sûreté du public soient tenus de travailler, il y aurait toujours des piquets de grève. Les députés seraient appelés à les traverser en vue de s'acquitter des obligations très importantes qui leur incombent en tant que députés à la Chambre.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, ce sont des commentaires en ce qui concerne quelques aspects seulement de la loi que nous avons ici devant nous à la Chambre. Mais j'insiste sur ce point qu'il est essentiel que les droits et les intérêts de tous ces employés soient protégés d'une façon efficace et d'une façon qui n'est pas paternaliste.

• (1240)

[*Traduction*]

C'est pourquoi je suis heureux de voir que les choses évoluent sur certains plans. D'après le débat que j'ai suivi, les commentaires sur le projet de loi et l'analyse que j'en ai faite, je crois que l'on pourra sans doute l'améliorer considérablement en vue d'offrir aux employés la protection voulue. En même temps, cependant, l'intérêt public doit passer avant toute chose.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-45. Je suis sûr que vous aimeriez aussi donner votre avis; vous n'appuieriez certainement pas ce projet de loi d'initiative gouvernementale.

Les employés de la Colline et les syndicalistes qui ont examiné ce projet de loi se rendent très bien compte qu'en réalité, le gouvernement n'appuie pas la négociation collective. Mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a signalé que les employés du Parlement de Westminster jouissent de droits syndicaux depuis de nombreuses années. Au Canada, ces droits existent pour les employés de la Cour suprême, du Conseil privé, du gouverneur général, d'Air Canada, du CN, du CP, de Radio-Canada, de la Monnaie, de Postes Canada, de Ports Canada, de la SCHL et de presque tous les autres organismes liés à la Couronne fédérale. Il existe pour eux une procédure de négociation collective.

Ce projet de loi découle de la déclaration faite en 1984 par le Conseil canadien des relations de travail et selon laquelle sa compétence s'étendait aux employés de la Colline parlementaire. Cela aurait donné aux employés de la Colline des droits et des moyens plus importants que ceux prévus dans le projet de loi C-45. Quand j'ai examiné le projet de loi ce matin, j'ai constaté qu'il est très volumineux. Il compte près de 89 articles et des douzaines de paragraphes où l'on explique les pouvoirs que ne détiennent pas les employés et pour quelles raisons c'est très bien ainsi.

Ce projet de loi est très révélateur de l'attitude du gouvernement, du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), du leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) et, je suppose, de tous les ministériels. Ils ne veulent pas s'occuper efficacement de ces travailleurs qui méritent plus que quiconque dans le pays une preuve de bonne foi du gouvernement.

La dénégation de ces droits touchera les greffiers de comités, les agents des services de sécurité, les infirmières, les employés des services d'impression, le personnel des députés, les employés de l'index français et anglais, les préposés à l'entretien et les messagers du Sénat, les employés de la Bibliothèque du Parlement, des services de compte rendu des comités, du service de radio-télédiffusion, les messagers et les employés du service de distribution, ainsi que le personnel du restaurant et des cafétérias.

Depuis sept ans que je suis député, j'ai vu bien des cas où les employés de la colline avaient besoin de la protection qu'offrent les droits syndicaux et la procédure des griefs. En fait, ce matin, quand j'ai pris le bus à l'Édifice de la Confédération, un ministériel qui était à bord a voulu descendre devant la porte principale de l'Édifice de l'Ouest. Le chauffeur conduit son bus en se conformant à certains critères. Il a vu que d'autres personnes dans le bus venaient par là. Il ne s'est pas rendu à la porte du côté, mais il s'est arrêté au coin de sorte que le député a été obligé de descendre et de parcourir une distance d'une trentaine de pieds. Le ministériel contrarié a demandé pourquoi on ne le conduisait pas à la porte principale. C'est dans des situations de ce genre que les travailleurs de la colline ont besoin d'une protection réaliste que le projet de loi ne leur fournit pas.

Le projet de loi ne prévoit pas de solution aux problèmes qui ont incité à l'origine le personnel à vouloir se syndiquer sur la colline. Le projet de loi C-45 empêche avec circonspection toute véritable négociation pour le classement des postes et l'attribution de tâches. Il interdit plus précisément toute négociation au sujet de la dotation en personnel, notamment des nominations, des évaluations, des avancements, des rétrogradations, des mutations ou des mises à pied. Comme le député de Nickel Belt l'a signalé, ce sont des droits d'importance vitale en raison du népotisme qui a toujours régné sur la colline alors que des postes sont souvent attribués à des personnes apparentées à quelqu'un qui détient une certaine influence ici. C'est un exemple d'une autre situation où les travailleurs, qu'ils viennent ou non d'être nommés sur la colline, ont besoin d'une procédure quelconque afin de protéger leurs droits.

Les griefs ne peuvent pas être vraiment négociés en raison des restrictions au sujet de ceux qui peuvent être soumis à l'arbitrage d'un tiers. Plus précisément, les griefs syndicaux ne sont pas autorisés. Je constate que vous rougissez de honte, monsieur le Président, parce que le gouvernement échappe à toute surveillance et demeure une institution désuète. Le projet de loi C-45 est un oeuf de dinosaure. Nous devrons exposer un oeuf de dinosaure chaque jour de Pâques pour rappeler les sottises réactionnaires proposées par le gouvernement.

Je crois que les Canadiens veulent être mis au courant de l'expérience des employés de la colline du Parlement au lieu de ce projet de loi qui compte plusieurs centaines de pages, en dépit de la recommandation du groupe d'étude Nielsen au sujet des économies.

Voyons le cas d'un employé des services de la cafétéria qui s'est coupé la main en travaillant, et à qui l'infirmière a dit qu'il était dangereux de retourner au travail, à cause de la nature de sa blessure. Mais son chef de service lui a ordonné de reprendre le travail sous peine de mesure disciplinaire. Quel sorte d'idiotie est-ce là? Cet employé manipulait les aliments destinés à tout le monde sur la colline. L'infirmière lui avait dit de rentrer chez lui parce que médicalement parlant il ne pouvait pas rester au travail.

Le gouvernement ne tient pas à savoir ce qui se passe sur la colline. Il faudra le répéter tant que le gouvernement n'aura pas perdu sa mentalité de dinosaure.

Suivant leurs instructions, les cadres appliquent toutes sortes de critères aux travailleurs de la colline. Dans le cas que je viens de mentionner, non seulement ces directives sont crétines mais elles mettent en danger la vie et la santé non seulement de l'intéressé mais de ceux qui mangent les aliments. Mon ami de Sudbury a soulevé la question . . .

• (1250)

M. Rodriguez: Nickel Belt.

M. Fulton: Votre résidence officielle est à Sudbury. Je veux bien faire savoir à la population de Nickel Belt que l'honorable député habite à Sudbury.

M. Rodriguez: Je n'habite pas à Sudbury.

M. Fulton: Non?

M. Rodriguez: Non.

M. Fulton: A Capreol, alors. Je regrette monsieur le Président, cette petite erreur. Je tiens à demander pourquoi les députés d'en face ne participent pas au débat. Pourquoi mes amis de l'Alberta ne parlent-ils pas? Les ministres refusent de nous expliquer pourquoi les agents de sécurité sur la colline, ceux qui nous épargnent tant de problèmes, ne peuvent disposer d'aucun mécanisme de grief qui mène à un arbitrage quelconque, pourquoi ils ne peuvent évoquer leurs droits ni exposer leurs préoccupations dans le cadre d'une négociation collective digne de ce nom? Qu'advient-il si un haut responsable se trompe sur une mesure de sécurité particulière et qu'un agent plus jeunes, de formation plus récente, ne cesse de lui répéter qu'il faut corriger cette mesure alors que son patron s'obstine dans son refus, parce qu'il tient, par exemple, à pouvoir jouer au golf à 14 heures? Je ne prétends pas que cela se passe ainsi. Mais là où je veux en venir, c'est que nous avons besoin de ces mécanismes pour remonter le moral de ceux qui font un dur métier, que ce soit au service des députés ou dans l'administration de cette vaste entreprise. Il serait alors possible d'apporter de vrais changements, qui augmentent vraiment l'efficacité du

travail. Sachons faire mieux que de nous débarrasser de certains employés ou de les muter ailleurs.

Les dinosaures ont assez couvé leur oeuf. Il est temps que les 211 députés conservateurs disent aux Canadiens pourquoi ils approuvent le projet de loi C-45. Je ne manquerai pas de transmettre ensuite leurs discours aux syndicalistes de ma circonscription.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je désire ajouter quelques observations à propos du projet de loi C-45. Je le fais du point de vue de quelqu'un qui a été syndiqué, mais qui a également été gestionnaire. J'ai donc appartenu aux deux côtés.

Tout d'abord, nous devons nous rappeler que les personnes dont nous parlons sont à notre service. Ce sont nos employés et cela fait une grande différence. Je viens du secteur public et je sais que le mot «fonctionnaire» a une certaine connotation chez les contribuables. Il en a une également ici, sur la Colline. Nous devons nous rappeler que ces gens sont nos employés et non nos serviteurs. Ce sont des être humains qui méritent le droit à un syndicat qui aurait le pouvoir de les représenter le mieux possible. Pour cela, il doit avoir les outils dont disposent la plupart des syndicats, par exemple le droit à une procédure de grief, le droit de grève et un certains nombre d'autres choses qui ont été mentionnées dans le débat.

Je voudrais parler d'abord du droit de grève, parce qu'il est fondamental. Lorsque deux parties s'asseoient pour négocier, que ce soit le libellé d'un contrat ou d'une description de tâche, le salaire et les avantages sociaux, ou les heures de travail, les employés n'ont qu'une carte dans leur jeu et c'est la possibilité de retirer leurs services. L'employeur contrôle leurs salaires et leur vie professionnelle. Les travailleurs n'ont que le pouvoir de retirer leurs services après l'échec de la négociation.

Je trouve ironique que la Chambre et tout ce qui l'entoure, en ce qui touche le public, puisse fermer deux à trois semaines à Noël et deux mois ou plus en été. Il est clair que pendant cette période on peut se passer des députés, à la Chambre et aux comités. Par conséquent, nous ne pouvons pas prétendre qu'il nous faut absolument un service de sécurité, des chauffeurs d'autobus, des gens pour enregistrer nos débats sur bande et pour les imprimer ainsi que tous nos autres employés. S'ils nous retiraient leurs services, ça ne serait pas la fin du monde ni du Canada. J'ajouterais, pour plaisanter, que nous pourrions épargner quelques arbres parce qu'il n'y aurait plus de compte rendu officiel à imprimer. En tout cas, ces services ne sont pas essentiels.

Nous ne pouvons pas les traiter comme ceux des infirmières, des médecins, des policiers et des pompiers, dont les services sont essentiels et qui, d'après certains, ne devraient pas avoir le droit de grève. Il existe toutes sortes de moyens de régler les problèmes qui se posent dans les cas où les travailleurs offrent des services considérés clairement comme essentiels. D'autres mécanismes sont en place. En plus de la procédure de règlement des griefs prévue dans les conventions collectives, il y a la procédure d'arbitrage pour régler les litiges concernant les salaires et les avantages sociaux. Dans certains cas, on a compensé, à regret, le droit de grève perdu par un autre mécanisme. Mais ici au Parlement, quel problème cela poserait-il, si, par suite d'une impasse dans les négociations avec le gouvernement, un groupe particulier décidait de retirer ses services pour exprimer son mécontentement et pour obtenir un règlement juste? Quel problème cela poserait-il? Si les greffiers au Bureau faisaient la grève, la Chambre serait-elle paralysée? Nous aurions recours à vous, monsieur le Président, pour faire élucider certains points. C'est ce que nous faisons continuellement; vous pourriez donc jouer ce rôle, monsieur le Président.

Il y a bien d'autres secteurs. Si les employés des cafétérias et du restaurant décidaient de déclencher une grève parce qu'ils sont mécontents de leurs conditions de travail et leur rémunération, nous pourrions toujours aller en face. Nous avons d'autres possibilités. La Chambre des communes n'a donc aucune raison d'empêcher ses employés de nous retirer leurs services s'ils jugent que c'est le seul moyen d'obtenir une convention collective raisonnable.

Il est aussi essentiel de pouvoir négocier les descriptions d'emplois. Si les employés n'ont pas leur mot à dire à propos des descriptions d'emploi et si les secteurs d'attribution sont vagues, l'administration peut manipuler les tâches des employés sans s'occuper de savoir si tel ou tel travail fait partie de leur description de fonctions ou non. Une description de fonctions ne devrait pas être simplement imposée à un employé. Il doit y avoir des concessions mutuelles et le contenu des descriptions de fonctions et la façon de les interpréter doivent être négociés. Cela peut être très important. J'ai déjà participé à des négociations pour les syndicats et j'ai déjà mis au point des descriptions de fonctions. Comme cela arrive aussi à la Chambre des communes, les participants ne s'entendaient pas toujours sur les mots «peut» et «doit», qui ont une signification très précise. Si un employeur dit dans une description de fonctions qu'un employé «peut» faire telle ou telle chose ou qu'il «doit» faire telle autre chose, cela ne veut pas dire la même chose du tout. Les employés et leurs représentants devraient pouvoir discuter de ces choses avec l'administration. Elles ne doivent pas être imposées de façon arbitraire.

Il est presque temps de la pause de 13 heures. Je demande donc la permission de la présidence de me rasseoir et de reprendre mon discours à 15 heures.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE EN UKRAINE—LES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ DU RÉACTEUR CANDU

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, à propos de l'accident survenu dans une centrale russe près de Kiev, on ne doit ni ne peut débattre la question comme si tous les réacteurs du monde étaient semblables. La conception et les caractéristiques de sécurité du réacteur russe en question diffèrent considérablement de celle du réacteur canadien CANDU. Les caractéristiques de sécurité du réacteur CANDU sont remarquables et ont fait leurs preuves.

Nous savons que le réacteur russe emploie du graphite comme modérateur. Nous savons également qu'il y a un incendie dans le réacteur. Une telle situation ne pourrait se produire dans un réacteur CANDU parce que nous utilisons de l'eau lourde comme modérateur.

Dans le réacteur CANDU, des parois de béton séparent la cuve et l'environnement. Ces parois retiendraient toute fuite de radiation. Nous utilisons l'eau lourde comme modérateur au lieu du graphite. L'eau lourde ne peut pas brûler. Par conséquent, aucun risque d'incendie. En outre, le CANDU est doté de boucliers de béton pour augmenter la sécurité contre les radiations.

A Pickering, en Ontario . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE RECENSEMENT DES ÉLECTEURS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais parler d'une question d'importance capitale pour les habitants de la Colombie-Britannique.

Des élections provinciales pointant à l'horizon, le recensement des électeurs ayant le droit de voter a maintenant pris fin. Les listes d'électeurs ont été constituées. Les résultats sont ridicules—c'est une blague. Le gouvernement de M. Bill Bennett s'est montré si avare avec les fonds qu'il a consacrés à ce recensement que l'on compte aujourd'hui 500,000 noms de moins sur ces listes que pour les dernières élections provinciales.

Il est également devenu plus difficile qu'auparavant de se faire inscrire sur la liste des électeurs. Si l'on ne peut pas se rendre en personne au bureau d'inscription, alors on ne figurera pas sur la liste. Quiconque déménage d'ici aux élections n'aura probablement pas le droit de voter.

Il semble que M. Bill Bennett et son régime truffé de scandales ont peur du verdict des habitants de la province. *Article 21 du Règlement*

J'exhorte tous ceux qui veulent saquer M. Bennett et ses acolytes à se faire inscrire sur les listes. La démocratie est trop précieuse pour qu'on ne cherche pas à la protéger contre les machinations de M. Bill Bennett et de son gouvernement.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE EN UKRAINE—ON EXHORTE LE GOUVERNEMENT À ENTREPRENDRE UNE ENQUÊTE SUR LES NORMES DE SÉCURITÉ

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la catastrophe nucléaire qui est survenue hier en Ukraine a pris des dimensions internationales par suite de la détection de niveaux élevés de radiation dans les pays voisins de l'Union soviétique. Les spécialistes nous ont déjà fait savoir que les normes de sécurité appliquées dans la centrale nucléaire soviétique étaient loin d'être acceptables. On craint à présent que les retombées de ces radiations puissent atteindre le continent nord-américain.

J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire entreprendre une enquête internationale approfondie sur les normes de sécurité soviétiques appliquées en matière d'énergie nucléaire. Cette catastrophe risque de coûter bien des vies. Il est grand temps que l'Union soviétique fasse passer les droits de ses citoyens et ceux des autres habitants de la planète avant les expédients technologiques.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA MISE À PIED POSSIBLE D'EMPLOYÉS À LA NORTHERN TELECOM À AYLMER—LA POSSIBILITÉ D'UN FRONT COMMUN

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) se fait du capital politique sur le dos des travailleurs de la Northern Telecom à Aylmer. Les faits dans ce dossier sont tout autres que ce qu'il avance.

Le 25 mars, je rencontrais les représentants syndicaux de la Northern Telecom à mes bureaux de circonscription. Je leur suggérais de rencontrer le député de Hull (M. Isabelle) et de faire front commun avec les députés fédéraux, provinciaux et les maires des municipalités. Je mettais l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) au courant de ce problème.

Le 18 avril, je recevais une lettre du Syndicat national qui disait qu'il préférait un engagement personnel de tous ces gens plutôt qu'un front commun.

Entre-temps, le syndicat local voulait un front commun, mais n'a pas poursuivi la démarche, probablement sous des presssions de son syndicat national.

La décision de la Northern Telecom a été prise en fonction de la demande pour ses produits. De plus, contrairement à ce qu'a indiqué le député d'Ottawa-Centre, les emplois ne seront pas transférés à Atlanta en Georgie, au contraire, cette usine

Article 21 du Règlement

américaine a aussi souffert de coupures d'effectifs. Elle a vu ses effectifs diminuer de 270 emplois.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les soixante secondes sont maintenant écoulées. Je donne la parole à l'honorable député de Laurier (M. Berger).

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON PRÉCONISE LA CONCLUSION D'UN TRAITÉ GLOBAL SUR L'INTERDICTION DES ESSAIS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la guerre nucléaire est-elle inévitable? La guerre est-elle indissociable de l'histoire de l'humanité? Que peut-on y faire? Le Canada a-t-il un rôle spécial à jouer? Voilà quelques-unes des questions qui ont été soulevées et auxquelles on s'est efforcé de répondre à l'occasion de la conférence sur la paix et la sécurité tenue à Montréal la semaine dernière.

L'écrivain Elie Wiesel a énoncé une évidence: il faut qu'il y ait une rencontre au sommet entre le président Reagan et le secrétaire général Gorbachev. Selon lui, cette rencontre devrait avoir lieu à Hiroshima.

Notre ambassadeur auprès des Nations Unies, M. Lewis, a dit que les Canadiens devaient promouvoir sans la moindre réserve la conclusion d'un traité global sur l'interdiction des essais. Le premier ministre (M. Mulroney) devrait, à l'occasion du sommet de Tokyo la semaine prochaine, faire part de ces vues au président Reagan et aux dirigeants occidentaux. Il devrait réclamer des mesures concrètes en vue de négocier un traité global sur l'interdiction des essais dans un proche avenir. Les Canadiens n'en demandent pas moins, et ils seront vigilants.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

LE RÉSEAU ROUTIER DE L'OUTAOUAIS—L'ANNONCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour parler de l'importance du tourisme dans les régions périphériques. Dans la circonscription de Pontiac—Gatineau—Labelle, la plus belle du Québec, cette activité prend des dimensions très importantes.

Malheureusement, notre système routier n'était pas à la hauteur de la situation. Cependant, les choses sont en train de changer. Hier, monsieur le Président, on a fait l'annonce d'un programme de 100 millions de dollars pour la réfection et le développement du système routier de l'Outaouais.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 45 millions de dollars dans le cadre d'un programme à frais partagés avec le gouvernement du Québec pour ce projet.

• (1405)

[*Traduction*]

Ce projet qui doit être réalisé sur une période de quatre ans facilitera l'accès aux sites enchanteurs de notre région. Les golfeurs, les skieurs, les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les amants de la nature pourront se rendre dans nos villes et villages en empruntant un réseau routier moderne et sûr. L'économie de la région Pontiac—Gatineau—Labelle profitera de l'accroissement du tourisme et nos jeunes ne seront plus obligés de s'expatrier pour trouver des emplois.

* * *

LES JEUNES

LA DATE DE L'ANNONCE D'UN PROGRAMME

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Vous rappelez-vous, tout le monde, le nouveau programme pour la jeunesse que les conservateurs avaient promis pour la fin de la dernière année financière—pardon, pour la fin du printemps? Les dernières nouvelles à ce sujet nous viennent de la ministre d'État chargée d'ouvrir les centres d'emploi pour les jeunes. Elle dit d'attendre à l'automne ou peut-être même à l'hiver.

J'ai une meilleure idée. N'attendez pas ce programme avant la veille des prochaines élections, quand la ministre entreprendra sa tâche véritable, qui est de gagner les votes des jeunes. C'est à ce moment-là que le programme sera annoncé. Il sera cependant trop tard, pour les jeunes comme pour les conservateurs.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHERIES

L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT PÊCHERIES CARTIER INC. PAR LA COOPÉRATIVE PURDEL—LA POLITIQUE DE PRIVATISATION DU GOUVERNEMENT

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, c'est avec joie et enthousiasme que l'on a appris qu'une coopérative de la Gaspésie s'était portée acquéreur de la société d'État Pêcheries Cartier Inc. qui exploitait trois usines de transformation des produits de la mer, ainsi qu'un bureau de ventes.

Cette vente tient compte de la nouvelle réalité économique ainsi que de la politique de privatisation de notre gouvernement. En remettant cette société d'État à une coopérative florissante et bien gérée, nous assurons non seulement sa survie, mais aussi son épanouissement futur.

Le nouveau propriétaire, la Coopérative Purdel, continuera l'exploitation des usines et maintiendra environ 500 emplois.

Dans une région comme la Gaspésie, il était impérieux de rentabiliser une entreprise qui risquait de fermer ses portes. En remettant cette société à des gens du milieu, notre gouvernement a démontré une fois de plus qu'il faisait confiance en l'esprit d'entrepreneurship des Canadiens, des Gaspésiens et des Québécois.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE MENÉ DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, hier, Radio-Canada rendait publics les résultats d'un sondage mené récemment dans la région de la capitale nationale pour analyser les opinions des gens sur les mesures d'austérité du gouvernement et sur la Fonction publique. Compte tenu du fait qu'une grande majorité des gens de la région sont des fonctionnaires, les résultats sont extrêmement intéressants.

Quarante-cinq pour cent des fonctionnaires estiment qu'ils sont trop nombreux et seulement 8 p. 100 qu'ils ne le sont pas assez. Quand on leur a demandé si les contribuables en avaient pour leur argent, 69 p. 100 des fonctionnaires ont jugé la valeur des services «bonne» ou «faible». Trente pour cent des fonctionnaires sont d'avis qu'il faudrait confier plus de services au secteur privé et 23 p. 100 jugent que les mesures d'austérité du gouvernement ont en général un effet positif.

Il est réconfortant de voir que les fonctionnaires se rendent compte que la bureaucratie gouvernementale est devenue impossible. Les libéraux et les néo-démocrates doivent cesser de pratiquer la politique de l'autruche et ils doivent reconnaître ce que les Canadiens savent depuis des années. Nous sommes prompts à critiquer mais lents à complimenter. Avec des millions d'autres Canadiens, je félicite les fonctionnaires de leur analyse objective de la performance et de la direction du gouvernement.

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE MENÉ DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi dire un mot du sondage dont la société Radio-Canada a communiqué hier les résultats. Il indique notamment que si les électeurs devaient se prononcer demain, les conservateurs obtiendraient 23 p. 100 des suffrages, les libéraux 29.1 p. 100, et les néo-démocrates 12 p. 100. La morale de cette histoire est que les résidents de la capitale nationale en ont plein le dos du gouvernement conservateur et qu'à la première occasion, ils vont se débarrasser des conservateurs et confier de nouveau le pouvoir aux libéraux.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OBJECTIF DES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, les négociations sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis visent à stimuler la croissance économique, à créer plus d'emplois et à rendre nos industries plus efficaces et capables de livrer concurrence partout dans le monde.

Article 21 du Règlement

Contrairement à ce qu'en pense M. Bob White, le président des Travailleurs Unis de l'Automobile, nous ne voulons pas vendre notre technologie, nous ne voulons pas vendre notre culture et nous ne voulons sûrement pas vendre le Canada. Si M. White croit qu'il peut aider le Canada dans ses négociations en détournant l'attention du public de la réalité, il se trompe complètement.

Au lieu de prendre en otages les travailleurs qu'il dirige, il devrait prendre leur intérêt. S'il veut faire de la politique, qu'il démissionne de son poste, qu'il se fasse élire à la tête du Nouveau parti démocratique et qu'il vienne à la Chambre des communes. Là, nous constaterons ses vraies couleurs socialistes.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LA MODIFICATION DES CRITÈRES DE FINANCEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) a commencé à modifier les critères de financement dans son secteur avant que la Chambre n'ait approuvé sa nouvelle politique multiculturelle. Il s'ensuit une réduction des crédits affectés aux organismes communautaires qui, dans les diverses régions, éprouvent de très sérieuses difficultés. Certaines d'entre elles, déjà écartées l'hiver dernier par suite du blocage des dépenses, risquent encore une fois d'être exclues du budget de 1986-1987.

Le ministre a décidé que le multiculturalisme était une entreprise commerciale, et une partie des sommes réduites dont il dispose serviront à favoriser cette initiative. Le ministre connaît les conséquences inévitables d'une telle décision. Certains organismes vont être exclus, ou tous recevront moins que ce dont ils ont besoin.

Au Manitoba, les chargés de programmes multiculturels ne disposeront pour financer les programmes de cette année que de 90 p. 100 des fonds dont ils disposaient l'année dernière. Il serait grand temps que le ministre d'État chargé du Multiculturalisme publie un exposé de sa politique et qu'il consulte les collectivités ethnoculturelles au sujet de ses programmes prioritaires. Il serait également grand temps que le gouvernement redécouvre la contribution vitale des organismes multiculturels et finance leurs entreprises en conséquence.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS DE LA SASKATCHEWAN

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, l'économie de la Saskatchewan a éprouvé récemment le malheur conjugué de la dépression des marchés mondiaux du blé, du pétrole, de l'uranium et de la potasse. Malgré ces revers dans l'industrie des ressources, les derniers indicateurs économiques montrent que la Saskatchewan se porte bien sous un gouvernement provincial progressiste conservateur.

Article 21 du Règlement

Grâce à ses efforts concertés avec le gouvernement fédéral, la Saskatchewan a vu augmenter ses exportations globales de 11.6 p. 100 en 1985 par rapport à 1984. Ses exportations de produits manufacturés ont augmenté de plus de 14 p. 100. Déjà au cours des deux premiers mois de 1986, les exportations globales de la Saskatchewan ont fait un bond impressionnant de 48 p. 100 par rapport à la même période de l'année dernière.

Voilà qui devrait intéresser tout particulièrement le Nouveau parti démocratique. Comme nous le savons, le NPD est contre l'essor du commerce en Saskatchewan. Le NPD favorise une attitude de conflit et de harcèlement dans les relations fédérales-provinciales. Cela contraste complètement avec le gouvernement de Grant Devine qui connaît la valeur du commerce et le succès d'une coopération harmonieuse entre les gouvernements fédéral et provincial.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON APPUIE LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, depuis un an, les partis de l'opposition tentent d'induire nos concitoyens en erreur à propos de nos futures négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Ils ont gravement manqué à leurs responsabilités en jouant ainsi aux prophètes de malheur.

Voyons de quoi il retourne au juste. Les États-Unis absorbent 80 p. 100 de nos exportations et environ 2.5 millions d'emplois dépendent de notre commerce international. Pour conserver nos acquis et pour progresser sur ce chapitre, nous devons à tout prix éviter de faire l'autruche. Nous devrions plutôt nous réjouir de cette occasion de discuter de nos problèmes commerciaux respectifs avec notre principal partenaire commercial. Mais il est d'une importance vitale de bien nous documenter et de bien nous préparer en prévision de ces discussions.

Je crois que nous nous sommes dotés d'une organisation impeccable, sous la direction de Simon Reisman, qui nous permettra de renforcer nos liens commerciaux avec les États-Unis.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES PROTESTATIONS DES CONTRIBUABLES DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-LÉONARD—ANJOU

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, les résidants des nouveaux développements domiciliaires de la municipalité de Saint-Léonard et Ville d'Anjou, dans la circonscription de Saint-Léonard—Anjou, déclarent qu'ils contribuent par leurs taxes et impôts au même titre que les résidants des quartiers les plus anciens.

Actuellement, monsieur le Président, une pétition circule dans ma circonscription et étant donné qu'il s'agit d'une pétition préparée avant le nouveau règlement, je ne pourrai pas la présenter à la Chambre et c'est pour cela qu'aujourd'hui j'en fais lecture; et j'ai obtenu à ce jour 411 signatures. Et les citoyens de ma circonscription protestent contre la Société canadienne des postes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais lui demander s'il a obtenu la démission du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui, devant ses difficultés financières, a indignement profité de sa position pour obtenir un prêt très avantageux d'une société qui s'était prévalue des programmes de son ministère.

• (1415)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, je n'ai ni obtenu ni demandé la démission du ministre de l'Expansion économique régionale et le député de York-Centre bat tous les records de l'inconvenance avec ses questions.

LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je demandais au premier ministre comment il voyait la situation. Si ses nouvelles directives ont la moindre signification et si les directives de 1984 veulent dire la moindre chose, compte tenu de ce que le premier ministre m'a dit à la Chambre le 6 juin 1985:

> Nous devons éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêt.

. . . ces directives sont certainement enfreintes lorsqu'on voit la femme d'un ministre obtenir des avantages . . .

M. Gormley: Quelle est votre question?

M. Kaplan: . . . essayer d'obtenir des avantages pour l'entreprise familiale, d'une société qui a . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Kaplan: . . . bénéficié des programmes de son ministère.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il ne s'agit pas d'une question, monsieur le Président. Le député cherche seulement à calomnier quelqu'un qui n'est pas là. Il devra trouver autre chose, car ce genre de propos tient de la calomnie, du McCarthyisme et de l'insulte, autant de choses que nous jugeons inacceptables au Canada.

L'ARTICLE DE JOURNAL—LA TRANSACTION CONCERNANT L'ENTREPRISE FAMILIALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre a eu l'occasion d'expliquer ce qu'il en était. Peut-il nous expliquer comment les faits révélés aujourd'hui au sujet du ministre, de sa femme, et de leur entreprise familiale peuvent être conformes à ses directives relatives aux conflits d'intérêt?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le député se décide à poser une question, monsieur le Président. Il a fini par la poser.

Une voix: Donnez-nous une réponse.

M. Mulroney: Je vais vous répondre. Quand cette histoire a été publiée ce matin, comme je présidais une réunion du comité P et P avant mon départ, j'ai demandé au vice-premier ministre de rencontrer immédiatement le sous-registraire général du Canada qui est chargé de l'application des directives relatives aux conflits d'intérêts. Le vice-premier ministre l'a rencontré, il a examiné les allégations avec lui et le sous-registraire général lui a assuré que le ministre s'était parfaitement conformé aux directives.

LA PART PRISE PAR LA FEMME DU MINISTRE DANS LA NÉGOCIATION DE L'EMPRUNT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en vertu des directives relatives aux conflits d'intérêts, la société, qui constitue un avoir du ministre, était mise en fiducie sans droit de regard et pourtant, la femme du ministre a négocié activement l'obtention d'un prêt. Elle a d'abord fait une demande à une société qui, à l'époque, était en pleine discussion avec le ministre au sujet d'un avantage fiscal et d'un investissement important au Cap-Breton. Selon le premier ministre, tout cela n'enfreint-il pas ses directives sur les conflits d'intérêts, non seulement la fiducie sans droit de regard, mais également l'apparente irrégularité de la part du ministre et de sa femme?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette série de questions n'est pas sans rappeler celle que le député d'Essex-Windsor a posée le 7 avril dernier en s'appuyant sur un article de journal presque identique. Le très honorable représentant se raccroche à n'importe quoi quand il prétend, comme il l'a fait dans son introduction, que les femmes et les conjoints de députés ne sont pas libres de mener une carrière distincte et indépendante . . .

M. Fulton: Pas d'obtenir des prêts sans intérêt.

M. Nielsen: Et, comme un ancien chef de ce parti nous l'a rappelé en une certaine occasion: «les femmes ne sont pas des biens meubles».

ON DEMANDE DE RELEVER LE MINISTRE DE SES FONCTIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous n'avons rien dit de tel au sujet de M^me^ Stevens. Nous pensons qu'elle est associée à son mari. Au lieu d'une fiducie sans droit de regard, elle a négocié activement un prêt à l'égard de ce bien, puisqu'il n'y avait pas de fiducie sans droit de regard, et elle a communiqué avec une société et un homme avec lequel le ministre discutait activement d'un investissement au Cap-Breton.

Ma question, et le vice-premier ministre cherchera peut-être à y répondre, s'adresse au premier ministre, et lui seul peut y répondre. Va-t-il relever ce ministre de ses fonctions en attendant la tenue d'une enquête approfondie pour déterminer comment cette société a obtenu un prêt sans intérêt de 2.6 millions de dollars? Comment allons-nous résoudre le problème?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le chef de l'opposition croit manifestement au principe singulier de la pendaison sans procès. Ce n'est pas notre cas, ni celui des Canadiens. Nous ne croyons pas non plus qu'il faille donner suite aux spéculations non vérifiées auxquelles se livrent les journalistes. La question est . . .

M. Lapierre: C'est votre devoir.

[*Français*]

M. Mulroney: Oui, vous avez raison, vous mentionnez que c'est mon devoir. Effectivement, c'était mon devoir de procéder selon les normes qui ont été mentionnées. Le vice-premier ministre a rencontré le fonctionnaire supérieur du gouvernement du Canada responsable aujourd'hui qui, lui, avise qu'il n'y a aucune contravention aux lignes directrices. En outre, il est à mentionner des lignes de conduite. Alors, je ne vois pas pourquoi il y aurait une prétention, un geste posé sur des allégations non fondées de la part de journalistes qui elles-mêmes n'entravent pas la mise en application des règlements.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION D'UN DROIT PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LE POISSON IMPORTÉ DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous venons d'apprendre de Washington, à midi, aujourd'hui, que la première victime du prétendu lancement sans conditions préalables des pourparlers commerciaux avec les États-Unis était le secteur de la pêche sur la côte est du Canada. La Commission américaine du commerce international a décidé d'imposer un droit de 5.8 p. 100 sur le poisson entier en provenance de la région de l'Atlantique. Quelles mesures le gouvernement du Canada entend-il prendre pour protéger les intérêts de notre secteur de la pêche sur la côte est?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, le député dénature tout à fait les faits en laissant entendre que cette décision est reliée aux négociations commerciales avec les États-Unis. En fait, si elles aboutissent, il se pourrait bien que nous soyons davantage en mesure de protéger les intérêts du Canada. C'est ce que nous cherchons à faire.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cette décision concerne directement le libre-échange. Les Américains ont fondé leur décision en partie sur nos programmes de développement régional et de recherche sur la pêche qu'ils considèrent comme des subventions injustes. Dans les circonstances, le ministre dit-il maintenant aux Canadiens, qu'afin

d'établir des relations de libre-échange avec les États-Unis, nous devons abandonner tous ces programmes qui sont essentiels au développement de notre pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est, bien entendu, pas ce que je dis. Aucune personne sensée ne pourrait faire une telle affirmation.

M. Broadbent: C'est pourtant ce que les Américains prétendent.

M. Clark (Yellowhead): Je suppose qu'une personne dont le rôle consisterait à faire à la Chambre des annonces politiques pour le compte du Congrès du travail du Canada, pourrait affirmer cela.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Mais ce n'est pas la vérité.

M. Crosbie: Le Charlie McCarthy de Bob White.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Je défendrai les pêcheurs canadiens n'importe quand, quelle que soit sa position.

LES PROGRAMMES TOUCHANT LES PÊCHES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec des représentants du secteur canadien de la pêche ce matin, et je veux demander au ministre . . .

Une voix: À Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Oui. Croyez-le ou non, les pêcheurs de la région de l'Atlantique assistent à des congrès à Toronto. Cela peut le surprendre, mais cela n'a rien de surprenant pour eux.

M. Crosbie: Ils tirent sur votre ficelle, Ed.

M. Broadbent: Le ministre affirme-t-il qu'afin de respecter les exigences en matière de libre-échange, à la suite de cette décision des États-Unis, les pêcheurs canadiens devront accepter de renoncer aux subventions au titre de la recherche sur la pêche et aux programmes de développement régional? Dans le cas contraire, quelle est sa position face aux États-Unis? Va-t-il leur dire carrément qu'il n'accepte pas leur décision? Va-t-il défendre les pêcheurs canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'une des premières décisions que j'ai eu à prendre en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été de déterminer si oui ou non le gouvernement allait accepter la requête présentée par les Américains, afin de retarder d'une année l'application d'une décision rendue par un tribunal international en faveur des pêcheurs canadiens. J'ai alors dit non; j'ai décidé qu'on ne pouvait attendre une année avant de rendre justice aux pêcheurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Dans cette tradition de défense des intérêts des pêcheurs canadiens, nous examinons à l'heure actuelle tous les détails de la décision annoncée aujourd'hui. Nous cherchons plus particulièrement à déterminer quels aspects pourraient faire l'objet d'un appel en vertu du GATT. Si nous en découvrons, le Canada fera alors appel.

M. Crosbie: Et nous avons lutté jusqu'au bout. A la prochaine calomnie.

* * *

• (1425)

L'ADMINISTRATION

L'EMPRUNT QU'AURAIT NÉGOCIÉ LA FEMME D'UN MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je voudrais demander au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, s'il savait que sa femme avait réussi à emprunter . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Garneau: . . . 2.6 millions sans intérêts pour un an à une personne ayant des liens étroits avec la société qui a fait des transactions importantes avec son ministère.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est réglementaire grâce à sa dernière partie.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Comme le premier ministre vient de le dire à la Chambre, il m'a demandé ce matin d'examiner encore une fois personnellement l'affaire que j'ai déjà examinée le 7 avril à la suite d'une question du député d'Essex-Windsor. J'ai rencontré le sous-registraire général adjoint; celui-ci m'a garanti que le ministre avait parfaitement respecté les modalités très strictes prévues dans les directives sur les conflits d'intérêts. C'est un fait. J'ignore si le député s'est donné la peine de parler en personne au sous-registraire général adjoint, mais s'il le faisait, il obtiendrait la même réponse.

[*Français*]

ON DEMANDE À QUEL MOMENT UN PRÊT DE 2.6 MILLIONS DE DOLLARS SANS INTÉRÊT A ÉTÉ NÉGOCIÉ

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Elle est bien simple: A quel moment avez-vous appris que votre épouse avait négocié un prêt de 2.6 millions de dollars sans intérêt pour un an par l'entremise d'une personne étroitement associée à une compagnie avec laquelle votre ministère fait affaires? La question est bien simple, répondez oui ou non ou donnez une date.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Premièrement, le député parle de conflit d'intérêts, même s'il n'a de toute apparence pas le courage de porter directement une accusation. Deuxièmement, s'il avait lu les directives sur les conflits d'intérêts déposées à la Chambre le 9 septembre 1985, il saurait qu'elles ne s'appliquent pas aux conjoints des députés, que nous persistons à ne pas considérer comme des biens.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—LES EFFETS POSSIBLES AU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser soit au ministre de l'Environnement, soit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: celui qui parle au nom du gouvernement au sujet des mesures prises par le gouvernement canadien relativement à l'accident survenu en Ukraine. Je me demande si l'un des ministres peut dire à la Chambre quels mécanismes spéciaux de surveillance sont mis en place par Environnement Canada, quelles constatations on a faites, et quels sont les effets possibles de cet accident sur l'atmosphère canadienne.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, pour ne pas abuser du temps de la Chambre, je vais m'efforcer d'être très bref. Nous regrettons tous à la Chambre, j'en suis sûr, l'accident qui est survenu en URSS. Du point de vue canadien, je tiens à dire qu'en ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai la compétence première pour le plan fédéral de protection nucléaire d'urgence, en collaboration avec d'autres collègues de la Chambre, dans les incidents de ce genre.

A midi aujourd'hui, nous avons mis en action l'équipe de protection d'urgence. Environnement Canada utilise 28 aéroports et a commencé le contrôle à partir de midi aujourd'hui. Les stations météorologiques qui procédaient à des essais hebdomadaires ont été priées de le faire maintenant en continu, de façon quotidienne. Comme ces stations sont situées sur nos frontières septentrionales, je serai probablement en mesure de faire une nouvelle déclaration jeudi.

J'ai l'intention de donner à la Chambre et à la population tous les renseignements possibles. Je puis exprimer ma conviction que, du point de vue canadien, au mieux des renseignements dont nous disposons en ce moment, les Canadiens ne courent pas de risques, mais évidemment nous procédons à des vérifications de minute en minute littéralement.

M. Blaikie: J'espère que le ministre envisagera de faire une déclaration à un moment opportun, soit demain soit jeudi, pour mettre la Chambre au courant.

• (1430)

LES NORMES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE CENTRALES NUCLÉAIRES—L'APPEL DE LA SUÈDE EN FAVEUR D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce que le Canada a l'intention d'appuyer l'appel lancé par la Suède pour la tenue d'une conférence internationale des normes de sécurité en matière de centrales nucléaires, et allons-nous également appuyer le gouvernement suédois dans son désir que le monde ait un meilleur accès à l'inspection des centrales nucléaires en Union soviétique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la position de longue date des gouvernements canadiens est que nous voulons appuyer les initiatives de ce genre, et il est certain que le Canada appuierait activement toute initiative née des tragiques circonstances actuelles.

Je profite de l'occasion pour dire que sur instructions du premier ministre, le Canada fait savoir aujourd'hui à l'Union soviétique que nous sommes disposés à fournir toute assistance technique de notre compétence susceptible d'être utile à l'Union soviétique dans les circonstances.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN DROIT SUR LE POISSON CANADIEN

M. George Baker (Gander—Twillingate): En dépit de ce qu'a pu dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur le Président, cette mesure que le gouvernement américain a prise aujourd'hui constitue un grave dérapage sur la voie rapide des pourparlers concernant le libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Le ministre ne croit-il pas que cela constitue une gifle retentissante à la figure du premier ministre et du gouvernement du Canada? N'y avait-il pas une entente, sinon un engagement, qu'aucun nouveau droit ne serait imposé tant que dureraient ces pourparlers?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est malheureux que certains députés, devant une situation qui risque de causer un sérieux préjudice aux pêcheurs de notre pays, préfèrent donner la préséance aux gains politiques qu'ils pourraient réaliser à la Chambre plutôt qu'aux intérêts des pêcheurs canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Nous nous soucions des intérêts des pêcheurs qui seront touchés. Voilà pourquoi depuis un an nous formulons les plus vives instances afin d'obtenir une décision autre que celle qu'a rendue cet organisme. Nous avons fourni des avis juridiques. Si nous avons gagné notre cause à moitié, nous l'avons également perdu à moitié.

En vertu de la loi américaine, le président des États-Unis n'a aucun pouvoir d'intervention. Nous avons le pouvoir de vérifier si, dans le cadre du GATT, il existe un moyen d'interjeter appel de cette décision. Cela, nous entendons le faire.

M. Baker: Monsieur le Président, les pêcheurs canadiens disent que si c'est là le résultat que nous obtenons sur la voie rapide vers les États-Unis, mieux vaudrait peut-être s'embarquer sur une péniche à destination de la Chine.

LES MOTIFS DES MESURES AMÉRICAINES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, les pêcheurs voudraient savoir pourquoi les États-Unis ont imposé un droit sur le poisson salé canadien l'année dernière, pour la première fois de l'histoire, en imposent un sur le poisson de fond aujourd'hui et disent vouloir entreprendre demain une enquête en vue d'imposer un droit sur le poisson congelé. Pourquoi cela se produit-il seulement depuis que le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que le député brillait par son silence toutes ces années au cours desquelles son parti exerçait le pouvoir à la Chambre des communes. Cela ne signifie pas pour autant que l'histoire ait débuté en septembre 1984. L'histoire de la réforme a débuté à ce moment-là . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): . . . Et notamment l'histoire de la réforme des accords commerciaux entre le Canada et les États-Unis, de façon que nous puissions mettre en oeuvre un régime qui protège davantage les intérêts des pêcheurs canadiens que ne le faisait celui dont nous avons hérité des libéraux.

Des voix: Bravo!

LES EXPORTATIONS DE BOIS TENDRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, puisque nos pêcheurs sont maintenant les premières victimes du rouleau compresseur, je voudrais poser une question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelques jours, le président Reagan a déclaré au sénateur Packwood que les États-Unis poursuivraient la politique suivante:

. . . nous conserverons le plein accès aux mesures correctives sanctionnées multilatéralement.

N'est-il pas exact que c'est précisément ce même genre de mesures et de droits compensatoires qui sont non seulement possibles, mais applicables dans le commerce des résineux?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la lettre du président, que n'importe quelle personne qui sait lire comprendrait, dit bien que tant que de nouvelles dispositions ne sont pas prises dans le cadre des négociations avec le Canada ou autrement, les mesures en vigueur actuellement demeurent inchangées. On a été très explicite là-dessus hier. Les États-Unis disposent de telles mesures correctives actuellement. Si nous croyons qu'elles nous sont préjudiciables, nous avons donc tout intérêt à améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis et nous ne pouvons le faire que dans le cadre des négociations commerciales que nous poursuivons actuellement.

LES POUVOIRS DU SÉNAT AMÉRICAIN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre a assuré qu'il savait lire hier. Il a dit que ces mesures compensatoires sont au coeur même des négociations avec les États-Unis. Or, comme le Sénat américain conserve ses pouvoirs en matière de mesures compensatoires pendant toute la durée des négociations, ne sommes-nous pas en train de nous engager dans une partie de poker avec ce pays au cours des deux prochaines années de négociations puisque les Américains accumulent les droits compensatoires sur le poisson, le bois, le porc et tout le reste pendant que nous restons là impuissants à nous tourner les pouces à la Chambre des communes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que ces propos reflètent fidèlement le scénario du Congrès du travail du Canada que sont en train de nous lire les députés néo-démocrates. Mais ils ne reflètent pas des appréhensions vraiment fondées. Il va de soi que les États-Unis conservent le pouvoir de prendre des mesures compensatoires tant qu'une nouvelle entente n'est pas conclue. Mais le Canada aussi. Or, ce que nous voulons, ce sont des meilleures conditions pour le Canada qui seront le fruit de négociations. Le Nouveau parti démocratique, guidé par le Congrès du travail du Canada, voudrait ne rien faire du tout, sinon faire encore plus marche arrière dans le passé.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Au lieu de marcher encore plus à droite vers les États-Unis.

M. Hnatyshyn: Dites au chef de votre parti d'écrire une lettre.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LA POSITION DES CONJOINTS DES MINISTRES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président ma question s'adresse au premier ministre. Le 9 septembre 1985, le premier ministre a écrit à ses ministres ce qui suit: «Je veux qu'il soit clairement entendu que chacun des ministres est tenu de prévenir les conflits d'intérêts, notamment ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint, ou des enfants à leur charge, ou de transactions portant sur des biens immobiliers ou des investissements qui sont, en totalité ou en partie, la propriété du conjoint ou des enfants à charge ou gérés par eux». C'est ce que disait le premier ministre à ses ministres au sujet des conflits d'intérêts. N'imagine-t-il pas que les Canadiens croiront qu'un prêt consenti à la femme d'un ministre à des conditions que n'offrent pas normalement les établissements financiers présente, tout au moins selon sa propre lettre, l'apparence d'un conflit d'intérêts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a cité un passage de la lettre que j'ai écrite le 9 septembre 1985, mais il a omis de citer la phrase qui précède la citation. Je précise, comme ce fut le cas pour les directives précédentes, que ce code ne s'appliquait pas aux conjoints ni aux enfants à charge des titulaires d'une charge publique. Il ne s'applique donc pas dans ce cas-ci et cela est conforme à la lettre que le premier ministre Trudeau écrivait à ses collègues d'alors en leur disant: «Je vous rappelle que ces directives ne s'appliquent pas à nos conjoints ni aux enfants à notre charge». Cette réserve qui apparaît . . .

M. Frith: Les biens du ministre.

M. Mulroney: . . . dans ma lettre a fait l'objet . . .

M. Frith: Les biens du ministre.

M. Mulroney: Les biens du ministre. Vous pouvez être assuré que Noreen Stevens est l'un des plus grands biens qu'un ministre puisse posséder.

Des voix: Bravo!

LA QUESTION DES BIENS DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre pourra se défiler tant qu'il voudra. Il ne peut cependant renier la lettre qu'il a écrite le 9 septembre. Ne voit-il pas que les questions des députés de l'opposition portent sur la gestion de biens qui appartiennent au ministre lui-même et ne concernent pas les activités commerciales distinctes que pourrait entreprendre tout à fait légitimement l'épouse du ministre? Il s'agit spécifiquement de gestion de fonds et d'un emprunt sans intérêt contracté par l'épouse du ministre pour l'entreprise du ministre qui connaissait des difficultés financières. Le premier ministre s'en rend-il compte?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, voilà une bien longue série d'affirmations qui ne sont que des sottises. Si le député s'était donné la peine d'appeler le sous-registraire général adjoint, il aurait appris comme moi ce matin même, que le ministre en question a parfaitement respecté les directives concernant les conflits d'intérêts. Si le député doute de mes paroles, pourquoi ne communique-t-il pas lui-même avec ce fonctionnaire?

• (1440)

LA SUBVENTION APPROUVÉE PAR LE MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, si c'est bien le cas . . .

M. McDermid: Pourquoi ne téléphonez-vous pas?

M. Langdon: . . . nous avons la preuve que ces lignes directrices sur les conflits d'intérêts laissent à désirer. Nous sommes devant un cas flagrant où des membres de la famille et des amis . . .

Des voix: Au fait.

M. Langdon: . . . sont mêlés . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question.

M. Langdon: Le premier ministre croit-il qu'il est conforme à ses propres lignes directrices sur les conflits d'intérêts qu'un ministre approuve une aide de 86 millions de dollars à une société . . .

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Langdon: . . . de qui l'entreprise du ministre recevait en même temps un prêt de 2.6 millions de dollars?

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Langdon: Est-ce conforme aux normes concernant les conflits d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répète le conseil que j'ai donné au député d'Essex—Windsor, le 7 avril 1986. Ce qu'il y a de convenable, c'est que je lui déclare ici, comme l'a fait le premier ministre, que le ministre a satisfait rigoureusement aux exigences des lignes directrices sur les conflits d'intérêts. J'en ai reçu personnellement l'assurance du sous-registraire général adjoint.

M. Gauthier: Il y a combien de temps de cela, Erik?

M. Nielsen: Pourquoi le député et les autres qui ne s'en sont pas donné la peine ne se font-ils pas donner personnellement cette assurance?

M. Gauthier: Allons donc! Vous savez que vous dites des sottises.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous avons lu la lettre du premier ministre du 9 septembre 1985. Le premier ministre ne voit-il pas que ces vastes transactions financières contredisent cette lettre de 1985 qui dit clairement: «Chacun des ministres est tenu de prévenir les conflits d'intérêts . . . »

Une voix: Voyons donc.

Des voix: Règlement.

M. Langdon: « . . . notamment ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint . . . »

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. La question est recevable.

M. Langdon: Vous ne pouvez pas y échapper.

M. Andre: Combien de sermons devons-nous avoir de ce gars-là chaque jour?

M. le Président: Combien d'interruptions avons-nous?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai répondu à la question, mais le député me fournit l'occasion de rappeler à son chef et à celui de l'opposition officielle que le même jour, le 9 septembre 1985, une lettre leur a été envoyée pour demander leur coopération et celle des partis qu'ils dirigent sur la question des conflits d'intérêts. Le premier ministre n'a pas encore reçu de réponse ni de l'un ni de l'autre de ces messieurs.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AUXILIAIRE QUÉBEC-OTTAWA—LA COLLABORATION DU QUÉBEC—L'ÉVOLUTION DU DOSSIER

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Depuis longtemps, les producteurs agricoles du Québec attendent la signature de l'entente auxiliaire Québec-Ottawa sur l'agriculture.

Est-ce que le ministre peut renseigner les agriculteurs du Québec sur l'évolution de ce dossier et la collaboration du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député des nombreuses démarches qu'il fait au nom des agriculteurs du Québec. Le député n'ignore pas que notre gouvernement s'est efforcé de conclure un accord auxiliaire sur l'agriculture non seulement avec le gouvernement précédent mais aussi avec le gouvernement actuel du Québec. Le député sera sans doute heureux d'apprendre que, à la fin de la semaine dernière, mon homologue de la province m'a confirmé qu'il est prêt à conclure un accord fédéral-provincial d'une valeur de 36 millions de dollars.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'EMPRUNT NÉGOCIÉ PAR L'ÉPOUSE D'UN MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au premier ministre qui cessera, j'espère, de s'abriter sous les jupes du vice-premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . comme le fait le ministre qui, sur cette question, se cache sous les jupes de son épouse.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Quels propos sexistes!

Une voix: Sheila la sexiste.

Une voix: Question suivante?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Y a-t-il une question?

Mme Copps: J'en ai une à poser.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Bravo pour la meute!

Mme Copps: Le 6 décembre 1984, à un journaliste qui lui demandait ce que doit faire un ministre pour perdre son poste au sein du gouvernement Mulroney, le premier ministre a répondu: «Quoi que ce soit qui viole . . . »

Des voix: Oh, oh!

Des voix: La question.

M. le Président: A l'ordre. Les députés d'en face ne facilitent pas les choses non plus. J'ai demandé à l'instant à la députée si elle avait une question. En a-t-elle une?

M. Crosbie: Nommez-la et qu'on en finisse.

Mme Copps: Ce prêt n'a-t-il pas, aux yeux du premier ministre, violé la confiance du public?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, à mon avis . . .

M. Mulroney: Pour l'amour du ciel!

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: La députée n'a manifestement pas lu le code régissant les conflits d'intérêts—puisque telle est bien la question qu'elle soulève—que nous avons présenté à la Chambre en septembre 1985. De toute évidence, elle ignore les mécanismes susceptibles de lui fournir les renseignements qu'elle demande, lesquels sont, d'ailleurs, du domaine public et à la disposition de quiconque se donne la peine de téléphoner au sous-registraire général adjoint . . .

M. Gauthier: Allons donc, Erik! Taisez-vous si vous n'avez rien d'autre à dire.

M. Nielsen: . . . dont la tâche, en tant que fonctionnaire, est d'appliquer . . .

M. le Président: A l'ordre. Une brève question supplémentaire, s'il vous plaît.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre en toute bonne foi . . .

Des voix: Oh, Oh!

Mme Copps: . . . si oui ou non il s'attend à ce que les Canadiens croient le ministre, qui a prétendu tout ignorer d'un prêt de plus de 2 millions de dollars? Est-ce que le premier ministre pense vraiment que le ministre n'a jamais parlé de cette transaction à sa propre femme?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je pense que la députée serait la première à m'approuver si je dis que les épouses ne sont pas des biens. Elles ont leur propre vie et mènent une carrière indépendante.

Mme Copps: Le gouvernement le ménage.

M. Nielsen: Elles ne sont pas assujetties aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Si la députée prenait la peine de téléphoner au fonctionnaire auquel j'ai fait allusion il y a un moment, il lui assurerait que le ministre s'est conformé en tout point aux lignes directrices.

[*Français*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LES LIGNES DIRECTRICES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Se rappelle-t-il sa lettre du 9 septembre 1985 dans laquelle il conseillait, et je cite:

> . . . que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.

Le premier ministre croit-il qu'il n'y a aucune violation de cette directive dans les transactions qui ont impliqué le ministère, la compagnie Magna International Inc. et la compagnie York Centre Corp. contrôlée par M. et M^me^ Stevens, le ministre et sa femme?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Une fois de plus, monsieur le Président, sur les instructions du premier ministre, qui avait ce matin un programme très chargé au cabinet, j'ai parlé personnellement au sous-registraire général adjoint et j'ai reçu de lui l'assurance que le ministre s'était parfaitement conformé aux strictes exigences des directives concernant les conflits d'intérêts. Si le député n'est pas prêt à accepter cette assurance d'un fonctionnaire par mon intermédiaire, il peut, comme les autres députés, lui téléphoner directement.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme, à première vue, il semble bien qu'il s'agit d'un cas bien fondé de conflit d'intérêts . . .

Des voix: Non.

M. Crosbie: Absolument pas.

M. Cassidy: . . . le gouvernement acceptera-t-il . . .

M. Crosbie: Appelez Bob White, pour voir ce qu'il a à dire.

M. Cassidy: . . . de toute urgence, de renvoyer cette affaire au comité permanent des privilèges et élections, pour que tous les députés puissent enfin être convaincus qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis sûr que la Chambre s'intéresse à l'opinion «à la Perry Mason» du député, mais je n'ai pas encore réussi à sauter à cette lointaine conclusion . . .

Une voix: Vous réussirez demain.

M. Nielsen: . . . qui pourrait me faire croire que j'ai vu—j'ai lu l'article—un cas bien fondé en première page du *Globe and Mail*. Si c'était là aujourd'hui, c'était là également le 7 avril et à quelques autres dates.

* * *

• (1450)

LES FINANCES

L'ÉLABORATION D'UN BUDGET D'ÉTABLISSEMENT

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans un récent message qu'il adressait au Congrès, le président Reagan disait qu'on devrait songer à préparer un budget d'établissement distinct d'un budget d'exploitation. Comme le vérificateur général approuve cette idée, le ministre a-t-il l'intention de l'examiner à fond?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement s'intéresse à cette question. Un passage des documents budgétaires est consacré à un certain aspect de la question. Je devrais ajouter que bien que nous examinions la question et que le vérificateur général s'y intéresse, les dépenses de premier établissement effectuées par le gouvernement fédéral ne sont pas très élevées. La différence entre un budget d'établissement et le budget que nous utilisons actuellement n'est pas appréciable.

Questions orales

L'ADMINISTRATION

LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, dans une lettre datée du 9 septembre 1985, le premier ministre disait ceci:

> Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour garantir que le nouveau code précisera clairement que la responsabilité ultime pour les critères de conduite du gouvernement fédéral revient au cabinet et plus particulièrement à moi-même.

Le premier ministre rendra-t-il maintenant compte de cette décision à la Chambre au lieu de s'en remettre au sous-registraire général? Fera-t-il le nécessaire et relèvera-t-il immédiatement le ministre de ses fonctions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ou bien le député ne comprend absolument rien aux lignes directrices, ce qui n'étonnerait personne, ou bien il est consciemment malveillant parce que, du point de vue . . .

M. Marchi: Mettez votre siège en jeu, grand parleur!

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Mettez votre siège en jeu!

M. Hnatyshyn: Votre parti peut vraiment être fier de vous.

M. Mulroney: La meute a une nouvelle étoile. Ne sont-ils pas charmants?

Il est bien précisé dans les lignes directrices, comme c'était le cas pour celles de M. Trudeau, qu'elles ne s'appliquent pas au conjoint ou aux enfants à charge des détenteurs de fonctions publiques. Malgré cela, le vice-premier ministre a rencontré les fonctionnaires en cause ce matin et il a obtenu l'assurance que les lignes directrices avaient été respectées.

Mme Copps: Prenez vos responsabilités au sérieux.

M. le Président: Une question supplémentaire.

ON DEMANDE DE RELEVER LE MINISTRE DE SES FONCTIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je ne veux pas parler des biens d'un conjoint mais de ceux du ministre.

Vu que, dans ce même document, le premier ministre disait:

> Cependant, l'utilisation de ces instruments n'enlèvera pas au gouvernement la responsabilité . . .

M. le Président: A l'ordre. C'est un préambule. Je prie le député de poser sa question.

M. Boudria: Le premier ministre rendra-t-il maintenant des comptes au Parlement et relèvera-t-il immédiatement le ministre de ses fonctions?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le premier ministre . . .

Mme Copps: Nous ne voulons pas écouter un menteur avoué!

M. Nielsen: . . . a effectivement assumé ses responsabilités . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre.

Une voix: Avez-vous entendu cela?

M. le Président: La députée de Hamilton-Est . . .

Des voix: Rétractez-vous!

M. le Président: A l'ordre. Je crois avoir entendu la députée de Hamilton-Est dire quelque chose et elle sait certainement de quoi il s'agit. Je pense que c'était anti-parlementaire. Veut-elle avoir la courtoisie . . .

Mme Copps: Monsieur le Président, c'était une observation d'ordre général. Si le président demande que je retire une observation d'ordre général, je le ferai volontiers.

M. Mulroney: Quel manque de classe.

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'étais en train d'expliquer une autre fois que le premier ministre avait assumé ses responsabilités ce matin en demandant à son vice-premier ministre de lui donner certaines assurances. Je l'ai fait, c'est-à-dire que j'ai garanti au premier ministre, en me fondant sur le fait que le sous-régistraire général adjoint m'en avait donné l'assurance, que les lignes directrices avaient été pleinement respectées.

Je sais que le député est l'un de ceux qui ont appelé le sous-régistraire général adjoint ce matin. De toute évidence, il était très mécontent de la réponse qu'il a obtenue à ce sujet.

M. Boudria: Je n'étais même pas ici ce matin.

M. Gauthier: Votre système d'entraide ne fonctionne pas, Erik.

Mme Copps: Vos tables d'écoute sont dans le mauvais bureau, Erik.

M. le Président: A l'ordre.

M. Gauthier: Installez une nouvelle antenne.

M. le Président: A l'ordre.

Mme Copps: Refaites les connections.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Yorton—Melville.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE TOKYO—L'EXAMEN DES QUESTIONS AGRICOLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

M. Crosbie: Un minimum de lucidité.

M. Nystrom: Depuis quelques jours, à la Chambre, il a souvent été question des énormes subventions qu'accordent les États-Unis et les pays européens à l'exportation des céréales un peu partout de le monde, et on a soutenu que cela nous privait d'une partie de nos marchés traditionnels. J'ai en main copie des documents de travail préparés pour le sommet économique de Tokyo. Pourquoi y fait-on à peine mention de l'agriculture?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non seulement il y est question de l'agriculture, mais on en parle même longuement dans les renseignements que nous échangeons. Nous veillerons à ce que le sujet figure à l'ordre du jour des travaux comme ayant été proposé par le Canada.

Chaque pays peut choisir un sujet dont il souhaite traiter lors d'entretiens spéciaux. Nous avons choisi l'agriculture. Je puis dire au député que, à cet égard, nous avons prié les dirigeants du secteur agricole canadien de venir s'entretenir avec moi, avec le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à Vancouver, avant notre départ.

Je signale également au député que, pas plus tard que demain, le gouvernement fera une déclaration très importante au nom des agriculteurs du Canada.

Des voix: Bravo!

LA RÉUNION DES PAYS EXPORTATEURS DE GRAIN

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, au risque de voler la primeur de la nouvelle au premier ministre, peut-il confirmer que les cinq principaux pays exportateurs de grain se réuniront à Vancouver le 2 juin? Peut-il également nous dire quelle sera notre position en ce qui concerne les subventions des États-Unis et de l'Europe?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, c'est là un projet auquel le Canada travaille depuis près d'un an. Depuis juin dernier, j'ai eu l'occasion de me rendre chez les quatre autres grands exportateurs. Je rappelle au député que le Canada, les États-Unis, la Communauté économique européenne, l'Argentine et l'Australie exportent 95 p. 100 du blé vendu dans le monde.

Nous avons laissé entendre qu'il serait utile d'organiser une réunion non officielle au niveau ministériel pour amorcer au moins les pourparlers au sujet des questions qui nous intéressent. Nous sommes sur le point d'annoncer que cette réunion aura lieu sur la côte ouest le 2 juin. Il nous reste quelques détails à mettre au point; mais nous serons très bientôt en mesure de tenir la première réunion de ce genre.

Questions orales

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—LA SÉCURITÉ DES TOURISTES CANADIENS

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'accident survenu à la centrale nucléaire de Chernobyl, en Ukraine, inquiète beaucoup de Canadiens dont les proches parents sont en visite dans ce pays-là. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures ont été prises pour venir en aide aux touristes canadiens qui pourraient se trouver dans cette région-là?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, notre ambassade à Moscou a communiqué avec les deux touristes canadiens et les 16 étudiants qui sont dans la région de Kiev. Tous se portent bien. Nous essayons d'obtenir plus de renseignements de l'Union soviétique sur la nature, la portée et les conséquences de l'accident.

Je conseillerais aux Canadiens qui se proposent de visiter cette région d'attendre que nous ayons des renseignements plus précis. Je vais demander à nos représentants à l'ambassade de Moscou de se rendre à Kiev afin de s'assurer qu'on surveille la situation de près.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA YORK CENTRE CORPORATION—LA PARTICIPATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, bien que le premier ministre et le vice-premier ministre se soient efforcés de soutenir qu'il ne s'agissait là que de la conduite d'un conjoint, et bien que le vice-premier ministre se soit efforcé de dire qu'il était entré en contact avec le registraire général adjoint, cette affaire va plus loin que la simple vérification des dossiers du ministre ou de l'action de la femme du ministre. Il ne s'agit pas uniquement de ses actifs à elle mais d'un actif principal du ministre. C'est autour de cela que tourne toute la question.

Ma question s'adresse au ministre. Il tiendra sans doute à tirer l'affaire au clair avant la fin de la période des questions et avant que la Chambre passe à d'autres sujets. Était-il, en mai dernier, l'actionnaire majoritaire de la York Centre Corp., laquelle détenait une participation majoritaire dans la Cardiff Investments Ltd., et en faveur de laquelle sa femme a fait des démarches auprès de la Magna International Inc. avec laquelle il traitait pour un investissement au Cap-Breton? Était-il l'actionnaire majoritaire à ce moment-là? Savait-il que sa femme faisait cette démarche à la Magna International? Qu'il se lève et le dise.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable représentant sait . . .

M. Deans: Pourquoi ne répond-il pas?

M. Nielsen: ... qu'il s'agit d'un domaine relevant de la compétence du premier ministre, à savoir celui des conflits d'intérêts.

M. Ouellet: Pourquoi alors ne répond-il pas lui-même?

M. Nielsen: Il a entendu le premier ministre dire qu'il m'a demandé d'en parler avec le haut fonctionnaire qui est chargé de faire respecter les lignes directrices. Je l'ai fait et j'ai acquis la conviction qu'elles avaient été parfaitement respectées. Si le très honorable représentant a une contribution à faire à propos d'améliorations que l'on pourrait apporter aux lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts, il pourrait répondre à la lettre du premier ministre qui lui a été adressée le 9 septembre 1985.

• (1500)

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Il est maintenant 15 heures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON SIGNALE UNE ERREUR DANS L'IDENTIFICATION D'UN DÉPUTÉ

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai involontairement induit la Chambre en erreur pendant la période des questions quand j'ai ...

M. Ouellet: Combien de fois?

M. Nielsen: ... quand j'ai dit que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) avait appelé le sous-registraire général adjoint. C'était inexact et je m'excuse si j'ai causé de l'embarras au député en disant cela ...

M. Gauthier: Comment le savez-vous?

M. Nielsen: Comment je le sais? Parce que c'était le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), mais ils se ressemblent tellement que je les ai confondus.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège au sujet des déclarations faites par le ministre. D'abord, je voudrais lui signaler que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) n'est pas parmi nous aujourd'hui.

Ma question de privilège est extrêmement importante. Un représentant de mon bureau et un employé du bureau du député de York-Sud—Weston ont téléphoné aujourd'hui au bureau du sous-registraire générale au sujet de l'obligation qu'ont tous les députés de respecter les lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Je voudrais savoir quel droit a l'espion du bureau du vice-premier ministre d'être informé des actions de députés relativement à une fonction quasi-judiciaire qui incombe au sous-registraire général. Pourquoi fait-il rapport au gouvernement des actions de députés de l'opposition reliées à l'accomplissement de leurs devoirs en tant que députés? Je crois qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante et je voudrais que le vice-premier ministre (M. Nielsen) ...

M. Boudria: Où va-t-il?

Mme Copps: Je voudrais une réponse du Président, car je crois que mes privilèges en tant que députée ont été ...

M. le Président: A l'ordre! La députée a tout à fait raison de soulever cette question après la période des questions, si elle juge qu'elle découle de cette période. Si je ne m'abuse, elle considère qu'on a violé ses privilèges tout à l'heure et je suis tout à fait disposé à examiner la question qu'elle soulève.

Une voix: Nos téléphones sont-ils sur écoute électronique maintenant?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée veut peut-être citer des précédents montrant en quoi cela touchera ses privilèges, mais je serais heureux d'examiner la question.

Mme Copps: Toujours au sujet de cette question de privilège, monsieur le Président, dois-je comprendre que vous réservez votre jugement à plus tard sur cette question?

M. le Président: Oui.

Mme Copps: Ainsi, je suppose que vous ...

M. le Président: Sauf erreur, je n'ai pas encore redonné la parole à la députée. A l'ordre, je vous prie.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, reprenez-moi si je me trompe, mais je crois avoir encore trois minutes à ma disposition pour terminer mes propos sur la question. Si vous pouvez m'entendre malgré le bruit, monsieur le Président, je ...

M. le Président: A l'ordre. Le député a tout à fait raison. On ne tiendra pas compte du temps alloué au député durant encore un instant. A l'ordre, je vous prie. A l'ordre. Le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) et d'autres qui tiennent des conciliabules pourraient peut-être les tenir ailleurs. A l'ordre. La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et le député de Davenport (M. Caccia), à l'ordre, je vous prie.

M. Angus: Merci, monsieur le Président. De toute évidence, ils s'entretiennent tous des points fort subtils du projet de loi C-45 et de son incidence sur les employés de la Chambre des communes.

Durant les quelques instants qui me restent, je voudrais continue à exposer mon argumentation. Je vous sais gré d'occuper le fauteuil, monsieur le Président. Nous nous demandons comment les employés sur la colline seront traités. Quels moyens ont-ils pour recourir à la négociation collective qui ne se borne pas simplement à fixer les salaires mais qui les autorise à s'acquitter de leurs tâches en échappant à toute ingérence de la haute direction? Comment peuvent-ils être assurés que la description de leurs tâches est appropriée? Est-ce que le personnel de nettoyage, celui des cafétérias ou les gardes de sécurité ont recours à une procédure de griefs en matière de promotions?

Nous constatons de temps à autre que des gens de divers lieux de travail sont mutés parce qu'ils ont ou n'ont pas certains niveaux de qualification. Il faut leur donner le droit de recourir par leur syndicat à une procédure de grief lorsqu'ils estiment avoir été traités injustement. D'un bout à l'autre du pays, les syndiqués ont ce droit, et nous avons le devoir, je pense, de faire en sorte que ceux qui travaillent pour le Parlement et pour le Sénat aient les mêmes possibilités. A moins qu'aux yeux du gouvernement ils constituent des citoyens de seconde zone? Ce qui est clair, c'est que d'après le texte du projet de loi C-45 ils sont effectivement considérés comme citoyens de seconde zone. Je trouve cela tout à fait malheureux et injuste.

Lorsque le projet de loi ira au comité et que nous entendrons ces travailleurs présenter leurs instances, soit par l'intermédiaire de ce qui deviendra comme ils l'espèrent leur syndicat, soit à titre individuel, j'aimerais bien que nous les écoutions et que nous leur donnions les mêmes possibilités que celles dont jouissent beaucoup d'autres Canadiens. Parmi ces possibilités il y a la procédure de grief, le droit de grève, la négociabilité des énoncés de fonctions et le reste. Il est extrêmement important que nous traitions ce personnel sur le même pied que les autres travailleurs du Canada.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de participer au débat. J'attends avec intérêt de voir la rédaction définitive du projet de loi.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la fin de ce débat sur le projet de loi C-45. Bien qu'il ait pour but d'offrir des droits de négociation limités aux employés de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement, le projet de loi laisse sérieusement à désirer sur de nombreux points.

Ce que nous reprochons surtout au projet, dans sa version actuelle, c'est qu'il n'accorde pas les droits requis pour résoudre un bon nombre des problèmes qui ont incité les employés à réclamer la négociation collective. Par exemple, le projet de loi rend impossible toute négociation réelle de la classification, des nominations et de la description des tâches. Or, ce sont des éléments essentiels de toute négociation collective. On doit pouvoir renégocier les classifications et la description des tâches. Je ne crois pas qu'il existe une seule institution progressiste dans le monde qui, pour maintenir la paix entre le patronat et les syndicats, ne permette pas la négociation de ces questions cruciales.

Notre deuxième critique porte sur l'ensemble de la dotation: nominations, évaluations, avancement, rétrogradations et mises à pied. Je sais, monsieur le Président, que vous êtes au courant de longues listes d'abus concernant l'embauchage. Vous savez que les personnes en place engagent souvent leurs amis. En voici un exemple, monsieur le Président.

Un poste élevé s'est libéré dans un service technique. Plusieurs employés se sont informés au sujet du concours, mais celui-ci n'a pas eu lieu. On a comblé temporairement le poste en engageant le mari d'une gestionnaire d'une autre section du même service. Après plusieurs mois, on a tenu un concours et, grâce à l'expérience acquise dans le poste, le mari a été engagé en permanence et les appels des employés du service ont été rejetés. Il arrive bien souvent que ces pratiques d'embauche deviennent la règle. C'est plutôt l'exception quand on s'en tient à des principes justes et appliqués ouvertement.

Imaginez quel effet cela peut avoir sur le moral des employés du Parlement. Un bon moral est nécessaire pour remplir nos fonctions avec efficacité et compétence et pour permettre au Parlement de fonctionner d'une façon progressiste et positive. J'ai une liste d'exemples où le favoritisme s'exerce souvent, où des fils, des filles et des conjoints d'employés obtiennent un emploi par des moyens détournés, et où les pratiques normales sont bafouées. Cela arrive trop souvent; trop souvent, c'est la règle générale.

• (1510)

Je vais vous dire pourquoi le projet de loi C-45 nous inquiète. En ce qui concerne la procédure de règlement des griefs, il est prévu que les griefs seront réglés par l'arbitrage d'une tierce partie et que les griefs syndicaux ne seront pas admis. Existe-t-il une convention collective où les griefs syndicaux ne peuvent être résolus par la voie normale ou sont simplement rejetés? Je ne pense pas qu'il en existe une seule. Nous sommes en train d'innover en matière de négociation collective en affirmant que les griefs syndicaux ne pourront être réglés par les recours habituels. Franchement, il est ridicule de penser qu'il faille conserver cette disposition dans le projet de loi C-45.

Aux termes du projet de loi, le personnel des députés n'a pas le droit de négocier collectivement. En tant que néo-démocrates, nous devons parler de l'expérience que nous avons eue avec nos employés de bureau. Depuis quelques années et dans la mesure où les circonstances le permettent, nos employés de bureau ont une entente collective, et nous examinons actuellement l'opportunité d'accorder le même privilège aux personnes qui travaillent dans nos bureaux de circonscription. Je peux dire sans hésiter que tout s'est très bien passé et que nous n'avons pas eu de graves problèmes. Nous nous sommes efforcés de négocier une entente collective susceptible de satisfaire les députés et leurs employés. Au nom de tous les membres du caucus du NPD, je peux dire que nous sommes satisfaits du processus de négociation collective que nous avons mis sur pied. Nous sommes satisfaits de la façon dont le système fonctionne

maintenant et nous voudrions que les employés de tous les députés puissent en profiter, dans un véritable climat de négociation collective. Nous sommes limités par les règles actuelles, mais nous avons fait progresser le processus de la négociation collective autant que les lois et les règlements nous le permettent. Nous sommes impatients de voir ce système appliqué non seulement aux autres employés pour leur permettre de profiter des relations progressistes et positives entre patrons et employés qui existent dans les bureaux du Nouveau parti démocratique, mais aussi de le voir incarné dans une loi.

Ce que nous n'aimons pas non plus dans ce projet de loi, c'est qu'il n'accorde pas le droit de grève. Lorsque le droit de grève est exclu d'une convention collective, on ne peut pas s'empêcher de se demander si cela n'affaiblit pas les négociations. Toute personne progressiste dirait que c'est vrai, en ce sens qu'une partie est en position de force d'emblée, ce qui fausse le processus.

Je voudrais revenir un moment au projet de loi C-45 qui exclut les employés des députés. Il me semble que la Charte des droits et libertés renferme un article interdisant la discrimination à l'égard d'une association au Canada, ce qui signifie en substance que les citoyens sont libres de se rassembler pour négocier des ententes collectives. Je trouve bizarre que les députés ne reconnaissent pas la liberté d'association aux hommes et aux femmes qui travaillent dans nos bureaux. Ce point va totalement à l'encontre des principes énoncés dans notre nouvelle constitution, surtout de l'article relatif aux droits et libertés.

Ce qui nous préoccupe également, c'est le processus d'accréditation; nous craignons que toutes les cartes syndicales signées sur la colline du Parlement doivent être signées de nouveau. Il semble que le gouvernement le fasse exprès pour empêcher les négociations collectives sur la colline du Parlement. Je trouve incroyable que, dans une société libre et démocratique, dans un pays dont les gens sont fiers de pouvoir fréquenter qui ils veulent et d'avoir le droit d'association en vertu de la Constitution, on prenne une mesure aussi scandaleuse et qu'on puisse refuser aux hommes et aux femmes qui travaillent pour les députés le droit de former une unité de négociation collective.

Il y aurait bien d'autres choses à ajouter. Différents groupements nous ont signalé un grand nombre de lacunes. Nous avons maintenant l'occasion d'améliorer le projet de loi C-45 dans l'espoir d'éliminer certaines des inquiétudes exprimées. Nous avons le devoir de mettre au point un projet de loi qui permettra à tous les employés de la colline de négocier collectivement et de jouir de tous les droits et privilèges que leur accorde le Code canadien du Canada et les codes du travail des différentes provinces afin d'être traités sur le même pied que tous les autres travailleurs canadiens.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est suffisamment clair, du moins pour les libéraux que, même si ce projet de loi constitue un pas dans la bonne voie, il requiert plusieurs améliorations. Vu le peu de temps à ma disposition, je centrerai mon attention sur l'une d'entre elles.

Ce projet de loi est une initiative louable en ce sens qu'il s'attaque au dernier bastion des relations employeur-employés. Autrement dit, les travailleurs de la colline pourront enfin se syndiquer et jouir des mêmes droits et privilèges que les travailleurs du secteur privé et du secteur public qui sont également syndiqués et qui ne travaillent pas sur la colline. Le Parlement se décide enfin à adopter les principes et les règles qui s'appliquent aux Canadiens employés dans le secteur public ou privé, à l'extérieur du Parlement. Il s'agit là d'une heureuse initiative.

Les personnes qui exercent différentes activités sur la colline travaillent beaucoup. Elles travaillent de longues heures et dans des conditions pas toujours très bonnes. Dans sa forme définitive, le projet de loi C-45 devrait tenir compte de la nécessité de mettre en place une organisation grâce à laquelle les travailleurs de la colline pourront formuler leurs exigences et leurs revendications légitimes et demander les améliorations qu'ils souhaitent voir apporter dans leur milieu de travail, de la même façon que les employés de l'extérieur.

Ce projet de loi présente surtout des faiblesses à l'égard des dispositions relatives à l'arbitrage. Le parti libéral tient à souligner la nécessité de disposer d'un processus d'arbitrage plus solide. Telle était la substance des mémoires présentés par le NABET et l'AFPC, notamment à propos des paragraphes 5(3) et 55(2). Ces deux articles interdisent au syndicat de soumettre à l'arbitrage certaines questions très importantes à savoir la classification des postes de même que l'évaluation, l'avancement, la rétrogradation, les mutations, les nominations, les mises à pied et le renvoi des employés. Nous savons qu'il s'agit là de questions primordiales. Les syndicats souhaiteront donc qu'on tienne compte de ces considérations au lieu de les exclure de la procédure d'arbitrage le cas échéant, ce qui est normal et bien compréhensible.

Certaines restrictions sont imposées aux fonctionnaires fédéraux régis par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique quant aux questions qui peuvent être soumises à l'arbitrage. Pour ces questions et pour les travailleurs sur la Colline, il faudra essayer de rédiger une loi adaptée à notre époque ainsi qu'aux méthodes syndicales courantes. Nous savons que le projet de loi proprement dit suscite des critiques et une opposition. Nous savons que les choses ont progressé très lentement.

• (1520)

Quelqu'un a dit que les travailleurs de la Colline ont joui jusqu'ici de droits suffisants et acceptables en matière de santé et de sécurité. Dans ce cas, il faudrait en tenir compte dans les détails du projet de loi, et notamment de l'importance de la qualité de l'air ambiant et de la sécurité des employés qui travaillent à l'extérieur des immeubles et sur des échafaudages, été comme hiver.

Le projet de loi C-45 doit être renvoyé au comité. Nous espérons que lorsqu'ils l'examineront en détail, les députés n'oublieront pas le principe important selon lequel les travailleurs de la Colline ont droit aux mêmes moyens démocratiques pour faire connaître à leurs employeurs leurs exigences en matière d'emploi, au même titre que tous les Canadiens. A mon avis, c'est un critère tout à fait justifié et hautement souhaitable qui sera enfin adopté sur la Colline. En renforçant la procédure d'arbitrage de façon à l'étendre à toutes les questions dont j'ai parlé plus tôt, nous pourrons peut-être produire un projet de loi acceptable et avantageux pour les employés, femmes et hommes, de la Colline, qui offrent un service précieux à chacun d'entre nous et, partant, à l'ensemble des Canadiens.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Avant aujourd'hui, monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de traiter de ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi auquel, vous le savez, je m'intéresse vivement depuis fort longtemps. Je tiens à préciser ce que je trouve inacceptable à son sujet et pourquoi le gouvernement, à mon avis, s'est engagé dans une voie qui ne peut à la longue que lui causer des difficultés, de même qu'à ses employés.

Alors même qu'il rédige des lois pour régir les négociations collectives au niveau fédéral dans les limites de sa compétence, que ce soit en application de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique ou sous les auspices du Code du travail du Canada, le gouvernement persiste à refuser à ses employés qui travaillent au Parlement les mêmes droits fondamentaux qu'il accorde à tous les autres Canadiens.

Il a adopté une position incohérente que j'ai du mal à comprendre. Si nous croyons que les travailleurs ont le droit de s'organiser—nous avons tous, je pense, exprimé notre adhésion à ce principe—pourquoi ne permettons-nous pas aux employés du Parlement d'avoir accès aux mêmes mécanismes que tous les autres? Pourquoi estimons-nous nécessaire de rédiger un projet de loi si contraignant de par sa nature et son ampleur qu'il ridiculise en quelque sorte la méthode de négociation collective que nous avons mis des années à élaborer à l'intention de tous les autres travailleurs du Canada? Voilà, pour l'essentiel, ce que j'ai bien du mal à comprendre dans la position du gouvernement.

Je pourrais admettre que ce gouvernement de droite ne tienne pas à accorder le droit de grève et qu'il préférerait retirer ce droit à tous les travailleurs. Cela, je le comprendrais, monsieur le Président. Cependant, il a le devoir de nous fournir au moins quelques raisons de priver de ce droit un groupe de travailleurs en particulier.

C'est maintenant chose admise depuis longtemps que les gouvernements, lorsque les circonstances l'exigent, peuvent refuser d'étendre à certains employés dans certains services le droit de grève qu'ils accordent à tous les autres. Mais il faut que ces circsonstances soient clairement exposées dans le cadre des procédures habituellement prévues. En règle générale, c'est parce qu'une personne travaille dans un service considéré comme essentiel qu'on lui refuse le droit de grève lorsqu'une convention collective est matière à conflit.

Mais on pourrait difficilement prétendre, et je le dis sans détour, que tous les employés de la colline devraient être désignés comme assurant des services essentiels à strictement parler, si précieux qu'ils nous soient dans nos activités quotidiennes. Il est pratique de pouvoir aller au restaurant et à la cafétéria, mais on ne pourrait guère prétendre que les gens qui y travaillent sont effectivement des employés essentiels au sens que l'on donne habituellement à ce mot dans le but de priver certains employés des droits dont tous les autres jouissent dans la société. On pourrait en dire autant de tout un tas de travailleurs, des préposés à l'entretien, des employés de la Bibliothèque du Parlement, des employés des services d'entretien et de messagerie du Sénat, et on pourrait en arriver à la conclusion que même si leurs services sont appréciés par la plupart d'entre nous, et sous-payés pourrais-je ajouter, mais néanmoins appréciés par la plupart d'entre nous, ils n'entrent vraiment pas dans la catégorie des services essentiels. C'est un des points du projet de loi qui me paraît manquer de rigueur.

Le projet de loi ne répond pas aux critères qu'on appliquerait normalement pour déterminer si les droits généralement accordés dans une situation de négociation collective sont offerts ou non aux employés du Parlement du Canada. Je tiens à ajouter à cela qu'il y a un certain nombre d'autres choses dont sont privés nos employés. Pour commencer, nos propres employés personnels sont privés du droit de négocier en vertu de ce régime. Si ce n'était de l'engagement du NPD en faveur du processus de négociation collective, il n'y aurait absolument pas de négociation collective sur la Colline du Parlement à l'heure actuelle. C'est parce que nous croyons que ce processus donne de bons résultats et parce que nous voulons garantir aux employés certains droits inviolables que nous avons cet arrangement avec nos propres employés, le seul groupe à bénéficier de cet avantage à l'heure actuelle.

• (1530)

En fait, ce texte comporte toute une série de graves restrictions concernant des droits qui sont normalement accordés aux employés du gouvernement du Canada en dehors de la colline du Parlement et aux autres employés qui travaillent dans le secteur privé ou public aux niveaux provincial et municipal dans tout le Canada.

Permettez-moi de signaler, par exemple, qu'il ne peut y avoir de négociations valables, aux termes de ce projet de loi, sur la classification des postes ou la dotation. On ne peut y faire appel pour des questions telles que les nominations, les évaluations, les promotions, les rétrogradations, les mutations ou les licenciements. La procédure de règlement des griefs est très limitée. A y regarder de plus près, on constate que c'est précisément pour ces choses-là que l'on a besoin d'une convention collective si l'on veut pouvoir se protéger. Et pourtant, ce projet de loi impose ces restrictions aux droits des employés du Parlement du Canada.

J'ai du mal à comprendre que le gouvernement applique, d'une part, des lois qui prévoient certains droits et, naturellement, certaines obligations aux employés des secteurs public et privé qui relèvent de la compétence fédérale et, d'autre part, prétende qu'il n'a pas à donner ces mêmes droits à ses propres employés, au Parlement et qu'il ne le fera pas. Il m'est difficile de concevoir l'insensibilité manifestée par ce gouvernement envers ses employés. Il fait preuve d'un manque de confiance envers ses employés en proposant un projet comme celui-ci, dont la portée et l'application sont si limités. Je crois, si l'on en juge par ce qui s'est passé dans la plupart des secteurs économiques, que le régime de la négociation collective est très efficace. À mon avis, les employés du Parlement canadien prennent à coeur les meilleurs intérêts du Parlement, du Canada et des Canadiens. Je crois que ces personnes useraient de leurs droits de façon à ne pas exercer une influence néfaste. Ils s'en tiendraient au processus normal de la négociation collective qui est appliquée presque partout ailleurs. La raison pour laquelle nous nous inquiétons vivement est que le projet de loi fait montre d'une attitude de méfiance. Il ne tient aucun compte de la valeur des personnes qui travaillent pour nous. Il les prive de droits qui, prétendons-nous, devraient être accordés à tous.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Charest): La mise aux voix porte sur la motion suivante: M. Hnatyshyn, appuyé par M. Wilson (Etobicoke-Centre) propose: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(La motion de M. Hnatyshyn, mise aux voix, est adoptée.)

• (1540)

(Vote nº 244)

POUR

Députés

Andre	Gagnon	Nielsen
Attewell	Gass	Nowlan
Bertrand	Gérin	Oberle
Binns	Gervais	O'Neil
Bissonnette	Gormley	Oostrom
Blackburn (Jonquière)	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Peterson
Blais	Greenaway	Porter
Blenkarn	Grisé	Price
Bourgault	Gustafson	Ravis
Brightwell	Halliday	Redway
Brisco	Hamilton	Reid
Browes	Harvey	Reimer
Cadieux	Hawkes	Ricard
Caldwell	Hnatyshyn	St. Germain
Cardiff	Hockin	St-Julien
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)	Howie	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Clark (Brandon-Souris)	Jacques	Scott (Hamilton-Wentworth)
Clifford	James	Shields
Clinch	Jelinek	Sparrow
Comeau	Jepson	Stackhouse
Cook	Jourdenais	Stevens
Cooper	Kilgour	Stewart
Corbett	King	Tardif (Charlesbourg)
Cossitt	Lanthier	Taylor
Côté (Lac-Saint-Jean)	Lawrence	Thacker
Côté (Langelier)	Layton	Towers
Crofton	Lesick	Tremblay (Québec-Est)
Crouse	Lewis	Tremblay (Lotbinière)
Darling	Lopez	Tupper
Daubney	MacKay	Turner (Ottawa-Carleton)
de Cotret	Mailly	Vankoughnet
Della Noce	Malone	Vincent
Desjardins	Marin	Warner
Desrosiers	Mayer	Weiner
Domm	McCuish	Wilson (Etobicoke-Centre)
Fennell	McDermid	Winegard
Ferland	McInnes	Wise
Fontaine	McKenzie	Witer—123.
Forrestall	McMillan	
Fraleigh	Merrithew	
Fretz	Minaker	
	Mitges	
	Murta	
	Nickerson	

CONTRE

Députés

Allmand	Gagliano	McDonald (Broadview-Greenwood)
Althouse	Garneau	
Angus	Gauthier	Nicholson (Trinity)
Benjamin	Gray (Windsor-Ouest)	
Berger	Guilbault (Saint-Jacques)	Nystrom
Blaikie	Henderson	Orlikow
Boudria	Hopkins	Ouellet
Broadbent	Hovdebo	Parry
Caccia	Langdon	Prud'homme
Cassidy	Lapierre	Riis
Copps	Marchi	Robichaud
Deans	McCurdy	Rodriguez
de Corneille		Tobin—37.
Fulton		

• (1610)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Est (M. Redway)—Le multiculturalisme—La mise sur pied d'un centre d'entreprises multiculturelles; le député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest *a*) La somme versée aux agriculteurs. *b*) On demande l'annonce des versements d'appoint; le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Le transport de marchandises dangereuses—On demande de renforcer la loi.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'espère, Votre Honneur, que vous comprendrez. Je n'ai pas pu entendre ce qu'a dit le greffier à propos du projet de loi C-75, mesure qui m'intéresse au plus haut point. Le va-et-vient des députés m'en a empêché. Pourrait-on répéter?

M. le Président: Je demande au greffier de bien vouloir relire l'article.

(*Note de l'éditeur: Le greffier donne lecture de l'ordre inscrit au nom du gouvernement.*)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader parlementaire veut-il préciser quels seront nos travaux cet après-midi? Il avait été question qu'on étudie le projet de loi C-96 plutôt que le projet de loi C-75.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous avons consulté des collègues du député sur la possibilité d'étudier le projet de loi C-75 à l'étape du rapport.

M. Ouellet: Lesquels?

M. Hnatyshyn: Des députés des deux partis d'opposition. On semble avoir accepté de passer à l'étude du projet de loi C-75.

Des députés néo-démocrates nous en ont fait la demande puisque les membres du comité des transports seront en tournée la semaine prochaine. On a donc pensé qu'il valait mieux débattre dès maintenant cette mesure à l'étape du rapport, étant donné que les membres du comité . . .

M. Fulton: Doivent-ils aller à l'Expo?

M. Hnatyshyn: Je n'en sais rien. Ils ont l'intention de voyager. Par conséquent, j'ai accédé à leur demande. J'ai reçu une lettre, dont une copie a été transmise à mon honorable ami.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence voudrait rendre une décision préliminaire au sujet du projet de loi C-75. J'ai l'intention d'en donner lecture tout de suite, quels que soient les arguments qu'on voudra me présenter par ailleurs, puisqu'elle a déjà été distribuée. Je pense qu'en toute équité, c'est ainsi qu'il convient d'agir. Peut-être les leaders parlementaires voudront-ils avoir d'autres consultations pendant que je lis la décision.

Le *Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui contient onze motions à l'étape du rapport portant modification du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

Les motions nos 1 et 4, inscrites au nom de l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan, visent à limiter le pouvoir de la Couronne de faire payer aux utilisateurs le coût des services fournis par la garde côtière canadienne. La motion no 4 plus particulièrement plafonne spécifiquement le montant exigible, ce qui étend clairement la portée de la recommandation royale jointe au projet de loi. Comme le sait l'honorable député, pareille proposition est irrecevable, et j'ai l'intention de la déclarer telle. Le député pourra examiner à cet égard le commentaire 773(7) de la cinquième édition de Beauchesne, qui est ainsi libellé:

> Il est interdit au président de recevoir des propositions d'amendement entaché des vices suivants: (7) S'il . . . n'est pas conforme à la Recommandation royale dans la mesure où il en étendrait l'objet ou la portée ou rendrait moins rigoureuses les réserves et les conditions qu'elle prescrit.

[*Français*]

Les motions nos 2 et 3, mises aux voix et rejetées en comité, exempteraient certaines grandes catégories de navires de l'application des dispositions du paragraphe 4(1) du projet de loi.

Tout comme la motion no 4, cela aurait pour effet de relâcher les modalités de la recommandation royale. C'est pourquoi j'ai l'intention de déclarer ces motions irrecevables elles aussi.

Les motions nos 5, 6 et 11 seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

Les motions nos 7, 8 et 9, qui ont trait aux dispositions relatives au pétrole et au gaz du projet de loi, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

La motion no 10 a fait l'objet d'un débat et a été rejetée au comité. Elle ne sera donc pas choisie.

Marine marchande du Canada

Afin de permettre aux honorables députés de se préparer pour présenter leurs arguments de procédure au sujet des motions qui me posent des difficultés, soit les motions nos 1 à 4, la Chambre passera au débat sur le premier groupe composé des motions nos 5, 6 et 11.

J'ai l'intention d'entendre les arguments que les honorables députés voudront bien présenter la prochaine fois que la Chambre passera à l'appel de l'ordre en question, ou plus tôt au besoin.

M. Tobin: Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais prendre quelques instants pour commenter votre décision. À mon avis, la décision de Votre Honneur, surtout en ce qui concerne les motions nos 2 et 3, touche l'essence même du projet de loi. Je suis certain que le président fait vérifier ce genre de choses par ses adjoints. Peut-être 99 p. 100 des témoignages entendus par le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-75 portaient sur l'article 4, dont les dispositions sont aussi visées par les amendements en question. L'article 4 vise l'essence même . . .

M. le Président: À l'ordre. Je suis tout à fait d'accord pour laisser le député terminer, mais je veux qu'il comprenne bien qu'il ne doit pas présenter d'arguments de fond à propos de son amendement, qu'il doit parler uniquement de la recevabilité de la motion.

M. Tobin: C'est exact, monsieur le Président. Cet article reflète l'essence du projet de loi.

Si j'ai bien compris, et une décision a été rendue à ce sujet au comité, les motions nos 2 et 3 ne visent nullement à limiter la possibilité pour la Couronne de percevoir des droits des usagers. Le but de ces motions consiste uniquement à limiter ceux à qui la Couronne peut imposer ces droits. Le gouvernement serait tout à fait libre d'atteindre son objectif global, qui consiste à recouvrer un montant de «x» dollars, et nous ne savons toujours pas quel est ce montant parce que le ministre ne nous l'a pas dit. Ces amendements préciseraient simplement que le gouvernement ne peut pas imposer de droits à certaines catégories de navires. Néanmoins, cela n'empêcherait pas le gouvernement de recouvrer ses frais comme il en a exprimé le désir.

Nous avons discuté de cette question au comité et nous l'avons examinée de façon approfondie. Non seulement le greffier du comité et le président ont-ils conclu que les motions étaient recevables, mais aussi, les membres du comité, qu'ils aient appuyé les amendements ou non, en sont éventuellement venus à un consensus à ce sujet. En rédigeant ces amendements, nous savions fort bien que la possibilité pour le gouvernement de recouvrer ses frais ne devait pas être touchée. Ces amendements limiteraient les catégories de gens à qui le gouvernement peut imposer des droits pour recouvrer ses frais, mais il ne limiterait pas, comme le faisaient certains amendements qui visaient à supprimer entièrement l'article 4, le pouvoir du gouvernement de recouvrer ses frais.

• (1620)

Vous ne le savez peut-être pas, monsieur le Président, mais dans les deux cas, surtout en ce qui concerne la motion no 3, le vote a été très serré au comité, qui se composait des membres des trois partis. De fait, dans un cas, l'amendement a été défait par une seule voix et il avait l'appui de représentants des trois partis.

Vu l'importance fondamentale de cet article et le nombre de témoignages entendus par le comité législatif à ce sujet, je pense que nous devrions avoir la chance de présenter nos amendements à nos collègues pour voir si la Chambre acceptera le bien-fondé de nos arguments ou non. J'ignore . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait des commentaires sur une décision de la présidence. Je vais répéter intégralement le commentaire de Beauchesne pour le député qui ne l'a pas encore contesté, ce qui l'aidera peut-être à comprendre. Un amendement est irrecevable premièrement s'il impose une charge au Trésor public et le député a prétendu que cette motion ne le faisait pas. Nous sommes d'accord. Deuxièmement, il est irrecevable s'il étend l'objet et la portée, et admettons que la motion ne le fait pas. Il est également irrecevable s'il rend moins rigoureuses les réserves et les conditions prescrites dans la Recommandation royale. Il me semble très clair que les motions nos 2 et 3 rendraient moins rigoureuses les réserves et les conditions prescrites dans la Recommandation royale. Si le député souhaite contester, je suis disposé à l'écouter.

M. Tobin: Monsieur le Président, cela vous semble peut-être clair que les motions rendent moins rigoureuses les réserves et les conditions prescrites dans la Recommandation royale, après avoir examiné la question comme vous l'avez fait, mais ayant consacré plusieurs mois à ce projet de loi avec d'autres membres du comité législatif dans le cadre d'une réforme de la Chambre des communes, je ne suis pas du tout persuadé que ces motions ont cet effet. J'irais même plus loin en fait, et je dirais que si ces amendements qui essaient non pas d'anéantir la capacité de récupération des frais du gouvernement mais simplement de l'orienter, sont inacceptables, j'ignore quel est le but du comité législatif car ce n'est . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Tobin: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député met la présidence dans une situation délicate en se mettant à critiquer sa décision. Je ne crois pas que ce soit volontaire car je sais que le député fait attention à ce genre de choses. Le député sait que la présidence essaie de prendre au sérieux l'argument qu'il avance mais elle est chargée de résoudre un problème de forme. Je pourrais peut-être lire un commentaire de la quatrième édition de Beauchesne. Je suis disposé à réserver mon jugement sur cette question et à écouter un autre argument, mais pas aujourd'hui. Le député veut peut-être y réfléchir. Voici le commentaire 246(3) de la quatrième édition, qui est explicite et long:

(3) Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande royale de recommandation est annexée, doit être considérée comme établissant, *une fois pour toutes* (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions, et les réserves qui s'y rattachent.

En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication, par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement.

M. Tobin: Techniquement.

M. le Président: Si le député veut contester que la motion rend moins rigoureuses les réserves et les conditions prescrites dans la recommandation imposée par la loi, c'est-à-dire que les frais seront prélevés de la façon prévue dans le projet de loi, je suis disposé à l'écouter, mais il n'a pas encore contesté.

M. Tobin: Je vais le faire, monsieur le Président. L'article 4 n'est qu'une disposition habilitante. Le gouvernement n'a indiqué nulle part dans le projet de loi C-75 comment l'article 4 doit être mis en oeuvre. Après avoir consulté le bureau du greffier, le président n'ignore pas non plus qu'au comité législatif, le ministre a promis que le gouvernement attendrait un an avant de dire comment l'article 4 serait mis en oeuvre ou s'il allait recouvrer 1 p. 100 ou 100 p. 100 des frais. En présentant le projet de loi, et j'invite le Président à l'examiner, le gouvernement a également indiqué qu'aucune disposition ne prévoyait comment l'article 4 serait appliqué. Il s'agit d'une mesure habilitante qui accorde des pouvoirs au ministre s'il décide . . .

M. le Président: A la Couronne.

M. Tobin: . . . à la Couronne, le pouvoir de recouvrer ses frais si elle décide de le faire. Aucune disposition de ce projet de loi n'indique comment cela sera fait, qui devra payer ou quel sera le pourcentage recouvré sur les dépenses faites par la Couronne. Monsieur le Président, étant donné l'importance primordiale de cet article, je vous demande à nouveau de bien comprendre que le gouvernement n'ayant pas indiqué de date d'entrée en vigeur, mon amendement demande simplement que lorsqu'il en fixera une, cette loi habilitante ne s'applique pas à certaines catégories de navires. Il est parfaitement recevable étant donné qu'il ne supprime rien qui n'ait été énoncé à la Chambre. Il s'agit d'une mesure habilitante qui ne nous donne aucune idée quant à la façon dont elle sera utilisée.

M. le Président: Je le répète . . .

M. Gauthier: Bon argument.

M. le Président: C'est un bon argument. Néanmoins, il ne suffit pas à me faire changer d'avis.

M. Henderson: Il m'en a fait changer.

M. le Président: Je veux bien croire sur parole le député d'Egmont (M. Henderson) qui dit avoir changé d'avis à ce sujet. Cela ne résoud en rien le problème devant lequel je me trouve . . .

M. Tobin: A quoi bon . . .

M. le Président: Ce n'est pas la question que soulève le député qui me préoccupe. Il s'agit d'établir si l'amendement du député empiète, indirectement ou directement, sur la prérogative royale étant donné que, selon nos traditions, seule la Couronne peut faire certaines choses. Le député n'ignore pas que c'est ce à quoi je m'oppose. Je suis prêt à réserver mon jugement et à examiner les arguments invoqués par le député.

M. Tobin: Un éclaircissement.

M. le Président: Ce n'est pas prévu dans le règlement.

M. Tobin: J'ai une brève observation à faire. Je vais le faire pour ma gouverne et non pas celle du président.

M. le Président: A l'ordre.

M. Tobin: En fait, le président veut dire aux députés que dans un nouveau Parlement réformé . . .

M. le Président: Non, non.

M. Tobin: Un éclaircissement, monsieur le Président.

M. le Président: Non, le député s'apprête à commenter une décision du Président.

M. Tobin: Non, je ne parlerai pas de cette décision. Vous ne m'avez pas entendu, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre. Les éclaircissements ne sont pas prévus dans le Règlement.

M. Tobin: Un renseignement, alors.

M. le Président: Ce n'est pas prévu non plus dans le Règlement.

M. Tobin: Une question alors, monsieur le Président.

M. le Président: Vous devez la poser par écrit.

M. Tobin: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) invoque le Règlement au sujet de la même question.

M. Angus: Monsieur le Président, si vous le permettez, au sujet de votre décision relative au groupement des motions numéros 5, 6 et 11, je voudrais vous signaler que les motions 5 et 6 prévoient un mécanisme d'appel avec un délai fixe, tandis que la motion numéro 11 porte précisément sur la date d'entrée en vigueur de l'article visé.

A mon avis, il serait logique de regrouper les motions nos 5 et 6 aux fins du débat si la motion no 11 était débattue à part puisqu'elle porte sur une question différente. Je vous demande d'y réfléchir et la prochaine fois que nous en parlerons, j'espère que vous serez disposé à déclarer que la motion no 11 doit faire l'objet d'un débat distinct.

M. le Président: Selon nos usages, quand des motions portent sur le même article, nous nous efforçons de les regrouper aux fins du débat. La motion no 11 vise à modifier un article différent mais en réalité, elle s'applique à l'article 4. La présidence a donc décidé de regrouper aux fins du débat les trois motions qui portent sur l'article 4. C'est pourquoi je maintiens ma décision.

• (1630)

M. Lewis: Monsieur le Président, je sais que mon collègue d'en face et d'autres membres du comité ont consacré beaucoup de temps à ce projet de loi. Je comprends sa préoccupation, mais mes notes concernant la motion no 4 s'appuient sur le commentaire 773(7) de Beauchesne. A notre avis—et nous sommes prêts à développer l'argument au besoin—la motion rend moins rigoureuse une condition de la recommandation royale et elle est donc irrecevable, conformément à ce commentaire de Beauchesne.

M. le Président: Étant donné le rapport qui existe entre les motions nos 1 et 4, les remarques de la présidence au sujet de la motion no 4, s'appliquent également à la motion no 1. J'en déduis que le député présente un argument au sujet des motions nos 2 et 3.

M. Tobin: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Ayant été à la place du député, la présidence comprend le problème auquel il se heurte en l'occurrence. Cependant, cela ne change rien à l'obligation qu'a la présidence d'appliquer les précédents et notre Règlement.

Je suppose que nous mettrons en délibération les motions 5, 6 et 11 qui ont été regroupées.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. A l'avenir, donc, si je comprends bien la décision rendue à ce sujet, un député pourra venir à la Chambre et proposer un amendement visant à augmenter les pouvoirs qu'a le gouvernement de se faire rembourser, mais non à diminuer ou à supprimer . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député commente la décision du Président.

M. Tobin: Ma supposition est-elle juste?

M. le Président: A l'ordre. La présidence refuse de faire des observations personnelles. Le député devrait peut-être présenter un argument de procédure chaque fois qu'il le juge bon et la présidence prendra la question en délibéré.

Nous étudierons donc à la fois les motions nos 5, 6 et 11.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) propose:

Motion no 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 4, en retranchant les lignes 16 à 32, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Les projets de règlement d'application du paragraphe (1) sont déposés devant chaque Chambre du Parlement.

(4) Si, dans les vingt jours de séance suivant le dépôt d'un projet de règlement devant l'une ou l'autre Chambre du Parlement, un avis en vue de son renvoi, signé par quinze sénateurs ou vingt députés, est remis au Président, le projet est renvoyé au comité permanent du Sénat ou de la Chambre des communes, selon le cas, chargé des questions de transport ou tout autre comité désigné par la Chambre concernée.

(5) Le Comité saisi du projet de règlement l'étudie sans délai et fait rapport à la Chambre concernée dans les trente jours de séance suivant la date du renvoi.

(6) Dans le cas où un projet de règlement sur un sujet donné est renvoyé à un comité de l'une ou de chacune des Chambres du Parlement en vertu du paragraphe (4) un règlement sur ce sujet peut être pris en vertu du paragraphe (1) dans les six mois suivant la date où s'est effectué, dans les conditions prévues au paragraphe (5), le dépôt du rapport soit du comité unique saisi, soit de celui des deux comités saisi qui s'est exécuté en dernier.

(7) Dans le cas où un projet de règlement sur un sujet donné ne fait pas l'objet du renvoi prévu au paragraphe (4), un règlement sur ce sujet peut être pris en vertu du paragraphe (1) à l'expiration du délai fixé au paragraphe (4) à l'égard de la Chambre du Parlement devant laquelle le projet de règlement visé à ce paragraphe a été déposé en dernier lieu.»

Motion no 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 3.1, en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 6, ce qui suit:

«(10) Deux ans après l'entrée en vigueur de l'article 4 et par la suite tous les deux ans, le ministre renvoie l'article 3.1 au Comité permanent des transports pour examen de son impact économique sur les utilisateurs des services fournis par la garde côtière canadienne, et le comité dépose son rapport dans les soixantes jours de séance de la Chambre qui suivent la demande d'examen.»

Motion no 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 87, en retranchant la ligne 32, page 111, et en la remplaçant par ce qui suit:

«fixées par proclamation à l'exception de l'article 4 qui n'entre pas en vigueur avant le 1er janvier 1988.»

—Monsieur le Président, l'objet de la motion no 5 est de poursuivre l'évolution de l'article 4 amorcée au comité législatif. A l'heure actuelle, le projet de loi prévoit la publication de tout règlement d'application de l'article 4 traitant de ceux dont il faudrait prélever des droits, du montant de ces droits et des circonstances dans lesquelles ils devraient être perçus. Que dire de la stipulation au sujet d'un examen public? N'oublions pas qu'en définitive le ministre des Transports, au nom de la Couronne, prendra cette décision. Des fonctionnaires pourront l'aider à mettre au point les mécanismes et à fixer le montant, mais en définitive le ministre des Transports signera le document qui sera transmis au cabinet demandant le décret approprié. Aux termes du projet de loi actuel, la seule disposition concernant l'examen public est que le décret sera publié dans la *Gazette du Canada* dans les 90 jours qui suivront son entrée en vigueur et dans ces 90 jours, une occasion raisonnable sera offerte aux intéressés de présenter au ministre des instances à ce sujet. En d'autres mots, un appel peut être adressé à la personne qui a approuvé le règlement.

Dans la motion nº 5, je propose un mécanisme qui permettrait à quelqu'un qui s'intéresse à un règlement quelconque d'exercer des pressions auprès de son député. Par exemple, ces personnes pourraient s'inquiéter de l'incidence d'un règlement sur l'acheminement des céréales vers l'Ouest ou vers l'Est, ou de son incidence sur la navigation sur le Saint-Laurent et sur la rentabilité de l'industrie. On pourrait s'inquiéter de la potasse, du minerai de fer ou d'autres produits que les services maritimes transportent en vrac. Ils pourraient s'inquiéter de ses effets sur le Nord et sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Ils pourraient aussi craindre les répercussions sur les pêcheurs et sur les plaisanciers. De toute façon, si un règlement leur inspirait des préoccupations, ils pourraient, en vertu de la motion nº 5, faire des démarches auprès de leurs députés qui, s'ils étaient d'accord, recueilleraient les signatures de 20 députés pour obtenir un réexamen par un comité permanent. Par exemple, il serait logique que le comité permanent des transports étudie les questions de transport. Cette mesure permettrait au public de s'exprimer et assurerait l'étude des incidences, des augmentations, si minimes ou si importantes qu'elles soient. Quand on doit gagner sa vie, toute augmentation des coûts a un effet négatif réel sur sa capacité de vendre ses produits ou de transporter les produits d'une autre entreprise.

La motion nº 6 est un corollaire de cette idée. Elle prévoit un mécanisme selon lequel le ministre, tous les deux ans après la proclamation de la loi, renverrait l'article 4 au comité permanent qui en réexaminerait l'incidence économique sur les usagers des services de la garde côtière canadienne. Le comité disposerait de 60 jours de séance pour faire rapport.

Il existe des mécanismes semblables. Nous les avons vu appliquer à la Chambre. Bien qu'il n'ait pas été déposé ces derniers jours, j'attends pour très bientôt le dépôt d'un rapport prévu par Loi sur le transport du grain de l'Ouest sur le réexamen du processus mis en place par le Parlement. Nous voulons qu'on nous donne une chance. Il y en a de ce côté-ci de la Chambre—et de l'autre côté aussi, je suppose—qui ne veulent pas au fond de l'article 4 parce qu'ils savent quel effet il aura sur les transports maritimes. Cependant, le gouvernement n'est pas vraiment disposé à retirer cet article, et nous devons essayer de l'améliorer. C'est notre travail de députés. Nous voulons donner au gouvernement l'occasion de revoir dans deux ans ce qui s'est passé et de constater quelles conséquences ont eu les droits imposés aux producteurs de grain et à tous les autres clients des transports maritimes.

La motion nº 11 est libellée de la manière suivante:

«fixées par proclamation, à l'exception de l'article 4 qui doit entrer en application au plus tôt le 1er janvier 1988.»

On peut se demander pourquoi cette date a été choisie. Pourquoi pas 1990 ou l'an 2000? Si je voulais jouer ce jeu-là, j'aurais soulevé la question. Cependant, je voulais être sérieux. Pendant le débat au comité et l'exposé du point de vue du ministre des Transports (M. Mazankowski) et de son adjoint parlementaire, nous avons appris que le gouvernement n'avait pas l'intention de proclamer immédiatement l'article 4. Même une fois proclamée, nous avons appris qu'il faudrait une année pour mettre en place la réglementation nécessaire pour l'appliquer. On nous a dit également que le gouvernement n'avait pas l'intention de la proclamer avant le 1er janvier 1987, c'est-à-dire dans neuf mois. Par conséquent, compte tenu de l'année nécessaire à l'élaboration du règlement, cela nous mène jusqu'au 1er janvier 1988. Tout ce que je me contente de faire dans cette motion, c'est de concrétiser ce que le gouvernement a dit sur l'application de cette mesure législative.

L'article 4 présente un grand problème sur le plan de la méthode. En dehors de toute opposition idéologique au principe du paiement par l'usager, au recouvrement des coûts, etc., il existe un problème de méthode. Nous avons soutenu devant le comité qu'il existait un autre moyen. Le ministre et la Couronne veulent que la mesure soit adoptée tout de suite et c'est seulement après qu'ils accepteront de négocier à son sujet, d'en discuter et de consulter les utilisateurs de la Voie maritime du Saint-Laurent, du port de Vancouver, du port de Prince-Rupert, des ports de la région de l'Atlantique et des ports dans le grand Nord. Le ministre et la Couronne veulent disposer de ce puissant instrument pour être en mesure de conclure une entente que les expéditeurs ne pourront faire autrement que d'accepter, même si elle ne leur convient pas. Ils devraient plutôt se réunir avec les représentants de la Dominion Marine Association, de la Great Lakes Waterways Development Association, de l'International Association of Great Lakes Ports, de Ports Canada, et des producteurs de charbon, de minerai de fer et d'acier, et des agriculteurs des Prairies.

• (1640)

Le gouvernement devrait discuter avec les industries des réalités qui les préoccupent et pas simplement de la réalité du déficit que le gouvernement veut éliminer, ce qu'il fait en s'en prenant mesquinement à certaines industries. Déjà, nos agriculteurs subissent une réduction de 19 p. 100 des prix agricoles et le coût du transport des produits agricoles, que ce soit par la voie maritime ou en passant par Vancouver, Prince Rupert ou Churchill, va augmenter. Par suite de l'application de l'article 4, monsieur le Président, ces coûts ne peuvent que grimper.

Nous souhaitons que l'article 4 soit supprimé. Nous avons eu des discussions animées à ce sujet avec le gouvernement. Pourquoi ne pas procéder aux consultations voulues et déterminer qu'une entente peut être conclue avec les utilisateurs des services maritimes et de la garde côtière au sujet du financement partiel des activités? Il se peut qu'on s'oppose davantage au moment choisi pour mettre en oeuvre ces mesures qu'aux montants eux-mêmes. Selon certains de ceux qui ont témoigné devant le comité, il y a dix ans, alors qu'il y avait une très grande activité et que tout passait par la voie maritime, on ne se serait probablement pas opposé à un droit de passage dans la voie maritime ou à la perception d'un droit pour les services fournis par la garde côtière, car l'industrie était en pleine activité et elle réalisait d'énormes profits. Cependant, à l'heure actuelle, on désarme des navires. La flotte de la voie maritime baisse énormément depuis trois ou quatre ans. Le moment est mal choisi, monsieur le Président.

Si nous ne pouvons pas faire supprimer cet article du projet de loi, il faudra donner aux armateurs, aux producteurs et aux utilisateurs l'occasion d'examiner les règlements lorsqu'ils seront présentés, afin qu'ils puissent s'adresser à un autre organisme, à savoir la Chambre, et démontrer que ces règlements, qui les touchent, ne viennent pas au bon moment. En outre, la Chambre devrait pouvoir réexaminer ses propres décisions tous les deux ans, afin de s'assurer qu'elle n'a pas pris des mesures qu'elle a oubliées, pour s'apercevoir ensuite que chaque année deux ou trois transporteurs disparaissent.

J'encourage le gouvernement à envisager d'offrir ce genre de mécanisme d'appel. Il va dans le sens d'autres mesures du Parlement et il est tout à fait sensé d'adopter ces propositions aujourd'hui.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir contribuer à l'étude du projet de loi C-75 qui—je sais que vous le savez et que les autres députés le savent—laisse beaucoup à désirer, mais nous cherchons à l'améliorer aujourd'hui, notamment en proposant des amendements à l'article 4.

Comme le secrétaire parlementaire le sait bien, cette disposition a soulevé la colère chez les propriétaires de navires d'un bout à l'autre du pays. Je sais que le paragraphe 3.1 de l'article 4, au sujet duquel le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) a présenté les motions nº 5 et 6, est loin d'avoir été bien accueilli dans des localités de ma circonscription, surtout à Prince-Rupert. Qu'il s'agisse de propriétaires de bateaux de pêche commerciale ou de navires de fort tonnage qui viennent chercher du charbon, du grain, du bois ou tout autre produit, tous s'inquiètent de la portée possible de ce paragraphe et de la façon dont on pourra l'appliquer. J'ai dit précédemment qu'il s'agissait d'une sorte de cheval de Troie en matière de règlementation. On est loin des détails que souhaiteraient voir préciser la plupart des propriétaires de navires.

Les conseils municipaux des villes de Prince-Rupert, Kitimat et Stewart ont adopté des résolutions à cet égard. Le comité, le ministre et moi-même avons reçu de nombreuses lettres en provenance des îles Reine-Charlotte et de bien d'autres endroits de la côte septentrionale, de Hartley Bay, Kitkatla, Metlakatla, Oona River, Queen Charlotte City, Sandspit, Point Clements et Masset. Tous ces gens-là tenaient à informer le ministre de leurs préoccupations, surtout au sujet du montant des frais à récupérer dont le ministre a parlé il y a quelque temps et qui équivaudrait à 15 p. 100 des 826 millions de dollars que coûterait le service de la garde côtière pour le prochain exercice financier. Autrement dit, le ministre voudrait imposer aux propriétaires de navires des frais qui dépasseraient les 100 millions de dollars.

Bien que cet article ait franchi l'étape du comité et qu'on y ait ajouté quelques éléments de plus de récupération des frais, c'est pour cette raison qu'avant de passer aux motions nos 5, 6 et 11, qui ont été regroupées pour cet après-midi, j'aimerais parler du nouveau libellé de l'article 4 qui modifie l'article 3.1. Le voici:

> Afin de couvrir les frais des services fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements prévoyant les droits relatifs à ces services, notamment en matière d'aides à la navigation, de sondage et de dragage, de services de trafic maritime, d'opérations de brise-glace et d'assistance maritime.

Les députés l'auront sûrement constaté, on a ajouté les termes «sondage» et «assistance maritime». La région du pays dont je viens compte plusieurs milliers de milles de côtes et certaines des eaux les plus traitées de tout le continent, notamment dans le détroit d'Hécate où les vents atteignent fréquemment jusqu'à 100 milles à l'heure et où les très grands navires aussi bien que les très petites embarcations font face à de très grandes difficultés, et bien des bateaux grands et petits ont coulé, faisant de très nombreuses victimes. En général les marins, qu'ils prennent la mer pour faire de la voile, pour pêcher, pour exploiter des remorqueurs ou de grands navires, s'inquiètent toujours des variations du temps et de la sécurité.

L'article 4 modifiant le paragraphe 3.1, tel qu'il est libellé, a une incidence sur la sécurité car il introduit le principe de la récupération des frais sans décrire clairement dans quelles conditions on songerait à récupérer ces frais. Comme des pêcheurs me l'ont fait remarquer, quand on se trouve dans un bateau sur une mer agitée par des vagues de quatre pieds de haut seulement et avec des vents du sud-est de 25 milles à l'heure, et qu'on n'arrive pas à décider s'il faut appeler la garde côtière parce que l'on sait qu'un de ses amis trois mois auparavant avait dû lancer un tel appel dans des conditions diurnes semblables et avait ensuite eu à payer la totalité des frais pour se faire ramener à Prince-Rupert, il faut bien réfléchir à la situation. On peut attendre jusqu'à ce que les vagues atteignent cinq pieds et que le bateau prenne l'eau à raison de deux ou trois cent gallons la minute, mais alors il pourrait être trop tard.

L'économie canadienne a en général part aux bénéfices qui viennent du nord de la côte de la Colombie-Britannique et qui se sont chiffrés à 500 millions de dollars l'année dernière, provenant de l'industrie de la pêche, de l'exportation de charbon, de céréales et de bois ou des voyages réguliers des navires de tourisme, du réseau de traversiers de la Colombie-Britannique et de tout le reste qui fait partie du commerce maritime de la côte ouest. Ou encore, comme l'a si bien fait remarquer mon collègue, tout ce que nous rapporte la Voie maritime du Saint-Laurent ou les littoraux du nord et de l'est. Le Parlement et le ministre doivent s'expliquer beaucoup plus clairement à ce sujet qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. C'est pour cette raison que mon collègue a présenté les motions nos 5 et 6. Les gens visés par les nouveaux mécanismes de réglementation, les propriétaires d'entreprises, petites ou grandes, et de tout ce qui se meut autrement que par des rames ou des voiles ont certes intérêt à connaître maintenant la teneur des règlements envisagés. Or, nous ne les avons pas encore en main. Comme l'a rappelé la présidence plus tôt aujourd'hui, il n'y a pas d'annexe expliquant les règlements envisagés dans cette mesure. Nous sommes en plein brouillard. Cette mesure législative est une sorte de cheval de Troie puisque ni les armateurs ni les exploitants de navires ne savent ce qu'elle leur coûtera. Etant donné qu'une des prérogatives de la Couronne est de prévoir notamment un cadre bien structuré pour l'établissement des règlements, mon collègue a prévu un mécanisme permettant aux intéressés de présenter des instances à leur député concernant les règlements en question. Ce dernier pourrait communiquer avec 19 autres députés et déclencher ainsi une procédure de révision parlementaire. Mon collègue a prévu également un délai ferme pour le rapport ou pour l'étude de tout règlement.

• (1650)

La motion nº 6 va plus loin encore. Elle prévoit un examen des répercussions économiques qu'entraîne l'application du principe du paiement par l'usager dans les différents secteurs de l'économie. C'est une idée excellente, surtout quand on voit ce qui se passe aux États-Unis. En effet, le Congrès américain est actuellement saisi d'une mesure visant à supprimer tous les droits d'utilisation de la voie maritime. Voilà un gouvernement républicain qui doute que les frais imposés aux usagers, aux détenteurs d'une licence et à d'autres soient profitables sur le plan commercial. Il se dit que puisque le pays profite des retombées de ce commerce, aussi bien supprimer ces droits.

Les politiques de droite, chez nos voisins du Sud, nous déconseillent le paiement par l'usager. Ce qui n'empêche pourtant pas le ministre des Transports et ses collègues de nous dire qu'ils cherchent des moyens de lever 100, 200 ou 300 millions de dollars supplémentaires et qu'ils devront décréter des règlements en conséquence. «Nous ne vous en révélerons pas la teneur, disent-ils aux intéressés, ni comment ils pourront être modifiés, ni exactement non plus de quelle façon nous comptons les proclamer ou dans quelle mesure ils vous toucheront». Ils disent seulement «Tenez-vous le pour dit, vous avez voté pour nous et vous n'y échapperez pas».

Je crois que les députés ministériels, en toute conscience, devraient voter en faveur de ces deux motions qui protégeraient leurs électeurs et leur économie locale. Elles fourniraient une excellente protection contre les dispositions d'une mesure aussi mal conçue dont les aspects négatifs ou positifs pourraient être examinés par la Chambre. C'est très logique, il me semble.

Je vois qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. C'est dommage, car mes électeurs tiennent à ce qu'on modifie ce projet de loi, surtout à l'article 4. En effet, il sera onéreux pour ceux qui ne devraient pas être assujettis à pareilles dépenses, notamment aux pêcheurs qui font à peine leurs frais. Nous avons vu aujourd'hui que le gouvernement n'entendait pas s'opposer à des droits compensateurs injustes qui frappent tous les pêcheurs de l'Atlantique. Ces droits les priveront de quelques millions de dollars. Dans les régions côtières, beaucoup d'entreprises sont à peine rentables dans le secteur des pêches et celui des services. La Chambre doit donc examiner attentivement bon nombre de ces frais aux usagers. Voilà pourquoi il faut appuyer ces motions. J'ai bon espoir, monsieur le Président, qu'on votera comme il se doit plus tard cet après-midi.

Des voix: Le vote.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il ne devrait pas y avoir de vote aujourd'hui avant que les députés n'aient eu l'occasion d'examiner tous les aspects du projet de loi à l'étude. Je sais que les députés, au fond, s'inquiètent des répercussions qu'aura le projet de loi C-75. Environ 99 p. 100 des observations entendues par le comité législatif concernaient l'article 4 quelle qu'en ait été l'origine, qu'elles aient été exprimées par des représentants de la Fédération nautique du Canada en Ontario ou en Colombie-Britannique, ou des pêcheurs de la côte atlantique et de Colombie-Britannique. Ce qui les préoccupait le plus était le fait que cet article donne au gouvernement le pouvoir d'imposer des droits d'utilisation aux divers propriétaires de bateaux, peu importe s'ils exploitent de grands navires sur les Grands lacs ou s'ils se promènent en canot sur un lac ontarien pollué.

Pour tous ceux qui se sont présentés devant le comité législatif, comme pour tous les députés qui ont réfléchi à la chose, le grand problème de l'article 4, c'est qu'il donne au ministre le pouvoir d'imposer des droits pour les services que l'État fournissait gratuitement auparavant, sans toutefois préciser qui va payer ni combien. Le ministre va-t-il imputer 1 p. 100 ou 100 p. 100 du coût de fourniture d'un service? Je suppose que, au moins en théorie, il pourrait imposer des droits atteignant 150 p. 100 du coût des services. Il pourrait ainsi faire des bénéfices, en se servant de l'article 4.

Le gouvernement nous demande d'adopter un projet de loi qui permettra au ministre d'imposer des droits aux Canadiens sans nous donner la moindre idée de la manière dont ils le seront. Pour un pêcheur vivant dans un village de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est comme si le ministre des Transports (M. Mazankowski) pointait sur lui un fusil chargé. Il ignore si le ministre va tirer un coup de semonce, l'atteindre à la proue ou lui faire sauter la cervelle. Il ne sait pas si une petite volée de chevrotine va poivrer la poupe de son bateau et atteindre quelques cages à homard ou si elle va l'envoyer par le fond. Le ministre demande et, si la majorité vote comme d'habitude, il recevra l'autorisation de prélever ces droits. On ne nous dira pas comment le fusil sera utilisé. C'est tout simplement inacceptable. Je demande aux députés de faire appel à leur conscience et à leur sens de la démocratie et des droits des citoyens de ce pays, et de rejeter cette mesure archaïque qui ne mérite même pas qu'on l'examine ici.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE NOM OFFICIEL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 novembre 1984, de la motion de M. Nowlan: Que le projet de loi C-201, concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse», soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-201, concernant la désignation officielle de la Nouvelle-Écosse. Je tiens à exprimer toute la gratitude de la Chambre envers le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) pour lui avoir présenté cette mesure qui lui tient évidemment beaucoup à coeur à titre de Néo-écossais.

On rappelle simplement que le nom «Nova Scotia» devrait être et doit être utilisé dans les deux langues officielles dans toutes les lois, les règlements, les textes législatifs, les rapports, les contrats, les baux, les permis et ainsi de suite.

Ce projet de loi a donc pour but de maintenir l'appellation latine «Nova Scotia» en anglais et en français dans tous les documents publics. Autrement dit, la désignation française «Nouvelle-Écosse» serait remplacée par le nom latin «Nova Scotia».

Ce genre de question, surtout lorsqu'il s'agit de noms propres, peut donner lieu à des débats chargés d'émotivité. On ne devrait pas les trancher sans les avoir bien étudiées au préalable.

Je rappelle aussi que le projet de loi à l'étude touche à certains points d'ordre constitutionnel fort importants. Comme il l'indique bien par son libellé, il s'appliquerait à tous les rapports, les contrats, les baux, les licences ou autres documents. Toutefois, d'après l'article 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867, la juridiction sur la propriété et les droits civils dans la province appartient à la province, et à cet égard le projet de loi s'exposerait à une contestation constitutionnelle. Je me demande si le projet de loi a pour intention d'exiger, par exemple, que la *Bank of Nova Scotia*, qui est bien connue en français sous le nom de Banque de Nouvelle-Écosse, change son en-tête en français en s'adressant à ses clients francophones. En effet, si elle ne pouvait utiliser l'appellation française dans ses documents écrits, s'ensuivrait-il nécessairement pour raison d'affaires qu'elle doive également changer les enseignes sur la façade de ses succursales?

D'après la Loi sur les langues officielles et la Loi constitutionnelle de 1982, les deux versions des lois adoptées par le Parlement dans les langues officielles du Canada sont aussi authentiques l'une que l'autre. Il se trouve que le nom de *Nova Scotia*, et sa version française «Nouvelle-Écosse», apparaissent dans une quarantaine de lois fédérales, dont la Loi sur la Cour suprême, la Loi sur les juges et la Loi d'interprétation. La version française «Nouvelle-Écosse» apparaît bien sûr également dans d'autres textes juridiques.

Il appert que depuis au moins 270 ans, «Nouvelle-Écosse» est l'appellation française acceptée pour désigner la province. Les encyclopédies, les manuels, les dictionnaires, les atlas, les revues, les périodiques, les journaux et le reste, partout dans le monde francophone, ont utilisé et continuent d'utiliser couramment cette expression, et rien ne laisse supposer nulle part que l'on puisse douter de sa justesse.

Peut-être conviendrez-vous donc que nous discutons en l'occurrence d'une question qui dépasse de beaucoup les détails juridiques et qu'il est étonnant de découvrir qu'une expression depuis longtemps acceptée comme «Nouvelle-Écosse», qui est solidement consacrée dans une langue aussi universelle que le français, soit contestée parce que, allègue-t-on, elle pourrait ne pas être fondée. On notera que l'usage courant, quand il s'agit de noms de pays, d'endroits et le reste, est reconnu à l'article 30 de la Loi d'interprétation.

Quoi qu'il en soit, l'appellation «Nouvelle-Écosse» a été utilisée pour désigner cette région par la France et la Grande- Bretagne, les deux autorités souveraines qui s'y sont à l'origine succédé, dans la version française du Traité d'Utrecht de 1713. Il me semble que plusieurs siècles d'usage donnent une légitimité à l'appellation «Nouvelle-Écosse».

Le président suppléant (M. Charest): Débat.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je connais le député de la Nouvelle-Écosse depuis longtemps. En fait, il était député quand je suis arrivé à la Chambre des communes il y a près de 14 ans. Deux des choses que j'ai toujours reconnues en lui sont le dévouement et la sincérité. Il est certain qu'il a toujours été un pilier du Parlement, un de ses membres très inventif. La Chambre des communes et le Canada en général lui doivent énormément.

Je ne doute pas que ce soit par dévouement au Canada qu'il ait proposé ce projet de loi, qu'il ait eu ce faisant le sentiment de remplir un devoir, surtout en qualité d'habitant de cette province. Nous n'avons que des éloges à adresser à son dévouement.

En revenant sur le débat qui a eu lieu le 27 mars 1981 sur ce projet de loi, lequel portait alors le numéro C-217, je dois reconnaître que je me suis intéressé aux divers rappels d'histoire que le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) a invoqués à l'époque à l'appui de sa motion. Son discours fut une véritable conférence historique précisant les origines des noms de Québec, Ontario et Canada, par exemple. Le souvenir le plus ancien que j'ai de l'histoire du Canada est celui du mot indien «Kanata», dont est dérivé Canada. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles nous avons une petite localité qui s'appelle aujourd'hui Kanata près d'Ottawa.

Sans aucun doute, beaucoup de mots canadiens nous sont venus de diverses langues. Les mots indiens ou inuits par exemple sont très fréquents comme noms de lieux. C'est normal, compte tenu de l'histoire du pays et compte tenu surtout des populations autochtones qui se trouvaient ici quand les premiers explorateurs ont découvert cette partie du monde. Des gens de bien des pays sont venus s'établir ici. Car dans une première étape de l'histoire, le continent nord-américain était divisé entre le Nord et le Sud, entre les Portugais et les Espagnols. Puis au fil de l'histoire il y a eu des changements. Ensuite est venue la division le long du 49ème parallèle. De nombreux changements se sont produits, et chacun de ceux qui sont venus en notre pays

a apporté avec lui une partie de sa patrie, d'un territoire auquel il tenait beaucoup.

Par exemple, Kananaskis, dont il est beaucoup question en ce moment en Alberta, et Lac-la-Biche. Prenez le mot «café», qu'on prononce «cafi» outre-frontière, et que certains bien sûr appellent restaurant. Bien des mots sont interprétés différemment dans notre langue.

Rares sont les lieux qui peuvent se vanter d'une origine latine, mais la Nouvelle-Écosse en est un. L'anglais a conservé la forme latine plutôt que de la traduire en *New Scotland*. En français, par contre, «Nouvelle-Écosse» a été préférée à *Nova Scotia*. A ce qu'il semble, «Nouvelle-Écosse» est d'usage général en français depuis au moins 273 ans. C'est beaucoup dans l'histoire du Canada. On parle de la «Nouvelle-Écosse» dans la version officielle française du Traité d'Utrecht de 1713. Je me demande s'il y a beaucoup de députés pour savoir qu'Utrecht est en Hollande. Un de mes lointains ascendants est venu de cette partie du monde. Il n'y a là rien de nouveau. Nous remontons là aux vraies racines de la Nouvelle-Écosse.

• (1710)

Nous finissons par nous attacher aux noms de lieux. Il se pourrait fort bien que les francophones, qui au fil des ans ont appris à considérer Nouvelle-Écosse soit comme leur province d'origine, soit comme une magnifique province canadienne qu'ils aimeraient visiter, ne puissent s'habituer facilement à penser à *Nova Scotia*. Je me demande s'il y a la moindre raison valable pour le faire? Le nom *Nova Scotia* n'est pas considéré comme une expression latine mais plutôt comme la version anglaise du nom de la province. Les francophones préféreraient certes un titre nettement français en usage depuis des siècles.

Je sais que le député d'Annapolis Valley—Hants s'est empressé de signaler que son projet de loi n'avait rien à voir avec le bilinguisme, mais qu'il voulait faire comprendre qu'il importe d'utiliser les noms de lieux appropriés au Canada. «L'utilisation appropriée des noms propres», comme le dit le député. J'ai tout d'abord été tenté de prouver que le député d'Annapolis Valley—Hants est très sincère en faisant une pareille proposition. Je suis persuadé que de nombreux députés estiment que le nom «Nouvelle-Écosse» utilisé depuis près de trois siècles est effectivement l'utilisation appropriée d'un nom propre.

Le député d'Annapolis Valley—Hants a déclaré qu'il aimerait faire modifier la désignation à des fins touristiques. Assurément dire: «Venez en Nouvelle-Écosse» peut être aussi attrayant au touriste que: «Venez en Nova Scotia».

Songez à toutes les cartes qu'il faudrait modifier, à toutes les lois qu'il faudrait réviser et à toutes les enseignes qu'il faudrait refaire si le nom de la province était changé. Une des lacunes du projet de loi est que le député n'a peut-être pas envisagé tous les problèmes que cela engendrerait.

Je ne m'oppose pas au changement sans raison. J'ai toujours cru que j'envisageais l'avenir avec optimisme. Toutefois, nous savons qu'il y a de nombreuses raisons qui peuvent nous inciter à modifier des noms de lieux. Dire Istanbul au lieu de Constantinople, cela traduit un changement d'ordre politique. Que Zanzibar et le Tanganyika deviennent la Tanzanie, cela dénote une modification géographique. Les députés n'ignorent pas que nos circonscriptions changent parfois de nom en raison d'un redécoupage.

Dire l'aéroport international Pearson au lieu de l'aéroport international de Toronto, c'est décider de rendre hommage à la mémoire d'un homme d'État respecté. On est amené de temps à autre à modifier certains noms, mais encore faut-il que ce soit pour des motifs sérieux et raisonnables.

Il peut y avoir toutes sortes de raisons pour modifier le nom d'un lieu. Mais pour que le changement résiste à l'épreuve du temps, il doit convaincre par sa logique, car les Canadiens sont des gens de bon sens à qui importe la raison de ces changements.

Dans le cas qui nous occupe, rien ne saurait me convaincre qu'il faut remplacer le nom de «Nouvelle-Écosse».

Je suis heureux d'avoir pu intervenir sur une question que le député d'Annapolis Valley—Hants estime importante. Et je me réjouis de ce que nous ayons pu nous exprimer au cours de la période réservée aux initiatives parlementaires.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une brève intervention à faire sur le projet de loi présenté par le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan). La question me laisse perplexe. Je comprends que le député tienne à ce que sa province porte le nom qui, à ses yeux, lui revient.

Dans mon enfance, au Canada anglais, j'ai appris qu'il existait le long du Saint-Laurent une ville nommée «Three Rivers». Au fil des ans, on a modifié les documents officiels et, avec l'usage, cette ville est redevenue Trois-Rivières, du nom qu'elle portait à l'origine. De la même façon, le député d'Annapolis Valley—Hants tente de montrer que les noms de «Nova Scotia» ou de «New Scotland» correspondent au caractère écossais de sa province, laquelle devrait donc s'appeler ainsi.

Cela dit, je ne suis pas sûr qu'il appartienne à la Chambre des communes de prendre l'initiative de cette sorte de modification. Je serais peu disposé à le faire à moins que l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse n'adopte une résolution très nette exprimant sa volonté d'apporter ce changement. A ce moment-là, peut-être à l'occasion d'une pétition émanant des députés de cette province, la Chambre pourrait-elle examiner à nouveau le projet de loi présenté par le député d'Annapolis Valley—Hants. Cependant, je n'ai pas non plus d'objection à ce que ce projet de loi soit renvoyé à un comité de la Chambre pour y être étudié plus en détail.

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de penser que le projet de loi C-201 porte à confusion quand on lit la version française du titre «Loi concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse»», pour constater ensuite que c'est précisément l'appellation «Nouvelle-Écosse» qui est contestée dans ce projet de loi.

«Nouvelle-Écosse» est une désignation consacrée par l'usage, un usage d'environ 300 ans, comme on l'a indiqué. «Nouvelle-Écosse» est le titre que l'on retrouve dans le Traité d'Utrecht par lequel la France cédait la Nouvelle-Écosse à la Grande-Bretagne en 1713. Cette région a appartenu aux Français de 1667 à 1710. Appelée à l'origine «Acadie», elle a été connue sous le nom de Nouvelle-Écosse au début des années 1700. J'hésiterais personnellement, monsieur le Président, et je pense que tous les députés de cette Chambre devraient hésiter à renverser cette tradition historique.

Pour désigner cette partie de pays, on a utilisé en français le terme «Nouvelle-Écosse» dans tous les documents officiels du Canada, y compris les documents à caractère constitutionnel.

Comme les honorables députés le savent bien, la Constitution est un document qui s'applique aux provinces tout comme au gouvernement fédéral. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral puisse changer unilatéralement le titre officiel d'une province sans obtenir au préalable le consentement de cette même province.

Rien ne nous permet d'affirmer, je crois, qu'il y ait en Nouvelle-Écosse un vaste mouvement d'appui en faveur de ce projet de loi. Il semble bien que les francophones de la Nouvelle-Écosse sont satisfaits de la désignation de leur province. La remplacer par «Nova Scotia», qui est considérée maintenant comme l'appellation anglaise plutôt que latine, n'aurait aucun avantage pour les Néo-Écossais d'origine française.

Je trouve aussi particulièrement convaincant l'argument que l'on peut tirer de la toponymie, c'est-à-dire de l'étude des noms de lieux. En toponymie, l'usage actuel et passé est l'un des principaux éléments qu'il faut prendre en considération.

Le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) a souligné que c'était la désignation latine qu'il privilégiait et non la conformité à l'usage anglais.

Sauf le respect que nous devons au latin et à la contribution importante qu'il a apportée à notre civilisation, et même à nos deux langues officielles, rien dans le Canada d'aujourd'hui ne nous oblige vraiment, sur le plan de l'histoire ou de la tradition, à nous en tenir à la version latine. La désignation «Nova Scotia», n'est plus considérée comme un terme latin. Avec le temps et l'usage, elle a acquis une connotation anglaise aux fins de nos appellations géographiques.

Il me semble donc, monsieur le Président, que nous devons être prudents sur cette question et ne pas agir précipitamment en l'absence, je crois, d'un consensus reflétant tous les apports des divers segments de notre société. J'hésite aussi à considérer une telle mesure comme très pratique et respectueuse de motivation.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je trouve très intéressants les arguments invoqués par le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) qui propose de remplacer l'appellation «Nouvelle-Écosse» par «Nova Scotia». Selon lui, «Nova Scotia» étant le nom latin, il ne devrait pas être traduit parce qu'il perd de la sorte sa qualité de nom propre.

Quand nous décidons de voyager, nous nous rendons à Venise, et non à Venezia. Nous allons à Florence, non à Fiorenze, à Rome et non à Roma. Nous n'hésitons pas à changer les noms qui ont cours dans différents pays pour les adapter à notre milieu linguistique, aux usages de l'anglais et du français. Par ailleurs, le nom latin «Nova Scotia» n'a rien de sacré. En anglais, l'appellation pourrait bien être «New Scotland». Au fil des ans, le nom latin de «Nova Scotia» a été plus ou moins identifié à la désignation en langue anglaise d'une province qui s'appelait «Nova Scotia», et que l'on apelle «Nouvelle-Écosse» dans l'autre langue officielle du Canada.

Nous sommes devant un fait historique. Ce qui n'a rien de particulier. Il n'y a aucune loi qui stipule que l'anglais et le français doivent évoluer dans le même sens. En réalité, une telle situation irait à l'encontre du point de vue de tous ceux qui considèrent que les caractéristiques de nos deux langues officielles sont uniques et que leur expression ne doit pas être entravées. Bref, le fait que les Canadiens anglais n'aient pas opté pour «New Scotland» au lieu de «Nova Scotia», n'est pas un motif pour déplorer que les Canadiens français aient décidé d'utiliser «Nouvelle-Écosse». Ce serait faire injure à nos deux langues officielles que de rechercher l'uniformité linguistique en matière de vocabulaire.

Je me demande si le député a pensé à tous les changements qu'il faudrait faire si ce projet de loi était adopté. Mon collègue qui a pris la parole avant moi a déjà parlé des changements à apporter aux cartes, aux lois et à l'affichage pour tenir compte de la nouvelle réalité. Les changements seraient loin de se limiter aux domaines de compétence fédérale. Chaque ville et village de la province serait touché. Et même s'il n'y avait pas de ruée en masse pour modifier les raisons sociales, les inscriptions sur les édifices, les cartes touristiques et les autres publications de la province, la situation ne serait pas sans créer une certaine confusion. Des conflits pourraient même éclater entre ceux qui ne veulent pas qu'on touche aux cartes et aux panneaux indicateurs et les partisans de la nouvelle loi.

Il faut peser les avantages et les inconvénients. Si ces derniers l'emportent sur les premiers, il faut sérieusement se demander à quoi bon ce changement. Tel est justement le cas. Si le purisme de la forme garanti par le latin constitue vraiment un avantage, comparons-le aux effets sur la population et au coût.

Si ce projet de loi devait apporter une grande joie aux personnes touchées, je recommanderais d'en accélérer l'adoption. Je dois cependant admettre que je ne lui trouve aucun avantage frappant.

Je voudrais signaler un autre aspect, celui de l'image projetée à l'étranger. Le Canada attire actuellement plus de monde que jamais à cause de l'Expo et des événements qui se déroulent à l'étranger et beaucoup de ces gens voudront probablement visiter notre belle province maritime, qui est connue dans toute les publications touristiques en français sous le nom de «Nouvelle-Écosse.» Qui va expliquer à toutes ces hordes de touristes que, malheureusement, la Nouvelle-Écosse n'existe plus? Que penseront les touristes francophones d'une province qui vient juste de perdre son nom français? Comment vont-ils l'interpréter, je me le demande? Seront-ils déçus ou fâchés de ce changement? Je pense que ce serait regrettable, monsieur le Président.

La Nouvelle-Écosse, avec sa culture acadienne et son nombre grandissant d'établissements francophones est fière d'être francophone, tout comme elle est fière d'être anglophone. Les deux éléments de cette collectivité méritent le nom que l'histoire leur a choisi et qu'ils ont conservé à travers les siècles, *Nova Scotia* en anglais et *Nouvelle-Écosse* en français.

Je me demande aussi ce qui est arrivé à l'opposition officielle? Il n'y a pas un seul député libéral à la Chambre, pas un pour prendre part au débat, absolument personne. Merci et *thank you*, monsieur le Président.

[*Français*]

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, mon nom est Carole Jacques, députée de Montréal—Mercier. Pourtant, monsieur le Président, la mémoire d'un avocat ne faillit jamais.

Monsieur le Président, j'aimerais exprimer mon point de vue sur le projet de loi intitulé «Loi concernant le nom officiel de la Nouvelle-Écosse». Je tiens à traiter la question sous un angle national.

Ainsi, on pourrait dire que le nom «Nouvelle-Écosse» fait partie du patrimoine culturel des Néo-Écossais et, en fait, de tous les Canadiens. Il fait partie de notre patrimoine culturel parce que c'est le nom que l'on retrouve dans tous nos documents officiels, tous nos journaux, toute notre correspondance commerciale ou personnelle depuis presque 300 ans.

Qu'est-ce qu'un francophone habitué à dire: «Je viens de la Nouvelle-Écosse» éprouverait s'il devait désormais annoncer qu'il vient de la *Nova Scotia*? A peu près la même chose qu'un anglophone qui dirait: «*I come from Nouvelle-Écosse*». On aurait l'impression que la phrase a été commencée dans une langue et terminée dans l'autre.

Le terme «*Nova Scotia*», quelque latin qu'il soit, n'en est pas moins maintenant à consonnance anglaise. Il l'est devenu après avoir été utilisé pendant des années, pour désigner l'une de nos provinces Maritines. Il serait difficile de demander aux francophones d'employer «*Nova Scotia*» au lieu de Nouvelle-Écosse tout comme de demander aux anglophones de remplacer «*British Columbia*» par «Colombie-Britannique». Dans un cas comme dans l'autre, ce serait faire violence à la langue des intéressés.

Est-il logique que les anglophones n'aient pas traduit l'expression latine «*Nova Scotia*» contrairement aux francophones? Plutôt que de logique, il s'agit d'un processus historique qui a entraîné l'usage ininterrompu des termes «*Nova Scotia*» d'une part et «Nouvelle-Écosse» d'autre part. Il me semble qu'il ne convient pas de nous montrer logique au point d'imposer l'uniformité dans tous les domaines.

Le Canada n'a pas été bâti sur l'uniformité. La preuve en est aujourd'hui que nous sommes des députés francophones et il y a également les députés anglophones. Ce qui a fait le charme de notre pays, c'est qu'il se soit développé sous l'action des différents stimuli, chacun évoluant à sa façon. N'imposons pas une uniformité rigide maintenant.

Monsieur le Président, dans mon enfance, j'ai eu l'occasion de visiter la Nouvelle-Écosse, province extraordinaire, et les gens ont une hospitalité chaleureuse extraordinaire qui se trouve bien avec la terminologie Nouvelle-Écosse. Ce serait brimer leurs droits si on allait substituer le nom latin Nova Scotia. Le droit des citoyens acquis depuis des centaines d'années, contrairement à l'usage toponymique, nécessiterait une modification nécessaire des documents constitutionnels, par surcroît c'est de juridiction provinciale, et de nombreuses modifications nécessaires qu'a traitées la loi fédérale, *et cetera*, monsieur le Président, et cela aurait un impact négatif sur la population francophone, car Nova Scotia est perçu comme un nom anglais.

La traduction des noms va à l'encontre du bon usage des noms propres. Le nom est latin et non anglais. Le nom figure dans la Charte de 1621 donné par le roi Jacques, monsieur le Président, à William Alexander. Il faut se le dire, monsieur le Président, la Nouvelle-Écosse a des minorités qui sont très dynamiques et qui ont des droits acquis avec le temps et qu'on ne peut brimer. Nous devons respecter en tant que gouvernement et Parlement fédéral les minorités de droits et de langue francophone hors Québec.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Lanthier).

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui . . . et quel heureux temps nous traversons de voir nos anglophones de la Chambre des communes défendre avec autant de véhémence une appellation française qui a été consacrée par l'histoire! Je suis très fier de mes collègues anglophones aujourd'hui.

• (1730)

[*Traduction*]

Je suis fier de mes collègues anglophones qui défendent avec tant de vigueur l'appellation de «Nouvelle-Écosse». C'est un moment historique, non seulement pour la Chambre des communes, mais pour le parti progressiste conservateur, que l'on a associé trop souvent à l'anglophonie. Aujourd'hui, nous avons la preuve du contraire.

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

[*Français*]

Alors, pour revenir au débat, monsieur le Président, je crois qu'on a donné un exemple tout à l'heure des appellations étrangères de certaines villes reconnues pour leur culture, notamment Venise qui s'appelle en anglais *Venice* et qui s'appelle en italien *Venezia* et il n'y a personne qui s'est opposé à travers les millénaires à ces appellations multiples en différentes langues. On peut aller voir même Londres qui s'appelle Londres en français, qui peut s'appeler *London* en anglais. On peut aller voir en Grèce où vous avez la magnifique île de Corfou, *Kérkyra*, et personne ne s'est opposé non plus à ces appellations soi-disant différentes à travers les millénaires.

Monsieur le Président, l'appellation Nouvelle-Écosse a été consacrée par l'histoire d'une part et aussi par les avatars d'un peuple qui mérite tout notre appui et toute notre admiration, et ce sont les Acadiens.

C'est probablement la seule chose que les Acadiens ont conservée de leur pays d'origine, c'est cette appellation très directe et très française qui est Nouvelle-Écosse, qui a été acceptée d'emblée d'ailleurs par tous les anglophones des alentours, même celle d'Île-du-Prince-Édouard.

Je me demande quelle imagination on va faire tout à l'heure s'il faut changer le nom d'une province, ces avocats qui sont pourtant nombreux, même des méchants iraient dire trop nombreux dans cette Chambre, qu'est-ce que ces avocats vont dire lorsque cette porte sera ouverte au point de vue jurisprudence? Est-ce qu'on osera changer l'appellation *British Columbia* pour *Canadian Columbia*? Est-ce qu'on osera demander ensuite qu'on change l'appellation de Nouveau-Brunswick pour celle de *New-Brunswick* ou de celle de Nouvelle-Allemagne ou où allons-nous nous rendre avec cette porte ouverte?

Alors, monsieur le Président, je soumets respectueusement à cette Chambre que l'appellation «Nova Scotia» a été adaptée et adoptée par les Anglais, a été adaptée d'un air de culture qui, à l'époque, car le fait de parler latin dans certaines cours d'Europe «faisait bien». C'est pour cette raison que les Anglais l'avait adoptée. Mais il est bien entendu que si on avait voulu l'appeler «New Scotland», on l'aurait fait comme on l'aurait fait pour le Nouveau-Brunswick. Je crois que l'appellation de «Nouvelle-Écosse» est une appellation consacrée historiquement et qui doit être conservée jalousement non seulement pour les gens locaux mais aussi pour les gens de l'Ouest canadien, pour les gens de l'Ontario, pour les gens du Québec qui ont toujours connu nos provinces canadiennes de par leurs appellations qui leur sont propres. Et l'appellation «The province of Nova Scotia» est bien la belle province de Nouvelle-Écosse. Alors je crois que nous devons la garder.

Deuxièmement, à mon avis, nous n'avons pas le forum, monsieur le Président, pour discuter d'un tel sujet. Je crois que c'est le fait d'un très ancien gouvernement que de dire que nous allons envoyer aux provinces des directives. L'ancien gouvernement regretté par une faible minorité de Canadiens avait cette habitude détestable d'envoyer des édits dans des provinces et de leur dire: C'est ce que vous allez faire. Nous le savons, nous, au Québec, on s'est déjà fait imposer des choses semblables lors de la dernière Constitution. Cependant, le nouveau gouvernement va respecter les droits des provinces qui sont fondamentaux et nous croyons sincèrement qu'il est du droit le plus strict des provinces de discuter tout au moins de leur appellation.

Alors je crois qu'on devrait, tout d'abord, se référer à la province de la Nouvelle-Écosse avant de nous amener cette directive à être imposée à une province canadienne en particulier.

Troisièmement, monsieur le Président, il faut s'imaginer qu'à travers le monde, sur toutes les cartes, les mappemondes, le terme «Nouvelle-Écosse» a été consacré. J'ai eu l'occasion dans ma pratique privée de faire des travaux pour le Zaïre, un pays francophone de l'Afrique. Et j'ai déjà vu dans ces endroits des mappemondes représentant le Canada avec ses provinces et où l'appellation «Nouvelle-Écosse» était consacrée, où l'appellation «Nouveau-Brunswick» était consacrée. Ces gens-là savaient qu'ils avaient des mappemondes françaises et c'est un langage universel français.

Soit dit en passant, si nous avions des changements à faire ou à proposer, j'oserais dire que nous devrions proposer, tout d'abord, en bon français le terme «adjoint parlementaire» plutôt que «secrétaire parlementaire». A ce moment-là il s'agirait d'une appellation très française qui est utilisée à Genève, à Paris et à Québec. Je crois que le terme secrétaire parlementaire est un anglicisme que l'on devrait corriger éventuellement.

Mais ce n'est pas ce qui fait l'objet de notre débat à la Chambre dans le moment, le débat étant plutôt orienté vers un changement d'un nom pour une province qui ne nous a pas encore présenté de demande officielle, quoi qu'elle n'ait pas à le demander, et qui ne nous a pas encore manifesté son désir de changer ce nom.

Alors, je voudrais dire à la Chambre que cela impliquerait de nombreux changements, une mise à jour de toutes les mappemondes, de toutes les cartes, et même des systèmes de radio, des systèmes de navigation qui, lorsqu'ils sont rédigés en français, utilisent le terme «Nouvelle-Écosse».

Quatrièmement, il est bien entendu que nos vaillants Canadiens français qui se débattent dans ce beau pays qu'était l'Acadie et qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse depuis quelques centaines d'années, il ne faut pas leur donner cette impression qu'ils sont abandonnés. Nous, du Canada tout entier, devons appuyer les vestiges de la langue française qui peuvent rester dans des régions difficiles du Canada. Les Canadiens français en toute petite minorité dans ces parages de Nouvelle-Écosse ne devraient pas se sentir tranquillement bénéficier d'un enterrement de première classe qu'on commence par l'appellation de la province, appellation qui est pourtant la leur.

Alors, monsieur le Président, il faudrait respecter les droits acquis, innés de nos Canadiens français de la Nouvelle-Écosse qui ont toujours été des Canadiens français d'honneur et qui viennent nous rendre visite à Montréal de temps à autre et nous montrer que l'esprit français existe encore, même chez eux.

Alors, monsieur le Président, pour résumer la situation, j'aimerais attirer l'attention de tous les Canadiens aujourd'hui sur le fait que ce projet de loi est proposé d'une façon peut-être sérieuse, sans rappeler les gens qui l'ont proposé, on doit vous dire, monsieur le Président, qu'ils sont actuellement absents à la Chambre.

Alors, je propose, modestement, monsieur le Président, que l'appellation «Nouvelle-Écosse» reste et demeure historiquement applicable à cette province qui est appelée en anglais «*The province of Nova Scotia*».

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, vous avez sans doute constaté qu'il y a erreur, que je me place du même côté que mon collègue, notre «adjoint» parlementaire qui représente la circonscription de LaSalle (M. Lanthier).

Mais je suis tout à fait d'accord sur ce qu'il vient de nous dire. L'appellation «Nouvelle-Écosse» fait partie de notre histoire.

J'aimerais également dire à la Chambre que j'ai une certaine crédibilité parce que, moi, j'ai épousé une Nouvelle-Écossaise et je considère cette province comme vraiment notre deuxième foyer.

Je suis même étonné que notre ami, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), ait proposé un tel changement à la loi. Et c'est également avec un certain étonnement que je constate son absence ici à la Chambre pour . . .

M. Lanthier: Monsieur le Président, un «point d'ordre»!

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable «adjoint» parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Lanthier) invoque le Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, n'ayant pas l'expérience du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), je crois qu'il est élémentaire de ne pas relever les absences ici à la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable «adjoint» parlementaire a entièrement raison, et je lui soulignerai en passant qu'un «point d'ordre» est un anglicisme. On dit «rappel au Règlement». L'honorable député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a la parole.

M. Johnston: Monsieur le Président, il a tout à fait raison. Si je me rappelle bien, il a fait la même constatation lui-même il y a cinq minutes.

Donc . . .

• (1740)

[*Traduction*]

Je n'ai pas l'intention de poursuivre ce débat bien longtemps. J'ai été surpris qu'un député de Nouvelle-Écosse propose que l'on change la version française du nom de cette province.

Je dois dire que je proteste contre une observation du secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Lanthier), qui a dit que le gouvernement précédent avait été insensible aux aspirations des provinces. Par contre, le gouvernement doit reconnaître que le projet de loi dont nous parlons résulte de l'initiative d'un député de longue date du parti conservateur. Je ne me souviens pas d'avoir vu, depuis que je suis à la Chambre, de proposition semblable venant d'un député de notre gouvernement.

Je serais curieux de lire les interventions de certains autres députés qui, originaires de la Nouvelle-Écosse, siègent du côté des ministériels, s'ils sont évidemment déjà intervenus. Je vois que l'éminent député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall) est des nôtres aujourd'hui. Il ne m'a pas été donné de discuter avec lui de ce projet de loi. Encore une fois, à mon avis, il ne convient pas du tout d'aborder dans un projet de loi d'initiative privée une question aussi importante pour un si grand nombre de personnes.

[*Français*]

Notre ami de LaSalle (M. Lanthier) a constaté l'importance de la communauté acadienne en Nouvelle-Écosse. Imaginez-vous l'attitude de cette communauté dont je connais beaucoup de députés comme les autres députés ici. Il y en a beaucoup en effet qui s'impliquent dans la vie politique de la province de la Nouvelle-Écosse. Imaginez-vous leur attitude vis-à-vis d'un tel changement à l'appellation ou dans l'appellation de la belle province de la Nouvelle-Écosse!

Donc, monsieur le Président, avec ces quelques constatations j'aimerais simplement vous dire que pour nous, pour moi de toute façon parce qu'il s'agit ici d'une initiative privée, ce que propose notre ami, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), est tout à fait inacceptable.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Le Comité permanent canadien des noms géographiques, CPCNG, a depuis longtemps adopté comme principe qu'en dehors des entités qui relèvent de l'administration fédérale, comme les réserves indiennes, les parcs nationaux et les bases militaires, les noms géographiques sont de compétence provinciale. Le nom des provinces elles-mêmes pose évidemment un autre problème. D'après le ministère de la Justice, le nom d'une province est celui qui figure dans la loi constitutionnelle en vertu de laquelle cette province est entrée dans la Confédération. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, il s'agit évidemment de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Comme il s'agit de documents constitutionnels, le gouvernement fédéral ne saurait procéder à des changements sans les faire entériner par les provinces. De même, les provinces ne sauraient changer leur nom sans demander l'approbation du gouvernement fédéral. On peut en conclure, je crois, qu'il s'agit d'un domaine de compétence partagée où il appartiendrait plutôt au Parlement provincial de prendre l'initiative.

Monsieur le Président, en toponymie l'usage actuel et passé est l'un des principaux éléments qu'il faut prendre en considératin. Or, l'utilisation du nom Nouvelle-Écosse sur les cartes, dans les traités, dans les ouvrages historiques et dans les documents géographiques, remonte au moins au XVIIIe siècle. Son usage a été maintenu de façon ininterrompue depuis cette époque et demeure courant non seulement chez les Néo-Écossais et chez tous les Canadiens d'expression française, mais aussi dans toute la francophonie. C'est le nom qu'on retrouve dans le Traité d'Utrecht de 1713 par lequel la France cédait définitivement la Nouvelle-Écosse à la Grande-Bretagne.

Il ne faut pas oublier que d'abord colonisée par la France sous le nom d'Acadie, la Nouvelle-Écosse a été française de 1667 à 1710. Par ailleurs, même si le nom *Nova Scotia* est effectivement d'origine latine, il y a belle lurette qu'il n'est plus perçu ainsi par la population de cette province et les Canadiens en général, mais bien comme le nom anglais d'une province à forte prédominance anglaise.

Ce n'est peut-être qu'une formalité—qui n'est pas négligeable néanmoins—mais il ne faut pas aussi oublier que si le nom officiel de la Nouvelle-Écosse était changé, il faudrait modifier non seulement toutes les lois fédérales, mais aussi tous les documents officiels, les cartes, *etc.*, où le nom de cette province figure.

Le nom de la Nouvelle-Écosse fait partie du patrimoine culturel des Néo-Écossais et de tous les Canadiens.

D'autre part, un tel changement, à un moment où l'attitude de l'ensemble des Canadiens à l'égard du bilinguisme entre dans une phase d'une plus grande tolérance et d'une acceptation plus générale, risque fort de crisper les relations entre les deux groupes linguistiques et de polariser leurs positions réciproques.

• (1750)

[*Traduction*]

Ce projet de loi entraînera de nombreux changements qu'il faudra apporter notamment aux cartes géographiques, aux traités et aux lois fédérales. Comme nous l'avons déjà signalé, essentiellement, la question est du ressort provincial. Je n'apprécie pas tellement que le gouvernement fédéral se mêle de faire adopter une loi sur laquelle il n'aura pas pleinement consulté la province et ses habitants, surtout quand la mesure en question est du ressort provincial. Je suis d'autant plus préoccupé par les conséquences néfastes que pourra avoir ce projet de loi sur la population francophone.

Le nom «Nova Scotia» a une consonnance anglaise. Sa version française, *Nouvelle-Écosse*, correspond vraiment au caractère bilingue de notre grand pays et de la magnifique province qu'est la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi cet après-midi. Je constate une quasi rare unanimité et réellement une communion de pensée parmi les différents intervenants et nous avons remarqué comment, je crois, nous sommes réellement près les uns des autres dans les motifs qui justifient notre intervention.

J'ai toujours été très sensible lorsque l'on touche à des questions linguistiques, lorsque l'on touche à la langue ici au Canada, particulièrement au Québec d'où je suis originaire, on est toujours très sensible à cela. Je ne sais pas si c'est par tradition, demeurant dans une maison ancestrale que nous habitons de père en fils depuis 1665, soit plus de 300 ans, que j'ai toujours un peu de difficulté à m'habituer à ce que l'on change des choses qui sont aussi ancrées dans notre patrimoine, que ce soit au Québec ou au Canada. J'ai une vision tout à fait particulière de ce que peut être notre patrimoine national et ce sont des choses qui sont très difficiles, à mon avis, à changer. Le fait de changer un nom, de changer une expression, ne suffirait pas à mon sens à réussir à changer réellement ce que l'on veut changer, quoi que ce soit au Canada.

Je me référerai simplement à mon nom, il a évolué de trois façons depuis 300 ans. Nous n'avons jamais changé de maison, nous n'avons jamais changé de terre, nous n'avons pas bougé de trois pieds en 300 ans et, malgré tout, le nom Blais a réussi à évoluer et à changer d'appellation trois fois. Je vais vous donner simplement un exemple. Nous n'avons jamais eu, cependant, à venir devant le Parlement pour opérer tel changement. Heureusement!

Tout à l'heure, j'écoutais les autres orateurs et je réfléchissais à la beauté et à la richesse des noms que nous avons au Canada, tant des noms des provinces que des noms des municipalités ou des endroits. Je pensais, au Québec, à comment la langue indienne, entre autres, nous a donné des noms qui sont intraduisibles et qu'on n'aurait même pas idée un instant de penser à changer. Que l'on pense, par exemple, au nom de la ville de Québec, de Péribonka, d'Ottawa également, ce sont des noms indiens, je suis un peu obligé de mentionner combien de beaux noms nous avons. Par exemple, Bellechasse que je représente. On ne pourrait pas penser traduire des noms semblables. Certains de mes confrères ont tenté de le traduire, même à l'occasion, avec bien peu de succès. Je pense à Sherbrooke, on pourrait difficilement le traduire. Je ne sais pas trop dans quelle langue on pourrait y arriver, de quelle façon, mais c'est intraduisible. La Salle, Westmount. Je ne sais pas comment le député qui nous a quittés . . . Je ne veux pas trop en parler. Si on parlait du député de «La montagne de l'Ouest», on pourrait peut-être confondre avec les députés qui viennent d'autres régions du Canada. C'est impossible.

Je pense que les noms que nous avons ici au Canada, nous devons les garder. Cette évolution doit se faire naturellement. J'ai mentionné tout à l'heure des exemples concernant ma propre situation.

L'élément principal, et cela me faisait réfléchir un peu: Comment pouvons-nous, nous, d'un gouvernement fédéral, nous substituer à une responsabilité qui est provinciale? Je pense que cette question a été, à mon avis, très claire. Ce n'est pas à nous de procéder de cette façon. Il faudrait que l'intérêt de la province elle-même soit manifesté, ce qui n'est pas la situation. Nous pourrions, à ce moment-là, voir et étudier à fond si c'est une volonté commune qui regroupe une majorité de personnes dans la province et quelles pourraient être réellement les réactions à travers le Canada.

On entend même souvent certains commentaires. On reproche souvent à un gouvernement de réagir plutôt que d'agir. Dans certains cas, c'est peut-être vrai. C'est peut-être vrai, mais c'est peut-être dans des cas comme celui-ci, où on doit constater que c'est peut-être la bonne façon pour un gouvernement de procéder. Si un gouvernement est trop à l'avant, ou veut procéder trop rapidement à certains changements qui ne plairaient pas et qui risqueraient de provoquer des réactions négatives dans la population, je crois que nous avons suffisamment de pain sur la planche, comme législateurs en ce Parlement, pour procéder avec un projet de loi semblable, alors que nous n'avons pas, de façon évidente, un consensus ni provincial, ni national.

Mon collègue de Hamilton—Wentworth (M. Scott), tant en français qu'en anglais, m'a arraché les mots de la bouche et a parlé du coût des modifications. Encore là, dans une période où chaque sou, chaque dollar au Canada prend un caractère très important, où nous avons à emprunter le tiers, à peu près 33c. sur chaque dollar que nous dépensons, il faudrait en emprunter encore beaucoup plus pour pouvoir procéder à de pareilles modifications dans les lois, les différents législations, règlements, cartes, traités.

Monsieur le Président, je pense que ce n'est jamais intéressant de devoir se lever pour s'opposer à une pareille proposition, mais je pense que nous devons le faire, et nous devons le faire simplement. Et je crois que nous n'avons d'autre choix, monsieur le Président, que de nous opposer et de nous en tenir à la loi et à ce qui était avant, à garder le nom tel qu'il est présentement.

Je pense que vous semblez me presser. J'aurais encore beaucoup à dire, monsieur le Président, mais je me reprendrai une autre fois.

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Charest): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-2, Loi modifiant et unifiant le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE MULTICULTURALISME—LA MISE SUR PIED D'UN CENTRE D'ENTREPRISES MULTICULTURELLES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, comme vous le savez, ma circonscription de York-Est est formée par une partie de deux des six villes qui composent la région métropolitaine de Toronto, à savoir la municipalité de East York et la municipalité ou la ville de North York. Ma municipalité et ma circonscription comptent une population extrêmement multiculturelle. On y retrouve plus de 60 groupes ethnoculturels au total.

J'ai eu le privilège d'être le maire de la municipalité de East York, pendant un certain nombre d'années. Durant mon mandat, nous avons créé un comité multiculturel, qui est devenu par la suite le comité multiculturel des relations raciales. Peu de temps après, la municipalité de North York a créé un comité semblable connu sous le nom de *Mayor's Race Relations Committee* et nos deux municipalités, monsieur le Président, amicales rivales revendiquent chacune la primauté de leur création.

Le comité multiculturel d'East York a été créé à l'origine à deux fins. On voulait d'une part, permettre à tous les habitants, indépendamment de leurs origines culturelles ou de la durée de leur résidence dans notre localité, de mieux se connaître et se comprendre et d'autre part, encourager les membres de notre collectivité, que ce soient des nouveaux venus ou des résidents de longue date, à participer à la vie et aux activités plus larges de la localité.

D'un autre côté, le comité de North York a été mis sur pied pour examiner le problème des relations interraciales. Il a été créé à la suite des incidents survenus dans la communauté urbaine de Toronto, à la fin des années 70, où les relations interraciales, les relations avec la police des différentes communautés ont posé de sérieux problèmes. A la suite de ces incidents, ce comité a centré son attention sur ces relations interraciales.

A mon avis, peu importe lequel de ces comités a été instauré en premier lieu. Ils visent tous deux à promouvoir de bonnes relations au sein de la collectivité et à amener les gens à mieux se connaître et à mieux se comprendre. En plus de ces deux fonctions, ces deux comités visent à faire en sorte que tout le monde ait la possibilité de jouer un rôle dans la société. Voilà, selon moi, la raison d'être du multiculturalisme.

L'avant-dernier dimanche, dans ma municipalité, le quartier de East York, a eu lieu le grand festival multiculturel baptisé la Journée de East York. Deux personnalités qui illustrent bien le multiculturalisme ont pris la parole ce jour-là. L'une était le nouveau lieutenant gouverneur de l'Ontario, Son Honneur Lincoln Alexander. C'est le premier Canadien de race noire qui soit devenu lieutenant gouverneur d'une province. Il est né au Canada, à Toronto. Il a eu beaucoup de problèmes et de difficultés à surmonter pour occuper la place qui lui revenait dans la société canadienne. L'autre personnalité était le président de la Journée de East York, un dénommé Shamoh Kara. Il est venu de Tanzanie en tant que réfugié, il y a des années. Il est devenu une personnalité éminente dans son milieu et dans l'ensemble de la communauté.

• (1805)

Voilà deux excellents exemples du multiculturalisme. Notre communauté et notre gouvernement se sont engagés dans cette voie. Nous dépassons le cadre du multiculturalisme traditionnel pour nous diriger vers l'égalité des chances économiques. Le gouvernement a pris deux mesures en ce sens récemment. L'une d'elles est le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi qui vient d'être renvoyé au comité. Il y a également l'initiative que le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) a prise dernièrement à Toronto, où a eu lieu une conférence sur le multiculturalisme et les affaires. Il est ressorti de cette conférence et du débat au sujet de l'équité en matière d'emploi que la discrimination, dans les pratiques d'emploi ou dans les affaires, préoccupe bon nombre de nos compatriotes.

Le 14 avril, j'ai posé une question au ministre d'État chargé du Multiculturalisme et lui ai demandé si le nouveau centre d'entreprises multiculturelles annoncé lors de cette conférence permettra de régler le problème. Je lui ai posé cette question compte tenu précisément de l'inquiétude que suscitent l'application des règles et règlements énoncés dans le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, ainsi que la mise en vigueur des mesures d'égalité des chances et de lutte contre la discrimination dans les entreprises proprement dites. J'espère que ce soir, le secrétaire parlementaire va non seulement nous dire que ce centre d'entreprises examinera ces questions, mais aussi va nous préciser de quelle façon et nous parler des dispositions d'application nécessaires pour enrayer la discrimination dans ces secteurs.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour répondre à la question de mon honorable collègue de York-Est (M. Redway). Je suis heureux de pouvoir parler de cette question qui est importante pour nous tous: l'égalité des chances, c'est ce que notre gouvernement défend et ce que les politiques et les programmes du multiculturalisme cherchent à atteindre.

Bien entendu nous parlons ici d'égalité à tous les niveaux de la vie au Canada, soit culturelle, soit sociale, égalité des chances politiques, oui, mais incessament, monsieur le Président, si vous me permettez de me référer au discours de notre ministre qui a été prononcé le 11 avril 1986 dans la région de Toronto, au Centre des congrès de Toronto qui disait ceci, et je cite:

Quand je parle d'égalité, je songe à tous les aspects de la vie de la société canadienne:

L'égalité sur le plan culturel . . . préserver, favoriser et promouvoir les cultures, les us et coutumes qui constituent l'essence même d'une société vraiment multiculturelle;

L'égalité sur le plan social . . . respecter le droit qu'a toute personne de participer librement à la vie de la société sans se heurter aux contraintes qu'imposent le racisme, l'intolérance et le fanatisme;

L'égalité sur le plan politique . . . donner à tous la chance de prendre part aux décisions dans les affaires municipales, provinciales et fédérales.

Monsieur le Président, il est inutile de préciser que ce sont là mes priorités, et je cite le ministre, et celles du gouvernement du Canada.

• (1810)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, notre gouvernement continue en même temps à appuyer le maintien et l'épanouissement des groupes culturels, ainsi qu'une plus grande intégration de la société canadienne, grâce à l'acquisition de connaissances ou compétences au niveau personnel et à l'évolution de nos institutions pour qu'elles soient le reflet et au service des Canadiens de toutes les cultures et de toutes les races.

Cette société libre attire des investisseurs et des immigrants du monde entier qui ont l'esprit d'entreprise. Ils se sentent bienvenus dans notre pays et ont l'impression que leurs enfants auront tous les mêmes possibilités d'épanouissement. En même temps, cette société est mieux à même d'utiliser de façon plus efficace toutes ses compétences et ressources humaines.

La récente conférence sur le multiculturalisme et les affaires est un exemple d'une initiative qui encourage l'égalité des chances économiques. La conférence a réuni environ 700 personnes de tous les coins du pays, d'un grand nombre de milieux ethnoculturels, représentant tous les paliers de gouvernement, des organismes communautaires, des entreprises privées de toutes tailles et des associations industrielles, commerciales et professionnelles. Beaucoup de portes se sont ouvertes et beaucoup de contacts se sont faits.

L'élan produit par cette conférence va se maintenir, et on s'occupera des questions qui y ont été soulevées. Un centre des affaires multiculturel constitue une initiative pour accroître les chances économiques pour tous les Canadiens en matière de création d'entreprises et d'emplois.

L'engagement du gouvernement n'a pas diminué sur les questions sociales et culturelles. Le gouvernement a déjà annoncé son engagement pour la deuxième décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) a en même temps rendu public le rapport provisoire sur les recommandations du rapport *L'égalité, ça presse.*

En terminant, monsieur le Président, je voudrais réitérer l'engagement de notre gouvernement en faveur d'une société où tous les Canadiens jouissent de l'égalité des chances dans toutes les sphères de la vie, sociale, culturelle, politique et économique. Merci, monsieur le Président.

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST—LA SOMME VERSÉE AUX AGRICULTEURS—ON DEMANDE L'ANNONCE DES VERSEMENTS D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le gouvernement a le devoir de régler la crise des recettes agricoles, surtout dans le secteur de la production du grain. Les chutes extraordinaires de revenu, causées en partie par la CEE et en partie par l'intervention des États-Unis sur le marché, appellent une réponse extraordinaire de la part du gouvernement. Depuis l'annonce des paiements provisoires du grain, les députés et de nombreux organismes agricoles demandent un indice que le gouvernment compte agir comme il l'a promis.

Les paiements de stabilisation du grain de l'Ouest de $600 arrivent à point, mais ils donnent aussi une très bonne idée de l'ampleur de la diminution des revenus qui s'est produite. Le programme de stabilisation compense les pertes de revenu de 1985-1986. Il ne concerne pas le manque à gagner ou la diminution des recettes que l'on prévoit pour l'année-récolte de 1986-1987. Ce manque à gagner, avec le prix de $3 pour le blé que laisse prévoir l'annonce du paiement provisoire, sera de 1 milliard de dollars. En fait, le service des recherche du Syndicat du blé de la Saskatchewan s'attend, compte tenu de la production de tous les grains de toutes les régions, que le manque à gagner sera probablement plus près de 2 milliards de dollars. Un autre paiement de stabilisation du commerce du grain de l'Ouest pourrait se justifier en 1986-1987, mais le programme étant ce qu'il est, il contribue lui-même à gruger les paiements qu'il autorise. Les circonstances qui déclenchent un versement sont des recettes moindres, lesquelles abaissent la moyenne quinquennale, ce qui veut dire que les versements seront progressivement moins élevés, surtout lorsqu'ils s'avèrent nécessaires au cours d'années qui se suivent.

Les producteurs de grain demandent donc au gouvernement de garantir au agriculteurs et à leurs créanciers que, l'année prochaine, les recettes agricoles seront au moins égales à celles de 1985-1986. Autrement, il y aura en 1987 bien moins d'agriculteurs à aider. J'espère que la stratégie du gouvernement n'est pas de réduire le nombre des exploitations agricoles et d'éliminer de nombreux agriculteurs de façon à réduire le besoin d'aide, comme certains l'ont dit et comme le rapport Nielsen le donne à entendre.

• (1815)

J'espère que, dans sa conférence de presse de demain, le premier ministre (M. Mulroney) va annoncer des programmes comme ceux qui existent pour les agriculteurs des États-Unis et d'Europe. De tels programmes résoudraient les difficultés de nombreux agriculteurs en leur assurant au moins de récupérer leur coût de revient. Comme je l'ai dit tantôt, la baisse extraordinaire des revenus agricoles exige une action extraordinaire. Nous aimerions avoir une idée maintenant de la décision du gouvernement.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a abordé un problème auquel sont sensibles tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture. Je signale que ce problème ne touche pas uniquement les Canadiens de l'Ouest—l'Ouest que bien des gens considèrent comme le grenier du Canada—mais toute l'agriculture de notre pays.

Lorsque nous considérons les provinces productrices de grain de notre pays et que nous les rangeons par ordre de production, la province de la Saskatchewan que le député représente est le plus gros producteur; l'Alberta vient au deuxième rang; l'Ontario vient au troisième, suivie du Manitoba. Le fait est que l'Ontario produit beaucoup de grain et est durement touchée par ce que le député de l'Alberta a qualifié de situation extraordinaire.

Il s'agit d'une situation extraordinaire, et nous avons beaucoup de difficulté à vendre à cause de la guerre des prix que se livrent les Européens et les Américains. Cette situation est due en grande partie à la Communauté européenne à la suite d'une augmentation considérable de la production agricole, surtout dans le secteur des grains, due à l'octroi de subventions très fortes.

Je signale que le gouvernement n'a pas pour stratégie de supprimer les agriculteurs. J'hésite à répondre à une telle question. Le député devrait très bien savoir que le gouvernement actuel donne son appui à l'agriculture. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit à une conférence de presse il y a environ deux semaines que nous devions faire davantage pour les agriculteurs de l'Ouest et que nous allions essayer de le faire compte tenu des contraintes que nous impose la situation économique. C'est certainement une attitude réconfortante de la part d'un premier ministre, non seulement pour les agriculteurs de l'Ouest mais pour les agriculteurs canadiens en général.

Je crois que nous avons beaucoup aidé les agriculteurs, surtout ceux de l'Ouest. Durant l'année civile 1985, le gouvernement fédéral avait consacré près de 1.5 milliard à de nouvelles initiatives ou au maintien d'initiatives existantes visant à aider les céréaliers de l'Ouest. C'est une somme d'argent considérable et c'est une belle preuve que le gouvernement est disposé à aider les agriculteurs.

Le député a entendu le premier ministre dire aujourd'hui, à la période des questions, que le Canada a l'intention de parler des problèmes d'échanges agricoles à la réunion de Tokyo, ce qui prouve une fois de plus que le gouvernement aide les agriculteurs. En prévision de la réunion de Tokyo, le premier ministre rencontrera un groupe de représentants des agriculteurs de toutes les régions du pays jeudi, pour entendre leurs doléances et leur montrer que nous nous intéressons à l'agriculture.

Je trouve que nous avons bien soutenu l'agriculture. Nous voulons préserver nos réalisations dans ce domaine, voire faire davantage encore pour que les Canadiens ne soient pas les victimes de cette dure guerre des prix que se livrent la Communauté économique européenne et les États-Unis.

• (1820)

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES—ON DEMANDE DE RENFORCER LA LOI

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il y a quelque temps de cela, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Mazankowski) de faire le point sur la loi qui régit actuellement le transport de marchandises dangereuses. Il nous a dit que des règlements généraux, dans ce domaine, avaient été proclamés le 1er juillet 1985. Ces règlements embrassent tous les modes de transports aériens, maritimes, ferroviaires et routiers. La seule exception est le transport routier interprovincial qui relève des provinces et non pas du gouvernement fédéral. Mais depuis février 1986, les provinces et les territoires ont adopté des mesures analogues pour réglementer aussi ce mode de transport et étayer ainsi les règlements généraux dont je viens de parler concernant le transport de marchandises dangereuses. Ces règlements ont pour ultime objectif d'établir un cadre législatif uniforme applicable à tous les moyens de transport sans exception.

Ainsi, par cette loi et par les règlements qui en découlent, on tente de rationaliser davantage la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses d'un bout à l'autre de Canada. Il ne faut pas oublier que le transport de substances comme les produits chimiques toxiques, très inflammables ou explosifs, et les matières radioactives, corrosives et ainsi de suite font courir un véritable danger à nos concitoyens si on ne prend pas toutes les précautions nécessaires. N'oublions pas qu'en 1979, le déraillement, à Mississauga, de wagons contenant du gas chloré a été la cause d'une évacuation massive dans cette ville pendant plusieurs jours. On n'a pas eu à déplorer de pertes de vie, fort heureusement. Mais rien n'assure qu'une pareille chance continuera de nous sourire.

Le mode de transport, le type de conteneur et le marquage des matières sont des considérations importantes qui contribuent à la sécurité du transport des matières dangereuses. Il y a une autre chose qui en préoccupe beaucoup, comme par exemple la municipalité de Toronto et un groupe de citoyens conscients appelés «M-TRAC», c'est-à-dire le *Metro Toronto Residents' Action Committee for Rail Safety*; c'est la vitesse à laquelle les trains circulent dans les régions urbaines à forte densité de population.

Au mois de mars de cette année, la municipalité de Toronto a présenté un mémoire au président suppléant de la Commission canadienne des transports et au président du Comité des transports par chemin de fer pour demander que la vitesse des trains soit plafonnée à 25 milles à l'heure sur la voie du CP de la subdivision de North Toronto. Le mémoire expose qu'en 1981, le Comité des transports par chemin de fer a plafonné à 35 milles à l'heure la vitesse des trains transportant des chargements complets de matières dangereuses spéciales. Mais la municipalité continue de s'inquiéter beaucoup au sujet des trains transportant des charges partielles ou des wagons vides emportant des restes de produits chimiques dangereux. A

moins de nouvelles mesures, les dangers ne feront qu'augmenter en même temps que le risque d'une catastrophe. Voici un extrait du mémoire présenté par la municipalité de Toronto:

> ... certains risques sont inévitables dans les agglomérations urbaines. Le transport par chemin de fer de quantités toujours plus grandes de produits chimiques toxiques et explosifs, dans des secteurs densément peuplés où l'évacuation pourrait être difficile, sinon impossible, fait courir des risques injustes et injustifiables à de nombreux Torontois. Il faut agir dès maintenant, car un seul accident pourrait être désastreux.

Dans sa réponse à l'énoncé de principe du ministre des Transports, intitulé «Aller sans entraves», M-TRAC dit craindre que la déréglementation provoque un relâchement des mesures de sécurité. Il est certain que la proclamation du règlement sur le transport des marchandises dangereuses, en juillet 1985, a apaisé certaines craintes. Toutefois M-TRAC, en particulier, s'inquiète pour les gens des régions urbaines densément peuplées qui sont particulièrement vulnérables en cas de déraillement et de déversement de marchandises dangereuses.

Beaucoup de gens se préoccupent de cette importante question. Harry Behrend, vice-président de M-TRAC, et mon amie Rose Dyson s'inquiètent beaucoup du transport ferroviaire de matières dangereuses et de la vitesse à laquelle les trains traversent les zones fortement urbanisées. L'été dernier, mon collègue, le député de York-Est (M. Redway), ma femme Sandy et moi-même sommes allés reconnaître la ligne principale du CP traversant Toronto, pour être mieux au courant de la situation et des risques encourus. Les représentants de CP ont été très aimables et ont répondu à toutes nos questions.

Les sociétés ferroviaires essaient de rendre le train plus sûr par divers moyens, notamment en utilisant un nouveau genre d'essieu pour améliorer la performance et la sécurité. Si je ne m'abuse, le CP a déjà remplacé environ 75 p. 100 des essieux sur ses trains.

Je signale cependant que les produits dangereux ne sont pas transportés seulement par chemin de fer, quoique ce soit certainement le mode de transport qui a attiré le plus d'attention jusqu'ici. On utilise aussi beaucoup d'autres modes de transport comme les camions ou les camions-citernes. Il est essentiel que les règlements appropriés soient suivis à la lettre pour garantir que les produits dangereux sont transportés en toute sécurité sans que cela présente de risques pour la population des secteurs environnants. C'est une question importante qui préoccupe les Canadiens, surtout ceux qui habitent les régions urbaines très peuplées comme ma circonscription de Don Valley-Est.

• (1825)

Du côté positif, un groupe d'étude fédéral a été créé le 14 mars 1986 par le ministre des Transports pour examiner le transport des produits dangereux par chemin de fer dans le grand Toronto. Ce groupe d'étude compte des représentants du CN, du CP, de M-TRAC et du grand public. Le groupe d'étude a deux ans pour mener ses recherches et formuler ses recommandations, mais il a déjà signalé qu'une réduction de la vitesse s'imposait de toute urgence. J'attends avec impatience de voir le rapport provisoire à ce sujet. J'ai aussi hâte de voir les recommandations finales du groupe d'étude sur la façon d'améliorer les facteurs de sécurité et de protéger le public lorsque des produits dangereux passent par le grand Toronto pour que nous n'ayons jamais quelque chose qui se rapproche de la catastrophe qui s'est produite à Mississauga en 1979.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, étant donné que le député de Don Valley-Est (M. Attewell) a beaucoup parlé du trafic ferroviaire et de la création d'un groupe de travail, je m'attarderai plus particulièrement sur ses craintes au sujet du camionnage.

Au départ, je voudrais rappeler aux députés que les règlements concernant la classification des marchandises dangereuses, les renseignements les concernant et leur désignation, la préparation de plans d'action en cas d'urgence, l'établissement de rapports sur les déversements et, par-dessus tout, la formation des gens chargés de la manutention de ces marchandises dangereuses, ont déjà été promulgués. En fait, comme le député l'a signalé, ces mesures sont en vigueur dans tout le pays depuis le 1er juillet 1985.

À la suite d'un accord de longue date avec les provinces, il leur incombera de mettre en vigueur des règlements concernant le transport par camions de marchandises dangereuses. L'Ontario a pris la tête des provinces en ce qui concerne la mise en oeuvre des règlements. Il a formé la totalité de ses inspecteurs routiers et de ses préposés au pesage et il a travaillé en collaboration étroite avec l'Association des camionneurs de l'Ontario et plusieurs associations de camionnage privé dont l'*Ontario Petroleum Association* pour veiller à ce que les chauffeurs connaissent parfaitement la nature et le danger des produits qu'ils transportent. Les autres provinces ont instauré le même genre de programmes. En fait, la totalité des provinces ont veillé à l'application des règlements depuis février 1986.

On envisage actuellement de modifier certains aspects de la loi ce qui devrait dissiper, du moins en partie, les inquiétudes du député. Je souligne toutefois qu'il s'agit uniquement d'une mesure habilitante. Ce sont les règlements qui confèrent à la loi son efficacité. Il s'agit d'un programme de sensibilisation. C'est par l'éducation que nous voulons assurer la sécurité et non pas uniquement en légiférant ou en édictant des règlements. L'éducation est tout aussi importante.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 avril 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES EFFETS DES PRODUITS CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le rapport de la Fondation canadienne de recherche du droit de l'environnement révèle que nous connaissons fort peu les effets des pluies acides sur les aliments, l'eau et la santé. Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a réagi en refusant d'entreprendre des recherches sur ce grave problème. Il aurait répondu qu'il serait trop facile de confier cette tâche à Environnement Canada et qu'il faudrait peut-être tout simplement demander aux fabricants de produits toxiques d'effectuer eux-mêmes la recherche sur les effets de leurs produits chimiques. C'est renversant! Toutefois, ce n'est pas la première fois que le ministre et le gouvernement se défilent. L'ancien titulaire de ce portefeuille a annulé le financement du Centre de recherche en toxicologie de Guelph.

On s'aperçoit, sous le nouveau, que rien n'a vraiment changé. Les auteurs du rapport demandent au gouvernement d'agir et de prendre des initiatives en ce qui concerne les précipitations toxiques. Il y a lieu de financer le Centre de recherche en toxicologie de Guelph et de débloquer des crédits . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

• (1405)

L'AGRICULTURE

LES MESURES DESTINÉES À AIDER LES AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): L'annonce faite aujourd'hui par le premier ministre (M. Mulroney) a fait disparaître un certain nombre d'irritants pour les agriculteurs à court d'argent et nous l'en remercions. Le relèvement du prix intérieur du blé, dont le maximum est porté à $11, la réduction de 2c. le litre de carburant utilisé à la ferme, la disparition des taxes de vente et d'accise prélevées sur ce même carburant et le blocage des augmentations des frais de transport sont toutes des mesures nécessaires pour les agriculteurs qui ont accueilli avec plaisir la réalisation de ces promesses faites aux élections d'il y a deux ans.

Les agriculteurs et notre parti applaudissent à la supression de ces irritants. Nous avons ardemment combattu pour faire reconnaître au ministre de l'Agriculture (M. Wise) et au premier ministre qu'il restait des taxes à enlever sur le carburant employé à la ferme et la mesure qui vient d'être annoncée équivaut à admettre la justesse de notre position.

Notre parti ainsi que les organisations d'agriculteurs du Canada avons déclaré que les revenus agricoles devaient être soutenus cette année en raison de l'effet qu'a eu la loi américaine sur les prix mondiaux. Nous regrettons qu'aucune mention n'ait été faite aujourd'hui des paiements d'appoint, mais nous continuerons à faire pression parce que nous croyons qu'il s'agit de la seule solution susceptible d'assurer la survie des agriculteurs canadiens.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES JEUNES ET LES FEMMES—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, j'ai reçu ce matin des statistiques plus qu'intéressantes concernant la création d'emplois et, en particulier, en ce qui concerne les emplois créés pour les jeunes et pour les femmes.

En effet, monsieur le Président, plus de 47,000 emplois ont été créés depuis septembre 1984 par notre gouvernement, ce qui a permis de faire chuter de 2,5 points le taux de chômage pour cette même période. De plus, le nombre de chômeurs chez les jeunes a diminué de 79,000 depuis le début de notre mandat, alors que sous l'ancien régime, c'était le nombre de pertes d'emplois qui allait croissant et non le nombre de créations d'emplois.

J'ai aussi un bilan très positif en ce qui concerne les femmes sur le marché du travail. Les dernières statistiques nous informent que depuis un an et demi 293,000 femmes de plus sont actives.

Voilà encore une fois, monsieur le Président, la preuve que notre gouvernement réalise ses promesses. Notre priorité et la relance économique . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les 60 secondes sont écoulées. La parole est à l'honorable député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson).

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'AUGMENTATION DU PRIX INTÉRIEUR DU BLÉ

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, les producteurs de grain canadiens, bien qu'ils n'y soient pour rien, doivent faire face à des prix très bas qui n'ont aucun rapport avec les forces du marché ni avec le coût de production.

Aujourd'hui, le gouvernement a répondu aux préoccupations de ces producteurs par un certain nombre de mesures, la principale étant l'augmentation du prix intérieur du blé, dont le maximum passe à $ 11 le boisseau.

À présent, la part qui revient aux producteurs dans une miche de pain est à peine suffisante pour faire un bon sandwich. Nos producteurs peuvent maintenant espérer souffler un peu grâce à l'initiative d'aujourd'hui concernant le prix intérieur du blé, initiative qui aura un effet minime sur les consommateurs canadiens mais qui représente une aide énorme pour les producteurs de blé de l'Ouest, menacés par la guerre des subventions que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne.

Cette initiative fait partie d'une longue série de mesures prises par le gouvernement pour aider l'agriculture. Le gouvernement soutiendra jusqu'au bout les producteurs de blé canadien.

Au cours des vingt derniers mois, le gouvernement a fait davantage pour les agriculteurs qu'aucun autre gouvernement dans l'histoire canadienne.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES SUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, une étude que le Conseil national du bien-être a publiée récemment confirme que le budget conservateur de 1985 et l'exposé économique de 1984 laisseront les petits salariés canadiens dans une situation pire qu'auparavant. Tandis que les riches ont obtenu une exemption de gains en capital s'élevant à $500,000, les pauvres ont été frappés par la désindexation partielle des allocations familiales et des exemptions personnelles d'impôt, par une surtaxe de 3 p. 100 ainsi que par des taxes fédérales de vente et d'accise plus élevées.

Durant les cinq prochaines années, une famille comptant deux enfants et touchant un seul revenu de $10,000 par an perdra $905 en revenu disponible. Si elle touche $21,000, ce qui est le seuil de la pauvreté, elle perdra $2,334; cependant, celles dont le revenu annuel est de $100,000 verront leur revenu disponible accuser effectivement un gain de $517.

Il est temps que le gouvernement reconnaisse que ses politiques régressives et peu clairvoyantes ne sont pas avantageuses pour tous les Canadiens. De fait, elles créent deux Canadas distincts où les plus miséreux sont oubliés. C'est tout simplement une honte nationale.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'ABOLITION DE TOUTES LES TAXES FÉDÉRALES SUR LES CARBURANTS UTILISÉS SUR LES FERMES

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, nos agriculteurs vivent depuis plusieurs années une période très difficile. Négligés par l'ancien gouvernement libéral, ils ont vu leur revenu réel chuter de 50 p. 100 au cours des 10 dernières années.

Depuis les élections de septembre 1984, notre gouvernement a mis de l'avant un nombre sans précédent de mesures visant à aider les producteurs agricoles qui, par leur travail et leur productivité, nourrissent le Canada et le monde. Ce matin, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) a annoncé une autre série de mesures dans le secteur agricole. A compter du 1er mai, toutes les taxes fédérales sur les carburants utilisés sur nos fermes seront abolies. Cette mesure permettra des économies annuelles d'au-delà de 80 millions de dollars et ceci au moment où nos agriculteurs en ont le plus besoin.

Voilà, monsieur le Président, comment notre gouvernement entend relancer l'économie au Canada!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, combien de fois encore le Canada sera-t-il embarrassé par la naïveté des relations du premier ministre (M. Mulroney) avec le président des États-Unis? Il négocie un accord de libre-échange avec un pays qui non seulement nous a imposé des droits compensatoires, hier encore, mais a en plus déclaré sans détours avoir l'intention de se réserver le droit d'agir ainsi, quelles que soient les circonstances. Seuls les plus crédules peuvent voir un espoir quelconque dans ce processus.

Cela nous rappelle cet autre espoir de négociation qui a conduit à la nomination d'envoyés pour les pluies acides dont le rapport ne recommandait ni recherche ni réduction de la pollution. En dépit de l'acceptation présidentielle, ce rapport semble maintenant une chose pour laquelle le gouvernement américain n'a même pas l'intention de débloquer des fonds. C'est du moins ce que disait hier le secrétaire à l'énergie, John Herrington, lors d'audiences du Congrès.

Le démocrate Henry Waxman, qui aurait dit en rigolant «Nous les avons bien eus les Canadiens», aurait pu éviter de blesser bien des Canadiens qui ne sont pas dupes en disant: «Nous les avons bien eus les conservateurs».

L'AGRICULTURE

LA SUPPRESSION DES TAXES SUR LES CARBURANTS AGRICOLES

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, ce matin, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le gouvernement allait supprimer toutes les taxes fédérales sur les carburants strictement agricoles à compter du 1er mai 1986. Grâce à cette mesure, les agriculteurs canadiens vont réaliser des économies nettes de 165 millions de dollars au cours des deux prochaines années. Cette nouvelle vient à point, car les agriculteurs commencent maintenant leurs semailles pour 1986.

Cette mesure fait partie du programme fédéral d'aide aux secteurs agricole et énergétique du Canada. Parmi les autres mesures agricoles que comporte le programme figurent la présentation et l'adoption rapide d'une loi sur l'examen de la dette agricole, un relèvement du prix maximal canadien du blé à $11 le boisseau et le maintien des tarifs de transport de 1985-1986 pour les producteurs de blé.

Ces mesures ne vont pas résoudre tout à fait les problèmes financiers des agriculteurs canadiens, mais elles prouvent l'intérêt que le gouvernement fédéral porte au secteur agricole. La solution à long terme réside dans l'amélioration du climat des échanges bilatéraux et multilatéraux. Le vieil adage selon lequel «des actes valent mieux que des paroles» est certes vrai dans ce cas-ci.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MESURES DE DÉGRÈVEMENT POUR AIDER L'INDUSTRIE DE L'OUEST

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, ce matin, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé des mesures destinées à assurer la survie du très important secteur énergétique de l'ouest du Canada. Le crédit consenti au petit producteur au titre de la TRPG sera porté de $500,000 à 2 milliards de dollars à compter du 1er mai de cette année et pour la durée de cette taxe. La TRPG sera ramenée à zéro pour les usines de sables bitumineux synthétiques de la Syncrude et de la Suncor à compter du 1er mai. Ces mesures apporteront une aide d'environ 100 millions de dollars, laquelle bénéficiera surtout aux producteurs canadiens petits et moyens, mais aussi à toutes les entreprises qui exercent leur activité au Canada.

Les producteurs de l'Ouest ont déjà fait savoir que cette initiative se traduira par un important dégrèvement au titre de la taxe sur les revenus, ce qui devrait permettre aux producteurs petits et moyens de poursuivre leur activité. Si le secteur énergétique dans l'Ouest est vigoureux, l'économie d'un bout à l'autre du pays s'en ressent.

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—LA CONTAMINATION POSSIBLE DES PRODUITS AGRICOLES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le monde entier sait maintenant qu'un très grave accident est survenu, pendant la fin de semaine, dans une centrale nucléaire soviétique en Ukraine. Je suis persuadé que tous les Canadiens se joindront à moi pour offrir nos plus sincères regrets aux personnes et aux familles éprouvées.

Même si les autorités soviétiques n'ont pas été très loquaces à propos de cette tragédie, on enregistre actuellement d'importantes retombées radioactives en Scandinavie, c'est-à-dire en Suède, en Finlande, en Norvège et au Danemark. Nous avons appris également aujourd'hui que jusqu'à 13 p. 100 de la production agricole soviétique, notamment la viande et les produits laitiers, seraient contaminés par ces retombées radioactives. Si cette nouvelle s'avérait, l'Union soviétique pourrait souffrir d'une grave pénurie de produits alimentaires.

Je demande donc instamment au gouvernement du Canada, au nom de tous les Canadiens, d'offrir à l'Union soviétique des produits alimentaires pour remplacer les stocks contaminés ainsi que de l'aide médicale et technique.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—L'APPLICATION AU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je demande de nouveau si le ministre de l'Expansion industrielle régionale a le droit de continuer à siéger au cabinet.

En septembre dernier, le premier ministre a écrit à chacun des ministres une lettre concernant les directives relatives aux conflits d'intérêts, dans laquelle il disait ceci:

> Vous ne trouverez dans ce code aucun organisme quasi-indépendant sur lequel le gouvernement pourra se décharger de ses responsabilités. Vous n'y trouverez non plus aucune disposition qui nous dispensera, mes collègues et moi-même, d'avoir à faire preuve de jugement.

Le gouvernement a toutefois essayé de se décharger de ses responsabilités sur le sous-registraire général adjoint, M. Boyle. J'ai parlé à M. Boyle. Il n'a fait aucune enquête . . .

Des voix: La question.

M. Kaplan: . . . il s'est contenté d'en parler avec le ministre.

Pour quelle raison le gouvernement est-il convaincu que les directives n'ont pas été enfreintes? Est-il d'ailleurs convaincu qu'elles ne l'ont pas été?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai parfaitement répondu à cette question et cela à plusieurs reprises, hier, en disant à la Chambre, en réponse à plusieurs questions émanant de différents partis que, sur les instructions du premier ministre, j'avais rencontré personnellement le sous-registraire général adjoint afin de m'assurer que le ministre en question s'était totalement conformé au code de conduite, puisque c'est ainsi qu'il convient de l'appeler. Il m'a assuré qu'il s'y était totalement conformé. Cette réponse me satisfait parfaitement. J'ai ensuite fait rapport au premier ministre.

LES DÉMARCHES DE LA FEMME DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le gouvernement n'a nullement contesté les démarches de la femme du ministre, la provenance de l'argent destiné à l'entreprise de son mari ou la façon dont elle l'a obtenu. Pourtant, ce matin, lorsqu'on lui a demandé s'il croyait ou non que le ministre était au courant des démarches de sa femme, le premier ministre n'a pas répondu à cette question. Nous attendons une réponse. Le premier ministre et le gouvernement croient-ils que le ministre de l'Expansion industrielle régionale n'avait pas connaissance des actions de son épouse? Est-ce là la position du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si le député ou tout autre député est convaincu que M^me^ Stevens a fait quelque chose de malhonnête ou qu'elle a commis un acte criminel, le gouvernement estime qu'il doit le dire et recourir aux moyens à sa disposition, après avoir porté cette accusation.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les ministres doivent respecter les directives relatives aux conflits d'intérêts. Comme le premier ministre reconnaît avoir l'obligation et la responsabilité de veiller à l'application de ces directives, je demande au vice-premier ministre si le gouvernement et lui-même croient le ministre. Croient-ils le ministre lorsqu'il prétend n'avoir pas eu connaissance de ce que faisait sa femme?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement doivent veiller à ce que tous les ministres se conforment au code de conduite. En ce qui concerne ce ministre, j'ai fait savoir au premier ministre, sur la foi des garanties que m'avait données le sous-registraire général adjoint, que les directives avaient été parfaitement respectées.

LE PRÊT ACCORDÉ PAR UNE BANQUE CORÉENNE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. En réponse à ma question d'hier concernant le prêt de 2.6 millions de dollars consenti pour un an sans intérêts par la société 662109 Ontario Ltd. à l'entreprise familiale du ministre de l'Expansion industrielle régionale, le vice-premier ministre a répondu qu'il avait examiné encore une fois personnellement l'affaire qu'il avait déjà examinée le 7 avril, c'est-à-dire le prêt accordé à l'entreprise familiale du ministre par une banque coréenne associée à Hyundai. En réponse à ma question d'hier, pourquoi le ministre a-t-il parlé du prêt consenti par une banque coréenne, qui n'était pas celui dont je parlais dans ma question? Pourquoi a-t-il fait automatiquement le rapport?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois pouvoir déduire des règles de la logique que le député était probablement absent le 7 avril quand le député d'Essex-Windsor a posé des questions semblables fondées sur des articles de journaux. Je pense qu'ils provenaient du même journal. A cette occasion j'ai fait ce qui s'imposait sur instruction du premier ministre, comme je l'ai fait cette fois-ci.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE SOCIÉTÉ A REÇU DES FONDS OU DES GARANTIES DE PRÊT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Il s'agissait évidemment d'un prêt différent, monsieur le Président. Voici donc ma question supplémentaire. Est-ce que le vice-premier ministre peut assurer cette Chambre que ni la compagnie 622109 Ontario Ltée, ni un des ses officiers qui a effectué un prêt de $2.6 millions à l'entreprise familiale du ministre de l'Expansion industrielle régionale, n'a reçu de fonds ou de garanties de prêt de millions de dollars de la part de la banque coréenne Hanil, de la *Hyundai Corporation*, de la *Magna International Inc.* ou d'aucun des officiers liés à l'une ou l'autre de ces sociétés?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le devoir du premier ministre envers la Chambre et envers le pays consiste à faire en sorte que soient pleinement respectées les règles de conduite qui ont été fixées à l'intention des ministres. Il s'est acquitté de ce devoir. Le premier ministre, le gouvernement et moi sommes convaincus que le ministre a pleinement respecté ces règles de conduite. Si le député a envie de dire qu'il s'est passé quelque chose de déshonorant ou de criminel, il n'a qu'à le faire en suivant la filière qui convient.

LE SOUS-REGISTRAIRE GÉNÉRAL ADJOINT—LES POUVOIRS VOULUS POUR MENER UNE ENQUÊTE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au vice-premier ministre. Elle porte sur la possibilité de conflit d'intérêts dans les transactions qui touchent le ministre de l'Expansion industrielle régionale. A la suggestion du ministre, je me suis entretenu pendant une heure avec le sous-registraire général adjoint hier pour essayer de savoir quel genre d'enquête avait été menée sur les faits rapportés dans les journaux d'hier.

Le vice-premier ministre sait-il qu'aucune enquête n'a eu lieu et que le sous-registraire général adjoint nous a signalé à moi et mon collègue de Windsor qu'il n'avait pas en réalité les pouvoirs ou le personnel voulus pour mener une enquête sur des allégations comme celles qui ont été publiées hier dans *The Globe and Mail*? Comment a-t-il pu dire à la Chambre que les lignes directrices avaient été respectées à la lettre dans ce cas-ci s'il n'y a eu aucune enquête . . .

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux de voir qu'au moins un député fait son travail et se renseigne sur les activités du sous-registraire général adjoint. Bien entendu, je suis au courant de tout cela et il devrait l'être aussi. Si le sous-registraire général adjoint ne lui a pas dit hier que le ministre a effectivement respecté le code, je suis certain qu'il le fera maintenant si le député lui donne un autre coup de fil.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre aura-t-il l'amabilité de nous expliquer comment il peut donner toutes ces garanties à la Chambre s'il n'y a pas eu et s'il n'y aura pas d'enquête du fonctionnaire qui est chargé de ce travail et qui nous a garanti qu'il ne prend pas lui-même de décisions à ce sujet, mais qu'il conseille le premier ministre avant que celui-ci ne prenne ces décisions? Le gouvernement acceptera-t-il maintenant de renvoyer la question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure pour qu'on puisse faire une enquête complète sur ces allégations très sérieuses?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député accomplit des progrès encourageants. S'il persévère, il constatera que le code de conduite pour les titulaires de charges publiques . . .

Une voix: Exige une démission aujourd'hui même.

M. Nielsen: . . . n'exige aucune enquête. Il exige que les lignes directrices soient respectées. Elles l'ont été. Quant à ce que le député a proposé, il sait ou il devrait savoir que lui-même ou tout autre député a d'autres voies de recours. Il ferait mieux de continuer à s'instruire.

LE COMPORTEMENT DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je lui rappelle que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a carrément passé outre aux directives du premier ministre lui-même qui avait demandé aux ministres «d'éviter les conflits d'intérêts, notamment ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint». Le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il juge que ce comportement incroyable, qui va à l'encontre de la directive du premier ministre, est maintenant acceptable?

• (1425)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je suppose que c'est là pratiquement le meilleur exemple de condamnation sans procès que j'aie jamais entendu, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Nous nous contenterons d'un procès. Procédons à une enquête.

M. Nielsen: Si le député souhaite accuser le ministre d'agissements déshonorants ou criminels, il est libre de le faire s'il prend la peine d'en saisir la Chambre des communes et, s'il le désire, il peut également avoir recours aux autres moyens et procédures dont il dispose.

LES DISPOSITIONS DES DIRECTIVES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'aurais cru que le vice-premier ministre aurait le courage de répondre à la question. Manifestement, ce n'est pas le cas.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le ministre de l'Expansion industrielle régionale ne viole pas l'article 31(2) qui se lit en partie comme suit:

. . . d'être ou de sembler être redevable à une personne ou à un organisme qui pourrait bénéficier de faveurs de la part du titulaire du poste.

Comment le ministre n'a-t-il pas enfreint ces lignes directrices? Expliquez-le nous.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à expliquer au député que s'il décide d'avoir le courage voulu, il dispose de certains mécanismes et procédures à la Chambre qui lui permettent de porter ce genre d'accusation et de poursuivre cette affaire jusqu'au bout.

Une voix: Vous avez eu recours au même système de défense l'automne dernier.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE POUVOIR DES ÉTATS-UNIS D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lundi, à la Chambre, il a reconnu tacitement qu'un accord de libre-échange avec les États-Unis en vertu duquel ces derniers continueraient à imposer des droits compensateurs pour restreindre les exportations canadiennes, que ce soit du poisson ou du bois tendre, risque d'être parfaitement inutile. Le ministre a déclaré que la question des droits compensateurs est au coeur de ces négociations.

Étant donné l'importance de ce pouvoir restrictif, qui est d'ailleurs constitutionnalisé aux États-Unis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous assurer que la question est à l'ordre du jour des négociations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit.

LA TENEUR DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question découle de la réponse précédente du ministre. Il ne nous a pas dit sur quoi porteront les négociations.

J'ai téléphoné aujourd'hui à Washington, au bureau de l'un des sénateurs directement en cause, lequel m'a dit que la majorité des dix sénateurs qui se sont prononcés en faveur des négociations s'opposeront fermement à la suppression du pouvoir relatif aux droits compensateurs. Comme le ministre l'a déclaré, ce pouvoir est au coeur des négociations, et pour éviter de perdre d'autres emplois au Canada en raison des négociations menées par notre gouvernement incompétent, cette question est-elle ou non à l'ordre du jour? C'est ce que nous voulons savoir.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Bien sûr, monsieur le Président, cette question sera abordée au cours des négociations avec les États-Unis. Pour que tout soit bien clair à l'avenir, quand je recevrai des questions de l'honorable chef du NPD, j'enverrai directement mes lettres à Shirley Carr.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est bête, Joe.

M. Crosbie: C'est votre Edgar Bergen à vous.

Une voix: Envoyez-les à Dublin.

M. le Président: À l'ordre.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je ne commenterai pas une insulte portée contre la nouvelle dirigeante du plus important organisme syndical du pays.

Je demande au ministre d'être précis. D'après mes renseignements, la grande majorité des sénateurs ne renonceront jamais à ce pouvoir et puisque cette question est au coeur même des entretiens et que les emplois canadiens seront menacés si ce pouvoir est maintenu, le secrétaire d'État peut-il nous assurer que son gouvernement ne signera aucune entente en vertu de laquelle les États-Unis conserveront le pouvoir d'imposer des droits compensateurs, au détriment des emplois des Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'insultais pas Shirley Carr. Je faisais simplement une remarque au sujet de son pouvoir évident.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Crosbie: Ed s'incline devant elle.

M. Clark (Yellowhead): Si le chef du Nouveau parti démocratique n'avait pas passé tout son temps la semaine dernière à recevoir ses directives à la convention du Congrès du travail du Canada, il saurait que le vote du Sénat américain était clairement sans conditions. Il n'y a pas de conditions préalables à ces négociations. Bien entendu, cette question sera abordée au cours des discussions et nous espérons vivement faire avancer les choses à ce propos.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à l'affaire du prêt. Le 18 décembre 1983, le chef conservateur déclarait à la télévision à l'émission *Question Period*: «Les directives au sujet des conflits d'intérêts ne permettront absolument aucune dérobade et toute infraction entraînera une sanction.» Quand le ministre en question sera-t-il puni? Sera-t-il chassé du cabinet?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Voici également un exemple flagrant du rejet absolu d'un principe fondamental de la justice au Canada, soit la présomption d'innocence. Comme je l'ai dit à d'autres députés, si le député peut accuser le ministre de conduite déshonorante ou criminelle, il est libre, s'il a le courage de le faire, de lancer cette accusation . . .

M. Ouellet: C'est à vous que la chose incombe.

M. Nielsen: . . . et de profiter des processus et des procédures qui existent pour y donner suite.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EXIGERA LA DÉMISSION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les crimes n'ont rien à faire avec ce dossier. Étant donné que dans cette Chambre, le premier ministre a dit le 9 septembre, comme on le rapporte à la page 6399 du compte rendu officiel des *Débats*: «Il faut que le gouvernement gère ses compétences et s'inspire des meilleures preuves de conduite . . .

M. le Président: Posez la question, s'il vous plaît, pas de préambule.

M. Boudria: Monsieur le Président, le premier ministre ou le vice-premier ministre vont-ils exiger immédiatement la démission du ministre de l'Expansion industrielle régionale? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre également et a trait aux difficultés du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il y a quelques minutes, le vice-premier ministre a demandé aux Canadiens de croire que les lignes directrices avaient été appliquées au pied de la lettre, même s'il n'y a pas eu d'enquête. Le vice-premier ministre n'admet-il pas qu'on devrait mener une enquête approfondie pour vérifier que, effectivement, il n'y a pas eu de conflit d'intérêt?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les lignes directrices visant les fonctionnaires administratifs existent dans le but de régler les questions de conflit d'intérêts. Tous les ministres de la Couronne sont tenus de les observer. Par l'entremise du bureau du sous-registraire général adjoint, je me suis assuré que ces directives avaient été observées. J'en ai fait part au premier ministre. J'ai déclaré à maintes reprises hier et aujourd'hui que les modalités prévues dans les directives avaient été observées. S'il ne l'a pas encore fait, je prie le député de demander au sous-registraire général adjoint de lui confirmer que le ministre visé a observé les modalités des lignes directrices.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, Le vice-premier ministre cherche-t-il à nous dire que nous devrions faire confiance à son gouvernement? On l'a déjà faite aux Canadiens, celle-là.

LA CONVERSATION D'UNE DÉPUTÉE AVEC LE SOUS-REGISTRAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre. Nous avons appris hier du bureau du sous-registraire général adjoint que ce bureau n'avait absolument pas pour politique de répondre aux demandes d'information des députés. Comment le vice-premier ministre a-t-il pu intercepter une conversation téléphonique privée provenant de mon bureau, ou est-ce qu'il serait passé tout simplement devant une fenêtre ouverte?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cela ne me pose pas de problème. Quand j'ai été ministre des Travaux publics en 1979 et dans toutes les fonctions que j'ai occupées au sein du gouvernement actuel, l'une des premières directives que j'ai données aux fonctionnaires a été de m'informer de toute communication de la part de députés, car je veux aider ces députés à s'acquitter de leurs fonctions.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comment le vice-premier ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens le croient sur parole quand il dit qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts, lui qui a prouvé manifestement par sa propre conduite, non seulement cette semaine mais par le passé, qu'il ignore le sens du terme «intégrité»?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Andre: Rétractez-vous.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Rétractez-vous.

M. le Président: A l'ordre! La députée doit retirer ces paroles.

M. Clark (Yellowhead): Expulsez-la.

M. Ouellet: C'était une question.

Mme Copps: J'ai posé une question.

M. le Président: A l'ordre! Ce n'était pas une question. La première partie l'était. La dernière était une affirmation que la députée doit retirer.

Mme Copps: Non.

M. Clark (Yellowhead): Une martyre.

Des voix: Rétractez-vous.

Mme Copps: Monsieur le Président, je fais appel à vos lumières. Je posais une question.

M. le Président: La députée aurait-elle l'obligeance de simplement retirer ces paroles?

M. Nystrom: Ce n'est pas antiparlementaire.

Des voix: Dehors, dehors!

Mme Copps: Monsieur le Président, une question devrait être . . .

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre!

M. Benjamin: Ce n'est pas antiparlementaire.

M. le Président: La députée aurait-elle l'obligeance, par respect pour le Parlement, de simplement retirer ce qu'elle vient de dire?

Mme Copps: Je retire ma question.

M. Clark (Yellowhead): Oh, non.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! Selon la députée, elle a posé une question. Selon moi, elle a fait une affirmation. Elle a dit à la Chambre qu'elle retirait ses paroles. La présidence s'estime satisfaite. Je donne la parole au député de Winnipeg—Birds Hill.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LES RÉACTEURS NUCLÉAIRES CANADIENS—LES PRÉCAUTIONS PRISES POUR EN ASSURER LA SÉCURITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Sans établir d'analogies dépourvues d'esprit critique entre la technologie nucléaire soviétique et la technologie nucléaire canadienne, le ministre pourrait-il nous dire s'il accepte sans réserve les assurances de l'Énergie atomique du Canada Ltée et d'Hydro Ontario que rien de semblable ne pourrait se produire chez nous, ou le gouvernement du Canada a-t-il élaboré par exemple des projets d'évacuation d'urgence pour le cas où il se produirait quelque chose de semblable ici?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous recevons de plus en plus de renseignements au sujet de l'accident tragique survenu en URSS. Il nous incombe, en tant que citoyens du Canada et citoyens du monde, de prendre toutes les précautions possibles; aussi avons-nous incorporé à notre système tout ce qui était humainement possible d'y incorporer en fait de mesures sécuritaires en s'appuyant sur la technologie, sur les meilleurs avis disponibles et sur des gens conscients de leur responsabilité sociale. Tout comme vraisemblablement le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et tous ceux qui oeuvrent au sein de ce secteur, je puis donner au député et à tous les Canadiens l'assurance que toutes les précautions ont été prises. Je puis également lui donner l'assurance que nous recourrons à toutes les méthodes à notre disposition, et à toute mise à jour de ces méthodes que nous pourrons envisager après la tragédie survenue en URSS, pour nous assurer que tout est en place pour le cas où une urgence se produirait.

LES PLANS DE RÉPONSE À UNE URGENCE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Outre les mesures de sécurité qui sont prises pour éviter un accident, monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer quels plans existent ou seront mis en oeuvre pour le cas où notre technique s'avérerait aussi imparfaite que l'autre et qu'il y avait un accident? En outre, pourrait-il nous dire si le gouvernement envisage maintenant de respecter la promesse qu'un précédent gouvernement conservateur et son parti ont faite à maintes occasions d'ordonner une enquête publique complète sur le rôle de l'énergie nucléaire au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour ce qui est de la seconde partie de la question, monsieur le Président, je ne puis faire de déclaration au nom du gouvernement, et le député comprendra sûrement pourquoi.

Quant à la première partie de la question, compte tenu de ce qui est arrivé en URSS, nous avons immédiatement mis en oeuvre le plan fédéral de réponse à une urgence nucléaire. Afin de venir en aide aux Canadiens, nous avons également ouvert une ligne téléphonique d'urgence. Tout Canadien peut composer le numéro 998-3624 pour obtenir de nouvelles assurances. Tout plan à long terme devrait être élaboré, en tenant compte de ces événements et d'autres semblables.

* * *

[*Français*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

ON DEMANDE S'IL EST LÉGITIME QUE LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE SOIT ENCORE CHARGÉ DU DOSSIER AYANT TRAIT À LA PRIVATISATION DE LA CANADAIR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre s'il trouve légitime que le ministre de l'Expansion industrielle régionale soit encore chargé du dossier de la privatisation de la Canadair, quand on sait—alors que le chat est sorti du sac—que le ministre est pieds et poings liés avec le président de l'acheteur potentiel *Magna International Inc.* qui l'a sauvé de la faillite en l'aidant à obtenir un prêt sans intérêt.

Le conflit d'intérêts, ici, crève les yeux, monsieur le Président. J'aimerais donc savoir si le vice-premier ministre pourrait nous dire s'il trouve cela légitime que le ministre soit encore chargé de ce dossier?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non seulement le député dénature les faits dans son entrée en matière, mais il ne comprend rien au processus de privatisation. Celui-ci est confié à un groupe de travail ministériel relevant du président du Conseil du Trésor dont le cabinet examine ensuite les conclusions et les approuve s'il est d'accord. Le cas de Canadair ne diffère absolument pas de celui des autres sociétés qui ont ainsi été étudiées, notamment Les Arsenaux canadiens Limitée, dont la Chambre a autorisé dernièrement la privatisation.

[*Français*]

LA TRANSPARENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. La transparence exige un peu plus que cela.

Voici ce que je veux demander au vice-premier ministre. Un concurrent comme Bombardier qui veut faire l'acquisition de Canadair, quel genre de cadeau devra-t-il donner à la femme du ministre pour être certain d'être traité sur un même pied d'égalité?

Des voix: Oh! Oh!

M. Bissonnette: Sors de la Chambre et accuse-le, si tu as du «guts»!

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si le député veut se donner la peine de consulter le communiqué émis le 3 avril 1986, il verra que le conseil de la CDIC a nommé les cinq groupes qui souhaitent faire l'acquisition de Canadair. Ce sont: Bombardier Limitée, de Montréal; Canadian Aerospace, de Montréal; le consortium Fleet, sous la direction de Fleet Aerospace, de Fort Érié, en Ontario; le groupe IMP, de Halifax et Magna International, de Toronto. L'examen de la question a été confié à la Burns Fry Investment Dealers qui figurait parmi les firmes que le conseil d'administration de Canadair a retenues pour réaliser cette étude.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ACCEPTATION D'ÉTUDIANTS LIBYENS

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après certains rapports, le Canada envisagerait d'accepter quelque 330 élèves mécaniciens et pilotes libyens récemment expulsés par l'Angleterre. Le ministre peut-il garantir aux Canadiens qu'aucune de ces personnes ne sera autorisée à entrer au Canada tant que la Libye n'aura pas renoncé au terrorisme international?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'a absolument pas l'intention de saper de façon quelconque les mesures prises par des gouvernements alliés à propos du régime libyen. Notre position à l'égard des étudiants libyens est claire depuis longtemps. Nous avons une politique limitant le nombre d'étudiants et leurs domaines d'étude. Ils ne peuvent pas faire d'études dans les domaines militaires ni dans ceux qui touchent à des techniques sensibles. Nous maintenons une étroite surveillance des étudiants libyens au Canada et ni le député ni la Chambre n'ont lieu de s'inquiéter de l'article qui figurait dans le *Globe and Mail* de ce matin.

* * *

LA SANTÉ

LE STÉRILET DALKON—LA DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE RÉCLAMATION

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le sait le ministre, c'est aujourd'hui la date limite pour les femmes qui désirent déposer une réclamation pour les torts qu'elles ont pu subir pour avoir utilisé le stérilet Dalkon. Un tribunal américain a convenu d'entendre d'autres arguments relativement à cette affaire le 22 mai prochain. Le ministre est-il au courant de cela, et va-t-il dire à la Chambre s'il est disposé à se joindre aux organisations féminines de tout le Canada pour présenter des instances auprès de ce tribunal afin que la date limite soit reportée?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis au courant de la date limite. Quant à savoir si elle doit être reportée, il faut d'abord examiner les incidences médicales et juridiques d'une telle mesure. Je prends note de la question du député comme s'il s'agissait d'instances et je vais l'examiner à fond.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le Canada a autorisé l'utilisation de cet appareil pendant environ onze ans après qu'il a été retiré du marché américain. Par conséquent, le ministre ne conviendra-t-il pas qu'il faudrait autoriser toute Canadienne qui découvrirait à l'avenir qu'elle a subi des torts par suite de l'utilisation de cet appareil à en réclamer la compensation auprès du gouvernement canadien?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que depuis 1981 la Direction générale de la protection de la santé de mon ministère conseille aux femmes de ne plus utiliser le stérilet Dalkon. Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à la réponse que j'ai donnée à sa première question. Je ne peux rien promettre quant à la compensation éventuelle ou à la position du gouvernement à cet égard.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il sait que les biens du ministre de l'Expansion industrielle régionale n'étaient pas en fiducie sans droit de regard si sa femme avait son mot à dire dans la gestion de ces biens. Il avait *de facto* le pouvoir de gérer ses propres affaires. Si le premier ministre a refusé de dire, quand on le lui a demandé ce matin, qu'il croyait que le ministre n'avait pas discuté de ses affaires avec sa femme, pourquoi les Canadiens devraient-ils le croire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député essaie de m'acculer à une position que je rejette entièrement. Il sait ou devrait savoir que le ministre a respecté le code de conduite des ministres. Il s'est désaisi entièrement de ses actifs, placés en fiducie sans droit de regard. Si le député pose cette simple question au sous-registraire général adjoint, il s'en rendra compte.

Quant aux détails de cette fiducie sans droit de regard, il ne les obtiendra pas pour des raisons évidentes.

M. Kaplan: Que faites-vous des apparences?

LA GESTION DES BIENS EN FIDUCIE SANS DROIT DE REGARD

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, comment peut-on dire qu'il n'y a pas de droit de regard quand c'est le conjoint qui gère les biens en fiducie? Combien d'autres membres du cabinet ont-ils des biens en fiducie sans droit de regard gérés par leur femme?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette allégation est dénuée de tout fondement.

M. Broadbent: Il s'agit d'une question.

M. Tobin: Combien d'autres?

M. le Président: À l'ordre!

M. Nielsen: L'information concernant l'identité du fiduciaire est du domaine public. Si le député désire examiner soigneusement les faits, il verra qu'il s'agit de *Victoria and Grey*, je crois, le successeur de la Banque nationale.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PROSPECTION DU PÉTROLE ET DU GAZ EN MER—ON DEMANDE LE MAINTIEN DU MORATOIRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Environnement. Le rapport commun Canada-Colombie-Britannique sur la prospection du pétrole et du gaz en mer a été publié hier soir. Les très nombreux témoignages et mémoires communiqués à la commission ont révélé les dangers de la prospection en mer et une opposition générale au forage. Par conséquent, le ministre va-t-il s'engager à maintenir le moratoire de 1972?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais prendre le temps d'étudier plus à fond qu'il ne m'a été possible de le faire jusqu'ici le rapport dont parle le député. Je comprends fort bien certaines des craintes qu'il a constamment exprimées à ce sujet et je les prendrai toutes en considération lorsque je lirai le rapport.

LE TRAFIC DES PÉTROLIERS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, cette réponse ne veut rien dire pour les habitants de la Colombie-Britannique. Cela fait deux ans que le ministre étudie le rapport. Il sait que la levée du moratoire permettrait aux pétroliers de pénétrer dans ces eaux intérieures. Par conséquent, promet-il à la Chambre d'étudier les conséquences qu'entraîneraient d'une part le trafic des pétroliers et d'autre part la prospection et l'exploitation avant même d'envisager la levée de ce moratoire?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur le Président, je tiendrai compte de tous les facteurs pertinents et je me laisserai guider principalement par le souci de protéger l'environnement.

LES PLUIES ACIDES—LES DÉPENSES DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je m'adresse au même ministre. Les dernières dépêches en provenance de Washington révèlent que le gouvernement américain n'a déposé aucune proposition budgétaire concernant les dépenses de 5 milliards de dollars recommandées par les envoyés pour lutter contre les pluies acides. Et pour couronner le tout, il s'oppose à toute tentative du Congrès de légiférer sur la limitation des pluies acides. Au nom du ciel, qu'est-il advenu des promesses faites en mars lors du sommet de Washington?

• (1450)

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il semble bien que le député se fonde sur un ou deux articles parus dans les journaux de ce matin ou d'hier soir peut-être. Il faut se méfier d'un homme qui ne lit qu'un article ou deux pour fonder son intervention. En vérité, le secrétaire à l'Énergie, M. Herrington, a fait la déclaration suivante devant un comité du Congrès:

A la fin de l'été, des mécanismes appropriés pour l'application intégrale des recommandations du rapport des envoyés . . .

Il parle des envoyés du Canada et des États-Unis.

. . . auront été arrêtés et nous réexaminerons nos programmes permanents de recherches et de réglementation afin de les rendre plus innovateurs et plus conformes aux objectifs du rapport en question.

LES PROPOS D'UN REPRÉSENTANT AU CONGRÈS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, que pense alors le ministre des propos du représentant au Congrès des États-Unis qui a déclaré assez ironiquement: «Nous avons vraiment dupé ces Canadiens»?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je m'en remets au député en matière de duperies. Il ferait bien de lire la transcription de ce qui s'est vraiment dit au comité idoine du Congrès. Voici ce que le secrétaire à l'Énergie a ajouté ensuite:

On favorisera les transferts de technologie . . .

Il entend les transferts de la technologie nécessaire à la limitation des pluies acides.

. . . en levant les contraintes réglementaires actuelles qui nuisent à toute innovation dans ce domaine. De telles mesures sont en cours actuellement et l'acceptation du rapport des envoyés . . .

L'acceptation par le gouvernement des États-Unis, bien sûr.

. . . a donné une nouvelle impulsion aux démarches . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. McMillan: C'est écrit noir sur blanc. Le député n'a qu'à se donner la peine de lire cette transcription.

LA FORESTERIE

L'INVASION DE LA TORDEUSE DE BOURGEONS

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts. Nombre de mes électeurs s'inquiètent de la grave invasion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et du pin dur. Je sais que je me fais le porte-parole d'un grand nombre de mes collègues de tous les partis et de toutes les régions au Canada qui se préoccupent de cette dévastation. Le ministre dira-t-il à la Chambre ce que fait le gouvernement fédéral en vue d'enrayer cette invasion et de protéger nos forêts?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, tout d'abord, le Service canadien des forêts fournit des conseils, un appui et des recherches en la matière. Il incombe aux gouvernements des provinces de décider du parasiticide qui sera utilisé. Nous tentons de les conseiller, mais ce sont elles qui prennent la décision en définitive et qui délivrent les permis.

* * *

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE D'UNE USINE DE CARTON GAUFRÉ À THUNDER BAY

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État aux Forêts. Il doit bien savoir que la société Great Lakes Forest Products Limited de Thunder Bay ferme demain son usine de carton gaufré. Le ministre peut-il intervenir en personne auprès de la société pour essayer d'obtenir un délai d'un an qui permettrait aux travailleurs de mettre au point un ensemble de mesures pour sauver les 150 emplois en question?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, il faudrait adresser cette question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je la considérerai toutefois comme une instance du député, et je me mettrai en rapport avec la société.

LES IMPÔTS REPORTÉS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Le ministre sait certainement que cette société a déjà dû jusqu'à 130 millions de dollars en impôts reportés. Peut-il se mettre en rapport avec la société, comme son collègue, et lui recommander fortement de maintenir cette usine en activité afin de bien utiliser les deniers des contribuables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député ne comprend pas la notion d'impôts reportés. C'est une inscription comptable; il ne s'agit pas d'impôts dus au gouvernement du Canada. Ces sociétés paient les impôts qu'elles doivent au gouvernement du Canada à l'échéance prévue. L'impôt reporté est une méthode comptable permettant de maintenir le montant d'impôts à payer, dans un sens comptable, à un niveau passablement égal. Il ne s'agit pas de l'ensemble des impôts dus au gouvernement du Canada.

L'AGRICULTURE

LE PRIX INITIAL POUR LE BLÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Ce matin, le premier ministre a annoncé qu'il renonçait aux 2.5c. le litre qu'il a imposés aux agriculteurs depuis septembre dernier. Quand le gouvernement va-t-il rétablir le prix initial de 1985 pour le blé? Comment les céréaliers canadiens pourront-ils se contenter de $3 le boisseau de blé alors que les Américains touchent plus de $6?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je suis heureux que quelqu'un s'enquière des importantes questions économiques dont le premier ministre a traité ce matin dans une conférence de presse.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Le député devrait même féliciter le premier ministre pour ces mesures qui favorisent l'agriculture et le secteur énergétique et dont l'ensemble du pays bénéficiera. Il devrait le féliciter pour s'être donné la peine de rencontrer les dirigeants agricoles avant de se rendre au sommet de Tokyo, de manière à saisir directement le sommet de leurs préoccupations. Voilà ce que le député devrait faire au lieu de déplorer . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Mayer: . . . une situation qui, il le sait bien, est très difficile.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Il est évident que le ministre refuse de répondre à la question.

LE BLOCAGE DES TARIFS-MARCHANDISES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ce matin le premier ministre a dit qu'il allait bloquer les tarifs-marchandises. Le ministre admettra-t-il que jusqu'à présent le gouvernement s'est contenté de faire pression sur l'agence de transport des grains pour qu'elle révise ses prévisions relatives aux livraisons? Le gouvernement refuse de voter une mesure législative, il se contente de faire une entourloupette.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, l'Ontario, la province du député, vient au troisième rang pour la production de grain. Le député sait bien que les mesures que le premier ministre a annoncées ce matin profiteront non pas seulement aux agriculteurs de l'Ouest, mais aussi à ceux de l'Ontario et du reste du pays. Ces mesures permettront à nos agriculteurs d'économiser près de 200 millions de dollars. Par ailleurs, le gel des tarifs-marchandises aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest fera économiser 40 millions de dollars aux céréaliers l'an prochain. Ce n'est pas une mesure à dédaigner.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC ET LA COMPAGNIE NORANDA RELATIVEMENT À L'ÉDIFICATION D'UNE USINE D'ACIDE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement. Ce dernier n'est pas sans savoir que la pollution industrielle est un problème sérieux dans ma région et, en ce sens, j'aimerais lui demander où en sont les négociations avec le Québec et la compagnie Noranda relativement à l'édification d'une usine d'acide, un projet de 110 millions de dollars, qui aurait pour effet de réduire de 50 p. 100 les 500,000 tonnes d'anhydride sulfureux qu'évacue la mine Noranda chaque année dans ma région.

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme le sait le député, le Québec produit environ un million de tonnes par an d'émanations d'anhydride sulfureux. La moitié de ces émanations sont imputables à une seule compagnie, la Noranda. En conformité de l'entente fédérale-provinciale signée en février 1985, le gouvernement du Québec négocie en ce moment avec la Noranda la mise en oeuvre d'un programme destiné à enrayer cette pollution. Pour sa part, le gouvernement fédéral s'est engagé à participer de manière juste et équitable au coût de la mise en oeuvre d'un tel programme concernant Noranda, surtout en ce qui a trait à l'usine d'acide dont parle le député. Ces négociations devraient prendre fin très bientôt et nous pourrons ratifier peu après une entente avec le Québec et la compagnie visée.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES NORMES QUI SERONT EXIGÉES DES FABRICANTS D'AUTOMOBILES CORÉENS ET JAPONAIS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Puisque la *General Motors* à Sainte-Thérèse est menacée de fermeture et que les Américains sont peu encouragés à investir au Québec, à cause des conditions préférentielles accordées au manufacturier coréen Hyundai, le gouvernement va-t-il appliquer aux fabricants coréens et japonais les mêmes normes qui sont appliquées aux Américains au niveau des exigences du contenu canadien et de l'assemblage fait au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait, j'en suis certain, qu'à partir du 1er janvier 1987, un droit de 6 p. 100 sera imposé sur les automobiles importées de Corée. Par ailleurs, mon collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale a des entretiens avec les fabricants d'automobiles japonais et coréens pour voir ce que l'on peut faire pour apaiser les craintes que le député a si bien exprimées.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ANNONCERA DES RESTRICTIONS À L'IMPORTATION AU CANADA DE VOITURES ÉTRANGÈRES DURANT SA VISITE EN CORÉE ET AU JAPON

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Comme ces importations mettent en jeu des milliers d'emplois au niveau de l'industrie de l'automobile au Québec, est-ce que le ministre va demander au premier ministre d'annoncer des restrictions à l'importation au Canada de ces voitures étrangères au cours de ses visites en Corée et au Japon?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je signale au député que je suis au courant des informations que le premier ministre a reçues au sujet des échanges commerciaux. Comme le député le sait, il est en voyage au Japon et en Corée. Je crois qu'il aura des entretiens pendant ce voyage.

M. le Président: Le député de Saint-Henri—Wesmount peut poser une question.

M. Johnston: Votre Honneur a-t-elle dit une petite question?

M. le Président: Oui.

M. Crosbie: Oui, une petite question.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Dans ce cas, monsieur le Président, je poserai ma question au vice-premier ministre. Lors d'une conférence de presse ce matin, le premier ministre a dit qu'il était prêt à donner le bénéfice du doute au ministre. Si aucun conflit d'intérêts n'était apparent, le vice-premier ministre peut-il nous dire de quel doute le premier ministre voulait parler?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ignore ce que le député regardait. Quant à moi, j'ai suivi attentivement cette conférence de presse du début à la fin. Je n'ai pas entendu le premier ministre dire rien de semblable. Depuis, j'ai eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur la transcription et je n'y ai rien vu de tel non plus.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSENTATION DE PRÉCÉDENTS PAR UNE DÉPUTÉE

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) m'a fait parvenir une lettre disant qu'elle comptait soulever la question de privilège au sujet de la question de privilège d'hier. Je ne peux pas le permettre. J'ai invité hier la députée à me fournir d'autres précédents si elle le voulait. Elle peut le faire par écrit si elle le désire.

Je dois dire que j'étais prêt à rendre une décision. Puisque la députée ne m'a pas fait parvenir une autre lettre, je suis d'accord pour attendre encore une journée si elle veut me présenter d'autres précédents.

Mme Copps: Monsieur le Président ...

M. le Président: A l'ordre. La question de privilège ne peut être soulevée qu'une fois. Elle ne peut pas être soulevée plusieurs jours de suite.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la députée répondait à la demande de Votre Honneur de lui fournir des précédents. Elle est prête à le faire oralement à la Chambre des communes. Si Votre Honneur préfère que ces précédents soient fournis ...

M. le Président: Je suis prêt à considérer que c'est un malentendu.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Si la députée s'explique, elle créera un précédent qui permettrait de soulever la même question de privilège une journée après l'autre. Je ne peux pas l'autoriser. La députée a mal compris ce que j'ai dit hier et c'est peut-être ma faute. Je voulais dire que si la députée a d'autres précédents à me fournir, elle peut le faire. Je l'y invite. Comme la députée est une parlementaire d'expérience qui a fait partie de deux Assemblées législatives, elle devrait savoir qu'elle doit les présenter au Président.

Rapports de comités

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 14 pétitions suivantes: n^os^ 331-52, 331-53, 331-79, 331-87, 331-119, 331-123, 331-125, 331-126, 331-129, 331-140, 331-142, 331-166, 331-183 et 331-184.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA 75^E^ CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE TENUE À MEXICO

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, en vertu de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada à la 75^e^ conférence interparlementaire tenue à Mexico du 7 au 12 avril 1986.

Je veux souligner le rôle important qu'a joué la délégation canadienne en ce qui concerne la résolution unanime des membres de la conférence, résolution ayant trait au terrorisme international.

* * *

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 10^E^ RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du comité permanent des comptes publics. Conformément à l'article 99(2) du Règlement, le comité demande une réponse du gouvernement sur la recommandation contenue dans le paragraphe 15*b*).

Ce rapport traite de certains sujets de préoccupation concernant la Commission de la Fonction publique. Premièrement, la dotation dans la Fonction publique est un lourd processus. Il faut en moyenne de 136 à 160 jours pour combler une vacance. Ce délai pourrait être considérablement réduit tout en maintenant les droits d'appel des employés.

Deuxièmement, la surveillance des activités de dotation déléguées aux ministères, tels les programmes d'action positive, est insuffisante.

Troisièmement, l'affirmation de la Commission selon laquelle les mises à pied se font dans l'ordre inverse du mérite ne convainc pas pleinement car il n'existe pas de lignes directrices à cet égard.

Enfin, il faudrait résoudre sans tarder les problèmes du partage des attributions entre la Commission et le secrétariat du Conseil du Trésor, que le comité a signalés pour la première fois dans un rapport en 1982.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

PÉTITIONS

LA CLINIQUE MORGENTALER—LES RESTRICTIONS APPAREMMENT IMPOSÉES À LA POLICE

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment signée par 34 de mes électeurs qui demandent à la Chambre d'inviter le gouvernement de l'Ontario à lever toutes les restrictions imposées à la police métropolitaine qui l'empêchent de porter des accusations aux termes de l'article 251 du Code criminel contre les exploitants de la clinique Morgentaler.

[*Français*]

OPPOSITION À LA LÉGALISATION DE LA PORNOGRAPHIE AU CANADA RECOMMANDÉE PAR L'ÉTUDE FRASER

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai ici dans cette boîte une pétition certifiée signée par au-delà de 3,500 de mes commettants—3,500, monsieur le Président—de la circonscritpion de Timmins—Chapleau. Ces commettants s'opposent violemment à la partie de l'étude Fraser où l'on recommande la légalisation de la pornograhie au Canada.

Monsieur le Président, leur point de vue tel que contenu dans la pétition est plus détaillé. Je vous présente cette pétition de 3,500 signatures.

[*Traduction*]

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs de la ville de Kamloops en Colombie-Britannique, qui nous rappellent que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a annoncé que les travailleurs mis à pied après le 31 décembre 1985 verront leurs prestations de pension déduites de leurs prestations d'assurance-chômage, ce qui élimine à toute fin pratique les avantages que procure leur pension, tout compris. Ils invitent le gouvernement à rétablir les mesures antérieures qui permettent aux travailleurs de toucher leurs prestations de chômage sans que soit déduit leur revenu de pension.

L'ÉVALUATION DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN DU CN

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai le privilège en qualité de représentant élu de Moncton de présenter à la Chambre une pétition signée par des électeurs du sud-est du Nouveau-Brunswick. La pétition a été dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires signalent l'importance que revêtent les ateliers du Canadien National pour l'économie de la région de Moncton. Ils se disent vivement préoccupés par l'évaluation entreprise par le CN et les conséquences de cette évaluation sur leur économie.

M. Ouellet: Adressez-vous à votre ministre!

[*Français*]

ON DÉPLORE LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE CONCERNANT LES PRÉRETRAITÉS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition des gens de ma région, soit de Rexton, Richibouctou et des alentours, qui déplorent les effets des changements apportés à la Loi sur l'asssurance-chômage qui empêchent les préretraités de bénéficier des pleines prestations d'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS, LE CODE CRIMINEL, LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS ET LA LOI SUR LES PRISONS ET LES MAISONS DE CORRECTION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-106, tendant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, le Code criminel, la Loi sur les pénitenciers et la Loi sur les prisons et les maisons de correction.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, les réponses sont données aujourd'hui aux questions n^os^ 539 et 540.

[*Texte*]

LE SYSTÈME DES QUOTAS D'IMPORTATION DE FROMAGE

Question n^o^ 539—**M. McKinnon:**

1. En 1985, combien de kilogrammes de fromage ont été importés au Canada en vertu du système des quotas d'importation de fromage de 1985?

2. En 1985, quel a été le total en kilogrammes du quota annuel individuel le plus important accordé à une entreprise ou à un particulier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Statistiques Canada rapporte 20,693,000 kg. de fromage importé pour l'année 1985. L'émission de licences pour l'année 1985 totalise 20,393,420 kg.

2. Les renseignements sur les contingents accordés à chaque entreprise ou particulier sont considérés comme étant de nature confidentielle et ne peuvent en conséquence être dévoilés. Cependant, cette politique est présentement sous révision.

LE QUAI GRAVING À ESQUIMALT

Question nº 540—**M. McKinnon:**

Le document d'information du gouvernement remis aux acheteurs éventuels du quai Graving à Esquimalt (C.-B.) précise-t-il, parmi les possibilités de développement, la construction de brise-glace pour des pays d'allégeance soviétique et, dans l'affirmative, *a*) s'agit-il du même quai Graving qui est interdit aux bateaux de pêche polonais parce qu'ils peuvent poser un danger pour la sécurité, *b*) combien de demandes de construction de brise-glace pour des pays d'allégeance soviétique a-t-on cherché à obtenir ou a-t-on reçues?

L'hon. Stewart McInnes (ministre suppléant des Travaux publics): Le document des renseignements du gouvernement émis aux acheteurs éventuels du quai Graving à Esquimalt n'a pas précisé, parmi les possibilités de développement, la construction de brise-glace pour des pays d'allégeance soviétique.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 avril, du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 5, 6 et 11 de M. Angus (Thunder Bay—Atikokan).

M. le Président: Il semble y avoir une certaine incertitude au sujet de l'issue de la décision que j'ai rendue hier. Je croyais que l'argumentation était terminée. J'ai dit que je permettrais qu'on en discute aujourd'hui, mais d'autres députés ont fait savoir qu'ils voulaient formuler des observations hier. Je crois comprendre qu'on a interprété ma décision d'hier comme une permission de formuler d'autres observations aujourd'hui. Je suis donc disposé maintenant à permettre à ceux qui le désirent de formuler d'autres observations sur la procédure.

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'apprécie de pouvoir donner mon opinion sur un amendement présenté par mon collègue, le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud). Lorsqu'elle a laissé entendre, hier, que cet amendement risquait d'être irrecevable, la présidence s'est basée sur deux commentaires à savoir le commentaire 773(7) de la cinquième édition de Beauchesne et le commentaire 246(3) de la quatrième édition de Beauchesne.

Le problème en l'occurrence, c'est que ces deux commentaires sont basés sur des procédures qui ne sont plus appliquées à la Chambre. La quatrième édition de Beauchesne a été rédigée à une époque où tous les projets de loi de dépenses étaient basés sur des résolutions détaillées qui étaient débattues et sujettes à être modifiées en comité plénier, avant que le projet de loi ne soit étudié à la première lecture. En décembre 1968, le Règlement de la Chambre a été modifié et l'étape des résolutions a été éliminée. On l'a remplacée par un message du gouvernement général recommandant l'objet du projet de loi et imprimé au Feuilleton et Avis et sur le projet de loi lui-même.

Le commentaire 773(7) de la cinquième édition du Beauchesne a été rédigé après l'adoption du nouveau Règlement, mais il renvoie à un projet de loi présenté peu de temps après l'adoption de ce Règlement, à une époque où l'on avait l'habitude de soumettre des recommandations royales très détaillées, presque aussi détaillées que l'ancienne résolution. Maintenant, en vertu du nouveau Règlement, les recommandations royales ne sont plus très détaillées. Elles déclarent seulement que Son Excellence recommande à la Chambre un projet de loi intitulé, etc . . .

Le but de la recommandation royale est de garder à la Couronne son initiative, autrement dit de donner un sens pratique à la disposition constitutionnelle interdisant à la Chambre de dépenser plus que ce que recommande le gouvernement. C'est le seul objectif de la recommandation royale.

L'amendement du député de Westmorland—Kent ne crée pas de nouvelles dépenses. Il n'impose pas de nouvelle charge à la trésorerie et, par conséquent, il ne déborde pas du cadre du projet de loi recommandé par le gouverneur général.

Les commentaires cités pas la présidence sont devenus périmés. S'il fallait les prendre littéralement, ils interdiraient tout amendement à un projet de loi, puisque, dans la recommandation royale, le gouverneur général recommande la totalité du projet de loi et non certaines dispositions. C'est ce que dit la recommandation. Une telle interprétation n'est pas dans l'esprit du Règlement. Les amendements qui n'entraînent pas de nouvelles dépenses ne devraient pas être rejetés si, par ailleurs, ils portent sur le sujet du projet de loi. C'est le cas de cet amendement qui n'entraîne pas de nouvelles dépenses.

M. le Président: Y a-t-il d'autres arguments de procédure? Je remercie le député de Papineau (M. Ouellet) et je me permets d'ajouter que son argumentation a été parmi les plus intéressantes que la présidence ait jamais entendues.

Quant à son argument selon lequel on invoque le commentaire provenant de la 5e édition de Beauchesne peu après l'adoption du nouveau Règlement, il doit reconnaître, peu importe l'avantage qu'on aurait à établir une nouvelle procédure, que les décisions de la présidence ont, depuis, maintes fois confirmé ce commentaire.

Quelle que soit la qualité de l'argumentation et tout en me gardant de faire des observations personnelles, je dois dire au député que la présidence a déjà jugé recevables certaines propositions d'amendement, y compris, en l'occurrence, des amendements à l'article 4.

Quant à la dernière partie de son exposé, le député voudrait que j'y voie un argument, je crois. Cependant, je vais devoir, étant donné, comme il s'en doute, que j'ai examiné attentivement la question au préalable, déclarer irrecevables les motions nos 1, 2, 3 et 4 en raison de nos précédents et, pour reprendre ce que j'ai dit hier, à cause de leurs effets sur la recommandation royale.

Il me plairait d'analyser plus à fond cette question avec le député, dans une perspective plus globale. Voilà la meilleure façon de régler la question. Par conséquent, le débat se poursuit.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir aujourd'hui pour appuyer l'amendement de mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), à propos de l'article 4. Les trois motions présentées par mon collègue ont essentiellement pour effet d'assujettir l'article 4 à une sorte d'examen public et de contrôle parlementaire, de rapport et de régime d'examen qui ne sont pas prévus dans l'organisation actuelle de la loi en vigueur.

Ma préoccupation, et celle de mon collègue, porte évidemment sur les pouvoirs d'imposition pratiquement sans bornes que cela donne à la garde côtière canadienne. Nous savons que ce sont essentiellement les bureaucrates du niveau opérationnel qui vont prendre les décisions. Ce qui m'inquiète c'est que l'article 4 ne dit rien de la prise en compte des coûts de la garde côtière canadienne. Il ne fixe rien comme pourcentage objectif de récupération, ni comme pourcentage objectif pour l'imposition des droits. Il ne fait que confier censément au ministre, mais plus exactement à ses services, le pouvoir de récupérer les frais, quelle que soit la façon de les définir, afin de soulager le Trésor. Rien n'est prévu pour prendre en compte ou évaluer l'effet que cela va avoir pour les usagers des canaux, des voies fluviales, des voies maritimes et évidemment de la grande voie maritime du Saint-Laurent, dont mon collègue a raison de se préoccuper.

Je regrette que les députés de l'autre côté de la Chambre n'aient pas encore donné leur point de vue sur les amendements présentés par mon collègue. Si ces amendements pèchent en quelque façon, s'ils limitent exagérement les pouvoirs et attributions du gouvernement, ou s'ils imposent des contraintes opérationnelles impossibles au ministère, que les députés progressistes conservateurs le disent. Qu'ils prennent la parole, qu'ils critiquent ouvertement ces amendements. Mais se contenter d'attendre que les amendements soient défaits aux voix et que le projet de loi soit adopté dans sa forme actuelle, ce n'est pas une façon de se comporter à la Chambre pour des gens qui se préoccupent de l'exercice de la démocratie. Ce que cela traduit, c'est une mentalité de Candide, pour qui tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, l'idée étant pour les ministériels qu'après tout les ministres étant ministres, ils ne peuvent pas se tromper. Comme nous l'avons appris par expérience, notamment avec le gouvernement libéral, c'est loin d'être vrai.

• (1520)

Nous savons, somme toute, que quand les ministres ont toute la latitude voulue pour fixer les taux des droits ou du recouvrement, ils ont l'idée ou la tentation, si vous le voulez, de rendre une décision arbitraire par mesure législative. A mon avis, les amendements proposés par mon collègue méritent d'être examinés et insérés dans la version définitive du projet de loi.

Aux termes du projet de loi, dans sa version actuelle, la seule disposition concernant un examen public stipule qu'un règlement doit être publié dans *La Gazette du Canada* 90 jours au moins avant la date proposée, avec une possibilité raisonnable dans ces 90 jours de présenter des instances au ministre. C'est vraiment là une façon joliment vague, boiteuse et éminemment négligeable de favoriser l'examen et l'intervention publiques.

Par ailleurs, les mesures que propose mon collègue sont raisonnables. Elles ne seraient pas exagérément contraignantes pour le gouvernement. Je crois que n'importe quel gouvernement pourrait s'en accommoder. Elles ne prévoient pas de longues auditions, ni de contestation judiciaire, ni des bureaux de révision coûteux. En fait, elles ne prévoient aucune nomination fondée sur le favoritisme et c'est peut-être en partie pour cela qu'elles passent pour déficientes.

Les amendements prévoient effectivement qu'un comité de la Chambre, sur demande écrite de 20 députés, procéderait à l'examen du règlement, et ce serait là le forum public. Je trouve l'idée excellente. Reconnaissons qu'avec la nécessité d'obtenir la demande écrite de 20 députés, le verdict n'irait pas de soi. Ce ne serait pas la sorte de chose qu'un député, si soucieux qu'il soit de favoriser les intérêts de ses propres électeurs, pourrait faire passer en dépit de tout. Il faudrait vraisemblablement un certain consensus parmi ses collègues qui jugeraient que quelque chose laisse à désirer et qui manifesteraient la volonté d'examiner le règlement et de tenir des audiences.

La motion no 6 prévoit que le comité des transports procéderait automatiquement à la révision de l'article 4 tous les deux ans. Encore une fois, c'est là une excellente idée. Ce n'est pas trop demander au gouvernement. Le gouvernement du jour devrait vraisemblablement jouir encore d'une majorité au sein du comité des transports. Cette révision automatique devrait permettre de formuler des doléances, de proposer des solutions de remplacement, d'analyser l'expérience et d'évaluer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. Il ne s'agira pas uniquement d'une confrontation semestrielle comme ce pourrait être le cas s'il s'agissait d'un tribunal. Encore une fois, c'est quelque chose qu'un gouvernement vraiment intéressé à la démarche démocratique pourrait facilement incorporer.

La motion nº 11 prévoit que l'article n'entrera pas en vigueur avant le 1er janvier 1988. A mon avis, cela démontre avec quel soin le député de Thunder Bay—Atikokan a réfléchi aux amendements. Il ne cherche pas à établir une procédure permettant d'accabler immédiatement le gouvernement de doléances. Ainsi, il y aurait une période d'adaptation au cours de laquelle les usagers, les exportateurs et le gouvernement lui-même auraient l'occasion d'examiner l'expérience, voire même seraient contraints de le faire s'ils veulent comparaître devant le comité parlementaire et faire valoir rationnellement les changements qu'ils proposent.

Il est utile d'examiner les objections émises à l'égard du projet de loi C-75 et surtout de l'article 4. Nous savons, bien entendu, que tous les plaisanciers canadiens ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'application possible de l'article 4, soit par l'entremise de l'Association pour la navigation de plaisance au Canada, qui les représente, soit dans les mémoires qu'ils ont remis à titre personnel. Tout le principe du gouvernement par la loi et non par les hommes vise à protéger le citoyen contre l'exercice arbitraire du pouvoir. Je crains qu'en formulant ainsi l'article 4, le gouvernement autorise, et même encourage, l'exercice de pouvoirs arbitraires à l'égard des plaisanciers canadiens, même si après tout, la navigation de plaisance n'est pas une activité capitale.

Voici ce qu'a déclaré l'Association des armateurs du Saint-Laurent au sujet du projet de loi:

> . . . à notre avis, nous ne devrions pas signer un chèque en blanc au gouvernement, ce qui lui permettrait d'instaurer un système de droits dont nous ne savons rien pour le moment.

Je rappelle aux députés le titre du document de discussion publié récemment par le ministère des Affaires extérieures. L'un des mots clés en était la «compétitivité». C'est un aspect que l'on a généralement oublié en rédigeant le projet de loi C-75. En accordant au gouvernement le pouvoir de prélever des taxes illimitées, si ce n'est par le montant total—mais comme on l'a signalé, on peut le calculer de bien des façons—le gouvernement a mis les usagers des itinéraires de transport maritime dans une situation délicate qui risque de nuire de façon catastrophique à leur position concurrentielle.

Le Syndicat international des marins a déclaré ceci:

> Nous ne pouvons pas espérer rentrer dans tous nos frais si nous voulons que le secteur maritime canadien survive . . . Dans le transport de certaines marchandises, les sociétés de transport sur les lacs ne pourront tout bonnement pas être concurrentielles . . . Par conséquent, nous ne ferons pas le transport de ces marchandises.

Voici ce que les sociétés Algoma Steel, Stelco et Dofasco avaient à dire:

> . . . ce qui nous intéresse le plus, c'est de nous accommoder de la voie maritime, dont nous dépendons, et de sa compétitivité réduite.

Elles ont aussi signalé l'excédent continuel de leur produit, l'acier, sur le marché international à l'heure actuelle.

D'après l'Association internationale des ports des Grands Lacs:

> La Voie maritime du Saint-Laurent est un atout et pour le Canada et pour les États-Unis. Pour la première fois de son histoire, chacun des deux pays prend des mesures unilatérales touchant la voie maritime . . .

C'est là un avertissement dont la Chambre devrait prendre bonne note.

L'Association Dominion Marine a déclaré:

> . . . cela pourrait contribuer à hausser de $1.65 la tonne par rapport à l'an dernier les frais de transport par la voie maritime. Étant donné que le trafic avait déjà baissé de 20 p. 100 comparativement à 1984, cette hausse risque d'avoir un impact considérable sur le trafic futur.

Beaucoup d'autres organismes avaient quelque chose à dire au sujet du projet de loi, y compris la Chambre de commerce de Montréal, le Board of Trade de Montréal, la Canada Steamships Ltd., le Conseil canadien des transporteurs, l'Inuit Tapirisat of Canada et l'Office de commercialisation des pommes de terre de l'ile du Prince-Édouard. Si l'on en juge par le nombre de témoignages entendus par le comité, le gouvernement est manifestement en train d'établir une mesure qui risque de lui poser des problèmes longtemps, de nuire à la compétitivité du Canada sur le plan international et d'influencer en général dans le mauvais sens les décisions éventuelles des transporteurs.

Mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton) a dit que le projet de Loi était un cheval de Troie. Il a dit que les propriétaires et armateurs de navires ne savent pas combien cela va coûter. À mon avis, cela viole un principe fondamental de justice et d'équité. Cela viole également un principe commercial tout à fait normal voulant que lorsqu'on achète ou commande un bien ou un service, on se fonde sur certaines hypothèses et sur une connaissance au moins très approximative du prix. Cette connaissance approximative va maintenant disparaître, parce que les usagers devront subir tout prélèvement que le gouvernement décidera d'exiger, et il n'y a à peu près rien de prévu pour la modulation de ces prélèvements en fonction de ce que le marché peut payer.

J'invite encore une fois mes collègues d'en face à nous dire ce qui ne va pas dans ces amendements qu'ils vont rejeter. Je pense qu'il s'agit là de changements raisonnables, qui consacreraient dans le projet de loi un certain nombre de principes-clés, tant commerciaux que moraux, qui brillent par leur absence en ce moment.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais intervenir cet après-midi dans l'étude du projet de loi C-75 pour déclarer que le parti libéral, l'Opposition officielle à la Chambre, déplore la décision du gouvernement de maintenir l'article 4 du projet de loi C-75.

Evidemment, mon collègue qui a parlé précédemment a présenté un amendement pour que cet article disparaisse. Malheureusement, non seulement cet amendement a été battu en comité, mais il a même été rejeté à la Chambre pour une question de procédure par le Président.

Je dois dire que si nous ne pouvons faire disparaître l'article 4 du projet de loi C-75, à tout le moins, nous ne serions pas opposés aux amendements présentés par notre collègue . . . l'amendement que nous étudions présentement.

Mais pourquoi accepterions-nous cet amendement même s'il n'est pas aussi bon que nous aimerions le voir? C'est qu'il vaut mieux avoir un peu que rien du tout, parce que, en réalité, ce que l'article 4 du projet de loi donne au gouvernement c'est un pouvoir absolu que nous trouvons, à ce moment-ci, grotesque et inacceptable.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a profité d'un projet de loi qui modifie la Loi sur la marine marchande du Canada, qui modifie la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, qui modifie la Loi sur le Code maritime et également qui modifie la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Voilà toute une série de mesures non controversées, toute une série de mesures acceptables et louables qui auraient pu faire l'objet d'un débat très rapide à la Chambre et auraient pu obtenir l'unanimité de tous les députés des deux côtés de la Chambre.

Mais le gouvernement a profité de cette loi C-75 pour y «coller» un pouvoir que je qualifie d'absolument inacceptable, qui est celui d'imposer un programme de recouvrement de fonds pour les services maritimes offerts par la garde côtière canadienne.

C'est ce fameux article 4 du projet de Loi C-75 qui est si inacceptable et si répréhensible que nous dénonçons et pour lequel nous pouvons comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas accepté les représentations qui lui ont été faites à cet égard.

Mon préopinant a énuméré toute une série d'associations et d'organismes qui se plaignent de cet article 4 du projet de loi et qui demandaient au gouvernement de ne pas aller de l'avant avec cette partie du projet de loi.

Pourquoi sommes-nous du même avis que tous ceux qui sont venus témoigner devant le comité et qui se sont opposés à cette partie du projet de loi? C'est parce que le pourcentage du recouvrement, le montant du tarif imposé, la façon dont les frais seront collectés et, en définitive, qui doit payer la note, sont tout laissés à la discrétion entière du gouverneur en conseil, bien sûr du ministre des Transports, mais aussi de ses collègues le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui, on le sait, ont la phobie de vouloir trouver de nouvelles sources de revenus pour diminuer le déficit du gouvernement.

Or, si certains peuvent avoir confiance au ministre des Transports, pas beaucoup de gens parmi ceux qui sont venus témoigner devant le Comité des transports et le comité qui a étudié le projet de loi C-75 ont confiance dans le ministre des Finances et dans le président du Conseil du Trésor à cet égard.

Cependant, nous ne pouvons accepter qu'on laisse l'évaluation de ces coûts à l'entière discrétion du Conseil des ministres. On a, en fait, ce que le ministre des Transports a fait en présentant ce projet de loi, c'est de demander au Comité de voter pour l'acceptation des principes des frais aux usagers et de lui donner à lui et à ses collègues du Cabinet carte blanche pour faire ce qu'ils veulent.

Or, les services de la garde côtière dont il est question ici sont l'aide à la navigation, le dragage, la régulation du trafic maritime, les opérations des brise-glace, l'escorte de navires et le sondage des fonds. Parce que le projet de loi ne définit pas d'une façon précise les périmètres à couvrir, une multitude d'autres services qui sont, dans le moment, impossible à prévoir pourraient également être touchés et devenir une surcharge pour les gens qui sont dans le domaine maritime et qui sont aux prises présentement, à cause de la situation économique, avec des difficultés considérables.

Si l'on s'en tient à une interprétation rigoureuse de l'article 4, les frais aux usagers ne s'appliqueraient qu'aux services de navigation et non pas forcément à l'ensemble du programme du transport maritime. Or, il est intéressant de remarquer, monsieur le Président, que les dépenses totales du programme du transport maritime en 1985-1986 s'établissaient à 824 millions de dollars. Le remboursement exigé présentement pour ces mêmes services de la garde côtière représente quelque 3 p. 100 des dépenses totales ou environ 24.7 millions de dollars.

Lorsque le ministre est venu comparaître devant le Comité, il a voulu rassurer les membres présents en disant que son ministère ne visait qu'un recouvrement de 7 p. 100 des dépenses, soit 4 p. 100 de plus que le taux actuel de récupération. Il ajoutait que cela représenterait environ une augmentation de revenu de quelque 20 millions de dollars.

• (1530)

Ce qui m'inquiète, monsieur le Président, et c'est pourquoi je soulève le point cet après-midi, c'est que les usagers de ces services sont eux-mêmes les premiers intéressés et ce sont eux-mêmes qui se sont inquiétés et qui ont formulé les objections les plus vives à cette partie du projet de loi C-75. Et je dois dire que c'est avec raison que ces gens s'inquiètent, parce que cette formule n'est pas écrite dans le projet de loi. Je veux bien croire les bonnes paroles du ministre, mais je me demande pourquoi il ne l'a pas écrit clairement dans la loi. Sans mettre en doute la parole du ministre, il est clair qu'il possède l'entière discrétion d'augmenter le pourcentage de recouvrement à sa guise et à n'importe quel moment.

Je vois le secrétaire parlementaire qui fait son devoir—il est payé pour cela, pour défendre le ministre—et qui s'indigne en cette Chambre; il peut s'indigner des paroles que je prononce ici, mais je ne me fais que l'écho de centaines et de centaines de représentations que tous les membres du Comité qui ont étudié ce projet de loi ont reçues et qui, eux-mêmes, disent clairement que cette discrétion absolue dans les mains du ministre est inacceptable. Ce n'est pas à moi que s'en prend le secrétaire parlementaire, mais à toutes ces associations et à tous ces individus qui se sont plaints devant le Comité.

L'amendement soumis par le Nouveau parti démocratique clarifie à certains égards le règlement d'application qui ferait l'objet d'un pouvoir absolu du ministre. C'est pourquoi je suis prêt à accepter cet amendement parce que, à tout le moins, il limite la portée du pouvoir du ministre des Transports (M. Mazankowski) et de ses collègues du Cabinet.

Je suis content de voir que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) rentre à la Chambre parce que lui-même devrait être plus attentif à ces inquiétudes qui ont été formulées, plus particulièrement au sujet du projet de loi C-75 et de l'article 4 par la Chambre de commerce de Montréal et le *Board of Trade* de Montréal. J'ose espérer que le président du Conseil du Trésor fera les interventions lui-même auprès de

son collègue des Transports pour donner suite aux demandes fort légitimes de la Chambre de commerce de Montréal et amener le ministre à changer d'idée et à ne pas se servir de l'article 4, en tout cas, tant que cette situation n'aura pas été clairement clarifiée. Idéalement, l'article 4 n'aurait pas dû exister dans le projet de loi C-75, à tout le moins, j'espère que le gouvernement acceptera l'amendement qui est présenté en cette Chambre et qui, dans une certaine mesure, limite la portée et le pouvoir du ministre.

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je rappelle au distingué ex-ministre les observations qu'il a faites à la deuxième lecture, le 17 octobre 1985. Elles figurent à la page 7743 du hansard. En réponse au ministre des Transports (M. Mazankowski), il a dit:

Je réponds au ministre que les droits me paraissent justifiés en certains cas, mais que dans d'autres il est totalement irresponsable . . .

• (1540)

Voilà le sens de l'observation que l'ex-ministre a faite. Puis-je demander au député, de façon générale, s'il est en complet désaccord avec le vérificateur général et s'il est totalement d'accord?

M. le vice-président: À l'ordre.

[*Français*]

M. Robichaud: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) invoque le Règlement.

M. Robichaud: Monsieur le Président, je veux simplement vous demander s'il y avait après le discours de mon collègue une période de questions ou de commentaires? Est-ce la coutume?

[*Traduction*]

M. le vice-président: Malheureusement pas. Il n'y a pas de période de questions et observations après le discours du secrétaire parlementaire. Le secrétaire parlementaire a la parole pour le débat.

M. Forrestall: Monsieur le Président, cela surprendra peut-être le distingué député qui, je dois dire, a fait des interventions extraordinairement intéressantes à diverses reprises au comité et a présenté ce qu'on ne peut considérer que comme des suggestions très raisonnables, comme son collègue du parti libéral, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), comme le Nouveau parti démocratique.

Ces amendements avaient pour but de renforcer le projet de loi et traduisent clairement l'intention du gouvernement de prêter l'oreille et de répondre aux commentaires et observations non seulement des partis d'opposition mais du Conseil canadien des associations nautiques, du Syndicat international des marins, et ainsi de suite. La liste en est presque interminable. Nous avons écouté et nous avons donné suite. Le projet de loi est renforcé sur tous les points, cela est indubitable.

De toutes les instances reçues des plus de 60 témoins représentant environ 28 associations que le comité législatif a entendus, un seul mémoire s'opposait au principe fondamental du recouvrement de certains frais engagés par la garde côtière du Canada en fournissant certains services aux usagers maritimes au Canada. Un seul n'était pas d'accord. Tous les autres étaient d'accord. Je ne peux comprendre quelle est la préoccupation de l'opposition si ce n'est de faire de l'obstruction. J'hésite à le dire, car nous passons maintenant à l'étape du rapport

Une voix: C'est de la provocation!

M. Forrestall: Je demande au député s'il est disposé à donner le consentement unanime, mettons demain, et proposer la troisième lecture. Bien entendu, il ne l'est pas.

Depuis la société de la Voie maritime des Grands Lacs jusqu'aux usagers de bateaux, depuis les canoéistes jusqu'aux propriétaires de navires, la Dominion Marine Association, tout le monde accepte ce principe. Pour répondre aux inquiétudes fort légitimes et à une question aussi légitime soulevée par le député de Papineau (M. Ouellet), le ministre a consenti à ne pas mettre en application l'article 4 qui modifie l'article 3.1 de la Loi sur la marine marchande du Canada avant janvier 1987 ni à faire de démarche pour réclamer des droits avant au plus tard le 1er janvier 1988.

Je crois savoir que des arguments ont été formulés jusqu'ici pour s'opposer à ce que nous révisions une loi et que nous y ajoutions certaines questions qui n'ont encore fait l'objet d'aucune consultation. Permettez-moi d'y répondre. Il nous arrive rarement de réviser une mesure législative importante. Nous avons en l'occurrence révisé une mesure législative importante, c'est-à-dire la Loi sur la marine marchande du Canada. Ayant décidé de modifier cette loi, il importait que nous examinions, d'une part, six conventions internationales et cinq codes internationaux qui concernent principalement la sécurité en mer, la sécurité des marins, les normes de construction, les normes d'exploitation et l'accréditation des personnes en cause. D'autre part, nous devions également faire en sorte que les indemnisations prévues au Canada, en cas de pollution par le pétrole et de déversement en mer, atteignent les normes internationales. Ces modifications, qui représentent 95 p. 100 du projet de loi, constituent des mesures essentielles dont il faut s'occuper de toute urgence. Il est ahurissant de voir qu'on s'oppose au projet de loi sous prétexte que personne n'accepte l'imposition de droits permettant de récupérer une partie des frais supportés pour assurer certains services. A moins qu'on en fasse purement et simplement une question de politique partisane.

Je le répète, tous ceux qui ont témoigné au comité législatif de même que, à une exception près, au comité permanent des transports sur la déréglementation des transports s'accordaient à dire qu'il est juste et bon que l'État récupère une partie des frais—pas tous, jamais de la vie—engagés pour assurer les services de garde côtière. Voilà tout ce qu'on demande ici. Si l'opposition veut dès maintenant se mettre à calculer, en préjugeant les résultats que donnera la consultation, ou sans en tenir compte, qu'elle le fasse, mais nous le l'imiterons pas.

Après avoir fait son numéro, le député de Papineau nous a tiré sa révérence. Il passe à côté de la question, en matière de transports, et bien qu'il soit le porte-parole de l'opposition officielle dans ce domaine, il est rarement à la Chambre pour participer au débat afin de répondre à des questions ou à des préoccupations légitimes. Je lui ferai savoir que ce projet de loi doit demeurer tel quel. Les amendements proposés apporteraient des modifications de fond, car ils concernent l'objet de cette mesure. Ils ne servent pas les intérêts supérieurs de la marine marchande et j'exhorte les députés à passer maintenant à l'autre groupe de motions. Je les invite à se montrer prudents et consciencieux. Chaque jour de retard repousse d'autant l'imposition de normes internationales touchant la sécurité des marins. On ne saurait tolérer de délai dans cette affaire.

• (1550)

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je prends la parole cet après-midi pour traiter des amendements proposés au projet de loi C-75 visant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada. Nous n'avons rien contre la plus grande partie du projet de loi, celle qui porte sur la modernisation et d'autres changements essentiels qui ne sont pas matière à un débat partisan. Cependant, l'article 4 suscite de vives inquiétudes et nous avons présenté des amendements pour lesquels nous sollicitons votre appui.

Cet article donne au ministre un pouvoir excessif en matière de perception de droits de passage dans la voie maritime. L'article 4.3.1. (1) se lit maintenant comme suit:

> Afin de couvrir les frais des services fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements prévoyant les droits relatifs à ces services, notamment en matière d'aides à la navigation, de sondage et de dragage, de services de trafic maritime, d'opérations de brise-glace et d'assistance maritime.
>
> (2) Ces droits peuvent être imposés à l'égard d'un navire sans considérer si la garde côtière canadienne fournit réellement un service à ce navire. Toutefois . . .

Il y a ensuite des réserves.

Le principe du paiement par l'usager est tout à fait raisonnable. Personne ne s'y oppose, là n'est pas la question. La question porte plutôt sur la fixation des droits, la procédure d'appel et l'effet des droits. Nous voulons certainement recevoir un paiement raisonnable pour les services fournis, mais les droits doivent être justes et conformes au principe du paiement par l'usager. On peut certainement critiquer le fait que des gens peuvent avoir à payer des services qu'ils n'utilisent pas. Il faut aussi considérer l'impact général sur l'économie.

Le transport maritime a finalement un retentissement sur les fabricants des produits expédiés. Les droits imposés sur le transport sont en fin de compte des droits imposés au consommateur ou au producteur. Il faut que quelqu'un les paie. Il ne faut pas voir plus loin que le bout de son nez pour penser que nous pouvons simplement imposer de nouveaux droits sans songer aux répercussions qu'ils auront sur les producteurs et les consommateurs. Selon les dispositions du projet, le ministre aurait des pouvoirs dictatoriaux pour décider du montant de ces droits. C'est inadmissible. Le gouvernement a accepté une modification pour permettre la publication des droits proposés et pour accorder une période de 90 jours pendant laquelle on pourrait intervenir auprès du ministre. Ce même ministre qui a établi les droits déciderait s'il faut les maintenir ou les modifier. Il s'agit de la situation bien connue où la même personne joue le rôle du demandeur, du juge et du jury dans son propre procès. C'est inadmissible.

Au comité, nous avons recommandé une procédure réglementaire donnant au grand public et aux industries concernées la possibilité de participer à l'établissement des droits. Cette recommandation a été rejetée. Mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), a donc proposé trois autres modifications. La première motion, qui porte le nº 5, propose d'apporter l'amendement qui suit à l'article 4:

> (3) Les projets de règlement d'application du paragraphe (1) sont déposés devant chaque Chambre du Parlement.
>
> (4) Si, dans les vingt jours de séance suivant le dépôt d'un projet de règlement devant l'une ou l'autre Chambre du Parlement, un avis en vue de son renvoi, signé par quinze sénateurs ou vingt députés, est remis au président, le projet est renvoyé au comité permanent du Sénat ou de la Chambre des communes, selon le cas, chargé des questions de transport ou tout autre comité désigné par la Chambre concernée.
>
> (5) Le Comité saisi du projet de règlement l'étudie sans délai et fait rapport à la Chambre concernée dans les trente jours de séance suivant la date du renvoi.

Nous pourrions donner d'autres détails sur l'amendement, mais il suffit de dire que son objectif est de garantir un examen par le Parlement et, par l'intermédiaire des comités, de permettre aux utilisateurs et aux secteurs concernés de présenter des instances. Le public doit avoir son mot à dire, on ne peut se contenter d'une lettre au ministre . . .

M. Forrestall: Comprenez-vous le rôle du comité permanent des transports? Il peut demander des comptes à n'importe quel moment.

M. Angus: Un moment, Mike. Vous aurez une autre occasion de parler.

M. Forrestall: Je vais lui donner une chance, car de toute évidence elle ne comprend pas le processus.

Mme McDonald: La disposition permettrait aux députés de faire ce renvoi au comité. Ce n'est pas possible en vertu de l'actuel article 4. Une telle disposition est importante, car le comité est dominé par des députés de la majorité qui pourrait décider de ne pas entendre les réclamations. Ils pourraient les entendre s'ils le voulaient, mais si les députés de la majorité décidaient du contraire, il n'y aurait pas d'audiences. L'amendement donnerait aux parlementaires qui n'appartiennent pas au parti au pouvoir, mais qui s'inquiètent de cette question, une possibilité, qu'ils n'ont pas en vertu de l'article actuel, d'obtenir des comptes. La motion nº 6 se lit ainsi:

> (10) Deux ans après l'entrée en vigueur de l'article 3.1 et par la suite tous les deux ans, le ministre renvoie l'article 3.1 au Comité permanent des transports pour examen de son impact économique sur les utilisations des services fournis par la garde côtière canadienne, et le comité dépose son rapport dans les soixante jours de séance de la Chambre qui suivent la demande d'examen.

C'est un amendement très simple. Il vise à garantir que l'on examinera les conséquences économiques de l'imposition des droits. Le transport est extrêmement important. Si les droits sont trop élevés, cela pourrait certainement causer beaucoup de problèmes. Cet amendement garantirait que l'on examinera la situation avant qu'elle n'ait le temps de se détériorer.

Notre troisième motion porte le numéro onze et dit simplement ceci:

fixées par proclamation à l'exception de l'article 4 qui n'entre pas en vigueur avant le 1er janvier 1988.

Cette motion vise à prévoir un certain délai avant que ces droits ne soient perçus. Ils ne devraient pas être imposés immédiatement et le ministre a d'ailleurs dit qu'il ne serait pas d'accord pour qu'ils le soient de toute façon. Cette motion vise à préciser dans le projet de loi que cette disposition n'entrera pas en vigueur immédiatement et dans combien de temps les droits seront perçus.

Voyons un peu combien d'argent est en cause. On évalue le coût des services de la garde côtière à 800 millions de dollars et, ordinairement, les coûts augmentent. La mesure à l'étude permettrait au gouvernement de recouvrer pleinement ces frais. Le ministre a dit que seulement une petite partie de ces frais pourraient être recouvrés, mais cela peut changer. Il n'y a rien qui puisse empêcher le ministre de recouvrer tous les frais qu'il veut. Cela représente beaucoup d'argent.

Pour terminer, monsieur le Président, je tiens à signaler, surtout à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall), qu'un grand nombre de témoins ont exprimé leurs préoccupations au comité. Il y a eu des représentants des industries, des producteurs, des agriculteurs, des syndicats, des travailleurs et des plaisanciers. Tous envisageaient des problèmes importants à cause de l'article 4 et demandaient qu'il soit remanié. Ils réclamaient des changements comme ceux que nous recommandons dans ces trois motions d'amendement.

M. Forrestall: Ils appuyaient la mesure en principe, n'est-ce pas?

Mme McDonald: Nous l'appuyons nous aussi en principe, mais nous voudrions bien que ces changements importants soient apportés pour tenir compte de l'avis du public. Nous ne voulons pas donner au ministre des pouvoirs dictatoriaux qui lui permettraient d'imposer des droits qui risquent de nuire à l'industrie. C'est ce que les représentants de l'industrie et des syndicats ont dit et c'est là-dessus que nous insistons maintenant. Les principes sont bien beaux, mais pas à n'importe quel prix. Il faut tenir compte des conséquences économiques.

• (1600)

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je souhaite moi aussi dire quelques mots au sujet du projet de loi C-75 et de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Dès le départ, lorsque ce projet de loi a été présenté à la Chambre par le ministre des Transports (M. Mazankowski), j'ai très rapidement remarqué l'article 4 qui touche ma région du pays et, chose certaine, ma province. J'ai dit à quel point le secteur de la pomme de terre est important pour l'Île-du-Prince-Édouard. Nous exportons en effet près de 80 p. 100 de nos pommes de terre sur les marchés internationaux. La plupart de ces expéditions passent par trois ports, Summerside, Charlottetown et Georgetown. Ce projet de loi va donc nuire énormément à ce secteur. Je comprends qu'à l'étape du comité, le ministre a fait certaines concessions en déclarant que l'article 4 ne serait pas promulgué avant le 1er janvier 1987. Il se peut également que les droits ne soient pas imposés avant le 1er janvier 1988. Cependant, il s'agit d'une maigre consolation pour les gens que je représente.

J'ai examiné certains des mémoires présentés au comité. J'ai en main ici celui que l'Office de commercialisation de la pomme de terre a présenté au nom des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est peut-être celui dont le secrétaire parlementaire a parlé. Les intéressés expliquent la situation en termes concrets. Leurs études montrent que le coût des services de brise-glace s'élèvent à près de $1,000 l'heure. Ils ont précisé dans le mémoire qu'en hiver, les navires doivent généralement compter sur l'aide des brise-glace pendant près de 30 heures dans chaque direction à partir de Summerside, d'où partent la plupart des pommes de terre. Ainsi, pour simplement couvrir tous les frais d'exploitation, et nous ne nous attendons pas à cela, il faudrait prévoir $60,000 par navire. Même si on ne récupère que 15 p. 100 de cette somme, il s'agira encore de $9,000 environ. Les intéressés expliquent de façon très explicite que c'est suffisant pour anéantir le secteur et nuire aux exportations.

A mon avis, le secrétaire parlementaire, le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), et d'autres députés qui ne viennent pas de la grande région productrice de pommes de terre, ne comprennent pas à quel point la marge bénéficiaire est mince dans ce secteur. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) est des nôtres et il sait pertinemment que son gouvernement a injecté 6 millions de dollars dans le secteur de la pomme de terre pour le renflouer et pour faire diversion et d'écouler les récoltes. Nos concurrents ont d'abondantes récoltes et l'on ne trouvait tout simplement pas de preneur pour les pommes de terre. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard se sont félicités de la subvention de 6 millions, mais en ce qui concerne la diversion, elle était nettement insuffisante et trop tardive. Si la somme leur avait été accordée quand ils en avaient besoin, ils auraient probablement réussi à réduire passablement les quantités de pomme de terre sur les marchés et nos agriculteurs auraient pu obtenir un prix plus intéressant pour leur produit.

Quand le comité permanent des pêches et des forêts s'est rendu dans la région de l'Atlantique, presque tous ceux qui lui ont présenté des mémoires se sont dit contre le projet de loi C-75.

M. Skelly: Près de 150 groupes.

M. Henderson: Oui, ils s'y opposaient entièrement. Je ne comprends pas pourquoi le secrétaire parlementarie prétend que personne ne s'y est opposé.

Une fois que cette mesure sera entrée en vigueur, elle ne reviendra plus à la Chambre pour que nous l'examinions, et ce pour la durée du mandat du gouvernement. Ce dernier parle de consultation. Il est facile de procéder à ces consultation quand, comme l'a fait remarquer mon collègue de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), le ministre s'est muni d'une arme chargée dont il compte se servir si vous n'êtes pas d'accord avec lui.

Voyons ce qu'il en est des autres mémoires qui ont été présentés au comité. J'ai pris la parole devant les membres du Syndicat national des cultivateurs dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ce groupe de producteurs est représentatif. Dans leur mémoire, ils se disent absolument pas d'accord avec le projet de loi C-75 et surtout l'article 4.

M. Forrestall: Mais ils sont d'accord avec le principe voulant que certains frais soient récupérés. Répondez à cela.

M. Henderson: Prenons un autre groupe, dit des femmes à l'appui de l'agriculture. Je vais faire consigner la lettre pour que le secrétaire parlementaire soit au courant du courrier que reçoit son ministre. Je suis persuadé que ce dernier ne le met pas au courant de la situation. Voici une copie d'une lettre envoyée au ministre des Transports (M. Mazankowski). Je vous en donne lecture:

Objet: L'ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI C-75

Monsieur le ministre, Les Femmes à l'appui de l'agriculture s'inquiètent vivement du fait que vous songiez à facturer les services de dragage, les services de navigation, les services des brise-glace et les escorteurs.

Les industries primaires de l'Île-du-Prince-Édouard seraient très affectées par ces mesures onéreuses.

Pendant les mois d'automne et d'hiver, une bonne partie de nos pommes de terre de semence sont acheminées par bateau vers les marchés extérieurs. Nous avons travaillé pendant des années à établir ces marchés et compte tenu de la concurrence qui s'exerce dans ce domaine et de la faiblesse des prix, nos agriculteurs sont incapables d'assumer cette majoration des coûts.

Nous vous prions donc instamment de supprimer l'article 4 du projet de loi C-75.

Veuillez agréer, monsieur le ministre,
mes salutations distinguées.
La présidente provinciale des Femmes à l'appui
de l'agriculture,
Wanda MacMurdo

Des copies de cette lettre ont été envoyées au ministre de l'Environnement (M. McMillan), au député de Malpèque (M. Gass) et au député de Cardigan (M. Binns). Si ces personnages s'étaient montrés attentifs aux préoccupations des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, les conservateurs n'auraient pas connu un échec aussi retentissant lors des dernières élections provinciales. Le secrétaire parlementaire doit tenir compte de ces problèmes. Peu importe le nombre de groupes qui nous ont dit qu'ils étaient d'accord en principe, il est certain que les grandes victimes de cette mesure, par exemple le producteur agricole, n'appuie la mesure ni en principe ni en pratique.

M. Forrestall: Vous voulez que le transport soit gratuit? N'est-ce pas cela que vous souhaitez? Pas de frais?

M. Henderson: Le secrétaire parlementaire, son ministre et le gouvernement vont s'en rendre compte par eux-mêmes. Non seulement le secrétaire parlementaire aura du mal à se faire accepter comme candidat comme cela lui est arrivé la dernière fois, il aura aussi bien du mal à se faire élire. Quand je le montre du doigt, il s'en va.

M. Forrestall: Je suis quoi?

M. Skelly: Vous êtes dur.

M. Forrestall: Vous êtes contre toute récupération des coûts?

M. Henderson: Que le secrétaire parlementaire rentre chez lui, qu'il vienne dans l'Île-du-Prince-Édouard, en passant par le Nouveau-Brunswick et les régions touchées . . .

M. Forrestall: Je passe probablement autant de temps que vous dans l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Henderson: Il a traîné trop longtemps dans les couloirs à Ottawa. Il vit en vase clos où tout va pour le mieux. Mais il pensera autrement lorsqu'il entendra ce que les gens ont à dire. J'espère que ce bref intermède aura été profitable au secrétaire parlementaire qui s'empressera de soutenir les députés de l'opposition. Je sais qu'il a bon coeur malgré cet air qu'il se donne . . .

M. Tobin: Un air froid.

M. Henderson: Oui, un air froid. Mais il a bon coeur. Je suis sûr qu'il ne le voudrait pas du tout. Il va en parler au président du Conseil du Trésor et à ses autres collègues qui ont de l'influence au gouvernement. Il va leur dire de supprimer cet article qui pourrait leur être néfaste aux prochaines élections. Il les avertira qu'autrement, il ne se représentera pas aux prochaines élections et que le gouvernement ne sera pas réélu.

• (1610)

Je rappelle, en terminant, que tous les représentants du secteur primaire dans la région de l'Atlantique sont contre l'article 4 du projet de loi C-75. J'espère que le gouvernement se donnera la peine d'écouter les paroles de l'opposition et d'autres personnes. Les députés de l'opposition sont en faveur de cette mesure en général, mais certes pas de l'article 4. J'espère que les ministériels retrouveront leurs esprits, qu'ils supprimeront cet article et nous permettront ainsi de l'adopter le plus vite possible.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat. Je tiens à préciser tout de suite que nous ne croyons pas que le secrétaire parlementaire et le ministre des Transports (M. Mazankowski) proposent ces mesures de leur plein gré. Tous les deux connaissent parfaitement bien les besoins de transport de notre pays, et nous croyons que c'est le premier ministre (M. Mulroney) et les membres les plus influents du cabinet qui les forcent à présenter ce projet de loi. Ils leur ont dit qu'ils doivent arracher cet argent aux Canadiens.

Pour ce motif, nous blâmons le gouvernement dans son ensemble. Nous en avons contre le principe défendu par le gouvernement, qui tient à rentrer dans ses frais. Les Canadiens qui vivent et qui travaillent le long du littoral de la Colombie-Britannique habitent l'un des milieux les plus dangereux et les plus coûteux de notre pays.

D'autres Canadiens profitent de la route transcanadienne où il n'y a pas de postes de péage. Les gens qui vivent à Bella Bella et à Bella Coola, ainsi qu'à l'extrémité septentrionale et le long du littoral occidental de l'île de Vancouver ont payé cette route avec l'argent de leurs impôts. Bien qu'ils aient partagé ces frais avec les autres Canadiens, le gouvernement voudrait qu'ils paient en sus la note pour leur version de la route transcanadienne, soit la sécurité, la recherche et le sauvetage en mer. On leur demande de payer les aides à la navigation maritime et les ports qui sont en fait les routes et les portes d'accès de leurs localités. On voudrait que ces gens-là assument ces frais alors que d'autres bénéficient gratuitement d'autres formes de transport, par exemple la route transcanadienne. Il y a lieu de signaler que la route transcanadienne ne dessert pas la plupart des régions de l'île de Vancouver et du

littoral de la Colombie-Britannique. En fait, il n'y a aucune grande route dans ces régions.

Cette mauvaise politique du gouvernement est entrée en vigueur dans d'autres domaines également. Elle se trouve également dans la Loi sur l'aéronautique. L'attitude particulière que le gouvernement adopte à l'égard des frais aux usagers pénalise certaines régions du pays.

Nous parlons ici d'une facture de 800 millions de dollars pour les services de la garde côtière. Lorsque le ministre est venu pour la première fois devant le comité, il a dit que le gouvernement récupérerait 15 p. 100 des frais, ce qui signifie que les habitants de ces régions du pays, où il n'existe pas de réseau de transport important, devront supporter un fardeau financier de 120 millions de dollars. Ces personnes dépendent des transports aériens et maritimes. L'économie de leur localité dépend de ces modes de transport.

Je parle des gens du secteur de la pêche. Ils devront payer un droit au ministère des Pêches et des Océans car le prix des permis augmentera. Ils devront payer par ailleurs une taxe spéciale sur leurs prises. Ils devront payer des frais d'utilisation des aides à la navigation. Bien des pêcheurs de la côte ouest ont déjà eu des problèmes en mer. Dorénavant, ils devront payer le service de recherche et de sauvetage.

Il est temps de mettre un terme à cette idée ridicule d'imposer ces frais de façon désordonnée. Le secrétaire parlementaire s'en va malheureusement. J'espère qu'il reviendra pour écouter le reste de mon histoire sur les autres Canadiens qui seront touchés par ce projet de loi. Le tourisme est très important en Colombie-Britannique, région qui connaît d'énormes difficultés à cause de la récession. Si cette région dépend du tourisme, le gouvernement n'a vraiment pas fait grand-chose pour elle.

Les traversiers de la Colombie-Britannique coûtent déjà cher aux habitants de ces localités. Ils devront payer encore plus cher parce que le gouvernement va imposer des droits d'utilisation. C'est une très mauvaise chose. Cela va compromettre la croissance économique de ces localités.

L'industrie forestière de la Colombie-Britannique dépend énormément du réseau de transport maritime. Avec la hausse des frais et des droits d'utilisation du réseau de transport maritime, cette industrie aura encore plus de difficultés à survivre face à la concurrence américaine très serrée et au manque de soutien du gouvernement du Canada.

Il s'agit d'une mauvaise politique. Elle est punitive et discriminatoire et il faudrait l'abandonner immédiatement. De nombreux Canadiens résident dans les petits ports et les petites localités côtières. Il leur coûte très cher de vivre et de travailler dans ces régions. Le prix de la nourriture y est extrêmement élevé, de même que le prix des autres produits, qu'ils doivent payer de 30 p. 100 à 100 p. 100 plus cher que dans les grandes villes, à la condition de les trouver. Le gouvernement préconise pourtant l'imposition de droits supplémentaires.

Cela n'aura pas beaucoup de conséquences pour les gens de Toronto, de Winnipeg ou de Montréal, mais dans les régions comme celles de Port Hardy, Campbell River, Port Alberni, Prince Rupert et d'autres petites localités côtières de la Colombie-Britannique, les répercussions seront très graves. Cela aura également de graves conséquences sur la côte du Labrador et de Terre-Neuve, de même que dans les provinces de l'Atlantique. Je m'étonne de voir le secrétaire parlementaire défendre avec tant de diligence une politique qui aura autant d'effets dévastateurs dans sa propre province.

Cette politique témoigne, une fois de plus, que le gouvernement ne sait pas trop où il va; sa main gauche ignore ce que fait sa main droite. Mon collègue fait signe qu'il n'a qu'une main droite en ce qui concerne sa philosophie et son approche.

Les questions posées au comité nous ont permis de constater qu'aucun des membres du gouvernement n'est vraiment conscient du fardeau considérable que ces différents droits imposent aux Canadiens. Ils doivent en payer en vertu de la Loi sur l'aéronautique, de la Loi sur la marine et de la Loi sur les pêches. Le gouvernement ne rate jamais une occasion de leur en imposer.

A mon avis, il serait utile qu'un agent du ministère des Transports étudie les répercussions de tous les droits à payer en vertu de la législation sur les ports et de la Loi sur la marine marchande, sans oublier les droits que l'on envisage d'instaurer pour les ports pour petites embarcations et les droits sur les prises dont on n'a pas tenu compte. Le gouvernement va saigner à blanc les pêcheurs et les Canadiens que l'industrie forestière fait vivre.

M. Forrestall: C'est ridicule.

M. Skelly: Le secrétaire parlementaire dit que c'est ridicule. S'il le désire, il est libre de faire des remarques intelligentes à cet égard.

Je voudrais répondre à l'un des arguments qu'il a invoqués. Le député d'Egmont (M. Henderson) a déclaré qu'environ 150 groupes avaient comparu devant le comité des pêches lorsque nous avons parcouru la côte ouest et la côte est. L'un des principaux sujets de discussion était le projet de loi C-75 auquel ils s'opposaient totalement. Ils s'attendaient à ce qu'il ait de graves répercussions sur leur niveau de vie personnel, sur celui de leurs localités et même sur l'ensemble de ce secteur.

J'exhorte le secrétaire parlementaire à réexaminer ce projet de loi et à tenir tête au premier ministre et aux membres de son caucus à l'esprit étroit qui veulent saigner les Canadiens à blanc de cette façon totalement injustifiée. C'est extrêmement grave et j'ai cru comprendre que le secrétaire parlementaire en était plus ou moins conscient. J'espérais qu'il allait intervenir pour faire supprimer de la loi cet article absolument inacceptable afin que nous puissions tous appuyer les éléments positifs de cette mesure. Le gouvernement a tort de vouloir imposer des droits d'utilisation. Il s'agit d'une mesure punitive et extrêmement discriminatoire.

• (1620)

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, comme on l'a souligné, le projet de loi C-75 prévoit d'importants changements pour l'avenir. Néanmoins, les dispositions de la loi qui inquiètent surtout l'opposition officille sont celles de l'article 4 qu'il faudrait absolument modifier. Notre parti a essayé de modifier le projet de loi au comité. Aujourd'hui encore, nous cherchons à convaincre le gouvernement d'examiner nos amendements.

L'article 4 est inadmissible parce qu'il accorde des pouvoirs illimités au ministre des Transports (M. Mazankowski), sans tenir compte des conséquences éventuelles, non seulement à l'heure actuelle, mais aussi à long terme.

Ma circonscription se trouve au centre de Toronto. Bien des gens se demanderont peut-être pourquoi, dans ces conditions, ce projet de loi me préoccupe. Seuls les habitants de la côte est ou ouest devraient peut-être s'inquiéter. Toutefois, la navigation dans les Grands Lacs représente un important secteur de notre économie. Les Grands Lacs sont ouverts non seulement à la navigation de plaisance, mais également à la navigation commerciale. Si l'on tient compte de l'importance du transport du blé et du minerai et si l'on connaît l'économie de l'Ontario, on comprend que le port de Toronto revêt une importance cruciale pour la viabilité de ce secteur. Des dizaines de milliers de personnes en Ontario possèdent un bateau qu'ils utilisent ou à des fins commerciales ou pour leurs loisirs, et c'est pourquoi le projet de loi les inquiète. Il préoccupe l'Ontario car nous donnons sur le lac Supérieur, le lac Érié, le lac Huron et le lac Ontario. En réalité, le transport maritime est une activité importante dans notre province et c'est pourquoi les pouvoirs arbitraires que ce projet de loi accorde au ministre des Transports nous préoccupent. C'est un peu comme si on lui donnait, si l'on peut dire, une arme chargée.

Voici ce que stipule en partie l'article 4:

> . . . le gouverneur en conseil peut prendre des règlements prévoyant les droits relatifs à ces services . . .

Il mentionne ensuite divers services, notamment le dragage des ports, les aides à la navigation, les escortes, les phares et toutes les opérations de brise-glace, la recherche et le sauvetage et d'autres du même genre. Cette question préoccupe l'Ontario ainsi que ceux qui doivent lutter pour subsister sur nos côtes.

Ayant fait partie du comité des règlements et autres textes réglementaires, je peux vous dire, monsieur le Président, que nous trouvons ce projet de loi consternant car il donne carte blanche au gouverneur en conseil et au ministre et leur octroie des pouvoirs illimités pour imposer à la population des taxes et des droits supplémentaires. Voilà pourquoi notre parti est inquiet. Cet article peut octroyer au ministre des pouvoirs illimités et arbitraires et ne comporte aucune mesure de restriction.

Quiconque a siégé au comité des règlements et autres textes réglementaires sait combien il est dangereux d'adopter des projets de loi de ce genre. À moins que cette mesure ne soit modifiée, le gouvernement commettra une grave erreur. Ce n'est pas simplement pour cette année et l'an prochain, ou quand il entrera en vigueur, mais pour les années et les décennies à venir. Une mesure législative de ce genre peut entraîner des abus et constituer une forme d'impôt mal orientée.

Le gouvernement semble avoir oublié qu'il a promis aux contribuables de ne pas augmenter les impôts, mais de chercher à réduire les dépenses. Tout ce que le gouvernement a fait depuis son accession au pouvoir a été d'alourdir le fardeau des contribuables. La classe moyenne est maintenant la cible principale du gouvernement. Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis avant les élections qu'il ne résoudrait pas les problèmes économiques par le biais des impôts. Le ministre des Finances (M. Wilson) avait promis, en 1985, que l'imposition était l'un des domaines qu'il ne prendrait pas en considération pour essayer de résoudre les problèmes de déficit. Pourtant, chaque fois qu'il y a une nouvelle initiative nous trouvons de nouveaux impôts. Il y a des impôts cachés et d'autres bien visibles sous forme de surtaxes. Ces impôts cachés doivent être acquittés par les pauvres aussi bien que par les riches. Voilà maintenant une taxe pour laquelle le ministre a carte blanche. Il peut imposer ce qu'il veut au secteur du transport maritime et à ceux pour qui c'est un mode de vie, comme si les pêcheurs n'étaient déjà pas suffisamment imposés. Un fardeau fiscal additionnel leur a été imposé par le gouvernement fédéral qui leur avait promis de n'en rien faire, et par les gouvernements provinciaux qui, parce que le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert, n'ont d'autre choix que de décréter de nouveaux impôts pour fournir des services de santé et d'enseignement à leurs administrés. Le gouvernement actuel est en train de se dérober à ses promesses.

M. Forrestall: Qu'est-ce que cela a à voir avec l'article 4?

M. de Corneille: Les gouvernements provinciaux sont obligées de hausser leurs impôts pour fournir des services de santé parce que le gouvernement fédéral leur enlève par le biais du projet de loi C-96 l'argent qui devrait leur être transféré.

M. Forrestall: Allons donc!

M. de Corneille: Les pêcheurs et les gens de l'Est, par exemple, et ceux du Pacifique, doivent aussi payer des impôts municipaux. Ceux-ci montent parce que le gouvernement fédéral garde l'argent qu'il aurait dû transférer aux provinces. Il y a les taxes fédérales, l'impôt sur le revenu, l'impôt provincial, l'impôt foncier municipal et, maintenant, les frais d'usagers. Comme le gouvernement fédéral enlève de l'argent aux provinces, il en résulte une hausse des impôts provinciaux et voilà maintenant qu'on propose des frais d'usagers.

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous débattons d'une motion qui vise à modifier l'article 4, et non d'impôts municipaux. Nous débattons d'une motion qui vise tout particulièrement l'article 3.1 de la Loi sur la marine marchande du Canada. Je crains bien que mon cher ami, le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille), n'ait décidé de faire dévier le débat sur les impôts provinciaux, la politique municipale et l'impôt foncier. Nous ne sommes saisis ici d'aucune de ces questions. Nous débattons d'un mécanisnme qui prévoirait une autre forme d'appel que celle prévue dans la loi.

M. le vice-président: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) invoque le Règlement à ce même sujet.

M. Tobin: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire recourt manifestement au moyen de défense classique contre une déclaration articulée, profonde et succinte, soit l'interruption. Le fait est, comme le député l'a si bien signalé, que le gouvernement fédéral est en train d'amputer le Canada . . .

• (1630)

M. le vice-président: A l'ordre. Les rappels au Règlement portent manifestement sur la question de la pertinence. Le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) a établi une comparaison, ce que la présidence accepte. Je rappelle au député qu'il lui reste deux minutes pour conclure son discours.

M. de Corneille: Monsieur le Président, je voudrais expliquer à mon collègue que c'est là le fond du problème. Ce qui est anormal dans cet article, c'est que pour la première fois de l'histoire de notre pays, un ministre demande des pouvoirs arbitraires et non définis.

M. Tobin: C'est une arme chargée.

M. de Corneille: Oui, comme le dit mon collègue, le ministre nous demande de lui donner une arme chargée. Il demande des pouvoirs non définis pour accroître la charge fiscale d'un groupe déjà en difficulté: les pêcheurs canadiens. C'est de ce groupe que je voulais parler en particulier. Comme je l'ai déjà signalé, certaines personnes dans ma province seront touchées par cette mesure. Nous constatons que le gouvernement s'attaque aux provinces Maritimes notamment. Dernièrement, je me suis rendu à Terre-Neuve où j'ai rencontré des jeunes qui m'ont fait part de leurs préoccupations. J'ai vu ce qui s'y passait.

M. Forrestall: Bienvenue dans l'est du Canada!

M. de Corneille: J'ai vu ce qui se passait dans cette province. En tant que Canadien, je m'inquiète non seulement pour ma circonscription, mais également pour cette région du pays à laquelle le gouvernement a fait tant de tort. À l'heure actuelle, aux États-Unis, on cherche à élaborer un accord de libre-échange qui, dans l'intervalle, permettra aux Américains d'imposer des fardeaux supplémentaires à nos pêcheurs. Ce n'est qu'une difficulté de plus.

Pourquoi alourdir encore leur fardeau par les pouvoirs arbitraires qu'aura le ministre des Transports de percevoir un impôt de plus, d'ajouter encore une charge à toutes celles qu'il a déjà imposées aux pêcheurs? Il y a lieu de s'inquiéter du fait que le libellé de l'article ne tienne pas compte de ces facteurs. Il faut définir les droits d'usager. Aucun échéancier n'est prévu dans le projet de loi. Si les députés tiennent compte de l'expérience du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, ils constateront que nous risquons d'adopter cette mesure sans prévoir d'échéancier ni de limites. Cela revient à signer un chèque en blanc au ministre des Transports pour lui permettre d'imposer de nouveaux droits d'usager. Si ces droits s'ajoutent aux autres droits perçus dans d'autres secteurs de la pêche, nous ferions aussi bien de dire aux pêcheurs de plier bagages. Nous ferions aussi bien de leur dire que le gouvernement ne veut pas qu'ils restent en activité, qu'il préfère laisser les Américains et d'autres pays prendre le contrôle de la pêche le long de nos côtes. Cette mesure leur impose un fardeau de plus.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement refuse d'accepter les amendements présentés par le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) qui, si on me permet de le dire, est fort au courant de la question. Il fait beaucoup de travail dans ce domaine au comité.

La première motion en discussion demande que les règlements d'application de cet article soient soumis à un comité de la Chambre ou du Sénat, sur demande de vingt membres présentée par écrit. J'aimerais demander aux ministériels en particulier de réfléchir au genre de préoccupations qu'ils étaient si nombreux à avoir quand ils étaient dans l'opposition. Un des sujets qui les préoccupaient était l'examen de la réglementation. Ce qui les préoccupait, c'étaient les pouvoirs arbitraires consentis à l'administration. Ils se préoccupaient de ce qu'on enlevait des pouvoirs au Parlement, de ce que le Parlement, soit en comité plénier soit dans ses comités permanents, ne disposait pas des pouvoirs qu'il aurait fallu une fois la loi arrivée à l'étape du règlement. A ce moment-là, disaient-ils, les choses étaient hors d'atteinte de la démocratie, pour ainsi dire. Combien de conservateurs n'ai-je pas entendus reprocher cela à notre gouvernement.

Mais de quoi est-il question ici? Nous demandons que les règlements d'application de cet article soient soumis à un certain rappel, un certain mécanisme pour que leur examen par un comité soit prévu dans le projet de loi lui-même.

M. Forrestall: Pourquoi voulez-vous donner ce pouvoir au comité?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je souhaite que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) commence à se conduire comme un secrétaire parlementaire au lieu d'une espèce de chahuteur de bas étage qui ne peut tenir sa langue quand d'autres personnes ont la parole.

M. Forrestall: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) qui vient juste de s'asseoir est en train de livrer un des meilleurs discours que la Chambre ait entendu sur une question très importante, l'article 4 de ce projet de loi. La tactique du secrétaire parlementaire qui consiste à interrompre délibérément cet effort de persuasion au moment où les députés d'en face semblent modifier leur opinion au sujet du projet de loi à l'étude est vraiment inutile et déplaisante. Est-ce que Votre Honneur pourrait lui demander de se contenir?

M. le vice-président: Je demande à tous les députés d'écouter attentivement le discours du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie).

M. Forrestall: J'invoque aussi le Règlement, monsieur le Président. Je m'excuse auprès du député de Winnipeg—Birds Hill, digne représentant des Maritimes. Je voudrais rappeler à mes collègues que nous étudions une motion qui, en effet, remplacera le droit d'appel direct par un processus formel.

M. Tobin: Vous intervenez dans le débat!

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Malheureusement, il soulève une question qui relève du débat. Le député de Winnipeg—Birds Hill a la parole.

M. Blaikie: Le secrétaire parlementaire a eu l'occasion d'exprimer son opposition à l'amendement. Il a dit ce qu'il avait à dire et nous ne l'avons pas interrompu. Nous voudrions avoir notre tour. Je n'ai pas à m'excuser d'intervenir sur les mécanismes qui relient la législation, la réglementation et les comités permanents parce que je ne viens pas des provinces Maritimes. Je ne peux imaginer étroitesse d'esprit plus navrante que celle manifestée par le secrétaire parlementaire.

M. Forrestall: Pourquoi parler d'étroitesse d'esprit? Vous vous contredisez.

M. Blaikie: Quand ils formaient l'opposition, beaucoup de députés conservateurs s'inquiétaient du pouvoir ministériel. Ils craignaient que celui-ci ne soit soustrait à l'autorité de la Chambre. Pourtant, ce projet de loi accorde des pouvoirs au ministre. Si cette mesure émanait des libéraux, les conservateurs s'élèveraient contre ce pouvoir ministériel injustifiable. J'invite donc les députés du gouvernement qui, contrairement au secrétaire parlementaire, sont capables de réfléchir, à faire preuve de jugement en la matière.

Deuxièmement, la motion nº 6, qui prévoit une révision automatique, tous les deux ans, de l'article 4 par le comité des transports, est analogue à ce que les conservateurs ont demandé dans d'autres domaines. Cela s'appelle une disposition de révision. Ce n'est pas parce que des mesures sont adoptées qu'elles doivent durer éternellement.

M. Forrestall: Vous n'aimez pas les réformes?

M. Blaikie: Nous tenons l'occasion d'exiger une révision automatique. Voilà quelque chose que le gouvernement aurait dû au moins prendre en considération, puisque c'est conforme au type de mécanismes de révision qu'il préconisait lorsque les conservateurs formaient l'opposition.

En ce qui concerne la question des pouvoirs qui échappent au Parlement, je me rappelle que, autrefois, nous entendions les conservateurs parler de la dictature des libéraux, à qui ils reprochaient de prendre des décrets.

M. Tobin: C'est vrai!

M. Blaikie: Lorsque les libéraux avaient recours aux décrets, les conservateurs disaient qu'il s'agissait d'une conspiration pour priver les Canadiens de leurs droits démocratiques. Quoi qu'ait pu penser Votre Honneur de ces arguments, il est évident que les conservateurs ne les prenaient pas eux-mêmes au sérieux. J'ai lu récemment que, depuis qu'ils sont au gouvernement ils ont pris tout autant de décrets. En fait, ils en ont même pris davantage, pendant une certaine période, si je me rappelle bien l'article. C'est un autre exemple qui rend manifeste le manque de sincérité d'un grand nombre de critiques faites par les conservateurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Dans l'étude de la mesure dont nous sommes saisis, ils auraient eu l'occasion, en acceptant les amendements du NDP, de prévoir un examen plus rigoureux des règlements, un contrepoids aux pouvoirs du ministre et une révision automatique de certaines lois. Ils ne l'ont pas fait. Ils s'y sont refusé, allant à l'encontre des voeux de bien des gens du secteur visé par ce projet de loi.

• (1640)

J'ai recueilli 10 ou 12 pages de commentaires émanant de divers groupes qui s'inquiètent au sujet de l'article 4. Je n'ai pas le temps de les lire toutes. Les organismes qui ont exprimé leurs préoccupations à propos de l'article 4 comprennent la *Great Lake Waterways Development Association*, la *St. Lawrence Shipowners Association*, le Syndicat international des marins, Algoma Steel, Stelco, Dofasco, les Ports canadiens assujettis à la Loi sur les Commissions de port, l'*International Association of Great Lakes Ports*, la *Dominion Marine Association*, le port d'Indiana, la Chambre de commerce de Montréal, le *Montreal Board of Trade*, la Guilde de la marine marchande du Canada, le *Canadian Shippers' Council*, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, l'Association canadienne d'aviron amateur, Inuit Tapirisat du Canada, le *Prince Edward Island Potato Marketing Board*, la *Great Lakes Commission*, la Société de développement économique du Saint-Laurent, le Syndicat national des agriculteurs et le ministre des Transports et de la Voirie du Manitoba. La liste continue et comprend même le *Council of B.C. Yacht Clubs* et l'Association des Inuit du Labrador.

Je ne cite pas normalement les propos de clubs de navigation de plaisance, mais j'en parle aujourd'hui pour montrer qu'un grand nombre de personnes de toutes sortes se préoccupent des conséquences de l'article 4. Il me semble que ce serait à l'avantage du gouvernement de tenir compte de leurs préoccupations. Il pourrait le faire en acceptant les amendements proposés par le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention le débat sur le projet de loi C-75. Les membres de mon parti, et un certain nombre de mes collègues en particulier, ont certainement bien exprimé à l'étape du comité et durant l'étude de deuxième lecture, nos craintes au sujet de l'article 4.

Cet article donne au ministre le pouvoir d'imposer des droits aux utilisateurs des services de la garde côtière canadienne. Sa décision est non seulement dégoûtante: elle établit un très dangereux précédent qui montre la voie que le gouvernement entend suivre; en outre la façon dont on procède est tout aussi dégoûtante. Le fond de l'article 4 est inadmissible et la procédure suivie pour y arriver l'est tout autant.

En effet, le gouvernement n'a pratiquement pas consulté les divers groupes touchés par le projet de loi C-75. Le premier ministre (M. Mulroney) et les ministériels nous ont parlé maintes fois de gouvernement du peuple, pour le peuple. Projet de loi après projet de loi, nous avons constaté que ce ne sont que de belles paroles, qu'une simple façade utilisée à des fins de relations publiques que ne reflètent en rien les projets de loi que notre tribune nationale discute quotidiennement.

Une fois de plus, nous débattons un projet de loi qui prétend aider les gens touchés par la Loi sur la marine marchande du Canada, mais qu'en est-il? Tous les groupes intéressés sont venus nous supplier de faire supprimer l'article 4. Or, des membres de notre parti ont proposé des amendements pour faire sauter cet article, qui nuit à ceux qu'il est censé aider.

Cette mesure touche non seulement les plaisanciers, mais également les armateurs qui éprouvent déjà de très graves difficultés. Les députés qui représentent les localités d'armateurs ont essayé, au moyen de déclarations en vertu de l'article 21 du Règlement et lors de la période des questions, de faire comprendre tant soit peu au cabinet à quel point il importe de moderniser le secteur du transport de marchandises. Le gouvernement a l'audace de prévoir l'article 4 dans le projet de loi, dont les dispositions accorderaient au ministre le pouvoir de percevoir des droits d'utilisateurs dans ces mêmes circonscriptions.

Les armateurs canadiens calculent leur jaugeage en cents, et non pas en dollars, ce qui devrait nous faire comprendre que leurs analyses coûts-avantages donnent des résultats si serrés qu'il leur faut compter jusqu'au moindre centime. Or le gouvernement songe à leur faire assumer le coût de cette enveloppe de 8 millions de dollars.

M. Tobin: Qu'ils obtiennent ou non les services.

M. Marchi: Qu'ils obtiennent ou non les services, ils calculent jusqu'au dernier centime. Les uns après les autres, ils viennent faire valoir à leurs députés que leur secteur traverse une crise.

M. Forrestall: J'invoque le Règlement. Si mon éminent collègue s'était donné la peine de lire le projet de loi, il aurait vu que ces droits ne seront pas imposés aux utilisateurs qui normalement ne disposent pas de ces services. Je pense qu'il a le devoir ne pas parler à tort et à travers en ce qui concerne ce projet de loi et d'être sûr de ce qu'il avance à ce sujet.

M. le vice-président: Il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement; le député ne fait qu'émettre une opinion.

M. Marchi: Non seulement il n'y a pas matière à en faire un point d'honneur—je veux dire à faire un rappel au Règlement, car c'est aussi une question d'honneur . . .

M. Forrestall: C'est un point d'honneur.

M. Marchi: Le député siège à la Chambre depuis plus longtemps que moi et voilà pourquoi il m'étonne. En second lieu, on ne nous a pas encore présenté un barème des honoraires. Si le député a en sa possession un tel document, je lui demande d'avoir le courage et la conviction de le déposer et de nous demander d'en discuter. Avant de s'exécuter, je ne pense pas qu'il devrait prendre la parole comme il est prêt à le faire encore.

M. Forrestall: Pourriez-vous lui expliquer brièvement de quoi il retourne, Brian?

M. Marchi: Je voudrais rappeler à la Chambre que le député a déjà dit qu'il incombait aux députés de Toronto et de l'Ontario d'intervenir dans ce débat. Il incombe à chaque député de faire des suggestions, car si nous avons été élus pour représenter nos électeurs, nous avons aussi le devoir de contribuer aux travaux de la Chambre.

Présentement, par exemple, la question se résume à une définition du Canada. S'il est vrai que le projet à l'étude concernera les habitants de la région de Toronto et de l'Ontario, surtout les propriétaires d'embarcations de plaisance, ce qui est vraiment en cause c'est une définition conservatrice perverse du développement régional. Plus que toute autre mesure, celle-ci affectera les petites collectivités, surtout celles des côtes est et ouest dont l'existence dépend déjà de la pêche et d'autres activités commerciales.

On peut toujours dire que la mesure touchera les plaisanciers de fin de semaine, mais elle fera aussi beaucoup de mal à ces collectivités qui ont déjà peine à survivre sous le gouvernement conservateur. Les responsables de ces collectivités s'attendent à ce que le secrétaire parlementaire et ses collègues interviennent pour défendre leurs électeurs au lieu de simplement défendre l'indéfendable mesure proposée par le gouvernement. Voilà pourquoi notre parti ne se gêne pas et ne s'excuse pas d'exhorter à nouveau le gouvernement à prêter une oreille attentive aux protestations qui s'élèvent dans les régions de l'intérieur.

• (1650)

Nous supplions les ministériels de reporter cet article tant qu'ils n'auront pas parlé aux groupes qui nous ont dit tant de fois, de vive voix et par écrit, que le gouvernement faisait fausse route. On ne peut prétendre modifier la Loi sur la marine marchande du Canada pour améliorer le sort de bien des circonscriptions quand on ne respecte pas assez les intéressés pour se donner la peine de les entendre ou qu'on n'a pas le courage de les affronter.

Cette mesure ressemble fort à d'autres mesures, notamment au projet de loi C-62. Le gouvernement prétend agir dans l'intérêt des quatre groupes concernés, les autochtones, les handicapés, les femmes et les minorités visibles dans le domaine de l'emploi. Or, ces groupes ont tous déclaré unanimement au comité qu'ils préféraient ne rien avoir du tout plutôt que le projet de loi C-62. Pourquoi présenter une mesure que les premiers intéressés considèrent tout bonnement comme une supercherie? C'est encore une fois à cause de cette fameuse mentalité.

M. Redway: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous rappelle que nous sommes en train de débattre le projet de loi C-75 tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et non pas le projet de loi C-62 qui a force de loi maintenant. Je demande donc au député de s'en tenir à l'objet du débat.

M. Tobin: Monsieur le Président, au sujet de ce rappel au Règlement, si le député qui vient d'intervenir avait écouté attentivement le débat et suivi l'historique de ce projet de loi, il saurait que c'est la deuxième fois que mon collègue traite du projet de loi C-75. Il saurait également que mon collègue est fort bien renseigné à son sujet et qu'il s'y intéresse vivement. Le projet de loi C-62 n'occupe pas le moindrement notre pensée. Le député a invoqué le Règlement pour faire perdre le temps de la Chambre, interrompant ainsi mon collègue qui traitait de ce projet de loi insensé, cruel, impitoyable et inhumain.

M. le vice-président: Pourrions-nous, je vous prie, revenir au débat.

M. Redway: De toute évidence, monsieur le Président, le député n'a pas écouté mon rappel au Règlement. J'ai rappelé que la règle de la pertinence devait s'appliquer à ce débat. Nous sommes présentement saisis du projet de loi C-75 et non pas du projet de loi sur l'équité en matière d'emploi qui a maintenant été adopté. Monsieur le Président, je vous prie de vous assurer que le député respecte la règle de la pertinence et qu'il traite uniquement du projet de loi C-75.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement . . .

M. le vice-président: Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) demande-t-il la parole pour traiter du même rappel au Règlement? S'il s'agit uniquement de la question de la pertinence, pourrions-nous laisser la parole au député de York-Ouest (M. Marchi)?

M. Nunziata: C'est un autre rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je m'efforce de nous débarrasser du rappel au Règlement concernant la pertinence. Le député demande la parole pour un rappel au Règlement distinct.

M. Nunziata: Apparemment, monsieur le Président, le député de York-Est (M. Redway) n'est pas assis à sa place. Je crois savoir qu'il prend place d'habitude à notre droite, et il est présentement assis tout à fait à l'extrême gauche. La présidence pourrait-elle me dire si la place du député sera dorénavant à gauche?

M. le vice-président: Je ne sais pas si le député s'est déplacé vers la gauche, mais c'est un fait que des députés du parti ministériel ont changé de place. Le député de York-Est (M. Redway) est bien à sa place. Nous poursuivons le débat. Le député de York-Ouest a la parole.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme je suis persuadé que le gouvernement essaie d'étouffer le projet de loi et de nous faire perdre notre temps, je vous demande de trancher plus rapidement ces déplorables rappels au Règlement, de ne plus en tolérer la longue suite interminable qui retarde le débat.

M. le vice-président: Il reste deux minutes à l'intervention du député de York-Ouest.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'espère que le temps que le député de York-Est (M. Redway) a pris pour soulever son objection non fondée ne me sera pas compté. La violence de la réaction que nous provoquons chez les députés gouvernementaux prouve que nous touchons une corde sensible. Je pouvais parler du projet de loi C-62 à propos de ce projet de loi-ci. C'était parfaitement réglementaire parce qu'il décrivait très bien le malaise qui s'est emparé du gouvernement et qui disparaîtra certainement aux prochaines élections. Il existe une différence entre ce que le projet de loi est censé faire et ce qu'il fera en réalité. Les ministériels ne peuvent jouer sur les deux tableaux à la fois. Ils ne peuvent pas dire tout simplement qu'ils veulent aider les localités de pêcheurs tout en adoptant le projet de loi C-75 et son article 4.

M. Forrestall: Asseyez-vous!

M. Marchi: Cet article impose des droits d'utilisation pour les services de sécurité, de navigation et pour les brise-glace.

M. Forrestall: Vous faites de l'obstruction.

M. Marchi: Si le secrétaire parlementaire veut mettre son grain de sel dans ce débat, qu'il ait le courage de se lever. Qu'il ait suffisamment de conviction pour se lever à cet endroit-ci où l'on fait des carrières et où l'on en brise. Qu'il défende les localités dont il fait partie au lieu de défendre l'indéfendable—son ministre. Il ne devrait pas agir comme d'autres secrétaires parlementaires ou comme d'autres larbins qui se lèvent et donnent leur appui à une mesure tout en sachant très bien qu'elle est injuste et mauvaise. S'il s'intéresse vraiment aux collectivités qui seront touchées directement, s'il s'intéresse aux doléances que font et que continueront à faire certaines associations, il devrait écouter la voix de sa conscience et se laisser guider par son intuition, et il devrait se lever et se servir de toute sa force de persuasion pour convaincre le ministre de rendre cette mesure sensible, juste et raisonnable.

Les articles du projet C-75—et nous songeons surtout à l'article 4—sont insensibles et elles sont des jouets entre les mains des fonctionnaires, au lieu de tenir compte de la réalité canadienne. Ce pays ne se limite pas à l'Ontario et au Québec. Il y a les régions et les collectivités de l'arrière-pays. Il y a le développement régional. Il faut essayer de considérer toutes les régions, peu importe leur situation géographique, comme des partenaires égales. Le projet de loi C-75 ne tient pas compte de notre histoire récente, et la région de l'Atlantique ne l'oubliera pas.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais parler des amendements à l'article 4 du projet de loi C-75 tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois connexes.

On peut sans doute se demander en quoi le projet de loi C-75 inquiète le Nouveau parti démocratique. Les motions nos 5, 6 et 11 inscrites au nom du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) cherchent à rendre un peu plus logique un certain article. La majeure partie des dispositions de cette loi sont utiles; c'est une mesure nécessaire. Néanmoins, l'article 4 est parfaitement inutile et ces trois motions cherchent à l'améliorer.

Il y a sans doute lieu de se demander comment un député des Prairies peut s'intéresser à un projet de loi visant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada. Nous considérons qu'il s'agit là d'une loi importante. Si le port de Halifax augmente les droits qu'il doit percevoir sur les marchandises qui y passent, les cultivateurs, les fabricants ou les producteurs de la Saskatchewan et des Prairies vont devoir payer des frais supplémentaires deux fois ou trois fois plus élevés.

Je voudrais parler ici des inquiétudes exprimées au cours de l'étape du comité dont la durée a été assez longue. Je parlerai des craintes de certains groupes tel que le Syndicat national des cultivateurs qui s'est prononcé très clairement contre l'article 4 sous sa forme actuelle et qui a préconisé certains changements. Permettez-moi de citer ses paroles:

> Soucieux de réduire le déficit fédéral, le gouvernement présente un projet de loi qui revient à dire aux cultivateurs que la meilleure façon de servir les intérêts nationaux c'est d'augmenter encore les coûts de production agricole alors que les agriculteurs sont déjà dans une situation financière très précaire.

• (1700)

Il y a une quinzaine de jours, le prix initial des céréales a été annoncé à la Chambre. Ce prix a été établi en fonction du prix mondial prévu pour l'année à venir. Il a énormément baissé, ce qui place les cultivateurs de l'Ouest et de l'Ontario qui produisent du blé ou d'autres céréales dans une situation très précaire.

Cet article du projet de loi prévoit une nouvelle augmentation du coût de transport des marchandises, et surtout dans la voie maritime du Saint-Laurent. Si l'on augmente le coût de transport des marchandises, le prix que l'agriculteur touchera pour le blé va encore diminuer.

Le Syndicat national des cultivateurs ajoute ceci:

> Nous considérons la voie maritime du Saint-Laurent comme un bien national qu'il faut conserver dans l'intérêt national. Il n'est pas justifié sur le plan économique d'augmenter les tarifs compte tenu de la baisse de la demande.
>
> Il est indubitable que toute hausse des frais de transport à l'heure actuelle aggravera encore la situation des producteurs. D'autres feront faillite.

Comme je l'ai déjà dit, lorsque le principe du paiement par l'usager sera instauré dans les ports ou dans un secteur du transport des marchandises, ces frais seront reportés sur le producteur primaire. Parfois, un agriculteur de la Saskatchewan voit ses coûts de production doubler ou tripler.

Outre les témoins qui ont comparu devant le comité, bien d'autres personnes ont jugé important de modifier l'article 4. Certains ont écrit pour nous dire qu'il ne fallait pas le maintenir sous sa forme actuelle. Par exemple, voici ce qu'a déclaré le ministre de la Voirie et des Transports de la Saskatchewan, membre d'un bon gouvernement conservateur qui veille au bien-être des agriculteurs:

> Toute augmentation des frais des usagers du réseau de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs incitera les producteurs à chercher des services de transport moins chers. Par conséquent, une partie du trafic sera détourné vers le réseau de transport des États-Unis, ce qui entrainera la suppression d'emplois au Canada.
>
> J'ai écrit dernièrement à l'honorable Don Mazankowski pour lui signaler qu'il est peu judicieux d'imposer des droits afin de couvrir les frais de la Garde côtière . . .

Le principe du paiement par l'usager prévu dans le projet de loi à l'étude aura des conséquences catastrophiques, non seulement sur la région où les droits sont imposés en réalité, mais sur le développement économique et la survie des autres régions du pays. Il semble que le gouvernement ne se préoccupe guère des régions les plus éloignées du marché. Au lieu d'augmenter le prix du transport des produits entre les régions éloignées, comme la Saskatchewan ou le Nord, et le marché, il faut le diminuer pour rendre ces produits plus concurrentiels sur les marchés internationaux. Les transports ont une importance vitale dans notre pays. Le principe du paiement par l'usager éloigne encore davantage les régions reculées. Les agriculteurs produiront moins de produits à expédier. Lorsqu'on exploite son entreprise aux limites du seuil de rentabilité, la moindre augmentation est parfois la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Le Conseil consultatif régional de l'Ouest sur le développement économique de l'Alberta a aussi écrit au comité pour lui dire ceci:

> L'établissement d'une réglementation qui prévoit des frais additionnels pour les ports et leurs usagers ne doit pas nuire à la fréquentation des ports canadiens. Nous craignons beaucoup que l'article 4 de la loi, qui porte sur la récupération des coûts, ne nuise à la compétitivité internationale du Canada en faisant fuir la clientèle.

Le Conseil consultatif régional de l'Alberta prie donc le gouvernement de ne pas imposer de frais aux usagers des ports et des voies maritimes s'il ne veut pas les obliger à emprunter d'autres itinéraires. L'Association des producteurs de blé de l'ouest du Canada a fait la même prière:

> Nous estimons que le transport commercial du grain ne devrait pas avoir à assumer le coût des services fournis à la population en général, comme la défense, la recherche et le sauvetage, et la recherche scientifique.
>
> L'imposition de droits excessifs aux usagers de la voie maritime risque de les faire fuir le Canada et les États-Unis, ce qui aurait pour effet d'alourdir le fardeau de ceux qui ne peuvent emprunter une autre route.

Cela nous a été signalé très souvent dans les Prairies. Beaucoup d'agriculteurs de la Saskatchewan commencent à envisager d'expédier leur grain par la voie maritime du Missouri et du Mississippi. Beaucoup d'agriculteurs de Duluth, au Montana, estiment qu'au lieu d'expédier leur grain par la voie maritime du Saint-Laurent, ils devraient lui faire descendre le Mississippi, puis l'expédier par la Nouvelle-Orléans, parce que cela leur coûterait moins cher. En exigeant ces frais additionnels pour l'exploitation de la voie maritime, on risque de susciter des initiatives de ce genre.

L'association des cultivateurs de légumineuses du Manitoba affirme:

> Étant donné que le gouvernement a exprimé le désir d'accroître nos exportations, augmenter les frais de transports des exportateurs semble aller à l'encontre de ce désir.
>
> La hausse des frais de transport sur le Saint-Laurent va faire acheminer une plus grande quantité de grain américain par le Mississippi avec, comme résultat prévisible, une baisse du trafic global du Saint-Laurent, et des frais de temps partiel encore plus élevés pour les producteurs canadiens.

Il est important que les voies fluviales canadiennes, spécialement la voie maritime du Saint-Laurent, soient utilisées au maximum. Plus nous pourrons avoir de gens pour les utiliser, moins cela va coûter cher. Mais voilà que le gouvernement instaure le principe de la mise à la charge de l'usager, qui va augmenter le prix du transport et forcer les usagers à chercher des parcours de rechange moins chers, par exemple, le transport routier ou la côte ouest ou le Mississippi.

Je recommande aux ministériels d'appuyer au moins ces changements mineurs à l'article 4 pour que nous ayons un certain contrôle sur la possibilité d'augmenter le trafic de la voie maritime si le ministre recourt aux pouvoirs accordés par cet article.

• (1710)

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir me faire entendre au sujet du projet de loi C-75. Ce projet de loi C-75 compte 111 pages, et c'est donc un texte assez volumineux. Quand il a été renvoyé au comité législatif, ce qui a préoccupé ce comité c'est l'article 4. En fait, on m'informe que le gros des délibérations du comité législatif a porté sur cet article ligitieux. L'article 4.3.1(1) dit:

> Afin de couvrir les frais des services fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements prévoyant les droits relatifs à ces services, notamment en matière d'aides à la navigation, de sondage et de dragage, de services de trafic maritime, d'opérations de brise-glace et d'assistance maritime.

Cela signifie que le gouvernement fédéral se propose maintenant d'imposer des droits aux usagers pour les services fournis par la garde côtière. Jusqu'ici, les frais d'exploitation de tous les services nécessaires fournis par la garde côtière du Canada étaient acquittés par l'ensemble des contribuables canadiens. Le gouvernement se propose maintenant d'établir un programme en vertu duquel les propriétaires de bateaux au Canada paieront le coût des services de la garde côtière.

Le parti libéral s'est opposé à cela pour diverses raisons et je voudrais répéter ces objections. Toutefois, avant de le faire, je voudrais m'expliquer brièvement pourquoi le gouvernement conservateur modifie le régime en vigueur. Nous n'avons pas besoin de réfléchir longuement pour comprendre les principes dont s'inspire cette modification à la Loi sur la marine marchande du Canada. Étant donné l'attitude du gouvernement conservateur depuis 20 mois, nous connaissons sa paranoïa à l'égard du déficit fédéral. Il est également évident que le gouvernement conservateur est prêt à tout pour réduire le déficit.

Durant les 20 derniers mois, nous avons constaté que le gouvernement fédéral était disposé à réduire le déficit aux dépens des désavantagés de notre société. Le gouvernement a même tenté de désindexer les pensions des citoyens âgés sous prétexte de réduire le déficit. Dans beaucoup d'autres cas, le gouvernement a tenté de faire participer des groupes distincts de la société à la réduction du déficit. Le gouvernement fédéral veut maintenant que les propriétaires de bateaux et de navires au Canada aident à réduire le déficit.

Durant la dernière année financière, le coût des services de la garde côtière canadienne s'est élevé à environ 825 millions de dollars. Le gouvernement veut maintenant obtenir l'autorisation de faire payer les frais d'administration de la garde côtière. Il veut profiter de l'occasion pour imposer une redevance spéciale aux propriétaires de bateaux. Il veut aussi obtenir l'autorisation de réclamer un droit d'usager aux propriétaires de bateaux. Quiconque fait un tour de canoë sur la rivière Humber ou la rivière Don, à Toronto, ou sur le lac Ontario, doit s'attendre à payer des droits si le gouvernement obtient le pouvoir qu'il réclame à l'article 4. C'est ce qui ressort du projet de loi.

Est-ce une mesure juste et convenable? Les Canadiens acceptent-ils le principe du paiement par les usagers? De façon générale, il me semble qu'ils s'y opposent. A ce compte-là, seuls les automobilistes paieraient l'entretien des routes.

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En vertu du nouveau Règlement, on tend à insister sur la pertinence des propos à l'étape du rapport. Je ne demanderais pas au député de s'excuser de ne s'être pas renseigné sur le libellé de l'amendement à l'étude, mais je vous prie, monsieur le Président, vous qui connaissez l'amendement, de faire respecter raisonnablement la règle de la pertinence.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse, au nom du secrétaire parlementaire qui vient d'interrompre le débat et le discours d'un député. Un peu de discipline s'impose, monsieur le Président, à l'égard du député qui ne faisait pas un rappel au Règlement.

M. le vice-président: Il n'y a pas lieu que le député de York-Ouest (M. Marchi) invoque le Règlement. La parole est au député de Yoyk-Sud—Weston (M. Nunziata), qui invoque à son tour le Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'étais en train de souligner le principe dont s'inspire l'article 4 du projet de loi C-75. C'est extrêmement important si l'on veut saisir les motifs qui poussent le gouvernement à établir un régime de paiement par les usagers pour les propriétaires de bateaux et de navires qui naviguent dans les eaux canadiennes.

M. Forrestall: Nous débattons l'amendement. Tenez-vous-y.

M. Nunziata: Le secrétaire parlementaire ne semble pas avoir la courtoisie normale d'écouter les autres députés qui essaient de présenter des instances. Il aura l'occasion d'essayer de défendre cette mesure législative. Je lui demande seulement d'avoir la courtoisie d'écouter les autres députés et de se dégriser.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'invite le député à retirer ce qu'il vient de dire.

M. le vice-président: Je demande également au député de retirer ses derniers mots.

M. Nunziata: Oui, je retire ce que j'ai dit. C'est malheureusement les provocations du député qui m'ont amené à faire cette remarque, mais je la retire. Je demande au député qu'il cesse ses constantes interruptions par des rappels au Règlement qui n'en sont pas.

Comme je le disais, il faut s'interroger sur les principes qui sont derrière cet amendement visant à faire payer l'usager. Si on les étendait à tout le gouvernement, divers secteurs de la société devraient payer les services qui sont fournis pour leur usage exclusif. Cela reviendrait à demander aux automobilistes de payer tous les frais de construction et d'entretien des routes. Cela reviendrait à demander aux personnes âgées de payer seules tous les frais des services qu'on leur fournit. Cela reviendrait à demander aux jeunes de supporter intégralement les frais d'enseignement. Ce n'est pas ainsi que notre société fonctionne. Nous avons atteint un stade de développement où les contribuables paient pour certains services essentiels qui touchent l'intérêt national. Je prétends que la garde côtière canadienne sert les intérêts du pays. Elle est là pour assurer la sécurité des plaisanciers.

• (1720)

Vous m'avez signalé, monsieur le Président, que je dispose encore de quelques minutes et je voudrais donc formuler une ou deux observations au sujet de l'article 4. Je voudrais, pour la forme, demander au gouvernement s'il a envisagé les répercussions économiques de cet article. D'après le compte rendu des travaux du comité et le libellé utilisé dans la rédaction de ce projet de loi, il ne l'a pas fait, semble-t-il. Il s'agit en l'occurrence plus particulièrement des localités de la région de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et d'ailleurs qui comptent énormément sur la garde côtière canadienne. Tout semble indiquer que le gouvernement n'a pas envisagé les répercussions qu'il aura pour ces localités si elles doivent supporter les frais des services de la garde côtière canadienne, qui s'élèvent à l'heure actuelle à quelque 824 millions de dollars par an. Je demande au gouvernement de reconsidérer cet article, qui nuira à ces localités.

Le NPD a proposé un amendement. Le parti libéral s'oppose, en général, au principe voulant qu'on fasse payer les utilisateurs.

M. Althouse: Oh, oh!

M. Forrestall: Dîtes-le à Otto Lang.

M. Nunziata: L'amendement présenté par le NPD prévoit un examen des répercussions de l'article 4 tous les deux ans. Nous, bien entendu, préférerions que l'article n'existe pas du tout, qu'on maintienne le *statu quo* en ce qui a trait à la garde côtière canadienne. Cependant, si le gouvernement reconnaît la sagesse de cet amendement, il réduira les dures répercussions de l'article 4 et donnera aux parlementaires l'occasion de les évaluer. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'intervenir au sujet de cet amendement.

M. Forrestall: On peut en ce moment l'examiner régulièrement au comité permanent.

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le président, je vais intervenir très brièvement à propos de l'article 4 de ce projet de loi. Il est totalement inutile. Je croyais que la réforme parlementaire et l'établissement de comités législatifs offraient à tous les députés sans exception l'occasion d'exprimer leurs vues sur un projet de loi et sur les amendements dont il fait l'objet. J'en ai eu la confirmation pendant l'étude de cette mesure puisque les députés du gouvernement et de l'opposition sont intervenus à propos de l'article 4. Ces derniers non pas sans raison d'ailleurs car ils craignent l'imposition éventuelle de frais aux armateurs et aux compagnies de transports maritimes. Pourtant, lorsque le ministre a comparu devant le comité, il a bien dit que ces frais ne seraient pas imposés pendant au moins un an et qu'un préavis public de 90 jours serait donné avant qu'une telle mesure n'entre en vigueur. Ainsi, ceux qui sont contre ces frais pourraient se faire entendre.

Cette motion n'aurait pas de conséquences sérieuses pour le ministère. Le comité permanent des transports peut maintenant examiner cette question n'importe quand dans le cadre de l'examen normal des programmes ou à la demande spéciale de certains de ses membres. Je ne vois donc pas l'utilité de cet amendement. Je ne pense pas qu'il y ait d'objections sérieuses à ce que le comité permanent fasse un examen deux ans après l'entrée en vigueur de la mesure. Ce serait cependant tout à fait inutile de faire un examen régulier tous les deux ans par la suite. Le comité pourrait examiner le programme de recouvrement des frais de la garde côtière chaque fois qu'on le juge prudent. Si l'amendement était adopté, il ne serait plus nécessaire que les règlements de révision des droits soient publiés à nouveau, comme le prévoit maintenant cet article du projet de loi.

A mon avis, le député qui a présenté cet amendement l'a fait pour pouvoir attaquer le gouvernement à propos d'autres choses. La plus grande partie du débat aujourd'hui ne porte pas tant sur l'amendement proposé que sur l'article lui-même. Tous les membres du comité législatif ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions au sujet de l'article 4. J'ai pensé que le comité avait fait de l'excellent travail pour faire accepter divers changements pendant l'étude article par article de la mesure. Celle-ci n'est peut-être pas parfaite, mais elle représente une nette amélioration par rapport à ce que nous avons eu pendant bien des années. Cette mesure s'est fait attendre très longtemps.

Comme je me suis occupé de navigation toute ma vie avant d'arriver à la Chambre en 1984, je comprends très bien ce que représente la Loi sur la marine marchande du Canada. Je compatis avec ceux qui doivent payer pour certains services, mais si j'ai bien compris, et je peux me tromper, les frais ne s'appliqueront pas aux navires qui n'ont pas recours aux services de brise-glace. Si ma mémoire est bonne, cela figure déjà dans le projet de loi. Comme d'autres députés, je voudrais savoir de combien seront les droits prévus dans le projet de loi, mais si le ministre n'est pas prêt à le préciser pour l'instant, je suis certain que les propriétaires de navires et les compagnies de navigation sont tout à fait capables, vu le préavis de 90 jours qui leur sera donné, de prendre des mesures quelconques

pour donner une idée au ministre et à son personnel de ce qui constituerait des droits appropriés.

M. Tobin: C'est un projet de loi infect.

M. Johnson: Je suis persuadé que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) ne parle pas sérieusement. Il sait que la mesure se fait attendre depuis fort longtemps. Il est simplement jaloux du gouvernement progressiste conservateur qui a eu l'heureuse initiative d'apporter à la Loi sur la marine marchande du Canada les modifications qu'on attendait depuis longtemps.

• (1730)

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais donner mon appui à la série de motions qui ont été regroupées aux fins du débat sur le projet de loi C-75. Les motions nos 4, 6 et 11 portent sur l'article 4 qui s'est révélé particulièrement controversé. Bon nombre des témoins qui ont comparu devant le comité ont demandé que cette disposition soit retirée du projet de loi.

Les membres du comité se sont fait rappeler à l'ordre quand ils ont essayé de la supprimer. Par conséquent, la motion qui a eu la faveur de la majorité des témoins ne peut pas être présentée de nouveau à la Chambre, ayant déjà été débattue au comité.

Mon collègue de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) est donc contraint d'essayer d'amender une mesure qui est fondamentalement mauvaise, de façon à la rendre aussi acceptable que possible. La motion de mon collègue vise à permettre aux parlementaires d'évaluer l'effet qu'aura l'imposition des droits pour divers services assurés. L'une des motions demande le renvoi de la question à un comité sur la recommandation écrite de 20 députés. La deuxième motion prévoit que le comité des transports effectuera une révision automatique, tous les deux ans, afin que les intéressés puissent comparaître devant le comité pour dire ce qu'ils pensent de cette politique.

La motion no 11 propose que l'article 4 de la Loi sur la marine marchande n'entre pas en vigueur avant le 1er janvier 1988. Cela répond aus souhaits exprimés par un grand nombre de personnes qui ont comparu devant ce comité législatif et qui ont demandé qu'un délai suffisant leur soit accordé. Même si leurs arguments n'étaient pas toujours les mêmes, elles ont dit douter que le gouvernement ait suffisamment examiné les conséquences que cette politique aurait sur les différents ports. Dans certains ports, à cause des frais de dragage, de pilotage, de brise-glace, les droits seront plus élevés que dans d'autres ports plus profonds ou situés dans des eaux plus chaudes.

Jusqu'aux années 60, la politique de transport du Canada considérait le transport comme l'un des services essentiels à assurer à tous les Canadiens. Vu la vaste superficie de notre pays, nous avions compris qu'il nous fallait pouvoir utiliser des ports de mer et des cours d'eau qui n'étaient peut-être pas concurrentiels à l'échelle internationale, mais qui pouvaient assurer des services de transport aux habitants de différentes régions du pays. Le port de Churchill demeure donc ouvert. C'est un port de l'Arctique qui demande des dragages fréquents étant donné que les navires actuels ont un tirant d'eau plus grand que celui des bateaux qui naviguaient là-bas il y a 20 ans. Même si ce port semblait très concurrentiel . . .

M. Forrestall: Quel est le rapport avec l'amendement?

M. Althouse: . . . il y a 20 ans, il a beaucoup de difficulté à le demeurer. Je rappelle au député de Halifax, qui nous reproche sans cesse de nous écarter du sujet, que ces amendements fournissent à ces ports l'occasion de se faire entendre tous les deux ans et qu'ils leur donnent deux ans pour préparer leurs dossiers. Les futurs députés de la Chambre des communes auront ainsi la possibilité d'en appeler des décisions du ministère au nom de ces ports.

Le gouvernement actuel et l'ancien gouvernement libéral ont abandonné la politique qui considérait le transport comme un service essentiel à assurer à tous les Canadiens, préférant opter pour le principe du paiement par l'usager. Cette mesure défavorisera les ports comme celui de Churchill. En conséquence, de vastes secteurs du pays verront qu'il en coûte de plus en plus pour bénéficier de services de navigation du fait des nouveaux coûts que l'on imposera aux usagers de ce port, pour les services de dragage et des brise-glace qui doivent accompagner les navires se rendant à Churchill pendant la saison de navigation bien qu'elle soit brève. A cause de ces nouveaux frais, il sera très difficile d'assurer des services d'une qualité égale à tous les Canadiens quel que soit le lieu où ils habitent.

Il m'arrive parfois de penser que les hommes politiques d'hier comprenaient les besoins de la société et de l'économie pour se bien porter beaucoup mieux que les nouveaux diplômés qui sortent de nos écoles d'administration.

Permettez-moi d'illustrer ce fait en vous citant l'histoire vécue d'une personne de ma circonscription. Au collège d'agriculture, elle s'était spécialisée dans la gestion scientifique agricole. Sa soeur plus âgée qui l'avait précédé à l'université, avait étudié la physiologie végétale et avait été documentaliste pour le ministère de l'Agriculture à Ottawa jusqu'à sa retraite survenue il y a à peu près un an.

A l'époque où elle avait vécu dans l'exploitation, avec l'aide de son père elle avait planté un petit verger. Quand son jeune frère termina ses études, il entreprit immédiatement d'appliquer les techniques de gestion qu'il avait apprises au collège. Il se débarrassa d'abord des chevaux et de l'équipement désuet. Il modernisa l'exploitation avec du matériel sophistiqué. Il contrôla ses livres, ses comptes, les frais de production et ne négligea aucun aspect. A la fin de l'année, ses récoltes terminées, il constata qu'il avait produit du grain comme jamais auparavant et à meilleur coût.

Un jour de pluie, il se mit à passer en revue le reste de l'exploitation. Il constata que seulement 11 des pruniers du verger avaient porté des fruits. L'un d'eux était resté stérile. Appliquant sur-le-champ les connaissances qu'il avait apprises à l'école, il arracha l'arbre improductif. Par la suite, ses pruniers ne produisirent plus parce qu'il avait arraché l'arbre mâle.

Je pense que les planificateurs du ministère des Transports et certains politiques de l'ancien gouvernement libéral et de l'actuel gouvernement font la même chose en faisant les comptes et en essayant de mettre en pratique le principe de la rentabilité. Ce faisant, ils oublient complètement pourquoi nous avons crée un réseau de transport. C'est pour cela que nous recourons au Parlement où la population de tout le Canada peut faire connaître ses intentions et ses sentiments. Nous le faisons pour que 20 parlementaires puissent intervenir si jamais les tarifs à Churchill ou sur la voie maritime augmentaient tellement que les intéressés ne puissent plus utiliser ces voies navigables, une possibilité qui n'est certes pas exclue non plus. Des convois de blé et de minerai de fer empruntent la voie maritime. Le trafic maritime sur cette voie est en recul à cause de la conjoncture et de la demande. Ce n'est vraiment pas le moment de relever les tarifs de 50 cents la tonne sur les marchandises qui empruntent cette voie. C'est maintenant plus que jamais le temps de se rendre compte que le transport est essentiel à tous les Candiens en faisant bon accueil aux motions dont nous sommes saisis.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre aujourd'hui la parole sur le projet de loi C-75. Ce projet de loi m'est un peu familier car j'ai dû siéger au Comité législatif qui en a fait l'étude. J'ai eu, en tant que membre de ce comité, à écouter plusieurs exposés très intéressants, présentés par des groupes de gens qui allaient être touchés par ce projet de loi. En gros, monsieur le Président, il n'y a aucun doute que certains changements proposés sont nécessaires et il est temps que le Canada mette à jour la Loi sur la marine marchande qui fait autorité en matière de sécurité de la navigation, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de protection de l'environnement marin dans les eaux canadiennes et les zones de pêche.

Certaines modifications s'imposent d'urgence, par exemple, celle de permettre au Canada de résoudre plus facilement les questions touchant à la pollution marine, améliorer la sécurité en mer et permettre au Canada d'adopter plusieurs importantes conventions maritimes internationales. Sur cette partie du projet de loi, monsieur le Président, je suis bien d'accord, mais sur l'article 4 qui vise à donner au gouvernement, plus particulièrement au ministre, l'autorité d'imposer des droits à l'égard de plusieurs services, alors à ce moment-là je ne suis pas d'accord pour permettre de donner au ministre le droit d'imposer des droits en matière d'aide à la navigation, de sondage, de dragage, de service de trafic maritime, d'opération de brise-glace et d'assistance maritime.

Alors, comme je le disais, monsieur le Président, j'ai eu la chance d'écouter plusieurs présentations, et le secrétaire parlementaire nous disait tout à l'heure que la majorité de ces présentations étaient d'accord sur le principe de l'imposition des charges, de frais aux usagers, mais je demanderais au secrétaire parlementaire de nommer un seul intervenant qui était d'accord sur la façon dont on propose d'imposer ces frais. Je ne pense pas qu'il y ait un seul groupe, monsieur le Président, qui était d'accord sur la façon dont on procédait. Pour ce qui est de tous les autres articles, on avait certains commentaires, on avait même dit qu'il y avait eu une certaine consultation faite auprès de ces groupes, mais lorsqu'on parlait de l'article 4, aucun groupe, absolument aucun, n'avait été consulté sur les changements qu'on proposait, et c'est à ce moment-là que les groupes s'opposaient à cette autorité qu'on allait donner au ministre d'imposer des frais aux usagers. Et je dois dire, monsieur le Président, qu'après avoir écouté toutes ces présentations, certains députés, si on s'en tient aux articles qu'on a pu voir dans les journaux, étaient d'accord et sentaient qu'on ne devait pas appliquer l'article 4 tel que proposé, et si vous me permettez, je vais lire un petit article:

• (1740)

[*Traduction*]

«Le projet d'imposer des frais n'aura probablement pas de suites»

[*Français*]

Cela nous vient de Halifax.

[*Traduction*]

«Le gouvernement fédéral changera probablement d'idée en n'imposant pas de frais pour les services de brise-glace, de remorquage, de sauvetage de dragage et de la garde côtière, selon Mike Forrestall, le secrétaire parlementaire du ministre. Le projet de recouvrement des coûts a fait l'objet de critiques incessantes.»

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, aujourd'hui, je m'aperçois que le secrétaire parlementaire a changé d'idée puisqu'il appuie l'article 4. J'ai réalisé dernièrement que si on était député au gouvernement, on pouvait changer son idée et que cela n'avait pas trop de conséquences. Voilà donc, en fait, ce que cet article démontre.

Encore plus important, monsieur le Président, on parle de l'article 4 qui va imposer des frais. Le ministre ou personne du côté du gouvernement n'a pu nous dire à combien se montaient ces frais et comment on allait les imposer. C'est ce que les groupes qui ont comparu devant le Comité nous demandaient: Comment allez-vous collecter cet argent, et de quel montant seront ces frais?

Certains représentants, certaines personnes qui nous ont présenté des soumissions nous ont dit qu'actuellement le transport de biens par voie maritime était dans une situation très concurrentielle. On parlait de «sous» la tonne, on ne parlait pas de «dollars» la tonne, ce qui pourrait faire une différence à savoir si on pouvait obtenir un contrat de transport ou non. On parlait de «sous» la tonne tellement la concurrence est grande.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais vous faire part de quelques arguments que ces groupes nous présentaient. C'est justement pour ces raisons que j'appuie les amendements proposés par mon collègue de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus). Si nous pouvions réussir à faire adopter ces changements, au moins nous serions informés de tout changement aux règlements. De plus, nous serions assurés que

l'article 4 ne sera pas mis en vigueur avant janvier 1988; même si le ministre nous a dit qu'il ne le mettrait pas en vigueur avant janvier 1988, il serait quand même bon de s'assurer dans le projet de loi que ce serait ainsi.

Maintenant, comme je le disais, je voulais faire part à la Chambre de réflexions qui nous ont été données par des groupes qui ont comparu devant notre Comité. Ici, je mentionne la Fédération des pilotes du Saint-Laurent et des Grands lacs qui disaient dans leur mémoire: Avant même d'adopter l'article 4, nous vous soumettons qu'une véritable étude d'impact soit faite de ce projet de remboursement des frais par les usagers.

Le Syndicat national des cultivateurs présentait aussi un important mémoire en ce qui concerne l'article 4 et les effets possibles sur les fermiers, et je cite:

[*Traduction*]

Le projet d'article 4 réserve aux agriculteurs une imposition indirecte plus forte de leur revenu. L'article 4 ne fera qu'appauvrir davantage les agriculteurs. Il faut le retrancher totalement du projet de loi. Il est inopportun et injustifié à la lumière de la mauvaise situation financière où les agriculteurs se trouvent de toute évidence à l'heure actuelle.

● (1750)

Les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la situation économique est extrêmement critique, protestent énergiquement dans leur mémoire contre l'imposition de frais relatifs aux services de navigation.

[*Français*]

Et vous me dites, monsieur le Président, qu'il ne me reste tout simplement qu'une minute du temps de parole qui m'est alloué, et je n'ai pas encore traité des effets que l'application de l'article 4 aurait sur les pêcheurs de l'Atlantique. Mais j'aurai certainement l'occasion de revenir parler contre les effets de cet article et, surtout, de la façon dont cet article va affecter la région de l'Atlantique.

Monsieur le Président, avant de terminer, je vous dis que l'article 4 aura un effet dévastateur sur la région de l'Atlantique.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part à ce débat. Je sais que mon ami le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall) brûle d'envie d'entendre un autre de mes discours.

J'ai suivi attentivement le débat cet après-midi. Je l'ai trouvé intéressant, amusant et rempli d'ironie.

Une voix: Et sans rapport avec le sujet.

M. Benjamin: Je ne comprends pas que les députés ministériels n'aient pas la décence de rougir.

Je siège à la Chambre depuis 1968. Je ne me rappelle pas avoir entendu parler de l'idée du paiement par l'usager entre 1968 et 1974. Après les élections de 1974, les libéraux ont conservé le pouvoir et son redevenus majoritaires. L'encre avait à peine séché sur les bulletins de vote que l'honorable Otto Lang, l'ancien et naguère fameux ministre des Transports qui représentait la circonscription connue à l'époque sous le nom de Saskatoon—Humboldt, faisait des déclarations en 1974 et 1975 portant qu'il fallait réviser le tarif du Pas du Nid-de-corbeau. Je doute qu'après cette révision le gouvernement ait eu l'intention de le réduire. Il déclarait également que le moment était venu de commencer à mettre en pratique la notion du paiement par l'usager. C'était devenu la politique du gouvernement de l'époque, et cette politique a été maintenue jusqu'à aujourd'hui. Les frais imposés aux usagers par les anciens gouvernements libéraux n'ont pas été abolis pendant la brève période au cours de laquelle le parti conservateur a exercé le pouvoir en 1979. Cependant, depuis 1974, les députés conservateurs qui siègent encore à la Chambre . . .

M. Forrestall: Il s'agit manifestement de votre exposé à l'étape de la troisième lecture.

M. Benjamin: . . . y compris l'actuel ministre des Transports (M. Mazankowski), ont prononcé de violentes diatribes contre ces épouvantables libéraux et cet abominable ministre des Transports qui imposaient le paiement par l'usager.

Je constate avec plaisir que les membres du parti libéral éprouvent en quelque sorte un repentir sur le tard. Ils conviennent maintenant qu'ils avaient tort. Ils l'admettent. Ayant changé d'avis, ils sont maintenant contre le paiement par l'usager. Cependant, j'ai remarqué que ce sont surtout les libéraux qui n'étaient pas députés entre 1974 et 1979 qui le disent. Ce sont les jeunes députés de l'arrière-ban libéral qui dénoncent les erreurs de leur propre parti.

J'ai entendu des conservateurs blâmer les libéraux pour leur politique du paiement par l'usager. J'entends maintenant des libéraux blâmer les conservateurs pour la même politique. Pourtant, ni les uns ni les autres n'ont la courtoisie de rougir.

Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) soit là. Je suis certain qu'il est le grand responsable de toute cette opération montée parce qu'il a désespérément besoin de plus d'argent. Il a une majorité au Cabinet qui lui permet de réduire au silence le ministre des Transports, que cette décision ne réjouit pas particulièrement. De toute façon, le problème n'est pas grave si l'on ne récupère qu'une petite partie des frais. Lorsqu'on s'aventure dans la récupération de la moitié, des trois quarts et de tous les frais, le système court à sa perte. Si je le dis, c'est que le projet de loi permet au ministre de faire payer les frais intégralement. Le projet de loi lui permet de faire selon son bon plaisir, ce qui réjouit le président du Conseil du Trésor, mais pas les agriculteurs, les pêcheurs, les expéditeurs de minerai de fer ni l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Ce système n'enchante pas les 12 sénateurs américains. Il convient de signaler que les conservateurs contribuent à saboter eux-mêmes les négociations sur le libre-échange. Comment peut-on être bête à ce point?

M. de Cotret: Vous devez bien le savoir.

M. Benjamin: Cette mesure aura des effets contraires à ce qu'on en espère lorsque les expéditeurs et les destinataires cesseront d'emprunter la voie maritime du Saint-Laurent. Il sera moins coûteux d'expédier le grain par la Nouvelle-Orléans.

M. Crosby: Tout est consigné, vous savez.

M. Benjamin: Oui, je l'espère.

Les ministériels, dans leur magnanimité, ont accepté quelques amendements au projet de loi au comité législatif. Ainsi, le gouvernement a accepté de ne pas réclamer les frais d'utilisation des brise-glace sur la côte ouest. J'ignore pourquoi on n'a pas englobé également Hawaï et Fiji. Sur la voie maritime du Saint-Laurent, sur la côte est et dans le Nord, il faudra payer

les frais d'utilisation des brise-glace. En suivant le raisonnement du gouvernement, il faudra obliger les habitants de la côte ouest à payer l'eau chaude qu'ils utilisent. Ce n'est pas une idée très originale ni très logique. C'est très généreux de la part du gouvernement de déclarer qu'il ne percevra pas de droits pour le brise-glace sur la côte ouest. C'est fantastique. Je me demande combien on a payé un expert-conseil pour concevoir cette idée.

Cette initiative aura un effet contraire à celui recherché. Je l'ai signalé lors d'une conférence sur la gestion des risques et la manutention des marchandises dangereuses, tenue hier à l'Université de Waterloo. Certaines personnes y ont parlé du paiement par l'usager. Pour ce qui est de la gestion des risques, pour être logique et pour pousser le principe à l'extrême, lorsqu'on appelle le poste de police pour empêcher le cambriolage d'une banque, la police devrait envoyer une facture à la banque pour se faire rembourser les heures de travail du policier, les voitures de patrouille, l'interruption de la circulation et tous les autres frais subis. De même, si une maison est en feu et que l'on appelle les pompiers, ces derniers devraient faire payer pour éteindre l'incendie. Les sapeurs pompiers pourraient également présenter une facture aux voisins de la maison en feu pour leur faire payer une partie des frais puisqu'en éteignant l'incendie, ils l'ont empêché de s'étendre. Les propriétaires qui ont profité des services des pompiers devront donc payer une partie des frais.

Ces principes sont aussi logiques que le recouvrement des frais d'un service d'utilité publique. Nous ne nous opposons pas à la perception de droits modestes. Nous payons tous des impôts pour les réseaux d'égoût et d'adduction d'eau. Nous payons également des droits modestes aux services publics. Cependant, les impôts que nous payons s'accumulent, même si nous payons tous des droits mensuels modestes. La voie maritime du Saint-Laurent, la garde côtière, les aides à la navigation et le dragage sont tous des services d'utilité publique dont tout le monde profite au Canada. C'est pourquoi l'ensemble du pays paie une partie du coût de ces services. Il est absurde de proposer de percevoir des droits pour les services de navigation, de brise-glace et ainsi de suite. Cela nuit à notre économie et à des douzaines de localités. J'espère que le gouvernement examinera la question, y réfléchira à deux fois et acceptera ces trois excellents amendements avant demain matin 11 heures.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux 14 pétitions suivantes: nos 331-249, 331-250, 331-251, 331-253, 331-284, 331-285, 331-287, 331-336, 331-357, 331-358, 331-359, 331-385, 331-390 et 331-427.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET DU CONSEIL

DÉPÔT ET RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'usage établi, je veux déposer, au nom du premier ministre (M. Mulroney), des résumés des décrets du conseil adoptés entre les mois d'avril et décembre 1985.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, dans les deux langues officielles.

Conformément au paragraphe (2) de l'article 99 du Règlement, le Comité sollicite une réponse compréhensive à ce rapport. Le rapport *Les additifs à base d'alcool* conclut, monsieur le Président, que l'emploi du méthanol et de l'éthanol comme mélanges à carburant procurerait d'importants bénéfices au Canada.

PRÉSENTATION DES 32E ET 33E RAPPORTS DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les trente-deuxième et trente-troisième rapports du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du trente-troisième rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 251 DU CODE CRIMINEL—L'AVORTEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, on m'a prié de présenter une pétition signée par des citoyens de Toronto qui se préoccupent de la mise en application de l'article 251 du Code criminel.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ENCOURAGER L'UTILISATION DE L'AMIANTE

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter en cette Chambre deux pétitions qui ont été signées par plusieurs dizaines de personnes qui résident toutes dans la région de l'amiante, et les pétitionnaires, monsieur le Président, croient très sincèrement que les efforts qui sont faits pour revaloriser l'amiante risquent de s'avérer inutiles si le gouvernement n'encourage pas de façon plus forte, de façon plus intensive, l'utilisation de cette richesse naturelle au Canada, dans les 10 provinces.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, je m'empresse de présenter une pétition signée par 48 citoyens de ma circonscription d'Etobicoke—Lakeshore. Ces pétitionnaires disent croire que la peine capitale devrait être rétablie au Canada pour les assassinats. Ils demandent au Parlement de se prononcer le plus tôt possible sur le rétablissement de la peine capitale pour les assassinats. Cette pétition a été jugée recevable aux termes du Règlement.

Pétitions

L'ABANDON DES PHARES

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreuses personnes qui vivent sur la côte du Pacifique. Elle a trait à la décision du gouvernement de ne plus utiliser de phares. Ils soulignent dans leur pétition que cette décision suscitera de graves difficultés dans le domaine de la sécurité, qu'elle réduira la capacité de faire des prévisions météorologiques exactes et qu'elle nuira aux communications dans une région où la navigation est dangereuse. Ils prient le gouvernement de ne plus songer à abandonner ces phares et de conserver intact le système de sécurité sur la côte du Pacifique.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 350 jeunes personnes de Windsor et de Winnipeg qui continuent à exprimer leur inquiétude à propos de la suppression du programme Katimavik et de la politique générale du gouvernement en ce qui concerne les besoins de la jeunesse.

• (1110)

L'ACCÈS AU RÉSEAU DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA—LE BASSIN D'ATHABASKA

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens demeurant dans le bassin hydrographique d'Athabasca dans ma circonscription de Battlefords—Meadow Lake au nord de la Saskatchewan. La pétition expose leurs nombreuses difficultés à obtenir accès au réseau de télévision de Radio-Canada. Les pétitionnaires représentent les localités de Fond-du-Lac, Uranium City, Camsell Portage et Stony Rapids. Les pétitionnaires demandent au Parlement de les aider à régler de façon satisfaisante le problème que pose la diffusion des émissions de Radio-Canada dans la région d'Athabasca.

L'ÉVALUATION DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN DU CN—LES ATELIERS DE MONCTON

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, je suis persuadé que vous ne pouvez pas imaginer l'objet de cette pétition. Au nom des électeurs de la circonscription fédérale de Westmorland-Kent et Moncton, je suis heureux de présenter cette pétition à la Chambre des communes. Elle a été jugée recevable par le greffier des pétitions. Elle a trait à l'évaluation que poursuit le CN de la capacité de ses ateliers au Canada. Elle signale les inquiétudes éprouvées dans le grand Moncton et recommande instamment aux députés de faire tout leur possible pour empêcher la dégradation de ces installations.

[*Français*]

LA LOI SUR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES SENTENCES ARBITRALES ÉTRANGÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): demande à présenter le projet de loi C-107 intitulé: «Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 33E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par M. Lewis, que le 33e rapport du Comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 543.

[*Texte*]

LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Question nº 543—**M. Henderson:**

En *a*) 1983, *b*) 1984, *c*) 1985, combien de travailleurs saisonniers ont gagné un revenu net de plus de (i) $20,000 (ii) $35,000 (iii) $50,000?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Le ministère du Revenu national ne rassemble pas les renseignements nécessaires pour déterminer si un particulier est un travailleur saisonnier.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES POUVOIRS D'UN COMITÉ EN VERTU D'UN ARTICLE DU RÈGLEMENT—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais invoquer très brièvement le Règlement au sujet du dixième rapport du comité permanent des comptes publics qui a été déposé hier. Vous reconnaîtrez sans doute, monsieur le Président, que c'est la première occasion que j'ai d'invoquer le Règlement à ce sujet. Je ne serai pas long. Je voudrais seulement que la présidence m'aide à m'orienter.

Le comité demande au gouvernement de donner une réponse relativement à la recommandation formulée à la page 3 de son rapport, en conformité des dispositions de l'article 99(2) du Règlement. Ayant examiné cet article du Règlement, nous en sommes venus à la conclusion que le comité a seulement le pouvoir de demander au gouvernement de répondre à l'ensemble du rapport. Le gouvernement demande à la présidence si un comité est habilité à demander au gouvernement de répondre à une partie seulement d'un rapport au lieu du rapport tout entier.

Peut-être les greffiers et la présidence pourraient-ils prendre la chose en délibéré et nous fournir ultérieurement un avis. Pour l'instant, la question ne revêt sûrement aucune urgence.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations. Nous traitons de deux entités juridiques distinctes; la première est agent du Parlement, à savoir le renvoi de cette commission, qui a témoigné devant le comité et à qui on a demandé de déposer des rapports par écrit avant le 30 septembre; l'autre est la réponse du gouvernement aux compressions effectuées au sein de la Fonction publique et un rapport trimestriel sur les progrès à cet égard. L'article 99(2) du Règlement s'applique à l'action du gouvernement, c'est-à-dire à la mise en application par le Conseil du Trésor de la politique du gouvernement. L'autre s'applique à un agent du Parlement qui, par l'entremise du secrétaire d'État, doit nous rendre des comptes à la Chambre.

J'inviterais Votre Honneur à distinguer peut-être entre le rapport d'un comité concernant un agent du Parlement, soit la Commission de la Fonction publique, et le même rapport demandant au gouvernement de nous renseigner au sujet des mesures prises par l'un de ses ministères dans le cadre de son programme de compressions au sein de la Fonction publique. La distinction est réelle.

Je comprends le point que l'on soulève. A mon avis, cependant, le comité avait raison de demander au gouvernement de répondre à une seule recommandation, indépendamment de l'autre demande faite à la Commission, c'est-à-dire de faire rapport par écrit au comité avant le 30 septembre, si j'ai bonne mémoire, sur les progrès réalisés quant à ses méthodes d'embauche et sur la façon dont elle entend améliorer la vérification de ces nominations. Je pense qu'il s'agit là d'une demande faite de bonne foi et tout à fait recevable.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): C'est peut-être inhabituel, monsieur le Président, mais je voudrais vous demander de nous permettre un peu plus tard de présenter des arguments relativement à ce rappel au Règlement, vu qu'il pourrait être lourd de conséquences. Il semble faire intervenir des considérations relatives à la procédure à l'égard desquelles on ne saurait formuler des observations éclairées sans les avoir bien approfondies. Je vous prie donc, monsieur le Président, de ne pas rendre de décision maintenant, mais de me fournir, à moi tout au moins, l'occasion de faire un exposé, une fois que j'aurai fait le tour de la question.

M. Lewis: Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue a tenu des propos fort sensés. Notre intervention ne portait pas sur le fond, mais sur la forme. L'article 99(2) du Règlement se lit comme il suit:

> Dans les 20 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial, le gouvernement dépose, à la demande du comité, une réponse globale.

Nous vous demandons simplement de nous orienter, de façon à ce que dorénavant nous puissions savoir exactement ce à quoi nous devons répondre. Comme l'a signalé mon collègue, c'est la première fois que cette situation se présente, et nous aimerions tous, je pense, créer un excellent précédent auquel tous les députés puissent facilement se référer à l'avenir.

M. le Président: Évidemment, je rendrai plus tard ma décision. Je demande aux députés qui voudraient intervenir là-dessus si lundi conviendrait.

M. Deans: Oui.

M. le Président: Lundi, à 11 heures, convient-il?

M. Deans: Ce serait excellent.

M. le Président: Je remets volontiers ma décision à plus tard. Je demande à ceux qui participeront à la discussion de se pencher sur un point que la présidence devra examiner, à savoir si l'intervention du secrétaire parlementaire aurait comme conséquence d'obliger les comités à présenter leurs rapports article par article. Je voudrais, si possible, que l'on examine cette question.

• (1120)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 30 avril, du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 5, 6 et 11 de M. Angus (p. 12764).

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous débattions hier des motions présentées par mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus). Ces motions portent les numéros 5, 6 et 11 et constituent des propositions d'amendement à l'article 4 du projet de loi tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada.

Je signale aux députés que, en vertu de cet article, le gouvernement pourra se faire rembourser les frais engagés pour assurer les services de la garde côtière. Voilà qui est nouveau. Autrefois, ces services étaient gratuits. Les usagers des services de la garde côtière n'avaient rien à débourser. Or, le gouvernement propose, à l'article 4, de faire payer ces derniers. En effet, la mesure donnerait au ministre le pouvoir de fixer les droits concernant non seulement les services de la garde côtière, mais aussi les opérations de brise-glace, les aides à la navigation, les travaux de sondage et de dragage et les opérations de recherche et de sauvetage. Monsieur le Président, pouvez-vous vous imaginer, je vous le demande, les conséquences de cette mesure sur les pêcheurs de même que les agriculteurs de la côte de l'Atlantique? Savez-vous, Votre Honneur, comme elle sera préjudiciable à l'économie de cette région? Ceux de nos vis-à-vis qui proviennent de ces provinces ne comprennent-ils pas que pareille mesure sera désastreuse pour leurs électeurs puisque, en dernier ressort, les consommateurs en feront les frais?

Chacun connaît les statistiques concernant la région de l'Atlantique. Il y a assez de conservateurs de l'arrière-ban qui gardent le silence.

M. Tremblay (Lotbinière): Quelques-uns d'entre eux.

M. Rodriguez: Je ne veux pas de démêlés avec le député de Lotbinière (M. Tremblay). Je tiens à éviter ce champion poids moyen à la Chambre. Il a un crochet du gauche terrible. C'est un dur à cuire, le président de l'association conservatrice de sa circonscription en sait quelque chose. Je ne veux pas avoir affaire à lui.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) invoque le Règlement.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, on peut bien accepter certains . . . j'allais dire égards, mais je dirai écarts, mais lorsqu'on fait allusion à la personnalité d'un individu, je ne pense pas que cela soit admissible à la Chambre.

Nous comprenons qu'il y a une certaine protection à la Chambre pour les députés, mais je soumets respectueusement qu'il doit y avoir également une éthique.

Dans le cas de mon collègue de Nickel-Belt (M. Rodriguez), je pense que ses propos laissaient clairement entendre des événements qui relèvent strictement de la vie privée d'un député. Je demanderais donc, monsieur le Président, des excuses.

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque aussi le Règlement à ce propos. A mon avis, le recours au Règlement ne tient pas. Le député n'a invoqué aucune disposition précise. Il a simplement souligné le fait que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), dans une envolée oratoire dont il a l'habitude, a fait preuve d'un certain respect envers le secrétaire parlementaire. Vu le sourire que celui-ci affiche, il ne lui déplaît sans doute pas d'être appelé un dur à cuire. Le député pourrait-il poursuivre son excellent discours?

[*Français*]

M. le vice-président: Je comprends très bien les représentations de l'honorable député de Lobtinière (M. Tremblay) . . .

[*Traduction*]

Toutefois, la présidence estime qu'il n'y a pas eu de manquement au Règlement et que le député de Nickel Belt n'a pas utilisé un langage non parlementaire. J'invite donc ce dernier à entrer dans le vif du sujet.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, il me semble que je devrais avoir au moins le droit de répliquer aux propos du député de Lotbinière.

Des voix: Non!

M. Crosby: Parlez-nous de votre défaite en 1980.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je n'ai fait aucune réflexion désobligeante. J'ai simplement répété des faits qui ont été publiés et qui sont de notoriété publique. J'ai fait un compliment au député en le qualifiant de dur à cuire et en disant qu'il était notre champion poids moyen à la Chambre.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement!

M. le vice-président: L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) invoque le Règlement.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'ai omis de me lever tantôt lorsque le député libéral de l'Opposition officielle . . .

Une voix: Le seul à la Chambre!

M. Tremblay (Lotbinière): Encore une fois oui! On utilise certains sous-entendus, justement pour faire allusion, encore une fois, monsieur le Président, à une offense que je qualifie de grave à l'éthique qui doit exister ici à la Chambre.

Monsieur le Président, je me permets de me lever, parce que cela a été répété de façon volontaire, que je qualifierais de malicieuse de la part du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pour faire état, encore une fois, de ragots de presse, faisant en sorte d'entrer de façon malicieuse dans la vie privée des individus ou des députés de cette chambre.

Monsieur le Président, je pense que nous avons droit à l'observance minimale de notre éthique et je trouve honteux d'être obligé de me lever pour de telles choses, pour faire rire les autres de façon inqualifiable.

Cela étant dit, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît? Je demanderais au député de Nickel Belt de revenir à l'une des motions nos 5, 6 ou 11, à son choix.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je préférerais de loin qu'on débatte des amendements; mais si le Président a l'intention d'autoriser un long discours sur un rappel au Règlement qui n'en est pas un et qui ne se rattache en rien au Règlement de la Chambre, il devrait au moins décider s'il y a matière à invoquer le Règlement.

M. le vice-président: Aucun des trois points soulevés jusqu'à maintenant ne peut être considéré comme un rappel au Règlement.

M. Tobin: Merci.

M. le vice-président: Le député de Nickel Belt a la parole.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je tiens à toujours me conformer aux décisions de Votre Honneur. Tout comme Tommy Douglas, qui était un ancien champion poids plume quand il siégeait à la Chambre, je voudrais être sûr de satisfaire Votre Honneur.

J'étais en train de demander où sont passés les députés conservateurs des provinces de l'Atlantique? L'article 4 aura des effets de la plus grande gravité sur les pêcheurs, les agriculteurs et les consommateurs de cette région. Les députés conservateurs de l'Atlantique savent sûrement que la région souffre de l'un des taux de chômage les plus élevés du pays. Nous savons que la région ne jouit pas du même niveau d'activité économique que le centre et certaines parties de l'ouest du Canada. Je suis choqué que les députés conservateurs qui clament bien haut dans leurs circonscriptions qu'ils combattront le gouvernement et se montreront fermes dans les débats ne soient plus que des toutous bien dociles quand ils arrivent à la Chambre. Ils se contentent de rester assis et de garder le silence lorsque des mesures comme celles de l'article 4 sont annoncées.

Mon collègue de Thunder Bay—Atikokan a proposé trois modifications très raisonnables. Se rendant compte que le gouvernement va chercher à imposer l'article 4, il dit, d'abord, que si on donne au ministre le pouvoir d'établir des droits pour les services de la garde côtière ainsi que pour toute une série d'autres services assurés sur la côte est, il faudrait alors prévoir un mécanisme de révision. Selon les modalités prévues, il suffirait d'une demande signée par 20 députés pour que la question soit renvoyée au comité des transports. Il me semble important que cette sorte de garantie accompagne cet article. D'autres mesures dont la Chambre est saisie comportent déjà cette possibilité d'obtenir un renvoi à la demande de vingt députés. J'estime qu'il est tout à fait normal qu'il en aille de même dans ce cas-ci.

• (1130)

Dans la motion no 6, le député a proposé que le comité des transports révise automatiquement les droits tous les deux ans. Cette révision consisterait à étudier les répercussions économiques de ces droits sur l'économie de la côte est. J'ose espérer que le gouvernement va l'accepter. Je vois le secrétaire parlementaire qui hoche la tête. Est-il d'accord ou est-il agité de tics nerveux?

M. Forrestall: Il croule sous ces coups de boutoir.

M. Rodriguez: Je sais qu'ils portent. Si je pouvais obtenir un signe de tête . . .

M. Forrestall: Vous avez eu un signe de tête.

M. Rodriguez: Nous avons eu un signe de tête.

La motion no 11 propose que cette disposition n'entre pas en vigueur avant le 1er janvier 1988. Nous croyons savoir qu'elle va entrer en vigueur le 1er janvier 1987. Si nous avons proposé la motion no 11, c'est que nous croyons à un processus graduel. Les gens doivent avoir le temps de se préparer.

M. Forrestall: Nous avons déjà prévu cela.

M. Rodriguez: Je vois un autre signe de tête. S'agit-il encore de tics nerveux ou est-ce que le secrétaire parlementaire a tout simplement de l'énergie à revendre? Je sais que nous présentons une argumentation très logique et je vois que nous arrivons à convaincre le secrétaire parlementaire. Il nous fait un autre signe de la tête.

M. Forrestall: Ce qu'il vous faut faire, c'est cesser d'éplucher ce document et de passer à l'action.

M. Rodriguez: Maintenant que le secrétaire parlementaire nous a fait signe que oui, cet amendement pourrait fort bien être mis en vigueur.

Je voudrais passer à la question des députés qui viennent de la région de l'Atlantique. Il me semble que lorsque ce projet de loi a été rédigé, on a dû consulter à un moment donné le caucus de l'Atlantique. Il est malheureux que les députés de cette région n'aient pas cru bon de signaler leur inquiétude à l'égard de l'incidence néfaste de l'article 4 du projet de loi.

Le comité des transports a tenu de nombreuses audiences sur ce projet de loi. L'article 4 a suscité énormément d'objections et cela, de la part des syndicats ouvriers, des groupes inuits, des exportateurs de céréales, des agriculteurs, des pêcheurs, des propriétaires de bateaux de plaisance, des propriétaires de navires et des sociétés maritimes. Par exemple, l'Association des propriétaires de navires du Saint-Laurent s'est opposée à la récupération des frais. Ses représentants auraient déclaré à peu près ceci au comité:

. . . nous ne sommes pas d'accord pour donner au gouvernement un chèque en blanc qui lui permette d'établir une tarification dont nous ne savons encore rien.

L'Association Dominion Marine a déclaré:

. . . cela pourrait contribuer à hausser de $1.65 la tonne par rapport à l'an dernier les frais de transport par la voie maritime. Étant donné que le trafic a déjà baissé de 20 p. 100 comparativement à 1984, cette hausse risque d'avoir un impact considérable sur le trafic futur.

L'Office de commercialisation des pommes de terres de l'Île-du-Prince-Édouard a aussi protesté contre cette disposition. C'est là une des raisons de la défaite du gouvernement conservateur à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est l'article 4, ce complot du gouvernement fédéral conservateur pour établir des frais d'usagers, qui va nuire à la région de l'Atlantique.

M. Angus: Ils ont reçu le message.

M. Rodriguez: Le message leur a été livré. Les conservateurs n'ont décroché que onze sièges dans toute la province.

Voici ce que l'Office de commercialisation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard avait à dire au sujet de cette disposition:

Tout l'argent dépensé au fil des ans pour revaloriser ce port d'embarquement (Summerside) sera perdu si les frais de dragage sont répercutés sur l'usager, parce que le commerce maritime va disparaître tout simplement.

Finalement, l'ex-ministre des Pêches de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, un conservateur, a dit ce qui suit:

À cause de la Loi sur les pêches, les pêcheurs payent un droit d'accès à la ressource du domaine public qu'ils exploitent, sous forme de droits de permis personnels et de bateaux. J'estime que c'est à l'autorité qui délivre ces permis, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, de fournir l'accès aux ressources pour lesquelles elle délivre les permis aux pêcheurs.

Il a dit cela avant d'être défait, et les conservateurs ont compris le message. Ils ont été défaits.

Je dis aux députés conservateurs qui représentent le Canada de l'Atlantique que le temps est venu de se repentir. C'est le moment de le faire. S'ils ne font pas marche arrière sur l'article 4, c'en est fait d'eux aux prochaines élections fédérales. Avis aux intéressés.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends la parole à propos de ces motions pour demander un peu de bon sens dans la discussion de ces projets de loi qui sont censés être dans l'intérêt des citoyens canadiens et, en particulier, dans ce cas-ci, des citoyens du Québec où passe la voie maritime. Cette voie maritime est un lien vital pour la vie et l'économie de notre province. Je pense qu'il serait au moins irresponsable, voire même injuste, d'augmenter de cette façon les frais supportés par les pêcheurs.

Comme nous le savons tous, le secteur de la pêche est particulièrement déprimé en ce moment. Les pêcheurs, qui connaissent de graves problèmes, demandent des dégrèvements. J'estime que leur requête est très raisonnable. Plutôt que de nous opposer au projet de loi par principe, nous recommandons un délai, de sorte que nous puissions étudier, d'un point de vue intelligent, les effets négatifs possibles de l'article 4 du projet de loi C-75.

Je pense que le ministre serait déconcerté si nous laissions adopter ce projet de loi. En le retardant, nous lui éviterions bien des soucis. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration aurait été ravie si nous avions demandé un délai jusqu'à la publication du rapport de la Commission Forget. Si nous l'avions fait, elle ne serait pas embarrassée comme elle l'est maintenant par la réaction aux prestations d'assurance-chômage et aux indemnités de départ.

En un sens, l'article 4 donne au ministre le droit d'imposer des frais, mais il ne dit pas au public pourquoi on lui demande de l'argent. Grâce à cet article, le ministre peut décider du sort de certaines personnes sans que celles-ci sachent ce qu'il va faire d'eux. Quelle en sera l'influence sur la qualité de vie? Je voudrais recommander que l'on s'informe sur le malaise croissant que ressentent beaucoup de groupes de notre société et que l'on prête attention à ce qu'ils ont à dire.

Le gouvernement s'enorgueillit d'avoir établi d'excellentes relations avec notre grand voisin du Sud et négocie pour qu'on l'écoute avec l'esprit ouvert. Si ce doit être le cas, je recommande fortement au gouvernement qu'il écoute nos amis américains et que le premier ministre (M. Mulroney) fasse attention à ce que dit la lettre qu'il a reçue le 14 avril, pour que les relations canado-américaines puissent continuer à s'améliorer. La voie maritime n'appartient pas seulement au Canada, c'est une voie exploitée en commun. Ce que nous faisons à une influence sur la rive américaine.

• (1140)

J'aimerais mentionner une lettre, datée du 14 avril 1986, signée par un certain nombre de sénateurs américains. Elle était adressée au très honorable premier ministre par le directeur exécutif de la Commission des Grands lacs. On y lit:

Monsieur le premier ministre,

La Commission des Grands Lacs est profondément préoccupée par le projet de loi C-75, qui autorisera la récupération des frais pour l'utilisation des services de garde côtière canadienne.

La Commission admet que le Canada doit obtenir des recettes supplémentaires. La Commission accepte le choix du Canada qui a décidé de faire payer les utilisateurs pour parvenir à cette fin. Cependant, la Commission, en tant que seul organisme de coordination et de défense des intérêts des États établi par eux et approuvé par le Congrès, afin de donner une voix collective aux huit États des Grands Lacs sur les questions reliées aux ressources en eau et les questions connexes, ne peut que s'opposer au libellé actuel du projet de loi C-75.

La Commission a suivi les progrès du projet de loi C-75 au Parlement et elle a participé aux discussions régionales au sujet des répercussions possibles de l'article 4 qui prévoit le recouvrement des frais des services offerts par la garde côtière canadienne. Elle a, en outre, témoigné devant le comité législatif, à Ottawa, le 13 février 1986.

Il est regrettable qu'on n'ait pas tenu compte de son opinion. On poursuit comme suit dans la lettre:

La Commission a souligné quatre points qu'elle jugeait nécessaires avant qu'un projet de loi sur le recouvrement des frais de navigation puisse être mis en oeuvre avec succès.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous demandons un délai. On ajoute:

1. Les droits perçus doivent être uniformes pour tous les ports de mer et alignements côtiers. (Cette uniformité maintient la concurrence actuelle entre les ports.)

2. On doit déterminer clairement les raisons pour lesquelles ces droits sont perçus et les activités auxquelles ils serviront. (C'est essentiel pour que n'importe quel régime adopté soit accepté en définitive.)

Si on ignore son utilité, pourquoi l'appliquer? On dit ensuite:

3. Étant donné que n'importe quel régime de droits pourrait avoir des répercussions sur le réseau des Grands Lacs et du Saint-Laurent il faut faire la coordination nécessaire avec les programmes américains de recouvrement des frais et envisager l'élimination totale des droits de péage exigés à l'heure actuelle dans la voie maritime du Saint-Laurent.

4. Toute proposition concernant l'application de droits devrait faire l'objet de consultations publiques approfondies avec tous les groupes utilisateurs, qui au départ devraient avoir lieu avant que ces droits ne soient appliqués et qu'ils ne soient modifiés par la suite.

La présence de l'ambassadeur Gotlieb à la réunion semestrielle tenue à Washington, D.C., le 12 mars, a été fort appréciée. Dans ses observations au sujet du projet de loi C-75 adressées à la Commission, l'ambassadeur a déclaré: «On tiendra sans aucun doute compte de vos intérêts en tant que partie directement touchée dans l'élaboration de n'importe quel programme de droits.» Il s'agit de paroles constructives, mais la version définitive qui est sortie du comité législatif prévoit pratiquement un droit par tronçon «inégal entre les ports et les alignements» qui pourrait être dévastateur pour les industries canadiennes et américaines maritimes dépendantes du transport par voie d'eau, ce qui entraînera la perte d'emplois dans les secteurs maritime, industriel et agricole.

Le point de vue de la Commission des Grands Lacs au sujet de l'article 4 du projet de loi C-75 est partagé par la délégation des membres du Congrès représentant les Grands Lacs et par les intérêts maritimes régionaux. Vous trouverez ci-joint, pour votre gouverne, une lettre datée du 7 mars et adressée au ministre des Transports, M. Mazankowski, par plusieurs membres du Congrès directement concernés et une autre, datée du 7 mars, que des sénateurs des Grands Lacs ont fait parvenir à l'ambassadeur Gotlieb.

La Commission est d'avis que nos deux pays doivent plus que jamais coordonner leurs efforts en ce qui concerne l'avenir du réseau de transport des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Elle est tout à fait disposée, de concert avec les sénateurs et les représentants des Grands Lacs, à collaborer avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur privé, afin de s'assurer qu'on conserve et améliore, dans l'intérêt de nos deux pays et du monde entier, cette ressource unique que nous partageons, à savoir les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

Veuillez agréer, monsieur le ministre,
l'assurance de ma plus haute considération.
Le directeur administratif,
M. James Fish

Étant donné les très graves conséquences de ce projet de loi, étant donné la perte de confiance dans le réseau de la voie maritime du Saint-Laurent découlant d'un accident regrettable qui a entraîné une réduction du trafic maritime, et étant donné les modifications qui sont proposées, je me demande ce que le Québec aurait à dire. Comme dernier recours, afin d'obtenir le délai que nous proposons, je voudrais vous faire lecture d'une lettre qui a été adressée à notre ambassadeur à Washington, et je pense qu'il faut respecter notre parole; voici:

Excellence,

Nous tenons à vous remercier pour votre récente lettre au sujet des mesures législatives prises relativement à l'article 4 du projet de loi C-75, dont le Parlement canadien est actuellement saisi. Cela nous a rassurés d'apprendre qu'un comité législatif spécial était saisi du projet de loi C-75 et devait l'analyser en détail et que le ministre des Transports allait créer un comité chargé d'examiner le point de vue de toutes les parties en cause, avant que des droits ne soient exigés pour les services assurés par la garde côtière canadienne.

Le directeur administratif de la Commission des Grands Lacs, M. James Fish, nous a mis au courant de son témoignage à ce sujet devant le comité législatif le 13 février 1986. Nous tenons à féliciter le gouvernement du Canada d'avoir fait organiser des audiences au sujet de cette mesure législative très importante et nous considérons ces audiences comme une démarche très positive. Toutefois, de concert avec M. Fish, nous demeurons préoccupés par les torts que pourraient subir éventuellement les armateurs canadiens et américains et les services connexes par suite de l'imposition de droits d'utilisateurs par la garde côtière en sus des droits de péages déjà perçus pour l'utilisation de la voie maritime.

Ces droits ont déjà été augmentés. Je poursuis:

Bien que le gouvernement des États-Unis envisage à l'heure actuelle de se doter d'une loi sur les droits d'utilisateurs pour les projets de navigation, les dispositions parallèles proposées dans cette mesure prévoient une remise ou un crédit au titre des droits de péage versés par les armateurs à la Société de développement de la voie maritime du Saint-Laurent. De telles dispositions complémentaires sont importantes pour maintenir et de préférence accroître l'utilisation du réseau de navigation de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Cette lettre est signée par des sénateurs américains, MM. Alan J. Dickson, John H. Glenn Jr., Carl M. Levin, Rudy Boschwitz, Dan Quayle, William Proxmire, David Durenberger, Richard G. Lugar, Donald W. Riegle Jr., Bob Kasten Jr., Howard M. Metzenbaum, et Paul Simon. Il est extrêmement important que la confiance et la bonne volonté de ces éminents sénateurs nous soient assurées, que nous respections notre parole en tant que gouvernement, si nous voulons nous lancer dans cette entreprise très risquée qu'est le libre-échange, plutôt que de négocier une libéralisation des échanges par secteur.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les repésentants des trois partis en ont discuté et, Votre Honneur, nous accorderions notre consentement unanime pour revenir à la présentation de projets de loi afin de pouvoir étudier maintenant une mesure d'ordre administratif.

M. Deans: Monsieur le Président, effectivement, des pourparlers ont eu lieu, mais je veux simplement dire que j'espère que le ministre tâchera de s'organiser un peu mieux à l'avenir pour éviter d'imposer constamment de telles choses à la Chambre.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour revenir à la présentation de projets de loi?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ARBITRAGE COMMERCIAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande l'autorisation de présenter le projet de loi C-108, ayant trait à l'arbitrage commercial.

M. le vice-président: Le ministre est-il autorisé à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 5, 6 et 11 de M. Angus (Thunder Bay—Atikokan).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du principe du paiement par l'usager et notamment des services de la garde côtière. En effet, ces questions ne me sont pas étrangères. Je fais de la voile et sans prétendre être expert en la matière, je suis au courant de ce qui se passe, je sais ce que les gens pensent de la garde côtière et comment les plaisanciers ont par nécessité recours à ses services.

Voyons un peu le rôle de la garde côtière. Fondamentalement, elle a deux fonctions. Premièrement, elle surveille nos limites territoriales, tâche dont elle s'acquitte de façon exemplaire. Elle joue aussi un rôle en matière de sécurité. En effet, elle vient au secours de personnes qui ont besoin d'aide lorsqu'elles sont en bateau. J'aimerais parler de cet aspect pendant quelques instants.

Je voudrais établir une comparaison avec les automobilistes qui sont sur la route et qui ont des problèmes mécaniques. Ils peuvent appeler la Police provinciale de l'Ontario, la GRC ou le poste de police local pour obtenir de l'aide. Ce service est gratuit. Cette aide leur est offerte gratuitement et toutes les mesures nécessaires sont prises. L'automobiliste peut poursuivre sa route et faire ce qu'il avait à faire. Il faut assurer le même service en mer, selon le même principe. Qu'elle ait ou non les moyens de payer, une personne doit pouvoir demander l'aide de la garde côtière si elle le juge nécessaire compte tenu des circonstances.

• (1150)

Le principe du paiement par l'usager pose un problème en ce sens que personne ne sait pour le moment si le gouvernement a l'intention ou non d'instaurer des droits d'utilisation en pareilles circonstances. Après avoir observé les plaisanciers pendant des années, je dirais que les gens hésiteront à demander l'aide dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin, s'ils ont des droits à payer.

Permettez-moi de vous citer un exemple. Vous êtes dans une passe où la mer est assez agitée, mais vous êtes suffisamment protégé du vent. Le moteur de votre bateau vous lâche. Vous pouvez le faire partir, mais il s'étouffe aussitôt. Vous lancez alors un message radio pour demander l'aide de la garde côtière. Cette dernière arrive à la rescousse. Ou bien elle vous donnera de l'essence si telle est la nature du problème, ou bien elle vous fera remorquer jusqu'au port ou encore, elle se contentera de vous surveiller pendant que vous faites une réparation pour veiller à ce qu'aucun accident se produise soit parce que vous êtes dans une voie de trafic et incapable d'en sortir ou parce que la marée risque de vous mettre en danger.

J'ai vu de nombreux plaisanciers avoir des problèmes temporaires avec le moteur de leur bateau. J'en ai vu souvent qui avaient appelé à l'aide, mais qui avaient réussi à régler leurs difficultés avant l'arrivée des secours. En pareil cas, ils attendent l'arrivée de la garde côtière pour l'avertir et peuvent ensuite démarrer sans aide. Si la personne qui se trouve sur le bateau sait qu'elle va devoir payer des droits si elle demande ce service, elle attendra sans doute avant de le faire. Les plaisanciers passeront plus de temps à essayer de résoudre le problème avant d'appeler à l'aide. Au lieu d'améliorer la sécurité en mer, nous allons la réduire. Il n'est pas nécessaire d'être bien intelligent pour s'en rendre compte.

J'invite n'importe quel député à passer quelques jours l'été prochain sur le Saint-Laurent, ce qui n'est pas très loin ou encore sur la rivière des Outaouais, et je n'y fais pas de bateau personnellement—cela n'arrive pas sur l'Outaouais cependant—pour constater le nombre de fois où la garde côtière est appelée à prêter son concours aux plaisanciers du fleuve. Si ces gens-là hésitent à réclamer de l'aide à cause du prix qui y sera attaché, ils courront des risques. Le gouvernement pourra peut-être faire rentrer quelques sous dans ses coffres en imposant des frais dans des situations semblables, mais les risques inhérents vont l'emporter de beaucoup sur les minces avantages qu'il en retirera.

Je demande simplement de comprendre la nature humaine. C'est tout. Si votre voiture rend l'âme sur la grande route, vous la stationnez simplement sur l'accotement et allez chercher de l'aide. Vous pouvez même si vous en avez les moyens, obtenir de l'aide de la police locale. Sur l'eau cependant, la situation est totalement différente et les risques plus grands. On devrait éviter de dresser des obstacles à quiconque a besoin d'aide parce que son embarcation est en difficulté. Si minimes que soient les frais, ils seront dissuasifs ce qui pourrait aggraver les risques d'accident et je considère que cela serait stupide de la part du gouvernement.

Je comprends parfaitement que le gouvernement ait des préoccupations financières. Je comprends également qu'il veuille trouver des moyens de se procurer des fonds d'une façon équitable—je ne sais pas si c'est le bon mot à employer—mais de toute façon, la sécurité est plus importante que le mince rapport financier. Puisque nous encourageons le public à profiter des eaux du Canada et que nous incitons les vacanciers à profiter de ces aménagements, nous devrions faire en sorte que la surveillance soit adéquate pour éviter dans la mesure du possible les risques d'accident.

Hier, j'écoutais un de mes collègues soulever une question peut-être en plaisantant mais dont l'objet était pourtant sérieux. Imposer des frais pour les services de la garde côtière équivaut un peu à faire payer les services de la police ou des pompiers. A y bien penser, c'est ridicule. Ce serait absurde de devoir payer chaque fois que l'on a besoin de la police. Pensez un peu si le policier vous disait en arrivant: «Nous allons vous aider mais il faudra payer.» Ce serait ridicule. Je ne pense pas que quelqu'un imagine une telle situation.

M. Rodriguez: Qu'arriverait-il si vous dites que vous n'avez pas d'argent?

M. Deans: Selon mon collègue, si vous n'avez pas d'argent, on ne vous aidera pas. Je ne sais pas si les choses se passeraient ainsi, mais personne n'oserait envisager une telle absurdité, pas même les conservateurs. Pourtant c'est un peu le cas ici. Il est proposé que la police des eaux fasse payer les services qu'elle peut rendre pendant que la police ordinaire, dans des circonstances semblables, n'y songe même pas.

Je crois, ne serait-ce que pour ces raisons, qu'il faut supprimer cette portion du projet de loi. Il faut rationaliser un peu le débat et surtout envisager les conséquences possibles. Ce n'est pas une disposition très complexe, ce n'est pas une disposition qui mérite d'être débattue longtemps ni une source de revenu dont le gouvernement a besoin pour remplir ses coffres. Cela ne changera pas beaucoup l'état des finances nationales, mais je pense, par expérience, que les conséquences possibles pour la sécurité sur les eaux canadiennes qui sont patrouillées par la garde côtière pourraient être sérieuses. Je demande donc au gouvernement de retirer cette disposition du projet de loi, de faire preuve de bon sens et de se rendre compte des risques qu'elle pourrait entraîner.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de pouvoir prendre part à ce débat sur le projet de loi C-75.

Tout d'abord, je vous dirai, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'une matière quelque peu éloignée des besoins et des préoccupations de ma circonscription. Cependant, j'écoute depuis quelque temps les discussions en cette enceinte et je pense que je me devais de me lever et de faire part de quelques commentaires.

Le projet de loi C-75 se lit comme suit. Il s'agit de la «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.»

Monsieur le Président, lorsqu'on parcourt ce projet de loi, à mon avis, on ne peut pas faire autrement que de souscrire et de se rallier à plusieurs des aspects, voire même pratiquement à l'ensemble du projet de loi. Évidemment quand on parle d'améliorer les questions de sécurité, quand on parle d'améliorer les questions de protection de l'environnement et quand on parle de remettre à jour la Loi sur la marine marchande, et finalement lorsqu'on parle d'appliquer dans un délai raisonnable toute une série de conventions internationales, je pense que, conséquemment, on ne peut pas faire autrement que de souscrire aux objectifs, aux buts et à l'ensemble de ce que prévoit le projet de loi C-75.

Par contre, monsieur le Président, et je pense que c'est là la raison fondamentale, la raison principale qui suscite l'intervention d'autant de députés, c'est le fameux article 4. Que l'on soit ou non touché par les effets ou les retombées de ce projet de loi, à mon avis, lorsqu'on lit attentivement les dispositions de l'article 4, on se doit de s'élever, on se doit de dénoncer de façon très énergique cette disposition qui, à mon sens, est tout simplement une insulte à la démocratie, un geste tout simplement antidémocratique, une arme que le ministre veut se garder de façon à faire la pluie et le beau temps dans ce domaine très important. Il me semble qu'on aurait pu souscrire aux amendements de façon à permettre que cette institution, que les parlementaires, que le système dans lequel nous oeuvrons puisse être associé à une révision, puisse être associé à tout nouveau changement dans le domaine de la tarification.

Au moment où j'ai décidé de prendre la parole sur cette question, monsieur le Président, j'ai tenté de mettre la main sur un certain nombre de témoignages, sur un certain nombre de mémoires qui ont été présentés lorsque ce projet de loi a été étudié en Comité et, à mon humble point de vue, il y en a un que j'ai sous les yeux, qui a été présenté par l'Association des opérateurs de navires du Saint-Laurent qui résume extrêmement bien la question et l'importance des conséquences dramatiques et extrêmement tragiques des dispositions de l'article 4. C'est ainsi qu'on peut lire, par exemple, à la page 2 du mémoire présenté par l'Association des opérateurs de navires du Saint-Laurent, en date du 29 janvier 1986, ce qui suit: Nous sommes arrivés à la conclusion suivante. Nous sommes d'accord en général sur l'ensemble de ce projet de loi—et c'est exactement ce que mes collègues sont venus dire ici en cette enceinte—sauf—et c'est là l'aspect essentiel—qu'en ce qui a trait à l'article 4, lequel devrait faire l'objet d'une mesure législative, après une consultation des intéressés, et non pas avant, comme c'est le cas maintenant.

Les intervenants continuent en disant ceci, au bas de la page 2 toujours: Cependant, nous pensons qu'on n'aurait pas dû profiter de ce projet de loi pour introduire l'article 4, un changement aussi radical de philosophie de fonctionnement de la garde côtière, sans parler d'abord aux intéressés. Mais ce qui ressort principalement, et je pense que c'est là l'aspect conséquent, c'est là l'aspect sauvage, c'est là l'aspect antidémocratique, c'est qu'eux se sont donné la peine d'évaluer, d'imaginer toute une série de questions que la présence de l'article 4 soulève.

Et pour bien comprendre la pertinence de mon implication, je voudrais, monsieur le Président, avec votre permission, faire état d'un certain nombre de ces questions que l'article 4 de la Loi soulève. C'est ainsi, par exemple, que l'on dit: Quels services entend-on faire payer? Est-ce que ce seront les aides à la navigation? Est-ce que ce sera le secteur de la protection de l'environnement, le dragage, le déglaçage, les écoles de formation, la recherche, le sauvetage, ou encore tout cela mis ensemble? Sur quels fondements va-t-on fonctionner? Est-ce qu'on va choisir le tonnage, la valeur de la marchandise, la grosseur du navire, le nombre de fois qu'il franchit telles lignes imaginaires dans les Grands lacs, le Saint-Laurent ou le golfe de l'Arctique? Le ministre des Transports (M. Mazankowski) disait, lorsqu'il a été interrogé sur cette question, que son ministère envisageait de récupérer 15 p. 100 des coûts. S'agit-il des coûts à l'échelle du Canada? Autrement dit, chaque région va-t-elle devoir

défrayer un pourcentage donné aux dépenses encourues régionalisant la garde côtière?

• (1200)

Je pourrais continuer comme cela, monsieur le Président, encore un bon dix minutes uniquement avec l'énumération de questions que l'article 4 soulève. Mais je vous donnerai, en terminant, un dernier exemple où cela m'apparaît vraiment extrêmement complexe et inquiétant, voire même traumatisant que de laisser une question aussi importante entre les mains du ministre sans que la Chambre, sans que les porte-parole, sans que les députés puissent être associés et faire valoir les intérêts qu'ils représentent. On donne cet exemple-ci: il est admis qu'une partie importante des dépenses de la garde côtière sur le Saint-Laurent en hiver va à la protection de l'environnement: ouverture du chenal pour permettre à l'eau de l'écouler plus rapidement et sans embâcle. Or, il est certain que le passage des gros porte-conteneurs ou autres navires contribue également fortement au déglaçage du Saint-Laurent. Le passage quotidien des gros navires contribue et constitue en soi une opération de déglaçage. Est-ce que l'on remboursera la partie pour laquelle ils ont contribué à ce travail essentiel ou est-ce que la garde côtière profitera du travail qui est, en fait, fait par les gros transporteurs?

Ce sont autant de questions, monsieur le Président, qui demeurent sans réponse. C'est autant d'inquiétudes que tous ceux qui sont concernés par le transport éprouvent et c'est autant de sujets qui sont également très inquiétants au niveau des pêcheurs et au niveau d'une partie importante de notre population, c'est-à-dire ceux et celles qui vivent dans le Nord du Canada, dans le Nord du Québec et pour qui s'alimenter sous-entend nécessairement des livraisons par voie maritime. Or, évidemment, si l'on se propose de majorer les taux au point que cela constitue un élément important, il va sans dire que cela va se traduire par des augmentations substantielles au niveau des produits qui sont transportés par voie maritime et, conséquemment, ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui vivent dans ces régions qui assumeront la partie importante de ces additions.

Une autre question qui m'apparaît importante, c'est que dans le domaine du transport maritime comme dans celui du transport en général, ceux qui oeuvrent obtiennent habituellement des contrats sur une période de deux, trois, quatre, cinq ans. Or, voici la situation problématique suivante. Une compagnie ayant obtenu un contrat pour une durée de deux, trois ans, pour le transport d'un point à un autre, voici que Sa Seigneurie, le ministre, du haut de sa tribune, décide un bon matin, après avoir consulté quelques fonctionnaires qui ne connaissent rien au problème, d'augmenter les taux. Avez-vous imaginé un instant les nombreuses conséquences que cela pourrait entraîner? Et c'est de nature, à mon sens, à chambarder un secteur qui est déjà très affecté et qui n'a pas besoin de cette ambiguïté, de cette complexité.

En terminant, monsieur le Président, je vous dirai qu'il est vraiment dommage que l'on gâche un nombre appréciable de bons éléments contenus à l'intérieur du projet de loi C-75 par des dispositions aussi aberrantes et inacceptables sur le plan de l'élémentaire démocratie.

[*Traduction*]

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai écouté religieusement, comme je le fais toujours d'ailleurs, les propos du député de Hamilton Mountain (M. Deans). Il nous a présenté quelques exemples judicieux, mais il n'a pas poussé l'analogie assez loin. Il a assuré que la victime d'un accident d'automobile s'attendait à ce que la police lui assure gracieusement certains services de secours ou de sécurité. Un policier peut éteindre le feu et aider une personne qui est prise dans une voiture en flamme. On trouve normal aussi qu'il détourne la circulation automobile des lieux de l'accident. Les policiers nous assurent ce genre de services à même les dépenses publiques sans que les victimes n'aient à débourser un sou.

• (1210)

Mais certains services sont remboursables. On doit normalement payer les services des ambulanciers. Et on ne s'attend certes pas à ce que la police ou un autre service public paie les frais de remorquage d'une voiture. Personne non plus ne s'attend à ce que les garagistes réparent les voitures privées aux frais de l'État.

Ces mêmes principes valent toujours en ce qui concerne les services de la garde côtière aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas l'intention, de toute évidence, d'imposer des frais pour les services de sauvetage et de sécurité que la garde assure actuellement. Mais il pourrait imposer des frais pour certains services de nature commerciale. Voilà la distinction que l'opposition n'arrive pas à établir.

Il est tout à fait normal, dans bien des cas, que les frais pour les services de brise-glace, de remorquage, de sondage soient remboursables. J'ai déjà fait appel aux services d'une compagnie maritime pour me rendre dans des eaux dont on ne connaissait pas la profondeur. On a procédé au sondage du chenal que nous avions emprunté et j'ai dû en assumer moi-même les frais. Les navires doivent ralentir dans ce genre de passage et ils se servent d'une sonde pour en déterminer la profondeur. Il est donc logique que des frais supplémentaires soient exigés pour un tel service. Pour reprendre l'exemple que j'ai donné, je ne pourrais faire appel à la garde côtière pour sonder tel ou tel chenal aux frais du public puisque j'ai une entreprise commerciale bien à moi. Et c'est moi qui bénéficierai seul des marchandises que j'acheminerai par cette route et personne d'autre. Je trouverais normal de payer la garde côtière en pareilles circonstances.

On peut en dire autant des services de brise-glaces. Il est naturel qu'un navire bloqué par les glaces puisse faire appel à la garde côtière. C'est un service d'urgence qu'elle assurerait gratuitement en l'occurrence. Mais quand on a un navire chargé de marchandises et que l'on veut passer par un bassin recouvert de glace, on a le choix entre un brise-glace privé ou celui de la garde côtière. Si c'est cette dernière qui intervient, pourquoi faudrait-il qu'elle le fasse aux frais du public? Il n'y a aucune raison. Ce service doit être payé par la personne qui en retire des avantages commerciaux. C'est tout ce que l'on dit dans les dispositions de ce projet de loi présenté par le gouvernement. La garde côtière aura un barème de prix pour les services commerciaux qu'elle pourrait rendre. Elle ne doit pas les faire payer par les contribuables. C'est la personne retirant des avantages commerciaux d'une opération quelconque qui est assujettie au principe du paiement par l'usager.

Pas un seul argument avancé par l'opposition aujourd'hui à propos des services commerciaux ne tient debout. Je voterai certes contre l'amendement proposé.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur l'amendement proposé par le député, amendement qui vise à modifier l'article 4 du projet de loi C-75, Loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

Monsieur le Président, évidemment, dans Ottawa—Vanier, les gens pourraient se demander ce que leur député peut bien vouloir apporter comme argument et pourquoi il s'intéresse à cette question.

[*Traduction*]

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La parole est au député de Thunder Bay— Atikokan (M. Angus) qui invoque le Règlement.

M. Angus: Mon rappel au Règlement est tout simple; je me demande si le député ne permettrait pas à mon collègue de prendre la parole dès maintenant car il doit assister à une autre réunion.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Gander—Twillingate (M. Baker) au sujet du même rappel au Règlement.

M. Baker: Un libéral est intervenu, suivi d'un conservateur; je croyais que ce serait maintenant au tour d'un néo-démocrate.

M. le vice-président: Le député de Gander—Twillingate a raison. C'est moi qui ai fait erreur. J'aurais dû accorder la parole au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Au lieu de cela, j'ai donné la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). C'est maintenant à ce dernier de décider.

M. Gauthier: Dans un esprit de coopération avec mon collègue de Winnipeg-Nord, et reconnaissant également que vous réserverez mon tour d'intervention dans le débat plus tard, je cède la parole au député de Winnipeg-Nord.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je commencerai par dire que c'est avec stupeur et consternation que j'ai écouté l'intervention du député de Western Arctic (M. Nickerson). S'il est des gens, en raison de leur isolement géographique, qui sont frappés de la pire façon possible par ce principe du paiement par l'usager, ce sont bien ceux qui vivent dans des régions éloignées comme les Territoires du Nord-Ouest. Qu'il s'agisse des coûts de transport ou de n'importe quoi d'autre, ces gens-là paient beaucoup plus cher que n'importe qui. Et quand on pense qu'ils devront payer en plus pour les services qu'ils obtiennent, comme l'implique le principe du paiement par l'usager, je ne puis comprendre comment un député qui représente une région comme celle-là puisse adopter l'attitude très étroite, genre «il n'y a que les affaires qui comptent», qu'il a prise. On dirait qu'il vit à l'époque d'il y a 50 ans. Si on appliquait le principe du paiement par l'usager à la personne qui tombe malade et doit consulter le médecin, ou à la personne qui doit se faire soigner à l'hôpital, ou à la personne qui doit compter sur ses propres moyens pour avoir un revenu après sa retraite, toutes ces personnes se trouveraient dans une situation épouvantable.

Je veux dire quelques mots au sujet du projet de loi et du principe du paiement par l'usager pour le transport et la navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent. Je veux attirer l'attention sur le fait que l'opposition à ce principe n'est pas uniquement le fait de notre parti. Je me permettrai de faire consigner au compte rendu l'opinion exprimée par le ministre de la Voirie et des Transports de la Saskatchewan. Comme le député de Western Artic le sait sûrement, cette province a un gouvernement conservateur. Voici donc ce que disait ce ministre:

> Toute hausse de coût pour les usagers de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs poussera les producteurs à chercher des services de transport meilleur marché. Cela pourrait avoir pour effet de détourner une partie du trafic vers le réseau américain des transports et donc de faire perdre des emplois aux Canadiens.
>
> J'ai écrit récemment à l'honorable Don Mazankowski . . . et je lui ai fait savoir que la décision d'imposer des droits pour couvrir les frais de la garde côtière n'était pas judicieuse . . .

Il y a ensuite le Conseil consultatif régional de l'Ouest, du Conseil de développement de l'Alberta, une autre province conservatrice, qui dit ceci:

> L'établissement de tout règlement qui créera des coûts supplémentaires pour le port et ses usagers ne doit pas militer contre l'utilisation des ports canadiens. Nous craignons vivement que l'article 4 du projet de loi qui porte sur le recouvrement des frais nuise à la position concurrentielle internationale du Canada, en chassant le commerce ailleurs.

Permettez-moi de citer le ministre de la Voirie et des Transports de ma propre province. Voici ce qu'il dit:

> Si cet article demeure dans le projet de loi, il conduira à des efforts pour recouvrer la totalité des coûts, ce qui dépasse les moyens financiers limités des producteurs de céréales, d'autres expéditeurs et des consommateurs.
>
> La fidélité au principe du «paiement par l'usager», sans égard à la capacité de payer des expéditeurs et des consommateurs, va inévitablement entraver les échanges commerciaux du pays.

Le Syndicat national des cultivateurs déclare ce qui suit:

> Afin de diminuer le déficit fédéral, le gouvernement dit effectivement aux agriculteurs par le biais de ce projet de loi que l'intérêt national peut être mieux servi par une autre augmentation des frais agricoles au moment où les fermiers se trouvent dans une très mauvaise passe financière.
> Nous considérons la voie maritime du Saint-Laurent comme un atout national qui devrait être préservé dans l'intérêt national. Il est économiquement absurde d'augmenter les tarifs, alors qu'il y a déclin de la demande.
>
> Il n'y a aucun doute que tout frais supplémentaire imposé en ce moment sur les transports sera désastreux pour un plus grand nombre de producteurs. Des producteurs seront ruinés.

● (1220)

Je représente une circonscription urbaine où il y a peu d'agriculteurs mais où, par contre, les travailleurs des chemins de fer sont nombreux. Les sociétés ferroviaires ont procédé à des mises à pied d'une ampleur qu'on n'avait pas vue depuis les années 30. La raison principale de ces débauchages est la baisse spectaculaire du mouvement du grain.

Les producteurs de grain canadiens sont victimes de la concurrence déloyale des États-Unis et de la Communauté européenne, qui tous deux accordent d'énormes subventions à leurs producteurs. Comme il est plus difficile pour les agriculteurs de vendre leur grain dans ces circonstances, les expéditions de grain vont diminuer. A cause de cela, les cheminots de ma circonscription vont avoir du mal à conserver leur emploi au CN ou au CP, où il y a eu déjà trop de mises à pied.

Les politiques que le gouvernement applique dans ce projet de loi vont mener inévitablement à de nouveaux licenciements. C'est pourquoi je m'oppose au projet de loi et j'appuie l'amendement.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), qui m'a permis de prendre la parole. Il sait que, même s'il s'agit d'une question très importante pour lui, elle l'est encore plus pour moi en tant que représentant de la région de l'Atlantique.

C'est pourquoi je m'étonne de voir que les députés d'en face, surtout ceux de la région de l'Atlantique comme le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), soutiennent cette mesure qui va entraîner des frais supplémentaires pour leur région. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) soutient le gouvernement qui cherche à augmenter les frais que les pêcheurs doivent débourser pour les aides à la navigation, les radars, les sondages, les services de trafic maritime, les opérations de brise-glace et l'assistance maritime. Je suis sidéré de voir ces députés en faveur de l'instauration de droits d'utilisation pour ces services qu'utilisent nos producteurs.

Le gouvernement va probablement proclamer cette mesure à laquelle les citoyens de ma province de Nouvelle-Écosse et des autres provinces devront se conformer. Elle fera beaucoup de tort à ceux qui tentent de gagner leur vie en pêchant ou autrement. Par exemple, cette loi aura de graves conséquences pour les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce secteur a présenté un mémoire au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-75 et les divers amendements à la Loi sur la marine marchande. Compte tenu des événements récemment survenus à l'Île-du-Prince-Édouard, je pensais que les députés d'en face, à qui il ne reste plus beaucoup de temps pour représenter cette province au Parlement du Canada, auraient compris, le message que les citoyens de l'île-du-Prince-Édouard ont adressé au parti conservateur provincial, à savoir qu'ils ne veulent pas de cette mesure. Les droits qui leur sont imposés pour ces services d'une importance cardinale auront pour eux de très graves conséquences.

Dans leur mémoire, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard s'opposent énergiquement à ce que le gouvernement instaure des droits pour les services de navigation avant d'avoir effectué une étude des répercussions d'une telle mesure sur les exportations de pommes de terre. Ce secteur n'ignore pas que ces droits d'utilisation auront des répercussions extrêmement négative pour lui. Le gouvernement ou les députés conservateurs de l'île-du-Prince-Édouard ont-ils fait cette étude? Ont-ils fourni les renseignements requis? Non. Ils appuient le projet de loi sans se poser de question. Devant leur inaction et les inquiétudes des citoyens qu'ils représentent, on pourrait en conclure qu'ils souhaitent voir cette industrie péricliter davantage. J'espérais que le message adressé à l'ancien premier ministre Lee, de l'île-du-Prince-Édouard, suffirait à faire comprendre aux députés d'en face que cette loi est tellement discriminatoire et inique envers les producteurs canadiens, qu'ils doivent la rejeter.

Non seulement les producteurs de pommes de terre considèrent que cette mesure va détruire leur industrie, mais les pêcheurs partagent ce sentiment. Je veux parler des gens qui se lèvent tous les matins, qui partent en mer prendre du poisson et qui rentrent au port pour apporter leurs prises à l'usine. Apparemment, on semble croire que ces producteurs gagnent beaucoup d'argent. Il n'est pas question ici de National Sea, mais du petit pêcheur indépendant qui doit partir sur son bateau tous les jours pour gagner de quoi faire vivre sa famille. Le gouvernement dit à ces pêcheurs qu'ils peuvent continuer à le faire, mais qu'en plus de l'impôt sur le revenu des particuliers, ils devront payer des droits pour les services de dragage et de navigation. Comme si cela ne suffisait pas, il leur fera également payer pour les opérations de brise-glace et toute assistance maritime dont ils pourront avoir besoin.

Le gouvernement a décidé de s'attaquer à ces petits producteurs en instaurant une loi discriminatoire qui aura pour eux des conséquences très négatives. Cela va à l'opposé de ce qu'il a fait pour les autres secteurs de l'économie. Les députés de la région de l'Atlantique devraient aller visiter les quais et les anses de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse, de l'île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick pour expliquer aux gens comment le gouvernement peut accorder une exonération d'impôt de $500,000 sur les gains en capital, renflouer les banques de l'Ouest à coup de millions ou octroyer des revenus spéciaux illimités au secteur pétrolier et gazier alors qu'il fait payer davantage aux petits producteurs indépendants du pays. Que fait-il de la justice? Que fait-il de l'égalité des chances?

Malheureusement, le cabinet et les députés d'en face n'ont pas tiré de leçon des élections de l'île-du-Prince-Édouard. Ils sauront toutefois à quoi s'en tenir aux prochaines élections, tant provinciales que fédérales. Le parti conservateur va se faire éjecter du Nouveau-Brunswick et le gouvernement apprendra directement ce que ces mesures représentent pour la population de la région de l'Atlantique. Je n'arrive pas à croire que les députés de la région de l'Atlantique qui ont des ports de pêche et des villages de pêcheurs dans leur circonscription aient pu donner leur appui à des mesures aussi rétrogrades. Certains députés d'en face prétendront certes que les droits d'utilisation sont nécessaires, ce qui revient à dire que lorsqu'on emprunte une route, il faut payer pour l'enlèvement de la neige . . .

• (1230)

Des voix: Oui.

M. Dingwall: . . . et qu'il faudrait installer des postes de péage sur les routes. Les députés de l'Ontario seraient certainement d'accord sur ce point. Les députés de mon parti n'admettent toutefois pas que l'on impose des frais supplémentaires aux pêcheurs, parce qu'ils paient déjà trop.

M. Crosbie: Qu'avez-vous fait lorsque vous étiez au pouvoir? Vous les avez accablés.

M. Dingwall: Le ministre de la Justice est le plus grand hypocrite qui soit lorsqu'il s'agit d'aider les pêcheurs côtiers. Il l'a prouvé à maintes reprises en étant en faveur des chalutiers-usines congélateurs. Il le prouve encore dans ce cas-ci, en donnant son appui au projet de loi C-75 qui oblige les pêcheurs côtiers à payer des droits supplémentaires. Le ministre de la Justice, qui se targue d'être le champion de la cause des faibles, les a tous laissé tomber. Il ne veut pas entendre parler d'eux parce que sa carrière, qui était florissante il y a quelques années, commence à fléchir. Elle se flétrit sous nos yeux.

M. Crosbie: Vous ne serez jamais nommé juge.

M. Dingwall: Comme le dit l'*Atlantic Insight*, sa crédibilité et son rôle au sein du gouvernement Mulroney et du cabinet n'ont jamais été aussi minces.

M. Tobin: Ils fondent comme neige au soleil.

M. Dingwall: Le ministre de la Justice devrait avoir honte d'insinuer ne fût-ce qu'un instant que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont contre les pêcheurs côtiers. Nous les appuyons de toutes nos forces. Nous faisons appel au sens de la justice et à la bonté des députés, et nous leur demandons de rejeter ces droits d'utilisation qui frappent les petits producteurs de la région de l'Atlantique.

En guise de conclusion, je mets le ministre de la Justice au défi d'aller dire aux pêcheurs qui se trouvent dans les ports de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qu'ils doivent payer pour les aides à la navigation alors que le gouvernement va accorder une exemption d'impôt de $500,000 sur les gains en capital des riches. Il devrait essayer de leur expliquer cette décision. Il arrivera peut-être à le faire devant la Chambre de commerce de sa circonscription mais jamais dans les ports de la région de l'Atlantique, où les pêcheurs gagnent leur vie.

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui. Ce projet de loi qui touche les producteurs de la région de l'Atlantique est important à mes yeux. Beaucoup de déclarations des députés de l'opposition risquent de donner une fausse impression à bien des gens, surtout aux pêcheurs côtiers et aux producteurs de pomme de terres, aux personnes qui dépendent de l'Atlantique pour exporter leurs produits.

J'ai quelques réflexions à faire. En premier lieu, ce projet de loi a des répercussions sur le transport maritime et sur les services offerts par la garde côtière, ce qui est important, car une bonne partie des services offerts aux pêcheurs de la région de l'Atlantique ne sont pas assurés par la garde côtière. Ainsi, les services de dragage ne sont pas assurés par la Direction générale des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et Océans dans les ports pour petits bateaux. Ce ministère fait faire en réalité les travaux de dragage à contrat par le ministère des Travaux publics. La garde côtière n'a par conséquent rien à voir dans les travaux de dragage dans la plupart des ports de la région de l'Atlantique. Je trouve regrettable que les députés d'en face aient donné l'impression aux députés que la garde côtière va faire payer les services de dragage aux pêcheurs. C'est impossible en fait, car la garde côtière n'offre pas ce service aux pêcheurs côtiers dans 99 p. 100 des ports de la région de l'Atlantique. C'est un point important et je crains que les députés n'aient donné une fausse impression au public.

Certains ont dit que si un pêcheur côtier part en mer et que son bateau tombe en panne, ou s'il traverse une tempête, que son bateau prend l'eau et qu'il doit faire appel à la garde côtière pour venir à son secours et à celui de ses membres d'équipage, cette dernière lui présentera la facture. Je puis assurer à la Chambre que ce ne sera pas le cas. Je sais qu'on en a discuté longuement au comité, où le gouvernement a donné l'assurance que lorsque la vie des personnes serait en danger, les pêcheurs ne seraient pas obligés de payer ces services. Je puis assurer aux pêcheurs de la région de l'Atlantique que s'ils se trouvent dans une situation d'urgence, si leur vie ou celle d'autres personnes est en danger, ils ne seront pas appelés à payer ce service.

Les députés de notre parti ne tolèreront pas ce genre de chose car la sécurité est une question qui nous préoccupe tous. Nous ne laisserons pas le gouverneur en conseil ou quiconque faire payer ce genre de service, mais certains ont eu l'impression que ce serait le cas.

Dans le projet de loi on stipule que des droits «peuvent» être imposés à l'égard de certains services. Bien sûr, il y a une grande différence entre «peuvent» et «seront». Ce sont deux termes différents. On a soulevé la question non seulement au comité de la Chambre des communes mais également, sauf erreur, au comité du Sénat. On a donné les garanties en disant que les pêcheurs ne devront pas hésiter à faire appel à ces services. Ils ne seront pas tenus de payer le service offert par la garde côtière.

Certains ont dit que nous étions prêts à laisser mourir notre industrie de la pomme de terre en raison des services offerts par la garde côtière et ainsi de suite. Là encore, il est absolument incroyable, après les mesures que le gouvernement a prises, même ces derniers mois, que les députés d'opposition laissent entendre que nous laisserons imposer ce genre de droits à l'industrie de la pomme de terre, ce qui menacerait son avenir. En réalité, ces dernières semaines, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard ont obtenu du Trésor fédéral une subvention de l'ordre de 6 millions de dollars, pour les aider à traverser une période difficile où le prix de la pomme de terre est bas. Le gouvernement a dû intervenir pour rétablir la confiance sur le marché. Il a dû enlever les pommes de terre du marché pour laisser les forces du marché s'exercer librement, c'est-à-dire laisser l'offre et la demande faire monter les prix, et c'est exactement ce qui s'est passé. Outre les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, leurs homologues du Nouveau-Brunswick ont également reçu une aide de 3 millions de dollars. C'est pourquoi les initiatives que le gouvernement a prises et qu'il prend tous les jours prouvent bien qu'il est déterminé à aider les producteurs primaires, les producteurs de pommes de terre, les pêcheurs et ainsi de suite.

Je pourrais continuer indéfiniment. Pas plus tard qu'hier, le premier ministre (M. Mulroney) a fait une annonce importante au sujet de l'agriculture. Il a annoncé qu'à compter du 1er mai, la taxe sur le carburant agricole et les taxes d'accise sur le matériel agricole seront supprimées, ce qui aidera beaucoup l'agriculture, l'industrie de la pomme de terre et les agriculteurs de la région de l'Atlantique.

Étant donné les mesures que le gouvernement a prises ces derniers mois, il est tout à fait injustifié de prétendre qu'en utilisant le terme «peuvent» dans les dispositions relatives à la garde côtière, au sujet des nouveaux droits imposés à l'égard des services, on risque de nuire à ces industries très importantes.

Le ministre a déjà dit au sujet des dispositions prévoyant le remboursement des frais qu'il tiendra des consultations. Elles ont déjà commencé par l'entremise du comité des transports qui a voyagé dans tout le pays pour connaître l'avis des intéressés. Le ministre s'accorde un délai de deux ans, ce qui permettra aux groupes d'usagers de discuter avec le gouvernement de ces services et des dispositions qu'il convient d'appliquer pour garantir la prestation de services satisfaisants, tout en évitant d'imposer à leur égard des droits susceptibles de nuire aux industries primaires. Sous le gouvernement précédent, ce genre de consultation n'existait pas. A ma connaissance, ce gouvernement n'a jamais pris l'initiative d'aller consulter les producteurs primaires pour s'assurer que nous leur offrons des services efficaces. Les décisions finales sont encore loin. Nous avons prévu deux ans de consultation avant de les prendre.

• (1240)

Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que je ne veux pas que les producteurs primaires de la région de l'Atlantique ou d'un autre coin du pays croient ce que racontent les députés de l'opposition. Ce genre de chose ne se produira pas. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne le toléreront pas. Et le gouvernement n'en a certainement pas l'intention non plus.

En d'autres mots, je veux dire que, en ce qui me concerne comme député de l'Atlantique, je peux pas mal garantir que mes collègues du gouvernement n'adopteront pas de mesures assez rétrogrades pour mettre en danger les industries primaires. C'est la raison pour laquelle nous avons consulté. On ne peut pas accuser la garde côtière de tout ce que les députés d'en face lui reprochent.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je commence mon petit laïus en rappelant à la Chambre que je traite de la modification proposée à l'article 4. Évidemment, monsieur le Président, nous aurions aimé nous, du parti libéral, que l'article 4 soit rayé absolument du projet de loi et que le gouvernement entende raison sur cette question des frais aux usagers.

[*Traduction*]

Je veux dire au député de Cardigan (M. Binns) que je sais qu'il a fait le même discours aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, durant la campagne électorale. Je ne crois pas qu'il ait remporté beaucoup de succès, à l'époque. Justement, à propos du discours qu'il vient de faire, mes collègues m'informent que le premier ministre de la province a perdu son siège avec une phrase accrocheuse comme: «Je vais m'entendre avec les gars d'Ottawa parce que je suis l'un des leurs». Les électeurs de l'Île-du-Prince-Édouard ne se sont pas laissé impressionner. Le député devrait revoir son discours et tenter de s'attaquer au problème et, justement, à l'incidence que le projet de loi C-75 aura sur les producteurs de pommes de terre de l'île. Après tout, ils utilisent des bateaux et ont besoin d'aides à la navigation, de dragage et d'autres services du genre. Si le député dispose de renseignements dont on ne nous a pas fait part et s'il sait pourquoi, comment et quand ces droits d'utilisation seront imposés, ce qui n'est pas indiqué dans le projet de loi, alors il devrait peut-être prendre la parole pour nous communiquer ces renseignements.

M. Crosby: Si vous ne faites pas la différence entre l'océan Atlantique et le canal Rideau, alors on ne peut rien pour vous.

M. Gauthier: Si le député qui vient de parler veut se lever et faire un discours sur le canal Rideau, je suppose que je n'y verrai aucun inconvénient. Il pourra le faire dès que j'aurai terminé.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai été invité par mon collègue de l'opposition à parler de cette question. J'accepterai l'invitation avec plaisir.

M. le vice-président: Il a déjà cédé la parole une fois ce matin. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Le député aura l'occasion avant 13 heures de faire un discours sur cet article. Nous écouterons le député attentivement, le moment venu.

Je voudrais demander de nouveau aux députés d'essayer de comprendre combien il est injuste . . .

M. Tobin: Cruel et sans pitié.

M. Gauthier: Mon collègue dit que c'est cruel et sans pitié. Je n'ai pas encore utilisé ces mots, parce que je ne suis pas arrivé au contenu de l'article. Cependant, quand j'aurai terminé, je conclurai probablement aussi qu'il est cruel et sans pitié de s'en prendre aux revenus des gens. Il est injuste d'augmenter les obligations financières des pêcheurs en les imposant. Ils n'ont déjà pas d'argent. Dieu m'est témoin qu'on nous l'a assez répété à la Chambre. Selon moi, le gouvernement montre qu'il manque de compassion et qu'il n'a pas vraiment compris le problème en imposant d'autres droits pour les services de brise-glaces, par exemple, ou pour d'autres services qui devraient être payés par la collectivité.

Je rappelle aux députés que nous avions dressé une liste de promesses faites par les conservateurs pendant la dernière campagne électorale. Je voudrais lire une de ces promesses parce qu'elle touche le débat d'aujourd'hui. Le gouvernement conservateur allait:

Reconnaître et satisfaire les besoins spéciaux de la région de l'Atlantique et instaurer de meilleurs moyens de transport pour renforcer la base économique de toute la région et fournir des emplois tant dans le secteur des transports que dans les autres secteurs où la compétitivité des produits dépend d'un réseau de transport efficace.

Comment alors justifier l'imposition de droits d'utilisation aux pêcheurs et aux transporteurs puisque le coût en sera transmis aux consommateurs et que cela rendra ces pêcheurs et ces transporteurs moins concurrentiels qu'ils ne le sont maintenant? Dieu sait que nous devons favoriser la compétitivité, mais nous devons aussi tenir compte des réalités du marché et des problèmes de nos agriculteurs.

Je voudrais lire une autre promesse faite par les conservateurs pendant la campagne électorale. Ce sera la dernière parce qu'il y en avait 338 et qu'ils n'en ont pas tenu une seule. Celle-ci disait:

Améliorer les aides et les systèmes de navigation pour accroître la sécurité maritime.

Il n'y a pas eu d'amélioration, du moins pas que je sache. Absolument rien n'a été fait pour améliorer les aides à la navigation. Pourtant, le gouvernement veut faire payer davantage ceux qui utilisent ces services. Je ne comprends pas le raisonnement d'un gouvernement qui ne fait rien pour améliorer la situation, mais qui veut imposer des droits pour recouvrer ses frais relativement à des services qui ne sont pas meilleurs qu'auparavant.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous aurions voulu faire «sauter» l'article 4. Nous avons proposé cela au Comité. Évidemment, le gouvernement, étant donné sa grosse majorité, a eu raison du comité et a maintenu l'article 4. Nous aurions voulu le faire encore ici à l'étape du rapport, mais la Présidence a jugé, et c'est malheureux pour nous, que notre amendement n'était pas recevable.

Alors, puisqu'on ne peut pas aller tout le long du chemin, on va aller avec l'amendement qui, lui, restreint et diminue les pouvoirs du ministre des Transports (M. Mazankowski), le pouvoir des ministres, parce qu'il faut se souvenir que les frais additionnels demandés seront imposés non pas par le ministre des Transports, mais seront décidés par le ministre des Finances (M. Wilson). Et comme tout le monde le sait, le ministre des Finances est à la recherche de fonds. C'est lui qui taxe les Canadiens. C'est lui qui va chercher les fonds et s'il y a une place où il va pouvoir aller en chercher, c'est probablement en ce qui a trait aux services dans la Voie maritime, dans les ports, aux services de la garde côtière.

Monsieur le Président, je voudrais lire, pour la gouverne des députés, les commentaires qui ont été faits dans ce débat par des intervenants qui ont beaucoup de crédibilité . Je pense en particulier aux lettres qui ont été envoyées au premier ministre (M. Mulroney):

[*Traduction*]

Il s'agit d'une lettre expédiée par la commission des Grands Lacs, qui est une commission mixte. Cette commission est constituée de personnes qui s'occupent des problèmes de transport sur les Grands Lacs. La lettre a été expédiée en date du 14 avril 1986 sous la signature de James Fish. Elle dit notamment:

La Commission des Grands Lacs s'inquiète vivement au sujet du projet de loi C-75, qui autorise la récupération du prix des services rendus par la garde côtière canadienne.

Il est intéressant de relever que les intéressés sont préoccupés, et même inquiets. En page 2, un paragraphe dit:

L'opinion de la Commission des Grands Lacs sur l'article 4 du projet de loi C-75 reçoit l'appui de la délégation des Grands Lacs du Congrès et des milieux maritimes régionaux. Une lettre du 25 mars expédiée par plusieurs membres du Congrès que concernent les Grands Lacs au ministre des Transports Mazankowski et une lettre du 7 mars des sénateurs des Grands Lacs à l'ambassadeur Gotlieb sont jointes à votre intention.

Cette lettre des membres du Congrès des États-Unis en date du 7 mars 1986 dit notamment:

Mais, comme M. Fish, nous continuons de nous préoccuper du tort que pourrait causer au commerce fluvial et aux activités connexes du Canada et des États-Unis l'imposition d'un droit d'usager de la garde côtière, en supplément des droits actuels de la voie maritime.

• (1250)

Nous savons tous que les droits actuellement pratiqués par la voie maritime y découragent la navigation. Nous savons tous que nous avons du mal à maintenir le volume de trafic nécessaire sur la voie maritime. Nous connaissons tous les difficultés économiques qu'elle traverse, et quand même le gouvernement va imposer des droits d'usagers, ce qui va rendre leur activité plus difficile et plus coûteuse.

La ULS International Inc. a écrit à l'honorable premier ministre (M. Mulroney), qu'elle salue de «Cher Brian». Je suppose donc qu'on l'y connaît. La lettre dit:

Je voudrais attirer votre attention sur les réserves que nous inspire l'article 4 du projet de loi C-75. Dans sa forme actuelle, il confère aux gouvernements actuel et futurs le pouvoir à peu près illimité d'imposer des frais pour les services de la garde côtière. Il s'ensuivra un bouleversement économique potentiellement illimité, qui sera néfaste pour le trafic sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs.

La lettre se poursuit:

L'article 4 doit être grandement modifié avant de pouvoir être adopté . . . Entre-temps, il faut biffer l'article 4 du projet de loi C-75.

Nous avons essayé cela. Cela n'a pas marché. Nous voici maintenant saisis d'une proposition d'amendement. Maintenant que nous avons su capter l'intérêt des ministériels, je suppose qu'ils vont participer au débat de cet amendement et enfin l'adopter.

La motion prévoit que tout règlement décrété en application du paragraphe (1) soit soumis à un comité parlementaire. Comme nous travaillons dans un esprit de réforme, nous devrions convenir que c'est la chose à faire. La motion prévoit aussi que l'article n'entre en vigueur que le 1er janvier 1988. Je suppose que les députés favorables à un examen appuieront pour la plupart cet amendement. Nous voulons aussi qu'un comité de la Chambre des communes évalue l'incidence de l'article 4 sur les usagers.

Je voudrais faire quelques autres remarques. Je vois, monsieur le Président, que vous me signalez que mon temps de parole est presque écoulé. Je voudrais traiter des frais qu'occasionnent les services d'un brise-glace que les usagers pourraient être tenus d'acquitter. Les brise-glace sont souvent utilisés pour contenir les crues.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Les brise-glace sont utilisés en grande partie dans le Saint-Laurent pour contenir les crues. Cela amuse le député d'en face.

M. Crosby: Le croyez-vous?

M. Gauthier: C'est vrai, c'est un fait. On a souvent recours aux brise-glace dans le Saint-Laurent pour empêcher les inondations sur les rives. On pourra maintenant faire payer les usagers. Nous ne le savons pas, car le gouvernement ne nous a pas dit comment fonctionnera le programme. Il ne nous a pas dit quelles seront ces redevances et qui les paiera. Tant qu'il ne nous aura pas fourni ces explications au sujet de l'article 4, nous nous prononcerons contre.

M. Binns: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne voulais pas interrompre le député durant son intervention car il semblait éprouver de la difficulté à suivre le fil de sa pensée. Toutefois, je voudrais signaler que je n'ai pas fait de discours aux producteurs de pommes de Terres de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet du projet de loi C-75 durant la campagne électorale, mais je crois que je le ferai sous peu pour rétablir certains faits erronés qu'énoncent des députés d'en face.

M. Foster: Monsieur le Président, je prends la parole sur le même rappel au Règlement. Je viens soudain de me rendre compte que le député de Cardigan (M. Binns) n'aurait certes pas osé parler du projet de loi C-75 dans l'Île-du-Prince-Édouard au cours de la campagne électorale. Son parti et bien sûr le premier ministre de la province ont subi une cuisante défaite lors des élections. Si le député avait soulevé la question, son parti n'aurait probablement pas obtenu le moindre siège. A mon avis, le député ne devrait pas l'oublier.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Je n'interviens pas sur le projet de loi C-75 simplement pour complaire au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Lui-même, ses collègues et ses amis néo-démocrates ont assez fait de provocation dans leurs discours à la Chambre pour que je veuille prendre la parole.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma sympathie au député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), dont l'intérêt pour la marine marchande date au moins du début de notre collaboration, laquelle remonte à 30 ans. Il possède une grande compétence dans ce domaine. Il est honteux que les députés d'opposition réduisent à un seul article, le recouvrement des frais auprès des usagers de certains services, un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et qui concerne donc le transport maritime dans les eaux canadiennes et internationales, un projet de loi destiné à protéger les marins qui naviguent dans les eaux sur lesquelles le Canada a compétence, un projet de loi conçu également pour protéger le secteur de la marine marchande.

Au lieu de faire ce discours, je préférerais me prononcer tout de suite sur le projet de loi, afin que tous les marins du monde puissent profiter au plus tôt de ses dispositions. J'espère que les députés qui évoquent les élections sont conscients du sort réservé aux députés qui nuisent au bon déroulement de nos travaux, à la Chambre et ailleurs, car ils feraient bien de redouter ceux qui, à l'extérieur de la Chambre, tiennent à ce que ce projet de loi soit adopté. Beaucoup souhaitent son adoption en raison des bienfaits qu'il entraînera. L'obstructionnisme peut avoir des effets désastreux, mais il donne lieu aussi à des fausses-tés que nous nous devons de corriger.

J'ai déjà très clairement signalé que cette mesure concernait la marine marchande et, plus précisément, la Loi sur la marine marchande du Canada. Elle ne touche que très peu le secteur des pêches de l'Atlantique sauf, si l'on veut, qu'elle pourrait s'appliquer indirectement à tel pêcheur ou à tel bâtiment de pêche. C'est le prix qu'il faut payer pour naviguer sur les voies maritimes et je pense que tous les pêcheurs de la côte atlantique le savent et l'admettent.

Je voudrais faire remarquer aux députés qui ne le sauraient pas que, sur la côte atlantique et en particulier dans le port de Halifax, contrairement aux déclarations du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), l'appui est considérable pour cet article 4 qui inquiète tant les députés d'en face. La commission du port de Halifax—Dartmouth est venue dire au comité législatif: «Adoptez l'article 4. Nous sommes las d'être victimes de discrimination dans le domaine du transport maritime».

Je comprends que la députée de Mount Royal (Mme Finestone) prenne la parole pour dire que nous devrions supprimer l'article 4 qui modifie l'article 3 de la Loi sur la marine marchande, car il pourrait avoir un effet néfaste sur les expéditions passant par le port de Montréal. Je la comprends et je reconnais qu'elle a le droit de représenter ses électeurs. Par contre, lorsque des députés de la région atlantique nous disent de ne pas adopter les modifications à l'article 3 de la Loi sur la marine marchande, je sais qu'ils ne savent pas d'où ils viennent et au nom de qui ils parlent.

De ce point de vue, je peux excuser l'intervention du député de Nickel Belt qui prétend savoir ce qui se passe, ou devrait se passer, sur la côte atlantique et en particulier dans le port de Halifax. Toutefois, c'est peut-être la raison pour laquelle les néo-démocrates n'ont pas de députés de cette région. Vous pouvez être certain, monsieur le Président, que vu leur position il en sera encore ainsi pendant des années.

Puis-je pardonner au député d'Ottawa—Vanier qui met le port de Halifax sur le même pied que le canal Rideau? Il essaie de dire qu'il suffirait de construire un quai de 100 pieds dans le port de Halifax pour recevoir le plus gros paquebot du monde. Il pense que le plus gros navire conteneur de la troisième génération peut entrer au port de Halifax et amarrer à un quai fait simplement de roches et de mortier. Il compare le port de Halifax au canal Rideau. Il pense que les navires ne devraient pas payer davantage pour entrer dans le port de Halifax que pour naviguer sur le canal Rideau. Même si nous devons construire des passerelles et des passsages pour enlever la glace, peu importe, il ne faut pas faire payer les gens pour cela. Que les responsables du port de Halifax assument tous les frais.

Les responsables du port de Halifax et sans doute aussi ceux du port de Saint-Jean jugent qu'il est temps d'envisager de façon réaliste la façon de faire payer ceux qui utilisent ces services. C'est stupide de la part des députés d'en face de prétendre que les Canadiens ne paient pas pour ces services, que l'argent tombe du ciel. Si nous n'imposons pas de droits pour ces services, il faudra les payer autrement.

Je continuerai mes observations après la pause et cela me donnera une autre occasion de parler du port de Halifax.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, en ce 1er mai, rappelons-nous que la lutte pour les droits des travailleurs n'est pas terminée au Canada.

En août dernier, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration a remis au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) un rapport consacré aux travailleurs âgés. Le rapport révélait que plus de 300,000 travailleurs âgés de 45 à 64 ans étaient en chômage au Canada et que la situation allait s'aggravant. Le rapport signalait que ces travailleurs demeurent en chômage plus longtemps que la moyenne.

Pour aider le gouvernement fédéral à faire face à ces problèmes, le Conseil consultatif faisait plusieurs recommandations concernant l'assurance-chômage, la réforme des pensions, la formation, les incitations à l'embauchage, la création d'emploi et la consultation en matière d'emploi. On n'a rien fait pour mettre en oeuvre ces recommandations.

En ce 1er mai, j'incite le gouvernement à s'attaquer à cette tâche.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À L'USINE JOHN INGLIS À TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en ce 1er mai, je rappelle que les hommes et les femmes employés à l'usine de machines à laver John Inglis à Toronto sont en grève depuis plusieurs semaines. Le propriétaire, la société américaine Whirlpool Corporation, exige une diminution du salaire réel et un blocage de la rémunération pendant trois ans, bien que les Américains recoivent $2 l'heure de plus que les Canadiens de cette usine, en tenant compte du taux de change. Le coût de la main-d'oeuvre américaine est plus élevé, mais la Whirlpool a investi 165 millions de dollars pour moderniser l'équipement de l'usine américaine et n'a rien fait pour l'usine canadienne déjà vétuste.

Le libre-échange, loin d'arranger les choses, précipitera la fermeture de l'usine et la mise au chômage de ces ouvriers. Voici la question qui se pose: Que fera le gouvernement pour défendre les emplois des Canadiens qui travaillent à la John Inglis et qui se battent contre une multinationale américaine?

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre aujourd'hui sur les personnes âgées du Canada. Présentement, dans ma circonscription, il y a des dizaines de personnes qui viennent me voir pour me dire qu'on fait des coupures dans leurs pensions, la pension des personnes âgées. J'attire l'attention de tous les parlementaires sur cette situation parce que je pense que c'est inconcevable. Je ne sais pas où est le problème, peut-être chez les fonctionnaires, c'est peut-être voulu, mais on s'aperçoit qu'il y a un manque quelque part. J'espère donc que notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) va s'occuper de remédier à cela.

Monsieur le président, c'est un problème majeur, surtout dans ma circonscription ainsi que dans plusieurs autres circonscriptions du Canada, et je fais appel à tous les députés du Parlement pour faire des pressions, et dans un temps précis.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

ON DEMANDE D'ACCUEILLIR AFFABLEMENT LES TOURISTES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ce sera un excellent été pour le tourisme au Canada. Le nombre de nos visiteurs a déjà augmenté de près de 20 p. 100 et l'exposition universelle n'a même pas encore commencé.

Le tourisme, une industrie qui rapporte des milliards de dollars, intéresse tous les Canadiens indifféremment. Nous pouvons facilement attirer les touristes dans nos villes, et les intéresser par nos sites et nos vues panoramiques. Toutefois, c'est grâce à notre accueil chaleureux et à notre hospitalité que nous leur rendrons leur séjour vraiment inoubliable.

Article 21 du Règlement

Les économistes ne sauraient mesurer la valeur d'un sourire amical ou un joyeux bonjour, mais nous savons qu'elle est très élevée. Le genre de publicité que constitue une simple petite recommandation de la part d'un touriste rentré chez lui ne peut s'acheter.

Tâchons de faire de la prochaine saison le plus bel été que connaîtront nos visiteurs, et cela dès les premiers moments de leur arrivée, jusqu'à leur départ. Si nous y réussissons, ce sera au grand avantage de tous.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA SÉCURITÉ DES RÉACTEURS CANADIENS CANDU

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, huit réacteurs CANDU ont été construits à Pickering en Ontario. Outre tous les nombreux dispositifs de sécurité que comportent les installations, les réacteurs sont situés dans une enceinte extérieure de confinement en béton capable d'arrêter toute fuite de radiation. Le réacteur CANDU canadien est l'un des plus sûrs au monde.

En 1985, ce type de réacteurs a produit 42 p. 100 de toute l'électricité distribuée par Hydro-Ontario. On peut dire que le tiers des établissements industriels situés en Ontario consomment de l'électricité produite par les réacteurs CANDU.

Considérons les tarifs d'électricité. En Ontario, où nous avons beaucoup d'énergie nucléaire bon marché, en janvier 1986, les tarifs d'électricité étaient de 5.3c. le kilowatt-heure. Dans l'État de New York, le tarif était de 20c. le kilowatt-heure parce que le matériel utilisé est désuet. Non seulement les réacteurs CANDU permettent de produire de l'électricité bon marché, mais ce sont aussi les réacteurs les plus sûrs au monde.

* * *

• (1405)

LA SANTÉ

L'ORGANISME INTERNATIONAL DE GREFFES D'ORGANES—L'IMPORTANCE DES DONS D'ORGANES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Bien que la Semaine nationale de sensibilisation aux dons d'organes ait pris fin, monsieur le Président, l'esprit qui l'animait perdure. La société Dow Chemical Canada Incorporated, dont le siège social est situé dans ma circonsription de Sarnia—Lambton, s'est engagée à verser au cours des trois prochaines années un quart de million de dollars à un organisme international de greffes d'organes.

Cet argent servira à une campagne d'éducation publique visant à convaincre les Canadiens de la nécessité et de l'importance des dons d'organes. Dow a produit un spectacle vidéo destiné à être montré à tous les employés canadiens de cette société dans toutes les régions du Canada. Il le mettra également à la disposition d'autres organismes. Le spectacle encourage les citoyens à discuter des dons d'organes avec leur famille et leur rappelle de signer le formulaire de consentement.

Monsieur le Président, il faut espérer que cette campagne lancée par la société Dow encouragera davantage les employés à transmettre aux habitants de leur localité respective le message qu'on a désespérément besoin de dons d'organes. On espère que la bonne parole se répandra et que de plus en plus de gens envisageront le cadeau vital que constitue le don de ses organes.

Outre la généreuse contribution financière de la société Dow Chemical, je voudrais également informer les députés . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes. Le député de Cowichan—Malahat—Les îles.

* * *

EXPO 86

UNE INVITATION À VISITER VANCOUVER ET VICTORIA

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le numéro d'avril de la revue *En Route* d'Air Canada donne une liste à jour de tout ce qu'il y a d'intéressant à faire et à voir cet été, à Vancouver, où se tient l'exposition mondiale.

La revue d'Air Canada parle malheureusement de Vancouver comme de la capitale de la Colombie-Britannique. Cette ville, l'une des plus belles du monde, n'a jamais été la capitale de la Colombie-Britannique. Avec les gens de cette province, j'invite les gens de tout le Canada et du monde entier à venir visiter Expo 86 à Vancouver, cet été. Je les invite aussi à visiter notre capitale qui s'appelle Victoria.

Victoria est située dans la magnifique île de Vancouver. On s'y rend à partir de Vancouver en vingt minutes par avion ou par une merveilleuse et spectaculaire traversée en bateau d'une heure et demie à travers les îles du Golfe.

Venez à l'Expo 86 de Vancouver, cet été. Prolongez votre séjour et visitez le reste de la Colombie-Britannique. Je lance l'invitation au monde entier.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES DESTINÉES À AIDER L'OUEST CANADIEN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, l'annonce par le premier ministre (M. Mulroney) d'un nouveau train de mesures en faveur de l'Ouest constitue encore un autre indice que l'ouest du pays tient à coeur au gouvernement. Ce train de mesures vise à aider les agriculteurs et le secteur énergétique de l'Ouest à faire face aux graves problèmes avec lesquels ils sont aux prises.

L'année dernière, notre gouvernement a distribué 160 millions de dollars en aide contre la sécheresse. Nous avons déjà versé cette année un paiement provisoire sans précédent de stabilisation des prix du grain. Les nouvelles mesures en faveur des agriculteurs de l'Ouest accordent un autre dégrèvement de la taxe sur le carburant et une hausse du prix intérieur du blé. Les agriculteurs ne sont pas les seuls bénéficiaires de ce train de mesures. Les producteurs petits et moyens de pétrole et de gaz naturel bénéficieront d'une réduction de la TRPG, et 45 des petites sociétés les plus durement frappées en seront entièrement exemptées. L'exemption de cette taxe pour les producteurs de pétrole synthétique constitue une autre mesure importante en vue de protéger les emplois et l'économie de l'ouest du pays.

Mais ce train de mesures en faveur de l'Ouest aura pour plus grand avantage de stimuler l'économie de la région, et cela est bon pour le monde des affaires et pour nous tous. Je félicite le premier ministre d'avoir fait preuve encore une fois d'un grand esprit d'initiative et du grand intérêt qu'il porte à l'ouest du pays, et d'avoir pris les mesures qu'il avait promises.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il y a à peine quelques minutes, la Banque du Canada a annoncé une autre baisse de 1/3 p. 100 de son taux d'escompte.

Tout le monde se souvient, monsieur le Président, que lorsque les libéraux nous ont fait hériter de leur Budget déficitaire incontrôlé et d'une dette nationale de 200 milliards de dollars, le taux d'escompte de la Banque du Canada était de 12.38 p. 100.

Aujourd'hui, ce taux d'escompte de 8.97 p. 100 est très encourageant pour les consommateurs et les producteurs. Une diminution de près de 4 p. 100 du taux d'escompte de la Banque du Canada entraîne, dans certains cas, une diminution encore plus significative de la part des prêteurs. Une baisse de 4 p. 100, monsieur le Président, cela veut dire une diminution de $2,000 par année d'intérêts sur un emprunt hypothécaire familial de $50,000.

Les consommateurs canadiens y voient leur intérêt, et c'est également pour cette raison que nos gens d'affaires ont recommencé à développer leurs entreprises, profitant de la baisse des taux d'intérêt rendue possible par le gouvernement conservateur.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION FAITE AUX FEMMES À L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de cette Chambre la discrimination faite aux femmes à l'Institut canadien-français d'Ottawa.

Article 21 du Règlement

Fondé en 1852 comme club culturel pour les francophones d'Ottawa, l'Institut a comme conditions d'admission de parler couramment le français, d'être catholique, d'avoir bonne réputation et d'être du sexe masculin.

A la question: Pourquoi les femmes ne sont-elles pas acceptées comme membres, le président nous a répondu qu'il n'y avait jamais pensé, et qu'il n'y avait pas trop de demandes de la part des femmes non plus!

A l'accueil qu'on réserve aux femmes, je comprends fort bien qu'il n'y ait pas affluence aux portes!

Monsieur le Président, l'Institut canadien-français devrait mettre son horloge aux années 80. La discrimination fondée sur le sexe est illégale, et celle fondée sur la religion aussi.

L'Institut est ainsi doublement fautif. J'espère que cette publicité gratuite lui permettra d'ajuster son mode de fonctionnement aux réalités d'aujourd'hui!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR AIDER LES AGRICULTEURS

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, le gouvernement s'est toujours rangé du côté des agriculteurs. Le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé hier une série de mesures qui permettront aux producteurs alimentaires en difficulté de souffler un peu. Le prix intérieur maximum autorisé pour le blé a été porté à $11 le boisseau. A compter d'aujourd'hui, toutes les taxes fédérales sur le carburant agricole utilisé hors route seront supprimées. Et le gouvernement étudiera, en priorité, un projet de loi instituant un organisme de révision de la dette agricole.

Ce genre de mesures sont toujours bien accueillies par les agriculteurs de l'Ouest, car elles leur permettent de mieux se préparer pour les semailles du printemps. Mais le commerce international demeure la solution à long terme de l'économie agricole. C'est dans cette perspective que le ministre rencontre aujourd'hui nos dirigeants agricoles à Vancouver pour obtenir leurs conseils et leur soutien en vue du sommet économique de Tokyo. Les agriculteurs de l'Ouest ont obtenu l'aide dont ils avaient si cruellement besoin et le gouvernement continuera de les soutenir.

* * *

L'AGRICULTURE

LE COÛT DU CARBURANT AGRICOLE ET LE PRIX DU BLÉ

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je tiens à m'excuser aujourd'hui d'avoir par mégarde induit la Chambre en erreur hier lorsque j'ai félicité le premier ministre (M. Mulroney) d'avoir supprimé les taxes de vente et d'accise sur le carburant agricole et d'avoir décidé de laisser monter le prix du blé à $11 le boisseau. Pour avoir vérifié auprès de hauts fonctionnaires, j'ai appris que le gouvernement n'allait pas supprimer les taxes de vente et d'accise, mais qu'il allait

Article 21 du Règlement

tout simplement accorder aux agriculteurs des remises de la plupart mais non de la totalité de ces taxes. Le prix du blé ne passera pas non plus à $11 le boisseau. Il va demeurer à $7 et ne montera dans l'échelle annoncée de $6 à $11 que lorsqu'on l'aura bel et bien annoncé un de ces jours.

Je ne suis pas le seul à avoir commis cette erreur. Beaucoup d'autres, y compris les députés de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson), de Moose Jaw (M. Gottselig) et de Portneuf (M. Ferland) avaient interprété comme moi les propos du premier ministre. Je regrette que les déclarations du premier ministre ne soient pas plus précises et directes que cela et je regrette d'avoir contribué à répandre une information qui n'était pas aussi exacte qu'elle en avait l'air.

* * *

LA CONSOMMATION

ON PRIE DE COMMANDER DES VINS CANADIENS POUR AIDER L'INDUSTRIE CANADIENNE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la situation actuelle dans laquelle se trouve l'industrie vinicole au Canada. Cette industrie souffre et des emplois sont perdus pour diverses raisons notamment parce que nous sommes inondés d'importations européennes subventionnées. C'est regrettable parce que l'industrie offre maintenant un produit remarquable.

Les députés et les fonctionnaires de l'État peuvent aider. Les Canadiens dépensent actuellement des dizaines de millions de dollars pour le transport des députés et des fonctionnaires d'un bout à l'autre du Canada. Quand ils voyagent par avion aux frais de la princesse, ils pourraient se faire servir du vin canadien. Cela donnerait une énorme impulsion financière et psychologique à l'industrie.

Il est seulement raisonnable et équitable que si les Canadiens paient nos déplacements par avion, nous demandions qu'on nous serve des produits fabriqués par des Canadiens.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LA SITUATION DE BENJAMIN BOGOMOLNY ET DE SON ÉPOUSE TANYA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les Juifs partout dans le monde ont fêté la Pâque juive, le festival de la liberté et de l'espoir. Nous réclamons la liberté pour tous ceux qui en sont privés. Nous défendons en particulier la triste cause des Juifs soviétiques qui sont privés du droit de respecter leurs traditions anciennes, d'apprendre leurs propres coutumes, de parler et d'écrire leur langue, comme d'autres peuvent le faire, et d'aller retrouver leur famille dans les pays occidentaux.

Nous songeons à Benjamin Bogomolny et à sa femme Tanya qui attendent que les autorités soviétiques leur accordent la permission d'émigrer pour venir retrouver sa soeur à Montréal. Le courage et la ténacité dont cet homme a fait montre dans la lutte qu'il mène depuis 20 ans pour rejoindre sa famille dans le monde libre est un symbole pour toutes les personnes convaincues qu'il faut respecter le principe de la réunion des familles énoncé dans l'Accord de Helsinki.

Une conférence sur la réunification des familles se tient actuellement à Berne. J'exhorte le gouvernement du Canada à insister très fort, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Bauer, pour réunir la famille Bogomolny et d'autres familles avec les membres des pays du bloc soviétique désireux de venir rejoindre leur famille au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne l'aptitude du ministre de l'Expansion industrielle régionale à continuer à faire partie du cabinet. Étant donné les conclusions manifestes que l'on peut tirer de ses réponses, le premier ministre a entièrement fondé son jugement à propos du ministre concerné sur le rapport d'un fonctionnaire. Le vice-premier ministre et le premier ministre n'admettent-ils pas que les directives qui ont été établies supposent de la part du premier ministre un peu plus de réflexion et de recherche, au lieu de se fonder sur l'analyse erronée et insatisfaisante en l'occurrence d'un fonctionnaire?

• (1415)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'impression que le député essaie de donner est parfaitement déplacée. Comme le premier ministre, j'ai répondu pendant trois jours à ses questions pour lui expliquer que l'on exigeait que les ministres de la Couronne se conforment au Code d'éthique qui a été déposé à la Chambre le 9 septembre dernier. Le ministre en question a respecté cette exigence. Si le député ne le croit pas, il peut faire ses propres recherches. S'il ne souhaite pas suivre cette voie et qu'il estime que le ministre a commis un acte déshonorant ou criminel, il peut, s'il en a le courage, choisir une autre voie, et recourir aux procédures qui sont à la disposition de tous les députés.

L'IMPRESSION D'UN COMPORTEMENT CORRECT—LES CONDITIONS DU PRÊT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au vice-premier ministre qu'en vertu des directives, il est aussi important de donner l'impression d'avoir un comportement correct que d'avoir effectivement un comportement correct. J'aimerais demander au vice-premier ministre s'il ne reconnaît pas que le fait que la femme d'un ministre obtienne un prêt sans intérêt de 2.6 millions de dollars au moment même où la société concernée demande et obtient un prêt de 62.5 millions de dollars ressemble fâcheusement, sur le plan des apparences tout au moins, à un pot-de-vin.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, sauf tout le respect que je porte à l'occupant du fauteuil, le député se sert de la période des questions non pas aux fins légitimes de poser des questions et d'obtenir des renseignements, mais afin d'infiltrer sa version de certains événements dans le compte rendu de la Chambre. C'est indigne de lui, et c'est quelque chose d'ignoble qui ne devrait pas être toléré à la Chambre des communes.

L'ENQUÊTE D'UN FONCTIONNAIRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre laisse entendre qu'on a effectué une enquête approfondie. En est-il satisfait et estime-t-il qu'il suffit d'une simple enquête d'un fonctionnaire pour se conformer aux exigences des directives? Est-ce que cela couvre le conflit d'intérêts et l'apparence de conflit d'intérêts? Qu'a fait le gouvernement pour enquêter là-dessus?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le représentant devrait savoir quel rôle et quelle responsabilité le premier ministre et moi-même, en tant que vice-premier ministre, ainsi que le gouvernement jouent en matière de respect du code d'éthique déposé à la Chambre le 9 septembre dernier. Il sait, ou devrait savoir, qu'il existe des procédures auxquelles il peut recourir s'il décide, s'il a le courage, de porter une accusation de déshonneur ou d'activité criminelle contre le ministre. Qu'il le fasse.

LA CONSTITUTION DE L'ENTREPRISE EN SOCIÉTÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne la société à numéro qui a servi à acheminer les 2.6 millions de dollars vers la société du ministre. Comme le vice-premier ministre le sait, la société à numéro a été constituée en avril 1985, et le prêt de 2.6 millions a été consenti en mai 1985, moins d'un mois plus tard. Est-ce que le vice-premier ministre veut confirmer que la société à numéro, sans précision de nom, a été constituée dans l'unique but de blanchir l'argent destiné à la société du ministre?

M. le Président: À l'ordre. J'ai du mal à considérer que cette question de société intéresse la compétence ministérielle. Est-ce que le député a une autre question?

M. Nunziata: Puis-je reformuler ma première question, monsieur le Président?

M. le Président: Oui.

L'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déclaré avoir effectué une enquête sur cette question. J'aimerais poser une autre question au soliciteur général. Le soliciteur général veut-il confirmer que l'unique administrateur de cette société à numéro faisait l'objet d'une enquête de la GRC au moment de sa mort malheureuse et prématurée en novembre dernier?

• (1420)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cela relève de ma compétence parce que le sujet manifestement évoqué par le député porte sur une accusation non fondée de conflit d'intérêts. Il amorce sa question par une assertion absolument fausse. Je lui répète qu'il y a des procédures et des voies qui s'ouvrent à lui comme à tout autre député qui a le courage de prendre la parole pour accuser un ministre de conduite déshonorante ou d'activité criminelle.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA TROUSSE D'INFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a récemment fourni à tous les députés et sénateurs une trousse de propagande, financée par le Trésor public, sur le libre-échange au sujet duquel le Parlement du Canada n'a pas encore pris de décision. Lorsque le vice-premier ministre et le secrétaire d'État siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, le secrétaire d'État estimait qu'il était inacceptable d'utiliser ainsi les deniers publics avant que le Parlement ne rende sa décision. Le vice-premier ministre n'ignore pas que c'est répréhensible. Nous le savons aussi. Va-t-il agir comme il le doit en envoyant la facture au parti conservateur du Canada?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux. D'une part il nous dit: «Donnez-nous ces renseignements. Faites-nous savoir ce qui se passe.» Nous leur fournissons les renseignements demandés et voilà qu'ils se plaignent. Que voulez-vous au juste?

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le pays tout entier, la presse et les députés savent que le gouvernement a refusé de communiquer les études qui nous auraient permis de débattre de la question en nous basant sur autre chose que la propagande du gouvernement. Le ministre le sait parfaitement.

Questions orales

[*Français*]

LA PROPAGANDE POLITIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je veux bien répéter ma question au ministre qui a la responsabilité pour le gouvernement.

Ce sont les partis politiques qui sont responsables pour leur propagande. Pourquoi le parti conservateur ne paie-t-il pas pour cette propagande?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est la même question; la seule différence c'est que, cette fois, elle a été posée en français. Je peux seulement répéter que vous ne pouvez pas gagner sur les deux tableaux. Ces renseignements ont été communiqués à tous les députés et tous les sénateurs pour mieux les informer et les aider à dialoguer avec le public. C'est ainsi que doit fonctionner le gouvernement. C'est ce que nous faisons. N'allez pas vous plaindre que nous ne vous fournissons pas de renseignements.

LE CONTENU DE LA TROUSSE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les seuls à faire cette propagande sont le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre lui-même et, croyez-le ou non, le Président Reagan. Il n'y a pas un seul représentant de l'opposition ni un seul premier ministre provincial. Le ministre va-t-il nous communiquer les études qui nous permettraient de débattre de la question en toute connaissance de cause ou des documents qui ne soient pas de la propagande? Voilà ce que nous voulons.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, inutile de dire que j'ai longuement examiné ces documents avant leur diffusion et que je les ai trouvés excellents. C'est-là une très bonne source d'information, parfaitement objective. Je suis sûr qu'elle vous aidera à participer à ce débat.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LES DIRECTIONS SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Dans une lettre en date du 9 septembre dernier, le premier ministre a déclaré qu'il tenait à ce que tous les députés comprennent clairement qu'ils sont individuellement tenus d'éviter les conflits d'intérêts, y compris ceux pouvant découler des activités de leur conjoint. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a informé sa femme de cette règle et, le cas échéant, pourquoi celle-ci a-t-elle été enfreinte?

• (1425)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Mme Copps: Laissez-le répondre. Nous voulons que le ministre réponde.

M. Nielsen: . . . la question soulevée par le député est du ressort du premier ministre et, par voie de délégation, du mien. Je répète au député la réponse que je fournis systématiquement à d'autres députés depuis trois jours. S'il veut accuser un ministre de la Couronne d'avoir agi de façon malhonnête ou criminelle, libre à lui . . .

M. Gauthier: C'est une simple question. Répondez-y et rasseyez-vous.

M. Nielsen: . . . Il existe à cette fin des procédures et des mécanismes et si le député n'est pas au courant de leur existence, je suis persuadé que ses recherchistes l'aideront à les découvrir.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai posé ma question au ministre de l'Expansion industrielle régionale, et non pas au ministre du camouflage à la Chambre.

Des voix: Règlement!

M. McDermid: Question suivante.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a une question, il est prié de la poser immédiatement.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais demander au vice-premier ministre comment il peut continuer de protéger si aveuglément un ministre qui a brisé les directives de son propre premier ministre, lesquelles j'ai en main? Comment peut-il tolérer ce genre d'ingérence?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je le répète depuis trois jours, il est du devoir du premier ministre de veiller à ce que soit observé le Code d'éthique régissant l'activité des représentants du gouvernement. J'ai moi-même vérifié, par le biais des fonctionnaires compétents, que ces règles avaient été effectivement observées, et j'ai fait part au premier ministre de mes constatations.

Le député a le loisir de ne pas le croire. C'est son choix. Il a également à sa disposition des procédures et des mécanismes auxquels il peut recourir s'il a le courage de porter des accusations précises d'activité criminelle ou de comportement malhonnête contre un ministre de la Couronne.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE LA DISTRIBUTION DE COPIES DE TOUTES LES ÉTUDES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, mes questions s'adressent également au ministre du Commerce extérieur. Étant donné que le ministre a publié avec d'autres documents celui-ci que je brandis et qui a été rendu public plus tôt cette année, en février, avant la plus récente publication de documents, va-t-il distribuer, aux fins d'un débat public, des copies de toutes les études qui, selon ce qu'il a déclaré, pouvaient servir de documents d'information mais qui, jusqu'à maintenant, n'ont été mis à la disposition ni des députés ni des journalistes? En fait, la presse a dû s'adresser aux tribunaux, afin de les obtenir.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux signaler au député que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même étudions à l'heure actuelle toutes les études qui nous ont été remises. Toutes celles qui ne nuisent en rien à notre position dans les négociations avec les Américains . . .

M. Broadbent: Ah bon.

M. Kelleher: . . . pourront, bien entendu, être publiées, afin de permettre un meilleur débat, mieux éclairé . . .

M. Broadbent: Avez-vous des statistiques négatives?

M. Kelleher: A la Chambre.

M. Deans: On aurait pensé que les deux ministres auraient examiné ces études, avant de décider de se lancer dans des négociations sur le libre-échange.

LE CONTENU DE LA TROUSSE D'INFORMATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Pourquoi le ministre juge-t-il opportun d'une part, de ne divulguer à la population que certains renseignements venant des ministériels qui ont fait des déclarations tendant à appuyer ces négociations sur le libre-échange et d'autre part, de refuser carrément de nous révéler les répercussions que le libre-échange aura dans certaines régions, selon ceux qui ont des craintes à ce sujet? Pourquoi le gouvernement ne rend-il pas publiques les études qu'il a effectuées et sur lesquelles, semble-t-il, il a fondé ses décisions, plutôt que de nous servir un tas d'inepties, à des fins de propagande?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que toutes les statistiques dont il est question dans la vidéocassette, qui est excellente, à mon avis, sont toutes basées . . .

M. Broadbent: Ah?

M. Kelleher: Un instant. Les conclusions et les faits contenus dans cette vidéocassette se retrouvent dans les recommandations et les rapports de la Commission royale Macdonald.

M. Blaikie: Montrez-les-nous.

M. Rodriguez: Voyons l'étude effectuée par le Congrès du travail du Canada.

M. Kelleher: Ce que je voudrais voir ce sont les rapports et les études . . .

M. Broadbent: Publiez vos études. Elles sont en votre possession.

M. Kelleher: . . . qui appuient les affirmations faites par le Congrès du travail du Canada et la Fédération du travail de l'Ontario.

M. Deans: Ces organismes ont payé leurs propres études alors que vous vous êtes servis des deniers publics.

* * *

• (1430)

L'ADMINISTRATION

LA PRIVATISATION DE CANADAIR—LA PERSONNE NOMMÉE À LA CDIC

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. J'espère qu'il profitera de l'occasion pour se défendre.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Lorsqu'il a demandé à la CDIC de trouver un acheteur pour Canadair, le ministre savait-il que la personne qu'il a nommée à la CDIC, M. Frank Stronach, comptait également faire une offre pour Canadair par l'entremise de sa propre société, Magna International Inc.?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question porte sur les conflits d'intérêts . . .

M. Johnston: Allez donc!

M. Nielsen: . . . ce qui est de mon ressort, en l'absence du premier ministre. Ma réponse à la députée est la même qu'hier.

Non seulement je tiens à répéter encore une fois que le ministre s'est pleinement conformé au Code d'éthique, mais en outre, j'attire l'attention de la députée sur ma réponse d'hier au sujet du mécanisme de la privatisation, lequel est sous l'égide d'un groupe de travail ministériel relevant du président du Conseil du Trésor et non du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

LE PRÉSIDENT DE BURNS FRY INVESTMENT DEALERS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comme le vice-premier ministre m'y invite, je me reporte à sa réponse d'hier où il a déclaré que l'examen de la question, relativement à l'achat de Canadair, sera confié à Burns Fry Investment Dealers. Le vice-premier ministre sait-il que le président de cette société fait également partie du conseil d'administration de Magna International?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne vois vraiment pas où cela nous mène. Cependant, au cas où il y aurait un rapport avec la question du conflit d'intérêts, qui relève du premier ministre et, par délégation, de moi-même en l'occurence, si la députée lit attentivement ma déclaration d'hier, elle constatera que j'ai dit que le conseil d'administration de la CDIC a choisi Burns Fry parmi d'autres entreprises pour examiner les cinq . . .

Mme Copps: Si ce n'est pas une transaction intéressée!

M. Nielsen: . . . candidats pour voir s'ils satisfaisaient les critères relatifs à la privatisation . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIBRE-ÉCHANGE—LES PRÉSUMÉS BÉNÉFICES POUR TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, une de ces études critiques est maintenant d'actualité et cette étude québécoise vient de démontrer que 12 des 18 secteurs québécois subiraient des effets négatifs du libre-échange. Est-ce que le gouvernement est prêt à admettre que c'est de la propagande que de dire que toutes les régions de ce pays, comme on dit ici, bénéficieront du libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Comme je viens de le dire, monsieur le Président, les renseignements enregistrés sur la vidéocassette et les données qui l'accompagnent figurent tous dans le rapport et les annexes de la Commission royale Macdonald déposés à la Chambre en septembre 1985. Je recommande au député de les lire.

M. Deans: Sauf qu'ils ne sont pas exacts.

LA TENEUR D'UNE PRÉSENTATION VIDÉO

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): J'ai lu le rapport, monsieur le Président. Comme je l'ai signalé au ministre, il indique qu'on devrait faire d'autres études avant de prendre une décision. Le gouvernement n'admet-il pas que ce genre de vidéo-communication où seuls des conservateurs expriment leur avis est le pire exemple de propagande à la Goebbels donné aux Canadiens depuis des années?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il ose parler de propagande!

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député et son parti devraient savoir que les bandes vidéo ne sont pas une nouvelle invention. Leur parti devrait vivre au XXe siècle, comme le nôtre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Donc c'est l'affaire du parti, non pas celle du gouvernement?

M. Forrestall: Quelle bande de fossiles!

M. Kelleher: Monsieur le Président, je rappelle au député que j'ai lu très attentivement la documentation du CTC, des Travailleurs unis de l'automobile et de l'OFL, et que je n'y ai pas relevé de noms d'orateurs conservateurs . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

M. Broadbent: Ils ont payé leur documentation.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je lui rappelle qu'une violation des lignes directrices du premier ministre n'exige pas nécessairement des poursuites en justice, mais plutôt une démission. C'est une question de principe.

Le vice-premier ministre expliquera-t-il à la Chambre quel était le but de la lettre du premier ministre datée du 9 septembre 1985? Les ministres doivent-ils suivre les principes énoncés dans cette lettre ou doivent-ils refuser d'en tenir compte?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse à cette question est tout à fait évidente.

J'en profite cependant pour rappeler au député que le premier ministre a écrit au chef de son parti, le très honorable chef de l'opposition, le 9 septembre 1985 au sujet . . .

M. Gauthier: Il n'est pas ministre.

M. Nielsen: . . . des conflits d'intérêts pour inviter les deux partis d'opposition à donner leur avis . . .

M. Gauthier: Vous faussez les faits!

M. Nielsen: . . . à propos de toute amélioration qui pourrait être apportée au code de conduite.

M. Gauthier: Tenez-vous en aux faits. Vous faussez la vérité et vous le savez. Le code parle de députés et non de ministres. Cessez de fausser les faits de cette façon. Vous êtes un hypocrite.

M. Nielsen: Le premier ministre attend encore une réponse . . .

M. Gauthier: C'est faux. Vous faussez tout.

M. Cassidy: C'est faux, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre.

M. Gauthier: Il fausse les faits.

M. le Président: A l'ordre. Je rappelle le député d'Ottawa—Vanier à l'ordre. Une question supplémentaire.

LA SOCIÉTÉ MAGNA INTERNATIONAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

M. Gauthier: Il n'y répondra pas.

M. Dingwall: Outre les 64.2 millions de dollars qui ont été fournis à Magna International, le ministre peut-il dire à la Chambre quels autres garanties de prêts, prêts non grevés d'intérêts ou subventions ont été accordés à Magna International par son ministère depuis mai 1985?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

M. Rossi: C'est son ministère!

Mme Copps: Que le ministre réponde.

M. Hnatyshyn: Cela n'a rien à voir avec ses fonctions.

M. Caccia: Qu'essayez-vous de cacher?

M. Nielsen: Monsieur le Président, de toute évidence, peu importe ce que cette question camoufle, cela relève encore de mes fonctions . . .

Mme Copps: Laissez l'escroc s'expliquer.

M. Nielsen: . . . et de personne d'autre au cabinet. Je peux continuer à répondre que les ministres de la Couronne doivent se conformer au code de conduite qui a été déposé en septembre 1985. Le député m'a entendu répéter maintes et maintes fois ces trois derniers jours . . .

Mme Copps: Coupez-lui la parole!

M. Nielsen: . . . que je me suis assuré que le code avait été respecté. Si le député n'est pas d'accord, les procédures et les procédés . . .

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg—Birds Hill.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA TENEUR D'UN COMMUNIQUÉ VIDÉO

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, de nouveau, les oies sont de retour, mais cette fois-ci ce ne sont pas les libéraux qui nous traitent comme des oies avec la Constitution, mais les conservateurs qui cherchent à impressionner le public et à tromper le Parlement.

Ma question s'adresse au ministre chargé du Commerce international. Pourquoi, au nom du fédéralisme coopératif, le parti progressiste conservateur a-t-il utilisé des photos des premiers ministres Peterson et Pawley de façon à faire croire qu'ils appuient le gouvernement alors que le ministre sait que ce n'est pas le cas?

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Voilà maintenant qu'il défend Peterson.

Une voix: Laissez Erik répondre.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'y a que les esprits pervers qui voient du mal partout.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: Ce que nous avons montré . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: . . . dans le film . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Rodriguez: Y a-t-il une industrie textile en Nouvelle-Écosse?

M. Nystrom: Je pense que c'est lui l'esprit pervers.

Une voix: De quoi êtes-vous témoin ces jours-ci?

M. le Président: A l'ordre. Une question supplémentaire.

LA PRÉSENTATION DE PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, si mauvais soit-il, le ministre devrait s'en tenir au commerce et éviter les phrases sentencieuses.

• (1440)

M. le Président: La question s'il vous plaît.

M. Blaikie: A-t-il demandé la permission aux premiers ministres Peterson et Pawley avant que le parti progressiste conservateur se serve d'eux de cette façon, ce qui est une forme de propagande financée par les contribuables canadiens?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le vidéo en question montre les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada en train de raffermir les relations fédérales-provinciales mises en pièces par le gouvernement précédent. Le parti du député n'est sûrement pas contre la consultation. Il veut sûrement la réconciliation entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Des voix: Bravo!

* * *

LES MINES

L'INCIDENCE DES ENTRETIENS COMMERCIAUX ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Mines. Un des secteurs de notre économie qui sera le plus touché par les entretiens commerciaux proposés est le secteur minier. Le ministre pourrait-il informer la Chambre des effets des initiatives commerciales sur ce secteur?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, d'après les instances que nous avons eues du secteur minier, je peux affirmer à la Chambre que ce secteur appuie sans réserves les initiatives prises par le gouvernement. Si je puis ajouter, monsieur le Président . . .

Des voix: Non, non, asseyez-vous

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ne font que gaspiller le temps dont ils disposent.

M. Layton: Monsieur le Président, George Albino, le président d'une des grandes sociétés canadiennes, disait à l'assemblée annuelle de sa compagnie:

> Les faits montrent bien que la seule option dont dispose le Canada pour améliorer son économie, est de parvenir à un accord commercial bilatéral avec les États-Unis . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LES ASSIGNATIONS À COMPARAÎTRE À LA BARRE DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Hier, le vice-premier ministre a invité les députés à aborder sur le parquet de la Chambre la question du conflit d'intérêts qui met en cause, à notre avis, le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le gouvernement serait-il d'accord pour que la Chambre adopte un ordre citant Noreen Stevens, la femme du ministre, à comparaître à la barre de la Chambre, ainsi que M. Czapka qui a prêté les 2.6 millions de dollars, de façon que la Chambre puisse les interroger, conformément à des précédents de longue date? Le vice-premier ministre est-il d'accord avec cette proposition?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Parce qu'il siège à la Chambre depuis fort longtemps, monsieur le Président, le député connaît parfaitement, en sa qualité de leader parlementaire de l'opposition officielle, les démarches qu'il doit entreprendre s'il désire porter une accusation contre un ministre de la Couronne. Ces démarches sont tout à fait indépendantes de quelque accord que ce soit. Par ailleurs, comme le député le sait ou devrait le savoir, la tradition veut que les travaux de la Chambre soient établis après discussions entre le leader du gouvernement à la Chambre et les leaders de l'opposition.

LA PROCÉDURE DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Outre le fait qu'il n'est pas nécessaire de formuler une accusation pour interroger un ministre sur sa conduite ou ses responsabilités, monsieur le Président, si le vice-premier ministre n'est pas d'accord pour que, conformément aux précédents, la Chambre adopte un ordre citant ces personnes à comparaître à la barre de la Chambre, qu'il nous dise alors quelles démarches le gouvernement et lui-même trouveraient acceptables.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas à moi qu'il incombe de faire un cours sur la procédure de la Chambre ou d'instruire le député de ce qu'il devrait savoir du fait de son rôle en tant que leader de l'opposition officielle à la Chambre. Il devrait connaître les démarches à sa disposition.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES ÉTUDES D'IMPACT SUR L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre du Commerce extérieur. Contrairement au parti conservateur, les agriculteurs du Canada ont fait faire à leurs frais des études sur le libre-échange. Les éleveurs de volailles et les producteurs de grain redoutent l'impact du libre-échange sur leurs offices de commercialisation. Le gouvernement va-t-il publier les résultats des études sur les répercussions du libre-échange en agriculture au lieu de montrer seulement des films de propagande conservatrice?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président . . .

M. Crosbie: A vous tous, vous n'avez posé qu'une seule question aujourd'hui. Qu'est-ce qui ne va pas? Nous voulons Rodriguez.

M. Rodriguez: Tais-toi, Crosbie.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On pourrait laisser le ministre répondre à la question.

M. Kelleher: Monsieur le Président, j'ai déjà informé la Chambre aujourd'hui et j'informe une fois de plus le député que mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi examinons toutes ces études. Nous publierons toutes celles que nous pouvons publier sans nous désavantager dans nos négociations avec les États-Unis.

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, les agriculteurs de ma circonscription s'inquiètent des répercussions que le libre-échange aura sur leurs offices de commercialisation. De quel droit le ministre cache-t-il cette information aux agriculteurs de ma circonscription? Pourquoi ne pas tout révéler?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'espère que le député a pris bonne note du train de mesures d'aide aux agriculteurs que le premier ministre et le gouvernement ont annoncées hier.

M. Nystrom: Répondez à la question.

M. Kelleher: Notre parti a toujours bien défendu les intérêts des agriculteurs du Canada et il continuera à les défendre dans les négociations que nous allons entreprendre avec les États-Unis.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LES CONTRATS DE MAQUILLAGE POUR LES CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE DU CANADA

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission de la Capitale nationale. Le jour de la Fête du Canada, les Canadiens doivent s'amuser et célébrer. Pour la deuxième année d'affilée, la CCN a engagé une entreprise belge pour maquiller les enfants à la Place de la Confédération, le jour de la Fête du Canada, au lieu d'accorder ce contrat à une entreprise de jeunes Canadiens d'Ottawa même. Le ministre croit-il que c'est là une bonne initiative, un bon usage des fonds gouvernementaux? Sinon, va-t-il le faire savoir à la Commission de la Capitale nationale?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, vous me permettrez de remercier mes collègues pour leurs applaudissements, je sais à quelle fin ils veulent souligner mon retour à la Chambre.

Monsieur le Président, je voudrais vous dire ainsi qu'à cette Chambre que je dois féliciter mon collègue pour l'intérêt qu'il porte aux artistes canadiens. Dans le cadre particulier de cette question, il est clair, oui, que la Commission de la capitale nationale donnera cette année une autre occasion à des maquilleurs belges de se manifester au Canada, et en même temps j'aimerais dire au député que la Commission de la capitale nationale a retenu également une compagnie montréalaise, La Masquinerie, qui aura des ateliers de maquillage aussi, et cette initiative de faire comparer des artistes étrangers avec les Canadiens devrait, normalement, nous inciter à donner un meilleur spectacle aux Canadiens, et c'est ce qu'ils souhaitent.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE—LA PRÉSENTATION D'UN LIVRE BLANC

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Dans une brochure électorale que le parti conservateur a fait distribuer à tous les membres des Forces armées, la brochure que voici, les conservateurs ont promis une révision complète de notre politique de défense en assurant qu'ils publieraient un nouveau Livre blanc sur ce chapitre quelques mois après leur arrivée au pouvoir. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas encore respecté cette promesse 20 mois plus tard? Une promesse qu'il a réitérée par la suite, mais qu'il n'a jamais tenue. Pour quelle raison les gens croiraient-ils maintenant que le gouvernement actuel publiera un Livre blanc sur la défense?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le dernier Livre blanc sur ce sujet remonte à 1970 et au cours des 15 années suivantes, la négligence, voire la désintégration flagrante ont été le lot des Forces armées.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Nous ne nous rendions pas compte de l'étendue des dégâts lorsque nous étions dans l'opposition ni du temps qu'il faudrait mettre pour rétablir l'ordre dans ce fiasco. Mais nous ne ménageons pas nos efforts et nous tiendrons notre promesse de publier un Livre blanc sur la défense.

Questions orales

LE BUDGET DE LA DÉFENSE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le gouvernement a rompu cette promesse de publier un Livre blanc. Comble de l'injure, pourquoi le ministre et le premier ministre trahissent-ils l'engagement qu'ils avaient pris de décréter une hausse réelle de 3 p. 100 du budget de la défense? Pourquoi, par ailleurs, n'ont-ils pas tenu une autre promesse électorale visant une augmentation réelle de 6 p. 100 des dépenses militaires? Le gouvernement libéral a toujours tenu pareille promesse chaque année à compter de 1979.

• (1450)

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que nous ne serions pas engagés dans ce débat si le gouvernement libéral n'avait pas pratiquement anéanti notre capacité militaire au cours de ces 15 années. Le ministre des Finances a réussi à faire baisser le déficit grâce à son excellent travail. Et malgré les compressions qui ont été pratiquées, le ministère de la Défense nationale a obtenu une hausse réelle de 2.75 p. 100 de ses crédits. Ce n'est pas ce qu'anticipait le ministre des Finances libéral, M. Lalonde, qui avait prédit une croissance zéro sur ce chapitre. Nous avons trouvé d'autres fonds tout en réussissant à réduire le déficit.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES CANADIENS QUI PROJETAIENT UN VOYAGE EN UNION SOVIÉTIQUE—LES REMBOURSEMENTS REFUSÉS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. A la suite de l'accident nucléaire survenu en URSS, les Canadiens qui projetaient des voyages en Union soviétique et dans les pays de l'Europe de l'Est s'inquiètent à juste titre de la sécurité de ces visites. Le service de tourisme soviétique, Intourist, a averti les organisateurs canadiens de voyages que tout va bien et qu'aucune annulation ne sera remboursée.

M. le Président: A l'ordre. Je dois demander à la députée de poser une question.

Mme Browes: Quel conseil le ministre peut-il donner aux Canadiens qui ne veulent pas se rendre dans ces pays mais sont incapables d'obtenir le remboursement de leur billet d'avion?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux signaler à la députée que des conversations ont eu lieu avec Intourist, l'agence de tourisme soviétique. Cette dernière est disposée à effectuer des changements et à proposer d'autres arrangements à ceux qui devaient se rendre dans cette région. Toutefois, elle n'est pas disposée à accepter l'annulation des voyages déjà prévus.

LES VOYAGEURS SUR LE POINT DE PARTIR POUR LA POLOGNE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire qui s'adresse au ministre du Commerce extérieur ou au ministre de la Consommation et des Corporations. L'un ou l'autre accepte-t-il de soutenir, auprès des lignes aériennes polonaises, la cause des voyageurs qui doivent s'envoler demain mais dont le remboursement du billet n'est assuré que si l'annulation est demandée pour des raisons d'ordre médical? Ces gens sont en bonne santé mais craignent de tomber malades là-bas. Les ministres vont-ils se porter à leur défense et obtenir de la société polonaise et des autres lignes aériennes qui desservent les pays d'Europe orientale un remboursement, une annulation ou le report de leur voyage?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il s'agit d'un problème sérieux. Ainsi que le ministre du Commerce extérieur l'a mentionné, il y a eu des consultations. La situation est très difficile, car les sociétés aériennes acceptent de rembourser le prix du billet, mais Intourist refuse tout remboursement.

M. Benjamin: Je parle des lignes aériennes polonaises.

M. Epp (Provencher): J'y viens à l'instant. En ce qui concerne la Pologne, à 15 heures, je ferai une déclaration qui tranchera la question. Cependant, je signale aux députés que, à l'heure actuelle, les touristes qui se rendent en Pologne ne courent pas le risque de subir des radiations provoquées par la catastrophe nucléaire survenue en URSS.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ABSENCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD SUR UNE CARTE—LA COULEUR DE TERRE-NEUVE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Elle concerne la trousse de propagande sur le libre-échange qu'il a distribuée. Je l'ai examinée très attentivement et j'ai noté sur la carte qui s'y trouve qu'il n'y a pas trace de l'Île-du-Prince-Édouard, que le golfe Saint-Laurent est vide et que Terre-Neuve est colorée de la même teinte que les États-Unis. Qu'est-ce que le Canada a reçu en échange de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve aux négociations sur le libre-échange?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue, l'honorable John Crosbie vient de me dire que cela ne lui fait rien, mais de toute façon . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Échangeons Crosbie.

M. Kelleher: . . . je voudrais dire au député, et à tous les députés, que nous n'avons pas l'intention de faire, dans ces négociations, des concessions contraires aux intérêts de toutes les régions du Canada. Vous pouvez en être sûrs.

M. Henderson: Monsieur le Président, je peux vous dire que si M. Crosbie n'est pas en beau maudit, moi, je le suis.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Honte!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Rétractation!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est la première fois que je vois une semaine qui compte trois mercredis. Le député doit retirer ses paroles . . .

M. Benjamin: Oh, oh!

M. le Président: Oui, il le faut et il le sait.

M. Henderson: Je retire mes paroles, monsieur le Président.

M. le Président: Une autre question, s'il vous plaît.

ON DEMANDE LA MISE AU RANCART DE LA BANDE VIDÉO

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le ministre sera-t-il d'accord pour mettre immédiatement cette bande idiote au rancart et en produire une qui comprenne l'Île-du-Prince-Édouard et nous rende Terre-Neuve?

M. Tobin: Elles font partie du Canada.

M. Caccia: Elles font partie du Canada jusqu'à ce qu'on les vende.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce n'était nullement notre intention d'insulter ou de faire un affront . . .

M. Tobin: C'était une sacrée insulte.

M. Kelleher: . . . à deux si bonnes provinces de notre pays, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Il y a d'excellents députés de ces régions qui siègent des deux côtés de la Chambre.

M. Nunziata: Vous ne comprenez pas les provinces de l'Atlantique.

M. Kelleher: Nous pensons également que la bande contient d'excellents renseignements.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, l'honorable ministre de la Justice et le député de Hamilton-Est. À l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Bonté divine! Le député d'Ottawa-Centre.

Questions orales

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE— L'OFFRE D'ACHAT POUR LA SOCIÉTÉ CANADAIR

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. J'ai appris que lorsque la Corporation de développement des investissements du Canada a demandé qu'on lui fasse des offres d'achat pour la société Canadair, l'offre de Magna International a été présentée par l'intermédiaire du cabinet du ministre. J'ai appris par ailleurs que le ministre a participé directement à la préparation, par le ministère, d'une série de mesures de financement pour les investissements de la société Magna au Cap Breton. Le ministre trouve-t-il cette intervention convenable compte tenu du fait que le ministre et son épouse ont économisé une somme d'environ $300,000 sur un emprunt obtenu avec l'aide du président de Magna International?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question relève manifestement de mes responsabilités . . .

Des voix: Pas du tout.

M. Nielsen: . . . malgré la tentative vaine du député de nous faire croire que non. Il aborde par la bande la question des conflits d'intérêts qui est régie par le Code d'éthique dont la mise en application relève de moi pour le moment. Je lui répète ce que j'ai déjà répété à plusieurs reprises depuis trois jours: le ministre s'est conformé parfaitement au Code d'éthique.

M. Nunziata: Laissez-le répondre lui-même. Pourquoi avez-vous muselé le ministre?

M. Nielsen: J'entends le député de York-Sud—Weston, qui n'est pas à sa place, demander en criant pourquoi je ne laisse pas le ministre répondre. La réponse est toute simple: la question des conflits d'intérêts relève de moi et non pas du ministre.

ON DEMANDE LA CONVOCATION D'UN COMITÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Il est peut-être convaincu que le ministre s'est parfaitement conformé au code, mais les journalistes doutent de plus en plus que le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question supplémentaire seulement à poser immédiatement?

M. Cassidy: Le vice-premier ministre peut-il faire le nécessaire pour que le comité des privilèges et élections des Communes entende le ministre et décide s'il y a eu oui ou non conflit d'intérêts, d'autant que M. Stronach, de la société Magna International, ne demande pas mieux que d'aller témoigner devant ce comité?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est une observation, mais cette question ne relève pas du ministre.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE INTERNÉS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LES NÉGOCIATIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État chargé du Multiculturalisme, je vais adresser ma question au ministre suppléant. Les médias laissaient entendre dernièrement qu'on serait sur le point de proposer une formule de réparation pour les Nippo-Canadiens. Mais ces derniers ont tout simplement été tenus à l'écart des discussions et n'ont été qu'observateurs; le gouvernement se trouve ainsi à avoir manqué à sa promesse de négocier. Même à cette étape tardive, le ministre suppléant assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement s'engagera immédiatement dans de véritables négociations avec l'Association nationale des Nippo-Canadiens pour faire en sorte que l'histoire ne se répète pas en 1986?

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le dossier est présentement devant le Cabinet, et le député connaîtra tous les détails concernant cette matière dès que le Cabinet en fera l'annonce officielle, mais pas avant.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), en citant le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a donné l'impression que les Terre-Neuviens ne se formalisaient pas d'être assimilés aux États-Unis dans le document audio-visuel de propagande. Je tiens à lui dire . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Flanquez le voyou dehors.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-87, visant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

le 1er mai 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gerald E. Le Dain, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 1er mai 1986, à 16 h 30, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le sous-secrétaire du Gouverneur général,
A.P. Smyth

La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) voudra peut-être rester à la Chambre. Je vais rendre une décision dans un instant.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS—LES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES DES MINISTRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Depuis quelques jours, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a pris l'habitude de répondre à des questions adressées à d'autres ministres.

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le commentaire 359 de Beauchesnes où nous pouvons lire ceci:

Il est permis en vue d'obtenir un renseignement sur une affaire importante de quelque urgence, de poser une question brève à un ministre à propos d'une affaire qui relève de sa responsabilité administrative ou de celle du gouvernement.

Au paragraphe 6, il est dit ceci:

La question doit porter sur un sujet compris dans les responsabilités administratives du gouvernement, ou du ministre. Le ministre à qui elle s'adresse doit répondre à la Chambre de son ministère du moment, non des responsabilités antérieurement assumées par lui lorsqu'il était titulaire d'un autre portefeuille.

Comment se fait-il que le vice-premier ministre réponde à des questions concernant certaines choses que le ministre du Commerce extérieur a faites dans le cadre du portefeuille qu'il détient actuellement? Comment se fait-il qu'on laisse le vice-premier ministre répondre à des questions adressées au ministre au sujet de ses responsabilités administratives et non pas d'affaires étrangères à son portefeuille, alors que le ministre est là?

Une voix: Il s'agit non pas du ministre du Commerce extérieur, mais du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

M. le Président: A l'ordre. Cette observation s'adresse non pas au ministre, mais à la présidence. J'ai écouté les questions et réponses de même qu'une affirmation du vice-premier ministre. Ce dernier m'a affirmé que cette affaire était de son ressort et entrait dans ses responsabilités ministérielles. Le député veut-il dire que tel n'est pas le cas?

M. Deans: Monsieur le Président, une question a été posée aujourd'hui au sujet d'une décision que le ministre a prise à l'égard d'une transaction du ressort de son ministère.

M. Hnatyshyn: C'est faux.

M. Deans: Le vice-premier ministre y a répondu en disant que la question était de son ressort. De toute évidence, cela entrait dans les responsabilités du ministre et ne regardait absolument pas le vice-premier ministre. Je ne comprends pas pourquoi le ministre s'abstient de répondre à des questions de son ressort.

M. Ouellet: Camouflage.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais signaler deux erreurs très graves et flagrantes dans la proposition du député de Hamilton Mountain (M. Deans).

Premièrement, les questions portaient sur une transaction qui ne relève pas, et j'insiste sur ce point, du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: On a expliqué pourquoi. Si l'opposition écoutait les réponses, elle n'invoquerait pas le Règlement au sujet de questions spécieuses et ridicules. Le vice-premier ministre a répondu . . .

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: . . . que la question était du ressort d'un comité du cabinet relevant du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Voilà la première erreur. Deuxièmement, les questions posées portent sur des allégations non fondées de conflits d'intérêts.

M. Deans: Non. Ce n'était pas la question.

Des voix: Non.

M. le Président: À l'ordre.

M. Hnatyshyn: Il est indubitable que toute cette question ne relève pas . . .

M. le Président: À l'ordre. Les députés ont écouté l'autre argument. Pour être justes, ils doivent écouter également celui-ci. À l'ordre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je répète simplement, car j'ai été interrompu, je pense, par l'opposition, que l'application des règles relatives aux conflits d'intérêts relève exclusivement du premier ministre.

M. Deans: J'en conviens.

M. Hnatyshyn: Enfin, les questions posées pendant la période des questions s'adressent au gouvernement. Vous l'avez dit à maintes reprises, monsieur le Président. Vous avez signalé que le gouvernement est alors en mesure de répondre. Un ministre n'est pas tenu de répondre à des questions concernant de prétendues activités non fondées dont les députés de l'opposition nous soupçonnent, nous ou nos épouses. Cela n'a rien à voir avec nos responsabilités ministérielles.

M. Deans: J'en conviens.

M. Hnatyshyn: Je dis cela simplement pour faire une mise au point car le vice-premier ministre a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées dans le véritable esprit de la responsabilité ministérielle . . .

M. Benjamin: Là n'est pas la question.

M. Hnatyshyn: . . . et il a donné des réponses satisfaisantes.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) intervient au sujet du même rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je me rappelle qu'au cours de la période des questions, un député a interrogé le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) au sujet des prêts ou des subventions que son ministère a accordés à Magna. Je ne vois pas bien ce qui pourrait mieux cadrer dans les attributions administratives du ministre. Pourtant, lorsque cette question a été posée, le vice-premier ministre (M. Nielsen) est intervenu et a prétendu que cela concernait les conflits d'intérêts.

Ensuite, monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'écouterai volontiers des arguments concernant la procédure à ce sujet—c'est ainsi que tout a débuté—par opposition à un débat touchant la teneur de la période des questions. Par ailleurs, si le député souhaite que je vérifie la réponse du vice-premier ministre (M. Nielsen), je lui dirai que j'ai entendu la réponse faite par celui-ci et à laquelle le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a fait allusion, à la question que soulève maintenant le député. J'ai effectivement entendu sa réponse. Le député désire-t-il poursuivre en présentant des arguments relatifs à la procédure?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je me rappelle également une autre question touchant la Corporation de développement des investissements du Canada dont le ministre de l'Expansion industrielle régionale doit répondre à la Chambre. Si le vice-premier ministre . . .

M. Hnatyshyn: Le premier ministre suppléant.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . et premier ministre suppléant peut répondre à toutes et à chacune des questions à la Chambre sous prétexte qu'elles se rapportent à un conflit d'intérêts, il en arrivera, faisant preuve de son mutisme habituel, à bloquer l'une des principales voies que le Parlement peut encore emprunter pour obliger le gouvernement à rendre des comptes. Au nom des Canadiens, je vous invite à faire cesser cette manoeuvre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je lirai volontiers le compte rendu un peu plus tard, ou le hansard demain, pour déterminer si ce rappel au Règlement est justifié.

M. Deans: Puis-je prendre brièvement la parole seulement pour préciser ma question, monsieur le Président.

M. le Président: Oui.

M. Deans: Je vous remercie, monsieur le Président. Je voudrais simplement qu'au moment où vous consulterez le compte rendu, vous examiniez la question que mon collègue le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a posée et dont je parlais. Je demande à la Chambre de m'excuser car je me suis trompé en désignant le ministre. Je voulais parler du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et non pas du ministre du Commerce extérieur.

Mme Copps: Un rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Non. Un rappel au Règlement distinct consécutif à la période des questions?

M. Cassidy: Un rappel au Règlement distinct.

M. le Président: Un rappel au Règlement distinct soulevé par la députée de Hamilton-Est (Mme Copps).

Mme Copps: Monsieur le Président, je vous prie, quand vous examinerez la question avant de rendre votre décision concernant cette mesure . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La députée vient de me dire qu'il s'agit d'un rappel au Règlement différent.

Mme Copps: Je n'ai rien dit de tel.

M. le Président: Elle se lève pour me demander . . .

Mme Copps: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. La députée dit qu'elle invoque le Règlement sur une autre question et elle se lève pour dire quelque chose . . .

Mme Copps: Je m'excuse, monsieur le Président, mais je n'ai pas . . .

M. le Président: La députée veut-elle bien m'écouter?

• (1510)

A l'ordre, je vous prie! La députée veut-elle invoquer le Règlement sur autre chose?

Mme Copps: Il s'agit d'un recours au Règlement. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a dit qu'il invoquait le Règlement à propos d'autre chose. Pour ma part, j'ai moi aussi invoqué le Règlement. Si le président veut bien me donner une chance, je serai très brève. Je lui demande d'examiner une question bien précise . . .

M. le Président: A l'ordre. J'ai nettement demandé si la députée invoquait le Règlement à propos d'autre chose. Si ce n'est pas le cas, j'accorderai la parole au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Benjamin: Comment savez-vous qu'elle ne veut pas le faire?

M. le Président: A l'ordre. Recommençons encore une fois. La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) invoque-t-elle le Règlement sur une question différente et distincte? Elle ne doit pas mentionner le recours au Règlement dont nous venons de parler.

Mme Copps: Le point que je veux établir est bien entendu sujet à votre interprétation, puisque vous interprétez tout ce qui se passe ici. En ce qui a trait aux attributions ministérielles, je veux vous demander si la question précise que j'ai posée au ministre de l'Expansion industrielle régionale, qui portait sur une nomination à la CDIC qui relevait de lui, était effectivement reliée à son secteur d'attributions.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie! Qu'est-ce que j'ai dit il y a un instant? J'ai dit que j'examinerais de nouveau le recours au Règlement et que je lirais la transcription des délibérations d'aujourd'hui.

Mme Copps: A propos d'une question différente.

M. le Président: J'ai dit il y a un instant que je relirais la transcription des délibérations d'aujourd'hui relativement au recours au Règlement du député de Hamilton Mountain (M. Deans), qui portait sur . . .

Mme Copps: C'était une question différente.

M. le Président: Je prie la députée de m'écouter. Le recours au Règlement portait . . .

M. Caccia: Écoutez-la.

M. le Président: Je prie aussi le député de Davenport (M. Caccia) de m'écouter. Le recours au Règlement portait sur la responsabilité ministérielle et les réponses fournies pendant la période des questions de façon générale au député de Hamilton Mountain. C'est ce qu'il a dit.

M. Blaikie: Vous êtes le président. Tenez-vous en à cela.

M. le Président: J'ai dit que je reverrais toute cette question.

M. Ouellet: Y compris celle de la députée.

M. le Président: Je ne peux pas revoir la période des questions sans revoir en même temps la question de la députée. Ce serait impossible. J'accorderai la parole au député d'Ottawa-Centre.

LES RÈGLES RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LES PROPOS DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'essaierai d'être très bref. A mon avis, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a peut-être par mégarde induit la Chambre en erreur. Je tiens à vous le signaler, monsieur le Président, car cela concerne une question dont est saisi à l'heure actuelle un comité de la Chambre.

Au cours de la période des questions d'aujourd'hui, le vice-premier ministre a déclaré que le gouvernement attendait encore une réponse à la lettre que le premier ministre a adressée le 9 septembre au chef de mon parti au sujet des règles régissant les conflits d'intérêts applicables aux parlementaires. Cette question a été, en fait, discutée par les leaders parlementaires et renvoyée au comité de la gestion et des services aux députés. Contrairement à ce qu'a dit le vice-premier ministre, on a répondu à la lettre du premier ministre.

M. le Président: A l'ordre! Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSENTATION DE PRÉCÉDENTS PAR UNE DÉPUTÉE—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: La députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) m'a soumis un exposé détaillé sur la question qu'elle a déjà soulevée à la Chambre. Puis-je profiter de l'occasion pour la féliciter de la façon dont elle a présenté le document en question qui contient tous les renseignements sur lesquels elle entend se baser dans le cadre de son argumentation.

Avant de rendre une décision, cependant, je voudrais mettre fin à ce qui semble être un malentendu. La députée a soulevé au départ cette question en tenant pour acquis qu'elle découlait de la période des questions. On en a bel et bien parlé durant la période des questions, mais personne n'a prétendu qu'il y avait eu atteinte aux privilèges pendant la période des questions. Dans ces cas-là, il faut, comme l'a fait la députée, aviser la présidence par écrit de la question de privilège qu'on souhaite soulever et qui ne découle donc pas directement des travaux de la Chambre. Contrairement à ce que pensent certains, rien ne permet de supposer que la question ne peut être abordée publiquement, du simple fait que l'avis est donné par écrit.

En ce qui a trait à la question même, la députée affirme que le vice-premier ministre (M. Nielsen) a surveillé, sans raison, les communications entre des députés et le sous-régistraire général adjoint avec l'intention de s'ingérer dans l'exercice de leurs fonctions et de tenter de les intimider. Elle base sa plainte sur le fait que le vice-premier ministre se soit renseigné sur les communications entre certains députés et le sous-registraire général adjoint et sur le fait que celui-ci ait informé un autre député que son bureau n'avait pas pour politique de dire à des tiers qui l'avait consulté. La présidence doit décider si ces faits constituent, à première vue, une preuve fondée de violation de privilège.

Les précédents cités par la députée de Hamilton-Est portent sur l'atteinte à la vie privée d'un député dans l'enceinte du Parlement, l'interception de communications privées, notamment de courrier, l'écoute électronique d'une réunion de caucus, et l'interrogation sans autorisation d'une députée et de son personnel par la police. Je dois dire que je ne vois pas de point commun entre la plainte et les précédents cités.

Le fait que le vice-premier ministre ait voulu savoir si des députés avaient communiqué avec le sous-registraire général adjoint ne me semble pas constituer une interception de communications. Le fait que le sous-registraire général adjoint ait fait une déclaration concernant la politique de son bureau ne constitue pas une preuve fondée de violation de privilège.

La députée de Hamilton-Est a fait figurer dans sa présentation une citation tirée de la 19e édition d'Erskine May disant que tout acte ou omission qui empêche ou gêne un député dans l'accomplissement de sa tâche doit être considéré comme un outrage à la Chambre. C'est en fait l'essence de la question. Si un député est gêné ou empêché dans l'accomplissement de ses fonctions parlementaires par des menaces, des intimidations, des tentatives de corruption ou d'autres comportements inacceptables, c'est une violation de privilège. Si un député pouvait dire que quelque chose l'a empêché de remplir ses fonctions, qu'il a été menacé, intimidé ou indûment influencé, la présidence prendrait l'affaire en considération. Dans le cas présent, je ne peux voir en quoi la députée a été gênée dans l'accomplissement de ses fonctions parlementaires. Par conséquent, je ne suis pas en mesure d'accorder à cette affaire la préséance sur les autres travaux.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, après consultation auprès des représentants des partis, il semble y avoir consentement unanime pour que la motion suivante, dont les leaders parlementaires ont obtenu une version préliminaire, soit adoptée sans débat:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, celle-ci revienne immédiatement à la rubrique «Déclarations de ministres» pour entendre une déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pourvu que l'article 19(6) du Règlement soit réputé être en vigueur pour les fins du présent ordre.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) refuse le consentement unanime.

M. Gauthier: Je ne demande que des éclaircissements sur la motion que le ministre vient de lire. Il est dit, à la fin: «pourvu que l'article 19(6) du Règlement soit réputé être en vigueur pour les fins du présent ordre». Le ministre voudrait-il y ajouter l'alinéa *a*) afin que la séance ne soit pas prolongée?

M. Hnatyshyn: Je suis tout à fait disposé à prendre le temps du gouvernement pour cette déclaration au lieu de prolonger la séance. Le député en tiendra certainement compte en fixant la durée des discours cet après-midi.

M. le Président: Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) dispose-t-il du consentement unanime pour présenter la motion dans sa version modifiée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—LA POSSIBILITÉ QUE LA RADIOACTIVITÉ ATTEIGNE LE CANADA

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais remercier la Chambre d'avoir pris des dispositions pour me permettre de faire ma déclaration maintenant.

L'accident survenu récemment à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en URSS, a soulevé plusieurs questions dont celle de la santé et de la sécurité des Canadiens. Nous ne pensons pas que les Canadiens soient en danger pour le moment, mais les spécialistes du ministère de la Santé et du Bien-être surveillent néanmoins les taux de radioactivité au Canada. Je tiendrai la Chambre et la population au courant de la situation.

Les prévisions atmosphériques des chercheurs du Service de l'environnement atmosphérique, d'Environnement Canada et du Royaume-Uni indiquent que la radioactivité mesurée les 28 et 29 avril 1986 dans les pays scandinaves s'est dirigée vers le Nord, puis vers le Sud-Est, au-dessus de la Finlande et le nord de l'URSS. Selon les conditions météorologiques actuelles et les prévisions, il ne devrait pas y avoir de déplacements d'air vers l'Ouest, en direction de l'est du Canada.

Nous avons obtenu les premiers résultats des contrôles journaliers effectués dans deux villes du pays, Vancouver et Ottawa. Ils indiquent que le taux de radioactivité est normal. La radioactivité provenant du réacteur soviétique finira par faire le tour du globe, par l'Est. Cette masse d'air devrait atteindre le Canada sept à dix jours après l'accident du 26 avril. Par conséquent, ce n'est sans doute pas avant le 3 mai que notre programme d'échantillonnage de l'air nous permettra de déceler la présence d'une radioactivité provenant de cet accident. Comme la radioactivité de cette masse d'air aura sans doute beaucoup baissé lorsqu'elle atteindra le Canada, les mesures prendront beaucoup de temps et nous devrions donc obtenir les résultats de l'échantillonnage du 3 mai vers le 7 mai. Si la radioactivité atteint le Canada, elle sera invisible. On ne pourra la détecter que grâce à des instruments très précis de mesure des radiations. Je n'insisterai pas assez sur le fait que les radiations qui sont censées atteindre le Canada seront extrêmement faibles.

• (1520)

En 1984, le gouvernement fédéral a instauré le Plan d'intervention fédéral en cas d'urgence nucléaire. Le mardi 29 avril, en ma qualité de ministre compétent et après avoir consulté mes collègues, j'ai déclenché le plan en vue d'évaluer les répercussions de cet incident sur la santé des Canadiens et de tenir le public au courant. D'autres ministères et organismes fédéraux nous aident à rassembler autant de données que possible. Ce plan nous permet d'intervenir si besoin est et de fournir des services d'experts et d'autres ressources fédérales aux provinces.

Les Canadiens n'ont pas besoin de prendre de mesures de protection pour le moment. Nous ne prévoyons pas non plus d'en prendre dans les semaines à venir.

Compte tenu des questions précises posées à maintes reprises par des Canadiens, je voudrais faire deux autres remarques au sujet de la santé au Canada.

Premièrement, les avions en provenance des régions touchées d'Europe ont fait l'objet de contrôles qui n'ont permis de déceler aucune radiation. Deuxièmement, les voyageurs qui reviennent d'Europe n'ont pas à craindre de rapporter des quantités dangereuses de poussières radioactives sur leurs vêtements, dans leurs cadeaux ou dans leurs biens personnels.

En plus de surveiller de près la situation au Canada, le gouvernement prend des mesures pour résoudre les problèmes de santé et de sécurité des Canadiens à l'étranger. Nous avons créé un groupe de travail composé de représentants des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Environnement et des Affaires extérieures, ainsi que d'experts de l'Énergie atomique du Canada Limitée et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Ce groupe de travail coordonne la réaction du gouvernement aux problèmes qui se posent dans l'immédiat; il s'agit en effet d'aider les Canadiens qui étaient à proximité du lieu de l'accident, de donner des conseils aux Canadiens qui envisagent d'aller dans cette région et dans d'autres régions de l'Union soviétique et de l'Europe, et de participer à l'effort international d'intervention efficace

En ce qui concerne les Canadiens se trouvant à proximité de Kiev, le gouvernement du Canada juge qu'ils devraient prendre leurs dispositions pour quitter cette région, par mesure de précaution. Par ailleurs, comme l'a déclaré à la Chambre mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ceux qui envisageraient de se rendre dans cette région devraient éviter de mettre leurs projets à exécution tant que l'on n'aura pas clarifié la situation.

Le gouvernement a envoyé à Kiev le consul de l'ambassade du Canada à Moscou, pour se faire une idée de la situation sur les lieux. Il aidera les Canadiens à prendre leurs dispositions pour s'en aller et donnera des conseils et des informations sur place.

Nous sommes régulièrement en contact avec les autorités soviétiques, et nous insistons pour qu'elles nous donnent des précisions. Nous n'avons pas encore obtenu toutes les informations nécessaires pour nous faire une idée plus précise des risques pour la santé. Nous essayons par ailleurs d'obtenir auprès d'elles l'aide nécessaire pour les Canadiens.

En conclusion, monsieur le Président, je vous assure, à vous et à la Chambre, et à tous les Canadiens en fait, que le gouvernement continuera à suivre la situation de près, à prendre les initiatives qui s'imposent et à tenir la Chambre au courant. Merci.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'avoir utilisé ce moyen, la déclaration à la Chambre, qui permet aux trois partis politiques d'exprimer leur opinion sur l'alerte internationale occasionnée par l'accident survenu dans un réacteur nucléaire, en Union soviétique. Je tiens à applaudir les efforts qu'il a déployés pour s'assurer du bon état de santé des Canadiens qui se trouvaient dans la région.

J'estime que le Canada devrait aller plus loin. Depuis l'incident, j'ai parlé à beaucoup de gens qui s'inquiètent de ce que l'on vive maintenant dans un monde très interdépendant et estiment que la Russie, du simple fait qu'elle a décidé d'obtenir une partie de son énergie du nucléaire, a des responsabilités qui débordent le cadre de ses frontières.

En tant que Canadiens et en raison de notre participation aux organismes des Nations Unies, nous devrions prendre des mesures plus positives. J'aimerais que le ministre aille un peu plus loin et demande au gouvernement fédéral de faire pression sur l'organisme de l'ONU à Vienne pour que, à l'avenir, la communauté internationale réponde beaucoup mieux aux problèmes du genre de celui qui vient de se produire en Union soviétique. Le fait qu'il ait fallu plusieurs jours avant que le reste du monde soit informé de cette crise est révélateur de la qualité du système de surveillance des réacteurs dans le monde, que ce soit derrière le rideau de fer ou dans le monde libre.

Comme le ministre le sait, notre technologie dans ce domaine nous place au tout premier rang. J'espère que le ministre demandera au groupe de travail qu'il a mis sur pied de faire plus que simplement surveiller la situation et aider les Canadiens qui se trouvaient à proximité du lieu de l'accident. Nous devrions profiter de cette occasion pour demander à ce groupe de travail de revoir et de renforcer les règlements canadiens et peut-être de vérifier les mesures préventives qui existent.

Si vous me permettez ce jeu de mots, l'accident nucléaire survenu en Russie aura pour seule retombée d'inciter les Canadiens à exiger que nos organismes, au Canada, exercent une surveillance efficace, prennent des mesures préventives adéquates de manière à éviter que ce genre d'accident se produise au Canada, ou ailleurs dans le monde.

C'est pourquoi j'ose espérer que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social demandera au groupe d'étude de faire un examen interne de nos mesures d'intervention en pareil cas. Plus important encore, nous devrions profiter de notre rôle traditionnel sur la scène mondiale pour veiller à ce que les Nations Unies interviennent pour que cette sorte d'incident ne se reproduise plus. De la sorte, nous n'aurons plus besoin de compter sur des bulletins d'information sporadiques émanant d'autres parties du monde pour savoir à quoi nous en tenir sur notre santé et notre sécurité.

Il faudrait faire savoir au gouvernement russe, non seulement ici au Canada, mais aussi par l'intermédiaire de tous les organismes des Nations Unies, combien son attitude face à cet accident nous a causé d'inquiétudes. Les Canadiens méritent, comme tous les habitants de notre planète, d'en savoir plus long sur ce qui menace leur santé et leur sécurité à la suite de cet accident que ce que l'Union soviétique a bien voulu leur dire jusqu'à présent.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je tiens à me joindre au député de Sudbury (M. Frith) pour remercier le ministre d'avoir procédé de cette façon. C'est une bonne chose et j'espère que cela arrivera plus souvent. Je voudrais aussi le remercier de m'avoir fait parvenir une copie de son texte à l'avance. Je commenterai sa déclaration point par point.

A la première page, il dit ceci:

> Nous avons obtenu les premiers résultats des contrôles journaliers effectués dans deux villes du pays, Vancouver et Ottawa. Ils indiquent que le taux de radioactivité est normal.

A-t-on pris des mesures pour contrôler le taux de radioactivité dans le nord du Canada vu la proximité de cette région et de l'Union soviétique de part et d'autre du cercle arctique? Le ministre se renseignera-t-il là-dessus et nous dira-t-il ce qui en est?

En ce qui concerne le Plan d'intervention fédéral en cas d'urgence nucléaire dont le ministre a parlé, j'ai demané un exemplaire de ce plan au cabinet du ministre et l'on m'a dit que nous pourrions l'obtenir. Entre-temps, je voudrais savoir si le Plan prévoit des mesures d'évacuation et autres en cas d'accidents du même genre au Canada. Je reconnais la supériorité de la technologie nucléaire du Canada même si je m'oppose à l'énergie nucléaire en général, mais le fait est que la technologie ne peut jamais être parfaite. Si ce manque de perfection cause un accident, je me demande si nous avons vraiment envisagé toutes les éventualités ou si nous avons cru sur parole, l'Hydro Ontario, l'Énergie atomique du Canada et l'industrie nucléaire en général lorsqu'ils nous garantissaient qu'une telle chose ne pouvait pas se produire ici. S'il n'existe pas déjà de plan de ce genre, j'ose croire que cet incident poussera le gouvernement du Canada à en élaborer un.

• (1530)

J'espère que le ministre expliquera comment les Canadiens peuvent obtenir des renseignements au sujet de leurs projets de voyage s'ils comptaient partir demain, par exemple. Certaines personnes devront décider d'ici 24 heures si elles vont aller de l'avant avec leurs projets de voyage ou non. Il y a eu un bulletin de nouvelles l'autre soir à propos d'un taux de radioactivité plus élevé que la normale à Vienne, qui n'est pas en Europe de l'Est, du moins pas au sens idéologique. Vienne n'est pas près de la Russie.

De toute façon, les Canadiens se demandent ce qu'ils doivent faire au sujet de leurs projets de voyage et j'espère qu'ils ne seront pas obligés de se fier à la ligne directe. J'ai moi-même composé le numéro de cette ligne directe hier, mais les renseignements que j'ai obtenus étaient très vagues. Les choses vont peut-être mieux maintenant, mais ceux qui m'ont répondu ignoraient qu'il s'agissait d'une ligne directe et ont simplement dit qu'ils me rappelleraient. J'espère que le service s'est amélioré.

Le ministre est peut-être excusable de ne pas avoir traité du point très important invoqué par le député de Sudbury (M. Frith). Mais il faudrait que le gouvernement s'occupe de cette question car il s'impose de bien faire comprendre à l'Union soviétique que si elle tient à être traitée en membre sérieux de la communauté internationale, le secret, le manque de communication et l'absence d'information qui ont entouré cet événement sont tout à fait inadmissibles dans toute optique.

Nous vivons sur une très petite planète, et quel que soit le côté du rideau de fer où nous habitons, nous n'en avons pas moins l'obligation de répondre à nos semblables du genre de poison—dans le cas présent il s'agit de matières radioactives—que nous relâchons dans l'écosphère qui nous est commune. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je dis à l'Union soviétique qu'elle avait là l'occasion idéale de concrétiser certaines des belles phrases qu'elle a souvent répétées au sujet de la communauté internationale. Jusqu'ici, l'Union soviétique a brillé par son incapacité à concrétiser ces belles phrases. J'espère qu'elle profitera de l'occasion pour améliorer sa réputation dans les jours qui viennent, parce que nous allons être aux prises avec cette crise pendant encore un certain temps. J'espère que le peu de choses que nous avons à dire à la Chambre des communes sera susceptible d'encourager l'Union soviétique à se montrer moins avare d'informations qu'elle l'a été ces derniers jours.

Enfin, les députés qui sont ici depuis un certain temps savent que depuis mon arrivée à la Chambre en 1979, je ne cesse de demander au gouvernement canadien par tous les moyens dont je dispose de reconsidérer l'orientation adoptée vers l'option de l'énergie nucléaire. Avec tout le respect dû à mes collègues libéraux, cette option nous a été imposée par des gouvernements libéraux successifs, qui ont constamment refusé de faire quoi que ce soit d'autre que des réexamens ministériels internes de l'option de l'énergie nucléaire au Canada même. Nous avons le devoir de regarder ce qui se passe chez nous et de faire enquête sur l'ensemble du cycle des combustibles au Canada. Le parti progressiste conservateur avait promis cela en 1979, mais dix-huit mois environ après sa venue au pouvoir il n'a pas respecté cet engagement.

En terminant, je regrette de paraître finir sur un ton partisan. Il n'en est rien. La question de l'énergie nucléaire transcende beaucoup de frontières idéologiques, puisque le nucléaire a été adopté aussi bien par l'Union soviétique que par les États-Unis. Ces pays font courir des risques à l'environnement mondial pour réaliser des objectifs industriels et économiques à court terme. Ils font courir un risque incroyable à l'humanité, et je pense qu'il est temps pour le Canada de réexaminer l'élan et l'encouragement qu'il a donnés à la prolifération des réacteurs nucléaires dans l'ensemble du monde.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 5, 6 et 11 de M. Angus (p. 12764).

M. le vice-président: Il reste encore cinq minutes au député de Halifax-Ouest.

M. Crosby: Monsieur le Président, permettez-moi de répéter tout d'abord ce que je disais plus tôt durant le débat de l'article 4 du projet de loi C-75. Les députés savent que l'article 4 du projet de loi propose un nouvel article, l'article 3.1 de la Loi sur la marine marchande du Canada et prévoit que des droits seront imposés pour les services à la navigation fournis par la garde côtière canadienne.

Ce que je tenais à dire plus tôt c'est que l'article 4, soit le nouvel article 3.1 de la Loi sur la marine marchande du Canada, a trait au transport maritime. De fait, toute la Loi sur la marine marchande du Canada a trait au transport maritime. Ce n'est qu'indirectement que les pêches côtières sont touchées.

Les députés libéraux et néo-démocrates veulent faire croire aux Canadiens que l'objet de cette disposition est d'imposer des droits et des redevances aux pêcheurs canadiens, notamment à ceux de la région de l'Atlantique. L'opposition crée ainsi une illusion. L'objet de la Loi sur la marine marchande du Canada et des modifications qui y sont apportées est de veiller à assurer la sécurité et une concurrence équitable dans le domaine du transport maritime.

Je me dois de le répéter, car je ne veux pas que les gens soient induits en erreur par des députés de l'opposition qui veulent faire croire que ces nouvelles dispositions auront un effet néfaste sur ceux qui naviguent dans nos voies maritimes. Ce n'est absolument pas le but du projet de loi. Les Canadiens peuvent se rassurer. Qu'ils n'écoutent pas les raisonnements et les cheminements tortueux des députés de l'opposition. Nous sommes ici pour accroître la sécurité des océans. Nous sommes ici pour promouvoir la cause des transports maritimes au profit du Canada et des Canadiens.

Il était intéressant d'écouter les observations du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), en Ontario, et du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui représente un secteur du canal Rideau. Je n'ai pas de mal à m'expliquer leur manque de connaissance, pas plus que la frustration de mon collègue le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), quand ces députés parlent des transports maritimes dans l'optique étriquée qu'ils ont d'une activité internationale qui apporte des millions de dollars de recettes au Canada et qui fait travailler des milliers de Canadiens sur les côtes est et ouest. Le transport maritime est une importante source de travail dans la ville de Halifax.

Cela me peine d'entendre un député dont la circonscription englobe le canal Rideau parler sur un ton sérieux des transports maritimes. Je n'ai pas de mal à m'expliquer pourquoi le député de Nickel Belt embrouille cet énorme sujet des transports maritimes avec de vagues propos sur ses effets sur la pêche.

Permettez-moi d'éclairer les députés en rappelant ce qu'ont dit les représentants de la Commission de développement du port de Halifax-Dartmouth quand ils ont comparu devant le comité législatif. Voici ce qu'ils ont dit à l'appui de l'article 4 du projet de loi C-75:

Depuis 1964, année d'ouverture du fleuve Saint-Laurent aux activités maritimes à l'année longue, le gouvernement fédéral a dépensé énormément d'argent des contribuables pour assurer la navigabilité du fleuve.

Les compagnies qui desservent les marchés canadiens intérieurs par les ports situés le long du Saint-Laurent bénéficient gratuitement des services de navigation.

Par ailleurs, les compagnies concurrentes qui desservent Halifax ont besoin d'un important service ferroviaire à destination des mêmes marchés intérieurs et doivent payer les pleins coûts du transport par rail à des tarifs compensatoires.

Est-ce que le député de Nickel Belt s'en plaint? Est-ce que le député d'Ottawa—Vanier plaide contre cela? Non.

Comme l'a dit la Commission portuaire, il s'agit du fait que le trajet entièrement fluvial jusqu'à Montréal, est subventionné alors que l'usager assume la charge du trajet ferroviaire terrestre partant de Halifax, qui lui fait concurrence. Le fait que le port de Halifax ait à payer le coût entier représente une distorsion économique d'origine étatique entre Halifax et Montréal. Le but de ce projet de loi est de remédier à cette distorsion. Je défie n'importe quel député de la région de l'Atlantique, y compris celui de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), de dire à la Chambre que la région de l'Atlantique et le port de Halifax ne profitent pas de ce genre de disposition. Notre crainte, c'est qu'elle ne soit pas mise en application à cause des présentations erronées faites par des députés du centre du Canada, avec l'aide et l'encouragement de députés non renseignés de la région de l'Atlantique. Ils profitent de l'occasion pour déformer les dispositions de ce projet de loi et pour essayer de tromper le secteur de la pêche. C'est ainsi qu'ils bouleversent tout le processus et rendent un mauvais service à la région de l'Atlantique et tous ses habitants.

• (1540)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté les observations du député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Il semble croire que les députés de ce côté-ci de la Chambre s'opposent d'une façon ou d'une autre à ce projet de loi alors qu'en fait nous, de ce côté-ci, avons entièrement appuyé le projet de loi et en avons recommandé l'adoption.

La seule disposition qui ait grandement divisé l'opinion est l'article 4. Celui-ci prévoit l'imposition de droits d'usagers pour toutes sortes de services qu'offre à juste titre le gouvernement canadien, soit le service de la garde côtière, les aides à la navigation, et le reste. Je signalerai au député de Halifax-Ouest que nous savons très bien que Halifax est un port important. Toutefois, il devrait pareillement savoir que la voie maritime est très importante pour ma circonscription d'Algoma. La rivière Sainte-Marie y coule et plus de marchandises sont transportées chaque année sur cette rivière qu'il n'en est expédié par le port de Halifax, d'où la nécessité de brise-glace et de services à la navigation. Mais le député semble vouloir dire que seuls les députés de Halifax devraient traiter de ce sujet. Ce sujet est très important pour ma circonscription d'Algoma. Nous avons besoin de beaucoup d'aides à la navigation et de bien des services de la garde côtière. Si le gouvernement s'arroge le pouvoir d'imposer des droits sur toutes sortes de choses pour lesquelles il n'en a jamais imposé auparavant, les députés de l'opposition ont tout à fait le droit de résister.

J'ai trouvé intéressants les commentaires du député de Cardigan (M. Binns). Son attitude était à peu près la même, il me semble, que celle du député de Halifax-Ouest. Il a semblé dire: « Écoutez. Aussi longtemps que je serai ici, vous n'aurez pas à craindre que le ministre des Transports impose ces droits». Je suis certain que, si on demandait leur opinion aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, ils diraient: « Oui, c'est ce que vous nous avez dit, l'année dernière, mais le gouvernement a imposé des droits pour l'inspection de nos récoltes de pommes de terre». Les gens de cette province ont montré à quel point ils étaient prêts à faire confiance au gouvernement fédéral ou provincial aux dernières élections provinciales.

Je voudrais me reporter à certains commentaires que le Syndicat national des agriculteurs a faits lors de sa comparution au comité, le 13 février. Je cite son mémoire:

L'article 4 du projet de loi C-75 prévoit le prélèvement d'une nouvelle taxe indirecte sur le revenu des agriculteurs. Ceux-ci sont pourtant déjà très malmenés par des frais de production élevés, la hausse des taux d'intérêt, la baisse des prix mondiaux, les mauvaises récoltes dans certaines régions et les politiques protectionnistes en matière de commerce et d'agriculture appliquées dans de nombreuses parties du monde, particulièrement aux États-Unis.

Soucieux de diminuer le déficit fédéral, le gouvernement dit en fait aux agriculteurs que l'intérêt national sera mieux servi si l'on augmente encore les frais agricoles, au moment où la Société du crédit agricole estime que 1 sur 4, c'est-à-dire 40,000 agriculteurs canadiens ayant des revenus bruts de $20,000 ou plus par année éprouvent de graves difficultés financières. Les frais supplémentaires imposés aux agriculteurs par les propositions de recouvrement des frais qui figurent dans le projet de loi C-75 n'amélioreront en rien le transport des produits agricoles et ne feront qu'appauvrir davantage les agriculteurs.

Voici le genre d'inquiétude que nous communique le Syndicat national des agriculteurs. L'Office de commercialisation de la pomme de terre a présenté le 13 février, au nom des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, un mémoire au sujet de l'article 4 dans lequel il déclarait ce qui suit:

Le secteur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard souscrit à la politique du gouvernement fédéral visant à encourager le commerce international. Voilà pourquoi nous nous opposons farouchement à l'imposition de droits relatifs aux services de navigation tant qu'on n'aura pas étudié l'incidence de ces droits sur les exportations du secteur.

Je ne pense pas qu'il soit vraiment dans l'intérêt des deux ministériels de chercher à nous cacher, comme ils le font de toute évidence, les pouvoirs que s'arroge le gouvernement, compte tenu des mémoires que nous ont présentés leurs associations régionales. Chose certaine, ces producteurs sont fort préoccupés. Voilà pourquoi nous aimerions que l'on supprime l'article 4, ou du moins qu'on puisse le réexaminer dans deux ans. Cet article a une bien trop grande portée. Il s'agit en effet d'une mesure qui habilite le ministre des Transports (M. Mazankowski) à imposer des droits aux utilisateurs des aides à la navigation et des services de brise-glace. On n'y dit pas comment seront utilisés ces pouvoirs qu'on voudrait lui accorder. Aucun barème n'a été établi pour nous donner une idée du montant de ces droits, du moment où on les appliquera et à qui.

Motion d'ajournement

On impose aux compagnies de navigation des droits plus élevés pour bien des services mais, par ailleurs, la fréquence d'utilisation de la voie maritime est en baisse. Or, les droits supplémentaires qui seront imposés en vertu de l'article 4 les décourageront encore plus d'utiliser cette voie maritime intérieure fort importante. Je pense qu'il y a vraiment lieu d'examiner à fond et davantage l'article 4.

Les services en cause ne sont pas seulement ceux des navires marchands qui fréquentent la voie maritime ou les caboteurs qui desservent les côtes du Canada, mais aussi les navires qui sillonnent les eaux intérieures. Dans ma circonscription qui englobe les rives du lac Supérieur, la côte nord du lac Huron et l'île Manitoulin, la pêche représente une activité assez importante. Nos pêcheurs ont sûrement besoin des services de la garde côtière ainsi que des aides à la navigation. Vous pouvez être certain, monsieur le Président, qu'ils n'ont pas les moyens d'assumer de nouveaux frais. Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement de retirer cette disposition.

Nous appuyons l'ensemble du projet de loi. Nous comprenons que la loi a besoin d'être mise à jour. Nous voulons aussi qu'elle soit adoptée, mais l'article 4 est absolument inacceptable aux yeux de l'opposition, et je suppose qu'il en est de même pour de nombreux ministériels qui doivent le dire aux réunions de leur parti. Mais ici à la Chambre des communes, ils sont soumis à la férule du secrétaire parlementaire du ministre et du vice-premier ministre (M. Nielsen) qui leur tient la bride haute. Il leur défend de faire valoir leurs propres idées et les empêche de parler avec franchise. Ces députés devraient pouvoir exposer les préoccupations des producteurs de pommes de terre et des pêcheurs des Grands Lacs et des deux océans. L'article 4 est inacceptable et doit être retiré.

• (1550)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer)—Les relations extérieures—Le nombre de Polonais accrédités pour travailler au consulat d'Etobicoke—Lakeshore; le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom)—Le commerce extérieur—La menace des États-Unis de subventionner leur blé pour le vendre à la Syrie: La position du ministre; le député de York-Ouest (M. Marchi)—L'immigration—Les conseillers en immigration peu scrupuleux.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 5, 6 et 11 de M. Angus (p. 12764).

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre sur la lancée des observations de mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), à propos des lacunes du projet de loi C-75. Cette mesure va à mon avis causer de graves problèmes aux expéditeurs et aux petits ports de l'est du Canada. Je trouve plutôt inquiétant et ennuyeux que nous ne disposions pas encore d'un projet de réglementation.

M. Forrestall: Mon Dieu! vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. MacLellan: J'aurais aimé que la réglementation soit annexée au projet de loi. Je voudrais voir ce que cette indulgence de la part du ministre représentera pour l'industrie du transport maritime. Il est révoltant de voir qu'on n'a pas comblé les lacunes béantes de l'article 4.

M. Forrestall: En 20 années à la Chambre, vous ne nous avez jamais laissé prendre connaissance d'un règlement avant que le projet de loi ne soit adopté. Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. MacLellan: Je voudrais m'attarder à un aspect du projet de loi en particulier. L'article 4(2) stipule ceci:

> Ces droits peuvent être imposés à l'égard d'un navire sans considérer si la garde côtière canadienne fournit réellement un service à ce navire. Toutefois . . .

Le paragraphe poursuit en faisant deux exclusions. C'est ainsi que nous pourrions voir arriver en novembre ou décembre un brise- glace dans une ville, un port ou un fleuve qui auraient besoin des services d'un navire du genre—soit donc avant le début de la saison des glaces proprement dite—et y demeurer oisif.

M. Forrestall: Vous ne connaissez même pas votre propre port.

M. MacLellan: Le coût des services du brise-glace sera porté au compte du port ou des expéditeurs pour tout l'hiver. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas juste pour un petit port qui n'a pas les moyens de payer ce genre de droit. Ce qu'il en coûtera pour maintenir un navire et son équipage durant tout l'hiver acculera littéralement à la faillite la commission d'un port ou une entreprise donnée.

M. Forrestall: Vous forcez la crédibilité.

M. MacLellan: Il est également possible que ce brise-glace ne serve pas de tout l'hiver. On pourrait en appeler au ministre. Qu'est-ce que cela signifie? Pourquoi certains pauvres affréteurs devraient-ils être en cause? Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) nous a dit que nous n'avions pas à nous inquiéter des pêcheurs. Il a dit que les députés de l'opposition provoquaient des inquiétudes injustifiées. Nous ne provoquons pas d'inquiétudes injustifiées, car il y en a suffisamment à l'heure actuelle sans que nous ayons à en inventer d'autres. Cet article pourrait devenir fort dangereux pour tous les affréteurs et les ports de l'est du Canada, exception faite de ports comme celui de Halifax qui sont dénués de glace. Le port de Halifax est très achalandé et peut fournir de nombreux services. Toutefois, d'autres endroits dans la région de l'Atlantique et dans le Saint-Laurent pourraient se heurter à un grave problème à cause de cet article.

Pourquoi cette mesure est-elle proposée? Pourquoi tente-t-on de recouvrer des frais aux dépens des petits ports, des affréteurs et des personnes qui exercent leur activité dans le domaine de la navigation? On ne fait pas payer aux camionneurs, par exemple, le déneigement des routes. Les gouvernements provinciaux ne prennent pas pareille mesure. Comment les transporteurs pourront-ils être concurrentiels s'ils doivent absorber le fardeau de tous ces frais qu'on va leur imposer sous prétexte de récupérer des coûts? Les camionneurs peuvent rouler sans avoir à s'inquiéter du coût de la réfection des routes. Ils n'ont pas à payer les services de déneigement. Cette mesure n'est tout bonnement pas juste. Et pourtant, il se trouve des députés ministériels pour parler d'égalité et de justice.

Où est la justice lorsque le ministère des Transports subventionne l'entreprise Atlantic Container, par exemple, pour concurrencer la société de la Couronne CN Marine? Qu'y a-t-il de juste là-dedans? Qu'y a-t-il de juste à mettre à pied des employés de sociétés de la Couronne qui ont travaillé pendant une vingtaine d'années pour CN Marine ou d'autres entreprises de la chaîne CN et qui n'ont aucun espoir de trouver un autre emploi?

Il y a beaucoup de choses dont il faut tenir compte ici. Je demanderais au gouvernement de bien repenser ce qu'il a mis dans le projet de loi, plus particulièrement en ce qui a trait à l'article 4. Comme l'a dit le député d'Algoma, nous ne sommes pas nombreux de ce côté-ci de la Chambre à contester l'ensemble du projet de loi. Beaucoup des dispositions s'imposent et vont se révéler utiles. Toutefois, je crois que l'article 4 risque d'être mal utilisé et de causer beaucoup de torts. Je sais que le secrétaire parlementaire n'est pas d'accord avec moi là-dessus, mais tout dépend des règlements que nous n'avons pas vus et sur lesquels nous ne pouvons compter.

C'est là quelque chose qu'il va falloir examiner, en dépit de ce que le député de Cardigan (M. Binns) a dit sur la répression des abus. Le député de Cardigan ou, quant à cela, n'importe quel autre député ministériel, ne pourra rien pour réprimer les abus si le gouvernement veut abuser des pouvoirs que lui confèrent ces dispositions.

Je demande au gouvernement de repenser l'article 4 du projet de loi dans l'intérêt des transporteurs et de tous ceux qui font de la navigation dans l'est du Canada, et en particulier des ports qui ont besoin des services de brise-glace.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement se doutait probalement, lorsqu'il a présenté cette mesure, qu'elle achopperait sur cet article. En s'adressant au comité qui étudiait le projet de loi, le ministre a dit a un certain moment que le gouvernement tenait à ce que le principe y soit inscrit. Puis, à une autre reprise, il a affirmé qu'il fallait récupérer 15 p. 100 des dépenses relatives aux services de la garde côtière, aux aides à la navigation et aux opérations de brise-glace. A mon avis, l'exploitation d'un brise-glace coûte environ $10,000 l'heure. C'est certainement ce que coûte le *Sir Humphrey Gilbert*.

M. Forrestall: Pour l'amour du ciel, revenez sur terre.

M. Baker: C'est un fait. Par conséquent, il en coûterait près de $1,000 pour dégager un port de taille moyenne au cours des mois de février et mars sur les côtes de Terre-Neuve.

Le secrétaire parlementaire connaît mal la situation des ports encombrés de glaces chez lui.

M. Forrestall: Faites marcher votre tronçonneuse.

M. Baker: S'il parle de tronçonneuse, c'est donc qu'il connaît les problèmes des pêcheurs. Je me trompais. Il sait ce dont il parle. Si jamais on oblige les pêcheurs à payer les opérations de brise-glace, ils vont recourir à la tronçonneuse et à la dynamite pour dégager leurs baies afin de lancer leurs bateaux à l'eau au printemps. Le secrétaire parlementaire sait de quoi il s'agit. Il sait que, même actuellement, les brise-glace qui sont affectés à une partie de la côte sont parfois incapables de pénétrer dans les ports à cause du courant. Dans ce cas, bien sûr, les pêcheurs doivent frayer à leurs bateaux un passage à la tronçonneuse et à la dynamite pour la pêche du début du printemps. Cela arrive peut-être à tous les deux printemps sur la plus grande partie des côtes nord et nord-est de Terre-Neuve. Il est inadmissible que le gouvernement déclare vouloir récupérer environ 15 p. 100 du coût de ces services.

• (1600)

Il existe un autre danger à ce propos. Les gens qui utilisent de petites embarcations font parfois appel à la garde côtière pour se faire remorquer dans le port ou pour toutes sortes de services. Si un pêcheur croit qu'on va lui faire payer ce service, il hésitera à appeler. Il y a un danger inhérent à cet article tout comme lorsque le ministre de l'Environnement a annoncé qu'il allait faire payer les appels téléphoniques aux services météorologiques. Le danger vient, bien sûr, de ce que les gens hésitent à appeler dans ce cas.

Le principe de ce projet de loi auquel je m'oppose fortement semble se retrouver dans toutes les mesures prises par le gouvernement. C'est celui du paiement par l'usager. Je me rappelle le temps où le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) se plaignait tous les jours de l'application de ce principe, sous le gouvernement précédent. Il ne chante plus la même chanson. Que fait-il maintenant? Il parraine le projet de loi à la Chambre. Il s'impatiente et se fâche contre les députés parce qu'ils n'adoptent pas ce projet de loi à toute vapeur.

Aujourd'hui, 1er mai, est un jour très important pour l'application de ce principe dans les provinces de l'Atlantique. Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire de Terre-Neuve depuis 1497, un pêcheur doit payer pour amarrer son embarcation à un quai du gouvernement.

M. Forrestall: Il vous reste trois minutes.

M. Baker: Le secrétaire parlementaire me dit qu'il ne me reste que trois minutes. La même politique qui est appliquée à Terre-Neuve a été adoptée sur toute la côte du Québec. C'est pousser le principe du paiement par l'usager à l'extrême. Je crois qu'il viole également les termes de l'Union de Terre-Neuve au Canada, signée en 1949. Il n'y est dit nulle part qu'il faudra payer un droit pour amarrer une embarcation à un quai du gouvernement.

Sur la côte du Québec, jusque dans la circonscription électorale du premier ministre, entre en vigueur aujourd'hui le même principe du paiement par l'usager pour des quais dont l'accès était gratuit jusqu'à présent. On a envoyé des lettres aux propriétaires d'embarcation et aux pêcheurs qui étaient réglementés à cause de leur permis. Tous les plaisanciers devront payer des droits ainsi que les pêcheurs dont les embarcations mesurent 45 pieds et plus. Des députés se sont opposés aux mesures du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et du ministre des Transports (M. Mazankowski). Le principe du paiement par l'usager que renferme ce projet de loi s'applique à tous les services du gouvernement.

Le gouvernement a recours à partir d'aujourd'hui à une méthode étonnante pour percevoir les droits. Il laissera à un homme de la localité 70 p. 100 de ce qu'il encaissera au titre de ces droits. Le projet de loi qui est défendu à la Chambre au nom du ministre des Transports reprend le principe du paiement par l'utilisateur. En plus de cela, c'est aujourd'hui que ces mêmes pêcheurs à qui seront imposés des droits pour les services de brise-glace, d'aides à la navigation ou tout autre service assuré par le gouvernement, vont devoir désormais payer des droits pour mouiller à un quai appartenant aux Installations portuaires pour petites embarcations, au ministère des Transports ou au ministère des Travaux publics.

Le principe du paiement par l'usager ne réussira qu'à créer d'incroyables discordes dans les petites localités. Le gouvernement prétend que ces droits ne sont pas très élevés, $1 par jour seulement pour un bateau de 45 pieds, par exemple. Or un dollar par jour, trois mois d'avance, équivaut à $100. Qui sera chargé de la perception de ces droits? Ce sera sans doute un assisté social ou un chômeur à qui l'on permettra de garder 70 p. 100 du premier millier de dollars qu'il aura recueillis, et ensuite la proportion baisse. Voilà comment est interprété la politique du gouvernement dans bon nombre de localités côtières.

Mise à part cette disposition particulière, le projet de loi comporte d'autres lacunes que nous ne manquerons pas de signaler dans les jours, les semaines et peut-être les mois à venir. Nous en parlerons jusqu'à ce que le secrétaire parlementaire prenne la mesure à laquelle il songe probablement, soit imposer la clôture.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, on a attiré mon attention il y a quelques instants sur des aspects particuliers de ce projet de loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

Ce qui a retenu mon attention, c'est cet article nº 4 qui a été inséré à l'intérieur d'un projet de loi très considérable. Pour les gens qui nous regardent actuellement, il est très important de leur dire que c'est un projet de loi qui a presque au-delà d'une centaine de pages, soit 111 pages, et qui est très complexe, mais à l'intérieur duquel on a introduit un nouvel aspect qui est celui du recouvrement des frais pour certains services rendus.

Monsieur le Président, ce qui retient aussi plus particulièrement mon attention c'est de voir la liste imposante de gens qui ont fait des représentations, lesquelles n'ont pas été retenues.

[*Traduction*]

La *Great Lakes Waterways Development Association* a certes la réputation d'être un organisme extrêmement sérieux. Permettez-moi de signaler, à l'intention de ceux qui suivent peut-être le débat, les organismes et sociétés qu'il regroupe: le Syndicat du blé de l'Alberta, l'Algoma Central Railway, l'Algoma Steel Corporation Limited, la Chambre de commerce de la région métropolitaine de Toronto, la Canada Steamship Lines Inc., la Carghill Grain Company Limited, la Carryore Limited, la Continental Grain Company (Canada) Ltd., Dofasco, Gulf Canada et la Chambre de Commerce du district de Hamilton. En font partie également: la Société Iron Ore du Canada, Labrador Mining & Exploration Co. Ltd., Lakehead Terminal Elevators Association, Les Élévateurs de Trois-Rivières, Louis Dreyfus Canada Limited, Manitoba Pool Elevators, Maple Leaf Mills Limited, Marsh Engineering Limited, et Ogilvie Mills Limited.

[*Français*]

Plusieurs députés ont certainement des actions dans cette compagnie.

• (1610)

[*Traduction*]

Il faut également ajouter l'Hydro Ontario, l'Ontario Paper Company Limited, P & H Shipping, Palliser Wheat Growers' Association, la Chambre de commerce de Port Colborne, la Chambre de commerce de St. Catharines, le Syndicat du blé de la Saskatchewan, Stelco, la Chambre de commerce de Thunder Bay, Ultramar Canada Inc. et la United Grain Growers Limited.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces gens-là se sont joints à l'intérieur de leur organisation connue sous le nom de *Great Lakes Waterways Development Association*, sous la signature de son *Chairman of the Board, M. Runciman,* qui écrivait une lettre au premier ministre du Canada (M. Mulroney) où il lui disait: Cher premier ministre . . . et, entre autres choses:

[*Traduction*]

On y lit:

. . . de l'avis de nos membres, le gouvernement n'a pas besoin de tous les pouvoirs qu'il sollicite au moyen de l'article 4 pour réaliser son objectif. Ces pouvoirs excessifs risquent de nuire considérablement à des industries empruntant les Grands Lacs, s'ils sont utilisés à mauvais escient dans les années à venir . . . Entretemps, nous recommandons que cet article soit retiré du projet de loi C-75 avant sa promulgation.

Je voudrais me reporter à un mémoire intitulé «Modifications proposées à la Loi sur la marine marchande du Canada—Exposé présenté au comité législatif spécial chargé d'examiner le projet de loi C-75», par M. C.R. Lunn, au nom de la *Canadian Harbour Commission Ports*.On peut y lire notamment ce qui suit:

Étant donné que le nouvel article 4 donne à la garde côtière la possibilité de recouvrer 100 p. 100 du coût de ses services il est fort possible que les coûts au Canada augmentent au point de ne plus être compétitifs. Les ports négocient à l'heure actuelle avec la garde côtière les lignes directrices d'une politique de dragage tendant à faire payer les utilisateurs . . . les autorités portuaires ne peuvent se permettre de faire supporter aux utilisateurs ces coûts s'ils ne veulent pas perdre certaines cargaisons au profit des États-Unis.

[*Français*]

Il demande donc bien humblement, que la Chambre, que les députés qui sont plus que moi des experts dans ce domaine, c'est bien évident, veuillent bien prendre en considération les représentations qui ont été faites. Il y a eu une multitude de témoins qui ont dit que cet article 4 ne devrait pas faire partie de ce projet de loi très considérable. Mais, indépendamment de cela, le ministre a cru bon de maintenir quand même un nouvel article 4 à l'intérieur de ce nouveau projet de loi C-75.

Monsieur le Président, nous sommes très inquiets, vous comme moi, non pas que nous sommes moins bons Canadiens parce que nous sommes de fiers Québécois, mais nous savons très bien toute la lutte qui a toujours eu lieu au cours des années passées afin d'obtenir que nos ports puissent servir à l'année longue.

Je pense à nous, Montréalais; s'il fallait commencer à faire payer pour ce service afin que le port de Montréal et les eaux puissent rester ouverts à l'année longue et que l'on charge le prix réel du coût, eh bien, il est bien évident que cela se ferait dans les intérêts de certains autres ports qui, eux, sont des ports de mer ouverts à l'année.

Et je pense que les honorables députés qui représentent la région de Halifax comprendront que nous sommes, nous aussi, très intéressés à ce que nous puissions défendre avec autant d'acharnement les intérêts des régions que nous représentons.

Monsieur le Président, c'est un aspect nouveau qui est introduit dans ce projet de loi où on dit qu'il faut recouvrer tous les frais des services que le gouvernement fédéral peut offrir.

C'est un principe qui, en soi, peut se défendre, surtout dans une période, et je le reconnais, de difficultés financières, alors que tous les gouvernements provinciaux, tous les gouvernements municipaux et le gouvernement fédéral doivent faire face à des difficultés financières. Donc, il essaie d'aller chercher le plus de revenus possibles.

Mais faut-il que ce soit perçu comme étant égal envers toutes les classes de la société? Mon collègue tantôt, l'honorable député de la province de Terre-Neuve, nous apprenait qu'a compter d'aujourd'hui . . . quelle surprise, le premier mai, ordinairement la fête des travailleurs dans le monde entier, eh bien, si on considère que les pêcheurs sont des travailleurs, c'est leur fête, et à l'occasion de leur fête, on nous dit qu'à partir d'aujourd'hui, même dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney), tous les pêcheurs qui voudront s'accrocher à un petit quai fédéral devront payer, à compter d'aujourd'hui, si j'ai bien compris l'expression de mon collègue. Il s'indigne, parce que dans sa province, qui est devenue une province canadienne, il n'en avait jamais été question . . . Et on sait, et vous savez, monsieur le Président, le nombre imposant de pêcheurs de l'est du Canada. Parce que moi, je n'aime pas toujours parler du Québec et du Québec.

[*Traduction*]

Il ne s'agit pas du tout de dire tout le temps que nous sommes au Québec. Je préférerais dire plutôt l'est du Canada, car nous avons beaucoup plus de choses en commun avec cette région. Quand on parle de l'est du Canada, on entend le Québec, l'Atlantique et les provinces maritimes également. Comme je le disais tout à l'heure en français, les pêcheurs ont reçu tout un choc aujourd'hui. C'est la fête du travail dans le monde entier aujourd'hui, et les pêcheurs devraient célébrer cet événement aussi. Or, ils sont victimes, à leur insu, de ce nouvel impôt indirect. Le gouvernement l'appelle le paiement par l'usager.

Je n'arrive pas à comprendre l'attitude du gouvernement. Je crois qu'il pourrait faire adoper cette imposante mesure, cependant, mais par pur entêtement, il n'acceptera pas les changements proposés à l'article 4 qui n'est qu'une parcelle infime de l'effort immense qu'on a consacré à ce projet de loi. Or, il serait adopté si ces amendements étaient acceptés. Mais le gouvernement a tenu à inclure l'article 4, ce qui nous force à accepter ou à rejeter cette mesure en bloc. C'est bien triste car la plupart des dispositions de ce projet de loi sont acceptables, mais le gouvernement s'obstine à inclure cet article 4, celui traitant du paiement par l'usager même après les nombreuses protestations des représentants et des membres de la *Great Lakes Waters Development Association* et les instances non moins nombreuses de la Chambre de commerce de Montréal et de bien d'autres organismes. Il persiste dans sa résolution tout en refusant d'en évaluer les coûts exacts.

Le ministre voudrait avoir carte blanche. Je doute que mon parti et le NPD le laissent appliquer à sa guise le principe du paiement par l'usager. Nous ignorons tout des coûts d'une telle mesure. Si je ne m'abuse, certains députés des deux partis voudraient intervenir eux aussi. Le ministre devrait se dire: «Si je peux faire adopter maintenant cette mesure sans l'article 4 et quelques autres, fort bien. Il sera toujours temps de revenir à la charge plus tard avec ce principe du paiement par l'usager».

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que nous avons pris des dispositions pour mettre aux voix maintenant les amendements que j'ai regroupés et passer ensuite aux amendements des libéraux.

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Est-il exact que la sanction royale est prévue pour cet après-midi?

Les travaux de la Chambre

M. le vice-président: En effet, mais je ne sais pas à quelle heure à la minute près.

M. Deans: Monsieur le Président, parlons franchement de ce que nous comptons faire. Si je ne m'abuse, tout le monde s'était mis d'accord pour faire franchir l'étape du rapport au projet de loi C-75 avant 17 heures aujourd'hui. Pour ce faire, il faudrait procéder au vote qui a été reporté ou, les formalités ayant été respectées, nous pourrions alors passer aux amendements libéraux. En contrepartie, nous passerions à la troisième étape du projet de loi à une date ultérieure une fois le comité rentré de ses voyages.

● (1620)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est exact que des consultations viennent d'avoir lieu sur cette question. Sur les conseils des critiques de l'opposition officielle, nous voulons bien que l'étape du rapport soit franchie cet après-midi à condition que le débat de troisième lecture ne commence pas avant que le comité des transports soit de retour de ses audiences à l'extérieur de la ville.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je remercie les deux messieurs de leurs observations. L'un ou l'autre des leaders parlementaires pourrait-il me dire s'il a été décidé, lors de ces consultations, de la durée de la troisième lecture?

M. Deans: Il n'en a pas été question.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai écouté l'intéressante suggestion du leader parlementaire de l'opposition officielle reprise par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Cela m'apparaît raisonnable. Il est entendu que nous entamerons le débat de la troisième lecture au retour du comité permanent.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je voudrais poser la question traditionnelle du jeudi sur les travaux de la Chambre. Je ne l'ai pas posée plus tôt parce que nous voulions tenir des consultations. Si la Chambre est d'accord, ce serait peut-être le moment de le faire puisque les trois leaders à la Chambre sont là.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de discuter avec les leaders des partis de l'opposition et de les consulter. Il en ressort que nous tiendrons un vote à l'étape du rapport en fin d'après-midi sur le projet C-75; j'ai ensuite l'intention de passer demain au projet de loi C-96, qui concerne le FPE. Il y a au *Feuilleton* une motion des voies et moyens sur les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu consacrées à la recherche scientifique. Je demanderais à la Chambre de songer à adopter cette motion lundi matin. Nous pourrions passer ensuite au projet de loi C-96, si nous n'avons pas terminé demain, puis au projet de loi C-92, et ensuite à la mesure législative découlant de la motion des voies et moyens que nous demanderons d'adopter lundi. Voilà le programme pour la semaine prochaine. Comme d'habitude, nous continuerons à suivre l'évolution des projets de loi et si l'ordre du jour est modifié, nous l'annoncerons.

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 5, 6 et 11 de M. Angus (p. 12764)

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Les motions nos 5, 6 et 11 ont été groupées aux fins du débat, mais la Chambre se prononcera à leur égard séparément. Le premier vote porte sur la motion no 5. M. Angus propose:

Motion no 5

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 4, en retranchant les lignes 16 à 32, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Les projets de règlement d'application du paragraphe (1) sont déposés devant chaque Chambre du Parlement.

(4) Si, dans les vingt jours de séance suivant le dépôt d'un projet de règlement devant l'une ou l'autre Chambre du Parlement, un avis en vue de son renvoi, signé par quinze sénateurs ou vingt députés, est remis au président, le projet est renvoyé au comité permanent du Sénat ou de la Chambre des communes, selon le cas, chargé des questions de transport ou tout autre comité désigné par la Chambre concernée.

(5) Le Comité saisi du projet de règlement l'étudie sans délai et fait rapport à la Chambre concernée dans les trente jours de séance suivant la date du renvoi.

(6) Dans le cas où un projet de règlement sur un sujet donné est renvoyé à un comité de l'une ou de chacune des Chambres du Parlement en vertu du paragraphe (4), un règlement sur ce sujet peut être pris en vertu du paragraphe (1) dans les six mois suivant la date où s'est effectué, dans les conditions prévues au paragraphe (5), le dépôt du rapport soit du comité unique saisi, soit de celui des deux comités saisi qui s'est exécuté en dernier.

(7) Dans le cas où un projet de règlement sur un sujet donné ne fait pas l'objet du renvoi prévu au paragraphe (4), un règlement sur ce sujet peut être pris en vertu du paragraphe (1) à l'expiration du délai fixé au paragraphe (4) à l'égard de la Chambre du Parlement devant laquelle le projet de règlement visé à ce paragraphe a été déposé en dernier lieu.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 6. M. Angus propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 4, en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 6, ce qui suit:

«(10) Deux ans après l'entrée en vigueur de l'article 4 et par la suite tous les deux ans, le ministre renvoie l'article 4 au Comité permanent des transports pour examen de son impact économique sur les utilisateurs des services fournis par la garde côtière canadienne, et le comité dépose son rapport dans les soixante jours de séance de la Chambre qui suivent la demande d'examen.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion nº 11. M. Angus propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 87, en retranchant la ligne 32, page 111, et en la remplaçant par ce qui suit:

«fixées par proclamation à l'exception de l'article 4 qui n'entre pas en vigueur avant le 1er janvier 1988.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Nous allons maintenant passser aux motions nos 7, 8 et 9 qui seront groupées aux fins du débat mais feront l'objet de votes distincts. Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Gander—Twillingate (M. Baker) propose les motions nos 7, 8 et 9 au nom du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin)?

Des voix: D'accord.

M. George Baker, au nom de M. Tobin, propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 10, en retranchant les lignes 13 à 25, page 9.

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 52.1, en retranchant les lignes 4 à 18, page 34.

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 76, en retranchant les lignes 19 à 30, page 58.

—Monsieur le Président, je n'ai que quelques mots à dire concernant les amendements proposés par le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Ces amendements s'inspirent du rapport sur la tragédie de l'*Ocean Ranger* et des mesures prises jusqu'ici par le gouvernement pour donner suite aux recommandations. Quand on examine les amendements, on constate que les points principaux qui y sont soulevés ont quelque chose à voir d'une façon ou d'une autre avec la compétence du gouvernement fédéral sur les installations de forage. Autrement dit, dans le cas des installations de forage au large, la sécurité relève actuellement de deux compétences. Tout d'abord, de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) et, en second lieu, du ministre des Transports (M. Mazankowski) et nous pourrions en ajouter une troisième soit l'autorité provinciale. En ce qui concerne Terre-Neuve, les deux gouvernements devraient peut-être s'entendre pour assumer une responsabilité mixte, mais un office provincial du pétrole devrait certes établir des règlements provinciaux. Il y a peut-être une quatrième compétence en cause et c'est le code international des normes de la construction en vigueur à l'endroit où la tour a été construite.

Aux termes de ce projet de loi, certaines normes de sécurité sont renforcées en ce qui concerne la construction des navires ou des plates-formes de forage au Canada, mais cela ne règle nullement la question d'une plate-forme provenant des États-Unis, de l'Europe ou d'une autre région du monde qui effectue actuellement des travaux de forage au-delà de la limite des 200 milles, mettons à Hibernia. Ces installations de forage n'y sont pas assujetties.

Cela nous amène à parler d'une autre question concernant ces modifications et c'est l'application de la Loi sur la marine marchande du Canada aux régions situées en dehors de la limite des 200 milles. Cela nous amène également à soulever la question posée dans le rapport sur l'*Ocean Ranger*, soit la question de savoir qui commande à bord d'un navire. Aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada, c'est le capitaine. Quand on visite une installation de forage, on constate parfois que le soi-disant capitaine et le maître-sondeur qui est chargé des travaux de forage effectués dans cette installation se partagent l'autorité. C'est cela qui a motivé les trois amendements proposés par le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin).

• (1630)

Lorsqu'on lit le rapport au sujet de l'*Ocean Ranger*, on comprend pourquoi le député de Terre-Neuve est tellement préoccupé par ces amendements. On ne peut pas lire le rapport sans se demander ce qui peut bien clocher dans notre système de surveillance des activités et de partage des compétences en ce qui a trait à la sécurité à bord de ces installations de forage au large du Canada. On se demande comment il se fait qu'aucune des vingt à trente personnes, qui étaient vivantes dans l'eau et qui ont lancé un filin dans une embarcation de sauvetage, n'a été sauvée, surtout qu'il y avait des hélicoptères sur place. Un filin a été lancé dans une embarcation dite d'appoint qui était supposée participer aux activités de recherche et de sauvetage. On se demande comment il se fait que les gens qui ont pu lancer ce filin dans l'embarcation n'ont pas été sauvés.

C'est là la raison d'être des amendements proposés par le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe. La question primordiale que le député pose à la Chambre par le biais de ces amendements demeure sans réponse. Le gouvernement canadien n'y a pas répondu. Le rapport de la Commission royale d'enquête et les rapports qui ont suivi expliquent exactement ce qui a mal fonctionné. Toutes les recommandations ont été présentées après l'avènement du gouvernement actuel. Le gouvernement canadien peut dire qu'il a donné suite à 85 p. 100 des recommandations contenues dans le rapport de la commission d'enquête. Toutefois, cela ne répond pas à la question fondamentale de savoir qui a la compétence au large des côtes. On ne peut pas la partager entre la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Transports, le Directorat provincial du pétrole et l'Office américain des normes de transport.

Une voix: Si, on peut.

M. Baker: Non, on ne le peut pas. Le député dit qu'on le peut. Cela ne peut se faire sans danger. Il ne peut pas y avoir à bord d'un bateau un groupe de personnes qui prétendent avoir le commandement qui vont prendre une décision quand survient un désastre si aucune d'elles ne sait qui commande en réalité. Est-ce la personne qui représente le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-ce le maître-sondeur? Est-ce le capitaine? Les trois amendements présentés par le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe ont cherché à répondre à la question de savoir qui est compétent. Il s'agit là d'une question très, très grave. Le gouvernement du Canada n'a rien arrangé quand il n'a pas agi comme il l'aurait dû après ce désastre.

Il y a une autre question, celle des indemnités accordées aux familles des survivants dans cette affaire. Il y a une autre loi à changer. Il faut que le ministère de la Justice fasse quelque chose à ce sujet. Les indemnités ont varié entre des centaines de milliers de dollars et des millions. Un grand nombre de Terre-Neuviens ont subi l'embarras de voir la question discutée sur la place publique. Chose certaine, les indemnités font voir ce qu'il y a de bon dans la législation américaine et ce qu'il y a de mauvais dans la législation canadienne.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais dire que les amendements présentés par le député de Humber— Port-au-Port—Sainte-Barbe touchent à une question très importante dont le gouvernement du Canada ne s'est pas encore occupé. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) a assuré à quelques reprises que les modifications qui s'imposent vont être présentées, peut-être dans un proche avenir, afin d'étendre les attributions confiées par la Loi sur la marine marchande du Canada. Nous sommes impatients de voir cela. Entre-temps, nous allons voter en faveur de ces amendements et contre le projet de loi actuel sur ces questions.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens à intervenir dans le débat des amendements du député de Humbert—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Les amendements à l'étude ont un but identique à ceux que j'ai moi-même présentés au comité. Ces amendements énoncent clairement que la sécurité des personnes qui travaillent sur les plates-formes de forage mobiles en mer relèvent du ministre des Transports (M. Mazankowski). Je reconnais au gouvernement le mérite d'être intervenu sur l'interprétation de la zone de responsabilité. Si ma mémoire est fidèle, nous sommes passés de la compétence stricte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à un fractionnement de compétence entre le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère des Transports.

Contrairement à ce qui s'est passé dans le débat de l'article 4, dans lequel nous avons cherché à limiter les pouvoirs du ministre des Transports, cet amendement du parti libéral vise à augmenter les pouvoirs de ce ministre. Nous reconnaissons par là la nécessité que tout vaisseau, notamment toute plate-forme mobile de forage, puisque celle-ci constitue, à toutes fins utiles, un vaisseau, soit placé sous le contrôle rigoureux du maître de bord. La compétence ne doit pas être partagée avec celui qui possède les connaissances voulues pour extraire le pétrole de la mer, mais doit plutôt n'appartenir de plein droit qu'à la personne qui connaît le fond de l'océan, les courants et la navigabilité de la plate-forme dont il a le commandement.

Cette question fait suite à l'infortuné naufrage de l'*Ocean Ranger*. Voici brièvement, à ce propos, un passage du rapport:

Fait intéressant, cependant, il y a lieu de signaler qu'on tend, de façon générale, à ne confier la réglementation qu'à un organisme principal, sinon unique.

Le Royaume-Uni a préféré confier les pleins pouvoirs à un seul organisme, le ministère de l'Énergie, et la Norvège est en voie de les transférer à la Direction pétrolière . . . Au Canada, on a adopté le principe de l'organisme unique en créant l'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada (l'APGTC). Il est recommandé:

86. Que le Canada s'en tienne, en principe et en pratique, à l'idée d'un organisme unique de réglementation en vue d'exercer le contrôle sur les unités mobiles de forage au large et les divers aspects de leurs opérations de forage, y compris le rôle des navires de surveillance et celui des hélicoptères de sauvetage faisant l'objet d'un contrat conclu avec l'entreprise.

Dans l'intérêt de toutes les compétences à l'étude, il existe un mécanisme tendant à ménager les susceptibilités, à réduire le double emploi administratif et à parer à l'absence de coordination. Il s'agit du protocole d'entente, négocié entre l'organisme principal ou unique et un autre ministère ou organisme . . . Au Canada, le protocole d'entente a servi à transférer des pouvoirs en sens inverse, afin de permettre, par exemple, à la garde côtière du Canada, grâce à une délégation des pouvoirs appartenant à l'APGTC, de remplir diverses fonctions qui n'étaient pas de son ressort.

Nous proposons que cette pratique soit inversée. Si l'on veut que l'organisme unique de réglementation dont on parle à la recommandation 86 ait le pouvoir et la capacité d'exercer pleinement ses responsabilités, définies à recommandation 80, alors il faudra lui donner des pouvoirs et dans certains cas du personnel. On recommande:

87. Que des pouvoirs et, si nécessaire, du personnel soient transférés, par mémoire d'entente, des ministères et organismes gouvernementaux à l'organisme unique de réglementation, de sorte qu'il puisse exercer pleinement et efficacement ses responsabilités concernant la sécurité des unités mobiles de forage au large et les divers aspects de leurs opérations de forage, notamment le rôle de soutien des navires et le rôle de sauvetage des hélicoptères travaillant sous contrat pour le secteur.

● (1640)

Bien que les présentations faites au comité législatif à propos de cette question aient été très peu nombreuses par rapport à celles de l'article 4, portant sur le recouvrement des frais, elles exprimaient le même avis. Tous ceux qui ont comparu devant nous estimaient qu'il fallait un organisme. Ils ont dit clairement que, en fin de compte, c'est le ministre des Transports qui devait être responsable. Par conséquent, c'est le capitaine d'une unité mobile de forage qui, en cas de crise, aurait la responsabilité de décider si l'on peut rester sur place en toute sécurité ou, au contraire, s'il faut lever l'ancre, débrancher les canalisations et se rendre à un endroit sûr pour le personnel et le matériel. Voici ce qu'écrit la *Company of Master Mariners of Canada*, dans une lettre au ministre des Transports:

La mer est une maîtresse exigeante, et la sécurité en mer sera dangereusement compromise si l'on autorise du personnel non agréé et probablement inexpérimenté à manoeuvrer les plates-formes de forage et les navires d'approvisionnement au large. Rien ne remplace un marin expérimenté et qualifié.

Je pense que cela résume bien la situation. Cela montre que nous devrions donner au ministre des Transports le pouvoir de juridiction. Il ne devrait pas être obligé de négocier avec la ministre de l'Énergie. Il devrait avoir le pouvoir de décider de ce qui est nécessaire pour la sécurité et la protection du personnel des plates-formes. J'invite le gouvernement à prendre cette initiative supplémentaire et à accepter cet amendement.

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) s'est levé, si je ne me trompe, pour dire quelques mots.

M. Forrestall: Je souhaiterais revenir à l'étape de la troisième lecture sur les excellentes remarques formulées par l'opposition officielle et le NPD. J'ai une bonne raison pour cela, et je les remercie de leurs apports.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote portera sucessivement sur les motions nos 7, 8 et 9. Le premier vote porte sur la motion no 7. M. Baker (pour M. Tobin) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 10, en retranchant les lignes 13 à 25, page 9.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 8. M. Tobin propose:

Motion Nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 52.1, en retranchant les lignes 4 à 18, page 34.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité de l'article 114(11), le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 9. M. Tobin propose:

Marine marchande du Canada—Loi

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 76, en retranchant les lignes 19 à 30, page 58.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Convoquez les députés.

● (1700)

Et le timbre s'étant arrêté:

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier vote porte sur la motion nº 5. M. Angus propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 4, en retranchant les lignes 16 à 32, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Les projets de règlement d'application du paragraphe (1) sont déposés devant chaque Chambre du Parlement.

(4) Si, dans les vingt jours de séance suivant le dépôt d'un projet de règlement devant l'une ou l'autre Chambre du Parlement, un avis en vue de son renvoi, signé par quinze sénateurs ou vingt députés, est remis au président, le projet est renvoyé au comité permanent du Sénat ou de la Chambre des communes, selon le cas, chargé des questions de transport ou tout autre comité désigné par la Chambre concernée.

(5) Le Comité saisi du projet de règlement l'étudie sans délai et fait rapport à la Chambre concernée dans les trente jours de séance suivant la date du renvoi.

(6) Dans le cas où un projet de règlement sur un sujet donné est renvoyé à un comité de l'une ou de chacune des Chambres du Parlement en vertu du paragraphe (4) un règlement sur ce sujet peut être pris en vertu du paragraphe (1) dans les six mois suivant la date où s'est effectué, dans les conditions prévues au paragraphe (5), le dépôt du rapport soit du comité unique saisi, soit de celui des deux comités saisi qui s'est exécuté en dernier.

(7) Dans le cas où un projet de règlement sur un sujet donné ne fait pas l'objet du renvoi prévu au paragraphe (4), un règlement sur ce sujet peut être pris en vertu du paragraphe (1) à l'expiration du délai fixé au paragraphe (4) à l'égard de la Chambre du Parlement devant laquelle le projet de règlement visé à ce paragraphe a été déposé en dernier lieu.»

(La motion de M. Angus, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 245*)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Manly
Althouse	Foster	Marchi
Angus	Frith	McCurdy
Baker	Fulton	Nunziata
Benjamin	Garneau	Nystrom
Blaikie	Gauthier	Ouellet
Broadbent	Gray (Windsor-Ouest)	Penner
Cassidy	Heap	Prud'homme
Copps	Hopkins	Robichaud
Deans	Jewett	Rodriguez
de Corneille	Kaplan	Rossi
Dingwall		Tobin—35.

CONTRE

Députés

Andre	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	O'Neil
Beatty	Grisé	Pietz
Binns	Halliday	Plamondon
Boyer	Hamilton	Plourde
Browes	Harvey	Price
Cadieux	Hawkes	Ravis
Caldwell	Hicks	Scott (Victoria-Haliburton)
Cardiff	Hnatyshyn	Scott (Hamilton-Wentworth)
Champagne (Champlain)	Hockin	Sparrow
Clifford	Howie	Stackhouse
Clinch	Hudon	Tardif (Charlesbourg)
Cochrane	Jardine	Taylor
Comeau	Kempling	Thacker
Corbett	Landry	Towers
Crouse	Layton	Tremblay (Québec-Est)
Darling	Leblanc	Tremblay (Lotbinière)
Della Noce	Lesick	Turner (Ottawa-Carleton)
Desjardins	Lewis	Valcourt
Domm	Marin	Vankoughnet
Dorin	McCain	Vézina
Duplessis	McCrossan	Vincent
Ellis	McCuish	Weiner
Epp (Provencher)	McDougall (St. Paul's)	White
Fennell	McInnes	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Ferland	McMillan	Winegard—85.
Fontaine	Moore	
Forrestall	Nicholson (Niagara Falls)	
Gass	Nickerson	
Gérin	Nielsen	
Gormley		
Gottselig		

● (1710)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je suppose que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) va proposer que le même vote s'applique à la motion nº 6.

M. Deans: En fait, monsieur le Président, je voudrais proposer que le même vote s'applique directement à toutes les autres motions et inversement à la motion d'agrément.

M. Malone: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai été retenu et n'ai donc pas pu voter. Je voudrais donc voter pour le gouvernement au cours des mises aux voix suivantes.

M. le Président: Je suppose également que le député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) et la députée de Gatineau (Mme Mailly) veulent indiquer qu'ils votent par la négative sur cette motion.

Par conséquent, le vote suivant porte sur la motion nº 6. Il sera conforme au vote sur la motion précédente, sauf qu'on ajoutera les voix des députés de Crowfoot (M. Malone), de Hochelaga—Maisonneuve et de Gatineau contre la motion.

Le vote porte donc sur la motion nº 6. M. Angus propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 4, en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 6, ce qui suit:

«(10) Deux ans après l'entrée en vigueur de l'article 3.1 et par la suite tous les deux ans, le ministre renvoie l'article 3.1 au Comité permanent des transports pour examen de son impact économique sur les utilisateurs des services fournis par la garde côtière canadienne, et le comité dépose son rapport dans les soixante jours de séance de la Chambre qui suivent la demande d'examen.»

(La motion de M. Angus, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 246*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Blaikie
Broadbent
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Dingwall
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Heap
Hopkins
Jewett
Kaplan
Manly
Marchi
McCurdy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Penner
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Tobin—35.

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Binns
Boyer
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clifford
Clinch
Cochrane
Comeau
Corbett
Crouse
Darling
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Domm
Dorin
Duplessis
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Halliday
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Howie
Hudon
Jardine
Kempling
Landry
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly
Malone
Marin
McCain
McCrossan
McCuish
McDougall
(St. Paul's)
McInnes
McMillan
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
O'Neil
Pietz
Plamondon
Plourde
Price
Ravis
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard—88.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 7. M. Tobin propose:

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 10, en retranchant les lignes 13 à 25, page 9.

(La motion de M. Tobin, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 247*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Blaikie
Broadbent
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Dingwall
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Heap
Hopkins
Jewett
Kaplan
Manly
Marchi
McCurdy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Penner
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Tobin—35.

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Binns
Boyer
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clifford
Clinch
Cochrane
Comeau
Corbett
Crouse
Darling
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Domm
Dorin
Duplessis
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Halliday
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Howie
Hudon
Jardine
Kempling
Landry
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly
Malone
Marin
McCain
McCrossan
McCuish
McDougall
(St. Paul's)
McInnes
McMillan
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
O'Neil
Pietz
Plamondon
Plourde
Price
Ravis
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard—88.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 8. M. Tobin propose:

Motion nº 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 52.1, en retranchant les lignes 4 à 18, page 34.

(La motion de M. Tobin, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 248*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Blaikie
Broadbent
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Dingwall
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Heap
Hopkins
Jewett
Kaplan
Manly
Marchi
McCurdy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Penner
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Tobin—35.

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Binns
Boyer
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clifford
Clinch
Cochrane
Comeau
Corbett
Crouse
Darling
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Domm
Dorin
Duplessis
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Halliday
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Howie
Hudon
Jardine
Kempling
Landry
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly
Malone
Marin
McCain
McCrossan
McCuish
McDougall
(St. Paul's)
McInnes
McMillan
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
O'Neil
Pietz
Plamondon
Plourde
Price
Ravis
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard—88.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 9. M. Tobin propose:

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 76, en retranchant les lignes 19 à 30, page 58.

(La motion de M. Tobin, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 249*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Blaikie
Broadbent
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Dingwall
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Heap
Hopkins
Jewett
Kaplan
Manly
Marchi
McCurdy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Penner
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Tobin—35.

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Binns
Boyer
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clifford
Clinch
Cochrane
Comeau
Corbett
Crouse
Darling
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Domm
Dorin
Duplessis
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Halliday
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Howie
Hudon
Jardine
Kempling
Landry
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly
Malone
Marin
McCain
McCrossan
McCuish
McDougall
(St. Paul's)
McInnes
McMillan
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
O'Neil
Pietz
Plamondon
Plourde
Price
Ravis
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard—88.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 11. M. Angus propose:

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-75, à l'article 87, en retranchant la ligne 32, page 111, et en la remplaçant par ce qui suit:

«fixées par proclamation à l'exception de l'article 4 qui n'entre pas en vigueur avant 1er janvier 1988.»

(La motion de M. Angus, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 250)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Manly
Althouse	Foster	Marchi
Angus	Frith	McCurdy
Baker	Fulton	Nunziata
Benjamin	Garneau	Nystrom
Blaikie	Gauthier	Ouellet
Broadbent	Gray (Windsor-Ouest)	Penner
Cassidy	Heap	Prud'homme
Copps	Hopkins	Robichaud
Deans	Jewett	Rodriguez
de Corneille	Kaplan	Rossi
Dingwall		Tobin—35.

CONTRE

Députés

Andre	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Nielsen
Beatty		O'Neil
Binns	Grisé	Pietz
Boyer	Halliday	Plamondon
Browes	Hamilton	Plourde
Cadieux	Harvey	Price
Caldwell	Hawkes	Ravis
Cardiff	Hicks	Scott (Victoria-Haliburton)
Champagne (Champlain)	Hnatyshyn	Scott (Hamilton-Wentworth)
Clifford	Hockin	Sparrow
Clinch	Howie	Stackhouse
Cochrane	Hudon	Tardif (Charlesbourg)
Comeau	Jardine	Taylor
Corbett	Kempling	Thacker
Crouse	Landry	Towers
Darling	Layton	Tremblay (Québec-Est)
Della Noce	Leblanc	Tremblay (Lotbinière)
Desjardins	Lesick	Turner (Ottawa-Carleton)
Desrosiers	Lewis	Valcourt
Domm	Mailly	Vankoughnet
Dorin	Malone	Vézina
Duplessis	Marin	Vincent
Ellis	McCain	Weiner
Epp (Provencher)	McCrossan	White
Fennell	McCuish	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Ferland	McDougall (St. Paul's)	Winegard—88.
Fontaine	McInnes	
Forrestall	McMillan	
Gass	Moore	
Gérin	Nicholson (Niagara Falls)	
Gormley	Nickerson	
Gottselig		

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Jake Epp (pour le ministre des Transports) propose que le projet de loi modifié soit agréé.

M. le Président: Dois-je supposer que la motion est adoptée par le même vote inscrit, pris à l'inverse?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Mazankowski, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 251)

POUR

Députés

Andre	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Nielsen
Beatty		O'Neil
Binns	Grisé	Pietz
Boyer	Halliday	Plamondon
Browes	Hamilton	Plourde
Cadieux	Harvey	Price
Caldwell	Hawkes	Ravis
Cardiff	Hicks	Scott (Victoria-Haliburton)
Champagne (Champlain)	Hnatyshyn	Scott (Hamilton-Wentworth)
Clifford	Hockin	Sparrow
Clinch	Howie	Stackhouse
Cochrane	Hudon	Tardif (Charlesbourg)
Comeau	Jardine	Taylor
Corbett	Kempling	Thacker
Crouse	Landry	Towers
Darling	Layton	Tremblay (Québec-Est)
Della Noce	Leblanc	Tremblay (Lotbinière)
Desjardins	Lesick	Turner (Ottawa-Carleton)
Desrosiers	Lewis	Valcourt
Domm	Mailly	Vankoughnet
Dorin	Malone	Vézina
Duplessis	Marin	Vincent
Ellis	McCain	Weiner
Epp (Provencher)	McCrossan	White
Fennell	McCuish	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Ferland	McDougall (St. Paul's)	Winegard—88.
Fontaine	McInnes	
Forrestall	McMillan	
Gass	Moore	
Gérin	Nicholson (Niagara Falls)	
Gormley	Nickerson	
Gottselig		

CONTRE

Députés

Allmand	Finestone	Manly
Althouse	Foster	Marchi
Angus	Frith	McCurdy
Baker	Fulton	Nunziata
Benjamin	Garneau	Nystrom
Blaikie	Gauthier	Ouellet
Broadbent	Gray (Windsor-Ouest)	Penner
Cassidy	Heap	Prud'homme
Copps	Hopkins	Robichaud
Deans	Jewett	Rodriguez
de Corneille	Kaplan	Rossi
Dingwall		Tobin—35.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Tout de suite.

Une voix: A la prochaine séance de la Chambre.

Projet Grand Canal

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour que la période des initiatives parlementaires dure effectivement 60 minutes à partir du moment où le premier orateur prendra la parole et, si les 60 minutes ne sont pas entièrement écoulées, qu'il n'y ait pas de vote, quelle que soit l'heure à laquelle le débat prendra fin.

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, cette proposition me semble raisonnable. Si je comprends bien, l'entente est donc la suivante: la période des initiatives parlementaires durera 60 minutes et ne sera pas suivie d'un vote. Si l'heure est interrompue par la sanction royale—je ne devrais peut-être pas en parler—ou pour tout autre motif, le temps de l'interruption ne comptera pas dans les 60 minutes. Et nous procéderons ensuite au débat d'ajournement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les députés de l'opposition officielle sont prêts à accepter cette proposition, pourvu qu'on nous accorde le même traitement si nous le demandons à l'occasion de l'examen d'un de nos projets de loi d'initiative parlementaire.

M. Deans: Cela va de soi.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATURELLES

LE PROJET DU GRAND CANAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill) propose:

Que:

Attendu que certains groupes d'intérêts privés canadiens effectuent sérieusement la promotion du projet du Grand Canal, qui comprendrait la construction d'une digue dans la baie James et le détournement d'eau vers le bassin hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent par un réseau de canaux, de barrages, de tunnels souterrains et de stations de pompage, pour la vente et la redistribution vers les régions arides des États-Unis; et

Attendu que le projet du Grand Canal bénéficie de la faveur du premier ministre du Canada, du premier ministre du Québec, de M. Simon Reisman, négociateur du libre-échange pour le Canada, et d'autres personnalités publiques; et

Attendu que l'on craint que l'eau potable du Canada soit incluse dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis; et

Attendu que l'on n'a pas tenu compte des répercussions du projet du Grand Canal sur l'environnement et les populations autochtones de la région de la baie James dont le gagne-pain dépend de cette ressource hydraulique; et

Attendu que des projets d'études gouvernementales sur le projet du Grand Canal entrent en conflit avec les buts et objectifs de la Charte des Grands Lacs de 1985 et d'une politique contre les exportations massives d'eau adoptée depuis longtemps par le gouvernement canadien.

Qu'il soit maintenant résolu que la Chambre exprime son outrage devant la possibilité que des groupes d'intérêts privés canadiens et des personnalités publiques puissent envisager sérieusement le projet du Grand Canal, et qu'elle s'oppose à toute étude ou à tout examen futur du projet en question.

—Monsieur le Président, j'imagine que, comme d'habitude, on nous interrompra d'une minute à l'autre pour nous prier de nous rendre au Sénat pour la sanction royale. J'espère que cela n'arrivera pas avant que j'aie terminé mon discours.

De toute façon, je voudrais parler du projet du Grand Canal qui a été imaginé par Thomas Kierens, un ingénieur établi à Terre-Neuve. Celui-ci propose de construire une digue dans la baie James, pour empêcher l'eau douce du bassin hydrographique de la baie James de s'écouler dans la baie d'Hudson et de tranformer avec le temps la baie James en un immense lac d'eau potable. Cette eau pourrait ensuite être acheminée vers le sud par un réseau de canaux, de tunnels et de stations de pompage jusqu'aux Grands Lacs et, de là, au Midwest et au sud-ouest des États-Unis. Vu son coût évalué entre de 100 milliards et 200 milliards de dollars, le Grand Canal serait le projet de construction le plus coûteux de l'histoire du Canada et représenterait une entreprise gigantesque.

• (1720)

Les projets de dérivation et d'exportation massive des eaux comme celui du Grand Canal ne sont rien de nouveau. Il y a déjà eu de tels projets mettant en jeu la baie James dans les années 30 et il y a eu aussi plusieurs projets de dérivation et d'exportation de l'eau dans l'ouest du Canada, notamment le projet de la NAWAPA ou *North American Water and Power Alliance*. Dans le passé, ces projets étaient jugés trop bizarres pour être crédibles. Récemment cependant, les choses semblent avoir changé et le projet du Grand Canal est maintenant considéré comme plausible dans certains milieux, ce qui est pour le moins troublant.

Kierens et son entreprise Grandco ont réussi à inciter un nombre impressionnant de personnes à appuyer le projet du Grand Canal, y compris le premier ministre du Québec Robert Bourassa, Louis Desmarais, ancien député libéral et frère de Paul Desmarais, président de Power Corporation, Bechtel Canada, qui a construit le projet de la baie James et qui est une filiale de la firme d'ingénierie la plus importante du monde, et le négociateur du Canada pour le libre-échange, Simon Reisman, pour n'en nommer que quelques-uns. Bon nombre de ces groupes et particuliers font tranquillement pression auprès du gouvernement pour appuyer le projet du Grand Canal et financer des études à ce sujet. Grandco a déjà obtenu une subvention de $30,000 du bureau du Conseil national des recherches à Saint-Jean, Terre-Neuve, et le Conseil national des recherches et d'autres ministères du gouvernement sont en train d'étudier une autre demande en vue d'obtenir $750,000 pour mener une étude préalable de faisabilité.

Face à ces démarches, sans compter les questions que moi-même et d'autres députés préoccupés par cette question ne cessons de poser, le gouvernement s'est montré curieusement hésitant. D'un côté, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) déclarait récemment qu'aucune décision concernant les projets de dérivation ou d'exportation massive d'eau ne pourrait être prise avant qu'une politique nationale de l'eau ait été formulée. Il a ajouté qu'il était personnellement opposé au projet du Grand Canal et aux autres transferts d'eau d'un bassin à l'autre. D'un autre côté, le premier ministre (M. Mulroney) a non seulement appuyé l'exportation d'eau par navires-citernes à partir de sa propre circonscription, mais il aurait aussi déclaré, d'après le magazine *Fortune* de mars 1985, qu'il serait prêt à accepter des exportations d'eau massives vers les États-Unis.

Finalement, le 19 avril de l'année dernière, en réponse à une question du député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey), le premier ministre a accordé son appui au Grand Canal lorsqu'il a déclaré:

Je tiens à garantir à mon honorable collègue que je suis enthousiasmé par les perspectives qu'offre ce projet. En fait, je peux lui dire que je travaille actuellement à un projet de mandat en vertu duquel le gouvernement fédéral pourrait participer, en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et le gouvernement du Québec, à l'exploitation de ce genre de ressource au profit des citoyens de ces deux provinces et de tous les Canadiens.

C'est dans ces termes que s'est exprimé le premier ministre du Canada lorsqu'il s'est adressé à la Chambre. Ses commentaires ne peuvent pas être mal interprétés ou rapportés à des remarques faites avant les dernières élections, comme le très honorable secrétaire d'État aux Affaires Extérieures (M. Clark) a essayé de le laisser entendre, quand j'ai posé une question à ce sujet le 22 janvier.

Ce soir, j'espère qu'un porte-parole du gouvernement précisera à la Chambre qui, au juste, du premier ministre ou du ministre de l'Environnement, énonce la politique du gouvernement au sujet du projet du Grand Canal et des exportations d'eau en général. Si c'est le premier ministre, le porte-parole du gouvernement pourrait peut-être expliquer également ce qui est arrivé au mandat auquel le premier ministre a fait allusion l'année dernière et pourquoi le gouvernement a abandonné une politique canadienne traditionnelle s'opposant aux projets d'exportation d'eau comme celui du Grand Canal.

Le parti libéral nous doit également des explications. D'une part, le député de Davenport (M. Caccia) semble s'opposer sincèrement au Grand Canal ainsi qu'à tout autre projet d'exportation d'eau massive. D'autre part, comme je l'ai déjà remarqué, au moins un ancien député libéral influent, le député actuel de Grand Falls—White Bay—Labrador et le premier ministre libéral du Québec semblent appuyer avec enthousiasme le projet du Grand Canal. Quant au leader de l'opposition (M. Turner), lorsque je lui ai demandé quelle était sa position au sujet du Grand Canal, il m'a simplement répondu qu'il faudrait l'étudier. Il est évident que les libéraux ont des avis partagés au sujet des exportations d'eau et du Grand Canal tout comme c'est le cas pour d'autres questions comme celles du libre-échange et du principe de l'universalité.

Ce qui m'amène à parler d'une autre préoccupation que je partage avec d'autres personnes au sujet du Grand Canal et d'autres projets similaires d'exportation d'eau. Au cours des derniers mois, M. Simon Reisman, le négociateur sur le libre-échange et un ardent défenseur du projet du Grand Canal, a non seulement déclaré à un certain nombre de reprises que l'eau potable du Canada devrait être incluse dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, mais il est également allé jusqu'à prétendre qu'il s'agissait peut-être là de la pierre angulaire de tout accord de libre-échange avec les États-Unis. Le secrétaire d'État a déclaré que l'eau du Canada n'était pas un sujet négociable et il s'est même emporté contre moi, car j'avais posé la question plus d'une fois. Pourtant, M. Reisman expose son point de vue personnel de façon assez régulière, et le gouvernement, surtout le premier ministre, reste suffisamment vague au sujet des exportations d'eau, pour qu'il y ait lieu de s'inquiéter.

Nous n'avons pas le droit de vendre notre eau, monsieur le Président. En ce sens, l'opposition au Grand Canal et à tout autre projet d'exportation d'eau ne doit pas être perçue comme un acte égoïste, mais plutôt comme le signe d'une bonne gestion des richesses qui nous ont été confiées. En outre, l'inclusion de notre eau dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis aurait de graves conséquences pour la souveraineté du Canada. Contrairement à d'autres projets sur des ressources, une fois que ce projet de Grand Canal aura pris forme, le Canada ne pourra pas tout simplement décider de fermer les robinets. Qu'il le veuille ou non, il sera obligé de fournir aux Américains l'eau qu'ils désirent. C'est la simple et dure réalité. En outre, en acceptant un programme de dérivation comme celui du Grand Canal, on créera un précédent. Non seulement les Américains s'attendront-ils à pouvoir avoir accès facilement à notre eau potable, mais également les Canadiens pourront, sous la pression des gouvernements conservateur ou libéral, se sentir obligés de satisfaire leurs demandes. Cette ressource précieuse pourrait fort bien resserrer encore davantage l'étreinte déjà suffocantes des Américains sur notre pays. Pour ceux d'entre nous qui attachent du prix à notre pays et qui voudraient le voir poursuivre une politique indépendante sur le plan des affaires étrangères, sur le plan intérieur et dans le domaine écologique, il faut s'opposer à d'énormes programmes d'exportation d'eau comme celui du Grand Canal.

Qu'en est-il du coût social, monsieur le Président? Les localités du Nord seraient perturbées par le développement effréné qui s'ensuivrait. Les autochtones seraient plus particulièrement frappés, car leur mode de vie traditionnel serait grandement mis en jeu. En outre, si le projet du Grand Canal était accepté, il nuirait énormément au règlement équitable des réclamations territoriales des Indiens et à leur autonomie politique.

Trop souvent, dans le passé, les droits des Indiens ont été invariablement supplantés par des mégaprojets, et il n'y a aucune raison de croire que ce serait différent en l'occurence. C'est sans aucun doute l'une des raisons pour lesquelles la nation Nishawbe-Aski, qui représente 42 bandes d'Indiens du nord de l'Ontario et dont j'ai eu l'occasion de rencontrer le grand chef récemment, est l'une de celles qui s'opposent le plus vivement au projet.

Dans un télex que la nation Nishnawbe-Aski et la Great Lakes United ont fait parvenir au premier ministre le 10 février, la nation Nishnawbe-Aski a bien fait connaître ses craintes lorqu'elle a fait remarquer ce qui suit:

Votre gouvernement remet en question la valeur des garanties constitutionnelles qui protègent les droits autochtones conférés par traités à la nation Nishnawbe-Aski.

Nous nous interrogeons sur le sérieux avec lequel votre gouvernement appuiera les initiatives d'autodétermination des Indiens et leur contrôle futur des ressources.

Ce sont là des préoccupations légitimes et tous les députés ont le devoir de s'opposer à toute tentative visant à réduire davantage les droits et à dégrader les terres des peuples aborigènes du Canada.

Enfin, il faut tenir compte des conséquences environnementales du projet Grand Canal. Les plus manifestes sont les cicatrices dont seront marqués le paysage et l'environnement en général après qu'une armée d'ingénieurs et d'ouvriers du bâtiment se seront frayés un chemin dans le Bouclier canadien en dynamitant, taillant, creusant et construisant les divers barrages, canaux, tunnels et stations de pompage nécessaires pour créer un lac artificiel à la baie James et en acheminer l'eau potable.

Une autre conséquence environnementale évidente est que le Grand Canal risque de détruire irrémédiablement tout l'écosystème marin de la baie James, notamment tout le poisson, les phoques, les baleines, les mouettes, la végétation et tous les autres organismes vivants dont la survie dépend d'un milieu salin.

On croit également que ce projet risque d'affecter gravement les conditions climatiques planétaires en bloquant l'écoulement de l'eau douce entre la baie James et la baie d'Hudson et l'océan Arctique. Les scientifiques craignent que, en bloquant la baie James, le Grand Canal n'augmente les niveaux de salinité de la baie d'Hudson et de l'océan Arctique, faisant ainsi fondre les icebergs et la calotte polaire et faisant grimper les températures dans l'Arctique. Si pareille chose devait se produire, les conditions météorologiques dans l'hémisphère nord pourraient s'en trouver altérées pour de bon, ce qui affecterait l'agriculture et d'autres activités sociales et économiques importantes. Quelle perspective: si l'on devait à la hâte mettre en chantier le projet du Grand Canal pour trouver une solution rapide et technocratique aux problèmes d'irrigation de nos voisins du Sud et à nos difficultés économiques ici au Canada, nous risquerions en fait de détruire un nombre incalculable d'acres de terre productive dans le monde.

Le projet du Grand Canal comporte un autre aspect dont j'ai déjà parlé à diverses reprises et notamment cet après-midi, soit l'énergie nucléaire. Les promoteurs du projet envisagent d'utiliser l'énergie nucléaire pour pomper l'eau de la baie James jusqu'au bassin des Grands Lacs. L'Énergie atomique du Canada Limitée a admis dernièrement qu'elle examine déjà la possibilité d'utiliser l'énergie nucléaire dans le projet du Grand Canal. D'après les résultats de l'Enquête énergie, le projet du Grand Canal nécessiterait 12,500 mégawatts de puissance génératrice, soit la moitié des besoins de l'Ontario aux heures de pointe. Pour produire une pareille puissance, il faudrait plus d'électricité que n'en produit tout le projet de la baie James ou, pire encore, 17 réacteurs nucléaires réunis de la taille du réacteur Bruce.

Étant de ceux qui s'opposent depuis longtemps à l'énergie nucléaire et au secret qui entoure les opérations de cette industrie, je ne m'étonne guère que l'EACL considère ce projet comme une occasion unique. Cette société trouve toujours des prétextes pour justifier son programme de réacteurs nucléaires. Mais nous avons été à même de constater cette semaine ce que cette industrie nous réserve avec la catastrophe nucléaire en Ukraine . . .

M. le Président: J'ai un problème à résoudre. Le député ne pourrait-il pas conclure brièvement?

• (1730)

M. Blaikie: Monsieur le Président, il me reste encore deux petits paragraphes à parcourir. Nous avons été témoins cette semaine des conséquences du tragique accident nucléaire en Ukraine. L'énergie nucléaire est une option dangereuse; elle présente des perspectives vraiment horribles et des risques effrayants si jamais un accident survenait comme on vient de le voir en Union soviétique. En construisant 17 réacteurs nucléaires de plus pour alimenter le Grand Canal, nous doublerions le nombre de ces engins en activité ou en construction au Canada et nous ferions de ce Grand Canal un cauchemar technologique et écologique encore plus démentiel que ce qui existe déjà.

Je voudrais faire remarquer finalement que les Soviétiques ont décidé dernièrement de procéder à un détournement hydrographique analogue au Grand Canal qui leur permettra de réorienter les cours d'eau qui se déversent actuellement dans l'océan Arctique. Ils n'ont pas pris cette décision à la légère. Ils ont reporté la réalisation de ce projet de quatre ans pour nombre des raisons que j'ai déjà mentionnées dans la cadre de la motion à l'étude. Comme nous l'avons constaté cette semaine, le bilan des Soviétiques dans le domaine écologique n'est guère enviable . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Blaikie: Une phrase de plus, je vous prie.

M. le Président: Je dois interrompre le député, car il a dépassé les 10 minutes qui lui étaient allouées. Il le sait et il me comprendra.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je dirai pour commencer que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) mérite les félicitations de la Chambre pour avoir soumis cette motion à notre attention. Elle est tout à fait opportune et, sans vouloir flatter le député, sa proposition illustre la vigilance que nous devons exercer afin, comme le dit l'hymne national, de protéger «nos foyers et nos droits».

Le Grand Canal est un projet d'ingéniérie dont certains aspects ont quelque chose de terrifiant. A mes débuts à la Chambre, je me suis fait les dents sur des questions controversées en m'occupant des propositions que le Canada et l'Ontario avaient mises au point concernant des projets de dérivation de cours d'eau dans le nord de l'Ontario. Je vous demande conseil, monsieur le Président. J'entends frapper. Dois-je poursuivre?

M. le Président: Comme le député a fait une pause, je vais interrompre maintenant le débat. Je lui signale, pour sa gouverne et celle des autres députés, que c'est à lui de décider quand il veut s'interrompre. Nous allons cependant profiter du fait qu'il a fait une pause.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-87, Loi visant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence—Chapitre nº 20.

• (1740)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATURELLES

LE PROJET DU GRAND CANAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blaikie:

Que:

Attendu que certains groupes d'intérêts privés canadiens effectuent sérieusement la promotion du projet du Grand Canal, qui comprendrait la construction d'une digue dans la baie James et le détournement d'eau vers le bassin hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent par un réseau de canaux, de barrages, de tunnels souterrains et de stations de pompage, pour la vente et la redistribution vers les régions arides des États-Unis; et

Attendu que le projet du Grand Canal bénéficie de la faveur du premier ministre du Canada, du premier ministre du Québec, de M. Simon Reisman, négociateur du libre-échange pour le Canada, et d'autres personnalités publiques; et

Attendu que l'on craint que l'eau potable du Canada soit incluse dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis; et

Attendu que l'on n'a pas tenu compte des répercussions du projet du Grand Canal sur l'environnement et les populations autochtones de la région de la baie James dont le gagne-pain dépend de cette ressource hydraulique; et

Attendu que des projets d'études gouvernementales sur le projet du Grand Canal entrent en conflit avec les buts et objectifs de la Charte des Grands Lacs de 1985 et d'une politique contre les exportations massives d'eau adoptée depuis longtemps par le gouvernement canadien.

Qu'il soit maintenant résolu que la Chambre exprime son outrage devant la possibilité que des groupes d'intérêts privés canadiens et des personnalités publiques puissent envisager sérieusement le projet du Grand Canal, et qu'elle s'oppose à toute étude ou à tout examen futur du projet en question.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je disais à la Chambre que quand je suis arrivé pour la première fois au Parlement, je me suis fait les dents sur des questions controversées en m'opposant à un plan financé par le Canada et par l'Ontario et visant à détourner un certain nombre de cours d'eau orientés au nord, comme l'Albany, la Severn, l'Attawaspaskat, à détourner dis-je ces superbes cours d'eau vers le réseau des Grands Lacs. Des sommes considérables avaient été consacrées par les deux niveaux de gouvernement à l'étude de faisabilité de ce projet. Finalement, le plan fut rejeté, mais entre-temps, alors que l'étude se poursuivait, elle avait semé l'angoisse et l'inquiétude dans le nord de l'Ontario et plus particulièrement chez les Indiens, les aborigènes qui occupent cette partie de la province.

Je tiens à préciser à la Chambre que nous ne parlons pas aujourd'hui d'un plan de détournement d'eau en ce sens. Nous parlons d'un plan ou d'une proposition de transfert d'eau du nord vers le sud. Mon collègue le député de Winnipeg—Birds Hill a très soigneusement et très efficacement décrit ce processus. Il est littéralement vertigineux d'imaginer la construction d'une digue à travers toute la section nord de la baie James, à l'endroit où la baie James et la baie d'Hudson se rejoignent, afin de transformer ce qui est actuellement un réservoir d'eau salé

en un lac d'eau douce. Ensuite, croyez-le ou non, on transférerait l'eau douce par une série de réservoirs étagés et au moyen de stations de pompage depuis le nord, par-delà la ligne de partage des eaux, jusqu'au versant sud, et permettrait ainsi à cette eau de s'écouler dans le système des Grands Lacs. Les Grands Lacs deviendraient alors une grande réserve d'eau douce à laquelle on ferait appel à la demande pour alimenter les zones déséchées de l'Amérique du Nord. C'est une entreprise colossale, un véritable mammouth qui défie l'imagination.

Commençons par les coûts. Mon collègue de Winnipeg—Birds Hill a dit qu'ils s'établiraient entre 100 milliards et peut-être même 200 milliards de dollars. Connaissant bien les dépassements de coûts, et la façon dont ce genre de projet a toujours tendance à déborder largement les prévisions . . .

M. Turner (Ottawa—Carleton): Quelqu'un dit 300 milliards?

M. Penner: . . . nous pourrions parfaitement passer aux enchères car le montant à payer sera tellement énorme que je pense que nous pourrions immédiatement clôturer ce débat puisque de toute façon nous n'aurons pas un tel montant d'argent; nous n'avons pas 100 milliards de dollars, et nous ne les aurons jamais, en tout cas pas du vivant de tous les députés ici présents.

Ce projet grandiose qui consisterait à pomper l'eau sur des milliers de milles du nord vers le sud, est un projet que nous ne verrons sans doute jamais se réaliser. Il faut donc se demander ceci: Ce projet a-t-il sa place à une époque où nous cherchons à économiser en comprimant nos dépenses? Chacun d'entre nous se préoccupe du déficit, même mon collègue de Winnipeg—Birds Hill qui a dû passer quelques nuits d'insomnie.

M. Blaikie: Fiscalement parlant, je suis conservateur. Ce sont mes racines presbytériennes.

M. Penner: Fiscalement conservateur. Même le nouveau gouvernement socialiste de Nouvelle-Zélande s'inquiète de son déficit et réussit très bien à le maîtriser.

Mon collègue veut savoir si le parti libéral a fait l'unanimité à ce sujet. J'en doute, j'en doute même beaucoup. Je ne suis pas sur la même longueur d'onde que le premier ministre du Québec (M. Bourassa). Pas plus que mon ancien collègue à la Chambre, M. Louis Desmarais, parlementaire distingué qui préconise ce projet. Simon Reisman a déjà été au service d'un gouvernement libéral. J'ignore s'il était de leur avis et je n'ai aucun moyen de le savoir, mais il a déjà donné des consultations relativement à ce projet. Nous ne sommes pas tous d'accord. Si cela inquiète mon collègue, je lui rappelle que le parti libéral n'est pas une chapelle. Nous sommes un parti politique. Ce qui caractérise le parti libéral c'est que ses membres n'ont pas besoin d'avoir peur de penser.

M. Nickerson: Ils ne le font jamais.

M. Penner: Quand ils assistent à un congrès national et veulent réfléchir à la façon de réduire la taille d'un déficit, ils peuvent le faire. Nous avons prouvé aux Canadiens que nous savons comment dépenser. Je pense que nous avons maintenant à prouver aux Canadiens que nous savons aussi comment gérer un déficit. Il faudra peut-être changer quelque chose, mais je vous fais grâce de ces détails pour l'instant.

Pour vous prouver que je suis au moins d'accord avec le critique de l'Environnement, je vais vous rappeler ce que le député de Davenport (M. Caccia), l'ancien ministre de l'Environnement, a déjà dit au sujet du projet du Grand Canal. Vous verrez alors que nous sommes au moins deux à être sur la même longueur d'onde. Voici ce qu'il a écrit à M. Thomas Kierans:

C'est une idée absurde laquelle, pour des motifs à la fois politiques, sociaux et écologiques, devrait rester ce qu'elle est, une idée.

M. Nickerson: C'est ce qu'ils ont dit au sujet du CP.

M. Blaikie: C'est toujours une idée absurde.

M. Penner: *Great Lakes United* est un organisme international voué à la conservation et la protection des Grands Lacs. Cet organisme a examiné soigneusement le projet de Thomas Kierans et j'accorde beaucoup d'importance aux arguments avancés par cet organisme. Il a affirmé que les conséquences écologiques et sociales de ce qu'il appelle un monstrueux projet de 100 milliards de dollars, seraient extrêmement graves. Il soutient également que le projet irait à l'encontre de la Charte des Grands Lacs.

Pour les députés qui ne connaissent pas la Charte des Grands Lacs, j'ajoute que ce document a été signé en 1985 avant que M. Bourassa revienne au pouvoir. L'Ontario et le Québec l'ont signé. De même que huit États américains, c'est-à-dire tous les États situés dans le bassin hydrographique des Grands Lacs. Cette charte vise à protéger les Grands Lacs contre toute modification importante, par exemple tout changement du niveau des eaux ou de tout ce qui affecterait négativement l'écosystème environnant.

Monsieur le Président, je vous prie de considérer un moment ce projet de Grand Canal et d'imaginer l'utilisation des Grands Lacs comme un énorme réservoir d'eau. Pouvez-vous concevoir quoi que ce soit qui aille davantage à l'encontre de la Charte? À mon avis, M. Bourassa ferait mieux de réexaminer l'engagement de sa province à l'égard de cette charte. Je sais que Queen's Park le fera, mais je pense qu'on a suffisamment traité de la question sur le plan des coûts, de la Charte, et de l'incidence sur l'écosystème. Je pense que tous les députés voudront faire l'unanimité au moins sur cette question, qu'ils appuieront mon collègue et qu'ils recommanderont au gouvernement de ne pas octroyer le moindre financement, ne serait-ce que quelques dollars, au projet du Grand Canal.

• (1750)

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, je prends volontiers la parole pour traiter de cette motion qu'a présentée mon collègue le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie). Non seulement nous voyons les choses dans la même perspective, étant tous les deux de la même taille, mais nous voyons cette motion d'un même oeil.

Les projets de dérivation d'eau de grande envergure, dont nous avons parfois vu l'exemple au Canada, sont possibles sur le plan technique mais entraînent parfois des conséquences environnementales et sociales indésirables. Dans notre empressement à satisfaire la demande croissante d'eau pour répondre aux besoins énergétiques, agricoles et autres, nous avons souvent tendance à oublier que la mise en valeur, la gestion, et la régularisation de notre patrimoine en eau doivent se plier aux réalités écologiques. Nous ne pouvons plus promouvoir la faisabilité technique et les gains socio-économiques en faisant fi des aspects environnementaux. La perspective du planificateur doit maintenant dépasser ce qui est techniquement et économiquement réalisable, socialement et politiquement acceptable et légalement permis pour prendre en considération les contraintes et les répercussions écologiques de l'exploitation des ressources hydrauliques. Les Canadiens ne tolèrent plus la naïveté en matière écologique, et le gouvernement non plus, particulièrement quand cela s'applique à l'utilisation de terrains pour la construction d'ambassades à Ottawa qui pourrait avoir des répercussions sur l'eau de la rivière des Outaouais.

La réaction publique à des projets récents de transformation de cours d'eau canadiens comme l'exploitation hydro-électrique de la rivière des Esclaves, de la Skagit, la dérivation de Garrison et d'autres, lorsqu'ils ont paru menacer la stabilité de l'écosystème, a été immédiate et bruyante. La réaction publique ne s'arrête pas après avoir signalé les problèmes. Par exemple, dans le cas du projet hydro-électrique de la baie James, les premières études sur les répercussions environnementales fondées sur de nouvelles recherches ont été entreprises non pas par les promoteurs mais par des scientifiques indépendants oeuvrant au nom de groupes autochtones et financés par le gouvernement fédéral.

Les progrès technologiques et l'avance progressive vers le Nord, à la recherche de lieux propices à la construction de barrages ou à l'aménagement de dérivations, sont responsables de la vogue des mégaprojets. C'est souvent dans la complexité inhérente de ces projets que résident leurs désavantages. Leur envergure augmente les risques d'interaction entre les éléments du projet et l'écosystème. Bien souvent, nous ne comprenons pas à fond tous les éléments et tous les liens. Les aspects qui font l'objet d'études sont malheureusement ceux qui suscitent des craintes dans l'immédiat.

Il semblerait par conséquent que plus le projet a de l'envergure, plus l'incidence sur la biosphère augmente et plus il est difficile de prévoir avec précision et certitude ses conséquences environnementales. Par ailleurs, il est arrivé que l'on omette de prévoir des bouleversements écologiques majeurs hors de la sphère d'influence du projet parce que les études et les recherches sur ses conséquences environnementales devaient être faites dans des délais trop brefs. Ainsi, le barrage W.A.C. Bennett a bouleversé l'habitat d'une zone marécageuse très importante située à 800 kilomètres en aval du barrage, ce qui est remarquable, monsieur le Président.

Il semble par conséquent que plus le débit du cours d'eau sera modifié, plus l'équilibre écologique risque d'être rompu. Il est arrivé que de tels déséquilibres entraînent des problèmes d'ordre économique ou hygiénique, comme dans le cas de la contamination par le mercure de zones de pêche commerciales importantes du bassin de la Churchill et du Nelson, au Manitoba, ou comme la dégradation de la pêche de subsistance dans la rivière La Grande, au Québec.

Par ailleurs, nous pouvons être certains que les activités importantes sur le plan environnemental, comme les transferts d'eau d'envergure, feront l'objet de toute l'attention de l'appareil réglementaire et des services de protection environnementale du gouvernement. En outre, les lignes directrices, les règlements et les lois sur la protection de la faune—à laquelle je m'intéresse vivement, sur les plans personnel, professionnel et politique—de la qualité de l'eau, des espèces en voie de disparition, des régions délicates sur le plan écologique et des rivières qui font partie de notre patrimoine, entrent en ligne de compte dans la planification, l'évaluation et l'exécution de ces activités.

Cela me rappelle qu'en 1969, j'ai fait un devoir au cours d'écologie du Dr Vaillancourt, à l'Université d'Ottawa, en collaboration avec une camarade de classe, Cathi Campbell. Voici ce que j'ai écrit dans ce devoir: «Nos ressources en eau prendront une importance énorme avant la fin du siècle».

Plus précisément, en vertu du mécanisme fédéral d'examen et d'évaluation des conséquences écologiques, les organismes fédéraux doivent appliquer ce mécanisme lorsque les activités proposées prévoient la participation fédérale et risquent d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement. Un projet aussi important que le détournement des eaux satisfait vraisemblablement plusieurs critères justifiant à la participation du gouvernement fédéral. Si un examen révèle des problèmes d'ordre écologique dans la planification du projet, la construction d'un projet de détournement des eaux n'ira pas de l'avant tant que l'on n'aura pas effectué les études qui s'imposent et résolu les problèmes en question.

En outre, si cette étude prouve que l'environnement est menacé, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a le choix, en dernier ressort, en vertu de ce mécanisme, de ne pas approuver la construction du projet. Comme on peut le voir, quand des projets de cette ampleur sont soumis à l'examen du gouvernement, ce dernier a le dernier mot. Dans le cadre de l'évaluation des conséquences écologiques au Canada, on n'a jamais utilisé de façon judicieuse ni exigé de vérifications, après l'étape de l'élaboration de projets de dérivation, en vue d'établir une base de données permettant d'évaluer les répercussions écologiques à l'avenir. Malgré le bilan médiocre du Canada en matière de vérification après l'élaboration d'un projet, il faudra sans doute tenir compte de certaines questions générales d'ordre écologique avant d'envisager des détournements d'eau le moindrement importants. Les grands détournements de cours d'eau coulant vers le nord, qui sont en projet ou en voie de réalisation sur plusieurs continents, ont en commun certaines caractéristiques d'impact sur l'environnement.

Les transferts d'eau de bassin à bassin, quand ils font intervenir deux ou plusieurs évacuations distinctes, présentent le danger de tranfert de biote. Les espèces de poissons venues d'ailleurs risquent d'en remplacer de plus avantageuses économiquement, ou d'introduire des parasites dans des populations jusque-là indemnes. Ces changements biologiques peuvent varier de l'amélioration à la véritable catastrophe. Cela me rappelle ce qui s'est passé quand les anguilles ont infesté notre réseau des Grands Lacs: elles ont créé un énorme problème. Un ex-professeur à moi, également de l'Université d'Ottawa, M. Vladikov, a participé à la solution de ce problème.

Lorsque l'écoulement de rivières dans la mer est modifié en volume ou dans le temps, les changements qui en résultent peuvent bouleverser la dynamique des processus et des organismes du littoral marin. L'adoucissement de l'eau de la baie James altérerait certainement les caractéristiques de la faune de cette baie, avec des conséquences lointaines encore inconnues.

Actuellement, l'évaluation de l'incidence écologique des grands détournements de cours d'eau coulant vers le nord relève à tout le moins de la spéculation pure. L'examen de situations analogues en URSS et l'expérience que nous avons nous-même des détournements, encore qu'ils soient moins considérables, a sensibilisé l'opinion et les milieux scientifiques. Des effets écologiques et climatologiques à long terme, spécialement les changements majeurs dans la formation de la banquise arctique, la circulation atmosphérique, la température et les précipitations de l'hémisphère nord, sont tous envisageables. Même si nous réussissons à nous convaincre qu'un projet n'entraîne pas en lui-même de répercussions mesurables sur ces facteurs, il faut voir plus loin et se demander quel impact pourront avoir des projets distincts intéressant un seul ou plusieurs pays.

Il serait essentiel d'augmenter la base de données existantes pour le projet du Grand Canal afin de faire des prédictions réalistes de ce qui pourrait arriver si l'on empêchait l'eau douce de la baie James de s'écouler dans la baie d'Hudson. Nous savons qu'il y aurait un changement important dans l'écosystème si l'eau de la baie James cessait d'être salée et que cela comprendrait la disparition des marais salins, qui représentent un habitat estuarien important pour une grande partie des oiseaux migrateurs de l'Amérique du Nord. Il est impossible pour l'instant d'évaluer la dynamique et le coût économique de ces changements tant que l'on n'aura pas mieux défini les scénarios d'ingénierie et complété les bases de données biologiques.

La création de ce qu'on peut appeler des «anti-rivières» et de réseaux de pompage hydrologiques pour transporter l'eau vers le sud pourrait aussi causer les problèmes écologiques classiques d'érosion, de qualité de l'eau, de migration du poisson, de pertes d'habitat et ainsi de suite, comme c'est déjà le cas pour des projets existants et moins ambitieux de détournement des eaux. Quand l'on crée des réservoirs dans le cadre de projets de dérivation, les conséquences normales de la construction et du fonctionnement d'un réservoir ne font qu'exacerber la complexité générale des projets, la gravité des problèmes écologiques et la nécessité de prendre des mesures correctives.

Les préoccupations écologiques ne sont plus des fioritures pour les Canadiens et elles doivent être prises au sérieux. Le ministre de l'Environnement a déjà signalé qu'il faudra en savoir beaucoup plus sur les conséquences écologiques des dérivations de grande envergure avant de pouvoir songer à réaliser un tel projet. Nous ne pouvons accepter une exportation massive et la vente de notre eau potable. Quant à moi, cette question n'est pas et ne devra jamais être, Dieu nous en garde, à l'ordre du jour des négociations.

• (1800)

[*Français*]

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je m'exprime en français avec un long discours en cette Chambre, j'utiliserai un discours écrit. Il est vrai que ce discours a été préparé par les fonctionnaires; cependant, j'espère que vous le trouverez amusant et édifiant.

Au cours des dernières années, les Canadiens sont devenus de plus en plus conscients des liens vitaux qui existent entre l'environnement et l'économie. Grâce à cette prise de conscience, un intérêt sain et croissant se manifeste aujourd'hui à l'égard de nos ressources environnementales. Nous savons maintenant que la croissance de notre économie et le maintien de nos perspectives économiques exigent que nous ayons de l'air pur, de l'eau propre et un sol en bon état. Nous savons maintenant que, tel un marchand prospère, nous devons faire l'inventaire de notre milieu naturel. En épuisant les ressources de notre environnement par une mauvaise gestion reposant sur l'appât du gain, nous réduisons nos chances pour l'avenir. Dans un monde où la concurrence devient chaque jour plus intense, seule la gestion prudente de nos ressources naturelles nous procurera un avantage sur nos concurrents.

Parmi ces ressources, l'eau est sans contredit l'une des plus précieuses. Nous sommes devenus, au Canada, parfaitement conscients de la responsabilité qui nous incombe de maintenir la quantité et d'améliorer la qualité de l'eau dont nous disposons. Les Canadiens s'aperçoivent de plus en plus que la gestion prudente de nos eaux est essentielle si nous voulons transmettre intacte cette ressource aux générations futures.

Au Canada, nous avons la chance de posséder d'abondantes ressources hydrauliques. Toutefois, il est déjà évident que des éléments importants de notre bien-être économique reposent sur un équilibre délicat entre les réserves dont nous disposons et l'utilisation qui en est faite. Ces dernières années, l'Ouest du Canada a subi les effets dévastateurs que des précipitations insuffisantes peuvent avoir sur les industries agricoles et forestières, et, plus à l'est, le bassin des Grands lacs a connu des précipitations excessives qui ont causé des dommages considérables aux propriétés riveraines et de graves difficultés économiques. À cela s'ajoute le problème envahissant de la pollution de l'eau, causée par des déversements directs ou, indirectement, par les polluants atmosphériques. Ainsi donc, même si cette ressource est abondante, nous ne pouvons la tenir pour acquise. Le temps est venu de prendre des mesures rapidement pour en protéger à la fois la qualité et la quantité.

Cette tâche devra être partagée par tous, c'est-à-dire par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les industries, les villes et municipalités, les agriculteurs et tous les Canadiens. Là où les avantages sont partagés, les responsabilités de gestion doivent également l'être. Cela exigera un consensus national sur la meilleure façon de gérer et d'utiliser cette ressource, tout en veillant à l'améliorer et à la conserver pour les Canadiens des générations à venir.

Je crois qu'un pas dans la bonne direction a déjà été fait. Le gouvernement étudie actuellement les constatations et les recommandations du rapport de la Commission Pearse, dont le mandat était d'enquêter sur la politique fédérale relative aux eaux. La Commission a examiné tous les aspects de la situation, depuis les problèmes de pollution jusqu'aux accords internationaux sur la gestion des eaux limitrophes. Je crois important de signaler que si la Commission a étudié les divers aspects gestionnels de la question, elle l'a fait en considérant l'eau comme une entité complète et indivisible. Je crois que, dans la formulation d'une saine politique de gestion, nous devons continuer à envisager cette ressource très précieuse comme une entité, plutôt que de nous attaquer séparément à l'un ou l'autre aspect de sa gestion.

J'ai déjà fait allusion brièvement à plusieurs graves problèmes auxquels les Canadiens sont confrontés à cause de la qualité et de la quantité de l'eau disponible. Je crois qu'il sera de la plus haute importance d'examiner attentivement les répercussions sociales, économiques intergouvernementales, internationales, techniques et environnementales des utilisations actuelles ou envisagées de l'eau, puisque tous ces facteurs auront une influence sur la gestion globale et cohérente de cette ressource et seront influencés par cette gestion. L'un des problèmes antérieurs dans la mise en valeur de l'eau était que, bien que nous possédions les connaissances techniques nécessaires pour construire des digues, des réseaux hydrauliques et des voies navigables, ou pour mettre au point de nouveaux produits chimiques, nous ne savions pas comment réduire rapidement les effets secondaires imprévus et indésirables—bouleversements sociaux provoqués par le démembrement des collectivités, perte d'un moyen traditionnel de subsistance, ou encore dommages à l'environnement causés par la destruction de frayères ou la perte d'eau par suite de la pollution industrielle ou agricole.

Souvent, par le passé, les avantages de ces activités ont été annulés, à divers degrés, par de tels effets secondaires. Des tentatives ont également été faites pour remédier à certaines situations, mais elles n'ont souvent donné que des résultats partiels ou ont exigé beaucoup de temps, d'énergie et d'argent.

Une partie du problème était et demeure, je crois, la tendance à considérer seulement les aspects positifs de tout nouveau plan ou développement. La bonne gestion de nos resssources hydrauliques exige l'examen attentif de tous les facteurs qui pourraient avoir une répercussion directe ou indirecte sur elles.

• (1810)

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais dire au député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley), et à tous ceux qui envisagent de prendre la parole avant que la Chambre ajourne, que je ne prévoyais pas que la Chambre siègerait après 18 heures. J'ai un rendez-vous à 18 h 30 et je vous prie de m'excuser de ne pas rester pour écouter le député.

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je peux dire au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) que j'accepte ses excuses. La motion nº 104 au nom du député traite d'une très importante question qui inquiète beaucoup de Canadiens. Je suis heureux que le député nous ait donné l'occasion d'en parler.

L'an dernier, le comité du cabinet sur les priorités et la planification a donné au ministre de l'Environnement (M. McMillan) le pouvoir d'agir au nom du gouvernement dans la formulation d'une politique nationale de l'eau. En réalité, le ministre en a fait sa première priorité. Le cabinet a décidé de plus que, tant

que cette politique ne serait pas en place, il n'y aurait pas de grands détournements d'un bassin à un autre ni d'exportations d'eau sur une grande échelle. Même après, toute décision pour ou contre une politique de l'eau serait prise dans le cadre d'une politique générale et non selon les nécessités du moment.

La première étape dans l'élaboration de la politique de l'eau a été l'enquête sur la politique fédérale en matière d'eau dirigée par le Dr. Peter Pearse de l'Université de la Colombie-Britannique. La Commission d'enquête Pearse a été établie en janvier 1984, et elle a fait rapport au ministre de l'Environnement en septembre 1985.

Son mandat consistait à étudier la nature des questions urgentes, notamment l'état de la ressource, les besoins futurs d'eau, le chevauchement de compétences ainsi que les compétences nécessaires sur le plan scientifique et dans le domaine de la recherche, en vue d'améliorer la santé, le bien-être et la prospérité des Canadiens. Dans le cadre de son travail, la Commission d'enquête a cherché à obtenir le point de vue de ministères et d'organismes des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral, et celui de particuliers, de groupes représentant la collectivité, de l'industrie et des universitaires au Canada.

Entre la fin de septembre et le début de décembre 1984, 201 exposés ont été présentés au cours de 33 jours où des audiences ont été tenues dans 17 endroits au Canada. On a reçu plus de 300 mémoires écrits. En outre, la Commission a commandé 22 documents de recherches sur des problèmes spéciaux. Il faut féliciter les membres de la Commission pour avoir bien su consulter les intéressés.

Chose peu surprenante, l'une des questions qui ont le plus intéressé les gens dans tous les coins du pays, était l'exportation d'eau. La plupart des 77 mémoires présentés à ce sujet s'y opposaient. Seuls quelques-uns, surtout les promoteurs de projets particuliers, trouvaient ces exportations prometteuses sur le plan économique.

Dans son rapport final, la Commission d'enquête a fait 55 recommandations. Trois d'entre elles portent sur l'exportation d'eau. Les auteurs du rapport concluent que:

> Il serait imprudent de la part du gouvernement fédéral de rejeter sommairement tous les projets d'exportation.

Ils ajoutent que tout programme d'exportation d'eau devrait clairement énoncer les conditions qui doivent être remplies avant qu'un projet ne soit accepté et prévoir un mécanisme simple pour évaluer les projets d'exportation. Par conséquent, dans leurs conclusions, les auteurs recommandent ceci:

> Le gouvernement fédéral devrait adopter une loi obligeant toute personne se proposant d'exporter de l'eau à obtenir un permis au préalable. Cette mesure législative devrait faire état des conditions qui seront posées lors de l'examen de la demande de permis.

Les projets d'exportation de petite envergure, par exemple ceux pour lesquels il faudra utiliser des camions-citernes, ont été considérés sous un angle différent par rapport aux transferts entre différents bassins hydrographiques, destinés à acheminer l'eau potable jusqu'aux États-Unis, en raison des différences manifestes entre leurs répercussions sur l'environnement et les volumes d'eau visés. Comme les projets de dérivation pour l'exportation sur grande échelle de l'eau aux États-Unis, notamment le projet du Grand Canal, doivent faire l'objet d'un examen très attentif, les auteurs du rapport ont recommandé ce qui suit:

> Le cabinet devrait décider si le gouvernement est disposé à examiner les projets de grande envergure de dérivation de l'eau jusqu'aux États-Unis et, le cas échéant, établir les critères qu'il faudra respecter pour que les projets soient approuvés.

En outre, si le gouvernement était appelé à étudier des projets de détournement d'eau vers les États-Unis, la Commission Pearse a recommandé que pour mieux évaluer chaque projet d'exportation qui aurait des conséquences écologiques et socio-économiques considérables, le ministre de l'Environnement soit autorisé à désigner un groupe d'évaluation spécial pour chaque projet. Ces groupes devraient être formés de membres nommés en consultation avec les provinces ou les territoires directement concernés.

En outre, les groupes devraient examiner tous les aspects dont le ministre devrait tenir compte en décidant s'il y a lieu d'émettre un permis d'exportation en conformité de critères fixés par le gouvernement. En troisième lieu, le gouvernement et les organismes concernés, de même que les promoteurs et autres groupes intéressés devraient fournir à ces groupes d'étude tous les renseignements et analyses pertinents. En quatrième lieu, les groupes devraient examiner des modifications possibles au projet quant aux dimensions, aux modalités et aux échéanciers.

Cinquièmement, le groupe devrait tenir des audiences publiques quand, dans l'intérêt de tous les Canadiens, il n'existe pas de mécanisme convenable pour un examen public de la question. Enfin, les groupes devraient publier leurs conclusions et leurs recommandations en précisant si le permis devrait ou ne devrait pas être accordé et si oui, à quelles conditions.

La Commission Pearse a fait deux autres recommandations concernant l'exportation d'eau. D'abord, les promoteurs devraient payer les frais de la cueillette des informations nécessaires pour procéder aux évaluations, et le gouvernement ne devrait pas se charger de ce travail. En second lieu, le gouvernement devrait résister à toute pression en faveur de grands détournements internationaux, au moins en attendant que les mécanismes recommandés soient en place.

C'est précisément ce que le gouvernement a voulu faire. Le ministre de l'Environnement a affirmé publiquement en maintes occasions qu'aucune décision relative à un projet d'exportation d'eau ne sera prise d'ici à ce qu'une politique hydrographique nationale soit définie.

La mise au point d'une telle politique constitue une question hautement prioritaire maintenant aux yeux du gouvernement. Moins d'une semaine après la réception du rapport d'enquête, le ministre de l'Environnement a présenté ce document au Conseil des ministres des Ressources et de l'Environnement du Canada. Il leur a demandé de lui faire connaître leur réaction respective dans les six mois suivants. En novembre 1985, le ministre a fait de même en rencontrant 300 représentants d'organismes écologiques non gouvernementaux. Dans le cadre de cette enquête, le ministre a également institué un groupe d'étude interministériel chargé de l'aider à mettre au point une nouvelle politique hydrographique nationale. Ce groupe d'étude passera en revue les recommandations figurant dans ce rapport d'enquête et tiendra compte des vues des provinces, des organismes non gouvernementaux et du grand public. Il conseillera également le ministre cet été sur la ligne de conduite à adopter.

Bien des questions entrent en ligne de compte dans l'établissement de ce volet d'une politique nationale relative aux exportations massives d'eau douce. En effet, le fait de transférer la ligne de partage des eaux d'un bassin océanique à un autre pourrait avoir des conséquences écologiques imprévisibles. Les détournements hydrographiques peuvent apporter des changements écologiques importants puisqu'ils modifient le cours naturel des rivières, qu'ils amènent des inondations artificielles, qu'ils bouleversent des formes de vie et qu'ils peuvent même entraîner des changements atmosphériques et océaniques. Ces changements influent sur l'utilisation des terres et des ressources naturelles, et menacent de disloquer les communautés qui en vivent. Il ne faut pas oublier que leurs répercussions écologiques et sociales sont irréversibles à toutes fins utiles.

Il ne faudrait pas non plus perdre de vue la question des capitaux nécessaires à une telle entreprise dans le cours de ces discussions. Ce serait une tâche énorme de prédire combien elle coûterait compte tenu du temps qu'il faudrait pour la rendre opérationnelle. En outre, on ne pourrait en recouvrer les frais d'immobilisations qu'après une très très longue période d'exploitation. Cela entraîne des incertitudes supplémentaires en matière de coûts, d'avantages et d'orientations futures de l'évolution technologique.

● (1820)

Pour compliquer encore la situation, il y a les aspects internationaux de plans de diversion d'eau d'une telle envergure. Comment se présentent-ils du point de vue du droit international et des ententes conclues entre le Canada et les États-Unis en vertu des traités en vigueur? La récente Charte des Grands Lacs, une déclaration d'intention des huits États et des deux provinces riverains des Grands Lacs, est opposée à tout plan de détournement. Mais le facteur le plus important dont il faut tenir compte, c'est l'absence de demande à l'heure actuelle. Comme l'a dit l'honorable ministre de l'Environnement: «Les Américains ne sont pas encore en train de frapper à notre porte». En fait, ni les États-Unis, ni un autre pays ne nous ont encore officiellement fait des ouvertures pour bénéficier de notre eau. Le rapport d'enquête précise que: «La demande d'eau canadienne par des pays étrangers est pour l'instant une controverse purement canadienne». Les autorités américaines persistent à être indifférentes aux plans d'importation d'eau, ce qui contraste singulièrement avec le débat public animé qui se déroule de ce côté-ci de la frontière. C'est un facteur que l'on ne peut plus ignorer.

Dans le courant de cette année, on va discuter au Cabinet des mesures politiques découlant des recommandations de l'enquête, des débats provinciaux et publics, et du groupe de travail. La position du gouvernement fédéral en matière d'exportation d'eau en général, et notamment sur des propositions telles que le Grand Canal, deviendra alors beaucoup plus claire.

En terminant, que le député de Winnipeg—Birds Hill soit assuré que le gouvernement fédéral ne prendra aucune mesure au sujet du Grand Canal tant qu'il n'aura pas clairement établi et mis en oeuvre une politique nationale de l'eau. Cette politique tiendra compte de la nature très complexe et très controversée de la question.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir traiter pendant une minute ou deux de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Si j'éprouve toujours beaucoup de plaisir à l'heure réservée à ces initiatives, c'est que nous pouvons entendre les points de vue différents des députés provenant des diverses régions du Canada. Je suis toujours étonné de la position officielle du Nouveau parti démocratique qui est vraiment devenu un parti ultra conservateur. Il ne veut pas même étudier la moindre question. Au lieu de refuser d'étudier une question donnée, s'il est vraiment convaincu qu'un projet serait néfaste à notre pays, il devrait au contraire insister pour qu'on procède à son étude afin de vérifier les arguments qu'il avance avec tant de force. Je trouve que le gouvernement a le devoir absolu d'étudier la question de façon à la trancher.

Le Canada a toujours compté sur ses ressources. Si nous avions accepté la position du Nouveau parti démocratique sur le développement, nous n'aurions pas de développement. Le Canada ne serait jamais devenu une réalité. Nous avons commencé par le poisson. Cela signifie qu'il a fallu prendre du poisson dans la mer, contribuant ainsi à réduire les stocks. Ensuite, il y a eu le castor. Nous savons tous ce que le castor a signifié aux premiers temps du Québec, du nord du Canada et de l'Ontario. Le bison dans l'Ouest a été exploité pour son cuir. Puis il y a eu le pétrole et le gaz. Le Canada est d'autant plus riche et notre niveau de vie est d'autant plus élevé que nous avons utilisé et mis en valeur nos ressources. Je trouve incongru que le Parti socialiste soit pour l'exportation d'une quantité raisonnable de pétrole et de gaz, qui sont des ressources non renouvelables, et qu'il s'oppose à une étude concernant l'exportation de l'eau, qui est éternellement renouvelable. Si j'avais à choisir, je préférerais garder nos produits pétroliers dans le sol pour nos petits-enfants et arrière-petits-enfants plutôt que notre eau qui ne cesse de couler sans que nous puissions la retenir.

N'oublions pas que notre mode de vie, qui est effectivement très élevé, dépend de l'utilisation de nos ressources. Cela ne veut pas dire qu'il faille exploiter ces ressources à outrance et détruire notre environnement. Nous devons absolument nous employer à trouver des façons de les utiliser pour qu'elles soient encore à la disposition de ceux qui nous succéderont dans dix générations. Nous avons beaucoup à apprendre. Si nous n'exploitons pas nos ressources, nous devons nous attendre à voir notre niveau de vie baisser de 50 ou 75 p. 100. Je ne pense pas que les Canadiens soient prêts à l'accepter.

Personnellement, et nous parlons tous en notre nom personnel au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, je considère que le Grand Canal nous offre d'énormes possibilités, tout comme le canal Lachine a augmenté notre niveau de vie et le canal Rideau fait la joie de milliers de touristes, en plus d'avoir créé des milliers d'emplois. Nous avons également le canal Welland et la voie maritime du Saint-Laurent. Pensez simplement à ce que le Grand Canal représenterait pour les 4,000 ingénieurs en chômage de Calgary. Nous pourrions les faire travailler. Nous avons consacré des milliards à un système d'éducation très coûteux pour donner aux jeunes un haut niveau d'instruction, mais sans leur donner des emplois.

Il me semble extrêmement utile d'étudier ce projet. Je suis totalement en faveur de cette étude. Où allons-nous trouver 12 milliards pour payer notre pension de vieillesse si nous ne faisons pas cet investissement aujourd'hui même? Si nous le faisons, nos enfants pourront avoir des emplois qui créeront des richesses grâce auxquelles ils pourront nous prendre en charge lorsque nous serons vieux. Sans le CP, je ne serais pas là aujourd'hui, pas plus, sans doute, que six millions d'autres citoyens de l'Ouest. Lorsque le Canada a été créé en 1867, il y avait à peine trois millions d'habitants en Ontario et au Québec, et ils vivaient surtout de l'agriculture. Pourtant, le gouvernement a eu la sagesse d'acheter la terre de Rupert à la Compagnie de la baie d'Hudson. Il a ensuite eu la sagesse d'investir de l'argent pour construire le CP afin que nos ancêtres puissent venir par millions s'établir dans les grandes plaines de l'Ouest.

Étant originaire d'une région semi-désertique, je sais parfaitement ce que l'eau représente. Une terre qui vaut, disons, $20 l'acre peut valoir $2,000 à $3,000 l'acre si elle est irriguée. Toutes ces choses ont amélioré notre niveau de vie et nous permettent de prendre en charge les personnes âgées et de payer des études universitaires à nos enfants.

En terminant, je dirai que je crois en général que le gouvernement devrait être disposé à étudier toute initiative qui donnerait du travail aux Canadiens, et qui permettrait de mettre en valeur notre pays afin de maintenir le niveau de vie auquel nous sommes habitués pour assurer l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Le président suppléant (M. Nickerson): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée. Aux termes de l'article 42(1) du Règlement, cette mesure est retirée du *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'IMMIGRATION—LES CONSEILLERS EN IMMIGRATION PEU SCRUPULEUX

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'ajournement. Ma question fait suite à celle que je posais au ministre d'État à l'Immigration le 18 avril dernier. Elle a trait à toute la question du processus de sélection des réfugiés sur lequel le Parlement et le gouvernement doivent s'entendre. A ce sujet, le ministre d'État à l'Immigration a déclaré publiquement à la Chambre et ailleurs qu'il voudrait se débarrasser des demandes de réfugiés factices.

Je pense qu'on l'appuie, dans l'ensemble, car les demandes factices nuisent certainement à tous ceux qui sont de véritables réfugiés. Le retard accumulé prend des proportions alarmantes. Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, 21,000 demandes sont en attente et leur nombre continue d'augmenter. Il nous faut maintenir un certain équilibre. Si le ministre veut purger le système des fausses demandes, je crois qu'il lui faudra s'attaquer aux faux conseillers et aux faux avocats. Je dis «faux» à dessein. Je veux parler de ceux qui spolient les innocents. Ces avocats disent se spécialiser en questions d'immigration et exigent des honoraires exorbitants pour des services facilement accessibles aux bureaux de l'immigration et par la filière normale au Canada. Ces conseillers et avocats annoncent frauduleusement à l'étranger un système qui permettrait de faire immigrer des gens au Canada.

• (1830)

Une fois que ces personnes ont mis le pied au Canada, elles découvrent que la réalité est loin de ce qu'on leur a fait croire. Elles sont menacées d'expulsion. Nous nous trouvons donc devant un grand nombre de requérants du statut de réfugié qui agissent d'après les conseils et la publicité que distribuent ces soi-disant consultants. En dernier ressort, ces gens demandent le statut de réfugié pour ne pas être expulsés. Beaucoup d'entre eux ont coupé tous les liens qui les rattachaient à leur pays d'origine. Ils ont vendu leur maison et leurs biens. Ils sont venus au Canada sur la foi de ce que leur ont dit les soi-disant conseillers en immigration. A leur grand étonnement, ils découvrent ici que la réalité est tout autre.

Cette question a fait surface récemment à la suite de ce qu'on a appelé le problème de la communauté portugo-canadienne. De nombreux Portugais demandaient le statut de réfugié pour des raisons de persécution religieuse. Si la réaction doit être, comme celle qu'a eue le ministre, d'imposer un système d'évaluation des faux réfugiés, nous ne pouvons pas ne pas nous attaquer en même temps au cas des conseillers et avocats qui se font passer pour des spécialistes en matière d'immigration. C'est pourquoi j'ai demandé le 18 avril si le ministre avait l'intention d'équilibrer les termes de l'équation. J'ai demandé si lui ou son collègue, le solliciteur général (M. Beatty), comptait poursuivre les personnes qui s'attaquent à des innocents. Le ministère détient des renseignements précis au sujet de certaines méthodes qui ont cours à Toronto au sein de la communauté canadienne d'origine portugaise. Le gouvernement ne fait rien pour empêcher d'agir les personnes qui ont recours à des méthodes frauduleuses, ce qui aggrave encore le problème de l'arriéré des demandes de statut de réfugié.

Autre fait intéressant à noter, il est possible que le ministre d'État, compte tenu du nombre croissant de demandes de statut de réfugié pour persécution religieuse au Portugal, va obliger les personnes en provenance de ce pays à obtenir un visa. J'ai posé une question à la Chambre à ce sujet il y a quelque temps. Aujourd'hui, je pense que c'est une réaction de réflexe injustifiée. Si nous imposons un visa au Portugal, nous rendrons un mauvais service à un pays européen ami et allié. Nous punirons la majorité pour un problème dû à une petite minorité. Autrement dit, sur les 21,000 demandes en attente, 1,000 environ proviennent du Portugal. Si l'on applique la logique du ministre d'État et que l'on impose un visa aux Portugais, qui représentent 1,000 des 21,000 dossiers en attente, qu'allons-nous faire pour les autres pays d'où proviennent le reste des demandes de statut de réfugié?

Je voudrais poursuivre cette discussion aujourd'hui pour voir ce que pense le ministre d'État de toute la question des réfugiés et plus précisément du problème portugais. D'une part, il faut prendre des mesures contre les experts-conseils et les avocats de l'immigration qui ont recours à des tactiques inacceptables. Si nous nous attaquons à eux, nous serons sur la bonne voie, et nous aurons des chances de pouvoir résoudre le problème et de

limiter le nombre de faux réfugiés de ce pays et d'autres pays. Nous ferions ainsi comprendre que nous ne tolérerons pas leur présence.

J'essaie d'obtenir l'assurance que le gouvernement n'imposera pas de visa au Portugal qui deviendrait alors le seul pays d'Europe à avoir ces contraintes. Ce n'est pas le bon moyen de régler le problème de l'accumulation des demandes de réfugiés. Il faudrait instaurer un système général de détermination du statut de réfugié qui soit juste et équitable pour tous et qui ne s'applique pas à un seul pays. Je constate que mon temps de parole est écoulé; j'attends impatiemment la réponse du secrétaire parlementaire.

• (1835)

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'élaborer la réponse donnée par le ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine (M. McLean) au député de York-Ouest (M. Marchi) le 18 avril 1986.

La Commission s'emploie à repérer les sources de tromperie et d'exploitation, et ses représentants sont tout à fait disposés à recevoir les plaintes des personnes qui s'estiment lésées par les pratiques de conseillers sans scrupules. Je répète que la Commission est prête à recevoir des plaintes là-dessus. A l'échelle locale, des rapports ont également été établis avec des groupes du secteur bénévole dans les collectivités ethniques en vue de mettre en place des services de consultation et de mettre ainsi fin à l'exploitation des revendicateurs du statut de réfugié par des avocats spécialistes des questions d'immigration et des conseillers sans scrupules.

Monsieur le Président, on nous demande d'engager des poursuites contre les avocats et ces consultants, et nous envisageons très sérieusement de le faire. Aux termes de la Loi sur l'immigration, en particulier l'alinéa 95(m), les personnes qui commettent des infractions peuvent être poursuivies, et nous avons sollicité le concours des nombreuses parties concernées dans l'espoir de constituer une accumulation de preuves nous permettant de nous engager avec assurance dans cette voie. Et le problème, monsieur le Président, c'est justement un problème souvent d'accumulation de preuves.

Monsieur le Président, la GRC procède également à des investigations en cette matière à laquelle nous accordons la plus grande importance, parce qu'elle vise plus particulièrement un groupe d'individus qui ont la liberté et qui veulent choisir pleinement la liberté de venir vivre ici au Canada.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LA MENACE DES ÉTATS-UNIS DE SUBVENTIONNER LEUR BLÉ POUR LE VENDRE À LA SYRIE: LA POSITION DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le président, il y a quelques jours, j'ai posé une question à la Chambre sur la vente éventuelle de blé à la Syrie par les États-Unis. Le 8 avril, 700,000 tonnes de blé américain ont été proposées à la Syrie. Aucune vente n'a été annoncée jusqu'à présent, mais les Américains ont décidé de se servir de leur programme de promotion des exportations du *Farm Bill* pour subventionner la vente de blé à la Syrie.

La Syrie est un client régulier du Canada. Lorsque nous vendons du blé à la Syrie, nous ne pouvons pas nous servir des subventions de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement ne subventionne pas les exportations de blé canadien. Je crains que les Américains ne s'imposent en Syrie avec d'énormes subventions et que nous ne puissions leur faire concurrence, faute de moyens semblables. Nous allons perdre beaucoup de nos marchés traditionnels en Syrie. C'est un sujet de grave inquiétude pour les agriculteurs de l'Ouest et les Canadiens en général parce que, si les agriculteurs font faillite, des emplois disparaîtront dans tout le pays.

Je me préoccupe beaucoup de la montée du protectionnisme américain et de la loi sur l'agriculture, signée par le président Reagan en décembre dernier, qui augmente les subventions à l'exportation des céréales et subventionne encore plus généreusement les agriculteurs américains.

Je voudrais expliquer le fonctionnement du programme d'exportation américain, le BICEP. Au cours des cinq derniers mois, les États-Unis ont conclu 11 transactions distinctes avec l'Algérie portant sur un million de tonnes de céréales en tout. Ils ont vendu des céréales pour $85 américains seulement la tonne. C'était le 28 février 1986. En mars, un marché s'est conclu à $88 américains la tonne. Le 23 octobre, on a vendu pour $103 américains la tonne. Leur prix de vente varie entre $85 et $103 américains. Quant aux subventions, elles oscillent entre $23 et $54 la tonne.

• (1840)

Le meilleur exemple est sans doute la transaction conclue le 23 octobre 1985. Les Américains vendaient ainsi 135,000 tonnes de céréales à l'Algérie. Le prix de vente s'établissait à $103 la tonne alors que le montant de la subvention atteignait $54.38 la tonne. En réalité, les Américains ont offert aux Algériens de leur vendre deux boisseaux de blé à $103 la tonne et de leur donner le troisième. Que peuvent les Canadiens pour vaincre pareille concurrence?

Je sais que la Communauté économique européenne ne fait guère mieux. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit l'autre jour que c'était un peu moins grave que dans le cas des Américains. Voilà deux géants, deux grands cowboys, les Américains et les Européens, qui se livrent une guerre commerciale. Et les Canadiens, de même que les Argentins, sont pris entre deux feux.

Il ne s'agit pas seulement de la Syrie et de l'Algérie. Je possède des données sur certains autres pays et j'entends donner quelques exemples dans le peu de temps qui m'est imparti. Les Américains ont conclu quatre contrats de vente avec l'Égypte depuis septembre 1985. Ils comportaient de la farine de blé, du blé rouge d'hiver tendre et de la volaille congelée. Ces ventes ont toutes été fortement subventionnées. En ce qui concerne la volaille congelée, par exemple, le 27 décembre 1985, les Américains ont vendu 8,000 tonnes à raison de $558 la tonne, alors que la subvention atteignait $345.46 la tonne. Voilà des données officielles qui proviennent du gouvernement et que le ministre connaît, ainsi qu'il l'a confirmé.

Autre exemple, les Américains ont vendu de la farine de blé au Yémen le 28 janvier et le 14 février, à la Saint-Valentin. Ces ventes portaient sur 31,500 tonnes de farine de blé à $166 la tonne, et la subvention s'élevait à $123 la tonne. Comment pouvons-nous concurrencer les États-Unis pour obtenir le marché du Yémen quand les Américains fournissent une subvention aussi énorme?

[*Français*]

Et l'autre pays est le Maroc, monsieur le Président. Il y a eu cinq ventes de blé canadien au Maroc et le prix était à peu près le même que l'Algérie, un prix de $106 par tonne, avec une subvention de $20, $22, $24 et $25 par tonne. Monsieur le Président, cela n'est pas juste du tout.

[*Traduction*]

Autre exemple, la Turquie. Ils ont fait six ventes à la Turquie à compter de novembre 1985. Les prix de vente variaient entre $100 et $115 la tonne, et les subventions entre $18 et $38 dollars américains la tonne. Encore une fois, comment le Canada peut-il soutenir une telle concurrence?

Autre exemple, les Philippines. Ils y ont effectué plusieurs ventes, et les subventions étaient importantes. Dans le cas du Zaïre, ils y ont conclu des ventes de farine de blé et de blé dur rouge d'hiver, là encore massivement subventionnées.

Il y a bien sûr d'autres pays où les Américains n'ont pas fait de ventes, mais où ils cherchent à gagner le marché. L'un de ceux-là serait la Syrie, à propos de laquelle je pose une question ce soir. Leur vente de 700,000 tonnes à la Syrie représente la totalité du marché syrien pour le blé pour un an. L'année dernière, je crois, nous avions réussi à occuper 45 ou 46 p. 100 de ce marché, tandis que les Américains n'en obtenaient que 6 ou 7 p. 100. Ils essaient d'utiliser le même programme de subventions pour percer les marchés de l'Irak, du Nigeria, de la Tunisie et du Bénin. Et la liste s'allonge encore. Je suis persuadé qu'il vont essayer de profiter des mêmes subventions pour entrer en Union soviétique, en Chine et peut-être en Corée du Sud, lesquelles sont d'autres excellents marchés traditionnels pour le Canada.

Je veux que le gouvernement s'impose auprès des Américains et des Européens. Il devrait leur dire que ce genre de guerre commerciale n'est pas correcte et déposer une plainte auprès du Conseil international du blé, à Londres. Ce n'est pas correct; c'est contraire à l'Accord international du blé, sinon du point de vue de la lettre, certes de celui de l'esprit. Le gouvernement devrait soulever la question à la conférence du GATT et à Tokyo. Il devrait se faire entendre sur la tribune internationale.

Ne soyons pas timorés. Portons-nous à la défense du Canada. Le Canada est un magnifique pays. Prenons fermement sa défense contre les agissements des Américains et des Européens. Autrement, nos agriculteurs vont faire faillite. Ils ne vont pas pouvoir tenir le coup avec $3 le boisseau alors que les Américains en obtiennent $6. Monsieur le Président, vous êtes des Territoires du Nord-Ouest et je suis sûr que, même s'il n'y a pas de culture céréalière dans votre circonscription, vous savez exactement ce que je veux dire.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et du Sport amateur) et du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de répondre au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). J'ai eu peur qu'il ne vienne pas. Mieux vaut tard que jamais, toutefois, et je voudrais répondre à ses observations.

• (1845)

[*Français*]

Monsieur le Président, au cours de l'année-récolte 1984-1985, la Syrie a importé 1,5 million de tonnes de blé. Le Canada possède 45 p. 100 de ce marché, les pays européens, 40 p. 100 et les États-Unis, 9 p. 100.

Par le passé, les États-Unis nous ont toujours assuré que leur programme d'exportation ne visait pas les marchés traditionnels du Canada. Ils s'attaquent aux marchés subventionnés, tels ceux de la Communauté économique européenne, plutôt qu'à des marchés comme les nôtres.

La qualité et la constance des exportations de blé canadien nous ont valu une excellente réputation. La richesse de nos sols, notre système d'inspection, un réseau efficace de transport, ainsi que des pratiques commerciales reconnues sont autant de facteurs qui contribuent à bâtir et à renforcer cette réputation enviable.

C'est grâce à cette réputation que nous conservons nos clients. Le prix de vente est un argument parmi les nombreux qui font pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Monsieur le Président, la vraie question n'est pas le projet de vente du blé américain à la Syrie, il s'agit plutôt de l'escalade d'une guerre de subventions entre la CEE et les États-Unis.

Notre gouvernement réagit sur plusieurs fronts, monsieur le Président, tant sur le marché international qu'ici même au pays.

Le premier ministre est présentement en route pour le sommet de Tokyo, où le Canada a inscrit le commerce agricole en tête de liste de ses priorités. Cette initiative démontre l'importance que ce gouvernement accorde au maintien de nos marchés d'exportation.

Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) rencontrait aujourd'hui les dirigeants d'organisations agricoles avant de s'envoler vers Tokyo. Il tenait à connaître leurs points de vue avant d'aborder, avec les participants du Sommet, l'escalade d'une guerre de subventions entre la CEE et les États-Unis.

Monsieur le Président, sans le vouloir, les agriculteurs canadiens sont pris entre deux feux. C'est justement pour leur venir en aide que le premier ministre a annoncé hier une série de mesures très importantes. Ce gouvernement a toujours contribué au secteur agricole et, hier, nous y avons contribué encore plus. Ainsi, le gouvernement a haussé la fourchette du prix du blé sur le marché intérieur, elle sera dorénavant de $6 à $11 le boisseau. Un comité spécial de la Chambre des communes entreprend présentement une série d'audiences en vue d'établir le prix intérieur du blé. En outre, pour l'année-récolte 1986-1987, le gouvernement a décidé de geler la part des coûts de transport des céréales qui est assumée par les agriculteurs. Cela représente une épargne de $40 millions pour nos céréaliculteurs.

Monsieur le Président, je sais que je manque de temps et j'en aurais beaucoup à dire, mais cette portion est très importante. Nous avons aboli toutes les taxes fédérales de vente et d'accise sur le carburant diésel et l'essence utilisée à la ferme. La remise des taxes fédérales que reçoivent actuellement les producteurs pour le carburant employé à la ferme sera porté de 5.5 cents le litre. Cette mesure signifie une économie nette de $165 millions au cours des deux prochaines années. Le rabais de 5.5 cents le litre au total passera à 6.5 cents le litre dès le 1er janvier 1987.

Le président suppléant (M. Nickerson): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 49.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA CARTE CONTENUE DANS LA TROUSSE D'INFORMATION—L'ABSENCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Atlantique ont présenté une pétition à la Chambre pour demander au premier ministre de renvoyer le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) faire ses classes en géographie du Canada. Il y a plusieurs mois, le ministre s'est fait aimer des Néo-Écossais en affirmant à des habitants de Halifax qu'il n'existait pas de société appelée Stanfield Textile Industry. Et voilà qu'hier, il a rayé de la carte l'Île-du-Prince-Édouard et, comme par enchantement, placé un demi-million d'Américains dans le territoire que nous nommions Terre-Neuve.

Les gens du Nouveau-Brunswick vivent dans l'angoisse. Ils craignent que le ministre ne mette une nouvelle fois les pieds dans le plat. Le gouvernement devrait laisser en veilleuse ses tentatives en vue de promouvoir le libre-échange et offrir plutôt des leçons gratuites de géographie à ses ministres, en particulier au ministre du Commerce extérieur qui, jusqu'ici, n'a même pas eu le bon sens de s'excuser de ses bévues.

Par conséquent, le ministre voudra bien avoir l'obligeance de cesser sa campagne publicitaire, en attendant que . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES DÉPUTÉS CONSERVATEURS FÉDÉRAUX DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'attire l'attention des habitants de la Colombie-Britannique sur la politique lamentable pratiquée par le parti conservateur. Depuis les élections, les députés de la Colombie-Britannique, appuyés par quelques collègues, ont joué le jeu du «bon policier» et du «mauvais policier» sur tous les sujets, de la pêche aux parcs.

Quand le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a appuyé la création d'un parc national à South Moresby, le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway), le député de Mission—Port Moody (M. St-Germain) et le député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg) ont déclaré qu'il n'en était pas question. Quand le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a accordé publiquement son appui à South Moresby, les même députés, et d'autres aussi, s'y sont encore opposés.

Quand le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a annoncé une politique de cogestion des pêches en collaboration avec le nouveau ministre des Pêches et Océans (M. Siddon), la même bande, avec quelques autres éléments, a manifesté son désaccord. Lorsque le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que les autochtones avaient probablement des revendications fondées en Colombie-Britannique, les conservateurs et les créditistes de la province se sont mis en colère et ont soutenu le contraire. Le député conservateur de North Vancouver s'est même dissocié du ministre et a fait part à la presse de son opposition. Il ressort de tout cela que les députés conservateurs de Colombie-Britannique n'ont aucune voix au cabinet. Ils se contentent de dire qu'ils sont contre et d'espérer que les électeurs de la Colombie-Britannique les croiront.

* * *

L'ÉNERGIE

ON PROPOSE DE CONCLURE UN ACCORD NORD-AMÉRICAIN SUR L'ÉNERGIE

M.William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, à titre de pays producteur d'énergie, le Canada doit songer d'urgence à trouver de nouvelles méthodes pour se libérer des manipulations des prix de l'OPEP. La chute spectaculaire des prix du pétrole a entraîné la perte de milliers d'emplois en Alberta, pertes qui pourraient s'élever à 9,000 en juin si le prix n'augmente pas. Alors que nous entamons des pourparlers commerciaux avec les États-Unis, nous nous trouvons dans une situation extrêmement avantageuse comme pays exportateur d'énergie. Il serait peut-être opportun de réexaminer la possibilité de conclure un accord nord-américain sur l'énergie.

Au lieu d'être à la merci des manipulations de l'OPEP assurons l'avenir de l'ouest du Canada grâce à de nouveaux accords qui élargiraient les débouchés du pétrole canadien. Si l'OPEP veut utiliser l'arme du pétrole, échappons à son influence néfaste. Un accord nord-américain pourrait créer des milliers d'emplois nécessaires et stimuler une foule de nouvelles initiatives, notamment en Alberta.

Article 21 du Règlement

• (1105)

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA—L'INAUGURATION OFFICIELLE DE L'AILE OUEST

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, vous allez bientôt voir, comme tous les députés et tous les Canadiens, que l'Aéroport international d'Ottawa-Gloucester a fait peau neuve.

Hier, j'ai eu l'honneur de représenter le gouvernement et notre éminent ministre des Transports (M. Mazankowski) lorsque le maire de Gloucester, M. Harry Allan, et moi avons coupé un magnifique ruban bleu pour inaugurer la nouvelle aile ouest de l'aéroport de la capitale nationale.

Les départs et les arrivées dans le froid, le vent, la pluie et la neige, l'automne et l'hiver, sont désormais choses du passé. Des aires ouvertes magnifiques et fonctionnelles offrent une vue superbe sur les pistes de décollage et d'atterrissage grâce à des murs de verre facilement accessibles; on a amélioré l'accès à tous les services, y compris un accès direct du stationnement aux aires d'embarquement pour les voyageurs d'affaires sans bagage; on a prévu des installations spéciales pour les personnes handicapées, et une salle pour les mères ou les pères accompagnés de petits enfants.

Tout n'est pas encore terminé. Les travaux accusent un léger retard, mais le budget a été respecté.

Vancouver a son exposition d'envergure internationale. Nous avons maintenant notre aéroport de classe internationale.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANCIEN MINISTRE LIBÉRAL DES FINANCES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, hier le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) déclarait à la Chambre que le budget Lalonde ne prévoyait aucune croissance du budget de la défense pour l'année 1986-1987. Une fois de plus, il avait tout à fait tort.

Le plan financier qui accompagnait le dernier budget Lalonde prévoyait une croissance réelle de 3.8 p. 100 pour la période 1986-1987, après application d'un déflateur de 4.9 p. 100. Vu la baisse inattendue des prix du pétrole, le déflateur de la défense n'a été que de 3.8 p. 100 pour 1986-1987, ce qui fait que le budget de la défense, tel que prévu par M. Lalonde, aurait représenté une croissance réelle de 4.9 p. 100, contrairement à l'impression, incorrecte et incomplète, laissée hier par le ministre associé. Par ailleurs, le gouvernement conservateur ne respecte même pas l'engagement de 3 p. 100 vis-à-vis de l'OTAN.

De plus, M. Lalonde prévoyait pour l'année prochaine, 1987-1988, des dépenses de 11.14 milliards pour la défense, alors que les dernières prévisions Wilson . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE MANDAT ET LES OBJECTIFS

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre l'existence de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a été créée en 1956. Le mandat de cette agence est des plus pertinents compte tenu de la catastrophe nucléaire survenue il y a quelques jours.

L'agence a en effet pour mandat de chercher à accélérer et à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde, et de veiller à ce que l'énergie nucléaire ne serve en aucune façon à des fins militaires. Ce mandat figure dans son règlement.

Je demande au gouvernement à prier cet organisme de se préparer à l'avenir pour être en mesure d'intervenir dans les cas d'accidents de ce genre. Je voudrais également qu'on l'encourage à mettre au point d'autres ressources et d'autres procédures pour intervenir à l'occasion de tels accidents et, par-dessus tout . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secndes.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉLECTION D'UNE FEMME AU POSTE DE PRÉSIDENTE DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, cette semaine, la fille d'un mineur du Cap-Breton est devenue présidente du CTC. C'est vraiment une réussite remarquable. Non seulement Shirley Carr est la première femme à remplir ces hautes fonctions, mais elle est aussi universellement reconnue comme l'avocate, acharnée mais pondérée, de ceux qui, dans notre société, ont besoin d'une voix pour s'exprimer, qu'ils appartiennent ou non au mouvement syndical.

Shirley est partie de rien. Elle comprend donc les problèmes des familles canadiennes et s'efforce de rendre le Canada et le monde plus humains.

Un des chefs de file très respectés du mouvement syndical, elle s'est affirmée comme une conciliatrice par excellence. J'espère que le gouvernement du Canada sollicitera l'opinion de Shirley Carr dans les grands débats et y prêtera attention. Son élection est une bénédiction pour le Canada.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, les efforts soutenus de notre gouvernement afin de relancer l'économie du Canada continuent à porter leurs fruits.

Nous pouvons constater que depuis le 4 septembre 1984 les taux d'intérêt hypothécaire pour cinq ans ont baissé de 3.5 points, ce qui représente une économie de $116 par mois, ou $7,000 dans le cas d'une hypothèque de $50,000.

De plus, les taux hypothécaires sont à leur plus bas niveau depuis les huit dernières années.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a diminué de 3.41 points et le taux préférentiel des banques à charte a diminué de 2.5 points.

De plus, depuis la présentation du Budget, soit seulement depuis deux mois, nous pouvons constater une baisse du taux d'intérêt hypothécaire de 1.25 point, pendant que le taux préférentiel de la Banque du Canada baissait de 2.5 points.

Monsieur le Président, cette bonne performance de notre gouvernement dans le domaine économique continue; ainsi, d'ici 1990, les besoins financiers du gouvernement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les 60 secondes sont écoulées. La parole est à l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley).

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR AIDER LES AGRICULTEURS

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a démontré non seulement qu'il prêtait volontiers une oreille attentive aux agriculteurs, mais aussi qu'il était déterminé à leur venir en aide. Ces derniers ont eu raison de s'adresser à lui pour les aider à traverser cette difficile période qu'ils connaissent actuellement. Le premier ministre (M. Mulroney) leur a répondu personnellement en annonçant toute une série de mesures: suppression intégrale de toutes les taxes de vente et d'accise sur le carburant agricole, blocage des tarifs-marchandises pour le transport du grain, relèvement à $11 le boisseau de plafond applicable au cours intérieur du blé, adoption d'une mesure expéditive concernant la dette agricole et défense des intérêts agricoles du Canada au sommet de Tokyo.

Voilà une réponse explicite et opportune aux problèmes agricoles des Prairies. Nous savons, bien sûr, qu'il faut trouver des solutions à plus long terme aux problèmes agricoles, mais les agriculteurs savent qu'ils peuvent, pour cela, compter sur le premier ministre et sur le gouvernement actuel.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA DIFFÉRENCE DE PRIX DES CARBURANTS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, la différence du prix de l'essence entre le Canada et les États-Unis s'est tellement agrandie que c'est rendu au point que les compagnies aériennes canadiennes font le plein aux États-Unis. Selon un analyste, le carburant est 20 p. 100 moins cher aux États-Unis. Le fait de brûler plus de carburant en revenant au Canada avec un réservoir plein coûte encore moins cher que de faire le plein au Canada.

Article 21 du Règlement

Ce sont encore les Canadiens qui perdent de l'argent. Le marché canadien perd des revenus aux dépens de son voisin du Sud, et cela parce que le gouvernement fédéral retire trop de taxes sur l'essence. Plus les taxes sont hautes, plus les prix montent et plus les compagnies aériennes continueront d'acheter leur carburant aux États-Unis. Le gouvernement est responsable de cette situation et c'est à lui que revient la tâche de faire que le Canada redevienne concurrentiel.

* * *

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—ON DEMANDE UNE INSPECTION INTERNATIONALE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, nous sommes témoins d'une tragédie aux proportions inouïes. Elle aurait fait des milliers de morts, des dizaines de milliers de personnes souffriraient de l'exposition aux radiations, et la santé des 2.5 millions d'habitants de la capitale ukrainienne, Kiev, serait menacée par la contamination du réservoir où la ville s'approvisionne en eau potable. Selon des rapports des services de renseignements, le coeur d'un second réacteur serait peut-être en fusion.

L'accident nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine, a mis en danger la vie de millions d'Ukrainiens et de citoyens des pays voisins, et ses effets se feront sentir durant plusieurs générations. Or les autorités soviétiques n'ont pas accepté les offres d'aide de la part des États-Unis et du Canada; elles refusent de fournir de l'information. Ce profond mépris de la vie humaine et de l'environnement est condamnable.

Il faut absolument que l'Union soviétique autorise une équipe internationale à se rendre sur les lieux pour inspecter les dommages et fournir de l'aide médicale et technique. Il faut tout faire pour alléger les souffrances de milliers d'Ukrainiens. Persister à refuser l'aide internationale, c'est commettre un crime odieux contre l'humanité.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) est-il en quelque sorte immunisé contre le respect à l'égard de l'honnêteté de la plupart des Canadiens, ou est-il atteint d'une quelconque affection débilitante qui le pousse à faire des promesses qu'il ne remplit pas, à tenir des propos auxquels il n'ajoute sûrement pas foi, et à travestir fréquemment les faits pour les faire servir à quelque nouvelle fin? Dans l'un ou l'autre cas, c'est un état pathologique lourd de conséquences pernicieuses, non pas parce qu'elle sape sa crédibilité personnelle—il n'occupe le centre de la scène que pour un temps—et non pas seulement parce qu'il jette le discrédit sur la chose politique, mais aussi parce qu'il sape la crédibité de notre pays et peut mettre en

péril éventuellement la vie et la liberté de ceux à qui nous avons promis notre appui.

Vous souvenez-vous de sa déclaration fracassante aux Nations Unies, déclaration par laquelle le Canada menaçait de recourir à des sanctions, voire même de rompre ses relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, si ce pays ne modifiait pas en profondeur sa politique d'apartheid? Maintenant, le premier ministre nous dit que c'est Margaret Thatcher qui va mener la lutte. Le premier ministre du Canada s'engage maintenant à faire sa part, sa toute petite part.

* * *

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

ON DÉDIE LE MARATHON DE MONTRÉAL À LA CAUSE DE LA PAIX

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, les Nations Unies ont proclamé 1986 l'Année internationale de la paix. A cette occasion, un groupe de Montréalais très dévoués et très épris de multiculturalisme connu sous le nom de *Park Extension Youth Organization* a décidé de dédier son marathon annuel à cette année très importante de la paix internationale.

[*Français*]

Je veux féliciter ces gens très sincèrement d'avoir eu cette idée extraordinaire à l'occasion de cette Année internationale de la paix où ils inviteront la population de Montréal à réfléchir en cette occasion à cette Année internationale proclamée par les Nations Unies et dédiée à la paix. Dieu sait si à cette époque troublée nous avons besoin de réfléchir, et je veux, monsieur le Président, leur offrir mes plus sincères félicitations car ce sera la première organisation, je pense, à Montréal . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, la période de 60 secondes est écoulée.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les directives en matière de conflits d'intérêts stipulent que les ministres doivent s'acquitter de leurs fonctions officielles et organiser leurs affaires privées de manière à garantir et à préserver la confiance publique dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement. Puisque le vice-premier ministre ne cesse de nous répéter jour après jour que c'est à l'opposition de prouver qu'il y a eu violation des directives en matière de conflits d'intérêts, voici la question que je lui pose. N'est-ce pas au premier ministre qu'il appartient de s'assurer que le ministre de l'Expansion industrielle régionale présente des garanties morales suffisantes pour demeurer au Conseil des ministres? N'est-ce pas au premier ministre de le faire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question ne diffère en rien de toutes celles qu'on ne cesse de nous poser depuis quatre jours. Je répèterai simplement au député que le Code d'éthique en vigueur depuis le 9 septembre 1985 impose au ministre le respect des dispositions figurant dans ce code. Le ministre s'est conformé au code, comme le député peut s'en convaincre en jetant simplement un coup d'oeil sur les dossiers publics du sous-registraire général adjoint.

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le 30 avril le premier ministre a parlé de ce qu'il a appelé des témoignages non prouvés et non documentés. Il a renvoyé la question au sous-registraire général adjoint qui ne l'a même pas étudiée, et qui s'est contenté d'un bref entretien avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Vu la superficialité de l'enquête réalisée par le sous-registraire général adjoint, le gouvernement n'a-t-il pas le devoir de procéder à une enquête indépendante et à une vérification du document qui constitue la pièce à conviction et qui incrimine le ministre pour ce qui est des lignes directrices?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je m'inscris en faux contre cela, monsieur le Président, et notamment contre la dernière partie de cette accusation. Le devoir du sous-registraire général adjoint est de veiller à ce que le ministre se conforme au code d'éthique. C'est là que débute et que s'arrête sa responsabilité. Il l'a fait. Personnellement, comme le premier ministre, je suis entièrement satisfait de cette procédure.

L'APPARENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, se conformer aux directives, c'est aussi avoir le devoir d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts. Le vice-premier ministre est-il en train de dire aux Canadiens que c'est le sous-registraire général adjoint qui décide s'il y a ou non apparence de conflit? Certainement pas. Il est certain que le gouvernement, et il devrait le reconnaître, a manqué à son devoir de garantir une certaine norme et d'assurer le respect des lignes directrices.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne dis rien de tel. C'est le député qui le dit. Ce que je ne cesse de lui répéter depuis quatre jours, c'est que le sous-registraire général adjoint a le devoir de veiller à ce que le Code d'éthique soit respecté. C'est la responsabilité du premier ministre et, en son absence, ma responsabilité. J'ai pris les mesures nécessaires pour m'assurer qu'il y avait eu respect de ce code, et je ne cesse de le répéter depuis quatre jours. En fait, c'est ce que je dis depuis le 7 avril dernier.

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PRIVATISATION

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'aurais aimé poser ma question à l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale, mais en son absence je la poserai au vice-premier ministre. Dans le cas de la vente, de la privatisation de sociétés de la Couronne comme la Canadair, le vice-premier ministre peut-il nous confirmer que ce sont les recommandations du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui sont présentées au groupe de travail sur la privatisation et qui sont ultimement acheminées au Cabinet, tel que l'a déclaré M^me^ Margaret Rudolf, fonctionnaire au Conseil du Trésor, et contrairement à ce que le vice-premier ministre a déclaré à la Chambre hier alors qu'il disait que le responsable était le président du Conseil du Trésor?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est évident que le député ne connaît pas bien la procédure. Je l'ai résumée avant-hier, et encore brièvement aujourd'hui.

M. Frith: Cela a été contredit.

M. Nielsen: Pas du tout. Permettez-moi de l'exposer. Tout d'abord, la CDIC va entreprendre une analyse complète et procéder ensuite aux négociations qui s'imposeront sur chacune des propositions. Chacune sera jugée objectivement, en fonction de ses conditions propres. Deuxièmement, l'analyse des propositions et les négociations qui s'ensuivront vont être présentées au Conseil de direction de la CDIC.

Mme Copps: L'analyse?

M. Nielsen: . . . qui à son tour formulera ses recommandations au ministre de l'Expansion économique régionale.

Mme Copps: Dans les formes. C'est ça l'analyse?

M. Nielsen: Troisièmement, le ministre présentera ensuite les recommandations de la CDIC au groupe d'étude du gouvernement sur la privatisation, qui est présidé par le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret.

M. Baker: Règlement.

M. Nielsen: Enfin, si le gouvernement décide qu'il y a des propositions qui méritent d'être retenues en vue d'une cession . . .

M. Baker: Règlement.

M. Nielsen: . . . la question sera soumise au Parlement pour qu'elle y soit examinée.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PROPOSITION D'ACHAT DE LA CANADAIR

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous voulons nous assurer que toutes les offres sont traitées sur un pied d'égalité dans le dossier de la Canadair.

Je veux donc demander au vice-premier ministre de nous confirmer s'il est vrai que la société Magna International Inc. a déposé sa proposition d'achat de la Canadair auprès du ministre de l'Expansion industrielle et régionale au lieu de la déposer auprès de la Corporation de développement des investissements du Canada, comme le font les autres soumissionnaires. Cette question n'a pas eu de réponse hier à la Chambre. Quelle est la réponse?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je regrette, monsieur le Président, mais je pense avoir répondu à cela. Il y a cinq candidats qui se sont dits intéressés. Les cinq propositions vont être étudiées suivant la procédure que j'ai exposée avec précision dans ma réponse à la question qui précédait immédiatement. Toutes les cinq vont être soumises à cette procédure, qui comporte non seulement le comité du cabinet et l'examen au cabinet, mais l'examen à la Chambre des communes.

M. Gray (Windsor-Ouest): Est-ce que la proposition Magna est d'abord soumise à Stevens?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES SOMMES DÉPENSÉES POUR LA TROUSSE D'INFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Hier, il a refusé de répondre à une question très sérieuse concernant les deniers publics dépensés à des initiatives sur lesquelles le Parlement ne s'est pas encore prononcé. J'espère qu'il y répondra aujourd'hui.

Il n'y a pas très longtemps, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, lorsqu'il était chef de l'opposition:

> Je trouve inacceptable de dépenser l'argent des contribuables pour influencer l'opinion publique à propos de questions qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision. Cela porte atteinte aux droits de la Chambre des communes.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi ce bon principe ne s'applique pas à cette propagande que le gouvernement a publiée en faveur du libre-échange?

M. Hnatyshyn: La vérité fait toujours mal, Ed.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point. Le député sait parfaitement que je n'ai pas refusé de répondre à cette question, hier. Le ministre compétent était là . . .

M. Broadbent: Je vous ai posé la question, à vous.

M. Nielsen: ... et il a répondu. Comme il est absent aujourd'hui, je vais y répondre au nom du gouvernement. Je ne vois aucune bonne raison de donner une réponse différente de celle qu'il a fournie hier à la série de questions qui lui ont été posées à ce sujet. Le ministre compétent a fourni une réponse complète et très satisfaisante.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ou bien le vice-premier ministre induit la Chambre en erreur sans le vouloir ou il n'a pas écouté ce que le ministre a dit hier. Il n'a pas répondu à cette question. C'est à d'autres questions qu'il a répondu.

Lorsque le vice-premier ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était chef de l'opposition, ils ont fait tous deux valoir que le gouvernement ne devait pas dépenser les deniers publics pour promouvoir une de ses politiques tant que la Chambre des communes et le Parlement ne l'avaient pas approuvée. Pourquoi voient-ils les choses différemment maintenant qu'ils sont au pouvoir?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député pense peut-être que le ministre n'a pas répondu à cette question, hier. Je suis convaincu qu'il l'a fait. S'il préfère n'en rien croire, libre à lui.

M. Broadbent: Le Parlement a-t-il approuvé cette politique?

• (1125)

M. Nielsen: Suivant nos traditions, même si le ministère doit répondre, les députés de l'opposition n'ont pas à poser de questions quant à la nature de ces réponses.

M. Broadbent: Je me demande ce que le ministre a bu ou mangé ce matin.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Non, non.

M. Broadbent: Je parlais de café.

M. le Président: A l'ordre. Le député sait qu'il ne doit pas tenir ce genre de propos. Veuillez vous contenter de poser une question.

LA REPRÉSENTATION DES PROVINCES SUR LA CARTE CONTENUE DANS LA TROUSSE D'INFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'espère obtenir une réponse à ma dernière question à ce sujet. La carte absolument scandaleuse que contient cette trousse situe aux États-Unis une des provinces du Canada et oublie totalement une autre province. Le gouvernement va-t-il au moins faire preuve d'un peu de considération pour les Canadiens de la région de l'Atlantique qui font les frais de cette erreur en retirant cette trousse de la circulation afin de corriger la carte avant de la distribuer?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ferai part de cette requête au ministre responsable. En attendant, je peux dire au député que j'ai effectivement bu ce matin quatre tasses de café, deux verres de lait et un verre de jus d'orange.

M. Broadbent: Vous devriez donc changer d'attitude.

* * *

L'ADMINISTRATION

MAGNA INTERNATIONAL—DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Puisqu'il est prêt à aider les députés de l'opposition à assumer leurs responsabilités, va-t-il déposer à la Chambre des communes toutes les ententes, garanties de prêt ou subventions que le gouvernement du Canada a accordées à Magna International ou à l'une de ses filiales? Va-t-il également déposer à la Chambre le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la CDIC qui a discuté de cette question et des conditions du projet de vente de Canadair? Va-t-il déposer ces renseignements?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, étant donné son expérience, le député sait qu'il existe des moyens et des endroits mieux appropriés à ce genre de questions, au lieu de les poser à la Chambre des communes.

M. Deans: La Chambre en est un exemple.

M. Nielsen: Les prévisions de dépenses du ministère seront soumises au comité, où il pourra poser toutes les questions qu'il souhaite. Quoi qu'il en soit, pour obtenir le genre de détails qu'il demande, le député ferait mieux d'inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Gray (Windsor-Ouest): Vous pourriez répondre par oui ou par non.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux dire en toute déférence au vice-premier ministre que ses réponses continuellement évasives et son refus de fournir des renseignements à la Chambre incitent les Canadiens à en déduire qu'il y a camouflage. Le vice-premier ministre va-t-il nous expliquer pourquoi il refuse de fournir des renseignements importants qui permettront de lever les doutes qui subsistent au sujet du ministre de l'Expansion industrielle régionale? Pourquoi refuse-t-il de communiquer ces renseignements, ou cherche-t-on à camoufler quelque chose?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il ne subsiste aucun doute sur cette affaire si ce n'est dans l'esprit du député et des autres qui, comme lui, posent ce genre de question. Étant donné son expérience le député sait qu'il a à sa disposition d'autres moyens d'obtenir les renseignements demandés.

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA PRIVATISATION DE LA CANADAIR—LA PARTICIPATION D'UN MINISTRE AU COMITÉ DU CABINET

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Étant donné que le ministre de l'Expansion industrielle régionale est membre du groupe d'étude du Cabinet sur la privatisation, est-ce l'intention du gouvernement que ce ministre participe à ce comité, lorsque ce dernier considérera la recommandation de la Corporation de développement des investissements du Canada pour la privatisation de la compagnie Canadair?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ignore quels engagements le ministre a d'inscrits à son agenda. J'ai l'impression que cette question va prendre à l'avenir des proportions considérables, car les propositions des cinq acheteurs éventuels, tels que nous les connaissons aujourd'hui, doivent franchir quatre étapes distinctes. Autant que je sache, elles n'ont pas encore franchi celle du conseil d'administration de la CDIC.

• (1130)

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE NE PARTICIPE PAS À L'ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE PRIVATISATION

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, quoi que le ministre de l'Expansion industrielle régionale ait su en mai dernier, il a appris depuis que son entreprise a bénéficié dans une très forte proportion de l'intervention du président du conseil de Magna International. Le vice-premier ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le ministre n'a pas été dégagé de toute participation à la vente de Canadair? M. Stronach, le président du conseil de Magna International, n'assiste pas aux réunions du conseil d'administration de la CDIC dont il est membre et n'en reçoit pas d'information parce que sa société soumissionne pour l'achat de Canadair. Pourquoi cette différence?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député fait une série d'affirmations catégoriques comme s'il s'agissait de faits sur lesquels il n'y a pas le moindre doute. Je ne souscris pas à cette série d'allégations que fait le député.

M. Cassidy: Ce sont des faits, Erik. Vous devriez le savoir depuis le temps.

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LE RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au même ministre. Le 30 avril 1986, en réponse à une question de mon collègue le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, le ministre a dit que le ministre concerné avait respecté le Code d'éthique des ministres. Je voudrais savoir exactement ce que cela signifie. Cela veut-il dire que, dorénavant, les ministres ou leur conjoint pourront librement demander un avantage financier à des sociétés qui font des affaires avec leur ministère et le recevoir?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce que je dis et répète depuis quatre jours à ce sujet veut dire exactement ce que cela veut dire, alors que le député déforme le sens de mes propos.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le vice-premier ministre et le ministre de l'Expansion industrielle régionale savent maintenant que le prêt sans intérêts en question a été accordé. Cela dit, fera-t-on une déclaration en vertu de l'article 35(1) des directives sur les conflits d'intérêts qui précise que les ministres sont censés déclarer un avantage direct ou indirect d'une valeur supérieure à $200? Maintenant que nous le savons, fera-t-on oui ou non une telle déclaration?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les déclarations du député et les prémisses de sa question sont fausses.

M. Boudria: Elles ne sont pas fausses. Il le sait. Nous en avons parlé à la Chambre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

ON DEMANDE LA DIVULGATION DES TRANSACTIONS DE LA FAMILLE AVEC LA SOCIÉTÉ MAGNA INTERNATIONAL

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au même ministre. Selon les lignes directrices sur les conflits d'intérêts, les titulaires de charges publiques doivent avoir une conduite au-dessus de tout reproche, et il ne suffit pas d'agir dans les limites de la loi pour respecter pleinement cette obligation. Cela dit, pourquoi le vice-premier ministre ne demande-t-il pas au ministre de l'Expansion industrielle régionale de dévoiler tous les détails relatifs aux transactions de sa famille avec la société Magna International ou n'importe lequel de ses dirigeants?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pour respecter le Code de conduite, un ministre doit renoncer à tous ses actifs et les mettre en fiducie sans droit de regard. C'est ce qu'a fait le ministre en l'occurrence.

M. Tobin: C'est sa femme qui administre cette fiducie.

M. Nielsen: Les détails concernant cette fiducie ne sont pas publics, pour des raisons évidentes. Par contre, toutes les dispositions prises pour établir cette fiducie sont publiques et le député et tous ceux qui le souhaitent peuvent les examiner.

LA NATURE DES TRANSACTIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il songer à ce que suppose le principe que je viens de lui énoncer, selon lequel les titulaires de charges publiques doivent avoir une conduite au-dessus de tout reproche et il ne suffit pas d'agir dans les limites de la loi pour respecter pleinement cette obligation? Va-t-il reconnaître qu'un doute sérieux plane sur le ministre à la suite de transactions effectuées avec une société qui n'est pas indépendante de son ministère? Va-t-il maintenant exiger que le ministre respecte ce principe et dévoile à la Chambre des communes et au public la nature des transactions qui existent entre sa famille et la société Magna International?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je me dois de répondre de la même façon, monsieur le Président. Il s'agit de s'assurer que tous les ministres respectent le Code de conduite déposé à la Chambre le 9 septembre 1985. On s'est acquitté de cette responsabilité. Le ministre respecte ce code d'éthique.

LA PROVENANCE DU PRÊT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au même ministre. A-t-il demandé au sous-registraire général adjoint d'enquêter sur le prêt de 2.6 millions de dollars sans intérêt consenti à l'entreprise du ministre, afin de déterminer si oui ou non l'argent provenait de la société à numéro Czapka, de Magna International, ou du groupe bancaire Hanil de Corée?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député est loin d'être nouveau à la Chambre. Il a même déjà été ministre. Il sait fort bien que cette tâche n'incombe nullement au sous-registraire général adjoint. Il ne devrait tout de même pas poser ce genre de question.

LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre a raison mais n'incombe-t-il pas au premier ministre, ou encore au vice-premier ministre qui le remplace, de faire toute la lumière sur la situation afin que le public puisse avoir confiance dans nos représentants?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je n'ai pas l'intention d'accepter les allégations que le député et ses collègues de l'opposition se permettent de faire avec tant de désinvolture.

Mme Copps: C'est la vérité.

M. Nielsen: La députée de Hamilton-Est dit que c'est la vérité. Elle a sa version des faits et j'ai la mienne.

Des voix: C'est exact!

M. Nielsen: Généralement, il ne s'agit pas de faits avant qu'ils aient fait la manchette du *Toronto Star* ou du *Globe and Mail.*

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—LES CONSEILS DONNÉS AUX VOYAGEURS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il mettre la Chambre au courant des renseignements concernant l'accident en Ukraine qu'il a reçu depuis sa déclaration d'hier soir? Pourrait-il expliquer pourquoi les renseignements contenus dans sa déclaration ne sont toujours pas disponibles sur la ligne rouge? Si l'on appelle cette ligne on renvoie encore aux ambassades, pour avoir des renseignements sur les voyages dans les différents pays.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais essayer de donner au député et au pays tous les renseignements que j'ai. Je peux dire au député, qui le sait certainement, que des renseignements arrivent constamment. Nous avons fait une mise à jour, hier soir, qui indiquait que les chefs de mission en Pologne devaient analyser la situation pour savoir si les familles du personnel et les Canadiens actuellement en Pologne devaient quitter temporairement le pays. La décision a été prise et l'évacuation est en cours.

En ce qui concerne la ligne rouge, j'ai vérifié de nouveau, hier. La difficulté en ce qui concerne les conseils à ceux qui désirent voyager, c'est que nous recevons les renseignements des pays eux-mêmes. Nous ne voyons, en Europe de l'ouest, aucun danger autre que celui que j'ai mentionné. Il resterait des questions au sujet de Moscou et de Bucarest.

LA SITUATION DANS LA ZONE SITUÉE DANS UN RAYON DE 800 KILOMÈTRES DE L'ACCIDENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je me demande pourquoi on ne donne pas au moins les renseignements figurant dans la déclaration, qui faisait état d'une zone située dans un rayon de 800 kilomètres. Le ministre envisage-t-il de faire pression sur le secteur des assurances-voyage, pour qu'il admette comme étant légitime l'annulation, sans pénalité, d'un voyage pour une destination située à l'intérieur de cette zone de 800 kilomètres de rayon?

• (1140)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que si le gouvernement pèche, c'est par excès de prudence. C'est mon devoir. Je regrette beaucoup, en tant que ministre de la Santé, de ne pouvoir transmettre aux Canadiens les meilleurs renseignements possibles, mais les autorités soviétiques ne nous les donnent pas. Je pense que c'est une critique que l'on profère dans le monde entier. Nous essayons de communiquer tous les renseignements dont nous disposons.

Je ne peux rien dire sur l'Autriche. On nous a posé de nombreuses questions à propos de ce pays. Nos renseignements actuels disent que c'est une destination sûre. Nous recommandons la prudence dans le cas des destinations situées dans ce cercle de 500 milles ou 800 kilomètres de rayon, et en particulier de la Pologne et des deux autres centres que j'ai mentionnés.

LA SÉCURITÉ DES TOURISTES CANADIENS ET DES HABITANTS DE LA RÉGION DE KIEV

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le gouvernement soviétique cache et déforme les faits concernant la tragédie nucléaire survenue en Ukraine, quels efforts notre gouvernement fait-il pour informer les touristes canadiens et les habitants de la région de Kiev de la gravité de la situation? Quelles assurances et quelle information à jour le ministre peut-il donner aux Canadiens qui ont des parents là-bas?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, d'après nos informations, le consul canadien, qui est arrivé à Kiev hier, était le seul représentant d'un gouvernement étranger autorisé jusque là à se rendre dans la région. Cela n'a pas été sans efforts de notre part. Il apportait des cartes de crédit d'urgence ainsi que des documents l'autorisant à faire sortir tous les citoyens canadiens.

Comme je l'ai déclaré hier, je conseille aux Canadiens de ne pas se rendre là-bas. Quant aux Ukrainiens, nous ne pouvons rien pour eux puisqu'ils relèvent de la compétence de l'URSS, mais Radio-Canada international émet autant d'information que possible. Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience. Je dois rencontrer le comité Canada-Ukraine aujourd'hui à Winnipeg, vers quatre heures, pour discuter d'autres . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai essayé de vous donner un peu plus de latitude, mais il est temps de poursuivre.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE— L'ADRESSE POSTALE D'UNE FILIALE D'UNE FIDUCIE À GESTION AUTONOME

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. S'attend-il vraiment que les Canadiens lui prêtent foi quand il dit que le ministre en question a placé ses intérêts et ses biens dans une fiducie à gestion autonome, alors qu'une filiale de York Centre Corp., possédée en propriété exclusive, soit la société Highlands de King Investment Group, a comme adresse postale, selon un document public dont nous venons d'obtenir copie, celle de Sinclair M. Stevens, R.R. nº 3, King City (Ontario), Canada? Est-ce bien l'idée que se fait le gouvernement d'une fiducie à gestion autonome?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, quelles que soient les allégations de la députée, l'important c'est que le ministre se soit conformé au Code d'éthique. Il l'a fait, ainsi que je m'évertue à le répéter depuis quatre jours.

LA NATURE DE LA FIDUCIE À GESTION AUTONOME

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le fait est que personne ne croit le vice-premier ministre.

M. le Président: A l'ordre! Les propos de la députée sont irrecevables. Elle n'a droit qu'à une question.

Mme Copps: Monsieur le Président, comment les Canadiens peuvent-ils croire les propos du vice-premier ministre selon lesquels le ministre concerné a placé ses biens dans une fiducie à gestion autonome, alors que sa femme dirige l'une de ses succursales, que son cabinet juridique lui prête des locaux, que le numéro de téléphone est celui d'autres succursales et que, effectivement, ses nom et adresse figurent comme adresse postale de l'une de ses succursales? Peut-il vraiment s'agir d'une fiducie à gestion autonome?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai le devoir de répondre aux questions. Mais je ne me sens pas tenu de répondre à des insultes, qu'elles s'adressent à moi, personnellement, ou à d'autres députés.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'INVESTISSEMENT DES SOCIÉTÉS JAPONAISES ET CORÉENNES AU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je comptais adresser ma question au ministre de l'Expansion industrielle régionale, mais avec tous les ministériels qui sont partis à l'Expo, il doit bien rester quelqu'un qui puisse répondre à ma question. Le gouvernement a maintes fois signalé avec fierté que les sociétés Honda, Toyota et Hyundai ont investi un milliard de dollars dans des usines canadiennes, même si elles n'ont pris aucun engagement à l'égard de la valeur ajoutée ou de l'achat de pièces. Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre combien de pièces d'outillage et d'autres équipements de base, qui constituent la plus grande partie de l'investissement prévu, viendront du Canada?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne peux fournir cette information. C'est manifestement là le genre de question qu'il vaudrait peut-être mieux inscrire au *Feuilleton* ou poser plus tard au ministre compétent, lorsqu'il sera de retour.

Questions orales

LA PROVENANCE DE L'ÉQUIPEMENT DE BASE ET DE L'OUTILLAGE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, peut-être que le vice-premier ministre peut confirmer, et cela n'est pas compliqué . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. McCurdy: Le vice-premier ministre va-t-il confirmer que presque aucun équipement de base ni aucun outillage ne viendront du Canada, que peut-être cent millions de dollars au plus sur le milliard prévu seront dépensés au profit des manufacturiers canadiens de pièces d'outillage et d'équipement de base?

M. le Président: A l'ordre. Le ministre peut répondre s'il le désire, mais il est difficile de voir dans cette question une supplémentaire à la première réponse.

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, tout d'abord la compagnie Hyundai—si j'ai bien compris le début de la première question, et la deuxième qui s'y rattachait—a toujours fait mention, lors des négociations avec le Québec, qu'elle avait l'intention de procéder le plus possible à ses achats au Canada. Si on se réfère aux pièces d'automobiles, la compagnie Hyundai a toujours dit dans ses négociations qu'elle voulait s'approcher le plus possible des intérêts du Pacte de l'automobile et acheter le plus possible au Canada. Et jusqu'ici, je n'ai aucune raison de croire que la compagnie Hyundai n'était pas en pleine confiance et je ne doute aucunement qu'elle ne respecte pas ce qu'elle a déjà dit publiquement.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'adresse ma question au leader parlementaire du gouvernement. Cela fait bien des mois maintenant que je le demande, ainsi que d'autres députés, mais puisque cette semaine semble être faite de questions sans cesse reprises, je demande encore, au nom des fonctionnaires, membres de la GRC et militaires à la retraite, quand va-t-on finalement faire une déclaration concernant l'indexation de leurs pensions?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est donnée de répondre au député en l'absence du président du Conseil du Trésor qui doit s'occuper aujourd'hui d'une affaire importante du gouvernement. Je voudrais aviser le député que des progrès sont enregistrés dans les entretiens entre le président du Conseil du Trésor et les représentants des personnes dont il se fait l'interprète et des fonctionnaires en général. Le cabinet a été saisi de la question, qui est actuellement à l'étude, et j'espère qu'une déclaration définitive pourra être faite sous peu par le président du Conseil du Trésor au nom du gouvernement.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PARUTION D'UN LIVRE BLANC

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre de la Défence nationale. Ce dernier peut-il rassembler suffisamment de courage et d'esprit d'exactitude . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député siège ici depuis assez longtemps pour savoir que les observations personnelles de ce genre sont irrecevables.

Mme Copps: Il est permis cependant d'appeller quelqu'un un détracteur.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député pose sa question, s'il vous plaît.

M. Hopkins: Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire de manière très claire quand il fera paraître le Livre blanc sur la défense nationale qu'il nous a promis maintes fois depuis fort longtemps? Ou bien serait-ce que toutes les promesses que le gouvernement a négligé de tenir obligent les conservateurs à se perdre dans leurs beaux discours et dans la confusion?

• (1150)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pourrais manquer de modestie au point de dire au député que s'il souhaite voir mes références en matière de courage, j'accepterai volontiers de le rencontrer n'importe quand.

Quant à la date de parution du Livre blanc, elle n'a pas encore été fixée, mais nous y travaillons.

LE CONTENU DU LIVRE BLANC PROJETÉ

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, nous savons qu'on nous l'a promis maintes fois. Si ce Livre blanc sur lequel nous n'arrivons pas à mettre la main finit par paraître, s'agira-t-il d'un document complet ou bien d'une série de documents conçus de façon à éviter au gouvernement de prendre position sur des questions embarrassantes comme la croissance réelle dans le budget d'immobilisation à laquelle il ne s'est pas engagé de manière positive depuis son arrivée au pouvoir?

M. McDermid: Attendez qu'il paraisse.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord. Je prie le député de comparer le bilan de son propre parti après seize années de gouvernement et de voir les dégâts qu'il a laissés derrière lui après toutes ces années, à tel point que les Forces armées se trouvent aujourd'hui dans la situation désespérée que l'on connaît. Ce dont nous devons nous occuper à présent, c'est d'essayer de remettre les choses en état, maintenant que les destructeurs de son parti ne sont plus en état de nuire.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES ÉTUDES D'IMPACT SUR L'EMPLOI

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre concernant la politique de libre-échange du gouvernement. Des études effectuées au Québec révèlent que 320,000 emplois sont menacés de disparition. Celles effectuées en Ontario nous apprennent que 300,000 emplois seraient en jeu. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire comment il se fait qu'à la page 30 du document publié hier, on dit que l'Ontario sera la province qui profitera le plus du libre-échange? Est-ce bien ce qu'on dit et est-ce pour cette raison que les études de 1984 ne seront divulguées ni au public ni à la Chambre?

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue que, malheureusement, nous ne pouvons pas commenter des études que nous n'avons pas eues et que, de toute façon, les deux gouvernements du Québec, le précédent et le présent gouvernement, ont tous deux précisé que les études ne sont pas complètes.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA PUBLICATION DES ÉTUDES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre concernant les études de 1984. Le commissaire à l'information du Canada, M. Inger Hensen, a déclaré hier qu'il ne voit vraiment pas pourquoi le gouvernement tarde à faire paraître ces études de 1984. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire, compte tenu des longs débats que cette question a suscités à la Chambre, pourquoi lui-même et son gouvernement ne publieront pas les documents en question? Que cherche-t-on à dissimuler? Et à quelles régions du pays cherche-t-on à le dissimuler? A celles de l'Ouest, du Nord ou d'ailleurs?

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, hier, à mon avis, le ministre du Commerce extérieur a très bien répondu à cette question. Il a indiqué qu'actuellement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui-même sont en train de réviser les études et que, dans un très bref délai, ils rendront publiques celles qui ne mettront pas en danger la position du Canada dans les négociations à venir.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES BPC--LE DISPOSITIF MOBILE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme il le sait, la E.S. Fox Company, dans ma circonscription de Welland, a mis au point un dispositif mobile ultra-moderne d'élimination des déchets capable de détruire les BPC. Ce dispositif mobile sera mis en service très bientôt, peut-être dès cette fin de semaine-ci, au Love Canal, dans l'État de New York.

Le ministre dirait-il à la Chambre s'il est possible qu'on en autorise l'utilisation au Canada, particulièrement pour s'attaquer au problème de pollution dans la rivière Niagara?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a raison. Le dispositif mobile en question capable de détruire les BPC sera mis en service au Love Canal cet été, je crois, mais à titre expérimental et de projet pilote. Mon ministère collabore très activement avec tous les intéressés à cet égard.

Quant à l'utilisation éventuelle de ce dispositif au Canada, c'est au gouvernement ontarien qu'il appartient de l'autoriser, et il faudra sans doute pour cela procéder à des audiences publiques. Mon ministère fournirait également tout le soutien et toute l'expertise nécessaires.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PAIEMENTS FAITS AUX PROVINCES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ—LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). La ministre peut-elle nous dire comment les provinces sont supposées s'acquitter de leurs responsabilités envers les salles d'urgence débordées, les lits pour les malades chroniques, les personnes âgées, les salaires des travailleurs dans le domaine de la santé, alors qu'ils doivent subir une diminution en dollars réels de huit milliards de dollars du gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, à mon avis, cette question découle du budget du Québec qui a été rendu public hier soir. Je voudrais signaler à nouveau à la Chambre que le taux d'augmentation des paiements que nous versons aux provinces, notamment le Québec, au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire, demeure supérieur à celui de l'inflation.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je trouve cela tout à fait extraordinaire. La ministre est-elle d'accord avec la déclaration que le ministre des Finances du Québec a faite, selon laquelle le gouvernement fédéral doit au Québec 148 millions de dollars ce qui oblige la province à augmenter les impôts pour combler le déficit découlant des compressions fédérales? La ministre est-elle d'accord avec cela? Va-t-elle respecter son engagement et verser au Québec ce qui lui revient?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que la déclaration . . .

M. Epp (Provencher): C'était là votre formule.

Mme Finestone: Non, vous l'avez violée. Voyons!

Une voix: Avez-vous terminé votre question?

Mme Finestone: Il n'a pas tenu parole. Encore des promesses violées.

M. le Président: A l'ordre.

Mme McDougall: Selon moi, par la déclaration qu'a faite hier soir, le ministre des Finances du Québec montre qu'il comprend mal la formule qui a été établie l'année dernière. Toutes les provinces sont traitées de la même façon et le Québec a reçu la moitié des paiements de péréquation. Cependant, l'économie du Québec se porte maintenant beaucoup mieux, et le pourcentage est ainsi loin d'être ce qu'il était au départ. Par contre, il faut signaler que le Québec profite également de notre politique.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—LA SITUATION DES TOURISTES CANADIENS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, le ministre a dit ceci en réponse à ma question: «A l'heure actuelle, les touristes qui se rendent en Pologne ne courent pas le risque de subir des radiations provoquées par la catastrophe nucléaire survenue en URSS.» Ce matin, le *Citizen* d'Ottawa a annoncé une déclaration commune du ministre d'État aux Affaires extérieures et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social portant sur le départ des diplomates et de leur famille en raison de l'incertitude qui continue à planer quant aux risques . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Y a-t-il une question?

M. Benjamin: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il expliquer ce qu'il en est au juste pour les touristes canadiens voyageant en Pologne? Veillera-t-il à ce que l'on fasse pour eux les mêmes efforts que pour les familles de diplomates?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je l'ai déjà dit à la Chambre, et le critique du parti du député a d'ailleurs dit la même chose, il serait très utile de pouvoir obtenir davantage d'informations sur place. J'ai donné les dernières nouvelles hier soir avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je peux dire au député ce matin, comme je l'ai fait hier soir, que non seulement nous faisons partir les familles, mais que nous nous mettons en rapport avec les Canadiens qui se trouvent en Pologne. Nous conseillons aux Canadiens de ne pas aller en Pologne pour le moment, par mesure de prudence. C'est ce que nous disons depuis hier soir. Ce que le député me demande pour le moment, c'est d'arriver à persuader l'Association du transport aérien international ou les compagnies aériennes internationales de rembourser leur argent . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Question supplémentaire.

LES BILLETS D'AVION

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre aurait-il l'obligeance de faire en sorte que l'on utilise les pouvoirs du gouvernement, car j'ai transmis le conseil du ministre hier à des personnes se trouvant sur un avion à destination de Varsovie, pour que ces personnes soient remboursées ou puissent utiliser l'assurance annulation lorsqu'elles devront revenir en payant un supplément?

• (1200)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et aussi, j'en suis sûr, le ministre des Transports, je ferai le nécessaire pour protéger les touristes canadiens. Je regrette de ne pas avoir les toutes dernières nouvelles; nous essayons de les obtenir. Comme je l'ai dit au député, nous le faisons d'après les informations que nous recevons. Certaines compagnies aériennes ont déjà offert un remboursement. Je ne suis pas en mesure de dire pour le moment si toutes les compagnies aériennes font la même chose.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE HANSARD—L'HEURE DE DISTRIBUTION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les exemplaires du hansard d'hier ont été déposés à la place des députés à la Chambre au lieu de leur être distribués à l'heure habituelle, soit tôt le matin, à leur bureau. Quand le hansard arrive à midi moins dix, il est bien difficile pour les députés de se préparer convenablement pour la période des questions et pour les délibérations en général. Je vous demande, monsieur le Président, de faire le nécessaire pour que pareil incident ne se répète pas.

M. le Président: Je comprends le député de se plaindre. Nous avons eu des ennuis ce matin. Je prends des mesures pour que cela ne se reproduise pas.

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

L'ordre du jour appelle: Affaires émanant des députés

3 mars 1986—M. Robinson—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre en oeuvre la recommandation du sous-comité sur les droits à l'égalité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques:

(1) Que toutes les professions des Forces armées canadiennes deviennent accessibles aux femmes.

(2) Que la Commission canadienne des droits de la personne surveille les pratiques des Forces armées canadiennes relatives à l'embauche et à l'avancement des femmes et qu'elle évalue à intervalles réguliers les progrès accomplis dans la révision des politiques actuelles.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, des pourparlers ont eu lieu entre les partis. Si la présidence soumet le projet de motion suivant à la Chambre, elle verra que la Chambre y consent à l'unanimité. J'ai remis des copies du texte aux deux autres partis et j'en ai une à déposer sur le bureau. La motion dispose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'affaire inscrite en première position sur la liste de priorité des affaires émanant des députés dans le *Feuilleton et Avis* d'aujourd'hui soit inscrite au bas de ladite liste pour la prochaine journée de séance; et

Pourvu que la Chambre poursuive l'étude des travaux dont elle était saisie à 16 heures aujourd'hui jusqu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ce projet de motion découle des consultations qui ont eu lieu entre les leaders parlementaires. Nous sommes prêts à l'accepter.

M. le Président: Es-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS—PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, aux termes de l'article 99 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent des transports. Le rapport traite d'une façon exhaustive du régime de retraite des Chemins de fer nationaux et répond en détail à certaines plaintes et appréhensions que de nombreux retraités ont exprimées à cet égard. Il fait également des recommandations relativement à l'administration future du régime.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT RÉVISÉ

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, aux termes de l'article 99, j'ai l'honneur de présenter une version révisée du premier rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

Questions au Feuilleton

PÉTITIONS

L'ÉVALUATION DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN DU CN—LES ATELIERS DE MONCTON

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, je vous signalerai que c'est la vingt et unième et dernière fois que je prends la parole pour présenter une pétition concernant les ateliers d'entretien du CN situés à Moncton. Une fois encore, les pétitionnaires veulent faire part aux députés à la Chambre des communes des craintes que leur inspire l'évaluation à laquelle procède actuellement le Canadien National. Ils demandent aux députés de se montrer attentifs à la situation et de tâcher d'empêcher la fermeture partielle de ces installations dont les conséquences seraient catastrophiques pour l'emploi dans le sud-est de la province.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom de citoyens de Restigouche. Les pétitionnaires signalent que la Commission d'assurance-chômage affirme que M. James Bertin, RR nº 1, Nash Creek, Nouveau-Brunswick, n'est pas admissible aux prestations de chômage parce qu'il a touché une prime de vacances et une indemnité de départ. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rétablir les prestations de M. Bertin après un délai de carence de deux semaines à compter du 11 mars 1986.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 89 résidents de la circonscription fédérale de Portage-Marquette. Les pétitionnaires s'inquiètent des taxes fédérales prélevées sur l'essence. Ils demandent au Parlement d'examiner la possibilité d'annuler toutes ces taxes et de convoquer une conférence des premiers ministres pour envisager différents moyens par lesquels les provinces pourraient également réduire leurs barèmes de taxation.

* * *

[*Français*]

• (1210)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 490.

[*Texte*]

LA CONFÉRENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ET DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

Question nº 490—**M. Penner:**

1. A ce jour, le Conseil du Trésor a-t-il affecté des fonds au projet de conférence nationale et d'exposition commerciale sur le développement des affaires et de l'économie des autochtones et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) de quels ministères et programmes, *c*) combien a-t-on dépensé?

Questions orales

2. Quelles ententes de contribution ont été signées à ce jour et, *a*) avec qui, *b*) quelle en est la valeur dans chaque cas?

3. Quels contrats ont été signés à ce jour et, *a*) avec qui, *b*) quelle en est la valeur dans chaque cas?

4. Combien a-t-on versé à ce jour, pour des activités liées au projet de conférence, à *a*) *Argyle Productions*, *b*) *Seneca Communications Inc.*, *c*) *Onchiota Corporation*?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui, sous forme de subventions et contributions à l'organisme parrain.

a) Le financement du gouvernement fédéral de telles subventions et contributions est plafonné à 2 millions de dollars.

b) MAINC: 1.5 million (engagé)
Autres ministères fédéraux: 0.5 million (proposé)
Total 2 millions

c) $120,000.

2. Un. *a*) Fondation du sommet des entrepreneurs autochtones du Canada, *b*) $120,000.

3. Trois marchés

	(A)	(B)
Argyll Business Consultants		65,000
Onchiota Corporation		65,000
Seneca Communications		65,000

4. Montants reçus:

	Par marché avec le MAINC	De la Fondation du sommet des entrepreneurs autochtones
a) Argyll	65,000	23,000
b) Seneca	65,000	15,000
c) Onchiota	65,000	15,000

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 491 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 491 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA FONDATION DU SOMMET DES ENTREPRENEURS AUTOCHTONES

Question nº 491—**M. Penner:**

1. Quand la Fondation du sommet des entrepreneurs autochtones du Canada a-t-elle été établie et quels en sont *a*) le budget, *b*) les rôle et fonction?

2. Le gouvernement subventionne-t-il la fondation et, dans l'affirmative, combien lui verse-t-il et de quels ministères et programmes proviennent les fonds?

3. Qui fait partie du conseil d'administration de la fondation?

4. Qui fait partie du comité exécutif de la fondation et des membres d'office font-ils partie du comité et, dans l'affirmative, lesquels?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 avril 1986, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Murphy (p. 12683).

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le projet de loi C-96 à l'étude aujourd'hui a pour but de réduire les contributions du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire de 2 p. 100 à partir du 1er avril 1986. Le gouvernement conservateur veut enlever plus de 8 milliards de dollars aux provinces au cours des cinq prochaines années.

Pour la province de Québec, ma province, cette réduction imposée par le gouvernement conservateur représente au-dessus de 2 milliards de dollars. Nous avons vu l'effet de cette réduction dans le budget du gouvernement du Québec hier soir alors que ce gouvernement s'est vu dans l'obligation d'imposer une surtaxe sur les profits des entreprises pour l'année 1986-1987 afin de compenser le manque à gagner dans les transferts à la province de Québec. La surtaxe imposée par le gouvernement du Québec devrait rapporter quelque 152 millions de dollars durant l'année courante, soit le même montant que les pertes encourues suite aux coupures fédérales.

Monsieur le Président, ce projet de loi, en ce qui me concerne, est un des plus importants à débattre ici devant le Parlement. Si un gouvernement national devait avoir une préoccupation importante, l'éducation devrait être en haut de la liste.

Depuis longtemps, les Canadiens savent, et vous devez le reconnaître vous-même, monsieur le Président, que l'éducation est le fondement même de notre richesse sociale, économique et culturelle. Pour ces raisons, les Canadiens, par le biais de leur gouvernement, ont rendu à peu près universellement accessibles diverses formes et divers programmes de formation et d'enseignement postsecondaire.

Aujourd'hui, la concurrence internationale nous oblige à revenir aux fondements mêmes sur lesquels s'appuie la richesse de notre société, soit l'éducation dans toutes ses formes et plus particulièrement l'enseignement supérieur.

Par ce projet de loi, le gouvernement démontre qu'il ne comprend pas ces enjeux. Le gouvernement démontre que ses priorités sont faussées. Au lieu d'être un chef de file dans le secteur de l'éducation postsecondaire, le gouvernement conservateur démontre aux Canadiens dans ce projet de loi, par l'ensemble de ses actions depuis les élections, dans le domaine de la recherche et de l'éducation, que l'éducation et la recherche ne sont pas prioritaires, ne sont pas importantes pour le gouvernement conservateur.

On sait que toute cette question est quelque peu controversée depuis de nombreuses années. On sait aussi, monsieur le Président, l'importance du rôle du gouvernement fédéral dans l'enseignement postsecondaire. Rappelons les faits.

Monsieur le Président, le gouvernement canadien paie 80 p. 100 du coût de l'enseignement postsecondaire. Ces paiements sont faits en vertu de la loi de 1977 sur les accords fiscaux et sur le financement des programmes établis. C'est cette même loi que nous sommes en train d'amender avec le projet de loi à l'étude aujourd'hui. En vertu de cette loi, les transferts fiscaux du gouvernement fédéral ont augmenté considérablement depuis 1977. En effet, ces augmentations ont suivi les augmentations dans le Produit national brut du pays. On sait aussi que certaines provinces n'ont pas accordé la même priorité à l'enseignement et qu'elles ont utilisé les fonds du gouvernement fédéral à des fins différentes. On a tous entendu dire que certaines provinces consacrent l'argent qui leur a été transféré, à titre d'enseignement ou même pour les fins de la santé, à construire des routes ou pour d'autres priorités de ces gouvernements.

Monsieur le Président, cette situation a amené une crise dans nos universités et collèges qui souffrent de plus en plus, depuis 1978. Le Rapport Johnson, qui a été commandé par le gouvernement libéral, a noté quelques conséquences de cette crise. Premièrement, la proportion du Produit national brut que les gouvernements consacrent aux universités et collèges a fléchi de 1.35 p. 100 en 1977-1978 à 1.24 p. 100 en 1984-1985. Encore là, ce résultat est dû à l'action des gouvernements provinciaux, parce que le gouvernement fédéral a maintenu ses contributions au rythme du PNB.

Dans la même période, monsieur le Président, le nombre des inscriptions a augmenté de 27 p. 100 dans les universités et 36 p. 100 dans les collèges. Au cours de cette même période, l'aide gouvernementale aux opérations de base n'a augmenté, en termes réels, que de 2.5 p. 100. Alors, les inscriptions montent en flèche, le nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel augmente considérablement, mais le financement n'a pas suivi le même rythme. Les dépenses réelles par étudiant ont diminué régulièrement depuis 1977 et 1978.

Le résultat de tout cela, monsieur le Président, est évident: la qualité de l'enseignement en souffre. Le nombre d'étudiants par professeur augmente considérablement. Les professeurs n'ont pas la possibilité d'accorder la même attention à leurs étudiants. L'équipement devient de plus en plus vétuste. La situation a été décrite par plusieurs au cours des derniers mois et des dernières années comme équivalente à une crise nationale. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

Avant les dernières élections, le gouvernement libéral a commandé une étude de cette question par M. Al Johnson. J'aimerais souligner quelques faits saillants de son rapport. Premièrement, il a proposé une solution au problème, solution qui est assez compliquée mais, dans son essence, dit que le gouvernement fédéral devrait s'engager à maintenir ses contributions à l'enseignement postsecondaire au niveau de l'augmentation dans le Produit national brut et qu'il devrait inciter les provinces à respecter ce même rythme d'augmentation.

Que le gouvernement accepte ou non la solution proposée par M. Johnson est peu important. Et ce qui me choque, monsieur le Président, c'est que le gouvernement conservateur, par ses actions, abdique complètement sa responsabilité pour l'enseignement postsecondaire. Et deuxièmement, il ne semble pas reconnaître cette responsabilité qui a été soulignée très clairement par M. Johnson.

J'aimerais citer à la Chambre un extrait de la loi actuelle, monsieur le Président, qui est cité par M. Johnson, à la page 4 de son rapport.

Il y a un article dans la loi qui enjoint au secrétaire d'État (M. Bouchard) qui, malheureusement, n'est pas ici aujourd'hui et je ne sais pas si son secrétaire parlementaire est ici aujourd'hui, mais j'espère qu'il ou elle l'est, mais il y a, dis-je, un article dans cette loi qui enjoint au secrétaire d'État et je cite:

> «en témoignage de l'intérêt fondamental et permanent que le gouvernement du Canada porte, par la voie des accords financiers, au programme de financement de l'enseignement postsecondaire . . . », de «procéder à des consultations avec les gouvernements des provinces . . . en matière d'enseignement postsecondaire».

Alors, monsieur le Président, cet article reconnaît l'intérêt fondamental, je répète, «l'intérêt fondamental» et permanent du gouvernement canadien pour l'enseignement postsecondaire.

Mais pour voir comment le gouvernement conservateur ne comprend pas le rôle essentiel que jouent le gouvernement canadien et le parlement fédéral en cette matière, je n'ai qu'à citer un article qui a paru dans le journal *Le Devoir* du 6 février dernier où le secrétaire d'État disait: «Que les provinces reçoivent des montants d'argent du fédéral mais que c'est à eux d'affecter cet argent selon leur priorité.» Pas un mot pour le gouvernement fédéral là-dedans. Mais c'est assez drôle de voir que seulement deux mois plus tard dans un article paru dans le quotidien *La Presse* du 14 avril 1986, le même secrétaire d'État a appris beaucoup de choses pendant quelque deux mois.

Le journaliste M. Jannard cite M. Bouchard, le secrétaire d'État:

«Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en éducation qui est plus grand que de simplement fournir de l'argent aux provinces sans vérifier où vont les fonds» . . .

Et puis, M. Bouchard dit ceci:

Devant les récriminations sans cesse grandissantes des étudiants, des recteurs, des professeurs de collèges et d'universités, le ministre confie que certains jours il a le goût de s'impatienter et il souligne que si le premier ministre Mulroney était d'accord, il amorcerait un vif débat avec les provinces qui risquerait de créer des «frictions».

Mais qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qu'on veut? Cela, c'est le 14 avril 1986, et puis en même temps ce gouvernement dépose un projet de loi qui néglige complètement le rôle du gouvernement fédéral dans l'enseignement, qui contredit la loi actuelle et qui contredit les propos mêmes du secrétaire d'État, et c'est assez drôle aussi de lire que le secrétaire d'État (M. Bouchard) dit:

. . . comprendre aujourd'hui la position d'un Pierre Trudeau ou de Serge Joyal, qui occupa son poste sous la précédente administration libérale.

C'est toute une conversion du secrétaire d'État, sauf qu'on a vu que les paroles du secrétaire d'État ne sont pas suivies dans les actions parce qu'on a un projet de loi aujourd'hui qui fait fi de ce qu'il disait dans cet article, il y a quelques semaines à peine.

Alors, quelle est la conséquence de l'irresponsabilité du gouvernement conservateur? Premièrement, il transfère son déficit aux provinces; deuxièmement, il entreprend une action unilatérale, sans consulter, sans prendre la peine de demander l'avis des provinces. Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur le Président, que le gouvernement conservateur aussi brise ses promesses et ses engagements de la dernière campagne électorale, mais il n'y a rien de nouveau là-dedans parce qu'on est habitué à voir ces promesses brisées depuis en fait le lendemain des élections. Cela devient quelque chose d'assez régulier, le public canadien est très habitué maintenant, il connaît bien la chanson, et puis ils va se rappeler cette même chanson dans deux ans, lors de la prochaine campagne électorale.

• (1220)

[*Traduction*]

Je voudrais également citer un passage d'un article paru dans le *Toronto Star* le 31 janvier 1986. David Vice, président de Northern Telecom, qui a comparu devant un comité du Sénat, déclare ce qui suit:

Le Canada a besoin d'un réseau d'enseignement dynamique et bien financé avec des centres de qualité supérieure reconnus pour soutenir la concurrence dans une économie mondiale . . .

Il soulève le même problème dont je parlais tout à l'heure. Il ajoute:

Nous trouvons, au lieu de cela, des établissements désuets, des rapports étudiants-professeur excessivement élevés et des laboratoires mal équipés.

Il semble presque impossible de doter le Canada de centres réputés de recherche et d'enseignement comparables à ceux de Harvard, du Massachusetts Institute of Technology ou de Stanford.

Il ajoute qu'aucun aspect de la solution aux malaises économiques du Canada n'est plus important que nos services d'enseignement. Il réclame un réaménagement des priorités. De fait, il exhorte le premier ministre (M. Mulroney) à consacrer des fonds plus importants à l'enseignement et moins élevés à d'autres domaines. Il demande également au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux de convoquer une conférence nationale pour remédier à la crise que traverse l'enseignement supérieur et de participer à l'élaboration d'une politique nationale.

Le gouvernement n'a pris aucune mesure en ce sens. Au contraire, je le répète, il a totalement abdiqué ses responsabilités dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Voici que le secrétaire d'État du Canada (M. Bouchard) se réveille tout à coup au mois d'avril et se rend compte des responsabilités du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, du rôle vital qu'il joue. Le ministre dit comprendre maintenant ce que Pierre Trudeau et Serge Joyal ont fait et senti à l'époque. Toutefois, nous sommes saisis d'un projet de loi qui est carrément contraire au rôle du gouvernement fédéral et aux propos du secrétaire d'État.

Dans le même article, il est dit qu'il entreprendrait la lutte seulement si le premier ministre le lui permettait. On ne peut qu'en conclure que c'est le premier ministre qui se fiche complètement de l'avenir de l'enseignement au Canada.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon honorable collègue. J'ai ici, en main, un éditorial de Michel Roy du journal *La Presse* du 11 mars 1985 qui dit que, et je cite:

Lorsque les accords en cours (1982-1987) furent négociés en 1981 et 1982, le gouvernement central . . .

En d'autres termes, le gouvernement précédent de son parti.

. . . s'employait par tous les moyens à réduire la masse énorme des transferts aux provinces. Parce que celle-ci augmentait à une cadence prodigieuse tandis que s'aggravait l'impasse du déficit fédéral qui atteint maintenant $35 milliards.

Il écrivait cela en 1985.

Il fut donc décidé de plafonner les coûts des programmes établis . . .

Comme cette nouvelle disposition avait suscité des protestations véhémentes, Ottawa avait consenti à prolonger jusqu'au 31 mars 1985 «la garantie de recettes fiscales». Les provinces savaient donc depuis trois ans qu'elles ne recevront pas pour l'exercice 1985-86 les sommes qu'elles escomptaient. Ce n'est pas M. Mulroney qui a pris cette décision. Et ce n'est pas une surprise pour le Québec.

Certes, il serait souhaitable d'améliorer le régime de péréquation qui vise, rappelons-le, à répartir plus équitablement les revenus, donc à promouvoir l'égalité des chances et assurer un niveau de service acceptable.

Mais à l'heure où le gouvernement central engage un combat nécesesaire contre le déficit monstrueux du pays . . .

Déficit créé par son parti.

. . . donc le moment serait mal choisi d'augmenter les transferts fédéraux vers les provinces qui, financièrement, s'en tirent mieux que le pouvoir central.

J'aimerais un commentaire sur cet éditorial.

M. Berger: Monsieur le Président, je vois que la députée a une bonne façon de lire des éditoriaux. Ce serait une bonne chose parfois d'entendre ses propres opinions. Je veux simplement la référer au texte d'un graphique dans le budget du gouvernement du Québec, déposé hier soir, où elle va voir qu'il y a un tableau qui démontre l'effet des actions du dernier gouvernement libéral sur le financement des programmes établis en ce qui concerne le Québec. On voit qu'il y a une légère réduction sur une période d'années, sur cinq, six ans, même allant jusqu'à l'an 2000, il y a une réduction très sensible de, je ne sais pas si je m'exprime correctement, mais il y a une réduction assez minime pour les prochaines années. Tandis que si vous examinez le même tableau et si vous regardez l'effet de l'action du gouvernement actuel, du gouvernement conservateur, vous allez voir qu'il y a une abdication totale des responsabilités du gouvernement fédéral en matière d'enseignement postsecondaire et dans le domaine de la santé.

Dans son budget, le gouvernement du Québec dit que le gouvernement fédéral pourrait, en maintenant cette mesure 11 années de plus, se retirer également du financement de la santé.

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à ma question. Je voulais un commentaire sur l'éditorial qui disait que les provinces savaient, depuis trois ans . . . soit pour l'exercice 1985-1986, qu'elles ne recevront pas les sommes qu'elles escomptaient et, de plus, que ce n'était pas le premier ministre (M. Mulroney) qui avait pris la décision mais, à cause du déficit monstrueux, comme on le dit dans cet éditorial, qu'il fallait prendre les mesures qui s'imposaient.

L'honorable député n'a pas répondu à ma question, monsieur le Président.

M. Berger: Monsieur le Président, je répondrai tout simplement à l'honorable députée que je ne suis pas d'accord avec l'éditorialiste, je ne suis pas d'accord sur cette interprétation du déficit.

Il semble que l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly), par l'entremise du journaliste qu'elle nous cite, nous donne une interprétation qui ne tient pas compte de l'ensemble de la question. Peut-elle nous mentionner ce que ce gouvernement va faire pour réduire le déficit dans nos produits de haute technologie? Elle doit très bien savoir que nous avons un déficit de quelque 12 milliards de dollars et que, si ce déficit était . . .

Une voix: Ce n'est pas pertinent.

M. Berger: . . . c'est très pertinent . . . et si ce déficit était éliminé cela pourrait créer quelque 120,000 emplois au Canada, 120,000 emplois de haute technologie, et votre déficit, le déficit sur lequel vous insistez continuellement, disparaîtrait très rapidement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, si c'est une question je vais laisser la parole à ma collègue de Mont-Royal (Mme Finestone).

• (1230)

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Laurier (M. Berger). Son excellente allocution montre qu'il comprend parfaitement la question. Ses électeurs sont certes bien servis.

Souscrit-il à la déclaration qu'a faite hier soir le ministre des Finances de la province de Québec, M. Gérard Lévesque? Il a dit ceci:

Au moment même où notre population vieillit et où les coûts montent, le gouvernement fédéral se retire du financement des services essentiels.

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses bonnes paroles. J'en ferai part à mes amis. Il est bien entendu que je suis d'accord avec le ministre des Finances du Québec. C'est un libéral. Il a bien établi ses priorités et sait de quoi il parle.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Berger: Il siège depuis 25 ans à l'Assemblée nationale. Autant d'expérience nous fait, hélas, défaut à la Chambre des communes. Les nouvelles recrues qui ont pris la parole n'ont manifestement pas encore pris conscience de la réalité canadienne.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement demander à mon collègue, puisqu'il y aura d'autres débats cet après-midi, s'il pourrait nous donner une définition de ce que certains appellent la consultation. Qu'est-ce que cela veut dire dans son esprit le mot consultation, puisque c'est de cela que se plaignent les premiers ministres, c'est de ce manque de consultations? Comment interpréterait-il ce mot consultation?

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour sa question et je pourrais peut-être y répondre en citant plutôt ce que la consultation n'est pas.

J'aimerais bien rappeler aux députés de ce Parlement les mots d'un autre grand libéral de ce pays, le premier ministre de l'Ontario qui, lors de la conférence fédérale-provinciale à Halifax a dit, en répondant au premier ministre (M. Mulroney), et je cite:

[*Traduction*]

Il faut une fameuse dose de témérité pour rompre unilatéralement des accords sur lesquels nous comptons tous.

A cela, le premier ministre (M. Mulroney) s'est indigné en ces termes:

A mon avis, il faut une fameuse dose de témérité pour insinuer que les lits d'hôpital, les écoles . . . que toutes ces nobles promesses ont moins d'importance pour nous que pour d'autres.

Le premier ministre de l'Ontario a rapidement remis le premier ministre à sa place en déclarant, comme je l'ai déjà dit:

Il faut une fameuse dose de témérité pour rompre unilatéralement des accords sur lesquels nous comptons tous.

Nous connaissons l'éloquence du premier ministre. Il a le don de la parole, comme on dit. Il a refusé de parler de coupure. Il a déclaré:

Vous dites qu'il ne s'agit pas d'une coupure. Vous pourriez dire que c'est une trahison. Ou encore que c'est une promesse brisée.

M. Boudria: Les conservateurs ne tiennent pas leurs promesses.

M. Berger: Comme Gertrude Stein l'a dit un jour: «Une rose sous un autre nom . . . »

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-96, modifiant la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Aux termes de la partie VI de la loi existante, le gouvernement fédéral fournit une aide financière aux provinces en matière de santé et d'enseignement postsecondaire. Ces provinces reçoivent une importante aide financière du gouvernement fédéral parce que ces services vitaux sont d'intérêt national. Comme d'autres ministériels l'ont déjà dit, ce projet de loi ramènera à un taux plus raisonnable et supportable l'augmentation du financement des programmes établis.

Je voudrais répondre aux allégations selon lesquelles les transferts au titre du FPE ont été réduits. Qu'une chose soit claire au départ: les transferts fédéraux ne seront pas réduits cette année ni après non plus. Ils vont augmenter et cela de façon substantielle. Alors que les augmentations réelles dépendront de la situation économique et des variations démographiques, ces transferts augmenteront d'environ 5 p. 100 tous les ans. Nous estimons que ces augmentations sont justes et raisonnables. Ce taux moyen de 5 p. 100 au cours des cinq prochaines années sera supérieur à l'augmentation annuelle moyenne de 3.2 p. 100 qui a été prévue pour l'ensemble des dépenses des programmes fédéraux. Comme vous le savez, monsieur le Président, selon le programme budgétaire, les dépenses du gouvernement ne progresseront pas de plus de 3.2 p. 100. Dans le cas présent, les transferts au titre du FPE seront de 5 p. 100.

On prévoit que ces transferts totaliseront, au cours des cinq prochaines années plus de 90 milliards de dollars, c'est-à-dire environ 25 milliards de dollars de plus qu'au cours des cinq dernières années. Le montant s'élèvera cette année à 16.7 milliards de dollars. On prévoit qu'il augmentera d'environ un milliard de dollars tous les ans pour atteindre un total d'environ 20.6 milliards de dollars en 1990-1991. Ces augmentations devraient permettre aux provinces d'améliorer les services de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

La loi prévoit que cette participation sera déterminée selon la même formule qu'auparavant sauf que, à compter du 1er avril 1986, le taux d'indexation baissera de 2 p. 100 pour 1986-1987 et les années suivantes. Cette baisse reflète la chute du taux de l'inflation à son niveau actuel. Les principes de base du financement des programmes établis n'ont pas été touchés par cette mesure. En vertu des modalités des arrangements fiscaux concernant le financement des programmes établis, les provinces reçoivent des subventions fédérales égales et proportionnelles au nombre de leurs habitants. Les augmentations des paiements de transfert sont liées à la croissance de l'économie comme en attestent les données relatives au produit national brut et les augmentations démographiques dans chacune des provinces.

La quote-part fédérale n'est pas calculée d'après les dépenses des provinces. Si je le signale, c'est pour dissiper toute impression que les arrangements d'avant 1977, relatifs au partage des coûts de l'assurance-maladie provinciale, de l'assurance hospitalisation et des établissements d'enseignement postsecondaire, sont encore en vigueur. Cette formule a été rejetée en 1977 par les deux niveaux de gouvernement et remplacée par l'accord actuel.

• (1240)

Ce projet de loi ne devrait surprendre personne. Il fait partie intégrante du programme financier du gouvernement et met en oeuvre une décision importante annoncée par le gouvernement il y a déjà quelque temps. Les députés se rappellent sûrement qu'en novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a rendu public un programme de renouveau économique selon lequel, notamment, si le gouvernement devait comprimer ses dépenses en général, il convenait de se demander si les paiements de transfert aux provinces devraient être exempts de cette politique d'austérité. Dans son exposé budgétaire de 1985, le ministre des Finances a déclaré ce qui suit:

Afin de répartir équitablement le fardeau de la compression des dépenses, le gouvernement cherchera également à limiter la croissance des transferts aux provinces, afin de réaliser des économies annuelles de 2 milliards de dollars vers la fin de la décennie. Les transferts fédéraux ne subiront aucune diminution absolue. Même après ce rajustement, les transferts fédéraux aux provinces marqueront une augmentation sensible pendant les dernières années de la décennie.

Afin de ralentir le taux de croissance actuel des sommes consacrées au financement des programmes établis, on a discuté avec les provinces d'un certain nombre de solutions. Le ministre des Finances a consulté ses homologues provinciaux tout au cours de l'année 1985, immédiatement après la présentation du budget de mai, et les premiers ministres provinciaux en septembre, novembre et décembre. C'est mal connaître les faits que de prétendre qu'il n'y a pas eu de consultations avec les provinces au cours de cette période; ce projet de loi est, en effet, le fruit de consultations poussées.

Le financement des programmes établis est la preuve manifeste et inattaquable de l'importance que le gouvernement attache à la qualité des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire ainsi qu'aux communautés médicale et universitaire au Canada. Il ne faut pas oublier non plus qu'à l'aide prévue au titre du FPE s'ajoutent aussi d'autres mesures fédérales concernant les étudiants, l'enseignement, la formation, la recherche médicale et ainsi de suite. Les programmes du secrétariat d'État et des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que des Affaires indiennes et du Nord canadien notamment complètent la contribution fédérale dans le domaine de l'enseignement et de la santé.

Le ministère des Finances est également concerné puisqu'il défraie les handicapés et les personnes âgées de certaines dépenses et qu'il vient en aide aux étudiants en vertu de certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous l'avons vu lorsque nous avons passé en revue le dernier budget du ministre des Finances. C'est dire que le soutien fédéral à l'enseignement postsecondaire et à la santé porte sur un vaste éventail de domaines.

Je tiens donc à faire valoir l'importance des paiements de transfert du gouvernement fédéral, compte tenu de son programme général actuel de réduction du déficit et des mesures essentielles de réconciliation nationale. Les transferts fédéraux en espèces et en impôts consentis aux provinces s'élèvent à environ 27 milliards de dollars. Il s'agit donc d'une somme considérable qui a non seulement augmenté, mais qui poursuivra cette tendance à la hausse au cours de prochaines années. De 1957 à 1986, ils ont progressé de 17 p. 100 par année en moyenne. En comparaison, notre PNB a augmenté d'un peu moins de 10 p. 100 au cours de cette même période. Il eut été impossible de maintenir une progression d'une telle ampleur dans le financement des programmes établis.

Afin d'assurer la croissance économique du pays et des emplois aux Canadiens, le gouvernement a multiplié les démarches pour susciter l'initiative privée dans le but de rendre notre appareil gouvernemental plus efficace et de maîtriser notre dette nationale. Non seulement les frais du service de la dette nationale sont énormes, mais ils ont tendance à augmenter. Si nous n'arrivons pas à contrer cette tendance, nous n'aurons plus les moyens de financer les services sociaux essentiels dont jouissent actuellement nos concitoyens. Rappelons-nous qu'il faut vivre selon ses moyens.

Pour enrayer la croissance de la dette, le gouvernement a dû s'attaquer à la difficile tâche de réduire les dépenses et d'augmenter les recettes de manière équitable et équilibrée. Le récent budget n'est que la plus récente d'une série de mesures prises pour réduire le déficit fédéral, en particulier grâce à des compressions de dépenses. Le ralentissement du taux de croissance des transferts dans le cadre du FPE s'inscrit dans ce plan.

Cette mesure législative ne doit pas être prise isolément. Il faut la voir dans le contexte de la conjoncture économique et fiscale difficile qui oblige le Parlement à envisager de telles mesures. Étant donné les ressources limitées dont nous disposons, étant donné en fait le lamentable train de vie dépassant nos moyens dont nous avons hérité, je maintiens que les augmentations annuelles d'environ 5 p. 100 sont équitables et même généreuses, et que 90 milliards de dollars sur les cinq prochaines années représentent une contribution fédérale considérable à l'amélioration des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire au Canada. Je suis convaincu que cette mesure est à la fois juste et équitable.

J'aimerais conclure avec trois remarques. Tout d'abord, j'estime que cette évolution est juste et raisonnable parce qu'aucun programme de réduction du déficit équilibré et global ne saurait exclure les paiements de transfert. Les transferts fédéraux vers d'autres niveaux de gouvernement représentent une partie importante des dépenses totales du gouvernement fédéral. Si les paiements de transfert échappaient aux impératifs des restrictions du gouvernement, ce sont d'autres programmes relevant exclusivement de la compétence fédérale qui auraient à supporter un fardeau déraisonnable et excessivement lourd. Evidemment, comme je le disais tout à l'heure, nous pouvons rassurer les gouvernements provinciaux en leur donnant la garantie qu'ils continueront à avoir droit chaque année à l'avenir à une augmentation de financement des programmes établis et que les augmentations de ces paiements seront en fait supérieures aux augmentations moyennes accordées chaque année aux programmes fédéraux au cours de toute cette période. Je le répète, comme l'annonçait le budget, on laissera croître le programme fédéral moyen d'environ 3.2 p. 100, et les paiements de transfert augmenteront de 5 p. 100 au cours des cinq prochaines années pour atteindre un total de 90 milliards de dollars.

Deuxièmement, on peut démontrer que ce changement constitue une façon équitable de procéder et que toutes les régions et les provinces sont traitées sur un pied d'égalité. A la différence des paiements de péréquation qui assurent un important soutien financier supplémentaire dont bénéficient les Canadiens qui habitent dans les provinces moins riches, les montants versés pour le financement des programmes établis continueront d'être proportionnels à la population des provinces et constitueront un soutien de base pour les services offerts à tous les Canadiens sans égard à leur lieu de résidence. Toutes les provinces seront traitées de la même manière aux termes de la mesure à l'étude.

Troisièmement, nous avons prévu une transition bien ordonnée. On ne réalisera pas l'objectif national d'économiser 2 milliards de dollars en paiements de FPE d'ici 1990-1991 au moyen d'une réduction brusque et radicale imposée du jour au lendemain. On a prévenu les gouvernements provinciaux suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent s'adapter à ces nouveaux arrangements. Les arrangements et les mécanismes financiers dynamiques mis au point au fil des années entre les gouvernements fédéral et provinciaux ont évolué en réaction aux conditions économiques changeantes et pour permettre aux provinces de répondre aux besoins sociaux changeants de leurs habitants.

Les circonstances actuelles forcent les Canadiens à exiger un programme équilibré et complet visant à contenir la croissance des dépenses fédérales. Il est certes essentiel que l'on modifie la croissance des paiements de transfert pour en aligner davantage le taux d'augmentation sur celui des autres dépenses fédérales. Je crois que nous l'avons fait d'une façon à la fois juste et équitable.

Je demande à tous les députés de réfléchir sérieusement à ces considérations. J'espère bien que nous aurons une discussion fructueuse aussi bien ici qu'au comité. Je demande respectueusement au Parlement de donner son consentement à ces mesures de sorte que nous puissions commencer à mettre en application les arrangements auxquels on s'attend maintenant en général.

• (1250)

M. le vice-président: Questions et observations.

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le député de sa participation au débat. Il a beaucoup insisté sur les problèmes financiers du gouvernement fédéral, problèmes que nous connaissons fort bien. Sauf erreur, il n'a pas traité de l'essence du problème, en l'occurrence notre système universitaire. S'inquiète-t-il de la crise actuelle de nos universités? Reconnaît-il, comme le rapport Johnson l'a signalé, que l'aide du gouvernement aux universités a augmenté de seulement 2.5 p. 100 depuis 1977-1978? Il faut rapprocher ce chiffre du nombre des inscriptions qui ont augmenté de 25 p. 100 dans les universités et de 36 p. 100 dans les collèges communautaires et autres. S'inquiète-t-il de ce problème? Quels sont ses idées à ce sujet? Quels choix pourrait-il offrir aux provinces? Celles-ci devraient-elles fermer leurs universités ou hausser les frais de scolarité? Quel est le rôle du gouvernement fédéral? Doit-il se contenter de dire, comme il le fait, qu'il doit réduire ses dépenses et que c'est à elles de se débrouiller? Trouve-t-il normal qu'un gouvernement national se comporte ainsi vis-à-vis des institutions nationales?

M. Kempling: Monsieur le Président, tous les Canadiens savent que nous avons un très lourd déficit à résorber. Chacun doit faire sa part. A en croire le député, l'administration des universités est irréprochable, de même que l'administration financière des provinces et il est impossible d'économiser ou d'augmenter l'efficacité davantage. Mon expérience des affaires m'a permis d'apprendre comment remettre les choses en ordre. Il le sait lui aussi.

Nous nous intéressons de très près à la situation des universités. La compétence des diplômés me préoccupe sérieusement. Néanmoins, si l'on considère l'ensemble du problème, nous avons le devoir de faire le maximum pour réduire les dépenses fédérales.

Je le répète, les transferts effectués dans le cadre du financement des programmes établis augmentaient chaque année au

rythme de 17 p. 100. Nous avons décidé que les dépenses fédérales, dont la croissance était nettement supérieure à 17 p. 100 par an, n'augmenteraient qu'à raison de 3.2 p. 100. Nous allons maintenir à 5 p. 100 la croissance des paiements de transfert. Nous verserons aux provinces 90 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Si elles savent d'avance combien elles toucheront, elles pourront s'organiser en conséquence et résoudre les problèmes mentionnés par le député.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le député de Burlington (M. Kempling) a parlé de l'efficacité des universités et des hôpitaux. Il a également parlé d'une dépense de 90 milliards au cours des cinq prochaines années. La formule de 1977 prévoyait une croissance correspondant à celle du PNB, lequel devrait augmenter de 7 p. 100 d'ici 1990. Le député s'est vanté en disant que les paiements de transfert augmenteront de 5 p. 100. En vertu de l'ancienne formule, les transferts se seraient élevés à 97.7 milliards, au lieu des 92.1 milliards que les provinces obtiendront, soit 5 milliards de moins. Nous savons tous que les universités et les hôpitaux se sont saignés à blanc sous les pressions des gouvernements fédéral et provinciaux. Comment peut-il dire, dans ces conditions, que la proposition à l'étude est juste?

M. Kempling: Monsieur le Président, en matière financière, il ne faut jamais perdre son objectif de vue. Les propositions budgétaires ont pour objectif de réduire le déficit. Notre régime de soins médicaux est sans doute l'un des meilleurs au monde, sans exception. Nous veillerons à ce qu'il en soit toujours ainsi. À notre avis, il y a moyen d'améliorer la gestion et la distribution des ressources affectées aux services médicaux et à l'enseignement.

Nous pensons que cette formule est juste. Les premiers ministres et les ministres des Finances provinciaux l'ont approuvée. Nous nous sommes débarrassés de l'ancienne formule de 1977. C'est, à mon avis, une façon juste et équitable de remédier au problème, à savoir de réduire le déficit au maximum tout en se conformant aux directives du ministre des Finances. Si nous y parvenons, tous les Canadiens en profiteront.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Une question ou un commentaire.

M. Prud'homme: Certainement, monsieur le Président.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable député, comme je le fais toujours, lorsqu'il s'adresse à la Chambre. Je voudrais simplement lui demander, puisqu'il a une grande connaissance, non seulement de l'administration fédérale, mais des diverses administrations provinciales . . .

[*Traduction*]

Je vais lui demander dans la langue qu'il connaît le mieux dans quel domaine les gouvernements provinciaux devront réduire leurs services: dans les services médicaux d'urgence, dans les programmes de recherches sur le cancer? Nous savons tous qu'il comprend très bien les problèmes auxquels se heurtent les gouvernements provinciaux. Il dit que le seul moyen, c'est de restreindre ces paiements. Serait-il prêt également à dire aux divers gouvernements provinciaux comment mettre de l'ordre dans leurs affaires?

M. Kempling: Mon collègue est député depuis un grand nombre d'années. Je respecte sincèrement ses opinions. En toute déférence, il sait très bien que ce n'est pas à nous de dire aux provinces dans quels secteurs effectuer des coupures. Nous leur faisons des paiements de transfert en vertu d'ententes précises. Nous leur disons qu'elles vont obtenir 90 milliards au cours des cinq prochaines années et c'est à elles de les répartir en conséquence. Je sais que le député ne s'attend pas sérieusement à ce que nous leur disions de supprimer tel service de santé ou tel cours universitaire, ou autre. Ce n'est pas de notre ressort. Nous avons fait une proposition qui me paraît acceptable. Nous en avons discuté longuement avec les provinces qui, dans l'ensemble, l'approuvent.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, il y a un peu plus de quatre ans que nous avons débattu à la Chambre et au comité parlementaire l'infâme projet de loi C-12, le projet de loi libéral qui visait à appliquer le programme des 6 et 5 p. 100 aux paiements de transfert au chapitre de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux. Je m'en souviens particulièrement bien parce que j'étais à l'époque le porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière d'enseignement postsecondaire. Les conservateurs étaient alors dans l'opposition et avaient déploré avec moi cette réduction des paiements de transfert au chapitre de l'enseignement et des soins médicaux. La députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), qui a une université dans sa circonscription, la célèbre Université Queen's, n'avait vraiment pas mâché ses mots pour critiquer la politique catastrophique du gouvernement libéral de l'époque dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et, en particulier, son programme des 6 et 5 p. 100 tel qu'appliqué aux paiements de transfert dans le cadre du financement des programmes établis. Certainement deux douzaines au moins de députés conservateurs, dont beaucoup siègent encore à la Chambre, avaient alors dénoncé, à l'instar de la députée de Kingston et les Îles et de moi-même, l'indifférence du gouvernement libéral pour l'enseignement postsecondaire.

Et nous voici saisis aujourd'hui, un peu plus de quatre ans après, du projet de loi C-96 qui réduit le financement de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux de façon encore plus draconienne que ne le faisait le projet de loi C-12. On nous présente ce projet de loi qui, et beaucoup d'autres députés de ce côté-ci y ont déjà fait allusion, quel que soit l'angle sous lequel on l'envisage, propose bel et bien de réduire les fonds destinés à ces fins. Il y aura une hausse, bien sûr, mais n'eût été de ce projet de loi, les établissements d'enseignement postsecondaire auraient obtenu 5 milliards de dollars de plus d'ici la fin de la décennie. Il y a donc réduction, il me semble. Quand on s'attend à obtenir 5 milliards et qu'on ne les

touche pas, on subit donc un manque à gagner, lequel est beaucoup plus grave, en réalité, que les compressions faisant suite au programme des 6 et 5 p. 100 en 1981-1982.

Les conservateurs qui avaient alors insisté sur l'importance des collèges et des universités pour les jeunes Canadiens et l'avenir de notre pays se trouvent aujourd'hui aphones. Il me semble que depuis les élections de septembre 1984, aucun de ces députés ou de leurs nouveaux collègues, y compris le premier ministre (M. Mulroney), n'a prononcé de discours sur l'importance et la valeur de nos collèges et universités. Que je sache, aucun discours n'a porté sur les jeunes Canadiens et l'éducation.

Je me demande si le gouvernement a le sens des priorités. Est-ce par erreur qu'il ne s'est pas intéressé à ces questions, ou les conservateurs ont-ils tout bonnement décidé qu'elles n'avaient pas d'importance?

Le gouvernement ne cesse de préconiser, d'une part, la croissance économique, la mise en valeur de notre économie, la relance du secteur secondaire et la création d'entreprises axées sur la technologie, afin de raffermir notre économie nationale et d'accroître notre compétitivité à l'échelle internationale. Ainsi, le Livre vert que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a consacré aux relations extérieures du Canada comporte dans son titre le mot «compétitivité». La politique économique du gouvernement vise essentiellement à ce que le Canada puisse faire concurrence à des pays comme le Japon, par exemple. Tous les propos que le gouvernement a tenus nous portent certes à croire qu'il accorde à cet objectif une priorité de premier ordre. Si c'est vrai, pourquoi donc le gouvernement ne fait-il pas tout son possible pour aider les jeunes Canadiens à acquérir les connaissances et les compétences qui sont absolument essentielles pour que le Canada atteigne son objectif, soit devenir compétitif sur la scène internationale? A quoi bon vanter les mérites d'une société de haut-savoir pendant que l'on ne fait rien ou très peu pour s'assurer que ce savoir est acquis, accru pour l'épanouissement des individus et aussi, naturellement, pour l'enrichissement de toute la société et l'émergence du Canada sur la scène mondiale. J'espère qu'au cours du présent débat nous verrons quelques ministériels, puisque le gouvernement compte quelques universitaires, nous entretenir de ce qui est arrivé à nos universités et collèges sous les libéraux et ce qui arrivera sous les conservateurs après que nous aurons adopté la mesure à l'étude aujourd'hui.

• (1410)

Il y a une autre question qui devrait nous préoccuper outre la nécessité de créer une société de haut-savoir. Les nouvelles compressions qu'on nous propose, et qui font suite à celles déjà subies lors du programme des 6 et 5 p. 100, feront peu à peu de notre réseau d'établissements universitaires et collégiaux la chasse gardée des riches. C'est un peu déjà ce qui arrive à cause de l'attitude des libéraux. Il est vraiment désolant de constater, quand nous nous entretenons avec certains de nos électeurs qui se préoccupent d'éducation, que nous en sommes pratiquement au même point que dans les années 40 ou 50. Ces personnes estiment que leurs fils et leurs filles n'auront pratiquement aucune chance d'aller au collègue ou à l'université à cause des coûts prohibitifs. Car si nous réduisons l'aide publique à l'éducation, il faut hausser les frais de scolarité et limiter les inscriptions. Nous ne pouvons restreindre l'aide publique sans obliger les jeunes à débourser davantage pour se faire instruire. S'ils ont la chance de fréquenter un collègue ou une université, ils devront se résigner à emprunter une somme qui pourra atteindre $30,000. Je connais des familles pour qui une dette de $30,000 est impensable. C'est un choix qu'elles ne peuvent s'offrir.

L'accès à nos collèges et universités est déjà bien difficile et il le sera bientôt autant qu'il y a trois décennies. On limite de plus en plus aux nantis, au détriment des démunis, l'accès aux établissements d'enseignement supérieur en pratiquant une politique axée sur le revenu ou la région, car il y a évidemment des régions en bien plus mauvaise posture que d'autres. Le gouvernement ne devrait pas tarder à s'expliquer, espérons-le, en nous disant si l'enseignement postsecondaire, et j'insiste sur le terme postsecondaire, fait partie des droits de l'homme dans ce pays, un pays riche en histoire, en ressources et en talents, notamment parmi nos autochtones. J'ai toujours soutenu que le talent était universel et qu'il n'était pas l'apanage des nantis. Vu sa position dans le monde, il serait intolérable que le Canada nie un droit aussi élementaire que le droit à l'éducation.

J'ajouterai à l'argument que j'ai avancé en premier lieu, que puisque nous sommes à l'ère de l'information, donc à une époque où les connaissances priment sur tout, il est d'autant plus important de bien former nos jeunes, et même si ce n'était pas le cas, comme je l'ai aussi fait valoir tout à l'heure, il n'en faudrait pas moins assurer ce droit à tous nos concitoyens sans exception. L'accès à l'enseignement doit donc demeurer ou redevenir un principe fondamental de tout notre système d'enseignement.

Mais il est aussi un troisième point que je tiens à mettre en évidence au cours du débat actuel. Nous ne pouvons poursuivre ces compressions désastreuses pour nos établissements d'enseignement supérieur de premier et de deuxième cycles et nos écoles de métiers, sans compromettre les talents que nous avons déjà développés. Il est de plus en plus difficile, maintenant, de poursuivre des études postdoctorales à l'université ou ailleurs. Le jeune ne peut plus se le permettre. Il conduit un taxi ou il fait quelque chose du genre.

Le nombre de jeunes inscrits dans les programmes pour diplômés diminue. Si on essaie de prévoir l'avenir, dans cinq ou six ans, nous nous retrouverons, comme de nombreux experts l'ont prédit, sans jeunes préparés pour l'enseignement universitaire et collégial et pour la recherche. Nous en aurons besoin et nous ne les aurons pas. Ceux qui sont actuellement disponibles mais qui ne peuvent obtenir d'emplois en raison des compressions vont perdre toutes les connaissances et les talents qu'ils ont acquis. Et après eux, il n'y aura plus de professeurs. Au milieu des années 1990, le Canada sera certainement obligé, comme autrefois, d'importer des cerveaux, faute de s'être donné les compétences voulues et d'avoir su conserver celles des récents diplômés.

Il est inadmissible de dire: «C'est la responsabilité des provinces. Qu'elles se débrouillent». Pour commencer, je ne crois pas que les provinces, et la mienne en particulier, tiennent tellement à bâtir une société fondée sur la connaissance. Ça ne les intéresse pas. De toute façon, il n'est pas bon de laisser cette responsabilité exclusivement aux provinces parce que l'éducation est une question nationale. Effectivement, d'après les documents sur la concurrence internationale publiés par le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'éducation doit devenir une question d'importance internationale pour que le Canada puisse jouer un rôle important dans la diplomatie, la politique et le commerce sur la scène internationale.

La dernière fois que nous avons débattu le projet de loi C-12, il y a deux ans et demi, presque tous les députés à cette époque-là, et je fais spécialement allusion à certains députés conservateurs, étaient conscients de l'importance de l'enseignement postsecondaire, de la recherche, des bibliothèques et des laboratoires, de la possibilité pour les jeunes d'y accéder, d'exercer ce droit fondamental. Je pense que nous le comprenions tous. C'est pourquoi nous avons été si indignés par le projet de loi C-12. Où sont-elles ces voix aujourd'hui? Notre indignation devrait être à son comble face au projet de loi C-96 qui porte un coup encore plus rude aux universités et aux collèges. Ce projet de loi signifie que des milliards et des milliards de dollars ne serviront pas à bâtir le type de société que nous réclamions autrefois. C'est ce qui se passe, que nous parlions des jeunes, des universitaires, des bibliothèques ou des laboratoires. J'exhorte les députés à reconsidérer ce que nous faisons. Je leur demande d'y remédier avant qu'il ne soit trop tard.

• (1420)

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? La députée de Gatineau (M^me^ Mailly).

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, la députée nous fait un discours rempli de compassion sur le domaine de l'enseignement et je trouve que c'est naturel vu la grande expérience qu'elle a eue dans ce domaine lorsqu'elle était, je crois, présidente de l'Université Simon Fraser. C'est cela? Cependant, je voudrais lui poser une question.

N'est-il pas vrai que le système de transferts fiscaux, dont on parle aujourd'hui dans ce projet de loi, est une contribution aux provinces par le gouvernement fédéral selon une entente et que ce sont les provinces, elles-mêmes, qui utilisent les fonds en fonction de leurs propres priorités?

En d'autres termes, si une province décide que l'enseignement est de haute priorité, comme cela devrait être le cas, comme l'a très bien dit la députée, comment se fait-il que malgré le fait qu'on va contribuer une somme encore plus importante dans ces transferts fiscaux bien que l'on réduise la croissance seulement, car on ne réduit pas la somme totale qu'on va octroyer aux provinces, ce sont les provinces qui décident elles-mêmes des priorités . . . L'enseignement est un domaine provincial selon la Constitution. Ce n'est pas la responsabilité du gouvernement fédéral d'assurer la qualité de l'éducation et de l'enseignement. Nous aidons au financement.

Alors je ne comprends pas pourquoi l'honorable députée semble mettre sur le dos du gouvernement fédéral l'avenir de l'enseignement, le sort des éducateurs et tout cela quand, enfin, c'est la responsabilité des provinces.

[*Traduction*]

Mme Jewett: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je lui rappelerai qu'il y a des années et des années, le Parlement a accepté d'assumer une certaine responsabilité en matière d'enseignement supérieur.

Mme Mailly: Une certaine responsabilité!

Mme Jewett: Non, une grande. Même auparavant, notre système initial de subventions aux universités canadiennes ne passait pas par l'intermédiaire des provinces. Je parle maintenant de l'époque qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Ces fonds allaient alors directement à ces établissements. Il était clair que les dépenses fédérales étaient prépondérantes dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, domaine d'une telle importance nationale et internationale.

Plus tard, nous avons adopté un système de coûts partagés à la condition que les provinces consacrent l'argent à l'usage prévu. C'est un système que nous avons abandonné en 1977. Il était conditionnel et on aurait dû le conserver. Les députés néo-démocrates ont été les seuls à s'opposer à cette décision. Les deux autres partis à la Chambre ne partageaient pas ce sentiment et on l'a laisssé tomber. Les provinces n'avaient plus à utiliser l'argent aux fins prévues sous peine de ne pas le recevoir.

Je tiens également à rappeler aux députés que certains ont déclaré que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral était inconstitutionnel mais que personne—y compris M. Duplessis—ne l'a jamais contesté devant les tribunaux. Je crois que c'est important. Je ne puis donc pas accepter l'argument du député selon lequel cette question relève strictement des provinces. Cela n'a jamais été le cas.

Je voudrais signaler aux députés ce que nous avons fait pour les anciens combattants après la Seconde Guerre mondiale. Nous avons mis en oeuvre le programme le plus merveilleux jamais lancé par un pays. On s'est servi, pour ce faire, strictement de crédits fédéraux. Cela, bien entendu, s'applique à la période d'après-guerre. Je reconnais qu'avant cela, nos responsabilités n'étaient pas aussi importantes. Aucun gouvernement ne s'occupait de ces questions avant cette époque. L'enseignement était privé. C'est simplement lorsque nous avons compris qu'il s'agissait d'un besoin public et d'un droit fondamental, que les gouvernements ont commencé à faire leur part.

L'une des choses les plus remarquables du système d'enseignement au Canada, c'est qu'il évite les extrêmes: on ne retrouve pas d'une part, de mauvaises petites universités et d'autre part, des universités comme Harvard. Cependant, certains de nos établissements, comme Laval, Montréal, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Toronto, et le reste, sont excellentes. C'est parce que la population en général se préoccupe de l'enseignement, que notre système est aussi bon. Tout ce que je demande, c'est que nous le conservions.

M. Tupper: Monsieur le Président, la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) ne rend pas service à la Chambre en soutenant que peu de ministériels se portent à la défense de l'enseignement et de la recherche. En fait, si j'ai bien compris, elle a affirmé qu'elle ne se souvenait pas qu'un seul discours ait été prononcé à cet égard. Je lui signale que l'actuel ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) et son prédécesseur sont intervenus à diverses reprises, tant à la Chambre qu'ailleurs, pour faire valoir l'importance de la science et de la technologie et appuyer l'enseignement et la recherche. Il en va de même pour le député de Guelph (M. Winegard) et le député de Nepean—Carleton (M. Tupper). Donc nombreux sont les ministériels qui apprécient l'enseignement postsecondaire à sa juste valeur. Ils savent quelle richesse il représente pour le pays et ils l'appuient.

Cela étant dit, je voudrais poser une question à la députée. Pour la période allant de l'époque où elle était présidente de l'Université Simon Fraser jusqu'aujourd'hui, peut-elle nous dire dans quelle proportion les subventions accordées ont été effectivement consacrées à l'enseignement postsecondaire dans sa province par rapport aux sommes qui ont été affectées à la construction de routes?

Mme Jewett: Monsieur le Président, c'est peut-être du fait que le député n'est pas des nôtres depuis très longtemps qu'il ne sait pas que j'ai probablement été la critique la plus farouche du gouvernement social-créditiste de la Colombie-Britannique quand ce dernier a négligé de transmettre aux collèges et universités de la province l'augmentation intégrale du financement, aussi maigre soit-elle. Au contraire des autres provinces, la Colombie-Britannique n'a vraiment pas de quoi être fière à cet égard. Je lui ai reproché cette attitude depuis des temps immémoriaux et je persiste encore à le faire. La part des crédits provinciaux qui est affectée à la santé et à l'enseignement diminue. Je crois que c'est la seule province où cela se produit.

Cela dit, le point que je fais valoir, et sur lequel j'insiste, c'est qu'il doit y avoir un système obligeant à rendre des comptes du point de vue financier. Il y en avait un autrefois. Lors du débat sur le projet de loi C-12, les conservateurs se sont joints à moi et à d'autres membres du Nouveau parti démocratique pour réclamer pareil système. Il y en a eu un jusqu'en 1977. Quand j'ai dit que le conservateurs étaient silencieux sur la question, je parlais de ceux qui se sont montrés si loquaces il y a quatre ans. Le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) ne siégeait pas à la Chambre à ce moment-là. J'ai nommé en particulier la députée de Kingston et les Îles, à cause de la merveilleuse campagne que nous avons menée à l'époque contre le programme des restrictions à 6 et 5 p. 100. Je n'ai pas entendu les députés du parti conservateur parler depuis de l'obligation de faire rendre des comptes. Est-ce qu'un député conservateur se lèvera pour dire ceci: «Oui, le système était meilleur avant 1977, lorsqu'on ne pouvait pas obtenir le moindre crédit si ce n'est pour les fins prévues»? Je voudrais qu'on nous dise que nous allons avoir un système de responsabilité financière.

• (1430)

La seule chose que les libéraux nous aient apportée en 1984, c'est qu'ils ont obligé les provinces à déposer chaque année un document expliquant comment elles dépensaient l'argent. C'était une politique déclaratoire mais pas une véritable politique de responsabilité financière.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais demander à ma collègue d'en face si elle serait disposée à reconnaître qu'il existe une grosse différence entre ce qui s'est passé il y a deux ans lorsque le programme des six et cinq a été instauré à un moment où le taux d'inflation était de 12 à 15 p. 100, et ce qui se passe maintenant avec le projet de loi actuel, qui augmentera les paiements de transfert de 5 p. 100 à un moment où le taux d'inflation est de 4 p. 100. Cette situation est très différente de la situation dans laquelle nous étions il y a un an ou deux.

Mme Jewett: Monsieur le Président, plus tard dans la journée, un de mes collègues citera les chiffres à la Chambre. Je n'ai pas les chiffres exacts à l'esprit pour le moment. D'une façon générale, même si ce que le député a dit est vrai, le taux d'inflation était bien plus élevé alors que maintenant, et il semblerait que le programme des six et cinq était plus néfaste que la politique incarnée par le projet de loi C-96. Le député constatera toutefois que d'ici 1990, si cette politique est adoptée, elle entraînera une perte représentant le double ou le triple de celle qui avait été causée par le projet de loi C-12. Nous pouvons donner les chiffres, mais puisque je ne les ai pas sous les yeux, je me contenterai de dire que la différence entre la perte entraînée par le programme des six et cinq et la perte que provoquera le projet de loi C-96 se chiffrera à plusieurs milliards de dollars.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, le projet de loi C-96 qui est à l'étude modère le taux de croissance des transferts fiscaux aux provinces, il ne les réduit pas. Il est important de faire cette distinction. Jusqu'à maintenant les députés de l'opposition nous parlent de coupures, de réductions, ils nous parlent aussi de la diminution de notre responsabilité envers des domaines provinciaux auxquels nous contribuons. Mais la vérité, monsieur le Président, c'est que le projet de loi C-96 modère le taux de croissance des paiements et ne les réduit pas. Au contraire, ils vont augmenter.

D'après la législation, le taux annuel moyen de croissance des transferts des FPE au cours des cinq prochaines années sera d'environ 5 p. 100. Le gouvernement fédéral s'attend à transférer aux provinces plus de 90 milliards de dollars en espèces et en soutien fiscal, c'est-à-dire en points d'impôt de FPE au total au cours de cette période. Par comparaison, les transferts ont totalisé environ 65 milliards de dollars au cours des cinq dernières années. Alors, il est faux, monsieur le Président, d'avancer que nous réduisons notre engagement envers les provinces. Au contraire, cela vient confirmer sans équivoque l'engagement pris par le gouvernement d'apporter aux programmes provinciaux de santé et d'enseignement un soutien considérable.

Les transferts dans le cadre du FPE aident au financement des programmes provinciaux tels que l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, les soins de santé supplémentaires, ainsi que les subventions à l'enseignement postsecondaire. Les provinces affectent les fonds en fonction de leurs propres priorités, comme je l'ai dit tout à l'heure à la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett). Pour voir la taille des sommes qui sont impliquées dans ces transferts, monsieur le Président, je voudrais citer quelques chiffres.

Pour l'année financière 1985-1986, les transferts fédéraux aux autres paliers d'administration s'établissent à 20,1 milliards en espèces et à 7,2 milliards en points d'impôt, soit un total de 27,3 milliards de dollars. Les transferts en espèces, monsieur le Président, représentent 19,4 de l'ensemble des dépenses fédérales. En d'autres termes, ils occupent une énorme place dans les dépenses fédérales.

Il faut rappeler au sujet de ces dépenses fédérales, que les revenus qui les couvrent viennent du même contribuable qui contribue de son travail, de ses impôts au niveau provincial comme fédéral. Alors, il faut regarder le contexte quand on dit que 19,4 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales sont alloués à ces transferts fiscaux. Ils représentent la troisième catégorie en importance des dépenses du gouvernement après le service de la dette publique et les dépenses de programmes.

Au cours des 18 dernières années, monsieur le Président, soit depuis 1957, ces transferts ont progressé à un taux annuel de plus de 18 p. 100, alors que le Produit national brut du Canada augmentait à un rythme annuel légèrement inférieur à 10 p. 100. Et cela, c'est un aspect, monsieur le Président, que l'opposition semble passer sous silence parce que la formule nous demande de refléter la croissance du Produit national brut aussi. Et pourtant, ces dépenses ont augmenté au cours des derniers 18 ans à un rythme de beaucoup supérieur à la croissance du PNB. Si l'on fait exception des frais de service de la dette nationale, cette énorme dette nationale qui nous cause tant de soucis et qui d'ailleurs nous conduit à être obligés de faire des réductions dans la croissance de ces transferts, ces transferts représentent la catégorie des dépenses fédérales qui a connu la plus forte croissance.

Pourtant, monsieur le Président, le financement des programmes établis est loin d'être le principal programme de transferts aux provinces. Mais c'est celui qui a enregistré la plus forte croissance ces dernières années. Il s'agit d'un paiement par habitant qui est versé aux provinces et qui couvre approximativement 50 p. 100 des dépenses des gouvernements provinciaux au titre, comme je l'ai dit, de l'assurance-santé, de l'assurance-hospitalisation et des frais d'exploitation des établissements d'enseignement postsecondaire. Les transferts au titre du FPE ont augmenté selon une moyenne mobile sur trois ans de la progression du PNB rapportée à une croissance démographique, en d'autres termes, la croissance de la population.

D'après les projections actuelles, ils progresseraient de plus de 7 p. 100 par an au cours des cinq prochaines années si on s'en tenait à la formule qui existait. Donc, afin de réaliser des économies pour réduire le déficit, on va réduire de 2 p. 100 cette croissance. On va faire des économies de deux milliards de dollars en 1990-1991, pas cette année, parce qu'en 1985-1986, on a maintenu cela. On commence cette année. En 1990-1991, on aura une économie de deux milliards pour diminuer le déficit. Leur taux de progression ne devrait être abaissé que légèrement et tomber à un niveau encore bien supérieur à celui du taux d'inflation ou du rythme de croissance de l'économie.

Donc, monsieur le Président, j'insiste, nous ne réduisons pas les paiements de transferts aux provinces. C'est faux qu'on l'avance. Les transferts au titre du FPE continueront de croître à un rythme très élevé, de loin supérieur à celui des autres dépenses de programmes du gouvernement fédéral. Et l'ensemble des transferts provinciaux aux provinces s'élèveront à 90 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, soit 25 milliards de plus que les cinq années précédentes. Donc, c'est un canard de dire que l'on réduit ces dépenses.

Notre engagement à l'égard des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire demeure plus ferme que jamais. Ces transferts qui vont représenter près de la moitié des dépenses provinciales vont continuer d'être versés dans les trésors provinciaux. Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que les provinces assurent les services de santé et d'enseignement en faisant preuve de sens des responsabilités en matière financière.

Et, dans ce contexte, monsieur le Président, je voudrais mentionner ce qui s'est produit hier dans le budget provincial au Québec, où le ministre des Finances nous dit qu'à cause de ces calculs, selon lui, parce qu'il s'attendait à une croissance de «x» pour cent et de «x» millions de dollars, qu'il y aura un manque à gagner de 2 milliards de dollars à cause de ce projet de loi. Il nous dit que pour compenser cela il mettra une surtaxe sur les entreprises.

Monsieur le Président, et on croit que le gouvernement fédéral dira: C'est donc dommage! Moi je trouve que c'est très dommage de faire ce genre de comptabilité «créative» comme il se fait au provincial en ce moment, parce que le gouvernement provincial savait très bien, depuis le mois de novembre 1984, que cette formule allait apporter une diminution de la croissance.

De plus, monsieur le Président, dans l'ensemble, nous avons fait beaucoup pour améliorer la situation financière des provinces. Nous sommes conscients, par exemple, que certaines d'entre elles se trouvent dans des régions défavorisées du pays. Elles sont soumises à des contraintes financières semblables à celles du gouvernement fédéral. Nous sommes aussi conscients qu'au Québec, il leur faut aussi diminuer leurs dépenses, et d'ailleurs, M. Gobeil, le ministre responsable du Trésor l'a déjà très bien dit dans son énoncé il y a quelques semaines, c'est qu'il leur faut aussi réduire leur déficit et c'est d'ailleurs le but de ce budget qui a été présenté hier. Nous sommes donc conscients de leur situation.

Cependant, il ne faut pas oublier que c'est précisément parce que nous connaissons les problèmes des provinces défavorisées que nous avons un système de péréquation. Et je m'aperçois que, souvent, l'opposition confond les deux. Et je crois que même hier, le ministre des Finances du Québec a aussi confondu les deux. Les péréquations ne sont pas les transferts fiscaux, les péréquations c'est selon une formule qui va être revue. Dans le passé on n'avait pas consulté les provinces pour en arriver à cette formule mais, nous, nous le faisons.

Alors, lorsque nous aurons une nouvelle entente, en 1987, lorsque la présente entente expirera . . . nous sommes déjà en consultation et nous consulterons les provinces au niveau de la péréquation qui est tout à fait différente des transferts fiscaux. Alors, il ne faut pas confondre les deux.

Les provinces connnaîtront aussi des hausses importantes de leurs recettes au cours des prochaines années par suite des mesures annoncées dans le budget de mai et du fait que les recettes fiscales augmentent à mesure que progresse une économie en expansion.

On rit souvent lorsque nous nous répétons en parlant de la création de 580,000 emplois. On rit aussi lorsqu'on dit que nous avons les taux d'intérêt les plus bas depuis huit ans, mais pourtant, monsieur le Président, c'est grâce à nos mesures de responsabilités fiscales et financières que nous avons, aujourd'hui, des taux d'intérêt qui permettent à la famille moyenne canadienne de s'acheter une maison, tandis qu'il y a à peine deux ans les taux étaient de 22 et 23 p. 100 et les gens perdaient les maisons qu'ils avaient achetées.

Monsieur le Président, il faut donc considérer cette mesure que nous prenons dans ce projet de loi dans le contexte de notre programme général de responsabilités financières et dans nos efforts pour mettre de l'ordre dans nos affaires.

Au niveau de cette question du déficit, monsieur le Président, j'avais cité plus tôt aujourd'hui au député de Laurier (M. Berger) un éditorial du journal *La Presse* de M. Roy qui semble être un être sensé, qui disait que, et je cite:

Comme cette nouvelle disposition avait suscité des protestations véhémentes . . .

Il parlait alors de la révision de la formule que le gouvernement fédéral avait. Alors, c'était pour cela que . . .

. . . Ottawa avait consenti à polonger jusqu'au 31 mars 1985 la «garantie de recettes fiscales». Les provinces savent donc depuis trois ans qu'elles ne recevront pas pour l'exercice 1985-1986 les sommes qu'elles escomptaient.

Et j'avais dit et j'avais aussi cité qu'il disait:

Ce n'est pas M. Mulroney qui a pris cette décision. Et ce n'est pas une surprise pour le Québec.

Alors, je voudrais le répéter parce qu'hier, dans le budget du Québec, on semble essayer d'attribuer au très honorable premier ministre (M. Mulroney), notre premier ministre, des mobiles qui ne sont pas du tout les siens.

Donc, monsieur le Président, je voudrais terminer en disant que ce projet de loi cadre dans notre programme de responsabilité financière générale.

Jusqu'à maintenant, nous avons déjà vu les bons résultats de toutes nos mesures dans ce domaine économique. Nous avons vu, comme je l'ai dit tout à l'heure, la création d'emplois, nous avons vu la baisse des intérêts, nous avons vu le fait qu'on a atteint la cible dans la diminution du déficit, nous avons un programme de réduction du déficit. On sait très bien, monsieur le Président, que sans cette réduction du déficit, sans la réduction de la dette nationale qui grève beaucoup le Trésor canadien, nous n'arriverons pas à avoir la relance économique qu'il nous faut.

Vous savez, monsieur le Président, c'est absolument essentiel pour les provinces aussi que cette relance et cette expansion économique aient lieu, parce que les provinces aussi ont besoin d'un climat fiscal au niveau fédéral, de politiques responsables, parce que si les intérêts sont élevés, les provinces en souffrent énormément, comme les contribuables, naturellement, mais les provinces en souffrent énormément. S'il y a des hauts taux de chômage, des gens qui épuisent leur assurance et qui tombent sur l'aide sociale, les provinces en souffrent énormément.

• (1440)

Donc, ce projet de loi a à coeur l'avenir de nos programmes sociaux, la responsabilité financière de notre gouvernement et de notre pays pour assurer un avenir à ces programmes sociaux essentiels et aussi pour assurer que l'on développe notre potentiel.

Monsieur le Président, il ne faut pas regarder ce projet de loi comme un projet de loi *ad hoc*, dans le vide, mais il faut le voir dans son contexte de programme très sérieux, déterminé, courageux même, parce qu'on peut voir les réactions qu'on a eues. Cela fait les manchettes quand les gens prennent des mesures responsables, comme c'est très facile de faire les manchettes en prenant des mesures irresponsables, comme il arrive souvent à l'opposition . . . Alors, cela demandait du courage pour prendre des mesures du genre.

Monsieur le Président, je déplore, lorsque par souci de chercher des manchettes, l'opposition se sert de slogans et de critiques qui sont tellement simplistes qu'ils obscurcissent vraiment les raisons pour lesquelles ce projet de loi a été présenté.

Je voudrais terminer, monsieur le Président, en demandant à mes collègues de l'opposition de bien déférer ce projet de loi au Comité législatif pertinent le plus rapidement possible, pour qu'on puisse à ce moment-là, dans un comité, se pencher sérieusement sur certains aspects de la législation qui pourraient peut-être être bonifiés. Je demandrais que plutôt que de nous apporter encore d'autres amendements qui demandent de retarder d'un autre six mois, d'un an le renvoi de ce projet de loi à son comité pertinent, on l'achemine au comité pertinent, pour qu'on puisse y travailler sérieusement.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je parlerai très brièvement. Est-ce que l'honorable députée sait qu'un amendement de reporter à six mois, c'est pour permettre de mieux réfléchir? Je comprends qu'au Comité, nous pourrons certainement bonifier le projet de loi, mais l'expérience des 18 derniers mois nous a appris que toute tentative de bonifier, de rendre meilleurs des projets de loi aux comités parlementaires . . . j'en ai présidé un, je me suis abstenu de voter. Mais aucun amendement de fond proposé par l'opposition, si ma mémoire est fidèle, des deux partis n'avait été accepté.

Alors, la raison des six mois, c'est pour permettre aux gouvernements qui vont être directement impliqués de faire un dernier appel au gouvernement.

Alors, est-ce que l'honorable députée ne serait pas prête à laisser une chance au gouvernement de suspendre pour six mois l'application de ce projet de loi pour permettre au gouvernement de mieux scruter à la loupe les implications de ce projet de loi? Nous avons, par exemple, un nouveau gouvernement qui vient d'être élu à l'Île-du-Prince-Édouard, indépendamment de sa couleur politique. Ce nouveau gouvernement devra maintenant examiner les livres financiers de la province, voudra savoir quelles sont les implications, quels sont les revenus possibles, quels étaient les revenus anticipés et quels seront les revenus maintenant. Alors c'est l'objet d'une . . . ce n'est pas pour retarder inutilement que nous demandons—de même que l'autre parti dans cette Chambre l'a demandé—de remettre de six mois. C'est pour permettre justement aux principaux intéressés de se ressaisir. La preuve c'est que le gouvernement du Québec, hier soir, dans le dépôt de son budget, dit: Voici, nous allons imposer une nouvelle taxe de 148 à 152 millions, j'y vais par coeur, à moins que le gouvernement fédéral ne revienne sur ses intentions.

Alors est-ce que l'honorable députée, certainement un jour ministre, tout le monde y aspire, mais est-ce que l'honorable députée aimerait . . .

Une voix: Cela a pris du temps dans votre cas!

M. Prud'homme: Vous voyez, j'ai déjà vu des sourires épanouis partout, mais je vois même des tristesses aussi en même temps, parce que si on la nomme elle, il n'y en aura pas d'autre.

Mais ayant dit ces choses parce que c'est vendredi après-midi, je ne voudrais pas que l'honorable députée de Blainville—Deux Montagnes (Mme Landry) soit malheureuse, si déjà on pense que l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) pourrait devenir ministre, mais je demande à l'honorable députée de Gatineau si elle voudrait commenter l'objet et le but de «six mois»? Est-ce que l'honorable députée aurait des commentaires à nous faire sur ce «six mois»?

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député sait très bien que dans le processus parlementaire, un projet de loi qui est présenté à un comité législatif peut être amendé disons dans ses détails mais que, fondamentalement, lorsqu'un projet de loi est présenté à la Chambre c'est parce qu'il y a eu une politique qui a été arrêtée sur ce sujet-là et que c'est à cette étape-ci que l'on discute des grandes lignes. Mais lorsqu'on arrive au comité, à ce moment-là, on ne peut pas changer fondamentalement la direction d'un projet de loi.

Et je regrette qu'il utilise le projet de loi sur l'équité d'emploi. J'ai eu le plaisir de siéger à ce comité sous sa présidence et je le répète, comme je l'ai dit, une très bonne présidence et je crois qu'on a apporté des amendements qui étaient utiles. Mais il ne faut pas s'attendre à changer fondamentalement le projet de loi. C'est là la procédure parlementaire.

Quant à la situation de l'Île-du-Prince-Édouard, monsieur le Président, eh bien, je voudrais dire au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) que les provinces disposent de ces sommes-là comme bon leur semble. Alors, c'est au nouveau gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard d'établir ses priorités en fonction des réalités de la vie. On n'est pas pour faire les frais d'un changement de circonstances pour ces gens-là et je crois que M. Ghiz semble être une personne très responsable. Il saura très bien faire les choix qui s'imposent pour assurer que l'enseignement et les services de santé de sa province restent à un niveau adéquat pour ses contribuables.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux demander à la députée de Gatineau (Mme Mailly) si elle se souvient que, durant la campagne électorale, le parti conservateur a fait plusieurs promesses aux électeurs et je les ai justement ici, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Je les ai ici dans ce petit livre intitulé «338 promesses conservatrices». De ce nombre, 113 visaient à dépenser plus d'argent; cinq visaient à en dépenser moins; deux visaient à accroître les recettes, et 26 visaient à les faire diminuer. La députée se rappelle-t-elle ces promesses? Se rappelle-t-elle que le gouvernement a promis de réduire les revenus des provinces, ou se rappelle-t-elle, comme moi, que le parti conservateur fédéral a promis, à l'article 6 de la page 29 de «338 promesses conservatrices», de consulter les gouvernements provinciaux, les organismes, les particuliers et les professionnels de la santé en vue d'apporter des améliorations au système? Si la députée se rappelle cette promesse, comment le gouvernement peut-il apporter des améliorations au système en réduisant ses paiements?

• (1450)

Mme Mailly: Tout d'abord, monsieur le Président, je le répète, nous ne réduisons pas les paiements; nous en réduisons le taux de croissance. Deuxièmement, je ne sais pas à quel livre le député fait allusion. Il y en a un que je connais bien cependant, parce que j'étais la directrice générale de notre comité consultatif national en matière de politique, et que nous avons publié un bon livre qui exposait les solutions aux problèmes que le gouvernement libéral avait créés. Je me rappelle ce livre, mais je ne sais pas à quel livre le député fait allusion.

M. Boudria: C'est un livre groupant les 338 promesses conservatrices.

Mme Mailly: Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a eu l'occasion d'observer de près le travail de la Chambre quand il faisait partie du personnel de la Colline. Il sait qu'à la Chambre nous aimons maintenir le débat à un niveau élevé quand nous discutons de questions sérieuses. Je m'attriste de le voir s'abaisser encore une fois aux petites blagues de collégien. J'aurais cru qu'il aurait maintenant acquis une certaine maturité à la Chambre en s'adonnant aux travaux parlementaires, mais il n'a cultivé que ses talents oratoires. Au lieu de discuter sérieusement de ces questions, il nous ressort ses mêmes vieilles rengaines.

Dans la brochure que nous avons préparée en vue de notre campagne, nous avons dit que nous allions assainir les finances du pays, et nous l'avons fait. Nous avons dit que nous allions créer des emplois, et nous l'avons fait. Selon les derniers chiffres, 580,000 emplois ont vu le jour. Nous avons dit que nous allions réduire les taux d'intérêt parce qu'ils faisaient beaucoup de tort aux familles économiquement faibles, aux petits propriétaires, aux petites entreprises et à l'ensemble de l'économie. Nous l'avons fait également. Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis huit ans. Je crois qu'ils se situent actuellement en dessous de 9 p. 100, monsieur le Président. Nous avons dit que nous allions améliorer les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les choses vont également très bien de ce côté-là, si ce n'est que le gouvernement du Québec, un gouvernement libéral, semble avoir repris les choses là où les libéraux fédéraux les avaient laissées lorsqu'ils se battaient avec l'ancien gouvernement de la province. Je le déplore.

[*Français*]

Mme Mailly: Je crois que c'est très très malheureux . . . on avait réussi à établir un climat, pas en consentant sur toutes les choses, mais on pouvait discuter d'une façon civilisée avec les provinces mais, depuis qu'il y a des gouvernements libéraux qui sont élus dans les provinces, on recommence. On dirait que le niveau libéral fédéral a transmis ses mauvaises habitudes aux nouveaux gouvernements provinciaux, et maintenant on essaie de créer de la bisbille de l'autre côté de la clôture.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Pour répondre à la députée qui se demandait d'où sortait cette promesse conservatrice, la promesse en question provient d'un manuel politique de 46 pages à l'intention

des candidats conservateurs intitulé *Pocket Politics 1984*. Je sais que les conservateurs tiennent à oublier leurs promesses de 1984, mais le parti libéral a l'intention de leur rafraîchir la mémoire. C'est sur la foi de ces promesses que le gouvernement s'est fait élire. Et c'est en vertu de ces règles qu'il doit rendre des comptes.

Enfin, en ce qui concerne la qualité du débat, aucun conservateur n'a de leçon à me faire. Ce gouvernement n'a cessé de se rendre coupable de conflits d'intérêts, de favoritisme, de cynisme et de ruptures de promesses. Les conservateurs n'ont aucune leçon à me donner.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Je désire que cela ne soit pas enlevé du temps que j'aurai à répondre.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Parfait, je vais me servir de mon temps.

Ce député vient d'illustrer précisément ce que je disais tout à l'heure, qu'il manque de maturité, qu'il manque de civisme.

M. Boudria: Ah oui! . . .

[*Traduction*]

Je le répète, les documents auxquels le député fait allusion visaient à remédier à des problèmes créés par l'ancien gouvernement pendant 16 années d'incurie. Nous faisons de notre mieux pour essayer de les résoudre le plus rapidement possible. Au lieu de s'associer à l'ancien gouvernement, le député devrait essayer de donner une image beaucoup plus favorable de son parti.

M. Boudria: Je ne pourrais pas ternir son image plus qu'elle ne l'est déjà.

M. le vice-président: A l'ordre. Reprise du débat.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'interviens afin de donner mon opinion sur le projet de loi C-96 tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Je voudrais être en mesure d'affirmer que ce projet de loi est merveilleux et qu'il offrira à nos enfants des débouchés illimités et un espoir sans bornes et qu'il leur permettra de voir se réaliser leurs rêves comme nous l'avons fait nous-mêmes. Rien ne me ferait plus plaisir que de pouvoir déclarer que ce projet de loi est la preuve de l'intérêt que le gouvernement élu par une vaste majorité de Canadiens porte à la question. Ce n'est malheureusement pas le cas. Je voudrais bien pouvoir dire que ce projet de loi répondra aux craintes d'un nombre croissant de personnes âgées dans notre société, dont les besoins en matière de santé iront en augmentant. Je serais heureuse d'être en mesure d'affirmer que cette mesure favorisera des progrès technologiques, qui permettront d'offrir d'excellents soins médicaux à toutes les persones âgées du pays. Cependant, on ne peut absolument pas parler d'équité ou d'égalité dans ce projet de loi. Il entraînera certes une réduction des services que nous serons en mesure d'offrir à nos jeunes, à nos personnes âgées et à nos malades. Je trouve que c'est une mesure regrettable.

• (1500)

Le gouvernement sabre dans nos programmes de création d'emplois pour les jeunes. Il a tenté de désindexer les pensions de vieillesse. Il a désindexé partiellement les allocations familiales et il a supprimé le programme Katimavik. Or voilà maintenant qu'il réduit, par le biais des paiements de transfert, les crédits accordés à nos universités et à nos hôpitaux. Il nuit ainsi à la qualité des soins de santé.

J'ai écouté ma vis-à-vis avec une certaine tristesse. Selon moi, elle ne comprend pas toutes les répercussions de ce projet de loi. Elle a affirmé qu'on a augmenté les crédits, mais elle a oublié de dire que les provinces seront privées de montants extrêmement importants. Plus tard au cours de mon intervention, je préciserai que si j'étais à sa place, je serais extrêmement embarrassée d'avoir parlé des dirigeants du Québec comme elle l'a fait. Je pense que, pour une parlementaire fédérale, c'est faire preuve d'un très mauvais jugement.

En 1984, le chef du parti conservateur a déclaré que le gouvernement progressiste conservateur se donnerait comme priorité la sécurité d'emploi à long terme et la création d'emplois pour les jeunes Canadiens. Il ne fait peut-être pas plaisir à la députée de s'entendre rappeler ces promesses. Qu'elles lui restent en travers de la gorge, si elles ne sont pas tenues. Plus d'un demi-million de jeunes étant fort regrettablement en chômage, nous compromettons les ressources futures de la nation. Le premier ministre (M. Mulroney) nous a promis «des emplois, des emplois et encore des emplois». La députée a veillé à nous rappeler que son gouvernement a créé 500,000 emplois. Ce serait merveilleux si ces emplois étaient à plein temps et répondaient aux besoins de plus en plus marqués sur le marché. Les jeunes et les adultes canadiens ont cru à ces promesses. Toutefois, la sécurité d'emploi a été lourdement compromise par suite des coupes sombres effectuées par le gouvernement.

L'enseignement est la clé de l'avenir du Canada et de nos jeunes. Ils sont inextricablement liés. Si nos jeunes sont convenablement instruits et formés en fonction de l'avenir, c'est le Canada qui en bénéficiera. Si la jeunesse canadienne réussi à poursuivre les études nécessaires, elle pourra, grâce à son imagination et à son intelligence, réfléchir, inventer et produire, et ainsi dynamiser l'économie nationale. Non seulement l'économie deviendra plus vigoureuse et plus saine, monsieur le Président, mais la totalité de la population canadienne aussi. Notre culture, nos valeurs et la qualité de la vie en seront améliorées, si nous permettons à nos jeunes de bénéficier de l'enseignement postsecondaire.

Les statistiques ont révélé que le niveau d'instruction d'une personne reflète le potentiel de cette personne dans la société. Plus le niveau d'instruction est élevé, meilleures sont les chances de réussir dans la société d'aujourd'hui. Nos possibilités d'avenir reposent en bonne partie entre les mains de la jeunesse. Si nous voulons pouvoir continuer à soutenir la concurrence des autres pays, nous devons veiller à bien faire instruire nos jeunes. Il faut donc leur donner l'accès à l'enseignement postsecondaire. Que laisserons-nous en héritage à nos jeunes si

l'on applique les dispositions prévues dans ce projet de loi? Je ne crois pas que cette politique soit de bon augure.

Si nous voulons mettre en valeur et exprimer notre culture et notre identité canadiennes, il nous faut donner à nos étudiants une formation beaucoup plus poussée. A mesure que nous nous orientons vers le commerce bilatéral et le libre-échange, il est crucial que nous, Canadiens, apprenions à nous connaître et à nous affirmer par l'image, la parole et l'écriture. Nous devons mettre beaucoup l'accent sur l'enseignement postsecondaire, car nous sommes envahis par la télévision, les livres, les émissions et la publicité américaines. Si nous ne voulons pas devenir le cinquante et unième État des États- Unis, nous devons investir dans l'enseignement postsecondaire et former des enseignants, des éducateurs, des artistes, des écrivains et des cinéastes qui sachent exprimer ce qui est caractéristique des Canadiens. Nous devons transmettre notre patrimoine et notre culture avec beaucoup de fierté et de sensibilité. Si nous ne faisons pas valoir cette excellence, nous allons la perdre. Il est essentiel d'enrichir notre patrimoine naturel et de véhiculer les valeurs de notre société par l'enseignement postsecondaire.

Jetons un coup d'oeil sur le village planétaire, sur la scène internationale et comparons notre niveau de compétence et de productivité à celui des Américains, des Européens et des Japonais. Dans chaque cas, la comparaison n'est pas avantageuse pour nous. Si nous voulons qu'elle le soit, il nous faut investir dans l'enseignement ainsi que dans la recherche et le développement afin de devenir concurrentiels sur la scène internationale. Permettez-moi de décrire ici la situation que se préparent les Américains pour ne pas avoir su investir davantage de ressources et d'argent dans l'enseignement.

Dans les grandes ville américaines, 8 p. 100 de ceux qui entrent sur le marché du travail sont à toutes fins pratiques des illettrés. Ils lisent moins bien que des écoliers de cinquième année. Nous ne pouvons pas nous permettre cela au Canada. Le jeune américain de 17 ans apprend en moyenne la moitié moins de mathématiques que son homologue japonais. Compte tenu de sa supériorité scientifique et mathématique, il n'est pas étonnant que le Japon produise deux fois plus d'ingénieurs par habitant que les États-Unis et qu'ayant deux fois plus d'ingénieurs, les Japonais fabriquent de meilleurs produits.

Aux États-Unis, les résultats des tests que subissent les finissants du secondaire inscrits au collège et les finissants du collège qui entrent à l'université ont baissé de 10 p. 100 au cours des 15 dernières années. Il est triste de constater que nous les imitons. Les États-Unis ont déjà possédé une main d'oeuvre aussi instruite que celle des pays les plus avancés, mais ce n'est plus le cas. L'Allemagne de l'Ouest, le Japon et bien d'autres pays plus petits les dépassent de beaucoup parce qu'ils concentrent leurs énergies sur l'éducation. Au Canada, la situation n'est pas encore aussi tragique qu'aux États-Unis.

Pour toutes ces raisons, j'incite le gouvernement à repenser ce projet de loi et à lui consacrer plus de réflexion, et d'étude, à consulter davantage. Nous voulons que nos jeunes soient les meilleurs, les plus brillants. Nous voulons leur donner les meilleures chances possibles. Les réductions des paiements de transfert prévues dans ce projet de loi se traduiront par une diminution des fonds consacrés à l'éducation. Les provinces s'attendaient à recevoir du gouvernement fédéral une augmentation de 8 p. 100 en argent et en points fiscaux. Elles recevront seulement 6 p. 100. C'est moins que prévu. Telle est la réalité.

Ma collègue du Nouveau parti démocratique, qui a déjà été présidente de l'Université Simon Fraser, a traité avec beaucoup de sérieux, de l'histoire de l'enseignement postsecondaire. Je n'en parlerai donc pas. Depuis des années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont réduit les fonds affectés à l'enseignement postsecondaire. Il est temps que cela cesse. Trop, c'est trop. Les conséquences d'une diminution de la qualité de la formation universitaire seraient trop graves.

• (1510)

En 1986-1987, le Québec recevra 82.3 millions de dollars de moins en paiements de transfert, 174.9 millions en 1987-1988, 277.2 millions en 1988-1989, 389 millions en 1989-1990 et 512 millions en 1990-1991. Si cela continue comme le prévoit le projet de loi, le Québec perdra 647.6 millions en 1991. La somme totale perdue au cours de ces six années pour l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux dépassera 2 millions de dollars. Comment diable un ministre provincial des Finances ou un premier ministre peuvent-ils remplir leurs engagements envers l'ensemble des citoyens et, en particulier, les jeunes? Je voudrais bien le savoir. La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) semble mieux renseignée que le premier ministre du Québec et son ministre des Finances. Elle devrait offrir ses services à la province à titre de consultante. Elle prétend que le Québec ne subira pas de contrecoups, que le ministre des Finances, M. Lévesque, étant libéral, il exagère les conséquences de cette mesure. C'est ignoble de parler ainsi.

En 1991-1992, les provinces auront subi un manque à gagner de 8 milliards de dollars en raison des compressions budgétaires du gouvernement. Les conservateurs refusent de parler de réduction. Or, si l'on touche 8 milliards de moins que prévu, il s'agit bel et bien d'une réduction même si on s'obstine à parler d'une diminution de la hausse.

De quelle manière les provinces vont-elles compenser cette perte? Vont-elles réduire le nombre de lits d'hôpital, les services d'urgence ou les soins aux personnes âgées? Vont-elles comprimer les programmes de recherche sur le cancer? Devront-elles fermer des hôpitaux? Obligeront-elles les personnes âgées et les handicapés à payer un ticket modérateur? Vont-elles fermer des universités, y réduire le nombre de départements, mettre un terme à la recherche universitaire dans la technologie de pointe, qui nous est indispensable pour atteindre l'excellence? Vont-elles fermer des facultés de médecine, d'art dentaire et d'architecture? L'Université de Toronto vient justement d'abolir son école d'architecture. S'en prendra-t-on, dans nos universités, aux départements d'informatique et de technologie de pointe? Faudra-t-il supprimer de bons programmes de recherche? Les frais de scolarité vont-ils augmenter? Devrions-nous éliminer les bourses d'études? Bien entendu, nous n'avons pas à nous préoccuper de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres provinces atlantiques, puisqu'elles ne figurent plus sur les cartes des conservateurs. Cela nous laisse un peu plus d'argent à dépenser. Quelle merveilleuse façon d'économiser. Voyons ce qu'en pen-

sait le ministre des Finances du Québec, M. Lévesque, et le premier ministre. Voici ce qu'ils ont dit:

[*Français*]

Que le projet de loi C-96 coûte deux milliards au Québec en six ans. Le projet de loi fédéral, et je cite, ici, Claude Picher de *La Presse* de Montréal du vendredi 2 mai. Il a dit que:

Le projet de loi fédéral C-96 représente, pour le Québec, un manque à gagner de quelque $2 milliards au cours des six prochaines années.

Le projet vise essentiellement à réduire les contributions d'Ottawa au financement de la santé et de l'éducation postsecondaire. «Cela n'a pas d'allure», commente le ministre québécois des Finances.

Depuis neuf ans, ces transferts fédéraux augmentent, année après année, au même rythme que la croissance annuelle de l'économie. Ottawa veut changer la formule de façon à ce que ses contributions augmentent toujours de la même façon moins deux points de pourcentage.

Cette mesure a déclenché un véritable affrontement. Dans ses documents budgétaires, le ministre des Finances du Québec n'hésite pas à parler de l'«incohérence» des choix budgétaires du gouvernement fédéral.

Cela veut dire le parti conservateur, en face.

Ainsi, rappelle-t-il, Ottawa s'est engagé, l'an dernier à se retirer de la taxation du pétrole et du gaz dans les provinces productrices. Cette mesure, en 1990-91, représente un manque à gagner de $3,9 milliards pour Ottawa, soit plus du double des coupures que subiront l'ensemble des provinces, cette année-là, dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Entre parenthèses, cela démontre les priorités visées par cette formation du gouvernement. Il poursuit en disant:

Au Québec, seulement, pour 1986-87, le projet de loi impose un manque à gagner de $82 millions.

Du même souffle, le Québec dénonce les coupures fédérales dans les paiements de péréquation.

Et, je n'entrerai pas là-dedans parce que madame a donné tout un historique là-dessus. La question, c'est que les fonds de péréquation sont aussi en jeu et il n'y a pas eu de consultation, monsieur le Président. Et c'est un gouvernement qui se dit toujours prêt à consulter, à améliorer l'environnement, les relations fédérales-provinciales, mais tout à coup, sans aucun avertissement, la décision est prise sans consultation. Monsieur le Président, je trouve qu'il y a là quelque chose à apprendre.

[*Traduction*]

Dans la région atlantique, l'effet est grave. Je suis sûre que mes confrères parleront de cela. La santé est une importante responsabilité. Pendant la campagne électorale de 1984, lors d'un caucus des conservateurs du Québec, à Sherbrooke, le parti conservateur avait promis de respecter l'obligation fédérale de financer les services de santé des provinces par le biais des programmes établis de financement. Il promettait de fournir des fonds supplémentaires aux provinces, à parité, pour créer et améliorer les programmes désignés, par une conférence nationale des ministres de la santé, comme étant les plus susceptibles d'améliorer la santé générale des Canadiens. A long terme ils devaient conduire à un plafonnement des frais. Tout ce que je peux dire c'est que je ne vois pas où et quand ont eu lieu les consultations, mais il est certain que la plupart des ministres n'en ont pas entendu parler. Je suis persuadée qu'ils aimeraient savoir quand a eu lieu cette réunion. Que feront les provinces? Imposeront-elles des tickets modérateurs? Est-ce ce que veut le ministre des Finances? Nos universités vont-elles se détériorer? Vont-elles augmenter leurs frais de scolarité?

• (1520)

En conclusion, la formule de la loi de 1977, qui sera modifiée par le projet de loi C-96, prévoyait que les tranferts aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et les programmes de santé augmenteraient à la même vitesse que le PNB. Les gouvernements provinciaux pouvaient ainsi planifier et préparer des plans quinquennaux basés sur cette certitude. Le moment est venu de faire preuve de leadership. Nous ne devons pas gaspiller les investissements que nous avons dans nos universités, ni renoncer à notre conviction au sujet de l'universalité des soins, par simple négligence.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je remercie mes collègues qui sont bien gentils d'écouter le débat d'aujourd'hui portant sur le financement en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Il est un peu regrettable que les députés de l'opposition, surtout les libéraux, semblent vouloir faire un débat politique et introduire dans le cadre de ce débat la péréquation globale que le gouvernement fédéral a comme entente avec les provinces.

Je ne sais trop s'ils sont de connivence avec le parti libéral du Québec mais, hier, le ministre des Finances du Québec a mis l'augmentation des taxes sur le dos du gouvernement fédéral.

Une voix: C'est la même «gang».

M. Leblanc: Alors c'est là que nous voyons justement, et mes collègues ont bien raison ici de dire que «c'est la même «gang»». C'est malheureux tout cela, c'est bien malheureux.

Hier, le ministre des Finances du Québec a semé la confusion dans l'esprit de la population en laissant croire, et je répète: Que la taxe supplémentaire du Québec était due à des coupures de transferts entre le gouvernement fédéral et les provinces. A mon avis, c'est de la petitesse de leur part de mettre la faute sur le dos d'un autre gouvernement. Ils devraient d'abord s'occuper de leurs propres affaires et arriver, je pense, à administrer la province, parce que cette province . . . étant député du Québec je sais que cette province a beaucoup de potentiel et qu'elle peut se développer beaucoup plus rapidement qu'ils le pensent et ce sans pour autant mettre la faute sur le gouvernement fédéral.

Au seul chapitre des transferts, le Québec recevra du gouvernement fédéral, en 1986-1987, au-delà de 9 milliards de dollars. Ce transfert se fera tant au titre de la péréquation qu'au chapitre du financement des programmes établis.

Le projet de loi C-96 à l'étude aujourd'hui a pour seul objet de limiter la croissance des transferts, tout simplement. A ce seul chapitre du financement des programmes établis, le Québec recevra en 1986-1987 au-delà de 4.3 milliards de dollars pour ce programme.

La croissance, que le projet de loi accordera, représentera pour les cinq prochaines années une somme supplémentaire de 1.2 milliard de dollars de ce qu'il aurait été autrement s'il n'y avait pas eu d'augmentation.

Alors que les députés de l'opposition, et surtout les libéraux, disent que nous diminuons les crédits dans ce domaine. Bien au contraire, nous augmentons et nous augmentons sensiblement et nous sommes conscients des besoins de la population en

voulant aider dans le domaine de l'éducation. Et c'est pour ces raisons que nous continuons à augmenter et non à diminuer les crédits.

Et c'est là toute l'hypocrisie de l'opposition actuelle de vouloir se servir de mots pour essayer de faire croire à la population du Québec, entre autres, qu'au gouvernement fédéral ce sont des gens méchants, que les conservateurs sont des méchants, des gens qui coupent partout. Ils ont complètement tort puisque nous continuons à augmenter et, de plus, je dirai un peu plus tard comment nous augmentons.

Monsieur le Président, cela représente une moyenne d'augmentation pour les cinq prochaines années de 5 p. 100 par année. C'est beaucoup plus que l'augmentation subie par le coût de la vie, beaucoup plus aussi que l'augmentation des dépenses générales de notre gouvernement. Nos dépenses, monsieur le Président, sont de l'ordre d'environ 3.6 p. 100 par année et nous donnons environ 5 p. 100 par année en augmentation. Alors, imaginez que lorsqu'on nous dit que l'on «coupe» et que nous sommes méchants envers les provinces et dans des domaines tels que l'éducation et la santé . . . C'est complètement faux. C'est tellement faux parce qu'on fait même un effort supplémentaire, c'est-à-dire qu'on augmente cela plus rapidement que notre propre budget fédéral à l'intérieur du gouvernement fédéral. Alors, je pense que c'est un effort extraordinaire que les Québécois et les provinces devront comprendre, et je pense qu'ils le comprennent très bien, qu'ils vont mettre de côté les dires des libéraux actuellement, parce qu'ils essaient encore une fois de faire de la politique et de rendre confus tout ce projet de loi.

Bien que l'énoncé budgétaire de novembre 1984 et le Budget de mai 1985 aient amené le ministre des Finances (M. Wilson) à considérer de limiter la croissance des transferts au titre du financement des programme établis, il n'en demeure pas moins que le Québec recevra davantage d'année en année. Par exemple, pour le financement des programmes établis, le Québec recevra en 1986-1987 environ 250 millions de dollars de plus.

Je donne les chiffres et vous ferez la différence: 1986-1987, par exemple, 4 milliards, 328 millions de dollars; 1987-1988, 4 milliards, 563 millions de dollars; en 1988-1989, 4 milliards, 798 millions de dollars; en 1989-1990, 5 milliards, 37 millions de dollars et 1990-1991, 5 milliards, 277 millions de dollars. Vous vous imaginez, ce n'est pas des «pinottes». C'est beaucoup d'argent, et qu'on ne me fasse pas croire le contraire. Et vous avez les preuves ici, ce sont des statistiques officielles du gouvernement. Il y a des augmentations régulières d'année en année pour aider le développement de l'éducation. Tantôt, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) disait que nous diminuions cela et que nous n'étions pas conscients de la formation de nos professeurs, etc., c'est complètement faux. Nous allons continuer et nous continuons à un rythme accéléré, comparativement aux moyens que nous avons.

Plusieurs députés de l'opposition nous ont fait croire aussi, encore, je le répète, que nous diminuions . . . Je vais vous citer un autre tableau que j'ai ici: Par exemple, en milliards de dollars, pour la santé en 1986-1987, 3.1 milliards de dollars; en 1987-1988, 3.2 milliards de dollars, et là, je divise la santé et le bien-être avec l'enseignement, pour bien définir et pour contredire ma collègue libérale de Mount Royal qui disait tantôt que nous diminuions les transferts dans l'enseignement. Eh bien, seulement dans le domaine de l'enseignement en 1986-1987, 1.2 milliard de dollars; en 1987-1988, 1.3 milliard de dollars; en 1988-1989, 1.4 milliard de dollars. C'est 100 millions de dollars par année d'augmentation à l'éducation. Et c'est la même chose dans le domaine de la santé. Alors, il faut ramener les faits tels qu'ils sont.

On semble oublier toutes les ententes que les gouvernements fédéral et provinciaux ont faites. Nous avons dit pendant la campagne électorale—on a parlé tantôt de promesses—que nous ferions des efforts soutenus pour nous reconcilier avec les provinces. Il y avait une bataille constante. Il n'y avait plus rien qui bougeait entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il fallait absolument trouver des solutions pour pouvoir travailler ensemble de façon «mature». Alors, je vous cite, par exemple, les ententes qui ont été signées entre le gouvernement du Québec et le Canada. Par exemple, dans le développement du tourisme, 100 millions de dollars ont été investis par le gouvernement canadien, en coopération avec le Québec. Cela, c'est bien important, et nous avons voulu le faire ensemble. Dans le développement industriel, 350 millions de dollars; dans le développement des entreprises de communication, 40 millions de dollars; dans les équipements culturels, 40 millions de dollars; dans le développement des forêts, 300 millions de dollars; dans le développement des sciences et technologies, dont on parlait tantôt et où on ne voulait pas faire de développement, on ne voulait plus faire de recherche, 100 millions de dollars; dans le développement des transports, 177 millions de dollars. C'est un autre 1.2 milliard qu'on ajoute aux neuf milliards dont je vous ai parlé précédemment. Imaginez-vous! On dit qu'on ne coopère pas avec les provinces, qu'on veut réduire dans le domaine de l'éducation, *et cetera*. C'est complètement faux. Et je dois dire à la population du Québec, qui m'entend, que nous faisons des efforts soutenus et que toute cette coopération permet d'avoir une gestion plus saine. Pour administrer cet argent, ça coûte encore meilleur marché puisque nous disons: Voici, le Québec, vous devrez administrer tel secteur d'activité et nous administrerons un autre secteur d'activité, ce qui fait que le coût d'administration est moindre et qu'on a plus d'argent pour aider au développement, à la recherche, à l'éducation et à la santé.

Si on parle de recherche et de développement . . . vous savez, dans le temps des libéraux par exemple, on dépensait de l'argent. Il n'y a rien de plus facile que de dépenser de l'argent et on jugeait le signe de dollar, c'est-à-dire le nombre d'argent qu'on dépensait par la qualité du service rendu, ce qui ne correspond pas toujours et souvent peu.

Pour avoir été dans l'entreprise privée pendant 15 ans, je peux dire que, quelquefois, avec peu d'argent on fait beaucoup de choses. Alors ce n'est pas ce qui se passait avant. On dépensait à tort et à travers des millions et des centaines de millions, et je dirais même des milliards de dollars, inutilement parce qu'on ne prenait pas le temps nécessaire pour aller en profondeur et évaluer de quelle façon on devait dépenser cet argent.

Alors, nous ce que nous avons fait, nous avons consulté les provinces, consulté les universités, consulté les grandes entreprises et nous avons dit: Comment pouvons-nous ensemble faire de la recherche, faire du développement? Est-ce qu'on doit rechercher, par exemple, dans les universités, est-ce qu'on doit rechercher pour rechercher ou bien si on doit rechercher

dans des domaines d'où on peut le plus rapidement possible retirer profit? Et c'est là toute la différence. C'est-à-dire qu'avec moins d'argent, et la preuve en est faite, avec moins d'argent, dis-je, on va pouvoir et on peut . . . la preuve est faite qu'on a créé plus d'emplois en moins de temps et avec moins d'argent. C'est la façon intelligente de dépenser notre argent. C'est la façon qu'on doit gérer l'argent du peuple. Et c'est cela qui est important, alors que l'opposition semble vouloir dire que le fait qu'on dépense un peu moins, ou qu'on accélère un peu moins le montant des dépenses, que les résultats vont être moindres. C'est absolument faux! La preuve en est faite. Dans quelques mois probablement qu'il y aura un million de plus de travailleurs au Canada qui travailleront. Un million c'est beaucoup, quand on pense que la population du Canada est de 26 millions.

Alors, monsieur le Président, c'est tout cela que je voulais expliquer aujourd'hui parce que ce débat est devenu un débat politique, et pourtant, ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président, tout ce que le gouvernement fédéral a fait relativement au financement des programmes établis l'a été en consultation avec les provinces. Ce que tantôt l'opposition essayait de nous faire croire . . . j'ai fait des recherches et je peux vous dire que nous avons consulté les provinces, nous avons consulté «énormément» les provinces.

En novembre 1984, par exemple, nous venions d'être élus, nous avons consulté, il y a eu une réunion, une rencontre des ministres des Finances. Il y est question de la limite de la croissance des programmes que le projet de loi C-96 traite et les ministres des Finances sont tout à fait informés que le gouvernement fédéral, dans le but de restreindre le déficit, va présenter un projet de loi qui se retrouve devant nous aujourd'hui. Ce que je veux dire c'est qu'il y a eu deux, trois ou quatre rencontres, quatre rencontres en tout avec les ministres des Finances, avec les premiers ministres aussi pour évaluer de quelle façon on devait faire la distribution. Cela a été fait. Alors qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas eu de consultations, au contraire, il y en a eu beaucoup.

Et c'est pour ces raisons que je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, pour appuyer le projet de loi C-96, et je suis convaincu que toutes les provinces vont accepter haut la main, si elles sont bien informées de ce qui s'est passé dans ce projet de loi.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a la parole.

• (1530)

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remarque que le député a prononcé son discours uniquement pour qu'il soit imprimé et distribué. Cependant, cela ne rend pas son contenu parfait pour autant. J'aurais deux questions à poser au député. Premièrement, est-il ou non d'accord avec ce qu'a déclaré le ministre des Finances du Québec hier soir dans son exposé budgetaire:

> Le projet de loi C-96, dont le Parlement est maintenant saisi, privera également la province des fonds destinés à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé, . . . A un moment où notre population vieillit et où les coûts augmentent, Ottawa réduit sa participation au financement des services essentiels.

Le député est-il ou non d'accord avec le ministre des Finances du Québec?

[*Français*]

M. Leblanc: Je ne suis définitivement pas d'accord parce que je pense qu'il n'a pas compris, c'est cela le problème. Il n'a pas compris que les efforts que nous faisons sont énormes pour promouvoir l'éducation, il n'a pas compris parce qu'on n'a pas diminué, on augmente, on continue à augmenter cela, et le pourcentage d'augmentation sera de 5 p. 100 par année au cours des cinq prochaines années. Alors, il n'est pas ici devant moi pour se défendre, je ne m'avancerai pas trop parce qu'on parle de quelqu'un qui est absent de la Chambre, mais je peux vous dire que je ne suis pas d'accord, et surtout j'ai des doutes, j'ai l'impression qu'il y a une connivence entre vous et lui.

Une voix: C'est vrai cela, oui, oui.

M. Leblanc: Comme j'ai eu l'occasion de vous connaître, je sais que vous travailliez pour ce parti dans le passé, alors je suis un peu mal placé actuellement pour . . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) fait un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je pense que les propos de l'honorable député, il va le constater s'il les relit, vont tout à fait à l'encontre du Règlement. C'est comme si on disait que nous l'accusions d'avoir été de collusion avec le Parti québécois lors de la dernière campagne électorale. Je pense que cela ne convient pas dans la qualité du débat actuellement en cours.

M. le vice-président: Ce n'est peut-être pas pertinent au débat.

[*Traduction*]

La députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett).

Mme Finestone: N'ai-je pas le droit à une question supplémentaire, monsieur le Président?

Une voix: Non, cela suffit.

Une voix: Cela suffit, Sheila.

Mme Finestone: Il s'est déjà compromis. Très bien.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je ne veux pas être mêlée à cette politicaillerie, pour le moment en tout cas.

M. Jourdenais: Avez-vous quelque chose à dire?

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Sur la politicaillerie? Les néo-démocrates sont bien au-dessus de tout cela. Comment le député de Longueuil (M. Leblanc) peut-il affirmer qu'il n'y aura pas de réduction? Nous savons tous qu'une hausse de 5 p. 100 est prévue. Cependant, nous savons également que n'eût été le projet à l'étude, les hausses auraient été beaucoup plus substantielles. En somme, le projet de loi réduit des augmentations. Je vais vous en donner un exemple.

De toute façon, la présidence ne fait plus attention.

M. Jourdenais: Je répète qu'elle sait bien que vous n'avez rien à dire.

Mme Jewett: Excusez-moi de vous tourner le dos, monsieur le Président.

Selon les prévisions budgétaires du ministre des Finances de novembre 1985, la province de Québec par exemple recevra 81.9 millions de dollars de moins en 1986-1987, si le projet de loi est adopté. En 1987-1988, elle recevra 174.9 millions de dollars en moins. En 1988-1989, elle perdra ainsi 276.9 millions de dollars. En 1989-1990, 388.8 millions de dollars, et en 1990-1991, 512.9 millions de dollars. Au total, c'est un manque à gagner de 1,435.4 millions de dollars aux dépens des services de santé et de l'enseignement postsecondaire au Québec, si le projet de loi est adopté. Le député approuve-t-il ces chiffres?

[*Français*]

M. Leblanc: Vous savez, dans la vie, madame, il n'y a rien d'acquis. Quand on dit qu'on a réduit la croissance, c'est une croissance que nous avions déterminée comme trop haute. C'est beau parce que le parti libéral d'avant avait dit que la croissance devrait être de 10, 13 ou 15 p. 100. Mais, pour eux, ce n'était pas un problème, de l'argent, ils en avaient en masse. On s'en est rendu compte d'ailleurs parce qu'on s'est ramassé avec un déficit accumulé de 230 milliards de dollars pour une population de 25 millions. Alors, il fallait rétablir les faits. C'est ce que nous faisons. Mais malgré tout cela, nous continuons à augmenter plus rapidement l'aide à l'éducation et à la santé que nous ne le faisons dans tous les autres domaines puisque dans les autres domaines, la moyenne est de 3.6 p. 100. Alors, c'est bien sûr qu'on peut donner des exemples, j'aurais dû avoir dix enfants, mais je n'en ai que deux. J'en ai eu huit de moins que prévu. Mais j'ai décidé que je n'avais pas les moyens d'avoir plus de deux enfants. C'est simple. Alors, ce que vous dites, ce sont des choses en l'air, des choses qui ont été inventées par d'autres avant. Mais nous autres, nous disons que la croissance devrait être . . . Et en plus, on dit qu'on devrait coopérer davantage avec les centres de recherche et de développement des gouvernements, avec les entreprises, avec les universités. On devrait coopérer dans la recherche, ce qui fait en sorte qu'avec moins d'argent, on va faire plus. Et nous l'avons déjà fait à ce jour.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Une question ou un commentaire.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire un commentaire. Je suis très heureux des propos de l'honorable député. J'imagine que l'honorable ministre des Finances du Québec sera très heureux d'apprendre de la bouche de l'honorable député de Longueuil (M. Leblanc) que le ministre des Finances du Québec, M. Lévesque, n'a absolument rien compris. Je vais m'empresser à 17 heures de communiquer ce bon message au ministre des Finances du Québec. C'est un commentaire, je pense, qu'il appréciera beaucoup.

On me dit que je pourrais même joindre le nom de l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly). Donc, le ministre des Finances n'a rien compris a dit l'honorable ministre, l'honorable députée . . . J'insiste pour l'appeler ministre parce que je ne voudrais pas susciter une chicane dans le parti conservateur . . . Mais je sais que le ministre des Finances sera heureux que je lui rapporte fidèlement au moins ce qui s'est passé à la Chambre.

Ce matin, dans *Le Journal de Montréal*, sous la plume de Normand Girard, nous retrouvons les propos d'hier soir de l'honorable ministre des Finances. Et personne ne peut douter de l'intégrité du grand journaliste parlementaire Normand Girard. C'est bien connu, Normand Girard, depuis toujours, écrit ce qu'il entend, ce qu'il voit et rapporte fidèlement. Si vous voulez que je lui fasse aussi un message, je suis très assuré que . . . Bon.

Alors, je veux demander à mon collègue s'il aurait un commentaire supplémentaire à communiquer au ministre des Finances du Québec qui disait, hier soir, et je le cite:

«C'est une véritable tenaille qui se referme progressivement sur les finances publiques du Québec» a-t-il dit après avoir signalé que les énoncés du projet de loi fédéral C-96 représentent . . .

Et je cite encore le ministre, tel que rapporté dans l'excellent *Journal de Montréal*:

Une voix: Il raconte n'importe quoi.

M. Prud'homme: Il est imprimé dans ma circonscription. Et je cite le ministre tel que rapporté par Normand Girard. Cela semble fatiguer mes collègues.

«un pas supplémentaire vers un désengagement fédéral dans le financement de services essentiels».

En annexe à son discours sur le budget, M. Gérard-D. Lévesque analyse longuement toute la question des arrangements fiscaux en réservant au ministre canadien des Finances, M. Michael Wilson, les propos que celui-ci tenait le 23 mars 1982.

Ma première question à notre honorable ami est la suivante: Que pense-t-il de la déclaration de M. Lévesque, le ministre des Finances? Et la deuxième: Que pense-t-il du propos suivant: Lorsqu'il a été déclaré à la Chambre que:

La seule façon dont il (le gouvernement fédéral) réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis.

L'honorable député voudrait-il faire des commentaires sur ces deux questions?

M. Leblanc: Monsieur le Président, au sujet de la première question, je dirai à l'honorable député que, à mon avis, le ministre des Finances du Québec a bien réussi, parce que dans le journal on peut lire noir sur blanc, c'est-à-dire, blanc sur noir, car ils ont inversé en disant que le fardeau de l'augmentation des taxes «dépend», et on l'a répété à plusieurs reprises «dépend» du gouvernement fédéral.

C'est facile à dire, oui très facile à dire. Je pense que n'importe qui aurait pu faire cela. Toute personne qui a un budget à faire et qui en remet le fardeau sur une autre personne baisse dans mon estime.

Quant à moi, mon contrôleur dans mon entreprise, lorsqu'il me disait des choses comme cela, moi, je lui disais: Eh bien, je n'ai plus besoin de toi. Parce qu'on ne doit jamais mettre la faute sur les autres. Et je pense que c'est là le commentaire que je pourrais lui faire en face s'il était là. Voilà pour répondre à la première question.

En ce qui a trait à la deuxième question, ma réponse est à peu près la même. Monsieur le Président, j'ai complété et je vous en remercie.

M. Prud'homme: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! La période de temps allouée aux questions et commentaires est maintenant écoulée. Je

regrette, mais le temps est écoulé. Débat. La parole est à l'honorable député de Spadina (M. Heap).

• (1540)

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina):

Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi déplorable, car le principe qui l'anime constitue en fait un manque de respect de la parole donnée aux provinces, aux gouvernements provinciaux, aux universités, aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux jeunes Canadiens et il montre bien à quel point le gouvernement peut être odieusement hypocrite.

Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai prononcé ces paroles. Ce sont les paroles du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et ministre de la Justice. C'est dommage qu'il ne soit pas présent pour les répéter lui-même. Evidemment il m'est impossible d'utiliser un langage aussi savoureux que le fait le député, mais il reste que ce sont ses propres paroles. Il a prononcé ces paroles le 7 février 1984. Et je peux vous assurer, monsieur le Président, que le député de Saint-Jean-Ouest disait la vérité alors. Comme je ne suis ici que depuis quatre ans, je ne tiens pas à me quereller avec mes collègues sur la véracité de ses propos en d'autres occasions. Mais je peux vous assurer, monsieur le Président, que le 7 février 1984, les propos du député de Saint-Jean-Ouest étaient on ne peut plus vrais et qu'ils le sont toujours aujourd'hui. C'est pour cela que je regrette tant qu'il ne soit pas ici car nous pourrions savoir s'il se souvient encore de la vérité.

C'est une déplorable trahison tout comme le projet de loi C-12 était une déplorable trahison il y a deux ans. Certains porte-parole du gouvernement ont cherché à nous convaincre qu'il n'y avait pas diminution, mais augmentation des dépenses. Voici le titre abrégé de ce projet de loi: «Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernemnt fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé». Autrement dit, ce projet de loi modifie un accord conclu entre les gouvernements fédéral et provinciaux il y a presque 10 ans maintenant. C'est bel et bien une réduction et c'est ainsi que le collègue du député, dont j'ai parlé tout à l'heure, l'a qualifié.

• (1550)

Je voudrais aussi rappeler ce qu'a déclaré la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) au cours de ce même débat quand elle s'en est prise au gouvernement à propos d'une compression budgétaire. Elle s'attaquait alors à une mesure analogue à celle-ci, une mesure tendant à modifier la formule en vigueur. Cette formule visait à relever les contributions fédérales versées aux provinces dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire d'après le taux de la croissance économique.

Il y a deux ans, le gouvernement limitait les paiements supplémentaires qu'il aurait dû verser pour tenir compte de la montée du coût des services de santé et d'enseignement postsecondaire. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui siégeait alors dans l'opposition, a dit que, plus que toute autre chose, c'était une razzia fiscale dont le gouvernement se rendait coupable dans le projet de loi C-12. C'est le même genre de razzia fiscale que pratique le gouvernement dans le projet de loi à l'étude.

Quand des compressions ou une razzia fiscale n'en sont-elles pas? La réponse est, évidemment, qu'elles cessent de l'être quand celui qui parle change de côté à la Chambre et ne siège plus du côté de l'opposition mais du côté du gouvernement. Le projet de loi prévoit en fait des réductions beaucoup plus graves que celles que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre de la Justice dénonçaient il y a deux ans.

Un député a posé une question, il y a une heure, mais il est parti sans attendre la réponse. Il y a deux ans, en dépit des protestations du parti de l'opposition officielle, qui forme aujourd'hui le gouvernement, le gouvernement libéral d'alors a réduit les paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire de 911 millions, ou presque un milliard de dollars, sur cinq ans. La mesure à l'étude propose une réduction totale de 5.5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, qui est six fois plus forte et aussi désastreuse que les compressions que le ministre de la Justice et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration considéraient comme scandaleuses.

Les provinces et le gouvernement fédéral avaient convenu d'une formule selon laquelle les paiements au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé augmenteraient en proportion des coûts. Quand le gouvernement a décidé de réduire ces paiements de moins de un milliard de dollars, l'opposition d'alors a dénoncé ces compressions. Le gouvernement, qui était dans l'opposition à cette époque, veut maintenant les réduire de six fois plus et pourtant, il prétend qu'il s'agit d'une augmentation.

Cette réduction fera beaucoup de tort aux jeunes et compromettra l'avenir des entreprises canadiennes et des établissements d'enseignement. Je peux citer des exemples pour une province, l'Ontario. Ces réductions toucheront trois établissements d'enseignement postsecondaire rattachés à la circonscription que je représente. Elles toucheront l'Université de Toronto ainsi que l'Université de York, et une bonne partie des étudiants et du personnel de ces universités habitent la circonscription de Spadina. Il en va de même du Ryerson Polytechnical Institute. D'ici cinq ans, le projet de loi que le gouvernement impose à la Chambre réduira de 2 milliards de dollars les ressources de l'Ontario dans le domaine de l'enseignement.

J'ai déjà parlé de la détérioration de l'enseignement à l'Université de Toronto. Il y a eu des réductions de personnel et de programmes essentiels. Les programmes sont réduits, que l'on considère essentiel ou non pour les étudiants d'apprendre les langues du Canada et du monde ou d'apprendre les mathématiques ou la programmation et les sciences informatiques.

Je voudrais parler de certaines observations que le premier ministre de l'Ontario a faites dernièrement. Il a signalé que ces réductions, qui se chiffreront à 2 milliards d'ici cinq ans, affaibliront notre pays dans les domaines où nous devons renforcer le plus notre position. D'après lui, une diminution des paiements de transfert à l'Ontario représentera d'ici la date d'échéance l'équivalent de 90,000 personnes hospitalisées ou de un million de consultants externes par an. Il a également présenté le problème sous un autre angle. Il a fait valoir que ces coupes privaient de financement 75,000 étudiants à plein temps d'établissements postsecondaires. Il a ajouté que le coût de l'assurance des hôpitaux était effectivement passé de 2 à 9 millions entre 1984 et 1985. C'est ce que cela coûte aux 110

hôpitaux de l'Ontario qui regroupent leur assurance pour obtenir des conditions plus avantageuses. Ces frais ont plus que quadruplé. Les hôpitaux vont devoir les assumer.

Un célèbre hôpital spécialisé dans le traitement du cancer, l'Hôpital Princess Margaret, compte 202 lits. Des études ont démontré que cet hôpital était surchargé et qu'il se dégradait au point où il ne vaudrait bientôt plus la peine d'essayer de le remettre en état. Selon l'association des hôpitaux de l'Ontario le déficit total des hôpitaux devrait atteindre environ 50 millions de dollars pour l'exercice se terminant en mars 1986. Cette coupe de 2 milliards sur cinq ans empêchera ces hôpitaux de faire face à leurs engagements. Ils ne peuvent pas cesser de payer leur hypothèque ou leurs dettes d'exploitation. Ils ne peuvent pas opérer des compressions de personnel sans réduire leurs services. Ils ne peuvent pas non plus économiser sur la recherche et l'enseignement qui profitent non seulement au Canada, mais au monde entier sans que la qualité de cette recherche et de cet enseignement n'en pâtisse.

On a souligné qu'il y avait très peu de places libres dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Par exemple, aucun étudiant n'a été admis au programme de génie électrique de l'Université de Waterloo à moins d'avoir eu une moyenne de 90 p. 100 en troisième année. Les écoles sont très sélectives. Néanmoins, ces coupes vont nous faire perdre également certains de ces étudiants. L'an dernier, 2,125 personnes ont présenté leur candidature pour les quelque 150 places à la Faculté de droit de Queen's. Si nous approuvons ces réductions, ces établissements devront accepter encore moins d'étudiants.

L'Université de Toronto a annoncé qu'elle va fermer sa faculté d'architecture. Celle-ci, créée il y a près de 100 ans, a servi non seulement la ville de Toronto et l'ensemble du Canada, mais le monde entier, car c'est l'une des principales écoles d'architecture. Les personnes qui y ont fait leurs études sont devenues urbanistes et architectes dans de nombreuses villes du Canada, des États-Unis et à l'étranger. Cependant, l'Université de Toronto a été obligée de fermer cette faculté à cause des coupures déjà imposées par le gouvernement libéral précédent. Le gouvernement conservateur va lui faire encore plus de tort en remettant sur le tapis un vieux projet de loi libéral dont il s'en attribue le mérite. Si ce n'est pas le cas, les libéraux s'étaient inspirés avant l'heure de la politique des conservateurs et avaient proposé un projet de loi conservateur que le gouvernement conservateur lui-même approuve aujourd'hui.

• (1600)

Il y a une meilleure façon de s'y prendre et ma collègue, la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett), y a fait allusion. Ceux d'entre nous qui faisaient partie des Forces armées au cours de la Seconde Guerre mondiale et qui en sont sortis à la fin de la guerre et qui ont examiné les options que leur offrait alors le gouvernement se rappelleront que tous les partis se devaient d'adopter le slogan du plein emploi. C'était six ans après la dépression, la crise des années 30. La seule chose sur laquelle tout le monde s'entendait, c'était qu'il ne fallait surtout pas revenir au chômage généralisé. Tout parti qui voulait être porté au pouvoir en 1945 devait promettre le plein emploi. Un programme de plein emploi comprenait aussi un accès général à l'instruction et dans le cadre de son programme spécial, le ministère des Anciens combattants offrait aux anciens combattants de poursuivre des études universitaires. Il y avait d'autres options. On pouvait se faire agriculteur. On pouvait lancer une petite entreprise. On pouvait construire une maison. Des fonds étaient prévus pour chacune de ces options de même que pour la poursuite d'études universitaires.

Je me souviens bien de nombreux confrères de l'Université Queen's, dont beaucoup n'auraient jamais pu fréquenter l'université n'eût été de l'allocation mensuelle de subsistance et de la bourse d'études fournies par le ministère des Affaires des anciens combattants. Il nous a fallu étudier. Il nous a fallu obtenir certaines notes pour pouvoir continuer. C'était juste et raisonnable, et personne ne s'en plaignait. Je me rappelle aussi que certains diplômés de l'Université Queen's, dont plusieurs n'auraient pas pu étudier sans cette aide, sont devenus des chefs de file au Canada dans les domaines universitaire, médical, sportif, financier, politique, et dans celui des affaires internationales. Certains des plus grands esprits du pays ont pu faire valoir leur talent grâce aux allocations que le ministère des Affaires des anciens combattants offrait aux étudiants de l'époque. C'était un bon investissement, très bon. C'était de l'argent fort bien placé, que le gouvernement dépensait à l'époque avec le plein accord de la population.

Cela demeurerait aujourd'hui un bon investissement. Je voudrais rapprocher ces dépenses de celles qui se faisaient dans un autre domaine. Dans l'armée, je bénéficiais de soins médicaux. J'en ai eu besoin de peu, heureusement, et à quelques reprises seulement. C'était pour des problèmes mineurs. Quand je me suis foulé la cheville lors de mon premier saut en parachute, le médecin militaire de la station m'a examiné afin de savoir si je pouvais continuer l'entraînement. J'ai pu le faire et j'en étais heureux. J'ai aussi reçu des soins dentaires. L'État en a assumé tous les frais et je n'ai pas versé un sou. J'étais en bonne santé. Les médecins des forces armées faisaient bien leur travail. Ils avaient le même objectif que nous: des militaires en bonne santé. On voulait des gens solides et nous l'étions. Il en allait de même pour les autres forces armées.

Quand le gouvernement et l'État comprennent combien la santé est importante, ils savent qu'il vaut mieux prévenir que guérir et, par conséquent, ils payent. Au Canada, les dépenses en soins de santé par habitant atteignent à peu près la moitié de celles des États-Unis. Pourtant, nos taux de mortalité et de morbidité sont inférieurs à ceux des États-Unis. Autrement dit, nous sommes en meilleure santé pour un moindre coût, car nous avons adopté un excellent régime public d'assurance-maladie alors que, aux États-Unis, les citoyens sont beaucoup plus laissés à eux-mêmes et, parce qu'ils doivent se débrouiller, négligent les soins de santé. Aux États-Unis, les taux de morbidité et de mortalité dépassent de loin les nôtres. Par conséquent, le gouvernement a tort, du point de vue économique, de vouloir réduire notre déficit et assainir notre économie en prenant des mesures qui vont détériorer la santé des Canadiens et réduire, pour les jeunes, la possibilité de faire des études. C'est une grave erreur. J'espère encore que le gouvernement aura un repentir de dernière minute et n'appliquera pas un programme de réduction aussi insensé.

Les membres de ce parti promettaient dans tout le pays, il y a deux ans, que, s'ils étaient élus, ils rétablirait le financement

supprimé par le gouvernement libéral. Ils s'engageaient non seulement à maintenir les fonds au même niveau mais à redonner les fonds supprimés. Voila ce que promettaient le premier ministre (M. Mulroney) et ses collègues, au cours de la campagne électorale. Ils devraient avoir honte d'avoir non seulement rompu, une fois arrivés au pouvoir, leur promesse de redonner les fonds supprimés par les libéraux, mais d'avoir fait pire qu'eux en réduisant les fonds six fois plus, comme le propose le projet de loi C-96. Le jour où ce projet de loi sera adopté sera un jour bien sombre pour le Canada.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec énormément d'intérêt. Croit-il qu'il y a un message subliminal, ou plutôt un message clair, dans la doctrine conservatrice—les conservateurs ont droit à leurs idées politiques, mais ils ont aussi le devoir de les présenter de façon courageuse—qui dit que les jeunes qui veulent une éducation postsecondaire et les professeurs qui désirent obtenir leur doctorat ou leur maîtrise doivent le faire à leurs frais parce que la société ne peut plus se le permettre? C'est une décision valable, si tant est qu'ils l'aient prise. Veulent-ils aussi dire qu'il n'est plus possible d'avoir des soins hospitaliers gratuits pour tous, disons, et que, par conséquent, il faut supprimer la loi nationale sur les soins hospitaliers et lui substituer le principe du paiement par l'usager? Le député croit-il que tels sont les messages subliminaux cachés derrière la réduction de 8 milliards des paiements au titre du financement des programmes établis?

M. Heap: Monsieur le Président, on me demande si je pense que le gouvernement a l'intention de privatiser l'enseignement supérieur en faisant payer à l'étudiant ou au professeur l'enseignement qu'ils se procurent par leurs propres moyens, et si je pense que le gouvernement a l'intention de privatiser les services de santé. Je l'ignore, mais je pense que c'est contre les règles d'essayer de deviner les intentions du gouvernement. Je voudrais, cependant, comparer cette situation avec une politique dont j'ai été témoin dans un pays que j'ai visité l'été dernier, c'est-à-dire, le Chili. Depuis 1973, année où la dictature militaire a pris le pouvoir, le Chili a suivi une politique très semblable à celle-ci. Il a réduit son aide à l'enseignement de sorte qu'il y a deux fois moins de professeurs au Chili qu'il y a 13 ans. Il a opéré des compressions au niveau des services de santé de sorte que 46 p. 100 des enfants de moins de 6 ans souffrent de malnutrition et les maladies infectieuses se répandent de plus en plus. Peu importe le point de vue du gouvernement, je vais citer ce que m'a dit l'ambassadeur—à propos, il s'agissait de l'ambassadeur du Canada; nous payons son salaire—il m'a déclaré que le gouvernement chilien avait adopté une bonne politique qui lui permettrait de devenir compétitif à l'échelle internationale, et que le Canada doit faire la même chose. Ce n'est l'opinion que d'un seul fonctionnaire, mais il semblerait que l'on pense que le Canada n'a pas besoin de gens instruits et en bonne santé.

• (1610)

Il fut un temps où le gouvernement pensait qu'il fallait des personnes en bonne santé et instruites pour travailler à la production nationale. Mais il semble exister aujourd'hui une catégorie de gens qui disent: «Nous achèterons ce que nous voulons à l'étranger, aux États-Unis ou ailleurs. Nous n'avons pas à nous préoccuper de savoir si les Canadiens sont en mesure, sur le plan physique ou mental, de produire.» Si c'est l'attitude qu'ils adoptent, c'est qu'ils font preuve d'un manque de prévoyance. Si ce n'est pas leur attitude, c'est peut-être celle de l'auteur de la question, mais cela revient au même. Le gouvernement a décidé de ne pas se préoccuper des besoins physiques et mentaux des Canadiens.

M. Althouse: Monsieur le Président, le député de Spadina (M. Heap) peut-il nous dire que devient la formule de financement de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux dans les provinces? Il a cité des chiffres. Pourrait-il nous donner quelques détails et nous dire à quel manque à gagner il faut s'attendre au cours des quatre ou cinq prochaines années, en vertu de la nouvelle formule proposée, par rapport à celle en vigueur depuis 1977? Peut-il nous dire combien les diverses provinces vont perdre à cause de la nouvelle formule que le conservateur applique au financement fédéral-provincial?

M. Heap: Monsieur le Président, j'ai par hasard sous la main des chiffres qui répondent à la question du député. En 1986-1987, les pertes s'élèveront à 318 millions de dollars. L'année suivante, elles atteindront 680 millions, puis 1,078 millions, 1.52 millards, 2,009 millions pour les années suivantes, soit au total 5,608.3 millions de dollars. Ce montant est réparti entre les provinces. Terre-Neuve perdra en tout 128 millions de dollars, l'Île-du-Prince-Édouard, 27.5 millions, la Nouvelle-Écosse, 195 millions, le Nouveau-Brunswick, 156.8 millions, le Québec, 1,435.4 millions, l'Ontario, 2,014.1 millions, le Manitoba, 235.8 millions de dollars, la Saskatchewan, 227.4 millions, l'Alberta, 530 millions, la Colombie-Britannique, 641.8 millions, le Yukon, 4.8 millions, et les Territoires du Nord-Ouest perdront 11.7 millions de dollars.

Pas un seul des territoires ou provinces ne peuvent se permettre ce genre de coupures dans les secteurs de l'enseignement et de la santé.

M. Lesick: Monsieur le Président, j'ai écouté le débat tout l'après-midi et je me rends compte qu'il y a pas mal de confusion dans l'esprit des députés de l'opposition et en particulier celui du député de Spadina (M. Heap). Les députés de l'opposition n'arrêtent pas de parler de coupures dans un domaine où il y a une augmentation. Voilà le problème que j'ai lorsque j'entends ce qu'on dit.

C'est le premier gouvernement responsable depuis 23 ans, si l'on exclut les neufs mois de 1979. Nous essayons d'équilibrer le budget. Il y a eu des coupures, certes, mais pas dans ce domaine. Le député parle d'une supposition, quelque chose qui pourrait arriver, mais je dis au député qu'il devrait se rendre compte que ce n'est pas une coupure, c'est une absence d'augmentation. Pourquoi ne pas dire la vérité, telle que nous la connaissons et telle que le député la connaît? Tous les gouvernements provinciaux recevront une augmentation. Je ne comprends pas ces coupures basées sur des chiffres imaginaires.

M. Heap: Monsieur le Président, si je peux prendre ces remarques comme une question, je renvoie le député à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Elle pourrait lui expliquer. Voici ce qu'elle disait:

> Avant tout, le projet de loi C-12 demeure une rafle fiscale de la part du gouvernement. Au cours de l'année financière 1983-1984, le gouvernement pourra réduire de près de 120 millions de dollars les paiments de transfert aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et, l'an prochain, ces paiments diminueront de 260 millions de dollars. Voilà le genre de razzia fiscale à laquelle se livre le gouvernement par cette mesure.

Une razzia fiscale c'est la même chose qu'une coupure. Comme je l'ai dit quand est-ce qu'une coupure ou une razzia fiscale n'en est pas une? Le député ne peut pas comprendre cela, car il n'était pas ici il y a deux ans et il n'a pas été témoin de l'éloquence de la députée de Kingston et les Îles. Une coupure est devenue une augmentation lorsqu'elle a changé de côté.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, vous savez que pour un député, c'est d'abord son rôle de défendre les intérêts de la population en général et plus particulièrement de ses commettants, de ses concitoyens.

Je m'en voudrais si aujourd'hui je ne prenais pas la parole sur le projet de loi C-96, mais je trouve que dernièrement, j'ai à prendre la parole souvent pour défendre les intérêts de mes commettants.

Avant-hier, c'était le projet de loi C-75, qui vise les pêcheurs, les agriculteurs, les transporteurs de biens par voie maritime et par lequel on va plus ou moins les punir. Aujourd'hui, c'est le projet de loi C-96, qui vise un autre groupe de gens, soit les gens qui ont besoin des services, des soins de santé, les gens de l'âge d'or et, bien sûr, non les moindres, les jeunes, ceux qui ont besoin d'un système d'éducation adéquat.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le Président, que l'éducation, que les soins de santé sont deux secteurs vitaux, des secteurs qui sont vitaux pour l'équilibre de la population, pour sa prospérité. Je pense que si nous sommes logiques avec nous-mêmes, nous savons pertinemment que couper aux niveaux de l'éducation et de la santé, c'est mettre en péril l'avenir de la population et de nos institutions.

Bien sûr, le projet de loi C-96 va toucher toutes les provinces canadiennes. Mais je vous dis, monsieur le Président, qu'il va toucher certaines provinces plus durement que d'autres, et je fais allusion ici aux provinces de l'Atlantique. C'est peut-être là, monsieur le Président, la façon dont le gouvernement actuel voit la région de l'Atlantique, comme c'est une région qu'on a plus ou moins abandonnée. D'ailleurs, on l'a vu . . .

Une voix: On l'a abandonnée aux Américains!

M. Robichaud: Ah oui, on a vu hier, dans le projet de propagande qui nous a été soumis, qu'on avait tout simplement oublié l'Île-du-Prince-Édouard et que pour ce qui était de la province de Terre-neuve, on l'avait tout simplement elle aussi passée aux Américains.

Une voix: Honteux!

M. Robichaud: Alors, est-ce que c'est là la façon dont voit le gouvernement, la façon dont il regarde vers l'Atlantique?

On dit que ce projet de loi va réduire de 2 p. 100 le rythme de croissance de la contribution fédérale au titre du financement des programmes établis, à partir du 1^er^ avril 1986. On sait, monsieur le Président, que le financement des programmes établis sert à financer les soins de santé, soit l'assurance-hospitalisation depuis 1958, l'assurance-maladie depuis 1967 et les services complémentaires de santé, depuis 1974, ainsi que l'enseignement postsecondaire, depuis 1977.

Il est estimé, monsieur le Président, que la contribution totale du gouvernement fédéral sera réduite d'un peu plus de 300 millions de dollars en 1986-1987 et de près de 2 milliards de dollars en 1990-1991. Alors, cumulativement, en 1986-1987 et 1990-1991, le gouvernement fédéral sera en mesure d'économiser tout près de 8 milliards de dollars, même plus de 8 milliards de dollars!

Maintenant, cette diminution de 8 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral signifie surtout une perte incomparable, un manque à combler de 8 milliards pour les provinces. Pour certaines provinces, ce manque à combler sera plus difficile à surmonter, beaucoup plus. Les provinces de la région Atlantique seront non seulement durement touchées, mais seront aussi acculées au mur.

Cependant, monsieur le Président, il faudrait dire qu'il restera quand même certaines options aux provinces pour pallier ces pertes encourues par les coupures du gouvernement fédéral. Les provinces auront certains choix, soit d'augmenter leurs impôts, soit d'augmenter leur déficit ou de réduire certains services, c'est-à-dire peut-être réduire le nombre de lits d'hôpitaux.

M. Ferland: En français, on appelle cela rationaliser l'administration.

M. Robichaud: Alors le député qui me lance des commentaires ne semble absolument pas comprendre de quoi il s'agit.

Je reprends donc les options. Réduire le nombre de lits d'hôpitaux ou même tout simplement fermer des hôpitaux ou bien réduire les services d'urgence ou peut-être réduire les programmes de soins que nous avons pour les citoyens âgés ou bien éliminer toute recherche ou bien réduire l'éducation au niveau postsecondaire, réduire l'accès à cette éducation.

Enfin, monsieur le Président, si on considère cela des options logiques, eh bien, on en a plusieurs, mais seulement il reste à choisir celles qui pénaliseront le moins les contribuables, parce que, d'une façon ou d'une autre, ce sont nos gens, nos petites gens qui vont payer et qui vont souffrir.

Le seul effet du projet de loi C-96 c'est de réduire les services à la collectivité et de même réduire notre qualité de vie. Cette réalité plutôt grise semble bien contredire les belles intentions du gouvernement, et je parle d'intentions, ou peut-être que non. Peut-être étaient-ce là les vraies intentions du gouvernement lorsqu'il disait: Cela vient confirmer sans équivoque l'engagement pris par le gouvernement d'apporter aux programmes provinciaux de santé et d'enseignement un soutien considérable.

Alors si une coupure de 6 milliards, je devrais dire de 8 milliards, s'appelle un soutien considérable, eh bien, c'est bien le genre de soutien dont on pourrait se passer. Le gouvernement se complaît dans ses belles paroles, mais je suis sûr qu'il commence à réaliser que les gens maintenant font la différence. Et

on l'a vu récemment dans l'élection qui s'est tenue dernièrement à l'île-du-Prince-Édouard. Les gens font la différence.

• (1620)

Et, monsieur le Président, le Nouveau-Brunswick justement c'est simplement une question de temps.

Or, monsieur le Président, comme on le sait, les premiers ministres des provinces ont refusé d'appuyer la proposition du gouvernement fédéral de couper dans ses transferts de paiements. Contrairement à ce que le député de Longueuil (M. Leblanc) disait, je dis que les premiers ministres ont refusé. Il est vrai que ces programmes sont régis par une loi qui peut être modifiée par le Parlement fédéral unilatéralement, sans le consentement des provinces, mais il a toujours été d'usage, c'était la tradition, que les accords se faisaient avec le consentement des provinces. On avait eu une première entente en 1977 qui avait été modifiée en 1982 et on devait renégocier une nouvelle entente qui devait entrer en vigueur à partir du 1er avril 1987, mais ce n'est pas ce qui se passe. De toute évidence, par l'introduction du projet de loi C-96, le gouvernement a choisi de ne pas respecter la tradition et a annoncé unilatéralement les changements qui seront effectifs dès le 1er avril 1986, soit un an avant la date prévue.

Alors, le projet de loi C-96, au lieu de transférer des fonds aux provinces transfère le déficit du gouvernement fédéral aux provinces. En effet, le gouvernement a justifié sa décision en stipulant que la coupure est le prix que doivent payer tous les Canadiens et toutes les provinces pour réduire le déficit fédéral. Ce qu'il faut comprendre dans cette explication, c'est que le prix réel à payer ne s'arrêtera pas seulement à la réduction du déficit fédéral. Il va falloir payer beaucoup plus cher que cela. Il faudra supporter la stagnation de notre enseignement postsecondaire, il faudra supporter la diminution de l'accès à un enseignement postsecondaire. Il faudra supporter la diminution des services de santé et d'enseignement. Il faudra aussi supporter l'arrêt de la croissance et de l'évolution de notre société. Enfin, il faudra supporter la diminution de la qualité de vie de la population canadienne, et je suis sûr, monsieur le Président, que la population n'oubliera pas la façon dont elle est traitée actuellement.

Les gouvernements provinciaux sont bien conscients de la plaie financière que créera la perte de 6 milliards de dollars. Au niveau de la santé, on a besoin de plus de lits dans les hôpitaux, la population canadienne vieillit, ce qui amène de nouveaux besoins. Sur le plan de l'éducation, les pressions se font de plus en plus fortes pour accroître le système et répondre ainsi aux besoins croissants de la nouvelle technologie et aux besoins d'une société constamment en évolution. C'est pourquoi le rôle du gouvernement fédéral est extrêmement important, un rôle qui est d'assurer la croissance, sinon le maintien, d'une qualité minimum de ces services, et refuser d'endosser cette responsabilité, c'est accepter à l'avance que la société canadienne devra reculer dans des secteurs jusqu'à maintenant enviés par d'autres pays.

Ce maintien au niveau actuel de transferts de paiements est aussi une question d'équilibre régional pour des régions comme celles de l'Atlantique, et le Nouveau-Brunswick ne fait pas exception à la règle. La province est profondément dépendante des transferts de paiements du gouvernement fédéral. Une coupure de ces transferts aurait un effet immédiat sur les revenus et les dépenses de la province. Le Nouveau-Brunswick n'a pas les fonds ni la capacité d'imposer d'autres taxes pour endosser les pertes de revenus annoncées.

En ce qui a trait aux soins de santé, il faut d'abord mentionner que l'instauration au Canada d'un système universel de soins de santé est l'une des grandes réalisations de l'ère Pearson-Trudeau. Lors des élections générales de 1984, le chef de l'Opposition officielle a réitéré cet engagement en faveur de notre système de soins de santé, ce système de santé qu'il fallait protéger et renforcer, mais on n'a pas su respecter cette promesse. C'est une autre promesse qu'on a brisée, une parmi les 338 qui figurent au dossier préparé par mon ami de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

L'Association médicale canadienne prévoit que cette coupure créera deux niveaux de qualité pour les soins de santé au Canada, c'est-à-dire une qualité nº 1 des soins de santé dans les provinces plus riches et un service de qualité inférieure dans les provinces plus pauvres. Et je dois dire, monsieur le Président, que les provinces de l'Atlantique sont quand même plus pauvres que certaines autres provinces du Canada. Des statistiques provenant du ministère des finances démontrent que la capacité fiscale de certaines provinces de l'Atlantique est aussi basse que 60 p. 100 comparativement à la moyenne nationale.

La Société médicale du Nouveau-Brunswick a aussi exprimé son opposition au projet de loi. Elle explique que pour les cinq prochaines années, la province du Nouveau-Brunswick perdra plusieurs millions de dollars en transferts de paiements pour les soins de santé et que cette perte affectera les services de santé dans la province. Selon le président de la Société, M. Emeneau:

• (1630)

[*Traduction*]

Il affirme que le Nouveau-Brunswick qui a à peine les moyens, par comparaison à la plupart des autres provinces, de payer les deux tiers de ses dépenses pour les soins médicaux et l'enseignement supérieur, n'aura d'autre choix que de procéder à des compressions dans l'un ou l'autre de ces domaines. Après l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, c'est au Nouveau-Brunswick que les services médicaux sont les plus restreints. Les ressources manquent déjà dans les services de santé.

[*Français*]

Le fait de couper davantage les fonds n'améliorera pas notre situation. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, pour 1986-1987 et 1987-1988, la hausse du financement des programmes établis selon la formule de 1986 sera inférieure au taux d'inflation. Et d'ici 1990-1991, la province recevra 228 millions de moins du gouvernement fédéral pour les soins de santé. La perte cumulative réelle qui résultera de cette coupure atteindra environ 465 millions de dollars d'ici 1991.

De 1972 à 1982, la contribution du gouvernement fédéral s'élevait à 47 p. 100. En 1985-1986, elle est tombée à 41 p. 100, et on s'attend que cela va diminuer davantage. Devant ces chiffres inquiétants, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a déclaré, et j'aimerais ici le citer . . .

M. Prud'homme: Est-ce un libéral?

M. Robichaud: C'est bien un gouvernement conservateur que nous avons encore au Nouveau-Brunswick. Ce ne sera pas

pour longtemps, mais quand même ils seront là pour encore un bout de temps.

Je reprends ma citation du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick:

[*Traduction*]

Il affirme que les dernières réductions dans le financement des programmes établis aggravent une situation déjà mauvaise et à moins que le Nouveau-Brunswick ne bénéficie d'une augmentation substantielle de l'aide prévue dans le programme courant, le gouvernement provincial sera incapable de maintenir la qualité des soins. En réalité, s'il ne verse pas au Nouveau-Brunswick des paiements de péréquation plus élevés, le gouvernement fédéral manquera à ses obligations constitutionnelles et cette province ne pourra offrir des services raisonnablement comparables tout en maintenant des taux d'imposition à peu près semblables.

[*Français*]

Autrement dit, si le gouvernement fédéral n'augmente pas de façon substantielle les paiements de transferts à la province, cette dernière se verra dans l'incapacité de maintenir le niveau actuel des services, ce qui signifie une diminution éventuelle des services reliés aux soins de santé et à l'éducation postsecondaire. C'est cela que propose le projet de loi C-96 et c'est pour cette raison que je m'y oppose catégoriquement. Il ne faut pas oublier que la santé et l'enseignement sont deux secteurs vitaux. Ce sont des services nécessaires et non superflus.

Un éditorialiste du quotidien *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a souligné les propos de la Société médicale du Nouveau-Brunswick qui explique clairement l'impact qu'auraient les coupures des paiements de transferts pour le Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Il a aussi dit que non seulement la qualité des services médicaux pourrait en souffrir au Nouveau-Brunswick, mais que toute amélioration future serait presque impossible. Les malades et les professionnels de la santé seront obligés de se contenter d'un système à peine convenable sans aucune possibilité d'amélioration. Il en résultera, ajoute le journaliste, que le Nouveau-Brunswick devra se contenter de services médicaux de qualité inférieure. C'est totalement injuste et inacceptable et va à l'encontre de la garantie constitutionnelle quant à la qualité raisonnablement comparable des services publics dans tout le Canada.

[*Français*]

Et pourtant, monsieur le Président, le gouvernement conservateur, lors de la dernière campagne électorale, avait fait une promesse solennelle que les gens avaient pris pour de l'argent comptant, mais dont la seule réalité était d'enjôler les Canadiens. Combien de fois, depuis que les conservateurs sont au gouvernement, avons-nous mentionné qu'ils avaient brisé des promesses? C'est à se demander combien de fois nous aurons à le faire dans l'avenir.

Une voix: Il ne faut jamais croire les conservateurs.

M. Robichaud: Monsieur le Président, le parti conservateur avait promis de respecter l'obligation fédérale de financer les soins de santé dans les provinces dans le cadre du financement des programmes établis. Il avait aussi promis de fournir des fonds supplémentaires aux provinces, sur une base paritaire, pour établir ou enrichir les programmes qui seront reconnus lors d'une conférence nationale regroupant les ministres de la santé et des professionnels des soins de la santé.

Monsieur le Président, vous savez qu'on n'a tout simplement pas respecté ces promesses. En premier lieu, on n'a pas respecté son obligation de financer les soins de santé. Deuxièmement, comme il arrive dans le projet de loi C-96, on a agi unilatéralement, sans l'accord des provinces.

Même le rapport Nielsen note qu'il est absolument essentiel, quelle que soit l'option retenue, que le gouvernement consulte, dans toute la force du terme et dans un esprit de collaboration, les gouvernements provinciaux. Et ce qui se produit: c'est exactement le contraire.

Finalement, monsieur le Président, je vous dis que, si le gouvernement continue à agir de cette façon et qu'il procède avec le projet de loi C-96, les gens du Nouveau-Brunswick n'oublieront certainement pas la façon dont on les aura traités.

M. le vice-président: A l'ordre! Questions et commentaires? Débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir aujourd'hui de participer à ce débat et j'apprécie beaucoup que les députés conservateurs d'en face semblent également réjouis du fait que je vais maintenant m'adresser à la Chambre.

Monsieur le Président, le 14 février 1986, tous les députés ont pris connaissance du dépôt du projet de loi relatif au financement des programmes établis. Et, à cette date, le ministre des Finances (M. Wilson) disait, et je cite: Cela vient de confirmer sans équivoque l'engagement pris par le gouvernement d'apporter aux programmes provinciaux de santé et d'enseignement un soutien considérable.

Monsieur le Président, cette phrase a été utilisée par un gouvernement qui était en train de couper les octrois aux provinces. Monsieur le Président, est-ce croyable qu'un gouvernement puisse agir d'une telle façon?

[*Traduction*]

Donnons-nous la peine d'examiner les conséquences de ces réductions pour certaines provinces.

M. Lewis: Vos collègues s'en vont.

M. Boudria: C'est au profit de nos vis-à-vis, surtout ceux de l'Ontario, une grande province dont j'ai l'honneur et le privilège de représenter une portion.

M. Nickerson: Provisoirement.

M. Boudria: En 1986-1987, la province d'Ontario perdra 114 millions de dollars; en 1987-1988, 243.4 millions de dollars; en 1988-1989, 387.5 millions de dollars; en 1989-1990, 546.3 millions de dollars; en 1990-1991, 722.2 millions de dollars; et en 1991-1992, 916.6 millions de dollars.

• (1640)

En somme, entre 1986 et 1992, l'Ontario perdra 2,929.9 millions de dollars. Telle est l'ampleur des réductions. Ce dont il est question aujourd'hui ce ne sont pas des choses banales et insignifiantes. Il s'agit d'une chose très importante pour les personnes que je représente ici, pour l'ensemble de la province que je représente. Quant à ces réductions . . .

[*Français*]

Ces coupures, monsieur le Président . . . un député conservateur tantôt, et je crois que c'est le député de Portneuf (M. Ferland)—lorsque mon honorable collègue de Westmorland—Kent (M. Robichaud), dans son allocution à la Chambre nous parlait aussi de l'importance de ces coupures—a dit que cela s'appelait rationaliser l'administration.

Monsieur le Président, comment se fait-il que, aujourd'hui, les députés conservateurs qualifient de telles coupures comme étant la rationalisation de l'administration, tandis qu'au moment où ils étaient du côté de l'opposition, ils parlaient du programme des 6 et 5—qui était minime en termes de coupures comparaivement à ce qu'on voit aujourd'hui—comme des coupures majeures? D'où est venue cette conversion, monsieur le Président? Est-ce seulement dû au fait que les députés conservateurs ont traversé le seuil de la Chambre—temporairement bien entendu—mais, du moment où ils sont du côté du gouvernement, aujourd'hui, ils ont eu cette conversion? Est-ce cela la raison? Ou est-ce que les députés conservateurs refusent de défendre les intérêts de leurs provinces respectives dans cette Chambre et choisissent plutôt d'appuyer aveuglément le gouvernement?

Monsieur le Président, on ne le sait pas. Peut-être ne le saurons-nous jamais. Étant donné qu'un grand nombre de députés conservateurs ne seront pas ici pour longtemps, peut-être qu'on n'aura jamais l'occasion de le leur demander. Et c'est pourquoi il serait important de le savoir aujourd'hui, pendant que ces députés sont parmi nous et avant qu'ils nous quittent.

[*Traduction*]

Le gouvernement affirme qu'il avait annoncé ces mesures dans le budget de 1985. Ce n'est pas tout à fait vrai. L'exposé budgétaire parlait bien d'une réduction du financement des programmes établis, mais aucune échéance n'était mentionnée. C'était plutôt une déclaration d'ordre général que l'on invoque aujourd'hui pour justifier cet assaut contre les provinces.

Que pensent les provinces de ces coupures? On se souvient qu'une conférence a eu lieu à Halifax en novembre 1985. Les premiers ministres eux-mêmes ont été étonnés de l'ampleur des compressions. Vous vous en souvenez sûrement aussi bien que moi, mais je vais vous rappeler ce que le premier ministre de l'Ontario avait dit à ce moment-là, et je cite un article tiré du *Devoir*. Il a dit ce qui suit:

> La réduction des fonds versés aux provinces entraînera une réduction équivalente des services. On disposera de moins de lits d'hôpitaux, a déploré le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, qui croit en outre que, d'ici à 1990, le nombre des étudiants fréquentant les collèges et universités de la province va aussi baisser de quelque 75,000.

Tel a été le point de vue de l'un des premiers ministres provinciaux, notamment le premier ministre de la province que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Nous devons accorder le plus grand sérieux à ces propos. Le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) qui siège en face de nous et qui s'intéresse à mon discours—et je l'en remercie—prend certainement note de tout cela et il en discutera dans les coulisses avec le ministre des Finances (M. Wilson). Qu'on me permette de lire un autre passage tiré de la même entrevue. Ce passage a paru dans le journal *The Gazette* du 29 novembre 1985. On y dit ce qui suit:

> Il ne s'agit pas que de coupes sombres, mais bien d'un abus de confiance. C'est ce qu'on appelle rompre sa promesse.

C'est ce que le premier ministre de l'Ontario a soutenu devant son homologue fédéral (M. Mulroney). Ce dernier lui a répondu ceci:

> Ce n'est pas que nous avons rompu notre promesse. Nous avons cherché à régler de manière avisée un grave problème canadien.

N'est-il pas étrange de prétendre qu'il soit parfaitement raisonnable de faire des promesses, mais qu'il ne soit pas déraisonnable de ne pas les tenir, pour ensuite affirmer qu'on s'est employé à régler de manière avisée un grave problème canadien? Si le problème est si grave lorsque vient le moment de tenir une promesse électorale, pourquoi est-il si facile de faire ces mêmes promesses lors de la campagne électorale? Il se peut que les députés conservateurs qui interviendront après moi aujourd'hui nous apportent les éclaircissements voulus, pour notre gouverne à tous.

Le premier ministre Peterson a dit alors au premier ministre ce qui suit:

> Vous n'avez pas réglé le problème national; vous vous en êtes déchargé sur nous.

Le gouvernement du Canada est incapable de régler ses problèmes attribuables au renflouement de banques, à la gabegie et au népotisme, et il s'en décharge alors sur les provinces. Il se débrouille pour ne pas assumer ses responsabilités en tant que gouvernement fédéral, et c'est tout à fait injuste.

Je voudrais maintenant vous citer ce qu'a dit le trésorier de l'Ontario, un homme respecté de tous les députés, j'en suis persuadé. L'honorable Robert Nixon, trésorier de l'Ontario et ancien chef du parti libéral de l'Ontario a déclaré ce qui suit:

> L'opposition au projet d'Ottawa a été unanime. Personne n'a pensé qu'il s'agissait d'une bonne idée.

C'est le trésorier de l'Ontario qui a déclaré cela. Nos vis-à-vis ne le croient peut-être pas, car cette déclaration a été faite par un libéral, mais c'est tout simplement parce qu'ils sont extrêmement sectaires.

Permettez-moi de vous lire ce que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré pour sa part. Il n'est certes pas libéral. Il y aura certainement un premier ministre libéral au Nouveau-Brunswick sous peu, mais à l'heure actuelle c'est encore le premier ministre Hatfield qui dirige et voici ce qu'il a dit:

> Je n'aurai pas le choix et devrai faire payer davantage aux utilisateurs des services médicaux.

Voilà ce qu'a dit un premier ministre conservateur sur les effets d'une telle mesure. Si les conservateurs sont tellement aveuglés par l'esprit de parti qu'ils ne peuvent prêter l'oreille aux premiers ministres et aux gouvernements libéraux provinciaux, qu'ils écoutent au moins les premiers ministres conservateurs provinciaux. C'est le parti conservateur qui a parlé de coopération et de consultations fédérales-provinciales au cours de la dernière campagne électorale. Où est donc passé cet esprit de coopération? Envolé. Porté disparu. Ou peut-être n'a-t-il jamais existé.

Nous parlons de compressions qui vont nuire aux universités. Nous parlons de compressions préjudiciables au régime de soins médicaux. Mais certains députés d'en face ont rétorqué: «Que les provinces dépensent leur argent à leur guise!» Fort bien, mais lesquelles verseraient, par plaisir, des fonds dans le régime de soins médicaux? J'ose croire que c'est par nécessité, et non pas par plaisir, qu'elles le font. Qui pourrait éprouver du plaisir à subventionner les nécessiteux et les chômeurs? C'est

un besoin qu'elles sont bien obligées de combler. Or, la plus grande partie du manque à gagner des provinces devra être comblé par les gouvernements provinciaux qui n'ont guère le choix d'effectuer ou non de telles dépenses. Mais le gouvernement fédéral et le Parlement ont le choix. C'est donc à nous de décider et c'est aujourd'hui, ou lorsque nous mettrons cette mesure aux voix, que nous devons le faire.

Permettez-moi de citer M. Donald Savage, président de l'Assocation canadienne des professeurs d'université. Voici ce qu'il a déclaré à propos de la proposition fédérale:

Une telle mesure entraînerait des réductions excédant de près de 20 p. 100 celles décrétées par les libéraux, réductions auxquelles se sont opposés les conservateurs à l'époque.

N'est-ce pas étrange, je vous le demande? Les conservateurs ont voté contre une mesure libérale qu'ils remplacent maintenant par des compressions de 20 p. 100 plus élevées. Qu'est-ce qui ne tourne pas rond chez eux? Leur seule constance, c'est d'être toujours inconstants. Je ne saurais mieux les décrire.

• (1650)

Je vais prendre une minute pour lire des passages d'un discours du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) que j'ai retrouvé dans le *Hansard*. Voici ce que disait le député lorsqu'il siégeait dans l'opposition:

Nous devons développer nos capacités intellectuelles. Notre système d'enseignement postsecondaire est l'endroit tout indiqué pour le faire. Il nous faut mettre à profit nos universités et nos collèges d'enseignement général et technique. Si nous ne formons pas les jeunes Canadiens, ils ne pourront pas faire face à la concurrence dans ce monde axé sur la technologie de pointe, ils devront s'en remettre à la technologie étrangère et nous aurons alors de véritables coupeurs de bois et porteurs d'eau qui auront un niveau de vie semblable à celui de la Corée du Sud et de Taiwan.

Le député tenait ces propos en exhortant la Chambre à adopter une mesure législative qui assure un financement suffisant pour notre système universitaire et pour les autres services dont nous avons besoin. Qu'est-il arrivé à ce député? Pourquoi ne vient-il pas à la rescousse de nos universités? Il a perdu l'usage de la parole.

Ce ne sont pas seulement les gens qui veulent distribuer à profusion les deniers publics qui réclament qu'on dépense davantage pour nos universités. J'aimerais citer un extrait d'un éditorial paru dans le *Star Phoenix* du 24 août 1985 au sujet des besoins des universités:

Quand un organisme aussi conservateur et influent que la Chambre de commerce du Canada conseille vivement au gouvernement de dépenser davantage, il vaut la peine de le noter. La Chambre de commerce fait depuis des années pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il réduise son déficit et consolide son endettement.

La Chambre, qui compte environ 165,000 membres dans l'ensemble du pays, des exploitants de petits magasins de quartier aux patrons de grandes sociétés manufacturières, a toujours très bien accueilli toute manifestation de la volonté d'Ottawa de restreindre ses dépenses. Cette semaine par contre, le président de la Chambre, Roger Hamel, a exhorté le ministre des Sciences et de la Technologie, Tom Siddon, à consacrer davantage aux universités. Il a dit que les milieux d'affaires s'inquiétaient de plus en plus de constater qu'en raison de la réduction des crédits à l'enseignement postsecondaire, les universités seront dans l'impossibilité de répondre à la demande de recherche et de développement voire de donner une instruction de base suffisante aux étudiants.

Voilà les propos d'un groupe conservateur. Tous les députés des deux côtés de la Chambre seront certainement d'accord sur ce point. Ce groupe exhorte le gouvernement et le Parlement à consacrer plus de crédits à l'enseignement postsecondaire. Je demande à tous les députés d'en prendre note.

Je voudrais rafraîchir également votre mémoire, monsieur le Président, à propos d'un discours sur le même sujet prononcé par la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) lorsqu'elle était dans l'opposition. Voici ce qu'elle a dit:

Ses répercussions ne sont peut-être pas immédiatement perceptibles pour le gouvernement fédéral mais elles crèvent les yeux des milliers d'étudiants de niveau postsecondaire et des centaines de personnes qui enseignent dans nos collèges communautaires et nos universités. Elles sont en fait effarantes.

C'est tiré de la page 823 du hansard. Voilà ce que disaient les conservateurs lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition.

Pour terminer, je voudrais rappeler à la Chambre que le gouvernement a fait plusieurs promesses aux Canadiens. Dans le livre des promesses auquel je me reporte souvent, le gouvernement a également pris des engagements concernant la recherche et le développement. Il a dit qu'il doublerait le budget de la recherche et du développement pour le porter à 2.5 p. 100 du produit national brut au cours des quatre premières années de son mandat. Mais qu'a-t-il fait en réalité? Il réduit le financement des universités qui se livrent à cette recherche tout en essayant de nous faire croire qu'il souhaite tenir les engagements qu'il a pris envers les Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous, du parti libéral, nous ne sommes pas en faveur de ce projet de loi. Nous avons l'intention de continuer à indiquer dans cette Chambre à tous les Canadiens que nous n'avons pas l'intention d'appuyer de telles mesures. Nous faisons maintenant appel à tous les députés, des deux côtés de la Chambre, pour prendre l'initiative nécessaire, pour convaincre le ministre des Finances (M. Wilson) de retirer ce projet de loi, et si le ministre des Finances refuse, tous les députés devraient se faire un devoir de voter contre cette loi immédiatement.

[*Traduction*]

Mme Jewett: Monsieur le Président, le député peut-il me rappeler la date exacte du discours de la députée de Kingston et les îles (M^lle^ MacDonald), s'il la sait?

M. Boudria: Oui, monsieur le Président, et je remercie la députée de cette question. J'aurais dû vous le signaler, monsieur le Président, bien que vous avez certainement, à l'instar de tous les députés, un souvenir encore très précis de ce discours. Au cas où quelqu'un voudrait lire ce discours très important qu'a fait la députée de Kingston et les Îles lorsqu'elle était dans l'opposition, il se trouve dans le hansard du 27 janvier 1984. Le discours du député de Mississauga-Sud se trouve à la page 816 du hansard et les remarques que j'ai citées ensuite et qui viennent également du député de Mississauga-Sud se trouvent à la page 818. Je sais que la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) s'attend à ce que je commente un peu le discours de la députée de Kingston et les Îles qui a dit, comme le rapporte le hansard, à la page 824:

Le gouvernement est prêt à compromettre l'avenir de nos jeunes et celui d'autres personnes qui travaillent actuellement, mais qui auraient besoin de cours de formation ou de perfectionnement.

La députée de Kingston et les Îles voulait évidemment convaincre les députés qu'il était important que le gouvernement augmente le financement de l'enseignement postsecondaire. C'est de toute évidence le but qu'elle recherchait. Je suis certain que c'est exactement ce qu'elle voudra faire aujourd'hui. Je brûle d'impatience d'entendre son discours, qu'elle voudra sûrement commencer dès que j'aurai repris mon siège, car elle est fortement en faveur des idées que j'ai exprimées aujourd'hui, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures, lundi, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux sept pétitions suivantes: 331-365, 331-367 à 331-372 inclusivement.

* * *

COMMUNICATIONS ET CULTURE

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des communications et de la culture au sujet de la nomination, par décret, de Marjorie Halpin à titre de membre de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, dans les deux langues officielles.

Le Comité considère que Mme Halpin a les titres, les qualités et la compétence pour exécuter les fonctions du poste auquel elle a été nommée.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI RAJUSTANT LA REPRÉSENTATION ET REVISANT LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES (ONTARIO)

L'ordre du jour appelle: Affaires émanant des députés

24 septembre 1985—M. Foster—Deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-249, Loi rajustant la représentation de l'Ontario à la Chambre des communes et revisant les limites des circonscriptions électorales de l'Ontario.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés au sujet des travaux d'initiative parlementaire de cet après-midi. Si la présidence soumet la motion suivante à la Chambre, elle verra que la Chambre y consent à l'unanimité. La motion propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'affaire inscrite en première position sur la liste de priorité des affaires émanant des députés dans le *Feuilleton et Avis* d'aujourd'hui soit inscrite au bas de ladite liste pour la prochaine journée de séance; et

Pourvu que la Chambre poursuive l'étude des travaux dont elle était saisie à 17 heures aujourd'hui, jusqu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 553.

[*Texte*]

LES DÉPENSES FISCALES—LES ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS

Question nº 553—**M. Riis:**

De 1979 à ce jour, quelle est la valeur totale des dépenses fiscales résultant du fait que les sociétés peuvent déduire le coût du loyer de l'argent emprunté pour acquérir d'autres sociétés?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Revenu Canada ne compile pas de statistiques sur les dépenses engagées par les sociétés.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES POUVOIRS D'UN COMITÉ EN VERTU D'UN ARTICLE DU RÈGLEMENT—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. le Président: J'ai dit aux députés qui voulaient prendre part au débat de procédure sur une autre question qu'ils pourraient le faire maintenant. La parole est au député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Gauthier: Monsieur le Président . . .

M. Deans: Monsieur le Président, je veux bien laisser le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) parler avant moi, puisqu'il a été le premier à intervenir la fois précédente, si la présidence n'y voit pas d'inconvénient.

M. le Président: Sur la question de procédure, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson).

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai pensé qu'il serait utile que j'attire votre attention sur quelques précédents. Il y a plusieurs années qu'une réponse est demandée au gouvernement sur des recommandations précises contenues dans les rapports du comité des comptes publics. J'ai ici plusieurs exemples.

Le huitième rapport du comité des comptes publics concernant l'ACDI a été déposé le 22 octobre 1985. Le gouvernement a été prié de répondre à seulement trois des huit recommandations. Le gouvernement a déposé sa réponse à ces recommandations le 13 février 1986. L'ACDI a répondu aux autres recommandations le 26 mars 1986.

Le vingtième rapport du comité des comptes publics portant sur la Société canadienne des postes a été déposé le 30 mai 1983, au cours de la première session de la trente-deuxième législature. Conformément à l'article du Règlement qui portait alors le numéro 69(13), deux réponses ministérielles ont été reçues à la recommandation 7*a*), les 19 et 27 septembre 1983.

Le dernier précédent concerne le dix-huitième rapport de la Commission canadienne du lait, qui a été déposé le 29 mars 1983, au cours de la première session de la trente-deuxième législature. Une réponse a été demandée au gouvernement au sujet de la recommandation 6*a*), et elle a été reçue le 11 juillet 1983.

Je voudrais expliquer un peu pourquoi cette pratique a été suivie. C'est que les rapports sur les ministères ou organismes traitent parfois d'objectifs de politique vastes et connexes, et le ministère ou l'organisme peut être dans l'impossibilité de répondre à une recommandation parce qu'il lui faut une déclaration générale du gouvernement. Ainsi, dans son huitième rapport sur l'ACDI, le comité des comptes publics essayait de résoudre des problèmes de planification et de surveillance, ayant des répercussions d'ordre économique et régional. Une réponse du gouvernement était manifestement nécessaire parce que bien des ministères étaient concernés.

• (1110)

Par ailleurs, en cas de chevauchement ou de division des pouvoirs, un ministère ou un organisme ne peut pas donner de réponse. Je le répète, dans le cas du huitième rapport de l'ACDI, le comité était préoccupé au sujet de la division des responsabilités en ce qui concerne le Programme d'aide alimentaire. L'ACDI est en rapport avec trois ministères, et le comité a demandé par conséquent au gouvernement de préciser le rôle des différents ministères et organismes.

Dans le cas qui nous occupe, la plupart des recommandations ont été examinées par la Commission de la Fonction publique qui doit rendre des comptes au Parlement, mais certaines recommandations concernant la division des responsabilités entre la Commission de la Fonction publique et le Conseil du Trésor nécessitaient une réponse du gouvernement, d'après les membres du comité.

M. Deans: Monsieur le Président, très brièvement, je crois que la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) a abordé la plupart des points importants. Je me contenterai par conséquent de dire que les précédents dont elle a parlé sont pertinents à mon sens.

Je signale que dans ce rapport, il est surtout question de la commission proprement dite et qu'à la recommandation n^o^ 15*b*), il demande une réponse au gouvernement. Il serait possible pour la commission de préparer un rapport complet sans parler de réponse du gouvernement. Ce rapport pourrait être par conséquent présenté à la Chambre des communes.

Tout ceux qui sont dotés d'un certain bon sens comprennent qu'il serait possible à un comité de déposer plusieurs rapports séparés s'il est convenu qu'il ne puisse pas demander de réponse à certaines recommandations. Ainsi, un comité pourrait très bien, après plus d'une journée d'audiences, faire un rapport sur les questions qui intéressent la commission et un rapport sur les questions qui intéressent le gouvernement. Cela ferait deux rapports distincts auxquels il faudrait de toute façon répondre. Il serait à mon sens néfaste et insensé d'obliger un comité à suivre cette procédure passablement artificielle au lieu de lui permettre tout simplement d'insister sur la partie du rapport qui concerne directement une responsabilité gouvernementale.

Je vous exhorte, Monsieur, à accepter et à ne pas empêcher les comités d'attirer parfois l'attention du gouvernement sur une recommandation nécessitant une réponse de sa part, lorsque le sujet le concerne directement alors que c'est normalement la commission qui doit répondre au rapport, puisque le Règlement lui confère ce droit.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais remercier l'honorable député de Trinity (M^me^ Nicholson) pour avoir fait le point là-dessus. Moi aussi, je m'inscris en faveur de la possibilité qu'un comité puisse demander spécifiquement qu'une recommandation de son rapport soit l'objet d'une réponse globale. Je m'appuie en fait sur le rapport en particulier du Comité des comptes publics qui a pour mandat, comme on le sait, l'article 96(3), Comité permament des comptes publics qui comprend notamment la revue des comptes publics du Canada et de tous les rapports du vérificateur général du Canada qui sont individuellement déférés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés, et l'obtention de rapports sur ces sujets.

Monsieur le Président, ce que je voulais toucher, c'est le point qui me semble le plus important, c'est que nous avons un rapport qui traite de deux agents du Parlement, le vérificateur général du Canada, qui lui se penche sur tous les comptes publics, et un autre agent du Parlement, la Commission de la Fonction publique, qui elle a des obligations en vertu de sa loi sur l'application du principe du mérite. Ce rapport, monsieur le Président, contient une recommandation au gouvernement qui est adressée directement au Conseil du Trésor et non pas à la Commission.

Et peut-être que la Commission, en lisant cette transcription, prendra note que, non seulement nous n'avons pas manqué, mais que nous sommes intéressés à ce qu'elle satisfasse aux exigences du 30 septembre, ce que le Comité lui demande, et que, d'une part, le gouvernement pourra donner sa réponse globale à la question 15*b*) et que, d'autre part, la Commission se verra obligée de répondre avant le 30 septembre 1986 à toutes les autres recommandations.

[*Traduction*]

M. le Président: Je remercie les députés. La présidence trouve ces informations utiles. La présidence remettra son jugement à plus tard et elle examinera tous les arguments.

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS—LES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES DES MINISTRES—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Je pense qu'il serait utile que je réponde maintenant au rappel au Règlement fait par le député de Hamilton Mountain (M. Deans) jeudi dernier. Je préfère rendre ma décision avant la période des questions.

Le député avait invoqué le Règlement pour demander à la présidence de considérer le problème de la réponse aux questions par un autre ministre que celui que l'on interroge. La meilleure façon de répondre à la Chambre est peut-être de dire d'abord que les questions sont adressées à l'ensemble des ministres ou, si vous préférez, au gouvernement. Bien que les députés puissent, par courtoisie, indiquer de quel ministre relève leur question, le gouvernement a parfaitement le droit de ne pas répondre et rien n'oblige un ministre en particulier à répondre.

Si le gouvernement décide de répondre, il est parfaitement acceptable que la réponse soit donnée par une personne ayant des responsabilités ministérielles, directement ou à titre intérimaire, et par suite habilitée à répondre au nom du gouvernement. Naturellement, c'est parfois un peu difficile, car la présidence ne sait pas toujours qui occupe des fonctions à titre intérimaire. Dans ce cas, et cela s'est produit une fois, la présidence demande à quel titre le ministre répond.

Finalement, à cause des responsabilités générales du premier ministre (M. Mulroney), celui-ci, ou son remplaçant, a parfaitement le droit de répondre à n'importe quelle question. Par ailleurs, je répète que ni le premier ministre ni le premier ministre suppléant ne sont contraints de répondre aux questions.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puis-je demander des précisions sur la décision? Ai-je raison de supposer, par conséquent, que si le premier ministre (M. Mulroney) était présent à la Chambre, il serait bien entendu le premier ministre suppléant, ce serait lui qui devrait répondre au nom du gouvernement et le vice-premier ministre (M. Nielsen), en présence du premier ministre, ne pourrait répondre à la place de celui-ci? J'aimerais savoir également s'il peut y avoir un ministre, autre que celui qui est responsable d'un ministère, qui pourrait être considéré comme agissant au nom de ce ministre en sa présence, autre que le premier ministre, lorsqu'il est ici, ou du vice-premier ministre, lorsque le premier ministre est absent. C'est fondamental pour certains des problèmes qui se sont posés.

Je comprends bien qu'un autre ministre puisse être désigné comme suppléant, mais il ne peut pas être suppléant si le ministre est présent. Cela résoud une partie de mon problème, je pense. L'autre question c'est lorsque le vice-premier ministre et le premier ministre sont tous les deux présents, ce serait alors au premier ministre et à personne d'autre de répondre.

M. le Président: Le jour où le député a posé sa question, le vice-premier ministre était ici en sa qualité de premier ministre suppléant et j'ai répondu au rappel au Règlement soulevé par le député. Je suppose qu'il me demande maintenant d'étudier un autre rappel au Règlement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Président du Conseil Privé): Monsieur le Président, le leader à la Chambre du parti néo-démocrate soulève un nouveau point. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) comprendra que dans notre gouvernement nous avons un premier ministre (M. Mulroney) et un vice-premier ministre (M. Nielsen). Il est clair que ce dernier assiste le premier ministre dans l'exécution de ses multiples responsabilités.

M. Deans: Mais il n'a pas de statut à la Chambre des communes.

● (1120)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il a effectivement le rang de vice-premier ministre à la Chambre des communes et il est reconnu comme tel au sein du cabinet.

M. Deans: Non, il fait partie du cabinet en tant que ministre de la Défense nationale.

M. Hnatyshyn: En dépit des protestations de l'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans) . . .

M. Deans: J'ai raison, et vous le savez.

M. Hnatyshyn: Non.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Hnatyshyn: Je trouve difficile . . .

M. Deans: Vous êtes dans l'erreur.

M. Hnatyshyn: Je sais toujours que je suis sur la bonne voie lorsque le député de Hamilton Mountain essaie de crier ou d'intervenir sans avoir obtenu la parole.

M. Deans: Je ne crie pas.

M. Hnatyshyn: Dans le cas qui nous occupe, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a bien fait savoir qu'il agissait effectivement en tant que vice-premier ministre et au nom du premier ministre en ce qui concerne les questions de conflit d'intérêts qui ne relèvent de la compétence d'aucun ministère ou ministère d'État. De toute façon, je répéterai tout simplement que le vice-premier ministre est précisément cela.

M. Deans: Non, non!

M. Hnatyshyn: Il assiste le premier ministre (M. Mulroney) dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions et, en conséquence, dispose d'un mandat très large pour répondre aux questions à ce titre et au nom du gouvernement.

M. Deans: En ce sens, c'est un point très important . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne veux pas que cela donne lieu à un débat.

M. Deans: C'est un point extrêmement important. Je veux seulement faire savoir . . .

M. Hnatyshyn: Je vais vous interrompre.

M. Deans: Je prie mon collègue d'intervenir s'il le désire.

Il n'y a pas de vice-premier ministre comme tel selon le Règlement de la Chambre. Pour faire partie du cabinet, le vice-premier ministre a dû ou être président du Conseil privé d'abord, ou être maintenant ministre de la Défense nationale, puisqu'il n'y a pas de poste rémunéré de vice-premier ministre désigné au sein du cabinet. Toutefois, cette personne peut être désignée comme porte-parole du cabinet et premier ministre suppléant, comme tout autre ministre. Le rôle de vice-premier ministre n'existe que dans l'esprit des conservateurs.

M. Hnatyshyn: Non. Nous avons des vice-premiers ministres depuis belle lurette.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La situation devient difficile. Voici que des députés prennent maintenant la parole au sujet d'un tout autre rappel au Règlement découlant du jugement rendu sur un premier rappel du Règlement. Je me permets de réserver mon jugement sur ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) veut-il invoquer le Règlement à un autre sujet?

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce même sujet. Comme le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a d'abord invoqué le Règlement par suite d'une question que j'avais posée, j'ai besoin d'éclaircissements. Je crois comprendre que si le vice-premier ministre, ou quel que soit le titre qu'on lui donne, est à la Chambre pendant que le premier ministre est absent, il est autorisé à répondre à toute une gamme de questions relevant de la compétence de n'importe quel ministère, au même titre que le premier ministre.

Ce que je voudrais savoir, c'est si le vice-premier ministre a le droit de faire cela et de répondre à des questions relevant d'un ministère donné lorsque le premier ministre est présent à la Chambre ou est-ce que le gouvernement est tenu . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est exactement là la question que vient de poser le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Le député ne fait que la répéter. Je rappelle respectueusement au député que je me réserve le droit de prononcer un jugement là-dessus.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 2 mai 1986, de la motion de M. wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Murphy (p. 12683).

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, on doit maintenant se concentrer sur la question du projet de loi C-96 qui touche les subventions qui proviennent du gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire et surtout pour l'assurance-santé, des programmes qui sont payés par les provinces.

J'avais l'intention de participer à ce débat surtout pour soulever les problèmes du Québec, commençant avec la perte de 66 millions de dollars que le Québec a subie, grâce à la décision du gouvernement fédéral de ne pas remplir sa promesse de maintenir les subventions selon le programme de subventions des programmes établis à 95 p. 100 de ce qui a été payé dans l'année antérieure.

Monsieur le Président, il paraît maintenant que la meilleure défense, la meilleure exposition des problèmes au Québec a été faite par le nouveau ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, dans son budget de jeudi dernier. Dans ce budget, M. Lévesque, le ministre des Finances, a souligné que le projet de loi C-96 représente un pas supplémentaire vers un désengagement fédéral dans le financement des services essentiels. Ils estiment, monsieur le Président, que du point de vue du Québec, et c'est un point de vue que nous partageons du côté du Nouveau parti démocratique, que la seule façon dont le gouvernement fédéral réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis.

Monsieur le Président, selon M. Lévesque, ce n'est pas du fédéralisme coopératif, c'est un fédéralisme prédateur. Maintenant, c'est là la citation de M. Lévesque, dans son tour des commentaires faits par qui? Par M. Wilson qui est maintenant ministre des Finances, quand il était porte-parole en matière des finances dans l'Opposition officielle, donc, en 1982.

Monsieur le Président, le fait, c'est que le Québec, comme toutes les autres provinces, est mis dans une position très difficile grâce au projet de loi C-96. Une position qui est pénible, grâce, au commencement . . . aux coupures dans les programmes de financement des subventions pour des programmes d'éducation et d'assurance médicale, venant de l'ancien gouvernement libéral. Maintenant, cela a été comblé, augmenté par la décision du gouvernement fédéral de ne pas accorder aux provinces le vrai coût de ces programmes et de diminuer, par un taux de 2 p. 100 par année, en termes réels, d'une contribution qui vient du gouvernement fédéral vers ces programmes qui sont administrés au niveau provincial.

Monsieur le Président, je vous rappelle le fait qu'au cours des élections fédérales de 1984, les conservateurs ont fait une déclaration carrément en faveur du maintien du programme de financement pour les programmes établis, disant que, et je cite:

«Position du parti conservateur. Nous retournons aux formules de financement de 1977 même si nous ne pouvons pas compenser les provinces pour ce qu'elles ont perdu grâce au programme des 6 et 5».

Donc même s'ils n'étaient pas prêts à donner aux provinces ce qu'elles avaient perdu dans le passé, les conservateurs ont promis de retourner à la formule de financement de 1977.

Maintenant, monsieur le Président, cette promesse a été publiée pendant la campagne électorale fédérale de 1984. C'était durant cette même campagne électorale que les conservateurs avaient promis de prendre des mesures au sujet du déficit. Donc, on peut supposer que les conservateurs avaient réfléchi profondément aux problèmes qui étaient imposés aux provinces par l'ancien gouvernement libéral et qu'ils avaient décidé—malgré les problèmes en termes de financement, malgré les problèmes en termes de déficit—qu'ils étaient prêts à faire leur promesse, à restaurer la formule de financement de 1977. Mais que font-ils maintenant qu'ils sont au gouvernement? Au lieu même de maintenir ce que les libéraux avaient fait, maintenant les conservateurs abandonnent leur promesse. Ils ne sont même pas prêts à maintenir la nouvelle formule des libéraux, mais ils dépouillent encore une fois les provinces des finances nécessaires pour maintenir les programmes d'éducation ainsi que les programmes pour le financement de l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, Ottawa paie maintenant environ 40 p. 100 des paiements pour l'éducation, pour la santé, et pour l'éducation postsecondaire. En 1990-1991, il ne paierait que 36 p. 100. Maintenant ce sont des programmes partagés.

Lorsque le gouvernement fédéral a encouragé les provinces à entrer dans le régime d'assurance médicale, l'assurance-santé, ils ont promis d'en payer la moitié. C'était la même chose pour le programme de financement de l'éducation, des collèges et des universités. Et maintenant, la part du gouvernement fédéral va tomber jusqu'à 36 p. 100. Cela veut dire que ce sont les provinces qui seront censées payer le reste, c'est-à-dire environ 64 p. 100 des 19 milliards de dollars additionnels qu'on anticipe seront dépensés dans les secteurs de l'éducation et de la santé pendant les cinq prochaines années. On estime que la contribution nouvelle provenant d'Ottawa ne sera que d'un milliard de dollars, ce qui laisse les provinces avec des capacités fiscales moindres et très inégales entre, par exemple, l'Ontario, le Québec, les provinces Maritimes maintenant, et même la province de l'Alberta, alors que les provinces seraient obligées de trouver les 18 milliards de dollars qui restent.

• (1130)

Et c'est pour cela, monsieur le Président, que tout le monde, et surtout au Québec, s'inquiète de la position de ce gouvernement. On s'inquiète aussi, monsieur le Président, de l'hypocrisie de ce gouvernement. Je me reporte, monsieur le Président, et j'ai les citations ici, aux *Débats* sur le projet de loi C-97, et curieusement, c'est presque le même numéro que le projet de loi C-96 que nous considérons aujourd'hui. Il s'agit de M. Michael Wilson, ancien critique en matière de finances de l'opposition officielle conservatrice qui disait que le gouvernement fédéral veut maintenant transférer le problème de financement aux provinces. Il veut déplacer le problème du déficit qui a été augmenté, qui est devenu tellement important en proportion au niveau fédéral juqu'au niveau provincial. Et nous savons, monsieur le Président, par exemple, que dans le dernier budget de la province de Québec comment cela a été dur pour la province de faire en sorte que le déficit ne dépasse les 3 milliards de dollars. Voilà le problème de la province de Québec.

Monsieur le Président, en 1982, M. Wilson a critiqué le gouvernement fédéral en disant que la seule indication que le gouvernement fédéral veut couper ses dépenses, c'est en transférant le fardeau, le financement des programmes établis, au gouvernement provincial. Les provinces maintenant commencent à entrer dans une position de déficit, une position qui rend pour elles beaucoup plus difficile le financement de ce déplacement des dépenses. C'est particulièrement vrai, dit-il, en Ontario et dans les provinces de l'Est, qui n'ont pas les revenus substantiels en énergie des provinces de l'Ouest. Cette situation a changé, mais le manque de capacité en termes financiers de la province de Québec continue, monsieur le Président. Ce n'est pas le fédéralisme coopératif, c'est un fédéralisme prédateur et cela ne peut pas fonctionner dans ce pays. C'est cela que disait M. Wilson le 23 mars 1982. Il paraît avoir oublié ses déclarations d'il y a quatre ans dans les mesures qui sont présentées maintenant dans le projet de loi C-96.

Monsieur le Président, j'ai aussi une question que M. Wilson a posée à l'ancien ministre des Finances le 1er février 1982, au sujet de l'élimination de la garantie sur les revenus. Monsieur

le Président, M. Wilson disait: Le ministre est préparé à risquer des coupures majeures dans l'assurance médicale et l'éducation postsecondaire. Au lieu de se dépêcher dans ce secteur sur une base unilatérale et forcer des coupures dans les dépenses et les services des provinces, le ministre serait-il prêt—et c'est la question de M. Wilson—à considérer deux ou trois conférences nationales sur la santé et l'éducation postsecondaire avec les provinces pour que nous puissions établir les objectifs nationaux de plusieurs niveaux de gouvernement dans ces deux secteurs importants avant de faire les coupures et avant de causer des coupures dans les hôpitaux et des coupures dans l'éducation postsecondaire? Monsieur le Président, est-ce que le ministre des Finances serait maintenant prêt à éviter ces coupures? Est-il prêt à créer ou appeler ces conférences nationales en vue de déterminer quels seraient les objectifs nationaux? Non, il n'est pas prêt à le faire. Comme le gouvernement qui le succède, il prend des mesures qui sont unilatérales, sans considération de l'impact sur le Québec et sans considération de l'impact de ces mesures sur toutes les provinces.

Monsieur le Président, j'aimerais peut-être citer aussi les commentaires du député, M. Roch La Salle, maintenant ministre des Travaux publics, lors de la troisième lecture du projet de loi C-77, le 5 avril 1982. Une chose est claire, dit-il, avec une nouvelle formule, le gouvernement fédéral aurait un meilleur arrangement qu'auparavant et il paierait 5 milliards de dollars de moins au cours des cinq prochaines années qu'avec l'ancienne formule. On ne peut pas éviter ces faits, monsieur le Président. Et nous savons effectivement que les coûts de ces services en question qui sont si vitaux pour tous les Canadiens augmentent et continueront à augmenter selon le scénario économique que nous avons présentement.

Monsieur le Président, disait l'actuel ministre des Travaux publics (M. La Salle), le ministre des Finances (M. Wilson) a forcé les provinces dans un *strait jacket* financier à cause du fait que le gouvernement fédéral réduit son déficit en coupant les fonds aux provinces. Il continue en disant que ce projet de loi touche des milliards de dollars et a des conséquences très importantes pour les secteurs de services qui sont impliqués.

Je ne peux pas comprendre, disait le ministre en tant que porte-parole de l'opposition, pourquoi le gouvernement n'a pas réussi à trouver un consensus et un compromis acceptable. Il a terminé en disant: Je conclus qu'à cause de ses actions, de son attitude et de son arrogance le gouvernement réussit à créer un climat de suspicion.

Monsieur le Président, je ne peux pas dire cela mieux moi-même que le porte-parole de l'opposition qui est maintenant ministre des Travaux publics. C'est à cause de ses actions, de son attitude, de son arrogance que le gouvernement conservateur maintenant crée tous ces problèmes auprès des provinces, y inclus la province de Québec. Ce sont les conservateurs qui ont fait de grosses promesses, de bonnes promesses: Nous allons maintenir les formules de 1977. Aucune coupure! Nous allons restaurer la situation qui existait avant que les coupures n'aient été imposées par les libéraux. Monsieur le Président, la situation qui existe maintenant, c'est que les conservateurs sont les nouveaux libéraux. Ils sont aussi pire que les libéraux qui formaient le gouvernement avant septembre 1984.

Je vous pose la question, monsieur le Président, vous êtes un politicien d'envergure. Vous connaissez la situation au Québec puisque vous êtes Québécois aussi. Est-ce que vous-même vous ne pourriez voir aucune distinction entre les libéraux sous Pierre Trudeau et les conservateurs sous M. Mulroney? Est-ce que les politiques de M. MacEachen, comme ministre des Finances, étaient grandement différentes des politiques de M. Wilson (Etobicoke-Centre) en ce qui touche les coupures de ces formules de financement pour la santé et l'éducation postsecondaire, en ce qui touche le Québec? Monsieur le Président, si vous êtes vraiment sincère et honnête, vous prendrez votre position pour me répondre et dire: Non, je ne peux pas voir aucune distinction du tout, sauf que nous autres, nous sommes bleus et eux autres, ils étaient rouges. Monsieur le Président, c'est une distinction qu'il nous est impossible pour nous autres à dire.

Je me souviens que mon chef posait la question pendant la campagne électorale: Quelle est vraiment la différence entre Visa et MasterCard? C'était *Twiddle-dum* et *Twiddle-dee* comme on dit en anglais. Les deux sont identiques. Même, monsieur le Président, je crois qu'on pourrait dire que peut-être par une très mince distinction les conservateurs sont pire puisqu'ils ont ajouté d'autres coupures à celles qui avaient été imposées par les libéraux.

Maintenant, monsieur le Président, regardons quel est l'impact de ces coupures. A Québec, par exemple, on estime qu'en 1986-1987, en outre des 66 millions que le Québec a déjà perdus, le Québec va perdre 81,9 millions de dollars; en 1987-1988: 174,9 millions de dollars; en 1988-1989: 276 millions de dollars; en 1989-1990: 388,8 millions de dollars; en 1990-1991, le Québec va perdre plus de 500 millions de dollars qui sont essentiels pour payer l'éducation postsecondaire, pour maintenir nos hôpitaux ouverts, pour assurer un bon niveau de services de santé aux Québécois. C'est comme les poulets qui votent pour le colonel Sanders quand les Québécois ont élu 57 députés du côté conservateur lors des dernières élections, et maintenant, ils vont perdre 500 millions de dollars d'ici quelques années en termes de services de santé et d'éducation postsecondaire. Le total pendant ces cinq ans, monsieur le Président, c'est 2 milliards 435,4 millions de dollars. Maintenant qu'est-ce que cela veut dire?

Alors je fais appel aux honorables députés ici, parce que les députés du Québec du parti conservateur ne semblent pas vouloir s'impliquer dans ce débat . . . Les cautionnements qui ont été annoncés par le ministre des Finances et les autres députés du parti conservateur à l'opposition: Que de telles coupures ne peuvent avoir qu'un résultat. Elles vont diminuer la capacité pour le Québec d'entrer vraiment dans l'âge postindustrielle, de maintenir une capacité «à têter» avec la technologie de fine pointe, de maintenir la capacité du Québec de concurrencer dans un monde très difficile, à cause des coupures qui seront imposées sur l'éducation postsecondaire et sur les CEGEPS du Québec.

De telles coupures, monsieur le Président, 2,435,4 milliards de dollars dans l'espace de cinq ans, cela ne peut qu'influencer les services de santé.

Maintenant, les gens de Montréal vont peut-être continuer de bénéficier de normes . . . d'un service de santé pas mauvais. Mais est-ce que le gouvernement du Québec va pouvoir maintenir ces mêmes normes à Rimouski, sur la Côte-Nord, en Abitibi et dans toutes les autres régions du Québec? Et je

dirais que la réponse est probablement, non. Les gens seraient peut-être obligés d'aller à Montréal pour avoir les services qui ne seraient pas disponibles dans leur région.

Le Québec tout entier va souffrir d'une coupure qui continuera et même augmentera en termes de lits d'hôpitaux qui seront fermés à cause de ces coupures.

Monsieur le Président, je demande à tous les députés du Québec qui sont ici: Etes-vous vraiment fiers du résultat de votre élection à la Chambre des communes, du fait que vous formez maintenant un parti du nouveau gouvernement, vous qui avez promis tellement de choses pour les Québécois, au lieu de donner des choses, vous ferez souffrir davantage en ajoutant aux coupures qui avaient été imposées par l'ancien gouvernement libéral?

Monsieur le Président, je demande à tous ces députés de se prononcer sur ce projet de loi qui est si nuisible et de nous dire ce qu'il est nécessaire de faire dans la province de Québec.

Comme on le sait, monsieur le Président, l'essentiel de ce projet de loi c'est qu'on coupera de 2 p. 100 par année le montant des paiements pour le financement des programmes établis.

Cela veut dire que si l'inflation est de 5 p. 100, effectivement, on augmentera dans les points fiscaux et les subventions qui nous viennent du gouvernement pour le maintien de ces services d'éducation et de santé. Au lieu d'augmenter de 3, de 5 p. 100, cela augmentera selon l'ancienne formule, cela n'augmentera que par 3 p. 100. Maintenant cela ne semble pas grand-chose pour l'espace d'un ou deux ans. Mais comme je viens de l'illustrer, pour une longue période, l'impact augmente avec chaque année qui suit et c'est pour cela que l'impact total pour tout le pays est d'environ 6 milliards de dollars. C'est de cela que nous discutons aujourd'hui à la Chambre des communes et la part du Québec qui a des problèmes économiques en termes de soutien pour le financement de ces programmes très importants, pour l'avenir de notre population au Québec et pour la concurrence, la capacité concurrentielle du Québec, c'est une perte de 1,4 milliard de dollars.

Monsieur le Président, je lance un défi à tous les députés du parti conservateur du Québec: Défendez ces coupures, puisque ces coupures seront indéfendables! Et si aucun député du Québec ne se met debout à sa place pendant le reste de ce débat, je dirai que ces coupures sont indéfendables et qu'aucun député du parti conservateur n'était vraiment prêt à les défendre, puisqu'ils le savent tous, les 57 députés du parti conservateur, et ils vont reconnaître, en ne participant pas dans ce débat, que ces coupures sont indéfendables.

M. le vice-président: Questions et commentaires?

M. Cassidy: Aucune question, aucun commentaire? Où sont les députés?

M. le vice-président: Questions et commentaires? La parole est à l'honorable député de Churchill (M. Murphy).

• (1140)

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour poser une question au député. Je souhaite que l'un des députés conservateurs de l'arrière-ban fasse de même. Ce programme législatif a de fâcheuses conséquences sur toutes les provinces. On a fait autrefois au Québec des promesses qui n'ont pas été tenues et il est ironique, selon moi, qu'aucun député conservateur, et notamment du Québec, n'ait posé de question après y avoir été invité directement par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

La même question a été débattue en 1981-82. Les libéraux, avec une majorité écrasante de députés du Québec, ont alors adopté une loi qui réduisait la participation fédérale à l'enseignement postsecondaire, à l'assurance-maladie et aux services hospitaliers. À cette époque-là, 74 des 75 députés du Québec étaient libéraux et ils n'ont pas défendu leur province. Les conservateurs se sont alors attaqués aux libéraux. Les actuels ministres des Finances (M. Wilson), de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), ont blâmé le gouvernement fédéral pour la manière dont il a traité le Québec, entre autres. Ils ont eu raison.

Les ministériels, particulièrement ceux du Québec, devraient lire les discours des actuels ministres des Finances, de la Santé nationale et du Bien-être social et de l'Emploi et de l'Immigration. Ils verraient comment ces ministres ont critiqué alors le gouvernement libéral et les députés libéraux de l'arrière-ban. L'histoire n'est qu'un éternel recommencement mais personne ne prend la défense des Québécois et des autres Canadiens touchés. Je demande à mon collègue de nous donner son avis à ce sujet.

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, je trouve cela curieux. Je sais bien que vous, vous agissez aujourd'hui comme Orateur, comme Président de la Chambre, c'est peut-être plus difficile pour vous de prendre votre place pour répondre au défi que je viens de lancer. Mais quand même, vous avez beaucoup de collègues qui sont ici ou qui regardent peut-être le débat à la télévision. Il y a des rumeurs qu'effectivement, certains députés conservateurs du Québec ont décidé qu'en vertu du fait que le parti conservateur maintenant ne dépasse, en terme de sondage, le Nouveau parti démocratique que par 1 p. 100, effectivement, ils ont décidé que leurs sièges sont perdus sauf s'ils font un travail très actif dans leurs circonscriptions.

Monsieur le Président, je leur conseille que la meilleure façon de démontrer qu'ils sont vraiment soucieux des intérêts de leurs commettants, c'est de venir ici à la Chambre et de parler directement, pas simplement en caucus, mais ici à la Chambre, pour faire des commentaires sur les difficultés qui sont créées par les décisions qui viennent du Cabinet. Ce n'est pas un Cabinet d'étrangers, il y a plusieurs députés du Québec qui sont ministres. Les hommes forts, tels le ministre des Communications (M. Masse), qui fait partie du Cabinet et qui vient du Québec. Monsieur le Président, ce n'est peut-être pas nécessaire pour un député du Québec du parti conservateur de s'exprimer dans les mêmes termes que j'ai utilisés. On sait bien que même des paroles qui sont un peu critiques, qui soulèvent la question, sont mieux que d'être muet.

Malheureusement, monsieur le Président, comme vient de le dire mon collègue de Churchill (M. Murphy), si les députés libéraux du Québec étaient muets en 1982, quand nous faisions face aux mêmes questions des projets de loi C-77 et C-12, les conservateurs du Québec sont muets maintenant. Je déplore cette timidité, monsieur le Président, et du côté des anciens

adhérents du gouvernement libéral et du côté des présents adhérents du gouvernement conservateur, du Québec.

• (1150)

M. le vice-président: Débat. La parole est à l'honorable député de Lévis (M. Fontaine).

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, lorsque j'écoute le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) comparer le parti progressiste conservateur et comparer le parti libéral, je peux dire au crédit de ces partis, au crédit du parti libéral et au crédit du parti conservateur que ce sont deux partis qui ont au moins des bannières politiques, qui ont au moins certaines idées avec lesquelles ils sont constants, tandis que votre parti, le parti socialiste dont vous êtes député, n'a jamais eu d'idée, sauf de toujours se plaindre et de l'un et de l'autre, sauf de toujours particulariser certaines questions. C'est la remarque que je voulais faire. Les libéraux ont une bannière, leur bannière c'est l'endettement de la société, l'endettement collectif et progressif du Canada, tandis que les conservateurs, nous autres, c'est de payer les dettes qui ont été accumulées par les libéraux et de voir à la reprise économique.

Mon collègue d'Ottawa-Centre est très mal placé pour me donner des conseils et en donner aux députés de notre parti sur la situation de la province de Québec. D'ailleurs, il aurait dû écouter le message que les gens de la province de Québec et de toutes les autres provinces à l'Est de l'Ontario ont déjà donné à son parti, au parti socialiste, c'est que nous autres au Québec et dans l'Est du Canada, il n'y en a pas de socialisme, monsieur le député d'Ottawa-Centre.

Ayant fait cette remarque à mon collègue, il me fait donc plaisir de parler du projet de loi C-96, «Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé».

Le sens de ce projet de loi, vous savez, monsieur le Président, c'est que lorsque les ententes avaient été conclues, on vivait un taux d'inflation qui était qualifié comme de l'inflation galopante. Et à ce moment-là, les augmentations de la participation financière du gouvernement fédéral à certains programmes établis des provinces étaient fondées sur des taux inférieurs à l'inflation galopante de cette époque. Aujourd'hui on propose certes une diminution des taux d'augmentation de notre contribution additionnelle aux programmes établis et on dit que notre contribution va toujours être au moins supérieure ou égale au taux d'inflation, ce qui n'existait pas antérieurement.

Les contibutions de notre gouvernement vont continuer d'augmenter et au cours des cinq prochaines années, notre gouvernement va contribuer pour 90 milliards de dollars au financement des programmes établis. Ce sont 25 milliards de dollars de plus qu'au cours des cinq dernières années. Alors, que mon collègue se renseigne avant de mentionner que le Québec se trouvera dans une situation défavorable par rapport à l'action de notre gouvernement.

Lorsque le député d'Ottawa-Centre a mentionné que nous ne livrions pas le message que nous avions annoncé à la population canadienne au cours de l'été 1984, je dois l'informer qu'il devrait être au courant que nous sommes en train de le livrer le message et qu'il y a déjà des réalisations fort concrètes.

Notre message se composait de trois thèmes principaux. Il y avait premièrement la réconciliation entre les diverses provinces et nous avons signé avec fierté, monsieur le Président, les accords de l'Est concernant l'énergie, les accords de l'Ouest. Et jamais, depuis les 20 dernières années, les relations entre la province de Québec, dont je fais partie, monsieur le Président, et le gouvernement d'Ottawa n'ont été meilleures.

Alors cela est une des parties de notre message. Je comprends très bien que le député d'Ottawa-Centre puisse être très malheureux que nous ayons d'excellentes relations avec le gouvernement de la province de Québec. Vous avez toujours misé sur un certain éloignement du Québec et d'Ottawa et nous, les conservateurs, nous l'avons réglé ce climat de tension et d'éloignement.

Je conseille à mon collègue d'Ottawa-Centre de se renseigner sur les aspirations des Québécois et sur leur désir d'appartenance et de participation à la Confédération canadienne.

Nous avions également un autre thème, monsieur le Président, dont nous avions discuté au cours de la campagne électorale et c'était la reprise économique. Et depuis notre prise de pouvoir en septembre 1984, le chômage a diminué d'une façon significative.

Nous avons plus de un demi-million de nouveaux emplois de créés, et ce n'est pas le gouvernement qui a créé ces emplois-là comme les libéraux le faisaient dans leur temps par la mise en place de programmes *ad hoc* pour créer de l'emploi temporaire et ensuite créer du chômage. Nous, nous avons créé un contexte qui a permis aux gens d'affaires . . . Vous ne comprendrez jamais ce que c'est que des gens d'affaires, et je m'adresse au parti socialiste, vous ne comprendrez jamais parce que vous autres, vous êtes des parasites du parti conservateur et du parti libéral lorsque cela fait votre affaire, des parasites des travailleurs parce que vous vivez à même leurs cotisations. Alors, vous ne saurez jamais ce qu'est un homme d'affaires qui soit capable d'associer capital et exploitation d'une entreprise, vous ne le comprendrez jamais. Alors, monsieur le Président, les gens d'affaires, ils ont compris ce qu'était notre message et ils ont décidé d'investir, et M. Bullock, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a déclaré récemment que la reprise et les projets d'investissements étaient supérieurs à 20 p. 100 depuis notre prise de pouvoir. Vous devriez le noter, collègues socialistes, cette vérité-là aussi.

Dans ce qu'on offrait aux Canadiens, nous avons dit aussi que nous procédions à une mise à jour des relations commerciales avec les États-Unis, et vous savez que les États-Unis croient en notre sincérité et ils ont peur de nos relations parce que cela a été très dur d'obtenir la permission du Congrès américain pour utiliser ce qu'on appelle la voie rapide pour la conclusion d'accords bilatéraux avec les États-Unis. Alors, s'ils ont été tellement durs . . . Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) peut m'écouter, cela pourrait l'instruire, il en a définitivement besoin.

Une voix: Il n'y a que la télévision qui l'intéresse.

M. Fontaine: Alors, les négociations avec les États-Unis sont maintenant lancées, et avec ces négociations-là, cela va nous permettre, dans un premier temps, de conserver nos acquis parce que vous savez fort bien que des échanges commerciaux avec les États-Unis, 80 p. 100 se font sans barrière douanière. Et vous devriez également savoir que sur les $165 milliards que

l'on vend à l'extérieur, on a 80 p. 100 de nos ventes qui se font aux États-Unis. C'est pour cela qu'il est important que nous conservions l'accès à ce marché-là dans un premier temps et, deuxièmement, que nous augmentions l'accès au marché américain pour rendre nos producteurs, nos manufacturiers à la portée d'un marché de 240 millions de clients. Cela aussi, nous sommes en train de le livrer à la population. Alors, il faudrait, au lieu de poser des questions aux conservateurs qui sont devant vous, que vous étudiiez vos dossiers au préalable et que vous essayiez d'arrêter de contredire les autres, et même de vous contredire les uns les autres. C'est pour cela d'ailleurs que vous n'aurez pas de candidats à la chefferie dans quelques mois. Alors, monsieur le Président, c'était quelques remarques que j'adressais à mes collègues socialistes.

Vous savez, monsier le Président, que les changements proposés, contrairement à ce qui a été dit par mon collègue d'en face . . . il a dit que les changements allaient diminuer la participation du gouvernement fédéral à l'éducation, qu'il allait la faire passer de 40 p. 100 à 36 p. 100. Ce que le député socialiste aurait dû dire, c'est que la contribution au niveau des paiements de transferts de notre gouvernement va se situer à 19.4 p. 100 de son budget, il n'y a aucune diminution de la contribution des paiements de transferts de notre gouvernement. Ce que le député aurait pu également ajouter, c'est que nous avons jusqu'à maintenant signé une quantité impressionnante d'ententes avec le Québec, les ententes sur le développement touristique, c'est signé, vous ne l'avez pas mentionné, les ententes sur la technologie et la science, c'est signé, vous ne l'avez pas mentionné, les ententes sur le développement régional, c'est signé et vous ne l'avez pas mentionné, les ententes sur la forêt, c'est signé et vous ne l'avez pas mentionné. Il y a l'entente sur l'agriculture, on attend sa signature et c'est en très bonne voie, selon la déclaration jeudi dernier en cette Chambre du ministre de l'Agriculture (M. Wise) et elle est rendue sur le bureau du ministre provincial de l'Agriculture, M. Pagé, et apparemment, elle est, elle aussi, en voie de règlement. Ce sont des choses qui auraient dû être mentionnées par le député d'en face.

Lorsque le député d'en face a parlé aussi du fait que notre gouvernement retransmet aux provinces le déficit, c'est malhonnête de sa part de s'exprimer ainsi en cette Chambre, monsieur le Président, parce que la réduction du déficit que nous avons mise en place, elle provient . . . prenez des notes, cela va vous faire du bien, vous devriez écrire un livre vous aussi avant de mettre fin à votre carrière politique . . .

• (1200)

De la réduction du déficit qu'on a proposée aux Canadiens, 75 p. 100 proviennent de la réduction des dépenses actuelles du gouvernement et 25 p. 100 de l'augmentation des taxes. Et dans le contexte de notre déficit de 240 milliards, je crois qu'il est juste de demander à tous les Canadiens—ce que vous n'avez également jamais compris—de se serrer un peu la ceinture pour remettre notre pays sur la voie de la prospérité.

Notre pays . . . pour assurer la survie politique des libéraux qui nous ont précédés, ils aimaient toujours inventer de nouveaux programmes sociaux—et vous avez couché avec à maintes reprises—ils aimaient les mettre en place et s'assurer ainsi le vote des Canadiens et des Canadiennes. Mais c'est fini l'emprunt pour satisfaire, pour niveler par la base les aspirations politiques de notre pays. C'est une période révolue.

Aujourd'hui, on doit lutter pour diminuer notre déficit de 240 milliards de dollars et vous êtes contre cette lutte pour la diminution du déficit. Vous êtes contre le fait qu'on demande, à nous, les Canadiens, de faire certains sacrifices. Je me demande, lorsque je vous entends, si vous en êtes un vrai Canadien. Où pensez-vous que le gouvernement du Canada va prendre l'argent pour que nous puissions vivre selon nos moyens, diminuer notre déficit et cesser de faire payer à nos enfants et à nos petits-enfants les dépenses que nous faisons aujourd'hui, et cesser de leur faire payer pour l'incurie administrative des libéraux qui nous ont précédés?

Monsieur le Président, les remarques qui ont été faites aujourd'hui devant cette Chambre par le représentant du Nouveau parti démocratique ne sont point fondées et, pour répondre d'une façon formelle à ses questions, je lui dis très clairement que le député de Lévis est à 100 p. 100 d'accord sur la politique de son gouvernement, parce que ma politique se fonde sur une vérité économique. C'est qu'un pays ne peut pas toujours vivre en empruntant pour acheter son épicerie, ce que vous n'avez jamais compris vous autres non plus. Le pays doit mettre en place des structures pour qu'il y ait une reprise économique—ce qui est déjà commencé—des structures pour qu'il y ait plus d'entrepreneurs et de gens d'affaires canadiens qui engagent plus de monde. De cette façon, cela nous permettra, à nous, de vendre des produits à l'extérieur. C'est pour cela qu'on travaille en parallèle sur le dossier des négociations avec les États-Unis. Ce sont des choses que mon collègue devrait apprécier et comprendre avant de s'exposer à parler devant cette Chambre.

Je termine, monsieur le Président, en disant que nous allons défendre ce projet de loi et certainement l'adopter. Et je demande aux députés de l'opposition de cesser leurs remarques particulières et de nous parler dans un contexte de compréhension de la chose économique, et ainsi notre projet de loi va être adopté rapidement.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Garneau: Monsieur le Président, je suis content qu'enfin un député conservateur puisse intervenir dans ce débat et s'adresser non seulement aux députés de cette Chambre, mais par le biais de la télévision, à la population canadienne concernant le projet de loi C-96 et, surtout, dise les choses qu'il vient de dire. Parce que si j'ai bien compris son exposé, la raison pour laquelle il y a un déficit, dans le contexte de la discussion du projet de loi C-96, c'est que le gouvernement précédent aurait dépensé trop d'argent dans l'éducation postsecondaire, trop d'argent dans l'assurance-santé et trop d'argent dans l'assurance-hospitalisation puisque c'est de la teneur de ce projet de loi dont on discute aujourd'hui.

Monsieur le Président, quand on examine ce projet de loi, on constate qu'il modifie en cours de route une entente qui avait été convenue entre les provinces et le gouvernement fédéral à la suite de discussions qui avaient été très longues et qui avaient amené des modifications à la situation qui avait prévalu entre 1977 et 1982. Ce projet de loi qui rouvre, non seulement cette fois-ci parce que, contrairement à ce qui a été mentionné à plusieurs reprises, le projet de loi des 6 et 5 p. 100 qui

visait un objectif bien précis ne touchait pas les programmes sociaux ni l'assurance-santé ni l'assurance-hospitalisation . . . Mais, dans le cas présent, l'effet de ce projet de loi va enlever à l'ensemble des provinces—par une mesure . . . disons qu'on vient changer les règles du jeu en plein milieu de la partie, ou vers la fin de la partie, puisqu'il restait un an avant la fin des ententes fédérales-provinciales de 1982-1987—on va enlever à l'ensemble des provinces 317 millions de dollars.

La question que je voudrais savoir de l'honorable député de Lévis (M. Fontaine), c'est: S'il était ministre dans un gouvernement provincial et qu'en plein milieu de son exercice financier il recevait un avis du ministre des Finances fédéral (M. Wilson) que, par exemple, pour le Québec, pour la seule année prochaine, uniquement dans ces projets, c'est 82 millions de dollars, l'Ontario 114 millions de dollars, est-ce qu'il couperait les services dans les hôpitaux ou, encore, est-ce qu'il augmenterait les frais de scolarité des étudiants dans les universités? Est-ce qu'il diminuerait les soins prévus par l'assurance-maladie, l'assurance-médicale? Quelle serait sa solution et qu'est-ce qu'il proposerait à ces gens, alors que nous savons que déjà les salles d'urgence dans les hôpitaux sont surchargées, qu'il faut attendre longtemps pour être l'hospitalisé. Quand on sait aussi qu'au niveau de l'éducation postsecondaire les universités crient au secours, compte tenu du fait que déjà, depuis plusieurs années, des coupures importantes ont eu lieu.

J'aimerais savoir de l'honorable député de Lévis quelle recommandation il fait au ministre des Finances ou aux ministres de l'Éducation des provinces canadiennes pour être capables de boucler leur budget lorsqu'ils reçoivent, en plein milieu de leur exercice financier, l'avis que le gouvernement fédéral rompt son engagement et coupe dans les transferts qui avaient été promis et sur lesquels les provinces comptaient pour le financement de leurs activités.

M. Fontaine: Monsieur le Président, dans un premier temps, je vais me permettre de faire une déclaration afin d'exprimer ma fierté d'avoir vu le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) avancer si rapidement des banquettes arrière à celles d'en avant, juste à côté du chef de l'Opposition du parti libéral. Je le félicite sincèrement pour cette performance, mais ce sera probablement la dernière de mes félicitations pour les quelques minutes qui suivront.

Je voudrais signaler que lorsque le député de Laval-des-Rapides était ministre des Finances pour la province de Québec, c'est lui qui, à ce moment-là, avait mis en place les divers programmes de santé, il avait contribué à cette réalisation. Aujourd'hui, monsieur le Président, savez-vous combien il en coûte à une personne qui est hospitalisée, pour une chambre, pour un jour dans la province de Québec? A cause des décisions qu'ils ont prises et de ce qu'ils ont installé dans notre système de santé au Québec, il en coûte $550 par jour pour une personne qui est hospitalisée aujourd'hui au Québec. C'est là la conséquence des actions du député de Laval-des-Rapides alors qu'il était participant à l'équipe qui gérait le Québec.

Dans un deuxième temps, je ferai remarquer, en réponse à la question qui m'est posée par l'honorable député, que les contributions au niveau des paiements de transferts du gouvernement du Canada, à ce niveau, demeurent à 19.4 p. 100 de son budget, il n'y a aucune diminution. Je ferai également remarquer que la reprise économique que nous avons mise en place depuis le mois de septembre 1984 compense largement pour les sacrifices que nous demandons aujourd'hui aux provinces, parce que la reprise a permis l'engagement de personnes, il y a plus de 120,000 nouveaux emplois de créés au Québec, qui paieront des impôts et apporteront de l'argent au Trésor du Québec.

Ce n'est pas ce que les libéraux faisaient. Les libéraux créaient du chômage et cela n'apportait pas d'argent. Ils étaient obligés de compenser par des paiements de transferts additionnels.

Je ferai également remarquer à l'honorable député de Laval-des-Rapides que les ententes Canada-Québec continuent à être signées et qu'elles sont très généreuses pour la province de Québec.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je sais bien que le temps est limité, mais je conseillerais au député de Lévis (M. Fontaine), qui est peut-être si inquiet de l'existence du parti socialiste à la Chambre des communes, de bien vouloir répondre à plusieurs des arguments que j'ai présentés dans mon discours.

Il semble aussi argumenter, monsieur le Président, en disant que les choses que j'ai mentionnées n'étaient pas fondées. Il ignore les déclarations du ministre des Finances de la province de Québec dans son budget de jeudi dernier. Ce n'étaient pas des commentaires accidentels qui ont été faits par le ministre des Finances, c'était une partie réfléchie de son discours du budget dans lequel il a critiqué le gouvernement fédéral à cause de la diminution de l'aide du gouvernement fédéral en ce qui touche les programmes de l'éducation et de l'assurance-santé.

Le député aussi, en critiquant le parti socialiste, a apparemment ignoré le fait que maintenant, c'est dans les songages, il y a plus de gens dans sa région, la région du Québec, qui appuient le Nouveau parti démocratique, que ceux qui appuient le parti progressiste conservateur. C'est un moment historique, monsieur le Président, mais j'aimerais bien signaler ce fait qu'effectivement, nous commençons, nous faisons notre part pour la défense des Québécois, apparemment beaucoup mieux même que les députés du parti progressiste conservateur.

Monsieur le Président, le député dit que nous sommes dans l'erreur, en disant qu'on transfère le déficit aux provinces. J'ai cité les commentaires qui venaient de l'ancien porte-parole en matière de finances de l'Opposition officielle, qui est maintenant ministre des Finances. Alors, est-ce que le député croit vraiment que son ministre des Finances était dans l'erreur en faisant ces critiques, il y a maintenant trois ou quatre ans? Monsieur le Président, je dirais que le député doit songer un peu plus à cela et le fait qu'il a parlé de presque tous les sujets sous le soleil, sans prendre la défense directement des coupures dans ces paiements dans le cadre du financement des programmes établis, indique que c'est un projet de loi qui est indéfendable.

M. Fontaine: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a manqué une belle occasion de se taire une fois de plus. Le député d'Ottawa-Centre, lorsqu'il parle des sondages, est-il conscient qu'à l'est de l'Ontario, il n'y a aucun représentant du parti socialiste? Je lui conseillerais d'être bien attentif à la prochaine soirée des élections. Il va s'apercevoir que

les vrais sondages à ce moment-là . . . probablement qu'il perdra des sièges.

Maintenant, lorsque le député fait référence au discours du ministre des Finances de la province de Québec, je dois informer le député que j'ai lu le discours et je dois informer la Chambre que c'est à la page 14 qu'il fait référence à ce que M. Lévesque aurait déclaré.

M. Lévesque, en tant que politicien et non pas en tant qu'administrateur, se devait d'accuser quelqu'un d'autre pour avoir taxé davantage les Québécois. C'est une situation tout à fait normale. Mais M. Lévesque est encore plus compétent que vous pour administrer une province, et il sait qu'on est à la période où on doit faire des sacrifices. Vous auriez dû comprendre aussi l'essence globale de son budget, où on tend à économiser et à tenir compte des contraintes de défécit qu'on vit actuellement, des contraintes qui ont été mises en place avec votre cohabitation avec les libéraux, lorsqu'ils étaient au pouvoir.

M. le vice-président: Une courte question du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Keeper: Monsieur le Président, le député a dit que tout le monde doit faire des sacrifices pour réduire le déficit. Je veux savoir pourquoi son gouvernement a réduit les taux d'impôt pour les personnes plus riches dans notre société? Pourquoi ont-ils donné l'exemption relative aux gains en capital s'ils pensaient vraiment que tout le monde doit faire des sacrifices?

M. Fontaine: Monsieur le Président, le député socialiste ne comprend pas que les gens qui sont en affaires sont là pour faire des profits. C'est à cause de gens qui sont en affaires que vous pouvez, vous, les gens du parti socialiste, vivre théoriquement à ne rien faire. C'est pour cela. Ce sont eux qui ont réussi à vous créer un état de vie qui vous permet de vivre tout en vous plaignant davantage de ce que les autres font et disent.

Vous n'avez jamais eu de doctrine et de moyens, vous, de tirer profit et de tirer la richesse de notre pays et des ressources humaines qui l'habitent. Vous êtes des parasites de la société. C'est pour cette raison que vous n'aurez jamais de développement d'affaires sous aucun de vos régimes, dans aucune partie du monde!

• (1210)

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le projet de loi C-96 est la mesure la plus importante à être présentée depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. J'accueille avec plaisir l'amendement que nous débattons, qui demande de reporter à six mois l'étude de cette mesure afin de permettre au gouvernement d'y réfléchir.

Selon moi, ce projet de loi est catastrophique. Non seulement il aura des répercussions néfastes sur tous les Canadiens, car il met en péril notre santé et nuit à notre éducation, mais il influera aussi sur notre avenir à tous les égards.

Le gouvernement conservateur n'a pas consulté les provinces, il a décidé unilatéralement de leur signaler qu'il avait l'intention de réduire les paiements de transfert fédéraux devant leur revenir. Ces paiements, au titre de la santé et de l'enseignement, toucheront tous les Canadiens.

Le gouvernement conservateur a pris cette mesure malgré les protestations des provinces et les appels lancés par ceux qui travaillent dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Ils ont mis en garde le gouvernement contre les répercussions désastreuses que ce projet de loi pourrait avoir.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement réduira de 6 milliards de dollars le montant des paiements de transfert versés aux provinces, soit 4 milliards de moins pour la santé et 2 milliards de moins pour l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement conservateur commet là une grave erreur pour laquelle nous devrons tous payer en définitive. Certains paieront plus tôt, sur le plan de la santé, et d'autres plus tard, sur le plan de l'enseignement.

La première grave erreur du gouvernement, c'est d'avoir violé sans vergogne presque toutes ses promesses.

Une voix: C'est faux.

M. de Corneille: En outre, il prend aux faibles, aux pauvres, pour donner aux forts, aux riches. Son autre grave erreur, c'est de manquer de perspicacité. Il s'attaque à notre richesse la plus précieuse—notre capital humain.

J'ai déclaré que les conservateurs n'avaient pas tenu leurs promesses et l'un de nos vis-à-vis conservateur a affirmé que c'était faux.

Je vais vous montrer en quoi le gouvernement a trahi les Canadiens en ne tenant pas ses promesses relatives à l'enseignement postsecondaire. Avant les élections de 1984, l'Association canadienne des professeurs d'université a demandé au gouvernement ce qu'il adviendrait du financement de l'enseignement postsecondaire une fois les conservateurs au pouvoir. Le premier ministre (M. Mulroney) a souscrit à la réponse conservatrice officielle d'avant les dernières élections selon laquelle les conservateurs entendaient maintenir les engagements financiers du gouvernement fédéral dans ce domaine conformément à la formule établie dans l'accord de 1977. Afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de malentendu et que les choses soient bien claires, l'Association a posé une seconde question en vue de mieux comprendre la réponse à la première question. Elle a demandé si le parti conservateur entendait conserver les dispositions de la Loi sur le financement des programmes établis relatives à l'enseignement postsecondaire, et dans la négative, par quoi il entendait remplacer les transferts versés aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire, dans le cadre du financement des programmes établis.

Les conservateurs ont répondu qu'ils souscrivaient entièrement à la formule de financement initial de 1977 et à la loi l'établissant. Rien ne pouvait être plus clair que cette promesse faite par les conservateurs avant les dernières élections. C'est là ce que les conservateurs ont dit, non pas dans une réponse, mais bien dans deux.

• (1220)

Nous savons que le premier ministre n'a pas tenu sa promesse. Le projet de loi C-96 en est la preuve. Il a violé sa promesse, puisque ce projet de loi modifie la formule de financement de 1977. On fait passer le pourcentage de 7.4 p. 100 environ à 5 p. 100. Ce qui est pire, c'est que le gouvernement n'a pas respecté son accord avec les provinces. Avant la fin de l'année financière, le 31 mars 1987, le gouvernement n'a pas

respecté tous les termes de son accord. Il a ainsi violé non seulement une promesse, mais également un accord conclu avec les provinces.

Manifestement, les conservateurs se fichent éperdument des engagements qu'ils ont pris au cours de la dernière campagne électorale. Comme mon collègue de Laval-des-Rapides l'a signalé, en décidant de ne pas respecter cet accord avec les provinces le gouvernement en fait viole une promesse qu'il avait faite. Une violation de promesse et d'accord est tout à fait contraire à la morale au Canada. C'est, sans aucun doute, inexcusable.

En fait, les conservateurs reconnaissent avoir modifié la formule. Cette terrible attaque contre les programmes de soins de santé des provinces aura des effets accablants. Je tiens à signaler que le gouvernement libéral ne s'en est jamais pris aux paiements de transfert au titre de la santé même lorsqu'il s'est attaqué de façon particulière à l'inflation par le biais de son célèbre programme des 6 et 5 p. 100, qui a été couronné de succès. En fait, à l'époque, les conservateurs ont vivement critiqué les libéraux pour avoir imposé un plafond de 6 p. 100 pour la première année et de 5 p. 100 pour la seconde, sur l'augmentation des paiements de transfert consacrés à l'enseignement postsecondaire. Comme M. Don Savage, le directeur administratif de l'Association canadienne des professeurs d'université, l'a fait remarquer, les restrictions imposées par le gouvernement libéral étaient temporaires. Elles ont été en vigueur pendant environ deux ans. Or celles fixées par les conservateurs à 5 p. 100 sont permanentes. Voici ce que M. Savage a eu à déclarer à ce sujet:

> Lors de la campagne électorale de 1984, les conservateurs ont promis de conserver les accords fiscaux de 1977. Voilà qu'ils les modifient à présent.

Le gouvernement les modifie au moyen de ce projet de loi. Voilà ce qu'il y a de tragique dans tout cela.

Pourtant, les conservateurs se sont amèrement plaints des restrictions à 6 et 5 p. 100 que les libéraux ont imposées pendant deux ans, pour une portion des paiements de transfert, dans le but de lutter contre l'inflation! Non seulement les conservateurs ont alors promis que, s'ils étaient élus, ils rétabliraient l'ancienne formule, mais aussi qu'ils augmenteraient les crédits consentis pour l'enseignement postsecondaire et la recherche. Voici ce qu'en avait dit à l'époque le député conservateur de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui, en 1982, avait défendu cette cause avec beaucoup d'éloquence:

> Nous devons veiller à mettre en valeur les ressources intellectuelles du pays. Le seul instrument dont nous disposions à cette fin est l'enseignement postsecondaire. Nous avons besoin d'universités, de collèges d'enseignement technique et de collèges communautaires. Si nous n'assurons pas de formation à nos concitoyens, ils ne pourront pas percer dans les milieux hautement techniques, il leur faudra recourir à la technologie d'autres pays, ils deviendront de véritables coupeurs de bois et porteurs d'eau, et la qualité de leur vie sera réduite au niveau de celle prévalant en Corée du Sud et à Taiwan. Nous vivons dans un monde où s'exerce la concurrence. Si nous négligeons de nous adapter aux progrès et même d'innover, la qualité de notre vie baissera au niveau de celle d'autres pays.
>
> Nous devons conserver les effectifs de nos universités et collèges, les accroître pour qu'ils puissent effectuer des travaux de recherche et de développement et former des citoyens. C'est une question prioritaire.

Voilà ce qu'en disait ce conservateur à l'époque où le gouvernement libéral était au pouvoir. Il reprochait alors à ce dernier d'avoir fixé provisoirement l'augmentation des paiements de transfert à 6 et 5 p. 100 pour combattre l'inflation. Or voilà que son propre gouvernement vient de la bloquer en permanence à 5 p. 100. Le député de Mississauga-Sud sait que l'initiative est désastreuse. Toutefois, nous l'entendons pas se plaindre du projet de loi C-96 et dire que, en fait, son gouvernement a changé d'avis au sujet du caractère prioritaire qu'il devait accorder à la question.

Voici ce qu'en a dit la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) avant que les conservateurs ne soient élus:

> J'ai la très nette impression, après avoir entendu le discours prononcé ce matin par le ministre, que le gouvernement, étant passablement déphasé par rapport à la réalité, ne semble pas se rendre compte de la crise qui va s'aggravant dans les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire.

Après la prochaine citation, je cesserai de torturer mes collègues conservateurs d'en face. Voici enfin ce qu'a déclaré à ce sujet le député de Brandon—Souris (M. Clark):

> Il nous faut consulter davantage les provinces, mettre au point une stratégie nationale en matière d'éducation et, par-dessus tout, comprendre que le moment est mal choisi pour réduire le moindrement les ressources essentielles que le gouvernement fédéral transfère aux provinces.

Voilà en quels termes les ministériels se sont opposés aux compressions, à l'époque. Dans les années 70, les libéraux avaient adopté des indices allant de 10 à 12 p. 100. Puis, nous avons présenté le programme des 6 et 5 p. 100. C'est donc dire que l'ancien gouvernement avait, jusque-là, offert des taux bien supérieurs et beaucoup plus significatifs. Néanmoins, les conservateurs n'en étaient pas satisfaits.

Où se cachent donc aujourd'hui les députés conservateurs, maintenant que leur gouvernement, leur parti et le premier ministre ont fait faux bond aux gouvernements provinciaux et, surtout aux jeunes, en hypothéquant notre avenir collectif? Pourquoi n'interviennent-ils pas, comme ils l'ont fait avant les dernières élections, pour essayer de sauver notre système d'enseignement?

Les conservateurs, je le répète, devront répondre à trois chefs d'accusation. Celui, d'abord, d'avoir manqué à leur parole, ainsi que je l'ai montré. Ensuite, en aidant les riches à s'enrichir, ils ont, hélas, affaibli les plus démunis. Le gouvernement a le talent, comme en témoignent non seulement ses budgets mais aussi ses programmes, de faire en sorte que les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Ainsi que le disait si éloquemment mon collègue de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) le 25 avril dernier:

> Dans ma province de Terre-Neuve, les paiements diminueront de 7 millions de dollars en 1986-1987. Terre-Neuve touchera 7 millions de moins que prévu. Elle devra trouver ces fonds dans sa propre économie. En cinq ans, la province touchera 48 millions de dollars de moins que prévu. Et c'est la province où le taux de chômage est le plus fort du pays, dont l'économie est très fragile et qui a déjà été touchée par les coupures dans les programmes gouvernementaux. Des fonctionnaires ont été mis à pied. En raison de la baisse du cours international du pétrole, la province a vu l'un de ses grands espoirs—l'exploitation d'Hibernia—remis en question: Terre-Neuve et d'autres provinces comme elles seront obligées de se tourner vers leur économie déjà chancelante pour compenser l'écart de financement.
>
> Dans ses efforts en vue d'enrayer l'inflation au niveau fédéral et de réduire le déficit fédéral, le ministre reporte le problème sur les économies provinciales. Je ne suis pas seul à être de cet avis. Le premier ministre de Terre-Neuve a dit la même chose.

Voilà ce qui nous préoccupe. Nul doute que ce sont les étudiants et les provinces économiquement faibles qui feront en premier lieu les frais de ces compressions et des autres mesures d'austérité du gouvernement, et qui en souffriront le plus. Je pense indifféremment aux prêts et bourses, aux frais de scolarité et à la qualité des services d'enseignement. À cause de

cette politique régressive des conservateurs, les pauvres continueront de s'appauvrir et les riches, de s'enrichir. L'éducation va se dégrader et les démunis auront de moins en moins de chances d'étudier.

• (1230)

En novembre 1985, l'un après l'autre les premiers ministres ont protesté contre cette mesure gouvernementale et affirmé qu'on ne les avait pas consultés sur la hausse réduite des crédits fédéraux destinés aux soins de santé et à l'enseignement. Signalons, par exemple, les propos qu'ont tenus divers chefs de file conservateurs dans les provinces. Voici, selon le *Globe and Mail* du 28 janvier 1986, ce qu'en a dit Terence Donahoe, ministre néo-écossais du Développement des ressources humaines et de la Formation:

. . . si Ottawa réduit effectivement les subventions, «l'enseignement postsecondaire va s'en trouver mutilé. La situation deviendra insoutenable. Quelle que soit l'ampleur de réduction, le système ne pourra survivre.

Comment les députés conservateurs peuvent-ils oser soutenir que ce n'est pas vrai, que les conséquences de ces réductions ne seront pas accablantes pour les provinces ou encore que celles-ci comprennent et acceptent le projet? Comment peuvent-ils afficher une telle attitude si on songe par exemple au premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, qui aurait déclaré toujours d'après cet article ce qui suit:

Il faudra restreindre le nombre d'inscriptions dans les universités et ce n'est pas tout le monde qui aura libre accès à des études universitaires.

Le premier ministre conservateur de la Saskatchewan, Grant Devine, a dit ce qui suit:

Avant de demander aux enseignants et aux infirmières de subir le fardeau des réductions, il faudra couper ici et là.

Pour sa part, le premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, a dit ce qui suit:

Je n'ai pas le choix. C'est l'économie ou les programmes sociaux.

Le premier ministre du Manitoba, Howard Pawley, de même que le premier ministre de l'Ontario, ont également protesté.

Presque tous les premiers ministres ont dénoncé le projet du gouvernement fédéral. Les députés conservateurs se comportent comme si cela était tout naturel. Ce n'est pas le cas. Comme le disait Patrick Kenniff de l'Université Concordia: «Si vous pensez que l'éducation coûte cher, pensez un peu à ce que coûte l'ignorance».

Les Canadiens n'accepteront pas ces arguments pas plus qu'ils n'accepteront le projet du gouvernement. C'est une des raisons faisant que les conservateurs perdent les provinces l'une après l'autre. Les conservateurs étouffent nos talents au lieu de les aider en misant sur la santé et l'enseignement.

Ce projet de loi est une mesure mesquine puisqu'on enlève aux provinces ce qu'on leur avait promis au titre de l'enseignement postsecondaire et des services de santé. Ce sont les faibles et les jeunes qui vont écoper. Il consiste précisément à faire ce que les députés conservateurs de Kingston et les Îles, Mississauga-Sud et Brandon—Souris dénonçaient vigoureusement pendant qu'ils étaient dans l'opposition. Le gouvernement s'apprête à réaliser exactement ce que ses députés condamnaient.

Cette mesure ne contribuera pas à réduire le déficit comme l'a justement souligné au premier ministre (M. Mulroney) le premier ministre de l'Ontario, David Peterson. Ce dernier a dit:

A toutes fins pratiques, c'est le problème national que vous nous mettez sur les bras.

Oui, le premier ministre est loin d'éponger le déficit, il ne fait que refiler le problème à d'autres. Il le repasse aux provinces qui elles devront, comme il arrive souvent, le transmettre à leur tour aux jeunes. Les jeunes devront payer le déficit au prix de leur carrière et de leur avenir. Voilà le présent que leur fait le gouvernement.

Le gouvernement n'a pas écouté Ed Anderson ni Don Savage de l'Association canadienne des professeurs d'universités, ni les représentants de l'Association des collèges et universités du Canada ni John Casola de la Fédération canadienne des étudiants. En dépit des recommandations du fameux rapport Johnson et des conclusions de la Commission Bovey en Ontario, d'une Commission royale en Nouvelle-Écosse, du rapport Wright et du rapport de la Commission Macdonald, le gouvernement reste sourd et refuse de montrer l'exemple. Pourtant quelqu'un doit montrer l'exemple.

Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a parcouru l'ensemble du pays pour écouter les étudiants, les professeurs et les administrateurs. Il se préoccupe profondément de l'enseignement postsecondaire. En sa qualité de chef de l'opposition officielle, il a dit que l'enseignement postsecondaire devrait faire l'objet d'une stratégie nationale. Il a rappelé qu'il fallait trouver moyen d'amener les provinces et le gouvernement fédéral à collaborer afin que l'argent que le gouvernement fédéral verse aux provinces serve vraiment à l'éducation, contrairement à ce qui se passe en Colombie-Britannique. Il voudrait s'assurer que les encouragements que le gouvernement fédéral offre aux provinces en matière de recherche et de développement soient effectivement utilisés à cette fin et que les objectifs dans ce domaine soient atteints. Il voudrait aussi que l'on renforce davantage les centres d'excellence, que la collaboration entre l'école et l'entreprise soit encouragée et que nous apprenions à rationaliser nos dépenses. Voilà le programme du chef de l'opposition officielle. Nous sommes loin de ce que nous offre le gouvernement actuel qui ne donne pas du tout le ton dans tous ces domaines. Il ne fait rien d'autre que rompre ses promesses électorales, voire les ententes qu'il a conclues.

M. Garneau: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) pour son bel exposé. Je lui rappelle que les changements envisagés au titre des paiements de transferts représenteront une perte de près de 3 milliards de dollars pour l'Ontario d'ici 1991-1992. Cette province est probablement une des plus riches de toutes, mais le député croit-il que le gouvernement ontarien pourra maintenir les services provinciaux à leur niveau actuel malgré ce manque à gagner énorme? Le ministère de l'Education, par exemple, ne sera-t-il pas contraint de réduire les services d'enseignement universitaire ou de relever les frais de scolarité? Le député pourrait-il nous en dire plus à ce sujet?

M. de Corneille: Monsieur le Président, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a parfaitement raison de nous rappeler que l'Ontario perdra 3 milliards de dollars au titre des recettes promises pour l'enseignement postsecondaire. Il va de soi que la qualité de l'enseignement des universités de même que leur équipement va se dégrader.

Comment ne pas pas être choqué d'apprendre que la bibliothèque de l'Université Queen n'occupe plus que le 85e rang parmi les bibliothèques universitaires en Amérique du Nord. Cela ne démontre-t-il pas que cette université n'a pas les moyens d'engager d'autres dépenses en immobilisations? C'est un exemple parmi tant d'autres des problèmes qu'entraîne un telle politique.

Nous considérons que l'Université Queen est l'une des meilleures du Canada. Or, elle fait déjà les frais de ces compressions. Que dire du sort des universités plus jeunes de cette province qui ont de plus grands besoins d'immobilisations et des dépenses d'exploitation plus lourdes.

Je répondrai donc à mon collègue que ce problème est grave dans le cas de l'Ontario. Le premier ministre de cette province a déjà débloqué 50 millions de dollars supplémentaires pour les universités. C'est dire combien le gouvernement de cette province est conscient du problème, car il s'efforce de trouver une solution.

Mon collègue a parlé de l'augmentation éventuelle des frais de scolarité. La Commission Bovey a envisagé une mesure aussi extrême si jamais le soutien promis n'était pas accordé. Or, en pareil cas, l'accès des étudiants les plus démunis aux universités serait gravement compromis. Sur quoi se fonde-t-on pour affirmer pareille chose? N'y-a-t-il pas des prêts-étudiants? C'est peut-être vrai, mais les parents de ces étudiants ne les laisseront pas s'endetter pour le restant de leurs jours si les frais de scolarité grimpent en flèche. On en train de compromettre gravement l'avenir de notre jeunesse puisque ce seront surtout les jeunes venant des foyers les moins fortunés qui feront les frais de cette mesure. Les enfants de nos élites continueront de fréquenter l'université comme si rien n'était, mais les familles ouvrières et celles de la classe moyenne en souffriront énormément. Leurs enfants ne feront pas d'études et ils deviendront nos futurs coupeurs de bois et nos futurs porteurs d'eau à cause des conservateurs.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille). Nous sommes certes d'accord avec lui lorsqu'il invite les conservateurs de l'arrière-ban à la rébellion pour protester contre une telle mesure. J'apprécie également la révélation que le chef du parti libéral poursuit actuellement des consultations auprès des universités, comme nous le faisons depuis maintenant 18 mois.

• (1240)

J'ai écouté avec un intérêt particulier le député parler de la règle des 6 et 5 p. 100 imposée par le gouvernement libéral. Les compressions budgétaires qui en ont résulté ont nettement nui au système d'enseignement postsecondaire au Canada et contribué à rendre ce niveau d'études moins accessible. Le député a laissé entendre qu'il ne s'agissait pas de changements permanents contrairement aux changements proposés dans la mesure à l'étude. J'ai trouvé très rassurant d'entendre cela. Je voudrais simplement savoir quand le financement a été rétabli.

M. de Corneille: Monsieur le Président, mon collègue constatera que le financement en est revenu immédiatement et automatiquement à la formule antérieure car la mesure législative ne s'est appliquée qu'à la période des 6 et 5 p. 100. Il y a eu inévitablement une certaine perte durant cette période, mais on est revenu automatiquement à la formule initiale qui est demeurée en application. Si le député examine la mesure législative plus attentivement, il constatera que le financement est revenu automatiquement à l'état antérieur. En fait, les conservateurs ont appliqué durant un an une formule de 7.4 p. 100 qui suivait automatiquement la formule existante.

Ce à quoi je m'en prends, c'est que pour l'année prochaine, l'année se terminant le 31 mars 1987, les conservateurs ont mis au point une nouvelle formule qui viole l'accord existant, lequel ne vient à expiration que le 31 mars 1987. Non seulement ils manquent à leur promesse électorale de conserver la formule de financement de 1977, ils le font également en plein durant la période d'application d'un accord qui ne vient à expiration que le 31 mars 1987. Il est révoltant qu'un gouvernement manque de parole sur un accord conclu entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux.

J'aimerais revenir sur les activités du très honorable chef de l'opposition. Depuis qu'il a été élu à la Chambre, il a été actif et a fait montre d'un engagement total dans tout le domaine de la jeunesse et de l'enseignement postsecondaire. Il ne s'est guère passé un mois sans qu'il ne visite un grand nombre d'universités et de collèges pour écouter les intéressés, discuter avec eux et évaluer les problèmes existants dans ce domaine vital pour notre avenir.

Je remercie le député de sa question qui m'a donné l'occasion de faire cette mise au point.

M. McCurdy: J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Pour m'assurer que les choses sont bien claires, je vais poser une autre question à mon collègue. La règle des 6 et 5 p. 100 a-t-elle été adoptée avec le consentement unanime et enthousiaste des gouvernements provinciaux? Les universités ont-elles recouvré les 350 millions de dollars dont le programme a été amputé? La perte subie durant ces deux années a-t-elle été sensiblement moindre que celle que subira en deux ans le système d'enseignement postsecondaire à cause de la mesure dont nous sommes saisis? Enfin, y a-t-il eu un effort concerté de la part de l'opposition officielle par exemple sous forme d'un groupe d'étude, comme celui que le Nouveau Parti démocratique a mis sur pied, pour parler avec les jeunes des problèmes de l'enseignement postsecondaire?

M. de Corneille: Monsieur le Président, je ne suis guère au courant des activités du Nouveau parti démocratique. J'ignore les détails de ses activités en termes de déplacements et de recherches. J'espère que le NPD fera profiter la Chambre de son expérience en présentant un rapport sur le sujet.

Je désire répondre à la question plus importante posée par mon distingué collègue. J'ai souligné que, évidemment, les fonds perdus pendant la période des six et cinq pour cent, période où nous avons pris des mesures d'urgence contre l'inflation, étaient perdus pour de bon. Puisque nos amis du NPD ne gouvernent jamais et n'ont jamais à exercer de responsabilités, ils sont particulièrement bien placés pour critiquer tout effort déployé en vue de régler les problèmes économiques, que ce soit sous un régime libéral ou un régime conservateur. Lorsque la question de l'inflation s'est présentée, je ne me souviens pas les avoir vus prendre quelque mesure responsable que ce soit contre le phénomène ni avoir déployé

quelqu'effort utile que ce soit pour mettre sur pied un programme permettant de réduire l'inflation. Par contre, le programme des cinq et six pour cent a eu du succès. Il s'agissait d'une mesure temporaire, elle est arrivée à terme et nous sommes revenus au système actuel.

En terminant, j'ajouterai que je ne crois pas que l'on ait fait assez par le passé, même si le gouvernement libéral a fait beaucoup pour l'enseignement postsecondaire et a démontré que le gouvernement fédéral avait un important rôle à jouer. Il ne faut pas que l'on fasse moins, comme le prétendent les conservateurs. A mon avis, nous devons faire plus. Le très honorable chef de l'opposition officielle a fait preuve de leadership sur cette question, non seulement en finançant l'enseignement postsecondaire, mais en trouvant des moyens de coopérer avec les provinces pour s'assurer que les fonds qui leur sont versés sont acheminés vers les fins prévues, pour s'assurer que les provinces elles-mêmes ont leur mot à dire et pour s'assurer que l'on adopte une démarche globale face aux importants secteurs du financement des universités et collèges, des recherches économiquement rentables qui aident les entreprises, et également aux sciences pures et sociales qui sont toutes importantes pour l'avenir du pays.

M. le vice-président: Je dois rappeler aux députés qu'à partir de maintenant, les discours seront limités à 10 minutes.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-96 étant donné que nous ne voulons pas de cette mesure. Elle s'attaque, en effet, à deux programmes absolument essentiels sur le plan de la santé et de l'enseignement postsecondaire. D'autre part, elle montre que les conservateurs ont trahi la promesse qu'ils avaient faite lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition et pendant toute la campagne électorale de 1984. Ils avaient dit qu'ils respecteraient et rétabliraient la formule de financement des programmes établis de 1977.

Nous assistons à un effritement de nos programmes sociaux, et même si les conservateurs ont renoncé à s'attaquer à la pension de vieillesse, ce n'est pas le cas pour les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfant. Cela représente une coupe de 3 p. 100. Ils n'ont pas le culot d'abolir entièrement ce programme, mais ils veulent le réduire de 3 p. 100 par an. Nous avons là une diminution annuelle de l'ordre de 2 p. 100. Cela ne semble peut-être pas si grave, mais les gens se rendent compte qu'il s'agit d'une réduction cumulative et cela dans des secteurs d'une importance cruciale. Avec une population vieillissante, on peut s'attendre à ce que le coût des soins médicaux aille en augmentant. Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement dit que nous avons besoin d'une main d'oeuvre bien formée et de gens bien instruits pour stimuler l'économie, développer la recherche et la technologie et soutenir la concurrence dans le monde moderne. Les conservateurs s'orientent dans la mauvaise direction.

Un problème se pose à l'égard des prévisions relatives à la croissance des dépenses faites en vertu de la Loi de 1977 sur le Financement des programmes établis. Selon l'accord négocié avec les provinces et sanctionné par la loi, la contribution fédérale devait augmenter dans les mêmes proportions que le Produit national brut et la croissance démographique. La hausse prévue était de 7 p. 100. Le projet de loi C-96 à l'étude propose une coupe de 2. p. 100, ce qui laisse 5 p. 100. Selon l'ancienne formule, les provinces pouvaient s'attendre à toucher 97.7 milliards entre 1986-1987 et 1990-1991. Aux termes de la nouvelle formule, si le projet de loi C-96 est adopté, elles obtiendront 92.1 milliards, soit 5 milliards de moins que la somme qu'on leur avait fait miroiter. Pour l'Ontario, cela représente environ 2 milliards de moins.

Examinons comment cet argent se répartit entre la santé et l'éducation. Environ 68 p. 100 est destiné à la santé et 32 p. 100 à l'enseignement postsecondaire. Ces deux secteurs seront très durement touchés. N'oublions pas que lorsque les libéraux ont appliqué leur programme des 6 et 5 p. 100 dans ces deux domaines, l'opposition conservatrice avait protesté en disant qu'il ne fallait pas s'y attaquer. Depuis, le groupe d'étude conservateur nous a présenté le rapport Nielsen. Ce rapport se prononce contre le financement des programmes établis sous prétexte que:

> Il laisse aux provinces moins de latitude pour répondre aux pressions exercées à l'intérieur de leur système de santé.

● (1250)

C'est un euphémisme. Effectivement, il limite la liberté d'action des provinces de façon à protéger les Canadiens contre la surfacturation et la privatisation. Nous avons besoin de ce genre de protection.

Dans la brochure de leur campagne électorale, les conservateurs disaient ceci:

> Nous rétablirons la formule de financement de 1977.

Au cours de la campagne, les conservateurs ont déclaré:

> Nous nous engageons à maintenir l'aide financière fédérale suivant la formule établie dans l'entente de 1977 . . . nous estimons que le financement postsecondaire constitue une priorité importante pour les deux niveaux de gouvernement.

Nous voyons les gouvernements conservateurs provinciaux réduire le financement de l'enseignement postsecondaire et le gouvernement fédéral en faire autant.

Avant l'adoption de la Loi de 1977 sur le Financement des programmes établis, le fédéral et les provinces se partageaient le coût des programmes par moitié. Depuis lors, la part du fédéral a diminué. La première année où la loi a été mise en oeuvre, en 1977-1978, cette part est tombée à 48.7 p. 100. En 1982-1983, elle n'était plus que de 42.6 p. 100, en 1986-1987, de 41 p. 100 et elle devrait être de 36 p. 100 en 1990-1991. Pendant ce temps-là, nous voyons le coût des services de santé augmenter simplement à cause des changements démographiques. Les personnes âgées ont besoin de plus de soins. Cette loi ne tient pas compte de leurs besoins. La technologie médicale est en pleine évolution. Si nous voulons dispenser aux gens les soins de la meilleure qualité qui soit, les frais vont augmenter.

L'Association médicale canadienne estime que cette loi va créer deux catégories de service de santé, l'une pour les provinces riches et l'autre pour les provinces pauvres, et:

> Le gouvernement du Canada semble avoir oublié le rêve des Canadiens d'avoir accès à des services de santé à peu près comparables, où qu'ils habitent ou voyagent.
>
> Les services de santé sont déjà insuffisamment subventionnés. Les hôpitaux en déficit sont devenus la norme. On manque de lits d'hôpitaux, les services d'urgence sont débordés de patients entassés dans les couloirs et nombre de malades doivent attendre des mois pour être admis dans un hôpital tandis que les listes d'attente s'allongent.

Dans les provinces pauvres, la situation est déjà critique. Ce projet de loi va empirer les choses.

Le Manitoba est le chef de file des provinces dans leur lutte pour conserver les services actuels. Toutes les provinces critiquent des compressions de cet ordre. Le gouvernement du Manitoba a bien précisé que, à son avis, le financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire doit s'aligner sur la croissance économique. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain ni sur l'initiative arbitraire et unilatérale d'un niveau de gouvernement. Les progrès doivent être réguliers.

Quant à l'enseignement postsecondaire, dans de nombreuses provinces, les universités et les collèges sont attaqués par leurs propres gouvernements provinciaux. Ils sont touchés à la fois par les compressions fédérales et provinciales. En conséquence, les étudiants écopent. Les frais de scolarité ont augmenté et les universités sont beaucoup moins accessibles qu'auparavant. On limite le nombre d'inscriptions et pas seulement dans les plus grandes et les plus prestigieuses universités. Des programmes entiers sont supprimés.

J'ai remarqué que le Ontario Institute for Studies in Education doit être fermé, à Toronto. La situation est beaucoup plus grave en Colombie-Britannique, où l'on procède à des coupes sombres dans les universités et les collèges.

Je me permets de citer un rapport sur le financement fédéral de l'enseignement postsecondaire, rédigé pour le compte du secrétaire d'État du Canada (M. Bouchard) par M. A. W. Johnson. On y signale un certain nombre de changements très importants qui sont survenus ces dernières années, et je cite:

La proportion du PNB que les gouvernements assignent aux opérations de base des universités et des collèges du Canada est demeurée en baisse depuis 1977-1978, année de l'adoption de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis; cette proportion, qui était de 1.35 p. 100 cette année-là, n'était plus que de 1.24 p. 100 en 1984-1985.

La proportion a probablement baissé depuis, mais ce sont les dernières données disponibles. Le rapport se poursuit:

Entre 1977-1978 et 1984-1985, les inscriptions ont augmenté de 27 p. 100 dans les universités, et de 36 p. 100 dans les collèges.

Ce sont là des hausses considérables. Le rapport se poursuit:

Au cours de la même période, les crédits affectés par les gouvernements aux opérations de base, exprimés en termes réels, augmentaient de 2.5 p. 100.

C'est honteux et cela veut dire que les véritables problèmes ont dû être laissés de côté, que les classes sont de plus en plus nombreuses, que les achats de matériel, de livres et d'autres fournitures ont tous subi le contrecoup de compressions budgétaires qui ne tiennent pas compte de l'augmentation du nombre des étudiants. Le rapport se poursuit comme ceci:

Les frais de scolarité dans les universités, exprimés en dollars constants, ont augmenté dans chaque province depuis 1981-1982, sauf au Québec.

. . . limite au nombre d'étudiants . . . Certains services essentiels à la recherche et à l'enseignement supérieur—services bibliothécaires, équipements de recherche, services informatiques—prennent du retard et, dans certains cas, de façon très critique.

Je vois, monsieur le Président, que mon temps de parole approche de la fin. Je peux dire en terminant que c'est une mesure législative scandaleuse. Elle s'attaque à tout le monde, en attaquant le régime de santé, et en particulier aux personnes âgées. C'est une mesure mal avisée qui frappe les jeunes qui veulent un enseignement postsecondaire, et le gouvernement a l'audace de nous dire que nous avons besoin des jeunes et d'une population active bien formée pour stimuler notre économie et rendre le Canada plus compétitif. Ce ne sera pas le cas tant que les universités et les collèges n'auront pas l'argent dont ils ont besoin. C'est la situation actuelle. Nous avons un gouvernement conservateur qui suit une mauvaise direction, absolument contraire aux promesses que le parti a faites pendant la campagne électorale, et surtout à tout ce qu'il disait dans l'opposition.

Nous allons nous opposer à ce projet de loi. Nous estimons qu'il devrait être reporté de six mois, pour étude, afin de permettre au gouvernement fédéral et aux provinces de parvenir à de meilleurs arrangements qui répondraient aux besoins des Canadiens. Nous ne devrions pas adopter le projet de loi C-96 tel qu'il est maintenant.

M. le vice-président: La parole est au député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) pour le débat.

Plaît-il à la Chambre que je dise qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE SÉNAT

LA NOMINATION DE MICHEL COGGER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il est toujours utile de connaître des gens bien placés. Le premier ministre (M. Mulroney) l'a prouvé vendredi soir lorsqu'il a nommé, au Sénat, pour représenter la province de Québec, son bon ami et intrigant de coulisses Michel Cogger. Où sont passées les platitudes moralisatrices de l'été 1984 réitérées à la Chambre des communes en septembre 1985? Le premier ministre devait «réformer cet instrument de notre vie nationale».

Le premier ministre était si fier de son ami Cogger, qu'il l'a nommé à 18 heures, vendredi, après qu'on eût baissé les lumières dans la tribune des journalistes. La déclaration faite par le chef du parti conservateur du 24 mai 1983 était peut-être très juste. Il a dit: «Il y aura aussi des postes pour les libéraux et les néo-démocrates, lorsque j'aurai été au pouvoir pendant 15 ans et que je ne pourrais plus trouver un seul conservateur en vie à nommer.»

* * *

LA FORESTERIE

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN MINISTÈRE DISTINCT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, au Canada cette semaine a été désignée comme la Semaine des forêts nationales. Le gouvernement s'est engagé à consacrer la somme de 4 millions de dollars au cours des deux prochaines années à des campagnes publicitaires destinées à

sensibiliser le public à l'importance de nos forêts nationales. Or les relations publiques et les promesses électorales ne suffiront pas si l'on veut que les forêts du Canada continuent à fournir des emplois et des ressources pour notre avenir.

En juin dernier, le comité des pêches et des forêts a adopté une motion exhortant vivement le gouvernement du Canada à créer un ministère distinct des Forêts et un comité permanent des forêts. J'ai proposé un amendement que les trois partis ont accepté, ajoutant qu'il convenait également de nous doter d'une loi sur les forêts nationales et les industries forestières. En donnant suite à cette motion, on accorderait une importance plus concrète et à long terme au thème: «Vos forêts, votre avenir».

* * *

LE DÉCÈS DE M. ALAN BORDEN

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à rendre hommage à Alan Borden, dont la dure bataille qu'il a vaillamment livrée s'est terminée le mercredi 30 avril 1986. Il était ex-président de B'nai Brith du Canada. En 1978, il a fait en sorte que la Caravane internationale du Grand Toronto comporte un pavillon sur Jérusalem. Il savait mener avec brio les levées de fonds de la Fondation B'nai Brith. Il a également laissé sa marque en Israël où, sur son initiative, on a créé, à Tel-Aviv, un centre de soins de santé pour mères et enfants défavorisés.

Nombre de ses collègues au sein de B'nai Brith, tant au Canada qu'à l'étranger, conserveront longtemps sa mémoire. Il laisse, pour pleurer sa perte, son épouse, Betsy, leurs deux filles, Samantha et Lindsay, de même que ses parents, Harvey et Ruth Borden, ainsi que plusieurs proches. Nos sincères condoléances à sa famille.

* * *

LA SEMAINE DU RESPECT DE LA VIE

LE TRAVAIL DU MOUVEMENT PRO-VIE

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la Chambre que cette semaine est la Semaine du respect de la vie au Canada. On veut profiter de cet événement pour sensibiliser la population canadienne au travail du mouvement pro-vie. Ce mouvement exprime le point de vue de millions de Canadiens qui considèrent que le droit à la vie de l'enfant à naître fait partie des droits fondamentaux de la personne.

Il y a plusieurs années, plus de un million de Canadiens ont soumis une pétition au Parlement pour lui demander d'assurer la protection juridique des enfants à naître. Il se pratique plus de 65,000 avortements par année au Canada. C'est dire que notre devoir de citoyens nous commande de travailler à changer les mentalités et les lois dans ce domaine. Les parlementaires, et tous les Canadiens, doivent donc profiter de la Semaine du respect de la vie pour réaffirmer leur respect pour toute vie humaine.

Article 21 du Règlement

LA DÉFENSE NATIONALE

LE LIVRE BLANC—LE MOMENT CHOISI POUR SA PUBLICATION

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai posé la question au ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) au comité et je l'ai posée jeudi et vendredi dernier au ministre associé et également au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen): quand le gouvernement publiera-t-il son Livre blanc sur la politique de la défense qu'il nous promet depuis si longtemps? La publication de ce document devait permettre aux conservateurs de remplir leurs promesses et garantir aux forces armées un glorieux avenir. Nous y sommes déjà dans cet avenir d'hier et l'énoncé de politique se fait toujours attendre. A des questions directes, on a donné des réponses embrouillées et condescendantes. On tente de faire diversion et de brouiller les cartes et les ministres ont chaque jour l'air un peu plus ridicules car il devient de plus en plus apparent qu'ils n'ont rien à offrir. Le gouvernement s'est avancé avec une promesse de croissance réelle de 6 p. 100 du budget de la défense mais le ministre des Finances (M. Wilson) y est allé d'un autre pas et a mis dans l'embarras deux ministres qui se retrouvent avec pour seul lot les vaines promesses d'un gouvernement auquel on ne peut faire confiance. La défense des conservateurs ne tient plus le coup. Il est en outre évident, monsieur le Président, que malgré leurs protestations indignées, les ministres ont été pris par l'arrière.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre témoignage en cette Chambre de la très haute satisfaction des producteurs laitiers québécois en ce qui concerne notre politique agricole. En effet, les producteurs laitiers sont au courant de la politique du lait établie pour une période de cinq ans maintenant. Si nous nous souvenons, les libéraux tenaient toujours en otage notre classe agricole en rendant publique à chaque période de 12 mois leur politique laitière ou leur politique de *statu quo*.

De plus, ces mêmes producteurs laitiers bénéficient depuis le 1er mai 1986 d'une exemption de 5.5c. le litre pour les hydrocarbures utilisés par leurs entreprises agricoles.

Notre parti croit en l'avenir agricole. Il a collaboré avec les petites et les moyennes entreprises agricoles depuis septembre 1984, et notre gouvernement continuera de s'impliquer dans l'agriculture du Québec, objectif que tous les Québécois constateront lorsque la province de Québec aura terminé et accepté l'analyse de l'entente auxiliaire sur l'agriculture Canada-Québec.

Article 21 du Règlement

• (1405)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) remet en question la politique de multiculturalisme appliquée depuis 15 ans. Il semble croire que les subventions contribuant à la conservation de l'héritage culturel ont mené à l'isolement social, économique et politique des minorités au détriment du Canada. Ce n'est pas le soutien de programmes mis en oeuvre chez les communautés minoritaires qui paralysent leur intégration au Canada, mais plutôt les piètres efforts déployés par le gouvernement pour la favoriser.

Alors même que le chômage frappe de plein fouet les minorités tout en exacerbant la tendance à en faire des boucs émissaires, le gouvernement adopte des politiques d'emploi qui ne peuvent que faire empirer les choses, tandis qu'il se refuse à donner l'exemple en embauchant dans la Fonction publique des membres des minorités. En effet, les compressions d'effectifs dans la Fonction publique permettent bien peu d'espoir de progrès à venir. Le gouvernement fait preuve de cynisme en adoptant une politique d'équité en matière d'emploi plutôt que d'action positive obligatoire, en ne tenant pas ses promesses de recruter davantage parmi les membres des minorités, et en appliquant une politique d'immigration qui sacrifie les familles à l'argent. Le gouvernement actuel perçoit encore le tiers de notre population comme des étrangers en attente d'intégration.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE UNE RÉFORME DANS LE SECTEUR PRIVÉ

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, comme pour le temps qu'il fait, on parle beaucoup de réforme des pensions dans le secteur privé, mais on ne fait pas grand-chose. Dans le contexte de la loi actuelle, le temps est maintenant venu pour ce secteur d'augmenter substantiellement le nombre des travailleurs protégés. Il faut prendre des dispositions pour accroître la mobilité de la population active, pour accorder plus tôt des droits acquis et améliorer la transférabilité. Les actifs des caisses de retraite dépassent maintenant 125 milliards de dollars. Le temps est maintenant venu de mettre ces fonds à l'abri d'un usage ou d'un abus unilatéral ou même du risque de revendications de tiers. Tant que ces fonds feront l'objet d'avantages et d'allégements fiscaux pour les entreprises, c'est l'employé individuel qu'il faudra protéger. Même une allocation d'un tiers du montant de ces fonds viendrait grandement en aide aux travailleurs en retraite anticipée qui vivent de prestations de retraite invariables, d'un régime antérieur au RPC et dont les revenus sont rognés par l'inflation.

[*Français*]

LE JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL

L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME D'ORDINATEURS

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage à une grande institution du Québec et du Canada, soit le Jardin botanique de Montréal. Depuis sa fondation en 1931, ce centre international de botanique a fait la joie de plusieurs générations.

Le Jardin botanique entreprend une autre saison d'activités qui visent à accroître notre connaissance de l'horticulture, de la nature et de l'écologie dans son ensemble. A compter de cette semaine, un système d'ordinateurs permettra aux nombreux visiteurs de découvrir les différentes facettes des plantes et de l'horticulture. Cette première mondiale placera le Jardin bonatique de Montréal à la fine pointe de l'information horticole.

De la flore du Québec aux inter-relations qui régissent la cohabitation des hommes et des plantes, tous et toutes pourront y trouver des points d'intérêt. De plus, la plus grande serre monocoque du Canada, érigée à un coût de plus d'un million de dollars, y sera inaugurée jeudi soir. J'invite donc tous nos concitoyens et concitoyennes à venir visiter la belle province et surtout la belle grande ville de Montréal cet été et de venir y savourer l'hospitalité québécoise.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA FERMETURE POSSIBLE DU CENTRE DE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN DE MONCTON-RIVERVIEW

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, la région de Moncton-Riverview et le Nouveau-Brunswick sont encore touchés par des menaces de pertes d'emplois résultant des décisions du gouvernement. Après les ateliers du CN à Moncton, c'est au tour du centre de contrôle du trafic aérien de la région Moncton-Riverview.

En effet, le gouvernement aurait l'intention de fermer ce centre de contrôle, et si c'est la situation, 200 travailleurs perdront leurs emplois, et la région de Moncton et les environs perdront des revenus de 6.5 millions de dollars.

Aucune consultation ne semble avoir été faite et devant cette insécurité les travailleurs sont très inquiets. Je suis aussi très inquiet, monsieur le Président, pour Moncton et le Nouveau-Brunswick. Qu'est-ce qui se passe avec ce gouvernement? Est-ce qu'on a décidé de rayer notre région de la carte? Est-ce qu'on est en train d'appliquer la solution de Schefferville au Nouveau-Brunswick? Depuis que ce parti a pris le pouvoir, il n'a fait que créer de l'insécurité pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick par des menaces de pertes d'emplois. C'est un affront aux gens du Nouveau-Brunswick.

• (1410)

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—L'ABSENCE D'INFORMATION

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, l'incident de Chernobyl a servi à démontrer le caractère très autocratique et individualiste de Moscou tout en illustrant combien ses dirigeants sont obsédés par leur image internationale. Il est presque impensable que la deuxième puissance au monde ait recours à l'arme de la désinformation au moment même où elle fait courir de très grands risques à ses voisins. Moscou avait l'obligation morale et juridique de rendre publiques les circonstances de l'accident. Pourtant, il a fallu que la Suède et la Finlande constatent des taux de radiation anormalement élevés pour que l'affaire soit connue du monde entier.

Nous sommes bien loin de Three Mile Island. Dès qu'une fuite s'est produite dans ce réacteur nucléaire, des détails de l'accident ont été communiqués au grand public et à l'Agence internationale de l'énergie atomique. La promesse qu'avait faite le secrétaire général Gorbatchev d'accroître . . .

M. le Président: Les soixante secondes sont écoulées. La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

* * *

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA CUISINE CULTURELLE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais montrer à mes collègues avec quelle rapidité les choses qui se passent ici trouvent leur écho au sein du grand public. Je veux parler précisément des transactions entre le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et son épouse, dont le public canadien a abondamment entendu parler la semaine dernière.

Au cours de la fin de semaine, je me suis rendu au Budapest Delicatessen situé sur le marché By. On y offrait en promotion le sandwich Sink Stevens.

Permettez-moi de vous faire part des ingrédients qui composent cette spécialité: une couche de dindon, une couche de farce couronnée d'une couche de sottises. Déposez-le libre d'intérêt et vous avez le Spécial Sink Stevens. À $1.99, c'est plus qu'une aubaine.

* * *

EXPO 86

LES PERSPECTIVES EXCITANTES QU'OUVRENT LES EXPOSITIONS ET LES PAVILLONS

Mme Mary Collins (Capilano): Merveilleux! Il n'y a pas d'autre terme pour décrire l'Expo 86 de Vancouver, en Colombie-Britannique. Cette exposition est exaltante, pittoresque, trépidante et amusante. De la Scream Machine à la dernière technologie aérospatiale, des objets de fabrication africaine aux danses folkloriques d'Indonésie, de l'opéra au rock, tout y est.

Article 21 du Règlement

Il ne faut pas manquer de visiter le pavillon du Canada où des films et des expositions remarquables montrent comment les transports et les communications ont façonné notre histoire et notre culture, et nous ouvrent des perspectives excitantes pour l'avenir.

Au nom de tous les Canadiens, nos remerciements à tous ceux qui ont eu ce rêve, qui ont créé la magie et qui en ont fait une réalité, et tout spécialement à M. Expo, Jimmy Pattison, le plus récent trésor national de la Colombie-Britannique. Amis, visiteurs, compatriotes, ne manquez pas Expo 86. Vous avez jusqu'au 13 octobre pour y aller, et vous ne regretterez pas le voyage.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON APPUIE LES MODIFICATIONS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le solliciteur général du Canada (M. Beatty) et à le remercier d'avoir présenté à la Chambre la semaine dernière un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, afin de mieux protéger les citoyens.

Depuis deux ans, la Loi sur les jeunes contrevenants fait l'objet de bien des critiques de la part du public. Après avoir obtenu l'appui de la police, des organismes de services sociaux, des avocats, des gouvernements provinciaux et des citoyens, le solliciteur général a présenté des modifications permettant des sentences consécutives de plus de trois ans lorsqu'un jeune commet un délit alors qu'il purge encore une peine précédente; s'assurant que l'on tient note des acquittements pour aliénation mentale; permettant la publication des noms dans certains cas et faisant en sorte qu'il soit illégal de conseiller à des enfants de moins de 12 ans de commettre des délits.

La Loi sur les jeunes contrevenants s'en trouvera considérablement améliorée. J'exhorte la Chambre à adopter ces mesures rapidement et à s'assurer qu'elles prennent force de loi avant les vacances d'été.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE SONDAGE RENDU PUBLIC PAR RADIO-CANADA—LA RÉALITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la semaine dernière, on a eu droit à plusieurs commentaires de ministres et de députés conservateurs qui se «pétaient les bretelles» en disant que le sondage rendu public par Radio-Canada concernant les fonctionnaires fédéraux démontrait une forme d'«endossement» des politiques du gouvernement actuel. Un député conservateur est même allé jusqu'à féliciter les fonctionnaires de leur analyse objective de la performance et de la direction du gouvernement. Le député n'a pas une grande estime de nos fonctionnaires fédéraux croyant, lui, qu'ils se contentent de se faire dire qu'ils perdent leurs postes, leurs «jobs».

Monsieur le Président, il est facile d'analyser un sondage aussi simplement qu'ils l'ont fait, mais ce n'est pas aussi facile

de dire la vérité et, quant à moi, il aurait été plus exact de dire que l'échantillonnage utilisé par Radio-Canada ne reflète pas du tout la réalité socio-économique de la région, et que les coupures dans les effectifs annoncées par ce gouvernement conservateur n'ont commencé à prendre effet qu'en avril de cette année, et que l'impact sérieux, dramatique et néfaste que ces pertes d'emplois auront sur l'économie locale se fera sentir dans l'année qui viendra . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les 60 secondes sont écoulées.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ENTENTE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE L'USINE HYUNDAI AU QUÉBEC—LE RÔLE DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Une fois de plus, un ministre trempe dans une affaire secrète et très douteuse. Mais cette fois, l'autorisation de rompre un engagement qui a été donnée à la firme automobile coréenne a coûté au moins 10,000 emplois à l'économie canadienne l'an dernier. En vertu de quel pouvoir a-t-il annulé l'entente qui prévoyait que pour son usine Hyundai achèterait pour plus de 300 millions de dollars de fournitures canadiennes? L'a-t-il fait au su du premier ministre, au su du conseil des ministres, ou à l'occasion de négociations privées à des fins strictement privées?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en ce qui concerne les négociations avec Hyundai, je pense qu'il est bon de se souvenir que Hyundai est le premier constructeur automobile à s'installer au Québec depuis plus de 20 ans, et j'en suis fier. Nous estimons qu'à l'occasion des négociations qui ont abouti à la décision de Hyundai de s'installer au Québec, nous avons conclu avec la firme automobile Hyundai une entente plus satisfaisante et plus intéressante en termes de création d'emplois que celle que prévoyait le précédent gouvernement.

LA POSITION DE LA SOCIÉTÉ EN CE QUI A TRAIT À L'ENTENTE—LA TAILLE DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire si Hyundai a exigé lors de ces négociations de rompre l'entente prévoyant l'achat de plus de 300 millions de dollars de fournitures canadiennes, et dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement lui a-t-il en plus accordé une aide financière généreuse représentant 100 millions de dollars supplémentaires? Pourquoi n'a-t-on pas divulgué à ce moment-là la rupture de l'engagement? Pourquoi l'avez-vous gardé secret? Qu'essayez-vous de dissimuler?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député nous demande ce que nous essayons de cacher. Absolument rien, puisque c'est une excellente affaire. Elle va entraîner la création directe de 1,200 emplois pour ce qui est de Bromont au Québec, ainsi que de 1,200 emplois indirects. C'est l'un des programmes de création d'emplois les plus brillants que connaisse cette région du Québec à l'heure actuelle.

M. Axworthy: J'aimerais simplement dire au ministre qu'on peut difficilement parler d'une excellente affaire quand on a perdu 10,000 emplois l'an dernier parce qu'on a autorisé cette compagnie à rompre l'engagement pris.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, maintenant que cette entente particulière est dans le domaine public, ainsi que les autres ententes qui sont tombées dans le domaine public, ne serait-il pas temps que le ministre honore le devoir qu'il a de rendre des comptes et se retire le temps que nous enquêtions sur cette situation?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à assurer la Chambre et tous les députés qu'à mon avis le fait de faire de bonnes affaires, en particulier au Québec, ne constitue nullement pour moi-même ou pour un autre ministre une raison de se retirer.

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU VICE-PRÉSIDENT DE HYUNDAI

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Comment peut-il prétendre qu'il a fait une bonne affaire pour le Canada, lorsque M. Gibbons, vice-président de Hyundai, a confirmé publiquement que le ministre avait troqué un accord irrévocable relatif à l'achat de biens canadiens pour une somme de 300 millions de dollars contre une simple convention verbale? Comment peut-il affirmer que c'est préférable à un contrat liant les parties? Ce n'est rien de plus qu'un contrat généreux plutôt que des emplois pour les Canadiens.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, une fois de plus, l'honorable leader parlementaire de l'Opposition officielle est mal renseigné. Il ne s'agit pas d'une convention verbale. Le fait est que la société Hyundai a accepté de dépenser 300 millions de dollars, afin d'implanter une nouvelle usine de fabrication d'automobiles au Québec. Je le répète, ce projet entraînera la création de 2,400 emplois directs et indirects dans la région.

• (1420)

Je tiens également à rappeler au député que cet accord a été signé conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. S'il critique le gouvernement conservateur, il devrait également s'en prendre au gouvernement du Québec qui a jugé qu'il s'agissait d'une bonne affaire.

ON DEMANDE DE DÉPOSER DES DOCUMENTS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre contredit le vice-président de Hyundai, M. Gibbons, qui a déclaré qu'il ne s'agissait que d'une convention verbale. Le ministre pourrait-il donc s'engager dès maintenant à déposer aujourd'hui à la Chambre tous les documents relatifs à ce marché, afin que la population puisse juger d'elle-même?

[*Français*]

Voulez-vous le faire, parce que l'accord que vous avez négocié, c'est un accord d'amitié, pas un accord pour créer des emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député cessait de se baser surtout sur un exemplaire à 25c. du *Star* de Toronto, je crois que ses questions seraient plus pertinentes.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Le fait est qu'il s'agit d'un accord signé. Comme le député le sait certainement, lorsqu'un accord a été signé avec Hyundai nous l'avons annoncé publiquement et nous en avons donné les grandes lignes.

M. Axworthy: Cependant, il n'était pas question alors de violer cet accord.

M. Stevens: Selon moi, cet accord se révélera être l'un des plus avantageux qu'aient signé le Québec et le gouvernement fédéral, afin d'encourager la fabrication d'un plus grand nombre d'automobiles au Québec.

Des voix: Bravo!

L'APPROBATION DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce dernier n'ignore pas que si son gouvernement avait respecté l'entente initiale, il y aurait 10,000 à 15,000 emplois de plus au Canada. Le gouvernement a délié Hyundai de sa promesse. Le ministre est le seul à pouvoir appeler cela un marché avantageux.

Le ministre peut-il confirmer que la décision de libérer Hyundai de cet engagement a été prise en novembre dernier? Peut-il nous dire s'il l'a fait de son propre chef, étant donné qu'il n'a pas répondu à cette question, ou si cette décision a reçu l'approbation unanime du cabinet?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je peux assurer au député qui brandit des chiffres quant aux emplois qui auraient pu être créés, que l'entente conclue par l'ancien gouvernement avait le gros défaut de dire simplement: «Si vous importez pour tel montant, nous voulons que vous exportiez pour tel montant» . . .

M. Tobin: Aviez-vous l'autorisation du conseil des ministres? Oui ou non?

M. Stevens: . . . ces chiffres n'avaient aucun rapport avec la création d'emplois. Nous croyons beaucoup plus important d'évaluer le nombre d'emplois créés. C'est ce que nous avons fait.

M. Gauthier: Répondez à la question.

L'APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES DE HYUNDAI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la Chambre n'ignore pas que le ministre n'a pas répondu à une seule question la semaine dernière. Il n'a pas répondu à une seule question sérieuse . . .

M. Hnatyshyn: Règlement. Un peu de discipline.

M. le Président: A l'ordre.

M. Broadbent: Je voudrais demander . . .

M. le Président: A l'ordre. Contentez-vous de poser une question.

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme l'entente que le ministre a rompue de son propre chef aurait obligé cette firme à dépenser 300 millions de dollars au Canada ce qui, comme le gouvernement le reconnaîtra, aurait permis de créer quelques emplois, que la firme en question a été déliée de sa promesse, et qu'elle ne vend pas une seule automobile au Japon, tandis qu'elle y dépense des centaines de millions de dollars . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Broadbent: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas obtenu d'Hyundai l'engagement exprès d'acheter pour 300 millions de dollars de pièces au Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si je peux en revenir aux réponses que j'ai déjà données, nous avons tenu des négociations grâce auxquelles la construction d'une usine d'automobiles a été entreprise au Québec. Non seulement cela va créer des emplois, comme je l'ai déjà dit, mais Hyundai va s'approvisionner en grande partie sur place dans le but de bénéficier des dispositions du pacte de l'automobile. En réalité, les termes de l'accord montrent parfaitement que cette approche créera beaucoup plus d'emplois que l'ancienne. Nous obtenons les mêmes avantages qu'avec l'ancienne entente, mais nous sommes plus certains d'obtenir des emplois. Voilà ce que croit le gouvernement.

• (1425)

L'AVENIR DE L'USINE DE FABRICATION D'AUTOMOBILES DE SAINTE-THÉRÈSE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme General Motors, Chrysler et Ford ont répondu aux exigences bien précises du Pacte de l'automobile pour pouvoir investir au Canada et qu'une de ces compagnies, General Motors, songe à investir au Québec, mais qu'elle a vu d'un très mauvais oeil le gouvernement faire des largesses à Hyundai, le gouvernement va-t-il accepter la responsabilité de la perte potentielle des 4,000 emplois qui existent actuellement à Sainte-Thérèse simplement parce qu'il aura tenté un gros coup en incitant Hyundai à s'établir chez-nous?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le chef du . . .

M. Broadbent: Avez-vous parlé récemment aux représentants de GM?

M. Stevens: Le chef du NPD a fait une réflexion regrettable au sujet des choses très positives qui se passent actuellement au Québec dans le secteur de l'automobile. Il m'a demandé si j'avais parlé récemment aux représentants de GM. En effet, j'ai parlé récemment à George Peepples, de GM, et contrairement à ce que dit le député, M. Peapples trouve très encourageant ce qui se passe à Sainte-Thérèse et espère que des mesures positives seront annoncées en temps voulu. J'aimerais que le député d'Oshawa fasse preuve d'une attitude un peu moins négative au sujet de cette usine.

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ADMETTRE QU'IL S'AGIT D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il sait qu'à l'époque où il a conclu cette entente avantageuse avec Hyundai, sa propre société avait des prêts en souffrance avec la Hanil Bank. Il sait également que Hyundai est l'un des principaux actionnaires de cette banque. Le ministre n'admet-il pas qu'il s'agit là d'un conflit d'intérêts flagrant entre les intérêts de sa société et sa charge publique?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à dire vrai, en entendant l'introduction du député, je ne savais pas ce qu'il m'accusait de savoir.

LE PRÊT CONSENTI PAR LA HANIL BANK

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, c'est difficile à croire. Il demande aux Canadiens de croire . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Nunziata: Une question supplémentaire, monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. Une question supplémentaire, je vous prie.

M. Nunziata: Monsieur le Président, cela va . . .

Des voix: Règlement!

M. Nunziata: Je voudrais demander au ministre s'il est prêt à nous donner tous les détails au sujet des prêts en souffrance avec la Hanil Bank en vue de nous assurer que l'intérêt public n'est pas en jeu et que le petit accord avantageux conclu avec Hyundai ne visait pas à servir ses intérêts personnels.

M. le Président: A l'ordre. Le député sait que l'on doit poser aux ministres des questions en rapport avec leurs responsabilités ministérielles et non avec leurs affaires personnelles.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Il a conclu un marché intéressant!

M. le Président: A l'ordre. La première question était acceptable, mais pas la deuxième.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Dans ces conditions, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

M. le Président: A l'ordre.

M. Hnatyshyn: Vous pouvez interroger John Turner, mais pas le Président.

Mme Copps: C'est écoeurant!

M. le Président: A l'ordre. Le député doit comprendre . . .

M. Nunziata: Alors je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

M. le Président: . . . que la présidence doit faire ces distinctions. A l'ordre, je vous prie.

LES CONDITIONS EXIGÉES PAR HYUNDAI

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au même ministre. Peut-il dire à la Chambre si, pendant les négociations, Hyundai a déclaré au gouvernement du Canada qu'il ne construirait pas l'usine au Québec à moins que le contrat d'achat de 300 millions de dollars ne soit résilié?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne puis en dire plus au député que ce que je sais. En ce qui concerne le ministère, il faudra que je vérifie, mais pour autant que je sache, il n'y a jamais eu d'ultimatum de ce genre.

LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire doit être évidente même pour le ministre. S'il n'y a pas eu d'ultimatum, pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il renoncé au contrat d'achat de 300 millions de dollars puisque Hyundai devait installer l'usine au Québec de toute façon?

• (1430)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que les députés de la Chambre qui ont négocié ce type de contrats doivent savoir que ceux-ci prennent beaucoup de temps. Les négociations portent sur de nombreux points. Nous avons eu l'impression, dans l'ensemble, d'obtenir un bien meilleur contrat que le gouvernement précédent. Aux termes de ce contrat, nous avons non seulement obtenu l'assurance que 300 millions de dollars seront investis dans l'usine du Québec, mais aussi que le financement se fera sur des bases très semblables à celles prévues dans l'accord précédent, et que l'accord irrévocable et plus concret garantira des emplois aux Canadiens. C'est, j'espère, ce que les néo-démocrates vont appuyer.

[*Français*]

LE RÔLE DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre si, lorsqu'il a décidé de laisser tomber l'obligation de Hyundai avec 300 millions de dollars , il avait pris la décision seul ou s'il avait obtenu la permission du Cabinet.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à ceux qui prétendent que j'ai pris la décision de mon propre chef, je réponds que c'est évidemment le cabinet qui l'a prise.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: En ce qui nous concerne, les négociations entreprises avec le constructeur automobile Hyundai ont été menées conjointement avec le Québec. Le cabinet a fini par approuver la partie de l'accord dont nous avions convenu. Je suis vraiment curieux de savoir pourquoi la député présume qu'on a cherché à obtenir autre chose que l'approbation du gouvernement.

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, compte tenu de ce que vient de dire le ministre, soit que la décision a été prise par le cabinet, et pas seulement par lui, a-t-il effectivement observé les directives en matière de conflit d'intérêts notamment le paragraphe 16(8) et fait état de sa situation étant donné que non seulement lui-même mais aussi la plupart des gens mêlés à cette affaire étaient au courant du rapport existant entre la banque Hanil et sa famille à la suite de l'emprunt personnel qu'elle avait contracté?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

M. Axworthy: Vous venez à sa rescousse.

M. Gauthier: Avez-vous repris le mors aux dents, Erik?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nielsen: Monsieur le Président, tous les députés . . .

M. Tobin: Vous perdez votre temps. Asseyez-vous.

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa-Centre.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais que l'on réponde à ma question.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Copps: Le ministre a une certaine responsabilité et je tiens, au nom des Canadiens, à ce qu'il réponde à ma question.

M. Crosbie: Nommez-la.

Mme Copps: Je voudrais une réponse . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie la députée de se rasseoir.

Mme Copps: Je voudrais néanmoins une réponse.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Si la députée veut bien lire les propos que j'ai tenus ce matin à la Chambre, elle verra qu'elle a le droit de poser des questions.

Mme Copps: Il aurait dû se retirer de la discussion.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE DE CANADAIR—LE RÔLE DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Comme le ministre est membre du groupe d'étude du cabinet sur la privatisation, va-t-il assister aux séances du comité quand ce dernier étudiera les offres d'achat de Canadair et les recommandations de la CDIC relativement à ces soumissions?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la CDIC a reçu cinq soumissions relativement à Canadair comme je l'ai annoncé publiquement. Les dirigeants de la CDIC ont examiné ces propositions et en ont discuté avec les intéressés. Ils ont également consulté les firmes S.G. Warburgs, Merrill Lynch et Burns Fry afin de savoir comment ces soumissions se situaient les unes par rapport aux autres. En temps et lieu, ceux-ci présenteront une recommandation au comité de la CDIC chargé d'étudier l'aliénation de la société. Ensuite, ce comité présentera une recommandation au conseil d'administration de la CDIC laquelle me recommandera certaines choses. J'examinerai les recommandations et les présenterai au groupe de travail sur la privatisation dont le député a parlé. Ce cheminement n'a rien de mystérieux.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SE SORTIR DE LA SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Qu'importe si le ministre était ou n'était pas au courant du prêt que son épouse a obtenu avec l'aide du président de Magna International il y a un an; comme la plupart des Canadiens, le ministre est maintenant renseigné. Peut-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour se sortir de cette situation de conflit d'intérêts? Quelle solution envisage-t-il sinon de démissionner de son poste de ministre de l'Expansion industrielle régionale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

M. Tobin: Ménagez-vous, Erik. Assoyez-vous.

M. le Président: A l'ordre.

M. Nielsen: Nous en sommes au même point que la semaine passée. Cette question que le député avait soulevée le 7 avril et qu'il a reprise tout au long de la semaine dernière, reprend la même chose, à savoir un prétendu manquement au code d'éthique des titulaires d'une charge publique. Tout au long de la semaine dernière, pendant quatre jours, je lui ai répété à lui et aux autres, que le code avait été respecté. Bien sûr, selon la tradition parlementaire, le ministre doit répondre aux questions posées à la Chambre concernant sa charge ministérielle, mais pas en ce qui concerne des affaires confiées à une fiducie à gestion autonome ni des affaires qui concernent sa famille.

M. Cassidy: Elle n'a plus rien d'autonome.

L'ACCORD CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ HYUNDAI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Elle concerne le droit du public de connaître les dessous de l'opération Hyundai. C'est le ministre qui a rendu publiques cette entente et l'intention de Hyundai de s'établir au Canada. Il nous dit que la société a alors été dispensée de l'obligation d'acheter pour 300 millions de dollars au Canada. Pourquoi ne l'a-t-il pas précisé dans la déclaration qu'il a faite à l'époque? En même temps que les Canadiens apprenaient la bonne nouvelle à propos de Hyundai, n'aurait-il pas mieux valu les informer que pareille dispense les priverait de 10 à 15,000 emplois au Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la question du député n'est absolument pas fondée. En vérité, nous avons renégocié, avec le fabricant d'automobiles Hyundai, une entente qui nous semblait plus avantageuse pour le Canada, qui allait permettre de créer beaucoup d'emplois et, surtout, qui allait donner au Québec une usine de fabrication d'automobiles, activité dont la province a grandement besoin, car elle est créatrice d'emplois.

M. Kaplan: Je me demande bien pourquoi il n'en a rien dit à l'époque.

L'APPROVISIONNEMENT AU CANADA—LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, selon le ministre, le cabinet était au courant de cette dispense. Qu'en est-il du gouvernement québécois? Lui a-t-on révélé que la société songeait à s'implanter au Québec en partie parce qu'on l'avait dispensée de l'obligation d'acheter pour une somme aussi importante au Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en parlant de dispense, le député révèle son ignorance à propos de l'ancienne entente. Celle-ci ne comportait aucune garantie, ou si peu, en ce qui concerne la création d'emplois. Dans la nouvelle entente, nous avons conservé les dispositions relatives à la création d'emplois, en augmentant toutefois de beaucoup le nombre d'emplois que le fabricant d'automobiles Hyundai allait créer au Canada.

M. Kaplan: Pourquoi ne pas avoir mis les Canadiens au courant?

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—LES CONSEILS DONNÉS AUX TOURISTES CANADIENS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le Sommet de Tokyo ayant décimé les rangs des banquettes ministérielles, je ferais peut-être bien de poser ma question au ministre du Commerce international. Bon nombre de touristes canadiens continuent de se rendre en Ukraine malgré les radiations émises par la centrale nucléaire de Tchernobyl. Que fait le gouvernement pour réduire le nombre de départs du Canada vers l'Ukraine et quelles mesures prendra-t-il pour atténuer les pertes financières subies par les touristes canadiens qui annulent leur voyage?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le Sommet de Tokyo est fort bien desservi par le premier ministre et les autres ministres canadiens, et on s'occupe aussi du problème occasionné par la catastrophe de Tchernobyl. En réponse aux questions du député, je lui rappelle la situation telle qu'elle était le 3 mai à 16h00. L'état d'alerte a été levé pour Moscou et Bucarest, mais il reste en vigueur pour Varsovie pour les enfants de moins de 16 ans et les femmes enceintes; on recommande aux touristes canadiens de ne pas voyager dans les régions touchées, notamment celle de Kiev et autour du Tchernobyl.

• (1440)

LA SOCIÉTÉ AIR CANADA—ON DEMANDE LE REMBOURSEMENT DES BILLETS DE TOURISTES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le gouvernement recommandera-t-il à Air Canada de suivre l'exemple de la British Airways qui remboursera, sur demande, les billets des touristes qui ont annulé leur voyage ou ce remboursement sera-t-il systématiquement refusé à tous ceux qui considèrent qu'un tel voyage présente des risques pour leur santé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il ne s'agit pas uniquement du refus de rembourser les détenteurs de billet. Certains transporteurs ont déjà déclaré qu'ils offriraient le remboursement ou le report du voyage aux touristes concernés. Je recommande vivement aux autres transporteurs aériens d'en faire autant, mais je dois signaler au député que l'équivalent du billet, et parfois beaucoup plus, a été dépensé au titre des forfaits pour les voyages d'Intourist, somme que les Soviétiques refusent et de rembourser et de reporter sur un autre voyage. Ils ont dit qu'ils remettraient l'équivalent en temps de voyage ou en déplacements dans des régions non touchées par cette catastrophe.

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources. La majorité des Canadiens s'accordent à dire que le gouvernement doit veiller à ce que nous devenions autosuffisants et à ce que l'industrie pétrolière et gazière appartienne à des intérêts canadiens dans une proportion d'au moins 50 p. 100. Comme beaucoup de Canadiens ne croient pas que le gouvernement devrait s'occuper de la vente d'essence au détail dans des stations- service, le comité a-t-il commencé à étudier la question de la privatisation partielle de Petro-Canada et, sinon, quand prévoit-il le faire?

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources n'a pas étudié la privatisation de Petro-Canada et ne prévoit pas le faire. Le 15 mai, la société viendra présenter son rapport annuel devant le comité permanent.

Comme le sait le député de Don Valley-Est, le conseil d'administration de Petro-Canada a constitué il y a 18 mois un comité spécial chargé d'examiner les moyens d'effectuer une privatisation éventuelle de la société, et je sais qu'on soulèvera des questions à ce sujet.

Des voix: Bravo!

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LES DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MODIFICATION À LA CONSTITUTION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Jeudi dernier, la Cour suprême du Canada a rendu deux jugements malencontreux, très restrictifs; elle a en fait réduit considérablement les droits des minorités linguistiques officielles. Le gouvernement est-il disposé à proposer une modification à la Constitution qui rétablirait les droits enlevés par les jugements en question, si bien que les Canadiens seront libres de communiquer avec leur gouvernement dans leur langue officielle?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les Canadiens n'ont perdu aucun droit à la suite de ces décisions. La Cour interprétait la charte constitutionnelle adoptée en 1982.

La politique du gouvernement va, cela va de soi, plus loin que ce que la cour a considéré comme un minimum dans les citations à comparaître. Nous essayons avec les provinces d'établir un programme d'adoption des procédures pour que les procès au criminel puissent se faire dans les deux langues officielles dans tout le pays. Nous avons pris des initiatives alors que le gouvernement précédent n'avait rien fait.

M. Gauthier: C'est de la foutaise! C'est nous qui avons adopté cette loi, et vous le savez, espèce d'idiot.

M. Crosbie: Et dans le . . .

M. Gauthier: Projet de loi C-42—asseyez-vous.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre s'il vous plaît.

M. Crosbie: Vous avez perdu le pouvoir. Vous devriez poser des questions, espèce d'idiot.

Des voix: Oh, oh!

M. Penner: C'est le ministre de la Justice qui parle. Ne sommes-nous pas fiers de lui?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question supplémentaire.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je tiens à signaler au ministre que dans l'esprit de la plupart des Canadiens, ces jugements ont supprimé ces droits. Je demande de nouveau au ministre s'il parlera au moins de modification à la Constitution à la prochaine conférence fédérale-provinciale, pas des lois ordinaires, pour protéger les droits traditionnels que l'on croit perdus? Ces droits pourraient être constitutionnalisés et les citoyens pourraient communiquer dans leur propre langue officielle avec les pouvoirs publics et les tribunaux.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement interviendra là où nos prédécesseurs n'ont rien fait; il présentera à la Chambre cette nouvelle politique et cette nouvelle mesure législative pour appuyer les garanties minimales prévues dans la Constitution.

Il y a quelques mois, j'ai discuté avec les provinces; je leur ai notamment parlé de veiller à ce que les personnes qui veulent utiliser les deux langues officielles puissent être entendues dans ces deux langues dans tout le pays. Nous intervenons alors que nos prédécesseurs n'ont rien fait; ils se sont contentés de bailler comme ils le font maintenant qu'ils sont dans l'opposition.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE EN UKRAINE—ON DEMANDE LE REMBOURSEMENT DES BILLETS D'AVION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et elle fait suite à celles de mon ami de Kenora—Rainy River. On m'a dit ce matin à la British Airways que les billets pour les vols en direction de Varsovie seront remboursés en totalité. Air Canada ne rembourse pas. Le ministre voudrait-il expliquer cette différence et concilier cet état de choses avec la déclaration qu'il a faite à la Chambre vendredi: «Je ferai le nécessaire pour protéger les touristes canadiens»?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il n'y a aucune contradiction avec ce que j'ai dit vendredi. Il s'agissait d'une question de santé, qui relève de mes fonctions de ministre. C'est ce qui explique ma déclaration de vendredi.

Le député doit comprendre que pour sa part, le gouvernement souhaite sincèrement que les compagnies suivent l'exemple de British Airways et de Lufthansa et remboursent les billets d'avion. Je discuterai sûrement de la question avec le ministre des Transports quand il sera de retour, et avec d'autres aussi, pour essayer d'obtenir la même coopération. Le député doit savoir qu'il s'agit d'une société de la Couronne qui envisage sa politique . . .

M. le Président: A l'ordre.

ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT—L'ASSURANCE DES TOURISTES

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, comme j'ai aussi reçu la confirmation que Lloyd's de Londres et Voyageur Travel Insurance Limited n'honoreront pas les polices concernant l'assurance-maladie—ces sociétés ne voient pas de risque dans la situation actuelle—et comme Air Canada n'accorde pas de remboursements, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas quelque chose pour ces touristes? Pourquoi ne les assure-t-il pas lui-même contre ce risque?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ces suggestions ne me paraissent pas tellement utiles dans les circonstances.

M. Waddell: Pourquoi pas? Vous dites aux gens de ne pas aller là-bas.

M. Epp (Provencher): Le député est-il en train de dire que lorsqu'un problème de radiation se pose, à Varsovie ou ailleurs, le ministre de la Santé du Canada est censé dire aux Canadiens de ne pas y aller? C'est ridicule.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERTS AUX PROVINCES—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances).

Dans le cadre des paiements de transferts aux provinces, est-ce que son ministère entend traiter avec le Québec d'une façon spéciale?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, toutes les provinces sont traitées de la même façon par ce gouvernement: d'une façon équitable. Il n'y a pas de différence pour le Québec, ni maintenant, ni pour l'avenir. Mais il est important de dire aussi que, hier, le *Conference Board* a annoncé que la province de Québec devrait bénéficier de la croissance économique cette année, et ce à cause des politiques de ce gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—L'APPLICATION DES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le président, au sujet des présumées accusations de conflit d'intérêts lancées contre le ministre du MEIR, nous avons entendu à la Chambre depuis une semaine la description de ce qui semble être une coterie ou un club fort commode auquel appartenaient un ministre du cabinet, ses parents et amis. Telle semble être la situation, le gouvernement a financé.

Des voix: Règlement!

M. Baker: Le vice-premier ministre n'a nullement réussi à dissiper ces doutes. Ne serait-il pas temps que le vice-premier ministre permette au ministre de répondre lui-même à ces accusations?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Abstraction faite de la toute nouvelle dimension que le député a donnée à la question dans ses remarques préliminaires, la période des questions a été consacrée en grande partie aux réponses du ministre intéressé.

Des voix: Oh, oh!

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Non pas sur le conflit d'intérêts, comme les députés l'ont signalé, monsieur le Président. Le vice-premier ministre se contente de dire que nous avons le droit de porter une accusation. Si nous avons le droit, comme le prétend le vice-premier ministre, de porter une accusation, ne convient-il pas que nous entendions ce que le ministre a à dire avant de porter une accusation. Pourquoi vouloir museler le ministre à ce sujet?

• (1450)

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président,tout homme sensé qui suit ces délibérations se rend compte que loin d'être muselé le ministre a répondu à de nombreuses questions aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Vous savez que ce n'est pas vrai.

M. Nielsen: Quant à ma responsabilité à l'égard du code de conduite, j'ai répondu longuement à ces questions la semaine dernière et je continuerai à assumer cette responsabilité.

M. Nunziata: Il lui incombe de respecter les directives.

* * *

LE LOGEMENT

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, qui est aussi chargé du Logement. En février 1985, le ministre avait déjà fait des promesses aux pourvoyeurs de logements sociaux, de coopératives, de logements ruraux, de logements pour les autochtones et de logements rénovés, promesses qui étaient essentielles à la fourniture de ces logements cette année-là. Pourquoi le ministre a-t-il déjà perdu quatre mois de planification et de construction cette année et n'a-t-il encore autorisé le financement d'aucun des programmes qu'il a promis à la Chambre en décembre dernier?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, la réponse est évidente. Compte tenu des modifications apportées à la livraison et au partage des coûts qui sont entrées en vigueur en 1986, des accords d'exécution doivent être négociés avec les sociétés provinciales chargées du logement. Je crois qu'il y en a déjà sept de conclus jusqu'à maintenant. Au moins un a été signé en tant qu'accord d'exécution et nous espérons que les autres accords d'exécution avec nos partenaires provinciaux seront signés très bientôt.

LA PROLONGATION DES PROGRAMMES DE 1985—LE FINANCEMENT PROVISOIRE

M. Dan Heap (Spadina): Le ministre aurait pu invoquer un précédent et soit prolonger les programmes de 1985, soit fournir un financement provisoire pour les projets qui étaient prêts à être réalisés. A-t-il vraiment l'intention de retarder la construction de tous ces logements jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour les construire cette année?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Absolument pas, monsieur le Président.

* * *

LE TERRORISME

LES SANCTIONS PRÉVUES POUR LES AUTEURS D'ACTES DE TERRORISME

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Compte tenu des nombreuses inquiétudes formulées récemment au sujet du terrorisme, le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à accroître les sanctions prévues pour les personnes qui se rendent coupables de terrorisme? En particulier, est-il disposé à envisager d'appliquer la peine de mort pour des actes de terrorisme commis au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'entendre les instances des députés. La question de la peine capitale sera débattue en temps opportun, lorsque la Chambre en sera saisie. Nous favorisons tous l'application de mesures efficaces visant à empêcher ou à faire cesser les attentats terroristes au Canada. En ce qui concerne la peine de mort, toutefois, il va falloir attendre le débat sur la peine capitale.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ÉVALUATION DES FONCTIONNAIRES—LES QUOTAS D'EXÉCUTION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au cours d'une interview qu'elle a accordée récemment au *Kitchener-Waterloo Record*, la ministre a déclaré que son ministère ne se servait pas de quotas d'exécution comme critères d'évaluation des hauts fonctionnaires de l'Immigration. Toutefois, je dispose de deux documents internes du ministère, datés des 13 mars et 9 avril, qui montrent clairement que les hauts fonctionnaires sont évalués selon le nombre de candidatures rejetées.

Étant donné que ces documents confirment le recours à des quotas d'exécution, la ministre va-t-elle enfin admettre qu'ils existent bel et bien dans son ministère? Quelles mesures va-t-elle immédiatement prendre pour supprimer des méthodes aussi répugnantes?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député aurait-il l'obligeance de citer des cas concrets et précis de ce qu'il avance? La ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons récusé des allégations répétées en ce sens. Nous avons fait savoir que des indicateurs numériques n'étaient utilisés que pour faire état du nombre de cas et de leur règlement. Cela a déjà été dit dans le passé et je le répète aujourd'hui.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SPÉCIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, que vous appeliez cela des «indicateurs numériques» ou des «statistiques», ce sont des quotas, et les notes de service viennent du sous-ministre de l'Immigration lui-même et du directeur de l'Immigration pour la région de l'Ontario. Plutôt que de nier l'existence de ces quotas, la ministre ne va-t-elle pas charger une commission spéciale d'enquête d'examiner cette affaire, afin que les agents ne soient pas systématiquement encouragés à intimider les candidats et à les renvoyer illégalement?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député est libre d'interpréter les choses comme il veut. Toutefois, il est important pour le gouvernement de savoir combien il y a d'immigrants reçus, de déportations, de réfugiés et de simples touristes. Ces statistiques servent au processus de planification et d'organisation. Le député a cependant le droit de croire ce qu'il veut.

Questions orales

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'USINE HYUNDAI AU QUÉBEC—LA NÉGOCIATION D'UN NOUVEL ACCORD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Certains pourraient dire que les créations d'emplois de Hyundai seront aux dépens d'emplois existants si l'on ne s'approvisionne pas au Canada. Nous pouvons comprendre que l'on abandonne un marché de 300 millions au profit de certains avantages. Le ministre pourrait-il déposer tout nouvel accord conclu, pour que les Canadiens, et en particulier ceux de l'industrie automobile, puissent voir les avantages que l'on tirera du sacrifice d'un accord de 300 millions?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne comprends pas pour quelle raison on parle du sacrifice d'un accord de 300 millions. Il est regrettable qu'après que l'on ait obtenu une usine Toyota, une usine Honda et une usine American Motors pour l'Ontario, l'opposition ait des objections contre l'implantation de l'usine Hyundai, la première à s'installer au Québec.

M. Broadbent: Ne racontez pas d'histoire.

LES CRITÈRES RELATIFS À L'APPROVISIONNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, nous aimerions avoir un peu plus de documentation de la part du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Nous aimerions que l'on nous montre que les fabricants canadiens, les fabricants de pièces et d'outillage, les constructeurs d'équipement pour l'industrie automobile sont heureux que les Japonais et les Sud-Coréens viennent s'installer sans avoir à respecter les conditions imposées aux fabricants canadiens en vertu du pacte de l'automobile. Voyons la documentation sur l'enthousiasme des fabricants nationaux pour une initiative qui sera à leurs dépens.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si l'on juge les connaissances du député sur cette question, on voit qu'il n'est pas dans le coup. Les fabricants d'automobiles qui vont s'installer au Canada, ceux dont j'ai parlé, ont tous déclaré qu'ils désiraient atteindre un stade où ils se conformeront au pacte de l'automobile. J'ai déjà dit que des fonctionnaires du ministère travaillaient à préparer des relations contractuelles. Le gouvernement n'a signé aucun accord qui n'ait l'appui total de mon ministère.

M. Boudria: Voyons-le; déposez l'accord.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE LE RETRAIT DES VIDÉOCASSETTES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Va-t-il accepter de retirer les quelque 400 vidéocassettes réalisées par son ministère et notre négociateur commercial en chef sur la position du gouvernement à propos du libre-échange? Ces enregistrements excluent deux provinces du Canada d'une carte censée représenter la totalité de notre pays. Accepte-t-il de retirer immédiatement de la circulation de ces enregistrements?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Il y a effectivement eu une erreur dans la carte informatisée. J'ai commandé une version corrigée de cette carte à la société qui a réalisé l'enregistrement, et tous les députés et les sénateurs en recevront sous peu un exemplaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Annulez le mien.

M. Broadbent: Inutile de faire de telles dépenses.

LE COÛT DE PRODUCTION DES VIDÉOCASSETTES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur peut-il dire aux députés combien a coûté aux contribuables canadiens cette malheureuse première tentative de description de notre pays tel que le voit le gouvernement aux députés et aux Canadiens? J'attends une excuse et une évaluation du coût de ce faux pas.

• (1500)

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà rendu public le coût de cette documentation, et je puis assurer le député que la correction de cette erreur ne coûtera pas un sou au gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Barbara McDougall (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion de voies et moyens, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée à la Chambre le mercredi 26 mars, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Murphy (p.12683).

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir prendre part au débat sur le projet de loi C-96. De quelque parti politique que nous soyons, nous donnons tous notre appui à l'enseignement postsecondaire et à des services de santé de qualité. L'opposition essaie pourtant de faire croire au public que de fortes compressions sont effectuées dans le financement des programmes établis. Ce n'est pas le cas. En fait, ce financement va continuer de croître au cours des cinq prochaines années. L'accroissement annuel sera d'environ 5 p. 100 en moyenne, et quelque 90 milliards seront transférés aux provinces au cours des cinq prochaines années, soit 25 milliards de plus qu'au cours des cinq années précédentes. Le taux d'inflation est actuellement de 4 p. 100. L'objectif du gouvernement est de maintenir ou d'abaisser ce taux. Les provinces recevront alors un pourcentage d'augmentation supérieur à l'inflation.

Pour vous donner une idée de ce que cela représente pour les provinces, voici les sommes que le Manitoba recevra au cours des cinq prochaines années pour le financement des programmes établis. En 1984 le Manitoba a reçu 618 millions de dollars. En 1985-1986, il va recevoir 664.9 millions de dollars, soit environ 10 p. 100 de plus. En 1986-1987, il devrait recevoir 704.8 millions. Il n'y a pas de réduction; les montants augmentent à un rythme très raisonnable.

Lorsque nous débattons des fonds transférés aux provinces, l'opposition oublie que vers 1967 les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu d'un transfert de points fiscaux aux provinces. Les provinces touchent encore ces points fiscaux. Et pourtant, les gouvernements provinciaux—et certainement le gouvernement manitobain—n'en tiennent pas compte. Cette année-ci, ces points vont totaliser quelque 202 millions de dollars pour la seule province du Manitoba.

J'ai eu la chance de siéger à l'Assemblée législative du Manitoba durant huit années et demie. Je sais ce que c'est que de se trouver de l'autre côté de la table. Je peux comprendre ce que ressent le gouvernement manitobain actuel. Toutefois, une chose a toujours été claire. Qu'ils aient été dans l'opposition ou au gouvernement, les néo-démocrates manitobains ont toujours déclaré que les gouvernements provinciaux ne pouvaient juguler l'inflation ni faire baisser les taux d'intérêt. Ils disent que c'est le gouvernement fédéral qui fait grimper les taux d'intérêt et d'inflation. Qu'a donc essayé de faire le gouvernement fédéral depuis les dix-huit mois qu'il est au pouvoir? Il a essayé de freiner l'inflation. Il a essayé de faire baisser les taux d'intérêt. Et il a réussi. Nous nous efforçons de restreindre les dépenses gouvernementales et de comprimer le déficit. Compte tenu de cela, notre attitude envers les provinces est juste. Nous avons dit que nous continuerons d'augmenter les paiements de transfert à raison de 5 p. 100 par an, soit une hausse supérieure à celle prévue pour les autres dépenses fédérales. En même temps, nous diminuons le déficit. Les paiements de transfert fédéraux constituent, en importance la troisième dépense du gouvernement fédéral. Après les frais d'administration de la dette publique, ils représentent la dépense qui a augmenté le plus rapidement. C'est pourquoi, je demande aux provinces, et notamment au Manitoba, d'envisager de réduire leur déficit.

Le Manitoba reçoit environ 1.3 milliard de dollars par an du gouvernement fédéral. Cette année, les recettes de ce gouvernement totaliseront environ 3.1 milliards de dollars. Par conséquent, environ 42c. de chaque dollar perçu par la province du Manitoba proviennent du gouvernement fédéral. Même ainsi, le gouvernement provincial connaît un déficit d'environ 550 millions de dollars. La province se trouve certainement dans l'obligation de restreindre ses dépenses.

Dans ses prévisions budgétaires, elle alloue 59.4 millions de dollars à l'enseignement postsecondaire et à la formation, 156.3 millions de subventions aux universités et 7.7 millions de subventions d'équipement, soit un total de 223.4 millions de dollars. Pour cette même année financière, le gouvernement fédéral fournira 65.1 millions de dollars à cette province au titre des transferts fiscaux et 111.6 millions au titre des transferts en espèces dans le cadre du FPE, sans oublier les paiements de péréquation connexes de 13.6 millions de dollars. La province recevra ainsi un total de 190.3 millions de dollars. Cependant elle prévoit de n'en dépenser que 223.4 millions. De toute évidence, notre part dépasse de loin les 50 p. 100 prévus au départ.

• (1510)

Je pense que nous sommes équitables. Il est toujours difficile d'essayer de mettre de l'ordre dans ses affaires, mais je pense qu'en augmentant nos subventions plus rapidement que les autres dépenses fédérales et à un rythme supérieur au taux d'inflation, pour cette année et les années à venir, nous faisons preuve de probité et de réalisme en la matière.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la mesure dont nous débattons, le projet de loi C-96, est extrêmement importante et elle aura d'énormes répercussions sur les régions du pays. En effet, comme les députés le savent, à la suite de l'adoption de ce projet de loi, qui ne fait aucun doute, malgré les objections des partis de l'opposition, les paiements de transfert aux provinces seront réduits de plus de 8 milliards de dollars au cours des six prochaines années.

Pour ma province, l'Ontario, ces compressions s'élèveront à 3 milliards de dollars. Je suis presque certain que d'aucuns prétendront que l'Ontario est l'une des provinces les plus riches du pays et qu'elle va pouvoir assumer ses propres responsabilités, comme mon honorable collègue de la merveilleuse province du Manitoba vient tout juste de le dire pour sa province. Je voudrais simplement rappeler aux députés que l'Ontario a un arrière-pays très étendu qui lui coûte fort cher. Il s'agit du nord de l'Ontario, qui occupe 60 à 70 p. 100 de la superficie totale de la province. Les coûts sont énormes pour le gouvernement provincial. Le premier ministre David Peterson a précisé très clairement lors de conférences des premiers ministres que

cette réduction importante va entraîner de graves bouleversements et des problèmes en Ontario.

Mon honorable collègue qui vient d'intervenir a déclaré que si l'on a présenté le projet de loi C-96 c'est parce qu'il fallait mettre de l'ordre dans les finances publiques fédérales. Il faut prendre des mesures pour réduire le déficit. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Les Canadiens ne veulent pas en entendre parler pas plus d'ailleurs que les députés, mais c'est le plus grave problème qui afflige notre pays à l'heure actuelle. Il a pris les proportions d'une crise.

Parfois, il m'arrive de penser que ce dont notre honorable Chambre a besoin, c'est d'un député de l'envergure de Winston Churchill, quelqu'un qui nous mettrait en garde contre la gravité du déficit comme lui-même nous a avertis, mais en vain, de la montée du fascisme en Allemagne.

Je veux me reporter à ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré au sujet du déficit, afin de défendre le projet de loi C-96. Il a justifié le projet de loi C-96, ces énormes compressions dont sont victimes les provinces, en affirmant ce qui suit:

> . . . les répercussions d'un déficit fédéral incontrôlé étaient, de loin, plus graves que le problème que posait le fait de se décharger du déficit sur les provinces.

Selon moi, nous devons nous alarmer et nous inquiéter du déficit. Il faut instaurer un programme national. Tous les Canadiens devraient participer à la réduction du déficit fédéral. Mais le projet de loi C-96 ne s'attaque pas au déficit. Nous ne faisons que nous décharger de notre problème sur les provinces, alors que certaines d'entre elles, les plus pauvres, ne peuvent supporter ce fardeau financier supplémentaire. Même les provinces nanties, je le répète, éprouvent bien des difficultés. Dans le projet de loi C-96, on ne vise pas à transférer certaines sommes aux provinces, mais bien à leur faire supporter une partie, au moins, de la dette nationale.

Lorsque cette question a été débattue à la Chambre à d'autres reprises et lorsque l'ancien gouvernement libéral a mis en oeuvre le programme des 6 et 5 p. 100, d'aucuns ont présenté d'excellents arguments selon lesquels on ne devait pas demander aux provinces de faire leur part et d'accepter une réduction des paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire. L'un des députés de l'opposition conservatrice de l'époque a usé d'un argument qui, je crois, mérite d'être répété. Je connais fort bien ce député, car il préside maintenant le comité des affaires autochtones et du développement du Nord dont je fais partie. Il s'agit du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Voici ce qu'il a dit:

> Nous ne saurions régler le problème des déficits budgétaires . . . en luttant entre nous pour savoir qui paiera la note des services assurés.

Pourtant, c'est précisément ce que nous sommes en train de faire. La façon dont nous nous y prenons devrait inquiéter tous les députés car nous sommes en train de procéder par déclaration unilatérale. Quand a-t-on réuni les provinces pour leur faire part de la gravité du problème et leur demander leur collaboration et celle de leur électorat à la mise en oeuvre d'un programme national de réduction du déficit? Les mesures à l'étude n'ont pas été négociées. Nous avons là une déclaration unilatérale du parti d'en face qui avait déploré, lors de la campagne électorale, les trop nombreuses confrontations avec les provinces. Ce dont nous avions vraiment besoin au Canada, à en croire ce parti, c'était de réaffirmer le fédéralisme coopératif.

Que mes collègues me disent si, par fédéralisme coopératif, il faut entendre qu'on peut se contenter d'annoncer aux provinces que les crédits destinés aux services d'enseignement postsecondaire et de santé seront réduits de 8 milliards de dollars lors des six prochaines années? Pas du tout.

Le premier ministre David Peterson a déclaré à ce sujet à la conférence qu'il ne s'agissait pas que de coupes sombres, mais bien d'un abus de confiance et que c'était ce qu'on appelait rompre sa promesse. Qu'on me permette de rappeler quelle a été la réaction d'une autre province, le Nouveau-Brunswick, qui est gouverné par des conservateurs; en effet, celle-ci a déclaré qu'il n'était pas raisonnable de la part du gouvernement fédéral de croire que les promeses faites aux provinces pouvaient être oubliées, de croire que les provinces, qui ont dû prendre des mesures radicales pour régler leurs propres dificultés financières, pouvaient également assumer une partie du problème au niveau fédéral. Tel a été pourtant l'argument du député manitobain qui m'a précédé. D'après lui, le Manitoba devrait pouvoir assumer une partie du fardeau fédéral.

Si c'est ce que nous réclamons des provinces, procédons alors de façon juste et raisonnable. Tâchons de gagner leur appui à cette cause, au lieu d'agir unilatéralement.

Je vais évoquer certaines conséquences qu'aura l'adoption du projet de loi C-96. Il se peut que les provinces, soucieuses de maintenir à leur niveau les soins de santé et les services d'enseignement postsecondaire, décident qu'elles n'ont pas d'autre choix que de hausser les impôts. Dans ce cas, le projet de loi à l'étude est une mesure tendant à hausser les impôts. Depuis 18 mois, pourtant, nous avons eu notre compte.

Elles pourraient décider, et je serais d'accord, que les hausses d'impôt sont anti-économiques et qu'elles n'en veulent pas. Ce serait freiner l'économie dans l'élan que nous tentons de lui redonner. Les provinces pourraient aussi décider d'augmenter leur déficit. Si cela se produit, comment peut-on dire que le projet de loi tend à réduire le déficit? Mais les provinces opteront peut-être pour un nouvel ordre de priorités. Devront-elles ainsi se résigner à diminuer le nombre de lits d'hôpital, si bien que le projet de loi C-96 serait une mesure anti-santé? Si elles réduisent le nombre des admissions dans les écoles et les collèges, le projet de loi C-96 serait donc une mesure anti-éducation?

En terminant, j'invite les députés à bien vouloir, pour l'amour du ciel, réexaminer ce projet de loi. Il est mal conçu et ne convient pas à nos besoins actuels. Donnons-nous au moins six autres mois de réflexion. Je prie les ministériels de se joindre aux députés de l'opposition afin de remettre à six mois l'adoption du projet de loi C-96. Ce serait la meilleure solution. Je suis sûr que, grâce à ce délai de réflexion, nous arriverions à une mesure qui serait beaucoup plus favorable aux étudiants et au réseau des soins de santé.

• (1520)

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'étais vraiment consterné d'entendre les propos de mon collègue du Manitoba qui a conseillé aux Manitobains et au gouvernement du Manitoba de se serrer la ceinture en prenant à leur compte les compressions pratiquées par le gouvernement fédéral. Il a laissé entendre que les Manitobains devraient en prendre leur parti et réduire leurs dépenses en conséquence.

Je compte donc consacrer quelques minutes à examiner l'ampleur de ces compressions dans les paiements de transferts au titre de l'enseignement et des soins médicaux au Manitoba. En effet, le député a ajouté qu'il ne s'agissait pas de compressions à proprement parler.

Il existe actuellement des projets concernant le niveau des dépenses fédérales effectuées dans les provinces au titre de la santé et de l'enseignement. Je me servirai du Manitoba en guise d'exemple pour expliquer ce que représentent ces projets au juste. D'après le projet de loi à l'étude, les dépenses en question seront réduites de 13.9 millions de dollars en 1986-1987 dans ces deux domaines. Il y aura également, en 1987-1988, une baisse de 29 millions de ces dépenses, baisse qui atteindra 45.6 millions en 1988-1989. En 1989-1990, cette réduction s'élèvera à 63.9 millions de dollars et à 83.4 millions en 1990-1991. Bref, les compressions pratiquées au titre des paiements de transfert, rien qu'au Manitoba, s'élèveront en tout à 235.8 millions de dollars au cours de la période prévue.

Certains s'imaginent que le Manitoba est riche, qu'il peut facilement absorber un manque à gagner de 235.8 millions de dollars dans le cadre des paiements de transfert du gouvernement fédéral. Je tiens donc à rappeler à la Chambre que cette province dépend lourdement de ces paiements qui comptent pour le tiers de ses recettes. En outre, environ la moitié de l'ensemble de son budget est consacrée à la santé et à l'éducation. Toute compression sur ce chapitre aura donc des conséquences très graves pour elle.

Pour le savoir, voyons simplement ce que signifient 235.8 millions de dollars de moins pour le Manitoba. Cela représente un manque à gagner de $1,060 par année par famille de quatre personnes. Il s'agit d'une baisse de $265 par habitant dans la contribution fédérale au financement des services offerts par cette province. Or, depuis que le gouvernement fédéral actuel exerce le pouvoir, il a augmenté les impôts des simples citoyens d'environ $2,000 par famille. A lui seul, le dernier budget a imposé une hausse fiscale de $1,000. Tout en augmentant les impôts des particuliers, le gouvernement réduit de $1,000 par famille sa contribution à la santé et à l'éducation dans la province du Manitoba.

Pareilles compressions représentent plus que l'ensemble des dépenses actuelles consenties aux universités et aux collèges de cette province. Je demande donc aux députés, surtout à ceux du Manitoba, comment leur province pourrait absorber une réduction aussi draconienne dans les paiements de transfert au titre de la santé et de l'éducation puisqu'elle dépasse l'ensemble des dépenses provinciales pour les universités et les collèges communautaires?

Il existe une autre façon d'apprécier l'ampleur de ces compressions; celles-ci équivaudront au budget de tous les hôpitaux du Manitoba pour 1983-1984, exception faite de l'hôpital de Saint-Boniface et du Centre des sciences de la santé. Elles représentent, pour la même année au Manitoba, plus que la rémunération de tous les médecins, les frais d'exploitation des maisons de repos et les frais de remboursement des médicaments réunis.

Ces comparaisons illustrent dans quelle mesure les compressions sont considérables et comment le Manitoba sera obligé de réduire ses dépenses dans le domaine de l'éducation et des services médicaux.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple concernant les frais médicaux pour démontrer comment le gouvernement a choisi la mauvaise voie. La proportion du PNB que les Canadiens consacrent au services de santé est moins élevée qu'aux États-Unis. La différence des coûts s'explique par le fait que nous avons un régime d'assurance public alors que les États-Unis s'en remettent encore aux régimes privés. Nous devons donc par tous les moyens préserver et améliorer notre régime de services médicaux. Si nous décidions de revenir au régime privé, nos frais dans ce domaine seraient plus élevés que ce qui est prévu actuellement.

Que se propose de faire le gouvernement à la suite des réductions des dépenses prévues?

M. Young: Exactement ce que les libéraux ont fait.

M. Keeper: Comme le dit mon collègue, le gouvernement procède de la même façon que les libéraux. En outre, les conservateurs réduisent la participation du gouvernement fédéral.

Au lieu de réduire ces investissements dans les services de santé, le gouvernement devrait investir à long terme en cherchant de nouveaux modes de prestations et en améliorant la qualité des soins afin que nous puissons en réduire le coût à long terme. Cependant, il est impossible de choisir l'option à long terme sans être disposé à investir à brève échéance. En procédant à des compressions immédiatement, nous nous empêchons d'améliorer l'ensemble du système de manière à le rendre encore plus efficace.

• (1530)

J'invite donc le gouvernement à réévaluer son programme de compressions des dépenses prévues dans le domaine des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux intervenir cet après-midi sur le projet de loi C-96 et ajouter ma voix à tous ceux qui ont parlé à ce jour sur ce projet de loi pour s'opposer à la façon dont le gouvernement s'y prend présentement pour traiter les provinces canadiennes.

Le projet de loi C-96 est un projet de loi qui concerne le financement des programmes établis conjointement entre le gouvernement fédéral et les provinces, quant aux frais d'éducation postsecondaire, aux frais d'hospitalisation et aux frais d'assurance-maladie. Nous savons que par un système de justice distributive, le gouvernement canadien, à même les taxes qu'il collecte dans toutes les provinces du pays, redonne aux provinces les moins favorisées des montants d'argent. C'est ce que nous appelons le système de la péréquation par lequel le gouvernement canadien utilise la richesse collective pour la redistribuer d'une façon équitable en faveur des provinces les moins favorisées.

Or, le projet de loi C-96 que nous discutons aujourd'hui est un projet de loi qui va réduire d'une façon radicale les sommes que le gouvernement canadien va remettre aux provinces au cours des six prochaines années. En effet, j'ai ici un tableau qui révèle que pour les six prochaines années, de 1986 à 1992, le gouvernement fédéral réduira sa contribution au chapitre des programmes d'éducation postsecondaire, hospitalisation et assurance-maladie de quelque 8 milliards de dollars: 8 milliards, 133 millions exactement.

Cette conséquence est évidemment très grave pour toutes les provinces canadiennes, mais la conséquence de cette réduction est particulièrement grave dans la province de Québec. En effet, ce sera une perte sèche de quelque 2 milliards de dollars pour les prochaines années pour les contribuables et pour la population québécoise. Deux milliards de dollars c'est un chiffre abstrait que bien des gens ne peuvent pas rapidement évaluer. Alors, pour les aider à comprendre ce que cela veut dire, c'est en fait deux mille millions de dollars, ou encore pour ceux qui essaient de gagner le gros lot d'un million à la loterie, c'est en fait presque 6 millions par jour qui seront perdus pour la province de Québec au cours des six prochaines années.

Il est donc clair que ce montant de 2 milliards de dollars est énorme dans les coffres du gouvernement du Québec. Et je ne peux pas faire autrement que de me demander comment il se fait que le gouvernement conservateur aujourd'hui puisse réduire ainsi les sommes qui, normalement, iraient à la province de Québec, sans qu'aucun député conservateur du Québec ne se lève pour défendre les intérêts des Québécois et pour empêcher que cette mesure ne soit adoptée par le gouvernement.

Où sont les ministres du Québec dans cette question? Où est en particulier le ministre des Communications (M. Masse) qui se qualifie de grand nationaliste, de grand défenseur des intérêts du Québec? Où est-il? Que va-t-il faire pour empêcher une telle mesure discriminatoire à l'endroit du Québec? Où est le ministre des Travaux publics (M. La Salle) qui était si revendicateur à l'époque où il siégeait du côté de l'opposition et qui est devenu si muet depuis qu'il siège du côté du gouvernement?

Où sont ces ministres, le secrétaire d'État (M.Bouchard) et le ministre d'État aux relations internationales, ces deux individus qui avaient pourtant voté pour le oui et qui avaient promis de défendre avec acharnement les intérêts du Québec sur la scène fédérale? Je les trouve bien silencieux pour ne pas dire totalement absents de ce débat où il en va de l'intérêt de tous les Québécois.

Ce que je trouve particulièrement odieux dans cette mesure, une mesure qui, grâce à la majorité écrasante du gouvernement, sera évidemment approuvée, car malgré tous les efforts déployés par les députés de l'opposition, il est inévitable que cette mesure verra l'approbation du Parlement lorsque le rouleau compresseur de la majorité parlementaire silencieuse conservatrice viendra approuver ce projet de loi. Mais ce que je veux dire avant que le rouleau compresseur ne passe sur notre dos, c'est qu'il s'agit d'une mesure unilatérale contre les intérêts des provinces parce qu'en effet le gouvernement d'Ottawa n'a pas négocié cette coupure, n'a pas amené les provinces à la table des négociations pour en venir à une décision qui serait acceptable à la fois pour les provinces et pour le gouvernement central. Non, monsieur l'Orateur.

Il s'agit d'une décision unilatérale des conservateurs qui ont décidé de couper dans les sommes qu'ils donnaient annuellement aux provinces. Pourtant, on se rappelle qu'à l'époque où les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils promettaient de ne jamais traiter ainsi les provinces. Ils disaient que le mot «unilatéral» serait banni du vocabulaire conservateur. Il est donc bien triste, lorsqu'on regarde ce qu'ils font avec ce projet de loi C-96, lorsqu'on se rend compte qu'il s'agit en fait d'une mesure unilatérale qui va très gravement affecter l'économie de la province de Québec.

Et ce qui est plus grave, et c'est ce que je veux souligner en terminant mes remarques parce que mon temps de parole est très limité, c'est que cette loi arrive au même moment où nous apprenons que le gouvernement conservateur a trahi son engagement envers la province de Québec à l'occasion des ententes intervenues, l'an dernier, au sujet du projet de loi C-39 qui avait été présenté en cette Chambre pour donner des paiements d'appoint au chapitre de la péréquation, et je cite les propos qu'avait tenus à l'époque le ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) au nom du ministre des Finances (M. Wilson); on retrouve ceci dans le hansard du 18 avril 1985 où le ministre disait, et je cite:

> Le programme de péréquation protège à l'heure actuelle les provinces contre des baisses de versement d'une année à l'autre en fonction de leur capacité respective de générer des recettes. La protection maximale, soit à 95 p. 100, est consentie aux provinces les moins sûres du point de vue fiscal et garantit que leurs versements ne diminueront pas de plus de 5 p. 100 d'une année à l'autre.

Or nous venons d'apprendre par le ministre des Finances du Québec, à l'occasion de son budget, qu'en réalité le gouvernement conservateur canadien n'a pas tenu ses promesses. Et ce n'est pas 95 p. 100 qu'il a consentis à la province de Québec mais bien 92.8 p. 100, ce qui veut dire une perte sèche de 66 millions pour l'année se terminant le 31 mars 1986. Pourtant, le ministre des Finances lui-même, le 1^er^ avril 1985, disait, en réponse à une question d'un de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, et je le cite:

> . . . je répondrai à cette question en disant que nous nous sommes efforcés de trouver une solution équitable à un problème difficile, surtout pour le Québec, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse qui allaient subir un manque à gagner réel. C'est à partir de ce principe d'équité que nous avons décidé de trouver un moyen de compenser ce manque à gagner. Comme je l'ai déjà expliqué, nous avons établi un plancher de 95 p. 100 pour les trois provinces . . .
>
> . . . bénéficiaires.

Je dis donc, monsieur le Président, que le gouvernement conservateur a manqué à sa promesse d'avril 1985. Le gouvernement conservateur fait perdre, seulement pour l'exercice financier de l'an dernier, quelque 66 millions de dollars que le ministre des Finances du Québec sera obligé de trouver ailleurs. Et par-dessus tout cela, pour «mettre la cerise sur le gâteau», aujourd'hui, on nous présente un projet de loi qui va faire perdre deux milliards de dollars dans les six prochaines années à la province de Québec.

C'est une honte, c'est scandaleux et je trouve absolument inqualifiable et impardonnable le silence des députés conservateurs du Québec sur cette question. Où sont-ils? Pourquoi sont-ils cois? Et comment se fait-il qu'au moment où je parle il n'y ait pas un seul ministre de la province de Québec qui soit ici à la Chambre pour se lever et défendre les intérêts de la province de Québec et de la population du Québec?

• (1540)

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-96. Le titre de la mesure est assez long et bien peu de gens savent de quoi il retourne au juste. Le titre intégral se lit comme suit: Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

La loi visée dans ce titre a pour objet d'aider les provinces à offrir l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, les services complémentaires de santé, et à financer l'enseignement postsecondaire. Le projet de loi lui-même n'a que cinq pages. Le projet de loi à l'étude coûtera aux provinces à peu près un milliard de dollars la page, ce qui réduira d'autant leur capacité de financer les programmes que je viens de mentionner. Il aura pour effet d'amputer ces derniers de plus de 5 milliards de dollars au cours des quatre ou cinq prochaines années.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a justifié ses décisions en disant qu'elles visent à modérer le taux de croissance des paiements versés aux provinces. C'est là, je suppose, la novlangue de la fin des années 1980. Ces mesures réduiront en fait la possibilité pour beaucoup de gouvernements provinciaux de fournir des soins médicaux et un enseignement postsecondaire de bonne qualité. Les Canadiens qui vivent dans l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve recevront peut-être des soins médicaux de qualité inférieure à celle des soins dont bénéficient les habitants de la Colombie-Britannique ou des autres provinces riches. Voilà ce que représente le projet de loi. Il constitue un assaut direct contre l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire.

Je me rappelle, il n'y a pas bien des années, le gouvernement libéral de l'époque avait essayé de faire exactement la même chose. Ce que le gouvernement conservateur fait aujourd'hui est dans le prolongement de ce que son prédécesseur avait essayé de faire avant d'être battu. Vous trouverez sûrement très intéressant d'apprendre, monsieur le Président, que lorsque le gouvernement libéral a présenté ce genre de mesure législative, les députés qui siègent maintenant en face et proposent de faire exactement la même chose trouvaient beaucoup à redire. Voici en effet les propos que l'actuel ministre des Finances tenait le 1er février 1982 à la Chambre des communes:

> Le ministre propose de réduire les dépenses dans deux domaines très importants. Il est prêt à risquer d'effectuer des coupes sombres dans le secteur des soins médicaux et dans celui de l'enseignement postsecondaire.
>
> Au lieu d'agir précipitamment de manière unilatérale et de forcer les gouvernements des provinces à réduire leurs dépenses et les services qu'ils assurent, le ministre et le gouvernement envisageraient-ils de participer à deux ou trois conférences nationales sur la santé et l'enseignement postsecondaire de manière que nous puissions fixer les objectifs nationaux des différents paliers de gouvernement dans ces deux domaines importants avant de procéder à ces coupes sombres et de provoquer la fermeture d'hôpitaux et la réduction des services dans l'enseignement postsecondaire.

Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas fait exactement ce qu'il réclamait du gouvernement libéral avant de présenter ces mesures?

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), actuel président du comité des finances, s'était montré tout aussi critique dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre le 22 mars 1982. Le 5 avril 1982, voici ce que déclarait l'actuel ministre des Travaux publics (M. La Salle):

> Le ministre des Finances nous en fait voir de toutes les couleurs depuis quelques mois, et les provinces se retrouvent un peu comme dans une camisole de force, car afin d'éponger son déficit le gouvernement fédéral fait subir les retombées aux gouvernements provinciaux.

C'est exactement ce que fait cette bande-là aujourd'hui. Ils font exactement ce qu'ils accusaient tellement les libéraux de vouloir faire en 1982.

Je pourrais continuer. Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) et le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) n'étaient pas moins acerbes. L'actuel ministre de l'Environnement (M. McMillan) condamnait les coupures et prévoyait à l'époque que les provinces atlantiques seraient particulièrement vulnérables à toute compression du gouvernement fédéral dans ces régions. Il l'a dit le 5 avril 1982.

Le 7 février 1984, le ministre de la Justice (M. Crosbie) faisait la déclaration suivante, qui vous intéressera, monsieur le Président:

> Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi déplorable, car le principe qui l'anime constitue, en fait un manque de respect de la parole donnée aux provinces, aux gouvernements provinciaux, aux universités, aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux jeunes Canadiens et il montre bien à quel point le gouvernement peut être odieusement hypocrite.

Il n'en a toujours pas dit autant du gouvernement actuel, puisqu'il en fait partie. Pourtant, ce gouvernement fait preuve de tout autant d'hypocrisie puisqu'il fait ce qu'il accusait le précédent gouvernement de faire.

L'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a fait un discours ronflant à la Chambre le 5 avril 1984. Elle a accusé le gouvernement d'avoir un comportement inhumain vis-à-vis des malades au Canada. Elle a déploré le fait que les jeunes devraient payer des augmentations de frais de scolarité énormes pour pouvoir suivre des études supérieures. En fait, avec tout ce qu'elle racontait, le gouvernement libéral de l'époque se retrouvait presque totalement discrédité.

Je pourrais continuer, mais je suis certain que ceux que la question intéresse peuvent relire les discours et essayer de voir quelle est la différence entre cette bande-là et le gouvernement libéral qui a été rejeté par les Canadiens.Il n'y a aucune différence. En fait, le gouvernement actuel est encore plus hypocrite que le précédent; il lui a fait des reproches alors qu'il faisait exactement la même chose que lui à l'heure actuelle. Les réductions que le gouvernement actuel propose sont encore plus fortes que celles du gouvernement libéral.

Je pourrais parler sans arrêt de l'incidence de ces réductions, mais c'est dans les soins médicaux qu'elle se fera sentir. Mon parti ayant toujours lutté pour que tout le monde ait droit à des soins de santé suffisants déplore ce que fait le gouvernement. Je vais maintenant parler des soins de santé sous un autre angle, celui de la prévention.

J'ai remarqué que dans un discours qu'il a prononcé la fin de semaine dernière à une conférence, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a parlé de la nécessité d'instaurer des programmes de prévention pour les personnes âgées. Il a déployé toute son éloquence à propos des soins préventifs. Il semblait sincère. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait, s'il voulait être honnête, critiquer le gouvernement pour ce qu'il fait des programmes qui relèvent de son ministère. Il devrait se battre pour les Canadiens et dire qu'ils ont le droit à de bons services de santé, que ce soit à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, dans les provinces des Prairies ou en Colombie-Britannique. Il n'a pas dit un seul mot au sujet des programmes de soins de santé, et il n'a pas parlé du tout des perspectives d'avenir dans ce domaine.

• (1550)

Si le gouvernement arrive à ses fins, on n'aura pas à se soucier de services de santé à l'avenir parce qu'il aura complètement détruit le régime de soins médicaux.

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, c'est avec énormément de plaisir que je vais parler sur cette législation cet après-midi. Evidemment, on l'a entendu depuis ce matin et vendredi dernier également, l'opposition tente à juste titre de faire passer les députés du Québec pour une bande de nouilles qui ne s'occupent pas des intérêts du Québec, et on en a entendu d'autres, évidemment, qui prétendent que cette législation va faire en sorte de couper la gorge aux finances publiques du gouvernement du Québec. On nous prête toutes les intentions possibles en matière d'éducation, en services de santé, que nous sommes devenus des gens absolument épouvantables qui jouissent littéralement du couteau dans ces programmes de santé.

Une voix: C'est ça.

M. Hamelin: Je vois des députés de l'opposition qui jouent de la petite politique avec cela et qui s'imaginent qu'ils vont leurrer la population en lui faisant accroire que nous sommes des gens «inconsistants», absolument stupides, qui n'ont aucune conscience sociale. On se permet d'attaquer nos ministres du Québec qu'on dit extrêmement silencieux sur cette question.

Pourtant, monsieur le Président, la vérité est tout autre. La vérité est tout autre parce que le Québec fait aussi partie du Canada et si au niveau du Code civil on a le loisir de refuser un héritage négatif, en politique il faut l'accepter cet héritage. Et c'est l'héritage libéral que nous avons reçu, l'héritage de l'ensemble du Canada libéral que nous avons reçu et que nous devons administrer.

Au Québec, justement on doit accepter aussi cet héritage, comme province. Et l'héritage que nous avons reçu, ce sont des milliards de dollars de déficit.

Monsieur le Président, justement, dans un éditorial du journal *La Presse* du 11 mars 1985, Michel Roy écrivait ceci, et je cite:

Il n'en demeure pas moins que le régime de la péréquation qui découle de la loi fédérale sur les accords fiscaux provoque cette année certaines perturbations dans le système. Lorsque les accords en cours (1982-1987) furent négociés en 1981 . . . le gouvernement central s'employait par tous les moyens à réduire la masse énorme des transferts aux provinces.

Et, à cette époque, soit en 1981-1982, c'étaient les libéraux qui étaient au pouvoir et qui voyaient la «baloune» continuer de grossir, une «baloune» qui menaçait de leur exploser en pleine face.

Et Michel Roy continuait et je cite:

Parce que celle-ci augmentait à une cadence prodigieuse tandis que s'aggravait l'impasse du déficit fédéral qui atteint maintenant 35 milliards, il fut donc décidé de plafonner les coûts des programmes établis et de modifier la formule de péréquation (dont bénéficient six provinces) de telle sorte que celles-ci perdaient la «garantie de recettes fiscales», grâce à laquelle elles avaient jusque-là l'assurance de ne jamais toucher un montant inférieur à celui de l'année précédente.

Comme cette nouvelle disposition avait suscité des protestations véhémentes . . .

Evidemment, chaque province était intéressée à obtenir le plus possible du gouvernement fédéral . . .

. . . Ottawa avait consenti à prolonger jusqu'au 31 mars 1985 la «garantie de recettes fiscales». Les provinces savent donc depuis trois ans qu'elles ne recevront pas pour l'exercice 1985-1986 les sommes qu'elles escomptaient.

Ce n'est pas M. Mulroney qui a pris cette décision. Et ce n'est pas une surprise pour le Québec.

Monsieur le Président, je pense que l'opposition fait de la petite politique avec ce projet de loi. Devant cette inflation des coûts des programmes sociaux, devant cette inflation galopante de tous ces transferts aux provinces, contrairement à ce qu'a fait l'opposition libérale, lorsqu'elle était au pouvoir, on a décidé de mettre un peu d'ordre là-dedans et de limiter à 5 p. 100 l'augmentation galopante de ces coûts, de façon que les provinces elles-mêmes puissent faire l'effort de mieux articuler leurs dépenses, d'examiner à fond leurs projets, leurs programmes. Et nous les avons invitées par le fait même à faire l'effort collectif de ce gouvernemeent de mieux utiliser les dépenses, les recettes fiscales que nous avons. Parce que vous savez que dans tous les cas, puisque le gouvernement finance ces programmes, dans bien des cas à 50 p. 100, le gouvernement fédéral n'a rien à dire sur la façon dont sont dépensées ces sommes transférées aux provinces et au Québec. Je pense qu'il ne faut pas être grand devin pour constater que dans bien des cas, les provinces s'en sont servi pour payer l'épicerie ou pour boucher des trous ou combler toutes sortes de dépenses. Et là-dessus, nous n'avions rien ou presque rien à dire, comme gouvernement central.

De plus, contrairement à ce que laisse entendre l'opposition actuellement, ce que nous coupons, c'est l'inflation galopante de ces coûts de transferts. En termes absolus, en sommes d'argent, elles ne perdront rien. Au contraire, au cours des années, c'est 25 milliards de dollars de plus que les provinces toucheront dans le cadre de ces programmes.

Évidemment, nous limitons l'augmentation, nous demandons à chacune des provinces de faire un effort sérieux, un exercice de rationalisation des dépenses. Et, comme Québécois et Canadiens, comme députés du Québec et comme caucus du Québec aussi, nous avons surveillé cet exercice et ce projet de loi. Nous aurions pu, bien sûr, laisser gonfler le ballon, comme l'ont fait les libéraux. Au contraire, je pense que l'ensemble du caucus conservateur est d'accord sur cette mesure qui, loin de couper dans ces programmes, ne permet qu'une lente progression, une progression beaucoup plus raisonnable.

Monsieur le Président, nous allons donc envisager ce projet de loi du côté du gouvernement à l'avantage du gouvernement canadien, des citoyennes et des citoyens canadiens, des générations qui viennent, et nous espérons, par cette législation, faire en sorte que nous soyons, dans les mois et les années qui viennent, plus en mesure de répondre à leurs besoins, en ayant à notre disposition des sources financières plus considérables, avec un Budget qui se tient debout, qui est un peu plus respectueux de notre capacité collective de payer. Et c'est cela, monsieur le Président, que ce projet de loi nous propose cet après-midi, du *common sense*, de la logique, du gros bon sens.

Alors, je suis certain que les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises ne se laisseront pas berner par les jeux de petite politique qui sont en train de se jouer devant nous, avec du grand théâtre, et qui leur laissent croire que ce gouvernement fait fi de leurs préoccupations. Ce n'est pas la situation. Nous allons le faire et nous le faisons rationellement, avec intelligence, avec détermination.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de York-Est (M. Redway)—L'Organisation du traité de l'Atlantique nord—Les avions de chasse fournis à la Turquie—les craintes des Cypriotes grecs; le député de Western Arctic (M. Nickerson)—La sécurité aérienne—Le programme des aéroports de l'Arctique—On demande le rétablissement; et la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald)—La sécurité sociale—La préoccupation des femmes eu égard aux programmes sociaux. *b*) La recommandation du comité d'action nationale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Murphy (p. 12683).

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Charlevoix (M. Hamelin) qui nous disait que l'opposition faisait de la petite politique parce qu'elle n'aimait pas le projet de loi C-96. Voyons ce que le député de Charlevoix trouve tellement insignifiant. N'oublions pas que sa circonscription est située entre celle du premier ministre (M. Mulroney), dont elle est voisine, et la ville de Québec. Compte tenu de la place importante que les députés de l'arrière-ban occupent dans ce gouvernement, ce voisinage devrait permettre à ce député de se faire entendre du premier ministre et vice-versa. En fait, il nous fait entendre la voix de son maître, c'est-à-dire celle du premier ministre en disant que les plaintes de l'opposition concernant le projet de loi C-96 sont purement gratuites.

• (1600)

Voyons de quoi se plaint l'opposition. Elle se plaint que les fonds alloués au Québec pour l'exercice 1986-1987 aient été amputés de 82.3 millions, que le budget de l'éducation et de la santé pour 1987-1988 ait été réduit de 174.9 millions, que l'exercice de 1988-1989 soit également amputé de 277.2 millions, sans oublier une coupe de 389.2 millions pour 1989-1990, de 512 millions pour 1990-1991 et de 647.6 millions pour 1991-1992, soit au total la bagatelle de 2,083.6 millions pour le Québec. Le député de Charlevoix, dont la circonscription est située entre celle du premier ministre et la ville de Québec, pense que ce n'est pas grand chose. Il a écouté le premier ministre. Que dit-on à Québec?

Le ministre des Finances du Québec qui se trouve à Québec, de l'autre côté de la circonscription du député et que ce dernier devrait parfois écouter, estime que cette mesure est injuste pour les provinces. Savez-vous ce qu'il en est, monsieur le Président? Comparons le gouvernement fédéral à un chef de famille. En prenant cette mesure, en se déchargeant ainsi du déficit sur le dos des provinces, le gouvernement agit comme le chef de famille qui s'achèterait un costume neuf et une paire de chaussures et qui irait les exhiber sous le nez de ses voisins pour essayer de les convaincre que ses finances marchent bien. Pendant ce temps, les autres membres de sa famille seraient vêtus misérablement, mal nourris et mal logés. Le gouvernement s'enrichit au dépens des autres. Il veut faire croire aux Canadiens qu'il peut réduire le déficit d'un coup de baguette magique alors qu'il demande aux dix provinces du pays de résorber un déficit de 8 milliards.

Dans son costume neuf, le gouvernement fédéral leur dit: «Admirez le travail, nous avons assaini nos finances», mais en ce qui concerne l'éducation et la santé, les provinces seront encore plus mal loties. En fait, si l'on examine ce qui se passe actuellement dans certains de nos établissements d'enseignement postsecondaire et de nos hôpitaux, il n'est pas exagéré d'affirmer que dans ces deux secteurs, certaines provinces se retrouveront totalement démunies et pas seulement dans une situation précaire.

Je tiens aujourd'hui à donner mon appui à la proposition de repousser de six mois l'étude du projet de loi C-96. Tout à l'heure, je conversais avec un député de l'assemblée législative de Terre-Neuve qui se préoccupe de la situation de l'éducation dans sa province. Il me disait qu'à l'Université Memorial de Terre-Neuve, le salaire moyen d'un enseignant est de $8,000 inférieur au salaire payé dans d'autres établissements des provinces atlantiques. Il ajoutait que Memorial est victime de véritables raids de la part d'autres collèges et universités qui n'offrent pas de primes faramineuses ou des avantages alléchants mais tout juste des salaires décents. Il me faisait savoir que 62 employés de l'université seraient mis à pied cette semaine et que les programmes extérieurs destinés à mettre les services universitaires à la portée de la population de la province très étendue qu'est Terre-Neuve, peu importe où ils habitent, seraient éliminés. Il m'apprenait aussi que 30 personnes du centre hospitalier universitaire avaient été mises à pied ces derniers mois et que le financement des programmes établis, tel qu'énoncé dans le projet de loi C-96, donnerait le coup fatal à un établissement déjà durement éprouvé.

J'ai passé en revue le projet de loi C-96 et j'ai constaté ce qu'il réservait à la province de Terre-Neuve, la province où l'on retrouve déjà le revenu par habitant le plus bas du Canada et qui possède aussi la dette la plus élevée par habitant du pays. Je constate dans ce projet de loi, monsieur le Président, que l'on ampute les paiements de transfert à Terre-Neuve de 187,7 millions de dollars alors même que l'université de la province se désintègre devant nos yeux et à un moment où la qualité des soins de santé n'est pour ainsi dire déjà plus que du domaine du souvenir.

Ce n'est pas cela, le Canada. Ce n'est pas cela, le fédéralisme coopératif. Ce n'est pas, comme le dit le premier ministre, un tout nouveau jour pour le Canada. C'est de la lâcheté, monsieur le Président. Le gouvernement est tellement imbu de ses belles paroles et tellement soucieux de donner raison à sa propre propagande que plutôt que de mettre de l'ordre chez lui, de réduire ses propres programmes et d'admettre que les problèmes du monde ne se règlent pas en un clin d'oeil comme les conservateurs semblent le croire, il enlève huit milliards de dollars aux provinces, dont deux milliards à la province de Québec, réduction que le député de Charlevoix qualifie de minime.

Les parlementaires ne devraient jamais oublier lorsqu'ils siègent à la Chambre, qui est parfois si vide que nos propos nous sont rapportés par l'écho, que ce que nous disons et faisons ici n'est pas seulement pour la gouverne des parlementaires présents ni même pour celle des quelques personnes qui nous observent à partir de la tribune mais que, finalement, ce que nous disons et, plus important encore, ce que nous faisons ici va être évalué par le peuple canadien. Les Canadiens sont en ce moment à nous observer. Ils nous disent que chaque fois que nous nous détournons des jeunes, chaque fois que nous prétendons évaluer le potentiel humain, c'est-à-dire le peuple canadien, simplement en dollars et en cents dans une tentative malhonnête pour réduire le déficit, nous ne faisons pas notre devoir.

On évalue vraiment un pays à la façon dont il traite ses citoyens âgés et ses citoyens en général. Lorsque nous disons en pensant à nos citoyens âgés que les soins médicaux dont ils ont besoin et sur lesquels ils comptent ne seront peut-être plus disponibles, et lorsque nous disons à nos jeunes que nous n'avons pas les moyens d'investir dans leur jeunesse, nous ne prenons pas nos responsabilités.

Je prie tous les députés de se prononcer de telle sorte que le projet de loi C-96 soit mis en veilleuse pendant une période de six mois, afin de montrer au gouvernement d'en face que ce n'est pas peu de chose que de trahir la confiance des Canadiens.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en écoutant mon bon ami et collègue qui vient de se rasseoir, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que la politique est un domaine bien étrange. On ne peut pas s'empêcher de s'étonner devant les modifications qui suivent les changements de postes à la Chambre des communes. Mon bon ami et collègue n'a sans doute pas changé d'avis personnel. Il a sans doute critiqué le gouvernement libéral précédent aussi durement que le gouvernement conservateur à l'époque où le premier a essayé de prendre le même genre de mesure que celle proposée. Je dis sincèrement que je ne doute pas un seul instant qu'il compte parmi les rares membres du caucus libéral, à l'instar de son voisin de pupitre, à être intervenu pour dire qu'il était inadmissible de réduire le montant des paiements de transfert aux provinces. Je suis confronté à un dilemme quand j'entends tous les jours mes partis du parti libéral reprocher à leurs amis conservateurs de prendre les mêmes mesures que celles qu'ils étaient sur le point de prendre ou qu'ils avaient déjà mises en oeuvre avant d'être renversés les dernières élections. Je suppose que je m'y habituerai avec le temps, mais j'avoue que c'est difficile.

• (1610)

Néanmoins, je suis d'accord avec les remarques qui ont été faites et qui sont tout à fait justes. Il parait évident à quiconque prend le temps d'analyser les répercussions des mesures proposées que l'initiative du gouvernement est peu judicieuse. Celle-ci, outre certaines autres choses, me permet de comprendre ce qui ne va pas au gouvernement. Il ne sait pas établir ses priorités. Il ne semble pas à même de bien comprendre l'incidence de ses actes. Les changements dans les paiements de transfert sont aussi mal conçus, analysés et expliqués que l'initiative du gouvernement en matière de libre-échange. Lorque l'on tient compte de toutes les autres initiatives du gouvernement, on s'aperçoit qu'il n'est pas en mesure de faire face à la réalité de notre pays.

Il y a des années, notre pays s'est engagé à maintenir des normes en matière de santé et d'enseignement applicables à tous les Canadiens, où qu'ils demeurent dans notre vaste pays. Le pays a décidé il y a des années que les régions riches seraient prêtes à partager leurs ressources avec les régions défavorisées. Ce genre d'initiative sape le fondement même de ce principe. Voilà ce qui est anormal dans la situation actuelle, laquelle remonte au coeur même du fédéralisme coopératif qui est un droit acquis en naissant par les Canadiens.

Il est impossible d'assurer des services de santé ou d'enseignement postsecondaire satisfaisants sans l'aide du gouvernement fédéral, dont les pouvoirs d'imposition sont beaucoup plus vastes, et qui contribue en proportion au financement de ces services. Cela ne sera pas le cas et, par conséquent, les services actuels de santé et d'enseignement postsecondaire se détérioreront au Canada. Il est facile de dire que les provinces compenseront la différence ou que l'on demandera aux particuliers de payer une sorte de droit d'usager ou ticket modérateur, ce qui semble être devenu le mot d'ordre pour tout ce que fait le gouvernement conservateur.

C'est facile à dire, mais quand on demande aux gens n'importe où au Canada s'ils vont pouvoir donner à leurs enfants les fonds nécessaires pour poursuivre leurs études jusqu'au niveau postsecondaire, ils répondent invariablement qu'ils ne sont plus capables de le faire. Ils déclarent que leur revenu disponible a été rogné par les gouvernements fédéral et autres, lesquels les ont imposés au point où ils ne peuvent plus offrir à leur famille les perspectives qui étaient le symbole même de la grandeur du Canada. Cela se produit dans toutes les familles. Je me demande vraiment quelle va être l'issue de cette mesure.

Voici ce que David Peterson, premier ministre de l'Ontario, qu'on ne peut pas vraiment considérer comme mon âme soeur, a répondu au premier ministre (M. Mulroney) à la conférence des premiers ministres en novembre:

> Nous sommes également consternés par le projet du gouvernement fédéral de réduire les paiements de transfert dans le cadre du financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé. Ces réductions s'élèveront à environ 6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ces mesures, annoncées sans consultation et accélérées par une année sans débat, vont affaiblir notre pays dans les secteurs mêmes où nous devons rassembler toutes nos forces . . .

Pendant l'année financière 1986-1987, l'Ontario recevra 114 millions de dollars de moins que prévu et en 1987-1988, 243 millions de dollars de moins que prévu. En 1988-1989 et 1989-1990, les montants seront respectivement de 387.6 millions de dollars et de 546.6 millions de dollars. En 1990-1991, à la fin de l'accord, cette perte s'élèvera à 722.7 millions de dollars, pour une perte totale de 2,014.1 millions de dollars.

Étant donné qu'on ne consacre déjà pas assez d'argent à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé, où trouverons-nous l'argent nécessaire pour respecter les normes actuelles qui, en fait, sont déjà inférieures à ce qu'elles étaient précédemment. Nous manquons de crédits pour permettre aux malades d'être soignés d'être hospitalisés ou pour donner la possibilité aux jeunes sur lequels nous comptons pour bâtir notre pays, de poursuivre leurs études, pour faire du Canada un pays plus fort. Le gouvernement se doit de réfléchir à ses priorités et de les attribuer différemment. À l'heure actuelle, il détruit le fédéralisme coopératif sur lequel notre pays a été bâti.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais participer brièvement au débat sur le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Nous discutons à l'heure actuelle d'une motion visant à reporter à six mois l'étude du projet de loi. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on le fasse et pour qu'on y apporte d'importantes modifications avant que la Chambre n'en soit saisie à nouveau, car il va causer bien des problèmes aux Canadiens.

• (1620)

Comme le député de Hamilton Mountain (M. Deans) l'a si bien dit, les accords fédéraux et provinciaux et les conventions collectives remontent à de très nombreuses années. Il faut que tous les Canadiens continuent à bénéficier de soins de santé et d'un enseignement de qualité peu importe où ils vivent. D'ici à 1992, ce projet de loi fera perdre aux provinces 8 milliards de dollars. Cet argent devra venir des trésors provinciaux. Où les provinces vont-elles trouver l'argent? A l'instar du gouvernement fédéral, elles tirent leurs recettes des impôts que paient les contribuables. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, si les provinces choisissent de ne pas avoir recours entièrement à une augmentation d'impôts pour combler cette différence, elles pourraient utiliser une autre forme d'imposition, l'augmentation des frais de scolarité. Or, à l'heure actuelle, de nombreux étudiants, tout au moins dans la région de l'Atlantique, éprouvent d'énormes difficultés à financer leurs études. Dans certaines régions du pays, notamment dans ma province, le taux de chômage est extrêmement élevé et les jeunes ont bien du mal à trouver un emploi d'été pour financer leurs études. En outre, la conjoncture économique à bien des endroits empêche les parents de ces étudiants de les aider financièrement. Je suis persuadé que depuis un an environ les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont bien de la difficulté à trouver de l'argent pour les études universitaires de leurs enfants. Leur situation financière est précaire également.

On a dit aujourd'hui au cours de ce débat qu'en réduisant ainsi de 8 milliards de dollars les paiements de transfert, le gouvernement fédéral se décharge du fardeau fiscal et du déficit sur les provinces. C'est effectivement le cas, à mon avis. Certes, le gouvernement peut faire bonne figure en réduisant son déficit, mais il n'allège pas le fardeau de l'homme de la rue, car ce dernier devra supporter celui de l'impôt provincial. Ces coupes aboutiront à une perte cumulative pour l'Ontario de 2,929 millions de dollars de 1986 à 1992.

Pour ma province d'origine, l'île-du-Prince-Édouard, cette perte sera de 1.6 million pour 1986-1987, de 3.4 millions pour 1987-1988, de 5.4 millions pour 1988-1989, de 7.6 millions pour 1989-1990, de 10 millions pour 1990-1991, et de 12.7 millions pour 1991-1992. Cela donne en tout un perte cumulative de 40.8 millions. La somme représente plus de $330 pour chaque homme, femme et enfant qui habite la province. On dira ce qu'on voudra, mais cela demeure une forme d'imposition car les provinces devront trouver les fonds nécessaires pour combler ce manque à gagner, ce qui dans la plupart des cas est tout simplement impossible. Il y a certainement quelqu'un qui en subira les conséquences.

Que peuvent faire les provinces si elles décident de ne pas augmenter les impôts? Devront-elles réduire le nombre de lits dans les hôpitaux? Dans ma province, il faut accroître et non réduire les services de santé. Et que dire de l'enseignement? Les provinces devraient-elles fermer leurs universités? Dans ma province, il n'y en a qu'une, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne pense pas qu'il serait très sage de la part du gouvernement de réduire son financement et de fermer cette université, surtout que l'on se propose d'ouvrir cet automne le

nouveau collège de médecine vétérinaire. D'où proviendront les fonds nécessaires à ce collège? Le système d'enseignement de ma province est déjà à court d'argent. Les frais d'inscription sont trop élevés. Les professeurs universitaires touchent un traitement inférieur à la moyenne nationale pour des postes semblables au leur. Dans ce cas-là, il est très difficile de trouver des secteurs où il y a encore une certaine marge de manoeuvre et où l'on puisse rogner comme on le réclame tant ces jours-ci. Depuis quelques années, la *Commission for Higher Education* dans la région de l'Atlantique a dû réduire ses dépenses à un point tel que le système d'enseignement dans la région en pâtit. Il est impossible de trouver des fonds supplémentaires.

Et les services de santé pour personnes âgées? Bien entendu, ils coûtent de plus en plus cher. Pourtant, on juge un pays à la façon dont il traite ses vieillards. Or ce projet de loi dément de manière flagrante l'impression que j'ai toujours eue du Canada, soit que c'est un pays où non seulement tout le monde a la possibilité de poursuivre des études, mais aussi de bénéficier de services de santé de qualité, dans la plus grande mesure possible, quelle que soit la région où l'on habite. De toute évidence, on ne saurait offrir partout le même genre d'installations hospitalières que, mettons, à Toronto. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous devrions négliger de fournir des services de santé de qualité à nos concitoyens. Où qu'ils habitent, dans le grand Nord, tout à fait à l'est ou à l'ouest du Canada, au Québec ou en Ontario, nos concitoyens ont le même droit à des soins de santé de bonne qualité. Cependant, on s'aperçoit que les grosses provinces comme le Québec et l'Ontario devront assumer un énorme fardeau supplémentaire. Elles devront comprimer les services ou augmenter les impôts.

Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Il prétend que c'est pour maîtriser le déficit. Or, il s'est empressé de faire débattre et adopter des projets de loi afin de secourir certaines banques qui se trouvaient en difficulté. Nous avons soutenu le secteur agricole de l'Ouest. C'était certes nécessaire et il faudra faire encore davantage pour venir en aide aux agriculteurs canadiens d'un bout à l'autre du pays.

• (1630)

N'abandonnons pas les jeunes à leur sort. Ils représentent notre avenir, la relève de demain. Ce sont, hommes et femmes, nos futurs parlementaires avisés qui nous représenteront au sein du gouvernement. Donnons-leur les moyens de s'acquitter de leur mieux de leurs futures tâches. On ne devrait jamais réduire les dépenses au titre de l'éducation et de la santé.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir à nouveau sur ce projet de loi, de même que sur l'amendement qui tend à en remettre l'adoption à six mois. Je tiens à dire aux ministériels que s'ils adoptent cet amendement, ils nous feraient grand plaisir en présentant une nouvelle mesure qui tienne compte des protestations formulées par l'ensemble des Canadiens, lesquels s'opposent à ce qu'on réduise l'augmentation des dépenses destinées aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire.

Mon collègue le député de Beaches (M. Young) a cité maints propos de conservateurs qui forment maintenant le gouvernement et le cabinet. De 1977 à 1984, sauf pour un bref intermède en 1979, ces derniers se sont élevés contre les mesures prises par les libéraux en ce qui concerne le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Ils avaient raison, à l'époque. Puis, mon collègue a été obligé d'entendre les libéraux reprendre les discours que les conservateurs faisaient depuis 1977. Je les ai aussi subis, moi qui siège ici depuis un peu plus longtemps que lui.

Je tiens à manifester mon désaccord avec mon collègue, parce qu'après avoir rappelé comment se comportaient les conservateurs, il a conclu en disant: «Il n'y a aucune différence entre les libéraux et les conservateurs». Et bien, je ne suis pas du tout d'accord. Il y a au moins une différence, les premiers sont dans l'opposition et les seconds sont au pouvoir.

Comme Tommy Douglas l'a dit en plus d'une occasion: ils ont pris l'argent des riches, ils ont pris les votes des pauvres et ont promis aux uns de les protéger des autres. Rien n'a changé entre les libéraux et les conservateurs depuis les jours sombres des années 30. Le ministre des Finances, un libéral, disait à cette époque: «Pensez-vous que l'argent pousse sur les groseillers?» On entend la même chose dans les années 70 et 80.

Cependant, je suis très fier que depuis 40 ans, ma province ait montré l'exemple au Canada et à toute l'Amérique du Nord dans le domaine des services de santé, dans la façon de traiter les malades et les personnes âgées, et aussi en permettant à nos jeunes de faire des études avancées.

Mon collègue le député de Hamilton Mountain (Mr. Deans) vient de dire que ni le gouvernement actuel ni le précédent n'avait choisi les bonnes priorités. Il a parfaitement raison. D'ici 1990-1991, la Saskatchewan perdra 227.4 millions. Ce n'est pas beaucoup comparé à l'Ontario, au Québec et même à la Colombie-Britannique. C'est autant sinon plus que le prix d'un chasseur à réaction. C'est encore mon collègue de Hamilton Mountain qui me l'a rappelé. Au lieu de s'occuper en priorité d'offrir les meilleurs soins possibles aux malades et les meilleures chances de s'instruire à nos jeunes, on achète des avions qui servent à quoi au juste?

Nous devrions nous efforcer d'améliorer les services de santé, les services d'éducation plutôt que de chercher à les réduire. Il va de soi que les provinces doivent administrer le mieux possible les fonds que le gouvernement fédéral leur verse à ces deux titres. On devrait également assurer une densité médicale plus équilibrée et le gouvernement fédéral et les provinces devraient partager également les frais de ces services. Il faudrait aussi assurer les services de spécialistes dans les régions périphériques des provinces et territoires, spécialistes qui coûtent plus cher.

Ces régions devraient pouvoir compter sur les dernières techniques disponibles afin que les professionnels de la santé puissent leur assurer des soins identiques à ceux qu'on retrouve à Toronto ou à Regina. Bien sûr, cela coûte cher, mais je n'ai pas encore rencontré de contribuable quelle que soit son allégeance politique, qui ne soit prêt à payer sa juste part pour assurer ces services.

Nous devrions permettre à tous nos jeunes de poursuivre des études secondaires pour éviter de devenir un peuple de faiseurs de hamburgers, de pompistes, de porteurs de bagages, des garçons d'ascenseurs et de chauffeurs de taxi. Soit dit en passant, la semaine dernière, j'ai rencontré un chauffeur de taxi détenteur d'une maîtrise. Tous ces gens-là sont exploités au nom de ce qu'on appelle la libre concurrence. Nous gaspillons nos talents. Le gouvernement s'occupe en priorité des banques, puis des agriculteurs et des propriétaires de maisons. Le gouvernement est obsédé par le déficit au point qu'il en oublie les agriculteurs, les pêcheurs, même les pauvres, les vieillards, les malades et tous ceux qui veulent se faire instruire.

Vendredi dernier, un député a dit que nous ne pouvions faire que ce que nos moyens nous permettent. Il a longuement parlé de la dette. Pourtant, nous avons sûrement les moyens de nous offrir des services de santé et d'enseignement postsecondaire. Personne n'en a jamais douté. Il a fallu des années pour en arriver où nous en sommes. Après toutes ces années, nous en étions arrivés à un partage égal entre le gouvernement national, les provinces et les territoires. Il incombe au gouvernement fédéral de prévenir les provinces: «Nous assumerons avec vous la moitié des frais qu'occasionneront l'amélioration des services de santé et de l'enseignement postsecondaire». On s'assurera que ces fonds sont effectivement dépensés aux fins prévues. C'est très équitable.

• (1640)

En terminant, je voudrais citer les propos de mon héros et mentor dans le domaine politique. Voici ce que M. Douglas nous a dit au cours d'un de ses discours les plus célèbres lors de notre congrès à Regina en 1983: «Ne laissez pas le gouvernement réduire à néant le fruit d'années de lutte». Somme toute, on ne peut pas dire qu'il était inspiré par l'esprit de parti.

Comme bien d'autres Canadiens, nous combattrons avec la dernière énergie, nous utiliserons tous les moyens que nous confèrent et la loi et la procédure parlementaire pour empêcher le gouvernement d'agir ainsi. Nous prendrons tout le temps nécessaire, dans le cadre de la loi et de la procédure, pour le persuader de ne pas poursuivre dans la foulée des libéraux.

Les Canadiens ne demandent pas mieux que de mettre leurs ressources en commun, d'un bout à l'autre du pays, pour financer, au cours des prochaines années, les mesures qui feront du Canada un exemple, pour tous les pays du monde, d'une nation compatissante et civilisée qui sait s'occuper de ses citoyens.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je regrette de ne disposer que de dix minutes pour parler de cette très grave trahison par le gouvernement fédéral de ses responsabilités traditionnelles envers les provinces. Cette trahison sied bien mal à un gouvernement qui a fait campagne sur la promesse de cultiver de bonnes relations entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, ce qui devait être un changement pour le mieux une fois révolue l'époque dite de confrontation.

En parlant de cette mesure budgétaire, je m'attacherai à une question encore plus importante. Je veux parler de la promesse solennelle faite durant la campagne électorale que le nouveau gouvernement conservateur ferait économiser des milliards aux contribuables canadiens en mettant fin au gaspillage et aux extravagances du gouvernement Trudeau sortant. Après une campagne faite sur la promesse qu'il serait possible de réduire de plusieurs milliards les dépenses gouvernementales sans sabrer dans d'importants programmes, voyons où l'on a réduit de quelques milliards le gaspillage et les extravagances du gouvernement fédéral.

La première observation à faire à propos des réductions budgétaires de quelques milliards de dollars, c'est qu'elles démontrent que le gouvernement n'a pas décelé le gaspillage et les extravagances qui sont censés nous coûter des milliards. Il est certain que même un gouvernement conservateur, qui professe que le gouvernement devrait être moins interventionniste et qu'on devrait laisser les gouvernements provinciaux s'occuper de leurs propres affaires et financer les programmes relevant de leur compétence, n'aurait pas diminué ses dépenses consacrées aux programmes d'enseignement postsecondaire et de soins médicaux s'il avait pu tenir sa promesse de sabrer dans le gaspillage et les extravagances qu'il dénonçait aux Canadiens.

Le gouvernement a réduit le financement des programmes établis qui constitue pour le gouvernement national le moyen de soutenir l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux. J'ai un tableau auquel se sont reportés certains de mes collègues. Il démontre que si la mesure à l'étude est adoptée, il y aura diminution de 317.4 millions de dollars pour l'ensemble du pays des sommes qui autrement auraient été versées aux gouvernements provinciaux pour ces deux fins très importantes. En 1987-1988, les coupures vont représenter 676.8 millions de dollars; un peu plus de 1 milliard en 1988-1989, et 1.5 milliard de dollars en 1989-1990. Pour la seule année 1990-1991, on dépassera légèrement les 2 milliards, et en 1991-1992, dans six ans, les coupures seront de 2.5 milliards de dollars si ce projet de loi est adopté. Le total pour toute cette période s'élèvera à un peu plus de 8 milliards de dollars.

Bien que le budget ait permis au gouvernement fédéral d'économiser un peu plus de 8 milliards de dollars, ces économies ne sont pas le résultat d'une lutte contre le gaspillage et le faste ni d'un resserrement des dépenses discrétionnaires du gouvernement fédéral. On n'a pas réalisé ces économies en comprimant les effectifs de la Fonction publique ni en s'en prenant aux gaspillages et aux dépenses somptuaires sur lesquels le gouvernement a fait campagne et qu'il a essayé de mettre sur le dos du gouvernement Trudeau. On les a réalisées en demandant aux provinces de se serrer la ceinture et en privant tous les Canadiens d'aide dans deux des plus importants secteurs sociaux, l'éducation postsecondaire et la santé.

Voyons la situation dans ma province, l'Ontario. Les coupures envisagées pour 1986-1987 seraient de 114 millions de dollars; de près de 250 millions de dollars en 1987-1988; de presque 400 millions de dollars en 1988-1989; de plus de 500 millions de dollars en 1989-1990; de près de 750 millions de dollars pour 1990-1991 et de 916 millions de dollars en 1991-1992, ce qui donne un total de presque 3 milliards de dollars sur cette période de six ans.

On a demandé au gouvernement fédéral et à la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) de reconnaître au moins ces chiffres qui proviennent de leurs propres documents. J'imagine qu'ils espèrent que les Canadiens ne vont pas prêter attention à la signification de ces chiffres et que le gouvernement n'aura donc pas à défendre les faits contenus dans ce document. Quand on lui a demandé si ces chiffres étaient exacts, la ministre subalterne des Finances n'a cessé de se dérober et s'est contentée de dire que chaque année le gouvernement ferait des versements aux provinces supérieurs à ceux de l'année précédente.

Le gouvernement ne peut nier le fait que si ce projet de loi est adopté, les montants versés aux provinces diminueront des chiffres que j'ai cités par rapport à ce qu'ils seraient si ce projet de loi n'était pas adopté.

Je pense que le gouvernement a sous-estimé les Canadiens. Ils n'ont pas la naïveté de croire que, sous prétexte que les montants versés aux provinces vont augmenter légèrement chaque année, ils ne seront pas victimes de ces coupures dont nous avons tiré les montants des propres chiffres du gouvernement. On demande aux provinces d'accepter une privation d'un peu plus de 8 milliards de dollars sur six ans.

Le gouvernement fédéral participe à ces deux programmes depuis leur création. Je me souviens de tous les efforts du gouvernement fédéral en 1967 pour convaincre toutes les provinces d'instaurer un régime d'assurance maladie. Il est exact que l'assurance maladie relève des gouvernements provinciaux, mais c'est le gouvernement fédéral qui a poussé ce programme. En fait, nous avons dit aux provinces que si elles adoptaient cette législation, nous appuierions ces programmes. L'objectif de la loi était d'appuyer ces programmes.

Le gouvernement fédéral a promis aux Canadiens de réduire le coût du gouvernement, mais au lieu de le faire, c'est aux gouvernements provinciaux qu'il impose coupures et restrictions.

J'aimerais poser au gouvernement quelques questions sur les soins de santé. Le gouvernement de ma province, l'Ontario, doit-il réagir au retrait de l'appui fédéral en réduisant le nombre de lits d'hôpital? Doit-il diminuer le nombre de services d'urgence dans les hôpitaux? Doit-il restreindre les soins de santé aux personnes âgées? Doit-il diminuer le formidable soutien à la recherche sur le cancer? Faut-il fermer des hôpitaux? Devons-nous obliger les personnes âgées ou les handicapés, en Ontario ou ailleurs au Canada, à payer des frais modérateurs? Quelle réaction le gouvernement attend-il des provinces devant la belle initiative qu'il prend de comprimer les dépenses dans le domaine de la santé?

• (1650)

Je sais qu'il ne me reste plus qu'une minute. J'aurais pourtant d'autres questions. Je crois que le gouvernement manque à ses devoirs envers les Canadiens s'il retire son appui et cesse de soutenir à parts égales l'enseignement universitaire et l'enseignement postsecondaire. Comment s'attend-il que les provinces réagissent à cette série d'énormes réductions? Faut-il fermer des universités? Faut-il mettre fin à des travaux de recherche dans les universités? Devons-nous fermer nos écoles techniques, nos facultés de médecine, d'art dentaire, de commerce et d'architecture? Devons-nous fermer nos départements d'informatique et de haute technologie dans les universités? Devons-nous hausser les frais de scolarité?

Ce qui nous révolte, c'est d'entendre le gouvernement fédéral répondre à ces questions en faisant état d'une découverte. Il a découvert du gaspillage dans ces programmes. Pour se faire élire, le parti ministériel a convaincu le public qu'il mettrait fin au gaspillage dans l'administration fédérale. Maintenant qu'il est au pouvoir et qu'il constate qu'il n'y a pas de gaspillage, il propose de faire tomber le couperet sur les services de santé et l'enseignement postsecondaire. Des membres du gouvernement prétendent que les compressions peuvent facilement s'effectuer dans ces domaines où il y a gaspillage de fonds. Ces allégations sont tout simplement absurdes.

Je prie instamment les députés, même ceux du parti conservateur, de voter contre cette mesure législative inique.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, comme mon collègue le député de York-Centre (M. Kaplan), ce n'est pas par plaisir, mais par devoir que je participe, cet après-midi, au débat sur le projet de loi C-96. Il s'agit d'une mesure visant à modifier la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Comme d'autres députés l'ont déjà dit, cette mesure vise simplement à opérer des coupes dans deux secteurs d'une importance à la fois cruciale et nationale, ceux de l'éducation et de la santé. Les Canadiens ont la nette impression que le gouvernement cherche à se décharger sur le dos des provinces de sa responsabilité de réduire le déficit.

Quelles seront les conséquences de cette mesure pour l'Ontario et les citoyens de cette province? Cela représente, pour cette année, des coupes de 114 millions. Suivant les statistiques et les chiffres des années précédentes, cela l'Ontario perdra 2.929 milliards, près de 3 milliards, entre 1986 et 1992. Le premier ministre de la province, M. David Peterson, a déclaré:

> Il s'agit non pas d'une coupe, mais d'une rupture de contrat . . . Vous n'avez pas réglé le problème national . . . Vous vous contentez de vous décharger de cette responsabilité sur notre dos.

Le trésorier de l'Ontario, M. Robert Nixon, a déclaré ceci:

> Tout le monde s'opposait au projet d'Ottawa . . . personne n'approuvait cette idée.

Je pourrais vous citer l'opinion de différents ministres et premiers ministres provinciaux qui s'opposent fondamentalement à cette mesure, mais je n'en ferai rien.

En tant que député fédéral, j'estime que ce projet de loi et les coupes opérées dans le domaine de la santé et de l'éducation nous permettent de bien comprendre la philosophie de ce gouvernement et des conservateurs en général. Nous pouvons voir où le gouvernement veut en venir. La façon dont une société traite les malades, les personnes âgées et ses ressources futures à savoir la jeunesse, permet de voir à quel point elle est progressiste et compatissante.

A propos de coupes, de nombreux Canadiens espèrent que le gouvernement fera un bon usage de l'argent de leurs impôts. En tant que députés, nous avons avant tout le devoir de veiller à ce que l'argent perçu auprès des contribuables soit utilisé à bon escient. Toutefois, lorsqu'on parle aux Canadiens moyens, comme je l'ai fait dans ma circonscription et dans les différentes régions du pays, on constate que les deux domaines dans lesquels ils ne sont pas prêts à consentir des sacrifices sont précisément ceux dans lesquels le gouvernement propose d'opérer des coupes. Il s'agit d'une part de la santé et d'autre part, de l'éducation. Devant ce genre de mesures, nous voyons comment le gouvernement traite les personnes âgées, les malades, les handicapés, de même que les jeunes en ce qui concerne l'éducation.

Nous avons entendu dire et répéter à la Chambre que le régime d'assurance-maladie est un hommage à ses grandes traditions. Nous avons entendu dire qu'il fallait absolument appuyer la formation technologique et instruire nos jeunes. Il ne faut pas absolument que tous les Canadiens aient un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat d'une des universités, mais il faut éviter de stigmatiser les personnes qui veulent poursuivre leurs études au-delà du niveau collégial et avoir un métier dont elles puissent être fières.

Ce sont des sujets cruciaux que nous abordons aujourd'hui. En Ontario, nous serons privés de 3 milliards alors qu'il faut essayer de maintenir le niveau des services médicaux que nous connaissons depuis des années. En Ontario, nous aurons 3 milliards de moins pour donner une meilleure instruction aux jeunes et pour améliorer leurs perspectives d'avenir. Ils sont peut-être jeunes maintenant mais ils sont les dirigeants de demain, dans les affaires, les services sociaux ou la politique. Quand nous disons que l'on dérobe des milliards de dollars à nos gouvernements provinciaux, nous parlons d'éléments qui sont le fondement de notre société.

Si le gouvernement disait qu'il impose des réductions parce qu'il est censé le faire, ce serait un problème d'ordre constitutionnel, de toute évidence. Les citoyens seraient au moins sûrs que l'argent finirait par être canalisé vers ces secteurs. Les citoyens qui ne pourront pas profiter de ces crédits par le biais des services de santé ou de l'éducation seront mécontents. C'est pour cela que nous nous levons aujourd'hui, pour faire état de ces inquiétudes, pour faire connaître au gouvernement ces aspirations de dernière heure.

Nous ne devrions pas voir cette mesure isolément, car elle rentre dans une suite de programmes et de politiques qui montrent clairement où sont les intérêts du gouvernement. Il est prêt à renflouer des banques sans poser de questions. Il est prêt à venir à la Chambre annoncer aux députés de l'opposition: «Signez ce chèque en blanc. Ne vous en faites pas. Nous savons quoi faire». Puis dans le même souffle il demande de procéder à la désindexation des pensions de vieillesse. Le gouvernement est prêt à donner un exemption de $500,000 sur les gains en capital, mais aussi à désindexer les allocations familiales. Il demande à ceux qui gagne $200,000 par année de payer un impôt cumulatif de 2 p. 100 seulement en cinq ans, mais par contre, il exige de ceux qui gagne $15,000 par année qu'ils paient 36 p. 100 d'impôts en plus d'ici 1990.

• (1700)

Après avoir vu tous ces cas individuels et après avoir analysé les tendances qui caractérisent ses politiques, il n'est pas surprenant de voir le gouvernement demander, et obtenir avec son écrasante majorité, des réductions dans les services de santé et l'enseignement postsecondaire qui auront des répercussions énormes. Dans ses discours, le premier ministre (M. Mulroney) n'arrête pas de nous parler de la jeunesse d'aujourd'hui, des leaders de demain, des malades d'aujourd'hui et des vieux de demain. S'il y a le moindrement de sincérité et d'intégrité dans ces mots, dans ces communiqués et dans ces déclarations de politique, le gouvernement devrait retirer le projet de loi C-96, car c'est une mesure immorale. Elle n'a ni intégrité ni vision, ni la compassion nécessaire pour protéger les Canadiens qui ont besoin de soins ou d'un enseignement postsecondaire. Les Canadiens savent où le gouvernement s'en va. Il importe également que le gouvernement sache où iront les Canadiens en 1988.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, en étudiant le projet de loi C-96 qui est devant nous et dont un des objectifs avoués est de réduire le déficit, on ne peut pas ne pas toucher à certains des autres éléments qui font partie du programme du gouvernement dans son effort visant à diminuer le déficit. Et justement nous sommes le 5 mai, juste cinq jours après la date limite, où nous tous, communs des mortels et contribuables canadiens, avons eu à remettre une déclaration d'impôt au gouvernement fédéral. Et vous remarquerez, probablement vous-même, monsieur le Président, comme la plupart des citoyens canadiens l'ont fait que cette année ils payaient plus d'impôt.

En effet, par ses deux derniers budgets, le ministre des Finances (M. Wilson) et le gouvernement conservateur tout entier réussissent à aller chercher dans nos goussets quelque 12.5 milliards de dollars supplémentaires.

Alors cela fait partie de leur assaut pour diminuer le déficit, mais c'est surtout la façon dont ils s'y prennent qui m'agace, parce que si on prend le cas des citoyens qui gagnent peu, on se rend compte que ce sont eux qui paient le plus. Ainsi une famille qui gagne $15,000 par année voit par ces deux derniers budgets l'impôt qu'elle paie au gouvernement fédéral augmenter de 23 p. 100. Cependant, un contribuable qui a l'avantage d'avoir un revenu qui se situe dans les $100,000 par année ne voit ses impôts augmenter que de 1 p. 100. C'est donc dire que dans sa démarche pour réduire le déficit, le gouvernement conservateur s'y prend d'une façon qui fait souffrir plus ceux qui sont mal pris et qui laisse une chance à ceux qui sont déjà bien nantis.

Et lorsque le gouvernement conservateur, dans sa phobie de réduire le déficit, s'attaque plus durement à ceux qui ont de faibles revenus, il fait la même chose au niveau des provinces et c'est là que j'en arrive au projet de loi C-96, parce que là ce sont les provinces qui sont les plus mal prises qui se voient le plus durement frappées.

Alors ce projet de loi C-96, qui modifie les ententes relatives aux contributions fédérales pour l'enseignement postsecondaire et pour les soins de santé, va permettre au gouvernement fédéral de réduire substantiellement les sommes qu'il transfère aux provinces et de les réduire en fait pour une période de six ans d'environ 8 milliards de dollars. Alors ce ne sont pas des «peanuts», monsieur le Président. La province que je représente par exemple, le Québec, se verra coupée d'un peu plus de 2 milliards de dollars durant cette période de temps.

Pour ce qui est de l'Ontario, c'est presque 3 milliards de dollars. La région de l'Atlantique, monsieur le Président, qui a de la difficulté, qui voit son taux de chômage très élevé, qui a le championnat du chômage au Canada, la région de l'Atlantique, dis-je, devra absorber des coupures qui dépassent les 700 millions de dollars, et les gens de la région de l'Atlantique ne sont pas fous. Regardez le message clair qu'entre autres les électeurs de l'Île-du-Prince-Édouard viennent de servir au parti conservateur en le renversant, en le balayant du pouvoir dans cette province, et je suis certain que le projet de loi C-96 du gouvernement fédéral n'a pas été étranger à la décision que les gens de l'Île du- Prince-Édouard viennent de prendre récemment. Et pour en revenir à l'Ouest du pays, eh bien, cette région, c'est près de 2 milliards de dollars qu'elle perdra au cours des prochains six mois.

Eh bien, monsieur le Président, les provinces ont été unanimes à condamner et à dénoncer ces coupures qui sont, tout d'abord, injustes mais surtout, disent les provinces, qui ont été faites sans consultations véritables. Et je ne demanderai pas au gouvernement de croire uniquement mes paroles. Je vais citer, par exemple, le ministre des Finances du Québec, de la province que je représente ici, et dans la livraison du 2 mai du *Journal de Montréal* il y a seulement trois jours, monsieur le Président, on lisait:

Le ministre québécois des Finances, M. Gérard-D. Lévesque a accusé hier soir le gouvernement canadien de modifier unilatéralement . . .

. . . unilatéralement. Cela en vient à prouver ce que je disais tantôt, c'est qu'il n'y a pas eu de consultations véritables. Alors, disait-il:

. . . de modifier unilatéralement les mécanismes de transferts fiscaux aux provinces.

Et je cite le ministre directement alors qu'il disait:

C'est une véritable tenaille qui se referme progressivement sur les finances publiques du Québec . . . «un pas supplémentaire vers un désengagement fédéral dans le financement de services essentiels . . .

Cela nous indique de quelle façon le ministre des Finances d'une province réagit à ce projet de loi, et il est le premier à dire que ce projet de loi est imposé unilatéralement. Eh bien, c'est ce que nous réprouvons le plus, monsieur le Président, de voir que non seulement la mesure est dure mais qu'elle est ainsi déposée sur le pupitre des provinces sans que celles-ci aient leur mot à dire.

Comment les provinces réagiront-elles à des coupures si importantes de budget? J'ai l'impression que la seule façon dont elles vont pouvoir s'en sortir c'est en réduisant les services.

Et dans le domaine des frais hospitaliers, quelles sont les façons? Probablement, certaines provinces, nous le savons, regardent, zieutent depuis quelque temps l'imposition de frais modérateurs—c'est probablement ce qui va arriver dans plusieurs provinces—des frais modérateurs que les provinces se verront forcées d'imposer de façon à combler le manque à gagner de 8 milliards de dollars qui s'abat sur elles au cours des prochains six ans, et les frais modérateurs qui seront imposés à des citoyens dont les impôts viennent d'être justement relevés de façon épouvantable, je le disais tantôt, de 12.5 milliards de dollars dans une période de deux ans. Si certaines provinces n'augmentent pas les frais modérateurs, que feront-elles? Dans certains cas, on va certainement retarder à plus tard l'achat de nouvel équipement, d'équipement moderne, par exemple, de rayons X, ou de nouveaux appareils qui sont nécessaires dans nos hôpitaux.

Par exemple, est-ce que c'est le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux qui sera amené à diminuer afin de permettre à certains centres hospitaliers de faire face aux compressions que les provinces devront leur asséner de façon à leur passer la balle qui leur est lancée par le gouvernement fédéral, ou encore est-ce que ce sont les listes . . . les lignes d'attente dans les salles d'urgence des centres hospitaliers qui seront appelées à s'allonger? Inutile de dire que les lignes d'attente dans les hôpitaux de la province, tout au moins de la province dans laquelle je demeure, sont déjà bien assez longues sans qu'on menace ici de les allonger. Et moi je dis que des coupures de 2 milliards de dollars que le Québec devra absorber au cours des prochaines années ne peut qu'empirer la qualité des services hospitaliers dans notre province.

De plus, ce que je trouve étrange, c'est que cette médecine nous soit servie par un parti politique qui tenait justement le langage contraire il n'y a pas si longtemps. Rappelez-vous, monsieur le Président, le fameux caucus de Sherbrooke, qui avait lieu quelque temps avant les élections fédérales de 1984. C'était un caucus qui est déjà très bien connu. Par exemple, c'était le caucus où le parti conservateur avait promis de maintenir l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. On se rapellera ce qui est arrivé après, lorsque le ministre des Finances est arrivé avec des propositions visant justement à faire le contraire, des propositions qui visaient à désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Et nous savons que les personnes âgées à travers le pays ont été obligées de s'insurger et de venir manifester jusqu'ici sur la Colline parlementaire pour demander au parti conservateur et au premier ministre actuel de tenir leur parole.

Eh bien, sur le plan du financement des services hospitaliers, laissez-moi vous citer, par exemple, un des engagements que le caucus des députés conservateurs prenait à Sherbrooke. En plus de promettre de maintenir les pensions de sécurité de la vieillesse, on promettait de respecter l'obligation—on appelait cela une obligation—fédérale de financer les soins de santé dans les provinces et de fournir des fonds supplémentaires. On ne parlait pas de couper à ce moment-là. On parlait d'augmenter les sommes qui seraient ainsi transférées aux provinces.

Mon Dieu, monsieur le Président, que le parti conservateur semble avoir de la difficulté à tenir parole lorsqu'il promet quelque chose!

Monsieur le Président, laissez-moi vous dire quelques mots, en terminant, je sais qu'il me reste peu de temps, dans un autre domaine où ces coupures vont faire très mal, et c'est dans le cas de l'enseignement postsecondaire. Je dois vous en parler parce que la circonscription que je représente groupe trois universités: l'Université McGill, l'Université Concordia et l'Université du

Québec à Montréal. Alors, inutile de vous dire la quantité d'instances que j'ai reçues contre le projet de loi C-96. Dans une période où nous parlons de l'importance de l'éducation dans une société technologique, de l'urgence d'améliorer notre position concurrentielle, en particulier en regard du libre-échange et des négociations avec les États-Unis, comment le gouvernement compte-t-il parvenir à ses objectifs s'il coupe dans l'argent qui est destiné à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire? Cela n'a aucun sens, monsieur le Président. Ce n'est pas là qu'il faut couper à une époque où les étudiants ont de la difficulté à se trouver des emplois d'été pour gagner leurs études et à une époque où les parents voient déjà leur revenu disponible diminué par des impôts qui ont été augmentés car, à ce moment-là, on forcera les universités à augmenter les frais de scolarité. Et c'est justement de cela que les milliers d'étudiants que je représente dans ma circonscription sont inquiets. Ils me demandent de porter à l'attention du Parlement le fait que ce n'est pas le moment d'augmenter les frais de scolarité, ce qui aurait pour effet de rendre l'enseignement universitaire inaccessible à de nombreux étudiants dont les revenus sont modestes.

Alors, voici, monsieur le Président, si j'avais plus de temps je vous en dirais beaucoup plus, mais voilà, dans les quelques minutes qui étaient à ma disposition, ce que je voulais porter à votre attention afin d'expliquer au public canadien pourquoi il me sera impossible de voter en faveur du projet de loi C-96.

• (1710)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir dire ici pourquoi la Chambre doit, à mon avis, s'opposer au projet de loi C-96. Il faut reconnaître que les réductions en question, que les réductions que prévoit ce projet de loi vont avoir une incidence considérable sur toutes les provinces. Nous parlons de réductions qui vont totaliser, en 1991-1992, quelque huit milliards de dollars. Nous parlons de réductions au cours de cette période de 187.7 millions pour Terre-Neuve, de 40.8 millions pour l'Île-du-Prince-Édouard, de 282.6 millions pour la Nouvelle-Écosse, de 228.8 millions pour le Nouveau-Brunswick, de 340.4 millions pour le Manitoba, de 332.5 millions pour la Saskatchewan, de 773.1 millions pour l'Alberta, et de 934.3 millions pour la Colombie-Britannique.

[*Français*]

et, pour la province de Québec, une coupure de plus de deux milliards de dollars, et pour l'Ontario, pour cette même période, presque trois milliards de dollars en coupure.

[*Traduction*]

Pour l'Ontario seulement, les réductions vont totaliser près de trois milliards de dollars. Ce dont il est question ici, c'est du transfert par le gouvernement fédéral de son déficit aux provinces. Il est question aussi du fait que le gouvernement a agi unilatéralement, sans le consentement des provinces, et n'a pas respecté la tradition des accords fédéraux- provinciaux.

Au cours de la campagne électorale, l'actuel premier ministre (M. Mulroney) et les conservateurs ont promis d'établir, s'ils étaient élus, une nouvelle ère de consultation fédérale-provinciale, une nouvelle ère d'harmonie entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Une voix: Et ils ont tenu parole.

M. Gray (Windsor-Ouest): J'ai entendu quelqu'un dire qu'ils ont tenu parole. Ils ont créé le chaos, les inquiétudes et la crainte. S'il y a eu entente, c'est entre les premiers ministres provinciaux et les gouvernements provinciaux qui ont été unanimes à dire que le gouvernement fédéral les a trahis et les a laissé tomber. Voyons les choses en face. Voici par exemple ce qu'a déclaré Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick:

[*Français*]

Je n'aurai d'autre choix que d'augmenter les frais modérateurs pour les services de santé.

[*Traduction*]

Quant à John Baxter, ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, voici ce qu'il a déclaré:

Le gouvernement fédéral a tort de croire que les provinces, qui ont pris des mesures difficiles pour surmonter leurs problèmes financiers, peuvent également absorber une partie du déficit fédéral.

M. Keer, ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, a fait la déclaration suivante en parlant d'une réunion fédérale-provinciale:

Toutes les provinces présentes ont précisé que la santé et l'enseignement sont sans doute les services les plus importants à offrir aux Canadiens.

Et d'ajouter:

En réduisant les dépenses au titre de la santé et de l'enseignement, le gouvernement fédéral court le risque d'instaurer deux niveaux de service dans ces domaines au Canada.

Il s'agit de personnes qui sont amies du gouvernement. Si c'est là leur avis, on peut imaginer ce qu'en pensent les chefs de gouvernements provinciaux qui ont des doutes au sujet du gouvernement fédéral. Par exemple, Robert Nixon, trésorier de l'Ontario, a traité d'intransigeant le ministre des Finances (M. Wilson). Parlant de tous les ministres des Finances provinciaux, il a dit qu'ils s'opposaient en bloc au projet d'Ottawa que personne ne considérait comme une bonne idée. Je vais citer ensuite les propos du ministre des Finances du Québec.

[*Français*]

Le ministre des Finances de la province de Québec, M. Gérard-D. Lévesque, a dit, a rappelé à Ottawa que les provinces en général avaient agi avec beaucoup de discipline et de modération quant au contrôle des dépenses. Et il a incité Ottawa à faire le tour de son jardin pour voir jusqu'à quel point il pourrait lui-même réduire ses propres dépenses.

Et dans son dernier budget, il y a quelques jours, monsieur le Président, M. Lévesque a dit: Qu'à cause des promesses brisées, promesses qui n'étaient pas respectées par ce gouvernement conservateur, promesses de donner à la province de Québec un montant de 148 millions de dollars, il est nécessaire pour lui, le ministre des Finances de la province de Québec, d'avoir un budget plus sévère, qui n'aurait pas été nécessaire si ce gouvernement conservateur avait respecté sa promesse.

[*Traduction*]

En raison des coupures qui s'élèveront à 8 milliards de dollars d'ici 1991-1992, les provinces seront obligées d'augmenter leurs impôts, ainsi que leur déficit, ou de reformuler leurs priorités et de réduire en conséquence leurs services ou d'augmenter les droits exigés des particuliers canadiens. Quelle que soit la méthode retenue, le contribuable fera les frais des coupures sans que le public en profite le moindrement.

En demandant à la Chambre d'approuver une coupure ou une réduction de près de 8 milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces d'ici 1991-92, le gouvernement, déclare aux provinces que dans le secteur de la santé, il leur demande de diminuer le nombre de lits d'hôpitaux et les services d'urgence. Par ce projet de loi, le gouvernement conservateur leur enjoint de réduire les services de santé offerts aux personnes âgées et les programmes de recherche médicale. Dans le secteur de l'enseignement, en vertu de ce mauvais projet de loi, le gouvernement conservateur ordonne aux provinces de fermer les universités, de réduire la recherche universitaire, de supprimer les écoles professionnelles ainsi que les sections d'informatique et de technologie de pointe dans les universités et les collègues communautaires. Le gouvernement conservateur commande aux provinces, dans ce projet de loi, de supprimer les programmes de recherche agricole et d'augmenter les frais généraux de scolarité dans nos établissements postsecondaires. Le message que le gouvernement conservateur transmet aux provinces par ce projet de loi n'est pas celui qui était attendu.

• (1720)

Il contredit complètement les promesses faites par les conservateurs pendant la dernière campagne électorale. Je sais qu'il n'y a rien de nouveau à citer une autre promesse électorale violée par les conservateurs. Vous pouvez dire: «Qu'y a-t-il de nouveau? En quoi est-ce différent?» Il importe de se rendre compte qu'en violant cette promesse faite aux provinces et aux Canadiens, le gouvernement demande aux provinces de réduire des services nécessaires aux particuliers et aux Canadiens à faible revenu.

Lors d'une réunion tenue à Sherbrooke le 26 juillet 1984, le parti conservateur promettait:

> . . . de s'en tenir à l'obligation fédérale de financer les soins provinciaux de santé, par l'intermédiaire du financement des programmes établis, et de fournir des fonds aux provinces pour l'établissement et l'enrichissement, à coûts partagés, de programmes destinés à améliorer le niveau général et à restreindre les frais à long terme. Cette décision devant être prise à la suite d'une conférence nationale des ministres de la Santé et des professionnels du domaine des soins médicaux.

De toute évidence, à voir ce projet de loi, le gouvernement conservateur n'a pas respecté sa promesse. Il s'était engagé à porter les dépenses au titre de la recherche et du développement à 2.5 p. 100 du produit national brut par rapport à 1.17 p. 100 en 1981. Le parti conservateur avait alors dit:

> Notre engagement en matière de recherche et de développement est un aspect fondamental de nos programmes généraux pour l'expansion économique et sociale. Nous nous engageons à doubler le budget canadien au titre de la recherche et du développement jusqu'à concurrence de 2.5 p. 100 du produit national brut.

Le gouvernement conservateur a déjà violé cette promesse en décrétant des réductions dans ses deux derniers budgets. Le gouvernement accentue la violation de cette promesse en effectuant des coupures dans son aide aux universités grâce à cette mauvaise mesure législative.

Je le répète, qu'y a-t-il d'inusité dans cette autre promesse que les conservateurs ont violée? Il en a brisé tellement jusqu'ici, mais cette dernière est parmi les plus graves. Aux termes de ce projet de loi, le gouvernement conservateur s'attaque aux soins médicaux, chose fondamentale au Canada. Il s'attaque également à l'enseignement, autre chose fondamentale au Canada. Il cause un tort irréparable au Canada et aux Canadiens. Ce projet de loi néfaste doit être rejeté, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je prends la parole dans le débat sur ce projet de loi, non pas avec beaucoup de joie, mais afin de faire consigner au compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des opinions et un point de vue que je voudrais essayer d'élaborer.

D'ailleurs, l'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui a parlé avant moi a fait un tour d'horizon assez complet, alors j'éviterai de répéter les arguments qu'il a présentés, savoir, que le gouvernement n'a pas consulté les provinces avant de prendre cette décision et, deuxièmement, que le gouvernement agit d'une façon arbitraire, mais également d'une façon insensible à l'égard des grands besoins de l'heure, c'est-à-dire, l'éducation et les soins médicaux.

Je voudrais simplement dire que j'endosse le point de vue de mon collègue en disant que nous nous opposerons à l'adoption de ce projet de loi et que lorsque le vote aura lieu, nous nous tiendrons debout contre cette initiative visant à couper des sommes d'argent importantes que les provinces comptaient recevoir et qu'elles étaient en droit de recevoir.

Monsieur le Président, le gouvernement propose de réduire le rythme de croissance de sa contribution au titre du financement des programmes établis. Le total des pourcentages, des transferts en espèces en particulier, et en points d'impôts, cela peut vouloir représenter des sommes importantes, de l'ordre de 8 milliards 133 millions de dollars pour l'ensemble du Canada.

Pour ma province, l'Ontario, cela frise les 3 milliards de dollars, soit 2 milliards 929 millions de dollars, et on ne peut que se poser la question, savoir: Où les gouvernements provinciaux vont-ils trouver les sommes d'argent afin de pouvoir financer les programmes essentiels dans le domaine de la santé et celui de l'éducation?

D'ailleurs, suite à ces coupures, les provinces seront forcées, soit d'augmenter leurs impôts, soit d'augmenter leur déficit, et nous servir la soupane que le gouvernement nous a donnée, savoir que c'était pour réduire le déficit. On le fait, si c'est cela le but, mais on le fait sur le dos des provinces. On le fait en transférant aux provinces le déficit fédéral.

Donc, c'est une question qui me semble un peu malhonnête et tout à fait mal vue de la population en général.

Monsieur le Président, le gouvernement, comme l'a dit mon collègue de Windsor-Ouest (M. Gray), a agi sans consultation et sans le consentement des provinces. Il n'a pas respecté la tradition des accords fédéraux-provinciaux, accords d'ailleurs que ce gouvernement avait juré de renforcer, de suivre à la lettre et de voir à nous servir une consultation presque continue. Monsieur le Président, on a un exemple frappant d'un gouvernement qui, comme je le disais tantôt, est insensible aux besoins provinciaux et qui n'a pas peur de briser sa parole sans honte et de nous faire accroire par la suite que c'est au bénéfice des Canadiens. C'est un déficit qui va être réduit à un déficit fédéral, comme on le disait tantôt.

Monsieur le Président, j'ai entendu durant le débat certains députés du Nouveau parti démocratique dire que les libéraux l'avaient fait dans la période des 6 et 5 p. 100, qu'on avait touché les paiements relatifs à l'éducation postsecondaire et au financement de l'éducation. C'est vrai qu'on a, durant la

période des 6 et 5 p. 100 réduit, coupé le financement de l'éducation postsecondaire. Les députés le savent, d'ailleurs, je pense que c'est connu, cela représente à peu près 27, 28 p. 100 du total des transferts faits aux provinces pour les questions de santé et d'éducation, c'est-à-dire le financement des programmes établis.

Les autres 71 p. 100, monsieur le Président, touchent les programmes de santé. Et il ne faut pas oublier que le programme des 5 et 6 p. 100 avait été établi pour deux ans, tandis que l'annonce et le projet de loi C-96 qui est à l'étude aujourd'hui, c'est permanent comme coupure. Cela va avoir un impact absolument négatif et très sérieux sur l'avenir de nos services de santé et d'éducation. On sait que le nombre d'étudiants augmente, il a augmenté d'une façon assez considérable, tant au niveau universitaire que collégial cette année. On sait que la demande de lits, par exemple, au Canada va toujours croissant, et j'ai même cette semaine écrit une lettre à l'appui d'une demande que déposait le Centre de santé Élisabeth-Bruyère, dans ma circonscription, lettre que j'adressais à soeur Gilberte Paquette, le 29 avril, c'est assez récent, lui disant que c'est avec un vif intérêt, et je lis: « . . . que j'ai pris connaissance de votre requête.» La requête, c'eń est une de lits, monsieur le Président, 70 lits additionnels de *nursing home*. Ainsi, à l'intérieur de ce concept, on peut le comprendre, c'est qu'on n'a pas ici, à Ottawa, les services en français pour le *nursing care* et nous avons, je pense, une demande très normale de la part d'un centre qui est connu, le Centre de santé Élisabeth-Bruyère. Mais, monsieur le Président, ce qui arrive, c'est qu'avec les coupures dans ces paiements aux provinces, et en particulier les paiements au titre des services de santé, le Centre de santé Élisabeth- Bruyère se voit aujourd'hui probablement dans une situation très difficile où il ne pourra pas recevoir le financement nécessaire pour pouvoir obtenir ces 70 lits et ainsi servir une population qui a grand besoin d'une aide financière.

Monsieur le Président, selon l'ancienne formule, la contribution fédérale pour chaque province était égale à un montant annuel *per capita*, indexé chaque année au Produit national brut *per capita* multiplié par la population de la province. C'est comme cela qu'on arrive à évaluer l'impact du financement des programmes établis.

La nouvelle loi prévoit que ce montant *per capita* sera indexé au PNB *per capita*, moins 2 p. 100.

Et c'est là, monsieur le Président, que nous trouvons à critiquer le gouvernement et à redire, nous l'avons répété, savoir que c'est injuste de procéder ainsi sans consultation avec les provinces et c'est injuste également de procéder de cette façon sans au préalable avoir pris connaissance des opinions, de ce dont les provinces et les usagers avaient besoin.

Monsieur le Président, les conservateurs, Dieu sait, l'avaient promis, durant la dernière campagne électorale, de respecter les accords au titre du financement des programmes établis et ils n'ont pas tenu promesse là non plus, comme dans bien d'autres choses! Dans tous les dossiers, qu'il s'agisse de l'indexation des pensions, qu'il s'agisse du financement des programmes établis, qu'il s'agisse de bien des programmes gouvernementaux, tout est en suspens, monsieur le Président, on ne sait pas où on s'en va. C'est le gouvernement de l'indécision. C'est le gouvernement qui agit seul. C'est le gouvernement qui agit sans consultation. C'est un gouvernement qui s'oppose à des choses élémentaires, pour moi du moins, dans le domaine de la santé parce qu'en opposant une croissance raisonnable et une croissance dans le financement des programmes établis, il s'oppose évidemment à la croissance du nombre des lits d'hôpitaux, il s'oppose à l'éducation postsecondaire à améliorer, il s'oppose évidemment à ce qu'on ait accès à ces programmes de façon raisonnable et continue.

Monsieur le Président, le gouvernement, comme je l'ai dit au commencement de mes remarques, ne fait que transférer son déficit aux provinces et le seul motif invoqué par lui pour justifier cette coupure, c'est l'effort que doivent fournir tous les Canadiens et toutes les provinces pour réduire le déficit fédéral.

Monsieur le Président, le gouvernement, comme je l'ai dit tantôt, et je termine là-dessus, a agi unilatéralement, sans le consentement des provinces, il n'a pas respecté la tradition des accords fédéraux-provinciaux. Nous voterons contre ce projet de loi-là, monsieur le Président, et là-dessus nous nous reverrons en comité, je l'espère.

• (1730)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement de M. Murphy:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

• (1740)

(Vote nº 252)

POUR

Députés

Allmand	Broadbent	Gauthier
Althouse	Deans	Gray (Windsor-Ouest)
Axworthy	de Corneille	Guilbault (Saint-Jacques)
Benjamin	Garneau	

L'Ajournement

Députés

Heap	Marchi	Ouellet
Henderson	McCurdy	Parry
Hopkins	McDonald	Penner
Hovdebo	(Broadview-Greenwood)	Prud'homme
Isabelle	Murphy	Robichaud
Jewett	Nicholson	Robinson
Keeper	(Trinity)	Rompkey
MacLellan	Nunziata	Rossi
Manly		Waddell
		Young—36.

CONTRE

Députés

Attewell	Friesen	McLean
Beatty	Gray	McMillan
Blouin	(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Minaker
Bourgault	Gurbin	Moore
Bradley	Halliday	Nicholson
Brightwell	Hamelin	(Niagara Falls)
Browes	Harvey	Nickerson
Caldwell	Hicks	Nielsen
Clark	Hnatyshyn	Porter
(Brandon-Souris)	Holtmann	Redway
Clinch	Horner	Reid
Collins	James	Ricard
Comeau	Jardine	St. Germain
Corbett	Kempling	Sparrow
Côté	Kilgour	Stevens
(Langelier)	Kindy	Stewart
Crofton	King	Suluk
Crosbie	Landry	Taylor
(Saint-Jean-Ouest)	La Salle	Thacker
Darling	Lewis	Towers
Daubney	MacKay	Tupper
de Cotret	Marin	Turner
Della Noce	Mayer	(Ottawa-Carleton)
Desjardins	McCain	Vankoughnet
Domm	McCrossan	Vézina
Duplessis	McDermid	Warner
Ellis	McInnes	Winegard
Epp	McKenzie	Wise—80.
(Provencher)	McKnight	
Fennell		

• (1805)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD—LES AVIONS DE CHASSE FOURNIS À LA TURQUIE—LES CRAINTES DES CYPRIOTES GRECS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, comme vous le savez, les Canadiens d'origine grecque sont très inquiets parce que le gouvernement canadien projette de fournir des avions de combat CF-104 à la Turquie. Du point de vue des Canadiens d'origine grecque, leur ancienne patrie a déjà été assez éprouvée par quelque 350 ans de domination et d'occupation par la Turquie. Elle a aussi été assez menacée quand, il y a quelques années, le ministre de la Défense de la Turquie a déclaré ouvertement que son pays revendiquait la propriété des îles de la mer Égée. Déjà que, en 1974, quelque 40,000 soldats turcs ont envahi Chypre et repoussé les Cypriotes Grecs jusque dans le sud de l'île. Depuis cette époque, des milliers de ces Cypriotes Grecs manquent à l'appel et demeurent introuvables.

En outre, Amnesty International condamne sans cesse les activités de la Turquie. Ce pays, en sa qualité d'allié de l'OTAN, a refusé de participer aux manoeuvres de cet organisme lorsqu'il s'agissait de la Grèce. Tout cela est déjà bien assez grave.

• (1810)

Par dessus le marché, les contribuables canadiens d'origine grecque ont investi leurs dollars dans des avions de chasse CF-104. Cette situation rappelle celle qui aurait pu se produire en 1939 si le gouvernement du Canada de l'époque avait décidé de transférer du matériel militaire au gouvernement de l'Allemagne nazie, tout juste avant que les troupes de cette dernière n'envahissent l'Europe. Compte tenu de toutes ces choses, on comprend que les Canadiens d'origine grecque soient un tant soit peu mécontents, pour ne pas dire plus.

Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a fort opportunément expliqué et rappelé que, en 1976, tous les pays membres de l'OTAN, et notamment le Canada, la Grèce et la Turquie, avaient convenu que le matériel militaire excédentaire serait envoyé gratuitement à la Grèce, à la Turquie ou à tout autre allié de l'OTAN, si ce pays en faisait la demande. Le ministre de la Défense nationale a expliqué également que lorsque le Canada a décidé de remplacer ces CF-104 pour de nouveaux CF-18, il a offert ces vieux avions de combat à tous ses alliés de l'OTAN, et en particulier, la Turquie et la Grèce. Le ministre a précisé également que la Turquie a profité de l'offre, mais pas la Grèce. Il a ajouté que plus tard, le Canada a informé tous ses alliés de la décision de la Turquie et qu'à l'époque, la Grèce n'a pas bronché.

En 1982, après que l'offre eut été faite, et que la Turquie l'eut acceptée sans que la Grèce manifeste son intérêt, le ministre libéral de la Défense nationale d'alors, l'hon. Gilles Lamontagne, s'est engagé en principe à remettre les CF-104 à la Turquie. Par la suite, cet engagement de principe a été confirmé par un autre ancien ministre libéral de la Défense nationale, l'hon. Jean-Jacques Blais. Ce n'est qu'en juillet 1982 que la Grèce a demandé, pour la première fois, que le gouvernement canadien lui transfère des CF-104 et des pièces de rechange tout comme à la Turquie.

L'actuel ministre de la Défense nationale a déclaré que nous nous sommes engagés à l'époque envers la Grèce à lui remettre le même nombre d'avions et la même quantité de pièces de rechange qu'à la Turquie, aux mêmes conditions, à savoir que ce matériel ne pouvait être utilisé contre un autre allié de l'OTAN et que le pays concerné devait l'accepter dans l'état où il était. Le gouvernement canadien n'avait pas l'intention de consacrer de l'argent à la remise en état ou à l'amélioration de ce matériel et il n'entendait pas faire quoi que ce soit pour veiller à ce qu'il soit en meilleur état que lorsque que nos troupes s'en servaient encore. Le 25 avril dernier, le *Citizen* d'Ottawa a signalé que le ministère de la Défense nationale cherchait désespérément dans ses stocks des pièces de rechange et des cellules d'avion, afin de respecter ses engagements envers la Grèce.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire me précise tout d'abord, combien de CF-104 nous avons remis à la Turquie jusqu'à maintenant et ensuite, combien il en reste encore à transférer. Je voudrais que le secrétaire parlementaire me dise si le gouvernement a dépensé quoi que ce soit pour remettre en état ces appareils avant d'en faire cadeau à la Turquie? Je

voudrais également savoir si l'on compte se servir de nos recettes fiscales pour effectuer des travaux sur les aéronefs qui se trouvent maintenant en Turquie. Combien de matériel militaire avons-nous livré jusqu'ici à la Grèce pour nous acquitter de nos obligations envers ce pays? En outre, quel matériel militaire, de quelle nature et de quelle quantité, destinons-nous à la Grèce en vue de remplir nos obligations envers elle, maintenant que nous l'avons fait envers la Turquie?

• (1815)

Enfin, je demande au secrétaire parlementaire si le Canada a pris la décision de construire un réacteur CANDU pour la Turquie, si ce projet va se réaliser et, dans l'affirmative, si nous entendons faire de même pour la Grèce. Je voudrais que le secrétaire parlementaire me fournisse les réponses dès ce soir.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, nous savons gré au député de son intérêt pour cette question. Je suis donc fort heureux de profiter de cette occasion pour éclaircir certains points qu'il a soulevés. Mais parlons tout d'abord de la série de questions supplémentaires fort intéressantes et fort détaillées qu'il vient de soulever. Il comprend certes que je ne pourrais lui fournir tous ces renseignements au pied levé. Ils ne concernent pas vraiment la question principale, mais j'en parlerai quand même au ministre pour voir si nous ne pourrions pas lui donner satisfaction.

Je crois que le député connaît bien la politique pratiquée par l'OTAN concernant le remplacement du matériel militaire offert à tous ses membres. Il ne faut pas oublier qu'au cours des dernières années, l'OTAN a mis surtout l'accent sur l'aide militaire à la Grèce, au Portugal et à la Turquie. Toutes les demandes sur ce chapitre sont étudiées. Le député n'ignore pas que le Canada a suivi cette politique dans le cadre du remplacement des chasseurs CF-104 par les nouveaux CF-18. En réponse à notre offre de CF-104, la Turquie, après s'être renseignée, nous a finalement demandé, et les appareils et les pièces de rechange afférentes. Le gouvernement s'est rendu à sa demande après l'avoir dûment étudiée.

Le député sait combien le flanc sud de l'OTAN est vulnérable et il n'a pas oublié la réponse du ministre à la Chambre, lorsqu'il a déclaré que ces appareils étaient offerts à la Turquie à condition qu'elle les utilise uniquement pour s'acquitter de son rôle militaire dans cette région très importante.

Afin de répondre plus directement aux préoccupations du député concernant ce transfert d'avions de chasse à un allié important, je lui répéterai les propos suivants qu'a tenus, à la Chambre, le ministre associé à la Défense nationale (M. Andre) le 17 décembre dernier:

> ... ces appareils seront basés dans le sud-est de la Turquie, c'est-à-dire à proximité de la frontière iranienne et aucun de ces appareils ne sera basé à proximité de la frontière grecque.

J'espère que ces précisions répondront aux préoccupations du député. Comme je viens de le dire, je tâcherai d'obtenir les réponses aux nouvelles questions qu'il a posées ce soir.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—LE PROGRAMME DES AÉROPORTS DE L'ARCTIQUE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le 25 avril dernier, j'ai posé une question au ministre des transports (M. Mazankowski) concernant le rétablissement du programme des aéroports de l'Arctique. Le ministre s'est montré fort bien disposé dans sa réponse parce que je sais qu'il se préoccupe personnellement de cette question. Cependant, il a refusé de s'engager. Cela aussi je le comprends étant donné les contraintes budgétaires auxquelles le ministre est assujetti.

Je tiens pourtant à reprendre mon plaidoyer en faveur du rétablissement du programme des aéroports de l'Arctique. Je voudrais d'abord citer un passsage du document nº 83-W30065 du Bureau canadien de la sécurité aérienne, qui porte sur un accident survenu pendant l'hiver de 1983 à Paulatuk. Après avoir enquêté sur plusieurs accidents mortels dans le nord, le Bureau a constaté qu'il existait une cause commune à tous ces accidents. Voici le passage en question:

• (1820)

> Le Bureau constate que l'aménagement de nombreuses pistes d'atterrissage dans le nord est très élementaire ayant été réalisé avec des ressources locales. En 1978, plusieurs ministères fédéraux et le gouvernement des territoires avaient signé un protocole définissant les normes pour l'identification et l'amélioration des installations aériennes dans le nord. Le protocole en question a expiré en mars 1983 et, dans l'intervalle, on avait identifié un certain nombre d'installations qui devaient être améliorées ou remplacées, mais pour lesquelles les travaux d'amélioration n'ont pas été exécutés.

Le rapport poursuit:

> Le BCSA constate avec inquiétude que l'insuffisance des installations des aérodromes de bon nombre de localités de l'Arctique pourrait compromettre la sécurité aérienne dans le Nord. Le Bureau examine donc les circonstances entourant certains accidents survenus récemment à ces aérodromes en songeant à faire des recommandations formelles sur la nécessité d'identifier à nouveau les installations ne répondant pas aux normes et de mettre au point un programme visant à améliorer ou remplacer les installations déficientes au point de vue de la sécurité.

J'encourage certes le Bureau à faire précisément cela. Tout le monde dans le Nord estime unanimement qu'il faut compléter le programme parce qu'ils partagent un danger commun. Il leur faut se rendre dans ces endroits par avion. Les trois partis politiques représentés au niveau fédéral s'accordent tous à le dire, et que ce soit l'Association des municipalités, la Chambre de commerce ou les organismes autochtones, tous sont du même avis. Plusieurs motions ont été adoptées à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest exhortant les gouvernements fédéral et territorial à s'entendre pour rétablir ce programme.

Le programme a été très fructueux durant la période où il a été appliqué. Il a été vivement apprécié par les habitants des diverses localités qui possèdent maintenant de bonnes pistes d'atterrissage répondant aux normes de base. Je songe à des localités comme Aklavik, Fort McPherson, Fort Norman et Fort Liard. Je signale que certaines de ces localités sont reliées au réseau routier, mais il en est d'autres dont les installations laissent beaucoup à désirer et ont bien besoin d'amélioration.

Fort Franklin a été récemment la scène d'un accident mortel et attend depuis quelque temps d'être doté d'une piste d'atterrissage convenable. C'est une localité desservie exclusivement par air, absolument dépourvue de toute route. Les aérodromes de Rae Lakes et de Lac La Martre sont en très piètre état. Il faut faire très rapidement quelque chose sinon il s'y produira dans un avenir rapproché une tragédie du genre de celle qui s'est produite à Fort Franklin. La piste d'atterrissage de Fort Good Hope a elle aussi bien besoin d'être améliorée.

Aujourd'hui, je propose de travailler ensemble, tous autant que nous sommes, le gouvernement fédéral, ses différents ministères, comme les Affaires indiennes et le Nord canadien, les Transports, la Défense, et tous les intéressés, et le gouvernement territorial. Conjuguons nos efforts pour finir le travail interrompu en 1983. Ce serait une façon utile d'utiliser les deniers publics et d'accroître dans une large mesure la sécurité aérienne dans la région du pays que j'ai l'honneur de représenter.

• (1825)

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens à vous faire savoir que la variété de vos talents et votre visage glabre nous impressionnent vivement. Nous avons tous constaté à quel point le député de Western Arctic (M. Nickerson) connaissait les difficultés de ceux qui tentent de voyager dans le Nord. Ils sont constamment en danger. Ceux d'entre nous qui viennent de régions plus peuplées comme le sud-ouest de l'Ontario où se trouve ma circonscription ne se rendent pas compte de toutes les difficultés que doivent surmonter les habitants des localités du Nord. Il a très bien su décrire la situation.

Comme le député l'a mentionné, le gouvernement a dépensé entre 65 et 70 millions dans le cadre du programme qui a pris fin en 1983. Ce programme a permis d'achever la construction de huit aéroports au Yukon et de 30 dans les Territoires du Nord-Ouest ce qui représentait une grosse amélioration. Cela fait, en mars 1983, neuf localités demeuraient isoleés suivant les critères utilisés pour l'établissment de ces aéroports. Néanmoins, cela ne veut pas dire que tout financement ait été interrompu. En fait, le gouvernement a consacré 10.6 millions de plus à l'exploitation et à l'entretien d'un grand nombre des ces installations. La contribution apportée depuis septembre 1984 a donc été importante même si le programme initial a été aboli à la fin 1983.

Je mentionnerai très rapidement plusieurs autres initiatives qui, selon moi, ont contribué à la sécurité aérienne dans le Nord. Il s'agit notamment du programme d'amélioration des services météorologiques, financé par Transports Canada, qui continue à améliorer la qualité des services météorologiques dans le Nord. Les installations sont maintenant en grande partie parachevées et, dans le cadre de ce programme qui devrait coûter quelque 11 millions de dollars, la Société Radio-Canada a prévu de diffuser le matin, chaque jour de la semaine, un bulletin météorologique destiné aux aviateurs. Peut-être s'agira-t-il d'un des très peu nombreux rapports que la Société Radio-Canada diffuse chaque jour et qui soient objectifs. Par ailleurs, les intéressés peuvent obtenir régulièrement à Yellowknife, White Horse, Resolute Bay, Inuvik et Frobisher Bay des photos météorologiques prises par satellite. En outre, de concert avec le Service de l'environnement atmosphérique, Transport Canada favorise la recherche et la mise au point d'appareils automatiques de relevés climatiques.

Le ministre envisage à l'heure actuelle de remettre en vigueur le programme dont le député a parlé et il en discute avec ses collègues du Cabinet. Je suis sûr qu'il s'intéressera vivement à la proposition particulière du député.

LA SÉCURITÉ SOCIALE A) LA PRÉOCCUPATION DES FEMMES AU SUJET DES PROGRAMMES SOCIAUX. B) LA RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ACTION NATIONALE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais vous parler de l'examen des programmes sociaux que le gouvernement conservateur a entrepris, et notamment de l'intérêt que les femmes portent à ces programmes. Je m'inquiète de savoir si cet examen sera ouvert, si les associations féminines seront consultées et si l'examen envisagera notamment la possibilité d'améliorer les programmes sociaux au lieu de procéder simplement à des compressions.

La réponse que j'ai reçue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à cet égard n'a pas été très encourageante. Il n'a pas mentionné la possibilité d'améliorer les programmes sociaux. On craint que le mot «examen» ne soit qu'un simple euphémisme pour «compression prévue». Le ministre préconisait la transparence, c'est certain. Il a dit que l'on étudierait respectueusement la demande visant à inclure dans cet examen les modalités précises de financement des organisations féminines. Toutefois, il ne s'est pas plus engagé que cela.

Depuis ces remarques, il s'est passé d'autres choses. Les organisations féminines ont eu plus de mal à se financer tout simplement. En fait, cette année les grandes organisations n'ont pas reçu de crédits, sans parler des crédits complémentaires pour recruter le personnel chargé d'élaborer des mémoires et des analyses en vue de participer à l'examen. Nous avons donc des raisons de nous inquiéter à propos de cette participation. D'après leurs sources auprès du ministère, les organisations féminines croient savoir que l'examen ne sera pas ouvert, et elles s'en inquiètent énormément.

J'aimerais pendant quelques minutes parler du financement des organisations féminines. L'idée que ces organisations soient tenues de présenter une demande au secrétaire d'État (M. Bouchard) pour faire campagne inquiète beaucoup de nombreuses organisations. On ne reconnaît pas le fait que les organisations bénévoles jouent un rôle vital au Canada et que ce financement est pour elles une nécessité et un droit.

• (1830)

Les bénévoles font un travail énorme. Quelquefois, on leur donne beaucoup trop de travail à faire, et ils ont besoin d'un financement prévisible, plus satisfaisant et plus conséquent. La tentation risque d'être trop forte pour le gouvernement de couper tout simplement les vivres à ces organisations. À court terme, il est exact qu'on leur mettrait une sourdine. Elles n'auraient plus d'argent pour alimenter leur mouvement. Je pense toutefois qu'elles finiraient par trouver des moyens de contre-attaquer.

Il faut trouver des modes de financement de ces organisations plus satisfaisants. Il faut admettre que c'est une question de droit, et non considérer l'État comme un organisme qui reçoit des demandes et décide de donner de l'argent à telle ou telle organisation. C'est le peuple qui devrait prendre cette décision. Les gens pourraient par exemple exprimer leur choix dans leur déclaration d'impôt. On pourrait laisser aux contribuables, et en fait aussi aux ménagères qui ne sont pas des contribuables, car il faudrait manifestement que tous les citoyens adultes soient inclus, le choix de dédier un certain montant de leurs impôts à des organisations du secteur bénévole qu'ils considéreraient comme représentant leurs intérêts. Ce serait une bien meilleure façon de procéder, et il faudrait aussi bien sûr relever les montants.

Pour parler des programmes sociaux proprement dits, les associations féminines et les femmes en général sont d'ardents défenseurs d'un régime de sécurité sociale efficace et universel, ce qui ne devrait pas nous surprendre parce que les femmes doivent compter encore davantage que les hommes sur les programmes universels à différentes époques de leur vie. D'une façon générale, les femmes s'occupent de la santé de la famille. Les femmes ramassent les morceaux lorsque d'autres membres de la famille ont des problèmes. C'est la loi de la jungle, parce que les femmes doivent s'occuper des blessés. Elles sont beaucoup plus conscientes que les hommes de la nécessité d'avoir des programmes efficaces de soins médicaux, d'allocations familiales, d'aide à l'enfance et de pensions. Les femmes ont beaucoup moins de chances d'obtenir des pensions privées, et elles doivent compter davantage sur les pensions publiques. Bien des femmes font moins d'idéologie et sont plus pratiques que les hommes à cet égard. Si le secteur privé ne fait pas son travail, elles sont disposées à s'adresser au gouvernement pour qu'il le fasse. Elles veulent de l'action. En ce qui concerne la garde des enfants, le secteur privé est loin d'offrir des services suffisants et de qualité à un prix abordable. Les associations féminines s'adressent alors au gouvernement. Elles veulent que l'argent de leurs impôts soit consacré à la bonne éducation des enfants, qui est très importante. Même en période de restrictions, elles sont très pratiques. Elles disent qu'elles accordent une forte priorité à ces services et elles réclament des initiatives dans ce domaine.

Au Canada, les programmes sociaux ne sont pas généreux d'après les critères internationaux. Le Canada se situe au neuvième rang parmi les douze pays de l'OCDE pour les crédits affectés aux programmes sociaux. Il se situe un peu plus loin en ce qui concerne les pensions mais il est dans la moyenne pour ce qui est de la santé et de l'éducation et il est au-dessus de la moyenne pour l'assurance-chômage, pas parce que les prestations sont plus fortes qu'ailleurs mais parce que nous avons plus de chômeurs. Il y a eu une détérioration de ces programmes. En termes réels, les allocations familiales étaient autrefois plus élevées. La pension de vieillesse a également perdu de sa valeur. Naturellement, il y a eu des réductions des prestations d'assurance-chômage. Les femmes veulent arrêter cette détérioration et faire en sorte que le sytème de sécurité sociale réponde aux besoins du moment. Cette situation est apparue parce que l'on a laissé d'autres priorités prendre le pas, des choses comme le financement de cadeaux aux sociétés.

Les dépenses réelles pour les programmes sociaux universels ne sont pas aussi élevées que l'on pense. Pour 1986-1987, les paiements d'allocations familiales s'élèveront à 2.53 milliards. Ceux des pensions de vieillesse à 9.51 milliards. Les dépenses de santé totaliseront 6.8 milliards et la contribution du gouvernement à l'assurance-chômage 2.68 milliards. Par ailleurs, les pensions de vieillesse et les allocations familiales sont imposables. Nous parlons de dépenses gouvernementales de 107 milliards. Sur ce montant, il y a de 30 à 50 milliards de cadeaux aux entreprises.

• (1835)

L'intérêt versé aux Canadiens qui ont suffisamment d'argent pour prêter au gouvernement s'élève à 27 milliards. Les programmes sociaux ne coûtent donc pas aussi cher qu'on le pense. C'est une grave erreur de la part du gouvernement que de prétendre que nous devons réduire les programmes sociaux plutôt que les dépenses dans d'autres secteurs. Les programmes sociaux sont essentiels et pour économiser de l'argent nous devrions chercher ailleurs. Nous devrions au contraire améliorer les programmes sociaux qui représentent pour les Canadiens une sécurité vraiment nécessaire.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je remercie d'abord ma collègue de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) pour son intérêt dans les programmes sociaux qui s'adressent particulièrement aux femmes.

Je voudrais profiter de l'occasion, tout d'abord, pour mettre en lumière les principes qui ont motivé le gouvernement face à l'examen des dépenses sociales et des dispositions fiscales connexes annoncées dans le Budget de 1986. Comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'a annoncé dans son discours, toutes les mesures adoptées serviront d'abord à maintenir l'universalité des programmes sociaux, se traduiront par des ressources accrues consacrées aux gens qui en ont le plus besoin et également donneront la chance aux individus de devenir autosuffisants, parallèlement, les prestations après impôt qui vont aux plus fortunés qui en ont moins besoin seront réduites.

Cet examen peut être considéré comme l'étape suivante de la réforme des programmes sociaux entreprise par le gouvernement sous le double thème de la responsabilité sociale mais également de la responsabilité financière. Depuis que ces critères ont été énoncés, le gouvernement, dont je fais partie, a continué tel qu'il avait commencé depuis le début de notre mandat à consulter tous les différents groupes, les gouvernements, les provinces et également les groupements intéressés dans le dossier.

Maintenant, nous avons également depuis notre accès au pouvoir amorcé tout un changement de mesures sociales qui favorisent plusieurs groupes dont particulièrement les femmes. Dans cet ordre d'idées, je voudrais mentionner, entre autres, à mon honorable collègue l'allocation au conjoint qui est maintenant accordée à tous les veufs et veuves de 60 à 64 ans et peut-être également une mesure très importante, la mesure qui a modifié les allocations familiales, toujours afin de diriger nos ressources vers les familles les plus démunies. Par contre, le principe de l'universalité a toujours été préservé. Ces deux mesures s'adressent particulièrement aux femmes comme on le sait.

Le gouvernement est également fier des mesures qu'il a prises pour améliorer les pensions des Canadiennes. Les femmes dans la population active seront favorisées par les propositions gouvernementales visant à étendre la transférabilité des régimes de retraite et à les rendre ainsi plus accessibles. De plus, afin de remédier aux lacunes dans le système de retraite actuel dont les conjoints des cotisants sont les principales victimes, et on sait que ce sont les femmes la plupart du temps, le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures pour réformer les pensions.

Par exemple, les pensions de survivant ne prendront plus fin en cas de remariage.

Dans les régimes de retraite, ces prestations devront être garanties au conjoint survivant des membres de ces régimes qui sont à la retraite au moment du décès.

La valeur totale de la pension gagnée par le cotisant qui meurt avant de prendre sa retraite devra être transférée dans un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé du conjoint survivant.

Monsieur le Président, plusieurs autres mesures en fonction des régimes de pension ont été accordées et en général ce sont toutes des femmes qui sont bénéficiaires de ces nouvelles mesures. Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives devant contribuer à la justice sociale et au bien-être économique des Canadiennes.

Je pense, monsieur le Président, que le temps de parole qui m'est alloué est presque écoulé, mais je voudrais tout simplement terminer en disant que, à mon avis, la meilleure sécurité du revenu, c'est encore la création d'emplois, et notre gouvernement, dans ses programmes de création d'emplois a, de façon très claire et très précise, aidé énormément les femmes. Je pense donc que l'on peut être fier des réalisations, et notre gouvernement continuera en consultant, bien sûr, tous les groupes intéressés.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Redway): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne maintenant. La Chambre s'ajourne à 11 heures demain conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU DÉCRET DU CONSEIL CONCERNANT LES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, dans les deux langues officielles, le décret du conseil C.P.1986-1084 qui donne la liste des ministres qui sont autorisés à agir au nom du premier ministre (M. Mulroney) en son absence et la liste des ministres suppléants.

M. Deans: En l'absence des titulaires.

M. Hnatyshyn: En l'absence des ministres titulaires. La Chambre consent habituellement à l'unanimité à ce que cette liste soit imprimée en appendice au hansard. Je demande donc le consentement unanime afin de procéder comme à l'accoutumée.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la proposition. Consent-elle à l'unanimité à ce que le document soit déposé?

M. Deans: Monsieur le Président, serait-il possible de voir la liste avant de consentir à ce qu'elle soit annexée?

M. Hnatyshyn: Puis-je répondre, monsieur le Président? C'est une liste des ministres suppléants . . .

M. Deans: Pourquoi ne nous l'avez-vous pas envoyée?

M. Hnatyshyn: Je l'aurais fait, mais je ne l'ai moi-même reçue qu'au dernier moment. Les changements n'étant pas très nombreux, cette liste ne devrait poser aucune difficulté au député. Il y a seulement quelques modifications mineures.

M. Deans: La présidence pourrait-elle alors donner lecture de cette liste qu'on nous demande d'autoriser?

M. le Président: Accepterait-on plutôt d'attendre un peu, de faire distribuer des copies de la liste et de revenir au dépôt de documents après les déclarations de ministres?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Avec l'entente que nous remettons le dépôt de documents à plus tard, nous passons maintenant aux déclarations de ministres.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA FAMINE EN AFRIQUE—DÉCLARATION DE MINISTRE

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de rappeler à cette Chambre la terrible famine qui a frappé le continent africain l'an dernier et qui continue encore à y sévir dans certaines régions.

[*Traduction*]

A cette occasion, les Canadiens se sont mobilisés à l'échelle du pays pour venir en aide à ceux qui ont été frappés par cette terrible épreuve. Leur réponse a pris de nombreuses formes. Les médias d'information ont fait un travail admirable qui a permis au public de prendre conscience du problème. Un sondage dont les résultats ont été publiés vendredi révèle que 61 p. 100 des Canadiens ont été mis au courant de la situation par la télévision.

[*Français*]

Il y a eu le travail des organismes volontaires canadiens qui, après s'être regroupés dans l'organisme Secours d'urgence Afrique, se sont dépensés sans compter. Enfin, il y a eu les dons de centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes de tout âge, de toute provenance et de toutes les régions du Canada. Comme députée et ministre, j'ai également été extrêmement sensible au consensus qui a existé au Parlement même relativement aux mesures exceptionnelles que le gouvernement se devait de prendre et qu'il a prises. Je pense, bien sûr, au travail du coordonnateur canadien pour les secours d'urgence Famine en Afrique, l'honorable David MacDonald. Je rends ici hommage à son enthousiasme, à son dynamisme, à ses talents de rassembleur de toutes les bonnes volontés. Je pense également à la contribution de l'Agence canadienne de développement international.

Constamment dans mes voyages en Afrique, j'ai pu recueillir les témoignages émus de ministres, de cadres ou encore de simples citoyens du Tiers monde sur les projets mis en oeuvre par notre agence de développement. Je me rappelle avec émotion que le jour même où la BBC diffusait les premières images de la famine, un navire entrait dans le port d'Assab, en Éthiopie, transportant 36,000 tonnes de blé expédiées par les soins de l'ACDI au nom du Canada. Je pense aussi aux députés de cette Chambre qui ont participé à plusieurs missions de cueillette d'information en Afrique et dont les avis nous ont été précieux.

Monsieur le Président, à l'occasion d'un colloque que nous avions organisé sur la crise africaine l'an dernier, nous avions posé la question: Qu'arrivera-t-il lorsque les caméras auront quitté? C'est pour répondre à cette question que je prends la parole aujourd'hui.

Tout d'abord, je désire éliminer de mes propos toute condescendance en reconnaissant clairement devant cette Chambre que c'est aux Africains qu'il appartient au premier titre de sauver et de développer l'Afrique. Et nous savons depuis la dernière réunion des chefs d'État de l'OUA, l'été dernier, qu'ils ont la créativité et la détermination de le faire. Le programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique qu'ils ont élaboré est remarquable de par sa pertinence. Les États africains y affirment leur volonté d'accorder la toute première priorité au développement agricole et à la lutte qu'ils ont engagée contre la sécheresse et la désertification. Ils confirment en même temps leur décision de mettre en oeuvre des politiques de fixation des prix agricoles qui soient propices au développement de leur agriculture et au bien-être des paysans.

Face à cette volonté que manifestent nos partenaires africains, j'annonce aujourd'hui à cette Chambre le lancement de l'initiative Afrique 2000. Le gouvernement regroupera sous ce vocable l'ensemble des mesures qu'il prendra afin d'être présent aux besoins des pays du continent africain lors des 15 prochaines années et leur fournir les outils dont ils ont besoin pour effectuer ce redressement.

• (1110)

[*Traduction*]

L'initiative Afrique 2000 est un engagement de 15 ans que le gouvernement peut prendre pour soutenir le développement du continent africain grâce au cadre budgétaire que le ministre des Finances (M. Wilson) a mis en place en février dernier.

[*Français*]

Une somme de 150 millions de fonds actuels de l'ACDI a été libérée et sera entièrement consacrée à cette opération lors des cinq prochaines années. Elle vient s'ajouter aux crédits déjà impressionnants que nous avions prévu affecter à nos projets d'aide et de coopération sur ce même continent. Pour la seule année 1986-1987, elle portera à plus de $900 millions les transferts d'argent, de biens et de services que le Canada effectuera en faveur de l'Afrique.

Afrique 2000 aura trois grands axes. Celui du *partnership* entre le gouvernement et le secteur privé canadien. Celui d'une réorientation de nos politiques de dévelopement. Enfin, celui de la concertation internationale.

J'entends par *partnership* la détermination du gouvernement de s'associer à toutes les personnes, groupes et organismes qui, au sein de la société canadienne, sont disposés à s'impliquer et à faire leur part. Ce thème m'est cher puisque j'en ai parlé constamment lors des deux dernières années. Je suis convaincue qu'une efficacité accrue de nos programmes passe par cette association avec le secteur privé. Je pense ici aux organismes volontaires, aux municipalités, aux artistes, aux écoles, aux syndicats, aux organisations de jumelage, aux firmes privées.

[*Traduction*]

Les organismes volontaires qui ont fait partie du Comité d'aide d'urgence à l'Afrique se sont réunis à Ottawa récemment, les 27 et 28 avril. Ils ont informé le gouvernement qu'ils voulaient continuer de travailler ensemble à des projets pour la relance et le développement de l'Afrique, et ils ont chargé un comité de déterminer les moyens de rendre leur coopération efficace. Compte tenu de leur décision, je confirme que le gouvernement leur versera 75 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour soutenir leur activité, qui seront pris sur l'allocation de 150 millions que je viens d'annoncer.

[*Français*]

Le principe de ce fonds en sera un de cofinancement par le gouvernement de l'argent recueilli auprès du grand public comme l'avait suggéré, à plusieurs occasions, mon collègue le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly). J'entérine également leur requête d'établir avec eux un système d'alerte avancé dont je dévoilerai prochainement les modalités. J'entends, enfin, leur confier la gestion d'un programme leur permettant de continuer à sensibiliser le grand public canadien à la situation en Afrique. Je compte sur les ONG. Je souhaite qu'elles soient notre tout premier partenaire dans l'opération Afrique 2000.

Dans une opération de cette envergure, je crois également à la présence des entreprises commerciales qui connaissent l'Afrique parce qu'elles y travaillent. La fin de semaine prochaine, mon secrétaire parlementaire, le député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon), invitera formellement à Québec les entreprises canadiennes à s'impliquer activement dans l'opération Afrique 2000. Elles seront nos deuxièmes partenaires.

Enfin, une nouvelle unité administrative sera mise en place au sein de la Direction des programmes spéciaux de l'ACDI. Son mandat sera d'être en contact et d'aider les groupes ainsi que les individus désireux d'apporter leur contribution en participant à Afrique 2000.

Quant aux médias d'information, je pense qu'ils doivent continuer à jouer le rôle essentiel qui est le leur, en informant les Canadiens et les Canadiennes de ce qui se passe en Afrique.

Au plan de nos politiques, mon objectif est que d'ici la fin de 1987 nous ayons participé à la création de plus de 2000 petits projets orientés vers la satisfaction aux besoins essentiels des populations africaines.

Le Canada accepte avec enthousiasme de faire de l'agriculture, de la reforestation et de la sécurité alimentaire, la toute première priorité des projets de développement qu'il mettra en oeuvre sur ce continent.

Une telle approche doit nécessairement impliquer les femmes africaines. Elles constituent 80 p. 100 de la main-d'oeuvre travaillant dans le secteur agricole sur ce continent. A cet effet, j'annoncerai en juin un programme qui me tient particulièrement à coeur sur l'intégration de la femme dans le développement.

J'entends également créer un groupe consultatif qui, fort de l'expertise de personnes venant de tous les secteurs d'activités et de toutes les régions du Canada, conseillera le gouvernement sur l'ensemble de ses politiques à l'égard de l'Afrique.

Afrique 2000 sera enfin une entreprise de concertation internationale. Une session extraordinaire des Nations-Unies sur la situation en Afrique aura lieu à New York du 27 au 31 mai prochain. Cette session sera l'occasion de nous concerter avec nos partenaires africains, les autres pays donateurs et les agences multilatérales d'aide. Les préparatifs de cette conférence vont bon train et d'intenses consultations sont déjà engagées. Pour être significative et utile, la contribution du Canada se doit de s'inscrire dans un plan d'action général s'attaquant aux causes profondes de la crise économique en Afrique. Le respect de ce processus indispensable de consultation m'oblige donc à m'arrêter ici.

Monsieur le Président, les députés de cette Chambre reconnaîtront dans l'opération Afrique 2000 l'acceptation immédiate de plusieurs des recommandations que nous avait présentées l'honorable David MacDonald. Mais plus important encore, je vous prie de voir dans cette première série de mesures que je rends publiques aujourd'hui et dans celles que j'annoncerai à New York une réponse à la demande d'assistance que nous ont adressée des partenaires africains, résolus à être les premiers responsables de leur développement.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier l'honorable ministre qui devrait servir d'exemple à ses collègues, les autres ministres, pour nous avoir donné copie de sa déclaration quelques heures de plus à l'avance que la coutume parlementaire nous y avait habitué, que ce soit autrefois ou maintenant, de telle sorte que cela nous permet au moins de lire sa déclaration, de consulter la multitude de documents qui ont été mis à notre disposition, pour au moins faire une tentative de réponse aux propos qu'elles nous a tenus aujourd'hui.

Je pense que ce n'est pas nécessaire de rappeler la terrible situation qui nous a été si fidèlement rapportée par les médias.

Et il conviendrait peut-être dans ce cas-ci de rendre un hommage particulier aux médias, non seulement les médias canadiens, mais les médias internationaux qui ont réussi, non seulement, à attirer l'attention de l'opinion publique mondiale, mais à mobiliser les populations qui ont, elles, poussé sur les gouvernement. Indépendamment des régimes politiques, c'est la population qui, je pense, la première, a été attristée et qui a décidé qu'il fallait faire quelque chose.

Peut-être qu'on me permettra quand même de rappeler qu'un ancien ministre de l'Agriculture du Canada, l'honorable Eugene Whelan, avait tenté, à sa manière, d'attirer l'attention des Canadiens sur ce qui se préparait en Afrique. Mais comme toujours, ces propos semblent s'être perdus et aucun organisme mondial semble avoir attaché de l'importance aux propos de notre ancien collègue, M. Whelan.

Nous devons rendre hommage à la population canadienne, et la ministre l'a fait à plusieurs reprises, qui a réagi et qui a fait preuve d'une énorme générosité devant la grande tragédie de la sécheresse en Afrique.

• (1120)

Monsieur le Président, il nous faut rendre hommage aux organismes volontaires de toutes les parties du pays dont la liste est évidemment très longue. Mais j'ai voulu quand même en extraire quelques-uns pour donner l'exemple de ce qui peut se faire au Canada lorsque tous les mouvements veulent bien se grouper ensemble.

Je pense à *Adopt a Village*, à *The King's College*, Halifax; au *Steel Worker Humanity Fund*, à la Caisse populaire du Québec et à la Caisse populaire Desjardins; à la Société Radio-Canada; je pense à quelques télévisions régionales et, plus particulièrement, à *ETV Maritime*; je pense au Congrès juif canadien; à *Save the Children Fund*, aux Services universitaires canadiens outre-mer, à la *World Concern Canada Association*, à la Fondation Léger, à Développement et Paix.

J'ai choisi quelques exemples. Je veux que les autres qui n'ont pas été mentionnés se sentent tout aussi bien nommés puisque la liste fait partie du rapport de l'honorable David MacDonald: «La famine: plus que jamais une décennie de la relance et du développement pour l'Afrique».

La ministre nous dit qu'elle lance un nouveau mouvement, Afrique 2000, et elle nous dit que ce n'est pas un projet de 10 ans qu'on lui avait demandé mais un projet de 15 ans. Là-dessus, je veux la féliciter parce que sur cette question, il est bon que, comme je le lui ai dit privément, que nous essayions de dépolitiser les questions d'aide et d'entraide et d'aide extérieure.

La ministre nous dit que pour les cinq prochaines années d'un programme, elle nous donne un projet précis. Jeudi de cette semaine, la ministre doit comparaître au Comité des affaires extérieures. Ce n'est pas une surprise. Je lui donne presque à l'avance le genre de questions que nous aimerions lui poser. Nous acceptons que, très précisément, elle nous annonce qu'à l'intérieur de l'enveloppe fiscale qu'elle doit administrer, elle dégage 150 millions de dollars, et que lors des cinq prochaines années, cet argent devra être dépensé; et elle fait confiance, et elle a bien raison, aux organismes volontaires pour la moitié de cette somme.

Je me souviens des rapports que nous ont faits nos collègues qui avaient été invités par l'honorable David MacDonald au caucus. Je pense, entre autres, aux voyages organisés en Éthiopie et dans certaines autres parties de l'Afrique où nos collègues de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) et de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) étaient présents. Deux voyages à deux époques différentes, et ils nous ont fait un rapport complet et ont sensibilisé le caucus, que je représente aujourd'hui, à l'immense tragédie qui non seulement se continuait, mais qui nous prévenaient que, lorsque le moment que nous connaissons aujourd'hui arriverait, il ne faudrait pas que les lumières s'éteignent sur ce problème puisque, à l'heure actuelle, on sent que toute l'opinion publique mondiale semble vouloir se diriger vers d'autres questions comme le terrorisme, les retombées radioactives qui se produisent actuellement en Union soviétique.

Et je veux dire, madame la ministre, monsieur le Président, que la famine n'est pas disparue pour autant et que nous devrons continuer d'être très vigilants dans ces questions qui nous concernent.

Nous savons que la ministre a été priée de nommer un coordinateur spécial. Elle ne nous répond pas aujourd'hui. Je sais que jeudi ce sera une des questions que je lui poserai. Est-ce qu'elle envisagerait de donner suite à cette recommandation qui a l'appui de tous les groupes de volontaires et à laquelle s'est fait l'écho M. Michel Roy, dans un article remarquable,

paru dans le journal *La Presse* du samedi 26 avril, où nous retrouvons des articles de Gilles Toupin, de Jooneed Khan et de Michel Roy où il dit que la ministre devra s'attendre à des réticences, car si toutes ces propositions de s'occuper de l'Afrique francophone et anglophone sont bien reçues au Canada, Il faudra bien que l'on remarque qu'il y a d'énormes résistances dans les «establishments» de la haute Fonction publique de l'ACDI et des affaires extérieures.

Je n'ai pas d'opinion finale encore à exprimer à la ministre. J'aimerais plutôt profiter de sa réunion de jeudi pour que nous puissions voir si cela ne serait pas la meilleure façon de continuer les efforts que le peuple canadien veut que le gouvernement entreprenne en vue de continuer dans ce sens pour qu'il y ait une meilleure coordination.

Par expérience, je peux lui dire qu'elle rencontrera énormément de réticence. Il y a aussi le Comité parlementaire, dirigé par notre collègue qui a changé de place hier, mais qui siégeait à l'arrière autrefois, le député de Guelph (M. Winegard) qui veut entreprendre une étude complète. C'est dans son projet d'avenir. La question qui reste c'est de délimiter les budgets. Cela représente une grande difficulté puisqu'il n'y a qu'un budget de quelque 2 millions disponibles pour une demande de 8 millions, mais je sais que l'honorable député de Guelph, qui est président du Comité parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur, veut entreprendre pendant une année, et je pense que c'est sain qu'il le fasse, une étude sur tous les programmes d'aide à l'extérieur.

Je voudrais donc dire à la ministre de ne pas fermer la porte dès maintenant aux propositions qui pourraient arriver à la fin de cette étude. Mais je félicite la ministre d'avoir dès maintenant répondu au rapport de l'honorable David MacDonald. Il conviendrait, je pense, à ce moment-ci, de rendre un hommage particulier à cet homme dont la conscience morale nous est tellement bien connue dans cette Chambre. Ceux qui l'ont connu, monsieur le Président, savent que c'est un homme dévoué, c'est un homme sensible aux problèmes mondiaux. C'est un homme sensible au développement et ceux qui ont eu la sagesse de le nommer comme coordinateur devront aujourd'hui se féliciter, car il a accompli une tâche extraordinaire, une tâche de coordination entre tous ces organismes, entre le public, entre les médias d'information et naturellement les divers gouvernements, qu'ils soient fédéral, provinciaux ou municipaux.

Il a entrepris une tâche qui semblait impossible. Il l'a accomplie grâce à son talent et je suis certain que tous les organismes de volontaires veulent que nous lui rendions hommage aujourd'hui.

Nous attendons beaucoup, madame le ministre, monsieur le Président, de votre séance de travail aux Nations Unies. Vous nous parlez de cette conférence qui aura lieu à la fin de mai. Il m'est inutile d'en parler aujourd'hui. Je sais que la ministre a des idées très arrêtées et je l'incite à poursuivre dans ce sens. Elle a des idées nouvelles. Je l'incite à brusquer, même, les institutions et le ministère qu'elle représente pour qu'ils la suivent dans la direction qu'elle veut leur donner. Je sais qu'elle est très sensible à la question des femmes en Afrique. Eh bien, nous suivons de très près les voeux de la ministre. Nous l'encouragerons si c'est nécessaire et nous blâmerons qui de droit s'ils ne veulent pas aider la ministre dans ses projets. Mais je sais que lorsqu'elle reviendra de New York, nous aurons l'occasion de la questionner au comité. Déjà je le signale au président du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur. Je ne suis pas le critique des affaires extérieures. Je ne suis pas le critique associé non plus, mais je suis toujours quand même le critique—je n'aime pas le mot critique—le porte-parole de mon parti en ce qui concerne les affaires des relations extérieures et de l'ACDI.

Alors je souhaite que lorsque la ministre reviendra de New York, qu'elle se mette à la disposition du Comité parlementaire pour que nous puissions dialoguer avec elle. Je souhaite également que la ministre nous dise jeudi, lorsqu'elle comparaîtra, ce qu'elle entend faire de toutes les autres propositions. J'ai remarqué rapidement, tard hier soir et ce matin, que le révérend et honorable David MacDonald avait fait une quinzaine de recommandations. La ministre nous en souligne à peu près sept, huit ou neuf. Je sais qu'elle a des idées sur les autres. Ce n'est pas le moment ce matin, mais j'aimerais bien qu'elle prenne avis que jeudi ce sera probablement de la manière que je commencerai à la questionner en lui demandant si elle a des réponses à donner aux autres recommandations de l'honorable David MacDonald.

Donc, monsieur le Président, je pense aussi qu'il serait bon, à l'occasion, lorsque nous étudierons les crédits ou lorsque nous reviendrons à l'étude que veut entreprendre mon collègue de Guelph sur le développement international, que nous convoquions le coordinateur, même si sa tâche est terminée pour le moment, que nous le convoquions pour savoir s'il n'y a pas lieu d'avoir une nouvelle direction.

Je suis un de ceux qui favorisent une nouvelle direction à l'ACDI, une nouvelle voix à l'ACDI, mais ce n'est pas le moment aujourd'hui de l'élaborer; en temps utile, nous le ferons, nous dialoguerons avec le ministre, nous dialoguerons avec ses fonctionnaires et nous en viendrons à prendre des décisions qui, je l'espère, seront acceptables pour tous les députés de cette Chambre.

Donc, je voudrais conclure d'abord en remerciant de nouveau la ministre de répondre en un temps qui est quand même raisonnable aux propos tenus par l'honorable David MacDonald dans son rapport. Je lui dis que c'est un pas dans la bonne direction. Il y encore beaucoup de questions qui restent en suspens mais, à mon avis, il ne conviendrait pas que nous fassions de cette question qui nous intéresse tous une question partisane. C'est une question d'approche; l'approche de la ministre peut être différente de la nôtre. C'est au cours des discussions à la commission parlementaire que nous verrons là où nous nous rejoignons et, là où nous nous séparons; mais dans l'ultime but qui est d'aider nos frères et soeurs d'Afrique, je pense qu'on ne doit pas faire de partisannerie politique.

Il y a tellement de choses à dire . . . Je sais que mon temps de parole est écoulé maintenant, mais nous aurons beaucoup à dire sur le coordination qui doit exister entre les gouvernements d'Afrique et les gouvernements donateurs, l'encouragement que nous devons susciter auprès de l'Organisation de l'unité africaine pour qu'ils prennent conscience, pour qu'ils réalisent que, ensemble, nous pourrions faire des miracles, mais que dans la division nous pourrons accomplir peu pour faire en sorte que cette immense sécheresse et ces problèmes de la faim . . . parce qu'en fait c'est cela le grand problème du

XXe et du XXIe siècle, monsieur le Président, ce ne sera probablement pas les problèmes nucléaires, ce sera le grand problème de la faim dans le monde, et je sais que la ministre et nous nous voulons nous y attaquer dès maintenant.

• (1130)

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, à l'instar du député de Saint-Denis (M. Prud'homme), je tiens à remercier la ministre pour la courtoisie dont elle a fait preuve en nous remettant d'avance une copie de sa déclaration pour nous permettre de répondre de façon raisonnable. Je tiens par ailleurs à la remercier d'encourager depuis des mois les députés de tous les partis à se rendre sur place pour voir ce qui se passe en Afrique. Ayant participé à un voyage en Éthiopie à la fin du programme d'aide d'urgence, je tiens à exprimer ma reconnaissance d'avoir eu l'occasion de voir de mes propres yeux ce qui se passe la-bas.

Je tiens à remercier la ministre pour sa déclaration dans laquelle elle annonce des initiatives très intéressantes visant à maintenir la participation canadienne dans la recherche d'une solution aux problèmes généraux de développement en Afrique. Depuis un an et demi, notre programme d'aide en Afrique fonctionne dans une situation d'urgence. La crise est passée dans l'immédiat, mais les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Nous devons élaborer une stratégie à longue échéance.

Dans leur intervention immédiate dans cette crise, les Canadiens ont été fort aidés par la personne que le gouvernement a choisie comme coordonnateur de l'aide d'urgence. David MacDonald et ses collaborateurs sont parvenus à travailler de façon efficace avec les fonctionnaires africains et avec les organisations non gouvernementales canadiennes pour livrer l'aide canadienne. En outre, monsieur le Président, David MacDonald est parvenu à faire garder confiance aux Canadiens dans la façon dont le programme d'aide était administré, malgré des obstacles d'envergure. Les Canadiens étaient disposés à être généreux envers les programmes d'aide à l'Afrique, et ils l'ont été. Ils ne voulaient toutefois pas donner sans discernement au risque d'aider des gouvernements répressifs dominés par des militaires ou de subvenir uniquement aux besoins d'une élite locale.

La situation est très compliquée en Afrique dans des domaines comme le développement économique, les relations avec les pays voisins et les relations avec leurs propres minorités nationales. Des mouvements de libération qui luttent contre un gouvernement central surgissent fréquemment. La question des droits de la personne et des droits politiques est très compliquée dans bien des pays africains. Il arrive que nous soyons facilement enclins à porter des jugements dans ces situations. Il serait très naïf de notre part d'imaginer ne fût-ce qu'un seul instant que notre aide puisse être absolument parfaite, compte tenu de tous ces problèmes.

Tout en admettant l'existence de certains problèmes et que tout ne marchait pas nécessairement à la perfection, nous étions convaincus que David MacDonald coordonnait notre aide dans l'intérêt du peuple africain. Nous l'en remercions et nous remercions le gouvernement de l'avoir nommé. Nous savons que notre aide atteignait les personnes qui en avaient vraiment besoin malgré d'énormes difficultés à surmonter pour l'acheminement des denrées et leur distribution.

Il reste que certaines personnes qui avaient vraiment besoin d'aide n'en ont pas eu à cause de querelles intestines ou en raison de certaines carences administratives sur les lieux. Ces situations doivent préoccuper beaucoup les Canadiens et les citoyens du monde entier que la famine généralisée dans certains pays d'Afrique inquiète. Ces problèmes ne réduisent toutefois pas à néant l'importance et la valeur de notre aide ni l'efficacité avec laquelle elle a atteint les personnes qui en avaient besoin. Nous devons maintenant faire la transition entre l'intervention d'urgence et l'aide au développement à longue échéance. Il faut à mon sens que tous les organismes concernés et notamment le gouvernement, par l'entremise de l'ACDI, adoptent une attitude plus critique. Il faut que tous les députés adoptent une attitude plus critique en essayant de voir comment notre aide à longue échéance va être administrée.

Je voudrais signaler certains éléments constructifs de la déclaration de la ministre. En premier lieu, elle a reconnu que les Africains et les États africains avaient le droit et la responsabilité d'établir eux-mêmes leurs priorités pour provoquer une reprise. Il ne faut pas que ce soit une déclaration de pure forme de la part de la ministre, mais le début d'une participation intelligente du Canada au développement des pays du continent africain, en collaboration avec eux. Ils doivent définir leurs priorités et reconnaître qu'ils assument la principale responsabilité. Quant à nous, il nous appartient de les aider dans leurs efforts.

Deuxièmement, je voudrais féliciter la ministre d'avoir reconnu le besoin d'un programme de développement à long terme et d'un engagement financier de cinq ans. Troisièmement, je pense qu'il est important de remarquer que sa déclaration parle d'association continue entre le gouvernement canadien et d'autres secteurs, pour créer et administrer des programmes de développement et promouvoir une meilleure connaissance de la situation en Afrique de la part du public.

Le programme d'urgence des 18 derniers mois a montré que les organismes non gouvernementaux ont maintenant les moyens de jouer un rôle plus actif dans l'administration de l'aide au développement. Ces organismes peuvent surveiller très efficacement les programmes dans les zones sensibles où les gouvernements ne montrent pas beaucoup de respect pour les droits de la personne. Les ONG ont un grand potentiel dans le domaine de la création de projets de développement locaux, faisant appel à la population. Les 2000 projets dont a parlé la ministre pour les prochaines années représenteront de nombreux développements locaux qui conviennent particulièrement bien aux ONG.

• (1140)

Comme le disait la ministre, j'appuie le principe qui veut que le gouvernement fournisse le même montant que celui versé par les particuliers et les organismes. Cela donne aux Canadiens l'occasion de participer directement au choix de ce qui mérite d'être soutenu. Toutefois, il faut savoir que l'aide distribuée par les ONG ne peut pas remplacer totalement l'aide bilatérale, de gouvernement à gouvernement. En effet, cela reviendrait à saper la crédibilité des gouvernements nationaux. Si l'aide au développement ne doit pas soutenir les gouvernements nationaux, elle ne doit pas non plus les affaiblir. Il faut donc utiliser les ONG avec discernement. Ils ne devraient

pas empêcher les États africains de fixer leurs propres priorités et leurs propres stratégies.

La ministre a parlé de priorités générales dans les domaines de l'agriculture, du reboisement et de la sécurité alimentaire. Ce sont les priorités des États africains eux-mêmes et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Nous attendons de la ministre l'annonce d'un programme qui serait conçu pour faire participer les femmes aux programmes de développement, beaucoup plus que par le passé. Le Canada a peut-être fait plus que les autres pays à cet égard, mais il reste encore du chemin à faire avant que nous ayons donné aux femmes la place qui leur revient dans les stratégies et les programmes de développement.

Dans bien des domaines la déclaration de la ministre ne répondait pas aux recommandations du rapport final de David MacDonald. Par exemple, la déclaration ne mentionnait pas d'initiative canadienne pour alléger l'énorme dette, 170 milliards de dollars, des pays africains. Le seul service de la dette devrait représenter, en 1985, plus de 27 p. 100 de leurs exportations. La déclaration ne mentionne pas non plus de libéralisation du commerce avec les pays africains. Elle a annoncé que des consultations intensives se déroulaient déjà avec les pays africains, d'autres pays donateurs, et des organismes multilatéraux, en vue d'élaborer un plan global à l'occasion de la session spéciale des Nations Unies sur l'Afrique à la fin du mois. J'espère que le Canada annoncera lors de cette session une aide réelle en matière d'allégement de la dette et de conditions commerciales. Si le Canada doit vraiment aider l'Afrique à l'occasion de cette session, il faut qu'il soit le chef de file sur ces deux questions.

La ministre n'a rien dit de la recommandation de la Commission MacDonald visant à intégrer tous les programmes d'aide africains et à développer la coordination interministérielle, notamment en matière d'aide, de commerce et de finances. Ce n'est peut-être pas le moment de faire des déclarations de politique aussi globales, mais le gouvernement devrait tout de même prendre de telles recommandations au sérieux et ne pas se contenter de les classer. J'espère que la ministre nous en dira plus sur ses intentions en ce qui concerne ces recommandations.

Par-dessus tout, la déclaration de la ministre est critiquable parce qu'elle n'apporte qu'une contribution fort modeste à un problème mondial majeur. David MacDonald a dit que si nous voulions prévenir d'autres famines massives, il fallait faire preuve d'une détermination profonde et d'une persévérance dépassant de loin le simple cadre de la famine. Notre contribution annuelle va être nettement inférieure à ce que nous avons versé en 1984-1985. Elle ne comportera aucun crédit nouveau; elle sera simplement réalisée à partir du budget normal de l'ACDI. En septembre 1984, juste après sa nomination, voici ce que déclarait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la 39e session de l'assemblée générale des Nations Unies:

> Notre nouveau gouvernement a l'intention de maintenir sa volonté de parvenir à consacrer d'ici 1990 0.7 p. 100 de son PNB à l'aide officielle au développement. En dépit de nos graves problèmes économiques intérieurs, nous ne tournerons pas le dos aux peuples désavantagés du monde.

Malheureusement, nous leur avons tourné le dos car nous n'atteindrons pas cet objectif en 1990. Nous ne l'atteindrons qu'au XXIe siècle. Les besoins de l'Afrique, les besoins de notre monde sont considérables. C'est pourquoi nous ne devrions pas restreindre nos programmes d'aide au développement. Or la déclaration de la ministre s'inscrit dans le cadre de ces compressions budgétaires.

J'aimerais terminer sur une très brève image que j'ai ramenée de l'Éthiopie. Nous y avons vu un orphelinat où un millier d'enfants rassemblés sous trois tentes recevaient un enseignement rudimentaire. Certains d'entre eux nous ont tendu les bras. Pour moi, ils représentaient des bras tendus vers l'aide, vers la vie, vers le monde développé, ils nous demandaient de les aider à se développer pour pouvoir maîtriser leur existence quand ils grandiront, pour qu'on ne soit pas obligé de leur donner de l'alimentation par charité, pour qu'ils puissent être des êtres humains fiers et à part entière dans un pays et dans un continent capables de subvenir à leurs propres besoins. Dans la mesure où la déclaration de la ministre est un premier pas dans cette direction, je la félicite. Je l'encourage à continuer à travailler à l'élaboration d'un programme destiné à nous permettre d'atteindre l'objectif des 0.7 p. 100 de notre PNB pour l'aide au développement bien avant le début du siècle prochain.

M. le vice-président: Je crois qu'il y a consentement pour que nous revenions maintenant au dépôt de documents.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU DÉCRET DU CONSEIL CONCERNANT LES MINISTRES SUPPLÉANTS

M. le vice-président: La parole est au député d'Hamilton Mountain (M. Deans) au sujet du dépôt de documents. Un rappel au Règlement?

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que ce document ne soit déposé, je voudrais porter à votre attention la première page. Je n'ai absolument rien contre les annexes A ou B. Cependant, je me demande si la forme utilisée sur la première page du document convient. Le paragraphe 1 se lit en effet comme suit:

> que, dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge,
>
> *a*)le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, ou
>
> *b*)dans le cas où le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de la charge de Premier ministre, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A . . .

Afin de respecter les responsabilités de chaque ministre, je crois qu'il serait plus exact dans les deux documents, qu'on désigne l'honorable Erik Nielsen, aux fins parlementaires, par le titre de la fonction qu'il occupe, à savoir celle de ministre de la Défense nationale. On devrait donc dire ceci dans le document:

> *a*) le ministre de la Défense nationale, l'hon. Erik Nielsen, ou
>
> *b*) dans le cas où le ministre de la Défense nationale, l'hon. Erik Nielsen, serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de la charge . . .

Si je soulève cette question, c'est parce que le vice-premier ministre (M. Nielsen) siège au cabinet à titre de ministre de la Défense nationale. Il n'existe aucune charge de vice-premier ministre dans notre régime parlementaire. C'est la raison pour laquelle, lorsque le cabinet a été formé pour la première fois en 1984, on a désigné l'hon. Erik Nielsen comme président du

Conseil privé. Il pouvait alors faire partie du Cabinet et agir à titre de premier ministre suppléant en l'absence du premier ministre (M. Mulroney). Dans les circonstances, je crois que ce document comporte une lacune et qu'on ne peut l'annexer sous sa forme actuelle. Il devrait être modifié, afin de désigner par le titre qui leur est propre les ministres nommés par ordre de préséance pour remplacer le premier ministre en son absence. Je n'ai rien à reprocher à l'annexe A, par exemple, car on y indique les personnes qui doivent exercer les fonctions du premier ministre en son absence ou lorsqu'il est dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge. A l'annexe B, on dresse la liste des ministres par ministère, on signale les fonctions de chacun et on précise lequel exercera, au besoin, les fonctions d'un autre ministre. Je propose donc qu'on modifie les pages 1, 2 et 3, afin de bien indiquer le titre réel des divers ministres et les fonctions qu'ils exercent.

• (1150)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt pour la deuxième journée d'affilée l'intervention du député d'Hamilton Mountain. Je sais qu'il était absent lorsque mon collègue, le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale a prêté serment. J'étais présent par contre. Je l'ai entendu être assermenté par le représentant du gouverneur général. Que le député le veuille ou non, le ministre de la Défense nationale est vice-premier ministre et il a été assermenté à ce titre, afin de siéger au cabinet.

M. le vice-président: Il y a deux questions en jeu. Tout d'abord, je voudrais rappeler au député d'Hamilton Mountain (M. Deans) qu'en ce qui concerne la présidence, le document a bel et bien été déposé. Ensuite, il s'agit de déterminer s'il devrait être annexé au hansard, et pour cela, j'ai besoin du consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour que ce document soit annexé au hansard?

Des voix: D'accord.

(Note de l'Éditeur: *Le document précité figure à l'Appendice «A».*)

* * *

DÉFENSE NATIONALE

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent de la défense nationale. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption tout à l'heure.

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, avec l'appui de M. Lewis, l'adoption du premier rapport du comité permanent de la défense nationale, qui vient d'être présenté.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, s'il y a eu entente au sujet des déplacements des membres du comité, alors je suis d'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

MONTRÉAL

LA DÉSIGNATION DU SECTEUR EST COMME ZONE 4

L'ordre du jour appelle: Affaires émanant des députés

13 janvier 1986—M. Malépart—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intervenir dans le dossier du dépérissement industriel de l'Est de Montréal en déclarant ce territoire «zone désignée» (zone 4) et de favoriser l'obtention de contrats pour la Versatile-Vickers, les usines Bombardier et C.S.W. et d'autres entreprises en péril.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Si nous pouvions poursuivre l'étude des motions, monsieur le Président, je voudrais aborder deux questions. La première a trait aux affaires émanant des députés dont il est question aujourd'hui. Après s'être consultés, les partis ont consenti à l'unanimité à présenter à la Chambre la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'affaire inscrite en première position sur la liste de priorité des affaires émanant des députés dans le *Feuilleton et Avis* d'aujourd'hui soit inscrite au bas de ladite liste pour la prochaine journée de séance; et

Pourvu que la Chambre poursuive l'étude des travaux dont elle était saisie à 17 heures aujourd'hui, jusqu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est la troisième fois que la Chambre est appelée à adopter une motion de ce genre du fait qu'elle n'est pas en mesure d'aborder l'étude des affaires émanant des députés. Avant de donner mon consentement, je tiens à m'assurer que la Chambre comprend que l'on ne crée pas un précédent en adoptant cette motion aujourd'hui. Je veux que le gouvernement déclare que l'on n'établit pas un précédent. En second lieu, je sais fort bien, comme le gouvernement, que nous essayons de trouver une solution permanente qui soit plus satisfaisante. Le gouvernement reconnaîtra sans doute que nous ne sommes pas en train d'établir un précédent et que nous tentons vraiment de trouver une solution acceptable et satisfaisante afin de remplacer l'heure réservée aux initiatives parlementaires, laquelle n'appartient pas au gouvernement. Qu'on me comprenne bien, il s'agit du seul moment au cours de la journée où les députés peuvent débattre des affaires qui les intéressent personnellement.

M. Lewis: Avec votre permission, monsieur le Président, c'est la troisième fois que nous faisons cette proposition à la Chambre. Nous l'avons faite en vue de protéger l'ordre dans lequel figuraient au *Feuilleton* les motions d'un néo-démocrate et de deux libéraux. Nous avons eu recours à ce mécanisme afin de garantir aux députés en question que leur projet de loi ou leur motion seraient débattus dès que l'occasion se représente.

Je signale à la Chambre que les leaders parlementaires examinent actuellement la question, ainsi que pourra le confirmer le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, que j'aperçois, dans le but de trouver une solution qui favorise le bon déroulement de nos travaux, tout en protégeant l'ordre de priorité des motions. Dès qu'une décision sera arrêtée, nous en ferons part à la Chambre, en espérant que ce soit bientôt.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) a-t-il le consentement unanime afin de présenter sa motion?

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais ajouter un mot, afin d'appuyer le leader parlementaire du gouvernement. Le problème découle du fait que les nouvelles dispositions du Règlement ne laissent pas suffisamment de temps aux députés pour se préparer à défendre les initiatives parlementaires inscrites à leur nom.

Depuis dix jours, nous cherchons une solution qui protège le droit du député à se prévaloir du temps qui lui est imparti, en tenant compte de la possibilité que l'un de nous, à cause de nos travaux parlementaires ou des affaires concernant notre circonscription, ne puisse être présent à la Chambre lorsque vient le moment de défendre sa motion.

Nous nous employons à donner à chacun le moyen de remettre à plus tard, au cours de la session, le débat qui l'intéresse. Les députés renonceraient donc au débat quand l'occasion se présente, pour se reprendre la prochaine fois que leur proposition figurerait en tête de liste.

Bien franchement, la seule autre solution serait de rayer la motion de la liste si elle n'est pas débattue au bon moment. Qu'il soit bien entendu que si nous n'acceptons pas la procédure qu'on nous propose aujourd'hui et qui, vraisemblablement, aura pour la dernière fois un caractère spécial, il faudra rayer du *Feuilleton* l'initiative parlementaire en question. Si dix de ces mesures sont rayées à tour de rôle, c'est donc dire que, à l'appel des initiatives parlementaires, la Chambre passera chaque fois aux ordres inscrits au nom du gouvernement, si bien que nous perdrons l'occasion de débattre les initiatives parlementaires.

J'invite mes collègues, pour cette fois, à accorder le consentement unanime afin de procéder ainsi qu'on le propose, et je donne ma parole aux députés que, aujourd'hui et demain, nous allons travailler d'arrache-pied afin de trouver un ordre qui corresponde aux intérêts supérieurs de chacun des députés.

M. Gauthier: En refusant le consentement unanime à cette troisième tentative, j'ai pris soin de demander d'abord au gouvernement qu'il précise bel et bien qu'il ne s'agissait pas de créer un précédent. C'est tout ce que je veux dire. Je ne veux pas discuter du projet de motion, ni de quoi que ce soit d'autre touchant les négociations en cours. Je demande tout simplement au gouvernement de comprendre que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est justement réservée à cette fin et devrait le demeurer. Je demande au gouvernement de s'accorder avec moi pour dire aux députés qu'aucun précédent n'est établi sur ce point et que le gouvernement ne se servira pas de cette heure pour l'étude de ses mesures en bousculant les députés de son parti. Cela peut se faire maintenant.

• (1200)

Si le Président me laissait faire, je pourrais poursuivre et parler durant une demi-heure des dangers auxquels nous sommes peut- être exposés à la Chambre à cause des nouvelles règles et de leur application.

Si le gouvernement m'assure qu'il s'accorde à reconnaître qu'on n'établit aucun précédent en ce moment—même si c'est la troisième fois que la chose se produit, comme l'a dit le secrétaire parlementaire—il y aura consentement unanime. Sinon, ce sera non.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne prendrai pas trop de temps. Tout d'abord, je crois que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a fait remarquer que je croyais que nous en discutions avec le leader parlementaire du parti du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pour trouver à ce problème une solution qui soit satisfaisante pour tous les partis.

J'avais obtenu l'accord de son leader parlementaire sur cette proposition et cette façon de procéder. Il ne s'agit pas pour nous d'essayer de faire quelque chose unilatéralement.

Deuxièmement, je ne veux pas usurper le rôle de la présidence, mais il me paraît juste de dire—comme le député le sait et le reconnaît, car il est féru de procédure parlementaire—qu'en ce qui concerne les usages et les décisions de la présidence dans l'histoire de la Chambre, tout ce qui se fait à la Chambre du consentement unanime n'est pas considéré comme un précédent.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE—ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE—MULTICULTURALISME—LANGUES OFFICIELLES—MODIFICATION DE LA COMPOSITION

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai une autre motion d'intérêt courant à proposer. Elle a fait l'objet d'entretiens avec les deux partis d'opposition. Vous pourrez voir que l'on consent à l'unanimité au projet de motion suivant:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la liste des membres permanents des divers comités permanents, qui a été adoptée le jeudi 13 mars 1986, soit modifiée ainsi qu'il suit:

1. substituer le nom de M. Boudria à celui de M. Tardif (Richmond—Wolfe) sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture;

2. substituer le nom de M. Keeper à celui de M. Deans sur la liste des membres du comité permanent de l'administration gouvernementale;

3. substituer le nom de M. Lesick à celui de M. Della Noce sur la liste des membres du comité permanent du multiculturalisme; et

4. substituer le nom de M. Gauthier à celui de M. Boudria sur la liste des membres du comité mixte permanent des langues officielles;

Et qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle à l'unanimité au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Nous revenons au dépôt de projets de loi.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-109, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 544.

[*Texte*]

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES ENVOIS DE COLIS

Question nº 544—**M. Greenaway:**

Les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures doivent-ils suivre des règlements lorsqu'ils *a*) envoient des colis du ministère par l'entremise de Postes Canada ou d'un service de messagerie, *b*) reçoivent au ministère des colis livrés par Postes Canada, un service de messagerie ou par courrier diplomatique et, dans l'affirmative, quels étaient les règlements en question (i) avant (ii) après le 1er septembre 1985?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) Oui. *b*) Oui.

(i) et (ii) Les règlements énumérés ci-après ne s'appliquent pas qu'aux colis, mais à toutes les catégories de courrier (lettres, colis, etc.) reçues ou envoyées par l'entremise de Postes Canada, de services de messagerie ou des services de courrier diplomatique. Ces règlements sont entrés en vigueur le 1er septembre 1985.

En ce qui concerne la partie *a*) de la question, on trouvera les règlements applicables (i) à la section 11 (Courrier de quatrième classe «domestique») et à la section 25 (Colis postaux «international») de la partie I du Guide des postes du Canada; (ii) à la section 2.6 (Transmission de documents classifiés) du chapitre 2 du Manuel des instructions de sécurité; et (iii) dans les lignes directrices et instructions diffusées une fois l'an dans un avis administratif destiné à toutes les directions du ministère.

En ce qui concerne la partie *b*) de la question, on trouvera les règlements applicables (i) à la section 5.2.1 (Réception du courrier) du Manuel des pratiques administratives, qui précise que tout le courrier—sauf le courrier portant la mention «Personnel», «Réservé au destinataire» ou «Confidentiel—Renseignements personnels», qui est envoyé directement aux destinataires—est ouvert à la salle du courrier, trié puis transmis au service des documents qui dessert la direction visée; et (ii) dans les lignes directrices et instructions diffusées une fois l'an dans un avis administratif destiné à toutes les directions du ministère.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je voudrais informer la Chambre que l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 38 minutes, après 13 heures, à cause de la déclaration ministérielle.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, avant de parler en faveur du projet de loi dont nous sommes saisis, je tiens à dire quelques mots des principes généraux qui sont à la base du financement des programmes établis. C'est une question qui me trouble depuis quelque temps.

En tant que député fédéral ou en tant que député dans une Assemblée législative provinciale ou territoriale, j'ai eu l'occasion de participer à des conférences interprovinciales et fédérales-provinciales des ministres de la Santé et des Services sociaux. Au fil des années, le gouvernement fédéral a envahi plusieurs secteurs qui, en vertu de la Constitution canadienne, relèvent directement de la compétence provinciale, ceux notamment de la santé, de l'enseignement et des services sociaux.

A un moment donné, le gouvernement fédéral a proposé aux provinces un marché qu'elles ne pouvaient pas refuser en leur offrant de payer la moitié des coûts à la condition qu'elles fournissent ces services. Aucune province ne pouvait refuser pareille offre.

Le gouvernement fédéral n'a pas pu fournir régulièrement les fonds depuis que cette offre généreuse a été faite et, très souvent, les provinces se retrouvent le bec dans l'eau. Cela s'est produit plusieurs fois sous plusieurs gouvernements.

Très souvent, ce sont les provinces qui fournissent les services et les fonds nécessaires à la sécurité sociale, de même qu'à la construction et à l'entretien des hôpitaux, par exemple. Je trouve dommage que les provinces se trouvent dans pareille position et je comprends pourquoi elles hésitent d'abord à conclure ce genre de marchés.

En outre, le gouvernement fédéral a accaparé la marge fiscale qui restait pour couvrir sa part du financement. Cela signifie que les gouvernements des provinces ne peuvent plus recourir à de nouveaux impôts pour absorber leur part à eux.

J'étais content lorsqu'un projet de loi semblable à celui-ci a été présenté en 1977 par le gouvernement libéral de l'époque. Ce gouvernement devait se serrer la ceinture, car il se trouvait dans une situation identique à celle d'aujourd'hui. Au nombre des mesures qu'il a prises alors, il a transféré des points fiscaux du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. En même temps qu'il réduisait certains paiements de transfert aux provinces, il leur donnait la possibilité de recueillir davantage de fonds en leur transférant des points fiscaux. Cela me semblait une bonne idée.

Passons donc au projet de loi C-96. Il est toujours difficile de défendre à la Chambre ou ailleurs la réduction des contributions en matière de santé, même s'il s'agit ici en fait d'une réduction des dépenses plutôt que d'une réduction des contributions.

M. Manly: C'est bien une réduction des contributions. Vous aviez raison la première fois.

M. Nickerson: Cela vaut aussi pour l'enseignement. Toutefois, il nous faut voir la réalité en face. Nous sommes pleinement conscients de la situation financière du gouvernement canadien, compte tenu du déficit que nous a légué le gouvernement précédent. Il faut absolument mettre de l'ordre dans les finances du pays. Il nous faut donc prendre nos responsabilités de gouvernement très au sérieux.

On nous oblige à modifier des programmes comme le Financement des programmes établis. Il existait un déséquilibre fondamental dans le système et si nous avions continué à appliquer la formule actuelle, le déficit serait allé en augmentant. Puisque nous ne pouvions pas continuer sur cette voie, le gouvernement a dû intervenir pour reprendre les choses en main.

Comme je l'ai déjà signalé, les paiements de transfert aux provinces au titre des services de santé et de l'enseignement vont continuer à augmenter. Cela ne fait aucun doute. Il ne s'agit pas d'une coupure, comme l'a crié il y a un instant l'un de mes collègues du Nouveau parti démocratique. En fait, ces paiements de transfert continueront à augmenter en vertu de la nouvelle formule.

• (1210)

M. Mayer: Et de façon importante.

M. Nickerson: Et de façon importante, mais peut-être pas autant que si nous avions maintenu l'ancien système, devenu inacceptable. Il faut tenir compte de la capacité contributive du gouvernement fédéral par rapport à celle des gouvernements provinciaux.

Si l'on examine les comptes des gouvernements fédéral ou provinciaux, on constatera que le gouvernement fédéral doit payer beaucoup d'intérêt sur la dette publique importante. En raison de la situation dont nous avons hérité, nous sommes moins en mesure de financer de nouveaux programmes. Le déficit continuera à être énorme pendant un certain temps. Nous ne pensons pas pouvoir le réduire ou le stabiliser avant 1992, en vertu des prévisions du ministre des Finances. Mais si nous considérons les provinces en groupe, nous constatons que leurs déficits sont bien moindres, en proportion. Elles fonctionnent presque selon un budget équilibré. C'est pourquoi elles sont beaucoup mieux à même que le gouvernement fédéral de rattraper le retard.

Je veux défendre la nouvelle formule. Je reconnais que le projet de loi prévoit une formule assez complexe. Elle porte sur deux catégories d'augmentation du PNB. Je dois dire que j'ai du mal à la comprendre. Cependant, lorsque l'on examine les résultats que cette formule permettra d'obtenir, nous constatons qu'elle est aussi équitable que possible dans les circonstances. Et, plus important encore, on peut la conserver pendant de nombreuses années. Nous n'aurons pas à la modifier ni, à l'instar des libéraux, à présenter chaque année un nouveau

projet de loi pour modifier à nouveau la formule. On peut la conserver. Les gouvernements fédéral et provinciaux pourront établir des plans des années à l'avance en sachant à combien s'élèveront les paiements de transfert. J'ai bien l'intention, comme mes collègues, de me prononcer en faveur de cette mesure législative nécessaire.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire quelques mots sur l'intervention du député de Western Arctic (M. Nickerson) et lui dire qu'il aurait dû continuer son intervention de la même façon qu'il l'avait commencée, puisqu'au début de ses remarques, il a montré son accord sur la formule négociée en 1976 et adoptée dans les accords fiscaux de 1977-1982, parce que, justement, cette formule comprenait, pour tout l'ensemble des provinces, des transferts de points d'impôt. Et il semblait sympathique à cette approche-là.

Mais si nous allions au bout de sa réflexion, le gouvernement fédéral, et je souhaiterais qu'on en arrive-là, n'aurait plus à faire aucun transfert financier, puisque les provices auraient reçu un nombre suffisamment élevé de points d'impôt pour être capables de financer des activités qui sont de leur juridiction.

Alors, je ne vois pas comment on peut être d'accord sur la formule de transferts de points d'impôt, et en même temps, appuyer le projet de loi C-96 qui coupe, parce qu'il coupe dans une formule qui avait été établie, contenant des points d'impôt et des transferts financiers. Si nous avions uniquement des points d'impôt, il serait impossible pour le gouvernement fédéral de venir couper dans des points d'impôt déjà transférés. Et je ne comprends pas tellement bien sa logique.

Je voudrais aussi lui dire qu'en ce qui regarde les nouveaux projets de lois pour modifier la formule, supposément il se référait à des projets de lois qui avaient été appliqués par les anciens gouvernements, les gouvernements qui ont précédé les conservateurs. Je voudrais lui dire que le projet de loi C-96 vient justement changer les règles du jeu au milieu de la partie, puisque l'accord financier sur les paiements de transferts devait se terminer le 31 mars 1987, et il vient changer en plein milieu de la partie les règles du jeu, c'est-à-dire que la planification financière que les provinces avaient faite pour le financement de l'éducation postsecondaire, les programmes de santé, vient d'être complètement mise de côté par une action unilatérale du gouvernement.

Monsieur le Président, voilà pourquoi je vais m'opposer à l'adoption en deuxième lecture de ce projet de loi, en fait je dirais même que la Chambre devrait refuser d'étudier ce projet de loi tel qu'il nous est présenté.

En fait, le projet de loi C-96 remet en question les équilibres financiers des provinces, de la plupart des provinces canadiennes, puisque l'ensemble des coupures . . . On a beau dire que les paiements vont continuer d'augmenter, mais, monsieur le Président, la formule prévoyait que . . . C'est là-dessus que les provinces avaient fait leurs prévisions financières, suivant la croissance du Produit national brut et, maintenant, on dit que ce sera le Produit national brut moins 2, de sorte que cumulativement, d'ici 1991-1992, ce sont 8 milliards de dollars qui seront perdus par les provinces et elles devront supporter le déficit que le gouvernement fédéral leur transmet.

Monsieur le Président, depuis 1976-1977, les transferts aux provinces sont établis en pourcentage du Produit national brut. Par rapport au PNB ces paiements de transfert ont été stables. Si on regarde les paiements de tranferts par rapport à l'ensemble du Produit national brut au cours de cette période de 1976 jusqu'à aujourd'hui, ils ont été de l'ordre de 5 à 5.75 p. 100 du Produit national brut, et d'une façon stable. Ce ne sont pas donc les paiements de transfert qui ont constitué l'augmentation du déficit par rapport au Produit national brut, mais les autres dépenses excluant le service de la dette qui, elles, ont augmenté de 12 à 15 p. 100 par rapport au Produit national brut. Donc, s'il y a un ajustement à faire, ce n'est pas du côté du paiement des transferts aux provinces.

Deuxièmement, pourquoi le gouvernement agit-il si vite? Dans sa déclaration économique de novembre 1984, le ministre avait indiqué qu'il n'y aurait pas de changement aux paiements des transferts avant la fin des accords financiers. Aujourd'hui, il change d'attitude, il change l'engagement qu'il avait pris. Pourquoi rouvrir les ententes 1982-1987 avant qu'elles ne soient complétées, en plein milieu de la partie comme on dit souvent au hockey? En fait, c'est trahir les provinces. C'est leur transmettre le fardeau du déficit. Le ministre des Finances veut être en mesure de dire: Moi j'ai réglé mon déficit. Il veut se péter les bretelles, mais en fait il aura transféré tout simplement son problème aux provinces canadiennes. C'est agir en quelque sorte un peu comme Ponce Pilate, se laver les mains en transférant le problème aux autres.

D'ailleurs, monsieur le Président, même le Rapport Nielsen qui a étudié cette question dans le rapport sur la santé, à la page 13, et comme j'ai la version anglaise, je vais la citer en anglais. Voici ce que dit le Rapport Nielsen:

[*Traduction*]

Le groupe de travail a néanmoins conclu, en se fondant sur cet examen, qu'il n'existe aucune raison fondamentale de réduire les paiements de transfert. Ainsi, la décision de réduire le montant des paiements de transfert de 6 milliards de dollars dans les cinq années à venir, annoncée par le gouvernement fédéral, est strictement considérée comme une mesure financière nécessaire. Le groupe de travail craint, cependant, que cette mesure ne restreigne considérablement le rôle que le gouvernement fédéral joue dans le système de santé canadien. La contribution du gouvernement fédéral aux programmes de santé provinciaux s'élève actuellement à environ 40 p. 100. Selon les constatations du groupe de travail, rien ne prouve que le financement des services de santé soit excessif ou insuffisant—il semble plutôt qu'on ait actuellement atteint un équilibre, dans l'ensemble.

[*Français*]

Monsieur le Président, même le Rapport Nielsen indiquait qu'il n'y avait pas lieu de faire ces coupures, et il disait qu'il n'y avait pas de preuve comme quoi les programmes de santé étaient «surfinancés» ou «surexagérés» ou pas assez financés.

Donc, il y a eu, comme le dit le Rapport Nielsen, un certain équilibre. Et le fait qu'il y a équilibre lorsque le gouvernement fédéral vient couper les paiements des transferts aux provinces, cela signifiera que, en définitive, ce sont les provinces qui devront supporter le déficit.

Pour certaines provinces, le projet de loi C-96 s'ajoute à un projet de loi antérieur qui était le projet de loi C-39. Et comme les autres provinces qui sont affectées, le Québec l'est encore davantage par la décision qui avait été prise l'an dernier concernant la formule de péréquation.

Monsieur le Président, l'an dernier, lorsque le projet de loi C-39 a été déposé, la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) disait ceci, et je cite: «La protection maximale, soit 95 p. 100, est consentie aux provinces les moins sûres du point de vue fiscal et garantit que leurs versements ne diminueront pas de plus de 5 p. 100 d'une année par rapport à l'autre. Par le biais de ce programme, de cette loi, le gouvernement accorde au Manitoba, au Québec et à la Nouvelle-Écosse cette protection d'au moins 95 p. 100, afin de pouvoir effectuer des versements globaux qui les aideront au cours des dernières années de l'entente.»

Voilà ce que la ministre disait en cette Chambre, rassurant les députés que le Québec ne recevrait pas moins que 95 p. 100 de la péréquation qu'il avait reçue l'année précédente.

L'honorable ministre des Finances (M. Wilson) avait dit la même chose le 2 avril, et je cite le Compte rendu officiel des *Débats* du 2 avril, à la page 3627, où il disait:

J'ai dit que nous appliquerions équitablement la limite minimale de 95 p. 100 aux trois provinces qui ne recevront pas le même montant au titre des paiements de péréquation pendant l'exercice actuel.

Monsieur le Président, on a eu des engagements fermes de la part de deux ministres et voici que le gouvernement, encore une fois, a trahi son engagement, qu'il a refusé de donner à la province de Québec ce qu'il avait promis ici à la Chambre des communes, ce que la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) avait promis de son siège à la Chambre des communes, ce qui a forcé le ministre des Finances du Québec d'accroître les impôts uniquement pour payer la note que lui a transférée le gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, à la Chambre, le vendredi 2 mai, la ministre d'État (Finances) répondant à une question a dit: «Selon moi, la déclaration qu'a faite hier le ministre des Finances du Québec montre qu'il comprend mal la formule qui a été établie l'année dernière. Toutes les provinces sont traitées de la même façon et le Québec a reçu la moitié des paiements de péréquation. Cependant l'économie se porte mieux . . .»

Monsieur le Président, faire une telle déclaration, de la part d'un ministre du gouvernement conservateur, en dit long sur la compréhension qu'elle a elle-même de l'application de la formule de péréquation. Et je ne comprends pas comment il se fait qu'il n'y ait aucun député conservateur du Québec qui n'a fait de pressions pour forcer ce gouvernement à respecter son engagement, et aussi à expliquer à la ministre ce que c'est que la formule de péréquation.

La formule de péréquation, c'est un engagement contractuel qui est même inscrit . . . le partage de la richesse est même inscrit dans le préambule de la Constitution de notre pays, et c'est un engagement contractuel. Je ne demande pas de faveur particulière pour une province, mais je demande seulement au ministre des Finances (M. Wilson) et à la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) de respecter l'engagement solennel qu'ils avaient pris tous les deux en cette Chambre devant les députés pour leur permettre et essayer de les convaincre d'accepter le projet de loi C-39.

Monsieur le Président, cette décision du ministre des Finances et de la ministre d'État (Finances) est une trahison pour le Québec, et j'espère que les députés en cette Chambre, les députés conservateurs, vont utiliser leurs poids au caucus pour ramener ces deux ministres à l'ordre et les amener à respecter l'engagement qu'ils ont pris.

Monsieur le Président, cette situation est tellement grave que j'aimerais avant de reprendre mon siège proposer la motion suivante. Je propose:

Que la motion soit amendée en supprimant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

La Chambre refuse de continuer l'étude de ce projet de loi, dont le principe consiste à réduire unilatéralement les paiements du gouvernement fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les services de santé, qui sont essentiels.

• (1220)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Nous réservons notre décision sur ce point et en aviserons le député plus tard. Débat.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, vous voulez réserver votre décision à propos de cette motion. Quand la rendrez-vous? Je ne sais pas combien d'orateurs . . .

Le président suppléant (M. Kempling): La présidence va se prononcer sur ce point sous peu.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai quelques remarques à faire à propos du projet de loi C-96, remarques qui portent essentiellement sur la politique du gouvernement. D'une part, le député de Western Arctic (M. Nickerson) a soutenu que la réduction du déficit passait, au besoin, par la suppression ou l'affaiblissement des deux principaux facteurs de progrès économique, une population fortement scolarisée et en bonne santé. Pour venir à bout du déficit, il faut économiser dans les domaines de l'éducation et de la santé. J'appelle cela procéder par la négative.

La politique gouvernementale, qui se dégage et de cette mesure et du rapport du groupe de travail Nielsen, s'impose à l'évidence: supprimer tout programme qui coûte de l'argent ou à en refiler les coûts à un autre palier de gouvernement. C'est bien sur cette voie que s'engage le gouvernement. En effet, il entend passer les coûts de la santé et de l'éducation aux gouvernements provinciaux ou aux futurs étudiants. Mais il lui reste aussi un troisième front pour manoeuvrer. Il redéfinira ses responsabilités afin de réduire ce genre de dépenses au strict minimum.

En parcourant les passages du rapport Nielsen qui sont déjà partie intégrante de la politique du gouvernement, on voit bien qu'il manoeuvre sur ces trois fronts à la fois. Il supprime un programme, ou il oblige quelqu'un d'autre à le financer ou bien il réexamine ses responsabilités pour que le programme en question ne coûte pas autant.

Pourtant, le gouvernement s'est déclaré un gouvernement ouvert qui emprunte la voie de la consultation. Il se peut que le terme consultation ait changé de sens, car les gouvernements provinciaux nous répètent que ses mesures sont un geste unilatéral. Cela ne l'a pas empêché de proclamer bien haut qu'il n'avait pris de telles dispositions qu'après les avoir consultés. Les gouvernements provinciaux assurent qu'aucune entente n'a été conclue, mais qu'on leur avait bien dit, à la clôture de la conférence fédérale-provinciale, qu'un tel geste serait posé. Ces gouvernements étaient contre et le simple fait de les avoir

informés n'était pas de la consultation, il me semble. Aucune discussion n'a eu lieu, les conséquences d'une telle action n'ont pas été admises et aucune porte de sortie sur d'autres mesures que les provinces auraient pu envisager au lieu de ces mesures unilatérales n'a été ménagée.

En troisième lieu, le gouvernement affirme que le projet de loi n'entraînera pas de disparité ni d'inégalité remarquable. Rien n'est moins sûr. Le gouvernement sait qu'il y aura moins d'argent de disponible pour les fins de la santé et de l'éducation postsecondaire du fait du ralentissement de la croissance des subventions. Pourtant, il semble refuser d'admettre que les provinces devront compenser les coûts qui continueront d'augmenter.

Les gouvernements provinciaux devront trouver d'autres sources de revenus pour remplacer l'argent que le gouvernement fédéral ne versera pas. Les provinces riches n'auront pas à en souffrir autant que les provinces pauvres. Certaines provinces ne pourront trouver ces nouvelles sources puisqu'elles ont déjà de la difficulté à joindre les deux bouts. Depuis quelques années même certaines provinces ne cessent d'être déficitaires. Elles en subiront le contrecoup et on assistera à des inégalités dans la qualité des services de santé et d'éducation.

Nous reviendrons sur une des grandes décisions que nous avions prise à l'échelle nationale, soit l'égalité des chances pour tous. Quiconque habite le Canada devrait avoir l'occasion de recevoir une éducation de qualité. Il arrivait que nous nous interrogions sur les engagements du gouvernement libéral en matière d'égalité, mais en ce qui concerne le gouvernement conservateur, nous n'avons aucun doute. Nous savons que ce gouvernement entretient une conception élitiste en matière d'éducation. Il estime que ce ne sont pas les plus doués mais les plus riches qui doivent pouvoir profiter d'une éducation de qualité.

• (1230)

Les conservateurs comprennent bien, affirment-ils, que les services de santé doivent être accessibles à tous. Cependant, sont-ils convaincus que ces services doivent être accessibles à tous? Sûrement pas. Selon les ministériels, ces services doivent être accessibles à tous ceux qui ont les moyens de payer. Ils affirment également qu'il n'y pas lieu de s'inquiéter puisque ces services demeureront tout aussi accessibles. Cependant, l'accès à des services de qualité est déjà de plus en plus difficile et toute réduction des ressources entraînera pour certaines provinces une nouvelle diminution de la qualité. De nombreuses régions seront privées des services dont elles bénéficiaient auparavant.

Le gouvernement a tendance à oublier ses promesses. Lors de la campagne de 1984, les membres du parti progressiste conservateur affirmaient qu'ils étaient prêts à appuyer l'effort de financement fédéral selon la formule agréée en 1977. Ils affirmaient également que le financement de l'éducation postsecondaire était une priorité pour les deux paliers de gouvernement. Ces choses, les députés conservateurs les affirmaient ouvertement avant la campagne de 1984, mais depuis lors, le gouvernement a tendance à renier ses promesses, à oublier qu'il en a fait, et surtout à réduire les sources de financement de l'enseignement postsecondaire. Les ministériels vont dire qu'ils ne font que des économies, et pourtant ils avaient promis d'accepter la formule de 1977 laquelle prévoyait un accroissement beaucoup plus important que celui que l'on prévoit pour cette année.

La santé est l'un de ces engagements sacrés. Il est assez étrange de constater que l'expression «engagement sacré» est devenue presque synonyme de promesses non tenues. Je ne m'étendrai pas outre mesure sur le sujet parce qu'il est notoire que les ministériels avaient promis de maintenir la qualité des soins de santé. Cependant, il faut signaler que la promesse du ministre des Finances (M. Wilson) de ne pas opérer de réduction avant 1987 a été faite après les élections aux gouvernements provinciaux et aux ministres provinciaux, lors d'une conférence fédérale-provinciale. Il promettait alors de maintenir le financement. La suggestion d'une réduction apparaissait à cette époque anodine parce qu'elle semblait si loin dans l'avenir. Mais il a présenté un projet de loi signifiant qu'il y aurait des réductions dès 1986. Le gouvernement donnait également à entendre qu'il agissait ainsi par souci de réduction du déficit.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons là de quoi nous faire une bonne idée du mode de pensée du gouvernement conservateur. Il prévoit réduire le déficit aux dépens des Canadiens à faible et à moyen revenus, aux dépens des provinces les plus démunies et au prix de la qualité de l'éducation et des soins de santé.

Si nous nous arrêtons à ce que le gouvernement a fait à la structure fiscale, nous constatons qu'il a réduit l'impôt des riches pour augmenter celui des pauvres. Nous nous retrouvons maintenant devant l'application du même principe au secteur de l'éducation. S'il faut augmenter les crédits accordés à l'éducation et aux soins de santé, il n'y aura plus de fonds disponibles pour le faire.

Le gouvernement doit revoir son projet de loi et le présenter à nouveau sous une forme permettant aux Canadiens de continuer de recevoir l'éducation et les soins de santé de qualité auxquels ils sont habitués.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que vous ne rendiez votre décision au sujet de l'amendement du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), je voudrais vous présenter les arguments suivants. Si j'ai bien compris l'amendement en question, il aurait pour effet d'annuler totalement la motion de deuxième lecture principale. Il ne s'agit pas d'une modification portant sur une question de teneur, d'intention ou de temps. J'estime donc que le député et ses collègues devraient voter contre la motion principale. Cet amendement serait irrecevable pour les différentes raisons invoquées.

Le président suppléant (M. Kempling): Je vais rendre ma décision. J'attendais le retour du député. L'amendement est recevable; il s'agit d'un amendement motivé.

Je vais maintenant statuer sur l'amendement du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), qui est appuyé par le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano). Comme je l'ai déjà dit, cet amendement est recevable et il s'agit d'un amendement motivé. Il propose de supprimer tous les mots suivants «que» et de les remplacer par: «... la Chambre refuse de continuer l'étude de ce projet de loi, dont le principe consiste à réduire unilatéralement les paiements du gouvernement fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les services de santé, qui sont essentiels»

Je demande aux députés de bien vouloir se montrer indulgents. Cet amendement a été présenté en français, une langue que je ne maîtrise pas très bien. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une traduction officielle, et c'est donc la version française qui fera foi. Telle est, en tout cas, la teneur de cet amendement.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a sillonné le pays pour parler aux étudiants, aux professeurs et aux administrateurs des universités. Le sort de l'enseignement postsecondaire l'inquiète vivement. En tant que chef du parti libéral, il a fait comprendre aux Canadiens qu'il fallait adopter une approche nationale vis-à-vis de l'enseignement postsecondaire. Il insiste sur la nécessité de trouver un moyen de faire coopérer les provinces et le gouvernement fédéral et de veiller à ce que l'argent transféré aux provinces serve effectivement à financer l'éducation contrairement à ce qui s'est passé en Colombie-Britannique, par exemple, où une bonne partie de cet argent a servi à d'autres fins.

Mon chef veut faire en sorte que le gouvernement fédéral accorde aux provinces des stimulants à la recherche et au développement et que les objectifs fixés à cet égard soient atteints. Il veut également qu'on cherche à consolider les centres de haut savoir, à favoriser la coopération entre l'entreprise et l'école et à tirer un meilleur parti de l'argent dépensé. Tel est le programme du chef de l'opposition officielle. Le gouvernement ne fait rien de tel. Il ne donne pas l'exemple. Il se contente de renier ses promesses et même les ententes qu'il a conclues, comme le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) l'a si bien souligné.

Le projet de loi C-96 est une mauvaise mesure. En deux mots, les conservateurs d'Ottawa ont décidé, unilatéralement, de réduire les paiements de transfert promis aux provinces pour la santé et l'éducation. Ils n'ont pas demandé leur avis aux provinces; ils les ont placées devant le fait accompli, et cela, malgré leurs protestations. La situation est très grave, monsieur le Président. Le gouvernement doit donner l'exemple. L'enseignement postsecondaire est actuellement en pleine crise.

• (1240)

Si nous examinons les rapports et les observations de l'Association des universités et collèges du Canada, nous y trouvons ceci:

> Le nombre d'étudiants a continué à augmenter l'année dernière. Même si le groupe des 18 à 24 ans dans lequel se recrutent la plupart des étudiants se rétrécit, le pourcentage des jeunes de ce groupe qui entreprennent des études universitaires continue à croître.

Malgré une diminution du nombre total de jeunes, ceux qui souhaitent faire des études universitaires sont de plus en plus nombreux. Nous pouvons lire également ceci:

> En 1985-1986, pour l'ensemble des universités du pays, le nombre d'étudiants à plein temps a augmenté de 1.5 p. 100 et le nombre d'étudiants à temps partiel, de 2.7 p. 100. Le pourcentage d'augmentation aurait certainement été plus élevé si certaines universités n'avaient pas été obligées de limiter le nombre d'inscriptions.

La liste des problèmes des universités s'allonge. Le nombre indûment élevé des étudiants des facultés, le matériel de recherche démodé dans certains de nos laboratoires, l'inquiétude continuelle que suscite l'exode de nos chercheurs les plus brillants, le vieillissement de notre corps professoral, l'affaiblissement de nos collections de bibliothèque et la détérioration de nos immeubles sont tous fort bien connus. Les universités ne s'attendent pas à ce que l'on procède à d'autres analyses sympathiques de leurs problèmes. Elles veulent et comptent que l'on y apporte des solutions.

Pour trouver des solutions, il faut une autorité. Le problème, malheureusement, c'est que le gouvernement ne donne pas d'orientation sur la façon de résoudre le problème de l'enseignement postsecondaire et de la recherche. Il se contente plutôt de préparer des budgets et d'annoncer unilatéralement une réduction des paiements de transfert prévus pour cette année, rompant ainsi les accords conclus avec les provinces et réduisant le financement pour les années à venir. Ce n'est pas donner l'exemple, monsieur le Président. C'est trahir ses promesses et faire preuve d'une certaine irresponsabilité à une époque où la nation est aux prises avec une grave crise.

Cela vaut pour le financement en général, mais aussi pour les universités en ce qui concerne la recherche qui occupe une part vraiment importante de leur activité. Le gouvernement sape l'avenir des universités et collèges non seulement par le biais de ce projet de loi, mais aussi par le biais d'autres initiatives qui viennent le compléter, et en négligeant de donner l'orientation nécessaire en matière de recherche, comme il l'avait promis.

Se faisant le porte-parole de l'Association des universités et collèges du Canada, le président de l'Université du Manitoba, M. Arnold Naimark a fait remarquer que la dernière initiative du gouvernement fédéral en matière de financement garanti se traduira par une réduction réelle par rapport au financement actuel des fonds accordés aux trois conseils chargés de la répartition des subventions pour la plupart des travaux de recherche au Canada. Ce résultat de la dernière décision prise par le gouvernement conservateur est absolument renversant, en ce qui concerne le domaine de la recherche. Voici ce qu'en dit M. Naimark:

[*Français*]

«Nous avons examiné l'annonce du gouvernement fédéral et il est évident que l'appui garanti du gouvernement fédéral à l'égard des activités des conseils ne se trouvera pas accru au cours des cinq prochaines années. Même à un taux annuel d'inflation de 4 p. 100, en 1990-1991 le pouvoir d'achat des budgets des conseils sera effectivement de 18 p. 100 inférieur à ce qu'il est aujourd'hui.»

[*Traduction*]

On s'en prend doublement au système d'enseignement postsecondaire, d'une part en décimant les établissements d'enseignement postsecondaire, et de l'autre en négligeant de leur accorder dans ce projet de loi les fonds dont ils ont besoin pour la recherche. Je trouve cela catastrophique, car nous savons tous que l'avenir de l'économie du Canada est tributaire d'un système d'enseignement postsecondaire vigoureux et florissant.

M. Don Savage, le secrétaire général de l'Association canadienne des professeurs d'université, a déclaré que si nous voulons faire des progrès sur le plan économique, nous aurons besoin de plus, et non de moins, de diplômés en sciences, en génie et en gestion des affaires. Si nous comptons réussir à survivre dans un monde concurrentiel et souvent hostile, il nous faudra connaître la culture,l'histoire, la politique et la langue de nos amis, de nos concurrents et de nos ennemis. Si nous souhaitons faire notre marque dans l'histoire mondiale, tous ces efforts devront être imprégnés des idéaux de notre civilisation, de son histoire, de sa philosophie et de sa littérature. Nos dirigeants politiques, a déclaré M. Savage, semblent incapables de trouver un moyen de financer les universités dont nous avons besoin. C'est un jugement qui, j'en ai peur, ne fait que se confirmer lorsqu'on considère le projet de loi C-96.

Nous espérons vraiment que le gouvernement reconsidérera sa position à ce sujet, reviendra sur sa décision et tiendra les promesses qu'il a faites aux électeurs de maintenir au moins le financement au niveau prévu selon la formule de 1977. Nous espérons que le gouvernement prendra en considération les promesses faites l'année dernière aux provinces et l'entente conclue avec elles et qu'au moins il les respectera. Il serait sage qu'il le fasse.

Tout le monde sait que les collèges et les universités sont en sérieuse difficulté d'un bout à l'autre du pays. À cet égard, puisque ce projet de loi porte également sur les soins médicaux ainsi que les transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement devrait cesser de priver de subventions les hôpitaux et les centres médicaux. Le gouvernement doit arrêter de se décharger de ses responsabilités sur les provinces. Il doit donner l'exemple et tenir les promesses qu'il a faites aux dernières élections.

Je demande instamment au gouvernement et aux députés, qui font partie du caucus du gouvernement, de retirer le projet de loi C-96 ou de le modifier considérablement afin de tenir leurs promesses en ce qui concerne l'avenir de notre pays. Arrêtez de nous trahir. Ne devenons pas les esclaves, la vache à lait des autres pays parce que nous n'aurons pas su donner à nos jeunes les connaissances, les compétences et les recherches nécessaires pour se tirer d'affaire. Donnez-nous le système d'enseignement dont nous avons besoin.

Si le gouvernement renégocie et discute avec les provinces des mesures à prendre en collaboration pour assurer l'avenir de l'enseignement postsecondaire, ce serait une contribution bien plus importante que d'adopter simplement des projets de loi pour réduire les problèmes de déficit du gouvernement à Ottawa. Établissons le dialogue avec les provinces pour garantir ensemble un futur à nos jeunes. Évitons, de concert avec les provinces, de nous décharger de nos responsabilités sur les jeunes. Soyons courageux et assumons la responsabilité d'un travail collectif.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-96, qu'on a qualifié de trahison envers les jeunes Canadiens, les universités, les collèges, les écoles techniques et les instituts d'enseignement. Cette mesure trahit aussi l'ensemble des Canadiens, car elle menace le régime de soins de santé.

• (1250)

Je me souviens d'avoir entendu à maintes reprises les députés d'en face et le premier ministre (M. Mulroney) déclarer que le gouvernement s'engageait à améliorer les soins de santé et l'enseignement postsecondaire au Canada. Or, le projet de loi C-96 tend à réduire la hausse de crédits destinés aux établissements d'enseignement supérieur et de soins de santé d'un bout à l'autre du Canada. Quel que soit l'angle adopté, voilà bien ce à quoi tend cette mesure. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, les provinces subiront à cause d'elle un manque à gagner de 6 milliards de dollars au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé.

Uniquement au cours de l'exercice actuel, 318.9 millions de dollars ne seront pas transférés aux provinces dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Voilà ce que nous a appris le ministère des Finances qui mérite toute ma gratitude pour m'avoir exposé aussi explicitement ce que ces compressions représenteront pour les provinces. Cette somme passera à 680 millions de dollars l'an prochain. Et l'année suivante, c'est plus d'un milliard de dollars qui ne seront pas transférés aux provinces. Enfin, ce manque à gagner provincial s'élèvera à 6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

J'ignore comment les Canadiens percevront ce geste et je ne sais pas non plus quelle sorte de message le gouvernement leur envoie. Mais j'en conclus, pour ma part, qu'il trouve que les collèges, les universités et les instituts coûtent trop cher et qu'il compte bien réduire ce genre de dépenses. Il assure n'avoir pas les moyens de les assumer. Si on sondait les reins et les coeurs, monsieur le Président, je doute qu'on trouverait un seul député aux Communes qui n'assurerait pas que nos ressources humaines sont les plus importantes de toutes, surtout les jeunes qui veulent se former et s'instruire pour occuper la place qui leur revient de droit au sein de notre société au cours de cette décennie et des prochaines. Or, ce n'est pas avec une telle mesure qu'ils y parviendront. La situation ne va certes pas s'améliorer.

Je me suis rendu dans ma circonscription au cours du week-end. Le journal local de Kamloops, en Colombie-Britannique, affichait en manchette le titre suivant: «Compressions majeures dans le financement des collèges». Et l'article au-dessous parlait d'une réduction de $500,000 dans les subventions accordées au *Caribou College* de Kamloops. Pourtant, les inscriptions dans cet établissement ont augmenté de 16 p. 100 au cours des quatre dernières années alors que son budget était réduit de 11 p. 100. Il a plus d'étudiants et moins d'argent pour les faire instruire. Les dirigeants du *Caribou College* ont appris cette année qu'ils devraient sabrer $500,000 dans leur budget.

Or, le matériel pédagogique et médical est un des premiers secteurs à être touchés par l'inflation. Leur coût croît plus rapidement que le taux global d'inflation. Quand on tient compte des méfaits de l'inflation, les compressions dans les services d'éducation et de santé auront même des effets plus grands que prévus.

Le projet de loi a été présenté dans une perspective bien particulière. Au moment où le ministre des Finances (M. Wilson) l'a déposé il n'y a pas très longtemps, il n'y avait pas eu de véritable consultation sur l'effet qu'aurait cette mesure sur les provinces. Le gouvernement a décidé unilatéralement qu'il

réduirait le financement de l'enseignement postsecondaire. Quant le premier ministre vantait le fédéralisme coopératif, préconisant une nouvelle façon de traiter avec les provinces, une nouvelle ouverture d'esprit, nous n'avons jamais cru que cela se traduirait par des décisions unilatérales très désavantageuses pour les Canadiens, surtout pour la capacité des provinces d'assurer des services de santé et d'enseignement postsecondaire.

Nous en sommes à la deuxième étape. Il n'y a pas longtemps, quand les libéraux dirigeaient encore le Canada, ils avaient réduit le financement de l'enseignement postsecondaire dans le cadre de leur programme des 6 et 5 p. 100. Nous avions déjà dénoncé cette mesure. Tous mes collègues du Nouveau parti démocratique ont affirmé que ce n'était pas le genre de chose à faire si nous voulions que notre pays reste compétitif et joue le rôle qui lui revient au sein des pays industrialisés. Cependant, telle avait été la décision des libéraux.

A cette époque également, l'actuel ministre des Finances avait pris la parole pour s'opposer à cette mesure. Je n'ai pas le temps de citer ses paroles, mais il avait vigoureusement dénoncé le geste. L'actuel président du comité des finances, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), en avait fait presque une crise. Nous avons cru qu'il ne terminerait jamais son discours de 20 minutes, emporté qu'il était à défendre l'avenir des jeunes Canadiens. L'actuel ministre des Travaux publics (M. La Salle) y était allé également de son petit numéro dans le style tapageur qu'on lui connaît. Nous avons cru un instant qu'il allait traverser l'allée du centre pour s'en prendre au ministre des Finances qui avait dit que le programme des 6 et 5 concernait également l'enseignement postsecondaire. Les députés de Halifax-Ouest (M. Crosby) et de Calgary-Ouest (M. Hawkes) avaient également dénoncé le projet de loi.

L'actuel ministre de la Justice (M. Crosbie), député terreneuvien, avait tenu les propos suivants:

> Monsieur le Président, voilà une mesure législative déplorable parce qu'elle équivaut à une véritable trahison. On trahit les provinces du Canada, les gouvernements de toutes les provinces, et toutes nos universités. On trahit aussi les établissements d'enseignement postsecondaire. On trahit les jeunes Canadiens et c'est un exemple de l'hypocrisie qui caractérise le gouvernement.

Il fait maintenant exactement la même chose. Il a poursuivi en dénonçant l'hypocrisie et la trahison dont témoignait toute cette entreprise. Les rôles sont maintenant inversés, sauf que le gouvernement ne propose pas en l'occurrence un programme d'une durée de deux ans seulement; la mesure aura un caractère permanent. Elle s'appliquera année après année. Nous soutenons qu'elle nous coûtera 6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. On peut projeter à plus long terme et dire qu'elle nous coûtera 8 milliards au cours des huit prochaines années, et ainsi de suite.

Le gouvernement se trouve à dire qu'il ne prévoit pas offrir aux jeunes Canadiens des chances égales par rapport aux autres pays. La plupart des autres pays occidentaux industrialisés investissent énormément dans l'enseignement postsecondaire et dans la recherche et le développement. Ils forment leurs jeunes et recyclent leurs travailleurs. Ils financent l'enseignement dans les universités et les collèges pour déboucher sur la recherche et le développement nécessaires à la production d'une grande variété de produits et de denrées. Le Canada est le seul à dire qu'il n'accroîtra pas son financement comme tout le monde. Le Canada ne participera pas à la formation de ses citoyens comme le font les autres pays avec lesquels nous sommes en concurrence.

Je ne sais pas pourquoi on ne voit pas les députés de la Colombie-Britannique intervenir l'un après l'autre à la Chambre pour dire qu'ils n'accepteront pas cette mesure. Le gouvernement de cette province est le seul à ne pas consacrer à l'enseignement postsecondaire la totalité de l'argent qu'il reçoit du gouvernement fédéral à cette fin. Un rapport publié l'année dernière révèle que l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique n'est pas financé à frais partagés par les gouvernements provincial et fédéral. Il est financé exclusivement par le gouvernement fédéral. Ce gouvernement provincial ne pourvoit pratiquement en rien à l'enseignement postsecondaire. Il est tout simplement faux de croire que le gouvernement provincial comblera la différence maintenant que le gouvernement fédéral réduit son financement à la Colombie-Britannique. L'histoire montre très clairement que si l'écart doit être comblé, il le sera par les étudiants dont les frais de scolarité augmenteront.

En conclusion, monsieur le Président, il faut empêcher l'adoption du projet de loi. On ne peut pas en laisser poursuivre l'étude. J'espère que les députés d'en face prendront cet amendement justifié en considération et voteront en sa faveur.

• (1300)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ce matin, j'ai assisté à une réunion du comité dont Votre Honneur fait également partie, le comité mixte des relations extérieures du Canada. Nous avons examiné une très importante série de recommandations que nous espérons déposer à la Chambre avant la fin du mois. Elle découlaient du Livre vert intitulé compétitivité et sécurité, que le gouvernement a présenté. Nos discussions des deux derniers jours ont porté principalement sur les moyens de rendre le Canada plus compétitif dans ce monde extrêmement turbulent et sans pitié du commerce international. En lisant les mémoires que nous avons reçus d'un bout à l'autre du pays ces derniers mois, nous avons pu constater qu'un thème revenait constamment: la force fondamentale du Canada en tant que pays exportateur à l'avenir sera basée sur les compétences et les connaissances de ses citoyens. Notre avenir dépendra de notre capacité de penser, d'innover et de mettre au point de nouveaux produits.

Il est donc ironique que je sois ici en train de débattre d'un projet de loi qui va tout à fait à l'encontre de ce thème. Il nuira aux aptitudes des Canadiens. Il mettra un frein à notre esprit créateur et novateur. Nous serons moins en mesure de tirer parti de l'intelligence, des aptitudes et des compétences des Canadiens qui fréquentent nos universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Comment le gouvernement peut-il suivre deux voies tout à fait contradictoires? Les ministériels nous parlent quotidiennement de l'importance qu'ils attachent au développement économique. D'une part, ils prétendent que nous devons devenir l'une des grandes puissances commerciales du monde, mais d'autre part, ils nuisent à la capacité des Canadiens d'être compétitifs.

Ces dernières semaines, je me suis rendu dans les établissements des universités de ma circonscription afin de m'entretenir avec des étudiants, des professeurs et des administrateurs au sujet de la situation actuelle dans nos universités. Leurs budgets d'entretien, c'est-à-dire les sommes consacrées au ménage et à l'entretien du matériel, n'ont pas été augmentées depuis quatre ou cinq ans. Les budgets de recherche, qui servent à acheter du nouveau matériel et des livres, à engager des assistants à la recherche et à bien d'autres fins, ont été réduits pratiquement à zéro. L'université de ma circonscription est l'une des plus importantes du pays. Dans le passé, il en est sorti un nombre incroyable de personnes compétentes qui ont pu se trouver des postes importants dans tout le Canada. Or, nous ne lui donnons pas son dû à l'heure actuelle.

En tant que nation, nous avons toujours cru que l'une de nos grandes responsabilités était d'ouvrir l'enseignement au plus grand nombre possible de personnes. L'enseignement supérieur ne devrait pas être offert simplement aux enfants des familles aisées. Ce qui fait la véritable force du Canada, c'est que nous avons élargi l'accessibilité à l'éducation supérieure aux classes ouvrières, aux pauvres et aux groupes minoritaires. Pourtant, cette université a dû limiter le nombre d'inscriptions. Il lui a fallu adopter un système de présélection et, de plus en plus, les cours de qualité supérieure, très en demande, sont restreints à de moins en moins d'étudiants. De ceux-ci, les moins susceptibles d'y accéder proviennent des milieux défavorisés.

Certains universitaires m'ont fait part de leur crainte de voir s'instaurer un système de classes au sein de nos établissements de haut savoir. Nous anéantissons les perspectives d'avenir des groupes minoritaires et des enfants des familles défavorisées. Les ressources nécessaires pour leur donner le coup de pouce qui les aiderait à bien démarrer ne sont plus disponibles. S'agit-il là d'un résultat que nous voulons véritablement en tant que pays? Cela pourrait bien correspondre à la pensée conservatrice. Peut-être est-ce là l'attitude du Parti conservateur. Je me souviens d'une déclaration que faisait le ministre des Finances (M. Wilson) il y a environ un an à l'effet qu'à la base de son budget était la volonté de rendre les riches plus riches ou quelque chose du même ordre.

Mme McDougall: Oh! Oh!

M. Axworthy: Nous créons le contexte voulu pour que cela se produise en niant à une forte portion des Canadiens l'accès à l'éducation supérieure. C'est, en définitive, où nous conduit ce projet de loi. Laissons de côté tous ces discours sur les transferts aux provinces et les inégalités dans ces secteurs. Dans la réalité, nous fermons la porte à de nombreux Canadiens, nous leur volons leur avenir. Nous empêchons le pays d'utiliser au maximum les compétences et les aptitudes de ses habitants. Tel est en bout de ligne le résultat de ce projet de loi. C'est ce que nous devons dénoncer. Le gouvernement veut détruire volontairement et consciemment des années de progrès qui ont permis à notre pays de progresser vers l'égalité de chances, pour la simple raison qu'il envisage la question différemment. Ce ne sera pas par accident. Il ne faut pas mettre en cause une erreur du ministre, et Dieu sait pourtant qu'elles sont nombreuses. Nous avons affaire à une politique délibérée de la part du gouvernement.

Tout est de plus en plus aggravé par une réduction parallèle des possibilités d'accès à des soins de santé de qualité. Lorsqu'un gouvernement prévoit augmenter son budget de défense de 40 p. 100 en cinq ans et son budget de santé d'un maigre 10 p. 100 qui ne couvre même pas l'inflation, il est évident qu'un secteur doit en faire les frais. Les hôpitaux de ma ville doivent réduire leurs programmes d'intervention prévus pour dispenser des soins préventifs et s'attaquer aux nombreux problèmes de santé associés aux habitudes de vie des habitants des quartiers où les revenus sont les plus faibles. Ces programmes s'adressent à nos collectivités autochtones et visent à faire face aux problèmes communs au coeur de nos villes. Nos établissements de santé sont de moins en moins en mesure de mettre à l'épreuve de nouveaux programmes qui amélioreront le sort des défavorisés. Cela les empêchera d'expérimenter les programmes de prévention qui nous permettraient d'économiser de l'argent sur les soins médicaux en empêchant les gens de tomber malade.

Telles sont les conséquences humaines de ce projet de loi. Tel est le résultat de cette mesure stupide, malhonnête et impitoyable. Le gouvernement montre, une fois de plus, aux Canadiens qu'il n'est pas là pour satisfaire à leurs besoins. Il n'a nullement l'obligation de partager les richesses du pays de façon équitable. Il leur fait comprendre que les privilèges et les possibilités seront, de plus en plus, réservés à une petite élite. Telles sont les conséquences humaines de cette loi et c'est pourquoi nous devons nous y opposer.

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'avoir l'occasion de parler de cette législation une autre fois. J'espère qu'il y aura d'autres occasions qui me permettront de parler sur ce sujet parce que plus longtemps nous en discutons, plus la création de la nouvelle situation va être retardée. Il est important de retarder l'adoption de cette législation parce que cette dernière est vraiment destructrice pour la politique canadienne.

Monsieur le Président, l'impact de la législation devant la Chambre est de réduire le paiement des transferts du gouvernement fédéral au gouvernement provincial pour l'éducation postsecondaire et la santé. Quelques députés conservateurs ont participé à ce débat et ils ont exprimé l'opinion que leur gouvernement ne réduit pas le paiement au niveau provincial pour la santé et pour l'éducation postsecondaire.

Mais c'est vrai que son gouvernement a réduit les dépenses. Je veux donner l'exemple du Manitoba où les dépenses planifiées pour ces buts seront réduites par 235 millions de dollars à partir de maintenant jusqu'à 1990. Monsieur le Président, c'est là un gros montant d'argent et l'implication de cette réduction des dépenses est vraiment importante pour la province du Manitoba.

Afin de donner un peu de sens à l'importance de cette réduction, je vais maintenant donner des exemples plus compréhensifs, par exemple: Pour une famille de quatre personnes au Manitoba, pendant une année entière, la réduction sera de plus de $1,000. La réduction des dépenses fédérales pour l'éducation et la santé réduira l'appui fédéral pour chaque famille au Manitoba d'un montant de $1,000 par année. Un autre exemple, c'est que cette réduction réduira l'argent de plus que les dépenses du Manitoba, pour toutes les universités et tous les collèges communautaires. Monsieur le Président, c'est là une réduction vraiment importante.

Beaucoup de conservateurs nous ont dit qu'il était important de réduire le déficit, qu'il était important d'avoir le contrôle des dépenses publiques et il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui est en désaccord sur cela. Mais comment va-t-on réduire le déficit? Lorsque les conservateurs étaient en voie de se présenter aux élections, ils ont dit qu'ils réduiraient le déficit en coupant le gaspillage. Monsieur le Président, c'est là une bonne approche. Mais pourquoi le gouvernement ne prend-il pas cette approche maintenant, alors qu'il est au pouvoir?

Monsieur le Président, c'est une question de priorités. Pourquoi réduire les dépenses pour l'éducation et pour la santé en même temps que nous augmentons les dépenses pour les armements, pour la défense nationale? Il est important d'avoir une force militaire, mais pourquoi augmenter le budget pour la défense au même moment que nous le réduisons pour l'éducation et pour la santé?

Monsieur le Président, je veux examiner un peu l'approche du gouvernement et ses implications dans le domaine de la santé. Il est vrai que les coûts dans le domaine de la santé sont en train d'augmenter considérablement. Mais comment pouvons-nous régler ce problème en même temps que nous donnons un service aux gens ordinaires? C'est là la question.

Et l'approche que les conservateurs ont prise est de couper les dépenses maintenant. Et le problème avec cela, c'est qu'on va manquer l'occasion d'investir dans les nouvelles façons de livrer les services de santé qui peuvent, à long terme, réduire le coût de la santé.

Monsieur le Président, à mon avis, il est important pour les gens ordinaires de se souvenir que notre système de santé est plus efficace et moins dispendieux que celui des États-Unis. Nous avons ici un système de santé public Medicare et, dans notre pays, nous dépensons moins de notre PNB pour la santé que les gens aux États-Unis, et avec un meilleur résultat. Dans notre pays, une famille n'a pas peur de perdre toutes ses épargnes quand il y a un malade dans la famille. Au contraire, aux États-Unis, une famille peut être ruinée à cause d'une grande maladie.

Monsieur le Président, notre système de santé dans ce pays est public et plus efficace que le système privé. Les coupures que ce gouvernement a imposées mettent en danger ce système. En réduisant l'aide fédérale pour Medicare, nous faisons face au danger que ce système va être détruit à long terme. L'approche que nous voulons consiste à investir dans le système de santé pour mettre en place des façons de livrer les programmes de santé plus efficacement qu'aujourd'hui et, à long terme, le coût dans ce domaine va être réduit.

Monsieur le Président, il est important de travailler avec des vrais problèmes dans le domaine de la santé, parce que le coût est en voie d'augmentation et, quand les coûts augmentent, cela réduit les sommes pour l'éducation postsecondaire. Et il est important dans notre pays d'avoir un bon système d'éducation postsecondaire parce que nous vivons dans une économie dépendante des gens bien éduqués . . . Une minute, monsieur le Président!

En somme, monsieur le Président, je veux dire que cette approche de couper les dépenses pour l'éducation et la santé est une approche à court terme. Pour bien diriger un pays et pour servir les gens ordinaires, on doit avoir une vision à long terme. On doit être concernés de la qualité des services et de l'efficacité de leur livraison. Et, à long terme, cela va épargner.

• (1310)

[*Traduction*]

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dirai quelques mots au sujet du projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Ce matin, j'ai écouté très attentivement les observations de l'opposition qui a répété, une fois de plus, que cette loi visait à réduire la contribution que le gouvernement fédéral apporte à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé.

Je crois très important de faire une mise au point, pour la gouverne des Canadiens et de l'opposition. Nous savons très bien qu'au lieu de diminuer le montant total d'argent qui sera versé aux provinces, ce projet de loi va, en fait, l'augmenter tant pour cette année que pour l'année prochaine et les années à venir. A la suite de cette mesure, les paiements de transfert destinés à financer l'enseignement postsecondaire et la santé continueront à croître à raison de 5 p. 100 par an environ. Si l'inflation se maintient aux alentours de 4 p. 100 comme elle le fait depuis deux ans, cela veut dire que les paiements de transfert pour la santé et l'enseignement postsecondaire augmenteront à un rythme plus rapide que l'inflation.

Mais il est hors de question que cette mesure ne fasse qu'augmenter la quantité. Certains députés ont fait remarquer à juste titre qu'on modifiait la formule en vigueur précédemment, et que cette modification allait se traduire par un rajustement à la baisse du montant total d'argent qui aurait été, qui aurait pu être versé au gouvernement provincial.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Aurait dû être versé.

M. Redway: Le montant qui a déjà été affecté aux provinces ne diminue pas. En fait, comme les députés le savent très bien, ce montant augmente. On estime qu'au rythme permis par cette formule, il augmentera de plus de 90 milliards de dollars d'ici 1990-1991. Il n'est donc pas question de diminution des versements, mais au contraire d'augmentation. C'est parfaitement clair.

Si les établissements d'enseignement postsecondaire et les régimes de soins de santé ne s'alignent pas sur l'inflation, ils auront besoin de trouver de l'argent quelque part. De toute évidence, ce ne sera pas au gouvernement fédéral, donc ce sera ailleurs. Ce sera peut-être auprès des gouvernements provinciaux qui, d'après la Constitution, sont les principaux responsables de ces dépenses. Ce domaine a toujours relevé et relèvera toujours de leur responsabilité tant que le texte de la Constitution ne changera pas. Depuis des années, les provinces tiennent jalousement à conserver ce droit.

Je comprends que les gouvernements provinciaux s'inquiètent à l'idée qu'à l'avenir le gouvernement fédéral ne leur versera peut-être pas autant d'argent qu'ils l'espéraient pour ces domaines. Je suis toutefois certain que s'ils réfléchissent sincèrement à cette question, ils nous comprendront. Depuis dix ou vingt ans, les gouvernements provinciaux font la même chose avec les conseils scolaires, les municipalités et tous les bénéficiaires de leurs paiements de transfert. En fait, en tant qu'ancien politicien municipal, je sais très bien que bien avant que le gouvernement fédéral envisage de ne pas consacrer autant d'argent aux gouvernements provinciaux dans les années à venir, ces derniers ne se contentaient pas de limiter les montants qu'ils avaient promis aux municipalités et aux conseils scolaires, mais allaient même en fait jusqu'à les diminuer. Je me souviens qu'en 1970, dans ma municipalité, les paiements de transfert couvraient environ 80 p. 100 du coût total de la scolarisation des enfants. Ils n'en représentent plus que 40 p. 100 maintenant.

Les gouvernements provinciaux savent ce qui se passe. Ils font la même chose depuis des années, et ils savent ce que c'est que de reporter des dépenses et des coûts sur des échelons inférieurs de gouvernement.

Ce ne sont pas les gouvernements provinciaux que la question préoccupe, mais les contribuables. Les contribuables canadiens paient des impôts et des taxes aux administrations municipales, aux commissions scolaires, aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral. Tous les députés et tous les citoyens doivent payer des impôts et des taxes, et nous savons quel genre de fardeau nous avons à supporter pour payer tous ces impôts et taxes.

Le problème, c'est que les dépenses engagées par les pouvoirs publics sont démesurées par rapport à leurs recettes. Nous devons enrayer l'hémorragie d'une façon ou d'une autre. J'ai l'impression que les citoyens en ont par-dessus la tête de payer de plus en plus d'impôts et qu'ils voudraient une réduction des dépenses.

Dans quels secteurs allons-nous faire des ponctions? Le député néo-démocrate de Winnipeg qui vient de parler a dit qu'il fallait mettre un frein au gaspillage et aux dépenses. C'est tout à fait vrai. C'est ce que nous faisons. Par contre, chaque fois que nous envisageons de restreindre une dépense que nous jugeons peut-être inutile . . .

• (1320)

M. Keeper: Dans le domaine de la santé?

M. Redway: Les députés s'y opposent.

M. Keeper: L'assurance-maladie est-elle du gaspillage?

M. Redway: Dans sa déclaration économique de novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé une réduction des dépenses dans plusieurs domaines où l'on faisait du gaspillage, mais l'opposition a protesté. Je n'insinue pas un seul instant que les dépenses au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire soient inutiles. Le député sait par ailleurs que nous ne diminuons pas les crédits dans ces domaines, même si les provinces n'obtiennent pas autant d'argent qu'elles le croyaient. Ce que je dis, c'est que chaque fois que le gouvernement propose des réductions des dépenses inutiles, il y a des objections de la part de l'opposition, que ce soit le parti néo-démocrate ou l'opposition officielle. Selon eux, il n'y a pas une seule dépense inutile. C'est pourquoi nous avons le délicat problème d'équilibrer les budgets et de payer les dépenses engagées par tous les niveaux de gouvernement.

Je pense que les gens en arrivent à un point où ils ne supporteront plus d'augmentation de taxes et d'impôts et c'est pour cela que nous approchons du moment où non seulement le gouvernement, mais aussi l'opposition officielle et les néo-démocrates, devront examiner soigneusement quelles sont les dépenses que l'on peut supprimer. C'est ce que l'on verra à l'avenir.

Nous avons entendu beaucoup de platitudes et beaucoup de belles déclarations de la part de l'opposition, mais nous n'avons pas eu la moindre suggestion quant aux réductions que nous pourrions faire. Il est temps qu'ils proposent quelque chose ou qu'ils la ferment.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux et en même temps déçu de devoir participer à ce débat sur un projet de loi si triste.

Monsieur le Président, j'écoutais mon préopinant parler de la difficulté pour le gouvernement fédéral d'arriver dans ses budgets, et essayer de passer la «balle» aux provinces en prétendant que les provinces ne faisaient peut-être pas assez, qu'elles devraient aller chercher d'autres revenus, et dire que le gouvernement du Canada, lui, devait réduire son déficit. En d'autres termes on essaie, par ce projet de loi et par les propos des parlementaires gouvernementaux, de prétendre qu'en créant cette réduction pour les provinces, que ce seront finalement les provinces qui vont souffrir, mais on oublie de se poser la question fondamentale, à savoir, qui sera réellement affecté par les coupures qui nous préoccupent actuellement.

Le gouvernement, après avoir fait des promesses formelles selon lesquelles ni l'éducation postsecondaire, ni la santé ne seraient affectées, a dans ce projet de loi eu l'audace de faire des coupures de l'ordre de près de 6 milliards de dollars d'ici 1990-1991 et de 1986 à 1992, en somme on pourrait parler de plus de 8 milliards de dollars dans ces deux secteurs.

Monsieur le Président, je pense que, comme Québécois, nous devons particulièrement examiner quelle influence cela aura sur notre province, on peut dire que—depuis la présentation du budget du ministre des Finances du Québec, qui nous apprenait qu'il manquerait à son gouvernement $66 millions perdus en péréquation pour l'année se terminant le 31 mars, et qu'il perdait aussi un autre $82 millions pour l'année cours, en plus de cette coupure-ci qui représente $82.3 millions en 1986-1987 pour le Québec, $174.9 millions en 1987-1988 pour le Québec, et ainsi de suite—on peut dire, dis-je, que c'est une attaque unilatérale sur une province et sur toutes les provinces, mais si on prend particulièrement la nôtre, pour deux clientèles qui ont de la difficulté à se défendre . . . On parle de deux clientèles fondamentalement importantes, soit les étudiants qui sont la relève et les malades qui, malheureusement, n'ont pas la possibilité de passer à côté de la maladie.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, je pense que cette coupure-ci est une coupure large parce que le gouvernement n'a regardé que les chiffres mais n'a pas regardé les conséquences de ses actes. Et, par exemple, que signifieront ces coupures dans les universités? Ce que cela veut dire c'est que l'accessibilité aux gens moins bien nantis de la société sera réduite d'autant, qu'automatiquement les frais de scolarité devront être augmentés et auront une influence fondamentale sur l'accessibilité. Donc, c'est un peu . . . et j'espère que cela n'a pas été fait sur une base philosophique par le gouvernement, mais on va donner plus de chance aux riches d'avoir accès à l'éducation postsecondaire et ainsi on ne combattra pas les inégalités sociales. Donc, monsieur le Président, je pense que les universités ont été lourdement affectées au cours des dernières années par toute une série de coupures, par plusieurs séries de coupures.

Et quand on dit qu'il faut couper «dans le gras», je dis aux gens du gouvernement, monsieur le Président, que ce n'est certainement pas dans le cas des universités qu'il y a du «gras à couper». Actuellement, l'équipement didactique pour les universités est de moins en moins moderne, les facultés n'ont plus les moyens de le renouveler. On sait que dans toutes les sciences, comme le génie et tout cela, les facultés ont des difficutés énormes à former des étudiants aussi rapidement au niveau technologique que la technologie évolue elle-même parce qu'ils n'ont plus de budget d'acquisition d'équipement.

La même chose se produit dans les hôpitaux. Il faut être insensible pour penser que les hôpitaux ont trop de budget à ce moment-ci. Que l'on regarde la situation au Québec où beaucoup d'hôpitaux sont arrivés avec des déficits substantiels. Ce n'est certainement pas en coupant les transferts dans ces deux domaines qu'on va être plus juste pour la société et qu'on va améliorer les soins de santé ou les secteurs relatifs à l'éducation. Et Dieu sait que ce sont les deux domaines où les gouvernements ont des améliorations à apporter. Il est évident que si on coupe encore dans les soins de santé ce sont les personnes âgées qui vont être affectées. Il est évident que la recherche pour les maladies va être affectée. Et pourtant ce gouvernement s'est engagé à augmenter la recherche et le développement et à augmenter les budgets dans les secteurs prioritaires de la santé. Où sont leurs belles promesses?

Au niveau de l'éducation postsecondaire, on n'a pas consulté les provinces, on n'a consulté personne, on se décide à couper sauvagement à un moment où le même gouvernement d'un côté de la bouche dit: Il faut absolument augmenter la formation professionnelle, il faut s'assurer que nos jeunes aient une formation plus grande dans les domaines de l'avenir. Mais où vont-ils aller chercher cette formation-là, monsieur le Président? Est-ce qu'ils devront aller la chercher aux États-Unis dans les écoles privées? C'est un peu cela qui m'inquiète dans le débat actuel.

J'entends rire les députés conservateurs. Pourtant ils ont la mémoire courte. Ils devraient se rappeler leurs beaux discours à l'époque des 6 et 5 p. 100. Et pourtant le programme des 6 et 5 n'avait pour but que de réduire l'inflation, et cela a été un succès. A ce moment-là, et j'étais de l'autre côté de la Chambre, on pouvait entendre les députés conservateurs s'insulter, crier à la trahison. Que font-ils aujourd'hui? Ce qui était de la trahison il y a deux ans est maintenant de la responsabilité financière. Quel changement d'attitude! Quel changement de vocabulaire!

J'espère donc que dans le débat sur ce projet de loi C-96, l'amendement qui a été proposé par mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) donnera l'occasion, entre autres, à la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) d'admettre son erreur et de réaliser que, franchement, le geste qu'elle a posé et que son gouvernement a posé, a été prématuré, qu'ils ont fait une annonce prématurée, unilatérale et qui va avoir des conséquences très néfastes dans les deux secteurs où eux-mêmes s'étaient engagés à améliorer les soins de santé ainsi que les services ayant trait à l'éducation.

On n'a qu'à regarder la proportion du Produit national brut que les gouvernements consacrent aux universités et collèges au Canada et on s'aperçoit que la proportion a fléchi de 1.35 p. 100 en 1977-1978 à 1.24 p. 100 en 1984-1985. C'est une diminution qui va aller en s'accentuant avec le projet de loi à l'étude. Dans une société changeante comme la nôtre où l'éducation devient la pierre d'achoppement à tout le système, je pense que le fait de sacrifier ce secteur c'est faire preuve d'une bien courte vue. Monsieur le Président, la même chose s'applique aux soins de santé. On sait que la population réclame des soins de santé améliorés et, encore une fois, ce gouvernement est insensible.

• (1330)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Il restera au député environ deux minutes. S'il veut les utiliser, il pourra le faire lorsque la Chambre reprendra ses travaux.

Comme il est 13 h 38, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 38.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA MONNAIE

LA PRODUCTION DES FLANS DE LA NOUVELLE PIÈCE DE UN DOLLAR

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, voici un autre exemple du favoritisme dont fait preuve le gouvernement en matière de développement régional et de création d'emploi et de la faillite de sa politique. Le 25 mars, au cours d'une conférence de presse où il annonçait la création d'une pièce de monnaie de un dollar, le ministre des Travaux publics (M. La Salle) a déclaré que Inco, de Sudbury, produirait les flans de nickel, que Sherritt Gordon ferait le brillantage et que les pièces seraient frappées à l'Hôtel de la monnaie de Winnipeg.

Or, le ministre affirme maintenant que Inco obtiendra un contrat unique pour le nickel qui servira à la fabrication, mais que le contrat pour les flans et leur brillantage sera accordé à Sheritt Gordon. Par conséquent, contrairement à ce qu'on avait annoncé, Sudbury n'aura pas sa part du gâteau en ce qui concerne la fabrication des pièces de un dollar.

Selon le ministre, Inco pourra, au cours des prochaines années, faire des offres pour la production des flans. Pourquoi le pourra-t-elle à l'avenir et non pas maintenant? Peut-on expliquer la décision unilatérale d'accorder sans appel d'offres le premier tirage le plus important, à Sherritt Gordon? À mon avis, cette mesure constitue un affront à la population de Sudbury et le ministre devrait revenir immédiatement sur sa décision.

* * *

LES PÊCHES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE REPRÉSENTANTS DE GROUPES DE PÊCHEURS

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais signaler au gouvernement la présence à Ottawa des représentants de groupes de pêcheurs qui viennent d'un peu partout au Canada. Ils constituent nos premiers démarcheurs en faveur des pêcheurs au Canada. Ils sont ici parce qu'ils craignent les modifications que le gouvernement et plus particulièrement la ministre de l'Emploi et de l'Immigration se proposent d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage.

Les pêcheurs craignent que des forces politiques et économiques qui échappent à leur contrôle cherchent à réduire le régime d'assurance-chômage à l'obscurité. Ils sont ici pour présenter des propositions précises relativement à des programmes de création d'emplois et ont demandé une entrevue avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, afin de s'entretenir directement avec elle.

Les pêcheurs de l'Atlantique et du Pacifique forment un secteur vital de notre économie nationale. La survivance économique préoccupe constamment chaque pêcheur canadien. D'après les chiffres les plus récents, presque tous les pêcheurs canadiens doivent compter sur l'assurance-chômage pour survivre durant l'hiver. En juillet 1985, 1093 pêcheurs percevaient des prestations, mais en février 1986, 29,847 d'entre eux en avaient besoin. Ils veulent que le gouvernement se rende compte que les pêcheurs s'opposent à toute initiative en vue de les priver de leur droit aux prestations d'assurance-chômage.

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TABAC

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, les usagers du tabac subissent présentement une persécution systématique qui reflète très mal le respect des libertés individuelles qui a toujours caractérisé notre pays. A titre d'exemple, on apprenait dernièrement qu'Air Canada emboîtait le pas et décrétait une interdiction de fumer sur certains de ses vols réguliers. Le fait que notre transporteur national ait si facilement cédé à certaines pressions me déçoit beaucoup.

Les groupes défendant les intérêts des non-fumeurs ont droit à leur opinion, mais ils devraient songer davantage aux cultivateurs de tabac et aux travailleurs oeuvrant dans cette industrie.

Une grande partie des 750 employés de l'usine Imperial Tobacco de Montréal demeurent dans ma circonscription de Verdun—Saint-Paul. Ces travailleurs que j'ai rencontrés ont besoin de leur emploi pour subvenir aux besoins de leurs familles et ils s'inquiètent de plus en plus de leur sort. On peut se demander si les groupes de pression de non-fumeurs disposent de solutions de rechange ou s'ils se désintéressent des conséquences de leur action.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

L'APPROCHE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN ALBERTA

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les Canadiens et certes ceux qui vivent en Alberta favorisent en général la libre entreprise. La plupart des Albertains abhorrent le socialisme, mais quelques néo-démocrates pourraient se faire élire subrepticement en Alberta si les partisans de la libre entreprise répartissaient leurs votes entre trois ou quatre candidats de la libre entreprise au lieu d'appuyer un candidat conservateur qui, avec le premier ministre, M. Don Getty, lui-même un grand défenseur de la libre entreprise, favorisera une politique de la libre entreprise.

Après tout, c'est grâce à la libre entreprise et non au socialisme que les Canadiens bénéficient de l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. C'est grâce à la libre entreprise que notre agriculture, notre secteur pétrolier et gazier, notre exploitation forestière et nos systèmes de communications et de transports ont prospéré au Canada. Ce n'est pas grâce aux socialistes. En travaillant en collaboration avec le gouvernement conservateur d'Ottawa, un nouveau gouvernement conservateur en Alberta peut faire entrer le Canada dans une nouvelle ère de prospérité. *Viva* la libre entreprise! *Viva* le parti conservateur! *Viva* une Alberta et un Canada revigorés dans la grandeur et la noblesse!

Article 21 du Règlement

• (1405)

L'ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, quelles conséquences ces négociations sur le libre-échange avec les États-Unis auront-elles sur l'environnement? Le gouvernement n'a pas encore abordé la question. Maintenant que les négociations sont en cours, il est urgent d'étudier les conséquences que risque d'avoir le libre-échange sur l'environnement.

Par exemple, dans le cadre d'un accord de libre-échange, les sociétés canadiennes, et notamment les multinationales américaines, pourront exercer des pressions accrues afin de réduire les coûts des programmes de protection de l'environnement et de gestion des ressources. En outre, dans tous les secteurs où des accords ont été conclus entre le gouvernement et l'industrie pour des subventions ou des stimulants fiscaux afin de diminuer la pollution ou de mettre en valeur les ressources, un accord de libre-échange risque de tout remettre en question. Ceci pourrait gravement compromettre les initiatives fédérales et provinciales en matière de réduction des sources-points de pollution, de gestion des déchets dangereux, de reboisement, de gestion des pêcheries, de traitement des eaux usées, de qualité de l'air, et ainsi de suite.

Il n'est pas encore trop tard pour préparer une étude des répercussions du libre-échange sur l'environnement, et je demande instamment au gouvernement de le faire.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE EN UKRAINE—L'INSUFFISANCE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES AUTORITÉS DE L'URSS

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, depuis le moment où la Suède et la Finlande ont réussi à extirper des autorités soviétiques récalcitrantes les premières nouvelles relatives à la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, aux demandes répétées de renseignements détaillés du monde occidental au sujet du bien-être de la population touchée, et d'une enquête internationale approfondie et vérifiable sur cette affaire, les Soviétiques ont opposé leur affable silence habituel.

Pareille suffisance en ce qui concerne la santé et le bien-être des Soviétiques, pareil manque de délicatesse à l'égard des parents et amis inquiets, et pareil mépris total pour la santé et la coopération mondiales constituent des violations flagrantes de l'Accord d'Helsinki et outrepassent les limites de la décence humaine.

Au nom des habitants de Kitchener, surtout ceux qui sont originaires de l'Europe de l'Est, j'exhorte le gouvernement du Canada à poursuivre ses initiatives commencées à Tokyo et à prier instamment l'Union soviétique de divulguer la totalité de l'information sur la nature et l'étendue de cet accident, d'abord à ses propres habitants, ensuite aux peuples de l'Europe de l'Est et enfin à tous les autres pays . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LES PORTS

L'ARTICLE DE JOURNAL ET L'ÉDITORIAL SUR LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le *Globe and Mail*, qui se proclame le journal national par excellence au Canada, a lancé une attaque en règle contre notre port septentrional de Churchill dans son éditorial de ce matin. Cet éditorial faisait suite à une série d'informations tirées, semble-t-il, d'un article tout aussi biaisé paru dans le numéro d'hier de ce même journal.

On citait les propos de Thomas Van Dusen, attaché de presse du ministre des Transports (M. Mazankowski) et adversaire juré du Port de Churchill, d'autres groupes qui ont toujours été opposés à l'exploitation de ce port et des membres du groupe de travail Nielsen en lutte ouverte contre ce port, un fait qu'on se garde bien de mentionner dans l'article en question.

On ne saura jamais ce que rapporte le Port de Churchill à l'économie de l'Ouest à partir de pareilles affirmations. M. Van Dusen, dans ses efforts pour rabaisser ce port, n'a rien fait pour éclairer davantage tout débat public sur cette question. Il aurait dit: «Nous sommes condamnés à avoir Churchill sur les bras». Espérons que les habitants de cette ville et le ministre des Transports ne sont pas condamnés à avoir M. Van Dusen sur les bras.

* * *

L'INDUSTRIE

L'EXPANSION DE DE HAVILLAND AIRCRAFT DEPUIS LA PRIVATISATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le débat sur la vente de Havilland à la société Boeing a duré des semaines et pendant tout ce temps-là, l'opposition a jeté les hauts cris donnant l'impression que les jours de cette avionnerie étaient comptés. À cause de tout ce battage, bien des gens ont cru qu'une fois la transaction faite, la fermeture de l'usine était un fait inéluctable. Or, dernièrement, le président de Boeing Canada Limited, Richard Albrecht, annonçait que des projets d'expansion étaient en cours.

C'est ainsi que nous avons appris qu'on fabriquerait un plus grand nombre de Dash-8 et que 25 millions seraient investis en équipement et en installations. En outre, on se dispose à concevoir une version allongée du Dash-8. La compagnie cherche également des acquéreurs éventuels pour la version destinée à la chasse sous-marine. La compagnie a dans ses carnets plus d'une centaine de commandes pour le Dash-8.

Est-ce que cela fait penser à une entreprise sur le point de mourir de sa belle mort? Absolument pas. La vente de de Havilland lui a procuré un regain de vie. Aussi longtemps que cette avionnerie continuera de croître, non seulement les anciens emplois seront protégés mais de nouveaux seront créés.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, depuis que nous formons le gouvernement, la santé économique du Canada ne cesse de s'améliorer.

Statistique Canada, le Conference Board, la Banque du Canada, le Conseil économique ainsi que plusieurs autres agences, associations et organismes prévoient une croissance soutenue et un avenir prometteur sous une administration conservatrice.

Mais ils ne sont pas seuls, ces organismes, à voir l'efficacité de nos politiques et le bien-fondé de nos initiatives dans les secteurs économique, agricole, culturel et social.

La semaine dernière, au Yukon, lors d'une assemblée libérale, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) déclarait, et je cite: «Nous allons avoir une croissance stable et continue, comme celle que l'on a actuellement, pour une très longue période de temps.»

Monsieur le Président, je félicite le député de Cochrane—Supérieur pour sa franchise et j'invite ses collègues à l'imiter et à faire preuve de franchise . . .

M. le Président: A l'ordre! Soixante secondes!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LA CAUSE DES DÉRAILLEMENTS—LA RÉDUCTION DES EMPLOYÉS CHARGÉS DE L'ENTRETIEN

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, selon un rapport de la Commission canadienne des transports, la majorité des déraillements qui surviennent au Canada sont imputables à l'insuffisance des voies ou du matériel. Malgré cela, le CN et le CP continuent de réduire le nombre de leurs employés chargés de l'entretien des voies et du matériel. Le rapport signale également que les deux sociétés ferroviaires ont réduit moins rapidement le personnel de gestion et de maîtrise que l'ensemble des travailleurs.

C'est bien dommage pour les résaux ferroviaires du Canada. De tout évidence, le problème est que nous avons trop de gratte-papier et pas assez de manuels pour s'occuper de l'entretien des voies et du matériel roulant. Les cheminots de ma souscription me le répètent depuis des années.

Au moins, monsieur le Président, la Commission canadienne des transports a reconnu ce qui tombait sous le sens.

* * *

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES AVANTAGES POUR LES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, deux personnages qui se donnaient des airs d'experts agricoles, Mel Hurtig, un éditeur d'Edmonton, et Marion Dewar, l'ex-maire néo-démocrate d'Ottawa, sont venus à Winnipeg mettre les agriculteurs des Prairies en garde contre les dangers présumés de la libéralisation des échanges. Il est curieux que bien des libéraux et des néo-démocrates, les réactionnaires et prophètes de malheur d'aujourd'hui, craignent à ce point le changement qu'ils ne veulent même pas examiner dans quelle mesure nous pourrions bénéficier d'un plus large accès à un marché d'exportation dix fois plus grand que le nôtre.

Article 21 du Règlement

Sur une note plus positive, la firme de recherche Deloitte, Haskins and Sells en est arrivée à la conclusion, dans un travail effectué pour le compte des Syndicats du blé des Prairies, qu'un accord de libéralisation des échanges vaudrait aux agriculteurs des Prairies une hausse de revenus de 60 millions de dollars par année. Faute d'un tel accord, font-ils observer, ces agriculteurs pourraient très bien perdre certains de leurs débouchés existants à cause du protectionnisme croissant des Américains.

Devant un tel choix, nos agriculteurs opteront volontiers en faveur de négociations sur la libéralisation des échanges malgré ce que peuvent bien avoir à dire des prophètes de malheur comme Mel Hurtig et Marion Dewar.

* * *

L'AGRICULTURE

ON CRITIQUE LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, en matière de déclarations gouvernementales sur l'agriculture, il devient de plus en plus difficile de séparer le bon grain de l'ivraie.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) aime bien parler des centaines d'initiatives que le gouvernement aurait, selon lui, prises au cours des dix-huit derniers mois. La plupart des agriculteurs canadiens seraient bien en peine de citer ne serait-ce que quelques-unes de ces initiatives qui leur soient vraiment profitables et dont le gouvernement puisse vraiment se vanter.

Lorsque le ministre et son gouvernement ont la chance d'accomplir quelque chose pour montrer qu'ils s'intéressent vraiment au sort des agriculteurs canadiens, le ministre finit toujours par réciter la même vieille litanie. Les mots remplacent très mal les gestes lorsqu'il s'agit d'aider les agriculteurs qui vivent des temps très difficiles.

En ce qui a trait au libre-échange, le ministre de l'Agriculture n'a pas réussi à obtenir du ministre du Commerce que l'agriculture soit pleinement représentée au conseil consultatif sur le libre-échange. Le ministre semble croire que les intérêts des agriculteurs seront mieux servis s'ils sont associés à ceux du secteur canadien des aliments et des boissons. Ce groupe est souvent . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes. La parole est au député de Selkirk—Interlake.

Questions orales

LES PARTIS POLITIQUES

LA PRIVATISATION DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE PAR LE GOUVERNEMENT NÉO-DÉMOCRATE DU MANITOBA

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, depuis à peu près un an le gouvernement s'est fait reprocher à plusieurs reprises par des députés néo-démocrates de faire confiance aux entrepreneurs canadiens et nous avons été critiqués pour avoir retourné au secteur privé des sociétés d'Etat qui n'avaient plus de vocation publique.

Le NPD ne dit plus rien là-dessus. Pourquoi? Les yeux de leurs congénères manitobains se dessillent, monsieur le Président. Les socialistes du Manitoba se tournent vers la libre entreprise. Le gouvernement nouvellement élu du Manitoba reconnaît la sagesse d'opter pour les politiques conservatrices et il entreprend maintenant son propre programme de privatisation.

Après avoir mal administré Flyer Industries et y avoir englouti des fonds publics pendant de nombreuses années, le gouvernement du Manitoba a décidé de vendre cette entreprise. Le NPD vient de comprendre qu'il est normal de laisser la gestion et le fonctionnement d'entreprises à ceux qui s'y entendent en affaires. Si seulement le NPD pouvait maintenant entendre raison en matière de finances.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, dernièrement, le député libéral de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a parlé de l'universalité et du problème aigu de la dette nationale. Il a été abandonné par les collègues de son parti.

Je tiens à rappeler à ses collègues que plusieurs autres libéraux très en vue d'une époque révolue ont exprimé des préoccupations analogues. Marc Lalonde a dit un jour ceci:

> Il n'y a pas de repas gratuits. Nous ne pouvons pas compter sur le fait que le gâteau fédéral va grossir et que tout le monde pourra recevoir un plus gros morceau.

Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a déclaré ceci:

> Il faut adapter les programmes sociaux aux exigences économiques du pays pour qu'ils servent à aider les citoyens à s'en sortir.

John Munro a même dit ceci:

> Le gouvernement gaspille des millions de dollars en envoyant des chèques de pension tous les mois aux personnes âgées riches et des allocations aux familles qui n'en ont pas besoin. Il faudrait redistribuer ces crédits pour aider les personnes nécessiteuses.

Ce sont de sages paroles. Les libéraux ne les ont malheureusement pas mises en pratique lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ils essaient maintenant d'étouffer la voix solitaire du réalisme. Quelle honte!

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DU CAMEROUN

M. le Président: A l'ordre! Puis-je signaler la présence dans notre tribune aujourd'hui d'une délégation parlementaire du Cameroun, présidée par M. Théodore Mayi-Matip, Premier vice-président de l'Assemblée nationale.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ MAGNA—ON DEMANDE AU MINISTRE DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Nous avons appris hier que la compagnie coréenne Hyundai avait bénéficié d'une exonération de 300 millions de dollars. Au même moment, une banque associée à Hyundai consentait un prêt de 3 millions de dollars à la société du ministre. Nous savons maintenant que Magna International a reçu des subventions représentant plus de 62 millions de dollars, et que la société du ministre a bénéficié d'un prêt sans intérêt de 2.6 millions de dollars.

Le ministre doit bien comprendre que cet enchaînement de circonstances remet fondamentalement en question sa crédibilité en tant que ministre. Dans ces circonstances plutôt douteuses, ne consent-il pas volontairement à comparaître devant le comité des élections, des privilèges et de la procédure, et à lui exposer les affaires Hyundai et Magna afin de permettre à un comité de ses pairs d'examiner correctement la situation?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, dans sa question le ministre a mentionné diverses transactions et notamment certains montants destinés à Magna International. Je suis assez étonné qu'il n'ait pas souligné que le 27 août 1984, juste avant les dernières élections, son gouvernement avait signé avec Magna un protocole d'entente prévoyant le genre de financement qu'il m'accuse maintenant d'avoir tout simplement réalisé au nom du gouvernement du Canada.

M. Garneau: Tu parles.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous savons parfaitement que cette entente a été signée par le précédent gouvernement. C'était une raison encore plus importante de ne pas autoriser sa propre société à avoir des transactions avec une entreprise qui touchait des subventions du gouvernement canadien. C'était une raison de plus.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FOURNIR DES DOCUMENTS AU COMITÉ

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Le ministre consent-il maintenant spontanément à comparaître devant ce comité et au moins à fournir à ce comité les informations et les documents pertinents pour lui permettre de rendre sa décision sur ce qui s'est passé jeudi sur la base d'informations que le gouvernement a manifestement en sa possession mais refuse jusqu'à présent de révéler au public?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis sûr que le député n'a pas oublié, et je sais que c'est quelque chose qui intéressera énormément les députés, que sous le précédent gouvernement de 1982 à 1984 la contribution moyenne sous diverses formes à Magna a représenté un total d'environ 30 millions de dollars, avec une participation de 50 p. 100 aux projets concernés. Le gouvernement actuel a accordé environ 18.1 millions de dollars avec une participation moyenne d'environ 18 p. 100. Il est de fait que Magna a fait avec le gouvernement actuel des affaires beaucoup moins intéressantes qu'avec le précédent.

M. Broadbent: Hors sujet.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES ACTIONS DE L'ÉPOUSE D'UN MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre ne comprend-il pas la différence qu'il y a entre le fait pour un gouvernement de consentir une subvention industrielle à une entreprise et le fait pour l'épouse d'un ministre de négocier un prêt avec une entreprise à laquelle la précédente consent des avantages? S'il ne comprend pas cette différence, c'est une raison de plus pour présenter sa démission.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette dernière intervention n'était pas une question. C'est une affirmation à laquelle j'ai répondu je ne sais combien de fois cette semaine et la semaine dernière au nom du gouvernement. La réponse n'a pas changé.

[*Français*]

LES LIMITES DE L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ HYUNDAI

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse moi aussi au ministre de l'Expansion industrielle régionale au sujet du dossier de l'usine d'assemblage Hyundai au Québec. En premier lieu, je voudrais dire que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes heureux que la Hyundai ait décidé d'investir au Québec et de créer ainsi des emplois. Mais ce que nous n'arrivons pas à comprendre, c'est comment et pourquoi le ministre a dégagé la compagnie Hyundai d'un engagement légal de dépenser quelque $300 millions chaque année au Canada pour l'achat de fournitures. Pourquoi le ministre a-t-il ainsi laissé filer quelque 10,000 à 15,000 emplois qui auraient pu être créés au Québec et ailleurs au Canada s'il n'avait pas laissé tomber cet engagement légal?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député tire au moins une certaine satisfaction de la construction d'une usine au Québec par la société Hyundai. Il ignore peut-être qu'au cours des négociations conduisant à cet accord avec Hyundai au sujet de l'usine en question, nous nous sommes dits prêts à modifier le rapport entre les exportations et les importations, pourvu qu'une usine soit construite au Canada. On le précisera plus en détail dans un protocole d'entente. En bref, le député oublie que pour attirer les investissements de la société Hyundai au Canada, et plus précisément au Québec en l'occurrence, nous avons accepté de modifier le rapport entre les exportations et les importations sur lequel on s'était entendu précédemment.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À DÉPOSER LES DEUX ACCORDS CONCLUS AVEC LA HYUNDAI

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si ce nouvel accord avec la société Hyundai est si bon, en particulier pour le Québec, comme le disait le ministre hier, pourrais-je lui demander s'il est disposé à déposer à la Chambre les deux ententes: l'ancienne et la nouvelle, le nouvel accord auquel il est arrivé avec la Hyundai, afin de laisser les Canadiens et les Québécois juger par eux-mêmes si la nouvelle entente est meilleure que l'ancienne, comme le prétend le ministre, ou si elle est pire parce qu'elle a été amputée comme, moi, je le prétends?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député parle de l'ancien accord et du nouveau. A en juger par les questions qui ont été posées hier et aujourd'hui, les membres de l'opposition officielle ne comprennent manifestement pas le soi-disant ancien accord.

M. Crosbie: Ils n'ont jamais compris.

M. Stevens: Il se peut qu'ils aient été regrettablement induits en erreur par divers articles de journaux, mais ils parlent d'exportations s'élevant à 300 millions de dollars, chiffre qui ne s'appuierait sur rien de concret, selon les fonctionnaires de mon ministère. En bref, il est faux de prétendre qu'en vertu de l'ancien accord les exportations auraient atteint 300 millions de dollars. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Questions orales

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION D'UN MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et porte sur ce que nous venons d'apprendre à propos des décisions prises par son ministère en faveur de Magna Corporation. Le ministre a dit qu'il n'était pas au courant de la nature du prêt assez inhabituel que sa femme avait obtenu, jusqu'à ce que le public en soit informé la semaine dernière. Il connaît maintenant la nature de ce prêt, les liens entre cette affaire et Magna Corporation, mais il continue à prendre des décisions qui rapportent des millions de dollars à cette entreprise. Ne pense-t-il pas qu'il devrait présenter sa démission afin que l'intégrité du gouvernement ne soit pas mise en doute?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, il s'agit là d'une question de mon ressort.

M. Ouellet: Alors démissionnez.

M. Blackburn (Brant): Au revoir Erik.

M. Nielsen: Le député fait des déclarations se rapportant aux responsabilités qui incombent au premier ministre relativement au code d'éthique s'appliquant aux ministres. La même question nous a été posée quatre jours durant, la semaine dernière, hier, et aujourd'hui encore. Les responsabilités à cet égard . . .

M. le Président: A l'ordre.

• (1425)

LES RESPONSABILITÉS DES MINISTRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je poserai alors ma question au vice-premier ministre étant donné qu'il a décidé d'y répondre. Dans sa lettre concernant les conflits d'intérêts, le premier ministre déclare ce qui suit:

> Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint.

Je voudrais demander au vice-premier ministre, vu ce que le premier ministre a déclaré dans une lettre adressée à l'ensemble des ministres et que le ministre concerné continue à prendre des décisions d'une valeur de plusieurs millions de dollars par année en faveur d'une entreprise qui a conclu un marché avec sa femme, s'il ne pense pas que ce ministre devrait démissionner?

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, cette question est exactement semblable à celles qui ont été posées quatre jours durant, la semaine dernière. La réponse est la même. En octobre 1984, le ministre s'est départi de tous ses biens et les a placé dans une fiducie sans droit de regard. Le député pourra le vérifier lui-même auprès du sous-registraire général adjoint. Le ministre s'est conformé au Code d'éthique.

[*Français*]

L'ÉTHIQUE—LA POSSIBILITÉ DE DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le ministre est-il d'accord sur le fait que la présente question en est une d'intégrité non seulement du gouvernement, mais du Parlement canadien?

Si nous avons une telle question d'intégrité, le vice-premier ministre admet-il que ce ministre doit démissionner tout de suite?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Non, je ne pense pas que le ministre doive démissionner.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE RÔLE DU MINISTRE DANS LES DISCUSSIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ HYUNDAI

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Industrie disait qu'il n'était pas au courant des liens entre la Hanil Bank, Hyundai et ses propres intérêts commerciaux. Son fonds fiduciaire sans droit de regard n'a plus rien de secret. Étant donné ce qu'il sait, pourrait-il au moins nous garantir qu'il ne participera plus à aucune discussion au sujet de Hyundai?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme l'a dit le vice-premier ministre, mes avoirs sont dans un fonds fiduciaire sans droit de regard, et je ne vois aucune raison pour laquelle je ne pourrais pas continuer à jouer mon rôle actuel. J'ajouterai que l'accord conclu avec Hyundai, dont j'ai donné certaines particularités hier et aujourd'hui, est un excellent accord qui créera des emplois au Québec et dans tout le Canada.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE NE PARTICIPE PLUS AUX DÉCISIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ HYUNDAI

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le ministre refuse de se soustraire à toute nouvelle allégation de conflit d'intérêts. Maintenant qu'il a tous les droits de regard, pourrait-il nous garantir qu'il ne participera plus à la prise de nouvelles décisions concernant Hyundai, de façon à éviter de nouvelles allégations de conflit d'intérêts? Donnera-t-il cette garantie?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Etant donné les questions que l'on nous pose depuis six jours, quatre la semaine dernière et deux cette semaine, je ne suis pas prêt à croire qu'il y ait quelqu'un dans le gouvernement qui puisse échapper aux allégations de ce député ou des autres de sa bande.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HYUNDAI

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Hier, il a dit qu'il n'avait jamais entendu parler d'un ultimatum de Hyundai selon lequel cette société ne pouvait pas ou ne voulait pas construire une usine au Québec et honorer son engagement concernant un contrat d'achat de 300 millions de dollars. Norman Gibbons, vice-président de Hyundai, a dit que le ministre a pris lui-même la décision de renoncer à la condition d'achat de 300 millions de dollars, et que Hyundai n'aurait pas pu construire son usine au Canada et honorer cet engagement. Comment le ministre explique-t-il cette contradiction flagrante?

• (1430)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme le député le comprendra, je ne peux pas répondre au nom du représentant de la société automobile Hyundai dont il parle. Tout ce que je peux lui dire, c'est que d'après le ministère, le chiffre de 300 millions de dollars cité par le député et d'autres est totalement fantaisiste. Le nombre de voitures importées l'an dernier n'a pas pu augmenter, en vertu du nouvel accord ou de l'ancien, au point de représenter un montant de 300 millions de dollars. Cela n'a aucun fondement.

M. Broadbent: Quel est ce chiffre?

LES DÉCISIONS DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre a-t-il personnellement libéré Hyundai de son engagement d'acheter au Canada quel que soit le montant en cause? Dans ce cas, l'a-t-il fait en sachant que Hyundai ne serait pas disposé à construire une usine au Québec où à Newmarket dans le cadre ce cet accord?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je le répète en toute déférence envers le député, mais quelque chose lui a échappé.

M. Deans: Peu importe ce que je dis, je vous demande une réponse.

M. Hnatyshyn: Laissez-le répondre.

M. Stevens: Le fait est que Hyundai . . .

M. Deans: Le saviez-vous?

M. Stevens: . . . dans l'ensemble . . .

M. Deans: Avez-vous pris la décision?

M. Stevens: . . . dans l'ensemble . . .

M. Deans: Je n'ai pas à écouter ces foutaises.

M. le Président: À l'ordre.

M. Deans: Répondez à la question.

M. le Président: Je me dois de rappeler à l'ordre le député de Hamilton Mountain.

Une voix: Donnez-lui une chance.

M. Deans: Il a compris la question.

M. Crosbie: Pourquoi ne démissionnez-vous pas tout de suite, Ian?

M. Deans: La question est simple. A-t-il pris oui ou non cette décision?

M. le Président: À l'ordre.

M. Crosbie: Shirley Carr a encore tiré les ficelles.

M. le Président: Je dois rappeler à l'ordre le député de Hamilton Mountain et le ministre de la Justice.

M. Nunziata: Expulsez-le.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell.

* * *

[*Français*]

LE CABINET

LES DIRECTIVES RELATIVES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne le code de conduite concernant les conflits d'intérêts.

A la lumière des points soulevés aujourd'hui à la Chambre, qu'est-ce que le ministre de l'Expansion industrielle régionale entend faire pour suivre la directive numéro 16 du code qui dirige les ministres, et je cite: « . . . éviter les activités ou les situations qui placent les titulaires en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel».

Alors, quelle mesure précise le ministre entend-il prendre, différente de celles qu'il a prises jusqu'à présent, étant donné qu'elles n'étaient pas assez bonnes?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il n'y a pas de différence entre cette question et les autres posées depuis six jours. Il incombe au premier ministre de veiller à ce que chaque ministre de la Couronne respecte le code de conduite. Pour ce qui est du ministre en cause, j'ai rassuré la Chambre à maintes reprises que le code avait été respecté comme l'attestent les archives publiques au bureau du sous-registraire général adjoint, si le député veut bien prendre la peine de les consulter.

LES EXIGENCES DE L'ARTICLE RELATIF AUX AVANTAGES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire a trait à l'article 35 du code. Même si le ministre n'était pas au courant auparavant, étant donné que nous lui avons dit maintenant et qu'il sait avoir profité d'une entreprise traitant avec son ministère, a-t-il l'intention de se conformer à l'article 35 du code qui l'oblige à faire une déclaration après avoir obtenu un avantage d'une société traitant avec son gouvernement? L'a-t-il fait, ou se propose-t-il de le faire? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répondrai brièvement que je n'ai obtenu aucun avantage de ce genre.

LE CODE D'ÉTHIQUE—LES ACTIVITÉS DE L'ÉPOUSE DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'application du code d'éthique au sein du gouvernement. Je veux parler d'un certain conjoint qui est en situation de conflit d'intérêts allant directement à l'encontre de la lettre émise le 9 septembre dernier par le premier ministre. Mise à part la lettre de la loi à ce sujet, le ministre pourrait-il commenter les principes fondamentaux de l'éthique politique? Trouve-t-il normal que l'épouse d'un ministre sollicite des fonds, pour le compte de la compagnie du ministre en question, auprès d'une personne dont elle sait très bien qu'elle fait affaire avec le ministère dirigé par son mari?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est pas à moi d'organiser des colloques pour éclairer le député en matière d'éthique.

Une voix: Répondez donc simplement aux questions.

M. Rodriguez: Faites simplement de l'obstruction systématique.

M. Nielsen: Je répondrai que les ministres sont tenus de respecter le code d'éthique régissant les charges publiques qu'ils assument. Je sais que le ministre en question a respecté ce code d'éthique et j'en ai informé le premier ministre en conséquence. Le député aurait pu s'en rendre compte lui-même s'il s'était donné la peine d'examiner les faits, ce qu'il a sûrement fait maintenant.

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AUX MINISTRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, un colloque sert à débattre de questions théoriques. Un politique actif a le devoir, lui, de traiter de problèmes réels.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Cassidy: Est-il convenable d'exercer cette charge lorsque son conjoint fait de telles affaires?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député a-t-il une question supplémentaire à poser à propos des responsabilités ministérielles?

M. Cassidy: Le vice-premier ministre est-il en train de nous dire que les directives émises par le premier ministre le 9 septembre dernier, dans lesquelles il rappelle que c'est à chaque ministre individuellement d'éviter les conflits d'intérêt impliquant leurs conjoints ou leurs enfants, sont maintenant lettre morte? Est-ce bien là la position du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Absolument pas, monsieur le Président.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE COMPARAÎTRE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. A l'instar d'un de mes collègues, je tiens à informer le ministre qu'un comité parlementaire va examiner jeudi sa conduite et les allégations de conflit d'intérêts et de favoritisme dont il est l'objet. Est-il disposé à comparaître volontairement devant le comité afin de tirer les choses au clair?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député tient à ce que les faits figurent fidèlement au compte rendu et à ce que la situation ne donne lieu à aucun malentendu. Si je ne m'abuse, une proposition a été présentée en ce qui a trait aux travaux et à l'ordre du jour de ce comité, mais aucune décision n'a encore été prise et la question est toujours à l'étude. Si le député connaît quelqu'un qui siège à ce comité, il peut toujours faire valoir son point de vue par l'entremise de ce membre du comité.

LA DÉCISION DU COMITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous donner l'assurance que la décision sera prise par les membres du comité et qu'elle ne leur sera pas imposée par le gouvernement, notamment par le premier ministre suppléant, et que si les membres du comité veulent que le ministre de l'Expansion industrielle régionale comparaisse devant eux, celui-ci sera libre de le faire? Je lui demande à nouveau s'il va comparaître dans ces circonstances.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président . . .

M. Axworthy: Il refuse.

M. Nunziata: Arrogance.

M. Hnatyshyn: Il me demande si le gouvernement impose sa volonté à ses députés. Contrairement à ce qui se passe au sein du parti libéral où le lourd joug de l'ingérence gouvernementale se fait toujours sentir, les députés conservateurs ont droit à leur opinion sur toutes les questions.

M. Althouse: Pourquoi ne les laissez-vous pas parler pour eux-mêmes alors?

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ACCORD CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ HYUNDAI—LE RÔLE DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Elle fait suite à celle qu'a posée mon collègue d'Hamilton-Mountain. Je voudrais la poser au ministre directement. Le ministre a-t-il pris personnellement la décision de délier la société Hyundai des engagements qu'elle avait pris envers l'Agence d'examen de l'investissement étranger et l'a-t-il fait après avoir appris que les représentants de la société Hyundai menaçaient autrement de fermer l'usine établie dans sa propre circonscription?

• (1440)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour donner aux députés une idée de la bizarrerie des questions de l'opposition, lorsque le député parle de la fermeture d'une usine dans ma circonscription, le fait est que lorsque le protocole d'entente a été signé, l'usine n'était même pas construite, les travaux d'excavation n'avaient même pas commencé.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, un dirigeant de la société Hyundai a déclaré lundi que si le ministre n'avait pas délié la société Hyundai de ses engagements relatifs à l'achat de produits canadiens, cette dernière aurait dû abandonner soit les usines de pièces se trouvant dans la circonscription du ministre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Juste une question.

M. Langdon: Je demande donc au ministre directement s'il avait connaissance de cette décision, s'il l'a prise personnellement en ce qui a trait aux engagements pris envers l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et s'il l'a fait sachant que la société Hyundai avait lancé ces menaces?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je trouve regrettable . . .

M. Broadbent: En effet.

M. Stevens: . . . lorsqu'une entreprise internationale importante, en l'occurrence un fabricant d'automobiles, décide d'investir au Canada, qu'elle soit ainsi calomniée à la Chambre des communes . . .

M. Broadbent: Calomniée? C'est à vous que nos reproches s'adressent. Avez-vous entendu la question?

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: . . . par les députés de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Pourquoi ne démissionnez-vous pas?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE DÉRAILLEMENT D'UN CONVOI DE B.C. RAIL À VANCOUVER-OUEST—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre des Transports. Devant la gravité de l'accident qui s'est produit hier matin, où dix wagons d'un convoi de marchandises de B.C. Rail ont déraillé dans les jardins d'un quartier résidentiel de Vancouver-Ouest, en Colombie-Britannique, causant des dégâts estimés à un demi-million de dollars à des biens municipaux et des propriétés résidentielles, et où il s'en est fallu d'un wagon que le chargement de gaz de pétrole liquéfié ne quitte les rails également, le ministre va-t-il ordonner qu'on enquête sur cet accident? Le ministre peut-il garantir aux résidents des quartiers fortement peuplés situés le long de cette ligne de chemin de fer que leur vie et leurs biens sont convenablement protégés?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis sûr que la députée sait que B.C. Rail relève de la compétence provinciale et non fédérale. Quoi qu'il en soit, nos employés du CANUTEC ont été avertis à ce sujet et nous suivons de près la situation. Toutes les enquêtes qui seront effectuées ou mesures correctives qui seront prises sont sous la responsabilité et du ressort du gouvernement provincial.

* * *

L'ÉNERGIE

L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AIDER LES PETITS PRODUCTEURS DE PÉTROLE

M. Russell MacLellan (Cape Beton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le gouvernement reste sourd aux besoins du secteur énergétique. Le premier ministre suppléant lui-même doit savoir que la plupart des petits producteurs de pétrole ne payaient pas d'impôt sur les revenus pétroliers, de toute façon. Pourquoi le gouvernement voudrait-il exempter ces producteurs de cet impôt, ce qui ne leur vaut pratiquement rien? Quand le gouvernement va-t-il concrètement venir en aide aux petits producteurs de pétrole?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Enfin une question sensée est posée à la Chambre, monsieur le Président.

M. le Président: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Dommage qu'elle tombe sur vous et qu'elle perde ainsi tout son effet.

M. McDermid: Je pourrais répondre ceci au député. Avec le démantèlement du Programme énergétique national, la plupart des petits producteurs ont aujourd'hui plus d'argent qu'ils n'en auraient sous l'ancien régime. C'est une première chose que je trouve très importante. Deuxièmement, le député n'arrête pas de crier au secours mais il n'a jamais rien à suggérer comme mesure que le gouvernement pourrait prendre. Nous avons agi la semaine dernière. La nouvelle a été accueillie favorablement dans le secteur de l'énergie. Nous continuons, de concert avec nos homologues provinciaux, à aider cet organisme indispensable.

PETRO-CANADA—ON DEMANDE UNE HAUSSE DU PRIX PAYÉ AUX PRODUCTEURS

M. Russell MacLellan (Cape Beton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement n'a rien fait pour les petits producteurs. Il pourrait les aider notamment en disant à Petro-Canada de payer leur produit un prix équitable.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Quand le fera-t-il?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ils jouent sur les deux tableaux, monsieur le Président.

Mme Copps: C'est vous qui jouez sur les deux tableaux.

M. Rodriguez: Vous êtes expert en la matière.

M. McDermid: D'une part, ils demandent . . .

M. le Président: A l'ordre. Ce n'est pas nécessaire. Seulement la réponse, s'il vous plaît.

M. McDermid: Une fois, ils demandent d'abaisser les prix à la consommation, une autre fois, de hausser les prix payés aux producteurs. Ils ne peuvent pas tout avoir.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est trop compliqué pour vous.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

DÉFI 86

L'EMBAUCHAGE D'ÉTUDIANTS PAR MAGNA INTERNATIONAL

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le Canada semble, à ses yeux, avoir besoin davantage de pièces d'automobiles que d'enfants. Autrement, pourquoi aurait-elle supprimé, dans son programme Défi 86, vingt postes qui existaient dans le programme de l'an dernier pour les garderies de la circonscription de Spadina, afin d'embaucher avec ces crédits 15 étudiants qui feront pendant l'été du démarchage téléphonique pour Magna International, société qui n'est pas implantée dans cette circonscription, ni même dans la région du Grand Toronto?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Il est vrai, monsieur le Président, que nous avons veillé cette année à ce que le secteur privé collabore mieux à la création d'emplois d'été . . .

M. Blackburn (Brant): Vous vous êtes trompée de scénario.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): . . . des emplois où les étudiants vont acquérir de l'expérience qui leur servira après leurs études.

M. Axworthy: D'où vient le prêt?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Le secteur public de même que les organismes auront aussi leur quote-part et il y aura énormément d'emplois de créés . . .

M. Broadbent: Vous vous trompez de page.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): . . . dans ce domaine grâce à Défi 86.

LE PROGRAMME DE STAGES DANS UNE GARDERIE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, sachant que les étudiants en question, qui sont pour la plupart des étudiantes, ont besoin, pour leurs études en enseignement préscolaire, d'avoir fait un stage dans une garderie, pourquoi la ministre a-t-elle supprimé plus de la moitié des postes que le programme de l'an dernier comportait dans ce domaine, pour céder la place à des téléphonistes?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, les chiffres du député ne correspondent pas tout à fait à la vérité.

M. Deans: Attention! Ils sont authentiques.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Quarante-huit pour cent des demandes que nous avons déjà approuvées proviennent du secteur privé, et ces postes représentent 39 p. 100 des crédits accordés. Cinquante-deux pour cent des demandes approuvées proviennent des municipalités et du secteur public, qui toucheront 61 p. 100 des crédits engagés. Ainsi que le député peut le constater, le secteur public et les organismes sont bien servis.

Mlle MacDonald: Bravo!

LES RÉFUGIÉS

LE STATUT DE RÉFUGIÉ—L'ABUS POSSIBLE DU SYSTÈME PAR DES TERRORISTES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En vertu des lois canadiennes régissant l'immigration, toute personne qui réclame le statut de réfugié a droit à la pleine enquête permettant de décider si ce statut lui sera effectivement accordé. Avec ce genre d'enquête, il est possible qu'un terroriste ou un criminel non inculpé, s'étant déclaré réfugié, bénéficie du même traitement que toute personne originaire du bloc de l'Est qui réclame l'asile politique. A-t-on prévu des mesures qui empêcheraient tout abus du système d'immigration et éviteraient au gouvernement d'avoir à entamer le long et coûteux processus d'expulsion d'un terroriste?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir assurer au député que la Loi sur l'immigration prévoit certains pouvoirs permettant de procéder à l'arrestation et à la détention de tout terroriste connu. Comme le sait le député, nous avons mis sur pied un mécanisme de sécurité permettant de détecter tout terroriste qui chercherait à entrer dans le pays. Ces gens ne pouraient en aucune façon bénéficier du même traitement qu'une personne réclamant de bonne foi le statut de réfugié. Ces gens seraient détenus et expulsés du fait du cours normal de la justice.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE QUE TOUT CITOYEN PUISSE PLAIDER DANS LA LANGUE OFFICIELLE DE SON CHOIX AU NIVEAU FÉDÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Justice. La Cour suprême du Canada a statué que tout citoyen peut plaider en français ou en anglais devant les tribunaux fédéraux. Elle a dit aussi que l'État fédéral, quand il poursuit quelqu'un, peut le faire dans la langue officielle de son choix.

Sur le plan pratique, est-ce que le gouvernement du Canada adoptera une politique selon laquelle la langue officielle du citoyen sera utilisée par le gouvernement fédéral, tant dans les poursuites criminelles que dans d'autres domaines de compétence fédérale? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on proposera avant la fin de l'année à la Chambre des modifications à la loi pertinente pour résoudre ces difficultés. Je puis assurer à l'honorable représentant que nous énoncerons clairement les règles à appliquer et établirons clairement que les deux langues officielles seront utilisées sur un pied d'égalité dans les tribunaux fédéraux. Nous avons certes pour principe de rédiger dans les deux langues officielles tous les documents et les citations émis par les tribunaux fédéraux ou partout où s'étend notre juridiction.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT APPORTERA DES MODIFICATIONS À LA LOI POUR QUE LES PROCUREURS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL UTILISENT LA LANGUE DE L'ACCUSÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je remercie le ministre pour sa réponse. Le gouvernement fédéral, savoir, l'État fédéral, sera-t-il tenu de poursuivre devant les tribunaux un individu dans la langue de celui-ci? Et si on veut un droit efficace, le gouvernement fédéral proposera-t-il dans cette législation une modification à la loi, constitutionnelle ou autre, exigeant que les procureurs du gouvernement fédéral utilisent la langue de l'accusé?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne puis qu'assurer à l'honorable représentant que l'actuel gouvernement du Canada a fait tout en son pouvoir pour améliorer les services bilingues dans les tribunaux, et a notamment institué des cours de langue pour les juges provinciaux et fédéraux. Nous avons des discussions avec les autorités provinciales et, devant nos instances, elles ont chacune accepté de dresser avec nous un calendrier de sorte que les procès au criminel puissent se tenir dans les deux langues officielles partout au Canada. Tout cela représente un progrès bien supérieur à ce qui s'était fait sous nos prédécesseurs.

* * *

LA MONNAIE

LA PRODUCTION DES FLANS POUR LA NOUVELLE PIÈCE DE UN DOLLAR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le 25 mars dernier, le ministre a annoncé que le Canada allait frapper une pièce de $1. Il a aussi précisé que la société Inco fabriquerait les flans de nickel et Sherritt Gordon le placage de bronze. Voilà que l'on se demande maintenant si Inco recevra la commande des flans de nickel.

M. le Président: La question s'il vous plaît.

M. Rodriguez: Le ministre peut-il dissiper cette confusion en confirmant qu'Inco produira effectivement les flans de nickel et Sherritt Gordon s'occupera du placage des pièces?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je me demande bien pourquoi il y a confusion. Une recommandation multipartite proposait que l'extraction et la fonte du métal soient faites au Canada. Inco va donc fabriquer le nickel. Il appartiendra à Sherritt Gordon de choisir un entrepreneur pour exécuter le travail. Cette décision incombe à la compagnie.

Questions orales

LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ INCO

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il simplement indiquer à la Chambre si Inco sera chargée de produire les flans de nickel sur lesquels Sherritt Gordon appliquera un placage de bronze? Le ministre voudrait-il répondre à cette question qui ne concerne pas la fonte du nickel?

M. le Président: À l'ordre.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la production des pièces a été confiée par contrat à Sherritt Gordon et c'est elle qui devra s'entendre avec Inco.

M. Rodriguez: Une question supplémentaire, M. le Président.

M. le Président: À l'ordre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRAITÉ D'EXTRADITION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'EXCLUSION DES CRIMES FAISANT APPEL À L'INFORMATIQUE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le traité d'extradition en vigueur entre le Canada et les État-Unis ne vise pas les crimes faisant appel à l'informatique. Le Ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend faire ajouter cette catégorie de crimes dont l'importance s'accroît sans cesse à la liste contenue dans le traité ou s'il abandonnera purement et simplement la liste de crimes qui existe actuellement pour la remplacer par une série de critères plus généraux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée met le doigt sur une faiblesse de nos lois, à savoir que la législation sur l'extradition et les traités connexes sont très vieux et remontent au tout début du siècle. Au ministère de la Justice, nous travaillons actuellement de concert avec des représentants des États-Unis pour tenter de formuler un traité moderne et à jour qui tiendrait compte des crimes du type dont fait état la députée.

En passant, je tiens à faire savoir à la députée que 44 p. 100 de toutes les personnes que nous avons nommées à la magistrature sont bilingues ou francophones.

Des voix: Bravo!

* * *

LA MONNAIE

LA PRODUCTION D'UNE NOUVELLE PIÈCE DE UN DOLLAR—LE RÔLE DE L'INCO

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre sait-il que le bureau d'Ottawa du *Star* de Sudbury a un enregistrement de la conférence de presse qu'il a donnée le 25 mars, au cours de laquelle il a promis de confier la confection des flans à la société International Nickel? Le ministre est-il disposé à tenir la promesse qu'il a faite à cette conférence de presse, le 25 mars?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je ne me souviens pas exactement des propos que j'ai tenus à la conférence de presse mais si j'ai fait une déclaration qui a induit quelqu'un en erreur, comme je l'ai dit à mon collègue qui vient de traverser le parquet pour un instant . . .

Une voix: Dieu merci!

Des voix: Oh, oh!

M. McInnes: . . . l'extraction du minerai et la préparation du nickel se feront au Canada. M. Sherritt Gordon a un contrat de production des flans. La société Inco peut intervenir quand elle veut dans l'opération. C'est à Sherritt Gordon qu'il appartient de décider.

L'OCCASION DE PRÉSENTER UNE SOUMISSION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi on ne donne pas à la société International Nickel l'occasion de faire une soumission pour la confection des flans, à l'instar de Sherritt Gordon, qui est de l'Alberta?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, nous avons reçu une recommandation multipartite de la Chambre, et nous l'avons suivie au pied de la lettre.

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LE PROJET DE LA PLACE DU CANADA À EDMONTON—L'OBSERVATION DES DIRECTIVES CONCERNANT DES SALAIRES ÉQUITABLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et a trait au projet de la Place du Canada d'une valeur de 200 millions de dollars sise en plein coeur d'Edmonton. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas demandé à ses collaborateurs de veiller à ce que les directives fédérales concernant des salaires équitables qui devraient être liées à ce projet soient observées pour permettre aux travailleurs de la construction de toucher des salaires équitables et de jouir de conditions de travail raisonnables?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, c'est que l'immeuble en question est construit par Trizec, une société privée, et non par le gouvernement fédéral.

L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES CONCERNANT DES SALAIRES ÉQUITABLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer la grande enseigne qui se trouve devant le projet et sur laquelle on peut lire ce qui suit: «Travaux publics fédéraux, emplacement de Place du Canada.» Le ministre n'avouera-t-il pas qu'on a recours à cette technique simplement pour empêcher les travailleurs de la construction dans cette province de toucher des salaires équitables et convenables?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Non, monsieur le Président, je n'en ferai rien.

* * *

L'IMMIGRATION

L'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DES EMPLOYÉS— L'UTILISATION D'INDICATEURS NUMÉRIQUES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, hier, en réponse à une question sur les quotas d'exécution utilisés pour l'évaluation des fonctionnaires de l'immigration, le ministre à dit que:

. . . des indicateurs numériques n'étaient utilisés [que pour des] statistiques [qui] servent au processus de planification et d'organisation.

S'il en est ainsi, comment se fait-il que le sous-ministre disait dans une note de service datée du 13 mars:

Les indicateurs numériques peuvent être utiles pour l'évaluation de la productivité des employés.

Se rend-il compte de la contradiction? Quand lancera-t-on une enquête pour mettre fin à ces pratiques?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député saura qu'une étude a eu lieu et que ce n'est qu'un des facteurs d'une évaluation globale.

LA NATURE DE L'ENQUÊTE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre induisait donc la Chambre en erreur lorsqu'il disait, hier, que certaines pratiques ne sont pas . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question simplement.

M. Marchi: Monsieur le Président, je reviens à la prémisse de ma question. Si une enquête a été lancée, le ministre pourrait-il nous dire quand et de quel genre d'enqête il s'agissait, car ces déclarations du sous-ministre contredisent ce que nous disait le ministre hier.

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je répète que tout gestionnaire utilise des données numériques pour avoir des statistiques et des faits sur ses services. C'est le cas ici.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA PERTE D'UN CONTRAT DE LA DEVCO AU CAP-BRETON

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Par l'entremise de Devco, son ministère a accordé à des fabricants étrangers un contrat qui aurait dû revenir à une firme du Cap-Breton. Le ministre peut-il nous expliquer comment nous allons favoriser l'emploi dans cette région s'il laisse ces contrats partir à l'étranger?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député fait allusion à un contrat pour lequel Devco a lancé un appel d'offres, notamment auprès des entreprises du Cap-Breton. Après avoir examiné et comparé les différentes soumissions, on a constaté que celle du Cap-Breton était nettement plus haute que les autres.

• (1500)

Nous avons laissé à la direction et au conseil d'administration de Devco le soin de prendre une décision. Ils l'ont prise pour des raisons purement commerciales, après avoir examiné s'il n'était pas possible d'accorder la préférence à des soumissionnaires du Cap-Breton.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS—LES RESPONSABILITÉS DU VICE-PREMIER MINISTRE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a fait hier un rappel au Règlement pour demander si le vice-premier ministre (M. Nielsen) pouvait répondre à des questions dans le cas où le premier ministre (M. Mulroney) était lui-même présent au même moment à la Chambre. Il soulignait que, si le vice-premier ministre devient premier ministre suppléant en l'absence du premier ministre, il ne pouvait être considéré comme premier ministre suppléant quand le premier ministre lui-même était présent à la Chambre.

Le premier ministre donne des réponses au nom du gouvernement tout entier et a le droit de répondre à toutes les questions qu'il veut concernant n'importe quel portefeuille ministériel ou n'importe quelle question de politique. Il a également le droit de déléguer sa responsabilité au vice-premier ministre, responsabilité que ce dernier assume normalement en tant que premier ministre suppléant en l'absence du premier ministre.

Le premier ministre peut aussi déléguer certains pouvoirs précis au vice-premier ministre. Comme nous le savons, le vice-premier ministre est actuellement chargé des questions de conflit d'intérêts et des directives qui lient les ministres. Il semblerait donc logique que le vice-premier ministre continue à répondre aux questions concernant les conflits d'intérêts même si le premier ministre est présent à la Chambre, à moins que ce dernier ne décide de répondre lui-même aux questions. Dans ce cas, il n'agit pas en tant que premier ministre suppléant; il répond comme n'importe quel autre ministre à une question relevant des responsabilités qui lui sont conférées.

En dernière analyse, les ministres n'ont aucune obligation de répondre aux questions, et c'est le gouvernement qui décide de la répartition des responsabilités en ce qui concerne ces réponses. N'importe quel ministre peut répondre à n'importe quelle question touchant un domaine dont il a la responsabilité ministérielle, encore que la présidence puisse inviter les ministres à avoir l'obligeance de préciser à la Chambre à quel titre ministériel ils répondent à une question quand ce n'est pas évident, comme cela a été le cas par exemple quand le vice-premier ministre a expliqué qu'il répondait à titre de responsable des questions concernant les conflits d'intérêts.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Garneau (p. 12980).

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vois que le député de Papineau (M. Ouellet) demande la parole. Comme le député de Shefford (M. Lapierre) a terminé son intervention, je dois accorder la parole au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp).

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé au Canada. Je considère même que c'est un privilège de participer à ce débat, compte tenu de l'extrême importance des contributions fédérales dans le développement au fil des années de nos régimes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Ces contributions étaient énormes dans les années 60 et 70, mais elles ont très malheureusement diminué ces dernières années. Cela a eu pour effet de créer de l'incertitude dans le secteur de l'enseignement postsecondaire en particulier, mais aussi au sein de notre régime de soins de santé.

Je dispose de quelques minutes seulement cet après-midi pour participer au débat et exprimer mes préoccupations.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a trop de bruit à la Chambre; ce n'est tout simplement pas juste pour le député qui a la parole qu'on fasse tant de bruit pendant qu'il parle.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je ne dispose que de quelques minutes cet après-midi pour parler des propositions dont le gouvernement nous a saisis au sujet du financement, au cours des prochaines années, des services de santé et de l'enseignement postsecondaire. Pendant ces quelques instants, je veux parler en particulier de l'incidence de la baisse des taux de financement sur nos universités et nos collèges parce que c'est sur ce point que la crise touchant l'enseignement, la recherche et le développement du pays, se fait le plus nettement sentir. Nos universités et nos collèges jouent un rôle important pour créer le genre d'économie et de société dont nous aurons besoin vers la fin du XXe siècle. Par conséquent, les propositions du gouvernement méritent d'être étudiées à fond. Nous devons insister pour que le gouvernement reconsidère ses propositions et rouvre le dossier du financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire comme il mérite de l'être.

Dans le contexte de ces observations générales, examinons en détail comment a évolué au cours des 20 dernières années l'aide accordée par le gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire. En fait, nous pourrions remonter 20 ans en arrière à une conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu en 1966 et qui a abouti à une entente entre les provinces et le gouvernement fédéral, selon laquelle ce dernier devait subventionner l'enseignement postsecondaire. Aux termes de ces dispositions, le gouvernement fédéral a avancé aux provinces 50 p. 100 des contributions de celles-ci au titre de l'enseignement postsecondaire. En conséquence, les universités se sont développées vers la fin des années 60 et au début des années 70. En Ontario notamment, on a fini de construire les universités qui ont été prêtes à recevoir les étudiants. Les inscriptions dans les universités et les collèges ont augmenté rapidement, et l'aide du gouvernement fédéral a suffi à pour répondre aux besoins. Vers le milieu des années 70, les ententes relatives au partage des frais liés à l'enseignement postsecondaire étaient parfaitement au point en vertu des dispositions adoptées dès 1967.

M. Al Johnson, actuellement professeur à l'Université de Toronto, a fait une étude approfondie de toutes ces données. Dans l'édition courante de *Policy Options*, on examine la situation des universités. M. Johnson a suivi les événements entre 1966-1967 et 1977. Après avoir signalé l'efficacité et l'utilité du système, il a ajouté ceci:

> C'est ce qui rend tout à fait incompréhensible, à mes yeux, la décision du gouvernement Trudeau, dix ans plus tard, de renoncer aux accords de financement de l'enseignement postsecondaire,

Cette simple phrase traduit l'étonnement de quelqu'un qui a suivi de près la question et fait une étude sur l'enseignement postsecondaire pour le gouvernement précédent. Il a signalé que le projet de loi sur le financement des programmes établis, que nous envisageons aujourd'hui de modifier, a eu pour effet de supprimer les ententes de partage des frais entre Ottawa et les gouvernements provinciaux. Par conséquent, quand Ottawa a transféré des fonds aux gouvernements provinciaux, ces derniers n'ont pas été obligés de les avancer aux universités. Ils les ont utilisés à des fins diverses, sans aucune condition. En conséquence, les gouvernements provinciaux ont affecté de moins en moins de fonds aux universités. Elles ont fait porter une part croissante du fardeau au gouvernement fédéral par le biais de ses contributions, en l'absence de vérification ou d'obligation de leur part, même si l'on pouvait s'attendre à ce qu'elles aient une obligation morale à cet égard.

Je voudrais vous parler du résultat, en définitive, dans le pire des cas. La Colombie-Britannique est un exemple frappant de la façon dont on peut abuser du système. Les universités de la Colombie-Britannique ont reçu moins du gouvernement provincial que le gouvernement fédéral n'avait avancé à la province au titre de l'enseignement postsecondaire. En fait, la province faisait de l'argent grâce au financement des programmes établis.

Ainsi, des universités et des collèges canadiens n'ont pas reçu les crédits dont ils avaient besoin pour offrir leurs programmes. Lorsque le gouvernement a réduit sa contribution, durant la période des 6 et 5 p. 100, il a accentué les problèmes qui avaient été créés par les accords de 1977. Alors que les crédits dont les universités avaient besoin n'augmentaient que de 2.5 p. 100 en termes réels, et que le nombre d'admissions dans les universités et les collèges augmentait de 27 p. 100 et de 36 p. 100 respectivement, un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir et il a examiné la situation. Nous nous attendions à ce qu'il décide que le gouvernement Trudeau avait commis une grave erreur en adoptant la loi de 1977. Il fallait jeter cette loi au rebut, tenter de revenir aux accords de 1967 et s'assurer que la contribution des provinces soit égale à celle du gouvernement fédéral, afin que les universités et les collèges du pays reçoivent les crédits voulus.

• (1510)

En cette époque où nous donnons tous la priorité à la question du libre-échange, nous devons également reconnaître l'importance de la qualité de la main-d'oeuvre canadienne, des techniques utilisées dans nos usines, des niveaux et du perfectionnement de la production que nous souhaitons réaliser. Sur le plan économique, le rôle des universités et des collèges pour ce qui est de faire progresser nos capacités en matière de recherche de base, revêt une importance primordiale. Si je dis cela, ce n'est pas parce que je ne veux faire fi des autres domaines d'importance sociale et culturelle que favorisent également les universités et collèges , car à titre de professeur dans une faculté des arts, il me serait très difficile de l'ignorer, mais, je le répète, si je le dis, c'est pour mieux faire ressortir l'extraordinaire importance économique d'un système d'enseignement postsecondaire vigoureux.

Que nous a donné le gouvernement? Au lieu de procéder à une réforme fondamentale, il a rejeté les accords fiscaux relatifs aux financement des programmes établis et la mise sur pied d'un système où l'apport du gouvernement fédéral encouragerait les provinces à participer financièrement et, à leur tour, à aider convenablement le secteur de l'enseignement postsecondaire. Des changements sont apportés en conformité du principe régissant le programme des 6 et 5. Le gouvernement fédéral réduit le taux d'augmentation des crédits destinés à l'enseignement postsecondaire. Il annonce aux gouvernements provinciaux qu'il leur accordera moins d'argent que prévu et que les universités et collèges devront se débrouiller par leurs propres moyens.

Dans ce contexte, la politique du gouvernement est aussi un échec. M. Johnson soutient dans son article que ce n'est pas comme si on avait prévu de faire les choses autrement et que les gouvernements avaient décidé de transférer le fardeau aux étudiants. C'est là cependant une mesure à laquelle le gouvernement pourrait fort bien songer. Il pourrait décider que les familles et les jeunes devraient être en mesure de trouver eux-mêmes les ressources pour subvenir à leurs besoins en matière d'instruction, mais mes collègues et moi ne serions pas du tout d'accord là-dessus. Nous opterions pour une solution tout à fait contraire. Nous recommanderions ainsi d'augmenter l'aide accordée aux étudiants et de réduire les frais de scolarité et autres frais que doivent payer les jeunes pour poursuivre des études. Toutefois, il ne s'agit pas ici de projets explicites. Cette mesure ne révèle rien d'autre que le souhait désespéré du gouvernement de réduire ses dépenses. C'est un autre exemple de compressions imposées sans qu'on se soit vraiment donné la peine d'examiner quelles en seraient les conséquences pour le Canada.

Je vois qu'il ne me reste presque plus de temps, mais je tiens à donner le signal d'alarme, car la baisse du financement des programmes établis sera préjudiciable aux universités canadiennes. Que le gouvernement laisse tomber cette mesure et, en s'inspirant du rapport de M. Al Johnson, qu'il propose des accords grâce auxquels le Canada aura l'enseignement et la recherche dont il a désespérément besoin.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais intervenir aujourd'hui sur l'étude du projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, en particulier en ce qui a trait aux contributions que le gouvernement fédéral accorde aux provinces en matière d'enseignement secondaire et en matière de santé.

Mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a présenté un amendement à ce projet de loi qui prie la Chambre de refuser de continuer l'étude de ce projet de loi dont le principe consiste à réduire unilatéralement les paiements du gouvernement fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les services de santé qui sont essentiels. Je veux dire que j'appuie sans réserve cet amendement de mon collègue de Laval-des-Rapides, parce que je trouve absolument inacceptable que le gouvernement canadien qui avait pourtant promis de bien traiter les provinces, de ne jamais poser de gestes unilatéraux, et de s'assurer que toute décision qui serait prise par le gouvernement fédéral le serait après mûres consultations avec les provinces, or, il est évident que le projet de loi à l'étude, le projet de loi C-96, est complètement à l'inverse de ce qu'avait promis le gouvernement conservateur. Encore une fois, le gouvernement conservateur ne tient pas ses promesses. Encore une fois, le gouvernement conservateur manque à son engagement envers les provinces canadiennes. Je ne peux comprendre qu'il n'y ait pas de ministres de la province de Québec ni de députés du Québec qui s'élèvent contre cette mesure absolument inqualifiable de la part du gouvernement canadien.

En effet, d'après les chiffres qui nous ont été fournis c'est quelque deux milliards de dollars que la province de Québec perdra au cours des prochaines années à cause de cette décision du gouvernemenet conservateur. Or, dans le journal *Le Devoir* du 3 mai, M. Gilles Lesage, courriériste parlementaire rappelle ceci, à la suite du budget du ministre des Finances du Québec, M. Lesage écrit, et je cite:

L'aimable et gentil Gérard D. . . .

Le ministre des Finances du Québec.

. . . que nul n'oserait soupçonner de sombres desseins sécessionnistes, presse son homologue fédéral de respecter ses engagements à l'égard de la péréquation et de négocier de bonne foi sur les arrangements fiscaux, au lieu de transférer une partie de son déficit aux provinces sans que celles-ci n'aient voix au chapitre.

M. Garneau: Parfait, c'est cela!

M. Ouellet: M. Lesage continue en disant, et je le cite:

Il en appelle à l'équité, à la justice, au respect de la Constitution et de la parole donnée. Rien de moins.

Monsieur le Président, il est évident que ces propos tenus par le ministre des Finances du Québec à l'endroit du gouvernement conservateur actuel sont fort sérieux. Et personne ne pourra prétendre qu'il s'agit, encore une fois, d'une de ces fameuses chicanes fédérales-provinciales qui impliquaient dans le passé des batailles entre un gouvernement libéral fédéral voué aux intérêts canadiens et un gouvernement séparatiste, à Québec, qui était voué aux intérêts de l'indépendance du Québec. On pouvait comprendre à l'époque qu'il pouvait y avoir non seulement des divergences de vues mais des objectifs fondamentalement opposés qui amenaient forcément des confrontations entre le palier provincial et le palier fédéral, qui amenaient forcément des querelles sur la place publique entre les deux gouvernements puisque ces derniers ne pouvaient s'entendre d'aucune façon.

Or, monsieur le Président, actuellement, il en est tout autrement. Voici un gouvernement conservateur à Ottawa qui, bien sûr, respecte les autorités provinciales et qui s'est engagé à ne rien faire sans avoir négocié avec les provinces et un gouvernement libéral à Québec, qui, lui aussi, respecte l'unité canadienne et qui ne demande à ce gouvernement que de tenir ses promesses. Parce qu'en effet, et je cite toujours le courriériste Gilles Lesage, lorsqu'il dit ceci:

Ainsi le Québec est en faveur du retrait fédéral de certains secteurs.

Le gouvernement du Québec comprend très bien que, dans certains cas, le gouvernement du Canada puisse vouloir se retirer de certains secteurs. Et je cite:

Mais il ne peut accepter que ce retrait se fasse sans négociations avec les provinces et, surtout, sans compensation sous la forme de transfert fiscal. Il souhaite donc . . . (le gouvernement du Québec) . . . une négociation globale des principaux programmes en cause.

Si Ottawa n'est plus à même d'assumer ses responsabilités à l'égard de certains programmes de transfert, il doit se retirer de ces secteurs moyennant compensation sous forme de points d'impôt additionnels. Les négociations détermineraient l'ampleur du champ fiscal à allouer aux provinces qui désirent assumer entièrement leurs responsabilités constitutionnelles.

Enfin, le gouvernement du Québec considère qu'une entente formelle entre les deux ordres de gouvernement est le seul moyen de conférer aux arrangements fiscaux un caractère plus permanent, plus stable et moins arbitraire que les arrangements actuels.

Monsieur le Président, il est évident qu'à la lecture de ce texte on se rend compte que le gouvernement conservateur actuel ne veut pas procéder d'une façon claire, objective, je dirais honnête, dans ses négociations avec les provinces.

L'ancien gouvernement fédéral avait négocié à l'occasion de discussions avec les provinces de la possibilité de céder certains points d'impôt. Et on sait que, dans le passé, cela s'est fait. Il y a eu des points d'impôt qui ont été cédés en faveur des provinces afin de permettre à ces dernières de mieux assumer leurs responsabilités.

Or, je trouve inqualifiable l'attitude du gouvernement conservateur actuel et je pense que mon collègue le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est tout à fait bien fondé de présenter une motion pour que ce projet de loi ne soit pas accepté par la Chambre à ce moment-ci. Pourquoi? Parce que ce projet de loi touche toutes les provinces qui vont perdre des milliards de dollars au cours des prochaines années par une décision unilatérale du gouvernement conservateur.

Deuxièmement, parce que le gouvernement ne fait que transférer son propre déficit aux provinces, ce qui est inacceptable dans le contexte actuel.

Troisièmement, parce que le gouvernement a agi unilatéralement, sans le consentement des provinces, et surtout, n'a pas respecté la tradition des accords fédéraux-provinciaux. Également, parce que les conservateurs avaient promis, lors de la dernière campagne électorale, de respecter les présents accords au titre des transferts de paiements aux provinces, en particulier pour l'éducation postsecondaire et surtout pour la santé, car on sait qu'il s'agit de domaines où les coûts ont considérablement augmenté et où les provinces doivent payer des notes beaucoup plus importantes.

Or, à ce moment-ci, c'est manquer de responsabilité de la part du gouvernement canadien de se soustraire à ses engagements, c'est laisser les provinces se débattre seules avec une population vieillissante qui, forcément, devra dépenser davantage au chapitre de la santé et c'est laisser les provinces, seules, s'occuper de l'éducation postsecondaire qui est une des garanties les plus fondamentales à un pays qui veut se tenir au niveau de la compétition internationale et qui se doit d'avoir une population bien éduquée et, surtout, spécialisée pour faire face à la compétition internationale actuelle.

Finalement, je dis, monsieur le Président, que ce projet de loi, s'il est approuvé par le gouvernement, sera à la honte de tous ces députés d'arrière-ban conservateurs qui n'assument pas leurs responsabilités, qui ne défendent pas les intérêts de leurs électeurs et, en particulier, à la honte la plus grave de toute cette bande de «suiveux» conservateurs du Québec qui ne font qu'accepter ce que le ministre des Finances (M. Wilson) veut faire, c'est-à-dire priver la province de Québec au cours des prochaines années de 2 milliards de dollars dont le Québec aurait besoin pour s'occuper adéquatement des programmes d'éducation et surtout des programmes de santé.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, l'objet du projet de loi C-96 est de réduire les paiements de transfert aux provinces pour le financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire. Bien sûr, ce projet doit être condamné. J'entends un député ministériel affirmer que les paiements vont augmenter de toute manière. C'est un argument qu'auraient pu utiliser les libéraux lesquels ont fait la preuve naturellement de leur propre contradiction.

Il ne suffit pas cependant de condamner le projet de loi. Il faut aussi reprocher au gouvernement non seulement ses politiques qui ne conviennent pas aux nécessités de l'enseignement postsecondaire, mais aussi un ensemble de mesures qui semblent conçues pour faire de nos collèges et universités des établissements de quatrième ou de cinquième ordre.

Certains s'inquiètent de la façon dont ce projet de loi affaiblira le financement des services de santé et des conséquences pour les hôpitaux, les malades, et les travailleurs concernés. Cependant, je pense qu'il faut aussi souligner l'écart immense entre ce que le gouvernement dit et les mesures qu'il propose. J'ai entendu de nombreux intervenants rappeler que le gouvernment souhaite faire du Canada, en cette fin du XXe siècle, un pays compétitif dans le domaine de la science et de la technologie, un pays concurrentiel sur les marchés internationaux et favoriser également la fabrication secondaire et la recherche et le développement pour que nos ressources nous soient vraiment profitables et soient aussi une occasion de démontrer notre créativité et le reste. Ce matin, le Conseil des sciences s'est inquiété que nous soyons incapables d'apprécier les conséquences de notre absence de politique en matière de sciences et de recherche dans le contexte des négociations sur le libre-échange, mais aussi de savoir ce que cette réalité signifierait à l'avenir.

Il est peut-être temps maintenant de se demander ce que nos universités et nos collèges nous apportent. Les recherches pures effectuées dans ces hauts lieux du savoir influeront évidemment sur la croissance économique de notre pays, même si le rapport qui existe entre sciences fondamentales et développement industriel semble parfois échapper au gouvernement qui voudrait accommoder la recherche pure à l'idée qu'il se fait du développement économique et de la croissance des industries technologiques. Ce rapport existe indiscutablement, mais les politiques n'en comprennent pas toujours l'importance.

L'université n'est pas uniquement un lieu propice à la recherche fondamentale et technologique. C'est un milieu où le savoir s'enrichit sans cesse de connaissances et de nouvelles découvertes. Ces découvertes servent à civiliser et à humaniser davantage notre société et à assurer le progrès économique de notre pays. Faut-il rappeler que l'université est aussi un lieu d'apprentissage et d'enseignement. C'est là qu'on forme nos futurs dirigeants qui contribueront plus tard à faire du Canada un pays de plus en plus civilisé où il fera bon vivre. C'est aussi un endroit qui offre d'immenses possibilités à un si grand nombre de nos concitoyens qui n'ont pas eu la chance de naître dans un milieu aisé. C'est un endroit où les gens peuvent franchir les barrières qui autrefois les empêchaient de faire leur marque dans la société, ce qui était dans le passé déterminé par les origines familiales, la classe sociale ou bien d'autres facteurs. C'est, dans un sens, un lieu d'égalisation des chances pour un si grand nombre de personnes. Pourtant, nous avons eu une succession de gouvernements qui n'ont pas su reconnaître la place importante que l'enseignement postsecondaire devrait occuper dans l'établissement de leur politique.

• (1530)

Une série d'événements ont marqué le système universitaire. Il y a eu un certain nombre de rapports dont ceux d'une commission royale d'enquête en Nouvelle-Écosse et d'une commission ontarienne de même que les rapports Al Johnson et Macdonald. Officiellement, les préoccupations des universités ont reçu une très grande attention. On a entendu la communauté universitaire déplorer que les gouvernements fédéral et provinciaux n'aient pu s'entendre sur un système de financement des universités et collèges adapté aux très graves problèmes auxquels ils sont confrontés. Ces problèmes ont fait l'objet d'amples débats, aussi le gouvernement devrait-il déjà être parfaitement au courant de la crise que traverse le système universitaire.

Cette crise nous est révélée par différentes voies, la principale étant le nombre croissant de recommandations que contiennent tous ces rapports sur le remplacement des fonds qui ne sont plus versés par les gouvernements fédéral et provinciaux. Un autre thème qui revient souvent dans ces rapports, c'est qu'on y affirme que les universités ne peuvent plus continuer de mettre l'accent sur l'accessibilité qui a caractérisé les deux dernières décennies. On semble vouloir dire que cela s'est fait au détriment de la crème de notre société, c'est-à-dire ceux qui avaient autrefois facilement accès à l'université grâce à la fortune ou à la position de leur famille dans la société. Certains rapports soutiennent que moins de jeunes devraient fréquenter l'université. Certains disent très explicitement que l'on devrait inverser la tendance à l'égalisation des chances qui a caractérisé les deux dernières décennies. Peut- être en effet les universités devraient-elles admettre moins de pauvres, moins de mères, moins d'handicapés et moins de membres des minorités car cela compromet leurs moyens de faire de la recherche.

On a également soutenu que s'il faut financer la recherche universitaire, les universités devraient se mettre à la remorque de l'industrie. Les subventions devraient être accordées dans la mesure où l'industrie verse une contribution équivalente. Les universités devraient être plus pragmatiques, davantage raccordées à la vie économique des villes environnantes. Nous constaterons cependant alors qu'on va sacrifier la recherche fondamentale, si essentielle aux universités. Plus important encore, le système des universités et collèges sera orienté selon les priorités établies par les dirigeants d'entreprise et les grandes sociétés qui voudraient que les universités et les collèges soient leurs servantes. Les résultats sont évidents. On mettrait moins l'accent sur l'enseignement. Si l'université néglige l'enseignement, elle cesse de remplir sa mission.

Je pourrais continuer à évoquer les répercussions d'une absence de politique, d'une mauvaise politique ou d'une politique incohérente, et mes collègues aimeraient bien me voir poursuivre. Mais je vous vois croiser les mains, monsieur le Président, et je céderai par conséquent la parole au prochain orateur.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends de nouveau la parole au sujet de ce projet de loi. Cela me permettra de demander au gouvernement de corriger une erreur de jugement. Les ministres concernés devraient retourner voir leurs homologues provinciaux, les ministres de l'éducation et les ministres de la santé, afin que nous puissions éviter les conséquences catastrophiques que risque d'avoir cette mesure.

Comme tous les autres députés, qu'ils soient ministres, secrétaires parlementaires, députés de l'arrière-ban ou, comme dirait mon collègue du comité, simples députés, j'ai le devoir et l'obligation de défendre les intérêts de mes électeurs. Cela dit, je trouve regrettable d'être obligée de les défendre si souvent depuis quelques semaines. J'ai dû demander un projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi qui permettra aux groupes visés telles que les minorités visibles, les femmes et les handicapés, d'avoir accès à des emplois dignes de ce nom. J'ai dû prendre la parole au sujet du projet de loi sur la concurrence pour exprimer les craintes des citoyens de ma circonscription, et même de tout le pays, devant la concentration du pouvoir commercial et leur impuissance devant cette situation. Et je dois, encore une fois, parler d'un projet de loi concernant les paiements de péréquation.

Nous nous soucions tous de la santé des Canadiens. Nous nous intéressons de près à l'éducation, surtout celle des jeunes. Personnellement, je m'intéresse également à l'éducation des femmes, surtout celles qui retournent sur le marché du travail. Ce projet de loi aurait des conséquences très néfastes sur la vie et les possibilités d'avenir de beaucoup de gens. Si vous réduisez le financement de l'éducation et de la santé, vous vous attaquez à la qualité de la vie qui faisait l'orgueil des Canadiens.

C'est la population qui nous a élus au Parlement. Nous y resterons dans la mesure ou nous saurons répondre aux besoins et aux préoccupations de la population. Le gouvernement aurait tout intérêt à réexaminer ses plans, réviser ses programmes et réorienter ses objectifs en discutant de ces questions avec ses homologues provinciaux. Je puis dire après coup de mon siège au Parlement où j'ai cette responsabilité, à l'instar de tous mes collègues, que je dois réagir et formuler les lois du pays. Je constate et comprends encore davantage que le secteur du bénévolat et l'aile parlementaire de notre société doivent devenir des partenaires.

• (1540)

Ceux d'entre nous qui tournent le dos aux groupes qui s'adressent à nous, les bénévoles qui donnent librement de leur temps, de leurs efforts, de leur énergie et de leur attention le font à leurs risques et périls. Le bénévolat joue un rôle vital et indispensable dans nos établissements, notamment ceux qui oeuvrent dans le domaine de la santé. Ces derniers ne peuvent pas tout faire. Les bénévoles sont consciencieux, altruistes, prévenants et ils s'intéressent aux programmes que nous avons mis sur pied. Ils sont moins rigides et moins conventionnels et savent réagir aux besoins des Canadiens. En raison de la nature bureaucratique de nos établissements, des écoles et des hôpitaux, nous ne devons pas oublier ce qu'on nous dit. Nous sommes fort vulnérables quand nous faisons certaines coupures. Si le gouvernement permet que l'étude de ce projet de loi soit différée en vue d'effectuer des consultations, les établissements provinciaux seront mieux placés pour commencer à examiner comment ils pourront se resserrer la ceinture sans nuire au régime d'enseignement ou de santé dans les provinces.

Nous ne pouvons pas simplement dire aux Canadiens de payer leurs impôts, nous devons réduire le déficit. Il faut songer également à la qualité de la vie et voir comment remédier à ce que le gouvernement estime être l'élément important dans ses délibérations et ses positions de principe, soit la réduction du déficit. Le déficit devrait être réduit et j'espère que nous pourrons trouver ensemble des moyens efficaces de le réduire, mais non aux dépens des jeunes en compromettant leurs études et leur avenir, ni aux dépens des malades et des personnes âgées. Les hôpitaux sont déjà débordés et il est nécessaire d'atteindre un certain degré d'excellence dans la prestation de ces services comme il est nécessaire d'établir de nouveaux programmes permanents pour répondre aux besoins croissants.

Notre société est stressée. Le besoin de soins psychiatriques est énorme. Un nombre considérable de personnes ont besoin d'aide parce qu'elles perdent leur emploi et le sentiment de leur propre valeur. Cela va nous coûter de plus en plus cher si nous ne faisons pas preuve de sagesse, de prudence et de compétence dans le choix des services à amputer.

Comme on peut le lire à la page 12888 du hansard, j'ai demandé à la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) ce qu'elle pensait des préoccupations exprimées dans le budget du Québec. Voici ce qu'elle a répondu:

> . . . le ministre des Finances du Québec montre qu'il comprend mal la formule qui a été établie l'année dernière.

Je crois que cela témoigne d'un manque total de considération et encore davantage de la nécessité de recommencer à consulter les provinces.

Il y a eu un article dans *The Gazette* à propos d'une question que j'ai posée, et, même si on ne m'y attribue pas le mérite d'avoir posé la question, je l'ai bel et bien fait. Cet article de la Presse canadienne, intitulé «D'après McDougall, le gouvernement fédéral n'a rien à voir à la surtaxe québécoise» se lit comme ceci:

> Le Québec n'a pas compris la formule du calcul de l'aide fédérale aux provinces s'il croit que le gouvernement fédéral est à blâmer pour une surtaxe provinciale de plusieurs millions de dollars imposée jeudi,a déclaré la ministre d'État chargée des Finances, M^me^ Barbara McDougall. Celle-ci a dit aux Communes que le Québec a bel et bien reçu la moitié des paiements de péréquation spéciaux qui ont été versés l'an dernier à plusieurs des provinces les plus pauvres, mais que comme la situation économique du Québec est meilleure que prévu, «le pourcentage est loin d'être ce qu'il était au départ». McDougall n'a pas expliqué d'où venait le malentendu, mais elle a réitéré que bien que l'augmentation des paiements ait ralenti, ceux-ci vont continuer à augmenter plus vite que le taux d'inflation.
>
> Le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Lévesque, a annoncé dans le budget qu'il a présenté jeudi, une surtaxe de 152 millions de dollars frappant les sociétés, les municipalités et les sociétés provinciales de la Couronne.
>
> Il a déclaré que la surtaxe avait pour but de compenser le manque à gagner de 148 millions de dollars dans les paiements que le Québec comptait recevoir d'Ottawa au titre des services de santé et de l'enseignement postsecondaire et dans le cadre des paiements de péréquation du Québec.

On peut lire plus loin dans l'article que Robert Bourassa a fait la déclaration suivante:

... Ottawa fait preuve de discrimination envers la province en lui refusant les 66 millions de dollars qui lui sont dus au titre de la santé et de l'enseignement supérieur.

Les députés libéraux ont également exigé ces dernières semaines que le ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, tienne l'engagement de ne pas réduire les paiements de péréquation du Québec de plus de 5 p. 100 par an.

Je conseille au gouvernement de lire cet article plus attentivement et de ramener les paiements au Québec au seuil des 95 p. 100. Si le gouvernement actuel pense qu'ils devraient s'établir à 92.8 p. 100, c'est, à mon avis, un autre exemple dénotant un manque de compréhension, de bonne foi et peut-être de bonne volonté.

J'approuverais de tout coeur la proposition de mon collègue visant à reporter l'étude du projet de loi en attendant que le gouvernement ne discute à nouveau de son incidence dans les provinces.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: L'honorable député de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington (M.Vankoughnet)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—Le programme de logement rural et autochtone; l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano)—L'assurance-chômage—a) La date de la décision d'appliquer le règlement eu égard à la préretraite. *b*) On demande comment la ministre peut prétendre avoir renseigné les bénéficiaires à l'avance; l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La Loi sur les jeunes contrevenants—La présentation d'amendements—La position du ministre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Garneau (p. 12980).

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, hier, quand je suis intervenu au sujet de l'amendement à ce projet de loi, j'ai signalé que ce n'était pas le temps de réduire les crédits consacrés aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Selon moi, tous les députés reconnaîtront qu'il incombe au gouvernement fédéral, de s'assurer que les provinces utilisent bien de façon efficace l'argent qu'il leur verse au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

A notre avis, le gouvernement fédéral doit absolument surveiller plus étroitement, en ayant recours à des méthodes de vérification convenues, la façon dont les provinces répartissent ces fonds et s'ils servent bien aux fins prévues, et dans le cas contraire, il doit retenir ces crédits. C'est tout à fait légitime. Ainsi, comme mon collègue qui est intervenu tout à l'heure l'a mentionné, une province comme la Colombie-Britannique, ne peut, si l'on peut dire, lever le pied avec les crédits destinés aux universités et les utiliser à d'autres fins. En d'autres termes, le gouvernement fédéral doit verser ces fonds à condition qu'ils servent aux fins prévues et qu'ils soient bien administrés.

Quand on songe à la situation économique des Canadiens depuis quelques années et à ce qu'elle va être probablement au cours des deux ou trois prochaines années, on se rend compte que ce n'est vraiment pas le moment de réduire les sommes consacrées aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Aujourd'hui, nous traversons une période de crise. Lors des récessions précédentes, on nous demandait systématiquement où nous trouverions l'argent nécessaire. Tommy Douglas a rapporté les propos d'un ministre des Finances qui, à l'époque, avait demandé à une jeune personne si celle-ci croyait que l'argent poussait sur un arbre. Quand la guerre a commencé en septembre 1939, M. Douglas a déclaré qu'on avait enfin trouvé ce fameux arbre. On roulait sur l'or à l'époque.

• (1550)

En période de crise économique, quand les gouvernements ont de la difficulté à obtenir des fonds, c'est là le pire et le moins valable des arguments à servir. Les gouvernements peuvent obtenir du financement beaucoup plus facilement que les particuliers, les universités ou les hôpitaux.

Ce qu'il y a de positif dans cela, c'est que la nation tout entière est appelée à partager le coût, que ce soit au moyen des recettes fiscales courantes ou des fonds empruntés que l'on remboursera avec les recettes fiscales futures.

De nos jours, des dizaines de milliers de personnes font la queue devant les banques alimentaires—un euphémisme pour les soupes populaires—dans des centaines de villes d'un bout à l'autre du pays. En outre, une plus forte proportion de la population est âgée et requiert des services de santé. Par conséquent, le moment est très mal choisi pour que le gouvernement revienne sur un accord prévoyant le partage égal des coûts. Le moment est vraiment mal choisi et ces domaines sont les pires dans lesquels chercher à comprimer ou à contenir les dépenses en invoquant la réduction du déficit. En fait, tout gouvernement digne de ce nom n'envisagerait même pas de pratiquer des coupes dans ces programmes. Compte tenu de la situation actuelle, le gouvernement devrait au contraire les élargir.

Même pendant les sombres années trente, les gouvernements conservateur et libéral avaient assuré de meilleurs services pour les patients atteints de cancer et de tuberculose, alors que l'argent était une denrée rare, car c'était alors le moment tout indiqué pour mettre sur pied de tels programmes.

Le gouvernement fédéral devrait dire aux provinces qu'il continuera à assumer la moitié des dépenses, y compris l'excédent si ces dernières décident d'améliorer leurs réseaux de soins de santé ou leurs programmes universitaires, en autant que ces dépenses sont conformes aux accords et satisfont aux conditions du financement.

Les provinces devraient être en mesure d'offrir des avantages financiers et du matériel au personnel médical, pour l'inciter à s'établir en milieu rural et dans les régions éloignées. Dans le cadre de leurs régimes respectifs d'assurance-maladie, elles devraient, par des hausses d'honoraires, des indemnités de logement et du matériel médical encourager un plus grand nombre de médecins à s'éloigner des grands centres afin que les petites localités puissent profiter d'une meilleure répartition du corps médical.

Dernièrement, la télévision nous montrait le dernier cri en fait d'équipement technologique médical. Ces appareils, destinés notamment à la dialyse rénale ou aux transplantations cardiaques, coûtent des centaines de milliers de dollars. Il faut donc que le gouvernement fédéral assume la moitié des frais pour doter de ce matériel tous les hôpitaux canadiens et non pas seulement ceux des grandes villes.

Parlons maintenant des services d'ambulance. Selon l'un de mes amis qui a déjà travaillé dans ce secteur, pour transporter la victime d'une crise cardiaque à l'hôpital, il vaut mieux, pour des raisons de sécurité et de rapidité, prendre le taxi. Il m'a raconté que, dans un cas, c'est la personne ayant la formation paramédicale la plus poussée qui conduisait l'ambulance, alors qu'un nouvel employé sans expérience s'occupait du malade à l'arrière. Les services d'ambulance ne devraient pas être assujettis aux visées d'un entrepreneur axé sur le profit, mais bien appartenir à des hôpitaux, des municipalités ou aux ministères de la Santé des provinces, qui les exploiteraient. Il faudrait les placer sous l'autorité pleine et entière des ministères provinciaux de la Santé ou des départements municipaux de santé communautaire. Nous devrions dépenser des millions pour former du personnel paramédical. Il existe une pénurie grave de personnel dans ce domaine et cette situation est injustifiable.

Les représentantes des infirmières nous ont dit que de nombreux hôpitaux manquaient de personnel. On se demande pourquoi les gouvernements, fédéral ou provinciaux, sont incapables d'assurer un effectif suffisant de personnel infirmier et de le répartir équitablement. Les frais doivent être partagés à part égale. Prenons le domaine des soins à domicile. On pourrait épargner des millions de dollars si les malades pouvaient se faire soigner à la maison au lieu d'être hospitalisés. Il existe un immense besoin de lits pour les patients atteints de maladies chroniques qui ne sont pas assez malades pour rester à l'hôpital mais qui le sont trop pour rester à la maison. Dans chaque ville, il existe des listes d'attente interminables. Le gouvernement fédéral devrait accepter de partager avec les provinces et les territoires les frais que suppose l'augmentation du nombre de lits pour les malades chroniques.

Les besoins sont également grands dans le domaine de l'obstétrique. Les accouchements pourraient avoir lieu à la maison ou à l'hôpital en présence de professionnels médicaux et infirmiers, sans que le médecin soit tenu d'y assister dans chaque cas. Il est possible que des membres du Collège des médecins et chirurgiens s'opposent à cette pratique, mais qu'importe.

Avec la collaboration de ses médecins, la Hollande offre des services de soins à domicile, des services pour malades chroniques et des soins d'obstétrique bien organisés. La Hollande est un pays à l'avant-garde dans ce domaine.

Le moment est bien mal venu pour le gouvernement d'amputer sa participation financière. Je ne connais aucun contribuable qui s'oppose à ce que l'argent de ses impôts serve à cette fin. Je crois même qu'ils accepteraient des hausses à condition qu'elles soient judicieusement dépensées. Je doute qu'il y ait un seul Canadien qui souhaite une réduction de ces services. Chacun souhaite plutôt un système de services de santé bien administré, doté de personnel qualifié et d'équipment adéquat, de sorte que tous les Canadiens aient accès à des services de qualité, quel que soit l'endroit où ils habitent.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je constate que les conservateurs n'interviennent pas pour défendre le projet de loi C-96. Pas étonnant, car c'est une mesure indéfendable!

Elle démontre à l'évidence qu'intégrité et crédibilité font bien mauvais ménage avec le gouvernement. Au cours de la dernière campagne électorale, le parti conservateur a fait plus de 300 promesses. L'une des plus solennelles, c'était non seulement de ne pas réduire les paiements de transfert aux provinces, mais plutôt de les augmenter. C'est ce que le parti conservateur a affirmé à Sherbrooke le 26 juillet 1984.

Le caucus conservateur a promis de maintenir les obligations fédérales au moyen de la Loi sur le financement des programmes établis et de mettre d'autres fonds à la disposition des provinces pour leur permettre de financer des programmes à frais partagés ou de renforcer les plus susceptibles d'améliorer la santé en général et de limiter ainsi les coûts des soins médicaux. Voilà ce que le gouvernement avait promis. Quels gestes a-t-il posés dans le cadre de cette promesse? Non seulement il ne l'a pas tenu, mais il a passé outre aux obligations du gouvernement libéral précédent qui s'était engagé à débloquer suffisamment de fonds sur le chapitre des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Une entente existait déjà entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces dernières s'attendaient certes à recevoir une somme précise du gouvernement fédéral afin de pouvoir financer les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement actuel a décidé de rompre unilatéralement l'entente en question. On a décidé qu'au cours des six prochaines années, les transferts aux provinces seraient de 8 milliards de dollars de moins que ce qu'auraient reçu les gouvernements provinciaux en vertu des engagements précédents.

• (1600)

Qu'en est-il des promesses de consultation? Qu'en est-il de l'ère de réconciliation nationale promise par le Premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) au lendemain des dernières élections nationales? Vous vous souviendrez de telles promesses, monsieur le Président. Qu'en est-il de cette ère de réconciliation nationale? Pas un seul gouvernement provincial n'a accepté les mesures précises contenues dans le projet de loi C-96. En fait, ces gouvernements ont plutôt dénoncé catégoriquement le gouvernement fédéral pour

avoir rompu les engagements précédents et pour menacer les assises mêmes de la confédération en retirant ces 8 milliards de dollars qui devraient leur être versés au cours des six prochaines années.

Lors de la conférence des premiers ministres, David Peterson, premier ministre de l'Ontario, faisait remarquer au premier ministre que le gouvernement fédéral se préparait à se décharger du problème national, du déficit, sur les gouvernements provinciaux. M. Nixon, Trésorier de l'Ontario, déclarait qu'il y avait unanimité contre les plans d'Ottawa. Personne ne jugeait qu'il s'agissait là d'une bonne idée. M. Gérard Lévesque, ministre des Finances du Québec, soutenait que ce n'était pas juste pour les provinces parce qu'elles comptaient sur ces fonds convenus au terme des accords.

Faisant fi de l'opposition unanime des premiers ministres et des ministres des finances provinciaux, le gouvernement a décidé de couper 8 milliards de dollars.

Le gouvernement a décidé de réduire de presque 3 milliards de dollars pour les six prochaines années ses paiements de transfert au gouvernement provincial de l'Ontario. Je constate que le ministre de la Justice (M. Crosbie) est présent à la Chambre aujourd'hui. Je lui ferai remarquer, s'il ne le sait pas déjà, que ces paiements seront réduits de 188 millions de dollars pour sa province de Terre-Neuve. Où était le ministre de la Justice quand on a pris cette décision? L'a-t-on consulté? Le ministre de la Justice, le ministre représentant Terre-Neuve, a-t-il défendu au Cabinet les habitants de sa province? Bien sûr que non. Il avait peur. Le ministre des Finances et le premier ministre lui ont dit qu'en dépit de ses protestations, ils avaient quand même le regret de réduire de 188 millions de dollars pour les six prochaines années les paiements de transfert fédéraux destinés à Terre-Neuve.

Quelles répercussions cette réduction aura-t-elle sur la province du ministre de la Justice? Le gouvernement conservateur de Terre-Neuve aura à prendre des décisions très difficiles. Ce gouvernement provincial, à l'instar des autres gouvernements provinciaux, devra sans nul doute effectuer des compressions budgétaires dans les domaines des soins de santé et de l'éducation. Je vous l'affirme, monsieur le Président, nous les Canadiens avons la chance d'avoir les meilleurs services de santé et d'enseignement postsecondaire dans le monde. À cause des décisions du gouvernement, cette qualité des services de santé et d'enseignement postsecondaire est mise en péril. C'est injuste et rétrograde et, je le répète, cela menace les fondements mêmes de la Confédération.

Les gouvernements provinciaux auront à prendre de pénibles décisions. Le gouvernement de l'Ontario verra ses paiements fédéraux de transfert amputés de près de 3 milliards de dollars au cours des six prochaines années. Le gouvernement sait très bien que la seule façon pour les provinces de remédier à cette situation est de lever de nouveaux impôts ou de réduire certains services. Il n'y a pas beaucoup de choix lorsque le gouvernement fédéral décide de soustraire 3 milliards de l'économie de l'Ontario. Il est injuste de placer le gouvernement provincial dans une situation où il doit choisir entre augmenter les impôts ou diminuer les dépenses. Si la province choisit cette dernière solution, elle devra réduire le coût des soins et de l'enseignement postsecondaire. La qualité des soins que nous avons appris à apprécier diminuera notablement. Les gouvernements provinciaux devront fermer des hôpitaux, diminuer le nombre de lits et limiter des choses comme la recherche sur le cancer. Les universités devront réduire le nombre de cours et diminuer le personnel. Elles devront augmenter les frais de scolarité. Elles pourraient même envisager d'autres formes de droits d'utilisation pour combler la différence.

Pourquoi le gouvernement fédéral fait-il cela? Il y a évidemment cette paranoïa au sujet du déficit fédéral. Mais nous, de ce côté, nous nous préoccupons du déficit en général. Nous estimons que les gouvernements devraient être financièrement reponsables et ne devraient pas dépenser sans tenir compte de la dette nationale. S'il faut réduire le déficit, il faut certainement le faire équitablement et non sur le dos des défavorisés. Il ne faut certainement pas le faire d'une façon qui menace la qualité des soins ou de l'enseignement postsecondaire.

Plutôt que d'admettre les graves conséquences des mesures contenues dans le projet de loi C-96, le gouvernement est prêt, pour réduire le déficit et satisfaire ses amis de Bay Street et les riches sociétés, à faire souffrir les Canadiens moyens et à refiler le déficit aux gouvernements provinciaux. C'est totalement injuste. Il est certain que les gouvernements provinciaux et tous les autres groupes de pression profiteront de l'occasion pour comparaître devant le comité législatif qui étudiera ce projet de loi. J'espère que le ministre de la Justice viendra alors défendre le gouvernement fédéral. Les gens de Terre-Neuve perdront près de 200 millions au cours des six prochaines années, du fait de la rupture des engagements du gouvernement fédéral. J'espère que le ministre aura au moins le courage de ses opinions et qu'il viendra expliquer tout cela aux habitants de sa province.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur le projet de loi C-96, mesure regrettable qui va freiner la croissance des transferts par habitant aux provinces dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Ces transferts représentent une importante contribution fédérale et aident les provinces à s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire, ce qui permet à tous les Canadiens d'avoir plus ou moins accès aux mêmes normes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire; ils sont aussi une façon de mettre à profit les ressources que le gouvernement fédéral tire des impôts avec plus de facilité que les provinces pour permettre précisément à ces provinces d'assurer des services satisfaisants.

• (1610)

Au cours des cinq prochaines années, le projet de loi C-96 va faire diminuer de quelque 5 milliards de dollars les crédits dont disposeront les provinces dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Il s'agit d'un montant cumulatif. On commence par un montant relativement faible, qui augmente chaque année jusqu'à atteindre un total de 5 milliards de dollars en 1991. C'est une façon de saper lentement mais sûrement un édifice construit au fil des générations précédentes. Les effets du projet de loi C-96 ne se feront pas sentir trop durement au début, mais seront dévastateurs à long terme.

Permettez-moi de prendre l'exemple de la Colombie-Britannique. En 1986-1987, l'année financière actuelle, ce projet de loi va faire perdre environ 36.8 millions de dollars à la Colombie-Britannique. L'an prochain, ce sera 77.4 millions de dollars, l'année suivante 123.7 millions, puis 173.8 millions et en 1990-1991, le montant s'élèvera à 230 millions de dollars, soit un total de 641.8 millions de dollars sur les cinq prochaines années.

Si nous avions écouté et cru ce que les conservateurs ont dit lorsqu'ils étaient dans l'opposition ou lors de la dernière campagne électorale, nous serions en état de choc à cause du projet de loi à l'étude. Certains Canadiens doivent être en état de choc, j'en suis sûr, surtout ceux qui étaient assez naïfs pour avoir écouté ce que les députés conservateurs disaient sans écouter ce que le ministre de la Justice (M. Crosbie) avait dit entre les lignes.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déclaré ceci au sujet du programme des six et cinq des libéraux:

> Le projet de loi C-12 est avant tout un subterfuge fiscal du gouvernement. Durant l'année financière 1983-1984, le gouvernement arrivera à réduire les transferts prévus aux provinces pour l'enseignement postsecondaire de près de 120 millions et l'année suivante, de 260 millions. Voilà comment le gouvernement perçoit de l'impôt par l'intermédiaire de ce projet de loi.

Lorsqu'elle était dans l'opposition, la ministre était préoccupée par une ponction fiscale de 260 millions de dollars dans le cadre du programme des six et cinq. Maintenant que le prélèvement fiscal atteint environ 5 milliards, elle est enthousiaste.

Pendant la campagne électorale de 1984, les conservateurs ont dit ceci:

> Nous sommes décidés à tenir les engagements financiers actuels du gouvernement, fixés d'après la formule établie dans l'entente de 1977 . . . Le financement de l'enseignement postsecondaire est une forte priorité pour les deux paliers de gouvernement.

Cette promesse a été faite pendant la campagne électorale. Qu'est-elle devenue? A l'instar de bien d'autres promesses, les conservateurs l'ont oubliée, obnubilés qu'ils sont par l'idée de réduire le déficit.

M. Benjamin: On aurait dû leur faire faire cette promesse par écrit.

M. Manly: C'était par écrit, mais cela n'a pas changé grand-chose.

M. Benjamin: Il manquait leur signature.

M. Manly: Ce qu'il nous faut par écrit, c'est la démission de quelques-uns des ministres.

Le projet de loi aura pour effet d'établir un régime d'assurance-maladie à deux niveaux. Voici ce que le Dr Bill Vail de l'Association médicale canadienne a déclaré quand le projet de loi a été déposé:

> Nous aurons une qualité de soins de santé dans les provinces riches et des services de deuxième ou troisième ordre dans les provinces pauvres. Il semble que le gouvernement du Canada ait abandonné le rêve des Canadiens d'avoir accès à des services de santé de qualité comparable, où qu'ils vivent ou voyagent.

Le Dr Vail a ajouté que les provinces qui seront le plus affectées sont Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et, dans une certaine mesure, le Québec et le Manitoba. Où sont les députés conservateurs de ces provinces? Pourquoi ne protestent-ils pas contre un projet de loi qui aura un effet aussi désastreux sur les services de santé de leur province?

L'Association canadienne des professeurs d'université a signalé que la réduction des paiements à l'enseignement postsecondaire va produire un manque à gagner de 1.7 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. Quelles seront les répercussions de ce manque à gagner de 1.7 milliard? Les inscriptions vont diminuer. Les frais vont augmenter, ce qui veut dire que les enfants de familles riches pourront aller aux universités dont seront exclus les enfants des familles de classe moyenne et de travailleurs. Les enfants de localités situées loin des centres universitaires n'auront pas accès à l'enseignement, car ils ne pourront payer les frais de scolarité supplémentaires ni supporter l'augmentation des frais de pension.

Cette perte de 1.7 milliard de dollars entraînera une baisse des normes d'enseignement et une réduction des travaux de recherche dans les collèges et les universités. En bref, nous aurons des universités et des diplômés de deuxième ordre et, du même coup, un pays de deuxième ordre, à cause de ce projet de loi de deuxième ordre. Que fait-on de la poursuite de l'excellence dont les députés conservateurs parlaient lors de la campagne électorale?

Nous, de ce côté-ci, ne cessons de revenir sur l'idée fixe des conservateurs au sujet du déficit. Nous reconnaissons qu'on doit se préoccuper de ce problème, mais comment les députés conservateurs s'y prennent-ils? Ils procèdent à des compressions qui nuiront à l'avenir de notre pays. Notre parti a fait un certain nombre de recommandations sur la façon d'aborder le déficit, et il a proposé notamment un régime d'imposition juste faisant payer à chacun sa juste part, l'élimination du gaspillage et la création d'emplois. Il faut redonner de l'emploi aux gens plutôt que de sabrer dans les services essentiels comme les soins de santé et l'enseignement postsecondaire.

Ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique ont pu voir les résultats que donne depuis quatre ans ce genre de compressions stupides. Elles ont créé une crise en Colombie-Britannique. Je voudrais rappeler aux députés de tous les côtés de la Chambre que la Colombie-Britannique est la seule province du Canada où le taux de chômage n'est pas encore revenu au niveau où il était avant la récession. La Colombie-Britannique compte de nos jours 50,000 travailleurs de moins qu'en 1981. Nous devons cet état de choses directement aux compressions budgétaires que pratique la province depuis quatre ans et qui sont analogues à celles que pratique l'actuel gouvernement conservateur.

Fait curieux à signaler, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, a été le seul de tous ses homologues à ne pas s'opposer au projet de loi C-96. Il ne s'est pas opposé à ces réductions quand elles ont été annoncées car il les croyait opportunes. En fait, il avait prétendu que, comme sa province avait supprimé de son budget la portion des crédits destinés aux services de santé et d'enseignement postsecondaire, la participation du gouvernement fédérale proportionnelle à ces dépenses augmenterait.

En 1979-1980, la Colombie-Britannique a consacré 36 p. 100 de son budget à la santé et à l'enseignement postsecondaire. Cinq ans plus tard, cette proportion a été ramenée à 34.7 p. 100. La province consacre à présent, par rapport aux années précédentes, une proportion plus faible de son budget à ces aspects essentiels de la vie. La Colombie-Britannique a entrepris son programme en mettant à pied 2,000 travailleurs, en éliminant 1,200 lits d'hôpitaux, en mettant à pied 10 p. 100 des enseignants de ses collèges communautaires et en fermant des départements complets dans ses universités.

• (1620)

Je demande aux députés du parti conservateur de regarder ce qui est arrivé à l'économie de la Colombie-Britannique ces quatre dernières années. Ils devraient se demander s'ils désirent voir la même chose se produire dans le reste du Canada. S'ils contemplent la situation, je suis certain qu'ils changeront d'idée au sujet du projet de loi C-96. Je suis convaincu qu'ils voudront faire table rase et présenter un nouveau texte qui rétablit des niveaux de financement adéquats pour nos universités et notre système de soins de santé.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai hésité un moment parce que j'espérais que l'un de mes deux ministres préférés présents à la Chambre aujourd'hui déciderait de se lever et de dire quelques mots sur le projet de loi C-96, la Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. J'aurais aimé savoir ce que le ministre du Revenu national (M. MacKay) et le ministre de la Justice (M. Crosbie) pourraient avoir à dire sur ce projet de loi. Cependant, j'attire l'attention de la Chambre, et j'espère des autres Canadiens dans la tribune et partout au pays, sur le fait que je n'ai jamais entendu parler, dans toute l'histoire du Canada, d'une mesure budgétaire qui, du début à la fin de son étude à la Chambre, n'ait pas été défendue une seule fois par un ministre de la Couronne.

Le projet de loi C-96 a été présenté par le gouvernement. Il s'agit d'une mesure découlant du budget. Cependant, pas un ministre ne s'est levé pour le défendre ou pour prendre le parti du gouvernement face à une mesure faisant l'objet d'une aussi vive opposition. Nous, du parti libéral—et je sais que les néo-démocrates l'ont fait également—avons déployé tous les efforts possibles pour ralentir l'étude du projet de loi afin que les Canadiens sachent bien ce qui se passe ici.

J'ai déjà pris la parole à l'occasion d'un autre amendement et je suis heureux d'intervenir à nouveau au sujet de la motion du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui demande à la Chambre de refuser d'adopter une mesure dont l'objet est de réduire unilatéralement les paiements fédéraux aux provinces dans des domaines aussi essentiels que la santé et l'éducation postsecondaire.

Pas un ministre ne veut intervenir, préférant plutôt parcourir le pays—je songe entre autre à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall)—pour affirmer aux Canadiens que le gouvernement a accru les paiements pour les services de santé et l'enseignement postsecondaire.

M. Redway: C'est vrai.

M. Lanthier: C'est vrai.

M. Kaplan: Certains ministériels disent que c'est vrai. Voyons un peu. C'est vrai que les paiements seront accrus, mais si le projet de loi était retiré, les paiements augmenteraient bien davantage. Le projet de loi vise à réduire les augmentations annuelles qui deviendront presque symboliques. Je mets au défi n'importe quel député qui vient de dire que les paiements vont augmenter, de me prouver que le projet de loi ne réduit pas les sommes qui seraient normalement versées à chaque province au cours des six prochaines années.

Je ne veux pas m'en tenir à des affirmations d'ordre général. Je n'ai que dix minutes en vertu des nouvelles règles, et je vais en profiter pour vous citer les chiffres précis, que nous avons calculés à partir des données fournies par le gouvernement. Les députés disent que les paiements seront plus élevés, mais en fait il s'agit de réduction par rapport à ce qu'ils seraient si le projet de loi n'était pas adopté. Voilà pourquoi je demande aux députés comme celui de York-Est (M. Redway), qui semble boire littéralement mes paroles, d'appuyer l'opposition qui veut bloquer cette mesure néfaste.

Je vais prendre comme exemple ma province, l'Ontario. Si l'étude du projet était interrompue, nous pourrions faire économiser aux citoyens de cette province en 1986-1987, 114 millions, 250 millions en 1987-1988, 400 millions en 1988-1989, 500 millions en 1989-1990, 750 millions en 1990-1991, et 916 millions la dernière année, 1991-1992. Comment les députés conservateurs de l'Ontario peuvent-ils appuyer une mesure aussi répressive qu'aucun ministre ne veut même défendre? Je le répète, pour la première fois, pas un ministre ne s'est donné la peine de défendre une mesure budgétaire qui prive l'Ontario de trois milliards destinés à ses programmes de santé et d'enseignement postsecondaire. Je demande à ces députés de ne pas enlever cet argent à leurs concitoyens, de ne pas priver de milliards les autres provinces. Je ne parle que de ma propre province, et je vois qu'un député conservateur de l'Ontario écoute ce que j'ai à dire. Je pourrais toutefois adresser le même plaidoyer que mes collègues aux députés conservateurs des autres provinces. Le projet de loi C-96 n'augmente pas les paiements aux provinces. Il retire des crédits aux provinces.

J'aimerais vous parler des programmes victimes des restrictions des conservateurs. Il est intéressant de remarquer que l'aide du gouvernement fédéral à la santé et à l'enseignement postsecondaire a une histoire assez particulière. Nous n'avons pas décidé de financer la santé à partir du Trésor national, à partir des impôts fédéraux, de la même manière que nous avons appuyé d'autres initiatives provinciales que nous jugions valables. Il s'agissait d'un cas particulier. Quand le programme a été conçu, le gouvernement a encouragé les provinces à

l'appliquer. Les provinces étaient opposées à l'assurance maladie. L'Ontario ne voulait pas de programme d'assurance maladie; à l'époque, vers le milieu des années 60, il avait un gouvernement conservateur. En fait, quand le programme d'assurance maladie a été lancé, il a refusé de s'y associer pendant plusieurs années. Il ne voulait rien entendre. Si nous avons un régime d'assurance maladie au Canada, et bien qu'il relève de la compétence provinciale, c'est parce que le gouvernement national a choisi de prendre la responsabilité de l'appuyer. Et pendant toutes ces années, nous l'avons fait généreusement.

Qu'ont fait les conservateurs sans l'avoir annoncé, car ils n'en ont pas parlé dans leur campagne? En fait, ils avaient dit qu'ils diminueraient le déficit en s'attaquant au gaspillage des activités du gouvernement fédéral. C'est là qu'ils devaient réaliser des milliards d'économies. Ils disaient qu'il y avait tellement de gaspillage et de faste à supprimer qu'on pourrait maintenir les bons programmes. Mais maintenant les cartes sont sur la table, et les contribuables de l'Ontario et d'ailleurs dégustent.

Au lieu de déterrer tout ce prétendu gaspillage et tout ce faste qu'ils allaient supprimer, les conservateurs s'en prennent à l'un de nos plus importants programmes, le programme national de la santé qui n'aurait pas vu le jour si le gouvernement fédéral n'avait pas promis de lui donner son appui et si les gouvernements libéraux ne l'avaient pas soutenu pendant de nombreuses années. Aujourd'hui, alors que les programmes de services de santé n'ont jamais eu autant besoin d'aide, on les réduit. Le pourcentage des personnes âgées dans notre population augmente. Ce sont des gens qui, plus que les autres, ont besoin des programmes de santé, et qui ont voté pour le gouvernement conservateur. Ce sont eux qui dégustent. Avant de passer à la trahison de l'enseignement postsecondaire, au sujet de laquelle je voudrais aussi faire une remarque, j'aimerais poser les questions suivantes au sujet de la santé.

Comment les conservateurs pensent-ils que les provinces vont s'en sortir? Ils racontent que le programme de services de santé est truffé de gaspillage et d'excès et que les gouvernements provinciaux peuvent comprimer les dépenses de la santé et faire des économies sans diminuer les services à la population. Ils nous induisaient en erreur, sans le vouloir peut-être, en parlant des grosses économies que le gouvernement allait réaliser en réduisant le gaspillage et les dépenses extravagantes. Ils nous induisent en erreur également en parlant du gaspillage et des dépenses extravagantes des provinces. Je sais d'où viendront les économies à l'échelle provinciale. Les provinces n'ont pas le choix, et l'Ontario est dans une meilleure situation que toutes les autres. Réduira-t-on le nombre des lits d'hôpitaux? Réduira-t-on les services d'urgence? Réduira-t-on les soins aux personnes âgées? Imposera-t-on des restrictions sur la recherche médicale sur le cancer? Fermera-t-on des hôpitaux? Les gouvernements provinciaux devront-ils instaurer le ticket modérateur ou les hôpitaux devront-ils réduire les heures de service? Quelle réponse donne le gouvernement fédéral lorsqu'on lui pose des questions sérieuses? «Vous pouvez trouver l'argent. Nous ne sommes pas parvenus à réduire le gaspillage et les dépenses extravagantes à Ottawa, mais vous, dans tous les hôpitaux de la provinces, dans les centres de santé, dans les cabinets médicaux, vous pouvez réduire le gaspillage et les dépenses extravagantes».

• (1630)

Cela ne marchera pas, monsieur le Président. Si aucun ministre n'est disposé à défendre ces horribles réductions, pourquoi les députés de l'arrière-ban les défendraient-ils?

M. Jim Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, puisqu'aucun ministre du gouvernement ne prend la parole pour défendre le projet de loi C-96, il me revient de critiquer le projet de loi et d'en dénoncer les faiblesses que mes collègues ont exposées avec tant de compétence.

C'est bien dommage que les députés de l'opposition doivent débattre à eux seuls le projet de loi C-96. Cette mesure devrait fournir au gouvernement l'occasion de démontrer comment il remplit ses promesses électorales. Pourquoi est-il au pouvoir sinon réaliser ces promesses? Le silence du côté du parti ministériel semble justifié. C'est peut-être la meilleure attitude que peut prendre le gouvernement. Le projet de loi C-96 est le plus bel exemple de revirement de la part du gouvernement qui s'est complètement détourné des engagements qu'il a pris avant les élections du 4 septembre 1986. N'en déplaise à mon ami à ma gauche, le gouvernement a fait volte-face.

Permettez-moi de citer le manuel de campagne électorale du parti conservateur. Les députés ministériels doivent comprendre que je les cite seulement pour attirer l'attention sur leurs propres paroles. Je ne le fais pas pour mettre méchamment sur le nez des conservateurs qu'ils n'ont pas respecté leurs engagements. Je le fais pour leur inspirer du remords d'avoir manqué aux promesses qu'ils ont faites alors collectivement et, j'en suis sûr, individuellement.

Une voix: Parlez-nous de bonnes nouvelles.

M. Parry: Nous en aurions si le gouvernement avait tenu parole, s'il avait respecté son engagement.

On dit ici:

Position du parti conservateur

Nous reviendrions à la formule de financement de 1977 . . .

Puis en versant une larme de crocodile au sujet de la situation actuelle, il ajoute:

. . . mais nous ne pouvons indemniser les provinces pour leurs pertes financières découlant du programme des 6 et 5 p. 100.

Réfléchissons un instant au passage suivant: «Nous pourrions revenir à la formule de financement de 1977.» Loin d'y revenir, le gouvernement piétine sur place la formule de financement de 1977. Après avoir vu les libéraux l'abattre, les conservateurs sont en train de la fouler aux pieds. Puis, vient la déclaration suivante: «Mais nous ne pouvons indemniser les provinces pour leurs pertes financières découlant du programme des 6 et 5 p. 100». Loin d'indemniser les provinces pour ces pertes, le gouvernement progressiste-conservateur augmente ces pertes financières.

Cela m'amène d'emblée à l'argument spécieux et totalement indéfendable que le gouvernement a invoqué pour justifier les réductions qu'il propose. Ce qu'il a dit, c'est que la croissance des transferts prévus dans la Loi sur le financement des programmes établis sera réduite de 2 p. 100. D'un autre côté, les conservateurs se sont révélés tels qu'ils sont vraiment dans la façon dont leur budget de 1985 traite les transferts aux gouvernements des provinces. Sous la rubrique «Ensemble des mesures de réduction des dépenses et de récupération des coûts», il fait état d'une réduction de deux milliards de dollars. Cela soulève toute la question philosophique et économique de ce qu'est un dollar. La seule bonne façon d'évaluer un dollar, ce n'est pas en analysant sa simple valeur numérique, mais bien le pouvoir d'achat qu'il représente. Le pouvoir d'achat est la seule véritable mesure de la valeur d'une devise. C'est là un principe que mon honorable collègue ne serait que trop heureux d'appuyer et d'adopter s'il osait prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

La seule valeur d'une devise, c'est le pouvoir d'achat qu'elle offre. Il est faux pour le gouvernement progressiste-conservateur de dire qu'il n'y a pas de réduction. Au mieux, cette affirmation est trompeuse et, au pire, elle est carrément mensongère.

On va transférer plus de dollars aux provinces, mais le pouvoir d'achat de ces dollars sera de 2 p. 100 inférieur. Il sera de 2 p. 100 inférieur l'an prochain, de 2 p. 100 inférieur l'année suivante et encore de 2 p. 100 inférieur l'année d'ensuite. Les épargnes vont s'accumuler dans le Trésor fédéral, mais la valeur de ce qui sera transféré aux provinces pour la prestation de services légitimes, louables et fondamentaux en matière de santé et d'enseignement va diminuer.

Non seulement les progressistes-conservateurs ont manqué à leurs promesses électorales, mais l'incidence du projet de loi C-96 sera pire que celle des réductions imposées par les libéraux au chapitre du financement des programmes établis.

Le gouvernement a agi de façon unilatérale. Il n'a pas consulté les provinces. Aucune d'elles n'est venue à Ottawa se porter volontaire pour aider le gouvernement fédéral à réduire son déficit. Si cela s'était produit, peut-être l'idée aurait-elle été bonne.

M. Redway: Très juste.

M. Parry: Ces réductions n'ont pas été négociées avec les gouvernements des provinces, mais imposées unilatéralement. Lorsqu'il s'est agi, par contre de rescaper les banques, le gouvernement s'est précipité. Après tout, le gouvernement n'a pas cherché la participation des provinces dans son renflouage des banques, mais il refile aux provinces toute la charge des réductions apportées au financement des programmes établis. Essentiellement, il s'agit d'un transfert de déficit vers les provinces, et ce transfert va avoir des conséquences très malheureuses.

Mon honorable ami parle des provinces qui transfèrent leurs charges vers les municipalités.

M. Redway: Très juste.

M. Parry: Je pense qu'il était au conseil municipal au moment même où le gouvernement de la province effectuait de pareilles coupures. Si le député n'a pas protesté à l'époque contre ces coupures unilatérales pratiquées par le gouvernement de la province, alors il a fait faux bond à ses électeurs municipaux, même s'il devait très bien les représenter au niveau fédéral.

La projection fédérale de croissance nominale du PNB est de 7 p. 100 d'ici à 1990, alors que l'augmentation des transferts au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire va être de 5 p. 100. Ce seront donc les provinces qui devront faire l'appoint.

J'aimerais citer une observation fort judicieuse sur ce qui se passe quand cette sorte de coupure intervient:

> Tout d'abord, grâce au projet de loi C-12, le gouvernement ne cherche qu'à faire main-basse sur les recettes fiscales. Pendant l'année financière 1983-84, le gouvernement a pu réduire ses transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire de près de 120 millions de dollars et l'année prochaine, cette réduction atteindra 260 millions de dollars. Voilà ce que le gouvernement veut empocher grâce à ce projet de loi.

M. Redway: Qui a dit cela?

M. Parry: Mon collègue a demandé qui a dit cela. Je dois révéler sans grand plaisir qu'il s'agit de l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), parlant du projet de loi C-12 présenté par le gouvernement libéral. Je suis sûr que si elle était présente, elle prendrait la parole pour expliquer en quoi les coupures effectuées par les conservateurs sont différentes de celles des libéraux parce que non seulement il y a à la Chambre un vaste auditoire très intéressé par ces explications, mais en outre, je suis sûr que la plupart des Canadiens aimeraient connaître la différence entre les coupures des conservateurs et celles des libéraux. Nous savons quelles en seront les répercussions. Nous n'ignorons pas qu'à la suite de ces mesures la quote-part du gouvernement fédéral au financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire passera de 49.9 p. 100 qu'elle était en 1979-1980, ce qui est tout juste en-dessous des 50 p. 100 prévus à l'origine dans le cadre du financement des programmes établis, à 36 p. 100 en 1990, soit seulement 11 ans plus tard, ce qui équivaut à peine plus d'un tiers.

• (1640)

Le gouvernement fédéral se décharge sur les provinces de ses responsabilités envers les Canadiens en matière de santé et d'enseignement postsecondaire alors que, comme tous les députés le savent, leur fardeau financier est déjà écrasant. Je trouve cela honteux, et j'espère que d'autres ministériels interviendront pour nous dire pourquoi ils sont disposés à souscrire à une mesure de ce genre.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais apporter ma contribution à ce débat concernant les transferts aux provinces. Et justement, j'ai ici un article du *Journal de Montréal* qui dit:

«Lévesque accuse Ottawa d'agir unilatéralement»

Et ce n'est pas en 1982, mais justement le 2 mai 1986, le lendemain de la présentation du budget du gouvernement du Québec.

Monsieur le Président, justement le nouveau gouvernement du Québec a dû imposer des surtaxes aux hommes d'affaires québécois et aussi augmenter les prélèvements pour l'assurance-maladie afin de compenser cette perte de 148 millions de dollars en provenance du gouvernement fédéral pour 1986 et 1987. Il faut se reporter seulement une année et demie en

arrière pour se souvenir des déclarations de la campagne électorale, quand les conservateurs, à ce moment-là, parlaient d'une nouvelle ère de réconciliation. Ils parlaient de la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ils étaient indignés de la confrontation. Il n'y en aura plus de confrontation et voilà, monsieur le Président, qu'après un an et demi, on est obligé encore de faire les manchettes et de lire des déclarations comme: «Lévesque accuse Ottawa d'agir unilatéralement».

Monsieur le Président, j'aimerais citer à la Chambre ce que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson)—à ce moment-là le critique des Finances pour l'opposition—a dit le 23 mars 1982 et je cite:

«La seule façon dont le gouvernement fédéral réduit les dépenses c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis». «Les provinces, disait M. Wilson, se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capable d'assumer ces dépenses transférées du fédéral. Ce n'est pas du fédéralisme coopératif. C'est du fédéralisme prédateur et cela ne peut pas fonctionner et ne fonctionnera pas au Canada».

Voilà la citation du 23 mars 1982.

Qu'a-t-il changé après . . . maintenant en mars 1986, monsieur le Président, après quatre ans, qu'a-t-il changé? Pour le ministre des Finances de dire non . . . Non seulement il ne tient plus la parole qu'il avait donnée en 1982, mais il ne respecte plus ce qu'il avait dit, cela ne fait pas longtemps, dans cette Chambre, qu'au moins il aurait garanti 95 p. 100 de ces paiements-là. Maintenant il décide d'en couper totalement . . . une partie et, pour le Québec, cela est très grave, 148 millions de dollars, et le nouveau gouvernement du Québec a dû imposer une surtaxe aux hommes d'affaires québécois pour faire face à ces 148 millions de dollars qu'il perd du gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, on a des chiffres ici qui démontrent les effets que le projet de loi C-96 aura pour la province de Québec: une perte de 82.3 millions pour l'année 1986-1987; une perte de 174.9 millions pour l'année 1987-1988; une perte de 277.2 millions pour l'année 1988-1989; une perte de 389.2 millions pour l'année 1989-1990; une perte de 512.4 millions pour 1990-1991 et une perte de 687.6 millions pour 1991-1992, pour un total de plus de 2 milliards. Ce qui est inacceptable, monsieur le Président.

Comment peut-on couper des sommes pareilles! Bien sûr, c'est très facile pour le gouvernement fédéral. Il coupe le déficit aux dépens des provinces. Il réduit le déficit fédéral et il dit: Les provinces, augmentez le vôtre ou coupez dans les dépenses . . . l'assurance-maladie, l'éducation. Aujourd'hui, on parle de recherche, on veut aider nos jeunes à développer l'entreprise et l'économie, pourtant on va couper des sommes très importantes et les premières affectées seront les universités une fois qu'elles vont subir ces coupures-là qui vont couper des programmes surtout en ce qui a trait à la recherche, recherche dont on a besoin afin de donner un espoir à nos jeunes qui peuvent rester ici au pays et avoir une carrière, un avenir.

Monsieur le Président, encore une fois, les conservateurs ont fait la preuve qu'ils ne tiennent pas parole. On n'a qu'à aller un peu en arrière et penser au coup de Matane, entre le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le ministre de l'Énergie du Québec. Encore là, des promesses non tenues, de la trahison, des paroles non tenues! Quoi dire, monsieur le Président, du ministre de l'Agriculture du Québec, qui est indigné à tel point qu'il a écrit une lettre à tous les députés du Québec et spécialement à tous les députés conservateurs afin de voir s'ils avaient suffisamment d'épine dorsale pour se lever et protester contre le fait que le gouvernement fédéral pénalisait encore les cultivateurs du Québec dans le secteur de la pomme de terre! Le dernier coup, monsieur le Président, c'était le budget du Québec, et voici un extrait de *Le Journal de Montréal*, un article de Normand Girard, l'actuel ministre des Finances du Québec disait: «Dans la même déclaration de guerre, le ministre québécois des Finances a soumis que les accords fiscaux entre les gouvernements devraient être chapeautés par une entente formelle entre les deux ordres de gouvernement ce qui leur conférerait un caractère plus permanent, plus stable et moins arbitraire que les arrangements actuels». Que fait le gouvernement fédéral, monsieur le Président? Il décide un bon matin tout seul, sans consultation, sans coopération, sans vraiment demander aux provinces si elles pourraient absorber ces coupures-là. Est-ce qu'il y a moyen de régler cela? Bien sûr, tout le monde est au courant qu'on a un déficit au niveau fédéral, mais les provinces aussi ont un déficit, monsieur le Président, et ce sont toujours les mêmes contribuables qui paient au Québec ou au niveau fédéral. Alors, pourquoi cette promesse d'une ère nouvelle de consultations, de réconciliation? Il n'y aurait plus de confrontation, on allait marcher tous ensemble pour le pays, et aujourd'hui, monsieur le Président, c'est bien facile, ils ont oublié toutes leurs promesses telles l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage, les quotas dans le domaine de la chaussure, les textiles, on pourrait continuer jusqu'à demain matin, monsieur le Président. Ils ont tout oublié, ils sont arrivés ici, ils ont fait une volte-face terrible, et je suis sûr que dans deux ans les Canadiens vont se le rappeler, et ils vont sortir aussi vite qu'ils sont entrés!

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois qu'il m'est donné d'intervenir à propos de ce projet de loi. Toutefois, il y a encore bien des choses à ajouter à son sujet. Les quelques conservateurs qui ont pris la parole ont cherché à faire croire que les néo-démocrates et les libéraux se prononçaient à tour de rôle contre la mesure car ils craignaient de s'en prendre au déficit. Or il n'y a rien de vrai à cela. Le déficit nous préoccupe tout autant que n'importe quel autre groupe de Canadiens. Le caucus néo-démocrate a proposé au ministre des Finances (M. Wilson) et à ses prédécesseurs libéraux des moyens de réduire ce déficit. Avec la plupart de nos idées, nous préconisions un régime équitable d'imposition. Plus d'une fois à la Chambre, nous avons fait valoir la nécessité de réduire les dépenses fiscales. Nous avons réclamé l'établissement d'un régime fiscal plus équitable de façon à nous assurer que la femme de ménage qu'emploie la Banque de commerce, par exemple, ne soit pas imposée à un taux supérieur à celui de son employeur. Nous avons abordé toutes ces questions. Nous avons parlé du renflouage des sociétés pétrolières et de Dome. Nous avons parlé de la nécessité de règlementer tout notre système financier, qu'il s'agisse des impôts ou des dépenses gouvernementales.

• (1650)

Les conservateurs ont tort de dire que seuls les néo-démocrates et les libéraux s'opposent à cette mesure. Les protestations viennent de toute part au Canada. Mon collègue a mentionné les étudiants des universités canadiennes. D'autres députés ont parlé de l'Association des professeurs d'université. Il a aussi été question des infirmières, des médecins et de l'Association canadienne de la santé. Le projet de loi préoccupe ces groupes et ces particuliers. D'autres s'inquiètent aussi: les premiers ministres provinciaux, leurs ministres des Finances, de la Santé et de l'Éducation. Il n'y a pas que le premier ministre néo-démocrate du Manitoba et les premiers ministres libéraux. Les conservateurs s'inquiètent également, surtout dans les provinces les plus défavorisées.

M. Manly: Tout le monde sauf les créditistes.

M. Murphy: C'est l'exception. J'avoue ne pas avoir obtenu de réponse du premier ministre créditiste. Voici un passage de la lettre, datée du 22 avril 1986, que m'a fait tenir le ministre des Finances de Terre-Neuve et du Labrador, lequel répondait manifestement au nom du premier ministre provincial:

> Vous n'ignorez sans doute pas que les ministres fédéraux et provinciaux ainsi que leurs fonctionnaires ont abondamment débattu l'objet du projet de loi C-96. Les provinces ont vivement protesté contre l'intention du gouvernement fédéral de modifier les accords actuels sur le financement des programmes établis avant l'échéance de mai 1987.

Ce sont les propos du ministre des Finances conservateur de la province la plus à l'est, celle dont les conservateurs ont jugé bon de se départir lorsqu'ils ont dessiné leur carte la semaine dernière. La lettre a été rédigée juste avant ce qui explique peut-être pourquoi la carte a été dessinée de cette façon.

Quoiqu'il en soit, le correspondant dit qu'ils étaient contre le projet de loi. Comme vous le savez, la loi actuelle devait rester en vigueur pendant encore un an, soit du 1er avril 1986 à la fin de mars 1987. Bien qu'il eût promis que l'argent serait versé aux provinces, le gouvernement fédéral a changé d'avis. Je le répète, les provinces avaient déjà pris des dispositions en fonction de ces sommes. Elles ignoraient que le ministre fédéral des Finances allait changer la loi et réduire les paiements. Elles avaient donc commencé à négocier avec les hôpitaux, les collèges, les universités et les travailleurs de ces établissements. Elles avaient pris des engagements en fonction de la loi en vigueur puisque les conservateurs fédéraux n'avaient pas encore manifesté leur intention de la modifier.

Je vois que le ministre de la Justice (M. Crosbie) est à la Chambre. C'est dommage qu'il n'ait pas entendu les propos du ministre des Finances de sa propre province. Ce dernier a dit que le ministre fédéral de la Justice était dans l'erreur, qu'il ne représentait pas des intérêts de sa province. Sauf erreur, à un moment donné de sa trop longue carrière politique pourrait-on dire, le ministre de la Justice a été ministre des Finances de sa province.

M. Crosbie: J'ai été le père de l'assurance-maladie à Terre-Neuve.

M. Murphy: Oui. Je pense que c'était votre grand-père qui a presque mis la province en faillite. Peut-être que toute la famille essaie-t-elle de revenir à ses anciennes traditions. L'une des raisons pour laquelle le ministre de la Justice ne représente pas sa province, c'est qu'il souhaite qu'elle fasse faillite de nouveau.

Pour être juste, disons que le ministre n'a pas toujours eu cette attitude. À une certaine époque, il intervenait à la Chambre pour expliquer comment il était nécessaire que l'Université Memorial ait suffisamment de fonds. Il fut un temps où il se demandait si les provinces, surtout la sienne, aurait les moyens de financer les services médicaux. Comme à son habitude, il a déclaré, en termes combien éloquents, que le gouvernement ne devait pas chercher à se soustraire à cette responsabilité. Dès que j'aurai trouvé la bonne page, je compte bien citer ses paroles qui ne sauraient être plus d'actualité. Je crois que s'il pouvait se défaire de ses chaînes, il les répéterait volontiers maintenant. Voici ce qu'a dit le député de Saint-Jean-Ouest à propos de Terre-Neuve le 7 février 1984, il y a un peu plus de deux ans, comme en fait foi le *hansard* à la page 1139:

> Cette province, qui se débat déjà dans les difficultés, qui voit son déficit courant se creuser, qui a la plus forte dette par habitant de tout le Canada, ne pourra pas compter sur l'aide du gouvernement fédéral.

Et plus loin, il parle du gouvernement libéral de l'époque. Voici ce qu'il a ajouté:

> Il la réduira aux dernières extrémités s'il peut le faire.

Ce sont là les paroles prononcées sur le ton tranquille et modeste, coutumier au ministre de la Justice, lorsque le gouvernement libéral a présenté une mesure visant à restreindre la croissance de la contribution fédérale au titre de l'enseignement postsecondaire.

M. Manly: On l'a muselé.

M. Murphy: Il est intéressant de voir ce ministre maintenant muselé et modéré rester de marbre alors que le gouvernement conservateur réduit encore davantage le financement promis à sa propre province. Si tant est que les libéraux réduisaient Terre-Neuve aux dernières extrémités, jusqu'où, juste ciel, les conservateurs comptent-ils la réduire? Jusqu'à l'agonie? Jusqu'à six pieds sous terre? Est-ce bien ce que vous voulez dire?

Nous avons cité les paroles prononcées par le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils avaient alors déclaré que ce que les libéraux faisaient était ignoble et ne devrait pas se faire, que les mesures prises étaient unilatérales et portaient atteinte au système de soins de santé du pays, que les jeunes, les personnes hospitalisées et les pensionnaires de foyers de vieillards en souffriraient. C'est ce qu'ils clamaient en invoquant le fédéralisme coopératif. Ils affirmaient qu'il fallait écouter les provinces. Ils auraient certainement utilisé les lettres que j'ai reçues du ministre des Finances de la province d'origine du ministre de la Justice en alléguant de leur sincérité.

Je sais qu'il ne me reste plus assez de temps pour citer d'autres ministres du cabinet conservateur. Cependant, je vous assure que les habitants de chacune de leurs provinces se souviendront de la belle brochette d'hypocrites qu'ils composaient tous ensemble.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'apporter ma voix à cet important projet de loi C-96 qui a pour but de modifier la loi adoptée en 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Ce projet de loi réduira les paiements de 2 p. 100 à partir de 1986, et au cours des cinq prochaines années le gouvernement conservateur enlèvera une somme de huit milliards de dollars aux provinces. Et cela, pendant les cinq prochaines années.

Lors des élections de septembre 1984, ce gouvernement a fait au-delà de 300 promesses et parmi ces 300 promesses il y avait celle de n'apporter aucun changement aux contributions fédérales aux provinces.

• (1700)

Monsieur le Président, comme je le disais, je m'aperçois aucun ministre, aucun député des banquettes ministérielles venir se porter à la défense des provinces. Et j'aperçois le ministre de la Justice (M. Crosbie) qui me jette un regard, et il me fait plaisir de lui répéter qu'il devrait avoir au moins le coeur, l'audace de se porter à la défense des provinces. Mais je m'aperçois qu'il n'a pas le coeur de se lever, comme plusieurs députés d'ailleurs n'ont pas le coeur de le faire et maintenir les promesses qu'ils ont faites en 1984.

Monsieur le Président, et comme je le disais, je m'aperçois ici que pour le Québec il y a deux députés à la Chambre, et ils n'ont même pas eu le coeur de se lever encore, mais j'espère qu'eux aussi auront le coeur de se lever.

J'aperçois aussi le député de Lotbinière (M. Tremblay) qui se permet de faire des commentaires. Il vient de se réveiller car il dort sur son siège depuis environ une heure. Il est temps que vous partiez à la défense, monsieur le député!

Monsieur le Président, je crois que ces députés du Québec qui prétendent, et je dis bien, «prétendent», se porter à la défense de notre belle province . . . ils ont d'ici à dix-huit heures pour avoir le coeur et l'audace de se lever et de montrer au moins que si leur chef, le premier ministre (M. Mulroney), ne tient pas ses promesses, qu'eux ont de l'honneur, ont du coeur au ventre et vont la défendre la province de Québec.

Monsieur le Président, le soir de la présentation du budget provincial, nous avons vu l'effet de cette réduction. Nous avons vu l'effet de la réduction de 2 milliards de dollars, alors que le gouvernement du Québec s'est vu dans l'obligation d'imposer une surtaxe sur les profits des entreprises pour l'année 1986-1987.

Cette surtaxe devrait rapporter environ 152 millions de dollars durant l'année courante, soit le même montant que les pertes encourues suite aux coupures de ce gouvernement conservateur, le supposé gouvernement qui est censé tout faire, l'accord entre les provinces, ne rien couper . . . mais ils ont été les premiers à se démentir et à ne pas tenir leurs promesses.

Monsieur le Président, je serai très bref, je voulais essayer d'inciter les députés du Québec à se lever au moins et à participer au débat. Mais, selon moi, ce projet de loi est tellement important . . . et j'invite encore le député de Lotbinière (M. Tremblay) qui se permet de «placoter» de l'autre côté à propos de tout et de rien, à se lever et à dire quelques mots en faveur des provinces et, d'une façon plus particulière, de la circonscription qu'il représente.

Finalement, monsieur le Président, il serait peut-être bon de souligner aussi au député que cette réduction va affecter l'éducation postsecondaire, les frais médicaux, le domaine de la santé dentaire et ainsi de suite.

Une voix: Plus fort encore!

M. Rossi: . . . monsieur le député, vous avez toute la chance voulue, vous avez jusqu'à dix-huit heures pour vous lever et parler. Mais vous êtes muet comme une carpe. Vous n'avez pas l'audace de venir défendre les provinces.

En terminant, monsieur le Président, je dirai au député de Lotbinière et aux députés du Québec, et à vous les députés du gouvernement: Il y a eu un 4 septembre 1984 mais il y aura un 4 septembre 1988 et cela s'en vient à grands pas, et là vous verrez ce qui va arriver.

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à cette discussion . . .

Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: A l'ordre s'il vous plaît! A l'ordre s'il vous plaît! A l'ordre! Pourrions-nous entendre le discours de l'honorable député de Richmond—Wolfe (M. Tardif), s'il vous plaît?

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à cette discussion sur le projet de loi C-96 qui, comme on l'a vu au cours des derniers mois, est une autre mesure d'injustice, une autre mesure extrêmement discriminatoire.

Monsieur le Président, le titre du projet de loi est celui-ci: Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Monsieur le Président, on dit: La loi modifiant les accords . . . Je pense qu'il est important de se souvenir du langage qu'on a véhiculé au cours de la dernière campagne électorale. On se présentait comme étant l'équipe de l'harmonie, l'équipe de la communication, l'équipe de la bonne entente avec les contribuables et également avec les provinces. Et voici que le projet de loi C-96 fait état du fait que par le biais d'une loi, on modifie des accords, des ententes qui avaient été convenus entre les divers intervenants, c'est-à-dire les provinces et le gouvernement fédéral.

Une fois de plus, il s'agit là, à mon humble point de vue, d'une excellente illustration pour démontrer que ce gouvernement, qui est en place depuis maintenant un an et demi, s'attaque de façon unilatérale aux entités qui ne peuvent malheureusement, en aucune façon, réagir. Il s'agit là d'une injustice absolument scandaleuse de décider unilatéralement d'aller chercher des millions de dollars, obligeant ainsi les provinces à utiliser le pouvoir de taxation pour aller chercher ces manques

à gagner pour continuer d'assurer les services, tant aux niveaux de la santé que des frais de scolarité postsecondaire.

Ce n'est pas la seule initiative où on a pris les provinces au dépourvu, où on a pris en fait les provinces comme otages d'une situation qui est tout à fait inacceptable. Tout le monde se souviendra sans doute que ce gouvernement, qui avait promis, comme mes collègues l'ont si bien mentionné précédemment, qui avait promis, dis-je, de venir en aide d'une façon concrète aux éleveurs de porcs, qui avait promis également de venir en aide aux éleveurs de moutons, qui avait—et je vois le député de Lotbinière (M. Tremblay)—promis de réaliser un projet très important pour sa circonscription, malheureusement, il est silencieux sur cette question-là depuis son élection, un projet de réaliser le laboratoire de phyto-protection à Victoriaville. Encore là, on a coupé du revers de la main 12 millions de dollars.

M. Tremblay (Lotbinière): Occupe-toi donc de tes dossiers!

M. Tardif (Richmond—Wolfe): On a simplement à se souvenir également de ce qui est arrivé au niveau de la décision sur la betterave à sucre . . .

M. Tremblay (Lotbinière): Occupe-toi donc de tes dossiers! Tu ne peux même pas le faire dans ta circonscription.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, se souvenir de la stabilisation . . .

M. Tremblay (Lotbinière): Maudit «roteux»!

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Vous devriez être aussi agressif à la Chambre des communes que vous l'avez été avec votre président d'association, mon cher collègue! Ce serait peut-être beaucoup plus rentable pour l'économie de votre circonscription!

Monsieur le Président, j'ai ici sous les yeux un tableau qui démontre de façon mathématique et monétaire ce que cette mesure . . .

M. Tremblay (Lotbinière): «Roteux»! Brosse ta moustache et articule un peu!

M. Tardif (Richmond—Wolfe): . . . législative aurait pour effet au niveau de la province de Québec. Qu'il me soit permis de rapporter qu'en 1986-1987 . . .

M. Tremblay (Lotbinière): Assis-toi, «roteux»!

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je me sens en sécurité, puisque je suis à une certaine distance du député de Lotbinière (M. Tremblay). Or, son poing ne peut m'atteindre à la distance où nous sommes. Mais je réalise que si j'étais près, probablement qu'il déborderait comme il l'a déjà fait.

M. le vice-président: Peut-on s'entendre, pour revenir sur le débat sur le projet de loi C-96? S'il vous plaît, je demanderais aux députés des deux côtés . . . L'honorable député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) a la parole.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, alors je disais que la mesure à l'étude fera en sorte que le Québec, en 1986-1987 . . .

M. Tremblay (Lotbinière): Tu ne connais pas ton dossier, Tardif!

M. Tardif (Richmond—Wolfe): . . . perdra 82.3 millions de dollars. Et cela continue comme ça jusqu'en 1991-1992, ce qui fera au grand total un déficit pour le gouvernement du Québec, qui encore là, est dans une situation difficile, avec un déficit important, et qui a besoin de ses paiements de péréquation pour assurer des services souvent essentiels et vitaux. Alors, il s'agira d'une perte de 2 milliards, 83 millions de dollars. Et c'est cette mesure-là, monsieur le Président, que le député de Lotbinière (M. Tremblay) et ses collègues du Québec sont prêts, par leur silence absolument religieux, à laisser adopter, sans avoir le coeur, sans avoir le courage de la dénoncer.

• (1710)

Monsieur le Président, il y a également . . .

Vous auriez été mieux d'articuler avec votre voix qu'avec vos poings, monsieur, cela aurait peut-être été plus profitable pour votre carrière en politique!

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, est-ce que vous pourriez dire à mon honorable ami, le député, qu'il devrait tenir compte de ses propos et qu'ici il n'est pas dans son bureau de député où il a «punché» son président d'association de comté.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle à l'ordre les deux députés. Est-ce qu'on peut demander au député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) de continuer le débat, s'il vous plaît?

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais également porter à l'attention de la Chambre une déclaration du ministre de l'Agriculture du Québec qui disait que si la «députation» conservatrice qui représente et qui avait mandat de représenter les intérêts du Québec se devait de réagir suite à la dernière décision aux termes de laquelle on est venu en aide aux producteurs de pommes de terre dans les Maritimes, alors qu'on a ignoré complètement les producteurs de pommes de terre au Québec, c'est encore là une autre injustice absolument scandaleuse, une autre injustice contre laquelle malheureusement aucun, mais aucun député du Québec n'a soulevé ou défendu . . .

Monsieur le Président, on a assisté encore la semaine passée à un budget émanant du gouvernement provincial, où encore là on a dû taxer d'une façon soudaine d'une certaine manière pour récupérer ce que les paiements de péréquation enlèveraient à la province de Québec.

Monsieur le Président, je pense que cette mesure, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, illustre d'une façon très claire, très évidente et démontre d'une façon extrêmement transparente que ce gouvernement-là est beaucoup plus préoccupé, beaucoup plus soucieux de venir en aide aux multinationales, de venir en aide aux grosses banques, de venir en aide aux grosses compagnies plutôt que de venir en aide aux petits et moyens contribuables et la disposition qu'on a devant nous, c'est-à-dire le projet de loi C-96, illustre d'une façon tangible cette volonté qu'a le gouvernement conservateur de s'attaquer

à ceux qui malheureusement n'ont pas d'autre alternative que de vivre avec les coupures.

On a devant nous, monsieur le Président, un amendement qui m'apparaît, étant donné les circonstances, très raisonnable, où on dit:

«La Chambre refuse de continuer l'étude de ce projet dont le principe consiste à réduire unilatéralement les paiements du gouvernement fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les services de santé qui sont essentiels».

Cela ne m'apparaît pas, monsieur le Président, «déraisonnable» comme disposition ou comme mesure, et à mon grand regret, on est avec l'opposition du Nouveau parti démocratique, les seuls à soulever cette question-là et on assiste à un blocage absolument éhonté, scandaleux, dis-je, au niveau de tous ceux qui se devraient par leur fonction de défendre, de représenter les intérêts de leurs provinces respectives.

On se propose actuellement de couper des sommes aussi faramineuses que 8 milliards de dollars et on a une «députation» qui, Dieu sait, est nombreuse et qui laisse tout passer cela, sans aucune réaction, sans aucune remarque et sans aucune espèce de commentaire! Plus que cela, mes collègues l'ont soulevé précédemment, aucun ministre n'a eu le courage et l'audace de se lever pour tenter de défendre les provinces qui, étant donné les circonstances, sont orientées vers un appauvrissement extrêmement important.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je pense que la population qui nous écoute présentement doit être déçue et même découragée de voir l'attitude des députés conservateurs. Monsieur le Président, ici on a un projet de loi très important, non seulement pour les institutions, pour nos provinces, mais pour les citoyens et citoyennes de chacune de nos circonscriptions. Le projet de loi qu'on discute présentement a pour but de couper des sommes d'argent dans deux choses qui sont les plus importantes, deux choses dont la majorité des gens ont su profiter, bénéficier dans le passé, la santé et l'enseignement.

Monsieur le Président, de façon égoïste, à l'image du premier ministre (M. Mulroney) et de façon encore . . . l'absence de dire la vérité, ce gouvernement a décidé de façon unilatérale de couper les sommes d'argent octroyées aux provinces aux niveaux de la santé et de l'éducation.

Monsieur le Président, qui sont les otages de ce gouvernement alors qu'en même temps ce même gouvernement a déposé un projet de loi pour venir en aide à des gens qui avaient des comptes de banque de $60,000 ou plus, monsieur le Président? Après cela, on se demande: Ça veut dire quoi la couleur «conservateur», ça représente qui? Ça représente les riches, monsieur le Président. Encore une fois, on a un projet de loi qui démontre clairement l'attitude, l'incompétence, l'ignorance, l'insouciance des députés conservateurs; aucun député conservateur du Québec ne s'est levé. Monsieur le Président, en 1979, lorsque les libéraux avec le Nouveau parti démocratique ont renversé le gouvernement conservateur, il y avait six députés du Québec, six députés créditistes, qui ont fait ce que les députés conservateurs font présentement, ils ne se sont pas levés. Immédiatement, aux élections, la population les a battus, les a rejetés, il n'y a plus un créditiste dans cette Chambre, monsieur le Président.

J'arrive d'une tournée du Québec, monsieur le Président, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Québec . . .

Une voix: Vous n'étiez pas 40.

M. Malépart: Je vois qu'on commence à les réveiller, monsieur le Président, le député de Lotbinière . . .

Une voix: Il va revenir.

M. Malépart: Je me rappelle, monsieur le Président, si Jean-Guy Dubois, l'excellent député de Lotbinière, était ici, lui il se serait tenu debout, lui il les aurait défendus, les Québécois, il ne serait pas parti pour aller donner un coup de poing sur le nez à son président, il serait resté ici en Chambre pour défendre la population, monsieur le Président, c'est cela qu'il aurait fait.

Une voix: Encore . . .

M. Malépart: Monsieur le Président, regardons quelles sont les conséquences de ce projet de loi-là si les députés conservateurs de tous les coins du pays ne se réveillent pas. Ce sont nos personnes âgées, monsieur le Président, qui vont être obligées de payer pour avoir des soins dans les centres hospitaliers ou qui vont être obligées de refuser d'être admises dans un centre hospitalier à cause du manque de fonds que les provinces n'auront pas pour accorder des services adéquats, monsieur le Président. C'est notre jeunesse qui est en train de se perdre, qui n'a pas d'emploi à cause de l'incompétence de ce gouvernement, c'est encore d'autres jeunes qui vont être découragés, et les coûts de l'enseignement postsecondaire vont être augmentés, monsieur le Président.

Monsieur le Président, le député qui vient de crier, s'il était capable de se lever, puis de parler et de défendre les intérêts de sa population . . . C'est cela, monsieur le Président, que ces gens-là ne sont pas capables de faire.

M. Tremblay (Lotbinière): Tu étais parti en voyage.

M. Malépart: Oui, monsieur le Président, le député de Lotbinière dit que j'étais parti en voyage. J'étais en voyage dans la région de Québec, dans votre région, monsieur le Président, la circonscription de Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières justement pour défendre les intérêts des préretraités qui ont été «coupés» de façon sauvage par votre gouvernement au niveau des prestations d'assurance-chômage, monsieur le Président, et j'étais en voyage à mes frais pour défendre les gens parce que la population de Lotbinière n'a pas de député pour les défendre ici . . .

Une voix: Démissionnez!

M. Malépart: Les gens de la belle ville de Québec, monsieur le Président, M^me^ Lalande, une défenderesse des personnes qui sont prises et qui m'ont demandé de me lever en Chambre pour les défendre parce que dans la région de Québec, elles n'ont aucun député, monsieur le Président, même pas un ministre pour les défendre . . .

Monsieur le Président, c'est triste de voir cela. Et je me rappelle les nouveaux députés conservateurs lorsqu'ils ont été élus. Ils ont dit: On prend le pouvoir. C'est sûr qu'il y en a qui ont pris le pouvoir pour faire du patronage, cela est clair et net, cela a été la première préoccupation. Il y en a tout de suite qui ont écrit aux gens une belle lettre: Si vous voulez votre nom dans le contrat, vous devez faire ceci, vous devez faire cela. Mais ils n'ont pas parlé du projet de loi C-96, ceux qui ont fait cela, ils n'ont pas parlé qu'ils couperaient l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, qu'ils imposeraient une taxe sur

les médicaments, monsieur le Président, non! Là, c'était le patronage, c'est nous autres qui les battons, c'est la seule chose qui les préoccupe.

Une voix: C'est honteux!

M. Malépart: Par contre, lorsqu'il arrive de défendre les intérêts de la province de Québec, et le ministre des Finances, M. Lévesque, et M. Bourassa ont imposé une taxe spéciale sur les entrepreneurs à cause justement du gouvernement fédéral qui a «coupé» $66 millions au niveau de la péréquation.

Et, comme dans tous les autres domaines, monsieur le Président, notre cher premier ministre qui se promène à Tokyo—le maître de cérémonies national—la main sur le coeur, avait dit: Je vous promets que vous ne perdrez pas un cent. Mais à l'avenir, la population . . . Il a fait la même chose auprès des personnes âgées. Vous vous rappelez ce que M^me^ Denis lui a dit: Charlie Brown, tu nous as menti! Il a fait la même chose à l'endroit d'une série de personnes, les gouvernements provinciaux viennent de le subir.

La population qui nous écoute, et même les députés qui sont ici savent très bien que quand bien même notre cher premier ministre se mettrait la main sur le coeur, cela ne veut pas dire grand-chose.

Une voix: Il n'en a pas!

Une voix: Il n'a pas de coeur!

M. Malépart: Comme mes collègues l'ont dit, il n'en a pas, monsieur le Président. Il se met la main sur son blouson.

Monsieur le Président, j'aimerais qu'un député conservateur se lève et nous dise pourquoi il ne veut pas parler sur ce projet de loi. Est-ce que peut-être il est en désaccord sur le projet de loi, qu'il est contre, qu'il trouve cela scandaleux que les Québécois soient encore pénalisés parce que, dernièrement, il a fallu sortir de l'argent des coffres du gouvernement pour aider dans l'Ouest du pays? Mais le Québec, on ne sait même pas s'il existe sur la carte. A quoi sert-il de le défendre? Pourquoi les députés conservateurs sont-ils ici? Je me le rappelle, l'ancien député de Champlain se levait pour défendre. M. Jean-Guy Dubois, tout le monde se le rappelle, était un ardent défenseur des cultivateurs, de la population du Québec.

Une voix: Il va revenir!

M. Malépart: Monsieur le Président, pourquoi aucun député conservateur et pourquoi les ministres . . . C'est vrai que les ministres du Québec ont $40,000 de plus, une limousine mais le seul «job» qu'ils ont à faire, ce sont des «coupeux» de rubans officiels. La ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne), le seul «job» qu'elle a à faire, c'est de couper des rubans. Pour cela, $40,000, une limousine, monsieur le Président, alors qu'au moment où on se parle c'est très important.

Notre collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a déposé un amendement important. Les députés devraient être capables de se lever, de convaincre leurs collègues, au moins les députés du Québec. Les députés de l'Ouest, je les comprends, ils ont eu bien des affaires, monsieur le Président. Mais les députés du Québec n'ont rien eu. On a eu Hyundai et c'est la femme du ministre qui a eu tous les avantages. Le Québec a tout perdu! On n'a rien eu. Et quand je vois . . . Monsieur le Président, vous me faites signe: deux. Ils ne sont pas deux, ils sont 58! Il y avait le député de Duvernay qui disait: Moi, j'arrive là, les multinationales du pétrole, ça marche, on va les mettre au pas. L'essence a augmenté. Savez-vous ce qu'il a fait? Il s'est acheté . . . Il a changé de «business» et il s'est acheté un «M. Muffler». Et il a posé cela aux 58 députés du Québec . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! Il faut parler sur le projet de loi C-96.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est justement avec le silencieux qui est installé . . . ils ne peuvent pas parler sur le projet de loi C-96. J'aimerais savoir pour quelles raisons ils ne peuvent pas en parler. Est-ce parce qu'ils sont d'accord sur le projet de loi? Ils ont honte de leurs convictions et ne veulent pas le dire? Ou c'est parce qu'ils sont contre ce projet de loi, mais qu'ils ont peur de leur leader? Ils ont peur du premier ministre ou du vice-premier ministre? Mais tenez-vous debout! Ayez du courage! Les Québécois n'ont peur de rien! Il faut que vous soyez des gens courageux. Levez-vous debout, vous êtes pour ou vous êtes contre.

J'ai vu une émission où la députée de Blainville-Deux Montagnes (M^me^ Landry) disait: Nous, les femmes du parti conservateur, nous serons là pour décider et pas pour nous amuser. Monsieur le Président, elle ne s'est pas levée une fois debout pour défendre les intérêts. Au moment où on se parle, elle fait de la lecture, elle fait des signes de tête. Il faut avoir le courage de se lever et de défendre les intérêts.

Monsieur le Président, je termine et je rappelle à mes collègues et amis députés conservateurs du Québec qu'en 1979, il y avait six députés du Québec qui étaient dans le coin, là, six députés créditistes, qui n'ont pas eu le courage de se lever ni d'un bord, ni de l'autre. Ils sont restés assis sur leurs derrières. La population les a battus, balayés. C'est ce qui s'en vient et c'est ce que je vous souhaite.

• (1720)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes en train de débattre une motion voulant que la Chambre refuse de continuer l'étude du projet de loi, dont le principe consiste à réduire unilatéralement les paiements du gouvernement fédéral aux provinces pour les services essentiels de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

Le projet de loi comporte un certain nombre d'éléments très condamnables. On ne soulignera jamais trop souvent l'un des défauts les plus graves du projet de loi, à savoir qu'avec cette mesure le gouvernement décide unilatéralement d'amputer de 8 milliards de dollars les paiements versés aux gouvernements provinciaux pour servir à des fins aussi valables que les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement peut soutenir qu'il avait déjà annoncé cette mesure dans son budget de mai 1985, ou du moins qu'il en avait donné des signes avant-coureurs, mais il n'en est rien. L'exposé budgétaire évoquait effectivement une réduction de la contribution fédérale au financement des programmes établis, mais sans préciser la date à laquelle cette réduction pourrait entrer en vigueur. Si l'on se reporte au tableau 2.1 du Plan financier, et au tableau 2, chapitre 5, des documents budgétaires publiés en mai 1985, on ne trouve aucune indication d'une réduction pour

l'année financière 1986-1987. Cela démontre que le gouvernement envisageait probablement à ce moment-là d'apporter des changements à la fin de la période quinquennale normale, autrement dit, le 1er avril 1987.

Le gouvernement a attendu jusqu'à la conférence annuelle des premiers ministres, tenue à Halifax les 28 et 29 novembre 1985, pour annoncer officiellement des changements précis, ainsi que la date de leur entrée en vigueur.

Pourquoi le gouvernement a-t-il changé d'avis entre le budget de mai 1985 et la Conférence de novembre 1985 à Halifax et décidé d'avancer la date? Pour le comprendre, il faut se souvenir que cette période coïncide avec la décision du gouvernement de rembourser les déposants non assurés des deux banques en faillite, décision à la suite de laquelle à mon avis le gouvernement s'est aperçu qu'il ne pourrait atteindre l'objectif de réduction du déficit qu'il s'était fixé. Après le fiasco du renflouage de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, il fallait que le gouvernement trouve quelque part l'argent nécessaire pour éponger les dégâts de ce repêchage des banques. On peut donc considérer que les déposants des banques faillies ont été remboursés au moins en partie grâce à des fonds qui sinon auraient servi à améliorer la qualité de notre enseignement et de nos services de santé.

Notons enfin que le budget de février 1986 est d'une remarquable discrétion sur cette nouvelle mesure bien qu'elle doive entrer en vigueur, si la Chambre commet l'erreur de l'approuver, le 1er avril 1986.

Je voudrais encore souligner, comme on l'a déjà fait au cours de ce débat, que la seule justification de ces restrictions avancée par le gouvernement est que tous les Canadiens et toutes les provinces doivent soi-disant faire un effort pour diminuer le déficit fédéral. Le ministre des Finances (M. Wilson) a reconnu qu'il reportait une partie de son déficit sur les provinces, mais soutenu que ce transfert constituait un problème secondaire par rapport à celui du déficit. Autrement dit, ce gouvernement impitoyable s'en prend aux services de santé dont bénéficient les personnes âgées et les Canadiens à faible et à moyen revenus, et empêche des dizaines de milliers de jeunes des classes moyennes et modestes de faire des études universitaires. Peu importe, pourvu que le gouvernement puisse réduire le déficit. Quelle attitude cruelle et malavisée! La croissance économique, avec le supplément de recettes qui en découle, l'efficience, la productivité et la santé de la population, est, sans contredit, pour celui que le déficit inquiète, un meilleur moyen de l'attaquer, à supposer qu'il faille l'attaquer, que le retrait de 8 milliards de dollars des fonds que le gouvernement fédéral avait promis aux provinces. Cet argent devait être dépensé, et l'aurait été, pour améliorer l'enseignement postsecondaire et les soins de santé, sinon simplement maintenir les normes actuelles pour des millions de Canadiens de toutes les provinces.

• (1730)

Les faits sont là. Ce projet de loi est une première initiative que le gouvernement a prise unilatéralement, sans le consentement des provinces, et il a dérogé à la tradition des accords fédéraux-provinciaux. Le programme de financement des programmes établis est appliqué en vertu d'une loi fédérale et nous devons admettre que d'un strict point de vue technique, elle peut être modifiée par le Parlement fédéral unilatéralement, sans le consentement formel des provinces. Toutefois, la tradition a toujours été de renégocier ces accords fiscaux tous les cinq ans. Et j'insiste sur le terme «renégocier».

La loi a été modifiée pour la première fois en 1982 et les gouvernements provinciaux s'attendaient à pouvoir renégocier bientôt les nouveaux accords qui devaient prendre effet le 1er avril 1987. Le gouvernement conservateur n'a donc pas respecté la vieille tradition, et il a annoncé des changements unilatéraux qui devaient entrer en vigueur un an avant l'échéance normale de l'accord. Il n'est donc pas étonnant que les représentants des provinces aient rejeté unanimement la proposition du gouvernement fédéral lorsque ce dernier leur annonça ses intentions à la conférence fédérale-provinciale.

Les premiers ministres des provinces ont rejeté la proposition, les conservateurs comme les autres. Ils ont dit que le gouvernement fédéral n'agissait pas bien, que l'effort déployé par lui pour réduire le déficit alourdissait davantage le fardeau des provinces, sans se soucier des responsabilités qu'elles ont à l'égard de leurs citoyens; en fait, ce sont les citoyens dont le gouvernement fédéral devrait se soucier lorsqu'il s'agit de maintenir et d'améliorer les soins de santé et l'enseignement postsecondaire.

Je le répète, songeons à ce que les provinces devront faire à cause des réductions de paiements de transfert se chiffrant au total à 8 milliards en 1991-1992. Quelles autres possibilités ont les provinces? A cause de ces réductions, les provinces seront forcées d'augmenter les impôts d'une part. Une autre possibilité consiste à augmenter le déficit et une autre à revoir leurs priorités et à réduire certains services en conséquence.

Le gouvernement conservateur risque de forcer les provinces à réduire le nombre de lits d'hôpitaux. Par cette mesure législative, le gouvernement fédéral pourrait fort bien obliger les provinces à limiter le nombre d'étudiants admis dans les universités et les collèges du pays. Il pourrait les forcer à augmenter les droits payés par les consommateurs pour utiliser certains services provinciaux. Elles pourraient être contraintes de créer un ticket modérateur pour les soins hospitaliers et d'augmenter les frais d'incription dans les universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire. Quelle que soit la méthode adoptée par les provinces, c'est le contribuable qui supportera les conséquences des coupures, sans que ni lui ni sa famille n'en profite le moindrement.

La raison de notre motion est évidente. Lorsque l'on examine la situation on ne peut que conclure que le gouvernement conservateur n'a pas tenu sa promesse de consulter les provinces avant de prendre ce genre d'initiative. Il revient sur sa promesse de parvenir à une nouvelle harmonie avec les provinces. Tous les gouvernements provinciaux ont rejeté cette mesure. Ils nous ont envoyé un signal et nous devons y répondre en adoptant cette motion et, ensuite, en rejetant le projet de loi.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous sommes certainement en droit d'entendre, au moins une fois, un exposé fidèle des faits au lieu des discours hypocrites de ces forbans d'en face qui sont revenus sur les lieux de leur crime. Pourquoi devons-nous proposer ce projet de loi? En fait, ce dernier se contente de réduire le taux de croissance des paiements de transfert que le gouvernement fédéral fera aux provinces au cours des cinq prochaines années. Il ne réduit pas la somme que ces derniers obtiendront pour la santé et l'enseignement postsecondaire.

Pourquoi cette mesure est-elle nécessaire? Elle l'est à cause de ces messieurs d'en face. Je veux parler des députés de l'opposition officielle et non pas de ceux du Nouveau parti démocratique qui n'ont jamais gouverné le pays, Dieu merci. Je ne peux donc pas leur adresser ces observations. Les députés de l'opposition officielle ont gouverné le pays pendant 20 ans et l'ont tellement endetté que le gouvernement actuel doit absolument faire quelque chose pour résorber la dette considérable dont il a hérité.

Le député de Bourassa (M. Rossi) a, dans tous ses . . .

M. Rossi: Nous avons finalement réussi à vous faire parler, John.

M. Crosbie: Je le croyais muet jusqu'à ce qu'il aille siéger du côté de l'opposition. Avant cela, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) était timide comme une jeune mariée. Il est resté muet pendant des années. Il se contentait de hocher la tête en signe d'assentiment chaque fois que le gouvernement proposait quelque chose.

M. Rossi: Nous avons enfin réussi à vous faire parler. Nous y sommes finalement parvenus. C'est ce que nous voulions.

M. Crosbie: Nous pouvons voir ce qu'ils feraient à notre place. Il suffit d'entendre le député de Montréal—Sainte Marie et le député de Bourassa, pour voir quel genre de gouvernement ils donneraient à notre pays.

Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a été ministre des Finances au Québec et il sait au moins de quoi il parle. Il a été dans le secteur privé pendant plusieurs années et sait à quel point sa clique a mal servi notre pays. Il comprend la nécessité de cette mesure. Il s'agit d'une loi libérale, d'une loi que nous avons dû proposer à cause du gouvernement libéral qui nous a précédé. Nous devons cette loi à Trudeau. Nous la devons aussi à Turner qui a laissé agir ce dernier lorsqu'il était au pouvoir. Nous la devons à Chrétien. Nous la devons à Gauthier.

M. Gauthier: Merci, John!

M. Crosbie: Nous devons cette loi à Gauthier. M. Scott, le procureur général de l'Ontario, ignore qui est Gauthier, mais j'ai essayé de le renseigner. Gauthier est un député . . .

M. le vice-président: À l'ordre. Le ministre pourrait-il faire un discours?

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre! La parole est à l'honorable député de Bourassa (M. Rossi) sur un rappel au Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, je demanderais à l'honorable député qui a la parole d'être pertinent au projet de loi C-96. Il me semble que c'est assez important.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a la parole.

M. Crosbie: Le député de Montréal—Sainte-Marie a mentionné Monsieur Muffler. J'espère bien qu'il va se rendre chez Monsieur Muffler pour se faire assourdir la voix avant de parler à nouveau à la Chambre.

M. Rossi: De quelle province êtes-vous? Votre ministre ne semble pas le savoir. Vous ne figurez pas sur la carte.

M. Crosbie: Si le député avait eu la chance de se faire nommer à l'Office des provendes du Canada, il serait également parti avant les dernières élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: La seule raison pour laquelle ces deux députés sont encore ici c'est qu'ils n'ont pas réussi à se faire nommer à l'Office des provendes du Canada. Il n'y avait plus de place pour eux.

Ce projet de loi est imputable au parti libéral et à sa direction. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, qu'en partant le gouvernement libéral nous laissait un déficit de 34.5 milliards? Voilà pourquoi ce projet de loi nous est présenté.

Si nous voulions faire preuve de bon sens pour la première fois cet après-midi, nous devrions nous rappeler que notre pays est une fédération de dix provinces, deux territoires et un gouvernement fédéral. Les provinces sont très fières. Elles veulent exercer leur compétence. La santé et l'enseignement sont deux domaines qui relèvent entièrement des provinces. Si nous tentions de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour supprimer un de ses droits, elles hurleraient de rage. Elles hurleraient comme des feux follets, comme le député de Montréal—Sainte-Marie. Elles hurleraient comme Monsieur Muffler lui-même si nous tentions de supprimer leur compétence en matière de santé et d'enseignement. Elles possèdent cette compétence, mais le gouvernement fédéral se voit injurié aujourd'hui même par ce grand champion des droits provinciaux, le Parti libéral du Canada parce que nous ralentissons le taux des tranferts aux provinces. Peut-être . . .

• (1740)

M. Rossi: Qu'avez-vous dit?

M. Crosbie: Quand le député avec la grande bouche retournera dans sa circonscription au Québec, proposera-t-il que nous supprimions la compétence de sa province dans le domaine de la santé ou celle qu'elle possède dans le domaine de l'enseignement? Non, il fermera sa grosse bouche quand il retournera au Québec.

M. Rossi: Mais vous parlez français!

M. Gray (Windsor-Ouest): Si vous l'aviez fait pendant la course au leadership, vous seriez premier ministre.

M. Crosbie: Si j'avais eu de la facilité . . .

M. Rossi: Vous seriez le chef, John.

M. Crosbie: Je n'en suis encore qu'à mes débuts. Je serai ici encore longtemps. Laurier s'est réservé le XXe siècle. J'aurai le XXIe.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ces messieurs de l'opposition ne se rendent pas compte que 23 p. 100 des sommes que le gouvernement du Canada dépense cette année servent à payer les intérêts sur la dette des libéraux. C'est 23 p. 100 de fonds perdus.

Des voix: Quelle honte!

M. Crosbie: Nous n'avons plus cet argent pour améliorer les services de santé, l'enseignement, les routes.

M. Nunziata: Et le sauvetage des banques?

M. Rossi: Parlez-vous des intérêts sur les emprunts de Stevens?

M. Crosbie: Que diriez-vous d'une opération pour couper les honorables langues de l'opposition? A Terre-Neuve, nous avons un mets que nous appelons les langues de morue. Il y a, en face, des morues d'une part et des langues de l'autre. On trouve de tout dans le caucus libéral. Comme je le disais, 23 p. 100 de tout ce que que nous dépensons cette année servent à payer les intérêts sur la dette libérale. C'est pourquoi nous avons dû proposer cette mesure législative à la Chambre. C'est pourquoi la Chambre doit l'adopter. C'est pourquoi ces députés doivent voter pour. Ils en sont la cause. Ils nous ont mis dans la situation où 23 p. 100 des 110 milliards de dollars de dépenses cette année vont en intérêts aux détenteurs d'obligations au lieu de nous laisser les moyens d'employer cet argent pour améliorer les services d'enseignement, les services hospitaliers et d'autres services. Ils nous ont mis dans ce sale pétrin et ils devraient maintenant expier en votant pour ce projet de loi.

M. Rossi: Nous vous avons finalement sorti de votre mutisme, John.

Des voix: Bravo!

Des voix: Bis, bis.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre fait tellement de tort à la cause qu'il défend, à son parti et à son gouvernement que l'opposition officielle est bien prête à consentir à l'unanimité à le laisser parler jusqu'à 18 heures.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Merci.

M. le vice-président: Y a-t-il réellement consentement unanime pour laisser le ministre parler une minute de plus?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour le laisser parler cinq minutes de plus?

Une voix: Pendant 15 minutes.

M. Rossi: Vos amis sont de ce côté-ci, John.

M. Crosbie: J'ai l'autorisation de continuer.

M. Nunziata: Laissons le clown continuer son numéro.

M. le vice-président: Très bien, le ministre de la Justice peut parler quelques minutes de plus avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Crosbie: Je me contenterai de trois minutes, monsieur le Président. L'opposition non officielle, le Nouveau parti démocratique, n'a pas dit grand-chose cet après-midi. C'est parce que Shirley Carr ne lui a pas encore dicté sa conduite. Elle n'a pas dit aux députés de ce parti quelle position il devait adopter. J'étais à Windsor il y a huit jours et j'ai raconté aux gens de là-bas l'histoire de Bob White et de ses trois mousquetaires, les députés de Windsor, le leader parlementaire du parti libéral . . .

M. le vice-président: À l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais je doute que ses propos soient en rapport avec le projet de loi C-96.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je ne parlerai pas de Bob White et ses trois mousquetaires, les députés de Windsor qui sont là tous les jours, et leur compère, le leader parlementaire de l'opposition officielle. Je dirai simplement que le CTC n'a pas dicté aux néo-démocrates la position à adopter à ce sujet et qu'ils n'ont donc pas eu grand chose à dire. Nous espérons qu'ils s'informeront d'ici demain et qu'ils pourront participer au débat.

Je ne sais pas ce qui vous fait souffrir, Herb, mais vous avez l'air bien malheureux en ce moment. Je suppose que le leader à la Chambre regrette que ce soit moi qui ai présenté Bob White et ses trois mousquetaires à la Chambre. Je ne veux pas continuer à m'en prendre davantage au député, car si j'insiste j'ai l'impression qu'il ne tiendra pas jusqu'à six heures. Je remercie la Chambre de m'avoir laissé un peu plus de temps. Je remercie le leader à la Chambre, en face de moi, de m'avoir donné l'occasion de faire ressortir certains des problèmes qu'il éprouve à diriger son équipe. On ne peut que plaindre celui qui doit diriger un groupe qui a l'air de s'être échappé du zoo de Montréal.

Une voix: C'est pour cela que vous n'avez pas beaucoup de succès à Montréal, John.

M. Crosbie: Ou au zoo de Toronto.

M. le vice-président: Le député de Beaches (M. Young) pour le débat.

M. Neil Young (Beaches): Merci beaucoup, monsieur le Président.

M. Crosbie: Shirley Carr.

M. Young: Shirley Carr vous envoie ses salutations.

M. Crosbie: J'invoque le Règlement. J'ai ici quelque chose que je voudrais montrer à la Chambre. C'est une série illustrée de drôles d'oiseaux, on y voit un serin, un pigeon, une pie, une grue, un sansonnet. Lequel êtes-vous?

Des voix: Oh, oh!

M. Young: «Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi déplorable, car le principe qui l'anime constitue, en fait un manque de respect de la parole donnée aux provinces, aux gouvernements provinciaux, aux universités, aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux jeunes Canadiens et il montre bien à quel point le gouvernement peut être odieusement hypocrite».

M. Murphy: Qui a dit cela?

M. Young: «La Chambre est maintenant saisie d'un projet de loi destiné à réduire la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire pour l'année financière se terminant en mars prochain et de 260 millions de dollars pour l'année financière commencant le 1er avril 1984. N'est-ce pas là pure hypocrisie? Qui s'en trouve le plus durement frappé? A qui cette mesure porte-t-elle le coup le plus brutal? Aux provinces de l'Atlantique et à Terre-Neuve en particulier, à celles qui sont sans moyens. Or, c'est le cas des quatre provinces de l'Atlantique. Les voilà frappées bien durement juste au moment où elles ont besoin de l'aide financière fédérale, et même davantage, pour remettre sur les rails leur système d'enseignement postsecondaire. Juste au moment où l'acuité du chômage chez les jeunes et dans la popoulation active en générale est exceptionnelle, voilà que le gouvernement actuel rogne sur les montants qu'elles devaient recevoir, en faisant croire qu'il doit appliquer la règle des 6 et 5 p. 100 à des ententes qu'il avait conclues avec les gouvernements provinciaux en 1977. Le gouvernement a rompu ses engagements en nous demandant d'adopter ce projet de loi».

M. Redway: Vous me tournez le dos.

M. Young: Je le regrette. «Quelles seront ses conséquences pour Terre-Neuve? Au cours de l'exercice qui se termine maintenant, Terre-Neuve recevra 2.7 millions de dollars de moins que prévu pour l'enseignement postsecondaire. Et pour 1984-1985, alors qu'il lui faudrait multiplier ses services en matière d'enseignement et de formation des jeunes, Terre-Neuve recevra 6.1 millions de dollars de moins en subventions. Cette province qui se débat déjà dans les difficultés, qui voit son déficit courant se creuser, qui a la plus forte dette par habitant de tout le Canada, ne pourra pas compter sur l'aide du gouvernement fédéral. Il la réduira aux dernières extrémités s'il peut le faire». Je n'aurais su mieux dire. Les propos que je viens de citer ont été tenus par l'actuel ministre de la Justice, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), à la Chambre, comme en témoignent les Débats du 7 février 1984, où les libéraux ont essayé de faire exactement la même chose que les Conservateurs aujourd'hui. Il n'y a pas grande différence entre eux.

J'aimerais me reporter à une lettre que le ministre des Finances de Terre-Neuve et du Labrador a adressée au député de Churchill (M. Murphy) le 22 avril 1986 et dans laquelle il parlait de la mesure législative dont la Chambre est saisie. Voici ce qu'il écrit:

• (1750)

Monsieur,

Le premier ministre Peckford m'a demandé de répondre à votre lettre du 9 avril au sujet du projet de loi C-96.

Comme vous le savez sans aucun doute, les questions visées par le projet de loi C-96 ont fait l'objet de nombreuses discussions au niveau officiel et ministériel entre le fédéral et tous les gouvernements provinciaux. Ceux-ci ont vigoureusement protesté contre l'intention du gouvernement fédéral de modifier les dispositions actuelles du FPE avant mai 1987.

Vous savez sans doute également qu'on discute encore à propos d'une modification à la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, en vue de mettre en place un nouvel accord quinquennal pour la période allant de 1987 à 1992. Ces entretiens ne sont pas encore terminés. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador considère que cette vaste modification est de la plus haute importance pour le maintien de la collaboration entre les deux paliers de gouvernement en matière de financement commun de nos systèmes d'enseignement et de santé. C'est pourquoi nous continuerons à exposer en détail au gouvernement fédéral les problèmes et les besoins particuliers de notre province à cet égard.

J'espère vous avoir fourni les renseignements dont vous aviez besoin.

J'ai estimé de la plus haute importance que la Chambre soit informée de cette lettre. Aussi bien à Terre-Neuve que dans les autres provinces de l'Atlantique, voire aussi dans toutes les autres provinces du Canada, ce projet de loi néfaste empêchera le régime d'assurance-maladie de fournir des services suffisants aux malades de notre pays. Il va compromettre gravement les chances d'un grand nombre de nos jeunes, qui constituent pourtant l'une de nos plus grandes richesses naturelles, d'accéder aux écoles de haut-savoir, en raison de ce que le gouvernement a décrété relativement au transfert de fonds consacrés au financement de l'enseignement postsecondaire.

C'est de la plus crasse hypocrisie, monsieur le Président. En 1984, le député de Saint-Jean-Ouest avait correctement décrit cette mesure en ces termes quand il parlait de ce que les libéraux faisaient alors et de ce que le gouvernement actuel fait à son tour.

Simplement pour donner un exemple des conséquences que cette mesure ne manquera pas d'avoir sur les provinces, je dirai que d'ici 1991, Terre-Neuve va perdre 128 millions de dollars, l'Île-du-Prince-Édouard 27.5 millions de dollars, la Nouvelle-Écosse 195 millions de dollars, le Nouveau-Brunswick 156.8 millions de dollars, le Québec 1,435.4 millions de dollars, et l'Ontario, ma propre province, 2,014 millions de dollars.

M. Redway: 400 millions de dollars de plus que l'année dernière.

M. Young: Je me réjouis d'entendre l'intervention de mon honorable collègue le député de York-Est (M. Redway), car le ministre des Finances (M. Wilson) et les députés conservateurs ont eu recours à la novelangue pour tenter de justifier l'action du gouvernement. Ils ont dit qu'ils voulaient simplement ralentir le transfert des fonds du Trésor fédéral aux Trésors provinciaux.

Ils peuvent recourir à toute la modération qu'ils veulent dans la langue qu'ils utilisent pour décrire ce qu'ils cherchent à faire, mais le fait demeure que le Trésor fédéral versera aux Trésors provinciaux 5 milliards de dollars de moins dans le cadre des transferts aux fins des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Alors qu'il était critique financier de l'opposition officielle, le ministre des Finances parlait franchement de coupes alors que les libéraux, en s'appuyant sur le même genre de terminologie de la novelangue, tentaient de justifier ce qu'ils faisaient. Une coupe de 5 milliards de dollars sur cinq ans demeure une coupe. Dans n'importe quelle langue une coupe de 5 milliards de dollars . . .

M. Redway: C'est 90 milliards de dollars de plus.

M. Young: . . . qui ne serviront pas aux fins d'éducation de la jeunesse, aux fins de fournir des services médicaux de même qualité à tous les Canadiens, où qu'ils habitent. Si c'est à Terre-Neuve ou au Labrador, ils risquent d'obtenir des services médicaux de moindre qualité que s'ils habitaient dans une province plus riche. Voilà ce que signifie cette mesure. Une coupe de 5 milliards de dollars.

M. Redway: C'est 90 milliards de dollars de plus.

M. Young: Je répète qu'alors qu'il siégeait dans l'opposition, le ministre des Finances avait bel et bien parlé d'hypocrisie flagrante. Je constate que j'ai épuisé mon temps de parole. Je remercie la Chambre de m'avoir écouté.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'avais préparé quelques notes pour parler une fois de plus sur ce projet de loi C-96. Cependant, dans le peu de temps qu'il me reste, et surtout suite à l'exposé loufoque qui nous a été fait par le ministre de la Justice (M. Crosbie), j'aimerais plutôt relever certains des points qu'il a fait valoir dans son discours.

Tout d'abord, vous remarquerez, monsieur le Président, et d'ailleurs tous les autres députés de cette Chambre aussi, que le ministre de la Justice, lorsqu'il a pris la parole tantôt, était en effet le premier des députés du gouvernement, le premier des ministres qui se levait pour s'adresser à la Chambre sur ce sujet.

Lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre, il l'a été par le secrétaire parlementaire, j'étais présent, je me le rappelle, c'était par le secrétaire parlementaire du ministre des Communications, l'honorable député de Hamilton—Wentworth (M. Scott). Il n'y a pas un ministre qui avait eu le courage de se lever pour venir présenter un projet de loi aussi odieux que celui-là à la Chambre des communes. Et après plusieurs jours de débat, on se retrouve avec le ministre de la Justice qui se lève pendant une dizaine de minutes pour nous faire l'exposé le plus loufoque, épicé de farces, dignes beaucoup plus d'un jardin zoologique que du sujet très sérieux à l'étude.

Le ministre arrive en nous disant, en nous expliquant à sa façon pourquoi le projet de loi a été proposé en cette Chambre. Et d'après lui, c'est pour réparer les erreurs du gouvernement antérieur qui avait empilé déficit par-dessus déficit. Eh bien moi, j'ai une opinion relativement différente et je vous dirai que le gouvernement aussi ajoute au déficit en prenant soin de prendre des mesures qui font l'affaire de ses amis.

Monsieur le Président, la mesure par laquelle les gens qui ont les moyens de faire des gains en capital au pays pourront en être exemptés jusqu'à $500,000 durant leur vie coûtera aux contribuables canadiens, qu'ils soient riches comme pauvres, quelque chose comme 4.5 milliards de dollars d'ici 1990. Qu'on ne vienne pas me dire qu'actuellement on coupe les vivres aux provinces uniquement pour essayer de réparer les déficits qui ont été accumulés par le gouvernement précédent, parce que je dirais à ce gouvernement: Vous avez des amis auxquels aujourd'hui vous faites des cadeaux et c'est aux petits, aux contribuables moyens et aux contribuables à faible revenu à qui vous demandez de payer la note.

Parlons de l'opération rescapage des deux banques qui ont levé les pattes dans l'Ouest du pays. Quand le gouvernement est venu chercher là aussi des milliards à la Chambre, c'était pour rescaper les gros déposants de plus de $60,000, non pas les petits parce que ces derniers étaient déjà couverts par l'assurance-dépôt.

Une voix: Les Canadiens ordinaires.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, on passe la dette à payer aux provinces, mais c'est pour faire les frais des cadeaux que ce gouvernement donne à ses amis, à ceux qui ont des gros revenus. Je pourrais en parler longtemps. Il me reste peu de temps, mais je vous dirai avant de me rasseoir, monsieur le Président, que les changements à la politique énergétique nationale, nous le savons tous, vont rapporter des milliards en bénéfices à des sociétés multinationales qui n'ont pas comme intérêt premier de prendre soin des besoins des Canadiens. Ce sont là les vrais objectifs du gouvernement qui est en face de nous et qui fait payer, qui transfère aux provinces et aux individus qui ont de la difficulté à «joindre les deux bouts», qui leur demande de payer les cadeaux qu'il fait à ses amis. La voilà la vérité! Et c'est de cette vérité-là que le ministre de la Justice aurait dû parler au lieu de nous faire un discours qui était digne d'un cirque!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Nickerson): Il restera encore six minutes au député lorsque nous reprendrons ce débat.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT— LE PROGRAMME DE LOGEMENT RURAL ET AUTOCHTONE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir expliquer davantage le Programme de logement rural et autochtone de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ce programme a été conçu pour assurer des logements convenables aux gagne-petit qui vivent dans des régions rurales et dans de petites localités. Le gouvernement fédéral finance à 75 p. 100 et les provinces à 25 p. 100 cette mesure qui a été adoptée aux termes de l'article 40 de la Loi nationale sur l'habitation. En Ontario, les projets de logement rural et autochtone sont administrés par les bureaux centralisés de la SCHL. C'était une bonne idée, mais il n'y a pas eu consultation sur ce chapitre. Je suis donc intervenu plus tôt à la Chambre pour poser une question à ce sujet au ministre chargé de la SCHL et je reviens à la charge maintenant. Mes collègues à la Chambre et mes électeurs savent fort bien que ce programme n'a pas bien fonctionné et qu'il faut procéder à des révisions majeures en matière de prestations de services.

Ce problème a surgi lorsque qu'on a centralisé l'administration du programme en question. Les contacts entre le bureau central et les différentes localités, où étaient lancés les projets de logement rural et autochtone, étaient, pour ainsi dire, inexistants. Une visite occasionnelle était tout ce à quoi les clients et les localités concernées avaient droit. La collectivité ne participait pas au processus de sélection ni du client ni de la propriété, mais c'est elle qui devait s'accommoder de la situation. Les décisions étaient prises par des personnes de l'extérieur.

Cette indifférence va cesser désormais. Le ministre m'a assuré, après avoir entendu mes instances et, plus tard, mes questions à la Chambre des communes, que la SCHL a décidé d'impliquer davantage les municipalités dans l'application du programme de logement rural et autochtone. Le personnel de la SCHL s'entretiendra désormais avec les membres des conseils municipaux avant de mettre en chantier dans chacune des municipalités un projet de logement rural et autochtone. Le processus de sélection du client et le nombre et le type de logements que la SCHL voudrait construire dans la municipalité seront débattus. De telles réunions permettront au conseil municipal visé de mieux connaître le programme et, nous l'espérons, de répondre aux questions que pourraient se poser ses membres. Afin de continuer à favoriser l'échange de renseignements, les gestionnaires de la SCHL se réuniront au moins une fois l'an avec les membres des conseils régionaux pour discuter de tout problème qui aurait pu surgir pendant l'année.

Un de mes électeurs a fort bien cerné le problème; je cite:

Je n'ai pas d'objection à ce que le gouvernement vienne en aide aux gagne-petit. Ces derniers qui ont du mal à joindre les deux bouts et à rénover leurs vieilles maisons, de façon à les rendre un peu plus habitables, devraient sans aucun doute recevoir de l'aide du gouvernement. Si on en surveille bien l'application, ce programme gouvernemental pourrait se révéler excellent.

Une fois qu'un projet de logement rural et autochtone est mis en chantier, il semble que l'observation des directives soit laissée à la conscience de chacun. Dans une société parfaite, il n'y a pas d'inconvénient à procéder de la sorte, mais, malheureusement, nous ne vivons pas dans une telle société. Les gens pourraient se prévaloir de ce programme, au détriment des contribuables canadiens qui ne réussissent qu'à la sueur de leur front à assurer un gîte à à leur famille. Fort heureusement, la consultation des municipalités étant plus fréquente, l'administration du programme de logement rural et autochtone s'en trouvera améliorée.

Les directives et l'objet du Programme de logement rural et autochtone doivent être observés. Il est essentiel que les personnes visées, le client et la localité participante, sachent quelles en sont les limites. Nous avons là un bon programme et il serait regrettable d'avoir à l'annuler parce que certains en auront abusé.

Un électeur qui s'inquiète au sujet de ce que nous enseignons à nos enfants a soulevé un autre problème. Voici ce qu'il en dit:

La maison la plus belle et la plus récente est octroyée à une mère célibataire ayant un seul enfant à sa charge. Cette femme n'a jamais travaillé ... Que devrons-nous dire à nos filles? «Ne vous mariez pas. Ayez un enfant, et le gouvernement vous entretiendra et vous donnera une maison moderne neuve de meilleure qualité que celle que pourrait éventuellement vous offrir un mari.»

Le programme de logement rural et autochtone visait au départ à encourager les gens, et à leur donner la possibilité d'être fiers de leurs maisons. Ces nobles idéaux disparaissent, lorsqu'on abuse du programme. Pourquoi travailler afin d'avoir sa propre maison, alors que le gouvernement en achètera une, et parfois bien supérieure à la moyenne de la région, pour seulement 25 p. 100 de votre revenu? Ainsi, nous montrons peut-être à nos citoyens que le travail n'est pas toujours récompensé. Le Canadien moyen qui travaille dur d'arrache-pied pour pouvoir verser un acompte sur une maison et qui se prive et économise pour payer chaque mois ses traites hypothécaires, souvent à des taux d'intérêt faramineux, devient tout à fait découragé.

• (1805)

Je ne propose pas l'annulation du programme. Personne ne s'oppose à ce que le gouvernement aide ceux qui en ont besoin. Le programme de logement rural et autochtone est conçu pour venir en aide aux gagne-petit dans le besoin. L'année dernière, dans ma circonscription, 40 p. 100 environ des demandeurs étaient des travailleurs à faible revenu. C'est exactement le genre de personne qu'on doit aider à acheter une maison. Cependant, il est important de s'assurer que les gens ne font pas un mauvais usage de nos programmes sociaux. Après dix ans d'application de ce programme, il était temps de procéder à un examen, afin d'y apporter des améliorations. Je souhaiterais qu'on aide davantage les gens à rénover leurs maisons. On pourrait également accorder une plus grande importance à la location avec option d'achat. Les gens auraient ainsi la chance de prouver qu'ils peuvent agir de façon responsable et avoir un certain respect pour leur propriété. Le logement est un aspect

important de la qualité de vie à laquelle les Canadiens s'attendent. Il est essentiel de se rappeler que c'est un privilège de vivre dans une belle maison et non un droit.

Je voudrais remercier le ministre de prêter l'oreille à mes craintes et à celles de mes électeurs et de bien vouloir améliorer ce programme.

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, au nom du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je voudrais répondre plus à fond à la question que le député a soulevée le 6 mars dernier et à nouveau aujourd'hui. Ce qui est en jeu, c'est la consultation des députés et des représentants municipaux et locaux au sujet du programme de logement rural et autochtone et leur participation à sa mise en oeuvre.

Le ministre remercie le député d'avoir soulevé cette question. Il est également heureux d'avoir la possibilité de formuler des observations sur ce programme. Il connaissait déjà certaines des craintes exprimées. Il avait déjà demandé aux fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'examiner de près cette question. En son nom, je suis heureux de signaler que la Société canadienne d'hypothèques et de logement prendra plusieurs initiatives importantes, afin de donner suite aux craintes exprimées. Le député nous en a signalées certaines.

La SCHL va insister de plus en plus pour que les municipalités participent à la réalisation du Programme du logement rural et autochtone. Avant de construire des logements dans une municipalité, la SCHL va consulter le conseil municipal et lui expliquer à fond les objectifs du programme, le processus de sélection de la clientèle, et le nombre et le genre de logements qu'elle entend construire dans la municipalité. Cela devrait permettre à celle-ci de mieux connaître et d'appuyer le programme et de demander tous les renseignements dont il a besoin. En outre, lorsque le programme est déjà en place, les fonctionnaires de la SCHL vont s'entretenir périodiquement avec le conseil municipal pour discuter des problèmes qui auront pu se poser.

La SCHL envisage aussi de louer davantage de logements et d'acquérir des maisons se prêtant à ce genre de programme plutôt que d'en construire de neuves. En outre, la SCHL entend bien conseiller sa clientèle afin que celle-ci soit consciente de ses responsabilités en ce qui concerne l'entretien des propriétés.

Conformément à l'accord conclu avec le gouvernement de l'Ontario le 28 février 1986, la SCHL va continuer à offrir ce programme cette année. Au nom du ministre, je puis assurer au député que l'on a longuement consulté plusieurs groupes autochtones et non autochtones intéressés avant de mettre en oeuvre les nouvelles orientations du programme. La consultation demeure toujours possible et même souhaitable.

Je vous remercie de m'avoir permis de répondre à cette question, et je remercie le député de l'avoir soulevée.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—*A*) LA DATE DE LA DÉCISION D'APPLIQUER LE RÈGLEMENT EU ÉGARD À LA PRÉRETRAITE. *B*) ON DEMANDE COMMENT LA MINISTRE PEUT PRÉTENDRE AVOIR RENSEIGNÉ LES BÉNÉFICIAIRES À L'AVANCE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le 17 avril, je posais une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) concernant la date de la décision d'appliquer le règlement eu égard à la préretraite et l'assurance-chômage. À ma question, la ministre a répondu, comme d'habitude depuis plusieurs mois, que c'était une décision qui aurait été prise en novembre 1984.

• (1810)

En posant la question, monsieur le Président, je me référais à la lettre de la ministre de l'Emploi et Immigration datée du 26 novembre 1985, quelques mois avant la date de l'application, exactement un mois et quelques jours, qui répondait à une lettre du député de Trois-Rivières (M. Vincent), l'honorable secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national à ce moment-là. Justement, dans l'avant-dernier paragraphe, la ministre disait, et je cite:

> J'aimerais également mentionner que le règlement comme tel n'a pas reçu l'approbation finale du gouvernement. Par conséquent, l'application détaillée et spécifique n'est pas encore déterminée. Je ne peux donc répondre en ce moment à votre question au sujet du traitement des demandes qui seront déjà en vigueur le 5 janvier 1986 et celles qui seront déposées après cette date.

Voilà, monsieur le Président, le noeud de la question et le problème. C'est vrai, en principe, l'annonce de ces mesures a été faite dans la déclaration économique de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) en novembre 1984. Après, on a retardé l'application de ce règlement pour janvier 1986 mais on n'a jamais dit à la population, aux gens supposés prendre leur réretraite si ce règlement serait mis en vigueur rétroactivement.

J'ai fait partie de la tournée qu'on a faite au Québec avec mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) et, chaque fois qu'on a assisté à des réunions, les gens ne contestaient pas la décision du gouvernement d'imposer un tel règlement. Ce que contestaient les gens c'était la rétroactivité. Semble-t-il que plusieurs compagnies se sont adressées au ministère, il y en a même qui se sont adressées à quelques députés. Il y a eu des réponses très claires. La ministre même, dans la lettre du 26 novembre, ne sait pas à ce moment-là s'il va être appliqué rétroactivement ou non.

Il y a, semble-t-il, 40,000 personnes, mais au moins 13,000 au Québec, qui sont affectées par un tel règlement et ces gens-là n'auraient jamais pris leur préretraite, n'auraient jamais accepté l'offre des compagnies s'ils avaient su qu'un mois ou deux mois après leurs prestations d'assurance-chômage auraient été coupées. Voilà, monsieur le Président, toute la question.

Encore c'est évident . . . j'ai ici copie d'un télégramme daté du 30 décembre 1985 qui vient du directeur des programmes de prestations et qui est adressé à tous les bureaux du Centre de la main-d'oeuvre et d'assurance-chômage, et je lis le télégramme: «Le nouveau règlement sur le revenu des pensions a été adopté et entrera en vigueur le 5 janvier 1986, comme prévu. Un encart avisant les prestataires des changements apportés par ce nouveau règlement sera inclus aux envois à compter du 29 décembre 1985. Instructions supplémentaires suivront».

Cela, c'est le 30 décembre. J'ai vérifié moi-même avec le bureau d'assurance-chômage dans ma circonscription, le 30 décembre il n'y avait aucun renseignement si c'était rétroactif oui ou non.

Cela fait des mois qu'on pose la question à la ministre et qu'on demande de retirer ce règlement, à moins qu'il ne soit pas rétroactif. La réponse c'est que le tout est devant la Commission Forget. Mon Dieu, si on veut faire étudier une chose, on la laisse étudier. Et, après qu'on a un rapport, une réponse, là, on agit. Et je suis d'accord que sur le fond de la question, si on devait payer l'assurance-chômage à une personne qui prend sa préretraite, oui ou non, c'est une question qui devrait être étudiée et j'attends avec impatience le rapport du commissaire Forget.

Mais pendant qu'on étudie ce principe, il est injuste de couper des prestations à des gens qui ne savaient pas au moment où ils ont pris leur préretraite—et c'est bien évident, on a des lettres de compagnies, on a des témoins et il est clair qu'ils n'étaient pas au courant et la ministre même ne savait pas le 26 novembre si ce règlement aurait été rétroactivement appliqué. On a pénalisé des gens d'après les témoignages qu'on a eus dans nos tournées qui n'ont pas des moyens extraordinaires, qui vont perdre, $200, $300 par semaine, qui vont continuer à payer des contributions d'assurance-chômage parce qu'ils vont être obligés. Ils ne pourront pas vivre avec leur préretraite sûrement qu'ils vont être obligés de se mettre sur le marché du travail, payer des contributions à l'assurance-chômage et ils ne pourront jamais collecter.

Je pense que c'était une décision injuste, je pense que c'était une décision que le peuple canadien, et surtout les prestataires ne méritaient pas et je pense que, comme gouvernement, c'est la première fois, à ma connaissance, qu'il arrive qu'on applique un règlement rétroactif, et au moment même où on a envoyé l'avis d'application de ce règlement, soit le 30 décembre 1985, on n'a même pas fourni d'instructions, rien du tout.

Monsieur le Président, cela prouve que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald), peut-être pas expressément, mais par inadvertance, ou bien parce qu'elle a été mal conseillée, a commis une erreur, et il serait juste, à ce moment-ci, qu'elle fasse une annonce et retire le règlement, au moins pour ceux qui ont fait la demande avant le 5 décembre, du moins pour ceux qui l'ont fait au cours de l'automne de 1985. Il est clair qu'au cours de l'automne 1985 les gens ne le savaient pas parce qu'ils n'auraient pas pris cette chance de se faire couper deux semaines ou un mois plus tard leurs prestations d'assurance-chômage.

J'espère, monsieur le Président, que l'honorable secrétaire parlementaire qui va répondre à ma question pourra nous annoncer que la ministre est revenue au bon sens et qu'elle a retiré ce règlement.

• (1815)

[*Traduction*]

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, comme l'a déjà déclaré maintes fois la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), des modifications apportées au revenu de pension ont été annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé économique du 8 novembre 1984.

Comme la Chambre ne l'ignore pas, le cabinet a décidé le 20 décembre 1984 de reporter au 31 mars 1985 la mise en vigueur des modifications apportées aux allocations de cessation d'emploi, avec quelques exemptions, et de reporter à janvier 1986 la mise en vigueur des modifications apportées au revenu de pension, sans autres exemptions.

Les nouveaux règlements concernant les revenus de pension ont été approuvés par décret le 20 décembre 1985 et les modifications étaient conformes à la décision du cabinet d'appliquer la mesure sans exception à tous ceux qui sollicitent des prestations et touchent des revenus de pension.

Les Canadiens ont été mis au courant des futures modifications au moyen de déclarations publiques et d'un communiqué. Les prestataires de l'assurance-chômage ont été avisés à la fin de décembre 1985 et au début de janvier 1986, par une note dans laquelle on leur demandait de bien vouloir déclarer leurs revenus de pension à compter du 5 janvier 1986, dans les rapports qu'ils doivent remettre tous les quinze jours.

Il faut signaler que le règlement du cabinet du Conseil privé interdit de divulguer le contenu d'un règlement entre le moment de son autorisation par le ministère de la Justice et celui où il est approuvé par décret.

Quand le député a posé sa question le 17 avril, la ministre lui a répondu qu'elle avait renvoyé la question à la Commission Forget dont elle attendait les conclusions avant de réagir.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS—LA PRÉSENTATION D'AMENDEMENTS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, à maintes reprises j'ai pris la parole à la Chambre afin de communiquer au Solliciteur général (M. Beatty) et à ses collègues les inquiétudes des résidents de Don Valley-Est à propos de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Précisons tout d'abord que j'appuie entièrement les principes et l'esprit de cette mesure progressiste. Elle se fonde sur les quatre grands principes que voici: premièrement, les jeunes sont responsables de leurs actes; deuxièmement, ils jouissent des droits prévus dans la Charte des droits et libertés; troisièmement, la société a droit qu'on la protège contre tout comportement criminel et, quatrièmement, les jeunes ont des besoins particuliers, car ils se trouvent à diverses étapes de leur développement et de leur maturité.

• (1820)

Je sais que je ne suis pas le seul à accueillir avec satisfaction cette mesure législative moderne. Faut-il rappeler hélas que la loi n'avait pas été changée depuis près de soixante ans. Cette loi vous le savez, monsieur le Président, a remplacé la Loi sur les jeunes délinquants.

Le 28 novembre 1985, j'ai demandé au solliciteur général quand il serait possible de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants pour régler ces problèmes d'ordre pratique. Je me réjouis que des modifications aient été déposées le 30 avril 1986. Depuis que la loi actuelle a été proclamée en avril 1984, soit depuis deux ans, de nombreux problèmes ont surgi. Par exemple, en s'appuyant sur la loi, les autorités compétentes ont eu beaucoup de mal à régler certains cas où un jeune avait manqué aux conditions de sa libération conditionnelle ou à d'autres dispositions du tribunal. La modification proposée devrait faciliter les choses afin de permettre à la police d'agir rapidement dans des cas semblables.

Par ailleurs, des représentants de la police ont signalé une autre source de difficultés, soit les modalités de détention avant le procès. Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec l'inspecteur Jim Clarke, chef du Bureau de la jeunesse du Service de la police métropolitaine de Toronto. La loi exige que les jeunes de plus de 12 ans soient détenus séparément de ceux qui ont moins de 12 ans, des choses essentielles, mais difficiles à appliquer. Le policier m'a cité le cas de deux frères, l'un de moins de 12 ans et l'autre de plus de 12 ans, qui ne purent être ramenés chez eux dans la même voiture de police parce que cela était contraire à la loi. Sauf erreur, selon la modification proposée, tout en veillant à ce que les adultes et les jeunes soient détenus séparément, la police aura plus de facilité pour traiter avec les jeunes contrevenants, comme dans le cas que je viens de citer.

Les responsables chargés de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants ont constaté que l'interdiction de publier des renseignements concernant un jeune a pu, dans certains cas, mettre en danger la sécurité du public. Par exemple, quand un jeune délinquant notoirement dangereux, échappe à ses gardiens, il peut être essentiel de publier des données pour prévenir le public et faciliter la tâche de la police.

Le public s'est beaucoup intéressé à la peine maximale de trois ans d'emprisonnement pouvant frapper le prévenu jugé et trouvé coupable sous le régime de la Loi sur les jeunes contrevenants, surtout après le jugement rendu dans une affaire de meurtre à Scarborough où un jeune de 14 ans avait été trouvé coupable de trois meurtres et condamné à la peine maximale de trois ans. Des jeunes accusés de crimes commis avec une grande violence peuvent être jugés par un tribunal pour adultes si le procureur de la Couronne en décide ainsi Les modifications proposées par le solliciteur général permettent aux tribunaux d'imposer des peines consécutives pour de nouveaux crimes.

La conservation des dossiers concernant les jeunes délinquants a également posé un problème pendant les deux années qui ont suivi la promulgation de la Loi sur les jeunes contrevenants. Dans une affaire célèbre survenue à Orangevillle, le dossier et les évaluations psychiatriques concernant un jeune homme déclaré non coupable de meurtre pour raison d'aliénation mentale n'ont pu être transmis à l'hôpital auquel on l'avait confié. La modification permettant plus de flexibilité dans la conservation et la destruction des dossiers est bienvenue.

Les professionnels chargés d'appliquer la loi ont également éprouvé quelques problèmes sur la question de savoir quoi faire avec les délinquants âgés de moins de 12 ans. Ce problème m'a été signalé par une de mes électrices, M^me^ McCullough, dont le chalet situé dans la région de Port Parry avait été cambriolé et vandalisé par deux fillettes âgées de 10 et 12 ans. M^me^ McCullough trouve inquiétant, et je partage son inquiétude, que nous ne puissions pas dissuader ces deux fillettes de récidiver. Notre résidence a été cambriolée il y a quelques années, et on nous a dit que cela avait été le fait de deux jeunes âgées de moins de 12 ans. Nous devons garder à l'esprit l'objectif numéro un concernant les jeunes délinquants de moins de 12 ans, c'est-à-dire leur réhabilitation. Il s'agit à mon avis d'un aspect important de la loi.

Les individus qui incitent les enfants de moins de douze ans à commettre des crimes se rendent coupables d'un crime grave contre l'enfance et la société et je suis heureux qu'on s'apprête à modifier le Code criminel de sorte à permettre les poursuites contre ces persones. La Loi sur les jeunes contrevenants ne traite pas du cas des enfants de moins de douze ans. En novembre dernier, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la Loi sur les services à l'enfance et à la famille qui traite des enfants de moins de douze ans et du système judiciaire. Espérons que cette loi aidera les enfants qui ont des démêlés avec la justice à s'amender avant que le crime ne deviennent chez eux une habitude. Je dois malheureusement souligner que l'Ontario a été la dernière province à adopter une telle loi malgré que l'on m'ait dit que la loi fédérale entrerait en vigueur en 1984.

• (1825)

Disons, en résumé, que j'ai suivi l'évolution de la Loi sur les jeunes contrevenants avec beaucoup d'intérêt depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes. J'ai assisté aux séances de consultation avec des spécialistes de l'exécution de la loi comme le chef Marks, de la police du Grand Toronto, l'inspecteur Clarke du *Youth Bureau* et des représentants de différents organismes de services sociaux comme la société John Howard. J'ai été heureux d'être présent lorsque le solliciteur général du Canada a annoncé la modification de la Loi sur les jeunes contrevenants, le 30 avril 1986, à Toronto.

En me fondant sur ces expériences et sur les discussions que j'ai eues avec mes électeurs et d'autres personnes au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants, je crois qu'il s'agit là d'une bonne loi qui marque une amélioration réelle de la situation. Ces amendements devraient contribuer à résoudre les problèmes initiaux. Il nous fallait juste un tout petit peu plus de temps et d'expérience pour que tout le monde apprécie pleinement la valeur et la portée de cette mesure législative. Je félicite le solliciteur général d'avoir présenté aussi rapidement ces modifications bien nécessaires.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en guise de réponse à la question du député de Don Valley-Est (M. Attewell), je voudrais faire quelques brefs commentaires au nom du solliciteur général (M. Beatty); une explication plus détaillée des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants sera

fournie à l'étape de la deuxième lecture et de l'étude par le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Peu après avoir prêté son serment d'office, le solliciteur général a promis de modifier cette loi. Les améliorations que contient le projet de loi C-106 résolvent les problèmes relevés pendant les consultations nationales que le ministre a faites auprès de citoyens intéressés, d'experts en délinquance juvénile et d'administrateurs provinciaux. Au cours de l'assemblée fédérale-provinciale des ministres responsables de la justice pour les jeunes, qui s'est tenue à Vancouver le 11 février 1986, les propositions ont été également approuvées. Au cours de ces consultations, le solliciteur général a recueilli un appui généralisé aux principes de la loi, en dépit de certaines préoccupations au sujet de quelques-unes de ses dispositions.

Les modifications proposées permettront la divulgation de l'identité des jeunes contrevenants dangereux. Ils ne pourront plus dissimuler leur identité au grand public. Ces modifications permettront aussi l'application de peines consécutives de plus de trois ans dans le cas de jeunes qui commettraient une nouvelle infraction alors qu'ils seraient sur le coup d'une condamnation précédente. Elles permettront à la police d'avoir un accès satisfaisant aux dossiers pour poursuivre les enquêtes, elles établiront des normes minimales en matière d'utilisation des dossiers, et elles garantiront la conservation de dossiers dans les cas d'acquittement de personnes déclarées irresponsables. Ces mesures régleront les problèmes actuellement posés par les dispositions de la Loi concernant la tenue des dossiers et leur destruction, des problèmes qui ont entravé l'efficacité de l'administration de la justice et de la loi.

Les modifications envisagées permettront une application efficace des ordonnances de probation et autres sentences n'impliquant pas la détention. Actuellement, aucune disposition de la loi ne permet à la police d'intervenir rapidement et de procéder à une arrestation quand un jeune contrevenant ne respecte pas les conditions d'une ordonnance de probation. Ce handicap a posé des problèmes aux institutions correctionnelles et aux tribunaux ainsi qu'à la police. Les modifications proposées changeront les dispositions de la loi en matière de témoignage des enfants et de détention préventive. Elles préciseront que tout adulte ou adolescent faisant participer des enfants à des activités criminelles fera l'objet de poursuite. C'est un aspect important de ce projet de loi, monsieur le Président. Cela permettra de régler divers problèmes techniques, administratifs et de procédure. J'espère que ce projet de loi sera rapidement adopté par le Parlement avec l'appui de tous les partis.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Nickerson): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

APPENDICE «A»

C.P. 1986-1084

Copie certifiée conforme au procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le premier jour de mai 1986.

Sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande:

1. que, dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge,
   a) le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, ou
   b) dans le cas où le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de la charge de Premier ministre, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent de la région de la Capitale nationale et capable de remplir ces fonctions,

   soit autorisé à exercer lesdites fonctions au nom du Premier ministre;

2. que, dans le cas où le ministre dont le nom apparaît à la colonne II de l'Annexe B, en regard de la charge mentionnée à la colonne I, serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le ministre dont le nom figure à la colonne III en regard de la même charge soit autorisé à agir au nom du ministre nommé à la colonne II;

3. que, dans le cas où les ministres dont le nom apparaît aux colonnes II et III de l'Annexe B en regard d'une charge mentionnée à la colonne I seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge, le ministre dont le nom figure à la colonne IV en regard de la même charge soit autorisé à agir au nom du ministre nommé à la colonne II;

4. que, dans le cas où les ministres dont le nom apparaît aux colonnes II, III et IV de l'Annexe B en regard d'une charge mentionnée à la colonne I seraient tous absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge,
   a) le Premier ministre,
   b) dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, ou
   c) dans le cas où le Premier ministre et le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de leur charge, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent à Ottawa et capable de remplir ces fonctions,

   soit autorisé à exercer au nom du ministre nommé à la colonne II de l'Annexe B les fonctions de la charge de ce dernier;

5. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, le ministre dont le nom figure à la colonne III en regard de cette charge soit autorisé à exercer les fonctions de ladite charge;

6. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, lorsque le ministre dont le nom apparaît à la colonne III en regard de cette charge est absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de ladite charge, le ministre dont le nom figure à la colonne IV en regard de la même charge soit autorisé à exercer lesdites fonctions; et

7. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, lorsque les ministres dont le nom apparaît aux colonnes III et IV sont absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge,
   a) le Premier ministre,
   b) dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, ou
   c) dans le cas où le Premier ministre et le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de leur charge, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent à Ottawa et capable de remplir ces fonctions,

   soit autorisé à exercer au nom du ministre nommé à la colonne II de l'Annexe B les fonctions de la charge de ce dernier.

ANNEXE A

LISTE DES MINISTRES QUI SERONT AUTORISÉS À AGIR AU NOM DU PREMIER MINISTRE EN SON ABSENCE OU S'IL ÉTAIT INCAPABLE D'EXERCER LES FONCTIONS DE SA CHARGE

L'hon. E. Nielsen
Le très hon. J. Clark
L'hon. F. MacDonald
L'hon. J. Crosbie
L'hon. D. Mazankowski
L'hon. E. MacKay
L'hon. J. Epp
L'hon. S. Stevens
L'hon. R. Hnatyshyn
L'hon. R. de Cotret
L'hon. M. Wilson
L'hon. P. Carney
L'hon. M. Masse
L'hon. M. Côté
L'hon. G. Hees
L'hon. R. La Salle
L'hon. J. Wise
L'hon. D. Crombie
L'hon. H. Beatty
L'hon. J. Murta
L'hon. H. Andre
L'hon. O. Jelinek
L'hon. T. Siddon
L'hon. C. Mayer
L'hon. W. McKnight
L'hon. W. McLean
L'hon. T. McMillan
L'hon. A. Bissonnette
L'hon. B. Bouchard
L'hon. A. Champagne
L'hon. J. Kelleher
L'hon. R. Layton
L'hon. B. McDougall
L'hon. G. Merrithew
L'hon. M. Vézina
L'hon. S. McInnes
L'hon. F. Oberle

ANNEXE B

MINISTRES SUPPLÉANTS

Colonne I Charge	Colonne II Nom	Colonne III Ministre suppléant	Colonne IV Second ministre suppléant
1. Ministre de l'Agriculture	J. Wise	C. J. Mayer	G. S. Merrithew
2. Ministre des Communications	M. Masse	B. Bouchard	F. Oberle
3. Ministre de la Consommation et des Corporations	M. Côté	R. R. de Cotret	T. M. McMillan
4. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration	F. I. MacDonald	W. F. McLean	A. Champagne
5. Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	P. Carney	R. E. Layton	D. E. Crombie
6. Ministre de l'Environnement	T. M. McMillan	T. E. Siddon	J. Wise
7. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	C. J. Clark	J. F. Kelleher	M. Vézina
8. Ministre des Finances	M. H. Wilson	B. J. McDougall	R. R. de Cotret
9. Ministre des Pêches et des Océans	T. E. Siddon	E. H. Nielsen	T. M. McMillan
10. Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	D. E. Crombie	J. Epp	P. Carney
11. Ministre de la Justice et procureur général	J. C. Crosbie	J. F. Kelleher	R. J. Hnatyshyn
12. Ministre du Travail	W. H. McKnight	F. I. MacDonald	A. Champagne
13. Ministre de la Défense nationale	E. H. Nielsen	H. Andre	C. J. Clark
14. Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	J. Epp	O. J. Jelinek	D. E. Crombie
15. Ministre du Revenu national	E. M. MacKay	M. Côté	B. J. McDougall
16. Président du Conseil privé	R. J. Hnatyshyn	E. M. MacKay	J. C. Crosbie
17. Ministre des Travaux publics	R. La Salle	S. McInnes	W. H. McKnight
18. Ministre de l'Expansion industrielle régionale	S. M. Stevens	P. Carney	A. Bissonnette
19. Ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie	F. Oberle	S. M. Stevens	M. Masse
20. Secrétaire d'État du Canada	B. Bouchard	O. J. Jelinek	J. Murta
21. Solliciteur général du Canada	H. P. Beatty	J. C. Crosbie	R. J. Hnatyshyn
22. Ministre des Approvisionnements et Services	S. McInnes	R. La Salle	D. F. Mazankowski
23. Ministre des Transports	D. F. Mazankowski	J. Wise	C. J. Mayer
24. Président du Conseil du Trésor	R. R. de Cotret	M. H. Wilson	H. P. Beatty
25. Ministre des Affaires des anciens combattants	G. H. Hees	E. H. Nielsen	H. Andre

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 mai 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, jeudi dernier, la Cour suprême du Canada a rendu deux décisions qui réduisent sensiblement les droits constitutionnels des Canadiens francophones et anglophones. En effet, aux termes de ces jugements, l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 accorde à l'État—municipalités, provinces et gouvernement fédéral—et non aux citoyens concernés, le droit de choisir la langue dans laquelle on rédige une sommation et l'on tient un procès. Voilà une décision à la fois regrettable et illogique. L'article 133 de la Constitution accorde certainement aux particuliers et non à l'État le droit de choisir le français ou l'anglais comme langue des tribunaux.

Ces jugements nous obligent maintenant à modifier la Constitution afin de rétablir ces droits à l'aide de dispositions plus précises. J'exhorte le gouvernement à accueillir favorablement cette demande.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE FINANCEMENT DU *UKRAINIAN CANADIAN DEVELOPMENT COMMITTEE*

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Jelinek) croit que ses services subventionnent des organismes ethnoculturels qui n'apportent rien à la société canadienne. Il déclare que désormais, des subventions ne seront accordées qu'aux organismes qui profitent au Canada. L'opinion du ministre selon laquelle ces organismes sont incapables de subvenir à leurs besoins ont provoqué du mécontentement dans de nombreuses localités.

Des membres du *Ukrainian Canadian Development Committee* à Edmonton ont analysé leurs états financiers et ont découvert que les fonds que versent le gouvernement fédéral au titre du multiculturalisme ne constituaient que 1 p. 100 de leurs ressources. Le *Ukrainian Canadian Development Committee* n'est qu'un des nombreux groupes qui ont obtenu des fonds limités du ministère et ont été forcés de compter sur d'autres ressources, notamment celles de leurs propres membres. Leurs associations ont investi dans l'essor d'un Canada multiculturel beaucoup plus que le ministère d'État (Multiculturalisme). Leurs efforts méritent d'être glorifiés plutôt que d'être critiqués . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

L'ÉDUCATION

L'AMBASSADEUR DU CANADA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES—LES INSTANCES CONCERNANT LE PROGRAMME D'ÉTUDES SECONDAIRES

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, le rôle de protecteur de la paix mondiale qui est depuis longtemps cher au Canada a été grandement mis en valeur par les efforts soutenus et perspicaces qu'a déployés notre ambassadeur actuel auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Stephen Lewis. En conséquence, c'est avec surprise et consternation que j'ai appris que l'ambassadeur avait récemment incité les éducateurs canadiens à faire de ce que d'aucuns appellent de «l'activisme pour la paix» un élément indispensable du programme d'études secondaires.

En tant qu'ancien professeur d'histoire du Canada et commissaire d'école, je suis persuadé qu'une présentation consciencieuse et objective des faits est de nature à mieux préparer les jeunes Canadiens à l'analyse et au débat, et partant à prendre des décisions éclairées sur une vaste gamme de questions, dont le maintien de la paix mondiale. Cela contraste vivement avec l'appel de l'ambassadeur pour la création d'un cours «d'activisme pour la paix». Celui-ci relève d'une approche à courte vue de la pédagogie qui consiste à préjuger les questions et à sauter aux conclusions, ce qui frise la propagande aveugle. Par conséquent, je prie l'ambassadeur de canaliser ses compétences certaines d'une manière qui reflète davantage ses fonctions de représentant du Canada . . .

• (1405)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON APPUIE L'INITIATIVE AFRIQUE 2000

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, quand la ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina) a annoncé l'initiative Afrique 2000, hier, à la Chambre, nous avons tous été heureux de constater que le gouvernement a mis l'accent sur l'association. Ceux d'entre nous qui ont travaillé en

Article 21 du Règlement

Afrique reconnaissent que la ministre a rendu un hommage inestimable aux ONG en les associant au développement.

[*Français*]

Afrique 2000 reflète la volonté des Canadiens et des Canadiennes à s'impliquer de façon continue dans le développement en Afrique. En visant des priorités alimentaires et agricoles dans ses programmes pour les 15 prochaines années, le gouvernement fait preuve d'engagement à long terme.

[*Traduction*]

L'initiative dont le Canada a toujours fait preuve dans le programme d'aide de lutte aux victimes de la sécheresse en Afrique et dans les autres questions liées au développement de ce continent en fera un participant actif lors de la session spéciale des Nations Unies sur l'Afrique prévue au mois de mai. Nous remercions tous les Canadiens de leur indéfectible appui.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA CORÉE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, quels sont les rapports entre notre gouvernement conservateur et celui de la Corée? Existe-t-il des rapports intimes entre le ministre de l'Industrie, le gouvernement coréen, Hyundai et la Hanil Bank? Les Canadiens ont le droit de savoir et il est temps que le gouvernement dise la vérité, au nom l'intérêt public.

Pourquoi tant de députés conservateurs ont-ils des rapports si particuliers avec le gouvernement sud-coréen? Pourquoi cinq députés conservateurs ont-ils quitté secrètement le pays pour se rendre en Corée aux frais du gouvernement coréen? Quel intérêt personnel les attire dans ce pays?

M. le Président: A l'ordre, A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait pertinemment qu'il est antiréglementaire de faire des commentaires sur ses collègues.

M. Nunziata: J'expose des faits.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de York-Centre (M. Kaplan).

* * *

LA PROSTITUTION

ON DEMANDE UN NOUVEAU PROJET DE LOI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire un mot à propos du projet de loi du gouvernement visant à supprimer la prostitution sur la voie publique. A mon avis, tous les Canadiens reconnaissent que ce genre de loi est nécessaire, mais lorsque l'opposition s'est élevée contre les lois proposées par le gouvernement, c'était parce qu'elles étaient dures et injustes et qu'elles traitaient les prostituées et leurs clients comme si elles n'étaient pas des êtres humains vivant au sein de la société canadienne. Les décisions des tribunaux prouvent maintenant le contraire et il faut donc les traiter comme des êtres humains.

Je prie le gouvernement de réviser ces lois sévères auxquelles nous nous sommes opposés si violemment, de lire le rapport Fraser et de proposer une loi efficace et susceptible de supprimer vraiment la prostitution sur la voie publique, en conservant aux prostituées et à leurs clients leur dignité humaine.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LES EMPLOIS D'ÉTÉ—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) s'attaquait au programme Défi 86 le 23 mars, et je cite:

> Évitons de recourir au programme de création d'emplois d'été pour les jeunes dont l'objectif est d'améliorer les débouchés professionnels de ces derniers en leur permettant de travailler dans un domaine relatif à la carrière de leur choix.

Le député fustigeait ainsi les jeunes qui pouvaient obtenir un emploi d'été comme commis, serveurs, serveuses, employés de pharmarcie, et ainsi de suite.

Il est malheureux de voir, monsieur le Président, un député de l'opposition dénigrer de tels emplois que peuvent occuper nos jeunes quand on sait les efforts qu'ils font pour se trouver un emploi durant l'été. L'attitude du gouvernement ne va sûrement pas dans le sens de l'opinion exprimée par ce député néo-démocrate. Pour nous, tous les emplois sont importants et nous ne sommes pas au pouvoir pour déprécier certaines catégories d'emplois.

En Beauce, nous obtenons des résultats concrets car nos entreprises privées sont positives et, en collaboration avec mon gouvernement, procurent des emplois à un maximum de jeunes. Hommage à nos jeunes, et bonnes vacances à eux!

M. le Président: A l'ordre, les 60 secondes sont écoulées.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

ON FÉLICITE LE RÉSEAU CTV POUR SON ÉMISSION *MASTERS OF DECEPTION*

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le réseau CTV d'avoir diffusé dimanche soir dernier l'émission intitulée *Masters of Deception*, où l'on a décrit l'ampleur des moyens consacrés par l'Union soviétique à la désinformation dans le monde.

• (1410)

Deux choses importent pour le Canada. Le Conseil mondial de la paix est un organisme important qui finance les fameuses manifestations pour la paix du monde entier. Bon nombre de Canadiens bien intentionnés qui s'imaginent travailler pour la paix quand ils se joignent à de tels mouvements et manifestent encadrés par des organismes financés par le Conseil mondial de la paix, ne militent en fait pas en faveur de la paix au sens où nous l'entendons, mais seulement au sens où l'entendent les Soviétiques.

Deuxièmement, l'émission dont j'ai parlé nous a clairement fait comprendre que ceux qui, de leur propre chef, oeuvrent pour la paix en Union soviétique ne jouissent pas de la même liberté que nous, Canadiens, pour manifester dans les rues. Je tiens encore une fois à féliciter le réseau CTV de son travail et je l'encourage à poursuivre dans cette voie.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES CONSÉQUENCES POUR L'INDUSTRIE À VOCATION TECHNOLOGIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, il est énormément question de négociations à armes égales, et dans cette foulée, de la condamnation des programmes sociaux, de la péréquation et autres subventions canadiennes du genre que les Américains comptent bien contester. C'est l'envers de la médaille que nous a fait voir le Conseil des sciences.

Quelles concessions le gouvernement entend-il exiger et quels mécanismes seront mis en place pour assurer que nos industries à vocation technologique puissent concurrencer leurs contreparties américaines? Quelles subventions accordons-nous qui sont supérieures aux avantages massifs consentis par les États-Unis aux industries technologiques de pointe dans le cadre du programme d'achats, de recherche et de développement du ministère américain de la Défense, des avantages qui constituent un traitement systématiquement préférentiel pour ne pas dire une affaire de famille? Le Canada insistera-t-il pour exclure de ces négociations notre industrie technologique de pointe ou, dans notre hâte de nous accrocher à la locomotive de la prospérité économique américaine, allons-nous nous soumettre docilement à la politique militaire des États-Unis pour pouvoir profiter de secrets lucratifs?

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le programme de renouveau économique de notre gouvernement a contribué à faire baisser les taux d'intérêt et à accroître les investissements commerciaux. Ces facteurs ont contribué à leur tour à stimuler la création de près de 600,000 nouveaux emplois pendant les 18 derniers mois. Les taux d'intérêt hypothécaires pour un an ont baissé à 9.75 p. 100, le taux le plus bas en huit ans. Cette tendance à la baisse des coûts d'emprunt aidera réellement les acquéreurs de maison, les propriétaires de petite entreprise et tous les consommateurs qui empruntent.

Les nouveaux investissements commerciaux continuent à croître. J'ai assisté la semaine dernière à l'inauguration d'un chantier dans ma circonscription de Don Valley-Est. Ikea, l'entreprise suédoise de meubles, a mis en chantier un nouveau magasin qui ouvrira ses portes en 1987. Ce sera le soixante-seizième magasin Ikea dans le monde. D'une superficie de 220,000 mètres carrés, soit plus de cinq acres, ce magasin sera le plus grand de leur chaîne en Amérique du Nord. Plus important encore, il entraînera la création de 150 à 200 nouveaux emplois dans Don Valley-Est.

* * *

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE RAPPORT ANNUEL—LA SITUATION DES FEMMES QUANT À L'EMPLOI

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, hier, la Commission de la Fonction publique a présenté son rapport annuel qui contient quelques statistiques alarmantes. Il laisse en effet peu d'espoir que les femmes aient un meilleur rôle à jouer au sein de la Fonction publique. Elles y occupent moins du quart des milliers de postes et seulement 32 p. 100 des quelque 30,000 postes civils de la Défense nationale. Au sein des ministères des Transports et de l'Environnement, les femmes représentent respectivement 20 p. 100 et 27 p. 100 de l'effectif.

Je peux poursuivre. Les femmes détiennent moins de 8 p. 100 des postes de haute direction et de cadres bien rémunérés de la Fonction publique et elles se retrouvent encore en majorité dans les secteurs ghettos comme le soutien administratif où elles comptent pour 82,7 p. 100 du personnel. De plus, il n'y a que 4,8 p. 100 de femmes dans les postes dont le traitement s'élève à $60,000 et plus.

Les conservateurs ont promis d'arriver à une juste représentation des femmes au sein du gouvernement mais la situation ne s'est guère améliorée. Quand des mesures seront-elles prises? Juste avant les prochaines élections, sous forme de nominations symboliques? Ce ne sera certainement pas par la mise en vigueur de leur fameux mais bien faible projet de loi C-62 sur l'équité en matière d'emploi.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION DES PRIX DU PÉTROLE BRUT—LES CONSÉQUENCES POUR LES PRODUCTEURS DE PRODUITS DE BASE

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, il est plus que temps que les sociétés pétrolières baissent le prix du carburant en vrac qu'elles vendent aux producteurs de produits de base. Les agriculteurs, les pêcheurs, les propriétaires de boisés et d'autres acheteurs en vrac ne bénéficient pas de la politique gouvernementale de déréglementation des prix du pétrole brut qui vise à faire profiter les utilisateurs de la baisse des prix.

Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, tout le carburant arrive à bord des mêmes pétroliers, est entreposé dans les mêmes réservoirs et livré par les mêmes camions. Bien que les

prix aient diminué pour les consommateurs aux stations-service, les producteurs de produits de base qui achètent le carburant en vrac ne bénéficient pas des mêmes avantages. C'est un scandale.

J'ai écrit aux présidents des sociétés pétrolières afin de protester contre cette injustice et j'incite fortement les producteurs à faire de même. S'ils veulent m'appeler à la Chambre des communes, je me ferai un plaisir de leur fournir les noms et adresses pour qu'ils protestent eux aussi contre cette injustice.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Hier, en réponse à une question de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell au sujet d'avatanges que le ministre aurait retirés d'une situation où il y avait conflit d'intérêts, il a catégoriquement nié avoir profité d'une telle situation. Voici les questions que je lui pose. Nie-t-il avoir bénéficié d'un prêt de 3 millions de dollars de la part d'une banque coréenne liée à la société Hyundai? Nie-t-il avoir bénéficié d'un prêt sans intérêt de 2.6 millions de dollars sur un an, représentant un profit net de $314,000? Nie-t-il avoir tiré profit de ces deux sources?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être le très honorable chef de l'opposition pourrait-il formuler sa question de manière à la faire porter sur la responsabilité ministérielle.

Des voix: C'est le cas.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il ne s'agit pas simplement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends bien toute l'importance que le très honorable représentant apporte à cette question, mais je l'invite à la replacer dans le contexte de la responsabilité ministérielle.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, cette affaire ne concerne pas seulement les directives en matière de conflit d'intérêts, mais aussi la façon dont le ministre gère son portefeuille, en fonction d'avantages extérieurs et de situations où il y a conflit d'intérêts. C'est sa responsabilité de ministre qui est directement en cause.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a déclaré à la Chambre qu'il n'avait bénéficié d'aucun avantage, et il est donc ouvert aux questions. Je veux lui poser ces questions parce que c'est lui qui a ouvert ce débat.

[*Français*]

Hier, le ministre a dit qu'il n'avait reçu aucun avantage. Comment sait-il qu'il n'avait aucun avantage si tous ses biens se trouvent dans une fiducie sans droit de regard? Qui le lui a dit? Est-il ou non au courant des négociations menées par sa femme pour protéger ses biens à lui? Comment savait-il qu'il n'y a aucun bénéfice?

[*Traduction*]

M. le Président: Le très honorable représentant sait très bien que la présidence ne peut autoriser que des questions portant sur la responsabilité ministérielle. Je suis sûr qu'il peut trouver une façon adéquate de formuler sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ces questions concernent des entreprises qui ont des transactions avec le ministère du ministre. Elles portent sur la façon dont il s'acquitte de ses devoirs. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ayant eu l'occasion de parcourir le pays, et notamment l'ouest du Canada, la semaine dernière . . .

Des voix: A l'ordre!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable représentant a une longue expérience du Parlement. Il sait dans quel dilemme les questions portant sur des sujets personnels plongent la présidence. Je l'invite encore une fois à avoir l'obligeance de replacer sa question dans le contexte de la responsabilité ministérielle.

LES RESPONSABILITÉS MINISTÉRIELLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ce que je demande au vice-premier ministre, à qui je dois poser ma question en l'absence du premier ministre, c'est pourquoi il ne laisse pas le ministre se défendre et se disculper? Il y a des Canadiens qui disent que toute cette affaire sent la corruption.

Des voix: A l'ordre!

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'on veut le couvrir. Le vice-premier ministre peut-il me dire pourquoi il ne laisse pas ce ministre répondre, ou pourquoi il ne le démet pas de ses fonctions?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le ministre a donné toutes les réponses voulues hier et avant-hier. Le très honorable représentant n'était pas là pour l'écouter. Je n'empêche absolument pas les ministres de s'exprimer, et cela fait d'ailleurs deux jours de suite qu'il est la vedette de ce spectacle.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme vedette, il se pose là.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR UNE PRÉSUMÉE SOMME D'ARGENT SANS INTÉRÊT DONT AURAIT BÉNÉFICIÉ UN MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale lui-même. Hier, en réponse à ma question à la Chambre concernant le code régissant les conflits d'intérêts, il m'a dit qu'il n'avait pas reçu directement ou indirectement un bénéfice excédant $200. Si un bénéfice d'une compagnie qui faisait affaires avec son ministère, et je dis bien «son ministère», monsieur le Président—afin de relier cela à ce dossier—lui a «fourni» une somme d'argent sans intérêt valant au-delà d'un quart de million de dollars, qu'est-ce que c'est si ce n'est pas un bénéfice excédant $200? Des «pinottes»?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je demande au député de relire la question qu'il m'a posée hier et la réponse que je lui ai donnée.

LES ACTIVITÉS DE L'ÉPOUSE DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la question que j'ai posée hier était très claire. A supposer que le ministre n'était pas au courant de ce prêt, à supposer que nous le croyions, jugerait-il bon à l'avenir de laisser sa femme négocier un emprunt sans intérêt avec des sociétés faisant affaire avec son ministère?

M. le Président: A l'ordre. Question suivante. A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés connaissent les règles précisant quelles questions sont réglementaires et lesquelles ne le sont pas. A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il à poser au ministre une question non pas sur la politique gouvernementale mais sur sa responsabilité ministérielle?

M. Boudria: Une question supplémentaire maintenant, monsieur le Président?

M. le Président: Oui.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais poser à nouveau une question au ministre au sujet de son ministère. Trouve-t-il convenable que sa femme négocie un tel marché alors que son ministère accorde des subventions à l'entreprise même . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre, s'il vous plaît. Il faut poser au ministre une question sur ses responsabilités ministérielles.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, apparemment nous devons accepter votre définition de la responsabilité ministérielle. Je vais poser ma question au vice-premier ministre. Comme le ministre en question a déclaré hier n'avoir obtenu aucun avantage direct d'une entreprise qui fait affaire avec son ministère—et ma question se rapporte directement au problème des conflits d'intérêts—le vice-premier ministre ne convient-il pas que le ministre a tiré avantage du prêt obtenu par sa femme?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, voyons exactement la teneur de la question et de la réponse d'hier, que vous trouverez à la page 12996 du Hansard. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a posé la question suivante:

> Monsieur le Président, ma question supplémentaire a trait à l'article 35 du code. Même si le ministre n'était pas au courant auparavant, étant donné que nous lui avons dit maintenant et qu'il sait avoir profité d'une entreprise traitant avec son ministère, a-t-il l'intention de se conformer à l'article 35 du code qui l'oblige à faire une déclaration après avoir obtenu un avantage d'une société traitant avec son gouvernement? L'a-t-il fait, ou se propose-t-il de le faire? Sinon, pourquoi pas?

Telle était donc la question. Le ministre a répondu ce qui suit:

> Monsieur le Président, je répondrai brièvement que je n'ai obtenu aucun avantage de ce genre.

Une voix: Nous savons lire. Laissez-le répondre.

M. le Président: A l'ordre.

Une voix: Qui essayez-vous de protéger?

M. le Président: A l'ordre. La députée de Hamilton-Est voudra bien retirer ce qu'elle vient de dire.

Mme Copps: Pouvez-vous me dire quelles sont les paroles que je dois retirer?

M. le Président: Dites seulement: «Je retire ce que j'ai dit».

Mme Copps: Je ne sais pas exactement quelles paroles vous me demandez de retirer.

M. le Président: L'allégation selon laquelle la présidence chercherait à protéger quelqu'un. La députée doit retirer ses paroles.

Mme Copps: Je n'ai pas dit que la présidence protégeait qui que ce soit, monsieur.

M. le Président: Si la députée retire son insinuation, je l'accepte.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voulais seulement dire que le vice-premier ministre élude les questions les plus importantes qui se rapportent au principe même de la responsabilité ministérielle. Cette fois, je voudrais qu'il réponde. Ne convient-il pas que le ministre a obtenu un avantage direct du fait que sa femme a obtenu ce prêt? Si la réponse est oui, reconnaît-il qu'il s'agit là d'un conflit d'intérêts et que le ministre devrait quitter son poste?

• (1425)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, si j'ai donné cette réponse c'est parce que le député de Glengarry—Prescott—Russell et le chef du Nouveau parti démocratique ont déformé la question à laquelle le ministre a répondu hier en la formulant différemment.

M. Broadbent: Je pose une question différente.

M. Nielsen: Le ministre a dit hier s'être conformé non seulement à l'article 35, mais à la totalité du code, comme je le répète depuis une semaine.

Questions orales

ON DEMANDE QUE LES DIRECTIVES SOIENT MODIFIÉES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je passerai sur ce qu'il vient de dire et l'insuffisance de ses réponses, pour poser une question supplémentaire. Étant donné que l'ancien gouvernement conservateur du député de Yellowhead avait établi des directives beaucoup plus strictes et formulées avec beaucoup plus de soin, le ministre ne convient-il pas que, si elles avaient été appliquées, nous ne retrouverions pas devant ce gâchis? S'il est d'accord, pourquoi le gouvernement ne resserre-t-il pas ses directives afin que nous puissions nous occuper des affaires du pays comme le souhaitent les Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord pour dire que les directives antérieures étaient plus strictes étant donné que les directives actuelles, ou plus précisément le Code d'éthique déposé le 9 septembre 1985, le sont davantage. En outre, le premier ministre a écrit au député au sujet de sa participation à l'établissement de ce Code d'éthique . . .

M. Broadbent: Il a reçu ma proposition.

M. Nielsen: Le député n'a toujours pas répondu à cette lettre de septembre 1985.

M. Cassidy: Ce n'est pas vrai.

M. Nielsen: Si lui ou un de ses collègues ont . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Nielsen: . . . des suggestions à faire pour l'améliorer, nous allons certainement les examiner.

M. le Président: A l'ordre.

LA PRIVATISATION DE CANADAIR—LE RÔLE DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, la conduite du ministre a surtout pour effet d'ébranler la confiance de la population dans le gouvernement. Ma question, qui s'adresse au premier ministre suppléant, porte justement sur les répercussions que l'offre d'achat de Canadair par la société Magna aura sur cette confiance. Si cette offre est acceptée, on percevra la décision comme le règlement d'une dette; par contre, si elle est rejetée, on l'attribuera à la relation étroite qui existe entre la société Magna et . . .

M. le Président: A l'ordre. Je suis persuadé que le député a une question à poser.

M. Nunziata: Le premier ministre suppléant ne comprend-il pas que le ministre de l'Expansion industrielle régionale est incapable de s'acquitter de ses fonctions de façon juste, objective et honnête aux yeux de la population?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député a très adroitement glissé dans sa question deux ou trois hypothèses qui ne s'appuient sur rien de concret, en demandant ce qui pourrait arriver dans telle ou telle cironstance.

Une voix: C'est là la question. Les gens n'ont plus confiance dans le gouvernement.

M. Nielsen: J'ai expliqué la semaine dernière et de nouveau cette semaine les modalités de privatisation. Elles comprennent quatre étapes fort distinctes et nous n'avons même pas franchi la première.

L'EXERCICE DES FONCTIONS MINISTÉRIELLES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale est dans les conflits d'intérêts jusqu'au cou et il le sait pertinemment. Il manifeste le plus grand mépris pour les lignes directrices tendant à empêcher toute corruption.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Juste une question supplémentaire.

M. Nunziata: Les lignes directrices sur les conflits d'intérêts doivent être respectées. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Comment le ministre de l'Expansion industrielle régionale peut-il conserver sa charge, sachant fort bien qu'il a reçu certains avantages personnels des sociétés Hyundai et Magna?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le ministre a répondu à ce genre de question hier. Mon intégrité est au-dessus de tout reproche et il en va de même du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le député ne peut pas en dire autant. Le seul problème qui se pose, c'est la constante déformation des faits à laquelle le député et ses collègues de l'opposition se livrent.

• (1430)

LES ACTIVITÉS DE L'ÉPOUSE DU MINISTRE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse bien au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Compte tenu de la lettre que le premier ministre a écrite le 9 septembre, déclarant que chaque ministre avait la responsabilité d'éviter les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pouvaient découler des activités de leurs conjoints, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour éviter que son épouse ne le place l'an dernier en situation de conflit d'intérêts? Et quelles mesures a-t-il prises pour corriger cette situation depuis qu'elle a été rendue publique, la semaine dernière?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Encore une fois, monsieur le Président, je peux simplement assurer au député, et à tous les députés, que j'ai mis en pratique toutes les règles du Code de conduite. La fiducie sans droit de regard est établie, ce qui est, à mon sens, l'unique objet de la lettre du premier ministre dont le député fait mention.

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre se rend-il compte que la lettre du premier ministre datée du 9 septembre dernier vient compléter le code de conduite? Dans cette lettre, on lui enjoint, en vertu de sa propre responsabilité, d'éviter tout conflit d'intérêts, comme celui dont 25 millions de Canadiens connaissent l'existence, soit l'emprunt que sa femme a obtenu de Magna ou grâce à l'intervention du président de Magna. Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour éviter tout conflit d'intérêts de la part de sa femme? Et qu'a-t-il fait depuis que tout le monde est au courant de ce conflit d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est une répétition des questions qui ont été posés à maintes reprises la semaine dernière et cette semaine et auxquelles j'ai répondu.

M. de Jong: Dissimulation.

M. Nielsen: Ce n'est nullement de la dissimulation.

Une voix: Si.

M. de Jong: Absolument.

M. Nielsen: J'ai répondu . . .

M. de Jong: Pas du tout.

M. Riis: Pas du tout.

M. Nielsen: Ils n'aiment pas la réponse, monsieur le Président.

M. Riis: Nous avons notre Nixon à la Chambre.

M. Nielsen: . . . mais, chose certaine, le ministre doit respecter le code de conduite. Telle est la responsabilité du sous-registraire qui applique . . .

M. Orlikow: Il n'a aucune autorité.

M. Nielsen: . . . le code. Il l'a respecté.

M. Gauthier: Comment le savez-vous?

M. Nielsen: Le député le sait parce qu'il a communiqué avec le bureau du sous-registraire.

LE CODE D'ÉTHIQUE—LE COPROPRIÉTAIRE D'UNE FERME

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Expansion industrielle régionale. En sa qualité de ministre, il a dû produire une déclaration en vertu du Code, qu'il a signée le 26 mars 1986 et où il dit ceci:

> Je suis propriétaire à 50 p. 100 de Kings Lynn Farms, Township de King, Municipalité régionale de York. Pendant que je suis assujetti au Code, la gestion de la ferme relève entièrement du copropriétaire.

Le ministre pourrait-il nous dire qui est le copropriétaire?

M. Hnatyshyn: Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. La députée se rend compte, je crois, qu'elle pose au ministre une question qui le concerne lui personnellement et non ses fonctions de ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La députée pourrait-elle trouver une question concernant le ministère?

Mme Copps: Je demande comment le ministre s'est conformé à ce qui est exigé de lui comme ministre de la Couronne. Seuls les ministres de la Couronne sont obligés de signer le Code. Je crois que de ce point de vue, la question est tout à fait légitime et acceptable et j'attends une réponse du gouvernement . . .

M. le Président: A l'ordre.

Mme Copps: . . . concernant ses obligations mêmes de ministre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée a-t-elle une question supplémentaire concernant les attributions du ministre?

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE SOIT DÉMIS DE SES FONCTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): N'est-il pas vrai que le copropriétaire de Kings Lynn Farms se trouve être la même Noreen Stevens, l'épouse du ministre? Étant donné que M^me^ Stevens est mêlée à plus d'une entreprise ou filiale de York-Centre, ne croyez-vous pas qu'il serait temps d'écarter le ministre et de prendre les mesures nécessaires pour dissiper cette ombre qui plane sur l'ensemble du gouvernement Mulroney?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée exprime une opinion. Elle a droit à son opinion, que je ne partage pas.

M. Andre: Ma femme aussi est propriétaire de la moitié de ma maison.

M. Nielsen: En tant que responsable de l'application du Code d'éthique, je suis persuadé que le Code a été respecté.

L'EMPRUNT NÉGOCIÉ PAR LA FEMME DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse aussi au vice-premier ministre, est des plus directes. D'après lui, le ministre a-t-il reçu un avantage quelconque, ou va-t-il en recevoir, grâce à l'emprunt que sa femme a négocié?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Ma réponse à cette question, monsieur le Président, est elle aussi des plus directes. Comme tous les ministres de la Couronne, le ministre est tenu d'observer . . .

M. McCurdy: Allons donc! Est-ce oui ou non?

M. Nielsen: . . . le code d'éthique prévu pour les titulaires d'une charge publique.

M. de Jong: Est-ce ce que vous appelez une réponse directe?

M. Orlikow: Répondez à la question. Que craignez-vous?

M. Nielsen: Je suis tenu de m'assurer que le code a été observé. J'ai fait les vérifications nécessaires et le code a bien été respecté.

M. le Président: Une question supplémentaire.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puisqu'il ne daigne pas me donner de réponse directe, puis-je présumer qu'en effet, le ministre a reçu et recevra un avantage grâce à l'emprunt négocié par sa femme?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Je suis chargé, monsieur le Président, de veiller à ce que le code soit observé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Lâche!

M. Nielsen: . . . par nos ministres.

M. Broadbent: Est-ce le cinquième amendement, Erik?

M. Riis: Personne ne vous croit.

M. de Jong: Quelle imposture.

M. Blackburn (Brant): Erik, il est temps que vous partiez aussi.

M. le Président: A l'ordre.

Une voix: Sinc vous entraînera dans sa chute.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je veux poser une question au premier ministre suppléant à propos de son aptitude à faire observer le code de responsabilité ministérielle. Le premier ministre suppléant a la réputation d'intervenir pour se faire l'avocat du diable . . .

M. Crosbie: Règlement!

M. Kaplan: . . . puis de faire marche arrière et de changer d'avis.

M. Hnatyshyn: Votre introduction est fausse.

M. Kaplan: . . . l'ancien ministre de la Défense nationale, l'ancien solliciteur général, l'ancien ministre des Pêches et Océans et lui-même ont mis sur écoute le caucus libéral. C'est pourquoi je veux lui demander comment on peut le prendre au sérieux lorsqu'il . . .

M. Crosbie: Règlement

M. Kaplan: . . . porte des jugements sur les autres ministres quant à l'application de ce Code?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pour répondre à cette question, je me contenterai de signaler que nous sommes tombés bien bas à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): En effet, oui, c'est évident.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Crosbie: Turner est de retour et il est pire que jamais. C'est une honte. Retournez planter vos choux.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je veux poser ma question supplémentaire au premier ministre suppléant. Etant donné ses antécédents, ne devrait-on pas charger un autre ministre de présider à l'application de ce code?

Une voix: Si.

M. Andre: Comment pouvez-vous autoriser ce genre de question de la part de cet ignoble . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Individu.

M. Kaplan: C'est vrai. C'est officiel.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Passons à la question suivante.

LES ACTIVITÉS DE LA FEMME DU MINISTRE—LE RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, nous avons posé au ministre et au premier ministre suppléant une question qui va droit au but, à savoir, si ce prêt a avantagé l'épouse du ministre et, par ricochet, le ministre lui-même. Si le premier ministre suppléant et le ministre refusent de nous répondre, qui donc répondra à cette question simple et directe?

Une voix: Il faut qu'on sache.

Une voix: Demandez-le à sa femme.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question.

M. Broadbent: Non, vous l'avez esquivée.

M. Nielsen: Le ministre a répondu à une question semblable hier.

M. Broadbent: Pas du tout.

M. Nielsen: Je me dois de veiller à ce que le Code soit respecté. Je l'ai assez répété.

M. de Jong: Vous ne vous êtes pas acquitté de vos responsabilités.

M. Nielsen: J'ai également répondu qu'on s'y était conformé. Si le député ne veut rien entendre, je ne sais que lui dire.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il me semble que le public a droit de connaître la réponse à cette question toute simple: ce prêt a-t-il avantagé le ministre, par l'intermédiaire de son épouse? Le vice-premier ministre refuse d'y répondre. Le ministre lui-même s'y est refusé. À qui devrons-nous nous adresser afin d'obtenir une réponse simple et directe?

• (1440)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a tout à fait tort de poser cette question et de faire cette affirmation. Cela fait maintenant sept jours de suite que je réponds à des questions sur le sujet, tout comme le ministre l'a fait encore hier.

M. Broadbent: Vous craignez de vous inculper!

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA SOCIÉTÉ HYUNDAI—LE RÔLE DU MINISTRE AU SEIN DU CABINET

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. Au cours d'une période antérieure de question, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré que la décision de relever Hyundai de l'obligation d'acheter pour des milliards de dollars de produits canadiens avait été prise par le cabinet. Lorsqu'il a présenté ses recommandations au cabinet, est-ce que ce ministre a fait état de sa situation de conflit d'intérêts? A-t-il déclaré au cabinet qu'il était bénéficiaire d'un prêt accordé par une banque dont Hyundai était actionnaire majeur? A la réception de ces renseignements, quelle mesure a prise le premier ministre pour relever ce ministre de ses responsabilités en raison de ce conflit d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député tire une conclusion à laquelle je ne me range pas. Indépendamment de cela, il sait ou devrait savoir qu'il ne faut pas m'interroger au sujet de ce qui se passe ou ne se passe pas aux séances du cabinet, puisqu'il est de tradition de ne pas en parler sur le parquet de la Chambre.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ABSTENIR DE PRENDRE PART AUX DÉCISIONS CONCERNANT HYUNDAI

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, dans cette affaire des plus cruciales qui va coûter au pays pour des milliards de biens, est-ce que le ministre a fait connaître la situation de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouvait en raison de l'emprunt qu'il avait reçu? Sachant maintenant qu'il avait obtenu un emprunt— maintenant donc qu'il est au courant—est-ce que le vice-premier ministre veut maintenant demander à ce ministre de s'abstenir de prendre part aux décisions qui concernent Hyundai, puisqu'il est évident qu'il y a conflit d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député mélange à son habitude, et à celle semble-t-il de l'opposition, des faux attendus et des questions farcies d'accusations. Je ne partage pas ses convictions.

M. Orlikow: Les partageriez-vous que vous ne l'admettriez pas.

M. Nielsen: Je suis convaincu que les réponses données par le ministre hier au sujet des centaines de millions de dollars qu'on dit perdus pour le Canada ont été convenablement expliquées. Le député a tout loisir de ne pas croire que ces chiffres soient inexacts . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Orlikow: Il est temps de partir, Erik!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le public a le droit de savoir ce qu'il advient des directives concernant les conflits d'intérêts. Le ministre est-il prêt à répondre à ma question? Le ministre a-t-il retiré un quelconque avantage du prêt que sa femme a obtenu auprès de Magna International?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le public a le droit de savoir que les ministres de la Couronne respectent le code d'éthique.

M. Nunziata: Comment pouvons-nous le savoir? Montrez-le nous!

M. Nielsen: Le bureau du sous-registraire général adjoint tient des dossiers à ce sujet. Je pourrais demander au député s'il a rendu visite à ce haut fonctionnaire afin de consulter les dossiers publics auxquels il a accès. L'a-t-il fait?

Questions orales

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LE MINISTRE N'A TIRÉ AUCUN AVANTAGE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, nous connaissons la manière dont le vice-premier ministre interprète les directives et autre chose du genre; mais le public doit savoir si les directives concernant les conflits d'intérêts ont été enfreintes. Il n'appartient pas au registraire de statuer sur cette question. Le ministre peut-il nous assurer que les directives ont été respectées et que le ministre en question n'a pas tiré aucun avantage du prêt consenti à son épouse?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on voit bien que le député pose des questions sans s'être donné la peine de rendre visite au bureau du sous-registraire général adjoint pour examiner les dossiers. S'il l'avait fait, il aurait constaté que le ministre a parfaitement satisfait aux exigences du code comme il est tenu de le faire.

* * *

LE LOGEMENT

LE DÉPÔT PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO D'UN PROJET DE LOI SUR LES LOGEMENTS LOCATIFS

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le lundi 5 mai, le gouvernement Peterson de l'Ontario a déposé une mesure législative draconienne, sur les logements locatifs, qui aura pour effet d'empêcher les locataires des anciens immeubles de Cadillac Fairview d'acheter leur appartement. Etant donné les intérêts du gouvernement fédéral dans ces immeubles, par le biais de la SADC, le ministre pourrait-il nous dire les mesures que le gouvernement fédéral est prêt à prendre pour protéger les contribuables et aider les locataires dans leurs efforts pour décider par eux-mêmes de leur avenir et de leur logement?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je remercie le député de sa très importante question, la première de la journée.

Le député doit savoir que la responsabilité relève de la province de l'Ontario et de la municipalité. Je peux lui dire que la politique de la SCHL, lorsque des logements sociaux sont mis en vente, est de donner le premier droit d'achat aux locataires. Le gouvernement de l'Ontario a pris une décision qu'il a le droit de prendre. Je suis désolé, mais il n'y a rien que le gouvernement fédéral puisse faire . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Assis!

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA DÉCISION DE VENDRE CANADAIR—LE RÔLE DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale que je m'adresse. Le ministre sait qu'au cours des prochains mois, l'une de ses principales responsabilités sera de donner suite à la décision du gouvernement de procéder à la vente de Canadair. Il sait que la société Magna figure parmi celles qui ont formulé une offre d'achat. Le ministre sait en outre . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Tobin: . . . que ni les gens d'affaire ni le grand public canadien ne croient le ministre capable d'objectivité dans cette affaire . . .

Des voix: Règlement!

M. Tobin: Je pose au ministre la question suivante: Ne convient-il pas que si un cadre supérieur de York-Centre, sa propre compagnie, a déclaré qu'il méritait de se faire taper sur les doigts, il n'y a pas lieu de s'étonner que les Canadiens, pour leur part, estiment qu'il devrait être expulsé du Cabinet?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Si j'ai bien compris, monsieur le Président, la question du député—en autant qu'on puisse la qualifier de question—est la suivante: Où en est la privatisation d'Air Canada? Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous avons reçu cinq offres que les firmes Warburgs, Merrill Lynch et Burns Fry sont en train d'analyser. Elles feront des recommandations aux fonctionnaires de la Corporation de développement des investissements du Canada qui, à leur tour, adresseront une recommandation au comité de privatisation de la CDIC, puis au conseil d'administration de la CDIC, lequel finalement me communiquera une recommandation. Je transmettrai moi-même cette recommandation à l'équipe de travail du cabinet chargée de la privatisation et, en dernier ressort, c'est le cabinet au grand complet qui décidera, s'il y a lieu, du marché à conclure dans le cas de Canadair.

ON POSE UNE QUESTION AU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la vraie question est la suivante: Depuis deux ou trois semaines qu'il fait l'objet d'un interrogatoire serré à la Chambre, par quelle démarche le ministre reviendra-t-il à la raison et recouvrera-t-il le sens des convenances et du respect des institutions publiques . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie!

M. Tobin: L'honorable député entend-il remettre sa démission et redonner ainsi au Parlement et à sa fonction toute leur dignité? Voilà la vraie question.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait que les observations qui figurent dans son préambule sont irrecevables.

M. Tobin: Question supplémentaire, monsieur le Président.

M. Crosbie: Assoyez-vous, Tobin!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—L'EMPRUNT NÉGOCIÉ PAR L'ÉPOUSE DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Cela fait une semaine que nous essayons d'obtenir une réponse du ministre. Jusqu'à maintenant, c'est le vice-premier ministre qui répond, que nous soyons d'accord ou non. Je voudrais maintenant poser la question suivante au vice-premier ministre. La possibilité que le ministre puisse profiter directement de l'emprunt obtenu par sa femme touche l'essence même du principe des conflits d'intérêts. Je voudrais que le ministre réponde aux questions suivantes. Peut-il nous dire s'il convient que le ministre a obtenu un avantage quelconque? Dans ce cas, le ministre ne devrait-il pas démissionner? Répondra-t-il oui ou non à ces questions?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député n'est peut-être pas satisfait de la répartition des attributions et du fait que je sois chargé à titre de premier ministre suppléant de répondre aux questions relatives à l'application des lignes de conduite et des fonctions du ministre en ce qui concerne son ministère, mais c'est la vie. Je ne suis pas d'accord avec les accusations que le député a portées en posant ses questions. Je dois m'assurer que les lignes de conduite applicables à tous les ministres ont été respectées et c'est ce que j'ai fait.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce n'était pas non plus une réponse à ma question. J'affirme au ministre que la loi du silence n'a pas sa place dans un régime parlementaire et que cela équivaut à un refus d'assumer ses responsabilités. Voilà ce que c'est.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Broadbent: Je m'y prendrai donc autrement. Le ministre veut-il maintenant dire à la Chambre que, dans une affaire qui met en jeu le principe des conflits d'intérêts et la possibilité que le ministre ait profité de l'avantage obtenu par sa femme, le ministre qui prétend être chargé de s'occuper d'affaires de ce genre n'a pas le courage et l'intégrité de répondre aux questions? Est-ce bien ce qu'il veut dire?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député peut essayer tout ce qu'il veut. Lui et tous ceux qui posent des questions à ce sujet depuis sept jours essaient de me faire dire ce qu'ils veulent entendre. Je n'ai pas l'intention de dire ce qu'ils voudraient que je dise. Je vais faire mon travail en leur disant que je suis chargé de garantir que les lignes de conduite sont respectées et que le ministre les a effectivement respectées.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE PRIX INTÉRIEUR DU BLÉ—L'INCIDENCE SUR LES CONDITIONNEURS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). La perspective d'une augmentation du prix intérieur du blé inquiète les fabricants de nombreux produits à base de farine dont les prix ne pourront peut-être plus concurrencer ceux des importations américaines. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour protéger les conditionneurs d'aliments canadiens qui paient déjà 6c. de plus la livre que leurs concurrents américains?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député a soulevé une question qui préoccupe tous les représentants de cette industrie. Comme il le sait, le comité parlementaire étudie les moyens d'augmenter le prix intérieur du blé sans nuire aux conditionneurs, aux fabricants, aux consommateurs et aux agriculteurs qui font face à une très vive concurrence en matière de prix. Avant de prendre une décision, nous voulons nous assurer que tous ces facteurs ont été considérés. De toute façon, aucune décision ne sera prise et aucune augmentation de prix n'entrera en vigueur avant le premier août.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'ÉTHIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question au vice-premier ministre.

Aujourd'hui, dans un article de Paul-André Comeau paru dans le journal *Le Devoir*, on peut lire, et je cite:

> Le ministre fédéral de l'Expansion industrielle régionale doit avoir le courage de présenter sa démission au chef du gouvernement.

Le vice-premier ministre n'admettra-t-il pas qu'il est immoral de défendre l'attitude de son ministre et que la population du Québec n'a plus confiance en ce ministre dans le dossier de la Canadair et dans celui de la papeterie de Matane?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Pas du tout, monsieur le Président. Je suis vraiment surpris que le député, qui représente la province de Québec, puisse condamner ce que fait le ministre, alors que pour la première fois en 16 ans il a signé un accord de développement régional de 1 milliard de dollars avec sa province.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA DÉMISSION POSSIBLE DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais dire au vice-premier ministre que deux Québécois se sont tenus debout: M. Masse et M^me^ Blais-Grenier ont eu le courage de démissionner et de quitter leur poste.

Le vice-premier ministre serait-il prêt à demander au ministre de l'Expansion industrielle régionale de démissionner de son poste, parce que la réputation de tous les députés est atteinte par l'attitude du ministre et celle du vice-premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je suis surpris que le député accuse l'ancienne ministre d'État d'avoir démissionné pour quelque malhonnêteté, alors que ce n'est absolument pas le cas. En ce qui concerne le ministre des Communications, les faits sont officiels. Il a agi honorablement et il est de retour parmi nous, pour le plus grand plaisir du député, j'en suis sûr.

* * *

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour aborder une autre affaire louche. Ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle n'ignore pas que des représentants des principaux syndicats de pêcheurs et de travailleurs côtiers de la côte est et de la côte ouest sont à la tribune aujourd'hui pour la première fois de notre histoire . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Hnatyshyn: Ma belle-mère est là aussi, mais je n'oserais pas le mentionner.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait fort bien qu'il n'a pas le droit de faire allusion à la présence des visiteurs à la tribune. La parole est au député de Saskatoon-Est.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je reviendrai dans une minute au député de Skeena.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je le ferai.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. C'est déjà une journée passablement pénible avec tout ce bruit. Je reviendrai au député, mais il devrait savoir que ce genre d'allusion est antiréglementaire. La parole est au député de Saskatoon-Est.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS SUR LES QUESTIONS AGRICOLES AVEC LES PAYS DE L'OCDE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question d'adresse au ministre du Commerce extérieur. Nous avons vu ces jours derniers le premier ministre attirer beaucoup l'attention internationale sur les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs de l'ouest du Canada à cause des subventions agricoles croissantes et nuisibles des Américains et des Européens. Quand prévoit-on que l'OCDE commencera son étude sur la question agricole internationale, et quelles autres démarches feront les collaborateurs du ministre auprès des pays membres de l'OCDE pour résoudre ce problème?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'informe le député que l'OCDE a déjà commencé son étude. Un rapport est en préparation et sera prêt pour la prochaine réunion ministérielle de l'OCDE. Entre temps, moi et mes collègues, le ministre des Finances, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les autres ministres intéressés, aborderons la question chaque fois que l'occasion se présentera avec les pays membres de la Communauté économique européenne.

M. le Président: Le député de Skeena. Juste une question, s'il vous plaît.

* * *

LES PÊCHES

LA PROTECTION DES PÊCHEURS PAR LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, est-ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) peut apaiser les craintes des pêcheurs de la côte est et de la côte ouest et leur assurer qu'il continueront d'être pleinement protégés par la Loi sur l'assurance-chômage? Est-ce que la ministre et son gouvernement reconnaissent que les pêcheurs sont effectivement des travailleurs et doivent être protégés par la Loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de ces personnes hier, nous avons échangé des points de vue et j'ai écouté leurs instances. J'avoue comprendre leurs craintes et leurs inquiétudes. Je crois, dans une certaine mesure, avoir pu les rassurer.

Des voix: Pas du tout.

Mlle MacDonald: Je tiens aussi à déclarer qu'à l'issue de la rencontre, ils m'ont remerciée d'avoir accepté de me prêter à la discussion.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais que l'on aille au fond des choses. Est-ce que la ministre est prête à se lever et à reconnaître que les pêcheurs sont effectivement des travailleurs et qu'ils doivent être protégés par la Loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il semble que mon collègue soit un peu mélangé. Les pêcheurs sont couverts par la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Fulton: Sont-ils des travailleurs et resteront-ils couverts?

* * *

L'ADMINISTRATION

LES INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT AU QUÉBEC—LE RÔLE DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Il y a quelques minutes, il a reproché au député de Montréal—Sainte-Marie de poser des questions relatives aux investissements au Québec. Le vice-premier ministre insinuait-il sérieusement que les investissements faits par le ministre de l'Expansion industrielle régionale au Québec devraient priver l'opposition du droit de lui poser des questions sur l'intégrité de ce ministre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je ne veux pas du tout enrayer les questions que les libéraux m'adressent à titre de vice-premier ministre, à titre de ministre de la Défense nationale ou à titre de premier ministre suppléant, comme c'est le cas pour le moment.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, étant donné ce qu'on a dit aujourd'hui, pourquoi le vice-premier ministre rejette-t-il continuellement l'idée de faire examiner toute la question par le comité des élections, des privilèges et de la procédure?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est une question curieuse que l'on ne cesse de poser. Les députés savent, je crois, que mon éminent collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, défendra ses prévisions budgétaires ce soir. Il sera là pour répondre aux questions sur les responsabilités que lui confère son ministère. Si le député ne le sait pas, il ne sait rien.

• (1500)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à invoquer le Règlement au sujet des décisions que vous avez prises au cours de la période des questions relativement à la responsabilité ministérielle. Je prétends, en toute déférence, que les questions adressées au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), que vous n'avez pas permises, étaient clairement formulées et portaient sur la façon dont le ministre s'acquitte de ses responsabilités. En outre, même si ces questions concernaient le respect des lignes directrices sur les conflits d'intérêts par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, je crois qu'elles étaient liées tout de même à ses responsabilités à titre de ministre.

Dans une lettre qui est souvent citée à la Chambre, le premier ministre (M. Mulroney) dit ceci:

> Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint.

Il se peut que le premier ministre ait chargé le vice-premier ministre (M. Nielsen) d'administrer l'application des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, mais le premier ministre a signalé très clairement qu'il incombe à chaque ministre de veiller à respecter ces lignes directrices.

Manifestement, si le premier ministre du Canada lui-même précise par écrit ce qu'il considère être les responsabilités des ministres, je soutiens alors, en toute déférence, que cela devrait vous suffire, monsieur le Président.

Si vous acceptez ce que le premier ministre du Canada a établi lui-même, et il est clair que rien ne devrait empêcher de poser des questions à des ministres sur la façon dont ils respectent ces lignes directrices, je voudrais terminer mes observations sur cette question en vous signalant ce que je considère comme un précédent extrêmement important.

En février 1983, les députés de l'opposition ont interrogé dans cette enceinte l'hon. Marc Lalonde, qui était alors ministre des Finances, au sujet d'un prétendu conflit d'intérêts, qui n'existait pas en réalité . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous vous coulez vous-même.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . mais l'affaire remontait à l'époque où l'hon. Marc Lalonde était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, poste qu'il a occupé avant d'être ministre des Finances. Or, non seulement le Président d'alors a permis ces questions, mais M. Lalonde y a aussi répondu. Le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) qui est encore parmi nous, était de ceux qui ont posé des questions.

Recours au Règlement—M. Gray (Windsor Ouest)

En toute déférence, monsieur le Président, et je m'adresse maintenant à vous en tant que Président de la Chambre, je prétends que si votre prédécesseur a permis au député de Don Valley-Ouest de poser au ministre Lalonde une question relative à un conflit d'intérêts remontant à l'époque où il détenait un autre portefeuille, il s'agit d'un précédent inattaquable.

En toute déférence, je dis que vous devriez appliquer ce précédent aux questions posées à l'heure actuelle à la Chambre au ministre de l'Expansion économique régionale pour déterminer s'il s'est conformé aux directives du premier ministre concernant les conflits d'intérêts, directives dont le premier ministre lui-même a dit que c'était une responsabilité que chaque ministre devait assumer individuellement. Je vous prie donc d'appliquer ce précédent, vous qui devez incontestablement agir en tant que protecteur des intérêts des députés de part et d'autre de la Chambre, et notamment de ceux de l'opposition officielle.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) souhaite traiter du même rappel au Règlement.

A l'ordre, je vous prie. J'en appelle à la Chambre au nom du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) qui voudrait bien entendre cette affaire jusqu'au bout.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Comme mon collègue, monsieur le Président, je vous prie d'examiner au cours des prochains jours les questions qui ont été posées au ministre aujourd'hui et les jours précédents afin de décider si elles sont recevables et si elles peuvent être posées au ministre. Elles portent sur l'aptitude du ministre à s'acquitter des fonctions de son ministre. Ces questions lui ont été posées pour déterminer s'il est capable de bien assumer ses fonctions. En outre, certaines affaires se sont produites par ailleurs.

Je vous inviterais par exemple, au moment d'examiner l'affaire, à tenir compte de certains aspects. Pour commencer, je vous prie de prendre connaissance de la lettre ouverte, en date du 9 septembre 1985, que le premier ministre (M. Mulroney) a adressée aux députés et aux sénateurs. A la page 3, on peut lire ce qui suit:

> Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.

J'attire aussi votre attention, monsieur le Président, sur la page 3 du Code et sur l'article 7 intitulé «Principes» où l'on peut lire:

> 7. Le titulaire d'une charge publique doit se conformer aux principes suivants:
>
> a) il doit exercer ses fonctions officielles et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver et à faire accroître la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement;

M. Hnatyshyn: Quel rapport cela a-t-il?

M. Deans: Je prétends que des questions visant à établir si un ou une ministre a bel et bien respecté tant les exigences formulées dans la lettre que celles figurant dans le Code, peuvent et doivent être adressées au ministre ou à la ministre en cause et à aucun autre, aussi compétent ce dernier croit-il être. Je prétends que le ou la ministre peut répondre à des questions qui concerne sa compétence à bien administrer son ministère. Dans ce cas-ci, comme il existe un rapport étroit entre des événements qui sont survenus par suite d'une initiative de l'épouse du ministre et la capacité du ministre à assumer ses fonctions comme le précise la loi, je dis que des questions touchant à l'initiative de l'épouse en question et aux responsabilités du ministre sont pertinentes et peuvent être posées au ministre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce que nous venons de voir c'est une manifestation de la frustration éprouvée j'imagine par l'opposition devant les vains efforts qu'elle fait pour accuser injustement et sans fondement un député de la Chambre.

Une voix: Lisez le journal.

M. Hnatyshyn: Remettons les choses dans leur cadre.

J'ai écouté avec beaucoup de soin le député de Windsor-Ouest (M. Gray) quand il a évoqué ce qu'on appelle le précédent de l'affaire Coalgate, qu'on n'a pas oubliée. En toute déférence pour mon honorable ami, les circonstances sont absolument différentes et sans rapport. Je m'en souviens très nettement. Je sais que les questions posées par ceux qui avaient un sujet d'interrogation à l'époque s'adressaient à M. Lalonde, en sa qualité de ministre des Finances. C'est en cette qualité qu'il a répondu de la marche de son ministère.

• (1510)

Les députés de l'opposition cherchent à soutenir le pour et le contre. Ils sont les premiers à se lever, à la Chambre, quand un ministre cherche à répondre à des questions qui ne relèvent pas de son ministère, déclarant que la personne est un représentant raisonnable, ou quand un ministre de la Saskatchewan, par exemple, cherche à répondre à une question qui concerne le Québec. Les règles sont fort claires, monsieur le Président. Vous suivez les précédents qui ont été établis de tout temps par les Présidents d'ici, c'est-à-dire que lorsqu'un ministre a la charge d'un ministère, il peut et doit répondre aux questions.

L'existence d'un code de conduite applicable à tous les ministres ne confie pas d'attributions particulières à tous les ministres. Dans le cas présent, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a la charge de suivre la situation au nom du premier ministre (M. Mulroney). Les questions qui concernent le respect des directives en matière de conflit d'intérêts ou du code de conduite ne s'inscrivent pas dans le cadre de la responsabilité ministérielle. Je regrette de décevoir le député d'en face, mais les choses sont comme elles sont. Hier et avant-hier, il s'est plaint de ce que c'était le premier ministre suppléant qui répondait aux questions. Il a essayé d'empêcher le premier ministre suppléant de répondre au nom du gouvernement. Aujourd'hui, il dit que toutes les règles ont changé et il veut maintenant que les ministres répondent sur des matières qui ne relèvent pas de leurs compétences ministérielles ou des attributions de leur poste.

En toute déférence, monsieur, le précédent invoqué par le député de Windsor-Ouest est sans rapport et sans aucune application au cas présent. A bien des reprises, vous avez établi les règles régissant la période des questions. Le premier ministre suppléant parle de la politique et des conflits d'intérêts. Il n'y a aucun grief à ce sujet. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a répondu à chaque question qui lui a été posée au titre de sa responsabilité ministérielle. Il sera disponible durant l'étude de ses prévisions budgétaires devant les comités de la Chambre. Cette proposition est nullement fondée et sans précédent.

M. Penner: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Est-ce au sujet du même rappel au Règlement? Je pense que la présidence a entendu tous les points de vue. J'entendrai le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) très brièvement.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai consulté Beauchesne pour savoir quelle décision pourrait appuyer l'allégation selon laquelle on ne peut demander à un ministre s'il a respecté ou non un code de conduite qu'il aurait convenu d'accepter. Il n'y a rien dans la 5e édition de Beauchesne qui établit que des questions de ce genre sont irrecevables. Aux termes du commentaire 359, à la page 134:

> La question doit porter sur un sujet compris dans les responsabilités administratives du gouvernement.

Et plus précisément au sujet du ministre:

> Le ministre à qui elle s'adresse doit répondre à la Chambre de son ministère du moment . . .

Selon nous, il y a un rapport entre la compétence et les responsabilités ministérielles. Je trouve inconcevable qu'un ministre puisse être compétent s'il n'a pas assumé ses responsabilités pour ce qui est de respecter certaines lignes de conduite. Il y a un rapport certain entre la compétence et la façon dont ces lignes directrices sont respectées.

Le leader de la Chambre a aussi affirmé que nous ne pouvions pas poser aux ministres des questions qui ne font pas partie de leur secteur d'attributions. Beauchesne précise clairement quel genre de questions ne font pas partie des attributions ministérielles. Le code de conduite n'est exclu nulle part. Le commentaire 361 à la page 135 stipule ceci:

> On ne doit pas poser une question à un ministre à d'autres titres que celui-là, en tant que chargé des intérêts d'une province, d'une partie de province, de porte-parole d'un groupe ethnique ou religieux, etc.

Il n'est question nulle part des responsabilités du ministre relativement au code de conduite.

Sans citer de cas précis, je me rappelle fort bien que, dans le passé, lorsque le comportement d'un ministre de la Couronne a été mis en doute, la présidence n'a jamais dit que le ministre ne pouvait pas être interrogé à ce sujet. Il y a toutes sortes d'exemples . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Penner: . . . de questions de ce genre posées par des députés de l'opposition à un ministre.

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre! A l'ordre, je vous prie. Je signale bien respectueusement que nous somme bien près de remarques désobligeantes à l'endroit de la présidence. J'accepte de tout coeur les arguments qui ont été présentés à propos du problème de procédure. Je permettrai volontiers au député de Gander—Twillingate (M. Baker) de dire quelques mots dans un instant. Si j'ai bien entendu, les questions posées par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) au ministre portaient sur les affaires personnelles de celui-ci. C'est pour cela que je les ai déclarées irrecevables. Je vérifierai volontiers ce qui en est dans les feuillets bleus.

M. Penner: Monsieur le Président, je tiens bien à préciser à Votre Honneur que mes derniers propos ne visaient nullement à critiquer la présidence. Je disais que d'autres présidents de la Chambre avaient autorisé les questions du même genre. Je ne voulais pas vous critiquer. Je disais simplement qu'il était très souvent arrivé à la Chambre qu'un ministre soit interrogé à propos de sa conduite personnelle. Ces questions n'étaient pas nécessairement reliées au porte-feuille du ministre. Je ne voulais nullement vous critiquer en disant cela. Je ne faisais que mentionner des précédents établis à la Chambre des communes.

M. le Président: Je remercie le député. Je donne maintenant la parole au député de Gander—Twillingate.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, avant de rendre votre décision sur ce rappel au Règlement, il me semble que vous devrez par-dessus tout tenir compte du sentiment qui règne à la Chambre et selon lequel, au fil des ans et quelles qu'en soient les raisons, notre fonction de législateurs nous échappe. De nos jours, la Chambre des communes a pour principale fonction de surveiller le gouvernement, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il nous rende des comptes. Que votre décision soit fondée sur un principe général qui, j'en conviens, s'est peu à peu imposé, ou qu'elle comporte des distinctions, je vous invite à veiller à ce que la Chambre puisse encore s'acquitter de la seule tâche qui lui reste peut-être, celle de surveiller comme il se doit le gouvernement au nom de tous les Canadiens.

M. le Président: Le greffier m'a fait tenir le message suivant, que je vous communique: «Je présume que vous réserverez votre décision». En effet, c'est ce que je compte faire. Pour répondre au député de Winsor-Ouest (M. Gray), il m'a semblé, je le répète, à propos du premier groupe de questions, que leur formulation n'établissait pas de lien avec la question des conflits d'intérêts. C'est ce raisonnement qui a inspiré ma décision.

Ces derniers jours, ls présidence s'est efforcée de laisser les coudées aussi franches que nos pratiques nous le permettent. Elle s'est beaucoup préoccupée de trouver le juste milieu. Je vais donc étudier les arguments qu'on a évoqués avant de rendre ma décision. La parole est maintenant au député de Don Valley-Est (M. Attewell), qui invoque le Règlement sur une question distincte.

LES QUESTIONS POSÉES À UN PRÉSIDENT DE COMITÉ

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a à la Chambre un règlement très important. Je voudrais attirer votre attention sur l'article 66(3) du Règlement. Si je le comprends bien, il prévoit qu'un député qui pose une question au cours de la période des questions et estime pour une raison ou une autre que la réponse est incomplète ou insatisfaisante, peut donner avis au greffier de son intention de soulever la question lors d'un débat d'ajournement. L'article 66(3) stipule que le député peut parler pendant sept minutes au plus, et qu'un ministre de la Couronne ou un secrétaire parlementaire peut parler pendant au plus trois minutes.

Sauf votre respect, monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que lundi dernier j'ai posé au président du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources une question que je voulais reprendre lors du débat d'ajournement. J'ai transmis avis de cette intention au greffier. On m'a ensuite informé que cette procédure n'était pas autorisée dans le cas d'une question posée au président d'un comité permanent.

• (1520)

Je souhaiterais très respectueusement, compte tenu de ma vaste expérience de 20 mois de présence à la Chambre, vous demander de reconsidérer la question. Peut-être s'agit-il simplement d'un oubli dans la rédaction du texte. Sinon, peut-être pourrions-nous avoir la raison de ce qui semble n'être qu'une omission?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pense que la deuxième partie de ce rappel au Règlement du député, si je l'ai bien comprise, porte sur la possibilité d'avoir un débat sur la motion d'ajournement, et que c'est un argument tout à fait valable. Si, dans votre interprétation du Règlement, vous estimez, monsieur le Président, que le texte est trop restrictif—et j'espère que non—je me ferai un plaisir d'y envisager avec mes collègues d'éventuelles modifications. Toutefois, si dans la première partie de son rappel au Règlement le député voulait savoir s'il était incorrect ou contestable de faire un rappel au Règlement au sujet de la période des questions, je dirais respectueusement que quoi que le Règlement puisse dire au sujet de la période des questions, il y a d'innombrables cas de précédents où l'on a fait des rappels au Règlement qui ont été écoutés et acceptés par le Président. Je tenais simplement à le préciser bien clairement.

M. le Président: Je ne pense pas que c'était ce que voulait dire le député. J'ai été informé de ce problème. J'ai bien peur de devoir quelque peu décevoir le député de Windsor-Ouest (M. Gray) car je suis prêt à lui donner une réponse.

La présidence s'est penchée sur cette question quand elle lui a été transmise par les services du greffier à la demande du député de Don Valley-Est (M. Attewell). J'ai soigneusement examiné le règlement. Je pense que le Règlement a été rédigé dans l'optique des questions posées à des ministres ou à des secrétaires parlementaires et de leurs réponses. Il n'est pas question dans le Règlement d'un changement qui permettrait de poser des questions au président d'un comité permanent ou que sais-je? C'est ce que je conclus du passage de cet article du Règlement selon lequel un ministre de la Couronne ou un secrétaire parlementaire parlant au nom d'un ministre peut, s'il le désire, parler au plus trois minutes.

Je dois décréter que le président du comité ne peut pas répondre parce que cet article ne précise pas qu'il a le droit de répondre. Par conséquent, si la Chambre me suit, je dois décider que les sept premières minutes du débat sur la motion d'ajournement ne peuvent pas être sacrifiées pour lui permettre de répondre, d'après le Règlement actuel. Autrement dit, le droit de faire un commentaire entraîne le droit de donner une réponse. C'est ce que dit le Règlement. Si je dois décréter qu'il n'est absolument pas réglementaire de donner une réponse, je dois décider que le début n'est pas réglementaire non plus. Je n'ai pas le choix, compte tenu du libellé de cet article du Règlement.

Si les députés souhaitent que le Règlement soit modifié, je leur conseille de procéder ainsi. Les leaders à la Chambre vont peut-être vouloir que j'interprète cet article du Règlement autrement, mais c'est ainsi que la présidence l'interprète pour le moment. Si le député de Windsor-Ouest et le secrétaire parlementaire me demandent de le dire sans prendre de décision définitive, je le fais bien volontiers et j'en discuterai plus tard.

Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) a la parole pour faire un autre rappel au Règlement.

ON DEMANDE LA RAISON DE L'INTERDICTION DE FAIRE UNE DÉCLARATION AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, lors de ma déclaration en vertu de l'article 21 du Règlement, aujourd'hui, vous m'avez interrompu prématurément. J'aimerais que Votre Honneur m'explique pour quelle raison je n'ai pas pu terminer ma déclaration.

M. le Président: Pour les raisons que j'ai données à ce moment-là. A mon avis la déclaration était irrecevable.

M. Nunziata: Puis-je demander pourquoi elle était irrecevable?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut consulter le Règlement, il verra que c'est clair.

M. Nunziata: Monsieur le Président, si je peux . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nunziata: Si je peux?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nunziata: Sur le même rappel?

M. le Président: Quel est le rappel du député?

M. Nunziata: Monsieur le Président, je faisais une déclaration factuelle sur une relation . . .

M. le Président: Le député désire-t-il faire un rappel au Règlement disant que la présidence avait tort?

M. Nunziata: Oui, la présidence avait tort, monsieur le Président.

M. le Président: Le député sait qu'une telle affirmation est contraire au Règlement.

M. Nunziata: Il est injuste que l'on m'interdise de faire ma déclaration.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nunziata: C'est très injuste.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait-il encore des observations sur la présidence?

M. Benjamin: Il essaie simplement de trouver un moyen de contourner le Règlement.

M. le Président: S'il fait des commentaires sur la Présidence, je vais lui demander de retirer ses paroles. Si ce n'est pas le cas, si ce n'est pas vraiment ce qu'il voulait dire, nous en resterons là.

• (1530)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux sept pétitions nos 331-436, 331-463, 331-464 et 331-470 à 331-473 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. J. R. Ellis (Prince Edwards—Hastings): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le troisième rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe.

Dépôt de documents

[*Français*]

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le troisième rapport de l'Association internationale des parlementaires de langue française, relativement à un voyage que nous avons fait à Brasilia, du 20 au 25 avril.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS—11E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le onzième rapport du comité permanent des comptes publics. Ce rapport traite de l'administration de la Commission de réforme du droit. Les membres du comité en question se rendent compte que la Commission de réforme a fait oeuvre utile dans l'amélioration et la modernisatioin de nos lois, mais ils font état, dans ce rapport, de certaines réserves concernant la gestion de la commission. La Commission de réforme du droit n'a pas encore mis à jour ou revisé son programme initial de recherches depuis son entrée en vigueur en 1972. Elle n'a pas tenu le ministre de la Justice et le Parlement dûment au courant des modifications qu'elle a apportées à son plan de travail. Aux yeux du comité des comptes publics, elle devrait s'intéresser davantage à ses pratiques de gestion de ses projets pour éviter des retards coûteux comme ceux qui sont survenus dans le cas du projet de révision du droit pénal.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources concernant les nominations par décret déposées aux termes de l'article 103(1) du Règlement et renvoyées au comité conformément à l'article 67(5).

Après examen, le comité appuie les nominations suivantes: M. Kenneth Morton Bridge, à la Commission des limites territoriales de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; M. Andrew Boyd Gilmour, membre provisoire de l'Office national de l'énergie; et de MM. de Montigny Marchand, P.M. Towe, W.H. Hopper et de Mme M. Catley Carlson, au conseil d'administration de Petro-Canada International Assistance Corporation.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE DE RÉVOQUER LES MODIFICATIONS RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de certains citoyens de la municipalité de Saint-Hyacinthe, de la ville de Saint-Hyacinthe et d'autres municipalités de la province de Québec. Et ces pétitionnaires disent que les récentes modifications relatives à l'assurance-chômage placent les Canadiens qui ont pris une retraite prématurée dans une situation financière très précaire, que ces modifications ont été établies par décret sans qu'aucun débat ne soit tenu à la Chambre des communes et que la majorité des Canadiens concernés par ces modifications n'ont pas été suffisamment informés de ces dernières avant de prendre leur préretraite.

A ces causes, on demande humblement au Parlement de révoquer immédiatement ces modifications relatives aux règlements sur l'assurance-chômage. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, pour les députés ministériels qui s'imaginent que l'irritation qu'avait soulevée l'annulation du programme Katimavik était un mythe ou bien qu'elle était chose du passé, j'ai ici des pétitions en provenance de la Colombie-Britannique et du Québec, portant une centaine de signatures. Ce sont des jeunes, qui, par ce moyen, veulent montrer qu'ils s'opposent à l'annulation de Katimavik et dénoncer l'incapacité du gouvernement à mettre en oeuvre un véritable programme pour les jeunes.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 261.

[*Texte*]

L'ÉDIFICE DALY

Question nº 261—**M. Gauthier:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il cédé de quelque façon que ce soit ses titres de propriété sur l'édifice Daly et/ou sur son emplacement et, *a*) dans l'affirmative, (i) comment (ii) quand (iii) à qui, *b*) sinon, prévoit-on le faire à une date quelconque et, dans l'affirmative, (i) comment (ii) quand (iii) à qui?

2. A-t-on établi un calendrier de démolition ou de rénovation de l'édifice Daly ou de son emplacement et, dans l'affirmative, *a*) que fera-t-on, *b*) quand le fera-t-on, *c*) quel propriétaire ou locataire le fera?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): 1. *a*) et *b*) L'édifice Daly appartient toujours à Travaux publics Canada. Cependant, le Conseil du Trésor a approuvé le transfert de la propriété à la Commission de la Capitale nationale. On demandera au ministère de la Justice de conclure la transaction sur le plan juridique.

2. La CCN veut faire modifier l'édifice pour qu'il serve de nouveau; à cette fin, elle a lancé un appel de candidatures auquel 14 entrepreneurs ont répondu. Six des propositions soumises ont été retenues.

a) La CCN en est maintenant à l'étape II de l'appel de propositions, qui vise à obtenir des propositions financières. Elle estime que l'intérêt manifesté jusqu'ici justifie qu'on maintienne la structure actuelle.

b) D'après le calendrier prévu, les propositions financières seront reçues d'ici août 1986, après quoi on sollicitera les autorisations nécessaires aux paliers municipal et fédéral en vue du début des travaux à l'automne 1988.

c) La sélection du locataire dépendra du résultat de l'appel de propositions.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 12980).

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, l'objet du projet de loi C-96 est de réduire les transferts financiers fédéraux aux provinces aux fins de l'éducation et de la santé. Plus précisément, de réduire les sommes que le gouvernement fédéral verse aux provinces aux fins de l'enseignement postsecondaire, des soins médicaux et de l'assurance-hospitalisation.

Comme d'autres de mes collègues l'ont déjà dit, le projet de loi à l'étude est totalement inacceptable pour le parti libéral. Et dans les minutes qui vont suivre je vais vous en expliquer la raison.

Hier, intervenant dans le débat, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a dit que la mesure était nécessaire à cause de l'immense déficit laissé par le gouvernement libéral précédent. Certes, il faut faire quelque chose contre ce déficit élevé, mais il ne faut pas l'imputer aux programmes en matière d'éducation et de santé. Ces programmes ont été inaugurés il y a bien des années, tout comme l'assurance-chômage, les allocations familiales, l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation. Certains de ces programmes existent même depuis 20 ans. Ce n'est donc pas à cause d'eux que le déficit est élevé.

Le grave déficit que nous déplorons présentement a commencé en 1981 avec la récession, non pas à cause des nouveaux programmes, de l'aide à l'éducation, de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie, mais à cause de la récession. Les conditions économiques mondiales qui ont frappé non seulement le Canada mais le monde occidental tout entier et au delà ont en effet créé dans le pays une situation où plus de gens étaient réduits au chômage et ne payaient par conséquent plus d'impôt, tandis que de nombreuses entreprises étaient acculées à la faillite et cessaient donc elles aussi de payer des impôts. Les recettes du Trésor public diminuaient donc alors qu'une part beaucoup plus grande des deniers publics en sortait sous forme d'assurance-chômage, de renflouement d'entreprises et d'aide aux gens en difficulté. Voilà ce qui a causé le déficit. Il n'est pas attribuable aux programmes de financement de l'éducation et des services de santé.

Durant la campagne électorale de 1984, les membres du parti conservateur parlaient continuellement du déficit en insistant sur son ampleur. En fait, ils disaient même à l'époque qu'il était pire qu'il ne l'était en réalité. Ils dénonçaient donc l'énormité du déficit durant la campagne, mais cela ne les a pas empêchés de faire 328 promesses, dont la plupart entraînaient la dépense d'argent, y compris celle de respecter les programmes sociaux qu'ils disaient considérer comme un dépôt sacré.

Que disaient-ils au sujet des paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et les services de santé? Comme en fait foi un document qu'ils ont rédigé à Sherbrooke le 26 juillet 1984, ils s'engageaient à ce qui suit:

> Respecter l'obligation fédérale de financer les services de santé dans les provinces grâce au programme de financement des programmes établis, et fournir des fonds additionnels aux gouvernements provinciaux, sur une base paritaire, pour créer ou améliorer les programmes qui seraient désignés, à l'issue d'une conférence nationale des ministres de la Santé et des professionnels de la santé, comme ceux qui peuvent le mieux améliorer la santé générale des Canadiens et limiter les coûts du système à long terme.

Pendant la campagne électorale, ils fulminaient contre le déficit et en dénonçaient les méfaits; ils ont pourtant fait la promesse dont je viens de vous donner lecture et ils reviennent maintenant sur leur engagement en présentant à la Chambre des communes ce projet de loi qui vise à réduire les transferts aux provinces au titre de l'éducation et de la santé.

Enfin, ils s'attaquent au déficit au détriment de l'éducation et de la santé mais parallèlement, dans leur récent budget, ils introduisaient une exemption fiscale de $500,000 sur les gains en capital, ce qui coûtera au gouvernement 4.5 milliards de dollars d'ici 1990. Le gouvernement agit ainsi au profit des riches. Il a en outre accordé une aide d'un milliard de dollars aux banques du pays qui se sont retrouvées en difficulté en raison d'une mauvaise gestion, non seulement de leur part, mais aussi de la part du gouvernement. Des avantages spéciaux très coûteux pour le Trésor public ont été accordés aux grandes sociétés pétrolières. Dès leur élection, les conservateurs ont augmenté la taille des cabinets ministériels et ont haussé les salaires des employés de ces cabinets. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, le gouvernement a mis un bureau à la disposition de la femme du premier ministre, Mila Mulroney, et ce bureau est beaucoup plus beau que tous ceux que l'on nous donne à nous, aux frais des contribuables.

M. McDermid: L'avez-vous vu?

M. Allmand: Et vous?

M. McDermid: Oui.

M. Allmand: Pourquoi ce bureau existe-t-il? Il est mieux que le bureau que j'ai eu, vous pouvez me croire. Il représente une dépense injustifiée lorsque l'on doit effectuer des coupures dans les budgets de l'éducation et de la santé, et vous le savez.

Récemment, à Vancouver, le gouvernement a mis de nouveaux bureaux à la disposition des ministres qui voyagent au pays et en même temps, il impose des réductions à l'éducation et à la santé. Dites-moi, de quel genre d'équité s'agit-il là? L'éducation et la santé sont en cause, deux des programmes essentiels aux Canadiens; essentiels non seulement à ceux qui en profitent directement, mais à nous tous, car l'éducation est un investissement dans la croissance économique du pays. Il s'agit d'un investissement et non pas d'un simple paiement de transfert. C'est un investissement dans la science et le savoir-faire des Canadiens et leur capacité de rendre ce pays moderne et efficace. C'est aussi un investissement dans la santé des Canadiens, essentielle, elle aussi, à la productivité et à la prospérité de notre pays.

D'un côté, on comprime les dépenses dans deux domaines essentiels et de l'autre, on les augmente à l'égard des grandes banques, des sociétés pétrolières et de l'impôt sur les gains en capital et ainsi de suite.

Le véritable objet de ce projet de loi est de reporter le déficit fédéral sur les provinces, comme l'ont dit de nombreux premiers ministres provinciaux. Je vais citer deux ministres conservateurs provinciaux. John Baxter, ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, a déclaré:

> Le gouvernement fédéral a tort de croire que les provinces, qui ont pris des mesures difficiles pour surmonter leurs problèmes financiers, peuvent également absorber une partie du déficit fédéral.

Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré ce qui suit:

> Je n'aurai d'autre choix que d'augmenter les frais modérateurs pour les services de santé.

Le trésorier de l'Ontario, Robert Nixon, a déclaré ceci: Parlant de tous les ministres des Finances provinciaux,

> Ils s'opposaient en bloc au projet d'Ottawa. Personne ne le considérait comme une bonne idée.

Voilà la situation: on veut reporter la dette fédérale sur les provinces qui ne sont pas en mesure de l'assumer, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement et la santé. Ces accords conclus avec les provinces pour l'enseignement et santé ont été renégociés en 1982 pour une durée de cinq ans soit

jusqu'en 1987. Qu'a fait le gouvernement? Il a unilatéralement et prématurément modifié l'accord en proposant ce projet de loi.

Légalement, il a le droit de le faire, mais depuis toujours, ces accords quinquennaux sont négociés avec les provinces et restent en vigueur jusqu'à leur échéance, et un nouvel accord est alors conclu. Ce n'est pas le cas en l'occurrence. Le gouvernement a modifié unilatéralement les règles du jeu pendant la période d'application de l'accord. En outre, ces modifications n'étaient pas prévues dans le dernier budget fédéral du ministre des finances (M. Wilson).

J'ai épuisé le temps qui m'était alloué, mais je veux dire que c'est un mauvais projet de loi et que la Chambre des communes devrait le rejeter.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'appuie le dernier amendement proposé au projet de loi C-96 et dont la Chambre est saisie. Évidemment, on ne peut s'empêcher de commenter ce projet de loi. Dans le budget du ministre des Finances (M. Wilson), nous avons constaté une foule d'augmentations d'impôts évidentes, et notamment de la taxe de vente fédérale. Nous savons les conséquences que ces impôts et taxes ont eues sur les Canadiens ordinaires dans tout le pays. Toutefois, nous avons découvert un autre impôt caché que nous devons au gouvernement conservateur. Il s'agit d'un impôt qui sera transféré aux provinces, lesquelles devront augmenter la charge fiscale de leurs contribuables pour maintenir et améliorer la qualité des services de santé et d'enseignement postsecondaire.

• (1540)

Cette initiative unilatérale du gouvernement fédéral aura de graves répercussions sur l'ensemble des Canadiens.

La région de l'Atlantique sera la plus durement touchée au Canada. Je voudrais examiner les répercussions que ces réductions du financement des programmes établis—les paiements de transfert versés aux provinces—auront sur la région de l'Atlantique dans les secteurs de l'enseignement postsecondaire et des services de santé. On aurait dû non seulement ne pas toucher à ces deux domaines, mais même les améliorer. Pourtant, l'initiative prise par le gouvernement aura de graves conséquences pour la région de l'Atlantique dont le taux de chômage est le plus élevé du pays. Cette région ne bénéficie pas des mêmes posibilités d'expansion économique que le Centre.

Nous ne connaissons que trop bien l'histoire de la région. Quand paraissent chaque mois les statistiques relatives au chômage, nous espérons y déceler un signe de reprise pour la côte atlantique.

Voyons comment Terre-Neuve sera touchée par la compression des paiements de transfert prévue dans le projet de loi C-96. Il y aura 7 millions de moins en 1986-87, 16 millions de moins en 1987-88, 24 millions de moins en 1988-89, 35 millions de moins en 1989-90 et 46 millions de moins en 1990-91. En tout, la province de Terre-Neuve recevra donc 128 millions de moins.

Voici ce que le premier ministre Peckford, collègue conservateur du gouvernement, a déclaré à la conférence des premiers ministres tenue à Halifax les 28 et 29 novembre 1985:

> A cause des réductions du financement des programmes établis, nous aurons 130 millions de dollars de moins que ce à quoi nous nous attendions d'ici quatre ou cinq ans. De plus, monsieur le Président, on tente de faire croire aux Canadiens que les provinces n'ont pas su administrer leurs ressources financières.

Il a ajouté:

> . . . je pense que nous sommes les seuls au Canada, sinon dans le monde entier, à avoir imposé à tous les fonctionnaires une augmentation nulle pour la première et la deuxième années dans le cas des enseignants, des infirmières, des employés de soutien dans les hôpitaux, des commis, des secrétaires. Tous les employés sont ainsi visés dans une province plutôt désavantagée, où les revenus sont les plus bas, et ainsi de suite. Pour trois ans, monsieur le premier ministre, nous avons bloqué les budgets de tous les hôpitaux de la région de St. John's aux niveaux de 1984 . . .

Voilà comment un premier ministre conservateur a décrit les conséquences de cette mesure pour Terre-Neuve.

Je remarque de certains députés conservateurs de Terre-Neuve sont à la Chambre. J'espère qu'ils participeront au débat sur la question et expliqueront leur position à leurs électeurs de Terre-Neuve. Prenons les hôpitaux, par exemple. Le St. Claire Mercy Hospital de Saint-Jean a lancé une campagne de souscription de trois millions de dollars. Le président de la campagne, Ian Reid, déclarait le 19 décembre 1985:

> Étant donné les restrictions imposées par le gouvernement provincial depuis quatre ans, la qualité et la quantité de soins hospitaliers à Terre-Neuve diminueront inévitablement à moins que certains remèdes ne soient apportés.

Telle sera l'incidence du projet de loi C-96. Il aggravera la situation au St. Claire Mercy Hospital de Saint-Jean.

On lit dans un article de l'*Evening Telegram*, numéro du 17 janvier 1986:

> A la suite de l'annonce fédérale de la réduction des transferts au titre du FPE, le gouvernement de Terre-Neuve a publié un Livre vert exposant l'effet de ces coupures sur les soins de santé. Malgré de strictes compressions de dépenses depuis cinq ans, la province consacre encore un quart de son budget aux soins de santé.

Terre-Neuve devra trouver ces fonds ailleurs. Elle ne peut pas se permettre de pareilles coupures. Pourquoi punir les victimes du sous-développement économique? Pourquoi le gouvernement va-t-il punir Terre-Neuve? Après avoir reçu un tel appui de la population terre-neuvienne en 1984, voilà que le gouvernement mord la main qui l'a nourri. La population de Terre-Neuve aura intérêt à s'en souvenir aux prochaines élections fédérales.

Les deux plus gros hôpitaux de Terre-Neuve, qui sont tous deux à Saint-Jean, ont une liste d'attente de plus de 1,000 noms pour la chirurgie élective et la petite chirurgie et pour le traitement des maladies aiguës. Ralph Moore, directeur d'un de ces hôpitaux, le Health Services Centre, dit que les coupures fédérales sont plus graves pour le régime de soins de santé terre-neuvien que pour ceux de la plupart des autres provinces. J'estime que nous pouvons étendre à toute la région atlantique la gravité des effets que ces réductions vont avoir pour le régime de soins de santé.

Je crois que le gouvernement a oublié ce que disait Emmett Hall, un des architectes de notre régime d'assurance-maladie. Dans un discours récent qu'il faisait au Manitoba, il a déclaré: «Je pense que la défense du régime d'assurance-maladie doit s'attribuer la même priorité que la défense du pays.» Il a dit qu'à maints égards, les deux se ressemblaient beaucoup et devraient être traitées en conséquence. Je crois aussi que la défense du régime canadien d'assurance-maladie ressemble à la défense du pays. Je crois que le gouvernement fédéral conservateur l'a oublié.

Voyons maintenant quelles seront les répercussions du projet de loi C-96 sur l'enseignement postsecondaire à Terre-Neuve. Voici un extrait d'un article publié le 24 août 1985 dans l'*Evening Telegram*:

L'Université Memorial connaît à la fois des compressions budgétaires et une hausse des inscriptions. Il peut s'ensuivre qu'elle limite le nombre des admissions cette année. L'an dernier, elle a résolu le problème en offrant des cours jusqu'à 10 heures du soir. En dépit de ces problèmes financiers, l'université a bel et bien reçu 6.5 p. 100 de plus de subventions que l'an dernier—soit une hausse nettement supérieure à la plupart des programmes provinciaux.

Le recteur de l'Université Memorial de Terre-Neuve, M. Leslie Harris, a dit que le projet fédéral de réduction des paiements de transfert est «un moyen de réduire le déficit qui manque extrêmement de vision».

Dans un autre article publié le 19 décembre 1985 dans l'*Evening Telegram*, on pouvait lire ceci:

L'Université Memorial a retenu deux millions de dollars sur les pensions de retraite du corps professoral et du personnel pour arriver à équilibrer son bilan jusqu'à la fin de l'année.

A cause de l'effet multiplicateur de ces réductions, l'Université Memorial a dû puiser dans la caisse de retraite de ses professeurs.

Le projet de loi C-96 a le même effet draconien sur les autres provinces de l'Atlantique. Pourquoi le gouvernement conservateur ne demande-t-il pas à ses amis de l'aider à réduire le déficit? Pourquoi le gouvernement renonce-t-il aux impôts qu'il pourrait percevoir dans divers secteurs? Le gouvernement restreint le déficit aux dépens des Canadiens moyens et il accorde, en même temps, une exemption cumulative de 500 mille dollars à l'égard de l'impôt sur les gains en capital. S'il désire réduire le déficit, il devrait s'occuper des gens qui vivent grassement sans payer leur juste part d'impôts.

Le gouvernement devrait s'attaquer au chômage, s'il désire sincèrement restreindre le déficit. J'ai souvent répété que s'il pouvait abaisser le taux de chômage de un p. 100 par an, il pourrait réduire le déficit de deux milliards. Pourtant, le gouvernement ne s'est pas encore donné de plan concerté pour lutter contre le chômage. Tout ce qu'il sait faire, c'est réduire le déficit aux dépens des travailleurs. Il est honteux qu'il ait choisi de s'attaquer aux personnes les plus vulnérables des provinces de l'Atlantique au moyen du projet de loi C-96.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je désire également participer à ce débat parce qu'à mon avis, ces réductions dans les paiements de transfert touchent tous les Canadiens qui doivent bénéficier de notre programme national de santé. Elles concernent également tous les Canadiens qui désirent poursuivre des études postsecondaires. Notre pays est unique en son genre. En effet, même si d'autres pays, comme les États-Unis ont établi des services de santé relevant du secteur privé, nous avons adopté un système de santé national qui a permis à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes de les utiliser lorsqu'ils en ont besoin, gratuitement ou presque. Nous savons qu'actuellement les principaux bénéficiaires de notre système de santé sont en général des personnes âgées, en particulier, les femmes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. En pratiquant ces coupes sombres sans avoir consulté les provinces, sans avoir organisé les entretiens promis et annoncés par le premier ministre (M. Mulroney) quand il a été porté au pouvoir par une très forte majorité, le gouvernement oblige les provinces à réduire leurs services d'enseignement postsecondaire et de santé.

• (1550)

Nous avons déjà vu le résultat des pressions exercées par le gouvernement fédéral sur les provinces par le biais de ces compressions. Essentiellement, le gouvernement cherche à faire assumer à ces dernières le fardeau de son déficit, et cela, en dépit de ce qu'a soutenu le ministre des Finances (M. Wilson) quand il a dit que son gouvernement allait enrayer le déficit dont la responsabilité lui incombait, que c'est lui qui prendrait la décision. Nous savons que c'est faux car, sans consulter une seule province, le ministre des Finances a eu des discussions privées qu'il a enregistrées sans même le dire à la province du Manitoba, et lui et son gouvernement ont décidé unilatéralement de réduire le financement de l'enseignement postsecondaire et des programmes de santé.

Les pressions sont les mêmes sur le régime de santé de la province d'Ontario, et des négociations sont en cours entre le gouvernement provincial et la Ontario Medical Association. Nous lisons dans les journaux que l'OMA fait des instances à ses amis du gouvernement fédéral pour qu'ils règlent la question de la surfacturation, mais nous savons très bien que, quand ils étaient dans l'opposition, les députés du gouvernement fédéral ont appuyé une demande de tous les partis visant à interdire la surfacturation. Le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) hoche la tête. S'il n'est pas d'accord, il devrait nous dire ce qu'il en est. Sauf erreur, et le compte rendu le démontrera, la Loi canadienne sur la santé a été appuyée à l'unanimité par les trois partis.

Le gouvernement conservateur n'attache pas aux soins de santé l'importance qu'il prétend y accorder. La Colombie-Britannique en est un exemple. Depuis quelques mois, le gouvernement de la Colombie-Britannique fait fi de la question de l'accessibilité relativement à la Loi canadienne sur la santé en limitant le nombre de personnes qui peuvent exercer dans la province dans le cadre du régime gouvernemental. Ainsi, indirectement, on dit aux habitants de la Colombie-Britannique qui vivent dans de petites villes et des localités isolées qu'ils ne peuvent avoir accès aux mêmes soins de première qualité que les autres Canadiens.

Malheureusement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) n'a dit mot sur cette très importante question. Il demeure étrangement silencieux. Il défend la réduction des allocations familiales et des montants dont disposeront les familles pour protéger leurs enfants, mais il ne souffle mot lorsqu'on s'attaque à la Loi canadienne sur la santé en Colombie-Britannique, ou dans cette enceinte, par le biais de cette mesure particulièrement insidieuse.

Il n'est pas nécessaire d'être comptable pour comprendre qu'à cause de cette mesure, les gouvernements provinciaux devront, soit augmenter leurs impôts, soit réduire leurs services dans le domaine de la santé ou encore introduire un ticket modérateur. Dieu sait dans quelles difficultés se débattent déjà nos provinces pour financer un système d'enseignement postsecondaire universellement accessible qui a toujours fait honneur à notre pays. Je crois que le Canada possède un régime vraiment unique qui profite à tous nos concitoyens sans exception. Mais le jour n'est pas loin, à cause de cette mesure, où seuls les riches pourront fréquenter l'université et envoyer leurs enfants au collège.

C'est ce qui se passait du temps de mes parents. Ils n'avaient pas les moyens de fréquenter l'université ni de faire des études postsecondaires. Mais plus tard, j'ai profité des changements qui étaient survenus dans notre système d'éducation. On vivait dans un régime où la formation postsecondaire n'était plus affaire d'argent, mais de talents et de mérite. Or, cette compression va nous ramener à l'époque où seuls les privilégiés pouvaient envoyer leurs enfants à l'université pour leur assurer une formation postsecondaire, où les mieux nantis uniquement pouvaient s'offrir de bonnes écoles. Ce n'est pas ce genre de société qui a fait du Canada un pays distinctif. S'il est une chose qui nous distingue de nos homologues américains, c'est bien le sens de nos responsabilités collectives sur le chapitre de la santé et de l'enseignement. Je crois que tout bon gouvernement a ceci de particulier qu'il protège les jeunes en leur assurant l'accès à l'éducation et à l'information et les personnes âgées en leur offrant un régime de soins médicaux universel financé entièrement par l'État. Nous assistons maintenant à une véritable brèche dans l'accès à ces régimes à cause de cette mesure.

[*Français*]

On sait, par exemple, qu'il y aura des crises au point de vue financier dans beaucoup de provinces. On voit, par exemple, l'impact dans la province de Québec. Sur une période de quatre ans, on verra un déficit de 1 milliard 493 millions de dollars, et dans la province de l'Ontario, une coupure de plus de 2 milliards de dollars. Cette coupure, monsieur le Président, sur une période de quatre ans, pour la province de l'Ontario aura un impact direct en ce qui concerne les services offerts à l'éducation postsecondaire et à la santé.

[*Traduction*]

Fait intéressant, alors que le gouvernement, par cette mesure, veut faire assumer aux provinces une partie de son déficit, les bulletins de nouvelles, hier soir, nous apprenaient que le gouvernement a plus que doublé les salaires de personnes qui touchent plus de $70,000 par année. D'après les commentaires entendus à la télévision, il s'agit des salaires versés à des adjoints politiques et non pas aux fonctionnaires en général.

Le gouvernement est assez riche pour retenir les services de Michael Deaver. Avant même que le contrat de ce dernier ne prenne fin, à Washington, le gouvernement canadien avait offert des conditions d'ami à M. Deaver, grâce aux bons offices de Fred Doucet ou, d'aucuns diront, de son frère ou de quelque proche. La façon dont M. Deaver a été rémunéré laisse planer des doutes et des soupçons sur le gouvernement du Canada qui a engagé quelqu'un venant tout juste de quitter le service de la Maison Blanche. Le fait d'avoir retenu les services de M. Deaver aux États-Unis semble aller à l'encontre des directives concernant les conflits d'intérêts. Si M. Deaver avait été un fonctionnaire du Canada, il aurait ainsi enfreint nos directives. Cependant, le premier ministre et le gouvernement savaient qu'ils n'iraient pas témoigner devant le comité américain chargé d'examiner ce cas de conflit d'intérêts. La rémunération a déjà été versée. L'argent nécessaire a été trouvé rapidement avant même que le public soit informé de l'affaire. Et pourtant, les mêmes personnages ne peuvent trouver de l'argent pour aider les provinces à financer les services de santé et l'enseignement postsecondaire.

Malheureusement, cela semble être une attitude typique du gouvernement conservateur. Il veut faire les choses à la dérobée, en catimini, sans révéler ce qu'il en coûte vraiment à chaque contribuable. Je voudrais bien savoir pourquoi Michael Deaver a fait l'objet de la sollicitude du gouvernement canadien puisqu'il a même été payé avant la signature de son contrat. Si on a de l'argent pour le payer, pourquoi n'a-t-on pas les moyens de verser des paiements de transfert aux provinces?

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis intervenu l'autre jour au sujet de cette question mais dix minutes suffisent à peine à présenter certains arguments que j'estime nécessaires.

M. McDermid: Le temps vous manque toujours.

M. Deans: Mon collègue dit que le temps me manque toujours. Il a sans doute raison. Quoi qu'il en soit, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre la position du gouvernement.

Hier soir, j'ai écouté le ministre de la Justice (M. Crosbie) qui nous a beaucoup diverti, si j'ose dire, en nous expliquant pourquoi le gouvernement a décidé de présenter une mesure pour procéder à ces compressions. J'ai toujours considéré que le pays serait jugé à sa capacité de fournir un niveau suffisant de soins de santé et de justes possibilités de s'instruire. En assurant l'un et l'autre, nous assurons à la majorité de nos concitoyens de bonnes et raisonnables conditions de vie.

• (1600)

Je reconnais que d'autres facteurs interviennent. Si le gouvernement avait l'intention d'assurer à tous les Canadiens l'accès juste et équitable aux soins de santé, comme il a été décidé il y a de nombreuses années, la décision que le gouvernement prend maintenant contredit cet engagement. Si le gouvernement fédéral estime qu'il doit restreindre son rôle pour ce qui est d'offrir de meilleures perspectives d'accès juste et équitable aux soins de santé, qu'il le dise. S'il croit raisonnable de faire assumer une plus grande part du fardeau des dépenses ou bien aux provinces, ou bien aux particuliers et aux familles, je pense que nous sommes en présence d'un désaccord fondamental à la Chambre.

En écoutant les arguments avancés de loin en loin par les ministériels et leurs partisans pour justifier ce projet de loi, je ne peux m'empêcher d'estimer que le gouvernement n'a pas encore parfaitement saisi la réalité de la situation. Si nous transférons une plus grande partie du fardeau du niveau fédéral aux gouvernements provinciaux, cela va signifier inévitablement que la plupart des provinces qui ne disposent pas d'une assiette fiscale suffisante aujourd'hui devront réduire leurs installations servant aux soins de santé et, par voie de conséquence, la qualité des soins de santé fournis à leurs citoyens. Je m'attendais, et je m'adresse en l'occurrence aux deux ministres présents, qu'étant donné qu'ils représentent des régions du pays qui auraient grand besoin d'une répartition plus équitable des richesses nationales, à ce que ce soient eux qui présentent les arguments que j'avance maintenant. Je ne serais pas étonné qu'ils l'aient fait, vraisemblablement dans le secret d'une réunion du Cabinet. Évidemment, nous ne le saurons jamais. Cependant, ils ne l'ont pas fait ici à la Chambre des communes.

Je tiens à dire au ministre du Revenu national (M. MacKay) que la décision du gouvernement aura notamment pour conséquence que les familles des provinces défavorisées, qui même aujourd'hui n'ont pas accès à des soins de santé de même qualité que les familles des régions plus favorisées, verront l'écart se creuser encore davantage. Elles n'auront même plus l'accès relativement limité dont elles jouissaient auparavant. Franchement, je ne crois pas que cela soit dans les meilleurs intérêts du fédéralisme coopératif. Je ne crois pas que ce soit compatible avec la nature du pays. Le gouvernement devrait prendre cette mesure législative—je pourrais bien lui dire quoi faire avec—mais il devrait au moins la repenser avant d'en faire quoi que ce soit.

Je le dis parce qu'un grave problème est en train de surgir. Je soutiens que le problème que j'entrevois dans le domaine des services de santé se fera sentir tout autant dans celui de l'enseignement postsecondaire. Le ministre sait que les familles de pêcheurs ont déjà assez de mal à réunir l'argent nécessaire pour permettre à leurs enfants de fréquenter le collège ou l'université pour améliorer leur sort par rapport à celui dont jouissaient leurs aïeux. Il est juste de le dire. Je ne pense pas qu'on me contredira sur ce point. Cela est également vrai des familles de bûcherons et de mineurs. En fait, ça le devient maintenant pour les familles qui habitent dans les agglomérations canadiennes. Puisqu'on réduit le taux de croissance des paiements de transfert, les sommes dont disposent les gouvernements provinciaux s'en trouvent réduites d'autant et, partant, les fonds disponibles pour l'enseignement postsecondaire, et les frais de scolarité devront donc augmenter. Si ces derniers augmentent, je sais, comme tous les députés, que bien des familles marginales au plan des revenus qui réussissaient à grand-peine à réunir l'argent nécessaire pour permettre à leurs enfants d'accéder à ce qu'ils espéraient devoir être une meilleure qualité de la vie grâce à des études supérieures n'en auront plus les moyens. Je soutiens au gouvernement que le reste du Canada est disposé à assumer la responsabilité nécessaire pour faire en sorte que cela ne résulte pas des mesures que prend le gouvernement. Il n'est pas nécessaire ni acceptable que la nouvelle orientation du gouvernement actuel ait de telles conséquences.

Examinons par exemple le cas de l'Ontario. C'est une province où il existe des disparités économiques. Comme tout le monde le sait, certaines régions sont plus riches que d'autres. Dans certaines régions, les services de santé et l'enseignement sont faciles d'accès, mais dans d'autres, il le sont moins. Ailleurs, l'accès aux services est très restreint. Dans les régions où l'accès aux services est plus restreint qu'ailleurs ou qui sont économiquement déprimées, les enfants qui pouvaient auparavant profiter de divers programmes d'aide maintenant disparus à cause de l'économie dans le marasme de ces régions seront condamnés à une vie dont leurs parents ne voulaient pas pour eux parce qu'ils avaient eux-mêmes connu la même chose. Ces enfants ne pourront pas améliorer leur sort. Ils ne pourront pas donner au Canada les avantages d'une société mieux instruite.

Au cours des cinq prochaines années, l'Ontario perdra 2,014 milliards de dollars à cause des réductions prévues par le gouvernement. Où la province trouvera-t-elle cet argent? Combien de lits faudra-t-il supprimer dans les hôpitaux et dans quelles localités? Combien de places dans les universités devront disparaître à cause de ce manque à gagner? Combien de jeunes ne pourront pas poursuivre leurs études parce qu'ils n'auront pas les moyens de fréquenter les collèges ou les universités à cause de l'augmentation inévitable des frais d'inscription? Combien de personnes qui devraient être hospitalisées seront renvoyées chez elles parce que l'hôpital ne peut pas fournir les mêmes services qu'auparavant? Soit dit en passant, la qualité du service diminue systématiquement depuis cinq ou six ans.

Je signale pour terminer que je ne comprends pas comment le gouvernement a établi ses priorités. Je crains qu'il oublie que les contribuables à l'échelon fédéral sont les mêmes qu'à l'échelon provincial. Ce sont les mêmes. L'objectif du financement des programmes établis consiste à répartir plus équitablement l'assiette fiscale afin de garantir des services de base là où les besoins sont les plus pressants. C'est à cela que nous nous sommes engagés quand nous avons décidé de devenir un pays. C'est ce que nous avons essayé de faire depuis que le Parlement du Canada existe. C'est ce que les membres de notre parti veulent toujours. C'est ce que je pensais que le parti conservateur voulait quand il siégeait du côté de l'opposition.

• (1610)

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je suis très content d'intervenir dans ce débat pour la deuxième fois et d'appuyer l'amendement de mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), qui se lit ainsi:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre refuse de continuer l'étude de ce projet de loi dont le principe consiste à réduire unilatéralement les paiements du gouvernement fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les services de santé qui sont essentiels.»

Je reprends les mêmes points sur lesquels le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a insisté. Bien que les services de santé soient extrêmement importants et qu'ils puissent souffrir des compressions générales, comme le député de Hamilton Mountain l'a fait valoir, j'ai l'impression que ce sont les jeunes à qui ces compressions causeront le plus de tort. C'est ce qui rend ce projet de loi si important à mes yeux. Il frappe au coeur même de la société canadienne en se répercutant sur la situation des jeunes. Un rapport récent du Sénat dit des jeunes d'aujourd'hui qu'ils sont en passe de devenir une génération perdue. Ils vivent à une époque où la société technologique se transforme en société d'information. Ils sont incapables de vivre avec leur temps. Il sont coincés dans une société en pleine transition. Leur génération est en péril. Ils se débattent pour trouver leur place au soleil et ils cherchent par quels moyens se montrer à la hauteur des espoirs que leurs parents ont fondés sur eux, comme l'a fait remarquer le député de Hamilton Mountain.

C'est très bien de parler de libre échange, de restructuration industrielle, d'immobilisations ou de création d'emplois comme le gouvernement l'a fait pendant sa campagne électorale. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on accorde la priorité à ces questions et pour qu'on présente une stratégie visant à atteindre ces objectifs. Néanmoins, si nous ne donnons pas aux Canadiens les moyens de profiter de ces possibilités, ce sera parfaitement inutile.

Je le répète, la génération actuelle risque d'être une génération perdue, comme l'a dit le Sénat. C'est particulièrement évident dans ma province où 50 p. 100 des jeunes sont en chômage et ont des perspectives d'emploi très limitées. C'est sans doute le taux le plus élevé du pays, mais c'est une véritable catastrophe nationale. Voilà de quoi je veux parler. Ces jeunes ont besoin d'une formation et d'une bonne instruction. On espère vivement que le développement de l'exploitation des gisements sous-marins, par exemple, permettra de créer des emplois dans cette province. Même si c'est le cas, comme je l'espère, comment nos concitoyens profiteront-ils de ces possibilités s'ils n'ont pas la formation requise? Notre sort en dépend et c'est sur ce plan que le projet de loi C-96 va nous faire beaucoup de tort. Au cours des cinq prochaines années, Terre-Neuve recevra 187 millions de moins que prévu. Cette province a déjà des ressources financières très limitées.

Comment Terre-Neuve trouvera-t-elle l'argent voulu pour faire ce qu'il y a à faire? Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a soulevé la question hier et le député de Hamilton Mountain l'a fait de nouveau aujourd'hui. Si nous disons à Terre-Neuve qu'elle doit trouver 187 millions de plus cette année parce que le gouvernement du Canada ne les lui donnera pas, que va-t-elle pouvoir faire? Peut-elle relever ses impôts qui sont déjà les plus élevés du pays? A Terre-Neuve, la taxe de vente est de 12 p. 100, plus que partout ailleurs. L'impôt sur le revenu atteint déjà la limite du tolérable alors que les Terre-Neuviens ont déjà du mal à joindre les deux bouts. La province devrait-elle relever ses impôts? Réduire ses services? Comme l'a demandé le député de Hamilton Mountain, devrait-elle réduire le nombre de ses lits d'hôpitaux? Devrait-elle réduire ses services de voirie? Sabrer dans l'aide sociale et les autres services? Où faut-il opérer des coupes? Où les provinces comme Terre-Neuve vont-elles trouver les ressources voulues si le gouvernement du Canada ne les leur donne pas?

Peu importe si le gouvernement a mis fin à une tradition, sinon à une entente légale. La question n'est pas là. Légalement, le gouvernement du Canada est autorisé à agir comme il le fait, mais il s'en était abstenu jusqu'ici. L'usage veut qu'une entente soit renégociée au bout de cinq ans. On nous a parlé d'une courtoisie et d'un esprit de collaboration nouveaux. A la fin de l'accord de cinq ans, le gouvernement fédéral a toutefois dit unilatéralement à la province de Terre-Neuve qu'elle devra se contenter de $187 millions de moins qu'elle ne l'avait prévu et que ce qui avait été entendu. Voilà ce que le gouvernement du Canada dit à Terre-Neuve et aux jeunes Terre-Neuviens. Le projet de loi à l'étude a des répercussions dramatiques.

D'après toutes les personnes qui nous en ont parlé, l'enseignement postsecondaire traverse une crise. Les universités ont moins d'argent, malgré le nombre d'étudiants qui veulent recevoir de l'instruction. La recherche traverse une crise. Aucun pays dévelopé ne sera compétitif sur les marchés mondiaux s'il ne se maintient pas à la fine pointe de la technologie. C'est pourquoi la recherche revêt une grande importance. Une partie des 187 millions que Terre-Neuve aurait reçu cette année du gouvernement du Canada aurait servi à payer les professeurs, les classes, les installations et les cours destinés non seulement aux étudiants universitaires mais aussi aux élèves du collège de métiers, du collège de pêche et de tous les autres établissements postsecondaires. Une partie de cet argent aurait été investi dans la recherche qu'il faut faire si l'on veut que de petites entreprises participent à l'exploitation pétrolière sous-marine. Les sociétés Nordco, Secore et tous les organismes analogues ont été créés grâce aux crédits à la recherche du gouvernement du Canada. C'est de là que viennent les ressources dont elles ont besoin; c'est ce qui leur a permis de survivre.

Une petite société de Terre-Neuve a mis au point une combinaison de sécurité pour la prospection sous-marine. Si elle y est parvenu, c'est qu'elle a obtenu les crédits nécessaires pour mettre au point un produit commercialisable et utile, un produit qui joue non seulement un rôle très utile dans l'exploitation sous-marine mais qui soutient une petite entreprise de Saint-Jean. C'est un résultat direct des transferts. Une conséquence immédiate du financement des programmes établis dans le domaine de la recherche. Si nous ne maintenons pas la recherche dans notre province et l'ensemble du Canada, nous ne pourrons pas soutenir la concurrence, car nous ne serons pas à la fine pointe de la technique.

En conclusion, la véritable tragédie c'est que le projet de loi frappe les plus vulnérables et le groupe le plus important pour notre société—à une époque où nous entrons dans une nouvelle ère de concurrence internationale—les jeunes, qui sont en passe de devenir une génération perdue. Pour l'amour de Dieu, le gouvernement devrait écouter ce que les gens disent et les appels des jeunes, puis renverser cette tendance. S'il faut faire payer quelqu'un, que ce ne soit pas notre jeunesse.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, si le projet de loi C-96 était adopté, il permettrait au gouvernement du Canada de réduire la part fédérale du paiement des services de santé et des programmes d'enseignement postsecondaire créés et améliorés au cours des dernières années. L'Assurance-hospitalisation universelle, l'assurance médicale universelle, le financement de l'enseignement postsecondaire dans les universités et les collèges communautaires ont été créés parce que le gouvernement fédéral de l'époque voulait que les provinces améliorent ces services et en élèvent le niveau. Pour cela, le gouvernement fédéral acceptait de payer 50 p. cent des frais, si les provinces étaient d'accord. Sa contribution dépasserait même 50 p. 100 dans le cas des provinces défavorisées. Ces principes et cette politique ont eu cours pendant de nombreuses années. Ils ont été respectés tant que le gouvernement libéral de l'époque n'est pas intervenu, pour les mêmes prétextes que le gouvernement conservateur actuel, en plafonnant à 6 et 5 p. 100 les paiements de transfert aux provinces. Ce gouvernement libéral a déposé un projet de loi qui modifiait la formule en vigueur dans le cadre de la Loi sur le financement en bloc des programmes établis, modification qui libérait les provinces de l'obligation de réserver, aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire, l'argent fédéral qui leur était versé à ces fins.

• (1620)

Le gouvernement est aux prises avec un déficit et il doit prendre des mesures pour diminuer ce déficit, paraît-il. Pour ce faire, il réduira notamment les paiements versés aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé. Mais il sait fort bien que les plus défavorisées surtout comme Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick qui sont toutes dirigées par des gouvernements conservateurs, l'Île-du-Prince-Édouard qui l'était elle aussi jusqu'à tout dernièrement, et le Manitoba qui est gouverné par des néo-démocrates, sont déjà à la limite de leurs moyens, qu'elles se sont fait dire par leurs bailleurs de fonds de ne pas accroître davantage leur déficit respectif.

Que peuvent-elles faire si ce projet de loi est adopté? Quelle est leur alternative si le gouvernement fédéral réduit sa contribuation au financement des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire? Abaisser les normes de ces services, forcément. Comme mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), l'a fait remarquer il y a quelques instants, ils peuvent réduire le nombre de lits dans les hôpitaux. Ils peuvent dire aux universités d'admettre moins d'étudiants ou d'avoir des classes plus nombreuses. Ils peuvent imposer des droits aux usagers. C'est l'un des principes du gouvernement conservateur actuel que de faire payer les gens pour les services qu'ils reçoivent même s'ils n'en ont pas les moyens. Ou bien ils peuvent augmenter les impôts. Ce sont là des options qui sont presque toutes impossibles.

Il faut que nous nous demandions si nous dépensons trop d'argent pour ces programmes. En 1982, le Canada se classait au septième rang parmi les douze pays membres de l'OCDE quant à la proportion du PIB consacrée à la santé publique. Au chapitre des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur, nous venons également à un rang relativement bas par rapport aux autres pays de l'OCDE. Qu'en est-il de la recherche scientifique et du developpement? Nous savons que le Canada ne vient pas au milieu de la liste, mais à l'avant-dernière place. Seule l'Italie consacre une proportion moindre de son PNB que le Canada à la recherche scientifique et au développement. Je veux parler de tous les pays appartenant à l'OCDE plus le Japon.

Or la mesure à l'étude propose de réduire le financement pour ces programmes par rapport à ce que le gouvernement fédéral payait auparavant, et nous disons aux Canadiens que nous ne pourrons plus jouir du degré d'excellence que nous avions auparavant.

Je tiens à dire bien clairement que lorsque nous prenons cette position, laquelle a été prise également par les premiers ministres conservateurs des provinces dont j'ai parlé, nous ne le faisons pas d'un point de vue politique très étroitement sectaire. On me permettra de faire consigner au compte rendu l'opinion exprimée par un conservateur très éminent, du moins avait-il la réputation d'être conservateur avant d'être nommé à la magistrature par un premier ministre conservateur, M. Diefenbaker. Voici un extrait de ce qu'a dit le juge Emmett Hall dans un discours qu'il prononçait à Winnipeg le 3 avril 1986. Il traitait de l'état de l'assurance-maladie au Canada aujourd'hui. Je cite:

> Le fin mot de l'histoire, c'est que même si nous avons fait beaucoup de progrès, nous sommes encore loin de la notion d'une assurance complète, accessible et transférable au Canada, de même que d'une stratégie nationale pour la réaliser. En fait, il se peut bien que nous nous orientions en sens inverse.

Ce que démontre ce projet de loi, c'est bien que nous prenons la direction que M. le juge Emmett Hall jugeait mauvaise. Il a ajouté:

> Mais des changements s'annoncent, des changements que l'on qualifie de «réductions des dépenses» . . .
>
> En termes simples, le gouvernement fédéral se propose de réduire ses dépenses de deux milliards de dollars par année d'ici à 1990-1991. D'ici là, 5.6 milliards de dollars ne seront pas dépensés, mais bien retirés des programmes de financement prévus.

Puis il a cité un organisme avec lequel je ne suis pas souvent d'accord, soit l'Association médicale canadienne:

> L'AMC s'inquiète tout particulièrement de l'effet de la réduction du financement fédéral sur les provinces les plus pauvres telles que Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et, dans une moindre mesure, le Manitoba et le Québec.

Je remarque qu'il y a en ce moment à la Chambre un ministre qui vient de la Nouvelle-Écosse. Je l'encourage à prendre la parole après moi et à dire aux députés en quoi M. le juge Emmet Hall avait tort si c'est là ce qu'il croit.

Il est parfaitement évident que M. le juge Hall prévoit une grave crise pour les provinces en ce qui a trait au financement des programmes à frais partagés, programmes qui ont été lancés par le gouvernement fédéral. Dans ces conditions, qu'envisage le juge Hall quant à l'avenir du régime d'assurance-maladie? N'oublions pas que c'est à lui que l'ancien gouvernement conservateur, dirigé par M. Clark, avait demandé d'étudier de nouveau la question. C'est lui qui a lancé le mouvement visant à alléger le fardeau des Canadiens en restreignant la surfacturation des médecins. Voici ce qu'il a dit:

> Bien que les hausses fédérales soient prévues, mais dans une plus faible proportion, cela signifie que les provinces devront trouver les revenus pour combler le manque à gagner et il est fort douteux qu'elles y parviennent, particulièrement dans le domaine des soins hospitaliers et institutionnalisés.
>
> Qu'adviendra-t-il si les provinces ou la plupart d'entre elles ne parviennent pas à combler ce manque à gagner? De toute évidence, dans les hôpitaux appartenant aux provinces, il y aura une baisse des normes et une inaptitude à demeurer à la fine pointe du progrès . . .
>
> La privatisation s'accompagnera d'une hausse énorme des frais, surtout dans le domaine hospitalier.

Il signale que le Canada consacre actuellement 8.5 p. 100 de son produit national brut à toutes les formes de soins médicaux, tandis que les États-Unis, qui ne disposent pas d'un régime analogue au nôtre et qui favorisent la privatisation, dépensent 10.9 p. 100 du leur à des soins de qualité nettement inférieure aux nôtres. Voilà ce qui nous attend lorsque le gouvernement mettra en oeuvre les dispositions de ce projet de loi, monsieur le Président. Nous assisterons à une baisse de la qualité des soins médicaux, au ralentissement du progrès pour ce qui est des nouveaux traitements, à la privatisation des hôpitaux et à une hausse énorme des frais pour ce qui est des soins de santé privés. C'est le cauchemar que tous les médecins disent vouloir éviter et qui existe déjà à l'heure actuelle en Grande-Bretagne dans les services de santé nationaux. Il y a en Grande-Bretagne deux classes de traitement: des soins de qualité dans le secteur privé pour ceux qui peuvent se les payer et un service public sordide pour les autres.

Comment pourrions-nous abandonner des services qui ont tant signifié pour les Canadiens? Le gouvernement va entendre le tollé des provinces et de la population au cours des prochains mois à mesure que les restrictions entreront en vigueur.

• (1630)

Le gouvernement sait qu'il n'y a pas de programme qui soit intouchable, qu'il s'agisse des pensions de vieillesse, des études supérieures accessibles à tous, de l'assurance-maladie, voire des médicaments portant un nom générique, programme utile et rentable s'il en est, qui fait appel aux lois de la compétitivité si chères aux conservateurs. Que le gouvernement se lance dans cette voie, s'il le veut, mais il récoltera ce qu'il aura semé. Le Nouveau parti démocratique attendra le verdict populaire avec confiance, sachant que le public rejettera les programmes et les compressions que le gouvernement conservateur veut lui imposer.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur cette proposition d'amendement. Plusieurs de mes collègues néo-démocrates ont déjà pris la parole. Cet après-midi, nous avons entendu le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et, enfin, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), un bon ami et l'un de ceux qui ont le plus d'ancienneté à la Chambre. A mon avis, ils ont fourni d'excellents arguments contre ce projet de loi.

Je voudrais quant à moi, par votre entremise, monsieur le Président, adresser quelques mots aux citoyens de la Colombie-Britannique. Les festivités entourant Expo 86 sont en cours dans cette province. A Vancouver sinon dans la province tout entière, à quelques exceptions près qui sont dignes de mention, tout le monde est en liesse. J'y étais la semaine dernière. La venue de Charles et de Diana a donné lieu à des cérémonies éblouissantes. On a érigé des constructions impressionnantes, ainsi que les députés pourront sans doute le constater. Le pavillon du gouvernement fédéral, en particulier, est très spectaculaire. C'est l'un des plus beaux bâtiments au monde. On fête en Colombie-Britannique, et le site de l'exposition est extraordinaire. Cependant, je me dois de rappeler mes concitoyens à la réalité, car lorsque la fête sera finie, il faudra rebâtir la Colombie-Britannique en vue des années 90, pour qu'elle jouisse d'une prospérité à long terme au lieu de festivités éphémères.

Ma circonscription se situe à moins de un kilomètre des lieux de l'exposition. Une étude m'a révélé la semaine dernière que 30 p. 100 des habitants de ma circonscription sont en chômage. Je le signale à mon collègue, le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) dont la circonscription a toujours été aux prises avec des taux de chômage élevés. A l'époque d'Expo 86, il y a 30 p. 100 de chômeurs en plein centre de Vancouver. La même étude nous apprend par ailleurs que 20 p. 100 des travailleurs sont sous-employés. C'est donc dire que la moitié de la population active de ma circonscription est sous-employée ou en chômage. C'est renversant! Je mettrai cette étude à la disposition des députés qui s'y intéressent. Elle a été effectuée par un groupe disposant des moyens nécessaires et ses conclusions ont été vérifiées. Je reparlerai de cette étude plus tard.

Quel rapport cela a-t-il avec le projet de loi à l'étude? Pour assurer la relance économique dans ma circonscription, en Colombie-Britannique et dans le reste du Canada, notre population doit être instruite et en bonne santé. Or, ce projet de loi entraînera des compressions dans les soins médicaux et l'éducation offerts par les provinces. La Colombie-Britannique est représentée par 19 députés conservateurs, 8 néo-démocrates et un libéral. Je demande à la population de cette province de s'adresser à ses députés et de leur dire qu'elle refuse toute compression des dépenses du gouvernement fédéral qui se répercutera sur l'éducation et la santé.

Les habitants de la Colombie-Britannique ont connu des restrictions quand leur premier ministre, Bill Bennett, a imposé des compressions sévères après les dernières élections. Ces strictes mesures d'austérité ont nui dans plusieurs domaines, mais surtout dans celui de l'enseignement. C'est la première fois qu'en Colombie-Britannique, des enfants de la classe moyenne ne peuvent pas être admis à l'université alors qu'ils en auraient les moyens. Cela ne s'était jamais vu. Il y a aussi d'autres jeunes qui sont obligés de contracter de lourdes dettes parce que leurs bourses ont été réduites. Ils doivent s'endetter

jusqu'au cou pour aller à l'université et ils devront rembourser pendant longtemps.

Nous savons ce que sont les compressions en matière d'enseignement en Colombie-Britannique. Nous savons ce qui se produira lorsque, en raison de ce projet de loi, les provinces auront moins d'argent à investir dans l'éducation et les soins médicaux destinés aux jeunes pour pouvoir continuer la fête inaugurée par Expo 86. Cet investissement assurerait notre bonheur et notre prospérité à venir, et c'est pourquoi il s'impose. Nous nous opposons à ce projet de loi parce qu'il va à l'encontre des besoins de la Colombie-Britannique. Elle va subir des compressions dans le domaine de l'éducation au lieu d'obtenir les nouveaux crédits qui constitueraient, à mon avis, un investissement dans l'avenir du Canada.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement de M. Garneau:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre refuse de continuer l'étude de ce projet de loi dont le principe consiste à réduire unilatéralement les paiements du gouvernement fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les services de santé qui sont essentiels.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Garneau, mise aux voix, est rejetée.)

• (1640)

(Vote nº 253)

POUR

Députés

Allmand	Deans	Gauthier
Althouse	de Corneille	Guilbault
Axworthy	de Jong	(Saint-Jacques)
Benjamin	Epp	Henderson
Berger	(Thunder Bay-Nipigon)	Hovdebo
Boudria	Fulton	Isabelle
Caccia	Gagliano	Jewett
Copps	Garneau	Kaplan
Langdon	Mitchell	Rompkey
MacLellan	Murphy	Tardif
Malépart	Nicholson	(Richmond-Wolfe)
Manly	(Trinity)	Waddell
McCurdy	Nunziata	Young—39.
McDonald	Orlikow	
(Broadview-Greenwood)	Prud'homme	
	Robinson	

CONTRE

Députés

Andre	Graham	Nickerson
Attewell	Gray	Nielsen
Bernier	(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Oberle
Binns	Greenaway	O'Neil
Bissonnette	Grisé	Oostrom
Blackburn	Guilbault	Pennock
(Jonquière)	(Drummond)	Peterson
Blais-Grenier	Gustafson	Plourde
Bourgault	Halliday	Porter
Boyer	Harvey	Price
Brisco	Hawkes	Ravis
Browes	Hicks	Reid
Cadieux	Hnatyshyn	Reimer
Clark	Hockin	St. Germain
(Brandon-Souris)	Holtmann	Schellenberg
Collins	Horner	(Nanaïmo-Alberni)
Cooper	Hudon	Schellenberger
Corbett	Jardine	(Wetaskiwin)
Cossitt	Jepson	Scott
Crosbie	Johnson	(Hamilton-Wentworth)
(Saint-Jean-Ouest)	(Bonavista-Trinity-Conception)	Scowen
Crosby	Kelleher	Sparrow
(Halifax-Ouest)	Kindy	Stackhouse
Crouse	Ladouceur	Stevens
Darling	Leblanc	Stewart
Daubney	Lewis	Tardif
de Cotret	MacKay	(Charlesbourg)
Desjardins	Mantha	Taylor
Desrosiers	Marin	Thacker
Domm	Mayer	Towers
Dorin	Mazankowski	Tremblay
Ellis	McCain	(Québec-Est)
Fennell	McCrossan	Tremblay
Fontaine	McDermid	(Lotbinière)
Fraleigh	McInnes	Vincent
Fretz	McKnight	Wenman
Gass	Mitges	Winegard
Gérin		Wise
Girard		Witer—102.

• (1710)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

La Chambre est-elle prête pour le vote suivant?

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. On a discuté entre les partis de la possibilité d'adopter deux mesures législatives d'ordre administratif relatives à l'arbitrage inscrites au nom du ministre de la Justice (M. Crosbie). La Chambre serait peut-être disposée à passer à l'étude des projets de loi C-107 et C-108, chaque parti faisant intervenir un orateur. Nous devrions pouvoir adopter ces deux mesures à toutes les étapes de leur étude, en permettant ainsi le renvoi à l'autre endroit.

Je devrais dire que ces mesures sont requises pour Expo 86 avant le 12 mai. Nous avons tâché d'accommoder les échéanciers de toutes les parties concernées.

Sentences arbitrales étrangères

M. Kaplan: Monsieur le Président, au nom du parti libéral, nous sommes disposés à étudier ces deux mesures dès maintenant. Le gouvernement a tardé à les présenter et est maintenant arrivé à une échéance. Nous sommes bien disposés à l'égard des objectifs de ces mesures, et nous sommes prêts à coopérer.

M. Deans: Nous aussi sommes tout à fait disposés à aborder les deux projets de loi. Je désire qu'il soit bien clair que chaque parti d'opposition aura quinze minutes pour présenter son point de vue et aura droit à un intervenant seulement.

M. le Président: Je suggère que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente une motion d'ajournement du débat sur le projet de loi C-96.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je propose donc l'ajournement du débat.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. J'étais prêt à prendre part au débat sur le projet de loi C-96, comme quelques autres de mes collègues. Il semble que l'on se soit entendu pour passer à un autre sujet. Je suggère que le débat soit ajourné pour que ceux d'entre nous qui désirent prendre la parole sur le projet de loi C-96 puissent partir. Si l'on peut procéder avant six heures, je suggère que la Chambre ajourne à ce moment.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les députés savent que pour rien au monde je ne voudrais manquer un discours de l'hon. député de Saint-Denis (M. Prud'homme). J'appuie sa proposition pour pouvoir l'entendre demain matin.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Avant que nous passions à autre chose, est-ce que le leader du gouvernement à la Chambre peut nous dire de quoi nous discuterons demain à 11 heures?

M. Hnatyshyn: Nous prévoyons continuer le débat sur le projet de loi C-96, monsieur le Président.

(Sur la motion de M. Hnatyshyn, le débat est ajourné.)

* * *

• (1720)

LA LOI SUR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES SENTENCES ARBITRALES ÉTRANGÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-107, tendant à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, dans ma brève intervention, je vais aborder le projet de loi C-107, qui vise à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, et le projet de loi C-108, qui concerne l'arbitrage commercial.

La Convention des Nations Unies à laquelle le Canada souhaite accéder a été conclue à l'origine le 2 juin 1958. Je suis heureux qu'avec la collaboration de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique nous puissions aller de l'avant avec ces deux projets de loi aujourd'hui. Nous nous préparons depuis un certain nombre de mois à accéder à la Convention des Nations Unies au Canada, et nous avons élaboré des mesures législatives destinées à appliquer les procédures d'arbitrage commercial au secteur de juridiction fédérale, en collaboration avec la Colombie-Britannique qui est particulièrement intéressée par cette question. Elle s'y intéresse parce qu'elle souhaite établir un centre d'arbitrage commercial à Vancouver. En fait, je vais assister lundi en Colombie-Britannique à une conférence sur l'arbitrage parrainée par cette province. Le nouveau centre d'arbitrage sera inauguré à cette occasion. Les habitants de la Colombie-Britannique espèrent que ce centre d'arbitrage commercial deviendra le principal centre d'arbitrage commercial de la bordure du Pacifique. Nous désirons aider la province à réaliser cet objectif. Évidemment, si le Canada adhère à la Convention des Nations Unies, il contribuera énormément à en faciliter la réalisation. Quoi qu'il en soit, ce sera un bien pour la communauté commerciale du Canada. Le fait que le Canada adhère à cette convention encouragera énormément toutes les personnes qui s'occupent de commerce international et d'exportation.

Nous avons l'accord des dix provinces et des deux territoires pour adhérer à cette convention. Tous ont convenu d'adopter les lois nécessaires ce printemps. Comme le savent les députés, des élections doivent se dérouler dans plusieurs provinces, ce qui pourrait légèrement retarder les choses. Toutefois, toutes les provinces sont d'accord et elles se joindront à nous en adoptant des mesures législatives uniformes dans le domaine de l'arbitrage commercial. La Colombie-Britannique a déjà adopté sa loi. Des projets de loi sont maintenant à l'étude dans un certain nombre de provinces et les autres se sont engagées à faire de même ce printemps et, en tout cas, cette année.

Je ne dirai rien de plus à ce sujet. C'est une question de droit privé international. C'est une initiative que le Canada aurait dû prendre il y a bien longtemps. Je suis heureux de proposer à la Chambre qu'elle adopte ces projets de loi. Je crois que nous nous sommes mis d'accord pour qu'ils soient adoptés à toutes les étapes aujourd'hui même. Nous pourrons alors avertir les provinces et ceux qui assisteront à la réunion de la semaine prochaine en Colombie-Britannique que le gouvernement fédéral a adopté les mesures législatives. Je suis persuadé que le Sénat agira rapidement.

Je remercie mes collègues de l'opposition de leur collaboration à cette entreprise.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les députés savent le grand respect que j'ai pour le ministre de la Justice (M. Crosbie). Ce n'est pas simplement pour cela que je suis heureux de pouvoir appuyer l'adoption rapide de ces projets de loi, c'est aussi en raison de leur importance.

La province de Colombie-Britannique attend ces mesures depuis quelque temps. En fait, elle était tellement sûre qu'elles seraient adoptées bientôt qu'elle avait fixé le 12 mai comme date de la création d'un centre d'arbitrage international, dans le cadre des festivités de l'Expo. Nous faisons preuve d'une collaboration inhabituelle, en ce sens que nous n'insistons pas pour que les projets de loi soient renvoyés à des comités législatifs et pour entendre des témoins qui, sans aucun doute, nous aideraient à améliorer ces mesures. Nous sommes prêts à ne pas exiger ces procédures, pour que l'on puisse respecter l'échéance qui arrive rapidement. C'est certainement un événement important pour la Colombie-Britannique et le Canada.

Ceux d'entre nous qui ont eu affaire à un contentieux commercial dans la vie privée savent combien cela peut coûter et prendre du temps. Nous savons par ailleurs que ce sont les consommateurs qui paient en fin de compte pour les litiges commerciaux. Il y a bien des années, on a pris une initiative, à laquelle le Canada souscrit enfin, pour essayer de trouver un moyen moins officiel et moins coûteux de résoudre les litiges commerciaux, les tribunaux d'arbitrage privés.

Pendant que le Canada ne bougeait pas, ce système s'est développé dans bien d'autres pays. Un système d'application réciproque des sentences arbitrales s'est également établi. Le Canada a attendu pour plusieurs raisons. La plus facile à comprendre est la division des responsabilités dans ce domaine. Le gouvernement fédéral est responsable des questions internationales alors que les provinces sont chargées de résoudre les conflits privés qui surviennent sur leur territoire.

• (1730)

Compte tenu de cette division des responsabilités législatives, la question est restée en suspens pendant des années. Je ne suis pas le seul député à avoir reçu dans mon bureau des délégations qui voulaient encourager le Canada à prendre une initiative permettant d'établir ce régime, de conclure une entente internationale et d'opter pour ce moyen de résoudre efficacement et d'un commun accord les litiges à caractère commercial, après avoir adopté des mesures législatives réciproques.

Je tiens à dire un mot au sujet de ce que le gouvernement antérieur a fait dans ce domaine. Je sais que l'ancien gouvernement a fait des efforts pour faire progresser le dossier—et les gouvernements provinciaux peuvent le confirmer. Compte tenu de l'état lamentable des relations fédérales-provinciales, il était très difficile d'aller de l'avant dans des domaines de ce genre. Je trouve regrettable que la rivalité sectaire qui existait entre les deux paliers de gouvernement, si je puis m'exprimer ainsi, ait entravé beaucoup de bonnes mesures, et notamment celle-ci.

Quoi qu'il en soit, le nouveau gouvernement, le gouvernement conservateur, a fait ce qu'il fallait faire, et il a fait progresser le dossier avec beaucoup plus de bonheur que le gouvernement précédent, dont je faisais partie. Il est parvenu à se faire appuyer par les provinces. Avec l'échéance du 12 mai en vue, il est parvenu à créer un climat propice à la présentation de ce projet de loi.

Je le répète, je regrette que le gouvernement ait attendu la toute dernière minute, mais je ne pense pas que nous devions punir pour autant la ville de Vancouver et la province de la Colombie-Britannique. Au nom de mon parti, je suis donc prêt à laisser tomber toutes nos exigences pour faire un examen détaillé de la mesure, pouvoir l'améliorer et la signaler à l'attention des Canadiens qu'ils sachent quel geste important nous posons aujourd'hui et pourquoi. Au nom de mon parti, je suis heureux d'appuyer cette mesure et d'acquiescer à cette façon de procéder pour l'adopter rapidement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, à titre de député de la Colombie-Britannique, je suis particulièrement heureux de participer à ce processus tout à fait exceptionnel aujourd'hui et d'exprimer mon appui pour la mesure à l'étude. Cette mesure permettra au Canada de mettre en oeuvre la Convention de 1958 des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Ainsi, pour la première fois, les sentences arbitrales étrangères pourront être exécutées au Canada. La nouvelle loi autorisera aussi expressément les ministères fédéraux et les sociétés de la Couronne à conclure des conventions d'arbitrage.

J'ai eu l'occasion de discuter des dispositions de cette mesure avec des fonctionnaires du gouvernement. Je leur ai signalé deux ou trois questions qui me préoccupaient, mais je suis maintenant convaincu que cette mesure résoudra ces problèmes. Il ne fait aucun doute que l'arbitrage est une façon beaucoup plus efficace et moins coûteuse qu'un procès de régler des différends commerciaux. Pour l'instant, il n'existe pas de loi fédérale qui régisse l'arbitrage commercial international au Canada.

En outre, il y a maintenant de la confusion quant à la possibilité pour les ministères fédéraux et les sociétés de la Couronne de conclure des conventions d'arbitrage. La nouvelle mesure rectifiera la situation en y autorisant expressément les ministères fédéraux et les sociétés de la Couronne.

Je tiens à souligner que le premier centre d'arbitrage commercial international du Canada sera établi dans la province de la Colombie-Britannique. Il faut espérer que cela créera bon nombre d'emplois dans les secteurs professionnels et les services en Colombie-Britannique. À une époque où le taux de chômage est extrêmement élevé, ce serait certes une bonne chose que l'établissement de ce centre d'arbitrage commercial international entraîne la création d'emplois et stimule l'activité économique. De même, le projet de loi devrait contribuer à améliorer nos rapports commerciaux, surtout avec les pays situés en bordure du Pacifique et d'autres également. De nombreux problèmes qui concernent des pays d'Asie, d'Amérique du nord et d'Europe, se règlent actuellement aux États-Unis ou en Europe. Pour la première fois, ces questions pourront être réglées au Canada.

Je tiens à signaler que le Canada est le dernier pays industrialisé à mettre en oeuvre cette convention. Les Nations Unies l'avait adoptée en 1958 et il a fallu attendre presque 30 ans avant que le Canada n'y adhère.

J'ai signalé deux problèmes possibles aux fonctionnaires du ministère. D'abord la possibilité que l'on oppose certaines réserves à la convention. De nombreux États se sont prévalus de ce qu'on appelle la réserve de réciprocité. Les fonctionnaires en question avaient déjà affirmé au gouvernement des provinces que les réserves en question devaient être admises. Cependant, après avoir examiné la question, le gouvernement fédéral est d'avis que la réserve de réciprocité n'est pas essentielle. Je tenais à en parler aux fonctionnaires. En sommes, nous sommes bien prêts à reconnaître qu'elle n'est pas une disposition indispensable.

J'ai également signalé que l'Afrique du sud était aussi partie à la convention. J'espère que le Canada est prêt à déclarer officiellement qu'il refuse de donner suite aux sentences arbitrales concernant des activités commerciales exécutées en Afrique du sud. J'espère que le gouvernement est prêt à adopter officiellement cette politique. On m'a dit qu'il était impossible de l'inscrire formellement dans la mesure dont la Chambre est saisie, mais j'invite quand même le gouvernement à ne pas faire mystère de ses dispositions.

Pour terminer, je souhaite que le prochain gouvernement de Colombie-Britannique, un gouvernement dirigé par le premier ministre Bob Skelly, soit en mesure d'animer le nouveau Centre d'arbitrage commercial international, ce que nous souhaitons tous.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: M. Crosbie, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-107, tendant à mettre en oeuvre la convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-107, tendant à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(Les articles 3 à 9 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le vice-président: M. Crosbie, avec l'appui de M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi soit adopté . . .

M. Kaplan: Ils ne sont pas à la Chambre.

M. Nickerson: J'invoque le Règlement . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois qu'on serait d'accord pour les remplacer par le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) qui sont en Chambre actuellement.

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, avec votre permission?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

• (1740)

LA LOI SUR L'ARBITRAGE COMMERCIAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-108, concernant l'arbitrage commercial, soit lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 2 à 11 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Mazankowski (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée).

M. le vice-président: Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, avec votre permission?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les observations que j'ai faites à propos du projet de loi précédent valent pour le projet de loi C-108. J'invite ceux qui s'intéressent au projet de loi C-108 à se reporter au débat sur le projet de loi précédent et aux raisons que nous avons données de ne pas exposer d'arguments ou de position sur le projet de loi et de demander qu'il soit adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à ce qu'il a été convenu plus tôt, je propose que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à demain.

M. le vice-président: Consent-on à l'unanimité à déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 mai 1986

La séance et ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SÉLECTION—34E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente-quatrième rapport du comité de sélection.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social intitulé «Le SIDA au Canada». Conformément à l'article 99(2) du Règlement, le comité demande une réponse du gouvernement à ses recommandations.

Ce rapport se fonde sur les témoignages que le comité a recueillis d'experts, tant du gouvernement que du secteur privé, qui luttent contre l'épidémie de SIDA dans notre pays. Les autres membres du comité et moi sommes d'avis que l'application des recommandations contenues dans ce rapport contribuerait dans une large mesure à mieux faire comprendre cette maladie par la population. Ces recommandations proposent aussi des moyens d'accroître les installations dont le milieu médical a besoin et de garantir les soins compétents et compatissants dont les victimes de cette maladie ont besoin.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter. La première vient des villes de Toronto, Weston, Brampton, Bramalea, Mississauga et Etobicoke. Les citoyens qui ont signé ces pétitions prient la Chambre des communes de rétablir le plein financement du programme de Katimavik pour le bien des jeunes.

[*Français*]

La pétition suivante provient de plusieurs endroits dans la province de Québec, de Sainte-Foy particulièrement, et de la ville de Québec. C'est une pétition qui demande à rétablir le programme Katimavik et que la décision d'y mettre fin soit reconsidérée.

La pétition suivante vient également de la province de Québec, de la ville de Chicoutimi, où les pétitionnaires demandent que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée aussi.

Monsieur le Président, la pétition vient de Lac-Etchemin où les pétitionnaires aussi demandent humblement que le Parlement et le gouvernement reconsidèrent la décision de mettre fin au programme Katimavik.

Finalement, monsieur le Président, une autre pétition qui vient également de Lac-Etchemin où les pétitionnaires demandent que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

[*Traduction*]

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): J'ai l'honneur, monsieur le Président, de présenter une pétition au nom de citoyens de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui déplorent la décision que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a prise de considérer les prestations de retraite comme revenu gagné. Ils prient le gouvernement de faire en sorte que tous les retraités gardent leur revenu de pension et reçoivent des prestations d'assurance-chômage auxquelles on n'aura pas soustrait le revenu de leur pension.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions numéros 459 et 481.

[*Texte*]

LE COÛT DU TRAITEMENT DES CANCERS ASSOCIÉS AU TABAGISME

Question nº 459—**M. Corbett:**

Combien le gouvernement croit-il dépenser par année pour traiter des cancers liés au tabagisme?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous ne pouvons donner qu'une estimation indirecte, basée sur les chiffres de 1982. Cette année-là, environ 34 p. 100 des décès liés au tabagisme qui ont été enregistrés au Canada, étaient dus au cancer. Les spécialistes de la question au ministère estiment à 1.5 milliard de dollars l'ensemble des dépenses au chapitre de l'hospitalisation et du traitement de

personnes souffrant des effets du tabagisme. A partir des données sur la mortalité, il est possible de calculer que les gouvernements, à parts à peu près égales entre le fédéral et les provinces, ont consacré un peu plus d'un demi-milliard de dollars en 1982 au traitement de cancers associés au tabagisme, tant en coûts d'hospitalisation qu'en soins médicaux.

LES DÉCÈS ATTRIBUÉS À DES MALADIES ASSOCIÉES AU TABAGISME

Question nº 481 (révisée)—**Mme McDonald:**

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, combien de décès ont été attribués à des maladies liées au tabagisme au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les rapports du Surgeon General des États-Unis sont basés sur des examens critiques de la littérature scientifique mondiale faits par des groupes d'experts. Le Surgeon General estime que 30 p. 100 des décès par cardiopathie ischémique, 30 p. 100 de tous les décès par cancer et de 80 à 90 p. 100 des décès dus au syndrome respiratoire obstructif chronique (emphysème) sont causés par le tabac. Appliquées aux statistiques canadiennes sur la mortalité, ces estimations révèlent qu'environ 1.3 million de Canadiens sont morts depuis 1946 des suites d'une cardiopathie ischémique (environ 850,000 décès), d'un cancer (environ 340,000 décès) et d'un syndrome respiratoire obstructif chronique (environ 100,000 décès) causés par le tabagisme. L'usage du tabac cause également de nombreux décès dus à des troubles congénitaux, à la maladie des artères périphériques, à l'ulcère gastro-duodénal et aux incendies, mais on ne possède pas, pour ces facteurs, d'estimations de risques analogues à celles citées plus haut.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La chambre reprend l'étude interrompue le mercredi 7 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir signaler à la Chambre que le projet de loi est apparu au *Feuilleton des avis* le 12 février 1986. Il a été débattu, longuement, le vendredi 25 avril, le lundi 28 avril, le vendredi 2 mai, le lundi 5 mai, le mardi 6 mai, et le mercredi 7 mai. Les partis des deux côtés de la Chambre l'ont débattu en long et en large. A cause de cela, je propose, avec l'appui du député d'Ontario (M. Fennell):

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Passons au débat. La parole est au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je comprends l'impatience du secrétaire parlementaire puisqu'il n'a pas parlé beaucoup de ce projet de loi. Nous n'avons pas encore entendu les ministres de l'autre côté parler de cette mesure législative très importante prônant la collaboration fédérale-provinciale en ce qui concerne les paiements de transfert en matière d'enseignement et de santé. Nous avons entendu un bouffon de l'autre côté, le ministre de la Justice (M. Crosbie), mais personne d'autre. Le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas parlé, ni la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall). Pourtant, le gouvernement veut baillonner l'opposition dans ce débat. Il veut mettre la motion aux voix immédiatement. Nous ne sommes pas encore prêts. Nous voulons débattre le sujet qui porte sur deux questions très importantes pour les Canadiens, l'Éducation et la santé.

Le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, a une grande portée, et il est tellement important que nous, les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, nous avons essayé pendant le débat d'attirer l'attention des Canadiens sur certaines conséquences graves, profondes et permanentes des mesures que le gouvernement propose.

[*Français*]

Monsieur le Président, toutes les provinces seront touchées par ces coupures. Le gouvernement fédéral économisera 319 millions de dollars en 1986-1987; 2.1 milliards en 1990-1991 et, de 1986-1987 à 1990-1991, il épargnera tout près de six milliards de dollars. Six milliards de dollars que les provinces n'auront pas pour leurs dépenses justifiées dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Je voudrais, pour la gouverne de ceux qui nous écoutent, rappeler les chiffres par province. A Terre-Neuve, en 1986-1987: 7.3 millions de dollars de moins; en 1987-1988: 15.5 millions de dollars de moins; en 1988-1989: 24.8 millions de dollars de moins; en 1989-1990: 35 millions; en 1990-1991: 46 millions; en 1991-1992: 58.9 millions, pour un total en 1992 de 187 millions pour la province qui a un taux de chômage élevé, et dont la jeunesse est découragée parce qu'elle ne trouve pas d'emploi. Et on veut couper ici dans les services d'éducation qui comptent pour environ 27 ou 28 p. 100 de tout cet argent que le gouvernement fédéral transférait aux provinces. L'autre pourcentage, 70, 75 p. 100, c'est pour les services de santé. J'en viendrai à cela tantôt quand on discutera de ce dossieer.

Monsieur le Président, et il en va ainsi. L'Île-du-Prince-Édouard, en 1986-1987: 1.6 million; en 1987-1988: 3.4 millions; en 1988-1989: 5.4 millions; en 1989-1990: 7.6 millions; en 1990-1991: 10 millions et, finalement, en 1991-1992: 12.7 millions, pour un total de 40.8 millions. Il s'agit de la plus petite province, de celle qui a le plus besoin d'aide et on va lui couper 40 millions de revenu sur les six prochaines années.

Je pourrais continuer, monsieur le Président, et vous parler de la Nouvelle-Écosse qui, elle, perdra 282.6 millions de dollars. Le Nouveau-Brunswick: 228.8 millions de dollars. Le Québec: 2,083.6 millions de dollars. L'Ontario, ma province: 2,929.9 millions de dollars, près de 3 milliards de dollars. Le Manitoba: 340.4 millions de dollars pour six ans. La Saskatchewan: 332.5 millions de dollars sur six ans. L'Alberta: 773.1 millions de dollars et la Colombie-Britannique: 934.3 millions de dollars sur six ans, pour un total de 8,133.8 millions de dollars perdus dans les deux sphères importantes de leur juridiction, soit l'éducation et la santé, que le gouvernement fédéral, depuis des années, aide à financer en répartissant le fardeau, parce que c'est l'entière population du Canada qui doit se cotiser pour aider ceux qui en ont moins, et c'est par ce programme de transferts aux provinces, par des paiements, des points d'impôt ou en espèces, qu'on avait réussi à rétablir une sorte d'équité dans ce pays, une sorte de justice, un système par lequel on avait accès à l'éducation ainsi qu'aux soins de santé d'une façon universelle, juste et équitable.

Monsieur le Président, aujourd'hui, je recevais dans mon courrier un communiqué de presse du Secrétaire d'État du Canada (M. Bouchard) sur une étude qu'il a commandée, étude sur trois sujets: premièrement, l'accès à l'enseignement postsecondaire au Canada; deuxièmement, l'enquête nationale de 1983-1984 sur les étudiants du niveau postsecondaire afin d'explorer des sujets tels que la mobilité interprovinciale, les caractéristiques distinctives des étudiants à temps complet et à temps partiel, l'intérêt pour les études canadiennes et l'accès à l'enseignement dans la langue officielle de leur choix, et cela continue . . . et, troisièmement, l'enquête nationale de 1984 sur les diplômés de 1982, qui a permis de recueillir des données sur l'expérience vécue par les diplômés au cours de leurs deux premières années sur le marché du travail; et cela continue . . .

Monsieur le Président, en examinant le document, on s'aperçoit que l'étude du Secrétaire d'État, rendue publique le 2 mai dernier, et j'invite les députés à la lire parce que cela donne matière à réflexion . . . Voici certains des sujets recensés. Je ne les nommerai pas tous parce que je n'aurai pas le temps de le faire mais, à mon avis, il y a ici une question assez importante: les politiques à l'égard des étudiants étrangers; l'essor du téléenseignement; l'importance des nouvelles technologies de communication pour l'amélioration de l'accessibilité à l'éducation; les opinions et prises de position des associations de professeurs, des associations d'étudiants et des gouvernements quant à l'accessibilité: l'accessibilité, c'est la clé, parce que nous voulons des gens plus éduqués, mieux préparés pour qu'ils prennent leur juste place dans l'économie, il faut donc, nécessairement, qu'il y ait une volonté collective, un mouvement commun pour aider au financement des institutions postsecondaires.

Et voici que le gouvernement, un gouvernement sans coeur, un gouvernement sans aucune sensibilité à l'égard de l'éducation, coupe dans des domaines, dans des budgets que les provinces s'attendaient de recevoir. De plus, nous avons un gouvernement qui veut imposer le bâillon à l'opposition en invoquant une procédure mettant fin au débat, parce qu'il est fatigué d'entendre parler de choses comme l'éducation et la santé.

Eh bien, monsieur le Président, nous allons en parler de ces sujets et nous en parlerons pendant encore longtemps, parce que nous avons des documents, nous, qui doivent être rendus publics, nous avons des choses à dire et j'espère, monsieur le Président, que vous comprendrez que ce n'est pas un délai . . . que ce n'est pas un *filibuster* que nous faisons, mais que c'est l'intérêt que nous éprouvons pour ce dossier qui nous porte à vouloir en discuter à la Chambre; d'ailleurs, c'est ici que doit se faire tout ce travail.

Monsieur le Président,

• (1120)

[*Traduction*]

Je voudrais parler des conséquences de ce projet de loi. Le gouvernement dit que le déficit nous préoccupe; c'est un fait. Dans ses documents, le gouvernement dit qu'il essaie de réduire le déficit, notamment en réduisant les paiements de transfert fédéraux-provinciaux, et en mettant par conséquent le déficit à la charge des provinces. Nous savons tous que le gouvernement a agi unilatéralement, sans le consentement des provinces, et qu'il n'a pas respecté la tradition en ce qui concerne les accords fédéraux-provinciaux. Le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré pendant la campagne électorale qu'il consulterait régulièrement les provinces au cours des conférences fédérales-provinciales; c'est du moins ce que nous pensions. Et pourtant, il ne l'a pas fait en ce qui concerne la question la plus importante, les paiements de transfert au titre de l'enseignement et de la santé. Le gouvernement n'a pas eu l'intelligence, le courage ni même la courtoisie de prévenir les provinces qu'il allait leur donner moins d'argent que prévu parce qu'il fallait réduire le déficit et qu'il fallait leur demander de supporter le fardeau. Une telle attitude va à l'encontre des déclarations et des promesses du gouvernement.

Pendant la dernière campagne électorale, les conservateurs avaient pourtant promis de respecter les arrangements concernant le FPE en matière de soins de santé et d'augmenter les budgets à la recherche et au développement. Nous savons ce qui s'est passé. Ils n'ont pas du tout l'intention d'augmenter les budgets à la R & D et ils n'ont pris absolument aucune initiative dans ce sens. Ils n'ont certainement pas tenu leur promesse sur les paiements de transfert et le FPE.

Toutes les provinces s'opposent à ces réductions. Plusieurs organismes, notamment la Chambre de commerce du Canada, qui n'a pas la réputation d'être un fervent partisan des libéraux, se sont opposés à ces réductions parce qu'ils les trouvaient injustes. Les conservateurs se sont opposés à des réductions analogues en 1982, dans le cadre du programme des six et cinq. Le ministre de la Justice a dit l'autre jour que c'était une mesure législative de M. Gauthier. Il n'a pas de mémoire. J'ai voté contre le programme des six et cinq parce qu'il s'attaquait aux pensions des fonctionnaires de ma circonscription. Il appelle cette mesure la mesure législative Gauthier. Il ne sait pas de quoi il parle. Il ne lit pas ses documents de toute façon; je ne m'offusque donc pas trop. Je vois que vous êtes . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Je lui ai accordé quelques secondes de plus.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter du projet de loi C-96. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du députés d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et je trouve absolument ridicule que, siégeant où il siège, représentant le parti qu'il représente, il parle de consultations avec les provinces. Les antécédents de son parti sont bien connus: il a brillé par la confrontation plutôt que par la consultation. Prétendre que notre gouvernement n'a pas consulté les ministres provinciaux de la Santé et de l'Éducation, c'est non seulement inexact, mais d'un ridicule flagrant. La performance de notre gouvernement en matière de consultation avec les provinces est pour ainsi dire sans précédent depuis les 23 dernières années. Ce serait faire tort à la Chambre que de la laisser sur l'impression désagréable que le député cherche à créer.

Il est de fait que le pays est écrasé par un déficit absolument inadmissible. Si nous nous trouvons actuellement dans cette situation, c'est à cause des déficits que nous avons hérités des gouvernements précédents, représentés par cette sorte de député qui vient de parler. Il faut s'attaquer au déficit. Aussi désagréables que puissent être certains de ces programmes, il faut que nous nous montrions à la hauteur de notre tâche de législateurs, faire ce qu'il faut pour améliorer la situation au profit de tous les Canadiens. Au lieu d'écouter les critiques destructrices, pourquoi ne pouvons-nous pas demander qu'on nous adresse des critiques constructives pour une fois? Voici ce que je demande: comment faire pour améliorer le système? Malheureusement, le temps ne me permet pas plus qu'aux autres députés de parcourir tous les tenants et les aboutissants du projet de loi. Je devrai limiter mes propos au domaine de la santé.

Il est indiscutable qu'au cours des quelques années qui viennent, les coûts des soins de santé vont augmenter de façon notable et importante au pays. Il y a aujourd'hui plus de 6 p. 100 des personnes de plus de 65 ans qui se trouvent dans des maisons de convalescence ou des centres de soins de santé pour débiles physiques ou mentaux. Nous prévoyons que ce pourcentage aura doublé d'ici l'an 2000. Toutes les maisons de convalescence ont des listes d'attente et le réseau est surchargé. Des lits d'hôpitaux sont occupés par des patients de gériatrie, au détriment de ceux qui sont en attente de chirurgie ou de traitement d'autres problèmes et affections. Ces lits devraient être mis à la disposition du réseau . . .

Mme Mitchell: Est-ce en réduisant l'argent que vous allez résoudre le problème?

M. Corbett: Peut-être la députée aimerait-elle avoir l'occasion de parler plus tard. Entre-temps, elle pourrait se montrer un peu moins destructrice et écouter quelques critiques constructives pour une fois.

Le problème, c'est que nous n'utilisons pas de la bonne façon les crédits disponibles. Il y a déjà un certain nombre d'années que cela se poursuit. Il faut utiliser mieux les crédits disponibles.

D'après la philosophie répandue par les députés de l'opposition, tout ce qui se fait dans le secteur privé des soins de santé est mauvais. On prétend que c'est foncièrement mauvais et que les gens seraient lésés par une pareille invasion du secteur privé. Pour ma part, je ne nie pas la nécessité que le gouvernement soit là pour arrêter des normes, des politiques et des procédures. Il doit veiller à ce qu'elles soient strictement et convenablement respectées. Mais il faut quand même voir les choses dans leur contexte.

Il y a plusieurs endroits, en particulier aux États-Unis, où le secteur privé intervient de façon très constructive dans le réseau de soins de santé. Pour ma part, je pense que dans le domaine des soins infirmiers fournis à la population âgée, le secteur privé pourrait fonctionner très efficacement. Les maisons de convalescence sont prévisibles. Les besoins de leurs pensionnaires sont prévisibles. Les coûts de cette partie du régime de soins de santé sont prévisibles. Les besoins de personnel sont généralement stables et constants. Le secteur privé convient bien à ce domaine des maisons de convalescence. Dans certains endroits ces établissements sont florissants, et les soins qu'ils assurent sont impeccables. Le soutien de l'État à un établissement de ce genre est un élément primordial, bien sûr. Cela s'entend: moins de 10 p. 100 des pensionnaires des maisons de convalescence paient leurs frais de séjour. C'est le gouvernement qui paie de loin la plus grosse part.

Le monde libre reconnaît que le secteur privé est le mieux en mesure de gérer les entreprises. Quand on lui permet d'agir, la libre entreprise réussit. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'a pas ou ne doit pas avoir la charge de fixer des conditions à un système auquel sont consacrées d'importantes dépenses publiques. Les entreprises doivent comprendre que le gouvernement a des obligations envers le contribuable, qu'il a le droit d'agir en son nom. Mais le gouvernement doit tenir compte des capacités et de l'efficacité des gestionnaires privés, de leur aptitude à gérer. Je suis persuadé, que dans le domaine des soins de santé une articulation convenable entre l'État et les entreprises, pourrait faire économiser aux contribuables canadiens des millions de dollars littéralement chaque année, sans sacrifier en rien le niveau des soins donnés aux pensionnaires. Ce que je propose, c'est qu'on améliore la productivité en réduisant les frais de main-d'oeuvre. Nous pouvons prévoir des installations vraiment fonctionnelles. Nous pouvons réduire notre dette et nos frais administratifs dans le secteur privé, dans le réseau de prestation des services et au sein de la bureaucratie.

• (1130)

Le moyen d'améliorer notre système et d'optimiser notre investissement dans le réseau de prestation des soins médicaux,

c'est d'en améliorer la gestion. Tout le monde en bénéficierait, à mon avis, y compris les clients des maisons de convalescence, le gouvernement et les contribuables.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je prends la parole pour faire une dernière observation au sujet d'un projet de loi que présente le gouvernement progressiste conservateur du Canada en vue de réduire le financement de l'enseignement au Canada, de réduire le financement des soins médicaux au Canada car, ne nous leurrons pas, c'est exactement là ce que va donner le projet de loi C-96.

Il y est dit que nous n'avons plus les moyens de former et d'éduquer nos jeunes et les Canadiens en général. Il y est dit que nous n'avons plus les moyens d'offrir aux Canadiens le genre de soins médicaux auxquels il sont habitués et dont ils ont besoin.

A en croire les députés d'en face, le gouvernement a une meilleure idée et veut privatiser les soins médicaux. Or, lorsqu'on se lance en affaires, c'est pour une seule raison, à savoir réaliser des profits. C'est là le seul but en affaires, faire de l'argent et réaliser des profits. Un pays où on est prêt à réaliser des profits sur le dos des personnes âgées et des personnes qui ont besoin de soins médicaux a une société malade, dirigée par un gouvernement malade. En privatisant les maisons de convalescence et les hôpitaux, le gouvernement cherche à faire de l'argent. Je défie n'importe lequel des députés conservateurs de prétendre le contraire, que leur gouvernement ne cherche pas à réaliser des profits, à maximiser ses profits. Chercher à maximiser ses profits aux dépens des malades ou des personnes âgées qui ont besoin de soins n'est pas le fait d'une vraie société civilisée.

Le député me lance depuis l'autre côté de la Chambre que nous devrions nationaliser les hôpitaux. Ce sont là des établissements publics qui ne devraient pas chercher à réaliser des profits. Je suis d'avis que tout député qui pense que nos hôpitaux ont pour but de faire de l'argent pour des entrepreneurs ne sait pas mettre de l'ordre dans ses priorités.

M. Corbett: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que je lui ai accordé quelques minutes supplémentaires. Je voudrais entendre le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). J'ai beaucoup de mal à entendre ce qu'il dit.

M. Riis: Je vous remercie pour votre intervention. C'est ce député, je crois, qui accusait d'autres députés de chercher à l'interrompre. Il disait qu'ils devraient avoir le bon sens d'écouter ses propos éloquents et remplis de sagesse. Je ne reprendrai pas ses propos, monsieur le Président, mais je n'aime pas du tout ce qui se passe ici aujourd'hui.

Une des raisons en est que je représente ici une circonscription de la Colombie-Britannique. C'est une province qui a un gouvernement anti-intellectuels, anti-éducation, anti-formation, anti-universités, anti-collèges et anti-écoles. La preuve en est qu'il y a déjà quelques années, on croyait au Canada que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux partageraient également le financement de nos universités, collèges et instituts techniques—moitié-moitié. Mais pour ce qui est de la Colombie-Britannique à l'heure actuelle, si on demande qui finance en totalité les universités et les collèges, c'est le gouvernement fédéral. La Colombie-Britannique ne consacre plus le moindre sou à l'enseignement postsecondaire. Elle s'en désintéresse. Elle a violé l'accord qu'elle avait conclu il y a de nombreuses années aux termes duquel elle devait partager les frais moitié-moitié.

Y a-t-il un seul député conservateur, libéral ou néo-démocrate qui oserait prétendre que la Colombie-Britannique, qui ne verse pas un sou pour l'enseignement postsecondaire agit honorablement? Non. Il y a une province sur la côte du Pacifique qui est contre l'enseignement, car nous avons été témoins de réductions dévastatrices opérées dans notre système d'enseignement, depuis l'enseignement préscolaire jusqu'aux études supérieures dans nos universités. Ces derniers jours, tous les collèges de la province ont reçu un avis leur apprenant qu'après les nombreuses coupures effectuées au fil des années, il en sera de même cette année encore.

Le College Caribou dans la localité de Kamloops vient de recevoir l'avis qu'il doit réduire d'un demi-million son budget déjà fort modeste. Ce budget est réduit au strict minimum. Voilà pourquoi certains d'entre nous, notamment de la Colombie-Britannique, s'inquiètent de l'incidence du projet de loi C-96, qui propose une réduction de la contribution fédérale. La Colombie-Britannique ne paie rien et désormais le gouvernement fédéral réduira ce qu'il est censé verser pour l'enseignement postsecondaire.

Cette année, la Colombie-Britannique touchera du gouvernement fédéral 36 millions de moins qu'elle n'aurait reçu en vertu de la formule habituelle. L'an prochain, cette réduction atteindra 75 millions de dollars.

Au cours des cinq prochaines années, soit cette année et les quatre suivantes, la Colombie-Britannique perdra des paiements de transfert d'un total de 642 millions au titre de l'enseignement et des soins médicaux. D'un bout à l'autre du Canada, le gouvernement fédéral refusera de dépenser $5.608 milliards pour la santé et l'enseignement postsecondaire.

Un député qui représente la région centrale de la Colombie-Britannique ressent une inquiétude particulière, car lorsqu'on songe aux pays de l'OCDE, on voit que tous les pays industrialisés de l'Ouest redoublent d'efforts dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, la formation scientifique et la formation sur le tas. Un seul pays ne manifeste pas le même enthousiasme envers l'enseignement postsecondaire et c'est le Canada.Les Canadiens sont mal servis par rapport à tous les autres pays de l'OCDE. Quand on regarde ce qui se passe dans les provinces et les territoires au Canada, on voit qu'une province consacre à l'enseignement postsecondaire des fonds beaucoup plus faibles que les autres et réduit encore la proportion de son budget consacrée à l'enseignement postsecondaire et aux soins médicaux et c'est la Colombie-Britannique. Les citoyens de la Colombie-Britannique en souffrent non seulement parce qu'ils sont Canadiens, mais parce qu'ils sont aussi des citoyens de la Colombie-Britannique.

Quand on songe aux gens qui demeurent dans le sud de la Colombie-Britannique, ils sont encore moins bien traités. Un jeune ou une personne plus âgée qui veulent fréquenter une université, un institut professionnel ou technique, doivent payer $6,000 ou $7,000 par an.

Les taux de chômage sont si élevés et les difficultés économiques si graves, en Colombie-Britannique, que des centaines, voire des milliers de familles, littéralement, ne peuvent plus se permettre d'envoyer certains de leurs membres faire des études à l'université, dans les instituts et les écoles techniques de la province.

Le centre de la Colombie-Britannique est défavorisé par rapport au reste de la province. La Colombie-Britannique elle-même est défavorisée par rapport à l'ensemble du Canada. Quant à notre pays, il ne fait pas le poids par rapport aux pays membres de l'OCDE.

La situation en dit long sur l'avenir du Canada. A quoi peut-on s'attendre, alors que l'Allemagne fédérale, le Japon, voire quelques-uns des principaux États américains ne cessent d'investir dans ce qui leur semble la ressource naturelle la plus importante? Pour certains, au gouvernement, nos principales ressources naturelles sont la morue, le charbon, le cuivre ou le blé. Pourtant, chacun sait qu'il n'y a pas de plus grande richesse naturelle que les personnes elles-mêmes.

Le Japon, la Suisse et les pays scandinaves en sont convaincus depuis longtemps. Or, le gouvernement canadien ne s'en est pas encore aperçu. Les anti-intellectuels qui dirigent la Colombie-Britannique et combattent l'enseignement sont loin de s'en rendre compte. Le gouvernement est en train de duper les jeunes en limitant leurs perspectives d'avenir et leur aptitude à s'emparer de la place qui leur revient au XXIe siècle. Dans notre société axée sur l'information et où l'économie devient de plus en plus compétitive, nous aurons besoin de gens instruits et bien formés. Alors qu'il faudrait dépenser davantage pour la recherche et le développement dans le domaine de la production, le gouvernement se laisse damer le pion par nos concurrents.

• (1140)

Pour toute réponse, le gouvernement présente une motion de clôture qui limite le débat sur ce projet de loi. Il en a assez des critiques formulées par les députés d'opposition. Il n'y a pas eu et il n'y aura sans doute pas, dans les mois qui viennent, de débat plus important pour l'avenir du Canada, mais le gouvernement a décidé d'y mettre un terme parce qu'il ne supporte plus la pression.

Pour nous, de l'opposition, le gouvernement fait fausse route en imposant le projet de loi C-96 qui va priver le Canada de 5,608 millions de dollars au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Bien que nous ne voulions pas de cette mesure, le gouvernement, excédé, décide tout bonnement de limiter le débat et de la faire adopter coûte que coûte. Ce projet de loi augure mal de l'avenir du Canada et des Canadiens.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir commenter ce qui équivaut en somme à une motion de clôture présentée par le Gouvernement. Cette motion qui vise à interrompre le débat de la deuxième lecture d'une mesure aussi importante, est absolument inacceptable. Ce projet de loi met en cause l'essence même de notre pays, au moment même où les gouvernements des provinces doivent faire face à toutes sortes d'urgences dans le contexte d'une récession, surtout dans les régions périphériques.

Je m'inquiète que le gouvernement ait l'audace de vouloir enlever huit milliards au cours des quatre prochaines années à sa participation au financement de l'enseignement postsecondaire et des services de santé. Cela illustre assez bien jusqu'à quel point le ministre des Finances (M. Wilson) et le cabinet en général ne sont pas au fait des réalités de notre pays.

Dans la seule province de l'Ontario, on réduira le financement de l'enseignement postsecondaire et des services de santé au moment même où le gouvernement de cette province envisage d'éliminer les primes du régime d'assurance-maladie et de mettre en place un régime où le tarif universel serait remplacé par un tarif au prorata des ressources.

On a peine à croire que le Gouvernement songe à imposer aux provinces une mesure aussi radicale alors qu'une grande partie de notre pays est plongée dans une grave récession économique. Quand le ministre considère les données nationales brutes pour les années allant de 1983 à 1985, il s'imagine que l'économie de toutes les régions avancent au même rythme que celle du *golden horseshoe* aux environs de Toronto. Je suggère au ministre de se rendre dans les Maritimes pour se faire une idée des conséquences de la réduction des paiements de transfert sans compter les nouveaux tarifs des services de traversiers.

Tout dernièrement, les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard ont fait savoir ce qu'ils pensaient des compressions de huit milliards proposées par le gouvernement. Le ministre devrait aussi se rendre dans le Nord de l'Ontario où il verrait des effets semblables sur les industries primaires, dont le secteur forestier et le secteur minier.

A Sault-Sainte-Marie par exemple, la politique énergétique pourrait entraîner le congédiement de quelques huit cent travailleurs des laminoirs. Nous mettons la dernière main à un nouveau laminoir à tubes qui a coûté 375 millions, et non seulement la politique énergétique du gouvernement compromet la rentabilité de la nouvelle usine, mais l'ancienne est déjà fermée.

Considérons la situation à l'échelle nationale. Je rentre d'une tournée effectuée dans l'Ouest du Canada par le groupe spécial d'études sur l'agriculture, et nous avons discuté des retombées de la loi agricole américaine. Cette mesure aura des conséquences bien plus graves pour l'agriculture canadienne que tout ce qu'a pu adopter le Congrès des États-Unis jusqu'ici. Mais pas une seule fois, lorsque le premier ministre (M. Mulroney) est allé rencontrer le président Reagan à Washington, il n'a été question, dans son programme doré, des effets de cette mesure qui sera en vigueur au cours des trois prochaines années.

Les provinces de l'Ouest comptent sur l'aide financière du gouvernement pour traverser cette récession qu'il a provoquée à cause de sa politique agricole et énergétique. Cela n'empêche pourtant pas le gouvernement fédéral de retourner le fer dans la plaie en réduisant de 8 milliards de dollars sa contribution à l'enseignement postsecondaire et à la santé au cours des quatre prochaines années.

Puisque vous êtes originaire de l'Alberta, monsieur le Président, vous savez que cette province jouissait d'une économie enviable depuis quelques années. Or, en plus de son déficit actuel de 2 milliards de dollars, elle devra s'accommoder de compressions supplémentaires dans le financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement devrait certainement tenir compte de la réalité économique de notre pays au lieu de s'en remettre au ministre des Finances dont la vision dépasse peut-être un peu le nord de Bloor Street, mais n'englobe certes pas le nord de l'Ontario, certaines régions du Québec, les Maritimes et encore moins l'ouest du Canada.

Le gouvernement a imposé des compressions dans plusieurs domaines. La semaine dernière, nous avons vu le premier ministre nous jouer l'une des comédies les plus réussies de notre histoire lorsqu'il a fait semblant de se porter au secours des agriculteurs. Il a laissé entendre que le gouvernent relèverait le prix intérieur du blé de $6 à $11 pour soutenir l'agriculture. Il s'est tout bonnement contenté d'accroître la marge d'augmentation. Mais ce n'est pas encore fait et on ne sait toujours pas ni comment il compte s'y prendre ni quels seront les effets d'une telle mesure.

Le premier ministre a donné l'impression qu'il bloquerait le tarif-marchandises, mais on a découvert le pot aux roses avant même que n'ait pris fin la conférence de presse. Les journalistes de la tribune ont compris que le gouvernement s'était contenté de recalculer le volume du blé qui sera expédié cette année et de le ramener de 31 à 28 millions de tonnes, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire d'augmenter la tranche du tarif-marchandises versée par les agriculteurs. Voila la solution de l'énigme et tout le monde le sait.

Le premier ministre a également annoncé qu'il supprimerait la taxe d'accise de 2.5 p. 100 sur le carburant agricole, laquelle, soit dit en passant, n'aurait jamais dû être imposée en septembre dernier. Ce matin, lors d'une audience de comité, j'ai proposé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de la supprimer rétroactivement à septembre dernier, car c'est à cette époque-là qu'a commencé la crise. Le gouvernement a agi de manière parfaitement injuste en imposant une taxe d'accise sur le carburant agricole à un moment où le secteur agricole traversait sa crise la plus grave. Au lieu de supprimer cette taxe à compter du 1er mai, le premier ministre aurait dû s'excuser auprès des agriculteurs canadiens de leur avoir imposé cette taxe en septembre dernier, et rendre rétroactives jusque-là les dispositions relatives à sa remise et à sa déductibilité. Il s'agit de recettes de l'ordre de 75 millions de dollars que le secteur agricole n'a pas les moyens de payer.

• (1150)

Chose certaine, les mesures draconiennes que veut appliquer le gouvernement par le biais du projet de loi C-96 ne visent simplement qu'à nous forcer la main. En augmentant de 8 autres milliards de dollars les frais des gouvernements provinciaux en ce moment, alors que bon nombre d'entre eux doivent investir dans le secteur des ressources et de la mise en valeur des régions pionnières, le gouvernement se montre injuste, inique et même dur.

Ce projet de loi présente un autre problème, et c'est ses conséquences se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie. En cette époque où de 600,000 à 700,000 jeunes sont chômeurs, nous ne devrions pas enlever 8 milliards de dollars aux provinces.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a déjà bloqué 400 millions des fonds qu'elle était censée consacrer l'an dernier à des programmes de formation directe et de rattrapage. Le gouvernement agit de manière encore plus dure en supprimant sur une période de quatre ans, au moyen du projet de loi C-98, ce financement de 8 milliards dont les gouvernements provinciaux ont désespérément besoin. J'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision et qu'il retirera cette mesure du *Feuilleton*. Elle n'est certainement pas dans l'intérêt du pays.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je viens de revenir à la Chambre après avoir passé pas mal de temps avec le groupe de travail parlementaire sur la garde d'enfants, qui a parcouru le pays. Les gens n'ont cessé de nous parler de la triste situation qui attend nos enfants à moins que nous nous prenions immédiatement des mesures permettant de mieux s'occuper d'eux, afin de mieux les préparer pour l'avenir. Or, à mon retour, aujourd'hui, j'apprends que nous discutons de coupes sombres dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et des services de santé, qui auront des répercussions dévastatrices sur cette génération de jeunes.

Le projet de loi est vraiment affligeant. Il est inhumain du point de vue de nos ressources humaines et des conséquences qu'il aura pour nos jeunes. C'est également une politique à courte vue du point de vue économique. On s'attaque aux jeunes qui, à l'heure actuelle, n'ont pas accès à l'enseignement postsecondaire qui leur fait cruellement défaut. Ce projet de loi ne fera qu'aggraver la situation. Il s'en prend aux femmes. Ce sont surtout elles qui seront victimes des suppressions d'emplois et de la réduction des services de santé. Ce sont tout particulièrement les jeunes femmes qui sont peut-être, à l'heure actuelle, prises en charge par le bien-être social et qui élèvent des enfants, qui n'auront pas la possibilité d'obtenir la formation voulue, afin de devenir indépendantes et d'améliorer leur sort et celui de leurs enfants. Cette mesure touche également les personnes âgées qui, comme un député conservateur vient de le dire, auront énormément recours aux services de santé dans les années à venir.

Il m'est même difficile d'intervenir, tellement je suis déçue par cette initiative. Le gouvernement peut trouver des milliards de dollars pour accroître le budget de la défense, mais il réduit, par contre, les services essentiels offerts à la population. On peut se demander ce qui nous arrive au Canada. C'est extrêmement décevant. J'espère simplement que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays comprendront les conséquences de ce projet de loi. Comme mon collègue l'a déclaré, au total, on réduira de plus de 5,608 millions de dollars les sommes consacrées aux services de santé et à l'enseignement en 1990, et ce n'est qu'au niveau fédéral. Il faut y ajouter les compressions provinciales. La Colombie-Britannique perdra 642 millions de dollars. Je peux vous dire, monsieur le Président, que cette

perte aura de terribles répercussions sur nos jeunes et nos personnes âgées, en Colombie-Britannique.

Il convient de remarquer que tandis que, le gouvernement fédéral réduit les sommes consacrées aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire, il augmentera au cours des cinq prochaines années, le budget de la défense de 41 p. 100. Comment peut-on, en bonne conscience, adopter des priorités de ce genre? C'est une politique à courte vue du point de vue économique et social.

Je voudrais parler de la situation des jeunes en Colombie-Britannique. Déjà 21 p. 100 d'entre eux sont sans emploi et on va leur rendre encore plus difficile l'accès au collège, à l'université ou à d'autres programmes de formation. Plus de 63,000 jeunes âgés de 15 à 24 ans ne pourront pas obtenir d'emploi. En effet, la plupart d'entre eux auraient besoin d'une nouvelle formation pour décrocher un emploi et ils n'y auront pas accès.

Le gouvernement fédéral devrait certainement offrir plus de possibilités aux jeunes. Non seulement, notre société que nous espérons instruite et moderne l'exige, mais notre avenir économique et social en dépend. A long terme, investir dans la jeunesse épargnera au gouvernement le coût de l'assurance-chômage et la moitié du coût de l'aide sociale, dont vivent la plupart de ces jeunes. Le gouvernement bénéficiera des impôts qu'ils paieront et rentabilisera à long terme l'investissement fait aujourd'hui dans leur formation et leurs études.

Je voudrais signaler l'initiative prise par Bob Skelly, chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique. La semaine dernière, il a présenté à Victoria un projet de loi d'initiative parlementaire dont nous devrions nous inspirer, garantissant à tous les jeunes de la province le choix entre l'enseignement à plein temps, la formation ou un emploi stable. Grâce à ce projet de loi, 63,000 jeunes pourront choisir leur avenir. Si nous n'en faisons pas autant, nous perdrons une génération. Le coût de ce programme s'élèvera à 150 millions de dollars par an.

Nous investissons des milliards dans l'Expo et nous ne pouvions pas trouver 150 millions par an pour assurer l'éducation et la formation de nos jeunes. Si ces jeunes en sont réduits à vivre de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage ou à se contenter des salaires de misère d'employés temporaires, cela va nous revenir très cher et produire toute une génération qui restera à la charge de la société. J'exhorte le gouvernement à réfléchir à ce qu'il est en train de faire par ce projet de loi. Il réduit l'investissement, absolument capital, dans la jeunesse. Ce n'est pas seulement une dépense, c'est un véritable investissement. Cela nous coûte déjà cher et ce sera pire si nous n'offrons pas de perspectives d'avenir à nos jeunes.

Notre génération a eu accès à l'enseignement et à des possibilités d'emploi. Nous devons considérer la génération actuelle de jeunes d'une manière beaucoup plus positive. Nous ne pouvons pas nous permettre de les garder au chômage, sans formation et sans avenir. Le groupe de travail a entendu parler de jeunes femmes qui élèvent des enfants qu'elles ont eus dans leur adolescence. Cela leur est arrivé en grande partie parce qu'elles n'avaient pas d'espoir. Que vont devenir leurs enfants? Ils n'ont pas d'avenir, et ce projet de loi ne fait qu'empirer la situation.

Quand aux services de santé, le député conservateur qui est intervenu en dernier a parlé de les réformer. Je suis parfaitement d'accord avec lui. Nous pourrions faire beaucoup mieux avec l'argent que nous consacrons à la santé. Je conviens avec mon collègue qu'il ne faut surtout pas suivre l'exemple des Américains qui ont privatisé leur système de santé et en tirent des bénéfices de sorte que les gens sont privés des services essentiels. Nous ne devons pas nous contenter de maintenir et d'augmenter notre investissement dans la santé, car c'est un investissement dans la nation, nous devons également changer nos priorités. Il faut admettre que notre système de santé est dominé par les médecins et qu'on consacre beaucoup trop d'argent à une technologie de pointe très onéreuse, à des greffes du coeur et à d'autres opérations.

• (1200)

Nous oublions complètement le grand public dans des localités qui ont besoin d'un minimum de soins préventifs. Ce qu'il faudrait, c'est investir davantage dans les services de type para-professionnel. Nos infirmières devraient faire beaucoup plus; nous avons d'ailleurs autorisé cette évolution dans notre législation sur la santé, mais on n'en a pas profité. Nous devrions avoir de plus nombreuses cliniques communautaires faisant davantage appel aux gens de la localité pour la prestation des services. Nous devrions avoir davantage de soins à domicile pour les personnes âgées, afin d'éviter les séjours coûteux en établissement. Nous devrions faire beaucoup plus pour aider les jeunes familles, surtout celles qui ont des enfants d'âge préscolaire, à favoriser la pratique de l'hygiène. C'est dans ces domaines que nous devrions investir. Nous ne devrions pas réduire la participation fédérale; nous devrions au contraire l'accroître. Nous devrions encourager et promouvoir une tout autre orientation des services de santé.

Nous devrions également envisager d'un oeil différent les services dans les régions éloignées. Le gouvernement fédéral, c'est certain, a une responsabilité spéciale à l'égard des habitants des Territoires et de nos régions septentrionales, tout particulièrement à l'égard des autochtones. Il faut fournir des services de sages-femmes dans certaines localités septentrionales, conformément aux voeux des femmes inuites. Pourtant, nous ne faisons rien à ce sujet. Nous nous contentons de comprimer les dépenses.

Il faut offrir davantage de programmes d'éducation populaire, afin que les habitants des régions éloignées puissent avoir accès à l'éducation. C'est pourtant un domaine où il y a des compressions dans toutes les provinces. Je puis dire aux députés que c'est là ce que nous, membres de l'équipe de travail dont je fais partie, avons entendu à maintes reprises. Des collèges sont contraints de fermer, alors qu'ils devraient offrir des programmes d'éducation permanente dans les régions rurales. Une mesure comme celle-là se justifierait certainement du point de vue économique, sans compter qu'elle est absolument nécessaire si nous voulons avoir une population instruite.

Quant aux soins hospitaliers, j'ai devant moi un article paru en juillet dernier dans le *Sun* de Vancouver. Il précise que la Colombie-Britannique avait déjà commencé à prendre des mesures de compression dans le domaine de la santé il y a quatre ans, en mettant à pied 2,000 travailleurs—des femmes, pour la plupart—et en éliminant 1,200 lits. Depuis lors, les soins de santé ne cessent de se détériorer. Faute de place à la

pouponnière, l'hôpital pour enfants a dû envoyer à Calgary les femmes sur le point d'accoucher prématurément. Le projet de loi dont nous sommes saisis va encore empirer la situation.

Je puis dire aux députés que la situation actuelle des jeunes familles et des personnes âgées est tout simplement aberrante. Le projet de loi ne fera qu'ajouter à leurs problèmes. Il témoigne d'un manque absolu de perspicacité. Le gouvernement devrait le retirer. Nous ne devrions plus avoir à nous en occuper. Il me met dans une telle colère que j'ai du mal à poursuivre.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je suis un peu déçu d'avoir à prendre la parole sur le projet de loi C-96 aujourd'hui et plus précisément sur la motion du gouvernement qui aura pour effet de mettre fin au débat sur les coupures dans le financement des programmes établis. Si je dis être déçu, c'est parce que je ne pense pas que les Canadiens et les gouvernements provinciaux ont eu suffisamment de temps pour discuter de ce projet de loi et y penser à fond avant de faire connaître leur position au gouvernement fédéral.

Je viens tout juste de signer 632 lettres de félicitations que j'enverrai aux étudiants de douzième année de ma circonscription. Ces jeunes qui passent de l'école secondaire à l'université trouveront cette transition extrêmement difficile parce que le fardeau fiscal sera passé du Trésor fédéral au Trésor provincial. A l'Île-du-Prince-Édouard, notre assiette fiscale est très limitée. Dans cette province, la taxe de vente et les autres formes d'imposition sont très lourdes. Tout comme à Terre-Neuve, notre taxe de vente augmente constamment au point d'avoir des effets négatifs sur la croissance de l'économie provinciale.

En plus d'assumer des frais de scolarité plus élevés en raison d'une augmentation des frais d'inscription ou d'autres mesures d'accroissement des revenus des universités, la plupart de ces 632 étudiants auront de la difficulté à se trouver un emploi d'été qui leur permette de soutenir les efforts qu'ils déploient pour acquérir une meilleure éducation. Je sais que beaucoup d'entre eux viendront me rencontrer à mon bureau. Ils iront dans les centres de main-d'oeuvre pour se faire dire qu'il n'y a pas beaucoup d'emplois disponibles. Un seul sur trois est susceptible de se trouver du travail.

L'agriculture à l'Île-du-Prince-Édouard a traversé l'une de ses pires années depuis longtemps. Les fermiers qui étaient habituellement capables de vendre leurs produits—du moins les pommes de terre—à un prix convenable les répandent tout simplement dans leurs champs cette année. Je devrais bien sûr mentionner que nous avons été les bénéficiaires d'un fonds de 6 millions de dollars institué par Ottawa et qui a certes été apprécié. Il a été établi sous la forme d'un programme de diversification des cultures. C'était malheureusement trop peu et trop tard. Si le même montant avait été accordé au gouvernement provincial en novembre ou décembre dernier, alors que les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture savaient parfaitement qu'il y avait surabondance de pommes de terre sur le marché mondial, ce programme de diversification aurait probablement permis d'obtenir un meilleur prix pour le reste des récoltes.

Je voudrais maintenant passer en revue les effets qu'aura le projet de loi C-96 pour l'Île-du-Prince-Édouard entre la présente année financière et l'année financière 1992. Nous voyons qu'il fera diminuer ses rentrées d'argent d'environ 40.8 millions de dollars. Cette année, les paiements à l'Île-du-Prince-Édouard seront amputés de 1.6 millions. En 1987-1988, ce chiffre passera à 3.4 millions; en 1988-1989, à 5.4 millions, et en 1989-1990, à 7.6 millions. Ce manque à gagner atteindra 10 millions en 1990-1991, et 12.7 millions en 1991-1992. La plupart des provinces de l'Atlantique ne peuvent pas absorber un tel manque à gagner. Elles ne disposent tout simplement pas de l'assiettte fiscale nécessaire pour combler la différence.

Je lisais plus tôt aujourd'hui un article publié dans le *Telegraph-Journal*. L'article est daté du 26 décembre 1985 et rapporte les paroles du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, John Baxter. D'après lui, il sera difficile de convaincre les gens du Nouveau-Brunswick d'accepter d'autres mesures d'austérité devant le manque de modération du gouvernement fédéral. C'est là que réside à mon avis le point crucial. Il est très difficile de faire accepter aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve des mesures de réduction du déficit qui frappent les services de santé et l'éducation quand ils considèrent certaines des mesures qu'a prises le gouvernement. Je veux parler du milliard de dollars englouti dans l'opération de renflouement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

Il leur est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement fédéral devrait demander aux provinces de supporter une plus grande partie de la charge. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard connaissent d'autres formes de taxation, que l'on pourrait qualifier de détournées, notamment l'augmentation du coût des traversiers, des frais d'entrée dans le parc national et surtout l'imposition, pour la première fois, de droits d'inspection des pommes de terre. Lorsqu'ils voient un cabinet de 40 membres, le plus important que le pays ait jamais connu, ils se demandent ce qui se passe. Les mesures mises en place à propos des militaires et des fonctionnaires en retraite, qui ne peuvent plus recevoir de prestations d'assurance-chômage parce que leur pension est maintenant considérée comme un revenu, représentent une importante perte de recettes pour la province. Le pouvoir d'achat de ces gens s'en trouve diminué, ce qui a des conséquences pour toute l'économie locale. On peut associer cela à l'absence de création d'emplois dans la province.

• (1210)

Selon le gouvernement, c'est l'entreprise privée qui sera le moteur de la croissance. C'est peut-être vrai dans certaines régions, mais certainement pas dans la région atlantique où l'entreprise privée est limitée à des sociétés ayant entre 1 et 5 employés. Nous n'avons pas de grandes usines employant 1,000 ou 2,000 personnes. L'entreprise privée ne peut pas créer des emplois pour tout le monde.

J'approche de la fin du temps qui m'est alloué. J'aurais aimé continuer, car ce projet de loi aura des effets néfastes très prononcés sur ma province et l'ensemble de la région atlantique. J'espère que le gouvernement prendra des dispositions pour la région atlantique, de sorte que ces provinces bénéficient de services de soins et d'un enseignement postsecondaire de qualité, comme les provinces mieux nanties.

Un nouveau collège vétérinaire va ouvrir ses portes à Charlottetown et je me demande quel sera l'effet des coupures sur

cet établissement. Le Conseil des maritimes pour l'enseignement supérieur a déjà réduit son budget au strict minimum. En fait, c'est ce qu'il fait depuis cinq ans. Lorsque j'étais député à l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, il y a quelques années, ce conseil faisait déjà des coupures. Le gouvernement provincial également essayait de réduire ses dépenses. Il n'est plus possible de couper quoi que ce soit dans notre système d'enseignement.

A l'Île-du-Prince-Édouard, la population âgée augmente et elle exigera de plus en plus d'installations. Là encore, le gouvernement fédéral réduit ses dépenses de santé pour améliorer son déficit. Tout ce qu'il fait, c'est transférer le fardeau financier aux contribuables des provinces. Il importe assez peu que l'on paie l'impôt au gouvernement fédéral ou à un gouvernement provincial. Toutefois, le chef de famille, le chef de notre grande confédération, doit être le gouvernement fédéral et il devrait prendre ses responsabilités sérieusement. Il devrait faire en sorte que tous les Canadiens aient les mêmes possibilités, quel que soit l'endroit où ils vivent.

Nous devrions tous avoir accès aux mêmes soins, que nous soyons de Toronto, de Montréal, d'Ottawa, du nord de l'Alberta, du nord du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard , de Terre-Neuve ou du Labrador. Il n'est évidemment pas raisonnable d'espérer de la chirurgie à coeur ouvert dans un petit hôpital. C'est certain, et ce n'est pas ce que je veux dire, mais les mêmes principes de base devraient s'appliquer partout et à tout le monde.

Voilà ce que je tenais à dire. Il ne me reste plus de temps. Je suis peiné de constater que le gouvernement présente une motion d'attribution de temps pour ce très important sujet, qui nous touchera tous, indépendamment de l'endroit où nous vivons.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires au sujet du projet de loi C-96. Depuis une semaine ou deux, nous discutons des différentes conséquences d'une réduction systématique de la croissance des fonds octroyés aux provinces pour le financement des deux services les plus importants au Canada, soit la santé et l'enseignement postsecondaire. La croissance économique dépend, dans une large mesure, de ces deux services. C'est seulement à la condition d'avoir une population en bonne santé et instruite que nous pourrons survivre malgré la crise actuelle. C'est seulement dans ces conditions que nous pourrons profiter de toutes les possibilités de croissance. En décidant de consacrer moins d'argent à la santé et à l'éducation, le gouvernement réduit notre potentiel de croissance économique.

Le gouvernement ne cesse de répéter qu'il augmente son financement et c'est vrai dans une certaine mesure. Cela semble vrai, sauf lorsqu'on y regarde de plus près. Combien de temps peut-on tenir le coup si, chaque fois que les dépenses augmentent de $1, les sommes que l'on obtient pour les payer n'augmentent que de 50c.? Il faudra finir par réduire les services. Cela revient à réduire la qualité de l'éducation et de la santé, car ces coupes se répercutent aussitôt sur la qualité des services.

Au cours des quelques minutes à ma disposition, je parlerai surtout des conséquences de ces coupes sur la santé. Les services de santé d'un grand nombre de provinces sont déjà compromis par le manque d'argent. Voyons l'ampleur des compressions que prévoit ce projet de loi. Pour décrire simplement la situation, le gouvernement compte opérer des coupes de 2 milliards par an d'ici 1990-1991. Au cours de cette période, le budget de la santé sera amputé de 5.6 milliards de dollars. Comme l'a souligné un représentant de Terre-Neuve, cela se traduira par une dégradation de la qualité des services, une hausse des honoraires, une augmentation des impôts provinciaux et des primes ou tout cela en même temps.

Ce projet de loi reflète la même idéologie que la plupart des autres initiatives du gouvernement. Ce dernier cherche ou bien à éliminer les services, ou bien à redéfinir ses responsabilités de façon à réduire le coût des services ou à le faire payer par quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse du gouvernement provincial, des étudiants ou des patients.

Des organismes comme l'Association médicale canadienne ont vivement protesté contre la réduction du financement de la santé. En fait, cette association estime que le conflit qui oppose actuellement les médecins et le gouvernement de l'Ontario au sujet de la surfacturation est attribuable au fait que le gouvernement ne dispose pas suffisamment d'argent pour assurer les services de santé requis.

Le coût de la santé ne cesse d'augmenter depuis quelques années. C'est dans les hôpitaux que la hausse des dépenses est la plus forte. À l'heure actuelle, environ 70 p. 100 du coût total des services de santé est directement attribuable à l'augmentation du coût des soins en établissement et notamment en milieu hospitalier. La plupart des gens reconnaissent que ces dépenses vont croître dans une proportion qui dépassera le taux d'inflation de 4 ou 5 p. 100. Cette croissance des dépenses est attribuable à différentes raisons. Par exemple, le coût de l'assurance responsabilité civile a grimpé en flèche depuis quelques années. Des services de santé doivent en faire les frais.

Tout à l'heure, un député a laissé entendre que nous pourrions envisager la privatisation. Chacun sait que, dans le domaine de la santé, la privatisation tend à augmenter les frais, surtout en ce qui concerne les soins hospitaliers. Le Canada, qui a des services de santé publics, consacre environ 8.4 p. 100 de son Produit national brut aux différentes formes de soins médicaux. Aux États-Unis, où la plupart des services de santé sont privés, la somme consacrée à la santé représente 10 p. 100 du PNB, pour des services beaucoup plus restreints. La privatisation ne nous permettra pas d'économiser. Elle va nous coûter plus cher et la différence sera de plusieurs points de pourcentage.

• (1220)

Aux États-Unis, le Régime d'assurance Croix Bleue coûte $1,840 par an. La franchise est de $100 et ce régime ne couvre que 80 p. 100 des honoraires des médecins et des psychiatres. La physiothérapie, les visites médicales régulières ou les soins aux nouveau-nés ne sont pas couverts. Le traitement de toute maladie dont l'origine est antérieure à l'entrée en vigueur de l'assurance n'est pas couvert non plus. Les maladies comme le cancer et les maladies de coeur, qui sont ordinairement reliées au mode de vie ou au stress au travail, ne sont pas visées par

cette assurance et ce sont celles qui coûtent le plus cher à traiter.

Les députés qui ont voyagé savent que ceux qui tombent malade à l'étranger rentrent au Canada en chantant les louanges de nos services de santé. Les services de santé aux États-Unis sont peut-être excellents, mais ils coûtent tellement cher que trente millions d'Américains, ce qui équivaut à la population du Canada, n'ont absolument aucune assurance-maladie et que le système des soins de santé coûte 10 p. 100 du revenu national brut des États-Unis. Si l'un de ces trente millions d'Américains veut des soins de santé, il doit payer rubis sur l'ongle et les étrangers qui tombent malades aux États-Unis aussi.

Chose assez étonnante, le groupe de travail Nielsen n'est pas du tout du même avis que le gouvernement. Selon ce groupe de travail, nous devons nous méfier de toute politique visant à rendre l'administration des soins de santé rentables. Il a examiné les compressions budgétaires de 6 milliards de dollars apportées dans le domaine des soins de santé et de l'enseignement supérieur entre 1982 et 1986. Il a aussi noté une baisse dans la contribution du gouvernement fédéral et signalé que cela équivalait à une perte de 40 p. 100 en 1985-1986. Selon le groupe Nielsen, les besoins de dépenses augmenteront de 4 et de 5 p. 100 de plus que le taux d'inflation au cours des quelques prochaines années et de 1 à 2 p. 100 de plus que le PNB. Le financement n'augmentera pas au même rythme que l'inflation, mais les coûts augmenteront tout de même de 4 p. 100. Il y aura une réduction dans le niveau de financement de 2 p. 100 par rapport au taux de croissance économique, ce qui veut dire que nous accuserons un retard de 6 p. 100 par rapport à l'augmentation des coûts et que la qualité des services de santé et d'enseignement baissera.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je dois malheureusement signaler au député que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ce projet de loi que nous étudions aujourd'hui a pour but de réduire de 2 p. 100 les contributions du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire, à partir du 1er avril 1986. Le gouvernement conservateur veut enlever plus de 8 milliards de dollars aux provinces au cours des cinq prochaines années. Comme on l'a vu dans le budget du gouvernement du Québec déposé la semaine dernière, cette réduction va coûter plus de 2 milliards de dollars pour le Québec seulement. Ce gouvernement s'est vu dans l'obligation d'imposer une surtaxe sur les profits des compagnies québécoises pour compenser le manque à gagner, suite à cette coupure.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit la semaine dernière, ce projet de loi représente un refus total de la part du gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement conservateur se lave les mains de l'enseignement postsecondaire au Canada. Pour comprendre ce qui se passe, il faut revenir à 1977 quand, à la suite de négociations avec les provinces, le gouvernement avait mis sur pied le système de subventions inconditionnelles qui existe encore aujourd'hui. Ces subventions ont provoqué une crise dans le domaine de l'enseignement supérieur, mais le gouvernement actuel n'a rien à dire à ce sujet. À l'époque, le gouvernement fédéral s'était engagé à augmenter tous les ans les paiements de transfert aux provinces, peu importe ce que celles-ci feraient pour financer les universités et les collèges. Ces subventions étaient inconditionnelles. Autrement dit, rien n'obligeait les provinces à dépenser aux fins prévues l'argent que le gouvernement fédéral destinait à l'enseignement et aux soins de santé. Bon nombre de provinces dépensaient cet argent pour autre chose, notamment pour des travaux de voirie ou d'autres programmes qu'elles jugeaient prioritaires. Même si les paiements de transfert ont augmenté depuis sept ou huit ans, l'argent que reçoivent effectivement les collèges et les universités a diminué. Le financement n'a pas tenu tête à l'inflation.

De fait, le financement des universités et des collèges n'a augmenté que de 2.5 p. 100 en termes réels depuis 1977-1978, alors que le nombre d'étudiants a augmenté de 27 p. 100 dans les cas des universités et de 36 p. 100 dans celui des collèges. Vu que le niveau de financement est resté stable et que le nombre d'inscriptions a augmenté sensiblement, il ne faut pas s'étonner que la qualité de l'enseignement ait baissé. Il y a plus d'étudiants par enseignant, on manque de matériel et les universités ne peuvent pas recruter les meilleurs professeurs. Tout le Canada en souffre.

Le gouvernement antérieur avait créé une commission dirigée par Al Johnson pour étudier cette question. M. Johnson avait recommandé que les transferts fédéraux aux fins de l'enseignement postsecondaire augmentent au même rythme que les subventions d'exploitation versées par les provinces aux universités et aux collèges. Il voulait ainsi encourager les provinces à augmenter leurs contributions au même rythme que le gouvernement fédéral. Les provinces n'étaient pas d'accord avec cette recommandation. La solution choisie par le gouvernement conservateur consiste à réduire les dépenses fédérales. Il pense peut-être que, vu que les provinces utilisaient jusqu'ici à d'autres fins l'argent qu'elles recevaient pour l'enseignement, les provinces devront, s'il réduit les paiements de transferts, dépenser les fonds qu'elles reçoivent pour l'enseignement plutôt que pour les autres choses moins importantes auxquelles elles dépensaient cet argent dans le passé. En se contentant de couper les fonds, le gouvernement conservateur montre qu'il n'a rien à dire sur l'enseignement postsecondaire au Canada.

• (1230)

Cela apparaît très clairement dans le rapport déposé le mois dernier par le secrétaire d'État (M. Bouchard), et dans lequel il parle des objectifs du Canada en matière d'enseignement. Il dit dans ce rapport que la responsabilité constitutionnelle de l'enseignement relève des gouvernements provinciaux, et que c'est vers les gouvernements provinciaux qu'il faut se tourner pour avoir un exposé des objectifs de l'aide publique à l'enseignement postsecondaire. Mais vers qui se tourner pour connaître les objectifs fédéraux? Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a à déclarer sur la qualité de l'enseignement postsecondaire? Qu'est-ce que les députés conservateurs ont à dire sur le problème de l'enseignement postsecondaire? Quelles solutions proposent-ils?

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) est là. C'est une de ses responsabilités. Qu'a-t-il à

déclarer à ce sujet? Et le député de London-Est (M. Jepson) qui est assis à ma droite, qu'a-t-il à en dire? Le parti conservateur prétend qu'il va donner de l'argent aux provinces pour tout ce qu'elles veulent faire, mais le gouvernement fédéral n'a rien à dire sur les objectifs nationaux. Qu'en est-il du rôle de coordination du gouvernement fédéral? Et la recherche stratégique qui se fait dans les universités? Le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie pense-t-il que le gouvernement fédéral a quelque chose à dire sur la recherche stratégique? Et la main-d'oeuvre stratégique? Il en parle dans ses discours. Pourquoi ne pas en parler à propos de ce projet de loi? Pourquoi interrompre le débat comme le gouvernement essaie de le faire?

Pourquoi les députés gouvernementaux ne participent-ils pas à ce débat aujourd'hui? Que leur arrive-t-il? Sont-ils tous devenus des moutons? Ils disent qu'ils ne posent pas de questions quand ils donnent de l'argent aux provinces. Il n'y a aucune manifestation d'intérêt national pour l'éducation supérieure. Ils se contentent de donner de l'argent et ils ne s'occupent plus des problèmes de nos universités.

Qu'attend le gouvernement fédéral de nos universités? À qui pouvons-nous poser cette question? Au premier ministre (M. Mulroney) ou au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie? La députée de Capilano (M^me^ Collins) ou le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) ont-ils quelque chose à dire là-dessus? À quoi s'attend le gouvernement fédéral quand il affecte des crédits à l'enseignement postsecondaire? A-t-il des objectifs? Pourquoi ne pas simplement donner aux provinces les points d'impôt? Pourquoi serions-nous le percepteur des provinces? Le gouvernement fédéral dit qu'il n'a pas de politique ni d'idée. Alors, qu'il se contente de donner des points d'impôt aux provinces.

M. Benjamin: Ça ne marchera pas. Elles les rogneront.

M. Berger: On les rogne ici, et elles n'ont pas leur mot à dire. Le gouvernement fédéral devrait-il organiser une réunion pour discuter de ces questions? Devrait-il y faire participer le secteur privé?

Dans mon discours la semaine dernière, j'ai cité un récent exposé du président de Northern Telecom. Il se trouve que Northern Telecom est notre seule multinationale dans le domaine des télécommunications. M. David Vice, président de Northern Telecom, disait qu'au lieu d'un «système scolaire bien étayé, avec des centres d'excellence reconnus», notre pays avait «des structures en décomposition, des rapports étudiants-enseignants excessivement élevés et des laboratoires sous-équipés». Et il ajoutait:

> La création au Canada de centres de recherche et d'enseignement de haut niveau, comparables à Harvard, au Massachusetts Institute of Technology, ou à Stanford, semble pratiquement impossible.

Il demandait une réorganisation des priorités. Il demandait au premier ministre de consacrer plus d'argent à l'enseignement et moins à d'autres domaines. Il demandait au gouvernement d'organiser une conférence nationale sur la crise de l'enseignement supérieur et de collaborer à l'élaboration d'une politique nationale.

Le gouvernement n'a pas de politique nationale. Il s'en lave les mains et nous annonce qu'il n'a rien à dire sur la crise de l'enseignement supérieur. Il ne fait pas attention à l'appel de personnes comme M. David Vice de Northern Telecom. Mais bon sang, quelle est la position du gouvernement fédéral? Le silence des députés conservateurs est édifiant là-dessus. Ils sont sans opinion. On coupe dans le déficit, on sabre, et au diable ce qui se passe dans les universités. Voilà ce que le parti conservateur a à dire. Voilà ce qu'il dit aux jeunes, aux étudiants, et aux administrateurs et au corps enseignant des universités.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais d'abord aborder certaines remarques faites plus tôt aujourd'hui par le député de Fundy—Royal (M. Corbett).

M. Nickerson: C'était un beau discours.

M. Benjamin: On appelle cela un «beau discours»! J'aimerais que le prédécesseur du député de Fundy—Royal, l'honorable Gordon Fairweather soit à la Chambre. Il ne le tolérerait pas un instant. Il est actuellement président de la Commission canadienne des droits de la personne, ce qui a été une excellente nomination. Pendant des années, il a été à l'avant-garde du Parti conservateur pour ce qui est du financement fédéral des services de santé et de l'enseignement postsecondaire. Il est un peu ironique que le député actuel de sa circonscription prononce un discours sur le déficit et le secteur privé dans les soins de santé.

Je tiens à citer un autre Canadien éminent, l'honorable juge Emmett Hall, qui est aussi un conservateur. Dans un discours qu'il prononçait à Winnipeg le 3 avril dernier, il déclarait:

> La privatisation s'accompagnera d'une augmentation radicale des coûts, surtout dans le secteur hospitalier. Le Canada consacre actuellement 8.4 p. 100 de son PNB aux soins de santé sous toutes ses formes. Aux États-Unis, où le secteur privé occupe une bonne place dans le domaine, ce pourcentage atteint 10.9 p. 100 pour une couverture beaucoup plus restreinte qu'ici.

Et il poursuit avec un exemple. Aux États-Unis, un régime personnel Blue Cross-Blue Shield était récemment offert à $1,840 par année. Il comportait une franchise de $100, remboursait 80 p. 100 des honoraires de médecins, 50 p. 100 des honoraires de psychiatres et ne payait ni la physiothérapie, ni les examens médicaux réguliers, ni les soins aux nourissons. Plus absurde encore, ce régime ne couvrait pas le traitement des affections qui étaient latentes avant que l'assurance ne soit souscrite. Qu'arrive-t-il en cas de cancer ou d'affection cardiaque? Les périodes de latence de ces maladies sont souvent de plusieurs années et elles comptent parmi les plus coûteuses à traiter. Voilà votre privatisation, vos services de santé du secteur privé.

On connaît d'innombrables cas de Canadiens en voyage qui sont tombés malades à l'étranger, particulièrement aux États-Unis, et à qui on a présenté des notes de dizaines de milliers de dollars. Après que leur province eut payé les honoraires et les factures qu'elle aurait payés s'ils avaient été malades chez eux, ces Canadiens avaient encore à leur charge des frais additionnels de dizaines de milliers de dollars. Le député de Fundy Royal préconise ce genre d'absurdité.

• (1240)

Je vais lancer un appel aux conservateurs à propos de choses qui semblent les satisfaire. Ils disent souvent que tout est affaire de gros sous et s'attardent à de viles considération de ce genre. C'est ce qui semble impressionner les conservateurs, avec leurs principes et leurs usages dits de saine gestion. Je leur lance donc un appel au nom de la libre-entreprise et des usages de saine gestion. Peut-être cela les convaincra-t-il. Les dépenses du gouvernement fédéral consacrées aux services de

santé et à l'enseignement postsecondaire ne sont pas une dépense, mais un investissement qui produit un bon rendement pour tous les paliers de gouvernement. C'est un investissement dans nos citoyens pour lequel le pays obtient un rendement énorme.

Maintenir les gens en santé n'est pas seulement une préoccupation civilisée et humanitaire, ce à quoi les conservateurs ne sont peut-être pas trop sensibles, mais, et cela devrait retenir l'attention de mes honorables vis-à-vis, cela permet également de les garder au travail et productifs dans leur intérêt et dans celui du pays tout entier. Il y a moins d'absentéisme et la population active travaille rondement. C'est qu'ils sont et demeurent en santé, grâce aux dépenses des gouvernement fédéral et provinciaux. Si nous les maintenons en santé et productifs, ils paient l'impôt sur ce qu'ils gagnent. Plus ils travaillent, plus ils gagnent et plus ils doivent payer d'impôt à tous les paliers de gouvernement. Par conséquent, le Trésor national est en mesure de récupérer les sommes qu'il investit dans les soins de santé et dans l'enseignement postsecondaire. Ainsi, les gouvernements à tous les niveaux recouvrent davantage qu'ils n'ont dépensé, car une population active bien soignée est efficace, saine et grandement productive. Nos concitoyens qui sont mieux instruits et mieux formés par suite de la fréquentation de nos maisons de haut savoir ont un revenu plus élevé et paient davantage d'impôts. Cela devrait satisfaire mes honorables collègues conservateurs qui ne jurent que par les principes de saine gestion.

Les batailles remportées ne le sont pas toujours définitivement. Le Canada a mis des décennies à atteindre un degré d'excellence au chapitre des soins de santé et de l'enseignement secondaire en appliquant des normes raisonnables, équitables et réparties également. Pourtant, ces normes sont graduellement rognées, abaissées et éliminées, et toujours sous prétexte de réduire le déficit. Je voudrais citer de nouveau d'autres propos que M. le juge Emmett Hall a tenus dans le même discours:

> Dans la quête de services tenus jusqu'à maintenant pour essentiels, dont certains seront peut-être réduits ou abandonnés, nulle personne le moindrement sensée ne ferait figurer les soins de santé ailleurs qu'aux premiers rangs sur la liste des services essentiels, aux côtés par exemple de l'éducation, de la défense nationale, de la justice et des transports.
>
> Ainsi, comparons ce que le gouvernement propose dans le cas de deux services essentiels—les soins de santé et la défense nationale.
>
> Jusqu'à maintenant, les investissements consacrés à la santé et à l'éducation supérieure et ceux consacrés à la défense sont équivalents. En 1984-1985 on a consacré 8.6 milliards de dollards à la santé et à l'enseignement et 8.9 milliards de dollars à la défense.
>
> Au cours des cinq prochaines années, les dépenses fédérales au titre de la santé et de l'enseignement supérieur augmenteront de seulement 14 p. 100 comparativement à, tenez-vous bien, 41 p. 100 pour la défense. Pourquoi ne pas traiter ces deux domaines essentiels de la même façon, sachant qu'ils sont en un sens jumeaux, qu'il s'agit de deux aspects d'un objectif national. A l'heure actuelle, la Défense nationale tend à protéger les Canadiens contre une invasion ou une attaque venue de l'extérieur.
>
> Les soins de santé, quant à eux, visent à protéger les gens à l'intérieur même du pays.
>
> Le premier aspect est tout aussi important et essentiel que le second. C'est pourquoi le ministre Mulroney a qualifié, à juste titre, les soins de santé de «dépôt sacré»; ainsi, pourquoi ne pas traiter les soins de santé et la Défense nationale sur le même pied. On peut parler de «dépôts sacrés» dans les deux cas.

Il a terminé de cette façon:

> On doit accorder à la défense de l'assurance-maladie la même priorité qu'à la défense du pays . . . je le répète, les deux se ressemblent beaucoup. Traitons-les en conséquence.
>
> C'est là le message qu'il faut porter à Ottawa.

Je suis extrêmement fier de transmettre ce message du juge Emmett Hall à mes vis-à-vis. On juge une société décente et civilisée à la manière dont elle traite ses vieillards, ses malades et ses jeunes. Le Canada allait bientôt devenir l'exemple dont on s'inspire un peu partout dans le monde. Or à présent, nous ne nous classons qu'au 12e, 14e ou 15e rang parmi les pays industrialisés pour ce qui est du traitement que nous réservons à nos vieillards, à nos malades et à nos jeunes. Certains pays moins bien nantis se tirent bien mieux d'affaire que nous dans ce domaine, et nous devrions avoir honte d'avoir même envisagé pareille mesure. J'espère que mes amis d'en face changeront d'avis dans les prochains jours.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement est bien mal avisé de tenter d'étouffer un débat portant sur une affaire aussi importante. Nous sommes peut-être peu nombreux dans l'opposition comparativement à la confortable majorité du gouvernement . . .

M. Berger: Une majorité silencieuse.

M. Caccia: . . . qui est bien silencieuse, en effet, et je déplore sincèrement de le voir recourir à des mesures si mesquines pour museler le Parlement. Je vais vous expliquer, chiffres à l'appui, monsieur le Président, pourquoi nous sommes si consternés par ce dernier geste du gouvernement. Je vais commencer par votre province. Les répercussions de cette mesure en Alberta, d'ici 1992, seront telles que les recettes de cette province diminueront de 773.1 millions de dollars. Cet argent servirait à financer la santé et l'éducation autrement. Et dans le cas de Terre-Neuve, le manque à gagner net sera de 187.7 millions de dollars. L'Île-du-Prince-Édouard perdra 40.8 millions de dollars, la Nouvelle-Écosse, 282.6 millions, le Nouveau-Brunswick, 228.8 millions et le Québec, plus de 2 milliards. L'Ontario, pour sa part, verra ses recettes diminuer de 2.9 milliards de dollars. Cette diminution sera de 340.4 millions de dollars au Manitoba et de 332.5 millions en Saskatchewan. Au total, d'ici 1992, les programmes de financement des universités et des services de santé seront réduits de quelque 8 milliards de dollars.

● (1250)

Je crois comprendre pourquoi les députés conservateurs restent muets. Ils ne tiennent pas à défendre un projet de loi qui les gêne. Au lieu d'être obligés de prendre la parole pour défendre la mesure, ils préfèrent qu'elle soit étouffée. C'est ce qui arrive ce matin et c'est pourquoi nous sommes tellement fâchés. D'ailleurs nous ne sommes pas les seuls à l'être.

En février dernier, le *Telegraph Journal* publiait un article intitulé «Les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick «cherchent» à résister aux compressions». Au mois de mars, le journal *Le Droit* affirmait que 300 étudiants s'opposaient aux réductions. En février, le *Toronto Star* publiait le titre suivant: «Les compressions mettent les universités en crise». En janvier, le *Telegraph Journal* publiait un éditorial intitulé: Notre santé en danger. En janvier, le *Toronto Star* publiait ce titre: «La survie des universités canadiennes, une question politique». Toujours en janvier, le *Telegraph Journal* faisait paraître un éditorial qu'il intitulait: «La qualité de notre vie». En décembre

1985, dans un article publié dans *Le Devoir*, le ministre des Finances du Québec soulignait l'urgence créée par ce projet de loi. En décembre dernier, *Le Droit* examinait comment les universités seraient affectées par cette crise. Le rapport de Halifax paru en novembre 1985, constatait que l'Ontario est à la tête des opposants et accuse le premier ministre (M. Mulroney) de manquer à sa promesse.

Les médias ont saisi l'essentiel du projet de loi C-96. Il importe de comprendre ses répercussions à long terme. Il prévoit l'indexation des sommes versées par habitant à chaque province à un taux égal à la croissance du produit national brut moins 2 p. 100.

D'où vient l'idée de la réduction de 2 p. 100? Est-ce une idée en l'air? Est-elle justifiée? Et, pour commencer, pourquoi faut-il une réduction? Si le PNB augmente, il faut sûrement en faire profiter les provinces: c'est l'essence même de la Confédération.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement soi-disant progressite-conservateur propose de priver les provinces de 2 p. 100 de la croissance du PNB. J'aimerais qu'un député conservateur de l'arrière-ban nous l'explique.

On a l'impression que le gouvernement juge trop élevée la qualité de nos universités et de nos soins médicaux. Selon les étudiants et les médecins, le taux d'indexation des paiements de transfert devrait être égal au produit national brut plus 2 p. 100 et non moins 2 p. 100, si l'on veut éviter la crise prévue dans les articles et les éditoriaux que j'ai cités.

C'est un sérieux revers pour les provinces d'apprendre que leurs revenus vont diminuer, chaque année, d'une somme qui s'élèvera au cours de l'année financière 1986-1987, à 317 millions de dollars pour l'ensemble du pays. Pour l'Alberta, où les élections ont lieu aujourd'hui, la perte se chiffre à 29 millions pour cette année. L'an prochain, Ottawa versera 676 millions de moins pour les universités et les soins médicaux dans tout le pays.

En 1988-1989, Ottawa accordera un 1 milliard de dollars de moins à l'enseignement et à la santé et, en 1989-1990, ce sera 1.5 milliard de dollars. Vous pouvez constater combien l'écart se creuse progressivement. En 1990-1991, Ottawa réduira ses subventions aux provinces de 2 milliards de dollars, et dans le cas de l'Alberta, de 191 millions de dollars.

Pour l'année financière 1991-1992, le montant sera réduit de 2.5 milliards de dollars. Comme je vous l'ai déjà dit, la réduction totale des contributions fédérales dans le cadre du programme visé par le projet de loi C-96 se traduira par une perte totale de recettes pour les provinces de 8,133 milliards de dollars, entre maintenant et 1982.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le député a épuisé son temps de parole.

M. Caccia: Puis-je déclarer qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai bien peur de devoir donner la parole à quelqu'un d'autre ou mettre la question aux voix.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, puisqu'il est pratiquement 13 heures, puis-je déclarer qu'il est 13 heures et terminer mes observations après la période des questions?

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES MINES

LE CONTRAT LIANT HYDRO ONTARIO ET UNE MINE D'ELLIOT LAKE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre l'annonce selon laquelle Hydro Ontario et Rio Algom Mines ont décidé de modifier les dispositions concernant le contrat d'uranium d'Elliot Lake, et de ne commencer à prendre livraison des premières commandes d'uranium qu'après 1993. Cette décision entraînera 200 mises à pied à la fin de cette année. C'est un très dur coup pour Elliot Lake.

Étant donné ces pertes d'emplois, il faut que Hydro Ontario et Rio Algom reviennent sur leur décision. Est-il vraiment nécessaire de supprimer ces emplois? En étalant le programme sur une plus longue période, ne pourrait-on pas éviter ces licenciements? Hydro Ontario et Rio Algom sont-elles disposées à offrir un programme de mise à la retraite anticipée?

Il faut que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) débloque les fonds nécessaires au titre de la réadaptation de la main-d'oeuvre. Il faut aussi que le gouvernement revienne sur sa politique et cesse de considérer comme revenus, aux fins de l'assurance-chômage, les indemnités de retraite anticipée et de cessation d'emploi.

À l'instar des Travailleurs unis de l'automobile et de bien des députés, j'exhorte la ministre à modifier sa politique.

LA FORESTERIE

ON COMPARE LES MÉTHODES UTILISÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET EN FINLANDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, durant la Semaine nationale de la forêt, il est utile de comparer les méthodes de reboisement appliquées en Colombie-Britannique et en Finlande, puisque les deux pratiquent des coupes dans des régions et sur un sol semblables. Les Finlandais comptent beaucoup moins sur le reboisement naturel des terres boisées et plantent 250 p. 100 de plants de plus qu'en Colombie-Britannique. En outre, ils utilisent des techniques sylvicoles intensives dans une superficie 30 fois plus étendue qu'en Colombie-Britannique en dépit du fait qu'ils font des coupes dans 80 p. 100 de la superficie exploitée en Colombie-Britannique. La Finlande fertilise 100,000 hectares, tandis que la Colombie-Britannique en amende 6,000. La Finlande éclaircit et réaménage 300,000 hectares, tandis que la Colombie-Britannique éclaircit 20,000 hectares. La Finlande draine les terres boisées basses tandis que la Colombie-Britannique ne le fait pas. La Finlande ensemence 25,000 hectares, tandis que la Colombie-Britannique n'ensemence pas. En 1984, la Finlande traitait 800,000 hectares, tandis que la Colombie-Britannique en traitait moins de 200,000.

Bien que ces piètres méthodes de reboisement compromettent assurément à la longue l'avenir de l'industrie, même dans un avenir immédiat, elles pourraient susciter des problèmes si l'industrie forestière aux États-Unis juge que ces piètres méthodes constituent indirectement une subvention versée à nos exploitants forestiers.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIBRE-ÉCHANGE—L'EMPLOI

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, nous avons souvent l'occasion de voir nos collègues de l'opposition fomenter des tempêtes dans des verres d'eau ou encore faire des montagnes avec des grains de sel.

Depuis plusieurs semaines déjà, ils tentent par tous les moyens possibles de créer un esprit de peur et de panique dans la population en répandant toutes sortes de sottises voulant que l'accroissement de nos échanges commerciaux avec nos voisins du Sud ferait perdre des emplois aux Canadiens et aux Canadiennes.

Depuis quand un accroissement de la production et des exportations se traduit-il par une baisse de l'emploi? Au contraire, monsieur le Président, tous les travailleurs et travailleuses du Canada savent fort bien que lorsqu'on produit plus, les entreprises embauchent plus et, du fait même, créent des emplois.

Article 21 du Règlement

J'invite donc mes collègues de l'opposition à faire preuve de plus de discernement dans leurs propos et à apporter un peu plus de rigueur intellectuelle dans leurs arguments.

* * *

[*Traduction*]

LA PROSTITUTION

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE CONFIRMANT LA LOI FÉDÉRALE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, la décision qu'a prise récemment la Cour suprême de la Colombie-Britannique de confirmer la loi fédérale sur la prostitution est une victoire pour le Parlement, pour la Charte des droits et libertés ainsi que pour tous les citoyens respectueux de la loi.

Dans son jugement, le juge McKay a écrit à juste titre qu'il revenait au Parlement et non aux tribunaux de donner vie à la Charte. C'est ici, à la Chambre, que sont adoptées les lois visant à protéger la société, et c'est ici que la portée de la Charte doit être décidée. Notre système démocratique lui-même repose sur le principe que les représentants élus doivent avoir le droit d'adopter et de promulguer les lois. Nous ne pouvons tout simplement pas tolérer que des lois correctement adoptées par le Parlement soient renversées par les tribunaux.

Le projet de loi C-49 a été adopté par le Parlement. Il est en vigueur; il produit son effet; et il a l'appui des Canadiens. C'est là toute l'assurance dont j'ai besoin.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION D'UN MINISTRE

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, encore une fois le député de Saint-Jean (Québec), ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a prouvé cet après-midi son incompétence lors de l'émission *La Filière* à la radio, une émission plus particulièrement québécoise, en induisant la population canadienne et québécoise en erreur lorsqu'il a déclaré que, lors de l'incident d'hier soir, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) ainsi que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) n'avaient pas d'affaire au Comité de l'expansion industrielle régionale. A cette même émission, monsieur le Président, suite à cette déclaration stupide, j'ai informé la population que c'était le droit et le devoir de tout député de se présenter et de faire valoir ses droits en comité.

En terminant, le ministre a déclaré que la population se considère très satisfaite et, encore une fois, je lui dis qu'il est aveugle et lui demande de consulter les médias de ce matin et de voir ce que les sondages disent.

Article 21 du Règlement

• (1405)

[*Traduction*]

LA FORESTERIE

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—LA MENACE QUE PRÉSENTE L'IMPOSITION ÉVENTUELLE D'UN DROIT

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine nationale de la forêt. C'est l'occasion pour tous les Canadiens de réaliser l'importance de cette ressource naturelle renouvelable. Un emploi sur dix au Canada dépend de l'industrie forestière. La forêt est l'élément vital de la Colombie-Britannique. Nous ne pouvons pas permettre qu'elle soit victime des mesures protectionnistes américaines.

Les États-Unis menacent actuellement de percevoir un droit de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre rouge, ce qui sera catastrophique pour l'économie de la Colombie-Britannique et surtout pour la région de Mission—Port Moody. Le président Reagan doit surement comprendre qu'en imposant ce droit, non seulement il ruinera une importante industrie exportatrice canadienne, mais il compromettra les négociations cruciales sur le libre-échange. Célébrons nos forêts et notre avenir durant la Semaine nationale de la forêt en travaillant à libéraliser les échanges dans le secteur forestier.

* * *

LA FORESTERIE

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est la Semaine nationale de la forêt et mon parti, le Nouveau parti démocratique, demande au gouvernement de reconnaître enfin l'importance des forêts pour notre économie et notre mode de vie. Les forêts constituent un élément déterminant de notre balance commerciale. Un emploi sur dix dépend de ressources forestières viables et saines. Le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) refuse toujours, toutefois de tenir sa promesse, faite en 1984, de créer un ministère fédéral des Forêts, lequel, conjointement à une loi sur les industries forestières, pourrait regrouper les programmes disparates actuellement répartis inutilement dans une douzaine de ministères, et offrir de véritables possibilités d'emploi. Le premier ministre et son ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) auraient pu prendre cette initiative au Congrès national de la forêt le mois dernier. Ils ont préféré mener une campagne de publicité de 4 millions de dollars pour faire connaître nos forêts au public canadien. Celui-ci sait déjà que nos réserves forestières s'épuisent et il veut maintenant que l'on prenne des mesures. Quatre millions de dollars permettraient de planter et de faire pousser 9.5 millions de jeunes plants. Moins de cinq cents par dollar encaissé par le gouvernement sert à reboiser et soigner nos forêts. Ce qu'il faut, c'est de l'action, pas de la propagande.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

HOMMAGE AUX SOLDATS CANADIENS TUÉS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous célébrons le quarante et unième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le 8 mai 1945, la paix mondiale était enfin à portée de la main pour les pays qui avaient lutté contre les puissances de l'Axe. Les soldats canadiens postés en Europe faisaient des préparatifs pour rentrer dans leurs foyers et retrouver leurs familles, leurs amis et la vie à laquelle ils avaient dû renoncer. Sur les 570,000 soldats envoyés outremer, 45,000 devaient ne jamais revenir. Nous ne saurions oublier leur amour pour le Canada et leur attachement à la liberté.

La collaboration loyale et courageuse des Canadiens et des Terre-Neuviens avec les alliés en Europe ne sombrera jamais dans l'oubli. Tandis que nous réfléchissons au dévouement avec lequel les soldats canadiens ont naguère défendu notre pays et ses libertés, demandons-nous ce que nous pourrions bien faire aujourd'hui non seulement pour honorer leur mémoire, mais aussi pour tenir notre promesse de préserver la paix mondiale.

Il y a quarante-et-un an, les Canadiens et les Canadiennes ont pu envisager un avenir sans conflit et sans guerre. À présent, nous devons être réalistes. Le monde est loin d'être parfait, et nous ne pouvons que rendre justice à la mémoire des soldats qui ont combattu et de leurs camarades qui ont donné leur vie pour la paix . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LA FORESTERIE

PORT ALBERNI—LA CAPITALE FORESTIÈRE DU CANADA—LE DON DE SEMENCES D'ÉPINETTES BLANCHES

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, le secret le mieux gardé au Canada est l'importance de notre industrie forestière au sein de notre économie. Or, le voile sur ce mystère sera levé cette semaine, car c'est la Semaine nationale de la forêt. Je suis très fier que Port Alberni, ville de ma circonscription, ait été désignée la capitale forestière du Canada en 1986 par l'Association forestière canadienne. Au début de la semaine, le ministre d'État aux Forêts et moi-même avons participé aux cérémonies d'ouverture de cette manifestation à Port Alberni. Afin de souligner cet événement, nous remettons aujourd'hui aux députés, aux sénateurs et aux membres de la tribune des journalistes des semences d'épinettes blanches de qualité supérieure. On peut s'en procurer dans les couloirs de la Chambre des communes.

• (1410)

Je me fais le porte-parole de tous les citoyens de Port Alberni, la capitale forestière du Canada, lorsque j'exprime l'espoir que cette Semaine nationale de la forêt soulèvera une vague d'appuis en faveur de notre principale industrie. Notre avenir dépend de nos forêts.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

LES DÉPLIANTS PUBLICITAIRES—L'OMISSION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai dit la semaine dernière à la Chambre que le gouvernement était inexcusable d'avoir produit une bande vidéo qui rayait l'Île-du-Prince-Édouard de la carte et donnait Terre-Neuve aux États-Unis. Ma colère ne s'est pas apaisée. La Monnaie royale canadienne annonçait récemment l'émission de pièces de monnaie commémoratives des Jeux d'hiver olympiques de 1988 à Calgary. Les souscripteurs étaient priés d'ajouter au montant de leur commande le montant approprié de la taxe de vente provinciale. Le document dressait la liste des taux de la taxe pour huit provinces seulement. L'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'y figuraient pas. Je puis comprendre qu'on omette l'Alberta puisque elle n'a pas de taxe de vente; peut-être nos territoires du Nord partagent-ils eux aussi le même avantage fiscal. Mais où est l'Île-du-Prince-Édouard? Nous avons une taxe de vente. Pourquoi ne figurons-nous pas sur la liste?

Il est parfaitement évident que le gouvernement a en réalité rayé l'Île-du-Prince-Édouard de la carte. Nous le constatons non seulement dans la publicité, mais encore dans les politiques et les programmes nuls et malavisés du gouvernement.

J'interviens aujourd'hui à la Chambre pour offrir au gouvernement conservateur un cours intensif en géographie de la région de l'Atlantique. Les ministres intéressés peuvent s'adresser à mon bureau, pièce 423 de l'immeuble Confédération, numéro de téléphone 996-4714.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LES CONSÉQUENCES

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, on apprenait ce matin que pour la première fois en plus de 14 ans, une grande institution financière canadienne offre des hypothèques à court terme à un taux inférieur à 9 p. 100. Quel contraste avec les taux exorbitants de plus de 20 p. 100 qui existaient lorsque les libéraux étaient au pouvoir!

De plus, monsieur le Président, la Banque du Canada vient de nous annoncer il y a à peine quelques minutes que son taux d'escompte a tombé de .25 point et qu'il se situe maintenant à 8.72 p. 100.

Pour le consommateur, pour renouveler une hypothèque de $50,000 avec une échéance de cinq ans, les baisses successives des taux d'intérêt depuis que nous formons le gouvernement représentent des économies mensuelles de presque $125. Cela, c'est du leadership économique, et nous allons continuer dans la même veine en continuant de créer des emplois, en attirant de nouvelles entreprises et en favorisant la croissance économique dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada.

Recours au Règlement—M. Gray (Windsor-Ouest)

[*Traduction*]

LA FORESTERIE

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DU JAPON—LA MODIFICATION DU CODE DU BÂTIMENT JAPONAIS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, l'un des succès les plus marquants de notre premier ministre (M. Mulroney) lors de sa visite de cette semaine au Japon a été la promotion des exportations de produits forestiers canadiens, particulièrement ceux de Colombie-Britannique. Depuis plus d'une décennie, le Canada a multiplié les démarches auprès du gouvernement et de l'industrie de la construction du Japon pour y faire acccepter la construction de maisons à charpente en bois de deux pouces sur quatre.

Notre premier ministre a profité d'un entretien en tête à tête avec le premier ministre Nakasone, pour exprimer son vif intérêt personnel pour la question. M. Nakasone lui a alors fait part de son intention de modifier prochainement le code du bâtiment japonais de façon à permettre la construction d'un plus grand nombre de logements à charpente de bois dans son pays. Un tel changement donnera un sérieux coup de pouce à l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. C'est là un autre exemple des avantages concrets pour l'économie de cette province qui découlent des efforts déployés par notre premier ministre.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Avant de passer à la période des questions, je dois rendre une décision sur le rappel au Règlement du député de Windsor-Ouest (M. Gray). Je le fais maintenant pour que la période des questions puisse être la plus longue possible. J'ai écouté très attentivement tous les arguments avancés, et je remercie les députés qui ont participé à la discussion pour leur clarté et leur franchise.

Voici comment j'envisage la situation. Les questions posées à un ministre doivent concerner la responsabilité ministérielle. Il en résulte que les questions strictement personnelles sont antiréglementaires. La différence entre les questions à caractère ministériel et les questions personnelles n'est pas toujours évidente. Par conséquent, lorsque j'entendais des questions limite, j'accordais le bénéfice du doute aux députés de l'opposition pour ne pas restreindre indûment leur droit de poser des questions. Je dois toutefois être juste à l'égard de tous les députés. Je ne peux par conséquent pas accepter des questions qui vont trop loin au-delà de cette limite. A la réflexion, les questions posées hier ne concernaient pas clairement les responsabilités ministérielles. J'ai donc du les juger irrecevables.

Je vais maintenant aborder le deuxième sujet, à savoir qui peut répondre aux questions. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) a parfois répondu aux questions relatives aux conflits d'intérêts car c'est lui, paraît-il, qui a été chargé de voir si le code en matière de conflit d'intérêts a été respecté ou non. La présidence acceptera, cela va de soi, qu'un député pose une

question à un certain ministre; elle ne peut toutefois pas insister pour que ce soit ce ministre, et pas un autre, qui réponde à la question.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SÉNATEUR LOUIS SOUVET, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune des invités très distingués, du Sénateur Louis Souvet, Vice-Président du Conseil régional de Franche-Comté, France, qui est accompagné d'une délégation de Franche-Comté.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

L'APPROBATION DE SUBVENTIONS PAR LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne sa responsabilité ministérielle. Je pense que les Canadiens savent que le ministre a le devoir de répondre de la façon dont il s'acquitte de cette responsabilité. Le ministre ne peut pas déléguer à un autre ministre sa réputation, son intégrité ou sa responsabilité. Par conséquent, pourquoi le ministre a-t-il approuvé l'octroi de millions de dollars de subventions et de stimulants à une certaine entreprise alors que le fils de la personne qui lui a accordé un prêt de 2.6 millions de dollars est l'un des directeurs et un actionnaire de cette même société?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président . . .

M. Ouellet: Asseyez-vous.

M. Nielsen: Non, je ne vais pas m'asseoir parce que c'est à moi qu'il appartient de répondre aux questions concernant les conflits d'intérêts. Le très honorable représentant, lui-même ancien premier ministre du Canada et fort d'une longue expérience à la Chambre des communes, ferait bien de voir comment se comportent certains députés de son propre caucus, comme on a pu le voir dans tout le pays à la télévision hier soir. Au nom de notre institution, il ferait bien de leur rappeler qu'il y a une certaine décence et des normes de comportement qu'on attend de chaque individu sans parler . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Dites-lui de se rétracter!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que tous les députés savent qu'une remarque sur d'autres députés est irrecevable.

M. Ouellet: Dites-lui de se rétracter. Rétractez-vous . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai pour la même raison interrompu hier un député sans lui demander de se rétracter. Je me contente de signaler à l'honorable ministre qu'une telle remarque est antiréglementaire.

[*Français*]

ON DEMANDE DEPUIS QUAND LE PREMIER MINISTRE EST AU COURANT DES FAITS QUI ENTOURENT LA SITUATION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, c'est là une défense très faible à nos questions.

Dans ce cas, je désire poser ma question au vice-premier ministre: Les Canadiens en ont assez de tous ces efforts grossiers pour dissimuler la vérité. Il est évident que le premier ministre a demandé à ce ministre, il y a dix jours, tous les faits qui entourent la situation en question devant la Chambre.

Ma question est celle-ci: Depuis combien de temps le premier ministre du Canada est-il au courant des faits qui entourent la situation du ministre de l'Expansion industrielle régionale et est-ce que le vice-premier ministre, de la part du premier ministre, va fournir à la Chambre les paramètres de cette enquête?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je réponds en tant que premier ministre suppléant chargé de faire respecter le Code d'éthique. Je dis depuis dix jours au très honorable représentant, aux membres de son caucus et aux députés du Nouveau parti démocratique que le ministre s'est conformé aux exigences très strictes et rigoureuses . . .

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai, et vous le savez.

M. Nielsen: . . . du Code d'éthique.

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai, vous le savez parfaitement.

M. Nielsen: L'ancien ministre sait très bien que ce qu'il vient de dire est antiparlementaire. Il me dit que ce n'est pas vrai et que je le sais très bien. C'est une accusation qu'il doit retirer.

M. Ouellet: Pas du tout.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai entendu le député dire que ce n'était pas vrai, et c'est son privilège de lancer une interjection. C'est tout ce que j'ai entendu.

• (1420)

ON DEMANDE À DES MINISTRES DE DONNER DES RÉPONSES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Quelle que soit votre interprétation du Règlement, monsieur le Président, nous la respectons, mais le ministre nous doit des réponses. Le premier ministre nous doit des réponses, de même que le vice-premier ministre. Je lui demande une fois de plus depuis combien de temps le premier ministre est au courant des détails que nous apprenons jour après jour sur un conflit d'intérêts et peut-être même plus concernant les activités de ce ministre? Quand le vice-premier ministre va-t-il laisser le ministre s'expliquer à la Chambre des communes et dire au pays ce qui s'est passé? Quand le vice-premier ministre va-t-il l'y autoriser?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, il l'a fait . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: C'est grotesque.

Une voix: Ils étouffent l'affaire.

M. Nielsen: . . . et pendant deux heures hier au comité permanent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . il a répondu aux questions.

M. Orlikow: Pas du tout.

Une voix: Mise en scène.

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre. Pourrions-nous essayer de nous passer de tout ce bruit aujourd'hui?

M. Nielsen: Et il l'a fait de façon tout à fait satisfaisante d'après ce que je me suis laissé dire, sans autres détails sur les dépositions qui ont été faites. Mais je puis dire au très honorable représentant que le problème vient en partie de la nature des accusations portées par les députés d'en face, ceux de son parti . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Parfaitement fondamentales.

M. Nielsen: . . . et du Nouveau parti démocratique, dont certaines, comme celle du député de Prince-Albert hier, sont un outrage aux lois de notre pays. Si le député pense que Magna est coupable ou devrait faire l'objet d'une plainte pour infraction aux lois du Canada, alors qu'il ait la responsabilité . . .

M. Orlikow: Répondez à la question.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Cela s'éternise.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est ici, le tribunal suprême.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Questions orales

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA SOCIÉTÉ MAGNA INTERNATIONAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Hier soir, nous avons appris que la société Magna International avait reçu des subventions non annoncées pour ses usines de Markham, en Ontario. Nous avons appris également que Peter Czapka, fils de Tony Czapka, dirige deux de ces usines Magna. Le ministre voudrait-il nous expliquer comment il peut continuer d'exercer ses attributions ministérielles après la divulgation qui vient d'être faite de ces liens évidents entre son patrimoine privé et ses fonctions publiques?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député a parlé de certaines transactions survenues, il a dit je pense, à Markham. Peut-être n'a-t-il pas consulté son chef. Quand il était premier ministre, son chef a dû savoir qu'il s'agissait là de transactions libérales prévues au protocole d'accord signé le 27 août, et expressément visées à l'annexe 1 de cet accord.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il n'a pas eu assez de tripes pour répondre.

M. Ouellet: Ni tripes ni conscience.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'ABSENCE DE COMMUNIQUÉS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que c'est lui le ministre qui a approuvé cela, voudrait-il nous expliquer, puisque les députés de mon parti ne veulent pas utiliser le terme dissimulation, pourquoi ces subventions n'ont pas fait l'objet de communiqués? Est-ce que le ministre a des choses à cacher aux Canadiens? Pourquoi ne pas jouer franc jeu, nous dire toute l'histoire, l'histoire complète?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, peut-être le député devrait-il se renseigner auprès de son chef encore d'Ed Lumley. C'est Ed Lumley qui a signé le protocole d'accord le 27 août 1984. Il envisageait pour 50 millions de dollars d'affaires avec Magna International, y compris les trois marchés de Markham. Cela est détaillé. Il y a, par exemple, le marché nº 207,834 concernant des charnières, le marché Multimatic. Au vrai, il devrait dire à la Chambre pour quelle raison il n'y a pas eu de communiqué au sujet du protocole d'accord initial.

• (1425)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

LA DATE DE LA DÉCISION CONCERNANT UNE SUBVENTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. La différence, c'est que ni M. Lumley ni sa femme n'ont obtenu de prêt sans intérêt, voilà tout.

M. Gauthier: C'est là la différence. Vous n'êtes pas capable de voir la différence, Stevens.

M. Broadbent: Le ministre ne convient-il pas que M. Czapka, qui est actionnaire et expert-conseil de Magna et dont le fils occupe, comme nous venons de l'apprendre, d'importantes responsabilités dans deux sociétés Magna, avait intérêt à accorder un prêt de 2.6 millions de dollars à la femme du ministre au moment même où ce dernier songeait à accorder une importante subvention à Magna Corporation?

Des voix: Répondez.

M. Orlikow: Dites la vérité.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député était, bien sûr, au comité hier soir. Je vais expliquer de nouveau que le protocole d'accord a été signé le 27 août 1984. Il énumérait les différentes transactions que le gouvernement comptait faire avec Magna International. La transaction mentionnée dans le journal de ce matin figurait dans cette liste et nous avons seulement donné suite aux intentions de nos prédécesseurs. C'est tout.

M. Broadbent: Monsieur le Président, sachant cela, le ministre aurait dû s'abstenir de rendre une décision en faveur de cette société ou faire en sorte pour que sa femme n'obtienne pas un prêt très avantageux de la société en question. Voilà ce que le ministre aurait dû faire.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

LE PRÊT ACCORDÉ À LA FEMME DU MINISTRE—LE RÔLE D'ANTON CZAPKA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai l'impression que nous nous trouvons devant un cas flagrant de conflit d'intérêts. N'est-il pas vrai que M. Czapka avait intérêt à accorder ce prêt très avantageux à la femme du ministre au moment même où ce dernier prenait cette décision?

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Broadbent: Si c'est le cas, ne s'agit-il pas là d'un conflit d'intérêts que le ministre aurait dû éviter?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Voilà Bouche cousue qui parle.

M. Gauthier: M. Bouche cousue.

M. Orlikow: Allez, servez-nous nos arguments fallacieux.

M. Penner: Vous avez besoin d'un nouvel avocat, Sinc.

M. Rodriguez: Votre nez s'allonge, Erik.

M. le Président: A l'ordre. Le ministre désire répondre.

M. Nielsen: Monsieur le Président, pour répondre à cette question très personnelle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Allez-y. C'est vous l'expert.

M. Nielsen: . . . en ce qui concerne le conflit d'intérêts dont parle le député, le ministre s'est conformé fidèlement aux exigences du code d'éthique s'appliquant aux titulaires d'une charge publique.

M. Ouellet: Non.

Des voix: Non.

M. Nielsen: Je le répète depuis dix jours et, si besoin est, je le répèterai encore au cours des dix, vingt et trente prochains jours.

M. Riis: Regardez comme votre nez s'est allongé, Erik.

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le ministre ne veut pas répondre directement à ma question, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

M. Stevens: Comment pourrais-je être plus direct?

M. Broadbent: Le protocole d'accord conclu par un gouvernement antérieur exigeait l'approbation finale du ministre actuel. C'est le vice-premier ministre qui assume la responsabilité morale de ce genre d'affaire. Ne convient-il pas qu'en pareilles circonstances, un ministre n'aurait pas dû prendre une décision nettement avantageuse pour une société qui a accordé directement un prêt de 2.6 millions de dollars à sa femme?

• (1430)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Nous en avons déjà parlé, monsieur le Président. Néanmoins, à propos d'obligations morales, le chef du NPD devrait se demander s'il est moral que, sous le couvert de son immunité, hier un des membres de son caucus, ait lancé, sans preuve, de graves accusations contre Magna.

[*Français*]

ON EXIGE DES RÉPONSES PLUS COMPLÈTES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, mon collègue, le député de Davenport, posait une question au gouvernement sur le droit de l'opposition de poser des questions au ministre de l'Expansion industrielle régionale sur le conflit d'intérêts. Le leader parlementaire du gouvernement donnait l'impression à la Chambre que l'occasion nous serait donnée hier soir devant un comité où le ministre défendait les crédits de son ministère.

Je voudrais donc demander au vice-premier ministre pendant combien de temps encore le gouvernement va refuser de donner des réponses directes aux questions sur les conflits d'intérêts. Combien de temps encore va-t-il continuer à cacher la vérité, comme ce fut la situation hier soir, devant le Comité, contrairement à ce que le vice-premier ministre prétendait tantôt?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Je ne cesse de répondre à des questions concernant les conflits d'intérêts, comme cela m'incombe. Je peux dire au député une chose: c'est que jamais, en près de 30 années de vie parlementaire, je n'ai sauté par-dessus des chaises, afin de harceler un témoin comparaissant devant l'un de nos comités permanents.

[*Français*]

LE RESPECT DES LIGNES DIRECTRICES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, la seule réponse qui a été donnée par le vice-premier ministre au sujet des conflits d'intérêts a été une phrase, savoir que le ministre s'était conformé aux lignes directrices. Il ne nous a jamais expliqué—c'est ce que je désire savoir—comment il peut prétendre que le ministre s'y est conformé, alors que les règles publiées par le premier ministre rendent le ministre responsable des actes de sa femme et de ses enfants. Expliquez-nous comment vous pouvez prétendre que le ministre s'est conformé aux lignes directrices. Non seulement dire qu'il s'y est conformé, comment, dans votre esprit, s'y est-il conformé?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Le député a le loisir de ne pas croire ce que je dis à la Chambre, c'est son droit. Cependant, je me suis entretenu personnellement avec le sous-registraire général adjoint et le ministre. J'ai eu l'occasion d'étudier mot-à-mot le Code et les normes à respecter. Le sous-registraire général adjoint m'assure que les lignes directrices ont été respectées. Je suis convaincu que c'est le cas. C'est ce que j'ai dit au premier ministre, et je maintiens encore, malgré la déformation des faits à laquelle nous avons assisté, que le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique a été respecté.

L'APPROBATION DE L'OCTROI DE SUBVENTIONS À LA SOCIÉTÉ MAGNA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il a été confirmé que le ministre avait approuvé personnellement l'octroi de subventions de quelque 13.9 millions de dollars à la société Magna, du 7 février au 20 juin 1985. On sait également que durant cette période, l'épouse du ministre a négocié personnellement avec une personne associée de près à la Société Magna un prêt de 2.6 millions de dollars, à des conditions extrêmement avantageuses, pour elle-même et le ministre. Le ministre voit-il quelque chose de répréhensible dans cette transaction en tenant compte du Code de conduite sur les conflits d'intérêts? Sinon, ne croit-il que le Code, qui permet ce genre de transaction, laisse à désirer?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, si le député s'en était tenu à la première partie de sa question, il aurait alors incombé au ministre de répondre. Cependant, puisqu'il s'est attardé sur la question des conflits d'intérêts, c'est à moi de le faire.

Je lui ai signalé à je ne sais combien de reprises que le Code de conduite avait tout à fait été respecté. Si le député désire qu'on réponde à la première partie de sa question, sans y ajouter des allégations au sujet de conflits d'intérêts, je suis persuadé que le ministre se fera un plaisir de le faire.

L'APPROBATION DE SUBVENTIONS PAR LE MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre a approuvé personnellement l'octroi de subventions de quelque $13.9 millions de dollars à la société Magna entre février et juin 1985. Pendant ce temps, sa femme a négocié personnellement avec une personne associée de près à la société Magna un prêt de 2.6 millions de dollars, à des conditions avantageuses, pour elle-même et son mari. Y avait-il quelque chose de mal dans cette transaction?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . une fois de plus, le député tente de glisser de façon détournée une question relative aux conflits d'intérêts. Cependant, il a ajouté une autre dimension, une autre allégation encore plus injustifiée, qui ne repose vraiment sur rien de concret.

M. Cassidy: Vous avez déclaré que le ministre répondrait, mais vous ne le laissez pas faire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

LE RESPECT DE L'ARTICLE 16 DU CODE DE CONDUITE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne l'administration de son ministère.

A la lumière des révélations récentes voulant que M. Peter Czapka—le fils d'Anton Czapka qui avait lui-même prêté 2.6 millions de dollars à une compagnie du ministre—ait bénéficié d'un octroi du ministre, ce dernier peut-il nous dire s'il insiste encore sur le fait qu'il n'y a pas bris de l'article 16 relatif à la ligne de conduite ayant trait aux conflits d'intérêts, et qu'il maintient qu'il n'y a même pas apparence de conflit d'intérêts dans ce dossier?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'a peut-être pas écouté la réponse que j'ai donnée à une question similaire posée par son chef.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous n'avez absolument pas répondu à ma question.

M. Stevens: La transaction dont il parle fait partie intégrante d'un mémoire d'entente, conclu le 27 août 1984 par le précédent gouvernement, portant la signature d'Ed Lumley. Notre ministère a simplement poursuivi le processus de mise en pratique de ces transactions, qui se montent à 9 millions.

LES DISPOSITIONS DU CODE—ON DEMANDE LE RENVOI DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. N'est-il pas temps qu'il invoque l'article 38 du Code de conduite qui dit que le titulaire d'une charge publique qui enfreint ce code s'expose à des mesures qui peuvent aller jusqu'au renvoi? Quand le vice-premier ministre va-t-il renvoyer son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, comme le prévoit le Code de conduite?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je répète que le ministre s'est conformé à toutes les dispositions du Code de conduite. Le député n'est pas obligé de le croire. Il a des raisons politiques pour cela. Toutefois, il ne peut pas nier qu'il s'est totalement conformé au Code.

L'EMPRUNT OBTENU PAR L'ÉPOUSE DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Voudra-t-il dire à la Chambre s'il tirera quelque avantage du prêt obtenu par son épouse?

Des voix: Oh! oh!

M. Hnatyshyn: Règlement! C'est . . .

Une voix: Vous pouvez faire mieux.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Puis-je demander au député de poser sa question en fonction des responsabilités du ministre?

M. Deans: Compte tenu de ses responsabilités ministérielles, croit-il qu'il tirera un avantage quelconque du prêt consenti à son épouse?

Des voix: Règlement!

M. le Président: À l'ordre, je vous prie.

M. Crosbie: C'est à vous de démissionner, Deans.

M. le Président: À l'ordre. J'ai expliqué au tout début de la période des questions pourquoi je ne pouvais accepter ce genre de question. Le député a-t-il une autre question à poser?

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, permettez-moi de demander au vice-premier ministre si, à son avis, son ministre profitera d'une façon quelconque du prêt négocié avec une entreprise avec laquelle il transige et à laquelle il assure une aide financière?

M. Crosbie: C'est une question absurde.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): C'est une question parfaitement ridicule. Le député pourrait aussi bien me demander, à supposer qu'il ait une piscine dans sa cour, s'il serait avantageux pour moi d'accepter son invitation d'aller faire une trempette.

Des voix: Oh! oh!

M. Marchi: Vous ne nagez pas aussi bien que votre ancien patron.

M. le Président: À l'ordre.

Une voix: Où allez-vous, Ian?

M. Broadbent: Il va y réfléchir.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie.

Une voix: Il va piquer une tête.

* * *

• (1440)

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA SOCIÉTÉ MAGNA INTERNATIONAL—LA PUBLICATION DE COMMUNIQUÉS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale que je m'adresse. Ses fonctionnaires ont confirmé que le ministère publie des communiqués chaque fois que le gouvernement accorde des subventions. Le ministre reconnaîtra sans doute que c'est lui qui a décidé en dernier ressort des trois subventions totalisant 4 millions de dollars accordées à la société Magna. Avait-il donné à ses collaborateurs des directives précises leur interdisant de publier un communiqué au sujet de ces trois subventions précises accordées à la société Magna?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Manifestement, monsieur le Président, le député aura été mal informé. Le fait est que notre ministère ne publie des communiqués qu'à l'égard de certaines transactions. Ainsi, sous l'ancien gouvernement, le protocole d'entente au sujet de la série de transactions envisagées d'une valeur de 50 millions de dollars avec la société Magna n'a pas fait l'objet d'un communiqué. L'autorisation des transactions—j'espère que le député le comprendra, puisque cela lui a été certainement expliqué auparavant—n'est pas laissée entièrement à ma discrétion. Nous avons un comité de développement économique, formé de cinq ministres, qui étudie les demandes.

LE RÔLE DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Nous sommes peut-être particulièrement soupçonneux, monsieur le Président, mais nous, de l'opposition, trouvons particulièrement étrange que le ministère n'ait pas diffusé de communiqué lorsque le gouvernement a accordé ces trois subventions à la société Magna. Voilà pourquoi je pose de nouveau ma question au ministre. A-t-il donné à ses collaborateurs des instructions précises leur interdisant de publier des communiqués au sujet des trois subventions totalisant 4 millions de dollars accordées à la société Magna? S'il l'a fait, pourquoi a-t-il agi ainsi?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'attends toujours que certains députés de la loyale opposition m'expliquent pourquoi le protocole d'entente signé par les libéraux n'a pas été annoncé par communiqué? Je tiens à donner au député l'assurance que je n'ai jamais donné à mes collaborateurs de directives concernant la publication ou la non-publication d'un communiqué relativement à une transaction.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTUDE CONCERNANT L'AIDE AUX FEMMES DANS LES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question porte sur un sujet bien différent et s'adresse à la ministre chargée des Relations extérieures. Je crois savoir qu'une étude de l'aide aux femmes et au développement dans les pays sous-développés pour les cliniques médicales, l'éducation des femmes et la formation a été entreprise au Canada il y a déjà quelque temps. La ministre peut-elle dire à la Chambre quand le rapport de cette étude sera publié?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. Elle me permettra de lui rappeler que le sujet est à l'étude et qu'une réponse doit venir prochainement dans le dossier précité.

J'annonçais mardi, dans le cadre de l'opération Afrique 2000, l'intention de déposer une politique face à l'intégration de la femme dans le développement, et j'ai un intérêt tout personnel et tout particulier dans ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—L'ENQUÊTE FAITE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Quand il a fait enquête sur la possibilité de conflit d'intérêts pour le ministre chargé de l'Expansion industrielle régionale, savait-il que le fils de l'homme qui a consenti un prêt sans intérêts de 2.6 millions de dollars pour un an à la femme du ministre avait aussi obtenu des subventions ou des prêts du même ministère?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Le député n'emploie pas le bon mot quand il parle d'enquête. Ce n'est pas mon travail. Je suis chargé de garantir que les lignes de conduite relatives aux titulaires de charges publiques sont respectées. Les dossiers à ce sujet sont du domaine public et relèvent du bureau du sous-registraire général adjoint. Le député peut aller les examiner s'il veut s'en donner la peine. S'il examine les dossiers et demande ce qui en est au sous-registraire général adjoint, celui-ci lui dira que le ministre s'est conformé aux lignes directrices.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DU PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore une fois au vice-premier ministre. Si j'emploie les bons mots, il répondra peut-être à ma question. Savait-il oui ou non que le ministère en question avait consenti des prêts au fils de l'homme qui avait accordé un prêt à la femme du ministre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Je répondrai simplement à cette question en disant que je lis moi aussi les journaux. Mon travail consiste à faire ce que j'ai dit, c'est-à-dire à vérifier si le ministre a respecté les lignes directrices, et je m'en suis assuré. C'est de cela que je suis chargé.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LE RÔLE DE BURNS FRY DANS L'OFFRE D'ACTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Voudrait-il dire à la Chambre comment et pourquoi il a choisi Burns Fry comme firme principale dans l'offre publique de 23 millions d'actions de la Corporation de développement du Canada, annoncée en mai dernier?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la députée hier soir concernant l'affaire de la CDC, 41 maisons de placements ont été mêlées à la distribution, y compris Wood Gundy, Dominon Securities, McLeod Young, Levesque, Richardson Greenshields, Pemberton, Geoffrion, une trentaine de sociétés. C'est dit en toutes lettres dans l'annonce qui a paru à ce moment-là dans les journaux.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre a mis Burns Fry à la tête de cette émission d'actions. Etant donné l'enquête, confirmée hier, que poursuit la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sur tous les aspects de la transaction de la CDC, étant donné les interconnexions entre les postes d'administrateur d'un certain représentant du groupe Burns Fry et Magna, et étant donné les opérations commerciales compliquées du ministre, ne croit-il pas qu'il devrait résigner ses fonctions?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'assure à la députée que la nomination, non seulement de Burns Fry, mais des 40 autres maisons de placement qui ont été mêlées à la distribution des actions de la CDC, a été faite par le conseil d'administration de la CDIC. C'est Paul Marshall, le président de cette société, qui a dirigé la distribution générale. Nous avons une preuve de plus que l'informateur de Bay Street à qui la députée se fie lui refile des renseignments erronés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAU FINANCÉES PAR LA CIA—LE RAPPORT COOPER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne le rapport renversant qu'a rédigé M. George Cooper sur les expériences de lavage de cerveau que la CIA a pratiquées sur des citoyens canadiens. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a pas demandé à M. Cooper de communiquer avec les victimes de ces expériences, avec l'auteur du livre dans lequel ces expériences furent révélées ou encore avec l'avocat des victimes? Dans ces circonstances, le ministre ne convient-il pas que les conclusions incroyables de ce rapport de justification en sont fatalement biaisées?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suppose que pour la première fois le gouvernement fédéral a pris au sérieux cette affaire qui traîne maintenant depuis vingt ou trente ans. L'année dernière, j'ai commandé une enquête indépendante de toutes les sources gouvernementales afin de déterminer quelle avait été la participation du gouvernement dans cette affaire qui remonte à la fin des années 50 et au début des années 60. Cette enquête est terminée. Nous en avons publié le rapport, qui contient les conclusions et les opinions de notre enquêteur indépendant. Rien n'est camouflé. Le rapport n'est certes pas une justification. Il expose absolument tout ce que le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses organismes ont pu avoir à faire avec cette affaire. C'est la première fois à ma connaissance que cela est fait. Le député d'en face devrait se réjouir de ce nouveau départ dans les affaires publiques canadiennes.

• (1450)

M. le Président: A l'ordre.

M. Robinson: Les victimes de cette affaire ne se réjouissent certes pas de cette démarche de justification.

ON DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES PLAIGNANTS QUI INTENTENT DES POURSUITES DEVANT LES TRIBUNAUX AMÉRICAINS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que le ministre a offert publiquement d'aider les plaignants qui entament des poursuites judiciaires contre la CIA aux États-Unis, acceptera-t-il d'intervenir devant les tribunaux américains au nom de ces citoyens canadiens et à les aider financièrement à acquitter leurs frais juridiques?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si les plaignants—mais je ne crois pas que le député les représente—

M. Turner (Vancouver Quadra): Il les représente ici à la Chambre, John.

M. Crosbie: Si les plaignants ont des instances à formuler, elles seront examinées. Nous les avons aidés et nous continuerons à les aider à plaider leur cause contre le CIA pour la simple raison que le CIA a financé sans raison de la recherche au Canada à l'insu du gouvernement canadien, et qu'il a agi clandestinement et officieusement en se dissimulant sous le couvert d'une prétendue oeuvre de bienfaisance. Voilà pourquoi nous les avons aidés et sommes disposés à les aider encore.

Le rapport de M. Cooper porte sur la position du gouvernement et traite de la responsabilité juridique ou morale du gouvernement en ce qui a trait à ses propres subventions de recherche.

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: Il a tiré certaines conclusions que nous acceptons pour le moment.

* * *

PETRO-CANADA

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On a maintes fois répété à la Chambre que Petro-Canada suit plutôt qu'elle ne précède les tendances du marché. Dans plusieurs localités, elle ouvre la marche, paraît-il, maintenant que les prix semblent à la hausse?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les fluctuations du prix de l'essence ont deux causes. L'une est le prix du brut et l'autre, la mise en marché que l'on fait dans certaines régions. La guerre des prix qui fait rage actuellement dans les diverses régions fait monter et descendre les prix. Il est possible que celui de Petro-Canada soit plus élevé dans une région et plus bas dans une autre, mais c'est dû à cette guerre des prix.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, à la Chambre, il a affirmé que les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts étaient plus sévères que celles qu'avait émises l'ancien gouvernement conservateur. Pourtant, en vertu de ces directives, les familles des ministres devaient placer tous leurs avoirs commerciaux dans une fiducie sans droit de regard, ou s'en défaire. Comment alors peut-il parler comme il l'a fait hier à la Chambre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député veut connaître mon avis. Je maintiens ce que j'ai dit. Nous ne parlions pas des lignes directrices de 1979. Le code d'éthique déposé en septembre 1985 était plus sévère que celui prévu par le gouvernement précédent qu'appuyait le député quand il siégeait de ce côté-ci.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, dans sa lettre à l'ensemble des députés, le premier ministre attribue à son vice-premier ministre le mérite des recommandations et affirme à la page 5 ce qui suit:

> De toute évidence, il pourra à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question.

Par conséquent, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Ne devrait-il pas donner suite à ses propres recommandations et entreprendre cette enquête afin que la Chambre puisse poursuivre ses importants travaux?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, si j'éprouvais de la difficulté à m'acquitter de ma tâche en ce qui concerne le code d'éthique, je tiendrais compte de l'avis du député. Toutefois, je n'ai aucune hésitation à conclure que le ministre a observé toutes les modalités du code d'éthique.

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE QUE LES AGRICULTEURS SOIENT REPRÉSENTÉS AU CONSEIL CONSULTATIF

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): J'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. Le ministre du Commerce extérieur a montré son peu de connaissance des questions agricoles en mettant dans le même sac l'agriculture et les industries alimentaires et des boissons, au Conseil consultatif sur le libre-échange. Le ministre de l'Agriculture sait que les intérêts des agriculteurs sont souvent diamétralement opposés à ceux de l'industrie alimentaire. Selon le ministre, les intérêts des agriculteurs sont-ils si peu importants que ceux-ci n'ont pas besoin d'un siège distinct au Conseil consultatif sur le libre-échange?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute pour moi que le ministre du Commerce extérieur et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures connaissent et comprennent parfaitement l'importance et même la complexité de la question du commerce bilatéral entre le Canada et les États-Unis. Effectivement, si le député veut faire preuve d'un peu plus de patience, je pense qu'il constatera cette parfaite compréhension puisqu'on va annoncer très prochainement le nom des membres de ce comité sectoriel. Il y aura des révélations et des renseignements intéressants au moment où cette liste sera rendue publique, ce qui devrait se produire dans une dizaine ou une quinzaine de jours.

M. Hovdebo: L'agriculture a besoin d'un représentant distinct.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE EXIGE LA REPRÉSENTATION DES PRODUCTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre va-t-il nous promettre qu'il exigera la pleine représentation des producteurs agricoles au Conseil consultatif sur le libre-échange?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je viens de demander au député de faire preuve de patience. Je suis parfaitement convaincu que ses observations, au moins jusqu'ici, ont toutes été prises en considération par le ministre du Commerce extérieur.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES BÉNÉFICES DES MINOTIERS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, j'adresse ma question au secrétaire parlementaire. On a appris récemment que les minotiers au Canada font des bénéfices équivalents à 7.6 p. 100 des ventes, tandis que ceux de leurs homologues américains atteignent seulement 1.9 p. 100. Quelle mesure le ministre prend-il pour protéger les consommateurs canadiens, compte tenu de la majoration du prix du blé annoncée dernièrement et du fait que, depuis cinq ans, les profits ont augmenté alors que le prix du blé a baissé?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour dire à la Chambre, au nom du ministre, qu'un comité est actuellement saisi de cette question. Il est présidé par notre collègue, le député de Crowfoot.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A D'AUTRES DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ MAGNA ET DE SES FILIALES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Est-ce que le ministre peut nous confirmer que son ministère a en sa possession d'autres demandes de subventions faites par la compagnie Magna et ses filiales, principalement Multimatic Inc.?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je prends note de la question et je vais vérifier si ces demandes existent.

Il est cependant fort possible, je le répète, qu'il subsiste des demandes découlant du protocole d'entente dont j'ai parlé et que M. Lumley avait signé. En fait, en écoutant bien les propos des députés de l'opposition, on s'aperçoit que, pour ces derniers, le gouvernement libéral avait parfaitement le droit de traiter avec cette société, alors que le gouvernement conservateur . . .

M. Broadbent: Vous ne saisissez pas le problème.

M. Stevens: . . . devrait s'en abstenir. Je ne comprends pas leurs calomnies à l'égard de sociétés comme Magna International et Hyundai.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voilà bien le problème.

M. Broadbent: Vous ne le comprenez pas.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est ça qui est grave.

M. le Président: A l'ordre.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE S'ABSTIENNE DE DÉCIDER DANS UN TEL CAS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est surprenant un dossier aussi chaud et le ministre ne sait pas si sa compagnie a soumis encore des demandes de subventions. Est-ce que le ministre peut nous garantir, compte tenu de l'information que nous avons à l'effet qu'il y a d'autres demandes de subventions, que ce ne sera pas lui qui va décider si oui ou non elles ont droit aux subventions?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il me semble avoir été clair. J'ai bien dit au député que je prenais note de sa demande et que je vérifierais. Toutefois, selon le mécanisme en usage à mon ministère, je ne suis pas au courant des demandes qui sont étudiées, et aucun autre ministre ne l'est, tant qu'on n'a pas formulé de recommandation. Celle-ci est alors présentée à notre comité du développement économique, composé de cinq ministres, qui l'étudie et décide de l'approuver ou de la rejeter.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est 15 heures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER UN DOCUMENT CITÉ

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je ne poserai pas la question habituelle concernant les travaux de la Chambre avant la réunion des leaders à la Chambre qui doit avoir lieu un peu plus tard. Toutefois, pendant la période des questions, le ministre de l'Expansion industrielle régionale semble avoir cité un document émanant du gouvernement. Je voudrais lui demander, conformément aux usages, de bien vouloir déposer ce document.

• (1500)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suppose que le député parle des notes que j'avais sur certaines transactions.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le ministre a brandi un document . . .

M. Benjamin: Un mémoire d'accord.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . et je crois qu'il l'a qualifié de «mémoire d'entente» si mes souvenirs sont exacts. Il a pointé à un tableau qui y figurait. Je pense qu'il devrait respecter la longue tradition de cette Chambre et déposer le document en question.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député n'est peut-être pas satisfait de la réponse du ministre, mais lorsque le ministre dit que ce sont des notes, ce sont des notes, et c'est regrettable pour le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Stevens: Monsieur le Président, en réponse à ce rappel au Règlement, je peux dire que je n'ai pas d'objection à montrer mes notes. Les voici.

M. Crosbie: Donnez les notes à Herb.

M. le Président: Dois-je comprendre . . .

M. Crosbie: Donnez les notes à la meute et voyons la différence que cela fera. Ils n'y comprendront rien de toute façon.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Tout ce qu'ils comprennent, c'est sauter pardessus les tables et se prendre au collet.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Dois-je comprendre que le ministre dépose le document qu'il vient de montrer? Le ministre désire-t-il déposer le morceau de papier qu'il brandissait?

Une voix: Déposez-le.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: Pour l'amour de Dieu, ça suffit.

M. Blackburn (Brant): Il y a beaucoup trop de juristes.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Vous n'êtes pas obligeant. Le député de Bourassa (M. Rossi), s'il vous plaît. Le ministre veut-il dire à la présidence qu'il a l'intention de déposer le document qu'il avait en main il y a 30 secondes?

M. Stevens: Monsieur le Président, je n'ai aucune objection à déposer la note que je tenais . . .

M. Ouellet: Ce n'est pas ce que vous teniez en main.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: . . . comme vous l'avez dit.

M. Ouellet: Ce n'est pas ce qu'il tenait. Il avait un autre document en main.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés peuvent-ils se calmer?

M. Ouellet: Je crois que cela en dit long sur votre compte.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) aurait-il l'obligeance de s'asseoir? Le député aurait-il l'obligeance de s'asseoir?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Bourassa (M. Rossi) peut-il se calmer? Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a la parole.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il serait peut-être bon de vérifier au compte rendu, mais si j'ai bonne mémoire, pendant la période des questions, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) parlait d'un mémoire d'entente, et il était censé citer des passages de ce mémoire.

M. Benjamin: C'est exact.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . je me trompe peut-être, mais il tenait de toute apparence un document de plus d'une page.

Des voix: Bravo!

M. Foster: En plein dans le mille!

M. Blackburn (Brant): De plusieurs pages.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Benjamin: Probablement une note de sa femme.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que la présidence vient d'entendre le ministre dire qu'il se servait de notes. Le député sait, je crois, que la présidence a l'habitude de croire tous les députés sur parole dans de telles circonstances.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je pense que cela met un terme à ce rappel au Règlement.

Une voix: Pourquoi?

M. le Président: Parce que la présidence a entendu le ministre et qu'elle doit croire les députés sur parole. Je dois accepter la parole du ministre.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je le regrette, mais je ne vais pas vous accorder la parole. A l'ordre, je vous prie. J'ai entendu trois ou quatre interventions relativement à ce recours au Règlement. J'ai dit ce que j'en pensais. Terminé.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, on a le droit de se faire entendre à la Chambre.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle à l'ordre le député de Bourassa (M. Rossi). J'insiste. C'est mon dernier avertissement. A l'ordre, je vous prie! Que le député de Bourassa reprenne son siège immédiatement.

[*Français*]

M. Rossi: Sur le même rappel au Règlement . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Bourassa ne laisse pas le choix à la présidence. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque lui aussi le Règlement.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, nous regardons tous la télévision . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Si le député souhaitait invoquer le Règlement pour une autre affaire, je lui accorderais volontiers la parole.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je ne sais pas combien de fois je vais devoir le redire. Si le député veut invoquer le Règlement au sujet d'une autre affaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, je vous prie! Je demande au député de Bourassa de se taire et de se rasseoir immédiatement. Je demande au député de Saint-Jacques (M. Guilbault) d'en faire autant.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ecoutez-le donc!

M. le Président: Je rappelle à l'ordre le député de Saint-Jacques; la présidence a entendu amplement le rappel au Règlement. Elle lui a, je pense, accordé toute l'attention voulue.

M. Benjamin: Vous ne savez pas de quoi il s'agit.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie!

ON DEMANDE QUE M. LE PRÉSIDENT EXAMINE LE HANSARD ÉLECTRONIQUE

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) prétend avoir un rappel au Règlement. Sur quel point distinct invoque-t-il le Règlement?

M. Prud'homme: Monsieur le Président voudra bien décider s'il s'agit d'un point distinct après l'avoir entendu.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme (Saint-Denis): Pendant longtemps, nous avions comme pratique de vérifier la transcription parce que nous n'avions pas la télévision. Puis-je me permettre de suggérer que Votre Honneur regarde le débat de cet après-midi à la télévision pour voir si la question soulevée plus tôt était justifiée ou futile.

Une voix: Bravo!

M. Crosbie: Futile.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Denis sait que son collègue de Windsor-Ouest a invoqué le Règlement et que j'ai entendu trois interventions sur le même point. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) vient de déclarer à la Chambre qu'il utilisait des notes. Le député sait aussi que la présidence se fie toujours à la parole d'un député, ce qui règle la question.

M. Ouellet: Malheureusement oui.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Dites-lui de démissionner. Allez! Honte au Parlement. Il fait honte à la Chambre.

M. Blackburn (Brant): Il ne s'agissait pas du même document.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre.

M. de Jong: Où est John Diefenbaker maintenant que l'on a besoin de lui?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, et de la motion de M. Lewis (p. 13066).

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, quand la séance a été suspendue ce midi, j'étais sur le point de commencer mon discours sur la motion à l'étude qui demande que le vote sur le projet de loi C-96, tendant à modifier la formule de la Loi sur le financement des programmes établis, ait lieu immédiatement. La formule en question est celle qui est utilisée au Canada depuis déjà longtemps pour assurer un accès égal aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral avait au départ inclus cette formule dans la loi pour essayer d'assumer une part de responsabilité pour le financement de ce qui était et reste clairement un secteur de compétence provincial relativement à l'enseignement postsecondaire, en l'occurrence le financement des collèges professionnels et des universités, et le régime des services de santé.

Le problème aujourd'hui, c'est que le gouvernement ne fait pas ce qu'il avait promis de faire pendant la campagne électorale. Je voudrais rappeler à la Chambre que le guide des progressistes conservateurss, qui donnait les grandes lignes du programme des divers partis, portait sur toutes sortes de questions. Cet ouvrage signalait notamment aux candidats progressistes conservateurs et au public que la position du parti relativement au financement des programmes établis pour l'enseignement postsecondaire était la suivante:

Nous rétablirions la formule de financement de 1977 même si nous ne pouvons pas indemniser les provinces pour les pertes qu'elles ont subies à cause du programme des 6 et 5 p. 100. Nous entamerons un processus de consultation régulière avec les provinces, comme le prévoyait l'entente originale, pour parvenir à un consensus sur les objectifs nationaux en matière d'enseignement postsecondaire.

• (1510)

Voilà deux promesses non tenues dans ce domaine uniquement. Il va sans dire qu'il n'y a pas eu consultation. Ces questions ne se prêtent pourtant pas à de longues consultations. Mais il n'y en a eu aucune.

Le plus grave, c'est qu'il y a eu abus de confiance, cette confiance dont les conservateurs nous ont tellement rebattu les oreilles pendant la dernière campagne électorale. Ils ont fait appel à la bonne foi de la population en faisant valoir que ces programmes universels étaient un dépôt sacré. Ils ont dit aux gens: «Faites-nous confiance au sujet du financement des programmes établis. Nous tiendrons parole sur ce chapitre en maintenant ces versements à leur niveau de 1977». Et qu'ont-ils fait ensuite?

Voyons quel était le niveau de financement des programmes établis en 1977. Il avait déjà commencé à baisser un peu comparativement au régime de financement à parts égales du début, mais le gouvernement fédéral assumait toujours 48.7 p. 100 du financement de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux. Sa participation atteignait donc presque 50 p. 100, mais pas tout à fait. Ce niveau a été relevé à 49.6 p. 100 l'année suivante, soit tout près de 50 p. 100. Un an plus tard, il atteignait 49.9 p. 100, mais c'est à partir de cette année-là que les choses ont commencé à mal tourner. L'exercice de 1982-1983 était à peine engagé que déjà le gouvernement fédéral ne finançait plus que 42.6 p. 100 des programmes établis. Les députés se rappelleront que nous augurions alors la politique des 6 et 5 p. 100 instituée par les libéraux. Maintenant, en 1985-1986, le niveau de la contribution fédérale n'est plus que 43 p. 100. L'an prochain, cette contribution tombera à 41 p. 100. En 1987-1988, à cause du projet de loi à l'étude, la participation du gouvernement fédéral sera de 40 p. 100. En 1990-1991, au lieu de payer la moitié des coûts, le gouvernment fédéral n'aura que 36 p. 100 des coûts à débourser.

Je sais que des députés ministériels ont dit dans leurs discours qu'il n'y aurait pas de réduction. Pourtant, on s'en prend aux principes de la parité des coûts des programmes à frais partagés. Contrairement à ce qu'il avait promis et garanti dans la dernière campagne électorale, la part du gouvernement fédéral ne sera que de 36 p. 100 et non de 50 p. 100. Nous sommes en présence d'un gouvernement qui prend ses promesses à la légère. C'est un gouvernement qui joue avec les mots et les expériences. Il fait le genre d'expérience dont on m'a parlé quand j'étais jeune.

Dans notre communauté vivait un pasteur passablement avare. On dit qu'un jour il décida que sa mule lui coûtait trop cher à nourrir. Il s'est dit qu'elle mangeait par habitude et qu'elle n'avait pas besoin de manger autant. Il commença donc à la priver de nourriture. Il fit si bien qu'à la fin, l'animal pouvait se passer de nourriture pendant deux ou trois jours. Elle finit par en mourir. C'est un peu le sort que les conservateurs réservent au financement des programmes établis. Ils veulent faire jeûner les provinces en réduisant leur aide à l'enseignement postsecondaire. Les programmes sont toujours en place, mais on peut imaginer ce qui arrivera à la fin. Malheureusement, le pasteur de mon histoire avait fait le même raisonnement que les ministériels. Il avait tenté une expérience qui lui paraissait normale. Il croyait avoir prouvé que les mules pouvaient se passer complètement de nourriture, mais la sienne finit par crever avant que l'expérience fût complètement concluante. Une femme de sa paroisse qui avait moins de foi en la science lui rétorqua que tout ce que cela avait réellement prouvé, c'est qu'il y a des pasteurs qui sont très stupides. Voilà tout ce que le gouvernement a prouvé par son attitude à l'égard du financement des programmes établis.

Les montants d'argent avec lesquels joue le gouvernement sont d'une importance tellement fondamentale pour l'entretien du pays que je ne suis pas sûr que le Canada puisse survivre sans eux comme il l'a fait jusqu'à présent. Qu'y a-t-il de plus important que de s'efforcer de maintenir les services sur une base équitable d'un bout à l'autre du pays? C'est une des raisons pour lesquelles nous avons un gouvernement fédéral. Tous les Canadiens ont considéré qu'il avait pour rôle de fournir des services de transport là où c'était nécessaire pour desservir les villages de pêcheurs isolés et les petites localités des Prairies. On a considéré qu'un des rôles du gouvernement consistait à offrir des chances de s'instruire aux enfants pauvres qui habitent dans ces villages isolés et dans ces localités des Prairies auxquelles j'ai fait allusion. La lutte a été longue et difficile, mais ces 25 ou 30 dernières années, nous en sommes arrivés à une entente de ce genre à l'égard des services de santé. Selon cette entente, peu importe où l'on habite et peu importe ses moyens financiers, on bénéficie des mêmes services de santé que les gens de Toronto ou de Montréal. Peu importe que l'on habite dans une localité isolée ou que l'on ait très peu d'argent, si on est malade, si on se casse la jambe ou si on a besoin d'une opération, on peut compter sur des services de santé. Le gouvernement est en train de compromettre cette entente.

J'insiste sur le fait que cette mesure ne fera pas économiser un sou aux contribuables. S'il atteint son objectif, il réduira l'accessibilité aux services pour les personnes dont je viens de parler. Pour que les provinces continuent d'assurer les mêmes services, il va falloir que ces contribuables versent l'argent nécessaire sous forme d'impôts provinciaux au lieu d'impôts fédéraux. Au bout du compte, sur le plan macro-économique, cela ne fait aucune différence. Cependant, le gouvernement fédéral est en mesure de répartir l'argent entre les provinces, afin de s'assurer que les Terre-Neuviens bénéficient des mêmes services que les Ontariens et les habitants de la Saskatchewan et des autres provinces.

J'ai parlé de nouveaux pourcentages. Certains peuvent avoir de la difficulté à voir la réalité qui se cache derrière les pourcentages. Par contre, je crois que nous pouvons tous comprendre les difficultés auxquelles vont se heurter les gouvernements locaux et les provinces lorsqu'ils devront financer aux deux tiers environ des programmes qui au préalable étaient financés à moitié par le gouvernement fédéral.

Je voudrais maintenant donner aux députés une idée des dépenses supplémentaires que cela entraînera pour certaines provinces. Je tiens à signaler que pour ma province, la Saskatchewan, ce changement de formule, ce nouvel accord, ce coup dur porté à la confiance que les Canadiens accordaient aux conservateurs à leur arrivée au pouvoir, fera qu'au cours des cinq prochaines années, les habitants de la Saskatchewan devront trouver 227 millions de dollars de plus pour financer les programmes établis, leurs universités et les services hospitaliers. Au niveau national, le fardeau supplémentaire imposé aux provinces s'élèvera à 5.6 milliards de dollars, d'ici à la fin de la présente décennie. Nous nous trouvons ainsi devant une situation extrêmement regrettable, surtout si l'on tient compte des attentes que la plupart des gens avaient et des programmes de dépenses que le gouvernement a prévus dans d'autres domaines. Par exemple, nous savons qu'au cours des dernières années, les sommes consacrées à la défense ont été à peu près équivalentes à celles allant au financement des programmes établis. Or, d'ici à la fin de cette décennie, les crédits affectés à la défense augmenteront de 41 p. 100 comparativement à 14 p. 100 pour les dépenses au titre du financement des programmes établis. La défense du pays semble être en jeu, en l'occurrence, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Murphy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je propose que le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) soit maintenant entendu.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela n'a vraiment aucune importance qui, du député de Laval-des-Rapides ou du député d'Eglinton—Lawrence, veut prendre la parole. Le député d'Eglinton—Lawrence.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je fais moi aussi appel au Règlement. A qui donnez-vous la parole?

Le président suppléant (M. Paproski): Au député d'Eglinton—Lawrence.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je propose que le député de Laval-des-Rapides ait la parole.

• (1520)

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouve plutôt étrange que, après que la présidence eût donné la parole au député de Laval-des-Rapides, un néo-démocrate propose qu'un autre député soit entendu. La présidence ayant donné la parole à cet autre député, un autre libéral se ravise.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne m'excuse pas auprès de mon ami, le ministre. Vous êtes maintenant saisi d'une motion, à laquelle il faut donner suite.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) fait appel au Règlement. J'ai vu le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) se lever en même temps. Je donnerai la parole avec plaisir à l'un ou l'autre. Je ne vois aucune raison . . .

M. Prud'homme: Une motion a été proposée.

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale au député de Saint-Denis que des gens suivent les délibérations. Les petits jeux n'ont pas leur place ici.

M. Prud'homme: Rappel au Règlement, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura le temps de s'expliquer. Je donnerai la parole au député. Je lui fais simplement remarquer que parce que le député de Churchill a invoqué le Règlement, j'ai donné la parole au député de Laval-des-Rapides. Après cela, il voulait que le député d'Eglinton-Lawrence soit entendu, ce que j'ai accepté. Les deux députés se sont levés en même temps. Je ne vois aucun inconvénient à donner la parole à l'un ou l'autre. Le député aurait-il l'obligeance d'expliquer ce qu'il veut savoir?

M. Prud'homme: Monsieur le Président, le bureau du greffier va certainement vous expliquer ce qui se passe. Vous avez accordé la parole au député de Laval-des-Rapides et le député de Churchill a dit que vous auriez dû l'accorder non pas à ce dernier mais au député d'Eglinton—Lawrence. Vous connaissez le règlement, monsieur le Président. Je ne crois pas utile de vous l'expliquer.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de la même question. Je vous suggère de vérifier les bleus et vous verrez que lorsque vous avez accordé la parole du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et que le député de Churchill (M. Murphy) a proposé que la parole soit accordée au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille), avant que quelqu'un n'appuie la motion, vous avez accordé la parole au député d'Eglinton—Lawrence. À moins que les députés n'aient agi ainsi pour des raisons inavouées, vous avez . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'accepterai la motion du député de Churchill si ce dernier veut bien la présenter par écrit et trouver quelqu'un pour l'appuyer.

Le député de Churchill (M. Murphy), propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) obtienne la parole maintenant.

Plaît- il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés:)

Le président suppléant (M. Paproski): Faites venir les députés.

(La motion de M. Murphy, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 254)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Bertrand
Binns
Blackburn (Brant)
Boyer
Browes
Cadieux
Cassidy
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon-Souris)
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Daubney
Deans
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duplessis
Ellis
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gérin
Girard
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Harvey
Hawkes
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hovdebo
Jardine
Jepson
Jewett
Jourdenais
Kindy
Ladouceur
Langdon
Mailly
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCurdy
McDermid
McDonald (Broadview-Greenwood)
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKinnon
McKnight
McMillan
Mitchell
Mitges
Moore
Murphy
Nielsen
Oberle
Oostrom
Orlikow
Pennock
Peterson
Pietz
Porter
Ravis
Reid
Reimer
Riis
Robinson
Rodriguez
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Skelly
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Vincent
Waddell
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer
Young—108.

CONTRE

Députés

Aucun

● (1600)

Après le vote:

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'opposition officielle n'a pas l'intention de participer à ce vote parce qu'il met en cause deux de nos éminents députés.

M. le Président: Dans ce cas, je déclare la motion adoptée.

À l'ordre. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement au sujet du vote.

M. Prud'homme: Comme vous pouvez le constater, je n'ai pas voté, mais je tiens à signaler que je suis présent à la Chambre.

M. Penner: Monsieur le Président, je tiens à vous signaler que je me suis abstenu de voter parce qu'il me reste un peu de respect pour le Parlement.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je veux indiquer à la Chambre que j'étais présent, mais que je me suis abstenu de voter, puisqu'il s'agissait de déterminer lequel des deux collègues qui font partie de la même formation politique que moi devait parler.

M. Rossi: Monsieur le Président, je veux mentionner que j'étais aussi présent et que je me suis abstenu de voter, parce qu'il s'agissait de deux de nos collègues.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais signaler moi aussi que j'étais présent, mais compte tenu de la qualité de deux collègues libéraux, il est impossible de trancher. S'il s'était agi d'un libéral contre un conservateur, il aurait été facile de choisir.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je me suis abstenu moi aussi de voter pour des raisons analogues à celles qui ont été mentionnées par mes collègues.

[*Traduction*]

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si j'avais su que la motion portait sur la qualité de deux orateurs libéraux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre. Avant de donner la parole au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille), je signale que j'ai reçu préavis de l'intention du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) de soulever la question de privilège.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je tiens à soulever la question de privilège au sujet du document que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a lu pendant la période des questions et du document qu'il a voulu déposer. Après la période des questions, j'ai pu voir moi-même l'enregistrement des délibérations de la Chambre des communes, qui montre très . . .

M. le Président: À l'ordre. J'ai un problème d'ordre technique, que le député comprendra. Je lui serais reconnaissant de me donner dûment préavis de la question, c'est-à-dire par écrit une heure avant de la poser à la Chambre.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'accepterai entièrement votre décision, mais je voulais vous en faire part le plus rapidement possible après la période des questions. Si vous estimez que ce n'est pas le moment, je pourrais peut-être le faire demain.

M. le Président: Le député sait que le moment pertinent pour poser des questions de privilège concernant la période des questions est à 3 heures ou à midi, et que si elles ne sont pas posées à ce moment-là, la seule façon de procéder est de donner un préavis écrit à la présidence.

• (1610)

À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il n'était pas possible de poser cette question de privilège à 3 heures parce qu'il fallait auparavant voir l'enregistrement magnétoscopique officiel des délibérations de la Chambre. Mon collègue se conformera à vos instructions, mais je voulais simplement vous expliquer pourquoi cette question n'a pas été posée directement à 3 heures.

M. le Président: La présidence va devoir se pencher sur cette question de privilège dans le cadre de la procédure correcte, c'est-à-dire qu'un avis doit être adressé à la présidence et que la présidence procédera de la façon normale.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les relations fédérales-provinciales *a*) La création d'une chaîne de télévision éducative de langue française en Ontario. *b*) On demande quand l'argent sera versé; le député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—L'assurance-chômage *a*) L'inclusion des pensions dans le calcul du revenu. *b*) La recommandation éventuelle de la Commission Forget; le député de St. Catharines (M. Reid)—La Société canadienne des postes—La fermerture du bureau de poste de la voie maritime du Saint-Laurent.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je poser maintenant la question au sujet des travaux étant donné que la réunion des leaders parlementaires dont il a été question plus tôt a eu lieu. La Chambre y consent-elle car je suis persuadé que l'annonce ne sera pas trop longue?

M. le Président: Pour la forme, je demande à la Chambre son consentement pour revenir à la question au sujet des travaux de la Chambre.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. le Président: Le leader à la Chambre de l'opposition officielle a posé la question habituelle sur les travaux de la Chambre. Le président du Conseil privé.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président,

M. Prud'homme: Donnez-nous le menu.

M. Hnatyshyn: En Saskatchewan on prononce le «meenu». La réunion dont parlait le leader à la Chambre de l'opposition officielle a eu lieu. J'ai l'intention de laisser continuer l'étude du projet de loi C-96, celui dont nous parlons en ce moment. Nous passerons ensuite au C-92, puis au troisième projet de loi dont j'ai parlé avec les leaders à la Chambre, l'amendement à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant le crédit d'impôt pour la recherche scientifique.

Nous sommes également en train de parler d'autres mesures législatives et du temps qu'il faudra pour les étudier. Je surveillerai le progrès des travaux sur les mesures mentionnées et je resterai en contact avec les leaders de l'opposition, de sorte qu'ils puissent avertir leur parti, et j'annoncerai à la Chambre tout changement dans l'ordre des travaux qui pourrait s'avérer nécessaire.

* * *

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la motion de M. Lewis (p. 13066).

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de m'autoriser à prendre la parole à ce moment-ci. Je suis heureux que les néo-démocrates et les progressistes-conservateurs me permettent de prendre maintenant la parole. J'espère qu'ils vont être attentifs et comprendre que ce projet de loi est d'une grande importance pour tout le monde de l'enseignement, y compris les enseignants, les administrateurs, les étudiants et les chercheurs . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés voudront bien poursuivre leurs conversations dans leurs couloirs respectifs et permettre au distingué député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) de dire quelques mots.

M. de Corneille: Merci, monsieur le Président. Je disais donc que les étudiants, qui sont près de un million au Canada, les administrateurs et les professeurs de collège et d'université, et les chercheurs, soit au total 1.2 million de Canadiens dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, vont être sévèrement touchés par le projet de loi C-96.

Le gouvernement a violé les promesses qu'il avait faites aux Canadiens. Le monde de l'enseignement, c'est-à-dire les élèves et les étudiants, les professeurs et les parents ont demandé ce que les ministériels feraient au sujet de l'éducation postsecondaire, et s'il maintiendrait l'accord inscrit dans la formule de 1977. Le parti progressiste conservateur a donné la réponse suivante:

> Nous nous engageons à maintenir l'engagement financier fédéral actuel, suivant la formule énoncée dans l'accord de 1977.

Quand on leur a demandé si le parti conservateur était favorable au maintien en existence de cet accord, les conservateurs ont répondu en substance:

> Oui, nous sommes pleinement d'accord sur la formule initiale de financement de 1977 et sur la législation qui l'a instaurée.

Le présent projet de loi n'assure pas ce maintien en existence, mais sa destruction.

Malheureusement, le parti d'en face a violé la promesse qu'il avait faite à l'électorat. Il a violé la promesse qu'il avait faite aux jeunes à l'égard de l'avenir. Non seulement le gouvernement a violé cette promesse dans le présent projet de loi, il a également violé un accord passé avec les provinces. Il s'agissait d'un accord solennel sur lequel les gouvernements des provinces comptaient pour financer les soins de santé et les établissements postsecondaires jusqu'en mars 1987. Le gouvernement a rompu cette promesse en cours de contrat, et il a coupé les augmentations sur lesquelles ces provinces comptaient pour assurer les soins médicaux aux Canadiens et l'enseignement postsecondaire à nos jeunes.

Le ministre des Finances (M. Wilson) avait commencé par dire qu'il respecterait cette promesse. Il est cependant intéressant de constater qu'il a changé d'avis après l'effondrement des banques de l'Ouest, et décidé d'imposer les coupures prévues dans le projet de loi C-96. Autrement dit, l'Association canadienne des professeurs d'université, les professeurs et nous avons l'impression que le gouvernement a présenté ce projet de loi pour pouvoir payer la somme de près de un milliard que lui coûte sa décision à la suite de la faillite des banques en 1986. Pour remplacer les fonds perdus par les déposants, dont certains étaient multimillionnaires, le gouvernement a réduit les crédits destinés aux jeunes et a renfloué les banques où ces gens avaient déposé leur argent.

Je ne m'oppose pas à cette mesure, mais le gouvernement n'aurait pas dû la prendre aux dépens des jeunes du pays.

Le gouvernement a trahi la promesse faite aux Canadiens, puis a entrepris de rompre une entente conclue avec les provinces. Cette année, il réduira les revenus que les provinces s'attendaient à recevoir au titre des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire en vertu d'un accord qui devait prendre fin le premier mars 1987. C'est une regrettable erreur qui assombrit les relations entre le gouvernement et les provinces.

De plus, le gouvernement a décidé de présenter une motion de clôture pour faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. Le gouvernement limite la durée du débat même s'il dispose d'une énorme majorité à la Chambre où l'opposition ne compte que 70 députés sur 282. Avec l'écrasante majorité dont ils disposent, je m'étonne que les conservateurs se sentent obligés d'utiliser leur pouvoir pour étouffer l'opposition et l'empêcher de débattre de ce projet de loi.

• (1620)

Les provinces ne sont pas satisfaites de cette mesure. Tous les premiers ministres provinciaux ont accusé le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement de limiter, sans consultation, la croissance des fonds fédéraux destinés à la santé et à l'enseignement postsecondaire. C'est un scandale. Comme s'il n'y avait pas déjà assez de scandales en ce moment, le gouvernement doit museler l'opposition et l'empêcher de représenter les provinces. Il y a au moins huit gouvernements provinciaux qui ont exprimé officiellement et officieusement leur peu de goût pour ce que fait le gouvernement à propos de l'enseignement postsecondaire et des services médicaux, avec le projet de loi C-96. Le gouvernement a annoncé aux provinces qu'il allait réduire leur financement, mais il n'en a pas discuté avec elles. Il s'est contenté d'annoncer les coupures. C'est purement arbitraire. Nous savons ce qui est advenu de la promesse de dialogue et de consultation.

Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada (M. Scott) disait le 25 avril, et je cite la page 12668 du hansard:

> Aucune province ne sera touchée plus ou moins que les autres par ce projet de loi.

Quelle observation révoltante, monsieur le Président, quand on sait que certaines provinces sont moins prospères que d'autres! Comment peut-on oser dire à l'égard des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba ou de la Saskatchewan qu'elles seront touchées exactement dans la même mesure que toutes les autres provinces? Le *Globe and Mail* du 28 janvier rapporte les propos suivants de Terence Donahoe, ministre des ressources humaines au sein du gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse:

. . . si Ottawa finit par réduire les paiements de transfert, cela va tout simplement ruiner le système d'enseignement postsecondaire. Ce sera le chaos. Quels que soient les chiffres utilisés, le système va tout simplement se désagréger.

M. Donahoe est un ministre du gouvernement néo-écossais, et il parle du système d'enseignement de sa province. Il s'inquiète de ce qu'il adviendra de l'un des meilleurs systèmes d'enseignement au Canada. Ce ne sont pas des paroles en l'air. Nous devrions écouter les professeurs, les administrateurs de l'Université Dalhousie, et les membres de la communauté universitaire, les étudiants aussi bien que les professeurs. Nous devrions écouter ce que dit Radio-Canada au sujet de la situation à Dalhousie; nous comprendrions que le ministre néo-écossais ne dit pas n'importe quoi, mais parle du fond du coeur et en connaissance de cause, en tant que ministre provincial bien conscient des répercussions qu'aura la mesure à l'étude.

Dans l'intérêt des habitants de cette province, sinon de personne d'autre, j'exhorte le gouvernement à reconsidérer son projet de loi et à ne pas chercher à nous museler.

M. Neil Young (Beaches): Je serai très bref, monsieur le Président. Si je comprends bien, les ministériels ont comme principal argument que la réduction de 5 milliards de dollars du financement des programmes établis au cours des cinq prochaines années n'est pas du tout une réduction mais en fait une hausse. Je ne peux absolument pas comprendre comment ils peuvent prétendre que les paiements de transfert réduits de cinq milliards que le gouvernement fédéral verse aux gouvernements provinciaux au titre du régime d'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire seront majorés. Cela est non seulement illogique mais encore incompatible avec les promesses que le parti progressiste conservateur faisait aux Canadiens durant la campagne électorale de 1984. Voici ce que le parti progressiste conservateur disait dans son manuel de campagne au sujet du financement des programmes établis:

Nous reviendrons à la formule de financement de 1977, mais nous ne pouvons pas indemniser les provinces pour les pertes financières qu'elles ont subies en vertu du programme des 6 et 5 p. 100. Nous établirons des consultations régulières avec les provinces comme le prévoit l'accord initial en vue d'arriver à un consensus au sujet des objectifs nationaux dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas consulté les provinces et n'a certes pas donné suite aux promesses qu'il faisait durant la campagne électorale non au sujet seulement de ce programme mais aussi d'une foule d'autres.

Il n'y a qu'un seul député à ma connaissance qui ait parlé de coupures durant le débat. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a déclaré en toute franchise et honnêteté, comme en fait foi le compte rendu du 6 mai à la page 12978:

Il est toujours difficile de défendre à la Chambre ou ailleurs la réduction des contributions en matière de santé . . .

Voilà donc un député ministériel qui reconnaît que le gouvernement mine la capacité des provinces à respecter leurs engagements en matière d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire. Ce faisant, le gouvernement va nuire à beaucoup de Canadiens qui devraient avoir le même accès à l'assurance-maladie, qu'ils vivent à Terre-Neuve, au Labrador, en Colombie-Britannique ou ailleurs au pays. Au lieu d'avoir accès à des services médicaux de qualité égale dans tout le pays, les Canadiens vont avoir droit à diverses catégories de soins de santé dépendant de la région où ils habitent et de la capacité de leur gouvernement provincial à offrir ces soins de santé. La même chose exactement va arriver aux jeunes de notre pays, dont beaucoup se verront refuser l'accès à des études supérieures tout simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Cela est contraire à tous les principes débattus au Canada depuis bien des années. L'accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité est fondamental dans notre forme de démocratie.

Je sais que mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) est pressé, comme nous tous d'ailleurs; pour lui céder la parole, je vais donc conclure ici mes observations en disant simplement que ce que le gouvernement est en train de faire est le comble de l'hypocrisie et qu'il va le payer aux prochaines élections.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Beaches (M. Young) qui, comme d'habitude, a montré qu'il connaissait fort bien le sujet à l'étude. Ce qui est plus important encore, je souscris entièrement à l'essentiel de ses observations. Je dois dire que c'est plutôt remarquable, compte tenu des positions défendues par d'autres députés de son caucus.

Le projet de loi C-96, ou Loi modifiant la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, est très important. Il est très important de par la façon dont le gouvernement agit. Il est important étant donné la façon dont il traite ses diverses provinces et, en particulier, leurs habitants.

• (1630)

J'aimerais poser la question suivante: avons-nous affaire à un gouvernement ouvert? On ne peut y répondre que par la négative. En examinant une mesure législative aussi importante que le projet de loi C-96, on aurait espéré que le gouvernement jugerait bon de ne pas invoquer la clôture mais qu'il permettrait la tenue d'un grand débat libre à propos des effets néfastes qu'aura sur les provinces cette mesure législative. Malheureusement, ce n'est pas ce qu'a choisi de faire le gouvernement. Il a préféré clore le débat en utilisant la mesure la plus draconienne que le Parlement ait vue depuis longtemps, à savoir la clôture.

Je vois à votre expression que vous aussi, monsieur le Président, êtes déçu de la façon dont se sont comportés les ministériels lorsqu'il s'agit de la transparence du le gouvernement. La franchise et la stabilité ne caractérisent certainement pas l'initiative prise par le gouvernement avec le projet de loi C-96.

La mesure à l'étude aura pour effet de priver les provinces de fonds réservés à des nécessités. Par nécessité, j'entends les services de santé et les services assurés par les établissements d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement s'évertue peu à peu à transférer aux provinces le déficit national. Je ne trouve pas juste que l'on amène maintenant les provinces à modifier le budget prévu pour deux secteurs sans doute les plus importants de l'économie.

À leur dernière conférence à Halifax, les premiers ministres provinciaux s'en sont plaints ouvertement et sans détours. Ils se sont prononcés contre toute réduction des paiements de transfert. La plupart des premiers ministres avaient déjà établi leurs budgets et affecté les fonds nécessaires aux soins de santé et à l'éducation. Toutefois, même s'il n'a pas cessé de prôner la consulation pendant la campagne électorale, le gouvernement s'est encore montré sous son vrai jour et ne s'est pas donné la peine de consulter. Les premiers ministres de l'Ontario et du Québec l'ont signalé à maintes reprises, comme d'ailleurs d'autres premiers ministres de la même affiliation politique que le gouvernement d'en face. Je pense en particulier aux premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Si le projet de loi est adopté, ces provinces-là vont éprouver des difficultés pires que celles qu'elles connaissent actuellement.

Monsieur le Président, laissez-moi vous donner un aperçu des conséquences prévisibles de ces coupures dans ma région. Voici les réductions dans les provinces atlantiques en 1986-87: 7.3 millions à Terre-Neuve, 1.6 million à l'Île-du-Prince-Édouard, 9 millions au Nouveau-Brunswick et 11.1 millions en Nouvelle-Écosse. Ce sont de fortes compressions dans deux domaines que tous les gouvernements fédéraux et provinciaux depuis la Confédération ont décrits comme étant les plus importants pour les Canadiens. Mais le gouvernement, fort de l'appui de députés qui n'osent pas protester, dit à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick que la qualité des soins de santé à laquelle les citoyens de ces provinces-là sont habitués va diminuer considérablement.

Je sais que certains députés diront que mes observations sont teintées de préccupations partisanes. Pourtant, tous ceux qui ont comparu devant notre caucus, que ce soit à titre personnel ou en tant que représentants par exemple de l'association médicale du Nouveau-Brunswick, ont insisté sur le fait que ce ne serait pas seulement les professionnels de la santé, mais tous les services de santé du Nouveau-Brunswick eux-mêmes qui allaient souffrir de ces compressions. Dans les régions éloignées de la province, les particuliers n'ont pas accès aux soins de santé. Ils sont privés de ce que les Canadiens de toutes les autres provinces tiennent pour un droit fondamental. Ils n'ont jamais eu accès à ces services. Nous leur disons maintenant que nous allons les en priver encore davantage. La situation au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve est similaire du fait que les compressions y seront très importantes.

En 1987-88, les compressions à Terre-Neuve atteindront 15.5 millions de dollars. Elles atteindront 3.4 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard, et 1.2 million de dollars au Nouveau-Brunswick. Dans ma province de la Nouvelle-Écosse, elles seront de 23.6 millions de dollars.

Il y a lieu d'insister sur l'importance des paiements de transfert. Ils ne sont pas le fruit de l'imagination de quelque homme politique de l'époque qui les aurait évoqués fiévreusement lors d'une campagne électorale, mais le résultat d'études approfondis touchant tous les Canadiens que la Chambre des communes, les législatures provinciales et les Canadiens en général ont abondamment discutées. Ces études avaient conclu à la nécessité pressante de fournir partout au Canada des services uniformes dans le domaine de l'enseignement et de la santé. Ces services ne sont plus uniformes. En Nouvelle-Écosse, tous ceux qui oeuvrent à l'heure actuelle au niveau de l'enseignement postsecondaire vous diront qu'ils manquent de tout. Leur couper davantage les vivres serait à peu près impossible. Ce serait comme enlever ses outils à un artisan. Dans les provinces de l'Atlantique, compte tenu de la population faible et éparpillée, la situation devient intenable. Pourtant, cette population tient à l'instruction et réclame les mêmes services que les habitants de toutes les autres régions du Canada. Nous voulons avoir accès aux mêmes services que les résidents des centres urbains comme Toronto et Montréal.

Ces compressions vont mettre en péril la fibre même de notre pays, comme l'a signalé le premier ministre Pawley du Manitoba. Il l'a dit lors de la conférence des premiers ministres. Il a précisé que de nouvelles compressions étaient impossibles. J'espère que mes vis-à-vis mettront de côté tout parti pris politique et ne seront pas aveuglés aux réalités de 1986 par une volonté politique et qu'ils prendront la peine d'aller visiter un établissement d'enseignement postsecondaire ou, comme je l'ai fait, qu'ils iront voir de leurs propres yeux les différents services médicaux qui ne sont pas disponibles dans les collectivités rurales. Je suis convaincu qu'après avoir vu ce qui se passe réellement au pays, tout homme ou toute femme raisonnable reconnaîtrait que le projet de loi C-96 est discriminatoire comme tel et qu'il aura des effets discriminatoires dans toutes les régions du pays.

Un ancien premier ministre qui faisait une analogie entre la langue et l'importance pour le Canada d'adopter deux langues officielles déclarait également que si l'on n'abolissait pas les disparités régionales, elles concourraient, plus que toute autre chose, à la destruction du pays.

• (1640)

Le projet de loi C-96 réduit les fonds accordés à l'Île-du-Prince-Édouard. Devant les résultats des récentes élections dans cette province, je suis très étonné que les députés conservateurs ne se soient pas rendu compte que les habitants de cette province n'apprécient guère le type de gouvernement qu'ils connaissent sous le premier ministre actuel (M. Mulroney).

Au-delà de toute allégeance politique et dans le plus grand intérêt de tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, je conclus que nous nous devons de voter contre les dispositions du projet de loi C-96 parce qu'elles sont discriminatoires, injustes et anti-canadiennes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il nous a fallu deux ans de plus que prévu pour entrer dans le monde qu'a décrit George Orwell. Nous abordons, en 1986, ce monde où le gouvernement s'efforce de dénaturer les faits. Alors qu'il est en train de réduire radicalement, au risque de nuire sérieusement aux Canadiens, les transferts sur lesquels les provinces comptaient pour offrir des services essentiels, le gouvernement, et surtout le ministre des Finances (M. Wilson), prétend qu'il ne les réduit pas mais diminue plutôt leur rythme de croissance. Quand une province a prévu des hausses budgétaires à certains titres, toute diminution du rythme de croissance de ces revenus constitue, en pratique et en réalité, une réduction du montant attendu et nécessaire pour répondre aux besoins de ses habitants.

Le plus triste, dans cette mesure gouvernementale relative au financement des programmes établis, c'est qu'elle va tout à fait à l'encontre des engagements que les conservateurs ont pris au cours de la campagne électorale de 1984. Ainsi, dans leur manuel de campagne où, comme d'habitude, ils s'en prenaient aux libéraux et aux néo-démocrates et les taxaient d'incompétence, les conservateurs précisaient très nettement que leur parti entendait revenir à la formule de financement de 1977 mais qu'il ne pourrait pas compenser les pertes que le programme des 6 et 5 p. 100 avait fait subir aux provinces. Ils disaient aussi vouloir instaurer des consultations régulières avec les provinces, aux termes des accords initiaux, afin de fixer des objectifs nationaux.

Ces propos concernaient l'enseignement postsecondaire, justement un des programmes visés par le projet de loi C-96; ils illustrent fort bien comment le parti conservateur avait promis de ne plus tenter de saigner à blanc les provinces et de leur octroyer plutôt des rajustements conformes à la progression du produit national brut, ce qui devait leur assurer suffisamment de ressources pour répondre aux besoins fondamentaux dans le domaine de l'éducation et des services médicaux et de répondre également à d'autres besoins essentiels qui entrent dans le cadre des programmes de financement du gouvernement fédéral.

Voyons un peu ce qu'il advient des promesses que les conservateurs avaient faites avant d'être élus. Loin de favoriser un retour à l'équité, aux prévisions et au consensus, le bill C-96 reprend justement la technique des compressions en séries que les conservateurs avaient reproché aux libéraux avant les élections de 1984. Bien sûr, les conservateurs avaient raison de reprocher aux libéraux la technique des compressions en séries. Ils ont tort à présent de copier cette même technique et d'adopter une position qui constitue un manquement à leurs promesses et ne fait que répéter les erreurs des libéraux.

Si le projet de loi est adopté, les provinces subiront une diminution sensible de leurs ressources nécessaires à combler des besoins essentiels. Selon l'ancienne formule toujours en vigueur, les provinces devaient recevoir du gouvernement fédéral près de 97.7 milliards de 1986 à 1991. Selon la nouvelle formule mise de l'avant dans le projet de loi C-96, elles recevront à peu près 92.1 milliards. Il n'est pas nécessaire d'être fort en mathématiques pour calculer que l'on prive les provinces de plus de 5 milliards de dollars.

J'engage les députés de l'arrière-ban représentant l'Ontario à protester vigoureusement contre cette mesure, car c'est surtout cette province qui en fera les frais. Nos propres statistiques révèlent que sur une période de cinq ans, les subventions fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé seront amputées de plus de 2 milliards de dollars en Ontario.

Certains se demanderont pourquoi le régime de soins médicaux est en pleine crise dans cette province. Les protestations des médecins et du personnel médical hier, à Toronto, l'ont amplement démontré. Quelle en est la raison? Pourquoi l'enseignement postsecondaire connaît-il une crise de financement? Les étudiants et les professeurs d'université en ont parlé à notre comité et à d'autres comités également. Leur réponse était fort explicite. C'est parce que les conservateurs pratiquent une politique inconsciente et désinvolte au nom d'une réduction stupide du déficit dont les simples citoyens font les frais. Ce n'est pas juste, ce n'est pas équitable, ce ne devrait pas être permis en régime fédéral. Il devrait y avoir dans notre régime fédéral une foi jurée entre l'État fédéral et les provinces donnant à ces dernières la garantie d'une somme d'argent déterminée sur laquelle elles puissent compter.

• (1650)

Nous voici avec un projet de loi qui non seulement viole les promesses faites à la population canadienne, mais qui rompt la foi engagée avec l'ensemble du régime fédéral dans lequel le gouvernement prétend avoir tant de foi et de croyance. Bref, monsieur le Président, cela montre à quel point le gouvernement conservateur a réussi à se fourvoyer moins de deux ans après son arrivée au pouvoir.

Quant à moi, je dois dire que c'est avec grand regret que je vois la Chambre saisie du projet de loi C-96, car il détruit la confiance que la population avait en un changement de gouvernement et en ce que ce changement pouvait accomplir.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le projet de loi C-96 porte sur ce que nous appelons les accords de financement des programmes établis, qui avaient été négociés entre l'État fédéral et les provinces canadiennes. C'est ce qu'on appelle en abrégé FPE. Il concerne la santé et l'enseignement postsecondaire. Nous avons le FPE pour une raison bien simple. Il a été décidé il y a longtemps que nous voulions avoir pour tout le pays des niveaux acceptables de soins de santé et d'enseignement. Avec le projet de loi C-96, nous remplaçons le financement des programmes établis par le financement déstabilisé de programmes. Nous déstabilisons le programme. Au lieu du FPE, c'est le FPD.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a essayé de justifier le projet de loi C-96. Son raisonnement est simple. Ce que nous avons en ce moment, c'est un déficit galopant. L'impact de ce déficit galopant, c'est beaucoup plus que de le refiler aux provinces. Voilà l'argumentation du ministre. Examinons-la un instant. Il faut reconnaître, tout d'abord, avec le ministre des Finances, que nous avons effectivement un déficit galopant, car c'est difficilement contestable. Il est difficile de dire que le déficit n'est pas un grave problème national. Il est si grave que dans un très proche avenir, au début des années 90, nous risquons d'affecter au paiement des intérêts de la dette nationale la moitié de chaque dollar perçu en impôt. Que se passera-t-il quand ce chiffre aura atteint 75 ou 90 p. 100? Il est bien évident que la plupart des ministères deviendraient superflus. Ils ne seraient plus nécessaires. Le Parlement lui-même n'aurait plus guère d'objet. Il suffirait probablement d'un seul ministère, d'un seul organisme public. Ce serait Impôts Canada pour percevoir l'argent et le verser à la Banque du Canada, qui le ferait parvenir à ceux qui auraient la chance d'avoir les diverses formes d'obligations du gouvernement ou les bons du Trésor. Voilà ce qu'on appellerait le gouvernement du Canada.

La situation est grave et je dois convenir avec le ministre que le déficit est important. Il nous faut un programme national pour y faire face. Tous les partis politiques et tous les représentants du peuple aux niveaux municipal, provincial et fédéral doivent s'unir pour lutter contre notre dette nationale qui augmente sans cesse.

Ceci me ramène au projet de loi C-96. La réponse consiste-t-elle tout simplement, comme le propose le ministre des Finances, à reporter une partie du déficit fédéral sur les provinces? J'ai beaucoup de mal à le croire, mais tous les députés ne sont pas d'accord avec moi.

Par exemple, hier ou avant-hier, le député de Winnipeg—St. James, un conservateur et ancien député à l'Assemblée législative du Manitoba, a affirmé que les provinces devaient, elles aussi, réduire leurs dépenses. Je trouve cela un peu curieux. Sauf erreur, toutes les provinces ont pris des mesures pour restreindre leurs dépenses. Elles sont toutes conscientes de la nécessité de faire le maximum pour contrôler leurs propres déficits.

Le député de Winnipeg—St. James a poursuivi en disant que le projet de loi C-96 n'impose pas de coupures puisqu'il y aura encore des augmentations. Il a prétendu qu'il n'y aura pas de réductions, mais plutôt des augmentations.

C'est un raisonnement stupide. Nous savons qu'il existe un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je croyais que les parties étaient liées par ces accords, mais il semble qu'on puisse y mettre fin comme on veut. On peut les rompre unilatéralement. Cela m'ennuie parce que le parti actuellement au pouvoir a déclaré qu'il ne fallait pas le faire. Je m'inquiète encore plus du fait que deux composantes de notre vie nationale, l'enseignement postsecondaire et la santé, subiront certainement les effets néfastes du projet de loi C-96.

Je voudrais demander aux députés ministériels si, à leur avis, l'enseignement postsecondaire au Canada est trop subventionné. Consacre-t-on à ce secteur une trop grande part des ressources financières disponibles? J'ai étudié soigneusement la question, et j'ai découvert qu'entre 1977 et 1985, le nombre d'inscriptions a beaucoup augmenté soit de 27 p. 100 dans nos universités. Dans les collèges, l'augmentation a encore été plus marquée, soit 36 p. 100.

De combien les crédits du gouvernement fédéral ont-ils augmenté pendant cette période pour compenser les augmentations? L'aide gouvernementale a augmenté de 2.5 p. 100 seulement. Je parle ici d'augmentation réelle. Il faut tenir compte de l'inflation. On ne peut pas simplement l'ajouter car les traitements et les frais d'administration des universités et les collèges croissent au même rythme que l'inflation. On a donc enregistré une augmentation réelle de 2.5 p. 100 en tenant compte de l'inflation, mais cela ne suffit pas pour répondre aux besoins accrus de nos établissements postsecondaires.

M. Ed Anderson, président de l'Association canadienne des professeurs d'université a déclaré:

> Le projet du gouvernement fédéral de réduire les crédits à l'enseignement postsecondaire risque de mettre les études universitaires hors de la portée de nombreux étudiants.

Le projet de loi C-96 pose un problème fondamental. Il est injuste et arbitraire. Si je peux conclure par une brève citation, permettez-moi de dire que j'approuve *The Telegraph Journal* où l'on peut lire:

> Il est essentiel de réduire le déficit et de le répartir équitablement dans toutes les régions du Canada. Ce que le gouvernement fédéral est en train de faire ne garantit pas l'équitabilité de ce partage.

L'article du *Telegraph Journal* portait sur le projet de loi C-96.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION DE L'ENFANT NON ENCORE NÉ PAR UN AVOCAT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. O'Neil: Que le projet de loi C-254, tendant à modifier le Code criminel (avocat pour enfant non encore né), soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C-254 que je considère extrêmement important, en ce sens qu'il porte sur la protection de l'enfant non encore né. Selon moi, si la modification proposée au Code criminel était adoptée, cet enfant-là serait mieux protégé.

En tant que député, j'ai choisi d'intervenir au sujet de cette mesure, car je la considère très importante. C'est un sujet que prennent à coeur la plupart des Canadiens. Je suis persuadé que mon intervention de ce soir inquiétera certains de mes électeurs qui ne sont pas d'accord avec mon point de vue. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il m'incombe de faire tout en mon pouvoir pour protéger la vie de personnes innocentes et sans défense. La vie humaine est sacrée, car elle nous est donnée par Dieu, et ainsi, je crois qu'en tant que législateur, je dois agir pour défendre des êtres humains innocents, notamment les enfants non encore nés.

À mon avis, l'avortement n'est pas une solution de rechange acceptable aux inconvénients de la grossesse. Cependant, si la vie ou la santé de la mère est en danger et que l'opération qui doit être pratiquée entraîne la mort de l'enfant non encore né, c'est tout à fait acceptable, pourvu que cette opération vise à sauver la vie d'une personne plutôt qu'à tuer.

Selon moi, les pays libres et forts ne peuvent survivre ou prospérer si les gouvernements n'ont pas le courage moral de protéger des êtres innocents et sans défense. Ainsi, je crois que notre pays devrait non seulement protéger les enfants non encore nés, mais également chercher à servir d'exemple aux autres pays, qui ont libéralisé leurs lois sur l'avortement. Quelqu'un doit protéger les enfants non encore nés, car ils ne peuvent le faire eux-mêmes. Il incombe à la Chambre de défendre avec vigueur la vie.

On me dit que de nombreuses femmes de ma province se rendent dans d'autres provinces ou aux États-Unis chaque mois pour avorter. Il est regrettable au départ que des grossesses non souhaitées se produisent et je suis le premier à dire qu'il faut mettre en oeuvre davantage de programmes d'éducation sexuelle pour l'éviter. Je crois également que nos églises devraient jouer un rôle plus actif au niveau de la vie familiale et de l'éducation sexuelle. Selon moi, on pourrait assurer cette éducation plutôt que de continuer à criminaliser l'avortement et d'imposer des peines, bien que cela semble encore nécessaire à court terme.

Certains voudraient nous faire croire que la plupart des pays du monde ont libéralisé leur législation concernant l'avortement à tel point que l'avortement sur demande est accordé à toutes les femmes qui le veulent, sans aucune condition. En fait, ce n'est pas le cas. Seulement dix pays du monde permettent les avortements inconditionnels. Certains pays, notamment l'Irlande, les Philippines et le Portugal interdisent carrément l'avortement, même lorsqu'il s'agit de sauver la vie de la mère.

Certains souhaitent nous faire croire que la plupart des femmes jugent que l'avortement est acceptable d'un point de vue moral. Cependant, un sondage effectué par le magazine *Life* en 1983 montre que 56 p. 100 des femmes interrogées croient que c'est moralement répréhensible. Il est également intéressant de remarquer la politique de l'Association médicale canadienne. Dans un document énonçant ses principes directeurs, l'Association médicale canadienne se dit opposée à l'avortement sur demande, ou à l'utilisation de ce moyen comme méthode de contraception, et insiste sur l'importance des services d'orientation et de planification familiale, et de l'accès aux renseignements sur la contraception.

La question a déjà été souvent soulevée à la Chambre. Beaucoup de députés et de leurs anciens collègues ont eu des choses fort intéressantes à dire à ce sujet. Il vaudrait la peine de rappeler quelques-uns des propos tenus là-dessus depuis quelques années. M. Bill Yurko, l'ancien député d'Edmonton-Est, a présenté deux projets de loi d'initiative privée au sujet de l'avortement. Le 18 novembre 1980, il a déclaré à la Chambre des communes ce qui suit:

> Ce sujet ne se prête pas aux prises de position partisanes. Il appartient à chacun d'y réfléchir et de tirer ses propres conclusions.
>
> J'ai toujours vécu selon le principe que c'était mon devoir de protéger, de mettre en valeur, d'améliorer et de chérir la vie humaine dans toutes ses dimensions. Je me suis toujours posé la question fondamentale de savoir en quoi au juste consistait la vie humaine.

Il poursuit:

> Mon expérience . . . m'a appris que la vie humaine est une forme unique d'intelligence. L'intelligence est programmée dès la conception et il lui suffit, pour se développer, d'un milieu favorable et d'un moyen de se nourrir. Elle est totalement programmée et constitue la vie humaine dès l'instant de la conception.

Le député de Kindersley—Lloydminster (M. McKnight), l'actuel ministre du travail, a déclaré ce jour-là, dans le cadre du débat à la Chambre entourant le projet de loi C-216, ce qui suit:

> Le bill C-216 est une mesure toute simple. Il vise à supprimer une échappatoire qui autorise littéralement l'avortement sur demande, à assurer à l'enfant à naître toute la protection de la loi, et à supprimer les dispositions du Code criminel qui prévoient la formation de comités d'avortement thérapeutique.

À quoi il a ajouté:

> Bien que la question de l'avortement touche de près les sentiments, c'est un sujet qu'il ne faut quand même pas éviter. Depuis que nous avons permis l'avortement il y a onze ans, plus de 450,000 innocents ont été supprimés.
>
> Au lieu de pousser les hauts cris, il faut plutôt examiner la question de près et tenir compte des sentiments du public canadien. Il existe dans chacun de nous un sens de l'humanité. L'humanité peut être définie de bien des façons. Pour moi, la définition d'un être humain que j'accepte dans mon âme et conscience, c'est un être humain qui existe à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur de l'utérus.

Le 19 janvier 1981, le député de Richmond—Delta-Sud (M. Siddon), aujourd'hui ministre des Pêches et des Océans, a cité des données de Statistique Canada qui montraient:

> . . . une autre augmentation alarmante du recours à l'avortement comme moyen de limitation des naissances . . .

Puis il a ajouté:

> . . . l'avortement a fait l'an dernier 18 victimes innocentes pour 100 naissances vivantes et . . . , rien que pour ma province, la Colombie-Britannique, cette proportion atteint 34 avortements pour 100 naissances vivantes.

Enfin, appuyé par le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), il a proposé la motion suivante, sur laquelle de nombreux députés se sont dits d'accord:

> Que la Chambre observe deux minutes de silence à la mémoire des 65,135 petits Canadiens qui ont été supprimés par l'avortement pendant l'année dernière, et que la Chambre avoue, pour sa plus grande honte, que ces actes ont été perpétrés avec le consentement du gouvernement du Canada.

Cette minute était lourde de sens, monsieur le Président. Aussi, je voudrais en profiter pour citer les propos qu'a tenus le 17 octobre 1983 un député que je respecte beaucoup, le député de Bow River (M. Taylor). En parlant de la clinique du Dr Henry Morgentaler, il a fait allusion à une nouvelle parue dans un journal de Toronto sous le titre: «Le Dr Morgentaler défiera la loi en rouvrant sa clinique d'avortement de Toronto.» Voici ce qu'il a dit:

Je ne vois rien de noble dans le fait que cet homme enfreint et défie les lois canadiennes. Les avortements nécessaires pour sauvegarder la vie de la mère sont légaux à l'heure actuelle, mais le Dr Morgentaler veut l'avortement sur demande. Il veut en faire une mesure de régulation des naissances et il juge que la liberté de choix devrait être accordée, afin de permettre le meurtre d'un autre humain, car le foetus est un être humain.

Et il a ajouté ensuite:

Des scientifiques de renommée mondiale, comme le Dr A.W. Liley d'Auckland, Nouvelle-Zélande, confirment qu'un foetus est une personne, un être humain, à part entière qui peut pleurer, hoqueter, rêver, donner des coups de pieds, sucer son pouce, s'alimenter, régulariser son volume liquide, avoir des battements de coeur et posséder des empreintes digitales—un individu à part entière qui arrête les menstruations de sa mère et qui décide quand le travail doit commencer.

Un meurtre est toujours un meurtre, qu'il se produise avant ou après la naissance. Si nous permettons l'assassinat de foetus et ce qu'on appelle des enfants non désirés, nous préparons la voie à l'assassinat des infirmes, des anormaux et des vieillards.

Bien d'autres députés ont parlé de l'avortement avec plus d'autorité et plus d'expérience que moi. J'épouse sans réserves leurs vues sur ce sujet très important. Je souhaite donc bonne chance au parrain de cette mesure, car j'estime qu'elle aborde l'une des questions les plus fondamentales que la Chambre des communes sera appelée à traiter au cours des prochaines années.

• (1710)

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que d'intervenir dans l'étude du projet de loi C-254, qui vise à modifier le Code criminel de manière à ce que l'enfant non encore né soit représenté par un avocat lors d'une réunion d'un comité d'avortement thérapeutique.

Une mesure comme celle-là poserait sûrement de grandes difficultés, même des difficultés insurmontables. Pour commencer, je me sens peu enclin à appuyer une mesure qui imposerait des frais substantiels aux provinces. Le ministre des Affaires sociales de chaque province qui sera chargé de retenir les services d'un avocat, tente déjà, j'en suis certain, de limiter ou de réduire les dépenses de son ministère en période d'austérité. Ces coûts seraient donc prohibitifs. Certes, il y a l'aide juridique, mais il faut se rappeler que cette aide n'est pas gratuite. Sauf erreur, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Justice, en partage les coûts pour les affaires au criminel. Par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il partage également les frais de l'aide juridique pour certaines causes civiles dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Je note également que les régimes provinciaux relèvent de l'autorité des ministres de la Justice des provinces, et non des ministres des Affaires sociales. Quoi qu'il en soit, il existe des conditions d'admissibilité à l'aide financière et juridique, et ce sont les provinces qui en fixent les modalités.

Comment serait-il possible de déterminer l'admissibilité à l'aide juridique d'un foetus? Faudrait-il que ce soit une norme universelle? Une aide gratuite pour tous? Dans ce cas, qu'en serait-il de l'aide juridique qu'on pourrait offrir à celle qui porte le foetus? On peut supposer que la représentation du foetus ferait du comité un lieu de controverse, où s'opposeraient la mère et le foetus. De même, selon les lois de la justice naturelle, si l'État assure une aide juridique à une partie, il doit offrir le même service à l'autre. En outre, on pourrait toujours soutenir que le père et d'autres membres de la famille doivent être autorisés à intervenir, de même que d'autres parties telles les agences de service social. Et si je faisais partie du comité à titre de médecin, je réclamerais sûrement l'aide d'un avocat. À la fin, qui paierait la note de toutes ces interventions?

Outre les frais qu'on devrait imputer à l'État, l'amendement proposé comporte également d'autres conséquences sérieuses. Tel que prévu actuellement dans le Code criminel, tout comité d'avortement thérapeutique doit comprendre trois médecins. Adopter la modification proposée, ce serait demander aux médecins d'entendre des points de droit et de se prononcer en la matière. Ils ne sont pas qualifiés pour cela. Dans le langage du droit administratif, ce serait demander aux médecins de rendre des décisions judiciaires ou quasi judiciaires. Outre qu'une telle décision serait absolument invraisemblable et incorrecte, en transformant ainsi les délibérations d'un comité thérapeutique en audience d'un tribunal, on se trouverait à faire entrer en jeu les règles de la justice naturelle. Il ne s'agirait plus pour les médecins membres du comité d'en arriver à une décision médicale. L'intervention d'un avocat, la tenue d'un débat judiciaire et l'application des règles de la justice naturelle entraîneraient le droit à un préavis, le droit à une audition impartiale, le droit de se faire entendre, et la prise en considération de toute une jurisprudence qui s'est constituée au fil des années dans le domaine. Je puis entrevoir un arriéré de causes qui, en toute vraisemblance, pourrait porter atteinte au droit absolument fondamental d'être entendu.

Nous devons nous rappeler que le facteur temps est d'une suprême importance en la matière. Des délais attribuables à des motions préliminaires ou à des ajournements, ou encore à d'autres formalités juridiques courantes pourraient menacer la raison d'être du comité d'avortement thérapeutique. En raison des délais, une grossese pourrait dépasser le premier trimestre où un avortement nécessaire peut être pratiqué en toute sécurité. De plus, il faudrait vraisemblablement d'autres modifications pour nommer à ces comités des personnes ayant les connaissances voulues pour traiter les questions juridiques que la modification proposée ne manquerait certainement pas de susciter. En bref, ce projet de loi vise à modifier en profondeur la nature même des comités telle qu'elle est actuellement prévue au Code criminel.

De nos jours, on invoque très volontiers les droits mais il ne faut pas perdre de vue que s'ils sont établis par voie législative ils deviennent absolus et entraînent la formulation de règles, de règlements et l'établissement d'une bureaucratie, et par voie de conséquence ils peuvent nuire à l'atteinte du résultat souhaité. On ne peut pas jouer avec le droit sans s'attendre à ce que la société ne devienne encore plus complexe.

Mon dernier point a trait à l'administration pratique du modèle proposé. Quelles formalités seront adoptées pour assurer la représentation effective du foetus. Existera-t-il un comité d'avocats? Coment seront-ils choisis? Etant donné les grandes divergences d'opinions sur l'avortement dans notre société, on peut supposer qu'au sein même des avocats, on retrouve de nombreuses tendances. Est-ce que ce travail ne sera offert qu'aux avocats qui appuient ou qui condamnent l'avortement? Même si le Barreau conserve sa neutralité en représentant l'enfant non encore né, sans égard aux opinions personnelles des avocats, comment les instructions seront-elles transmises à

ceux-ci? Devra-t-on supposer que l'avocat est automatiquement contre l'avortement? Si l'avocat ne peut pas recevoir d'instructions de son client, est-ce qu'il devra agir de son propre chef? Si l'avocat doit s'opposer à l'avortement, que se produira-t-il dans les cas de grossesses résultant d'un viol ou de l'inceste?

La polémique sur l'avortement se poursuivra. Nous ne parviendrons jamais à faire l'unanimité sur la question. L'article actuel du Code criminel est le fruit d'une longue étude et apparemment un bon compromis acceptable aux yeux de la majorité des Canadiens. La question continuera d'être débattue et si je rends hommage au député pour son effort et pour sa préoccupation à ce sujet, j'estime néanmoins que la modification proposée comporte trop de failles pour être mise de l'avant en ce moment.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Quand j'ai examiné ce projet de loi, monsieur le Président, je n'ai pu m'empêcher de songer à Shakespeare. N'est-ce pas lui qui a écrit dans une de ses pièces: «Commençons par tuer tous les avocats».

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Cette idée suscite chez les députés beaucoup d'enthousiasme. Quant à moi, je ne partage pas entièrement ni les sentiments de Shakespeare ni l'enthousiasme de la Chambre. Je ne sais si c'est encore vrai, mais j'ai déjà fait partie du barreau de la Colombie-Britannique et de celui des Territoires du Nord-Ouest. Evidemment, je n'entends pas ce terme dans son acception la plus usuelle.

Mme Mitchell: Il y a toutes sortes de barreaux.

M. Waddell: Il y en a effectivement de toutes sortes. J'entends évidemment par là ceux qui exercent la profession séculaire et hautement respectée du droit. Elle passe, aux yeux de plusieurs, pour la deuxième plus ancienne profession. Nous, avocats et gens du prétoire, reconnaissons, entre nous tout au moins, que nous exerçons, sinon la plus ancienne profession, du moins sûrement la deuxième. Je dis bien gens du prétoire et non du trottoir.

Avant d'en venir à la teneur de ce projet de loi, je tiens à vous raconter une petite histoire au sujet des avocats. C'était l'hiver dernier au cours d'une croisière au large des Bahamas. Une association d'hommes d'affaires tenait à bord son congrès auquel participaient deux avocats. Ceux-ci discutaient chaudement d'un point de droit. Ils en discutaient si chaudement, comme le fait parfois à la Chambre ou au comité la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), qu'ils tombèrent par-dessus bord dans des eaux infestées de requins. Immédiatement ceux-ci d'accourir; mais ayant tout à coup vu de qui il s'agissait, ils leur firent une garde d'honneur et leur permirent de regagner le navire sains et saufs. Un des hommes d'affaires de s'écrier: «C'est un miracle!» Mais la femme d'un des avocats de lui rétorquer à l'oreille: «Non, ce n'est pas un miracle; entre requins, c'est pure courtoisie professionnelle». A mon avis, c'est l'opinion que l'on a souvent des avocats. Si je le mentionne à propos de ce projet de loi, c'est qu'il va pour la première fois au-delà de la naissance, et qu'il met de nouveau à contribution notre ancienne profession. A l'époque où j'exerçais, je trouvais que j'avais bien de la chance de pouvoir exercer mon influence au-delà de la mort. Je pouvais envoyer mon compte, non pas à mon pauvre client déjà décédé, mais à sa succession. Je pouvais ainsi toucher mes honoraires de la succession, ce que je trouvais très avantageux. J'avais le moyen d'aller au-delà de la mort.

• (1720)

On dit que l'on ne peut pas emporter ses richesses en paradis; cependant, les avocats arrivent à s'en approprier une bonne partie après la mort en faisant tout le travail, en s'occupant de la succession. Chaque province a sa loi des successions, ses droits de succession et sa procédure d'homologation des testaments. Même en l'absence de testament les avocats interviennent puisqu'ils sont également chargés de s'occuper des successions des personnes qui décèdent intestat, c'est-à-dire sans testament. Les héritiers doivent aller devant les tribunaux, présenter une demande et payer des avocats. Ce que le projet de loi à l'étude propose, même si les intentions du motionnaire sont bonnes, c'est de mêler les avocats à la vie des Canadiens avant même leur naissance. Quand le pauvre enfant naît, on pourrait lui présenter immédiatement la facture de l'avocat. Qu'aurait-on à la naissance? La facture d'un avocat. Quel accueil!

Je dois dire que mes opinions sont partagées à ce sujet. Je ne veux pas me moquer de cette mesure. Je profiterais personnellement de ce projet de loi, tout comme mes collègues avocats du Canada, qui seraient très heureux de pouvoir présenter une facture à la naissance d'un enfant. Si cette mesure était adoptée, il serait tout à fait possible qu'un enfant qui vient de naître doive déjà de l'argent à un avocat qui a plaidé devant un comité d'avortement. J'exagère sans doute un peu et je sais que le député de Burnaby (M. Robinson) voudrait que je sois un peu plus sérieux en traitant d'une telle question.

Laissons de côté les avocats un instant pour parler du projet de loi lui-même. Le dernier député qui a pris la parole, mon collègue et ami des Maritimes, a soulevé certaines questions intéressantes. Il a notamment demandé qui donnerait les instructions à l'avocat. De toute évidence, ce ne serait pas le foetus. Il faudrait pourtant que ce soit quelqu'un. L'avocat doit-il s'opposer à l'avortement? Doit-il accepter l'avortement? Que dire si, d'après les médecins, il y a des chances que l'enfant soit atteint de mongolisme ou d'une autre infirmité ou bien qu'il souffre d'une lésion cérébrale permanente et que cela puisse être découvert maintenant? Qu'arriverait-il dans un tel cas? A titre d'avocat du foetus, l'avocat préconiserait-il l'avortement? Selon moi, c'est possible si ce projet de loi est adopté. D'autres députés pourront peut-être m'expliquer que cela n'arriverait pas. Je pense que c'est ce que le dernier orateur voulait dire quand il a parlé de toutes les questions qui restaient à régler malgré les intentions du projet de loi.

Comment les services d'aide juridique choisiraient-ils l'avocat? Il faut supposer que les avocats sont des professionnels et qu'ils plaideraient bien leur cause. Cependant, même cela serait difficile. Qui serait le client? Est-ce que ce serait la famille? La mère? De toute évidence, la mère veut l'avortement. Est-ce que le client serait un illuminé comme Joe Borowski? Est-ce que ce serait lui le client? Est-ce que ce serait quelqu'un qui passe son temps à taper sur la tête des gens devant la clinique du docteur Morgentaler? Est-ce quelqu'un de ce genre qu'il faudrait écouter?

Les députés savent combien la question de l'avortement est controversée. Peuvent-ils imaginer un pauvre avocat qui, pour

sa première cause, doit se rendre devant le comité d'avortement et traverser une ligne de piquetage de partisans ou d'adversaires de l'avortement? Ce serait absurde. On voit tout de suite certains des problèmes que cela causerait.

Le député a dit: «Supposons que ce soit un cas de viol ou d'inceste.» C'est une autre situation où, si j'étais l'avocat en cause, je voudrais probablement plaider pour l'avortement. Il se pose des questions fondamentales sur le genre de directives à recevoir et même sur les théories à élaborer au sujet de ce que voudrait un foetus infirme. On peut invoquer ici les arguments les plus divers.

Le dernier intervenant a aussi parlé des dispositions actuelles de la loi sur les avortements thérapeutiques, le comité de médecins. Je ne sais pas s'il a entendu l'autre jour l'animateur que j'aime bien écouter à la radio, M. Peter Gzowski dont l'émission *Morningside* passe au réseau d'État anglais, qui s'entretenait, avec des femmes médecins, de leurs patientes qui veulent un avortement. Il a été question des terribles retards que le système infligeait à ces femmes. Je sais que le député qui a parlé avant moi a qualifié le système actuel d'acceptable. Il n'est pas acceptable à mes yeux. Ces médecins décrivaient les tourments de leurs patientes et racontaient comment l'avortement, qui aurait dû n'être qu'une opération médicale toute simple, devenait une affaire beaucoup plus compliquée à cause des semaines de retard. L'opération devient beaucoup plus risquée du point de vue médical. Indépendamment de la position qu'on peut avoir sur la question de l'avortement, les médecins ont donné des preuves irréfutables que retarder l'avortement causait un problème.

En obligeant à nommer un avocat—et je répète que nous avocats acceptons toutes les causes qui nous sont offertes—honnêtement, le projet de loi n'ouvre-t-il pas la porte à une foule de difficultés en risquant de causer encore plus de retards? Un avocat a besoin de temps, notamment pour consulter et monter un dossier. Le résultat final serait qu'il n'y aurait pas d'avortement. C'est vraiment ce qui arriverait.

Peut-être qu'au fond l'idée non avouée sur laquelle se fonde cette proposition est le refus de tout avortement. L'idée n'est pas de faire représenter l'enfant non encore né par un avocat. Nous reviendrions alors aux avortements clandestins. Je crois avoir fait valoir mon point de vue sur les difficultés qu'entraînerait la nomination d'un avocat dans ces circonstances. Je ne peux m'empêcher de faire remarquer que Shakespeare n'aurait sûrement pas été d'accord, lui qui voulait se débarrasser des avocats, car en plus du rôle que les avocats jouent après la mort, ce projet de loi les ferait intervenir avant la naissance.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à cet important débat sur le projet de loi C-254. Avant d'entamer mes remarques, j'aimerais très brièvement préciser l'objet de ce projet de loi, sur le papier du moins. Le projet de loi exige que tout foetus soit représenté par un avocat lors d'une réunion d'un comité d'avortement thérapeutique. À mon avis, monsieur le Président, quand on étudie de près ce projet de loi, qui en apparence est une mesure visant à modifier le Code criminel de façon à prévoir la présence d'un avocat pour les enfants non encore nés, on s'aperçoit que c'est en fait une illusion et une supercherie. Le véritable objectif de cette mesure, c'est de mettre en oeuvre la politique du député qui est en fait d'interdire en toute circonstance l'avortement au Canada.

• (1730)

À mon avis, en prolongeant une procédure déjà inapplicable en matière d'avortement, ce projet de loi vise indirectement à faire en sorte qu'il devienne pratiquement impossible d'avorter légalement au Canada. Comme il s'inscrit dans une perspective d'opposition radicale à la liberté de choix, je m'oppose à ce projet de loi.

Je précise en outre, afin que ma position à ce sujet ne fasse aucun doute, que j'ai en fait déposé un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-238, qui visait à supprimer les dispositions du Code criminel concernant l'avortement et à autoriser la femme à prendre elle-même cette décision en consultation avec son médecin. J'estime qu'il est de mon devoir de participer à cet important débat pour exprimer très clairement mon point de vue sur la question.

Les dispositions actuelles du Code criminel interdisent dans l'ensemble les avortements sauf s'ils sont effectués dans un hôpital approuvé après qu'un comité de l'avortement thérapeutique composé d'au moins trois médecins ait certifié que la continuation de la grossesse mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la femme concernée. Je remarque toutefois qu'il n'est pas obligatoire de constituer des comités de l'avortement thérapeutique. En fait, sur un total de 1,300 hôpitaux au Canada, 250 seulement ont constitué de tels comités, et 20 p. 100 de ces derniers ne pratiquent de toute façon pas d'avortements.

Bien que la décision que peut prendre un comité de l'avortement thérapeutique ait de très importantes répercussions sur la santé et le bien-être futurs de la femme concernée, le droit canadien ne l'autorise pas à être présente à l'audience du comité. La femme n'a pas non plus la permission d'être représentée par un avocat à l'audience du comité des avortements thérapeutiques. Si ce projet de loi était adopté, le foetus aurait le droit d'être représenté par un avocat mais pas la femme, ce qui est ironique. La Chambre ne peut vraiment pas accepter une telle situation.

Les participants de Vancouver, de Winnipeg, de Toronto, d'Edmonton et de Halifax ont trouvé que les dispositions actuelles du Code criminel régissant les avortements vont à l'encontre des droits des femmes. Ces personnes parcourent toutes les régions du Canada pour examiner les lois du point de vue féminin. Par ailleurs, trois jurys ont acquitté le Dr. Henry Morgentaler d'accusations pour avortement.

D'après de récents sondages Gallup, 72 p. 100 des Canadiens exhortent le gouvernement à permettre aux femmes de subir des avortements thérapeutiques en toute sécurité. D'après de récents sondages d'opinions effectués en Grande-Bretagne, une bonne partie du public trouve que les femmes ont le droit de choisir, car c'est un principe fondamental.

Le projet de loi d'initiative parlementaire du député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil) ne tient pas compte de ces constatations; il restreindrait davantage les droits des femmes et en pratique, il les priverait de toute liberté de choix. Voilà une preuve supplémentaire que les députés conservateurs font peu de cas des problèmes fondamentaux des femmes et qu'ils essaient d'imposer les opinions d'une minorité bruyante à la majorité des Canadiens.

D'après le Dr. Nikki Colodny, qui fait des avortements thérapeutiques à la clinique Morgentaler de Toronto, les lois canadiennes sur l'avortement sont criminelles parce qu'elles entraînent la formation d'un réseau de services d'avortement inutilement dangereux et qu'elles institutionnalisent des pratiques médicales douteuses. Ce sont les femmes qui continuent à souffrir à cause de cette législation injuste. Le projet de loi a l'étude ne fait que cautionner de telles pratiques en restreignant encore davantage les possibilités de subir un avortement thérapeutique en toute sécurité.

Le système actuel de comités d'avortement thérapeutique ne leur permettant pas d'avoir accès à l'avortement dans des conditions satisfaisantes, les femmes canadiennes doivent attendre en moyenne huit semaines entre leur premier rendez-vous et l'avortement. En raison de ces retards, le Canada se classe au deuxième rang des pays industrialisés pour ce qui est des avortements tardifs. En exigeant que le foetus soit représenté par un avocat aux audiences du comité d'avortement thérapeutique, comme le propose le projet de loi du député, on ne ferait que retarder les choses davantage, ce qui contribuerait à augmenter encore le taux d'avortements tardifs et les risques de complications pour la patiente.

Je tiens à souligner qu'en dehors des comités d'avortement thérapeutique, sauf pour les handicapés mentaux, il n'existe pas d'autre cas où une personne doive s'en remettre à la décision de trois médecins qui ne l'ont jamais vue, qu'elle n'a pas choisis, et qui examinent son dossier médical pour statuer sur ses besoins médicaux. Ces médecins doivent également rendre une décision médicale à l'égard de femmes avec lesquelles ils n'ont aucune relation professionnelle. En compliquant et en prolongeant davantage une procédure déjà encombrante et peu commode, le projet de loi à l'étude légitimerait un système qui traite les femmes comme des handicapées mentales et qui demande aux médecins de remplir des fonctions pour lesquelles ils n'ont pas reçu une formation adéquate.

En tant que membre du sous-comité sur les droits à l'égalité du comité permanent de la justice et des questions juridiques, j'ai eu l'occasion d'entendre de nombreux témoignages présentés par des citoyens des différentes régions du pays, au sujet des dispositions du Code criminel régissant l'avortement. À mon avis, les dispositions actuelles du Code criminel constituent l'un des exemples les plus flagrants de la discrimination contre les femmes dont il est question à l'article 15 de la Charte des droits et libertés. Les dispositions du Code défavorisent les femmes en réglementant un acte médical qui ne s'adresse évidemment qu'aux femmes.

Les dispositions du Code ne s'appliquent pas uniformément dans les diverses régions à cause de politiques et de procédures divergentes dans les hôpitaux. Par exemple, nous avons entendu dire qu'il n'y avait aucun comité d'avortement thérapeutique dans l'Île-du-Prince-Édouard. De même, les femmes dans les régions rurales ou les localités où il n'y a pas de comité d'avortement thérapeutique doivent se rendre ailleurs au Canada ou parfois aux États-Unis pour obtenir un avortement. Ce projet de loi restreint encore davantage le droit de choisir que possède une femme et tourne en dérision le principe de l'égalité sexuelle et économique au Canada.

Chose certaine, l'objet de ce projet de loi est de rendre les avortements illégaux. Dans les pays où les avortements sont illégaux, les femmes continuent encore à se faire avorter. Une autre restriction imposée aux Canadiennes à l'égard de l'accès à cette procédure n'entraînera probablement pas une diminution du nombre d'avortements. Seul le nombre d'avortements licites et sûrs diminuera. Toute restriction imposée sur le droit de choisir d'une femme comme celle qu'on trouve dans le projet de loi dont la Chambre est saisie, aiderait simplement à recréer la situation qui existait avant 1969 alors que les avortements étaient absolument illégaux et que les femmes devaient recourir aux services d'avorteurs clandestins, voire aux avortements provoqués par des femmes désespérées.

Je ne conteste pas l'objectif que tous les députés approuvent, j'en suis certain, soit de tenter de réduire et de limiter le nombre d'avortements pratiqués au Canada. Toutefois, je ne crois pas qu'on y parviendra en insérant d'autres interdictions dans le Code criminel. Voilà pourquoi, entre autres, le Nouveau parti démocratique réclame la décriminalisation de l'avortement et l'abrogation des dispositions qui figurent dans le Code criminel.

Si le gouvernement et le député voulaient vraiment réduire le nombre des avortements, ils adopteraient de bonnes mesures de prévention plutôt que de compter sur des interdictions irréalistes, inapplicables et punitives inscrites au Code criminel. Parmi les mesures constructives qui pourraient être prises, citons le soutien financier d'organismes de planification et de consultation familiales tels que la Fédération pour le planning des naissances, la recherche de moyens de contraception vraiment sûrs et efficaces, l'établissement de cours d'éducation sexuelle dans les écoles, une meilleure information des jeunes en général sur les moyens de contraception et la prestation de meilleurs services de soutien financier et autres aux familles pauvres et aux mères célibataires.

Avec ce projet de loi, le gouvernement ne fait rien de constructif dans le domaine du planning familial. Nous, du Nouveau parti démocratique, souscrivons aux objectifs de la Fédération pour le planning des naissances du Canada lorsqu'il s'agit de prendre des mesures pour réduire le nombre des grossesses non désirées. Nous allons certes continuer à nous opposer à des projets de loi comme celui-ci qui portent atteinte à la liberté de choix des Canadiennes.

[*Français*]

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mon point de vue sur le projet de loi présenté par l'honorable député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil). Le projet de loi soumis à l'examen de la Chambre vise à faire représenter l'enfant à naître par un avocat nommé par l'État auprès du Comité de l'avortement thérapeutique, appelé à se prononcer conformément aux dispositions du Code criminel. Une telle mesure modifierait radicalement le système actuel.

Et je voudrais, si vous me le permettez, monsieur le Président, faire une petite ouverture à ce sujet et sensibiliser l'ensemble de mes collègues. On parle d'avortement. On parle de droit à la naissance. On parle de droit à priver un foetus d'aller jusqu'à terme, de faire, en fin de compte, ses neuf mois, de voir le jour.

Je voudrais faire un parallèle au sujet de . . . Vous savez, monsieur le Président, il y a environ 40,000 à 45,000 personnes qui meurent de faim chaque jour dans le monde et la majorité d'entre elles sont des enfants. Pourtant, a-t-on formé un comité mondial, un comité au niveau du pays pour aider ces enfants, ces personnes à s'en sortir? A-t-on choisi pour elles un sort meilleur que celui qu'elles connaissent? Non, monsieur le Président, parce que la chose qui arrive le plus souvent c'est qu'on dépense des millions au niveau de nos médias pour nous présenter la dureté avec laquelle ces personnes vivent.

Monsieur le Président, je pense qu'on peut faire ce parallèle parce que l'avortement est une question passablement complexe; c'est une question où le sentiment de la femme passe en premier, parce qu'en fin de compte c'est elle qui porte le foetus, ou le sentiment au niveau du foetus aussi, parce que c'est un être qui a le droit de vivre comme n'importe quelle entité—je pense qu'on ne peut pas lui dire: toi, tu n'as pas le droit, toi, tu as le droit—c'est une question sur laquelle l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes portent un jugement en premier lieu sentimental, et c'est tout à fait normal parce que l'individu est un être qui a des sentiments.

La deuxième raison . . . de nos jours, c'est une raison qu'on pourrait appeler sociale, qu'on pourrait appeler économique.

Pour ces raisons, monsieur le Président, je pense qu'on se doit de regarder le tissu social. Doit-on permettre . . . Ce sont des questions morales qu'on se pose, non pas à savoir si on met un comité sur pied ou non, mais ce sont les questions morales que notre société se pose aujourd'hui.

A-t-on le droit moral de laisser un individu venir au monde lorsqu'on va le priver des services et des besoins essentiels dès sa naissance? A-t-on le droit moral de laisser un enfant venir au monde lorsqu'il n'aura pas de parents pour l'éduquer, pour l'élever? De l'autre côté, on peut se tourner et regarder et dire: Avons-nous le droit, nous, en tant que Canadiens ou en tant que Canadiennes, en tant que personnes civilisées de laisser mourir un être humain lorsqu'une société comme la nôtre est une société d'abondance, une société de surplus, une société industrialisée, une société où la majeure partie des hommes et des femmes qui y vivent possèdent leurs maisons, possèdent des biens? Ces deux questions-là, monsieur le Président, sont fondamentales. Ce sont des questions de principe, ce sont des questions qui dépassent même la législation, qui dépassent même les barrières du simple contexte légal dans lequel le projet de loi nous est présenté.

Vous savez, monsieur le Président, il est facile de dire: On va nommer un avocat pour telle chose, on va nommer un avocat pour telle autre. Est-ce que dans le projet de loi on retrouve un avocat pour la mère? Est-ce que dans le projet de loi on retrouve un avocat pour le père? De quel droit, de quel privilège les avocats vont-ils défendre la cause du foetus? Quelle sera la position du foetus, si position il y a? Quelle sera la position de la mère? Vous savez, monsieur le Président, qu'un avortement doit se faire quand même assez rapidement lorsqu'il doit être fait, et on connaît tous la lenteur du système judiciaire.

Je pense qu'il est important de regarder le contexte, d'apprécier jusqu'à quel point c'est quelque chose de sérieux, de noter jusqu'à quel point la loi actuelle, parce que nous avons une loi qui permet au niveau des hôpitaux depuis 1969 de pouvoir faire des avortements thérapeutiques.

Mais la question fondamentale avant de vouloir améliorer une loi selon le point de vue de mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil), ou de brimer des droits, selon le point de vue de mon collègue de Burnaby (M. Robinson), ce serait de voir de quelle façon la loi est appliquée à l'heure actuelle. Il faudrait voir, il faudrait s'asseoir et il faudrait évaluer de quelle façon on interprète la Loi. Quelle a été au cours des dernières années l'évolution sociale des personnes qui décident, l'évolution des personnes qui travaillent sur ces comités? Quel est le critère des gens, des médecins, qui siègent en comité pour juger oui ou non d'un avortement thérapeutique? Quels sont les critères qu'ils vont prendre en ligne de compte? Est-ce que c'est, comme le dit la Loi, le Code criminel? Est-ce que c'est le danger que pourrait avoir la femme de mettre un enfant au monde qui prime? Ou si on va examiner l'ensemble du contexte social, l'ensemble du milieu de vie à l'intérieur duquel cette personne vit?

A mon avis, il est important, monsieur le Président, de s'arrêter et de regarder jusqu'à quel point un tel projet de loi peut être complexe, de regarder et de s'arrêter pour discuter et réfléchir jusqu'à quel point la vie d'un individu, même s'il n'est pas encore vivant, même si souvent on ne connaît pas encore son sexe, est importante, de s'arrêter et de regarder jusqu'à quel point la vie de la mère, la vie du père, la vie et l'impact social qu'auront à connaître cette famille sont importants, si on veut que dans l'ensemble tout se passe bien.

J'écoutais tout à l'heure mon collègue de Burnaby (M. Robinson) qui disait: 72 p. 100 des personnes, lors d'un sondage, ont dit—72 p. 100, c'est peut-être un peu moins, je pense bien que c'est 72, il va me reprendre si je me trompe—qu'elles étaient en faveur du maintien de l'avortement.

J'ai fait dernièrement un sondage dans ma circonscription et la question était fort simple, j'ai demandé: Êtes-vous pour ou contre l'avortement? Et en bas, j'ai écrit: S'il y a des commentaires, indiquez-les. Monsieur le Président, j'ai eu au-delà de 3,000 réponses. Ce qui est beaucoup plus qu'un sondage national, vous le savez, 3,000 réponses et sur les 3,000, 80 p. 100 des répondants étaient contre l'avortement. Dans la majeure partie des cas, il n'y avait même pas de raisons pour lesquelles ils étaient contre. Les personnes qui m'ont répondu dans certains cas me disaient: Si nous étions tous pour l'avortement, tu ne serais peut-être pas là. On n'a pas le droit de tuer un individu. On n'a pas le droit de mettre la tête de quelqu'un à prix sur des principes qui sont temporaires, sur des principes économiques. Et très rares étaient ceux qui m'ont écrit pour me dire: M. Champagne, nous sommes en faveur de l'avortement. Très rares. Ceux et celles qui m'ont écrit et qui nous ont donné des raisons mentionnaient les raisons que j'indiquais tout à l'heure, c'est-à-dire des raisons économiques, des raisons sociales, des raisons qu'on pourrait qualifier jusqu'à un certain point de rationnelles.

Alors, monsieur le Président, il serait bon et intéressant qu'avant d'en arriver à l'adoption d'un tel projet de loi, qu'avant de charger une loi déjà fort complexe en elle-même puisqu'elle juge de la vie ou de la mort d'un individu, puisqu'elle juge et décide ce que sera l'avenir d'un être qui ne peut pas se défendre, à mon avis, il serait important, dans un premier temps, de bien discuter la question, de ne pas l'amener en Chambre comme projet de loi ou pour la voter tout simplement pour la mettre en application, mais de l'amener dans un débat fondamental, de l'amener pour discussion avec les personnes qui sont principalement touchées.

Vous savez, monsieur le Président, je dois déplorer le fait qu'il n'y a pas beaucoup de femmes qui sont députées de la Chambre des communes. Et pourtant s'il y a quelqu'un qui devrait avoir son mot à dire, s'il y avait quelqu'un qui devrait choisir, qui devrait être la personne ou les personnes qui sont les mieux aptes à nous donner un son de cloche, je pense en toute honnêteté, et si je me trompe, qu'on me le dise, que ce sont les femmes elles-mêmes. Quand a-t-on vu un comité réunissant des femmes qui avaient connu l'avortement, des femmes qui sont pour, des femmes qui sont contre, les asseoir ensemble, discuter, élaborer une politique avec elles, regarder jusqu'à quel point une politique pourrait s'appliquer?

Non, monsieur le Président, ce qu'on fait, c'est qu'on amène un règlement qui dirait: On va mettre un avocat pour juger la question. Mais juger quoi? Juger quoi, lorsqu'on ne connaît même pas les priorités de ces personnes. A mon avis, monsieur le Président, c'est aller peut-être un peu trop loin au niveau du principe et il faudrait se rasseoir, il faudrait apprendre à écouter, il faudrait apprendre à regarder et à vivre avec un problème social que l'on connaît de nos jours et qui est croissant. Et je pense qu'à partir de ce moment-là on sera en mesure de développer une réglementation qui ne serait pas axée en fonction de principes purement légaux mais en fonction de principes humains. Et, à mon avis, le principe même de l'avortement est une question d'humanité.

• (1740)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Vancouver—Kingsway a pris la parole.

Mme Mitchell: Je suis de Vancouver-Est et je n'ai pas pris la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Excusez-moi, Vancouver-Est. Le vendredi 17 janvier 1986, comme en témoigne le hansard à la page 9915, la députée a pris la parole au sujet de la motion.

Mme Mitchell: Excusez-moi, monsieur le Président. Je ne m'étais pas rendu compte que le débat du projet de loi avait commencé avant aujourd'hui.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je désire parler du projet de loi C-254, tendant à modifier le Code criminel pour exiger que l'enfant non encore né soit représenté par un avocat lors d'une réunion d'un comité d'avortement thérapeutique.

[*Français*]

Premièrement, monsieur le Président, je voudrais exprimer mes félicitations à l'honorable député de Champlain (M. Champagne) pour son discours. Je suis tout à fait d'accord sur ses propos ainsi que pour dire que ce problème est très très complexe pour tous les députés. C'est là une question fondamentale.

Ce projet de loi . . .

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant dire en anglais que la modification proposée est, en un sens, imparfaite. Comme le député de Champlain l'a dit, elle est imparfaite en ce sens que nous ne pouvons saisir la Chambre d'une question aussi importante en présentant une modification sur laquelle elle doit se prononcer sur-le-champ sans étude approfondie.

Monsieur le Président, après avoir siégé à la Chambre aussi longtemps que vous et suivi ses délibérations depuis la tribune de la presse pendant de nombreuses années, je ne puis imaginer de questions plus difficiles à résoudre pour les députés de toute allégeance que celles de la peine de mort et de l'avortement. En ce qui concerne la peine de mort, je crois que notre premier ministre examinera la question et permettra, comme promis, un vote libre à ce sujet.

Si jamais la Chambre se prononce sur la question de l'avortement, par conviction personnelle et pour que mes électeurs et mes collègues sachent clairement ce que je pense, je suis contre l'avortement. Je crois que la vie commence au moment de la conception. Je crois fermement que rien ne devrait y mettre fin, sauf en cas d'urgence médicale. Lorsque, au cours d'une grossesse, se produisent des complications qui mettent en danger la vie de la mère ou de l'enfant, dans ce cas-là, je ne suis pas en mesure de juger. Je ne suis pas médecin et très peu d'entre nous le sont. Dans cette situation, on ne peut que s'en remettre aux médecins qualifiés. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, à mon avis, l'avortement ne regarde que la femme et son médecin. Je crois qu'aucune loi ne devrait intervenir dans cette question de vie ou de mort, à part le serment d'Hippocrate. Je le répète, je suis, par principe, contre l'avortement.

Cela dit, ce projet de loi nous pose des problèmes. Comme je l'ai mentionné, peu de questions sont aussi sujettes à controverse que celle de l'avortement. Il est évident que les raisons profondes de la controverse que suscite cette question proviennent des choix personnels, souvent incompatibles, qui existent dans des domaines importants et divers comme la morale, la religion, la sexualité, la politique ainsi que la famille et la vie sociale. Il ne fait aucun doute que nous obtiendrons un éventail complet d'opinions sur une question aussi personnelle que l'avortement. Il en va de même pour la peine capitale qui touche aussi la question de la vie et de la mort.

Quelle que soit notre opinion à propos du projet de loi actuel sur l'avortement, il est important de connaître l'aspect juridique de la question. C'est l'objet du projet de loi C-254. La réforme introduite par le Parlement en 1969 a remédié à une situation insupportable pour le corps médical. Quelle était exactement cette situation? En quoi la réforme a-t-elle changé les règles du jeu? Est-il vrai que, comme certains le croient, les législateurs ont opté pour la libéralisation de l'avortement et, à toutes fins utiles, ont veillé à ce qu'il soit pratiqué sur demande? Voilà les principales questions auxquelles le gouvernement et tous les parlementaires essaient désespérément de répondre.

Je voudrais rappeler comment on en est venu à décider qu'une réforme s'imposait. Je ne m'attarderai pas trop sur la question car je sais que mon collègue, le député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg), voudrait ajouter quelques mots à ce sujet. Je tiens toutefois à rappeler qu'une réforme s'impose sérieusement. Que l'on soit pour ou contre la libéralisation de l'avortement, on semble cependant s'entendre sur l'absolue nécessité, dans certains cas, de mettre un terme à la grossesse. Comment pourrait-on s'opposer à la destruction d'un foetus quand, de l'avis de médecins compétents, la grossesse compromet gravement la vie de la mère et pourrait même entraîner sa mort immédiate? A l'heure actuelle, il y a autant de gens qu'avant 1969 qui préféreraient sauver la vie de la mère, qui a peut-être déjà des enfants à s'occuper, que celle de l'enfant non encore né.

En conclusion, je ne pense pas qu'en tant qu'hommes politiques nous ayons vraiment les compétences médicales ou morales pour décider si oui ou non l'avortement devrait être effectué, et nous ne pouvons que signaler que certains d'entre nous s'opposent carrément au principe de l'avortement. Nous souhaitons que le foetus puisse devenir un être humain capable de profiter de la vie. Ainsi, je pense qu'il incombe au médecin, qui a prêté le serment d'Hippocrate, de décider si la vie de l'enfant ou celle de la mère est en danger. Cette responsabilité ne revient pas au Parlement. Nous devrons trancher cette question un jour ou l'autre et je tiens simplement à faire connaître ma position.

• (1750)

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, je suis également honoré d'intervenir ce soir au sujet du projet de loi C-254. Je voudrais remercier mon collègue, le député d'Hamilton—Wentworth (M. Scott), de m'avoir réservé quelques minutes. J'ignore de combien de temps je dispose pour faire connaître mon point de vue.

Ce que je voudrais dire, c'est que je suis d'accord avec mon collègue d'Hamilton—Wentworth. C'est l'une de ces questions au sujet desquelles, quoi qu'on fasse, il est impossible de satisfaire tout le monde. En tant qu'hommes politiques, nous avons souvent le sentiment de jouer le rôle d'arbitre. Chacune de nos décisions satisfait la moitié des gens et fâche l'autre moitié. Normalement, cette proportion est plutôt de 80 p. 100 contre 20, voire 90 p. 100 contre 10.

Je m'oppose également à l'avortement. Cependant, je ne peux pas non plus souscrire à ce projet de loi pour diverses raisons. Mon collègue néo-démocrate de Colombie-Britannique, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), a soulevé certaines questions intéressantes à ce sujet, lorsqu'il a parlé des avocats. Déjà que ces décisions ne sont pas faciles à prendre pour les législateurs, s'il faut en plus opposer avocats et médecins, nous ne sommes pas au bout de nos peines. A la fin du débat sur la Constitution, quelqu'un a dit que nous venions d'assurer aux avocats pas mal de revenus pendant longtemps. Cette prédiction, hélas, se vérifie. Il en irait de même pour ce projet de loi.

Comment va-t-on choisir ces avocats? Il ne sont pas tous du même avis sur la question. Confiera-t-on la tâche uniquement à des avocats qui s'élèvent contre l'avortement? D'autre part, j'hésite beaucoup à appuyer une mesure qui entraînerait des dépenses supplémentaires considérables pour les provinces. Je suis persuadé que les ministres des Affaires sociales, responsables aux termes de ce projet de loi de nommer les avocats en question, s'efforcent, chacun dans sa province, de réduire les dépenses de leur ministère en cette période d'austérité financière.

Voilà, en partie, les raisons de mon insatisfaction. Je vois, monsieur le Président, qu'il ne me reste plus beaucoup de temps.

En terminant, je tiens à dire que le débat est loin d'être clos sur cette question et que, tout en félicitant le député de ses efforts et de son intérêt, la modification proposée est encore trop imparfaite.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est écoulée. En conformité de l'article 42(1) du Règlement, cet article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES *A*) LA CRÉATION D'UNE CHAÎNE DE TÉLÉVISION ÉDUCATIVE DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO. *B*) ON DEMANDE QUAND L'ARGENT SERA VERSÉ.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 25 avril dernier, en l'absence du ministre responsable, je demandais au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) si son gouvernement avait l'intention de se dérober à ses engagements face au financement d'un nouveau réseau de télévision éducative de langue française en Ontario.

Le président du Conseil du Trésor m'assurait alors qu'il discuterait de la question avec le ministre des Communications (M. Masse) et qu'il expliquerait tout délai à l'interprétation de l'entente.

Un peu d'historique, monsieur le Président. On s'en souviendra, c'est en octobre 1984 que le ministre fédéral des Communications et le ministre des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario entamaient une discussion devant mener, le 18 décembre 1984, à l'annonce d'un accord de principe au titre des services de télévision éducative de langue française de TV Ontario.

Monsieur le Président, l'entente de principe liait les gouvernements fédéral et provincial à affecter respectivement jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars par année, sur cinq ans, au titre des dépenses d'équipement et de fonctionnement du réseau de télévision TV Ontario.

Ces sommes visent à élargir les services de télévision éducative en Ontario à 70 heures d'émissions de langue française par semaine, grâce à un système de transmission satellite-câble.

C'est le 18 juin 1985 que le ministre fédéral des Communications et le ministre des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario, M. Nick Leluk, annoncent cette fois-ci officiellement l'octroi d'une somme de 30 millions de dollars pour le financement de ce réseau. Selon le communiqué, le 18 juin 1985, la contribution du gouvernement du Canada a été rendue possible grâce à des programmes du secrétariat d'État et

au fonds de développement de la production des émissions canadiennes de Téléfilm Canada.

Plus d'un an et demi plus tard, on se retrouve avec une accumulation de communiqués de presse annonçant un réseau de télévision éducative de langue française en Ontario, mais pas d'entente concrète, pas d'entente signée, et surtout, la province n'a pas encore reçu la contribution fédérale promise. Sans cette participation financière du gouvernement fédéral, la province ne pourra pas, monsieur le Président, à elle seule, assurer la survie du réseau français de télévision éducative de TV Ontario.

C'est pourquoi, le 25 avril dernier, je demandais en cette Chambre au ministre si son gouvernement essayait de se dérober à ses obligations, ou s'il entendait signer bientôt l'entente.

Le 1er mai dernier, il y a quelques jours, j'écrivais au ministre des Communications, lui demandant de me faire part d'une réponse précise quant à ladite entente avec son homologue provincial.

A ce jour, monsieur le Président, je n'ai reçu aucune réponse écrite de la part du ministre des Communications, mais aujourd'hui, en quelques appels téléphoniques que nous avons faits, on m'a informé qu'une rencontre a eu lieu aujourd'hui même, ce matin, à Toronto, entre les représentants fédéraux et provinciaux, afin de négocier des modalités susceptibles d'être acceptables aux deux parties.

Monsieur le Président, j'ose espérer que ces négociations ont été fructueuses et que le secrétaire parlementaire qui répondra au nom du ministre est en mesure de nous annoncer ce soir la signature officielle de l'entente et les modalités de cette dernière.

Monsieur le Président, cette entente est d'autant plus importante que la survie du réseau de télévision éducative de langue française en Ontario est mise en péril.

• (1800)

[*Traduction*]

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a posé une question fort intéressante le 25 avril 1986 concernant la contribution du gouvernement fédéral à l'établissement, en Ontario, d'une chaîne de télévision éducative de langue française. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), lui a assuré qu'il tâcherait de trouver la réponse à cette très importante question.

Je me réjouis donc maintenant de pouvoir clarifier les promesses qu'a faites le ministre des Communications (M. Masse), au nom du gouvernement du Canada, concernant l'établissement, par TV Ontario, d'une chaîne de télévision éducative en langue française. J'espère aussi que ces éclaircissements rétabliront les nouvelles erronées qui sont parues dans la presse à ce propos.

Les pourparlers amorcés avec le gouvernement de l'Ontario, en décembre 1984, ont débouché sur un engagement conjoint visant à débloquer 30 millions de dollars sur cinq ans pour établir cette chaîne et pour produire et diffuser une programmation en langue française. La participation fédérale, 3 millions par année sur cinq ans, sera fournie à part égale par le Secrétariat d'État et Téléfilm Canada, organisme chargé d'administrer le Fonds de développement de la radiodiffusion au nom du ministre des Communications. Des pourparlers avec le secrétaire d'État (M. Bouchard) ont permis de prévoir 7.5 millions sur cinq ans pour financer les dépenses d'investissement et les frais de production. Je vois que le député est tout souriant.

• (1805)

Ces fonds s'ajoutent aux sommes déjà engagées par le Secrétariat d'État aux fins de la programmation éducative lesquelles s'élèvent à 1.6 millions annuellement.

Quant à la participation de Téléfilm Canada, les critères d'admissibilité au Fonds de développement de la programmation canadienne ont été modifiés en mars 1985 afin de venir en aide aux producteurs indépendants dont les programmes seront diffusés par les réseaux éducatifs provinciaux. C'est ainsi que, depuis l'an dernier, TV Ontario a accès aux ressources du Fonds pour sa programmation en langue française et en langue anglaise.

Outre ces ententes initiales, on a convenu que le gouvernement fédéral pourrait s'engager à verser d'autres fonds par l'intermédiaire de Téléfilm Canada.

Le ministre des Communications a communiqué avec Téléfilm Canada et espère que si TV Ontario avec la collaboration de producteurs indépendants, soumet des projets intéressants, ce réseau pourra bénéficier de ressources fédérales et Téléfilm Canada pourra lui verser 7.5 millions d'ici cinq ans afin d'améliorer la qualité de sa programmation.

Je tiens à répéter à ce point-ci que le financement fédéral existe et que TV Ontario peut s'en prévaloir au moyen des formalités normales régissant l'octroi de fonds des programmes du Secrétariat d'État aussi bien que de Téléfilm Canada. Je pourrais ajouter que ces engagements n'ont fait l'objet d'aucun accord fédéral-provincial signé autre que certains communiqués conjoints publiés par le ministre fédéral des Communications et le ministre ontarien de la Culture et de la Citoyenneté. Le premier d'entre eux consistait en un protocole d'entente daté du 18 décembre 1984.

Le 18 juin 1985, le ministre fédéral des Communications a annoncé les sources des contributions fédérales, soit les programmes du Secrétariat d'État et de Téléfilm Canada. Le financement fédéral existe, et notre volonté de participer à l'établissement d'un réseau de télévision éducative de langue française dans la province d'Ontario n'a fléchi en rien.

M. Gauthier: La meilleure réponse que j'aie eue.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, en réponse à une question que j'ai posée le 15 avril dernier au sujet de la justification de la fermeture du seul bureau de poste servant les marins qui naviguent sur la voie maritime du Saint-Laurent, le ministre responsable m'a dit qu'il s'agissait de réaliser des économies et que les Postes cherchaient une solution de remplacement satisfaisante.

Il n'y a pas de solution de remplacement satisfaisante. Est-ce que ce sont les bureaux des compagnies maritimes dont les navires sillonnent irrégulièrement cette voie maritime qui vont transmettre le courrier? L'agent ou le commis de la compagnie va-t-il ouvrir sa porte ou aller jusqu'au canal porter le courrier aux hommes d'équipage qui attendront des nouvelles de leur femme et de leur famille? Ces communications familiales vont-elles être réduites aux seules communications électroniques d'urgence entre le navire et la côte? Notre service postal n'est pas particulièrement brillant, monsieur le Président, mais la Société canadienne des postes considère-t-elle qu'une boîte postale dans une boutique à vocation touristique, ouverte quelques heures par jour, quelques jours par semaine et le tout pendant une saison encore plus brève, est suffisante pour les quelque 10,000 personnes que desservait auparavant le bureau de poste maritime?

On avait au départ choisi le site de la cinquième écluse parce que c'était l'emplacement le plus pratique de toute la voie maritime. Il est situé sur la section du canal Welland où l'on dit que les «navires escaladent la montagne». C'est là que les navires qui remontent ou qui descendent la voie maritime franchissent trois écluses, ce qui donne aux marins trois quarts d'heure pour faire des courses ou communiquer personnellement avec leur conjoint ou leur famille, prendre leur courrier et rédiger une réponse avant de remonter à bord. C'est l'endroit le plus pratique sur la voie maritime et ceux qui naviguent sur ces eaux y ont été servis pendant les 20 dernières années, et ils l'étaient par l'administration du Canal Welland avant cela.

• (1810)

Oui, monsieur le Président, la fermeture de ce bureau de poste permettra de réaliser des économies. Leur importance reste toutefois contestable, mais si nous obéissons à la logique qui nous pousse à éliminer des services pour réduire les dépenses, je me demande où cela nous conduira. Est-ce que la Société des postes en viendra à se pencher sur le cas d'un village isolé pour décider de ne plus y livrer le courrier parce que ce service ne se justifie pas? Est-ce que la Société des postes pourrait, pour une raison quelconque, arrêter de livrer le courrier dans une municipalité de 10,000 habitants sans avertissement, sans droit de réplique et sans justification?

Si le Ministre estime qu'il est exagéré de parler de 10,000 personnes, qu'il me soit permis de lui rappeler que 5,000 marins sillonnent ces lacs. La plupart d'entre eux ont un conjoint et des rapports d'affaires avec plus d'un organisme. C'est leur service qu'on élimine. J'ai communiqué avec des maires de la division du canal Welland, des dirigeants syndicaux, des hommes et des femmes d'affaires et des marins, qui réclament le rétablissement du service postal pour ces usagers.

Je demande aux administrateurs de la Société des postes de ne pas choisir la solution de facilité en coupant le service. Ils devraient examiner l'entreprise nationale de plusieurs milliards de dollars qui fonctionne toujours à perte. Je comprends le gouvernement de vouloir économiser, mais faire des économies au dépens du service est une ligne d'action injustifiable. Une somme de $48,000 est insignifiante comparativement à ce que la Société des postes dépense. On pourrait récupérer cette somme grâce à une méthode rentable d'opérer dans l'ensemble du pays. Rétablissez le service, monsieur le ministre, et améliorez-en l'efficacité.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme l'a signalé le député de St. Catharines (M. Reid), les marins devaient aller chercher leur courrier au bureau de poste auxiliaire maritime de Thorold situé à l'écluse 5, sur le Canal Welland. Postes Canada a décidé d'offrir un service plus pratique aux marins. La décision de fermer le sous-bureau de Thorold a été prise après avoir consulté les représentants des compagnies maritimes qui utilisent le canal. Ces compagnies encouragent depuis longtemps leurs employés, c'est-à-dire les membres d'équipage des navires, à faire adresser leur courrier aux soins de leur compagnie.

Avant de prendre la décision de fermer le bureau de poste de Thorold, les agents des compagnies maritimes distribuaient déjà 80 p. 100 du courrier adressé aux membres d'équipage des différents navires. L'automne dernier déjà, les propriétaires de navires ont fait connaître à Postes Canada leur désir d'utiliser leur système de messageries interne et de faire livrer par leurs agents non seulement 80 p. 100, mais 100 p. 100 de tout le courrier adressé aux employés travaillant à bord de leurs bateaux.

Les agents des compagnies de navigation, qui travaillent par équipe, accueillent les bateaux à différents endroits, 24 heures sur 24. Ces agents savent sur quels bateaux de la compagnie leurs employés se trouvent et sont donc en mesure de veiller à ce que leur courrier leur parvienne. C'est après avoir discuté avec les différentes compagnies de navigation que Postes Canada a vu qu'elle pourrait fournir à ces marins un service meilleur et plus commode en acheminant leur courrier par l'intermédiaire des agents des compagnies de navigation. Ces agents sont établis dans la plupart des ports du pays. Ils fournissent des provisions aux marins et maintenant ils leur remettront également leur courrier. Désormais, ces marins recevront leur courrier à différents endroits situés sur leur itinéraire, par l'entremise des agents des compagnies de navigation. Cela permettra d'améliorer le service et d'économiser à Postes Canada $48,000 qui l'aideront à réduire ses dépenses et à parvenir à l'autonomie financière comme le Parlement le lui a demandé.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS—LES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): La semaine dernière, monsieur le Président, j'étais dans la région de Québec pour rencontrer les gens qui ont été «coupés» par ce gouvernement conservateur: les préretraités. Je tiens à informer tous les députés de la Chambre que la semaine prochaine, ces gens vont être ici, dehors sur la Colline, pour manifester. J'invite donc les députés conservateurs à exprimer leur opinion sur ce dossier. Là-bas, les gens me disaient: Monsieur Malépart, est-ce que ce serait possible pour moi aussi d'obtenir un prêt sans intérêt comme l'épouse du ministre a pu le faire? Cela remplacerait les coupures odieuses que le gouvernement a faites au niveau des préretraités.

Monsieur le Président, je termine en félicitant le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) qui, lui, a eu le courage de défendre les intérêts de ses électeurs et de s'opposer à la décision de son gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES PLUIES RADIOACTIVES AU CANADA—LES CONSÉQUENCES DE L'ACCIDENT NUCLÉAIRE EN UKRAINE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, on a averti tous les Canadiens de ne pas boire l'eau de pluie, parce que les quantités d'iode radioactif détectées à Ottawa étaient six fois supérieures à la valeur admissible pour l'eau de boisson. Pour tout le Canada on ne prélève des échantillons qu'à 28 endroits et on ne fait pas connaître les résultats quotidiennement comme on l'avait promis. Personne ne met en doute la validité des mesures sur le terrain, mais de nombreux Canadiens s'inquiètent du peu de sites d'échantillonnage. Par exemple, pour toute la Colombie-Britannique on ne prélève des échantillons qu'à Vancouver. Pourtant, c'est cette province que le nuage radioactif de Tchernobyl a atteint en premier. En dépit d'efforts répétés pour obtenir des renseignements, le gouvernement fédéral maintient un secret qui n'est pas tellement différent de celui de l'Union soviétique, qui a pourtant été vertement critiquée.

Quels sont les niveaux véritable d'iode, de césium, de ruthénium 103 et d'autres éléments radioactifs? Quels en sont les niveaux dans le lait, le poisson conservé dans des étangs alimentés par de l'eau de pluie ou provenant de régions à très forte pluviosité comme les îles Reine-Charlotte? Il me semble que l'effort d'urgence aurait pu être plus scientifique et mieux dirigé en fonction des craintes de tous les Canadiens pour leur santé.

* * *

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

LA FERMETURE DU PARC AU PUBLIC

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, je suis encore une fois stupéfié. Les agents de sécurité en civil du Parlement ainsi que les agents de la Gendarmerie royale qui protègent certaines ambassades à Ottawa sont maintenant armés, pour la première fois, d'armes automatiques. Cette semaine, la Commission de la capitale nationale, le ministère des Travaux publics et la GRC ont décidé de fermer pour la première fois les grilles de Rideau Hall, la résidence du gouverneur général. On peut encore y aller sur invitation, mais les coureurs, les marcheurs, les patineurs, les sportifs, les touristes, les habitants de la région et tous les autres Canadiens ne sont plus les bienvenus dans ce magnifique parc public. Les promoteurs de la région se disputeront bientôt l'excédent de terrain pour y bâtir des maisons.

S'il faut enfermer le gouverneur général, pourquoi ne pas annuler aussi tous ses déplacements? Il y a peut-être des cinglés en Libye, mais notre Fonction publique en compte un bon nombre elle aussi, semble-t-il.

* * *

• (1105)

LA CONDITION FÉMININE

L'ORGANISATION REAL WOMEN—LES CRITIQUES FORMULÉES PAR UNE FONCTIONNAIRE

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'estime ainsi que de nombreux Canadiens que, en toute justice, l'organisation REAL Women devrait recevoir les mêmes subventions du gouvernement fédéral que les autres groupements de femmes. Certaines personnes considèrent néanmoins REAL Women comme une menace. D'après la *Gazette* de Montréal, Lyse Blanchard, directrice du Programme de la femme au Secrétariat d'État, considère que l'organisation REAL Women est «un groupe marginal antidémocratique». Elle ajoute que cela l'ennuie de voir le ministre accorder autant d'intérêt à ce groupe. Cette attitude est non

Article 21 du Règlement

seulement désobligeante, mais également tout à fait inacceptable. Mme Blanchard parle-t-elle au nom du gouvernement du Canada ou exprime-t-elle simplement une opinion personnelle? Le public ne peut pas tolérer qu'un haut fonctionnaire tienne des propos qui font preuve d'un parti pris si évident à l'égard d'une organisation avec laquelle il devrait travailler. Il est temps qu'on demande des comptes à Mme Lyse Blanchard.

* * *

L'IMMIGRATION

LA HAUSSE DES DROITS D'ADMINISTRATION PAYÉS PAR LES IMMIGRANTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, l'an dernier, désireux d'accroître ses recettes, le gouvernement a haussé le montant des droits d'administration que doivent payer les immigrants reçus pour obtenir la citoyenneté canadienne. Avant avril 1985, ce montant était de $15 par adulte et de $8 par enfant. Depuis avril dernier, il est passé à $40 et $25 respectivement. Pour une famille composée de deux parents et de trois enfants qui n'a pas un gros revenu, cela représente une somme considérable. Cela semble faire obstacle, car le nombre des demandes de citoyenneté a diminué depuis que les droits ont augmenté. Le gouvernement n'entendait sûrement pas faire que la citoyenneté soit accessible seulement à ceux qui en ont les moyens. Les nouveaux venus au Canada travaillent dur déjà pour devenir des citoyens canadiens et il ne convient pas de les priver de la citoyenneté canadienne à cause de quelques dollars de plus. J'espère que le gouvernement va reconsidérer le montant de ces droits.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DÉPLORE LE MANQUE D'INFORMATION EN PROVENANCE D'UNION SOVIÉTIQUE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la communauté internationale et l'Abitibi s'élèvent contre les pratiques peu recommandables de l'Union soviétique en matière de protection de l'environnement.

A la suite du terrible accident nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine, le gouvernement soviétique a systématiquement refusé non seulement de donner des précisions sur l'accident, mais il a même négligé d'en informer ses voisins. Cette attitude désinvolte et irresponsable face au plus grand accident nucléaire de l'histoire démontre un manque flagrant de bon sens, de considération et de respect pour la vie et la santé de nos dizaines de milliers de citoyens, citoyennes et enfants de l'Abitibi.

Comment pouvons-nous prendre au sérieux les soi-disant ouvertures de ce gouvernement vis-à-vis du monde occidental, quand les dirigeants de ce pays font preuve de si peu de considération envers leurs concitoyens et leurs voisins!

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'INTENTION MANIFESTÉE PAR WARDAIR D'ACHETER DES AVIONS EN AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, Wardair a annoncé qu'elle compte acheter à l'Afrique du Sud des avions dont elle n'a plus besoin puisque le Canada et d'autres pays ont réduit le nombre de leurs vols vers cette destination. Pareille initiative facilitera aux Sud-Africains blancs la liquidation de leurs avoirs fixes et le transfert de leurs fonds hors de ce pays. Cette décision aboutira en fin de compte à dépouiller les Sud-Africains noirs des richesses nationales qui ont été accumulées en bonne partie grâce à leur labeur. Outre la nécessité de rendre immédiatement obligatoire la prise de dispositions volontaires tendant à éviter les transactions commerciales en Afrique du Sud, le gouvernement du Canada doit intervenir pour empêcher les compagnies canadiennes de déposséder le peuple sud-africain de ses biens.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES RÉSULTATS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, depuis 19 mois, quelque 630,000 nouveaux emplois ont été créés. L'indice à la consommation des prix demeure stable à 4 p. 100. Les dépenses à la consommation ont augmenté de 14 p. 100. La vente des voitures s'est accrue de 15 p. 100. Le nombre de permis de construction a augmenté de 29 p. 100. Les mises en chantier se sont accrues de 35 p. 100, tandis que les commandes de biens de fabrication ont augmenté de 11 p. 100. Le taux de prêt de la Banque du Canada a dégringolé de 12.38 p. 100 en septembre 1984 à 8.72 p. 100 aujourd'hui. Les taux hypothécaires ont atteint leur plus bas niveau depuis huit ans. En Saskatchewan, en dépit de l'effrondement des prix du pétrole et des céréales, environ 21,000 emplois ont été créés et le chômage est descendu de près de 1 p. 100 pour se situer à 7.6 p. 100. Ces chiffres confirment le bien-fondé de la politique économique du gouvernement qui tente de réduire le déficit en abaissant les taux d'intérêt, qui crée plus d'emplois et qui accorde une plus grande initiative au secteur privé et à la petite entreprise.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA DIMINUTION DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, la Banque du Canada a abaissé hier son taux d'escompte à 8.72 p. 100, marquant une diminution supérieure par rapport aux prévisions des analystes eux-mêmes. Ce niveau n'a pas été atteint depuis juillet 1978. Ainsi, un couple dans la moyenne qui a une hypothèque de $50,000 étalée sur cinq ans économisera $124 par mois, soit $7,500 en cinq ans. Cette baisse est liée à la remontée de la devise canadienne et à une reprise de confiance des consommateurs dans notre économie. Ces deux facteurs découlent directement du programme réaliste de

relance économique que le gouvernement a annoncé dans l'exposé économique de novembre 1984. Depuis les élections, on a créé 574,000 emplois. Cette nouvelle ne fera sans doute pas l'affaire des prophètes de malheur qui sont à ma droite.

• (1110)

En outre, les données sur l'emploi révèlent que, en avril, le taux de chômage est tombé à un niveau incroyable, à Toronto, soit 5.3 p. 100. Tandis que les députés d'Opposition poussent les hauts cris . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

M. Pennock: . . . attaquent des témoins et menacent des ministres . . .

M. le Président: Le député de Davenport.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE—ON DEMANDE L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE EXÉCUTOIRE EN MATIÈRE DE NORMES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la détection d'iode 131 dans l'eau de pluie au Canada nous rappelle immanquablement la catastrophe de Tchernobyl et l'urgente nécessité de réglementer l'exploitation des 374 réacteurs nucléaires en activité dans 26 pays.

Les pays qui produisent de l'énergie nucléaire ont des devoirs envers leurs voisins et la communauté internationale. Il faut donc protéger la santé humaine en imposant des normes de sécurité internationales que l'Agence internationale de l'énergie atomique serait chargée de faire respecter. Cet organisme a établi des codes de sécurité, mais n'est pas habilité à les faire observer.

L'opposition demande donc au gouvernement d'agir promptement en proposant une politique internationale exécutoire en matière de normes et d'inspections à l'intention de ces 26 pays qui exploitent, ensemble, 374 réacteurs nucléaires actuellement.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NOMBREUX SIÈGES REMPORTÉS PAR LES NÉO-DÉMOCRATES DANS LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN ALBERTA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, bon nombre d'Albertains ont décidé hier soir de tanner le cuir au quart-arrière. Je tiens à féliciter Ray Martin et les néo-démocrates d'avoir remporté 16 sièges à la faveur de la reconquête néo-démocrate de l'Ouest. Je crois qu'un régime plus pluraliste sera bon à long terme pour l'Alberta.

Je tiens à dire à Jamie Lamb et Jeffrey Simpson, et autres soi-disant commentateurs qu'ils n'ont pas l'air bien brillants aujourd'hui. Je tiens à remercier spécialement le député de

Article 21 du Règlement

Bow River (M. Taylor) dont l'intervention à la Chambre la semaine dernière nous a stimulés et nous a fait accroître notre représentation en Alberta de plus de 800 p. 100 . . . mieux que ce que promet la Bible. Je trouve très ironique qu'on aille dire maintenant en Colombie-Britannique que les hordes socialistes s'en viennent. D'où ça? D'Alberta, bien sûr!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ POUR TOUS LES CANADIENS ET TOUTES LES CANADIENNES DE FAIRE LEUR PART POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je voudrais souligner que les producteurs laitiers du Canada ont fait, jusqu'à maintenant, leur large part pour aider notre gouvernement à réduire le déficit.

Même si ce n'est pas toujours facile dans les faits, il n'en demeure pas moins qu'ils ont assumé leurs responsabilités envers le peuple canadien, et nous sommes fiers d'eux.

Cependant, nous ne pouvons pas dire la même chose des «transformateurs» laitiers. En effet, ils s'apprêtent à refiler leurs responsabilités, face au déficit, à l'ensemble des consommateurs du pays.

Je ne peux pas accepter que les familles canadiennes aient à subir une augmentation du prix du beurre parce que les «transformateurs» laitiers en ont décidé ainsi.

Chaque Canadien et chaque Canadienne font leur part pour réduire le déficit et je m'engage à dénoncer fermement ceux qui manqueraient à l'appel, cela inclut bien entendu les «transformateurs» laitiers.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS—LA RÉUSSITE DU SYSTÈME DE COMPENSATION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, après des consultations sérieuses avec les représentants du monde financier, le Parlement a adopté en décembre 1980 la Loi sur l'Association canadienne des paiements qui portait que cette nouvelle association devait établir et mettre en oeuvre un système national de compensation et de règlement et planifier le développement du système national de paiement.

J'ai aujourd'hui le plaisir de signaler que l'association, qui compte aujourd'hui plus de 120 membres, est apparemment une grande réussite. Actuellement, le système traite chaque année un volume d'environ 1.7 milliards d'instruments de paiements pour une valeur totale de près de 8.4 trillions de dollars. D'autres pays étudient notre système en vue d'améliorer le leur.

L'Association canadienne des paiements, ses organismes membres et la banque . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À GASTON DEFFERRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour rendre hommage à la mémoire de Gaston Defferre, ancien ministre de la France, ancien maire de Marseille, qui est mort cette semaine. J'ai eu l'honneur de le connaître et de travailler avec lui lorsqu'il était dans son pays ministre de l'Intérieur et que j'étais, à ce moment-là, solliciteur général du Canada. Le Canada a perdu un bon ami et un homme qui entretenait une très bonne relation avec notre pays et lui portait, d'ailleurs, un très grand intérêt.

A sa famille et à sa nation, j'exprime mes hommages et mes regrets.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LES PERSONNES NOMMÉES À DES POSTES DANS LES SOCIÉTÉS D'ÉTATS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne l'administration du gouvernement, et plus particulièrement les directives en matière de conflits d'intérêts. Peut-il dire à la Chambre quand le premier ministre et lui-même ont appris pour la première fois que des personnes nommées par le ministre de l'Expansion industrielle régionale à des postes dans les plus puissantes sociétés de la Couronne de notre pays avaient précédemment été contactées par l'épouse du ministre de l'Expansion industrielle régionale et le président de York Centre, son ancien directeur de campagne électorale, en vue d'obtenir des conditions financières particulières pour la société en faillite du ministre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, depuis deux semaines on n'a cessé de répondre à ce genre de question. Je suis étonné que le député la pose une fois de plus, étant donné en particulier que, d'après les nouvelles qui nous parviennent du Cap-Breton, ce genre d'interrogatoire commence à faire craindre là-bas que les industries qui étaient susceptibles d'y être attirées grâce aux politiques de notre gouvernement n'aillent finalement pas s'y installer. Je crois qu'en posant ce genre de question, le député ne rend pas service à cette région ni à cette province.

M. Dingwall: Le chantage ne marchera pas cette fois-ci, je le dis très franchement au vice-premier ministre.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le vice-premier ministre veut-il dire à la Chambre qu'il était au courant de ces faits avant aujourd'hui et qu'il avait refusé de les communiquer à la Chambre? S'il était au courant, ou s'il sait maintenant que ces faits sont exacts, pourquoi ne demande-t-il pas comme il se doit la démission du ministre de l'Expansion industrielle régionale dès aujourd'hui?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, c'est le député qui parle de faits, pas moi. Ses divers collègues et lui-même qualifient depuis plusieurs jours certaines choses de faits, alors qu'elles n'ont pas grand-chose à voir avec des faits.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 24 février 1986, le ministre a déclaré à propos de l'éventuelle démission de ministres que c'était:

> . . . ce que lui seul peut faire pour que son cabinet ne soit plus soupçonné de passe-droits et de favoritisme à l'égard des anciens ministres et de ceux qui sont encore en fonction.

Que faut-il de plus au vice-premier ministre pour renvoyer le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui est manifestement en situation de conflit d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je ne suis absolument pas d'accord, et je ne me souviens pas avoir dit une chose pareille à la date mentionnée par le député—février 1986.

M. Dingwall: 1983.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA PRIVATISATION—LES SYNDICATS DE GARANTIE ET LES ENTREPRISES D'ÉVALUATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et prend sa source dans l'article de Diane Francis paru dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui. Cet article contient des révélations très graves. Je veux en venir au noeud de la question du conflit d'intérêts et de l'honnêteté au gouvernement. Est-ce qu'à son avis les Canadiens vont croire que lorsqu'il prenait des décisions portant sur des milliards de dollars dans le choix des membres du syndicat de garantie pour les programmes de privatisation de l'État ainsi que du choix des entreprises auxquelles confier les évaluations, il a fait totalement abstraction de ce que certaines s'étaient engagées à participer au renflouage de son affaire familiale, alors que d'autres avaient refusé de le faire?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la plupart des députés se souviendront qu'hier des questions du même genre ont été posées au sujet du dossier CDC. J'ai alors signalé que 41 maisons de placement avaient été mêlées à cette distribution. L'article que j'ai lu ce matin et dont parle le député énonce tout simplement qu'il y a eu divers courtiers ou maisons de placement de Toronto qui ont été ou n'ont pas été approchés par les personnes dont il est question dans l'article. Mais je peux dire au député que ce qu'il y a dans l'article est aussi nouveau pour moi qu'il doit l'être pour lui.

M. Kaplan: Le ministre dit qu'il ne savait pas ce que sa femme faisait quand elle a approché ces entreprises. Je me demande si les sociétés en question pourraient arriver à croire cela.

• (1120)

LES ACTIVITÉS DE LA FEMME DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Est-ce que le premier ministre suppléant peut permettre que tous les milieux d'affaires du Canada continuent d'être en proie à un ministre dont la femme et les collaborateurs privés font la tournée pour essayer de les étriller?

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Comment le gouvernement peut-il continuer de laisser faire pareilles choses?

Une voix: C'est indigne!

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, qui est-ce qui se fait étriller ici par la conduite dont témoigne la question du député, par la conduite des autres membres de son caucus au comité et ailleurs, si ce n'est l'institution elle-même? Si les députés se demandent ce que pouvaient savoir ce qu'il appelle «les sociétés en question», pourquoi ne le leur demande-t-il pas? Il a entendu la réponse du ministre.

M. Kaplan: Vous refusez de vous incliner devant les faits. C'est là.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre. En ce vendredi, nous constatons, à la suite de toute une succession d'événements, à quel point cette affaire est allée loin. Je veux surtout parler du prêt que M. Czapka a consenti à la femme du ministre. Au début de la semaine, nous avons d'abord appris que M. Czapka était l'un des actionnaires de Magna et ensuite, qu'il était expert-conseil auprès de la société en question. Hier, nous avons appris que son fils jouait directement un rôle dans cette société qui entretient des rapports financiers avec le ministère . . .

M. Gormley: Si vous posiez une question pertinente?

M. Broadbent: . . . et enfin, hier après-midi, nous avons su que le prêteur allait lui-même obtenir une subvention de $980,000 du gouvernement. Le ministre va-t-il finir par comprendre ce que tous les Canadiens ont déjà compris, à savoir qu'il s'agit là d'un conflit d'intérêts et qu'il devrait démissionner?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, j'ai répondu moi-même à cette question, hier. De toute évidence, le député ne peut admettre que le ministre se soit conformé au code d'éthique s'appliquant aux titulaires de charges publiques. Libre à lui, mais cela ne change rien au fait que le code a été respecté.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je voudrais donner suite à la réponse absolument inacceptable du premier ministre suppléant.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais citer une déclaration que le premier ministre a faite l'année dernière à propos des directives. Le premier ministre a alors déclaré, au sujet du genre de situation dans laquelle le ministre se trouve, que tous les ministres devaient respecter les directives, afin d'éviter les situations de conflits d'intérêts réels, ou apparents dans lesquelles ils risquaient de se placer par inadvertance ou autrement. Même s'il prétend n'avoir rien su du prêt consenti à sa femme, le ministre est maintenant au courant. Le premier ministre suppléant ne convient-il pas qu'il a pu se placer par inadvertance dans cette situation de conflit d'intérêts, comme c'est effectivement arrivé? Les Canadiens estiment qu'il l'a fait. Et, s'il est d'accord, pourquoi ne demande-t-il pas au ministre de démissionner?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député rend un verdict sur la foi des affirmations faites par ses collègues et lui-même, de même que les journaux.

M. Broadbent: C'est logique.

M. Nielsen: Ce n'est pas ainsi que je conçois la justice. Je le répète, les registres publics révèlent que le ministre s'est parfaitement conformé non pas aux directives, mais au code d'éthique s'appliquant aux titulaires d'une charge publique. Les faits sont là. C'est un fait établi, car les registres publics en témoignent et le député ou tout autre député peuvent les consulter s'ils veulent s'en donner la peine.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER SA DÉMISSION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au ministre lui-même.

Il est clair aujourd'hui que la personne qui a donné un prêt à l'épouse du ministre obtient des bénéfices de son ministère. Le ministre va-t-il comprendre enfin cette réalité et donner sa démission?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, vous vous souviendrez sans doute qu'hier j'ai dit que les transactions dont le député parle de nouveau aujourd'hui étaient prévues dans un protocole d'accord que mon prédécesseur, M. Ed Lumley, de l'ancien gouvernement, avait signé le 27 août 1984.

M. Broadbent: C'est vous qui avez pris la décision.

• (1125)

M. Stevens: Mon ministère n'a fait que donner suite aux modalités de ce protocole.

M. Cassidy: Le prêt était-il prévu dans le protocole?

M. Stevens: Hier, je me suis dis prêt à déposer les notes dont j'avais parlé. L'hostilité de l'opposition m'étonnait. Par la suite, j'ai découvert que c'était le protocole d'accord qu'elle voulait voir. J'ai consulté Magna International qui m'autorise, dans une lettre, à déposer intégralement ce protocole d'accord.

M. Nunziata: Vous en avez l'obligation! Ce n'est pas à Magna d'en décider.

M. Stevens: Cette société a demandé que trois choses soient supprimées en raison de leur caractère confidentiel. Elle est toutefois d'accord pour divulguer ces renseignements au chef de l'opposition . . .

M. le Président: À l'ordre.

M. Stevens: . . . et au chef du NPD . . .

M. le Président: À l'ordre.

M. Stevens: . . . à la condition qu'ils respectent leur caractère confidentiel.

M. le Président: À l'ordre.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE VICE-PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT DES FAITS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne les conflits d'intérêts. Ce matin, on apprend de la bouche du président de la Brascan et d'autres personnes qui sont citées dans l'article de journal qu'au même moment où le ministre de l'Expansion industrielle régionale accordait des contrats et des subventions importantes à des entreprises de Toronto, son épouse et l'organisateur électoral du ministre visitaient les mêmes compagnies pour obtenir des prêts afin de sauver de la faillite la compagnie familiale du ministre.

Est-ce que le vice-premier ministre pourrait nous dire aujourd'hui s'il était au courant de ces tractations qui se sont passées et à quel moment il a été mis au courant?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député prétend qu'il a appris—sauf erreur, il a utilisé le terme «on»—de la bouche du président de la société Brascan certaines choses. A mon avis, il conviendrait peut-être mieux de dire qu'il a appris ce dont il nous fait part après avoir lu un article paru dans le numéro d'aujourd'hui du *Star* de Toronto.

M. Waddell: Cessez d'user de faux-fuyants.

M. Nielsen: Je ne tergiverse pas. Les députés ont entendu le ministre proposer—et ils n'ont pas encore accepté son offre—de déposer le protocole d'entente en entier à trois exceptions près . . .

M. Nunziata: Confirmez ou niez l'article du *Star*!

M. Nielsen: . . . qu'il est disposé à discuter avec le très honorable chef de l'Opposition et le chef du Nouveau parti démocratique en tant que membres du Conseil privé.

Je suis persuadé que les députés de l'Opposition qui posent des questions depuis près de deux semaines à ce sujet, voudraient voir les renseignements sur lesquels ils basent leurs questions.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE VICE-PREMIER MINISTRE A ÉTÉ MIS AU COURANT DES FAITS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a pas répondu à la question. Je lui ai demandé au moment où il a fait son enquête pour vérifier s'il y avait des conflits d'intérêts, s'il était au courant qu'au moment où le ministre donnait des contrats à des entreprises importantes, l'épouse du ministre, son organisateur d'élection, sollicitaient ces mêmes compagnies pour obtenir des prêts pour sauver de la faillite l'entreprise familiale. A quel moment le vice-premier ministre a-t-il appris cette chose-là?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député qu'en tant que premier ministre suppléant, et à titre de vice-premier ministre chargé de cette responsabilité par le premier ministre, il m'incombe de m'assurer qu'on respecte le code . . .

M. Garneau: Ce n'est pas ma question!

M. Lapierre: Voulez-vous répondre à la question?

M. Nielsen: . . . régissant la conduite des titulaires de charge publique. C'est ce que je fais.

M. Lapierre: On nous cache la vérité!

M. Nielsen: Or, ce code est respecté et c'est ce que je répète depuis deux semaines.

LA DIRECTIVE DONNÉE PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant. Elle concerne la directive donnée par le premier ministre où il dit:

> Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.

Le vice-premier ministre estime-t-il que cette disposition a été respectée quand M^me^ Stevens a demandé une aide financière à des gens qui sont en relation d'affaires avec le ministère dont le ministre est titulaire, pour secourir l'entreprise chancelante de son mari?

• (1130)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, n'eût été la dernière partie de la question, il m'aurait été très facile d'y répondre. Cependant, à la fin de sa question le député a introduit une allégation qui ne ressemble ni de près ni de loin à la réalité.

Pour ce qui est de l'observation des règles, le code d'éthique s'applique à tous les ministres de la Couronne. On m'a demandé de confirmer que le code avait été observé, et c'est ce que j'ai fait. Mais le député ne semble pas disposé à me croire.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question était très simple et très franche. Le vice-premier ministre estime-t-il que le ministre a agi comme il le fallait compte tenu du fait que son épouse a enfreint le code d'éthique que tous les ministres et leur conjoint doivent respecter à la demande même du premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, de toute évidence le député refuse d'accepter que soit déposé le document comme l'a proposé le ministre, soit le protocole d'entente sur lequel l'opposition s'acharne à nous interroger depuis deux semaines. Elle ne veut pas voir la vérité. Elle ne veut pas consulter le document.

M. Deans: Si, je veux la vérité.

M. Nielsen: Si le député veut la vérité, il devrait demander au ministre de déposer le document et son chef . . .

M. le Président: À l'ordre, je vous prie.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré qu'il ignorait que sa femme et son directeur de campagne avaient communiqué avec d'importantes sociétés de courtage de Toronto pour leur demander d'investir dans son entreprise en mal de liquidités. Parce qu'il est député, nous devons le croire. Cependant, maintenant qu'il sait indubitablement que sa femme et son directeur de campagne ont communiqué avec ces importantes sociétés de courtage de Toronto, comment pourrait-il traiter maintenant en toute objectivité avec les sociétés en cause? Ne convient-il pas que s'il devait dorénavant traiter avec ces sociétés de courtage, il passerait aux yeux de certains pour être en situation de conflit d'intérêts?

M. Benjamin: Pourquoi n'en discutez-vous pas ensemble et qu'on en finisse?

M. Nielsen: Ce n'est pas nécessaire.

M. Rodriguez: Ils font la paire.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pensais que j'avais répondu hier à une question analogue qui m'avait été posée en signalant que le marché de la CDC avait été transigé par l'entremise de 41 sociétés de courtage différentes du Canada.

M. Garneau: C'est de la foutaise et vous le savez.

M. Stevens: Je dirais au député . . .

M. Garneau: Qui est votre gérant dans votre syndicat?

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. À l'ordre!

M. Hnatyshyn: Nous allons encore vous expulser.

M. Garneau: Il sait que ce sont des balivernes. Je ne puis accepter pareilles balivernes.

M. Kaplan: Ce sont des inepties.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Le député qui a posé la question a sûrement droit d'entendre la réponse.

M. Stevens: Monsieur le Président, je saurais gré au député et à ses collègues de ne pas tant s'empresser de répéter ce qu'un informateur de Bay Street a pu confier à un journaliste dans le cadre de l'offensive coordonnée organisée par l'opposition officielle et certains journaux de Toronto.

M. Fulton: C'est une conspiration!

LES RAPPORTS ENTRE LE MINISTRE ET CERTAINES SOCIÉTÉS DE COURTAGE—LES ACTIVITÉS DE LA FEMME DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Le ministre bat de l'aile, monsieur le Président, et c'est manifestement la faute de sa femme et de son directeur de campagne. Je voudrais lui reposer ma question. Étant donné qu'il sait pertinemment que sa femme a communiqué non pas avec 41 sociétés de courtage mais bien avec trois en particulier, comment le ministre peut-il dire qu'il est en mesure de traiter équitablement et objectivement avec ces trois sociétés, alors qu'il sait que sa femme a fait des démarches auprès d'elles, qu'il les a choisies, et qu'il leur a octroyé des contrats du gouvernement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, ayant passé plus de deux heures avec le député au comité, ayant répondu à des questions répétées à la Chambre, et sachant le comportement que le député a adopté après la réunion du comité, je ne vois vraiment pas comment qui que ce soit à la Chambre pourrait lui faire voir la vérité.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE A PROPOS DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Voici ce que le premier ministre a dit le 6 juin 1985, comme en témoigne la page 5487 du hansard, à propos des lignes directrices sur les conflits d'intérêts:

> . . . je reconnais volontiers que les lignes directrices sont bel et bien en vigueur et que tous les ministres sont tenus de les respecter à tous égards et jusqu'en apparence. Nous devons chercher à éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire quand le premier ministre a modifié les règles sur les conflits d'intérêts? L'a-t-il fait avant d'aller au Japon ou pendant qu'il y était?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, la réponse à cette question est toute simple: le 9 septembre 1985.

L'IMPRESSION DONNÉE AUX CANADIENS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'est-il pas disposé à admettre qu'il existe de sérieux doutes dans l'esprit des Canadiens et qu'il y a apparence de conflit d'intérêts? Pourrait-il par conséquent demander au ministre de l'Expansion industrielle régionale de démissionner et établir une enquête judiciaire sur les possibilités de conflit d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): J'ai répondu plusieurs fois à cette question, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE N'A PAS DÉPOSÉ TOUT LE DOCUMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Hier, en réponse à une question de mon collègue de Cape Breton—Richmond-Est, le ministre a montré un document de cinq à six pages pour défendre sa cause et, suite aux demandes faites par le Président et l'Opposition officielle de déposer ce document, le ministre a accepté de déposer ce qu'il a appelé des notes, seulement une partie du document. Le ministre peut-il nous expliquer pour quelles raisons, hier, il n'a pas dit la vérité et pourquoi il n'a pas déposé tout le document?

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. La question n'est pas recevable. Le député peut poser une question sur les documents, s'il le veut, mais pas de la façon qu'il le fait, et il le sait.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je vais reformuler ma question. Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi il n'a pas déposé le document en entier, hier?

M. Lapierre: Il a la conscience élastique!

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à la question précédemment. Hier, je tenais en main deux documents. J'avais le protocole d'entente et aussi mes notes.

M. Axworthy: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit à ce moment-là?

M. Stevens: Le chiffre que j'ai mentionné hier était tiré de ces notes. A la fin de la période des questions, j'ai offert de déposer les notes que j'avais. Comme je l'ai dit à la Chambre, j'ai ensuite vérifié auprès de Magna International, car une clause du protocole d'entente, qui, soit dit en passant, a été signé par le gouvernement précédent, dispose que le protocole est confidentiel et ne peut être rendu public qu'avec son consentement. Sous réserve de la condition que j'ai mentionnée plus tôt, nous avons maintenant l'autorisation écrite de Magna de déposer même le protocole d'entente dont j'ai parlé.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question brève.

[*Français*]

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Maintenant que le ministre vient de nous démontrer qu'hier il a trompé la Chambre, comment aujourd'hui peut-on le croire lorsqu'il se défend dans le dossier avec son épouse?

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que je ne peux permettre . . . je peux lui laisser poser la question, mais je dois lui demander de rétracter ces propos.

Des voix: Rétractez quoi?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'entends peut-être mal parce que j'écoute deux choses à la fois. Quoi qu'il en soit, le député voudrait-il simplement poser sa question sans commentaire?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. J'ai peut-êre mal entendu. Le député faciliterait les choses à la présidence s'il s'en tenait à une simple question.

[*Français*]

M. Malépart: Est-ce que le ministre peut nous expliquer maintenant comment on peut le croire dans son autre dossier avec son épouse, alors qu'il nous a trompés hier à la Chambre?

• (1140)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je vais dire au député et à ses collègues ce qu'ils doivent faire pour croire le ministre. Il veut leur fournir de l'information . . .

M. Garneau: Ce n'est pas vrai, et vous le savez.

M. Nielsen: . . . mais personne du côté de l'opposition ne veut l'entendre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA SANTÉ

LA PLUIE RADIOACTIVE TOMBÉE SUR OTTAWA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question a trait à la pluie radioactive qui est tombée sur Ottawa. Je m'adresserai ou bien au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du bien-être social ou bien à celui du ministre de l'Environnement s'ils peuvent me répondre. Peuvent-ils dire à la Chambre quels sont exactement les dangers que courent les habitants de la région de la capitale vu que la pluie est six fois plus radioactive que la normale ou qu'un taux acceptable? Combien de temps la situation durera-t-elle et quelles précautions les Canadiens devraient-ils prendre? Je pose ces questions pour que les Canadiens soient mis au courant par la Chambre des communes plutôt que par des rapports publiés par la presse ou donnés de Suisse par téléphone.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'aimerais signaler à l'honorable député que des échantillons ont été cueillis entre le 1er et le 7 mai dans les villes de Vancouver, Regina, Winnipeg et Thunder Bay, et ils démontrent qu'il n'y a pas de trace de radioactivité. Il est vrai qu'il y a un peu de radioactivité à Ottawa. Cependant, avant que le ministère ne donne un avis, il faudrait que la présence de radioactivité soit 10,000 fois plus importante qu'elle ne l'est maintenant. Il n'y a donc pas de danger actuellement et nous continuons à faire des analyses. Nous suivons de très près la situation.

[*Traduction*]

L'EMPLACEMENT DES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le député de Skeena a signalé dans sa déclaration tantôt qu'il n'y avait pas de stations d'échantillonnage à moins de 1,000 milles de certaines parties de sa circonscription parce qu'il n'y en a qu'une en Colombie-Britannique, celle de Vancouver. De vastes territoires du Canada ne sont pas visés par les échantillonnages dont la ministre a parlé. Le gouvernement peut-il expliquer pourquoi il n'a pas mis sur pied un programme régulier d'échantillonnage pour toutes les régions du Canada au lieu de s'occuper seulement des capitales provinciales et nationale?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'indiquerai à l'honorable député que le système d'échantillonnages qui a été établi est représentatif des besoins. Je maintiens que le peu de radioactivité qui existe à Ottawa n'est pas susceptible d'inquiéter qui que ce soit. C'est peut-être un nuage qui a passé pour permettre à l'Opposition de poser une question et nous sortir des questions traditionnelles sur les conflits d'intérêts!

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LE CARBURANT AGRICOLE—ON DEMANDE UN PAIEMENT ANTICIPÉ POUR LES MARCHANDS DE CARBURANT EN VRAC AU TITRE DU REMBOURSEMENT DES IMPÔTS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le remboursement de tous les impôts fédéraux sur le carburant agricole est une très bonne chose. Par ailleurs, certains marchands de carburant sont très inquiets à cause des intérêts qui s'accumulent en attendant que l'impôt soit remboursé. Vu que des montants beaucoup plus importants qu'auparavant sont en cause, le ministre peut-il réexaminer la possibilité de fournir un paiement anticipé quelconque aux marchands de carburant en vrac, peut-être sur le modèle du système qui existe en Alberta?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député d'avoir signalé la mesure annoncée par le premier ministre et le ministre des Finances le 30 avril dernier pour aider les agriculteurs. Cela touche une question de politique. Je prendrai note des instances du député, je consulterai le ministre des Finances pour voir si on peut faire autre chose pour améliorer la situation et j'en donnerai des nouvelles au député.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre. Tout d'abord, je voudrais souligner que les directives sur les conflits d'intérêts au Canada . . . que le fameux Code d'honneur est unique en ce sens qu'il n'a pas de portée légale. Il manque donc au Code quelque chose pour en assurer l'application et surtout pour assurer au public qu'il est appliqué. A mon avis, ce quelque chose ne peut être autre chose que des explications données sans réticence. Aussi, je veux demander au vice-premier ministre comment il se fait que lui-même, le premier ministre et le gouvernement tout entier peuvent accepter que le ministre

refuse et hésite, à ce jour, à donner des explications en détail, complètes et sans détour, vu que l'opinion publique l'accuse?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, quel spectacle extraordinaire! Voici que le ministre offre de fournir aux députés de l'opposition les renseignements qu'ils demandent et ceux-ci se sauvent comme des lièvres effarouchés.

M. Axworthy: Déposez seulement les documents!

M. Nielsen: Si, dans sa question supplémentaire, le député faisait simplement savoir qu'il souhaiterait que le ministre dépose le protocole d'entente à ses conditions à lui, c'est avec plaisir que le ministre le déposerait et qu'il s'entretiendrait aussi avec le très honorable chef de l'opposition et avec le chef du Nouveau parti démocratique en leur qualité de membres du Conseil privé.

M. Nunziata: Tous les Canadiens ont le droit de savoir.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si le ministre veut déposer le *memorandum* en question, nous l'accueillerons avec plaisir et nous considérerons que c'est un premier pas vers des détails plus complets et sans détour.

Et je veux demander au vice-premier ministre: Devrons-nous encore longtemps nous satisfaire simplement de ses déclarations à lui à l'effet que le ministre se conforme aux lignes directrices? Parce que si telle est la situation, les lignes directrices méritent simplement d'être déchirées, jetées par terre et foulées aux pieds parce qu'elles ne valent rien.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Non, je ne suis certes pas d'accord là-dessus, monsieur le Président. Le code de conduite a été établi en 1963 par suite des événements de l'époque et a été repris à très juste titre par les gouvernements libéraux successifs.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE TRAITEMENT DES FEMMES FONCTIONNAIRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor qui devrait avoir honte qu'en général les femmes dans la Fonction publique gagnent $8,000 de moins que les hommes. Telle est assurément la preuve que les principes d'équité du gouvernement conservateur en matière d'emploi ne sont pas valables. Quelles mesures concrètes le ministre prend-il sur-le-champ pour remédier à ces inégalités de traitement pour les femmes fonctionnaires de l'État?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): C'est un problème dont nous sommes tous conscients. L'écart de traitement entre les sexes peut être éliminé si on veille à ce que les femmes dans les emplois qu'elles occupent en majorité touchent des traitements équivalents pour un travail de valeur égale. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor étudient actuellement la question et ils auront quelque chose à annoncer sous peu.

ON DEMANDE UN PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis fort étonnée que cette question importante soit simplement en discussion. Étant donné que les hommes occupent actuellement 92 p. 100 des postes les mieux rémunérés de la Fonction publique, le ministre établira-t-il immédiatement un mécanisme d'exécution obligatoire pour s'assurer que les femmes jouissent d'occasions égales dans chaque ministère et société de l'État.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Il ne s'agit pas seulement d'une étude, nous avons également pris des dispositions. J'ai pris l'initiative en mars 1985 d'inviter tous les agents négociateurs de la Fonction publique à participer à une initiative conjointe de l'employeur et du syndicat pour recommander des moyens d'appliquer ces principes très importants mais complexes pour remédier à la situation.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'ÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA DATE DE L'ANNONCE DE LA POLITIQUE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a déclaré il y a quelque temps à la Chambre que le ministre d'État à l'Immigration examinera bientôt la question de l'établissement du statut de réfugié. Pourrait-elle nous dire aujourd'hui à quelle date la politique sera annoncée?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, après des consultations et des études intensives, notamment par un comité parlementaire de la Chambre, le ministre d'État à l'Immigration annoncera la nouvelle politique relative à l'établissement du statut de réfugié durant la semaine du 19 mai. J'assure les députés que la nouvelle politique respectera nos traditions humanitaires ainsi que nos obligations internationales. Nous avons constamment recherché l'équilibre entre la justice, l'efficacité et l'humanité.

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LES ACTIVITÉS DES CONJOINTS DES MINISTRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au début de la période des questions, on lui a signalé le fait que l'épouse du ministre de l'Expansion industrielle régionale a contacté diverses maisons de courtage pour leur demander une aide financière concernant les intérêts du ministre et, donc, une aide en faveur de ce dernier. Le vice-premier ministre a répondu que tout était, jusque-là, parfaitement conforme au code d'éthique du gouvernement et aux exigences gouvernementales pour ce qui est de déclarer ses intérêts et de rendre des comptes. Pour la gouverne de tous ceux qui souhaitent traiter avec le gouvernement, est-ce maintenant normal et acceptable que les épouses de ministres s'adressent à d'éventuels clients du gouvernement pour leur demander une aide financière dans un intérêt personnel? Est-ce la façon de procéder?

• (1150)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, de toute évidence, les propos du député découlent d'un article publié à la une du *Star* de Toronto. Il est aussi manifeste que, pour lui, tout ce qui fait les manchettes du *Star* représente la pure vérité. Libre à lui et je comprends son choix. En ce qui me concerne, tout ce que ce journal publie en première page ne constitue pas nécessairement un fait.

M. Nunziata: Alors, quels sont les faits? Les connaissez-vous?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre, qui est responsable en matière de conflits d'intérêts. Lorsque des gens d'affaires canadiens de bonne réputation affirment dire la vérité, cela devrait certes éveiller son sens des responsabilités et le pousser moralement à exiger la tenue d'une enquête afin d'établir les faits, au lieu de rejeter ces allégations sans la moindre hésitation et, ainsi, de semer le doute sur le gouvernement et sur son administration?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député a quelque expérience dans ce domaine. Le code a été respecté mais il préfère ne pas y croire.

M. Lapierre: Camouflage.

M. Nielsen: Il aime mieux prêter foi aux journaux. Pas moi. Je préfère me montrer autrement plus prudent que lui, de toute évidence, lorsqu'il s'agit de me convaincre de la culpabilité de qui que ce soit à la Chambre ou ailleurs.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS AU JAPON—LE CODE DU BÂTIMENT JAPONAIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre du Commerce extérieur. Le premier ministre semble avoir, une fois de plus, mal rapporté les vues d'une autre personne, en l'occurence son homologue japonais.

Le ministre du Commerce extérieur pourrait-il expliquer si le gouvernement du Japon va étudier ou modifier son code du bâtiment afin d'importer davantage de pièces de bois canadiennes de deux sur quatre?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, à mon avis, le député sait bien que, depuis de nombreuses années, le Canada déploie tous ses efforts pour obtenir que le Japon adoucisse ses lois commerciales à l'égard du bois que nous exportons dans ce pays. Le premier ministre, le plus grand commerçant du Canada, a porté la question au palier supérieur. Je suis persuadé que ces entretiens se traduiront effectivement par un élargissement du commerce.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT JAPONAIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Je veux parler du commerce en boniments du premier ministre. Les hauts fonctionnaires japonais qui ont participé à la réunion et les représentants de l'ambassade du Japon à Ottawa auxquels je me suis adressé aujourd'hui ont-ils raison de prétendre que le gouvernement de ce pays va se contenter d'étudier le code du bâtiment et qu'il ne va pas le modifier? Qui dit la vérité, le premier ministre du Japon ou son homologue canadien?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux que répondre au député que nous devrions vraiment être très satisfaits que notre premier ministre ait porté nos problèmes commerciaux aux paliers supérieurs, au Japon. Il en a discuté et je pense que nous devrions le féliciter de s'être occupé des problèmes de cette industrie canadienne, qui connait de sérieuses difficultés.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX MINISTRES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, tout ce qui a été dit à la Chambre au cours des deux dernières semaines laisse présumer que le vice-premier ministre (M. Nielsen) soutient que tant et aussi longtemps qu'un ministre du cabinet respecte le code d'éthique, il peut retirer des avantages. Est-ce que le vice-premier ministre croit que des lignes directrices aussi permissives sont adéquates?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, on a déjà répondu à maintes reprises à la Chambre à l'essentiel des allégations contenues dans la question du député. Quant aux améliorations possibles, disons que la perfection n'est pas de ce monde. C'est ainsi qu'a répondu le premier ministre à une question qui lui était posée au cours de la dernière conférence de presse, avant d'entreprendre sa tournée asiatique.

Je rappelle au député que son chef, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du Nouveau Parti démocratique n'ont pas encore répondu à une lettre qui leur a été envoyée le 9 septembre.

M. Deans: Nous avons répondu.

M. Cassidy: C'est faux. Nous avons répondu.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre.

M. Deans: Vous savez aussi bien que moi que nous nous sommes penchés sur le sujet et que nous avons envoyé notre réponse au comité, comme on nous demandait de le faire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Baker: Après une telle réponse, je suis prêt à reconnaître, comme le disait le vice-premier ministre il y a deux jours, que nous sommes tombés bien bas et nous savons tous qui nous a fait atteindre ces profondeurs. Je formulerai donc succinctement ma question au vice-premier ministre.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Le vice-premier ministre sait-il si le *Globe and Mail* citait correctement le ministre de l'Expansion industrielle régionale en lui attribuant les propos suivants:

Ce n'est pas que je n'ai pas confiance dans le secteur privé . . .

Pour administrer ses affaires . . .

. . . c'est tout simplement que dans toute ma vie jamais je n'ai laissé personne d'autre gérer mes affaires, et je ne veux pas en perdre le contrôle.

Sait-il si le ministre le pense toujours? Dans l'affirmative, ne croit-il pas que ce ministre n'a pas sa place dans un cabinet?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je déplorais hier à quel point la conduite de ses collègues au comité était maintenant tombée bien bas quand on songe que l'un d'eux sautait par dessus des chaises pour atteindre le ministre tandis que l'autre . . .

M. Gauthier: Épargnez-nous ce verbiage moralisateur. Quel bon apôtre vous faites!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: Voilà qu'il nous fait des sermons!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

L'AFFECTATION DES CRÉDITS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question non pas sur les conflits d'intérêts, mais les contradictions entre besoins et moyens d'intervention, une question qui s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

L'an dernier, des centaines de millions de dollars n'ont pas été dépensés alors que des milliers de personnes attendaient des emplois. Aucun crédit n'a été débloqué cette année dans le cadre de la Planification de l'emploi. Quand la ministre va-t-elle se décider à débloquer cet argent qui doit servir à donner du travail aux personnes concernées dans le cadre de ce programme?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je croyais que le député allait nous parler des 52,000 nouveaux emplois qui ont été créés pour les jeunes au Canada depuis un mois.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Ces nouveaux emplois ont fait tomber le taux de chômage à 15 p. 100 chez les jeunes, niveau le plus bas depuis 1981.

M. Nunziata: En êtes-vous fière?

Mlle MacDonald: Le programme Défi 86, qui est déjà financé pour la jolie somme de 180 millions de dollars, commence à porter ses fruits. Cette mesure nous permettra, elle aussi, de réduire davantage le chômage chez les jeunes. C'est l'une des nombreuses initiatives déjà en oeuvre dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Monsieur le Président, je n'ai pas mentionné ces données, car je savais bien que la ministre le ferait au lieu de répondre à ma question.

LA DATE DE L'AFFECTATION DES CRÉDITS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je vais répéter ma question qui ne concerne nullement Défi 86 mais plutôt la Planification de l'emploi. Des députés de tous les partis veulent savoir quand des crédits seront affectés à la Planification de l'emploi pour donner du travail à nos concitoyens, ou bien en agissant comme elle le fait, la ministre cherche-t-elle à effectuer des compressions dans le budget de son ministère?

L'hon. Flora MacDonald (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député doit savoir que Défi 86 est partie intégrante de la Planification de l'emploi. Je peux lui assurer que des crédits ont été affectés aux différents programmes dans le cadre de la Planification. Hier, j'étais de passage à Sault-Sainte-Marie en compagnie du député de la région. J'ai annoncé un programme d'une valeur de 6.5 millions qui devrait profiter aux chômeurs de cette région. C'était le premier projet que j'annonçais dans le cadre du Programme de développement des collectivités.

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

ON DEMANDE À QUI ON DOIT S'ADRESSER POUR OBTENIR DE L'AIDE FINANCIÈRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Depuis les révélations entourant le prêt consenti à une compagnie gérée par sa femme, de nombreuses petites et moyennes entreprises se demandent si elles aussi pourraient obtenir un prêt sur cinq ans, sans intérêt la première année, et ne seraient pas tenues de le rembourser avant quatre ans. Est-ce que le ministre pourrait indiquer à ces entreprises à qui elles doivent s'adresser pour avoir une telle aide financière?

[*Traduction*]

M. Garneau: Appelez Erik.

• (1200)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Je crois que pour une question de ce genre où j'aurais besoin des conseils d'experts financiers, je consulterai le député de Laval-des-Rapides.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai reçu . . .

M. Broadbent: J'invoque le Règlement.

M. le Président: J'ai reçu un préavis du député de Cape Breton—Richmond-Est qui désire soulever la question de privilège. Le président du Conseil privé m'a averti également qu'il désire invoquer le Règlement. Est-ce que cela concerne la période des questions?

M. Broadbent: Oui.

M. le Président: Le député d'Oshawa désire invoquer le Règlement au sujet de la période des questions? Je vais lui donner la parole en premier.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'OFFRE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a dit qu'il était disposé à montrer le document dont il a parlé hier. Je suis disposé à accepter les conditions, à savoir que certains passages qui ne concernent pas directement la question débattue ici et qui renferment des renseignements commerciaux secrets, ne seraient pas divulgués. Le reste serait rendu public. J'accepterais volontiers l'offre du député à ces conditions, et je jetterais volontiers un oeil sur ce document.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Au nom de l'opposition officielle, je signale que le ministre peut déposer le document s'il le désire. Nous n'acceptons toutefois pas une version expurgée du document qui arrange bien le ministre, car cela ne suffit pas à la Chambre ni aux Canadiens.

M. Stevens: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le ministre aura l'occasion de le faire dans le cadre du dépôt de documents. Le député fait-il un rappel au Règlement à propos de la période des questions? Je dois écouter la question de privilège parce que j'ai été prévenu.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je voudrais parler de ce rappel au Règlement, monsieur le Président. Je tiens à m'assurer que le parti libéral n'acceptera pas l'offre qui a été acceptée par le NPD.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Mêlez-vous de vos affaires!

M. Gauthier: Asseyez-vous.

M. Hnatyshyn: Je voudrais une précision, monsieur le Président. Il existe des contraintes pour le dépôt de documents. Mon collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale a dit qu'il était disposé à déposer le document en question et à montrer les renseignements exclus au chef de l'opposition et au chef du NPD, en leur qualité de membres du Conseil privé. Il ne s'agit pas de refuser de révéler des renseignements mais de l'exclusion normale concernant certains passages de ce document qui contiennent des renseignements commerciaux confidentiels. Le leader de l'opposition officielle (M. Gray (Windsor-Ouest)) doit bien le comprendre, puisqu'il a déjà fait partie du gouvernement. Je tiens seulement à m'assurer que les conditions auxquelles le ministre a déposé ce document ne conviennent pas.

M. le Président: Je suppose que les leaders à la Chambre doivent encore en discuter.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je dois répondre au président du Conseil privé. Je tiens à bien expliquer notre position.

M. Benjamin: Cela ne sera pas facile.

M. Gray (Windsor-Ouest): Si le ministre veut déposer le document dont il parlait aujourd'hui, pendant la période des questions, sous la forme qu'il mentionnait, il peut le faire. Nous ne nous y opposons pas. Ce que je dis, c'est que, en ce qui nous concerne, nous ne considérons pas la question comme close. S'il dit qu'il ne le déposera que si le très hon. chef de l'opposition, en tant que membre du Conseil privé, accepte de regarder certaines parties et de ne pas les divulguer, il comprendra qu'il me faut au moins consulter mon chef, qui n'est pas ici en ce moment. Toutefois, le ministre peut déposer son document et laisser la Chambre et les Canadiens juger immédiatement. Cependant, n'utilisez pas le fait que nous ne soyons pas prêts à dire que le document est satisfaisant comme excuse pour ne pas le déposer aujourd'hui, sous la forme sous laquelle vous voulez le présenter.

M. Stevens: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et ensuite le ministre.

M. Gauthier: Vous avez une question de privilège.

M. Deans: Mon rappel au Règlement est différent.

M. le Président: Je sais que j'ai une question de privilège. Le député a soulevé un rappel au Règlement relatif à la période des questions et je pense que je dois résoudre cette affaire avant que nous ne passions à la question de privilège. Le ministre veut prendre la parole à propos de ce rappel au Règlement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Oui, monsieur le Président, à cause des propos du leader de l'opposition officielle à la chambre. Il a dit que nous avions expurgé le document au cours de la nuit.

M. Gauthier: Hier, vous parliez de «notes» et non de «document».

M. Stevens: Je pense qu'il faut bien se rendre compte que le protocole d'entente comporte une clause sur les renseignements confidentiels, l'article 21. Il se trouve juste au-dessus de la signature d'Ed Lumley. L'article dit que sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information, le ministre et Magna conviennent de garder ce mémoire et ses annexes confidentiels et de ne pas les divulguer à des tiers, sans le consentement préalable de l'autre partie.

M. Axworthy: Vous l'avez utilisé hier.

M. Stevens: C'est ce que nous avons fait hier soir. Des représentants de Magna ont travaillé tard dans la nuit pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'autre raison de ne pas divulguer le document. Ils nous ont dit qu'ils acceptaient qu'il soit déposé si l'on en excluait trois parties. C'est ce que nous proposons de faire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense, comme les députés le savent, qu'il n'y a pas là de rappel au Règlement. C'est une tentative de négociation à la Chambre même. J'estime que cela devrait se dérouler ailleurs.

J'ai reçu avis que le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) désirait soulever une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, hier, pendant la période des questions, j'ai interrogé le ministre de l'Expansion industrielle régionale. En donnant sa réponse, il a manifestement lu une partie d'un document. Plus tard, comme le veulent les usages établis, on lui a demandé de déposer le document en question. Il a dit, hélas, qu'il citait une note qu'il a offert de déposer. Après la période des questions, de nombreux collègues et moi avons pu revoir la bande magnétoscopique, le hansard électronique. Nous avons vu clairement que le ministre citait un document de plusieurs pages, et non pas la courte note qu'il nous a montrée à 15 heures. Je soulève la question de privilège parce que le ministre, se méprenant peut-être—et je dis bien peut-être—sur le document dont le député de Windsor-Ouest (M. Gray) parlait dans son rappel au Règlement, a induit la Chambre en erreur. Il faudrait l'obliger à rectifier son affirmation, à déposer le bon document et s'il refuse et qu'il est établi qu'il a enfreint les privilèges et usages de la Chambre, je suis prêt à proposer la motion appropriée.

M. le Président: Le député m'a donné l'avis requis de sa question de privilège. Il sait peut-être que la question qu'il soulève ne met pas les privilèges en cause mais le Règlement. Il a sa propre version des faits survenus hier. Le ministre a donné sa parole hier à la Chambre qu'il lisait ses notes. Comme je l'ai dit hier, la présidence reconnaît que le député a sa façon de voir les faits, et le ministre nous a donné la sienne. J'accepte évidemment son point de vue.

M. Gauthier: Il a changé d'avis depuis hier.

M. Prud'homme: Avez-vous regardé la télévision?

M. le Président: Les députés doivent savoir que le devoir du Président est d'écouter le rappel au Règlement qui est fait à la Chambre, et rien d'autre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement découlant de la période des questions. Tout à l'heure, au cours de cette période, le premier ministre suppléant a répété certains propos qu'il a tenus à maintes reprises au cours de la semaine. Il a en effet déclaré que le premier ministre (M. Mulroney) avait écrit au chef du Nouveau parti démocratique au sujet des directives concernant les conflits d'intérêts et destinées aux députés, mais que ce dernier ne lui avait pas répondu. Je voudrais à ce sujet préciser deux choses. D'une part, le chef du NPD a effectivement fait officiellement part du point de vue de son parti à la commission chargée d'étudier la question des conflits d'intérêts. Le document a été mis à la disposition de tous les députés, et notamment du premier ministre. Mais le plus important, dans la lettre adressée au chef . . .

M. le Président: Y a-t-il un rappel au Règlement?

M. Deans: Le rappel au Règlement tient de ce que le premier ministre suppléant a, par inadvertance, induit la Chambre en erreur.

M. Hnatyshyn: Il n'y a pas là matière à faire un rappel au Règlement.

M. Deans: Je pense qu'il y a matière à faire un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: C'est une question de fait.

M. Deans: Qu'est-ce qu'une question de fait?

M. Hnatyshyn: Vous émettez une opinion.

M. Deans: Pas du tout.

• (1210)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Deans: Je regrette, mais j'exige le droit d'apporter des précisions.

M. le Président: Le député sait qu'il émet une opinion.

M. Deans: Ce n'est pas le cas.

M. le Président: Il soutient avoir une version des faits et que la version d'un autre de ses collègues est erronée.

M. Deans: Il n'existe qu'une seule version des faits.

M. le Président: Quiconque fréquente ces lieux depuis aussi longtemps que moi sait qu'il existe toujours plus d'une version des faits.

Avec le respect que je vous dois, je vous prie de... A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Deans: J'en ai assez!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Deans: Je vous ai défendu à tout coup.

M. le Président: Je le sais.

M. Deans: J'en ai par-dessus la tête.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Hamilton Mountain est persuadé que les faits... A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je voudrais invoquer le Règlement pour annoncer les travaux de la semaine prochaine et signaler que lundi sera une journée de l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROTOCOLE D'ENTENTE

LA SOCIÉTÉ MAGNA INTERNATIONAL INC.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je l'ai offert hier, je voudrais déposer les notes auxquelles je me suis reporté durant la période des questions, et dont j'ai tiré un chiffre concernant les contrats accordés à la société Magna International. En outre, je le répète, je voudrais déposer le protocole d'entente qui a été conclu le 27 août 1984 par Ed Lumley, au nom de Sa Majesté, et par Frank Stronach, au nom de la société Magna International Inc. On s'est entendu, et je pourrais peut-être vous en faire part, pour supprimer de l'annexe 1 quatre colonnes de chiffres qui sont de nature commerciale et doivent demeurer secrets. Il s'agit de prévisions et de chiffres d'affaires et autres choses du genre. Les annexes nos 9 et 10 ont également été supprimées. La société Magna nous a avisés par écrit que les passages supprimés seront mis à la disposition du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), pourvu qu'ils signent ce qui suit, dans le cas du chef de l'opposition:

> Je soussigné, John Turner, C.P., m'engage personnellement par les présentes, à titre de membre du Conseil privé de Sa Majesté, à garder confidentiel et à ne dévoiler à personne le contenu des quatres colonnes de chiffres...

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

L'honorable ministre aura peut-être quelque chose à dire au moment des déclarations, mais à ce stade-ci, il ne peut que déposer des documents, en toute déférence. À l'ordre, je vous prie.

M. Stevens: Monsieur le Président, j'ai déposé les deux documents.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aux termes de l'article 106(8) du Règlement, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION DE METTRE FIN AU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par une trentaine de Canadiens de la région de Saint-Hyacinthe au Québec, demandant au gouvernement de reconsidérer sa décision de mettre fin au programme Katimavik.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai également le plaisir de me faire le porte-parole de plusieurs pétitionnaires qui déclarent humblement que le programme Katimavik a été un succès pour la formation des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les 10 dernières années et qui demandent au gouvernement d'appuyer cette initiative, et que la décision d'y mettre fin soit reconsidérée. Et ces pétitions, monsieur le Président, il y en a au moins huit.

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, je m'empresse de présenter une autre pétition signée par 110 citoyens d'Etobicoke—Lakeshore et d'une vingtaine de localités en Ontario, d'Ajax à Agincourt, de Welland à Weston,de Scarborough à Sarnia et ainsi de suite et ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rétablir le plus tôt possible la peine capitale pour les assassinats.

Aux termes de l'article 106 du Règlement cette pétition a été jugée conforme quant à sa teneur et à sa forme.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION DE METTRE FIN AU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, de mon côté aussi j'ai plusieurs pétitions que je voudrais vous présenter de la part de citoyens, habitants de Montréal, de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, de Pierrefonds, de Toronto et d'autres régions du Canada qui demandent au gouvernement de reconsidérer la décision de mettre fin au programme pour la jeunesse qui s'appelle Katimavik et de le rétablir.

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard qui appartiennent à l'organisation *Island Women for Peace* et qui prient le gouvernement fédéral de réduire la participation du Canada à la course aux armements nucléaires et classiques et, à cette fin, d'annuler tout projet de marché avec la société *Litton Systems Canada Limited* pour la fabrication, à l'Île-du-Prince-Édouard, de pièces de radar pour les armes ADATS.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 8 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, et de la motion de M. Lewis (p. 13066).

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, c'est réellement un débat pénible et laborieux que l'on entreprend ou que l'on continue sur le projet de loi C-96. Je vois les députés conservateurs rigoler devant moi.

Est-il possible de penser que, étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi qui affecte toutes les provinces canadiennes pour un montant qui va totaliser 8 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie, pas un seul ministre qui était impliqué dans la prise de décision, que ce soit le premier ministre (M. Mulroney), que ce soit le vice-premier ministre (M. Nielsen), que ce soit la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall), que ce soit le ministre des Finances (M. Wilson), que ce soit le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), pas un seul ministre qui a eu à prendre cette décision ou à faire cette proposition au gouvernement, pas un seul ministre n'a osé se lever en cette Chambre pour expliquer, non seulement aux députés mais à la population canadienne, le sens du geste qu'il posait! Par ce projet de loi C-96, le gouvernement conservateur, la ministre d'État (Finances), le ministre des Finances prennent 8 milliards de dollars de déficit et ils l'envoient sur les épaules des ministres des Finances des provinces. Après, le ministre des Finances va venir nous dire qu'ils ont réduit le déficit du gouvernement canadien. Ils l'ont réduit en l'envoyant aux autres provinces du Canada.

Je trouve scandaleux que le ministre des Finances n'ait pas eu le culot de venir s'expliquer, que la ministre d'État (Finances) qui le remplace n'ait pas eu le bon jugement de venir expliquer à la Chambre comment il se fait que le gouvernement du Canada va couper dans les programmes de santé, dans les programmes d'éducation postsecondaire, que le gouvernement va réduire de près de huit milliards de dollars les paiements de transferts aux provinces. Trois milliards pour l'Ontario, deux milliards pour le Québec, des centaines de millions pour chaque autre province du Canada, des provinces qui n'ont pas les moyens de subir de telles coupures. Et aucun ministre responsable des affaires financières n'a eu le culot de se lever à la Chambre pour venir expliquer leur position.

Monsieur le Président, je ne sais pas au juste quel genre de gouvernement on est après bâtir de l'autre côté de la Chambre, mais on dirait de plus en plus que tous les ministres du gouvernement conservateur ont du sparadrap sur la bouche, qu'ils ont reçu l'ordre du premier ministre et du vice-premier ministre de ne pas parler. On le voit dans ce dossier qui ressemble dangereusement à celui dont on discute depuis une quinzaine de jours en cette Chambre. Quand des hommes d'affaires avec la réputation de certains dont les noms sont révélés dans les journaux, aujourd'hui, nous disent, confirment aux journalistes qu'effectivement il y a eu des rencontres entre la femme d'un ministre et ces entreprises et que le vice-premier ministre se lève et dit: «Je ne crois pas cela.», on est en train de bâtir une sorte de gouvernement de camouflage qui ne veut pas donner la vérité à la population canadienne et, en plus, dans le dossier qui nous concerne, la ministre d'État (Finances) ne veut pas expliquer le sens du geste qui est posé. Quand on se rappelle qu'en 1982, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), lorsqu'il était dans l'opposition, après qu'il y ait eu des négociations qui avaient duré des mois et des mois pour changer la formule de péréquation, disait que ce n'était pas du fédéralisme coopératif, mais du fédéralisme prédateur, comment se fait-il qu'il ne soit pas à la Chambre, ou encore que sa collègue la ministre junior des Finances ne puisse pas venir expliquer cette contradiction flagrante?

J'écoutais les *back-benchers* qui ont parlé, qui ont sorti leur philosophie. Évidemment, les députés conservateurs, hier, disaient qu'il fallait privatiser les hôpitaux, surtout les centres d'accueil. Monsieur le Président, le député conservateur devrait savoir que lorsqu'en 1976-1977, les gouvernements des provinces avec le gouvernement fédéral ont modifié la formule des paiements de transferts pour les soins de santé, c'était fait justement pour donner aux provinces une plus grande latitude. Et je ne vois pas du tout aujourd'hui comment on pourrait argumenter qu'on va couper huit milliards de dollars aux provinces pour donner ces activités au secteur privé. Je suis bien d'accord que le secteur privé puisse avoir un rôle à jouer, mais est-ce que le député croit que seulement les gens qui sont en mesure de payer $700, $800, $900, $1,000 par mois dans ce pays auraient droit à une place dans un centre d'accueil, dans une résidence pour personnes âgées, à des soins hospitaliers? Si c'est cela la philosophie conservatrice, si le député de la Nouvelle-Écosse qui nous a adressé la parole l'autre jour traduisait l'opinion du gouvernement, j'aimerais bien cela qu'un ministre en titre vienne nous dire qu'à partir de maintenant, la coupure de huit milliards de dollars, trois milliards pour l'Ontario, deux milliards pour le Québec, cela signifie que le gouvernement conservateur veut que les provinces privatisent les soins hospitaliers. Est-ce cela la philosophie du gouvernement conservateur? Est-ce que le député de la Nouvelle-Écosse, dont la province va perdre des centaines de millions de dollars, a consulté le premier ministre de sa province? Est-ce qu'il a demandé aux députés de la législature de la Nouvelle-Écosse s'ils sont d'accord pour privatiser, s'ils sont d'accord pour couper? Est-ce qu'ils sont capables de couper dans les dépenses des hôpitaux?

Moi je suis scandalisé, monsieur le Président, de voir qu'un projet de loi qui affecte autant de ressources financières, un projet de loi qui va au coeur même des programmes sociaux pour lesquels le premier ministre actuel du Canada, durant la campagne électorale de 1984, disait:

• (1220)

[*Traduction*]

«les programmes sociaux constituent un dépôt sacré auquel il ne faut pas toucher».

[*Français*]

Monsieur le Président, «*not to be tampered with*» . . . Une somme de 8 milliards de dollars «coupés» dans le financement des programmes que l'on transporte uniquement sur les épaules des ministres des Finances des provinces. Est-ce que cela est conforme à l'engagement solennel qui a été pris par le premier ministre actuel durant la campagne électorale, alors qu'il était chef de l'opposition?

Il y a des choses qui n'ont pas de bon sens. Depuis quelques jours, monsieur le Président, nous essayons de sensibiliser le gouvernement, de lui montrer que cela n'a ni queue ni tête qu'un projet de loi de 8 milliards de dollars soit adopté par la Chambre sans qu'aucun ministre n'ait eu le courage de venir le défendre à la Chambre. Aucun ministre n'est venu parler sur ce projet de loi et, aujourd'hui, nous devons, sous le bâillon . . . parce que la majorité de 211 députés n'est pas suffisante, il faut mettre le bâillon pour empêcher le débat, pour s'assurer que la population canadienne ne se rende pas compte du «sapin» qu'elle est en train de se faire passer.

Monsieur le Président, c'est pourquoi—compte tenu de ce manque de courage de la part du ministre des Finances et de la ministre d'État (Finances), compte tenu du culot qu'ils ont de venir, avec une majorité de 211 députés, bâillonner une opposition libérale qui est de 39 députés, soit 211 contre 39 et ce gouvernement est obligé d'utiliser le bâillon . . . à mon avis, il y a dans notre système démocratique des limites que l'on ne peut pas accepter—c'est pourquoi, monsieur le Président, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant en signe de protestation contre l'attitude irresponsable du gouvernement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Rapports de comités

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Garneau, mise aux voix, est rejetée.)

• (1230)

(Vote nº 255)

POUR

Députés

Allmand	Gray (Windsor-Ouest)	Malépart
Althouse	Guilbault (Saint-Jacques)	McCurdy
Axworthy	Hovdebo	Mitchell
Baker	Isabelle	Murphy
Caccia	Jewett	Nunziata
Deans	Kaplan	Penner
Fulton	Langdon	Prud'homme
Gagliano	MacLellan	Rodriguez
Garneau		Skelly
Gauthier		Waddell—28.

CONTRE

Députés

Bertrand	Gass	McDougall (St. Paul's)
Blouin	Gérin	McInnes
Boyer	Gormley	McKinnon
Brisco	Graham	McKnight
Cardiff	Gurbin	Mitges
Champagne (Champlain)	Hamelin	Murta
Comeau	Harvey	Nickerson
Cooper	Hawkes	Nielsen
Corbett	Hnatyshyn	Oostrom
Crouse	Hudon	Pietz
Darling	Jardine	St-Julien
Daubney	Jourdenais	Scowen
Della Noce	Kilgour	Siddon
Dick	Ladouceur	Vézina
Dorin	Lanthier	Vincent—50.
Fennell	Lopez	
Fretz	MacDonald (Kingston et les Îles)	
Friesen		

• (1300)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais simplement présenter mes excuses à Votre Honneur pour mes remarques intempestives.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le député d'avoir comme toujours un comportement exemplaire de parlementaire.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'aimerais que mon vote soit compté comme abstention, car je considère que c'est un scandaleux gaspillage du temps de la Chambre et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le représentant sait qu'un tel commentaire est parfaitement déplacé.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous demandiez le consentement de la Chambre pour revenir au dépôt de rapports de comités, je crois savoir d'après mes consultations que vous obtiendriez ce consentement. Je pense que la Chambre serait d'accord.

M. le Président: Je pense qu'il y a accord unanime pour le faire avant de déclarer qu'il est 13 heures.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du Comité permanent de la gestion et services aux députés.

[*Traduction*]

Nous avons adopté le budget de monsieur le Président mercredi dernier.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

M. Gauthier: Allons déjeuner.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a fait une suggestion à laquelle je crains de ne pouvoir accéder aujourd'hui. Comme il est plus de 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 03).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la motion de M. Lewis (p. 13066).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député de Churchill (M. Murphy).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je tiens à remercier le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) d'avoir réussi à obtenir le quorum en ce vendredi après-midi. Le gouvernement a proposé le vote. Cela veut dire que les autres députés et moi-même qui souhaitons prendre la parole à ce sujet n'en aurons pas la possibilité.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Je peux comprendre la réaction des ministériels, car lorsque j'ai eu l'occasion de parler sur ce projet de loi, j'ai cité le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) et le ministre de la Justice (M. Crosbie). Je peux comprendre que lorsque les députés conservateurs de l'arrière-ban comme ceux des banquettes ministérielles jugent prudent de se présenter ici, ils craignent d'entendre les propos de leurs propres ministres. Comme vous le savez, monsieur le Président, en raison de vos nombreuses—trop nombreuses même, aux dires de certains—années d'expérience à la Chambre, soit dit en toute déférence, à l'époque où ils étaient les critiques de l'opposition en matière de finances, de santé et de bien-être, d'emploi et de justice, les ministres conservateurs disaient exactement le contraire de ce qu'ils font aujourd'hui où ils forment le gouvernement.

Nous discutons actuellement une mesure législative qui vise à réduire les fonds destinés aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Certains députés ministériels ont prétendu que ce n'est pas l'objet du projet de loi qui, d'après eux, aura pour effet d'augmenter les fonds destinés aux provinces. Voilà ce qu'on pourrait certainement appeler une nouvelle forme de vérité. La loi actuelle est valide jusqu'en avril 1987. En vertu de cette loi, adoptée par la Chambre en 1982, chaque province aurait obtenu plus de fonds pour les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Le projet de loi dont nous sommes saisis va diminuer les fonds affectés à des programmes absolument essentiels pour réaliser l'équité dans le pays.

Les ministres que j'ai cités plus tôt l'ont qualifié de mesure unilatérale prise par un gouvernement fédéral peu soucieux de consulter les provinces. Autrement dit, quand ils étaient dans l'opposition, les conservateurs ont déclaré que le gouvernement ne devait pas adopter une telle loi parce qu'il n'avait pas consulté les provinces. L'enseignement postsecondaire et les soins médicaux ne sont pas financés exclusivement par le gouvernement fédéral, mais aussi conjointement par les provinces et d'autres organismes.

En 1982, les députés conservateurs ont répété, l'un après l'autre, à la Chambre que le gouvernement fédéral devait respecter le fédéralisme coopératif et éviter toute mesure unilatérale. Or, en 1982, les libéraux n'ont pas enlevé d'argent aux provinces. Ils ont présenté un projet de loi portant sur la période allant de 1982 à 1987. Nous nous y sommes opposés ainsi que les conservateurs. Il incombait cependant au gouvernement fédéral de l'époque de présenter un projet de loi prévoyant les contributions fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie pour les cinq prochaines années.

Les gouvernements libéraux d'alors n'ont pas réussi à négocier cette question avec les provinces. Ils n'ont pas pu se mettre d'accord. Ils ont présenté une mesure législative qu'ils ont adoptée sans l'appui de la plupart des provinces. Ils l'ont fait et ont été attaqué à maintes reprises par l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le ministre des Finances, le ministre de la Justice, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et par plusieurs autres députés devenus membres du cabinet. Les conservateurs ont condamné ce qui était, à leur avis, une mesure unilatérale. Le gouvernement libéral a néanmoins présenté une mesure législative portant sur les cinq prochaines années. La loi actuelle est encore en vigueur pour un an, soit jusqu'au 31 mars 1987. Le projet de loi qui nous est proposé reprend l'argent promis aux provinces en vertu d'une loi que les conservateurs ont condamnée parce qu'elle manquait de générosité et ne reconnaissait pas les droits des provinces.

• (1410)

J'ai cité les propos tenus autrefois par des députés conservateurs pour démontrer qu'ils ne sont pas fidèles aux principes qu'ils ont préconisés lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Finalement, ils sont encore pires. On pourrait dire que le gouvernement vole l'argent, si vous me passez l'expression, aux provinces.

En outre, au cours de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont déclaré vouloir revenir à la formule de financement de 1977 qui avait été abandonnée par les libéraux. J'ignore ce que le whip conservateur a déclaré durant cette campagne électorale, mais il sait pertinemment que cette promesse figurait sur la plate-forme électorale de son parti, comme en témoigne la page 98 de son opuscule électoral. Je tiens à ce qu'il sache ainsi que ses collègues, qu'ils n'ont pas tenu leur promesse électorale envers les jeunes Canadiens. Ils ne leur ont pas redonné l'argent que les libéraux leur avaient pris. Aucun député ne peut le nier.

Mme Jewett: Où est Flora aujourd'hui?

M. Murphy: Où sont tous les ministres?

Des voix: Règlement!

M. Murphy: Je comprends que j'ai peu de temps à ma disposition, à cause de l'attribution de temps, mais permettez-moi de dire ceci. Le juge Emmett Hall, ancien membre éminent du parti conservateur, est intervenu à Winnipeg le 3 avril. Il a expliqué très clairement les répercussions qu'aurait ce projet de loi. Elles seront catastrophiques pour deux groupes de notre société, les pauvres et les provinces déshéritées. Il a déclaré que les provinces allaient devoir assumer une plus grande part des frais qu'entraînaient les soins de santé et que les provinces les moins riches pâtiraient davantage. Selon lui, il est évident que le niveau des services va baisser et que les hôpitaux provinciaux ne pourront suivre l'évolution technologique. C'est là l'opinion d'un homme qui a été chargé à deux reprises par le gouvernement fédéral d'examiner la question des soins de santé. Ce n'est pas un néo-démocrate, mais bien un conservateur. Il a parcouru le pays à ce sujet et il affirme que ce projet de loi entraînera une réduction des services.

Il y a deux semaines, lors de la conférence sur la santé organisée par le *Financial Post*, on a demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si ces réductions allaient avoir des répercussions sur l'accessibilité. Il a répondu que c'était évident. Il a reconnu que ce projet de loi aurait cet effet et les Canadiens devraient le savoir. Lorsque ce projet de loi sera étudié en comité, je suis persuadé que nous aborderons cette question. Nous sommes écrasés par la majorité conservatrice à la Chambre, mais je suis persuadé que les groupes concernés peuvent continuer à rappeler aux conservateurs leurs promesses . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, comme l'ont rappelé d'autres députés, ce projet de loi a pour objet de réduire les paiements de transfert versés par le gouvernement fédéral aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Nous, de l'opposition, de concert avec les Canadiens, devons nous opposer de toutes nos forces à cette mesure. C'est ce que font la majorité des provinces, même celles qui sont dirigées par un gouvernement conservateur. Le parti conservateur avait promis, lors de la campagne électorale, de respecter les programmes sociaux et d'en faire un dépôt sacré. Je trouve curieux qu'ils s'en prennent à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé pour résorber le déficit. En réalité, ils transfèrent le fardeau de ce déficit aux provinces.

L'enseignement et la santé sont le nerf de tout état technologique moderne. Les fonds consacrés par le gouvernement à l'enseignement doivent être considérés comme un investissement, et non simplement comme un paiement de transfert destinés à assurer des services d'assistance sociale ou des services sociaux. Si nous voulons que notre société réussisse à soutenir la concurrence des États-Unis, du Japon et du Marché commun d'Europe, il faut que le secteur privé dispose des éléments les mieux formés et les plus compétents. Or nous n'y réussirons qu'en nous dotant d'un système d'enseignement de première catégorie, tant au niveau primaire, que secondaire et postsecondaire. Les fonds supprimés n'étaient pas destinés qu'aux universités, mais aussi aux collèges communautaires, aux écoles d'enseignement technique, et à d'autres établissements. Ils devaient servir à former les effectifs nécessaires à toute société technologique moderne.

Le régime des soins médicaux fait pendant à un bon système d'éducation. En effet, une nation productive et compétente est faite de citoyens en bonne santé. Nos travailleurs ne doivent pas avoir à se préoccuper des problèmes médicaux, surtout de leurs aspects financiers. J'ai commenté déjà l'amendement de mon collègue le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). J'ai avancé certains arguments contre cette mesure, mais je voudrais maintenant parler de certaines choses qui se passent à l'extérieur du Parlement et de l'opposition qu'elle suscite, car il faut en parler. Je ne voudrais pas que les gens s'imaginent que seule l'oppositon condamne ce projet de loi, car tout le monde est contre. Je me permets de citer l'article suivant paru dans *Le Devoir*:

[*Français*]

. . . le journal *Le Droit* du 14 mars 1986, et selon l'article intitulé «TROIS CENTS ÉTUDIANTS DÉNONCENT LES COUPURES», on pouvait lire, et je cite:

Plus de 300 étudiants des universités d'Ottawa et Carleton ont défilé sur la Colline parlementaire hier midi, afin de dénoncer les coupures annoncées par le gouvernement conservateur dans le financement de l'éducation postsecondaire.

[*Traduction*]

Je cite maintenant un article paru, le 21 février, dans le *Telegraph Journal* de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick:

• (1420)

La Société médicale du Nouveau-Brunswick a déjà fait l'impossible pour combattre le projet du ministre des Finances, M. Michael Wilson, de réduire la contribution fédérale au régime des soins médicaux, a déclaré le Dr Paige Emenau, président de cette société.

En prévision du dépôt de ce projet de loi, qui a eu lieu aux Communes vendredi dernier, les représentants de la Société médicale du Nouveau-Brunswick s'étaient réunis à Ottawa au début du mois pour défendre leur cause devant les députés représentant le Nouveau-Brunswick au caucus conservateur fédéral.

Et voici un autre article, cette fois de la communauté scientifique, qui est paru dans le *Star* de Toronto le 6 février dernier:

La baisse du financement met les universités en péril. Dans le milieu de la recherche universitaire, on affirme que la diminution du soutien gouvernemental à l'enseignement postsecondaire met les universités en péril.

Ces porte-parole réclament la tenue d'une conférence fédérale-provinciale afin de trancher la question avant que les dommages ne soient irréparables.

«La recherche n'est pas un luxe mais une nécessité», a dit Bernard Shapiro, président de la Fédération canadienne des sciences sociales, lors d'une conférence de presse tenue hier.

J'ai mentionné la médecine et le milieu scientifique. Les chefs politiques des provinces se sont également exprimés sur la question. Voici un article paru dans le *Chronicle Herald* de Halifax, le 2 janvier. Il porte la signature de Harvey Webber, avocat et homme d'affaires de Sydney, en Nouvelle-Écosse, qui est aussi fondateur de l'association Atlantic Canada Plus. Je cite ses propos:

Les transferts fédéraux destinés à notre province pour l'aider à financer les services de santé et l'enseignement postsecondaire, s'élèvent à environ 275 millions.

Il s'agit de la Nouvelle-Écosse. Il poursuit ainsi:

Les provinces atlantiques doivent comprendre que toute réduction des paiements de transfert pour la santé et l'éducation pourraient bien coûter 70 millions par année à la seule Nouvelle-Écosse.

En ma qualité de citoyen de cette région, cela m'inquiète. Que font nos gouvernements provinciaux pour prévenir toute réduction des paiements de transfert? Tous, tant que nous sommes, de la région atlantique, devrions faire valoir clairement nos inquiétudes à nos représentants provinciaux.

Au Québec . . .

[*Français*]

. . . on peut lire dans le journal *Le Devoir* du 18 décembre dernier, et je cite:

Le ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque a fait pression «de façon générale» et non spécifique sur le gouvernement fédéral pour qu'il ne «pellete» pas son déficit dans la cour des provinces . . .

Le ministre québécois a insisté sur le fait qu'il avait fait pression sur Ottawa pour qu'il comprenne l'urgence de la situation pour Québec. Non seulement, j'ai fait cela, a répliqué le ministre des Finances, mais «j'ai ajouté d'autres considérants» . . .

[*Traduction*]

Le plus triste, c'est que nous avons un gouvernement voué à réduire le déficit, objectif qui est valable, mais qui, pour cela, s'attaque à deux programmes essentiels à tous les Canadiens, soit l'éducation et la santé.

Pendant que le gouvernement procède à des coupures dans ces deux secteurs, que fait-il dans d'autres? Dans le dernier budget, il octroie une exemption fiscale de $500,000 aux contribuables qui déclarent des gains en capital, c'est-à-dire les mieux nantis de tous les citoyens. Par ailleurs, le gouvernement a dépensé presque un milliard pour secourir deux banques qui ont fait faillite dernièrement, ainsi que leurs créanciers même si ces créances dépassaient le plafond de $60,000 prévu par le régime d'assurance. Le gouvernement a aussi octroyé des avantages fiscaux aux grandes sociétés pétrolières. Ce sont des programmes extrêmement coûteux. Pendant que le gouvernement se montre généreux d'un côté, il s'en prend de l'autre à l'éducation et à la santé.

Ce n'est qu'un symbole, et je sais que cela a provoqué la colère de quelques-uns de mes collègues l'autre jour—mais quand le gouvernement a pris le pouvoir, une des premières choses qu'il a faites a été d'accroître le personnel des bureaux des ministres. Le gouvernement a accru les traitements des adjoints exécutifs dont il a fait des chefs de cabinet tout en leur octroyant un traitement plus élevé que celui des députés. Le gouvernement a établi des bureaux pour les ministres dans différentes régions et vient d'annoncer la création d'un autre à Vancouver. J'ai mentionné l'installation d'un bureau pour Mila Mulroney, l'épouse du premier ministre (M. Mulroney), une dépense totalement inacceptable, un cas sans précédent dans l'histoire de notre pays. Même l'épouse du premier ministre se déclare elle-même une sorte d'animal politique. Autrement dit, elle reconnaît qu'elle exerce des activités politiques au nom du parti conservateur, et elle est rémunérée à même les fonds publics tout en occupant un bureau au Parlement. C'est très symbolique.

[*Français*]

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

M. Lanthier: Monsieur le Président, je me demande ce que la conduite exemplaire, soit dit en passant, de la femme de notre premier ministre, la plus grande Canadienne, vient faire dans la discussion du projet de loi C-96.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement. Le député a exactement 30 secondes.

M. Allmand: Je sais que ce n'est pas un rappel au Règlement, mais je suis heureux que le député l'ait soulevé. Le rapport avec le projet de loi C-96 est très grand, car celui-ci réduit l'argent versé aux provinces pour l'enseignement et la santé, alors que pendant ce temps-là, le gouvernement en dépense pour des frivolités comme des bureaux pour la femme du premier ministre, et c'est inacceptable. Ce n'est qu'un petit exemple des folles dépenses de ce gouvernement,

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est épuisé.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, il est bien évident que nous arrivons presque à la fin de l'étude de ce projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Nous arrivons à la fin, nous une petite équipe d'opposants car nous ne sommes, après tout, que 39 dans ce parti et 30 dans cet autre parti. Et malgré cela, la majorité écrasante jamais vue depuis la Confédération: 211 députés, on a cru bon malgré tout de venir écraser l'opposition en lui imposant un bâillon, c'est-à-dire en posant la question préalable. Ce qui fait qu'évidemment le gouvernement s'en tirera probablement cet après-midi, à moins que des renforts ne nous arrivent. Mais je pense que les renforts se font peu nombreux puisqu'ils ont tous parlé ou presque sur ce projet de loi. Malgré cela, monsieur le Président, le gouvernement a eu recours à une méthode certainement pas acceptable dans une véritable démocratie où 211 députés pourraient au moins avoir la patience d'écouter ce que l'Opposition officielle . . .

M. Gauthier: D'apprendre aussi!

M. Prud'homme: Non seulement d'écouter, mais d'apprendre comme le souligne mon excellent collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

Monsieur le Président, c'est regrettable parce que je voudrais que mes collègues, plus particulièrement ceux du Québec, comprennent les répercussions que ce projet de loi auront sur ma propre province, la province de Québec.

On me dit que lors d'une réception, il y a eu une boutade assez agréable de notre premier ministre du Québec, M. Bourassa, qui a dit très récemment, je me permets peut-être une indiscrétion en la rapportant, je le cite: «les 66 millions que je suis en train de perdre, ce sont probablement les 64 millions de l'honorable ministre du MEIR qui s'en vont dans une autre province . . . », dans ces contrats qui sont si controversés aujourd'hui.

Je regrette, monsieur le Président, qu'on ne réalise pas l'importance de ce projet de loi. On s'en prend à ce qui a toujours été la base et la réputation du Canada: les questions de santé, les questions d'éducation. Ce qui fait qu'au Canada, aujourd'hui, je pense, et depuis la guerre, et d'année en année, nous avons connu une amélioration considérable.

Nous faisons l'envie du monde entier. Nous faisons l'envie des États-Unis, et cela n'est pas peu dire, notre puissant voisin qui est beaucoup plus riche que nous. Et nous faisons l'envie non seulement du reste du monde mais de nos voisins les plus précieux, les États-Unis. Combien d'Américains qui connaissent notre système l'envient? Combien d'Américains qui ne le connaissent pas, mais s'ils le connaissaient feraient des démarches auprès de leur gouvernement pour avoir certainement deux des meilleurs programmes qui existent dans le monde entier. Mais si on va, sans consultation, sabrer dans ces dépenses et ce, sans consulter les provinces, parce que, après tout, ce

sont elles qui sont directement visées, comment peut-on croire à une heureuse harmonie entre le gouvernement fédéral et les provinces?

Le gouvernement qui a été élu, et je le répète, comme je le fais à chaque fois, c'est le voeu de la population canadienne qui a cru que le temps était venu pour un changement. Mais la population ne s'attendait pas à ce que l'on sabre dans ces dépenses. Le gouvernement avait clairement dit, et nous avait d'ailleurs attaqués, et je pense que c'était leur droit de nous attaquer, mais je me souviendrai toujours de ce débat en janvier 1984, si ma mémoire est fidèle, où vous avez eu, monsieur le Président, des attaques très sérieuses contre le gouvernement.

A cette époque, nous avons été attaqués autant par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) actuelle . . . nous avons été attaqués sévèrement, très sévèrement par nul autre que le président, et très compétent, le président du Comité des finances et des affaires économiques, l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui a dit: Il y a là une rupture de contrat. Ce sont là—c'était au moment où il était dans l'opposition—«des programmes relatifs aux soins médicaux et à l'éducation, ils relèvent de la compétence provinciale et on devrait les consulter», disait-il.

J'ai assisté à ce débat. C'est un débat qui s'est poursuivi, et vous étiez présent, monsieur le Président. Je me rappelle que même, à l'époque, vous me regardiez et vous opiniez du bonnet, comme on dit chez nous, comme quoi vous étiez d'accord avec vos collègues qui nous attaquaient pour être revenus sur des promesses que nous voulions faire à cette époque, sur des réalisations que nous voulions voir s'accomplir, donc promesses manquées à l'époque.

Si on se fie à toutes les attaques dont nous avons été l'objet par, comme je l'ai dit tantôt, par l'honorable députée de Kingston et les Îles (Mme MacDonald), par l'honorable député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), en Alberta, et par l'honorable député de Brandon-Souris (M. Clark) . . . Je me souviens, et mon honorable collègue et ami, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) se souvient très bien de ces attaques qui, à mon avis, en démocratie pouvaient se justifier à l'époque, contre le gouvernement que nous étions. Et que font-ils aujourd'hui après avoir solennellement, oui je dis bien «solennellement» promis à Sherbrooke qu'une telle chose ne se reproduirait pas?

Vous savez que depuis hier j'ai l'habitude de montrer des documents comme cela, parce que j'ai regardé la télévision et cela me fait penser à ce que nous avons à subir aujourd'hui, si je peux me permettre cette indiscrétion, cet aparté, de la part de l'honorable ministre du MEIR (M. Stevens) qui tenait hier un document à 14 heures et qui, rendu à 15 heures, ne tenait plus qu'une feuille. C'est pour cela que j'éprouve un peu de difficulté . . .

Monsieur le Président, donc, d'un côté, il y a bris des promesses formelles faites par le gouvernement à Sherbrooke au cours de la campagne électorale, à savoir, qu'il n'irait pas sabrer dans les dépenses. Renversement de la vapeur et de la situation, si on se souvient de tous les discours qui ont été prononcés aussi récemment, oui, je dis bien aussi «récemment» que janvier 1984 par une multitude de députés qui siégeaient dans l'opposition.

Alors, je suis un peu mal à l'aise parce que je constate en examinant les chiffres de très près ce que cela représente comme perte. Et j'attire toujours l'attention de mes collègues du Québec, plus particulièrement, parce qu'après tout je ne suis pas un député d'Ottawa à Québec. Je suis un député du Québec à Ottawa. Je me dois donc de représenter les intérêts de ma province lorsque ces intérêts sont mis en péril, comme je l'ai toujours fait, même à des époques où nous étions au pouvoir.

Mais, monsieur le Président, si je regarde ce que ma province perdra, cela se chiffre à près de 2 milliards de dollars, seulement pour la question des soins médicaux. Et concernant le domaine scolaire, les études postsecondaires, c'est énorme. Comment la province de Québec trouvera-t-elle les fonds nécessaires pour pallier ce manque à gagner qui devait venir du gouvernement fédéral? Comment une province aussi peu bien nantie que la province de Terre-Neuve, qui se verra privée de 187 millions de dollars au cours de quelques années . . . l'Île-du-Prince-Édouard, monsieur le Président, c'est cela la force du Canada, c'est cette entraide entre les provinces les plus riches qui aident les moins riches, les plus riches hier deviennent souvent moins riches demain, les provinces pauvres d'hier qui deviennent souvent les provinces riches demain. C'est cela l'entraide canadienne, c'est cela la compréhension canadienne, c'est cela l'esprit des conférences fédérales-provinciales. Cette petite province se verra privée de 40 millions de dollars, seulement dans ce domaine de la santé et des études postsecondaires.

La Nouvelle-Écosse se verra privée de 282 millions de dollars. Votre propre province, monsieur le Président, se verra privée de 773 millions de dollars.

Monsieur le Président, je pense que c'est le devoir de l'opposition d'essayer d'impressionner d'abord ses collègues de sa propre province sur ce manque à gagner qui augmentera d'une manière considérable les difficultés du gouvernement de la province de Québec, comme celles des autres gouvernements provinciaux. C'est bien évident. Nous le savons, l'honorable député de Brome—Missisquoi (Mme Bertrand) a dit que nous avons une situation difficile. Elle a raison, mais ce n'est pas une raison pour passer son problème aux autres. C'est en coopération avec les deux, puisque ce sont des ententes qui ont été faites ensemble . . . il me semble que c'est ensemble qu'elles devraient être discutées et rediscutées.

Monsieur le Président, je vois que vous attirez mon attention, et j'obéis toujours à la Présidence, c'est bien évident. Alors, je voudrais quand même me permettre, et je profite de votre sourire qui me donne la permission de conclure d'une manière intelligente.

Je trouve regrettable, premièrement, que l'on applique le bâillon sur un projet de loi aussi important et si considérable. Donc, nous l'étudierons encore plus longuement en commission parlementaire, et le débat sera plus long en troisième lecture. Je trouve regrettable que l'on passe le déficit aux autres plutôt que de les réunir et de discuter de cette situation. Et je peux vous assurer, monsieur le Président, que le Canada sera moins riche demain que ce qu'il est aujourd'hui dans ses soins médicaux et dans ses questions très importantes de l'avenir de notre jeunesse que nous devons protéger, parce que c'est cela la véritable richesse du Canada et ce n'est pas en coupant dans les

dépenses d'éducation postsecondaire que nous aurons cette richesse, que nous aurons ce pays envié par tous les autres pays.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur un dossier du Québec aussi important. En présence de un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept . . . Monsieur le Président, ils ne savent même pas ce que je veux dire.

• (1430)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Silence, je vous prie. Le député siège ici depuis deux ans maintenant.

M. Gauthier: Plus que cela.

Le président suppléant (M. Paproski): Plus que cela, en effet. Je n'ai pas l'intention de lui faire la morale, mais je voudrais qu'il respecte la dignité des lieux en cessant de compter les députés à la Chambre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'étais en train de compter à qui je veux parler. Je ne veux pas parler des absents, je voudrais parler aux huit députés du Québec qui sont ici. Et si l'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) ne s'était pas énervé . . . Et je m'adresse principalement à ces gens-là, puisque qu'ils sont censés être des défenseurs des Québécois.

Je ne blâme pas les autres députés du Québec qui sont absents, je m'adresse aujourd'hui, à ce moment-ci, au député de LaSalle . . .

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) invoque le Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, nous avons une représentation on ne peut mieux de députés québécois ici aujourd'hui. On n'a pas besoin des députés de l'opposition pour nous montrer quoi faire. Alors, je crois qu'il est contre le Règlement que le député rappelle, encore une fois,la présence des députés.

• (1440)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je comprends ce qui se passe. C'est vendredi après-midi, je le sais, mais, je vous en prie, revenons simplement au débat et apprécions-nous les uns les autres ici à la Chambre.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je mentionnais les députés québécois présents, justement parce qu'on voudrait qu'ils se réveillent. Et j'ai l'impression que j'ai commencé à réveiller le député de LaSalle (M. Lanthier).

Monsieur le Président, ce qu'on voulait et ce qu'on souhaite, c'est que la députée de Brome—Missisquoi (M^me^ Bertrand) et le député de Champlain (M. Champagne) se lèvent debout pour défendre les intérêts des Québécois dans ce dossier-là.

Mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) vient de démontrer clairement les sommes d'argent que la province de Québec ne recevra pas. Ce ne sont pas des sommes d'argent qui vont dans le compte en fidéicommis du gouvernement, dans la caisse. Ce sont des sommes d'argent qui vont aux soins de santé pour la population québécoise et à l'enseignement postsecondaire. Je pense qu'il serait important et la population du Québec serait fière et heureuse de voir le député de LaSalle (M. Lanthier), le député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon), le député de Champlain (M. Champagne), le député de l'Assomption, le député de Châteauguay (M. Lopez) se lever . . . la députée de Brome—Missisquoi (M^me^ Bertrand), monsieur le Président, se lever et dire: Moi, je suis d'accord avec le gouvernement fédéral qui coupe ces millions-là à la province de Québec dans le domaine de la santé; ou tout simplement, qu'ils se lèvent et disent: Monsieur le Président, je ne partage pas l'avis du gouvernement de couper ces sommes d'argent-là.

Monsieur le Président, des députés conservateurs disent: C'est le déficit. Mais lorsque le gouvernement a déposé un projet de loi dans cette Chambre de plus d'un milliard de dollars pour venir en aide à une centaine d'individus dans l'Ouest du pays qui avaient $60,000 dans des comptes de banque, ces mêmes députés que je viens de nommer ne se sont pas levés pour dire: Je suis en désaccord parce qu'il y a le déficit à combler. Ils se sont levés puis ils ont dit: Je suis d'accord, il faut sauver les institutions, monsieur le Président. Il faut sauver les institutions bancaires, mais les citoyens, ce n'est pas grave. Ce dont on parle là, ce n'est pas de sauver les bâtisses des hôpitaux, c'est de sauver les gens qui demain, il se peut que ce soit un d'entre nous qui soit malade, gravement malade, qui soit obligé d'être hospitalisé et d'obtenir des soins de santé.

Monsieur le Président, la qualité des soins de santé . . . Hier, vous avez vu à la télévision . . . Au Québec, à Montréal, il y a eu une opération pour des gens souffrant de maladies de coeur. C'est avec des sommes d'argent octroyées par le gouvernement fédéral, par le gouvernement provincial, qu'on a amélioré la qualité de vie des gens. Mais le député de LaSalle qui fait des bouffonneries devrait se lever plutôt que de niaiser comme ça ici, à la Chambre, et défendre les intérêts du gouvernement et de la population de LaSalle.

M. Gauthier: Il n'y a pas un ministre qui l'a fait encore!

M. Malépart: Monsieur le Président, mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui s'est si bien exprimé dans ce dossier-là me fait remarquer et c'est vrai, qu'il n'y a aucun ministre qui s'est levé pour défendre ce dossier-là.

Monsieur le Président, ils se lèvent tous pour défendre le scandale du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), mais il n'y en a pas un qui ose se lever pour défendre les intérêts des Québécois. Mais c'est scandaleux, monsieur le Président! Tous les gouvernements provinciaux étaient en désaccord et ce qui est important, c'est la crédibilité du premier ministre (M. Mulroney) qui est en jeu, parce que ce dernier, au Québec, à Sherbrooke, a promis qu'il n'affecterait pas, qu'il ne couperait pas les sommes d'argent au niveau des transferts dans le domaine de la santé et dans le domaine scolaire, monsieur le Président. Et maintenant, il ne respecte pas sa parole, son engagement qu'il a pris à Québec.

Monsieur le Président, je rappelle encore une fois aux députés conservateurs du Québec qui sont ici, je ne parle pas à ceux qui ne sont pas ici . . . La députée de Montmorency—Orléans (M^me^ Blouin), moi, je ne l'ai jamais vue parler.

Je pense qu'on serait intéressé à savoir ce qu'elle pense de ce dossier, monsieur le Président. Non seulement le gouvernement

empêche ses députés de parler, mais il a déposé une motion, la motion du bâillon, la matraque.

Les députés d'en face rient. Ils sont 211. Le député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon) rit, mais je vais vous prédire quelque chose, monsieur le Président.

M. Hudon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

M. Hudon: Monsieur le Président, je suis complètement «dérangé» de ce côté-ci de la Chambre quand j'entends mon honorable ami de l'autre côté parler. J'ai l'impression qu'à force de parler il va finir par dire quelque chose, je voudrais l'entendre.

M. Malépart: Monsieur le Président, vous admettrez avec moi que ce n'est pas intelligent, mais que voulez-vous la population ne les connaissait pas avant de les élire. Alors il vient de démontrer . . . C'en est un autre . . . Je peux vous prédire qu'il ne sera pas là aux prochaines élections, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que le député reviendra au débat et parlera du projet de loi, non des présences à la Chambre, je l'en prie.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, justement c'est parce que je répliquais au rappel au Règlement, et vous étiez d'accord avec moi que ce qu'il vient de faire était stupide.

Monsieur le Président, je reviens à la motion du bâillon du gouvernement; ce dernier veut arrêter le débat. On vient de voir le député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon) se lever; c'est facile de faire taire . . . mais c'est honteux pour un gouvernement qui se lève et qui parle. Alors il n'a rien d'intelligent à dire. Mais, monsieur le Président, il y a d'autres gens ici, et ce n'est pas parce qu'ils sont conservateurs; le député de Châteauguay (M. Lopez) est un type bien, c'est un type intelligent, et j'aimerais savoir ce qu'il pense là-dessus. Au lieu de faire des bouffonneries comme le député de Beauharnois—Salaberry, il pourrait sûrement nous éclairer et peut-être qu'après ces explications on pourrait dire: C'est vrai, peut-être pour une année, et l'an prochain on négociera, le gouvernement a eu raison de faire telle ou telle chose.

Mais non, c'est l'absence de discussions, et ces gens se vantent d'avoir amélioré le climat de collaboration avec les gouvernements provinciaux. Monsieur le Président, tous les gouvernements provinciaux sont en désaccord sur cette mesure. Le gouvernement du Québec a été obligé d'imposer une taxe spéciale sur les entreprises et corporations à cause du manque de $66 millions au niveau de la péréquation par le gouvernement fédéral. Aujourd'hui une rencontre a lieu ici à 14 heures, M. Caccia et M. Sinclair Stevens, au sujet du dossier de la papeterie de Matane parce que ce dossier n'avance pas, toujours à cause du manque de sommes d'argent qui doivent être distribuées par le gouvernement fédéral versus les provinces.

Monsieur le Président, la péréquation: La péréquation se fait de gouvernement à gouvernement, mais cela se fait aussi de citoyen à citoyen, et les accords qui avaient été faits à ce moment-là aux chapitres de la santé et de l'éducation postsecondaire permettaient à l'ensemble de la population—les provinces riches au détriment des provinces pauvres—de savoir que lorsque quelqu'un contribuait de son impôt au gouvernement fédéral on savait très bien qu'il y avait un retour pour aider les personnes moins bien nanties dans d'autres provinces par la voie de l'enseignement postsecondaire ou au chapitre de la santé.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps de parole se termine. J'aimerais, et je le répète, donner une chance au député de Beauharnois—Salaberry - il vient de dire des sottises, mais je pense qu'il serait capable de parler intelligemment.

Je suis persuadé que le député de Châteauguay (M. Lopez), lui, dirait quelque chose de brillant, la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) aussi, la députée de Brome—Missisquoi (M^me^ Bertrand), la députée de Montmorency—Orléans (M^me^ Blouin), on ne l'a jamais vue, personne ne la connaît. Mon collègue de l'Assomption, dans le dossier de Gulf, s'il était intelligent, il serait sûrement expert et compétent dans ce dossier-là. Monsieur le Président, je termine en invitant ces députés à défendre les intérêts des Québécois.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'aime toujours entendre le député parler du sujet, mais son temps de parole est écoulé.

• (1450)

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion du député de Simcoe-Nord (M. Lewis).

Que la mise aux voix ait lieu maintenant.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Aux termes de l'article 13(5) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures le lundi 12 mai 1986.

* * *

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-92, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur les ressources pétrolières du Canada. Il s'agit ici d'un élément important de la stratégie économique que notre gouvernement a exposée peu de temps après son arrivée au pouvoir. Nous avons été particulièrement fidèles aux engagements que nous avons pris envers les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale.

La stratégie reflétait nos convictions en tant que parti, et l'engagement de notre premier ministre (M. Mulroney), à savoir qu'il fallait modifier à la base même la structure de la politique fédérale en matière d'économie. Peu après la prise du pouvoir, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé cinq priorités économiques qui allaient caractériser l'approche à long terme du gouvernement à l'égard de la gestion des affaires économiques et fiscales. Les voici: la réduction du déficit fédéral, la suppression des obstacles gouvernementaux sur le marché, le renforcement des relations du Canada avec ses partenaires commerciaux, l'établissement d'une nouvelle politique plus pratique en matière d'investissement et la solution de vieux différends avec les provinces dans le secteur énergétique. Ces priorités reflétaient les angoisses réelles des Canadiens à l'égard de la mauvaise gestion économique du gouvernement qui nous avait précédés.

Du temps du gouvernement précédent, le chômage et le déficit étaient à la hausse alors que les investissements et la confiance des investisseurs étaient à la baisse. Notre gouvernement s'est empressé de réaliser ses priorités économiques, ce qui a redonné espoir aux Canadiens. Pour la première fois depuis des années, nous avons stoppé la croissance du déficit. Nous avons vraiment restreint les dépenses gouvernementales. Cela a découlé directement du budget du ministre des Finances.

En tant que gouvernement, nous souhaitons vivement un traitement juste et équitable pour les Canadiens de tout le pays, de l'Atlantique comme de l'Ontario et du Québec, comme de l'Ouest, et de tous les milieux. Je crois que les mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances s'attaquent vraiment aux problèmes qui assaillent aujourd'hui notre pays. Nous ne pouvons plus nous permettre de consacrer plus du quart—et je crois que c'est en réalité plus près du tiers—de notre revenu national au service de la dette. Le gouvernement s'est engagé à rembourser la dette nationale. Comme toute famille qui doit payer une hypothèque ou tout exploitant de petite entreprise qui a besoin de crédit en conviendra, plus tôt nous l'aurons acquittée, plus tôt nous pourrons affecter nos revenus à un usage productif.

Tel est l'objet de notre budget. D'ici la fin de la décennie, la dette publique cessera finalement de croître plus rapidement que l'économie nationale, pour la première fois depuis 1974-1975. Les besoins financiers du gouvernement doivent diminuer de 28.3 à 11 milliards de dollars en 1990.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a entrepris de déréglementer ce secteur. Il libère ainsi les forces du marché qui permettront aux Canadiens d'obtenir le meilleur réseau de transport au meilleur prix possible, et non au détriment de la sécurité.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger a été remplacée par Investissement Canada qui attire, au lieu de les repousser, les investissements étrangers si nécessaires à la croissance économique équilibrée de notre grand pays.

Le gouvernement a commencé à remettre certaines sociétés d'État au secteur privé. Celles qui servent vraiment l'intérêt public seront conservées, mais celles qui résultent simplement d'une ingérence excessive du gouvernement précédent dans l'économie canadienne retourneront au secteur privé.

Notre politique énergétique, ainsi que notre stratégie économique globale, reposent sur certaines convictions fondamentales, à savoir qu'il faut libérer l'industrie pétrolière d'un fardeau fiscal et d'un contrôle gouvernemental excessifs pour pouvoir réagir adéquatement aux fluctuations parfois spectaculaires du marché mondial du pétrole et que l'énergie doit unir le pays et non le diviser.

L'énoncé de principe sur les régions pionnières, présenté le 30 octobre, a marqué la fin du plan libéral fauteur de catastrophes: le Programme énergétique national. Le message des progressistes conservateurs, préconisant l'équité et une grande souplesse face au marché a été entendu et compris par les Canadiens dans toutes les régions du pays.

Le gouvernement a tenu sa promesse d'utiliser les vastes ressources énergétiques du Canada comme moyen d'unification. En vertu de l'Accord de l'Atlantique, Terre-Neuve et le Labrador sont partenaires égaux avec le gouvernement pour la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au large de leurs côtes. Deux mois à peine après l'Accord de l'Atlantique, nous avons signé l'Accord de l'Ouest avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Cet accord a suscité des investissements d'un milliard de dollars. En vertu de cet accord, nous avons déréglementé le prix du pétrole.

Le gouvernement précédent fixait le prix selon son bon vouloir, sans se soucier des tendances du marché. Même si le prix du pétrole brut était à la baisse, les consommateurs ne pouvaient bénéficier d'une réduction que si le gouvernement le voulait bien. Les Canadiens se souviennent que le Programme énergétique national a fait augmenter le prix de l'essence de 84 p. 100. L'Accord de l'Ouest a permis aux consommateurs de profiter d'une baisse des prix de l'essence et du pétrole. Il a également supprimé une série de taxes, libérant ainsi de leur charge financière et bureaucratique les sociétés oeuvrant dans le secteur pétrolier et gazier du Canada.

Le 1er novembre dernier, le gouvernement a tenu une autre promesse en concluant un accord sur les marchés et l'établissement des prix du gaz naturel, avec les provinces productrices de l'Ouest. Si vous le pouviez, monsieur le Président, vous me demanderiez: quels en ont été les résultats? Je vais vous le dire. L'industrie canadienne du gaz naturel peut maintenant librement soutenir la concurrence au Canada et aux États-Unis. Les consommateurs en profiteront, car c'est le marché qui déterminera le prix du gaz naturel, et la concurrence fera en sorte que les prix fluctuent selon l'offre et la demande. Les utilisateurs industriels de gaz naturel vont pouvoir acheter directement aux producteurs ou aux courtiers, ce qui leur permettra d'être plus compétitifs face aux industries américaines.

Les entreprises vont profiter de l'occasion qui leur est offerte de conclure des transactions sans que le gouvernement fédéral détermine leurs profits. En tant que conservateurs, nous croyons que les choses devraient se passer ainsi, et les Canadiens accueillent avec plaisir ce changement. En fait, des contrats ne cessent d'être signés par des producteurs de l'Ouest et des utilisateurs industriels en vertu de l'accord sur les marchés et les prix du gaz naturel.

• (1500)

Nous savons tous que le prix du pétrole brut a chuté, et de façon spectaculaire, ces derniers mois. Cela procurera un stimulant économique direct à de nombreuses régions canadiennes, mais suscite un climat de grave incertitude dans l'industrie pétrolière et gazière. Les plans de prospection et d'exploitation sont maintenant remis à l'étude et des emplois sont menacés. Il importe de comprendre que ces répercussions négatives se feront sentir non seulement dans l'Ouest mais également dans d'autres régions du pays. Bien des fournisseurs établis dans les provinces centrales dépendent des commandes de l'industrie pétrolière et gazière. Les emplois des habitants de la région de l'Atlantique et du Nord dépendent directement et indirectement de l'industrie.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le dossier des créations d'emplois au Canada a été à mon avis tout simplement phénoménal. Près de 600,000 emplois ont été créés depuis notre avènement au pouvoir. En chiffres absolus, nous avons créé dans notre pays de 25 millions d'habitants plus d'emplois que tous les pays d'Europe de l'Ouest réunis qui sont seize fois plus peuplés. C'est ce que j'appelle un phénomène.

Le gouvernement ne se satisfait pas de ces chiffres, bien qu'il en soit fier. Il se préoccupe de la situation de l'industrie et des répercussions sur les emplois d'un bout à l'autre du pays. Le 30 avril, le premier ministre annonçait des modifications à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui représenteront 175 millions de dollars pour l'industrie d'ici l'abolition de cette taxe en 1988.

Je tiens à rappeler les changements annoncés. Tout d'abord, on note une augmentation du crédit d'impôt pour les petits producteurs qui passe de 0.5 million de dollars à 2 millions jusqu'au moment de l'abolition de la TRPG. Deuxièmement, le taux de cette taxe est fixé à zéro pour les installations de traitement des sables bitumineux Syncrude et Suncor. Ces changements sont destinés à venir en aide aux petits producteurs indépendants et très actifs qui ont créé des milliers d'emplois dans l'Ouest du Canada et qui sont touchés particulièrement durement par la chute des prix du pétrole. Cette aide viendra améliorer les liquidités du secteur et contribuera à maintenir les activités d'exploration à court terme dans l'Ouest du pays. De plus, ces modifications vont dans le même sens que les allégements fiscaux déjà annoncés dans l'Accord de l'Ouest et que l'allégement des redevances provinciales du gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement du Canada continuera de surveiller les conséquences des prix mondiaux sur l'industrie en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces productrices. Les politiques énergétiques du gouvernement canadien ont libéré l'industrie pour lui permettre d'affronter le défi de la baisse des prix. C'est une période difficile pour l'industrie pétrolière et gazière, mais il faut qu'elle survive dans un marché intérieur et international extrêmement concurrentiel. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, dans quel état se trouverait cette industrie si elle devait encore supporter la fiscalité écrasante du Programme énergétique national et la réglementation étouffante qui était précédemment appliquée? Nous n'aurions plus d'industrie du pétrole et du gaz. Elle aurait complètement disparu.

Le projet de loi fédérale sur les hydrocarbures est parfaitement conforme à notre vision de l'énergie. Il est réceptif au marché, et c'est important. Il nous rend compétitifs sur le plan international, ce qui est très important. Il nous libère de toute intervention excessive du gouvernement, et nous nous étions battus pour cela. Enfin, il est réceptif aux intérêts régionaux.

On sait que le forage pétrolier dans le grand nord du Canada et au large est plus cher et comporte plus de risques que les forages dans des zones conventionnelles. Le projet de loi fédérale sur les hydrocarbures remplacera la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada par un ensemble de règlements simplifiés et équitables destinés à encourager une prospection fructueuse dans les zones pionnières du Canada.

Je pense que le projet de loi fédérale sur les hydrocarbures constitue un élément important de l'Accord de l'Atlantique, d'une entente révisée à laquelle nous travaillons avec la Nouvelle-Écosse et d'ententes susceptibles d'être conclues par le gouvernement fédéral et d'autres provinces côtières ou gouvernements territoriaux. Ce projet de loi établit des règles qui guideront les efforts des gouvernements et de l'industrie pétrolière lors de la prospection et de la mise en valeur des ressources des zones pionnières et du large du Canada.

A l'étape de l'exploration, le gouvernement peut conférer des droits sous forme de permis de prospection. Si les travaux de prospection sont fructueux et mènent à la découverte de fortes accumulations de pétrole ou de gaz, la société obtiendra alors une attestation de découverte importante. Cette attestation permettra à l'exploitant de poursuivre la prospection dans cette zone pendant un temps indéterminé. Si les données économiques et techniques justifient une production commerciale, une licence de production sera alors octroyée. La licence de production confère le droit exclusif de produire du pétrole et du gaz dans cette région tant et aussi longtemps que la production commerciale y sera possible.

Aux termes du projet de loi, le gouvernement du Canada établit un système simple et concurrentiel d'appel d'offres concernant les droits de prospection, système qui se fonde sur un seul critère, celui de l'adjudication au meilleur offrant. Ainsi, les Canadiens en tant que propriétaires des ressources

seront assurés du rendement maximal. Cette mesure permettra d'être juste à l'égard des entreprises qui présenteront des soumissions pour les droits de prospection.

Les perspectives géologiques de la zone et les objectifs de la province côtière ou du territoire du Nord seront des critères déterminants pour les soumissions dans ce système d'adjudication au plus offrant. Pour les zones offrant d'excellentes perspectives commes celles qui sont situées à proximité de découvertes exploitables, il conviendrait peut-être de prévoir un bonus en espèces. Dans les cas où le programme de prospection est moins avancé et où les risques sont plus élevés, il conviendrait peut-être d'obliger le soumissionnaire à s'engager à effectuer certains travaux. On peut obliger les soumissionnaires à s'engager à garantir des retombées pour le Canada et la région, à faire certain travaux et à garantir une certaine participation canadienne. Les sociétés devront continuer à assurer la protection du milieu, à respecter les critères de santé et de sécurité qui sont très importants aux yeux du gouvernement et des citoyens.

Le projet de loi sur les hydrocarbures ne réserve pas de part à la Couronne. A notre avis, la disposition que l'ancienne loi contenait à cet égard a fait peur aux investisseurs parce qu'elle conférait au gouvernement du Canada le pouvoir de confisquer rétroactivement des biens. Le gouvernement ne procédera pas à ce genre de confiscations. Nous tenons toutefois à assurer une canadianisation à 50 p. 100 des projets de mise en valeur des terres vierges, et c'est une chose à laquelle nous attachons beaucoup d'importance.

Suivant ce projet de loi, une société qui demande l'autorisation de mettre en valeur un gisement découvert avant 1982 doit présenter un plan démontrant qu'elle sera parvenue à un taux de canadianisation de 50 p. 100 au moment de la délivrance du permis. Néanmoins, contrairement à la loi précédente, les dispositions de cette mesure ne sont pas rétroactives, ne prévoient aucune confiscation et confient le règlement des problèmes au secteur privé.

Ce projet de loi respecte les droits des sociétés pétrolières, quelle que soit leur nationalité. La loi actuelle accorde à Pétro-Canada des droits spéciaux sur les terres vierges. C'est injuste. Ce projet de loi n'accorde pas de traitement de faveur à Petro-Canada. Le gouvernement a ordonné à Petro-Canada de se comporter sur le marché comme les autres entreprises privées. La société ira chercher le capital dont elle a besoin sur les marchés financiers et elle fera en sorte d'obtenir le meilleur rendement possible pour ses actionnaires—les Canadiens.

• (1510)

Afin d'améliorer la rentabilité d'entreprises établies dans les régions vierges où les frais d'exploitation et les risques sont élevés et où le travail et le transport sont difficiles, le projet de loi proposé prévoit les mesures fiscales décrites dans l'énoncé de principes sur les régions vierges. La redevance de base de 10 p. 100 et la redevance progressive seront éliminées et remplacées par une redevance qui, avant que le projet ne commence à rapporter, sera de 1 p. 100 des recettes brutes et augmentera à 5 p. 100, par tranches de 1 p. 100, tous les 18 mois. Une fois l'investissement initial recouvré, y compris un juste profit sur le capital investi, la redevance équivaudra à 30 p. 100 de la marge brute d'autofinancement.

Ces modifications limiteront le fardeau des redevances au cours des premières étapes de la production, mais nous croyons qu'elles permettront un partage équitable des recettes entre le gouvernement et l'industrie une fois l'investissement récupéré. Le régime proposé est semblable aux redevances perçues par l'Alberta dans le cas des projets coûteux de mise en valeur des sables bitumineux et de récupération assistée du pétrole.

Le gouvernement mettra en oeuvre un crédit à l'investissement de 25 p. 100. Il s'appliquera aux coûts admissibles d'au plus 5 millions de dollars pour les nouveaux puits. Ce crédit réduira d'autant les redevances devant normalement être payées dans la région. Il offrira aux entreprises procédant à des travaux de prospection conventionnels sur les terres vierges des avantages comparables à ceux offerts pour des activités semblables dans les provinces de l'Ouest. On mettra ce crédit en oeuvre dans les règlements, après en avoir discuté avec les représentants de l'industrie.

Outre le crédit à l'investissement, un nouvel encouragement fiscal à la prospection sera présenté dans un projet de loi distinct. Ce crédit permettra de faire le pont entre l'échéance du programme d'encouragement du secteur pétrolier et le début de l'exploitation des régions pionnières, qui aura pour effet de stimuler l'investissement dans ces régions. Le crédit d'impôt de 25 p. 100 à la prospection s'appliquera aux dépenses autorisées supérieures à 5 millions de dollars par puits pour les puits forés au Canada. Pour faire en sorte que ce crédit bénéficie aux sociétés qui ne paient pas d'impôt en ce moment, cette disposition prévoit un taux de remboursement de 40 p. 100.

Le projet de loi fédéral sur les hydrocarbures propose un cadre équilibré pour la mise en valeur des régions pionnières du Canada. La mesure est juste pour les gouvernements provinciaux et territoriaux, et pour tous les Canadiens en tant que propriétaires des ressources. Il tient non seulement compte des besoins du marché, mais aussi de la concurrence internationale et des préoccupations commerciales des entreprises qui poursuivent leur activité dans les régions pionnières où les risques sont élevés. En sus de tout cela, le projet de loi est conforme aux mesures que le gouvernement présente depuis les 20 mois qu'il est au pouvoir.

A l'heure actuelle, le secteur pétrolier et gazier du Canada est appelé à relever un important défi, sans doute pour la première fois. Le cours du pétrole brut est en chute libre et l'incertitude règne dans le secteur quant aux conséquences de cette dégringolade. Toutefois, le gouvernement a canalisé les connaissances , les efforts et la vision de l'industrie pour relever les défis d'aujourd'hui et tirer parti des possibilités de demain. Nous ne saurions laisser les conditions actuelles du marché nous dissuader de notre détermination à favoriser la sécurité énergétique. Nous ne saurions faire preuve de mollesse dans notre recherche de nouvelles sources d'approvisionnement; nous n'en avons tout simplement pas les moyens. Il faut se préparer à un marché où les prix assureront à nouveau la rentabilité des investissements, ce dont nous avons tant besoin. On ne doit pas évaluer les projets à l'étude aujourd'hui à l'aune des cours actuels mais bien à celle des prévisions établies pour le début des années 1990.

Grâce à la politique énergétique progressiste du gouvernement, notre secteur pétrolier dispose de toute la souplesse voulue pour relever les défis à court terme du marché. De façon

tout aussi importante, les mesures que nous avons prises incitent le secteur à poursuivre la prospection qui lui permettra de tirer profit des possibilités à long terme. Voilà pourquoi les Canadiens nous ont élus, et j'estime que nous leur donnons satisfaction.

La Loi fédérale sur les hydrocarbures est une autre mesure législative qui vient s'inscrire dans la politique énergétique progressiste que réclamaient les Canadiens en nous élisant.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Mines (M. Fretz), un député pour qui j'éprouve beaucoup de respect. Toutefois, j'avoue que je ne pense pas grand bien de la politique énergétique du gouvernement.

La nouvelle attitude gouvernementale consiste à abandonner le secteur énergétique à l'entreprise privée. En ce qui concerne la sécurité de nos approvisionnements, le gouvernement nous invite à faire confiance aux sociétés pétrolières pour trouver de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel. Quant à la question de la canadianisation, il affirme que le Canada doit accroître les investissements étrangers et est prêt à faire des affaires. Et lorsqu'il s'agit d'être juste envers les consommateurs, le gouvernement expédie un télex aux sociétés pétrolières pour les prier de bien vouloir abaisser les prix afin de donner une chance aux consommateurs. Les Canadiens méritent mieux de la part de leur gouvernement, surtout en ce qui concerne l'avenir de nos ressources énergétiques.

La nouvelle politique énergétique pour les terres domaniales, politique qui est exposée dans le projet de loi C-92, prévoit un crédit d'impôt de 25 p. 100 au titre de la prospection. Ce crédit, applicable à tous les puits, nous coûtera plus de 5 millions de dollars. Il sera remboursable à 40 p. 100 dans le cas des sociétés qui ne paient pas d'impôts. Or, dans le contexte actuel, un crédit d'impôt de 80 p. 100 est accordé aux sociétés canadiennes du secteur énergétique qui ne paient aucun impôt. Autrement dit, ces sociétés canadiennes n'obtiendront plus maintenant le remboursement fiscal de 25 p. 100 au titre de la prospection, mais seulement 40 p. 100 de 25 p. 100, c'est-à-dire 10 p. 100. Cet avantage fiscal tombe de 80 p. 100 à 10 p. 100.

Le gouvernement s'est plaint que le gouvernement libéral précédent ait pris des mesures discriminatoires à l'endroit des sociétés étrangères, qu'il ait favorisé nos propres sociétés. Nous n'avons absolument pas à nous excuser d'avoir favorisé les sociétés canadiennes, surtout celles qui n'ont jamais cessé leurs activités de forage sur les terres domaniales grâce aux stimulants prévus par le parti libéral lorsqu'il formait le gouvernement. Nous n'avons pas du tout à nous excuser d'avoir relancé la prospection sur les terres domaniales en encourageant les sociétés pétrolières canadiennes.

Que recevront ces sociétés maintenant? C'est l'arrêt complet du forage sur les terres domaniales. L'industrie pétrolière ne fait plus de prospection. Les seules compagnies à poursuivre ces activités sont celles qui bénéficient de droits acquis dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Il y en a très peu. Même dans le cas de celles qui profitent de ces avantages, lesquels auraient pu représenter des montants relativement importants d'ici la fin de 1987, le gouvernement a décidé de les supprimer rétroactivement dans certains cas. Le nouveau crédit d'impôt à l'exploration ne suffit pas à encourager la prospection dans les terres domaniales. Même avant que les cours mondiaux se soient effondrés au point de remettre en question tous les projets énergétiques, les projets de prospection dans les régions éloignées étaient déjà bien incertains. Il faut le déplorer, car de nombreuses régions dépendent de ce type de prospection de même qu'une bonne partie de notre avenir énergétique.

• (1520)

La *Independent Petroleum Association of Canada* a demandé que l'on modifie les modalités du crédit d'impôt à l'exploration. L'Association est convaincue que les petites entreprises ont besoin d'être soutenues pour traverser la période de transition afin de s'ajuster au nouveau régime proposé dans le projet de loi C-92. Le gouvernement met le couteau sous la gorge à ces compagnies canadiennes au point qu'elles perdront la marge de manoeuvre que l'ancien gouvernement libéral avait concédée aux entreprises exploitant dans ces régions. Le gouvernement se fie aux promesses des grandes sociétés pétrolières pour assurer notre avenir énergétique.

Le 29 mars 1985, la ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déclaré que les compagnies qui mènent des activités de forage lui avaient dit personnellement que l'annulation de la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz les inciteraient grandement à poursuivre leurs activités au large de la Nouvelle-Écosse.

Si vous pouviez survoler la zone où sont situés ces gisements au large de la Nouvelle-Écosse, monsieur le Président, vous verriez seulement une ou deux plate-formes de forage en activité. Si l'on examinait les registres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on constaterait que l'on prévoit forer très peu de nouveaux puits au large de la Nouvelle-Écosse. Pourtant, le 29 mars, la ministre a déclaré avec fierté que les sociétés engagées dans les projets de forage lui avaient dit personnellement que la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières constituerait l'une des meilleures mesures incitatives pour continuer à forer sur le plateau continental néo-écossais. Elle avait alors ajouté que les sociétés à l'oeuvre dans l'Atlantique lui avaient donné l'assurance qu'elles allaient réinvestir 800 millions de dollars par année, et que la suppression de cinq taxes différentes permettait de croire qu'elles allaient «investir davantage sur la côte est».

Comment se fait-il qu'il ne reste plus qu'une ou deux installations de forage au large de la Nouvelle-Écosse alors qu'on en comptait neuf en 1984? C'est une honte pour le pays que le gouvernement compromette et abandonne une politique de prospection dans les régions neuves qui a tant rendu service au pays et était si pleine de promesses pour la sécurité de notre approvisionnement futur en énergie.

Dans la déclaration qu'elle a faite en présentant son énoncé de politique intitulé L'énergie des régions pionnières canadiennes, qui annonçait le projet de loi C-92, la ministre a parlé de la loi existante. Elle a dit que cette dernière avait privé les Canadiens de débouchés et gravement endommagé le potentiel économique et énergétique de notre pays. Il y avait beaucoup d'activité dans les régions neuves sous le régime de la loi instaurée par le gouvernement libéral. Je le répète, on comptait neuf installations de forage en activité rien qu'au large de la

Nouvelle-Écosse. On a découvert des gisements au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ainsi que dans la mer de Beaufort. C'étaient là des découvertes très prometteuses qu'avait permises la politique que le gouvernement actuel veut abandonner.

Dans sa déclaration, la ministre disait que le parti progressiste conservateur avait toujours appuyé les objectifs du Programme énergétique national, qui étaient de multiplier les possibilités et de favoriser l'équité et la sécurité en matière énergétique. Quelles possibilités existe-t-il pour les sociétés canadiennes si la ministre leur enlève tous les stimulants qui leur avaient été accordés et les consent aux multinationales qui, plutôt que de procéder à des forages, mettront en veilleuse les réserves de concessions qu'elles possèdent jusqu'à ce que le prix du pétrole et du gaz augmente à nouveau? Ces multinationales n'ont que faire de la sécurité des approvisionnements ou de l'avenir énergétique du pays. Quelle justice y a-t-il lorsque la ministre reprend aux sociétés canadiennes les droits de forage qu'elles avaient enregistrés conformément à leurs plans de forage auprès du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et réduit rétroactivement le nombre de puits qu'elles peuvent forer? Quelle sécurité énergétique reste-t-il lorsque la ministre élimine les stimulants au forage en mer et dans les autres régions neuves.

La ministre a manqué à sa promesse en refusant de garantir un prêt pour les installations de valorisation de la Husky en Saskatchewan et en Alberta. Quel genre de sécurité d'approvisionnement cela nous offre-t-il? Quelle sécurité d'approvisionnement peut-il exister lorsque le gouvernement ne fait rien pour stabiliser le secteur énergétique dans l'Ouest du Canada dont le recul coûte des centaines d'emplois aux habitants de cette région et à d'autres Canadiens? A long terme, c'est toute l'économie du pays que nous avons modelée et fait croître pendant si longtemps qui en souffrira.

La ministre a déclaré:

> Réagissant de façon très constructive aux politiques du Programme énergétique national du précédent gouvernement, le caucus du parti progressiste conservateur a publié ses principes en matière de politique énergétique à Prince Albert en juillet 1984, puis à Halifax en août de la même année.

Elle précisait que l'un d'eux était l'utilisation du développement des ressources énergétiques comme moteur de la croissance économique. Nous avons tous entendu parler de cette déclaration sur le moteur de notre croissance économique. Selon les jours, elle allait créer 100,000 ou 300,000 emplois. Nous nous réjouissions de voir que la ministre était convaincue qu'elle allait faire quelque chose pour le secteur énergétique au Canada. Mais que fait-elle maintenant pour ce secteur? Elle s'est complètement distanciée des problèmes du secteur énergétique dans les zones pionnières et dans l'ouest du Canada. Elle a complètement oublié les engagements qu'elle avait pris auprès des Canadiens sur le développement du secteur énergétique. L'engagement à développer les ressources énergétiques pour en faire le moteur de la croissance économique est devenu une vaste farce.

La deuxième proposition envisagée par le parti conservateur à Prince-Albert et à Halifax était l'autonomie en matière d'énergie. Le gouvernement a littéralement laissé tomber l'usine de valorisation de Husky. Il s'est complètement lavé les mains des problèmes de l'ouest du Canada et des besoins tragiques qui se manifestaient dans le domaine des sables bitumineux et du pétrole lourd. Il a laissé les producteurs tomber entre les griffes des grandes sociétés pétrolières. Il a laissé les grandes sociétés pétrolières payer aux producteurs $3 à $6 de moins le baril qu'à des producteurs comparables aux États-Unis. Le prix versé aux producteurs de notre pays est le plus bas du monde. Où est le progrès de notre autonomie énergétique?

L'accroissement de la participation canadienne était le troisième principe énoncé à Prince-Albert et à Halifax. La ministre a ramené de 80 p. 100 à 10 p. 100 les stimulants des sociétés prospectant au large qui ne versent pas d'impôts . Les stimulants aux entreprises canadiennes imposables ont été ramenés de 90 p. 100 à 25 p. 100. Ce n'est pas d'un accroissement, un recul de la participation canadienne. Les trois premiers principes énoncés à Prince-Albert et à Halifax ont été balancés, bafoués, reniés.

• (1530)

Qu'en est-il du quatrième? Il promet un traitement juste pour les producteurs et les consommateurs d'énergie. C'est peut-être l'affirmation la plus ridicule et la plus hypocrite de toutes. Qu'y a-t-il de juste dans la façon dont ils sont traités? J'ai déjà dit que les producteurs canadiens étaient les moins bien payés du monde pour leur produit. Le gouvernement encourage cet état de choses par les programmes de Petro-Canada. Selon le secrétaire parlementaire, le gouvernement a mis une nouvelle politique en oeuvre en incitant Petro-Canada à faire de l'argent. Il l'encourage aussi à escroquer le consommateur. Les Canadiens paient l'essence plus cher que les Américains. Cette situation dure depuis janvier. On nous a dit qu'une baisse prend de 60 à 90 jours à se répercuter sur le marché. Qu'on aille le répéter à ceux qui savent la vérité. Allez raconter cela aux Albertains qui voient le pétrole partir directement chez les détaillants à sa sortie de la raffinerie.

C'est une situation très regrettable, car les gens faisaient confiance aux conservateurs. C'est pour cela qu'ils les ont élus le 4 septembre 1984, par une majorité écrasante. Ils pensaient qu'ils tiendraient leurs promesses, surtout sur ces quatre points. La ministre a dit qu'aux élections les Canadiens ont fait un choix à l'égard de la politique énergétique. Elle a dit qu'ils avaient voté pour une nouvelle approche et pour l'abolition du Programme énergétique national. Ils n'ont pas nécessairement voté pour sa suppression. Ils voulaient un changement, c'est vrai, mais ils n'ont pas demandé aux conservateurs de leur présenter une nouvelle politique au cours de la campagne électorale et de l'abandonner complètement une fois au pouvoir.

A en croire la ministre, les initiatives que le gouvernement a prises dans le domaine énergétique dans le cadre des accords de l'Atlantique et de l'Ouest et les mesures annoncées à la fin d'octobre 1985 marquaient la fin du Programme énergétique national et son remplacement par une politique énergétique conservatrice à la fois équitable, non discriminatoire et constructive. Cela nous amène au coeur du problème. Cette politique énergétique a vu le jour uniquement parce que la ministre et son gouvernement voulaient se débarrasser du Programme énergétique national. Ils voyaient rouge dès qu'ils entendaient prononcer ce nom. Peu leur importaient les conséquences de

leur décision. Peu leur importaient les torts qu'ils faisaient subir aux producteurs ou aux consommateurs. Ils voulaient seulement se débarrasser du Programme énergétique national. La loi qu'ils ont présentée leur permettra de le faire. Ils se débarrasseront également d'un tas de choses qui satisfaisaient parfaitement les Canadiens, notamment la conservation de l'énergie et la protection des producteurs et des consommateurs, des choses qu'ils regrettent déjà.

Nous avons parlé des politiques du gouvernement. Elles sont inexistantes. Il y a eu l'Accord de l'Ouest, mais ce n'était qu'une prise de position. Le gouvernement n'a pas songé à suivre l'évolution de la situation. La ministre dit que l'Accord de l'Ouest prévoit, pour la première fois, un partage des recettes provenant de l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers sous-marins, de la même façon que pour les gisements terrestres. Cela revêt une importance considérable étant donné que les gisements sous-marins sont beaucoup plus coûteux à exploiter. Nous devons certainement continuer à soutenir l'intérêt des sociétés pétrolières pour les réserves terrestres.

A entendre la ministre, cet accord doit assurer une bonne cogestion, protéger les intérêts nationaux et promouvoir l'autonomie énergétique. Allez raconter cela aux gens de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse. Le gouvernement avait dit aux Terre-Neuviens que cet accord marquait le début d'une nouvelle ère, et qu'il était supérieur à celui que l'ancien gouvernement libéral avait offert à la province. Le gouvernement a aboli les dispositions inacceptables concernant la rétroparticipation parce qu'elles favorisaient les sociétés et les particuliers canadiens. Nous ne pouvons plus accepter cela. Le gouvernement allait proposer un partage des redevances. Où sont l'activité, la prospection et la mise en valeur? Où sont les redevances? C'est bien beau d'avoir un programme donnant droit à la moitié des redevances, mais s'il n'y a rien d'autre, s'il n'y a pas de mise en valeur, la moitié de rien, cela donne toujours rien. C'est ce que reçoivent les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, rien, absolument rien.

Et la province de la Nouvelle-Écosse? Elle est punie pour avoir signé l'accord. Le premier ministre John Buchanan voulait que cet accord soit signé avant l'ajournement, à la fin de juin 1984. Le premier ministre (M. Mulroney) et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne lui ont jamais pardonné de ne pas croire dans la victoire des conservateurs aux élections fédérales qui ont suivi. Les habitants de cette province sont donc punis. Après la signature de l'accord de l'Ouest, la ministre a dit qu'elle signerait un nouvel accord avec la Nouvelle-Écosse. Elle a demandé qu'on lui laisse seulement une semaine pour se reposer. Il y a plus d'un an qu'elle a dit cela, et elle se repose depuis bien longtemps.

Il semble que ce seront les compagnies qui ont de bonnes réserves d'argent qui exploiteront nos régions éloignées, pas les Canadiens, car ils en sont exclus par les politiques du gouvernement. Ces politiques vont à l'encontre du principe de la canadianisation des régions éloignées. D'un côté le gouvernement dit que la canadianisation est importante et de l'autre il l'empêche par ces politiques. Il dit une chose et il en fait une autre. Les conservateurs prétendent que le degré de canadianisation est passé de 42 à 47 p. 100 depuis qu'ils ont pris le pouvoir aux libéraux. Les libéraux avaient fait passer la canadianisation de 28 à 42 p. 100, les conservateurs disent qu'ils l'ont portée à 47 p. 100. Comment? Grâce à l'achat de Gulf Canada par Olympia & York, puis la vente des réseaux de distribution de Gulf, en Ontario et dans l'Ouest, à PetroCan. Lorsque l'ancien gouvernement libéral a déclaré qu'il voulait acheter PetroFina pour avoir une fenêtre sur le marché de détail, pour que les consommateurs canadiens puissent acheter l'essence à une compagnie qui leur appartenait, c'est tout ce qu'ils voulaient. Nous n'avons plus simplement une fenêtre, maintenant, nous avons toute une serre, qui élimine la concurrence au niveau du raffinage. En créant PetroCan le gouvernement a fabriqué un monstre. La compagnie, à cause du gouvernement, a été mordue par la rage économique, elles s'attaque maintenant aux producteurs et aux consommateurs. Elle les pressure en payant le moins possible pour le produit et en faisant payer beaucoup trop cher au consommateur.

Comment cela a-t-il commencé? Cela a commencé avec la politique du gouvernement actuel qui veut mettre des actions de Petro-Canada en circulation dans le secteur privé. Il veut démanteler Petro-Canada, vendre ses actions dans le secteur privé de sorte que les Canadiens devront payer Petro-Canada une troisième fois. La première fois, lorsqu'ils ont acheté les sociétés qui constituent Petro-Canada, la deuxième fois, par les prix exagérés qu'ils payeront à la pompe et, la troisième fois, sur le marché en permettant aux amis du ministre des Finances (M. Wilson) et du gouvernement d'empocher des droits de courtage importants.

• (1540)

Les Canadiens possèdent maintenant Petro-Canada. Ils n'ont pas à l'acheter. Ils en sont déjà propriétaires. C'est un abus de confiance de faire croire aux Canadiens qu'il est profitable pour eux d'émettre des actions de Petro-Canada dans le un secteur privé. Qu'arrive-t-il maintenant? Qu'en est-il de la sécurité des approvisionnements? Finie la canadianisation. La sécurité des approvisionnements est menacée. Et pourquoi? Il est très important de s'arrêter à ces questions parce qu'un jour nous réexaminerons le projet de loi dont nous sommes saisis, comme nous le faisons pour le projet de loi C-85 et pour tous les programmes du gouvernement actuel et tout le pays blâmera le gouvernement actuel pour la politique qu'il met en oeuvre.

Quelle est cette politique? Le gouvernement déclare que le Canada est prêt à faire des affaires. Avec Investissement Canada, les sociétés étrangères sont maintenant libres d'entrer au Canada, pratiquement sans examen, pour rafler les sociétés canadiennes. Comme le chef de l'opposition (M. Turner) l'a déclaré, le Canada est ouvert aux affaires mais il n'est pas à vendre. On ne va pas céder petit à petit toutes les sociétés canadiennes aux entreprises étrangères. Comment est-ce possible dans l'industrie pétrolière et gazière? Tout simplement parce que les «majors» sont très riches. Ces grandes sociétés pétrolières ont réduit leurs investissements et leurs travaux de prospection; ce sont elles qui détiennent l'argent. Il leur suffit d'attendre que les petits producteurs fassent faillite pour s'emparer à des prix dérisoires des ressources pétrolières et gazières de ces petites compagnies.

C'est de cette façon que nous allons perdre nos sociétés canadiennes dans le secteur aval, le secteur des ressources. Qu'adviendra-t-il de la sécurité de notre approvisionnement? Le gouvernement n'accorde pas d'importance à l'installation

de valorisation du brut de la Husky, ni à la mise en valeur des régions pionnières. Qu'est-ce qui peut bien alors compter à ses yeux? Faire plaisir à ses amis, voilà ce qui compte pour lui, sans se souvenir des gens que nous avons intéressés au secteur énergétique par le biais de la production, ni du consommateur, mais bien faire plaisir aux locomotives avec lesquelles il aime bien s'associer.

Cette mesure législative est vraiment regrettable, à mon avis. Le programme énergétique du gouvernement est vraiment très fâcheux pour l'ensemble des Canadiens.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole au sujet de ce projet de loi. Je dois dire que je suis le critique néo-démocrate en matière énergétique depuis 1980 et que j'ai vu aller et venir ces mesures. J'ai presque l'impression que nous avons bouclé la boucle.

Je tiens à féliciter le député d'Érié (M. Fretz) pour son allocution. Je n'y souscris pas vraiment, mais elle était bien préparée. Le député a exposé sa façon de voir les choses. Je tiens à féliciter le député de Cape Breton—The Sydneys (M. Dingwall), qui a pris la parole après moi au comité de l'énergie. Sans vouloir me donner des airs paternalistes, je dirai qu'il sait certes de quoi il parle dans ce domaine.

Je tiens à traiter sérieusement d'un aspect qui n'a jamais été abordé à la Chambre. J'y viendrai dans un instant. Je dirai qu'en général ce projet de loi vient modifier notre régime pétrolier et gazier, soit la recherche et l'exploitation des ressources des régions éloignées du Canada. Il s'agit ici surtout de la côte est et de l'Arctique. Ce projet de loi contribue à renverser la vapeur, à part une ou deux exceptions. En fait, il remet les terres domaniales entre les mains des Américains et des compagnies pétrolières américaines. Il s'empresse d'abandonner le Programme énergétique national sous les pressions américaines. Ce programme avait connu du succès dans les terres domaniales, essentiellement à cause des subventions importantes prévues pour ces régions. C'est ainsi qu'est né le projet Venture au large de la Nouvelle-Écosse. Le projet Hibernia au large de Terre-Neuve, et aussi d'autres projets dans la mer de Beaufort qui seraient utiles aux Canadiens quand surviendra la prochaine crise de l'énergie.

Des compagnies canadiennes, publiques et privées, avaient pu entrer en lice; des compagnies privées, comme Husky-Bow Valley, des compagnies publiques, telle Petro-Canada, qui avaient beaucoup investi dans les terres domaniales. Il avait fallu des politiques nationalistes. On avait eu recours au pouvoir de l'État pour s'assurer que le Canada obtienne une juste part de ses ressources. Car après tout, ce sont nos ressources. Cependant, l'opposition était très forte de la part du gouvernement des États-Unis et des sociétés pétrolières américaines, et je dois dire hélas, qu'ils ont fini par l'emporter. Ce projet de loi est l'un des résultats des immenses pressions qu'ils ont exercées.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur l'abolition de la part de la Couronne, ou de la rétroparticipation de 25 p. 100 détenue par le gouvernement du Canada dans tous les projets des terres domaniales. C'est une des principales dispositions du projet de loi à l'étude. Ce dernier élimine la participation de la Couronne prévue dans la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada votée en 1981. La loi réservait une participation de 25 p. 100 au gouvernement fédéral dans toutes les activités des terres domaniales.

Voyons un peu comment le gouvernement avait procédé en 1980. Pour favoriser l'exploration, le gouvernement fédéral doit payer une subvention. Un stimulant pour l'exploration équivaut à une subvention. Le gouvernement doit décider s'il y a lieu d'encourager une société pétrolière à faire de l'exploration dans des régions éloignées et il semble que ce soit bien le cas. C'est un autre sujet, mais apparemment c'est nécessaire. Ce sera un stimulant fiscal, comme c'était le cas avant 1980, ou ce sera un stimulant sous forme de subventions, comme ce fut le cas avec le programme d'encouragements au secteur pétrolier après 1980.

Le ministre de l'Énergie Marc Lalonde a par exemple déclaré à la Chambre des communes le 20 janvier 1981 que depuis des années le contribuable canadien assumait l'essentiel du fardeau financier de la prospection pétrolière et gazière dans les zones pionnières. Il disait qu'on avait jusque là dépensé de 4 milliards et demi à 5 milliards de dollars. Il estimait qu'on pouvait honnêtement dire que les trois quarts de cette somme, environ 3 milliards de dollars, avaient été payés par le contribuable canadien. Il ajoutait que le contribuable canadien payait plus de 90 p. 100 de tous les frais d'exploration.

J'attire l'attention de la Chambre sur un témoignage recueilli par le comité législatif sur le projet de loi C-85 et consigné à la page 1:17 du compte rendu du 6 février 1986, où j'interroge MM. Carruthers et McDermid. Voici les montants dépensés en 1982, et ce que disait M. McDermid:

> Le programme a coûté 1.441 milliard de dollars en 1982-1983. En 1983-1984, 1.500 milliard de dollars. En 1984-1985, 1.900 milliard de dollars. Au total, il a coûté approximativement 4.800 milliards de dollars et ce en date du 31 mars 1985.

Je lui ai ensuite demandé les montants pour 1985 et 1986, et il m'a répondu 1.5 milliard de dollars. Je lui ai demandé le montant de 1986 à la fin du programme, et il s'agirait d'environ 900 millions de dollars pour 1986 et peut-être de 100 millions de dollars supplémentaires pour la liquidation du programme en 1987. Cela représente un total de 7.3 milliards de dollars.

Comme le disait M. Lalonde, il s'agit donc de dépenses depuis les années 60 qui ont représenté environ 3 milliards de dollars jusqu'à 1982 et à peu près 7.3 milliards de dollars depuis. Au total, à peu près 10 milliards de dollars pour les zones pionnières. Sous l'effet combiné des subventions du programme d'encouragements du secteur pétrolier et des dégrèvements fiscaux, d'après nos recherches, le contribuable canadien a versé 93c. sur chaque dollar dépensé par une société canadienne et 72c. dans le cas d'une société d'appartenance étrangère en activité sur les terres du Canada. C'est moi qui ai dit que beaucoup de pétrolières faisaient de l'exploration à Ottawa même et que c'était parfois très payant. Je devrais réclamer des droits d'auteur chaque fois que les journalistes emploient cette image.

Par conséquent, peu importe les encouragements, qu'il s'agisse des exemptions fiscales offertes avant le Programme énergétique national instauré en 1982, ou des subventions accordées dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral assumait 90 à 100 p. 100 des dépenses, sous forme d'un manque à gagner au titre des recettes fiscales ou de paiements

directs. Donc, ces investissements publics ne rapportaient rien directement. Le gouvernement décida alors d'imposer une redevance de 25 p. 100 sur le pétrole et le gaz naturel découverts sur les terres du Canada, à l'étape de l'exploitation des ressources. Il existait même un précédent à cette mesure. En effet, avant 1982, le régime était assujetti au Règlement de 1961 sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada. On accordait ainsi, au premier venu, pour une somme nominale, des permis d'exploitation pour une période allant de neuf à douze ans mais qui étaient renouvelables aux conditions établies par Ottawa. Il ne s'agissait toutefois que de droits d'exploration. Le Règlement prévoyait aussi des accords ultérieurs de production qui nécessitaient la négociation d'un bail. Cette législation était entrée en vigueur sous le gouvernement conservateur de M. Diefenbaker.

• (1550)

Comparons ce régime à celui en vigueur aux États-Unis où les droits de prospection étaient mis aux enchères et accordés pour d'énormes montants au plus offrant, qui devenait alors propriétaire des droits et de la production ultérieure. Au Canada, en vertu du Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères, lorsque la production a commencé, le gouvernement fédéral a obtenu au moins 50 p. 100 de la superficie en fonction d'un échiquier modifié. Le fait est que ce précédent historique vient appuyer l'idée d'une participation de la Couronne à la phase de production.

Il y a également le précédent établi par Petro-Canada en 1977. En vertu des dispositions relatives au renouvellement de certains permis de prospection sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada qui étaient arrivés à expiration et qui n'avaient rien rapporté jusque-là, Petro-Canada a obtenu une participation de 25 p. 100 sans payer les frais de prospection. Il en a découlé notamment la découverte du remarquable gisement d'Hibernia au large des côtes de Terre-Neuve.

Il y a également l'exemple de la prospection gazière à l'Île de Sable en 1979. Le partenaire de Petro-Canada, Mobil Oil, avait retiré ses plate-formes de forage de la région, afin de trouver des gisements plus lucratifs ailleurs dans le monde. Petro-Canada a donc procédé seule aux travaux de prospection, et après six forages improductifs, elle a fait une importante découverte de gaz au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Ainsi, selon moi, la présence du gouvernement dans ces projets a beaucoup rapporté au Canada. Les fonctionnaires y ont pensé à l'époque.

En Norvège, StatOil, le pendant de Petro-Canada, obtient une participation minimale de 50 p. 100 dans n'importe quel nouveau projet pétrolier ou gazier. Cette participation peut passer à 70 p. 100, selon les schémas de production. En outre, la majeure partie de ses frais de prospection sont assumés par les sociétés pétrolières multinationales.

Au cours de la dernière législature, lorsque le projet de loi C-48 a été soumis au comité, j'ai demandé certains chiffres à la société StatOil, de Norvège. Les représentants de cette société nous ont rappelé que l'exploration pétrolière, dans la Mer du Nord, était inexistante lorsque la Norvège a présenté une mesure de réglementation. Le gouvernement norvégien n'avait pas du tout à tenir compte de ce qui s'était déjà fait en matière de prospection et d'exploitation comme au Canada où nos contribuables ont payé une jolie note d'environ 3 milliards de dollars, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Quelle a donc été la réaction à cette part de la Couronne, la rétroparticipation, accordée à Petro-Canada à l'étape de la production? Les sociétés pétrolières étrangères, le gouvernement des États-Unis et l'opposition conservatrice ont tous poussé les hauts cris en qualifiant cette mesure d'injustice, de discriminatation, de confiscation pure et simple. Il ne s'agissait évidemment pas de confiscation puisque les permis de prospection sur les terres gazifères et pétrolières du Canada, qui avaient déjà été émis ou qui étaient en cours, ne conféraient aucun droit en matière de production. Il était donc impossible de confisquer un droit qui n'avait jamais été accordé au départ. C'était une absurdité d'affirmer pareille chose, une absurdité dont le gouvernement a fait un principe dans le projet de loi à l'étude.

Les baux de production en cours n'ouvraient pas droit à la part de la Couronne prévue au titre des dispositions sur les droits acquis. Ottawa aurait assumé sa participation à l'étape suivante, ce qui représentait 25 p. 100 des coûts d'exploitation et de production.

Une telle disposition n'est ni confiscatoire ni rétroactive. Pourquoi les conservateurs l'ont-ils supprimée alors? Parce qu'il ont effectué aujourd'hui, par cette mesure, une retraite historique devant l'offensive de la droite menée par les idéologues de la libre entreprise du gouvernement Reagan. Ce n'est guère facile à expliquer, mais le principe en cause est fort simple: Le Canada tient-il à sa liberté d'action dans le domaine énergétique et dans tous les autres domaines ou sa politique lui est-elle dictée par les États-Unis?

Nos porte-parole en matière d'affaires étrangères et en matière de commerce extérieur sont à la Chambre. C'est de cela même qu'ils ont parlé en rapport avec leur domaine d'intérêt.

Je crois que cette question ne pourra être tranchée que d'une seule façon, c'est-à-dire par des élections générales. Je crois que les aspects généraux de cette question constitueront le principal enjeu électoral lors des prochaines élections générales.

J'ajouterais en post-scriptum que Marc Lalonde, malgré ses belles paroles, avait partiellement cédé à Mobil et au gouvernement américain en amendant le projet de loi C-48 au comité afin d'indemniser les sociétés pétrolières jusqu'en 1982 pour le droit de participation de l'État de 25 p. 100 inscrit dans les accords d'exploration.

Nous assistons aujourd'hui à une retraite complète que le gouvernement célèbre comme un triomphe. La question n'a pas encore été tout à fait réglée parce qu'en 1983, M. Lalonde a autorisé le gouvernement de la Nouvelle- Écosse à prendre une participation de 12.5 p. 100 dans les gisements sous-marins producteurs dans le cadre de la participation de l'État. L'accord conclu avec la Nouvelle-Écosse devait rester en vigueur durant 42 ans. La Nouvelle-Écosse aurait pu acquérir une part d'exploitation dans les gisements producteurs de pétrole ou de gaz naturel jusqu'à bien avant dans le prochain siècle. Tout cela est maintenant balayé par la politique énergétique du premier ministre (M. Mulroney) et de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). Nous devrions nous demander si l'on devrait indemniser la Nouvelle-

Écosse. Devrait-on en effet compenser la perte de la part de l'État de la Nouvelle-Écosse par d'autres moyens, grâce à la formule de péréquation par exemple?

Les habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, où la prospection de gisements sous-marins a subi une baisse massive, cherchent à obtenir des réponses et y ont droit. Je soutiens que la question de la part de l'État n'est pas réglée en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse.

Il ne me reste que trois minutes, monsieur le Président. Est-ce que la Chambre m'accordera encore cinq minutes pour terminer?

Des voix: Accordé.

M. Waddell: J'invite les autres députés à traiter de cette question de la part de la Couronne plus tard au cours du débat. Certains de mes collègues aborderont d'autres aspects du projet de loi. Au moment de son étude en comité, nous nous pencherons sur le rythme du développement afin de voir si cela est dans le meilleur intérêt du Canada. Nous voudrons aussi nous arrêter aux intérêts des autochtones, ce dont le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) parlera la semaine prochaine. Le député de Skeena (M. Fulton) traitera des nombreuses incidences de ce projet de loi sur l'environnement. Je prévois aussi que mon collègue de Comox—Powell River (M. Skelly) examinera le critère de la soumission unique.

En bref, le gouvernement s'est engagé dans un projet mal inspiré visant à supprimer toutes les dispositions pernicieuses qu'appliquait à son avis le gouvernement précédent en vertu du Programme énergétique national. A mon avis, le gouvernement conservateur élimine certains précieux instruments de la politique énergétique. Par exemple, il élimine la rétroparticipation de 25 p. 100 qui assurait aux contribuables canadiens une part dans toute découverte de pétrole ou de gaz faite en mer, par l'intermédiaire de Pétro-Canada. Il supprime également les pouvoirs du ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'orienter les activités de l'industrie du pétrole et du gaz en fonction des priorités nationales comme la nécessité de s'assurer des approvisionnements, par opposition aux priorités des actionnaires qui sont la maximalisation des profits. Également appelées à disparaître au terme de ce nouveau programme de cinq ans, les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier qui aidaient les pétrolières canadiennes à faire concurrence aux immenses multinationales, ce qui a permis les coûteuses activités d'exploration dans l'Arctique et au large de la côte Est.

Bien que ces subventions aient été coûteuses, elles étaient au moins déclarées et visibles. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources les remplace par des crédits d'impôt qui échapperont presque totalement à l'examen parlementaire. Ces crédits sont justement la formule que le vérificateur général, M. Dye, a critiquée plus tôt, cette année. Ils sont aussi plus avantageux pour les grandes multinationales qui paient plus d'impôts que pour les plus petits producteurs canadiens de pétrole et de gaz. Nous en reparlerons toutefois lors de l'étude d'un autre projet de loi.

En conclusion, la plus grande faiblesse du projet de loi est de favoriser les grandes sociétés pétrolières américaines. Il n'est pas étonnant que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait été nommée la personnalité de l'année dans le secteur pétrolier.

Si nous adoptons le projet de loi et revenons en arrière, aux jours où les terres domaniales étaient concédées aux grandes multinationales américaines, quand viendra la prochaine crise pétrolière, en 1990, nous ne serons pas en mesure de développer nos propres ressources. Nous aurons encore une fois cédé aux pressions américaines et abandonné une partie de notre précieuse indépendance.

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites aux *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

PRODUCTION DE DOCUMENTS

L'ordre du jour appelle: Affaires émanant des députés

11 septembre 1985—M. Greenaway—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, mémoires, procès-verbaux, appels téléphoniques, études et autres documents échangés en 1980, 1981 et 1982, entre *a*) le directeur général pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et M. Noll Derriksan ou *Toussowasket Enterprises Limited* ou tout représentant ou employé de *Toussowasket Enterprises Limited*, *b*) M. Noll Derriksan ou *Toussowasket Enterprises Limited* et le Fonds d'aide à l'économie des Indiens, *c*) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et la *Westbank Development Company* ou tout représentant ou employé de cette société, *d*) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et M. Ron Derriksan ou la bande indienne de Westbank au sujet de M. Noll Derriksan, *Toussowasket Enterprises Limited*, tout représentant ou employé de cette société ou le parc de roulottes de Mont Boucherie ou toute transaction financière relative à ce qui précède, *e*) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'administration centrale de la Direction du développement économique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de M. Noll Derriksan, *Toussowasket Enterprises Limited* ou tout représentant ou employé de cette société, le parc de roulottes de Mont Boucherie, M. Ron Derriksan, la bande indienne Westbank ou la *Westbank Development Company*.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Gauthier: Rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais écouter d'abord le rappel au Règlement du député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour).

M. Gauthier: Il veut participer au débat.

M. Kilgour: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne peut pas encore participer au débat.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je viens d'essayer de me mettre en rapport avec le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway). D'après les employés de son bureau, il ne pouvait tout simplement pas annuler les rendez-vous qu'il avait à Vancouver aujourd'hui. Sauf erreur, le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) voudrait proposer la motion à sa place si la Chambre y consent à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

M. Gauthier: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous dit non?

M. Gauthier: Il est déjà arrivé que la Chambre refuse de permettre à l'unanimité à un député de proposer une motion à la place d'un autre. Je ne vois pas pourquoi nous accéderions à cette requête sans revenir à ce que je considère comme des anomalies dans la façon de traiter certains députés.

Je signale qu'il est presque temps que les services du greffier et la Chambre règlent les difficultés que nous avons avec l'heure réservée à l'étude de mesures d'initiative parlementaire. Je vais faire quelques petites observations, puis je m'asseyerai, parce que le Président connait très bien les différentes possibilités.

C'est la quatrième fois en cinq heures que nous devons renoncer, parce qu'un député était dans l'impossibilité d'être ici, pour des raisons très sérieuses. Je ne doute pas de la validité des raisons. Les députés ont parfois des difficultés à arranger leur programme. La difficulté provient du fait que les initiatives parlementaires sont datées. Nous disposons par conséquent de très peu de latitude pour faire intervenir d'autres députés qui voudraient éventuellement parler ou présenter d'autres projets de loi ou motions. Je ne peux par conséquent pas consentir à ce qu'un député propose une motion au nom de celui qui est absent, pour les mêmes raisons que celles que nous avons invoquées la dernière fois, à savoir que c'est l'heure réservée aux initiatives parlementaires; compte tenu de la situation, il serait injuste à mon sens de continuer en l'absence du député concerné.

Je ne pense pas qu'il soit très équitable que la Chambre règle la question uniquement en faveur des députés de l'arrière-ban, sans tenir compte du gouvernement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'apprécie les observations du leader parlementaire suppléant du parti libéral . . .

M. Gauthier: Le whip.

M. Hnatyshyn: Désolé, vous êtes, en effet le whip suppléant. Excusez-moi. Le collègue du député, le leader parlementaire de l'opposition officielle, et le député de Hamilton Mountain (M. Deans) ont envisagé ensemble plusieurs possibilités au nom des députés du parti libéral et du Nouveau parti démocratique. J'ai participé à ces discussions avec mon secrétaire parlementaire afin de voir quelles sont les propositions que nous pouvions présenter à nos caucus respectifs dans le but de régler cette situation.

Je pensais que nous avancions, mais il semble maintenant que le parti libéral ne soit pas disposé à poursuivre ces discussions. Si la Chambre tranche cette question, je suis bien d'accord. Je suis toujours d'accord pour que nous essayions de nous entendre en vue de résoudre le problème. Je pensais que nous allions régler certaines questions importantes dans le cadre des discussions au sujet du règlement provisoire afin de pouvoir apporter des améliorations. Ces discussions devaient avoir lieu à l'occasion des réunions des leaders parlementaires.

Je ne pense pas que nous puissions faire quoi que ce soit maintenant. Je ne suis pas en mesure d'intervenir. J'ai des idées bien arrêtées sur l'interprétation du Règlement. J'essaye depuis quelque temps de négocier une entente qui satisferait tous les députés. S'il n'y a pas d'accord, il ne nous reste plus qu'à demander à Votre Honneur de décider de ce que nous devrions faire maintenant en ce qui concerne les travaux de la journée.

Le président suppléant (M. Paproski): Je demande à la Chambre, une nouvelle fois, y a-t-il accord?

M. Gauthier: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway) a fait savoir à la présidence qu'il ne pouvait pas être ici pour présenter la motion. Comme les députés le savent, avis de toutes les affaires émanant des députés, dans l'ordre établi par tirage au sort, a été publié dans le *Feuilleton et Avis* en vertu du paragraphe 39(1) du Règlement. Le Règlement a été invoqué les 24 et 25 avril à propos de ce que l'on doit faire en l'absence du député devant présenter la motion de la journée, prise sur la liste des priorités.

A ce moment-là, la présidence avait pris une décision provisoire, ne préjugeant pas des décisions qui pourraient être prises ultérieurement, de façon à permettre la consultation entre les parties intéressées. Je crois que ces consultations ne sont pas terminées.

Une fois de plus, le bureau a besoin d'instructions pour préparer les *Feuilleton et Avis*. Par conséquent, je vais prendre une décision semblable et ayant le même effet. Tout d'abord, puisque la Chambre n'a pas encore fait connaître ses désirs à l'égard de la dispositions des affaires émanant des députés, j'ordonne que la motion au nom du député de Cariboo—Chilcotin retombe à la fin de la liste de priorité.

Deuxièmement, le paragraphe 39(2) du Règlement stipule que la Chambre doit poursuivre l'étude des affaires dont elle était saisie avant l'heure réservée aux affaires d'initiative parlementaire ou y revenir «lorsqu'il est impossible de fournir l'avis de vingt-quatre heures . . . » et ainsi de suite. Puisque l'avis avait été publié dans ce cas-ci,la présidence juge que l'article 39(2) du Règlement ne s'applique pas.

Troisièmement, comme il n'y a rien à l'étude pour l'instant, la présidence estime que la Chambre devrait s'ajourner.

Avant de proposer que la Chambre s'ajourne maintenant, je voudrais parler d'un autre problème de procédure relié aux affaires d'initiative parlementaire.

Les députés se rappelleront que le leader du gouvernement à la Chambre avait désigné lundi prochain, le 12 mai, comme jour réservé. Conformément à l'article 38, par conséquent, l'heure réservée aux affaires d'initiative parlementaire sera suspendue. Il faudrait cependant signaler aux services du greffier où inscrire au *Feuilleton et avis* l'article qui figure au nom du député de Skeena (M. Fulton). La présidence avait songé à reculer tous les articles selon l'ordre de préséance chaque fois qu'un ordre de la Chambre entraînerait la suspension des affaires d'initiative parlementaire. Cela dérangerait cependant les projets d'une quinzaine de députés puisque la date prévue pour le débat de leur motion ou de leur projet de loi changerait.

Par conséquent, afin de modifier le moins possible l'ordre des travaux et les avis de motion qui figurent au *Feuilleton*, la présidence ordonne que l'article du député de Skeena soit inscrit tout au bas de la liste des sujets à l'étude.

Encore une fois, cette décision ne doit empêcher en rien la Chambre de se prononcer elle-même sur la question dans un avenir prochain.

Comme la Chambre n'a pas d'autre affaire à étudier, je me vois contraint d'ajourner la Chambre jusqu'à 11 heures lundi prochain, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 9.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

DÉMISSION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. le Président: J'ai reçu un avis du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui m'a demandé s'il pouvait faire une brève déclaration personnelle. J'ai examiné plusieurs précédents analogues, et je propose par conséquent de donner la parole au ministre immédiatement.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à annoncer aux députés que j'ai écrit hier au premier ministre (M. Mulroney) pour lui demander de charger une personne impartiale de faire une enquête sur les allégations de conflits d'intérêts faites dernièrement par différents journaux, médias électroniques et à la Chambre des communes. Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai respecté les dispositions du Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Il subsiste toutefois assez de confusion à ce sujet pour justifier une enquête impartiale.

Compte tenu de la situation, je présente ma démission immédiatement à titre de ministre de l'Expansion industrielle régionale, conformément à nos traditions et usages parlementaires. Je signale aux députés que j'ai également présenté ma démission au premier ministre.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Le chef de l'Opposition veut faire un rappel au Règlement.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, sauf erreur, nous aurons l'occasion de faire des commentaires à ce sujet dans quelques minutes, lorsque vous déclencherez le débat. J'espère toutefois que vous me permettrez de faire quelques réflexions immédiatement, à propos de cette déclaration ministérielle.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député que la présidence se trouve toujours dans une situation délicate dans un cas analogue. Lorsque j'ai reçu les informations ce matin, j'ai vérifié les précédents concernant les ministres de gouvernements antérieurs. On avait soulevé la question de privilège. Le député est entre les mains de la Chambre s'il demande le droit de faire une réponse.

M. Turner (Vancouver Quadra): Sans que cela porte à conséquences si le cas se présente à nouveau ultérieurement, étant donné qu'un débat sur ce sujet commence ce matin, par pure coïncidence, nous renoncerons aux droits que nous avons peut-être et nous attendrons le débat.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis exactement du même avis que le chef de l'Opposition officielle. Je suppose que le débat va commencer, et c'est pendant ce débat que je ferai les commentaires que je voudrais faire au sujet de la déclaration du ministre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DES INFIRMIÈRES

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU 11 MAI 1986

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, depuis 300 ans des infirmières compétentes se dévouent au service des Canadiens. La profession d'infirmière se développe au Canada depuis l'époque de Jeanne Mance, qui est considérée comme la première infirmière du Canada, au début du XVII^{e} siècle. De nos jours, les infirmières continuent à se distinguer par l'excellence des soins infirmiers qu'elles dispensent.

Depuis de nombreuses années, le 12 mai, l'anniversaire de Florence Nightingale, est déclaré Journée internationale des infirmières en reconnaissance de la contribution des infirmières dans le monde entier et dans de multiples domaines de la santé. Au Canada, les infirmières ont joué un rôle actif et précieux dans le développement de toutes les politiques de soins de santé. Leur dévouement au bien-être des Canadiens est un fait bien établi et reconnu.

Les infirmières représentent plus de 50 p. 100 des professionnels de la santé au Canada, ce qui montre bien leur importance dans notre régime de soins de santé. Il y a actuellement plus de 180,000 infirmières en exercice au Canada. C'est une profession qui touche tout le monde. Les infirmières s'occupent de tous les membres de la collectivité, des vieillards aux nouveaux-nés, qu'ils soient en bonne santé ou malades. Leur présence se manifeste dans les foyers, dans la collectivité et sur les lieux de travail, et elles assurent des soins de santé dans les écoles, dans l'industrie, dans les cliniques communautaires, dans les hôpitaux, dans les établissements de soins de santé et dans toute sorte d'autres institutions sanitaires. En reconnaissance des multiples contributions des infirmières à la santé et au bien-être des citoyens de notre pays, au nom de tous les Canadiens, je déclare cette semaine du 11 mai 1986 Semaine nationale des infirmières au Canada.

Déclaration du ministre

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette déclaration du ministre à l'occasion de la proclamation de la Semaine nationale des infirmières au Canada. Il y a environ 300 ans, la première infirmière et le premier administrateur d'hôpital du Canada, Jeanne Mance, arrivait à Montréal pour y créer le premier hôpital du Canada. C'est de son courage, de sa détermination et de sa présence humaine que s'inspirent les normes actuelles de soins infirmiers au Canada. Ce sont des normes que les infirmières d'aujourd'hui respectent et dépassent. Je n'ai pas à rappeler à la Chambre l'énorme contribution des infirmières à notre société. La proclamation de la Semaine nationale des infirmières et infirmiers est une reconnaissance concrète de ces efforts et de ces accomplissements.

J'aimerais toutefois rappeler au ministre la confusion entraînée par la proclamation tardive de cette décision pour 1986, et je ne crois pas que ce soit la faute du ministre. On m'a signalé qu'il y aurait plusieurs semaines provinciales des infirmières au Canada, et qu'il risquait d'être trop tard pour coordonner ces diverses célébrations. La Fédération nationale des syndicats d'infirmières a suggéré qu'à l'avenir le gouvernement fédéral s'efforce de coordonner les activités provinciales et la Semaine nationale.

• (1110)

En conclusion, monsieur le Président, je suis sûr de parler au nom de tous les Canadiens et de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en adressant aux infirmières du Canada mes remerciements pour leur dévouement et leur présence humaine.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ce jour, le 12 mai, l'anniversaire de Florence Nightingale, a été déclaré Journée internationale des infirmières. Cette profession remonte au Canada à l'époque de Jeanne Mance qui a organisé efficacement la profession d'infirmière laïque au Canada au début des années 1600. Aujourd'hui, ce sont plus de 180,000 professionnels des soins infirmiers qui poursuivent cette tradition de soins infirmiers au Canada 24 heures par jour, sept jours par semaine et 365 jours par an.

Les infirmières canadiennes connaissent leur profession et sont confiantes dans leur aptitude à assurer des soins de santé compétents et diligents, mais s'inquiètent pour leur pratique quand elles sont victimes de restrictions financières et de coupures des services, car au niveau de l'administration directe des soins, on en est déjà réduit à l'essentiel. Toute coupure supplémentaire menacerait la santé de tout le système. Les infirmières ont clairement manifesté leur opposition aux coupures des soins de santé esquissées dans le projet de loi C-96, qui modifie la formule des accords fiscaux fédéraux-provinciaux. Cette disposition va faire progressivement tomber la part du gouvernement fédéral dans le financement des soins de santé de 50 p. 100 à 36 p. 100 d'ici 1990-91, et cette part va déjà être inférieure à 33 p. 100 pour l'année financière en cours. Cette décision a été prise unilatéralement. Il n'y a eu aucune négociation avec les provinces ou les professionnels de la santé concernés. La reconnaissance de la journée des infirmières ne compense pas les dommages infligés aux infirmières, aux travailleurs de la santé et à tous les Canadiens qui ont besoin de leurs services.

Tous les Canadiens se félicitent de cette journée internationale des infirmières et espèrent que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) va retirer le projet de loi C-96 et revenir à un engagement financier net et clair à l'appui du maintien des soins de santé au Canada.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNNE DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle de la section canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, qui a assisté à la réunion avec le caucus de l'acier de la Chambre des représentants des États-Unis à Washington, D.C., les 28 et 29 avril.

* * *

PÉTITIONS

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui une pétition de gens de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui regrettent la décision que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a prise de déduire le revenu de pension des prestations de l'assurance-chômage, éliminant ainsi les avantages d'un plan de retraite. Ils demandent donc au gouvernement de faire en sorte que tous les employés à la retraite conservent leur revenu de pension et touchent les prestations de l'assurance-chômage non diminuées de ce revenu de pension.

L'ABANDON DES PHARES

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition de nombreux habitants de la côte est de l'île de Vancouver et de la côte de la Colombie-Britannique. Ils sont mécontents parce que la suppression des services de phare par le gouvernement fédéral nuira éventuellement aux activités de recherche et de sauvetage. Il sera plus dangereux de vivre sur la côte de la Colombie-Britannique. Ils demandent au gouvernement de restaurer ce service et, de ce fait, la sécurité de la navigaton côtière.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je veux seulement annoncer, monsieur le Président, que demain sera le deuxième jour désigné du trimestre.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: Je signale à la Chambre que, à cause de la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de cinq minutes, après 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE REFUS DU GOUVERNEMENT DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS—LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition) propose:

Que la Chambre blâme le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le gouvernement de n'avoir pas fourni des renseignements complets et satisfaisants sur le conflit d'intérêts flagrant dans lequel le ministre est impliqué.

Monsieur le Président, nous avons appris ce matin que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) avait présenté sa démission au premier ministre (M. Mulroney). Nous avons également appris qu'il avait demandé à ce dernier la tenue d'une commission d'enquête indépendante, selon ses propres termes. À la suite de cette nouvelle, nous tenons à avertir le gouvernement et Votre Honneur que le Parlement n'a pas l'intention de rester les bras croisés. Dans deux comités, on nous a empêchés de connaître le fin mot de cette histoire. Nous avons essayé d'obtenir des réponses pendant deux semaines au cours de la période des questions. La tenue d'une enquête judiciaire vise peut-être à déssaisir la Chambre des communes de ce dossier. C'est le comportement d'un ministre et l'administration publique du pays qui sont en cause. Le ministre est comptable à la plus haute cour du pays, qui est le Parlement. Nous ne tolérerons pas qu'il cherche à se soustraire à l'examen

du Parlement en confiant à une commission d'enquête judiciaire l'examen d'une question qui relève du Parlement et qui porte sur ses responsabilités politiques.

Depuis deux semaines, nous avons pu constater, d'une révélation à l'autre, la gravité de ce conflit d'intérêts flagrant. L'affaire a pris de telles proportions que cela sent la corruption à plein nez. Le ministre a profité de sa charge publique pour obtenir des avantages personnels. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) aura beau faire pour essayer de convaincre les Canadiens du contraire, il y a eu infraction aux directives que le premier ministre a données pour régir la conduite de ses ministres.

Je voudrais énoncer ici les paroles que le premier ministre a prononcées le 9 septembre 1985 en présentant ces directives. Il a déclaré ceci:

L'administration publique repose sur un grand principe, voire un impératif: en démocratie, le gouvernement et la Fonction publique doivent, pour bien fonctionner, pouvoir compter sur la confiance des administrés. En vue de renforcer cette confiance, il faut que le gouvernement gère avec compétence et s'inspire de meilleures normes de conduite.

Telles sont les paroles prononcées par le premier ministre du Canada.

Dans une lettre ouverte adressée à tous les députés et sénateurs, le même jour, le premier ministre déclarait:

Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour que le nouveau Code établisse sans équivoque que la responsabilité ultime à l'égard des normes de conduite du gouvernement fédéral est celle du Cabinet et, plus spécifiquement, la mienne

Il a ajouté:

Nulle part dans ce Code ne prévoit-on d'organisme quasi indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités.

J'en ai déjà parlé ce matin. Le premier ministre ne peut pas se départir de ses responsabilités en les confiant à une commission d'enquête indépendante.

Dans la lettre qu'il a adressée à ses ministres le même jour, le premier ministre délarait:

Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.

Je crois que ces directives sont suffisamment claires. En Ontario, les conjoints se partagent les biens pendant le mariage. Le mari de M^me^ Stevens était intéressé, de moitié, à toutes les transactions de cette dernière. Néanmoins, la majorité des actions sont enregistrées à son nom.

• (1120)

Si nous avons présenté cette motion aujourd'hui c'est parce que les activités du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui viennent d'être révélées sont totalement contraires à l'esprit et à la lettre des directives émises par le premier ministre. Pourtant, le vice-premier ministre s'est obstiné à prétendre que le ministre avait agi conformément à ces directives.

Certains demanderont le renforcement et la mise à jour des directives en question. Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons là devant une conduite immorale. Il n'est pas possible de codifier tous les comportements humains. Nous ne pouvons pas définir ou essayer de prévoir toutes les possibilités de conflit et toutes les façons dont un ministre peut réagir à ses charges publiques. Nous devons compter sur le jugement individuel, la déontologie professionnelle et le fait que les ministres doivent savoir que leurs activités, leurs gains ou leurs avantages personnels ne doivent pas nuire à l'exécution impartiale de leurs fonctions.

Je n'ai pas le temps d'exposer tous les faits qui ont été portés à l'attention du Parlement. Nous sommes au courant de l'emprunt de 2.6 millions de dollars que M^me^ Stevens a obtenu au nom de son mari par l'entremise d'une société avec qui son mari faisait affaire à ce moment-là relativement à des encouragements fiscaux et à des subventions fédérales. En quoi consistait l'avantage obtenu? Un prêt sans frais d'intérêts constitue un avantage évident, dans ce cas-ci un avantage de quelque $314,000 vu les taux d'intérêts en vigueur au moment de l'emprunt. L'obtention même du prêt constituait un avantage parce que, de toute évidence, le ministre et sa femme n'arrivaient pas à emprunter ailleurs. Ils avaient déjà essayé d'obtenir une injection de capitaux des firmes de courtiers et des conseillers en placement de la rue Bay à Toronto, mais sans succès. Ils s'étaient sans doute aussi adressés aux banques. A la fin du compte, ils ont dû aller à une société avec qui le ministre faisait affaire pour voir s'ils pouvaient obtenir assez de liquidités pour maintenir leur entreprise à flot.

Il y a aussi l'emprunt de 3 millions de dollars obtenu plus tôt d'une banque coréenne qui appartient à 40 p. 100 à la société automobile Hyundai que le ministre a fait venir au Canada. Le ministre a d'ailleurs exempté cette même société de la nécessité d'acheter une partie de ses pièces au Canada et de créer des emplois comme le prévoient normalement les lignes directrices qui s'appliquent à l'industrie automobile pour garantir la participation canadienne. Toutes ces exigences ont été oubliées ou mises de côté. Le ministre a-t-il obtenu quelque chose en retour? Nous l'ignorons parce qu'il n'a pas répondu à nos questions. Je pense que nous pouvons prouver que tout cela a clairement rapporté des avantages au ministre.

Nous devons maintenant nous pencher sur la deuxième question qui a trait à la fiducie sans droit de regard. Le ministre, les rares fois qu'il a bien voulu nous répondre, et le vice-premier ministre ont dit qu'un fonctionnaire du Bureau du registraire général leur avait garanti que les documents nécessaires avaient été présentés et que les affaires du ministre avaient été placées en fiducie sans droit de regard. Nous avons demandé que National Trust, qui était apparemment la société de fiducie en question, soit convoquée au comité approprié de la Chambre des communes. Le président et la majorité conservatrice du comité ont refusé.

Peut-on vraiment dire que les affaires en fiducie ont été gérées de façon indépendante et sans droit de regard? De fait, la femme du ministre s'occupait activement en son nom des biens de son mari ou de leurs biens communs. Le ministre essaie de dire qu'il n'en savait rien. Comment le public canadien peut-il croire qu'une femme qui s'occupe des biens communs du couple ne parle pas à son mari d'un emprunt de 2.5 millions de dollars qu'elle avait réussi à obtenir pour maintenir à flot leur bien le plus important? Personne ne peut croire une chose pareille. Personne ne peut croire qu'un couple ne discute pas d'une question aussi importante. De toute façon, que le ministre ait été au courant ou non, je ne comprends pas comment sa femme a pu faire une telle chose. Elle doit se conformer à des lignes de conduite quelconques et je suis certain que nous n'avons pas fini d'en entendre parler. Elle s'occupait activement des affaires du ministre. Elle-même et l'ancien administrateur de la campagne du ministre, qui travaillait aussi pour York Centre, ont visité les maisons de placement de la rue Bay. Pendant ce temps, ces mêmes entreprises essayaient d'obtenir le contrat pour conseiller le ministre au sujet de la privatisation de certaines sociétés de la Couronne, comme de Havilland, Canadair, la CDC et Téléglobe. La femme du ministre est allée voir les entreprises qui voulaient obtenir ce contrat. Leur a-t-elle dit quel serait le marché ou bien était-ce tellement explicite dans leurs conversations que ces firmes d'investissement savaient qu'elles devaient recevoir la femme du ministre et lui parler? Je ne donnerai pas de noms parce que nous n'avons pas tous les faits.

Les événements de ce matin n'ont pas réglé la question. Nous avons l'intention d'examiner la façon dont certains conseils d'administration sont constitués pour donner un avantage à certaines entreprises dans leurs rapports avec la CDC. En effet, un petit groupe d'hommes et de femmes intimement liés au ministre décide qui servira d'expert-conseil et quelles soumissions seront acceptées. Certaines de ces personnes ont même été nommées par le ministre lui-même aux fonctions qui leur permettent de faire ces choix et de donner ces conseils. Ce sont vraiment des transactions intéressées. C'est dégoûtant et les Canadiens ne sont pas obligés de l'accepter.

Examinons maintenant un par un les arguments du vice-premier ministre. D'abord, il a dit que le ministre avait respecté les lignes directrices. Je pense avoir convaincu Votre Honneur du contraire en lisant les lignes directrices en question. Le ministre n'a certes pas suivi la lettre des lignes directrices et il en a violé l'esprit de façon flagrante et impitoyable.

Le vice-premier ministre a dit que les documents avaient été établis dans les formes. Il nous demande de croire que l'affaire est close parce qu'un fonctionnaire du Bureau du registraire général dit que tout est dans les formes. Le problème n'a rien a voir avec les documents présentés. Il touche le comportement des intéressés. Qu'est-ce que la femme du ministre a fait? Qu'est-ce que le ministre savait? Pourquoi ces transactions ont-elles même été envisagées?

Je répète que les directives ne constituent pas un code complet de comportement, car un tel code n'est pas possible. Nous parlons de l'éthique et du jugement que l'on peut discerner derrière la conduite du ministre et de sa femme.

Comme deuxième défense, le ministre invoquait le fait que l'accord avec Magna Corporation avait été conclu par les libéraux. Il prétendait que toutes les subventions accordées à Magna avaient été approuvées par un gouvernement que je dirigeais, en août 1984. Nous avons fait remarquer, lors des questions, qu'il s'agissait d'un mémoire d'entente signé par l'ancien ministre, Ed Lumley. Il ne s'agissait pas d'un accord général. En vertu des termes du mémoire, chaque subvention ou

article devait être négocié par un ministre et approuvé par le cabinet. C'est le ministre qui a remis sa démission ce matin qui était responsable de cela. Dans l'histoire de ce pays, on s'en souviendra comme de la plus grosse et de la plus trompeuse diversion jamais jetée dans les jambes de ceux qui se consacrent à la poursuite de l'honnêteté.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas dit à la Chambre et aux Canadiens que tout financement dans le cadre du mémoire d'entente exigeait son approbation? Pourquoi a-t-il tenté ce subterfuge et essayé de berner la Chambre?

Ce qui est encore plus dégoûtant et choquant, c'est le fait que le ministre n'ait pas dit à la Chambre qu'un autre mémoire d'entente avait été signé par lui, avec Magna International, le 14 juin 1985, alors que le gouvernement du premier ministre était en fonction. Il a été annoncé dans ce communiqué, juste un mois après le prêt de 2.6 millions à sa femme, par l'intermédiaire d'une société connue seulement par un numéro.

[*Français*]

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas également déposé cette deuxième entente? Qu'essaie-t-il de cacher? Existe-t-il d'autres ententes dont nous n'avons pas entendu parler? Y a-t-il d'autres événements? Faut-il qu'ici à la Chambre, période de questions après période de questions, nous soyons obligés selon le Règlement assez étroit que vous nous avez signalé, monsieur le Président . . . Pourquoi le ministre n'a-t-il pas fait une déclaration devant la Chambre? Pourquoi le premier ministre (M. Mulroney), avant son départ pour la Chine, n'a-t-il pas fait une déclaration relativement à son enquête sur les activités de son ministre?

[*Traduction*]

C'est un subterfuge total.

La troisième défense du ministre c'est qu'il n'y avait aucune preuve. Pourtant, les faits parlent d'eux-mêmes. La presse a fait un excellent travail de recherche dans cette affaire. Le ministre n'a rien nié, n'a rien expliqué et n'a fait aucune déclaration. Avant de partir, le premier ministre disait que nous devions présumer l'innocence, qu'une personne était innocente tant qu'elle n'avait pas été jugée coupable.

• (1130)

M. Hnatyshyn: Vous trouvez cela répréhensible?

M. Turner (Vancouver Quadra): Non, pas du tout. C'est parfaitement normal dans les procédures criminelles, mais ce n'est pas ce que nous avons ici. Nous parlons d'administration publique et, dans ce domaine, c'est au ministre qu'il appartient de démontrer qu'on ne peut rien lui reprocher. Ce n'est pas au Parlement de prouver quoi que ce soit, ni à l'Opposition, ni à la presse. C'est au ministre . . .

Une voix: Et au premier ministre (M. Mulroney).

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . de prouver que sa conduite est absolument irréprochable. Il est évident que non seulement sa conduite n'était pas convenable, mais en plus elle ne donnait pas l'impression de l'être. Le premier ministre ne comprend tout simplement pas l'importance des questions dont nous parlons.

Le ministre était par le fait même devenu inefficace. Les soupçons l'enveloppaient. Il n'a pas parlé. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) ne l'a pas laissé prendre la parole et, comme je l'ai dit au vice-premier ministre, à la Chambre et à l'extérieur, aucun ministre ne peut déléguer sa réputation à un vice-premier ministre ni même à un premier ministre. Nul ministre ne peut déléguer à d'autres sa réputation d'honnêteté, d'intégrité, de rectitude. L'erreur commise à l'origine par le gouvernement et par le vice-premier ministre a été de ne pas permettre au ministre de parler. Il est bien évident qu'il y a beaucoup de choses à cacher, et le gouvernement va se servir de la commission d'enquête judiciaire pour les mettre hors d'atteinte du Parlement.

Ce dont il s'agit, monsieur le Président, ce n'est pas seulement une erreur de jugement. Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a peut-être commis une faute de jugement dans l'affaire du thon, mais personne ici n'a mis en doute son honnêteté ou son intégrité.

Une voix: Non?

M. Turner (Vancouver Quadra): Ni son honnêteté, ni son intégrité. Je le tiens encore en haute estime. Mais ici il ne s'agit pas de jugement mais d'éthique, d'honnêteté et de comportement dans la conduite des affaires de l'État.

Je pense que j'ai débuté 17 minutes après l'heure, monsieur le Président, et comme j'ai droit à 20 minutes, je pense qu'il m'en reste encore cinq.

M. le Président: Très juste. Je m'excuse. J'avais noté 11 h 16. Le député a tout à fait raison, il lui reste encore cinq minutes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce n'est pas une simple question d'erreur de jugement. Cela s'étend jusqu'à la corruption. Il y a confusion des intérêts privés et publics. La question que le Parlement est en droit de poser, celle que les Canadiens posent déjà, c'est de savoir pourquoi le premier ministre a laissé faire cela si longtemps. Il a dû faire une enquête impartiale sur la situation du ministre et sur ses opérations. S'il ne l'a pas fait, il a péché par négligence. S'il a effectué ces recherches, a-t-il pensé qu'il pourrait simplement laisser passer la tempête? Quelle est la position du premier ministre? Est-ce qu'il n'a pas demandé une enquête? Cette affaire a déteint, elle a jeté le discrédit sur son gouvernement. Ce n'est qu'un nouvel exemple de la série d'incidents et d'écarts ministériels qui ébranle la confiance de la population, la confiance envers le premier ministre et le gouvernement qu'il dirige.

Nous ne savons pas ce qui s'est passé en Corée ou en Chine au cours de la fin de semaine. Les commissaires du premier ministre ont dû lui dire: «Écoutez. Cette affaire n'est plus tenable. Nous voulons l'assainir avant votre retour. Elle vous a déjà volé les manchettes, et nous voulons que vous reveniez en héros». Quelle rigolade! Ils veulent qu'il revienne en héros de son voyage en Chine et au Japon. Le premier ministre est sur la muraille de Chine, pendant que son vice-premier ministre et son ministre de l'Expansion industrielle régionale pataugent dans la boue en essayant d'éviter le scandale au Canada.

Les subsides

M. Gauthier: Pendant que lui est sur la muraille, eux ils font le mur du silence.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi le premier ministre a-t-il réagi? Ce n'est pas à cause d'une soudaine attaque de moralité. Il a dû recevoir le résultat des sondages. Il a dû parler au téléphone à Allan Gregg, qui a plus de responsabilités et plus de pouvoirs que n'importe quel ministre des premières banquettes. Celui-ci lui a probablement dit: «Sortez-vous de là avant de revenir au pays». Le gouvernement a pensé qu'il laisserait passer la tempête. Il a confié le gouvernail au vice-premier ministre, attendant que la tempête se calme. J'ai maintenant la conviction que toute inconduite, aussi répréhensible soit-elle, sera tolérée par le premier ministre tant qu'elle n'aura pas été démasquée par le public ou par le Parlement. La moralité n'intervient pas dans cela: ce qui compte, ce sont les sondages. Ce qui comptait, c'est l'effilochement de son image pendant son voyage à l'étranger.

Mais nous, ce qui nous occupe dans cette affaire, c'est la moralité du gouvernement, la confiance que nous avons dans nos institutions démocratiques. La liberté est une chose très fragile. Le désabusement peut réussir à l'atteindre. Le désabusement et l'absence de rectitude dans la conduite des affaires publiques peuvent l'éroder. Et c'est cela qui se passe. Le premier ministre espère revenir au pays les mains nettes. Il s'arrange pour ne pas avoir à faire face à l'orage quand il reviendra à la Chambre dans quelques jours. Mais je pense que c'est un mauvais calcul. Même la démission de son ministre ne compensera pas la perte morale subie par son gouvernement.

Cette affaire atteint le gouvernement au coeur, elle atteint le premier ministre lui-même. Pourquoi tolère-t-on ce genre de conduite? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas été prié de démissionner immédiatement? Pourquoi le gouvernement a-t-il essayé de laisser passer la tempête? Pourquoi les ministres n'ont-ils pas parlé franchement, surtout le ministre en question? Pourquoi s'est-on servi de la majorité conservatrice de deux comités parlementaires pour s'asseoir sur l'affaire, pour bloquer une enquête? Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est ici. Nous appuyons sa réforme. Pourquoi n'a-t-on pas recouru aux comités pour qu'ils fassent leur travail?

Je sais que des députés ministériels ne peuvent pas se sentir à l'aise ce matin. C'est un jour néfaste pour le pays, un jour néfaste pour le Parlement. C'est un jour néfaste pour la façon dont nous dirigeons nos affaires. Mais, malgré tout, malgré la plus forte majorité de l'histoire du Canada, la vérité a sorti. Le ministre a démissionné. C'est une grande victoire pour le Parlement.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il est tout à fait déplorable de devoir tenir un tel débat à la Chambre des communes en mai 1986 ou à un autre moment. Après avoir entendu le ministre ce matin, je voudrais dire pour commencer que j'ai rarement, sinon jamais, vu un ministre faire aussi mal que celui-ci la distinction entre ses intérêts personnels et sa charge publique. J'ai rarement vu une démission s'imposer davantage. Celle-ci, cependant, n'aurait pas dû être remise aujourd'hui, mais il y a au moins deux semaines. En outre, pendant ce délai, le ministre a violé les lignes directrices non seulement en apparence mais aussi en réalité, et je reviendrai sur ce point dans un instant.

Mais auparavant, j'affirme que le gouvernement se comporte de manière tout à fait lamentable depuis deux semaines. Entre autres choses le ministre savait parfaitement le 29 avril que sa femme avait obtenu un prêt de 2.6 millions de dollars sans intérêts pour la première année et avec un taux d'intérêt incroyablement bas pour les années suivantes. Il savait que ce prêt était consenti par des gens aux liens étroits avec son propre ministère et avec lesquels il faisait constamment affaire en tant que ministre. C'est ce jour-là qu'un ministre au sens de ses responsabilités aurait dû remettre sa démission.

Je voudrais ajouter que, pendant ces deux semaines, le vice-premier ministre (M. Nielsen) nous a répondu par des faux-fuyants. Tous les jours, le responsable de l'application des lignes directrices, au lieu d'assurer que son cabinet s'y conformait et que la dignité du Parlement était respectée, a usé de faux-fuyants. Nous avons vu bien pire. On a laissé entendre que les députés de l'opposition qui ont posé des questions ne voulaient pas que l'on crée des emplois au Québec ni qu'on fasse de nouveaux investissements dans l'île du Cap-Breton. Le gouvernement a invoqué toutes sortes d'arguments spécieux, erronés, inopportuns et injustes pour défendre cette très vilaine affaire. Voilà ce qu'ont fait les membres du gouvernement.

• (1140)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je veux également dire que le premier ministre (M. Mulroney) qui est absent ne peut pas être déchargé de toute responsabilité. Je suppose qu'il n'a pas appris ces nouvelles avant nous tous. Je suppose même qu'il n'a pas entendu parler de l'emprunt de M^me^ Stevens avant M. Stevens lui-même. Cependant, lorsqu'il a appris avant son départ pour le Japon, la Corée et la Chine, la nature du prêt consenti à la femme de ce ministre qui avait des engagements en cours avec des gens intimement liés à ses affaires financières personnelles, s'il avait fait preuve de la moindre probité, le premier ministre aurait dû dire aussitôt: «M. Stevens, je vous demande de démissionner sur-le-champ». Voilà ce qu'il aurait dû faire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je veux bien insister sur la remarque suivante. Si cela s'était produit il y a deux semaines, la crédibilité de M. Stevens en tant que ministre aurait alors pu être préservée, et comme le chef de l'opposition officielle (M. Turner) l'a déjà signalé, si le gouvernement avait agi en temps voulu, la crédibilité de M. Stevens sur tous les plans aurait pu être sauvée.

Comme l'a signalé aussi le chef de l'opposition officielle, nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons parlé ni de malhonnêteté ni d'agissements criminels. Nous ne savons ni ne prétendons que c'est ce qui s'est passé ici. Ce que nous disons et ce que nous avons toujours dit, c'est qu'il y a eu conflit d'intérêts. Toutefois, en refusant d'assumer ses responsabilités morales, le gouvernement a non seulement fait du tort au Parlement, car c'est aussi de cela qu'il est question dans toute cette affaire, mais il a peut-être compromis à tout jamais la réputation du ministre en ce sens que celui-ci ne pourra peut-être plus jamais détenir un portefeuille.

Ce que je tenais à faire valoir avant que nous ne soyons informés ce matin de la décision du ministre, c'est que le gouvernement et le ministre n'ont pas respecté les directives établies. Le ministre les a violées de façon absolument flagrante. C'est quelque chose d'évident pour le peuple canadien. Où que l'on aille depuis deux semaines, on n'a pas à soulever la question. Je suis persuadé que les ministériels en ont bien fait l'expérience. Où que l'on aille, les gens demandent: «Qu'est-ce qui se passe? Quand M. Stevens va-t-il faire ce qu'il doit faire?»

Je tiens à signaler deux ou trois points, car les députés des deux côtés de la Chambre savent que ce genre d'affaire est extrêmement désagréable. Ce n'est pas là quelque chose dont les députés aiment s'occuper. Je suis persuadé qu'il peut y avoir ici une ou deux personnes qui raffolent de ce genre de choses. Je vois même quelques petits sourires narquois en face. Toutefois, je tiens à dire au leader parlementaire du gouvernement qu'il s'en trouve parmi nous à ne pas aimer . . .

M. Hnatyshyn: Quels sourires narquois?

M. Broadbent: J'ai vu sourire quelqu'un et j'en ai déduit que peut-être certaines personnes . . .

M. Hnatyshyn: Ne vous emballez pas.

M. Broadbent: Je tiens à dire au ministre que beaucoup de gens préféreraient débattre d'autres questions que des conflits d'intérêts à la Chambre des communes. Si le gouvernement avait fait ce qu'il avait à faire, nous ne serions pas en train d'en débattre maintenant.

M. Hnatyshyn: Vous êtes dégoûtant, voilà ce que vous êtes.

M. Broadbent: Nous allons entendre dans quelques minutes ce que le ministre a à dire. Je tiens à dire que ce que nous voulons faire valoir dans cette affaire tient à notre avis du système parlementaire depuis que la démocratie a donné naissance à des régimes parlementaires et, plus récemment, à différents gouvernements. Je tiens à citer les directives établies par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lorsqu'il était premier ministre du Canada. Il y déclarait notamment:

> Les ministres doivent remplir et sembler remplir leurs fonctions officielles et diriger leurs affaires personnelles de façon que la population ait encore et de plus en plus confiance dans le gouvernement et de façon à empêcher les situations de conflit d'intérêts.

Voilà le principe général que l'ancien premier ministre énonçait dans ses directives.

Je voudrais citer maintenant les directives émises par le très honorable Pierre Elliot Trudeau en 1980, lorsqu'il était chef du gouvernement. Voici ce qu'en disait alors le leader parlementaire du gouvernement:

> Les ministres doivent également toujours se rappeler qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler de transactions concernant des biens immobiliers ou des placements que leur conjoint ou leurs enfants à charge possèdent ou administrent intégralement ou partiellement.

Les lignes directrices de 1980 ne contenaient aucune disposition concernant les conjoints, contrairement à celles du gouvernement Clark, mais on établissait néanmoins un principe très clair selon lequel les activités financières des conjoints étaient perçues comme étant visées, même s'il n'était pas question explicitement de l'établissement d'une fiducie au nom des conjoint.

J'en arrive maintenant au groupe de travail créé par le précédent gouvernement et présidé conjointement par MM. Michael Starr et Mitchell Sharp. Dans ses recommandations, il précise que ces lignes directrices ne s'appliquent pas directement aux conjoints. C'est ce que le gouvernement a accepté en définitive. Il recommande ce qui suit:

> Il va sans dire que les ministres ne devraient pas transférer leurs actifs à leur conjoint ou à leurs enfants à charge, afin de ne pas tomber sous le coup de ces lignes directrices. Ils doivent également se rappeler qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler ou sembler découler de transactions concernant des biens immobiliers ou des placements que leur conjoint ou leurs enfants à charge possèdent ou administrent intégralement ou partiellement.

Enfin, je voudrais citer ce qu'a dit le premier ministre lui-même dans une lettre qu'il a envoyée à tous les ministres en même temps que les lignes directrices en question; voici:

> Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.

Je tiens à préciser que si le ministre actuel avait donné suite à cette mise en garde du premier ministre lui-même, le débat d'aujourd'hui serait inutile.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons eu la flagrante violation de tous ces principes par le ministre et les autres qui ont des responsabilités ici, à la Chambre des communes, et les arguments que le gouvernement a présentés en faveur de M. Stevens depuis le début de cette affaire sont plutôt déplorables et faibles.

Les arguments reposent exclusivement sur l'affirmation de M. Stevens qui dit avoir placé ses possessions au moment opportun et de la façon appropriée dans une fiducie sans droit de regard.

Il a prudemment évité de répondre aux accusations voulant qu'il ne se soit pas conformé aux autres exigences préparées par le premier ministre (M. Mulroney).

Monsieur le Président, le premier ministre avait la responsabilité, avant son départ pour le Japon, de demander au ministre sa démission. Depuis son départ, je voudrais souligner que le vice-premier ministre (M. Nielsen) a démontré une insensibilité incroyable. Il a négligé toutes ses responsabilités. Que le ministre ait été au courant ou non du prêt que son épouse a obtenu au moment où elle l'a fait, il aurait dû démissionner tout de suite. La journée même où il a pris connaissance du prêt—c'est-à-dire le 29 avril—il aurait dû démissionner précisément parce qu'il est personnellement impliqué dans des décisions de millions de dollars touchant des entreprises et des personnes intimement reliées à la personne qui a obtenu le prêt. C'est le cas, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Entre autres choses, trois sortes de faits différents portaient à croire que le ministre était dans une situation de conflit d'intérêts. Premièrement, il a lui-même nommé au conseil de la CDIC des personnes avec lesquelles il avait déjà été associé intimement, personnellement et financièrement. A notre avis, leurs affaires personnelles et leurs nouvelles responsabilités les placent dans une situation évidente de conflit d'intérêts.

Deuxièmement, nous avons appris dernièrement que M^me^ Stevens, au nom de l'entreprise familiale, s'efforçait sans cesse de conclure des ententes spéciales avec des maisons de courtage de Toronto, celles-là mêmes auxquelles le ministre avait adjugé des contrats de travail de son ministère.

Le troisième fait est celui sur lequel je fonde ma thèse, soit qu'il y a eu violation, non pas seulement en apparence du principe de conflit d'intérêts. A preuve, l'emprunt de 2.6 millions de dollars que Noreen Stevens a obtenu à des conditions très avantageuses de M. Anton Czapka qui est encore en relations d'affaires avec les services du ministre. Il y a plusieurs façon d'étayer cette thèse. D'abord, un acte répréhensible semble avoir été commis. En 1974, le ministre lui-même a déclaré:

• (1150)

Il ne suffit pas d'observer les formalités . . . on ne doit pas avoir l'air de dissimuler quelque chose.

Il est relativement facile de prouver qu'on a semblé violer les lignes directrices dont j'ai parlé. Mais pis encore, à mon avis, il n'est pas question seulement de lignes directrices qu'on aurait semblé violer, il s'agit d'une véritable violation. Qu'est-ce qui me fait dire cela? Je prie les députés de m'accorder leur attention tandis que j'énumère certaines vérités et certaines mesures évidentes que les Canadiens ordinaires présumeraient d'office être les conséquences normales.

Nous savons que, dans le présumé fonds fiduciaire sans droit de regard auquel le ministre avait confié ses intérêts, il y avait à l'origine des actions de York Centre, sa propre entreprise familiale. Quand ce fonds fiduciaire a été constitué, l'entreprise familiale y a été confiée. Nous savons que M^me^ Stevens a reçu ce prêt de 2.6 millions de dollars sans intérêt pour une période d'un an. En fait, elle n'a pas à faire de paiement avant la fin de la deuxième année.

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle peut le renégocier.

M. Broadbent: Et elle peut le renégocier. Nous savons que ce prêt lui a été accordé par un certain Anton Czapka et qu'il devait servir à renflouer l'entreprise familiale. Nous savons également que M. Czapka et son fils occupent des postes clés au sein d'entreprises qui traitent directement avec les services du ministre.

Outre la question de savoir si les actions de l'entreprise du ministre se trouvent toujours dans le fonds fiduciaire sans droit de regard auquel elles avaient été confiées à l'origine, nous savons que le ministre a un intérêt financier direct dans le bien-être matériel de sa femme. C'est incontestable dans l'ordre normal des choses et selon le droit familial de l'Ontario où réside le couple.

Nous savons également que le ministre et son épouse veulent conserver leur entreprise. Ils y songeront en particulier lorsque viendra le moment de faire le premier versement dans un an et qu'il sera peut-être dans leur intérêt de renégocier les modalités du prêt.

Nous savons aussi qu'il serait manifestement dans l'intérêt du ministre de veiller à ce que M. Czapka soit dans de bonnes dispositions quand viendra le moment de renégocier ce prêt ou de faire le premier versement. Au sein de son ministère, le ministre prend presque chaque semaine, à l'égard de fabricants de pièces d'automobiles, des décisions susceptibles d'avantager directement M. Czapka et, vraisemblablement, de l'inciter à être dans de bonnes dispositions.

Je tiens aussi à évoquer la question d'honnêteté que tout le monde passe sous silence. Une situation comme celle-là risque de fausser le jugement de toute personne honnête, peu importe, notamment, qu'il s'agisse d'un ministre. Voilà en quoi consiste le conflit d'intérêts.

Il va de soi qu'un ministre qui a des intérêts directs dans les résultats financiers d'une suite de décisions se trouve en conflit d'intérêts réel et non pas seulement apparent. Par conséquent, il aurait dû démissionner dès l'instant où il a entendu parler de ce prêt. Or, il a préféré faire perdre au Parlement deux semaines qui auraient pu servir à débattre bien d'autres questions importantes.

Je voudrais, en terminant, faire deux suggestions. D'abord, je tiens à féliciter ceux de mes collègues qui ont saisi de la question deux comités de la Chambre et qui se sont associés à d'autres députés de l'opposition pour tenter sincèrement d'amener le comité des privilèges et des élections à s'y intéresser. Hélas, les conservateurs de l'arrière-ban qui y siègent ne leur en ont pas donné l'occasion.

En dépit de la décision que le ministre vient de nous annoncer, il me semble qu'il faut maintenant donner suite à la proposition du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), selon laquelle la Chambre devrait donner au comité des privilèges et des élections le mandat d'examiner d'un oeil nouveau les lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

Le comité pourrait également examiner les directives de l'ancien premier ministre, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ces directives de 1979 étaient beaucoup plus rigoureuses, surtout en ce qui concernait les conjoints. Ceux d'entre nous qui favorisent l'égalité en général, qui sont en faveur d'un partage égal des biens entre les époux, chose qui devrait exister depuis longtemps, doivent en accepter le corollaire à savoir que, le couple formant une sorte d'unité économique, toute directive concernant les ministres doit s'appliquer au conjoint selon des modalités précises.

Le comité devrait également songer à la nécessité de resserrer les règlements concernant les fiducies autonomes. Par exemple, si un ministre confie des actions à une fiducie, il faut supposer que ces actions y demeurent et qu'elles appartiennent toujours au ministre à moins qu'elles aient été vendues. Une disposition semblable existe aux États-Unis où les règles concernant les biens en fiducie sont plus sévères.

En dernière analyse, je suggérerais, comme le recommande l'équipe Sharp-Starr, d'examiner soigneusement la possibilité qu'une personne indépendante du premier ministre soit chargée de l'application des directives concernant les conflits d'intérêts. Nous attachons beaucoup d'importance à cette proposition.

Pour terminer, nous venons de vivre une expérience assez confuse et désagréable qui a abouti à la démission d'un ministre de la Couronne. Je suppose que le seul avantage en est que l'on a fait la preuve que le Parlement du Canada peut se montrer efficace de temps à autre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher d'aborder dès aujourd'hui une affaire dont j'entends traiter plus tard. Les discours que nous avons entendus jusqu'ici étaient préparés avant l'annonce faite par mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale. A mon humble avis, ils ne réflétaient pas la teneur de cette annonce, mais ont été rédigés de manière à être prononcés dans n'importe quelle circonstance, avec toutes les faiblesses et les lacunes qui ont truffé les interventions de l'opposition au cours de ce débat.

Des voix: C'est cela, prenez-vous en à tout le monde.

M. Hnatyshyn: J'entends des députés qui m'accusent de m'en prendre à tout le monde. C'est malheureusement ce que l'opposition n'a cessé de faire au cours des deux dernières semaines.

En prévision du débat d'aujourd'hui, j'ai pris le temps de réfléchir aux événements des derniers jours et au libellé de la motion présentée par le chef de l'opposition. Je doute qu'un député puisse participer à ce débat sans penser un peu à l'importance du Parlement et au rôle qu'il est appelé à jouer. Je ne voudrais pas tout simplifier à outrance ou sombrer dans des banalités, mais je crois que nous devons nous souvenir, de temps à autre, que les principes fondamentaux que sont le service public et l'intérêt de la population doivent présider à nos travaux.

Or, avec les accusations, les insinuations et les manoeuvres politiques qui ont dominé la Chambre et ses comités depuis deux semaines, on a écrit un nouveau chapitre peu édifiant de notre histoire parlementaire. Dans un sens, cela se comprend puisque les stratégies utilisées visaient le court terme qui est un produit inévitable du processus politique.

• (1200)

La Chambre des communes est un lieu d'expression de sentiments forts, de questions bien précises, de critiques acerbes et de préoccupations passagères. C'est dire qu'elle devient trop souvent le temple du superficiel. Les débats sur les questions d'importance se réduisent souvent à un échange d'affirmations contraires et dogmatiques qui ne jettent aucun nouvel éclairage sur une question et ne favorisent pas non plus la réconciliation nationale. Je ne crois cependant pas qu'il s'agisse d'une tendance irréversible. J'ajouterai qu'à mon avis le public canadien est en droit d'espérer mieux de notre part. En fait, les Canadiens n'ont pas seulement le droit d'attendre le meilleur de chacun de nous mais ils ont pour devoir de ne rien accepter de moins.

Sachant donc les responsabilités qui nous incombent, les actes posés par les députés ces derniers jours sont d'un effet déplorable sur la confiance que le public accorde au Parlement. Il serait présomptueux de ma part de vouloir parler pour tous mes collègues mais j'aime à penser que mon expérience depuis mon arrivée ici en tant qu'adjoint politique dans les années 50 m'a permis de me former une idée juste de notre fonction en cette Chambre. Une bonne partie de mon expérience politique a été acquise dans l'opposition. Je comprends très bien ce que c'est que d'avoir à passer ses journées à l'affût de la question qui attirera l'attention des médias.

[*Français*]

Je comprends la nécessité de trouver des sujets qui sont facilement communiqués en segments de 20 secondes pour les nouvelles nationales. Je comprends aussi qu'il est plus facile de vendre du «sensationnel» que de la substance. Cependant, je sais qu'en fin de compte le public ne jugera pas seulement les erreurs et les réussites du gouvernement mais aussi les gestes posés par l'opposition et la façon dont elle aura proposé des solutions de rechange intelligentes. La présentation desdites solutions de rechange est fondamentale afin de conserver notre système parlementaire en bonne santé. En l'absence de débats de fond, le Parlement sera inutile.

[*Traduction*]

Considérant, en rétrospective, le sens du renouveau, d'optimisme et de service du pays qui prévalait au début du mandat de Diefenbaker et même sous les administrations subséquentes, je suis frappé par le sens de la mission à remplir et par la vision qu'apporte chaque nouvelle administration. Cette vision ne peut pas durer longtemps devant une opposition négative, obstructionniste et implacable. Lorsque, dans un tel contexte, le Parlement laisse les questions secondaires de l'heure le détourner de son mandat premier, il trahit tous les Canadiens—

M. Nunziata: Regardez-vous dans le miroir.

M. Cassidy: Regardez dans le miroir.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ont écouté attentivement les discours des deux autres leaders, il me semble que les mêmes égards sont encore de mise.

Les subsides

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je regrette vivement que l'opposition, relativement à une affaire dont elle a saisi la Chambre, cherche à empêcher les ministériels de se faire entendre. Voilà qui illustre précisément ce que je cherche à faire comprendre et que les Canadiens, selon moi, comprennent très bien.

M. Penner: Va-t-on distribuer des prix aujourd'hui aux champions de l'hypocrisie?

M. Hnatyshyn: J'aurais cru que les députés de l'opposition comprendraient qu'il est raisonnable de prêter l'oreille au débat. Je suis en complet désaccord avec les positions que l'opposition a énoncées. Pourtant, j'ai fait preuve de courtoisie à l'égard du chef de l'opposition (M. Turner) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) en les écoutant. Je n'ai pas passé mon temps à hurler et à tenter autant que possible de les empêcher d'exprimer à la Chambre leurs points de vue avec lesquels je suis en désaccord. C'est un sujet dont je pourrais traiter à la Chambre, mais les Canadiens ne veulent pas voir des députés de l'opposition irréfléchis qui chahutent et empêchent d'autres députés de participer à des débats légitimes. Je pense que le Parlement en est arrivé à un tournant. Ces derniers jours, la Chambre s'est livrée . . .

M. Keeper: Pourquoi ne traitez-vous pas de la question?

M. Kempling: Pourquoi ne la fermez-vous pas? Je vais aller vous la fermer, moi!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Gauthier: Avez-vous entendu? Ils nous menacent maintenant de violences physiques.

M. Marchi: Soyez poli!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député a le droit de faire son exposé sans être accablé d'invectives de part et d'autre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je pense que les députés de l'opposition ont attaqué la réputation et la conduite d'un député à la Chambre, d'un membre du Cabinet, sans formuler aucune accusation précise . . .

M. Broadbent: Allons donc!

M. Hnatyshyn: . . . sans fournir la moindre preuve d'une infraction au code d'éthique, sans formuler la moindre recommandation précise en vue d'améliorer ce code, sans se soucier du Règlement de la Chambre ou de ses comités, et sans se soucier non plus des conséquences à long terme que leur attitude risque d'avoir pour ce député.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui nous fournit un exemple parfait de leurs tactiques. Elle condamne sans fournir de motif. Elle ne dit rien de la conduite à tenir. Elle ne permet pas à la Chambre de se prononcer et de tirer ses conclusions. Elle sert les objectifs de ceux qui cherchent à blesser à force d'insinuations.

Si vous le permettez, je voudrais m'attarder sur chacun de ces thèmes pendant quelques instants. L'histoire du Parlement n'est certes pas celle d'une tiède conférence contradictoire. Bien au contraire, cette institution est depuis longtemps un lieu où le choc des passions, des personnalités et des idées donne lieu à des débats vigoureux et à des critiques acerbes. Il n'y a aucun doute que la Chambre dont l'évolution a suivi le modèle des Parlements, celui de Westminster, n'a pas eu un passé totalement calme et dénué de passion. Nous le comprenons tous, la largeur de l'allée centrale du modèle des Parlements équivalait à la longueur de deux épées, car à une époque cela prévenait une véritable effusion de sang. Le Parlement est devenu la principale institution démocratique du pays en s'imposant comme le lieu de combat des esprits. Ce dernier a remplacé les formes beaucoup moins constructives de combat qui l'ont précédé. Lorsque nous acceptons d'entrer dans ce combat, nous devons le faire en sachant bien que certaines règles de conduite le régissent de sorte qu'il soit juste pour toutes les parties. Au fil des siècles, ces règles ont été réformées et améliorées pour permettre de tenir des discussions raisonnées plutôt qu'une guerre ouverte et d'exiger des comptes du gouvernement en place.

[*Français*]

Il y a de cela plusieurs années, cette Chambre a adopté la pratique de ne pas attaquer la conduite d'un député de cette Chambre sans établir de façon détaillée et non équivoque l'accusation au sujet de ladite conduite.

[*Traduction*]

Or, nous voyons s'installer depuis deux semaines une situation anormale où l'on se livre à une attaque en règle fondée sur des insinuations et des suppositions, mais sans porter d'accusation.

M. Broadbent: Quelles ont été les insinuations?

M. Hnatyshyn: Tous les députés en conviendront sûrement, nos usages méritent d'être respectés, très fidèlement car c'est justement cet ensemble d'usages qui contribue à garder notre institution en état de fonctionner, surtout dans des moments de tension.

J'ai entendu le chef du Nouveau parti démocratique demander quelles étaient les insinuations. Pendant son intervention, il a dit qu'il n'y avait eu absolument aucune allégation de méfait. Il a déploré qu'il y avait en quelque sorte apparence de faute, mais il n'a pas soutenu qu'il y avait faute de la part du ministre. Il me fait maintenant savoir qu'il poursuit ce débat sans porter aucune accusation précise de méfait.

Souvent la démocratie est l'épanouissement fragile et délicat de ce qu'il y a de mieux dans la nation. Toutefois, les peuples démocrates n'ont jamais une seule opinion sur la ligne de conduite à suivre. C'est pourquoi nous devons trouver des moyens d'arriver à des compromis dans les cas de conflits d'intérêts. Si nous commençons à dénigrer les pratiques qui sous-tendent la démocratie, nous nous exposons à de graves conséquences.

Si les députés réfléchissent aux événements des deux dernières semaines et aux conséquences qu'entraîne la destruction de pratiques de longue date, ou tout au moins le fait de ne pas en tenir compte, la plupart vont conclure, comme moi, que ce n'est pas la bonne façon de procéder.

La motion dont nous sommes saisis ne se prête pas à une étude raisonnée. Comme les nombreuses allégations parues dans les journaux depuis deux semaines, cette motion n'est qu'une supposition fondée sur des insinuations. Pour l'opposition, ce débat aurait été l'occasion idéale de porter une accusation ou de demander une enquête pour établir les faits, ou même de faire des propositions constructives. Nous savons tous que le 9 septembre 1985 le premier ministre (M. Mulroney) a promulgué le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique. Nous savons aussi qu'à la même date il a écrit au très honorable chef de l'opposition pour lui demander ses suggestions et sa collaboration afin d'améliorer le Code. Le premier ministre n'a pas encore reçu de réponse à cette lettre.

• (1210)

A mon sens, il faut que les normes de conduite soient appuyées par la Chambre en général afin qu'elles s'appliquent à tous et chacun, en toute équité. Dans les circonstances, il y a belle lurette que le chef de l'opposition aurait dû établir fermement sa position au sujet du Code de conduite.

J'ai écouté attentivement pour connaître la position du chef de l'opposition en ce qui concerne le Code de conduite. Elle se résume en une seule phrase: il est absolument impossible de mettre en application un code de conduite. Je suppose que c'est aussi la position du parti libéral.

M. Broadbent: Vous faites même pleurer les bébés.

M. Hnatyshyn: Je vois dans l'approbation qui me parvient des tribunes le signe de l'appui qu'on nous accorde et des reproches qu'on adresse à l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Selon moi, nous avons le droit de connaître la position du chef de l'opposition sur le code de conduite. Il est demeuré muet à ce sujet . . .

Une voix: Elle est meilleure que la vôtre quoi qu'il en soit.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas un reproche, mais il avait l'occasion d'élever le débat, alors qu'il présente sa première motion de ce trimestre, et de faire des suggestions constructives permettant de résoudre un problème en particulier, mais il est demeuré muet. Si le code ne le satisfait pas, qu'il nous fasse bien connaître sa position.

Nous vivons dans une société qui non seulement permet les divergences de vues, mais les encourage. Nous favorisons la liberté d'expression et d'association, parce que selon nous la validité de diverses idées et opinions émises doit être jugée à la tribune publique. Le fait d'accepter l'existence de points de vue divergents et contradictoires est l'un des points forts de notre régime démocratique.

Il faut cependant absolument comprendre que notre société est tout à fait disposée à accepter une infinie variété d'opinions sur un sujet donné, mais qu'elle n'entend pas permettre à chacun de se conduire comme bon lui semble. C'est essentiellement pour cette raison que nous avons établi des lois auxquelles les gens peuvent se reporter pour juger si leur conduite est acceptable.

Cette opinion émane du principe de la suprématie de la loi. Cependant, les législateurs sont forcés de déterminer quotidiennement comment formuler la loi, afin de réaliser les objectifs légitimes de la société sans empiéter indûment sur les droits de la personne. À première vue, aucune formule n'est bonne ou mauvaise. On ne peut qu'espérer que le produit final, la loi, reflétera l'équilibre que nous cherchons à atteindre. Cependant, une fois que la loi est adoptée, la société, pour le meilleur ou pour le pire, dispose alors d'un ensemble de règles qui fixent une norme de comportement, que tous doivent respecter.

J'ai voulu rappeler les distinctions fondamentales qui séparent le point de vue subjectif des règles de conduite objectives car cette distinction revêt une importance primordiale en ce qui a trait à la question débattue. Qu'il soit bien fondé ou non, un point de vue subjectif ne saurait ni ne devrait supplanter un code de règles de conduite objectives.

Le 9 septembre 1985, en déposant le code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat, le premier ministre a du fait établi ces règles de conduite objectives. Ce code prévoit une série détaillée de mesures permettant d'en faciliter l'observation. Tous les ministres de la Couronne sont tenus d'appliquer ces mesures et, ce faisant, d'observer le code.

[*Français*]

Au meilleur de ma connaissance, tous mes collègues du Cabinet ainsi que moi-même avons suivi à la lettre le code. Voilà de quelle manière les choses devraient être et de quelle manière elles doivent être.

[*Traduction*]

Toutefois, je voudrais, monsieur le Président, que vous vous rendiez compte à quel point il est essentiellement injuste d'établir un ensemble de règles objectives pour ensuite prétendre qu'à ces règles s'ajoutent une nouvellle série de règles subjectives, cette fois. Personne ne peut être tenu d'observer ces nouvelles règles pour la bonne raison que personne ne peut savoir d'avance et de manière précise ce qu'elles seront.

En dépit de la tempête soulevée par l'opposition depuis deux semaines, personne n'a laissé entendre que le code d'éthique n'avait pas été observé. Les députés de l'opposition ont préféré accuser le ministre d'avoir négligé d'en observer les modalités, quelles qu'elles soient, puisqu'ils sont les seuls à les connaître. Dans la motion d'aujourd'hui, on blâme le gouvernement «de n'avoir pas fourni des renseignements complets et satisfaisants sur le conflit d'intérêts flagrant dans lequel le ministre est impliqué». Pourtant, la motion en soi présume ce qu'elle condamne. Elle ne fournit aucune preuve de la validité de l'accusation de conflit d'intérêts. En fait, si l'on s'en tient au pied de la lettre, la motion ne permet aucun doute quant à l'existence d'un conflit d'intérêts. Voilà bien la façon de procéder que l'opposition a adoptée tout au long de ce débat: poser une question accusatrice et s'arranger pour trouver une confirmation dans les faits.

L'opposition prétend qu'on n'a pas fourni de renseignements «complets et satisfaisants», sans préciser ce qu'elle entend par ces mots. Quelle définition devra-t-on leur donner? Celle du chef de l'opposition (M. Turner), du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ou, encore, celle des courriéristes parlementaires? Cette attitude me rappelle Lewis Carroll . . .

M. Althouse: Ou Charles Dickens, dans les *Contes de Noël*?

M. Hnatyshyn: . . . qui disait, à propos de Humpty Dumpty:

Quand j'emploie un mot, il n'a que le sens que je lui donne . . . ni plus ni moins.

Toutefois, non seulement le chef de l'opposition a sa propre définition des mots «complets et satisfaisants», mais il nous la cache.

L'opposition proteste, après coup, parce qu'on n'aurait pas respecté ses normes. Monsieur le Président, en droit, il existe un principe selon lequel on ne peut sanctionner quelqu'un rétroactivement. Voilà pourtant ce à quoi l'opposition s'emploie. On peut être d'accord ou non sur les dispositions du code d'éthique, sur leur justesse, tout comme on peut être staisfait ou insatisfait d'un code de comportement quelconque, mais en cas de désaccord, il est certes extrêmement injuste de clouer au pilori celui qui s'est conformé aux normes. Au lieu de s'en prendre à un particulier, l'opposition aurait mieux fait, en l'occurrence, de proposer des améliorations au code en question. Il est dommage, et honteux pour elle, qu'elle ait préféré n'en rien faire.

[*Français*]

Il est tout simplement injuste de procéder de la façon dont ils procèdent puisqu'ils ont donné leur accord tacite au Code, et, maintenant, parce qu'ils peuvent faire du millage politique, ils décident d'ajouter un nouveau chapitre imaginaire au Code.

Les ministres sont dans l'obligation de se conformer aux règles telles qu'elles existent. Quant aux règles imaginaires des partis d'opposition, nous les attendons depuis le 9 septembre 1985.

[*Traduction*]

Je pourrais aussi ajouter ceci: lorsqu'on songe à porter une accusation, il ne faut jamais oublier qu'une réputation s'édifie lentement mais qu'elle se perd rapidement. S'il est vrai que l'immunité parlementaire permet de faire des allégations, il faut quand même éviter d'agir à la légère.

Je suis certain que nous connaissons tous des exemples où de fausses accusations ont laissé des traces durables bien qu'elles aient été prouvées sans fondement. Voilà pourquoi il convient que de telles accusations ne puissent faire l'objet que d'une motion de fond, que le fardeau de la preuve incombe au motionnaire et que la Chambre ait l'occasion de se prononcer sur la question. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne répond ni à l'un ni à l'autre de ces critères fondamentaux.

Je me suis rendu compte qu'à la suite des circonstances de la semaine dernière, le Parlement a été détourné de ses tâches essentielles. Malheureusement, cette diversion n'aura pas occasionné de résultats constructifs. Nous aurions pu consacrer tout ce temps à l'étude de questions aussi variées que le sommet de Tokyo, l'amélioration de la situation économique des agriculteurs, la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, le fléau du terrorisme, ou toute autre question importante. Nous aurions même pu étudier l'opportunité d'apporter des changements au code d'éthique pour le rendre plus rigoureux. Ce faisant, nous nous serions comportés comme de véritables représentants élus. Nous nous serions occupés de questions importantes dans le contexte des orientations générales données au Parlement, c'est-à-dire la réconciliation nationale, l'amélioration de la justice sociale et le renouveau économique.

• (1220)

Mon collègue, le ministre, a fait un geste honorable aujourd'hui, en présentant sa démission. C'est dommage que les chefs des deux partis d'opposition n'aient pas reconnu ce fait dans leurs interventions et n'aient pas soutenu le ministre en de telles circonstances.

M. Deans: Une question.

M. le Président: Le député veut poser une question. Comme la présidence n'a pas demandé s'il y avait des questions après le premier discours, pas plus qu'elle ne l'a fait après le second, elle entend maintenant donner la parole au prochain orateur.

M. Deans: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, ce n'est pas la prérogative de la présidence mais plutôt celle d'un député de demander à poser une question. Si aucun député n'a manifesté ce désir après les deux premiers discours, cela ne devrait pas me priver de mon droit de poser une question.

M. le Président: Je concède au député que son argument est valable. La présidence a simplement voulu rappeler qu'elle n'avait pas demandé s'il y avait des questions comme elle le fait habituellement. Pour revenir à la période réservée aux questions et aux réponses, la présidence aurait dû interrompre le chef du député. Le député a parfaitement raison. A-t-il toujours une question à poser?

M. Deans: Honnêtement, je voudrais poser une question. C'est une question fort simple. Pourquoi le leader du gouvernement défend-il maintenant le ministre dans cette affaire de conflit d'intérêts alors que jusqu'ici il a toujours prétendu que c'était au vice-premier ministre (M. Nielsen) de le faire? Où est donc passé le vice-premier ministre maintenant que nous aurions besoin d'entendre sa version des derniers événements?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, voilà une question bien curieuse, pour ne pas dire malicieuse. Le député sait fort bien que des représentants de chaque parti ont l'occasion de prendre la parole. Et il sait également que le vice-premier ministre est tous les jours à la Chambre pendant la période des questions pour répondre au leader du NPD à la Chambre ou à n'importe quel autre député. Le fait qu'un député participe ou ne participe pas à un débat ne mérite même pas d'être relevé. Je pourrais, quant à cela, lui renvoyer la balle: Pourquoi devrions-nous subir le discours de son chef? Pourquoi le député n'est-il pas intervenu lui-même au nom de son parti?

M. Deans: Je ne parle pas de la présence ou de l'absence du vice-premier ministre, mais de la réponse qu'il nous a donnée pendant deux semaines lorsqu'il nous a rappelé que lui, et lui seul, avait été chargé par le premier ministre (M. Mulroney) de répondre aux questions sur les conflits d'intérêts. Maintenant que nous avons du pain sur la planche, que nous avons des questions auxquelles pourrait répondre le vice-premier ministre, il ne daigne même pas se montrer.

M. le Président: A l'ordre. Ces commentaires sont antiréglementaires, de toute évidence.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, voilà une preuve que le député n'a pas le sens des responsabilités puisqu'il anticipe déjà ce qui va se passer pendant le restant de la journée. Connaît-il le nom de nos intervenants? A-t-il en main une liste des députés qui parleront au cours de ce débat? Je serai heureux qu'il me remette cette liste, à moi aussi; j'en serais ravi.

M. Deans: Je le ferai volontiers.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Le député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole pour poser une question.

M. Kaplan: Puisque nous avons maintenant la possibilité d'interroger le leader du gouvernement à la Chambre, monsieur le Président, je tiens à profiter de l'occasion pour tenter d'aller au fond des choses sur cette question des allégations sans preuves. Je n'ai pas de déclarations assermentées qui constitueraient des éléments de preuve admissibles devant un tribunal. Cependant, comment le ministre peut-il persister à déclarer jour après jour qu'on lance des allégations sans preuve quand des déclarations ont été faites par des personnes sérieuses comme Anton Czapka et Trevor Eyton, déclarations que le gouvernement n'a pas contestées? Il y a eu les renseignements financiers au sujet des compagnies en cause. De toute évidence, cela constitue des faits suffisants du point de vue du Parlement. Comment le ministre peut-il dire qu'il n'y a pas de preuve que de l'argent a été emprunté d'une banque de Corée ou qu'il l'a été par l'intermédiaire de la société Magna International ou de Brascan? Quels sont les faits qu'il faudrait démontrer pour que le gouvernement ait la charge de blanchir la réputation du ministre? Voilà ce que je voudrais savoir. Quelles preuves le gouvernement veut-il que nous lui fournissions pour qu'il se décide enfin à appliquer ses propres directives en matière de conflits d'intérêts?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les propos du député de York-Centre (M. Kaplan) démontrent sans conteste ce que j'avance. Personne n'aurait pu l'exprimer mieux qu'il vient de le faire lui-même. Je l'ai dit, une foule de déclarations ont été faites au sujet de ce qui a pu transpirer ou non au sujet de certaines transactions, pas nécessairement celles du ministre. Cependant, je pense qu'en tant qu'ancien solliciteur général, le député comprend la nécessité d'agir équitablement. Il serait le premier à défendre cette proposition précise. On ne peut affirmer qu'on s'est conformé au code d'éthique et, du même souffle, insinuer qu'on a violé ce code d'une façon flagrante. La motion précise qu'il y a eu conflit d'intérêts flagrant, sans pour autant en préciser exactement la nature. Je pourrais déclarer que le député est incompétent. Cela constituerait-il une accusation pouvant faire l'objet d'un débat à la Chambre? Évidemment pas. Je devrais fournir les raisons pour lesquelles la Chambre devrait estimer le député incompétent. Cette motion ne renferme rien de tel.

En toute justice, le député doit comprendre que cette motion fait écho à toute une série de déclarations sans le moindre rapport avec le code d'éthique; elle donne à entendre que certains gestes ont peut-être été posés. Quoi qu'il en soit, elle ne renferme aucune accusation précise à l'effet qu'il y a eu conflit d'intérêts; et personne à la Chambre n'a jamais été prêt à formuler cette accusation.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, du hall, j'ai cru entendre l'honorable leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) déclarer quelque chose à l'effet que le Parlement avait été temporairement détourné des questions primordiales pour la nation. Peut-être ai-je mal entendu mais sinon, je voudrais lui demander ce qui, à son avis, est plus capital pour la nation que l'intégrité du gouvernement. Nous, de l'opposition, sommes les premiers à affirmer que d'autres secteurs d'activités gouvernementale auraient pu être examinés au cours des deux dernières semaines. Pourquoi le gouvernement a-t-il tardé si longtemps avant de demander l'enquête que nous obtenons aujourd'hui? Elle vient deux semaines trop tard. La Chambre aurait pu se consacrer à d'autres sujets pendant ce temps. A mon avis, le gouvernement a tout simplement attendu que l'opinion publique soit alarmée au point qu'il s'est senti forcé d'agir. Qu'est-ce qui est plus essentiel que l'intégrité du gouvernement?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est là, je suppose, l'essence de mes propos. J'ai énuméré les procédures existant pour l'examen de ces questions par le Parlement. On ne peut pas en discuter par ce que j'appellerai la motion inconsidérée dont nous devons maintenant débattre. Des allégations sont lancées qui ne reposent sur rien de substantiel. L'opposition continue de recourir à de telles allégations. Je crois que les Canadiens attendent de nous que nous abordions les problèmes cruciaux auxquels est confronté le pays. J'aurais cru mon vis-à-vis capable de comprendre que si l'opposition décide, comme elle l'a fait, que c'est tout ce dont elle veut parler et procède sans discernement, et sans porter d'accusation, c'est une méthode déplorable de mener les affaires de la Chambre. Il existe des moyens de régler la question selon les règles et je les ai énumérés. J'espère que le député les lira.

Les subsides

M. le vice-président: Nous reprenons le débat.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, durant toute l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre, j'ai attendu qu'il expose la défense que le gouvernement avait à faire de la conduite reprochée à son collègue. Je pensais que s'il y avait la moindre chose à dire pour réfuter ce qu'on lit dans les journaux, le moment était tout indiqué pour le faire. C'était le moment tout indiqué pour révéler les faits que nous ignorions encore, ou les faits venant en contradiction avec ceux qui sont tellement de notoriété publique que presque n'importe quel Canadien intéressé les connaît. Je m'attendais à entendre dire comment on pouvait interpréter les lignes directrices du gouvernement en matière de conflits d'intérêts pour disculper le ministre, pour lui permettre de faire ce que les journaux déclarent si clairement et sans démenti qu'il a fait.

• (1230)

Or nous n'avons entendu aucune défense de la part du leader du gouvernement à la Chambre. Jamais un leader du gouvernement n'a pris la parole avec si peu à dire pour sa défense sur une affaire aussi grave. Nous l'avons entendu accuser l'opposition d'être désordonnée, de ne pas se servir, d'une façon ou d'une autre, des outils à sa disposition pour démontrer son allégation voulant qu'on ait violé les lignes directrices du gouvernement en matière de conflits d'intérêts.

À mesure que les faits ont été révélés au cours des deux dernières semaines, le gouvernement n'a pas manqué d'occasions de les démentir. On lance aujourd'hui une enquête. Il se peut bien qu'elle permette de mettre au jour un ou deux faits particuliers. Il se peut bien qu'elle permette de clarifier les contradictions qui peuvent exister dans l'esprit de certains. Mais les faits essentiels sont là.

Lorsque le leader parlementaire du gouvernement était dans l'opposition, il a déjà demandé, à propos des lignes directrices de M. Trudeau en matière de conflits d'intérêts, ce que le gouvernement voulait de l'opposition. Il a demandé si le gouvernement voulait que l'opposition produise des photos couleur du ministre avec la main dans le sac. Les choses ne se produisent pas de façon à permettre à l'opposition de prendre des photos couleur des ministres avec la main dans le sac. Elles ne nous permettent pas non plus d'obtenir des attestations détaillées à soumettre au gouvernement.

Les gens et les journalistes sérieux de la société canadienne ont rendu des faits publics concernant les efforts que la femme de ce ministre a déployés pour renflouer leur entreprise en détresse, la York Centre Corporation. Des gens sérieux révélaient de nouveaux faits à intervalles réguliers de quelques jours. Le gouvernement n'est jamais allé jusqu'à nier ces faits. La société a-t-elle obtenu un prêt de la banque Hamil, une société reliée à Hyundai? Le gouvernement ne l'a pas nié. La transaction est inscrite aux livres de la société. La société a-t-elle obtenu, avec l'aide du président de Magna International, un prêt d'Anton Czapka, un ancien gros actionnaire et promoteur de cette société? Le gouvernement n'a pas dit que ce n'était pas vrai. C'est vrai. La femme du ministre a-t-elle demandé à Trevor Eyton de Brascan, un membre de la Corporation de développement des investissements du Canada, de l'aider à trouver des fonds pour remettre la société à flot? Ces faits n'ont pas été contestés.

Si ces affirmations fondamentales étaient fausses, le gouvernement aurait sûrement tenté de les démentir au cours de deux dernières semaines. Le fait que le gouvernement ne les a pas contestées laisse supposer qu'il les sanctionne. Ce sont des faits, et l'opposition a droit à des réponses sur ces faits. Le gouvernement n'a pas le droit de nous renvoyer la balle en réclamant «des photos en couleurs» ou des «attestations signées». Ce n'est pas notre rôle et ce serait imposer aux parlementaires une tâche impossible à réaliser.

Comment le gouvernement a-t-il défendu le comportement du ministre? Nous avons eu droit à la série la plus incroyable de coups mesquins. Le gouvernement a demandé si nous pensions que les femmes sont des biens et si nous ne pensions pas que les conjoints de ministres puissent mener leur vie. C'est un des subterfuges visant à détourner l'attention des accusations portées contre le ministre. On nous a demandé si nous nous opposions aux investissements au Québec ou au Cap Breton. Voilà le genre de réponse que le gouvernement nous a donnée lorsque nous avons exprimé nos doléances.

Les conservateurs ont dit également pour leur défense que le marché avec la société Magna avait été conclu par le gouvernement précédent. Le gouvernement a dit qu'il ne devrait pas être accusé de se trouver en conflit d'intérêts parce que le protocole d'entente avait été signé par le gouvernement précédent. Je considère cela comme un autre coup mesquin, non seulement parce que mon chef a avancé de bons arguments prouvant que le protocole d'entente ne précisait pas les conditions auxquelles le prêt serait fait à la société Magna mais aussi parce qu'un autre protocole d'entente a été signé par le gouvernement actuel pour pouvoir s'attribuer tout le mérite des tractations ultérieures avec cette société. Le gouvernement ne peut pas jouer sur les deux tableaux et je considère qu'il essaie de se défiler.

A la fin de la semaine dernière, le gouvernement a accusé les médias d'empêcher le public de connaître la vérité. Si quelqu'un est responsable de ne pas avoir dévoilé les faits dans sa défense, c'est bien le gouvernement. Au lieu de dire la vérité, le gouvernement n'a cessé de noyer le poisson. Nous avons eu droit à une autre manoeuvre aujourd'hui; le leader du gouvernement à la Chambre nous a dit que c'est à nous de modifier les règles sur les conflits d'intérêts, puisque nous en avons eu l'occasion. Les règles actuelles suffisent pour ce que le ministre a fait; nous jugeons qu'il y a conflit d'intérêts. Les règles sont claires et elles devraient faire leur office, mais à condition que le gouvernement le veuille. Nous ne pouvons pas les faire appliquer; je voudrais expliquer comment nous avons essayé d'y arriver.

Notre leader parlementaire a demandé si, en vertu du Règlement, nous pouvions appeler des témoins à la barre de la Chambre des communes pour leur poser des questions nécessaires, d'après le gouvernement. Ce dernier, fort de sa majorité, a refusé. Nous avons alors tenté de renvoyer la question à deux comités pour aller au fond des choses. L'opposition a fait ce qu'elle a pu pour mettre les faits en évidence à la Chambre de façon à satisfaire aux exigences farfelues que le gouvernement a imposées avant d'admettre qu'il était obligé de défendre le ministre. Cela n'a pas marché. Nous nous sommes heurtés à un mur. Et, tous les jours, à la période de questions, lorsque nous avons essayé d'obtenir des réponses, on nous a répondu que nous n'avions qu'à porter une accusation précise.

Comment porter cette accusation, monsieur le Président? Les lignes directrices sur des conflits d'intérêts ne relèvent pas du Code criminel, si c'est ce que le gouvernement a voulu dire quand il a parlé d'accusation. Les lignes directrices ne sont pas visées par le droit pénal et ne peuvent donner lieu à une enquête policière. On ne peut faire déposer personne sous serment à leur sujet. Elles ne sont pas non plus un décret. Elles ne découlent d'aucun des pouvoirs législatifs délégués au gouvernement en vertu d'une loi canadienne. Elles n'ont rien à voir avec les privilèges. Je ne crois pas que les députés puissent se plaindre qu'on porte atteinte à leurs privilèges si le gouvernement refuse de se conformer aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts ou de les faire observer.

Ces lignes directrices constituent une politique administrative adoptée volontairement par le premier ministre du Canada. Il est libre de les modifier, de les réinterpréter ou de les jeter à la poubelle, comme il l'a d'ailleurs fait. Ces lignes directrices qu'il a présentées avec tant d'éclat, il les a mises à la poubelle et il n'a pas l'intention de les appliquer.

Lorsque le gouvernement a présenté pour la première fois les lignes directrices sur les conflits d'intérêts en septembre dernier, le premier ministre a fièrement déclaré que son gouvernement et lui se chargeraient de les faire appliquer. Il n'a pas dit qu'il faudrait que l'opposition ou la police porte plainte, ou qu'il faudrait présenter des photos en couleur avant que le gouvernement ne commence à les prendre au sérieux. Le premier ministre a écrit ce qui suit dans une lettre adressée à ses collègues:

> C'est à vous, messieurs les députés, que le gouvernement doit rendre compte directement de l'exécution de cette responsabilité et, par votre entremise, à la population du Canada.
>
> Nulle part dans ce Code ne prévoit-on d'organisme quasi indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités. Vous n'y trouverez rien non plus qui nous relève, mes collègues et moi-même, de l'obligation d'exercer notre jugement.

• (1240)

C'est ce qu'a déclaré le premier ministre en septembre. Néanmoins, en avril, lorsque la conduite du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et de sa femme a été rendue publique, le ministre a déclaré dans une conférence de presse le 30 avril:

> Tout ce que je puis vous dire, c'est que le Parlement, plus exactement le gouvernement a adopté des règles s'appliquant à ce genre d'activité. Nous les avons mises au point. J'ai écrit à tous les députés. Je les ai annoncées publiquement et . . .

Le premier ministre a ajouté:

> . . . le sous-registraire général est chargé de les appliquer.

J'accuse le premier ministre d'avoir complètement déformé et méprisé les directives en matière de conflit d'intérêts. Elles étaient son affaire lorsqu'il les a présentées. Nous pouvions compter sur lui pour les faire respecter. Puis, tout à coup, le sous-registraire général adjoint est chargé de les faire respecter. Quel pouvoir a-t-il de surveiller et d'assurer leur application? Il peut seulement demander au ministre s'il se conforme toujours aux directives et si sa déclaration demeure vraie.

Le sous-registraire général adjoint a posé cette question.

M. Mantha: Qu'en savez-vous?

M. Kaplan: Selon le premier ministre et ceux d'entre nous qui le lui ont demandé. S'est-il contenté de demander si les faits relatés dans les journaux étaient fondés? A-t-il demandé au ministre d'expliquer pourquoi son épouse avait fait cela? Ce n'était pas au sous-registraire général adjoint de faire cela et pourtant, le gouvernement a essayé de l'en rendre responsable.

Je veux analyser une phrase de la lettre que le premier ministre a envoyée à ses ministres afin d'illustrer à quel point il est peu efficace de ramener l'affaire à une formule remplie auprès sous-registraire général adjoint. A l'époque où le premier ministre voulait nous faire croire que seraient appliquées des directives en matière de conflit d'intérêts, il disait:

> Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.

Pour s'y conformer il ne suffit pas qu'un ministre remplisse une formule. Quand pareille situation se présente, le ou la ministre doit en parler à son conjoint et aux enfants à sa charge. Prenons à titre d'exemple hypothétique le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), dont la femme pratique le droit dans une importante étude de Toronto. Pour que la déclaration du premier ministre puisse être prise au sérieux, il faudrait que le secrétaire d'État demande à sa femme de ne pas représenter des gouvernements étrangers ou des clients de l'ACDI, ou des personnes qui viennent demander des faveurs à son ministère. Il doit lui dire que le premier ministre lui a demandé de chercher à éviter les conflits d'intérêts qui pourraient naître de l'activité de sa femme. Sinon, qu'est-ce que cette déclaration pourrait bien vouloir dire?

Pourtant, dans l'affaire en discussion aujourd'hui, sans aucune dénégation de la part du gouvernement, la femme du ministre prend contact avec des entreprises susceptibles d'écouler dans le public pour des milliards de dollars d'actions de la Corporation de développement du Canada, dans le but de se procurer environ trois millions de dollars pour l'entreprise en difficulté de son mari. Quelle violation plus flagrante de ce passage des directives peut-on imaginer?

Si le gouvernement avait eu la moindre défense à présenter, c'est quand des journalistes sérieux ont lancé ces accusations dans les journaux qu'il fallait le faire. Bien au contraire, le gouvernement a tenu le Parlement en échec, adoptant une stratégie cynique—une stratégie pour média—qui consistait à en dire le moins possible.

J'en tiens le premier ministre responsable, parce que c'est lui qui a tout commencé. En quittant le pays il a déclaré que cela relevait du sous-registraire général. Et dans la suite de cette interview, il a parlé de la présomption d'innocence, comme s'il s'agissait d'appliquer le Code criminel plutôt que les directives relatives aux conflits d'intérêts qu'il a la charge de faire respecter. Ces directives ne relèvent pas de l'opposition ou de l'adjoint du sous-registraire général, mais du premier ministre. Le premier ministre ose dire que le ministre doit être présumé innocent.

Le premier ministre a un bandeau sur les yeux lorsqu'il s'agit de moralité et cela l'a empêché de prendre les mesures nécessaires dès le début. Il aurait dû agir immédiatement, comme dans le cas du ministre des Communications (M. Masse), qui a démissionné, soit de son propre chef soit à la suggestion du gouvernement, tant qu'il n'a pas été disculpé des allégations faites à son sujet. Dans ce cas-ci, le gouvernement n'a rien fait pour mettre les allégations en doute. Il les a acceptées. Je ne pense pas qu'une enquête change quoi que ce soit aux faits qui ont été portés à l'attention du gouvernement à maintes reprises et qui n'ont pas été contestés jusqu'ici. Elle ne changera rien non plus à la façon évidente d'interpréter les lignes directrices sur les conflits d'intérêts que la femme du ministre a violées selon nous.

J'ai déjà parlé de la part de responsabilité que doit assumer le premier ministre pour avoir laissé la situation s'envenimer. Je voudrais maintenant examiner la part de responsabilité assumée par le vice-premier ministre (M. Nielsen) quand il était chargé du gouvernement. Une fois après l'autre, il a défendu ce qui était indéfendable pour reculer par la suite. Par exemple, il avait défendu l'ancien ministre de la Défense nationale. Il avait dit que celui-ci s'était comporté de façon tout à fait acceptable et n'avait rien fait de mal. Par la suite, l'ancien ministre a dû démissionner.

Le vice-premier ministre a dit que l'ancien ministre des Pêches n'avait rien à se reprocher et il a mis l'opposition au défi de l'accuser de quelque chose. Il a ensuite changé son fusil d'épaule et l'ancien ministre des Pêches a démissionné.

Pendant l'affaire Hatfield, nous avons affirmé bien des fois que l'ancien solliciteur général avait tort et qu'il avait violé les lignes directrices sur les conflits d'intérêts en essayant d'aider ou en donnant l'impression qu'il essayait de l'aider. Il a été défendu par le vice-premier ministre jusqu'au jour où il a dû renoncer à ce portefeuille.

Le vice-premier ministre a prétendu qu'il n'y avait rien d'irrégulier dans le voyage de l'ancienne ministre de l'Environnement en Europe, et que si les députés voulaient porter une accusation, ils pouvaient le faire. Et tout d'un coup, l'ancienne ministre de l'Environnement a disparu.

Le vice-premier ministre a défendu son propre comportement dans l'affaire de l'écoute électronique du caucus libéral il y a des années. Il a dit que c'était une affaire sans importance et qu'il y avait de nombreuses bonnes raisons de le faire. Il a défié les députés de porter une accusation contre lui s'ils le voulaient. Et tout d'un coup, voilà qu'il s'est excusé en disant que le gouvernement jugeait ce type de comportement répréhensible et qu'il ne se répéterait pas.

Je crois que le vice-premier ministre ne doit pas continuer à remplir ce poste. Le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale s'est discrédité par la façon dont il s'est porté garant du comportement des ministres au nom du gouvernement. Il est totalement discrédité désormais au poste qu'il occupe.

En conclusion, j'aimerais vous faire part d'une pensée qui m'est venue pendant la fin de semaine. Je pense que tous les députés qui sont repartis dans leur circonscription en fin de semaine se sont fait la même réflexion. Que pensent les Canadiens de ce comportement qui a été révélé et que le ministre n'a pas nié? Les Canadiens pensent que les hommes politiques ne font de la politique que pour les avantages qu'ils peuvent en tirer et que s'ils se mettent au service du public, c'est pour mieux se servir eux-mêmes. L'attitude du gouvernement dans cette affaire laisse planer une ombre sur le monde des affaires. Les Canadiens se disent que si une entreprise fait des affaires, si elle a quoi que ce soit à voir avec le gouvernement, c'est que cela sent le trafic d'influence. Or c'est faux dans les deux cas. Il appartient au gouvernement de rétablir des normes qui ramèneront la confiance chez les Canadiens. Nous ne sommes pas aux Philippines ni en Corée, mais l'attitude du gouvernement vis-à-vis des directives en matière de conflits d'intérêts donne aux Canadiens l'impression que c'est en fait la même chose dans notre pays. C'est épouvantable, et je suis heureux que nous puissions avoir ce débat aujourd'hui pour essayer de bien le dire aux Canadiens et de forcer le gouvernement à assumer ses responsabilités en l'occurence.

• (1250)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'ai d'abord une observation, puis une question. Lorsqu'un député dit qu'il n'a obtenu aucun avantage, lorsqu'il fait cette simple déclaration, il me semble que ses collègues sont obligés d'accepter sa parole. Autrement, nous nous entre-déchirons, nous détruisons la Chambre, nous nuisons au système représentatif et nous portons atteinte à la réputation des députés en général. Si nous voulons des députés dans des portefeuilles économiques importants, il faut en trouver qui connaissent la situation, qui ont déjà dû emprunter de grosses sommes aux banques et qui savent ce qui se passe «dans la rue».

M. Nunziata: Billevesées!

M. Blenkarn: Il me semble que, si l'on en croit l'opposition, les seules personnes qui devraient détenir ces portefeuilles sont celles qui n'ont aucune expérience des affaires, qui n'ont jamais essayé de percer dans le monde des affaires. Toutefois, ma question ne porte pas là-dessus, mais sur les femmes.

L'opposition est-elle d'avis que, tout d'un coup, les femmes de députés ne sont pas des citoyennes à part entière . . .

M. Nunziata: Ne soyez pas sexiste.

M. Blenkarn: . . . qu'elles ne peuvent pas agir à leur guise et prendre les décisions qu'elles veulent parce que, d'une façon ou d'une autre, elles pourraient être en situation de conflit? Dans le cas présent, une avocate respectée—qui a pratiqué le droit en Ontario pendant plus de 25 ans, qui a l'habitude des affaires commerciales, qui a géré des sociétés publiques assez importantes, qui traite régulièrement avec des courtiers pour des transactions financières—se trouve, parce qu'elle est mariée, en conflit d'intérêts. Je me demande dans quelle mesure les femmes de députés sont des citoyennes de deuxième classe aux yeux de l'opposition.

M. Nunziata: C'est une question sexiste.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le député a commencé par dire qu'il fallait croire le ministre sur parole lorsqu'il a déclaré n'avoir obtenu aucun avantage. C'était une réponse assez astucieuse. Il n'a pas nié que sa société avait obtenu un prêt sans intérêt pour la première année et sans principal à rembourser avant l'échéance. Si le ministre avait déclaré: «Nous n'avons pas obtenu ce prêt. Nous n'avons pas obtenu la première année sans intérêt. Le principal devra être remboursé au fur et à mesure», nous aurions eu là une réponse claire et nette. Mais il a dit: «Je n'ai reçu aucun avantage» ce qui constituait, selon moi, une façon habile de dire les choses sans nier les faits qui, selon nous, constituent un conflit d'intérêts. Voilà pourquoi nous avons réagi comme nous l'avons fait devant la déclaration du ministre. S'il n'avait pas obtenu ce prêt, si le prêt en question ne lui avait pas été accordé sans intérêt pour la première année ou si le paiement du principal n'avait pas été différé, il n'aurait pas manqué de le dire. Voilà pourquoi les faits nous paraissent suffisamment clairs pour pouvoir justifier une telle déclaration et une telle prise de position.

Quant à savoir dans quelles mesures une femme est indépendante lorsque son mari est ministre, nous avons des ministres du sexe féminin et les mêmes règles s'appliquent à leurs conjoints. Personne n'est obligé d'être ministre. Aucune loi n'oblige qui que ce soit à assumer la responsabilité d'un ministère. C'est un libre choix. Lorsque les intéressés font ce choix, les membres de leurs familles ont certaines responsabilités à assumer.

Sur quoi je me base? Le premier ministre du Canada a lui-même déclaré: «Il incombe personnellement aux ministres de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leurs conjoints». C'est ce qu'il a dit. Si un ministre ou aspirant ministre ne veut pas imposer ce genre de contrainte à sa femme, s'il trouve que c'est injuste, s'il en discute avec elle et que cette dernière n'est pas prête à accepter pareille chose, rien ne l'oblige à accepter ce poste.

Le gouvernement a été élu avec 211 députés, dont un grand nombre feraient de meilleurs ministres que ceux qui siègent au Cabinet. Les aspirants de ministres ne manquent pas. M^me^ Stevens est une avocate réputée de Toronto et elle a le droit d'exercer sa profession tout comme M^me^ McTeer et bien d'autres, que je ne connais pas, qui sont à leur propre compte. Cependant, en vertu des lignes directrices adoptées par le premier ministre, les femmes doivent assumer une partie des responsabilités qui découlent de la vie publique de leur mari. Sinon, ces lignes directrices sont bonnes pour la poubelle. Et, si l'on en juge par l'interprétation qu'en a faite le député qui vient de parler, c'est justement ce que l'on en a fait.

M. Nunziata: Monsieur le Président, c'est manifestement la fibre morale du gouvernement qui est en jeu. Je voudrais, cependant, dire quelques mots sur la façon dont le gouvernement a traité cette question.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, que le gouvernement, par l'intermédiaire du vice-premier ministre (M. Nielsen), a essayé ces deux dernières semaines de défendre l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale. Quels ont été ses arguments? Il a déclaré que le ministre n'a reçu aucun avantage et qu'il s'est conformé aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Nous n'avons pas besoin de ces lignes directrices pour faire la différence entre le bien et le mal et les Canadiens le savent bien. Ils n'ont pas besoin de se reporter à un code d'éthique, ni aux lignes directrices du premier ministre, pour savoir que la femme du ministre de l'industrie ne devait pas demander une aide financière à des particuliers ni à des sociétés qui faisaient des affaires avec le gouvernement par l'intermédiaire de son mari. Le fait qu'elle ait pu obtenir un prêt de 2.6 millions de dollars sans intérêt pour la première année semblerait fortement indiquer qu'il y a eu malversation.

Je voudrais que le député de York-Centre (M. Kaplan) me dise ce qu'il pense du système de défense utilisé par le vice-premier ministre et le gouvernement lui-même depuis deux semaines. Le député a signalé à juste titre il y a quelques jours que c'est ce même vice-premier ministre qui a dû se défendre lui-même dans notre enceinte au cours de quelques jours de séance. C'est lui également qui s'est porté à la défense de l'ancien solliciteur général, l'ancien ministre des Pêches et des Océans, et l'ancien ministre des Communications. Le fait que tous ces ministres ont fini par démissionner nous amène à nous interroger sérieusement sur la conduite du vice-premier ministre. Je voudrais que le député de York-Centre nous donne son avis sur le comportement du vice-premier ministre au cours des dernières semaines et qu'il nous précise si, à son avis, cette conduite a servi d'une façon ou d'une autre les intérêts de notre institution ou a permis de défendre l'intégrité du gouvernement ou de la Chambre.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je tiens simplement à faire observer que, selon moi, le comportement du vice-premier ministre dans le cas dont mon collègue a parlé, montre qu'il est inapte à occuper son poste. Il est incapable de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées par le premier ministre. Cela n'enlève rien, cependant à ses excellents états de service durant la guerre.

Article 21 du Règlement

• (1300)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens d'abord à souligner le fait qu'en remettant sa démission ce matin, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a agi avec dignité et distinction. Depuis le début des événements, rien ne lui aura fait autant honneur que la manière avec laquelle il a démissionné.

Par contre, l'attitude que le leader parlementaire du gouvernement a adoptée dans ce débat tranche avec celle du ministre. S'il faut en croire le leader parlementaire, le gouvernement a pris le pouvoir animé d'un idéal et d'une vigueur qu'une opposition irresponsable l'a empêché d'atteindre ou qu'elle a anéantis. Il y a lieu de rectifier certains faits pour montrer l'incongruité de cette affirmation.

Signalons d'abord que le gouvernement l'emporte en nombre sur l'opposition, par une marge importante de 211 députés contre 69. Le nombre de sièges qu'il détient lui donne, à mon point de vue, une concentration de pouvoir jamais égalée dans notre histoire.

En second lieu, le gouvernement est majoritaire au sein des comités de la Chambre. La semaine dernière, nous avons voulu qu'un comité de la Chambre soit saisi de la question, par exemple le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, mais la majorité conservatrice s'y est opposée. Il en a été de même quand nous avons voulu que l'affaire soit soumise au comité permanent de l'expansion industrielle régionale. Le gouvernement actuel est investi d'un pouvoir immense. S'il n'exerce pas ce pouvoir de manière à nous faire partager cet idéal et cette vigueur qui l'anime, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même et non à l'opposition.

Le débat de ce matin a porté essentiellement sur le code d'éthique des ministres. Là encore, c'est contraire à ce qu'a laissé entendre le leader ministériel. En réalité, le code porte sur un grand nombre de questions, notamment sur la conduite des conjoints. Il est évident que la lettre rédigée par le premier ministre (M. Mulroney) en septembre dernier est réputée faire partie intégrante du code d'éthique. Il incombe donc à chacun des ministres de veiller à éviter de tels conflits d'intérêts.

M. le vice-président: Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) disposera de 15 minutes, après la période des questions, pour terminer son discours.

Comme il est 13h 5, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13h 5.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT DE RÉNOVATION DE DESTROYERS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) a tenté de s'approprier le maximum de mérite possible de l'adjudication d'un contrat de 1.2 milliard de dollars pour la rénovation de quatre destroyers de catégorie Tribal en attendant d'avoir terminé sa conférence de presse de 10 heures pour me fournir la copie du texte de son allocution. Le ministre a rompu ainsi avec la simple coutume parlementaire, mais cela ne lui a pas donné grand-chose, car quiconque connaît la genèse de ce programme sait qu'il était déjà tout décidé avant que le gouvernement actuel ne se penche dessus.

L'ancien gouvernement libéral avait approuvé ce programme de façon provisoire en 1980 et de façon définitive, en principe, en 1984. Nous constatons à nouveau l'impuissance et l'incapacité du gouvernement à présenter quelque chose de nouveau. Combien de temps encore le gouvernement va-t-il piller les programmes libéraux? Pourquoi le gouvernement a-t-il besoin de deux ministres de la Défense nationale quand un demi-ministre pourrait faire tout ce qu'ils font . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA POLICE

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE L'AGENT CLAUDE ST-LAURENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, en cette semaine de la police au Canada, déjà deux policiers, un de la ville de Québec et un autre de la ville de Montréal, ont été abattus au cours de leur travail.

Monsieur le Président, je pense que trop souvent nous oublions de souligner le dévouement et l'importance de tous nos policiers qui sont prêts à sacrifier leur vie pour permettre à tous les Canadiens de jouir des fruits de la liberté.

A la famille de l'agent Claude St-Laurent, à son épouse et à ses trois enfants, en mon nom personnel et au nom de mon parti, je leur offre toutes mes condoléances, et en tant qu'ancien collègue de l'agent St-Laurent, je partage avec tous les policiers, leur chagrin.

LA CULTURE CANADIENNE

L'IMPORTANCE DES PETITES BIBLIOTHÈQUES DANS L'ANIMATION CULTURELLE—LE TRAVAIL DES BÉNÉVOLES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, samedi dernier, le 10 mai, se tenait à Rouyn-Noranda le premier congrès régional des bibliothèques de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cette assemblée générale, à laquelle ont participé plus de 300 bénévoles, visait à souligner le dixième anniversaire de la bibliothèque centrale de prêts et rendait hommage aux centaines de bénévoles, en très grande majorité des femmes, qui se dévouent partout à la grandeur de notre région à la promotion du livre.

J'aimerais signaler qu'en 1976, on ne comptait que cinq ou six bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue. Aujourd'hui, en 1986, c'est quelque 80 bibliothèques que nous retrouvons sur notre territoire dans des localités de moins de 5,000 habitants.

Dans une région où l'organisation des loisirs est l'apanage des grandes municipalités, ces quelques dizaines de petites bibliothèques jouent un rôle essentiel dans l'animation culturelle de leur milieu immédiat.

Permettez-moi donc, monsieur le Président, de féliciter bien sincèrement tous les administrateurs et les quelque 900 bénévoles qui, par leur dévouement, contribuent à améliorer notre environnement culturel et social.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA RÉUSSITE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la politique économique du gouvernement est efficace. La relance de l'économie canadienne va bon train. Le taux de chômage national a chuté de plus de 3 p. 100, pour s'établir à 9.6 p. 100, et l'on a créé plus de 600,000 emplois.

Les provinces de l'Atlantique n'ont pas été oubliées. La politique de développement régional adoptée par le gouvernement fait sentir ses effets bénéfiques dans ma circonscription. Par exemple, le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) a annoncé un projet de reboisement de 10 millions de dollars. Un accord spécial de plusieurs millions de dollars sur le tourisme est en cours de préparation. D'autres initiatives, comme le Programme Entreprise Atlantique et le Programme Débouchés Atlantique ont été annoncés et apporteront d'autres avantages à la région.

On annonce l'implantation prochaine dans ma région des premières industries depuis quelques décennies. Les circonscriptions de Guysborough, de Richmond et d'Inverness ont déjà reçu des usines. Cette réussite est sans précédent et il y en aura d'autres à l'avenir.

Article 21 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—LA MENACE DE DROITS COMPENSATEURS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conclure des marchés officieux qui ne servent pas les intérêts supérieurs des Canadiens devient rapidement une habitude pour le gouvernement. Aujourd'hui, nous en avons encore un exemple. Les *United States Forest Producers* ont présenté une pétition au département du Commerce et à la Commission du commerce international des États-Unis en demandant que des droits compensateurs de $53.64 américains par 1,000 pieds-planches soient imposés à nos exportations de bois blanc aux États-Unis, qui s'élèvent à 2.8 milliards de dollars.

Nous, néo-démocrates, avons toujours pensé que le président Reagan avait conclu un marché avec le comité des finances du Sénat américain selon lequel, s'il acceptait rapidement une proposition sur le libre-échange, le gouvernement américain appuierait les droits compensateurs. Il est évident que le gouvernement canadien était au courant de cette transaction officieuse et tout disposé à sacrifier notre industrie de bois blanc dans l'intérêt des entretiens sur le libre-échange. Comment pourrait-on poursuivre ces derniers alors que ces droits compensateurs visant le bois sont suspendus au-dessus de nos têtes comme une épée de Damoclès? Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il abandonné, semble-t-il, les producteurs de bois canadiens?

* * *

• (1405)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTANCE DES EXPORTATIONS DE BOIS CANADIEN À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, les pourparlers relatifs au libre-échange avec les États-Unis sont sur le point de commencer. Je voudrais, en quelques mots, en rappeler l'importance.

En 1985, les échanges commerciaux entre nos deux pays ont atteint une valeur de plus de 150 milliards de dollars; 79 p. 100 de nos exportations sont destinés aux États-Unis et 21 p. 100 des leurs aboutissent au Canada. L'an dernier, nous avons vendu pour plus de 100 milliards de dollars en biens et services aux Américians. Le Canada est le partenaire commercial le plus proche et le plus important du pays dont le marché est le plus riche et le plus grand du monde. Nous devons nous garantir un accès à ce marché, si nous voulons assurer la survie des exportations canadiennes, notamment dans le secteur du bois d'oeuvre et des bardeaux de cèdre de la Colombie-Britannique.

Si nous tenons à ce que ces pourparlers démarrent du bon pied, les hommes politiques de part et d'autre de la frontière doivent s'opposer résolument au protectionnisme larvé dans tous les secteurs. C'est assurément dans cet esprit que le président des États-Unis examinera les dernières recommandations de la Commission du commerce international. Tâchons d'aborder ces négociations avec optimisme, au lieu de pessimisme.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

LA CITOYENNETÉ

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le 11 avril dernier, j'ai assisté à la remise de certificats de citoyenneté dans ma circonscription et le bureau du premier ministre a envoyé, pour souligner cette cérémonie, un message dont j'ai vérifié l'authenticité. Je voudrais en lire une phrase que je trouve vraiment inacceptable. Voici:

> C'est un geste solennel et combien émouvant que celui qui consiste à prendre pays, en toute connaissance de cause, car cela signifie couper ses liens avec la mère-patrie.

Cette déclaration du premier ministre (M. Mulroney) montre, somme toute, à mon avis, qu'il n'entend rien à la citoyenneté canadienne et à la notion plus vaste du multiculturalisme.

Je le prie donc instamment de reconsidérer ce genre de déclaration afin qu'à l'avenir, les messages qu'il enverra pour souligner de telles occasions offrent une perspective plus positive des relations que nos immigrants peuvent entretenir avec leur mère-patrie.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA RÉPONSE DES SOVIÉTIQUES À LA COMMISSION DESCHÊNES

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, les Soviétiques semblent vouloir envenimer les plaies des collectivités ukrainiennes et juives au Canada. Dernièrement, ils ont acquiescé à la demande du juge Deschênes, selon laquelle la commission dont il est chargé se rendrait en Union soviétique pour enquêter sur de prétendus criminels de guerre qui se trouveraient au Canada. Toutefois, ils n'ont rien dit quant aux importantes garanties que le juge Deschênes réclamait dans sa requête initiale. Le silence qu'ils gardent sur cette question essentielle me persuade encore plus de leur intention de manipuler cette enquête dans leurs propres intérêts politiques.

Les organismes représentant les collectivités juives et d'Europe orientale n'ont pas cessé de réclamer ces garanties par crainte que les Soviétiques ne les trompent. Ne nous méprenons pas sur les motifs de ces derniers. Ils veulent donner l'impression qu'ils appuient cette enquête, sans être le moins du monde disposés à accepter qu'on traite en toute justice et indépendance les renseignements obtenus. Ils ne souhaitent rien de moins qu'un conflit ouvert entre les Canadiens d'Europe orientale et ceux d'origine juive.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

L'INDUSTRIE

LA PERTE D'EMPLOIS À L'USINE DE LA CANADA PACKERS À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai ici une déclaration qui concernera le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale.

Le 18 novembre dernier, j'ai écrit à l'ancien ministre pour l'avertir que la construction d'une charcuterie industrielle dans la campagne manitobaine, pour laquelle il avait approuvé une subvention, aurait des conséquences terribles pour les abattoirs-conserveries de Winnipeg. Malheureusement, mes prédictions se sont réalisées. De 100 à 200 emplois seront supprimés aux abattoirs porcins de la Canada Packers, à Winnipeg. Ces emplois seront remplacés par les 70 nouveaux créés à la nouvelle usine, où les employés ne seront payés qu'à peu près la moitié du salaire des travailleurs de Winnipeg. Canada Packers remet maintenant en question la modernisation de l'ensemble de ses installations de Winnipeg.

Le nouveau ministre devra examiner comment une subvention gouvernementale de $865,000 peut se solder par une diminution du nombre d'emplois et de la rémunération. Sinon, le ministre pourrait être appelé ministre de la désindustrialisation, responsable du déménagement d'usines au profit des circonscriptions conservatrices.

M. le Président: À l'ordre. Les 60 secondes sont terminées.

* * *

• (1410)

LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA SURVEILLANCE OBLIGATOIRE—LE RETARD APPORTÉ À L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI MODIFICATIF

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le projet de loi C-67, qui donne à la Commission des libérations conditionnelles le pouvoir de refuser la mise en liberté de détenus sous surveillance obligatoire quand il y a des motifs raisonnables de croire qu'ils pourraient commettre un crime avec violence, a été renvoyé à la Chambre il y a trois mois et demi pour y être adopté à la troisième lecture après un long débat au comité de la justice. Il y a près de deux mois, le 21 mars, un jury du coroner qui enquêtait à Toronto sur la mort d'un homme mis en liberté sous surveillance obligatoire a approuvé l'esprit du projet de loi C-67 et recommandé que le solliciteur général du Canada (M. Beatty) le mette rapidement en application après sa promulgation. C'était il y a un mois et demi, et la troisième lecture du projet de loi C-67 n'est toujours pas inscrite au *Feuilleton*.

Les gens réclament cette mesure législative, monsieur le Président. J'invite tous les députés et tous les partis à la Chambre à tout faire pour adopter le projet de loi rapidement. Qu'on ne le laisse pas expirer au *Feuilleton* en juin.

L'AGRICULTURE

LA RECHERCHE SUR LES BOVINS DE RACE HOLSTEIN—L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je désire aujourd'hui demander instamment à Dreamstreet Holsteins de négocier avec Holstein Canada, l'Université de Guelph et d'autres intervenants pour formuler une nouvelle proposition de recherche sensée afin que la majeure partie des fonds alloués en vertu du programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique serve à des travaux de recherche avantageux pour le Canada.

Les agriculteurs n'appuient pas la proposition actuelle et ne l'appuieront pas tant que Dreamstreet n'aura pas décidé de transformer son projet en un effort de recherche intégré d'envergure. Entre temps, Revenu Canada devrait recourir à tous les moyens à sa disposition pour faire en sorte que seuls les projets de recherche approuvés par la communauté scientifique soient entrepris avec les fonds publics.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SOCIÉTÉ MARLIN TRAVEL LTD.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, l'octroi d'un contrat de 130 millions de dollars à Marlin Travel Ltd pour les voyages du gouvernement ne fera pas économiser grand-chose à long terme. Ce marché aura pour effet principal d'éliminer 90 emplois à Air Canada et CP Air. Certains de ces employés seront recrutés par Marlin Travel, mais la plupart devront se chercher un emploi. Ceux qui seront engagés par Marlin Travel recevront une rémunération bien inférieure et beaucoup moins d'avantages sociaux tels que les régimes d'assurance-maladie, de soins médicaux et de pension.

Peut-on qualifier d'économie pareille détérioration des conditions de travail, monsieur le Président?

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, le taux d'escompte de la Banque du Canada a fléchi de 3.75 points de pourcentage depuis que le gouvernement a pris le pouvoir en septembre 1984. Il s'établit à l'heure actuelle à 8.72 p. 100, tandis que la plupart des banques exigent 10.75 p. 100 de leurs meilleurs clients. L'écart entre les comptes d'épargne qui rapportent le plus d'intérêt et ce que les emprunts coûtent aux entreprises est de 4.5 points. L'écart est plus grand entre les prêts aux entreprises et les prêts aux consommateurs.

Le loyer de l'argent est l'une des plus grosses dépenses des agriculteurs. Pour le plus grand bien du pays, nous devons ramener les taux des prêts agricoles à moins de 6 p. 100.

L'IMMIGRATION

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS MINISTÉRIELS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, alors que le gouvernement refuse d'intervenir énergiquement pour donner suite aux demandes de plus de 21,000 réfugiés, et alors que de nombreux Canadiens éprouvent des difficultés à parrainer avec succès leurs proches parents, la ministre de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) est toute prête à délivrer des permis ministériels à un ancien espion du régime Somosa au Nicaragua et à deux anciens membres de la police secrète chilienne. Les personnes en question ont reconnu avoir fait disparaître des gens, en avoir torturé, et avoir grandement porté atteinte à leurs droits.

Je trouve à la fois choquant et inacceptable que le Canada songe à accorder aussi l'asile à des gens comme ceux-là, avec l'aval du gouvernement conservateur actuel. Quel est l'ordre de priorités de la ministre? En quoi le système actuel est-il équitable?

La ministre devrait faire en sorte de faciliter l'accès du Canada aux honnêtes gens qui sont prêts à travailler et à contribuer au progrès de notre pays, au lieu d'accorder l'asile à des indésirables. Le gouvernement devrait infirmer sur le champ ces décisions navrantes de la ministre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA PROCÉDURE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DE WESTMINSTER

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à notre tribune aujourd'hui de sir Peter Emery, président du comité directeur de la procédure de la Chambre des communes du Parlement de Westminster, accompagné des membres de son comité.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE SI LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE A ÉTÉ CONTRAINT DE DÉMISSIONNER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, il n'y a pas trop de monde sur les premiers bancs!

Je voudrais poser une question, de toute façon, au vice-premier ministre au sujet de la déclaration faite ce matin par l'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale. Depuis deux semaines, il y a de la corruption dans l'air au Canada. Pourquoi a-t-il fallu deux semaines pour obtenir la démission du ministre, alors qu'un premier ministre vraiment soucieux d'éthique aurait agi dès le premier jour? Ma question se pose ainsi: Peut-on savoir si le premier ministre a demandé la démission du ministre au lieu que le ministre ait offert sa démission?

Questions orales

• (1415)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition essaie de présenter les réponses de l'ancien ministre sous un jour déformé. Il sait très bien que le jeudi précédant la semaine dernière l'ancien ministre a commencé à répondre aux questions, et qu'il a continué à le faire toute la semaine dernière, y compris à l'occasion de deux heures de séance d'un sous-comité. C'est à partir de là, et après y avoir réfléchi probablement pendant la fin de semaine, que l'ancien ministre en est arrivé à écrire au premier ministre ce qui est maintenant du domaine public.

LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, c'est seulement quand le vice-premier ministre lui donnait de temps en temps le feu vert que l'ex-ministre a répondu aux questions. Ma question porte maintenant sur la responsabilité du vice-premier ministre, et ce qui est encore plus grave, sur la responsabilité du premier ministre. Serait-il prêt, ainsi que le premier ministre lorsqu'il reviendra au Canada, à nous dire depuis quand et dans quelle mesure ils étaient au courant de la situation de conflit d'intérêts de l'ancien ministre, et seraient-ils tous deux disposés à faire cette déclaration à la Chambre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): L'accusation que porte contre moi le très honorable représentant, à savoir que c'était seulement quand je lui donnais le feu vert que le ministre répondait, est parfaitement fausse. Il n'a qu'à vérifier soigneusement le compte-rendu pour s'en convaincre. Nous voyons depuis plus d'une semaine le très honorable représentant et ses collègues de l'opposition réclamer une enquête impartiale sur les faits. Ses remarques et les deux questions qu'il a posées aujourd'hui montrent bien que de toute évidence une telle enquête ne pourra pas être impartiale dans un tel climat.

ON DEMANDE S'IL Y AVAIT CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, j'ai entendu une interjection dans les bancs du gouvernement qui trouvait son écho dans la déclaration de ce matin de l'ex-ministre. Le gouvernement ne reconnaît-il pas qu'il y avait conflit d'intérêts? Sinon, pourquoi cette démission?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): La réponse est évidente, monsieur. Alors que le ministre avait répondu pendant deux semaines aux questions, ici et au comité, il semblait toujours y avoir une certaine confusion quant aux faits . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . pour présenter les choses au mieux. Maintenant encore, ils tournent en dérision la réponse du ministre . . .

Des voix: C'est vous . . .

M. Nielsen: . . . qui a demandé dans sa lettre au premier ministre qu'une personne impartiale soit chargée d'enquêter sur les faits.

M. Deans: Je m'en chargerai.

M. Nielsen: C'est manifestement la façon correcte d'agir. Cette impartialité n'est manifestement pas le fait des accusations frénétiques de corruption portées par le très honorable chef de l'opposition ni de l'attitude des membres de son parti au comité.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE PROJET DE VENTE DE LA CANADAIR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. J'aimerais savoir du vice-premier ministre si, maintenant qu'une enquête a été proposée, le gouvernement est prêt à arrêter la vente ou la considération de la vente de la Canadair afin de voir si le conflit d'intérêts du ministre a, de quelque manière, affecté l'intérêt public dans la vente de la Canadair dans le meilleur intérêt des Canadiens.

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Non, monsieur le Président. Comme l'ancien ministre et moi l'expliquons depuis plus d'une semaine maintenant, la question est actuellement entre les mains, non pas du gouvernement, mais du comité d'aliénation de la société elle-même . . .

M. Orlikow: Nommé par le ministre en question.

M. Nielsen: —qui fera lui-même rapport, qui lui-même reçoit ses directives d'un groupe de travail de la privatisation présidé par le président du Conseil du Trésor.

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, est-ce que la commission d'enquête qui doit être créée pour s'occuper de ce conflit d'intérêts va pouvoir examiner également la vente de de Havilland, voir pour quelle raison cette société a été vendue à un prix si dérisoire et s'il n'y a pas d'autres explications à cela?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, l'ex-ministre, les députés des deux partis d'opposition et les médias ont demandé une enquête impartiale pour faire la vérité. C'est ce que nous allons avoir . . .

M. Kaplan: Pour de Havilland également?

M. Nielsen: ... et c'est sûrement le résultat équitable et raisonnable que les députés d'opposition demandaient.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et le Parlement?

M. Nielsen: J'ai répondu en ce qui concerne le Parlement. Cette impartialité, qui n'est pas le fait du très honorable chef de l'opposition et de ses collègues de par la conduite des membres de son propre caucus, garantit qu'il n'y aura pas la même impartialité ici.

M. Gauthier: Avec 211 députés? Allons-donc!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre, en supposant qu'il a récemment parlé au premier ministre. Le 2 mai, le vice-premier ministre a déclaré ceci à la Chambre:

> ... veiller à ce que le ministre se conforme au code d'éthique. C'est là que débute et que s'arrête sa responsabilité. Il l'a fait. Personnellement, comme le premier ministre, cette procédure me satisfait parfaitement.

Autrement dit, il était convaincu que le code avait été respecté. Dans la lettre de démission qu'il a adressé au premier ministre, le ministre répète qu'il est innocent, qu'il s'est conformé au code, de même qu'aux termes de la lettre que le premier ministre lui a envoyée le 9 septembre. Il continue à se déclarer innocent de toute infraction.

Le vice-premier ministre a-t-il consulté le premier ministre? Dans l'affirmative, ce dernier est-il toujours convaincu que le ministre n'a enfreint ni le code ni les termes de la lettre du 9 septembre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le premier ministre maintiendra certainement, tout comme moi, ce qu'il a dit à la Chambre et ailleurs au sujet de cette affaire. Nous n'allons certainement ni l'un ni l'autre juger d'avance des résultats d'une enquête impartiale, comme le voudrait le député. Telles sont, j'en suis sûr, les intentions du premier ministre et c'est la meilleure chose à faire maintenant compte tenu des circonstances.

M. Broadbent: Monsieur le Président, si une personne a jugé d'avance de l'issue de cette affaire, c'est certainement le vice-premier ministre qui n'a fait qu'un appel téléphonique au sujet de toute cette question.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je veux être sûr d'avoir bien compris les propos du ministre. Je crois qu'il réitère la position du gouvernement à savoir que l'ancien ministre n'a violé ni le code relatif aux conflits d'intérêts ni les termes de la lettre que le premier ministre lui a adressée le 9 septembre. C'est bien la position du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Le député m'accuse, à tort, de n'avoir fait qu'un seul appel téléphonique. Il devrait y réfléchir à deux foix avant de lancer de telles accusations. Je suis loin de m'être contenté d'un seul appel téléphonique ou d'un seul entretien.

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Nielsen: Je maintiens ce que j'ai dit à la Chambre au cours des deux dernières semaines.

M. Broadbent: Monsieur le Président, tous les Canadiens trouveront intéressant d'apprendre que le vice-premier ministre maintient ce qu'il a dit étant donné qu'ils ont, de leur côté, tiré des conclusions très différentes au sujet de cette affaire.

LA CONDUITE DE L'ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Quand le vice-premier ministre pourra-t-il nous dire qui va mener cette enquête et quel sera le mandat de la commission d'enquête en question?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, cela doit se faire dans les plus brefs délais. Le premier ministre et ses conseillers étudient la question. Je puis assurer au député que nous chargerons, au plus tôt, une commission d'enquête impartiale d'examiner les faits.

[*Français*]

ON DEMANDE QUELLE SERA LA NATURE DE L'ENQUÊTE MENTIONNÉE DANS LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au vice-premier ministre et tenter de clarifier un peu avec lui quelle sera la nature de l'enquête qu'on nous propose et qui était mentionnée dans la déclaration du ministre, ce matin. Tantôt, le vice-premier ministre semblait dire que l'Opposition avait demandé à plusieurs reprises, la semaine dernière, qu'une enquête indépendante soit tenue. Je voudrais lui rafraîchir la mémoire en lui disant que l'Opposition était précise à savoir, et c'est là que je pose ma question: Est-ce que l'enquête que nous aurons sera telle que demandée par les partis d'Opposition la semaine dernière, à savoir devant un comité de cette Chambre? Cela nous a été refusé par la majorité conservatrice deux fois la semaine dernière à deux comités différents. Où se tiendra l'enquête? Au Parlement ou cachée quelque part ailleurs?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je ferai abstraction des accusations immodérées portées par le député. L'enquête impartiale que nous comptons entreprendre aura une portée assez vaste pour englober toutes les accusations et allégations, non fondées ou autres ...

M. Turner (Vancouver Quadra): Ou fondées.

M. Nielsen: . . . qui ont été portées par des députés de l'opposition et par les médias.

[*Français*]

L'EXAMEN DES GESTES ET AGISSEMENTS DES MEMBRES DU PARLEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, vu que les directives, le code d'honneur n'a pas de portée légale et qu'en fait les citoyens canadiens doivent se fier sur l'honneur même de ceux qui occupent des postes, est-ce que le premier ministre va être d'accord pour dire que seul le Parlement ou un de ses comités peut examiner les gestes et les agissements d'un de ses membres et non pas un organisme extérieur?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je signale au député que j'ai déjà déclaré en répondant aux questions le chef de son parti que, selon moi, une telle enquête ne pourrait pas être impartiale, et ce, surtout à cause de . . .

M. Tobin: Vous êtes majoritaires.

M. Nielsen: . . . notre majorité écrasante à la Chambre et au comité. Si le rapport sur l'enquête était favorable, on dirait tout de suite que nous essayons de blanchir le ministre grâce à notre majorité. Il me semble que nous devons veiller à ce que cette enquête soit impartiale et qu'elle soit menée de façon impeccable.

L'ENQUÊTE FAITE AU SUJET DES ACCUSATIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre a tenu compte des craintes de millions de Canadiens en acceptant la démission du ministre de l'Expansion industrielle régionale et en décidant également de faire procéder à une enquête sur les très graves accusations de conflits d'intérêts qui sont portées depuis 11 ou 12 jours. Le vice-premier ministre pourrait-il nous préciser les mesures qu'il a prises au cours de cette période, afin de procéder à une enquête quelconque, étant donné qu'il prétend maintenant ne pas s'être contenté simplement de téléphoner au sous-registraire général adjoint? Ignore-t-il également le tourment que son comportement dans cette affaire a causé aux Canadiens, alors qu'il a tergiversé pendant deux semaines au lieu de prendre des mesures . . .

M. le Président: À l'ordre!

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, cette accusation portée par le député est tout à fait fausse et c'est une fois de plus la preuve que le Parlement est incapable d'établir de façon impartiale les faits en l'occurence. Le ministre lui-même a répondu tout au cours de la semaine dernière à des questions. Cela n'a pas suffi à l'opposition. Elle n'a pas été satisfaite au comité non plus. En outre, selon le gouvernement, les éditoriaux et les reportages des médias n'ont pas satisfait l'opinion publique. Ainsi, nos vis-à-vis devraient accepter . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Une question supplémentaire.

LES FONCTIONS DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre devrait savoir que l'opinion publique n'a pas été satisfaite il y a une dizaine de jours. Cette affaire ne remonte pas simplement au dernier week-end.

Le premier ministre a chargé le vice-premier ministre de faire appliquer le code sur les conflits d'intérêts. Le vice-premier ministre croit-il s'être acquitté de ses fonctions officielles de telle façon que la population a autant, sinon davantage, confiance dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement? Les tergiversations du ministre ont-elles nui à la question de la chose publique et à la réputation du gouvernement?

• (1430)

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, c'est là une opinion que je ne partage pas et c'est une preuve de plus, selon moi, que le député, à l'instar de ses collègues, devrait accueillir avec plaisir une enquête impartiale sur les faits.

L'ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant. Comprend-il maintenant que l'affaire est devenue une question de leadership moral de son gouvernement, en particulier de son premier ministre? Vu la lettre portant la mention «Cher Sinc» que le premier ministre a envoyée aujourd'hui et dans laquelle il loue le travail de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale . . .

Des voix: Règlement.

Mme Copps: . . . se rend-il compte qu'il signale à tous les Canadiens qu'il est parfaitement normal que la famille d'un ministre utilise son influence pour obtenir des prêts?

M. Hnatyshyn: Règlement.

Mme Copps: Le seul accroc, c'est que le public a protesté.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, non, je ne le pense pas, et ceux qui connaissent le dévouement et l'abnégation avec lesquels l'ancien ministre s'est consacré au renouveau économique de ce pays ne diraient rien d'aussi désobligeant à son égard.

La question de la députée me montre qu'elle a tiré ses propres conclusions, et je dirais peut-être pas en toute impartialité, au sujet d'une chose qu'il serait préférable de laisser à l'enquête impartiale qui aura lieu.

[*Français*]

LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en tant que députée, c'est moi qui devrais avoir le *leadership* moral. Ce n'est pas quelqu'un nommé par le premier ministre.

J'aimerais lui demander s'il est prêt, aujourd'hui, à dire à la population que ce qui est arrivé en ce qui a trait à l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, c'était un conflit d'intérêts, lorsque sa femme se servait de ses propres intérêts en tant que ministre afin d'obtenir des prêts pour sa famille, pour les affaires de sa famille. Est-ce là un conflit d'intérêts, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Voyez-vous, monsieur le Président, je préfère croire que la plupart des Canadiens seront d'accord avec une enquête impartiale . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Oh, non.

M. Frith: Certainement pas.

M. Nielsen: . . . sur les faits. A mon avis, ils ne sont certainement pas d'accord avec la conduite de la députée qui a posé la question, qui au comité a sauté par-dessus les chaises et les tables pour aller harceler le ministre.

LE RAISONNEMENT DU MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Le gouvernement continue à dire qu'il examinera les faits pour voir s'il y a conflit d'intérêts. Je me demande si le premier ministre suppléant se donnerait la peine de voir quel raisonnement a suivi le ministre lorsqu'il s'agissait de se conformer aux règlements sur les conflits d'intérêts, selon lesquels les ministres doivent éviter . . .

Des voix: Règlement.

M. Keeper: . . . les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question devient longue.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): J'aurais cru que les députés d'en face auraient tout naturellement prévu qu'une enquête impartiale porterait sur tout le Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts, et pas seulement sur une ou deux dispositions.

LA CONDUITE DE L'ÉPOUSE DU MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je me demande si le premier ministre suppléant veut dire que l'enquête portera non pas uniquement sur les faits, mais aussi sur le raisonnement suivi par le ministre? Portera-t-elle également sur la conduite du conjoint aux termes du Code?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, la tenue d'une enquête impartiale porterait naturellement aussi sur le Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques et porterait naturellement aussi sur la lettre que le premier ministre a envoyée le 9 septembre 1985 aux ministres.

LA RAISON QUI EXPLIQUE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le 8 mai dernier, j'ai demandé au premier ministre suppléant d'ouvrir une enquête comme celle qu'avait demandée l'ex-ministre en lui rappelant la directive suivante qui figurait à la page 4 de la lettre du premier ministre aux députés:

> De toute évidence, il pourra à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question.

Le premier ministre suppléant m'a répondu qu'aucune raison ne justifiait pareille enquête, à ses yeux. Quel fait nouveau assez important a transpiré depuis le 8 mai dernier pour le convaincre de la nécessité d'une enquête qu'il considérait alors comme étant totalement inutile?

Une voix: Bien joué.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): C'est très simple, monsieur le Président.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Une opération pour limiter les dégâts.

M. Nielsen: J'ai déjà répondu tout à l'heure à cette question quand le chef du député me l'a posée. Je répète donc que le ministre a pris cette décision après avoir dressé le bilan des événements de la semaine dernière, c'est-à-dire après avoir répondu aux questions, et à la Chambre et au comité, pendant toute la semaine et après avoir constaté que les députés de l'opposition et les médias n'étaient pas satisfaits de ses réponses.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, la Chambre a perdu deux précieuses semaines . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: . . . parce que le premier ministre et le premier ministre suppléant n'ont pas agi. Pourquoi n'ont-ils rien fait? Je veux bien croire que le premier ministre était en Chine, mais comme ce pays a déjà inventé la poudre à canon, il aurait pu faire un autre coup d'éclat.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Bang, bang!

M. Riis: Ne touchez pas à cela, Erik.

M. Broadbent: Faites attention, car cela pourrait sauter.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, Erik.

M. Beatty: A qui le dites-vous, John?

M. Ouellet: Voyons donc.

M. Benjamin: Il ne reste plus de temps.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le ministre tient-il à répondre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Je répondrais à cette question, monsieur le Président, si je pouvais me faire entendre. Le député est en train de glousser en pensant à cette question, ce qui démontre bien la nécessité d'une telle enquête impartiale.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE BOIS CANADIEN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Comme nous l'avions prévu et maintenant que le Sénat a donné son approbation au sujet du libre-échange, les producteurs américains de bois ont annoncé aujourd'hui, à midi, une nouvelle tentative pour réduire leurs importations de bois canadien. Le gouvernement va-t-il dire au gouvernement américain que ce nouvel assaut rend ridicules les pourparlers en vue du libre-échange? Lui dira-t-il que ce n'est pas faire preuve de bonne foi en ce début des pourparlers?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je répondrai tout bonnement et brièvement au député que, à ma connaissance, les producteurs américains de bois n'ont pas l'intention d'annoncer aujourd'hui qu'ils montent à l'assaut, comme dit le député, de notre industrie du bois.

M. Blackburn (Brant): Qu'en sera-t-il demain?

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je veux poser la question suivante au ministre: le gouvernement va-t-il finalement se décider à prendre des engagements sur cette question, comme il aurait dû le faire il y a longtemps, et va-t-il dire au gouvernement américain que si les Américains se mettent à lancer de tels assauts, il n'y aura pas de pourparlers de libre-échange dans l'immédiat?

M. Clark (Yellowhead): Est-ce le CTC qui a écrit cela?

• (1440)

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que comme le prouvent les faits, nous avons adopté une position très ferme sur la question du bois et qu'en fait nous avons défendu les intérêts des producteurs de bois.

J'ajouterai, si vous le permettez, que la menace même de ce genre d'initiative montre à quel point nous avons besoin d'un tel accord commercial avec les États-Unis. Je ne vois pas pourquoi le parti du député tient à faire avorter l'initiative du gouvernement en vue de protéger les producteurs canadiens de bois.

* * *

LA SANTÉ

LES RÉSERVES D'EAU DE COQUITLAM ET DE VANCOUVER

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les rapports contradictoires qui ont circulé à propos de la contamination du réservoir d'alimentation en eau de Coquitlam et son niveau de radiation anormalement élevé, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises pour apporter au district régional du grand Vancouver l'aide nécessaire pour contrôler toutes les sources d'eau de la région et, en particulier, le réservoir de Coquitlam?

Mme Jewett: C'est de l'histoire ancienne.

M. St. Germain: Pas en Colombie-Britannique.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président—monsieur le premier—monsieur le Président . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas un caucus!

M. Epp (Provencher): . . . je veux dire au député que deux contrôles ont été effectués au réservoir de Coquitlam . . . cela fait rire le chef de l'opposition. Ne prend-il pas l'affaire au sérieux? A-t-il atteint des niveaux qu'il n'ose même plus avouer?

Une voix: Vous y allez un peu fort!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Ouellet: C'est une question piège, c'est pourquoi nous nous y opposons.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre veut-il conclure brièvement sa réponse?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, on a effectué des contrôles des réserves d'eau de Coquitlam.

Je tiens à rappeler au député que les niveaux que nous jugeons acceptables sont vraiment très bas et inspirés par la prudence. Nous avons fait deux contrôles. Nous pouvons dire que le premier révélait un niveau de radiation un peu inquiétant. Le deuxième a montré que ce niveau avait baissé. Cette eau n'est donc pas contaminée par les radiations. Cependant, nous effectuons d'autres contrôles et nous en informerons le député.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'EMBAUCHE DE MICHAEL DEAVER COMME DÉMARCHEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De nombreux Canadiens s'interrogent de plus en plus sur la participation du gouvernement canadien aux enquêtes qui vont avoir lieu et sur le scandale créé par l'embauche de Michael Deaver, ancien conseiller de la Maison Blanche. Une partie de ce problème tient à des informations confuses et contradictoires. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il donner des renseignements au Parlement—non à nos voisins du Sud—au sujet du rapport que publie aujourd'hui le Bureau de la comptabilité générale qui confirme que M. Fred Doucet, du Bureau du premier ministre, a été le premier à parler de l'embauche de M. Deaver par le gouvernement du Canada . . .

M. le Président: À l'ordre. La question est un peu longue je pense. Est-ce là la question du député?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'étais en train de poser une question et je voudrais continuer.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Est-ce bien M. Doucet du Bureau du premier ministre qui a offert à M. Deaver d'être embauché par le gouvernement du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ignore qui a soulevé cette question; mais je sais quand elle l'a été. C'est-à-dire après que M. Deaver eut quitté la Maison Blanche.

M. Broadbent: Comment pouvez-vous le savoir si vous ignorez qui l'a soulevée?

LA LETTRE DE L'AMBASSADEUR CANADIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, c'est exact. C'est un autre exemple de transparence.

Quand l'ambassadeur du Canada à Washington a dit qu'un haut fonctionnaire du gouvernement avait pressenti M. Deaver pour un emploi avant qu'il ait quitté la Maison Blanche, ce haut fonctionnaire était-il M. Doucet, membre du Bureau du premier ministre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député agit souvent par étourderie et je suppose qu'il déforme les faits sans s'en rendre compte. La lettre de notre ambassadeur, M. Gotlieb, indique qu'un fonctionnaire canadien avait fait une observation enjouée à M. Deaver. Ce fonctionnaire était M. Doucet.

M. Axworthy: C'est ce que nous voulions savoir.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

L'ABANDON DE RECHERCHES EN ONTARIO—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre en tant que tel ou en sa qualité de ministre de la Défense nationale. Va-t-il ordonner la tenue d'une enquête sur les activités de recherche et de sauvetage entreprises en novembre dernier pour retrouver deux personnes qui ont apparemment survécu quelques jours après que les recherches ont été abandonnées?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'enquête préliminaire a déjà été effectuée. L'enquête se poursuit en vue de trouver une réponse aux questions que le député a soulevées.

LA COORDINATION DES OPÉRATIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ou le ministre associé de la Défense nationale déposera-t-il à la Chambre les conclusions de cette enquête et étudiera-t-il aussi les efforts concertés des divers éléments qui participent aux recherches? Va-t-on déposer à la Chambre un rapport exposant clairement les méthodes suivies par les divers groupes participants, en indiquant le nom des responsables qui décident quand il faut abandonner les recherches?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a posé un grand nombre de questions. Je suis tout à fait prêt à y répondre à l'endroit et au moment voulus. Le député pourrait écrire au comité ou profiter de l'étude des prévisions de dépenses pour en discuter. Cependant, sa demande suppose l'existence d'un document qui contiendrait tout ce qu'il veut savoir. Je ne suis pas sûr qu'il existe un tel document, mais je tiens à assurer au député que nous ne voulons cacher aucun des renseignements qui l'intéressent.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE DIOXINE DANS LA RIVIÈRE NIAGARA

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. On a appris en fin de semaine que de la dioxine se déversait directement dans la rivière Niagara et le lac Ontario à partir d'un égout pluvial de Buffalo, dans l'État de New York. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que lui et le gouvernement comptent faire pour écarter le risque d'un désastre qui pourrait dépasser en gravité celui de Tchernobyl en Union soviétique? Que fera-t-il pour protéger l'eau potable d'environ 10 p. 100 de la population canadienne?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'information sur la présence de dioxine dans la Niagara a en fait été rendue publique par mon ministère avec mon autorisation. Cette information ajoute un caractère d'urgence au sentiment que nous avons au gouvernement qu'il faut prendre les grands moyens pour remédier au déversement d'environ une tonne de produits chimiques toxiques par jour dans la Niagara. Certains experts parlent même de 9 tonnes par jour. A cause de l'urgence de la situation, je me rends cet après-midi à Washington. Nous y serons toute la journée demain et peut-être le lendemain pour discuter avec des responsables de haut rang au sein du gouvernement américain et mettre la dernière main, je l'espère, à des ententes entre le Canada et les États-Unis sur un important plan d'action visant à assainir la rivière Niagara.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR UN COMITÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans sa lettre du 9 septembre 1985 à l'intention des députés, le premier ministre a écrit ceci:

> Nulle part dans ce code ne prévoit-on d'organisme quasi-indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités.

Compte tenu de ces paroles, le vice-premier ministre ne reconnaît-il pas que la seule chose à faire est de charger un comité de la Chambre de faire enquête sur cette affaire de façon à exécuter le mandat que le premier ministre a confié aux députés le 9 septembre 1985?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises aujourd'hui, ce ne serait pas dans l'intérêt bien compris de notre institution. Il suffit au député de voir comment se comportent ses propres collègues pour comprendre qu'on ne saurait faire preuve d'impartialité dans cette enquête sur les faits. Le député omet de lire un peu plus loin dans ce paragraphe où il est dit qu'il faudra peut-être nommer une tierce partie pour procéder à un examen impartial de la question. C'est précisément où nous en sommes à présent . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

LA RESPONSABILITÉ DE L'ENQUÊTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, on peut emprunter la même logique pour fermer le Parlement au complet, d'après le vice-premier ministre!

Je lui demande, étant donné qu'il a dit dans le même discours que ces mesures n'enlèveraient aucunement la responsabilité du gouvernement d'être comptable à cette Chambre, comment il peut nous dire aujourd'hui qu'une autre agence, à part un comité parlementaire, devrait enquêter dans cette affaire. Est-ce la vérité qu'on nous a dite le 9 septembre 1985? Oui ou non?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, la voie à suivre c'est précisément celle qu'a choisie l'ancien ministre, en conformité des dispositions prévues dans le passage de la lettre du premier ministre, que cite le député, et qui satisfait aux revendications des députés de l'opposition et des journalistes. Je ne pense pas qu'il y ait de meilleure voie à suivre dans les circonstances que de trouver le moyen de faire une enquête impartiale sur cette affaire.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA CORÉE DU SUD—LA VISITE DU PREMIER MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est sans doute au courant de la répression impitoyable de la moindre forme de dissension politique en Corée du Sud ainsi que des actes de violence physique et de torture de la police. Est-ce que le premier ministre (M. Mulroney), qui est aujourd'hui en Corée du Sud, a l'intention, non seulement de mentionner ces violations flagrantes des droits de la personne au président Chun, mais aussi de demander explicitement que le chef de l'opposition de ce pays, M. Kim Dae-Jung, soit réintégré dans ses droits civils et politiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre profitera des entretiens qu'il aura avec les représentants officiels de la Corée du Sud pour leur faire part de nos sérieuses préoccupations devant les violations des droits civils et la situation des droits des citoyens dans ce pays. Il pourra vous faire rapport lui-même de la nature de ces entretiens à son retour.

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AU CHEF DE L'OPPOSITION

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, puisque le ministre ne nous a rien dit au sujet du chef de l'opposition, peut-être ne sait-il rien de la suppression de ses droits civils et politiques. Le ministre peut-il nous dire si le premier ministre rencontrera effectivement le chef du nouveau parti démocrate coréen, M. Kim Dae-Jung, pendant son séjour en Corée du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, quoique je ne sois pas prêt à me mesurer avec le très honorable chef actuel de l'opposition quant à notre expérience respective en matière d'affreux traitements infligés aux chefs de l'opposition, je . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Attention, Joe.

M. Clark (Yellowhead): Parce que dans mon caucus, il n'y a jamais eu de meute de loups enragés.

M. Axworthy: Vous venez tout juste de perdre votre emploi.

M. Clark (Yellowhead): Je ne manquerai pas de communiquer les doléances de la députée au premier ministre qui pourra, à son retour, faire rapport sur les points soulevés et répondre aux questions.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LE PROJET D'AIDE MÉDICALE EN CHINE—LES ARTICLES DE JOURNAUX

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je m'inquiète de rumeurs selon lesquelles on aurait engagé des fonds publics de l'ACDI pour permettre à des représentants canadiens et à leurs conjoints d'assister à la présentation d'un chèque à Pékin. Le ministre veut-il nous expliquer la situation et nous dire ce qui s'est vraiment passé?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ces rumeurs sont très injustes envers l'ACDI et des représentants de l'Hôpital municipal d'Ottawa. Il y a longtemps que cet établissement collabore à un programme dont les dépenses atteignent 1.6 million de dollars et qui vise à former au Canada des gens qui travailleront ensuite auprès de handicapés mentaux en Chine. Des délégués se trouvent actuellement en Chine pour faire avancer le programme. Toutes les dispositions avaient été prises bien avant que ne soit fixée la visite du premier ministre en Chine. L'ACDI n'a pas assumé les frais de voyage des conjoints.

Étant donné que l'Hôpital municipal d'Ottawa s'apprête à lancer une campagne de financement de 4 millions de dollars pour un autre projet en Chine, j'inviterais respectueusement les journaux qui ont contribué à salir des réputations à répondre les premiers à cette levée de fonds.

Des voix: Bravo!

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ce qui est en cause, c'est la moralité de ce gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Monsieur le Président, le ministre a agi comme il le devait mais pas pour les bonnes raisons. Le gouvernement ne veut pas admettre qu'il y a conflit d'intérêts. Il ne veut même pas admettre qu'il y a apparence de conflit d'intérêts.

M. le Président: La question, s'il vous plaît.

M. Nunziata: Le vice-premier ministre ne voudrait-il pas reconnaître que la démission est attribuable à l'opinion publique plutôt qu'au sens moral et à la rectitude du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, non, je ne suis pas prêt à l'admettre, mais je peux dire au député que notre moralité, aux autres membres du gouvernement et à moi, se comparera toujours avantageusement à la sienne.

M. Benjamin: Cela ne veut pas dire grand-chose.

ON DEMANDE QUE DES MINISTRES TÉMOIGNENT DEVANT L'ENQUÊTEUR

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je n'ai jamais fait d'écoute clandestine. Le vice-premier ministre a dit que l'enquête qu'envisage le gouvernement sera impartiale. Dans ce cas-là, le vice-premier ministre, l'ancien ministre et le premier ministre vont-ils aller témoigner sous serment devant l'enquêteur afin de permettre à l'opposition de faire toute la vérité sur cette affaire?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, la conduite que le député a eue la semaine dernière, au comité, est la preuve qu'il ne se laissera jamais convaincre, même par l'enquête la plus impartiale des faits.

* * *

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE L'USINE DE CARTON GAUFRÉ DE THUNDER BAY

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État aux Forêts. Le ministre a reçu un télégramme du Syndicat canadien des travailleurs du papier lui demandant d'intervenir auprès du gouvernement de l'Ontario pour essayer de rouvrir l'usine de carton gaufré de Thunder Bay. Qu'a fait le ministre pour remettre 150 hommes au travail dans cette cartonnerie de Thunder Bay depuis que le député de Thunder Bay—Atikokan lui a posé une question à ce sujet, c'est-à-dire depuis le 30 avril?

Les subsides

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je suis passablement surpris que le député ait posé deux questions le jour même où la cartonnerie allait fermer ses portes en fait le lendemain de la fermeture. Je ne manquerai pas de consulter mes collègues le ministre du Travail et le ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale, et je considérerai cette question comme une instance.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR CONJOINTEMENT AVEC LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 30 avril, le ministre avait promis de faire quelque chose. Je voudrais qu'il s'engage cet après-midi à rencontrer les représentants du gouvernement provincial, dont le premier ministre avait promis d'intervenir, et de faire ce qu'il faut pour que cette cartonnerie, qui a peut-être changé de propriétaire puisque la société Great Lakes s'en va, redevienne productive.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député le sait très bien, il ne peut pas forcer une société à rouvrir une usine qui n'est pas rentable. J'ai dit que nous nous renseignerions à ce sujet, et c'est exactement ce que nous faisons.

M. Frith: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est 15 heures.

M. Frith: Il est 14 h 59. Une question.

M. le Président: Il est 15 heures, d'après ma montre. Une question seulement?

M. Frith: Rien qu'une.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LA PRIVATISATION—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement est-il disposé à charger quiconque sera nommé à la tête de la commission d'enquête d'examiner et de débrouiller l'enchevêtrement de relations d'administrateurs d'entreprises intéressées à la vente de sociétés d'État sous l'égide de la CDIC? Les Canadiens n'ont plus confiance dans la compétence du gouvernement ni dans celle des personnes qu'il nomme pour s'occuper de leurs intérêts.

• (1500)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, en réponse à une question précédente d'un député de l'opposition, je me suis efforcé d'assurer aux députés que l'enquête impartiale aura le mandat le plus vaste possible pour prendre en ligne de compte même des propos aussi excessifs que ceux que l'on vient d'entendre dans cette dernière intervention.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE REFUS DU GOUVERNEMENT DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS VOULUS—LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le gouvernement de n'avoir pas fourni des renseignements complets et satisfaisants sur le conflit d'intérêts flagrant dans lequel le ministre est impliqué.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, lorsque la Chambre s'est ajournée pour le déjeuner, je venais de finir de parler du contraste qui existait entre la déclaration du leader parlementaire du gouvernement et celle de l'ancien ministre, lorsqu'il a offert sa démission. À ce stade-ci, je voudrais souligner ce qui est en jeu pour la Chambre, soit la question d'intégrité, laquelle peut être favorisée par des codes de conduite et des lettres de premiers ministres imprimant une orientation mais qu'en définitive il incombe aux députés et aux ministres qu'ils se doivent d'observer.

On ne saurait sous-estimer ce sentiment d'honnêteté qui est essentiel à la Chambre. Il est essentiel à notre collégialité en tant que Parlement, mais ce qui est beaucoup plus important, il est fondamental parce que le pays doit pouvoir compter sur l'honnêteté de son gouvernement et de ses hommes politiques. Sans quoi le cynisme s'empare des gens qui ne font plus confiance au Parlement, à la démocratie et à tout notre régime gouvernemental.

Cependant, il y a un coût qui est peut-être tout aussi grave, et c'est l'incapacité des dirigeants politiques et économiques de collaborer de peur qu'on ne mette en doute l'honnêteté de leurs transactions lorsqu'ils se réunissent, par exemple, pour discuter de planification économique ou pour parler des orientations futures du pays. Il est fondamental que tous les membres de notre Chambre soient perçus comme des gens intègres.

Or, selon nous, trois faits liés entre eux ont détruit cette image d'honnêteté en ce qui a trait au ministre démissionnaire. Ce n'est pas avec joie que je vous en fais part, mais simplement pour vous signaler la raison pour laquelle l'intégrité de la Chambre et son avenir étaient vraiment en jeu.

Il y a tout d'abord eu l'affaire Hyundai, un fabricant coréen d'automobiles à bon marché, qui a reçu une faveur incroyable du ministre—l'annulation d'un engagement relevant de sa compétence au sujet de l'achat de certains produits canadiens. Les montants mentionnés variaient entre 300 millions de dollars et un peu moins. De toute façon, cela constituait une faveur énorme de la part de la société. Cela s'est produit en même temps que l'entreprise du ministre obtenait des prêts d'une banque coréenne, dont un actionnaire principal était justement le fabricant d'automobiles Hyundai. Ce genre de situation fort suspecte ne peut durer. Elle ne peut être passée sous silence. Elle ne peut être effacée du revers de la main par un vice-premier ministre, car alors les Canadiens ne pourraient plus croire en l'intégrité de la Chambre.

Ensuite, il y a le cas de la société Magna, une entreprise canadienne extrêmement grande, dynamique et rentable. C'est à très juste titre que cette entreprise a bénéficié de nombreuses subventions importantes de la part du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Toutefois, elle a bénéficié de ces subventions, qui étaient accordées, il faut le supposer, à la discrétion du ministre, dans bien des cas en même temps que l'épouse du ministre bénéficiait de l'appui du président de la société Magna pour obtenir un prêt sans intérêt de 2.6 millions de dollars qui n'était pas destiné à son entreprise à elle. La question de la libération de la femme et du droit des femmes à mener leur propre carrière n'est pas en jeu ici. L'argent a profité à leur entreprise, et beaucoup des retombées ont bénéficié au ministre lui-même.

Enfin, nous avions là une situation qui, il faut le dire, s'est créée avec le temps et qui intéresse tout un empire corporatif au Canada. Le groupe Brascan a réussi à se créer une position très enviable à l'égard des aliénations d'entreprises au pays en dominant de quatre à sept sièges du comité d'aliénation de la CDIC. En outre, ce groupe en a profité pour intervenir dans le débat du projet de loi sur la privatisation de la CDC de manière à obtenir certains avantages, afin que lui-même et le reste de son empire soient en position de force pour contrôler la CDC elle-même. Là encore c'était une faveur et un privilège. Pendant ce temps, l'épouse du ministre qui a démissionné aujourd'hui demandait l'appui de la société pour obtenir un prêt de cinq millions de dollars.

Cette manoeuvre de favoritisme mutuel, et il faut bien l'appeler ainsi, était tellement évidente qu'il était impossible au ministre de conserver ses fonctions. C'est ce que le ministre a conclu sur le tard peut-être, mais avec raison. Ne nous méprenons pas. Tout cela n'est pas né de l'imagination des journalistes ou de l'opposition. C'est plutôt un concours de circonstances que le ministre était tenu d'expliquer ou pour lequel il se devait de démissionner et c'est précisément ce qu'il a fait ce matin.

• (1510)

Les conséquences de toute cette affaire sont nombreuses, monsieur le Président. On s'est interrogé sur la capacité du code d'éthique d'empêcher les conflits d'intérêts. Il est devenu évident à mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et à moi-même au cours d'un entretien avec le sous-registraire général adjoint que le code n'était pas suffisamment explicite en ce qui concerne la possibilité de conflit d'intérêts pour les conjoints. Nous avons par ailleurs constaté que le code d'éthique ne précisait pas la façon dont, pour être efficace, devait opérer une fiducie sans droit de regard. Nous avons aussi pu voir clairement que le sous-registraire général adjoint n'était pas autorisé à mener des enquêtes et n'en avait pas les moyens de toute façon. En outre, la neutralité de ce haut fonctionnaire n'était pas suffisamment protégée puisqu'il a été en mesure de communiquer avec le vice-premier ministre (M. Nielsen) au sujet des députés de l'opposition qui l'avaient consulté. Ce sont là des questions qu'il faudra préciser pour éviter des situations de ce genre à l'avenir.

Une autre question fort importante c'est la façon dont le gouvernement a traité toute cette affaire. Après les faux-fuyants du vice-premier ministre, nous avons eu droit aujourd'hui aux hurlements du leader parlementaire. Aucune de ces attitudes n'est appropriée. User de faux-fuyants pour rejeter systématiquement les questions légitimes que nos électeurs nous ont demandé de poser n'est pas la bonne attitude à adopter pour le gouvernement. D'autre part, le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) ne devrait pas protester au moyen de récriminations et de hurlements contre nos efforts en vue d'agir en parti d'opposition digue de confiance.

En dépit de ces faux-fuyants et de ces hurlements, le Parlement a néanmoins rempli son rôle et nous avons constaté, une fois de plus, la raison pour laquelle il nous faut une opposition efficace, à condition qu'on lui permette, grâce à la structure de la Chambre, de faire valoir ses arguments.

Notre parti a continué de poser des questions, à réclamer des enquêtes, en dépit des faux-fuyants. Il a continué à se battre bien que le ministre ait refusé constamment de donner sa démission pour respecter l'intégrité de la Chambre. Il a tenu son engagement en ce qui concerne l'intégrité que le Parlement devrait symboliser. Par ce fait, je pense qu'il a joué, en l'occurrence, un rôle supérieur et je suis fier d'en avoir fait partie.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? Sinon, reprenons le débat.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, depuis plus d'une semaine, la Chambre est accaparée par une seule question. Celle-ci n'a rien à voir avec les problèmes de l'industrie alimentaire canadienne qui sont énormes, ni avec les problèmes découlant des entretiens entre les dirigeants du groupe des sept pays industrialisés qui se déroulent au Japon, ni même avec l'admission du Canada au sein du fameux G-5, ni avec les négociations commerciales avec la Chine, ou la recherche de nouveaux projets industriels à réaliser en Chine et de nouveaux investissements à effectuer dans ce pays et en Corée. En dépit de l'importance de ces questions, le Parlement a été accaparé par une seule question, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la façon dont un ministre s'y est conformé.

En disant ceci, je ne prétends pas un instant que cette question n'est pas importante. Ce qui se passe aujourd'hui prouve le contraire. Le fait qu'elle fasse l'objet du débat actuel après avoir été au centre de la période des questions et que le ministre a démissionné justifie-t-il qu'on ne parle que de cette question et que toutes les autres soient rayées de l'ordre du jour? J'en doute, monsieur le Président, j'en doute sérieusement.

Je doute aussi de l'opportunité du débat actuel. Je me suis même demandé, en voyant ce qui se passe aujourd'hui, si tout cela n'était pas sans objet. Si la motion présentée par le chef de l'opposition (M. Turner) ne visait qu'à accroître les pressions exercées par l'opposition sur le gouvernement et sur l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale en vue de l'obliger à démissionner, dans ce cas, la déclaration faite par l'ancien ministre à 11 heures aujourd'hui a rendu tout ce débat inutile, puisqu'il a, justement, démissionné.

Je suis persuadé que nous aurions pu réorganiser nos travaux, afin de nous pencher sur certaines des questions en souffrance qui sont négligées depuis une semaine. À nouveau, si ces pressions avaient pour but de déterminer si oui ou non le ministre concerné est coupable d'avoir enfreint les lignes directrices sur les conflits d'intérêts, si c'était là l'un des objectifs du débat d'aujourd'hui, je prétends alors que cet objectif a été réalisé, non seulement par la démission du ministre, mais également par la façon très digne dont il s'est comporté. Il est intervenu à 11 heures, avant que nous n'entamions ce débat, qui portait justement sur sa présumée conduite, la prétendue violation des lignes directrices, et il a annoncé sa démission à la Chambre. Par ailleurs, il a demandé au gouvernement de procéder à une enquête permettant de prouver son innocence. Le ministre a démissionné, une enquête va être effectuée, à quoi donc sert le présent débat, monsieur le Président? Pourquoi n'y mettons-nous pas fin?

Certains ont critiqué le nouveau Règlement de la Chambre et se sont demandé s'ils étaient en mesure ou non de faire face à l'occasion qui se présente aujourd'hui, de relever les défis auxquels la Chambre fait face en l'occurrence. Je prétends, monsieur le Président, que le nouveau Règlement, et plus particulièrement le nouveau système de comités, en vigueur depuis moins de cinq semaines, permettent de faire face à n'importe quelle situation susceptible de se présenter de temps à autre. Nous en sommes encore à la période des subsides. Les comités permanents de la Chambre étudient encore les prévisions budgétaires. En vertu du nouveau Règlement, le très honorable chef de l'opposition peut, s'il le désire, retenir le budget des dépenses de n'importe quel ministère au-delà de la fin de la période des subsides. Ce sont là des recours qui s'offrent à l'opposition.

• (1520)

C'est, je le suppose, le comité permanent de la consommation et des corporations qui est saisi du budget des dépenses du ministère de la Consommation et des Corporations. Manifestement, c'était là l'occasion de se pencher directement sur les lignes directrices sur les conflits d'intérêts en interrogeant le ministre compétent, en sa qualité de registraire général ou de fonctionnaire portant le titre de sous-registraire général adjoint. On aurait certainement pu procéder ainsi, et c'est toujours possible. Les possibilités que procure à la Chambre le nouveau système de comité sont illimitées. Cela permet très difficilement à la Chambre de justifier que, pendant près de deux semaines, une seule question figure à l'ordre du jour de ses travaux.

J'ai entendu dire que les partis d'opposition avaient essayé de faire renvoyer la question devant deux comités, le comité permanent de l'expansion industrielle régionale où l'ancien ministre essayait de faire adopter ses crédits ou le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Je ne suis pas au courant de ce qui s'est produit au premier comité, mais je sais ce qui est arrivé après que le président eut ajourné la séance, car je l'ai vu à la télévision. La nation entière a vu le spectacle des députés qui pourchassaient le ministre à sa sortie de la salle d'audience, et le bombardaient de questions. Pas un seul de ceux qui ont vu ce spectacle n'en ont pas été embarrassés. Je n'ai jamais auparavant été témoin de pareille scène.

Il ne m'a pas été donné de lire le compte rendu des délibérations de ce comité. Je ne sais pas si les décisions rendues par le président avaient un rapport avec celles que Votre Honneur a prises à la Chambre. En effet, les comités sont indépendants à cet égard. Toutefois, sans avoir assisté à la fameuse réunion, ou en avoir examiné le compte rendu, je sais que le comportement des membres du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a été, à mon avis, très correct.

En vertu du Règlement de la Chambre, le mandat du comité est passablement restreint. Ce dernier ne peut qu'examiner le Règlement de la Chambre. Toute autre question doit lui être soumise par la Chambre, et à juste titre. De toute évidence, on ne saurait permettre à un comité de la Chambre d'examiner des questions de privilège. Seule la Chambre peut aborder pareilles questions et les trancher comme bon lui semble. En temps normal, si la présidence décide que, à première vue, il y a effectivement matière à soulever la question de privilège, elle peut renvoyer la question au comité. S'il en allait autrement, nous ne pourrions pas vraiment poursuivre nos travaux de façon ordonnée et systématique. Le privilège des députés est un aspect sacré de notre institution et il influe sur les droits de chacun des députés.

Le problème, en ce qui concerne le code d'éthique, c'est qu'il ne fait pas partie du Réglement intérieur de la Chambre. Par conséquent, le comité parlementaire ne peut l'examiner sauf s'il fait comparaître celui qui en est responsable, soit le sous-registraire général ou le registraire général lui-même, c'est-à-dire le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté).

Dans son discours, le chef de l'opposition a dit aujourd'hui, et j'en conviens aussi, que le fardeau de la preuve appartient au ministre qui doit avoir une conduite au-dessus de tout soupçon. Il en va ainsi de tout député qui accède aux fonctions de ministre. J'ajouterai cependant, monsieur, que cette obligation s'étend au delà des membres du cabinet. En effet, chacun de nous est tenu de se conduire à la Chambre de manière digne et qui ne puisse jeter le discrédit sur notre pays. J'avoue qu'à certains moments, ces derniers jours, tant à la période des questions qu'aux séances de comité, les propos qui se sont échangés et les insinuations qu'on a lancées à la présidence en ont fait rougir plus d'un.

M. Tobin: Des deux côtés de la Chambre?

M. McGrath: Des deux côtés, en effet, je n'hésite pas à le dire. Toutefois, même si le gouvernement a fait preuve de la meilleure volonté du monde en acceptant de modifier le Règlement, et malgré sa générosité, puisqu'il renonçait à certains privilèges, la réforme ne donnera rien si, en même temps, tous les députés que nous sommes ne changeons pas d'attitude. S'ils s'y refusent, si nous n'assumons pas nos responsabilités de députés, je crains fort que les crises se succèdent à la Chambre et que les intérêts de la nation soient balayés par-dessus bord.

Des questions importantes ont été négligées ces huit ou dix derniers jours parce que la Chambre a passé le plus clair de son temps à discuter de cette affaire. Loin de moi l'idée de critiquer l'opposition, mais c'est elle qui décide du programme de la période des questions aux termes du Règlement. Or, elle doit tenir compte des autres grandes questions de l'heure. Après tout, la période des questions est le principal moyen, actuellement, pour obliger les parlementaires à rendre des comptes tant que nous n'aurons pas institué de comité qui sera chargé d'une partie de ces questions, comité qui deviendra ainsi un instrument fort important sur ce chapitre-là.

C'est un bien triste jour pour nous tous. Ce n'est jamais très gai de voir un ministre remettre sa démission à cause des circonstances. Je félicite les députés qui ont pris la peine de rappeler que l'ex-ministre avait fait preuve d'une grande dignité et de sens des responsabilités lorsqu'il s'est présenté ici, à 11 h 00 ce matin, pour annoncer sa décision.

J'espère donc, monsieur le Président, que nous allons faire un honnête essai du nouveau régime. Et ce faisant, j'ose croire que notre conduite ne sera pas une gêne pour nos concitoyens, mais un motif de fierté pour nous tous, en tant que députés.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos du député fort intéressants. Il est de ceux qui méritent toute l'attention des députés. Il a gagné ses galons à titre de président du comité de la réforme et à cause du rapport qu'il a présenté au nom de tous les membres de ce comité indépendamment de leur allégeance politique. C'est également un droit qu'il s'est valu par le travail qu'il a abattu après la présentation de ce rapport sur la réforme de la Chambre des communes.

Cela étant, je ne suis pas du tout d'accord avec lui lorsqu'il assure que la Chambre n'a rien fait depuis deux semaines. Je ne voudrais pas laisser le public sur une telle impression. Nous avons adopté quatre mesures, les projets de loi C-96, C-107, C-108 et C-109. Nous avons également amorcé l'étude de la Loi de l'impôt sur le revenu. Et les comités de la Chambre ont poursuivi leurs travaux également. Le public doit donc comprendre que la Chambre ne s'est pas arrêtée même s'il est vrai que cette affaire a monopolisé l'attention du public, la période des questions et les médias. Mais elle n'a pas du tout nui au travail des comités législatifs découlant de la réforme ni à celui des comités permanents régis par les nouvelles dispositions du Règlement. Rien de cela n'a été interrompu. Le député a raison de s'inquiéter que l'esprit de réforme, dans la mesure où les députés des deux côtés de la Chambre en sont habités, fasse les frais de l'amertume qui naît de ce genre de conflits.

• (1530)

Je désire rappeler à mon collègue qu'à une certaine époque, la Chambre a été prise en otage pendant deux semaines. Elle n'était pas absorbée par une question unique mais littéralement prise en otage. Les cloches ont sonné pendant deux semaines. Pendant ce temps, aucun projet de loi n'a été adopté et aucun comité ne s'est réuni. La sonnerie s'est fait entendre pendant deux semaines. Même si la situation n'était pas la même, ce sont nos vis-à-vis qui ont fait sonner les cloches. Il ne faudrait pas que le public l'oublie.

Mon vis-à-vis est-il prêt à reconnaître que la condition essentielle au fonctionnement de tout gouvernement doit être non seulement la notion que le gouvernement est honnête et au-dessus de tout soupçon, mais qu'il doit paraître honnête et au-dessus de tout soupçon? Admettra-t-il que l'attention extraordinaire accordée à cette question par les médias et par le public depuis deux semaines aurait pu être évitée si nous disposions d'un moyen d'enquête nous permettant de tirer immédiatement au clair les graves allégations de mauvais agissements, au lieu, comme c'est le cas actuellement, de laisser comme seule arme à l'opposition de harceler sans répit le gouvernement et de lui demander d'agir?

M. McGrath: Monsieur le Président, je désire évidemment répliquer aux remarques plutôt longues du député. La période de dix minutes est accordée aux députés pour des brefs commentaires et questions, mais je répondrai à ces remarques.

Dans son laïus, il a interprété mes paroles hors contexte. Je disais que l'opposition décide de l'ordre du jour du principal instrument dont la Chambre dispose pour obtenir des comptes, à savoir la période des questions. Cette période nous offre la seule chance d'aborder au fur et à mesure les questions que l'on définissait auparavant comme «questions urgentes et d'importance nationale» qui ne peuvent pas être traitées selon le même processus que les lois. C'est exactement ce que je disais.

Le fait est que les travaux de la Chambre se poursuivent au-delà de la période des questions. C'est l'un des problèmes avec lesquels nous devons composer parce que la seule partie de nos travaux largement couverte par les médias est la période de quarante-cinq minutes réservée aux questions. J'espère que cette situation sera corrigée. J'espère qu'un ordre de la Chambre sera bientôt présenté pour permettre aux médias de couvrir les travaux des comités permanents de la Chambre où se fait énormément de travail. J'espère qu'en y admettant les caméras, on y encouragera un plus grand décorum.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'apprécie les propos du député et j'aimerais soulever une ou deux questions. Il a laissé entendre que l'opposition avait eu tort de consacrer autant de temps à cette question à la Chambre ces dernières semaines. Peut-être n'est-il pas conscient de l'exaspération que nous avons ressentie lorsque des questions sur la situation de conflit d'intérêts ont été jugées irrecevables au comité permanent de l'expansion industrielle régionale et au comité des élections et des privilèges, et de la procédure, dont le mandat, comme il l'a dit, est limité. Nous avons donc été forcés de revenir à la charge à la Chambre des communes.

Je sais que lorsqu'il était dans l'opposition, le parti du député a constaté lui aussi que la seule façon d'ébranler un gouvernement majoritaire était de concentrer le tir sur une question unique. Je soutiens que la question de l'intégrité d'un ministre important va au coeur même de ce que représente un gouvernement. Si l'intégrité d'un ministre important ou de l'ensemble du cabinet est mise en doute, ce n'est pas la peine de parler des autres questions dont le gouvernement est responsable.

Si le député croit qu'il doit y avoir une autre façon de résoudre ces problèmes, je ne suis pas en désaccord avec lui. Peut-il nous dire dans un esprit constructif comment cela peut se faire de telle façon que l'opposition n'ait pas à se servir de la période des questions comme seul recours et en mettant la question si fermement à l'ordre du jour que le ministre finit par ne plus avoir d'autre choix que faire ce qu'il aurait dû faire il y a 10 jours, c'est-à-dire démissionner?

M. McGrath: Je remercie le député de cette intervention constructive. Je crois qu'il existe des moyens d'élucider une affaire sans y consacrer toute la période des questions, surtout pendant la période des subsides. J'ai déjà mentionné que la question aurait pu être soulevée, et peut encore l'être—quoique je doute de l'opportunité de le faire après ce qui s'est passé aujourd'hui—au nouveau comité permanent de la consommation et des corporations qui est chargé d'examiner les prévisions budgétaires du registraire général et devant lequel on peut convoquer le sous-registraire général adjoint. On peut la soulever au comité de l'administration gouvernementale où sont examinées les prévisions budgétaires du cabinet du premier ministre. Il y a bien des moyens de la soulever. A la fin de la période des subsides, le chef de l'opposition peut, en vertu d'une nouvelle procédure, désigner n'importe quel ministère pour en faire examiner les prévisions budgétaires durant deux semaines au-delà de la date limite du 31 mai.

Le nouveau système de comités est en place depuis à peine un mois. Je crois que lorsqu'il sera bien rodé, si nous réussissons à établir un certain degré de collégialité grâce à la stabilité de la composition des comités dont nous jouissons maintenant, espérons-le, cela nous permettra de connaître à fond notre sujet et cette collégialité permettra une plus grande objectivité au sein des comités permanents. Je crois que ce processus se trouverait renforcé par l'admission de tous les médias, notamment les médias électroniques. Je dirai bien franchement que cela semble donner maintenant des résultats mais, par ailleurs, je ne crois pas que l'on ait épuisé tous les moyens disponibles.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je sais gré au député de ses observations sur les occasions qu'offre l'étude des crédits. Ne sait-il pas que cette étude est sévèrement circonscrite? Il n'a pas été alloué plus de deux heures à l'examen de crédits de un milliard de dollars de ce ministère. L'annexe avait été approuvée par le comité avant que cette affaire n'éclate, il y a deux semaines. Si c'était là le seul examen possible au sein de ce comité, les partis d'opposition n'auraient eu peut-être qu'une heure pour poser des questions et essayer de parler, non seulement des responsabilités générales du ministère, mais de cette affaire précise et très grave. Moins d'une heure de questions ne me paraît pas suffisant, même si le président du comité acceptait que toutes les questions portent sur l'affaire du conflit d'intérêts.

Le député trouve-t-il que c'est suffisant? Ne faudrait-il pas d'autres moyens d'examiner ces questions si cet examen doit se faire en dehors de la Chambre?

M. McGrath: Non, monsieur le président, deux heures ne suffisent pas à examiner une question aussi importante. Je renvoie le député à l'article 96(2) du nouveau Règlement, qui décrit le mandat permanent du comité permanent. Il entre certainement dans le mandat du comité permanent compétent de poursuivre l'examen de la question au-delà du temps réservé à l'examen des crédits. C'est le but du nouveau système. Je crois et j'espère qu'il fonctionnera.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'HEURE RÉSERVÉE AUX MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE UN JOUR DÉSIGNÉ

Le président suppléant (M. Danis): Plus tôt dans la journée, le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) a désigné la journée de demain, le mardi 13 mai, comme jour prévu. En application de l'article 38 du Règlement, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire sera suspendue.

En conséquence, conformément à la déclaration faite par le président suppléant (M. Paproski) vendredi dernier, je demande aux greffiers de reporter la mesure d'initiative parlementaire inscrite au nom du député de Davenport (M. Caccia) à la fin de la liste de priorité.

* * *

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE MANQUE DU GOUVERNEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS—LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le gouvernement de n'avoir pas fourni des renseignements complets et satisfaisants sur le conflit d'intérêts flagrant dans lequel le ministre est impliqué.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais participer moi aussi quelques minutes au débat sur la motion à l'étude aujourd'hui, motion qui a été présentée par le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) et qui se lit comme suit:

Que la Chambre blâme le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le gouvernement de n'avoir pas fourni des renseignements complets et satisfaisants sur le conflit d'intérêts flagrant dans lequel le ministre est impliqué.

Et, monsieur le Président, je me réfère à l'intervention que faisait il y a quelques minutes le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui accusait ouvertement l'opposition d'avoir trop discuté, au cours des deux dernières semaines, de la question du conflit d'intérêts du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), et ce au détriment d'autres grands problèmes nationaux qui auraient pu être discutés en cette Chambre.

Eh bien, permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de porter à l'attention de mon collègue de Saint-Jean-Est que tout au cours de la semaine dernière un nombre imposant de projets de loi ont été discutés en cette Chambre, par exemple, le projet de loi C-96, une loi qui amende les transferts fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces; le projet de loi C-107 qui a été complété à toutes ses étapes et qui a trait à la Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères. Le projet de loi C-108, un projet de loi sur l'arbitrage commercial, a aussi été complété à toutes ses étapes le 7 mai. Le projet de loi C-109 qui amende la Loi sur l'impôt sur le revenu a été introduit en cette Chambre le 6 mai. De plus, nous avons au cours des derniers jours discuté du projet de loi C-45 qui propose la syndicalisation des employés de la Chambre des communes, et même le projet de loi C-92 a été discuté en cette Chambre, lequel traite des titres gaziers sur les terres domaniales.

● (1540)

Eh bien, monsieur le Président, contrairement à ce que mon collègue de Saint-Jean-Est prétend, l'opposition n'a pas tenté de faire dominer les questions nationales telles qu'elles sont discutées en cette Chambre, n'a pas tenté de faire porter le sujet uniquement sur les erreurs commises par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Seule, en partie la période des questions orales, je l'admets, a dû être monopolisée en grande partie pour en arriver à amener le gouvernement à faire enfin toute la lumière sur cette question.

Et pour faire certains derniers commentaires sur l'attitude démontrée tantôt par le député de Saint-Jean-Est, je ne pense pas que ce dernier puisse lancer la pierre à quelques-uns des participants de l'opposition à un comité de la Chambre, parce qu'il aurait vu la semaine dernière des images à la télévision montrant des députés courant après le ministre. Je lui rappellerai qu'il aurait été bon que lui-même fusse présent à cette réunion de comité. Il aurait vu un ministre refuser constamment de répondre à toutes les questions qui lui ont été posées; il aurait vu la présidence de cette réunion de comité être de connivence avec le ministre pour empêcher qu'aucune question ne lui soit posée sur son habilité à continuer d'occuper son poste de ministre, c'est-à-dire en raison du fait que le ministre contrevenait au moins en apparence et gravement à des conflits d'intérêts et de voir la majorité conservatrice sur le Comité maintenir la décision de la présidence qui bâillonnait ainsi les députés de l'opposition.

Monsieur le Président, c'est déjà beaucoup et c'est déjà trop que le gouvernement se refuse à répondre en cette Chambre à des questions que nous avons posées en ce qui a trait au conflit d'intérêts. Il aurait fallu que vous-même, monsieur le Président, soyez présent à cette réunion de comité pour voir, non pas un ministre refuser de répondre à nos questions, mais pour voir la présidence du Comité appuyée par tous les députés conservateurs présents sur ce Comité refuser que nous puissions même poser les questions. Alors, ne nous demandons pas pourquoi jour après jour l'opposition s'est servi de la presque totalité du temps qui était à sa disposition lors de la période des questions orales pour mettre le gouvernement au pied du mur sur ce dossier. C'était là la seule avenue à notre disposition. Il n'y avait aucune autre façon, aucun autre chemin par lequel nous pouvions demander à ce gouvernement d'être comptable envers la population et de répondre aux questions que nous lui posions. Je le répète, les deux séances de comité ont été parfaitement inutiles parce que le gouvernement, à ces occasions, a complètement éludé les questions que nous lui posions.

En terminant, les dernières remarques que je veux faire, en réponse au discours du député de Saint-Jean-Est, c'est que le parti libéral du Canada n'a de leçon à recevoir des députés conservateurs. Je me rappelle trop avoir été assis en cette Chambre un certain soir du débat constitutionnnel, alors que le vice-président de la Chambre, celui qui, à cette époque, occupait vos fonctions, a été menacé du poing par certains députés conservateurs qui se sont avancés jusque près du fauteuil de la Présidence, le poing en l'air et criant, pour éviter qu'un vote ne soit pris sur une question qui avait été débattue durant des semaines en cette Chambre. Alors je n'ai pas, et aucun de mes collègues de ce côté de la Chambre, n'a de leçon à recevoir de la part des députés conservateurs qui ont été jusqu'à menacer la Présidence lors de débats en cette Chambre.

Permettons donc, monsieur le Président, que nous en revenions aux événements qui sont devant nous et qui ont motivé le chef de l'Opposition officielle à présenter la motion à l'étude.

Ce matin, à l'ouverture des délibérations, nous avons vu le ministre de l'Expansion industrielle régionale faire une intervention à la Chambre au cours de laquelle il offrait, entre autres, sa démission. Comme réaction, permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que cette démission est un geste qui est trop peu et qui arrive trop tard. Je dis trop tard parce que si je veux me rattacher à ce que le député de Saint-Jean-Est disait tantôt, si cette démission était arrivée beaucoup plus tôt, en fait on pourrait dire jusqu'à deux semaines plus tôt, dans l'histoire du débat que nous avons au sujet de cette question, bien sûr beaucoup d'autres sujets auraient pu être abordés en cette Chambre et une enquête aurait pu commencer dès le début de cette affaire, laissant au reste des parlementaires l'occasion de discuter de beaucoup d'autres dossiers qui sont d'intérêt national.

Qu'est-il arrivé de spécial au cours de la fin de semaine que nous venons de traverser pour que le gouvernement ait si radicalement changé d'attitude ce matin, demandant ainsi au ministre

d'offrir sa démission et la tenue d'une enquête? Encore vendredi dernier, durant la période des questions orales, je questionnais le vice-premier ministre, et le député de Hamilton Mountain (M. Deans) faisait de même, et nous obtenions, je cite la réponse du vice-premier ministre (M. Nielsen):

Pour ce qui est de l'observation des règles, le code d'éthique s'applique à tous les ministres de la Couronne. On m'a demandé de confirmer que le code avait été observé, et c'est ce que j'ai fait.

Pour la quinzième fois en deux semaines, le vice-premier ministre répondait qu'à son avis le ministre de l'Expansion industrielle régionale avait observé les lignes directrices et le code d'honneur.

Qu'est-il arrivé depuis vendredi dernier pour que tout à coup le ministre remette sa démission et que tout à coup le ministre se range de l'avis de l'opposition et dise qu'il a demandé au premier ministre d'instituer une enquête? Je vais vous le dire ce qui est arrivé. C'est qu'au cours de la fin de semaine, le gouvernement a eu le temps de réfléchir et de consulter les gens qui sondent l'opinion publique, les sondeurs et les sondages, pour se rendre compte que l'image du gouvernement régressait dangereusement dans l'opinion publique en raison de cette espèce de scandale qui se développait sans qu'on n'apporte aucune réponse à des questions répétées qui ont été posées. A mon avis, c'est tout simplement la montée de l'opinion publique qui a fait céder le gouvernement parce que dans l'histoire de ce gouvernement qui n'est pas déjà vieux, qui n'a qu'un an et demi, et qui n'aura probablement pas l'occasion de vivre tellement vieux non plus, nous en sommes venus à être habitués à ce que l'opinion publique fasse reculer le gouvernement.

Rappelons-nous, par exemple, cette attaque que le gouvernement avait menée sur les personnes âgées en voulant désindexer leurs pensions. Ce n'est qu'après trois semaines ou un mois de fureur dans l'opinion publique que le gouvernement se décidait à reculer.

Monsieur le Président, si ce n'est dans les faits, parce que nous n'avons pas eu l'occasion encore d'aller jusqu'au fond de cette histoire, au moins en apparence, il est clair que la lettre des lignes directrices a été violée. Parce que non seulement les lignes directrices défendent-elles à un ministre de se mettre en situation de conflit d'intérêts, mais elles lui donnent l'ordre de voir à ce que ni son épouse, ni ses enfants ne puissent donner même l'apparence d'être en conflit d'intérêts. Et il est certainement évident qu'au moins en apparence l'épouse du ministre a posé des gestes qui ne seraient pas acceptables en vertu des lignes directrices du code d'honneur.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant aborder la proposition suivante, à savoir que les lignes directrices n'ont pas de portée légale au Canada, et en ce sens, elles sont uniques. Dans plusieurs pays comme chez nos voisins du Sud, il est un code qui a valeur de loi et qui empêche les gens qui occupent des fonctions publiques de se livrer à des conflits d'intérêts, et ce, sous peine de sanctions pénales. Ce n'est pas la situation au Canada, où ces lignes directrices ne sont en fait qu'un code d'honneur, c'est-à-dire une promesse, un engagement de la part de ceux qui occupent des charges publiques de ne pas violer ni la lettre, ni l'esprit de ce code.

Monsieur le Président, je soutiens qu'il y a un prix à payer pour pouvoir vivre lorsqu'on est ministre dans un pays où le code d'honneur n'a pas de portée légale. Et, à mon avis, ce prix à payer, c'est que dès le moment où la conduite d'une personne à qui on a confié des charges publiques est mise en doute par quelque geste que ce soit, le public est en droit de s'attendre à des explications immédiates, complètes et sans détour. Je crois que c'est là la façon dont on doit s'entendre en ce qui a trait à l'application de ces directives.

Si le titulaire d'une charge publique est dans un sens protégé parce que le code d'honneur n'a pas de valeur légale, il est ainsi protégé contre des accusations qui pourraient être portées contre lui. Il est certain de ne pas avoir à aller comparaître devant les tribunaux. Eh bien, au moins, ce titulaire de charge publique, et tous ceux d'ailleurs qui occupent des postes importants et qui sont régis par ces règles devraient s'entendre pour donner immédiatement des explications complètes, en contrepartie du fait que ces directives n'ont pas de valeur légale.

Monsieur le Président, au cours de la période de questions orales, le vice-premier ministre (M. Nielsen) nous assurait qu'une enquête impartiale sur la question des conflits d'intérêts du ministre seraient menée. Cependant, il s'empressait d'ajouter qu'à son avis la Chambre ou un comité de la Chambre, si je l'ai bien compris, ne serait pas habilité à juger de la conduite du ministre, vu qu'il ne restait pas grand monde d'impartial à la Chambre sur le sujet. Bien, je dois répondre à cela en disant: Qui, hors les députés qui sont membres de la Chambre, sont habilités à juger de la conduite d'un de leur pair? D'autant plus que les directives que le ministre en toute apparence semble avoir violées, d'autant plus que ces directives n'ont pas forme de loi et n'ont pas force de loi, il ne reste, à mon avis, qu'un seul groupe de personnes pouvant juger ses pairs et, à ce moment-là, ce sont les autres députés qui font partie de la Chambre.

Et, le vice-premier ministre, s'il continue de refuser qu'une enquête soit menée par un comité de la Chambre, continue dans la même ligne de pensée que le gouvernement a adoptée au cours de la semaine dernière, alors qu'à deux reprises des comités ont refusé à certains députés de la Chambre non seulement de donner des réponses, mais même de poser des questions sur le sujet.

Je voudrais maintenant poser certaines questions au gouvernement en regardant avec vous, monsieur le Président, certains des mystères qui subsistent dans toute cette affaire, après même la déclaration que nous a faite le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ce matin. Le premier mystère c'est: qu'est-ce qui a changé? Je le demandais tantôt, et ce, depuis vendredi dernier. Qu'est-ce qui a changé enfin depuis deux semaines au cours desquelles nous avons entendu le vice-premier ministre continuellement tenter de défendre ce qui était indéfendable. Y a-t-il vraiment conflit d'intérêts ou non? C'est toujours le mystère qui subsiste. Nous avons un ministre qui a démissionné mais qui démissionne en continuant de prétendre qu'il a respecté les directives. Si ce n'est pas là un mystère à élucider, je voudrais bien savoir quelle est la définition d'un mystère. Si le ministre en cause n'a pas violé les directives concernant les conflits d'intérêts, pourquoi alors démissionne-t-il? Pourquoi demande-t-il une enquête?

Un autre des mystères à élucider, c'est: Est-ce que le premier ministre a exigé la décision du ministre, ou est-ce que ce n'est pas le cas? Il semble, de prime abord, que ce soit le ministre, si on croit ses paroles, qui ait demandé qu'on le relève de ses fonctions.

Il semble, si on se fie à une dépêche de la Presse canadienne qui origine d'un pays étranger dans lequel le premier ministre (M. Mulroney) est présentement en séjour, que ce ne soit pas le premier ministre qui a demandé la démission du ministre. Je trouve cela étrange, car si nous regardons les lignes directrices telles qu'elles ont été préparées par le Bureau du premier ministre (M. Mulroney), si nous regardons la lettre que ce dernier envoyait à tous les députés, ministres et sénateurs, le 9 septembre dernier, il y disait que la responsabilité ultime de voir à ce que ceux qui ont des charges publiques se conforment aux lignes directrices, c'était ultimement celle du premier ministre. Aussi, la question que je me pose est la suivante: Comment se fait-il que ce n'est pas le premier ministre lui-même qui a demandé au ministre, et ceci depuis déjà belle lurette, depuis deux semaines, comment se fait-il que ce n'est pas le premier ministre qui ait demandé au ministre de démissionner?

Je vais vous citer, et j'ai le texte en anglais, une partie de la lettre que le premier ministre adressait ainsi aux députés, aux ministres et aux sénateurs, le 9 septembre dernier:

• (1550)

[*Traduction*]

Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour que le nouveau Code établisse sans équivoque que la responsabilité ultime à l'égard des normes de conduite au gouvernement fédéral est celle du Cabinet et, plus spécifiquement, la mienne.

Cette lettre est signée par le premier ministre du Canada (M. Mulroney). Je trouve donc mystérieux que pendant ces deux semaines le premier ministre n'ait pas jugé bon de demander au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) de démissionner au lieu d'attendre que le ministre présente sa démission dans une déclaration, aujourd'hui. Où est la responsabilité du premier ministre? Où est-il, d'ailleurs? Nous ne l'avons pas vu depuis deux semaines. Il a l'excuse d'être en voyage officiel, mais c'est vraiment une étrange coïncidence, chaque fois qu'une chose comme celle-ci éclate à la Chambre des communes le premier ministre disparait . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Guilbault (Saint-Jacques): . . . et n'est pas ici pour répondre. Les députés d'en face savent comme moi qu'il y a eu d'autres cas où il était absent alors qu'il aurait dû être ici pour s'assurer que son gouvernement ne chancèle pas.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Son travail est de mettre en valeur le pays, comme nous le faisons tous.

Mme Copps: Si vous continuez à le brader comme vous l'avez fait, il ne nous restera plus rien.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je voudrais citer cette lettre une nouvelle fois. On peut lire:

C'est à vous, messieurs les députés, que le gouvernement doit rendre compte directement de l'exécution de cette responsabilité et, par votre entremise, à la population du Canada. Nulle part dans le Code ne prévoit-on d'organisme quasi indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités.

Tout ce que nous attendons maintenant, c'est que le gouvernement annonce qu'on a confié à un juge ou une autre personne de l'extérieur la responsabilité d'étudier cette question, de sorte que, une fois de plus, une autre promesse ne sera pas tenue. Ne laissons pas un autre organisme quasi indépendant, comme le suggère cette lettre, se pencher sur la question des conflits d'intérêts à la place d'un comité de la Chambre, car nous voulons avoir la certitude que ces lignes directrices valent le papier sur lequel elles sont rédigées. Pour l'instant, ce ne sont que des paroles en l'air.

J'espère que le premier ministre et le gouvernement permettront aux députés de faire eux-mêmes une enquête et montreront ainsi aux Canadiens par l'entremise de la Chambre des communes qu'ils ne se dérobent pas à leurs responsabilités. Voilà ce que j'espère.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, l'opposition veut-elle dire qu'elle préférerait que ce soit le comité permanent des privilèges, des élections et de la procédure qui procède à l'enquête plutôt que par exemple un juge de la Cour suprême? Je pose cette question parce que les députés de l'opposition officielle se sont comportés comme une bande d'énergumènes à la télévision l'autre soir, et n'ont certainement pas amélioré l'image d'ensemble des députés. J'ai l'impression que vu leurs multiples récriminations depuis une quinzaine de jours, il faudrait organiser quelque chose d'indépendant. Je voulais simplement m'assurer que la position du député soit clairement consignée au compte rendu.

• (1600)

M. Guilbault (Saint-Jacques): Premièrement, je ne sais pas si le député est arrivé à la Chambre pendant mon discours ou non. Mon discours portait entièrement sur la question que soulève le député.

Si le député parle d'énergumènes à la réunion du comité, il aurait bien dû y être. Il aurait constaté que tout ce qu'il a vu à la télévision s'est passé après et non pendant la réunion. Il aurait vu un membre du cabinet bousculer l'un des nôtres. C'est comme cela que tout a débuté.

Une voix: Non, non, non.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le député ne devrait pas s'écrier: «Non, non, non» parce qu'il n'était pas là non plus. J'aimerais bien que ce soit les députés qui étaient là comme moi qui prennent la parole pour discuter de cette question.

Une voix: Vous devriez avoir honte!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je n'ai pas honte. Nous posions alors des questions d'une manière civilisée et en toute bonne foi. La majorité conservatrice nous a même nié le droit de poser nos questions. Si ce n'est pas exact, qu'un député ose me le dire.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ce n'est guère avec plaisir que je participe à ce débat. Nous n'aurions pas dû en arriver là.

La situation actuelle est très différente du cas de l'ancien ministre de la Défense nationale, qui a démissionné il y a quelques mois. À l'époque, un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa nous apprenait que le ministre avait passé quelques moments dans un bar mal famé de Lahr, en Allemagne de l'Ouest, au cours d'une visite des bases de l'OTAN. L'article était paru dans l'édition du matin et le ministre avait présenté sa démission, que le premier ministre (M. Mulroney) avait

acceptée, avant le début de la période des questions, le même jour. Il y a lieu de se demander pourquoi nous sommes si prudes lorsqu'il est question de sexe et tellement complaisants lorsqu'il s'agit de conflits d'intérêts financiers. Comment se fait-il que, dans le cas qui nous intéresse, après la publication dans les journaux des premiers articles dénonçant les activités du ministre et le conflit d'intérêts dans lequel son épouse l'avait impliqué, le gouvernement ait refusé d'entendre raison pendant près de deux semaines, jusqu'à ce que le ministre présente sa démission aujourd'hui? Aujourd'hui encore, le ministre dit vouloir prouver son innocence et réclame la tenue d'une enquête. Je pense qu'il faut effectivement en tenir une. À mon avis, c'est le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure de la Chambre des communes qui devrait s'en charger. C'est lui qui a enquêté sur les cas de l'ancien député de Verdun et du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Le comité des élections, des privilèges et de la procédure s'est penché sur ces cas. J'estime que c'est également à ce comité qu'il aurait fallu renvoyer cette affaire.

Comme bien d'autres députés, je déplore la façon dont certains membres du caucus libéral se sont comportés, l'autre soir, après la réunion du comité permanent de l'expansion industrielle régionale. J'était à cette réunion, mais je n'ai pas pris part à l'esclandre qui a eu lieu ensuite. Certains de mes collègues ont parlé du sentiment de frustration que nous avons éprouvé au cours de cette séance. Je l'ai certainement ressenti étant donné que le président du comité a déclaré irrecevable toutes les questions portant sur l'intégrité du ministre. Nous avons constaté que, même si le nouveau Règlement nous permettait d'examiner au comité une question qui préoccupait sérieusement l'opinion publique, nous n'avons pas pu le faire vue la façon dont le président a interprété le Règlement.

J'ai dit que la situation de l'ancien ministre de la Défense nationale n'était pas la même. Elle l'était néanmoins en ce sens que le gouvernement de l'heure et le premier ministre étaient au courant des faits depuis trois semaines environ lorsqu'ils sont intervenus. La différence, c'est que dans le premier cas, le gouvernement a agi dès que l'affaire a éclaté publiquement, ce qui montre que le gouvernement craignait au moins la publicité. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement était au courant depuis aussi longtemps que nous tous. Il n'a rien fait jusqu'à ce qu'il n'ait manifestement plus le choix, sinon nous aurions consacré la période des questions à cette affaire pendant un mois et demi. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a demandé pourquoi nous devrions consacrer autant de temps à cette affaire dans la période des questions. Je l'ai dit dans mon intervention, parce que cette affaire concerne directement l'intégrité non seulement d'un ministre mais de tout le gouvernement. Après que le gouvernement eut décidé, par l'intermédiaire du vice-premier ministre (M. Nielsen) de demander aux ministres d'observer le Code de conduite, c'est l'intégrité de tout le gouvernement qui était en cause.

Je tiens à rappeler ceci aux députés: les lignes directrices distribuées aux ministres en 1975, qui venaient se greffer à des dispositions analogues en vigueur depuis 1963, montrent que l'obligation ne se limite pas à observer certaines dispositions législatives. D'après un passage des principes énoncés dans les lignes directrices, les ministres doivent avoir une conduite absolument irréprochable, obligation dont on ne peut pas s'acquitter en se bornant à respecter la loi. D'après un autre passage, les ministres doivent s'acquitter de leurs fonctions officielles et arranger leurs affaires privées de façon à conserver et à renforcer la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement. Au cours des dix derniers jours, nous avons eu révélation après révélation sur les liens entre les nombreux intérêts d'affaires et la vie privée du ministre qui empêchent celui-ci d'agir avec impartialité et sans risque de conflit d'intérêts en tant que ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Dès que cette affaire a surgi, dès que des accusations sérieuses ont été portées et qu'il est devenu évident qu'elles n'étaient pas simplement la lubie du journaliste minable d'un journal de troisième ordre—ce qu'elles n'étaient certes pas—le ministre aurait dû démissionner tout de suite et demander que l'affaire fasse l'objet d'une enquête. En le faisant seulement maintenant, le ministre donne l'impression qu'il y a été forcé ou qu'il y a été amené par le premier ministre. Autrement dit, ce n'est pas volontaire. Sa démission ne vise pas le maintien des normes les plus élevées; le ministre démissionne seulement parce qu'il y a été forcé et qu'il n'a pas d'autre choix.

Je rappelle aussi à la Chambre les faits dont il est question ici.

[*Français*]

Je rappelle à tous les honorables députés la lettre du premier ministre (M. Mulroney), celle du 9 septembre de l'an passé, qui a été envoyée à tous les ministres et qui a exempté les époux du code de conduite, mais qui ajoute, et je cite:

«Je tiens toutefois,» a dit le premier ministre, «à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leurs conjoints ou des enfants à charge ou des transactions immobilières ou des opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.»

Maintenant, monsieur le Président, le conflit d'intérêts dans lequel M. Stevens s'est trouvé n'a pas commencé quand M^me^ Stevens est allée chercher un prêt auprès du président de la compagnie Magna International et puis éventuellement auprès de M. Anton Czapka qui était un associé et ancien cofondateur de cette importante compagnie qui a reçu tant de millions de dollars en octrois et subventions du gouvernement fédéral.

Le conflit d'intérêts a commencé lors de la période d'octobre 1984 quand le ministre a établi sa fiducie, sans droit de regard, pour la gérance de ses avoirs dans la compagnie York Centre Corporation, puisque en ce temps-là, le ministre a ignoré le fait que sa femme restait vice-présidente de Cardiff Investments, c'est une filiale de York Centre qui est responsable des intérêts dans le domaine de l'immeuble de la compagnie York Centre. Et puis après la réception de la lettre du 9 septembre du premier ministre, le ministre encore une fois a ignoré le fait que sa femme était vice-présidente de cette filiale, que sa compagnie était effectivement responsable de la gérance des intérêts très importants des avoirs qui devaient être dans une fiducie sans droit de regard.

Et, monsieur le Président, effectivement il n'avait pas établi sur une base indépendante la gérance de ses avoirs.

[*Traduction*]

Il est évident que lorsque nous allons évaluer la pertinence de ces lignes directrices en matière de conflit d'intérêts, comme nous devrons le faire et bientôt, à mon avis, il va falloir examiner sérieusement la question du traitement des conjoints. Le chef de mon parti a signalé que les femmes sont en communauté de biens avec leurs maris, ou vice-versa s'il y a lieu, par suite des règlements régissant depuis quelques années les biens des époux en Ontario et dans d'autres provinces. Par conséquent, même si une personne a une entreprise ou une carrière qui est entièrement indépendante de celle de son conjoint ministre du gouvernement, la prospérité de cette personne profite indirectement au ministre en question. Il s'agit toutefois ici d'un conflit beaucoup plus direct. Le ministre a placé ses intérêts dans une fiducie sans droit de regard puis donné à sa femme tout pouvoir pour les gérer. M^me^ Stevens est allée voir le président de la Magna International et lui a dit: «Pouvez-vous me consentir un prêt? Nous sommes en difficulté». Elle est allée frapper aux portes de Bay Street, aux portes des sociétés qui faisaient régulièrement des affaires avec le ministère de son mari, lequel s'occupait de la procédure de déssaisissement, de la privatisation des sociétés d'État, de la mobilisation de fonds pour le gouvernement du Canada et d'autres affaires. Elle n'a pas blêmi à l'idée qu'on avait dit au ministre d'éviter ce qui, à mon avis, constitue des conflits d'intérêts très évidents en l'occurrence.

• (1610)

Je suis choqué de la réaction qu'a eue pendant le débat d'aujourd'hui le leader parlementaire du gouvernement et le vice-premier ministre lors de la période des questions. Notamment, le leader parlementaire du gouvernement n'aurait pas dû prononcer le discours de ce matin. Il a essayé de faire croire que toute l'affaire avait été inventée de toutes pièces par l'opposition, qu'il ne s'agissait que d'une question d'insinuations malveillantes, pour reprendre l'expression qu'il avait empruntée à Bouche-cousue, le vice-premier ministre. Il a prétendu qu'il ne s'agissait que de suppositions et que l'opposition n'avait pas porté d'accusation précise. Il a prétendu que le premier ministre a essayé de discuter des directives sur les conflits d'intérêts avec l'opposition et réitéré la fausse accusation portée par le vice-premier ministre, selon laquelle cette question n'a pas été réglée par les leaders parlementaires. Elle l'a été et la question des directives sur les conflits d'intérêts pour les députés a été renvoyée au comité permanent de la gestion et des services aux députés.

Nous ne parlions pas d'insinuations malveillantes, mais d'allégations faites dans des journaux sérieux après une recherche approfondie et s'appuyant sur des preuves écrites fournies par le bureau d'enregistrement du comté d'York. J'ai parlé personnellement à M. Frank Stronach, président directeur général de la Magna International, et je lui ai demandé de confirmer si M^me^ Stevens était venue lui demander un emprunt. Il a répondu par l'affirmative et m'a dit qu'il l'avait renvoyée à M. Czapka. Il a corroboré l'histoire qui est parue dans le *Globe and Mail*, il y aura une semaine, mardi prochain.

Nous ne parlons pas d'insinuations malveillantes, mais de faits. Si le ministre avait estimé que ces faits étaient faux, il aurait pu entamer des poursuites judiciaires. Il ne l'a pas fait parce que ces faits sont vrais.

Le leader parlementaire du gouvernement a prétendu que nous parlions de la différence qui existe entre une opinion subjective et des normes de conduite objectives. Nous avons des normes de conduite objectives, mais il faut les interpréter subjectivement. C'est pourquoi on parle tant d'appliquer des normes de conduites les plus élevées possibles, de préserver l'intégrité et l'objectivité du gouvernement et de respecter les principes sur lesquels reposent les lignes directrices sur les conflits d'intérêts énoncées par le gouvernement le 9 septembre dernier.

L'une des raisons pour lesquelles mon parti et moi croyons que cette affaire devrait être soumise, comme l'affaire Mackasey, au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, c'est parce qu'il s'agit d'une question de jugement politique. Je crains que le gouvernement ne manque d'objectivité quand il renverra la question à son enquêteur de l'extérieur. Je crains qu'il n'adopte un point de vue si étroit que l'enquêteur, quel qu'il soit, risque de passer outre aux principales questions relatives aux allégations soulevées à la Chambre.

Le leader parlementaire du gouvernement a prétendu que l'opposition n'a jamais prouvé que le ministre ne s'était pas conformé aux lignes directrices. Il s'agit entre autres, d'une question de jugement et d'accès à des documents qui, en vertu des règlements établis par le gouvernement, sont secrets.

Nous parlons d'un code d'éthique qui n'a pas été adopté par la Chambre des communes mais qui a été établi indépendemment par le gouvernement dans une lettre, une série de publications et un décret du cabinet et qui n'est l'oeuvre que d'un parti à la Chambre. J'affirme aussi que ce n'est pas à nous de prouver le bien-fondé de cette allégation. Le fardeau de la preuve, lorsque des accusations sérieuses sont portées, incombe au gouvernement et aux ministres accusés de conflits d'intérêts.

Le ministre aurait pu chercher à comparaître devant un comité pour se disculper et pour exposer les faits qui, selon lui, auraient permis de prouver qu'il n'avait pas enfreint les normes de conduite établies. Il a choisi de ne pas le faire et, au contraire, il a demandé la tenue d'une enquête sur les faits entourant ces allégations.

Dans la lettre, le premier ministre annonce une enquête impartiale sur les faits entourant ces accusations. Mon parti s'inquiète énormément du ton de cette lettre et du fait que le premier ministre propose une enquête dans le but de blanchir le ministre. Je regrette que le vice-premier ministre ne soit pas d'accord avec moi, mais je crois qu'il faut maintenant prouver le bien-fondé de ces allégations. On n'a pas encore prouvé si le ministre s'est conformé ou non aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

En démissionnant, le ministre a reconnu, tardivement hélas, qu'il a commis de graves erreurs, ou encore qu'on a perçues comme étant graves les erreurs que sa femme et lui ont commises en négligeant d'observer ces lignes directrices. Toutefois, l'enquête n'aura aucune crédibilité si elle est menée par un organisme privé. Elle n'en aura pas, si le mandat des enquêteurs est arrêté unilatéralement, sans que les partis d'opposition aient été consultés, si ce même mandat est de portée trop restreinte, si le rapport final n'est jamais rendu public, ou encore si des passages en sont censurés avant la publication.

L'enquête n'inspirera aucune confiance si le rapport n'est présenté qu'au premier ministre. Il doit exister un moyen de permettre au Parlement de se pencher sur la question, et je recommande que le rapport soit soumis au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure de façon à ce qu'un comité de la Chambre puisse exécuter la tâche qui devrait être celle des comités, d'après le député de Saint-Jean-Est.

Je veux que l'on me promette que les députés pourront présenter des mémoires à ce comité. Je voudrais également que l'on me promette que ce faisant les députés bénéficieront de l'immunité parlementaire. Nous voulons éviter que le ministre ne décide soudain de demander à ses avocats d'empêcher quiconque de faire des accusations devant le comité, qu'il s'agisse de députés ou de particuliers.

Enfin, il faudra bien préciser que le comité a pour mandat non seulement d'examiner les faits, mais aussi de vérifier que les directives ont été effectivement observées, que l'objet de l'article 4, les règles des articles 5 et 6 et la longue liste de principes figurant à l'article 7 ont été effectivement respectés. Certes, je suis d'avis que l'enquête devrait être menée d'abord et surtout par un comité de la Chambre; mais si le gouvernement profite de sa majorité pour la faire mener par un organisme extérieur, ce dernier devrait chercher à découvrir si l'esprit et les principes de ces lignes directrices ont été respectées, et non pas seulement si la loi a été appliquée au pied de la lettre.

[*Français*]

J'aimerais rappeler, monsieur le Président, que tous les ministres sont censés, selon l'article 7, traitant du principe, et je cite: «Tout ministre doit exercer ses fonctions officielles et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver et à faire accroître la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement. Aussi, le ministre doit avoir une conduite si irréprochable qu'elle puisse résister à l'examen public le plus minutieux. Pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi. Le ministre ne doit pas conserver d'intérêts personnels autres que ceux autorisés par le présent Code sur lesquels les activités gouvernementales auxquelles il participe pourraient avoir une influence quelconque.»

Et, monsieur le Président, ailleurs, comme je viens de le citer en français: Le ministre est aussi obligé de s'assurer que sa femme ou son mari aussi évitent les conflits d'intérêts de toutes sortes dans la gérance de transactions immobilières ou dans des opérations de placement. Et clairement, monsieur le Président, peut-être que cela demande clarification pour l'avenir. Mais clairement, c'est . . .

[*Traduction*]

Il est manifeste que les conjoints de ministres ne devraient pas gérer leurs affaires lorsque ces dernières ont été placées pour la forme dans une fiducie sans droit de regard.

Ma dernière question concerne le rôle du vice-premier ministre et par voie de conséquence, la bonne foi et l'intégrité du gouvernement dans son ensemble. Je viens tout juste de lire les articles du code qui parlent de la nécessité pour tous les ministres de défendre l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement. Or, le vice-premier ministre a fait tout à fait le contraire. Depuis le début de cette affaire, il insiste pour affirmer que le ministre concerné a respecté ce code. Il l'a répété même aujourd'hui. C'est un homme qui ne voit le mal nulle part et qui considère, vraisemblablement, qu'il n'a rien à se reprocher. Il n'a pas compris pourquoi des millions de Canadiens ont jugé qu'il y avait conflit d'intérêts. Pourtant, 65 membres de l'association de comté du député conservateur de Calgary-Ouest (M. Hawkes) ont exhorté leur député au cours de la fin de semaine à faire quelque chose pour remédier à cette situation intolérable extrêmement préjudiciable au parti. Ces membres de la base avaient beaucoup plus de bon sens que les 212 députés conservateurs, notamment le vice-premier ministre.

• (1620)

Le vice-premier ministre n'a pas voulu d'enquête quand son collaborateur, le sous-registraire général adjoint, a manqué à son devoir, je suppose, car il aurait dû au moins avertir le ministre que les lignes directrices étaient insuffisantes dans un cas comme celui-ci qui, de toute évidence, devait donner lieu à une enquête, et que quelqu'un devait en ordonner une. Quand le vice-premier ministre s'est aperçu que, il faut bien l'avouer, son adjoint était faible et inefficace—ce que j'ai hélas constaté en m'entretenant avec M. Boyle—il n'a pas réagi. J'en conclus qu'il a manqué à son devoir, celui de faire respecter le code d'éthique, au nom du premier ministre.

Le vice-premier ministre nous a assuré aujourd'hui qu'il avait réagi, sans vouloir préciser de quelle manière. En ce qui me concerne, je crois qu'il était chargé de nous faire obstruction. Nous en avons eu maintes fois la preuve par ses démentis, ses renseignements erronés et hors de propos. Il tentait de faire dévier la question, de l'esquiver tout en sachant, intelligent comme il l'est, que cette affaire était sur toutes les lèvres, non seulement celles des députés de l'opposition mais aussi de tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays.

Le moment me semble donc venu de songer—et c'est ce que le premier ministre devrait faire lorsqu'il rentrera d'Asie—à inviter le vice-premier ministre à se chercher un emploi ailleurs que dans le cabinet. Je ne crois pas qu'il se soit acquitté convenablement de sa tâche, c'est-à-dire maintenir le niveau d'intégrité auquel les Canadiens ont le droit de s'attendre de la part du gouvernement qu'ils ont porté au pouvoir.

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, normalement, de nouveaux députés, de jeunes députés comme nous qui arrivons au Parlement, sont enthousiasmés lorsqu'on leur demande de s'exprimer lors d'un débat. Je pense que c'est la situation pour la plupart de mes collègues qui sont nouveaux députés. Lorsque ce matin, à trois heures du matin, je me suis tapé les 1,000 kilomètres qui me séparent d'Ottawa, je n'avais pas tellement envie de m'exprimer aujourd'hui sur cette motion de l'opposition. Comme d'autres, je suis arrivé en septembre 1984 et c'est peut-être, d'aucuns appellent cela de l'idéalisme, moi j'appelle cela de l'idéalisme, d'autres appellent cela de la naïveté, mais j'avais toujours cru jusqu'ici que dans cette Chambre unique, ce club sélect d'élus du peuple, les représentants du peuple canadien avaient autant de respect pour cette institution et ses membres que moi j'espérais en avoir et que j'en avais personnellement.

L'une des bases fondamentales du droit canadien, de la justice canadienne, c'est l'*habeas corpus*, c'est ce qu'on appelle le principe qu'une personne est considérée comme innocente avant qu'un tribunal la considère, la juge coupable ou non. Dans la vraie vie, donc, une personne est présumée innocente jusqu'à temps qu'elle soit trouvée coupable. Dans la vraie vie, n'importe quel individu qui prétend avoir été brimé par un autre individu peut faire entendre sa cause, mais celle-ci doit être appuyée par des faits. Elle ne peut consister uniquement en des allégations, des insinuations, des ragots de toutes sortes. A tel point, monsieur le Président, que si une cause est non fondée et que les insinuations sont fausses, la cause est non seulement rejetée par le juge, mais ce même juge pourra même accorder des dommages-intérêts exemplaires. Cela, monsieur le Président, c'est dans la vraie vie. Malheureusement, ici, on n'est pas dans la vraie vie. Ici, les choses se passent différemment. Ici, contrairement à ce que je pensais, nous sommes en politique.

Je croyais aussi, monsieur le Président, que la Chambre des communes était l'endroit où les débats de fond sur les sujets qui affectent tous les Canadiens et les Canadiennes avaient lieu. Je dois dire aussi que là encore une fois j'ai dû rajuster ma façon de penser. J'ai dû changer mon fusil d'épaule.

Monsieur le Président, au cours des deux dernières semaines, des événements de grande importance nous ont secoués tant au niveau international qu'au niveau national. Pourtant, c'est à peine si on en a parlé ici, on les a ignorés. A titre d'exemple, monsieur le Président, l'accident à la station nucléaire de Tchernobyl, on n'a pas parlé de cela. Au niveau national, une décision de la Cour suprême qui touche les langues officielles du Canada, l'usage des langues officielles dans les tribunaux canadiens . . . on n'a pas parlé de cela. On n'a pas parlé non plus des taux d'intérêt pour les hypothèques qui sont maintenant au plus bas niveau depuis 1972. On a laissé de côté, bien sûr, le terrorisme international qui affecte et menace plusieurs Canadiens qui travaillent à l'étranger ou qui y séjournent.

Monsieur le Président, au lieu de cela, nos collègues de l'opposition n'ont eu qu'une idée en tête, salir la réputation d'un homme et d'un ministre, avoir sa tête à tout prix.

Tout cela s'est fait, non pas comme dans la vraie vie, mais sous le couvert de l'immunité parlementaire. Ces députés ont fait le procès d'un ministre d'une façon partiale, ne retenant que les éléments qui peuvent faire les manchettes dans les médias. Le monde étant ce qu'il est, et comme ancien journaliste je sais ce dont je parle, les accusations passent en première page et les explications passent en dernière, quant elles passent. J'en donne en preuve la contribution magnifique à l'Afrique du gouvernement canadien, de l'honorable ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina), qui s'est retrouvée en page 14 ou 15 d'à peu près tous les journaux.

Monsieur le Président, que dire encore de la tournée du premier ministre (M. Mulroney), notre ambassadeur, au Japon qui, lui aussi, a été laissé de côté ou presque?

Monsieur le Président, j'ai toujours cru que l'immunité parlementaire était un outil essentiel mis à la disposition des députés pour leur permettre la plus grande liberté d'expression. Mais la liberté d'expression, comme le disait Duplessis, et je vais le paraphraser: Y'en a, la liberté d'expression, c'est comme l'alcool, ils ne supportent pas ça. L'utilisation qui en a été faite durant les dernières semaines me semble, à tout le moins, irresponsable et surtout, je pense, carrément inhumaine. Pendant deux semaines, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) s'est vu littéralement crucifié par une opposition décidée à obtenir sa peau.

Monsieur le Président, lorsque j'ai choisi d'entrer dans la vie publique, je savais que ma vie personnelle deviendrait un livre un peu plus ouvert, sinon tout grand ouvert, et que j'aurais à subir, comme tous les députés de la Chambre, certains sacrifices au niveau de ma vie personnelle et de celle de ma famille.

Cependant, je m'attendais . . . et j'attends toujours, parce que je suis un naïf, un nouveau, en anglais on dit un «*green*», en français on dit un «bleu», un nouveau . . . je ne connais pas cela. Je m'attendais pourtant à ce que mes collègues démontrent un certain sens d'éthique et de respect de la personne humaine.

Bien sûr, monsieur le Président, nous aurons toujours comme partis des différences d'opinions, c'est pour cela que je suis conservateur, l'autre, libéral, l'autre, enfin, est néo-démocrate. Ces divergences, j'ose espérer, sont toujours basées sur des faits, ou enfin, des perceptions de faits, et les discussions qu'elles entraînent ont lieu dans le respect de l'individu et dans l'espoir d'améliorer le bien-être des Canadiens et des Canadiennes. Et les Canadiens et les Canadiennes s'attendent justement que leurs représentants et leurs représentantes fassent leur travail du mieux qu'ils le peuvent, avec sérieux, sur des sujets qui les touchent de près. Mais je ne crois pas, monsieur le Président, que le débat des deux dernières semaines s'inscrive dans cette catégorie.

Qu'est-ce que la population en général, les jeunes en particulier, doivent penser du spectable infâme qui leur fut présenté en comité mercredi soir dernier, alors que j'étais présent, j'y assistais moi-même? Nous avons assisté-là, monsieur le Président, à une vraie séance de cirque. On se serait cru dans un zoo, les clôtures en moins.

• (1630)

Comme d'habitude, monsieur le Président, le ministre avait été invité à venir présenter les prévisions budgétaires de son ministère et à expliquer les programmes. Lorsque la décision fut

prise par le comité d'inviter le ministre, l'orateur précédent, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) justement, s'était indigné contre le fait que le ministre ne comparaîtrait qu'une seule fois parce qu'il avait des questions, une quantité de questions à lui poser sur son ministère. Qu'est-il arrivé, monsieur le Président? Le député d'Ottawa-Centre n'a pas posé une seule question sur les prévisions budgétaires du ministre.

Les règles de procédure sont pourtant simples, monsieur le Président. S'il voulait poser des questions sur le budget, sur les prévisions budgétaires, c'était le moment. Il ne l'a pas fait. Au lieu de débattre des questions de fond, nous avons eu droit, monsieur le Président, à une crise d'hystérie de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et d'un combat de boxe mettant en vedette nul autre que le nouveau député, le «*Rocky—Rat Pack*», le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

Mme Copps: Et M. Bissonnette, le gros de six pieds et sept pouces et de 175 livres!

M. Hamelin: Monsieur le Président, je comprends parfaitement que l'opposition, et en général, elle le sait bien, a un rôle de «chien de garde», «chien de garde». Il y a trois phonèmes, «chien de garde». Habituellement, on s'imagine avoir affaires à une espèce de «chien de berger», efficace, gentil comme tout, mais quand même efficace, qui mord quand c'est le temps. Mais enfin! Mais là, on a eu droit ce soir-là non pas aux trois mots, mais au premier simplement.

A mon avis, les gens de leurs circonscriptions doivent être très fiers d'être représentés aussi dignement. Jamais semble-t-il, selon ceux qui sont ici, un témoin n'a été bousculé et maltraité en comité autant et de cette façon. J'ai assisté moi-même aux assauts verbaux des députés de l'opposition.

Monsieur le Président, j'ai senti qu'on était très bas, on était rendu très loin. Imaginez les autres témoins, les gens ordinaires, les Canadiens qu'on appelle à témoigner à nos comités, les gens normaux qui viennent travailler avec nous. Imaginez que ces gens-là doivent avoir des papillons dans l'estomac!

Je désire dire aux Canadiens que les événements dont nous avons été témoins ne sont heureusement pas la règle générale. Je veux dire particulièrement aux jeunes Canadiens qui songent peut-être à entrer dans la vie publique de nous pardonner cet épisode disgracieux de la vie politique canadienne.

Je voudrais maintenant parler plus directement de la motion et des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts qui furent introduites le 9 septembre 1985.

Monsieur le Président, je rappellerai qu'à cette date, le premier ministre avait écrit aux deux leaders de l'opposition, libérale et néo-démocrate, pour leur demander de faire des suggestions concernant ces lignes directrices, ces règles. Or, monsieur le Président, bien qu'un sujet similaire ait été déféré par mon collègue, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), au Comité permanent de la gestion et des services aux députés, il n'en reste pas moins que les leaders des partis de l'opposition n'ont fait aucune suggestion concrète. Ils pensaient sans doute que le code était suffisant, mais ils avaient la chance non seulement d'indiquer leurs inquiétudes, mais aussi de faire des suggestions pour améliorer ce code. Comme vous le savez, monsieur le Président, ils ne l'ont pas fait, ils s'en sont désintéressés.

Le code fut donc instauré tel que proposé, et tous les ministres s'y sont conformés.

Tout à coup, monsieur le Président, l'opposition se réveille et crie au scandale. Le Code est inadéquat. Nous sommes toujours prêts à recevoir leurs suggestions, mais ils n'ont toujours rien fait jusqu'ici. La population doit donc se poser des questions sur ces «chiens de garde», n'est-ce pas, de l'éthique parlementaire.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Souvenez-vous, monsieur le Président, du contrôle des prix et des salaires en 1974. Le parti progressiste conservateur avait donné l'heure juste à l'époque et nous continuons de le faire. Il arrive que la vérité fasse mal, mais nous avons assumé nos responsabilités tout en respectant la dignité de cette institution.

Aujourd'hui même, les partis d'opposition avaient la chance d'amorcer un débat au sujet de ce code d'éthique. Qu'ont-ils fait, monsieur le Président? Ils se sont servi du mécanisme des journées d'opposition pour attaquer le gouvernement sans proposer d'amélioration sensible au système. Ils ont plutôt choisi, comme c'est le cas depuis ce matin, malgré l'annonce de la démission du ministre, ils ont continué de fouler aux pieds l'un des parlementaires les mieux «articulés» de cette Chambre, parce qu'il ne faut pas se faire d'illusion, les partis d'opposition visent l'un des hommes les plus «articulés» mentalement, les plus capables de s'occuper de son ministère. Sinclair Stevens est l'un des hommes les plus compétents, et qui fait montre de la plus grande expérience dans ces domaines.

Et avec toute ma naïveté, monsieur le Président, malgré le fait que je n'aie pas d'expérience, j'ai eu l'occasion avec des hommes d'affaires de rencontrer le ministre, d'aller exposer des situations, des problèmes. Et même si dans 80 p. 100 des cas, je n'ai pas obtenu de subvention pour ces entreprises, chaque fois les hommes d'affaires sont sortis de ces rencontres en me disant: Nous sommes emballés de la capacité d'analyse de cet homme et de la qualité des questions qu'il nous pose.

Et j'invite à vérifier mes avancés. Nous avons eu des investissements chez nous de 170 millions de dollars à la Donahue et le gouvernement du Canada, malgré mon invitation, n'y a pas participé. Nous l'avons fait avec quelques autres entreprises dans des montants beaucoup moindres. A chaque fois donc que j'ai fait appel au ministre, j'ai demandé sa collaboration, il a accepté de rencontrer mes hommes d'affaires, de discuter avec eux et à chaque fois j'étais fier de ce ministre et de l'avoir dans ce gouvernement.

Alors, monsieur le Président, j'estime que bien sûr les ministres sont tenus de se conformer aux règles telles qu'elles existent. Quant aux règles imaginaires des partis de l'opposition, on les attend encore depuis au moins le 9 septembre 1985.

Monsieur le Président, tout notre système démocratique est fondé sur des lois et des textes légaux, écrits noir sur blanc. Voilà les paramètres selon lesquels les gens sont jugés et évalués. Quand la société veut se doter de nouvelles règles, elle procède par le biais du Parlement qui peut amender ou créer de nouvelles lois.

Monsieur le Président, le premier ministre a introduit de nouvelles règles le 9 septembre et les députés d'opposition n'ont pas joué leur rôle de législateurs en ne faisant aucune proposition sérieuse. Les règles sont claires, et si les députés veulent proposer des modifications, nous sommes disposés à les écouter, et ce, depuis la même date.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais m'adresser plus précisément aux Québécois et aux Québécoises pour leur rappeler que le ministère de l'Expansion industrielle régionale a consacré pas moins de 43 p. 100 de son budget au Québec l'an dernier. Quarante-trois pour cent des sommes dont il dispose ont été dépensés au Québec pour les entreprises québécoises, pour la création d'emplois au Québec, 43 p. 100! Et je sais personnellement, d'autres collègues savent personnellement que Sinclair Stevens a manifesté une sensibilité peu commune aux problèmes du Québec.

Je souhaite donc, monsieur le Président, que l'enquête impartiale, souhaitée par l'honorable Sinclair Stevens, fasse toute la lumière sur cette affaire et qu'elle nous ramène au plus tôt une personne extraordinairement compétente et compréhensive, dont ce gouvernement, dont le Québec et dont le Canada ont besoin.

• (1640)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Nunziata: Monsieur le Président, de toute évidence, les Canadiens tiennent avant tout à ce que le gouvernement ait un sens moral et soit épris de justice. Le ministre vient de démissionner aujourd'hui alors que les députés de l'opposition, officielle et autre, réclamaient son départ depuis deux semaines. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) n'a pas cessé de soutenir l'ex-ministre. Aucun ministériel n'a admis quelque tort que ce soit aujourd'hui. On ne veut même pas avouer qu'il pouvait sembler y avoir conflit d'intérêts. L'ancien ministre a dit qu'il n'était pas au courant du prêt de 2.6 millions de dollars consenti sans intérêt la première année. Comme nous sommes tous des personnages honorables, nous devons le croire. Cependant, les Canadiens ne peuvent s'imaginer que son épouse ne lui en ait pas parlé. Le ministre a dit qu'il n'avait reçu aucun avantage. Si vous prêtez à quelqu'un 2.6 millions de dollars sans intérêt pendant un an, vous lui faites un cadeau de plus de $300,000. Le ministre a dit qu'il n'avait commis aucune faute et qu'il avait respecté les directives. Le député conservateur qui vient de prendre la parole convient-il avec moi qu'il n'est pas nécessaire de se reporter aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts pour déterminer la différence entre ce qui est bien et ce qui est mal?

Les faits sont assez évidents. Quelqu'un qui a le sens de la moralité, des convenances, de l'honnêteté et de l'intégrité n'a pas besoin de lignes directrices. Il suffit de s'en tenir aux faits. Pourtant, le vice-premier ministre et l'ancien ministre n'ont cessé de répéter que les lignes directrices avaient été respectées. Dans ce cas, et si nous avons tort, pourquoi presque tous les journalistes, tous les commentateurs ont-ils condamné l'attitude de l'ancien ministre? Pourquoi cette question faisait-elle l'objet de toutes les conversations? Faut-il conclure que l'ancien ministre, le vice-premier ministre et tous les conservateurs, à l'exception de deux qui ont eu le courage de réclamer la démission du ministre, ont tous raison? Le député soutient-il que tout le monde a tort et que le gouvernement a raison? Au lieu de continuer à s'entêter, qu'il aide le gouvernement à se sortir de ce bourbier.

[*Français*]

M. Hamelin: Monsieur le Président, d'une part, je constate depuis plusieurs semaines et depuis que je le connais, et je le connais fort peu, c'est malheureux, mon collègue confond cette Chambre avec une cour de justice. Il faudrait considérer que nous ne sommes pas dans une cour de justice. Les allégations qu'il a faites ne sont pas prouvées et, nous, nous n'avons pas l'intention non plus de cacher la vérité. Nous sommes . . . Je suis en faveur et je suis content de voir que nous allons faire en sorte qu'un groupe impartial, qu'un juge impartial va faire enquête là-dessus et révéler tout ce qui se passe vraiment. Mais on n'est pas dans une cour de justice ici, cher collègue.

D'autre part, vous avez parlé des éditoriaux des journaux. J'aimerais vous souligner également qu'on a très largement critiqué votre attitude, cher collègue, et celle de votre collègue également. On l'a fait dans les journaux, et c'est là-dessus qu'est mon point.

Si, mon cher collègue, nous en venons, vous et moi, à faire en sorte qu'on en vienne à des débats de si bas niveau et des attitudes de si bas niveau, je pense que nous allons perdre toute crédibilité auprès de la population. Vous savez, s'il faut jouer du couteau, s'il faut jouer du poing, s'il faut se battre, j'estime que quelques-uns parmi nous sont probablement pas mal organisés pour jouer ce jeu-là. Mais cela ne m'intéresse pas d'en venir aux coups avec vous. Cela ne m'intéresse pas non plus de lancer des paroles désobligeantes à ma collègue. Ce n'est pas l'envie qui me manque, mais j'y résiste pour maintenir la qualité des débats. Que vous soyez acerbes dans vos remarques, que vous soyez critiques et des véritables chiens de garde, tant mieux! Que vous fassiez votre travail, tant mieux! Vous avez de vos collègues qui le font très bien, avec éloquence, avec détermination, mais qui n'ont pas transformé cette enceinte en cour de justice et qui n'ont pas les prétentions que vous avez de démolir tout le monde, et dans leur réputation et dans leur personne. Il faut quand même admirer le ministre qui, pendant au moins une dizaine de jours, s'est amené ici avec dignité et qui a reçu toutes vos invectives pendant au moins une dizaine de jours. Je ne discute pas du fond de la question que vous avez soulevée. Ce n'est pas l'endroit pour le faire, je pense. Mais je «questionne» hautement la forme, la différence de ton.

Je suis certain que mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) ne se serait pas livré à ce genre d'attaque. Je suis certain de cela. Pourtant il aurait pu atteindre les mêmes résultats avec une utilisation beaucoup plus rationnelle de son intelligence. Vous savez, chers collègues, l'intelligence est une arme mais dans cette Chambre il y en a qui sont démunis, désarmés. Je souhaite avoir avec tous mes collègues des débats intéressants au niveau des idées. Que vous soyez critiques, soyez-le à fond.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député sur la réponse. C'était un peu long. Questions, commentaires. L'honorable député de Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député de Charlevoix (M. Hamelin) vient de parler comme si le ministre n'avait pas donné sa démission. Il a loué, il a donné son appui au ministre puisqu'il est «articulé», capable et compétent sans noter le fait

que c'est le premier ministre de l'Expansion industrielle régionale qui a été accusé d'allégations de conflits d'intérêts depuis le temps de l'ancien ministre C.D. Howe du gouvernement libéral dans les années 1950 qui avait de forts liens avec le monde des affaires.

Alors il faut se demander si vraiment les allégations venant de ce côté, de l'Opposition, étaient sans fondement. Pourquoi le ministre a-t-il donné sa démission? Effectivement, il a reconnu que les faits son là. Ce ne sont pas simplement des allégations, ce sont des faits. On peut regarder le fait que M^me^ Stevens est vice-présidente de la compagnie qui est filiale de la compagnie de M. Stevens. On peut voir le fait que le chef de *Magna International* reconnaît publiquement—à moi et aux journalistes—qu'il a rencontré M^me^ Stevens qui était à la recherche d'un prêt et qui, éventuellement, a reçu un prêt sans intérêt pour une période d'un an. Et je ne peux pas voir comment le député de Charlevoix ne peut pas reconnaître qu'il y a des allégations très sérieuses qui justifient la démission du ministre, de la même façon que le ministre des Communications (M. Masse) a donné sa démission à cause des allégations en ce qui touchait sa campagne électorale et puis éventuellement, dans ce cas-là, il a été jugé non coupable et est retourné au ministère. Si le ministre de l'Expansion industrielle régionale était vraiment soucieux de sa responsabilité comme ministre, il aurait donné sa démission ici au moins il y a une semaine.

M. Hamelin: Monsieur le Président, tout d'abord la corrélation faite par mon honorable collègue avec un nommé C.D. Howe, le traitant d'homme d'affaires qui a des liens . . . S'il faut bien comprendre mon collègue, on devrait mettre un poète aux Finances et un joueur de violon à l'Expansion industrielle régionale.

Moi, je veux dire que, moi, je suis très heureux que nous ayons des hommes de finances, des hommes d'affaires, des hommes qui ont des liens, bien sûr, avec le monde financier, qui connaissent ce qu'est un bilan. C'est plus intéressant.

Donc, au départ, on s'entend là-dessus que pour faire de la poésie, on est mieux d'avoir des poètes, et remarquez-bien que dans ma circonscription j'ai plusieurs poètes, des peintres, je les admire et je les aime . . .

M. Cassidy: Il faut qu'ils soient honnêtes, aussi, n'est-ce-pas?

Une voix: A Baie-St-Paul!

M. Hamelin: Oui, à Baie-St-Paul c'est magnifique. Je vous invite d'ailleurs à venir aider l'économie de ma circonscription.

Mais, cela étant dit, ce sont des affirmations et des allégations que vous me faites et vous transformez cette enceinte en cour de justice.

M. Gauthier: C'est un débat!

M. Hamelin: Je ne juge pas sur le fond du problème que vous avez soulevé . . .

Mme Copps: C'est ça le problème!

M. Hamelin: Le ministre a décidé, selon vous, en retard, de démissionner ce matin. Je pense qu'il l'a fait, il aurait pu continuer de vous supporter, il aurait pu continuer de recevoir vos accusations, vos allégations. Et comme le dit un proverbe arabe: «Il a tellement reçu de flèches sur son flanc qu'elles servent de bouclier à celles qu'il reçoit maintenant.»

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je viens d'écouter l'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) qui nous dit que c'est notre responsabilité à nous de soumettre des bonnes choses dans le débat, c'est-à-dire de toujours dire de jolies paroles, de rester toujours gentilhommes et «gentilfemmes». Mais je pense qu'il a passé à côté, qu'il a manqué la question fondamentale.

La raison pour laquelle je suis entrée en politique, d'abord et avant tout, c'est dans le but d'avoir une chance de changer un peu la vie des Canadiens et des Canadiennes. J'ai grandi dans la vie politique car mon père a été maire de notre ville pendant quelques années, environ quatorze ans. Lorsque mon père était maire au cours de ma tendre enfance, il y avait toujours mes bonnes amies qui me disaient: Sheila, en politique tous les politiciens sont des voleurs!

• (1650)

[*Traduction*]

«Ce sont des voleurs, tous les politiciens sont des voleurs». J'ai toujours cru que la politique était une profession honorable et qu'il incombait à chaque représentant élu de défendre l'honnêteté. Je pense que la défense de l'honnêteté a préséance sur les politiques partisanes. Aussi sur la ligne de parti, qu'il s'agisse des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates. Dans tous les partis on retrouve des députés qui sont venus au Parlement pour se mettre au service de leur pays. Comme le disait John Kennedy: «Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays.»

Dans le cas présent, monsieur le Président, nous avons sous les yeux l'exemple d'un ministre qui, par l'intermédiaire de son épouse, confond les intérêts de son pays avec ceux de l'entreprise familiale. Tout au long du débat aujourd'hui, il n'y a pas un seul député ministériel qui ait nié qu'un prêt sans intérêt de 2.6 millions ait été consenti à l'entreprise familiale dont M. Sinclair Stevens est l'actionnaire majoritaire, ni que la société, elle-même actionnaire majoritaire de la Hamil Bank, ait profité du fait que le gouvernement ait décidé de ne pas favoriser l'implantation de certaines usines ici au Canada alors que la société avait un prêt en souffrance de $775,000. La question qui se pose maintenant . . .

[*Français*]

Monsieur le Président, ce n'est pas seulement la question du ministre, parce que le ministre a soumis sa démission.

M. Turner (Ottawa—Carleton): *Louder*!

Mme Copps: Le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) me dit «*louder*». Oui, je vais parler plus fort. Je vais le dire plus fort parce que, maintenant, la question ne s'adresse pas seulement au ministre lui-même, mais le comportement du gouvernement et, surtout, celui du premier ministre qui a laissé traîner l'affaire pendant deux semaines sans avoir le courage de dire aucune parole aux Canadiens et aux Canadiennes.

[*Traduction*]

Et nous voyons ensuite le premier ministre (M. Mulroney) poser un geste incroyable en envoyant une lettre d'exonération au ministre pour le féliciter de son excellent travail et pour pleurer sur son départ. Il n'a pas eu assez de courage pour dire à la population que le ministre et sa famille avaient mal agi. Nous

avons assisté à un triste spectacle quand les représentants de Dominion Securities Pitfield, et Burns Fry ont été appelés à la rescousse pour renflouer l'entreprise du ministre. Ces informations ont été exposées au grand jour sans que ni le ministre ni le gouvernement n'en contestent l'authenticité.

Nous voyons bien maintenant que le gouvernement a perdu toute notion du bien et du mal. Le simple citoyen n'a pas besoin de lignes directrices pour s'en faire une idée. Je me suis rendu chez moi, dans ma circonscription de Hamilton-Est, au cours du week-end et j'en ai profité pour faire des emplettes. Quelqu'un m'a tapé sur l'épaule pour me dire qu'il était en train d'agrandir sa maison. Il m'a demandé s'il ne pourrait pas obtenir un prêt sans intérêt grâce aux bons offices du ministre. Le gouvernement, que représentent le vice-premier ministre (M. Nielsen) et le premier ministre, a eu tort sur toute la ligne de ne pas dénoncer vigoureusement les gestes de la famille du ministre qui s'est servi de la charge publique qu'exerce ce dernier pour regarnir et gonfler les coffres de son entreprise privée.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense que la question fondamentale à laquelle on devrait répondre ici à la Chambre est celle-ci: Pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) et le vice-premier ministre continuent-ils jour après jour à défendre les actions de ce ministre? C'est parce qu'ils ne comprennent pas la question de la moralité au leadership. Cela ne m'étonne pas, monsieur le Président, parce que si on voit tous ceux qui étaient derrière les portes . . .

[*Traduction*]

Si on regarde ceux qui étaient dans les coulisses, prêts à trancher la gorge de Joe Clark pendant la course à la direction du parti conservateur . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . on constate que l'on a affaire à l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, le ministre du Revenu national (M. MacKay) et l'ancien ministre de la Défense nationale.

Des voix: Où est Chrétien?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre.

Des voix: Regardez derrière vous. Où est Chrétien?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Pourrions-nous entendre le discours de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps)?

Mme Copps: Tel est pris qui croyait prendre, monsieur le Président. Ma mère me disait toujours que l'on juge quelqu'un par ses fréquentations. Nous voyons ici que le premier ministre a récompensé ceux qui étaient dans les coulisses pendant la course à la direction lorsque Joe Clark était premier ministre du pays et chef du parti conservateur. Ces personnes étaient Sinc Stevens, Elmer MacKay et M. Coates.

M. le vice-président: A l'ordre! La députée voudra bien désigner ses collègues par leur circonscription et non par leur nom.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, la question est très simple. Est-ce que le premier ministre est ici pour offrir à la population une certaine moralité? Est-ce qu'il est ici pour dire, pas seulement aux Canadiens et aux Canadiennes, qu'ils n'ont pas droit à ces prêts gratuits qui sont dûs à l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale? Est-ce que le premier ministre va assumer ses responsabilités et informer la Chambre, tous les députés et tous les ministres? On n'a pas la possibilité, on n'a pas le droit, en tant qu'hommes et femmes honnêtes ici, à la Chambre, de se servir de ses responsabilités ministérielles à des fins familiales qui ne sont pas «accrochées» au bon public.

[*Traduction*]

Telle est la question à laquelle, malheureusement, la démission du ministre ne répond pas. Nous avons vu bien clairement que le premier ministre était prêt au début à se dérober derrière le sous-registraire général adjoint et est maintenant prêt à le faire derrière un arbitre indépendant et impartial. C'est la Chambre des communes qui est l'arbitre. C'est le Parlement du Canada qui dit aux jeunes Canadiens qu'ils peuvent aspirer à devenir des chefs politiques et venir siéger à la Chambre des communes sous la bannière de tous les partis politiques, qu'ils peuvent aspirer à la vie politique parce que c'est une profession honorable. Malheureusement, ces deux dernières semaines le vice-premier ministre a bénéficié de la complicité du premier ministre qui tirait les ficelles depuis l'étranger. C'est lui qui menait la charge pour essayer d'étouffer l'affaire. Ce n'est pas à cause du sens moral du gouvernement que le ministre a été obligé de démissionner, mais parce que l'opposition s'est accrochée et que le public s'est rendu compte qu'on voulait étouffer l'affaire. C'est l'opinion publique qui a obligé le premier ministre et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) à reculer.

• (1700)

Il est honteux que cette démission n'ait rien à voir avec la moralité du gouvernement qui s'est malheureusement montré totalement dénué de tout sens de la responsabilité.

Une voix: La gazelle libérale.

Mme Copps: «La gazelle libérale», dit le député. Qu'il est triste de voir bafouer la procédure parlementaire par des représentants du gouvernement comme le vice-premier ministre, le premier ministre et le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui n'ont aucune intention de rendre compte au public de la façon dont ils ont escroqué le système. Qu'il est regrettable de constater que l'arbitre de la confiance publique est un vice-premier ministre qui, de son propre aveu . . .

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois avoir entendu la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) dire que les ministres dont elle parlait escroquaient le système.

Mme Copps: C'est exact.

M. Blenkarn: C'est une accusation de grave inconduite qu'elle porte contre ces ministres à propos des activités financières du gouvernement. Il vaudrait peut-être mieux qu'elle envisage de la retirer, car c'est une accusation qui est loin d'être acceptable au Parlement. Je pense que cela appelle une décision.

M. le vice-président: Cette interprétation des paroles de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) est une interprétation possible. Je suis toutefois certain que ce n'est pas ce que voulait dire la députée, et ce n'est pas ainsi que la présidence l'a interprété.

M. King: Demandez-lui ce qu'elle voulait dire.

Mme Copps: On me demande ce que je veux dire. On réunit les grandes entreprises de courtage du Canada pour essayer de sauver une entreprise privée au moment même où le ministre se livre avec ces entreprises à des transactions de l'ordre de 20 millions de dollars concernant la CDC, Canadair, de Havilland, Eldorado et Teleglobe.

Le gouvernement a décidé de se laver les mains de la responsabilité des ministres et laisse entendre que M. Stevens a en quelque sorte été victime d'un procès injuste de la part de l'opposition. C'est une absurdité monumentale. Nous avons la responsabilité dans le cadre des institutions parlementaires de veiller à ce que les ministres de la Couronne ne se servent pas de leurs privilèges ministériels pour réaliser des gains personnels et privés. Le gain privé et personnel a été démontré à l'évidence dans le prêt sans intérêt consenti à une société dont M. Stevens est l'actionnaire majoritaire. Si des députés du parti ministériel contestent les faits qui ont été exposés à la Chambre, je les prie instamment de le dire. Sinon, les faits parlent d'eux-mêmes.

Nous parlons de l'offre d'actions de la CDC dans laquelle plus de 23 millions d'actions de sociétés canadiennes se sont vendues $11.50 chacune. Nous parlons de la vente de la société de Havilland, d'un enchevêtrement d'entreprises où les principaux intéressés, y compris le ministre, étaient mêlés, non seulement à la vente de la société, mais aussi à son évaluation.

La situation est plutôt étrange dans le cas de Canadair où M. Stevens, par la CDIC, engage pour l'évaluer une entreprise qui est en même temps représentée au conseil d'administration d'une autre qui a l'intention de soumissionner pour l'achat de ces actifs.

Nous parlons de transactions d'intéressés poussées à l'extrême. Nous parlons d'un enchevêtrement de sociétés que le ministre et le gouvernement ont tissé par les nominations à la CDIC et par leurs propres projets d'aliénation. A la lumière de toutes les questions qui ont été soulevées, il me semble . . .

[*Français*]

La privatisation, par exemple, de la Canadair, est-ce qu'on pense vraiment que le gouvernement est prêt maintenant à donner à qui que ce soit une chance égale pour acheter cette entreprise? Pas du tout, monsieur le Président, parce qu'on sait que c'est monsieur l'ancien ministre qui a nommé la compagnie qui a jugé, qui a évalué le prix de cette compagnie, en même temps qu'un des dirigeants de la compagnie évaluant devrait mettre de sa part, du directeur de Magna qui va faire une demande pour acheter la compagnie.

Et je pense à toutes ces questions maintenant auxquelles n'a pas répondu le premier ministre (M. Mulroney) parce qu'il refuse même de faire face à la crise qui confronte le gouvernement. Je pense que tous les mouvements de privatisation devraient être annulés aujourd'hui, pour qu'au moins on ait la chance de les regarder de plus près dans un comité parlementaire.

[*Traduction*]

Les projets de privatisation que le ministre a mis en marche apparaissent clairement comme un tissu de transactions d'intéressés. Le député de York-Centre (M. Kaplan) a posé des questions à propos de la vente de la société de Havilland. Les députés gouvernementaux ont demandé quel était le rapport avec de Havilland. Nous savons, en fait, que de Havilland a été vendue à prix d'aubaine et nous devons en demander les raisons. Pourquoi le gouvernement vend-il Téléglobe? Cette société rapporte des bénéfices aux Canadiens. Pourquoi le gouvernement demande-t-il à une société qui est intéressée à acheter Canadair, par l'intermédiaire d'un administrateur, d'établir ce que vaut Canadair? C'est pousser les transactions d'intéressés à l'excès et il est évident que les personnes que le gouvernement a chargées d'évaluer le processus de privatisation, par l'entremise de la CDIC, sont liées à trop de marchés, trop d'appels d'offres pour effectuer une évaluation objective.

La seule façon de remédier à tout cela c'est de suspendre immédiatement toute privatisation et d'attendre de nous être livrés à un examen approfondi de la question au Parlement pour vendre Canadair, Téléglobe et ses autres sociétés. Par exemple, pourquoi le ministre a-t-il modifié les règles du jeu au milieu de la partie pour l'offre d'achat des actions de la CDC? Pourquoi a-t-il changé la définition de l'«associé» de façon à permettre à Brascan, l'une des sociétés en cause, qui était représentée majoritairement au conseil d'administration de la CDIC, de devenir le principal actionnaire de la CDC?

Des millions sinon des milliards sont en jeu. Le gouvernement a payé au moins vingt millions de dollars à deux maisons de courtage, Burns Fry et Dominion Securities Pitfield, qui ont joué un rôle très important dans le processus de privatisation. Nous voulons la réponse à ces questions et le premier ministre doit dire clairement, pour la gouverne de tous les Canadiens, que ces événements n'auraient pas dû se produire et qu'aucun ministre n'a le droit de se servir de son épouse pour obtenir des prêts pour le compte d'une société dont il est actionnaire majoritaire.

Il est absolument ridicule de dire que nous considérons les femmes ou les conjoints comme des biens, comme le fait le vice-premier ministre. Lorsque M^me^ Stevens est allée demander ces prêts, elle l'a fait pour le compte d'une société dont son mari était principal actionnaire, dont la situation financière laissait beaucoup à désirer et qui était littéralement au bord de la faillite.

Elle s'est adressée aux sociétés et aux personnes qui négociaient directement avec son mari des prêts et des subventions d'une valeur de plusieurs millions de dollars.

M. Mantha: Et votre mari?

Mme Copps: Voici la question que je pose au député de Nipissing (M. Mantha): Et mon mari? Mon mari n'a jamais reçu de prêt ni de subvention du gouvernement. Pareil commentaire prouve le laisser-aller qui caractérise le Parlement et les progressistes conservateurs. Il ne vaut même pas la peine de gaspiller de l'énergie pour répondre.

Les Canadiens comprennent ce qu'est l'intégrité, je crois. Ils comprennent ceci—lorsqu'un premier ministre écrit une lettre où il dit que le ministre a fait son travail de façon exemplaire et qu'il mérite des félicitations, il signale à tous les ministres de la Couronne qu'ils seront félicités s'ils puisent dans l'auge publique.

Le premier ministre aurait mieux fait d'écourter son voyage. Il aurait dû rentrer au Canada et il aurait dû faire comprendre à ses ministres qu'ils sont là pour le bien des Canadiens et pas pour s'occuper de leur entreprise familiale.

[*Français*]

Et aussi longtemps qu'il reste silencieux sur cette question, monsieur le Président, il donne à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes l'impression qu'il est là, lui-même, le premier ministre, pour aider ses amis, ses amis qui l'ont aidé. Quand il s'est présenté à la «chefferie» du parti conservateur, qui l'a aidé? Ce sont ces mêmes ministres,le même ministre que l'on voit maintenant que,lui,appuie dans cette période de crise de son gouvernement. Pourquoi le premier ministre ne donne-t-il pas un message clair et direct à la population du Canada, et surtout à ses ministres, pour leur dire: Vous n'avez pas le droit, ni par vous-mêmes, ni par l'intermédiaire de votre épouse ou époux, de tirer avantage de votre rôle et de vos responsabilités en tant que ministres.

• (1710)

[*Traduction*]

Tant que le premier ministre reste silencieux, il est aussi coupable que le ministre concerné. Il montre aux Canadiens qu'il méprise le système et qu'il est dans la politique et au pouvoir pour tirer ce qu'il peut du Trésor public, et pas pour ce qu'il peut faire pour son pays.

J'exhorte le premier ministre et tous les députés conservateurs à prendre la question au sérieux, à se demander ce qu'ils peuvent faire pour leur pays; en effet, tant qu'ils observent la consigne du silence à propos du conflit d'intérêts manifeste dans lequel se trouve le ministre concerné, ils rendent un mauvais service non seulement à leur parti et au Parlement mais à tous les Canadiens qui ont le droit de croire dans l'intégrité du système.

Je crois à l'intégrité du système. C'est pour cela que je suis ici. J'invite les députés de la majorité à faire un examen de conscience et à se demander pourquoi eux sont ici. Si c'est pour les mêmes raisons que moi, ils devraient dénoncer les agissements du ministre et de sa famille.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'aimerais interroger ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), au sujet de la conduite du premier ministre suppléant (M. Nielsen). C'est un ministre qui est devenu le champion de l'obstruction. Au cours des deux dernières semaines, il a essayé en vain de protéger le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le gouvernement. Je suis sûr que vous connaissez, monsieur le Président, le vieux dicton: «On peut parfois berner certains, mais on ne peut toujours berner tout le monde». Au cours des deux dernières semaines le premier ministre suppléant a essayer de berner les Canadiens et il n'a pas réussi.

La question, maintenant, c'est le jugement du premier ministre suppléant. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a démissionné. Nous disons qu'il a démisionné en raison de sa conduite, bien qu'il ait essayé de trouver des excuses. Ce qui nous préoccupe, maintenant, c'est la conduite du premier ministre suppléant et celle du premier ministre. Le premier ministre suppléant est celui même qui a eu l'audace de se lever et d'essayer de se disculper à propos de l'incident de «l'écoute» du caucus. Il disait qu'il n'avait rien fait de mal. C'est seulement l'opinion publique qui l'a forcé à s'excuser à la Chambre. Le même premier ministre suppléant défendait l'ancien ministre des Pêches et Océans qui, lui aussi, finissait par démissionner. Le même premier ministre suppléant a défendu l'ancien solliciteur général que le premier ministre a fini par mettre sur la touche. Le premier ministre suppléant a également défendu le ministre de l'Environnement, et la liste se poursuit.

La question que je pose à ma collègue porte sur la conduite et le jugement du premier ministre suppléant. Estime-t-elle que sa conduite a été convenable; estime-t-elle que la conduite du premier ministre suppléant soit un exemple de haute qualité morale à laquelle la Chambre et le Parlement doivent aspirer?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'estime que la conduite du premier ministre suppléant mérite certes de faire l'objet d'un examen public. Je crois que son intention dès le début a été de faire obstacle à la libre diffusion de l'information à la Chambre des communes en refusant obstinément de répondre aux questions. Il croit, tout comme le premier ministre qui sans doute est impliqué depuis le début dans les machinations politiques entourant cette sombre affaire, que puisque le premier ministre quittait le pays pour visiter quelques pays du monde, signer des accords avec le Japon, la Corée du Sud, et voyager en Chine, que les partis d'opposition finiraient par laisser tomber l'affaire. Le premier ministre suppléant, comme d'habitude, a été envoyé au front, il a été chargé de refuser obstinément de répondre à la moindre question et d'éteindre le brasier qui brûlait depuis quelques jours.

Le hic, c'est que les partis d'opposition et le parti libéral en particulier avaient la conviction qu'on était en présence d'un cas flagrant de grave infraction aux règles de conduite et de morale exigées à la Chambre et qu'ils ont refusé de se taire. Si l'opposition libérale n'avait pas mené la lutte depuis le début, la stratégie du gouvernement et du premier ministre suppléant aurait réussi. Nous aurions vu de belles photographies du premier ministre en voyage en Corée du Sud, en Chine et au Japon. Nous l'aurions vu en tête-à-tête avec ses divers ministres et nous ne serions pas allés au fond de cette question qui touche le coeur même du Parlement. Je crois que le vice-premier ministre a fait preuve de mauvais jugement, mais de mauvais jugement calculé. Il n'a pas fait erreur parce qu'il croyait qu'il ne s'était peut-être rien passé de mal. Il savait qu'il y avait quelque chose de mal et il a été envoyé pour limiter les dégâts subis par un gouvernement devenu incontrôlable. Je crois que le premier ministre est tout aussi responsable. Il était présent à la Chambre pour répondre aux questions pendant les deux jours qui ont suivi la révélation de l'affaire par le *Globe and Mail*, que ni le gouvernement ni le premier ministre n'a démentie. Le premier ministre a plutôt envoyé son homme de main, Erik Nielsen, en lui disant: «M. Nielsen, vous vous occupez de tout pendant mon absence et j'espère qu'à mon retour, tout sera rentré dans l'ordre».

M. Fretz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ferais remarquer en toute déférence que la députée, dans son discours, ne cesse d'appeler les ministres par leur nom. C'est antiréglementaire et je me demande, monsieur le Président, de bien vouloir rappeler la députée à l'ordre.

M. le vice-président: Le député d'Érié (M. Fretz) a parfaitement raison.

Mme Copps: Nous savons que le premier ministre suppléant a reçu pour mission de coordonner les faux-fuyants du gouvernement. Le premier ministre croyait que cette stratégie pourrait réussir. Malheureusement, pour le gouvernement, cette stratégie a échoué. Heureusement, pour les Canadiens, nous avons fait la preuve que l'honnêteté prévaut au Parlement. Je remercie le ciel que l'opposition et l'opinion publique aient mis le ministre dans une position telle qu'il a été obligé de démissionner. Je reste étonnée cependant que ni le premier ministre ni le premier ministre suppléant n'ait encore indiqué au public que l'abus du privilège ministériel était une faute.

Quand le premier ministre sera de retour à la Chambre, il pourra répondre à certaines questions fondamentales qui auront trait à la moralité du pouvoir. Étant donné l'importance qu'il a accordée à certains députés de son parti lesquels ont largement contribué à la défaite de leur ancien chef, je soupçonne que sa conception de la moralité diffère beaucoup de celle du simple député.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'aurais des précisions à demander à ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Elle a parfaitement démontré que ce n'est pas seulement le gouvernement et le ministre qui sortent perdants de cette situation, mais que c'est tout le Parlement qui a été ébranlé. Souhaite-t-elle que toute cette histoire soit renvoyée à une commission d'enquête impartiale comme le suggère le vice-premier ministre (M. Nielsen), ou bien qu'elle soit confiée à l'examen d'un comité parlementaire, ce qui permettrait au Parlement lui-même de retrouver son intégrité? Si la première stratégie consistait à garder toute cette affaire dans l'ombre, je voudrais savoir, comme les autres Canadiens, si la deuxième stratégie du gouvernement ne consiste pas à réclamer la tenue d'une enquête impartiale dont nous ignorons le mandat et le nom du responsable? N'est-ce pas là le deuxième volet d'une même stratégie? La députée de Hamilton-Est voudrait-elle nous dire ce qu'elle pense de cette hypothèse?

Mme Copps: En premier lieu, monsieur le Président, j'ai entendu le député de Charlevoix (M. Hamelin) affirmer que nous n'étions pas un tribunal. Pourtant, le Parlement est le tribunal suprême de la nation. Chaque Canadien a l'occasion d'envoyer un représentant à ce tribunal. C'est ici, au Parlement, que cette question doit être réglée. La réputation du Parlement a été ternie par la conduite du ministre et par le gouvernement qui a refusé de régler cette question explosive. Le Parlement doit pouvoir examiner tous les aspects de la question, non seulement les prêts consentis aux membres de la famille Stevens du fait de la position du ministre, mais aussi les changements apportés à la politique concernant la privatisation, la vente de Téléglobe, de Canadair et de de Havilland. Il appartient à des parlementaires de faire la lumière sur toutes ces questions.

Aujourd'hui, par exemple, le premier ministre suppléant a refusé de dire à la Chambre s'il était prêt à témoigner sous serment devant une commission indépendante. À mon avis, si , comme à son habitude, le gouvernement persiste à empêcher le Parlement d'examiner cette affaire, et s'il la confie à une commission d'enquête, alors nous devons à tout le moins exiger que soient assignés à comparaître et à témoigner sous serment non seulement le vice-premier ministre et le ministre impliqué dans l'infraction, mais aussi le premier ministre lui-même. À mon avis, la question fondamentale à laquelle le Parlement doit répondre et à laquelle nous ne pourrons le faire qu'après avoir pu examiner tous les faits tels qu'ils nous ont été présentés, cette question, dis-je, est la suivante: pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas assumé sa responsabilité morale et n'est-il pas intervenu immédiatement quand il a su, en même temps que la nation tout entière, que l'ancien ministre se servait de sa situation en tant que ministre de la Couronne, pour obtenir des prêts destinés à son entreprise familiale par l'entremise de son épouse, et que les entreprises dans lequeslles il détenait un intérêt majoritaire étaient en fait avantagées du fait de ses contacts ministériels? Pourquoi le premier ministre a-t-il refusé d'intervenir aussitôt que la chose s'est sue? Pourquoi a-t-il refusé de dire, comme lors de l'infâme entrevue accordée au *New York Times* qu'il fallait sacquer le ministre? Pourquoi a-t-il attendu que la population canadienne le menace pour réclamer cette démission, ce qu'il a d'ailleurs fait sans grande conviction?

• (1720)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, l'une des choses que j'ai apprises ici, c'est que si l'on sait attendre, les gens finissent par en avoir assez et que, en fait, l'histoire finit par se répéter.

J'ai siégé à la Chambre à l'époque où l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale faisait partie de l'opposition. J'ai entendu beaucoup de discours moralisateurs nous reprochant de calomnier le ministre, le premier ministre et son vice-premier ministre. Je tiens à dire aux députés que j'ai pris la peine de vérifier le hansard de 1976, 1977 et 1978. Je préviens les députés de l'opposition officielle qu'ils devraient être patients car tout vient à point à qui sait attendre. Il faut avoir la mémoire longue dans ces lieux.

Je me souviens que, en 1974, l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale avait accusé le gouvernement libéral de récompenser ses amis par le biais de prêts consentis par le Conseil de développement économique. Il avait cité notamment un prêt accordé à la société Davie Shipbuilding Limited, du Québec, qui avait profité au libéral bien connu, M. Paul Martin, alors président de la Canada Steamship Lines à laquelle appartenait l'entreprise en question. Parlez-moi de quelqu'un qui sait vraiment remuer de la boue.

Puis, en novembre 1976, il a accusé un ancien ministre de la Santé, Marc Lalonde, de s'être placé en situation de conflit d'intérêts pour avoir accepté un voyage gratuit à bord d'un avion de la société Seagram à destination d'Israël. A peu près deux ans plus tard, en décembre 1978, il diffusait une lettre circulaire rédigée par John Turner, alors avocat à Toronto. Dans cette lettre, M. Turner critiquait le ministre des Finances de l'époque, Jean Chrétien, pour sa mauvaise gestion des finances du pays. L'ancien ministre disait que M. Turner violait probablement les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts à l'intention des anciens ministres.

Puis, en mai 1978, l'ex-ministre a accusé un groupe de députés et de ministres libéraux d'avoir tripoté le dollar canadien à leur avantage. Incapable de prouver cette accusation, il a finalement dû se rétracter et s'excuser.

Je tiens donc à vous dire, monsieur le Président, que je reconnais que ce genre de choses se répètent. Les accusés d'aujourd'hui sont les accusateurs d'hier. Ne soyons pas moralisateurs ici. Il faut garder un sens de l'histoire lorsqu'on traite ce genre d'affaires.

Il est assez évident que dans notre système parlementaire, nous nous sommes efforcés et nous nous efforçons encore de créer un climat de transparence. En effet, nous nous efforçons de montrer à la population que nous alignons notre conduite sur le code d'éthique le plus strict possible. Non seulement nous le faisons, mais nous tenons à ce que cela paraisse. Nous voyons donc constamment la nécessité d'informer la population. C'est pourquoi nous avons prévu et adopté des mesures comme la Loi sur les dépenses électorales. Celle-ci oblige les sociétés et les particuliers qui contribuent plus de $100 à le déclarer. En fait, il est possible de demander au directeur général des élections qui a donné quoi à quel parti. C'est également pourquoi nous avons la Loi sur l'accès à l'information. Cette loi part du principe que le public a le droit d'être informé. C'est pourquoi le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure cherche à faire quelque chose en ce qui concerne l'enregistrement des démarcheurs parlementaires. C'est pourquoi les gouvernements antérieurs se sont déjà penchés sur la question qui nous préoccupe vivement aujourd'hui, celle des conflits d'intérêts. Il semble toutefois que les directives soient encore trop lâches. Le gouvernement Clark du 1979 avait établi des directives à l'intention des ministres. En fait, elles étaient très claires, très directes et très précises. En ce qui concerne les avoirs il était dit ceci:

> Les ministres, leurs conjoints et leurs enfants mineurs ou à charge ne pourront plus, après avoir pris les dispositions nécessaires pour se conformer aux présentes directives, acheter, vendre ou conserver des intérêts directs relativement à des avoirs tels que . . .

Suivait toute une liste. Il est clair que l'ancien premier ministre voulait instaurer ce genre de contrôle. Il voulait assurer au public que la dissociation serait à la fois réelle et apparente.

Puis, en 1980, le gouvernement Trudeau a changé les directives à son tour. Il en a émis de nouvelles à l'intention des ministres. En ce qui concerne les conjoints et les enfants à charge, l'article 7 des directives porte que ces dernières ne s'appliquent pas directement aux conjoints ou enfants à charge du ministre. Il est ensuite dit ceci:

> Il va sans dire que les ministres ne doivent pas céder leurs avoirs à leurs conjoints ou enfants à charge dans le but de se soustraire aux exigences des présentes directives.
>
> Les ministres ne doivent pas non plus oublier qu'ils ont la responsabilité d'éviter les conflits d'intérêt, y compris ceux qui pourraient surgir, de façon réelle ou apparente, lors de transactions touchant des biens ou des placements appartenant à leurs conjoints ou enfants à charge ou gérés en tout ou en partie par ceux-ci.

Par conséquent, le gouvernement Trudeau a réitéré les mêmes principes en 1980. Le gouvernement a ensuite mis sur pied la Commission Starr-Sharp chargée d'étudier la question. Un membre du gouvernement, qui était alors député d'Etobicoke—Lakeshore, dirigeait cette commission. Cette dernière a étudié la question des conflits d'intérêts. En fait, le chef du Nouveau parti démocratique a écrit aux présidents du Comité Starr-Sharp pour leur faire connaître le point de vue de son parti. Je voudrais vous citer un extrait de sa lettre:

> Les directives de 1980 exemptaient expressément les conjoints et les enfants à charge. Cela témoigne d'une optique selon laquelle les conjoints doivent pouvoir poursuivre une carrière chacun de leur côté. Comme ces carrières sont indépendantes l'une de l'autre, il suffit de divulguer les avoirs financiers de l'un des conjoints. Ce principe n'est pas valide. En effet, malgré leurs carrières distinctes, les conjoints font partie d'une association économique dans laquelle ils se trouvent sur un pied d'égalité.
>
> Comme il a été admis, à des degrés divers, dans la loi de réforme du droit de la famille, chacun des conjoints peut avoir un intérêt pécuniaire dans les activités économiques de l'autre pendant (et après) le mariage. Les dispositions sur les conflits d'intérêts doivent en tenir compte.

● (1730)

Le chef de notre parti a clairement défini la position de celui-ci en ce qui concerne les conflits d'intérêts et le rôle des conjoints et des enfants à charge. Il me semble que tout est très clair.

Puis est arrivé le gouvernement conservateur de 1984. Le premier ministre a énoncé à ce moment-là ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts. En même temps que ses lignes directrices, il a envoyé une lettre d'accompagnement aux ministres où l'on peut lire:

> Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.

Il n'y a absolument aucun doute sur le sens de ces propos ni sur la responsabilité qui incombe aux ministres. Il est indubitable qu'en fait un conjoint ne peut pas gérer une fiducie sans droit de regard. Cette lettre stipule qu'un conjoint ne peut pas le faire et que les ministres sont effectivement responsables.

Il me semble que ce principe a été réitéré le 6 juin 1985, où le premier ministre a répondu à une question posée par l'opposition. A ce moment-là, il a fait la déclaration suivante:

> . . . je reconnais volontiers que les lignes directrices sont bel et bien en vigueur et que tous les ministres sont tenus de les respecter à tous égards et jusqu'en apparence. Nous devons chercher à éviter ne serait-ce que l'apparence de conflit d'intérêts.

Il est évident que le ministre a placé ses biens dans une fiducie sans droit de regard mais que celle-ci a finalement été gérée par sa femme. Cependant, on a beau avoir l'imagination fertile, on ne peut parler de fiducie sans droit de regard.

Le premier ministre a insisté sur ce principe au cours de la même période des questions. Il a dit ceci:

> Nous envisageons ces lignes directrices avec le plus grand sérieux. Tous les ministres sont tenus de s'y conformer non seulement en réalité, mais aussi en apparence, en prévision des cas limites qui pourraient surgir par inadvertance ou autrement.

C'est limpide. Il ne doit même pas y avoir apparence de conflit d'intérêts.

Or, y avait-il apparence de conflit d'intérêts en l'occurrence? La réponse est oui. Le 29 avril, il y a dix jours, lorsque toute cette affaire a surgi, cette apparence était fort claire. Les lignes directrices s'appliquent donc en l'occurrence.

Si les faits qui entourent cette affaire que je viens de relater sont évidents, je me demande alors pourquoi il a fallu dix jours au ministre pour annoncer sa démission. Le gouvernement pensait-il s'en tirer en donnant le change? Manque-t-il totalement de sens moral? Le gouvernement paie-t-il très cher pour obtenir de mauvais conseils politiques? Est-ce la même vieille bande qui nous ramène à l'ère où tous les hommes politiques se contentaient de nier?

Le vice-premier ministre vient d'une époque où les hommes politiques croyaient qu'il leur suffisait de nier pour s'en sortir. Est-ce la cause de ce retard? L'exécutif qui dirige le gouvernement a-t-il recours aux méthodes utilisées à l'égard du Parlement il y a 20 ou 25 ans? Cette bande a-t-elle oublié que nos travaux sont maintenant télévisés? Dix jours durant, le vice-premier ministre a usé de faux-fuyants qui nous ont rappelés une ère révolue.

Je crois que cette bande a oublié que des millions de Canadiens regardent les travaux parlementaires et plus particulièrement la période des questions à la télévision chaque jour et qu'à l'heure actuelle, il n'est plus possible de s'en sortir comme en 1976, 1958 ou 1960. Selon moi, je crois qu'en général, le gouvernement est toujours dirigé par ce genre de mentalité.

En l'occurrence, je pense que c'est le vice-premier ministre qui a pris les décisions. Je l'ai regardé agir. À je ne sais combien de reprises, il a répondu à des questions en affirmant qu'il était persuadé qu'il n'y avait aucun conflit apparent. Comment pouvait-il faire cette affirmation étant donné les faits qui entourent cette affaire? Au niveau municipal, des choses de ce genre ne peuvent pas se produire.

J'ai siégé deux années à un conseil municipal et dans n'importe quelle situation se rapprochant un tant soit peu de celle-là, les personnes concernées devaient se déclarer en conflit d'intérêts et elles ne pouvaient participer au débat ou au vote en question. Ce qu'on semble trouver tout à fait normal dans cette enceinte ne serait pas accepté aussi facilement au niveau municipal. Selon moi, ce niveau de gouvernement, qui est censé être le plus élevé au pays, devrait s'inspirer des lignes directrices sur les conflits d'intérêts qui régissent la politique municipale.

Qu'est-ce que le gouvernement nous propose? Nous avons fait plusieurs suggestions à la Chambre, notamment que l'affaire soit renvoyée à un comité, que le ministre démissionne. Nous avons aussi proposé, mais en vain, la tenue d'une enquête judiciaire.

Que prévoit-on faire? Le vice-premier ministre nous apprend qu'on va nommer un enquêteur impartial. Si l'on s'en tient aux précédents, le premier ministre a le privilège de nommer les ministres et de les remplacer, mais chaque député est responsable de l'intégrité du Parlement et la seule instance qui puisse faire enquête en la matière devrait être le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. De tout temps, c'est-à-dire dès l'affaire Murdoch, en 1924, c'est ce comité qui a été chargé de ces questions. C'est lui qui est intervenu dans l'affaire Bryce Mackasey, lequel était simple député. Le comité des élections, des privilèges et de la procédure s'est aussi occupé de l'affaire du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), qui était alors ministre. Ce comité est tout à fait en mesure d'enquêter en pareil cas, un point c'est tout. N'allons pas nous départir de nos responsabilités en faveur d'un enquêteur impartial, car nous pourrions fort bien, si la coutume est respectée, tomber sur un ami du régime.

Il me semble qu'il appartient aux députés, et non à quelque étranger, d'examiner la question. Le comité a le pouvoir de citer des témoins à comparaître, de leur faire prêter serment et de les interroger. À vrai dire, je suis persuadé que, en vertu des nouvelles dispositions du Règlement concernant les comités, l'enquête pourrait être des plus efficaces.

Je répugne à croire que, en renvoyant la question au comité, on obtienne les mêmes résulats que pour l'enquête sur les banques. Vous vous souvenez, monsieur le Président, de la Commission Estey? Il y a longtemps que nous n'en entendons plus parler. La question semble s'être éteinte à tout jamais. Cela risque fort, en l'occurrence, de se reproduire. Je crois que c'est un comité de pairs de la Chambre des communes qui serait l'endroit approprié pour tenir cette enquête. C'est là où cela devrait se faire, et nulle part ailleurs.

• (1740)

Je voudrais signaler un autre problème à cet égard. Il me semble que le Parlement a vraiment été en procès ces 10 derniers jours. À mon avis, l'exemple donné au public laisse beaucoup à désirer. Dès le début, le ministre aurait pu dire: «Il y a apparence de conflit. L'information est maintenant dans les journaux. Peu importe s'il y avait ou non conflit d'intérêts auparavant, il y en a maintenant un. Je sais maintenant où ma femme a obtenu l'emprunt. La situation a maintenant changé, aussi vais-je me mettre en retrait tandis qu'on fait enquête sur la question.» Pourquoi n'aurait-il pas pu dire cela? Il n'a même pas suivi l'exemple du ministre des Communications (M. Masse) qui a démissionné dès qu'il fut annoncé qu'on allait faire enquête sur ses dépenses électorales. Tout le monde à la Chambre, de tous les partis, a dit que c'était un modèle de la conduite à tenir, que c'était là respecter le principe de la responsabilité ministérielle. C'est un exemple que l'ex-ministre a négligé de suivre jusqu'à aujourd'hui. Même l'ancien ministre de la Défense nationale a agi rapidement pour se retirer d'une situation qui pouvait causer du tort au gouvernement.

Il me semble que c'est là le genre de décision qui aurait dû être prise. Voilà le conseil que le vice-premier ministre aurait dû donner au ministre. Cet exemple n'a malheureusement pas été suivi, aussi avons-nous eu ces 10 derniers jours le spectacle d'un Parlement en procès dans les journaux et de la part des commentateurs dans les médias de partout dans le pays. Les députés ont même reçu des télégrammes. J'ai en effet reçu des télégrammes et des lettres de la part de Canadiens de tous les coins du pays qui disaient qu'il y avait quelque chose de pourri et qu'il faudrait examiner cette affaire. On ne se demandait pas s'il y avait malhonnêteté ou non; le fait est qu'il y avait apparences de malhonnêteté.

En conclusion, je trouve qu'on n'a même pas bien servi le Parlement aujourd'hui. N'accepter aucune responsabilité, blâmer les médias et blâmer l'opposition, ce n'est pas dans les meilleures traditions parlementaires, et c'est très regrettable.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, j'aimerais demander au député de Nickel Belt (M. Rodriguez), étant donné que le vice-premier ministre (M. Nielsen) a fait allusion pendant toute la période des questions au mot «impartial», si selon lui il n'est pas vrai qu'il serait peut-être plus juste que le député de York-Peel (M. Stevens) ait à rendre compte à un comité de cette Chambre, afin que ses collègues puissent être complètement informés de ce qui s'est passé. De plus, j'aimerais demander au député de Nickel Belt quelle fut à son avis la raison, ce matin, après deux semaines de questions posées au vice-premier ministre, sans jamais avoir de réponse, de la démission du ministre par rapport à il y a 15 jours de perte de temps à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je vais commencer par la deuxième question du député. Voici ce que je pense de cette affaire. Je crois que Decima, la maison de sondage attitrée des conservateurs, a fait sa petite enquête sur le leadership conservateur et qu'elle a constaté que sans le capitaine, le gouvernement risquait fort de perdre des plumes dans cette affaire, car le public était monté. Un député québécois de l'arrière-ban, dont je tairai le nom, m'a dit qu'il en était lui-même gêné et que le ministre devrait se retirer. Je crois que les sondages ont démontré la désapprobation générale de l'opinion publique. Je crois aussi qu'il a compilé les coupures de presse des 10 derniers jours qui ont démontré, à l'évidence, que tout cet épisode lui causait un tort énorme et que les gens comprenaient fort bien que l'épouse de personne ne pouvait simplement téléphoner à une banque, un établissement de prêts ou à un simple prêteur privé, voire à un usurier, pour obtenir un prêt de 2.6 millions de dollars sans intérêt. Personne ne pense que c'est possible. C'est ce que bon nombre d'entre eux se sont dit dans cette affaire et ils ont vu la question en termes très simples et très explicites. Je crois que le gouvernement a conclu d'après le sondage, les coupures de presse et les réactions des députés de l'arrière-ban, qu'il ne pouvait pas s'en tirer sans perdre des plumes.

Maintenant, les conservateurs s'efforcent de limiter les dégâts en nommant une personne impartiale pour examiner cette affaire. Nous avions pourtant demandé une enquête judiciaire. Qui est plus impartial qu'un juge de la Cour fédérale d'appel? Mais quand nous avons présenté notre requête, on nous a répondu par un non catégorique. Nous nous sommes donc adressé au comité permanent des élections, des privilèges et la procédure qui s'est déjà penché sur ce genre de chose. Mais les conservateurs ont utilisé tous les trucs parlementaires possible qu'ils connaissent pour avoir gain de cause en rappelant que la Chambre n'avait pas renvoyé cette question au comité et que puisque la nomination des ministres entrait dans les prérogatives du premier ministre (M. Mulroney), c'était donc lui qui en était responsable. Ils ont donc fait de l'obstruction systématique à cette étape-là également.

Il me semble que ce sont là les raisons qui ont amené le gouvernement à changer d'idée aujourd'hui et qui expliquent pourquoi nous ne voyons plus Sinclair ici. Toute cette affaire d'enquête impartiale n'est qu'écran de fumée et faux-semblants comme se plaisent à dire les conservateurs. En fait, la Chambre des communes doit répondre de l'éthique de ses membres. C'est ici que doivent se prendre les décisions. Nous ne pouvons pas nous décharger de nos responsabilités sur un prétendu enquêteur impartial qui pourrait bien n'être qu'un laquais des conservateurs.

M. Marchi: Monsieur le Président, je prends la parole pour enchaîner avec mon collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez) parce que je crois que sa circonscription, comme la mienne, est composée en grande partie d'ouvriers. Nous tous, à la Chambre, devons garder à l'esprit ce dont mes électeurs m'ont fait part au cours des deux dernières semaines. L'intégrité de notre institution a vu sa cote de respect diminuer d'un cran ou deux. Les gens ont moins confiance en leurs élus à l'échelon fédéral. C'est une chose de regarder individuellement des ministres et un gouvernement et c'en est une autre de regarder le tort qu'ils se sont faits à eux-mêmes.

Tout le monde à la Chambre est bien conscient que le parti conservateur a terni l'image qu'il se targue d'avoir. Cependant, à plus long terme, ce sont les conséquences pour notre institution qui font problème. Nous entendons très souvent des gens dire: «Vous êtes là en mon nom pour servir les intérêts du Parlement du Canada, pas nécessairement votre parti». Il faut prendre bonne note que les perdants, dans ce débat, ne sont pas nécessairement le ministre ou le gouvernement. Les vrais perdants sont les Canadiens parce que leur Parlement, leur institution nationale, celle qu'ils soutiennent financièrement, a été bien inutilement couverte de ridicule. L'intégrité, le leadership moral et la conviction auraient dû jouer il y a longtemps pour empêcher une telle situation. Quelqu'un a été incapable de se lever pour adopter la position courageuse qu'il aurait fallu. On a laissé cette question traîner jusqu'à ce que le ministre remette sa démission aujoud'hui et que nous apprenions qu'une enquête aurait lieu. Là encore, il faut se demander si c'est une enquête que nous devrions avoir. N'oublions pas qui sont les véritables perdants. Ce n'est pas un gain pour un parti politique ou un autre. Ce n'est pas un gain ou une perte pour le premier ministre (M. Mulroney)—c'est certainement la seconde—mais c'est une perte pour les Canadiens qui voient diminuer la valeur de cette institution que nous défendons chaque jour auprès de nos électeurs.

• (1750)

M. Rogriguez: Monsieur le Président, lorsque le gouvernement conservateur a été élu en septembre 1984, tout le monde était d'avis que les choses allaient changer. On espérait que le changement serait pour le mieux et que l'on ferait un grand nettoyage. Nous nous sommes débarrassés de 16 ans de règne libéral. Les changements sont sains dans notre système et nous espérions un gouvernement plus propre, plus frugal.

Il est au pouvoir depuis à peine deux ans et déjà nous avons des incidents. Si Allan MacEachen était de l'autre côté, serions-nous dans cette impasse? Je me suis demandé cela, car je pense que la question aurait été traitée fort différemment de la façon dont elle l'a été par le vice-premier ministre (M. Nielsen).

Oui, monsieur le Président, je représente une circonscription de travailleurs et je m'inquiète de la façon dont les jeunes voient les politiciens et la politique. Ce genre de comportement est répréhensible. En tant que parlementaires ces tergiversations nous ont fait du tort. Il aurait fallu agir promptement. C'est cela qu'il aurait fallu faire.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, il m'est déjà arrivé d'assister aussi bien du côté gouvernemental que dans l'opposition à des démissions de ministres, et j'ai eu l'occasion de réfléchir à ces circonstances et aux événements qui entraînaient ces démissions. Il ne fait aucun doute pour moi que nous partageons dans une certaine mesure le traumatisme dont est victime le ministre concerné. La chape de silence qui s'abat sur la Chambre, l'émotion éprouvée à l'occasion de la perte, même temporaire, d'un ministre de la Couronne, ce sentiment, cet état d'esprit se retrouvent assez fréquemment aussi dans l'opposition, car certains députés de l'opposition se souviennent bien de circonstances analogues quand ils étaient du côté gouvernemental. Évidemment, il y en a aussi qui se réjouissent des malheurs d'un collègue assis en face, et cela aussi, c'est quelque chose de malheureusement inévitable.

Nous avons eu aujourd'hui une journée différente, tristement différente. Aujourd'hui, le discours d'ouverture du chef de l'opposition officielle (M. Turner) aurait mieux convenu par sa forme, son contenu et son débit, à une autre forme d'assemblée que le Parlement.

Le député de Vancouver Quadra (M. Turner) prétend qu'une enquête permet d'éloigner la question du Parlement. Je suis certain, monsieur le Président, qu'il serait parmi les premiers à intervenir vigoureusement si l'on accusait quelqu'un d'autre sans lui donner une chance de se faire entendre.

Le chef de l'opposition a certainement réfléchi avant son discours d'aujourd'hui au spectacle de ceux qui ont voulu entraver par leurs bonds et leurs bousculades la démarche ordonnée et démocratique d'un comité au sujet duquel ils n'avaient pas caché leurs opinions. Il a manifestement décidé d'oublier cet aspect de la question et ce faisant, il a délibérément ou involontairement manqué de noblesse.

Comme nous le savons, le premier ministre a annoncé le 9 septembre 1985 un code d'éthique. À l'époque, le premier ministre a écrit aux chefs des partis d'opposition afin de leur donner le loisir de formuler leurs commentaires et leurs propositions d'amélioration et d'élargissement de ce code. Comme nous le savons, au terme de neuf mois de fécondes réflexions, ils n'ont toujours pas fourni de réponse.

Voici ce que disait le premier ministre dans sa lettre au chef du parti libéral et au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent):

Monsieur,

Comme je juge indispensable dans une saine démocratie que les titulaires de charges publiques jouissent de la confiance et de l'estime de la population qu'ils desservent, je déposerai aujourd'hui à la Chambre un Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. J'ai également écrit aux présidents de la Chambre et du Sénat afin de leur proposer d'explorer la possibilité d'imposer un régime semblable à leur personnel. Je ne doute pas que vous endosserez aussi cette suggestion.

Bien que le rôle des parlementaires soit de toute évidence très différent de celui des autres titulaires de charges publiques, j'estime tout de même qu'il aurait fallu depuis longtemps fixer des règles de conduite aux députés et sénateurs. Le rôle de ces derniers étant différent, je ne proposerais pas le même régime que pour les autres titulaires de charges publiques. Néanmoins, je sais que vous et vos collègues partagez mes préoccupations et serez disposés à collaborer avec nous afin d'étudier les options qui se présentent.

Vous vous souviendrez peut-être qu'en 1974 et 1975, un Livre vert intitulé *Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts* a été présenté pour étude devant les comités de la Chambre et du Sénat. En 1978, un projet de loi sur l'indépendance du Parlement a franchi l'étape de la première lecture. Malheureusement ces mesures présentées au Parlement n'ont jamais été adoptées. Même si le processus peut être laborieux, je propose que nous nous remettions à la tâche afin d'en arriver à cette heureuse conclusion que les Canadiens méritent bien.

A cette fin, je suggère que nos leaders à la Chambre respectifs se rencontrent dès que possible et discutent des mécanismes appropriés en vue de préparer des recommandations sur lesquelles la Chambre pourra légiférer.

J'espère que vous donnerez une suite favorable à ma demande et je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Comme nous le savons, le premier ministre n'a jamais reçu de réponse. On peut seulement supposer que leur silence, qui est signe d'approbation ou du désir . . .

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) fait un rappel au Règlement.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'en ai parlé précisément lorsque le vice-premier ministre (M. Nielsen) a abordé la question. J'ai signalé que cette question a été, avec l'accord des leaders à la Chambre, renvoyée au comité permanent de la gestion et des services aux députés . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est un point de débat. La parole est au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

Mme Copps: Dites la vérité.

M. Brisco: Monsieur le Président, on ne peut que supposer que leur silence était une approbation tacite ou l'indice qu'ils préféraient attendre le moment propice pour se faire du capital politique.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député induit la Chambre en erreur quand il dit que les chefs des deux partis de l'opposition n'ont pas communiqué avec le premier ministre.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de York-Centre (M. Kaplan).

M. Kaplan: Monsieur le Président, le débat porte sur la dérogation aux devoirs ministériels. Ce député parle d'une lettre du premier ministre (M. Mulroney) aux députés à propos du code d'éthique les concernant, eux et non seulement les ministres. Il faut lui faire remarquer qu'il parle de quelque chose de complètement différent . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Cassidy: Un autre rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Non, pas d'autres rappels au Règlement.

[*Français*]

A l'ordre! Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que de la motion de M. Lewis (p. 13066).

M. le vice-président: Conformément à l'article 13(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote différé sur le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Le vote porte sur la motion de M. Lewis:

Que la motion soit maintenant mise aux voix.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

● (1800)

(*Vote nº 256*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Blenkarn
Brightwell
Brisco
Caldwell
Carney
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Collins
Cook
Cooper
Cossitt
Crofton
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duplessis
Ellis
Fennell
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gass
Gérin
Greenaway
Hnatyshyn
Horner
James
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kempling
King
Layton
Lesick
Lewis
MacKay
Mantha
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDougall (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nielsen
Oberle
O'Neil
Pennock
Pietz
Plamondon
Redway
Reimer
Ricard
Scott (Victoria-Haliburton)
Scowen
Siddon
Stewart
Tardif (Charlesbourg)
Thacker
Towers
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vincent
Warner
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard—85.

CONTRE

Députés

Althouse	Frith	Nicholson
Axworthy	Gauthier	(Trinity)
Benjamin	Guilbault	Orlikow
Berger	(Saint-Jacques)	Ouellet
Boudria	Hopkins	Prud'homme
Cassidy	Hovdebo	Riis
Copps	Isabelle	Rodriguez
Deans	Jewett	Rossi
de Corneille	Kaplan	Skelly
de Jong	Keeper	Turner
Epp	Marchi	(Vancouver Quadra)—30.
(Thunder Bay-Nipigon)		

• (1820)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il y aurait consentement unanime pour que le vote qui vient d'avoir lieu soit appliqué à la motion suivante.

M. le Président: Je suppose qu'il y a entente à ce sujet?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Par conséquent, M. Wilson, appuyé par M. Oberle, propose: Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Nous-dispenserons-nous de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Par conséquent, aux termes de l'entente conclue, le vote inscrit sera semblable au précédent.

(La motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 257*)

POUR

Députés

Andre	Fretz	Minaker
Attewell	Friesen	Mitges
Beatty	Gass	Moore
Bernier	Gérin	Nielsen
Bertrand	Greenaway	Oberle
Bissonnette	Hnatyshyn	O'Neil
Blenkarn	Horner	Pennock
Brightwell	James	Pietz
Brisco	Jardine	Plamondon
Caldwell	Jepson	Redway
Carney	Johnson	Reimer
Chartrand	(Bonavista-Trinity-	Ricard
Clark	Conception)	Scott
(Brandon-Souris)	Jourdenais	(Victoria-Haliburton)
Collins	Kempling	Scowen
Cook	King	Siddon
Cooper	Layton	Stewart
Cossitt	Lesick	Tardif
Crofton	Lewis	(Charlesbourg)
Crosby	MacKay	Thacker
(Halifax-Ouest)	Mantha	Towers
Crouse	Mayer	Tupper
Darling	Mazankowski	Turner
de Cotret	McCrossan	(Ottawa-Carleton)
Desjardins	McCuish	Valcourt
Dick	McDougall	Vincent
Domm	(St. Paul's)	Warner
Dorin	McGrath	Wilson
Duplessis	McInnes	(Etobicoke-Centre)
Ellis	McKenzie	Winegard—85.
Fennell	McKinnon	
Fraleigh	Merrithew	

CONTRE

Députés

Althouse	Frith	Nicholson
Axworthy	Gauthier	(Trinity)
Benjamin	Guilbault	Orlikow
Berger	(Saint-Jacques)	Ouellet
Boudria	Hopkins	Prud'homme
Cassidy	Hovdebo	Riis
Copps	Isabelle	Rodriguez
Deans	Jewett	Rossi
de Corneille	Kaplan	Skelly
de Jong	Keeper	Turner—30.
Epp	Marchi	(Vancouver Quadra)
(Thunder Bay-Nipigon)		

M. le Président: Je déclare donc la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. le Président: Comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne à demain 11 heures, aux termes de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux six pétitions nos 331-488 à 331-490 incl. et 331-492 à 331-494 incl.

[*Traduction*]

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de gens de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui regrettent encore vivement la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) de déduire le revenu de pension des prestations de l'assurance-chômage, après le 31 décembre 1985, éliminant ainsi pour l'employé les avantages d'un plan de retraite. Ils demandent donc au gouvernement de faire en sorte que tous les employés à la retraite touchent les prestations d'assurance-chômage non diminuées du revenu de pension.

* * *

MULTICULTURALISME

RENVOI DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MULTICULTURALISME AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu entre les partis. Vous constaterez que la Chambre accepte à l'unanimité de recevoir la motion suivante. La motion sera aussi adoptée à l'unanimité, sans débat. Elle se lit ainsi:

Que, nonobstant l'ordre adopté le jeudi 27 février 1986, les dépenses de fonctionnement de $24,846,000 de la Direction générale du multiculturalisme, au crédit 1 du Budget des dépenses principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1987, du secrétariat d'État, ainsi que les subventions de $15,282,000 accordées par ladite direction générale en vertu du crédit 5 du Budget des dépenses principal dudit ministère, et les contributions de $3,465,000 de la Direction générale, au même crédit, soient retirées du comité permanent du secrétariat d'État et soient réputées avoir été déférées au comité permanent du multiculturalisme, conformément au paragraphe 82(15) du Règlement.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que la motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre que je désigne la journée de demain comme jour réservé à l'opposition.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 516.

[*Texte*]

LE POLYGONE D'ESSAIS DE NANOOSE BAY (C.-B.)

Question nº 516—**M. Manly:**

Une entente a-t-elle été signée entre le Canada et les États-Unis au sujet du partage du temps au polygone d'essais de Nanoose Bay (C.-B.) et, dans l'affirmative, *a*) en (i) 1981 (ii) 1982 (iii) 1983 (iv) 1984 (v) 1985, quel pourcentage du temps le Canada a-t-il pris, *b*) quelle partie du temps inutilisé par le Canada a été utilisée par les États-Unis, *c*) quelle indemnité le Canada a-t-il reçue pour le temps qu'il n'a pas utilisé?

M. Robert S. Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. *a*) (i) 1981—14.4 p. 100, (ii) 1982—18.1 p. 100, (iii) 1983—12.4 p. 100, (iv) 1984—18.8 p. 100, (v) 1985—(trois premiers trimestres)—30.3 p. 100.

b) (i) 1981—61.8 p. 100, (ii) 1982—67.2 p. 100, (iii) 1983—83.8 p. 100, (iv) 1984—61.4 p. 100, (v) 1985—(trois premiers trimestres)—58.5 p. 100.

c) (i) 1981—$280,152, (ii) 1982—$407,415, (iii) 1983—$433,203, (iv) 1984—$381,559, (v) 1985—(trois premiers trimestres)—$236,739 (sujet à vérification).

[*Français*]

M. Hudon: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE LIBRE-ÉCHANGE CANADO-AMÉRICAIN—LA SUPPRESSION DES DROITS COMPENSATEURS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à ne pas entreprendre de négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis à moins que ce dernier ne supprime les droits compensatoires en vigueur et ne garantisse qu'on n'appliquera pas de tels droits à l'avenir, étant donné qu'on menace actuellement d'appliquer des droits compensatoires américains dans l'industrie du bois d'oeuvre où le libre-échange existe déjà.

—Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, nous avons vu le rôle que le Parlement a joué dans l'affaire concernant l'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale, le député de York—Peel (M. Stevens). On a fini par prendre une initiative dans le sens de la justice grâce aux questions incessantes des députés de l'opposition.

La Chambre a une fois de plus l'occasion de jouer un rôle important dans les entretiens sur le libre-échange qui commencent la semaine prochaine. A la veille de ces entretiens, un des principaux secteurs industriels du Canada est sur le point de connaître une crise. Le secteur forestier représente un chiffre d'affaires annuel de 26 milliards, et il emploie directement 300,000 personnes et indirectement 700,000 personnes. Ce secteur, qui rapporte davantage de devises étrangères au Canada que l'agriculture, la pêche, l'industrie minière et l'industrie automobile ensemble, emploie par conséquent environ un million de personnes. Ce secteur de premier plan et d'envergure a rapporté 11 milliards à notre balance commerciale l'année dernière.

Les Canadiens sont actuellement les victimes d'une des plus grandes escroqueries jamais commises par le gouvernement du Canada. Celui-ci se prépare en effet à sacrifier complètement ce secteur important et certaines régions du Canada pour favoriser le centre du pays, qui est industriel. Nous voyons ressurgir la thèse classique opposant le centre du pays à l'arrière-pays. Le premier ministre du Canada (M. Mulroney), et sa cohorte, et le président des États-Unis ont conclu des marchés néfastes pour le secteur forestier ou bien le premier ministre a cru naïvement le président Reagan lorsqu'il a déclaré qu'il ne fallait pas être inquiet pour la bonne raison que la question du secteur forestier sera réglée à la satisfaction de tous, tant au Canada qu'aux États-Unnis. Celui qui le croit doit croire également aux contes de fées.

Au cours des dernières heures, la coalition des entreprises américaines du secteur forestier s'est mise en devoir de présenter une pétition à la commission du commerce extérieur et au département du Commerce; si elle arrivait à ses fins, un droit compensateur de 53.65 dollars U.S. le mille pieds-planches serait imposé au Canada. Aujourd'hui, sur le marché à terme, le bois se transige à $184.50 U.S., SPF-1, à la bourse de Chicago. Le tarif sur nos exportations de bois résineux aux États-Unis s'élèverait à 29.1 p. 100, ce qui entraînerait la disparition d'une bonne partie des entreprises du secteur forestier, surtout en Colombie-Britannique, principale source des exportations de bois résineux aux États-Unis.

Quelle est la position des députés d'en face à ce sujet, surtout de ceux qui représentent des circonscriptions productrices de bois? Les États-Unis sont sur le point d'appliquer à nos exportations de bois un droit compensateur qui entraînera littéralement la fermeture de dizaines de scieries dans le pays, pour la plupart des scieries situées dans le centre de la Colombie-Britannique. Nous courons à la catastrophe. Ce secteur industriel est représenté dans la région de l'Atlantique, au Québec, en Ontario, dans certaines régions des Prairies et sur la côte ouest du Canada, et le taux de chômage y est de 25 à 35 p. 100 dans toutes les régions du pays. Heureusement que nous avons des journées d'opposition où nous pouvons parler de ce qui se passe et montrer aux Canadiens qu'on est en train de les berner et que l'on brade notre industrie. Tout cela se passe à la veille des entretiens sur le libre-échange qui débutent la semaine prochaine.

Alors que nos négociateurs sont censés commencer les discussions préliminaires au libre-échange, l'industrie forestière américaine, avec l'aide du gouvernement, intervient dans un secteur où le libre-échange existe depuis un demi-siècle. Notre industrie est tellement concurrentielle sur le marché libre que nos producteurs peuvent exploiter des bois dans le nord de la Colombie-Britannique et l'exporter jusqu'en Géorgie à un prix inférieur au prix américain.

M. Brisco: Demandez-vous pourquoi.

M. Riis: Quelqu'un a dit de se demander pourquoi. Une des raisons c'est que les sociétés canadiennes ont modernisé leurs scieries. Elles ont investi lourdement en Colombie-Britannique, que ce soit à Clearwater, à Kamloops, à Merritt ou à Salmon Arm. Elles ont modernisé leurs usines à grands frais pour devenir les scieries les plus compétitives sur le marché mondial. Cette modernisation a été extrêmement coûteuse pour les travailleurs, car plus de 20,000, en Colombie-Britannique seulement, ont perdu leur emploi. Dans ma circonscription, 500 personnes ont perdu leur travail dans le secteur forestier en raison des changements technologiques amenés par la modernisation des scieries.

M. Brisco: Donnez-nous le corollaire de cela.

M. Riis: En plus de ces sacrifices, nos travailleurs forestiers ont appris à devenir parmi les plus productifs au monde. Nous avons modernisé nos scieries. Les employés dans les usines et dans la forêt sont parmi les plus efficaces et les plus compétitifs du monde. Nous fournissons en ce moment 34 p. 100 environ des bois tendres vendus aux États-Unis.

Nos voisins, partisans de la libre entreprise, déclarent qu'ils ne peuvent plus soutenir la concurrence, parce que leurs scieries sont vieilles et leurs employés et procédés moins productifs. Puisqu'ils ne peuvent pas soutenir la concurrence, ils ont décidé d'en finir avec ce stupide libre-échange et d'imposer des droits compensateurs de 29.1 p. 100 sur les exportations canadiennes de bois tendres aux États-Unis. Selon les Américains, le libre-échange est acceptable tant qu'ils en profitent. Dès que l'on est capable de se mesurer à eux avec succès, ils refusent la concurrence.

Les députés d'en face croient-ils vraiment le président des États-Unis lorsqu'il dit qu'ils peuvent lui faire confiance, qu'il va résoudre la question? Récemment, nous avons eu connaissance d'une lettre du président des États-Unis au président du comité sénatorial des finances, M. Robert Packwood, dans laquelle il promet: « . . . de s'efforcer de trouver une solution rapide à ce problème . . . », c'est ainsi qu'il l'appelle, « . . . indépendamment des négociations commerciales». M. Reagan et son gouvernement vont résoudre le problème que constitue notre concurrence, indépendamment de ce qui se déroule actuellement.

Que va faire le gouvernement du Canada? Rien. Le secteur forestier c'est l'agneau pascal des négociations commerciales. C'est l'industrie que le gouvernement va jeter en pâture et ce sont les régions que le gouvernement abandonne, peut-être dans l'espoir de quelques gains dans le coeur industriel du pays. Le gouvernement a abandonné les régions forestières.

Si les entretiens bilatéraux sur les bois n'aboutissent pas, le président a promis de prendre des mesures unilatérales. Comment le ministre a-t-il réagi? En envoyant quelqu'un à la dernière minute aux États-Unis pour faire un peu de bonne publicité à l'industrie canadienne. Ce représentant pourra conclure des ententes, faire des concessions et accepter l'imposition de droits compensateurs parce que le président des États-Unis a bien précisé que lui et son gouvernement comptaient régler le problème de la concurrence canadienne sur le marché américain. La seule solution satisfaisante du point de vue des États-Unis serait que le gouvernement du Canada cède sur toute la ligne. Quand on regarde les ministériels, on constate que leurs pantalons sont usés à la corde parce qu'ils se sont traînés à genoux jusqu'à Washington tellement de fois. Bientôt, le port des genouillères sera obligatoire pour les députés conservateurs. Voilà comment le gouvernement négociera sur cette question. Si quelqu'un croit que notre industrie forestière se sortira de cette situation indemne, et je veux dire par là sans avoir à payer un prix énorme, il se trompe. Le président de l'Association canadienne de l'industrie du bois parlait l'autre jour d'une perte non pas de centaines ni même de milliers, mais bien de dizaines de milliers d'emplois dans toutes les régions du pays. A une époque où le taux de chômage dans l'industrie atteint de 25 à 35 p. 100, le mieux que nous puissions faire pendant cette période de crise, à un moment où le gouvernement est en train de capituler et de tromper les Canadiens, c'est d'envoyer quelqu'un aux États-Unis.

• (1120)

Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) a-t-il demandé l'avis des ministres provinciaux avant de prendre cette décision? Les ministres provinciaux ont-ils été consultés au sujet des concessions que nous devrons inévitablement faire? Je vois que le ministre d'État a réussi à trouver assez d'argent pour charger cinq ou six personnes d'examiner la question du bois cette année. C'est tout ce que son budget lui permet de faire face à cette crise.

L'industrie elle-même a dépensé 10 millions de dollars l'année dernière pour essayer de trouver une solution au problème. De son côté, le ministre d'État chargé des Forêts, qui représente toutes les régions du Canada, a réussi à trouver assez d'argent pour recruter cinq ou six personnes. Nous affrontons un véritable géant aux États-Unis. Nous avons affaire à l'un des groupes de pression les plus habiles jamais formés aux États-Unis et, tout ce que notre ministre d'État chargé des Forêts a pu faire a été de nommer cinq ou six personnes et d'affecter, il faut bien le reconnaître, $500,000 pour défendre notre point de vue. En même temps, il a réussi à trouver 4 millions de dollars pour faire de la publicité pour l'industrie forestière. L'autre jour, nous avons reçu des badges, des semences et ainsi de suite, dans le cadre de la campagne gouvernementale pour sensibiliser les Canadiens à l'importance de l'industrie forestière.

Je voudrais que le ministre d'État chargé des Forêts nous explique à quoi cela peut servir de sensibiliser les Canadiens à l'importance de l'industrie forestière si cette industrie est vouée à disparaître. Si l'on ne prend pas des mesures énergiques quelconques, le président Reagan coupera les vivres à l'industrie forestière du Canada. Le gouvernement du Canada prendra encore une fois la part du président des États-Unis et dira: «C'est sans doute le prix que nous devons payer pour les négociations sur la libéralisation du commerce».

J'ai bien hâte d'entendre ce qui se dira aujourd'hui. J'écouterai avec une attention particulière les députés de la Colombie-Britannique et des autres régions forestières du Canada. Je voudrais bien qu'ils nous disent ce qu'ils font à propos de l'imposition possible de droits compensateurs. Qu'ont-ils fait jusqu'ici à propos de la menace qui pèse sur l'industrie du bardeau fendu et du bardeau en bois? Cette question a déjà été renvoyée à l'ITC et l'on a déjà recommandé au président des États-Unis d'imposer les droits de douane prévus de 35 p. 100. Qu'est-ce que le ministre a fait à propos de ce problème qui coûtera des centaines d'emplois dans le sud de la Colombie-Britannique seulement?

Un député s'est levé l'autre jour pour faire une déclaration et, en une ligne, il a dit que M. Reagan devrait savoir ce que cela ferait à la situation de l'emploi en Colombie-Britannique. C'est inadmissible. Le gouvernement a le devoir de défendre la principale industrie du Canada, en l'occurrence notre industrie forestière. Pourtant, tout ce que nous avons vu jusqu'ici indique que le premier ministre (M. Mulroney) a cru naïvement le président des États-Unis quand celui-ci disait: «Écoutez, je vais faire un marché avec les sénateurs du comité des finances. Je veux accélérer les négociations commerciales. Pour cela, je dois donner

quelque chose à ces sénateurs pour les calmer.» En réalité, ce qu'il a dit aux sénateurs était ceci: «Ne vous inquiétez pas si vous venez d'un État forestier, surtout du nord-ouest. J'appuierai vos efforts pour imposer des droits compensateurs. Ne vous faites pas de souci pour cela». Il a dit qu'il agira unilatéralement au besoin, si les négociations bilatérales échouent, et qu'il n'aura de cesse que ce problème soit résolu.

Le problème, c'est que nous sommes capables de concurrencer sur ce marché. C'est un problème pour les États-Unis, comme l'est le fait que notre industrie de bardeaux en cèdre rouge réussit à concurrencer sur leur marché. Il fallait que les États-Unis fassent quelque chose après s'être rendu compte que les Canadiens leur livraient une véritable concurrence; ils ont donc demandé l'imposition d'un droit de douane.

Notre parti craint ce que cela peut vouloir dire pour le libre-échange, le commerce intensifié ou amélioré. Si cela veut dire que, une fois toutes les barrières abolies comme c'est le cas dans le domaine du bois d'oeuvre depuis maintenant cinquante ans, les États-Unis riposteront par un droit compensateur dès que les Canadiens se tireront bien d'affaire sur leur marché, où est l'intérêt pour les Canadiens et le Canada? C'est pourtant la seule conclusion à laquelle nous pouvons arriver. C'est pourquoi nous disons dans la motion que les pourparlers sur le libre-échange ne pourront se poursuivre tant que la menace des droits compensateurs projetés par le gouvernement américain planera au-dessus de nos têtes.

Nous entamons les négociations sur le libre-échange la semaine prochaine, une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes. Nous risquons de nous faire imposer un droit compensatoire de 29.1 p. 100 sur nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Ce n'est pas l'attitude de bonne foi que les Canadiens s'attendaient à voir présider à ces entretiens. Ce n'est pas dans cet esprit, dans cette atmosphère que nous nous attendions à entamer de francs entretiens avec nos voisins du Sud.

Je termine en disant que nous, néo-démocrates, avons l'impression qu'au fond le gouvernement a décidé d'abandonner notre industrie forestière. Il a décidé de laisser tomber notre industrie forestière qui est représentée dans l'arrière-pays. Ou bien il a conclu en toute connaissance de cause une entente avec le président des États-Unis, ou il a eu la naïveté de s'imaginer que le président agirait au mieux des intérêts de nos producteurs forestiers. C'est pourquoi nous réagissons vivement et nous avons suggéré aujourd'hui dans une motion d'opposition que cette question soit débattue et que le ministre nous explique sur quelles études il se fonde et nous montre les répercussions qu'auront sur le Canada ces droits compensateurs. Nous voulons savoir de quelles études et de quelles informations il dispose et s'il a consulté les ministres provinciaux responsables de nos forêts. Si nous songeons à cette industrie vitale et à la situation critique dans laquelle elle s'est trouvée placée ces derniers jours, ce sont des questions qui s'imposent à nous, parlementaires.

Comme l'a souvent dit mon collègue de Skeena, le gouvernement du Canada aurait dû profiter de ce qu'il y avait des centaines et des centaines de spécialistes capables de discuter de l'industrie forestière pour les envoyer faire le siège de tous les sénateurs et de tous les décideurs principaux dans tous les États possibles des États-Unis. Il faudrait que tout le monde sache parfaitement que nous affrontons la concurrence dans un marché parfaitement libre. Notre industrie ne touche aucune subvention. Elle fonctionne à armes parfaitement égales. Il est vrai que nous avons fortement investi en réduisant les effectifs grâce à l'évolution technologique et la modernisation de nos usines. Notre industrie se porte parfaitement. Voilà ce qu'il nous aurait fallu faire pour protéger l'industrie numéro un du Canada, au lieu de l'inaction ou des tergiversations du gouvernement.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'ai l'impression que cette journée pourrait devenir intéressante. Nous allons peut-être découvrir ce que pense véritablement le Nouveau parti démocratique de la promotion du commerce. Le député pourrait me donner son avis sur une citation de Marion Dewar, du Nouveau parti démocratique, parue hier dans le *Star* de Toronto. Voici ce qu'elle a déclaré:

> La véritable solution pour le Canada (et d'ailleurs pour les États-Unis), c'est une politique insistant sur l'autonomie et mettant fin à un affrontement dont personne ne sort vainqueur. Il faut que l'on cesse de faire reposer l'économie d'une nation sur l'idée illusoire que chaque nation peut exporter plus qu'elle n'importe. Cela ne marche pas.

Le député est-il d'accord avec cette remarque? Est-ce là ce que pense le NPD? Le député pense-t-il que nous ne devrions pas être présents sur les marchés d'exportation mais nous contenter de produire pour notre propre marché en enfermant le Canada à l'intérieur de ses frontières?

• (1130)

M. Riis: Tout d'abord, je suis à 100 p. 100 d'accord avec cette déclaration, monsieur le Président. À moins que le député n'ait omis certains passages, je ne l'ai pas entendu dire qu'elle avait déclaré qu'il fallait enfermer le Canada derrière des barrières commerciales. Je ne l'ai pas non plus entendu dire qu'elle avait déclaré que nous ne devions pas participer au commerce international. Ce qu'elle a dit, c'est que nous devrions essayer d'être plus autonome, de faire ce que tout pays digne de ce nom devrait faire; autrement dit, profiter de nos propres ressources, les transformer, et ne pas vouloir tout brader systématiquement.

Je sais que si Marion Dewar était à la Chambre aujourd'hui, et cela arrivera peut-être un jour, elle serait là à nous dire que l'industrie forestière canadienne est quelque chose de trop précieux et de trop important pour faire l'objet d'un compromis ou être sacrifié sur l'autel du libre-échange. C'est ce qu'elle croit, c'est sa conviction. Elle pense très franchement qu'il faudrait faire un effort plus grand pour permettre aux Canadiens de devenir autonomes dans ces domaines. C'est le genre d'initiative que prennent la plupart des pays progressistes. Naturellement, ces initiatives s'accompagnent de démarches commerciales évidentes que prendrait n'importe quel grand pays commerçant comme le Canada.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Il est significatif, monsieur le Président, que le Parlement ait dû attendre une motion de l'opposition pour débattre une question que le gouvernement a qualifiée d'initiative économique des plus importantes à l'échelle internationale lorsqu'il l'a présentée il y a au delà d'un an. Le gouvernement a malheureusement pour grand principe de garder le silence et de laisser les gens dans le noir. Le premier ministre (M. Mulroney) a sans doute mangé trop de champignons dans sa jeunesse et cette culture l'a marqué. Il aime ce qui se trame dans le noir et nécessite beaucoup de fumier. Voilà ce qui est embêtant dans le débat d'aujourd'hui.

Nous parviendrons peut-être à sortir de la confusion, à faire la lumière sur les nombreuses contradictions et à percer le camouflage qu'on s'est employé à entretenir sur cette affaire du libre-échange. Tout cela n'a servi qu'à masquer aux yeux de nombreux Canadiens les objectifs du gouvernement et les conséquences de cette initiative. En guise de débat, il faudrait se contenter des quolibets que lance le premier ministre. En effet, on utilise cette tactique à défaut d'arguments. On n'a pas présenté au Parlement de mandats précis qui puissent servir de paramètres à nos négociateurs. Nous n'avons assisté qu'à une suite incroyable d'échanges ironiques et contradictoires entre les ministres et les parties à la négociation. Si bien qu'en essayant de suivre ce qui se passe, nous sommes de moins en moins renseignés.

Cette méthode passive et tortueuse nous place maintenant sur la défensive en matière commerciale, ainsi que l'a admis le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher). On nous a mis en situation où il nous faut réagir et non pas agir. Nulle part est-ce aussi évident que dans le secteur du bois d'oeuvre.

Il y a trois ou quatre semaines, un débat intéressant a eu lieu au comité des finances du Sénat des États-Unis relativement à l'adoption d'une approche rapide. À une heure tardive, après des concessions de dernière minute, le premier ministre a descendu le grand escalier de l'édifice Langevin, un peu comme une apparition datant de l'époque de Marie-Antoinette, pour annoncer qu'on avait remporté une grande victoire. Il a affirmé qu'aucune condition préalable n'avait été fixée et qu'aucune restriction ne serait imposée. Cependant, quand on y regarde de près, on constate que M. Reagan avait promis au comité des finances une lettre leur assurant de tenir compte à leur satisfaction de leurs préoccupations concernant l'industrie du bois d'oeuvre dans leurs circonscriptions.

Le lendemain, nous avons posé quelques questions au premier ministre lequel, à sa manière habituelle, a déclaré sur un ton solennel: «Oh non, il n'y a pas à s'inquiéter. Tout s'est bien passé et il n'y a pas eu de problème.» Nous avons maintenant une copie de la lettre que M. Reagan a écrite aux sénateurs. Non seulement cette lettre reprend les propos exprimés par le parrain de la motion, mais M. Reagan affirme même vouloir que le problème soit réglé avant de recommander au comité des finances d'entreprendre des négociations générales. Il affirme que le bois d'oeuvre et d'autres questions litigieuses feront l'objet de négociations distinctes. La chose a été confirmée hier soir lors d'une réunion du comité des affaires extérieures quand le négociateur en chef, M. Ritchie, a dit qu'il y aurait des négociations séparées. Cela contredit totalement ce que le premier ministre a affirmé il y a trois ou quatre semaines. Encore une fois, nous sommes incapables d'ajouter foi aux paroles du premier ministre parce qu'elles ne sont valables que 24 heures.

Nous nous retrouvons dans la situation paradoxale, où le gouvernement entreprend des négociations globales sur le libre-échange pendant qu'il négocie d'autres questions avec les Américains. Ceux-ci réclament d'autres droits tarifaires, d'autres contrôles et d'autres restrictions au libre-échange. Pourtant le gouvernement nous répète que la réponse à notre problème ce sont des négociations globales, sauf en ce qui concerne des domaines précis indiqués par le gouvernement des États-Unis. Ce sont les produits pharmaceutiques, la propriété intellectuelle et le bois d'oeuvre. Dans ces domaines-là, ils veulent des pourparlers distincts visant à restreindre les échanges. Ils s'apprêtent à hausser les barrières, non à les abaisser. Hier, le ministre a affirmé à la Chambre que c'était justement pour cela que nous avions entamé des négociations globales. Bon nombre de ces domaines litigieux ne seront pas compris dans le libre-échange. Selon le président Reagan, ils feront l'objet de négociations séparées qui devront aboutir avant qu'il ne recommande la signature d'une entente globale.

Dieu seul sait ce qui se trame! Par quelle sorte de circonvolutions intellectuelles le gouvernement passe-t-il pour en arriver à se persuader qu'il résoudra le problème du bois d'oeuvre dans le cadre de négociations globales alors qu'il accepte, par la bouche de son envoyé, d'en faire l'objet de négociations séparées? On a peine à croire que des adultes, assumant d'importantes responsabilités au gouvernement, se leurrent au point de croire qu'ils ont trouvé une solution quelconque alors qu'ils ont créé un problème plus grave encore.

Pour nous, le débat actuel n'a qu'un seul et unique objet: connaître la position du gouvernement. Sommes-nous revenus au point de départ comme l'a dit le premier ministre? Au point où il n'y a ni conditions préalables ni négociations séparées, mais où tout est négociable dans le cadre de ces négociations bilatérales? Ou bien faut-il croire le président Reagan lorsqu'il dit qu'il commencera par des négociations séparées pour obtenir un accord distinct avant de recommander quoi que ce soit au comité?

Il paraît que notre premier ministre et le président Reagan sont de bons amis. Ils auraient même une ligne téléphonique commune pour se souhaiter bonne nuit et bonjour tous les jours de la semaine. Il me semble alors qu'ils pourraient s'entendre au moins pour avoir aussi une politique commune. S'ils n'y sont pas parvenus, et je crains que tel ne soit le cas, alors nous avons déjà accédé aux requêtes américaines pour la tenue de discussions distinctes.

Les subsides

• (1140)

D'après les manchettes d'aujourd'hui, l'ambassadeur du Canada à Washington aurait déclaré: «Nous recommandons maintenant la nomination d'envoyés spéciaux, un euphémisme pour signifier des négociations spéciales, mais nous ne le dirons pas aux Canadiens . . . » Les députés prendront la parole à la Chambre pour se disculper, ils affirmeront qu'il n'y a eu aucun marché, aucune condition préalable et que la situation est claire, sauf que nous avons négligé d'apprendre certaines autres choses aux Canadiens. Il en résulte en fin de compte ce que nous avons constaté à maintes reprises depuis deux ans. Nous donnons à pleines mains.

Le premier ministre a déclaré au moins 5,000 fois aux Canadiens qu'il était excellent négociateur syndical. Je ne voudrais certes pas être un de ses clients. Qu'a-t-il cédé avant même que les négociations soient entamées? Il a cédé le PEN qui a été éliminé entièrement. Puis l'AEIE a été abolie et nous n'avons rien reçu en retour. Nous cédons maintenant l'industrie pharmaceutique contre laquelle nous n'obtiendrons rien. Et cela avant même que des négociations soient entamées.

La générosité du gouvernement est-elle sans borne? Croit-il que les États-Unis sont des indigents et qu'il faut leur accorder toutes ces concessions sans rien demander en retour? N'aurait-il pas été un peu plus efficace si, en cédant sur toutes ces questions litigieuses, le gouvernement avait réclamé un exposé de principe explicite et une renonciation à toute nouvelle ingérence dans l'industrie du bois d'oeuvre?

Le ministre du Commerce extérieur, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont déclaré: «Oh, mais nous avons un si bon ami dans le gouvernement américain. Nous pouvons compter sur M. Reagan. Nous ignorons si nous pouvons compter sur les membres du Congrès, mais nous pouvons compter sur le gouvernement». Toutefois, le président se range maintenant avec ces gens, affirmant nettement qu'en ce qui concerne le bois d'oeuvre, il entreprendra des négociations distinctes et s'il n'obtient pas ce qu'il veut, il réclamera des mesures compensatrices et si encore il n'obtient pas ce qu'il veut, il suspendra sa requête concernant des accords généraux tant que les Canadiens n'accéderont pas à sa demande. Tel est celui qui est censé être un ami. Qui sait ce que feraient nos ennemis en l'occurrence?

Il ne s'agit pas simplement de marquer des points. Comme nous le savons tous, l'industrie du bois d'oeuvre compte sur le commerce d'exportation. Non seulement l'industrie du bois d'oeuvre s'est étendue et modernisée, mais l'autre atout important qui joue en sa faveur est le taux de change. Les Américains n'ont jamais concédé que ce soit là le facteur qui nous permet de soutenir la concurrence. Par conséquent, on peut nettement craindre qu'une fois les présumées négociations générales entamées, le taux de change sera également contesté et les Américains réclameront la parité des taux de change ou une indemnisation pour ce taux dans le cadre de l'accord commercial. Cet état de choses constitue un très grave signal d'alerte non seulement pour l'industrie du bois d'oeuvre mais aussi pour de nombreuses autres industries exportatrices qui ont largement bénéficié de cet avantage relatif.

Le gouvernement reste muet, encore une fois, sur l'importance du taux de change dans la compétitivité de notre industrie du bois d'oeuvre, et sur ses avantages. Qu'est-ce que le gouvernement va faire à ce sujet? Est-ce qu'il va faire des concessions, des accommodements, demander aux envoyés spéciaux de se réunir et de négocier des indemnisations que nous pourrions fournir dans ce domaine?

Permettez-moi de traiter d'un autre signal d'alerte qui concerne les subventions. La Commission du commerce international a été saisie de trois ou quatre affaires de ce genre. Les subventions consenties par les gouvernements fédéral ou provinciaux au titre de l'expansion régionale à des industries défavorisées, qu'il s'agisse de la pêche au Canada atlantique, du secteur des feuillus sur la côte ouest ou du transport des grains de l'Ouest, relèvent du droit que nous avons dans notre pays de redistribuer les ressources et les possibilités sur l'ensemble du territoire pour rectifier les inégalités régionales. Cela a toujours été nettement affirmé. Les Américains disent maintenant, par tout un éventail de procédures commerciales, qu'ils considèrent ces subventions comme des pratiques commerciales compensatrices et injustes. Si cela devait devenir un argument type qui nous soit opposé dans les négociations globales, alors le pays serait en sérieuse difficulté. Nous serions alors contraints de brader dans les négociations notre liberté de décider où et quand nous voulons attribuer des ressources pour aider les régions défavorisées et les secteurs industriels dont nous voulons vendre les produits à perte comme articles-réclame pour nous procurer des avantages relatifs sur les marchés internationaux.

Ne vous y trompez pas, monsieur le Président. Ces négociations ne portent pas en réalité sur les tarifs douaniers. Il s'agit d'obstacles non tarifaires. Le premier obstacle non tarifaire invoqué par les Américains, c'est la question des subventions canadiennes. C'est ce qu'ils ont fait pour l'industrie de la pêche, pour l'industrie des feuillus et pour l'industrie des grains. Tous ces secteurs à qui nous devons une bonne part de nos exportations sont maintenant pris à parti à cause des subventions et du soutien que nous leur apportons.

Permettez-moi d'aborder un troisième domaine visé par cette résolution et qui touche peut-être au coeur même du débat sur les échanges. Il s'agit du pouvoir d'adopter des droits compensateurs. Si ma mémoire est fidèle, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en réponse à une question qui lui était posée à la Chambre, a reconnu que les négociations en voie d'être amorcées ne serviraient à rien si nous ne recevions des Américains des concessions majeures limitant leur aptitude à adopter des mesures compensatrices par le biais de l'ITC et du ministère du Commerce par application du *U.S. Trade Bill* de 1979. Cela, a-t-il dit, constitue le noeud même des pourparlers et si nous n'obtenons pas cette exemption spéciale, alors ces entretiens n'ont guère d'utilité. Je suis d'accord là-dessus. Il est inutile d'engager ces négociations si toutes les tracasseries que nous supportons actuellement doivent continuer comme avant. A quoi sert de céder des avantages si le problème majeur, celui de l'accès au marché, est constamment menacé?

Il y a trois semaines le gouvernement américain a donné le feu vert à l'ouverture de négociations globales, mais aujourd'hui il s'est engagé à appuyer une mesure compensatrice contre le bois d'oeuvre, mesure qui va avoir des effets terribles sur ce secteur. Comment les Américains peuvent-ils entamer des négociations sur la réduction du pouvoir d'adopter des droits compensateurs, si trois semaines après ils signalent qu'ils vont continuer de recourir à ce pouvoir pour protéger leurs propres industries aux États-Unis? Nous aurions dû le savoir.

La semaine dernière, au cours d'une interview télévisée, Peter Murphy, principal négociateur commercial américain, a déclaré hautement improbable qu'ils envisagent jamais de négocier ces pouvoirs de rétorsion.

Nous pouvons nous reporter aux précédents. Lorsque les États-Unis ont négocié un accord dit de libre-échange avec Israël, cet accord excluait toute limitation du pouvoir des États-Unis d'adopter des droits compensateurs. Ce que les Américains ont obtenu d'Israël en échange, c'est l'engagement de limiter ultérieurement les subventions, mais les Américains ont refusé de renoncer à la moindre limitation des pouvoirs de rétorsion. Voilà pourquoi nous disons que la meilleure façon de nous protéger contre des mesures compensatrices injustes, c'est de renforcer les dispositions du GATT dans le cadre du régime multilatéral, régime qui définit clairement les subventions en fonction de normes internationales, et non de normes établies par la seule industrie américaine. Mais voilà! Le gouvernement actuel s'oppose à cela. Il soutient que s'il réussit d'abord à signer un accord avec les Américains, il pourra ensuite essayer de l'incorporer au GATT. Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il le bon moyen de protection dont il dispose déjà au lieu d'essayer de le renforcer par le biais du régime multilatéral international? C'est comme cela qu'il pourrait résoudre le problème que pose les droits compensateurs et les subventions, qui sont les deux questions fondamentales au coeur des négociations de libre-échange.

Le gouvernement est tout mêlé. Il s'oriente du mauvais côté. Il s'y prend mal pour atteindre son but. Il contribue par le fait même à affaiblir les négociations du GATT. Il contribue à miner le système de commerce international en déclarant ouvertement qu'il mise tout ce qu'il a sur la conclusion d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis qui sera discriminatoire à l'égard des autres pays. Voilà le problème véritable que suscite cette position à l'égard du commerce international.

Non seulement le gouvernement est-il piètre marchandeur et piètre négociateur quand il donne tout sans obtenir quoi que ce soit en retour, mais l'option qu'il a choisie pour ouvrir des marchés aux produits canadiens aux États-Unis et ailleurs n'est pas la bonne. Il a abandonné un principe fondamental de la politique commerciale du Canada en ne se servant pas du régime multilatéral comme du moyen le plus efficace de protéger les intérêts canadiens et en comptant plutôt sur le régime bilatéral avec les États-Unis. C'est là le problème de base et c'est pourquoi les négociations vont nous coûter très cher.

Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que les Américains veulent bien accorder toutes sortes de vagues appuis à une négociation globale à la condition qu'ils puissent forcer le Canada à engager des négociations séparées ou à faire des concessions séparées à l'égard de problèmes qui les agacent vraiment.

• (1150)

L'été dernier, un comité parlementaire mixte a été chargé par le gouvernement d'étudier la question des échanges internationaux. Il a présenté un rapport à la Chambre qui a été adopté par tous les députés de tous les partis. Ce rapport contenait un avertissement très clair à l'endroit du gouvernement. Il fallait résoudre les problèmes marquants avant d'entamer les négociations générales, ou alors nous serions soumis à un chantage. C'était là la recommandation des membres de ce comité, conservateurs, néo-démocrates et libéraux. Le gouvernement a préféré ne pas tenir compte de la recommandation du groupe multipartite et en faire à sa tête.

Qu'est-ce qui nous attend maintenant? C'est une situation parfaitement contradictoire. Le président des États-Unis, le gouvernement américain et le Congrès américain mettent des bâtons dans les roues et exigent satisfaction sur la question du bois d'oeuvre. Cela risque de compromettre les intérêts d'un secteur industriel très important du Canada. La panacée du gouvernement, qui était d'entreprendre des négociations globales, est écartée jusqu'à ce que cette question soit réglée, de l'aveu même du président des États-Unis.

M. Benjamin: Nous nous sommes encore faits avoir.

M. Axworthy: C'est exact. Nous avons encore commis l'erreur de confondre âpres négociations et bonnes intentions. C'est non seulement le secteur du bois d'oeuvre mais bien tout le pays qui vont en faire les frais.

M. Brisco: Monsieur le Président, c'est avec difficulté que j'ai suivi l'allocution du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Je voudrais faire deux ou trois observations, puis lui poser deux ou trois questions. Je crois qu'on pourrait le considérer comme le député probablement le plus anti-américain du caucus libéral. C'est l'impression que me donnent les propos qu'il a tenus hier et auparavant.

Il n'était pas question d'arbres dans ses deux dernières phrases et c'est pourtant un élément essentiel du débat. Je ne crois pas que l'ancien ministre connaisse grand-chose aux arbres, de toute façon. Il a fait une allusion malveillante aux champignons. Je ne reviendrai pas là-dessus. Au fond, son parti et lui n'ont rien dans le ventre quand il est question de libre-échange. C'est un symptôme d'anti-américanisme, de trouille. Il veut que nous l'emportions sur tous les points. Dans le cadre des négociations, il veut tout obtenir et ne rien donner aux États-Unis. Pas de compromis; c'est notre point de vue qui prime ou rien du tout.

Le député s'est inquiété avec raison des droits compensateurs. Je m'en inquiète aussi, tout comme le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) qui a ouvert le débat. Les droits compensateurs doivent être visés par les négociations et il faut les supprimer totalement pour commencer. Que ferait-il des droits compensateurs canadiens? Quelle position adoptons-nous à l'égard des producteurs de pommes de terre, des producteurs de baies, des pommiculteurs et de l'industrie de l'argent, du plomb et du zinc? Quelle est notre position sur ces questions qui ont provoqué la réaction des États-Unis et que faisons-nous si les choses ne tournent pas comme nous l'entendons? Disons-nous à nos

producteurs de pommes de terre et à nos pêcheurs que nous ne les soutiendrons plus? Est-ce ce que ferait le député? Dirait-il aux agriculteurs que nous ne les soutiendrons pas? Je voudrais savoir quelle position il adopterait dans ce cas-là.

Pendant qu'il y est, il pourrait aussi nous dire la dernière fois où son caucus libéral, ou un membre de celui-ci, y compris le porte-parole pour les questions forestières, a abordé le sujet des forêts, à la Chambre.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre à cette diatribe. Lorsque j'étais ministre des Transports, j'ai négocié et signé le dernier traité économique important entre le Canada et les États-Unis. On a agi avec un souci de bien négocier et de défendre les intérêts des Canadiens. On a réussi à remédier à un problème important qui existait depuis 20 ans entre les deux pays.

Il serait utile que le député étudie les faits de temps en temps au lieu de sombrer dans cette forme d'hystérie collective qui lui est propre. C'est un fait que pendant les nombreuses années où les libéraux ont été au pouvoir, nous avons pu négocier avec succès un large éventail de mesures et d'accords commerciaux avec les États-Unis. Il vaut également la peine de signaler que lorsque nous avons quitté le gouvernement, notre balance commerciale avec les États-Unis enregistrait un excédent de 20 milliards de dollars, que les conservateurs ont heureusement pu conserver mais qui n'a pas augmenté; en fait, il est en train de diminuer.

Le député prétend que nous ne savions pas ce que nous faisions en matière commerciale et que nos méthodes étaient mauvaises. Nous avons résolu de nombreuses questions commerciales sur une base bilatérale parce que nous savions négocier et marchander. Je suis du nombre des ministres qui ont fait signer un de ces traités, et le ministre des Transports (M. Mazankowski) n'a pas encore réussi à le faire. Le député peut voir la différence entre la réussite et l'échec.

Quant aux droits compensateurs, je demande au député de lire ce que j'en ai dit dans le hansard. Un des mérites de notre politique commerciale a été de reconnaître qu'il faut compter sur le régime multilatéral pour protéger nos intérêts lorsque l'on traite avec un certain nombre de grands partenaires qui nous écrasent du point de vue économique. Nous avons été les auteurs de ce système en 1948 et l'un des architectes des rondes de négociations du GATT. Notre rôle été prépondérant.

Ce système prévoit notamment la définition des produits pour lesquels des subventions s'imposent. On a précisé très clairement que des droits compensateurs peuvent être imposés en vue de neutraliser une subvention reliée directement à l'exportation, mais les subventions tendant à favoriser le développement économique ou l'équité régionale sont tout à fait acceptables. Si nos vis-à-vis avaient seulement suivi les rondes de négociations du GATT, nous ne serions pas dans une position précaire en ce qui a trait à la question du bois de construction. Nous devrions donner plus de poids à ce principe et à ce genre de règles, au lieu de négocier avec un partenaire beaucoup plus fort que nous, qui nous matraque à mort en l'occurrence, ce qui va nous coûter très cher.

Il s'agit de protéger le commerce canadien, car c'est la raison pour laquelle nous avons été élus. Il se peut que le député estime avoir été élu afin de représenter les producteurs américains de bois de construction. C'est peut-être ce dont il parle; il se peut que ce soit sa définition de son rôle. Cependant, pour ma part, je considère avoir été élu pour défendre les intérêts du Canada. Bien entendu, il s'agit de maintenir les meilleures relations possibles avec d'autres pays, mais il ne faut jamais oublier que notre rôle consiste à protéger les intérêts nationaux du pays. Je crains fort que trop de députés conservateurs l'aient oublié, car ils suivent l'exemple du premier ministre dont la première leçon politique a consisté à danser pour le colonel McCormack, ce qu'il continue à faire encore aujourd'hui.

M. Lesick: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) avait à dire ce matin. Bien des choses me semblent difficiles à croire. À mon avis, il ne croit pas lui-même à la majeure partie de ce qu'il a dit. Cela ressemblait aux échanges verbaux entre deux lutteurs avant un combat, alors que les deux adversaires disent bien des choses, mais c'est ce qu'ils font dans le ring qui compte vraiment.

Les négociations n'ont pas commencé, mais nous nous y préparons, et pourtant on nous parle déjà de tous les problèmes qui pourraient surgir et on nous demande de ne pas croire dans la parole du premier ministre (M. Mulroney), alors que ce dernier a donné sa parole et la tient. Il nous a assurés que l'industrie canadienne du bois et plus particulièrement, celles de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, seront protégées. Il a pris cet engagement à maintes reprises, et je me demande alors pourquoi le député de Winnipeg—Fort Garry juge bon de prétendre tout à fait le contraire en citant ses paroles hors contexte.

• (1200)

Le député de Winnipeg—Fort Garry nous a aussi accusés d'avoir trahi les intérêts des Canadiens en abandonnant le PEN, car il a encore l'illusion qu'il avait une certaine valeur. Pour son parti, sûrement, mais le programme a été une véritable catastrophe non seulement dans l'Ouest, mais dans le Canada tout entier. Nous n'avons pas l'intention de laisser tomber l'industrie pharmaceutique, et les négociations se poursuivent. Ce sont les échanges verbaux d'avant le combat, comme le font les lutteurs. Nous tentons de trouver un marché assuré et nous finirons par en avoir un. Les négociations relatives au GATT vont prendre du temps.

Le député a dit que nous devons éliminer les points de friction, conformément à la recommandation faite l'été passé par un comité de sénateurs et de députés. C'est justement ce que nous sommes en train de faire afin de pouvoir entreprendre les négociations sur le libre-échange. A mon avis, le député devrait tenir compte des facteurs positifs et des efforts que nous déployons afin de nous assurer que nous disposons des personnes les plus compétentes pour entreprendre des consultations à l'échelle nationale entre l'industrie, la main-d'oeuvre, les gouvernements et les provinces. Nous employons une méthode qui n'a pas été mise à l'essai auparavant et que nous jugeons efficace. Il y a sûrement des aspects positifs qui sont de nature à plaire au député et à tous les Canadiens.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je dois d'abord signaler au député que, contrairement à lui et à ses collègues, nous sommes sincères quand nous disons quelque chose.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le député devrait se rappeler ce qui se passe à la Chambre depuis deux semaines: nous sommes sincères quand nous parlons, mais nous ne pouvons pas dire la même chose du gouvernement. Quand les ministériels parlent, nous ne savons jamais ce qu'ils veulent dire.

Nous sommes très inquiets à la vue de ce qui se passe. Le premier ministre fait des déclarations qui n'ont rien à voir avec la réalité. On nous donne des assurances auxquelles on nous demande de croire, mais ensuite nous découvrons que le président des États-Unis a écrit une lettre dans laquelle il les contredit. Le député voudrait que nous n'en tenions pas compte. Est-ce là la nouvelle attitude: ne pas prêter attention quand le président des États-Unis prend la peine de mettre par écrit des dispositions qui contredisent les assurances données par notre premier ministre et la position qu'il a adoptée? Ne devrions-nous pas nous arrêter à ce genre de choses? Sommes-nous censés mettre cela sur le compte d'un caprice, ou y voir une bonne blague? Le président s'est engagé devant le comité sénatorial des finances. Nous savons qu'il insiste sur la conclusion d'un accord concernant le bois d'oeuvre, qui restreindra les importations, et du coup empêchera notre industrie de rester économiquement viable. Tel sera le prix et la condition que le président imposera pour la conclusion de cet accord. Le député a le culot et l'audace de demander à ses collègues de ne pas y prêter attention. Seigneur, nous sommes vraiment dans de beaux draps!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Avant de débuter, monsieur le Président, j'aimerais, si vous le permettez, revenir brièvement sur un ou deux points soulevés par des députés qui ont pris la parole avant moi.

Tout d'abord, je voudrais préciser que jusqu'à maintenant, les États-Unis n'ont été saisis d'aucune requête de droits compensateurs à l'égard du bois d'oeuvre canadien. Ensuite, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) semble s'étonner de ce que des discussions aient lieu indépendamment des négociations commerciales canado-américaines prévues pour bientôt.

Le député sait sans doute que M. Yeutter et moi nous sommes rencontrés en décembre dernier bien avant que le Canada et les États-Unis ne s'entendent pour entreprendre des négociations commerciales. À l'époque, le bois d'oeuvre constituait comme maintenant un grave problème entre nos deux pays. Nous avons convenu alors d'amorcer des discussions pour voir ce que nous pourrions faire pour le résoudre. Ces pourparlers se sont poursuivis et se poursuivent encore. Nous nous sommes réunis chaque mois, soit en janvier, février, mars et avril, et nous aurons un autre entretien demain.

Que nous ayons des entretiens indépendants des négociations canado-américaines n'est pas un fait nouveau. Nous en sommes venus à un accord à ce sujet en décembre dernier et nous en avons informé la population par une conférence de presse à l'époque. Des députés m'ont par ailleurs interrogé à la Chambre à ce sujet. La poursuite de ces discussions ne présente aucun caractère nouveau ou fâcheux. Nous ne faisons aucune concession. Mais les deux pays reconnaissent qu'il existe un problème et qu'il faut l'étudier.

Par ailleurs, monsieur le Président, je concède aux députés de l'opposition un point. Indubitablement, l'imposition de droits compensateurs constitue un obstacle majeur à notre entrée sur le marché des États-Unis. Elle met gravement au péril l'économie de notre pays. Nul député ne le sait mieux que moi, car à titre de ministre du Commerce extérieur, j'ai dû passer le plus clair de mon temps à résister aux diverses poussées protectionnistes des États-Unis, et les droits compensateurs en constituent l'une des formes les plus graves et les plus chroniques.

Ces dernières années, le département américain du Commerce a procédé à des enquêtes au sujet des exportations canadiennes de bois d'oeuvre, de tubes d'acier, de wagons de voyageurs Bombardier, de porcs sur pied et de viande de porc, de framboises, de poissons de fond frais et de filets. Depuis 1982, il a procédé à six enquêtes importantes touchant des milliards de dollars de produits d'exportation.

Je rappelle qu'une enquête, en soi, ne donne pas lieu nécessairement à des sanctions. De toutes ces enquêtes, seulement deux, soient celles consacrées aux porcs sur pied et au poisson de fond frais, ont abouti à l'imposition de droits compensateurs. Par ailleurs, chaque nouvelle enquête, quel qu'en soit le résultat, nous coûte cher. Chacune constitue une menace à notre commerce, en faisant planer la menace de droits compensateurs, et chacune entraîne pour nous des honoraires juridiques considérables. En plus, chaque nouvelle tentative de recourir à des mesures restrictives cause un dommage aussi réel qu'incommensurable aux perspectives d'investissement au Canada.

En ce moment, le déficit commercial des État-Unis est considérable. Il y aura des élections au Congrès à l'automne et les rumeurs de nouvelles plaintes contre les importations canadiennes vont bon train à Washington. La plus répandue veut que les producteurs de bois de construction des États-Unis présentent une nouvelle demande d'imposition de droit compensateur sur le bois de construction canadien. Si elle est fondée, ce sera la deuxième demande en ce sens en trois ans. La première avait été refusée.

Peut-être devrais-je donner à cette résolution le bénéfice du doute. Peut-être témoigne-t-elle de l'apparition d'un début de sagesse. J'aimerais croire, aussi mal inspirée soit-elle, qu'elle démontre au moins que mes collègues d'en face reconnaissent enfin qu'il faut adopter de meilleures règles dans nos relations commerciales et économiques avec les États-Unis. Mais peut-être ne suis-je qu'un incurable optimiste.

Le problème n'en demeure pas moins réel. La résolution que nous étudions aujourd'hui par contre ne l'est pas. Elle est naïve et irréaliste. On nous demande, en fait, de dire à l'administration américaine que si elle n'empêche pas ses producteurs de bois de construction de présenter leur demande de droit compensateur, le Canada refusera de participer à des négociations susceptibles de réduire les possibilités d'imposition de toutes sortes de barrières commerciales entre les deux pays, dont les droits compensateurs.

Il est bien évident, monsieur le Président, que les règles actuelles du commerce international n'offrent pas l'accès garanti au marché américain dont auraient besoin les producteurs canadiens pour planifier et investir. Il est également évident que les règles actuelles ne peuvent être améliorées que dans le cadre de négociations internationales, négociations qui peuvent prendre deux formes: les premières sont bilatérales, avec notre principal partenaire commercial; les autres sont multilatérales, dans le cadre du GATT. Notre gouvernement est actif sur les deux plans.

Comme mes vis-à-vis le savent, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce constitue actuellement le fondement contractuel de nos relations commerciales avec les États-Unis. Cet accord établit un équilibre délicat entre droits et obligations. Le GATT reconnaît que les subventions peuvent nuire au commerce et à la production. Il permet donc d'appliquer des droits compensateurs dans des situations où les importations subventionnées sont jugées préjudiciables aux producteurs nationaux du même produit.

• (1210)

On a établi des règles internationales précises lors des négociations de Tokyo sur le commerce multinational, des règles visant à assurer que ces mesures compensatrices ne gênent pas indûment le commerce international. Ce secours est accordé aux producteurs nationaux touchés défavorablement par les subventions étrangères. Les négociations de Tokyo ont également permis d'établir un système international de droits et d'obligations touchant les mesures de compensation. En fait, pour le Canada, l'un des résultats les plus importants des négociations de Tokyo fut que les États-Unis ont accepté de prévoir une évaluation du tort dans leur loi sur les droits compensateurs. Cela a eu pour résultat de faire disparaître des recueils plusieurs jugements de longue date imposant des droits compensateurs contre le Canada. Le Canada et les États-Unis se sont donné les moyens d'exercer le droit que leur confère le GATT d'appliquer des droits compensateurs pour protéger leurs industries nationales.

J'ai dit il y a quelques instants que la résolution dont nous discutons est naïve et irréaliste. Elle ne tient pas compte des faits. Les droits compensateurs que les États-Unis imposent présentement sur nos exportations de porc sur pied et de poisson de fond frais ne résultent pas d'une décision politique de la part du Congrès ou du gouvernement, mais d'une démarche quasi judiciaire sous le régime des lois américaines et des règles du GATT. Le seul recours immédiat qui s'offre consiste à en appeler aux tribunaux américains, une voie qu'empruntent actuellement les producteurs canadiens concernés. Le gouvernement américain n'a tout simplement pas le pouvoir d'annuler un jugement quasi judiciaire, qu'il l'approuve ou non. D'autre part, l'opposition conviendra certainement que le gouvernement canadien ne peut pas, lui non plus, renverser une décision rendue au Canada dans les mêmes circonstances. Les lois priment encore sur le reste.

En ce qui concerne les droits compensateurs que les États-Unis risquent d'imposer pour le bois tendre, j'ai fait part au gouvernement américain des vives objections du gouvernement canadien à l'égard de la tenue d'une nouvelle enquête. J'ai bien fait valoir que le département du Commerce des États-Unis n'a aucune raison, selon nous, d'accepter une nouvelle requête en ce sens. En effet, il a déjà établi, en 1983, que le Canada ne se livrait pas à des pratiques commerciales déloyales pour vendre son bois tendre et qu'il n'y avait aucune raison de nous imposer des droits compensateurs. La politique gouvernementale et les pratiques visant nos producteurs de bois n'ont pratiquement pas changé depuis lors, et la loi américaine n'a pas non plus subi de modifications justifiant la tenue d'une nouvelle enquête.

Soyez certains que notre gouvernement est disposé à prendre toutes les mesures voulues pour défendre les intérêts des Canadiens au cas où les producteurs de bois des États-Unis essaieraient, malgré tous nos efforts, de nous imposer des droits compensateurs. Signalons que les États-Unis n'ont pas le monopole à cet égard. Lorsque des importations subventionnées risquent de faire du tort à notre économie, nous pouvons également recourir à la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Nous sommes bien déterminés à appliquer la loi en veillant à ce que les producteurs canadiens soient dédommagés des torts causés par les importations subventionnées.

Le Tribunal canadien des importations se penche actuellement sur les importations de boeuf subventionnées en provenance du Marché commmun européen pour établir si elles nuisent ou non à nos producteurs. Les médias, entre autres, ont laissé entendre que l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario comptait demander la tenue d'une enquête au sujet des importations de maïs en provenance des États-Unis. Les producteurs canadiens savent que les cultivateurs américains obtiennent de leur gouvernement des subventions massives. Si nous menions une enquête en vue d'imposer des droits compensateurs sur le maïs américain, ce serait la première fois que nous prendrions ce genre de mesure à l'égard d'importations venant des États-Unis. L'opposition ne voudrait certainement pas empêcher, unilatéralement, les producteurs canadiens de demander des dédommagements pendant que les négociations commerciales avec les États-Unis sont en cours.

Enfin, je tiens à répéter, pour la gouverne des députés d'en face, que le gouvernement est très conscient de la menace que les pressions exercées aux États-Unis constituent pour les exportateurs canadiens. Il a pris une initiative importante dans le but de favoriser nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Il n'existe pas d'autres pays ayant des liens commerciaux aussi intenses que le Canada et les États-Unis. Vu l'importance de ces liens, certaines frictions occasionnelles sont inévitables. Il y en a toujours eu et il y en aura sans doute toujours. Ces négociations visent avant tout à négocier de meilleures dispositions pour le règlement de nos conflits. Il s'agit notamment de dispositions grâce auxquelles nous éviterons, d'un côté comme de l'autre, d'avoir à imposer des droits compensateurs qui nuiraient à nos exportations.

Si les députés de l'opposition se soucient vraiment du sort des travailleurs forestiers du Canada, ils doivent soutenir cette entreprise importante. Je voudrais leur demander une chose, monsieur le Président. Que se passera-t-il si la Chambre adopte cette résolution? Cela règlera-t-il le problème du bois tendre? Je n'en crois rien. Cela va-t-il régler quoi que ce soit ou n'est-ce là qu'un simple geste politique, parfaitement inefficace? Je demande aux députés de l'opposition d'examiner sérieusement la question en songeant aux Canadiens plutôt qu'aux caméras.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, la réponse que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a donné à cette motion me paraît tout à fait insatisfaisante. Le ministre parle de la naïveté de l'opposition. Néanmoins, il a préféré oublier que le président des États-Unis en personne a déclaré ceci, au sujet du bois tendre canadien, dans sa lettre du 8 mai, que nous n'avons reçue qu'hier: «J'ai l'intention de régler rapidement ce problème en dehors des négociations globales. Si nous n'y parvenons pas dans le cadre des négociations bilatérales, je prendrai les mesures nécessaires pour résoudre la question conformément à la loi des États-Unis».

Ce n'est pas pour rien que le président a fait cette déclaration à l'intention de l'industrie américaine. Ce n'est pas pour rien qu'il dit partager ses inquiétudes ou comprendre son mécontentement ou ses doléances. C'est un engagement clair: «Si cela ne peut se faire au moyen de négociations bilatérales, il me faudra alors prendre les mesures qui s'imposent pour résoudre ce problème en fonction de la loi américaine».

La présente motion vise à donner un peu de nerf au gouvernement. Elle avantage même le gouvernement canadien, car elle lui permet d'aller jouer le même petit jeu au sud de nos frontières que celui qu'on joue avec nos négociateurs. Si le gouvernement n'a pas assez de coeur au ventre, comme dit le ministre, et ne comprend pas assez la partie serrée qui se joue pour se montrer ferme lors des négociations, qu'il expose au moins au gouvernement américain les sentiments du Parlement canadien et des députés des trois partis représentés à la Chambre.

Je ne peux pas croire que des députés ministériels de la Colombie-Britannique soient disposés à confier à un groupe spécial d'envoyés le soin de défendre les intérêts d'un secteur industriel représentant trois milliards de dollars et des dizaines de milliers d'emplois. La dernière fois que nous avons eu recours à des envoyés, c'était au sujet des pluies acides et nous savons tous quels ont été les résultats. Le président américain a admis que la fiente d'oiseau ne causait pas de pluies acides. Il ne sait trop encore ce qui en est la cause.

• (1220)

Je ne peux pas croire que nous soyons disposés à conclure un marché distinct sur le bois d'oeuvre qui soit désavantageux pour les Canadiens simplement pour pouvoir engager des négociations sur le libre-échange dont rien ne garantit le succès. Le gouvernement est-il résolu à perdre l'industrie vitale du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique et ailleurs, comme il a symboliquement perdu l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve en faisant de la propagande en faveur du libre-échange? Serons-nous témoins d'habiles négociations de ce genre?

M. Kelleher: Monsieur le Président, il suffit d'examiner les réalisations du gouvernement actuel pour comprendre qu'il ne trahira jamais le Canada. Le gouvernement ne trahira jamais l'industrie du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique ou dans n'importe quelle autre province. Nous avons agi de façon rationnelle. Quand un problème surgit, nous tentons de le résoudre en en discutant avec notre voisin et notre associé commercial le plus important. Il n'y a certes rien de mal à cela. Je ne comprends simplement pas l'attitude des députés d'en face. Ils ne veulent pas que nous discutions un problème comme des gens civilisés.

Je voudrais signaler à nouveau qu'ils ne semblent pas comprendre la portée de cette résolution. Ils font preuve de naïveté. Si nous comptons un seul instant que les Américains renonceront à leur prérogative d'imposer des droits compensateurs semblables à ceux qui ont été imposés jusqu'ici, ils nous diront sûrement s'ils ont même examiné sérieusement la question: «Êtes-vous disposés à retirer les vôtres? Je demande à ce député et aux autres d'en face s'ils sont disposés à nous priver, pendant le certain nombre d'années que les négociations vont durer, du droit d'imposer des droits compensateurs contre les marchandises américaines qui pourraient faire l'objet d'un dumping dans notre pays. Qui, en fait, est en train de duper notre population? Ce n'est certainement pas mon parti. Ce sont les députés d'en face, pas les ministériels. Ce n'est pas nous qui traiterons des Canadiens de cette façon.

M. Tobin: Une question supplémentaire.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai cinq interrogateurs. Une très courte question supplémentaire, et ensuite j'accorde la parole au député d'Essex—Kent (M. Caldwell), à celui de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil), à celui de Skeena (M. Fulton), à celui de Kamloops—Shuswap (M. Riis), et j'essaierai de faire passer le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Je vous prie de faire preuve de modération.

M. Tobin: Monsieur le Président, la vantardise et les belles phrases du ministre ne feront pas oublier qu'il cherche à lancer la Chambre sur une fausse piste. Le gouvernement ne s'apprête pas à renoncer au droit que nous avons d'imposer des mesures compensatrices si les Américains font de même. Ce que le gouvernement entame ce sont des négociations bilatérales, par désignation de représentants commerciaux. Le gouvernement américain a dit qu'une entente sur le bois d'oeuvre était le prix non pas d'un accord de libre-échange, mais des négociations de libre-échange. Voilà ce qui est en train de se produire. Le gouvernement américain s'en est pris à un secteur en particulier, celui des feuillus, en disant qu'il fallait un arrangement. Et le moyen de réaliser cet arrangement c'est de désigner des envoyés. Nous allons faire un marché politique de coulisse, et vous allez devoir payer avant que les négociations ne commencent. Le ministre sait qu'il a vendu la population de la Colombie-Britannique et des autres régions intervenant dans le secteur des feuillus. Il l'a fait de la même façon qu'il s'est défait de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard sur la carte du Canada.

M. Kelleher: Monsieur le Président, le député a de nouveau du mal à m'écouter, quelle qu'en soit la raison. Cependant, je ne m'étendrai pas sur cette question. Nous n'entamons pas de négociations sur le bois avec les Américains. Nous nous étions mis d'accord à ce sujet en décembre dernier, bien avant que les deux pays acceptent d'entamer des négociations commerciales bilatérales. Nous nous sommes réunis régulièrement depuis lors et tout le monde le sait. Cela s'est fait au grand jour. On en a discuté et débattu à la Chambre. En fait, nous tenons une autre réunion demain pour discuter de cette question, ce qui est une bonne chose, à mon avis. Je n'ai jamais considéré le fait de s'asseoir et de discuter d'un problème avec quelqu'un comme un signe d'abdication ou de faiblesse. À mon sens, le gouvernement actuel fait preuve de sagesse.

Les subsides

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'aimerais poser au ministre la même question qu'au député qui a proposé cette motion. Elle porte sur la déclaration de la présidente du NDP, Marion Dewar, selon laquelle l'économie d'une nation doit cesser de se fonder sur l'illusion qu'il est possible pour tous les pays d'exporter plus qu'ils n'importent. Cela ne rime à rien. Est-ce que le ministre est d'accord avec cette déclaration? Est-ce à dire que le Canada ne doit pas chercher à exporter son bois, mais qu'il doit simplement l'utiliser à la construction au Canada? De même, que se passera-t-il si nous négligeons simplement les exportations et importons ce dont nous avons besoin? Notre économie en souffrira-t-elle beaucoup?

M. Kelleher: Cette déclaration laisse entendre que le Canada devrait devenir une forteresse. Aucun pays au monde ne peut survivre de cette façon. Le Canada exporte presque un tiers de son PNB. Aucun autre pays au monde, à l'exception de l'Allemagne de l'Ouest, n'exporte un tel pourcentage de son PNB. Voilà pourquoi notre niveau de vie est presque inégalable. Nous sommes un pays exportateur. Nos exportations doivent dépasser nos importations, sinon nous perdrons des milliers d'emplois. Les députés d'en face s'en moquent peut-être, mais pas le gouvernement. Ce dernier veut créer des emplois pour les Canadiens grâce au commerce international.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je désire féliciter le ministre de ses remarques et de l'initiative qu'il a prise dans cette importante question. Il est intéressant de voir les députés des deux partis socialistes, assis à ma gauche comme il se doit, appuyer maintenant les accords commerciaux avec les États-Unis. Dans la première partie de ce débat, le NPD et les libéraux refusaient que les Canadiens obtiennent des emplois grâce aux échanges avec les Américains. Ils préfèrent que la population de la Nouvelle-Écosse et de la région de l'Atlantique soit en chômage plutôt que de travailler dans des usines fabriquant des produits destinés aux États-unis. Tout cela à cause de leur doctrine. Ces députés préfèrent voir les Canadiens au chômage au lieu de vendre des produits aux Américains.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse sont très heureux des initiatives prises par le gouvernement actuel en vue de protéger les exportations aux États-Unis des produits de la pêche et celles, si abondantes, de notre importante industrie forestière. Le parti conservateur veut garder les Canadiens de l'Atlantique au travail. Nous préférons les voir travailler dans des usines au lieu d'attendre à la maison leurs prestations d'assistance sociale.

J'aimerais que le ministre nous dise si nous avons des droits en vertu du GATT et pourquoi nous ne discutons pas cette question dans le cadre de ces entretiens.

M. Kelleher: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Le Canada possède des droits en vertu du GATT et nous les examinons actuellement. Si nous ne parvenons pas à résoudre ce problème avec nos voisins américains et s'ils prennent des mesures que nous jugeons contraires à nos intérêts, nous étudierons bien sûr, très attentivement, notre droit d'intervenir dans le cadre du GATT.

M. Fulton: Monsieur le Président, ma question au ministre porte sur la proposition visant à charger des envoyés de discuter de la question du bois tendre qui se pose entre le Canada et les États-Unis. J'aimerais connaître le nom des ministres des Forêts des provinces qui sont d'accord pour confier cette tâche à des envoyés. Le ministre nous dirait-il exactement de quoi vont discuter les représentants? Sera-t-il question de limites sur les exportations et tout ce qui se rapporte aux prix des exportations? Nommerait-il les ministres et les provinces visés par cette proposition, et nous expliquerait-il en détail la nature des pourparlers entre les représentants?

• (1230)

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre du Commerce extérieur a trente secondes pour répondre.

M. Kelleher: Monsieur le Président, un homme politique peut difficilement dire quelque chose en trente secondes. Tout ce que je peux dire, c'est que nous en avons discuté avec les provinces lundi. Hier soir, j'ai envoyé des télégrammes aux divers ministres des Forêts et du Commerce. Nous en reparlerons à Washington demain et je communiquerai avec les ministres des provinces en cause, car nous espérons avoir établi le mandat et nommé les représentants.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est écoulée. Poursuivons le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat. Contrairement à ce que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) voudrait faire accroire aux Canadiens, c'est le Nouveau parti démocratique, non pas le gouvernement ni l'opposition officielle, qui a lancé tous les débats tenus à la Chambre sur l'industrie forestière depuis septembre 1984.

Le ministre prétend qu'on n'a pas proposé de droits compensateurs, ce qui prouve qu'il ne sait pas ce qui se passe. En réalité, la Commission du commerce international et le département du Commerce sont d'accord: hier, les États-Unis ont commencé à prendre des mesures pour imposer des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre canadien. Techniquement parlant le processus d'imposition des droits compensateurs est déjà amorcé.

Le ministre a affirmé être en rapport avec les provinces au sujet de la nomination des représentants et du contenu de leurs discussions. Cependant, cela semble contredire ce qui se passe vraiment en l'occurrence.

Nous avons appris aujourd'hui que les sociétés forestières américaines proposent un droit compensateur de $53.65 U.S. par mille pieds-planches de bois résineux en provenance du Canada. Mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a précisé qu'aujourd'hui, le bois se vend à $184.50 à la Bourse de Chicago. Il s'agit donc d'un droit compensateur de 29.1 p. 100. Lorsque j'ai parcouru le pays l'année dernière, la plupart des grandes sociétés du pays m'ont affirmé que tout droit compensateur à peine supérieur à 10 p. 100 mettrait la plupart des usines et des producteurs de bois d'oeuvre du pays en faillite. Un droit de 29 p. 100 serait catastrophique.

Je voudrais vous signaler exactement ce qui se passe et ce qu'on a dit jusqu'à maintenant au sujet de cette question. Lorsque notre premier ministre (M. Mulroney) s'est présenté devant l'Association forestière canadienne, le 9 avril, à Ottawa, il a affirmé ce qui suit:

Le gouvernement Reagan a accepté la notion d'un «lancement sans conditions préalables» des négociations, mais certains membres du Congrès représentant des États producteurs de bois de construction tentent de lier les pourparlers commerciaux plus larges au différend relatif au bois de construction.

Il a ajouté ce qui suit:

Je refuse d'accepter la proposition formulée par certains aux États-Unis, selon laquelle il va falloir que les États-Unis aient gain de cause en ce qui concerne la question des bois résineux, avant que ne commencent les pourparlers.

Qui le premier ministre essaie-t-il de faire marcher? De deux choses l'une, ou le président des États-Unis ne dit pas à notre premier ministre exactement ce qui se passe ou notre premier ministre ne dit pas toute la vérité aux Canadiens.

La lettre que le président Reagan a adressée au sénateur Robert Packwood, président du comité sénatorial des finances, est très claire. Elle va tout à fait à l'encontre de ce que le premier ministre a raconté à la Chambre et à tout le pays. Dans sa lettre datée du 8 mai, le président dit ce qui suit:

J'entends trouver rapidement une solution satisfaisante au problème du bois d'oeuvre canadien, afin de donner à l'industrie américaine une juste chance d'être compétitive.

À cette fin, je compte obtenir le règlement rapide de ce problème qui n'a rien à voir avec les négociations globales.

Il nous faut comprendre ce qui se dit aux États-Unis. Le président a laissé entendre de manière on ne peut plus claire que, si besoin est, il prendra des mesures qui n'ont strictement rien à voir avec les négociations relatives au libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui doivent débuter vers le milieu de la semaine prochaine.

Ces pourparlers n'ont pas connu un bon départ et c'est ce dont se plaignent depuis 48 heures les porte-parole du secteur forestier de la Colombie-Britannique. Les choses ont mal démarré car, de toute évidence, on a lié les pourparlers commerciaux au différend forestier.

En outre, l'impasse au comité sénatorial des finances ressemble de très près à un échec. En vertu de ce système, l'égalité des voix fait pencher la balance en faveur de la formule expéditive. Qui plus est, si le vote a été égalitaire, c'est que le président et son gouvernement avaient fait pression sur divers sénateurs, celui de Hawaï par exemple et d'autres régions des États-Unis, pour s'assurer d'obtenir au moins 10 voix.

Examinons ces événements de plus près. Le président a promis qu'il mettrait en oeuvre un mécanisme qui rassurerait au sujet du bois canadien les sénateurs et les membres du Congrès représentant des États eux-mêmes producteurs de bois. Le président y a réussi en précisant qu'il prendrait des mesures unilatérales si les pourparlers bilatéraux au sujet du bois venaient à échouer.

Qu'avait à dire hier à ce sujet notre ministre, M. Roy, à Washington? Il est très au courant du dossier et il a déclaré que l'offre de ce représentant n'avait pas été présentée officiellement au gouvernement des États-Unis mais qu'on ne prévoyait pas qu'elle comprendrait des concessions canadiennes tendant à limiter nos exportations ou à en augmenter le prix. C'est précisément ce que j'espère lui entendre dire. Toutefois, il semble que le gouvernement n'ait pas vraiment compris ce processus qui dure depuis si longtemps.

L'an dernier, j'ai accompagné une délégation tripartite à Washington où nous nous sommes entretenus avec chacun des représentants et des sénateurs qui avaient présenté des mesures législatives protectionnistes ayant trait au secteur forestier. Nous sommes tous revenus à Ottawa avec la ferme conviction que les États-Unis prendraient des mesures très fermes. Il n'existait alors qu'une solution au problème mais, malheureusement, le temps nous manque pour appliquer cette solution intelligente que le gouvernement aurait dû utiliser. Cette solution que j'ai présentée il y a près d'un an à la Chambre devait convaincre les Américains qui, à leur tour pouvaient le faire comprendre aux Républicains et aux Démocrates, qu'il importe de maintenir nos échanges commerciaux de bois d'oeuvre, car les Américains préfèrent acheter des résineux canadiens, même à un prix plus élevé, ces derniers étant de meilleure qualité. Ils les préfèrent aussi du fait que notre devise suit de façon absolument parallèle l'évolution du dollar américain avec un écart de 33 à 34 p. 100 à l'heure actuelle.

Qui cherche à tromper l'autre? Ou bien le premier ministre savait qu'on ferait ce lien, ou bien le président le lui avait caché. Si tel est le résultat de cette amitié qui unit le premier ministre et le président, je doute que ces présumées négociations commerciales mènent le Canada quelque part.

Le comité sénatorial des finances a été catégorique: il entend maintenir le pouvoir d'imposer des droits compensateurs. Il n'a nullement été question de négocier à ce propos.

Examinons de plus près le problème. Il s'agit du secteur canadien le plus important à faire l'objet d'un libre-échange absolu avec les États-Unis depuis un demi-siècle. Or, le président américain affirme qu'il faut régler cette grosse affaire commerciale avant d'aborder les négociations sur le libre-échange. C'est donc dire que les Américains voudront imposer des droits compensateurs afin de ramener les Canadiens à la raison.

Il y a toutes sortes de données que le gouvernement n'a pas suffisamment pris en ligne de compte, alors qu'il aurait dû être vigilant. Sam Gibbons a saisi le Congrès américain d'un projet de loi qui servira vraisemblablement de déclencheur du processus en question. Voici ce qu'il disait en février dernier, dans une entrevue:

Il faut recourir à l'autorité de la loi, plutôt que de mettre l'ambassadeur dans une position délicate qui l'oblige à négocier.

Il parlait du commerce du bois. L'article se poursuit en ces termes:

Alors que, selon Yeutter, l'administration américaine continuera à suer sang et eau afin de résoudre cette querelle «disgracieuse» à propos du bois d'oeuvre, Gibbons affirme qu'il faut procéder par la voie législative et non par la négociation.

Voilà sans doute ce qui va se produire. Sam Gibbons me l'a bien dit il y a deux mois. Vers la fin de mai ou au début de juin, son projet de loi ou quelque mesure de portée générale sera proposé au Congrès et adopté. Il est fort probable que le président des États-Unis convaincra les républicains d'approuver sans réserve cette mesure de portée générale.

• (1240)

Il m'apparaît invraisemblable que le gouvernement n'ait rien fait pour protéger une industrie aussi importante. Il se contente de répéter que le départ a été bon alors que ce n'est pas vrai. A en juger par les propos que tient maintenant le président des États-Unis, dans son esprit—il avait fait pression sur les membres du comité des finances le jour où le résultat du vote a été 10 contre 10—il savait fort bien qu'il n'était pas question de commencer à négocier sans préalables. Nous savons maintenant que ce n'était pas le cas.

Voyons maintenant ce qui se passe un peu dans cette industrie qui court maintenant un si grand risque et qui subirait des conséquences considérables. D'après les discussions que j'ai eues avec deux ministres, le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) et le ministre du Commerce extérieur, on n'a entrepris aucune étude ni sur les conséquences des droits compensateurs, ni sur les changements proposés dans le projet de loi Gibbons, ni sur aucune des positions indépendantes dont a parlé le président.

L'industrie en question est la plus importante au Canada employant directement 300,000 personnes et 700,000 autres indirectement. C'est la plus grande industrie dont les ventes nettes rapportent 26 milliards par année. C'est une industrie aux prises avec toutes sortes de difficultés, les insectes, les incendies, la surexploitation, les programmes provinciaux de reboisement qui laissent à désirer, et ainsi de suite, et le gouvernement fédéral serait censé être son porte-parole et la défendre. Mais le premier ministre et son gouvernement ont, de toute évidence, déjà renoncé à le faire. Dans une perspective de libre-échange, c'est la question la plus importante mais notre gouvernement la laisse filer entre ses doigts. Il ne cesse de faire des compromis.

Sauf erreur, vendredi prochain, on présentera à nouveau le projet de loi qui nous coûtera 200 millions de dollars en médicaments génériques. C'est une autre chose que les Américains voulaient et ils l'ont obtenue. En ce qui concerne les pluies acides, comme l'a signalé mon collègue du Nouveau parti démocratique, notre émissaire, l'ancien premier ministre de l'Ontario, ne nous a rien obtenu. Il n'a absolument rien obtenu pour combattre les pluies acides. Qu'en est-il de l'assainissement de la rivière Niagara? Qu'en est-il d'un grand nombre d'autres différends bilatéraux? Rien.

Le ministre a l'audace d'affirmer que la question des résineux est un problème grave. Si le problème est grave, c'est que lui-même et son ministère, de même que ses collègues du cabinet, n'ont rien fait. Ce sont les États-Unis qui sont maîtres de la situation. Les États-Unis disent qu'il y a problème et d'un seul coup, le ministre se lève pour lire un discours rédigé à l'avance où l'on dit que le problème est grave. Lorsque le Canada se heurte à certains problèmes à cause de son voisin du Sud, il en est très rarement question aux États-Unis. Personne, au Congrès, ne se donne la peine d'intervenir pour en parler. Je me demande donc qui rédige les discours du ministre. Ou c'est peut-être parce qu'il ne sait pas du tout de quoi il retourne.

Je voudrais donc soumettre quelques données à la Chambre pour rappeler publiquement pourquoi nos exportations de bois constituent une question importante, une question qui reviendra systématiquement sur le tapis tant que le gouvernement n'aura pas agi. Nous savons que 72 p. 100 de nos résineux sont exportés aux États-Unis, 12 p. 100 en Europe et 6 p. 100 au Japon. Nous avons enregistré un excédent commercial net de 11 milliards de dollars l'an dernier sur ce chapitre. Nous détenons actuellement 33 à 34 p. 100 du marché américain des résineux. C'est à peu près la part de ce marché que nous avons toujours détenue. Nous avons joui d'un marché libre pendant 40 ans en ce qui concerne ce produit. Autrement, dit le libre-échange a toujours joué pleinement entre nos deux pays. Or, à la veille des prétendues négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, voilà que le gouvernement américain s'en prend à notre plus important produit d'exportation. Se peut-il que personne ne se soit encore ouvert les yeux? Je n'arrive pas à croire que les députés conservateurs mettent toute leur confiance dans l'issue de ces négociations alors que notre produit le plus important, qui a toujours été négocié librement, est menacé.

Nous avons exporté pour 3.3 milliards de dollars de résineux aux États-Unis l'an dernier. La grande majorité de cette production venait de la Colombie-Britannique. Dans certains États comme la Géorgie, l'épinette, le pin, et le sapin de première qualité de la Colombie-Britannique représentent 50 p. 100 de la consommation de bois. C'est ce qui explique pourquoi les États-Unis en font une question politique. C'est, là encore, le taux du change qui est au coeur même du problème et le fait que les consommateurs américains, surtout les entrepreneurs, préfèrent nos résineux au pin jaune du Sud.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant expliquer pourquoi nous sommes témoins d'un scénario soigneusement monté par les États-Unis. Ce n'est pas quelque chose qui nous tombe tout à coup dessus, même si de nombreux journalistes, lorsque le Congrès adoptera enfin le projet de loi pertinent au plus tard dans six semaines, ne manqueront sûrement pas de s'exclamer: «Bonté divine, comment cela a-t-il bien pu nous tomber dessus? Nous voilà soudain accablés de ce projet de loi Gibbons. Comment cela a-t-il pu se produire? Des dizaines de milliers de travailleurs canadiens vont être réduits au chômage, et il nous faudra présenter un nouveau budget et trouver de nouvelles façons de nous attaquer à ce problème», et tout ce charabia.

Nous savons depuis fort longtemps que cela constitue un grave problème politique aux États-Unis et nous n'avons rien fait de sérieux à ce sujet. Nous avons bien eu droit à la petite promenade à Prince-George. Nous avons bien discuté des dimensions des feuilles de contre-plaqué, et des agents insecticides dont nous enduisons les extrémités des deux par quatre, et le reste, mais nous n'avons pas su passer aux choses sérieuses et traiter avec les États-Unis de la façon dont ils s'attendent à le faire avec tous les autres pays du monde. Nous devons bien faire comprendre notre message.

Le gouvernement conservateur actuel ne s'est tout simplement pas acquitté de sa tâche. Quel autre pays du monde n'a pas de ministre directement chargé de son secteur industriel le plus important? Seulement le Canada. Quelle sorte de cabinet accepterait d'allouer à un ministre qui trime très dur seulement $500,000 de son budget pour s'occuper de cette affaire? Lors d'entretiens que j'ai eus avec ses fonctionnaires, j'ai appris que pour s'occuper de cette affaire, le ministre avait obtenu moins d'une demi-année-personne. Je ne voudrais pas condamner sans distinction tous les ministres mais, au fait, combien en reste-t-il au sein du Cabinet? Ils disparaissent si rapidement. Combien en reste-t-il, monsieur le Président? Trente-huit?

M. Tobin: M. Reisman a obtenu $500,000 pour son bureau.

M. Fulton: C'est exact. Cela, seulement pour la location de son bureau. Pourquoi le restant du cabinet n'appuyerait-il pas quelqu'un qui comprend le secteur et qui tient vraiment à faire ce qu'il faut pour le protéger? Pourquoi le gouvernement ne lui fournirait-il pas l'argent voulu et l'occasion de communiquer aux Américains son point de vue d'une manière qui pourrait donner des résultats?

Je voudrais revenir encore une fois sur la question des études que le gouvernement n'a pas faites et des mesures qui auraient dû être prises dans cette affaire. Nous avons assisté à des mesures de rétorsion interdisant l'exportations du porc sur le marché américain. Nous avons vu imposer un droit compensateur de 5.8 p. 100 sur le poisson de fond entier. La même chose s'est produite avec les baies, l'acier et toutes sortes d'autres produits. Le gouvernement n'a pas réagi, à mon avis, comme il aurait dû le faire. Nos travailleurs de l'industrie forestière ont dépensé plus de 10 millions de dollars en lobbying à Washington tandis que notre propre gouvernement n'a presque rien fait. Il n'a certainement pas confié à nos missions commerciles aux États-Unis les outils qu'il leur fallait. Pourquoi notre gouvernement n'effectuerait-il aucune étude sur les conséquences que différentes options envisagées par notre puissant voisin pourraient avoir? Pourquoi ne procéderait-il pas à une évaluation lui permettant de déterminer quelles mesures il devrait lui-même prendre?

Je suppose que l'on adoptera la proposition consistant à nommer un envoyé. C'est un moyen de gagner un peu de temps. Quelqu'un sera nommé et cette personne rencontrera un Américain bien connu. Ils boiront quelques verres de champagne, mangeront un peu de caviar et se déclareront bons copains. Notre envoyé reviendra, fera une quelconque proposition pour gagner une semaine ou deux. Mais le président des États-Unis a bien fait comprendre au comité des finances du Sénat américain ainsi qu'aux républicains et aux démocrates des États-Unis que cette question est assujettie à des délais. Le processus d'imposition de droits compensateurs a débuté hier.

Le ministre nous affirme que l'envoyé se rendra à Washington demain. Hier soir, il a expédié des télégrammes aux ministres responsables des Forêts. Tout cela est bien impressionnant. Mais il reste, si vous voulez savoir ce qui va se passer, monsieur le Président, il reste que le processus pourrait aboutir même sans le régime actuel des droits compensateurs parce qu'il y a déjà eu des modifications. Puisque l'administration a accepté le principe, tout pourrait aller très vite. L'affaire pourrait être menée rondement et le droit compensateur décrété. Cependant, si les personnes clés comme Packwood, Gibbons et d'autres encore aux États-Unis jugent qu'il ne sera pas suffisant d'imposer des droits compensateurs pour se protéger de la politique dont je parle, la politique populaire—ils connaissent de forts taux de chômage dans leurs États, mais rien qui ressemble aux taux élevés que nous avons ou que nous avons eus ces dernières années en raison des progrès techniques—le projet de loi Gibbons sera adopté. Il s'agit d'un projet de loi omnibus s'attaquant aux subventions pour le secteur primaire. Il aura l'appui direct du président, de l'administration et des républicains. Il a déjà celui de la majorité des démocrates. Voilà donc les deux scénarios. Il y a le scénario des mesures de compensation, ou une politique de représailles au moyen d'une nouvelle loi, qui semble être la solution préférée.

• (1250)

Je dois dire que j'ai trouvé navrant le discours prononcé par le ministre du Commerce extérieur. Cette question est beaucoup plus grave et inquiétante que ne le pensait hier soir son rédacteur en rédigeant son discours. J'espère que le ministre d'État chargé des Forêts aura davantage à dire sur le dilemme dans lequel nous sommes maintenant plongés.

Même le chef de l'Association canadienne de l'industrie du bois prédit que 75,000 emplois seront perdus. Il s'agit d'emplois de tronçonneurs, d'abatteurs, de conducteurs de tracteur forestier—des gens qui travaillent en forêt. Je ne parle pas des secteurs secondaire et tertiaire. Nous faisons face à un dilemme affreux. Ou bien le président des États-Unis est revenu sur sa parole, ou bien notre premier ministre n'a pas tout dit. Dans l'un ou l'autre cas, notre industrie forestière fait face à une situation très grave à cause de ce projet d'imposition de droits compensateurs de 30 p. 100 de la part du département du Commerce.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Sarnia—Lambton (M. James).

M. James: Monsieur le Président, je me demande avec un peu d'embarras d'où sort le député de Skeena (M. Fulton). Il semble bâtir son argumentation avec bien des matériaux différents. Pour commencer, c'est comme si nous n'avions jamais entendu dire que l'industrie américaine soutient que nos politiques sur les droits de coupe ne sont pas avantageuses. Ce n'est pas nouveau. Les Américains le disent depuis des années. Nous nous sommes battus à ce sujet. A entendre le député, c'est presque la faute du gouvernement. Le député semble vouloir établir un rapport entre cette question et les négociations commerciales. Encore hier soir, le négociateur en chef adjoint, M. Ritchie, a confirmé que cette question est tout à fait distincte des négociations bilatérales. Elle n'a rien à voir avec les préparatifs en vue de ces négociations.

Le député a parlé d'aller aux États-Unis et de tenir des consultations. Pourtant, il ne semble pas vouloir que nous consultions les États-Unis ou que nous négociions. Il ne peut pas jouer ainsi sur les deux tableaux. C'est peut-être parce que je ne suis pas à la Chambre depuis longtemps et que le député est plus ancien que moi que tout cela ne me semble pas très logique.

Le député reproche au gouvernement actuel de ne pas défendre les intérêts de notre industrie du bois, qui est très importante pour le Canada. D'autre part, il affirme que nous ne devrions pas négocier avec les États-Unis au sujet de nos échanges commerciaux. Je pense que le député sait que le GATT permet l'imposition de droits compensateurs, même si les articles en question ne sont pas grevés de droits de douane. Nous avons répété à maintes reprises que nous voulions conclure une entente négociée avec les États-Unis notamment pour régler cette question de droits compensateurs. Le député a dit que c'était très important. Il a dit que le ministre ne considérait pas le problème comme suffisamment important. Pourtant, le ministre a dit à maintes reprises que l'imposition de droits compensateurs est l'une des choses qui nous préoccupent le plus et que nous devons régler dans le cadre d'une entente négociée. Le député pourra peut-être m'expliquer ce qu'il veut dire au juste.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord répondre aux questions du député au sujet de la menace de droits compensateurs que l'industrie forestière canadienne a réussi à écarter en 1982. Comme le député ne l'ignore probablement pas, il s'est agi alors d'un décision dite *de minimus*. Cela veut dire que le montant des subventions qui a pu être détecté dans l'industrie canadienne était inférieur à 1 p. 100, et qu'il n'y a donc pas eu imposition de droits compensateurs. Ce que le député ignore probablement en revanche, c'est que la règle du jeu a complètement changé depuis. En fait, l'industrie canadienne aura désormais beaucoup plus de mal à se défendre aussi efficacement qu'il y a trois ans. Je sais que les représentants de cette industrie à qui j'ai parlé sont beaucoup plus inquiets maintenant qu'on a lancé hier cet engrenage des droits compensatoires qu'ils ne l'étaient il y a trois ans.

Pour ce qui est du comité sénatorial des finances américain, je suis sûr que le député sait que ce comité a clairement annoncé son intention de garantir le maintien total des pouvoirs d'imposition de droits compensateurs de la Commission du commerce international. Le comité a clairement dit que c'était une question totalement distincte des négociations commerciales bilatérales qui doivent commencer la semaine prochaine avec les États-Unis. Je suis étonné que le député ne soit pas au courant de ces deux choses.

Quant à l'idée que le gouvernement n'assure pas la promotion de cette question aux États-Unis, je pense que les historiens qui étudieront la question cet automne s'apercevront que c'est vrai. Quand les retombées seront claires, on s'apercevra qu'en fait cela a été la plus grosse maladresse du gouvernement sur toute cette question. Des responsables de haut niveau de notre ambassade à Washington me l'ont signalé. Des observateurs de haut niveau qui connaissent beaucoup mieux la question que moi m'en ont aussi parlé. On a signalé que le plus grand problème est qu'il ne s'est jamais exercé autant de pressions sur la colline du Capitole, à Washington, ou que jamais les démarcheurs n'y ont été aussi nombreux que depuis l'assaut monté par la coalition pour des importations équitables de bois d'oeuvre. Des dizaines de millions de dollars ont été dépensés pour cette campagne. Nos producteurs ont dépensé 10 millions de dollars à Washington pour essayer de résoudre la question. L'activité ne s'est pas exercée à deux niveaux aux États-Unis. Il n'y a pas eu d'initiatives commerciales bien organisées ni de bons porte-parole notamment à la radio et dans les réunions publiques pour attirer l'attention des législateurs fédéraux et des États comme la Géorgie où la question revêt une très grande importance.

Le sénateur Mack Mattingly me l'a signalé à une réunion, il y a six semaines, en ces termes: «Écoutez, Fulton, imaginez que vous êtes à Prince-Rupert, que 50 p. 100 du bois utilisé dans votre circonscription vient de la Géorgie et que des abatteurs, des tronçonneurs et des conducteurs de tracteur forestier font la file à la porte de votre bureau de circonscription. Que diriez-vous du bois de Géorgie?» Je lui ai dit que je n'étais pas né d'hier et que je comprenais ce genre de situation politique. Je sais comment les lobbyistes travaillent aux États-Unis.

Nous n'avons pas pris conscience du fait que les lobbyistes aux États-Unis sont efficaces. Je ne dis pas que cette ignorance soit particulière au gouvernement actuel. Le mouvement existe depuis une décennie. Je ne parle pas seulement des démarches entreprises sur la colline du Capitole. Les pressions s'étendent à la publicité dans les revues, à la radio et à la télévision. Ils s'adressent aux législateurs. Nous aurions dû aller dans ces États pour faire valoir le fait que l'on achète notre bois de préférence et qu'il est de meilleure qualité. Les prix sont ce qu'ils sont parce que le dollar canadien traîne derrière le dollar américain. Il faudrait avancer ces arguments solides, précis et fondés. Cette situation est due aux cours monétaires et pas à des subventions.

Par ailleurs, nos échanges avec les États-Unis représentent 75 p. 100 de nos échanges commerciaux bruts alors que ceux des États-Unis avec nous ne représentent que 25 p. 100 de leurs échanges commerciaux. Environ deux millions d'Américains vont au travail le matin avec leur panier-repas et reviennent le soir avec un salaire directement rattaché à la marchandise destinée au Canada. Il est facile de reconnaître ces personnes. Nous aurions dû aller leur dire ceci: «C'est une marchandise soumise au libre-échange. Les acheteurs de votre pays leur donnent la préférence, et les démocrates et les républicains racontent un tas de foutaises à ce sujet, en invoquant des motifs qui dénotent un esprit de clocher.» Notre plus grosse erreur a été de ne pas avoir communiqué ce message aussi clairement qu'il aurait fallu.

M. Tobin: Monsieur le Président, lorsque le ministre du Commerce extérieur est intervenu, il a dit que nous étions sortis vainqueurs des discussions sur les droits compensateurs en 1983. Ce qu'il insinuait, c'est que nous ne devions pas nous en faire parce que nous avions gagné en 1983 et que nous allions gagner de nouveau. Je trouve pour ma part que les circonstances ont changé considérablement à cause de ce que le département américain du Commerce entend par des pratiques commerciales injustes dans le projet de loi omnibus, le projet de loi sur les échanges commerciaux, ainsi que pour d'autres raisons, notamment la lettre du président et son appui implicite. Contrairement au ministre, je ne suis pas convaincu que, en fin de compte, si rien ne marche, nous pourrons porter plainte contre les droits compensateurs et gagner à nouveau. Ce n'est rien d'autre qu'une recette de mauvaise surprise pour le ministre et le gouvernement.

M. Fulton: Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Les règles du jeu ont bien changé. Je ne pense pas que nous puissions considérer isolément le compte à rebours pour les droits compensateurs sur le bois, qui a commencé hier, sans envisager la question du poisson. Je dis cela, parce qu'il vaut la peine de regarder de près les 5.8 p. 100 de droits prélevés sur le poisson de fond. Si c'est prélevé sur le poisson entier—la grande majorité, 85 p. 100 environ, des subventions provinciales et fédérales va aux usines de transformation—et non sur les filets, c'est une question de politique. Il y a beaucoup de politique dans tout cela, tant dans le compte à rebours que dans le projet de loi Gibbons.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est écoulé. Lorsque le débat reprendra, je donnerai la parole au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin).

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

L'INTERDICTION AU PUBLIC DE L'ACCÈS AU PARC DE LA RÉSIDENCE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, d'année en année, les merveilleux jardins de la résidence du Gouverneur général du Canada attiraient des milliers de visiteurs de tous les coins du Canada et du monde entier.

Rideau Hall, cette institution symbolique et chère au coeur des Canadiens et Canadiennes, voyait défiler de nombreux spectateurs heureux d'admirer ses beautés ou, tout simplement, ravis de flâner et de fouler les pelouses de Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

Certains ont décidé de restreindre l'accès au terrain public de Rideau Hall aux seuls groupes qui auront au préalable obtenu l'autorisation. La seule justification invoquée jusqu'ici a été la menace possible à la sécurité du Gouverneur général du Canada. Si telle est la situation, je comprends mal qu'on ne puisse pas, au Canada, en 1986, à la fois protéger notre chef d'État et donner accès à ces immenses espaces verts qui sont la propriété des Canadiens et des Canadiennes.

Il serait regrettable que la peur et la crainte d'un incident quelconque puissent limiter notre liberté, notre civilité et notre longue tradition canadienne d'encourager le libre mouvement dans notre pays . . .

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LE REFUS D'ACCORDER UN PERMIS DE STATION PUBLIQUE DE TÉLÉVISION AU MANITOBA

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le président, je voudrais faire part de nos inquiétudes au sujet de la décision du CRTC de refuser un permis à un organisme communautaire sans but lucratif pour en accorder un à une autre station commerciale de télévision du sud du Manitoba. Il s'agit là d'une affaire importante, car l'entreprise à laquelle on a octroyé le permis pour exploiter la quatrième chaîne anglophone dans le sud du Manitoba obtient ainsi la dernière station disponible sur la bande VHF. Cette décision signifie que le Manitoba sera la seule province de l'Ouest à ne pas avoir une station publique de télévision.

Le conseil qui a présenté la demande d'une chaîne de télévision publique au Manitoba compte des représentants de deux universités, le maire, le président de la société Great West Life, des représentants d'associations autochtones et multiculturelles ainsi que divers autres particuliers. Le CRTC prétend soutenir le principe d'une large participation ethnique et communautaire dans la programmation proposée, mais n'a pu comprendre que la station communautaire ne pouvait tout au moins au départ donner les mêmes garanties financières. Chaque demande avait sans doute des avantages et des inconvénients, mais je m'inquiète qu'on ait si peu tenu compte de . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

L'AVORTEMENT

L'ANNONCE OFFRANT DES POSTES À LA CLINIQUE D'AVORTEMENT DE TORONTO

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, une petite annonce inoffensive du *Toronto Star* de la fin de semaine demandait des candidatures pour deux postes de conseillers et trois d'infirmières. Les employeurs avaient besoin de personnes chaleureuses et bienveillantes ayant le sens de l'humour. Il n'y a rien d'inusité dans une offre d'emploi de ce genre, sauf que celle-ci provenait de la deuxième clinique autonome d'avortement de Toronto.

Le Dr Robert Scott, à l'instar du Dr Henry Morgentaler, a été accusé d'exploiter la clinique d'avortement de la rue Harbord, à Toronto. Même si ces médecins reconnaissent ouvertement qu'ils violent les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement, le Dr Scott estime apparemment qu'il a le feu vert et qu'il peut pratiquer des avortements en toute impunité.

Article 21 du Règlement

Si on peut faire la promotion d'un délit criminel sans que la police ni les législateurs n'interviennent, alors les Canadiens devraient se demander à quoi il leur sert d'avoir des lois. La réponse à cette question est évidente. Nous avons des lois pour protéger ceux qui ne peuvent assurer leur propre protection, soit, dans ce cas-ci, des bébés sans défense dans le ventre de leur mère. Il est temps que le Parlement veille à ce que nos lois soient respectées.

* * *

LES DÉPUTÉS

ON CRITIQUE LE COMPORTEMENT DE CERTAINS

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, les Canadiens ne trouvent pas ça drôle. Ils ont été déçus et dégoûtés, avec raison, de la conduite enfantine des députés, à la Chambre et au comité.

Personne ne niera que les députés aient tout à fait le droit d'effectuer une analyse minutieuse des faits et de poser des questions pénétrantes dans le cadre de débats animés. Cependant, quand l'analyse devient insinuation, quand les questions ne sont plus que des accusations voilées et quand le débat dégénère en une mêlée lamentable et égoïste, les députés abusent de leurs privilèges et abdiquent leurs responsabilités.

Nous devons absolument nous rappeler qui nous sommes, où nous sommes et pourquoi nous sommes ici. Tous les députés désirent sûrement que les Canadiens soient fiers de leurs institutions démocratiques et de leurs représentants élus. C'est pourquoi j'incite tous les députés à se montrer plus dignes de la Chambre en démontrant un plus grand respect des autres et en surveillant leurs manières.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le 9 septembre 1985, le premier ministre (M. Mulroney) a envoyé une lettre ouverte aux députés et aux sénateurs. Il a également fait, ce qu'on a appelé affectueusement à la Chambre, son acte de contrition *in extremis* à propos du favoritisme. Dans la lettre qu'il a envoyée aux députés, il a fait la déclaration suivante au sujet des lignes directrices sur les conflits d'intérêts:

> C'est à vous, messieurs les députés, que le gouvernement doit rendre compte directement de l'exécution de cette responsabilité et, par votre entremise, à la population du Canada. Nulle part dans ce code ne prévoit-on d'organisme quasi indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités.

● (1405)

Environ huit mois plus tard, le gouvernement et le premier ministre ont une fois de plus trahi les Canadiens.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'IMPORTANCE DES SOMMETS COMME MODÈLES DE DISCUSSION

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, en fin de semaine se tenait au Mont Sainte-Marie le Sommet socio-économique de l'Outaouais. Pendant près de 18 mois, tous les intervenants du secteur Papineau de ma circonscription ont travaillé à élaborer leurs axes de développement et réclamé à leurs élus provinciaux et fédéraux la réalisation de projets, tels l'autoroute 50, la Coopérative d'emballage de pommes de terre, le Parc Oueskarini, le Centre d'observation de courte durée, la Fromagerie Agrodor, le Gymnase de Papineauville, *et cetera*.

Monsieur le Président, tous ces gens ont travaillé bénévolement pour le mieux-être économique de leur milieu. Bien sûr, beaucoup de projets ne se réaliseront pas immédiatement, mais ce bel effort de concertation aura permis à tous les promoteurs de l'Outaouais de se connaître et d'exprimer leurs besoins.

Voilà une expérience que nous devrions répéter, car ces sommets sont, à mon avis, un excellent moyen d'éviter le gaspillage d'énergie et d'argent. Je souhaite vivement que le gouvernement fédéral retienne ce mode de consultation régionale comme modèle de discussion avec les provinces.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES

LA PROPOSITION CONCERNANT UN PROGRAMME DE GARANTIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il est absolument immoral que le Canada, assurément le pays le plus riche du monde, compte un si grand nombre de jeunes chômeurs. Le gouvernement ne devrait tolérer aucun chômage chez les jeunes Canadiens. Il aurait intérêt à donner suite à la proposition présentée dernièrement par le chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique, qui a proposé un programme garantissant à chaque jeune de la province le choix entre poursuivre des études ou un cours de formation à plein temps, ou la possibilité d'occuper un emploi permanent à plein temps. Ce pogramme garantit à toutes fins pratiques aux jeunes de la Colombie-Britannique un minimum de deux ans d'études ou de formation en cours d'emploi, ou encore un emploi à plein temps.

Les 150 millions de dollars que coûtera la mise en oeuvre de ce programme feraient augmenter les recettes fiscales provenant de l'impôt des particuliers, des taxes de vente, de l'impôt versé par les sociétés, et des taxes d'accise. Cette initiative se révélerait en fait rentable pour le gouvernement du Canada.

Il est intolérable et inacceptable qu'un si grand nombre de nos jeunes se trouvent sans emploi, à toucher des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Le programme proposé par M. Bob Skelly pour les jeunes de la Colombie-Britannique devrait être immédiatement appliqué à l'échelle nationale.

LES PÊCHES

LES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES PAR LES PÊCHEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE À LA SUITE D'UNE TEMPÊTE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'attire l'attention de tous les députés sur les difficultés particulières éprouvées par les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse.

En fin de semaine, une tempête a endommagé les bateaux et les engins de pêche des pêcheurs de la région. J'exhorte le ministre des Océans et des Pêches (M. Siddon) à s'assurer par tous les moyens que, dans ces circonstances extraordinaires, son ministère prenne des mesures d'urgence. Alors que la saison de la pêche est sur le point d'ouvrir les pêcheurs de ma circonscription sont durement frappés par cette catastrophe.

Leur deuxième grande difficulté c'est l'insuffisance des quotas qui ne leur permet pas de pêcher durant toute la saison. Il faut absolument qu'on s'entende avec les flottes mobiles de façon qu'il reste des quotas pour les pêcheurs qui vivent et travaillent dans la zone 4 VSW. La solution consisterait peut-être à limiter le nombre de voyages de pêche. Je demande instamment au ministère des Pêches d'enjoindre à ses fonctionnaires de trouver une solution à ce grave problème.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA SITUATION À MONTRÉAL—LA NÉCESSITÉ DE L'AIDE DES INTERVENANTS DU MILIEU

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, bien qu'il se soit créé plus de 40,000 emplois à Montréal au cours des 12 derniers mois, bien que le taux de chômage ait chuté de 1.2 p. 100 dans la même région, la région de Montréal porte encore les séquelles d'un «débalancement» du développement économique par rapport à d'autres régions. Mais pour enrayer cette situation, il faut l'aide des intervenants du milieu. Il faut que les partenaires économiques des gouvernements s'engagent et qu'ils s'impliquent. A eux seuls, les gouvernements ne peuvent pas tout régler.

L'économie montréalaise renaîtra seulement si ceux qui la dirigent le veulent bien. A titre d'exemple, la production automobile au Québec n'est que de 5 p. 100, tandis qu'on achète dans cette même province plus de 43 p. 100 de la production canadienne. Il est impensable qu'un pays aussi industrialisé que le nôtre n'ait pas sa propre industrie automobile équitablement distribuée à travers le territoire. Pourquoi l'industrie automobile canadienne ne se développe-t-elle pas? Posons-nous la question! Cessons de tout espérer des gouvernements. Agissons d'abord et tout viendra par la suite.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

L'ÉTUDE SUR LA GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais faire connaître aux Canadiens une importante étude sur la grossesse chez les adolescentes, publiée par *Planned Parenthood of Ontario* et qui s'intitule «Progress in Prevention».

[*Français*]

Les trouvailles de cette étude démontrent bien l'utilité de la prévention. L'éducation sexuelle pour les enfants et l'existence de cliniques de planification des naissances constituent un prérequis pour faire cesser les grossesses d'adolescentes.

[*Traduction*]

L'étude montre que l'irresponsabilité sexuelle n'a pas augmenté et qu'il n'y a pas plus d'adolescentes enceintes depuis qu'elles ont accès aux services d'interruption volontaire de grossesse.

Les auteurs de cette étude montrent que le manque de prévention des grossesses chez les adolescentes coûte très cher.

[*Français*]

Les tentatives gouvernementales de réduire le déficit par la réduction dans les programmes de prévention mènent à l'échec.

[*Traduction*]

Le coût du traitement est bien supérieur à celui de la prévention, sans compter qu'on ne s'attaque pas alors aux causes du problème.

[*Français*]

Voilà, monsieur le Président, une excellente raison pour mettre de l'avant des programmes de prévention. Prévoir, c'est . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les 60 secondes sont maintenant écoulées.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LE DON D'ORGANES DESTINÉS À LA TRANSPLANTATION—ON PROPOSE D'ENREGISTRER LES DONS AUPRÈS D'UN ORGANISME CENTRAL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, l'attention qu'on porte depuis quelque temps au don d'organes destinés à la transplantation a mis en lumière une grave lacune à ce propos. Actuellement, beaucoup de Canadiens remplissent une formule de don sans en avertir leurs proches ou leur exécuteur testamentaire. Ainsi, en cas d'accident mortel, on ne prend bien souvent aucune mesure pour donner suite à cette intention.

La solution est simple. Les dons d'organes pourraient être enregistrés auprès du Centre d'information de la police canadienne, en même temps que l'identité du donneur. À toute heure du jour et de la nuit, les services policiers d'un bout à l'autre du Canada ont accès à ce centre. Il suffirait que le solliciteur général (M. Beatty) ainsi que les autorités policières approuvent cette mesure.

Article 21 du Règlement

Tâchons de faciliter le don de la vie.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ACHAT PAR WARDAIR D'AVIONS SUD-AFRICAINS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, la compagnie Wardair a confirmé à mon bureau qu'elle avait acheté trois jumbo-jets sud-africains dont elle doit prendre livraison au mois d'août prochain.

Le 13 septembre 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) avait annoncé un embargo sur le transport aérien entre l'Afrique du Sud et le Canada. Comment a-t-on pu acheter ces avions? Est-il possible que Wardair ne soit pas au courant de l'embargo, ou bien ignorons-nous certains arrangements de circonstances conclus entre Wardair et le gouvernement?

Depuis quelques semaines, nous avons eu à maintes reprises la preuve que les amitiés conservatrices transcendaient les principes. En est-ce là un autre exemple?

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DE RATIONALISATION

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, les chantiers maritimes du Canada font face à une grave crise. Il semble de plus en plus clair à tous les intervenants, qu'ils soient gouvernementaux, privés ou syndicaux, qu'une politique de rationalisation est nécessaire. Je souhaite que cette politique soit basée sur le principe fondamental que ce gouvernement a toujours défendu, soit celui de la libre entreprise. En effet, toute autre attitude ne pourrait aboutir qu'au maintien de canards boîteux au détriment de chantiers qui ont déjà une position concurrentielle certaine.

Par le passé, monsieur le Président, les gouvernements, plus soucieux de leur électorat que d'une saine gestion économique de ce pays, n'ont pas hésité à utiliser le dirigisme dans l'octroi des contrats gouvernementaux. Cette solution n'est aujourd'hui plus acceptable et dorénavant l'octroi de ces contrats devra être basé, à mon avis, sur la libre concurrence et conséquemment sur le principe fondamental, en système capitaliste, du droit de faire des offres.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, depuis 20 mois, notre gouvernement a posé des gestes très significatifs en matière d'agriculture. De l'assistance aux fermiers affligés de sécheresse à la nouvelle politique laitière et de l'abolition de toutes les taxes fédérales sur les carburants de fermes familiales, notre gouvernement fait preuve d'un niveau de compréhension qui n'avait jamais été ressenti au Canada. Les nouvelles mesures adoptées à la Société du crédit agricole sont bien acceptées par les agriculteurs de la Beauce, du Québec et du Canada. En parlant de crédit agricole, les libéraux ont étouffé, étranglé plusieurs fermiers avec des taux d'intérêt exorbitants. Examinons le nombre des faillites agricoles à cause de la non-compréhension des problèmes par les libéraux fédéraux.

De bonnes mesures ont été prises récemment par notre gouvernement et ce n'est pas fini. Comme député conservateur, je crois en l'avenir du secteur agricole et nous prendrons les dispositions nécessaires pour assumer le plein essor de l'agriculture. Les Beaucerons agriculteurs sont assurés de ma coopération et de ma compréhension.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON INVITE LE QUÉBEC À ADHÉRER À LA CONSTITUTION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, vendredi dernier, tout le monde se rappellera que M. Rémillard, ministre des Affaires intergouvernementales du gouvernement du Québec, a fait une nouvelle proposition au gouvernement fédéral afin d'amener le Québec à adhérer à la Constitution canadienne. Malheureusement, contrairement à ce que le premier ministre s'était engagé durant la dernière campagne électorale, cela a été un refus immédiat de la part du secrétaire d'État, et, monsieur le Président, une des demandes qui a été faite par le gouvernement du Québec, c'était que le gouvernement retire le projet de loi C-96 qui a pour but de pénaliser.

J'invite donc le premier ministre, comme tous les députés du Québec, à réfléchir et à s'assurer de faire tout en son pouvoir pour que le Québec adhère à la nouvelle Constitution.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'OPINION DU PRÉSIDENT AU SUJET DE LA CHANSON *NEAT TO BE DEAD*

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Communications (M. Masse) a demandé au président de la Société Radio-Canada de répondre à mes allégations, à savoir que la chanson *Neat to be Dead* pourrait inciter les jeunes au suicide. En réponse à mes accusations, et sans avoir pris conseil auprès d'experts, M. Juneau a répondu ceci:

J'ai peine à croire que la simple curiosité au sujet d'une question fondamentalement humaine soit pour les jeunes une invitation au suicide.

Vous aurez peut-être peine à le croire, Monsieur Juneau, mais permettez-moi de vous communiquer l'avis, rendu par écrit, de deux médecins spécialistes en la matière. Le premier, le Dr Huessman, écrit ce qui suit:

Il est évident que les suicides qui font l'objet d'une publicité tapageuse renforcent la propension au suicide chez d'autres personnes.

• (1415)

Un autre médecin, le Dr Marshall, écrit ce qui suit:

A titre de médecin, je suis d'avis que le contenu de *What It's Like to be Dead* pourrait inciter un adolescent dégoûté de la vie à mettre à exécution ses obsessions suicidaires.

M. Juneau, vous avez fait preuve de désinvolture en ne demandant pas l'avis de professionnels. Vous devez maintenant au public canadien d'exiger que cette chanson soit bannie de nos ondes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA NOMINATION D'UN ENQUÊTEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a longtemps qu'il fait partie de la Chambre, et il sait qu'il est préférable de laisser les questions traitant de la responsabilité ministérielle entre les mains du Parlement. Or, le premier ministre a l'air de dire qu'il va nommer quelqu'un de l'extérieur pour enquêter sur la conduite de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale.

A quoi bon annoncer une telle enquête externe, et selon lui impartiale, si le premier ministre déclare en même temps qu'il est parfaitement convaincu que l'ancien ministre sera blanchi? Le vice-premier ministre ne convient-il pas avec moi que cette déclaration du premier ministre sape d'emblée toute confiance des Canadiens dans une telle enquête extérieure?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le très honorable représentant ne devrait pas être étonné de nous voir innover.

M. Broadbent: Absolument.

M. Nielsen: C'est parfaitement clair depuis le 9 septembre dernier, où a été déposé tout l'ensemble des documents concernant le code d'éthique, et où les députés et sénateurs ont reçu une lettre ouverte signée du premier ministre et leur expliquant qu'il pourrait à l'occasion s'avérer nécessaire de nommer une personne impartiale pour enquêter sur les faits. Je ne vous apprend pas l'existence de cette nouvelle proposition. Le représentant a eu tout le temps voulu pour en discuter depuis septembre dernier, et je lui fais remarquer que vu les circonstances, c'est la meilleure voie à suivre pour notre institution.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a réaffirmé son opinion selon laquelle le ministre n'a rien fait de mal et qu'il pourra reprendre son fauteuil au Cabinet. Sur quels faits non publiés le premier ministre appuie-t-il cette opinion? Et s'il y a des faits nouveaux, pourquoi le premier ministre du Canada ne les révèle-t-il pas pour que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes puissent les connaître?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): C'est précisément pour cela, monsieur, que l'on veut charger une personne impartiale de l'enquête, comme cela a été expliqué en septembre dernier. Le représentant, ancien premier ministre et chef actuel de l'opposition, devrait être le premier à se rendre compte que c'est à cause du climat de passion et de sectarisme exacerbé qui entoure cette affaire que l'on est obligé de conclure que la seule façon impartiale d'agir est de recourir à ce processus prévu depuis septembre dernier.

LES FAITS CONNUS DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, si le premier ministre est d'avance convaincu que le député de York—Peel va être entièrement blanchi, pourquoi ne pas avoir communiqué les faits sur lesquels il se fonde à la Chambre des communes ou avoir permis au ministre, quand il l'était, de le faire? Quelles sont les informations pertinentes dont dispose le premier ministre, et qu'ignorent l'ensemble des Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur, ce n'est pas moi qui préjuge du résultat, c'est le représentant, vu la nature de sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est le premier ministre qui préjuge du résultat.

M. Nielsen: Le représentant a la responsabilité en tant que chef de son parti de veiller à ce que les députés de son propre caucus respectent certaines normes de comportement à l'égard de notre institution et de ses comités.

M. Gauthier: Ne vous inquiétez pas, Erik, nous nous occupons de cela. Ce n'est pas la peine de nous dire ce que nous avons à faire. Occupez-vous de ce qui vous regarde.

M. Andre: Quand allez-vous commencer?

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. À l'ordre!

Questions orales

LA CONDUITE DE L'ENQUÊTE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant. Il nous dit que cette enquête impartiale constitue un progrès. C'est le premier ministre qui choisit le commissaire. C'est le premier ministre qui définit sa mission. Et pourtant, le premier ministre donne à entendre que ce ministre va être disculpé et repris au cabinet. Comment peut-on parler d'innovation, d'enquête impartiale, quand le premier ministre préjuge ainsi de la question?

• (1420)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député devrait savoir, puisqu'il est ici depuis longtemps, et en tout cas son chef sait que la question des conflits d'intérêts constitue une responsabilité tout à fait particulière du premier ministre, qui lui est exclusive. Il devrait également savoir, ou avoir compris s'il ne l'a pas encore fait, que le rapport de cette commission quel qu'il soit sera publié. Il y a aussi cette garantie-là.

L'OPINION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Est-ce que le premier ministre va faire connaître la raison, les faits dont il dispose et qui le justifient de dire, comme il l'a fait en Corée, que le ministre va être disculpé et repris au cabinet? De quoi veut-il parler?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Il n'y aucune analogie. L'ex-ministre a dit et continue de dire la même chose. Il n'y a que les députés d'en face qui excluent toute possibilité autre que la culpabilité. Ils se sont fermés l'esprit à toute autre possibilité. Voilà ce qui démontre à l'évidence le besoin d'impartialité.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question d'impartialité et d'équité. Lorsque je lui ai demandé hier, intentionnellement, si le premier ministre et lui-même demeuraient convaincus de l'innocence de l'ancien ministre, le vice-premier ministre a déclaré que le premier ministre et lui-même ne pouvaient pas se prononcer d'avance sur les résultats de l'enquête. Cette réponse correspond-elle au point de vue que le premier ministre a exprimé hier soir à Séoul, en Corée, où il a déclaré aux médias que, dès le départ, avant même l'examen des preuves, il était convaincu que le ministre serait lavé de tout soupçon? Les dés ne sont-ils pas pipés?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Devant les questions du chef du NPD et de ses partisans, j'ai essayé de faire comprendre au député qu'ils devaient avoir au moins la décence de nous laisser tenir une enquête impartiale dont les résultats ne seront pas décidés d'avance, comme il le souhaiterait, de toute évidence.

LES PRÉVISIONS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en ce qui nous concerne, nous serions bien d'accord pour renvoyer cette question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure comme le vice-premier ministre le préconisait lorsqu'il siègeait de ce côté-ci. Si les dés sont pipés, nous n'y sommes pour rien.

Ne pense-t-il pas que, pour quelqu'un qui parle de confier cette affaire à un juge impartial et objectif, en réalité, le premier ministre pipe les dés et a déjà une idée bien arrêtée? N'est-ce pas ce qu'il fait en disant, dès le départ, que le ministre sera disculpé? C'est ce que j'appelle piper les dés.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Pas du tout. Et cette question laisse entendre qu'il n'y a au Canada personne qui jouisse d'une réputation et d'une intégrité nationales assez grandes pour pouvoir mener une enquête impartiale. Je ne suis absolument pas d'accord.

M. Broadbent: Ce serait bien si, pour une fois, le ministre pouvait répondre à la question qui lui est posée.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE N'ADOPTE PAS LA MÊME APPROCHE QUE CELLE QU'IL AVAIT PROPOSÉE IL Y A TROIS ANS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question pour le ministre est la suivante: Quand il était ici, comme chef de l'Opposition, il y a trois ans, il a proposé une motion pour que le Comité des privilèges et élections étudie le sujet ayant trait aux ministres et aux conflits d'intérêts. C'était il y a trois ans.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas adopté la même approche dans ce cas-ci?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, c'est précisément ce que nous faisons. Si le chef du Nouveau parti démocratique réexamine les dispositions énoncées le 9 septembre, lors du dépôt du Code de conduite, il verra qu'elles prévoient, dans certaines circonstances, la nomination d'un enquêteur impartial. Elles n'interdisent pas la publication de son rapport. Je l'ai déjà dit . . .

M. Broadbent: Pour le comité des privilèges et des élections?

M. Nielsen: Elles n'interdisent nullement de renvoyer la question à un comité permanent de la Chambre, celui-là ou un autre, après la présentation du rapport d'enquête. Mais quant à prédire ce qui se passera ensuite, ce serait aller trop loin.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE RELATIVEMENT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser une question au vice-premier ministre. Le gouvernement nous propose une enquête par un enquêteur soi-disant indépendant, mais nommé par le premier ministre. Le mandat de l'enquête sera aussi écrit par le premier ministre, par ce même premier ministre qui déclarait hier soir que le ministre sera exonéré de tout blâme.

Comment le gouvernement pense-t-il nous faire «avaler» qu'une telle enquête organisée par le premier ministre sera préférable et sera aussi impartiale qu'une enquête menée au grand jour par un comité de cette Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique et son propre leader à la Chambre ont déjà posé cette question hier. La même réponse vaut toujours. Le député laisse entendre qu'il n'y a personne au Canada qui ait la réputation et l'intégrité nécessaires pour effectuer une enquête impartiale. Je ne suis pas d'accord du tout avec lui et je suis sûr qu'au fond de lui-même, il sait fort bien qu'une telle personne existe.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT VEUT FAIRE UNE ENQUÊTE LOIN DU PARLEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, tout ce que j'aimerais, c'est qu'on nous réponde franchement. Pourquoi faire une enquête loin du Parlement, par une nomination du régime, suivant un mandat écrit par le régime? Est-ce que cela ne serait pas en fait pour «étouffer» une affaire qui est trop embarrassante pour le gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, après avoir dressé le bilan des questions qui ont été posées hier, j'ai donné l'assurance aux députés que toutes les déclarations et allégations, modérées ou excessives, entendues aux Communes, feront partie du mandat de l'enquêteur. Il en sera de même du code d'éthique et de la lettre du premier ministre du 9 septembre dernier. Qu'y a-t-il de plus équitable que de soustraire cette affaire à l'esprit revanchard et partisan de la Chambre des communes pour en saisir un enquêteur impartial qui dressera un rapport public avec possibilité de le renvoyer à un comité? N'est-ce pas la ligne de conduite par excellence en toutes circonstances?

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Prétend-il qu'il est impossible de former un jury composé de députés capables de mener une enquête juste et indépendante, comme cela s'est toujours fait dans des cas comme celui-ci?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, en toute justice, si nous suivions cette voie dans le cadre de notre procédure normale, et si le comité ou jury présentait un rapport favorable, les collègues du député seraient les premiers à accuser les députés de la majorité d'avoir voulu blanchir leur collègue.

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR SOIT RENVOYÉ À UN COMITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne croit-il pas qu'il préjuge du résultat de l'enquête?

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Afin de satisfaire les besoins du Parlement, le premier ministre suppléant pourrait-il s'engager aujourd'hui à ce que le rapport découlant de l'enquête indépendante soit renvoyé, par une motion de la Chambre à un de ses comités aux fins d'étude, et à ce qu'il ne porte que sur les faits et ne contienne aucune recommandation?

• (1430)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Manifestement, c'est le député qui préjuge du résultat de l'enquête et non pas moi. Je suis persuadé qu'il souhaite laisser à une personne impartiale toute la latitude voulue pour examiner les faits. Il désire certainement lui confier le mandat le plus large possible . . .

M. Broadbent: Ce n'est pas ce que votre règlement dit. Pas du tout.

M. Nielsen: . . . afin qu'elle puisse examiner toutes les questions qui ont été soulevées à la Chambre des communes au sujet de cette affaire . . .

M. Deans: Non.

M. Nielsen: . . . notamment tout ce qui a été dit dans les médias, le code d'éthique . . .

M. Broadbent: Lisez la lettre du premier ministre.

M. Nielsen: . . . et la lettre du premier ministre. Le député ne veut certainement pas restreindre ce mandat, mais plutôt l'élargir.

[*Français*]

LE REMPLACEMENT DU MINISTRE DÉMISSIONNAIRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Quand le ministre des Pêches et Océans a démissionné, c'est le vice-premier ministre qui l'a remplacé. Quand le ministre de la Défense nationale a démissionné, c'est le vice-premier ministre qui l'a remplacé. Pourquoi, cette fois-ci, le premier ministre a-t-il remplacé l'ancien ministre par le ministre des Transports? Est-ce que c'est parce que lui, comme tous les Canadiens et les Canadiennes, a perdu confiance en notre vice-premier ministre?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quelle question puérile.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, si cette question mérite une réponse, c'est uniquement pour signaler les qualités remarquables du ministre suppléant, le ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU VICE-PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je le demande encore une fois au vice-premier ministre: N'est-il pas vrai qu'il est devenu un handicap pour le gouvernement actuel . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: . . . et qu'en fait le premier ministre a été forcé . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée a-t-elle à poser au ministre une question portant sur ses responsabilités ministérielles?

Mme Copps: . . . et que la seule façon dont nous pourrons . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée va-t-elle poursuivre simplement sa déclaration ou va-t-elle poser une question?

Mme Copps: Je vais poser une question.

M. le Président: Quelle est la question, s'il vous plaît?

Une voix: Demandez-lui de démissionner.

M. le Président: Quelle est la question?

Mme Copps: Le vice-premier ministre ne croit-il pas que cette puanteur ne se dissipera à la Chambre que lorsqu'il démissionnera lui-même?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Nickel Belt.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les députés ont le droit de poser des questions à la Chambre. La présidence décidera si elles sont recevables ou non. C'est la seule façon équitable de procéder.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Étant donné que dans tous les précédents, dans l'affaire Mackasey, l'affaire Axworthy et l'affaire Murdock en 1924, les intéressés avaient demandé un ordre de renvoi de la Chambre des communes au comité permanent des privilèges et des élections, le vice-premier ministre a-t-il signalé au ministre démissionnaire qu'il aurait pu emprunter cette voie et demander à la Chambre des communes un ordre de renvoi au comité permanent des privilèges et des élections?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Non, monsieur le Président. Si le député de Nickel Belt avait pris connaissance des documents déposés le 9 septembre 1985, il saurait que l'on a établi une nouvelle façon de procéder à laquelle le premier ministre peut recourir si les circonstances le justifient.

M. Deans: Elles ne le justifient pas.

M. Nielsen: Le premier ministre estime au contraire que les circonstances s'y prêtent.

M. Broadbent: Je pensais que c'était Stevens qui l'avait proposé.

M. Nielsen: C'est la voie qui a été choisie en l'occurence. J'ajoute que dans tous les cas, c'est la façon de procéder la plus juste et la plus impartiale, sans pour autant écarter la possibilité de soumettre le rapport de l'enquêteur impartial à un comité permanent de la Chambre.

M. Deans: Erik, jamais vous n'auriez dit cela du temps où vous preniez place de ce côté-ci de la Chambre.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, étant donné qu'en principe ces circonstances ne diffèrent en rien des précédentes, pourquoi le vice-premier ministre prive-t-il le Parlement du droit d'examiner la conduite des députés? Pourquoi faites-vous cela?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, nous ne le faisons tout simplement pas, d'aucune façon.

M. Rodriguez: Que si.

M. de Jong: Absolument.

M. Nielsen: Pour être utile au député, je l'inviterais à remonter au-delà du 9 septembre 1985, à l'époque du rapport Starr-Sharp, et à considérer les circonstances qui ont donné lieu à l'élaboration de ce rapport. Il pourrait alors juger tout à fait différemment de la rectitude et de l'à-propos de la voie empruntée dans les circonstances.

M. Deans: Elle est tout à fait inopportune.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE CONTRAT OFFERT À MICHEAL DEAVER

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'espère qu'un «précédent» peut poser une question. Je voudrais en poser une au vice-premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit hier que M. Doucet, du cabinet du premier ministre, avait fait une offre d'emploi à M. Deaver . . .

Une voix: Il n'a jamais dit cela.

M. Axworthy: . . . quand il travaillait pour la Maison blanche, même si cette offre était faite à la légère. Nous avons maintenant appris que des représentants du Canada ont rencontré M. Deaver 15 fois quand il travaillait pour la Maison blanche. Ces deux choses vont clairement à l'encontre de la loi américaine.

Une voix: La question.

M. Axworthy: Vu tout cela, le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a offert un contrat à M. Deaver même s'il savait que cela allait à l'encontre de la loi américaine? Qui a autorisé une telle offre? Est-ce le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est retenu ailleurs, a répondu hier à des questions à ce sujet relativement aux détails d'un contrat qu'il a lui-même signé avec M. Deaver. Je prendrai donc note de la question pour obtenir les détails demandés par le député.

ON DEMANDE LA CONVOCATION DE CERTAINS TÉMOINS À UN COMITÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je remercie le vice-premier ministre de son offre. Puis-je aussi demander que le gouvernement divulgue tous les dossiers et renseignements reliés au recrutement de M. Deaver et fasse en sorte que M. Gotlieb et M. Doucet témoignent devant le comité permanent des affaires extérieures afin que nous examinions convenablement comment le gouvernement recrute les démarcheurs étrangers et quelles règles doivent s'appliquer dans de tels cas?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, quand le comité examinera les prévisions budgétaires des Affaires extérieures, le député sera tout à fait libre de demander que l'on convoque l'ambassadeur et n'importe quel autre témoin.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce serait plus facile si nous avions votre appui.

M. Nielsen: Je transmettrai volontiers personnellement les autres instances du député au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE AU QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. J'ai entre les mains une lettre signée par M. Peter Paul Saunders, président de Versatile Corporation, dans laquelle il fait savoir au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec qu'il a été chargé par le ministre à qui s'adresse ma question et par l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale de négocier un plan de réduction de l'industrie de la construction navale au Québec comportant notamment la fermeture de Marine Industries de Lauzon. Pourquoi a-t-on confié cette tâche particulière à M. Saunders? Le fait, pour le ministre et l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, de demander au président de l'une des entreprises de construction navale du Québec d'élaborer un plan incluant la fermeture de l'un de ses principaux concurrents ne crée-t-il pas un conflit d'intérêts?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, il est évident qu'il y a présentement au Canada un surplus dans les chantiers navals. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale avait, à l'époque, examiné un plan afin de rationaliser l'industrie des chantiers navals au Canada. Alors, les discusions qui ont eu lieu entre M. Saunders et les représentants des autres chantiers navals du Québec se poursuivent toujours, et on verra la rationalisation plus tard.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR UNE NÉGOCIATION QUI IMPLIQUERAIT LA FERMETURE D'UNE SOCIÉTÉ CONCURRENTE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer le conflit d'intérêts . . . Pourquoi le chef d'un chantier naval a-t-il été nommé pour négocier une réduction de capacité dans cette industrie qui impliquerait la fermeture de sa plus grande concurrente dans la province de Québec? Est-il juste pour une compagnie de prendre une décision relative à la fermeture d'une autre compagnie dans cette industrie importante au Québec?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement a demandé aux intervenants de se parler et d'avoir un projet de rationalisation entre eux avant de prendre des mesures, quelles qu'elles soient.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

LES BANQUES

LES TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉS PAR LES BANQUES À CHARTE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre des Finances. Nous nous réjouissons de voir le taux d'escompte de la Banque du Canada continuer de fléchir. Nous ne voyons cependant pas les banques à charte suivre le mouvement aussi rapidement que lorsque les taux sont à la hausse. Pourquoi les diminutions ne sont-elles pas appliquées aux consommateurs aussi rapidement que les augmentations? Pourquoi l'écart est-il encore de quatre points?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a bien raison de signaler, avec un certain enthousiasme, la baisse que les taux d'intérêt accusent au Canada depuis trois ou quatre mois.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je surveille les écarts entre le taux d'escompte et le taux préférentiel des banques. L'écart n'est pas de quatre points, mais de moins que cela. Je crois qu'il est plutôt de l'ordre de deux points. Il était cependant plus mince que la normale en janvier. Il est à l'heure actuelle plus étendu que la normale. Je suis la situation de près. Nous pouvons nous attendre à une certaine modération et à une baisse des taux.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'EMBAUCHE D'UN DÉMARCHEUR PARLEMENTAIRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, le premier ministre n'a cessé de parler des liens d'amitié de plus en plus profonds qui se forment entre le Canada et les États-Unis. Puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, j'adresserai ma question—qui ne porte pas sur des détails—au vice-premier ministre. Étant donné cette nouvelle grande amitié, le ministre juge-t-il nécessaire de consacrer plus de $100,000 de l'argent des contribuables à engager un Américain pour défendre les intérêts du Canada aux États-Unis? Avons-nous décidé de remettre notre sort entre les mains de M. Deaver?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, en bref, la réponse à la dernière partie de la déclaration ou de la question du député—peu importe ce qu'on en pense—est non. C'est une réalité, c'est un fait qu'à notre époque, il y a des démarcheurs parlementaires tant au Canada que dans les autres pays occidentaux. Il en est ainsi depuis au moins quinze ans voire davantage, si j'ai bonne mémoire. Je ne vois donc pas pourquoi on n'admettrait pas le lobbying.

Je tiens à signaler par ailleurs . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'EMBAUCHE DE DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit de savoir ce que M. Deaver a fait ou promis pour gagner plus de $100,000, ce qui est énorme. Y a-t-il d'autres négociants—pardon, M. Deaver—sur la liste de paie du Canada?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, c'est une des questions auxquelles le gouvernement accordait la priorité. Aussi, le député le sait très bien, il a été à nouveau question des démarcheurs parlementaires dans les mesures présentées le 9 septembre. Ce document est examiné pour le moment par un comité. Sauf erreur, les leaders à la Chambre ont discuté de l'établissement d'un registre des démarcheurs parlementaires. Tout cela est en route. L'identité des démarcheurs devrait être révélée publiquement, à notre avis.

* * *

LES AÉROPORTS

LES CONTRATS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ À DORVAL ET À MIRABEL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Si je comprends bien, les Services de protection Burns, aux aéroports de Dorval et de Mirabel, seront remplacés, s'ils ne l'ont pas déjà été. Un contrat a-t-il déjà été accordé, par le ministère ou les compagnies aériennes, ou est-il sur le point de l'être, à Metropole Security Ltd. pour assurer la sécurité à ces deux aéroports? Le ministre a-t-il fait ou fait faire par ses fonctionnaires une enquête sur Metropole Security Ltd.?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la réponse à la première partie de la question est non. D'après mes renseignements, Air Canada n'utilise pas les services de Metropole Security Ltd.; par contre, elle utilise ceux de Metropol Airport Security Services Ltd. et ceux de Metropol Base-Fort Airport Security Services Ltd. Oui, le ministère des Transports a fait une enquête pour savoir qui possédait ces compagnies.

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le contrat de service a-t-il été accordé sur soumissions? Air Canada fait-elle partie d'un consortium de lignes aériennes ou est-elle la seule signataire? Est-ce qu'un—je répète un—de ses collègues du cabinet a eu des discussions avec lui ou avec des fonctionnaires de son ministère à propos de la prestation de services de sécurité dans ces deux aéroports?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai pas connaissance de discussions de cet ordre autres que celles où les Services de protection Burns ont fait connaître leur intention de retirer leurs services. Air Canada a alors pris des dispositions avec les deux autres compagnies.

[*Français*]

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

L'INTERDICTION D'ACCÈS À LA RÉSIDENCE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

La semaine dernière, les portes d'entrée de la résidence du Gouverneur général étaient fermées au public et j'aimerais savoir qui a fait cette requête et pourquoi, et si ces portes vont être accessibles au public immédiatement?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rappeler à cette Chambre que la coutume veut que pour les résidences officielles, de façon générale, l'accessibilité soit limitée.

Dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, la CCN a décidé d'appliquer cette même politique à la résidence du Gouverneur général.

J'aimerais rappeler quand même à l'honorable député qui manifeste beaucoup d'intérêt aux visiteurs de cette résidence qu'il sera toujours possible à la population canadienne de visiter la résidence du Gouverneur général lors d'activités spéciales et particulières, comme c'était la situation.

[*Traduction*]

M. Turner (Ottawa—Carleton): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre pourrait-elle nous dire pourquoi, depuis que son ministère a littéralement suspendu le programme de développement de l'emploi le 1er avril, ses fonctionnaires répètent à tous les candidats qu'il n'y a plus d'argent de disponible ou encore que les fonds sont bloqués? Étant donné la publicité qu'elle a tenu à donner à ce programme, pourquoi la ministre ne lui accorde-t-elle pas les ressources nécessaires?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député saura que depuis le 1er avril, le gouvernement a financé de nouvelles activités pour une valeur de 120 millions dans le cadre de la Planification de l'emploi, soit 40 millions pour le Québec dont 10 millions pour le développement de l'emploi dans cette même province.

LES RÉPONSES DONNÉES AUX CANDIDATS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je veux parler du développement de l'emploi et non de la Planification de l'emploi. Comment se fait-il que les fonctionnaires du ministère à Montréal, à Toronto, à Hamilton, à Ottawa, à Windsor, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, affirmaient ce matin encore aux candidats qu'ils ne disposaient pas de crédits? Comment peuvent-ils affirmer une telle chose si la réponse de la ministre est exacte? Elle devrait se renseigner auprès de ses fonctionnaires.

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà vérifié auprès de mes fonctionnaires. J'ai dit au député que 10 millions de dollars avaient été débloqués pour la seule province de Québec aux fins du développement de l'emploi. Nous gérons soigneusement nos fonds. Nous prévoyons que vers la fin de juin, près de 22,000 personnes participeront à des projets de développement de l'emploi dans l'ensemble du pays. Je crois que nous faisons une oeuvre valable puisque la Planification de l'emploi a contribué à créer quelques 630,000 nouveaux emplois depuis que nous sommes entrés en fonction.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE AUX ÉTATS-UNIS—LA NOMINATION D'ENVOYÉS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Dans la promotion des négociations sur le libre-échange, le premier ministre a promis deux choses: la participation pleine et entière des provinces, et le refus de négocier séparément la question du commerce du bois d'oeuvre. Le ministre va-t-il confirmer que le gouvernement a proposé de nommer des envoyés sans avoir consulté le gouvernement de la Colombie-Britannique? En fait, il a envoyé des télégrammes hier soir seulement.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que, effectivement, le gouvernement a la réputation de faire participer les gouvernements provinciaux à tout ce qu'il entreprend, non seulement à ses relations avec le gouvernement américain et non seulement en ce qui concerne le commerce du bois d'oeuvre, mais à toutes les initiatives qu'il prend dans tous les domaines. Les envoyés n'ont pas encore été désignés. Leur nomination est encore à l'étude. Les gouvernements provinciaux n'en ont pas encore été informés. Nous allons discuter de cette affaire demain, à Washington. Aucune décision ne sera prise tant que nous n'aurons pas bel et bien consulté les gouvernements provinciaux et obtenu leur approbation.

• (1450)

L'IMPORTANCE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Celui-ci n'ignore pas, j'en suis sûr, que l'exploitation forestière est le secteur industriel le plus important de la Colombie-Britannique et pourtant, il a attendu jusqu'à hier soir pour envoyer un télégramme au gouvernement de cette province. Va-t-il confirmer à la Chambre que ces envoyés auront le pouvoir de faire des compromis sur la quantité ou le prix du bois d'oeuvre canadien vendu aux États-Unis?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je puis dire au député, comme je l'ai déjà fait plus tôt au cours du débat de ce matin, que notre gouvernement n'a pas l'habitude de prendre des décisions intéressant les gouvernements des provinces sans d'abord les consulter sérieusement. Nous l'avons toujours fait et nous allons continuer à le faire.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA PARTICIPATION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce extérieur. Comme il est maintenant certain que les entretiens attendus depuis si longtemps sur l'accroissement du commerce auront lieu, ce qui est effectivement une bonne nouvelle pour le Canada, le ministre assurera-t-il à la Chambre, notamment aux citoyens de la région de l'Atlantique, que le gouvernement ne tolérera plus que la région soit reléguée au deuxième rang?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de répondre à cette question. Nous placerons certes au premier rang les provinces de l'Atlantique à l'instar de toutes les autres provinces canadiennes. Je peux rappeler à tous les députés que, comme il se doit, certains présidents des comités sectoriels et consultatifs du commerce qui nous seconderont lors de ces négociations sont originaires des provinces Maritimes.

LES EXPORTATIONS DE BOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. S'adressant à la Chambre des communes le 24 avril 1986, le premier ministre a nié qu'il y aurait un accord distinct sur le bois avec les États-Unis, en affirmant que le président des États-Unis avait déclaré que les négociations commenceraient sans conditions, position qui était également celle du Canada. Pourquoi le gouvernement propose-t-il maintenant, à titre de condition préalable, de conclure un accord distinct limitant nos exportations de bois tendre vers les États-Unis, qui s'élèvent actuellement à 3 milliards de dollars, avant le début de toute négociation sur le libre-échange? Qu'est-ce qui a changé?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas d'où le député tire ses renseignements. Je peux répéter à la Chambre, tout comme le premier ministre et le président des États-Unis l'ont fait publiquement, qu'aucune condition préalable n'a été posée à l'ouverture de ces négociations. Il n'y en a aucune et je ne sais vraiment pas où il prend cette information. Peut-être pourrait-il éclairer ma lanterne sur ce point.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, n'est-il pas vrai que le gouvernement du Canada, de concert avec son homologue américain et le président Reagan en particulier, a promis il y a trois semaines au comité des finances du Sénat américain, et notamment au sénateur Packwood, de résoudre les plaintes des Américains au sujet des exportations canadiennes de bois tendre en limitant ces dernières de façon à obtenir l'appui du comité pour l'ouverture des négociations sur le libre-échange? N'est-ce pas vrai?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse est tout simplement non. Le premier ministre n'a jamais fait une telle promesse au Sénat et nous n'avons jamais promis au président ni à personne d'autre de limiter nos exportations de bois aux États-Unis.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES BREVETS DE MÉDICAMENTS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Hier soir, on a annoncé aux nouvelles de Radio-Canada que les modifications à la loi sur les brevets de médicament seront présentées au Parlement vendredi prochain. Le ministre admettra-t-il que cela fait partie du prix que le Canada a accepté de payer pour faire avancer les entretiens sur le libre-échange et les faire approuver par le comité du Sénat américain?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je souhaite qu'à l'avenir le député ne tire pas ses renseignements des nouvelles de Radio-Canada. Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit, à savoir qu'il n'y a jamais eu et n'y a encore aucune condition préalable à l'ouverture des entretiens sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LES DISCUSSIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, dans ce cas, permettez-moi de poser une question directe au ministre. Lors des discussions au sujet du processus d'approbation du Sénat américain, les responsables canadiens et américains ont-ils parlé des modifications de la loi sur les brevets? Le ministre refuse-t-il d'admettre qu'il en a été question?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, une fois de plus, je ne peux que répéter au député qu'il n'y a eu aucune condition préalable, dans quelque domaine que ce soit, à l'ouverture des entretiens entre le Canada et les États-Unis au sujet d'un accord commercial global.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE S'IL EST VRAI QUE LE GOUVERNEMENT A DÉCIDÉ DE FERMER LES CHANTIERS MARITIMES DE LA CANADIAN VICKERS LIMITED DANS L'EST DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises) et a trait aux chantiers maritimes du Québec. Es-ce que le ministre peut nous confirmer que son gouvernement, avec la collaboration de M. Saunders, a décidé de fermer les chantiers maritimes de la Canadian Vickers Limited dans l'est de Montréal? Oui ou non?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, j'ai pourtant expliqué très clairement à un député tout à l'heure qui, comme le député de Montréal—Sainte-Marie, on le sait, monsieur le Président, ne veut absolument rien comprendre. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, et je vais le répéter, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a fait parvenir une lettre aux gens impliqués dans les chantiers maritimes leur demandant d'avoir une discussion ensemble et de voir ce qui pourrait arriver avec la rationalisation des chantiers, et ce sont les gens du secteur privé eux-mêmes qui doivent se parler et définir cette rationalisation.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSSIBILITÉ DE FERMER LE CHANTIER DE SOREL ET DE LAISSER OUVERTS CEUX DE LAUZON ET DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, est-ce que le ministre est conscient du fait que M. Saunders est responsable de deux chantiers au Québec, à Lauzon et à Montréal, et que Québec est responsable du chantier de Sorel? Est-ce que le ministre va nous faire accroire que M. Saunders est capable de fermer le chantier de Sorel et de laisser les deux autres chantiers ouverts?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, vous voyez, quand quelqu'un ne veut pas comprendre, ce que c'est!

Il s'agit justement de quelqu'un d'impliqué dans le secteur et il faut qu'ils se parlent. Si ces gens ne se parlent pas, comment voulez-vous qu'ils puissent arriver à quelque chose de positif? M. Saunders a deux chantiers. J'imagine qu'il doit être capable de parler avec les autres propriétaires de chantiers pour définir la meilleure politique à suivre.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PROJET DE DISTRIBUER LE COURRIER UN JOUR SUR DEUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Dans le budget, le gouvernement a demandé à Postes Canada d'élaborer un plan d'exploitation. De source sûre, nous apprenons que la distribution un jour sur trois est l'une des solutions préconisées dans le plan. Comme les Canadiens doivent avoir leur mot à dire sur ce changement radical de politique dans le secteur public, le ministre va-t-il rendre ce rapport public avant que le comité ne commence l'étude des prévisions budgétaires de Postes Canada?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): J'ignore d'où mon collègue tient ce renseignement, monsieur le Président, mais tout ce que je peux dire c'est que Postes Canada est en train d'examiner diverses solutions pour se conformer à la demande du ministre des Finances et devenir autonome d'ici peu de temps. Nous étudions plusieurs suggestions, y compris la distribution un jour sur deux.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre vient d'admettre qu'il envisage la distribution de courrier un jour sur deux. A-t-il l'intention de rendre le rapport public afin que les Canadiens sachent à quoi s'attendre?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, c'est là l'une des options à l'étude. Dès que nous prendrons une décision, le public en sera avisé.

* * *

L'ADMINISTRATION

CANADAIR—LE CHOIX DE BURNS FRY POUR EXAMINER LES PROPOSITIONS RELATIVES À LA PRIVATISATION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ne convient-il pas que l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale a donné l'impression d'être mêlé à un autre conflit d'intérêts quand il a chargé la maison Burns Fry d'examiner et de recommander un acheteur pour Canadair, alors que le président de Burns Fry faisait partie du conseil d'administration de Magna International, société qui souhaitait elle aussi se porter acquéreur de Canadair?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, ce n'est là qu'une déclaration de plus qui s'ajoutera au mandat de l'enquête impartiale qui sera entreprise.

• (1500)

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—LES MEMBRES DU COMITÉ DE PRIVATISATION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il par conséquent confirmer qu'il demandera également aux enquêteurs, dans le cadre de leur mandat, de se pencher sur le fait que la majorité des membres du comité de privatisation de la CDIC font partie d'une même société au Canada? Ne reconnaît-il pas que cela aussi donne l'impression d'un autre conflit d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, l'accusation du député manque d'originalité. Elle a déjà été faite et sera évidemment examinée dans le cadre de l'enquête impartiale qui sera effectuée.

Les subsides

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES POUVOIRS D'UN COMITÉ EN VERTU D'UN ARTICLE DU RÈGLEMENT—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le 1er mai 1986, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) a demandé à la présidence de préciser l'interprétation du paragraphe 99(2) du Règlement. La première question à résoudre est, précisément, si un comité peut demander une réponse à seulement une partie d'un rapport.

Il ne fait aucun doute à la présidence que cette requête est valable, même si elle n'est pas prévue en toutes lettres dans l'article pertinent du Règlement, car le comité n'aurait tout simplement qu'à inclure dans un rapport distinct la partie du rapport principal à laquelle il veut une réponse. En outre, de nombreux précédents militent en faveur de cette interprétation.

Voici quelle est la deuxième question à régler. Quand un comité a demandé une réponse partielle, le gouvernement est-il tenu de commenter seulement cette partie du rapport? De l'avis de la présidence, si un comité demande une réponse à une partie précise du rapport, le gouvernement a toute latitude de commenter l'ensemble du rapport s'il le désire, bien que rien dans la procédure ne l'oblige à répondre à d'autres parties qu'à celle qui intéresse le comité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE LIBRE-ÉCHANGE CANADO-AMÉRICAIN—LA SUPPRESSION DES DROITS COMPENSATEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Riis:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à ne pas entreprendre de négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis à moins que ce dernier ne supprime les droits compensateurs en vigueur et ne garantisse qu'on n'appliquera pas de tels droits à l'avenir, étant donné qu'on menace actuellement d'appliquer des droits compensateurs américains dans l'industrie du bois d'oeuvre où le libre-échange existe déjà.

M. le Président: Le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) demande-t-il à poursuivre le débat?

M. Althouse: Monsieur le Président, je voudrais que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) ait la parole.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence s'est trompée en donnant la parole au député de Humboldt—Lake Centre. Elle compte bien maintenant la céder au député d'Essex—Windsor (M. Langdon) qui poursuivra le débat.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, de l'avis même du ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), la motion à l'étude aujourd'hui entre dans le vif du débat qui se déroule dans l'ensemble du Canada. Elle concerne la question des droits compensateurs et le rôle que jouera la poursuite de cette intervention lors des négociations qui doivent avoir lieu.

La notion de droits compensateurs échappe à la plupart des Canadiens. Il existe aux États-Unis un mécanisme—qui diffère quelque peu au Canada—selon lequel sociétés, sénateurs, membres du Congrès et diverses autres instances peuvent saisir l'*International Trade Commission*, organisme quasi judiciaire, de la possibilité que le commerce international leur nuise ou que l'importation de produits étrangers soit néfaste à un secteur américain. Parallèlement à l'enquête quasi judiciaire que mène la Commission, le département américain du Commerce effectue sa propre enquête pour le compte du gouvernement. Il s'agit de savoir si le pays exportateur subventionne les produits mis en cause, nuisant de ce fait aux producteurs américains.

Le mécanisme compensatoire ainsi mis en branle aux États-Unis passe par ces deux voies et se solde par une importante décision si la Commission conclut que, effectivement, une entreprise ou un groupe d'entreprises se trouvent désavantagées. Le département du Commerce se prononce lui aussi sur l'existence de subventions à l'étranger. Si les deux décisions vont en faveur des États-Unis, l'exportateur étranger peut s'attendre à ce que son entreprise fasse l'objet de droits compensateurs. Il existe tout un éventail de ces droits qui peuvent avoir une importance fort minime ou, encore, causer des problèmes considérables aux exportateurs étrangers.

Cette question, qui n'a pas cessé de rebondir ces dernières années, revêt une importance cruciale pour le Canada. Le ministre convient avec moi que les États-Unis jouissent d'un énorme pouvoir d'intervention dans ce domaine, que leurs droits compensateurs ont fait beaucoup de tort à certaines entreprises et pourraient nuire encore davantage à quelques autres dont, pour donner un exemple qui saute aux yeux pour l'instant, le secteur du bois d'oeuvre. Toutefois, la menace ne pèse pas que sur ce secteur, loin de là. Notre poisson salé et notre poisson de fond ont déjà été durement touchés cette année par l'imposition de droits compensateurs. Et après avoir bâti une industrie avec l'aide de la province, voilà maintenant que les producteurs porcins du comté d'Essex se retrouvent au bord de la faillite à cause de droits compensateurs imposés sur les exportations de porcs vivants.

Il y a aussi d'autres menaces qui ne cessent de peser sur nos producteurs, menaces qu'ils sont souvent seuls à combattre aux États-Unis, financièrement parlant en tout cas. Je pourrais citer le cas de maints producteurs du comté d'Essex qui ont été traduits devant la Commission du commerce international sous l'accusation d'avoir exporté des produits injustement subventionnés au détriment des producteurs américains. On leur a dit qu'ils n'avaient d'autres choix que de défendre eux-mêmes leur cause. Et même s'ils font partie d'une petite industrie, ils n'en ont pas moins déboursé plus de $100,000 pour le faire. Les producteurs porcins, en dépit de leurs faibles moyens financiers, ont dû verser plus de $200,000 en frais juridiques pour défendre leur cause devant l'ITC.

• (1510)

D'une part, nous avons donc toute une série d'actions préjudiciables à nos exportations, et, d'autre part, un nombre de plus en plus grand de nos mesures en matière d'exportations qui sont considérées maintenant aux États-Unis comme des subventions.

J'ai en main les décisions préliminaires rendues par le département américain du Commerce concernant le poisson de fond. Elles sont accompagnées de la liste des 54 programmes fédéraux et provinciaux considérés par la Commission du commerce international des États-Unis comme d'éventuelles subventions. Le département du Commerce des États-Unis les a tous passés au crible. Il a conclu qu'ils constituaient des subventions. Or, certains sont essentiels, non pas seulement à l'avenir des Maritimes ou de la Colombie-Britannique, mais à l'avenir du pays tout entier.

Je pense notamment au Programme d'expansion des exportations qui est, lui aussi, qualifié de subvention injuste. C'est également le cas du Programme de subventions au développement régional et du Programme de développement industriel et régional, qui touchent la moitié de toutes les circonscriptions représentées aux Communes.

Or, il n'y a pas que les mesures fédérales qui sont en cause, mais celles également des gouvernements provinciaux. Dans le cas du poisson de fond, les programmes du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de tout l'est du Canada sont considérés comme des subventions injustes. Ils pourraient donc inciter les États-Unis à imposer de nouveaux droits de douane qui nuiraient aux producteurs canadiens qui exportent aux États-Unis.

Durant tout ce débat sur le libre-échange, nous avons prétendu que le gouvernement canadien se doit d'adopter une politique directe et agressive pour convaincre les Etats-Unis de cesser de recourir ainsi aux droits compensateurs. La meilleure façon de procéder est de recourir à un programme à double portée. Tout d'abord, en passant par le GATT. En renégociant le prochain accord du GATT, et ces pourparlers devraient débuter dès septembre prochain, nous pourrons nous faire de puissants alliés pour le jour où nous chercherons à contrer les diverses tentatives des États-Unis qui veulent étendre leurs droits compensateurs au-delà de tout ce qui avait été envisagé lors de la dernière négociation du GATT. Nous pourrions avoir de puissants alliés notamment l'Allemagne, la France, le Japon et la Grande-Bretagne au moment où nous affirmerons au GATT que la politique américaine en matière de droits compensateurs est injuste. Elle représente une tentative prédatrice de dépasser outre mesure les intérêts et les prérogatives du GATT.

En second lieu, nous avons soutenu qu'il était indispensable d'avoir nous-mêmes une position plus vigoureuse, d'avoir notre propre programme compensateur, qui est une procédure extrêmement lente et injuste envers les producteurs, et de l'aménager de façon à pouvoir l'utiliser soit directement à l'initiative du gouvernement, soit indirectement à l'initiative des producteurs, pour prendre des mesures de rétorsion contre les États-Unis lorsque nos producteurs sont lésés.

Quand on parle pour le Canada de prendre des mesures de rétorsion contre les États-Unis, les gens peuvent être portés à croire que c'est la souris qui veut se mesurer au lion. Mais, en fait, les courants d'échanges entre nos deux pays sont d'une importance réelle pour chacun des deux partenaires, et il est indispensable que nous ayons dans notre législation, comme nous le demandons, le pouvoir de prendre de pareilles mesures de rétorsion.

Dans le système que nous avons actuellement, ne serait-ce que pour avoir la possibilité de présenter une affaire à notre tribunal spécial des importations, nos producteurs sont obligés d'aller voir le ministre et d'obtenir son autorisation. J'admets que le ministre est un homme éminemment raisonnable, mais ce n'est pas là le genre du tribunal rapide, efficace et percutant qui puisse nous mettre en situation de lutter à armes égales avec les États-Unis dans cette guerre des mesures compensatrices qui a commencé à sévir entre nos deux pays. Voilà l'approche que nous avons suggérée.

D'un autre côté, il y a ce que je crois être un mythe. Ce mythe, c'est que nous puissions arriver à trouver par ces négociations sur le libre-échange un moyen d'échapper au système compensateur lui-même. J'ai ici des douzaines de comptes rendus de discours de représentants américains occupant des postes-clés: ils prouvent à l'évidence qu'ils ne renonceront pas à leur droit d'imposer des mesures compensatrices, quel que soit l'accord de libéralisation des échanges que nous puissions signer. Il y a les déclarations de M. Merken à un groupe de l'Université Wayne State. Il a dit de façon claire et nette qu'il n'y avait absolument pas de possibilité que les États-Unis renoncent au système des droits compensateurs au profit du Canada. Il a dit que si c'est là le but que les Canadiens poursuivent, la suppression de ces droits compensateurs, il n'y a rien à faire; nous ne l'obtiendrons pas dans les négociations commerciales. Le représentant américain pour le commerce (M. Yeutter) a exprimé le même scepticisme. Il a dit qu'il ne serait guère enchanté que quiconque soit exonéré des lois anti-dumping ou des lois sur les droits compensateurs.

• (1520)

On pourrait poursuivre avec toutes sortes de déclarations. Il y a, par exemple, le *Select Committee on Economic Affairs* en Ontario, qui est allé à Washington interviewer de nombreux groupes. Il leur a demandé s'il y avait la moindre vraisemblance que le pouvoir de compensation puisse être restreint de quelque façon que ce soit. Chaque fois, la réponse a été qu'il n'y avait aucune possibilité d'emprunter cette voie pour trouver une solution aux problèmes de notre bois d'oeuvre, de notre poisson, de nos fraises ou de notre porc.

Le mouvement vers la libéralisation des échanges que nous avons lancé repose sur des chimères et des voeux pieux qui sont, malheureusement, presque condamnés à l'échec. Il est à peu près sûr que cela va échouer parce que l'utilisation de droits compensateurs est absolument cruciale pour les producteurs et les hommes politiques américains. C'est pour cela que le gouvernement devrait adopter une autre approche. Il devrait passer par le GATT et se donner le pouvoir d'user de représailles contre l'utilisation de droits compensateurs. Le mythe cèderait alors la place à l'espoir.

M. James: Monsieur le Président, je suis absolument renversé par l'anti-américanisme du député d'Essex—Windsor (M.

Langdon). Il parle d'adopter une attitude agressive à l'égard des droits compensateurs. Pas plus tard que ce matin, un député de son parti a parlé du grave problème que représentent pour notre industrie du bois d'oeuvre les droits compensateurs américains. Le député veut que nous adoptions une attitude encore plus agressive. Il parle de la souris qui veut se mesurer au lion. Il veut maintenant que nous adoptions une position plus agressive tout en disant que nous ne pouvons pas négocier avec les États-Unis ni leur faire concurrence. Selon lui, la solution consiste pour nous à devenir l'agresseur. Les arguments du député et de certains de ses collègues sont incohérents et mal présentés. Ils veulent semer la confusion dans l'esprit des Canadiens. Ils invoquent tellement d'arguments diamétralement opposés les uns aux autres qu'ils croient que les pauvres Canadiens ne pourront pas s'y retrouver. Je suis certain qu'une surprise les attend.

Le député affirme qu'ils veulent une guerre commerciale. Ils veulent que la situation devienne encore plus conflictuelle qu'elle ne l'est déjà. Cette attitude est à la fois surprenante et inquiétante. Un député de son parti a déclaré ce matin que nous n'avons pas négocié suffisamment pour éviter la possibilité que des droits compensateurs soient imposés sur le caoutchouc. Lui aussi, il anticipe sur les négociations. Plus tôt, un député de ce côté-ci a tenu de beaux discours en déclarant que l'on anticipait et que l'on décidait à l'avance. Il a déjà décidé que les États-Unis ne renonceront jamais aux droits compensateurs. Ce matin, cependant, le député de Skeena (M. Fulton) a déclaré qu'il n'y aurait pas d'éventuels droits compensateurs. Depuis le début, ce parti ne nous annonce que des catastrophes. Le député parle de chimères et de voeux pieux. Le gouvernement sait que les négociations avec les États-Unis peuvent avancer très vite et nous avons l'intention d'informer les électeurs canadiens d'une façon franche et organisée qu'ils pourront comprendre, au lieu de semer la confusion.

M. Langdon: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de laisser le député de Sarnia—Lambton (M. James) dans la confusion, ce qui ne servirait à rien. Mon discours ne se voulait pas anti-américain, mais il visait à exposer certaines réalités. Celles-ci sont, à certains égards, les mêmes que celles énoncées ce matin par le ministre du Commerce extérieur. Il est un fait que les États-Unis imposent beaucoup de droits compensateurs. Ils sont de plus en plus étendus et en fait, le gouvernement s'en est servi comme prétexte pour essayer d'entreprendre ces entretiens sur le libre-échange.

Il ne s'agit pas là d'anti-américanisme. C'est une réalité devant laquelle nous devons réagir. Il faut savoir de quels moyens nous disposons pour réagir et quelle est la meilleure façon de le faire. Actuellement, nos moyens sont limités. Le comité spécial qui a étudié la question l'été dernier est arrivé à la conclusion que nos propres lois sur les droits compensateurs n'étaient pas suffisamment sévères. Je veux simplement le mentionner.

Nous devons choisir la voie qui a le plus de chance de nous faciliter nos échanges commerciaux. Nous parlons de guerres commerciales, rien de plus dramatique que cela. C'est une question grave dans ma région, tout comme elle doit l'être dans celle du député. Nous devons décider de la meilleure façon de remédier à ce problème. Je prétends qu'il est nettement préférable de suivre une voie qui nous permet d'obtenir des appuis et nous donne la possibilité de nous défendre contre les attaques américaines sur le plan commercial, dont le monde entier prend note.

En terminant je dirai que, dans ses relations commerciales avec les États-Unis, la Communauté européenne adopte une position plus ferme. Selon moi, les résultats qu'elle obtient montrent qu'elle se fait beaucoup plus respecter que nous.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue représentant la circonscription voisine, celle d'Essex—Windsor. Il continue de s'opposer à la conclusion d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis. Il a bien des craintes à cet égard et il amène les gens de Windsor, qui est une ville frontière, à craindre les répercussions d'un accroissement de nos relations commerciales avec les États-Unis. Il a donné le porc comme exemple. Ne serait-il pas plus judicieux d'inclure ce marché de 800 millions de dollars dans un accord semblable à l'Accord sur l'automobile auquel les Travailleurs unis de l'automobile se sont opposés lorsqu'il a été négocié? A l'heure actuelle, ils sont, bien entendu, contre tout nouvel accord avec les États-Unis. N'est-ce pas là une situation semblable? Je n'arrive pas à comprendre que le député continue à redouter un accord comme celui-ci, alors qu'il considère l'Accord sur l'automobile comme l'un des meilleurs accords jamais signés. Ce dernier a été négocié par Simon Reisman, celui-là même qui négocie à l'heure actuelle pour le Canada au sujet du libre-échange. Les Travailleurs unis de l'automobile s'y sont alors opposés, tout comme ils rejettent à l'heure actuelle les pourparlers bilatéraux avec les États-Unis. Ne souhaite-t-il pas voir nos agriculteurs du comté d'Essex bénéficier d'un bon accord, comme l'Accord sur l'automobile?

• (1530)

M. Langdon: Monsieur le Président, le député mélange tant de choses magnifiques qu'il est difficile de savoir par où commencer. Permettez-moi d'essayer.

Tout d'abord, chacun d'entre nous doit tenter d'évaluer dans quelle mesure il est probable que nous réussissions à obtenir des garanties des États-Unis. Dans le cas de l'Accord sur l'automobile, nous les avons obtenues, car il s'agit d'un seul secteur et nous avons lutté de toutes nos forces. M. Reisman a lui-même déclaré alors qu'il s'opposait à ces garanties, mais le gouvernement de l'époque, peut-être sous la pression des Travailleurs unis de l'automobile, qui sait? lui a demandé d'insister sur ces dernières. Or, comme nous le savons tous deux, ces garanties sont absolument essentielles et profitables pour le Canada en l'occurrence. Si nous considérons l'Accord sur l'automobile comme une initiative sensée et souhaitable, c'est bien parce qu'elles existent.

Cependant, en ce qui a trait au porc, nous devons nous poser honnêtement la question: Est-il probable que les États-Unis renoncent à leur pouvoir d'appliquer des droits compensateurs comme ils le font depuis un an aux agriculteurs de la circonscription du député et de la mienne et dont ils ont tous énormément pâti? En gens raisonnables, je pense que nous devons voir la réalité en face. J'ai essayé dans une certaine mesure d'exposer cette réalité aujourd'hui. Il y a notamment l'observation de M. Merken qui a déclaré que les Américains ne voient pas qu'il soit possible d'exempter seul un pays des droits compensateurs

ou des lois antidumping. Il s'agit, bien entendu, du représentant commercial adjoint des États-Unis qui est chargé plus particulièrement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Le débat.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat d'aujourd'hui. Ce faisant, je voudrais rappeler à mes collègues la motion à l'étude:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à ne pas entreprendre de négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis à moins que ce dernier ne supprime les droits compensatoires en vigueur et ne garantisse qu'on n'appliquera pas de tels droits à l'avenir, étant donné qu'on menace actuellement d'appliquer des droits compensatoires américains dans l'industrie du bois d'oeuvre . . .

Cette motion aurait tout aussi bien pu exhorter le gouvernement à tenir sa promesse faite à la Chambre des communes au sujet du secteur du bois d'oeuvre. Elle aurait pu exhorter le gouvernement à tenir sa promesse au secteur même. Elle aurait pu exhorter le gouvernement à tenir sa promesse au premier ministre de la Colombie-Britannique qui a déclaré au réseau BCTV, entre autres réseaux, que le premier ministre (M. Mulroney) lui avait promis de ne pas conclure d'accord distinct avec les États-unis au sujet du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique ou d'ailleurs au Canada. Si une telle promesse a été effectivement faite au premier ministre de la province, et nous n'en avons pour preuve que la parole de ce dernier, alors cette promesse a été rompue. Ces bonnes intentions ont fondu comme neige au soleil.

Nous le savons car nous avons entendu le premier ministre affirmer à la Chambre que les pourparlers relatifs au libre-échange ne seraient assortis d'aucune condition préalable, d'aucun accord distinct. Nous savons qu'on est aussi revenu sur cet engagement. Pas plus tard qu'hier, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Gotlieb, a proposé aux Américains que chaque pays nomme des représentants pour négocier un accord distinct concernant les exportations du bois d'oeuvre canadien aux États-Unis.

Le premier ministre a déclaré qu'il avait obtenu la promesse du président des États-Unis qu'il n'y aurait pas de conditions préalables. Si le président a fait cette promesse au premier ministre, il ne l'a pas tenue lui non plus. Le 8 mai, donc il y a à peine cinq jours, il a écrit au sénateur Packwood, président du comité sénatorial des finances, pour lui dire qu'on devra—pas «pourrait», ni «devrait», ni «il serait souhaitable»—tenir des négociations distinctes sur les exportations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis. Si aucune entente n'est possible à la suite de négociations bilatérales, dit-il, il prendra les mesures nécessaires pour régler le problème conformément à la loi américaine. Le président a écrit cette lettre trois semaines après le vote nul du comité sénatorial des finances des États-Unis sur le déclenchement des pourparlers sur le libre-échange. Ce vote a eu lieu à l'issue de trois semaines de tractations et de pressions aux États-Unis afin de convaincre les sénateurs de donner le feu vert aux discussions sur le libre-échange. Après ce vote nul, on a dit que le président avait promis au sénateur Packwood, confidentiellement en tête à tête, de lui assurer par écrit que le gouvernement américain entendait régler le problème et imposer des restrictions aux importations de bois d'oeuvre canadien.

Les représentants canadiens à Washington et à Ottawa ont pouffé de rire en disant que cette lettre n'existait même pas. Pourquoi? Parce qu'ils s'intéressaient vraiment aux lettres que le président adresse aux sénateurs américains? Non, ils ont pouffé de rire parce que, après les discussions entre le président et le premier ministre et les négociations entre le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et son homologue américain, cette lettre indique clairement que le gouvernement du Canada et l'administration américaine ont fait un marché: les négociations sur le libre-échange ne commenceraient pas avant qu'on signe une entente distincte visant à limiter les exportations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis. Voilà pourquoi ils se sont esclaffés quand ils ont entendu parler de la lettre.

Contrairement à ce que le ministre du Commerce extérieur voudrait nous faire croire, je pense qu'il connaît l'auteur de la lettre. Je doute également, contrairement à ce qu'il affirme encore, qu'il ignore ce qu'a voulu dire le président américain. Je ne pense pas non plus, contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire, que la lettre du président au comité des finances du Sénat, un comité très puissant, a été rédigée sans préparation, sans qu'il y ait eu discussion puis négociation avec le gouvernement du Canada.

La réalité est la suivante: le gouvernement du Canada a investi tellement de capital politique, il a tellement hypothéqué son avenir en fonction de ces négociations, a mis tellement d'espoir dans leurs résultats, qu'il s'est interdit, politiquement parlant, tout retour en arrière.

• (1540)

L'idée d'entreprendre et de mener à bonne fin des négociations dans le domaine du libre-échange est maintenant plus importante que leur substance. Le gouvernement du Canada ne pouvait plus reculer. Des sénateurs américains avaient dit au président qu'il ne pourrait pas entreprendre de pourparlers en matière de libre-échange si le comité du Sénat ne se prononçait pas en faveur de ces pourparlers. Ils avaient ajouté que le comité du Sénat ne donnerait pas son accord à moins que les Canadiens ne cèdent sur la question du bois d'oeuvre et ne s'engagent à restreindre leurs exportations. Le gouvernement du Canada s'est donc vu contraint de dire au président Reagan qu'il pouvait y aller, que le Canada acceptait, et qu'il signerait un accord distinct au sujet du bois d'oeuvre. Ou bien le premier ministre a téléphoné directement au président des États-Unis pour le lui dire, ou bien M. Deaver en a informé le président à l'occasion d'une visite à la Maison blanche. Jamais celui-ci n'aurait pu prendre un pareil engagement sans le consentement préalable du gouvernement du Canada.

Le gouvernement a cédé sur la question des médicaments non brevetés avant même d'engager les négociations. Il a cédé également sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger et sur certains aspects du Programme énergétique national en remettant à des conseils d'administration américains le rôle décisionnel concernant notre secteur pétrolier. Le gouvernement est en train d'apprendre qu'il ne s'attire aucune faveur en cédant dans ces domaines avant même d'entreprendre les négociations.

Le gouvernement cède sur tous les plans, et chaque fois que le gouvernement ou les hommes d'affaire américains gagnent un pouce de terrain, ils reviennent à la charge dans l'espoir de gagner un pied de plus. C'est ce qui est en train de nous arriver à l'occasion du conflit relativement au bois d'oeuvre. Ce matin, le ministre du Commerce extérieur a bien tenté de rassurer les Canadiens en leur disant que les choses allaient s'arranger. Le ministre a dit que le gouvernement échouerait peut-être à la suite de sa volte-face complète, lui qui refusait toute condition préalable et refusait même de négocier, et qui accepte maintenant la nomination d'envoyés de part et d'autre pour résoudre le conflit, mais il nous a rappelé qu'une démarche semblable entreprise par le gouvernement américain en vue de décréter des droits compensateurs avait échoué en 1983, ajoutant que celle-ci échouerait également.

J'espère que le ministre ne faisait cette déclaration que pour donner bonne bouche aux Canadiens, recherchant en cela quelque effet oratoire. J'espère qu'il ne pense pas naïvement que les choses vont bien aller pour nous si tout le reste échoue. Le monde a beaucoup changé depuis 1983. À la mi-avril, M. Yeutter, le représentant spécial des États-Unis pour le commerce, a déclaré que la méthode canadienne d'évaluation du bois sur pied est injuste. Il n'en était pas ainsi en 1983.

Les récentes décisions du département du Commerce des États-Unis traduisent une perspective beaucoup plus large que par le passé lorsqu'il s'agit de classer dans la catégorie des subsides injustes l'aide des gouvernements étrangers aux industries du secteur des ressources naturelles. Le département du Commerce n'interprète pas cette aide comme il le faisait en 1983.

Un projet de loi omnibus sur le commerce a été adopté il y a plusieurs semaines par le comité des voies et moyens de la Chambre à Washington. Il contient des dispositions qui font spécifiquement entrer dans les subsides injustes la méthode canadienne de fixation des prix des ressources naturelles. Enfin, le président des États-Unis, dans une lettre qu'il adressait au sénateur Packwood, déclarait que la question devait être réglée dans le cadre des négociations bilatérales et que si elle ne l'était pas, il prendrait toute les mesures que lui permet la loi américaine. Il s'agit aussi là d'un changement. Le point de vue simpliste selon lequel nous avons gagné en 1983 et nous gagnerons encore n'est pas seulement imprudent, il est dangereux.

Le gouvernement doit reconnaître bientôt que la substance des accords entre le Canada et les États-Unis est beaucoup plus importante que l'image de son engagement dans son grand projet de négociation d'un libre-échange. Il doit décider d'accorder la priorité à certains secteurs et se rendre compte que l'administration américaine est allée trop loin dans la préparation du terrain en sa faveur en vue des négociations sur le libre-échange.

Pour donner satisfaction aux Américains, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) ajoutera plusieurs millions de dollars à la facture des Canadiens pour les médicaments non brevetés et Dieu sait combien de millions au coût de l'assurance-maladie. Ces mesures ont été promises. On ne peut plus les négocier. C'est un fait accompli.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger a été remodelée pour plaire aux conseils d'administration de New York, de Boston, du Texas et d'ailleurs. Là non plus on ne peut plus négocier parce que tout a été donné.

Le secteur énergétique canadien est dans une très mauvaise posture. Il faiblit chaque jour davantage et est maintenant mûr pour tomber aux mains d'entreprises américaines. La protection de ce secteur a été abandonnée lorsque le Programme énergétique national a été démantelé. Il n'y a plus rien à négocier de ce côté, car nous avons abattu nos cartes.

Les États-Unis, constatant que le gouvernement veut désespérément entreprendre les pourparlers sur le libre-échange où il a mis en jeu sa crédibilité politique et sa réputation, ont décidé qu'aucune négociation ne débuterait avant que toutes leurs demandes à l'égard du bois de construction ne soient satisfaites. Le gouvernement du Canada est tout étonné que les États-Unis agissent ainsi et obtiennent toutes ces concessions avant même le premier jour de négociation. Les États-Unis exigent que le Canada vienne de sa propre volonté s'asseoir et négocier une réduction des exportations de bois de construction vers les États-Unis dont la valeur s'élève à trois milliards de dollars.

C'est ce que le gouvernement du Canada a fait. Il a manqué à sa parole envers la Chambre des communes. Il a manqué à sa parole envers les gens du secteur. D'après le premier ministre de la Colombie-Britannique qui est intervenu ce matin au réseau BCTV, le premier ministre a manqué à sa parole envers son homologue provincial auquel il avait assuré qu'il n'y aurait pas de négociations séparées.

Le gouvernement semble manquer de caractère et ne pas savoir se tenir debout et dire que ça suffit; il faudrait qu'il s'arme de courage pour pouvoir dire, dans les termes de la résolution, que le gouvernement du Canada n'entreprendra pas de négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis à moins que ce dernier ne supprime les droits compensateurs en vigueur et ne garantisse qu'il n'appliquera pas de tels droits à l'avenir. S'il ne le lui fait pas savoir, cela voudra dire que le gouvernement fait passer son objectif politique et sa perception de la réalité avant les intérêts des Canadiens, et notamment des dizaines de milliers de Canadiens qui gagnent leur vie grâce à nos ressources renouvelables, grâce à nos forêts.

M. Brisco: Monsieur le Président, on a déjà posé ce matin et à d'autres reprises au ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) la question qu'a soulevée le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Cette question a trait au problème des conditions préalables, et le ministre a donné à la Chambre, à au moins deux reprises et peut-être davantage, la nette assurance qu'il n'y a pas de conditions préalables. Le député d'en face allègue qu'il y en a. Le député ne croit-il pas le ministre?

• (1550)

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai horreur de répondre à une question par une question, mais comment le député interprète- t-il le fait que le président des États-Unis se soit engagé lui-même, malgré son entente avec le premier ministre, à prénégocier le problème du bois d'oeuvre canadien, ce qui constitue

un préalable et un règlement préalable selon ses propres paroles? Il a déclaré qu'il avait l'intention de faire pression pour obtenir une solution accélérée de ce problème indépendamment des négociations globales. Il a dit que le problème doit être résolu avant, non après, non pendant, non un de ces jours. Voici en quels termes s'est exprimé le président: « . . . doit être résolu avant que nous ne présentions au Sénat les résultats des négociations globales». Si ce n'est pas là une condition préalable de la part du président des États-Unis, je ne sais pas comment l'appeler autrement.

Qu'est-ce que le député peut conclure au nom de ses électeurs quand il apprend que l'ambassadeur du Canada à Washington, M. Gotlieb, à la demande du ministre du Commerce extérieur, et probablement au su du premier ministre, même si celui-ci prétend ne pas savoir grand-chose ces jours-ci, a proposé au gouvernement des États-Unis que le Canada et les États-Unis nomment conjointement des représentants pour régler notre conflit au sujet du bois? Comme l'ont dit les représentants de l'industrie américaine et le président des États-Unis: «Cette question doit non seulement être réglée, mais elle doit l'être avant que nous présentions au Sénat les résultats des négociations globales.» Il ne s'agit donc pas de croire ou non le ministre du Commerce extérieur. Il s'agit plutôt de le renseigner et de le sensibiliser à la dure nature de ces négociations parce qu'il est, de toute évidence, encore bien naïf. Le ministre a besoin de conseils. Il s'agit du même ministre qui a perdu l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve en présentant une carte du Canada. Personne ne doit donc s'étonner qu'il ne comprenne pas la signification de la lettre dans laquelle le président des États-Unis disait: «Avant que le gouvernement ne ratifie l'accord, nous devons régler dans l'intérêt des États-Unis le problème des exportations canadiennes de bois résineux à notre pays.» Si ce n'est pas une condition préalable, le député peut-il me dire quel autre mot on peut trouver dans le dictionnaire pour décrire la situation?

M. Brisco: Ce que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe ne semble pas vouloir reconnaître, c'est que la question des droits compensateurs, qu'il s'agisse des produits forestiers, de l'acier, des pommes de terre ou des petits fruits, revient souvent sur le tapis. La question n'est jamais réglée définitivement. Elle a déjà été à l'étude, elle l'est maintenant et, qui sait, elle pourrait l'être encore un jour. Indépendamment de toutes discussions, le député devrait savoir qu'une décision négative se profile déjà à l'horizon, et en fait même avant cela, pour l'industrie du bardeau. Le député ne s'en soucie cependant probablement pas vraiment, puisqu'il n'a pas de ce cèdre dans sa circonscription. Il ne sait même pas à quoi ressemble un cèdre. Mais nous, en Colombie, nous avons une petite idée de cette industrie et de ce que peut entraîner une décision négative.

Si l'on replace les remarques du député dans le contexte de ses précédentes remarques à propos de la politique énergétique, des médicaments non brevetés et du déficit commercial dont il ignore manifestement que nous sommes victimes dans le domaine des technologies de pointe, on est amené à avoir de sérieux doutes. Le député n'était certainement pas en Alberta pour voir la détérioration de toute cette province entraînée par le Programme énergétique national. J'y étais, et je l'ai vu. J'ai assisté à cet effondrement.

M. McKenzie: Soixante mille emplois perdus.

M. Brisco: Cela ne fait ni chaud ni froid au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe. Mais j'ai assisté à cette évolution, et j'ai vu le renversement de la tendance. Ce renversement c'est produit aussitôt que le gouvernement actuel a été élu. Il s'est produit avant même l'annulation du Programme énergétique national, en prévision de son annulation.

M. Tobin: Puis-je répondre à cela, monsieur le Président?

M. Brisco: Je voudrais passer à ce que le député . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il vaudrait mieux faire vite, parce qu'il ne reste que 30 secondes.

M. Brisco: Nous sommes le seul pays du monde occidental à bloquer la recherche dans le domaine de l'industrie pharmaceutique à nos propres dépens et à aggraver un déficit de 12 milliards de dollars qui s'accroît au rythme de 15 p. 100 chaque année dans le domaine de la recherche et de la technologie.

M. Tobin: Je serai très bref, monsieur le Président, mais je vous signale que la question du député a duré 4 ou 5 minutes.

Je trouve regrettable qu'un député de Terre-Neuve, qui a des usines de pâtes dans sa circonscription, pas les fabriques de bardeaux de cèdre de la circonscription du député, doit parler au nom de ses électeurs parce qu'il s'entête à faire passer sa loyauté envers son parti et son programme politique avant ses devoirs envers ses électeurs et le secteur qui leur procure leur gagne-pain. C'est bien triste de voir des députés de Terre-Neuve se sentir obligés de veiller à défendre les intérêts de la province de la Colombie-Britannique dans cette enceinte, parce que les députés de cette province ne se sont pas opposés mais ont au contraire donné un timide appui à la position du gouvernement qui ne tient pas debout.

Le député sait que pour que le gouvernement des États-Unis obtienne du comité sénatorial des finances qu'il autorise les pourparlers sur le libre échange—et ce fut très juste puisque le vote était 10-10—le président a dû dire au sénateur Packwood: «Je vais résoudre le problème que vous avez à propos de l'importation de résineux canadiens aux États-Unis et je vous le promettrai par écrit». Trois semaines plus tard, il y a juste cinq jours, la lettre est arrivée. Le président des États-Unis déclare que la question doit être résolue par des négociations bilatérales, mais que si l'on n'y parvient pas, alors il prendra les mesures qui s'imposent et qu'il peut prendre en vertu des lois américaines. C'est la réalité. Le député n'appelle peut-être pas cela du bradage, il ne dit peut-être pas que les intérêts de ses électeurs ont été sacrifiés pour que commencent les discussions sur le libre-échange, mais moi je le dis.

Je suis persuadé que les habitants de Colombie-Britannique remercient parfois Dieu qu'il y ait des députés prêts à défendre toutes les régions du Canada, pas seulement leur propre province, alors que d'autres députés estiment que leur devoir est de défendre leur parti et non leurs électeurs.

Le député est ici pour représenter la Colombie-Britannique à la Chambre des communes. Les électeurs ne veulent pas être représentés par des gens qui s'excusent, ne l'oubliez jamais.

Les subsides

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy)—Le cabinet—Le code d'éthique—a) Les activités de l'épouse du ministre. *b*) La lettre du premier ministre aux ministres; l'honorable député de Spadina (M. Heap)—Le logement—a) Le financement des programmes. *b*) La prolongation des programmes de 1985. Le financement provisoire; l'honorable députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes)—La Société canadienne des postes—La livraison à domicile par l'entreprise privée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE LIBRE-ÉCHANGE CANADO-AMÉRICAIN—LA SUPPRESSION DES DROITS COMPENSATEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Riis:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à ne pas entreprendre de négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis à moins que ce dernier ne supprime les droits compensatoires en vigueur et ne garantisse qu'on n'appliquera pas de tels droits à l'avenir, étant donné qu'on menace actuellement d'appliquer des droits compensatoires américains dans l'industrie du bois d'oeuvre où le libre-échange existe déjà.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je participe à ce débat sur un aspect essentiel du commerce, le commerce d'une denrée extrêmement importante, comme plusieurs députés l'ont souligné aujourd'hui.

Cette motion montre bien que le Nouveau parti démocratique ne comprend pas la nécessité de faire progresser nos négociations commerciales bilatérales avec nos voisins du Sud. La menace bien réelle qui plane depuis quelques jours sur nos exportations de bois d'oeuvre qui risquent de faire l'objet de droits compensateurs prouve pourquoi il est absolument essentiel de poursuivre nos pourparlers avec les États-Unis. Il s'agit de nous garantir l'accès à un marché qui absorbe 76 p. 100 de toute notre production de bois d'oeuvre. Voilà pourquoi nous sommes tellement déterminés à aller de l'avant. Nous voulons, dans la mesure du possible, éviter les conséquences de la montée du protectionisme aux États-Unis.

• (1600)

Comme mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) l'a déjà mentionné, je tiens à souligner que, jusqu'ici, les États-Unis n'ont pas encore imposé de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre. Il a été question d'un danger imminent et de chiffres de $53.65 ou de 29 p. 100. N'oublions pas que, pour le moment, rien encore n'a été fait.

Je m'intéresse à la question du bois d'oeuvre depuis aussi longtemps que quiconque ici à la Chambre. Non seulement me suis-je efforcé depuis dix-huit mois avec mes collègues du cabinet d'assurer l'accès de ce grand marché à nos producteurs de bois d'oeuvre, mais j'ai aussi déjà été ministre d'un gouvernement provincial. J'ai travaillé très fort à cette époque en collaboration avec d'autres Canadiens pour essayer de faire la même chose lorsque la question des droits compensateurs s'est posée pour la première fois, en 1982. À ceux qui croient que les choses ne vont pas aussi bien qu'elles le devraient, je conseille de demander aux ministres et aux représentants du secteur industriel qui étaient alors présents quelle question particulièrement importante pour les intérêts du Canada a été le mieux défendue. Je puis dire aux députés que les conférences, les communications et les échanges avec le secteur industriel et avec les gouvernements provinciaux se sont nettement améliorés depuis que j'ai eu à m'occuper du même genre de problème en tant que ministre provincial.

Je tiens à signaler maintenant deux ou trois faits importants pour le débat dont nous sommes saisis. D'abord et bien que beaucoup d'échanges se fassent entre le Canada et les États-Unis et, en fait, que les États-Unis dépendent du Canada pour de nombreux produits d'utilité courante, les États-Unis demeurent un pays souverain. Nous ne sommes pas encore en mesure de dicter aux Américains comment ils devraient administrer leur loi des recours en matière commerciale. Elle existe et ils peuvent l'utiliser comme bon leur semble. Les États-Unis sont un pays souverain. Nous ne pouvons pas dire au Congrès comment rédiger les lois américaines. Le Congrès va agir comme il l'entend. Il va présenter le projet de loi qui lui semble s'imposer.

Le deuxième fait, c'est que l'État américain n'est pas organisé comme le nôtre. Il se compose du gouvernement d'un côté et du Congrès de l'autre, celui-ci étant indépendant du gouvernement. Ce fait là est important, parce qu'il conduit au troisième fait. C'est-à-dire que, généralement parlant, le gouvernement est connu pour son opposition au protectionnisme où qu'il se trouve, par exemple au Congrès américain, mais que ce protectionnisme existe toujours, et qu'il menace toujours le secteur canadien du bois d'oeuvre. Nous ne le nions pas. C'est une chose dont nous sommes au courant depuis longtemps.

Pour ce qui concerne le bois d'oeuvre, les députés ne connaissent que trop bien l'acuité des mesures protectionnistes américaines ayant pour but de nous restreindre l'accès à un marché d'un montant bien supérieur à trois milliards de dollars, suivant les évaluations. Il ne s'agit pas du tout de menace nouvelle. Ces dernières années, nos exportations de bois ont fait l'objet de deux enquêtes de la part de la Commission du commerce international des États-Unis et, en plus, d'une troisième, d'une extraordinaire complexité, de la part du département du Commerce. Ni l'une ni l'autre de ces enquêtes effectuées par des organismes américains au titre de la législation américaine n'ont apporté la moindre preuve du mythe persistant d'après lequel les exportations canadiennes de bois d'oeuvre seraient subventionnées. Elles ont conclu toutes les deux qu'il n'y avait pas de subvention, et que les pratiques canadiennes étaient

équitables. Nos exportations de bois d'oeuvre sont menacées par des initiatives du Congrès et par d'éventuelles mesures commerciales déclenchées par l'industrie américaine. Il est important d'observer qu'il n'est pas nécessaire que de nombreux membres d'un secteur demandent une intervention compensatrice. Un ou deux suffisent.

J'aimerais maintenant traiter brièvement des initiatives du Congrès qui risquent de nuire à nos exportations de bois d'oeuvre. Nous comprenons que des pressions s'exercent au Congrès américain. Après tout, nous sommes tous ici des personnages politiques. L'industrie américaine du bois a subi une longue période d'exploitation déficitaire, ponctuée de fermetures et de licenciements. Je voudrais dire aux Américains et aux Canadiens que notre industrie également a connu des temps difficiles. Il y a eu également des fermetures et des mises à pied au Canada. La situation n'est pas particulière aux États-Unis. Nous ne faisons pas constamment des profits pendant que les Américains sont dans la misère. A mon avis, seul un revirement du marché, et Dieu merci certains indices nous portent à croire qu'il y en aura un, permettra de régler le problème.

Dans ce contexte, on peut facilement comprendre la préoccupation du Congrès américain à l'endroit de l'industrie américaine du bois d'oeuvre. Je ne peux pas accepter que l'industrie du bois d'oeuvre canadien lui serve de bouc émissaire. Je rappelle aux députés que l'accès canadien au marché américain a été acheté et payé lors de négociations commerciales et multilatérales antérieures. Il a fallu du temps pour que les producteurs canadiens établissent leur position aux États-Unis. Ils y sont parvenus en étant concurrentiels et en offrant un produit adapté aux besoins de leurs clients.

Le Congrès est présentement saisi d'une douzaine de projets de loi visant à restreindre l'importation du bois tendre canadien. Le plus inquiétant de tous est celui qui a été présenté par le député M. Gibbons de la Floride, qui est aussi président du sous-comité du commerce international. Les dispositions de son projet de loi touchant l'établissement du prix des ressources naturelles, y compris les droits de coupe, ont été incluses dans un projet de loi omnibus sur le commerce international dont le comité des voies et moyens du Congrès a fait rapport et qui est maintenant débattu par tout le Congrès.

Les dispositions du nouveau projet de loi sur l'établissement des prix modifieront la loi américaine sur les droits compensateurs en portant qu'il y a subvention lorsque le droit de coupe canadien, c'est-à-dire le prix qu'une société forestière doit payer au gouvernement pour couper un arbre sur une terre de la Couronne, est inférieur à un montant arbitraire basé sur les droits de coupe américains.

Je le répète, le gouvernement prend cette menace au sérieux. Le 29 avril, l'ambassadeur Gotlieb a écrit à 30 démocrates et républicains influents du Congrès pour exprimer les graves inquiétudes qu'inspirent au gouvernement canadien les dispositions du projet de loi omnibus susceptibles de nuire aux intérêts commerciaux canadiens. Ces dispositions sont protectionnistes et contraires aux obligations internationales des États-Unis. Dans sa lettre, il a fait précisément allusion à la disposition sur l'établissement des prix en soulignant qu'elle représentait une dérogation unilatérale à la définition acceptée par la communauté internationale d'une subvention interdite par le GATT et sujette à un droit compensateur.

Nous continuerons de soumettre avec vigueur au Congrès les inquiétudes que nous inspire ce projet de loi. Nous présenterons bientôt des instances détaillées au gouvernement américain en l'incitant à continuer de s'opposer aux clauses protectionnistes du projet de loi en question. En outre, comme la Chambre le sait, une campagne générale et bien coordonnée de relations publiques, au niveau du gouvernement et de l'industrie a été organisée et se déroule depuis quelque temps au Canada pour s'opposer à toute mesure restrictive frappant le bois d'oeuvre.

Cette stratégie suit les lignes suivantes. Nous essayons de neutraliser la campagne américaine de désinformation en propageant activement aux États-Unis le point de vue du Canada sur cette question, en s'assurant que le gouvernement comprend notre position et en menant une campagne concertée auprès du Congrès. Nous disposons également d'alliés de notre côté aux États-Unis qui alertent les électeurs américains qui pâtiront des restrictions visant les importations de bois, notamment, bien sûr, l'industrie du bâtiment.

La campagne repose sur la collaboration d'un grand nombre de joueurs, notamment l'ambassade, les 13 consulats canadiens et les représentants à Washington des industries canadiennes et des ministères fédéraux et provinciaux. Nous avons dit que nous sommes des commerçants honnêtes, que nous ne faisons pas de bénéfices aux dépens des États-Unis, que notre succès sur le marché américain est dû à des facteurs de commercialisation concurrentiels, notamment un taux de change favorable, la préférence que les consommateurs manifestent pour nos épinettes, nos pins et nos sapins et les produits du bois canadiens, ainsi que de la productivité supérieure de nos usines, ce que plusieurs députés ont signalé aujourd'hui.

J'ai été heureux de constater que ces arguments étaient dans l'ensemble repris dans le rapport récent aux termes de l'article 332 de la Commission du commerce international des États-Unis. Notre message continue à être transmis par l'intermédiaire du personnel des membres du Congrès, des séances d'information destinées à la presse, des discours, des témoignages devant les comités du Congrès, des cahiers de documentation et des séances d'information données aux membres du Congrès et aux responsables du gouvernement.

Notre stratégie a donné de bons résultats. Par exemple, les éditorialistes des grands journaux américains nous ont appuyé fermement. Nous avons mis sur pied une excellente organisation qui relie le gouvernement fédéral, l'industrie et les provinces. Nous avons obtenu la collaboration de groupes américains comme les transporteurs, les marchands de bois d'oeuvre, les constructeurs de maisons et d'autres. Ils se sont prononcés solidairement et sans équivoque contre toute mesure restrictive visant le bois d'oeuvre canadien. Autrement dit, nous avons réussi à faire échec à ceux qui demandent au Congrès d'adopter une loi sur nos exportations de bois d'oeuvre.

• (1610)

Le gouvernement canadien continue de collaborer avec l'administration américaine à la recherche d'une solution au problème du bois d'oeuvre. C'est pourquoi les représentants canadiens et américains ont récemment entrepris une nouvelle série de discussions, à la demande de l'ambassadeur Clayton Yeutter, représentant américain du commerce, pour examiner

les facteurs relatifs à la concurrence dans l'industrie nord-américaine du bois d'oeuvre et clarifier les prises de position et les pratiques des deux gouvernements dans ce domaine. Mon collègue a dit ce matin qu'une autre réunion très importante aura lieu demain.

La première réunion a eu lieu à San Diego en janvier. Une réunion sur les aspects techniques a eu lieu à Prince George du 12 au 14 février et, bien sûr, les pourparlers se sont poursuivis à Washington le 12 mars. Une autre réunion a eu lieu à Ottawa le 11 avril.

Le gouvernement du Canada et le secteur du bois d'oeuvre risquent d'être très vulnérables si les Américains imposent des droits compensateurs sur nos exportations de bois d'oeuvre qui leur sont destinées. Certes, il est possible d'aborder certains aspects de la question du bois d'oeuvre lors des négociations bilatérales, mais je tiens à préciser que les efforts déployés pour faire obstacle aux exportations du bois d'oeuvre canadien vers les marchés américains ne seront pas mis en veilleuse en attendant la conclusion de ces négociations.

La coalition du bois aux États-unis dispose encore d'une mesure législative relative aux droits compensateurs, qui protège l'industrie américaine contre les importations dites subventionnées et sensées lui faire du tort. L'industrie américaine est sur le point de présenter une pétition réclamant une nouvelle taxe compensatrice sur nos exportations de bois d'oeuvre. C'est en déployant tous les efforts possibles et imaginables que nous avons réussi à retarder l'adoption de cette mesure et nous continuerons à multiplier nos démarches en ce sens auprès du gouvernement voisin.

Si, en définitive, l'industrie américaine présente une nouvelle pétition, nous soutiendrons avec vigueur que le département du Commerce ne devrait pas l'accepter, car en vertu de ses propres lignes directrices sur la question, il ne doit pas notamment enquêter sur des programmes qui, manifestement, ne devraient pas faire l'objet de droits compensateurs. En outre, il ne fait pas enquête sur des programmes qui ont été classés dans cette catégorie auparavant, à moins que la pétition n'apporte de nouvelles données. Je le répète, plusieurs de ces enquêtes ont déjà eu lieu, notamment une relative à l'application générale de droits compensateurs. Enfin, le département ne réexamine pas un programme qu'on a jugé généralement acceptable lors d'un enquête précédente, sans avoir la preuve que la situation a changé.

Étant donné ce qui précède, le gouvernement canadien trouve difficile à comprendre une pétition modifiée, sachant qu'en 1982-1983 déjà, le département du Commerce a rendu une décision qui nous était favorable à la suite d'une demande identique d'application de droits compensateurs. Après enquête, le département a rejeté catégoriquement les accusations portées par l'industrie américaine qui prétendait que les programmes provinciaux de droits de coupe constituaient une subvention accordée à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre sur le marché intérieur ou à l'exportation. Soit dit en passant, le pétitionnaire américain n'en a jamais appelé de la décision.

J'ai déjà précisé très clairement au gouvernement américain, au niveau du cabinet, que nous étions tout à fait opposés à une nouvelle enquête. Bref, si une pétition est présentée, nous profiterons de toutes les occasions pour faire savoir au gouvernement américain qu'à notre avis, le département américain du Commerce n'a aucune raison de l'accepter et de procéder à une enquête sur les droits compensateurs pouvant être appliqués aux importations de bois d'oeuvre canadien.

La politique et la pratique canadiennes touchant aux producteurs forestiers n'ont pas beaucoup évolué depuis l'établissement de droits compensateurs en 1983. Il n'y pas eu de changements majeurs dans les lois américaines qui justifieraient un nouvel examen des programmes déjà susceptibles de faire l'objet d'éventuels droits compensateurs selon le département américain du Commerce. De l'avis du gouvernement, un tel examen ne serait ni conforme aux propres directives du département sur l'acceptation d'une pétition en matière de droits compensateurs ni aux obligations des États-Unis aux termes du GATT. Les députés peuvent être assurés que le gouvernement du Canada continuera de déployer les ressources, les efforts et le leadership nécessaires tant que notre principal problème commercial avec les États-Unis ne sera pas résolu.

Je voudrais maintenant commenter quelques-unes des observations faites ce matin par le député de Skeena. Le député voudrait certes que je rétablisse les faits. Il a parlé des efforts que nous déployons actuellement pour régler cette question. D'une part, il sait très bien que le commerce international relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et peut-être encore davantage, du ministre du Commerce extérieur. L'important, c'est de travailler de concert avec les provinces et les industries pour soutenir de toutes les façons possibles les secteurs dont nous avons respectivement la responsabilité. Le secteur qui m'intéresse au premier chef est évidemment celui qui a fait l'objet de tant d'efforts de notre part.

Le député a cité quelques données que je me dois de rectifier. Dès que j'ai assumé mon portefeuille, j'ai établi une nouvelle direction de l'industrie et du commerce au sein de mon ministère, à laquelle le gouvernement précédent n'avait pas songé. Cette direction disposera de 14 années-personnes lorsqu'elle sera complètement opérationnelle. Nous avons également une direction de l'économie comptant 16 employés qui fournissent au gouvernement données et analyses concernant les questions commerciales et industrielles.

Il y a peut-être lieu de rappeler maintenant que les directeurs généraux respectifs de ces deux directions siègent au comité intergouvernemental chargé des négociations. Ces cadres participent donc quotidiennement à l'étude de cette question en collaboration avec le personnel du ministère du Commerce extérieur. Nous jouons un rôle de soutien sur ce chapitre évidemment puisque le commerce international ne constitue pas ma toute première responsabilité, mais j'en assume quand même une partie indirectement et de façon complémentaire. J'entends continuer dans cette voie.

Compte tenu des initiatives prises par tout le personnel du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre du Commerce extérieur ainsi que par mes collaborateurs, peu nombreux mais dynamiques, je peux affirmer que nous avons transformé le Service canadien des forêts qui, auparavant, était essentiellement un service de recherche. Du rôle de spectateurs, nous sommes passés au premier plan des entretiens et des négociations qui se déroulent actuellement.

M. Fulton: Monsieur le Président, persuadé que le ministre ne tolère pas de bavures, je vais donc saisir l'occasion de lui demander quelques éclaircissements. Il reconnaît sans doute que le budget des dépenses 1986-1987 du ministère de l'Agriculture prévoit, pour les Forêts, quelque $500,000 pour le commerce du bois d'oeuvre et les difficultés découlant de la question à l'étude aujourd'hui. On a ajouté environ la moitié d'une année-personne.

M. Merrithew: Quatorze années-personnes.

M. Fulton: On a prévu 14 nouvelles années-personnes? Nous verrons la prochaine fois que le ministre se présente au comité.

Je voudrais que le ministre me donne son point de vue sur l'avenir de la question. A ce que je sache, si les États-Unis ne sont pas satisfaits des propositions de notre envoyé d'ici lundi prochain, la recommandation d'imposer des droits compensateurs pourrait se faire en principe dès lundi, mais le secrétaire au Commerce n'attendra pas les 20 jours prévus pour prendre sa décision. Il avancera les choses d'une semaine si bien que ce n'est que dans treize jours à compter de lundi prochain que sera rendue la décision relativement à la validité des droits compensateurs. Or, il est prévu que les négociations sur le libre-échange commenceront au milieu de la semaine prochaine. À cause du moment choisi, il serait avantageux pour les intérêts américains concernés que la pétition soit déposée le lundi suivant plutôt que lundi prochain, de sorte qu'elle tomberait au milieu de négociations qui sont censées commencer au milieu de la semaine prochaine. Je voudrais que le ministre me fournisse des précisions à ce sujet.

Ma deuxième question a trait aux dispositions du projet de loi Gibbons, concernant le prix des matières premières dont le ministre a parlé ainsi qu'à la nouvelle disposition sur le droit de coupe. Comme le ministre le sait, le sous-comité a adopté le projet en octobre dernier de sorte qu'il pourrait être présenté au Congrès à très brève échéance.

Le ministre croit-il qu'il est probable que les démarcheurs de la puissante industrie forestière américaine en poste au Capitol, accepteront la proposition de notre émissaire même si le Canada refuse de concéder quoi que ce soit en matière de fixation des prix au volume? En second lieu, croit-il qu'il est probable que les purs et durs du Sénat et du Congrès, républicains et démocrates, qui ont été très actifs dans cette affaire, accepteront les propositions du projet Gibbons? Cette voie leur assurerait un nouveau processus leur permettant d'évaluer d'une façon arbitraire le bois sur pied et les droits de coupe des États-Unis d'une part et sur les terres domaniales ou privées au Canada d'autre part par opposition au nouveau mécanisme compensateur, même si des décisions récentes de la Commission du commerce international et du département du Commerce semblent indiquer qu'il y a plus de chances qu'ils puissent obtenir un droit compensateur contre le Canada en vertu de la formule de 1986 plutôt que de celle de 1982-1983 en vertu de laquelle le Canada n'a eu gain de cause que dans une proportion de 1 p. 100.

• (1620)

M. Merrithew: Monsieur le Président, je tiens à répondre à trois ou quatre observations du député de Skeena. Tout d'abord, si j'ai insisté sur le droit compensateur, c'est que la valeur en a été évaluée en dollars et en pourcentage ce matin. Nous ne voudrions pas que les Canadiens s'imaginent que cette requête a déjà été soumise. Elle ne l'a pas encore été. Cependant, les chiffres ont été fournis en dollars et en pourcentage. Le député lui-même a dit que l'échéance approchait, ce qui pourrait bien être le cas. Je voulais m'assurer que les Canadiens ne soient pas induits en erreur.

Dans l'intervalle, les négociations et les discussions vont se poursuivre demain. Comme le député le sait elles seront importantes incontestablement. Il a tout à fait raison de dire qu'un sous-comité a approuvé la notion des droit de coupe dans la législation commerciale et que la Chambre doit en être saisie. Il a également tout à fait raison de dire que les expressions comme celle-là dans la loi constituent une menace pour nous. Quoi qu'il en soit, la loi n'a pas été encore adoptée.

Le député sait également que de nombreux sénateurs vont chercher à se faire réélire l'automne prochain et qu'il y aura probablement des compromis, comme cela s'est toujours fait dans leur régime démocratique, c'est-à-dire qu'ils peuvent accepter d'appuyer un aspect de la législation commerciale en échange de quelque chose d'autre. Cependant, nous ne sommes pas dans le secret, et tout ce que nous puissions faire est d'adresser les plus vives instances à tous les membres du Congrès et du Sénat américains pour leur faire comprendre que, selon nous, cela ne serait pas de nature à favoriser le libre-échange, ni même la libéralisation des échanges.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser. Hier soir, le gouvernement de la Colombie-Britannique, le ministre le sait, a été informé directement par télégramme de la dernière proposition des envoyés canadien et américain au chapitre des concessions. Est-ce que le ministre croit que les provinces, comme la Colombie-Britannique qui expédie environ 60 p. 100 de tout le bois de construction canadien aux États-Unis, auront eu suffisamment de temps pour étudier attentivement la démarche proposée ou est-il vrai que le premier ministre Bennett collabore très peu sur cette question?

M. Merrithew: Nous savons très bien que nous sommes à la dernière minute. Personne ne prend la situation à la légère. Après discussion, on a cru qu'en faisant appel à un ou plusieurs envoyés on pourrait très bien régler des questions qu'il nous a été impossible de régler jusqu'à maintenant soit dans le cadre des discussions gouvernementales, de celles entre politiciens de tous les paliers ou de celles avec l'administration américaine. Ce n'est qu'une idée qui a été lancée. Les provinces en ont été informées. Plus tard, cette semaine, sous réserve de l'évolution de la situation, les ministres du Commerce et les ministres responsables du secteur forestier devraient se réunir pour discuter plus à fond de la stratégie.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew). Elle ne se rapporte pas au bois d'oeuvre mais au problème du thuya géant et du bardeau. Elle n'a rien à voir non plus avec les subventions, de l'aveu même des Américains, mais d'après ce que je sais, ils s'inquiètent de la concurrence et des problèmes qu'elle crée chez eux.

L'*International Trade Commission* a recommandé que le président intervienne—je demande au ministre de confirmer mes renseignements—et impose un droit d'environ 35 p. 100 sur nos bardeaux de thuya géant. Le ministre peut-il confirmer s'il s'agit bien là d'une proposition ou initiative de l'ITC? Si oui, pourquoi une telle proposition est-elle mise de l'avant puisqu'il n'y a aucune subvention?

M. Merrithew: Monsieur le Président, le député sait que les représentants de l'industrie du bardeau aux États-Unis ont entamé des poursuites contre le Canada. Encore une fois, on croit que nos producteurs bénéficient d'une forme ou d'une autre de subvention qui nuirait aux producteurs américains et leur ferait perdre de l'argent. Il est également intéressant de noter que le vote sur la décision préliminaire a été très serré. Je crois que c'était trois contre trois, quatre contre trois ou l'inverse. Cependant il est significatif qu'ils aient recommandé à l'administration un droit compensateur de 35 p. 100 non pas sur tous les types de bardeau, mais seulement sur ceux de thuya géant. Nous avons protesté énergiquement. Nous avons de bonnes raisons de douter que l'industrie américaine puisse satisfaire toute la demande. Nous nous sommes opposés à l'imposition de ce droit depuis le début et nous continuerons de le faire.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le gouvernement s'est lancé dans un certain nombre d'initiatives visant à assurer au Canada un accès élargi aux marchés mondiaux en général et au marché américain en particulier. Je veux profiter aujourd'hui de l'occasion pour évoquer les nombreuses considérations importantes qui nous ont amenés à conclure que ces initiatives étaient essentielles pour promouvoir le bien-être de l'économie canadienne et réaliser ses perspectives d'avenir pour la poursuite d'une saine croissance de la production, des emplois et des revenus des Canadiens.

À mon avis, le très large consensus établi d'un bout à l'autre du pays à l'appui de nos efforts pour conclure un accord commercial global avec les États-Unis témoigne d'une inquiétude croissante que l'économie canadienne ne devienne de plus en plus vulnérable à la suite d'un certain nombre d'événements défavorables qui sont venus s'ajouter les uns aux autres depuis plusieurs années.

Pris ensemble, ces événements présentent une grave menace à la poursuite d'une saine croissance de la production, des emplois et des revenus réels au Canada. Comme le disait le C.D. Howe Institute dans une déclaration récente: «Le *statu quo* ne peut être l'objectif de la politique économique si l'on veut que le niveau de vie des Canadiens continue d'augmenter à l'avenir».

Le Canada a longtemps été à l'avant-garde des pays qui ont appuyé la libéralisation progressive du commerce international dans le cadre du GATT, et il continue de l'être. On se rend cependant compte de plus en plus que le progrès sur le front international sera vraisemblablement très lent et portera uniquement sur un nombre limité de problèmes urgents que le Canada a avec les États-Unis. Le marché américain absorbe présentement plus de 75 p. 100 de toutes nos exportations de biens et est essentiel à la santé de l'économie canadienne.

Il devient toujours plus évident que la poursuite de politiques et de pratiques qui ont bien servi le Canada par le passé est de plus en plus difficile. Une des caractéristiques les plus implacables de la vie économique canadienne est la nécessité de s'adapter à des changements rapides. L'Institut C.D. Howe déclarait récemment dans *Policy Review and Outlook, 1986*:

> Les gouvernements peuvent essayer de retarder l'inévitable en préservant le *statu quo*, mais cela ne fera qu'augmenter l'ampleur des ajustements lorsqu'ils viendront, car ils sont inévitables.

L'une des principales forces de changement apparues au cours des dernières années est l'augmentation massive des mesures protectionnistes en matière commerciale. C'est un phénomène mondial, mais qui touche particulièrement les États-Unis, le principal acheteur de nos exportations.

Au sud de la frontière ces mesures protectionnistes ont pris deux formes. Tout d'abord, les sociétés et le gouvernement des États-Unis ont de plus en plus recours à des mesures de protection comme les droits compensateurs, les droits anti-dumping et ce que l'on appelle les garanties, afin de réduire l'entrée de produits importés du Canada et d'ailleurs. Ce qui est aussi inquiétant sinon plus, ce sont les plus de 300 projets de loi qui ont été soumis au Congrès et qui visent à mettre en place de nouvelles mesures protectionnistes, et dont un grand nombre aurait de graves conséquences pour les importations canadiennes et l'emploi au Canada. Les mesures protectionnistes actuelles et envisagées ne menacent pas seulement nos exportations et nos emplois actuels. Elles servent aussi à obliger certaines entreprises canadiennes à investir au sud de la frontière pour éviter de tomber sous le coup de telles mesures, comme l'entreprise Bombardier s'est sentie obligée de le faire pour s'assurer une commande de voitures de métro de un milliard de dollars aux États-Unis. De tels événements nous privent d'investissements qui auraient été réalisés au Canada et des emplois qui auraient été ainsi créés.

• (1630)

Ce qui est plus grave, monsieur le Président, que la menace protectioniste actuelle et future pour notre commerce avec les États-Unis, ce sont les répercussions de plus en plus néfastes d'un certain nombre d'autres événements qui se sont combinés pour aggraver considérablement les problèmes que nous avons en tant que seule nation industrielle du monde, à l'exception de l'Australie, à ne pas avoir le libre accès à un marché de 100 millions de personnes ou plus.

Il s'agit notamment du recul continu de l'importance relative des exportations de ressources canadiennes en raison à la fois de l'évolution technologique qui a entraîné le remplacement de certains de ces produits par d'autres matériaux, le cuivre par les fibres optiques par exemple, et de la concurrence de plus en plus acharnée d'un certain nombre de pays moins développés.

Par ailleurs, dans le secteur manufacturier, nous devons soutenir la concurrence de plus en plus vive des pays dont l'industrialisation est récente, notamment de la Corée du Sud et de Hong Kong. Le Canada est soumis en outre aux pressions de plus en plus fortes exercée sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs, par d'autres pays industrialisés plus avancés. Le problème n'est pas survenu du jour au lendemain. Il mijotait depuis plusieurs années. Dans un document intitulé *La politique commerciale du Canada pour les années 80*, paru en 1983, l'ancien gouvernement libéral lançait l'avertissement suivant:

Notre compétitivité est en train de diminuer par rapport à celle de nos principaux partenaires commerciaux, et nous ne sommes pas aussi bien placés que nos concurrents pour exporter des articles manufacturés—secteur qui devrait connaître la plus forte croissance dans les années 80.

Une mise en garde analogue a été faite plus récemment par l'Association des manufacturiers canadiens. D'après l'Association, si l'on adopte des politiques efficaces, on obtiendra les résultats suivants:

Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier, qui s'élève à 2 millions, pourrait augmenter de 25 p. 100 d'ici l'an 2000. Cette perspective s'estomperait de plus en plus si nous persistions dans la voie actuelle . . . Nos principaux concurrents nous ont déjà dépassés dans la course à la productivité.

Les problèmes fondamentaux provoqués par l'exiguïté du marché intérieur et les difficultés d'accès à un marché plus vaste et sûr ont été accentués par ce que l'AMC a appelé «l'explosion des nouvelles technologies à l'échelle mondiale» qui a mis en branle la «quatrième révolution industrielle».

Le pire, c'est toutefois le problème de plus en plus aigu de plusieurs catégories d'entreprises manufacturières canadiennes qui perdent progressivement du terrain dans la course internationale parce qu'elles n'ont pas un accès garanti à un grand marché, ce qui fait fléchir leur rentabilité et augmenter leurs coûts. La productivité de notre secteur manufacturier est par conséquent inférieure de 25 p. 100, voire davantage, à celle des entreprises américaines, ce qui veut dire que les revenus réels sont beaucoup plus faibles au Canada.

Au début des années 60, le changement technologique rapide menaçait le secteur automobile canadien parce que le marché intérieur relativement restreint ne permettait pas d'obtenir le volume de ventes nécessaire pour obtenir une rentabilité maximum et réduire le plus possible les coûts. La commission royale d'enquête Macdonald a insisté sur le fait que c'était uniquement grâce à l'ouverture du marché américain, grâce à l'accord sur la production automobile, que le secteur automobile canadien connaissait une croissance vigoureuse depuis deux décennies.

Au début des années 60, l'industrie de l'automobile se trouvait devant des problèmes à peu près semblables à ceux que connaissent actuellement plusieurs autres secteurs de la fabrication, a déclaré la Commission. Elle a ajouté:

Notre industrie a besoin, de toute urgence, d'accroître les économies d'échelle pour pouvoir améliorer sa productivité.

Pour atteindre cet important objectif, nous devons avoir accès à un vaste marché comme celui des États-Unis.

Les avantages économiques que le Canada tirerait d'une entente commerciale globale avec les États-Unis dépendront de plusieurs facteurs et notamment de la mesure dans laquelle les obstacles seront réduits ou éliminés et des dispositions prises en vue de leur élimination graduelle.

Plusieurs économistes canadiens de renom ont fait un certain nombre de calculs en supposant que l'entente serait d'une vaste portée et appliquée de façon graduelle. Dans l'ensemble, ils ont conclu qu'une telle entente représenterait des avantages très importants pour le Canada en ce qui concerne la productivité, l'emploi et le revenu réel des Canadiens.

On estime, par exemple, que notre production nationale annuelle augmenterait de 3 à 8 p. 100 à la suite d'une entente commerciale avec les États-Unis, ce qui représente un taux de croissance supérieur à celui que nous pouvons normalement espérer.

On a également calculé que le nombre de nouveaux emplois créés pourrait augmenter de 5 p. 100 au cours des deux années suivant la mise en oeuvre d'une telle entente.

Selon certaines prévisions, le revenu réel pourrait croître de 28 p. 100 dans le secteur de la fabrication dont la productivité s'alignerait sur celle des États-Unis. En outre, d'après de récentes projections de la firme bien connue, Informetrica Ltd., qui s'occupe d'analyses économiques, une entente commerciale globale avec les États-Unis «donnerait dès le départ des résultats positifs dans presque tous les secteurs et toutes les provinces».

Un avantage important d'une entente commerciale globale avec les États-Unis serait une réduction sensible du prix de bien des choses que les consommateurs du Canada achètent directement ou indirectement, de même qu'une augmentation importante du choix offert aux consommateurs.

L'initiative prise par le gouvernement en vue d'entamer des négociations pour conclure une entente générale avec les États-Unis a obtenu l'appui énergique de plusieurs organismes commerciaux importants et d'institutions économiques nationales du Canada. Cette façon de procéder avait aussi été préconisée par la Commission royale d'enquête Macdonald sur l'union économique. La Commission avait dit ceci:

Nous sommes convaincus . . . que les avantages économiques possibles pour le Canada d'une libéralisation du commerce avec les États-Unis dépassent de beaucoup les désavantages et que les principaux dangers peuvent être évités grâce à des politiques d'adaptation appropriées. Vu l'isolement croissant du Canada sur la scène économique internationale, il est difficile de toute façon de concevoir une autre politique qui puisse vraiment être efficace.

L'un des nombreux avantages d'une entente commerciale selon la Commission serait que le Canada augmente à ce point la capacité compétitive de son économie qu'elle puisse avec le temps mettre un terme à sa dépendance croissante sur l'économie américaine et réduire cette dépendance en augmentant ses exportations à d'autres marchés. Paradoxalement, nous croyons qu'un accès élargi et sûr à ce marché sera, à longue échéance, le meilleur moyen de mieux diversifier nos relations économiques et commerciales.

• (1640)

L'un des gains immédiats les plus importants que nous pourrions espérer d'une entente commerciale générale est une solide protection pour les exportations canadiennes contre les mesures protectionnistes des États-Unis, présentes et futures. Le Canada réclame de toute urgence un accès plus libre aux marchés américains, mais cet accès important doit aussi être sûr, assuré.

On s'attend qu'un nouvel accord, en plus de fournir un accès plus sûr, mène à l'élimination de grands obstacles au commerce autres que les barrières tarifaires. Il s'agit de dispositions comme la politique d'achat de produits américains qui restreignent considérablement le marché des approvisionnements de l'État. Un accord commercial pourrait ouvrir cet énorme marché qui vaut, à l'heure actuelle, quelque 500 milliards de dollars par année.

Bref, nous nous trouvons au Canada à un tournant décisif. Nous avons trois options. Nous pouvons garder l'orientation actuelle qui risque de prolonger l'érosion qui mine notre position concurrentielle internationale depuis quelques années et de détériorer l'état de l'économie canadienne pour ce qui est de la croissance, de la production, des emplois et de la richesse. Une autre solution est de ne rien faire. Cela équivaut à se retrancher derrière les murs protecteurs de la «forteresse Canada», ce que la plupart des Canadiens considéreront comme la voie menant directement au désastre pour une nation qui dépend du commerce avec le reste du monde depuis tant d'années.

Finalement, nous pouvons décider d'abaisser sensiblement les barrières entre le Canada et les États-Unis, la seule solution qui promet de renforcer grandement notre économie et de nous permettre de croître et de prospérer dans un monde férocement compétitif. Il n'est pas étonnant que la plupart des Canadiens en déduisent qu'il n'y a aucune autre véritable approche au commerce que celle que le gouvernement fédéral a choisi d'emprunter avec le ferme appui d'une proportion importante de la population. C'est assurément une idée à laquelle il serait opportun de donner suite.

M. Lesick: Monsieur le Président, j'espère que les caméras de la télévision ont permis à des Canadiens de tout le pays d'entendre mon collègue, le député de Sarnia—Lambton (M. James) parler cet après-midi. Il nous a exposé les faits. Il a dit la vérité. Il est demeuré à la Chambre toute la journée pour entendre les députés de l'opposition et les députés ministériels. Son discours a été positif. Il nous a dit que nous avions besoin d'un accord commercial global. Nous l'avons entendu exposer ses excellentes raisons et tous les Canadiens devraient les connaître. Une hausse de 28 p. 100 de la production manufacturière va entraîner une baisse des prix et la création d'emplois. Ce dont nous avons besoin plus que toute autre chose, c'est d'un accès assuré aux marchés américains. Voilà ce qu'un accord global de commerce va nous apporter.

Je sais que mon collègue, le député de Sarnia—Lambton, a écouté attentivement les observations des députés de l'opposition. Pourquoi ceux-ci ont-ils peur d'essayer quelque chose d'aussi nouveau, différent et positif que ce que propose le député? L'opposition sursaute à tout bout de champ. Pourquoi les députés de l'opposition sont-ils aussi craintifs?

M. James: Monsieur le Président, je ne comprends pas les députés de l'opposition. Ils semblent se contredire tellement souvent. Cet après-midi, j'ai entendu un député parler du vote 10 contre 10 des sénateurs. Pouvez-vous imaginer quels hauts cris on aurait poussés si les sénateurs s'étaient prononcés contre? Lorsque les sénateurs du comité des finances délibéraient, on nous a dit que quelques-uns d'entre eux hésitaient à se prononcer en faveur du libre-échange. Des députés néo-démocrates se demandaient pourquoi le gouvernement n'y avait pas dépêché des représentants pour communiquer son point de vue. L'instant d'après, ils ne veulent plus de communications. Je ne sais pas de quoi cela peut dépendre. Je suis persuadé que si les sénateurs s'étaient prononcés contre, ils auraient trouvé cela terrible.

L'autre chose qui m'ennuie, c'est le manque d'objectivité dont témoignent les interventions. Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) était soucieux ce matin et nous donnait les raisons pour lesquelles nous ne devrions pas nous engager dans ces négociations. Il semblait manquer totalement d'objectivité. On peut dire n'importe quoi à la Chambre, semble-t-il, sans étayer ses dires de faits précis. Il a dit qu'ils n'ont jamais convenu de droits compensateurs.

Une autre chose qui m'enthousiasme vraiment, c'est que le président a dit qu'il souhaitait régler le problème des droits compensateurs dans le secteur du bois d'oeuvre. Ce matin, le député de Skeena (M. Fulton) a dit que c'est ce qu'il voulait. Cet après- midi, quelqu'un a dit que le président ne devrait pas faire cela. Apparemment ils ont du mal à se former une opinion. Le gouvernement, lui, a arrêté son opinion, et c'est que la négociation d'un accord commercial avec les États-Unis va nous donner des emplois, et c'est cela qu'il faut au pays.

M. Riis: Monsieur le Président, peut-être pourrais-je éclairer un peu les deux derniers députés qui ont demandé de quoi l'opposition a peur lorsqu'il s'agit de choses nouvelles. Le libre-échange des bois d'essences feuillues, nous l'avons depuis un demi-siècle. Il n'y a là rien de nouveau. En gros, on peut dire que nous avons eu d'excellentes relations commerciales avec les Américains dans le secteur du bois d'essences feuillues. Mais à cause de nos monnaies différentes, et du fait que nos scieries se classent maintenant parmi les plus productives du monde, et du fait que notre main-d'oeuvre également figure parmi les plus productives du monde dans l'industrie du bois, les Américains sont incapables de soutenir notre concurrence sur leur propre marché. Le libre-échange existe depuis 50 ans dans le domaine du bois. Ils veulent maintenant mettre fin au libre-échange.

Nous avons si bien réussi dans ce secteur que les Américains ont peur de la concurrence canadienne. Nous craignons que la même mentalité ne se propage à tout un éventail de produits et de denrées. Est-ce cela le libre-échange? Voilà pourquoi nous avons manifesté de l'inquiétude au sujet de l'appui inconditionnel à la notion de libre-échange.

M. James: Monsieur le Président, voilà pourquoi je comprends mal que l'opposition ait un point de vue négatif au sujet de la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis. Le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a dit dès le départ qu'une des principales raisons de négocier un accord avec les États-Unis serait de négocier la suppression des mesures compensatrices existantes. Cela reste toujours possible dans le cadre du GATT. Nous espérons être en mesure de négocier sur cette situation des mesures compensatrices. De plus, nous disposerons d'un tribunal pour résoudre les problèmes qui continuent de surgir.

• (1650)

C'est justement, à mon sens, ce que le NPD souhaite. Je connais l'importance de l'industrie du bois tendre. Je suis d'accord avec l'information qu'un député néo-démocrate nous a donnée aujourd'hui au sujet du nombre d'emplois qui dépendent de cette industrie aux États-Unis. Le gouvernement actuel a tenté de le savoir. On nous a tout expliqué en détail pendant que j'étais à notre ambassade de Washington. C'était très important et ils rassemblaient l'information.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais accepter une question et un commentaire brefs du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. Orlikow: Monsieur le Président, je désire féliciter le député. C'est la première fois que j'entends un député ministériel parler des renseignements disponibles auprès du ministère des Affaires extérieures qui analyse la politique «Achetons américain». Si le député consultait ces documents, il comprendrait notre inquiétude. Ce document intitulé «Achetons américain», préparé par notre ministère des Affaires extérieures, démontre que la politique d'achat préférentielle du gouvernement américain remonte à 1933. Cette politique prévoit en général que les biens et services achetés par le gouvernement fédéral pour utilisation aux États-Unis doivent avoir été produits dans le pays à moins que l'intérêt public ne s'y oppose. On y trouve ensuite une liste de tous les programmes de subventions destinés à l'industrie halieutique et à l'agriculture américaines ainsi qu'une liste alphabétique de tous les États américains et des restrictions que chacun d'entre eux impose aux achats dans tous les autres États de l'Union sans parler du Canada.

On nous exhorte à renoncer aux mesures que nous prenons afin de protéger notre industrie et nos emplois. Quand le premier ministre (M. Mulroney) ou M. Reisman va-t-il demander aux États-Unis à quel moment ils vont renoncer à leur protection, si nous devons renoncer à la nôtre? Quand allons-nous arrêter de négocier en étant dans l'impossibilité d'agir?

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde au député 30 secondes pour répondre.

M. James: Je veux seulement rappeler que c'est l'une des raisons pour laquelle nous voulons négocier un accord avec les États-Unis. Le slogan «Achetez américain» est sans nul doute une source d'inquiétude et d'irritation. Je pense l'avoir dit dans mon exposé cet après-midi. C'est un énorme marché auquel nous aimerions avoir accès.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'annoncer que la période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, le bilan de notre gouvernement est une suite de succès. Cela montre qu'il obtient des résultats. Malgré les railleries des députés néo-démocrates, nous serons en mesure de démontrer en quelques mots le genre de progrès économique que le Canada a réalisé au cours des deux dernières années.

Déjà, nos succès commencent à se faire sentir. Nous commençons à gagner du terrain. Nous ne permettons plus à l'inflation d'engloutir les revenus des Canadiens. C'est une réussite. En maîtrisant l'inflation, nous avons commencé à relancer l'économie. Nous avons pu faire baisser le taux de chômage de 11.6 p. 100 à moins de 10 p. 100. C'est un chiffre réel dont plus de 600,000 Canadiens d'un bout à l'autre du pays connaissent la signification et l'utilité. Ils peuvent remercier au moins en partie le gouvernement fédéral pour ces emplois que nous avons aidé à créer. Nous créons à l'heure actuelle plus de 1,000 nouveaux emplois par jour. C'est là la réalisation d'un gouvernement sérieux qui fait en sorte d'obtenir des résultats. Le Canada se porte mieux grâce à la politique de notre gouvernement.

L'emploi n'est pas le seul indice du succès de notre politique. Pour la première fois depuis un certain nombre d'années, la productivité augmente en même temps que l'emploi. C'est une tendance très importante. Depuis cinq ou six ans, les gains de productivité se sont faits aux dépens de l'emploi. Or, à l'heure actuelle, de plus en plus de Canadiens entrent sur un marché du travail plus solide et compétitif. Le Canada devient une nation plus forte. Nous ne sommes plus des coupeurs de bois et des puiseurs d'eau. Les Canadiens peuvent être fiers de nos progrès technologiques et de la base industrielle diversifiée qui fait de nous une puissance commerciale, la septième du monde en importance. Environ 60 p. 100 des exportations du Canada dépendent du secteur des ressources, et une partie plus importante de ces ressources est transformée au Canada. Les matières premières constituent moins d'un tiers de nos exportations maintenant. Nous comptons de plus en plus sur l'ingéniosité et les compétences de notre main-d'oeuvre hautement qualifiée pour notre production actuelle et l'enrichissement de notre pays à l'avenir.

Notre économie est forte et florissante. Les exportations ont stimulé notre économie dans ses périodes de léthargie passagère. Notre relance économique a été meilleure que celle des États-Unis: en 15 mois, elle a progressé au taux annuel de 6.1 p. 100, comparativement à 2.6 p. 100 chez les Américains. Nous leur avons damé le pion aussi en ce qui a trait à la création d'emplois. Mieux encore, depuis un an et trois mois, notre productivité a augmenté cinq fois plus que celle de États-Unis.

Il y a des années que le Canada n'a pas été si fort. Jamais auparavant tant de Canadiens se sont montrés aussi disposés à affronter la concurrence internationale et à regagner les marchés perdus. Depuis le début de la relance, la valeur des exportations canadiennes a augmenté de 40 p. 100, soit deux fois plus que lors de toute reprise qui a suivi les récessions que nous avons connues depuis la guerre de Corée. Le commerce est important. C'est aux exportations que le Canada doit d'être devenu l'une des principales et vigoureuses nations commerçantes du monde. Seule l'Allemagne nous dépasse dans le domaine des activités économiques reliées au commerce. Notre grande dépendance des échanges commerciaux est une des caractéristiques qui distinguent notre pays des autres. Quelque 30 p. 100 de l'activité économique nationale est tributaire du commerce international. Cette proportion est pratiquement le double de la moyenne des pays industrialisés de l'Occident.

Cette dépendance est évidemment une arme à double tranchant. Tant que les travailleurs canadiens réussiront à soutenir la concurrence, nous continuerons à créer des emplois par l'entremise des marchés d'exportation. Il va sans dire que si l'on

veut que nos travailleurs réussissent à soutenir cette concurrence, alors le secteur industriel lui-même doit demeurer compétitif et cette responsabilité lui incombe. À l'heure actuelle, plus de trois millions de travailleurs doivent leur emploi au commerce international. Tout succès sur le plan commercial entraîne immanquablement la création d'un plus grand nombre d'emplois. Chaque milliard de dollars d'exportations crée 16,000 emplois au Canada.

Évidemment il faut voir le revers de la médaille; en effet, si le Canada ne réussit pas à faire face à la concurrence, nous perdrons des emplois. Dans les années 1970, le gouvernement avait permis à la productivité canadienne de faiblir. À force de se tourner vers soi, la part du Canada sur le marché mondial des exportations avait baissé de 0.5 p. 100, pour atteindre 4 p. 100 en 1983. Que signifie 0.5 p. 100? D'après le Conseil économique du Canada, cela représente du travail pour 160,000 Canadiens. Grâce à la suppression graduelle des obstacles au commerce international, les producteurs canadiens ont accru leur compétitivité, l'économie canadienne a amélioré sa productivité et son efficacité, si bien que le pays tout entier s'emploie à faire de son mieux.

Consommateurs et producteurs canadiens ont tous profité de l'augmentation de nos échanges. Toutefois, il ne faut pas se leurrer. Ces dix dernières années, le Canada a cédé du terrain à ses concurrents. Il doit maintenant les rejoindre au pas de course. Et nous devrons faire des pas de géant afin de profiter à plein des possibilités économiques qui nous sont offertes.

• (1700)

Depuis la conférence des premiers ministres à Regina, le gouvernement poursuit une stratégie à trois volets en vue d'améliorer le rendement économique du Canada. Ainsi, il s'efforce d'accroître sa compétitivité commerciale, de consolider ses marchés étrangers et d'en trouver de nouveaux, en même temps qu'il améliore l'efficacité de sa mise en marché internationale.

Les échanges dans le cadre du GATT et avec les États-unis constituent deux importants débouchés. Le Canada lance sur deux fronts son offensive vers les marchés étrangers, soit les négociations bilatérales avec les États-Unis, ainsi que les prochains entretiens du GATT, au cours desquels il entend jouer un rôle actif et soutenu. De même, cette stratégie à deux volets favorisera l'économie mondiale sans compter les avantages que nous en retirerons par la création de nouveaux emplois.

Le gouvernement favorise également les négociations bilatérales et multilatérales, non pour le plaisir du continentalisme, ni pour l'avantage qu'il y a de mettre tous ses oeufs dans le même panier. Ni l'une ni l'autre de ces raisons n'inspire le gouvernement. Nous devons plutôt chercher à assurer au Canada une plus grande part du commerce mondial. Nous ne pouvons y parvenir qu'en définissant de nouveaux modes d'échanges avantageux pour les deux parties et en instaurant une politique commerciale qui tienne compte des besoins des importateurs et des exportateurs.

Depuis 1968, notre part du commerce international n'a cessé de décroître et parallèlement à cette tendance, la création d'emplois au Canada a aussi ralenti. Au cours de la dernière décennie, le Canada s'était surtout occupé de problèmes internes.

De nouveaux espoirs sont nés. La situation économique s'améliore. De plus en plus de gens ont un emploi. Les Canadiens sont prêts à relever le défi du commerce international.

Le gouvernement national sait que nous pouvons concurrencer et les Canadiens le savent aussi. Nous voulons profiter de leur confiance. Le gouvernement se doit de reconquérir les avantages que nous détenions autrefois afin de créer plus d'emplois chez nous. Pour cela, il faut relancer notre commerce et c'est une des missions que s'est données le gouvernement.

Notre objectif est de tenter de conclure une entente commerciale avec les États-Unis qui soit mutuellement avantageuse. Le gouvernement a déterminé quatre moyens fondamentaux pour améliorer notre accès à ce marché. L'un d'eux est l'équité des échanges que l'on pourra atteindre en réduisant les possibilités de concurrence déloyale. Le Congrès américain est saisi de plus de 300 projets de loi qui visent à limiter les exportations du Canada. Nous cherchons donc à atténuer ce genre de représailles contre l'équité en matière commerciale.

Le deuxième moyen est d'assurer une protection en précisant des règles concernant les subventions à l'industrie, à l'agriculture et aux pêches. Nos deux pays subventionnent ces secteurs d'activités, mais personne ne s'entend sur ce qui constitue une subvention raisonnable. Nous voudrions préciser les règles pour que les politiques canadiennes ne soient pas victimes du protectionnisme américain.

Le troisième moyen a pour objet de garantir un accès équitable en réduisant la portée des lois favorisant l'achat de biens américains et en éliminant les obstacles tarifaires afin que les entreprises canadiennes aient accès aux marchés que représentent les achats du gouvernement fédéral et des gouvernements des États, lesquels représentent une valeur annuelle de 500 millions de dollars. Nous voulons que les Canadiens ne soient plus obligés de transférer la fabrication de leurs produits aux États-Unis.

Le quatrième moyen est un juste règlement des conflits commerciaux par des organismes appropriés. Le Canada et les États-Unis ont toutes sortes de différends, mais aucun moyen de les arbitrer. Nous voudrions que les règles soient établies afin que les problèmes soient réglés rapidement et équitablement.

Qu'en retireraient les Canadiens? Certaines études font état des avantages découlant de l'amélioration de notre commerce international. La Commission Macdonald a produit, à elle seule, plus de 40 études traitant essentiellement du commerce canado-américain. Et tout un éventail d'autres études ont été entreprises au sein même du gouvernement. Les rapports de ces études démontrent les mérites d'une telle initiative.

En effet, ils confirment que l'abaissement des barrières commerciales renforcerait la position du Canada. Notre croissance économique atteindrait 8 p. 100 et notre productivité augmenterait partout sans perte générale dans le domaine de l'emploi. Des emplois seraient créés dans les secteurs secondaire et tertiaire et l'augmentation du revenu moyen atteindrait jusqu'à 13 et 15 p. 100. Nos exportations prendraient de l'expansion et nos consommateurs bénéficieraient de la baisse des prix.

Nous verrons à bien planifier les rajustements nécessaires qui se feront de façon ordonnée grâce à une période de suppression

progressive des barrières commerciales qui s'étendra sur huit à dix ans. Ces changements sont préférables aux fermetures brutales d'usines qu'occasionne la perte de débouchés à l'étranger. Ce type de politique planifiée et progressive renforcera notre économie.

Bien des travailleurs industriels ont déjà vécu une expérience analogue lorsque l'Accord de l'automobile a été signé en 1965. De l'aveu même de Bob White, le président des Travailleurs unis de l'automobile, cet accord a constitué une percée majeure dans le domaine du commerce international. Il a rappelé que nous avions des usines automobiles dotées d'une technologie dernier cri et que nous nous défendions aussi bien en ce qui concerne la compétence et le coût de notre main-d'oeuvre.

Il y aura des rajustements comme il s'en effectue actuellement, bien sûr. Mais ils augureront des lendemains meilleurs grâce à l'amélioration des règles régissant le commerce international. Cette initiative est fondée sur la création et non pas sur la perte d'emplois. Aussi, le gouvernement tient à assurer aux travailleurs des autres secteurs les avantages dont profitent actuellement leurs collègues de l'automobile. Pourquoi Bob White voudrait-il restreindre les avantages à ses travailleurs? Dotons-nous de règles commerciales s'appliquant au plus vaste champ possible de nos échanges transfrontaliers de biens et de services, et faisons fond sur l'excellent début réalisé avec l'accord de l'automobile.

D'après certaines études, toute entreprise établie au Canada qui serait exposée à une nouvelle concurrence ne pourrait que dépérir et mourir. C'est bien peu dans le caractère canadien. Ce n'est pas celui que je connais. Les entrepreneurs canadiens s'accrocheraient et soutiendraient la lutte, comme ils l'ont fait après la conclusion de l'Accord de l'automobile.

Que les échanges commerciaux s'intensifient ou non, les filiales canadiennes sont au Canada pour y rester. Bien de ces filiales ne sont plus de simples succursales mais sont devenues des entreprises indépendantes avec leurs propres exclusivités mondiales.

Ce ne sont pas les droits tarifaires canadiens élevés qui gardent les filiales au Canada. Bien des études ont démontré que les entreprises sont intéressées par la proximité du marché et par la qualité de la main-d'oeuvre canadienne. Ces caractéristiques ne changeront pas après la conclusion d'un éventuel accord avec les États-Unis. Le Canada sera encore un bon endroit où investir et un bon endroit où avoir un emploi. Ce sera un bon marché, sinon aucun ne sera conclu.

Le cabinet et le premier ministre (M. Mulroney) ne prendront un accord en considération que s'il sert au mieux les intérêts du Canada. Ce sera un bon marché, sinon pas de marché conclu.

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le nouveau Règlement autorise-t-il à lire les discours, ou est-on censé les prononcer?

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés chevronnés ne devraient pas lire de texte, mais le député peut toujours consulter des notes. Le député est sûrement bien conscient de ce que vient de dire le député de Skeena (M. Fulton). Je sais qu'il ne s'agit que de notes. Il a le droit de s'y reporter.

M. Brisco: Comme l'a dit le premier ministre:

Les subsides

Les négociations internationales sont complexes et constituent un énorme défi. Le succès n'est pas assuré, mais en cas de succès, les résultats valent bien l'énorme effort et la bonne foi que ces négociations exigent.

C'est là une proposition enthousiasmante. Les négociations tendant à des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux favoriseront l'investissement, l'expansion, la modernisation et la spécialisation. Les entreprises canadiennes deviendront plus compétitives. Nous sommes en train de négocier avec les États-Unis et le reste du monde des accords susceptibles de permettre au Canada d'entrer dans le XXI[e] siècle.

Aujourd'hui, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a abordé à la Chambre la question du libre-échange en ce qui concerne notamment le secteur forestier. Je me réjouis de lui avoir fourni l'occasion d'expliquer à la Chambre pourquoi les Américains se font tant de souci à propos de notre secteur forestier et pourquoi ils n'arrivent tout simplement pas à rivaliser avec nous pour ce qui est de la productivité. Lorsque je lui ai demandé pourquoi, il a répondu correctement. Je lui ai demandé également de nous fournir le corollaire en nous disant ce qui arrive aux États-Unis, et il l'a fait. Il a très bien décrit la situation. Je signale cependant au député que la seule chose qu'il n'a pas dite, et je suis certain qu'il s'en rend compte, c'est que la récession aux États-Unis n'a pas été aussi grave qu'au Canada au départ et qu'elle a mis plus de temps à venir. L'industrie forestière de la Colombie-Britannique était déjà en grave difficulté avant celle des États-Unis. La reprise que nous avons connue a été remarquable. La situation s'est améliorée dans nos scieries et nos usines de pâtes. Nous avons accru notre productivité en modernisant notre matériel. Je sais gré au député de l'avoir signalé.

• (1710)

Je tiens aussi à préciser au député, à lui et à tous les autres, surtout ceux qui représentent les régions forestières, que la situation ne préoccupe pas que nous. Elle inquiète 140,000 entreprises qui font partie de l'organisme national du bâtiment aux États-Unis. Ce groupe appuie la position du Canada. À titre de députés, quel que soit notre parti, nous devons travailler collectivement pour améliorer la situation des Canadiens et des travailleurs forestiers que nous servons.

Pour terminer, je pense qu'il importe de noter que c'est seulement par un effort de volonté collectif que la Colombie-Britannique pourra résoudre ses problèmes économiques. Cela prendra un effort de volonté collectif dans Kootenay-Ouest. Plus tôt aujourd'hui, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a dit que, même s'il venait de Terre-Neuve, il était le seul à exprimer les préoccupations des habitants de Kootenay-Ouest et de la Colombie-Britannique. Je m'inscris bien sûr catégoriquement en faux contre cette déclaration, compte tenu surtout des interventions que le député a pu faire au profit du secteur forestier en tant que porte-parole du parti libéral. Il suffit de se reporter à l'index du hansard pour constater qu'il n'en a vraiment pas dit lourd sur la question.

Kootenay-Ouest est une circonscription qui a été durement frappée par la récession économique mais qui remonte lentement la pente. J'aimerais donner à cette collectivité l'assurance que nous aurons bientôt une nouvelle fonderie de plomb à Cominco, et que nous allons pouvoir rajeunir l'industrie de cette

collectivité en collaborant avec les groupes d'action communautaire et en mettant à profit les idées avancées par ces groupes ainsi que les idées et les expériences provenant de l'extérieur.

J'aimerais ici mentionner Sudbury et la façon originale dont on y a abordé les problèmes, qui constitue un excellent modèle pour n'importe quelle zone économiquement déprimée. J'aimerais donner à mes électeurs l'assurance que nous faisons tout ce que nous pouvons pour essayer avec eux de ramener l'économie de cette région au niveau que celle du reste du Canada afin de lui permettre de profiter des réussites qui nous tendent les bras, notamment dans le secteur industriel.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le précédent intervenant a une fois de plus cité comme exemple de libre-échange l'accord sur la production automobile. Selon lui, Bob White interdirait aux Canadiens de retirer du libre-échange les gains que les travailleurs de l'automobile ont retirés de l'Accord. L'Accord de l'automobile est une disposition de libre-échange concernant une denrée où il y a correspondance entre la valeur ajoutée canadienne et le nombre d'emplois garantis au Canada et le volume des échanges entre les deux pays. Le député s'imagine peut-être qu'il peut faire changer Bob White et nous-mêmes d'avis en prétendant que ce qu'on cherche à établir, c'est précisément un cadre analogue à celui de l'Accord de l'automobile dans tous les secteurs de commerce entre le Canada et les États-Unis. Ou bien allons-nous perdre l'habitude ridicule de considérer l'Accord sur la production automobile comme un modèle alors que ce n'est pas vrai? Si cet accord était aussi formidable qu'on le dit, pourquoi le gouvernement persiste-t-il à le miner, comme en témoignent tous les grands fabricants du pays, les syndicats—les grandes usines d'assemblage comme celles de Ford, de GM et de Chrysler—les Travailleurs unis de l'automobile, les fabricants de pièces et les fabricants d'outils? Ils pensent tous que si le gouvernement continue sur sa lancée et persiste à saper l'accord sur la production automobile en favorisant la construction au Canada d'usines sud-coréennes et japonaise d'assemblage seulement, on s'expose à perdre pas moins de 15,000 à 20,000 emplois, voire jusqu'à 200,000 emplois. Répondrez-vous à cette question?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderai au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) de répondre à la question. Je suis toutefois sûr que le débat porte sur les droits compensateurs sur les résineux. Les pièces d'automobiles n'ont aucun rapport avec les résineux, me semble-t-il.

M. McCurdy: J'invoque le Règlement. Il a été question de l'Accord de l'automobile au cours du débat.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Du calme. Le député de Kootenay-Ouest peut-il répondre à la question?

M. Brisco: Monsieur le Président, je comprends la nature de la question. Le député comprend aussi, sans doute, qu'il ne faut pas se bercer d'illusions. Il ne suffit pas de conclure que deux pays ou un groupe de pays signent des accords de libre-échange pour que cela leur garantisse des emplois ou une certaine productivité.

Ses inquiétudes me rappellent beaucoup l'attitude que nous avons constatée chez certains éléments aux États-Unis. L'éléphant avait peur de la souris dès qu'il était question d'intensifier le commerce. Je demanderai au député si nous n'avons pas le courage de soutenir la concurrence des marchés étrangers. Sommes-nous totalement dépourvus de courage?

M. McCurdy: La question n'est pas là. Pourquoi cherchez-vous à noyer le poisson?

M. Brisco: Monsieur le Président, je ne comprend pas très bien où le député veut en venir.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. J'autoriserai le député à poser une question supplémentaire si nous en terminons d'abord avec celle-ci. Un ou deux députés de son parti et de l'autre voudraient prendre la parole. Je voudrais, si possible, la leur accorder à tous.

M. McCurdy: Le député sait parfaitement que l'Accord de l'automobile n'est pas un bon exemple du genre d'entente que le gouvernement tente de conclure au sujet du libre-échange. Peu m'importe la différence. Je voudrais toutefois que les ministériels cessent de déformer la réalité. L'Accord de l'automobile n'est pas un exemple de libre-échange. Il s'agit d'une entente qui nous garantit une certaine proportion d'emplois et de production.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kootenay-Ouest a trente secondes.

M. Brisco: J'aurais besoin de plus de trente secondes pour faire comprendre certaines différences au député et je préfère donc revenir là-dessus plus tard.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le débat de cet après-midi, qui a porté principalement sur le problème des bois résineux et les conséquences catastrophiques pour certaines régions qui découleraient d'une imposition de droits compensateurs par les États-Unis.

Je dois dire, toutefois, que le débat me laisse un peu mal à l'aise pour diverses raisons. Tout d'abord, j'aimerais que l'on porte un peu plus d'attention à la haute technologie. Je crois fermement que nous devons utiliser les technologies de pointe pour revitaliser nos secteurs traditionnels ainsi que développer de nouvelles industries. Je m'inquiète de voir le gouvernement ne tenir aucun compte de la nature dynamique et changeante de notre économie. Cette inquiétude était exprimée la semaine dernière par le Conseil des sciences du Canada, dans une déclaration où il disait que l'on courait le risque que le gouvernement essaie de préserver le passé en sacrifiant notre avenir.

● (1720)

Je me fais aussi du souci parce que le gouvernement n'a pas clairement exposé les objectifs qu'il poursuit dans ces négociations sur le libre-échange. Il n'a pas bien précisé les détails d'un tel accord, ni les secteurs qui seront privilégiés ou négligés. Dimanche dernier j'ai entendu le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) à l'émission *Cross Country Check-up*. Il mentionnait l'Accord de l'automobile comme un exemple de libre-échange. Ce n'est pas le cas. Je suis d'accord avec le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) qui dit que le ministre, son parti et ses collègues induisent le public en erreur au sujet de cette très importante question.

Je m'inquiète également parce que . . .

[*Français*]

. . . au Québec il y a une expression qui dit «qu'il ne faut pas être plus catholique que le Pape». Mais dans ces discussions sur le libre-échange, j'ai souvent l'impression que nous sommes en effet plus catholiques que le Pape.

J'aimerais bien que le secrétaire d'État (M. Bouchard) reste pendant quelques minutes parce que j'ai quelques commentaires à lui adresser surtout en ce qui a trait au besoin d'avoir un bon système d'enseignement postsecondaire dans ce pays pour pouvoir concurrencer les États-Unis et les autres pays dans les marchés mondiaux. J'arrive à cela dans quelques secondes, si seulement il pouvait rester. Mais comme je le disais, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Je crois que les Canadiens ont tendance à se montrer plus catholiques que le pape quand il est question de commerce. Nous insistons constamment sur ce à quoi nous devrons renoncer dans un accord commercial avec les Américains, sur ce qui constitue une subvention ou une concurrence injuste au Canada. Les médias s'appliquent à signaler chaque cas. Nous parlons du programme d'assurance-chômage qui serait une subvention dans certaines régions canadiennes. Nous parlons de nos politiques d'expansion régionale. Ces questions font tous les jours la une de nos journaux. Nous entretenons une attitude masochiste à cet égard.

Je me souviens d'il y a environ deux ans quand Bombardier tentait de négocier la vente de wagons de métro à la ville de New York, ce qu'il a enfin réussi à négocier. On s'est demandé si le financement fourni par la Société pour l'expansion des exportations ne constituait pas un avantage injuste. Des journalistes canadiens se sont rendus à Washington. Ils se sont entretenus avec des membres du Congrès et leur ont dit: «La Société pour l'expansion des exportations verse une subvention à Bombardier. Croyez-vous que ce soit juste?» Quelle a été la réponse des membres du Congrès, monsieur le Président? Comparez cette façon d'agir avec ce qui se passe aux États-Unis. Voyons-nous dans les journaux américains des articles signalant qu'une mesure quelconque est protectionniste ou que l'industrie de la défense américaine favorise les compagnies américaines? Nullement. L'approbation du comité des finances du Sénat américain qui a fait les manchettes au Canada n'a guère attiré l'attention des Américains. Pour ces derniers, nous sommes des quantités négligeables. C'est ce déséquilibre entre nos deux pays qui me préoccupe grandement. J'estime que le jeu est faussé au départ en raison des côtés différents de nos deux pays.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement n'a énoncé ses objectifs que de façon générale. Je me demande bien pourquoi. Est-ce que cela s'inscrit dans sa stratégie de négociation? Ou est-ce tout simplement qu'il n'a pas d'objectifs? Je pencherais plutôt pour la seconde explication. Il n'a pas d'objectifs. J'ai écouté les deux derniers orateurs conservateurs qui ont parlé à la Chambre. À les écouter, on croirait que pour le gouvernement le libre-échange tient lieu du large éventail de politiques qui sont nécessaires à la prospérité du Canada. Que pour eux, c'est la réponse à tous nos problèmes, la panacée. Le gouvernement dissimule derrière le libre-échange toute une série de décisions politiques incohérentes.

Il y a plusieurs minutes, mon collègue de Windsor a mentionné Hyundai, constructeur coréen qui s'installe au Canada. Le gouvernement a donné à Hyundai des millions de dollars. Pourtant les représentants de cette société ont dit qu'ils n'en voulaient même pas. Ils n'ont même pas demandé de subventions, mais nous nous sommes précipités pour essayer de faire voir que nous étions en train de créer des emplois dans ce secteur. Sans tenir compte des problèmes de surcapacité qui existaient déjà dans l'industrie, sans tenir compte de ce qu'on ne leur a pas demandé de se conformer aux dispositions de l'Accord de l'automobile. On a engouffré des millions de dollars dans une industrie, sans se préoccuper le moindrement d'une politique d'ensemble ou des avantages globaux que cela pourrait apporter aux Canadiens.

L'exemption de $500,000 des gains en capital durant la vie du contribuable, c'est un cadeau fait aux riches. Chaque courtier en valeurs, chaque agent de change et chaque conseiller financier du pays nous dit que cette mesure ne fera pas réaliser d'investissements notables dans les secteurs à risque de notre économie. Le gouvernement cherche à mettre de l'argent dans ce secteur mais, je le répète, nous négligeons nos ressources humaines.

Un projet de loi à l'étude en ce moment, le projet de loi C-96, porte sur l'enseignement postsecondaire et la santé: le financement des programmes établis. Avec ce projet de loi, le gouvernement se lave les mains de l'enseignement postsecondaire. Nous sommes en train de réduire de huit milliards de dollars environ les transferts aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

[*Français*]

J'aurais aimé poser la question directement au secrétaire d'État. Comment va-t-on faire concurrence aux États-Unis si on n'a pas un bon système d'enseignement postsecondaire au Canada? Peut-on faire concurrence aux États-Unis sans des universités de classe mondiale? Peut-on faire concurrence aux États-Unis et aux Japonais et aux Européens sans des centres d'excellence au pays? Quel est le rôle du gouvernement fédéral en cette matière, monsieur le Président? Pourquoi le gouvernement fédéral abdique-t-il complètement ses responsabilités en cette matière?

[*Traduction*]

Il y a quelques mois, j'ai lu un article au sujet de trois ordinateurs extraordinaires qu'on avait installés dans trois universités américaines. Sauf erreur, il s'agissait des États de New York, de l'Illinois et de la Californie. Des sociétés comme IBM, Kodak et Sperry payaient pour ces ordinateurs. Pourquoi?

Parce que les sièges sociaux de ces sociétés sont aux États-Unis et qu'ils bénéficient de la recherche faite dans ces universités. Quand les députés conservateurs pensent-ils que des sociétés comme IBM, Sperry et Kodak vont financer la recherche dans les industries ou les universités canadiennes aussi généreusement qu'elles le font aux États-Unis? Les gouvernements ont toujours contribué à bâtir le pays, mais le parti conservateur ne tient pas du tout compte de cette tradition.

Comme le gouvernement n'a ni politique, ni ligne de conduite dans ce domaine, c'est avec satisfaction que nous avons lu la déclaration du Conseil des sciences du Canada la semaine dernière dans laquelle il signalait certains points auxquels le Canada devrait faire attention alors qu'il s'embarque dans ces négociations commerciales bilatérales. J'ai déjà dit que nous n'avions aucune information sur les programmes américains qui avantagent injustement leurs industries. Entre autres choses, le Conseil des sciences du Canada a fait remarquer que les contrats de défense aux États-Unis contribuent énormément au développement régional et que l'aide financière à l'industrie n'est pas considérée comme dépense budgétaire directe. Deuxièmement, en ce qui a trait aux barrières non tarifaires, le marché américain est beaucoup mieux protégé que le nôtre. En 1982, les secteurs américains ouvertement protégés par des barrières nontarifaires représentaient 34 p. 100 du marché des fabricants américains, contre seulement 10 p. 100 dans notre cas, 7 p. 100 au Japon et 20 p. 100 en Allemagne de l'Ouest. Quand il s'agit de barrières non tarifaires, l'économie canadienne est très ouverte.

• (1730)

Dans un chapitre de l'étude consacrée au défi américain, le Conseil des sciences a fait remarquer que 55 p. 100 de l'ensemble des activités de recherche et de développement poursuivies aux États-Unis sont financés par le gouvernement du pays par rapport à 50 p. 100 au Canada. Pourtant, on nous affirme le contraire tous les jours. La majeure partie de ces travaux de recherche et de développement est limitée à la défense, ce dont évidemment il ne sera pas question lors de ces négociations. La défense a été explicitement exclue des accords du GATT. Les dépenses dans ce domaine ont grimpé à 65 p. 100 des sommes consacrées aux travaux de recherche et de développement subventionnés par le gouvernement fédéral aux États-Unis en 1984. Cette année-là, quelque 32 milliards de dollars des dépenses fédérales destinées à la recherche ont été consacrées à la défense.

Mais voici d'autres faits plus intéressants. Dans la cas du budget du département de la défense des États-Unis, moins de 10 p. 100 des contrats sont annoncés officiellement et 40 p. 100 sont adjugés à des entreprises qui ont le monopole du matériel. Comment veut-on que les entreprises canadiennes réussissent à affronter la concurrence dans de telles circonstances? Les sociétés étrangères n'ont même pas le droit de présenter de soumissions pour certains de ces contrats de choix. Les sociétés canadiennes de haute technologie n'ont pas le droit d'assister aux réunions d'information concernant l'IDS. L'étude du Conseil des sciences fait également valoir que, au niveau de l'État, il existe tellement d'initiatives destinées à promouvoir les progrès technologiques que, en 1984, l'*Office of Technology Assessment* n'a pas été en mesure de dresser l'inventaire complet de ces programmes.

Dans le secteur militaire de l'aérospatiale, les compagnies américaines jouissent d'un certain nombre d'avantages. En premier lieu, elles sont libres de soumissionner pour obtenir des contrats de défense. En deuxième lieu, elles bénéficient d'un plus grand soutien au chapitre de leurs travaux de recherche et de développement que leurs contreparties canadiennes. Environ 70 p. 100 des coûts de ces travaux sont payés grâce aux contrats de défense aux États-Unis par rapport à une proportion de seulement 30 p. 100 au Canada. En troisième lieu, le coût des outils est payé par le biais des contrats du département de la Défense aux États-Unis. Quatrièmement, en ce qui a trait à l'accès à l'information, plusieurs systèmes informatisés sous l'égide du gouvernement américain sont accessibles seulement aux utilisateurs américains.

Comment les entreprises canadiennes vont-elles avoir accès à ces renseignements et à ces contrats? Il n'y a qu'une seule vraie façon d'y parvenir, et c'est de se joindre aux États-Unis, de devenir Américain. Je prétends aujourd'hui, monsieur le Président, qu'en vertu d'un accord sur le libre-échange avec les États-Unis, nous n'aurons pas accès au gros des contrats de défense américains. Nous pourrions avoir les meilleurs négociateurs du monde de notre côté, et j'ai beaucoup de respect pour notre négociateur en chef, M. Reisman, mais en définitive, les Canadiens n'auront pas un accès complet.

Le Conseil des sciences du Canada a établi quatre principes politiques qui, selon moi, devraient nous guider dans nos négociations bilatérales, et je voudrais vous les résumer brièvement en conclusion. Premièrement, le Conseil des sciences croit qu'un accord de libre-échange devrait permettre de prendre des mesures tendant à protéger et à favoriser les industries naissantes dans des limites bien définies, de façon temporaire. Deuxièmement, et c'est là la question que j'ai abordée tout à l'heure, tous les gouvernements américains et canadiens devraient accorder ce que le Conseil appelle un traitement national aux entreprises américaines et canadiennes qui soumissionnent pour obtenir des contrats gouvernementaux, des crédits de recherche et de l'aide au développement. Cela ne se produira pas. Troisièmement, les deux partis doivent établir clairement la portée des mesures que chaque gouvernement peut prendre dans le domaine des sciences et de la technologie et sur le plan industriel sans courir le risque que des droits compensateurs soient appliqués.

Là encore, pour en revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure, nous avons même emprunté le jargon américain au cours du débat. Nous parlons de niveau ou de terrain équitable mais je crois que les Canadiens doivent comprendre que chaque pays souverain a ses façons à lui de résoudre ses problèmes. Ils doivent démontrer aux Américains qu'une façon bien canadienne d'aborder la question ne constitue pas un avantage injuste et qu'on peut s'éloigner des méthodes américaines sans que ce soit injuste nécessairement. Les Américains ont tout comme nous leurs façons à eux d'arriver à des solutions. Nous devrions pouvoir continuer à aborder les questions à notre façon.

Quatrièmement, et là encore je ne crois pas que cela se produise, les deux pays devraient accorder un accès égal aux séances d'information et aux systèmes de données scientifiques et techniques établis sous l'égide du gouvernement, afin de permettre aux entreprises de répondre rapidement aux besoins gouvernementaux. Là encore, je doute fort qu'on arrive à ce résultat dans le cadre de ces négociations.

Je sais que la plus grande partie du débat d'aujourd'hui a porté sur la question du bois d'oeuvre. Je souhaite qu'un jour prochain, nous parlions précisément de la technologie de pointe, de son avenir et de ses applications dans nos industries traditionnelles.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis sûr que le député qui vient de parler sait ce qui a précipité le débat d'aujourd'hui. Je voudrais lui poser une question à ce sujet. Le 8 mai, le président des États-Unis a envoyé une lettre au sénateur Packwood, président du comité des finances du Sénat américain, lequel a obtenu un vote de 10 contre 10 en faveur d'accélerer les négociations sur le libre-échange avec le Canada qui doivent commencer au milieu de la semaine prochaine. Dans cette lettre, le président a déclaré qu'il insistera pour que ce problème soit résolu rapidement indépendamment des négociations commerciales globales. En outre, il a promis de prendre des mesures commerciales unilatérales si les entretiens bilatéraux sur le bois n'aboutissent pas. Un processus de consultation est en cours entre le président, le gouvernement des États-Unis et le comité des finances du Sénat américain, ainsi que la plus grande industrie canadienne, celle qui contribue le plus à notre balance commerciale et la deuxième ou troisième industrie du Québec.

• (1740)

J'aimerais demander au député ce qu'il pense des événements actuels. Aux États-Unis, les représentants du groupe de pression de l'industrie ont remis à lundi prochain le dépôt de leur pétition en vue d'obtenir des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre canadien, bien que le secrétaire au Commerce, M. Baldridge, leur ait dit qu'il ne leur restait pas beaucoup de temps, ce dont j'ai déjà parlé aujourd'hui. Au lieu d'attendre pendant 20 jours qu'on décide si des droits compensateurs doivent être imposés ou non, ils n'auront que 13 jours à attendre à partir de lundi.

Ma question porte sur l'objet du débat d'aujourd'hui: le Canada s'oriente-t-il dans la bonne direction? Je crois que le gouvernement conservateur a commis d'énormes erreurs sur ce point, mais je voudrais savoir ce que le député et son parti pensent de la proposition que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) présentera demain à Washington. Je parle de la nomination d'un envoyé canadien auquel on a confié le mandat très précis de négocier à toute vitesse au nom d'une industrie canadienne qui représente 26 milliards de dollars. Le député et son parti pensent-ils que ces négociations ont des chances de réussir?

Jugent-ils opportun de laisser les envoyés canadien et américain négocier le volume et le prix des exportations de bois tendre canadien vers les États-Unis?

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Pour les détails, je m'en remets aux membres de mon parti qui connaissent mieux que moi ces questions. En général, toutefois, je peux difficilement dire si cette méthode réussira.

Dans sa lettre à M. Packwood, le président a déclaré qu'il prévoyait prendre des mesures indépendemment des négociations sur le libre-échange. J'en déduis que les négociations ne débutent pas sans conditions préalables et que le président déclare qu'ils s'occuperont des intérêts américains immédiatement et rapidement. Ce n'est pas le seul domaine où les Américains veulent en arriver rapidement à un accord. Il y en a même beaucoup d'autres.

J'ai l'impression que nous nous faisons malmener par plus forts que nous et que nous allons céder. Il est possible que nous cédions sur un certain nombre de points essentiels avant même l'ouverture des négociations.

Je trouve plutôt remarquable—et je n'ai rien vu sur ce point dans les journaux d'aujourd'hui—que l'on ait révélé aux nouvelles d'hier soir que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) déposerait la nouvelle politique canadienne sur les médicaments non brevetés alors qu'il y a tout juste deux semaines, il déclarait que cette mesure ne serait pas présentée avant l'automne et qu'il fallait encore négocier certains points avec les provinces. Comment se fait-il que le processus ait été accéléré si soudainement? Il me semble que ces négociations ne sont guère globales. Nous nous trouvons plutôt devant une série de mesures visant à satisfaire les Américains. Ils y vont de tout leur poids et tentent de régler certains points immédiatement en leur faveur. Une telle situation porte ombrage à l'ensemble des négociations à venir.

M. James: Monsieur le Président, le député tient là les propos les plus anti-américains qu'il m'ait pas été donné d'entendre depuis longtemps. Cela m'inquiète beaucoup.

Mon collègue a affirmé que nous, en tant que gouvernement, disions tout ce que nous abandonnions. Je n'ai jamais entendu parler d'abandonner quoi que ce soit du côté gouvernemental. C'est plutôt l'opposition qui énumère toutes sortes de choses que, à ce qu'elle prétend, nous laisserons tomber en cours de négociation. Depuis le début, l'opposition n'a eu qu'une réaction négative face à toute la question. Je crois que le député était un peu embrouillé lorsqu'il a parlé d'abandonner certains points.

Il a aussi déclaré que nous n'étions que du menu fretin, mais pourtant, toute la journée, mes vis-à-vis n'ont cessé de dire que les États-Unis nous imposeraient des droits compensateurs jusqu'à étouffement parce que nous avions une telle importance. Comme tout le reste de la journée, nous n'entendons que des arguments contradictoires.

Le député a aussi parlé d'objectifs. Je n'ai pas entendu qui que ce soit de son parti parler d'objectifs ou de politique. Apparemment, ce parti est en proie à de sérieuses divisions quant à l'attitude à adopter dans les négociations avec les États-Unis.

Il a parlé aussi de politique qui manque de clarté. Franchement, il devrait se pencher sur la politique de ses pareils; il semble que leur politique soit de travailler sur les deux tableaux.

Il a mentionné aussi des barrières non douanières aux États-Unis et dans 34 p. 100 du marché. Toutefois, il a semblé dire que nous ne devrions pas négocier avec les États-Unis la levée de ces barrières non douanières.

Les subsides

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'aime pas devoir rappeler aux députés qui ont des choses à discuter qu'ils devraient avoir l'obligeance d'aller le faire derrière les rideaux. J'ai beaucoup de mal à entendre ce que dit le député de Sarnia—Lambton (M. James) qui, je crois, a fini de poser sa question. Le député de Laurier (M. Berger) a trente secondes seulement pour y répondre.

M. Berger: Je vous remercie, monsieur le Président. Je dirai respectueusement au député que je ne crois pas que mes observations aient quoi que ce soit d'anti-américain. Je crois que le Canada se doit de prendre une position ferme. Je crois qu'il faut faire valoir les intérêts du Canada. Je ne crois pas que nos intérêts soient inévitablement et totalement associés aux intérêts des Américains, comme semblent le laisser entendre des députés conservateurs.

Le député devrait peut-être lire ce que j'ai dit lorsque j'ai parlé de ce qu'il nous faut abandonner. Je n'ai pas dit que le gouvernement proposait cela. J'ai dit que cela attirait inévitablement l'attention des Canadiens et des médias parce que le Canada est un pays beaucoup plus petit que les États-Unis. On s'intéresse tout naturellement aux problèmes qui existent au Canada plutôt qu'à ceux qui existent aux États-Unis, où le commerce avec le Canada est beaucoup moins important qu'il ne l'est pour nous, toutes proportions gardées.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, tous les Canadiens sans exception se rendent compte que, pour que le Canada progresse, que les Canadiens trouvent des emplois et que nos entreprises soient rentables, nous devons accroître les échanges avec tous les autres pays.

Pour améliorer le commerce avec les autres pays, nous devons comprendre quels sont nos besoins, quels sont les leurs et surtout par quels programmes ils protègent leurs citoyens comme nous voulons protéger les nôtres et améliorer leur sort.

Nous savons tous que les producteurs de grain de l'Ouest sont en très mauvaise posture. Un grand nombre d'entre eux vont être ruinés d'ici quelques années, non pas parce que leur production n'est pas efficace, mais à cause des mesures prises par nos clients réguliers de l'Europe de l'Ouest qui appartiennent à la Communauté économique européenne. Ces pays subventionnent leur production de grain au point que non seulement ils ne nous en achètent plus, mais ils font concurrence à nos agriculteurs sur d'autres marchés. Nous savons également que la nouvelle politique des États-Unis de subventionner les ventes extérieures de grain par les agriculteurs américains va nous faire perdre d'autres marchés.

Le gouvernemnt nous exhorte à signer en toute hâte une sorte d'accord de libre-échange avec les États-Unis. Au moment même où nous discutons de cet accord et nous prêchons aux Canadiens qu'il faut aller de l'avant et accorder des concessions afin que les Américians s'engagent à libéraliser les échanges avec le Canada, les Américains frappent les Canadiens de droits compensateurs. Ils proposent un droit compensateur de 30 p. 100 sur le bois d'oeuvre. La Colombie-Britannique en sera rapidement éprouvée, mais elle ne sera pas la seule. Les provinces de l'Atlantique le seront aussi. Elles ont une industrie forestière, comme ma province, le Manitoba, et celle de la Saskatchewan. Nous n'entendons jamais parler des mesures que prennent les Américains pour protéger leur industrie forestière.

• (1750)

Il y a quelques semaines, ils ont imposé un droit compensateur de 5.8 p. 100 sur le poisson de la côte est. Le département du Commerce des États-Unis approuvait cette position. Il énumérait 55 programmes fédéraux et provinciaux allant des subventions à la recherche sur les pêches jusqu'aux subventions à la construction de navires qu'il considérait comme autant de subventions justifiant l'imposition de droits compensateurs.

J'ai devant moi un document préparé par notre ministère des Affaires extérieures et énumérant un grand nombre de programmes que le gouvernement américain a institués pour aider l'industrie de la pêche. Je vais vous en donner un aperçu. On trouve à la rubrique Subventions directes, des garanties d'emprunt pour la construction, la reconstruction ou la rénovation de navires de pêche. On trouve ensuite à la rubrique Reports de l'impôt fédéral, des fonds pour la construction ou l'acquisition de navires de pêche. Ce programme consiste en des prêts sans intérêt du gouvernement américain équivalant à l'impôt fédéral sur le revenu qui devrait autrement être payé. Suit l'Aide relative aux dépenses d'exploitation. Le *Fishermen's Protective Act* offre des fonds pour les dommages aux navires et aux engins de pêche. Suivent encore les Mesures additionnelles. Le *Nicholson Act* interdit aux navires étrangers de débarquer directement le poisson dans les ports américains, forçant ainsi les pêcheurs canadiens à débarquer leur prise au Canada et à l'expédier par camion, ce qui fait augmenter les coûts canadiens et fait que le poisson canadien est moins «frais» que le produit américain.

Voilà ce que font les Américains, monsieur le Président, mais quand ils ont appliqué un droit compensateur au poisson canadien, je n'ai pas entendu le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) leur faire remarquer qu'ils étaient en train de faire la même chose que ce qu'ils nous accusaient de faire. Non seulement n'a-t-il pas dit cela aux Américains, mais il n'a pas pris la peine de dire aux Canadiens à quel point les Américains ont été partiaux, implacables et injustes durant cette période dite de négociations. Il est resté silencieux. Pas un son de sa part. Pourquoi, monsieur le Président? Je crois qu'il adopte cette attitude parce qu'il veut vendre son idée aux Canadiens, et il sait que s'ils viennent à connaître les faits ils n'en voudront pas.

L'autre jour, lorsque mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a posé des questions au gouvernement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a répondu que mon chef et notre parti exécutaient les ordres du président du Congrès du travail du Canada, comme si les travailleurs étaient les seuls à s'opposer aux négociations sur le libre-échange, comme s'ils étaient les seuls à craindre que ces négociations ne fassent du tort aux Canadiens. Je vais citer un passage d'un numéro récent du *Free Press* de Winnipeg. J'espère bien que le ministre du Commerce extérieur écoutera.

Je tiens à exprimer l'opinion non pas des dirigeants syndicaux mais des trois dirigeants agricoles du Manitoba. Ce ne sont pas mes opinions personnelles mais les leurs. Le 24 avril 1986, l'article cite les propos suivants de John Kuhl, président de l'office de commercialisation des produits maraîchers du Manitoba:

Les maraîchers du Manitoba ne sont pas sur un pied d'égalité avec leurs homologues américains dans la concurrence parce que les impôts et taxes ainsi que le prix des carburants sont plus élevés au Canada et que les saisons y sont plus courtes . . .

Voici ensuite ce qu'a dit Waldie Klassen, président de l'office de commercialisation du poulet à rôtir du Manitoba.

Pour notre secteur, il aurait des répercussions profondes et désastreuses.

La plupart des entreprises de notre secteur risqueraient de disparaître.

Il parlait du libre-échange agricole. Jack Penner, président de Keystone Agricultural Producers, organisme qui représente tous les groupes de producteurs agricoles du Manitoba, a déclaré qu'il s'inquiétait de constater:

. . . que le gouvernement voulait négocier les questions touchant au secteur alimentaire et à celui des boissons en même temps que les questions agricoles; il sera donc par conséquent plus difficile de protéger les intérêts du secteur agricole.

Nous craignons que l'on ne sacrifie l'agriculture pour obtenir d'autres avantages.

Qui s'en plaint, monsieur le Président? Qui a négligé l'agriculture? Qui a choisi un représentant du secteur alimentaire comme président du comité consultatif? Le ministre du Commerce extérieur. Ensuite, le gouvernement a l'audace et le front, alors que nous posons des questions tout à fait légitimes au sujet de ce qui arrivera si nous entamons des négociations sur la libéralisation du commerce sans protéger les Canadiens et sans demander qui en souffrira, de répondre par des tactiques d'intimidation et de prétendre que nous prenons toujours la part des syndicats. Rien ne peut être plus faux, monsieur le Président, et le ministre chargé du Commerce extérieur et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le savent bien. Ils savent que de plus en plus de gens et de groupes s'élèvent contre les négociations et posent des questions qui méritent une réponse.

Nous sommes en faveur d'un accroissement du commerce. C'est pour cela que nous appuyons les échanges et que nous avons toujours appuyé l'Accord de l'automobile. Nous sommes tout à fait d'accord pour examiner chaque secteur de notre économie et essayer de conclure des ententes avec les États-Unis, le Japon, la CEE ou n'importe qui si cela peut être avantageux pour tout le monde. Nous nous opposons cependant à ce qu'on fasse quelque chose à l'aveuglette sans savoir quelle est vraiment la situation.

Le gouvernement sait ce qui en est parce que les fonctionnaires des Affaires extérieures ont fait leur travail. Ils ont présenté des rapports au gouvernement, mais celui-ci préfère ne pas en parler et les garder secrets parce qu'ils expliquent en détail ce que font les Américains pour protéger leur peuple, leurs emplois et leurs industries. Tout cela est relié au désir des Américains d'acheter de préférence des produits américains. Pourquoi le ministre du Commerce international et le grand négociateur Simon Reisman ne disent-ils pas la vérité aux Canadiens? Pourquoi ne disent-ils pas: «Nous allons essayer de négocier de meilleurs accords commerciaux avec les États-Unis, mais vous devez savoir non seulement qu'il y a au Congrès 600 projets de loi qui demandent plus de protection pour les industries américaines, mais aussi que, depuis 1933, les États-Unis ont eu pour politique de garder le marché américain pour les Américains.» Même si nous obtenons une entente sur la libéralisation du commerce, monsieur le Président, il sera encore possible pour les États américains de nuire au commerce non seulement entre le Canada et les États-Unis, mais aussi entre les divers États américains pour protéger leurs propres marchés.

Si nous voulons discuter honnêtement de la libéralisation du commerce, le gouvernement doit lui-même être honnête. Il doit dire aux Canadiens ce qui en est. Il doit dire aux Canadiens quels avantages ils obtiendront, mais aussi quels torts seront faits à bien des particuliers et à bien des groupes à moins que le gouvernement du Canada ne fasse preuve de vigilance et d'intransigeance et ne négocie d'égal à égal avec les Américains au lieu de se mettre en position d'infériorité. Nous ne pouvons pas dire aux Américains que nous sommes prêts à faire n'importe quoi tant qu'ils nous donneront quelques miettes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE LOGEMENT—LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES—LA PROLONGATION DES PROGRAMMES DE 1985—LE FINANCEMENT PROVISOIRE

M. Dan Heap (Spadina): En décembre 1985, monsieur le Président, le ministre du Travail (M. McKnight), qui est chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a annoncé à la Chambre des communes un nouveau programme de logement. Il a parlé de cinq domaines principaux, sans pour autant fournir de détails. C'est aujourd'hui le 13 mai, et pas un seul de ces programmes n'est en place. Pas le moindre argent fédéral n'a servi à construire une seule unité de logement, alors que les Canadiens en ont si grand besoin.

Le 5 mai, j'ai demandé au ministre à la Chambre où étaient les nouveaux programmes de logement qu'il avait promis. Cinq mois étaient déjà écoulés en 1986 quand il m'a répondu:

Monsieur le Président, la réponse est évidente. Compte tenu des modifications apportées à la livraison et au partage des coûts qui sont entrés en vigueur en 1986, des accords d'exécution doivent être négociés avec les sociétés provinciales chargées du logement.

En toute déférence, je lui dirai que la réponse n'est pas évidente. Quel genre de ministre planifie les programmes de logement de l'année, programmes qui ne sont toujours pas en place six mois plus tard parce qu'il doit encore obtenir un accord concernant les programmes de logement qu'il veut mettre en oeuvre?

Le 5 mai, j'ai également demandé au ministre à la Chambre s'il aurait pu invoquer un précédent et soit prolonger les programmes de 1985, soit fournir un financement provisoire pour les projets qui étaient prêts à être réalisés. Quand il a constaté que ces accords ne pourraient pas être négociés avant le début de 1986, pourquoi le ministre n'a-t-il pas proposé un plan d'urgence pour le logement de cette année? Pourquoi n'a-t-il pas reconduit le programme mis en oeuvre en conformité du paragraphe 56.1 ou le programme PAREL jusqu'à ce que les négociations soient terminées?

Les conséquences de ce retard sont presque criminelles. À Toronto, les fonctionnaires municipaux compétents attendent impatiemment depuis décembre les annonces et les budgets dans le cadre du programme PAREL. Au sujet des programmes pour les propriétaires et les handicapés, on leur a dit que les fonds seraient débloqués au début d'avril. Ils attendent toujours. Il existe des urgences réelles auxquelles ils ne peuvent pas faire face. A Toronto, les agents des services municipaux comme la Société de logement à but non lucratif sont sur le point d'envoyer leurs clients poser leur candidature aux programmes provinciaux de remise en état de l'Ontario, qui sont loin de valoir le programme fédéral destiné aux propriétaires, car ils n'ont pas la moindre idée de la date à laquelle le budget fédéral du PAREL se manifestera. On a promis mois après mois que les crédits arrivaient, que les formules de demande arrivaient, que les critères arrivaient, mais seules les rumeurs sont arrivées.

Voici un exemple des tragiques conséquences de ce retard: Un Torontois handicapé a demandé l'aide du PAREL pour pouvoir sortir sa chaise roulante motorisée de chez-lui. Dernièrement, il a dû se rendre à l'hôpital trois jours par semaine et comme il n'avait pas obtenu l'aide du PAREL pour aménager l'accès à son domicile, il a été obligé de se payer chaque fois le taxi sur sa maigre pension.

Les conséquences ne s'arrêtent pas là. Toute la saison de la construction du nord du Manitoba risque d'être complètement perdue parce qu'il faudrait transporter les matériaux de construction par route en plein hiver. Il va maintenant falloir attendre l'année prochaine. Les groupes coopératifs et à but non lucratif qui auront la chance d'obtenir un jour des fonds de démarrage vont vraisemblablement construire à l'automne et à l'hiver prochain et payer des rallonges parce qu'il faudra chauffer le béton et mettre en place toutes les procédures coûteuses de construction en saison froide. Ce sera autant d'argent qui n'ira pas dans d'autres aspects de la construction qui auraient ajouté à son confort et à sa qualité. Cela pourrait même diminuer le nombre de constructions. C'est de l'argent qui servira à payer le retard du ministre.

A mon avis, le ministre a fait preuve d'une négligence presque criminelle. Des sans-abris sont morts à Toronto. Un locataire mis à la rue s'est suicidé à Vancouver. Quand on interroge les responsables à la Chambre des communes et qu'on fait état des besoins pressants des Canadiens en matière de logement, on nous répond presque invariablement que des négociations sont en cours avec les provinces et qu'un programme de logement plus substantiel pour les Canadiens nécessiteux sera bientôt prêt . . . pourvu qu'ils vivent assez longtemps.

Je pense que le ministre et les responsables de la SCHL continuent sans s'en rendre compte d'induire en erreur les députés et le public. La semaine dernière, j'ai reçu à mon bureau un avis du ministre annonçant qu'il avait autorisé les crédits nécessaires pour les projets PAREL de 1986. C'est faux. Aujourd'hui aucun agent de projet n'avait été prévenu. Dans son communiqué le ministre disait ceci: «La SCHL communiquera sous peu avec les autorités municipales et les agents de projets pour les informer des montants alloués dans le cadre du programme PAREL». «Sous peu» n'est pas synonyme de «maintenant». Le programme n'a pas encore débuté. Le ministre ajoute également que le programme de logement locatif et le programme de logement pour les invalides seront amorcés dès que les modifications aux règlements auront été apportées. Je m'attends à ce que cela soit terminé «sous peu». «Sous peu» encore une fois ne veut pas dire «maintenant». Puisque le ministre répète la même chose depuis décembre, faudrait-il attendre cinq mois encore?

• (1805)

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, le ministre et ses fonctionnaires sont sur le point de terminer une vaste campagne de consultations et de négociations en matière de logement dont l'objet est de venir en aide aux Canadiens les plus nécessiteux. Pour ce faire, ils ont tenu des rencontres avec les provinces et de nombreux intervenants dans le domaine du logement, des associations sans but lucratif, des organismes autochtones, des représentants de l'immobilier et du bâtiment en général. En outre, plus de 300 mémoires écrits ont été examinés.

Au cours des derniers mois, la planification et les négociations entreprises avec les provinces ont abouti à la mise en oeuvre de programmes de logements sociaux qui respectent les objectifs fédéraux tout en répondant aux besoins identifiés par les provinces et les territoires. Mais le plus important, c'est que les mesures à frais partagés, qui sont axées sur les ménages les plus nécessiteux au chapitre de l'habitation, doubleront le nombre d'unités construites cette année à l'intention des personnes qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur budget pour se loger de façon convenable.

Les négociations ont été parfois complexes, mais le ministre se réjouit maintenant de pouvoir annoncer que huit ententes globales ont déjà été conclues, des ententes qui illustrent bien l'avantage de dispositions communes entre gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut aussi signaler d'autres accords opérationnels détaillés conclus avec deux provinces, dont les dispositions définitives devraient toutes être arrêtées au cours des prochaines semaines. Le ministre a autorisé la publication des budgets prévus pour le Programme de remise en état des logements, une mesure qui concerne et les propriétaires et les autochtones des réserves qui souhaitent rénover leur logement. Le restant des budgets du PAREL seront alloués sous peu. Le ministre tient aussi à rappeler à la Chambre que le Projet coopératif d'habitation est bien amorcé. Des groupes de commanditaires soumettent actuellement des projets de construction à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les fonctionnaires de cette société s'apprêtent à choisir ceux qui seront avalisés en 1986. Des modalités de financement au titre du développement résidentiel sont offertes aux groupes en question pour les aider à mener leur projet à terme.

Somme toute, la mise en oeuvre de ces programmes est bien engagée et nous nous attendons à ce que toutes les dispositions soient arrêtées d'ici les prochaines semaines.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA LIVRAISON À DOMICILE PAR L'ENTREPRISE PRIVÉE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour poursuivre la question

que j'avais posée au secrétaire parlementaire responsable de Postes Canada (M. Domm), le 25 février, au sujet de la livraison du courrier. Je demandais si l'on encouragerait ou non Postes Canada à faire exécuter sous contrat certains services, de façon à réduire les frais de la société et à en améliorer l'efficacité. Je faisais également remarquer que de nombreux Canadiens ne reçoivent pas leur courrier à domicile et que certains avaient retenu les services de jeunes personnes entreprenantes pour ramasser leur courrier dans les boîtes collectives et leur livrer à la maison quotidiennement.

La fin de semaine dernière il y avait dans le *Citizen* d'Ottawa un article sur un entrepreneur local qui faisait ce travail pour une somme de moins de $12 par mois. Je trouve que c'est une excellente initiative et j'espère que les responsables de Postes Canada encourageront des gens d'affaires enthousiastes à lancer le même service dans d'autres localités. Si le président m'avais laissé la possibilité de poser une question supplémentaire, le 25 février, j'aurais demandé si le montant versé par les Canadiens pour obtenir le service à domicile pourrait être déductible de l'impôt. J'espère pouvoir parler de cela à une autre occasion.

Les Canadiens connaissent bien les graves problèmes de Postes Canada. En dépit d'un programme quinquennal de réduction du déficit, qui aurait dû conduire à une élimination des subventions cette année, Postes Canada continue à faire des déficits considérables. En 1985, les pertes ont dépassé les 300 millions. Les prévisions montrent que les déficits vont continuer. Le rapport Marchment mentionnait un certain nombre d'autres problèmes tels que le service, la livraison, les relations de travail, le financement et la gestion.

• (1810)

Dans son dernier exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit que le gouvernement allait s'attaquer aux problèmes financiers et de fonctionnement de Postes Canada. La société devait être appelée à mettre au point un nouveau programme d'exploitation afin d'améliorer sa productivité, de manière à réduire à néant son déficit d'exploitation d'ici la fin de l'exercice 1987-1988.

Le secrétaire parlementaire nous dirait-il si ce programme est maintenant en vigueur et s'il comporte une plus grande impartition des services? J'imagine en outre que l'on confiera à des entrepreneurs le soin d'aller chercher le courrier dans des boîtes collectives pour le livrer à domicile. Il semble que, ce faisant, on porterait atteinte au privilège exclusif de Postes Canada en ce qui concerne la levée et la livraison du courrier. Le moment serait sans doute venu, dans ce cas, de redéfinir ce privilège exclusif en vue d'accroître la concurrence en matière de livraison du courrier.

Si l'on veut que les Canadiens jouissent d'une livraison efficace et efficiente du courrier, il faut relever le défi et améliorer la Société canadienne des postes. Il est temps de réduire les dépenses, au moyen de l'impartition et en faisant davantage appel au secteur privé pour la livraison du courrier.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, Postes Canada a le mandat d'assurer aux Canadiens un service postal commode et efficace à un prix raisonnable. Au cours des trois dernières années, la Société a étendu son service de livraison à domicile à plus de 340,000 adresses au Canada.

En juin dernier, la Société a annoncé qu'elle envisageait d'améliorer le service assuré à plus de 200,000 adresses supplémentaires durant l'année financière courante, en réaménageant certains itinéraires de facteurs ou en assurant la livraison du courrier dans des boîtes postales multiples ou des boîtes postales communautaires.

Ces initiatives démontrent clairement que la Société s'efforce à la fois de fournir un service commode à tous ses clients et d'équilibrer son budget, comme le lui demande le gouvernement du Canada.

Ces autres modes de distribution du courrier, qu'il s'agisse des batteries de boîtes aux lettres individuelles ou des boîtes aux lettres communautaires, n'existent pas seulement au Canada. Même s'ils sont pratiques pour la clientèle et s'ils contribuent dans une large mesure à réduire le déficit de Postes Canada, certains citoyens voudront sans doute engager quelqu'un pour leur livrer leur courrier chez eux, à partir de la succursale postale ou de la batterie de boîtes aux lettres.

Même si Postes Canada n'est pas en faveur de ce genre de services, surtout parce qu'ils ne permettent de garantir la sécurité du courrier, elle ne peut pas refuser de confier le courrier à un tiers à qui le client a délivré une autorisation en bonne et due forme.

Néanmoins, il faut bien préciser que ce genre de contrat ne peut être conclu qu'entre l'entrepreneur et ses clients et que Postes Canada n'en n'est pas signataire. La société d'État a la responsabilité d'assurer la sécurité du courrier uniquement jusqu'au point de livraison, qu'il s'agisse d'une succursale postale locale, d'une boîte postale, d'une batterie de boîtes aux lettres ou d'une boîte aux lettres communautaire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 mai 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS—LES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avions sur la Colline plus de 1,000 personnes âgées qui, malheureusement, afin de se faire entendre dans leurs droits, ont été obligées de venir encore une fois contester la décision de ce gouvernement conservateur de priver 34,000 personnes au Canada de leur droit aux prestations d'asssurance-chômage, qu'elles ont payées.

Monsieur le Président, en plus de ces 1,000 personnes, j'ai plus de 5,000 noms de gens qui ont signé des pétitions en provenance de toutes les circonscriptions à la grandeur du pays qui désapprouvent cette mesure.

De plus, monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons eu la démission d'un député conservateur parce qu'il n'accepte pas les politiques de ce gouvernement. J'ose espérer que les députés du Québec se réveilleront avant de démissionner un par un et demanderont au ministre de retirer cette décision injuste pour nos préretraités au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS ET LES IMPORTATIONS D'ACIER

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, au début de juin, l'*International Trade Commission* de Washington va décider si les produits canadiens de l'acier sont écoulés à perte aux États-Unis. Cette décision pourrait toucher toutes les aciéries canadiennes et nuire particulièrement à Ipsco Steel de Regina.

Ce dont Ipsco et ses travailleurs ont besoin c'est l'appui public du gouvernement dans sa lutte contre le protectionnisme croissant aux États-Unis. Chose aussi importante, le gouvernement doit adopter une attitude positive plutôt que réactionnaire en ce qui concerne l'importation d'acier en provenance de pays comme la Corée du Sud. Le syndicat et la direction d'Ipsco ont appuyé les mesures suivantes que le gouvernement doit mettre en oeuvre; en premier lieu, une surveillance plus poussée des importations d'acier au Canada; en deuxième lieu, une inspection plus rigoureuse des importations d'acier; et, en troisième lieu, la suppression des concessions douanières sur les importations d'acier provenant de pays tels que la Corée du sud, le Brésil et l'Argentine.

• (1405)

Aucun autre bloc commercial important n'impose de tarif aussi avantageux sur l'acier. Les exportations d'acier en provenance du Canada sont menacées aux États-Unis tandis que . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

LES AÉROPORTS

ON PROPOSE QUE DEUX MINISTÈRES JOIGNENT LEURS EFFORTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, en cette époque où le terrorisme international est florissant, nous, parlementaires, devons prendre toutes les précautions possibles pour protéger les Canadiens. Comme notre pays pacifique est un maillon dans la chaîne internationale, la sécurité de nos aéroports est d'une importance primordiale.

Devant le Parlement, je préconise le jumelage de deux ministères fédéraux dans l'intérêt de la sécurité publique. Les Transports et la Défense nationale feraient bien de joindre leurs efforts afin de bloquer l'accès des aéroports canadiens à certaines factions indésirables qui circulent librement tout autour du globe. Des membres hautement qualifiés de nos Forces armées devraient se tenir bien en vue dans nos aéroports internationaux, comme cela se fait partout en Europe et en certains autres endroits du monde.

Nous ne voulons menacer personne, mais nous devons donner une impression de force pour empêcher les terroristes de matraquer la justice à l'échelle internationale au nom de leurs convictions politiques. Nous devons nous persuader rapidement que la sécurité de nos aéroports laisse tristement à désirer, et corriger la situation . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

PETRO-CANADA

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, mes électeurs sont toujours aussi déçus que les sociétés pétrolières ne partagent pas avec les consommateurs les économies réalisées grâce à la baisse des prix mondiaux du pétrole. Malheureusement, il y a vraiment trop peu de concurrence sur le marché. Les prix montent et parfois baissent à l'unisson sans

Article 21 du Règlement

qu'on sache pourquoi. Que reste-t-il aux consommateurs de leur pouvoir de réglementer le marché s'ils n'ont aucun choix réel? Il ne reste peut-être plus assez de sociétés vraiment concurrentes depuis les dernières prises de contrôle.

Peut-être le problème est-il dû en partie à Petro-Canada qui semble suivre les tendances du marché lorsqu'elles sont à la baisse mais qui, nous dit-on, les précède quand elles sont à la hausse. Bon nombre de mes électeurs croient que le temps est venu pour le gouvernement de se débarrasser de Petro-Canada. Selon eux, si elle passait aux mains d'une société privée dynamique, il y aurait plus de vraie concurrence sur le marché et les prix baisseraient.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE DES NORMES INTERNATIONALES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a dans le monde quelque 374 réacteurs nucléaires, situés dans 26 pays différents. L'Agence internationale de l'énergie atomique ne dispose virtuellement d'aucun moyen pour mettre en oeuvre des mesures de sécurité afin de protéger la santé des gens. Les événements récents exigent une intervention à l'échelle mondiale afin d'empêcher que ne se produisent de tels accidents.

Par conséquent, j'exhorte une fois de plus le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à prendre une initiative au nom du Canada et des 26 pays qui ont des réacteurs nucléaires sur leur territoire, afin d'établir, d'abord, des normes internationales . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, les choses tournent vraiment rondement à l'heure actuelle sur le marché, car les taux d'intérêt sont en chute libre. Certes, quand les taux d'intérêt sont raisonnables, l'économie prend de l'essor; leur baisse révèle aussi cependant que les gens ont confiance dans le gouvernement et en la productivité de leurs investissements. Les programmes mis en oeuvre par l'ancien gouvernement libéral avaient fait grimper les taux d'intérêt préférentiels à près de 23 p. 100 en 1981. Si l'on compare ce pourcentage au taux d'intérêt préférentiel de l'heure actuelle, qui est de 10.5 p. 100, on se rend compte que le programme économique des conservateurs a visé juste.

Il n'y a plus maintenant aucune raison pour que les propriétaires renoncent à leur maison à cause de versements hypothécaires inabordables. Les taux d'intérêt de plus de 20 p. 100 pratiqués à l'époque du régime libéral ont baissé à près de 10 p. 100 et continuent de diminuer.

Bien que le taux d'escompte de la banque centrale ait fléchi, il est manifeste que les banques à charte ne mettent pas la même ardeur à en faire bénéficier les emprunteurs, qu'elles mettent à leur imposer les augmentations. Les marchés du crédit commercial et du crédit à la consommation sont tributaires de la concurrence et le gouvernement devrait prendre des mesures pour veiller à ce que nos banques fassent profiter les Canadiens de ces baisses, au lieu d'empocher des bénéfices supplémentaires à leur détriment.

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, alors que le gouvernement s'était fixé pour stratégie de créer des emplois à la pelle, il a maintenant décidé de ne plus subventionner de nombreux organismes sans but lucratif qui, par le passé, étaient admissibles à des crédits destinés à créer des emplois d'été pour les étudiants. À Toronto, plus d'une soixantaine de ces organismes qui ont touché des subventions salariales dans le cadre de Défi 85 en seront privés cette année. Ils ont donc perdu leur temps à planifier leurs programmes et leurs services, car il est maintenant trop tard pour faire des demandes de fonds ailleurs.

• (1410)

D'une part, le programme d'emplois d'été a subi une compression budgétaire et, d'autre part, ses crédits sont destinés non plus à des organismes bénévoles, entre autres des camps de jour pour enfants, mais plutôt à des entreprises à but lucratif.

Selon le *Globe and Mail*, on aurait notamment avantagé Magna International et Bell Canada. N'est-ce pas venir en aide aux bien nantis? Voilà encore une fois les conservateurs en train de suivre aveuglément une idéologie au détriment des Canadiens ordinaires, en l'occurrence de jeunes travailleurs et les bénéficiaires des organismes sans but lucratif.

* * *

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LE NOMBRE D'IMMIGRANTS

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, aux yeux de bien des gens, nos problèmes économiques tiennent à l'immensité de notre pays et à sa faible densité démographique. Nous dépendons à un tel point de nos exportations de bois, de poisson, de minerai et de produits agricoles que nous écoulons souvent notre production sur des marchés favorables à l'acheteur, et ce, en-dessous du prix de revient.

Mais combien différente serait cette situation si nous consommions la plupart de nos propres ressources. Nous avons donc besoin d'un afflux démographique analogue à celui du début du siècle, après les deux grandes guerres, qui a été marqué par de très fortes vagues de prospérité économique.

Nous devrions accueillir autant de nouveaux Canadiens par mois que nous en acceptons actuellement par année.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE PRIX DES BILLETS D'AVION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je veux protester contre le prix des billets d'avion.

Quand les prix de l'essence quadruplaient pendant les années 1970, les compagnies aériennes ne cessaient d'augmenter le prix des billets en nous disant que c'était parce que l'essence devenait de plus en plus chère. J'ai vérifié la semaine dernière auprès d'une compagnie aérienne pour constater que le coût du carburant comptait pour environ 40 p. 100 du prix du billet d'avion. Si les prix de l'essence n'ont cessé de baisser comme ils l'ont fait ces derniers mois, pourquoi ceux des billets d'avion n'en ont-ils pas fait autant? C'est une chose contre laquelle je proteste.

J'exhorte les compagnies aériennes canadiennes à faire bénéficier les voyageurs des économies qu'elles réalisent présentement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il y a 38 ans aujourd'hui, les Juifs de toute la terre se réjouissaient de la création de l'État d'Israël. En 1948, le cinquième jour de l'Iyar du calendrier hébreu, un État voyait le jour, le rêve sioniste se réalisait et un refuge pour les sans-patrie était institué après le terrible génocide que nous savons. Aujourd'hui, comme nous célébrons la journée de l'indépendance d'Israël, ce magnifique pays bouillonne d'activités—le désert est en fleurs.

Si ces 38 années ont été ponctuées de conflits et s'il n'a pas encore été possible d'en arriver à une paix juste et durable, les accomplissements de cette période relativement brève n'ont pas seulement été remarquables, mais ils ont aussi été une source de fierté pour les Israéliens et aussi pour les Juifs du monde entier.

Nous pensons aux dirigeants et au peuple israéliens dans nos prières. Puisse Israël continuer de se développer en paix. Shalom.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'ALBERTA—L'AIDE FOURNIE PAR LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je voudrais parler aux députés pendant quelques instants de certaines préoccupations de la province d'Alberta.

Article 21 du Règlement

Comme la plupart des Canadiens le savent, notre économie se fonde principalement sur les ressources. Les secteurs de deux de nos plus grandes ressources sont en ce moment en sérieuse difficulté. Le premier est, évidemment, celui du pétrole et du gaz où les prix sont à la baisse, les investissements fléchissent et le gaz sera bientôt déréglementé, ce qui aura aussi pour effet de faire baisser les prix.

La seconde ressource est celle de l'agriculture. Nous éprouvons les mêmes difficultés dans ce domaine: des prix faibles et un coefficient d'endettement élevé pour la plupart des agriculteurs. A cause de cela, nos agriculteurs ne dépensent pas beaucoup, ce qui a un effet dramatique sur l'économie albertaine.

J'aimerais essentiellement que le gouvernement se penche sur une ou deux questions.

Je le prie premièrement d'inciter tous les ministères à s'entretenir avec les fonctionnaires provinciaux au sujet des programmes et de l'aide qui existent et qui permettraient à l'Alberta de prendre rapidement les décisions qui s'imposent pour soutenir son économie.

La deuxième question . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION PROFESSIONNELLE—LE REJET D'UNE DEMANDE PROVENANT DE CORNER BROOK

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le gouvernement prétend que pour créer des emplois il faut appuyer la petite entreprise. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) répète que l'argent destiné à la création d'emplois et à la formation doit être versé à la petite entreprise.

Vous pouvez imaginer ma surprise, monsieur le Président, lorsque j'ai appris, hier, du président de la Newfoundland Career Academy de Corner Brook, que sa demande en vue de former 30 personnes, dans le cadre du programme de réintégration professionnelle, pour leur donner des connaissances en gestion, avait été refusée par le gouvernement fédéral. Lorsqu'il a demandé pourquoi sa demande avait été refusée, des représentants de la ministre lui ont déclaré que c'était parce qu'il n'y avait pas de besoins, dans l'ouest de Terre-Neuve, pour des entrepreneurs ayant les compétences qu'on envisageait de leur donner. Cette ambivalence qui consiste à dire d'une part que la petite entreprise est importante et la base de notre économie, et d'autre part qu'il n'y a pas de possibilités pour les entrepreneurs à Terre-Neuve ne sera pas acceptée.

• (1415)

Le gouvernement doit décider, être franc avec les habitants de Terre-Neuve et financer ce qu'il prétend vouloir aider. La propagande ne suffit plus.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre a donné aux Canadiens l'assurance qu'une enquête sur les activités de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale serait lancée sans tarder. Si il y a eu un retard, est-ce parce que le gouvernement a du mal à trouver quelqu'un qui soit disposé à se charger de cette enquête maintenant que le premier ministre a empoisonné le climat d'impartialité?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, en ce qui concerne cette dernière remarque désobligeante du très honorable représentant, si quelque chose a contribué à empoisonner le climat ambiant, ce que je refuse de croire, c'est bien le genre de question qu'on nous pose depuis lundi dernier.

En bref, je répondrai que l'on cherche actuellement à trouver quelqu'un d'impartial pour se charger de l'enquête sur les faits. Le premier ministre souhaite que cette personne impartiale chargée de diriger l'enquête soit choisie le plus rapidement possible.

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me demande si ce retard ne s'explique pas aussi par des problèmes de rédaction du mandat d'enquête. Je rappelle au vice-premier ministre que le premier ministre a déclaré à la Chambre le 9 septembre qu'une telle enquête devrait s'en tenir aux faits. Le gouvernement essaie-t-il actuellement de rédiger un mandat suffisamment vaste et traitant de la question générale des directives en matière de conflits d'intérêts pour noyer le véritable problème, à savoir la conduite de l'ancien ministre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Pas du tout, monsieur le Président, au contraire. Ainsi que je l'ai affirmé à la Chambre lundi, mardi et aujourd'hui encore, le mandat tiendra compte des interventions faites à la Chambre des communes, modérées aussi bien qu'excessives. Il tiendra compte des commentaires de la presse, modérés aussi bien qu'excessifs. Il tiendra compte des commentaires des médias électroniques, modérés et excessifs. Elle s'inscrira dans le contexte du code d'éthique régissant la conduite des titulaires de charges publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts, ainsi que de la lettre adressée le 9 septembre par le premier ministre à l'ancien ministre et aux autres membres de son cabinet.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE TIENT PAS UNE ENQUÊTE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vous savez que l'ordre de renvoi serait très vague.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourquoi ne pas avoir une enquête devant un comité parlementaire, pour que l'ex-ministre puisse se soumettre au jugement de ses pairs à la Chambre, au lieu d'une enquête judiciaire qui va traiter une affaire purement politique?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu aussi à cette question. Je suis sûr que l'honorable représentant doit bien admettre que l'interrogatoire auquel ses collègues et lui-même procèdent depuis lundi a créé à la Chambre un tel climat de sectarisme exacerbé qu'il serait difficile d'effectuer une enquête impartiale sur les faits.

Je dois dire que cette procédure n'a rien de nouveau. Elle a été annoncée le 9 septembre 1985 et déjà suivie d'ailleurs dans le passé. Je rappelle au très honorable représentant que c'est ce qui avait été demandé . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question était brève.

L'EXAMEN DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, pour être tout à fait clair, la Chambre désire savoir si oui ou non le ministre a enfreint ces lignes directrices. Je demande au premier ministre suppléant de nous garantir que le gouvernement n'aura pas recours à une autre tactique de diversion en demandant à la commission d'examiner également la question des modifications devant être apportées à ces lignes directrices et à d'autres. Ce sont ces lignes directrices qui ont été violées, à notre avis.

• (1420)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je connais parfaitement les accusations portées par le député et certains de ses collègues libéraux et néo-démocrates, ainsi que celles qui ont été faites dans les journaux et les médias électroniques. Je peux lui garantir que c'est le code d'éthique qui a été déposé le 9 septembre 1985 qu'on examinera. Je ne voudrais pas, et je suis persuadé qu'il en va de même du député, que la personne impartiale chargée d'enquêter sur les circonstances entourant cette affaire se limite aux documents déposés en 1985, car il se pourrait fort bien que les faits concernés touchent les lignes directrices en vigueur sous l'ancien gouvernement, avant septembre 1985; il y a donc deux codes d'éthique à examiner en l'occurrence.

L'EXAMEN DE LA CONDUITE DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'accepte l'argument invoqué par le premier ministre suppléant et j'y souscris. Les accusations en question font partie de l'affaire, mais puisqu'en l'occurrence des doutes planent sur la conduite d'un ministre, pourra-t-on dans le cadre de cette enquête examiner tous les aspects de la conduite du ministre, les nominations qu'il a effectuées et les décisions qu'il a prises en tant que ministre, car elles pourraient avoir été influencées par le conflit d'intérêts que nous avons mis en lumière à la Chambre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je crois avoir été parfaitement clair. J'ai déclaré que je m'attendais à ce que le mandat englobe toutes les accusations qui ont été portées à la Chambre par le député et d'autres membres de l'opposition, ainsi que toutes celles faites dans les journaux et les médias électroniques. Ces accusations sont tellement larges, que je ne peux voir comment une personne impartiale enquêtant sur les faits pourrait ne pas tenir compte de tous les aspects de la question.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur le même sujet. Au cours des derniers jours, le vice-premier ministre a déclaré, au sujet de la lettre du 9 septembre adressée aux députés et aux sénateurs, qu'il y aurait une enquête impartiale sur cette situation. Je pense qu'il a utilisé cette expression 14 fois il y a deux jours. Il a également déclaré que les affirmations de fait émanant de ce côté-ci de la Chambre, des médias, et le reste, seraient examinées. Il y a une chose qu'il ne nous a pas dite: est-ce que la commission d'enquête va se prononcer sur la question de savoir si à son avis il y a eu conflit d'intérêts? Est-ce que cela fait partie de son mandat?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, l'honorable chef du Nouveau parti démocratique qualifie de faits les affirmations qui émanent de lui et des autres députés de l'opposition. Ce qu'il y a de certain, c'est que le rôle de la commission d'enquête impartiale consiste à établir et ce qui est un fait et ce qui ne l'est pas, et s'il y a des éléments de fait dans les affirmations qui ont été lancées. Cela, j'y compte bien, sera entièrement soumis à l'enquête impartiale confiée à la personne impartiale, une fois que cette personne aura été trouvée et désignée.

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je vais poser la question à nouveau, et peut-être aurai-je une réponse. Est-ce que le vice-premier ministre veut répondre à la question? Dans le cadre du mandat confié à cette commission d'enquête, est-ce que les députés, ou ceux qui verront la recommandation lorsqu'elle sera présentée, auront de la part de la commission la réponse à la question suivante: Y a-t-il eu ou n'y a-t-il pas eu conflit d'intérêts? Est-ce qu'il entrera dans le mandat de la commission de se prononcer là-dessus?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Bon, évidemment, monsieur le Président, ce serait là le but . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Ils disent «Oh, oh!». Voilà justement . . .

M. de Jong: Est-ce si difficile de dire oui ou non?

M. Nielsen: Le but justement de l'instruction impartiale de cette affaire au regard du code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en matière de conflits d'intérêts consiste à établir s'il y a eu violation réelle ou apparente, comme cela a été affirmé tant de fois.

• (1425)

LE RÔLE DU PARLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est la première fois que le vice-premier ministre dit qu'il va se prononcer sur la question de savoir s'il y a eu conflit d'intérêts. Le vice-premier ministre hoche la tête. Se rend-il compte qu'en demandant à une commission d'enquête de ce genre, constituée en dehors du Parlement, de se prononcer à propos de conflit d'intérêts, il se trouve en fait à sortir du cadre de la lettre du premier ministre datée du 9 septembre, qui ne prévoit rien de pareil, et se rend-il compte qu'il tourne le dos à la tradition parlementaire qui consiste à demander de pareilles décisions au comité des privilèges et élections plutôt qu'à quelqu'un de l'extérieur?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Cela, monsieur le Président, c'est inexact tout simplement.

M. Broadbent: Qu'est-ce qui est inexact?

M. Nielsen: Il y a déjà eu des cas où on a recouru à cette façon de procéder. Je reconnais avec le député que dans le cas présent la procédure qui est suivie pour la première fois est différente des précédentes, mais cela n'a rien pour étonner le député puisque la possibilité de recourir à cette nouvelle procédure figure dans l'ensemble déposé en septembre 1985.

M. Broadbent: Non. Donnez-nous la référence.

M. Nielsen: Oh! si, cela y était. C'est la procédure à laquelle nous recourons maintenant.

[*Français*]

LES LIGNES DIRECTRICES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser une question au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre vient de nous indiquer pour la première fois, en réponse à la question précédente, que c'est cet enquêteur impartial qui va décider si on a contrevenu aux lignes directrices. Je souhaiterais avoir en mes mains la lettre du 9 septembre que le premier ministre écrivait à tout le monde, dans laquelle il disait qu'il n'allait pas se défiler relativement à ses responsabilités et que la responsabilité ultime de décider qui avait contrevenu aux règles était la sienne.

Comment se fait-il que la politique du gouvernement vient de changer?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Elle n'a pas changé, monsieur le Président. Je pensais qu'il aurait été évident même à un simple d'esprit que l'enquête impartiale se déroulerait dans le contexte de l'ensemble des dispositions du code d'éthique, qui exige entre autre chose, d'éviter toute violation réelle ou apparente des lignes directrices. En outre, j'ai affirmé à maintes reprises que la lettre du 9 septembre 1985, que le premier ministre a envoyée à tous ses ministres, sera partie intégrante du mandat de l'enquêteur. Je me demande comment je pourrais être plus précis.

[*Français*]

L'OBJET DE L'ENQUÊTE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait grandement clarifier la situation, ce qu'il semble avoir de la difficulté à faire, en nous assurant que l'enquête soi-disant indépendante et impartiale ne considérera qu'un seul point central, à savoir si oui ou non les lignes directrices ont été brisées, parce qu'au rythme où le vice-premier ministre est en train de jeter dans la poubelle de cette enquête un million de détails, l'eau va être tellement trouble que personne ne s'y retrouvera. Veuillez nous assurer que seul le point central fera l'objet d'une décision.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est long, trop long.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Veuillez nous assurer si oui ou non les lignes directrices ont été contrevenues.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, depuis deux semaines et demie l'opposition a fait toutes sortes d'allégations. On dirait qu'elle veut me demander maintenant de faire en sorte que l'enquête ait une portée limitée afin qu'elle n'ait pas trait à ces allégations.

M. Gauthier: Nous voulons faire l'enquête nous-mêmes.

M. Nielsen: On dirait maintenant, monsieur le Président, que l'opposition cherche à mettre en doute l'impartialité de l'enquêteur avant même qu'il soit connu, qu'il soit désigné, même avant que son mandat ait été défini. Peut-on appeler cela de l'impartialité? Dites-le-moi.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. La parole est aux députés maintenant. Le député de Regina-Est.

* * *

• (1430)

LES AÉROPORTS

L'ADJUDICATION DES CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS DE MONTRÉAL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports nous a dit qu'il avait étudié les antécédents des entreprises qui ont obtenu récemment des contrats pour la fourniture de services de sécurité aux aéroports de Montréal. Il a ajouté qu'il savait qui est propriétaire de l'entreprise appelée à remplacer la société Services de protection Burns qui, aux prises avec une grève de ses employés, a dû se désister.

Le ministre sait-il que cette nouvelle société, qui a reçu un contrat de un million de dollars, existe depuis moins de deux semaines et ne possède même pas de permis d'agence de sécurité de quelque province que ce soit? Cette société est-elle cautionnée? Est-elle assurée? Va-t-on ainsi resserrer la sécurité dans les aéroports? En vertu de quel permis va-t-elle exercer ses activités?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Comme je l'ai dit hier à la Chambre, monsieur le Président, la société Air Canada, devant le désir de la société Services de protection Burns de se désister, a confié les services de sécurité à deux entreprises. Ces deux entreprises vont assumer le contrat précédemment adjugé à Burns.

Je continue de vérifier les détails. Les journaux ont révélé de nouveaux renseignements que je vais vérifier. Je vais certes m'empresser de communiquer au député et à la Chambre les renseignements disponibles dès que j'en aurai vérifié les détails et que je serai en mesure de répondre aux questions posées.

M. le Président: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) peut poser une question supplémentaire.

LA SOCIÉTÉ-MÈRE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire si cette nouvelle société n'est pas en fait une façade qui exercera ses activités en vertu d'un permis détenu par une autre société appartenant en partie à la femme d'un ministre du cabinet? Pourquoi cette société a-t-elle obtenu un contrat de un million de dollars pour son premier travail avant même d'avoir obtenu un permis? Pourquoi la société-mère détient-elle des contrats à Regina, Saskatoon et Winnipeg? En l'occurrence, ne sommes-nous pas encore en présence d'un conflit d'intérêts?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question du député renferme un certain nombre d'allégations auxquelles je ne vais certainement pas souscrire sans avoir vérifié les faits. Je crois savoir que c'est en mars 1986 que certains contrats ont été adjugés dans l'ouest du Canada.

Quant à l'allégation au sujet de la femme d'un sénateur, le sénateur lui-même a fait une déclaration hier au Sénat pour préciser la situation. Je suis persuadé que, pour éviter qu'il y ait conflit d'intérêts ou même apparence de conflits d'intérêts, l'honorable sénateur a pris les dispositions voulues.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET MINISTRE DU LOGEMENT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Phil Goff, ministre de l'Environnement et ministre du Logement de la Nouvelle-Zélande.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU COMMERCE DE L'INDONÉSIE

M. le Président: Je tiens aussi à signaler la présence de M. Rachmat Saleh, ministre du Commerce de l'Indonésie.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS— L'OBLIGATION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La lettre aux députés datée du 9 septembre 1985 dit que: « . . . il pourra à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question». Un peu plus loin, on lit que: « . . . le recours à ces mécanismes ne le dispensera pas (c'est-à-dire le gouvernement) de l'obligation de prendre une décision et d'en être comptable devant la Chambre».

Le vice-premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui pourquoi lui-même et le premier ministre ont changé d'avis à propos de cette phrase contenue dans la déclaration du 9 septembre 1985?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à propos de la partie de la lettre que le député vient de citer de travers. Il a inséré dans sa citation des mots qui ne figurent pas dans cet ordre-là.

M. Boudria: Ah, oui? Lesquels?

M. Nielsen: Il n'y a aucun changement de politique. La lettre ouverte du premier ministre aux députés et aux sénateurs disait qu'il pourrait à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial des faits. Si le député relit les feuillets bleus, il verra qu'il a inséré dans sa citation des mots qui ne figurent pas dans la lettre.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE PERMET PAS AU COMITÉ PERMANENT DES PRIVILÈGES, DES ÉLECTIONS ET DE LA PROCÉDURE DE TENIR UNE ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas la situation et, comme question supplémentaire, étant donné que dans la même lettre on dit, de la part du premier ministre, que la responsabilité ultime à l'égard des normes de conduite du gouvernement fédéral et de celles du Cabinet et plus spécifiquement de la mienne—en parlant du premier ministre—je voudrais demander si le premier ministre dissocie également de cette partie? Si non, pourquoi ne permet-il pas à la Chambre, par l'entremise du Comité permanent des privilèges, des élections et de la procédure, d'enquêter sur cette affaire et d'en tirer ses propres conclusions au lieu d'un soi-disant enquêteur indépendant qui va, selon nous et la plupart, essayer de couvrir la vérité?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, l'allégation contenue dans la question du député est tout à fait fausse. Le premier ministre s'en tient toujours au code sur les conflits d'intérêts qui a été déposé en septembre 1985. Il s'en tient toujours à sa lettre du 9 septembre à ses ministres. Il s'en tient à la lettre ouverte aux députés et sénateurs qui a été déposée en même temps et à toutes les autres parties du document sur les conflits d'intérêts qui a été déposé en septembre 1985.

M. Boudria: Pourquoi ne faites-vous pas le nécessaire?

M. Nielsen: Le député demande pourquoi nous ne faisons pas le nécessaire. Le premier ministre s'en occupe le plus rapidement possible. Une personne impartiale sera nommée le plus rapidement possible et l'enquête se déroulera aussi rapidement que possible. Le rapport sera présenté le plus rapidement possible.

M. le Président: A l'ordre.

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a dit que le premier ministre s'en tenait aux termes de sa lettre. Peut-il nous préciser où il est dit dans la lettre qu'un enquêteur indépendant pourra établir s'il y a eu ou non un conflit d'intérêts?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il s'agit d'un nouveau postscriptum.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, cette enquête aurait certainement pour but de . . .

M. Broadbent: Ce n'est pas la question.

M. Nielsen: . . . de voir s'il y a eu une infraction réelle ou apparente au code d'éthique. Je ne pourrais dire de façon plus simple ou plus claire que . . .

M. Broadbent: Ou plus inexacte.

M. Nielsen: Ce n'est pas inexact.

M. Gauthier: Ça l'est certainement.

M. Nielsen: . . . qu'il s'agit là du rôle d'une enquête impartiale. Il s'agit d'une part d'enquêter et, d'autre part, de présenter un rapport.

Questions orales

LA RESPONSABILITÉ DU PARLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Le vice-premier ministre a-t-il bien compris qu'il est dit dans la lettre que: «il pourra, à l'occasion, s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question»? Cela ne va pas plus loin. Ne sait-il pas que le premier ministre ajoute également que «les principes d'un gouvernement responsable et de la primauté du Parlement sont respectés et consacrés» et qu'en raison de cette primauté et de cette responsabilité, le Parlement doit pouvoir juger la conduite des députés à la Chambre des communes?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je pensais que le député connaissait mieux le système parlementaire.

M. Deans: Je le connais parfaitement.

M. Nielsen: Il omet de dire qu'en plus du code, dont cet enquêteur impartial tiendra compte, il y a aussi la lettre du 9 septembre et toutes les allégations que nous avons entendues depuis deux semaines et demie. En ce qui concerne le Parlement, le député doit bien comprendre qu'il est toujours possible de renvoyer le rapport à un comité permanent de la Chambre.

M. Deans: Où est cette possibilité?

M. Nielsen: Le député demande où est cette possibilité. Elle fait partie des prérogatives du premier ministre dont il est question ici.

M. Blackburn (Brant): C'est écrit à l'encre invisible.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À RETIRER LA MESURE RÉTROACTIVE AYANT TRAIT AUX PRESTATIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Madame la ministre, ce matin, plus de 1,000 personnes âgées étaient sur la Colline parlementaire pour contester votre décision du 5 janvier de couper les prestations d'assurance-chômage. Est-ce que la ministre est prête à admettre maintenant que ces gens ont été malhonnêtement pénalisés puisqu'il y a des personnes, ce matin, qui nous prouvaient qu'il leur reste seulement $12 par semaine de leurs prestations d'assurance-chômage? Deuxièmement, est-ce que la ministre est prête à retirer cette mesure rétroactive qui affecte 34,000 personnes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de ce groupe à midi et nous avons discuté de leurs préoccupations. Comme vous le savez, j'ai reçu plusieurs instances de divers groupes sur le même sujet. C'est pour cette raison que j'ai demandé à M. Forget d'examiner en détail cette question et de me faire part de ses recommandations.

ON DEMANDE POURQUOI LA MINISTRE N'A PAS ATTENDU LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORGET AVANT DE PRENDRE SA DÉCISION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la réponse stupide de la ministre, les gens qui sont en haut perdent 200 . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Seulement une question!

M. Malépart: Monsieur le Président, est-ce que la ministre est consciente que les gens qui sont ici perdent $200 par semaine de revenu? Pourquoi la ministre a-t-elle demandé à la Commission Forget et coupé les chèques de prestations d'assurance-chômage? Pourquoi ne pas avoir demandé la décision à la Commission Forget, tout en laissant ces gens-là retirer leurs chèques?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les modifications à ce règlement ont été annoncées par le ministre des Finances en 1984 et, comme tout le monde le sait, depuis ce temps-là, nous avons discuté cette question ici à la Chambre des communes, et maintenant, j'attends la recommandation de M. Forget.

LES COUPURES DE PRESTATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et qui a été soulevée par la manifestation de milliers de gens sur la Colline parlementaire aujourd'hui.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi le gouvernement continue cette pratique de couper l'assurance-chômage aux personnes recevant une pension, malgré le fait que l'action du gouvernement a été rejetée dans le cas de presque tous les 400 appels lancés contre ces coupures au Québec depuis le commencement de janvier?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, plusieurs appels ont été entendus par le conseil arbitral. Comme le savent les députés, plusieurs décisions donnent raison aux prestataires. Bien d'autres rejettent l'appel. Étant donné que ces décisions sont contradictoires, la prochaine étape consistera à renvoyer la question à un palier supérieur. C'est ce qui se passe pour le moment.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): La ministre peut-elle expliquer pourquoi le gouvernement a décidé de harceler les personnes qui ont gagné leur appel devant l'arbitre en allant devant une cour supérieure, ce qui les force à continuer à se passer de l'argent qui leur revient? Pourquoi a-t-elle harcelé ces personnes alors qu'au Québec 400 appels ont été tranchés en faveur des prestataires et seulement 10 en faveur du ministère?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est une des rares fois que j'entends un député protester contre les actions en justice qui permettent de passer par différents paliers de contrôle judiciaire, et c'est ce qui se passe, monsieur.

* * *

LA SANTÉ

LA RADIOACTIVITÉ SUR LA CÔTE OUEST

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les habitants de la côte ouest s'inquiètent au sujet de la contamination radioactive de l'eau de pluie, ce qui est compréhensible. Le ministre nous a donné des assurances et a fait une mise en garde à ce sujet. Peut-il profiter de l'occasion pour nous donner les dernières nouvelles à ce sujet, de façon à rassurer ces personnes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce matin, le rayonnement ambiant avait diminué en Colombie-Britannique. Il en est de même pour l'eau de pluie et l'eau du réservoir de Coquitlam. Nous faisons tous les jours l'analyse du lait. Je signale que le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique a dit qu'il n'y avait pas de problème. Nous n'avons pas trouvé de traces dans le lait mais nous en faisons des tests tous les jours par mesure de précaution.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT—LE CAUCUS DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si elle pense que la colère soulevée par la réduction des prestations d'assurance-chômage va se dissiper, elle se prépare toute une surprise. Si elle n'est pas d'accord avec les députés de notre côté ni ne veut écouter les manifestants à l'extérieur, écoutera-t-elle au moins les députés de son propre caucus? Partage-t-elle l'avis du député conservateur d'Annapolis Valley—Hants qui affirme que s'il y avait un vote sur la question au caucus conservateur, sa politique serait rejetée?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on a soulevé cette question à un certain nombre de reprises, et j'y répondrai exactement de la même façon que je l'ai déjà fait. Cette modification a été introduite en novembre 1984. On a donné à ce moment-là un délai d'un an avant son entrée en vigueur de sorte que les gens puissent s'adapter à la modification apportée au règlement. Il n'a jamais fait aucun doute qu'elle entrerait en vigueur en janvier 1986. C'est ce qui s'est produit, et nous attendrons de recevoir le rapport de la commission présidée par M. Forget pour voir si on y recommande des changements.

ON DEMANDE UN VOTE LIBRE SUR LA QUESTION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Quand nous tiendrons les votes finals sur les prévisions budgétaires, permettra-t-il un vote libre sur cette question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: . . . de sorte que l'on puisse mesurer encore une fois l'intégrité du caucus conservateur et mettre à l'essai l'esprit du nouveau Règlement à la Chambre?

M. McDermid: Vous pouvez faire la même chose au sujet du leadership de Turner.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le Règlement est très clair à cet égard. Mais je m'inquiète un peu car nous constaterions probablement 39 positions différentes chez le parti libéral si nous le permettions.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Essayez-le.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PROJET DE DISTRIBUTION DU COURRIER UN JOUR SUR TROIS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Il a déclaré hier qu'il rendrait public le nouveau plan d'exploitation des postes après avoir pris une décision. Vu les graves conséquences du projet de distribution un jour sur trois seulement, surtout pour les personnes de l'âge d'or, va-t-il rendre ce plan public dès maintenant pour que nous puissions en débattre ou va-t-il nous forcer à invoquer la Loi sur l'accès à l'information?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai dit hier. Nous sommes en train d'examiner plusieurs solutions avec la direction des postes et la livraison un jour sur deux n'en est qu'une. Nous procédons à des analyses internes et dès qu'une décision sera prise, elle sera annoncée publiquement.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES SERVICES AUX BUREAUX DE POSTE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre a seulement dit qu'il considère plusieurs «modes» pour couper les services. J'aimerais donc lui demander, premièrement, s'il pense qu'il est important d'avoir un débat concernant le service aux bureaux de poste avant de prendre cette décision et, deuxièmement, s'il préfère que nous procédions au processus sur l'accès à l'information.

[*Traduction*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'ai dit que nous étions en train d'examiner plusieurs solutions possibles. Le député sait que, pour nous conformer à la demande du ministre des Finances concernant l'autonomie des postes dans les plus brefs délais, nous devons examiner ces solutions et choisir la meilleure. C'est exactement ce que nous ferons et ce, sans nuire au service.

* * *

L'EMPLOI

LE MANQUE DE MAÇONS À MISSISSAUGA

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Mississauga est en plein essor. On délivre tous les mois des permis de construire d'une valeur de cent millions de dollars. Malheureusement, les sociétés de construction ne peuvent pas trouver de maçons. La ministre va-t-elle essayer de délivrer à des maçons des visas ou des permis de travail de courte durée afin de remédier à la situation?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous sommes en effet conscients de la situation actuelle à Mississauga, et dans le secteur de Toronto en général, en ce qui concerne les maçons. Le ministère a annoncé les emplois à pourvoir dans tout le pays, par l'intermédiaire du réseau des Centres d'emploi du Canada et de la Banque nationale de l'emploi. Nous espérons ainsi remédier à la situation. En outre, des responsables du ministère rencontreront des représentants de la *Home Builders Association* de Toronto la semaine prochaine, pour établir quelles autres mesures pourront être prises pour résoudre ce problème.

* * *

• (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'ENGAGEMENT DE MICHAEL DEAVER EN QUALITÉ DE DÉMARCHEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans une interview publiée ce matin, on apprenait que Fred Doucet, du cabinet du premier ministre, aurait déclaré à M. Michael Deaver: «Vous savez que vous êtes vraiment quelqu'un, quelqu'un à qui les Canadiens devraient penser». Ce à quoi M. Deaver répondait: «Bon sang, ne m'en parlez pas». Comment peut-on expliquer ces propos d'un haut fonctionnaire du cabinet du premier ministre qui ont de toute évidence été pris au sérieux par M. Deaver? Le ministre a-t-il fait enquête sur cet échange qui constitue une infraction incontestable à la loi des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que mon honorable vis-à-vis serait beaucoup plus heureux s'il était membre du Congrès ou du Sénat des États-Unis, ce qui lui permettrait de s'occuper des questions qui l'intéressent vraiment. Certains d'entre nous pensons de temps à autre que le pays y trouverait aussi son compte s'il en était ainsi. Comme le sait déjà le député, les propos qu'il vient de lire ont été lancés sur le ton de la plaisanterie par M. Doucet. Ils ont été interprétés comme tel par M. Deaver. Tout au long du processus, le gouvernement du Canada a respecté la loi du Canada et des États-Unis. Toute allégation à l'effet contraire serait indigne d'un député à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Nous sommes maintenant assez habitués aux réponses indignes du ministre. Ma question est une question sérieuse.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Étant donné qu'il s'agit d'une question liée au comportement d'un fonctionnaire du cabinet du premier ministre canadien, est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a convenablement mené enquête pour savoir s'il y a eu infraction à la loi canadienne? Peut-il faire rapport au Parlement pour que nous sachions ce que font nos représentants à l'étranger, s'ils violent la loi?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux affirmer catégoriquement à la Chambre des communes du Canada que le contrat approuvé était conforme à la loi du Canada et à la loi des États-Unis. Je déplore par la même occasion que le député, peut-être involontairement—puisqu'il en a fait une habitude—ait déformé les propos qu'il rapporte sur cette affaire tant à la Chambre qu'à l'extérieur de la Chambre. C'est là une conduite indigne de la part d'un député qui aspire à mériter le respect de la Chambre des communes et du public canadien.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LA MESURE DES NIVEAUX DE RADIOACTIVITÉ AU CANADA À LA SUITE DE L'ACCIDENT SURVENU AU RÉACTEUR NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. D'un littoral à l'autre les Canadiens sont profondément inquiets et préoccupés au sujet des effets à long terme des radiations en provenance de Tchernobyl et de l'insuffisance des mesures régionales effectuées au Canada. Comme on apprend maintenant que certains aliments ont été saisis et que l'on redoute pour certains produits cultivés dans la région de Vancouver des radiations élevées, est-ce que le ministre va présenter une note à l'Union soviétique lui demandant de couvrir tous les frais et les dégâts subis?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense qu'il y a une chose qu'il est nécessaire de dire avant de répondre à la question. Dans ses attendus, le député affirme que les Canadiens s'inquiètent au sujet de l'insuffisance de la surveillance ou des contrôles canadiens. C'est inexact tout simplement. Notre surveillance et nos contrôles sont excellents à tous points de vue, par exemple les entretiens que j'ai eus avec le bureau régional européen de l'Organisation mondiale de la santé de qui nous avons justement reçu un nouveau télégramme hier. Nous agissons en complète collaboration internationale et intérieure avec les provinces. Il était nécessaire de le dire, pour que la population du Canada sache qu'elle est bien protégée. Voilà le premier point.

Y aurait-il lieu de présenter une note d'indemnisation, moi, ministre de la Santé, je ne saurais répondre seul à cette question. Il faudrait que le cabinet prenne une décision à ce sujet. Il n'en a pas encore été question.

ON DEMANDE D'ENJOINDRE À L'UNION SOVIÉTIQUE DE PAYER LES DÉGÂTS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il n'y a qu'un secteur qui a été contrôlé en Colombie-Britannique. C'est celui de Vancouver. Il y a d'autres endroits en Colombie-Britannique.

Une voix: Inexact.

M. Fulton: Ketchikan, en Alaska, envoie des rapports toutes les cinq heures, pas seulement une fois par semaine.

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que le député a une question à poser?

M. Fulton: Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est compétent en la matière, je crois. Le 24 janvier 1978, la fusée Cosmos 954 s'est écrasée au Canada, entraînant pour 14 millions de dollars de dégâts.

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que le député a une question à poser immédiatement? Juste une question.

M. Fulton: Est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce n'est pas une question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre. Il est bien évident que la présidence ne peut pas savoir si une question est supplémentaire tant qu'elle ne l'a pas entendue. Puis-je entendre la question, s'il vous plaît?

M. Fulton: Est-ce qu'en se fondant sur le précédent de Cosmos 954, le ministre va demander à l'Union soviétique de régler tous les frais et dommages canadiens attribuables au désastre de Tchernobyl?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, s'il est prouvé que le Canada a subi des dommages du fait de ce terrible accident, nous ne manquerons pas d'examiner la suggestion du député.

* * *

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vendredi dernier, les Inuit, les Dénés et les Métis en sont venus à une entente provisoire au sujet de leurs revendications territoriales. Si cet accord est ratifié, le gouvernement fédéral acceptera-t-il les modalités relatives à l'étendue de chaque compétence et, si les citoyens du Nord approuvent cette limite pour la répartition des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral est-il disposé à accepter cette démarcation pour la création de deux nouveaux territoires?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'avoir posé cette question. Cela me donne la chance de féliciter ceux qui ont participé à la dernière réunion du progrès qu'ils ont accompli. Le député sait sans doute que les chefs autochtones s'entretiendront avec des représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à Rankin Inlet en juin prochain. J'espère que des progrès seront également accomplis lors de cette réunion. Comme toujours, le gouvernement fédéral est disposé à résoudre la question, particulièrement depuis que la population du Nord s'y intéresse. Je voudrais également en profiter pour remercier le député de son apport.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LE RAPPORT DE PRICE WATERHOUSE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Multiculturalisme. L'étude de Price Waterhouse, qui vient de paraître, sur les pertes subies par les Canadiens d'origine japonaise révèle l'ampleur des injustices infligées à la communauté nipponne. Aussi, au lieu de l'attitude indifférente et irresponsable qui a été celle du ministre jusqu'ici devant ces révélations, pourrait-il plutôt nous assurer qu'il se fondera sur ce rapport pour entamer des négociations fructueuses, comme il l'avait promis en décembre 1984, au lieu de s'en tenir à une ordonnance du cabinet qui ferait table rase des sentiments de cette communauté?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, sans approuver le préambule du député, je lui signale quand même que les conclusions de cette étude n'ont surpris personne. Au demeurant, on a tenu compte des pertes subies par cette communauté dans les différentes options qui ont été soumises au cabinet. Mais le député devrait savoir que la question des réparations ne se limite pas à des indemnités financières. Elle comporte une dimension morale et vue sous cet angle, mon parti pose le geste approprié. On ne peut pas en dire autant du parti du député qui ne voulait absolument rien faire pour les Canadiens d'origine japonaise.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le malaise qui a saisi le gouvernement semble aussi paralyser le ministre, lequel sait bien que ce qu'il vient de dire n'est pas la vérité.

Des voix: Règlement!

M. Marchi: Je voudrais demander au ministre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Même si le député diffère d'opinion, il ne peut pas accuser le ministre de ne pas dire la vérité. Il n'ignore pas qu'il s'agit de langage non parlementaire, c'est pourquoi je lui demande de retirer ses paroles et de se contenter de poser sa question.

M. Marchi: Je ne suis pas d'accord sur l'interprétation du ministre.

Des voix: Rétractez-vous.

M. Marchi: Je voudrais demander . . .

M. le Président: Je prie le député de bien vouloir retirer ses paroles.

Des voix: Rasseyez-vous.

M. le Président: À l'ordre, de ce côté-ci également. Que le député retire d'abord ses paroles et pose ensuite sa question.

M. Marchi: Je les retire, à votre demande. Pourquoi le gouvernement a-t-il manqué à sa parole donnée en décembre 1984, lorsqu'il a promis d'abord, de négocier et, ensuite, de le faire par l'entremise de l'association nationale des Nippo-Canadiens? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi n'a-t-il pas eu la décence d'utiliser ce rapport pour entreprendre de véritables pourparlers?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est longue.

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député tient beaucoup à donner son petit numéro. Il sait pertinemment que, à titre de représentant du gouvernement, j'ai fait l'impossible pour négocier et discuter avec les Japonais du Canada. J'ai présenté des solutions au cabinet et, dernièrement, M. Miki, président de l'association m'a invité à discuter avec lui des conclusions de l'étude de Price Waterhouse. J'ai accepté, et je me réjouis à l'idée de m'entretenir avec lui, après quoi je pourrai peut-être saisir le cabinet de nouveaux éléments.

• (1500)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On m'informe qu'au moins un député souhaite invoquer la question de privilège et qu'un autre au moins veut recourir au Règlement, tous deux à la suite de la période des questions. Pour ma part, j'invoque nos précédents afin d'entendre auparavant une autre question de privilège, et cède donc la parole au député de Terrebonne (M. Toupin).

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CHANGEMENT D'AFFILIATION DU DÉPUTÉ DE TERREBONNE

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais informer la Chambre de ma décision. Je me contenterai de lire la lettre que j'ai écrite au premier ministre, lettre suffisamment explicite: Monsieur le premier ministre, je vous fais part, par la présente, de ma décision de quitter les rangs du parti conservateur du Canada. Cette décision est le fruit d'une longue et mûre réflexion, croyez-le bien. Il y a eu, et il y a encore divergence profonde, et maintenant irréconciliable, sur des sujets d'importance entre votre gouvernement, votre parti et moi-même. Je siégerai désormais comme député indépendant, et ce pour le meilleur bénéfice de tous mes commettants de la circonscription de Terrebonne.

[*Traduction*]

M. le Président: En conséquence, je voudrais aviser la Chambre que la présidence trouvera le plus tôt possible le moyen d'assigner une nouvelle place au député.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) m'a avisé qu'il entendait soulever la question de privilège à la suite de la période des questions. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) désire, quant à lui, soulever la question de privilège pour obtenir des précisions au sujet d'une chose qui s'est produite hier, et il pourra le faire lorsque nous en aurons terminé des questions découlant de la période des questions d'aujourd'hui.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'AFFIRMATION D'UN MINISTRE SELON LAQUELLE CERTAINES DÉCLARATIONS SERAIENT FAUSSES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de la présidence ce que je crois être une question de privilège. Je tiens à préciser que si la présidence décide qu'à première vue, la question de privilège est justifiée, je suis disposé à proposer la motion voulue pour renvoyer la question au comité parlementaire compétent.

Comme la présidence le sait pertinemment, selon Beauchesne, il est non parlementaire d'accuser un autre député de faire des déclarations «erronées» ou «fausses» à la Chambre des communes, comme en témoigne la page 114 de la 5e édition. Vos prédécesseurs en ont décidé ainsi le 21 juin 1977 et le 16 novembre 1977 respectivement.

Ce que je tiens à signaler à la présidence, c'est que j'ai cité mot à mot aujourd'hui à la Chambre des communes des extraits d'un document qui a été déposé à la Chambre le 9 septembre 1985. Étant donné qu'il a été déposé à la Chambre, il est donc en votre possession, monsieur le Président. Je veux donc que vous déterminiez si oui ou non la déclaration que j'ai faite aujourd'hui en citant ce document était erronée ou fausse, comme l'a prétendu le vice-premier ministre (M. Nielsen) lors de la période des questions. Il a affirmé que mes déclarations concernant la lettre du premier ministre (M. Mulroney), qui a été déposée à la Chambre le 9 septembre 1985, étaient fausses.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député sait pertinemment qu'il ne s'agit pas de la question de privilège, mais d'un rappel au Règlement. En outre, sauf erreur, le député demande à la présidence de faire enquête sur des faits relatifs à une accusation. Or, il sait que cela n'est pas du ressort de la présidence.

Il souhaite que je détermine si le vice-premier ministre (M. Nielsen) a enfreint le Règlement en prétendant que certains faits étaient faux. Selon moi, comme le député le sait pertinemment, il s'agit d'une divergence de vues et non de la question de privilège ou d'un rappel au Règlement.

L'honorable secrétaire parlementaire m'a également avisé qu'il entendait invoquer le Règlement, ou préférerait-il que j'entende l'autre rappel au Règlement en premier lieu? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) désire également invoquer le Règlement. Le secrétaire parlementaire souhaite-t-il que je donne d'abord la parole au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. Lewis: Oui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE—LES CONTRÔLES POUR MESURER LES NIVEAUX DE RADIOACTIVITÉ

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Aujourd'hui, au cours de la période des questions orales, on m'a posé une question. Une question supplémentaire a ensuite été

adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Mais avant de poser sa question supplémentaire, le député de Skeena (M. Fulton) a dit dans son préambule quelque chose que je considère comme très néfaste, pas pour moi, mais je crois très important, lorsque nous débattons de santé, de sécurité et de radioactivité, que nos déclarations à la Chambre soient exactes.

Le député a laissé entendre que nous procédions à des contrôles seulement à Vancouver. Nous le faisons aussi à trois autres endroits de la Colombie-Britannique. Je crois important que la Chambre en soit informée, compte tenu de l'angoisse de la population à ce sujet.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est exactement la même chose que tantôt. Cela ne justifie pas un rappel au Règlement.

L'INTERRUPTION DES QUESTIONS—LA CONTINUATION DE L'INTERPRÉTATION—LE CONTENU DU HANSARD

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'aimerais invoquer le Règlement au sujet d'un détail de la période des questions. Pendant sa deuxième question, la présidence a jugé nécessaire d'interrompre le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), parce que sans doute cette question était trop longue. J'écoutais l'interprétation simultanée, tout en essayant de suivre la question en français. Même si vous vous êtes levé, monsieur le Président, ce qui a eu pour effet de débrancher le microphone du député au milieu de sa dernière phrase en français, celle-ci interprétée en anglais a continué et s'est terminée.

Je n'ai pas écouté toutes les questions posées par le député de Skeena (M. Fulton), mais je me demande si la même chose s'est produite. Je tiens à bien préciser que tout le monde à la Chambre et tous les partis éprouvent le plus grand respect pour les personnes qui travaillent dans les cabines d'interprétation. Nous comprenons tous qu'il s'agit d'un travail très difficile.

Mais je tiens à vous poser une question, monsieur le Président. S'il y a lieu de rappeler un député à l'ordre en l'interrompant, ce qui a pour effet d'interrompre la télévision et le microphone, est-ce qu'il ne faudrait pas que cette interruption s'étende—et je le dis avec tout le respect dû aux ministres et aux ministériels autant qu'aux députés de l'opposition—est-ce que cette interruption ne devrait pas s'étendre si possible à l'interprétation et également au hansard?

Je dois reconnaître, monsieur le Président, que cette question ne s'était jamais présentée à mon esprit; mais s'il est nécessaire de procéder à une interruption, en direct si l'on peut dire, est-ce qu'elle ne doit pas s'étendre également à l'interprétation et au hansard? Je ne connais pas la réponse à cette question. J'ai cru devoir la poser.

M. Gauthier: Sur le même sujet, monsieur le Président, je tiens simplement à vous signaler qu'il y a parfois un temps de retard dans l'interprétation. Peut-être le député n'en tient-il pas compte. Les interprètes ne traduisent pas, ils interprètent, ce qui fait que l'interprétation peut s'écarter de la traduction en tant que moyen de communication.

Je tiens à faire observer à la présidence qu'en pareil cas, l'interprétation de ce qu'a dit le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a pu prendre peut-être un peu plus de temps. Je ne vois pas qu'il y ait lieu d'invoquer le Règlement.

M. le Président: Je vais examiner le rappel au Règlement du député. Mais je pense que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a raison en ce sens, je suppose, et je vais creuser la question, qu'une fois que j'ai interrompu le microphone, la liaison entre le député et la cabine d'interprétation est coupée. Je suppose donc que ce qui passe ensuite c'est le reste de ce qu'avait déjà transmis le microphone.

Pour ce qui concerne le hansard, je serai heureux de m'en occuper. Toutefois, le député doit savoir je pense que le hansard s'alimente de diverses parts, et pas toujours au microphone uniquement. Il n'est pas toujours possible de créer cette interruption.

Je comprends l'intention du député et je vais examiner la question.

J'ai reçu du député de Windsor-Ouest (M. Gray) préavis d'une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LES MEMBRES ET LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE—LA PRÉSUMÉE TENTATIVE D'INTIMIDATION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le lundi 11 mai 1986, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) annonçait qu'à la suite des accusations de conflits d'intérêts portées à la Chambre et à l'extérieur, il avait donné sa démission et demandé la tenue d'une enquête publique sur les allégations en question. Le premier ministre (M. Mulroney), qui se trouvait en Extrême-Orient, et le vice-premier ministre (M. Nielsen), qui était à la Chambre des communes, ont dit que le gouvernement avait accepté la tenue d'une enquête à l'extérieur de la Chambre, sans doute en vertu de la Loi sur les enquêtes. Néanmoins, les membres de cette commission d'enquête ne sont pas encore nommés et leur mandat n'a pas encore été rendu public.

L'opposition estime que, même si la tenue d'une enquête s'impose, étant donné que cette affaire est directement en rapport avec les privilèges et la procédure de la Chambre des communes, c'est à la Chambre, ou à l'un de ses comités, qu'il revient d'enquêter. Les déclarations que le vice-premier ministre a faites à ce sujet, hier et aujourd'hui, prouvent le bien-fondé de cette affirmation. Non seulement elles démontrent qu'il ne serait pas souhaitable de mener cette enquête à l'extérieur de la Chambre, en vertu de la Loi sur les enquêtes ou autrement, mais j'estime qu'elles portent atteinte aux privilèges de la Chambre. Le vice-premier ministre a notamment déclaré hier, comme nous pouvons le lire à la page 13225 du hansard du 13 mai 1986:

> . . . j'ai donné l'assurance aux députés que toutes les déclarations et allégations, modérées ou excessives, entendues aux Communes, feront partie du mandat de l'enquêteur.

Un peu plus tard, il a déclaré, et c'est sur la même page:

> Je suis persuadé qu'il souhaite laisser à une personne impartiale toute la latitude voulue pour examiner les faits. Il désire certainement lui confier le mandat le plus large possible . . . afin qu'elle puisse examiner toutes les questions qui ont été soulevées à la Chambre des communes au sujet de cette affaire . . .

Aujourd'hui, le vice-premier ministre a dit à la Chambre des communes, et je pense l'avoir fidèlement noté: «L'enquête tiendra compte des allégations, modérées ou excessives, entendues à la Chambre des communes». Ces remarques montrent bien que le gouvernement essaie de faire remettre en question par l'exécutif les déclarations faites par des députés au Parlement, au sein d'une assemblée qui, s'il y a matière à invoquer la loi sur les enquêtes, a les pouvoirs d'une cour d'archives. C'est une violation manifeste des privilèges du Parlement reconnus depuis le XIV[e] siècle et codifiés en fait dans l'article 9 de la Déclaration anglaise des droits de 1688, qui stipule que:

● (1510)

> La liberté de parole et de discussions, ou les délibérations du Parlement ne doivent être remises en cause en aucun tribunal ou lieu extérieur au Parlement.

L'application de ce principe au Canada est évidente. J'attire votre attention, monsieur, sur l'affaire *Roman Corp. v. Hudson's Bay Oil & Gas Co.* de 1971, à l'occasion de laquelle le juge Houlden de la Cour suprême de l'Ontario, après avoir mentionné l'article ci-dessus de la Déclaration des droits, avait affirmé:

> Le tribunal n'a pas le pouvoir de procéder à un interrogatoire sur des déclarations faites au Parlement, la raison de ces déclarations, leurs auteurs, leurs motifs ou quoi que ce soit d'autre à leur sujet . . .

Cette décision a été confirmée en appel par la Cour d'appel de l'Ontario, où le juge Aylesworth a déclaré notamment:

> Je conviens respectueusement avec le docte juge de première instance que l'on ne peut demander aux intimés de plaider ou de se défendre dans un tribunal ordinaire d'allégations concernant des déclarations qu'ils ont faites à la Chambre des communes. Depuis plus de 100 ans, ces tribunaux n'ont jamais reçu de causes fondées sur de telles déclarations, déclarant qu'il était de l'entier privilège de la Chambre d'en user comme bon lui semblait.

Un appel a été interjeté auprès de la Cour suprême du Canada. Le juge Martland a clairement confirmé les jugements rendus en première instance et en appel concernant les déclarations faites au Parlement.

Ce principe fondamental a aussi été affirmé par les tribunaux en ce qui concerne les délibérations des assemblées provinciales. Ainsi, voici ce que le juge en chef du Québec a dit précisément à ce sujet à la Cour d'appel du Québec dans le procès opposant *Lavergne au Club de la Garnison de Québec*:

> Cette liberté de parole devait servir à l'origine de protection contre le pouvoir de la Couronne.

On trouve de longues explications qui défendent ces positions de façon élaborée au Chapitre VI de la dix-neuvième édition de l'ouvrage de Erskine May. Le commentaire de la page 84, portant sur l'article 9 de la Déclaration des droits, dont certains passages ont déjà été cités, est particulièrement intéressant:

> L'énoncé de droit que contient cet article porte sur trois sujets principaux: . . .

1. Le droit de chaque Chambre d'être seul juge du caractère légal de ses délibérations;

2. Le droit implicite de punir ses membres pour leur conduite au Parlement.

Ensuite . . .

Ce point-ci n'est pas directement pertinent.

Ensuite, vient la question,

3. Quelle est la signification précise de l'expression «délibérations du Parlement»?

De toute façon, ce sont les deux premiers principes qui nous intéressent dans le cas qui nous occupe.

Pour le moment, il est vrai qu'aucune enquête extérieure n'a essayé d'examiner de manière abusive les déclarations faites au Parlement; le gouvernement n'a pas encore pris de décret aux termes de la Loi sur les enquêtes. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) a toutefois déclaré sans ambages que le gouvernement compte le faire et par conséquent, qu'il compte ordonner à l'enquêteur de mettre en doute les déclarations des députés, ce qui est abusif et constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre.

La liberté de parole dans les délibérations du Parlement est un aspect élémentaire du rôle constitutionnel de la Chambre, qui a exprimé clairement son intention d'inciter une personne nommée par la Couronne à empiéter sur la liberté de parole des députés, ce qui constitue assurément une atteinte aux privilèges.

Il y a également une autre atteinte aux privilèges dans la déclaration du vice-premier ministre. Il disait que le gouvernement avait l'intention de faire procéder à une enquête extérieure à la Chambre des communes sur les procédures de celle-ci et les déclarations faites dans cette enceinte, ce qui est une menace flagrante vis-à-vis des députés, s'ils font leur devoir, comme ils l'ont fait et ont l'intention de le faire. Le vice-premier ministre a nettement essayé d'intimider les députés afin de les empêcher de dire et de faire, à la Chambre, ce qu'ils considèrent approprié. Il les a menacés d'une enquête, par ce qui pourrait être un tribunal extérieur fantoche, sur ce qui a été dit à la Chambre et lui déplaît, ou déplaît au premier ministre (M. Mulroney) et au gouvernement.

Le commentaire 71 de la cinquième édition du Beauchesne dit bien:

Il va de soi qu'une menace directement adressée à un député en vue d'influencer son comportement à la Chambre constitue une atteinte aux privilèges de celle-ci.

Je dis, en conclusion, que le vice-premier ministre a porté atteinte aux privilèges de la Chambre à deux points de vue au moins. Tout d'abord, il a déclaré avoir l'intention de demander à une personne nommée par la Couronne de porter atteinte à la liberté de parole de la Chambre, une liberté qui est tellement fondamentale pour les devoirs constitutionnels du Parlement que la simple intention d'y porter atteinte doit constituer une atteinte aux privilèges. Deuxièmement, ses propos constituent une menace très nette et une tentative d'intimider les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Si le vice-premier ministre veut que l'on examine les déclarations faites à la Chambre par des membres de cette assemblée, c'est un argument de plus en faveur de notre position que seule la Chambre, ou un de ses comités, peut le faire. Si le gouvernement veut une enquête suffisamment large pour examiner ce qu'ont dit les députés, il doit se rallier à notre point de vue et autoriser une enquête par un des comités de la Chambre.

Je prétends qu'il y a eu une présomption suffisante d'atteinte à nos privilèges. Si vous êtes d'accord, monsieur le Président, je proposerai la motion appropriée.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai évidemment pas été prévenu de cette question de privilège. Après avoir entendu le leader parlementaire de l'opposition officielle (M. Gray), je suis content de n'en avoir rien su.

M. Gauthier: Nous allons pouvoir juger de votre intelligence.

M. Hnatyshyn: La thèse du député selon laquelle cette question met les privilèges en cause est absolument sans fondement. Si nous poussions le raisonnement du député plus loin, toute enquête sur une question qui fait l'objet d'un débat ou de questions aux Communes pourrait être tenue pour une violation des droits des députés concernant les délibérations aux Communes. Ce n'est clairement pas le cas.

En effet, monsieur le Président, si vous examinez les faits, vous verrez que c'est le côté paradoxal de toute cette situation. Les députés de l'opposition n'ont pas seulement demandé de l'information sur cette affaire pendant la période des questions, mais le député de Gander—Twillingate (M. Baker), je crois, et d'autres aussi ont réclamé la tenue d'une enquête indépendante sur toute cette affaire.

M. Gauthier: Parlementaire.

M. Hnatyshyn: Évidemment, il est maintenant question d'une enquête parlementaire. Je veux être bref car je comprends le côté politique de la situation dont le leader parlementaire a voulu tirer parti. Il est clair que les partis de l'opposition cherchent à exploiter la situation à des fins politiques. J'accepte le fait qu'il s'agit là d'une position politique. Quant à savoir si la question de privilège se pose, j'ai deux points à faire valoir. Le premier, c'est que le code d'éthique applicable aux ministres du cabinet n'entre pas normalement dans le cadre des activités de la Chambre des communes. Il est extraparlementaire, si je puis m'exprimer ainsi. Cela relève de la prérogative du premier ministre . . .

M. Foster: C'est une nouvelle théorie.

M. Hnatyshyn: . . . comme à l'époque du prédécesseur du premier ministre actuel (M. Mulroney). Il y a suffisamment de références et de précédents . . .

M. Foster: Nommez-en un!

M. Hnatyshyn: . . . à ce sujet. Si les députés d'en face voulaient me donner quelques instants et aussi m'avertir de leurs intentions à l'avance, je pourrais leur citer toutes sortes de passages tirés de Bourinot et de . . .

M. Foster: Allez-y!

M. Hnatyshyn: Je sais que les précédents existent, monsieur le Président, parce que je les ai entendus à plusieurs occasions relativement à d'autres cas. Je me rappelle le cas du député John Pallett dont les activités avaient été mises en doute en 1959. Le Président de la Chambre avait statué à ce moment-là que les choses qui se passaient à l'extérieur de la Chambre des communes et qui ne touchaient pas les fonctions des députés n'étaient pas reliées aux privilèges parlementaires.

M. Gauthier: Là n'est pas la question!

M. Hnatyshyn: En ce qui concerne le code d'éthique dans ce cas-ci . . . Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Windsor-Ouest (M. Gray) . . .

M. Gauthier: Non, de toute évidence, vous ne l'avez pas écouté.

M. le Président: A l'ordre.

M. Hnatyshyn: Les députés d'en face voudront peut-être avoir la courtoisie de me laisser finir mon argument. Je prends les points établis par le leader de l'opposition officielle à la Chambre tout à fait au sérieux. Je pense que ses arguments ne sont pas fondés, mais je l'ai écouté et je lui ai permis de finir.

Ce que j'essaie de dire, c'est que cette affaire a donné lieu à une enquête. De fait, le premier ministre suppléant (M. Nielsen) a parlé des intentions du premier ministre relativement au processus expliqué dans le code d'éthique dont il est question dans sa lettre et dans la lettre aux ministres déposée à la Chambre des communes le 9 septembre 1985.

Je terminerai là-dessus. J'affirme simplement qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Cela ne touche nullement la capacité des députés de faire leur travail. Cela n'empêche en rien les députés de poursuivre le débat. C'est la question de privilège qui les empêche d'assumer leurs responsabilités parlementaires. L'objet visé par cette enquête particulière ne fait aucun doute. Elle a trait à des questions qui n'ont rien à voir avec les activités des députés dans cette enceinte.

• (1520)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suppose que les députés veulent à présent débattre de la question de privilège. Ils savent que la présidence a été prévenue de l'intention de soulever une question de privilège fondée sur des présomptions suffisantes. Selon la pratique courante, si un leader parlementaire soulève la question de privilège, un autre leader parlementaire doit lui répondre. Toutefois, la présidence ne peut pas autoriser le débat tant qu'elle n'a pas décidé s'il y a effectivement matière à soulever la question de privilège. Cela, les députés le savent. Le député de Burnaby (M. Robinson) souhaite-t-il intervenir à propos de la question de privilège fondée sur des présomptions suffisantes?

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je souhaite effectivement parler de la question de privilège soulevée dans ces circonstances. Je demande à la présidence de m'autoriser à faire un bref exposé sur cette question importante.

La question est claire et intéresse directement le Parlement. Comme l'a rappelé le leader parlementaire du gouvernement, il ne s'agit pas d'événements qui se sont déroulés à l'extérieur de la Chambre ou de cette institution. L'accusation d'atteinte aux privilèges ne vise pas les actes ou présumés actes de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, ou le code d'éthique. Plus exactement, cette accusation vise directement les paroles du vice-premier ministre (M. Nielsen) et les traditions séculaires de la Chambre. Voilà la question en jeu.

Le leader parlementaire du gouvernement a laissé entendre qu'un obscur précédent datant de 1959 et ayant trait à des activités s'étant déroulées à l'extérieur de la Chambre n'était pas pertinent en l'occurrence. Il a parfaitement raison. Ce précédent n'a absolument rien à voir avec les accusations portées aujourd'hui.

Ces dernières sont des plus directes. Hier, et encore une fois aujourd'hui, le vice-premier ministre a déclaré qu'un enquêteur indépendant aurait à examiner toutes les déclarations ou accusations faites à la Chambre des communes.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Robinson: Monsieur le Président, puis-je . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait maintenant le discours qu'il devrait prononcer seulement si la Chambre était saisie de la question. Pourrait-il s'en tenir, je le prie, aux précédents permettant de déterminer s'il y a présomption suffisante?

M. Robinson: Pour arriver à démontrer qu'il y a présomption suffisante, monsieur le Président, je rappelle encore une fois à la présidence que les précédents dont nous parlons remontent à 1688 et à la Déclaration des droits. Cela serait tout à fait inacceptable et constituerait une atteinte aux privilèges de tous les députés qu'un organisme de l'extérieur, qu'il soit judiciaire ou quasi judiciaire ou quel qu'il soit, puisse statuer sur les propos tenus à la Chambre. Le leader de l'opposition à la Chambre a évoqué les précédents. Il s'est reporté notamment aux déclarations du juge Houlden et d'autres. C'est vraiment là la question dont la Chambre est saisie. Aucun organisme de l'extérieur n'a le droit de porter un jugement sur des propos tenus à la Chambre.

Si quelqu'un souhaite contester des propos tenus à la Chambre, le moyen idoine de le faire est sûrement de s'adresser à la Chambre elle-même, par l'entremise du comité des privilèges et des élections. A mon avis, les propos que le vice-premier ministre a tenus tant hier qu'aujourd'hui constituent en soi une atteinte aux privilèges de tous les députés à la Chambre.

M. Guilbault (Saint-Jacques): A mon avis, monsieur le Président, mon collègue le député de Windsor-Ouest (M. Gray) en a dit suffisamment pour établir les précédents. Au cours de mon bref exposé, je voudrais rappeler à la présidence d'autres occasions où le vice-premier ministre (M. Nielsen) a tenu des propos analogues. Le 12 mai, comme en fait foi le hansard au bas de la page 13171, le vice-premier ministre a déclaré ce qui suit:

L'enquête impartiale que nous comptons entreprendre aura une portée assez vaste pour englober toutes les accusations et allégations, non fondées ou autres . . . qui ont été portées par des députés de l'opposition et par des médias.

Je signale cela pour étayer l'argumentation de mes collègues. Il est clair que le gouvernement entend faire examiner ce qui s'est dit à la Chambre des communes par un organisme extérieur à la Chambre.

M. le Président: Compte tenu du caractère et de la longueur des interventions, je vais devoir prendre cette question en délibéré et faire connaître ma décision à la Chambre le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

LA CLINIQUE MORGENTALER—LES RESTRICTIONS QUI SERAIENT IMPOSÉES AU SERVICE DE POLICE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de citoyens de Scarborough qui prient le Parlement d'exiger que le gouvernement de la province d'Ontario lève les restrictions concernant les accusations qui pourraient être portées contre la Clinique Morgentaler de Toronto aux termes de l'article 251 du Code criminel.

LA LÉGISLATION CONCERNANT L'AVORTEMENT—DEMANDE DE MODIFICATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens de la circonscription de Mississauga-Sud, qui réclament que l'article 251 du Code criminel soit renforcé pour qu'il soit plus facile de faire respecter les dispositions contre l'avortement.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre de mes électeurs qui soutiennent que le fait de déduire les revenus de pension des prestations d'assurance-chômage nuit sérieusement aux efforts que font les employeurs pour créer de l'emploi en offrant des régimes de retraite anticipée, et ils demandent à la Chambre des communes d'annuler la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition certifiée au nom d'un certain nombre de citoyens de Kamloops en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent de ce que, depuis le 31 décembre 1985, les prestations de pension soient déduites des prestations d'assurance-chômage, conformément à la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire en sorte que les retraités continuent de toucher leurs prestations de retraite ainsi que leurs prestations d'assurance-chômage sans qu'on leur déduise leurs revenus de pension.

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE LES TAXES

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition certifiée contenant des signatures recueillies par l'Association des automobilistes de la Colombie-Britannique lesquels demandent au Parlement de supprimer les taxes d'accise séparées sur le carburant automobile, de réduire la taxe de vente fédérale sur l'essence pour la ramener au niveau antérieur à 1981, et de convoquer sans tarder une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres pour envisager différents moyens qui permettraient aux provinces de réduire leurs taxes sur les carburants automobiles.

L'ESSENCE ET LE MAZOUT DOMESTIQUE—ON DEMANDE UN PRIX DE BASE

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai une pétition certifiée signée par quelque 950 habitants de la ville de Chapleau, soit plus de la moitié de la population adulte, qui demandent au Parlement d'inviter les grandes sociétés pétrolières à supprimer les écarts des prix de l'essence et du mazout domestique entre des zones qu'elles ont elles-mêmes créées arbitrairement, et de fixer plutôt un prix de base général pour tout l'Ontario.

[*Français*]

ON DEMANDE AU PARLEMENT DE REFUSER L'ÉTABLISSEMENT D'UN CHAMP DE TIR DANS LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par quelque 3,000 personnes de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean qui demandent au Parlement de refuser l'implantation d'un champ de tir dans leur région et qui exigent du Parlement que cet argent soit réinvesti chez eux dans de vrais programmes de développement, comme la création d'emplois, l'éducation, la santé, les services sociaux et le tourisme. La pétition a été organisée par M^me^ Albertine Larouche et le Comité d'opposition au champ de tir, basé à l'Ascension, Québec.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION D'ABOLIR LE PROGRAMME KATIMAVIK

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition conforme a l'article 106 du Règlement, et les pétitionnaires se déclarent favorables au programme Katimavik qui a été un succès tant pour la formation des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les dix dernières années, que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés par ces jeunes bénévoles. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision d'abolir ce programme.

Demandes de documents

• (1530)

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Burnaby (M. Robinson) demande-t-il la parole pour présenter une autre pétition? L'usage voudrait normalement qu'on entende toutes ses pétitions à la fois.

LA PRÉSERVATION DU SUD DE L'ÎLE MORESBY PAR LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition qui a été signée par plusieurs centaines de Canadiens d'un bout à l'autre du pays à l'initiative de M. Richard Pearson, de Marie-Reine, en Alberta.

Les pétitionnaires invitent le gouvernement à préserver le sud de l'île Moresby, en Colombie-Britannique, en en faisant un parc national afin de protéger le caractère primitif de la forêt vierge de cette région.

M. le Président: Avant que le député ne poursuive, je lui ferai remarquer que la partie de sa présentation faisant allusion à la personne qui a pris l'initiative de la pétition est antiréglementaire.

LA FACTURATION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES LOCAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une série de pétitions signées par plusieurs centaines de résidents de la circonscription de Burnaby. Ils demandent au gouvernement de veiller à ce que le CRTC refuse aux compagnies de téléphone comme la B.C. Tel le droit de facturer chaque appel téléphonique. Ils demandent également au CRTC d'ordonner le maintien des locations mensuelles des appareils téléphoniques et de refuser la facturation des appels locaux.

M. le Président: Toutes ces pétitions ont-elles été certifiées par les services du greffier avant d'être présentées?

M. Robinson: Elles l'ont été comme toujours, monsieur le Président.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION DE JOURS RÉSERVÉS À L'OPPOSITION

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'interviens à ce moment-ci pour annoncer les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine. J'ai réfléchi sérieusement à la question, et me rendant aux instances du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), je désigne par la présente demain et vendredi comme journées réservées à l'opposition.

M. Gauthier: Je savais que vous le feriez.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 518.

[*Texte*]

LA *SAINT JOHN SHIPBUILDING AND DRY DOCK LTD.*

Question nº 518—**M. Murphy:**

La *Saint John Shipbuilding and Dry Dock Ltd. (Irving)*, de Saint-Jean (N.-B.), a-t-elle été sans travail durant un an et demi et, dans l'affirmative, combien le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il consacré aux occasions d'emploi pour les employés *a*) rémunérés à l'heure, *b*) salariés affectés par cette période sans travail?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui. *a*) $491,000, *b*) $100,000.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion portant production de documents nos 20 et 21, au nom de l'honorable député d'Ottawa—Carleton (M. Turner)?

[*Traduction*]

M. le Président: Le secrétaire parlementaire veut-il présenter les réponses?

M. Lewis: Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) a malheureusement dû s'absenter. Il a demandé que les réponses soient lues pour qu'elles figurent au compte rendu, puis, si vous le voulez bien, que les questions soient reportées à l'ordre du jour.

L'AMBASSADE AMÉRICAINE—LES CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'EMPLACEMENT

Motion nº 20—**M. Turner (Ottawa—Carleton):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout rapport présenté au ministre des Travaux publics au sujet des critères de sélection de l'emplacement de la nouvelle ambassade américaine et de toutes les autres ambassades situées à l'intérieur de la région de la capitale nationale.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics (M. La Salle) n'a pas encore reçu de rapport au sujet des critères de sélection de l'emplacement de la nouvelle ambassade américaine ou de toutes les autres ambassades situées à l'intérieur de la région de la capitale nationale. Les critères de sélection varient souvent selon le cas. La Commission de la capitale nationale a chargé des experts-conseils de préparer une proposition complète en vue de la sélection d'un nouvel emplacement pour l'ambassade américaine conformément aux critères établis par le gouvernement des États-Unis et la Commission de la capitale nationale. Si les experts-conseils jugent que Mile Circle est l'endroit idéal où situer l'ambassade américaine, un rapport sera alors soumis à l'examen du ministre.

Je demande donc au député de retirer sa motion.

LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CONCERNANT LA NOUVELLE AMBASSADE AMÉRICAINE

Motion nº 21—**M. Turner (Ottawa—Carleton):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout rapport présenté au ministre des Travaux publics au sujet des exigences exactes du département d'État américain en matière de sécurité et de toute enquête effectuée par le Canada au sujet des exigences en matière de sécurité liées à l'emplacement proposé de la nouvelle ambassade américaine à l'intérieur de Mile Circle à Ottawa (Ontario).

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics n'a pas encore reçu de rapport sur les exigences exactes du département d'État américain ou des autorités canadiennes compétentes concernant les mesures de sécurité liées à l'emplacement proposé pour la nouvelle ambassade américaine, à l'intérieur de Mile Circle à Ottawa, en Ontario.

Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. le Président: A la demande du député d'Ottawa—Carleton, les motions nºs 20 et 21 sont reportées à l'ordre du jour, sous réserve des dispositions de l'article 73 du Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— LA STABILITÉ AGRICOLE—L'IMPACT DES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à intervenir rapidement et fermement en faveur des agriculteurs canadiens afin d'alléger le fardeau de la dette qu'ils doivent supporter en présentant des mesures comme la révision des créances ordonnée par les tribunaux, un programme significatif de réduction des intérêts et un engagement accru envers la recherche, et qu'elle exhorte en outre le gouvernement à promettre fermement et dès maintenant aux agriculteurs canadiens qu'on ne leur nuira pas et qu'on ne sacrifiera pas leurs intérêts dans le cadre des négociations commerciales détaillées avec les États-Unis, et à réagir fermement aux difficultés que devrait provoquer le *Farm Bill* américain.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole cet-après midi sur le *Farm Bill* américain. Je crois que jamais au cours des cinquante dernières années l'agriculture du Canada n'a connu de telles difficultés. Cette motion est évidemment destinée à attirer l'attention de la Chambre sur la gravité de la situation agricole au Canada et à de maints égards dans le monde entier. Nous voulons nous pencher sur l'absence de réponses satisfaisantes du gouvernement et sur la façon dont le gouvernement gère la question agricole. Je parlerai aussi des répercussions qu'a entraînées à mon avis la technique de relations publiques adoptées par le gouvernement face à cette grave conjoncture.

Les comités permanents de l'agriculture, le sous-comité sur les céréales et d'autres comités agricoles qui ont voyagé à travers le Canada ont enregistré de sérieux doutes sur l'engagement du gouvernement sur cette question. Les agriculteurs ont vu ce qu'ont touché les secteurs bancaires et autres au cours de l'année écoulée, mais ils n'ont pas constaté la même initiative, le même engagement et les mêmes réactions envers la crise à laquelle ils sont confrontés. Je crois en substance qu'ils n'ont pas confiance dans le premier ministre (M. Mulroney) lui-même.

Il y a une quinzaine de jours, le premier ministre a annoncé à Ottawa des initiatives agricoles sur lesquelles je reviendrai plus longuement tout à l'heure. Il était allé à Vancouver rencontrer quelques représentants du secteur agricole, mais il ne s'est pas arrêté dans les Prairies pour discuter du détail de sa proposition. Je crois qu'il ne l'a pas fait parce qu'il savait qu'il s'agissait d'une démarche de relations publiques et que sa déclaration ne contenait pas grand-chose à l'époque.

Parlons tout d'abord de la gravité de la situation des agriculteurs. D'après les derniers chiffres de la Société du crédit agricole, 39,000 ou 40,000 agriculteurs ont de sérieux problèmes financiers, et 18,000 à 20,000 d'entre eux sont mêmes dans une situation grave. Ces chiffres se réfèrent à un total de quelque 170,000 agriculteurs produisant pour plus de 20,000 dollars par an. On voit dans le mémoire soumis par la SCA aux membres du comité permanent de l'agriculture que les arriérés de la Société ont augmenté dramatiquement depuis un an, ce qui montre que les agriculteurs ne peuvent tout simplement plus payer.

La semaine dernière, le comité agricole sur le prix du blé au Canada est allé en Saskatchewan et y a appris que le revenu agricole de la province déclinait chaque année depuis 1981. Le syndicat des élévateurs à grain de la Saskatchewan a révélé que les revenus agricoles nets étaient inférieurs en moyenne à $5,500 par an dans cette province. La dette agricole en Saskatchewan est passée de 3 milliards de dollars en 1982 à 5 milliards cette année. Ce sont des chiffres accablants, effrayants et inquiétants. De toute évidence, le gouvernement doit faire quelque chose.

● (1540)

Nous sommes inquiets au sujet des chiffres indiquant que le revenu agricole net a baissé de 14 p. 100 en 1985 car nous avons constaté que la guerre des prix à l'échelle internationale pour les produits agricoles, notamment entre le Marché commun et les États-Unis s'est aggravée depuis quatre ou cinq mois. Nous avons vu toute cette question se raviver lorsque le Congrès américain a approuvé des crédits de 52 milliards de dollars destinés à subventionner et à aider les agriculteurs au cours des trois prochaines années. De fait, certains observateurs ont laissé entendre que ce chiffre pourrait atteindre les 60 ou 70 milliards de dollars des États-Unis ou 100 milliards de dollars canadiens, et servirait à soutenir les agriculteurs américains durant la guerre commerciale qui sévit à propos de certains produits tels que le blé, le maïs, la viande rouge et ainsi de suite, au cours des trois à cinq prochaines années. D'autre part, nos agriculteurs doivent s'engager dans une guerre commerciale sans le moindre appui du gouvernement, sans le moindre versement de carence comme il en est accordé aux agriculteurs américains.

Les États-Unis ont fixé leur taux de prêt à $2.40 américains le boisseau pour le blé. Ils ont garanti à leurs producteurs $4.38 le boisseau de blé, que le prix tombe à $2.40, $2 ou $1.75. Ils garantissent aux producteurs $4.38, ce qui équivaut à six dollars canadiens. La situation générale des agriculteurs canadiens est fort incertaine. La réaction du gouvernement a été d'abaisser le prix initial du blé de $160 la tonne l'an dernier à $130 la tonne cette année ou 80c. le boisseau.

Comment les agriculteurs peuvent-ils être concurrentiels? Comment peuvent-ils survivre? Ils ne le peuvent pas à moins que le gouvernement ne réagisse. Jusqu'à maintenant, l'attitude du gouvernement a été d'abandonner les agriculteurs à leur sort. Les conservateurs semblent vouloir attendre que les choses se tassent. Les conservateurs trouvent acceptable que nous perdions 5,000, 8,000 ou 10,000 agriculteurs, mais la population en général n'est pas de cet avis. La plupart des gouvernements provinciaux ont fourni une aide financière considérable dans les six à douze derniers mois, mais le gouvernement fédéral n'a pas fait grand-chose jusqu'à maintenant.

Outre ces paiements de carence, monsieur le Président, le *Farm Bill* américain prévoit l'établissement d'un programme de primes de un milliard de dollars environ. Ainsi, lorsqu'un pays achète des denrées, des céréales, du blé, ou autre chose, un boisseau sera fourni en prime par le gouvernement américain pour chaque lot de trois boisseaux fourni par le commerçant. Cela a un effet spectaculaire. Les États-Unis se lancent à l'assaut des marchés traditionnels, non seulement celui de la CEE, qui semble être la cible des Américains, mais aussi les marchés traditionnellement acquis au Canada. Je veux parler, par exemple, de l'Algérie, où 100,000 tonnes de produits tels que le blé, la farine, les oeufs et le seigle sont mises en marché et d'autres débouchés comme l'Égypte, le Yémen et les Phillippines. Quelque 700,000 tonnes de blé sont mises en marché en Syrie. La situation commence à peine à s'échauffer. Ce sont non seulement les cours mondiaux qui vont en pâtir, mais aussi les ventes canadiennes, et cela ne fait que commencer.

Lorsque le premier ministre s'est entretenu avec le président des États-Unis, il y a deux ou trois mois, il a fait publier une très belle et luxueuse brochure rappelant le programme de leurs discussions en matière de commerce. Il y était question de produits comme l'acier, le bois d'oeuvre, les rasoirs électriques, et de toutes les questions dont le gouvernement allait débattre avec les Américains. Mais nulle part dans ce beau et brillant programme aux illustrations alléchantes il n'était question du *Farm Bill* américain. Celui-ci va sans aucun doute modifier le revenu des agriculteurs canadiens plus que toute autre mesure adoptée par le Congrès américain. J'oserais jusqu'à dire que son incidence sur l'économie canadienne sera plus grande que celle de tout autre projet de loi.

Il ressort d'une étude récente effectuée par la *Chase Econometrics* que le revenu agricole net diminuera de 20 p. 100 l'année prochaine à la suite du projet de loi américain sur l'agriculture. Dans des provinces comme la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta et dans certaines régions de l'Ontario où l'on produit du maïs en abondance, la baisse des revenus agricoles nets sera bien supérieure à 20 p. 100. Je dirai qu'elle atteindra au moins 30 p. 100, peut-être même davantage.

Et pourtant le premier ministre du Canada est allé à la conférence sans inscrire ce point à l'ordre du jour. La question a été soulevée à la Chambre. Il a annoncé qu'il allait en parler à la réunion au sommet avec le président. C'est ce qu'il a fait, semble-t-il, mais il est revenu les mains vides sans promesse concrète que le programme américain d'indemnisation ne sera pas utilisé contre le Canada sur nos marchés commerciaux traditionnels. Les États-Unis n'ont pas cédé.

Quelqu'un a comparé la guerre des prix qui oppose les États-Unis à la Communauté économique européenne à l'histoire des deux types dans un bateau. La premier se met en colère, tire un coup de feu dans le fond du bateau et le perce et l'autre répond en faisant de même, sur quoi ils se mettent à couler. Cela résume la situation dans laquelle les grandes nations commerciales agricoles comme le Canada, les États-Unis, la CEE, l'Australie et l'Argentine se trouvent dans la guerre des prix actuelle.

Nous espérions que le premier ministre aurait davantage de succès à la réunion du Sommet économique qui a eu lieu à Tokyo, au Japon. Il avait promis aux agriculteurs canadiens de soulever la question de la guerre commerciale dans le secteur agricole. Je pense qu'il l'a fait, mais apparemment, il n'a certainement pas obtenu de réponse à la conférence. Le communiqué n'a fait aucune mention de la guerre commerciale en cours, dans le secteur agricole, alors que les États-Unis ont engagé dans ce combat plus de 100 milliards de dollars canadiens pour les trois prochaines années.

Il serait intéressant de savoir combien les États-Unis ont dépensé lors de la Seconde Guerre mondiale parce qu'ils sont certainement disposés à engager beaucoup de fonds dans leur bataille avec la Communauté économique européenne. Apparement, la conférence au sommet n'a rien résolu. On n'y a même pas abordé la question de la guerre commerciale qui fait rage actuellement et dont les effets seront si dévastateurs pour l'agriculture canadienne et celle d'autres pays qui sont de gros producteurs de grains comme l'Australie et l'Argentine. Il n'en sortira rien.

• (1550)

J'ai assisté à la conférence sur les grains en janvier. L'un des grands espoirs qu'elle a suscités était l'éventuelle inclusion du commerce international des produits agricoles dans les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dont la conférence ministérielle doit avoir lieu en septembre ou en octobre prochain. Il n'était dit nulle part dans le communiqué émis à l'issue du sommet économique de Tokyo que les produits agricoles feraient l'objet de négociations. Le secrétaire américain au Trésor, James Baker, a même déclaré que les sept chefs de gouvernement n'ont pas décidé, lors de leur réunion, de mettre l'agriculture à l'ordre du jour des négociations du GATT. C'est dramatique.

D'autres sujets que les États-Unis voulaient inscrire à l'ordre du jour des négociations du GATT, comme l'investissement étranger, l'industrie des services et la propriété intellectuelle, n'y figurent pas. Nous sommes peut-être en train de précipiter tous nos producteurs agricoles dans une terrible guerre générale des produits agricoles pour plusieurs années à venir. Le Trésor canadien n'est pas de taille à lutter contre ceux de Washington et de la Communauté économique européenne.

J'ai voyagé dans tout le pays depuis plusieurs mois avec le groupe de travail national du parti libéral sur l'agriculture. La question qui préoccupe le plus de gens dans les provinces, et particulièrement en Ontario, est la perspective d'un accord général de libre-échange avec les États-Unis. Le système de commercialisation et de soutien des produits agricoles en vigueur aux États-Unis diffère beaucoup du nôtre. Bien des pays nous envient notre système de commercialisation des produits laitiers, du lait et de ses dérivés, des oeufs, des dindes et des poulets de gril. Pourtant, nous risquons très certainement de le compromettre si nous concluons un accord commercial global avec les États-Unis. Cette question est fort préoccupante puisqu'on ne sait pas au juste quelle est la position du gouvernement à ce sujet.

En réponse à une question que je lui ai posée le 23 janvier dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) m'a répondu que nos offices de commercialisation et nos programmes de stabilisation des prix agricoles ne seraient pas compris dans ces négociations. Or, à peine deux jours plus tard, il se faisait reprendre vertement par le gouvernement américain d'après des propos rapportés dans un article du *Globe and Mail*. Voici un extrait de l'article en question:

«Au début, on parlait de libre-échange. Ensuite, c'était le libre-échange à l'exception de la culture et plus tard, de domaines exclusivement de compétence provinciale. On ajoute maintenant l'agriculture», a déclaré un haut fonctionnaire du gouvernement Reagan. «Nous n'avons pas encore entamé les pourparlers que déjà Ottawa n'arrête pas de changer les règles du jeu».

Il est donc évident que le ministre d'État aux affaires extérieures ne tenait pas compte des vues du gouvernement Reagan. Quelques jours plus tard, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) déclarait, lors d'une interview reprise dans le *Free Press* de Winnipeg, que les produits agricoles, les offices de commercialisation et ainsi de suite étaient négociables. Voilà pourquoi on se demande maintenant, avec beaucoup d'inquiétude, quelle est la position exacte du gouvernement concernant les offices de commercialisation et les programmes de stabilisation des prix agricoles. En dépit de toutes les difficultés que connaît le secteur agricole, la gestion de l'offre et les offices de commercialisation ont été deux outils très efficaces pour écouler nos denrées agricoles.

Il n'existe pas de meilleur exemple pour illustrer l'attitude du gouvernement à l'égard des problèmes agricoles, que son régime d'hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. L'exposé budgétaire annonçait que 700 millions seraient débloqués à cette fin à des taux d'intérêt de 6 p. 100. Cette mesure semblait correspondre précisément aux souhaits des intéressés. Vus d'un peu plus près, les 700 millions allaient être répartis sur deux ans et il ne s'agissait pas d'argent frais, mais plutôt de 700 millions de prêts qui allaient remplacer 700 millions déjà prévus pour des prêts. Nous avons appris également que le taux d'intérêt serait plutôt de 13.5 p. 100 au lieu de 6 p. 100 dans la plupart des cas. Quoi qu'il en soit, la Fédération canadienne de l'agriculture a décrit ce régime comme un système compliqué et risqué d'hypothèques agricoles que le gouvernement devrait retirer.

J'aurais bien d'autres exemples à citer à la Chambre aujourd'hui, mais cela est impossible dans le temps qui m'est alloué. Le gouvernement doit s'engager plus à fond, non seulement en diminuant les intérêts et en votant une mesure prévoyant des accords entre les agriculteurs et leurs créanciers, mais aussi dans le domaine de la recherche. Les fonds prévus pour la recherche agricole ont été réduits de 42 millions. Pendant ce temps, le gouvernement laisse aller 10 millions pour réaliser un programme invraisemblable avec l'aide d'une bande d'investisseurs de New York. Il serait temps que le gouvernement revienne à la réalité et propose le régime de stabilisation dont l'agriculture a besoin, un régime essentiel compte tenu de l'importance, de la diversité et des avantages que représente ce secteur pour l'ensemble du pays.

M. Sid Fraleigh (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat d'aujourd'hui. Je me réjouis en effet de la tenue d'un tel débat. Je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), d'avoir saisi la Chambre de la question. Cela donne aux députés des régions rurales l'occasion de signaler les problèmes qui se posent aux agriculteurs de nos jours. Nous, les représentants de circonscriptions rurales, comprenons bien les problèmes actuels du monde agricole. J'estime de notre devoir de tâcher de faire comprendre à nos collègues de la ville ici à la Chambre des communes, et à l'ensemble de la population urbaine, les graves ennuis que connaissent les agriculteurs.

Je voudrais signaler dès le départ une méprise de la part du député d'Algoma. Je crois savoir que les dirigeants de tous les organismes agricoles importants du pays ont été invités à la réunion de Vancouver. Tous les comptes rendus que j'ai lus sur cette réunion montraient qu'elle avait été couronnée de succès et témoignaient de l'engagement du premier ministre (M. Mulroney) en faveur de l'agriculture.

La motion attire l'attention sur le vaste ensemble de problèmes avec lesquels l'agriculture est aux prises. Je voudrais prendre une minute ou deux de mon temps pour en énumérer quelques-uns. La création de la Commission d'examen de la dette agricole a d'abord été annoncée dans le budget de février par le ministre des Finances (M. Wilson). Des fonds ont été alloués pour la mise sur pied de comités d'examen de la dette agricole. En même temps, le gouvernement s'était engagé à réviser la Loi sur la faillite. La deuxième partie de cet engagement me semble aussi importante que la première. Cela fait trop longtemps que les cultivateurs et les pêcheurs n'ont pas droit au même traitement que les autres entreprises à cet égard. Il est temps de modifier la loi pour les placer sur le même pied que les autres hommes d'affaires.

• (1600)

Entre-temps, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a confirmé cet engagement, de même que le premier ministre (M. Mulroney) qui, à Vancouver, a promis de présenter un projet de loi qui permettra de mettre en place des comités d'examen de la dette agricole et de modifier la Loi sur la faillite.

Je voudrais parler un peu des ramifications de ces deux changements. À mon avis, la communauté agricole veut se faire entendre. Les personnes qui se trouvent dans une situation financière très précaire veulent se faire entendre par un organisme indépendant formé d'agriculteurs. À mon avis, le comité d'examen de la dette agricole rendra la chose possible et j'attends impatiemment ce projet de loi.

La deuxième question soulevée dans la motion concerne les taux d'intérêt. Tout le monde ici conviendra sans doute que le pire ennemi de l'agriculture a été l'escalade rapide des taux d'intérêt qui, au début des années 80, a placé un grand nombre de cultivateurs, qui avaient des hypothèques à taux d'intérêt flottants, dans la situation où ils se trouvent aujourd'hui. Lorsqu'il a été élu en 1984, le gouvernement a entrepris de remédier à ces problèmes. Un grand nombre des clients de la Société du crédit agricole se retrouvaient coincés avec des taux d'intérêt élevés. Le ministre de l'Agriculture a réussi à convaincre le Cabinet de faire une exception en leur faveur de façon à abaisser les taux d'intéret à 12 p. 100.

Le gouvernement a également pris d'autres mesures pour aider les cultivateurs. D'abord, nous avons mis en place un programme de prêts hypothécaires à risques partagés qui leur permettait de réduire leurs risques. Ils les partagent avec le gouvernement. S'ils ont des difficultés, le gouvernement absorbe une partie de leurs pertes. Lorsque tout va bien, ils en remboursent une partie.

En deuxième lieu, le ministre de l'Agriculture a imposé un moratoire sur les saisies hypothécaires de la Société du crédit agricole. Un député d'en face a qualifié la situation de catastrophique. Je serais bien le dernier à minimiser les difficultés qu'éprouvent actuellement nos cultivateurs. Je tiens toutefois à souligner qu'il y eu moins de faillites en 1985 qu'en 1984, sous l'ancien gouvernement.

Enfin, notre gouvernement a instauré l'hypothèque basée sur le prix des denrées. Je suis le premier à admettre que cette mesure a été très mal comprise dans le pays. Toutefois, le ministre de l'Agriculture s'est engagé à faire les changements nécessaires à ce programme, ce qui me parait plus que raisonnable.

Je voudrais maintenant passer à la troisième partie de la motion qui parle du commerce. La plupart des inquiétudes de l'opposition portent sur les négociation bilatérales avec les États-Unis. On se préoccupe aussi des prochaines négociations du GATT. Je suis convaincu que ce gouvernement a réuni la meilleure équipe de négociation que ce pays n'ait jamais eue, pour les deux séries de négociations.

Le secteur agricole canadien n'a d'excuses à présenter à personne. Nous nourrissons notre population à aussi bon compte que n'importe quel autre pays. Nous faisons beaucoup de choses au Canada et nous les faisons bien. Il me déplait de voir tous ces oiseaux de mauvaise augure nous dire que nous ne pouvons pas soutenir la concurrence. De nombreuses branches du secteur agricole concurrencent les Américains depuis des années. Depuis pratiquement 25 ans les éleveurs de bovins du Canada bénéficient d'une frontière ouverte avec les États-Unis et ils en sont gagnants. Le secteur du porc était dans la même situation et en a profité pendant 22 des 25 dernières années.

Je pense que l'inquiétude principale dans le secteur agricole résulte des récentes mesures protectionnistes aux États-Unis. Cela nous inquiète tous. Toutefois, notre gouvernement s'est engagé à tout négocier, car nous estimons que c'est la seule façon d'avoir de véritables négociations. La seule réserve, c'est l'engagement du gouvernement de ne négocier les denrées agricoles que séparément, une par une.

On a dit que le gouvernement ne soutenait pas résolument les agriculteurs. De toute évidence ce n'est pas vrai. Aujourd'hui même, j'ai reçu un communiqué disant que le Canada sera l'hôte d'une réunion des principaux pays exportateurs de céréales, visant à résoudre les problèmes que connaissent ces pays. Dès le lendemain des élections de septembre 1984, le gouvernement a fait de l'agriculture l'une de ses principales priorités. En dépit de sévères restrictions budgétaires, nous avons pu annoncer des mesures agricoles représentant près de 4 milliards de dollars, dont 1.5 milliard a été directement versé aux agriculteurs de l'Ouest.

Je crois que les agriculteurs canadiens ont fait preuve d'une grande compréhension à l'égard de la crise que traversent leurs collègues de l'Ouest qui ont été frappés non seulement par la sécheresse, mais aussi par la baisse des prix et les infestations de sauterelles par-dessus le marché. En février, où le budget a mis l'accent sur la nécessité de réduire les dépenses dans tous les domaines, le gouvernement actuel a reconnu les difficultés des agriculteurs et a annoncé un train de mesures d'assistance de 195 millions de dollars. Le 30 avril, le premier ministre a pris l'initiative dans l'aide aux agriculteurs canadiens et je désire passer en revue certaines promesses qu'il a faites aux dirigeants des principales associations agricoles du pays. Il a promis d'augmenter l'échelle de prix du blé destiné à la consommation humaine au Canada qui variera de 6 à 11 dollars au lieu de 5 à 7 dollars. La part des frais de transport du grain payable par les agriculteurs a été gelée pour la saison 1986-1987. On a supprimé toutes les taxes fédérales de vente et d'accise sur le diesel et l'essence destinés à des fins agricoles en augmentant le rabais de taxes fédérales sur le carburant. J'incite tous les députés à collaborer en vue de rationaliser ces mesures de façon que le gouvernement puisse, si possible, supprimer totalement le programme de rabais et débarrasser les agriculteurs d'un fouillis bureaucratique qui dure depuis des années.

• (1610)

Comme on l'a dit plus tôt, le gouvernement fera le maximum pour adopter une loi sur l'examen de la dette agricole avant le congé d'été.

Je voudrais parler de l'incidence du projet de loi agricole des États-Unis et des mesures que le gouvernement entend prendre pour y faire face. Les agriculteurs canadiens sont efficaces, productifs et soucieux de la qualité. En tout cas, les producteurs de blé de l'Ouest doivent l'être, puisqu'ils exportent 80 p. 100 de leur production. En conséquence, ils sont très vulnérables aux prix du marché mondial.

Le dilemme auquel font face nos producteurs est d'autant plus regrettable qu'ils n'en sont pas responsables. Nos agriculteurs sont les innocentes victimes de la fièvre de subventions ruineuses qui a saisi la Communauté économique européenne et, par réaction, les États-Unis.

Les agriculteurs canadiens ne cherchent pas à rivaliser avec ceux des autres pays. Si c'était le cas, je peux vous assurer que nous n'aurions rien à craindre. En réalité, nos agriculteurs rivalisent avec les trésoreries des autres pays, et surtout celles de la CEE. L'éminente société de prévisions, *Chase Econometrics*, a évalué les paiements d'indemnité aux exportations de la CEE à $120 par tonne métrique, chiffre qu'ils estiment au-dessous de la vérité.

Le *Farm Bill* est la réponse du gouvernement américain à la politique agricole commune de la CEE. Il représente une tentative des Américains en vue de reconquérir les marchés gagnés par la CEE qui, au cours des années, a cessé d'importer de nombreux produits et exporte désormais presque tous les produits agricoles. Nul ne peut dire quand finira cette guerre des subventions qui est en pleine escalade. Chaque pays s'inquiète des subventions de l'autre, mais le Canada encore plus parce qu'il dépend davantage des exportations que les États-Unis ou la CEE. Nous mettons en doute leurs méthodes et nous avons de sérieuses réserves quant à leurs initiatives. Il ne fait aucun doute que nous ne pouvons nous mesurer aux trésoreries ni des uns ni de l'autre.

Les dangers d'une guerre de subventions sont évidents. Les gouvernements doivent dépenser beaucoup d'argent, le cours international baisse, et le taux de rendement des agriculteurs s'en trouve grandement réduit. En outre, il s'ensuit un transfert de richesses, d'où le pays exportateur sort perdant et le pays importateur gagnant.

Permettez-moi de vous signaler des répercussions encore plus graves. Les pays du tiers monde dépendront encore davantage des importations de denrées alimentaires mais négligeront du même coup leur secteur agricole. Bien des Canadiens ne comprennent pas que l'Afrique ait plus de terres arables que tout autre continent à part l'Asie. Ce continent pourrait fort bien produire suffisamment pour nourrir sa population, si ce n'était de l'intervention des gouvernements.

Le premier ministre a fait de l'agriculture un sujet de discussion prioritaire au sommet de Tokyo. Les dernières personnes avec lesquelles il s'est entretenu avant son départ étaient des agriculteurs canadiens. Il a voulu obtenir leurs conseils avant de défendre leurs intérêts à Tokyo. A ma connaissance, c'est la première fois qu'un premier ministre canadien soulève la question de l'agriculture à une conférence au sommet. À Tokyo, la question des subventions agricoles a été mise à l'ordre du jour et elle a été abordée dans le communiqué final. C'est un début fort important, mais nous n'aurons point de cesse que cette question n'ait été réglée.

L'annonce qu'a faite aujourd'hui le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) à l'occasion d'une réunion capitale de tous les pays exportateurs de blé dont nous étions l'hôte, constitue un premier pas important dans cette voie. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) défend la position du Canada devant la Communauté économique européenne et la République fédérale d'Allemagne où il s'entretient avec ses homologues européens cette semaine. Ces initiatives visent à réaliser l'objectif du Canada qui consiste à libéraliser les échanges et à les rendre plus justes. Nous luttons sur plusieurs fronts sur la scène internationale, afin de défendre cet objectif.

Nos négociations avec les États-Unis seront non seulement profitables sur le plan bilatéral, mais elles serviront également de base à nos pourparlers multilatéraux. Pour ce qui est des échanges agricoles, le chiffre d'affaire actuel de nos denrées agricoles aux États-Unis représentent environ 10 p. 100 de toutes les rentrées de fonds agricoles. Si l'on exclut les céréales et les graines oléagineuses, nous exportons plus de la moitié de nos produits agricoles sur le marché américain.

En matière d'agriculture, l'objectif des pourparlers entre le Canada et les États-Unis est de régler nos différends et de parvenir à une meilleure compréhension de nos programmes agricoles respectifs et de leurs répercussions sur les prix, la production et les exportations.

En conclusion, notre gouvernement se préoccupe certes du sort des agriculteurs. Nous reconnaissons et respectons leur apport à notre mode de vie et à notre économie. Nous examinons tous les moyens à notre disposition pour leur venir en aide et nous faisons toutes les démarches possibles en leur nom.

M. Foster: Monsieur le Président, le discours du député de Lambton—Middlesex (M. Fraleigh) m'a plu. Il a parlé du débat sur le libre-échange avec les États-Unis. Il a parlé de porc et de boeuf. Il est notoire que ces produits bénéficient déjà du libre-échange. Voudrait-il que les offices de commercialisation et les programmes de stabilisation dont l'importance est si grande dans bon nombre de régions du pays fassent l'objet des négociations?

A propos de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, le 10 juillet dernier le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'il présenterait en septembre un projet de loi qui serait muni de sanctions, comme celui dont la Chambre a été saisie en juin 1984. Toutefois, à la fin de janvier, il a déclaré qu'il présenterait simplement une mesure prévoyant la négociation, mais n'autorisant pas en fait les tribunaux à négocier des réductions de paiements. Quelle solution le député préfère-t-il et laquelle choisira le ministre de l'Agriculture?

La question du programme de prêts hypothécaires basés sur les prix des produits agricoles revêt aussi de l'importance. Évidemment, elle a préoccupé les députés des trois partis quand ils en ont pris connaissance au comité de l'agriculture il y a quelques semaines. La plupart des hypothèques consenties en vertu de ce programme seront accordées à un taux d'intérêt d'environ 9 p. 100 au lieu de 6 p. 100. Les emprunteurs se trouvent ainsi piégés avec un programme de taux d'intérêt qui pourraient dépasser les 13 p. 100. Bien que le ministre ait promis de prêter une oreille attentive aux instances qui lui seraient présentées, le président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario m'a fait savoir cette semaine qu'aucun changement n'avait été apporté au programme.

• (1620)

Ma dernière observation a trait à l'annonce que le premier ministre faisait la semaine dernière et qui se résume en réalité à une réduction de 2.5c. le litre de la taxe d'accise perçue sur les carburants agricoles. Nous avions exhorté le gouvernement de ne pas imposer cette taxe en septembre dernier. La situation déficitaire des exploitations agricoles était aussi mauvaise en septembre dernier qu'elle l'est maintenant. La taxe a été imposée en septembre et elle a été perçue sur le carburant utilisé lors des récoltes et des semailles. Elle sera maintenant supprimée à compter du 1er septembre. Nous sommes heureux que le gouvernement ait mis fin à cette escroquerie le 1er mai, mais nous croyons que cette taxe n'aurait jamais dû être perçue. Nous proposons que la remise soit rétroactive au mois de septembre dernier.

Le député sait que le blocage du tarif-marchandises est tout simplement une nouvelle formule de calcul du nombre de boisseaux expédiés qui ramène le volume de 31 à 28 millions de tonnes. Il ne s'agit en somme que d'un écran de fumée. Si le prix intérieur du blé est majoré, bien sûr, les consommateurs et non le gouvernement fédéral paieront.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je sais gré au député d'être intervenu. Cela me donne la chance de rectifier certaines notions erronées qu'il semble entretenir. J'espère que tous nos produits seront en cause durant les prochaines négociations bilatérales. Je compare toujours favorablement la plupart de nos produits agricoles aux produits américains du même genre et nous soutenons très bien la comparaison.

M. McDermid: C'est sûr.

M. Fraleigh: Les pouvoirs de la Commission d'examen de la dette agricole s'inspire du modèle qui existe déjà dans la province de la Saskatchewan. Là, les négociations entre la Commission d'examen, l'agriculteur et les prêteurs ont abouti dans 99 p. 100 des cas à la solution hors-cour du problème. Il y a là-bas une foule de gens qui ne prisent pas beaucoup les règlements judiciaires en matière de prêts hypothécaires.

En ce qui concerne les prêts hypothécaires sur des denrées, je tiens à dire que je ne vois pas comment le ministre pourrait être plus ouvert qu'il ne l'a déjà été. Il a fait savoir publiquement à la Chambre que si ce programme pouvait être amélioré, il était disposé à l'améliorer. Le député a laissé entendre que la plupart des hypothèques seraient à 9 p. 100. Je lui assure que ce n'est pas du tout le cas. Les prêts hypothécaires sur des denrées vont être consentis aux agriculteurs en fonction du montant initial qu'ils auront déjà investi dans leur exploitation. Les agriculteurs qui ont investi un montant initial de 20 à 40 p. 100 vont être admissibles à des hypothèques à 6 p. 100 et ceux qui ont investi un montant initial de 40 à 55 p. 100 dans leur exploitation vont avoir droit à des hypothèques à 9 p. 100.

En ce qui a trait à la remise de la taxe sur l'essence—en parlant de fausses rumeurs—il faut dire que cette taxe était en vigueur depuis des années. Le parti du député formait le gouvernement lorsqu'elle a été établie, et il n'a jamais rien fait pour la réduire, jamais.

M. Foster: Vous l'avez imposée en septembre dernier.

M. Fraleigh: Ce n'est pas vrai.

M. Foster: Certainement.

M. Fraleigh: Certainement pas.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours du député de Lambton—Middlesex (M. Fraleigh). Je suis content que quelqu'un rétablisse les faits au sujet de la politique agricole du gouvernement actuel. Il est regrettable qu'il n'ait pas eu un peu plus de temps pour expliquer certains autres programmes que le gouvernement a mis en place au cours des 18 ou 19 derniers mois.

Je voudrais lui poser une question qui me préoccupe autant que lui puisque nous sommes tous deux producteurs de soja et de maïs. Dernièrement, on nous a beaucoup parlé de l'aide accordée à l'ouest du Canada et à ses céréaliers. Le député pourrait-il nous dire pourquoi on n'a encore accordé aucune aide aux producteurs de soja et de maïs de notre région qui se heurtent également à de graves problèmes?

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. Comme je l'ai dit dans mes remarques, je pense que tous les agriculteurs se sont montrés très compréhensifs à l'égard de la crise que traversent ceux de l'Ouest. Nous nous sommes attaqués rapidement à leurs problèmes. On nous a dit que le ministère et le ministre de l'Agriculture ont étudié en profondeur la possibilité de mettre sur pied un programme semblable pour les producteurs de soja et de maïs de l'Est. Il est fort probable que d'ici la fin de l'été, nous recevrons un paiement anticipé pour le soja et le maïs.

Nous avons tenu toutes les promesses que nous avons faites aux agriculteurs canadiens à Prince-Albert en 1984. Pour autant que je m'en souvienne, aucun autre gouvernement, surtout libéral, n'a tenu toutes les promesses faites pendant sa compagne électorale. Nous pouvons tous être fiers. Les députés conservateurs sont particulièrement fiers de ces réalisations.

M. le vice-président: L'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a désigné jeudi et vendredi de cette semaine comme journées de l'opposition. Par conséquent, il n'y aura pas ces deux jours-là d'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'ai prévenu le greffier de changer ces deux articles et de les mettre à la fin de l'ordre de priorité.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de l'agriculture parce que nous n'en n'avons la possibilité que pendant les jours réservés à l'opposition, lorsque celle-ci saisit la Chambre d'une motion sur l'agriculture. Je remercie le député d'Algoma (M. Foster) de nous en avoir fourni l'occasion cette fois-ci. Si j'avais présenté la motion, j'y aurais ajouté quelque chose et je peux peut-être le faire.

Nous parlons en réalité d'une crise agricole. L'autre jour, le comité permanent de l'agriculture a rencontré les docteurs Lillian Walker et James Walker. La discussion a porté sur le stress. Ces éminents docteurs voulaient faire part au comité et dans une certaine mesure, aux Canadiens, de ce qu'ils ont appris au cours d'une étude sur les agriculteurs, particulièrement ceux de l'Ouest, et des causes du stress dont ils souffrent. Dans leur mémoire, ils ont énuméré toute une série de raisons expliquant que l'agriculteur soit en difficultés et qu'il soit victime de tensions. L'étude concluait que l'agriculture moderne pourrait fort bien être un des métiers les plus éprouvants. Nous sommes tous portés à voir en l'agriculteur un homme détendu; or ces jours-ci, il n'en est asurément rien.

Je vais rappeler très rapidement les dix premières sources de tension: l'augmentation des dépenses; la baisse du prix de vente des denrées; l'inquiétude que cause la viabilité financière de l'exploitation agricole; la tension causée par un surcroît de travail à éxécuter en très peu de temps; l'alourdissement de la tâche dans les périodes de pointe; les programmes et les règlements imposés par le gouvernement; les longues heures de travail; la perte de récoltes en raison d'intempéries; la panne des machines agricoles à un moment crucial; enfin, la politique du gouvernement axée sur des denrées alimentaires bon marché. La lecture attentive de cette liste permettra de constater que les programmes du gouvernement peuvent corriger la majorité de ces sources de tension. Depuis quatre ou cinq ans, ces sources de tension se sont plutôt aggravées en raison de l'augmentation des dépenses, de la baisse des prix des denrées et la politique du

gouvernement axée sur des denrées bon marché. Il était également question dans le document présenté de quelques-uns des effets de ces tensions. Les agriculteurs qui suivent ce débat, ou encore ceux qui en liront le compte rendu plus tard, les reconnaîtront. Les voici: fatigue chronique; difficulté à se détendre; pertes de mémoire; colères; nuits blanches; altercations avec des membres de la familles; maux de dos fréquents; indécision; névralgies fréquentes; détérioration de la santé; difficultés avec les enfants; pessimisme en ce qui concerne l'avenir; une plus grande insatisfaction générale; idées noires; et dépression allant de légère à grave. Voilà le genre de maux qui minent la population agricole.

• (1630)

Il y a environ trois semaines, des représentants de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario ont comparu devant les caucus des partis à la Chambre. Ils ont fait part de certaines statistiques très étonnantes, mais, à certains égards, très révélatrices aussi. Ils nous ont en effet appris que 295 agriculteurs étaient décédés l'an dernier, et que, officiellement, on reconnaissait que 95 d'entre eux s'étaient suicidés. Dans ce chiffre n'entrent pas les décès dûs à des accidents de voiture, par exemple lorsque la camionnette a embouti un poteau de téléphone, ou autre chose du genre. Pour ces cas-là, on ne peut pas vraiment déterminer la cause du décès. Le tiers des décès survenus dans le secteur agricole du Canada l'an dernier était attribuable au suicide—l'effet de la tension.

J'essaie d'expliquer à la Chambre pourquoi il nous incombe de faire quelque chose à propos de la crise qui sévit dans le secteur agricole. Les tensions dont sont victimes les agriculteurs en poussent certains au suicide. Cependant, les suicides, les décès attribuables à d'autres causes et la maladie ne sont pas les seules raisons expliquant la disparition d'agriculteurs productifs; il y a également les faillites.

Selon la Société du crédit agricole, en 1984-1985, quelque 478 agriculteurs ont fait faillite. Selon la Société, cette année, en 1985-1986, ce chiffre devrait être de l'ordre de 375. Cette réduction s'explique par le fait que la Société a cessé de prendre des mesures contre les agriculteurs. Elle ne met plus les agriculteurs en faillite comme elle l'aurait fait l'année dernière. On a imposé un moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles il y a plusieurs mois. Cependant, la Société a quand même pris des mesures dans 375 cas. Je le répète, ces chiffres portent seulement sur les agriculteurs qui font affaire avec la Société du crédit agricole, soit un sur quatre, selon la Société elle-même. Quelque 25 p. 100 des agriculteurs du pays éprouvent des difficultés financières et risquent d'être forcés d'abandonner leur exploitation l'année prochaine, si le gouvernement ne prend pas des mesures au sujet du prix des denrées.

Ainsi que le député d'Algoma (M. Foster) l'a signalé, le revenu agricole a baissé de 17 p. 100 l'an dernier. En avril de cette année, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a annoncé que la Commission payerait 17 p. 100 de moins le prix initial du blé. Il s'agit du blé de première qualité, celui qui renferme 13.5 p. 100 de protéines, le meilleur qui soit. C'était déjà de mauvaises nouvelles. Or, on a laissé entendre que le prix des autres céréales baisserait de 25 à 30 p. 100. Les précisions ne nous sont parvenues que la semaine dernière. Si la réduction de 17 p. 100 pour le blé de première qualité nous semblait forte, sachons que le blé fourrager nº 1, nº 2 et nº 3 de catégorie utilitaire, va baisser de 25 à 30 p. 100. Dans l'ensemble, les prix seront réduits de 27 p. 100. Le prix initial pourrait diminuer de 27 p. 100. Espérons qu'au bout du compte la réduction ne sera pas aussi forte, mais voilà ce à quoi nous pouvons nous attendre.

Les députés ne sont pas tous des agriculteurs ou des producteurs de céréales. Je leur signale cependant que, en ce qui concerne les autres produits, notamment les pommes de terre, les fruits, le porc et le boeuf, la situation n'est pas plus réjouissante.

Alors que le revenu avait diminué de 17 p. 100 l'an dernier, cette année la baisse atteindra 25 p. 100. Elle s'élève donc à 42 p. 100 en deux ans. Il y a deux ans, la plupart des agriculteurs se trouvaient coincés. Ils parvenaient à peine à s'en sortir. Depuis, leur revenu a baissé de 42 p. 100. Telle sera du moins la situation à la fin de l'année. Ceux qui étaient alors coincés seront vraiment mal pris maintenant.

Nous essayons depuis plusieurs mois de convaincre le gouvernement qu'il doit intervenir. Il faut qu'il soulage les agriculteurs des pressions financières qui les assaillent. Le gouvernement a dit qu'il réagirait. Il a accompli certaines choses, mais il a surtout parlé de beaucoup d'autres. Il prend à son compte certaines mesures qui étaient déjà en place. Le gouvernement a surtout parlé d'aider l'agriculture, mais il a pris peu de mesures concrètes.

Il y a deux semaines, le gouvernement a annoncé qu'il était sur le point de faire quelque chose qui serait grandement utile aux agriculteurs. En 1984, il avait promis de supprimer la taxe sur l'essence et le gazole. Ce qui fut fait. Les agriculteurs devaient largement en profiter. C'était quelque chose que nous avions demandé et j'ai même présenté une mesure d'initiative parlementaire en ce sens. Pourquoi tellement insister sur les sommes qui sont remboursées aux agriculteurs? Compte tenu du rabais de 5.5c. le litre pour le gazole et de 7c. le litre pour l'essence, la taxe n'est que d'un cent pour ces deux produits. Cela paraît considérable. Il faut en remercier le gouvernement. Cependant, que représenteront finalement ces deux rabais?

Dans la région que je représente, la préparation d'une acre de terre en vue des récoltes coûte à peu près $100. C'est ce que cela me coûte au maximum. Chaque acre exige 20 litres de carburant. De sorte que les 2.5c. le litre ajoutés la semaine dernière, représentent un peu moins de 50c. sur les $100. C'est quand même quelque chose parce que la marge est faible et 50c., ça compte. À 7c. l'acre, cela représente $1.50 ou $1.30 sur $100. C'est un début. Je reconnais que le gouvernement a tenté de tenir la promesse qu'il avait faite en septembre 1984.

La deuxième nouvelle importante concernait le gel des tarifs-marchandises. Quelqu'un a dit, mais cela n'a jamais été confirmé, que le tarif passerait de $6 à $7.50 la tonne. C'est ce que le ministre avait prévu. Cependant, lorsqu'on a établi le tarif-marchandises, il était question de plus de 30 millions de tonnes, quantité dans laquelle personne ne croit pour l'an prochain. Par conséquent, la hausse de $1.50 la tonne ne tient pas. Et même si elle s'appliquait, on ne pourrait pas la qualifier d'aide gouvernementale.

• (1640)

Avec un peu de chance, je pourrai récolter une tonne de céréales à l'acre. Or, si le tarif-marchandises avait effectivement baissé de $6 à $4.50, ce que j'aurais tenu pour une baisse et non pour une remise à plus tard de la hausse, j'aurais épargné $1.50 sur les $100 que me coûte l'exploitation d'une acre de terres agricoles. Or, je ne bénéficierai maintenant que d'une réduction de $3 l'acre.

Le premier ministre (M. Mulroney) s'était engagé à ce que lui ou son gouvernement évoque le sort des agriculteurs au sommet de Tokyo qui rassemblait sept pays, à l'OCDE qui compte 24 pays membres, ainsi qu'aux entretiens du GATT où 91 pays sont représentés. Reconnaissons qu'il a tenu parole en ce qui concerne le sommet de Tokyo. Nous espérons qu'il le fera à la prochaine réunion de l'OCDE, puisqu'il n'a pas été question d'agriculture la fois précédente. Nous souhaitons qu'il le fasse aussi lors des entretiens du GATT.

Des députés conservateurs ont laissé entendre que l'agriculture serait à l'ordre du jour des prochaines négociations du GATT. Par contre, en ce qui a trait à l'Organisation de coopération et de développement économiques, le *Globe and Mail* évoque seulement la possibilité qu'il en soit question. Tous les chefs d'État ont prétendu qu'ils n'étaient pas tenus de parler d'agriculture aux négociations du GATT, sauf Margaret Thatcher et le premier ministre du Canada. Quoi qu'il en soit, nous n'avons jamais réalisé des prouesses pour le secteur agricole au cours de ces négociations. Nos négociateurs ont toujours concédé nos meilleurs atouts à nos partenaires dans ce domaine. Ils ont sacrifié l'agriculture contre certains avantages industriels ou pour vendre d'autres produits.

Il ne faut pas plus compter sur le gouvernement actuel que sur son prédécesseur pour accorder la priorité à l'agriculture lors des négociations du GATT et éviter ainsi de la sacrifier au profit d'une autre industrie. Nous espérons, quand même, que les ministres tiendront parole en lui accordant la priorité lorsqu'ils entamerons les négociations.

La quatrième question soulevée par le premier ministre concernait l'écart de $5 à $7 dans le double prix du blé. Je tiens à le remercier de cette mesure. Un tel règlement permettrait au gouvernement d'agir, mais en soi, il ne signifie pas grand-chose. Il prévoit simplement un écart de $6 à $11 dans l'établissement du prix intérieur du boisseau de blé.

Jusque l'an dernier, cette différence était fonction de la conjoncture internationale. Le prix canadien du boisseau de blé s'alignait automatiquement sur le cours international lorsque celui-ci était disons de $7 le boisseau, mais il ne dépassait jamais ce niveau lorsque le cours international était plus élevé. Les consommateurs canadiens étaient assurés de ne payer ni plus de $7 ni moins de $5 le boisseau de blé. Le nouveau prix se situe entre $6 et $11. Le gouvernement a la possibilité maintenant de le fixer à $10 ou $11 le boisseau si cette question est soumise à un comité spécial.

Je voudrais présenter un amendement à cette motion puisque nous n'avons pas pu tirer du gouvernement la promesse d'effectuer des paiements très précis. Je propose de:

Supprimer le point après le mot «américain» et d'ajouter ce qui suit:

«en acceptant, comme l'a proposé un groupe d'agriculteurs canadiens, de verser des paiements compensateurs afin que les prix canadiens à la ferme soient équivalents à ceux que touchent les agriculteurs américains».

Je sais que la motion du député d'Algoma (M. Foster) ne fera pas l'objet d'un vote, mais je tiens quand même à y ajouter cet amendement. Il rappelle au gouvernement qu'il pourra parler de tout ce qu'il a proposé mais, à moins qu'il ne réussisse à convaincre les agriculteurs qu'à la fin de la présente campagne leurs recettes seront suffisantes pour compenser les frais de production, 25 p. cent d'entre eux décideront que la culture du grain n'est pas rentable.

M. le vice-président: La présidence a reçu une copie de l'amendement proposé par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Cependant, si la présidence a bonne mémoire, le député de Prince-Albert a appuyé la motion présentée par le député d'Algoma. La présidence ne peut donc pas accepter d'amendement de la part du député de Prince-Albert.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, pourriez-vous accepter l'amendement avec le consentement unanime?

M. le vice-président: Bien sûr. Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, une question sur laquelle le député et moi-même pourrions être d'accord, c'est que, par le passé, le GATT ne nous a pas trop bien servis. Cependant, j'aurais une question à poser concernant quelques points qu'il a soulevés.

En terminant, il a dit que les agriculteurs veulent qu'on leur donne quelque chose. Les agriculteurs ne demandent rien. Ils veulent simplement être traités équitablement. L'autre soir, j'ai assisté à la même séance du comité que le député, à laquelle un psychologue est venu témoigner. Le député ne croit-il pas que si la même enquête avait été faite il y a dix, 20 ou 30 ans, on aurait reçu exactement les mêmes réponses?

Le député pourrait-il énumérer toutes ces choses que le gouvernement a faites pour aider les céréaliculteurs de l'Ouest? Deux avances ont été versées en application de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et une aide a été accordée à titre de secours consécutif à un sinistre non seulement aux céréaliculteurs mais aussi aux éleveurs de l'Ouest. Dans sa réponse, le député pourrait-il en dire plus long là-dessus?

Le député s'est moqué quelque peu du blocage des tarifs-marchandises et de la remise de la taxe sur le carburant agricole. Il ne voulait sûrement pas donner à entendre que le gouvernement n'aurait pas dû prendre ces mesures.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, ma déclaration au sujet des besoins des agriculteurs était très précise. J'ai dit qu'ils avaient besoin de savoir qu'à la fin de l'année, ils vendraient leurs grains suffisamment cher pour couvrir leurs coûts de production. Cette déclaration était très précise. C'est essentiel, que le gouvernement s'y prenne en versant une indemnité ou bien en fixant de quelqu'autre façon le prix des grains. Autrement, nous risquerons de perdre 25 p. 100 de ces agriculteurs au cours de l'année prochaine.

• (1650)

À propos de la proposition selon laquelle les résultats du psychiatre auraient pu être les mêmes il y a vingt ans, il y a eu quelques années où cela aurait pu être possible. Ainsi, 1972 a été l'une des meilleures années que les agriculteurs aient connues. Aucun doute ne subsistait dans mon esprit ni dans celui des agriculteurs il y a douze ans. Il y a cinq ans, les agriculteurs faisaient prendre de l'expansion à leur exploitation le plus rapidement possible, et aucun doute ne subsistait dans leur esprit. Il y a eu des périodes comme celles-là, mais depuis trois ans, nous sommes aux prises avec la même situation, et elle se détériore chaque année.

J'ai mentionné une partie de ce qui a été fait. J'ai félicité le gouvernement de l'action qu'il a prise au sujet des prix pétroliers, parce que cette action avait été promise et qu'elle était valable. Le gouvernement a également modifié le Programme de stabilisation du grain de l'Ouest de façon à permettre des versements provisoires. Ces mesures signalent cependant à la plupart des agriculteurs l'ampleur de la crise. Le programme n'était pas censé suppléer au manque à gagner de l'année dernière. Il a été établi pour combler une baisse des recettes. Il était un régime d'assurance auquel les agriculteurs versaient des cotisations et qui les dédommageait. Il existe depuis 1977. Le seul fait qu'on a dû y faire appel est une bonne indication de la crise que traverse l'agriculture. Le fait que d'autres versements seront nécessaires l'année prochaine et que le programme manquera probablement de fonds en dit long sur l'urgence des paiements d'appoint qui ont été proposés.

Les gouvernements fédéraux ont toujours tenté de secourir les régions sinistrées. Mais rien n'a été fait l'an dernier parce que nous avions un gouvernement conservateur. C'est une tradition que nos gouvernements ont toujours respectée. Car c'est le moins qu'un gouvernement puisse faire en cas de sinistre. Il était bien regrettable qu'il ait fallu tant de temps pour faire agir le gouvernement.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je vais être très bref. J'ai trouvé les propos du député de Prince-Albert (M. Hovdebo) plutôt amusants. Je remarque qu'il a de plus en plus de mal à trouver matière à critique contre le gouvernement au cours de ces débats qui se répètent généralement à quelques mois d'intervalle. Il a rappelé, bien sûr, qu'il a fait inscrire une mesure d'initiative parlementaire pour demander la suppression de la taxe sur le carburant agricole, ce que le gouvernement a fait. Nous comprenons que les libéraux ne cesseront pas de se plaindre même s'ils n'ont rien fait lorsqu'ils exerçaient le pouvoir.

Le député s'est plus ou moins félicité que le gouvernement ait supprimé la taxe sur le carburant agricole, mais en lui reprochant de ne pas être allé assez loin, de ne pas avoir pris telle ou telle mesure. Puisque le gouvernement s'est rendu à sa mesure d'initiative parlementaire demandant la suppression de cette taxe, de quoi se plaint-il maintenant? Pourquoi n'en est-il pas content? Son attitude n'est pas sans rappeler celle des néo-démocrates. Nous supprimons l'impôt sur les gains en capital réalisés sur la vente des terres agricoles et, à la première occasion, ils nous font des reproches. C'est à se demander quelle est leur politique au juste. Je voudrais entendre le député remercier le gouvernement d'un ton un peu plus convaincant et, non avec la condescendance dont il a fait preuve au cours de tels débats.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, rendons à César ce qui appartient à César. Je n'ai jamais manqué une occasion de féliciter le gouvernement quand il y avait lieu de le faire. Je souhaite seulement qu'il se presse un peu plus. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous a dit, à deux reprises aujourd'hui, que le gouvernement examinerait la question des paiements d'appoint. Les agriculteurs ont hâte de savoir s'ils retireront suffisamment d'argent de la prochaine récolte, tout comme les caisses d'épargne et les banques d'ailleurs. Si le gouvernement a vraiment l'intention de verser des paiements d'appoint, pourquoi se fait-il tant tirer l'oreille? Ce serait beaucoup mieux pour lui, politiquement parlant, d'agir tout de suite.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais).

M. Boudria: Oh là! là!

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, l'accueil chaleureux que me réserve mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) me donne des «ailes».

J'écoutais tout à l'heure mes collègues de l'Opposition et je me demande sincèrement ce qu'on pourrait leur donner, ce qu'on pourrait mettre sur la «table» pour qu'ils puissent réellement être heureux. Même mon dernier collègue qui vient de parler, il y a quelques instants, mentionnait qu'il s'est toujours dit prêt à reconnaître ce que le gouvernement a fait de bien pour les agriculteurs canadiens. Ma mémoire me fait défaut, parce que je n'ai pas remarqué souvent au cours des 20 derniers mois des commentaires favorables de la part de l'Opposition, après l'ensemble des mesures, au-delà de près de 200 mesures qui ont été prises par notre gouvernement—le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État (Commission canadienne du blé (M. Mayer))—pour venir en aide aux producteurs agricoles.

Cette motion qui a été mise de l'avant par notre collègue d'Algoma (M. Foster), monsieur le Président, soulève plusieurs problèmes. Évidemment on a tout mis sur la «table». Il faut d'ailleurs en mettre beaucoup sur la «table» pour réussir à soulever des points qui puissent être négatifs et allant à l'encontre de notre gouvernement. Tous les . . .

M. Boudria: Ah mon Dieu!

M. Blais: Oui vous pouvez appeler «mon Dieu» mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell. Effectivement.

Tous les honorables députés de cette Chambre reconnaissent volontiers, monsieur le Président, que la situation financière de plusieurs agriculteurs canadiens n'est pas très rose par les temps qui courent. On est prêt à le reconnaître. Ces difficultés financières sont de notoriété publique. Elles s'inscrivent dans une conjoncture qui s'est amorcée il y a de cela plusieurs années. Je pense qu'il est important de rassurer quand même nos amis et de leur rappeler les mesures concrètes qui ont été prises par notre gouvernement. Il y en a plusieurs qui ont été mises en place et d'autres vont être amorcées incessament afin de corriger, autant que faire se peut, une situation qui est devenue difficile pour nos producteurs agricoles, voire dans certains cas intolérables.

En réponse à la motion de mon collègue libéral, monsieur le Président, je vais aborder plusieurs volets, d'abord l'endettement, les taux d'intérêt, la recherche, le *US Farm Bill* et en dernier lieu le prix des céréales.

Quant à l'endettement, monsieur le Président, j'aurais bien le goût de demander à mon collègue d'Algoma où il se trouvait lorsque le ministre de l'Agriculture et plusieurs de mes collègues, ainsi que moi-même, dans cette Chambre ici, un peu partout au Canada, avons multiplié les rencontres publiques, discuté franchement avec tous les groupes d'agriculteurs à travers le Canada. Encore, il y a à peine une semaine, notre premier ministre (M. Mulroney), avant de se rendre à Tokyo, a rencontré tous les leaders agricoles du Canada pour les consulter justement avant d'aller s'adresser aux grandes puissances du monde pour discuter et mettre à l'ordre du jour, à la demande même de notre premier ministre, la question agricole, la situation agricole.

Si le député avait pu participer lui-même ou travailler à rencontrer les producteurs canadiens, il serait peut-être mieux . . . il serait peut-être en meilleure situation pour comprendre les conséquences inacceptables qu'entraînerait une proposition comme la sienne.

Monsieur le Président, le système de décision judiciaire pour réviser les cas d'endettement ne réglerait pas le problème des producteurs agricoles. Nous préconisons plutôt, et cela je pense est clair, la mise en place de comités d'examen de la dette agricole. Ces comités, comme notre ministre l'a déjà mentionné, aideront les agriculteurs à restructurer leurs dettes et à faire des arrangements avec leurs créanciers.

• (1700)

Il faut d'ailleurs avoir un certain toupet pour parler ou oser essayer de donner des conseils dans le secteur du crédit agricole après avoir imposé à nos agriculteurs canadiens des taux d'intérêt de 18 et 20 p. 100 pendant un certain nombre d'années, avoir tenu à la gorge, à leur merci pendant plusieurs années . . .

Grâce aux politiques économiques que nous avons mis en place, monsieur le Président, je pense que le taux d'intérêt a repris une allure beaucoup plus acceptable et que l'ensemble des producteurs canadiens ont été en mesure d'apprécier. Une telle approche, combinée à d'autres mesures qui ont été rendues publiques en février, me semble confirmer la volonté ferme et inébranlable de notre gouvernement de tout faire pour corriger une situation qui a été amorcée sous l'ancien gouvernement.

S'il est un secteur, monsieur le Président, où nous sommes intervenus rapidement et sur plusieurs plans à la fois par de nombreuses mesures c'est bien l'agriculture.

Nous n'avons pas à être gênés du travail qui a été effectué depuis 18 mois, loin de là. S'il y en a qui devraient l'être et ne pas devoir même oser se lever après avoir été immobiles pendant des années, ce sont bien les gens de l'opposition. Je comprends que mes collègues du Nouveau parti démocratique peuvent avoir soulevé plusieurs idées, à la fois nouvelles et novatrices à l'occasion. C'est beaucoup plus facile pour eux parce qu'ils savent qu'ils n'occuperont jamais les banquettes du pouvoir, qu'ils ne seront jamais là pour pouvoir mettre en place des politiques gouvernementales. Il y a souvent loin de la coupe aux lèvres et ce n'est pas toujours facile lorsqu'on est au gouvernement de devoir concilier une situation économique difficile dans laquelle l'Opposition officielle actuelle nous avait laissés et pouvoir trouver de l'argent pour aider nos agriculteurs en détresse.

Quant aux taux qui ont été consentis aux producteurs agricoles, dois-je rappeler que le ministre annonçait le 1er avril une quatrième baisse, en 18 mois, sur le loyer des prêts consentis par la Société du crédit agricole à ses clients. Les taux ont alors atteint leur plus bas niveau depuis plus de sept ans; cela on n'en parlait pas, les gens de l'opposition n'en parlaient pas de cette baisse, et cette baisse qui se continue à chaque semaine. Les agriculteurs ont pu aussi profiter du même allégement de loyer exigible sur leurs prêts qui étaient consentis par les institutions financières autres que gouvernementales. Cela s'est fait sentir dans l'ensemble du pays, monsieur le Président.

Le gouvernement, par son ministre de l'Agriculture (M. Wise), a réitéré je ne sais plus combien de fois la ferme volonté de réduire le fardeau des agriculteurs. C'est ce que nous avons entrepris de faire, monsieur le Président, et je pense que c'est une voie sur laquelle nous nous sommes engagés, et je ne peux accepter d'entendre des commentaires ou des gens venir nous dire aujourd'hui qu'on n'a rien fait et qu'on ne fait simplement que prononcer des paroles et qu'on n'a pas posé de gestes. C'est absolument faux! Malgré une conjoncture économique difficile, nous avons réussi à introduire des mesures novatrices dans le secteur agricole, particulièrement dans le secteur du prêt agricole. On a été les premiers à le faire depuis des années.

Le programme spécial, monsieur le Président, de prêts agricoles de la Société, 700 millions de dollars.

M. Boudria: Qui a écrit ça?

M. Blais: Ce que j'ai dit, mon cher ami de Glengarry—Prescott—Russell, c'est écrit dans le coeur et dans mon esprit. Quand on le sait et quand on le pense, ce n'est pas difficile. Si vous aviez écouté tout à l'heure, vous auriez pu comprendre au moins ce que je dis, pas seulement entendre.

M. Boudria: Je comprends bien. C'est juste que c'est incroyable!

M. Blais: Alors c'est incroyable? Si à un moment donné quand on va vous retourner chez vous aux prochaines élections et que vous souhaitez retourner à l'agriculture, vous serez peut-être admissible à un prêt de la Société de crédit agricole, et là, comme vous ne l'aurez pas écouté ici en Chambre, on pourra vous envoyer quelqu'un de la Société pour vous expliquer comment ça fonctionne, peut-être mieux que quelqu'un du Nouveau parti démocratique qui ne peut pas le faire actuellement, mais qui est là pour cela.

Le 26 février dernier, le projet qui a été annoncé, monsieur le Président, est le Régime innovateur de prêts indexés sur le prix des produits agricoles. D'ailleurs, les détails de ce programme ont été communiqués, je crois, au cours des derniers jours, des dernières semaines, à l'ensemble des bureaux de la Société à travers le Canada. Déjà, les demandes affluent et je pense qu'on devrait être en mesure de mettre en place ce programme qui devrait rendre service à tous les producteurs agricoles. C'est une mesure qui est innovatrice. Comme toute mesure qui est innovatrice, il va falloir un certain temps pour que les gens s'habituent et qu'on puisse le mettre véritablement en place. Plutôt que de critiquer avant même qu'on fasse le premier pas, il faudrait quand même, je pense, donner la chance à un pareil programme qui met 700 millions de dollars à l'usage des producteurs agricoles. Je pense que si on veut être *fair* et si on veut être honnête et aider réellement les producteurs agricoles, c'est donner la chance à ce programme de se concrétiser.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le Président, la recherche constitue un moyen privilégié pour maintenir notre industrie agro-alimentaire et la rendre dynamique et à l'avant-garde. Les résultats des travaux qui ont été effectués dans nos stations aux quatre coins du Canada continuent d'y contribuer largement. Il a été possible de réduire le taux de croissance de nos dépenses sans que cela n'affecte la valeur intrinsèque de nos programmes. Divers projets en cours de réalisation et d'autres qui vont faire l'objet d'annonces dans un avenir prochain confirment par ailleurs la volonté manifeste de ce gouvernement d'agir en fonction des intérêts véritables du secteur.

C'est vrai, comme le dit le député de Glengarry—Prescott—Russell, qu'il y a certains projets qu'on a été obligé de retarder à cause . . .

M. Boudria: Ce n'est pas moi qui ai dit cela!

M. Blais: S'il avait été assis à sa place, j'aurais peut-être pu souligner la présence de l'autre député, mais puisque vous parlez continuellement pendant que je fais un discours selon l'habitude, j'ai pensé immédiatement que c'était vous qui m'aviez interrompu encore une fois.

Quoi qu'il en soit, c'est simplement à cause d'une maladministration épouvantable qui nous a conduits à un déficit de 200 milliards de dollars qu'on a été obligé de retarder des projets dans le secteur de la recherche. Au lieu d'essayer de nous remettre ces retards-là sur le nez, vous devriez faire *mea culpa* et vous rappeler que c'est parce que vous nous avez mis dans une situation financière difficile que nous sommes obligés de retarder des programmes d'investissement. C'est toujours à regret, monsieur le Président, que notre gouvernement a été obligé de prendre certaines décisions. Quand on paie 75 millions de dollars d'intérêt par jour sur les dettes accumulées par ce gouvernement-là, c'est sûr qu'on est obligé de retarder des programmes d'investissement. On ne fait pas exprès. Ce n'est pas avec plaisir qu'on fait cela, monsieur le Président. Ils devraient le comprendre, on devrait le reconnaître.

Sur la question des négociations avec les États-Unis, nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, nous avons un défi important à relever. Les États-Unis sont notre principal partenaire commercial. Plutôt que de les considérer comme des étrangers, comme faisait l'ancien gouvernement, nous avons décidé de collaborer et de travailler avec notre principal partenaire. Je pense que c'est légitime, normal. Nos amis, on doit travailler avec eux. C'est normal quand on fait 75 p. 100 de son commerce avec eux. Je pense que le défi que nous avons à relever est un défi . . . On doit essayer d'assurer son marché non seulement dans le secteur agricole, mais pour l'ensemble de nos entreprises canadiennes. Cela ne se fait pas du jour au lendemain réparer les dégâts qu'eux ont commis en effarouchant tout le monde à travers le monde. Mais je pense que cela se fait par des discussions franches, honnêtes, et en ouvrant un débat normal avec qui que ce soit. Qui que ce soit, dans cette Chambre ou ailleurs, qui a déjà participé à une négociation, sait ou doit savoir que lorsqu'on a une négociation, on s'asseoit et qu'il y a différents arguments et différents points qui sont mis sur la table.

Depuis plusieurs mois et par la bouche de différents ministres, particulièrement de notre premier ministre (M. Mulroney), de notre ministre de l'Agriculture (M. Wise), du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), il a été clairement mentionné, monsieur le Président, qu'il n'était pas question de sacrifier notre agriculture. L'Opposition officielle s'est plu au cours des derniers mois à agiter encore une fois l'espèce de spectre de crainte, d'épouvantail à moineaux, de peur d'avoir peur continuellement. Pourquoi, monsieur le Président? C'est bien évident, je me suis moi-même rendu, d'ailleurs, avec le député de Glengarry—Prescott—Russell, il ne se rend pas toujours dans le Sud-Est asiatique, il est même allé aux États-Unis à l'occasion, monsieur le Président.

Nous avons rencontré des parlementaires américains. Nous avons pu constater que chez eux, ils comprenaient notre situation, mais qu'eux aussi vivent une situation difficile. Ce n'est pas nous, ici, en galvaudant et en agitant des épouvantails à moineaux qui allons régler quoi que ce soit, lorsque les Américains eux-mêmes ont des projets de loi protectionnistes devant leur propre Parlement.

Ce que nous devons faire, en tant que parlementaires et en tant que représentants de nos producteurs agricoles, c'est nous rendre chez eux, les accueillir ici, discuter avec eux et trouver

les moyens où on va être capable d'établir un mécanisme légitime de partage au niveau des marchés et des relations économiques avec eux qui seront favorables aux deux pays. Nous sommes deux pays développés, le Canada et les États-Unis, nous avons su dans le passé établir des relations positives mais, jusqu'à notre élection, elles avaient eu tendance à se détériorer. Tout le monde était prêt à l'admettre. Je pense que même les députés de l'Opposition étaient prêts à l'admettre. Nous avons repris cette situation et nous sommes en train de remettre le train sur les rails. Ils devraient nous aider et nous encourager, parce que l'intérêt n'est pas l'intérêt du parti au pouvoir ou du gouvernement, c'est l'intérêt des agriculteurs canadiens. Et si les députés de l'opposition se levaient pour défendre l'intérêt des agriculteurs canadiens, cela serait peut-être un petit peu différent et par les discours qui seraient prononcés en cette Chambre, on sentirait davantage que nous ne sommes pas là pour «picocher», mais pour défendre l'intérêt des agriculteurs canadiens.

Je pense qu'il y a des dispositions dans la politique agricole commune de ce qu'on appelle le *U.S. Farm Bill* qui ont provoqué, il faut l'admettre, une certaine escalade de subventions. Chaque pays s'inquiète de mesures qui sont adoptées par ses partenaires. On voit les craintes qui sont soulevées tant par les États-Unis que par les pays de la Communauté Économique Européenne. Notre ministre de l'Agriculture, cette semaine, a poursuivi des négociations et des discussions avec nos partenaires européens de la Communauté Économique Européenne, particulièrement là-dessus. C'est bien évident que c'est très préoccupant.

En ce qui nous concerne, le Canada aussi partage cette inquiétude qui se retrouve un peu partout à travers le monde. Le Canada dépend, lui, des exportations davantage encore que les États-Unis et la Communauté Économique Européenne.

Peut-être que la Communauté Économique Européenne, lorsque ces pays ont mis en place leur programme agricole, n'avait pas comme principal objectif d'avoir des surplus épouvantables dans le secteur agricole. Ce n'était pas l'objectif qu'ils visaient. Mais ils se retrouvent avec une conséquence qui a des effets très néfastes au Canada, aux États-Unis et même en Europe. Alors, monsieur le Président, il faut trouver une solution.

La moitié de nos recettes agricoles découlent des ventes à l'exportation. Alors, nous aussi nous sommes inquiets et nous croyons qu'il faut faire quelque chose.

Les dangers que comporte cette guerre financière, monsieur le Président, sont manifestes. Les gouvernements dépensent de fortes sommes, les prix du marché international subissent des pressions à la baisse, et le revenu des agriculteurs canadiens se trouve amoindri. On est tous conscients de cela, monsieur le Président. Cette guerre commerciale n'est pas le seul facteur en cause. Le marché international est en pleine évolution. Nous devons nous adapter aux changements et nous conformer à la situation financière internationale. Les fluctuations globales de l'offre et de la demande excercent une plus grande influence sur l'agriculture canadienne que tout autre facteur.

Monsieur le Président, nous devons assurer nos marchés, et je pense que cela, nous l'avons entrepris. Un élément qui apparaît drôlement important à ce stade-ci: Est-ce que les pays à travers le monde . . . À ce moment-ci, il faut poser la question davantage comme attitude mondiale.

J'ai eu moi-même à poser cette question, monsieur le Président, lors de l'assemblée de l'Organisation mondiale de la santé, parce que tous les autres secteurs de l'environnement, de la santé, de l'éducation sont interreliés à l'agriculture et, cette année, cette organisation avait décidé d'avoir comme principal thème les relations intersectorielles entre les différents secteurs et l'agriculture.

Et nous avons une question à nous poser. Je l'ai déjà posée en cette Chambre, monsieur le Président. Quand le tiers de l'humanité, peut-être un peu moins, se retrouve avec des surplus énormes, des surplus agricoles, qu'il y a encore les deux tiers de l'humanité qui ont des besoins que nous ne pouvons bien satisfaire avec le système international que nous avons, c'est inquiétant.

Cette question je l'ai posée. Elle se retrouve d'ailleurs sur le rapport de l'atelier particulier de l'agriculture de l'Organisation mondiale de la santé, parce qu'il faut absolument que chaque pays n'oublie jamais que la défense de ses intérêts particuliers . . . on ne doit jamais oublié qu'il faut tenir compte des autres pays à travers le monde. Nous sommes dans une situation—je comprends et je termine là-dessus, monsieur le Président—où nous devons tenir compte des marchés des autres pays. Notre gouvernement est très sensible. Je pense que notre premier ministre est allé à Tokyo pour le dire aux représentants des autres pays. Ils l'ont compris. Nous l'avons vu dans les rapports qui ont été mentionnés . . . dans le rapport du Sommet économique de Tokyo.

C'est déjà un premier pas et c'est le Canada qui l'a posé ce pas, ce premier jalon, monsieur le Président, et soyez assuré que notre gouvernement va continuer dans cette voie dans les semaines et dans les mois qui viennent.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Foster: Monsieur le Président, il était agréable d'entendre le secrétaire parlementaire intervenir avec son exubérance habituelle cet après-midi. J'ai noté que durant la dernière campagne électorale, les conservateurs avaient laissé entendre qu'ils encourageraient la recherche et le développement en matière agricole en fournissant une aide accrue à l'agriculture, davantage de fonds à la recherche, et ainsi de suite. Or le budget de cette année à ce chapitre a diminué d'environ 40 millions de dollars par rapport aux années précédentes.

J'ai eu l'occasion de visiter les installations de recherche sur le poulet à rôtir à Kentville, en Nouvelle-Écosse. Or un incendie a détruit ces installations de recherche très importantes en juin dernier. Je me demande si le secrétaire parlementaire, qui parle au nom du ministre et du gouvernement, peut promettre cet après-midi que l'on accordera des fonds pour reconstruire ces installations qui sont absolument essentielles non seulement pour l'industrie de la volaille en Nouvelle-Écosse mais pour toutes les Maritimes.

Je le demande parce que le gouvernement a accepté d'apporter une contribution d'au moins 10 millions de dollars à un projet de recherche financé par de riches investisseurs de Wall Street, aux États-Unis, et appelé Dreamstreet. Certains disent que sa contribution atteindrait 50 millions, mais il s'agit d'au

moins 10 millions. S'il y a des fonds disponibles pour ce projet, que le ministère du Revenu national a apparemment approuvé en dépit des protestations du ministère de l'Agriculture et des diverses associations d'éleveurs canadiens de holstein, et qui a pour objet d'effectuer des travaux de recherche qu'on a qualifiés de presque inutiles, le gouvernement peut-il consacrer $350,000 à la reconstruction des installations de recherche agricole de Kentville vouées à la recherche sur les volailles?

Le député de Perth (M. Brightwell) et moi-même avons fait de nombreuses instances à propos de Dreamstreet. Nous avons en fait demandé que le comité permanent de l'agriculture soit saisi de la question pour qu'il puisse y convoquer les principaux promoteurs et faire enquête sur leur projet. Il est intéressant de noter que j'ai reçu une communication de M. Ken E. Leslie, coordonnateur des programmes laitiers au ministère ontarien de l'Agriculture. Il se prononce sur le projet holstein auquel le gouvernement accorde dix millions de dollars, peut-être beaucoup plus. Sur la détermination des différences physiologiques entre les vaches Holstein rouges et blanches et leur rentabilité respective, il déclare qu'en substance, les objectifs visés sont vagues, la documentation reste superficielle, les méthodes expérimentales sont inadéquates et l'analyse est abordée sous un angle ambigu. Il soutient que la raison d'être de ce projet ne peut de toute évidence pas s'expliquer par les objectifs de l'étude et que les méthodes sont très sujettes à caution.

• (1720)

Si le gouvernement est prêt à financer ce projet par l'intermédiaire du programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique est-il prêt à financer la reconstruction du laboratoire sur la volaille de Kentville?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, il est bien évident que dans l'ensemble des programmes de recherche à travers le Canada, il y en a plusieurs, vous savez, il n'y en a pas seulement un, celui-là particulièrement, je n'ai pas de détails, mais j'étais attiré par le chiffre qui m'a été mentionné concernant les 40 millions de dollars de diminution. C'est juste la moitié à peu près de ce qu'on paie en intérêts par jour pour le déficit que vous nous avez causé. Vous êtes en mesure de réaliser justement . . . Vous n'auriez pas dû, je ne comprends pas pourquoi le député de Glengarry—Prescott—Russell, monsieur le Président, a insisté pour que je parle avant lui. Je ne sais pas si c'était pour me couper la parole pendant le reste de mon intervention. S'il voulait parler le premier, il aurait dû me le dire et garder sa place, pas me demander de parler avant lui.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): C'était pour rétablir les faits contre les faussetés que tu dis.

M. Blais: Avez-vous entendu cela, monsieur le Président? Cela n'a aucun sens, encore une fois. En tout cas, il va falloir s'y habituer.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): On veut avoir la réponse à la question.

M. Blais: Il va falloir s'y habituer, monsieur le Président, parce qu'aux prochaines élections, on va en avoir 17 de plus. C'est ce qui m'encourage, monsieur le Président, jusqu'à un certain point. Je me dis, aux prochaines élections, il va falloir travailler justement pour que ces gens-là soient remplacés par d'autres qui soient capables de venir ici en cette Chambre et comprendre le bon sens, et ne pas émettre des commentaires comme cela et dire: Vous mentez, vous dites des stupidités, comme on l'a entendu encore cet après-midi en cette Chambre. On est ici pour parler sérieusement sur des projets d'investissement, monsieur le Président, et écoutez les commentaires désobligeants! On se croirait dans un cirque. Par chance que vous avez attendu que les jeunes qui ont assisté au débat, qui étaient ici derrière la Présidence, qui ont été là une partie de l'après-midi . . . J'aurais honte, moi, de dire des insignifiances comme cela, monsieur le Président.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) fait un rappel au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis sûr que vous avez noté et que vous savez, vous, monsieur le Président, qui êtes si connaissant du Règlement de la Chambre, qu'il est interdit de faire référence à quelqu'un qui est dans les tribunes.

M. le vice-président: Est-ce que l'honorable député de Bellechasse (M. Blais) pourrait conclure son intervention?

M. Blais: Il n'y en pas, monsieur le Président, dans les tribunes. Vous faites allusion à des gens qui ne sont pas dans les tribunes. Alors, je vais revenir là-dessus.

Ce que j'ai mentionné, et je vais y revenir, parce qu'il ne semble pas avoir compris . . . D'abord, il n'était pas assis à sa place et il a «placoté» tout le temps que j'ai fait mon discours. S'il avait écouté, il aurait compris que ce qu'on a essayé de faire au plan de la recherche, c'est sauvegarder des acquis, essayer de sauver, parce qu'eux, ils nous ont mis dans une situation économique précaire. C'est déjà extraordinaire que l'on puisse sauvegarder des programmes de recherche partout au Canada, parce que ce qui a fait notre richesse longtemps, c'est qu'on a été capable d'avoir de la recherche partout au Canada, de la décentraliser. Mais, par une attitude irresponsable au plan financier, ils nous ont obligés à devoir resserrer les cordons de la bourse pour pouvoir payer notre «épicerie». C'est bien évident que, comme on est des gens et un gouvernement responsables, monsieur le Président, ce qu'on va faire: on va être capable de redresser la situation financière, et certains projets dans le secteur de la recherche, on va être capable de les mettre de l'avant, avec un peu de retard, et cela, ils devraient le comprendre, parce que les 40 millions de dollars, c'est juste le moitié de ce que cela nous coûte pour payer leur déficit, par jour, monsieur le Président. Si on a diminué cela par année, eux autres, ça leur coûte deux fois cela par jour pour payer leurs intérêts.

[*Traduction*]

M. Foster: Monsieur le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire peut nous donner des précisions sur l'hypothèque basée sur les prix des produits agricoles. De nouveaux fonds ont-ils été débloqués ou ce programme consiste-t-il essentiellement à remplacer une hypothèque existante par une nouvelle? Le taux d'intérêt est inférieur, à la condition que le prix des produits demeure bas. Cependant, si un cultivateur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard contracte une hypothèque garantie sur des pommes de terre à deux cents la livre et que le prix augmente jusqu'à six cents, soit le point d'équilibre des profits et pertes, alors le principal de l'hypothèque triple de valeur. Bien que le gouvernement ait affirmé fournir 175 millions de dollars en deux ans, on trouve dans la documentation

qu'il n'y a aucune subvention. Le gouvernement prévoit retirer tout l'argent qu'il investit au plein taux d'intérêt prévu par la Société du crédit agricole. L'autre problème est que ces mesures ne sont accessibles qu'aux personnes qui ont . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député mais le temps accordé est écoulé.

[*Français*]

Je vais donner quelques instants à l'honorable secrétaire parlementaire pour répondre.

M. Blais: Monsieur le Président, je vais répondre. Il est sûr que la question est intéressante parce que ce sont des aspects qui vont être davantage étudiés dans les semaines qui viennent. Mais je suis content que le député soulève la question des pommes de terre dans les provinces Maritimes parce que j'ai fait des vérifications ce matin et, justement, les mesures que nous avons prises—pour donner simplement cet exemple—au niveau des pommes de terre, savoir, être obligés d'avoir un programme de diversion, ont eu un effet très positif au niveau du marché. Le prix, au cours d'un mois, a presque doublé sur le marché dans certains secteurs. C'est que cela a permis un revenu supplémentaire pour les producteurs agricoles. A mon avis, c'est tout à notre honneur, on n'en parle pas, ce sont de bonnes nouvelles. On n'en parle pas.

Une voix: Parlez-nous de la pomme de terre au Québec!

M. Blais: Changez de place pour pouvoir dire des bêtises encore une fois, monsieur le Président. Je ne le nommerai pas, il n'est pas à sa place. Vous devriez pouvoir prendre la parole tantôt si vous avez quelque chose à dire. Si vous avez une question à poser, levez-vous et posez-là la question.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Nous reprenons le débat avec le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon honorable collègue, le député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) qui, cet après-midi, a réussi encore une fois à indiquer au secrétaire parlementaire jusqu'à quel point sont inadéquates les mesures de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Je tiens également à féliciter le député d'Algoma (M. Foster) pour sa motion très sensée et appropriée. Qu'il me soit permis de la rappeler à la Chambre et de rappeler également à quel point il est important de l'étudier. Je suis convaincu, monsieur le Président, que même si vous la connaissez par coeur, les conservateurs, eux, l'auront déjà oubliée. Cette motion est la suivante:

[*Français*]

Prise en considération d'une motion de l'Opposition—Que la Chambre exhorte le gouvernement à intervenir rapidement et fermement en faveur des agriculteurs canadiens afin d'alléger le fardeau de la dette qu'ils doivent supporter en présentant des mesures comme la révision des créances ordonnée par les tribunaux, un programme significatif de réduction des intérêts et un engagement accru envers la recherche, et qu'elle exhorte en outre le gouvernement à promettre fermement et dès maintenant aux agriculteurs canadiens qu'on ne leur nuira pas et qu'on ne sacrifiera pas leurs intérêts dans le cadre des négociations commerciales détaillées avec les États-Unis, et à réagir fermement aux difficultés que devrait provoquer le *Farm Bill* américain.

Vous voyez donc, monsieur le Président, qu'il est évident que le député d'Algoma (M. Foster) a beaucoup réfléchi à cette motion puisqu'il a inclus un grand nombre de problèmes agricoles avec lesquels on est aux prises actuellement et au sujet desquels le gouvernement devrait avoir agi mais, le gouvernement, encore une fois, n'a rien fait.

Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement des taux d'intérêt. Le gouvernement, par l'entremise de ses députés, se «pète les bretelles» à peu près tous les jours, faisant des éloges concernant les taux d'intérêt. Il ne manque pas de dire dans cette Chambre que les taux d'intérêt sont plus bas aujourd'hui qu'ils ne l'ont déjà été.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre, par exemple, que les taux d'intérêt réels, c'est-à-dire la différence entre le taux d'inflation et le taux auquel un agriculteur peut se prévaloir d'un emprunt, que cette différence, qu'on appelle communément le taux d'intérêt réel est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était dans le pire de la récession économique il y a déjà deux ou trois ans. Pourquoi tolère-t-on une telle situation? Est-ce qu'on voit le gouvernement faire les éloges du taux d'intérêt réel? Non! On n'en parle pas, monsieur le Président. Les députés des secteurs agricoles d'en face manquent à leur devoir en ne soulevant pas ce dossier en cette Chambre. Heureusement pour cette Chambre et pour les agriculteurs que les députés de l'opposition vont continuer à démontrer à ce gouvernement conservateur qu'il est nécessaire de parler du dossier que je viens de soulever.

• (1730)

[*Traduction*]

Comme vous vous en souvenez, monsieur le Président, les conservateurs ont fait de nombreuses promesses lors de la dernière campagne électorale. Vous vous souvenez que les conservateurs ont fait 338 promesses. Permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire sur les promesses dans le domaine agricole. Avec l'impartialité qui vous caractérise, monsieur le Président, vous avez été obligé d'écouter ces conservateurs faire toutes ces promesses sachant parfaitement qu'ils ne pourraient pas les tenir. Le député de Lambton—Middlesex (M. Fraleigh) s'en souvient certainement.

Les promesses en question sont directement tirées d'un livre de promesses portant même le sigle du parti conservateur. Ces promesses ont été faites à Sherbrooke, au Québec, le 26 juillet 1984. Voici l'une d'entre elles:

Nous établirons un programme d'agri-obligations permettant aux producteurs d'obtenir des prêts à taux réduits. Les revenus de ces obligations seront exonérés d'impôts afin d'encourager les Canadiens à investir dans ce programme.

Je défie les députés conservateurs de nous dire et de dire à mes électeurs de Glengarry—Prescott—Russell ce qu'est devenu ce programme d'agri-obligations. Était-ce une promesse? Oui. Est-ce une promesse non tenue? Oui.

M. Siddon: Patience.

M. Boudria: Encore une promesse non tenue.

Permettez-moi de lire une autre promesse au cas où deux ou trois députés conservateurs ne seraient pas encore convaincus, bien que le nombre de sceptiques diminue tous les jours. Voici la septième promesse faite à Sherbrooke, au Québec:

Étant donné que de nombreux producteurs voient leur viabilité économique menacée parce qu'ils ont conclu des emprunts à long terme à un taux d'intérêt très élevé, nous allouerons immédiatement les fonds nécessaires pour aider les agriculteurs à refinancer leurs prêts à des taux plus raisonnables.

M. McDermid: Nous l'avons fait.

M. Boudria: Certains députés d'en face prétendent qu'ils l'ont fait. Quand sont-ils intervenus immédiatement pour refinancer les prêts déjà consentis?

M. McDermid: C'est déjà fait.

M. Boudria: Certains agriculteurs de ma circonscription ont contracté des emprunts à longue échéance et ce ne sont assurément pas ces conservateurs d'en face qui ont fait quoi que ce soit pour les sortir du pétrin. Ils ont fait aux Canadiens des promesses qu'ils n'ont pas tenues. Les conservateurs avaient promis de prendre cette mesure immédiatement.

Je voudrais rappeler la promesse n° 9 qui a été faite à Sherbrooke:

Nous modifierons l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, en ce qui concerne les agriculteurs, de façon à y refléter les principes de l'équité, de la neutralité, de la simplicité et de la certitude.

Je poursuis:

En outre, les tactiques de confrontation et le recours à la force qu'utilise à l'heure actuelle le ministère du Revenu seront immédiatement supprimées et remplacées par la pratique voulant que le contribuable soit traité avec franchise et honnêteté.

Il s'agit là d'une promesse précise de la part des conservateurs, mais où sont donc les modifications à l'article 31?

Peu après les élections, le ministre des Finances (M. Wilson) a publié un Livre blanc sur le financement agricole, l'article 31 et le programme d'obligations agricoles. Un comité tripartite de la Chambre a étudié ces questions et il en est arrivé à la conclusion unanime qu'un programme d'obligations agricoles et des modifications à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu s'imposaient. Vous auriez tort de croire, monsieur le Président, qu'il s'agit d'une recommandation partisane, car ce comité était formé notamment de députés conservateurs. Quel poids politique ces députés ministériels de l'arrière-ban qui siégeaient au comité avaient-ils auprès du gouvernement? Aucun, car rien n'a été fait. Le ministre des Finances n'a rien voulu entendre et il n'a pas lu le rapport. Il n'a pas prêté l'oreille aux députés conservateurs de l'arrière-ban.

M. McDermid: Vous feriez un bon garçon d'écurie.

M. Boudria: Encore une promesse qui n'a pas été tenue. Je vais lire la promesse n° 12.

M. McDermid: Vous savez ce que vous pouvez en faire.

M. Boudria: Le député d'en face confirme le sérieux de toutes les promesses faites pendant la dernière campagne électorale.

M. McDermid: Vous pourriez faire un bon garçon d'écurie.

M. Boudria: Il a raison de dire que c'est tout ce que c'est. Ces promesses ne valent pas plus que ce que l'on trouve derrière les étables de ma circonscription. Je remercie le député d'en face de nous l'avoir signalé. Il a parfaitement raison de dire que l'on sait ce qu'on peut faire des promesses de ce genre parce qu'elles ne valent pas mieux que cela. Voici la promesse n° 12:

Un gouvernement conservateur assainira le secteur agricole en favorisant l'intensification de la recherche, en aidant davantage les collèges agricoles, en augmentant les crédits à la recherche et au développement agricoles et en modifiant la fiscalité pour encourager les investissmeents du secteur privé.

Qu'est devenue cette promesse en réalité? Mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster) a signalé de façon très éloquente plus tôt dans la journée que ce sont les conservateurs, qui malgré leurs belles promesses, ont réduit la recherche agricole. Il a donné un excellent exemple, celui du centre de recherche sur la volaille de Kentville. Ce centre important a brûlé complètement. Il ne s'agit pas de construire un nouveau centre mais de remplacer celui qui existait. Le gouvernement n'a même pas la volonté politique de remplacer un centre important qui a brûlé, à plus forte raison de tenir sa promesse électorale et de construire de nouveaux centres.

Non contents de cela, les conservateurs annulent les engagements que le gouvernement précédent avait pris envers les centres de recherche.

Plus tôt dans la journée, mon collègue le député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) a parlé de la réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux. Ce document a été déposé à la Chambre le «mardi noir», en novembre 1984. Dans le cadre de cette réévaluation, ce gouvernement insensible a renoncé à construire le centre de Victoriaville. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, le gouvernement a brisé sa promesse.

• (1740)

Pour ce qui est du libre-échange, la question a été soulevée durant la campagne électorale. Les Canadiens ont demandé à divers candidats aux élections quelle était leur position sur le libre-échange. Quand ils ont posé la question au chef conservateur, il leur a répondu et encore dans un discours prononcé au Québec: «Un commerce équitable mais non un libre-échange». Ainsi parlait le chef conservateur. Que lui est-il arrivé? Pourquoi a-t-il changé d'idée? Pourquoi a-t-il trahi ainsi les Canadiens? Les députés d'en face pourront peut-être à un moment donné expliquer l'attitude irrationnelle du premier ministre (M. Mulroney).

Je voudrais maintenant citer une déclaration faite devant le groupe de travail du parti libéral sur l'agriculture à Charlottetown le 19 mars 1986. Ce n'est pas là un groupe libéral, mais un organisme très objectif, bien connu et respecté.

Une voix: Oh, oh!

M. Boudria: Mon collègue d'en face pense peut-être autrement. Qu'il le dise à la face de tous s'il croit que l'Union nationale des cultivateurs n'est pas telle que je l'ai décrite. Le représentant de cette organisation a déclaré, et je cite:

Avec l'accord bilatéral de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, il se pourrait que nous ayons à appuyer un protectionnisme américain national ou militaire. . . . Même si l'on fait dire au très honorable Joe Clark que les actuels offices de commercialisation des produits canadiens ne seraient pas mis en cause dans les négociations de libre-échange, le fait est que, si d'autres secteurs (par exemple, la transformation du dindon, du poulet, des produits laitiers, des oeufs, etc.) en font partie, le secteur de la transformation (en majorité américain) risque de déménager au sud de la frontière, ce qui créera un chômage massif au Canada . . .

Non seulement l'intérêt du Syndicat national des cultivateurs pour l'agriculture porte-t-il sur la culture proprement dite, mais il s'étend également au traitement des produits agricoles. Quelques-uns de mes vis-à-vis, partisans comme ils sont, ne veulent pas croire ce qu'affirme le Syndicat national des cultivateurs.

Voyons s'ils peuvent s'en prendre à ma prochaine citation qui provient de l'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick. Même les conservateurs trouveront difficile de ne pas croire cet organisme. D'autres offices de commercialisation du lait se sont prononcés dans le même sens. Le Syndicat national des cultivateurs parle de la possibilité que la gestion de l'offre devienne impossible sous le régime d'un accord global sur le commerce bilatéral. Je cite:

> L'élimination de la gestion de l'offre et des barrières commerciales entraînerait une réduction du prix du lait et des produits laitiers pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci auraient accès à une gamme plus étendue d'imitations de produits laitiers (importés) que ce n'est le cas actuellement. Les producteurs de lait verraient leurs revenus réduits substantiellement. Ils se retrouveraient devant cette alternative: abandonner la production laitière ou accroître leur production afin de maintenir leurs revenus.

Comme vous le savez, monsieur le Président, étant donné les énormes excédents laitiers accumulés aux États-Unis à l'heure actuelle, plus considérables que toute la production canadienne, que gagnerions-nous à surproduire pour chercher à rétablir les revenus qui seraient perdus dans l'éventualité de la disparition de notre système de gestion de l'offre? J'aimerais bien que les députés d'en face nous disent si nous devrions à leur avis avoir un accord global et bilatéral de libre-échange qui s'appliquerait à l'agriculture. Pensent-ils qu'il vaut la peine de garder notre système de gestion de l'offre? Je crois que oui.

Dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais m'expliquer davantage sur le sujet.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell que je représente, on trouve un grand nombre de producteurs laitiers, et ces derniers sont fort inquiets au sujet du dossier sur le libre-échange. Vous vous souviendrez sans doute, monsieur le Président, que j'ai déposé dans cette Chambre même des pétitions signées par 4,000 électeurs de Glengarry—Prescott—Russell concernant ce dossier. Ces électeurs voulant, demandant et exigeant même l'assurance de ce gouvernement conservateur que leurs quotas de lait soient préservés . . . Je remarque le député qui hurle de l'autre côté, et je lui rappelle que c'est le gouvernement libéral qui a étali le système de contingentement de production. Et, monsieur le Président, c'est notre parti qui l'a établi et nous n'avons aucunement l'intention de laisser les conservateurs l'abolir. Et tant et aussi longtemps que je serai député dans cette Chambre, je tenterai du mieux que je le peux de protéger les producteurs laitiers de la circonscription que je représente.

[*Traduction*]

Je dirai très brièvement que les agriculteurs canadiens ne sont pas contents de la mesure du 26 février relative à l'hypothèque basée sur le prix des produits agricoles. Ils ont très clairement fait savoir qu'ils n'en voulaient pas et que cette mesure était injuste et, dans l'ensemble, inutile pour l'agriculture. Ce n'est pas la panacée, quoi qu'en disent les conservateurs.

[*Français*]

Monsieur le Président, si j'avais pu avoir plus de temps, j'aurais pu élaborer davantage sur le dossier que j'ai soulevé ainsi que sur plusieurs autres dans le secteur agricole.

Mais, en terminant, je veux féliciter l'honorable député d'Algoma (M. Foster) pour son excellente initiative de porter ce dossier à l'attention de la Chambre des communes et on espère, monsieur le Président, que le gouvernement écoute et qu'il agira de la façon proposée par mon honorable collègue d'Algoma.

M. le vice-président: L'honorable député de Champlain (M. Champagne) sur une question ou un commentaire.

M. Champagne: Monsieur le Président, premièrement, lorsque mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) parle de promesses brisées par notre gouvernement, lorsqu'il parle et justement des promesses qu'on a faites à Sherbrooke, je voudrais lui rappeler qu'il a oublié de nommer plusieurs des promesses qu'on a tenues, lesquelles apparaissent dans le document et qu'il a omis volontairement de lire. La première, la politique laitière à long terme. Monsieur le Président, on a promis cela pendant la campagne électorale et lorsque le député de Glengarry—Prescott—Russell vient nous dire que c'est son gouvernement qui a mis le contingentement en place, je lui dis que c'est complètement faux, parce que ce sont les producteurs agricoles qui se sont donnés ce contingentement. C'est une volonté de l'ensemble des producteurs agricoles canadiens.

Deuxièmement, monsieur le Président, en 1981, le gouvernement libéral promettait de signer une politique laitière à long terme. Qui a brisé la promesse? Ce sont eux les libéraux. C'est nous qui l'avons signée, c'est nous qui avons payé les pertes de récoltes de 1983 parce que les libéraux ne voulaient rien faire, ne voulaient pas payer. Les producteurs agricoles du Québec: les laisser tomber. C'est nous, monsieur le Président, ce ne sont pas les libéraux. Ils n'ont rien fait là-dedans. Qui a baissé les taux d'intérêt alors qu'ils étaient à 22 p. 100 dans le temps des libéraux, et qui a fait faire des faillites à nos producteurs agricoles du Québec et du Canada? Ce sont les libéraux, et jamais ils n'ont osé se lever, encore moins le député de Glengarry—Prescott—Russell, pour défendre les intérêts des producteurs agricoles.

Monsieur le Président, les producteurs agricoles canadiens savent jusqu'à quel point les libéraux, et d'ailleurs le député de Glengarry—Prescott—Russell était supposé venir à Trois-Rivières—il ne s'est même pas présenté, il n'a même pas eu le courage de venir dire aux producteurs agricoles de ma région les faussetés qui sont véhiculées par son gouvernement—et, monsieur le Président, je dirai en terminant que le député de Glengarry—Prescott—Russell devrait apprendre à lire et être au moins assez honnête pour dire ce que notre gouvernement a fait de bon et cesser de critiquer sur des choses positives que notre gouvernement a faites.

M. Boudria: Monsieur le Président, je viens de comprendre la mentalité conservatrice, je viens de comprendre la mentalité conservatrice.

Des voix: Oh! Oh!

M. Della Noce: Si tu as compris, ne traverse pas!

M. le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) devrait répondre.

M. Boudria: Monsieur le Président, la mentalité conservatrice veut que si on promet assez de choses, si on livre sur certaines, que c'est une façon d'être exonéré et qu'on devrait, selon eux, être pardonnés pour les autres promesses brisées. Voyez-vous, monsieur le Président, selon un conservateur, tout ce qu'on a à faire c'est de promettre tout, et du moment où on livre quelque chose, on dit qu'on a rencontré l'objectif parce qu'on a fait quelque chose.

Monsieur le Président, les électeurs canadiens ne se laisseront pas tromper par les conservateurs. Je veux juste vous rappeler et rappeler aux députés d'en face que les 338 promesses que j'ai signalées dans cette Chambre à quelques reprises, au rythme où le gouvernement va en ce moment, cela va prendre jusqu'à l'année 2026 avant de les voir réalisées. Et si le député d'en face est satisfait d'une telle initiative, monsieur le Président, moi, je ne le suis pas, et mes électeurs de Glengarry—Prescott—Russell ne le sont pas non plus.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, certains députés nous ont rappelé cet après-midi que les taux d'intérêt sont d'une importance capitale pour la communauté agricole. Ils ont signalé également qu'ils ont été très élevés. Et il va de soi évidemment qu'ils sont encore trop élevés actuellement. On a dit aussi que ces taux d'intérêt élevés avaient été la cause de certains problèmes. Le député pourrait-il alors nous expliquer pour quelles raisons, à son avis, le gouvernement s'est, en quelque sorte, croisé les bras alors qu'il est de notoriété publique que les taux d'intérêt réels sont fort élevés au Canada actuellement? Précisons que les taux d'intérêt réels sont la différence entre le taux préférentiel et le taux de l'inflation. Or, au Canada, ils sont parmi les plus élevés du monde. Ils sont plus élevés actuellement qu'ils ne l'étaient il y a quelques années. Au fait, c'est entre 1984 et 1985 que les taux d'intérêt réels ont été les plus élevés.

M. McDermid: C'est absurde!

M. Riis: Le député dit que c'est absurde. Qu'il se lève et nous explique pourquoi les taux d'intérêt réels sont, en 1986, plus élevés qu'ils l'étaient en 1980, 1981, 1982 et 1983. Je lui céderais volontiers la parole pour avoir des explications.

M. Dick: Ils étaient de 11 p. 100 en 1981.

M. Riis: Aujourd'hui, c'est au Canada que les taux d'intérêt réels sont les plus élevés. En 1985, la moyenne a été de 6.58 p. 100. En 1984, ils étaient de 7.66 p. 100.

M. Dick: Et de 11.5 p. 100 en 1981.

M. Riis: Je voudrais les obliger à me poser une question, mais ce n'est pas facile.

Je défie nos vis-à-vis de contester mes chiffres. Je les défie de prendre la parole et de s'expliquer publiquement.

M. Dick: C'est déjà du domaine du public.

M. Riis: Non, non. Le député doit se lever et se faire donner la parole par le président.

Je défie les députés de contester mes statistiques. Je les défie de dire que les taux d'intérêts au Canada ne sont pas en termes réels les plus élevés du monde occidental et qu'ils ne sont pas plus élevés aujourd'hui que sous le régime libéral. Le député peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement est resté passif face à ce problème?

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que l'erreur du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a été de ne pas exposer sa thèse assez lentement pour permettre aux députés conservateurs de la comprendre. Le député a parfaitement raison. Il a parlé des taux d'intérêt réels. Je vais expliquer lentement ce que cela veut dire, pour que les députés d'en face puissent le comprendre.

Mme Sparrow: Ce n'est pas la peine!

M. Boudria: La députée de Calgary Sud (M^me^ Sparrow) le sait peut-être, mais pas les autres députés de son parti puisqu'ils ont posé des questions. La différence, c'est que l'écart entre le taux d'inflation et le taux auquel on peut emprunter de l'argent est plus important aujourd'hui qu'au coeur de la récession. Ce qui est encore plus dur à avaler, c'est le fait que ces taux d'intérêt réels élevés ont été proposés aux Canadiens par un gouvernement qui avait fait la promesse n° 7. Je vais rappeler cette promesse aux députés. Elle dit que comme la situation économique de nombreux producteurs est précaire parce qu'ils sont prisonniers d'emprunts à long terme et à fort taux d'intérêt, le gouvernement débloquera immédiatement les crédits nécessaires pour aider ces producteurs à refinancer leurs emprunts à des taux plus raisonnables.

Qu'ont fait les représentants du gouvernement jusqu'à présent? Ils nous ont imposé les taux d'intérêt réel les plus élevés que nous ayons eus depuis des années, depuis des décennies. Voilà ce qu'a fait le régime conservateur. Les députés d'en face n'en sont sans doute pas fiers. Ils devraient rougir de honte pour avoir osé essayer de justifier pareilles choses.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer au député de Glengarry—Prescott, si c'est bien le nom de sa circonscription, que s'il pense impressionner beaucoup de cultivateurs canadiens en transformant ce débat, qui avait commencé de façon très sérieuse, en une véritable foire d'empoigne, il se met le doigt dans l'oeil. J'ai, sous la main, un document énumérant dix politiques agricoles. Nous en avons suivi neuf. Je tiens à préciser qui a proposé ces politiques. Le document s'intitule «Dévoilement du plan agricole Turner». Notre gouvernement a donné suite à neuf des dix promesses des libéraux. Qu'en pense le député?

Il a fait une déclaration au sujet de . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais c'est le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) qui aura droit à la dernière des dix minutes prévues pour la période des questions et observations.

M. Boudria: Monsieur le Président, je me réjouis de voir le député de Lambton—Middlesex reconnaître que les membres de son parti n'ont pas toujours d'excellentes idées et qu'ils volent parfois celles des libéraux. C'est sans doute la seule bonne chose que le gouvernement ait faite depuis son accession au pouvoir.

Si le député pense que son gouvernement a pris de bonnes initiatives, j'ai sous la main un mémoire émanant de l'association des éleveurs de porcs de la Nouvelle-Écosse qui exprime son mécontentement. Elle déclare ceci:

Les Subsides

Notre association est extrêmement déçue de voir que le budget fédéral du 26 février ne faisait aucune allusion au problème que posent les céréales fourragères dans les Maritimes.

Le document critique ensuite le budget.

Pour terminer, je voudrais rappeler au député que le nom de la circonscription que je représente est Glengarry—Prescott—Russell. Mes électeurs sont fiers de ce nom et ils y tiennent beaucoup.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis resté assis toute la journée, mais je voudrais maintenant, pendant trois minutes . . .

M. McDermid: Je pensais que vous aviez cédé votre place.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai décidé de ne pas donner ma place à mon collègue.

En trois minutes je voudrais soulever une question qui fait beaucoup de bruit dans le sud de la Colombie-Britannique, en dépit de la décision du gouvernement de prolonger l'aide aux éleveurs de cette région frappés par la sécheresse. La subvention pour acheter la nourriture du bétail a été prolongée et couvre maintenant la période de septembre jusqu'en mars, mais malheureusement cela laisse encore la plupart des éleveurs dans le besoin. J'ai mentionné ceux qui avaient acheté du fourrage avant septembre 1985 et après le 31 mars, autrement dit ceux qui ont acheté en avril, par exemple. Beaucoup d'éleveurs se sont rendu compte des difficultés qu'ils allaient avoir en raison de la sécheresse et ils ont acheté leur fourrage avant la date fixée pour avoir droit à l'aide gouvernementale. Comme la situation dans le centre et le sud de la Colombie-Britannique est due à un très mauvais printemps et que les gens ont dû refaire leurs provisions d'aliments pour animaux pendant le mois d'avril, des centaines et des centaines d'éleveurs ont été exclus du programme de secours du gouvernement.

Je veux signaler cette situation critique aujourd'hui. Je supplie le ministre de l'Agriculture (M. Wise), son secrétaire parlementaire et les fonctionnaires du ministère qui sont à l'écoute, de songer à reporter les dates-limites, à rendre des centaines d'éleveurs du sud de la Colombie-Britannique admissibles au rabais de $30 la tonne sur les aliments pour animaux qu'ils achètent en plus des quantités dont ils ont normalement besoin.

Dans les derniers moments du débat, je joins ma voix à celle de mon ami, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), qui a présenté une motion cet après-midi. Je voudrais proposer l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion, en retranchant le point final et en insérant ce qui suit:

«en acceptant la suggestion des associations d'agriculteurs qui préconisent que l'on effectue des paiements d'appoint afin que les prix canadiens à la ferme demeurent équivalents aux prix versés à leurs homologues américains».

M. Boudria: J'appuie évidemment la motion, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence juge l'amendement recevable.

Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que, conformément aux dispositions du paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux trois pétitions nos 331-474, 331-478 et 331-483.

LA MODIFICATION ÉVENTUELLE DE LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par 81 citoyens de la région de la capitale nationale, qui prient humblement le Parlement de ne pas apporter de modifications à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes sans consulter au préalable les pensionnés et les cotisants au fonds.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, si la question nº 365 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 365 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES MARCHÉS ADJUGÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 365—**M. Malépart:**

1. Depuis le 4 septembre 1984, combien de marchés *a*) de services professionnels, *b*) d'autres services ont été adjugés par le ministère des Travaux publics et quels sont les nom et adresse des adjudicataires?

2. Quels marchés ont été adjugés *a*) au plus bas soumissionnaire, *b*) sans appel d'offres?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Fretz: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE—L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à entreprendre sur-le-champ une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire.

• (1110)

— Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de donner le coup d'envoi du débat. Les députés l'ont certainement remarqué, le libellé de la motion à l'étude aujourd'hui est tiré du guide de la campagne électorale de 1984 du PC, qui dit clairement ceci:

Nous préconisons la tenue d'une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire . . .

C'est précisément le sujet que nous débattrons aujourd'hui. Voici la suite du passage en question:

. . . et nous avons décidé de faire participer le public au processus d'approbation.

Le débat d'aujourd'hui est vraiment d'actualité. Il y va de la survie de toute forme de vie. Notre survie pendant le reste du siècle dépend de notre volonté d'apprendre, de comprendre et d'agir.

Le 22 octobre 1985, mon collègue le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi sur l'énergie nucléaire, qui prévoit trois initiatives de la part du Parlement. La première consiste à invoquer un moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires au Canada; la deuxième porte sur la tenue d'une enquête publique; et la troisième porte sur la tenue d'un référendum national sur l'énergie nucléaire au Canada.

Pourquoi une enquête publique complète? Je pense que l'accident de Tchernobyl a semé l'inquiétude dans l'esprit de bien des Canadiens; beaucoup d'entre nous comprennent maintenant pourquoi cette question est extrêmement importante. Il faut examiner aujourd'hui les autres possibilités que peuvent nous offrir les énergies douces. Il faut voir pourquoi nous devons examiner de plus près les problèmes de sécurité et les conséquences du rayonnement auquel sont exposés les mineurs et les autres travailleurs tout au long du cycle nucléaire, de la naissance à la mort. Il faut examiner les problèmes de transport, de stockage et d'élimination des déchets radioactifs, il faut examiner la question de la puissance du nucléaire, car une bonne partie des substances nucléaires servent à fabriquer des armes, et les répercussions des accidents.

Je voudrais parler d'abord de l'accident de Tchernobyl. Il a suscité l'intérêt de bien des scientifiques et de bien des gens, dans le monde entier.

Lorsque je me suis mis en communication avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, notamment avec le service du milieu atmosphérique, on m'a dit ceci: il existe 28 stations de contrôle atmosphérique au Canada, ceux-ci ont prouvé dans les années 50 que l'on pouvait obtenir une mesure assez précise, lorsqu'on essayait des bombes dans l'atmosphère en Union soviétique, aux États-Unis ou ailleurs; par conséquent ces postes devraient donner des chiffres précis sur le rayonnement dans l'atmosphère et dans les eaux de pluie dans toutes les régions du Canada.

En fait, pas plus tard qu'hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a dit à la Chambre que l'on ouvrira de nouvelles stations de contrôle à Terrace, à Prince George et à Revelstoke. Jusqu'à présent, les seules informations que l'on puisse obtenir de la Colombie-Britannique, pour l'ensemble de la province, viennent de tests effectués à Vancouver. La majorité des prélèvements sont envoyés à Ottawa pour analyse et les renseignements sont disponibles en appelant la fameuse ligne rouge. Comme l'ont fait remarquer ceux qui répondent aux appels, ils restent parfois deux jours avec les mêmes renseignements. Par conséquent, une personne qui appelerait deux jours de suite pourrait recevoir à peu près la même réponse. Comme je l'ai dit hier, certaines petites localités de l'Alaska, comme Ketchikan, ont fait installer de l'équipement sur place pour avoir, toutes les cinq heures, des lectures de la radioactivité, dans l'atmosphère et dans les eaux de pluie, qui sont communiquées aux habitants de l'Alaska.

Manifestement, ce qu'a proposé le gouvernement le 5 mai n'est pas suffisant, puisqu'il ne donne pas aux Canadiens des renseignements précis. Je dois dire, toutefois, que l'information obtenue ne devrait pas inquiéter outre mesure les Canadiens, du moins pas suffisamment pour prendre de l'iode ou d'autres mesures similaires.

Nous devons tirer les leçons qui s'imposent de l'accident de Tchernobyl et prendre, en tant que Parlement, les mesures intelligentes nécessaires, d'autant plus que le parti conservateur avait fait certaines promesses avant les élections. Ces promesses avaient fait les manchettes à Toronto, à Vancouver et ailleurs. Elles annonçaient qu'une des priorités du nouveau gouvernement serait de lancer une grande enquête publique sur l'industrie nucléaire, une chose vraiment indispensable.

Comme je l'ai appris sous le gouvernement Trudeau, aux comités et à la Chambre, il est impossible d'obtenir des renseignements à jour. Toute tentative des conservateurs ou des néo-démocrates pour obtenir une enquête ou des renseignements à jour sur les activités de l'EACL ou de la CCEA était bloquée par les libéraux. Je ne pense qu'il y en ait beaucoup parmi nous qui ont oublié les sommes englouties dans ce secteur, par exemple dans les usines d'eau lourde du Cap Breton. On a dépensé plus de 100 millions de fonds publics pour exploiter ces usines alors qu'il n'y avait pas de marché au Canada et pas de ventes possibles à l'étranger.

Les conservateurs semblent changer d'opinion assez rapidement dans ce domaine . . .

M. Friesen: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Skeena (M. Fulton) vient de dire que le Canada ne prélevait des échantillons qu'à Vancouver, mais qu'il envisageait trois autres endroits. Je voudrais citer le hansard d'hier où le ministre déclare . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre le député, mais je voudrais lui faire remarquer que dans ce débat les discours sont de 20 minutes et qu'ils sont suivis d'une période de questions et d'observations de 10 minutes. Je suis persuadé que le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) s'intéressera beaucoup à cette dernière période.

M. Fulton: Monsieur le Président, en réponse à la promesse électorale des conservateurs, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), dans une lettre du 4 juin 1985, adressée à un de mes collègues, disait qu'elle n'avait pas l'intention d'élargir les consultations au-delà du secteur et des provinces en ce qui concerne l'enquête publique sur l'énergie nucléaire. Elle disait aussi:

> . . . je suis d'avis qu'une enquête nationale sur ce sujet n'est pas, pour le moment, une haute priorité.

C'est ce que disait la ministre de l'Énergie, au nom d'un gouvernement qui, dans sa campagne électorale, promettait une enquête publique sur le secteur nucléaire.

Il convient aussi de noter ce que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) disait dans un bulletin de nouvelles rédigé en ces termes:

> Selon le député progressiste conservateur Frank Oberle (Prince George—Peace River), l'élimination des déchets nucléaires d'autres pays pourrait devenir un «commerce lucratif».

Cela explique pourquoi le gouvernement conservateur hésite à tenir les promesses très importantes qu'il a faites à ce sujet pendant la campagne électorale.

Je voudrais maintenant citer certains passages d'un article publié en 1982 dans *The Canadian Business Review*. Il s'agit d'un excellent article de Gordon Edwards, qui aurait dû être décoré de l'Ordre du Canada il y a longtemps pour son travail dans le domaine de l'industrie nucléaire. Dans son article, il cite un extrait d'un projet d'étude interne du gouvernement qui disait ceci:

> . . . il est douteux «que l'industrie nucléaire survive aux années 80».

Le tableau donné dans *The Canadian Business Review* montre la consommation d'énergie par type de combustible au Canada. Il serait utile d'examiner ces chiffres. Le pétrole représente 52 p. 100 de notre consommation d'énergie. Pour le gaz naturel, le chiffre est de 23.5 p. 100; pour le charbon, il est de 3.9 p. 100 et, pour la pulpe de bois, il est de 4.1 p. 100. L'électricité représente au total 16.5 p. 100 de la consommation, soit 11.4 p. 100 pour l'énergie hydro-électrique, 2.4 p. 100 pour l'électricité produite par le charbon, 1.3 p. 100 pour l'énergie nucléaire, 0.7 p. 100 pour l'électricité produite par le pétrole, 0.6 p. 100 pour l'électricité produite par le gaz et 0.1 p. 100 pour les autres sources d'électricité. Il est important de noter combien peu d'électricité est produite par l'énergie nucléaire. Pourtant, nous dépensons des dizaines de milliards de dollars pour subventionner cette industrie.

Dans la partie de son article consacrée à l'énergie, M. Edwards note certains points importants dont je pense que nous devrions tenir compte dans notre débat sur la nécessité de tenir une pleine enquête publique. Je veux parler des études de sécurité des réacteurs. Vu les événements de Tchernobyl et de Three Mile Island, même si bien des gens nous disent depuis des années que la technologie de fission nucléaire Candu est la plus sûre du monde et celle qui offre la meilleure protection, nous devons examiner tout cela de plus près, et ce dans le cadre d'une enquête publique où les gens pourront témoigner en toute liberté.

En ce qui concerne l'élimination des déchets radioactifs, j'ai, tout comme vous, monsieur le Président, récemment eu l'occasion d'écouter Morris Udall, qui est en train de mettre sur pied ce qu'il décrit lui-même comme étant sans doute le projet le plus important et le plus vaste de l'histoire des États-Unis. Il s'agit de transporter des déchets nucléaires de sites aux États-Unis à des lieux d'entreposage qui pourraient être presque directement au sud de votre propre circonscription, monsieur le Président.

M. McDermid: Cette possibilité a été rejetée.

• (1120)

M. Fulton: L'élimination des déchets radioactifs est très importante. Cette question revêt une importance cruciale aux États-Unis. Les Américains veulent avoir résolu le problème avant l'an 2000. Nous n'avons rien prévu de tel et rien n'a été proposé au Parlement pour nous permettre de prendre des mesures parallèles à celles des États-Unis.

Quant aux déchets extrêmement radioactifs produits par les réacteurs, il y a plus de 100 millions de tonnes de déchets à faible radioactivité extrêment toxiques appelés des stériles. A Elliot Lake seulement, il y en a assez pour recouvrir la route transcanadienne de Vancouver à Halifax sur une profondeur de trois pieds. Ces stériles restent là en attendant que les Canadiens trouvent le moyen de s'occuper efficacement des déchets radioactifs.

En ce qui concerne la mise hors service des centrales nucléaires, nous devons mettre au point les techniques et les outils nécessaires pour démanteler les structures hautement radioactives qui restent à la fin de la vie utile d'un réacteur. Par exemple, la centrale Gentilly I est prête à être mise hors service. D'après les économistes et les scientifiques qui ont examiné combien de travail il faudrait pour déclasser les centrales actuelles, il est faux de prétendre que bien des travailleurs perdraient leur emploi si nous déclarions un moratoire sur l'énergie nucléaire et commencions à mettre nos centrales nucléaires hors service. Il faudrait aussi des outils et des travailleurs spécialisés pour remplacer les tubes des réacteurs pendant un moratoire pour que les centrales continuent à fonctionner de la façon la plus sûre possible entre-temps.

M. Edwards a aussi fait une observation importante au sujet d'une opinion exprimée par sir Brian Flowers relativement à l'autarcie énergétique. Voici ce qu'il dit:

Les subsides

Les Canadiens devraient réfléchir sérieusement aux conseils que nous donnait sir Brian Flowers, éminent physicien nucléaire britannique, en 1976 en disant que «nous devrions attendre le plus longtemps possible avant de nous tourner sérieusement vers l'énergie atomique et une économie axée sur le plutonium», et ce pour une raison fondamentale.

Le plutonium semble représenter d'énormes possibilités de menace et de chantage contre la société à cause de sa grande radiotoxicité et de ses tendances à être fissibles.

La construction par un groupe illicite d'une arme nucléaire grossière est du domaine des possibilités. Nous n'avons pas la conviction que le gouvernement a tellement compris les dangers d'une pareille éventualité.

Cette déposition a été donnée en Grande-Bretagne devant une commission royale. Les Britanniques ont pris cette question beaucoup plus au sérieux il y a déjà de nombreuses années que nous ne le faisons.

Le *Select Committee on Ontario Hydro Affairs*, s'étant penché récemment sur le dossier des accidents, a déclaré ce qui suit au sujet des conséquences dévastatrices et irréversibles d'un accident majeur de réacteur CANDU:

Il n'est pas juste de dire qu'un accident catastrophique est impossible.

... L'accident le plus désastreux possible entraînerait la dispersion de poisons radioactifs sur d'importantes surfaces terrestres, tuant des milliers de personnes, en tuant d'autres par augmentation de leur sensibilité au cancer, risquant d'entraîner des accidents génétiques au cours des générations futures, pouvant rendre impropres à l'habitation ou à la culture de vastes surfaces terrestres par voie de contamination.

Et M. Edwards poursuit:

Suivant la Commission royale d'enquête sur la production d'électricité la probabilité la plus réaliste d'une fusion complète du coeur d'un réacteur CANDU est d'environ 1 sur 10,000 par réacteur et par année.

Il y a lieu de noter que c'est exactement le même chiffre qu'ont utilisé les Soviétiques pour Tchernobyl, réacteur de pointe à graphite construit il y a quelques années seulement. La déclaration poursuit:

Avec 23 réacteurs maintenant décidés au Canada, chacun d'une durée de service de 30 ans ou plus, la probabilité globale d'une fusion catastrophique du coeur d'une de ces centrales est pour l'avenir supérieure à 1 sur 15, ce qui est deux fois la probabilité de tirer 12 avec deux dés ...

Même sans être catastrophiques, les accidents peuvent avoir des effets terribles. Le nettoyage consécutif à l'accident de Three Mile Island (TMI), en Pennsylvanie, devrait durer environ 10 ans et coûter un à deux milliards de dollars, sans qu'on n'ait de garantie que l'opération de nettoyage réussira.

Il est également intéressant d'examiner les probabilités calculées d'accidents de réacteurs CANDU. Ces données nous viennent de la Commission de contrôle de l'énergie atomique elle-même, qui les a fournies à la Commission royale d'enquête sur la production d'électricité. Les probabilités calculées d'accidents sont les suivantes: perte de réfrigérant pour un réacteur, 1 sur 100 par année, et 1 sur 4 sur la durée de vie du réacteur. Dans le cas de 20 réacteurs, la probabilité est de 1 sur 5 par année, et de 99.7 sur 100 sur la durée de vie des 20 réacteurs. Pour la fusion du coeur, chose qui s'est déjà produite au Canada, la probabilité dans le cas d'un réacteur est de 1 sur 10,000 par année et de 1 sur 300 pour la durée de vie du réacteur; et dans le cas de 20 réacteurs, la probabilité est de 1 sur 500 par année, et de 1 sur 15 pendant la durée de vie des 20 réacteurs.

La probabilité calculée par la Commission de l'énergie atomique elle-même, c'est qu'on a autant de chances de tirer un 12 avec deux dés qu'on en a d'avoir une fusion du coeur pendant la durée de vie des réacteurs que nous possédons au Canada. Voilà donc, encore une fois, une raison très importante d'avoir une enquête publique complète sur la question de la sécurité des complexes et des déchets existants au Canada.

Le seul texte de loi tendant à protéger les Canadiens dans les installations nucléaires et à proximité, comme à Toronto par exemple, c'est la Loi sur la responsabilité nucléaire votée par la Chambre, qui limite la responsabilité hors installation à 75 millions de dollars par installation nucléaire. Aux États-Unis la loi correspondante, la *Price-Anderson Act*, qui est en voie de modification, prévoit 560 millions de dollars par installation. Et le *General Accounting Office* affirme maintenant que le montant de la responsabilité devrait être porté à beaucoup plus de un milliard de dollars. Voilà qui nous semble être un bon exemple à suivre. Les établissements financiers, non seulement en Amérique du Nord mais un peu partout dans le monde, hésitent maintenant à financer des réacteurs nucléaires. Il n'y a pas non plus de sociétés d'assurance à ma connaissance qui soient disposées à assurer n'importe quelle installation dans le monde contre les risques de la responsabilité.

En Colombie-Britannique, l'excellente Commission Bates s'est penchée sur la question de l'extraction minière de l'uranium en particulier, mais elle a également examiné le dossier du cycle nucléaire. Elle a présenté à ce sujet diverses suggestions intéressantes. Relativement aux matières radioactives qu'on trouve à Tchernobyl et ailleurs, le *U.S. Geological Survey* déclarait ce qui suit:

> Les déchets hautement radioactifs produits par les réacteurs peuvent en principe provoquer des millions et des milliards de cancers mortels . . . chose peu probable. Le *U.S. Geological Survey* a signalé qu'il n'y avait pas suffisamment d'eau douce dans le monde pour dissoudre ces déchets à des taux convenables.

Cette question préoccupe actuellement de nombreux Canadiens même si l'accident survenu à Tchernobyl n'accroît que d'un vingtième le niveau ambiant. Toutefois, cette proportion qui vient s'ajouter aux niveaux ambiants les inquiète. Car il faut vraiment envisager la possibilité que les Canadiens éprouvent de graves problèmes de santé.

M. Edwards ajoute:

> L'Association médicale de la Colombie-Britannique estime que le gouvernement fédéral est fort irréfléchi quand il permet que l'exploitation de l'uranium et la construction de réacteurs se poursuivent avant même qu'une technologie sûre et éprouvée ne soit mise au point pour se défaire des déchets déjà accumulés.

Si, en tant que législateurs, nous n'écoutons pas les témoignages de médecins donnés devant une commission royale d'enquête au sujet des effets de ces contaminants sur la santé générale et le bien-être des Canadiens, qui sommes-nous censés écouter? Devrions-nous écouter simplement ceux qui favorisent le progrès de la technologie? Je ne le crois pas et c'est pour cette raison même que nous devrions vite prendre des mesures énergiques en vue d'instituer l'enquête publique promise par le gouvernement avant les élections.

La question est d'importance capitale. Je sais que mon temps de parole s'écoule, mais laissez-moi pour terminer vous lire ce que M. Edwards dit de M. Bernard Feld:

> M. Bernard Felf, chef adjoint du groupe stratégique spécial du projet de la bombe atomique durant la Seconde Gerre mondiale, est un parmi un grand nombre qui a averti le monde que la dissémination de la technologie nucléaire progressera bientôt au point où elle échappera au contrôle de l'humanité.
>
> Permettez-moi de vous raconter un cauchemar qu'il m'arrive d'avoir. Le maire de Boston me convoque de toute urgence. Il a reçu une note d'un groupe de terroristes annonçant qu'il a déposé une bombe quelque part en plein coeur de Boston. Le maire confirme qu'il manque 20 livres de plutonium dans le stock du gouvernement. Il me montre un diagramme sommaire et une série de revendications excessives formulées par les terroristes. Je devrais alors lui conseiller de céder.

Les questions connexes au cycle complet de vie du combustible nucléaire sont vastes et importantes. Pour conclure mes observations, je voudrais dire quelques mots de ce que je considère être l'autre aspect de cette affaire et qui est rarement pris en compte par le Parlement, les parents, les enseignants et les médecins, à savoir la crainte que l'énergie nucléaire inspire aux jeunes du Canada et du monde entier.

Un sondage mené récemment en Colombie-Britannique révèle que 80 p. 100 des écoliers s'attendent de mourir à la suite d'une catastrophe nucléaire et que 80 p. 100 d'entre eux veulent faire quelque chose pour empêcher cela, mais ne savent pas quoi. A ce stade-ci de l'histoire du monde, il y a manifestement une chose que notre gouvernement peut faire, en toute bonne foi puisque c'est là sa politique, et c'est de tenir une véritable enquête publique sur ce qu'il advient des ouvriers qui travaillent dans les mines d'uranium, des déchets nucléaires et des déchets qui sont stockés dans les installations de CANDU. Seulement avec les déchets radioactifs qui ne sont pas stockés en lieu sûr, on pourrait remplir une patinoire de hockey sur une profondeur de trois pieds. Le gouvernement devrait aussi se pencher sur les problèmes que pose la radioactivité, sur son incidence sur les humains de même que sur le psychisme des jeunes et des populations du monde entier.

• (1130)

En général, les Canadiens ne sont pas du genre à manifester en grand nombre, quoique 100,000 d'entre eux au moins participent chaque année à Vancouver à une marche où il est question d'énergie nucléaire. Les manifestants expriment ainsi le désir que le Parlement canadien étudie de façon réaliste cette question.

Pour conclure, je tiens à signaler à quel point il est important de comprendre les cauchemards nucléaires des jeunes, de comprendre leur peur du nucléaire et de réagir de façon vraiment réfléchie plutôt que de demeurer insensible à ce problème très réel, l'un des plus fondamentaux de notre temps.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais obtenir un éclaircissement du député de Skeena (M. Fulton). Il semble mélanger deux choses aujourd'hui. Il parle de guerre nucléaire qu'il semble associer à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au Canada. Comme il ne l'ignore pas, il n'y a pas d'armes nucléaires en territoire canadien. En fait, nous utilisons l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, telle la production d'électricité et d'isotopes servant à la médecine. Si le NPD obtenait ce qu'il désire, nous ne disposerions plus de ce savoir-faire au Canada. Soit dit en passant, le Canada est un chef de file dans ce domaine.

Le député croit-il vraiment juste de sa part d'essayer d'associer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à la guerre nucléaire, d'essayer de faire croire que les deux sont liées d'une façon ou d'une autre?

M. Fulton: Monsieur le Président, je parlerai pour commencer de la question de la médecine nucléaire. A vrai dire, la dernière fois qu'on en a parlé à la Chambre, j'étais malheureusement hospitalisé à Ottawa. Heureusement, la médecine nucléaire m'a été d'un grand secours. Elle s'est avérée des plus utiles. Aucun député de mon parti ou d'un autre parti ne s'oppose à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire à des fins médicales en particulier. Cependant, si nous relions les deux questions ensemble, nous devons comprendre que le réacteur de Tchernobyl, pour autant que nous sachions, servait aussi à des fins pacifiques, et notamment à alimenter en électricité la ville de Kiev et les environs.

Les questions dont nous discutons sont liées. Environ 85 p. 100 de l'uranium extrait au Canada est exporté. Il est destiné, en grande partie, aux usines d'enrichissement des quatre grands, la France, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et les États-Unis, où il est enrichi en vue de servir à la fabrication d'armes. La quasi-totalité de ces matériaux se retrouve dans les 50,000 armes nucléaires ou plus qu'on perfectionne continuellement dans le monde.

Le député a déclaré qu'il n'y avait pas d'armes nucléaires au Canada. C'est plus ou moins vrai. Il sait pertinemment que des navires équipés d'armes nucléaires sont fréquemment amarrés à Vancouver, à Esquimalt, à Halifax et ailleurs. La seule différence est qu'il y a un câble entre le navire et le quai. Il y a souvent des armes nucléaires dans le centre de nombreuses villes canadiennes. Jamais un ministre à la Chambre ou quiconque aux États-Unis ne l'a nié. En fait, ces armes nous arrivent de l'extérieur.

Si je relie ces deux questions, c'est en partie à cause de l'incident de Tchernobyl et aussi en raison des faits rapportés par la commission royale d'enquête de Grande-Bretagne. De l'avis de témoins experts comme M. Feld et d'autres, le vrai problème découle de ce que les gouvernements ne prêtent pas suffisamment attention aux déchets de plutonium extrêmement radioactifs qui se trouvent, par exemple, à proximité de tous nos réacteurs au Canada. On ne les évacue pas pour les entreposer avec soin, peut-être dans du pluton ou dans d'autres régions. Je suis certain que nous devrons mettre au point une technique, un moyen d'acheminement et un système pour deverser ces déchets dans un réservoir approprié d'entreposage à long terme.

Comme l'ont souligné ces témoins, il existe une relation entre des centrales à but pacifiques ou l'utilisation de matériaux nucléaires pour fabriquer de l'électricité et pour d'autres usages pacifiques et la possibilité, plus si lointaine, que des terroristes utilisent le plutonium et des matériaux fortement radioactifs que l'on trouve dans ces centrales dans le monde entier. C'est précisément pour cette raison que nous demandons une enquête publique approfondie.

Morris Udall, qui s'occupe de cette question pour le Congrès américain, nous a appris, au Président de la Chambre et à moi-même, lors d'une réunion aux États-Unis, que la plus grande industrie aux États-Unis va sans doute devenir, d'ici la fin du siècle, la mise hors service des réacteurs ainsi que l'enlèvement et le stockage sans danger des déchets. Cette industrie sera plus importante que celle du bâtiment et de la construction des routes dans tous les États-Unis. Ce sera une industrie de masse.

Pour diverses raisons, notre pays n'envisage pas la possibilité d'activités terroristes. Nous ne cherchons pas à résoudre le problème des centaines de millions de tonnes de déchets à faible radioactivité ni à trouver un moyen de neutraliser et d'entreposer à long terme et sans danger les déchets nucléaires déjà accumulés dans nos centrales.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Selon moi, ce que prétend le député est inexact. Il sait fort bien que probablement l'un des meilleurs projets de recherche sur l'entreposage sûr des déchets nucléaires est en cours, à l'heure actuelle, au Canada et que les Américains, Dieu merci, y contribuent et y participent. Nous voulons nous assurer, au Canada, que non seulement nous entreposons de façon sûre nos déchets nucléaires, mais également que nos voisins ont recours à la même technologie, prennent les mêmes précautions que nous et entreposent eux aussi leurs déchets en lieux sûrs. Selon moi, le député est très injuste lorsqu'il prétend que rien de cela ne se produit. L'un des projets de recherche les plus complets sur cette question est en cours à l'heure actuelle à Whiteshell. S'il avait assisté aux travaux du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources pour savoir ce qui se passe, comme l'a fait son collègue derrière lui, il voudrait peut-être se rétracter. Je souhaiterais qu'il le fasse.

M. Fulton: Monsieur le Président, je n'ai pas vu le député à mon comité depuis des années. Cette question est fort importante. Les ministériels veulent constamment s'éloigner de la véritable question. Une enquête publique complète était l'un des articles de leur plate-forme électorale, et ils font maintenant un pied de nez aux Canadiens et leur font la nique.

M. McDermid: Répondez à la question.

M. Fulton: J'ai examiné le budget consacré au Canada et aux États-Unis à la recherche de technologies permettant d'entreposer de façon sûre les déchets radioactifs, et les sommes sont négligeables par rapport à ce qu'on dépense pour renflouer une industrie qui est fondamentalement en faillite. Il existe bien d'autres ressources nous permettant d'assurer nos besoins énergétiques de façon sûre à long terme, au Canada, dont notamment le vent, les marées, la tourbe, le pétrole et le gaz. Bien d'autres solutions sont nettement préférables. C'est vrai, même en Ontario.

Du fait du contrôle centralisé d'un certain nombre d'institutions financières et de certains intérets engagés, le gouvernement n'est pas disposé à tenir sa promesse électorale. C'est la raison de ce débat. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays souhaitent une enquête publique complète sur l'utilisation sûre et adéquate des technologies pour entreposer les déchets, mettre hors service ces réacteurs et examiner de fond en comble la question du cycle nucléaire au Canada. C'est ce sur quoi porte le débat.

M. Kempling: Monsieur le Président, le député aurait-il la bonté de nous signaler les institutions financières et les industries qui, selon lui, s'unissent en quelque sorte et collaborent, afin d'assurer la survie de l'industrie nucléaire? Qui sont ces gens dont il parle? Quels renseignemens a-t-il en sa possession, ou est-ce simplement une autre rumeur que le NPD veut répandre? Donnez-nous des noms.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis surpris de voir que le député de Burlington (M. Kempling) ignore qu'un grand nombre de petits et gros entrepreneurs jouent un rôle direct en l'occurrence en créant et en fournissant toute la technologie nécessaire pour que les centrales actuelles continuent à fonctionner. Qu'il s'agisse de la tubulure des réacteurs, de la cimentation ou de tous travaux de construction ou de réaménagement exécutés sur place, ils se demandent comment les parlementaires vont régler le problème de la mise hors service des réacteurs et assurer le transport, la manutention et l'entreposage sécuritaires de l'uranium jusqu'aux réacteurs, l'entreposage sûr et durable des déchets.

• (1140)

A mon sens, seule un enquête publique complète va rassurer les dizaines de milliers de travailleurs des petites et grandes entreprises qui font affaire avec l'industrie nucléaire. Le député sait très bien qu'elle a pratiquement été financée à même le Trésor public par l'entremise de l'Hydro-Ontario, de l'EACL ou de notre propre agence de surveillance, la CCEA.

Je dis qu'il faut absolument donner des renseignements précis à toutes ces sociétés liées à l'industrie nucléaire afin qu'on ne menace pas les travailleurs en leur faisant accroire que leurs emplois vont disparaître s'il y a une enquête publique et qu'il est question de fermer les réacteurs. C'est faux, et Morris Udall l'a signalé au cours de notre réunion aux États-Unis. La mise hors service des réacteurs et l'entreposage sécuritaire des déchets nucléaires représentent un énorme projet qui va fournir du travail à des centaines de milliers d'Américains.

M. Kempling: Avant de répondre à ma question, monsieur le Président, le député a insinué que les institutions financières, les entrepreneurs et les sociétés d'ingénierie ont comploté pour assurer la survie de l'industrie nucléaire. J'aimerais qu'il nous dise qui sont ces conspirateurs.

M. McDermid: En effet, nommez les conspirateurs.

M. Fulton: Monsieur le Président, ce n'est ni un secret bien gardé, ni une conspiration. C'est le député de Burlington qui le prétend. Il voudra peut-être nous donner de plus amples détails là-dessus. Ce à quoi je veux en venir, c'est que nous avons vraiment intérêt à préserver et à étendre le secteur nucléaire.

Quand je m'en suis pris au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) l'an dernier au sujet des réacteurs nucléaires que l'on voulait installer dans le Nord, il a essayé d'atténuer l'importance de l'affaire, mais nous avions tiré ces renseignements du bureau de la comptabilité générale et du budget du gouvernement des États-Unis. Le ministre l'a nié au comité , mais il m'a écrit un peu plus tard pour me dire que, effectivement, les renseignements que je voulais lui faire confirmer au comité étaient exacts, que l'EACL avait collaboré avec les États-Unis.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Reprenons le débat.

M. Kempling: Le député modifie sa position.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat. La parole est au député d'Algoma (M. Foster).

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis le débat depuis un moment. Il est fort intéressant d'ailleurs. Quand les conservateurs étaient du côté de l'opposition, à en croire leur petit guide, ils avaient réclamé la tenue d'une enquête publique en à peu près les termes que voici et qui figurent à la page 113 de ce guide:

> Nous préconisons la tenue d'une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire et nous avons décidé de faire participer le public au processus d'approbation.

D'après un résumé publié dans le *Toronto Star* du 8 juin 1985 au sujet des promesses tenues, et rompues, on était revenu, entre autres, sur celle de continuer à subventionner le secteur nucléaire du Canada. D'après l'auteur de l'article, des compressions très fortes, de l'ordre de 50 à 100 millions de dollars, avaient été faites dans le le budget de l'EACL, surtout en ce qui concerne les installations à Deep River ...

M. McDermid: Chalk River.

M. Foster: ... à Chalk River. C'est dommage parce que, au Canada, le nucléaire a joué et continuera à jouer un rôle crucial en matière d'énergie.

L'EACL a été d'un excellent secours en médecine nucléaire et dans l'industrie. En comptant le secteur des mines et celui du raffinage, l'industrie nucléaire emploie 36,000 travailleurs. L'EACL fait la conception technique de réacteurs et fournit de l'eau lourde. C'est un chef de file sur le marché des exportations. Les compagnies de services publics comme Hydro Ontario, Hydro-Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec définissent les aménagements qui s'imposent et se chargent d'exploiter les installations.

Quand tous ses projets en cours auront été réalisés vers la fin de la décennie et que ses installations seront en fonctionnement, l'Ontario tirera environ la moitié de son électricité du nucléaire. L'énergie nucléaire fournira la charge minimum à près de 10 millions d'Ontariens. Les réacteurs situés à Douglas Point, dans le comté de Bruce, à Pickering et à Darlington fourniront donc à la province la moitié de son électricité, tandis que l'énergie hydraulique fera le reste.

Ces deux formes d'énergie sont compatibles. Elles causent sans doute moins de pollution atmosphérique que les centrales thermiques alimentées au pétrole ou au charbon. L'énergie nucléaire fournit la charge minimum et l'énergie hydraulique, la charge maximum. Cela revêt une importance particulière en Ontario, où abondent les ressources hydrauliques et l'uranium qui alimentent les réacteurs nucléaires.

Les principaux éléments du réacteur CANDU proviennent d'un peu partout en Ontario, et sont le fait de sociétés privées qui assurent aussi les services d'ingénierie au Canada et à l'étranger. En 1982, le gouvernement a entrepris une vaste enquête sur le secteur nucléaire. Par la suite, il a publié un rapport de 359 pages comportant un examen de la politique et diverses études. Ces dernières, au nombre de 16, portaient sur des sujets qui préoccupent le public, entre autres la santé, la sécurité, les conséquences écologiques, la gestion des déchets, les exportations de réacteurs et les traités de non-prolifération.

Dans le domaine de l'industrie nucléaire, nous avons assisté à une diminution très sensible de la demande d'électricité de même que depuis huit ou dix ans, depuis la crise énergétique, la demande a également chuté dans l'industrie du pétrole. La construction de nouveaux réacteurs nucléaires a sensiblement ralenti.

On a construit au début des années 70 l'usine thermique de Lennox, alimentée au pétrole, d'une puissance de 2,000 megawatts qui n'a jamais produit d'électricité sur une longue période. Les travaux ont été terminés au milieu des années 70. L'usine, qui devait être alimentée par du combustible de soute C ou du combustible résiduel lourd, aurait été en mesure de répondre à la moitié des besoins de la ville de Toronto. L'établissement est devenu désuet parce que le prix du pétrole est passé de $2 le baril en 1971 ou 1972 à $35 et $38 canadiens entre 1979 et 1982, pour redescendre ensuite à $13 ou $14 américains. J'ignore combien cette usine a coûté, mais plusieurs milliards y ont été engloutis. Elle est devenue totalement dépassée à cause de la montée des prix du pétrole. Actuellement, l'Ontario cherche à combler ses besoins d'électricité en faisant appel à l'énergie nucléaire et à l'hydro-électricité.

Ma circonscription a toujours été associée d'une façon particulière à l'énergie nucléaire puisque la ville d'Elliott Lake, qui compte 20,000 habitants, s'est développée et a pris de l'expansion grâce à l'industrie nucléaire. L'usine d'Elliott Lake produit de grandes quantités d'uranium vendu non seulement à l'Hydro-Ontario, mais aux États-Unis depuis quelques années, au Japon, à la France, au Royaume Uni et à l'Allemagne de l'Ouest.

Il se pourrait que dans un proche avenir l'usine d'Elliott Lake connaisse un ralentissement sensible parce que les contrats actuels, conclus au milieu des années 70, ne seront pas tous reconduits. Il y a deux semaines, nous avons appris qu'une fabrique d'Algoma devra supprimer environ 200 emplois au cours de l'année. Cela à cause de la renégociation des contrats entre l'Hydro-Ontario et les mines de Rio Algoma. J'espère que cette compression des effectifs se déroulera sur 12 à 18 mois afin que les 200 travailleurs de la mine Stanley puissent ou bien prendre une retraite anticipée, ou se reconvertir, surtout dans le cas des jeunes travailleurs.

• (1150)

J'invite le ministre d'État aux Mines (M. Layton) toujours soucieux chaque fois qu'il est question de mises à pied, à chercher à convaincre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de changer les règlements de l'assurance-chômage. Si les mines de Rio Algoma et l'Hydro-Ontario offraient des conditions intéressantes, il est fort probable qu'un grand nombre de travailleurs prendraient une retraite anticipée. Mais en vertu des règlements actuels, ils devraient sacrifier leurs prestations de chômage pendant toute une année. Nous avons examiné tout ce problème à Sudbury où un beau jour la plus jeune personne dans la population active sera âgée de 45 ans. Si nous avions laissé les anciens règlements de l'assurance-chômage qui permettaient aux gens de recevoir leur indemnité de départ et leurs prestations de retraite anticipées comme revenu normal, les travailleurs plus âgés qui approchent 60 ou 64 ans pourraient prendre une retraite anticipée permettant ainsi aux jeunes de 20 ans et de 30 ans de conserver leur emploi.

Sûrement, nous avons besoin de meilleures méthodes pour procéder à ces rajustements industriels majeurs. J'espère certainement que cette disposition de l'assurance-chômage sera modifiée pour que Rio Algoma Rio et l'Hydro-Ontario puissent proposer une politique de retraite dont les prestations ne seront pas considérées comme une paie régulière. Elles ne devraient pas l'être. Nous procédons à des rajustemsents pour assurer une retraite anticipée qui faciliterait l'adaptation de la main-d'oeuvre comme cela se fait dans l'industrie nucléaire.

Les gens qui se sont opposés à l'industrie nucléaire parleront de l'augmentation du nombre de réacteurs nucléaires sur une longue période. C'est ce qui se passe dans toutes les industries énergétiques. Même si nous n'aimons pas les mises à pied, nous savons que les méthodes d'économie d'énergie que le Canada et d'autres pays ont adoptées sont valables à long terme. Nous utilisons en effet énormément de pétrole alors que c'est une ressource épuisable qui finira par se tarir.

L'*Eldorado Ressources*, une raffinerie d'uranium dans ma circonscription à Blind River, en Ontario, est très active dans le domaine nucléaire. Elle emploie 180 personnes. Elle raffine l'uranium à partir de concentré d'uranium qu'elle expédie ensuite à Port Hope pour qu'il soit transformé en hexafluorure d'uranium. Cette industrie dépend largement de l'avenir de la politique de transformation du gouvernement fédéral qui est en vigueur depuis tant d'années. C'est pour cette raison que j'étais très heureux d'entendre les commentaires du ministre qui ont été rapportés dans le *Star* de Toronto le 8 novembre 1985. Il a dit que le gouvernement allait raffermir sa politique. Elliot Lake, en Ontario, et le nord de la Saskatchewan, sont les deux principales régions pour ce qui est de l'extraction de l'uranium au Canada, et elles comptent beaucoup sur ce secteur pour fournir des emplois aux travailleurs des Métallurgistes unis d'Amérique dans les différentes usines de valorisation. Le ministre a déclaré qu'il allait adopter une position plus ferme et s'assurer que ces emplois demeurent au Canada. C'est là une excellente nouvelle.

Je me réjouis que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) soit à la Chambre aujourd'hui. Je me suis fait beaucoup de souci en lisant un article publié dans le numéro du 21 avril 1986 de la revue *NuclearFuel*, la principale publication du secteur nucléaire. Cet article était coiffé d'un titre fort inquiétant pour tous les habitants des localités de la Saskatchewan et de l'Ontario qui vivent de l'extraction de l'uranium. Ce titre était: «Le Canada pourrait renoncer à sa politique de valorisation de l'uranium». L'article donnait à entendre que le Canada modifiait la position qu'il entendait adopter lors des négociations. L'auteur écrivait en partie ce qui suit:

> Le gouvernement du Canada est apparemment en passe de renoncer à sa politique de valorisation de l'uranium qu'il exporte. Selon certaines sources, ses représentants auraient convenu en principe avec leurs homologues américains lors d'une réunion tenue le 16 avril à Washington, que le Canada devrait abandonner sa politique de valorisation de l'uranium. Selon une source bien informée, «les deux parties étaient satisfaites». On ne disait pas catégoriquement que cette politique serait abandonnée ni quand cela pourrait se faire, mais seulement que la chose allait très vraisemblablement se produire maintenant.

Les subsides

A la fin de l'année dernière, le gouvernement Mulroney avait réaffirmé son adhésion à la politique de valorisation de l'uranium qui stipule que l'uranium canadien doit être exporté sous forme de UF6, sauf dans des «circonstances exceptionnelles,» comme l'engagement préalable du client de faire valoriser l'uranium ailleurs qu'au Canada . . .

Bien que les gouvernements du premier ministre Mulroney et du président Reagan soient désireux de négocier un accord global de libre-échange, les discussions visant à l'abandon de la politique de valorisation, d'après les mêmes sources, ne seraient pas directement liées à cet effort. Les Américains insistent depuis près de deux ans auprès des autorités canadiennes pour qu'elles modifient leur politique de valorisation de l'uranium. Selon une source américaine, ce n'est qu'à l'occasion d'une rencontre avec les représentants américains en mars de cette année que le gouvernement du Canada a fait savoir qu'il était disposé à reconsidérer la chose.

Selon ces sources, les représentants canadiens s'inquiètent de ce que l'existence de la politique de valorisation ne fournisse des munitions à Pete Domenici, sénateur républicain du Nouveau-Mexique, et d'autres qui tiennent à restreindre les importations d'uranium canadien aux États-Unis. Les sources ont fait savoir également que la partie américaine s'était inquiétée pour la première fois à la réunion de mars de ce que la politique de valorisation de l'uranium violait peut-être les accords du GATT.

Cet article a été écrit par Michael Knapik de Washington. J'ose espérer que lorsque le ministre d'État chargé des Mines prendra la parole devant la Chambre aujourd'hui, il sera en mesure de confirmer que ce rapport est faux, que la politique qu'il annonçait en novembre dernier est bel et bien celle que le gouvernement entend mettre en oeuvre, que l'on maintiendra les 500 emplois créés dans la circonscription du député de Port Hope et la circonscription d'Algoma et qu'il n'y aura pas d'accord secret visant à troquer cette politique de valorisation dans le secteur nucléaire.

Les emplois sont bien sûr l'aspect le plus important mais il y a aussi le fait que le gouvernement a dépensé 200 millions de dollars par l'intermédiaire d'Eldorado pour mettre au point des installations de raffinage de l'uranium à la fine pointe de la technologie à Blind River et à Port Hope, en Ontario. Il s'agit d'installations de calibre international qui peuvent traiter 18,000 tonnes de minerai par année. Elles emploient entre 175 et 180 personnes à Blind River et 340 à Port Hope, soit au total environ 500 personnes. L'activité économique générée par ces installations de raffinage et de valorisation de l'uranium est de l'ordre de 100 millions de dollars. Il faut également mentionner les 16 millions de dollars additionnels provenant des exportations. J'espère que l'on ne renoncera pas à de tels avantages. Laisser tomber ces excellentes installations dans quelque négociations secrètes, comme le laisse entendre l'article de Nuclear-Fuel du 21 avril, constituerait un geste malheureux de la part du gouvernement.

• (1200)

Évidemment, la population des régions concernées s'inquiète sérieusement de la possibilité que les installations de raffinage et de valorisation de l'uranium de Blind River et de Port Hope soient victimes des négociations sur le libre-échange. Ce serait catastrophique. Nous avons souvent été qualifiés de porteurs d'eau. C'est effectivement ce que nous deviendrons si nous acceptons l'échange. Nous vendrons le concentré d'uranium aux États-Unis, au Japon et à la République fédérale d'Allemagne à son état brut et nous perdrons l'équivalent de 100 millions de dollars d'activité économique ainsi que 500 emplois. Je dois dire que je me sens personnellement concerné par le sauvetage de ces emplois.

Ce sont là les préoccupations dont je voulais faire part à la Chambre aujourd'hui. L'industrie nucléaire représente quelque 36,000 emplois. D'après ce que j'ai compris, à la fin de la décennie, l'énergie nucléaire fournira en Ontario au moins 50 p. 100 . . .

M. McDermid: Soixante pour cent.

M. Foster: . . . de notre énergie. Dans d'autres provinces comme le Nouveau-Brunswick et le Québec, elle constituera une source d'électricité bon marché, sûre et efficace pour l'avenir.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations?

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté le député d'Algoma (M. Foster) avec un grand intérêt. Je pourrais lui assurer que l'article qu'il a cité au sujet de la valorisation est inexact. Notre gouvernement n'a aucunement l'intention d'aller dans ce sens. Aussi vais-je tranquilliser le député et ses électeurs à cet égard.

Les néo-démocrates voudraient faire arrêter tout travail de recherche et autre en cours sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ils voudraient qu'on impose un moratoire sur la construction de réacteurs nucléaires destinés à la production d'électricité. Ils voudraient qu'on gèle tout immédiatement et qu'on entreprenne cette enquête générale. Le député ne l'a pas dit très clairement, mais est-il en faveur ou contre?

M. Foster: Monsieur le Président, je suis impressionné par l'observation du député selon qui on n'abandonnera pas notre politique de valorisation de l'uranium dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Mais je ne pense pas qu'il soit allé aussi loin.

M. McDermid: Non, je ne suis pas allé aussi loin.

M. Foster: Je serais beaucoup plus rassuré si lui ou la ministre pouvaient affirmer qu'il n'y aura pas d'autres exemptions de l'application de la politique de valorisation cette année. Il y a eu durant la dernière année et demie un très grand nombre d'exemptions, et cela sape la rentabilité de nos usines. Elles sont conçues pour traiter 15,000 à 18,000 tonnes par année. Si elles n'en traitent que 6,000 tonnes, cela ne permet même pas de couvrir les frais généraux. Je serais vraiment très heureux qu'on annonce une telle décision, et j'espère que nous l'entendrons annoncer. Ce n'est pas que je n'aie pas confiance en la parole du député, mais la ministre pourrait corroborer ses observations.

Le député voulait savoir si le parti libéral appuyait l'énergie nucléaire. C'est le parti libéral qui a fourni depuis 1947 l'essentiel des crédits consacrés à la recherche et au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le réacteur CANDU a joué et continue à jouer un rôle de premier ordre dans la production d'électricité du Canada. Il fournira certainement 50 p. 100 de l'électricité de l'Ontario d'ici la fin de cette décennie, et même peut-être plus encore selon le député.

Il est évident que le parti libéral est favorable à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous estimons que la décision d'interrompre la recherche est une mauvaise décision. J'ai oublié les chiffres exacts, mais je crois qu'on a réduit ce budget de 50 ou 100 millions de dollars. Le député néo-démocrate de Colombie-Britannique a dit dans son intervention que nous

devions poursuivre nos recherches non seulement sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, mais aussi sur une solution au problème de l'entreposage des déchets nucléaires. Si nous limitons cette recherche, nous avons d'autant moins de chances de trouver une solution satisfaisante.

M. McDermid: Il ne m'a toujours pas dit s'il était d'accord avec ce que souhaite le NPD, monsieur le Président. En dehors de cela, je puis lui dire que la recherche se poursuit. Son financement a augmenté, car ce sont ceux qui vont en profiter qui la paient maintenant. J'estime que c'est équitable. On ne peut pas demander aux contribuables canadiens de payer l'addition d'une recherche qui profitera à d'autres pays. Les États-Unis participent maintenant au vaste programme de recherches de Whiteshell sur des conditions d'entreposage sûres des déchets nucléaires. Ils y consacrent des millions de dollars, et nous nous en réjouissons. En dépit des coupures des crédits du gouvernement, la recherche bénéficie d'autres sources de financement, et nous trouvons que c'est bien. Il est normal que les bénéficiaires de cette recherche contribuent à son financement, le député en conviendra.

M. Foster: Je suis tout à fait d'accord avec cela, mais je me souviens d'une réaction très vive des employés de l'EACL aux installations de recherche de Chalk River à l'annonce de compressions massives de personnel. J'ai l'impression qu'une bonne partie de la recherche sur le développement et le perfectionnement des réacteurs relève de la responsabilité d'Hydro-Ontario. Toutefois, une bonne partie de la recherche médicale sur les isotopes, qui sont aussi utilisés dans l'industrie, relève plutôt de l'aide gouvernementale.

Il est clair que la recherche de dispositifs sûrs d'élimination des déchets nucléairs relève en gros de la responsabilité des gouvernements de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Le gouvernement fédéral conserve cependant une lourde responsabilité dans ce domaine, et je serais étonné que des recherches satisfaisantes se poursuivent si le gouvernement fédéral se retire. J'ai l'impression que la quasi-totalité de la recherche est effectuée par le gouvernement de l'Ontario, le ministère de l'Énergie et le gouvernement fédéral. Je ne vois guère comment on pourrait obliger l'industrie des approvisionnements nucléaires à faire beaucoup de recherches dans ce domaine. Si le Canada se retire, l'Ontario n'acceptera probablement pas de payer la moitié des coûts, et même moins. Il n'acceptera probablement pas de prendre le relais. Bien qu'il n'envisage pas vraiment, je crois, de commander une telle installation d'élimination des déchets nucléaires avant les environs de l'an 2000, il est clair que c'est maintenant qu'il faut faire les recherches et donner à la population l'assurance que la technologie et de telles installations sont au point. Les coupures effectuées dans la recherche à l'EACL sont probablement très nuisibles pour l'industrie. Je préviens le secrétaire parlementaire que, s'il est très content de ces coupures dans la recherche, beaucoup de gens dans l'industrie ne le sont pas.

• (1210)

Il est dommage que nous ne soyons pas plus près du jeudi noir, le 8 novembre 1984, où ont été effectuées ces coupures, car j'avais les montants de ces coupures clairement à l'esprit à ce moment-là. Je me souviens qu'elles étaient massives.

Le président suppléant (M. Charest): Une très brève question.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voulais simplement m'assurer que la Chambre était consciente du fait que les premières remarques du secrétaire parlementaire donnaient évidemment une représentation fausse de la position du NPD. Ma question s'adresse au député qui vient de prendre la parole. J'aimerais qu'il me donne une réponse claire et définitive sur la position du parti libéral à l'égard d'une enquête publique complète sur l'énergie nucléaire au Canada; ce parti est-il pour ou contre?

M. Foster: Monsieur le Président, notre parti n'a pas demandé une enquête publique complète. C'est le NPD qui l'a fait, et les conservateurs l'ont fait avant les dernières élections. Il y a eu de nombreuses enquêtes sur l'industrie nucléaire. Un examen fouillé a été réalisé en 1982. Il y a eu des enquêtes publiques de grande envergure, et l'une des plus considérables dont je me souvienne est celle du gouvernment de l'Ontario dans les années 1970 sur toute la question de l'exploitation des mines d'uranium dans lesquelles le gouvernement de l'Ontario investissait environ 700 millions de dollars. L'exploitation n'a commencé qu'une fois cette enquête terminée.

Le député a parlé de l'enquête publique réalisée en Colombie-Britannique. Il y a eu une enquête publique en Nouvelle-Écosse. J'ai l'impression . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Débat.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme beaucoup de Canadiens, je m'inquiète devant certaines technologies nouvelles telles que l'énergie nucléaire. La catastrophe de Tchernobyl nous a fait bien comprendre qu'aucune technologie n'est tout à fait dépourvue de risques.

Avant de lancer une nouvelle enquête publique, nous devons nous livrer à une étude comparative de l'énergie nucléaire. Nous devons comparer les avantages qu'elle nous apporte, notamment ceux que le député d'Algoma (M. Foster) vient d'énoncer, mais nous devons aussi examiner les risques et essayer d'atteindre un certain équilibre.

Nous devons centrer notre attention sur des faits concrets. Le Canada a un programme nucléaire différent de celui des autres pays et meilleur à bien des égards. La sécurité de nos réacteurs nucléaires égale celle des meilleurs réacteurs au monde. Ils sont réglementés par un organisme indépendant, doté d'un personnel spécialisé, la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Les entreprises, comme Hydro-Ontario, qui exploitent des réacteurs doivent assurer la sécurité de leurs centrales nucléaires. Elles doivent également convaincre la Commission de contrôle qu'elles respectent les normes de sécurité les plus strictes pour avoir le droit de faire marcher leurs centrales.

Il y a plusieurs différences fondamentales entre les réacteurs CANDU et les réacteurs de Tchernobyl tant sur le plan de la conception que sur celui du fonctionnement. Il faudrait, je pense, souligner ces différences. Le réacteur de Tchernobyl ne répondrait pas aux exigences sécuritaires de la CCEA et ne pourrait pas obtenir de permis pour le Canada. Ce réacteur a un modérateur au graphite qui peut brûler, comme c'est d'ailleurs arrivé. Le réacteur CANDU a un modérateur à eau qui élimine

la chaleur. Le réacteur de Tchernobyl n'est pas enfermé dans une enceinte de confinement qui répondrait aux normes de sécurité canadiennes. Les réacteurs CANDU ont un bon bouclier de protection.

Les réacteurs nucléaires du Canada ont un dispositif de sécurité intégré. Tous les systèmes doivent répondre à des normes très élevées. Nous partons du principe que des pannes importantes demeurent possibles, mais les réacteurs sont dotés des systèmes de sécurité les plus fiables qui soient, de façon à ce qu'en cas de panne, les travailleurs et le public soient protégés.

Un accident comme celui de Tchernobyl ne pourrait pas se produire au Canada. Le réacteur CANDU diffère, à bien des égards, du réacteur de Tchernobyl. Il est extrêment improbable que de graves accidents nucléaires se produisent chez nous. Nos normes de sécurité très strictes, notamment en ce qui concerne l'enceinte de confinement, protègent les Canadiens contre les accidents. Comme pour toute entreprise, il reste toujours des risques, mais ils sont extrêmement faibles en ce qui concerne les réacteurs CANDU mis au point au Canada.

Les avantages de notre programme d'énergie nucléaire sont très importants et compensent largement ce risque très faible. Le gouvernement canadien est déterminé à faire en sorte que le réacteur Candu demeure un système d'énergie nucléaire à la fois sûr, fiable et concurrentiel.

Certains ont fait valoir qu'en URSS les autorités ont dit à la population soviétique qu'un grave accident nucléaire était très improbable et se demandent pourquoi nous devrions croire nos propres autorités lorsqu'elles tiennent le même discours. Je répondrais que l'Union soviétique a l'habitude de tout garder secret.

M. Waddell: Le Canada aussi.

Mlle Carney: Le système nucléaire canadien ne fait l'objet d'aucun mystère. Tout le monde peut obtenir des renseignements sur son fonctionnement. Il est réglementé par un organisme indépendant doté d'un personnel spécialisé.

Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) réagit un peu trop vivement, monsieur le Président. Je lui signale que, depuis six ans, la Commission de contrôle a communiqué, sur demande, des renseignements concernant toutes les décisions relatives à l'octroi des permis ainsi que les analyses de sécurité correspondantes, mais qu'elle a reçu très peu de demandes à ce sujet.

M. Waddell: Pourquoi Joe Clark l'a-t-il poursuivie pour obtenir des renseignements?

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre.

Mlle Carney: Puis-je poursuivre, monsieur le Président? Tout incident inhabituel se produisant dans une centrale nucléaire, même mineur, est signalé à la Commission de contrôle qui communique son rapport aux médias et au public, y compris au NPD, s'il se donne la peine de le demander. La sécurité des réacteurs nucléaires fait l'objet d'un examen permanent qui permet de tirer la leçon de l'expérience et des accidents.

Même si le réacteur de Tchernobyl est très différent du réacteur CANDU, les autorités canadiennes vont étudier cet accident avec leurs partenaires internationaux pour voir si le Canada a des leçons à en tirer. C'est notamment pour cette raison que nous avons demandé à l'URSS des renseignements au sujet de cet accident. Tant que nous n'aurons pas reçu des renseignements plus complets sur les causes du désastre de Tchernobyl, nous ne pourrons pas nous livrer à un examen vraiment utile.

Il faudra procéder à une analyse technique approfondie de l'accident et de ses conséquences avant de pouvoir tirer des conclusions. Je demande à la Commission de contrôle et aux autres organismes canadiens responsables de participer aux évaluations internationales de l'accident de Tchernobyl et de nous présenter un rapport complet quant aux conclusions que nous pouvons en tirer.

La résolution propose la tenue d'une enquête publique, complète et immédiate, sur l'énergie nucléaire au Canada. Je sais que l'accident de Tchernobyl inspire au public de vives inquiétudes que nous devons complètement dissiper. Le gouvernement a déjà pris les mesures suivantes. Il a offert de l'aide à l'URSS et offert sa sympathie aux victimes, tout en faisant part de vives inquiétudes sur le manque d'information pertinente. Il a donné l'assurance que Santé et Bien-être Canada surveille la situation afin de protéger la santé des Canadiens.Il a décidé que les experts canadiens en matière de sécurité des réacteurs participeront aux analyses de l'accident de Tchernobyl afin de déterminer si le Canada a des leçons à en tirer et des rectifications à apporter. Il a demandé à l'URSS l'information dont les experts canadiens ont besoin pour faire cette analyse.

Le premier ministre (M. Mulroney) et ses collègues au récent sommet de Tokyo ont réclamé des mesures internationales afin de renforcer les systèmes de préalerte et d'aide mutuelle dans les cas d'accidents graves comme celui de Tchernobyl. Les propositions russes d'hier semblent appuyer ces initiatives. Nous devons régler ces problèmes par la coopération internationale.

• (1220)

Je crois que ces actions prouvent éloquemment l'inquiétude du gouvernement et qu'elles constituent une réponse appropriée dans les circonstances. Avant de décider d'entreprendre une enquête publique sur l'énergie nucléaire, il vaut mieux attendre les conclusions des travaux en cours. Le système d'énergie nucléaire CANDU a déjà fait l'objet de deux vastes enquêtes publiques, comme le député d'Algoma l'a signalé. La Commission royale d'enquête sur la production d'électricité en Ontario, la Commission Porter, est arrivée à la conclusion que le CANDU ne présentait aucun danger. Le comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario sur les affaires de l'Hydro Ontario a conclu à la sécurité acceptable du CANDU. Le Parlement et ses comités offrent une tribune appropriée où il peut être discuté publiquement des questions de ce genre. Le gouvernement à son tour assumera ses responsabilités et prendra des décisions appropriées. D'autres enquêtes publiques sur l'énergie nucléaire ne pourraient probablement pas nous fournir des données appréciables sur la sécurité de la génératrice atomique CANDU. Le gouvernement croit que la génératrice était sûre avant l'accident de Tchernobyl et il le croit encore. Néanmoins, nous voulons nous renseigner autant que possible au sujet de l'accident et il serait opportun que le Canada participe aux études internationales sur l'accident et ses répercussions pour ensuite tirer des conclusions valables et les appliquer.

Je comprends l'inquiétude des Canadiens au sujet de l'accident tragique survenu au réacteur de Tchernobyl. Nous avons vu aux conséquences immédiates de l'accident et nous avons constaté que la santé ou la sécurité des Canadiens n'étaient nullement menacées. La conception, le fonctionnement, la réglementation et l'examen public de notre programme d'énergie atomique diffèrent sensiblement du programme en Union soviétique. Le gouvernement croit que le réacteur CANDU est une génératrice sûre et sans danger et qu'il est surveillé de façon appropriée. Nous voulons nous renseigner autant que possible sur l'accident de Tchernobyl. Nous collaborerons avec nos partenaires internationaux à cette fin.

L'énergie atomique est devenue un élément important de notre réseau énergétique. Le Canada possède de nombreuses ressources énergétiques et le gros de notre électricité nous vient de nos ressources hydrauliques, situées notamment au Labrador, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Nous avons des gisements houillers à faible teneur en soufre qui sont exploités à des coûts modiques en Saskatchewan et en Alberta. Le charbon du Cap-Breton est la principale source d'électricité en Nouvelle-Écosse. Cette région n'aura probablement pas besoin d'énergie nucléaire avant bien des années.

En Ontario et au Nouveau-Brunswick, par exemple, la plupart des sources importantes et bon marché d'énergie électrique sont déjà utilisées. Dans ces provinces, l'énergie nucléaire est la source privilégiée. Elle fournit plus de 40 p. 100 de l'électricité. Elle fait épargner plus de 400 millions de dollars chaque année comparativement au coût du charbon. Le gouvernement fédéral a travaillé en collaboration avec le secteur privé et les gouvernements des provinces, surtout celui de l'Ontario, pour mettre au point la technologie nucléaire au Canada. Les scientifiques et les ingénieurs de l'Énergie atomique du Canada et d'Hydro-Ontario peuvent être fiers de leurs réalisations. Le réacteur CANDU est une réussite canadienne. Il s'inspire de la technologie et des ressources canadiennes et contribue à diversifier et à assurer notre approvisionnement énergétique. Compte tenu des pénuries d'énergie d'aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose à prendre à la légère.

En Ontario, lorsque la station de Darlington sera terminée, l'énergie nucléaire va satisfaire 60 p. 100 des besoins en électricité du centre industriel du Canada. Grâce notamment à l'énergie nucléaire, les prix de revient de l'électricité au Canada sont parmi les plus faibles de tous les pays industrialisés. L'électricité est une source efficace et rentable d'énergie qui va continuer à envahir le marché de l'énergie. Comme l'a déjà signalé le député d'Algoma, ce secteur fournit aussi 36,000 emplois à des Canadiens.

L'énergie nucléaire est une industrie de haute technologie qui attire d'autres industries de pointe, comme l'usine Autoplex d'un montant de deux milliards de dollars que General Motors a l'intention de construire en Ontario. Les usines modernes ont besoin d'un approvisionnement sûr et bon marché en électricité, et le nucléaire la leur fournit en Ontario.

Le réacteur CANDU constitue une technologie extrêmement sûre et fiable. Les réacteurs CANDU d'Hydro-Ontario se classent parmi les meilleurs du monde pour la fiabilité et le prix de revient du kilowatt. Leur excellence ne vient pas uniquement de la maîtrise démontrée par Hydro-Ontario dans leur exploitation. Le CANDU de Pointe-Lepreau au Nouveau-Brunswick s'est classé deuxième du monde pour les performances en 1985 sur plus de 100 gros réacteurs de centrale. Le CANDU de la Corée du Sud s'est classé cinquième du monde pour ses performances. Le CANDU se prête également à l'exploitation de réseaux moins importants.

Dans la plupart des pays industriels, la filière nucléaire fournit une part plus importante de la consommation de l'électricité qu'au Canada. La part du nucléaire est supérieure à 30 p. 100 et continue d'augmenter en France, en Suède, en Belgique, en Suisse, en Finlande et en Allemagne de l'Ouest. Le secteur nucléaire est la principale source d'électricité au Japon. Les centrales nucléaires des pays industriels remplacent l'équivalent de six millions de barils de pétrole par jour. Cela a constitué un facteur majeur dans la réduction de la demande de pétrole et dans l'abaissement de son prix.

D'après une étude récente de l'OCDE, l'énergie nucléaire est moins chère que le charbon dans la plupart des pays industriels du monde, l'avantage étant de 40 p. 100 ou plus. Les seules exceptions sont les régions occidentales du Canada et des États-Unis, où les centrales à charbon peuvent être construites plus près des centres de consommation. Les pays industriels devront veiller à la sécurité de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires, mais ils ont fait savoir qu'ils ne vont pas renoncer à cette option énergétique. L'énergie nucléaire est une réalité bien ancrée dans le monde.

L'énergie nucléaire n'a pas toujours donné de bons résultats. Certains projets américains ont dépassé les coûts prévus et d'autres ont dû être abandonnés. Mais de nombreux services publics américains appliquent des programmes d'énergie nucléaire très efficaces. Ces programmes ont été bien gérés, comme n'importe quelle autre technologie et, au Canada, nous nous en tirons bien.

Pour conclure, je désire souligner le fait que l'industrie nucléaire de notre pays est sans danger et fiable. A mon avis, une enquête publique sur l'énergie nucléaire est inutile tant que nous ne connaîtrons pas les conclusions des rapports sur la catastrophe survenue en Union soviétique.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai deux questions. Je voudrais d'abord poser une simple question suivie d'une supplémentaire, si possible. La ministre a joué un rôle clé dans l'élaboration de la politique de l'énergie, du parti conservateur. Pourquoi mentionne-t-elle dans ce document que le gouvernement recommande la tenue d'une enquête approfondie sur l'avenir de l'énergie nucléaire? Pourquoi dit-elle maintenant que cette enquête est inutile?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je vous signale que la motion présentée par le Nouveau parti démocratique est tirée presque mot pour mot des documents de la campagne électorale des conservateurs.

M. Waddell: Exactement.

M. Fulton: Vous êtes tout à fait réveillée aujourd'hui.

Mlle Carney: J'ai déjà dit que je n'exclus pas une enquête complète pour le moment, mais j'ai précisé dans mon discours qu'avant de prendre une telle décision, nous devrions attendre les conclusions de l'évaluation de l'accident de Tchernobyl que nous effectuons actuellement avec des experts d'autres pays. Nous croyons que tous les pays peuvent tirer profit de cette

expérience. Notre système est très différent de celui utilisé par l'Union soviétique. Comme je l'ai fait remarquer, le réacteur nucléaire de Tchernobyl n'aurait pas reçu de permis d'exploitation et il ne pourrait être en service au Canada. Il serait beaucoup plus utile, selon moi, d'attendre les conclusions de l'étude que nous avons demandée avant de donner suite à la motion du Nouveau parti démocratique.

M. Foster: Monsieur le Président, je me demande si la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait commenter un article paru dans la revue *Nucleonics Week* du 21 avril, sous la plume de Michael Knapik de Washington. Voici ce qu'on peut y lire:

Le gouvernement canadien se dispose apparemment à abandonner sa politique de valorisation des exportations d'uranium. Selon nos sources, des responsables du gouvernement canadien ont conclu un accord de principe, à une réunion avec leurs homologues américains tenue à Washington le 16 avril, selon lequel la politique de valorisation doit être abandonnée. «Les deux partis se sont dit satisfaits» selon une source bien informée. Sans affirmer catégoriquement que cette politique sera abandonnée ni quand, on a simplement indiqué que cette décision va vraisemblablement être prise sous peu.

La ministre pourrait-elle nous dire si la politique du gouvernement du Canada a changé et si l'on accordera cette année des exemptions pour la valorisation de l'uranium effectuée à l'extérieur du Canada?

Mlle Carney: Monsieur le Président, le député a déjà été averti à la Chambre par mon secrétaire parlementaire que l'article qu'il cite n'est pas exact. Je suppose qu'il s'agit du même article?

M. Foster: Oui.

Mlle Carney: Il est erroné. Nous n'avons aucune intention de renoncer à notre politique de valorisation au Canada et je pense que le député le sait. Quant aux exemptions, je me contenterai d'ajouter que j'ignore si on en accordera cette année. Le programme prévoit néanmoins des exemptions dans certaines circonstances bien précises.

• (1230)

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre. Hier, j'ai assisté à une réunion du comité permanent de la justice et un commissaire à l'information a témoigné devant nous. Je lui ai demandé si la Commission de contrôle de l'énergie atomique rendait certains renseignements publics. L'année dernière, quelque huit demandes de renseignements ont été présentées. Il m'a répondu que certains renseignements n'avaient pas été divulgués, car ils étaient confidentiels. La ministre croit-elle que la population devrait être mise au courant? J'estime qu'elle a le droit de savoir ce qui se passe dans le domaine de l'énergie atomique.

Ma deuxième question à la ministre concerne le prix du pétrole. Selon elle, l'énergie nucléaire est une source d'énergie qui mérite qu'on s'y attarde. En tant qu'Albertain, je crois que nous devrions songer au pétrole et à d'autres sources énergétiques pour alimenter nos centrales électriques.

Mlle Carney: Monsieur le Président, la deuxième question du député ressemblait plus à une déclaration. Je peux y répondre, cependant. Comme je l'ai dit dans mon discours, et je l'ai répété à maintes autres reprises, nos ressources énergétiques sont très variées au Canada. J'ignore au juste si le député était parmi nous, lorsque j'ai fait mon discours. Cependant, j'ai fait remarquer alors que nous pouvions compter sur tout un éventail de ressources énergétiques, notamment le pétrole et le gaz, le charbon, et l'énergie hydraulique et nucléaire. J'ai signalé que certaines provinces dépendent du nucléaire plus que d'autres. Je crois que le nucléaire continuera d'être une ressource énergétique, surtout dans les régions comme l'Ontario où elle répond aux besoins du principal centre industriel du Canada et où le gaz naturel occupe déjà une place importante sur le marché.

En ce qui a trait à la Commision de contrôle de l'énergie atomique, je ne peux répondre de façon précise à la question du député au sujet de ces demandes de renseignements, car j'ignore leur teneur. J'examinerai la question et je ferai rapport au député.

M. Fulton: Monsieur le Président, la ministre vient d'admettre que les conservateurs n'étaient pas sincères au cours de la campagne électorale quand ils ont annoncé à grand renfort de publicité qu'ils préconisaient la tenue d'une enquête publique sur l'avenir de l'industrie nucléaire. J'aimerais lui poser une question sur ce qu'elle a affirmé dans son discours, soit que la Commission de contrôle de l'énergie atomique n'a pas de secrets et qu'on peut facilement obtenir des renseignements. Dans son rapport de 1976, le vérificateur général a révélé que l'ÉACL avait commis de graves écarts de conduite en matière financière outre la perte de 100 millions de dollars. Au cours de la législature précédente, la Chambre a fait comparaître les représentants de l'ÉACL devant le comité des comptes publics. Le comité voulait enquêter, mais la majorité libérale lui a refusé le droit de forcer les témoins à comparaître. L'ÉACL a refusé de déposer ses états financiers et ses cadres supérieurs n'ont pas voulu répondre aux questions. Les membres du comité ont décrit les témoins de l'ÉACL comme étant «hésitants, évasifs et peu disposés à collaborer». Voici la conclusion du comité:

. . . au moyen de procédures de paiements bancaires compliqués et subtils dans des pays étrangers, on a réussi à cacher la nature des services rendus et l'identité des personnes qui ont touché les fonds, ce qui porte votre comité à croire que certains paiements ont servi à des fins illégales ou douteuses.

A la lumière de cette déclaration, la ministre ne pense-t-elle pas que la majorité des Canadiens s'attendaient que le parti conservateur tienne sa promesse et mène une enquête publique? La ministre se dérobe. En fait, le parti conservateur a fondé sa campagne électorale sur de fausses promesses.

Mlle Carney: Monsieur le Président, étant donné le discours enflammé du député néo-démocrate, je signale que je n'ai pas fait les déclarations qu'il m'attribue. S'il avait écouté mon discours attentivement, il aurait compris que ce n'est pas là mon point de vue.

Je rappelle au député que nous sommes en 1986 et non en 1976 et comme je l'ai déjà expliqué dans mon discours, le public est bien plus au courant de l'activité de la CEAC. J'ai personnellement déposé à la Chambre les rapports annuels et les plans de cette agence. Je pense que M. Donnelly, le président, s'est déjà mis ou se mettra bientôt à la disposition des comités si ces derniers décident de le convoquer. Je ne me souviens pas s'il a comparu ou non devant le comité permanent. C'est toutefois ce que j'ai cru comprendre.

M. Fulton: Monsieur le Président, la ministre soutient que si elle n'entreprend pas immédiatement une enquête publique

complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada, c'est qu'elle souhaite auparavant savoir ce qui s'est produit à Tchernobyl. Je lui rappelle que le système à Tchernobyl était refroidi au graphite. Les réacteurs CANDU au Canada sont refroidis à l'eau lourde. Il n'existe absolument aucun lien entre l'accident de Tchernobyl et la promesse électorale de 1984 de la ministre et de son parti. Maintient-elle sa promesse de faire tenir une enquête publique complète? Elle l'a promis il y a deux ans. Son gouvernement a déjà accompli la moitié de son mandat. Organisera-t-on une enquête publique complète ou doit-on voir là une autre fausse promesse conservatrice?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je suis très étonnée que le député m'interroge sans avoir écouté mon discours. J'y ai fait valoir que le réacteur CANDU est très différent de celui utilisé à Tchernobyl. J'ai également dit que pour notre système nous utilisons de l'eau lourde et non pas du graphite. Je m'étonne que le député estime nécessaire . . .

M. Fulton: Alors pourquoi avez-vous induit les Canadiens en erreur?

Mlle Carney: . . . de soulever la question maintenant.

M. Waddell: Quand allez-vous faire entreprendre l'enquête?

Mlle Carney: Monsieur le Président, si mes réponses n'intéressent pas les néo-démocrates, je ne vois pas pourquoi je devrais être tenue de les leur fournir.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à prendre part à cet important débat. Il concerne un système à la fois cher et très dangereux, qui consiste essentiellement à faire bouillir de l'eau. Il est dangereux parce qu'il peut, on l'a vu, provoquer des accidents qui répandent sur la planète tout entière des radiations susceptibles de pénétrer les écosystèmes, la chaîne alimentaire, et de durer des millénaires. Les effets sont cumulatifs. Dans ce système, les erreurs ne pardonnent pas. Celui-ci doit donc être parfaitement sûr. Or, nous savons bien qu'aucune technologie n'atteint un tel degré de perfection. Par ailleurs, les institutions sociales sont impuissantes devant cette technologie.

Il me semble que la ministre et le porte-parole du parti libéral font preuve d'arrogance lorsqu'ils estiment que, au Canada et ailleurs, la bureaucratie et la technologie sont suffisamment développées pour nous permettre de faire courir des risques aux générations futures. Ces députés sont fort audacieux de manifester ainsi à la Chambre autant de confiance, comme si nous avions le pouvoir et les moyens de protéger à tout jamais les prochaines générations. Pareille arrogance me raffermit dans ma conviction que l'uranium et l'option nucléaire ne constituent pas, pour l'instant, la solution idéale à mettre en oeuvre. En écoutant semblables discours, notamment celui de la ministre, on s'aperçoit que la pensée n'a pas encore assez évolué—ne parlons même pas des institutions—pour que nous nous attaquions à une technologie comme celle du nucléaire.

Il a été question de l'accident de Tchernobyl. C'est une catastrophe, en effet, qui frappe l'humanité entière et dont nous devrions tirer d'importantes leçons. Permettez-moi tout d'abord de faire un rapprochement entre les bureaucraties responsables de centrales nucléaires aux États-Unis et dans les pays démocratiques, et celles qui veillent au développement nucléaire dans les pays du bloc soviétique, où la planification économique est centralisée. Nous commençons à nous rendre compte que tous les bureaucrates du monde ont tendance à réagir de la même manière. Ce qui compte pour chacun, semble-t-il, c'est de ne pas se faire botter le cul.

• (1240)

Les responsables de l'usine de Tchernobyl ont cru qu'ils pourraient maîtriser la situation, qu'il n'était pas nécessaire de prévenir les autorités. C'est ainsi qu'ils ont mis en branle le cycle de la désinformation et de la rétention d'information. Les bureaucrates ont eu cette réaction spontanée et humaine pour protéger leurs emplois. Cela rappelle beaucoup ce qui s'est passé lors de l'accident survenu à Three Mile Island. Il a fallu un certain temps, presque trois jours, je pense . . .

M. Fretz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si vous pourriez rappeler certaines règles quant à la tenue du langage à la Chambre des communes. Le député vient d'utiliser une expression qui me paraît inacceptable.

M. Keeper: Quelle expression?

M. Fretz: Il a parlé de «se faire botter le cul», et je pense que ce genre d'expression ne convient pas du tout dans la bouche d'un député qui a la parole à la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): On me dit que l'expression en tant que telle ne figure pas dans la liste du vocabulaire antiréglementaire.

Mlle Carney: Alors rendez une décision, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Non, je ne veux pas statuer sur ce cas en particulier. Cependant, je pense que le secrétaire parlementaire a eu raison de nous rappeler qu'à la Chambre des communes, et dans tous les débats en général, il convient d'utiliser un langage approprié. Je pense que ce rappel peut être utile à tous les députés.

M. de Jong: Monsieur le Président, je retire l'expression.

M. Fretz: Je vous en remercie.

M. de Jong: Je vous en prie. J'ajouterai que si c'est là tout ce qui intéresse le député dans ce débat très important, je lui suggère d'aller ailleurs. Il n'est pas de mise, à mon avis, de la part d'un ministériel de faire tant de cérémonies au beau milieu d'un débat aussi important.

M. Fretz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les mots font partie du discours. Si nous nous laissons aller à utiliser un langage de bas étage, je pense que c'est la qualité du débat qui en souffre.

Les subsides

M. de Jong: Il n'y a pas lieu de faire un rappel au Règlement, monsieur le Président. Dites-lui de se taire et de se rasseoir.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Comme j'ai déjà réglé la question, je m'adresse aux deux députés. Je pense qu'il vaudrait mieux s'en tenir au fond du débat.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'essayais de démontrer que le type de bureaucraties chargées des centrales nucléaires et de l'exploitation de cette industrie importait peu. En effet, les bureaucraties centralisées, celle de l'Union soviétique, par exemple, comme celles des États-Unis, de la France, de la Suède et des sociétés démocratiques industriellement et techniquement plus avancées, ont pour grand principe de se protéger avant tout. A cause de cette politique, la mauvaise information et les mensonges sont de rigueur. L'industrie nucléaire passe son temps à rassurer le public.

La leçon à tirer du terrible accident de Tchernobyl, c'est justement que les bureaucraties se ressemblent et qu'elles sont à la fois irresponsables et incapables de maîtriser la technologie nucléaire. Le plus grave, c'est justement qu'elles soient inaptes à s'occuper d'une telle technologie. Que ce soit aux États-Unis où le moins offrant emporte le contrat de construction d'une centrale nucléaire ou dans un État dirigé où la bureaucratie établit parfois des installations non sécuritaires, le problème demeure le même.

Nous avons vu que l'hystérie a gagné les médias occidentaux lorsque l'accident de Tchernobyl s'est produit. Là encore, il est malheureux que Washington ait choisi d'en faire un instrument pour aviver la guerre froide. Pourtant les États-Unis étaient fort mal placés pour blâmer les Soviétiques quand ils ont entendu parler pour la première fois de cet accident.

Maintenant Washington et la communauté internationale condamnent les Soviétiques, à juste titre d'ailleurs, pour n'avoir pas fourni des renseignements exacts à temps aux pays voisins. Là encore, cette condamnation est tout aussi valable dans le cas de Three Mile Island. Il a fallu environ trois jours aux Américains pour informer le Congrès qu'un accident majeur s'était produit. Il a fallu aux États-Unis plusieurs jours pour informer le monde de cet accident. Je me demande même s'ils se sont donné la peine d'avertir le Canada qu'un panache de rayonnement s'acheminait vers le Nord et qu'il pouvait contaminer le sol canadien. Assurément, le Canada est beaucoup plus rapproché de la centrale de Three Mile Island que la Suède ou la Norvège ne le sont de celle de Tchernobyl.

J'insiste encore une fois que les bureaucraties et les gouvernements de part et d'autre ont fait preuve d'irresponsabilité et ont démontré que, institutions humaines, elles sont incapables de gérer les affaires nucléaires.

Ce qui rend cet accident particulièrement tragique pour nous tous, c'est également la quantité de radiations nucléaires qui s'est répandue dans le monde. Les autorités cherchent constamment à nous rassurer en nous disant que certains niveaux de radiations ne présentent aucun danger car ils sont comparables à ce qu'on appelle le rayonnement naturel. On nous dit que nous sommes sans cesse exposés au rayonnement, que les roches et les sols sont radioactifs et que ce rayonnement est naturel. C'est un fait que le rayonnement naturel existe. Cependant, je me demande quel était le niveau du rayonnement naturel au début du siècle, avant que l'on fasse exploser des bombes nucléaires dans l'atmosphère terrestre pour en faire l'essai de bombes et avant tous les accidents nucléaires dont le plus récent est celui de Tchernobyl. Le rayonnement naturel a augmenté, et l'accident de Tchernobyl devrait l'augmenter encore davantage.

La génération actuelle et les générations futures servent en quelque sorte de cobayes. Nous ignorons quel effet cet accident risque d'avoir sur la santé et le bien-être de la population mondiale. Je suis renversé quand j'entends des membres du parti libéral et le ministre déclarer que tout va très bien dans le secteur nucléaire. Comment osent-ils déclarer à la Chambre que tout va bien, quand les générations futures sont mises en péril?

Je tiens à traiter également de toute la question de la prolifération des armes nucléaires. Toute cette question est liée très étroitement au secteur nucléaire. Nous savons que l'Iraq veut posséder sa propre bombe. En fait, ce pays était bien prêt d'en mettre une au point lorsqu'il a fait l'objet d'une attaque préventive.

Au sujet de la mise au point de la bombe iraquienne, j'ai lu certains faits fort intéressants. Pour convaincre la France et l'Italie de lui fournir la technologie nucléaire, l'Iraq s'est engagé à signer avec ces deux pays un contrat à long terme pour la fourniture assurée du pétrole. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt comment on pratique ce chantage et comment on peut très facilement se servir de matériel destiné à des fins pacifiques pour produire des engins de guerre.

L'exemple de l'Iraq est classique, mais l'Iraq n'est pas le seul pays en cause. Nous savons que grâce à l'utilisation de la technologie canadienne et à l'aide de nos bons amis qui ont mis au point le réacteur CANDU, l'Inde a trouvé le moyen de se doter d'une bombe. Le Pakistan tient lui aussi à posséder sa propre bombe. D'après les rumeurs, Israël aurait sa propre bombe. L'Afrique du Sud voudrait avoir la sienne, de même que le Brésil et la Libye. Où ces pays iront-ils chercher la technologie et les matériaux nécessaires, sinon auprès des sociétés et des pays qui se livrent à l'«exploitation pacifique de l'énergie nucléaire»?

• (1250)

La prolifération de l'armement nucléaire est une véritable menace qui pèse sur l'humanité. On ne peut que trembler de peur en imaginant les conséquences de la mise au point et de l'utilisation des armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous nous inquiétons des effets sur notre pays des radiations découlant de l'accident de Tchernobyl. Mais cet accident n'est rien comparé à ce qui se produirait si une bombe explosait quelque part au Moyen-Orient. Une telle bombe contaminerait le lait et les aliments que nous consommons au Canada, sans parler des centaines de milliers de personnes qui seraient blessées ou tuées au Moyen-Orient, en Europe et dans les régions environnantes.

La prolifération des armes atomiques et la manière dont l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire conduit au détournement de matières fissiles au profit de l'armement constituent un autre secteur de préoccupation. Ce sont là de graves sujets d'inquiétude qui devraient faire l'objet d'une enquête publique.

Cette enquête devrait également porter sur le cycle nucléaire, par exemple, sur la manière dont l'uranium extrait d'une mine de la Saskatchewan est raffiné et expédié ailleurs. Elle devrait porter en outre sur la création des réseaux et sur la manière dont des matériaux destinés à l'industrie nucléaire se perdent ou sont volés de temps à autre en cours de transport. Le système comporte des failles qui permettent à certains pays d'obtenir illégalement des matériaux ne pouvant de toute évidence servir qu'à la fabrication de bombes. Ce sont là d'autres domaines qui doivent être examinés attentivement. Nous avons l'espoir qu'une enquête publique permettrait d'atteindre cet objectif.

J'aimerais maintenant parler des aspects économiques de l'énergie nucléaire. La ministre nous a parlé de la nécessité de donner de l'expansion au secteur nucléaire. Cela témoigne du genre de mentalité bureaucratique que lui ont inculquée son ministère et ses fonctionnaires qui avaient surestimé la demande en pétrole et les cours du pétrole, de sorte que nous avons maintenant sur les bras bien des éléphants blancs qu'il nous faudra payer jusqu'au bout. C'est le genre de mentalité dont témoigne la croissance sans fin, sans bornes, qui impose maintenant à l'Hydro-Ontario des milliards de dollars de dettes et mène toute l'industrie américaine des services publics au bord de la faillite. Cela témoigne d'une mauvaise planification économique. Or, à en juger par les propos de la ministre, on n'a pas appris la leçon; on fonce tête baissée avec une mentalité qui nous vaudra davantage de pertes pour l'avenir.

Je veux faire consigner au compte rendu quelques chiffres tirés du rapport de 1986 du *World Watch Institute* et qui démontrent à quel point la demande en énergie nucléaire a diminué. Par exemple, l'OCDE prévoyait en 1970 que le secteur nucléaire de ses membres aurait une capacité de production de 568,000 mégawatts en 1985. La capacité totale ne se chiffre en réalité qu'à environ 180,000 mégawatts. Les plans pour la construction de centrales nucléaires dans le monde entier se sont stabilisés au milieu des années 1970, et les prévisions ont baissé de plus de 100,000 mégawatts depuis 1978. Cela est en grande partie attribuable à l'annulation de la construction de 111 centrales aux États-Unis. Mais les commandes ont également ralenti en Europe, en Union soviétique et dans plusieurs pays du tiers monde. La trentaine de centrales nucléaires en voie d'achèvement aux États-Unis coûteront en moyenne près de 3 milliards de dollars, soit $3,000 le kilowatt. La note pour l'énergie qu'elles produisent sera environ trois fois supérieure au coût général moyen de l'électricité aux États-Unis aujourd'hui.

Si nous devions décider du sort de l'énergie nucléaire uniquement selon des considérations économiques, nous fermerions les centrales nucléaire si vite que ça n'en serait même pas drôle. Il est étonnant que les conservateurs qui se vantent de gérer l'économie en hommes d'affaires ne peuvent comprendre le simple fait que l'industrie nucléaire représente un gaspillage. En fait, on prévoit que d'ici 1990 l'industrie nucléaire canadienne aura accumulé une dette d'environ 60 milliards de dollars

Il existe d'autres solutions. Je me rappelle que l'on a dit que si l'on prenait ce que coûte la construction d'une centrale nucléaire et qu'on l'utilisait pour des mesures d'économie d'énergie, nous pourrions en économiser plus que ne pourra en produire la centrale nucléaire. Toutefois, cela fait appel à deux philosophies différentes du développement. L'une exige beaucoup de capitaux et crée peu d'emplois. Les consommateurs en profitent peu, mais les banques et les compagnies d'électricité beaucoup. L'autre passe par les énergies de remplacement et les économies d'énergie. Les consommateurs profitent des économies réalisées vu la quantité d'électricité qu'ils évitent de consommer. Ce ne sont pas les banques qui en profitent, mais bien les consommateurs. Ils deviennent plus autonomes, plus indépendants, au lieu de dépendre de l'industrie nucléaire. Du point de vue environnemental c'est beaucoup plus sain; pourtant, le gouvernement et celui qui l'a précédé ont décidé de continuer à miser sur l'industrie nucléaire. C'est malheureux et c'est une énorme erreur pour laquelle nous continuerons à payer pendant des années, parce que notre environnement est dévasté, comme c'est le cas dans le nord de la Saskatchewan où l'on exploite l'uranium, et parce que nous continuerons à payer chèrement notre électricité, simplement pour rembourser les dettes. Ce sont les consommateurs qui paient et les banques et l'industrie qui en profitent.

Il faut procéder de toute urgence à une enquête valable sur le coût, la sûreté et la question de la prolifération. J'invite les députés à soutenir la motion.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député et je dois dire que j'y ai pris plaisir. Il était bien pensé. Même si je ne suis pas d'accord sur tout, je dois reconnaître que le député voit bien le problème. J'admets, comme lui, que les bureaucraties ne travaillent que pour elles-mêmes. Qu'elles soient publiques ou privées, conservatrices ou néo-démocrates, c'est la même chose.

Je reviens à la motion qui, comme l'ont signalé ses collègues, est inspirée d'une promesse électorale conservatrice. La voici:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à entreprendre sur-le-champ une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire.

Ses collègues et lui ont insisté sur le fait qu'ils s'opposaient à l'énergie nucléaire, à l'utilisation de cette énergie, et ils ont insinué que cette déclaration électorale visait à mettre un terme à l'exploitation du nucléaire par le biais d'une enquête publique. Je voudrais toutefois lire le reste de la déclaration électorale.

Nous préconisons la tenue d'une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire et nous avons décidé de faire participer le public au processus d'approbation.

Nous croyons qu'il existe des marchés intéressants pour la technologie CANDU, mais il faut revoir les moyens employés pour faire une percée sur ces marchés.

Avec l'aide de ce secteur et des sociétés provinciales de services publics, il faut essayer de trouver de nouveaux débouchés aux États-Unis pour nos excédents d'électricité.

Puisque les néo-démocrates ont tiré la première phrase de notre déclaration électorale pour laisser entendre que nous voulons la fin du nucléaire et qu'ils ont extrapolé, on est en droit de se demander si la motion et leurs déclarations n'induisent pas les Canadiens en erreur.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES FONT FACE LES IMMIGRANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, selon le conseil ontarien des organismes qui oeuvrent auprès des immigrants, la Planification de l'emploi comporte de graves lacunes pour les immigrants, car ils ne peuvent se prévaloir de certains programmes.

En effet, les immigrants ne font pas partie des groupes cibles, et les critères d'admissibilité sont très restrictifs. Ainsi, les candidats au programme de développement de l'emploi doivent avoir été en chômage pendant 24 des 30 semaines précédant leur demande, et ceux au programme de réintégration professionnelle ne doivent pas avoir travaillé depuis trois ans. Par conséquent, ces longues périodes de chômage obligatoires excluent de nombreux immigrants qui ont, la chose est courante, occupé divers emplois de courte durée.

Le gouvernement devrait revoir ses programmes en tenant compte de la réalité à laquelle se heurtent des milliers de personnes chaque année. En délaissant ce secteur de la société canadienne, on rejette une partie intégrante du Canada d'aujourd'hui et de demain, si tant est que l'immigration demeure une force vive au Canada.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NORVÈGE—LE NOUVEAU GOUVERNEMENT—L'ACCESSION D'UNE FEMME AU POSTE DE PREMIER MINISTRE ET LA NOMINATION DE HUIT FEMMES MINISTRES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui offrir tous mes meilleurs voeux à la Norvège, le pays de mes ancêtres, et au gouvernement du parti travailliste social-démocrate que dirige M^me^ Gro Harlem Brundtland. M^me^ Brundtland vient d'accéder au poste de premier ministre dans un monde où les femmes chefs d'État sont encore trop peu nombreuses. Elle a nommé huit femmes à son cabinet de 18 ministres, et sur les 71 députés du caucus du parti travailliste, on compte 30 femmes.

De concert avec mes collègues néo-démocrates, je tiens à souhaiter à M^me^ Brundtland tout le succès possible dans la tâche difficile qui l'attend. Les députés voudront tous féliciter les Norvégiens d'avoir donné l'exemple dans le monde occidental en faisant accéder des femmes aux plus hauts postes de responsabilité publique.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'IMPORTANCE DES PETITS ENTREPRENEURS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, dynamisme, ingéniosité, honnêteté, efficacité sont des mots qui viennent à l'esprit lorsque je pense aux petits commerçants de ma circonscription. Depuis la campagne électorale de 1984, je visite fréquemment les petits entrepreneurs de ma circonscription, et je trouve ces rencontres enrichissantes. Au cours du mois dernier, j'ai eu l'occasion de faire du porte à porte le long de l'avenue Plante et de la 3^e^ avenue, où j'ai été chaleureusement accueilli.

Comme on le sait, diriger une petite entreprise n'est pas un métier facile. Les heures sont longues et difficiles, la concurrence est sévère et les risques élevés. C'est un travail qui demande beaucoup d'endurance et une énorme confiance en soi. Je saisis donc l'occasion de leur assurer qu'ils ont un collègue dans le gouvernement conservateur, et qu'il est toujours prêt à défendre leurs intérêts en tout temps.

Les petits entrepreneurs, monsieur le Président, sont la pierre angulaire de notre économie. Encourageons-les à poursuivre leurs rêves et leurs idéaux jusqu'au bout. Je leur réitère mon dévouement et mon appui. Poursuivez votre beau travail. Les gens de Québec-Est sont fiers de vous!

Small is beautiful, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) revient aujourd'hui même d'Asie où il s'est distingué que véritable homme d'État et s'est révélé comme le meilleur ambassadeur que le Canada ait connu depuis longtemps.

Durant sa visite de pays asiatiques en bordure du Pacifique, certaines initiatives importantes dans le domaine du commerce international et de la collaboration économique ont été prises. Parmi les nombreuses réalisations du premier ministre, mentionnons la promesse faite par le Japon de réviser ses codes de construction pour faciliter les exportations de bois d'oeuvre en provenance du Canada, la signature d'un accord de collaboration scientifique et technologique et l'ouverture d'un marché coréen pour la houille et le colza canadiens.

Ces initiatives seront fort avantageuses pour le Canada en général et plus particulièrement pour l'ouest du Canada et l'Alberta. Par exemple, l'ouverture de marchés coréens pour les exportations canadiennes de houille et la réduction des droits de douane sur le colza donneront une nouvelle impulsion à l'économie de l'Ouest. Des emplois seront créés dans le secteur primaire, dans celui de la transformation et du transport et dans de nombreux autres secteurs économiques.

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE NAVALE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, vendredi, le président du syndicat des chantiers maritimes de Sorel nous faisait part d'une lettre que le président de la Versatile Vickers écrivait à l'honorable Daniel Johnson, ministre du gouvernement du Québec, afin de rationaliser le chantier de Sorel de la Marine Industries. Mercredi, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) nous confirmait que l'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale avait mandaté M. Saunders pour faire cette opération. Hier, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Johnson, a catégoriquement refusé de rationaliser l'industrie des chantiers de la Marine Industries, à Sorel.

Monsieur le Président, je pense que tous les députés conservateurs devraient s'unir pour demander au gouvernement de ne pas s'embarquer dans une opération de rationalisation, mais d'établir une politique de marine afin de créer de l'emploi dans tous les chantiers et non de fermer les chantiers et de créer des pertes d'emplois.

* * *

LES PÊCHERIES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PERMETTRE AUX PÊCHEURS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE DE RETOURNER PÊCHER

M. Roger Clinch (Gloucester): Monsieur le Président, les pêcheurs de la péninsule acadienne font face encore une fois à une situation critique au sein de l'industrie de la pêche au hareng. Le golfe est plein de hareng, mais il leur est interdit de pêcher avant le 22 mai, car le contingent a déjà été atteint, et en deux jours seulement.

Les pêcheurs ayant au-delà de 20 ans d'expérience nous disent qu'il y a suffisamment de hareng pour permettre de pêcher le double du contingent.

Les pêcheurs de la Côte Nord-Est du Nouveau-Brunswick ont donc le droit de poursuivre leur travail, unique source de revenu.

Les travailleurs engagés dans les usines de poisson se voient également privés de la possibilité de gagner leur vie. Une usine en particulier a été forcée de fermer ses portes après une journée de travail, alors qu'une autre, après deux jours seulement.

Je demande donc au ministre des Pêches et Océans d'intervenir et de permettre aux pêcheurs de retourner pêcher et ainsi de gagner leur subsistance.

Article 21 du Règlement

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTANCE POUR LES CANADIENS D'ACHETER UNE AUTOMOBILE PRODUITE ET CONÇUE AU CANADA

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, depuis septembre 1984, il s'est créé 630,000 emplois au Canada et plus de 127,000 au Québec. Les députés du Québec entendent continuer dans cette même direction en favorisant le développement de nos entreprises.

Dans le cadre des initiatives favorisant la création d'emplois, nous encourageons la société Bombardier à poursuivre ses efforts dans le but d'en venir à une entente avec la société japonaise Daihatsu en vue de l'établissement d'une autre usine automobile au Québec. La conclusion d'une telle entente favoriserait la diversification de notre infrastructure économique et l'augmentation de nos exportations.

Nous encourageons donc la société Bombardier à poursuivre ses efforts et nous lui donnons l'assurance de notre coopération la plus complète.

De plus, monsieur le Président, je souhaite que les Canadiens saisissent cette occasion d'affirmer leur nationalisme économique en achetant une automobile produite et conçue au Canada.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LECTURE D'UNE LETTRE ADRESSÉE PAR UN DÉPUTÉ AUX CHEFS DES GOUVERNEMENTS AMÉRICAIN ET SOVIÉTIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais lire ici aux fins du compte rendu une lettre que j'ai adressée aujourd'hui au président des États-Unis, M. Ronald Reagan, et au secrétaire général du Parti communiste d'Union soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev. Voici:

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,

Tous les citoyens du monde peuvent respirer un peu mieux maintenant que le pire est passé à Tchernobyl— tout comme nous avions mieux respiré en 1979, lorsque le réacteur de Three Mile Island avait été stabilisé.

Un Canadien éminent, M. Marshall McLuhan, a déjà dit que nous habitions un «village global», c'est-à-dire que nous partagions tous les problèmes que pose la radioactivité. Celle-ci se moque en effet des frontières.

Quelque chose de vraiment positif pourrait s'ensuivre de l'incident de Tchernobyl si vous, les chefs des deux superpuissances mondiales, pouviez vous rencontrer pour discuter de moyens communs d'empêcher que ce genre d'incident ne se reproduise et de décréter la fin des essais nucléaires.

Vos deux pays participent à l'Expo 86 dans ma ville natale de Vancouver, où tout le monde peut admirer votre technologie.

Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour venir à Vancouver, au début de l'automne, et y discuter de ces questions capitales?

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES BAISSES SUCCESSIVES DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, la Banque du Canada vient de nous annoncer, encore une fois, une baisse de son taux d'escompte.

Ce taux qui a été établi il y a à peine quelques minutes se situe maintenant à 8.59 p. 100. Cela représente une baisse de 13 centièmes de point depuis la semaine dernière et de 3.79 points depuis les élections de septembre 1984, et les banques viennent d'annoncer une baisse de leur taux préférentiel d'un demi-point. Ces baisses successives des taux d'intérêt font épargner des centaines de millions de dollars aux consommateurs canadiens, aux gouvernements, aux entreprises et à tous ceux et celles qui doivent financer leurs achats et leurs opérations.

Nul doute, monsieur le Président, que cette baisse des taux fera croître la consommation, les échanges et le commerce. Grâce aux politiques de notre gouvernement, la croissance économique se poursuit et nous continuons à créer des «jobs» pour les Canadiens et les Canadiennes.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE AU JAPON, EN CHINE ET EN CORÉE DU SUD

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, si on prend le temps de relire les débats tenus à la Chambre depuis 15 jours, on y trouve hélas bien peu de traces du voyage effectué par le premier ministre (M. Mulroney) en Asie!

Il semble bien, monsieur le Président, que cette Chambre, avec les partis d'opposition en tête, avait des affaires plus urgentes à liquider.

Néanmoins, j'estime important de souligner le travail exceptionnel accompli par le premier ministre en terre asiatique. Comme toujours, en pareille circonstance, il s'est avéré un digne ambassadeur de notre pays. Que ce soit au Japon, en Chine ou en Corée du sud, il a rencontré les plus hauts dirigeants politiques et les a invités à investir et à acheter davantage chez nous. Assurément, au cours des mois et des années à venir, nous récolterons les retombées positives de ces rencontres.

Monsieur le Président, le premier ministre rentre au pays cet après-midi, après un long et exténuant périple de 15 jours, et j'ose espérer qu'à son retour en cette Chambre, tous les partis lui réserveront un accueil à tout le moins respectueux et digne des parlementaires que nous sommes.

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE RETRAIT DES SERVICES OFFERTS AUX GROUPES DE BÉNÉVOLES

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a pris la décision regrettable de retirer l'appui d'Environnement Canada aux groupes dont nous avons tous besoin, lui compris, comme amis. En supprimant le soutien que le ministère leur offrait depuis de nombreuses années, le ministre annonce qu'Environnement Canada abandonne le rôle militant qu'on lui connaissait dans tout le pays depuis dix ans.

La contribution aux groupes environnementaux était minime, comparée à d'autres dépenses comme les $600,000 que le ministre dépense en publicité pour la Semaine de l'environnement, mais beaucoup plus efficace. Les groupes environnementaux qui ont bénéficié de fonds pour leurs déplacements, de l'accès aux lignes téléphoniques interurbaines et aux services de photocopie et d'affranchissement dans les bureaux régionaux, dépendent beaucoup du bénévolat et fonctionnent avec des budgets infimes. Leur retirer notre appui est un geste mesquin, indigne du gouvernement du Canada.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE DU CANADA

LE PROJET D'AUTOMATISER LES PHARES DE LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une question très grave, soit l'automatisation de 10 phares sur la côte de la Colombie-Britannique. La Commission LeBlond a déclaré que ces phares rendaient de grands services pour les opérations de recherche et de sauvetage, les télécommunications et les prévisions météorologiques. Pour économiser 4.3 millions de dollars d'ici 1990, le gouvernement a l'intention d'automatiser ces phares, lesquels ne pourront plus servir aux fins mentionnées ci-dessus, ce qui mettra en danger la vie des habitants de la Colombie-Britannique qui voyagent en mer. Je demande instamment au ministre des Transports (M. Mazankowski) de tenir une enquête publique sur cette question et d'arrêter toute mesure visant à mettre hors service et à automatiser ces phares.

Il ne fait aucun doute que ce gouvernement pense qu'ils ne servent qu'à éclairer par mauvais temps. Il s'est produit 2,000 pannes de phares automatisés sur la côte de la Colombie-Britannique. Cela ne peut pas durer. Le ministre des Transports doit empêcher ce projet et lancer une enquête publique.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS— LA MENACE D'APPLIQUER DES DROITS COMPENSATEURS

M. Lorne Greenaway (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, tout porte à croire que, lundi prochain, l'industrie forestière américaine va essayer encore une fois de frapper de droits compensateurs l'importation de bois d'oeuvre. C'est bien la preuve qu'il faut absolument négocier l'entente bilatérale amorcée par notre premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan. C'est la troisième fois que l'industrie forestière américaine essaie d'interdire ses marchés aux produits canadiens et, en dépit d'échecs répétés, elle revient à la charge.

Soit dit en passant, en vertu de la loi américaine, cette industrie a le droit de présenter une requête au gouvernement des États-Unis, mais sa démarche ne reflète pas nécessairement le point de vue de ce dernier. Nous devons continuer résolument à rétablir la stabilité dans nos relations commerciales et empêcher cette démarche de compromettre notre entente historique.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES DÉPENSES POUR LE DÎNER ET LES VOYAGES

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, Pierre Juneau prétend que le manque à gagner de la Société Radio-Canada sera de 48 millions de dollars cette année. Voici quelques-unes des raisons qui expliquent cette situation.

La Société était en évidence au dîner de la tribune parlementaire de la presse de cette année: elle a acheté 73 billets pour son personnel, et elle a payé les frais de location des habits de soirée, de la réception qui a précédé le dîner et les billets d'avion. Les festivités de cette soirée ont coûté au total $7,000 aux contribuables.

Aimeriez-vous aller à Cannes, sur la Côte d'Azur? Faites-vous engager par Radio-Canada. Elle a envoyé 15 représentants et une autre personne comme secrétaire au marché annuel MIP-TV. Je ne doute pas que Radio-Canada doive être représentée à cet événement international important. Je conteste le nombre de personnes et la facture de $130,000 que doivent acquitter les contribuables pour un voyage de cinq jours.

Si l'on ajoute à ces deux dépenses le voyage que M. Juneau a effectué en Chine aux frais de la princesse, le total des deniers publics qu'il a ainsi dépensés s'élève à quelque $170,000. Je lui fais remarquer que cet argent aurait été mieux employé à produire les émissions de qualité qui font la renommée de Radio-Canada.

Des voix: Bravo!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS À UN ANCIEN MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Depuis deux semaines mon parti demande au gouvernement et au premier ministre d'appliquer les directives en matière de conflits d'intérêts à l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale. Hier, le premier ministre suppléant a annoncé pour la première fois que l'enquête extérieure à la Chambre que le gouvernement envisage ne portera pas seulement sur les faits, mais servira aussi à juger s'il y a eu lieu violation ou non des directives en matière de conflits d'intérêts.

Je voudrais demander au premier ministre suppléant comment le premier ministre peut déléguer à une personne extérieure à la Chambre le soin de décider s'il y a eu violation ou non des directives en matière de conflits d'intérêts.

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, pour déterminer l'exactitude de certaines circonstances, il faut faire intervenir un élément de jugement. Quant à l'idée d'une enquête impartiale, elle répond à des demandes formulées par les députés du propre parti du député. Il devrait savoir, au cas où il l'ignorerait, que les instruments nécessaires dans de telles circonstances ont déjà reçu l'*imprimatur* parlementaire et sont là pour être utilisés.

M. Kaplan: Notre chef de parti et notre leader à la Chambre ont déjà clairement dit que nous souhaitions une enquête parlementaire, et non une enquête indépendante sur cette question.

[*Français*]

LE RÔLE DE L'ENQUÊTEUR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais lui poser la question suivante. Est-ce que cela veut dire que cet enquêteur indépendant va seulement faire une analyse des faits et un rapport à ce sujet, ou va-t-il rendre jugement et prendre une décision? Quel est son rôle, selon le gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, comme je l'ai dit lundi, mardi et mercredi, je répète aujourd'hui jeudi au député qu'il y a deux aspects à toute enquête. Il y a d'une part l'enquête elle-même, et d'autre part la présentation du rapport. Il existe de nombreux précédents au genre de procédures que l'on envisage de suivre.

Questions orales

LA PRÉSENCE DU PREMIER MINISTRE LORS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. Peut-il donner à la Chambre l'assurance que le premier ministre, qui revient ce soir au Canada, sera présent demain lors de la période des questions pour répondre des calamités que le vice-premier ministre lui-même a infligées au gouvernement?

M. le Président: À l'ordre. Cela ne ressemble guère à une question supplémentaire, le député le sait bien. A-t-il une question supplémentaire?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je peux renvoyer la balle au député en lui demandant si le très honorable chef de l'opposition sera là, car il n'est pas là aujourd'hui.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—LA MENACE DES DROITS COMPENSATEURS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur. J'aimerais également donner l'assurance au vice-premier ministre que notre chef va être à la Chambre, comme il y a été toute la semaine. Le ministre du Commerce extérieur vient de déclarer publiquement son intention de prendre des contre-mesures à l'endroit des États-Unis s'ils adoptent des droits compensateurs dans la question du bois d'oeuvre.

J'aimerais demander au ministre du Commerce extérieur ce qu'il veut dire. Quelles autres mesures envisage-il maintenant? Quelles autres initiatives entend-il prendre pour défendre nos entreprises de bois de sciage? Quel changement de politique est-il en train d'annoncer?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je puis informer le député que si effectivement les Américains adoptent des droits compensateurs, le Canada aura droit à une indemnisation dans le cadre du GATT, et nous emprunterons certainement cette voie.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, nous sommes parfaitement au courant de cela, mais telle n'est pas la déclaration qu'on attribue au ministre. Il a dit qu'il projette de prendre d'autres mesures en réponse à tout geste compensateur posé par les États-Unis. Nous aimerions savoir quelles sont ces mesures, et si cela représente un changement fondamental de politique par rapport à la position antérieure, qui consistait à dire que le gouvernement négocierait toutes les causes de friction dans le cadre de négociations générales de libre- échange. Est-ce que maintenant la politique a changé? Est-ce que nous allons nous occuper de ces causes de friction une par une, secteur par secteur? Est-ce que cela constitue maintenant un changement fondamental de la position du gouvernement?

• (1420)

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'y a pas de changement fondamental de politique gouvernementale. Pour rassurer le député, je puis l'informer que mon collègue le ministre d'État aux Forêts et moi rencontrons tous les ministres provinciaux du Commerce et des Forêts ce soir, à l'hôtel Constellation de Toronto. Nous allons examiner la question des mesures compensatrices que les producteurs américains pourraient introduire contre les Canadiens. Nous croyons à la pleine participation des provinces avant toute décision.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ANCIEN MINISTRE—LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS—LE RÔLE DU COMITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il a sans doute appris que les ministériels qui siégeaient au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure ont rejeté les deux motions . . .

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Rodriguez: . . . concernant le conflit d'intérêts en question . . .

M. Clark (Yellowhead): Règlement.

M. Rodriguez: . . . et les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts. Que propose le vice-premier ministre pour permettre à la Chambre d'étudier le conflit d'intérêts dont l'ex-ministre s'est rendu coupable et les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Sans doute devrais-je savoir ce qui s'est passé aujourd'hui au comité comme le dit le député. Il a, je crois, laissé entendre que je n'étais pas au courant. Pour ce qui est du renvoi de cette question à un comité, et des accusations du député, la chose est parfaitement possible comme je n'ai cessé de le répéter toute la semaine.

Le député devrait prendre garde de ne pas lancer d'accusations et avoir la décence d'attendre les résultats de l'enquête.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ SOIT SAISI DU RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, vu la réponse qu'il vient de donner, le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le rapport de cet enquêteur impartial sera renvoyé au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, c'est certainement une possibilité. Néanmoins, nous devrions avoir la prudence et le bon sens d'attendre que cet enquêteur impartial soit nommé, de connaître la teneur de son mandat et de voir son rapport avant de prendre la décision que le député demande au premier ministre de prendre tout de suite.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ EXAMINE LES LIGNES DIRECTRICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre. Même s'il doit y avoir une enquête, il reste à voir si les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts sont satisfaisantes. Le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le comité permanent, qui s'est toujours penché sur ce genre de question, aura la possibilité d'examiner ces directives?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, si le député me demande de m'engager, au nom du premier ministre et du gouvernement, à choisir parmi plusieurs possibilités, en fonction d'une chose qui n'existe pas encore, à savoir le rapport d'enquête, ce n'est pas très intelligent de sa part.

M. Rodriguez: Il s'agit d'examiner les faits.

M. Nielsen: Nous verrons quelle solution adopter une fois le rapport publié. Le député ne trouve-t-il pas logique d'attendre le rapport et de décider ensuite de la voie à suivre?

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'OCTROI DE MARCHÉS - LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics concernant l'accord de contrats au Musée de l'homme, à Hull. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour assurer cette Chambre ainsi que le peuple canadien que la méthode utilisée dans l'octroi des marchés par son ministère, et plus particulièrement celle relative au Musée à Hull, demeure digne de la confiance du peuple canadien?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pense que je peux rassurer cette Chambre en disant d'abord que les marchés, presque tous, ont été donnés par le gouvernement précédent. Et comme ministre des Travaux publics, je suis responsable des musées depuis seulement mai 1985, et je peux encore assurer l'honorable député que tout se fait par offres publiques dans les meilleurs intérêts des Canadiens.

• (1425)

[*Traduction*]

ON DEMANDE D'ABOLIR LE COMITÉ ROBERGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. A-t-il maintenant, l'intention d'abolir le comité Roberge, ce comité du népotisme qui se réunit au Ritz-Carlton, et tous les autres organismes chargés de placer les amis, qui existent au sein du gouvernement, et en particulier ceux qui étaient mentionnés dans la lettre du député de Québec-Est à propos du favoritisme . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne vois pas très bien en quoi cette question fait suite à la question du député au ministre des Travaux publics. Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Boudria: Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre. A-t-il l'intention d'abolir les comités qui s'occupent des contrats aux amis, émanant du ministère des Travaux publics ou de tout autre ministère pour garantir la crédibilité . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne vois toujours pas en quoi cela fait suite au processus d'attribution des contrats qui était l'objet de la première question. Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS D'OCTROI DES CONTRATS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Étant donné les événements d'aujourd'hui, soit les accusations de corruption, de fraude et d'abus de confiance qui ont été portées, le ministre pourrait-il nous dire sans exprimer d'avis sur l'innocence ou la culpabilité de la personne concernée ce qu'il est disposé à faire pour préserver l'intégrité du processus d'octroi des contrats publics?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pense que tous les députés de cette Chambre connaissent le rouage et la structure normaux des appels publics, et nous continuons à faire des appels publics et le mieux offrant est normalement celui qui est choisi par le gouvernement. Or, étant donné les circonstances, je ne pense pas que j'aie quelque chose à annoncer de nouveau, je pense que nous devons maintenir les appels d'offres au grand public et bien nous assurer que la compétence et le coût soient des critères de base fondamentaux pour l'octroi d'un marché à qui que ce soit.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXAMINER LE PROCESSUS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Manifestement, alors qu'on a recueilli suffisamment de preuves pour porter 50 accusations contre une personne, il est temps que le ministre examine de plus près le processus d'octroi de contrats, afin de nous assurer, une fois de plus, qu'il peut échapper à toute influence politique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le Président, je pense que je ne peux pas faire de commentaires d'abord sur les observations faites par l'honorable député compte tenu du fait que la justice s'occupe de cette question et, sur la question des appels d'offres, de la façon dont les choses sont faites, je tiens à rappeler à l'honorable député que la politique pratiquée respecte d'emblée les critères compétence, qualité et coûts de la meilleure offre dans l'intérêt justement de l'ensemble des Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

L'OCTROI DE CONTRATS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports. À la suite de cette enquête, peut-il nous dire s'il s'en tient à la déclaration du ministère des Transports qui a affirmé qu'il n'y avait aucun conflit d'intérêts dans le cas des entreprises de sécurité auxquelles on a octroyé un contrat de plus de 2 millions de dollars, sans soumission, pour assurer la sécurité aux aéroports, étant donné que nous savons maintenant que le permis pertinent a été accordé à une entreprise dans laquelle la femme d'un ministre conservateur a des intérêts?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, si le ministre des Transports était parmi nous aujourd'hui, il répéterait et confirmerait ce qu'il a dit au cours des deux derniers jours, à savoir qu'il n'y a pas conflit d'intérêts, à son avis.

LES DISCUSSIONS DU CABINET SUR LA SÉCURITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre suppléant des Transports. Étant donné que le ministre des Transports lui-même a annoncé à la Chambre, le 9 avril, que de concert avec ses collègues du cabinet un examen complet des mesures de sécurité aux aéroports avait été entrepris, peut-il nous dire si oui ou non le ministre dont l'épouse a des actions dans une entreprise qui profite à l'heure actuelle . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: . . . d'un contrat accordé sans soumission, s'est absenté au cours des discussions sur ce sujet?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, ces accusations sont sans fondement. La députée le sait pertinemment. L'éminent sénateur a très clairement fait savoir qu'il avait pris toutes les dispositions humainement possibles pour faire disparaître toute apparence de conflit d'intérêts à ce moment-là. Toutes ces dispositions sont certainement minutieusement consignées.

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'EXISTENCE POSSIBLE D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Ma question a trait au conflit d'intérêts dans la décision de ce ministre et de l'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale en demandant à un président d'un chantier naval à Québec de décider de la fermeture d'un autre chantier naval à Québec. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il a refusé d'expliquer cela mardi, et quelle est l'explication de ce conflit d'intérêts dans cette industrie?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je pense que j'ai expliqué très clairement mardi qu'il n'y avait aucun conflit d'intérêts dans ce dossier. Tout au contraire, nous avons demandé aux intervenants des chantiers maritimes du Québec et d'autres régions du Canada de s'asseoir ensemble et de discuter d'un processus d'harmonisation et de nous présenter une politique, ce que cela devrait être, comment on devrait voir l'industrie navale au Canada dans l'avenir.

LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE FERMETURE DE CHANTIERS MARITIMES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Puisque c'est encore le ministre d'État (Petites entreprises) qui répond, peut-il expliquer, premièrement, pourquoi on a confié au président de la compagnie Versatile, M. Saunders, la tâche de préparer un plan de fermeture d'un chantier maritime à Sorel, celui de la compagnie Marine Industries Limited, sans la connaissance de la Marine, et, deuxièmement, pourquoi le député de Richelieu, qui était directement impliqué, a-t-il été totalement ignoré dans cette question?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je ne sais pas dans quelle langue je devrai l'expliquer. Mais il a été très clair que le président de la Versatile est un des intervenants. Il est absolument normal qu'il fasse partie des discussions. Alors, que veut-on que je dise de plus? Il y a trois chantiers majeurs au Québec. Le président de la Versatile est propriétaire de deux d'entre eux. Il est donc absolument normal qu'il soit impliqué dans les discussions.

M. Cassidy: Pour fermer le troisième! Exactement.

M. le Président: A l'ordre!

M. Bissonnette: Monsieur le Président, parler de fermer des chantiers à ce moment-ci . . . On parle d'une discussion de ce que pourraient être les chantiers maritimes au Canada dans l'avenir.

• (1430)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA CORÉE DU SUD—LES VIOLATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous avons appris par la presse que le premier ministre réserve son jugement sur la question des violations des droits de la personne en Corée du Sud. Est-ce que le secrétaire d'État peut nous dire s'il exprimait ainsi la position officielle du gouvernement, position que le secrétaire d'État lui-même appuierait?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député devrait tenir pour acquis que les comptes rendus qu'il lit dans le *Globe and Mail* de Toronto n'expriment pas la position du gouvernement.

LES RAPPORTS D'AMNISTIE INTERNATIONALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je prends pour acquis que le secrétaire d'État est au fait des rapports d'Amnistie internationale qui contiennent des exemples de récentes violations des droits de la personne, d'actes de tortures infligés à des prisonniers politiques et j'en passe. Pourrait-il prendre la responsabilité de faire une déclaration sans équivoque comme quoi le gouvernement canadien ne réserve pas son jugement mais condamne de tels actes commis par le régime sud-coréen?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, non seulement le premier ministre et moi-même sommes-nous informés de la position d'Amnistie internationale, mais encore suis-je au courant de la position adoptée par le premier ministre du Canada tant en public qu'en privé pendant sa visite en Corée. Dans des commentaires faits publiquement mais qui n'ont pas été relevés, et dans ses entretiens privés avec les dirigeants du gouvernement de ce pays, il a exprimé avec force la vive inquiétude du Canada et a recommandé des changements dans la situation des droits de la personne en Corée du Sud. On m'a rapporté qu'il avait été beaucoup plus pressant sur cette question que tout autre premier ministre canadien en visite en Corée du Sud.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE SI LE PRÉSIDENT DE LA VERSATILE A ÉTÉ CHARGÉ PAR LE GOUVERNEMENT DE TROUVER UNE FAÇON DE FERMER LES CHANTIERS MARITIMES DE LA MARINE INDUSTRIES LIMITED

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il nous confirmer que M. Peter Paul Saunders, président de la Versatile Corporation, a été chargé par le gouvernement de trouver une façon de fermer les chantiers maritimes de la Marine Industries Limited pour qu'en retour sa propre compagnie, la Versatile Davie, reçoive un deuxième contrat de construction de la société de la Couronne CN Marine?

[*Traduction*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, nous avons demandé à M. Saunders de s'entretenir de la nouvelle politique pour les chantiers navals du Canada avec les autres intervenants au Québec.

LE PROJET DE RATIONALISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, comment le gouvernement peut-il penser qu'il est juste de demander à l'homme qui dirige deux des trois chantiers maritimes d'entreprendre une rationalisation qui entraînera la fermeture du troisième? Pourquoi le gouvernement ne cherche-t-il pas des moyens de garantir que les navires dont nous avons besoin au Canada seront construits au Canada au lieu de trouver des moyens de fermer des chantiers maritimes et de mettre les travailleurs au chômage?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question juste avant et je vais la répéter en français: Écoutez, nous avons demandé aux intervenants de se parler. Doit-on demander à des étrangers du milieu de se parler pour nous dire ce qui pourrait se passer dans cette industrie, ou bien faut-il demander aux intervenants? Nous n'avons jamais parlé de fermeture de chantier. Nous avons parlé de ce que pourrait être une politique navale nationale.

LA RATIONALISATION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre d'État (Petites entreprises).

Monsieur le Président, dans sa lettre, M. Saunders, qui a été mandaté par le gouvernement, lui, il demande au gouvernement du Québec de rationaliser les chantiers maritimes à Sorel. Hier, le ministre a dit: Non. Aujourd'hui, quel est le chantier, soit celui de Lauzon ou de Montréal, qui doit être rationalisé, puisque Québec refuse de rationaliser les chantiers à Sorel?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, vous voyez encore une fois le député de Sainte-Marie qui fait allusion à une lettre qui a été envoyée par M. Saunders à un ministre du Québec et non pas à un mandat qui a été donné par le ministère de l'Expansion industrielle régionale . . .

M. Malépart: C'est toi qui dis qu'il a été mandaté.

Une voix: Écoute donc!

M. Bissonnnette: Je n'ai jamais dit qu'on l'avait mandaté, j'ai dit qu'on lui a demandé de discuter avec ses collègues de l'industrie. C'est cela que j'ai dit, et je continue à dire la même chose.

Questions orales

ON DEMANDE UNE NOUVELLE POLITIQUE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre se contredit. J'ai le compte rendu de comité, et le ministre dit: M. Stevens a mandaté M. Saunders pour rationaliser les opérations des chantiers.

Le ministre ne croit-il pas qu'il serait préférable d'établir une politique de chantiers maritimes, de créer des emplois dans tous les chantiers, plutôt que d'essayer d'en fermer?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, c'est exactement ce que je dis, qu'il faut trouver une solution afin d'améliorer les chantiers navals au Canada, et nous avons demandé aux intervenants de nous soumettre de nouvelles idées afin d'améliorer les chantiers navals déjà existants partout au Canada, afin de les rendre plus rentables et plus productifs. Nous ne pouvons demander plus que cela.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'IMPORTANCE DU SERVICE POSTAL POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. Les personnes âgées et les handicapés comptent sur la poste probablement plus que tout autre groupe, non seulement pour recevoir leurs chèques de pension, mais aussi pour communiquer avec leurs parents et amis. Comment le ministre peut-il songer à réduire le service postal à trois jours par semaine vu l'importance de ce service pour les personnes âgées et les handicapés, de même que bien d'autres Canadiens?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question ces deux derniers jours. J'ai dit que nous examinions diverses possibilités pour parvenir à l'autonomie d'ici deux ans. En toute honnêteté, nous devons examiner toutes les possibilités et la distribution un jour sur deux en est une. Nous ne retiendrons peut-être pas cette solution, mais nous devons l'examiner.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES À PROPOS DU PROJET DE DISTRIBUTION UN JOUR SUR DEUX

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Peut-il garantir à la Chambre que, s'il opte pour une des possibilités qu'il est en train d'examiner, il tiendra auparavant de pleines audiences publiques sur les conséquences de sa décision pour que divers programmes, comme celui qui permet aux facteurs de s'occuper des personnes âgées, ne soient pas éliminés ou affaiblis?

• (1440)

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je peux garantir une chose au député, soit que, peu importe la décision qui sera prise, elle sera à l'avantage de tous les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LES DISCUSSIONS DU MINISTRE AVEC LES AUTORITÉS AMÉRICAINES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Au cours de la fin de semaine, le ministre s'est rendu à Washington pour discuter de la question du futur nettoyage des dépotoirs chimiques le long de la rivière Niagara. A part les discussions concernant ce projet, le ministre a-t-il obtenu des autorités américaines concernées qu'elles s'engagent résolument à faire cesser immédiatement les déversements de dioxines en provenance de Buffalo dans l'État de New-York ou de détourner les égouts de ces villes? Dans la négative, pourquoi pas?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député se félicitera d'apprendre que les négociations et les discussions que j'ai eues avec les responsables de l'Agence de protection de l'environnement ont surtout porté sur l'ensemble de la situation dans cette localité et sur la nécessité de réduire très sensiblement les déversements toxiques dans la rivière Niagara. Nous n'avons pas parlé des sources individuelles de pollution qu'il s'agisse de l'industrie, des municipalités ou de sites d'enfouissement. Mais j'ai signalé cette dernière source de pollution car les données publiées par le ministère de l'Environnement la semaine dernière se rapportaient précisément à ce site-là. J'ai donc pris des dispositions pour que l'Agence reçoive les données en question. C'est chose faite maintenant, mais elle ne les a pas encore analysées. Ses responsables m'ont promis de le faire et de discuter du problème dans le contexte de l'accord global que nous venons de conclure avec Washington cette semaine.

LES RELATIONS DU MINISTRE AVEC SON HOMOLOGUE PROVINCIAL

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est également au ministre de l'Environnement que je m'adresse. La veille de son départ pour Washington et également à Washington, pourquoi a-t-il déclaré publiquement qu'il était en désaccord avec son collègue ontarien sur la façon d'enrayer la pollution toxique du lac Ontario, indiquant ainsi en quelque sorte au gouvernement américain que le gouvernement du Canada se contenterait d'un plan d'assainissement de deuxième ordre? Pourquoi a-t-il agi ainsi?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le fait est qu'il ne s'agit pas d'un plan de deuxième ordre. C'est la première fois que le gouvernement du Canada parvient à conclure un accord avec celui des États-Unis en vue de réduire fortement le déversement de substances toxiques dans un cours d'eau transfrontalier. Il fixe un objectif précis, soit 1995. Il établit un échéancier pour ce qui est de réduire les déversements toxiques de 50 p. 100. Nous avons convenu que cela servirait de point de repère pour nous guider dans chaque décision qui sera prise à cet égard. Nous mobilisons les meilleures équipes de scientifiques pour nous aider à préciser les objectifs et les échéanciers. D'ici juillet 1987, nous espérons avoir mis en oeuvre le meilleur programme de réduction des déversements de produits toxiques que nos deux pays aient jamais élaboré.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre semble avoir beaucoup plus de talent pour saisir les occasions de se faire photographier ou pour entonner la louange du combat contre les produits toxiques que pour en arriver à ce qu'il appelle un accord dont personne ne sait rien, car il est secret.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Caccia: Pourquoi le ministre a-t-il blâmé son collègue ontarien d'avoir adopté comme position, celle qu'il avait lui-même défendue le 24 mars à la Chambre lorsqu'il a dit: «Nous estimons que la seule solution pour les dépotoirs du côté américain de la Niagara est l'excavation et l'incinération»?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'accord que nous avons conclu avec les Américains—et après tout il s'agit d'un projet non pas canadien, mais bien américain, car 90 p. 100 des produits toxiques proviennent de sources américaines—porte précisément là-dessus. Il dit en substance que «l'objectif fondamental est l'extraction et la destruction dans toute la mesure possible, des produits toxiques dans les zones d'enfouissement, compte tenu des moyens techniques, de l'hygiène et de la sécurité publiques». Nous avons précisement fait insérer dans le document le point que le député a soulevé.

M. Caccia: Dans ces conditions, pourquoi ne le déposez-vous pas?

LA NATURE DE L'ASSAINISSEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, le ministre a convenu avec son homologue américain, M. Lee Thomas, de reporter pour une autre année au moins tout effort d'assainissement d'envergure de la Niagara. Le ministre peut- il préciser à la Chambre de quelle manière on entend réduire d'ici juillet 1987, l'écoulement des produits chimiques en provenance des dépotoirs et des égouts?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que le député comprend mal la situation. Nous allons entreprendre immédiatement d'éliminer les toxines qui proviennent de l'industrie, des municipalités ou de sites d'enfouissement et qui polluent la Niagara. Nous comptons d'ici 1995 avoir réduit les déchets toxiques de 50 p. 100. Cependant, parce que nous espérons atteindre cet objectif avant 1995 et réduire dans une plus grande proportion les toxines qui infestent la rivière, nous avons décidé de demander aux scientifiques de nous dire si, d'ici juillet 1987, il sera possible de préciser la date. Pour l'instant, 1995 reste un objectif global.

LES SITES D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS TOXIQUES AUX ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, l'esprit du ministre me fait penser à de la gelée dans une passoire. Est-il d'avis—et c'est lui qui l'a dit—que Love Canal, Hyde Park, la zone S, ou le dépotoir de la 102e rue, pourront être assainis sans que l'on enlève ou que l'on brûle tous les déchets qu'ils contiennent? Comment entend-il procéder?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le député était vraiment préoccupé par la pollution, il éviterait d'avoir recours à de telles expressions. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai déjà dit, l'excavation me paraît le moyen le plus approprié. Ce procédé cause certaines difficultés techniques aux Américains parce que la zone touchée comprend environ 66 décharges, qui mises ensemble, équivalent à la superficie de l'île du Prince-Édouard. Ils ont déjà passablement de difficultés à les localiser ailleurs et qui plus est à trouver rapidement un moyen sûr de les incinérer sans aggraver le problème car l'incinération est déjà source de pollution puisqu'il s'en dégage des toxines. Nous sommes plutôt en faveur de l'excavation c'est-à-dire l'enlèvement des produits chimiques des sites d'enfouissement et leur destruction par divers moyens.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES IMPORTATIONS DE VÊTEMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La direction de Celanese Canada a réclamé, lors de son assemblée générale annuelle, l'intervention du gouvernement fédéral, savoir, négocier un nouvel accord multifibre et entériner des accords bilatéraux avec d'autres pays.

Le ministre entend-il négocier ces accords en vue de réduire les importations, puisque de janvier à avril 1986, les importations de vêtements ont été de 13 p. 100 supérieures à celles de la même période en 1985?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député et tous ses collègues à la Chambre peuvent être assurés que notre gouvernement se soucie au plus haut point du bien-être non seulement des travailleurs mais aussi des sociétés dans cette industrie. Je lui annonce avec plaisir que ces derniers mois, nous avons conclu des ententes restrictives avec le Bangla Desh, le Brésil, la Bulgarie, la Chine, l'Indonésie, la Malaysia, le Pakistan et la Turquie. Nous sommes en train de renégocier un accord multifibre en vue de réduire les niveaux de croissance, les surplus et les inondations du marché.

Questions orales

LES SERVICES SOCIAUX

LA GARDE DES ENFANTS—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je pose ma question au vice-premier ministre. Partage-t-il l'avis du premier ministre de l'Ontario selon qui la garde des enfants ne doit pas faire partie du régime d'assistance sociale mais qu'elle est en fait un service social à mettre à la disposition du public canadien?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, permettez-moi de prendre note de la question, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'acquitte d'importants devoirs officiels à l'extérieur d'Ottawa. Je demanderai au ministre d'écrire au député pour lui exposer en détail son opinion sur la déclaration du premier ministre de l'Ontario.

LE PARTAGE DES FRAIS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question supplémentaire qui porte sur le même sujet s'adresse au ministre des Finances. Maintenant que la majorité des provinces semblent disposées à partager les frais de services universels de garderie de jour, le ministre est-il prêt à en faire autant à l'intérieur du processus budgétaire de l'année prochaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a dit, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social étudie la question. Il entrera en communication avec le député en temps utile.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE RÉACTEUR NUCLÉAIRE DANS L'ÉTAT DE WASHINGTON

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a très précisément trait à la centrale nucléaire de Handford, située dans l'État de Washington, pas très loin de la frontière de la Colombie-Britannique. Étant donné qu'elle n'a pas d'enveloppe de confinement pour son réacteur et qu'elle est de conception semblable à celle de la centrale de Tchernobyl, et étant donné qu'un expert-conseil auprès de la Commission américaine de réglementation a décrit ce réacteur comme «un accident en puissance», le ministre a-t-il demandé expressément au gouvernement américain de fermer la centrale de Handford?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je devrai voir si l'expert- conseil anonyme cité par le député exprimait un consensus ou une opinion excentrique. Je vais certes m'informer à ce sujet. Le député peut être assuré que s'il y a danger pour les Canadiens, j'agirai, comme toujours, pour défendre les intérêts canadiens.

• (1450)

LES DISCUSSIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre ne veut pas faire de la Colombie- Britannique l'Ukraine de l'Amérique du Nord; je vais donc le prendre au mot sur cette offre.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Le ministre pourrait-il confirmer que son ministère a eu des discussions avec les autorités américaines au sujet de ce réacteur?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je devrai m'informer pour savoir s'il y a eu ou non des discussions sur le sujet, et j'en informerai le député.

Je conjure le député et tous les autres à la Chambre de ne pas abuser de leur situation de députés pour susciter de fausses craintes chez les Canadiens.

* * *

LES CATASTROPHES

LA SÉCURITÉ DES ÉTUDIANTS CANADIENS RESTÉS À KIEV APRÈS L'ACCIDENT SURVENU À LA GÉNÉRATRICE NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre sait fort bien que des étudiants de ma circonscription sont actuellement en Union soviétique, qu'ils suivent un cours d'un an dans la ville de Kiev. Par suite du récent accident à la génératrice nucléaire de Tchernobyl, la plupart de ces étudiants ont quitté Kiev et sont maintenant à Moscou. Trois d'entre eux sont cependant encore à Kiev.

Le ministre dira-t-il à la Chambre si d'après l'évaluation récente de son ministère, la santé des étudiants de Kootenay-Ouest est en danger et croit-il nécessaire de continuer à encourager ces Canadiens qui sont encore à Kiev à quitter la région?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je sais qu'il s'intéresse activement à la situation de ses électeurs dans la région de Kiev. Notre consul a été le premier consul non résident à se rendre dans la région de Kiev après la catastrophe. Il s'est entretenu avec tous les étudiants. Il a encouragé ceux qui étaient disposés à partir à le faire et les a aidés. Nous restons en contact avec ceux qui sont encore là-bas. D'après nos renseignements—mais on ne peut les considérer comme étant absolument sûrs—la situation semble se stabiliser à Kiev. Nous demeurons en contact avec le consul et les étudiants pour assurer leur protection.

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi suppléant. Au début de la semaine, j'ai demandé à la ministre d'expliquer pourquoi un si grand nombre de bureaux régionaux prétendaient ne pas avoir d'argent pour le développement de l'emploi alors qu'ils avaient beaucoup de demandes en souffrance, mais elle n'a pas répondu. J'ai aujourd'hui une note de service de son sous-ministre adjoint adressée à tous les directeurs régionaux, dans laquelle elle dit ceci:

> Vous devez bien comprendre que nous avons un défi à relever pour nous conformer à la directive de la ministre qui nous demande d'avoir pendant toute l'année un meilleur contrôle des activités découlant de ce programme.

Cette note explique-t-elle pourquoi un aussi grand nombre de bureaux régionaux ont bloqué leurs crédits au développement de l'emploi, et pourquoi ils n'ont pas d'argent pour les demandes d'emploi à l'heure actuelle?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme le député a adressé sa question au ministre suppléant, je la prends en délibéré, et je la communiquerai à ma collègue, qui est en mission officielle. Le député devrait toutefois admettre que depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, c'est-à-dire depuis septembre 1984, environ 630,000 nouveaux emplois ont été créés, le taux de chômage chez les jeunes a reculé et il est au même niveau qu'en 1981; les taux hypothécaires baissent; l'activité économique s'intensifie et le nombre d'emplois augmente par conséquent. Le député va l'admettre, j'en suis certain.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre suppléant est un véritable acteur. Pourquoi le gouvernement étale-t-il ces crédits au développement de l'emploi sur une longue période alors qu'on a besoin d'emplois immédiatement dans bien des régions du pays, notamment dans la région de l'Atlantique, au Québec, en Colombie-Britannique et même en Alberta? Pourquoi le gouvernement étale-t-il ces crédits sur une longue période alors qu'on a besoin d'emplois tout de suite?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député appréciera certainement la réponse que ma collègue lui donnera lorsqu'elle sera de retour. Il aura une réponse détaillée. Le gouvernement actuel a la réputation d'être capable de créer des emplois, de s'efforcer d'aider les personnes qui ont besoin d'un emploi. On s'en rend compte d'un bout à l'autre du pays, car le nombre d'emplois a augmenté partout depuis septembre 1984.

L'ADMINISTRATION

L'ANCIEN MINISTRE—LE STATUT DES PARTIS D'OPPOSITION VIS-À-VIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, s'il est vrai que le gouvernement a l'intention de charger une commission indépendante d'enquêter sur les problèmes de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, stipulera-t-il dans son mandat qu'il faut accorder aux partis d'opposition un statut officiel leur permettant d'interroger les témoins et d'apporter des preuves?

M. Clark (Yellowhead): S'abstiendront-ils de monter sur les tables?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, quand le député parle des problèmes de l'ancien ministre, je ne sais pas exactement quels problèmes il veut soumettre à une telle enquête. Je crains d'avoir mal saisi le sens de sa question. L'enquête sera effectuée conformément aux méthodes approuvées par le Parlement.

LE RÔLE DES PARTIS D'OPPOSITION DANS L'ENQUÊTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je ne vois pas bien ce que le vice-premier ministre a du mal à comprendre, monsieur le Président. Permettez-moi de lui répéter ma question pour que même lui puisse la comprendre. Les partis d'opposition auront-ils un statut officiel auprès du président ou de la commission ou autre, qui sera chargé de mener cette prétendue enquête impartiale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la conduite de cette enquête sera sûrement laissée à l'entière discrétion de la personne impartiale qui sera nommée.

M. Deans: C'est ridicule. C'est vous qui établissez le mandat.

M. Nielsen: Si le député connaissait un peu la Chambre . . .

M. Deans: Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous après les deux dernières semaines . . .

M. Nielsen: . . . il saurait que cette façon de procéder s'appuie sur de nombreux précédents.

M. Nystrom: Doberman!

M. Nielsen: Elle date presque de mon arrivée, il y a trente ans.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le 17 avril 1985, le ministre se vantait devant la Chambre d'avoir signé avec les syndicats de la Fonction publique une entente au sujet des pensions. Un an s'étant écoulé, pourrait-il nous dire où nous en sommes aujourd'hui? Y a-t-il une entente conclue et les pensionnés peuvent-ils savoir à quoi s'attendre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de répondre à la question de mon honorable collègue. Selon les principes généraux qui étaient inclus dans l'entente que j'ai déposée à la Chambre en avril 1985, on a poursuivi nos travaux, d'une part à l'intérieur du Conseil du Trésor et, d'autre part, en consultation avec les syndicats. Un document a été présenté au Conseil des ministres et les pourparlers avec les syndicats sur le document final sont en voie de se conclure pendant les jours qui viennent. Je serai en mesure d'en faire rapport à la Chambre certainement d'ici la fin de la session.

ON DEMANDE SI LES PENSIONNÉS ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS DURANT LES NÉGOCIATIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, est-ce que les pensionnés ont été représentés dans les négociations? Dans l'affirmative, à quel niveau?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Au Comité consultatif sur les pensions, il y a un représentant de l'Association des pensionnés. Leur point de vue a été considéré tout au long des discussions et je peux simplement assurer mon honorable collègue que nos engagements, qui ont été pris au cours de la campagne électorale de 1984, qui visaient bien à ce que les droits acquis soient protégés, vont être respectés dans l'entente qui sera soumise à cette Chambre.

* * *

LA RÉGLEMENTATION

LE CODE D'ÉTHIQUE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé et ministre responsable de la réglementation.

Le 6 mars, le ministre a introduit son code d'équité concernant la réglementation. Est-ce qu'il peut aujourd'hui aviser cette Chambre sur l'évolution de ce dossier?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, mon honorable collègue démontre à nouveau son intérêt pour le dossier sur la réglementation. Il me fait plaisir de l'informer que le gouvernement a finalisé ce qui a trait au plan d'action, pour mettre de l'ordre dans la réglementation. J'annoncerai en détail ce plan le 27 mai.

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR ASSURER LA SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS DE MONTRÉAL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Ce dernier nous a informés hier qu'il faisait une enquête sur la nouvelle société chargée d'assurer les services de sécurité à Mirabel et à Dorval et qu'il ferait un rapport. Est-ce que cette heureuse société vieille de deux semaines dispose d'un actif complètement distinct? Est-elle cautionnée? A-t-elle son propre bureau, ou n'est-elle qu'une simple façade destinée à obtenir les fonds d'un contrat alloué sans appel d'offres?

• (1500)

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre des Transports a entrepris hier de trouver des réponses à une série de questions posées par le député. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que les deux sociétés sont distinctes. Elles n'ont pas d'avoirs communs immobilisés ou non. Oui, en effet les sociétés sont cautionnées par les services de cautionnement nationaux habituels. Oui, elles détiennent un permis ou sont sur le point de l'obtenir du Québec et de l'Ontario. Il ne fait aucun doute que ni le sénateur ni sa femme n'a aucun intérêt . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il est 15 heures. Le député de Davenport (M. Caccia) m'a signalé qu'il désire invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT CITÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, lors de la période des questions, en réponse à une question que je lui posais, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a cité un document. J'aimerais savoir si le ministre aurait une objection à déposer ce document conformément à la coutume de notre Chambre.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député parle d'un document que j'ai personnellement transmis à son bureau dès qu'il a été publié à Washington. Il l'a eu il y a 24 heures. Je me suis contenté de citer ce document qu'il a probablement dans sa poche.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Cela ne répond pas à la question.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a dit qu'il avait cité ce document. Dans ces conditions, il n'a pas le choix et doit déposer ce document.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais vous demander de m'éclairer sur cette question. Je pense que c'est une chose de citer des documents qui peuvent se présenter sous forme de communiqués de presse ou de notes. Toutefois, si je ne me trompe, le règlement exige seulement que soit déposés des documents qui sont des documents d'État.

Mme Copps: La décision a déjà été rendue.

M. Hnatyshyn: Si ce n'est pas le cas, cela m'intéresserait de le savoir. Je pense que cet un argument qui mérite une sérieuse réflexion. Je ne crois pas que le Règlement ou les précédents prévoient le dépôt de documents et de notes dont les ministres se servent pour communiquer des statistiques.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis disposé à écouter l'argumentation de l'honorable président du Conseil privé ou du ministre, mais j'ai effectivement entendu le ministre dire qu'il avait cité un document qu'il avait envoyé au député.

M. McMillan: Monsieur le Président, le document auquel je me suis reporté est un communiqué de presse. Je l'ai publié moi-même à partir de Washington. J'en ai fait parvenir un exemplaire au député puisqu'il est le critique de l'opposition officielle en matière d'environnement. Je m'y suis reporté uniquement pour répondre à une question à laquelle la réponse était d'ailleurs évidente.

M. le Président: A l'ordre. Les services du greffier me signalent que le ministre leur a fait parvenir le document. J'imagine donc qu'il propose de le déposer. Quel est l'avis du ministre quant au recours au Règlement du député de Davenport?

M. McMillan: Monsieur le Président, je peux dire au député que je n'ai aucune hésitation à déposer le document. Cela ne change rien au principe en cause, cependant. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a déclaré, et je suis bien d'accord avec lui, que, si un ministre cite un passage d'un document, il n'est pas nécessairement obligé de le déposer si ce document ne fait pas partie de certaines catégories.

M. Gauthier: Mais non.

M. le Président: A l'ordre. La présidence a statué sur cette question à bien des reprises et encore il y a deux semaines. Je dois m'occuper du recours au Règlement. Si j'ai bien compris, le ministre dépose volontairement le document en question. Je dois conclure que c'est ce qu'il fait. La question est donc réglée.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, vu qu'on est jeudi, permettez-moi de demander au leader parlementaire du gouvernement, l'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), s'il pourrait nous indiquer quelles sont les initiatives parlementaires qu'il compte amener devant la Chambre au cours de la prochaine semaine?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'annoncerai les travaux de la Chambre demain parce que nous avons une réunion après la période des questions orales avec l'honorable député et avec l'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans).

[*Traduction*]

Nous savons que demain sera une journée réservée à l'opposition. Ce serait peut-être plus facile que nous discutions d'abord des travaux de la Chambre et que j'annonce ce que nous ferons la semaine prochaine pendant les affaires courantes demain si les députés sont d'accord.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE QU'UN DÉPUTÉ RETIRE SES PAROLES

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, durant la période des questions orales, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a cité que durant un comité au cours de la semaine, j'avais dit que nous avions mandaté M. Saunders. J'aimerais qu'il retire ses paroles et j'aimerais vous citer la page 3 du . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le ministre dit, je pense, qu'il y a une différence concernant des faits. C'est une question de débat, ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est ce que nous avons établi plusieurs fois.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, est-ce que je peux vous demander . . . est-ce que le député . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Est-ce que le ministre a un autre rappel au Règlement?

M. Bissonnette: Monsieur le Président, est-ce que je peux vous poser une question à ce moment-ci?

M. le Président: Non.

M. Bissonnette: Peut-être que . . . Est-ce qu'un député peut . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre m'a dit qu'il est en désaccord sur quelque chose qu'un autre député a dit. C'est cela qu'il a dit. Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est une différence d'opinions concernant des faits. Cela donne matière à débat.

M. Malépart: Bye! Bye!

M. le Président: Ce n'est pas un rappel au Règlement!

[*Traduction*]

M. Lewis: Ramenez Sauvé.

M. le Président: A l'ordre! Je dois demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) de retirer ce qu'il a dit. L'honorable secrétaire parlementaire a délibérément dit cela pour que je l'entende. Je dois lui demander de retirer son observation.

M. Lewis: Je la retire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE—L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à entreprendre sur-le-champ une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire.

M. le Président: Lorsque la Chambre a suspendu ses travaux, à 13 heures, il restait encore huit minutes dans la période des questions et observations. Si je me souviens bien, le député était sur le point de répondre à une question du député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen). Par conséquent, la parole est au député de Regina-Est (M. de Jong).

M. de Jong: Monsieur le Président, le député m'a demandé de bien préciser la position du parti conservateur à l'égard de la tenue d'une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire. En outre, il rappelle que son parti réaffirme aussi dans l'exposé de position sa conviction qu'il existe de bons marchés pour la technologie du CANDU et des possibilités d'exporter de l'électricité excédentaire aux États-Unis. Ces deux questions, soit la vente du réacteur CANDU et la vente de notre technologie, me préoccupent.

J'ai remarqué aussi que dans leur déclaration les conservateurs reprochent quelque peu au gouvernement libéral d'avoir vendu de la technologie canadienne à la Roumanie en échange de fraises roumaines. La vente de notre technologie nucléaire à d'autres États m'inquiète encore. Je m'inquiète encore de l'éventuelle vente de réacteurs CANDU à la Roumanie, à la Corée du Sud, au Vénézuéla, à l'Argentine et à tous les autres pays où nos vendeurs sont allés. Les conditions dans lesquelles ces derniers marchés ont été conclus nous incitent à poser des questions.

Comme je l'ai signalé dans mon allocution, je suis préoccupé par les nombreux cas où nous avons vendu notre technologie pour qu'elle serve à des fins pacifiques et où elle a finalement été utilisée pour la fabrication de matériel militaire. Une enquête publique devrait également porter sur cette question.

• (1510)

Il importe que nous réexaminions les conditions économiques de l'industrie nucléaire, surtout en ce qui concerne la vente aux États-Unis de notre énergie électrique excédentaire. Il me semble qu'il n'y a pas à cela de justification économique. Nous lancer à fond de train dans la construction de centrales nucléaires dans l'espoir de réaliser un certain bénéfice en vendant de l'électricité aux États-Unis, cela n'a pas de sens.

Au cours de débats antérieurs, lorsque le gouvernement a préféré arrêter tous les programmes d'économie d'énergie et de remplacement du pétrole, j'ai fait voir le prix de revient au baril des équivalents énergétiques. Le gaz de risque, par exemple, est à $35 d'équivalent-baril; Hibernia se situe à $30; le réacteur nº 2 de Pointe Lépreau est à $70 d'équivalent-baril. Du côté économie et énergie, nous avons du pétrole qui équivaut à $5 le baril. J'ai essayé de vous faire voir qu'il revient beaucoup moins cher de faire des économies au prix équivalent d'environ $5 le baril que de recourir à la filiale nucléaire, qui est la plus chère, à $70 environ l'équivalent-baril. Il est ridicule à mon avis de prétendre que nous pouvons construire des réacteurs nucléaires, avec tous les problèmes qui s'ensuivent d'élimination des déchets et de protection de l'environnement, tout en réalisant des bénéfices sur les ventes d'électricité aux États-Unis. Si les députés d'en face sont sérieux, je les prie instamment de confier à une enquête publique le soin de dire s'il s'agit là effectivement d'options rentables. S'agit-il de solutions rentables? De solutions sûres pour l'environnement? Confions cela à une enquête publique.

Une des choses qui nous attriste, c'est le secret dont s'entoure l'industrie nucléaire.

M. McDermid: Cela ne tient pas debout.

M. de Jong: Le député dit que cela ne tient pas debout.

M. McDermid: C'est certain.

M. de Jong: Je puis parler de ce que j'ai vu. Il y a quelques années, un très grave déversement s'est produit dans le nord de la Saskatchewan.

M. McDermid: C'était il y a quelques années: Les choses ont changé depuis.

M. de Jong: Il n'y a pas si longtemps que cela. C'était il y a seulement deux ou trois ans. Quelques-uns de mes collègues et moi-même avons voulu visiter Key Lake et d'autres mines dans le nord de la Saskatchewan. Nous avons eu beaucoup de mal à obtenir l'autorisation de visiter la mine contrôlée par le gouvernement fédéral. Il nous a été passablement difficile d'obtenir les rapports sur l'environnement et sur la santé et le bien-être. En fait, je n'ai toujours pas reçu certains des rapports que j'avais demandés. On nous faisait des difficultés à Ottawa et en Saskatchewan que dirigeait alors un gouvernement conservateur. Alors, quand on me parle de société ouverte et qu'on me dit que tous les renseignements sont à notre disposition, je réponds que c'est de la blague. Quand j'ai essayé d'obtenir des données importantes au sujet des effets sur l'environnement, la santé et le bien-être, on m'en a empêché. Alors quand les députés d'en face me disent que rien n'est secret, j'en déduis que le secteur lui-même les a bien eus.

La morale du débat devrait être: Rappelez-vous le *Titanic*.

Le président suppléant (M. Charest): Je permets une question supplémentaire courte.

M. Friesen: Monsieur le Président, ce député n'a vraiment pas à critiquer un ministériel pour la façon dont il répond aux questions, car il n'a assurément pas répondu à la mienne. Les néo-démocrates ont présenté une version tronquée de notre énoncé de principes lors de la campagne électorale. Ce faisant, ils ont essayé, et notamment aujourd'hui, de donner l'impression aux Canadiens que, d'après notre énoncé de politique, nous comptions mettre un terme à la production de l'énergie nucléaire au Canada.

M. Fulton: Je voudrais faire un rappel au Règlement. Comme c'est souvent le cas, les propos du député sont absolument faux et trompeurs.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Friesen: Toute l'argumentation des néo-démocrates repose sur l'hypothèse selon laquelle durant la campagne électorale, nous avons promis, dans la version tronquée qu'ils ont présentée, d'arrêter de produire de l'énergie nucléaire. Ce n'était pas du tout le cas. Nous voulions simplement y mettre de l'ordre. On peut se demander si le NPD n'induit pas les Canadiens en erreur dans sa motion.

Je voudrais maintenant poser une question supplémentaire. Le député a proposé une autre solution, et elle était excellente. La perte d'électricité qui s'ensuivrait devrait être remplacée par quelque chose. Il a donc proposé des économies d'énergie. Je crois que cette suggestion est excellente, mais elle ne s'applique pas partout dans le monde. Dans certains pays, elle ne correspond pas à la réalité.

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Le débat.

M. de Jong: Je dois pouvoir assurément répondre à cette observation.

M. McDermid: Votre dernière réponse était trop longue.

M. de Jong: Le député qui pose une question a-t-il le dernier mot?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends la position du député. Il s'agit d'une période de dix minutes réservée aux questions et aux observations et parfois, les députés ont tendance à oublier que s'ils posent une question, ils devraient pouvoir compter sur une réponse. Certains députés, lorsqu'ils font des observations ou répondent à une question, devraient également se rappeler que certains de leurs collègues peuvent vouloir formuler des observations ou leur poser des questions. Cette période n'est pas réservée aux discours. Nous avons maintenant dépassé depuis longtemps le temps qui nous est imparti pour les questions et observations, et le député aura d'autres occasions, au cours de l'après-midi, s'il le souhaite, de répondre peut-être indirectement, ou de participer au débat. La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

M. de Jong: Monsieur le Président, ne pêche-t-on pas ainsi contre l'esprit de . . .

M. Friesen: J'aurai une autre question plus tard.

Le président suppléant (M. Charest): Sachez bien que je comprends parfaitement le point de vue du député. Ma décision va justement dans ce sens-là. Je saisis l'occasion de rappeler aux députés que lorsqu'ils posent des questions ou font des observations, ils doivent laisser quelque temps à ceux à qui ils s'adressent pour répondre. La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je vais redonner lecture de la motion à l'étude aujourd'hui:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à entreprendre sur-le-champ une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire.

En présentant cette motion, le motionnaire et son parti avaient sans doute en tête l'engagement que le parti progressiste conservateur a pris au cours de la campagne électorale lorsque, semble-t-il, il a soutenu l'idée de tenir une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire et de soumettre la question nucléaire à l'approbation du public. C'était un engagement de taille, qui s'inscrit parmi tous ceux qui n'ont pas été respectés. Il ne s'agit pas, dans ce domaine, de faire des promesses en l'air, étant donné les conséquences qu'elles entraînent et les espoirs qu'elles soulèvent.

J'aurais préféré que le motionnaire ajoute quelques mots, pour donner la motion suivante: «Que la Chambre exhorte le gouvernement à entreprendre sur-le-champ une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada et à l'étranger».

Pourquoi cette modification? Parce que l'avenir est loin d'être rassurant. Il y a dans le monde 26 puissances nucléaires qui exploitent au total 374 réacteurs.

• (1520)

C'est cette technologie qu'a adoptée la civilisation industrielle d'Amérique du Nord, d'Europe et d'ailleurs. Tôt ou tard, nous devrons nous demander s'il y a lieu de développer cette technique, s'il faut la remettre en question et, si oui, quelles sont les autres options, et si nous voulons moins dépendre de l'énergie nucléaire.

J'aurais préféré que la motion aborde l'ensemble du problème plutôt que l'aspect purement canadien. Je me demande s'il est possible d'entreprendre une étude de cette envergure sans tenir compte de ce qui se passe ailleurs en Amérique ou dans d'autres parties du monde. Pourquoi? C'est que la catastrophe de Tchernobyl a fait la preuve que la planète entière pouvait être affectée par l'explosion ou la fusion d'un réacteur nucléaire. C'est bien différent d'un accident ferroviaire ou de l'incendie d'une grande ville. Ce genre d'accident peut avoir des conséquences profondes et durables qui dépassent les frontières du pays où il se produit.

Comment pouvons-nous préserver l'avenir de l'humanité tout en veillant à la qualité de vie des générations présentes et futures? Je dois dire que la situation actuelle laisse beaucoup à désirer. Il y a quelques années, nous avons créé à Vienne un organisme des Nations Unies appelé l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cet organisme a été mis sur pied dans un but précis. On voulait veiller à ce que les réacteurs nucléaires construits à des fins pacifiques ne soient pas utilisés à des fins militaires. À cet égard, je pense que l'Agence de l'énergie atomique à Vienne a accompli de l'assez bon travail. Elle a probablement rempli son mandat, mais uniquement dans l'optique très restreinte que j'ai mentionnée tout à l'heure.

La question est de savoir comment nous pouvons utiliser l'Agence actuelle pour assurer la protection de la santé en cas d'accidents, d'explosions et de fusions de cette nature à l'avenir? Le problème de l'heure, c'est qu'il n'existe aucune norme internationalement reconnue et acceptée en matière de sécurité nucléaire. Chaque pays établit ses propres normes et les respecte, espérons-le, mais n'y parvient pas toujours rigoureusement car autrement nous n'aurions pas eu à déplorer les accidents de Tchernobyl et de Three Mile Island, et l'histoire de l'industrie n'aurait pas été jalonnée d'autres accidents dont certains sont peut-être passés inaperçus.

Mais la question demeure toujours: Comment arrêter des normes de sécurité internationales qui seraient acceptées par tous les pays et qui deviendraient des critères fondamentaux régissant l'exploitation de l'industrie nucléaire partout dans le monde et non pas dans un seul pays? En deuxième lieu, qui serait chargé d'appliquer de telles normes? Nous avons bien l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne, mais elle n'a pas les pouvoirs nécessaires pour faire respecter pareille politique. Nous continuerons de vivre dans l'incertitude tant que nous n'aurons pas une telle agence chargée de l'application de normes qui auraient été universellement reconnues. Comme je le rappelais tout à l'heure, il existe actuellement, dans le monde, 26 pays qui possèdent ensemble 374 réacteurs nucléaires, et chacun d'entre eux exploite ses propres centrales indépendamment des autres selon des normes différentes, ce qui est peut-être bien en soi, mais qui pourrait être fort dangereux, surtout qu'il n'existe aucune mesure de coopération internationale pour assurer la sécurité des opérations de telles centrales.

S'il y a une leçon à tirer de la catastrophe de Tchernobyl, c'est que les pays qui exploitent des réacteurs nucléaires ont des comptes à rendre, non seulement à leurs citoyens, mais aussi aux pays avoisinants. Si ces pays s'acquittaient tous de leurs responsabilités sur ce chapitre, on ne serait pas en train de refouler les chargements de bestiaux et de produits alimentaires à la frontière est-ouest en Europe. Certains pays ne seraient pas en train, non plus, d'interdire les pâturages aux animaux jusqu'à une certaine date en mai pour empêcher la contamination nucléaire du lait et, par conséquent, de l'organisme humain. On n'aurait pas à prendre un certain nombre de mesures comme il a fallu le faire au cours des 10 derniers jours pour protéger la santé des citoyens des pays hors de l'Union soviétique à cause d'un accident qui s'est produit à l'intérieur de ses frontières. On peut voir les implications et les répercussions résultant de mesures prises dans un pays et qui se font sentir dans les pays voisins et même au-delà des océans sans égard non plus aux frontières sur les autres continents.

Il me semble qu'une étude, limitée au Canada, sur l'avenir de l'énergie nucléaire ne servirait pas à grand-chose à ce stade-ci, étant donné le grand nombre de pays qui ont progressé dans cette voie, des pays comme la France, par exemple, qui se sont engagés à se doter de quelque 400 centrales nucléaires d'ici la fin du siècle pour répondre à leurs besoins d'énergie.

On a affaire en l'occurrence à une situation mondiale qui exige qu'on s'en occupe. Voilà pourquoi j'ai exhorté ces jours derniers le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à prendre une initiative au nom du Canada aux Nations Unies pour voir si le Canada n'aurait pas un rôle de premier plan à jouer, étant donné la réputation dont jouit notre pays dans la communauté internationale, dans le but de réunir autour d'une table tous les pays intéressés. Il ne s'agirait pas uniquement, je le soutiens, des pays possédant des réacteurs nucléaires, 26 en tout, mais d'autres également, qui se mettraient à la tâche en vue d'établir les règlements et les normes d'application internationale auxquels je faisais allusion tout à l'heure. Le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan à cet égard. Il a là une occasion de le faire. Il devrait saisir cette occasion au nom de tous ceux que l'accident de Tchernobyl préoccupent au plus haut point, comme on peut très bien le comprendre.

C'est l'une des réflexions que nous inspire la lecture de la motion du député de Skeena (M. Fulton) que je fécilite d'avoir pris une aussi louable initiative.

Une autre réflexion qui vient à l'esprit, c'est que je préférerais des consultations publiques à une enquête publique, c'est-à-dire une tribune ouverte pendant disons les deux prochaines années sur les besoins énergétiques futurs du Canada, peut-être jusqu'à l'an 2020. Si vous préférez, nous pouvons limiter notre horizon à l'an 2010. Quoi qu'il en soit, le gouvernement du Canada, dans une mouvement inhabituellement éclairé, si l'on tient compte de son rendement actuel, s'ouvrirait au public d'une manière ou d'une autre pour demander: «Nous voulons savoir quels seront à votre avis nos besoins énergétiques d'ici telle ou telle année». Cette date correspondrait probablement à l'émergence d'une nouvelle génération, celle des jeunes aujourd'hui à l'école.

• (1530)

Nous aimerions savoir dans quelle mesure nous devrions dépendre du pétrole, du gaz ou de l'énergie nucléaire d'une part, et d'autre part des ressources renouvelables, de la biomasse et des autres sources d'énergie que je connais mal.

Nous devrions nous efforcer de porter l'attention de la nation sur une date cible et finalement, après des consultations auprès du public, de diverses industries et de tous les autres secteurs touchés par l'énergie, la question reviendrait à Ottawa et le gouvernement publierait un plan sur les besoins énergétiques du Canada, disons, en l'an 2010. Ce plan nous donnerait des précisions sur nos besoins—ce ne serait pas une mauvaise chose que nous le sachions, car nous ne semblons pas le savoir aujourd'hui—et sur la façon dont nous pourrions répartir ces besoins dans les quatre ou cinq catégories que j'ai énumérées.

Je crains que grâce à une telle consultation, les Canadiens pourraient nous dire à nous, au Parlement et au gouvernement, si nous devons conserver notre dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire, si nous devons la réduire ou même l'éliminer graduellement. Il est fort possible que de nombreuses idées intéressantes soient exprimées à l'occasion de cette démarche. Cela a toujours été le cas à l'époque où nous formions le gouvernement, chaque fois qu'il nous arrivait de consulter le grand public.

Sauf erreur—je fais appel en l'occurrence uniquement à ma mémoire—le plan que la Suède a élaboré pour ce qui est de ses besoins énergétiques d'ici l'an 2010 a amené ce pays à conclure qu'il devait éliminer graduellement sa dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire. C'était conforme aux voeux exprimés par la population de concert avec les divers secteurs. Nous ne savons pas ce qui arriverait au Canada. Cependant, il serait certes tout à fait conforme à la démarche démocratique d'envisager à un moment donné les besoins à long terme et les besoins futurs, et d'écouter les idées que la population pourrait exprimer sur les objectifs précis que nous devrions nous fixer pour une année donnée en ce qui concerne le pétrole et le gaz, l'énergie nucléaire et les ressources renouvelables comme le soleil, le vent, et la biomasse. Je soutiens que ce serait là un exercice très salutaire et très révélateur.

J'ai remarqué dans la *Gazette* de Montréal du 10 mai un article de Warren Caragata, de la Presse canadienne, où on disait que les réacteurs CANDU n'étaient pas à l'abri d'une fusion. M. Caragata cite M. Domaratski, directeur général de la réglementation des réacteurs à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui aurait reconnu ce qui suit:

> ... une fusion pourrait causer une «catastrophe» et entraîner la mort de milliers de personnes.
>
> Il dit cependant que le risque de fusion est tellement éloigné et les chances de fuites considérables de radiation tellement minces, qu'il est inutile de concevoir une structure de réacteur pour se protéger contre cette éventualité.

J'apprends tout cela par les journaux, comme le public, et je trouve ces déclarations un peu troublantes à cause du message contradictoire qu'elles livrent. J'imagine que les Canadiens en général s'interrogent eux aussi quand ils lisent ces comptes rendus. Dieu merci, la centrale nucléaire de Pickering a toujours bien fonctionné, sans accident jusqu'ici. La production d'énergie nucléaire en Ontario seulement correspond à environ 30 p. 100 de la demande totale dans cette province.

Au fil des ans, la source d'électricité nucléaire a pris énormément d'importance. Nous avons fait de grands progrès dans certaines régions du pays en ce qui concerne notre dépendance de l'énergie nucléaire. Soudain, et je soupçonne que c'est pourquoi cette motion est à l'étude aujourd'hui, toute la dépendance de l'énergie nucléaire devient discutable, et avec raison, à la lumière des conséquences que peut avoir un grand désastre. J'ignore dans quelle mesure nous pouvons changer les choses en ce moment, nos centrales étant déjà construites, mais il est certainement encore temps de prévoir pour l'avenir et de décider si nous maintenons le *statu quo* sans ajouter de réacteurs nucléaires comme c'est prévu à certains endroits.

Même si nous continuons à dépendre de l'énergie nucléaire, nous pouvons quand même commencer à nous donner une politique de réduction graduelle de cette dépendance à long terme, si c'est là le voeu des Canadiens. Cela pourrait s'étaler sur une assez longue période. Pour ce faire, il nous faut être absolument sûrs des autres sources d'énergie dont nous allons dépendre. Des scientifiques me disent qu'il est possible que nous produisions un jour de l'énergie par fission, que la technologie progresse en ce sens. Cela nous permettra de produire toute l'énergie dont nous aurons besoin sans devoir recourir à des ressources comme l'énergie nucléaire qui sont tellement inquiétantes.

Je suppose que le secteur nucléaire se rendrait grandement service à ce stade-ci s'il arrivait enfin à conclure ses recherches sur la façon de se débarrasser des barres de combustible usé. Un nombre considérable de ces barres sont en train de s'entasser dans les centrales nucléaires en Ontario. C'est l'élimination temporaire en attendant l'élimination définitive qui fait l'objet de recherches intensives de la part des autorités compétentes. Je crois que l'inquiétude des Canadiens serait en partie allégée si le problème de l'élimination des barres de combustible usé était bientôt résolu, car cela prouverait que le secteur nucléaire peut parfaitement se débarrasser de ses déchets d'une façon écologiquement acceptable.

• (1540)

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement l'exposé du député. Je me suis trouvé en accord avec une bonne partie de ce qu'il a dit. J'aimerais avoir son opinion sur ce qui suit. Quand il est question d'énergie nucléaire, on entend répéter de diverses sources—représentants de l'industrie et, depuis tout récemment du gouvernement—que tout va bien. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a dit que la question était à l'étude, mais que jusqu'ici elle et ses collègues avaient confiance dans nos propres réacteurs nucléaires, de la façon dont ils fonctionnent au Canada.

Je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il n'y a pas tellement de semaines, le ministre des Finances (M. Wilson) a pris la parole à la Chambre pour dire que tout allait bien aux deux banques de l'Ouest, que les dépositaires et autres n'avaient pas à s'inquiéter. «Tout va bien, disait-il. C'est moi l'expert. C'est moi le ministre des Finances, et je m'y connais». La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) s'est levée à son tour pour dire: «C'est moi qui suis le second. Je m'y connais en fait de banques. Ces banques sont solides et stables. Il n'y a aucune raison de s'inquiéter». Même l'inspecteur général des banques, le premier fonctionnaire du pays pour les questions bancaires, a dit à diverses reprises: «Aucune raison de s'inquiéter. Ce sont là des banques excellentes, bien plantées, solides et stables». Ensuite le gouverneur de la Banque du Canada a dit à son tour: «Les banques vont bien». Voilà ce qu'ont dit les principaux responsables des questions financières au Canada. Ils ont dit que nos banques, c'est-à-dire la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque, étaient en parfaite santé. Et ils se sont trompés du tout au tout.

Quand nous entendons les dirigeants du secteur nucléaire dire que tout va bien, qu'il est inutile de s'inquiéter, qu'ils ont toutes les garanties voulues, et que nous entendons ensuite la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclarer que tout va bien, qu'elle fait entièrement confiance au système actuel, nous commençons à comprendre alors pourquoi nous ne les croyons guère.

C'est ce que je veux demander au député. L'industrie nucléaire ne prend-elle pas son appui sur toute une kyrielle de mensonges quand ne prétend qu'elle ne suscite effectivement aucun danger alors que nous sommes persuadés que tel n'est pas le cas? Voilà pourquoi nous affirmons que n'étant pas certains, nous ne devrions pas pousser cette industrie dont les conséquences peuvent être terribles pour l'humanité. N'est-ce pas une industrie qui se recommande de mensonges venant de n'importe quel pays, à n'importe quel niveau de la bureaucratie, à l'échelon national ou international?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) m'attribue des connaissances plus poussées que j'en ai pour analyser la compétence de l'industrie. Je suis porté à croire que l'industrie est composée de professionnels du secteur qui ont foi en ce qu'ils font. Ils ont produit de l'énergie au Canada en ayant recours à une technologie qui offre des avantages et des inconvénients. Je ne crois donc pas qu'il soit sage de décrire les industriels comme l'a fait le député, mais je comprends la thèse qu'il tente de nous exposer.

Chose certaine, l'industrie nucléaire au Canada ne fonctionne pas en vase clos. Un nombre appréciable de réacteurs ont été construits, le sont encore et le seront à l'étranger. Par ailleurs, il n'y a pas de règles internationales qui nous protègent, tandis que ces travaux se poursuivent. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un complot méphistotélique ourdi par quelques individus malintentionnés; c'est plutôt l'oeuvre de techniciens exploitant une certaine technologie qui est disponible, que l'humanité a découverte et qui . . .

M. Riis: Qu'ils considèrent comme sûre.

M. Caccia: . . . qu'ils prétendent sûre.

Cela dit, il n'y a pas de mal à ce que les politiques fassent preuve d'un sain scepticisme au nom du public. A en juger par la pertinence des questions que le député de Kamloops—Shuswap pose au ministre des Finances (M. Wilson), je suis certain qu'il en est capable. Le scepticisme est de mise, particulièrement dans l'opposition, pour manifester notre volonté de passer au crible toute déclaration des ministériels, y compris celles portant sur le secteur à l'étude.

Pour conclure, je suis plus préoccupé, pour le moment du moins, par le vide effrayant qui entoure ces 26 pays et leurs 374 réacteurs, en ce sens qu'il n'existe pas de règles du jeu pour assurer la protection contre les répercussions internationales des catastrophes. Peut-être suis-je un peu étroit d'esprit; mais nous avons tous nos faiblesses.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député qui a fait, à mon avis, un discours solide et intéressant. Il sait certainement que la motion dont la Chambre est saisie vise à faire tenir par le Parlement, et en particulier par le gouvernement, une enquête publique complète sur l'énergie nucléaire, comme promis durant la campagne électorale. Les médias ont rapporté les points de vue divergents des députés de son parti. Je voudrais savoir si le parti libéral a une position ferme sur la question de la tenue éventuelle d'une enquête publique approfondie sur l'énergie nucléaire.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'espère qu'au prochain congrès, qui aura lieu ici à Ottawa en novembre, nous étudierons cette question très importante. Je voudrais aussi ajouter qu'à ce moment-là, j'espère qu'on l'abordera comme une question d'ensemble, c'est-à-dire en se rendant compte combien il est important de déterminer pour le Canada les éléments d'un programme énergétique en se fixant un délai précis. Nous pourrons ainsi déterminer quelle importance nous voulons accorder à chacun des éléments d'un plan énergétique, y compris le nucléaire, au lieu de ne s'attacher qu'à un seul.

Pourquoi dis-je cela? Il est plus utile, je pense d'envisager une date éloignée. La question prendra une tournure moins politique, puisque nous ne savons pas qui sera au pouvoir en 2010. Par conséquent, on pourra procéder à cette étude de façon plus détendue. Celle-ci pourra porter entre autres sur les quatre ou cinq éléments que j'ai mentionnés: le pétrole et le gaz, la biomasse, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, le nucléaire et ainsi de suite. Les Canadiens pourront participer activement à cet exercice de façon à découvrir quels seront nos besoins d'ensemble. Puis nous pourront répartir ces besoins par secteurs de façon à obtenir une interprétation et une direction du public qui sera consulté. J'espère que nous pourrons le faire, bien que je ne puisse pas garantir au député que cela se produira à notre congrès d'Ottawa.

M. Ravis: Monsieur le Président, je ne poserai pas de question au député, mais j'aimerais faire une observation en ma qualité de résident de la province qui produit le plus d'uranium au Canada, sinon dans le monde, la Saskatchewan. Ce que j'ai trouvé clair en écoutant non seulement le député de Davenport (M. Caccia) mais les deux autres orateurs du parti NPD qui l'ont précédé, c'est que s'il y a effectivement beaucoup de menteurs dans l'industrie, alors je suppose que je dois poser la question suivante, pour la forme. Qu'arrive-t-il à quelqu'un qui dépense 600 millions de deniers publics en Saskatchewan pour ouvrir ces mines et qui encourage littéralement la venue de millions de dollars du marché international, et de l'industrie minière, pour apprendre maintenant, du chef du parti NPD de la Saskatchewan que ces mines vont peut-être fermer? Ce n'est pas étonnant qu'une grande confusion règne dans l'industrie.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Selon moi, mon honorable collègue a fait par inadvertance une erreur lorsqu'il a parlé du parti NPD . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Riis: Cela reviendrait à dire le parti Nouveau parti démocratique.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) a-t-il terminé son observation?

• (1550)

M. Ravis: Monsieur le Président, je voulais juste formuler une observation; je n'avais pas de question à poser.

Le président suppléant (M. Charest): Très brièvement, la parole est au député de Davenport (M. Caccia).

M. Caccia: Monsieur le Président, cette observation mérite une brève explication. Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) m'a attribué une déclaration que je n'ai pas faite au sujet de l'industrie. Ainsi, elle est l'oeuvre de quelqu'un d'autre. En outre, à ma connaissance, le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan n'a pas décidé d'éliminer de ni même réduire l'utilisation de l'énergie nucléaire et sa dépendance à l'égard de cette source d'énergie.

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, alors que j'écoutais les interventions de mes collègues aujourd'hui, cela m'a rappelé ma visite officielle de la semaine dernière en Roumanie. Le président de ce pays, le président Ceausescu, est franchement en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire . . .

M. Caccia: Mais il n'a pas l'argent voulu. C'est là son problème.

M. Waddell: Ses grands discours ne lui coûtent rien.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Layton: Depuis 15 ou 17 ans, le gouvernement roumain examine les besoins énergétiques du pays. Imaginons un instant que nous ayons vécu à Bucarest l'hiver dernier où l'on ne permettait d'utiliser qu'une seule ampoule de 40 watts. C'est ce que le gouvernement a fait, pour que le pays ne vive pas au-dessus de ses moyens car il est en train de réduire sa dette internationale. En s'imposant cette épreuve, compte tenu de toute la technologie à leur disposition et de la capacité de leur gouvernement de négocier, les Roumains ont décidé d'acquérir la technologie mise au point par les Canadiens, le réacteur nucléaire CANDU.

Notre visite a coïncidé avec l'accident de Tchernobyl. La Roumanie se trouve dans le rayon de 500 kilomètres qu'on a jugée peu sûre pour la sécurité publique. En dépit de cela, cette société est très décidée à subvenir à ses besoins en matière d'énergie nucléaire.

Nous avons visité un seul emplacement où l'on construit en même temps quatre réacteurs CANDU qui constitueront la centrale nucléaire. La Roumanie fait confiance aux Canadiens qu'elle juge compétents, et à la technologie canadienne qu'elle estime sûre.

Vous vous en souvenez, monsieur le Président, ayant vous aussi participé à ces entretiens avec les dirigeants roumains, ces derniers souhaitaient avant tout que le Canada les rassure et leur garantisse, vu les risques, que l'on insistera encore davantage sur le contrôle de la qualité sous tous ses aspects, notamment la conception, la construction, le matériel, l'installation, l'exploitation et la surveillance. Les Canadiens qui travaillent un peu partout dans le monde, et surtout dans ce milieu étrange qu'est l'Europe de l'Est, inspirent confiance pour ce qui est d'assurer cette qualité.

Notre gouvernement se soucie de la sécurité des travailleurs et du public. La preuve, c'est que nous exigeons que soient appliquées de manière rigide toutes les normes que nous avons mises au point avec la Commision de contrôle de l'énergie atomique. Il serait très facile de suspendre l'activité du secteur de l'énergie nucléaire, même d'y mettre carrément un terme, et d'opter pour d'autres solutions de remplacement. Cependant, quiconque possède des connaissances en génie sait que les solutions douces, entre autres l'énergie solaire, éolienne et marémotrice, n'offrent que des ressources très limitées par rapport à ce que notre société attend de ses réseaux énergétiques. Le pétrole et le gaz à bon marché sont inévitablement limités. Quant au charbon, il est cher et pose d'autres problèmes d'ordre écologique.

Si le Canada partage avec la Roumanie, la Corée ou l'Argentine sa technologie de pointe, sûre et de conception canadienne, c'est qu'il a le sens des responsabilités. Le gouvernement et le secteur privé collaborent afin que les pays qui appliqueront cette technologie bénéficient de conseils judicieux. Nous avons confiance dans notre savoir-faire et notre technologie. Et par là je n'entends pas seulement les mines, qui se situent au début du cycle.

Je me suis réjoui d'entendre le député d'Algoma (M. Foster) vanter nos mines d'uranium et le fait que nous sommes capables de raffiner ce minerai. Qu'il se rassure, dans la mesure du possible nous entendons raffiner nous-mêmes nos matières premières.

M. Waddell: Y compris l'uranium?

M. Layton: Y compris l'uranium.

J'ai été étonné d'entendre les propos des néo-démocrates. On dirait qu'ils sont nés de la dernière pluie.

M. McDermid: Vous ne devriez pas, ils sont toujours aussi cinglés . . .

M. Layton: Le bon vieil NPD. Les députés parlent comme si l'énergie nucléaire n'existait pas au Canada. Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) disait tout à l'heure qu'il n'y a sans doute pas d'endroit au monde où l'uranium est aussi abondant qu'en Saskatchewan. Le Canada possède cette richesse pour la partager en toute sécurité avec les autres pays.

Je suis heureux d'intervenir sur cette motion d'Opposition. L'étude d'une telle motion nous permet d'exposer les faits tels qu'ils sont, des faits qui se rattachent expressément à l'énergie nucléaire au Canada. Voyons un peu ce qui distingue le système canadien CANDU des systèmes de l'Union Soviétique.

Le Canada est entré dans l'ère nucléaire il y a 26 ans par l'inauguration du système CANDU. Pendant tout ce temps, ce dernier l'a toujours emporté sur n'importe quel système au monde, à la fois pour ce qui est de la capacité de production et de la sécurité. Sur les 212 réacteurs importants à travers le monde, 6 CANDU sur 18 comptent parmi les 10 premiers pour ce qui est de leur rendement pendant leur durée utile.

La puissance de l'ensemble de nos réacteurs s'élève à 11,000 mégawatts, soit plus que tout le complexe hydro-électrique de la baie James, et place ainsi le Canada au sixième rang devant la Grande-Bretagne et 15 autres pays de l'OCDE. L'an dernier, en 1985, pour l'ensemble du Canada, l'énergie nucléaire répondait à 13.5 p. 100 de nos besoins en électricité et pour l'Ontario, cette proportion atteint presque 40 p. 100. Autrement dit, le Canada n'est pas prêt de renoncer à l'énergie nucléaire.

En outre, ce type d'activité offre de l'emploi direct à 35,000 personnes. Elle rapporte plus de un milliard de dollars de vente d'électricité chaque année à des prix bien inférieurs aux deux autres options les plus avantageuses, soit le charbon importé et le pétrole.

Les responsables de l'industrie nucléaire canadienne ont toujours été conscients des dangers que représente la production d'énergie à partir de la fission nucléaire. Par ailleurs, on a toujours respecté la rigoureuse réglementation de l'organisme de contrôle, la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Si bien qu'en matière de sécurité, le système CANDU offre un exemple presque inégalé dans tous les autres secteurs d'activités. En l'espace de 133 années-réacteurs CANDU au Canada, personne dans le grand public n'a eu à déplorer le moindre dommage. On n'a jamais relevé la moindre fuite de radioactivité mesurable en provenance de l'emplacement d'un réacteur CANDU. Sur plus de 100 millions d'heures-personnes, on n'a signalé aucun cas de blessure ni aucun décès.

Dès le début des années 70, l'Hydro-Ontario a fait en sorte que les émissions radioactives en provenance des réacteurs soient d'au moins 1 p. 100 inférieures aux normes fixées par la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

• (1600)

La limite réglementaire annuelle de la Commission de contrôle de l'énergie atomique n'a jamais été dépassée et l'Hydro-Ontario a toujours respecté celle qu'elle s'est elle-même imposée. La surveillance régulière démontre que les émissions radioactives des centrales nucléaires ne représentent qu'une fraction de la radioactivité émise par des sources naturelles et que ces émissions ont un effet négligeable sur l'environnement.

Une personne qui vit à proximité de la centrale d'un réacteur CANDU ne recevrait qu'un millirem de radiation par année. Le taux de radiation de certaines sources naturelles est de 100 millirems par année. La dose maximale permise pour les gens en général est de 500 millirems.

La politique de sécurité en vigueur pour le CANDU tient compte du fait que les systèmes et les humains ne sont pas infaillibles. Mais le plan en vigueur pour le système CANDU limite les conséquences des erreurs humaines et techniques. En pratique, des installations bien conçues réduisent au strict minimum les risques d'accidents. De telles mesures s'accompagnent de stricts contrôles qualitatifs à l'étape de la fabrication et de l'installation et d'inspections périodiques des principales composantes pendant toute la vie utile de la centrale.

Les renseignements sur notre système nucléaire sont largement répandus au Canada. Cette industrie est réglementée par un organisme indépendant composé d'effectifs spécialisés, la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Tous les incidents inhabituels aux centrales nucléaires CANDU, si mineurs soient-ils, sont signalés à la CCEA et les rapports de tels incidents sont remis aux médias et au public. On effectue un contrôle soutenu de la sécurité du réacteur afin de mettre à profit les renseignements obtenus à partir des opérations courantes et des accidents.

Le réacteur de Tchernobyl est différent du réacteur CANDU. Mais les responsables de nos centrales se pencheront quand même sur les causes de cet accident afin d'améliorer nos propres mesures de sécurité.

Les Canadiens s'inquiètent vivement des conséquences de l'accident survenu à Tchernobyl. Santé et Bien-être Canada vérifie sans cesse la situation pour sauvegarder la santé des Canadiens. Bien des gens tiennent le rayonnement pour un grand danger, peut-être parce qu'ils l'associent au cancer. Les critiques soutiennent qu'il n'existe pas de niveau de rayonnement qui soit sans danger; même les quantités infimes présentent certains risques. Par précaution, les responsables de la réglementation acceptent cette notion et établissent les niveaux tolérables en conséquence. Cependant, il faut une dose importante de rayonnement pour augmenter sensiblement le risque de cancer. Dans la même veine, il n'existe absolument rien qui ne présente aucun risque, même se rendre en voiture à son travail.

L'effet sur la santé d'un faible niveau de rayonnement est si minime qu'il est très difficile à évaluer. Chaque année, nous recevons tous une dose d'environ 300 millirems, que ce soit de source naturelle ou médicale. C'est bien plus que les quelques millirems que nous pourrions recevoir en une année si nous vivions dans le voisinage d'une centrale nucléaire ou d'une mine d'uranium.

En comparaison, un vol aller retour d'un bout à l'autre du Canada en avion à réaction pourrait produire quelques millirems de plus. Le risque équivaudrait à celui que court le fumeur qui grille une seule cigarette. Celui qui se déménagerait simplement d'un endroit à un autre au Canada pourrait recevoir une dose accrue, simplement en raison de la variation de la radioactivité de fond dans les différentes parties du Canada.

Enfin, j'en viens à la question de savoir si nous avons besoin d'une commission royale pour enquêter sur toutes les incidences de l'extraction de l'uranium et du cycle du combustible nucléaire au Canada. Ces dernières années, il y a eu un grand nombre d'enquêtes publiques sur l'énergie nucléaire au Canada, et leurs délibérations et leurs rapports ont enrichi les sources d'information et d'analyse de la population.

La Commission royale d'enquête sur la production d'électricité de l'Ontario, connue également sous le nom de Commission Porter, a publié une série de rapports complets après avoir étudié la question pendant cinq ans et avoir dépensé plusieurs millions de dollars. La Commission d'enquête de Cluff Lake a aussi

déposé son rapport. Ces deux groupes ont envisagé leur mandat de façon très vaste de façon à examiner les conséquences internationales et les considérations morales reliées à tout le cycle du combustible nucléaire. Les deux ont finalement conclu que l'utilisation de l'énergie nucléaire était une bonne chose.

En Ontario, un comité parlementaire spécial des affaires hydro-électriques a fait enquête sur divers aspects de l'industrie nucléaire, soit la demande d'électricité, les risques posés par les réacteurs et les méthodes de gestion des déchets, y compris le programme conjoint du Canada et de l'Ontario pour la gestion du combustible usé et le problème des stériles des mines d'uranium. Selon le comité, les réacteurs nucléaires de l'Ontario sont relativement sûrs, ce qui justifie la confiance qu'a le gouvernement dans l'avenir de l'industrie nucléaire CANDU au Canada et dans le reste du monde.

L'exploitation et la valorisation de l'uranium sont des secteurs importants de la grande industrie minière du Canada. L'uranium vient immédiatement après le minerai de fer, le cuivre, le zinc, le nickel et l'or au Canada. Notre pays est connu pour ses livraisons sûres et la qualité de son minerai. Nous ne vendons pas seulement la technologie nécessaire pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous vendons aussi la matière première, l'uranium, pour faire fonctionner les centrales nucléaires. Le gouvernement tient à mettre au point des mécanismes sûrs et efficaces d'élimination des déchets radioactifs. Nous sommes en train de prendre des mesures en ce sens.

Au nom du gouvernement, je signale que la motion de l'opposition en vue d'entreprendre une étude urgente et immédiate de l'industrie nucléaire n'a pas sa raison d'être pour l'instant.

M. Fulton: Monsieur le Président, le ministre semble donner l'impression qu'il a une confiance absolue et totale dans la Commission de contrôle de l'énergie atomique et l'industrie puisqu'il dit que nous n'avons pas de souci à nous faire et que personne ne doit s'inquiéter. Lui-même et d'autres députés de son parti avaient promis pendant la campagne électorale de tenir une pleine enquête publique sur l'énergie nucléaire. Je voudrais demander au ministre s'il est d'accord avec la citation suivante. Je lui rappelle qu'il a fait campagne sur ce sujet et qu'il a été élu. On peut lire dans le livre *Myth of the Peaceful Atom* (Le mythe de l'atome pacifique):

> La base du pouvoir du lobby nucléaire canadien se trouve dans les échelons supérieurs de l'EACL et d'Eldorado. La plupart des dirigeants de la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) viennent de ces deux sociétés d'État, tout comme la plupart des conseillers du gouvernement canadien en matière de politique atomique. En 1970, le comité sénatorial sur la politique scientifique déclarait avoir été «surpris d'apprendre que la plupart des membres de la CCEA étaient des représentants de haut niveau des organismes mêmes» que la Commission est censée contrôler.
>
> De ce fait, la CCEA a été très critiquée. L'Organisation de coopération et de développement économique, dont le siège est à Paris, s'est plainte du fait que l'étroite relation avec le secteur nucléaire représentait un «conflit d'intérêts implicite». L'OCDE faisait également remarquer que la CCEA et l'AECL relevaient du même ministre—celui de l'Energie, des Mines et des Ressources. L'Association médicale de Colombie-Britannique estime que la Commission «n'est pas apte à réglementer» et déclarait devant la commission royale d'enquête de la Colombie-Britannique sur l'exploitation de l'uranium: «il est évident que les Canadiens ne peuvent pas continuer à laisser à des ministères et organismes de réglementation intéressés le pouvoir de fixer les doses maximales admissibles . . . Un réexamen de la valeur des limites d'exposition aux rayonnements, en vigueur au Canada, s'impose depuis longtemps».

Le ministre est responsable de l'exploitation minière. Il a été élu en déclarant qu'il procéderait à une grande enquête publique sur l'énergie nucléaire. Ne pense-t-il pas que nous devrions en avoir une maintenant?

M. Layton: Monsieur le Président, je voudrais répondre au député de Skeena (M. Fulton). Oui, il y a un élément de risque dont j'ai fait état dans le discours que j'ai prononcé plus tôt. Il n'y a aucune activité humaine impliquant matériel ou mouvement qui ne comporte quelque élément de risque. Nous avons la compétence, et je crois que nous l'avons démontré, de maintenir ce risque à des niveaux acceptables. Nous apprenons constamment par l'expérience, la nôtre et celle des autres, à vivre dans une sécurité toujours plus grande. En dépit des risques auxquels nous sommes aujourd'hui exposés, y compris la radiation, nous vivons tous plus vieux. Je crois que l'humanité, l'ensemble des êtres humains, est capable de profiter des changements pour se transformer et s'enrichir.

Cette confiance n'est pas absolue. Elle est fondée sur notre capacité de répondre avec les moyens dont nous disposons pour contrôler notre milieu de vie. Cela ne veut pas dire qu'il ne se commettra pas d'erreurs. Je crois à la position canadienne à cet égard. J'ai constaté que mes sentiments sont partagés par d'autres qui ont participé aux entretiens d'il y a une semaine, en Roumanie. Ils ont confiance en la façon dont le Canada se présente, dont notre technologie se développe et dont nous l'appliquons. Ils sont pressés de posséder cette énergie. Il n'y a rien qu'ils n'aimeraient plus que de mettre les machines en marche. Nous leur avons dit qu'ils ne le pourront que lorsque tout aura été inspecté et jugé conforme aux normes de qualités. Nos partenaires roumains acceptent ces conditions.

• (1610)

C'est une confiance qui est fondée sur la reconnaissance qu'il existe toujours un risque. Je ne peux imaginer une seule activité qui ne comporte aucun risque. Celle qui nous intéresse est bien spéciale et il faut apprendre à s'en accommoder. Certains députés ont entendu parler des discussions que nous avons eues ces derniers mois sur l'industrie de l'amiante. Est-elle absolument toujours sans aucun risque? Non, elle ne l'est pas, mais il existe à cet égard une réglementation de son utilisation qui assure la sécurité du travailleur, du mineur et du public. Je crois que le même principe s'applique en l'occurrence.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a dit que l'industrie nucléaire était peuplée de gens qui mentent.

M. Fulton: Indignes de réglementer.

M. McDermid: Je demanderais au député si ce n'est pas là s'en prendre à certains des scientifiques, des ingénieurs, des médecins les plus compétents qui oeuvrent au sein de cette industrie. Et ses commentaires ne jettent-ils pas le discrédit sur les audiences sur l'industrie nucléaire tenues par les Églises à Toronto pas plus tard qu'en 1984?

M. Riis: Leurs conclusions étaient favorables?

M. McDermid: Une équipe impartiale en est arrivée à la conclusion que l'énergie nucléaire constituait une option

importante et viable parmi les sources d'énergie disponibles. Les commentaires du député ne jettent-ils pas le discrédit également sur le Vatican qui a approuvé l'énergie nucléaire il y a quatre ans en y voyant une source d'énergie de remplacement?

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai une observation et une question. J'ai entendu le ministre parler de la Roumanie, de la Corée et de l'Argentine. Il y a d'excellents ingénieurs, personne ne le nie. La vente de réacteurs a suivi une pente descendante et nous avons maintenant touché le fond du baril. Qu'en pense le ministre? Dans notre recherche désespérée de clients, nous devons maintenant nous adresser à des régimes qui ne sont peut-être pas les plus stables du monde. J'aimerais connaître le point de vue du ministre sur cette question mais j'aimerais aussi qu'il aborde un autre problème. Reconnaît-il que la plate-forme électorale du parti conservateur préconisait une enquête publique sur l'avenir du nucléaire? S'est-il oui ou non présenté en faisant sienne cette plate-forme? A-t-il frauduleusement fait sienne cette plate-forme électorale? Si l'industrie nucléaire est si sûre, si productive et si nécessaire pour la création d'emplois, pourquoi les conservateurs craignent-ils tant une enquête sur ses bienfaits?

M. Layton: Monsieur le Président, il me semble qu'exiger une enquête publique en ce moment . . .

M. Riis: C'est vous qui la demandiez il y a deux ans.

M. Layton: Les députés se souviendront du passage suivant de la politique du parti, lu tout à l'heure par mon collègue: « . . . et nous avons décidé de faire participer le public au processus d'approbation».

M. Fulton: Vous ne l'avez pas fait non plus. Vous êtes un hypocrite.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre.

M. Layton: Nous pensons qu'il y a de bons marchés pour la technologie du CANDU, mais que cela suppose la pénétration de ces marchés.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a traité le ministre d'hypocrite. Je crois que c'est une remarque antiparlementaire qui devrait être immédiatement retirée.

M. Fulton: Ce n'est pas antiparlementaire.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Skeena (M. Fulton) aurait-il l'obligeance de retirer immédiatement cette remarque?

M. Fulton: Si elle est antiparlementaire, je la retire, monsieur le Président.

M. Layton: Monsieur le Président, dans le feu du débat, elle est passée inaperçue. J'accepte cette rétractation.

M. Fulton: Vous avez fait campagne sur des arguments fallacieux.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre.

M. Layton: Les peuples du Canada et du monde entier ont actuellement leur enquête approfondie sur l'énergie nucléaire. La catastrophe de Tchernobyl a mis cette question à la une.

M. Riis: C'est à cela que vous pensiez lors de votre campagne?

M. Layton: Quant à l'idée que le Canada devrait râcler le fond de panier, monsieur le Président, je répondrai que nous avons mis au point la technologie la plus poussée à mon avis dans ce domaine.

M. Riis: Prouvez-le.

M. Layton: On l'a prouvé sur le marché.

M. Riis: On peut trouver de la drogue sur le marché.

M. Layton: Cette technologie a fait ses preuves par ses performances. Il est certain que nous sommes en concurrence sur le plan international avec d'autres intérêts, qu'ils soient français ou américains. Nous ne gagnons pas toujours. Nous ne sommes pas les plus gros. Nous n'avons pas autant de ressources que certains autres pays pour appuyer notre effort de commercialisation, mais nous faisons un bon travail.

M. Riis: Même les pots-de-vin n'ont pas marché.

Le président suppléant (M. Charest): Une question ou un commentaire très bref du député d'Algoma (M. Foster).

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre d'avoir dit qu'il mettrait fin aux exemptions à l'égard des formes plus poussées de valorisation. Un autre ministre a dit ce matin que l'article de la revue *NuclearFuel* du 21 avril 1986 n'était pas exact, et que le gouvernement ne procédait pas à des négociations pour exclure des formes plus poussées de valorisation de l'uranium de la politique canadienne. Le ministre peut-il nous préciser dans quelles circonstances il accordera une exemption? Est-ce que ce sera pour moins de 5 p. 100 ou de 10 p. 100 des exportations d'uranium? Quelles garanties peut-il donner aux raffineries d'uranium que cette politique ne fera pas l'objet d'un marchandage dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis?

M. Layton: Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une rectification. Aucune déclaration ne dit qu'il n'y aura pas d'exemptions à la politique de valorisation que nous souhaiterions avoir. Les trois ministres concernés ont décidé, après des discussions avec les représentants du secteur minier et des usines de traitement, de trouver une formule pour se débarrasser de tous les retards. Ils ont pris cette décision il y a quelques mois. Elle est entrée en vigueur l'automne dernier et toutes les parties la respectent, notamment la société Eldorado nucléaire. Voici deux passages:

[*Français*]

«dont on envisage en ce moment la vente au secteur privé, est un des grands producteurs d'uranium au Canada. Notre compagnie . . . » a dit un de leurs directeurs, « . . . n'a pas trop senti les effets de la récession et de la stagnation du marché des centrales nucléaires. Nous continuerons toujours à vendre notre uranium en plus de convertir de l'uranium naturel étranger en combustible nucléaire qui est utilisé par les centrales électriques à l'étranger».

[*Traduction*]

La société Eldorado nucléaire est tout disposée à faire face à la concurrence internationale. C'est ce qu'elle nous a dit.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—a) La rivière Niagara—Les dépotoirs de déchets toxiques. *b*) On demande une déclaration du ministre; l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—La Gendarmerie royale du Canada—a) La nouvelle concernant les allégations du surintendant. *b*) On demande une enquête; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—a) L'incidence de la réduction du prix initial. *b*) On demande au gouvernement d'offrir les prix initiaux de 1985.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE—L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à entreprendre sur-le-champ une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, comme l'ont signalé les députés néo-démocrates qui ont parlé avant moi, et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a été forcée de le reconnaître, la motion à l'étude aujourd'hui est tirée textuellement du guide progressiste conservateur de la campagne électorale de 1984. Voici ce qu'on dit à la page 113:

Nous préconisons la tenue d'une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire . . .

À notre avis, ils ont écrit cela dans le seul but de se faire élire. Quand les conservateurs ont accédé au pouvoir, ils ont vite oublié les promesses solennelles qu'ils avaient faites aux Canadiens. Ils ont pris le pouvoir, car c'était leur seul objectif véritable, et ont oublié tout le reste. Encore un dépôt sacré qui a mordu la poussière.

• (1620)

Pourquoi la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pense-t-elle que nous avons formulé ainsi notre motion d'aujourd'hui? Nous avons repris les termes de la promesse électorale des conservateurs. Le Nouveau parti démocratique doit maintenant exhorter le gouvernement à respecter ces promesses. Il devrait au moins les tenir.

Cette attitude n'étonnera personne. Les Canadiens ne semblent plus s'étonner de la malhonnêteté du gouvernement conservateur. Les mesures prises par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources démontrent, plus que n'importe quoi, que le gouvernement trahit ses promesses électorales. Immédiatement après les élections de septembre 1984, *Energy Probe*, le groupement de Toronto qui surveille depuis des années la politique énergétique du Canada, a écrit à la ministre pour l'inciter à donner suite à la promesse de son parti en tenant une enquête publique sur l'avenir de l'énergie nucléaire. La ministre n'a pas accédé à cette demande.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), a décidé de défendre la cause d'*Energy Probe* et, le 1^er^ avril, l'année dernière, il a écrit à la ministre de l'Énergie pour lui demander de nouveau que les conservateurs tiennent une enquête publique sur l'industrie nucléaire, conformément à leur promesse. C'était le 1^er^ avril. La réponse de la ministre n'était peut-être qu'un poisson d'avril. Voici ce qu'elle a répondu:

J'ai l'intention de limiter mes consultations à l'industrie et aux provinces pour prendre une décision à ce sujet. Ces consultations ayant déjà eu lieu, j'estime qu'une enquête nationale ne s'impose pas pour le moment.

C'est un revirement d'attitude total. C'est tout à fait contraire aux promesses sur la foi desquelles les conservateurs avaient accédé au pouvoir quelques mois avant. Ils n'ont pas de quoi être fiers. Nous espérions que les événements survenus ces dernières semaines en Ukraine, auxquels le ministre d'État aux Mines (M. Layton) vient de faire allusion, auraient pu amener la ministre à changer d'avis quant aux questions hautement prioritaires. Le désastre de Tchernobyl, et qui aurait pu être encore plus catastrophique si le coeur du réacteur avait fondu, a fait comprendre à toute personne sensée à quel point il serait dangereux de se fier à l'énergie nucléaire.

La ministre de l'Énergie a parlé des risques. Les risques sont partout. Vous risquez de vous faire renverser par une automobile quand vous traversez la rue. Imaginez quels seraient les risques en cas de fusion du réacteur de Pickering ou d'ailleurs. Les gens mourraient autour de Toronto. Dans un cas pareil, vous mourrez.

M. McDermid: C'est ridicule.

M. Waddell: Il faut dire les choses comme elles sont.

M. McDermid: Prophète de malheur.

M. Waddell: En cas de fusion d'un réacteur, au Canada, les gens mourront. Toute la population d'une ville, la population mondiale risque d'être anéantie. Je vois rire les députés. Ils pensent que je plaisante. Cela n'a rien d'une plaisanterie.

M. McDermid: Vous êtes tout à fait irresponsable.

M. Waddell: Un accident grave au Canada entraînerait la mort. Le monde a failli connaître un accident grave à Tchernobyl et nous remercions le ciel que ce ne fut pas pire que cela. Nous ne connaissons pas encore toutes ses conséquences. Je ne mâche pas mes mots. C'est ce que je veux dire.

Selon toute évidence, le seul résultat de l'accident de Tchernobyl est que la ministre l'a invoqué pour ne pas donner suite immédiatement à la promesse de son parti. Nous avons entendu son discours cet après-midi. Elle a déclaré que toute décision sur la nécessité d'une enquête publique concernant le rôle de l'énergie atomique au Canada devra attendre les rapports des scientifiques sur Tchernobyl. Je trouve cela fort étrange. La ministre veut-elle prétendre que le parti conservateur possède un certain don de clairvoyance et qu'il entrevoyait cette possibilité en formulant sa promesse électorale en 1984? Certains détails de cette promesse électorale de 1984 nous ont-ils échappé? Les conservateurs ont-ils alors décidé qu'ils ne donneraient pas suite à leur promesse avant qu'une catastrophe atomique ne se produise dans les deux ans de cette promesse?

J'ai ici le petit manuel conservateur à la bonne page qui renferme la promesse électorale. Elle ne dit pas: «Nous préconisons une enquête publique approfondie sur l'avenir de l'énergie nucléaire suivant la réception d'un rapport complet sur un accident majeur qui surviendra au réacteur au graphite de Tchernobyl en Ukraine au printemps de 1986». Je ne la trouve nulle part. La position que la ministre de l'Énergie a exposée à la Chambre aujourd'hui est simplement ridicule. Si j'ai bien compris, elle a déclaré qu'il y aura peut-être une enquête, mais que nous devons attendre pour voir ce qui s'est produit à Tchernobyl. C'est une imposture. On piétine sur place pour éviter le débat parce que le gouvernement est confus d'avoir manqué à sa promesse électorale.

M. Fulton: Voilà pourquoi leurs députés quittent les rangs.

M. Riis: Ou s'en vont en prison.

M. Waddell: On a beaucoup parlé dans certains milieux du retard que le gouvernement soviétique a mis à comprendre l'ampleur de la catastrophe de Tchernobyl et à fournir une information essentielle aux autres États et aux agences de contrôle de l'énergie atomique. C'est là un point important.

Ceux qui ont regardé l'émission *The Journal* au réseau anglais de la télévision de Radio-Canada, il y a deux ou trois semaines, se souviendront peut-être de l'interview d'un spécialiste britannique de l'énergie nucléaire qui a fait remarquer à cet égard que les hauts dirigeants soviétiques avaient réagi avec beaucoup de diligence une fois qu'on les eut bien informés de la nature et de l'ampleur du problème. Il a évidemment blâmé la bureaucratie, le fait que les hommes politiques et les dirigeants doivent passer par divers niveaux de l'appareil bureaucratique avant de savoir ce qui se passe vraiment. C'est là un phénomène qui existe aussi au Canada. Deux ou trois députés des deux côtés de la Chambre y ont fait allusion au cours du présent débat.

On a laissé entendre que nous avions tort lorsque nous avons accru le caractère secret de l'Énergie atomique du Canada Limitée et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Je demande aux députés d'en face de se rappeler qu'en 1977-1978 l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) avait dû poursuivre l'Énergie atomique pour arriver à obtenir de l'information.

M. McDermid: Accordez-lui en le mérite. L'information est accessible aujourd'hui.

M. Waddell: Je reconnais son mérite. L'information était tellement secrète qu'il avait dû aller devant les tribunaux. Selon un de nos comités, les témoins de l'ÉACL étaient peu disposés à témoigner, fournissaient des réponses évasives et refusaient de collaborer à bien des égards. Voilà comment sont les bureaucrates dans ce domaine. C'est là une tendance des bureaucrates.

Nous avons observé aussi une autre tendance qui consiste à toujours faire preuve d'un optimisme béat en croyant les accidents impossibles. Je tiens à vous citer ici un article qui a paru le lundi 23 avril 1979 dans le *Courrier-Journal* de Louisville, au Kentucky. On y fait état d'une réunion tenue à Moscou par un membre du Congrès américain, soit le représentant de l'Illinois, M. Michel, qui s'adressait aux Soviétiques. M. Michel a dit:

> ... les Soviétiques n'ont pas l'intention d'arrêter de construire leurs centrales nucléaires, qu'ils jugent plus sûres que celles qui sont en service aux États-Unis.
>
> Ils estiment que leurs mesures de sécurité sont telles qu'ils peuvent construire non seulement le modèle courant (de réacteurs), mais un réacteur surrégénérateur.
>
> Pendant la crise de Three Mile Island, la presse soviétique a affirmé que leurs centrales nucléaires avaient un dispositif de refroidissement plus sûr et que leur exploitation tenait mieux compte des exigences de sécurité que celle des usines américaines.

Est-ce que cela ne nous rappelle rien?

M. McDermid: Qui a dit cela?

M. Waddell: Les Soviétiques au sujet de Three Mile Island.

M. McDermid: Oui, et pendant une semaine après le fait, ils nous ont dit qu'il n'y avait pas eu d'accident.

M. Waddell: Ils ont dit que leurs centrales étaient sûres et qu'il n'y aurait pas d'accidents. Est-ce que ce n'est pas le même son de cloche que nous a donné le gouvernement aujourd'hui? Mais attention, nous ne tenons pas à avoir d'accident nucléaire, nous voulons éviter qu'il ne s'en produise au Canada.

Si nous avons ce débat aujourd'hui, c'est pour faire voir les dangers à l'opinion canadienne. Dans ma circonscription, les gens ont peur de la pluie qui tombe. Les gens ont eu peur à Ottawa. Ce ne sont pas là des craintes imaginaires. En Europe, on contrôle les produits alimentaires. C'est le moment pour le monde de réfléchir à ce qui se passe. Nous parlons de la supériorité de conception tant vantée des réacteurs nucléaires nord-américains, mais il faut bien le dire, il est généralement admis que le réacteur de Three Mile Island n'a échappé que d'une heure à la fusion complète de son coeur. Pour citer John Swaigen, avocat écologiste de Toronto:

> Il y a beaucoup de parallèles troublants entre la situation soviétique et la situation canadienne. Ce sont deux pays arctiques au climat semblable. Tous deux ont des installations nucléaires situées à proximité de certaines grandes villes.

• (1630)

Nos scientifiques nous assurent que nos usines nucléaires sont sûres. Les leurs ont dit la même chose. Dans ce domaine au moins, nous partageons la tendance au secret des Soviétiques.

Je voudrais parler d'un réacteur situé à Hanford, près du fleuve Columbia, dans l'état de Washington, juste au sud de la Colombie-Britannique. J'ai déjà soulevé la question à la Chambre aujourd'hui. C'est un réacteur au graphite, comme celui de

Tchernobyl. Il n'a pas d'enceinte comme celui de Tchernobyl. Il a plus de 40 ans et M^me^ Rosalie Bertell, chercheuse scientifique et consultante pour la Commission américaine de réglementation du nucléaire l'a décrit comme une cause d'accident en puissance. Elle voudrait le faire fermer. Selon elle, le réacteur est «si vieux que tout peut arriver». J'en ai parlé aujourd'hui au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il ne savait même pas que son ministère avait parlé de ce réacteur avec les Américains. C'est le genre de choses que nous souhaitons voir aborder dans le cadre de l'enquête. Sommes-nous prêts en cas de catastrophe au Canada? Parlons-nous aux Américains de leurs vieux réacteurs? Étudions-nous la sécurité de nos réacteurs et des leurs? Étudions-nous l'enfouissement des combustibles usés? Étudions-nous les dangers causés par les stériles faiblement radioactifs, comme l'a signalé mon ami de Skeena? Quel est le coût de ces réacteurs? Quelles sont les autres solutions possibles? Pouvons-nous opter pour la conservation de l'énergie? Toutes ces questions doivent être étudiées.

Les néo-démocrates ont proposé d'autres projets de loi à ce sujet. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à établir un moratoire à la production de l'énergie nucléaire au Canada. Nous n'avons pas cessé de réclamer une enquête sur la question.

Je veux répondre à une question soulevée par des conservateurs. Ils ont dit qu'il serait difficile de sortir du système nucléaire. Je conviens que les décisions à prendre seront dures. Des emplois sont en jeu ainsi que le prestige scientifique. Néanmoins, quand on est chef, il faut prendre ce genre de décisions. Il y a d'autres possibilités. Le député de Skeena (M. Fulton) a parlé de création d'emplois pour se défaire des stériles et mettre les centrales hors service. Il n'est pas nécessaire de mettre les travailleurs à la rue. La Suède a été confrontée à ce problème. Comme le Canada, elle est devenue tributaire de l'électricité d'origine nucléaire. En fait, plus de 40 p. 100 de l'électricité suédoise provient actuellement de l'énergie nucléaire. Au Canada en 1983, elle représentait de 12 à 13 p. 100. La Suède dépend bien davantage de l'énergie nucléaire que le Canada, et tout rejet de l'énergie nucléaire causera dans ce pays une crise économique bien plus grave qu'au Canada.

En prononçant ces paroles, je tiens compte des terribles conséquences que cette décision aura sur certaines régions de notre pays. Je suis parfaitement conscient qu'en 1990, près de 60 p. 100 de l'électricité produite par Hydro-Ontario sera d'origine nucléaire. Cependant, je pense que l'expérience suédoise peut être appliquée directement au Canada, particulièrement à l'Ontario. En Suède, les grandes initiatives en matière d'énergie nucléaire ont été prises entre 1956 et 1970. Puis on s'est posé des questions quant à la sagesse de ce choix. Il s'en est suivi un débat public qui s'est terminé en 1980 par un référendum national par lequel les Suédois se sont prononcés contre l'énergie nucléaire. Voilà, naturellement, pourquoi le gouvernement a peur de tenir une enquête qui aboutira à un débat public, lequel, à son tour, pourra inciter les Canadiens à prendre une décision au sujet de l'énergie nucléaire.

À la suite de ce referendum, le Parlement suédois a établi des lignes directrices sur l'élimination progressive de l'énergie nucléaire. Elles stipulaient qu'on n'ajouterait aucun réacteur nucléaire aux 12 qui existaient déjà ou dont la construction était déjà avancée à l'époque. Le dernier réacteur sera mis hors service au plus tard en l'an 2010, après une période d'exploitation évaluée à 25 ans. On établit ainsi un délai bien précis. Un office national des combustibles nucléaires usés a également été créé pour superviser la gestion et l'élimination des déchets découlant du programme nucléaire suédois jusqu'à sa disparition. Les Suédois tentent de trouver une solution aux déchets nucléaires. L'une des conséquences importantes de cette décision réside dans le fait qu'en limitant l'ampleur et la durée du programme nucléaire, les Suédois établissent également des limites pour la production de déchets nucléaires.

L'importance de l'expérience suédoise dont on peut s'inspirer pour établir notre politique nucléaire, réside dans les suites technologiques que les Suédois ont données à leur décision afin de faire face aux répercussions de ces changements fondamentaux de politique. Même avant le referendum de 1980, le Parlement suédois avait adopté, en 1977, une loi spéciale en vertu de laquelle pour être autorisé à charger un réacteur nucléaire pour la première fois, le propriétaire devait démontrer que le combustible utilisé pouvait être éliminé sans danger. Après le referendum, en 1981, le Parlement suédois a adopté à l'unanimité une loi concernant le financement des dépenses futures relatives aux déchets nucléaires. Cette loi, dans laquelle on établissait les grands principes appliqués à l'heure actuelle par les Suédois en matière de gestion des déchets, prévoyait la planification et le financement non seulement de la gestion à long terme des déchets, mais également la mise hors service des réacteurs nucléaires existants. C'est ce dont mon collègue de Skeena a parlé.

Quelles sont les leçons que les Canadiens peuvent tirer de l'expérience suédoise? Quel rapport a-t-elle avec la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui? Tout d'abord, nous, du NPD, sommes conscients que des modifications importantes de politique énergétique ne peuvent se produire du jour au lendemain. Cependant, à un moment donné, le premier pas doit être fait si nous voulons arriver en fin de de compte au but souhaité. C'est tout ce que nous demandons. Nous réclamons que le gouvernement fasse le premier pas qu'il a promis de faire il y a deux ans et qu'il entend reporter sous le moindre prétexte, si l'on en croit la déclaration d'aujourd'hui de la ministre, et ordonne une enquête sur l'avenir de cette industrie. La ministre a vraiment un culot incroyable. Elle prétend que le gouvernement ne peut donner suite à la promesse qu'il a faite parce qu'on ne connaît pas encore tout d'un événement qui était totalement imprévisible lorsque cet engagement a été pris, le désastre de Tchernobyl. C'est ridicule. À qui la ministre veut-elle faire avaler ce prétexte banal et facile?

Je voudrais terminer en répondant au discours du ministre d'État chargé des Mines. C'est un homme honnête et il a prononcé un discours également honnête. Il a voulu savoir pourquoi nous n'étions pas de notre temps. Or je pense que nous le sommes. Je pense que les grands sujets dont nous débattrons dans les années 1990 seront la santé, la paix, l'environnement, les loisirs et la technologie. Qui n'arrive pas à suivre le courant? Je pense que nous le suivons parfaitement bien. Nous traitons aujourd'hui même de ces questions. Nous ne réclamons pas la mise hors service de toutes les centrales. Nous avons proposé la

solution adoptée par les Suédois. Nous ne demandons même pas de cesser de construire d'autres réacteurs. Nous voulons simplement que le gouvernement tienne sa promesse électorale de faire mener une enquête sur l'avenir de l'énergie nucléaire. Après Tchernobyl, aucune enquête ne me semble plus importante que celle-ci. Je ne vois rien d'autre qui la surpasse. Les conservateurs ne s'occupent tout simplement pas de ce que leur disent les Canadiens. Qui est déphasé par rapport à la réalité, monsieur le Président? Assurément pas nous, mais bien le gouvernement conservateur.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Leblanc): Questions ou commentaires. La parole est à l'honorable député de Skeena (M. Fulton).

[*Traduction*]

M. Fulton: Monsieur le Président, dans son intervention, le ministre a comparé le danger posé par le secteur nucléaire, la radioactivité, l'entreposage des déchets, ainsi de suite, à celui du tabagisme et de la conduite d'une automobile. Je trouve que c'est ridicule. Je voudrais demander au député qui vient de parler, de répondre à la question suivante qui se rapporte directement à la question de l'irridiation.

A quelque dose que ce soit, l'irradiation n'est jamais jugée sûre. Malgré cela, les niveaux d'irradiation fixés pour les travailleurs dans les secteurs de l'énergie nucléaire et de l'uranium est de dix fois supérieur à la limite fixée pour le grand public. On s'interroge encore beaucoup au sujet de la base scientifique ayant servi à déterminer ces niveaux. D'après la Commission de contrôle de l'énergie atomique dont le ministre d'État chargé des Mines (M. Layton) et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) ont parlé, le gardien nucléaire du gouvernement fédéral, tout travailleur exposé à ces niveaux limites court un risque sept à huit fois supérieur de mourir d'un cancer causé par l'irradiation que sa contrepartie dans une industrie sûre, et deux fois et demi plus grand que le taux le plus élevé de morts accidentelles survenues dans l'exploitation des mines et carrières. Même ces données sont jugées à présent par trop modestes.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Leblanc): L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) invoque le Règlement.

M. Fontaine: Monsieur le Président, ce n'est pas là une question ou des commentaires. C'est un deuxième discours. Il y a d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont demandé à avoir la parole. Il faut vraiment poser des questions ou faire des commentaires, et non pas entendre un deuxième discours du député.

Le président suppléant (M. Leblanc): A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Skeena (M. Fulton) a la parole.

[*Traduction*]

M. Fulton: Je poursuis, monsieur le Président, après cette interruption inopportune. La preuve que le danger existe provient surtout des études effectuées auprès des survivants d'Hiroshima et de Nagasaki.

M. McDermid: Oh, oh!

M. Fulton: Ces trois dernières années, on a constaté que les survivants avaient été exposés à des radiations inférieures à ce qu'on croyait. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les scientifiques ont suivi de près l'apparition du cancer et de diverses autres maladies chez les 80,000 personnes qui ont échappé au bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki. On a relié les cancers observés aux doses auxquelles les victimes ont été soumises. Or, on a constaté qu'on avait mal évalué ces doses et que les cancers en question découlent d'irradiations moindres que ce qu'on avait établi à l'origine.

• (1640)

Selon le Dr Edward Radford, président du *National Sciences Committee* des États-Unis sur les effets biologiques des rayons ionisants, les risques de radiation sont au moins dix fois plus graves que ce qui est généralement admis. En ce qui concerne les taux de radiation seulement, sans parler des autres questions de sécurité, c'est-à-dire la sécurité des travailleurs dont le ministre d'État chargé des Mines prétend se préoccuper au plus haut point, nous tenons donc du comité national des sciences aux États-Unis, que nous courons dix fois plus de risques que la Commission de contrôle de l'Énergie atomique ne veut bien l'admettre. Je voudrais savoir si de tels risques ne constituent pas, en soi, une raison suffisante pour ouvrir une enquête publique?

M. Waddell: Évidemment. On découvre sans cesse des faits nouveaux dans le domaine de la radiation nucléaire. J'ai rencontré un groupe de médecins japonais en visite à Vancouver cette année. Ils ont examiné les survivants d'Hiroshima. Je remettrai leur rapport aux députés qui voudront le consulter. Dans ce rapport, ils font état de l'incidence accrue des cancers, des problèmes de tension artérielle et des maladies cardiaques occasionnés par les radiations. On ne fait que commencer à connaître ces effets 20 ans plus tard. Les risques sont rarement pareils et on est encore dans l'inconnu sur ce chapitre, ce qui justifie d'autant plus l'ouverture d'une enquête. Le gouvernement ne parle que d'enquêtes provinciales alors que c'est une enquête fédérale qu'il faudrait effectuer.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) dans une salle très tranquille puisque, depuis une demi-heure, il n'y a pas un seul député libéral ici pour représenter sa circonscription. J'ai donc écouté son discours et, me fondant sur ce qu'il a dit, j'ai un peu essayé de trouver un point, une appartenance à une certaine idée. Je l'entends dire des choses et des particularités négatives, mais je me demande s'il tient compte de l'économie canadienne, notre économie qui produit chaque année 500 milliards de dollars de biens et services.

De plus, je me demande s'il est capable d'apprécier le contexte économique de la question et de voir ce que cela aurait comme effet si on donnait suite à ses idées de courte vue. Si toute l'industrie de développement nucléaire était paralysée au pays, cela aurait des effets parce que vous êtes, vous autres les membres du parti socialiste, des gens qui vivez sur le bras de l'industrie canadienne. Alors si vous continuez à la détruire comme cela, vous ne pourrez plus vivre sur son bras, il ne vous restera que les unions internationales pour vous permettre de faire des représentations . . . Je vous demande donc de cesser de

vouloir tuer la poule aux oeufs d'or, d'essayer de contribuer au développement de l'économie canadienne et de discuter dans ce contexte-là.

M. Waddell: Ce n'est pas le Nouveau parti démocratique qui a promis l'enquête dans l'industrie nucléaire au Canada, c'est le parti conservateur, et moi peut-être que je peux poser une question au député conservateur du Québec, à savoir pourquoi il était candidat pour le parti conservateur. Il a promis une enquête dans l'industrie nucléaire. Pourquoi ne parle-t-il pas dans ce débat et ne demande-t-il pas au ministre ici, au gouvernement conservateur, une enquête?

Maintenant, en ce qui a trait à la question de l'économie canadienne, c'est une bonne question. J'ai cité l'exemple des Suédois qui ont le même problème, qui ont un pays très industrialisé comme le Canada et ils ont décidé de s'attaquer à ce problème et d'en finir avec l'industrie nucléaire après un certain temps. En ce qui nous concerne, nous demandons une enquête, et peut-être qu'à l'enquête il pourrait être question de ce problème que vous avez mentionné. Je crois comprendre que le député va probablement parler maintenant dans ce débat et appuyer la position des néo-démocrates et peut-être qu'après cela il pourrait se joindre à nous.

M. Fontaine: Monsieur le Président, quant au dernier souhait de mon collègue de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), il peut l'oublier pour «le reste de l'éternité». Avant que je ne traverse du côté d'un parti socialiste, cela va prendre plus de temps que de faire disparaître les isotopes radioactifs qui ont été émis par l'accident nucléaire à Kiev il y a 15 jours.

Lorsqu'il me parle d'une enquête sur l'industrie nucléaire, je pense que nos ministères sont assez bien rodés pour «appréhender» au complet cette grande question, et lorsqu'il me dit ce qui se passe en Suède, si, nous, nous sommes des parlementaires canadiens, nous sommes ici des députés de nos circonscriptions respectives, non pas pour commenter les problèmes de la Suède, mais pour protéger les intérêts de nos Canadiens, et nous les protégerons quand nous contribuerons à développer nos industries canadiennes, ce que vous avez toujours oublié, les membres du parti socialiste. Je voudrais que vous répétiez demain cette phrase à nos collègues libéraux qui ne sont pas ici aujourd'hui.

M. Waddell: Oui, je suis d'accord sur le fait que les députés libéraux ne sont pas ici. Le député conservateur a raison parce que le parti libéral ne peut pas décider de sa position sur cette question et sur toutes les autres questions.

[*Traduction*]

Il y a des solutions de rechange aux emplois de l'industrie nucléaire. Le député devrait y songer. Il y avait une conférence à Toronto, hier, conférence au cours de laquelle le ministre d'État aux Mines a pris la parole. J'y ai assisté moi aussi l'autre soir et j'ai vu des choses fantastiques qu'on peut exploiter dans le domaine de l'industrie solaire, des pompes à chaleur et de la conservation de l'énergie. Il y a bien des emplois à créer dans une société luttant contre le gaspillage. Amory Lovens, le spécialiste américain dans ce domaine, prétend que dollar pour dollar, la société de conservation fait mieux que la société nucléaire.

Je crois que l'ère nucléaire est maintenant révolue. Je crois que c'est terminé. J'ai dit dans mon discours que le gouvernement doit se montrer assez fort pour voir ce qui se fait actuellement. Ce gouvernement ne devrait pas faire la courbette devant la Roumanie ou l'Argentine, et pourquoi pas la Libye un jour, pour vendre nos réacteurs. Nous devrions passer maintenant à la société de conservation en adoptant des moyens d'action tout à fait inédits. Quoi qu'il en soit, le député n'est peut-être pas d'accord avec moi, mais . . .

[*Français*]

. . . encore aujourd'hui, je dirai que c'est une question qui demande une enquête.

Le président suppléant (M. Leblanc): A l'ordre, s'il vous plaît! Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

[*Traduction*]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des mines et des ressources): Monsieur le Président, je suis resté assis toute la journée à écouter les excuses et les arguments du Nouveau parti démocratique. Je voudrais d'abord dire aux téléspectateurs qui nous regardent, aux députés ici présents et à ceux qui liront le hansard, que les néo-démocrates s'opposent à l'énergie nucléaire sous toutes ses formes. Telle est leur politique, et cela depuis très longtemps. Cette mise au point permettra sans doute de mieux placer les choses dans leur contexte. Ils sont contre le nucléaire.

M. Fulton: C'est faux.

M. McDermid: Ce n'est pas faux, c'est tout ce qu'il y a de plus vrai. Telle est leur position. Soit dit en passant, nous avons un réacteur expérimental dans la ville du député, Vancouver, que le conseil municipal qualifie de zone non nucléarisée, de même qu'un réacteur à l'Université de la Colombie-Britannique. J'ignore de quoi ils parlent. Ils n'ont pas parlé de s'en débarrasser.

M. Waddell: Ce n'est pas un réacteur.

M. McDermid: C'en est un. Il y en a plusieurs au Canada qui sont utilisés dans les universités, à titre expérimental. Ils servent à des fins médicales et autres. Le Nouveau parti démocratique s'oppose au nucléaire en général. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) traite de menteurs tous ceux qui travaillent dans l'industrie nucléaire.

• (1650)

M. Fulton: J'invoque le Règlement.

M. McDermid: C'est exactement ce qu'il a dit.

M. Fulton: Monsieur le Président, le député raconte beaucoup de choses totalement contraires à la vérité. Il faut que les gens en soient conscients . . .

M. McDermid: Le Règlement n'est pas en cause.

M. Fulton: . . . même si c'est dans ses habitudes.

M. McDermid: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député conteste une déclaration et il le sait parfaitement. Les néo-démocrates parlent des promesses électorales, mais au cours de la campagne, leur parti a dit qu'il était contre l'OTAN et le NORAD et que le Canada devait s'en retirer.

M. Riis: Pourquoi avez-vous rompu vos promesses électorales? Pourquoi avez-vous menti aux Canadiens?

M. McDermid: Ces députés ont dit que s'ils étaient au pouvoir, ils ne feraient pas cela.

M. Fulton: Il est question aujourd'hui de *vos* promesses électorales. C'est vous qui avez menti.

M. McDermid: Mais que font ces députés? Ils font machine arrière.

M. Riis: Vous avez menti aux Canadiens.

M. Fulton: Vous ne savez pas du tout de quoi vous parlez.

M. McDermid: Ils sont remontés. Nous les avons ébranlés, monsieur le Président. Ils braillent. Le député de Skeena (M. Fulton) est bouleversé tout à coup parce que . . .

M. Fulton: Parce que vous ne dites pas la vérité.

Le président suppléant (M. Leblanc): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Riis: Vous n'avez aucun respect envers la présidence.

Le président suppléant (M. Leblanc): A l'ordre. C'est le secrétaire parlementaire qui a la parole.

M. McDermid: Merci, monsieur le Président. C'est très aimable de me laisser parler. Les néo-démocrates sont légèrement agités, ils sont même hystériques. La vérité les blesse un peu.

M. Fulton: C'est parce que vous avez été élus frauduleusement.

M. McDermid: Ils ne supportent pas la vérité.

M. Riis: Nous ne changeons pas de politiques, nous.

M. McDermid: Ils essaient de m'empêcher de parler en criant. Ils ne supportent pas d'entendre la vérité; quelle honte!

M. Fulton: Cessez de dire des bêtises. On dirait un perroquet.

M. McDermid: Nous les avons écoutés patiemment. Nous avons écouté patiemment le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) parler en criant de la mort horrible qui nous attendait. Le député de Skeena parle de la bombe atomique lachée sur Hiroshima et Nagasaki. C'est une échappatoire; c'est ridicule de parler de cela dans un débat sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Fulton: C'est là-dessus que sont basées les normes canadiennes pour le rayonnement, ce qui montre bien que vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. McDermid: Le fait que les néo-démocrates sortent toutes ces diversions prouve bien qu'ils ne sont pas sûrs de leur position. S'il faut que je couvre les cris du député de Skeena qui a lancé ce débat . . .

M. Fulton: Nous parlons de vos promesses électorales.

M. McDermid: . . . et qui n'a pas suffisamment de savoir-vivre pour écouter les opinions des autres, je le ferai. Il y a des gens dans ce pays qui ont d'autres opinions que le député de Skeena. S'il voulait bien être assez poli pour écouter ce que d'autres ont à dire . . .

M. Fulton: Oh, vous êtes M. Courtois maintenant, alors que vous n'avez pas cessé d'aboyer toute la journée.

M. McDermid: Je suis resté assis à écouter toute la journée . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je rappelle à tous les députés que cette journée d'opposition ne porte pas sur les bonnes manières.

M. Fulton: Un des Muppets qui parle.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. McDermid: Dans bien des cas je préfererais être un Muppet qu'un néo-démocrate, c'est certain. Les Muppets sont bien plus sensés. Si le député de Skeena m'y autorise, je voudrais parler de trois choses. Tout d'abord, des économies d'énergie et de la sécurité des approvisionnements qui ont été mentionnées, ensuite de l'étude du secteur nucléaire et enfin de l'enfouissement des déchets nucléaires. Ce sont trois sujets qui ont été abordés par des députés de notre parti et de l'opposition. Le député de Vancouver—Kingsway et moi-même sommes parfaitement d'accord sur l'importance des économies dans le secteur énergétique. Il est certain qu'une politique de conservation est très importante pour la conservation des ressources finies dont nous disposons. Je puis dire au député aujourd'hui que le ministre et moi-même avons assisté à la signature d'un contrat sur l'énergie solaire conclu par le gouvernement de la Chine et l'une de nos sociétés au Canada, Petrosan. C'est un contrat de un million de dollars. Nous partageons avec d'autres pays du monde la technologie de conservation mise au point au Canada. Cela se traduit évidemment par des emplois et des revenus pour les Canadiens. Au Canada, comme ailleurs dans le monde, il faut un panachage de l'énergie. Le NPD voudrait nous faire croire que nous pouvons nous en tenir uniquement à la conservation.

M. Waddell: Non, nous n'avons jamais dit cela.

M. McDermid: Ces députés voudraient nous voir faire une croix sur l'énergie nucléaire et la production d'électricité . . .

M. Waddell: Et le pétrole et le gaz?

M. McDermid: C'est bien gentil, mais le député sait parfaitement que c'est une denrée limitée. Ce parti ne cesse de prôner la conservation. Le NPD est le parti qui nous demande de chercher des sources d'énergie de remplacement. Il se trouve que nous avons là une source d'énergie qui peut remplacer notre pétrole et notre gaz. C'en est une parmi d'autres. Elle a sa place dans le panachage d'énergie. Nous sommes absolument d'accord pour la conservation. Nous appuyons l'industrie.

Si le député avait suivi la conférence et écouté le discours du ministre, il aurait certainement appris quelque chose. Notre gouvernement est de tout coeur favorable au principe de la conservation. Mais nous appuyons aussi l'industrie nucléaire parce qu'elle joue un rôle très important dans notre panachage énergétique. Le NPD nous dit qu'il ne faut pas brûler de charbon parce que cela entraîne des pluies acides, qu'il ne faut pas brûler de pétrole parce qu'il est en voie de disparition, qu'il ne faut plus endiguer de cours d'eaux parce que nous inondons des terres dont nous avons grand besoin, de ne pas faire tout cela. C'est bien gentil, mais où trouver notre énergie dans ce cas? L'un des avantages de l'Ontario, et du Québec quant à cela, est l'abondance d'énergie à bon marché. C'est ce qui attire les industries en Ontario. Elles savent que l'énergie ne manque pas et qu'elle ne coûte pas cher. Quarante pour cent de l'électricité de l'Ontario est produite par l'énergie nucléaire, et cette proportion sera bientôt de 60 p. 100. C'est extrêmement important pour l'économie ontarienne.

Voici la liste des études qui se font de l'industrie: l'évaluation environnementale de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick, et l'évaluation environnementale fédérale-provinciale de Pointe Lepreau; les audiences de l'Office national de l'énergie sur l'exportation aux Etats-Unis d'électricité produite à Pointe Lepreau; la Commission royale sur la santé et la sécurité des travailleurs miniers, la Commission Ham de l'Ontario; la Commission royale d'enquête sur la production d'électricité, la Commission Porter de l'Ontario; la Commission parlementaire sur l'énergie, la Commission Joron du Québec; le comité spécial sur les affaires d'Hydro-Ontario; la Commission d'enquête de Cluff Lake, la Commission Bayda de la Saskatchewan; les audiences de la Commission d'évaluation environnementale sur l'expansion de l'extraction d'uranium à Elliott Lake; le Comité pour l'information des collectivités en matière nucléaire, qui a été établi par le Conseil des sciences et la Société Royale pour servir tout le Canada; les cinq audiences, quatre en Ontario et une en Saskatchewan, organisées dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen environnemental du Canada sur la construction d'une raffinerie d'uranium; la Commission royale d'enquête sur l'exploitation de mines d'uranium en Colombie-Britannique aussi appelée Commission Bates; le Comité de l'énergie de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick; les audiences sur la mine d'uranium de Key Lake en Saskatchewan; les audiences de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest sur la prospection et l'exploitation de mines d'uranium, et l'enquête sur l'uranium du juge McCleave en Nouvelle-Écosse.

Un groupe d'Églises de Toronto a aussi tenu de façon complètement indépendante des audiences sur l'industrie nucléaire du Canada à la fin de 1984. Ce groupe n'a pas la réputation d'être un grand partisan de l'énergie nucléaire. Un comité impartial a entendu des arguments des deux côtés. Les choses se sont très bien passées. Nous avons suivi cela de très près. Ce groupe a conclu que l'énergie nucléaire constituait une option importante et viable dans le domaine de l'énergie.

Cette industrie a fait l'objet d'innombrables études. Ce qui est arrivé à Tchernobyl nous préoccupe. Je pense que cela doit préoccuper tous les gens bien pensants. On ne peut pas comparer l'incident de Tchernobyl à ce qui pourrait se produire au Canada. Le procédé utilisé à Tchernobyl est tout à fait différent du nôtre. Il ne comporte pas de mécanismes de sécurité. Le député a déclaré que les Soviétiques nous avaient dit que ce procédé ne présentait pas de dangers. Il connaît le régime soviétique. Il sait comment le public est renseigné en URSS: il ne l'est pas du tout. L'accident a été annoncé seulement après trois jours. S'il l'a été à ce moment-là, c'est uniquement parce qu'un autre pays suivait ce qui se passait et a donné l'alarme. Il est donc tout à fait injuste de comparer ce qui se passe au Canada et en URSS. Le député le sait. Son argument est faux.

• (1700)

Il a cependant raison de dire que tout était secret au Canada à une certaine époque. Je suis d'accord là-dessus et je pense moi aussi que c'était une erreur. C'était une erreur de la part de l'Énergie atomique du Canada et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. C'était aussi une erreur de la part du gouvernement de l'époque. Je pense que l'industrie s'en rend compte maintenant. C'était ridicule de cacher ces choses au public. Il a tout à fait le droit de savoir ce qui se passe. Il a tout à fait le droit d'essayer de comprendre la complexité de l'industrie.

Je m'occupe d'assez près de ce secteur depuis un an et demi et j'ai appris bien des choses. C'est une question très complexe. Maintenant, tout se fait au grand jour. Les rapports de la Commission de contrôle de l'énergie atomique sont publiés. S'il y a le moindre incident, il est immédiatement signalé à la presse et au public. Nous nous en sommes rendu compte à l'occasion quand il a fallu fermer un réacteur à cause d'une soupape qui fuyait ou d'un autre problème.

Je suis d'accord avec le député quand il dit qu'à une certaine époque, la situation n'était pas satisfaisante. Mais aujourd'hui, Dieu merci, elle l'est. Dieu merci, les gouvernements et les organismes de surveillance sont maintenant francs avec le public. Les gens, c'est un fait, craignent l'inconnu. Plus nous pouvons être transparents et honnêtes avec la population, plus nous pouvons lui fournir de données et de renseignements de nature à lui assurer que nous prenons toutes les mesures de sécurité possibles relativement à cet important secteur, moins elle aura peur.

Des députés de l'opposition ont parlé de l'Argentine. Je puis dire aux députés que le réacteur CANDU installé en Argentine fait l'objet d'un contrôle rigoureux de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Celle-ci surveille de près la situation. Nous refusons et refuserons toujours de transiger avec un pays qui n'a pas signé l'accord de non-prolifération. Les réacteurs doivent servir à des fins pacifiques.

Les pays que j'ai visités et qui ont opté pour le choix nucléaire sont affamés d'énergie. L'un de leurs principaux problèmes est qu'ils n'ont pas assez d'énergie; ils ne peuvent pas en trouver. Quelqu'un tantôt a mentionné la Roumanie. Depuis 70 ans que

les Roumains pompent du pétrole, leurs gisements commencent à s'épuiser. Ils ne peuvent pas se doter de centrales hydro-électriques. Ils ont définitivement opté pour le choix nucléaire. La difficulté, c'est que la plupart de ces pays manquent de liquidités. Pourtant, ils ont désespérément besoin d'énergie. En Roumanie, les rues ne sont pas éclairées à l'électricité, et les familles ne peuvent utiliser à la fois qu'une seule lampe de 40 watts dans leur maison. Les restaurants roumains sont obligés de fermer leurs portes à 18 heures. Le pays manque cruellement d'énergie. Il a choisi la voie nucléaire, ce qui est une sage décision.

L'Indonésie envisage actuellement la même option. La Corée du Sud, qui utilise l'un de nos réacteurs CANDU, réacteur qui fonctionne très efficacement—en fait, je pense qu'il figure au cinquième rang des quelque 200 réacteurs dans le monde—songe à en acheter un autre. Les Hollandais envisagent actuellement la solution nucléaire. Évidemment, nous voudrions bien être invités à soumissionner pour répondre à leurs besoins nucléaires. La Yougoslavie est un autre pays qui a lancé des appels d'offres.

Je dirai aux députés que si le Canada ne s'attaque pas à ce marché, les Français, les Allemands de l'Ouest, les Britanniques et les Américains le feront. Il se trouve que le Canada a mis au point la Cadillac des réacteurs nucléaires. Nous avons les meilleurs du monde. Je suis prêt à le crier sur les toits. Je suis fier du réacteur CANDU et des techniques que nous avons mises au point au Canada. Je ne pense pas que nous devions le cacher sous le boisseau. Nous devrions nous assurer—je le suis déjà—que nous avons muni nos centrales CANDU de tous les mécanismes de sécurité possibles.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique, en collaboration avec ses partenaires internationaux, étudie actuellement très attentivement les renseignements disponibles sur l'accident de Tchernobyl. On espère en obtenir plus. Je suis heureux que les Soviétiques laissent maintenant circuler plus d'information sur cette catastrophe. Si nous pouvons en tirer des enseignements susceptibles de perfectionner notre filière, soyez assurés que nous ne manquerons pas de le faire.

Je ne sais trop combien il me reste de temps, monsieur le Président, car je n'y ai pas porté attention. J'ai traité de l'économie d'énergie et des études sur l'industrie. Je tiens maintenant à consacrer quelque minutes à l'entreposage sûr des déchets nucléaires.

Il existe actuellement au Canada trois programmes fédéraux sur l'entreposage et l'élimination des déchets radioactifs. Ces programmes portent chacun sur un type particulier de déchets radioactifs produit au pays, soit les déchets de combustible irradié, les stériles provenant des mines d'uranium et les déchets à faible taux de radiation. Ces programmes ont pour objectif l'élimination des sites d'entreposage actuels où la sécurité est garantie par une surveillance et un contrôle actifs. On a entendu toutes sortes d'insinuations voulant qu'il n'existerait pas actuellement de méthode d'entreposage sûre, mais je peux assurer à mes collègues que l'entreposage se fait selon des méthodes sûres sur les sites même des centrales. La surveillance y est assurée en permanence. Ces sites sont assez grands pour contenir tous les déchets produits au cours des 75 prochaines années. Toutefois, cela ne nous satisfait pas. Nous avons mis ces programmes en oeuvre pour nous assurer de l'entreposage à long terme sécuritaire des déchets radioactifs.

Le plus important des programmes porte sur les déchets de combustible irradié. Il s'agit d'un programme de recherche et de dévelopement mené conjointement avec la province de l'Ontario et les États-Unis. Il est doté à l'heure actuelle d'un budget de l'ordre de 37 millions de dollars. Le programme est administré par Énergie atomique du Canada Ltée et par Whiteshell Nuclear Research Establishment au Manitoba. Le député de Vancouver—Kingsway sait que lui et ses collègues du comité de l'énergie, des mines et des ressources sont toujours invités à visiter le site et inspecter les travaux en cours. Le projet d'élimination des déchets évalué dans le cadre du programme consiste dans l'enfouissement des déchets de combustible à une profondeur de 500 à 1,000 mètres dans la roche cristalline du Bouclier canadien.

Le premier rapport d'évaluation de ce projet a été publié en septembre 1981 pour connaître l'opinion du public. Il a été suivi en mars 1982 par une réglementation provisoire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais . . .

M. McDermid: Pourrais-je poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. McDermid: Je suis heureux de pouvoir terminer mes observations. Je remercie mes collègues de me permettre de le faire.

Le règlement final de la CCEA a été publié en janvier 1985, et l'EACL a publié en 1985 un deuxième ensemble de documents d'évaluation du projet. L'ensemble final doit être publié en 1988, et les projets subiront alors une série d'évaluations par un comité d'examen multipartite comportant des représentants de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, d'Environnement Canada et du ministère ontarien de l'Environnement; il y aura ensuite des audiences publiques; puis la question sera étudiée par la CCEA, et enfin par les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

• (1710)

L'approbation du concept par tous ces organismes constitue une décision générale. Avant de choisir un emplacement pour le dépôt des déchets commerciaux, il faut qu'une décision soit prise et que les propriétaires du combustible irradié décident eux-mêmes de s'en défaire. Le projet d'évaluation de juillet 1985 conclut que l'ensemble des risques professionnels, radiologiques et autres, liés à l'aménagement, à l'exploitation et la mise hors service d'un site d'enfouissement, ne sont pas plus élevés que les risques que présentent des industries comparables.

Si l'essentiel du rapport porte sur l'évaluation des risques que présente ce genre d'installation, on s'intéresse également aux avantages possibles pour certaines collectivités. On précise qu'il pourrait en résulter un accroissement de l'emploi et de l'activité économique en général. On peut s'attendre à des retombées directes et indirectes. En outre, la collectivité devrait pouvoir compter sur de nouveaux revenus en provenance des impôts fonciers ou des subventions en tenant lieu.

Je ne voudrais pas profiter indûment du temps que m'a accordé l'opposition et ce dont je lui suis reconnaissant. Cependant, permettez-moi de résumer cette partie en précisant que le programme canadien a une bonne réputation internationale. Il est apprécié par les divers experts de l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE. Ils ont grandement confiance dans notre capacité de concevoir et d'exploiter des systèmes d'enfouissement qui assureraient l'isolement durable de déchets hautement radioactifs ou de combustibles usés tout en satisfaisant aux objectifs de sécurité à long terme.

J'ai mentionné deux autres programmes. Brièvement, le deuxième inauguré en 1983, concerne les stériles d'uranium. Le programme dépend du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le troisième programme, également inauguré en 1983, concerne toutes les autres formes de déchets radioactifs produits au Canada.

Je puis assurer aux Canadiens que leur gouvernement fait tout son possible pour veiller à la sécurité de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire au Canada et même à l'étranger. Notre maîtrise en ce domaine est reconnue dans le monde entier et nos réalisations dans ce domaine sont largement appréciées.

En somme, les Canadiens peuvent être fiers de leur industrie. J'entends souvent des députés néo-démocrates déplorer que nos moyens de recherche et nos chercheurs s'en aillent à l'étranger. J'estime pour ma part, que l'industrie est très importante au Canada pour bien des raisons. Quelque 30,000 travailleurs seront d'accord avec moi et des milliers d'autres qui en bénéficient indirectement. De même que le grand public aussi longtemps . . .

M. Waddell: Ce n'est pas le cas.

M. McDermid: Excusez-moi. Aussi longtemps qu'il est assuré, et nous lui fournissons cette assurance, qu'il ne court aucun danger possible du fait de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Je ne cesserai de le répéter et j'en donne la garantie à tous les Canadiens aujourd'hui.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, un air assuré est très utile aux ministres et aux secrétaires parlementaires. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) n'échappe pas à la règle. Que ce soit sur un ton neutre ou sur celui de la fanfaronnade, il est toujours utile d'avoir l'air tout à fait sûr de soi.

Parmi les affirmations dont nous a gratifiés le secrétaire parlementaire, il y a celles voulant que le gouvernement ou le parti conservateur—pour ce qui nous occupe c'est la même chose—soient en ce moment favorables aux économies d'énergie. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole étaient des programmes utiles aux économies énergétiques et à la recherche d'énergies de remplacement des ressources que nous avons déjà en Ontario, spécialement l'énergie nucléaire. Tous ceux qui s'intéressaient à ces programmes doivent sincèrement mettre en doute ce que le secrétaire parlementaire a dit.

Quand le gouvernement, dans sa première déclaration économique et budgétaire, a dit ce qu'il pensait des économies d'énergie, ce fut pour supprimer prématurément ces programmes au moment qui lui convenait et pour arrêter l'aide de l'État aux économies d'énergie au pays. Comment le secrétaire parlementaire, sur le ton de fanfaronnade qui a marqué le début de son intervention cet après-midi, peut-il avoir le culot de prétendre qu'il est en faveur des économies d'énergie quand l'unique faveur qui compte, c'est de fournir de l'argent? Le gouvernement s'est retiré du domaine des économies d'énergie dès qu'il l'a pu. Voilà une contre-vérité hypocritement débitée.

M. McDermid: Monsieur le Président, je serai très heureux de répondre à cela. La question est excellente. Nous avons fait campagne en disant que nous ne pensions pas que les Canadiens avaient besoin qu'on leur offre des pots-de-vin avec leur propre argent, qu'ils n'avaient pas besoin qu'on les convainque de l'importance des économies d'énergie.

Un des programmes mentionnés par le député existait depuis cinq ans, et l'autre depuis sept ans environ. Un million de maisons avaient adopté le gaz en remplacement du mazout. Il restait très peu de remplacements à effectuer, honnêtement parlant. La plupart des gens comprennent maintenant les avantages économiques des économies d'énergie. Nous avons cessé de refiler aux contribuables l'argent qui venait d'eux dans un but incitatif, et nous les éduquons sur l'importance des économies énergétiques. Je pense que c'est cela qui compte d'abord, que c'est ce qu'il y a de plus important.

En second lieu, nous avons créé un programme d'économie d'énergie qui fait appel à la recherche, au développement et à la démonstration. À preuve le programme des maisons R-2000 que le gouvernement appuie pleinement, et le programme connu sous le nom d'Initiative nationale favorisant les économies d'énergie et les énergies de remplacement. Ce programme réalisé en collaboration avec les gouvernements provinciaux est couronné de succès. Nous avons maintenant signé des accords avec trois ou quatre provinces et deux autres en signeront sous peu. Quand quelques malentendus auront été dissipés, d'autres provinces en signeront également.

Nous estimons que la conservation de l'énergie est d'importance capitale. Nous ne croyons pas devoir soudoyer les Canadiens avec leurs propres deniers pour leur faire comprendre l'importance de la conservation. Il y a d'autres façons de procéder. Le député appartient à un parti qui croit que plus on dépense, plus rapidement on règle les probèmes. S'il en est ainsi, nous nous demandons alors pourquoi il y a encore de si nombreux problèmes après les énormes déficits et les fortes sommes que le gouvernement précédent a dépensées pour régler les problèmes auxquels nous nous heurtons encore actuellement.

M. Waddell: Monsieur le Président, entre 1960 et 1986, le gouvernement fédéral a subventionné l'exploitation des gisements sous-marins de pétrole et de gaz en y consacrant une somme de l'ordre de 10 milliards de dollars. En comparaison, il n'a consacré qu'une piètre somme à la mise en valeur d'autres ressources énergétiques. Le député peut-il nous dire combien le gouvernement fédéral a consacré à la mise en valeur de l'énergie nucléaire, étant donné que l'industrie nucléaire est directement subventionnée à 40 p. 100 par le gouvernement fédéral?

Les subsides

M. McDermid: Monsieur le Président, je regrette de ne pouvoir donner le chiffre au député. J'obtiendrai ce renseignement et je veillerai à le lui communiquer.

En toute justice, quand le député dit que les gouvernements ont versé des milliards à l'industrie du pétrole et du gaz, on peut dire aussi que cette industrie a été imposée fort injustement par la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Sauf erreur, le gouvernement a touché environ sept milliards de dollars grâce à cet expédient fiscal qui ne s'applique à aucune autre industrie au Canada. Lorsqu'on met les deux en regard, il n'est pas tout à fait juste de parler de subventions.

• (1720)

En outre, je crois que le secteur pétrolier et gazier est important. Évidemment, nous nous éloignons de l'objet de la motion, mais c'est très bien; je ne vois pas d'objection à parler d'énergie, car le Canada possède une excellente diversité de sources d'énergie. Il importe de conserver notre approvisionnement en pétrole. C'est là un produit très important pour notre économie. Le pétrole ordinaire se fait de plus en plus rare. Il nous faut continuer nos activités de prospection. Je suis vraiment enchanté de Gulf Oil et de ses découvertes dans la mer de Beaufort. Ce gisement se révèle être très bon, et je crois que ce projet nous fournira d'autres surprises exaltantes cet été. Ce genre d'activités doit se poursuivre.

Tous les volets du secteur énergétique canadien doivent être encouragés. Cela aussi est très important. Le député et moi avons déjà dans le passé discuté de la situation du secteur énergétique. Le pétrole et le gaz sont des volets importants de notre secteur énergétique. Leur exportation nous rapporte quelque trois à quatre milliards de dollars, revenus qui sont très importants pour l'économie de tout le pays et non seulement pour celle des provinces productrices. La même chose vaut pour le secteur des économies d'énergie, l'industrie nucléaire et la production d'électricité. Nous voyons surgir de plus en plus de petites centrales électriques depuis que les compagnies d'électricité permettent aux particuliers de vendre leur production au réseau d'électricité. Toutes sortes de choses exaltantes se produisent à l'heure actuelle dans le secteur énergétique au Canada, dont la production d'énergie nucléaire.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire. Le député a parlé d'un certain nombre d'études qui ont été effectuées sur l'industrie. Vraisemblablement, son parti et lui-même étaient au courant de la plupart de ces études en 1984, lorsque dans leur manifeste électoral, les conservateurs ont dit être en faveur d'une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire s'il a fait campagne sur cette question, si cette promesse tient toujours et sinon, pourquoi il a changé d'avis?

M. McDermid: Monsieur le Président, je n'ai pas ce manifeste avec moi, et je ne puis donc exprimer un avis.

M. Waddell: Le voici.

M. Friesen: J'en ai une copie.

M. McDermid: Le service est vraiment remarquable, monsieur le Président. Si cela était bien écrit dans notre manifeste comme . . .

M. Waddell: Cela se trouve dans le manifeste que je viens de vous remettre.

M. McDermid: «Les déclarations des néo-démocrates semblent montrer qu'ils sont opposés à l'utilisation de l'énergie nucléaire, mais ils n'ont proposé aucune autre solution».

M. Waddell: C'est ce que dit le manifeste conservateur.

M. McDermid: Le député vient de me le remettre, et c'est ce qu'on y dit. On y lit également que nous prônons une enquête publique complète. Nous examinons à l'heure actuelle la situation, afin de déterminer si oui ou non elle s'impose. Pourquoi avons-nous changé d'avis? Nous examinons très attentivement les autres études qui ont été effectuées, afin de voir si c'est, en fait, nécessaire. Les partis politiques changent parfois d'avis, et il n'y a qu'à voir le NPD et les promesses sur lesquelles il est revenu. Cela se produit dans la vie politique. Nous le savons et nous le comprenons.

Cette politique tient toujours. Nous l'examinons très attentivement. Le NPD voudrait que le gouvernement fasse tout dans les six premiers mois, et il sait fort bien que c'est pratiquement impossible.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Cela fait maintenant quelque 18 mois que vous êtes au pouvoir.

M. Foster: Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre le secrétaire parlementaire dire qu'il compte bien soutenir le secteur nucléaire et la recherche dans ce domaine. Étant donné ses pouvoirs à titre de secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, est-il disposé à rétablir le financement de la recherche gouvernementale à son niveau précédent, surtout puisque nous devrons instaurer un système sûr d'entreposage des déchets nucléaires avant la fin du siècle?

Ses propos sur l'accord qu'on vient de conclure avec la Nouvelle-Écosse en ce qui concerne l'énergie renouvelable m'ont vivement impressionné. Je félicite le gouvernement de cette initiative. J'espère seulement qu'il rétablira les crédits destinés à la conservation de l'énergie et aux sources renouvelables, que le ministre a supprimés dans ses deux derniers budgets et son exposé économique. S'il y a un domaine où nous avons énormément progressé ces dernières années, c'est bien celui des ressources renouvelables et de la conservation de l'énergie.

M. McDermid: Monsieur le Président, je suis en mesure d'affirmer, puisque le député en a parlé, que la recherche qui s'effectue à Whiteshell n'est pas touchée. Les travaux se poursuivent selon l'échéancier. En fait, nous avons convaincu les Américains d'y prendre part. Ils fournissent des fonds considérables à la recherche sur l'entreposage des déchets nucléaires. Il est juste, en effet, que ceux qui profiteront de ces travaux y contribuent. Nous nous en réjouissons.

Je ne dirai pas que nous allons rétablir les crédits d'autrefois, car ce serait ridicule. Le gouvernement surveille beaucoup mieux ses dépenses maintenant. Nous employons nos recettes fiscales beaucoup plus judicieusement alors que le gouvernement précédent gaspillait à tour de bras et n'avait aucun sens des responsabilités. Nous dépensons moins et obtenons de meilleurs résultats parce que nous sommes plus avisés.

M. Waddell: Monsieur le Président, aurons-nous le temps de poser des questions?

M. Frith: En sommes-nous au débat, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Charest): Le débat se poursuit.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Étant donné que je n'ai pas de temps à perdre je ne parlerai pas de ce que je considère comme une tentative de diversion—le petit manuel conservateur et les promesses faites pendant la dernière campagne électorale, mais jamais tenues. Je pense que les Canadiens savent maintenant que le gouvernement ne tiendra jamais les promesses qu'il a faites pendant cette campagne. Je ne pense pas que cette tentative de détourner l'attention serve beaucoup à éclairer le public canadien relativement au sujet traité dans la motion.

Les trois partis politiques se rendent compte que l'origine de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Tous tant que nous sommes, nous reconnaissons que les conséquences de la catastrophe nous ont fait prendre conscience de la nécessité d'un plan international au cas où d'autre accident se produirait à l'avenir. Il va sans dire que nous vivons dans un monde très interdépendent. Pas seulement du point de vue économique. Dans le domaine de l'écologie par exemple, nous comprenons que le monde est tellement fragile et interdépendant que nous ne pouvons plus nous permettre d'agir comme on l'a fait dans les jours et les semaines qui ont suivi l'accident de Tchernobyl.

Aujourd'hui encore, j'ai peine à croire qu'une puissance mondiale, l'Union soviétique, ait eu l'inconscience de ne pas informer ses voisins des dangers d'ordre atmosphérique et écologique dus à cette catastrophe. C'est comme si les Soviétiques espéraient que la forte dose de radiations émise dans l'atmosphère ne serait jamais détectée. Il est impensable qu'en 1986, un pays essaie de dissimuler une catastrophe de cette ampleur.

Le fait que l'ambassadeur de Suède ait dû communiquer avec les autorités de Moscou pour déterminer s'il y avait un accident nucléaire, en dit long sur la gravité de la situation et sur la conduite du gouvernement soviétique.

Soit dit en passant, notre propre gouvernement a mis plusieurs jours à réagir. Je signale aussi, en toute sincérité, que compte tenu des moyens mis à sa disposition, notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a fait ce qu'on attendait de lui pour limiter les répercussions de l'accident nucléaire de Tchernobyl. La Chambre n'a pas oublié que dans les jours qui ont suivi cet accident, ce ministère a lancé des mises en garde concernant la consommation d'eau de pluie et les risques de radiation que présentaient les stocks ou le cycle alimentaire. Voilà qui illustre le problème inhérent à un monde interdépendant lorsqu'un accident nucléaire survient.

• (1730)

On ne peut simplement pas circonscrire la région limitrophe ou adjacente au site du réacteur. J'ai fait état de la faiblesse des agences internationales lorsqu'une action immédiate s'impose. La nuit dernière, j'ai vu quelle a été la réaction habituelle des gens qui vivent dans le monde libre. On avait consacré un créneau de deux ou trois minutes à un médecin américain, de Californie, je crois, spécialisé dans les greffes de la moelle épinière. Il a admis que ni l'Union soviétique ni aucun pays du monde n'était en mesure de faire face à une catastrophe de l'ampleur de celle de Tchernobyl. De son propre chef, avec l'aide de sociétés américaines, il a réussi à expédier 136 greffes de moelle épinière en Union soviétique. Ces techniques ainsi offertes par ce médecin et son équipe montrent, à l'évidence, tout ce que les Canadiens ou toute personne libre et intelligente peut faire en pareilles circonstances.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a fait une déclaration à la Chambre. Je crois que mon collègue le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) a répondu pour le parti néo-démocrate et moi, pour le parti libéral. Nous avons tous deux dit qu'il est nécessaire d'améliorer le plan d'urgence en cas de désastre d'envergure internationale ou nationale. Voila sur quoi le débat devrait porter.

L'utilisation de l'énergie nucléaire ira en augmentant. Quand on pense aux géants industriels comme le Japon, on ne peut que conclure que l'énergie nucléaire sera l'une des options énergétiques qui s'offriront à eux. Tant que ce sera le cas, il y aura un risque de catastrophe nucléaire semblable à celle de Tchernobyl.

Notre pays ayant joué un rôle important dans la production de l'énergie nucléaire, il doit prendre l'initiative. La communauté internationale doit être beaucoup mieux préparée à répondre à des accidents comme celui de Tchernobyl.

Quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait sa déclaration, j'ai répondu disant que nous ne devrions pas nous contenter d'avertir les citoyens canadiens présents dans les environs immédiats de Tchernobyl. Le Canada devrait jouer un rôle de premier plan à l'agence internationale de Vienne chargée des questions relatives à l'énergie nucléaire. Nous devrions faire savoir en termes vigoureux à l'ambassadeur de l'Union soviétique au Canada que les Canadiens déplorent et ne toléreront pas la désinformation que l'Union soviétique a essayé de pratiquer dans les jours qui ont suivi la catastrophe. Que nous le voulions ou non, l'Union soviétique fait partie de la communauté internationale et la perception que nous avons de ce pays, même en dehors du contexte de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, a une incidence sur les questions de défense. Nous traitons avec ce pays aux Nations Unies et sur une base bilatérale.

Nous devrions dire ouvertement au gouvernement soviétique qu'à notre avis, il a mal réagi à la crise de Tchernobyl. L'Union soviétique doit se rendre compte que les Canadiens sont mécontents que les autorités soviétiques aient attendu de sept à huit jours pour annoncer le désastre à la communauté internationale. Nous avons appris depuis lors, même après que le gouvernement soviétique a reconnu l'existence du problème de Tchernobyl mais refusé d'en admettre la gravité, qu'il y a cinq ou six jours à peine, les Russes couraient encore le danger d'une fusion, d'un désastre incontrôlé, et que pourtant les autorités persistaient à ne pas demander l'aide de la communauté internationale.

Si nous devons adopter l'énergie nucléaire comme énergie de remplacement pour nous et nos enfants, nous devrions demander aux gouvernements du monde entier d'établir des plans d'action. Nous avons besoin à l'échelle internationale d'équipes de médecins et d'experts en matière nucléaire pour venir en aide à n'importe quel pays en difficulté. Le Canada s'est placé à l'avant-garde de la production de l'énergie nucléaire. Je suis sûr que les Canadiens souhaitent que le gouvernement porte ce débat sur la scène internationale.

A mon avis, le désastre de Tchernobyl montre les faiblesses de nombreux programmes d'intervention actuellement en vigueur au Canada. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a répondu, en disant qu'il avait chargé un groupe de travail spécial d'étudier les méthodes de lutte contre des désastres de l'ampleur que celui de Tchernobyl. Nous avons besoin de programmes pour faire face aux crises de l'énergie nucléaire. Nous devrions nous assurer que, cette étude terminée, notre gouvernement sera en mesure de garantir aux Canadiens que nous avons fait tout notre possible pour faire face à une éventuelle crise nucléaire.

Je viens d'une région du Canada qui est et restera économiquement intéressée par l'énergie nucléaire. Je ne représente pas la ville d'Elliot Lake. Mon collègue le député d'Algoma (M. Foster) a cet honneur. Depuis le milieu des années 50 jusque dans les années 60 et même 70, le développement du secteur nucléaire a beaucoup amélioré la situation économique des gens de la côte nord.

Je me souviens très bien du débat auquel l'usine d'El Dorado a donné lieu, quand la décision a été prise de l'installer dans la région de Blind River, près d'Elliot Lake. Même notre propre gouvernement libéral de l'époque songeait à installer l'usine d'El Dorado près de Port Hope, dans le sud de l'Ontario. Je me souviens des discussions que nous avons eues à l'époque avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Lors d'une réunion du caucus du nord de l'Ontario, nous lui avions dit qu'étant donné que le Canada optait pour l'énergie nucléaire, il allait de soi que les ressources extraites dans le nord de l'Ontario devaient y être traitées. C'était là notre argument de base. Nous avons réussi à faire en sorte que les retombées économiques de ce secteur soient concentrées dans la région d'extraction de ces ressources.

Vous vous en souvenez, monsieur le Président, le gouvernement du Canada a commencé à s'intéresser au domaine nucléaire dans les années 40. Il l'a fait de concert avec les États-Unis. Il s'agissait à l'époque d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires. Depuis lors, les pays utilisent les techniques nucléaires pour satisfaire leurs besoins énergétiques. Les techniques nucléaires trouvent une application pratique en médecine, et modifient la façon dont nous percevons le monde. Il y a eu de très importantes retombées depuis le début de l'ère nucléaire il y a une quarantaine d'années. Même la province de la Saskatchewan, gouvernée pendant plusieurs décennies par le Nouveau parti démocratique, a su reconnaître, tout comme le gouvernement actuel, la nécessité de recourir à des formes d'énergie de remplacement.

Toute personne qui étudie objectivement et intelligemment la question de l'énergie nucléaire reconnaît que c'est une forme de technologie qui crée de l'énergie. Nous demandons au gouvernement de s'assurer que le choix énergétique est fait d'une façon sécuritaire. Voilà la question. Je ne pense pas que nous puissions faire l'autruche et espérer qu'un miracle fasse disparaître d'un seul coup les centrales nucléaires au Canada. Cela n'arrivera tout simplement pas. Compte tenu de la proportion de l'électricité produite dans la province par des centrales nucléaires, il est manifeste que celle-ci y a un intérêt engagé. Si l'Ontario y est donc directement intéressée sur le plan économique, il en va de même pour chacun de ses habitants.

• (1740)

Je ne pense pas que nous devrions viser à supprimer l'énergie nucléaire comme source d'électricité. Nous devrions plutôt faire porter les travaux de recherche et de développement sur la technologie permettant de régler le problème posé par les déchets de l'énergie nucléaire. Le débat devrait traiter de la nécessité d'assurer l'entretien et le fonctionnement sécuritaires des centrales nucléaires dans le pays. Les Canadiens exigent, et ils y ont droit, que les ressources à tous les niveaux de gouvernement puissent être mobilisées en cas d'urgence. Voilà sur quoi devrait porter le débat.

Si nous arrivons à convaincre les gens, ne serait-ce qu'un seul instant, que c'est de cette façon qu'il convient d'aborder la question de l'énergie nucléaire, alors il nous faudra consacrer des ressources de plus en plus importantes aux travaux de recherche et de développement dans les trois domaines dont je viens de parler. C'est à cela que devrait s'engager tout gouvernement. Quel que soit le parti politique qui siège à la droite du président, ce sont ces questions qu'il sera appelé à régler une fois au pouvoir.

Il y a une chose que je conteste, et c'est la réduction des fonds destinés à la recherche et au développement, qui s'est produite après les élections de 1984. Les électeurs de la circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke en sont à juste titre mécontents. Je songe aux gens qui travaillent dans le secteur nucléaire et vivent dans ce comté. Ils étaient en droit de croire que l'on effectuerait des travaux de recherche et de développement en nombre suffisant. Il faut répondre aux questions de la population canadienne. Si le débat porte là-dessus, alors il est justifié. Cependant, je ne tiens pas à me lancer dans une tirade au sujet d'une autre promesse que le gouvernement n'a pas su tenir car cela m'obligerait à ramener le débat à un niveau bien inférieur à ce que le public canadien mérite d'entendre à la Chambre des communes.

Je vous ai exposé ma perception de la question. Je suis convaincu qu'au cours des deux dernières semaines, l'ampleur du

désastre de Tchernobyl aura amené tous les Canadiens à repenser leur perception du nucléaire. Ils aimeraient, je crois, que leurs représentants en cette Chambre abordent les questions que j'ai soulevées. Le public a besoin d'avoir des réponses. J'ai écouté une partie du débat de cet après-midi, quoique très peu. On ne pourra pas m'accuser de cela. Afin d'avoir un débat complet sur l'énergie nucléaire, les autres utilisations de cette forme d'énergie devront aussi entrer en ligne de compte.

Le parti libéral ne s'est pas engagé en faveur de l'énergie nucléaire mais il s'est engagé à faire en sorte que les mesures de protection voulues soient adoptées dans les centrales. Le parti libéral s'est engagé à mieux utiliser les fonds de recherche et de développement consacrés aux méthodes de traitement des déchets radioactifs. Des solutions à long terme sont nécessaires pour notre tranquillité. A ma connaissance, aucune forme d'énergie au monde n'a pas ses effets secondaires néfastes. Si nous devions du jour au lendemain éliminer toutes les centrales électriques et les remplacer par des dispositifs de production d'énergie à base de charbon, la pollution atmosphérique poserait un problème. Toute forme d'énergie s'accompagne de problèmes. Le débat doit se faire entre gens sensés et bien informés. Si nous pouvons en arriver là, je crois que nous aurons fait progresser ce débat que la population désire tant.

[*Français*]

M. Hamelin: Monsieur le Président, j'aurais un petit commentaire à faire et une question à poser à mon honorable collègue sur cette question de l'énergie nucléaire.

Mon collègue a dénoncé, évidemment, l'attitude de l'Union soviétique à retarder d'informer, à la fois, sa propre population et les autres pays qui souffrent actuellement, et même le Canada, dans une très faible mesure, mais, quand même . . .

Je voudrais demander à mon honorable collègue comment il interprète le fait que, d'habitude, nous avons tous les groupes de «go-go gauche», tous les groupes de protestations qui font des marches à tout casser contre le nucléaire, l'utilisation du nucléaire et, en particulier, contre, soit les États-Unis ou les autres pays libres de ce monde. Comment explique-t-il, justement, que cette fois nous avons eu fort peu de ces démonstrations? Où sont ces groupes de «go-go gauche» qui protestent et qui envahissent à peu près tout ce que nous avons d'institutions parlementaires à travers le monde et en Europe en particulier? Où sont-ils ces gens? Et comment expliquer leur attitude actuellement face à ce qui s'est passé en Union soviétique?

M. Frith: Monsieur le Président, je n'ai pas eu de problème avec la question posée par l'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin), mais j'en ai un en tentant d'expliquer l'absence de beaucoup de gens qui ne désirent pas notre choix d'énergie dans notre pays concernant l'énergie nucléaire.

Mais dans ce cas, et étant donné l'urgence de la situation, je pense que tous les gens demandaient une réponse à une question qui comporte deux volets. Premièrement, au plan international une réponse donnée par la communauté internationale par rapport au problème qui existe en Union soviétique. Deuxièmement, dans notre pays afin de développer et de planifier un plan d'action sur le rendement dans l'éventualité d'un même problème. Je pense qu'en ce cas, et c'est la réponse des gens du monde entier qui consistait sûrement à obtenir l'information nécessaire au sujet de cette crise créée par l'Union soviétique.

[*Traduction*]

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat et y mettre fin. La motion à l'étude cet après-midi qui demande une enquête publique sur l'énergie nucléaire est extrêmement importante pour le bien-être de tout le pays et pourrait aussi avoir une grande influence sur la santé des particuliers dans les localités des régions du Canada où l'énergie nucléaire joue déjà un grand rôle.

Nous devons reconnaître les énormes dangers que pose l'énergie nucléaire. Nous avons tous suivi avec horreur la catastrophe de Tchernobyl en Union soviétique. Nous nous demandons quelles pourraient en être les conséquences. Tout le monde se rend compte, et il vaut la peine de le rappeler cet après-midi, qu'une catastrophe à une centrale nucléaire ne veut pas seulement dire une panne d'électricité pour les habitants de la région immédiate. Cela ne touche pas non plus seulement ceux qui étaient dans la centrale au moment de l'accident. On ne peut pas songer uniquement aux blessures constatées sur-le-champ. Il est bien évident qu'une telle catastrophe risque d'entraîner la mort d'un grand nombre de personnes à de grandes distances du réacteur. Seul le temps nous dira quelles seront les conséquences pour ceux qui se trouvaient un peu plus loin de la centrale. Il faudra des études statistiques pour déterminer les conséquences de la catastrophe.

• (1750)

Ce qu'on oublie souvent quand on examine ces questions, c'est que les scientifiques eux-mêmes ne s'entendent pas sur les taux de radiation qui ne posent aucun danger. Nous nous fions encore aux normes des années 40 et 50. Nous avons encore l'impression que ce sont les taux élevés qui posent un danger. Pourtant, certains épidémiologistes et autres chercheurs commencent à suspecter que des niveaux de radiation même faibles peuvent entraîner des effets également néfastes à long terme chez l'homme. Les retombées sur les employés des usines, les effets sur des milliers de personnes aux environs de l'usine, la dissémination de radiations autour de la planète, les avertissements invitant la population à ne pas boire d'eau de pluie bien que les enfants puissent continuer à y patauger, la nécessité de vérifier le niveau de contamination du lait, tout cela souligne bien le fait que nous avons là affaire à une forme d'énergie fort peu banale.

Notre technologie nous réconforte. Nous avons eu la chance dans l'hémisphère occidental qu'aucune de nos usines nucléaires ne soit victime d'un tremblement de terre ou d'un désastre analogue. Mais que deviendrait cette technologie si une telle catastrophe se produisait? À quelle échelle en ressentirions-nous les conséquences? C'est pour ces raisons que mes collègues et moi-même insistons sur l'importance d'une enquête publique sur l'énergie nucléaire. Ce qui montre bien la nécessité d'une telle enquête, c'est le fait que nous avons construit nos sociétés et développé nos économies à partir de deux formes d'énergie douteuses, le pétrole et l'énergie nucléaire. Notre dépendance à l'égard du pétrole a permis aux producteurs d'ébranler nos économies et de nous amener à plusieurs reprises au bord du gouffre économique. L'effrondement récent de leur politique de

prix nous laisse maintenant entrevoir une autre forme de catastrophe. Le rôle prépondérant du pétrole dans notre économie nous place actuellement dans une situation économique extrêmement précaire.

A cela s'ajoutent les conséquences de notre dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire dans certaines régions du Canada. Je suis un député de l'Ontario, et d'autres ont déjà dit qu'Hydro-Ontario était un gros consommateur d'énergie nucléaire. Il n'est pas inutile d'insister sur l'importance de cette dépendance. L'énergie consommée en Ontario est à 40 p. 100 d'origine nucléaire. Ce 40 p. 100 est la base du système d'Hydro-Ontario. La raison en est bien simple. L'énergie nucléaire est une forme d'énergie qui s'utilise le mieux à un rythme régulier sur de longues périodes de temps. Il est beaucoup plus facile de contrôler des installations hydro-électriques en fermant l'eau le soir et en levant les barrières le matin, quand la demande reprend. Il est relativement facile d'activer des centrales thermiques d'un genre ou de l'autre. Elles servent d'appoint.

La base est constituée des centrales nucléaires qui fonctionnent jour et nuit, semaine après semaine, année après année. Il est fait appel aux autres sources d'énergie selon les besoins, pour répondre à la demande de l'industrie et des simples consommateurs. Les choses sont ainsi dans cette province. Je suis heureux de pouvoir parler de la question, moi qui représente une circonscription du nord-ouest de l'Ontario et qui vit à l'intérieur du Bouclier canadien, dans une région où l'Énergie atomique du Canada a le dessein assez évident d'enfouir ses déchets.

Il y a tant d'aspects à l'utilisation de l'énergie nucléaire par Hydro-Ontario que c'en est ahurissant. Installer ces grandes centrales si près de la région métropolitaine de Toronto ne peut qu'être un acte de démence de la part de la société. Les cyniques, ou les durs, je ne sais trop, ou les imbéciles, disent qu'il faut installer ces usines à proximité de préférence à un endroit éloigné si elles doivent constituer la base de l'approvisionnement en électricité du grand Toronto. Je suppose que proposer qu'on les installe dans la péninsule Bruce—Grey ou quelque part par là . . .

M. Gurbin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La région de Bruce—Grey renferme la péninsule Bruce. Ce n'est pas la péninsule Bruce—Grey, mais la péninsule Bruce, qui est située à une quarantaine de milles . . .

Le président suppléant (M. Charest): Il est évident qu'il s'agit de points de vue différents.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): De la tête des lacs, ces choses apparaissent parfois plus raprochées qu'elles ne le sont en réalité. Je pourrais rappeler à mes collègues du sud de l'Ontario que pendant des années le gouvernement provincial a eu l'audace de publier une carte où le nord de la province, 87 p. 100 de la superficie totale, occupait une feuille de la même grandeur que le sud.

La décision de construire ces centrales près de Toronto est l'une des décisions les plus critiquables prises par le gouvernement de l'Ontario, ou par l'Hydro-Ontario avec la bénédiction du gouvernement, lors de l'entrée dans l'ère de l'énergie nucléaire. Il y a quelques minutes le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) défendait énergiquement l'énergie nucléaire. C'est logique. Qui était le député provincial et premier ministre qui a laissé l'Hydro-Ontario faire? C'était le député de Brampton. Il y a donc une certaine logique dans la défense, par le député, d'une décision qui n'a jamais été prise par les habitants de la province, ni même par l'Assemblée provinciale. C'est le premier ministre Davis et ses collègues qui ont laissé l'Hydro-Ontario se lancer dans ce système mortel de production d'énergie et qui font maintenant partie du système qui envisage la possibilité d'enterrer les déchets dans le nord-ouest de l'Ontario ou d'autres parties du nord de la province et du Bouclier canadien.

Rappelons-nous que la période de désintégration de certains de ces produits est de 75,000 ans ou plus. Qu'allons-nous faire de cela à l'avenir? Voilà le genre de choses sur lesquelles il faut faire enquête, et c'est pour cela que j'appuie la motion.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LA RIVIÈRE NIAGARA—A) LES DÉPOTOIRS DE DÉCHETS TOXIQUES. B) ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, pour placer les choses dans leur contexte, je voudrais vous rappeler les événement d'octobre 1984 où le comité chargé d'examiner les déversements de substances chimiques toxiques dans la rivière Niagara a présenté son rapport. En mai 1985, le ministre de l'Environnement avait promis d'obtenir du gouvernement américain un plan d'action pour le nettoyage des déchets et surtout des substances chimiques toxiques déversées dans le lac Ontario. Cet engagement nous avait redonné espoir. Je m'en était réjoui, car cela montrait que le ministre était prêt à prendre des mesures énergiques et à faire comprendre aux autorités américaines qu'elles devaient donner suite à la promesse qu'elles nous avaient faite en signant l'entente sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, en 1978.

Lorsque le chef de l'Agence de protection de l'environnement est venu à Ottawa présenter son rapport, en octobre 1985, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) était sous le coup des critiques que je lui avais adressées parce qu'à mon avis, il n'avait pas examiné sérieusement la proposition qui lui avait été faite. Le fait est que ces propositions avaient été tenues secrètes au Canada alors qu'elles avaient été publiées aux États-Unis. J'ai dû compter sur les renseignements que j'ai pu obtenir pour exprimer mon point de vue.

À l'époque, je partageais l'opinion que le ministre a par la suite exprimée en mars 1986 à la Chambre des communes et qui est à l'origine du débat de ce soir. Je vais vous citer un extrait de la page 11809 du hansard. Voici ce que le ministre de l'Environnement a déclaré en réponse à une question:

> J'ai déclaré catégoriquement au nom du gouvernement canadien que nous estimons que la seule solution pour les dépotoirs du côté américain de la Niagara est l'excavation et l'incinération . . .

Nous approuvons cette position. Je trouve très étonnant que le ministre soit revenu sur sa décision et qu'il ait conclu, avec Washington, une entente dont nous pouvons seulement deviner la teneur étant donné le mystère qui l'entoure. Je veux parler du plan dont il était question dans le *Globe and Mail*, le *Star* de Toronto et d'autres journaux. Les propositions que l'Agence de protection de l'environnement a faites au Canada en octobre dernier demeurent secrètes. Même chose pour l'entente conclue à Washington il y a un jour ou deux. Pas moyen de savoir quelles seront les substances enlevées, réduites ou éliminées, aux termes de cette entente, dans une certaine proportion et d'ici une certaine date.

Par-dessus le marché, le ministre de l'Environnement semble croire, comme nous l'avons constaté ce matin, que le gouvernememt des États-Unis fait une faveur au Canada en accédant à nos demandes et en examinant nos propositions. Le gouvernement et le ministre ne semblent pas se rendre compte qu'il existe un accord sur le rétablissement et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Ontario et des autres lacs, et que les États-Unis sont liés par cet accord, tout comme nous d'ailleurs; c'est pour cela qu'il s'appelle l'Accord sur la régénération des Grands Lacs.

• (1805)

Il existe donc une entente internationale et un accord signé par les dirigeants des deux pays, qui oblige les Américains à s'occuper aussi sérieusement que nous de la Niagara. Nous n'avons aucune raison de considérer cela comme une faveur. C'est un engagement. J'espère bien que cette idée traversera le crâne épais du ministre de l'Environnement une bonne fois pour toutes parce qu'il ne comprend pas, de toute apparence. Il a une attitude complètement faussée à l'égard de son homologue américain dans cette affaire. Il ne défend pas les intérêts des Canadiens avec toute la détermination et l'autorité que lui confère cet accord.

Je n'en croyais pas mes yeux lorsque j'ai appris par les journaux qu'il y avait une divergence d'opinions entre le ministre fédéral de l'Environnement et son homologue ontarien. Le fait que ce désaccord ait été rendu public montre bien que nous avons affaire à un mauvais négociateur, qui révèle publiquement un désaccord à la veille de sa rencontre avec l'autre partie. Cela montre également que nous avons affaire à un piètre joueur, qui ne comprend pas qu'il faut absolument l'appui de tous les ministres de l'Environnement du Canada à la veille de sa rencontre avec son homologue de Washington.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) a, comme d'habitude, des opinions très arrêtées sur certains problèmes qui entourent l'entente conclue entre le ministre canadien de l'Environnement (M. McMillan) et le dirigeant de l'Agence de protection de l'environnement, M. Lee Thomas. Ayant eu l'occasion de participer à certaines des discussions et des délibérations, je sais exactement comment et à quelles conditions ces ententes ont été conclues. Pour la première fois depuis que l'affaire de Love Canal a pris les proportions d'un problème international, nous avons fait des progrès solides. C'est un progrès de savoir que les quatre millions de Canadiens qui boivent l'eau de la région de Niagara peuvent compter sur des résultats. Nous aurions pu parler longtemps et faire très peu, comme certains gouvernements précédents.

Si certains arguments du député de Davenport sont valables, là où le bât blesse, c'est qu'il est incapable de comprendre et d'évaluer les informations qui sont à la portée de tous et dont nous avons besoin pour obtenir les chiffres sûrs, précis et clairs que nous voulons tous inévitablement. Ce que je peux dire, c'est que nous avons une échéance ferme; nous nous sommes engagés avec les États-Unis à atteindre ces objectifs précis pour le 1er juillet 1987.

Le gouvernement de l'Ontario, pas plus que le gouvernement américain et le gouvernement canadien, ne possède ces renseignements actuellement. M. Lee Thomas, au nom des États-Unis, et le ministre fédéral de l'Environnement se sont fixé un objectif et nous réussirons peut-être à dépasser la réduction de 50 p. 100 d'ici 1995. C'est un objectif important que les deux gouvernements se sont fixé.

• (1810)

Le député de Davenport a mentionné cette visite en rappelant les observations faites par le ministre de l'Environnement au sujet des initiatives prises par le gouvernement de l'Ontario. Après avoir participé aux entretiens avec M. Thomas, il est regrettable mais indiscutable que le Canada et les États-Unis, voulant collaborer avec toutes les parties, sont vivement inquiets car ils craignent que l'Ontario ne cherche simplement à faire de la réclame en faveur de son ministre de l'Environnement.

M. Caccia: Vous devriez avoir honte!

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—A) LA NOUVELLE CONCERNANT LES ALLÉGATIONS DU SURINTENDANT. B) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, en 1973 la Police de Montréal, la Sûreté provinciale du Québec et la Gendarmerie royale du Canada ont uni leurs efforts pour ce qui s'est finalement révélé un cambriolage à une petite agence de presse de Montréal, l'Agence de Presse libre du Québec.

Cinq ans plus tard, le solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, a assuré à la Chambre que ce cambriolage, que ce délit constituait un incident exceptionnel et isolé et que la GRC exigeait clairement de ses membres que toutes leurs activités soient conformes à la loi. Cette déclaration du solliciteur général de l'époque, M. Francis Fox, était manifestement et absolument sans fondement. Comme le prouve le rapport de la Commission McDonald, la GRC a maintes fois contrevenu au droit pénal avant 1977.

A la fin octobre, l'an dernier, un membre très ancien et respecté de la GRC, le surintendant Nowlan, a déclaré que l'actuel commissaire Simmonds de la GRC, qui était commissaire désigné en avril 1977, a trompé le gouvernement d'alors et notamment le solliciteur général, quant à la gravité des actes criminels commis par la GRC.

Les affirmations du surintendant Nowlan sont très graves. À bien des égards, elles sont sans précédent. Il a annoncé que 17 jours avant que le ministre ne fasse sa déclaration à la Chambre des communes, il avait reçu, lui, M. Nowlan, l'ordre d'entamer une enquête interne sur des accusations selon lesquelles des membres de la GRC avaient participé à des opérations illégales, autres que l'entrée par effraction à l'Agence de Presse libre du Québec. Ces accusations portaient sur des incendies de granges, accompagnés de vol de dynamite et d'utilisation de méthodes brutales et illégales pour recruter des informateurs au sein du FLQ.

D'après M. Nowlan, au moins trois agents savaient que l'incident de l'APLQ n'était pas un cas isolé. Il s'agissait du commissaire de l'époque, Maurice Nadon, du directeur du service de sécurité, Michael Dare, ainsi que du commissaire désigné, l'actuel commissaire Simmonds. Le surintendant Nowlan a déclaré que Simmonds a permis volontairement que le ministre soit mal informé parce que la Commission Mcdonald ne lui a pas posé les questions pertinentes. La Commission Mcdonald a aussi permis au commissaire désigné de se tirer de cette très grave affaire en avril 1977.

Le 31 octobre, j'ai demandé au solliciteur général (M. Beatty) de faire enquête sur les très sérieuses accusations du surintendant Nowlan. Je signale que le chef de mon propre parti, d'après l'information disponible à l'époque, a déclaré que le surintendant Nowlan était responsable d'avoir induit Fox en erreur. Il est maintenant clair que cette accusation n'était pas fondée. En fait, le surintendant Nowlan a pris des risques pour s'assurer que le solliciteur général était bien informé de la situation et ce sont d'autres personnes, dont peut-être le commissaire actuel, qui ont choisi de refuser délibérément l'accès à cette importante information.

• (1815)

J'ai demandé au solliciteur général quelles mesures il entendait prendre au sujet de ces très graves accusations. Il a répondu qu'il ne ferait absolument rien. Pourquoi? Parce qu'il s'était entretenu avec Francis Fox et que ce dernier lui avait déclaré qu'il ignorait avoir été induit en erreur.

On peut se demander qui commande. Manifestement, le solliciteur général se devait de rencontrer le commissaire Simmonds et de lui soumettre directement ces accusations. Comment Francis Fox pourrait-il le savoir si on ne lui a pas transmis les renseignements en question? Au lieu de cela, le solliciteur général a refusé de procéder à une enquête.

J'ai demandé au comité permanent de la justice et des questions juridiques de donner au surintendant Nowlan la possibilité de témoigner, afin de présenter des preuves. Je souscris pleinement à la proposition de l'ancien surintendant qui a pris récemment sa retraite; il a réclamé une enquête indépendante dans le cadre de laquelle on pourrait examiner les documents se trouvant au quartier général national de la GRC. Or, le ministre tergiverse et il refuse cette enquête.

Qui commande? Nous avons entendu les propos plutôt méprisables du commissaire qui a laissé entendre que le surintendant Nowlan avait certains problèmes mentaux et qu'on ne pouvait donc ajouter foi à ses accusations. Il est tout à fait vrai que le surintendant Nowlan souffre de psychose maniaque dépressive, mais son médecin a précisé très clairement que c'est un honnête homme dont le jugement ne peut être mis en doute. En outre, l'ancien solliciteur général, Francis Fox, l'a couvert d'éloges et il a dit de lui qu'il était extrêmement honorable et consciencieux.

Compte tenu de la gravité de ces accusations et du fait que le surintendant Nowlan était parfaitement au courant de la situation tout comme d'autres officiers supérieurs de la GRC, j'exhorte encore une fois le ministre à permettre l'examen de cette affaire. Qu'il autorise le comité de la justice à faire comparaître le surintendant Nowlan. Qu'il nomme un enquêteur indépendant pour examiner à fond ces accusations très graves.

Les Canadiens et la Chambre auraient tout lieu, à mon avis, de féliciter le surintendant Nowlan d'avoir eu le courage de révéler ce qu'il savait de cette affaire avant de prendre sa retraite. J'espère que, au lieu de continuer à étouffer ces accusations qui, après tout, visent le commissaire lui-même et le poste qu'il occupe, on les soumettra à une enquête complète.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) a soulevé des allégations rapportées dans les journaux de la part d'un officier de la Gendarmerie royale du Canada au sujet de la conduite d'officiers supérieurs de la Gendarmerie. Ces allégations avaient trait à des questions qui ont fait l'objet des délibérations de la Commission royale d'enquête instituée en 1977 sous la présidence du juge David McDonald, assisté de D.S. Rickard, C.R., et de Guy Gilbert, C.R.

La commission avait principalement pour mandat d'effectuer les enquêtes nécessaires pour déterminer l'ampleur et la fréquence des méthodes d'enquête pratiquées par des agents de la GRC qui n'étaient pas autorisées ni prévues par la loi, et de faire rapport des faits et recommander les mesures jugées nécessaires dans l'intérêt public au sujet de ces questions.

Les députés se rappelleront que pour s'acquitter de sa tâche, la commission a été à l'oeuvre de juillet 1977 à août 1981, durant quatre ans et 50 jours. Pendant cette période, le juge McDonald et ses collègues ont interrogé des témoins et entendu des témoignages sur ces questions avec un degré d'acharnement et de méticulosité que l'on n'avait jamais vu appliqué auparavant aux activités de la GRC, à ses membres ou à ce secteur général des activités gouvernementales.

Les faits sont clairs. Il y a eu deux genres d'audiences, celles où l'on était véritablement appelé à témoigner et celles où l'on présentait des mémoires. Les audiences du premier type ont été tenues aussi bien publiquement qu'à huis clos. La commission a tenu 169 audiences publiques et 144 audiences à huis clos lors desquelles 149 témoins ont été interrogés et 109 mémoires présentés. Le surintendant Nowlan a été l'un de ces témoins. Des mémoires ont été présentés publiquement deux fois à Vancouver et cinq fois à Regina, Toronto, Montréal, Fredericton et Ottawa. Les rapports ont été publiés en plusieurs volumes, et pour compléter l'information obtenue aux audiences, la commission a entendu officieusement plusieurs organismes et particuliers.

• (1820)

Que dire alors des allégations sur la conduite du commissaire actuel de la GRC, Robert Simmonds, à propos des questions examinées par la commission royale d'enquête? Je renvoie les députés au volume I du deuxième rapport intitulé «La liberté et la sécurité devant la loi», où, page 11, paragraphe 23, les commissaires en arrivaient à la conclusion suivante:

> L'entrée en fonction de Robert Simmonds à titre de commissaire de la GRC, le 1er septembre 1977, a coïncidé, à toutes fins pratiques, avec la création de la commission. Il était depuis 1976 sous-commissaire chargé de l'administration, ce qui avait été jusque-là sa seule affectation à la Direction générale. Entré à la GRC en 1947, il avait exercé ses fonctions d'abord en Alberta et en Colombie-Britannique. La direction d'un corps policier de cette importance est toujours une tâche difficile. Notre enquête et les enquêtes provinciales ont beaucoup alourdi son fardeau depuis trois ans et demi. Tout au long de notre enquête il nous a accordé sa plus entière collaboration. Nous savons qu'en attendant de prendre connaissance de notre rapport il a dû laisser en veilleuse certains changements qu'il projetait de mettre en oeuvre au sein de la Gendarmerie. Nous n'ignorons pas non plus qu'il a senti l'obligation de suspendre ou d'interrompre certaines pratiques, qui maintenues, auraient pu entraîner la répétition d'actes illégaux. Notre enquête et notre rapport ne visent le commissaire Simmonds que de façon bien exceptionnelle. Il a hérité de la situation qui a donné lieu à notre enquête et n'a participé ni à la formulation ni au maintien des politiques qui en ont fait l'objet.

La commission d'enquête a eu accès à tous les dossiers de la GRC qu'elle a voulu examiner et à presque tous les dossiers du gouvernement, et elle a pu interroger à son gré n'importe quel agent de la GRC ou fonctionnaire, même le premier ministre. Comme elle avait pu recueillir toutes les données possibles, elle était la seule à pouvoir tirer les conclusions qui s'imposaient. Par conséquent, ces allégations au sujet du commissaire Simmonds semblent, pour le moins, mal venues. Ceci m'amène à la dernière remarque que je veux faire sur cette question.

La Gendarmerie royale du Canada est à juste titre une institution fort respectée au Canada. À juste titre, dis-je, en raison de la façon dont elle nous relie à notre passé, des états de services exceptionnels de son personnel auprès de nos concitoyens, et du respect et de l'admiration universels qu'elle nous vaut à l'étranger. Tels sont les faits, non moins édifiants que les conclusions de la commission d'enquête sur M. Simmonds.

En conclusion, je dirai que le gouvernement considère que les faits rapportés par la Commission McDonald sont parfaitement explicites, et que la demande de tenue d'une autre enquête sur ces allégations est parfaitement injustifiée.

L'AGRICULTURE—A) L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DU PRIX INITIAL. B) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'OFFRIR LES PRIX INITIAUX DE 1985

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 10 avril j'ai posé une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Je lui demandais comment l'agriculteur de l'Ouest pouvait survivre alors que le prix initial qu'il avait annoncé un jour ou deux avant pour le blé, l'orge et d'autres céréales n'avait jamais été aussi bas en termes réels depuis les années 30. Le ministre s'est simplement contenté d'esquiver la question. Il a conclu par ces mots:

> Il s'agit d'un problème plus large, à savoir un effrondrement des cours mondiaux des grains.

Voulait-il faire de l'esprit alors que la question concernait la survie des Canadiens?

Le fait est que les céréaliers canadiens vont toucher environ $1.50 le boisseau pour du blé nº 1. Bien entendu, les frais de manutention et de transport entrent aussi en ligne de compte. Si bien que nos producteurs obtiendront un peu plus de $3 le boisseau cette année, alors que, peu importent les cours mondiaux, les agriculteurs du mid-West américain recevront, eux, plus de $6 le boisseau en devise canadienne. Par exemple, si le cours mondial se situe à $3.50, voire $2.50, les Américains toucheront quand même $6 et plus le boisseau.

Le ministre veut-il bien me dire comment les producteurs de l'ouest du Canada vont se débrouiller pour survivre si le boisseau de blé leur rapporte la moitié de ce que gagnent leurs homologues américains?

• (1825)

Jamais l'ouest du Canada n'a fait face à d'aussi sombres perspectives depuis les années 1930 à cause de la guerre des prix agricoles à laquelle se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne. Le Congrès américain a débloqué suffisamment de fonds sur ce chapitre-là pour soutenir cette guerre pendant les trois prochaines années. Les mesures prises s'étalent sur cinq ans. Les visites du premier ministre (M. Mulroney) à Washington ont avorté puisque le gouvernement des États-Unis n'a pas bougé d'un pouce malgré les conséquences de son programme de stabilisation, de subventions et de bonification.

Avant de partir pour le sommet économique de Tokyo, le premier ministre a déclaré qu'il soulèverait cette question. Je crois qu'il l'a fait. Mais rien n'indiquait dans le communiqué de cette conférence que les sept chefs d'État prendraient des mesures concernant la guerre des prix qui sévit sur les marchés de grains et de produits agricoles. On disait dans le communiqué

qu'ils ne présenteraient même pas la question des produits agricoles à la table de négociation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. C'est une catastrophe pour les agriculteurs canadiens. Tout le monde devra se tenir sur ses gardes en prévision d'une guerre du commerce. Si les sept pays n'insistent pas pour que les produits agricoles fassent partie des négociations de la conférence du GATT en Uruguay l'automne prochain, la guerre des prix des produits agricoles entre la Communauté économique européenne et les États-Unis se poursuivra. Ne pas avoir réussi à faire porter ce sujet à l'ordre du jour des négociations est un échec retentissant pour le premier ministre.

Je reconnais qu'il a soulevé la question, qu'il a rencontré les agriculteurs et leurs représentants à Vancouver mais nos agriculteurs sont laissés sans défense. Le premier ministre et le gouvernement doivent annoncer immédiatement un programme de paiements d'appoint pour stabiliser et raffermir l'économie de l'Ouest, particulièrement de l'Alberta et de la Saskatchewan, sérieusement ébranlée par la chute des prix du pétrole. Il serait catastrophique de ne pas accorder un minimum d'aide au secteur céréalier.

Lorsque le secrétaire parlementaire prendra la parole, il devrait annoncer au moins l'aide financière minimale qui a été demandée par les trois syndicats des Prairies, l'Association des producteurs de grains de l'Ouest et les autres organismes agricoles de l'Ouest. Ils ont besoin de versements de stabilisation suffisants pour assurer la survivance du secteur pendant la prochaine année et les suivantes. On pourrait pour cela reprendre les prix des céréales de 1985, ce qui montrerait aux agriculteurs que le gouvernement n'est pas prêt à accorder une aide financière aussi élevée que le gouvernement des États-Unis, mais qu'il donnera néanmoins suffisamment pour stabiliser l'ensemble de l'économie de l'Ouest dans les années à venir.

Si le gouvernement fédéral ne prend pas de mesures maintenant, il y aura une grave crise financière dans les Prairies. Il y aura des faillites et des exploitations agricoles disparaîtront. C'est toute une économie rurale qui va en pâtir. J'espère que le secrétaire parlementaire présentera quelque chose et prendra des engagements, ce soir, afin que les agriculteurs de l'Ouest sachent à quoi s'en tenir. Ils sauront ce que l'avenir leur réserve et aussi que le gouvernement est prêt à les aider.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis toujours un peu surpris de voir mon collègue d'Algoma (M. Foster) qui répète jour après jour les mêmes craintes, le même pessimisme qui marque les députés de son parti qui parlent du secteur agricole depuis 18 mois. Étant donné sa vaste expérience, il sait très bien que les producteurs de grains canadiens, les producteurs de blé et de céréales sont pris un peu dans un étau, dans la guerre, dans la bataille que se livrent actuellement la Communauté économique européenne et les États-Unis. Le Canada est en quelque sorte une victime innocente d'une bataille massive, une bataille où deux puissances économiques mondiales injectent massivement des sommes dans leur agriculture.

Nous avons, à l'occasion des prix initiaux, essayé de maintenir, de réduire la coupure qui aurait pu être encore plus considérable concernant les prix initiaux à 19 p. 100 qui est une diminution de beaucoup moindre que les prix américains.

• (1830)

[*Traduction*]

En même temps que les premiers versements, on a annoncé que les prix de la Commission canadienne des grains étaient bloqués aux niveaux de l'année dernière. Ils incluent les frais de nettoyage, d'élévateur et d'entreposage aux élévateurs terminus et régionaux. Le gouvernement prend d'autres mesures. Il étudie les prix intérieurs du blé. Un comité parlementaire spécial présidé par le député de Crowfoot (M. Malone) étudie les moyens d'accroître les revenus des producteurs de blé. Il doit faire rapport au Parlement à la mi-juin.

Quand les députés de l'opposition exhortent le gouvernement à faire davantage pour les agriculteurs des Prairies, ils semblent oublier que le gouvernement a déjà fait beaucoup. Il a annoncé des programmes en vertu desquels il a été versé 4 milliards aux agriculteurs, dont 1 milliard et demi était destiné tout spécialement aux agriculteurs de l'Ouest.

[*Français*]

L'honorable député ne peut ignorer ce fait, ne peut ignorer les efforts que notre premier ministre (M. Mulroney) a faits. Il l'a souligné en parlant d'une défaite. Peut-on parler d'une défaite lorsque pour la première fois un premier ministre, à l'occasion d'une rencontre internationale des sept plus grandes puissances, réussit à le faire mettre à l'ordre du jour et faire réaliser à ces puissances qu'il faut absolument faire quelque chose dans cette bataille de prix à finir. Notre premier ministre avait rencontré, monsieur le Président, la veille de son départ pour Tokyo, tous les intervenants canadiens dans le secteur agricole pour les consulter avant d'aller rencontrer les sept grandes puissances.

Une autre chose qui n'avait jamais été faite dans le passé, monsieur le Président, c'est que notre ministre, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) va rencontrer les autres puissances dans le secteur de l'exportation du blé à Vancouver dans quelques semaines.

Je pense donc, monsieur le Président, que le gouvernement a fait tous les efforts, tout ce qui était en son pouvoir dans un climat de crise, dans une situation de crise dans le secteur agricole—on en est conscient—pour que les producteurs canadiens puissent être bien représentés et retirer le meilleur dans les circonstances.

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PARTICIPATION DE LA MARINE CANADIENNE À DES MANOEUVRES INCLUANT LE BOMBARDEMENT D'UNE ÎLE HAWAÏENNE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, aujourd'hui, la Marine canadienne commencera à bombarder l'île hawaïenne de Kahoolawe dans le cadre des manoeuvres RIMPAC 86 auxquelles nous procédons de concert avec les États-Unis. Nous participons à ces manoeuvres malgré la vive opposition du Sénat et du Congrès de Hawaï, et bien que les deux représentants de Hawaï à la Chambre des représentants des États-Unis, le Bureau des affaires hawaïennes et des centaines d'habitants d'Hawaï aient imploré le premier ministre (M. Mulroney) d'empêcher ces manoeuvres.

Au fil des ans, les Canadiens se sont enorgueillis de leur respect scrupuleux des intérêts américains et parfois, ils se sont plaints du fait que nos amis américains ne semblaient pas nous rendre la pareille. En l'occurrence, c'est nous qui sommes dans l'erreur. C'est le gouvernement du Canada qui refuse d'écouter les instances de nos amis lorsqu'ils nous rappellent que le Bureau américain des sites historiques a reconnu à 544 endroits de l'île une importance historique et religieuse. C'est le temps d'écouter nos amis et d'agir avec justice.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA SITUATION AU RÉACTEUR NUCLÉAIRE DE HANDFORD DANS L'ÉTAT DE WASHINGTON

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai soulevé hier la question du réacteur nucléaire de Handford, qui se trouve à environ 400 kilomètres au sud de Vancouver. Il a 23 ans et est construit sur le même modèle que le réacteur de Tchernobyl. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'avait pas d'information à ce sujet. Je veux faire publiquement certaines remarques dont il pourra tenir compte.

• (1105)

En 1964, il s'est produit dans cette centrale une explosion d'hydrogène gazeux, suivie d'une deuxième en 1976. En 1973, 500 millions de litres de déchets nucléaires ont été déversés dans l'océan par l'intermédiaire du fleuve Columbia. Plus récemment, on l'a fermé à six reprises depuis janvier. Un rapport du 26 avril émanant du département américain de l'Énergie nous a averti que la tête de soupape risquait de se briser et d'obstruer les canalisations de refroidissement qui se trouvent autour du coeur du réacteur, ce qui provoquerait une fusion. Il va falloir dépenser un milliard de dollars pour la centrale dans les huit prochaines années.

Un journal de Seattle a demandé la fermeture du réacteur et pourtant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne sait rien du danger qui menace Vancouver.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DÉCHETS TOXIQUES—L'UNITÉ MOBILE D'INCINÉRATION

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, je voudrais mentionner une bonne nouvelle au sujet de l'environnement. Une société de Welland a mis au point une unité mobile d'incinération des déchets ayant la plus grande efficacité au monde de destruction des polychlorobiphényles. Cette unité a été nommée Pyroplasma. Les systèmes classiques ont une efficacité de 99.99 p. 100, mais celle-ci atteint une efficacité, pas encore offficielle, de 99.9999999 p. 100

Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral mettent actuellement au point des procédures d'essai qui permettront de publier des directives visant à délivrer un permis d'utilisation de l'unité. Les gens de la région savent ce qu'elle peut faire et ils veulent la voir utilisée. D'autres Canadiens habitant à proximité de décharges industrielles demandent également une solution au problème des déchets toxiques depuis des années et nous pensons maintenant l'avoir dans la région de Niagara.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA POLICE

LE 75E ANNIVERSAIRE DU SYSTÈME DE PRISE DES EMPREINTES DIGITALES

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, cette semaine est spéciale puisque c'est la Semaine nationale de la police dont le thème est la commémoration du 75e anniversaire de la prise d'empreintes digitales au Canada.

En 1911, grâce à la diligence de l'inspecteur Edward Foster de la Police fédérale, le premier ministre Laurier a signé un décret par lequel il créait un bureau national; c'est alors que

Article 21 du Règlement

l'on a utilisé pour la première fois les empreintes digitales pour identifier les criminels. Sept ans auparavant, en 1904, l'inspecteur Foster avait rencontré des représentants de Scotland Yard. C'est alors qu'il entendit parler pour la première fois de ce système et à son retour au Canada, il fit des démarches pour que l'on instaure un système analogue ici. Le reste, c'est de l'histoire.

Le système de prise d'empreintes digitales est le mode d'identification le plus positif. On peut affirmer sans risque de se tromper que les services canadiens de tenue des casiers judiciaires et de prise d'empreintes digitales sont parmi les meilleurs du monde. Nous avons une dette de gratitude envers l'inspecteur Foster, qui a fait preuve d'ingéniosité, de ténacité et de prévoyance, ainsi qu'envers les agents actuels de la GRC dont la compétence permet de maintenir un excellent service de prises d'empreintes digitales.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT RELATIVEMENT À LA COMPÉTENCE DES QUÉBÉCOIS DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui, dans le journal *Le Devoir*, nous apprenons que 59 p. 100 des Québécois sont insatisfaits des conservateurs.

Monsieur le Président, j'aimerais dire au secrétaire d'État (M. Bouchard) que, contrairement à ce qu'il pense des Québécois au niveau de leurs connaissances dans le domaine économique, c'est justement pour cette raison que 59 p. 100 des Québécois sont insatisfaits des dossiers économiques mal administrés par le gouvernement conservateur. On se rappelle la Domtar, la Gulf, Matane, Port-Cartier, Desbiens; on se rappelle aussi les chantiers maritimes.

Monsieur le Président, j'ose espérer que le secrétaire d'État s'excusera auprès des Québécois pour l'insulte qu'il leur a faite en les pensant moins compétents que les anglophones dans le domaine économique.

* * *

HOMMAGE AU MOUVEMENT DESJARDINS

L'OUVERTURE D'UNE BANQUE À TORONTO

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je veux souligner aujourd'hui en cette Chambre l'ouverture à Toronto d'une première banque du Mouvement Desjardins.

Fondée par Alphonse Desjardins en 1900, la première caisse populaire de ce Mouvement s'implantait dans la ville de Lévis. Cette banque a des assises coopératives et elle est la propriété de plus de quatre millions de membres, Québécois pour la plupart.

Ses 24,000 employés, secondés par 18,500 directeurs bénévoles et volontaires dans ses bureaux de direction, administrent aujourd'hui à travers 1,400 succursales plus de 26 milliards de dollars d'actifs.

De son siège social situé dans la circonscription de Lévis, à Lévis, la Mouvement Desjardins a entrepris une nouvelle étape d'expansion afin de diversifier sa clientèle et son portefeuille.

Monsieur le Président, je suis fier que le Mouvement Desjardins s'installe à Toronto. Rendons aujourd'hui hommage à tout le personnel, tous les administrateurs du Mouvement Desjardins et particulièrement à Alphonse Desjardins, le fondateur.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PARTICIPATION DE LA MARINE CANADIENNE À DES MANOEUVRES INCLUANT LE BOMBARDEMENT D'UNE ÎLE HAWAÏENNE

M. Jim Fulton (Skeena): D'ici à quelques jours, les navires de la Marine canadienne commenceront à bombarder l'île hawaïenne sacrée de Kahoolawe, bien que le Sénat et le Congrès américains aient demandé officiellement que les cinq pays participant aux manoeuvres RIMPAC, le Canada, l'Australie, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande, cessent ces bombardements et rendent l'île aux habitants d'Hawaï. Le Canada refuse de prêter l'oreille à cette requête, et en 1984, sous le gouvernement du premier ministre Trudeau, il a été le seul pays étranger à bombarder l'île.

Le Japon et, maintenant, la Nouvelle-Zélande et l'Australie refusent de participer au bombardement de l'île par respect pour les autochtones.

• (1110)

Cette île a une très grande importance culturelle, religieuse, historique et scientifique. On y trouve 544 sites archéologiques reconnus. Ce ne sont pas simplement les habitants de Hawaï qui sont outrés par l'insensibilité du gouvernement fédéral. Tous les principaux groupes religieux et mouvements pour la paix ont fait connaître leur opposition.

Les Canadiens resteraient-ils imperturbables si un pays étranger bombardait l'île de Vancouver ou les îles de la Reine-Charlotte ou encore nos tombes? Pas du tout. A en juger par les dizaines de lettres que j'ai reçues sur la question, les Canadiens n'accepteront pas que nous soyons complices de cet acte de vandalisme militaire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS VERS DES PAYS EN BORDURE DU PACIFIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, l'an dernier les exportations du Canada vers des pays asiatiques en bordure du Pacifique se sont élevées à 15.2 milliards de dollars, surpassant nos exportations globales aux pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est réunis. Ainsi, la récente visite du premier ministre (M. Mulroney) qui s'est entretenu avec les dirigeants du Japon, de la Chine et de la Corée, était opportune et importante.

Le succès de cette initiative majeure est évidente à en juger par les réactions positives du Japon au sujet de l'allégement des codes de la construction, ce qui devrait faciliter les exportations

du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique, et l'accord conclu avec la Corée aux fins d'abaisser les droits de douane sur le colza et de créer de nouveaux débouchés pour la houille de la Colombie-Britannique. Notre commerce avec la Chine profitera d'un financement supplémentaire de 350 millions de dollars sans intérêt pour appuyer les achats au Canada de biens et de services.

La visite du premier ministre a été d'une importance capitale en ce qu'elle a permis de nouer de nouvelles amitiés et d'instaurer un climat de compréhension entre les deux pays, car c'est en nous appuyant uniquement sur la connaissance et le respect mutuels que nous pouvons espérer établir les fondations pour des possibilités accrues de commerce et de placements sur les deux côtés du Pacifique.

* * *

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LE JAPON

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, le premier ministre a annoncé récemment que les gouvernements canadien et japonais avaient conclu une entente bilatérale sur la coopération en matière de sciences et de technologie.

Cette entente précise nos objectifs dans ce domaine et prévoit l'adoption d'une grande variété d'initiatives conjointes, sources de retombées économiques intéressantes pour le Canada et le Japon. Ces ententes se sont toujours avérées très profitables pour le Canada: Quelque 75 projets conjoints ont déjà fait l'objet d'un tel processus consultatif.

Notre gouvernement reconnaît l'importance de la recherche et du développement pour l'avenir du Canada et il continuera, par conséquent, à favoriser la croissance et l'entrepreneurship dans ce domaine.

En tant que députée d'une circonscription où le secteur technologique occupe une place prépondérante, je me réjouis de cette entente.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE DROIT DES FRANCOPHONES À DES PROCÈS DANS LEUR LANGUE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le 15 avril dernier, j'ai soulevé à la Chambre la question de deux accusés francophones de Terre-Neuve qui ont cherché le droit de plaider, d'avoir un procès en français. Pour la première fois dans notre histoire, notre gouvernement a intenté le procès contre leur droit d'avoir leur procès en français.

J'ai appris ce matin que maintenant ces deux accusés font appel de cette décision et que le gouvernement fédéral insiste pour que le procès continue en anglais, sans avoir obtenu la décision d'une Cour d'appel sur la question d'avoir le droit de plaider en français.

Monsieur le Président, c'est là une position honteuse de la part de notre gouvernement et je fais appel au ministre de la Justice (M. Crosbie) pour qu'il change sa position.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA RÉVOCATION DU PERMIS D'UNE FEMME BATTUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le 30 avril Emploi et Immigration Canada a envoyé une lettre à M^me^ Helga Muselmann, de Hawkesbury, en Ontario, lui annonçant qu'elle avait un mois pour quitter le pays parce que son mari et elle étaient en violation de permis ministériel.

La violation en question est que le mari a été reconnu coupable d'un délit. En effet, il a battu sa femme, et celle-ci a avec raison porté plainte à la police. Et voici que cette femme est chassée du pays parce qu'elle a rapporté que son mari la battait.

Je prie le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. McLean), qui est aussi chargé de la Condition féminine, de prendre les mesures qui s'imposent afin que Helga Muselmann et ses enfants puissent rester au Canada. Autrement, toutes les immigrantes vont conclure que si leurs maris les battent elles feraient mieux de ne pas s'en plaindre, sans quoi elles seront déportées par le gouvernement.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION EN SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'avoir quelques bonnes nouvelles à partager. Je veux en effet signaler aujourd'hui à la Chambre les dernières réussites économiques du gouvernement. Le taux d'escompte de la Banque du Canada établi hier est le plus bas depuis 1978. Le taux d'inflation au Canada a baissé à 3.9 p. 100 pour le mois d'avril, et le taux de chômage est à son plus bas en quatre ans à 9.6 p. 100.

Ces chiffres ont de quoi réjouir tous les Canadiens, mais je vais m'attarder un instant sur ma propre province de Saskatchewan. Dans cette province, notre gouvernement a créé 21,000 nouveaux emplois. L'économie est en plein essor. Les faillites ont diminué de 10 p. 100 l'année dernière, et les exportations pour le premier trimestre de 1986 ont augmenté de 12.7 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente. Les mises en chantier de logements ont augmenté de 32 p. 100 en avril par rapport à avril 1985, et le nombre des nouveaux permis de construction grimpe en flèche.

• (1115)

Peu importe ce que l'opposition veut faire croire aux Canadiens, ces faits parlent d'eux-mêmes. Notre politique économique donne des résultats, et c'est ce qui compte.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS—LA NOMINATION DU JUGE EN CHEF PARKER POUR MENER L'ENQUÊTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au premier ministre qui est de retour au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai une question au sujet de la nomination par le premier ministre du juge en chef Parker pour mener l'enquête.

Le 21 août dernier, le juge en chef du Canada, M. Brian Dickson, a pris la parole à la réunion annuelle de l'Association du barreau canadien à Halifax et voici ce qu'il a dit:

> Je pense que nous devons être très réticents à participer à des enquêtes et des commissions royales.

Et il ajoutait:

> La participation de juges à de telles commissions constitue une menace grave pour la réalité et l'image de l'impartialité et de l'indépendance du pouvoir judiciaire et je pense que dans la plupart des circonstances elle n'est pas souhaitable.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il tenu aucun compte de cet avis du juge en chef du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir voulu négliger l'avis de qui ce soit. Je pense que le juge Dickson a parlé de «la plupart des circonstances», comme vient le dire le chef de l'opposition. Nous avons ici un ensemble des circonstances exceptionnelles, et je pense que nous avons fait ce qu'il fallait faire. Je crois que la plupart des Canadiens se féliciteront de la nomination d'une personne impartiale.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il sera difficile de trouver une enquête plus lourdement politisée que celle-ci, monsieur le Président, et je pense que nous avons là la démonstration de ce que disait le juge en chef Dickson.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ORDONNÉ LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma deuxième question au premier ministre est celle-ci: J'ai lu l'ordre de renvoi de cette enquête. Est-ce que le premier ministre a ordonné au juge en chef Parker la tenue d'une enquête publique? Va-t-il accorder aux partis de l'Opposition le droit de retenir les services d'avocats pour les représenter à cette enquête?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le juge en chef est lié et gouverné par la loi sur les commissions d'enquête qui lui donne entière liberté en pareille matière.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE VA TÉMOIGNER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne croit-il pas que, étant donné ces circonstances, le juge aurait peut-être ordonné d'avoir une enquête publique?

Mais de toute façon, ma troisième question est la suivante:

[*Traduction*]

Le premier ministre et le vice-ministre, qui ont tous deux accepté depuis le 9 septembre la responsabilité de faire appliquer les directives en matière de conflits d'intérêts, témoigneront-ils à cette enquête?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce sera au juge en chef Parker d'en décider, conformément à la lettre du 9 septembre en vertu de laquelle le chef de l'opposition a dit qu'il conviendrait de nommer une personne impartiale. C'est ce que nous avons fait.

M. Broadbent: Pas pour les conflits d'intérêts.

M. Deans: Ce n'est pas convenable.

M. Mulroney: Nous ferons naturellement ce qu'il estimera convenable.

LE RÔLE DE LA MAGISTRATURE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je veux interroger le premier ministre sur l'opportunité de mêler un juge à une affaire de ce genre. Le juge en chef du Canada avait justement parlé en août dernier du danger de faire intervenir des juges dans:

> . . . des questions politiquement très délicates et controversées . . .

Il ne s'agit pas ici de législation, mais d'une politique administrative, de lignes directrices adoptées par le gouvernement pour remplir une promesse électorale. Que pourrait-il y avoir de plus délicat et de plus controversé politiquement? Est-ce que le premier ministre ne veut pas reconnaître qu'il ne convient pas de mêler la magistrature à une affaire de ce genre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Voilà une affirmation plutôt malséante, monsieur le Président. Le 7 mai dernier, comme en fait foi le hansard à la page 12880, le député a posé la question suivante:

> Le gouvernement n'a-t-il pas le devoir de procéder à une enquête indépendante et à une vérification . . .

Voilà justement ce que nous venons de faire. Nous avons fait ce que le député demandait. Vous revoilà de l'autre côté de la rue, comme d'habitude.

Des voix: Oh, oh!

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je tiens à poser une question au sujet de cette enquête indépendante, sur la raison en particulier pour laquelle le mandat a été défini d'une façon aussi étroite. S'il s'avère que l'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale s'est trouvé en situation de conflit d'intérêts, est-ce que la commission d'enquête ne devra pas être en mesure d'examiner toutes les activités du ministre, même celles qui ne pourraient pas être connues de la Chambre et des médias? S'il s'avère qu'il y a eu conflit d'intérêts, pourquoi la commission d'enquête ne peut-elle examiner que les questions qui ont déjà été soulevées?

• (1120)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la définition du mandat est large et appropriée. Nous avons toute confiance dans l'indépendance du juge en chef pour effectuer l'enquête et porter les jugements de valeur qui s'imposent.

LA DÉCLARATION D'UN ANCIEN PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, non seulement le juge en chef Dickson s'oppose à ce que les juges aient à rendre ce genre de décision politique, mais dans son rapport annuel de l'année dernière, l'Association du barreau canadien exprimait exactement le même avis. Je voudrais que le premier ministre réfléchisse à cette observation d'un de ses prédécesseurs, le très honorable John George Diefenbaker:

Il est évident que des juges ne devraient pas présider des commissions royales d'enquête portant sur des questions politiques controversées.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas suivi le bon conseil de M. Diefenbaker en laissant les juges en dehors des décisions politiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le juge en chef du Canada a dit qu'il fallait l'éviter dans la plupart des cas. Nous l'avons fait. Nous ne demandons à personne de prendre une décision politique. Nous avons besoin d'un avis impartial et nous avons pensé que le juge en chef était la personne toute désignée.

LA RESPONSABILITÉ MORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaît-il qu'il ne s'agit pas là d'une question juridique? Nous ne demandons pas au juge d'établir si le ministre a enfreint ou non les dispositions du Code criminel. C'est la responsabilité morale du ministre qui est en cause et, en même temps, la responsabilité morale du premier ministre qui doit faire observer ces lignes directrices. Il ne faudrait pas mêler un juge à cela. Il s'agit de la responsabilité du premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tous les députés et tous les anciens premiers ministres ne sont pas de cet avis. Des gouvernements antérieurs ont déjà procédé ainsi dans le même genre de circonstances. À notre avis, quel que soit le contexte, un homme compétent et impartial peut rendre une décision dans l'intérêt du pays et de la démocratie.

LA RÉACTION LORS DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'UNE ENQUÊTE ANTÉRIEURE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il que, lorsque le même juge a été chargé d'une enquête semblable, à la fin des années 60, dès qu'il a présenté son rapport, on a crié à la partialité et à l'injustice? S'il le sait, ne comprend-il pas qu'il politise notre système judiciaire, ce qui est mauvais?

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Ce n'est pas une question recevable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au contraire, la tradition canadienne . . .

M. le Président: À l'ordre. Le député sait très bien qu'en fait de question, cela ressemble plutôt . . .

M. Broadbent: À quoi?

M. le Président: . . . à un commentaire au sujet du juge.

M. Broadbent: Non.

M. le Président: Peut-être pourrait-il reformuler sa question.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de dire les choses plus clairement, si c'est nécessaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je demande au premier ministre . . .

M. Hnatyshyn: Est-ce recevable ou non?

M. le Président: À l'ordre. À l'ordre. J'essaie de faire comprendre au député que sa question était, selon moi, irrecevable. Peut-il la reformuler de façon à ce que je puisse l'accepter?

M. Broadbent: Le premier ministre sait-il que, lorsque le même juge a présenté un rapport à la fin des années 60 sur une question politique aussi délicate, les médias l'ont immédiatement accusé d'avoir été injuste et d'avoir manqué d'objectivité? S'il le sait, n'est-il pas conscient de la situation dans laquelle il place ce juge en lui confiant un mandat politique? Aucun juge ne devrait se retrouver dans ce genre de situation.

M. Hnatyshyn: Règlement. C'est une déclaration.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la tradition veut que lorsqu'un homme ou une femme accepte une nomination à la magistrature, son passé politique . . .

M. Broadbent: Vous lui demandez de rendre une décision politique.

M. Hnatyshyn: Laissez-le répondre à la question.

M. Mulroney: . . . n'entre pas en ligne de compte. Nous partons du principe que tous les juges fédéraux seront aussi indépendants et impartiaux qu'ils l'ont été jusqu'ici.

• (1125)

ON DEMANDE QUE LE VICE-PREMIER MINISTRE SOIT REMPLACÉ

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser ma question au premier ministre. Pendant son voyage officiel, il n'a pu être témoin de l'exemple le plus flagrant d'obstruction qu'ait jamais connu la Chambre. L'image du gouvernement en a été ternie. C'est pourquoi je voudrais lui demander s'il ne pourrait pas prier le ministre de la Défense nationale de céder sa place de vice-premier ministre à un titulaire plus convenable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA RESPONSABILITÉ DE VOIR À L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si le premier ministre refuse de remplacer le vice-premier ministre, peut-il au moins nous assurer qu'il va lui retirer la responsabilité de voir à l'application des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts, vu l'exemple qu'il vient de nous donner depuis deux semaines en cette Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense que la position que j'ai annoncée dans les réponses ce matin est à la base de la position gouvernementale qui est tout à fait respectable.

[*Traduction*]

LA NOMINATION DU JUGE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question a trait à la position dans laquelle se trouvera le juge qui a été choisi pour faire enquête sur les allégations de conflit d'intérêts dans l'affaire Stevens. Vu que le juge en question a été nommé et promu par les conservateurs, qu'il a été président d'une association de circonscription conservatrice et qu'il a déjà mené . . .

M. le Président: À l'ordre. Le député connaît très bien nos règles au sujet des remarques sur la magistrature. Je suis prêt à écouter sa question, mais je lui rappelle que les remarques sur la magistrature sont antiparlementaires.

M. Robinson: Monsieur le Président, vu que des journalistes bien en vue de l'époque avaient décrit le rapport sur l'enquête menée par le juge en question comme une simple mise en scène pour aider le gouvernement conservateur de l'époque, le premier ministre ne reconnaît-il pas que, vu ces antécédents, le juge sera dans une position intenable et à la merci de telles attaques à propos de son indépendance politique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le juge en question avait été nommé par M. Diefenbaker et promu par M. Trudeau et, comme tous les juges, il se conduit avec honneur quand il est chargé d'une commission d'enquête. Si je me rappelle bien, le juge Tom Berger, auparavant du NPD, a été nommé juge fédéral et il a mené une commission d'enquête d'excellente façon sans que l'on parle de ses antécédents politiques.

M. Robinson: Monsieur le Président, Tom Berger ne faisait pas enquête sur des allégations de mauvaise conduite de la part d'un de ses collègues du NPD.

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Étant donné que, quand le juge Parker avait accepté de diriger la première commission d'enquête, il avait souligné qu'il acceptait de le faire parce qu'il examinerait des faits et que ses conclusions n'auraient aucune conséquence politique directe . . .

M. le Président: La question, je vous prie.

M. Robinson: . . . le premier ministre ne reconnaît-il pas que cette commission d'enquête est essentiellement différente et que le premier ministre ne devrait pas demander à un juge de mener une enquête de ce genre puisque cela revient de droit au Parlement du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le mandat de la commission d'enquête est clair et très satisfaisant à mon avis. Il permettra au juge en chef de mener l'enquête nécessaire.

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A son retour au Canada, il a dit que les conservateurs implantaient de jour en jour de nouvelles normes de moralité au Canada. Est-ce que l'obstruction que le vice-premier ministre a faite au Parlement pendant deux semaines en refusant de répondre aux questions légitimes de l'opposition sur l'affaire Stevens incarne l'idée que le premier ministre se fait de la nouvelle moralité dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je parlais de la démission d'un ministre conformément à la tradition parlementaire britannique, ce en quoi nous différons sensiblement de l'ancien gouvernement libéral qui n'exigeait la démission d'un ministre que lorsqu'il était sur le point d'être mis en accusation.

• (1130)

ON DEMANDE LE NOM DES ANCIENS MINISTRES EN QUESTION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre. Aurait-il l'obligeance de nommer les anciens ministres libéraux auxquels il faisait allusion dans cette réponse?

M. Gauthier: Il faut prouver ou se taire, Mulroney. Qu'en dites-vous?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il est contraire au Règlement de nommer quelqu'un par son nom.

M. Frith: Il refuse de répondre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si c'était une question, les faits y répondent éloquemment.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—L'APPLICATION AUX CONJOINTS DES MINISTRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il a soutenu que le nouveau code de morale porte sur la démission des ministres en cause, je voudrais lui rappeler la lettre qu'il a adressée le 9 septembre dernier aux ministres, dans laquelle il écrivait qu'il leur incombait personnellement de prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient découler des relations d'affaires de leur conjoint. Le gouvernement préconise-t-il que le conjoint d'un ministre donné du cabinet puisse conclure des affaires avec des entreprises qui ont elles-mêmes signé de gros contrats avec les services du ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le 9 mai, le député de Nickel Belt a réclamé, au nom de son parti, je suppose, la nomination d'un commissaire impartial et indépendant. C'est précisément ce que nous avons fait, et nous lui avons donné le mandat qui convenait. Je pense que cela devrait suffire à dissiper les craintes du député.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PRINCIPE ÉNONCÉ PAR LE PREMIER MINISTRE DANS SA LETTRE DU 9 SEPTEMBRE 1985

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Ma question n'est pas reliée à l'enquête, mais plutôt au principe énoncé par le premier ministre dans sa lettre du 9 septembre de l'an dernier aux membres de son Cabinet. Selon le premier ministre, est-il approprié ou non pour l'époux ou l'épouse d'un ministre de faire affaires avec une compagnie qui est impliquée dans des affaires commerciales avec le ministère du ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est justement la matière qui est devant la commission d'enquête, et le président de la commission rendra jugement en temps opportun.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PRATIQUE AYANT TRAIT À L'OCTROI DE MARCHÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle concerne la pratique d'octroi de marchés par le ministère des Travaux publics. Hier, en réponse à des questions de journalistes, le ministre des Travaux publics disait: «Je l'ai toujours dit qu'à partir du moment où les critères de base sont respectés, coûts et compétence, je n'ai pas de scrupule à avoir de la reconnaissance pour les gens qui le méritent.» Comment le premier ministre peut-il réconcilier cette déclaration avec son nouveau code de moralité dont il nous a parlé tantôt et hier?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'ignore pas, tout d'abord, que puisque des accusations ont été portées devant les tribunaux, il ne convient pas de traiter directement ou indirectement de cette question afin que justice puisse être rendue de façon impartiale, dans la plus pure tradition canadienne. En ce qui concerne la responsabilité ministérielle en général, l'obligation de rendre des comptes et la façon de procéder dans les ministères, il me semble que mon collègue, le ministre des Travaux publics, a répondu en long et en large à ces questions hier. On procède partout par appels d'offres, conformément à la loi.

LES MARCHÉS ACCORDÉS SANS LA PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de l'entendre dire. Effectivement, c'est ce que le ministre a affirmé hier. Or, voici la liste des 2,000 contrats accordés depuis le 4 septembre 1984 et dont la moitié n'ont pas fait l'objet de soumissions. Il n'y a pas eu d'appels d'offres pour un millier de contrats dont la valeur dépasse les $5,000. Le ministre peut-il justifier aujourd'hui cet état de fait?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que nous appliquons les directives du Conseil du Trésor que notre prédécesseur, le gouvernement libéral, avait instituées. La tradition remonte donc à un bon nombre d'années.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS—LA NOMINATION DU JUGE PARKER POUR FAIRE ENQUÊTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. J'étais à l'Assemblée législative de l'Ontario lors de la dernière enquête publique à laquelle a pris part le juge Parker, du moins à ma connaissance. Le premier ministre ne reconnaît-il pas qu'il place la magistrature dans une situation intenable en lui demandant de faire enquête sur une question mettant en cause la conduite de ministres dans l'exercice de leurs fonctions au Parlement du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le 9 mai, à la Chambre des communes, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), a demandé au nom de son parti une enquête judiciaire sur cette affaire. C'est exactement ce que nous faisons.

LE RÔLE DU PARLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre sait également que le 9 mai, j'ai demandé que l'enquête soit confiée au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure de la Chambre des communes. Le premier ministre ne comprend-t-il pas qu'il est plus indiqué que les députés jugent la conduite de leurs pairs plutôt que de demander à un juge de mener une enquête dont l'issue ne peut donner satisfaction aux deux parties dans l'affaire, peu importe avec quelle rigueur elle est menée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le collègue du député, le député de Nickel Belt, a expressément demandé au nom de son parti qu'une enquête judiciaire soit menée pour . . .

M. Althouse: Il est leader à la Chambre.

M. Mulroney: Vous contredisez votre propre collègue. Vous faites mieux de prendre garde car il a tout un caractère. Il a demandé une enquête judiciaire et c'est exactement ce que nous aurons. Je suis désolé qu'il y ait confusion au sein du NPD, ce qui n'est pas inhabituel.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE MARCHÉ OCTROYÉ À LA *DAVIE SHIPBUILDING LIMITED* À LAUZON

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations ou au ministre d'État (Petites entreprises). Le ministre peut-il confirmer que, dans le marché octroyé en mars dernier à la Davie Shipbuilding Limited à Lauzon pour le traversier CN Marine, il y a une disposition demandant au président de la Davie, M. Saunders, de réunir les intervenants de l'industrie du Québec des chantiers maritimes, afin de rationaliser ceux-ci? Est-ce exact? Oui ou non?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, j'ai répondu hier, avant-hier et la journée précédant avant-hier, et j'ai dit que le ministre de l'Expansion industrielle régionale avait demandé aux intervenants dans chaque secteur du pays . . .

M. Malépart: Dans le contrat, y a-t-il, oui ou non, une disposition?

M. Bissonnette: J'ai mentionné qu'on avait demandé aux intervenants des chantiers maritimes dans chaque secteur du pays, monsieur le Président, de se parler et de nous indiquer les meilleures façons pour réanimer et rendre plus productive l'industrie des chantiers maritimes au Canada.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES CHANTIERS DE SOREL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre ne veut pas répondre à la question parce qu'il a honte. Pourquoi le ministre ne veut-il pas dire qu'il y a dans le contrat de la CN Marine une disposition qui demande à M. Saunders de réunir les intervenants pour rationaliser et fermer les chantiers à Sorel? Pourquoi le ministre ne veut-il pas admettre qu'il y a une disposition, et si non, pourquoi ne dépose-t-il pas le contrat ici?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, non, il n'y a pas de disposition qui dit que M. Saunders doit fermer le chantier de Sorel.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'OCTROI DE MARCHÉS SANS APPEL D'OFFRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, le ministre des Travaux publics a dit que le gouvernement disposait d'un système de parrainage permettant aux députés conservateurs d'obtenir des renseignements et occasionnellement d'autres choses du gouvernement pour les partisans conservateurs des circonscriptions du Québec dont le député siège dans l'opposition. Je suppose que le même système existe pour les autres provinces. Étant donné que la moitié des contrats sont octroyés sans appel d'offres, le premier ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement ne considère pas uniquement le mérite de la soumission mais tient compte aussi de l'allégeance du candidat pendant la dernière campagne électorale fédérale?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il arrive parfois, et ce n'est pas un mystère pour les partis politiques, que des représentants élus se rendent dans d'autres circonscriptions que la leur pour tenter de se renseigner sur place ou encore pour dire ce qu'ils pensent de la situation dans ces circonscriptions. Ce n'est sûrement pas un fait nouveau et à supposer que quelqu'un y voie une sorte de pratique répréhensible, il faudrait mettre à la porte tous les néo-démocrates qui viennent dans Saskatoon-Ouest.

M. Broadbent: Ils ne se présentent pas avec des contrats du gouvernement.

L'ASSIGNATION DE CIRCONSCRIPTIONS À DES MINISTÉRIELS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, puisque c'est une façon d'octroyer des contrats gouvernementaux dont la moitié n'ont pas fait l'objet d'appel d'offres, le leader parlementaire du gouvernement voudrait-il nous fournir une liste de tous les députés conservateurs assignés à chacune des 71 circonscriptions de l'opposition, et nous dire également quelles instructions les députés conservateurs reçoivent relativement aux contrats du gouvernement?

• (1140)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne ferai aucun commentaire sur la recevabilité de la question puisqu'elle ne concerne en aucune façon la responsabilité ministérielle. Elle concerne plutôt le fait que . . .

M. Nystrom: Favoritisme.

M. Hnatyshyn: . . . qu'au sein du Nouveau parti démocratique, certains députés ont la responsabilité de certaines régions et de certaines circonscriptions. Ce n'est pas nouveau. Si le député soutient que ce genre de système est répréhensible, il refuse simplement de voir les choses telles qu'elles sont.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE DANGER QUE REPRÉSENTENT LES RADIATIONS POUR LA POPULATION DU QUÉBEC

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Hier, l'Agence de protection de l'environnement du gouvernement des États-Unis a émis un communiqué où l'on fait mention d'un taux de radioactivité plus élevé que la normale dans l'État du Vermont, c'est un État limitrophe eu égard au Québec. Le ministre peut-il nous dire s'il y a danger pour notre population et s'il y a également danger pour nos producteurs laitiers concernant ce problème soulevé par le communiqué américain?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je désire remercier l'honorable député de Lévis pour sa question et son intérêt en ce qui a trait à la santé des résidants du Québec.

[*Traduction*]

Je tiens à informer le député qu'on surveille toujours, à Montpelier, dans le Vermont, les niveaux de radioactivité très élevés qui n'ont toutefois pas été relevés au Québec. Je peux assurer aux habitants de cette province, surtout ceux de Montréal et de Québec, que les niveaux relevés dans l'eau de pluie et l'air sont demeurés très bas, à peu près du même ordre que ceux que j'ai rapportés pour toutes les autres régions du pays. On a constaté une certaine radioactivité dans le lait à Montréal, mais rien dans la ville de Québec. Je répète que ce niveau est bien en-deçà des normes sécuritaires. Nous allons maintenir la surveillance.

La crainte que les mêmes niveaux de radioactivité relevés au Vermont se retrouvent au Québec ne s'est pas réalisée. Je tiens donc à rassurer tous les députés et les habitants de cette province: Nos renseignements nous ont confirmé qu'il n'y avait rien à craindre pour l'instant.

* * *

LES AÉROPORTS

L'OCTROI DU MARCHÉ POUR ASSURER LES SERVICES DE SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports. Elle fait suite à l'affaire Métropole. Le 13 mai 1986, le leader du gouvernement au Sénat aurait dit que lorsqu'il a appris qu'une transaction allait être conclue, il s'était assuré que sa femme n'y participe pas. Comment le leader du gouvernement au Sénat a-t-il fait pour savoir qu'une transaction était en vue?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, si le ministre des Transports était ici aujourd'hui, il dirait à la députée que le gouvernement devait s'assurer du transfert ordonné des dispositifs de sécurité d'une compagnie à l'autre. On l'a informé que la compagnie Métropole serait la compagnie concernée.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS D'UN SÉNATEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si le sénateur ne participait pas aux affaires de sa femme, étant donné qu'on sait maintenant qu'elle est actionnaire d'une compagnie qui traite directement avec une société d'État, comment le sénateur pouvait-il même être simplement au courant qu'un changement était prévu dans les dispositions en question?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je viens d'indiquer à la députée que tous les intéressés dans le domaine de la sécurité aéroportuaire avaient été avisés. Cela inclut aussi le gouvernement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—LA RÉUNION DE MINISTRES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui sait peut-être que nous sommes sur le point de nous engager dans une guerre commerciale avec les États-Unis au sujet du libre-échange des résineux. Il sait peut-être aussi que le recours à des envoyés ne mène nulle part et que les États-Unis adopteront bientôt des mesures compensatrices. J'adresse ma question au premier ministre étant donné que l'industrie la plus importante du Canada est en cause.

Le premier ministre dira-t-il à la Chambre si à la réunion au sommet tenue hier soir à laquelle ont participé les ministres des Forêts et du Commerce de tout le Canada, y compris notre ministre d'État aux Forêts et notre ministre du Commerce extérieur, on en est venu à un consensus au sujet des mesures à prendre relativement au commerce des résineux.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette de ne pouvoir répondre à cette question. Je m'enquerrai volontiers et ferai rapport à mon ami aussitôt que possible.

LES OBSERVATIONS FAITES PAR UN MINISTRE À LA TÉLÉVISION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Aurait-il l'obligeance d'expliquer les observations faites hier soir à BCTV par le ministre du Commerce extérieur qui a révélé que le Canada songeait à prendre des mesures de représailles contre les droits de 30 p. 100 qui pourraient être perçus sur les résineux canadiens? Sur quelles marchandises américaines le premier ministre songe-t-il à percevoir des taxes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant de cette remarque. Je n'en accepte pas la prémisse. Je peux dire à mon honorable ami que depuis deux semaines entre autres je n'ai cessé d'avancer les intérêts de l'industrie du bois d'oeuvre au Canada et jusqu'en Extrême-Orient—et ce qui devrait intéresser le député—j'ai fait de la réclame en faveur d'Expo 86.

* * *

L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

LES INCENDIES DE FORÊT AU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Beaucoup d'incendies de forêt ne sont pas encore maîtrisés dans toute la région des Maritimes. Je suis particulièrement préoccupé par ceux qui font rage dans le comté de Northumberland où ils ont détruit des milliers d'acres de forêt. Le ministre peut-il nous dire si les autorités provinciales ont sollicité l'aide du gouvernement fédéral et notamment de l'Organisation des mesures d'urgence?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la situation est très grave au Nouveau-Brunswick. À 9 heures ce matin, il y avait de 37 à 40 incendies de forêt dans cette province, dont 16 n'étaient pas maîtrisés. À 10 heures, le gouvernement fédéral n'avait pas encore reçu de demande d'aide de la part du gouvernement du Nouveau- Brunswick, mais cette aide, que nous pourrions offrir par l'entremise de l'OMU, a été inventoriée, de sorte que si le Nouveau-Brunswick la requiert, nous pourrons agir immédiatement.

J'ajouterai que, même si la situation est grave, on me dit que les habitants des régions où se situent les incendies ne sont pas vraiment en danger.

LA POSSIBILITÉ QUE DES EXERCICES D'ARTILLERIE SOIENT À L'ORIGINE DE L'UN DES INCENDIES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question, qui fait suite à la précédente, s'adresse aussi au ministre de la Défense. Ce matin, j'ai parlé à des responsables de la base de Gagetown des Forces canadiennes, lesquels m'ont déclaré que l'un des plus importants incendies de forêt qui font rage est dû à l'utilisation de munitions de combat au cours d'exercices d'artillerie qui se sont déroulés dans ces bois secs comme de l'amadou. Le ministre expliquera-t-il pourquoi nos soldats tirent avec des munitions de combat quand les risques d'incendie de forêt sont si grands? Quelle indemnité le gouvernement prévoit-il verser pour les dommages et les pertes qu'entraîneront inévitablement ces incendies?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le ministère effectuera certainement une enquête minutieuse sur les allégations que le député vient de faire à la Chambre des communes.

L'INDEMNISATION ÉVENTUELLE DES PERSONNES TOUCHÉES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de la Défense nationale. Puisque l'un des principaux incendies a été causé par les Forces armées canadiennes et menace un certain nombre d'agglomérations de la région de Gagetown, où des centaines de familles doivent être évacuées, quelle indemnité le ministre prévoit-il verser aux victimes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a exposé . . .

M. Althouse: Les faits.

M. Nielsen: . . . ce qu'il semble prendre pour des faits réels. Il serait prudent d'établir si ce qu'il affirme est vrai ou non.

M. Riis: Dans ce cas, vous devriez vous informer.

M. Nielsen: Le plus prudent serait de me laisser mettre en marche les enquêtes nécessaires au sein du ministère pour déterminer si les affirmations du député sont fondées.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ARGENT DÉPENSÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE RECHERCHE SUR LES HOLSTEINS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre du Revenu national. Pourquoi le ministre persiste-t-il à approuver le versement de 10 millions de dollars à la société Dreamstreet Limited pour qu'elle compare la production des holsteins rousses et blanches à celle des holsteins noires et blanches, alors que ce projet a été déclaré complètement inutile par l'Association Holstein du Canada, l'Université de Guelph et le coordonnateur de la recherche d'Agriculture Canada? De quelles pressions le ministre fait-il l'objet pour s'obstiner ainsi à dépenser 10 millions de dollars de deniers publics?

M. McDermid: Rappelez-vous qui a proposé ce projet stupide.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, mon collègue sait certainement que je ne fais l'objet d'aucune pression, mais qu'il s'agit du reliquat de l'un des programmes les plus absurdes jamais proposés par le gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: C'est du moins l'avis de tous les fiscalistes éminents de notre pays et, d'ailleurs, le chef du Nouveau parti démocratique a été l'un des premiers à le remarquer, ce qui est tout à son honneur. Nous avons dû finalement vérifier tous ces programmes en vue de protéger les intérêts des contribuables. Je ne peux rien dire au sujet de cet exemple particulier parce que je suis tenu au secret en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'APPROBATION DU PROJET

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il paraît que ce projet de recherche a été refusé trois ou quatre fois avant d'être finalement approuvé en novembre dernier. Le ministre peut-il dire si le ministre de l'Agriculture ou un autre de ses collègues est intervenu pour faire approuver ce projet vers la fin novembre ou au début de décembre?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux certainement dire à mon collègue que, à ma connaissance, personne n'est intervenu. Même si c'était le cas, je le répète, je ne pourrais rien dire à ce sujet à cause des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE SERVICE DE DISTRIBUTION DU COURRIER

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, la distribution quotidienne du courrier risque de devenir chose du passé par suite d'une décision que le gouvernement compte rendre publique dans six semaines. Le ministre compétent a déclaré que l'on envisageait de nous livrer le courrier trois ou quatre fois par semaine. Je voudrais que le ministre nous dise quels sont au juste ses projets à ce sujet. Les Canadiens seront-ils consultés avant que le gouvernement ne détruise complètement le système postal au Canada?

• (1150)

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question plusieurs fois cette semaine. Le ministre des Finances nous a priés de trouver le moyen le plus efficace et le plus rapide pour le service des postes d'atteindre à l'autosuffisance. La distribution du courrier un jour sur deux est une solution que nous envisageons. Il se pourrait que nous ne l'adoptions pas, mais nous devons tout de même l'examiner.

LA DEMANDE D'UN MEILLEUR SERVICE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre affirme qu'il est à la recherche de moyens de donner suite à la demande du ministre des Finances. Mais que fait-il des Canadiens qui réclament un meilleur service postal et non pas un retour à l'époque de la diligence?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, à cela je réponds que nous devons éponger le déficit et nous nous sommes engagés à favoriser la relance économique dans le pays. Ce sont les démarches que le premier ministre fait à l'étranger qui permettent la situation au Canada de s'améliorer.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'imagine qu'il est au courant de la lettre du 8 mai dans laquelle le président Reagan signalait au sénateur Packwood son intention d'agir unilatéralement à propos du bois d'oeuvre canadien. Le premier ministre convient-il que les négociations sur le libre-échange débutent mal? Son ami, le président Reagan, ne vient-il pas en effet de lui faire faux bond sur la question du bois d'oeuvre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il me semble qu'on a répondu maintes et maintes fois à ces questions avant mon départ. Je m'en tiens à ma position antérieure. J'ignore ce que le député veut dire quand il parle d'agir unilatéralement. Nous avons bon espoir, quant à nous, que les négociations vont débuter du bon pied.

LA POSITION CANADIENNE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, étant donné que, en son absence, il s'est produit des faits nouveaux, le premier ministre ne s'en informerait-il pas? Puisqu'il s'agit du secteur le plus important du Canada, le premier ministre ne pourrait-il pas s'engager dès maintenant à soutenir ce secteur, à lutter contre les droits compensatoires des Américains et à se tenir au courant de la question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de m'informer davantage. Je sais déjà que le gouvernement soutient les intérêts de ce secteur non seulement aux États-Unis mais aussi partout dans le monde. Nous sommes à l'affût de nouveaux débouchés et nous nous efforçons d'accorder à ce secteur l'aide dont il a désespérément besoin. Voilà pourquoi nous avons tant fait dans ce domaine comme dans bien d'autres.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS—LA COMMISSION PARKER—ON DEMANDE QUE L'OPPOSITION AIT DES REPRÉSENTANTS RÉMUNÉRÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au premier ministre à propos de l'enquête Parker. A en juger d'après la Commission Estey, le gouvernement du pays va être bien représenté, même très bien représenté, comme l'a dit le premier ministre, par des avocats au sein de la commission Parker. Le premier ministre permettra-t-il à l'opposition d'avoir un nombre de représentants égal, rémunérés par le gouvernement, comme ses propres représentants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition me demande d'empiéter sur les prérogatives du président de la commission d'enquête. La Loi sur les enquêtes permet de faire des instances au président de la commission, et celui-ci peut prendre en toute liberté la décision qu'il juge équitable.

ON DEMANDE LA MODIFICATION DU MANDAT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre sait qu'il peut décider des paramètres de l'enquête en modifiant le mandat. D'après ce qui s'est passé dans le cas de la Commission Estey, il est évident que le gouvernement sera représenté par des avocats aux frais du public; l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique seront-ils par conséquent aussi bien représentés aux frais du Trésor public?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne décidons pas des paramètres. La commission d'enquête a été chargée d'examiner les problèmes soulevés par mon honorable collègue.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est vous qui fixez le mandat.

M. Mulroney: Nous fixons le mandat, car c'est le rôle du gouvernement. Lorsque mon collègue était ministre de la Justice, il lui est arrivé de devoir faire des consultations au nom du gouvernement. Nous avons fait exactement la même chose que mon collègue, lorsqu'il était ministre de la Justice au sein du gouvernement de M. Trudeau. On peut faire des instances auprès président de la commission et celui-ci prendra une décision en se fiant à son jugement, comme dans tous les autres cas. Il est entièrement libre et, compte tenu de sa compétence et de son impartialité remarquables, il prendra une décision judicieuse, j'en suis sûr.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Prenant la parole il y a plusieurs semaines à Durham, le ministre des Finances a déclaré que l'accord de l'automobile était absolument exclu des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Le premier ministre pourrait-il alors démentir les déclarations faites hier par Peter Murphy aux États-Unis, selon qui les Canadiens l'auraient assuré que tout, y compris l'accord de l'automobile, sera négociable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les propos du représentant américain, Peter Murphy, ont été désavoués par l'ambassadeur américain, Thomas Niles.

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est évidemment M. Murphy qui est chargé des négociations. Le premier ministre choisira-t-il entre le ministre de l'Agriculture et M. Murphy en faisant clairement savoir que les offices de commercialisation sont eux aussi exclus de ces négociations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'hésiterais toujours à faire un choix au détriment de quelqu'un du nom de Murphy, mais il est évident que je choisirais notre ministre de l'Agriculture.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA RÉDUCTION POSSIBLE DES SERVICES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes.

Le ministre analyse actuellement les différentes possibilités pour réduire les services postaux, afin de répondre aux mesures budgétaires de février 1986 qui vont à l'encontre du Rapport Marchment qui recommandait un plan quinquennal.

Le ministre est-il d'accord sur la recommandation du Comité Marchment qui recommande de consulter les collectivités des régions urbaines qui ne bénéficient pas actuellement des services de courrier par facteur, et quand va-t-il les consulter?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je peux déjà répondre à cette question en disant qu'effectivement, le Rapport Marchment avait fait état de certaines préoccupations. Nous étudions actuellement les recommandations du Rapport Marchment et nous commenterons ces recommandations-là lorsque nous déposerons notre plan d'opération.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE RENCONTRERA UN COMITÉ DE CITOYENS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, est-ce que le ministre va rencontrer le comité des citoyens de Saint-Léonard—Anjou qui n'est pas satisfait des services? Et est-ce qu'il va le rencontrer avant de prendre la décision, selon ma lettre du 2 mai?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je suis effectivement au courant de la correspondance de mon collègue qui est datée du 2 mai, me demandant de rencontrer les électeurs de sa circonscription. Je me rendrai à sa requête avant évidemment l'annonce de la politique.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA MESURE LÉGISLATIVE CONCERNANT LA SAISIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur les promesses faites à huit agriculteurs dont les exploitations sont sur le point d'être saisies. Le ministre de l'Agriculture avait promis des mesures législatives avant Noël. Le ministre des Finances mentionne ces mesures dans son budget. Le premier ministre lui-même en faisait état à la fin d'avril et disait que les mesures législatives seraient adoptées avant la fin de juin. Peut-il nous dire maintenant ce que seront ces mesures et quel ministre les présentera?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous travaillons à faire adopter ce qui est probablement l'ensemble de projets de loi le plus stimulant et le meilleur qu'une législature n'ait jamais adopté . . .

M. Broadbent: Dans toute l'histoire de l'humanité.

M. Hnatyshyn: . . . dans toute l'histoire de l'humanité. Cette mesure législative fait partie des priorités et j'espère pouvoir compter sur l'appui du député pour la faire adopter rapidement.

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi cette mesure législative ne nous a pas été présentée avant Noël comme l'avait promis le ministre de l'Agriculture? Arrivera-t-il la même chose à l'échéance de juin fixée par le premier ministre lui-même?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous voulons nous assurer que cette mesure est aussi bien rédigée que possible et qu'il y a le maximum de consultations afin que tous les députés qui regardent les choses objectivement puissent l'adopter rapidement.

M. le Président: Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke pour une question.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

L'ACCIDENT SURVENU SUR LE LAC HURON—L'ABANDON DES RECHERCHES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, on suppose qu'un couple de Kitchener, en Ontario, a péri sur le lac Huron le 9 novembre dernier ou vers cette date, soit six jours après l'interruption des opérations de recherche et de sauvetage. Cédant aux pressions, le ministre avait ordonné cinq heures de recherche supplémentaires le 6 novembre. Pourquoi n'avait-il tenu aucun compte des demandes répétées de la famille, de la collectivité et des membres de son propre caucus qui exigeaient la poursuite des recherches?

• (1200)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je présume que cette question m'est adressée. Le ministre associé de la Défense nationale s'est occupé des détails de cette affaire. Si le député veut bien reprendre sa question lorsque le ministre associé sera à la Chambre mardi, il se fera un plaisir d'y répondre en détail.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai dit au député qu'il pouvait poser une seule question.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LES MEMBRES ET LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE—LA PRÉSUMÉE TENTATIVE D'INTIMIDATION—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a soulevé une question de privilège, mercredi. A sa demande, j'ai dit que j'y répondrais aujourd'hui.

Il est clair qu'aucun tribunal ou commission d'enquête ne peut «remettre en question les déclarations faites par des députés au Parlement», «porter un jugement sur les délibérations de la Chambre» ou «porter atteinte à la liberté de parole de la Chambre».

Les travaux de la Chambre

Le député de Windsor-Ouest demande à la présidence de conclure à une présomption suffisante d'atteinte aux privilèges, que prouve l'intention exprimée par le vice-premier ministre (M. Nielsen).

Il est clair également qu'il doit être possible d'enquêter sur le fond d'une allégation qui a été faite à la Chambre, quoique les allégations faites dans le cours des délibérations de la Chambre soient protégées par une immunité absolue.

Comme le député de Windsor-Ouest l'a lui-même admis, la présidence pourrait difficilement établir que le but d'une enquête est «d'examiner de manière abusive les déclarations faites au Parlement», avant que l'enquête soit commandée.

Le député demande à la présidence de juger, plutôt, que l'intention d'instituer pareille enquête a été exprimée et qu'elle constitue en soi une atteinte aux privilèges ou une tentative pour intimider les députés.

Étant donné qu'une atteinte aux privilèges ne peut pas être hypothétique, qu'elle doit s'être produite, la présidence ne peut considérer l'expression d'une intention comme une violation des privilèges, à moins qu'elle ne constitue une menace en elle-même.

Comme le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) et d'autres l'ont suggéré, la présidence a examiné plus d'une réponse du premier ministre suppléant. Je ne peux pas dire que les réponses, prises globalement et replacées dans leur contexte, empiètent sur la liberté de parole des députés. Bien que le premier ministre suppléant ait parlé de son intention de faire examiner la substance des accusations et allégations portées contre l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, je ne décèle pas de menace, directe ou voilée, que des députés pourraient être appelés à rendre compte de ce qu'ils ont déclaré à la Chambre, et je ne trouve pas non plus de présomption suffisante d'une tentative pour intimider les députés ou les restreindre dans leurs propos.

Je ne peux donc pas conclure qu'il y a motif à soulever la question de privilège ni, par conséquent, donner à cette question la priorité sur les autres travaux de la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me suis engagé hier à répondre à la question au sujet des travaux de la Chambre pour les quelques premiers jours de la semaine, du moins.

Les leaders parlementaires se sont consultés et je suis en mesure de signaler qu'à la reprise de nos travaux après la longue fin de semaine nous étudierons, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-92, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales; nous étudierons ensuite, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-109, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le CIRS; puis nous passerons à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-106, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants.

Nous surveillerons les progrès réalisés dans l'étude de ces trois projets de loi. D'autres mesures dont j'ai parlé avec les leaders parlementaires pourraient être mises en discussion, si nous réalisons certains progrès.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je me demande si le leader parlementaire du gouvernement tiendra compte du fait qu'un grand nombre de jours réservés à l'opposition n'ont pas encore été alloués et s'il songera à nous aviser au préalable quand il se propose de les attribuer.

M. Hnatyshyn: Je suis certes au courant de la situation. Nous convenons tous, je crois, qu'un des dilemmes qui se posent à nous au cours du présent trimestre est le nombre élevé de jours de l'opposition, soit 13, qu'il faut insérer dans un calendrier déjà chargé.

J'ai tenté d'agir démocratiquement envers l'Opposition en lui accordant cinq jours cette semaine et je tenterai de l'avertir aussitôt que possible des autres jours qui seront attribués en temps opportun.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Dans l'intérêt de la démocratie, je pense que les députés de l'opposition lui sauraient gré en l'occurrence de ne pas nous accorder cinq jours de suite mais de les intercaler au cours de cette période, afin que nous puissions choisir les questions à débattre au moment où elles sont d'actualité.

Le ministre se souviendra que j'ai réclamé un jour de l'opposition le 14 avril, mais en vain. Désormais, nous pourrions peut-être tenter de les répartir un peu plus également dans toute la période.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'accepte cette instance. Malheureusement, il faut en déduire que l'opposition ne peut trouver cinq questions importantes à débattre durant une semaine.

M. Deans: Il faut en déduire que si nous en réclamons une, c'est pour une raison importante.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'an dernier, le leader parlementaire du gouvernement nous a fourni un programme des travaux pour jusqu'à la fin de mai à peu près. Nous en sommes maintenant rendus à cette période, et je me demande s'il va nous fournir un programme des travaux pour la trentaine de jours qui restent avant le congé d'été. Bien sûr, les séances seront prolongées à partir du 12 juin. Pourrait-il nous en informer dans les jours qui viennent afin que nous puissions nous préparer en conséquence?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, cette question fait l'objet de discussions avec le député de Windsor-Ouest (M. Gray) aux réunions des leaders parlementaires. Le fait est que nous voulons tous voir ce qui peut être fait dans les jours qui restent. Je suis à essayer de dresser une liste raisonnable de priorités dont nous pourrions nous occuper, et je crois que nous allons bien progresser grâce aux députés de l'opposition autant qu'aux autres.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux huit pétitions nos 331-341 à 331-348 inclusivement.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 35E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente-cinquième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des citoyens de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires sont très préoccupés par la décision récente de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) de défalquer les prestations de retraite des travailleurs de leurs prestations d'assurance-chômage, annulant ainsi l'avantage pour les travailleurs du programme de retraite. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur cette décision et de faire que tous les retraités gardent leurs prestations de retraite et touchent les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit sans que leur revenu de retraite n'en soit réduit.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— L'ACCORD SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS— L'INCLUSION DE PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES SUBSTANCES TOXIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à insister pour que le gouvernement des États-Unis considère l'exécution des responsabilités prévues aux termes de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs comme une obligation plutôt que comme une concession, qu'elle exhorte en outre le gouvernement du Canada à renégocier l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs pour y inclure des programmes de lutte contre les substances toxiques afin de rétablir la qualité de l'eau des rivières Niagara et St. Clair et du fleuve Saint-Laurent pour le bénéfice de millions de Canadiens et d'Américains, et que ces négociations débouchent sur l'adoption du principe des déversements nuls déjà inclus à l'Annexe 12 de l'Accord.

Monsieur le Président, c'est en 1982 que Charles Ross, ancien commissaire de la Commission mixte internationale, a proposé à propos de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, qui avait été renouvelé en 1978, une démarche nationale et une conférence s'inspirant de la conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement humain. Le comité rassemblait des savants représentant le Conseil national de recherches des États-Unis et la Société royale du Canada. Il a ratifié la proposition de conférence sur les Grands Lacs destinée à attirer l'attention sur l'importance de la ressource que représentent les Grands Lacs et sur la gravité des problèmes qui s'y posent.

• (1210)

C'est ainsi qu'en décembre dernier, le comité mixte de la Société royale du Canada et du Conseil national de recherches des États-Unis a recommandé que les parties à l'accord, à savoir le Canada et les États-Unis, tiennent une conférence binationale sur les Grands Lacs et créent un comité préparatoire chargé d'élaborer un projet de déclaration de principe et un projet de plan d'action en vue de décisions officielles qui seraient prise lors de cette conférence, celle-ci devant avoir lieu avant la fin de la présente décennie.

Vous vous demandez peut-être pourquoi je tiens à faire cette mise au point, monsieur le Président. Le texte publié en décembre dernier invitait instamment le Parlement à prendre très sérieusement en considération cette recommendation, et c'est une des raisons pour lesquelles je propose aujourd'hui cette motion au nom de mon parti. Il faut renégocier ou tout au moins revoir l'accord conclu avec les États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

En novembre 1984, le comité des toxiques de la Niagara a publié un intéressant document dans lequel les membres canadiens de ce comité recommandaient la mise en place d'un plan de lutte contre les substances toxiques de la Niagara, cette recommendation résultant d'études approfondies. Ils recommandaient en outre à propos de la présence de substances toxiques dans la Niagara d'exposer dans l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs des objectifs de qualité de l'eau. Ces deux recommandations vont dans le même sens que les documents de référence détaillés qui figurent en annexe à l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, mais seulement en annexe.

L'annexe 1 spécifie des objectifs de qualité concernant certains produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs, et l'annexe 12 traite de la présence de substances toxiques persistantes et dit textuellement:

L'objet des programmes énoncés dans la présente annexe est d'arrêter presque complétement l'apport des substances toxiques rémanentes . . .

Je reviendrai là-dessus plus tard, lorsque je parlerai brièvement du principe des déversements nuls.

Nous avons là une autre groupe de scientifiques, tous Canadiens dans ce cas, qui estiment nécessaire—et ils le font savoir au public—d'avoir un plan de lutte contre la présence de substances toxiques dans la rivière Niagara et de préciser les objectifs de qualité de l'eau dans l'accord.

Passons maintenant à un autre document, le rapport de 1985 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Il contient 21 recommandations. Elles tendent toutes vers une même conclusion, tout au moins c'est mon impression, la nécessité de revoir et si possible de renégocier certains aspects de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Je ne vais lire que la première recommandation, que la presse a fait connaître au public. Les rapports postérieures rendent le rapport de 1985 important et utile. A la page 9 on trouve la recommandation nº 1 qui se lit ainsi:

Tous ceux qui ont compétence sur les Grands Lacs reconnaissent explicitement les effets des déversements dans l'atmosphère sur la qualité des eaux en général, et sur celles des Grands Lacs en particulier, dans leurs lois, règlements et normes sur la qualité de l'air.

Cette recommandation confirme certaines des déclarations et même un publication d'Environnement Canada intitulée *Storm Warnings*, que le ministre a décidé de ne pas diffuser parce qu'il estime, à son avis, être le mieux informé de ce que le public devrait lire ou ne pas lire. J'aimerais que le ministre lise cette recommandation et y réfléchisse attentivement. Il reviendrait alors probablement sur sa décision, vu que cette question est soulevée dans un rapport antérieur à la publication de la brochure *Storm Warnings*.

Une autre raison pour laquelle il faudrait réviser l'accord ou le renégocier si on le juge préférable, c'est qu'il est absolument nécessaire, quoique compliqué, de garantir que la réglementation aux États-Unis et au Canada est conforme à l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Il est impossible de trop insister sur la nécessité d'assurer cette conformité si nous voulons que l'accord soit efficace. C'est une question complexe qui touche plusieurs juridictions. Il faut cependant que, huit ou neuf ans après la signature de l'entente de 1978, tous les règlements soient conformes à l'accord. Cet aspect est donc extrêmement important. Je ne dispose pas de beaucoup de temps, mais je tiens à bien le souligner pour inciter le gouvernement à s'en occuper.

Il est vrai que les compressions budgétaires apportées par le gouvernement en novembre 1984 aux services de recherche toxicologique du Centre de Guelph et au Service canadien de la faune ne sont pas susceptibles de renforcer notre position. Ce serait certes une bonne chose que le gouvernement connaisse à fond les termes de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs s'il veut élaborer un programme convenable pour le Canada, l'Ontario, le Québec et toute autre province qui pourrait en profiter éventuellement et l'appuyer.

Il me semble à cet égard que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) mérite de se faire taper sur les doigts parce que j'ai l'impression qu'il n'a pas fait son travail.

Je voudrais donc lire à son intention quelques extraits de l'accord qui a été signé le 22 novembre 1978. Le premier objectif donné à l'article II se lit comme suit:

. . . d'interdire les rejets de substances toxiques en quantités reconnues toxiques et de tâcher d'éliminer les rejets de toutes les substances toxiques rémanentes.

Les deux parties ont appuyé ce principe en signant l'accord. Je suis certain que le ministre prend l'engagement du Canada au sérieux et qu'il s'assurera que les Américains font de même. Pourtant, dans ses déclarations à la Chambre et ailleurs, il laisse entendre que nous devrions être reconnaissants à l'organisme américain, c'est-à-dire l'EPA, d'avoir même songé à la nécessité de faire mieux à ce sujet. C'est comme si c'était une grande faveur qu'on nous faisait à cause des beaux sourires et des voeux d'obéissance servile que le ministre a faits au grand patron américain à la demande du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Tel n'est pas le cas, monsieur le Président. Il faut que le ministre comprenne qu'il existe un accord entre les deux pays. Le Canada prend ses engagements au sérieux, et le ministre doit veiller à ce que l'autre partie à cet accord prenne elle aussi ses engagements au sérieux.

• (1220)

Il y a d'autres objectifs spécifiques définis dans cet accord. J'évoquerai brièvement l'article IV, qui dit:

Ces objectifs spécifiques représentent les limites minimales souhaitées pour la qualité des eaux limitrophes du bassin des Grands Lacs et ne doivent pas empêcher l'adoption d'exigences plus strictes.

Le ministre serait bien inspiré de faire son travail, de s'imprègner des termes et des articles de cet accord. S'il ne fait pas son travail, il ne peut prétendre représenter efficacement le Canada. La semaine dernière, il a cafouillé. Il a présenté un communiqué plein de cafouillages, dont je dois faire mention.

Au troisième paragraphe de la page 1, il est question des conditions qui ont été convenues entre l'administrateur de l'EPA et le ministre de l'Environnement. Il est dit qu'ils ont, c'est-à-dire le ministre et l'administrateur, suggéré, notez bien le terme *suggéré*, qu'une réduction de 50 p. 100 de certains, notez bien *certains*, produits chimiques toxiques, compte tenu des normes applicables à la qualité de l'eau et à l'eau potable, pourra être réalisable, notez bien *pourra être*, d'ici à 1995 ou avant. On dit donc *suggéré*, *certains*, *pourra être*. À quoi peut bien servir un communiqué de ce genre, quand le plan n'a pas été annoncé et que la déclaration est rédigée en termes si vagues? J'invite le ministre à publier ce plan et à mettre fin au secret qui l'entoure.

Il y a d'autres passages du communiqué qui sont un affront à la logique d'un lecteur objectif, mais le temps me manque pour les consigner. Quand il est question d'une réduction de 50 p. 100, quand les produits chimiques sont désignés comme «certains produits chimiques toxiques», et quand il est dit que l'objectif «pourra être réalisable d'ici à 1995 ou avant», ce n'est pas très convaincant. Voilà qui explique la réaction des groupes qui ont déjà fortement critiqué la décision annoncée à Washington.

Cela m'amène au rôle du ministre en tant que négociateur. Franchement, j'ai eu du mal à en croire mes yeux quand j'ai lu le 13 mai, dans le *Toronto Star*, que le ministre avait accusé le ministre ontarien de l'Environnement d'avoir cherché à saboter le projet d'accord de nettoyage canado-américain en exigeant ce qu'il a appelé des normes «exagérément élevées». Je me demande bien sur quoi le ministre de l'Environnement du Canada s'est fondé pour juger exagérées les normes fixées par son homologue ontarien, qui partage avec lui la responsabilité politique de ce qui se passe par le biais d'un accord en voie de rédaction. Si le ministre juge certaines normes exagérées, il devrait jouer franc jeu et expliquer en quoi elles le sont, plutôt que de faire des déclarations publiques au sujet de ce qu'il appelle une «perception». Selon cet article, le ministre aurait également déclaré:

> Je suis tout disposé à revenir sur cette perception.

A-t-on déjà vu meilleur exemple de paroles ambigües? À la veille d'une réunion à Washington avec son homologue américain, le ministre canadien de l'Environnement déclare que le ministre de l'Ontario fixe des normes peu réalistes et, en même temps, il prétend être tout disposé à revenir sur cette perception. Quel négociateur pour le Canada jouissant de toutes ses facultés annoncerait publiquement un désaccord entre les Canadiens, à la veille d'une réunion avec le représentant de l'autre partie à cet accord? C'est inacceptable.

Le ministre doit une explication à la Chambre pour justifier cette attitude sotte, irresponsable et incompétente. S'il n'était pas d'accord avec le ministre de l'Environnement de l'Ontario, il aurait dû régler cette question en privé. Il n'aurait jamais dû annoncer publiquement que le gouvernement du Canada n'approuve pas la position du gouvernement de l'Ontario. Si vous étiez le négociateur de la partie adverse, monsieur le Président, vous vous efforceriez d'obtenir les meilleurs conditions possibles. C'est pourquoi nous nous apprêtons peu à peu à adopter un programme de second ordre. Ce n'est ni équitable, ni juste, ni dans l'intérêt supérieur du Canada.

Lorsqu'il parle au nom du Canada, le ministre de l'Environnement doit exprimer l'opinion unanime de tous ses homologues provinciaux. C'est le moins qu'il puisse faire. S'il y a désaccord, il ne doit pas en faire état publiquement. Les Canadiens doivent résoudre leurs différends entre eux. Ils ne devraient pas les étaler publiquement au Canada ou à Washington pour que l'équipe de négociation adverse puisse en tirer parti. L'attitude du ministre m'a profondément déçu. Je ne comprends pas comment il peut fonctionner efficacement dans un milieu pareil.

Je m'inquiète aussi qu'il n'ait pas fait son travail et ne comprenne pas que le Canada et les États-Unis ont pris des engagements dans l'Accord de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Les États-Unis ne nous font pas de faveur en se conformant aux termes de cet accord. Le ministre de l'Environnement ne semble pas l'avoir encore compris. Cet accord lie les parties. Certaines clauses devraient, semble-t-il, être révisées et renégociées comme nous y incite la Société royale du Canada, le Conseil national de recherches des États-Unis et d'autres organismes importants et réputés d'Amérique du Nord.

Je suis certain que le ministre va dire qu'il s'agit du premier accord, que c'est la première fois et d'autres choses du genre, comme il l'a fait à la période des questions. Le ministre travaille sur des bases établies avant son entrée en scène. L'Accord de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs constituait la première pierre. L'étude réalisés en 1984 par le comité sur les toxiques déversés dans la Niagara en est une autre. Il peut également se baser sur l'étude de la Société royale et de son pendant aux États-Unis. C'est une procédure graduelle. Le ministre tient maintenant les rênes et il doit agir. Il lui faut se rappeler qu'au mois de mai l'année dernière son prédécesseur a fait dans cette enceinte une déclaration plutôt ferme au cours de laquelle il a promis la mise en oeuvre de certains programmes par le Canada et l'EPA au sujet des produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs.

• (1230)

Pour terminer, je voudrais préciser que nous avons présenté cette motion, et c'est la seconde fois cette année que nous saisissons la Chambre d'une motion à ce sujet, car nous nous apercevons que la prospérité économique et la santé de notre génération et des générations futures sont en jeu en l'occurrence. C'est une question qui met en cause les générations.

Le ministre occupe ce portefeuille depuis huit mois, mais il n'a jamais pris l'initiative de faire une déclaration sur cette importante question; il a toujours attendu que nous lui forcions la main. Enfin, cette question inquiète vivement les Canadiens en général, de Montréal à l'ouest du pays. J'espère que dans son discours, le ministre nous garantira qu'il comprend l'importance de son rôle de négociateur pour le Canada, de se serrer les coudes du côté canadien plutôt que de céder un atout de négociation. En outre, je souhaite qu'il comprenne parfaitement le pouvoir et la force qu'il peut tirer d'une interprétation correcte et acceptable de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, qui a été signé en 1978.

M. Gurbin: Monsieur le Président, je voudrais poser deux brèves questions portant sur les renseignements relatifs à cette question. Au cours de ses observations, le député a parlé de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Il a oublié d'aborder les résultats importants qu'il n'a pu obtenir lorsqu'il était ministre de l'Environnement. Il s'est surtout attardé sur les données.

Je voudrais formuler deux observations à ce sujet. Je tiens à savoir si, à son avis, ce projet—les négociations qui ont lieu entre le Canada et les États-Unis—dont le ministre de l'Environnement (M. McMillan) nous a fait part par voie de communiqué, nous engage, tant du côté américain que canadien, à fournir les renseignements dont on ne dispose pas en Ontario et aux États-Unis mais qui sont nécessaires pour établir les objectifs et les échéanciers menant à la réalisation de notre objectif final, la réduction de 50 p. 100. C'est le premier point.

Deuxièmement, puisqu'il est au courant de ce qui se passe en Ontario, et au niveau du gouvernement ontarien, pourrait-il nous dire s'il profitera de sa position en tant que député de Davenport pour obtenir un accord sur l'assainissement des eaux? Usera-t-il de ses bons offices et de ses contacts auprès du ministre de l'Environnement de l'Ontario pour s'assurer qu'il divulguera les renseignements nécessaires aux Américains? Nous avons besoin de ces renseignements afin de collaborer avec eux pour assainir la St. Clair.

M. Caccia: Le moins que je puisse dire, c'est que les deux questions sont extrêmement naïves. C'est à se demander si le secrétaire parlementaire se rend compte du fait que c'est lui et son ministre qui font partie du gouvernement. Je tiens mes renseignements de coupures du *Star*. Si les articles sont erronés, le secrétaire parlementaire est en mesure de rectifier les faits. Je n'y vois aucune objection. Il sait aussi bien que moi ce qui se passe en Ontario et il serait naïf de sa part de s'attendre que j'agisse comme son médiateur ou celui de son ministre, ou que j'obtienne des renseignements pour lui. Là n'est pas la question. Le fait est que son parti forme le gouvernement et que c'est à lui d'agir. En mai 1985, son parti a fait une déclaration non équivoque par l'intermédiaire de l'ex-ministre de l'Environnement. J'en étais ravi parce que cela prouvait que le prédécesseur du ministre actuel tenait à signer une entente ferme avec Washington. Je suis certain que le secrétaire parlementaire s'en souvient.

Nous voici, un ans après, en train de réinventer la roue et de parler de documentation technique. Je croyais que l'affaire avait été réglée il y a un an, ou du moins qu'il en avait été question en octobre l'an passé quand le directeur de l'EPA est venu à Ottawa. On ne nous a rien dit. Nous ne savons absolument rien de ce plan qui, sauf erreur, a été rendu public aux États-Unis.

Forcément, notre position est fondée sur les faits que nous connaissons: la déclaration de mai 1985, la visite à Ottawa en octobre 1985, les réponses du ministre à nos questions en mars dernier, sa promesse de faire exécuter des travaux de dragage et d'assainissement, et c'est tout.

S'il pense que je peux me substituer au gouvernement pour obtenir des documents et négocier en son nom, je lui sais gré de me témoigner tant de confiance, mais j'ai bien peur qu'il ne surestime mes moyens.

M. Gurbin: Monsieur le Président, j'essayais tout simplement de fournir au député de Davenport (M. Caccia) les mêmes renseignements clairs et précis dont nous disposons dans cette affaire. Les données techniques nécessaires sur la quantité de produits toxiques qui s'infiltrent dans la rivière Niagara ou qui s'en échappent seront en effet incluses dans le plan. Nous disposons d'un temps limité pour établir ces données. Je signale au député de Davenport que cela fait partie du plan et qu'il s'agit là de renseignements obtenus d'ailleurs.

Je cherche à lui faire comprendre que si, depuis le mois d'octobre jusqu'à présent, il a été si difficile au ministre de l'Environnement du Canada de prendre les mesures nécessaires, ce qu'il vient de faire en concluant un accord, cela est dû en partie au fait que, si le ministre de l'Environnement du gouvernement de l'Ontario—et de toute évidence, le ministre a des contacts politiques, cela personne, pas même lui ne saurait le nier—si ce ministre, dis-je, veut nous faire bénéficier de sa collaboration et se montrer équitable, comme cela s'impose pour résoudre le problème, il lui faudra se montrer franc avec nous et nous fournir les renseignements nécessaires qu'il est le seul à posséder, et cela afin que nous puissions nous atteler à la tâche. En fait, je viens de fournir au député deux renseignements importants; d'une part je lui ai appris que, en ce qui nous concerne, nous pensons que le ministre de l'Environnement a, par toutes ses initiatives, encouragé la coopération en Ontario et nous espérons que cette province collaborera avec nous à tous les égards possibles pour que le problème se résolve avec succès.

M. Caccia: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire ne semble pas savoir que les données relatives aux déchets déversés dans la rivière figurent déjà dans l'étude détaillée publiée par le Comité des toxiques de la Niagara en octobre 1984. Il s'agit d'un document volumineux donnant des graphiques détaillés et faisant état des émanations et des déchets produits par chacune des entreprises de la région. Tous les renseignements pertinents s'y touvent. Il regorge de données. Les pages 10 à 15 donnent un résumé de ce rapport d'octobre 1984.

Pour ce qui est de l'exemple qu'aurait donné le ministre de l'Environnement, j'ai du mal à comprendre où il veut en venir quand on le voit faire part publiquement d'un conflit l'opposant à ses homologues provinciaux. Quel genre d'exemple est-ce là? Croit-il vraiment donner l'exemple ainsi?

Ensuite croit-il donner l'exemple lorsqu'il cherche à faire croire que les gens de Washington nous rendent un énorme service, nous font pratiquement une faveur, en prenant les dispositions qu'il laisse entendre dans ce communiqué, au lieu de se reposer sur un accord international? Voilà ce qui serait du vrai leadership, plutôt que d'afficher une attitude servile en remerciant Washington d'avoir prêté attention aux Canadiens, alors que les problèmes écologiques sont légion aux États-Unis. Il existe un accord qui comporte des principes bien établis. Que le ministre de l'Environnement veille à ce qu'il soit appliqué et qu'il cesse, comme il l'a fait hier à la tribune de la presse, de nous inciter à la reconnaissance.

• (1240)

M. McMillan: Avez-vous obtenu quelque accord des Américains?

M. Caccia: Comme dans le cas des pluies acides, nous avons jeté les bases sur lesquelles le gouvernement s'est appuyé. Nous avons fait le travail préliminaire. Nous avons fait en sorte que les provinces s'entendent sur la question des pluies acides. Nous avons obtenu un accord international, et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a effectué une étude en vue de consacrer certains crédits à la modernisation des installations dans le cas des métaux non ferreux. Les fondements étaient jetés. Le monde n'a pas vu le jour en septembre 1984.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre. La période des questions et des observations est terminée. Le débat se poursuit.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, sans la moindre intention de minimiser l'importance de la pollution dans d'autres régions du Canada, dans le peu de temps qui m'est imparti je voudrais surtout en évoquer les effets sur le lac Ontario. La pollution de cette région mériterait à elle seule un débat d'un jour ou deux, mais je ferai de mon mieux pendant les 20 minutes à ma disposition.

Il me semble que nous passons à côté de la question si nous ne prêtons pas un caractère criminel au fait que les industries déversent leurs polluants mortels dans nos sources d'eau potable. La question est délicate, je le reconnais, et voilà pourquoi certains préfèrent y mettre une sourdine. Cependant, il est clair que depuis des années, les industries et les municipalités, surtout celles qui se situent le long de la Niagara, savent dans quelle mesure elles hypothèquent la qualité des eaux du lac Ontario, en y jetant leurs déchets dont une bonne partie se répand ensuite dans les voies d'eau du Canada.

Que se passerait-il si un simple citoyen en faisait autant? Imaginons, par exemple, que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) habite à la périphérie d'une ville et qu'il ne sache plus que faire des polluants qu'il a utilisés pour effectuer des travaux personnels. S'il décidait de les déverser dans la cour de son voisin parce qu'il n'a pas pu trouver un autre moyen de s'en débarrasser, il serait traduit devant les tribunaux et jeté en prison pour avoir commis un acte aussi criminel. C'est exactement ce qui se passe pour notre eau potable au Canada qui est contaminée à cause du laisser-aller qui règne aux États-Unis.

Je vois que ma comparaison fait grimacer le secrétaire parlementaire. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements américains et canadiens connaissent, depuis des années, les conséquences des polluants qui sont déversés, soit dans des dépotoirs de déchets toxiques, soit directement dans la Niagara.

Les gouvernements tergiversent depuis si longtemps sur ce chapitre que ces opérations de nettoyage seront maintenant financées à même les deniers publics alors que c'est le secteur privé qui aurait dû les assumer lui-même. Elles vont nous coûter très cher.

Je suis un peu en colère quand j'en parle, car on nous sert à peu près la même rengaine qu'il y a 18 ans lorsque j'ai signalé ce problème. On nous avait dit que d'autres discussions devaient avoir lieu, qu'on trouverait des solutions négociées, que certains progrès étaient à l'horizon et qu'on utiliserait la technologie nécessaire si elle existait.

Le député de Davenport (M. Caccia) n'a pas oublié la réunion qui a eu lieu au début des années 1970 à Stouffville, au nord de Toronto. C'était une rencontre publique organisée dans le gymnase d'une école et au moins 1,500 personnes étaient présentes. Nous nous demandions s'il convenait de nous défaire des déchets industriels liquides en les enfouissant sous pression dans une sorte de puits profond.

Cette méthode paraît assez simple tant qu'on ne songe pas aux conséquences. L'ensemble de l'eau potable qui alimente la partie nord de la région de Toronto provient de sources locales. Étant donné que les formations géologiques du sous-sol de la région sont entrecoupées de failles, les polluants injectés sous pression se répandraient dans la nappe phréatique. Les protagonistes de cette méthode estiment qu'elle ne présente aucun danger puisque l'infiltration se ferait lentement et que les déchets liquides seraient ainsi filtrés à même le sol. On a proposé aux promoteurs de ce projet d'enfouir les polluants dans leur propre cour. Autrement dit, que les pollueurs s'occupent eux-mêmes de détruire leurs déchets. Les entreprises se montreraient sans doute plus soucieuses et plus conciliantes à l'égard de ces problèmes si elles étaient obligées de se débarrasser elles-mêmes des déchets qu'elles produisent, peut-être en leur trouvant de nouvelles utilisations industrielles.

Certains y ont vu là une façon de régler le problème de la pollution, mais il arrive que lorsque les entreprises doivent se débarrasser elles-mêmes de leurs déchets, elles les enferment dans des barils en acier dont elles vont ensuite déverser le contenu dans les champs des cultivateurs ou le long des routes. Cela illustre bien quel souci se font de l'environnement ceux-là même qui sont censés le protéger.

De tels actes sont de nature criminelle. Et je pense qu'un certain nombre de personnes partagent ce point de vue, au moins dans une certaine mesure. Des entreprises situées le long de la Niagara, surtout du côté américain mais pas uniquement celles-là, empoisonnent notre eau potable de leurs déchets toxiques et cette situation durera encore longtemps en dépit du séjour que le ministre vient de faire à Washington.

Pour ma part, j'estime que les polluants déposés dans les dépotoirs qu'on a identifiés, auraient dû être enlevés et transportés dans des endroit très éloignés de nos cours d'eau. C'était également la solution que préconisait habituellement le ministre. Si nous ne réussissons pas à nous débarrasser des déchets industriels, nous devons trouver de nouvelles façons de les entreposer en attendant de trouver une manière satisfaisante d'en disposer. Ces dépotoirs doivent être situés dans des endroits éloignés des grands cours d'eau et des principales sources d'eau potable.

• (1250)

Si ma mémoire est bonne, le ministre était partisan de cette solution qui consiste à enlever les déchets et à les transporter dans des endroits sûrs en attendant que la technologie nous permette d'en disposer autrement. Nous pourrons alors nous en défaire d'une façon adéquate, les neutraliser ou encore nous en servir à d'autres fins. Telle était la position du ministre. Malheureusement, il semble que ce ne soit plus la position que nous préconisons. Ce n'est sûrement pas la position de nos vis-à-vis.

Il semblerait que M. Thomas et les responsables américains aient trouvé une nouvelle solution. Il suffirait de les boire avec des pailles. Du moins c'est ce à quoi se résument leurs propositions. D'après eux, d'ici une vingtaine d'années, nous trouverons une façon nouvelle et merveilleuse de nous en débarrasser, une solution encore à imaginer, qui consistera à aspirer littéralement tous ces déchets qui polluent actuellement le sol. Et pour en faire quoi? Je ne suis pas tout à fait sûr. Mais c'est une merveilleuse suggestion. Combien de temps cela prendra-t-il? Le procédé que M. Thomas n'a pas encore exposé et qui serait une solution réalisable et pratique exigera, paraît-il, bien des années. On a en effet laissé entendre qu'il faudra de 30 à 50 ans avant que l'on réussisse enfin à extirper tous ces produits polluants des Dieu sait combien de sites d'enfouissement— 80 peut-être—grands et petits, qui se trouvent le long de la rive américaine de la rivière Niagara. Entre temps, il nous faut espérer qu'il n'y ait pas d'autres fuites. Voilà ce qu'on semble proposer. Si toutefois il y avait des fuites entre temps, nous n'aurons qu'à espérer que personne n'en sera malade.

Les Canadiens de toutes les régions doivent comprendre que nous parlons en l'occurrence d'une rivière qui compte pour 83 p. 100 des affluents du lac Ontario. En fait la rivière elle-même détermine presque entièrement la santé écologique du lac Ontario qui est une source d'eau potable pour près de quatre millions de Canadiens.

M. Caccia: Et près de un million d'Américains.

M. Deans: Nous ne parlons pas de l'eau d'un tout petit lac dont on pourrait interdire la consommation parce qu'on l'aurait jugée impropre à la consommation, et qu'on pourrait facilement remplacer par une autre source d'approvisionnement en eau potable. Depuis les années 1970, nous avons décelé la présence d'une grande variété de produits chimiques que je pourrais énumérer, certains en faibles concentrations et d'autres en concentrations beaucoup plus élevées, qui se déversent dans cette rivière et par la suite dans le lac Ontario.

J'ai dit que quatre millions de Canadiens boivent cette eau qui est leur seule source d'eau potable, et le député de Davenport a ajouté que un million et demi d'autres personnes, sauf erreur, voient dans le lac Ontario leur principale source d'eau potable. Je pense bien que le problème de la pollution de la rivière Niagara est aussi vieux que la présence de l'homme dans la région. Cependant, la constatation de graves problèmes remonte vers la fin des années 40—si je me souviens bien c'était en 1948—lorsque la Commission mixte internationale signalait la présence d'eaux d'égouts, de bactéries, de chlorures, de phénols et d'autres substances dans la rivière et, par conséquent, dans le lac. De 1948 jusqu'à maintenant de nombreux rapports sont venus confirmer la dégradation des eaux du lac, la contamination du poisson et la détérioration de la qualité de cette étendue d'eau sous tous ses aspects.

En 1974, le programme de contrôle des oeufs de goélands argentés du ministère de l'Environnement révélait une contamination généralisée par le mirex et le BPC des poissons, des goélands et des oeufs de goélands du lac Ontario. En 1976, le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs dressait une liste de 400 produits chimiques, naturels et autres—mais tout de même des produits chimiques—détectés dans l'eau, dans les sédiments et dans les poissons de la rivière Niagara.

En 1978, la Commission mixte et le Conseil de la qualité de l'eau signalaient la présence de 38 nouvelles substances toxiques dans le système des Grands Lacs, y compris, encore une fois, la dioxine retrouvée dans le poisson. En 1980, le rapport du Conseil de révision Canada-Ontario intitulé *Niagara River Environmental Baseline* révélait des taux plus élevés de produits chimiques toxiques dans le cours inférieur de la rivière Niagara, la partie qui se jette dans le lac Ontario, que dans son cours supérieur, c'est-à-dire à la sortie du lac Érié. En 1980, on y enregistrait des taux élevés de dioxine.

En 1981, on publiait un rapport spécial sur la pollution de la rivière Niagara et on créait le Comité canado-américain sur les produits toxiques déversés dans la Niagara. A ce moment, je crois que beaucoup d'entre nous avions poussé un soupir de soulagement, ou du moins nous avions vu des raisons d'espérer. Il nous semblait qu'après les nombreux rapports publiés depuis 1948, il existait enfin un groupe décidé à faire quelque chose.

En 1983, la Commission canado-américaine de contrôle de la qualité de l'eau a signalé que les concentrations de certains produits chimiques présentaient une tendance à la baisse, je dirais, grâce à la vigilance des écologistes. Le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral de l'époque avaient commencé à cerner les fuites, à les localiser et à en trouver les causes. Je reconnais aussi les efforts que déploient certaines entreprises manufacturières qui commencent à prendre leurs responsabilités. Les gens ont commencé à faire preuve de conscience à l'égard de l'incidence de ces fuites, et nous allons résoudre petit à petit le problème. Toutefois, je crains que les choses n'aillent pas assez vite. Puis, en 1984, le Comité de la toxicité des eaux de la rivière Niagara a publié son rapport, comme l'a signalé le député qui a pris la parole avant moi.

À mon avis, on connait parfaitement le problème. La rivière Niagara demeure un cloaque dont les eaux continuent de se déverser dans le lac Ontario. Bien des gens qui habitent le long de la rivière se fichent éperdument des dommages qu'ils causent à l'eau potable, car ils n'ont pas à la boire. D'autres se contentent de faire mine de s'y intéresser, mais ils ne sont pas disposés à prendre les mesures voulues. Je tiens à dire au ministre que le gouvernement américain est du nombre qui, depuis des années, refuse catégoriquement de consacrer des sommes importantes à l'assainissement des eaux. Le ministre le sait pertinemment; je ne lui apprends rien. L'ancien ministre n'ignore également pas que le gouvernement américain a capitulé, lorsqu'il a fallu demander aux sociétés américaines l'argent voulu pour procéder aux travaux d'assainissement rendus nécessaires par leur faute.

M. Caccia: Les Américains trouvent pourtant l'argent nécessaire pour construire des sous-marins atomiques.

M. Deans: C'est exact. Les priorités des Américains sont assez difficiles à comprendre pour quelqu'un comme moi et pour bien d'autres Canadiens.

Ce débat nous permet de faire le point sur ce qui se passe. Il n'a cependant rien de nouveau. Il vise un problème qui existe probablement depuis qu'on a commencé à construire sur les rives de cette rivière et du Lac Ontario. Il a cependant atteint des proportions qui deviendront catastrophiques si l'on ne s'y attaque pas de toute urgence et si l'on ne fait pas quelque chose d'ici 1995. Il faudra tellement de temps pour nettoyer le lac Ontario qu'il sera à peu près impossible d'en tirer de l'eau potable après l'an 2000. Il y a beaucoup à faire.

Comme il me reste encore quelques minutes, je terminerai mes observations après la reprise à 14 heures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Deans: Monsieur le Président, je crois qu'il me reste seulement une ou deux minutes. Je voudrais conclure mes propos.

Il est certainement criminel de déverser des déchets industriels dans la rivière Niagara et c'est ainsi qu'il faut le voir. Si nous avons bien compris les propositions de M. Thomas, l'administrateur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, elles sont insatisfaisantes dans l'ensemble. Dans certains domaines, elles constituent un pas dans la bonne voie.

Nous reconnaissons que les mesures visant à traiter les rejets urbains et industriels toxiques avant de les déverser dans la rivière Niagara et à exercer un contrôle plus strict sur les entreprises qui y déversent des déchets industriels constituent un progrès. Cela vaut aussi pour les études permettant d'établir s'il est nécessaire ou non de procéder à un nettoyage dans une soixantaine de dépotoirs de déchets toxiques moins bien connus, situés en bordure de la rivière ou à proximité. Par contre, en ce qui concerne les mesures précises à prendre pour nettoyer les dépotoirs les plus importants et les plus dangereux situés le long de la rivière Niagara, y compris Love Canal, Hyde Park, la 102e rue et la décharge «S», M. Thomas aurait dit, sans équivoque, que l'Agence de protection de l'environnement n'envisage pas de creuser pour enlever les substances chimiques dangereuses. Lentement, mais sûrement, ces substances contaminent l'eau potable d'environ 6 millions de personnes dont 4 millions de Canadiens. Il va plutôt les aspirer avec une pompe magique qu'il n'a pas encore inventée. Le projet de nettoyage de M. Thomas est franchement inacceptable.

Je prie le ministre de lui rappeler que la Chambre des communes, et je crois pouvoir le dire au nom de la plupart des députés, que la Chambre des communes, dis-je, n'acceptera rien de moins que des mesures immédiates avec des fonds suffisants pour nettoyer le gâchis accumulé par des années d'inaction et de négligence. Autrement, il faudrait d'autres moyens de régler ce problème extrêmement dangereux qu'on a laissé s'aggraver pendant des années même si on savait déjà que les polluants de la rivière Niagara détruisaient l'écosystème du lac Ontario. Si ce problème n'est pas résolu, nous ne pourrons plus nettoyer suffisamment cette eau pour la rendre propre à la consommation humaine.

M. Gurbin: Monsieur le Président, la question que je voudrais poser au député de Hamilton Mountain (M. Deans) porte sur les entreprises industrielles, et surtout sur celles de la région de Hamilton. Le député devrait pouvoir faire des commentaires à ce sujet.

Le député a consacré une bonne partie de son discours aux entreprises industrielles et à leurs techniques d'élimination des déchets. Il a dit qu'elles étaient une des causes principales, sinon la cause principale, de la présence de toxines dans la rivière Niagara et dans le bassin des Grands Lacs en général. Les députés néo-démocrates éprouvent souvent de la difficulté à se débarrasser de ce stéréotype. J'ai une bonne question à poser à ce sujet: faut-il mettre toutes les entreprises dans le même sac?

Le député songe-t-il à toutes les entreprises? Bien des entreprises dépassent les normes prévues dans les lignes directrices et sont en-deçà des limites imposées par la voie réglementaire ou par d'autres moyens. Je me demande si le député de Hamilton Mountain voudrait se donner la peine de réfléchir un peu pour voir si l'industrie est oui ou non la seule source de problèmes. Il faut rendre justice à certaines entreprises dont les efforts ont été couronnés de succès tout en repérant celles qui n'ont pas fait le nécessaire et en intervenant.

• (1410)

M. Deans: Monsieur le Président, je prends cette question au sérieux. Bien sûr, je dois répondre en partie que toutes les entreprises industrielles ne sont pas analogues. Il serait sot de donner l'impression que je le crois; tel n'est assurément pas le cas. Certains établissements industriels ont fait des efforts et ont obtenu une aide publique. Toutefois, des établissements situés à Hamilton—et mon collègue vient de me signaler d'autres entreprises situées sur la rive américaine de la rivière Niagara—ont été identifiés. Les principales substances polluantes dans la rivière Niagara, région dont j'ai particulièrement parlé, ont été nettement dépistées.

Les subsides

Les principales sources de substances polluantes identifiées par l'Agence de protection de l'environnement sont les suivantes: la *Buffalo Sewer Authority*, Niagara Falls, la *New York Waste Authority*, Bethlehem Steel, la *Niagara Mohawk Power*, Atlas Steels, Ontario, Olin Corporation, Spaulding Fibre, la ville de Tonawanda, New York, la ville d'Amherst, New York et Donner-Hanna Coke, New York. Dans la région en question, les premiers producteurs de substances polluantes sont américains.

Si nous voulons régler cette affaire, nous devons la considérer comme étant de nature criminelle. Ce n'est pas qu'un délit contre la trame même de notre société, c'est une affaire criminelle. Quand les gens savent que ce qu'ils déversent dans les rivières et les lacs peut détruire la vie dans ces cours d'eau et rendre cette eau impropre à la consommation, on commet alors un acte criminel. Après que la chose a été signalée, il n'y a aucune excuse admissible pour continuer à agir ainsi. C'est aussi simple que cela.

Une fois que l'on a signalé à une entreprise, à une localité ou à une ville qu'elles polluent au point où la qualité de l'eau est compromise presque de façon irréversible et que des vies humaines sont par conséquent menacées, il faut traiter l'affaire comme un délit criminel. Si cette entreprise, localité ou ville continuent à polluer, il faut intenter des poursuites judiciaires contre elles. C'est ce que je pense personnellement. C'est là mon opinion personnelle et je n'en démords pas.

Je ne crois pas que l'imposition d'une amende minime va changer quoi que ce soit, ni que nous pouvons résoudre le problème en suppliant les entreprises ou les villes fautives de changer d'attitude. Je concéderai donc au secrétaire parlementaire que certaines entreprises et municipalités sont pires que d'autres. Il faudrait leur enjoindre de cesser tout de suite de polluer, sans quoi, si elles sont reconnues coupables, leurs dirigeants seront jetés en prison. Si elles n'ont aucun moyen de supprimer l'agent de pollution, elles ont le choix entre cesser d'utiliser le produit et trouver un bon moyen de le stocker jusqu'à ce qu'on trouve la façon de le rendre inoffensif.

M. Gurbin: Monsieur le Président, je remercie le député de Hamilton Mountain (M. Deans) d'avoir été aussi franc et d'avoir pris au sérieux ma première question, car c'était une question sérieuse. Ma seconde question l'est aussi et concerne la technologie disponible. Je ne présenterai pas mes observations sous la forme d'un long préambule, mais je me demande si le député ne pourrait pas nous dire ce qu'il pense des techniques disponibles. D'après lui, quelle différence y a-t-il entre l'extraction et la proposition des États-Unis, qui est d'une certaine façon à l'essai, qui va ou non se révéler efficace et indiquer ce qui doit être fait?

Il nous serait utile de ce côté-ci de la Chambre de comprendre comment il voit la situation. Si je pensais qu'il se trompe je ne le lui reprocherais pas nécessairement, mais j'aimerais savoir ce qu'il pense de l'extraction en comparaison du procédé qu'il a appelé celui de la paille, et qui en réalité est beaucoup plus affaire de lixiviation que de la simple aspiration dont il parle.

M. Deans: Monsieur le Président, permettez-moi de replacer les choses dans leur cadre. Je parle de la méthode éprouvée de l'extraction: on y va, on creuse, on le sort et on l'éloigne des zones de préoccupation écologique maximale. Cela peut se faire en une durée relativement courte. Cela va exiger beaucoup de temps, d'effort et de travail. Je m'y résous. Mais si nous adoptons une méthode qui n'a pas encore fait ses preuves ou qui n'a pas été mise au point comme il convient, il faudra 30 ou 50 ans, de l'aveu même de M. Thomas, pour obtenir le résultat qu'il pense pouvoir atteindre si tout va bien.

Mon avis à moi, c'est que nous ne disposons pas de 30 à 50 ans pour attendre le nettoyage qui doit se faire. Je comprends parfaitement que l'opération de lixiviation dans les délais dont nous parlons, du point de vue excavation va être difficile à limiter dans l'espace, cela est bien évident. Toutefois il va être aussi difficile sinon plus de limiter l'autre procédé dans l'espace, et il va durer beaucoup plus longtemps s'il faut 30 à 50 ans pour le résoudre.

Pour ce qui concerne les dépôts existants, j'estime que la méthode de l'excavation est la seule qui ait fait ses preuves en ce moment et qu'on puisse employer immédiatement. Voilà une chose qu'il ne faut pas perdre de vue.

Pour ce qui concerne l'avenir, j'estime depuis des années qu'on ne doit permettre à personne d'utiliser de nouveaux procédés de fabrication exigeant une quelconque evacuation de déchets industriels s'il ne produit en même temps la méthode à utiliser pour évacuer ces déchets. Si quelqu'un veut adopter un nouveau réfrigérant, un nouveau lubrifiant, un nouveau liquide dans un procédé—il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un liquide, mais c'est de là qu'est venu le principal problème—on doit produire en même temps la façon dont on entend s'occuper du résidu après usage. Je suis persuadé que cela réglerait en grande partie le problème à venir. Quant au problème que nous avons déjà, je ne puis attendre que M. Thomas ait tout résolu.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si je devais nettoyer la Niagara avec l'aide des députés de la Chambre et des Canadiens, je proposerais de commencer par la Chambre des communes, pour purifier l'atmosphère et pour administrer aux députés d'en face une dose de réalisme dont ils ont grandement besoin. La question du nettoyage des déchets toxiques est trop complexe et ses conséquences trop graves pour qu'on se permette d'être naïf et encore moins de faire de grandes déclarations pour épater la galerie, et en particulier la tribune des journalistes.

Tenons-nous en aux faits. L'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs a été conclu en 1972 et révisé en 1978. Il s'applique à toutes les eaux frontalières, la Niagara comprise, qui coulent dans le réseau des Grands Lacs entre Duluth, au Minnesota et Cornwall, en Ontario.

Nous savons que la voie navigable des Grands Lacs contient, à elle seule, plus de 800 produits chimiques toxiques; mais nous ne savons pas, comme je l'ai déclaré à la Chambre et ailleurs, quels effets la plupart de ces produits chimiques ont sur l'environnement et en particulier sur la santé humaine. Nous en savons cependant assez pour être alertés et pour agir.

Bien que la motion présentée par le député n'en fasse pas mention, l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs est l'une des grandes réussites des environnementalistes nord-américains. Les faits parlent d'eux-même. Pour ne citer qu'un exemple, les déversements totaux de phosphores dans le lac Érié, autrefois déclaré «mort», ont diminué de presque la moitié. Les algues en décomposition qui le rendaient presque inutilisable ont pratiquement disparu. Grâce surtout aux restrictions imposées à l'utilisation et au déversement des organochlorés dans le bassin des Grands Lacs, on a trouvé en 1980 dans les oeufs des goélands du lac Ontario, dix fois moins de 2,3,7,8-TCDD, l'une des formes les plus mortelles de dioxyne, par rapport à 1960. En 1983, les concentrations annuelles de DDE, de DDT, de HCB, de mirex et de tous les BPC mesurées dans deux colonies de goélands du lac étaient plus faibles qu'à aucune autre époque depuis que les mesures de contrôle ont débuté en 1974. Les diminutions variaient entre 55 et 98 p. 100.

• (1420)

Sans aucun doute, monsieur le Président, nous sommes plus forts pour déverser toujours plus de déchets dans les Grands Lacs que pour nettoyer les dégâts que nous avons causés. L'accord actuel ne suffit pas à faire face aux problèmes courrants des Grands Lacs et à préparer l'avenir; nous devons faire davantage. Voilà pourquoi il est heureux que l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs doive être renégocié cette année. Il a été, ainsi que la Commission mixte internationale, un instrument très efficace d'action concertée entre le Canada et les États-Unis.

Il faut admettre cependant que la situation du réseau des Grands Lacs a des conséquences différentes pour les Américains et pour les Canadiens. Paradoxalement, bien que le Saint-Laurent et les Grands Lacs fournissent de l'eau potable à environ 20 millions d'Américains et à près de neuf millions de Canadiens—je regroupe ici le réseau des Grands Lacs et celui du Saint-Laurent parce qu'ils ne font qu'un—cela représente, seulement 8 p. 100 des Américains contre le tiers des Canadiens. Lorsqu'il y a un problème dans les Lacs, comme c'est le cas actuellement, il ne représente qu'une difficulté locale ou régionale pour les Américains et leur gouvernement fédéral, même s'il est grave.

Au Canada, par contre cela constitue un problème national important étant donné le nombre de personnes touchées par la pollution. Par exemple, alors que nous sommes consternés en apprenant les fuites des décharges de déchets toxiques le long de la Niagara, du Love Canal, de la 102e rue, de la décharge «S», de Hyde Park et ainsi de suite, Lee Thomas, administrateur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, doit faire face à des problèmes semblables dans tout le pays, et pas seulement le long de la Niagara.

M. Caccia: Ils ne sont pas visés par l'accord.

M. McMillan: En ce sens, il doit éprouver la même inquiétude, dont je ne doute pas, à l'égard d'un plus grand nombre de sites que ce n'est le cas au Canada, où les «points noirs» sont concentrés principalement dans une région du pays. Voilà pourquoi au moment d'entamer les débats pour conclure un nouvel accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, les Canadiens et les Américains arrivent à la table de négociation avec des perspectives et des priorités différentes. Ce n'est pas, et j'insiste là-dessus, parce que les Canadiens sont plus purs et plus sensibles aux problèmes de l'environnement que les Américains, mais plutôt parce que les difficultés éprouvées par ces derniers sont plus étendues dans un pays plus populeux et plus uniformément industrialisé. Il conviendrait de ne pas oublier ce fait essentiel avant de commencer à sermonner les États-Unis sur la façon dont ils gèrent leurs affaires environnementales dans certains cas, car notre dossier est loin d'être vierge dans ce domaine.

Quatre-vingt-dix pour cent des toxiques qui polluent la Niagara proviennent des États-Unis. Seulement dix pour cent proviennent du Canada. En partie grâce au travail effectué par les anciens gouvernements canadiens et les anciens ministres, au nombre desquels je compte le député de Davenport (M. Caccia), et peut-être aussi par question d'intérêt personnel, M. Lee Thomas a résolu de trouver une solution au problème. Étant donné que l'on compte aux États-Unis, au contraire du Canada, de nombreuses décharges publiques comme c'est le cas à Niagara, qui risquent à tout moment de causer de graves ennuis un peu partout dans le pays, les Canadiens devraient se réjouir que M. Thomas s'intéresse particulièrement au problème de la Niagara en tant que telle.

Cette semaine, nous avons discuté lui et moi du plan à quatre volets relatif à la gestion des toxiques de la Niagara, qui permettra de coordonner les plans d'action des gouvernements canadien et américain, et de l'État de New York et de l'Ontario. Le plan de gestion est conçu de façon à préciser les mesures d'assainissement et à prévoir la réduction considérable des déversements de produits chimiques toxiques dans la rivière.

Au sujet de ce plan, monsieur le Président, je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, la majeure partie du travail sera de toute évidence effectuée par les Américains puisque le problème est d'origine principalement américaine. Ensuite, telle que me l'a présentée à l'origine M. Lee Thomas, le chef de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis le 17 octobre 1985, la partie américaine du plan ne répondait ni à nos exigences, ni à nos objectifs, et je le lui ai fait savoir.

Depuis lors, des entretiens poussés entre les représentants et les scientifiques des quatre niveaux de gouvernement et les nombreuses instances que j'ai présentées personnellement à Lee Thomas, à son organisme, et par ce dernier, au gouvernement américain, ont permis d'apporter des améliorations importantes au plan initial. En d'autres termes, depuis un an, les États-Unis sont de plus en plus conciliants et coopératifs de semaine en semaine au sujet du règlement des problèmes de la Niagara. C'est un fait. Les Américains ne font pas—ce que je n'accepterais pas d'ailleurs—de démarches insignifiantes ne permettant d'obtenir aucun véritable progrès, mais il serait irréaliste et, chose certaine, ridicule de ma part de penser qu'en ma qualité de ministre, je peux dicter au gouvernement américain les termes de son propre plan d'action à cet égard, même si j'aimerais bien le faire.

À mon avis, les Américains, et je suis bien placé pour parler en tant que petit-fils d'un Américain, sont fondamentalement des être rationnels, même s'il leur arrive parfois de se conduire de façon irrationnelle. Pour les influencer, il faut apporter d'excellentes preuves, et les données scientifiques recueillies par le Canada sont certainement difficiles à réfuter. Les Américains n'accepteront pas que les Canadiens soient grossiers avec eux, qu'ils les sermonnent vertement ou qu'ils utilisent des tactiques méprisables, et ce n'est pas nécessaire.

Le Canada et les États-Unis négocient des questions relatives aux eaux que nous partageons, depuis près de 80 ans, ce qui équivaut à deux fois mon âge. Bien des progrès ont été réalisés au cours de ces huit décennies, mais, avant cette semaine, jamais dans l'histoire de nos deux pays nous n'avions conclu un accord sur une réduction importante des déversements de produits toxiques dans les voies navigables entre le Canada et les États-Unis, et encore moins dans la Niagara. Il reste que le problème et sa solution prendront du temps, malgré nos progrès actuels.

À ce stade-ci, nous sommes parvenus à un accord, une entente, une communion d'idées si l'on peut dire, imparfaits à certains égards, comme les réalisations humaines le sont fréquemment, et il ne s'agit certes pas de ce que j'aurais souhaité dans un monde idéal. Cependant, c'est un premier pas important dans le règlement d'un problème qui tourmente les Canadiens depuis plus d'un demi-siècle.

Les Américains et les Canadiens se sont maintenant engagés à établir des objectifs bien précis pour réduire de façon significative les déversements toxiques. Notre objectif immédiat est une réduction de 50 p. 100 d'ici à 1995 au plus tard. Je dis bien «au plus tard». D'ici juillet 1987, nous serons en mesure de savoir s'il est possible de devancer l'échéancier et, en même temps, d'accroître les réductions. Des discussions scientifiques de haut niveau nous auront alors permis de mieux préciser les objectifs et les échéances. J'insiste pour dire que le programme vise tous les problèmes de toxicité de la Niagara, notamment les sources municipales et industrielles de contamination ainsi que les fuites et les écoulements des décharges.

• (1430)

Certes, le Canada préférerait régler le problème des décharges au moyen de l'excavation. Le leader parlementaire du NPD (M. Deans) a signalé à juste titre que c'était l'une des meilleures solutions. Il s'agirait d'enlever toute matière contaminante: toxines, sédiments, débris, qui jonchent les deux berges de la Niagara mais abondent surtout du côté américain. Si les Américains ne creusaient que les pires emplacements, soit dans les environs de Niagara, ils en auraient pour plusieurs centaines d'acres. La superficie globale des décharges dans ce secteur équivaut à celle de ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. C'est donc un espace considérable qui représente énormément de toxines, de sédiments et de débris à enlever ainsi que de berges à creuser. Après l'excavation, on devra entreposer ces matières dans un endroit plus sûr, s'il s'en trouve, ou les éliminer complètement.

La solution envisagée de préférence, c'est-à-dire l'excavation, oblige à tenir compte de trois grands facteurs. En effet, trois obstacles majeurs d'ordre technologique font hésiter les dirigeants et les scientifiques américains.

D'une part, dans le cadre de l'Enquête Pollution on s'est rendu compte, d'après des travaux d'excavation effectués pour le compte du ministère de l'Environnement, qu'il est très risqué de creuser ces dépotoirs parce que les émanations de produits chimiques, extrêmement volatiles et fort dangereux, pourraient être très nocives pour les travailleurs et les habitants de cette région.

D'autre part, en admettant que la manutention de millions de tonnes de matières toxiques puisse se faire sans danger, une hypothèse hautement improbable, les questions politiques, dans le sens le plus noble du terme, mises à part les difficultés scientifiques et technologiques, présentent des obstacles énormes à la réalisation de notre option préférée. Par exemple, la relocalisation d'une telle quantité de déchets toxiques accumulés depuis tant d'années fait dresser les cheveux sur la tête. Nous ne sommes pas le seul pays du monde affligé par le syndrome PADEÇA, pas de cela chez moi. Les Américains ont énormément de mal, compte tenu de leur densité démographique plus uniforme, à trouver des localités pour déposer temporairement ces substances en attendant de les incinérer en toute sécurité.

Enfin, même si ces matières pouvaient être incinérées au lieu d'être relocalisées, la quantité à détruire est telle qu'elle présente des risques et pour la santé et pour l'écologie. Je ne parle pas de l'incinération de préférence à la relocalisation ou à l'excavation. Je rappelle simplement que l'incinération massive de ces substances chimiques produirait une pollution au moins aussi grave, sinon pire, que les substances elles-mêmes, y compris les dioxines cancérigènes.

En raison de considérations technologiques et scientifiques, les Américains favorisent l'extraction des toxines et leur destruction sur les lieux. Il existe un problème d'ordre sémantique. Généralement, les gens considèrent que «extraction» et «excavation» sont deux termes synonymes alors qu'en réalité, ils mettent en cause deux procédés différents. Par opposition à l'excavation des emplacements eux-mêmes, l'extraction consiste à traiter ces emplacements de manière à en faire un ensemble presque hermétique d'où l'on peut extraire les toxines. M. Thomas reconnaît cependant que le procédé de l'excavation pourrait mieux convenir à certains emplacements et que la méthode de l'extraction ne pourra être utilisée que dans les cas où les déchets se sont infiltrés dans les couches géologiques environnantes.

Afin d'aider nos deux pays respectifs à choisir la méthode la plus sûre et la plus efficace, qu'il s'agisse de l'extraction ou de l'excavation, M. Thomas et moi-même avons convenu de faire appel à nos meilleurs scientifiques en les invitant à une grande conférence internationale qui aura lieu à l'automne probablement à Toronto, et qui pourra durer des jours, même des semaines.

Je rappelle encore que le plan en question n'est pas celui que le gouvernement du Canada, s'il avait agi isolément, aurait conçu et qu'il aurait pu proposer aux Américains. Cependant, le Canada a grandement influencé l'attitude américaine relativement à ce problème extrêmement complexe et difficile. Cette influence nous n'aurions pu l'exercer si nous Canadiens et moi en particulier avions lancé une grande campagne de publicité tapageuse à la fois aux États-Unis et au Canada, un peu à la façon, dois-je ajouter en toute déférence, qu'affectionne le parrain de la motion.

Il est ironique que le député de Davenport me reproche de revenir de Washington avec un plan de deuxième ordre concocté pour fins de propagande. Je ne parlerai pas pour l'instant de ses nombreuses réussites, ses réussites de premier ordre, au moment où il a été lui-même ministre de l'Environnement, pendant plus longtemps que je l'ai été jusqu'à présent.

M. Caccia: C'est nous qui avions préparé le terrain.

M. McMillan: Si j'avais uniquement été tenté de faire de l'esbrouffre comme l'a affirmé le député de Davenport, j'aurais choisi la voie qu'il préfère souvent: paroles creuses sous couvert de politique, inflexibilité présentée comme précepte doctrinal, insolence qui se veut de la détermination. Il est facile de jouer le héros décidé à ne rien concéder si ce n'est la solution idéale. Selon les préceptes de cette théologie écologique, il est préférable de laisser les toxines empoisonner les cours d'eau dans l'attente de la solution parfaite, plutôt que de s'attaquer aux problèmes par des moyens concrets. J'estime que la recherche de la perfection n'est qu'une façon de temporiser. Certaines personnes ne veulent rien d'autre qu'un plan qui ne sera jamais accepté si ce n'est que par eux-mêmes, au lieu d'une solution qui, si imparfaite soit-elle, permet quand même de faire des progrès. Ce n'est sûrement pas mon cas, monsieur le Président.

En conclusion, disons que pendant que certaines personnes perdent leur temps en discussions byzantines, mon ministère et moi-même nous occupons d'améliorer l'environnement pour les Canadiens, leurs enfants et les générations futures. Nous sommes très conscients que le plan de gestion n'est pas un aboutissement. En un sens, ce serait plutôt le point de départ du long chemin que nous avons encore à parcourir avant que l'on puisse sans crainte se baigner dans la rivière Niagara ou même en boire l'eau. Notre objectif, et je le suppose celui de l'opposition, n'est rien de moins que la restauration de ce qui a déjà été la majestueuse Niagara, un symbole de notre continent partagé et d'un engagement en faveur d'un travail sincère, de solutions vraies et de progrès tangibles dans le monde où nous vivons. Je crois que ce qui s'est passé à Washington cette semaine marque pour tous un grand pas vers notre objectif.

M. Caccia: Monsieur le Président, pourquoi le plan original produit en octobre dernier n'a-t-il pas encore été rendu public? Pour savoir quelles importantes améliorations ont été faites, le public et l'opposition pourraient au moins se baser sur ce plan.

• (1440)

En deuxième lieu, pourquoi le plan actuel que le ministre et le représentant de l'EPA ont discuté n'a-t-il pas non plus été rendu public? Troisièmement, pourquoi a-t-il choisi de révéler publiquement sa divergence d'opinion avec son homologue de l'Ontario? Je lui ai posé cette question dans mon discours et j'estime qu'il doit une réponse à la Chambre et au public canadien. Étant donné la déclaration qu'il a faite au début de la semaine avant de se rendre à Washington, il me semble qu'il doit prouver qu'il n'était pas irresponsable de sa part de se dissocier de la position canadienne et de laisser croire à Washington que le Canada pouvait envisager deux niveaux de qualité. C'est pourquoi nous affirmons qu'il s'agit d'un accord de deuxième ordre.

Le ministre ne semble pas apprécier la réflexion en profondeur, les principes et les lignes directrices dans l'étude des problèmes de l'environnement, il semble faire amateur, car il n'a pas mentionné une seule fois dans son intervention qu'il existe un accord entre les deux pays. Lee Thomas, avec tous les problèmes qu'il peut avoir, a aussi une obligation internationale envers nous. Le ministre semble ne pas en avoir du tout conscience. Il n'a pas étudié ses dossiers. Il n'a pas effectué les études nécessaires pour bien défendre la position canadienne. Il persiste à donner l'impression que l'Agence américaine de protection de l'environnement nous fait une faveur en examinant les problèmes décelés le long de la rivière Niagara. Ce n'est pas une faveur. Lee Thomas a une obligation envers le Canada, mais ça ne semble pas entrer dans la tête du ministre.

Je lui ai posé trois questions; j'espère qu'il y répondra car elles sont importantes. Pourquoi le secret entourant le plan? Pourquoi a-t-il parlé publiquement des divergences d'opinion du côté canadien avant de se rendre à Washington et de nouveau à Washington?

M. McMillan: Monsieur le Président, je trouve curieux que le député de Davenport, en sa qualité d'ancien ministre de l'Environnement, ne comprenne pas le processus. Le comité sur les produits chimiques toxiques dans la rivière Niagara a présenté un rapport. Il s'agissait d'une étude ou analyse générale de l'état de la Niagara. Sur la base de ce rapport il devait y avoir quatre plans d'action élaborés par chacun des gouvernements participants, à savoir celui des États-Unis, celui de l'État de New York, celui de l'Ontario et celui du Canada. Chacun devait avoir son propre plan d'action découlant du rapport du comité sur les produits chimiques toxiques dans la Niagara, et s'attaquant au même problème selon des perspectives et des compétences différentes. En ce qui concerne le plan dont nous parlons, il s'agit de la réaction américaine au rapport du comité.

C'est le plan d'action des Américains, pas le mien. J'ai été invité par Lee Thomas à participer à l'amélioration du plan d'action américain. Nous avons un plan canadien, il y a un plan ontarien et un plan de l'État de New York, et les Américains ont bien sûr un plan d'action national. Ce n'était pas mon plan. Ce n'était pas à moi de le divulguer. C'était un document interne du gouvernement américain destiné à être publié par les services de ce gouvernement à la date qu'il choisirait. Voilà pour la première remarque.

En second lieu, il me demande pourquoi nous ne publions pas le nouveau document. Je collabore très étroitement à ce plan d'action avec les Américains presque quotidiennement depuis le 17 octobre 1985. Mes fonctionnaires y ont directement participé, et bon nombre d'entre eux sont allés exprès pour cela à Washington. J'ai aussi moi-même travaillé directement avec le chef de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Quand je suis allé à Washington cette semaine, le plan n'était pas encore terminé. S'il l'avait été, je n'y serais même pas allé. J'y suis allé pour voir si nous pouvions y donner encore un petit coup de pouce. Nous l'avons fait. Nous nous sommes notamment mis d'accord sur une déclaration constituant une entente entre les deux pays sur la façon dont le plan d'action du gouvernement américain serait exécuté. En ce sens, cette déclaration a complété leur plan d'action.

Par exemple, je ne suis même pas sûr que le document qui doit être publié mentionnera notre entente pour essayer de réduire de 50 p. 100 la présence de certaines substances d'ici 1995. Cette entente est pourtant en filigrane dans le texte qui a résumé cette semaine notre accord. Ce sera un document qui accompagnera leur plan d'action et l'ensemble représentera le plan d'action que le gouvernement américain entreprendra en collaboration étroite avec nous-mêmes, l'Ontario et l'État de New York, dans le contexte du rapport du comité des toxiques de la Niagara. Voilà pour votre première réponse.

Pourquoi je ne publie pas le document du 17 octobre pour vous permettre de juger de l'importance de l'évolution? Parce que ce n'est pas mon document. Pourquoi n'avons-nous pas divulgué le nouveau document? Parce qu'il vient d'être remanié en profondeur cette semaine quand j'ai quitté Washington. Au lieu de cela, nous avons publié l'essence de ce qui avait été convenu. Le nouveau document est sous presse et sera divulgué par les Américains en temps voulu suivant un calendrier qu'ils détermineront eux-mêmes.

En réponse à la deuxième question ou, si l'on veut prendre les choses d'une manière différente, la troisième question concernant M. Bradley, ce n'est pas mon genre de me lancer dans des altercations publiques avec mes collègues parmi les ministres de l'Environnement. J'ai collaboré jour après jour avec M. Bradley sur de nombreuses questions, notamment les pluis acides. Je pense avoir de bons rapports personnels avec M. Bradley. Je l'aime bien, je le respecte et je pense que c'est un sentiment mutuel. Je dois toutefois dire que j'ai été très déçu par l'attitude saugrenue qu'il a eue ainsi que les fonctionnaires de son ministère à l'occasion de nos négociations avec les Américains. Le message qui me revenait des Américains avec lesquels j'essayais de conclure une entente pour tout le Canada était qu'ils n'avaient pas confiance en lui.

M. Deans: Holà!

M. McMillan: Qu'il ne . . .

M. Deans: Vilaine affaire.

M. McMillan: Je vais l'exprimer autrement. Je dis au leader parlementaire du NPD . . .

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La question et la réponse ont pris une partie excessivement longue des dix minutes . . .

M. Clark (Yellowhead): Oh?

M. Deans: Non, attendez! J'allais tout simplement dire qu'en faisant . . .

M. Clark (Yellowhead): Vous essayez de couper court à une réponse qui ne vous plaît pas.

M. Deans: Non, je suis tout oreilles. Je m'inquiète des répercussions à longue échéance d'une réponse qui donne l'impression que le gouvernement américain ne fait pas du tout confiance à un ministre du gouvernement de l'Ontario.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. Deans: C'est tout ce qui m'inquiète. C'est à cela que mènent les réponses longues et compliquées.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. La parole est au ministre de l'Environnement (M. McMillan).

M. McMillan: En guise de conclusion, je dirai que les autres négociateurs avaient vraiment l'impression que le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement américain ne discutaient plus de bonne foi . . .

M. Deans: Voilà qui est mieux dit.

M. McMillan: . . . en vue de la signature d'un accord bilatéral important. J'ai du prendre mes distances de la personne jugée responsable de cette situation pour arriver à conclure avec les Américains un marché intéressant pour les Canadiens, puisqu'il y allait de leur santé et de la protection de leur milieu naturel. Cela ne m'intéressait pas de participer ni d'être associé à une manoeuvre considérée comme de la comédie par l'autre partie. Certains Canadiens allaient dire à Washington, avec un sourire affable et d'une voix douce, en regardant les Américains droit dans les yeux, que tout était parfait, pour venir dire ensuite tout le contraire au *Star* de Toronto, que les Américains lisent, après tout. C'est un manque de bonne foi. Je ne suis pas un champion du génie américain ni de la cause américaine; les Américains sont capables de s'en charger eux-mêmes. Je suis le champion de la cause canadienne, et je prends mes distances de tout ce qui ne la sert pas; c'est exactement ce que j'ai fait dans ce cas-ci.

• (1450)

Le président suppléant (M. Charest): Une toute petite question.

M. Deans: En guise de préambule, je signale que je ne suis pas mécontent que la question et la réponse aient pris huit minutes et demie des dix minutes prévues. C'est à la présidence de veiller à ce que les questions et les réponses soient brèves. C'est ainsi que l'on conçoit cette période.

Le président suppléant (M. Charest): Je ne crois pas qu'il convienne à un député de faire une telle remarque et le député de Hamilton Mountain (M. Deans) le sait. La situation diffère d'une période des questions et commentaires à une autre. Les députés peuvent, s'ils le veulent, prolonger la période des questions et observations en présentant une demande en ce sens à la Chambre, et le député de Hamilton Mountain le sait bien. Je lui demanderais de poser sa question, car nous n'avons pas beaucoup de temps.

M. Deans: J'espère que vous continuerez à faire preuve d'autant de jugement.

Je tiens à dire au ministre que je trouve insultants ses commentaires au sujet du ministre de l'Environnement de l'Ontario, non pas que je le soutienne ou que je lui donne raison ou tort, mais je ne crois pas utile de se quereller quant à la façon de résoudre le problème.

Je dirais la même chose au ministre de l'Ontario. Ce n'est pas en discutant, à la Chambre des communes, quant à savoir si nous pouvons ou non faire confiance aux autres ministres que nous allons servir notre cause.

M. McMillan: Telle était la question.

M. Deans: Il aurait été possible d'y répondre différemment.

M. McMillan: Voilà la réponse.

M. Deans: Si telle est la réponse, très bien. N'oubliez pas qu'une fois commencées, ces querelles n'ont pas de fin et que les Canadiens ont l'air ridicules. Il aurait été possible d'y répondre mieux et de façon plus brève.

Le ministre a-t-il une petite idée de la façon dont la technologie proposée par M. Thomas va marcher, de la date à laquelle il pense pouvoir commencer à l'utiliser, de la somme annuelle que le gouvernement des États-Unis a l'intention de consacrer à cela au cours des cinq prochaines années?

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au ministre de l'Environnement (M. McMillan) pour une très brève réponse.

M. McMillan: Pour quelqu'un qui voulait une réponse brève, il a fait en sorte que j'aie beaucoup de mal à le satisfaire en incluant dans sa question trois considérations techniques bien distinctes. Pour répondre brièvement, nous avons commencé, nous nous sommes attelés à la tâche, des deux côtés.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Gander—Twillingate (M. Baker) invoque le Règlement.

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La Chambre est sans doute d'accord pour laisser le ministre répondre complètement à la question sans être limité par le temps.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre consent-elle à l'unanimité à laisser répondre le ministre, comme le propose le député de Gander—Twillingate?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): D'accord, vous avez le consentement unanime.

M. McMillan: Les collègues du député ont contribué à donner l'impression que le plan auquel nous avons donné notre accord ne serait pas mis en oeuvre avant juillet 1987. C'est faux, nous avons déjà commencé. Nous espérons réduire la pollution de moitié d'ici 1995. Nous devons mobiliser des moyens scientifiques beaucoup plus importants pour identifier la nature exacte des substances toxiques présentes dans la rivière et les différentes sources de pollution. Nous savons suffisamment de choses pour justifier des mesures, mais nous n'en savons pas assez pour fixer des dates ou des pourcentages avec la précision nécessaire.

En juillet 1987, nous espérons être en mesure, vu la force scientifique que nous avons mobilisée, de mieux préciser la date, 1995, et la réduction, 50 p. 100. Nous espérons pouvoir faire mieux que 50 p. 100 et cela avant 1995, mais à quel prix? Il faudra dépenser des dizaines de millions, mais pour l'instant il est impossible de dire combien.

M. Deans: J'ai demandé combien l'on avait engagé pour les différentes années?

M. McMillan: Voilà ce que j'appelerais une approche typiquement néo-démocrate. Si l'on n'en connaît pas le prix ce n'est pas efficace. Ce dont nous parlons ici, c'est de la mobilisation de toutes les ressources scientifiques et techniques du gouvernement du Canada, du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement de l'État de New York et du gouvernement des États-Unis lui-même. Comment chiffrer une telle mobilisation? Comment procéder?

M. Deans: Ce n'était pas la question. Je ne veux pas savoir le prix global. Je demandais combien ils avaient engagé pour le nettoyage pendant les cinq prochaines années?

M. McMillan: Qu'est-ce que c'est, si ce n'est le coût de l'opération? Quelle est la différence entre le coût et le prix? Je dis que l'on ne peut pas quantifier les dépenses que les gouvernements étrangers devront consentir pour cette cause au cours de la prochaine décennie.

M. Deans: Je vous ai demandé combien ils avaient.

M. McMillan: Je ne pense pas qu'il soit possible de le savoir, même pour un an, car il y a beaucoup de frais cachés. Comment évaluer ce que coûtent les fonctionnaires, les scientifiques et les techniciens d'Environnement Canada, de Santé et Bien-être social Canada et des autres ministère qui sont mobilisés rien que pour notre part de l'affaire? Ce n'est pas que nous ne pouvons pas affirmer en général que cela coûtera des dizaines de millions de dollars, mais quel que soit le coût, il sera beaucoup moins élevé que si nous ne faisons rien.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, un simple avis au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique . . .

Le président suppléant (M. Charest): Sur un rappel au Règlement?

M. Langdon: J'ai peut-être mal saisi la requête, mais j'ai cru comprendre que ceux qui voulaient poser des questions au ministre pourraient continuer de le faire, et non que cela ne s'appliquerait qu'à un seul député désireux de poser des questions.

Les subsides

Le président suppléant (M. Charest): Le secrétaire parlementaire au sujet du même rappel au Règlement.

M. Gurbin: Monsieur le Président, j'ai cru comprendre, en donnant mon consentement, que le ministre pourrait terminer sa réplique à cette déclaration. Je pense que les autres députés devraient pouvoir encore traiter de cette importante question.

Le président suppléant (M. Charest): Je remercie tous les députés de leur généreux apport, mais je crois comprendre que le ministre est autorisé à terminer sa réponse.

M. Baker: Monsieur le Président, vous avez parfaitement raison, mais je peux dire, d'après la réponse du secrétaire parlementaire, qu'il est inutile que je demande le consentement unanime de la Chambre pour interroger le ministre. Je voulais faire remarquer au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique que récemment il est porté à faire des interventions pendant qu'il se dirige vers la porte. Cela complique énormément la tâche des interprètes, des caméramen et des microphones qui doivent capter ce que dit le député, mais on peut remarquer la déférence qui lui est témoignée à la Chambre, car tout le monde écoute quand il parle dans le corridor, même le Président.

Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) dit qu'à moins qu'il y ait un prix sur l'étiquette, cela ne compte pas pour le Nouveau parti démocratique. A en juger par les réalisations du gouvernement, je dirais que s'il y a un prix d'indiqué, le gouvernement estime que la dépense est superflue.

Il suffit de se rappeler ce que le gouvernement actuel a fait depuis qu'il est en place. A propos des déchets toxiques et de leur incidence sur l'environnement, il a réduit les crédits. Cette décision incroyable est venue du gouvernement du Canada, du ministère de l'Environnement, dont le ministre est maintenant chargé. À ma connaissance, on a mis fin à toutes les études qui, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, touchaient la faune et l'effet que produisent sur elle les produits chimiques toxiques. Le Centre de toxicologie a été supprimé. En Colombie-Britannique, on a mis un terme à l'étude des oiseaux marins. D'aucuns pourront dire qu'il n'est pas très important d'étudier comment ces oiseaux réagissent à certains éléments dans leur habitat. Puis, le gouvernement a mis fin à l'étude qui était menée dans les Prairies et qui portait sur les effets des herbicides sur la reproduction des canards. D'aucuns pourront dire que ce n'était pas là une étude très importante.

• (1500)

Le gouvernement s'en est ensuite pris à l'Ontario et a mis un terme à l'étude qu'on y menait sur les oeufs des goélands argentés et sur l'effet qu'ont sur ces oiseaux les produits toxiques accumulés sur les rives des Grands Lacs. D'aucuns peuvent dire que cette étude n'est pas très importante.

Le gouvernement s'est tourné vers l'est du Canada et il a mis à pied des personnes qui participaient à une étude de l'incidence des insecticides et de quelques herbicides sur les oiseaux de la région de l'Atlantique par suite de la vaporisation aérienne de ces produits. Les résultats de cette étude vaudraient pour tout le pays, car l'arrosage chimique des forêts supprime les insectes dont se nourrissent les oiseaux. Grâce à ces études, les hommes de science ont découvert que les produits chimiques employés pour tuer les insectes dont les oiseaux se nourrissent tuaient aussi les oiseaux. Dans ces conditions, comment le ministre de l'Environnement peut-il prétendre que le gouvernement a obtenu d'excellents résultats depuis son arrivée au pouvoir?

Le Conseil national de recherches a vu un certain nombre de projets annulés. On peut citer, par exemple, l'étude sur l'incidence qu'ont les précipitations acides et l'enfouissement des déchets toxiques sur la qualité des eaux souterraines au Canada. On a annulé une analyse scientifique, commandée par le gouvernement de l'Ontario, destinée à mettre à jour les questions clés relatives à l'évaluation des biphényles polychlorés. Certains croient peut-être que ce n'est pas important, mais il faut savoir que les biphényles polychlorés étaient utilisés à l'origine au Canada comme agent de refroidissement des transformateurs électriques. On les a interdits au pays parce que leur toxicité aurait pu avoir de graves conséquences sur la santé humaine. Mais, contrairement aux États-Unis, nous n'avons aucun moyen de nous en débarrasser. Les sociétés d'électricité et de téléphone et les gouvernements provinciaux les ont mis dans des contenants et les ont entreposés dans des mines abandonnées et des bâtiments désaffectés dans tout le pays, sans presque aucun contrôle ni surveillance.

On a annulé une étude au sujet de l'incidence des virus contenus dans l'eau sur la santé humaine, étude commandée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et l'Association canadienne d'hygiène publique. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a aussi annulé une étude sur les infections virales des poissons et leur incidence sur les pêches canadiennes, commandée par le ministère des Pêches et des Océans.Le ministre parle avec beaucoup d'enthousiasme des réalisations du nouveau gouvernement du Canada en matière de déchets toxiques, d'utilisation des produits chimiques et de leur entreposage. Est-il étonnant que les gens qui sont au courant de la situation se demandent de quoi peut bien parler le ministre?

Le ministre a beaucoup critiqué le député de Davenport (M. Caccia), le ministre de l'Environnement sous le gouvernement précédent. J'ai lu récemment la transcription d'une réunion qui a eu lieu entre l'ancien ministre de l'Environnement, des environnementalistes et des hommes de science. Elle portait sur une importante réalisation digne d'intérêt, dans votre province, monsieur le Président, et peut-être même dans votre circonscription électorale ou non loin de là. Les participants ont parlé d'un complexe de fermentation nationale à orientation ergonomique, où l'on produirait le bacille *thuringiensis* à partir d'un mélange de pommes de terre, que l'on ferait venir de la région de Chicoutimi ou d'ailleurs, et de farine de poisson provenant de la Gaspésie ou d'ailleurs.

Si je soulève cette question, c'est qu'à l'heure actuelle, à Terre-Neuve, par exemple, on procède probablement à de l'épandage aérien pour tuer soit le puceron lanigère du sapin ou l'arpenteuse de la pruche. Le produit chimique utilisé est le fenithrothion. Selon les études que j'ai consultées, ce produit est l'un des plus illogiques à être utilisé dans l'épandage aérien sur une grande superficie. Les études effectuées par le Conseil national de recherches montrent que lorsque l'on répand ce produit sur de grandes étendues de forêts, il détruit les systèmes reproductifs des oiseaux qui mangent les insectes que le produit est censé tuer. Pourtant, c'est le seul produit autorisé par le ministère de l'Agriculture dans son programme de lutte contre l'arpenteuse de la pruche.

À cette époque-ci de l'année, on procède également à l'épandage aérien de produits chimiques toxiques sur les forêts d'autres régions du pays. Dans certains coins du Canada, on se sert à titre expérimental de produits chimiques dans le cadre de la gestion des forêts. On y a recours non seulement pour détruire les feuillus qui ne peuvent être utilisés par les usines de pâte à papier, mais également pour le reboisement avec le type d'arbres dont on a besoin.

Au Canada, et dans bien d'autres pays du monde, le gouvernement approuve de façon intentionnelle des plans tendant à épandre des produits chimiques sur des forêts entières, s'étendant sur des centaines de milles. Le produit chimiques est censé permettre de lutter contre les insectes qui dévorent les forêts qu'on exploite à des fins économiques. Cependant, il tue également des insectes nécessaires dans la chaîne écologique.

Le gouvernement du Canada a tenté d'éliminer l'épandage aérien de produits chimiques. L'expérience s'est produite au Centre de recherches forestières des Laurentides de Sainte-Foy, au Québec. On y a découvert un insecticide qui n'est pas un produit chimique. C'était une découverte incroyable. Je le répète, il s'agit du bacille *thuringiensis*.

• (1510)

Des experts sont venus de tous les coins du monde, du Japon, de la Chine, de la Norvège, de la Suède et du Danemark, examiner les études auxquelles le gouvernement fédéral se livre depuis huit ou dix ans. Il y avait même des représentants de pays qui n'ont pas recours aux produits chimiques pour lutter contre les insectes et qui élèvent plutôt des oiseaux à cette fin. Dans ces pays, on se dit que si les oiseaux mangent les insectes dans des zones forestières sélectionnées aux fins de cette lutte, on peut alors se servir de l'élevage d'oiseaux pour se débarasser des insectes nuisibles. Tandis que l'on poursuivait des recherches pour trouver pareil insecticide, on a découvert que le gouvernement du Canada, par le Service canadien des forêts, était lui aussi à la recherche d'un moyen d'éviter d'arroser nos forêts de produits chimiques. De nos jours, le Canada est réputé de par le monde pour avoir effectué tous les travaux expérimentaux dans ce domaine. Cela nous confirme comme tête de file dans la découverte d'une solution non chimique dont nous pourrions nous servir pour nos régions forestières. Comme l'ancien ministre de l'Environnement n'est pas sans le savoir, actuellement on répand cet insecticide non-chimique sur les forêts de la plupart de nos provinces.

Je suis persuadé que le ministre de l'Environnement sera intéressé par ce que je suis sur le point de lui dire. Il sera assurément tout à fait déconcerté d'apprendre que l'on a mis fin à l'activité de l'équipe entière de recherchistes au Centre de recherches forestières des Laurentides. L'équipe en question procédait à de nouvelles expériences sur d'autres types d'insectes que l'on trouve dans nos forêts. Elle était en train d'examiner le problème posé par les moustiques et les mouches noires. Ne seriez-vous par ravi, monsieur le Président, que l'on réusisse à enrayer le fléau des mouches noires sans l'aide de produits chimiques? Voilà à quoi était sur le point d'aboutir la recherche entreprise par M. Smirnoff. Si j'ai bien compris, M. Smirnoff a atteint l'âge de la retraite et le nouveau gouvernement a refusé de lui permettre de poursuivre ses travaux. Je n'y comprends rien puisque, peu après la retraite de ce scientifique, le gouvernement a présenté un projet de loi proposant que la retraite cesse d'être obligatoire à l'âge de 65 ans. D'après ce que j'ai cru comprendre, ce personnage de réputation internationale enseigne à présent à l'Université Laval. Je pense qu'il examine les thèses présentées en préparation du doctorat en biologie. Mais on a mis un terme à ses travaux de recherche. Pourquoi? Parce que le gouvernement a décidé de réduire les crédits affectés à ce domaine. Ce dernier a donc décidé d'aller poursuivre ses recherches dans d'autres régions du pays.

Quand l'actuel ministre de l'Environnement s'empresse de critiquer l'ancien ministre, il aurait intérêt à réfléchir aux réalisations de ce dernier. Les députés peuvent être certains qu'il n'aurait jamais accepté que son gouvernement disperse cette équipe de chercheurs qui réalisaient, au Québec, des travaux de renommée internationale.

La Chambre a raison de s'intéresser au problème de la pollution, à l'entreposage des produits chimiques ici et là et au fait que des polluants pénètrent dans nos cours d'eau. Sachons toutefois que, aujourd'hui même, en 1986, sous l'autorité du gouvernement fédéral et, la plupart du temps, avec la collaboration des gouvernements provinciaux, des avions répandent du haut des airs des produits chimiques toxiques sur des milliers d'acres. Quand on se balade en forêt, je vous dirai pourquoi on s'étonne de ne pas entendre le gazouillis des oiseaux . . .

M. Gurbin: C'est parce qu'il n'y a plus d'insectes!

M. Baker: Le secrétaire parlementaire a peut-être raison, en partie du moins.

Il est inacceptable de céder aux pressions des fabricants américains qui veulent que leurs produits chimiques soient autorisés au Canada. Il est tout aussi inacceptable de donner raison aux intérêts canadiens pour qui, en foresterie, il n'y a pas de meilleur moyen, pour faire pousser les arbres rapidement, que d'utiliser ces produits chimiques.

Le dossier du gouvernement est éloquent. Il a fait de son mieux pour décourager la recherche scientifique orientée vers l'écologie. Le pire recul, nous l'avons enregistré lorsqu'il a mis fin aux travaux considérables entrepris par ses prédécesseurs au cours des dix ou quinze dernières années, en vue de trouver un insecticide non chimique.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Cadieux): Questions! Commentaires! La parole est à l'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis).

Mme Duplessis: Monsieur le Président, j'ai décidé d'intervenir parce que mon collègue de Gander—Twillingate (M. Baker) a mentionné le Centre de recherche en foresterie des Laurentides qui est situé dans ma circonscription. Comme je suis bien au courant du dossier sur le bacille *thuringiensis* ainsi que des démarches faites par le Dr Smirnoff afin de voir son assistant prendre la direction de la recherche sur la tordeuse des bourgeons, je tiens à lui donner des renseignements naturellement qu'il a omis tout au long de son discours.

Tout d'abord, la recherche dans ce domaine n'a pas été abandonnée, elle se poursuit toujours et surtout dans le centre de la Chute-à-Galets qui est situé dans le parc des Laurentides entre Québec et Chicoutimi et plus près de la ville de Chicoutimi.

Je tiens aussi à mentionner à mon honorable collègue que, actuellement, les chercheurs qui sont dans le Centre de recherche en foresterie des Laurentides, dans ma circonscription, sont en train de prendre possession de leurs nouveaux locaux. Ils sont en plein déménagement, si l'on veut. Ils ne peuvent pas du jour au lendemain être capables . . . Ils sont en train de fermer des choses et de rentrer dans les nouveaux locaux. C'est en construction, ce n'est pas tout à fait terminé.

Ils n'ont pas l'intention d'abandonner la recherche dans ce domaine-là.

Ils poursuivent aussi une autre sphère de recherche concernant la tordeuse des bourgeons, c'est-à-dire qu'ils essaient de rendre les espèces de résineux beaucoup plus résistants justement à cet insecte.

Je crois que mon honorable collègue se trompe et omet de donner des renseignements que je connaissais. Il me fait donc plaisir d'en informer la Chambre puisqu'il s'agit d'un dossier que je possède très bien.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, je sais gré au député de son intervention. J'ai en main un nouveau graphique mis au point par le gouvernement actuel concernant le comportement et le contrôle des insectes, l'efficacité des insecticides, leur nom, leur technologie respective et toutes les recherches effectuées dans ce domaine au Canada.

• (1520)

Selon les termes mêmes du Service canadien des forêts, on a réorienté les recherches dans ce domaine. M. Smirnoff, qui est un savant de réputation internationale, a dit lui-même que la tendance actuelle était d'arrêter les recherches sur l'utilisation pratique du bacille *thuringiensis* faites par le Centre de recherche forestière des Laurentides pour lutter contre la tordeuse des bourgeons. Il n'en revient pas étant donné que le service de recherches pathologiques sur les insectes de ce centre est le seul du genre au Canada, voire en Amérique du Nord, qui ait acquis une réputation internationale dans l'utilisation du bacille *thuringiensis* contre la tordeuse des bourgeons. Il assure que c'est une décision prise à l'aveuglette et il signe bien la lettre en question comme l'a fait remarquer l'ex-ministre de l'Environnement. Je n'ai pas demandé à M. Smirnoff la permission de lire sa lettre. J'aurais peut-être dû le faire.

Les porte-parole du gouvernement devraient le supplier à genoux de ne pas quitter le Centre de recherche forestière des Laurentides étant donné qu'il est leur seule sommité internationale dans ce domaine. Il est le seul savant qui ait découvert un insecticide non chimique pour combattre l'infestation des forêts. Mais ils l'ont débouté. J'ai la lettre le prouvant. Ils lui ont dit qu'il ne pouvait pas avoir de fonds supplémentaires, que ce programme de recherches avait fait son temps au Centre de recherche forestière des Laurentides.

Je me réjouis d'entendre la députée nous dire que certains travaux se poursuivent toujours dans ce centre. Mais ces travaux ne seront pas aussi complets sans la présence de M. Smirnoff. J'espère sincèrement que le gouvernement ouvrira les yeux, qu'il prendra la peine de consulter les revues scientifiques internationales qui publient ses articles et parlent de lui en termes élogieux. J'espère que ce savant reviendra travailler pour le gouvernement du Canada.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, je veux simplement faire une remarque sur l'intervention de l'honorable député de Gander—Twillingate (M. Baker).

Si le gouvernement antérieur, au lieu de consacrer des budgets très importants à la recherche pure, à la recherche pour la recherche, à la recherche dans des laboratoires très sophistiqués, et surtout si vous aviez consacré peut-être un peu moins d'argent à des immenses immobilisations vouées à la recherche—aujourd'hui on est obligé d'entretenir ces édifices qui sont vides—si au lieu de faire cela, vous étiez intervenus, vous aviez permis une collaboration entre l'entreprise privée et la recherche, entre les gens intéressés du milieu, nous n'aurions pas aujourd'hui à résoudre ces problèmes.

Alors, c'est parce que vous avez mal dirigé vos budgets dans le temps où vous étiez au pouvoir que, aujourd'hui, nous devons, une fois de plus, en supporter les conséquences néfastes.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, on aurait cru entendre le ministre des Finances (M. Wilson) ou le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Je félicite le député de plagier d'une façon si parfaite les propos que tiennent quotidiennement ces deux personnages.

Le député a affirmé que l'ancien gouvernement libéral avait gaspillé de l'argent à construire des laboratoires et à subventionner des recherches alors qu'il aurait pu aider l'entreprise privée à faire ces recherches en collaboration avec le gouvernement. D'après lui, le gouvernement n'aurait pas eu à dépenser tout cet argent en salaires et en éprouvettes. D'après lui encore, ce n'était pas nécessaire et nous aurions pu construire des tentes au lieu de bâtiments, et nous n'avions pas besoin de toutes ces années-personnes. En somme, si nous n'avions pas tellement dépensé en recherches, nous n'aurions pas à nous serrer la ceinture aujourd'hui.

Je suppose que le député veut parler de l'immense déficit du gouvernement du Canada. Si le gouvernement libéral a trop consacré d'argent à la recherche, miséricorde, ce ne sont pas les arguments qui lui manquent pour tous les domaines énumérés dans le *Larousse encyclopédique*.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Cadieux): Questions ou commentaires? L'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) a la parole.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je crois que mon collègue de Gander—Twillingate (M. Baker) n'a pas bien compris ce que mon collègue a dit. Il a dit que vous dépensiez mal l'argent pour la recherche.

Je tiens encore une fois à préciser que le docteur Smirnoff est un homme extrêmement remarquable qui a fait un grand pas dans la recherche, qui a vraiment découvert des choses extraordinaires.

Mais je tiens encore une fois à assurer mon collègue que je suis ce dossier-là de très près et que je suis allée voir personnellement, et je suis au courant que les travaux se poursuivent à Chute-à-Galets. Je lui répète qu'actuellement, au Centre de recherche, on continue à chercher de quelle façon on pourrait réduire ou se débarrasser de la tordeuse des bourgeons et ce, pas avec des produits chimiques.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, je suppose que la députée a dit que j'avais mal interprété les paroles de son collègue et que je n'avais pas bien compris ses propos à lui. Pourtant j'ai très bien entendu. Je comprenais ce qu'il disait. Il voulait sûrement parler du budget et j'ai très bien entendu. Cependant, en cherchant une solution aux problèmes, il ne devrait pas s'en prendre à ceux qui travaillent au Québec.

[*Français*]

Les gens du Québec ne sont pas responsables du problème. Ce gouvernement est responsable.

Le président suppléant (M. Cadieux): L'honorable députée de Louis-Hébert.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je voudrais aussi donner un élément d'information à mon collègue de Gander—Twillingate et lui dire que, dans toute recherche concernant la foresterie, il y a un élément qu'il oublie, c'est le gouvernement provincial. Donc, il y a des ententes là-dessus, il y a aussi une volonté . . . Le gouvernement fédéral doit respecter ce que le gouvernement provincial veut.

Alors, c'est un autre élément qui entre en ligne de compte.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, selon la Constitution du Canada, il n'y a qu'un seul domaine qui relève de l'autorité du gouvernement fédéral et c'est la recherche forestière. Le député a parfaitement raison quand il dit que ce sont les provinces qui administrent les forêts mais le gouvernement fédéral s'occupe des recherches et c'est ce dont il est question aujourd'hui. Pour ce qui est de l'utilisation de produits chimiques dans les régions boisées, le rôle du gouvernement fédéral se limite à approuver les produits qu'utilisent les gouvernements des provinces. Ce qui ne va pas sans difficulté avec l'actuel gouvernement.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'espère que ce débat échappera aux considérations partisanes. Pour commencer, j'aimerais faire ressortir l'ampleur de la crise que nous traversons pour la région des Grands Lacs. C'est l'importance de cette crise qui a amené le député de Davenport (M. Caccia) a proposer cette motion. Cela fait partie de ses efforts et des nôtres pour mieux renseigner le public et, de ce fait, inciter le gouvernement à agir.

• (1530)

Je ne veux pas passer trop de temps là-dessus, car j'en ai déjà parlé. Toutefois, je tiens à faire remarquer que l'excellent rapport publié récemment par la Société royale du Canada et qui évaluait l'accord de 1978 entre le Canada et les États-Unis, dont parle la motion, en venait à des conclusions plutôt sombres. Il concluait que les programmes les plus difficiles, comme le contrôle des sources diffuses, l'arrêt de la contamination par les décharges, le développement et la mise en place de mesures d'élimination des polluants libérés et la limitation des émanations atmosphériques de substances toxiques, progressent très lentement. Autrement dit, c'est sur le coeur même du problème que l'action est la plus lente et l'accord que nous avons n'y attache pas beaucoup d'importance.

Peut-être cela ne frappe-t-il pas l'imagination des gens autant que peut le faire l'étude de l'Agence américaine de protection de l'environnement publiée cette semaine. Cette étude fait état de la présence de dioxine dans les poissons des Grands Lacs. Elle révèle que, contrairement à l'information que nous donnent les ministères provincial et fédéral de l'Environnement, on a relevé une concentration de dioxine de plus de 41 parties par billion dans un certain nombre d'espèces de poisson pris dans diverses parties des Grands Lacs. Elle montre que c'est dans le lac Ontario que l'on trouve la plus forte concentration de dioxine avec 41 parties par billion, comme je viens de le mentionner.

Cela nous apprend donc que des gens mangent du poisson où la concentration de dioxine dépasse de beaucoup les normes admises en matière de santé. Cela nous apprend également que cette dioxine risque de progresser dans la chaîne alimentaire et dans une concentration accrue dans tout le système, ce qui aura pour effet d'empirer la situation bien davantage.

Il s'agit d'une crise qui a été marquée non seulement par des études mais aussi par l'émergence de groupes locaux partout dans le bassin des Grands Lacs, en partie en réaction à la principale conclusion de l'étude de la Société royale du Canada selon laquelle le bassin des Grands Lacs est la région la plus polluée en Amérique du Nord pour ce qui est des substances toxiques. On a formé à Windsor un groupe appelé *Clean Water Alliance* qui a rencontré récemment le ministre lorsqu'il est venu dans notre ville. L'Alliance a exprimé en termes très énergiques la vive préoccupation du grand public à ce sujet.

Le sentiment de crise est ressenti non seulement chez nous dans l'Opposition mais également au sein du ministère fédéral lui-même qui a rendu public hier un «bulletin scolaire» sur ses propres résultats. Je ne dirais pas que la moyenne générale était modeste, mais j'estime que certaines des notes sont peut-être un peu plus élevées que celles que j'aurais accordées. En ce qui concerne toutefois les déchets toxiques, la note était bien méritée. Le gouvernement se mérite en effet un «F» pour avoir échoué au chapitre du contrôle des déchets toxiques. On démontrait on ne peut plus clairement que les mauvaises méthodes d'élimination des déchets sont en train de devenir le pire problème environnemental au Canada. On établissait également que des mesures urgentes s'imposaient pour reconnaître tous les risques sanitaires, pour fixer des normes et pour mettre en oeuvre des méthodes de surveillance.

Telle est la réalité dans le bassin des Grands Lacs. C'est à mon avis une situation qu'aucun gouvernement, Parlement ou pays ne devrait tolérer. Nous, de la région de Windsor, en avons vu une ample et sinistre démonstration avec la découverte d'une masse de produits toxiques dans la St. Clair, laquelle a suscité de sérieuses inquiétudes face à la pollution de cette rivière.

Certains députés croient peut-être que cet amas a disparu après que le ministre nous a fait son rapport sur la situation en janvier. En fait, nos renseignements démontrent qu'il y a toujours des fuites sur le site de la Dow Chemical à Sarnia et que des amas émergent encore en plus petites quantités.

Tout cela est indéniable et nous en dit long sur le problème fondamental que pose le déversement de substances dangereuses dans les sources d'approvisionnement en eau potable des collectivités. Du poisson vit dans cette eau et cette eau s'évapore puis retombe en pluie sur nos cultures. Peut-être n'en savons-nous pas autant que nous le voudrions au sujet de ces substances mais nous savons avec certitude qu'elles peuvent causer le cancer et présentent d'autres risques pour la santé de l'être humain.

Dans un tel contexte, qu'avons-nous à dire de l'accord que le ministre nous rapporte de Washington? En tant que porte-parole de mon parti pour le commerce, j'ai trouvé un intérêt particulier à examiner les détails de cet accord. Je vois que les deux ministres responsables de la question sont en pleine conversation en ce moment. Je me suis attaché à chercher dans ce document si nous étions parvenus à un accord rigoureux et efficace avec les États-Unis sur les questions d'environnement. J'ai pensé que ce document pourrait nous donner quelque indication de notre capacité de succès dans les négociations sur le commerce.

À la lecture du document, ma profonde déception n'a cessé d'aller en croissant. Dans son discours aujourd'hui, le ministre a essayé de laisser entendre que c'était en fait un accord ou une entente entre les deux gouvernements. Si l'on examine de près le communiqué de presse, car c'est en fait de cela qu'il s'agit, on s'aperçoit qu'il n'y a eu d'engagements réels que sur deux ou trois points. Si ce n'est pas le cas, j'invite instamment le ministre à prendre la parole après moi pour démontrer le contraire.

• (1540)

En fait, si l'on lit soigneusement ce communiqué de presse, on voit qu'il dit simplement que le ministre et le directeur de l'Agence de protection de l'environnement ont convenu qu'il était nécessaire de parvenir à des réductions importantes de la charge de la Niagara en produits chimiques toxiques. C'est merveilleux, mais cela ne constitue pas exactement un progrès fantastique. Ils ont décidé que leurs organismes établiraient une documentation technique complète des mesures de lutte contre la pollution nécessaires pour freiner les déversements directs dans la rivière. Ils ont aussi décidé, comme on le voit un peu plus loin dans le document, de coordonner les activités existantes en matière de lutte contre la pollution, de mettre en place une base commune d'évaluation des charges de produits chimiques de la rivière, d'établir des priorités pour les mesures de contrôle et d'évaluer le succès de ces mesures.

Cependant, nulle part dans ce document, monsieur le Président, il n'est question de décider de faire de cette question une priorité, de prendre des mesures ou de lancer un effort massif de lutte contre le problème de la pollution qui fait du lac Ontario la partie la plus polluée par la dioxine de l'ensemble des Grands Lacs, selon l'étude que vient de publier l'Agence de protection de l'environnement. Au lieu de cela, nous avons cette phrase extrêmement floue: «les deux directeurs ont déclaré qu'il était hautement souhaitable d'établir des objectifs de réduction des charges toxiques». Ils envisagent par exemple de parvenir d'ici 1995 ou avant à une réduction de 50 p. 100 de la présence de certains produits chimiques toxiques, compte tenu des normes applicables de qualité de l'eau et des normes d'eau potable.

Je ne suis ni juriste ni ministre, je n'ai donc pas à voir les choses en rose, mais quand on se moque du monde, je m'en rend compte, et c'est le cas ici. Nous n'avons que des mots creux et pas la moindre garantie pour les habitants du bassin des Grands Lacs que ce problème particulier aura la priorité qu'il devrait avoir.

Il faut que je revienne au bilan des initiatives que le ministre a prises depuis sa nomination. Je le fais un peu à contrecoeur parce que je nourrissais de grands espoirs lorsqu'il a été nommé. Au début, nous avons eu droit pour la première fois à une intervention efficace, quand il a réagi à l'apparition de l'amas de substances chimiques et quand il a collaboré étroitement avec des gens comme Jim Bradley, de l'Ontario. Le rapport portant sur cet amas était bien fait, et le gouvernement a rapidement manifesté sa bonne foi en disant qu'il mettrait en oeuvre ses 24 recommandations sans exception.

En toute franchise, je crains que depuis cette période, le ministre n'ait pris le pli conservateur que doivent prendre les ministres pleins d'avenir. C'est l'image qui prime. Il faut insulter l'opposition, comme nous l'avons constaté dans le discours de ce matin, parler de participation et de consultation tout en laissant un organisme comme la *Clean Water Alliance* de Windsor terriblement sur sa faim à la suite des espèces de consultations qu'il a eues avec le ministre. Les porte-parole de cette association trouvaient que les consultations étaient guindées, qu'ils avaient eu bien trop peu de temps pour pouvoir bien communiquer leurs opinions sur les problèmes cruciaux qui se posent dans le bassin des Grands Lacs.

Les conservateurs semblent avoir adopté une nouvelle habitude, celle de s'en prendre aux provinces. Le fait que le gouvernement ait dépassé largement l'échéance de 90 jours dans le contexte du libre-échange et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le premier ministre (M. Mulroney) n'ont cessé d'aller chanter sur tous les toits que le gouvernement du Canada était le seul porte-parole du pays, nous l'ont prouvé largement.

Une voix: En plein dans le mille.

M. Langdon: On dirait que Pierre Trudeau est encore premier ministre.

Par ailleurs, il y a eu une tentative, qui semble aussi faire partie des habitudes, de restreindre la communication, de censurer les informations sortant du ministère, come le prouvent les réductions et les changements de politique appliqués au sein du ministère de l'Environnement; c'est particulièrement frappant à l'échelon régional.

J'espère que ce n'est qu'une phase passagère que traverse le ministre, que peut-être les leçons de son île d'origine reviendront le hanter, qu'il brisera le moule et comblera les attentes que sa nomination avait d'abord suscitées chez de nombreux groupes. Je crains que cela ne se produise pas et que le pays doive demander à d'autres de définir une position de principe pour nous sortir du bourbier où nous nous trouvons.

Nous avons tenté de préconiser une orientation qui se fonde sur le principe de déversements nuls et qui insiste sur la surveillance indépendante des industries au lieu de les laisser se garder elles-mêmes de polluer, sur la nécessité de peines beaucoup sévères contre la pollution par l'industrie et sur une action énergique de nettoyage de nos propres sites d'enfouissement. Nous pourrions parler avec beaucoup plus d'autorité des dépotoirs dans l'escarpement de Niagara si nous nous étions montrés aussi empressés de débarrasser le comté de Lambton des dépotoirs qui mettent en danger ceux qui habitent la région d'aval.

Si le gouvernement cherche comment diriger son action, il peut décider d'aider davantage les municipalités pour qu'elles puissent s'attaquer aux problèmes d'égouts qui sont très graves, dans le cas de Windsor, notamment. Nous devons, enfin, nous montrer plus fermes dans nos négociations avec les États-Unis. Nous ne devrons jamais nous retrouver dans une situation où le ministre fédéral critique le ministre d'une province afin d'obtenir un accord avec les États-Unis. Il faut plutôt viser à la fermeté, à la fidélité aux intérêts de notre pays. Si nous faisons cela, je crois que nous pourrons résoudre ce problème.

• (1550)

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il y a un point en particulier que je veux faire valoir en réponse à l'allocution que vient de prononcer le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Je ne veux en aucune façon minimiser l'importance et la nécessité de régler les problèmes que pose la présence de produits chimiques toxiques dans la rivière Niagara, mais je tiens à apporter une correction au sujet de l'ampleur relative du problème ailleurs en Amérique du Nord.

Indiscutablement ce n'est vraiment pas là la pire des situations, même en Amérique du Nord. En fait, il sera démontré à la Conférence sur les grands lacs du monde, qui aura lieu la semaine prochaine dans l'île Mackinac, que nous ne souffrons pas plus ici qu'ailleurs dans notre monde chimique de l'influence insidieuse des produits toxiques. A maints égards, nous sommes même en meilleure posture que d'autres parties du monde, pays industrialisés ou pays en voie de développement. Je ne veux pas dire par là que le problème n'est pas urgent dans bien des endroits. Toutefois, ne serait-ce que pour remettre les choses dans leur juste perspective, je tenais à corriger ce point qu'a signalé le député dans le cours de ses observations.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est là une conclusion contenue dans le rapport de la Société royale du Canada, et non une opinion personnelle de ma part.

M. Gurbin: Monsieur le Président, je n'ai pas laissé entendre qu'il s'agissait là d'une opinion personnelle du député. Je voulais seulement communiquer le renseignement.

La motion du député de Davenport (M. Caccia) est en principe opportune, mais superflue. Elle repose soit sur une évaluation incomplète et une mauvaise compréhension de la situation actuelle, soit sur le désir de minimiser d'une certaine façon le travail qui a été accompli, les progrès qui ont été enregistrés et l'autorité qui a été démontrée par le gouvernement fédéral, et notamment par le ministre de l'Environnement (M. McMillan), en collaboration avec d'autres gouvernements, dont les gouvernements ontarien et américain.

Je voudrais faire porter mes observations sur plusieurs points techniques et quelque peu obscurs. Une affirmation que renferme cette motion a beaucoup à voir avec le lien et l'obligation, si on veut, qui découlent de dispositions internationales, de l'Accord de 1909 sur les eaux limitrophes aux accords de 1972 et de 1978 sur les eaux des Grands Lacs. Sous certains rapports, c'est une discussion bien aride à laquelle nous nous livrons, mais je voudrais que le député tienne compte de ce que je vais lui dire pour qu'à l'avenir, au lieu de présenter une motion comme celle-ci, il se fonde sur les documents de fond afin de mieux comprendre la portée de ces ententes et de ces accords de principe internationaux. Il pourra voir aussi ce que le Canada et les États-Unis ont accompli pour les respecter.

Je vais laisser de côté l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs de 1909 pour celui de 1972. Ce dernier a déclenché un processus qui n'a jamais cessé d'évoluer depuis cette époque. Cet accord de 1972 a jeté, en effet, les fondements d'une série de principes sur l'orientation à donner aux mesures de conservation et d'amélioration de l'eau des Grands Lacs. Le plus important était de fixer préalablement un objectif concernant la qualité de l'eau et ensuite, de s'engager mutuellement à instituer tous les programmes raisonnables et pratiques d'assainissement. Enfin, un programme de surveillance était prévu pour évaluer l'efficacité des programmes d'assainissement et prévoir l'émergence de nouveaux problèmes. On a maintenu ces principes de base lors de la signature, en 1978, d'un nouvel accord révisé, mais tout en élargissant la portée de l'accord initial, on a introduit la notion nouvelle de l'écosystème des Grands Lacs.

En réalité, on n'a pas fait que des concessions, mais on a respecté les obligations prévues dans le cadre de ces accords. Etant donné que de telles ententes sont à la fois établies et appliquées conjointement par les gouvernements fédéraux de deux différents pays, elles font l'objet d'un examen, de certaines propositions et aussi de la surveillance de la Commission mixte internationale. La Commission est un organisme dont l'existence même dépend de l'accord des deux gouvernements et de leur engagement à accepter ses conclusions et y donner suite. Il nous est impossible de décider d'un coup de baguette magique qui doit faire quoi et nous avons donc, d'un commun accord, créé une procédure dont l'efficacité repose essentiellement sur la collaboration des deux gouvernements et sur l'action raisonnable de la Commision mixte internationale sur laquelle on s'est entendu.

Je suis convaincu que cette institution et les obligations qui en découlent sont respectées à la lettre. C'est une démarche qui évolue constamment. Pourquoi cette évolution, au lieu d'une réglementation immuable? Cela fait 50 ans seulement environ que nous avons commencé fort ingénieusement à créer des molécules chimiques extrêmement complexes qui étaient, à bien des égards, fort utiles à la société. Nous avons commencé à combiner des atomes de façon ingénieuse, afin d'en arriver à des produits pharmaceutiques, des plastiques et des pesticides, dont beaucoup ont une longue durée de vie.

Nous pourrions reprocher à nos ancêtres d'avoir ignoré les effets à long terme des produits chimiques et les techniques analytiques qui ont permis par la suite de révéler l'existence de substances chimiques partout dans l'environnement en concentrations infiniment faibles mais cela ne nous aiderait en rien à régler nos problèmes actuels. Nous devons plutôt prendre des mesures constructives et collaborer. Plutôt que de formuler des critiques, nous pourrions nous émerveiller de la sagesse des générations passées qui ont reconnu qu'il était nécessaire de collaborer, afin de ne pas polluer les eaux des Grands Lacs. Je me reporte, bien entendu, à l'Accord sur les eaux limitrophes qui a été conclu en 1909.

Après avoir discuté de cette question d'une façon qui, je l'espère, montre à quel point la motion du député de Davenport est superflue, je tiens à dire qu'aucun député ne pourrait mettre en doute le succès de l'accord de 1972 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Son principal objectif était de résoudre le problème de phosphore qui se posait. Les députés se rappellent sûrement, puisque le ministre l'a mentionné dans ses observations, que dans les années 1960, le phosphore étouffait les Grands Lacs. Il y avait une fertilisation excessive entraînant la prolifération d'algues. Ces algues étaient rejetées sur la rive et créaient des masses nauséabondes et disgracieuses d'algues en décomposition. Elles mouraient à chaque automne et recouvraient le fond du lac Érié, en particulier, le privant de son oxygène et empêchant la reproduction des poissons.

Nous nous sommes entendus avec nos collègues américains pour appliquer le traitement nécessaire, afin de faire disparaître le phosphore des Grands Lacs. Ce fut une opération onéreuse. Elle a coûté huit milliards de dollars. J'aimerais rappeler aux députés et aux Canadiens en général que les Américains ont payé les trois quarts de ces huit milliards de dollars en 1972.

Quand nous nous sommes occupés du phosphore, nous avons fixé des objectifs précis pour régler les problèmes contemporains. Aujourd'hui aussi nous fixons des objectifs spécifiques. Les résultats obtenus dans le cas du problème du phosphore sont évidents. Les concentrations ont baissé, et ces lacs retrouvent leur magnifique état d'autrefois. Il est clair que sur ce plan le gouvernement américain s'est jugé lié par l'Accord sur la qualité des eaux des Grands Lacs et il a agi en fin de compte de façon sérieuse et de bonne foi.

• (1600)

L'Accord de 1978 sur la qualité des eaux des Grands Lacs s'est révélé beaucoup plus difficile à appliquer. Cela n'a rien d'étonnant parce qu'il est 1,000 fois plus difficile de s'occuper de 1,000 produits chimiques complexes que d'un seul. Le respect par les États-Unis des obligations de l'Accord de 1978 a entraîné une amélioration constante et méthodique des entretiens que nous avons avec eux en tant que gouvernement du Canada. Tous les deux, les gouvernements américain et canadien ont interdit beaucoup de produits chimiques comme le mercure, les BPC et les dioxines. Pour réaliser de nouveaux progrès il va falloir continuer de collaborer. Nous avons réalisé cette semaine avec les États-Unis un accord portant sur la définition d'objectifs et la prise de mesures spécifiques pour la Niagara. Cela manifeste clairement l'acceptation des obligations. Toutefois, il y a plus.

Le gouvernement américain s'est également engagé cette semaine à imposer des normes plus sévères à l'incinérateur de Détroit, afin de protéger les citoyens canadiens et américains des polluants atmosphériques toxiques qui seraient tombés dans nos eaux communes. J'espère que le député d'Essex—Windsor sait gré au ministre de l'Environnement des démarches très réussies qu'il a entreprises au nom du gouvernement canadien auprès de l'EPA.

Contrairement à ce que le leader parlementaire de l'opposition officielle a dit dans les journaux, cela constitue l'engagement de ne pas permettre l'exploitation de cette usine sans le respect absolu du *Clean Air Act* américain. Cela veut dire que des milliers de Canadiens, sans compter des Américains, se verront éviter les dangers supplémentaires qu'auraient entraînés pour la santé l'exploitation de cette usine dans d'autres conditions. C'est une véritable réussite. C'est une des trois ou quatre choses qui étaient au programme et que notre gouvernement a réussi à obtenir pour le compte des Canadiens dans ses pourparlers avec l'EPA.

Il y a plus. Comme l'indique le rapport pour l'année 1985 de la Commission mixte internationale sur la qualité de l'eau, les concentrations de produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs ont beaucoup diminué depuis les années 1970. Parmi ceux qui ont le plus diminué, on compte le DDT, le mercure et bien d'autres. Il ne s'agit pas de propagande gouvernementale, mais du rapport objectif d'un groupe bi-national d'environnementalistes très qualifiés. Le bassin des Grands Lacs n'est pas l'écosystème le plus pollué d'Amérique du Nord. Je l'ai dit au début et je le répète. Je suis sûr que tous les députés seront intéressés de l'apprendre lorsque l'informaton sera diffusée au cours des entretiens qui se tiendront la semaine prochaine dans l'île Mackinac.

J'ignore ce qu'il faut de plus aux députés d'en face pour se convaincre que nous faisons des progrès. Nous n'avons jamais prétendu avoir totalement réussi. Nous sommes conscients des objectifs que nous nous sommes fixés en acceptant que les émissions de ces produits chimiques toxiques doivent être réduites à zéro et en nous donnant aussi comme objectif réaliste de les réduire de moitié d'ici 1995. Nous savons que tout ça n'est pas parfait, mais ce sont des progrès réels et solides réalisés grâce à des négociations couronnées de succès et menées de bonne foi avec les Américains.

Il est clair également que la rivière St. Clair qui était polluée sur une longueur de 21 kilomètres en 1977 ne l'est plus que sur 10 kilomètres aujourd'hui. Autrement dit, depuis 1977, grâce aux mesures déjà prises par les gouvernements précédents et poursuivies par le gouvernement actuel, la zone polluée du fond de la St. Clair a rapetissé de moitié environ. De concert avec la

province d'Ontario, nous prenons les mesures positives nécessaires pour la réduire encore davantage. Il est clair que la menace a diminué, mais il reste encore beaucoup à faire. La seule solution consiste à franchir la prochaine étape en collaboration avec tous les gouvernements de tous les niveaux.

Voyez les secteurs à problèmes mentionnés dans le rapport de 1985 du Conseil de la qualité de l'eau de la CMI. Les gouvernements du Canada et des États-Unis se sont mis d'accord pour nettoyer méthodiquement et progressivement ces zones problèmes. Le processus se fera par étapes, à savoir la définition complète du problème, la mise au point de plans d'action concis, comportant des dates et des objectifs précis, et le contrôle de la situation une fois que ces plans seront en vigueur, afin de s'assurer que les conditions souhaitables ont bien été rétablies dans les zones en question. Nous avons entamé cette méthode progressive pour la plupart des secteurs concernés dans le bassin des Grands Lacs. Nous devons tous apporter notre concours pour mener à bien cette entreprise. Nous ne devons pas dresser des obstacles sur notre route.

La région du port de Hamilton constitue l'une des zones à problèmes décrite dans le rapport du Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs. Il n'y a pas lieu d'être fiers des émissions au port de Hamilton, mais même cette zone polluée s'est engagée résolument sur le chemin du renouveau. Nous devons faciliter le processus par des mesures positives de coopération et non faire preuve de négativisme.

Dans ce but, nous avons invité la CMI à jouer un rôle encore plus important dans nos travaux. Elle dispose, en vertu du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs d'un droit de regard sur nos normes, nos lois et nos règlements et peut juger de leur bien-fondé des deux côtés de la frontière dans le but de résoudre les problèmes communs du bassin des Grands Lacs. Les succès que nous avons remporté dans le secteur de la Niagara cette semaine nous inspire une telle confiance que nous invitons la CMI à consulter notre programme de restauration de la qualité de l'eau dans ce secteur du bassin des Grands Lacs.

J'ai dit lorsque j'ai pris la parole que la proposition du député est à la fois pertinente et superflue. Puisque le gouvernement américain reconnaît ses obligations en vertu de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et que les mesures qu'il prend avec nous sont opportunes, n'éparpillons pas nos forces au point de devenir vulnérables. Dans le domaine des accords internationaux, la plume est certainement plus puissante qu'une langue acérée. Le prophète de malheur se condamne lui-même.

Je voudrais présenter un autre argument technique concernant le sujet à l'étude. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a oublié un facteur crucial en parlant d'excavation par rapport aux autres solutions pour l'entreposage des déchets. Ayant montré que nous préférions déterrer tous ces déchets et nous en débarrasser ailleurs, il nous faut en même temps reconnaître la nécessité de passer aux actes aussi rapidement que possible et d'agir de manière aussi efficace que possible.

Le problème comporte un aspect technique qu'il est difficile aux non initiés de comprendre. Personne n'en est sûr, et ne le sera pas non plus tant que l'on n'aura pas procédé à des recherches et des analyses supplémentaires. Le problème découle du fait que nous savons qu'il faut contenir, dans la plus grande mesure possible, les produits chimiques dans les lieux où ils se trouvent. Comme ces produits sont enfouis dans certains de ces lieux depuis de fort nombreuses années, on conçoit qu'une partie ait réussi à s'infiltrer dans les parois le long de la gorge de la Niagara. On y décèle des traces de pourriture. Les produits chimiques se sont infiltrés dans la roche de fond et même si l'on déterrait les déchets dans bon nombre des ces lieux, un problème environnemental d'envergure persisterait.

L'une des solutions qui pourrait être ou ne pas être réelle, car on n'en a pas encore décidé, serait de retirer l'eau et les contaminants s'y trouvant pour inverser le processus de d'écoulement. Au lieu de prendre la direction de la rivière, cet écoulement se ferait en direction de la décharge publique. Cette technique aurait des avantages manifestes par rapport à une simple excavation, mais il nous resterait encore à nous débarrasser des matières déterrées.

Certes, la Chambre sait gré au député de Davenport de continuer à s'intéresser à ce dossier, mais elle lui conseille de revoir ces accords. Je pense qu'il a commis un grave oubli dans son analyse des dispositions prévues dans les Accords de 1972 et de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et de ce que ces accords veulent vraiment dire. Ensuite, dans la mesure du possible, grâce à tous les renseignements que nous pourrons lui donner, il devrait pouvoir examiner de manière objective la technologie existante pour voir ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas.

• (1610)

Je sais enfin, pour l'avoir évalué, ce qui augmente ma confiance à titre de député et de personne qui se préoccupe au plus haut point de cette question, que nous avons en mains ce que nous attendions depuis longtemps, la promesse d'une solide intervention. En vertu d'un accord ferme, nous possédons maintenant les mécanismes et la meilleure technologie qui soit pour nous assurer que les ententes seront respectées et que nos efforts aboutiront. Autrement, nous devrons, bien sûr, prendre les grands moyens.

M. Caccia: Que le secrétaire parlementaire qui vient de nous faire un discours si bien préparé se rassure, car j'ai moi aussi examiné de près les dispositions de l'accord. Voilà pourquoi je pense que si le ministre de l'Environnement (M. McMillan) en avait fait autant, il ne se serait pas senti obligé d'aller quémander à Washington la collaboration de nos voisins dans cette affaire.

Cela dit, j'invite le secrétaire parlementaire à consulter son propre communiqué, émis à Washington le 14 mai, avant de répondre à ma question. Il reconnaît dans ce communiqué que l'administrateur et le ministre sont convenus de réduire sensiblement les déversements de produits chimiques toxiques dans la Niagara, ce qui n'a rien d'extraordinaire, car chacun sait que l'ancienne titulaire du portefeuille de l'Environnement avait fait la même déclaration il y a un an. Selon le communiqué, les deux parties se sont entendues pour coordonner les mécanismes de surveillance des polluants chimiques et instaurer sur une base commune l'évaluation des produits chimiques toxiques, de leur déversement et ainsi de suite. On parle d'identifier les priorités en matière de mesures de contrôle, d'évaluer l'exactitude de ces mesures qui sont toutes des activités très marginales qui ne contribuent nullement à réduire les émissions.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire dans quelle mesure, dans la définition des adjectifs énumérés au troisième paragraphe du communiqué où les deux affirment qu'il est éminemment souhaitable de définir les objectifs, dans quelle mesure on a tenu compte, en définissant ces objectifs, des 24 recommandations qui figurent dans le rapport du comité qui a étudié l'état de pollution de la Niagara en 1984? Peut-il nous le préciser?

M. Gurbin: Monsieur le Président, oui je peux répondre à cette question. En définitive, nous n'aurons accès qu'au plan d'action américain qui suivra l'entente devant intervenir entre les gouvernements, y compris espérons-le celui de l'Ontario et de l'État de New York. Au sujet des 24 recommandations, je dois dire que je n'ai pas essayé de les numéroter une à une et de les relier à quelque chose de concret. Je ne peux donc répondre à cet aspect de sa question. D'ici deux semaines peut-être moins, nous pourrons prendre connaissance de leur plan d'action. Voilà pour la première partie.

Quant à la deuxième, selon le premier paragraphe du communiqué, on constate que les responsables ont convenu de terminer pour le 1er juillet 1987, la documentation technique relative aux mesures de contrôle nécessaires pour réduire les déversements directs, ce qui suppose des dates et des objectifs précis. Le député et moi-même avons déjà discuté des problèmes techniques qui empêchent l'Ontario, l'État de New York ou les autres gouvernements d'en dire davantage, car si l'on en est arrivé à des conclusions précises pour certaines zones, 61 ou 66, peu importe, il n'y a pas entente et même l'évaluation n'est pas terminée. Il n'y a pas encore eu entente sur les méthodes d'évaluation des quantités maximales et minimales.

Le député sait bien que l'on a avancé différents chiffres qui varient d'une à neuf tonnes pour l'ensemble. Pour cette raison, en attendant d'en connaître davantage, on ne saurait aller plus loin que l'engagement du 1er juillet 1987 lequel représente un plan à la fois ambitieux et énergique. Il serait intéressant de pouvoir en dire davantage mais c'est techniquement impossible pour l'instant.

M. Langdon: Si je peux me permettre une brève observation pour commencer, le secrétaire parlementaire a indiqué—j'avais même inscrit cette question dans mes notes—que la solution intervenue pour l'incinérateur de Détroit serait en quelque sorte le résultat des pressions vigoureuses que nous avons exercées auprès des États-Unis et que cette façon de procéder pourrait devenir pratique courante. Nous en sommes fort satisfaits.

Deuxièmement, comme je l'ai fait valoir en invoquant le règlement, je signale que ce n'est pas l'opposition qui affirme que la pollution a pris des proportions catastrophiques dans le bassin des Grands Lacs, mais un groupe neutre de Canadiens et d'Américains. La Société royale du Canada et le Conseil national de recherches des États-Unis disent, dans leur rapport, que, d'après les résultats des études effectuées aux États-Unis et au Canada, leur comité considère que la population du bassin des Grands Lacs est exposée aux substances toxiques plus que toute autre population des autres régions d'Amérique du Nord pour lesquelles nous possédons des données.

Ma question vise à coincer le secrétaire parlementaire qui, une fois de plus, a répété que l'objectif visé était de réduire la charge toxique de 50 p. 100, dans l'escarpement de Niagara, d'ici 1995.

Je lui demande où cet engagement figure dans le communiqué, le seul document que nous avons obtenu et que j'ai sous les yeux? J'y vois plutôt une vague déclaration selon laquelle il serait possible de réduire la pollution de 50 p. 100 d'ici 1995 ou plus tôt. C'est très bien, mais ce n'est sans doute pas le genre d'engagement que le secrétaire parlementaire, avec son sens pratique, et les autres Canadiens peuvent considérer comme une véritable promesse.

M. Gurbin: Monsieur le Président, je remercie le député d'apprécier le travail accompli en ce qui concerne l'incinérateur de Détroit. Je mentionne seulement en passant que les progrès réalisés au sujet des pluies acides figuraient également à l'ordre du jour et que les choses semblent être dans la bonne voie en ce qui concerne les engagements obtenus à l'occasion du sommet entre le président et le premier ministre (M. Mulroney). Nous avons été mis au courant des progrès réalisés, que nous trouvons très encourageants et nous espérons que d'autres mesures seront prises prochainement. Nous avons également parlé de certains sites d'enfouissement de déchets nucléaires dont il a été question et la position du Canada à ce sujet demeure au centre de nos discussions avec les États-Unis. Je peux également mentionner d'autres aspects.

• (1620)

Quant à la deuxième question, il est sans intérêt pratique de savoir qui c'était, lui ou le rapport de la Société royale. Je ne tentais pas de les ravaler, lui ou le rapport de la Société royale, mais je voulais simplement fournir des précisions. En théorie, cela n'aide en rien à régler le problème. Ce n'est pas ce que je tente de faire. Je veux simplement signaler que bien que le problème soit grave, comme nous le pensons tous, et nous devrions y travailler plus fort que nous ne le faisons actuellement, nous ne pouvons le comparer à aucun autre problème en Amérique du Nord.

Permettez-moi une fois encore de formuler mon point de vue au sujet de l'objectif de 50 p. 100. Il s'agit d'atteindre 50 p. 100 d'ici 1995 ou plus tôt. Il est impossible de fixer des objectifs et des dates précises, tant que nous ne posséderons pas une base complète de données qui nous permettra de travailler. Chose certaine, cette base de données n'existe pas actuellement. Nous possédons des renseignements valables mais limités qui n'ont rien à voir avec cette lixiviation par les parois . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Débat.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, au début de mes remarques sur cette motion qui a été présentée par mon collègue de Davenport (M. Caccia), je voudrais vous dire que tout d'abord j'ai été surpris tantôt lorsque j'ai vu le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) se lever et au tout début de son discours dénigrer la motion de mon collègue et la traiter de redondante, voire même d'inutile.

Cela me surprend parce que tout d'abord cette motion n'est pas négative. On voit souvent à la Chambre des motions d'opposition qui blâment le gouvernement. Ce n'est pas le cas. Cette motion est positive du début à la fin. Elle ne blâme pas le gouvernement. Elle reconnaît ce qui a été fait à ce jour. Elle fait état des ententes qui existent entre le Canada et les États-Unis pour la dépollution des Grands Lacs. Elle demande d'aller plus loin—ce qui est normal—et je ne vois pas pourquoi mon collègue, le secrétaire parlementaire, s'emploie à essayer d'en diminuer la portée.

Examinons, monsieur le Président, ce que cette motion dit et tentons ensemble, si vous le voulez, de trouver ce qu'il y a de négatif. Elle dit, et je cite:

> Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à insister pour que le gouvernement des États-Unis considère l'exécution des responsabilités prévues aux termes de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs comme une obligation plutôt que comme une concession, qu'elle exhorte en outre le gouvernement du Canada à renégocier l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs pour y inclure des programmes de lutte contre les substances toxiques afin de rétablir la qualité de l'eau des rivières Niagara et St. Clair et du fleuve Saint-Laurent pour le bénéfice de millions de Canadiens et d'Américains, et que ces négociations débouchent sur l'adoption du principe des déversements nuls déjà inclus à l'Annexe 12 de l'Accord.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, cette motion ne critique même pas le gouvernement. Elle lui demande de faire quelques démarches supplémentaires et, d'ailleurs, dans les observations que j'ai à faire, je vais demander quelques précisions au ministre, lui demander également d'agir plus précisément dans certains domaines sans tout d'abord lui donner des coups de pied et lui dire qu'il n'a rien fait, malgré que vous admettrez que depuis un an et demi que le gouvernement est au pouvoir, il y a dans certains domaines, en tout cas en ce qui concerne la région que j'habite, des efforts plus précis qui auraient pu être faits.

Pour en revenir à la motion de mon collègue de Davenport, elle aura au moins eu un grand avantage, savoir celui d'amener le Parlement à débattre pendant une journée entière de la qualité de l'eau des Grands Lacs, ce qui n'est certainement pas un geste répréhensible en soi.

Monsieur le Président, la circonscription de Montréal . . . Saint-Jacques, que je représente peut sembler très loin des Grands Lacs. En fait, elle l'est. Elle est à des centaines de milles des lacs. Cependant, nous sommes plus près que nous avons l'impression de l'être des Grands Lacs.

Le fleuve Saint-Laurent nous réunit, le fleuve Saint-Laurent nous rapproche, et cela n'est pas nécessairement à notre avantage pour ce qui est de la pollution. La circonscription que j'habite est baignée dans toute sa longueur, de la rue Atwater à la rue Papineau par le fleuve Saint-Laurent. Malheureusement, pendant des années, les Montréalais, de mon quartier en tout cas, n'ont pas pu bénéfécier de l'eau du fleuve parce que le port de Montréal y est installé à la grandeur de ma circonscription, d'un bout à l'autre et, grâce à certaines initiatives de l'ancien gouvernement libéral, une brèche a été pratiquée dans le port de Montréal et nous avons ouvert une fenêtre sur le port de façon à permettre aux Montréalais du centre-ville d'avoir accès à leur fleuve. Cependant, il y a un problème que cela n'a pas réglé, c'est que maintenant que les gens ont accès au fleuve, ils se rendent compte, à leur grand désespoir, qu'ils ne peuvent pas en profiter comme ils le voudraient, tout simplement parce que l'eau du fleuve Saint-Laurent ne se prête pas à tous les genres d'activités dont les gens voudraient profiter. Peut-être peut-on y faire des promenades en bateau, du canotage, mais on ne peut pas s'y tremper, on ne peut pas s'y baigner, on ne peut pas y faire de la plongée sous-marine parce que c'est défendu en raison de la pollution.

Au risque d'être un peu poétique, monsieur le Président, je vous dirai que certains des souvenirs les plus heureux de mon enfance, je dirais même de ma vie, se rapportent à une visite annuelle que nous faisions lorsque j'habitais le centre-ville à l'âge de huit ou neuf ans. C'était presque un pèlerinage une fois par année. Nos parents, même si notre fortune n'était pas grande, économisaient quelques sous pour nous amener passer une journée entière au parc Belmont situé sur la Rivière-des-Prairies. C'était non seulement pour s'amuser dans les manèges auxquels nous prenions plaisir mais surtout en fin d'après-midi pour la baignade dans la Rivière-des-Prairies. Malheureusement, monsieur le Président, la baignade dans la Rivière-des-Prairies ça n'existe plus depuis fort longtemps.

Pour être honnête, au risque de réaliser que j'ai pris de l'âge au cours des années, je calculais tantôt qu'il faut avoir au moins 45 ans pour se rappeler s'être baigné et avoir vu des gens se baigner dans le fleuve Saint-Laurent, pour se rappeler que la plage idéale existait. Évidemment, monsieur le Président, je comprends votre sourire, je viens de trahir ici le fait que j'ai dépassé depuis quelque temps le cap des 45 ans même si cela ne paraît pas, il reste que pour les jeunes d'aujourd'hui le Saint-Laurent ce n'est pas une rivière où on se baigne, c'est un dépotoir et, comme un certain ministre de l'Environnement l'a rappelé, il y a quelque temps, on pourrait même le qualifier d'égout à ciel ouvert.

Bien sûr, une bonne partie de la pollution ne nous vient pas nécessairement des Grands Lacs charriée qu'elle est par les eaux du fleuve Saint-Laurent; bien sûr, une grande partie de la pollution nous vient directement de la région de Montréal. Par exemple, les égouts sanitaires d'une agglomération de quelque deux millions d'habitants ne sont pas sans causer des dommages à l'eau du fleuve Saint-Laurent. De même, les eaux de surface qui contiennent du plomb en grande partie en raison évidemment de la circulation automobile très intense qu'on retrouve dans la région métropolitaine de Montréal, ainsi que les rejets industriels de plusieurs entreprises et évidemment aussi les rejets de plusieurs villes ou villages qui sont situés en amont de Montréal, voire même jusque sur la rivière des Outaouais et, en fait, quant à en parler, tout le long du fleuve Saint-Laurent en remontant jusqu'aux Grands Lacs.

Monsieur le Président, une bonne partie de la pollution qui est causée dans la région immédiate de Montréal se règle petit à

petit grâce à des initiatives qui ont été prises par l'administration de Montréal aidée aussi par les gouvernements. Et la presse du samedi 1er mars nous rappelait une chose dont nous sommes certainement en mesure de nous réjouir, c'est que la grande usine d'épuration des eaux usées de l'est de Montréal aidera le fleuve Saint-Laurent—on disait ici «ce malade chronique»—à respirer un peu lorsqu'elle se mettra à fonctionner vraiment dans deux ans. C'est son objectif. Mais évidemment le traitement ne réglera pas tous les problèmes écologiques, parce que toute la pollution des Grands Lacs qui a été décrite par certains des autres députés qui ont pris la parole avant moi finit par être transportée par les eaux du fleuve et par nous causer des ennuis dans la région de Montréal. Et même avec tous les efforts que nous faisons pour dépolluer nos propres rejets sur le plan local, il faut qu'autre chose soit fait pour nettoyer le fleuve Saint-Laurent à sa source, à savoir dans les Grands Lacs, parce que cela provient des Grands Lacs.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, il y a quelque trois ans, si je me rappelle bien, d'assister à des séances de la Commission mixte Canada-États-Unis sur les Grands Lacs. Quelle n'a pas été ma surprise, à ce moment-là, de me rendre compte que l'entente entre le Canada et les États-Unis, entente qui vise à assurer la qualité des eaux des Grands Lacs et qu'on appelle le «Traité sur les eaux limitrophes», couvre un territoire qui est très vaste, mais qui s'arrête aux environs de Cornwall, c'est-à-dire qui s'arrête juste aux portes du Québec. Ceci veut dire que non seulement le territoire couvert par le Traité sur les eaux limitrophes s'arrête à Cornwall, mais que les budgets s'arrêtent à Cornwall aussi! L'expertise de cet organisme international s'arrête aussi au même endroit et c'est ce qui me préoccupe.

De même, les effets concrets du gouvernement du Canada pour tenter d'éviter que la pollution qui prend naissance dans les Grands Lacs se rende à Montréal s'arrêtent aux mots, et dans la région de Cornwall.

Une des meilleures revues de la situation de la pollution du fleuve Saint-Laurent dans la région de Montréal, surtout en ce qui a trait à son origine dans les Grands Lacs, une des meilleures analyses est celle qu'on a pu lire le 14 avril dernier dans le journal *Le Devoir* et qui avait été préparée par Louis-Gilles Francoeur qui nous propose que l'entente canado-américaine sur les Grands Lacs pourrait s'étendre au fleuve. J'irai plus loin et je dirai qu'elle devrait s'étendre au fleuve Saint-Laurent parce que aussi terrible que puisse être cette pollution dans la région immédiate des Grands Lacs, même si elle est aussi évidente lorsqu'on est aussi éloigné que Montréal des Grands Lacs, il reste que le problème est tout aussi entier.

Le ministre en est d'ailleurs au courant. Et dans cette livraison du 14 avril du journal *Le Devoir*, on lisait:

> Selon le ministre fédéral de l'Environnement, Ottawa est prêt à négocier avec le Québec un «plan global» de dépollution du fleuve Saint-Laurent et même à rouvrir l'Entente canado-américaine sur les Grands Lacs pour l'étendre au corridor fluvial, qui hérite de plus en plus des toxiques rejetés dans les plus grandes réserves d'eau douce de l'univers par les industries ontariennes et américaines.

Ce qui revient à dire dans un meilleur français ce que je tentais de vous exprimer en mes propres mots tantôt, monsieur le Président. Je continue pour indiquer jusqu'à quel point le ministre semble bien disposé, tout au moins en paroles. Il disait:

> «Je suis fort disposé, à discuter avec le Québec de la possibilité qu'il devienne partenaire du gouvernement fédéral et du gouvernement ontarien dans le cadre de ces travaux . . .

Il parlait des travaux qui sont couverts par l'Entente sur les Grands Lacs.

Le malheur, monsieur le Président, c'est que ces bonnes paroles que nous apprécions et que nous approuvons demeurent tout simplement des paroles. Depuis un an et demi que l'actuel gouvernement a pris les rênes du pouvoir, ici, à Ottawa, rien ne s'est produit sauf des discours habiles pour nous dire que la situation de la pollution dans les Grands Lacs est effroyable et, ici, lors de son passage à Montréal, le ministre, qui avait été très bien renseigné, j'imagine, par son personnel politique, vient nous dire que c'est terrible dans la région de Montréal et qu'il faut y faire quelque chose. Cependant, rien de concret n'a émergé de sa visite.

Je continue en disant certaines des choses que le ministre prononçait lors de son passage à Montréal:

> Ottawa, précise le ministre fédéral de l'Environnement, est «prêt à s'asseoir avec le Québec» pour mettre au point un «plan d'ensemble» contre la pollution du fleuve. Le gouvernement canadien a les mêmes obligations envers le Saint-Laurent qu'envers le système hydraulique des Grands Lacs . . .

Il est rassurant d'entendre ces paroles, et je ne vais certainement pas fustiger le ministre pour les avoir prononcées. Je vais simplement lui demander, cela étant dit: que faisons-nous pour diminuer la pollution dans les Grands Lacs ainsi que dans le corridor fluvial qui descend jusque dans la région de Montréal?

Et je continue en citant le ministre qui, à un moment donné, après avoir donné certains exemples de ce qui aurait pu être fait est devenu très prudent quand on lui demandait si Ottawa investirait autant d'argent dans la dépollution du Saint-Laurent qu'il en a consacré aux Grands Lacs parce que, bien sûr, en principe, il est relativement facile de dire que la situation de la pollution dans la région de Montréal est grave et qu'il faudrait s'asseoir avec le Québec pour en parler et ainsi de suite.

Mais c'est quand on pose la question précise, à savoir: Quelles sommes d'argent le gouvernement du Canada est-il disposé à consacrer? C'est alors que les réponses deviennent plus évasives.

Lorsqu'on demandait au ministre combien d'argent il avait l'intention de dépenser, il répondait: Le gouvernement du Canada a les mêmes obligations envers le système fluvial du Saint-Laurent qu'envers celui des Grands Lacs. Mais, ajoute le ministre, je ne peux répondre à votre question et vous affirmer clairement qu'il y aura égalité budgétaire, car il faut, ici, tenir compte de facteurs très complexes.

Alors, c'est cela, on va donner autant d'importance à la pollution fluviale dans la région du Saint-Laurent, dans la région de Montréal que dans les Grands Lacs, mais, quand on lui demande de donner l'égalité budgétaire, il nous dit alors: qu'il n'est pas capable.

Monsieur le Président, c'est contre cela que je m'élève. C'est non pas contre les bonnes dispositions du ministre. Pour ses bonnes dispositions, je le félicite.

Cependant, je lui demande de joindre le geste à la parole . . .

● (1630)

[*Traduction*]

Autrement dit, il devrait passer de la parole aux actes. S'il le faisait, l'argent du gouvernement fédéral viendrait s'ajouter à celui que l'on dépense déjà dans la région de Montréal étant donné que nous avons commencé à dépolluer notre rivière dans ce secteur. Le gouvernement fédéral devrait nous aider à lutter contre la pollution en provenance des Grands Lacs.

[*Français*]

Je conclus donc en disant: Que l'entente canado-américaine sur les Grands Lacs «devrait» s'étendre au fleuve et non pas «pourrait» s'étendre au fleuve.

[*Traduction*]

M. Warner: Monsieur le Président, je suis certainement d'accord avec le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) étant donné que mes électeurs habitent également une région située en bordure du Saint-Laurent. La pollution des Grands Lacs et ses conséquences pour le Saint-Laurent nous préoccupent vivement. Les efforts déployés par l'un de mes électeurs, M. George Williamson, du 1603 rue Princess, à Cornwall, en témoignent.

Entre 500 à 1,000 substances chimiques sont déversées dans le système des Grands Lacs. Il faut également faire quelque chose contre ces polluants. M. Williamson a certainement cherché à remédier à la pollution de nos eaux. Tout le monde, y compris les pouvoirs publics, peut participer à cet effort.

Le député de Saint-Jacques a mentionné que des égouts se déversaient dans le Saint-Laurent et dans le système des Grands Lacs. Les municipalités et les gouvernements provinciaux, ainsi que le gouvernement fédéral, doivent conjuguer leurs efforts pour remédier à la situation.

M. Williamson, du 1603 rue Princess, à Cornwall, a mis au point un produit qui coûte $30 et qui permettra de nettoyer les siphons d'évier sans utiliser de produits chimiques. Ce dispositif emploie uniquement de l'eau pure, sous pression, et peut s'adapter à tous les robinets. Il n'y a pas de produits chimiques, pas de gâchis, pas de danger, pas de note du plombier. C'est un dispositif qui peut être utilisé dans toutes les maisons, dans l'industrie ou dans les bureaux du gouvernement.

• (1640)

M. Williamson, 1603 Princess Street à Cornwall, sera sûrement heureux de répondre aux demandes de tous ceux qui veulent contribuer à l'élimination des produits chimiques toxiques qui sont d'usage si courant dans les produits nettoyants pour tuyaux d'écoulement. Le député de Saint-Jacques serait-il intéressé à utiliser ce produit?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si le député de Stormont-Dundas (M. Warner) m'offre un échantillon du produit en question, je serai heureux d'en faire l'essai. Je le répète, la région de Montréal compte plus de deux millions d'habitants, aussi il suffit de peu de chose de la part de chaque individu pour polluer complètement une rivière. Une bonne proportion des eaux usées sont maintenant traitées car il existe une usine de traitement à Montréal, mais le problème n'est pas complètement réglé. Il faudra encore deux ans pour que toutes les eaux usées soient traitées avant d'être déversées dans le fleuve. Nous pourrions entre-temps utiliser le dispositif de M. Williamson.

Je crois qu'une bonne partie de la circonscription du député fait partie du territoire couvert par l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Sa région peut bénéficier de toutes les compétences et du financement de cette organisation internationale mixte, alors que nous, à Montréal, en sommes exclus. C'est pourquoi je demandais que le territoire couvert par cet accord international soit étendu pour englober Montréal ou même Québec. Le fleuve Saint-Laurent doit transporter tout ce qui est jeté dans les Grands Lacs.

Malheureusement, si nous voulons régler le problème de Montréal, il nous faudra nous-même acheter le produit de M. Williamson. Nous ne recevons aucune subvention pour cet achat que je suis prêt à essayer. Cependant, si dans sa région le député peut tout comme moi utiliser ce produit, il peut également avoir recours aux services de la Commission mixte, ce qui m'est impossible.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires, l'honorable député de Saint-Henri—Westmount a la parole.

M. Johnston: Monsieur le Président, avoir l'occasion de me lever à la Chambre et d'appuyer la motion proposée par mon collègue, le député de Davenport (M. Caccia), me donne beaucoup de plaisir.

[*Traduction*]

Je n'avais pas prévu avoir cette chance mais je vous assure, monsieur le Président, que je suis très heureux de la saisir.

Le sujet de la motion sur les Grands Lacs, la rivière St. Clair et évidemment le Saint-Laurent prend une importance toute particulière pour moi, comme pour mon collègue, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) qui, comme moi, représente une circonscription de la grande ville de Montréal. Je reviendrai sur ce sujet dans quelques minutes,

[*Français*]

monsieur le Président, mais j'aimerais signaler le fait que le canal Lachine, qui représente pour la ville de Montréal une opportunité extraordinaire comme endroit récréatif, se trouve aussi dans ma circonscription. Le canal Lachine est tellement pollué qu'on a même défendu, monsieur le Président, de mettre des canots à l'eau.

[*Traduction*]

Vous pouvez constater, monsieur le Président, que je m'intéresse personnellement à cette question au nom de mes électeurs et des habitants de la ville de Montréal.

Avant d'aborder le vif du sujet de la motion, je voudrais la replacer dans un contexte plus large. Ceux d'entre nous qui avons suivi le débat sur l'environnement sur la scène mondiale savons que notre biosphère est en grand danger. Ce n'est que lorsque des problèmes environnementaux particuliers prennent l'ampleur de crises dans certains pays que ceux-ci se sentent contraints d'agir. Cependant, le processus se fait lentement et, bien sûr, l'essence de la motion présentée par mon collègue vient illustrer certains problèmes rencontrés dans l'élaboration d'une politique environnementale lorsque plus d'une nation est en cause.

Les nations ont toujours été lentes à réagir. Les pollueurs sont rarement décelés rapidement. Ce n'est que récemment que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a désigné cinq pollueurs du Saint-Laurent. Toutefois, il faut dire qu'ils ne sont pas toujours faciles à repérer et qu'ils ne sont pas tous situés dans les limites du pays victime de leur pollution. Quel meilleur exemple de cela que les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent.

Les entretiens internationaux tombent facilement dans des impasses, parce que l'on essaie de rejeter le blâme sur l'autre partie ou parce que l'on tente de parvenir à un accord sur la façon de remédier à la situation. Je suppose que le fameux débat sur les pluies acides est un parfait exemple de cela. Le président des États-Unis a enfin reconnu que les pluies acides sont un problème. Au retour de Washington du premier ministre (M. Mulroney), cette reconnaissance du président a été claironnée comme un progrès décisif vers la solution du problème des pluies acides. Pourtant, pendant tout ce temps-là, les Canadiens et nombre d'Américains regardent leurs forêts dépérir et leurs érables mourir. Jusqu'à présent nous ne sommes parvenus qu'au stade où l'on reconnaît qu'il y a un problème.

A mon avis, nous, qui vivons sur cette belle planète Terre et dans cette biosphère, ne voyons que le sommet de l'iceberg et il est déjà de taille. Il semble y avoir une multitude de problèmes dans notre environnement. Il y a plein de bombes qui attendent d'exploser. Pratiquement chaque fois que j'ouvre une revue scientifique, j'y trouve une nouvelle menace pour la biosphère. Par exemple, on nous dit que la couche d'ozone s'épuise. Cela veut dire que l'effet de serre qui s'ensuivra pourrait modifier les conditions climatiques et élever les températures. Comme nous le savons, les forêts tropicales humides rétrécissent, ce qui affecte la biosphère, l'atmosphère et la teneur en oxygène. Les déserts s'étendent. Naturellement, le problème dont nous parlons est connu de tous, car la pollution touche nos eaux et entraîne l'accumulation de poisons dans l'air que nous respirons.

Les députés ont certainement vu de récentes études qui ne se limitent plus aux pluies acides, mais parlent maintenant de pluies toxiques, parce que l'eau balaie les substances toxiques présentes dans l'air. Ces pluies auront de graves conséquences environnementales à moyen et à long termes.

Je préviens mes collègues que les conséquences de la menace qui pèse sur notre biosphère dépassent notre imagination. Nous risquons de connaître une nouvelle ère glacière. Les calottes polaires risquent de fondre. D'immenses étendues de basses-terres risquent d'être inondées. Des espèces végétales et animales vont probablement disparaître. Évidemment, les fermes ne pourront plus produire les récoltes généreuses qui nous ont permis de compter parmi les peuples ayant la meilleure santé et la meilleure alimentation du monde. La situation internationale est en fait extrêmement grave, et tous les gouvernements doivent s'en préoccuper.

• (1650)

A l'occasion de cette discussion de la situation dans nos Grands Lacs et notre réseau de cours d'eau, j'interroge aujourd'hui mes collègues sur ce que nous pouvons et ce que nous devrions faire en tant qu'individus, et pas seulement en tant que législateurs à la Chambre des communes, ou en tant que membres du Congrès ou du Sénat des États-Unis, ou autres représentants élus d'autres pays. J'aimerais vous faire part d'une constatation personnelle encourageante, car il s'agit d'une amélioration de notre environnement grâce à l'effort de simples particuliers. Les députés qui ont mon âge ou à peu près ont dû remarquer une évolution radicale de l'attitude des particuliers face à l'environnement. Je me souviens de mon enfance ici en Ontario et ensuite au Québec.

M. Gurbin: Cela remonte à combien d'années?

M. Johnston: Le député ne le sait peut-être pas, mais je me souviens que nos routes étaient jonchées de déchets, et que dans l'ensemble on acceptait cela. On jetait par la fenêtre des automobiles des cartons de cigarettes, des emballages, des cannettes, des bouteilles de bière comme si c'était la façon normale de s'en débarasser. De nos jours, il est rare de voir quelqu'un jeter quelque chose par la fenêtre de son automobile. Ce n'est pas simplement parce que nous avons des lois qui l'interdisent. Je crois que c'est parce que notre culture a évolué. En fait, je crois qu'il y a eu un certain retour à la nature canadienne et américaine chez nos concitoyens. Les gens adoptent une attitude plus responsable face au ramassage des ordures ou à la préservation du paysage, ou même à la pollution des lacs et des rivières qu'ils peuvent eux-mêmes causer. Je crois que les particuliers sont beaucoup plus conscients de l'importance de la préservation de l'environnement, surtout pour les générations à venir.

Malheureusement, nous abordons aujourd'hui des questions qui affectent véritablement notre environnement et font surgir le spectre que je viens de décrire, la menace réelle de destruction de notre biosphère. Malheureusement, ces questions dépassent les simples particuliers. Elles sont et doivent être l'objet d'une politique publique. Évidemment, il y aura des particuliers pour veiller à ce que les politiciens aient la volonté politique de faire nettoyer les Grands Lacs, d'empêcher la pollution de nos cours d'eau, et d'éviter que les scénarios écologiques apocalyptiques que j'ai décrits ne se produisent. Je crois que cela se produit actuellement. Une étude des résultats des sondages d'opinion nous apprend que la question de l'environnement occupe, comme il se doit, une place prioritaire dans l'échelle des grandes préoccupations du public. Cette question va donc finir par s'intégrer à la politique publique de toutes les nations où l'environnement est une des principales préoccupations du public.

Je suppose que l'un des problèmes, dans l'esprit de bien des gens, c'est que malgré toute l'importance que peuvent avoir les questions environnementales, elles n'en apparaissent pas moins comme du superflu auquel on n'affecte pas suffisamment de fonds en période de récession, c'est-à-dire que le couperet s'abat sur le domaine de l'environnement quand des compressions s'imposent. Comme je viens de le dire, il est vrai que l'environnement est un héritage à léguer aux futures générations. Trop de personnes dans la vie publique n'ont malheureusement pas encore pris conscience que l'avenir a ses défenseurs. Je crois qu'il en a de plus en plus, que les gens s'en préoccupent de plus en plus. J'ai parlé notamment des sondages. Le seul fait que pareils débats ont lieu aux Communes et dans toutes les Assemblées législatives du pays est la preuve que le nombre de ces partisans va croissant.

Je crains cependant que les programmes politiques destinés à surveiller, à protéger et à dépolluer notre environnement ne se retrouvent sous le couperet, tout comme les programmes essentiels de recherche et de développement. Il nous incombe à tous, à la Chambre, de veiller à ce que cela ne se produise pas.

Tandis que les compressions dans les programmes relatifs à l'environnement et dans la surveillance des conditions de la biosphère peuvent n'avoir que peu d'effet sur la réduction du déficit dont tout le monde se préoccupe, forcément, nous devons reconnaître que, en l'occurrence, nous ne faisons que substituer un immense déficit environnemental à un déficit de dollars. Le déficit environnemental aura, à longue échéance, un impact beaucoup plus considérable et coûteux que les mesures d'austérité.

Mon temps de parole tire malheureusement à sa fin. Il me reste plus ou moins quatre minutes pour parler du magnifique système du Saint-Laurent qui fait, en partie, l'objet de la motion. La motion exhorte le gouvernement à inclure dans l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs des programmes de lutte contre les substances toxiques afin de rétablir la qualité de l'eau des rivières Niagara et St. Clair et du Saint-Laurent.

J'habite Montréal, une grande métropole très vivante. Elle est située sur une île, au confluent de deux superbes cours d'eau: la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent. Elle est entourée de lacs, de plages, de petites îles, de rapides et de bras d'eau. Cette région devrait être un véritable paradis pour les pêcheurs, les nageurs et pour les amateurs de voile et de canoë, pour toutes sortes de sports et de loisirs aquatiques. Par ailleurs, la région devrait pouvoir offrir à la population une eau potable de bonne qualité. Les voies d'eau sont en réalité des égouts. Elles ont été polluées par les abus ridicules et insensés qui ont été commis pendant des décennies.

J'ai déjà parlé du canal Lachine qui revêt une certaine importance historique. Il y a quelques années, un organisme est venu me demander, du fait que le canal Lachine traverse ma circonscription, s'il pouvait y organiser une course de canoës dans le cadre des jeux d'été. Lorsque nous avons demandé la permission, elle nous a été refusée sous prétexte que le niveau de pollution du canal est tellement élevé qu'il présente des risques non pas pour les nageurs ni pour les adeptes du ski nautique, mais pour les canoéistes. Parcs Canada a interdit à juste titre d'organiser une course de canoës sur le canal Lachine.

Je voudrais citer un autre exemple où il est question d'une activité libérale, et je dis cela sans arrière-pensée politique.

[*Français*]

L'année dernière, nous avons combiné des associations politiques libérales d'à peu près trois ou quatre circonscriptions pour faire un voyage, une soirée, en bateau, sur le fleuve Saint-Laurent. C'était une soirée magnifique. On avait une danse, on avait un buffet, *et cetera*, et quand j'étais là avec mes collègues, ma femme, mes enfants, mes amis, mon ami le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) était là aussi, moi, j'étais frappé par la constatation qu'il était impossible de nager dans le fleuve Saint-Laurent, que c'était dangereux de nager dans le fleuve Saint-Laurent. Avec toute cette beauté qui nous entourait, on était sur un fleuve tout à fait pollué.

[*Traduction*]

C'est un coin merveilleux dont le public ne peut pas profiter en réalité, car si on en permet l'accès aux citoyens, ceux-ci risquent de tomber malades et d'utiliser à des fins récréatives un véritable égout qui draine les Grands Lacs. Nous ne pouvons plus tolérer cette situation.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

En conformité de l'article 3(2), la Chambre s'ajourne donc jusqu'à mardi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord et le plaisir de faire rapport du projet de loi C-93, portant octroi de l'autonomie gouvernementale à la bande indienne sechelle, avec des propositions d'amendement.

* * *

PÉTITIONS

LA TARIFICATION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES LOCAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de personnes de ma circonscription, Burnaby, dont la plupart sont des personnes âgées, qui prient le Parlement de donner instruction au CRTC de refuser aux compagnies de téléphone comme celle de la Colombie-Britannique le droit d'instaurer un système d'appels locaux tarifés qui imposerait des frais pour chaque appel, et elles signalent que cette tarification serait financièrement pénible pour des milliers de Canadiens, en particulier les personnes âgées et les handicapés.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LES INCENDIES DE FORÊTS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. le Président: Le député de Fundy—Royal (M. Corbett) m'a donné avis d'une motion aux termes de l'article 29 du Règlement.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, conformément à l'article 29 du Règlement, je vous ai informé aujourd'hui de mon intention de demander à la Chambre un débat d'urgence au sujet d'une situation que je considère comme extrêmement grave. Je voudrais que le débat porte sur la situation désastreuse qui s'est développée dans la région de l'Atlantique au cours de la semaine dernière, à cause des nombreux incendies de forêts. Les incendies ont été particulièrement dévastateurs au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, deux provinces qui dépendent énormément de l'industrie forestière pour les emplois de leurs habitants et le soutien de leur économie.

Le secteur forestier est le plus grand employeur du pays. Un employé canadien sur dix y travaille. C'est le secteur qui nous rapporte le plus de devises et qui achète le plus de biens manufacturés au Canada.

La dévastation des forêts de la région de l'Atlantique pourrait avoir des répercussions désastreuses énormes dans tout le pays. Nous ne pouvons pas comme législateurs ne pas souligner la gravité de la situation. Nous avons le devoir moral de réagir immédiatement et, pour cette raison, monsieur le Président, je propose respectueusement que la Chambre ajourne ses travaux pour débattre de toute urgence cette affaire importante.

M. le Président: J'ai étudié la lettre que le député a envoyée. Je dois dire que sa demande est un modèle en l'espèce. Je suis persuadé qu'elle satisfait aux conditions de l'article 29 du Règlement. Le député a-t-il la permission de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La permission étant accordée, le débat aura lieu à 20 heures.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient reportées.

M. le Président: Les questions sont-elles toutes reportées?

M. Gauthier: Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) à propos des pensions dans la Fonction publique. Une question qui porte précisément sur ce sujet est inscrite au *Feuilleton* en mon nom depuis presque un an. Comme le ministre m'a promis une réponse d'ici la fin de mai et que les chiffres que j'ai demandés il y a un an sont essentiels à la compréhension de la question, puis-je demander au gouvernement de m'obtenir la réponse à ma question écrite cette semaine ou la semaine prochaine?

M. le Président: Les questions sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 mai, de la motion de M^lle^ Carney: Que le projet de loi C-92, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ce sera pour moi un plaisir d'intervenir quelques minutes sur ce nouveau projet de loi fédérale sur les hydrocarbures. C'est quelque chose qui intéresse évidemment tous les Canadiens que nous sommes, mais pour ceux d'entre nous qui ont le privilège de venir des régions dans lesquelles cette Loi régira les droits sur le pétrole et le gaz, l'intérêt est double.

Ce projet de loi, monsieur, est l'un des derniers clous que l'on enfonce dans le cercueil de feu le programme d'énergétique national, un programme qui ne laisse pas beaucoup de regrets derrière lui. Si nous comparons le projet de loi C-92 à la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, qui disparaîtra après l'adoption de ce projet de loi, nous voyons tout l'écart qu'il y a entre la philosophie des libéraux, responsables de la mise en place du programme énergétique national, et celle des conservateurs dont la nouvelle Loi fédérale sur les hydrocarbures va être l'expression.

• (1110)

D'un côté, nous avons un exemple de contrôle extrême du gouvernement sur l'industrie, et par exemple un contrôle rigoureux des activités quotidiennes des gens qui font des forages et qui produisent du pétrole et du gaz dans le nord et dans l'est du Canada. Avec la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, toutes les ententes devaient être négociées. Quand quelqu'un doit s'adresser au gouvernement pour conclure une entente particulière, il y a toujours un risque d'abus. Il est de loin préférable que les règles du jeu soient connues à l'avance et que nous ayons un système de concurrence ouverte comme celui qui est envisagé dans le cadre du projet de loi C-92. Avec ce projet de loi, ce sont en grande partie les forces du marché qui détermineront par exemple la quantité de forages à effectuer, le montant de la production, et le prix de vente du gaz et du pétrole brut. Tout ce qui pourra être laissé au marché ouvert sera laissé au marché ouvert.

A mon avis, il est grand temps de faire entrer en vigueur les dispositions concernant les terres domaniales au Canada. Dans la conjoncture actuelle de dépression des prix du pétrole et du gaz, l'acquisition de terres domaniales ne présente peut-être pas le même intérêt qu'il y a quelque temps, mais il faut ouvrir ces territoires. Depuis des années, on n'a pas débloqué de terres, sauf dans des cas particuliers concernant Petro Canada.

L'un des corollaires de ce refus du précédent gouvernement de libérer des terres était que les entreprises canadiennes étaient obligées d'aller quémander, auprès des entreprises multinationales, des terres pour lesquelles ces dernières avaient négocié des contrats d'affermage très coûteux. Ce n'est pas ainsi que les choses auraient dû se passer; cela se faisait aux dépens des entreprises canadiennes et à l'avantage des multinationales à participation surtout étrangère. Mais tel était le résultat de la politique des libéraux qui refusaient de débloquer des terres domaniales.

L'un des gros avantages de ce projet de loi est de supprimer la disposition de rétroparticipation, l'ignoble disposition de rétroparticipation de 25 p. 100. C'était l'un des pires aspects de la politique énergétique nationale. Cette façon de voir les choses nous mettait au même niveau que les républiques de bananes. C'était d'une injustice flagrante. Je suis heureux de dire que cette disparition disparaîtra dès que le Parlement canadien aura adopté le projet de loi C-92.

J'aimerais maintenant en venir à quelques-unes des mesures précises de ce projet de loi. L'une des premières choses qui frappent le regard, c'est qu'il semble y avoir une différence entre la version française et la version anglaise. La version française est beaucoup plus courte que la version anglaise, alors que c'est généralement le contraire. Certains paragraphes du côté anglais ne figurent pas dans le texte français. Par exemple, dans le texte anglais, on trouve les alinéas a, b, c sous le paragraphe 37(1), alors que dans la version française, on a simplement le paragraphe 37(1). Lorsque le projet de loi sera devant le comité, il faudra examiner la question de près pour faire concorder exactement la version anglaise et la version française, sinon cette différence nous attirera des difficultés devant les tribunaux.

Le projet de loi remplace l'expression «terres du Canada», que je n'aimais pas beaucoup, par l'expression «terres domaniales». J'ai certaines réserves à faire au sujet de cette expression également. Le projet de loi réglemente sans conteste les titres sur les terres domaniales. Il ne fait aucun doute que le bassin de Sverdrup est une terre domaniale, tout comme la Mer de Beaufort et la région située au large des côtes de l'Est. Par contre, les habitants de Watson Lake, du Yukon ou de Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, risquent de ne pas apprécier que leur région soit considérée comme des terres domaniales; ce n'est pas tout à fait vrai.

Les terres en question peuvent être réparties en deux groupes. Il y a les terres qui relèvent indubitablement en permanence du Canada et il y a les terres qui sont plus exactement des terres territoriales; ce sont les terres du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, actuellement gérées par le gouvernement fédéral pour les provinces qui seront éventuellement formées dans ces régions. Même si cela ne fait aucune différence pour ce projet de loi, le gouvernement du Canada et le Parlement du Canada ne doivent pas perdre de vue qu'à un certain moment, ces terres seront remises aux nouvelles provinces, et qu'ils jouent en attendant le rôle de fidéicommis. Nous, le Parlement du Canada, légiférons au sujet des terres qui nous sont confiées; nous devons donc faire preuve de prudence.

Le projet de loi n'envisage pas d'accord de partage des recettes provenant des ressources entre les territoires et le gouvernement fédéral. Il n'exclut pas un tel partage, mais je tenais à en parler. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déclaré à Inuvik, le 25 mai, si je ne m'abuse, que le gouvernement du Canada négocierait avec les territoires un accord de partage des recettes des ressources analogue à celui qu'il a déjà conclu avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Je l'exhorte à poursuivre les négociations pour pouvoir conclure un tel accord dès que possible.

Ce projet de loi n'est pas révolutionnaire. D'une certaine façon, il représente une certaine évolution en ce sens que ses dispositions sont pour la plupart familières aux milieux pétroliers et gaziers. Ces dispositions sont analogues aux règlements pétroliers et gaziers découlant de la Loi sur les terres territoriales et on y retrouve dans une certaine mesure les notions sur lesquelles sont basées les dispositions à caractère administratif de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

Les puristes—dont je suis—se demandent ce qu'est devenue la vénérable institution que constituent les concessions pétrolières et gazières. Dans ce projet de loi, comme dans la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, la forme de propriété la plus élaborée possible est un permis de production. Dans la plupart des provinces, il existe des concessions pétrolières et gazières qui donnent droit aux ressources enfouies dans le sol. Dans ce projet de loi, par contre, la forme de propriété la plus élaborée est le droit de produire du pétrole et du gaz. Je voudrais que l'on explique pourquoi nous ne pouvons pas reprendre l'idée des concessions pétrolières et gazières.

Les permis d'exploration ne sont pas nouveaux non plus; nous y sommes habitués. Ces permis seront valables pour une période de neuf ans à moins qu'une découverte importante ne soit faite et que de nouveaux règlements interviennent. Les permis seront attribués par appels d'offres. Je suis heureux de constater que nous allons adopter le système d'affichage qui donne d'assez bons résultats en Alberta. Cela fait partie du principe du marché libre, où ceux qui veulent des droits pétroliers doivent faire une offre publique plutôt que de se livrer à de petites combines avec le gouvernement, comme c'était le cas sous l'ancien système. Les personnes intéressées font une offre comportant, je suppose, de l'argent ou des engagements. Toutes les modalités devraient—et je suppose qu'en vertu de cette loi elles le seront—être rendues publiques auparavant. Par exemple, si l'on exige une participation locale ou si l'on veut donner de meilleures chances à des entreprises canadiennes, on le dira à l'avance, au lieu de laisser une compagnie se présenter devant l'APGTC pour essayer d'arranger quelque chose à l'insu de tous.

• (1120)

Je suppose, et j'espère que c'est bien le cas, que les diverses régions d'attribution de permis peuvent avoir des modalités différentes selon l'emplacement. Si vous faites de la prospection dans le bassin de Sverdrup, où l'on peut difficilement s'attendre à une production prochaine et où le forage est très coûteux, vous aurez sans doute besoin d'un régime différent et peut-être de concessions plus grandes que dans les collines Cameron au nord de l'Alberta. Les dispositions à cet endroit devraient être les mêmes qu'ailleurs dans le nord de cette province. Il y a une différence entre les régions éloignées et les autres, car il est généralement beaucoup plus coûteux de faire de la prospection très loin, dans des terres vierges.

Le projet de loi prévoit que le ministre peut prendre des arrêtés de forage. Je souhaite ardemment que l'on ne fasse qu'un usage très prudent de cette disposition. Je ne voudrais pas voir de cas où une compagnie—qui a des terres et a fait des travaux de prospection sismique et autres qui ont l'air prometteurs—ne peut pas respecter l'arrêté de forage du ministre, pour une raison quelconque dont peut-être celle d'être dans la situation où nous nous trouvons maintenant du fait de la faiblesse des prix. N'ayant pas les moyens de respecter l'arrêté, elle risquerait de perdre ses concessions, ce pourquoi j'aimerais que ce pouvoir soit utilisé le moins possible.

Je suis heureux de constater qu'il n'y a aucune restriction relative à la propriété étrangère dans l'émission des permis de prospection. J'estime qu'il est normal qu'il y en ait au stade de la production, mais à celui de la prospection, il vaut mieux avoir le maximum d'argent et de compétences pour découvrir de nouvelles réserves au Canada. En ce qui concerne les licences de production qui seront valides pour 25 ans, avec prolongation automatique tant que la production se poursuit, on exige une participation canadienne d'au moins cinquante pour cent.

Comme je l'ai dit, j'estime que c'est normal. J'irais même plus loin. J'irais jusqu'à dire que nous n'avons pas besoin de toutes les exceptions prévues par le projet de loi. Il suffirait de dire exactement ce que l'on entend par une participation canadienne de 50 p. 100 et d'en faire une condition d'attribution de licence, un point c'est tout. Peut-être pourrait-on laisser une discrétion limitée au ministre, mais si l'on mentionne toute une série d'exceptions dans le projet de loi elles deviendront la règle et les gens essaieront d'en profiter au maximum.

En ce qui concerne les arrêtés de mise en valeur prévus par le projet de loi, je ne peux que répéter ce que j'ai dit à propos des arrêtés de forage, mais avec encore plus de réserves. Si l'on regarde le cas de la potasse en Saskatchewan où le gouvernement a dit: «Vous mettez la mine en exploitation ou vous perdez vos droits», on s'aperçoit que tout le monde ouvrait de nouvelles mines alors que la potasse ne se vendait pas. Ce n'était pas rentable. La disposition relative aux arrêtés de mise en valeur est nécessaire, mais elle ne devrait être utilisée que très rarement, sinon nous pourrions avoir une mauvaise répartition de nos ressources et inonder nos propres marchés. Il faut donc être très prudent.

Quant aux dispositions sur les licences de stockage souterrain, j'imagine qu'elles visent le stockage du pétrole brut, du gaz naturel ou peut-être même des produits pétroliers. Cependant, si l'on examine cet article, on pourrait croire qu'il s'agit du stockage souterrain du beurre, de choux ou de n'importe quoi. Je pense qu'il faudrait remanier un peu cet article.

En ce qui concerne les redevances, je parlerai des bons points en premier. Je suis heureux qu'on instaure une procédure d'appel appropriée pour permettre aux gens d'en appeler contre les redevances qu'ils trouvent injustes. Certaines dispositions ne sont cependant pas aussi bien conçues. Le montant et la méthode de calcul des redevances seront établis par règlement. Le secrétaire parlementaire nous a fourni des explications sur les redevances quand il a présenté le projet de loi. De façon générale, le montant et la méthode de calcul sont relativement raisonnables puisque les redevances seront de 30 p. 100 des liquidités nettes. Je préférerais simplement que ce ne soit pas fait par règlement. Le projet de loi devrait contenir quelque chose qui permette de déterminer quel sera le montant maximum des redevances. C'est un facteur très important pour quelqu'un qui songe à investir dans l'exploration pétrolière ou gazière.

J'avais bien d'autres choses à dire, monsieur le Président, mais j'imagine qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. Je mettrai donc mes notes de côté pour une autre fois. Je pense que le projet de loi représente une amélioration sensible par rapport à la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il faudra cependant l'examiner très attentivement au comité. J'imagine que bon nombre d'amendements seront présentés pendant l'étude au comité. Je suis heureux d'appuyer un projet de loi qui sera à l'avantage des prospecteurs, des producteurs, des consommateurs et de l'ensemble des Canadiens.

M. Althouse: Monsieur le Président, cela m'a bien intéressé d'entendre le député de Western Arctic (M. Nickerson) parler de la disposition sur la participation rétroactive de la Couronne et de la détermination du Canada à continuer de jouer un rôle dans l'exploitation et la propriété des gisements pétroliers. Il a dit que c'était une attitude de république bananière. Il a laissé entendre que seules des nations très arriérées employaient de telles méthodes. Les Britanniques ont utilisé un système de terres communes pendant toute leur histoire sauf pour quelques rares exceptions. A l'époque où les nouvelles classes capitalistes et les lords devenaient très puissants, il y a eu un mouvement de clôture des terres. Les classes dominantes ont pris les terres communes et les ont clôturées pendant un certain temps, ce qui a déplu à la plupart des gens.

• (1130)

D'après le député, est-ce à cette époque que la Grande-Bretagne s'est le plus développée? Voudrait-il que le gouvernement cesse de considérer les parcs et le Grand Nord comme une partie du patrimoine de tous les Canadiens? Pense-t-il que le pétrole tiré de ces terres ne devrait pas profiter au moins en partie aux Canadiens, conformément à la tradition britannique qui veut que certaines terres soient réservées à une utilisation commune? Veut-il que nous revenions à une espèce de clôture des terres?

M. Nickerson: Monsieur le Président, je ne pensais pas participer aujourd'hui à un débat sur la clôture des terres qui a eu lieu en Angleterre et dans d'autres pays d'Europe à compter du XIV[e] siècle jusqu'au XVIII[e] siècle. Il importe de noter que ce mouvement en Europe n'a pas coïncidé avec la croissance du capitalisme que mon ami n'approuve pas. Il a commencé beaucoup plus tôt et il était relié à l'expansion du commerce de la laine, si je me rappelle bien mon histoire d'Angleterre.

De toute façon, je ne vois pas le moindre rapport entre ce qui s'est passé au XV[e] siècle en Angleterre et ce que prévoit le projet de loi. La mesure précise très clairement que les terres pétrolières et gazières appartiennent aux Canadiens. Le plus que quelqu'un peut obtenir, c'est une licence de production. Il n'y aura même pas de baux. Qu'est-ce que les parcs nationaux ont à voir avec cette question? Il n'y a absolument aucun rapport entre le projet de loi et le parc national de Banff ou n'importe quel autre parc national. La mesure a trait à l'utilisation des terres pétrolières et gazières dans les régions qui ne font pas partie de parcs nationaux. Si le député a pris la peine de lire la Loi sur les parcs nationaux, il sait qu'il est impossible d'obtenir des droits pétroliers et gaziers dans un parc national. Je ne vois pas de quoi le député veut parler.

M. Althouse: Monsieur le Président, je voulais m'assurer que le député nous expose très nettement les principes qu'il préconise à l'égard de nos parcs nationaux. D'après ses remarques, j'ai cru comprendre que nous ne devrions pas exiger qu'une certaine partie de ces terres demeure propriété canadienne.

Le député a parlé ensuite de la procédure utilisée pour les demandes spéciales et les appels d'offres dans le projet de loi. Il a signalé que les modalités seront divulguées avant que les travaux de forage ne débutent. Est-ce à dire que le grand public et les personnes intéressés connaîtront les modalités précises ou invoquera-t-on encore le prétendu secret des opérations commerciales? Les autres soumissionnaires apprendront-ils pourquoi leur offre n'a pas été acceptée? Ces renseignements seront-ils disponibles?

M. Nickerson: C'est précisément notre objectif, monsieur le Président. Sous le gouvernement libéral, on faisait des cachotteries et on disait toutes sortes de choses. Personne ne savait à quoi s'en tenir. Certains bureaucrates choisissaient alors le meilleur marché. Le ministre s'en mêlait peut-être aussi. Ils décidaient quel soumissionnaire serait le partisan le plus utile aux prochaines élections. Telle était la façon d'agir du gouvernement libéral. La situation est plus claire aujourd'hui. Tout le monde connaît les conditions avant les appels d'offres. Ce sera un processus libre et ouvert. Voilà ce qu'il en est. Je suis très heureux que le député ait soulevé la question car cela me permet de souligner l'attitude très différente des conservateurs de ce côté-ci et des socialistes d'en face qui se dissimulent sous le couvert du secret.

M. Althouse: Monsieur le Président: le député de Western Arctic (M. Nickerson) confirmera-t-il que le gouvernement propose une façon de procéder sensiblement différente de celle que suit actuellement le ministère de l'Expansion industrielle régionale?

M. Nickerson: J'allais dire que je l'espère bien, monsieur le Président. Je dois signaler toutefois que je ne connais pas très bien le fonctionnement du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Je sais qu'on l'a critiqué. Quand je suis allé dans ma circonscription l'autre semaine, certaines personnes se plaignaient de la façon dont les subventions sont accordées. Les gens d'affaires s'inquiètent parce que après qu'ils ont payé leurs impôts, le ministère a versé une forte subvention à leur concurrent voisin.

J'émets encore des réserves au sujet de certaines initiatives de ce ministère. La situation aurait été pire s'il n'avait pas été dirigé par un ministre qui s'est efforcé de remédier aux graves lacunes d'un régime d'octrois et de subventions en vigueur depuis nombre d'années.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots ce matin sur le projet de loi C-92, tendant à modifier la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz qui, une fois adopté par le Parlement, s'intitulera Loi fédéral sur les hydrocarbures. Le moment est on ne peut mieux choisi pour traiter de ce sujet parce que jamais, dans l'histoire de l'industrie de l'énergie, nous n'avons connu une baisse de prix aussi énorme que depuis trois ou quatre mois. Même les ministériels disent qu'il s'agit de la période la plus difficile de l'histoire de l'industrie canadienne de l'énergie. Le projet de loi vise à mettre en oeuvre certains programmes du gouvernement actuel qui ont déjà eu une incidence extrêmement négative sur le pays.

Au cours de la campagne électorale de 1984, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a promis, à Prince Albert et à Halifax, de créer entre 100,000 et 300,000 nouveaux emplois. D'après des analyses récentes effectuées par l'industrie pétrolière canadienne, on assiste plutôt à une baisse spectaculaire non seulement de l'investissement, mais aussi de l'emploi. Selon Statistique Canada, en mars et avril, l'Alberta a perdu près de 10,000 emplois, presque tous en raison du marasme de l'industrie énergétique. On estime que le taux de chômage risque d'atteindre 16 p. 100 au mois d'août dans cette province et même plus à Edmonton et à Calgary, qui sont tributaires de cette industrie.

Durant les premières semaines de mai, 39 puits seulement étaient exploités dans le bassin sédimentaire de l'Ouest sur un total possible de 480 pour l'ouest du Canada. Selon les prévisions, seulement un ou deux puits seront en activité au large de la côte est et l'exploitation dans la mer de Beaufort va aussi considérablement ralentir. D'après l'évaluation la plus récente effectuée par l'Association pétrolière canadienne, l'industriel n'investira que 6 milliards de dollars en 1986, soit moins que les 10.5 milliards de 1985 et les 11.2 milliards prévus pour 1986. De plus, la moitié de ces 6 milliards ont été investis pendant le premier trimestre et il ne restera donc plus que 3 milliards à investir au cours des trois derniers trimestres.

• (1140)

Il est évident que la politique énergétique n'est pas adaptée à la baisse actuelle du prix du pétrole. Dans l'Accord de l'Ouest comme dans l'Accord de l'Atlantique, un petit paragraphe prévoit que toute chute marquée du prix du pétrole brut doit faire l'objet de négociations et de discussions avec le secteur industriel et les gouvernements provinciaux. Jusqu'à maintenant, nous n'avons vu ni négociations ni discussions qui auront une incidence bénéfique. L'industrie est manifestement en train de ralentir ses activités, ce qui entraîne des conséquences socio-économiques catastrophiques pour tout l'ouest du pays.

Il n'y a pas qu'en Alberta que les choses vont mal. Voyez ce qui se passe en Ontario et au Québec. Dans ma circonscription, la société Algoma Steel ferme sa fabrique de tuyaux. Quelque 800 travailleurs, membres des Métallurgistes unis d'Amérique, ont été ou vont être mis à pied sous peu. Une nouvelle usine de tuyaux de 370 millions de dollars va ouvrir ses portes vers la fin de l'année, mais les perspectives d'emploi y sont fort sombres. Si l'on en croit la une du *Star* de Sault-Sainte-Marie du mardi 16 mai, la Division du minerai de la société Algoma Steel doit réduire sa production ou bien planifier une fermeture graduelle. Des localités comme Wawa risquent de disparaître complètement. Le transport du minerai de Wawa à Sault-Sainte-Marie constitue la majorité des affaires de la société Algoma Central Railway. Si elle perdait ce contrat, la viabilité de toute l'entreprise serait remise en question.

Même des députés ministériels se plaignent en disant que le gouvernement doit faire quelque chose. Lorsqu'ils formaient l'opposition, les conservateurs réclamaient la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers. Ils y voyaient une source additionnelle de revenus pour les activités de prospection et d'exploitation du secteur industriel. Et pourtant, après s'être tellement opposés à l'impôt, voici que les conservateurs le maintiennent à 10 p. 100 en 1986, 8 p. 100 en 1987, et 6 p. 100 en 1988. Simultanément, le secteur pétrolier demande à l'Alberta et aux autres provinces productrices de réduire à environ 20 ou 25 p. 100 le taux des redevances, qui est actuellement de 30 à 40 p. 100. Jusqu'ici, rien n'a encore été fait.

Examinons certains projets qui avaient le vent dans les voiles il y a à peine un an et qui sont maintenant en panne. L'usine de valorisation de Lloydminster était un excellent projet, à forte consommation de main-d'oeuvre. Elle offrait beaucoup d'emplois et constituerait pour l'avenir une source sûre de pétrole. Mais le gouvernement est revenu sur l'engagement pris par le gouvernement précédent de fournir au départ 50 millions et de garantir 750 millions de prêts. Ce projet semble avoir été mis en veilleuse. Il y a très peu d'activité en mer de Beaufort. Les travaux d'exploration et de développement dans le champ Hibernia dépendent des négociations fiscales entre le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral. Tout était censé avoir été réglé d'un signe de la main et d'une poignée de mains en vitesse, mais il n'est pas évident en ce moment que le projet Hibernia va être réalisé. Les projets de Venture et de l'île de Sable semblent au point mort, et il est peu probable qu'ils avancent cette année. Les sociétés à capital canadien, comme Husky et Bow Valley, s'étaient vu promettre des subventions PEP pour huit à dix puits, mais cela a été ramené à un ou deux. Ce qui est certain, c'est que le projet de loi n'est pas à la hauteur des problèmes causés par le niveau actuel du prix international du pétrole.

Au cours de la campagne électorale, le ministre et le premier ministre (M. Mulroney) ont parlé d'autosuffisance énergétique. Mais d'après l'évaluation de l'APC, l'autosuffisance statistique pourrait disparaître dès 1990, et un très notable découvert surviendrait d'ici à 1995. Le Canada devrait alors compter sur le pétrole étranger pour couvrir environ 30 p. 100 de ses besoins.

Le faible niveau d'exploration engendré par l'Accord de l'Ouest et l'Accord atlantique va avoir un effet très défavorable sur nos exportations. Par exemple, la comparaison des quantités de pétrole et de gaz exportées en 1986 et en 1985 fait apparaître une réduction de 25 p. 100 au premier trimestre. En 1985 les ventes de gaz et de pétrole aux États-Unis s'étaient élevées à 1.497 milliard. Au cours du premier trimestre de 1986, elles ont été 1.863 milliard. Il est prévu que dans l'ensemble, nos exportations de gaz naturel et de pétrole brut vont baisser de 9.8 milliards en 1985 à 6 milliards en 1986.

• (1150)

La cadence actuelle de recherche, développement et exportation d'hydrocarbures va avoir un effet très important sur nos exportations, donc sur notre balance commerciale, qui a été un de nos meilleurs atouts dans le débat sur le libre-échange. Nous avons eu de quoi nous féliciter de nos exportations de pétrole et de gaz, comme de nos exportations automobiles, de nos exportations de bois d'essences feuillues et de beaucoup d'autres produits qui nous ont valu des excédents commerciaux de 20 milliards. Mais du côté des seuls hydrocarbures, les projections portent sur une perte de 3 milliards cette année.

La promesse d'autosuffisante faite par la ministre de l'Énergie ne semble certes pas se réaliser. Il ne semble pas que nous allons devenir autosuffisants au rythme de l'exploration et du développement qui se pratiquent en ce moment sous le gouvernement actuel. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ministre et le premier ministre ont parlé dans la déclaration de Prince-Albert d'une augmentation de la participation canadienne. Même si le projet de loi à l'étude prévoit 50 p. 100 de propriété canadienne du gaz et du pétrole à l'étape du développement, il en enlève en fait aux petites sociétés canadiennes.

Il suffit d'assister à une séance du comité de l'énergie et d'entendre les membres de l'*Independent Petroleum Association* nous exposer pour quelle raison ils n'ont pu faire leur part des travaux d'exploration et de développement en cours. C'est qu'ils n'avaient pas le Programme d'encouragements pétroliers, et qu'ils n'étaient donc pas en mesure de faire leur part. Même les grosses sociétés comme Husky et Bow Valley ont dit qu'elles ne pourraient pas réaliser leur part. Et que les subventions PEP étaient retirées si rapidement que dans leur cas, elles qui espéraient achever sept ou huit ou dix puits, elles ne recevront assez d'argent que pour un ou deux. Elles se plaignent donc qu'on leur a manqué de parole.

Le nouveau programme qui prévoit un crédit d'impôt de 25 p. 100 à l'exploration, dont 40 p. 100 seulement remboursables, n'est pas suffisant pour empêcher les intervenants canadiens de quitter la partie. Non seulement il ne sera pas suffisant pour l'avenir, mais même dans le cycle actuel d'exploration et de développement, il est tout à fait insuffisant.

Ce que nous constaterons c'est que ce sont Imperial, Texaco et Shell, les autres multinationales qui vont développer la part canadienne, ce qui fait que la participation canadienne va être très limitée. Il est difficile de croire que les sociétés canadiennes pourront avoir leur part sous le régime actuel d'assistance financière.

Le premier ministre a conclu la déclaration qu'il a faite à Prince-Albert et à Halifax au cours de la campagne électorale en parlant de justice envers les producteurs et les consommateurs. Or, manifestement, nous avons signalé l'injustice du régime actuel qui empêche les petites entreprises canadiennes d'obtenir une part raisonnable des travaux de prospection, que ce soit sur la côte est ou dans d'autres régions du pays.

Lorsqu'on compare le prix de l'essence et du gazole au Canada et aux États-Unis, on constate une différence de 10 à 15 c. le litre dans le cas de l'essence. Manifestement, au Canada nous sommes perdants sur toute la ligne, semble-t-il; en effet, le prix du pétrole brut est bas, et les travailleurs de l'acier d'Algoma Steel perdent ainsi leur emploi, alors que les détaillants—notamment les grandes multinationales et Petro-Canada—vendent l'essence à un prix extrêmement élevé. Le prix à la pompe est de 40 à 46 cents le litre. Dans bien des régions du nord de l'Ontario il est même plus élevé que cela.

Selon moi, la politique énergétique du gouvernement et le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ne permettent pas de faire face comme il faut à la situation énergétique actuelle sur la scène mondiale et aux prix pétroliers actuels, puisque des milliers de travailleurs du secteur énergétique sont licenciés d'un bout à l'autre du pays, non seulement en Alberta, mais dans des localités comme Sault-Sainte-Marie, alors que le gouvernement a promis des centaines de milliers d'emplois dans le secteur énergétique et s'est engagé à ce que ce secteur soit l'un des moteurs de la croissance économique. En fait, c'est l'un des secteurs les plus mal en point au Canada à l'heure actuelle. Chose certaine, ce projet de loi et cette politique ne sont pas pour lui venir en aide.

M. McDermid: J'ai écouté le discours du député avec un certain intérêt. Il ne m'a pas captivé. J'ai remarqué qu'il citait des statistiques de l'année dernière qui fut pour le secteur énergétique au Canada une année record, et il a comparé l'année dernière avec cette année. Je me demande s'il serait disposé à reconnaître publiquement qu'en fait, la chute des cours mondiaux du pétrole, sur laquelle le Canada ne peut absolument pas influer, découle des problèmes qu'éprouve à l'heure actuelle le secteur énergétique et non, comme il voudrait nous le faire croire, de la politique énergétique. Cette politique a permis l'année dernière une année record dans le secteur énergétique au Canada. Depuis lors, les cours mondiaux du pétrole se sont effondrés. Ne reconnaît-il pas que c'est ce qui explique en grande partie notre situation énergétique actuelle au Canada?

M. Foster: La chute des prix mondiaux a eu de très graves répercussions sur le secteur énergétique, et ce que j'essayais de dire, c'est que la politique énergétique du gouvernement ne permet pas de remédier à la situation. Il suffit de lire attentivement l'Accord de l'Ouest pour s'apercevoir qu'il contient un petit paragraphe d'un pouce de long environ dans lequel on précise qu'en cas de chute catastrophique des prix énergétiques, des prix du pétrole brut ou, inversement, d'une montée en

flèche de ces prix, le gouvernement est censé prendre des mesures, consulter les provinces productrices, les consommateurs et les autres intéressés. Ce petit paragraphe ne permet manifestement pas de régler la situation, car au lieu d'assister à la création de centaines de milliers d'emplois nouveaux, comme promis il y a environ an, nous voyons qu'au moins 100,000 emplois seront appelés à disparaître dans le secteur énergétique.

D'après les calculs effectués, pour la perte de chaque milliard de dollars investis dans le secteur énergétique, il faut compter que l'économie canadienne perd près de 30,000 emplois. D'après les données recueillies par l'Association pétrolière du Canada dans sa dernière enquête, il semble que la perte d'investissements s'élèvera à 3 milliards de dollars. L'ennui, c'est que cette perte de 3 milliards surviendra dans des neuf derniers mois. Par conséquent, nous devrions nous attendre à ce que l'économie nationale perde au moins 100,000 emplois directement ou indirectement en raison des lacunes de l'Accord de l'Ouest.

• (1200)

Le programme d'encouragement du secteur pétrolier est exclu de l'Accord de l'Atlantique. Lors de notre examen du projet de loi précédent, toutes les sociétés membres de l'IPAC qui ont comparu au comité ont réclamé la mise sur pied d'un système permettant de verser pendant encore un certain temps les subventions accordées en vertu de ce programme, au moins jusqu'à ce qu'elles puissent mener à terme leurs travaux courants de prospection et de mise en valeur. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas répondu et je ne vois aucune disposition spéciale dans ce projet de loi si ce n'est le crédit d'impôt de 25 p. 100 au titre de la prospection. Par conséquent, des sociétés comme Husky et Bow Valley, à qui le gouvernement avait accordé le droit de prospecter de huit à dix puits, sont maintenant limitées à seulement un ou deux permis.

Le secrétaire parlementaire se trompe à deux points de vue: premièrement, le projet de loi n'encourage personne à poursuivre la prospection et la mise en valeur au large de la côte est et, deuxièmement, l'Accord de l'Ouest ne règle pas le problème actuel des bas prix du pétrole. Je me demande comment il peut s'imaginer que l'Accord de l'Ouest nous permet de faire face à la situation actuelle, alors que des milliers de travailleurs de l'acier sont mis à pied à Sault-Sainte-Marie et ailleurs au Canada.

M. McDermid: Monsieur le Président, dans ses brèves remarques, le député a omis de dire que l'absence d'investissements dans le secteur s'explique par la baisse du prix du baril de pétrole qui a fait chuter les recettes. A la suite du Programme énergétique national, les investisseurs sont allés investir des milliards de dollars dans d'autres pays plus favorables à la prospection. Ce n'est pas le cas actuellement. On ne transfère pas les fonds de prospection ailleurs; les sociétés ne disposent pas des fonds nécessaires parce que le prix du baril de pétrole a entraîné un manque de fonds de roulement. Le député devrait être plus objectif dans ses remarques.

J'ignore encore ce que serait la politique énergétique libérale. J'aimerais que le député me donne des précisions à ce sujet et me dise ce que les libéraux feraient aujourd'hui, s'ils étaient au pouvoir, pour rétablir la situation dans l'industrie énergétique. Expliquerait-il aux Canadiens comment le Programme énergétique national, qui a fait fuir des milliards de dollars d'investissements, améliorerait la situation créée par les cours mondiaux? Fait à noter, les prix ont remonté à plus de $17 le baril en devises américaines. Bien sûr, le marché est instable et les prix fluctuent. Le député répondrait-il à ces deux questions?

M. Foster: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire parle de sorties de milliards de dollars hors du pays. Il nous a promis que les dollars rentreraient à coup de milliards, mais je n'ai rien vu encore de tel. Cet argent n'est certainement pas investi dans la région de l'Atlantique, car on ne se contenterait pas de forer un puits ou deux dans cette région. Il n'est pas investi non plus dans l'Ouest puisque la prospection et l'exploitation pétrolières ont accusé un recul de 3 milliards de dollars au cours des trois derniers trimestres de cette année. Nombre de représentants de l'industrie pétrolière assurent que cette situation nous coûtera des milliers d'emplois alors que le gouvernement actuel nous en a promis des centaines de milliers de plus.

M. McDermid: Répondez à la question.

M. Foster: Le gouvernement nous a assuré qu'en alignant le prix du pétrole sur le cours mondial, il créerait 200,000 emplois. Or, grâce au Programme énergétique national, le gouvernement précédent pouvait rajuster le prix du pétrole et maintenir la prospection et l'exploitation pétrolières du fait des initiatives d'encouragement. Même aux pires moments de la récession, entre 1982 et 1984, l'industrie pétrolière et gazière était plus active au Canada qu'aux États-Unis. Et elle a maintenu son élan jusqu'à la fin de 1985 grâce au Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Le gouvernement actuel a promis de se débarrasser de l'impôt sur les revenus pétroliers, mais pour une raison ou pour une autre, il se fait tirer l'oreille, maintenant en 1986, malgré les exigences de l'industrie pétrolière. C'est aux fruits qu'on connaît l'arbre.

Nous voudrions savoir pourquoi il n'y a aucune clause dans l'Accord de l'Ouest pour régler le problème des baisses subites des prix pétroliers à $10 ou $11 le baril, voire des hausses à $40 ou $50 le baril. Le député sait fort bien que nous finissons par adopter des mesures inadéquates pour régler ce problème, que le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne fera pas l'affaire lui non plus puisqu'il ne répond pas aux critères préconisés dans l'annonce de Prince-Albert. Il n'y aura pas suffisamment de stimulants pour relancer la prospection sur la côte est et assurément pas assez non plus pour favoriser la participation canadienne aux activités de forage et de prospection.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir contribuer au débat sur le projet de loi C-92, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

Ce qui caractérise le débat sur l'énergie, commencé avant la dernière campagne électorale, de même que les propos que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a tenus sur le projet de loi C-92 et la mesure que l'ancien gouvernement avait adoptée, ce sont bien les paroles mielleuses que le gouvernement actuel utilise pour susciter l'adhésion à ses propositions. Il nous susurre, franchement, les pires lieux communs.

Le gouvernement a beaucoup parlé de simplification. Personne, bien sûr, n'y voit quoi que ce soit à redire, tant qu'on n'a pas saisi ce que signifie vraiment cette simplification.

On nous a dit que le secteur énergétique était le moteur de la croissance, ce qu'il a effectivement été dans bien des régions du Canada. Nul doute que ce secteur est en mesure de relancer l'économie de ces régions, mais n'oublions pas les difficultés que les fluctuations énormes des cours ont causées ailleurs au Canada. Sachons que, pour tourner, ce moteur de la croissance a besoin d'une aide gouvernementale et qu'il ne se mettra pas en branle spontanément, au simple appel du gouvernement, lorsque cette mesure aura été adoptée. Il ne s'agit pas non plus d'isoler ce secteur du marché international. La reprise ne sera pas automatique, du seul fait que le gouvernement aura légiféré ou, ainsi que le montre ce projet de loi, qu'il aura imposé sa réglementation fiscale.

• (1210)

Au milieu de cette campagne de dénigrement nous avons entendu parler de la pratique putative qui consiste à «forer pour obtenir des subventions». Compte tenu de la générosité du régime fiscal précédent, on aurait pu croire effectivement que des entreprises «foraient pour obtenir des subventions» plutôt que pour trouver du pétrole, mais pourtant, ceux d'entre nous qui ont travaillé une bonne partie de leur vie dans le privé, savent fort bien, que si elle a le choix entre plusieurs possibilités, une entreprise optera toujours pour la solution la plus avantageuse, pour le forage le plus intéressant et ce, qu'il y ait ou non de stimulant fiscal à la clef.

Encore dans la déclaration de Prince Albert, entre autre verbiage, on parle d'éliminer la confiscation. Évidemment, dans une société libre et démocratique, l'idée même de confiscation répugne en soi. Pourtant tout ce qu'on a dit au sujet de l'élimination de la confiscation ne tenait pas compte du fait que les Canadiens étaient mis à contribution et, par le biais de stimulants fiscaux, de subventions et de toute une série de concessions, de primes et d'incitations contenues dans le Programme énergétique national pour favoriser l'expansion du secteur des hydrocarbures, surtout dans les régions périphériques. En fait, on a proposé non pas une confiscation mais plutôt, comme je vais tenter de le démontrer tout à l'heure, une simple mesure qui devait récompenser le contribuable pour les investissements considérables que nous faisons tous dans la mise en valeur de ces régions périphériques.

On nous avait dit que le gouvernement se chargerait de la participation canadienne. Mon collègue, qui m'a précédé, a montré quelques-unes des illusions que cachaient certaines affirmations et je vais essayer d'en exposer d'autres. On nous a dit—et c'est sûrement une phrase qu'on a insérée dans les mémoires des ordinateurs du gouvernement, une phrase qu'on peut retrouver simplement en pressant un bouton—que les changements proposés allaient assurer une meilleure réglementation et une gestion plus efficace. Ici encore d'importantes questions se posent, à savoir que va-t-on réglementer et que va-t-on administrer? On nous a dit également que le projet de loi allait mieux protéger l'intérêt du public. Comme sophisme on pourrait difficilement trouver mieux. De même, faisant allusion aux entreprises qui explorent pour l'amour des subventions plutôt que pour le pétrole, on nous a dit que la politique allait récompenser les succès et pas les efforts. Je constate avec plaisir que le projet de loi dont nous sommes saisis augmente les crédits d'impôt acquis, car à mon avis cela récompensera les petites sociétés canadiennes qui oeuvrent dans ce secteur, mais ce n'est là qu'un pâle reflet de ce qui, à en croire les propos du gouvernement, devait récompenser le succès et non l'effort.

A propos du projet de loi C-92, je dois dire que nous nous réjouissons de ce que la réflexion et l'expérience ont pu tempérer certaines des mesures que le gouvernement aurait pu autrement être tenté de prendre. Nous constatons par exemple que le gouvernement ne nous a pas saisis d'un projet de loi fondé sur la prémisse que le prix du pétrole sur le marché international se maintiendrait à la hausse. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il s'agit d'un projet de loi qui semble ne s'appuyer sur aucune hypothèse à cet égard. En fait, grâce à ce projet de loi, nous aurons un régime qui pourra au moins fonctionner, que les prix soient à la hausse ou à la baisse.

Ce projet de loi donne prise à des critiques assez sérieuses, et je voudrais m'attarder sur quelques points. L'une des critiques porte sur l'adoption d'un seul critère pour les appels d'offres, au lieu de la formule actuelle de négociations entre les sociétés et le gouvernement, par laquelle on peut faciliter l'embauche des populations locales, l'adjudication des contrats sur place, la formation des travailleurs d'origine autochtone, fixer le rythme du développement et se pencher sur une foule d'autres considérations.

L'une des plus grandes erreurs que le gouvernement continue de commettre alors qu'il élabore des projets de loi, le projet de loi C-92, par exemple, dans l'espoir de donner un cadre juridique à sa politique industrielle, c'est de s'imaginer que ce développement peut survenir dans le vide, alors que ce n'est manifestement pas le cas. Il constitue une facette du développement économique global et du développement social global. S'il est une chose que nous ne devons jamais perdre de vue dans les propos que nous tenons tant à la Chambre qu'à l'extérieur, c'est que l'économie doit être au service de la société. Tout élément de notre structure industrielle, de notre commerce extérieur, voire même de notre appareil administratif, doit viser à servir la société et à favoriser son progrès. Je vois dans le retour à un critère unique pour l'adjudication des contrats le risque possible que le gouvernement fasse fi des soucis très légitimes des habitants des régions touchées qui, en grand nombre, sont les descendants des premiers habitants du Canada, sans se soucier de savoir s'il perturbe leur cadre de vie économique et social.

Je voudrais citer des extraits de quelques documents ayant trait à ces questions, car je remarque une chose à propos de la mesure à l'étude, d'autres aussi en ont parlé, c'est que le secteur énergétique a fait de très vives instances aux parrains du

projet de loi, tandis qu'il semble y avoir eu bien peu d'effort, d'intervention et d'analyse de la part du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui devrait avoir son mot à dire dans la rédaction d'une telle mesure et à qui il incombe, par traité et de par son mandat, de s'occuper des intérêts légitimes des autochtones canadiens.

Je cite un extrait d'un mémoire présenté au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) par le Secrétariat des négociations des Dénés-Métis. Le Secrétariat y expose des préoccupations qui ont été réitérées à Yellowknife il y a trois semaines, sauf erreur, lors de l'audience du comité permanent à laquelle je participais. Voici ce que dit le Secrétariat à la rubrique «Mise en valeur de nouvelles terres»:

> Ni le projet de loi ni l'énoncé de politique de l'automne dernier ne donnent l'assurance que le «gel» actuel des terres dans la vallée du Mackenzie restera en vigueur jusqu'à ce que soit ratifié un règlement définitif des droits des autochtones ou jusqu'à ce qu'un processus coordonné faisant intervenir les Dénés-Métis et les collectivités concernées n'approuvent la mise en valeur de nouvelles terres.

Voici sa proposition:

> Nous demandons que vous donniez suite à notre correspondance sur cette question en nous assurant clairement qu'aucun permis de prospection ne sera accordé sur de nouvelles terres avant le règlement définitif des revendications territoriales, sans l'approbation expresse des Dénés-Métis et des collectivités directement touchées.

La mesure à l'étude ne contient de toute évidence pas de disposition en ce sens. Pourtant, cela serait en conformité des fondements de notre fédération ou, si vous préférez, du pays et de la société où nous avons la chance de vivre.

Historiquement, le Canada s'en est toujours tenu, du moins ostensiblement et ouvertement, au principe de ne pas abolir arbitrairement les droits des peuples autochtones, que ce soit leurs droits territoriaux ou leurs droits à leur propre forme de gouvernement. Cependant, nous estimons que le projet de loi C-92 contient des dispositions susceptibles—et je ne veux pas accuser le gouvernement d'être de mauvaise foi—de permettre de passer outre aux intérêts légitimes des autochtones dans l'établissement des critères des soumissions. Il y a là de quoi nous inquiéter.

La seule mesure de protection des peuples autochtones contenue dans cette loi est essentiellement une déclaration stipulant que leurs droits ne seront pas abrogés. Cette disposition est à mon avis nettement insuffisante parce qu'elle élude la question de savoir quels sont les droits et les titres des autochtones sur les terres et les revendications territoriales elles-mêmes. Le fait de ne donner aucune référence ni aucune forme de précision sur la nature de ces droits constitue à mon avis une négligence flagrante et crée la possibilité que ces droits soient un jour abrogés.

• (1220)

Nous estimons, d'autre part, que ce projet de loi ne prévoit pas grand-chose pour que la mise en valeur se fasse au mieux des intérêts du Canada. À cet égard, nous ignorons si cette mesure se soldera par une période de vaches maigres ou de vaches grasses pour notre pays. Nous ignorons quelles en seront réellement les conséquences sur l'économie, si elle va déclencher une ruée vers les terres vierges ou au contraire une grève du zèle comme c'est arrivé après l'instauration du Programme énergétique national qui a entraîné un fort ralentissement des forages dans ces régions. En renonçant à une mise en valeur ordonnée qui aurait tenu compte des priorités du gouvernement, nous laissons nos politiques et nos objectifs dépendre de décisions commerciales qui, dans pratiquement tous les cas, seront prises entièrement à l'extérieur du pays et sur lesquelles le gouvernement ne pourra pas exercer d'influence dans l'intérêt national.

Pour en revenir à la part de l'État, je voudrais me faire l'écho de mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), qui a parlé de la rétroparticipation de 25 p. 100 qui accorde au gouvernement fédéral le droit d'acquérir des intérêts dans des gisements pétroliers rentables compte tenu du très lourd fardeau que la mise en valeur de ces terres domaniales a imposé aux contribuables canadiens. Le gouvernement peut bien qualifier de confiscation la disposition prévoyant une rétroparticipation de 25 p. 100, mais il est deux réalités auxquelles il ne peut rien changer. La première est la prospérité de l'industrie pétrolière norvégienne. En Norvège, la rétroparticipation de la société d'État, Statoil, est non pas de 25 p. 100, mais de 50 p. 100 et, dans certains cas, de 70 p. 100. Cela n'a pas empêché l'industrie pétrolière norvégienne de prospérer. La Norvège, qui ne produisait pas de pétrole il y a 20 ans, est devenue un important producteur de pétrole et de gaz et elle exporte même une partie de sa production.

Je pourrais peut-être vous résumer la teneur du témoignage des représentants de Statoil qui ont été invités aux audiences portant sur le projet de loi C-28, au cours de la législature précédente, sur l'initiative de mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway. Les Norvégiens sont partis de zéro. Comme la Grande-Bretagne l'a fait dans la mer du Nord, ils se sont lancés dans la production pétrolière sans la moindre expérience, sans avoir beaucoup de connaissances en la matière, sans réglementation et sans antécédents en ce qui concerne la production d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Les Norvégiens ont instauré cette loi qui leur accordait 50 p. 100 des parts par l'entremise de Statoil. Notre gouvernement qualifierait sans doute cela de double confiscation étant donné qu'une rétroparticipation de 25 p. 100 constitue déjà une confiscation à ses yeux. Cela n'a pas empêché les Norvégiens d'édifier une industrie pétrolière florissante.

D'autre part, le gouvernement ne peut rien changer au fait que les contribuables canadiens ont énormément investi dans ce secteur. Nous avons certainement droit à un certain rendement sur notre investissement. La part de l'État représente sans doute un bon moyen de l'obtenir.

D'autres l'ont sans doute déjà souligné, mais il vaut la peine de répéter que le gouvernement manque de suite dans les idées. Dans leur déclaration de Prince-Albert, en 1984, les conservateurs ont déclaré ce qui suit:

> Nous supprimerons cette rétroparticipation qui s'apparente à une expropriation sans indemnisation et qui a nui énormément à nos rapports avec les investisseurs internationaux et canadiens. Nous allons plutôt instaurer une «part canadienne» pour favoriser la canadianisation de la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz découverts après le 28 octobre 1981, par l'entremise d'intérêts privés et publics.

Dans son discours, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que la loi ne prévoyait aucune part pour l'État. On nous laisse entendre que l'économie peut compter sur le secteur privé pour obtenir ce qui lui revient, à moins, bien sûr, que le gouvernement ne souhaite pas que les contribuables canadiens obtiennent leur juste part. Je voudrais que le gouvernement s'explique à ce sujet.

En ce qui concerne les intérêts des autochtones, l'article 3 stipule que la loi ne porte pas atteinte aux titres, droits ou revendications des peuples autochtones du Canada antérieurs à son entrée en vigueur. Je le répète, à part cet article, rien dans le projet de loi ne protège vraiment les autochtones.

Comme l'a amplement fait remarquer l'orateur précédent, aucune disposition du projet de loi ne garantit que les épargnes résultant de la chute du cours mondial du pétrole seront transmises au consommateur canadien. Le prix de l'essence à la pompe a baissé, mais pas autant que le cours mondial. Un point qui est particulièrement sensible dans ma circonscription, c'est que le prix du mazout n'a pas baissé; au contraire, il a plutôt accusé une hausse. Il en est allé de même pour le prix des carburants d'avion. Au comité, la semaine dernière, le ministre d'État chargé du Tourisme (M. Murta) a déclaré qu'il ne comptait pas vraiment faire quoi que ce soit à ce sujet.

On ne s'engage pas non plus à maintenir les stimulants à la distribution du gaz. Au lieu de cela, on nous demande dans ce projet de loi de faire confiance aux entreprises. A mon avis, l'expérience et l'histoire récente des entreprises montrent que celles-ci servent des intérêts qui sont situés surtout à l'étranger et qu'elles visent à réaliser des profits. En fait, compte tenu de la chute actuelle des prix, elles sont déterminées à récupérer les profits qu'elles estiment avoir perdus ces derniers temps.

Je ne crois pas que le projet de loi C-92 offre une réponse satisfaisante aux problèmes énergétiques actuels du Canada. Il ne satisfait pas vraiment les besoins des consommateurs ni des contribuables canadiens. Reste à voir, bien sûr, s'il va générer dans les terres domaniales les profits qu'il prévoit.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, mon collègue, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry), dit que les contribuables ont assumé les frais de prospection et d'exploitation dans les terres domaniales. Déja en 1980, le gouvernement précédent avait présenté le Programme énergétique national qui prévoyait notamment un impôt sur les revenus pétroliers. Cet impôt, fixé au départ à 16 p. 100, était prélevé directement sur les recettes. Les fonds ainsi perçus des producteurs de l'Ouest ont permis de financer les subventions du PESP. Celles-ci étaient de 80c. par dollar dans les terres domaniales et de 35c. par dollar dans les terres provinciales, selon le taux de participation canadienne.

Mon collègue a prétendu que les contribuables canadiens ont payé les travaux de prospection dans les terres domaniales. Il pourrait peut-être nous dire ce qu'il pense de l'IRP, impôt acquitté par les producteurs de l'Ouest. C'est ainsi qu'on a pu financer la prospection dans le Nord.

M. Parry: Monsieur le Président, je suis persuadé que la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) ne veut pas nous faire croire que les recettes globales découlant de l'IRP sont équivalentes aux stimulants, aux subventions directes et autres accordés pour les activités de prospection dans les terres domaniales. Je n'ai pas ces chiffres ici, mais la députée les a peut-être et elle pourrait nous les communiquer.

Je défie la député de prétendre que les recettes découlant de l'IRP n'ont pas permis de rembourser aux contribuables canadiens pratiquement tout leur investissement dans les travaux de prospection effectués dans les terres domaniales.

• (1230)

Je voudrais rappeler à la députée de Calgary-Sud que les néo-démocrates se sont opposés, après tout, aux subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier que nous jugeons trop généreuses. Je voudrais aussi lui rappeler que les déductions pour super-épuisement autrefois accordées aux sociétés dépassaient parfois leurs dépenses réelles. Autrement dit, elles bénéficiaient de réductions d'impôt de plus de 100 p. 100 pour les sommes investies dans l'exploration pétrolière. A l'époque du débat sur le projet de loi C-48, nous avions calculé que grâce aux subventions du PESP et aux autres réductions d'impôt, les contribuables fourniraient 93 p. 100 des investissements des sociétés canadiennes et 72 p. 100 de ceux des sociétés étrangères exploitées sur les terres domaniales.

Mettant de côté, pour le moment, la déduction pour super-épuisement, une mesure financière d'un type différent qui rendait elle aussi l'exploration des régions neuves très lucrative pour les sociétés pétrolières, je défie la députée de prétendre qu'une participation de 93 p. 100 aux frais d'exploration était autre chose qu'un investissement considérable des contribuables canadiens.

D'autres points méritent d'être signalés. D'abord, l'investissement énorme que représentent pour les contribuables canadiens le remboursement des dépenses subies par d'autres parties, notamment les autochtones, ainsi que le soutien et souvent même l'expansion des collectivités qui ont servi de tremplin à ces activités de prospection.

Si la députée de Calgary-Sud n'a pas d'autres données à nous soumettre, je devrais en conclure que son hypothèse selon laquelle l'industrie pétrolière de l'Ouest aurait financé l'exploration des régions neuves par l'intermédiaire du Trésor est entièrement fausse.

M. Nickerson: Monsieur le Président, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a semblé partager l'opinion de certains requérants selon laquelle on ne devrait pas aliéner des terres pétrolifères et gazifères avant le règlement définitif de toute réclamation foncière. Je ne suis pas certain s'il a voulu dire que ce serait la politique de son parti, car elle lui permettrait de donner à un groupe de particuliers—très importants, sans doute—le droit de veto sur l'aliénation de terres pétrolifères et gazifères. Pourrait-il préciser et dire si son parti accorderait ce droit de veto s'il était au pouvoir?

M. Parry: Monsieur le Président, je remercie le député de Western Arctic (M. Nickerson) d'avoir posé cette question très intéressante. Il me plaît toujours de dire ce que fera notre parti lorsqu'il sera au pouvoir.

En toute sincérité, je lui dis que les autochtones du Canada sont beaucoup plus que de simples particuliers. Le Nouveau parti démocratique leur reconnaît le droit à une part des recettes de mise en valeur de terres pétrolifères et gazifères et, mieux encore, d'avoir leur mot à dire sur la mise en valeur. Toutefois, je pense que cet engagement existe tacitement ou implicitement dans la Constitution. D'ailleurs, le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien en a fait la promesse.

Peut-être devrais-je répéter que les autochtones n'ont pas réclamé un droit de veto absolu sur la mise en valeur, mais ils veulent que les autochtones touchés par ces mises en valeur soient consultés et donnent leur approbation dans le cas de terres qui font l'objet de réclamations générales ou particulières. Bien entendu, on ne devrait pas procéder à ces mises en valeur sans garantir aux autochtones qu'ils pourront y participer et bénéficier de la création d'emplois et des retombées économiques qui en découlent.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai noté avec intérêt les craintes du député au sujet de la procédure d'appel d'offres. Je me demande s'il a bien lu le projet de loi. Une seule procédure est prévue dont les modalités seront clairement établies. Par exemple, il pourra s'agir d'un projet, des effectifs de base ou des préoccupations des autochtones. Ces préoccupations seront toutes bien établies et publiées à l'avance, afin que tout le monde sache exactement ce que sont ces modalités. On gardait ces renseignements secrets auparavant. Il y a avait des tractations cachées—le ministre pouvait avoir un favori ou rejeter l'offre de telle ou telle personne pour des raisons personnelles. Dorénavant, tout se fera au grand jour. Les modalités seront établies d'avance. On présentera des offres sur un projet, sur les terres déterminées, et il faudra respecter les conditions relatives à la délivrance d'un permis de prospection. Le député ne voit-il pas les avantages que cela offre à nos autochtones?

M. Parry: Monsieur le Président, je suis bien entendu très heureux d'entendre l'honorable secrétaire parlementaire s'engager à ce que des dispositions, comme l'emploi des autochtones et la participation aux profits, fassent partie de la procédure d'appel d'offres.

M. McDermid: C'est une possibilité.

M. Parry: Je croyais l'avoir entendu dire que ces dispositions seraient prévues dans la procédure. Or le député précise maintenant que ce pourrait être le cas. Je dois accepter sa mise au point. Cependant, nous sommes très heureux qu'il ait pris cet engagement que ce soit une possibilité ou une certitude.

En soulevant cette question, je voulais préciser que si le projet de loi C-92 est adopté sous sa forme actuelle, nous, du Nouveau parti démocratique, examinerons de très près les soumissions, afin de nous assurer qu'on offre des emplois et d'autres avantages aux autochtones et qu'on les consulte lors de la préparation des documents relatifs aux offres.

M. Waddell: Monsieur le Président, à propos de la question soulevée par la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) et de mon collègue qui a pris la parole au sujet du projet de loi, c'est-à-dire des démarches faites auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des fonds destinés à la prospection des régions éloignées, je tiens à rappeler à la députée de Calgary-Sud le discours que j'ai prononcé lors de ce débat et qui figure à la page 13143 du Hansard, où j'ai parlé de l'ancien ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, qui a témoigné devant le comité de l'énergie le 20 janvier 1981. Il y a soutenu que jusque-là, de 4.5 à 5 milliards de dollars avaient été consacrés à la prospection des terres domaniales. Il visait la période allant de 1960 à 1981, à peu de choses près. Il s'agissait de l'époque qui a précédé la mise en oeuvre du Programme énergétique national, alors que l'on appliquait l'ancienne réglementation concernant les terres pétrolières et gazières du Canada. M. Lalonde estimait que l'on pouvait affirmer sans exagérer que les trois quarts de cette somme, soit quelque 3 milliards, avaient été payés par les contribuables canadiens. Il a ajouté que plus des neuf-dixièmes de chaque dollar investi dans la prospection étaient sortis de la poche des contribuables canadiens. Quelque 3 milliards ont été dépensés de 1960 à 1981, et nous avons appris au comité que 7.3 milliards ont été distribués en subventions en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier de 1981 à 1986. C'est là un total d'environ 10.3 milliards de dollars que les contribuables canadiens ont versé pour subventionner le secteur pétrolier qui s'estime très lésé au chapitre de la prospection et de la mise en valeur des régions pionnières.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a dirigé le pays pendant 16 longues années consécutives et il a si profondément endetté les Canadiens que le quart des recettes fédérales sert à présent à assurer le service de la dette. Les Canadiens en ont marre de gaspiller des revenus productifs à payer de l'intérêt sur la dette nationale.

D'ici à la fin de la décennie, les mesures annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son dernier budget empêcheront cette dette de croître à un rythme plus rapide que celui de l'économie nationale. En 20 mois à peine nous avons entrepris de corriger 16 années de dégâts causés par les libéraux. Nous avions promis de réduire le déficit, et nous y avons réussi. Nous avons dit que nous créerions des emplois, et c'est ce que nous faisons. Nous en avons créé plus de 580,000 nouveaux en 20 mois, dont 82 p. 100 sont des emplois à plein temps. Le nombre officiel de chômeurs est tombé de 17 p. 100 depuis septembre, 1984. Mais ce tableau n'est pas tout à fait complet, monsieur le Président. Des milliers de Canadiens qui avaient épuisé leurs prestations de chômage, et qui n'étaient donc plus recensés officiellement comme chômeurs, se trouvent un emploi eux aussi. Nos concitoyens ont du travail parce que l'économie s'est améliorée. Et cette relance est directement attribuable aux mesures et aux programmes qu'a adoptés le gouvernement actuel.

• (1240)

L'exposé du 30 octobre 1985, sur la politique pétrolière dans les régions éloignées, a mis fin à cinq années de cauchemar économique qu'a vécues surtout le secteur énergétique à cause du Programme énergétique national. Quand nous étions dans l'opposition, nous avions proposé un autre moyen d'atteindre

les objectifs exposés dans ce programme, mais le gouvernement précédent n'a pas voulu se rendre à nos vues et à celles des travailleurs et des chefs d'entreprise.

Nous luttions contre un gouvernement libéral insensible qui parlait de justice tout en confisquant la propriété d'autrui. Nous vivions sous un régime qui promettait de meilleurs débouchés économiques, mais qui prenait des mesures préjudiciables aux investissements dans le secteur énergétique, réduisant ainsi des dizaines de milliers de travailleurs au chômage. Les libéraux ont parlé de la sécurité des approvisionnements, mais à coup de subventions plus que généreuses, dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, ils favorisaient le forage à même les deniers publics, mais non pas pour trouver du pétrole. Et le pire, monsieur le Président, c'est qu'ils ont imposé des taxes punitives qui décourageaient la production commerciale.

À la première occasion, les Canadiens ont rejeté les prétentions des libéraux qui parlaient d'équité, de possibilités et de sécurité de l'approvisionnement. Ils ont enduré pendant près de cinq ans un programme énergétique inflexible, une politique destructrice qui a été néfaste à plus d'un. Pour leur part, les progressistes conservateurs ont promis d'être justes et de respecter les lois du marché, message qui a plu aux Canadiens de toutes les régions. Ceux-ci voulaient du changement et ils ont donné au parti progressiste conservateur le mandat de redresser l'économie, de leur redonner du travail et de réunifier le pays déchiré par les conflits fédéraux-provinciaux.

À titre de consommateurs, nous reprochions au Programme énergétique national de réduire le revenu des particuliers à mesure que grimpait le prix de l'essence. À Ottawa, notamment, le prix de l'essence ordinaire au plomb est passé de 29.3c. le litre en décembre 1980 à 51.5c. en octobre 1985, soit une hausse de 75 p. 100.

Comme le prix du pétrole brut est maintenant assujetti aux lois du marché, les consommateurs profitent de la baisse des prix qui se répercute graduellement dans l'ensemble du réseau. L'ancien gouvernement ne voulait pas de réduction parce que trop occupé à s'endetter. Le secteur pétrolier et gazier lui servait de vache à lait. Toutefois, une augmentation de 75 p. 100 du prix de l'essence ne permettait même pas de soutenir l'endettement massif des libéraux.

Grâce à la déréglementation conservatrice, les réductions dans le cours du pétrole brut, que les lois du marché permettent de temps à autre, atteignent les divers échelons du réseau, production, transport, raffinage et jusqu'à la pompe, pour le plus grand bien des consommateurs. La déréglementation du cours du pétrole brut ne représente qu'un élément de notre politique énergétique qui, en un peu plus d'un an seulement, s'est transformée de fond en comble sous l'effet de l'Accord de l'Atlantique, conclu en février 1985, de l'Accord de l'Ouest, conclu en mars 1985, de l'Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel, ainsi que le programme appelé L'énergie des régions pionnières canadiennes—un cadre d'investissement et de création d'emploi.

Le projet de loi sur les hydrocarbures illustre l'esprit de consultation et de collaboration qui caractérise notre politique énergétique. Le gouvernement comprend parfaitement le rôle que les ressources septentrionales et sous-marines jouent dans l'avenir économique et énergétique du Canada. Nous avons compris le potentiel de ces richesses, mais nous avons aussi compris la nécessité de mettre en oeuvre de nouvelles politiques, des politiques qui favorisent le développement au lieu d'émousser l'initiative, des politiques qui remplacent les subventions de l'État par des investissements du privé; des politiques conçues dans un intérêt national plutôt que dans un but de nationalisation; des politiques qui respectent les droits des entreprises plutôt que de confisquer leurs biens; enfin des politiques fondées sur le principe de la collaboration et de la gestion partagée entre les deux ordres de gouvernement.

Le projet de loi sur les hydrocarbures répond à tous ces objectifs élevés. Il tient compte des impératifs du marché et de la concurrence internationale, il évite l'intervention massive de l'État tout en prenant en considération les intérêts régionaux. Cette attitude en matière de politique énergétique, qui se reflète également dans toutes les autres mesures que nous avons prises, est absolument essentielle aujourd'hui.

Comme les députés le savent, le secteur pétrolier vit des temps difficiles à cause de l'effondrement des prix du pétrole. Les bénéfices sont en chute libre, les projets de prospection et d'exploitation sont réévalués et oui, des emplois sont menacés. Le gouvernement se préoccupe de la situation. Le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé le 30 avril dernier un programme d'allégement fiscal conçu pour aider les petits producteurs à maintenir leurs liquidités et à poursuivre leurs activités à court terme. Les changements apportés à la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, ou encore aux revenus du gaz et du pétrole, incluaient une augmentation du crédit d'impôt aux petits producteurs, lequel passait de $500,000 à 2 millions. Et pour les projets de Syncrude et des sables bitumineux de Suncor, le taux de la taxe est nul pour le reste de 1986. Ces mesures ajoutaient 175 millions aux concessions importantes annoncées dans l'Accord de l'Ouest l'an dernier. Elles s'ajoutent à l'allégement des redevances octroyé par le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement continuera de tenir compte de l'évolution des prix en consultation avec les provinces et l'industrie. Le gouvernement a voulu libérer celles-ci de tout impôt ou toute réglementation excessifs. Des mesures comme le projet de loi à l'étude et l'Accord de l'Ouest laissent les coudées franches aux entreprises qui pourront jouer leur véritable rôle, à savoir relever les défis et profiter des avantages du marché.

Le projet de loi fédéral sur les hydrocarbures relève un défi. Il reconnaît que la recherche et l'exploitation des gisements dans le Grand Nord et au large des côtes nécessitent de plus gros investissements et comportent de plus grands risques que dans les régions traditionnelles. Il vise à substituer aux dispositions de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada un ensemble de règles simplifiées et équitables visant à encourager la mise en valeur des ressources de nos terres domaniales. Le projet de loi fédéral sur les hydrocarbures va fournir un cadre juridique à l'Accord de l'Atlantique et aux accords qui pourraient intervenir entre le gouvernement du Canada et celui des provinces côtières et des territoires. Le projet de loi établit un ensemble équitable de règles de base pour la prospection, la mise en valeur et la production du pétrole et du gaz sur nos terres domaniales et au large de nos côtes. Grâce à ce projet de loi, le

gouvernement du Canada va instituer un régime pour l'adjudication des droits d'exploration sur les terres riches de promesses, régime fondé sur un seul critère: la meilleure offre. Cela assurera aux Canadiens propriétaires des ressources les meilleurs bénéfices. Cela assurera également le traitement équitable des sociétés désireuses d'acquérir des droits de prospection.

• (1250)

Le gouvernement ne confisque pas de propriété rétroactivement. Ainsi, le projet de loi fédéral sur les hydrocarbures ne prévoit pas de part de la Couronne. Cependant, il comporte une participation canadienne de 50 p. 100 dans les projets de production sur les terres domaniales. Ainsi, la société qui demande à être autorisée à exploiter un gisement découvert avant 1982 sera tenue, avant que son permis de production ne soit accordé, de présenter un plan indiquant comment elle entend s'y prendre pour atteindre la participation canadienne de 50 p. 100. Contrairement aux mesures législatives précédentes, les dispositions du projet de loi C-92 n'ont pas d'effet rétroactif; elles ne prévoient pas la confiscation des biens et favorise les solutions du secteur privé. Le projet de loi fédéral sur les hydrocarbures respecte les droits des sociétés, quelle que soit leur nationalité.

Le projet de loi n'accorde pas à Petro-Canada un traitement préférentiel. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a donné ordre à Petro-Canada de se comporter comme une société du secteur privé et de rechercher les meilleurs bénéfices possibles pour les citoyens du Canada qui sont ses actionnaires.

Le projet de loi proposé fournit les mesures fiscales annoncées dans l'exposé de la politique relative aux terres domaniales. Ces changements visent à restreindre le fardeau des redevances au cours des premières années de production, mais assureront un partage équitable des revenus entre le gouvernement et le secteur une fois que celui-ci aura recouvré ses frais. Un crédit d'investissement de 25 p. 100 sur les redevances sera applicable aux frais admissibles jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars pour les nouveaux puits. Ce crédit sera déduit des redevances qui seraient autrement payables dans la région. Ce crédit constitue un stimulant fiscal raisonnable pour l'exploration sur les terres domaniales. Un crédit d'impôt à l'exploration de 25 p. 100 fera l'objet d'une loi distincte. Il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie énergétique plus large qui aide l'industrie à s'adapter au marché. Les Canadiens voulaient une telle approche, c'est pourquoi ils ont élu un gouvernement progressiste conservateur.

J'ai été très heureuse de prendre la parole à l'appui du projet de loi C-92 et j'espère qu'il sera renvoyé à un comité législatif le plus rapidement possible.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je voudrais poser une très brève question à la députée de Calgary dont l'expertise dans le domaine pétrolier est reconnue d'un bout à l'autre du pays. Quel prix devra, à son avis, atteindre le pétrole pour vraiment stimuler l'exploration?

Mme Sparrow: Monsieur le Président, il me faut faire la distinction entre l'exploration traditionnelle et l'exploration dans les régions domaniales. Pour ce qui est de l'exploration traditionnelle qui se ferait dans les provinces productrices comme l'Alberta et la Saskatchewan, et dans une certaine mesure, la Colombie-Britannique et au nord du 60^e^ parallèle, on m'a cité le chiffre d'environ 18 à 20 dollars américains le baril. Comme mon vis-à-vis le sait, le prix affiché hier était de 17.30 à 17.40 dollars américains le baril. Les prix marquent donc une tendance graduelle à la hausse. La prospection et la mise en valeur sont évidemment beaucoup plus coûteuses dans les régions domaniales. Pour qu'il soit économiquement rentable de produire dans ces régions, le prix devrait atteindre entre 23 et 25 dollars américains le baril.

Nous devons être bien conscients que pour mettre sur pied une industrie du pétrole et du gaz viable et nous assurer une sécurité d'approvisionnement, tous les consommateurs canadiens devront y mettre du leur. Le gouvernement est en rapports constants avec les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta au sujet des régions productrices traditionnelles. Le gouvernement du Canada étudie attentivement la région de la mer de Beaufort parce qu'elle renferme d'immenses possibilités.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais poser à la députée de Calgary deux questions au sujet de l'approche dont témoigne le projet de loi en ce qui concerne les encouragements pétroliers pour l'exploitation pétrolière sous-marine sur la côte est. Est-elle d'accord avec la proposition du projet de loi de faire passer aussi rapidement à 25 p. 100 le crédit d'impôt à l'exploration? La députée a dit que le projet de loi n'avait pas de caractère confiscatoire en ce qui concerne notamment le taux de participation du gouvernement fédéral sur les terres domaniales.

Étant donné les investissements énormes qu'ont faits des sociétés comme Husky et Bow Valley qui ont investi des centaines de millions de dollars en travaux de prospection et en matériel d'exploitation, la députée estime-t-elle que le gouvernement les a traitées équitablement en supprimant les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier? Cette société canadienne a investi massivement en pensant être traitée équitablement par le gouvernement. Voilà maintenant que ce dernier supprime les subventions auparavant accordées dans le cadre du programme. L'entreprise s'était engagée à forer huit ou dix puits, et ne pourra maintenant plus qu'en forer un ou deux.

La députée a entendu ces sociétés exposer leurs inquiétudes devant le comité de l'énergie, des mines et des ressources qu'elle préside de façon remarquable. Il est merveilleux d'en arriver au stade de la mise en valeur et, heureusement, le projet de loi ne supprime pas le taux de participation canadienne de 50 p. 100 à ce stade. Mais croit-elle vraiment qu'il soit dans les intérêts les meilleurs du pays de supprimer l'aide qui avait été promise à ces sociétés canadiennes, étant donné surtout les investissements massifs qu'elles ont déjà faits dans le but de forer de nombreux puits, alors qu'elles devront se contenter d'en forer un ou deux à cause de la mesure à l'étude?

Mme Sparrow: Monsieur le Président, mon collègue a parlé des 10 puits qu'il était «normal» de forer pour Bow Valley sur la côte est. Ce n'est pas le nombre exact. Mon collègue se rappellera également qu'au comité, lorsque nous parlions du maintien des conditions antérieures au puits typique, une discussion que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a brillamment conduite, on a accepté le maintien de telles conditions pour quatre puits de la côte est, en vertu des accords

Article 21 du Règlement

sur l'énergie. Il ne faut pas oublier que tous les forages doivent être faits en fonction de données géologiques et économiques et non en fonction de leur coût. La prospection doit être basée sur des espoirs géologiques ou économiques.

Il est intéressant de remarquer que l'activité au gisement de Hibernia était beaucoup plus forte avant le programme énergétique national et le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Les découvertes ont été faites bien avant l'introduction des subventions de ce dernier programme. Dorénavant, il appartient aux sociétés de baser leurs travaux de prospection sur des considérations géologiques et économiques. C'est ainsi que cela doit être.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS— LA DEMANDE DE DROITS COMPENSATEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui que le secteur américain du bois résineux a demandé l'imposition de droits compensateurs sur les exportations de bois canadien aux États-Unis. Il a demandé à la Commission du commerce international et au ministère du Commerce des États-Unis de prélever un droit de 27 p. 100 sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux. Si cette mesure est adoptée, elle risque de coûter aux producteurs canadiens environ un milliard de dollars en droits et de décimer le secteur industriel en lui faisant perdre des dizaines de milliers d'emplois. Les producteurs canadiens de bois ne sont pas subventionnés par le biais de droits de coupe peu élevés comme le prétendent les Américains dans leur demande.

Par ailleurs, le Congrès américain est maintenant saisi d'un projet de loi omnibus sur le commerce. Celui-ci vise à définir les articles susceptibles d'être frappés de droits compensateurs et risque de nuire aux exportations canadiennes de bois.

Le premier ministre (M. Mulroney) se targue d'entretenir de bonnes relations avec le président Reagan et de n'avoir qu'à faire un petit appel téléphonique pour obtenir quelque chose des États-Unis. C'est maintenant le temps pour lui de faire valoir l'influence qu'il a auprès du président Reagan. Des milliers d'emplois et des milliards de dollars . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA POSSIBILITÉ DE RADIATIONS CAUSÉES PAR L'EXPLOSION D'UNE BOMBE AU NEVADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, dans le monde entier on s'inquiète des répercussions que l'accident de Tchernobyl risque d'avoir sur la santé. Toutefois, certains ont abusé de cette situation catastrophique aux fins de la guerre froide. Notre premier ministre (M. Mulroney) lui-même, qui a si ouvertement reproché au gouvernement soviétique d'avoir dissimulé les circonstances entourant l'accident de Tchernobyl, devrait appliquer les mêmes critères aux retombées de l'explosion, le 10 avril dernier, d'une bombe atomique dans le Nevada, cet essai portant le nom de code de *Mighty Oak*. Non seulement le Canada n'a fait aucune déclaration officielle pour s'opposer à cet essai américain irréfléchi, mais il n'en a pas fait non plus sur les effets que les radiations émanant de l'essai du Nevada pourraient avoir sur les Canadiens.

Cette mésaventure nucléaire est tenue dans le plus grand secret depuis plus d'un mois. Des scientifiques canadiens, notamment M^me^ Rosalie Bertell, ont dit craindre que les taux élevés de radiation en Colombie-Britannique ne proviennent du Nevada aussi bien que de Tchernobyl. Carl Schumaker, spécialiste en radiation de l'Alberta, partage cette inquiétude ainsi que Ian Thorsen, administrateur de la *Subatomic Research Facility* à l'Université de la Colombie-Britannique. Les radiations nucléaires sont dangereuses, qu'elles émanent des États-Unis ou de l'URSS, et il faudrait condamner également et publiquement le mystère qui a entouré ces deux événements.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE BICENTENAIRE DE LA BRASSERIE MOLSON

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, je signale à la Chambre le bicentenaire de la fondation de la brasserie Molson. John Molson qui avait quitté l'Angleterre pour immigrer à Montréal en 1782, lancait son entreprise familiale dans cette même ville quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1786. Depuis, la famille Molson a joué un rôle de chef de file sur les plans à la fois social et commercial à Montréal, à Québec et au Canada en général. Ce soir, Son Excellence, le gouverneur général, la très honorable Jeanne Sauvé, rendra hommage à cette famille remarquable et à son énorme apport à la nation canadienne.

[*Français*]

J'invite donc tous mes collègues de la Chambre des communes à se joindre à moi pour féliciter la famille Molson pour ce 200^e^ anniversaire.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

GUELPH HÔTE DE LA COUPE MEMORIAL

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, beaucoup de députés connaissent Guelph grâce à son université

célèbre. D'autres la connaissent ainsi que la campagne environnante comme centre agricole du Canada. Certains estiment que nous donnons l'exemple par notre industrie diversifiée. D'autres encore y voient l'un des plus beaux sites touristiques du pays. Guelph est tout cela et bien plus. Elle est désormais l'hôte de la coupe Memorial. Seule une décision de la présidence m'empêche de féliciter les Guelph Platers.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ON S'OPPOSE À LA PRIVATISATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, dans son rapport de 1985 déposé dernièrement, Téléglobe Canada fait état de profits de 15.4 p. 100, après imposition. Voilà une autre bonne raison pour laquelle le gouvernement devrait revenir sur sa décision de s'en défaire. Trop pressé de privatiser, le gouvernement est en train de détruire un service de communications technologiques de première classe mis sur pied par les contribuables canadiens grâce à une main-d'oeuvre et à des administrateurs compétents. Cette année, la contribution de Téléglobe au Trésor public fédéral va être de 80 millions de dollars. En 1985, ses recettes ont augmenté à 678 millions, alors que ses dépenses d'exploitation ont diminué de 1 p. 100.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre vont continuer à exiger du gouvernement la garantie que si cette vente malavisée a lieu, Téléglobe Canada restera la propriété exclusive des Canadiens, le service au consommateur ne va pas diminuer ni coûter plus cher, la société va garder son siège social à Montréal, et le personnel actuel ne va perdre aucun droits acquis. La vente de notre seul réseau de communications internationales pour réduire le déficit fédéral révèle un manque de prévoyance et une mauvaise gestion de nos précieux fonds publics.

* * *

• (1405)

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

LA PRODUCTION ET LES RECETTES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, grâce à des recettes qui atteignent près de un milliard de dollars par année, la Monnaie royale canadienne est une grosse entreprise qui contribue largement à l'économie du Canada. Elle affine annuellement quelque 5 millions d'onces d'or, ce qui place notre pays au troisième rang dans ce domaine, après l'Union soviétique et l'Afrique du Sud.

La vente de la pièce d'or représentant la feuille d'érable remporte un franc succès, soit 1.88 million d'onces en 1985, tout comme celle des autres pièces numismatiques et de la monnaie d'échange frappée pour des pays étrangers.

La Monnaie royale prend les dipositions en vue de produire bientôt la pièce canadienne de un dollar.

Fait intéressant, monsieur, la Conférence internationale des directeurs de la monnaie se tiendra cette année au Canada. C'est la première fois que cet important événement aura lieu ailleurs qu'en Europe.

Article 21 du Règlement

* * *

LES CATASTROPHES

LA DESTRUCTION D'UN VILLAGE CRI À WINISK PAR UNE INONDATION

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, vendredi dernier, une inondation a détruit le village cri de Winisk, faisant deux morts et n'épargnant que sept bâtiments dans une localité qui en comptait auparavant 60.

Cette tragédie prévisible, dans une localité qui est inondée plus souvent qu'autrement le printemps, ne se serait pas produite si le plan de relocalisation prévu avait été mis en oeuvre.

Nous devrions nous réjouir que cette tragédie n'ait pas fait plus de victimes, mais nous devrions aussi en avoir honte puisque les meilleurs plans d'urgence ne pourront jamais supprimer tous les risques de situations dangereuses en soit. Je prie donc instamment le gouvernement d'aider la bande de Winisk à construire son nouveau village cette année.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'ÉTHIOPIE—LE NOMBRE INÉGALÉ DE VIOLATIONS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, l'Éthiopie arrive au dernier rang dans le monde en ce qui concerne le respect des droits de la personne. C'est ce que révèle une étude portant sur 120 pays et publiée par *The Economist*. L'Éthiopie n'a obtenu en effet que 13 p. 100, venant loin derrière l'Union soviétique et même l'Afrique du Sud.

Par exemple, l'Éthiopie compte plus de 10,000 prisonniers politiques, dont certains comme les membres de la famille de Hailé Sélassié sont détenus depuis plus de 10 ans sous aucune inculpation. Je sais de source sûre que Berhanu Dinka, ambassadeur d'Éthiopie aux États-Unis et au Canada, a récemment fait l'erreur de rentrer dans son pays et est maintenant tenu en captivité.

Étant donné ce genre de tyrannie politique et de mépris des droits de la personne, il est sûrement du devoir du Canada de faire quelque chose. Nous avons de l'influence en Éthiopie. Nous avons pris des mesures pour y venir en aide aux affamés, nous pourrions sûrement en faire autant pour les opprimés. Nous pourrions commencer par faire du respect des droits de la personne une condition de l'aide au développement.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTANCE DU MARCHÉ AMÉRICAIN POUR LE CANADA

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, nous voyons depuis plusieurs mois que les chefs des partis d'Opposition ainsi que leurs députés font tout leur possible pour tenter d'apeurer la population. Ils brandissent le spectre de pertes

Article 21 du Règlement

d'emplois devant les travailleurs et les travailleuses chaque fois que l'on parle d'accroître nos échanges commerciaux avec les États-Unis.

Cependant, monsieur le Président, la réalité est tout autre. Les États-Unis sont le premier partenaire commercial du Canada et *vice versa*. Les échanges commerciaux canado-américains ont dépassé 110 milliards de dollars en 1984, constituant de ce fait la plus importante relation commerciale à deux sens au monde.

Le Canada effectue environ 75 p. 100 de ses échanges commerciaux avec les États-Unis. Les États-Unis effectuent plus d'échanges commerciaux avec l'Ontario qu'avec le Japon, leur deuxième partenaire commercial.

Contrairement aux dires de l'Opposition, le marché américain est une source d'emplois pour les Canadiens et les Canadiennes, et nous entendons conserver ces emplois au Canada et en Abitibi.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ON CRITIQUE LE MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est regrettable que le ministre de l'Environnement du Canada (M. McMillan) ait été crier sur tous les toits que Jim Bradley et lui-même n'étaient pas d'accord sur le plan américain de nettoyage de la rivière Niagara. Qu'y avait-il de mal à adopter les normes plus rigoureuses proposées par l'Ontario? Pourquoi, à la veille des négociations de Washington, le ministre de l'Environnement du Canada a-t-il jugé bon de révéler aux Américains qu'il préconisait un plan moins rigoureux que celui de son homologue ontarien?

Si les détails des négociations sur le libre-échange ne sont pas du domaine public, pourquoi en irait-il autrement dans le cas de l'environnement?

Les négociations menées par un incompétent ne mènent pas loin. La décision du ministre d'acccepter la proposition plus faible de l'EPA, en dépit des demandes instantes des ONG et de son collègue ontarien, démontre bien qu'il ignore totalement la raison d'être de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Les États-Unis ont une responsabilité envers le Canada; ils doivent procéder au nettoyage de la Niagara non pas par grandeur d'âme, mais parce qu'un pacte international l'exige.

* * *

LES CATASTROPHES

LES FORÊTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK—HOMMAGE AUX POMPIERS BÉNÉVOLES

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Cette fin de semaine, des milliers d'habitants du Nouveau-Brusnwick et de la région de l'Atlantique ont réagi de façon héroique et admirable à une série de situations très dangereuses pour sauver des maisons, des biens, voire des vies.

• (1410)

Au Nouveau-Brunswick et dans les provinces de l'Atlantique, des milliers de pompiers bénévoles se sont efforcés sans relâche d'enrayer la progression de nombreux incendies et de maîtriser les flammes apparemment inextinguibles. Aujourd'hui, une bonne partie des incendies sont maîtrisés, mais la situation demeure critique. Cette réussite est due en grande partie aux efforts des bénévoles. Il est certain que sans la bravoure et le désintéressement de ces hommes, un bien plus grand nombre d'habitations et de biens immeubles auraient été détruits.

J'ai vu ces hommes à l'oeuvre avec les tuyaux d'incendie, les haches et les machines lourdes. Ils ont continué à lutter pour essayer d'enrayer les incendies et d'empêcher la progression de la fumée, malgré l'épuisement, alors que des hommes moins braves auraient abandonné.

J'ai pu me rendre compte sur place de la confiance qu'ont les habitants des agglomérations menacées dans les personnes qui les aident. Dans bien des régions, ce sont les efforts énormes des pompiers qui ont permis d'éviter la catastrophe.

Bien des députés se sentent tout petits devant la noblesse dont les pompiers bénévoles du Nouveau-Brunswick et de la région de l'Atlantique ont fait preuve.

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES QUI DÉPENDENT DE BANQUES ALIMENTAIRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): La semaine dernière, monsieur le Président, l'évêque Remi De Roo et d'autres représentants des Églises réunis à l'occasion d'un congrès à Calgary ont noté l'augmentation très considérable du nombre des citoyens de cette ville qui dépendent maintenant de banques alimentaires. Ils ont noté également qu'ils avaient constaté le même phénomène dans toutes les régions du Canada et déclaré qu'à leur avis il est immoral que les gens soient obligés de compter sur la charité pour s'alimenter. Ils ont invité les gouvernements fédéral et provinciaux à reconsidérer la façon dont ils distribuent l'aide sociale aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, alors que, sous le régime des libéraux, l'emploi diminuait au Québec et le chômage augmentait, nous, à cause des conditions économiques favorables que nous avons créées, avons permis la création de 127,000 emplois au Québec. La diminution des taux d'intérêt de près de 4 p. 100 depuis septembre 1984 a encouragé nos petites et moyennes entreprises. Plus du tiers des propriétaires de petites et moyennes entreprises ont décidé, dès le début de 1986, d'accroître leurs investissements, ce qui ne s'est jamais vu sous le régime libéral antérieur.

C'est pour cette raison, monsieur le Président, que les emplois permanents deviennent maintenant disponibles pour plus de Canadiens et de Canadiennes. C'est un étrange contraste avec la politique boîteuse des programmes de Canada au travail développés par l'ancien régime. Comme nous l'avions promis au cours de l'année 1984, chaque jeudi soir plus de Canadiens et de Canadiennes reçoivent leurs chèques de paie.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA CRÉATION D'EMPLOIS EN ONTARIO

M. Alan Redway (York-Est): Depuis que le parti progressiste conservateur a accédé au pouvoir à Ottawa, monsieur le Président, l'économie de l'Ontario est en plein essor.

Depuis septembre 1984, quelque 305,000 emplois ont été créés dans cette province. Le taux de chômage y est tombé de 9.5 à 6.8 p. 100, et le nombre des travailleurs en chômage a baissé de 114,000.

La valeur des permis de construction délivrés en 1985, de 33.8 p. 100 supérieure à celle de 1984, a atteint 2.1 milliards de dollars. Les permis de construction délivrés au cours des deux premiers mois de cette année ont accusé une hausse de 60 p. 100 par rapport à la période correspondante en 1985, et de 76 p. 100 comparé à la même période en 1984.

Les ventes aux consommateurs ont augmenté de 9 p. 100 depuis un an et de 15 p. 100 depuis les élections de septembre 1984.

Les investissements ont augmenté de 14 p. 100, alors que le nombre des nouvelles mises en chantier a augmenté de 35 p. 100. Les faillites ont baissé de 15 p. 100.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

M. Redway: Les choses ne sont peut-être pas parfaites encore, mais les perspectives semblent excellentes en Ontario.

* * *

LE LOGEMENT

LA PÉNURIE DANS LE GRAND TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, une étude récente a révélé la pénurie extrême de logements à coût modique dans le Grand Toronto, où l'on estime que des dizaines de milliers de personnes vivent dans des logements inférieurs aux normes et souvent surpeuplés.

Quatre-vingt-quinze mille locataires du Grand Toronto arrivent tout juste à payer leur loyer; 20,000 personnes attendent un logement subventionné et 175,000 locataires qui travaillent consacrent 25 p. 100 ou plus de leur revenu au loyer et aux services. Pourtant, entre 1981 et 1985, presque 9,000 logements locatifs ont disparu à Toronto, pour être convertis en maisons unifamiliales pour les plus riches.

Les plus durement touchés par cette crise sont les personnes âgées, les familles monoparentales, les petits salariés, les étudiants et les handicapés. Il est effrayant que de telles conditions puissent exister aujourd'hui au Canada. Encore plus alarmant est le silence que garde le gouvernement, malgré la situation critique de ceux qui ont besoin dès maintenant d'un logement raisonnable à coût modique. Le parti conservateur continue à négliger ce secteur. Il le fait à ses risques et péril et au dépens de notre ordre socio-économique puisque la crise a aussi contribué à augmenter sensiblement les cas de séparation, de violence familiale, de problèmes psychiatriques et de prostitution des adolescents, ainsi qu'à allonger les files d'attente aux centres de secours alimentaire.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE BOIS—LA LETTRE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Afin d'inciter le Sénat américain à se prononcer en faveur de l'ouverture de négotiations sur le libre-échange, le président des États-Unis a écrit une lettre au sénateur Packwood de l'Orégon. Voici ce qu'il disait dans cette lettre à propos du problème des résineux:

J'ai l'intention de pousser à une solution rapide de ce problème indépendamment des négotiations globales. Si nous n'y parvenons pas dans le cadre de négotiations bilatérales, je prendrai les mesures nécessaires pour résoudre ce problème conformément au droit américain.

Le premier ministre a-t-il téléphoné au président des États-Unis à propos de cette entente qu'il a conclue avec le sénateur Packwood et d'autres sénateurs, et lui a-t-il dit que cette position est inacceptable étant donné le caractère global de nos négociations avec les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, je n'ai pas téléphoné au président, mais il connaît mon opinion, celle du secrétaire d'État et celle du gouvernement sur cette question. Nous espérons bien que ces négotiations vont nous servir à résoudre un certain nombre de difficultés en suspens. Il faudra résoudre des conflits persistants, et nous y travaillons aussi.

LA MENACE D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, nous constatons que le gouvernement du Canada a fait passer son intérêt, à savoir l'obtention du consentement du comité sénatorial des finances, avant l'intérêt de l'industrie canadienne du résineux. Pourquoi le premier ministre a-t-il sacrifié une industrie représentant 3 milliards de dollars et a-t-il ainsi permis à l'industrie américaine, implicitement appuyée par le président des États-Unis, d'essayer de faire imposer des droits compensateurs en vertu du droit américain?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à affirmer à la Chambre que le gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour s'opposer à cette tentative. Je tiens à ce que la Chambre comprenne bien que si nous avons besoin de cette entente canado-américaine, c'est précisément pour empêcher ce genre de chose à l'avenir. Je ne

comprends pas pourquoi l'opposition refuse d'appuyer nos efforts dans ce sens.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je vais poser la question critique au ministre du Commerce extérieur. Pourquoi le gouvernement du Canada, dans le but de faciliter ses discussions d'ordre général, a-t-il manifestement sacrifié, avec le consentement et la bénédiction du président des États-Unis qui voulait avoir l'approbation du Sénat, notre plus grosse industrie d'exportation en dehors de l'agriculture, et des centaines de milliers d'emplois au Canada?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'affirme très respectueusement qu'une telle accusation ne repose pas sur le moindre début de preuve.

M. Turner (Vancouver Quadra): La lettre. La lettre du président.

M. Kelleher: Si le très honorable représentant a des faits à me présenter à l'appui de son allégation, c'est avec plaisir que je les recevrai.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vous enverrai une copie de cette lettre.

M. Kelleher: D'ici là, je tiens à ce qu'il sache que c'est une initiative qui a été prise par l'industrie des États-Unis, et non par le gouvernement, et que nous allons appuyer notre industrie de toutes les manières possibles. Nous allons faire valoir tous les droits auxquels nous pouvons avoir recours en vertu du GATT pour protéger nos intérêts en la matière.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES RAIDS SUR LES PAYS VOISINS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre s'est dit indigné des raids effectués par l'Afrique du Sud sur les États voisins. Il a manifesté cette indignation en rappelant notre ambassadeur canadien à titre provisoire. Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas ce qu'il s'était engagé à faire aux Nations Unies en octobre dernier, rompre immédiatement les relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai publié hier au nom du gouvernement, et aussi je crois de la population canadienne, la condamnation la plus vive des raids effectués par l'Afrique du Sud sur les pays voisins, qui se trouvent être nos partenaires au Commonwealth. Nous consultons en ce moment plusieurs autres pays du Commonwealth pour trouver la façon la plus efficace pour le Canada, le Commonwealth et tous ceux qui désirent la disparition de l'apartheid de continuer à agir de concert pour mettre fin à cette pratique en Afrique du Sud.

• (1420)

J'ai bien précisé, comme le premier ministre l'a fait, que même si le Canada ne préfère pas suspendre ses relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud, nous franchirons ce pas si nous ne trouvons pas d'autre façon de faire jouer notre influence contre l'apartheid. Nous estimons qu'il y a des étapes intermédiaires à envisager tout d'abord, en consultation avec notre ambassadeur et nos amis du Commonwealth et d'ailleurs, et c'est ce que nous sommes en train de faire.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE ROMPRE LES RELATIONS DIPLOMATIQUES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, pourquoi le secrétaire d'État et le gouvernement ne prennent-ils pas un rôle de tête, comme cela est de tradition au Canada en ces matières? Nous savons ce qui s'est passé. Le secrétaire d'État l'a condamné en termes énergiques, mais ce ne sont pas les paroles qui comptent, ce sont les actes. Le temps doit certainement être venu de rompre les relations diplomatiques avec ce régime.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada a constamment, du moins depuis l'élection de notre gouvernement, joué un rôle de tête au sein des nations contre l'apartheid sud-africain. Entre autres choses, nous avons joué un rôle efficace et important dans la création du Groupe des personnalités éminentes du Commonwealth. Ce groupe de personnalités éminentes était en train de réaliser des progrès en Afrique du Sud. Il faut supposer que l'incident en question avait pour but de saboter le travail du Commonwealth.

En ce qui nous concerne, je vais rencontrer dans le courant de la semaine l'archevêque Scott, qui nous représente au sein du groupe de médiation. Nous voulons faire le tour de la situation pour voir s'il reste un rôle à jouer à ce groupe pour l'avenir. Je ne tiens pas à me précipiter, à prendre ici à la Chambre des communes aujourd'hui une décision hâtive qui risquerait d'enlever toute possiblité au Commonwealth de travailler utilement à la fin de l'apartheid.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LES INVESTISSEMENTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la rupture de nos relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud n'empêchera pas nécessairement le maintien de relations commerciales intenses, comme c'était le cas pour Taïwan, par exemple. Compte tenu de l'outrage commis envers le Groupe de personnalités éminentes qui se trouvait en Afrique du Sud au moment de ces raids odieux, le gouvernement va-t-il renoncer à sa politique de contrôle volontaire à l'égard des investissements canadiens en Afrique du Sud pour interdire aux sociétés canadiennes de faire de nouveaux investissements dans ce pays tant que l'apartheid sera maintenu?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est certain que nous examinons toutes les possibilités d'intervention. Nous étudions des moyens de faire connaître notre position de même que la possibilité d'entreprendre une action concertée, avec d'autres pays, dans le but de mettre fin à l'apartheid.

Il se peut que nous soyons obligés de prendre les mesures mentionnées par le député. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, mais le député conviendra que tous ceux qui s'opposent à ce régime absolument odieux, et qui sont révoltés par les attaques autorisées par le gouvernement d'Afrique du Sud, verront l'intérêt d'unir nos forces avec l'Inde, l'Australie et les autres pays amis du Commonwealth et d'ailleurs, car ensemble nous pourrons réaliser beaucoup plus qu'un seul pays ne pourrait la faire à lui seul.

[*Français*]

L'ABOLITION DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DU SUD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Plus précisément, le ministre est-il d'accord pour abolir les importations au Canada des produits agricoles de l'Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, nous sommes enclins à considérer toutes les options disponibles. Nous pensons, pour le moment du moins, qu'il serait mieux pour nous d'agir de concert avec nos amis du Commonwealth. A notre avis, il est probable qu'une action commune par le Commonwealth et les autres pays peut avoir un plus grand effet qu'une action par un gouvernement seul, mais nous sommes disposés à considérer toutes les options disponibles au Canada.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE COMMONWEALTH INTERVIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le secrétaire d'État. Une action concertée de la part du Commonwealth serait la meilleure voie à suivre. Je suis convaincu que le Canada devrait prendre l'initiative de cette action. D'après ce que le ministre a déjà déclaré, je crois qu'il serait d'accord. Dans ces circonstances, le ministre pourrait-il faire deux propositions bien précises à nos amis du Commonwealth?

• (1425)

Premièrement, nous devrions tous nous entendre pour interdire l'importation de produits agricoles en provenance d'Afrique du Sud. Deuxièmement, nous devrions tous nous mettre d'accord pour interdire au secteur privé de faire d'autres investissements en Afrique du Sud. Il s'agit là de deux propositions concrètes que le Commonwealth pourrait mettre en oeuvre pour ramener ce gouvernement à la raison.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, sous la direction du premier ministre, à Nassau, le gouvernement canadien a su convaincre le Commonwealth d'entreprendre une action concertée en formant le groupe de médiation. Il est certain que nous continuerons à chercher d'autres moyens d'intervention auquel le Commonwealth pourra se rallier.

Cet après-midi, je dois rencontrer les hauts commissaires des pays du Commonwealth représentés dans le Groupe de personnalités éminentes. L'honorable Roy McMurtry, notre haut commissaire à Londres, participera, demain, à la réunion du comité permanent du Commonwealth sur l'Afrique du Sud. L'archevêque Ted Scott, qui nous représente au sein du groupe de médiation, sera au Canada jeudi et vendredi. J'espère qu'il pourra rencontrer le député et le chef de l'opposition ou leurs représentants lorqu'il viendra me voir pour me faire part des opinions du groupe de médiation. Nous avons l'intention de continuer à faire tout en notre pouvoir. Le Canada compte bien continuer à jouer un rôle de chef de file.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—LA MENACE D'IMPOSITION D'UN DROIT COMPENSATEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. En réponse à une question du très honorable chef de l'opposition, il a déclaré que les négociations globales permettraient de régler les différends relatifs au bois d'oeuvre. Pourrait-il nous confirmer que lui-même ou Simon Reisman a demandé au gouvernement américain et à ses représentants un moratoire sur l'application de tout droit compensateur tant que les négociations relatives à ces questions seraient en cours, et que les Américains ont rejeté cette requête?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'ai jamais demandé au gouvernement américain d'accepter un moratoire sur l'application de droits compensateurs. Le député doit comprendre que toute démarche en ce sens de notre part entraînerait une démarche semblable de la part des Américains. Je lui signale, par exemple, qu'à l'heure actuelle, nos producteurs de maïs demandent l'imposition des droits compensateurs sur le maïs américain entrant au Canada. Je sais que le député ne veut certes pas que nous privions nos citoyens de la protection que leur offrent nos lois. Cet accord tend à prévenir ce genre de situation à l'avenir. C'est pourquoi je crois, en toute déférence, que le parti libéral devrait souscrire à cette initiative.

M. Axworthy: Nous posons des questions au sujet des droits de 300,000 travailleurs du secteur canadien du bois d'oeuvre que le gouvernement ne parvient pas à bien protéger.

Questions orales

ON DEMANDE L'ARRÊT DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, étant donné que les Américains ne discuteront pas de cette question dans le cadre des négociations globales, le ministre pourrait-il demander à M. Reisman de préciser, lorsqu'il s'entretiendra avec le négociateur américain demain, que le Canada ne se lancera pas dans ces négociations globales tant que cette demande de droits compensateurs n'aura pas été rejetée ou retirée?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Non, monsieur le Président.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LE TRAITEMENT DE L'URANIUM AU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Aux yeux du monde entier, l'Afrique du Sud est un pays hors-la-loi, tout comme la Libye, et il faut prendre des mesures spéciales à son égard. Le gouvernement songera-t-il à aller plus loin qu'il ne l'a fait dans le cas de l'occupation illégale de la Namibie? Plus précisément, songera-t-il à abroger le contrat pour le traitement de l'uranium sud-africain au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député parle d'abroger un contrat. C'est quelque chose de très grave que le gouvernement a décidé de ne pas faire quand nous avons annoncé les mesures qui ont été approuvées par toute la Chambre en septembre dernier, y compris par un porte-parole du Nouveau parti démocratique. Nous avions signalé qu'aucune nouvelle autorisation ne serait accordée pour de telles activités à compter de ce moment-là. Nous avons interdit toutes les activités de ce genre à partir du moment de mon annonce, mais nous n'avons pas pris de mesures rétroactives.

ON DEMANDE LA DÉNONCIATION DU CONTRAT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne convient-il pas qu'il ne s'agit pas de circonstances normales ou d'un régime ordinaire? Ce régime n'est certes pas reconnu pour la façon dont il tient parole. Est-ce qu'il ne serait pas temps que nous affirmions notre position relativement à d'autres mesures que nous pourrions prendre en annulant dès 1986 un contrat qui doit arriver à expiration en 1988 et que nous signalions à l'Afrique du Sud que nous nous opposons non seulement à l'apartheid, mais aussi à l'occupation illégale de la Namibie, puisque cela fait partie des gestes posés par ce régime contre ses voisins et son propre peuple?

• (1430)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis certain que le député ne voulait pas sérieusement proposer que, parce que l'Afrique du Sud viole une pratique du monde démocratique, nous devrions en violer une autre. Je suis certain qu'il ne le suggérait pas sérieusement, même si c'est ce qu'il a laissé entendre.

Pour ce qui est de donner l'exemple, le Canada l'a fait l'été dernier en annonçant certaines mesures, il l'a fait dans le cadre des activités du Commonwealth en établissant le Groupe de personnalités éminentes et il l'a fait grâce au consensus qui s'est clairement dégagé à la Chambre et dans le reste du pays quant à la nécessité de prendre des mesures communes pour nous attaquer efficacement à l'apartheid. Je pense que ce consensus existe encore. J'ai l'intention d'essayer de collaborer avec nos amis du Commonwealth aussi longtemps que ce sera utile. Comme nous l'avons déjà dit, si cela cesse de l'être, le Canada agira seul.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA NÉGOCIATION DE L'ADHÉSION DU QUÉBEC À LA CONSTITUTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre pour lui faire remarquer que durant son absence, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Gil Rémillard, a tenté de relancer le débat sur l'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel de 1981. Mais son initiative a été refroidie par ce que je considère être une gaffe du secrétaire d'État qui déclarait que le gouvernement fédéral n'est pas pressé et, deuxièmement, ne se sent pas obligé de négocier le contentieux constitutionnel avant la fin de son premier mandat.

Je voudrais donc demander au premier ministre si ceci reflète bien la position du gouvernement fédéral et si les Québécois devront attendre après les prochaines élections fédérales avant de voir le problème de leur adhésion à l'accord constitutionnel réglé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les Québécois ont grandement souffert à cause de l'attitude unilatérale du gouvernement libéral qui nous a précédés. Donc, le secrétaire d'État disait qu'il faut être prudent. Il a incité tout le monde à la prudence pour éviter une deuxième débâcle telle celle qui nous a été infligée par le gouvernement libéral.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour la clarté de sa réponse. Je suis sûr que tous les Québécois savent maintenant sur quel pied danser.

ON DEMANDE QUI AURA LA RESPONSABILITÉ DE MENER LES NÉGOCIATIONS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre, s'il a si confiance dans son secrétaire d'État, s'il pense que les Québécois en auront confiance pour négocier le dossier constitutionnel après qu'il eût dit d'eux, la semaine dernière en les insultant, qu'ils ne s'y comprenaient pas en matière économique?

M. Malépart: Est-ce que le premier ministre pense de la même façon?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): L'expert constitutionnel de Montréal—Sainte-Marie parle. Attention! Le secrétaire d'État a . . .

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le premier ministre le sait, le président Reagan appuie personnellement les mesures de rétorsion contre les bois résineux canadiens lesquels seront frappés d'un droit compensateur de 27 p. 100. Le premier ministre sait-il que toute l'économie de 300 localités canadiennes repose uniquement sur l'exploitation des résineux? Le premier ministre est-il capable d'appuyer de gestes concrets sa foi dans le libre-échange en garantissant, dans ce contexte, un appui financier à ce secteur d'activités?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député que le président des États-Unis n'est nullement en faveur de ces droits compensateurs. Il a affirmé sans équivoque que les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis allaient pouvoir commencer sans conditions préalables.

Les entreprises américaines ont entrepris des démarches aux termes de la loi de leur pays. Elles en ont parfaitement le droit comme nos entreprises le peuvent en vertu des lois canadiennes. Je peux assurer au député et à tous les autres que le gouvernement du Canada fera tout en son pouvoir pour aider nos entreprises à s'opposer aux droits compensateurs.

Des voix: Bravo!

LA DÉFENSE DES EXPORTATEURS CANADIENS—ON DEMANDE UN APPUI FINANCIER

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je souhaite poser une question supplémentaire au ministre chargé du Commerce international. Le 8 mai dernier, le président des États-Unis a affirmé qu'en dépit du libre-échange, il appuyait les mesures unilatérales contre l'importation de bois d'oeuvre. Le ministre est-il en mesure de passer de la parole aux actes? Est-il disposé à appuyer financièrement la défense des exportateurs canadiens pour que le bois d'oeuvre continue de faire partie du libre-échange?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux que réaffirmer que nous sommes prêts à aider ce secteur par tous les moyens dont nous disposons. Je rappelle au député qu'une réunion aura lieu avec les provinces jeudi à Ottawa, pour envisager différents moyens de nous défendre contre ces mesures comme nous l'avons fait avec succès en 1983.

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DU MINISTRE RELATIVEMENT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR L'OCTROI DE MARCHÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Travaux publics concernant l'octroi de marchés par son ministère et l'annonce qu'il a faite en fin de semaine selon laquelle il y aura enquête, à savoir pourquoi 86.5 p. 100 des contrats de services octroyés au Québec pendant le première année de son gouvernement avaient été donnés sans appel d'offres.

Ma question au ministre est la suivante: Peut-il nous dire qui conduira cette enquête? Quelle forme prendra cette enquête? Et, finalement, les résultats seront-ils déposés à la Chambre?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, premièrement, je voudrais répondre au député de Glengarry—Prescott—Russell que je pense que cette Chambre sait et qu'il devrait savoir que la philosophie ou le système actuellement utilisé est exactement le même qui avait été instauré par le gouvernement précédent.

Deuxièmement, il est important pour ce jeune député de savoir que le ministre responsable n'a aucune autorité sur les contrats de $30,000 ou moins, parce que cette autorité est laissée aux directeurs des régions.

Après tout cela, monsieur le Président, et compte tenu des rapports sur lesquels j'exprime de sérieux doutes, j'ai demandé aujourd'hui à mon sous-ministre de me faire un rapport complet sur les contrats alloués depuis le 4 septembre 1984 et, avant la fin de cette session, je serai heureux de déposer ledit rapport à la Chambre.

[*Traduction*]

L'AFFECTATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le sous-ministre des Travaux publics a déclaré au comité, le 28 février 1985:

. . . un membre du personnel du ministre est affecté à la région de Montréal . . .

Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il place un adjoint politique à l'intérieur des bureaux régionaux, contrairement à ce que faisait le gouvernement précédent? Pourquoi une ingérence politique dans le processus, sinon pour distribuer les faveurs? Quelle en est la raison?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell de me permettre de dire à la Chambre que, ayant compris le manque d'information et les services souvent insuffisants pour tous les députés de la Chambre, j'ai jugé bon d'avoir un représentant du ministère à Montréal pour offrir une meilleure information et de meilleurs services à l'ensemble des députés.

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'INCENDIE DE FORÊT AU NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE L'INDEMNISATION DES SINISTRÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Vendredi, on a demandé au ministre de la Défense nationale ce que le gouvernement comptait faire pour indemniser les personnes dont les maisons et les bâtiments ont été détruits à cause des actions de la base des Forces canadiennes à Gagetown. Le ministre associé est-il prêt à répondre?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le directeur du service des incendies de l'armée est sur place et enquête sur l'accident. Une commision d'enquête a été formée. Le commandant de la base rencontre aujourd'hui les familles éprouvées. La réunion a probablement déjà eu lieu. J'ai donné des ordres pour que cette affaire soit examinée avec célérité et pour que, aussitôt que possible, d'ici quelques jours, on prenne les mesures nécessaires afin que personne ne souffre financièrement de quelque retard que ce soit.

• (1440)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je remercie le ministre de cette réponse. Le gouvernement a-t-il une politique pour les cas où la propriété de civils est détruite par une action militaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Il en a une, certainement, monsieur le Président. La procédure est celle de la commission d'enquête. Quand la responsabilité des Forces armées est reconnue, il y a indemnisation. On agira, dans le cas présent, le plus rapidement possible.

LES PERSONNES RESPONSABLES DU DÉCLENCHEMENT D'UN INCENDIE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre associé de la Défense nationale. J'aimerais approfondir la question. Assurera-t-il aux habitants de la région que les militaires ont reconnu leur responsabilité dans le déclenchement des incendies qui font rage le long de la route entre Gagetown et Upper Gagetown et qu'ils n'auront pas à attendre longtemps les résultats du programme d'indemnisation et de reboisement que le gouvernement doit s'engager à mettre sur pied pour la région?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est évidemment le but de l'enquête que le commissaire aux incendies effectue sur place. Je puis vous assurer que j'ai donné des instructions pour éviter que cette enquête ne s'éternise pour quelque raison que ce soit et pour que les indemnités soient généreuses et versées rapidement, si la responsabilité directe des Forces armées est reconnue.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OBJET DES NÉGOCIATIONS—LES PROGRAMMES SOCIAUX—LE MANDAT DU NÉGOCIATEUR

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En fin de semaine, le négociateur canadien, dans les discussions sur le libre-échange, M. Reisman, déclarait que les programmes sociaux pourraient devenir négociables s'ils avaient un impact important sur le commerce entre les deux pays.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire quelles seraient les conditions qui feraient que les programmes sociaux, en partie ou en totalité, seraient négociables? Et deuxièmement, qui déciderait de cette négociation, le négociateur canadien M. Reisman, le premier ministre ou la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, que je sache, l'ambassadeur Reisman n'a jamais fait une déclaration semblable.

M. Malépart: Monsieur le Président, je pardonne le premier ministre s'il n'a pas eu le temps de lire les journaux et écouter les nouvelles en fin de semaine.

L'OBJET DES NÉGOCIATIONS—LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Est-ce que le premier ministre peut nous assurer que M. Reisman n'aurait jamais le mandat de négocier en partie ou en totalité nos programmes sociaux, même si les Américains jugent qu'il peut y avoir un impact important sur le commerce entre nos deux pays? Est-ce que le premier ministre peut s'engager?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a aucune nécessité pour nous de répéter une position qui est bien connue.

Les programmes sociaux du Canada ne sont pas en jeu dans une négociation qui touche exclusivement les questions de commerce international.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE RÉACTEUR NUCLÉAIRE DE HANDFORD DANS L'ÉTAT DE WASHINGTON

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, je lui ai posé une question au sujet du réacteur nucléaire de Handford, qui est similaire à ceux de Tchernobyl, et qui est situé dans l'État de Washington, au sud de la Colombie-Britannique. Il m'a gentiment répondu, par une lettre que j'ai reçue aujourd'hui, que son gouvernement attendait une étude de sécurité américaine sur le réacteur.

Étant donné les leçons tirées de Tchernobyl, pourquoi le gouvernement ne va-t-il pas plus loin et ne demande-t-il pas aux Américains de mettre ce réacteur hors service dans l'intérêt de la sécurité des Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous estimions devoir attendre les résultats de l'étude.

M. Waddell: Il a dit cela également dans le cas de Tchernobyl.

L'AVENIR DU SECTEUR—LA PROMESSE D'ENQUÊTE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les inquiétudes provoquées par l'accident de Tchernobyl, les normes de sécurité et la valeur économique du secteur nucléaire, quelle est la position du gouvernement à propos de sa promesse électorale d'enquête publique sur l'avenir du secteur nucléaire au Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme vous le savez cette question a fait l'objet d'un débat d'une journée à la Chambre la semaine dernière. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit au député à ce moment-là: nous participons à un examen international de l'incident de Tchernobyl. Il est inutile de demander une enquête quelconque sur le secteur nucléaire tant que cet examen ne sera pas terminé.

M. Broadbent: C'était une de vos promesses électorales.

Mlle Carney: Je voudrais également faire remarquer au député que le genre de réacteur nucléaire qui a causé le problème de Tchernobyl ne pourrait pas être autorisé et construit au Canada. Nos réacteurs sont de conception différente et nous sommes convaincus qu'ils répondent aux normes de sécurité.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Je regrette que les néo-démocrates ne s'intéressent pas à la réponse.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

LE TOURISME

LES MESURES EN VUE D'ACCROÎTRE LE NOMBRE DE TOURISTES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Tourisme). Étant donné que les médias nous révèlent que de plus en plus les touristes américains et européens changent leurs destinations de voyages cet été, j'aimerais demander au ministre quel travail son ministère fait pour évaluer la situation, et quelles sont les mesures précises qui sont prises pour amener ces touristes à visiter le plus beau pays qu'est le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, tout porte à croire que le tourisme, cette année, surpassera tout ce que nous avons connu depuis plus de dix ans.

Des voix: Bravo!

M. Murta: Le nombre de touristes américains au Canada a augmenté de 16 p. 100 au cours du premier trimestre de 1986.

M. Broadbent: Remerciez les Libyens.

M. Murta: Mes collaborateurs étudient la possibilité d'entreprendre de nouvelles campagnes publicitaires aux États-Unis. Nous aurons sans doute quelque chose à annoncer sous peu. L'augmentation du tourisme crée des emplois pour les Canadiens, ce que nous recherchons tous.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CATASTROPHES

LA DESTRUCTION DU VILLAGE CRI DE WINISK PAR DES INONDATIONS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il n'ignore pas que les Indiens cris de Winisk, localité du nord de l'Ontario située sur les rives de la baie d'Hudson, ont subi des inondations catastrophiques.

Le ministre a-t-il des renseignements de dernière heure à nous communiquer, à savoir, s'il y a eu des morts, dans quel état se trouvent les survivants et quelle est actuellement la situation générale de cette collectivité?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de me donner l'occasion de lui signaler, à lui et à la Chambre, que j'ai fait tenir à cette collectivité mes condoléances pour la tragédie qui s'est abattue sur elle en fin de semaine dernière. Il y a eu un mort, et une personne n'a toujours pas été retrouvée. Cent vingt personnes ont été évacuées par la voie des airs vers une autre localité du nord de l'Ontario où on leur a fourni un abri et de la nourriture.

Dans l'immédiat, l'important consiste pour nous à veiller à la sécurité et au bien-être de ces gens. À cette fin, nous pouvons compter sur la collaboration du gouvernement ontarien. En second lieu, nous nous occupons de relocaliser cette collectivité dans les plus brefs délais.

LA RÉINSTALLATION DE LA COMMUNAUTÉ

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le ministre n'ignore sans doute pas combien le chef George Hunter est amer et frustré de voir qu'on met tant de temps à relocaliser sa communauté sur un terrain plus élevé et plus sûr. Le ministre pourrait-il nous assurer maintenant que les travaux de construction sur le nouvel emplacement commenceront cet été et qu'ils seront terminés avant l'hiver?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il va de soi que cette communauté éprouve des sentiments d'angoisse, de colère et de frustration. Cela fait maintenant 20 ans qu'elle attend d'être réinstallée ailleurs. J'ai rencontré le chef George Hunter mercredi dernier pour parler de cette affaire et d'autres questions. Je recommuniquerai avec lui après la période des questions. Je me suis déjà entretenu avec nos fonctionnaires et des consultations ont été engagées avec le ministère en cause du gouvernement de l'Ontario. Nous comptons sur la collaboration de ce gouvernement, collaboration qui ne tardera pas selon le ministre provincial concerné. Je crois que nos deux gouvernements peuvent lever les obstacles qui s'opposaient auparavant à un tel plan. Je tiens à assurer au député et à toute la Chambre que dans la mesure du possible, nous agirons ensemble avec toute l'énergie et la vigueur nécessaires.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA FERMETURE POSSIBLE DE LA *MARINE INDUSTRIES LIMITED*

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre intérimaire de l'Expansion industrielle régionale. Je viens de parler avec la direction de la compagnie *Marine Industries Limited* qui m'a confirmé que cela fait maintenant deux mois que le gouvernement a donné à M. Peter Paul Saunders de la *Versatile Vickers* la responsabilité de la préparation d'un plan de rationalisation des chantiers maritimes à Québec, et qu'on a eu aucun contact avec la *Marine Industries Limited* malgré le fait que la possibilité de la fermeture de la *Marine Industries Limited* est un des points clés de ce plan. Comment le ministre et le gouvernement justifient-ils le fait que la fermeture de la *Marine Industries Limited* est discutée sans contact ou consultation avec la *Marine Industries Limited* elle-même?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne vois pas très bien comment le député peut dire honnêtement que l'on projette de fermer Marine Industries. Il y a présentement des discussions en cours au sein de l'industrie en vue de rationaliser l'industrie de la construction navale. Il sait sans doute qu'il y a eu une baisse dans la construction navale non seulement au Canada mais dans le monde entier. L'ancien ministre cherchait à consolider l'avenir à long terme de l'industrie au Canada pour assurer l'avenir de ceux qui en vivent et leur garantir des emplois durables.

• (1450)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a entrepris ce processus de rationalisation et l'a confié au dirigeant de l'un des deux chantiers navals du Québec en lui disant, dans ses propres mots, que l'une des principales questions à discuter portait sur la possibilité que Marine Industries ferme son chantier naval. Comment peut-on justifier que le propriétaire d'un chantier naval évoque la fermeture d'un autre chantier sans absolument aucune consultation avec Marine Industries?

L'hon. Don Mazankowski (ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député avait bien étudié le dossier, il aurait constaté qu'il y a eu des discussions dans l'ensemble de l'industrie. Il devrait s'en informer. Même M. Paul Martin, le propriétaire de la Canada Steamship Lines, a participé aux discussions avec d'autres membres de l'industrie. Les discussions se poursuivent entre les divers éléments de l'industrie de la construction navale, et le député devrait se réjouir de cette initiative. Au moins essayons-nous de nous attaquer au problème et d'y remédier.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LA PRÉSENCE DE DIOXINE DANS LES LÉGUMES, LES FRUITS ET LE LAIT

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon une nouvelle diffusée en fin de semaine, des quantités excessives de dioxine cancérigène ont été trouvées dans les légumes, les fruits et le lait. Le ministre peut-il dire à la Chambre si ces constatations sont fondées et quelles mesures le gouvernement entend prendre en l'occurrence?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député fait allusion à une réunion qui a eu lieu le 19 mai dernier concernant l'infiltration possible de dioxines dans la chaîne alimentaire. La Direction de la protection de la santé a mis sur pied un programme visant à déceler la présence de diverses substances chimiques, y compris les dioxines, dans les produits alimentaires. Jusqu'ici l'étude a porté principalement sur les aliments à teneur très élevée en gras. En m'entretenant avec des représentants de la direction aujourd'hui, j'ai signalé que nous allons pousser plus loin cette étude sur les dioxines dans la chaîne alimentaire. Je peux également lui signaler que jusqu'ici nos travaux ne révèlent aucun danger, mais rien nous permet de croire que nous pouvons relâcher notre surveillance. Si d'autres mesures s'imposent, nous nous empresserons de les prendre.

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie a découvert un moyen novateur de garantir une bonne publicité à elle et à son gouvernement. Des porte-parole de son ministère ont fait savoir qu'à présent ils n'achèteront de la publicité dans un journal que si ce dernier publie au moins six articles rédigés d'avance dans lesquels on présenterait la ministre, ses services et son gouvernement sous un jour favorable. Chercherait-elle à court-circuiter ces journalistes parlementaires indifférents et à mettre sur pied un service de propagande dans le style de celui de la *Pravda*, que paieraient les capitalistes?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'espère qu'ils voudront bien écouter la réponse. Si c'était vrai, évidemment ce serait déplorable. Or, en fait, c'est loin d'être vrai. Le député fait allusion à un encart publicitaire que nous publions une fois l'an et où apparaissent des articles de propagande outrée tels qu'un guide sur les matériaux d'isolation . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: . . . sur le chauffage au fuel domestique à haut rendement et divers moyens de chauffage à l'électricité. Cette année, quand nous avons mis un terme aux subventions, nous avons décidé de renseigner la population sur l'économie d'énergie et les énergies de remplacement, ce qui intéresse particulièrement les Canadiens, surtout à une époque où la sécurité énergétique pourrait nous poser des problèmes.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, un des articles était intitulé «Un autre carburant», mais la ministre l'a remplacé par «La ministre de l'Énergie recommande un autre carburant». Quel autre carburant recommande-t-elle si chaleureusement? Ne sait-elle pas que les journaux de petites localités n'aiment pas publier des messages politiques pour augmenter leurs recettes de publicité? Ne pensez-vous pas qu'ils vont qualifier cela de baratin de Carney?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir donner à la Chambre une idée de la propagande politique contenue dans le supplément de cette année. Le guide contient les dix commandements relatifs à la conduite efficace, de nouvelles technologies de transport mises en vedette à Expo, et mentionne que le Canada est sur le point de dévoiler une nouvelle pile.

Des voix: Continuez!

Mlle Carney: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Je pense que la ministre a répondu à la question.

M. Mulroney: Posez donc une autre question supplémentaire, George.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'OCTROI DU STATUT D'IMMIGRANT REÇU À UN AGENT DE L'ANCIEN RÉGIME NICARAGUAYEN

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourquoi, au lieu d'offrir un abri aux réfugiés qui fuient leurs persécuteurs, accorde-t-elle le statut d'immigrant reçu à des personnes comme Edwin Miguel Gonzalez, du Nicaragua, qui reconnaît avoir contribué à la disparition de 50 étudiants lorsqu'il était espion pour Somoza? Pourquoi la ministre choisit-elle d'accueillir les agents d'une dictature brutale?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je le répète, le nouveau système d'établissement du statut de réfugié sera annoncé demain par le ministre d'État à l'Immigration. Je suis certaine que le député, que tous les députés, l'approuveront. Dans le cas de M. Gonzalez, la Commission d'appel de l'immigration l'a considéré comme un réfugié au sens de la convention des Nations Unies.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, il reste que je me demande pourquoi il est considéré comme un émigrant reçu. Étant donné que les réfugiés des escadrons de la mort du Salvador et du Guatemala rencontrent les informateurs de la police de leur pays dans les rues du Canada, notre gouvernement est-il en train d'établir un maillon de réseau international d'espions et de terroristes de droite?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président. Mais je sais que l'imagination du député l'incitera à porter toutes sortes d'accusations et à faire des calomnies.

[*Français*]

LES FEMMES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA DIFFICULTÉ ÉPROUVÉE PAR CERTAINS GROUPES DE FEMMES À OBTENIR LEURS CHÈQUES DE SUBVENTION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Depuis l'arrivée du gouvernement conservateur au pouvoir, certains groupes de femmes ont de la difficulté à obtenir leurs chèques de subvention émis par le secrétaire d'État parce que des députés conservateurs ont «supposément» un droit de veto sur les chèques donnés à ces groupes de femmes dans leurs circonscriptions respectives. Alors, est-ce que le ministre peut nous dire pourquoi il cautionne cette pratique de patronage vis-à-vis des groupes de femmes et s'il est prêt à y mettre fin immédiatement?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président . . . J'imagine que la question est assez importante pour que vous écoutiez la réponse.

Monsieur le Président, je tiens simplement à dire à l'honorable députée que je n'ai eu aucune plainte de la part d'organismes de femmes voulant que les montants qui leur étaient dus étaient retardés pour des raisons comme celles qu'elle soulève, et s'il y avait quoi que ce soit, j'aimerais en être averti, mais je pense encore une fois que tout s'est déroulé très normalement et que ces groupes ont reçu l'argent comme il était prévu qu'ils le recevraient.

M. le Président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre): une brève question supplémentaire.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DOSSIER DES FEMMES COLLABORATRICES DU QUÉBEC

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais informer le ministre et lui demander s'il a l'intention de faire une enquête dans le dossier des femmes collaboratrices du Québec où il y a eu tripotage l'an dernier par le député de Laprairie et cette année par le député de Chambly, avec la complicité du ministre.

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): La dernière partie est inutile, monsieur le Président. Actuellement, je suis saisi effectivement du dossier . . .

Des voix: Ah! Ah!

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'ai actuellement entre les mains le dossier des femmes collaboratrices et nous devrions donner, comme nous le faisons normalement . . . mais il est évident que nous portons peut-être un peu plus d'attention que vous ne le faisiez précédemment parce que nous n'avons pas les mêmes méthodes, évidemment.

• (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ Carney: Que le projet de loi C-92, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Quand la Chambre s'est ajournée à 13 heures, il restait quatre minutes à la période des questions suivant le discours de la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow). S'il n'y a ni question ni commentaire, poursuivons le débat.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, en participant au débat sur le projet de loi C-92, je veux dire à la Chambre qu'à mon avis, ce projet de loi comporte les mêmes lacunes, que je vois maintenant avec le recul du temps, avec ce qu'on appelle une sagesse rétrospective, que la loi précédente, appelée Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, promulguée en mars 1982 et que le projet de loi vise à modifier. Autrement dit, le problème que pose ce projet de loi, sur le plan particulier dont je vais parler, existait aussi dans la loi précédente que nous cherchons à modifier.

Ces deux mesures, l'une adoptée par un gouvernement libéral et l'autre en instance d'adoption par un gouvernement conservateur, témoignent, à mon avis, d'un manque de compréhension des répercussions du règlement en suspens des revendications territoriales des autochtones au nord du 60^e^ parallèle. Tel est le problème que je vois dans ce projet de loi et c'est sur ce sujet seulement que porteront mes remarques.

Voici ce qu'a déclaré M. Gurston Dacks, de l'Université de l'Alberta— et je suis parfaitement d'accord avec lui sur ce point:

> Le gouvernement canadien a toujours considéré le Nord comme une colonie, et sa politique à l'égard du Nord repose sur le principe que cette région doit satisfaire les besoins économiques et stratégiques du sud du pays.

Le professeur Dacks a qualifié de glacial le processus de règlement des revendications autochtones au nord du 60^e^ parallèle, ce qui est intéressant comme description. Il dit ensuite ce qu'il entend par là, et je cite:

> . . . il avance très lentement et, comme les glaciers, il va laisser une empreinte socio-économique et politique profonde sur le Nord pour des générations à venir. Tant que ces revendications n'auront pas été réglées, les autochtones s'opposeront à l'exploitation industrielle des ressources non renouvelables du Nord, et surtout des ressources pétrolières et gazières.

Le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Mines qui a ouvert le débat sur ce projet de loi, le député d'Érié (M. Fretz), a dit au cours de son allocution que, «en tant que gouvernement, nous souhaitons vivement un traitement juste et équitable pour les Canadiens de tout le pays . . . et de tous les milieux». Je n'ai absolument aucune raison de douter de la sincérité du député à cet égard. Il est sincère. C'est un homme honorable, honnête et droit à tous points de vue. Je tiens à signaler à la Chambre que dans son discours de

présentation du projet de loi C-92, le secrétaire parlementaire n'a même pas évoqué pour la forme les craintes des autochtones du Nord, les Indiens ou les Dénés, les Inuit et les Métis.

Il a affirmé qu'on se préoccupe de tous les Canadiens de toutes les régions, mais il n'a absolument pas parlé de ces gens importants qui vivent au nord du 60e parallèle. Pourtant, il faut les mentionner lorsqu'il s'agit d'exploitation pétrolière et gazière ou de mise en valeur de ressources non renouvelables au nord du 60e parallèle.

Dans ce projet de loi, on fait presque comme si ces gens n'existaient pas. Bien entendu, comme je l'ai dit au départ, il en allait de même de la loi que la mesure actuelle vise à remplacer. A cet égard, à ma décharge, je veux simplement signaler que la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada du gouvernement libéral a été promulguée en mars 1982. Or, le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens n'a présenté son rapport au Parlement qu'en novembre 1983. Au cours de la période où ils ont collaboré à la rédaction de ce rapport, les députés concernés de tous les partis ont beaucoup appris. Ils ont été énormément sensibilisés à la réalité des droits et des réclamations des peuples autochtones du Canada.

J'ai cru alors, à la suite du dépôt de ce rapport, que ces députés et un nombre croissant de leurs collègues n'auraient plus jamais la même perception des questions d'intérêt public qui, d'une façon ou d'une autre, touchent aux droits et aux prérogatives des autochtones.

Voilà pourquoi j'ai été surpris lorsque l'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Mines, qui a ouvert ce débat, a omis de parler des autochtones et de leurs droits. En effet, nous avons eu le privilège de le voir siéger à diverses reprises à ce comité spécial, et il a toujours apporté une contribution importante.

Dans le contexte du projet de loi C-92, permettez-moi de vous citer un court passage du rapport du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens. Voici le passage qui figure à la page 121 du rapport en question:

> Le règlement des conflits, quant aux terres et aux droits, dans les Territoires oblige les générations présentes à agir avec générosité et honnêteté et à s'assurer que les populations indigènes du Nord soient les principaux bénéficiaires du développement en obtenant une juste part des ressources, maintenant et à l'avenir.

Voilà ce que dit le rapport du comité spécial.

Dans son discours, le secrétaire parlementaire a souligné que la Loi fédérale sur les hydrocarbures, qui remplacera la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, comportera un ensemble de règles simples conçues pour favoriser la prospection dans les régions éloignées. Il a dit que les gouvernements et les sociétés pétrolières s'en serviront comme guide pour ce qui est de l'exploration et de la mise en valeur des richesses sur les terres domaniales et au large des côtes. Il a ensuite rappelé que le système de soumissions devrait assurer une rentabilité maximale. Je dis bien rentabilité maximale pour les Canadiens qui sont les détenteurs de ces richesses.

En toute déférence, je dois rappeler au secrétaire parlementaire, et aussi à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), que la question de l'appartenance des ressources situées au nord du 60e parallèle, n'est pas encore réglée. C'est un aspect fondamental du règlement des revendications autochtones.

• (1510)

Dans son discours, le secrétaire parlementaire déclarait que le projet de loi C-92 respecte les droits des sociétés, peu importe leur nationalité. Cependant, il n'a jamais affirmé qu'il respectait les droits des peuples autochtones, de ceux qui revendiquent la propriété de ces terres au nord du 60e parallèle qui n'ont jamais été cédées. Nulle part dans les Archives publiques on ne trouvera de document prouvant que ces terres ont été abandonnées. Dans cette partie du Canada, les droits des autochtones ne sont jamais devenus caducs. Si nous adoptons maintenant l'attitude éclairée qui devrait être la nôtre, nous n'entendrons plus parler de la suppression des droits des peuples autochtones puisque nous reconnaîtrons que leurs droits sont maintenant partie de la Constitution du Canada.

Toutefois, par son discours, le secrétaire parlementaire m'a confirmé l'affirmation suivante de M. Dacks sur la façon de voir du gouvernement fédéral:

> Le Nord doit servir les fins stratégiques et économiques du sud du Canada. Les mégaprojets qui y sont menés créent des emplois dans le Sud, offrent des occasions d'investissement, ouvrent des marchés pour les manufacturiers canadiens et entraînent des recettes fiscales et des redevances dont on a grand besoin (. . .)

Pour reprendre les paroles du secrétaire parlementaire, ce projet de loi est conçu de manière à accroître la rentabilité des sociétés menant des activités dans les régions domaniales où les frais et les risques sont élevés. Je suis tout à fait opposé au secrétaire parlementaire lorsqu'il affirme que le projet de loi C-92 met en place un cadre équilibré pour la mise en valeur des régions neuves du Canada. Il mentionnait dans son discours que ce projet de loi était juste pour les gouvernements provinciaux et territoriaux et pour tous les Canadiens, les propriétaires des ressources. Il a dit que le projet de loi tenait compte du marché, de la concurrence internationale et des inquiétudes commerciales des entreprises qui oeuvrent dans les régions domaniales de notre pays où les risques sont élevés. C'est peut-être vrai. Ce sont là des questions particulièrement difficiles et complexes que j'entends laisser en grande partie à l'examen du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), notre critique éclairé en matière énergétique. Le secrétaire parlementaire et le gouvernement dont il s'est fait l'interprète n'ont pas compris que les droits des autochtones constituent un aspect essentiel du projet de loi C-92. Voilà qui me fait très sérieusement douter de la légitimité du projet de loi que nous débattons aujourd'hui.

Si vous le permettez, j'aimerais me détourner des propos qu'a tenus le secrétaire parlementaire pour examiner le projet de loi lui-même et la déclaration que la ministre a faite le 30 octobre dernier, ainsi que les documents qui l'accompagnaient, pour voir si ce que le secrétaire parlementaire a négligé de dire se trouve mentionné quelque part. C'est mentionné, mais seulement en passant. Ce n'est en aucune façon essentiel au principe de ce projet de loi. L'article 3 du projet de loi précise:

La présente Loi ne porte pas atteinte aux titres, droits ou revendications des peuples autochtones du Canada antérieurs à son entrée en vigueur.

Si nous devions interpréter cet article 3 de la façon la plus large, d'une façon qui tienne compte de toutes les considérations historiques, constitutionnelles et juridiques, le projet de loi C-92 serait en grande partie nul et non avenu. Le gouvernement légifère à l'égard des sociétés gazières et pétrolières pour mettre en valeur les ressources non renouvelables qui gisent dans les terres appartenant à des autochtones dont il n'a pas encore réglé les revendications. Si nous parlons de terres domaniales ou de terres du Canada, c'est simplement parce que cela sert nos propres intérêts.

Bien entendu, on signale dans le document qui l'accompagne intitulé *L'énergie des régions pionnières canadiennes—un cadre d'investissement et de création d'emplois* qu'il faut interpréter l'article 3 au sens le plus strict, c'est-à-dire en l'appliquant uniquement à l'accord en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest, soit le Comité d'étude des droits des autochtones ou l'accord dit du CÉDA. Voici un passage du document:

Un accord conclu avec le Comité d'étude des droits des autochtones (CÉDA) est déjà garanti aux termes d'une loi. Rien dans cette déclaration de principe ou dans le projet de loi ne modifiera cette disposition de l'accord et sa loi de mise en oeuvre.

Nous en sommes satisfaits et nous n'espérions rien d'autre. L'article 3 a été inséré dans le projet de loi C-92 uniquement parce que c'est une clause d'agrément dans un sens très limité.

Pour être équitable envers la ministre, on mentionne et on reconnaît les droits des autochtones dans le document dont j'ai parlé. Permettez-moi de signaler le passage en question à la Chambre:

Le Nord diffère des autres régions vierges de diverses façons fondamentales. Les gisements de pétrole et de gaz ne sont pas simplement sous-marins. Ils sont également situés à proximité des localités septentrionales dans des régions où on s'adonne habituellement à la chasse et au piégeage et où les revendications autochtones n'ont pas été résolues.

Comme on peut le constater, nous réalisons lentement quelques progrès. On dit encore dans le document:

En raison de la complexité et des conséquences à long terme des revendications autochtones en souffrance, les groupes d'autochtones doivent être en mesure de participer aux discussions pour s'assurer que leurs droits et leurs intérêts sont protégés.

Le document qui accompagnait l'annonce de la nouvelle politique énergétique relative aux terres domaniales laisse entendre que cette politique a fait l'objet de discussions avec les groupes autochtones du Nord. Cette déclaration a immédiatement attiré mon attention et lorsque le secrétaire parlementaire a pris la parole, je m'attendais à ce qu'il nous entretienne des résultats de ces discussions. Toutefois, il n'en a absolument pas fait mention.

Mises à part d'autres questions pertinentes touchant la politique énergétique, telles la canadianisation, la sécurité de l'approvisionnement et la justice, le projet de loi C-92 m'inquiète beaucoup parce qu'il ne prévoit aucune participation réelle des peuples autochtones aux prises de décisions touchant l'exploitation des ressources non renouvelables au nord du 60e parallèle. Il ne tient pratiquement aucun compte de l'incidence des droits des autochtones désormais reconnus dans la constitution canadienne. Le projet de loi C-92 fait ressortir le fait, je crois, que les droits constitutionnels dont jouissent maintenant les autochtones ne sont pour le moment valables que sur papier. La constitution est un magnifique et impressionnant document qui prévoit les droits des autochtones. Mais dites-moi, quand ces droits vont-ils cesser d'être purement théoriques et vraiment toucher les gens dans leur vie quotidienne? Nous en sommes encore loin.

Voici une observation d'un très éminent juriste canadien qui a efficacement oeuvré dans le domaine des revendications autochtones:

Les problèmes sont tels qu'ils ne peuvent vraiment être résolus à la satisfaction de tous que par la négociation d'un règlement équitable qui nécessite une approche et une solution politiques et législatives.

Pareille déclaration, à mon avis, vise à nous faire tous participer au processus, ici à la Chambre.

Ce processus a permis d'atteindre des résultats positifs. La ministre des Affaires indiennes a demandé qu'un groupe de travail examine toute la politique relative aux revendications puisque l'ancienne était dépassée, inadéquate et inacceptable. Bien que le gouvernement n'en ait pas encore établi sa politique, il existe un certain rapport Coolican qui revêt une très grande importance pour un projet de loi comme le C-92 et pour le processus auquel nous participons tous d'une certaine façon. Voici ce qu'on dit dans le rapport:

Les groupes autochtones devraient avoir le droit de négocier leur participation à la prise de décisions concernant la gestion et l'utilisation des terres et des ressources de leurs territoires traditionnels. Les groupes décisionnels dont ils font partie doivent assumer des responsabilités allant au-delà d'un simple rôle consultatif.

Il est essentiel que les groupes autochtones puissent négocier les pouvoirs décisionnels et explorer avec les gouvernements les méthodes les plus appropriées de partage des responsabilités.

Je voudrais citer la recommandation de ce rapport concernant le partage des revenus provenant des ressources. La voici:

• (1520)

La participation économique des autochtones à la mise en valeur des ressources pourra prendre diverses formes. ... elle pourra se traduire dans certaines régions par la propriété des ressources souterraines par les autochtones. Cependant, même si les autochtones ne possèdent pas les ressources, d'autres mécanismes pourront faciliter leur participation aux avantages économiques de l'exploitation des ressources. Mentionnons notamment le partage des redevances perçues par l'État et d'autres sources de revenus comme les droits relatifs aux permis et aux appels d'offres et les droits annuels.

Il n'y a rien de tout cela dans le projet de loi C-92.

Je dirai en terminant que la ministre, en présentant cette nouvelle politique énergétique des terres domaniales, a fait sien au nom de la Chambre un principe qui me plaît beaucoup, celui de la gestion partagée. Mais par gestion partagée la ministre entendait le gouvernement du Canada, l'industrie des hydrocarbures, les provinces et les gouvernements territoriaux. Je dois lui rappeler, à elle et au secrétaire parlementaire qui a présenté le projet de loi C-92, qu'au nord du 60e parallèle, «partager» suppose qu'on fait intervenir un autre groupe important, le plus important peut-être: c'est celui des gens qui vivent là-bas, c'est-à-dire les autochtones. Leurs droits et leurs revendications sont primordiaux. Ceux qui auraient le moindre doute à ce sujet n'ont qu'à consulter la constitution: elle est parfaitement claire.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à la discussion du projet de loi C-92, intitulé Loi fédérale sur les hydrocarbures. C'est un texte très important visant plusieurs objectifs. Il est

important de comprendre les conséquences qu'il peut avoir pour le Canada, étant donné surtout les grands changements dont nous sommes témoins dans le secteur de l'énergie en 1986. Il importe aussi d'examiner ce projet de loi d'un oeil critique, car c'est l'élément majeur du programme conservateur qui consiste à détruire la politique énergétique nationale du début des années 80 et à réétudier les règles et la structure du secteur pétrolier canadien, dont les conservateurs estiment bien sûr qu'il a été détruit par le PEN. Ce programme est conçu pour rétablir les principes dont le gouvernement affirme qu'ils doivent régir le secteur pétrolier.

L'industrie pétrolière est d'une importance énorme pour nous Canadiens. Il y a divers objectifs à réaliser, et nous voulons être sûrs que le projet de loi C-92 va effectivement couvrir ces besoins divers. Il est tout particulièrement à propos à mon avis que nous discutions ce projet de loi en ce milieu de mai 1986, car les conditions ont tellement changé dans le secteur pétrolier que nous pouvons déjà juger du bien-fondé de ces décisions et de la viabilité de la structure que le gouvernement est en train de créer. Nous avons un moyen de contester l'opportunité de cette approche particulière du secteur pétrolier. Et il est très utile de pouvoir le faire dans le débat de deuxième lecture. Cela nous permet d'examiner ces questions dès le début de l'historique du projet de loi. Si le gouvernement finissait par conclure que le régime énergétique qu'il a présenté n'est pas sage, voici l'occasion pour lui de le remettre sur le planche à dessin et de revenir ensuite avec des règles meilleures.

A ce sujet, je voudrais reconnaître de façon claire et explicite les besoins auxquels le Canada doit répondre au début de cette décennie, examiner les façons dont le régime libéral était conçu à cette fin, et déterminer si ce nouveau programme permettra de bien réaliser les objectifs visés.

Il faut se rappeler que le Programme énergétique national a été mis en oeuvre au début des années 1980 dans des circonstances tout à fait exceptionnelles qui étaient inconnues auparavant, même si certains gains réalisés par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont aggravé la situation anormale qui existait depuis le début des années 1970. Il faut comprendre que l'OPEP a réussi à faire monter le prix du brut et, du même coup, du gaz naturel, et qu'elle a réussi à forcer les consommateurs du monde entier à payer bien davantage pour leur pétrole.

Il s'agit également de saisir les conséquences de ce nouvel état de choses à au moins deux égards. La première était évidente, à savoir le transfert pour la première fois de richesses des consommateurs aux producteurs. Ce transfert a ouvert des perspectives de développement économique dans des pays où on ne pouvait qu'en rêver auparavant. Cette situation a eu d'énormes conséquences pour les consommateurs qui ont tenté de se maintenir à flot en empruntant de l'argent et qui ont fini par être les débiteurs d'établissements bancaires mondiaux au point de menacer la stabilité économique de tout le monde occidental.

Cette flambée des prix pétroliers a eu également pour effet d'ouvrir de nouvelles perspectives de prospection et elle a permis d'envisager l'utilisation d'énergies de remplacement dans certains cas. Je pense notamment que les prix élevés auraient peut-être encouragé la prospection dans de nouvelles régions, surtout à cause des réserves décroissantes et de la diminution de la prospection dans les régions traditionnelles. Je pense en particulier aux réserves continentales des États-Unis et du Canada. Un de nos défis consistait à compenser ces réserves décroissantes au cours des années 70. Les gouvernements étaient inquiets et voulaient s'assurer que nous ne manquerions pas de pétrole à l'avenir.

Fait à noter, le régime qui a duré jusqu'au début de la décennie en cours et en vertu duquel les stimulants fiscaux étaient le principal encouragement aux prospecteurs n'a guère été un succès. Même lors de la flambée des prix pétroliers comme ce fut le cas dans les années 70—tout compte fait, ils ont augmenté à un rythme accéléré à la fin de la décennie—il y a eu peu de prospection des ressources sous-marines ni dans les terres dites du Canada, au nord du 60e parallèle. Ce succès limité nous porte à nous demander si nous obtiendrions aujourd'hui de meilleurs résultats en revenant à cet ancien régime, ou si les approvisionnements seraient garantis, car ils sont essentiels à nos économies de pays industrialisés et aux réseaux de transport dont dépendent les consommateurs.

La sécurité des approvisionnements n'était pas le seul objectif que le gouvernement visait dans le Programme énergétique national, et je l'admets. Il avait d'autres objectifs, dont la nécessité de s'assurer qu'une partie croissante des ressources pétrolières deviendrait la propriété des Canadiens. Il fallait aussi s'assurer que, par le biais de mesures fiscales, les Canadiens toucheraient une partie des gains inespérés que les producteurs essayaient de réaliser, non pas parce que leurs coûts de production étaient élevés, mais parce leurs cartels avaient réussi à faire augmenter considérablement les prix pétroliers. Le Programme énergétique national devient une question très complexe à analyser quand on tient compte de ces divers objectifs. D'une part, pour garantir la sécurité des approvisionnements, le gouvernement a consenti des millions de dollars en subventions à la prospection de régions presque vierges avant 1980. D'autre part, à l'époque, pour combler le manque à gagner créé par ces dépenses il a imposé une taxe sur les revenus pétroliers et gaziers, laquelle rapportait des sommes intéressantes, des gains inespérés que l'OPEP procurait même aux pays qui n'en étaient pas membres.

• (1530)

La combinaison de la TRPG et du programme d'encouragement du secteur pétrolier à d'autres dispositions conçues de façon à assurer 50 p. 100 de participation canadienne et à faire reconnaître que les Canadiens assumaient d'une façon ou d'une autre la plupart des coûts de cette prospection, outre la disposition prévoyant que 25 p. 100 des découvertes iraient à la Couronne, composaient le Programme énergétique national que les conservateurs dans l'opposition trouvaient fort inacceptable. Il vaudrait la peine de s'attarder un moment sur les raisons pour lesquelles ils le trouvaient si peu acceptable.

Les partisans des conservateurs dans le secteur pétrolier, notamment les représentants des grandes sociétés multinationales dont le siège social se trouve à l'étranger, ont trouvé des oreilles réceptives dans les milieux conservateurs. Ils y ont trouvé des gens acquis à la thèse voulant que ce genre de régime soit des plus injustes. Il suffit de lire la déclaration de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) quand elle a présenté ce programme pour se rendre compte à quel point elle avait été convaincue de ce que les multinationales considéraient injuste dans ce système.

Les porte-parole de ces sociétés ont persuadé le parti conservateur de mettre au rancart la plupart des dispositions du Programme énergétique national tout en faisant croire aux députés conservateurs que, du fait des prix élevés du pétrole, la prospection se poursuivrait grâce aux encouragements fiscaux, dans la mesure où ils étaient nécessaires. Les sociétés pétrolières seraient autorisées à conserver la plupart des bénéfices inespérés, même si elles mettaient quelques années avant de s'adapter à ce nouveau régime, après quoi elles entreprendraient les travaux de prospection nécessaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement, c'est du moins ce qu'espéraient sincèrement les conservateurs.

C'est pour cette raison que les événements de 1986 ont tellement compromis la législation du gouvernement actuel. Et c'est aussi ce qui explique la crise qui sévit maintenant au sein des pays de l'OPEP alors que les cours pétroliers sont descendus à des niveaux bien plus bas que ne l'avaient prévu la plupart des gens et, à certains moments au moins, bien inférieurs à ce qu'avaient escompté la plupart des consommateurs. Voilà la cause de la crise que subit actuellement le programme énergétique du gouvernement conservateur et voilà aussi pourquoi le projet de loi C-92 arrive comme un cheveu sur la soupe. Il vaut vraiment la peine de lire quelques-unes des déclarations qu'a faites la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) le 30 octobre dernier, lorsqu'elle a annoncé fièrement à la Chambre des communes le plan de destruction du Programme énergétique national. Voici ce qu'elle a dit alors:

> Ces initiatives ont suscité des réactions fort encourageantes.
>
> Dans l'Ouest, l'exploration pétrolière est plus intense qu'elle ne l'a jamais été.
>
> Dans l'ensemble, la valeur des projets d'investissements pétroliers et gaziers a augmenté d'environ 2 milliards, ce qui représente une hausse de plus de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière.
>
> Cet investissement assure la sécurité énergétique, des avantages économiques et surtout des emplois dans toutes les régions du pays.
>
> La déréglementation des marchés pétroliers offre également des possibilités nouvelles au producteur et au consommateur.

Il ne faut pas vraiment être très au courant de l'actualité pour savoir que la prospection pétrolière dans l'ouest du Canada n'est pas plus intense qu'elle ne l'a jamais été. Les intentions d'investissements, qui étaient d'environ 2 milliards de dollars, se sont considérablement amenuisées à cause de la conjoncture. Ces investissements qui nous assuraient la sécurité énergétique, des avantages économiques et des emplois partout au Canada sont tout près de tourner à la catastrophe. Et les accords présentés si fièrement par le gouvernement comme étant sa propre solution politique et morale à la situation créée par le Programme énergétique national n'ont pas été finalisés évidemment.

Les pétrolières, qui comptaient bien profiter des retombées offertes naguère par les pays de l'OPEP, licencient actuellement des employés, sabrent dans leurs projets de forage et reviennent à la situation qui prévalait dans les années 1960 et 1970. Elles remettent sérieusement en question l'autosuffisance énergétique des Canadiens. C'est là la faiblesse fondamentale de ce programme.

Les conservateurs ont cru qu'ils pouvaient revenir à l'époque antérieure à 1980. Les amis qu'ils ont dans les sociétés pétrolières envisageaient ce retour avec optimisme, car ils pourraient profiter d'une partie plus importante de l'immense gâteau que s'étaient taillé les pays de l'OPEP, alors que le gouvernement avait abandonné sa part. Or, à la suite de ce qui est arrivé dans l'industrie pétrolière mondiale, toutes les perspectives ont été chambardées.

Si l'étude du projet de loi C-92 se poursuivait à la Chambre et au comité pendant des mois encore, nous aurions le temps de considérer soigneusement le régime proposé par le gouvernement et de constater jusqu'à quel point ce régime sera insuffisant pour assurer notre sécurité énergétique, sans compter le problème de la participation canadienne et des autres questions pétrolières en général. D'après moi, le gouvernement est aux prises avec un énorme problème. Par sa faute, c'est l'ensemble du public canadien qui devra faire face à ce problème.

Des questions doivent être posées, et si j'agite des épouvantails, j'espère au nom des Canadiens, que ces épouvantails ne seront pas justifiés. Cependant, rien n'est moins certain par les temps qui courent que l'idéologie qui triomphe actuellement au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ne nous laissera pas en très mauvaise posture face à l'avenir. Alors, les Canadiens maudiront le gouvernement qu'ils ont élu en 1984 pour le mal qu'il leur aura fait.

Je voudrais maintenant aborder plusieurs autres aspects du projet de loi. J'ai déjà parlé de la dépendance à l'égard des lois du marché qui est le principe fondamental de la politique du gouvernement. Comment peut-on parler du libre exercise de ces forces quand, de toute évidence, le marché obéit à un cartel international qui a fait grimper les prix du pétrole à des niveaux sans précédent? Nous avons du moins la satisfaction de voir les lois du marché à l'oeuvre et de nous demander s'il était si brillant de s'y soumettre. Le secrétaire parlementaire est tout oreilles, parce qu'il sait que lui et ses collègues ministériels auront des comptes à rendre aux Canadiens qui ont été échaudés.

Il n'est donc pas nécessairement bon de dépendre des lois du marché. Entre autres dispositions, le projet de loi prévoit que les appels d'offres découleront d'un critère unique. Le secrétaire parlementaire a laissé entendre ce matin qu'on pourrait y inscrire divers articles et reconnaître les besoins des peuples autochtones au nord du 60^e^, dont le titre ne serait pas encore éteint dans de nombreux secteurs, afin qu'ils puissent, eux aussi, profiter du pétrole. La disposition figure dans le texte, mais plusieurs d'entre nous ne font pas confiance au gouvernement dans ce domaine. Étant donné qu'il a cédé aux pétrolières en ce qui concerne l'essentiel, nous doutons qu'il puisse jamais se racheter à nos yeux. Toutefois, le fait de dire qu'il y aura un critère unique mais qu'on pourrait aussi y inscrire divers articles n'est sans doute pas si mal, car on pourrait être encore

plus ambigu et dire que les soumissions devront satisfaire à un certain nombre de critères et de conditions. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement est imprécis.

• (1540)

Je voudrais dire un mot des bénéfices que les Canadiens tirent des découvertes faites grâce à la prospection. Avant l'avènement du Programme énergétique national, les Canadiens payaient 90 p. 100 environ des dépenses d'exploration. La chose est devenue encore plus manifeste dans le cadre du Programme d'encouragement pétrolier qui payait d'avance, de façon que les gens puissent avoir les chiffres sous les yeux. La décision du gouvernement de renoncer à une formule transparente pour adopter une formule occulte qui dissimule les subventions en dépenses fiscales est sûrement condamnable à une époque où les Canadiens contestent de plus en plus le régime fiscal. En outre, nous allons faire perdre aux Canadiens la possibilité de profiter de la part de la Couronne, cette part de 25 p. 100 que prévoyait le Programme énergétique national. Les autochtones vivant au nord du 60e parallèle avaient ainsi la possibilité d'en bénéficier sous la forme de programmes du gouvernement, et le reste.

Le projet de loi C-92 comporte d'autres lacunes qui, d'autres députés l'ont dit, sont fondamentales. Cependant, dans l'ensemble, elles ne présentent pas un risque aussi considérable que la sécurité des approvisionnements dont j'ai surtout parlé au cours de mon exposé cet après-midi.

M. McDermid: Monsieur le Président, le député a parlé de tout et de rien. Il n'a pas osé déclarer tout net, comme je voudrais qu'il le fasse, que si les travaux de forage et de prospection sont à la baisse à l'heure actuelle, c'est à cause des politiques énergétiques du gouvernement. Il sait que ce n'est pas vrai; il sait que c'est à cause du bas prix du pétrole à l'heure actuelle. Il sait également que le pétrole canadien coûte très cher. La seule solution que le NPD ait su proposer est l'établissement d'un prix plancher; autrement dit, il voudrait que les consommateurs canadiens paient l'essence un prix plus élevé que celui auquel nous l'exportons, quitte ensuite à importer du pétrole moins cher. Je ne pense pas que les consommateurs canadiens accepteraient d'acheter leurs propres ressources plus cher qu'on ne les vend à l'étranger. L'étape suivante serait de proposer la suppression des exportations. Que ferions-nous alors des 600,000 barils de pétrole lourd que nous exportons et que les États-Unis utilisent pour améliorer leur réseau routier? Sans doute que les Canadiens de l'Ouest seraient ravis d'entendre le député recommander notre pétrole et notre gaz aux États-Unis de vendre non pas au prix du marché, mais au prix que les Canadiens doivent payer. À ce moment-là, plus personne n'en achèterait.

Les arguments du NPD sont comme une passoire. Si le député avait fait preuve d'honnêteté, il aurait reconnu que si le secteur éprouve des difficultés c'est à cause de la chute du prix du pétrole dans le monde à l'heure actuelle.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis très heureux que le secrétaire parlementaire fasse valoir ces arguments. Ils permettent de saisir toute l'hypocrisie du programme gouvernemental et mettent ses lacunes au jour. Peu importe quelles critiques il formule contre mes arguments, ceux-ci n'intéressent pas particulièrement les Canadiens cet après-midi. Cependant, les Canadiens se préoccupent du programme gouvernemental et de ses possibilités de succès. Même si je l'ai dit, je ne pensais pas qu'il serait nécessaire de souligner que la situation est lamentable actuellement à cause des faibles prix du pétrole. C'est l'échec du cartel qui nous a plongés dans cette nouvelle crise.

Le gouvernement était convaincu de pouvoir laisser ses amis des sociétés pétrolières gagner des milliards de dollars grâce à l'OPEP. Le gouvernement s'est retiré du secteur pour leur laisser la place. Comme je l'ai déjà dit, il supposait depuis le début que les prix resteraient élevés et que l'exploration se poursuivrait. On parlait de s'en remettre aux forces du marché, tout en laissant l'industrie profiter de l'intervention globale la plus massive jamais vue sur ce marché.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire reconnaisse que l'OPEP a créé cette situation artificielle pour profiter d'énormes avantages économiques. Les sociétés pétrolières désiraient tout avoir pour elles-mêmes, sans partager avec le gouvernement. Maintenant que l'OPEP connaît des difficultés, que les prix baissent, que des puits sont laissés inactifs et qu'à Calgary, on congédie des avocats, mesure extrême qui exprime tout le tragique de la situation dans l'Ouest, le gouvernement, peut-être à son crédit, reste inflexible sur le principe. Il continue à parler marché tandis que nous nous rapprochons de plus en plus du point où prévaudront les forces du marché. Nous, du Nouveau parti démocratique, ne vouons pas un culte aux forces du marché. Nous croyons que la société mérite d'être guidée par les esprits les meilleurs au sein du gouvernement, et nous ne dépendons pas uniquement du marché. Nous examinons ce qui pourrait se faire pour maintenir l'industrie et assurer la sécurité des approvisionnements pour l'avenir. Au lieu de s'en prendre à moi sur ce point, le secrétaire parlementaire pourrait chercher sérieusement à découvrir comment le programme de son gouvernement va y réussir.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'aimerais que le député nous dise clairement quelle est leur politique. Je n'ai pas entendu les néo-démocrates dire ce qu'ils feraient. Il dit que les forces du marché ne fonctionnent pas. Les consommateurs canadiens bénéficient beaucoup du marché à l'heure actuelle. Le marché fonctionne. Il y a eu en 1985 plus de prospection que jamais au Canada. Il y a eu plus d'activité que jamais dans le secteur énergétique grâce aux programmes du gouvernement. Les prix étaient stables. Tout au long de 1985, le prix du baril de pétrole a été stable. Il n'y a pas eu de forte augmentation ni de forte baisse durant toute l'année 1985 jusqu'à la fin. Je dirai ceci au député: il y a un an et demi nous prédisions tous des prix plus bas, y compris la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) qui a déclaré, avant la conclusion de l'Accord de l'Ouest, que les prix pétroliers étaient à la baisse.

Les néo-démocrates aiment à faire croire que les conservateurs sont les amis des pétrolières. Je demanderais au député pourquoi les sociétés canadiennes nous ont demandé de les laisser tranquilles. Pourquoi nous ont-elles demandé d'annuler le Programme énergétique national? Il croit que cinq ou six d'entre elles seulement l'ont demandé. Je puis lui dire que ce

n'est pas vrai du tout. L'industrie canadienne, et notre industrie pétrolière appartient presque à 50 p. 100 à des Canadiens maintenant, a demandé au gouvernement de la laisser tranquille. Ce n'était pas seulement les grandes sociétés pétrolières dont le député aime parler et que le NPD se plaît à décrire comme le grand méchant loup de l'industrie.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai plusieurs choses à dire. D'abord, ce serait utile que ces lettres soient déposées à la Chambre pour que nous puissions tous voir combien d'entreprises à part les sept grandes, ou quel que soit leur nombre ces jours-ci vu les changements dans l'industrie pétrolière, voulaient vraiment de tels changements. Tous ceux qui avaient de grandes ambitions voulaient profiter de la situation qui existait encore en 1985 même si l'on prévoyait une baisse des prix. Personne ne croyait vraiment que les prix allaient chuter de façon aussi catastrophique pour les producteurs et aussi à la longue pour les consommateurs, vu qu'à 25c. le gallon, tout le monde s'empresserait de gaspiller du pétrole, les automobilistes comme les autres. Cela réjouirait tout le monde. Je suis heureux de voir que le secrétaire parlementaire fronce les sourcils parce qu'il se rend compte que son argument est stupide.

• (1550)

Le problème, c'est de déterminer quel prix et quel genre de régime il nous faut pour protéger l'exploitation et garantir une certaine sécurité d'approvisionnement sans que les sociétés pétrolières puissent nous exploiter indûment, parce que nous voulons que les consommateurs aient un niveau de vie raisonnable. Voilà nos préoccupations. Ce n'est pas facile d'atteindre tous ces objectifs. Je préfère ne pas m'avancer et attendre que notre critique en matière d'énergie donne la note à propos de ces questions. Je peux cependant garantir au député que nous ne nous opposerions pas par principe à une régie des prix.

M. McDermid: Quel genre de prix?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): C'est une bonne question. La députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) disait ce matin qu'un prix de base de $18 à $20 US permettrait à l'industrie de fonctionner. J'ignore cependant quand les prix remonteront à $18 ou $20 US.

Mme Sparrow: Que voulez-vous dire? Ils étaient de $17 U.S. aujourd'hui.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Si nous n'atteignons pas de tels prix, qu'arrivera-t-il? La schizophrénie des discours est remarquable. L'année passée, il y a eu beaucoup de prospection à cause de la politique du gouvernement. Quand le niveau d'activité a baissé cette année, c'était à cause des forces économiques mondiales. Les politiques ont tendance à croire que les bonnes choses arrivent grâce à eux et les mauvaises à cause d'autres facteurs, de préférence des forces internationales indépendantes de la volonté des Canadiens. Voilà la situation à l'heure actuelle, monsieur le Président. Ce n'est pas une question facile. Je ferai abstraction de ce que j'ai dit cet après-midi à propos de l'hypocrisie et ainsi de suite. Nous comprenons mal les forces du marché quand les cartels triomphent, mais il y a au moins une certaine logique à continuer à parler des forces du marché vu que l'industrie pétrolière se rapproche davantage de la situation réelle du marché en 1986.

M. McDermid: Vous n'avez pas la moindre idée de ce qu'est la situation réelle.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je parlais tout à l'heure au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui a eu la bonne fortune de passer la fin de semaine dernière dans le Sud. Il me disait que le prix du gallon d'essence aux États-Unis est nettement inférieur proportionnellement à celui du Canada. On se demande dans ce cas quels ont bien pu être les résultats de la grande politique de commercialisation du gouvernement puisque les Canadiens paient des centaines de millions de dollars de plus que les consommateurs américains pour la même essence.

J'ai sous les yeux une enquête sur les dépenses d'investissement publiée par l'Association pétrolière du Canada. Le prix sur le marché n'est qu'un aspect de la question. Quand on étudie la politique globale du gouvernement, il est bon de se pencher aussi sur les dépenses d'investissement de l'industrie. Dans une enquête récente, l'Association pétrolière du Canada estime que les dépenses d'investissement et de prospection en amont pour 1986 seront de 43 p. 100 inférieures à celles de 1985.

En 1985, les dépenses réelles de l'industrie se sont élevées à 10.5 milliards de dollars et les projets de dépenses pour 1986 étaient à l'origine évaluées à 11.2 milliards de dollars. Les prévisions de dépenses ont apparemment été ramenées à 6 milliards de dollars seulement.

Comme les dépenses en amont représentaient une importante partie du total des investissements commerciaux de 1985, ce recul va avoir des répercussions importantes non seulement sur l'ouest du Canada, mais aussi sur l'économie de l'Ontario et du Québec.

Du côté de l'emploi, on a jusqu'à présent annoncé plus de 4,000 suppressions d'emplois dans les entreprises en exploitation. Les diminutions de dépenses vont avoir des répercussions graves sur le forage, l'entretien et la fabrication de denrées destinées aux champs pétroliers, ce qui entraînera de nouveaux licenciements massifs. Selon Statistique Canada, 10,000 emplois auraient été supprimés en mars et avril rien qu'en Alberta. Cette perte est essentiellement liée au recul du secteur du pétrole et du gaz. En Alberta, le taux de chômage désaisonnalisé est monté à 9.7 p. 100 en avril. Le taux à Calgary est passé, si je ne me trompe, à 10.9 p. 100, et à Edmonton à 12.5 p. 100. Où sont les fruits des politiques énergétiques du gouvernement en Alberta?

Début mai, 39 installations de forage seulement fonctionnaient dans l'ouest du Canada, dont 23 en Alberta. Il n'y a pas eu de récupération, en dépit de la levée des interdictions routières, et cette dépression, qui entre dans sa cinquième semaine consécutive, est la plus longue à un tel niveau des 13 dernières années. On estime que moins de 7,000 forages seront menés à terme en 1986, contre 13,000 l'an dernier.

Les ventes de terres de la Couronne qui sont considérées comme le baromètre de la santé de l'industrie ont chuté considérablement tant en termes de primes que de prix l'hectare. Fin avril, les recettes de ventes de terres de l'Alberta avaient chuté d'un pourcentage stupéfiant, 52 p. 100, passant à 113 millions de dollars contre 236 millions de dollars pour la période équivalente de 1985.

Et la capacité de production? La diminution des prix pétroliers et la réduction subséquente des investissements dans le secteur amont, et surtout le ralentissement de la prospection, auront des conséquences graves sur la production future de brut au Canada. D'après une estimation récente de la capacité de production faite par l'Association pétrolière du Canada, la capacité de production de brut léger diminuerait d'environ 30 p. 100 pour se situer à 700,000 barils par jour en 1990, et de 58 p. 100 pour tomber à 420,000 barils par jour en 1995. La chute des prix pétroliers aura également une incidence sur les projets de production de brut synthétique, sur la production bitumineuse et sur celle de pétrole lourd ordinaire. Toute augmentation de la capacité de production ou toute compensation de la production en moins due à une diminution des réserves naturelles doit venir uniquement des projets d'exploitation des produits bitumineux qui en sont déjà à la phase de la construction ou de la production préliminaire. D'après ces calculs, le Canada risque de perdre son autonomie statistique dès 1990; une carence importante pourrait se manifester dans les approvisionnements en 1995, et le Canada dépendrait du pétrole importé pour environ 30 p. 100 de ses besoins.

• (1600)

Je n'apprends rien à personne en disant que les exportations de pétrole et de gaz jouent un rôle important dans la balance des paiements du Canada et dans sa balance commerciale positive. La baisse de prix actuelle compromettra fort cette situation. Les effets se font déjà ressentir. En 1985, les exportations de pétrole brut et de gaz naturel étaient évaluées à 9.8 miliards de dollars. Les variations entre les exportations du premier trimestre de 1986 et celles du premier trimestre de 1985 sont renversantes.

M. McDermid: En volume ou en valeur?

M. Berger: En valeur, monsieur le Président. Celles de pétrole brut ont chuté de 28.2 p. 100 au cours du premier trimestre de 1986. Celles de gaz naturel ont baissé de 22.6 p. 100, pour un total de 25.4 p. 100.

M. McDermid: Parlez-nous du volume.

M. Berger: Le secrétaire parlementaire veut que nous parlions du volume. C'est, évidemment, la foi du gouvernement dans les forces du marché et son acceptation des prix du marché et de tout ce qui en découle qui bouleversent ainsi notre économie. Si les conditions de prix et les problèmes de commercialisation persistent, les exportations de 1986 vont probablement tomber au-dessous de 6 milliards de dollars. Cette situation est naturellement celle des prix inférieurs du pétrole et des effets qu'ils produisent sur l'industrie pétrolière au Canada. Les perspectives ne sont guère encourageantes.

J'ai aussi des observations à faire sur le secteur des énergies renouvelables au Canada. L'une des premières initiatives du nouveau gouvernement quand il s'est installé au pouvoir a été d'éliminer complètement la division de l'énergie au Conseil national de recherches. Toute la recherche dans les domaines de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et de la biomasse a été annulée. Le Canada en était à mettre au point une technologie de catégorie mondiale. Nous commencions à exporter vers les pays d'Afrique et d'autres nombreux marchés du monde. Aussitôt au pouvoir, le gouvernement a annulé toute la recherche sur les énergies renouvelables, obligeant ainsi l'industrie à exporter un produit sans possibilité de développement futur.

Si on examine la situation à court terme, en fonction des faibles prix de l'énergie depuis la fin de 1984 jusqu'à aujourd'hui, on peut difficilement justifier les dépenses concernant l'énergie renouvelable, qui pourraient être beaucoup plus coûteuses à court terme. Est-ce ainsi qu'on peut assurer l'autarcie du Canada à l'avenir, dans le domaine de l'énergie? Le gouvernement doit certainement se soucier de ce qui se passera d'ici cinq ou dix ans si le prix de l'énergie se retrouve au même niveau qu'à la fin des années 70 ou au début des années 80. Nous devons veiller à ce que notre pays puisse satisfaire à ses besoins en énergie lorsque nos réserves d'hydrocarbures actuelles seront épuisées.

La politique énergétique du gouvernement semble se concentrer sur la situation à court terme et négliger les perspectives à long terme sans lesquelles il n'est pas possible d'examiner l'impact global des responsabilités qui sont celles du Canada au niveau mondial.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député de Laurier (M. Berger) qui a très bien saisi les aspects scientifiques du secteur de l'énergie renouvelable.

M. Crosbie: Soyez sérieux, docteur.

M. Foster: J'ai entendu, cet après-midi, les propos du secrétaire parlementaire. Il parlait comme si le gouvernement savait exactement ce qu'il faisait. Il suffit de voir que 36 tours de forage sur 480 fonctionnent actuellement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Le discours du secrétaire parlementaire m'a fait penser à un article que j'ai lu le 1er avril dans le *Star*, de Toronto. Cet article, intitulé «La chute des cours du pétrole met les conservateurs dans l'embarras», disait ceci:

> Chaque semaine, des tours de forage quittent les champs pétrolifères. Les banques commencent à hésiter à prêter de l'argent. Les producteurs annulent leurs contrats de forage. Des étages entiers d'immeubles à bureaux de Calgary se vident.

Cela porterait à croire que le gouvernement ne sait pas vraiment ce qu'il fait. Je serais curieux d'entendre le député de Laurier nous dire si, à son avis, le gouvernement sait ce qu'il fait. Je vous lis la suite de l'article:

> Les députés sont très conscients des angoisses de leurs électeurs. «Calgary est dans une situation désastreuse» a dit Bobbie Sparrow, l'un des quatre députés de la ville. «Je parle tous les jours au téléphone à des géologues et à des ingénieurs dans la quarantaine ou la cinquantaine, qui ont des enfants à l'université, des hypothèques et des prêts bancaires et qui ont perdu leur emploi.»
>
> Le problème, c'est que le caucus conservateur de l'Alberta ne sait toujours pas ce qu'Ottawa doit faire. «C'est arrivé si rapidement que nous n'avons pas eu grand temps pour réfléchir à la situation» déclare le président du caucus, Jack Shields. Ses collègues et lui ont organisé une séance de remue-méninges de trois jours, à Edmonton, cette semaine, pour entendre les suggestions des dirigeants de l'industrie pétrolière, des porte-parole du secteur de l'assurance, des foreurs, des géophysiciens et des autorités provinciales.

Je n'ai rien entendu au sujet de ce que le gouvernement a l'intention de faire à la suite de cette réunion du caucus d'il y a un mois environ. Nous n'avons certainement aucun indice de ce qu'il envisage de faire et les plates-formes de forage, à l'exception de trois douzaines peut-être, ne reviennent pas. Je voudrais bien savoir si le député de Laurier a discerné le choix d'une orientation de la part du gouvernement, depuis ce moment-là. Les députés de ce côté-ci n'ont certainement rien remarqué. Même si ce projet de loi prévoit un crédit d'impôt de 25 p. 100 pour la prospection au large des côtes, il ne rétablit pas les encouragements en espèces pour la prospection et la mise en valeur, comme le demandait l'association des pétrolières indépendantes du Canada au comité des ressources naturelles et des travaux publics, où nous avons entendu de vigoureuses instances. J'aimerais bien avoir les réflexions du député là-dessus.

• (1610)

M. Berger: Je remercie le député de ses observations. Pendant qu'il décrivait de façon aussi graphique la triste situation de l'Alberta, et de Calgary en particulier, je me suis souvenu d'une remarque qui circulait il y a quelques mois: on disait qu'après 18 mois de pouvoir on constatait que les deux hommes forts du cabinet conservateur était la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) et la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall).

M. McDermid: Les deux quoi?

M. Berger: Les deux hommes forts.

M. McDermid: Les deux personnes.

M. Berger: C'est révélateur de la qualité des autres membres du cabinet. Naturellement, la notoriété de la ministre d'État chargée des Finances venait de ce qu'elle avait fermé deux banques dans l'ouest du Canada. Qu'a fait la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Elle n'a pas vraiment mené des négociations remarquables en vue de mettre à exécution la politique énergétique du gouvernement tory. Elle s'est contentée de défaire ce qui avait été fait et d'accorder quelques milliards de dollars aux sociétés pétrolières. Mes chiffres ne sont pas . . .

M. Foster: Il s'agit de 2.4 milliards de dollars.

M. Berger: Je remercie le député d'Algoma (M. Foster). Cela n'exigeait pas une grande compétence. Il a suffi d'annoncer à l'industrie qu'on lui donnerait ce qu'elle demandait depuis de nombreuses années. La situation n'a pas changé radicalement et les députés conservateurs manifestent peu d'esprit d'initiative. Le député d'Algoma l'a démontré quand il a cité le président du caucus de l'Alberta qui aurait dit: «Nous avons à peine eu le temps de réfléchir». Que veut-il dire? Que font les députés de l'Alberta?

M. McDermid: Vous n'avez pas compris.

M. Berger: L'industrie pétrolière constitue le pivot de l'Alberta et ces députés ne parviennent pas à s'y intéresser ou à proposer quelques idées originales. C'est vraiment étonnant. Le manque de clairvoyance et de perspicacité s'est manifesté lors des élections provinciales en Alberta. Les gens ont dit qu'ils mettaient tous leurs oeufs dans le même panier depuis trop longtemps et qu'ils devaient se faire représenter dans l'opposition. Il faut manifester un certain esprit novateur quand on siège dans une assemblée législative.

M. McDermid: Ils se sont abstenus de voter pour les libéraux.

M. Berger: Les résultats seront les mêmes sous peu lors des élections en Saskatchewan . . .

M. McDermid: Ils ne voteront pas non plus pour les libéraux.

[*Français*]

M. Berger: . . . et dans d'autres échéances électorales dans le pays au cours des mois et des années qui viennent.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai entendu le député d'Algoma (M. Foster) dire que le député conservateur d'Athabasca (M. Shields) a participé à une séance de remue-méninges de trois jours sur l'établissement du prix du pétrole. Cela dépasse l'entendement.

M. Crosbie: Il faut d'abord avoir des méninges, c'est ça le problème.

M. Waddell: C'est exactement le problème, mon ami. Il faut avoir des méninges pour les remuer. Le ministre voudrait-il venir ici et faire le discours à ma place? Je sais qu'il en brûle d'envie.

M. Crosbie: J'approuve tout ce que vous avez dit jusqu'à maintenant.

M. Waddell: Ils ont probablement passé ces trois jours à décider dans quel restaurant ils iraient à Fort McMurray. Voilà à quoi s'est limité leur remue-méninges, si l'on en juge par les résultats.

D'après le gouvernement, des Canadiens anonymes se sont plaints souvent de la rétro-participation de 25 p. 100 que le gouvernement a donnée à la société pétrolière d'État pour avoir son mot à dire dans la phase du développement de l'exploration au large des côtes. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a donné à l'industrie environ 10 milliards de dollars en subventions et en réductions d'impôts entre 1960 et 1987. Les conservateurs suppriment cette disposition à la suite d'un concert de plaintes.

Le député représente une circonscription de Montréal, ville qu'il connaît très bien. Quant à moi, je suis de Vancouver et je n'ai reçu, à mon bureau, aucune plainte de mes électeurs, des Canadiens moyens, demandant au gouvernement de cesser de se réserver 25 p. 100 des actions des sociétés pétrolières américaines. Le député a-t-il vraiment reçu des plaintes ou venaient-elles plutôt de la Maison Blanche de Reagan et des grandes sociétés pétrolières américaines mécontentes de nous voir prendre une participation de 25 p. 100 dans l'exploration de nos propres ressources que nous subventionnons depuis 20 ans? A son bureau de Montréal, a-t-il reçu des plaintes de ses électeurs qui l'auraient obligé à recommander la présentation d'un projet de loi comme celui-ci?

M. Berger: Je remercie le député de sa question. Je dois évidemment convenir que ni la majorité de mes électeurs ni moi-même n'avons autant d'expérience ou d'intérêt dans le secteur pétrolier que lui-même et certains autres députés. La réponse à sa question est non. Évidemment, les consommateurs se préoccupent du prix élevé de l'essence. Quand ils constatent que le prix du baril de pétrole ne cesse de baisser et qu'ils continuent de payer le même prix à la station-service, ils ont raison d'être ennuyés.

Au sujet de la rétroparticipation dont le député a parlé, je pense qu'on oublie souvent, quand on discute les données économiques du secteur pétrolier, quelles étaient les prévisions quant au prix du pétrole au moment où a été inauguré le Programme énergétique national au début des années 80. On nous montrait des prévisions qui, si elles s'étaient réalisées, auraient permis à des sociétés comme Imperial Oil de faire main basse sur toute l'économie canadienne avec les profits qu'elles auraient réalisés à même le pétrole et le gaz. Il était nécessaire de donner au système un certain équilibre. Je crois que d'autres pays ont des dispositions analogues qui prévoient un chiffre encore plus élevé que les 25 p. 100 du Canada. Par conséquent, je ne pense pas que nous ayons fait chez nous quelque chose d'inhabituel par rapport aux normes mondiales.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est toujours intéressant de traiter de la politique énergétique des conservateurs, car ceux-ci de toute évidence ont décidé de jouer à la bonne fée. Nous avons ici une liste d'étrennes qui correspond aux voeux des conseils d'administration des grandes sociétés pétrolières. Mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway et moi avons cotoyés pendant des mois certains députés conservateurs présents aujourd'hui et nous nous sommes battus avec eux contre le projet de loi C-48 et les échappatoires béantes qu'il renfermait. Nous constatons maintenant que les ministériels, constitués maintenant de conservateurs, sont devenus muets tout à coup, car les voeux formulés à l'époque par les grandes sociétés se trouvent maintenant dans le projet de loi C-92. Il vaut la peine de prendre le temps d'examiner tout cela avec attention. Je ne m'arrêterai qu'aux pires énormités pour ne pas ennuyer ceux qui doivent regarder ce débat ou qui en liront la transcription d'ici peu.

• (1620)

Il y a énormément de Canadiens qui ne savent pas quels territoires sont effectivement touchés. Ce sont l'ensemble du Yukon et des Territoires du Nord-ouest, toute la zone de 200 milles au large des côtes et tout l'archipel arctique, toutes les eaux comprises dans ces zones.

Sur ce point, je trouve intéressant, puisque je viens du Nord et que je voyage beaucoup, particulièrement au Yukon, de me remémorer les discours prononcés au fil des ans par Erik du Yukon et d'entendre les députés conservateurs actuels des Territoires du Nord-Ouest qui, au cours de la dernière campagne électorale, clamaient haut et fort qu'il était à peu près temps que le Yukon obtienne le rang et les pouvoirs d'une province. Ils soutenaient qu'il était temps que Western Arctic obtienne de vrais pouvoirs et qu'ils se battraient à Ottawa pour les gagner. Le député d'Eastern Arctic décrétait l'ère de Nunavut, il changerait le nom pour Nunavut et obtiendrait de vrais pouvoirs pour les Inuit et les peuples qui vivent au nord du 60e parallèle.

Ce projet de loi met certainement en veilleuse les promesses des trois députés venus se battre à Ottawa, au Parlement, pour obtenir ce que la plupart, sinon tous, les habitants du Nord désirent, c'est-à-dire un peu d'autonomie pour leur région.

Les députés conservateurs de la dernière législature, je m'en souviens, parlaient d'aider à instituer une caisse du patrimoine où s'accumuleraient les recettes pétrolières, gazières et énergétiques pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, de sorte qu'ils puissent se doter de leur propre université et de leurs propres services grâce à leurs propres sources de revenus. Il n'en est absolument pas question dans la mesure à l'étude.

En fait, il faut écouter tout cela avec l'oreille d'un habitant du Nord pour vraiment comprendre où le nouveau gouvernement veut en venir. Voici comment il définit «terres domaniales»:

> Les terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada ou dont elle peut légalement aliéner ou exploiter les ressources naturelles, et qui sont situées *a*) soit dans le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest ou l'île de Sable; *b*) soit . . .

Et c'est sur ce point que les habitants de la Colombie-Britannique à l'écoute devraient trouver intéressant d'entendre parler de l'annexion de territoires que les conservateurs dénonçaient il y a cinq ans à la Chambre. Ils la décrivaient comme la plus vaste annexion du siècle, celle des zones sous-marines contiguës à la côte de la Colombie-Britannique, autour des îles Reine-Charlotte, dans l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le bassin Reine- Charlotte, et à l'ouest de la côte de l'île de Vancouver. Sur la côte est, l'annexion était déjà en bonne voie au large de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle- Écosse: tout est dans le projet de loi. Ce dernier met la touche finale aux mesures que les sociétés pétrolières réclamaient pour être sûres d'avoir ensuite tout ce qu'elles voudraient.

Nous n'avons qu'à examiner certaines des échappatoires béantes du projet de loi pour comprendre ce que nous vaut ce projet de loi C-92 en matière énergétique que nous proposent ces grands défenseurs des droits des Canadiens et de la souveraineté du Nord. Mon collègue de Vancouver—Kingsway a évoqué l'article 3 relatif aux droits des autochtones qui se lit comme suit:

> Rien dans ce projet de loi ne vient abroger ni violer aucun des titres, droits ou revendications dont jouissaient les peuples autochtones du Canada jusqu'à la promulgation de cette loi.

Nous avons vécu le débat constitutionnel. Et voici que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) vient dire officiellement à la Chambre qu'il existe probablement un titre autochtone en Colombie-Britannique. Nous sommes en train de négocier le règlement de revendications autochtones en souffrance au Yukon, dans l'Ouest et dans l'est de l'Arctique. Rien ne se fait en Colombie-Britannique et, surtout en ce qui concerne les ressources sous-marines, ce projet de loi constitue une tentative d'étouffer quelques-unes des revendications autochtones légitimes non encore négociées ni réglées.

Qu'est-il advenu de ce gouvernement ouvert qui devait négocier tranquillement avec l'administration du Yukon et des

Territoires du Nord-Ouest, ainsi que les peuples autochtones vivant au nord du 60e parallèle et qui devait, surtout en Colombie-Britannique, parler de la création d'un fonds du patrimoine, de participation, d'affermage pour les divers projets d'exploitation des ressources souterraines et sous-marines? Aucun signe de tout cela. Il n'y a eu ni discussions ni négociations, et aucune disposition de ce projet de loi ne prévoit le moindre mécanisme de négociation graduelle de ces droits de concert avec la présentation de ce genre de projet de loi.

Les autochtones du Canada doivent savoir qu'il s'agit là d'un coup d'essai. C'est une tentative du gouvernement Mulroney qui veut savoir si les populations autochtones vont supporter passivement cette approche des conservateurs de Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui est en contradiction flagrante avec ce qu'ils ont dit au moment des élections.

Examinons ces échappatoires à laisser passer des camions Mack, dont je parlais, car j'ai vraiment hâte d'entendre les députés conservateurs, spécialement ceux de la Colombie-Britanique et du Nord, nous expliquer ce que veulent dire vraiment ces échappatoires. Permettez-moi de mentionner la page 12. C'est là que le gouvernement crée un joli petit système qui a l'air d'établir un régime de protection réglementaire de l'intérêt public. Il s'agit de l'article 26, paragraphes (3), (4) et (5). Je veux citer le paragraphe (4), où il est dit ce qui suit:

Le gouverneur en conseil peut, par règlement, désigner les zones à l'égard desquelles le ministre peut prendre les arrêtés visés au paragraphe (5).

Il faut donc lire le paragraphe (5), qui dit ce qui suit:

Le ministre peut, sous réserve des modalités qu'il estime indiquées, prolonger la durée d'un permis de prospection renégocié sous le régime du paragraphe (3).

Il fallait lire le paragraphe (4) pour passer au paragraphe (5), maintenant il faut lire le paragraphe (5) pour passer au paragraphe (3). Le paragraphe (3) dit ce qui suit:

Sous réserve du paragraphe (5) de l'article 27, le permis de prospection octroyé ou complètement négocié avant le 20 décembre 1985 peut être renégocié une fois, mais ne peut excéder quatre ans ni être renouvelé.

Quand on parcourt les paragraphes (3), (4) et (5) on constate en lisant le paragraphe (5) que c'est uniquement de la politique. Demandez à la bonne fée et vous recevrez. Toute grosse société qui veut avoir une prolongation quelconque n'a qu'à la demander. Voilà pourquoi j'ai parlé de créer un régime dans lequel on a ménagé une échappatoire. Voilà justement le genre de chose qui plaît aux grosses sociétés pétrolières.

Passons maintenant à la caducité, aux articles 42 et 43. C'est ce qu'on appelle une licence de stockage souterrain. Quiconque a lu les témoignages du comité de Beaufort ou du comité des ressources sous-marines qui a siégé dernièrement en Colombie-Britannique sait que le gouvernement actuel—la même remarque s'applique au gouvernement de la Colombie-Britannique— essaie toujours de minimiser, de dénigrer ou de ridiculiser les instances sérieuses qu'on lui fait sur l'environnement. Voyons comment on peut obtenir une licence de stockage souterrain. Je cite l'article 43:

Le ministre peut, sous réserve des modalités qu'il juge indiquées, octroyer une licence de stockage souterrain d'hydrocarbures ou de telle autre substance qu'il peut approuver, sur des terres domaniales, à des profondeurs supérieures à vingt mètres.

Cela semble assez inoffensif, n'est-ce-pas? Les énormes quantités de déchets produits chaque jour, comme l'ont démontré les opérations de forage sous-marin ailleurs dans le monde, constituent la principale inquiétude engendrée par la fin du moratoire au large des côtes de la Colombie-Britannique. Une plate-forme de forage de grandeur moyenne, à demi submersible ou ancrée au fond de la mer, produit quotidiennement environ 10,000 barils de vase ou de liquide de forage très dangereux pour l'environnement. En fait, ce produit peut rapidement tuer le plancton essentiel et détruire les petites plantes près de la surface de l'océan. Ce sont des questions vitales pour le saumon de la Colombie-Britannique et peut-être aussi pour les baleines, les oiseaux aquatiques et d'autres espèces dans le Nord.

Nous avons donc ici une échappatoire géante qui permet aux sociétés qui trouvent une région qui leur convient, sur la terre ferme ou au large des côtes. Il n'y a aucune restriction, elles peuvent donc enfouir leurs déchets n'importe où, à condition que ce soit à au moins vingt mètres sous le sol ou sous la mer. C'est fort intéressant. J'ai travaillé sur des plate-formes de forage dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le nord de l'Alberta. Je sais ce qui peut se produire lorsque des sociétés de forage ne sont pas régies par des régimes de réglementation bien précis. Leur objectif est de réaliser des profits, et si rien ne les empêche de déverser leurs détritus dans l'océan, un estuaire ou sur la terre, elles ne se gêneront pas pour le faire. Personne ne devrait les accuser d'avoir mal agi, car on ne leur a pas fixé certaines conditions à respecter. Une fois de plus, au lieu du projet de loi efficace promis, cette mesure renferme d'énormes échappatoires.

• (1630)

Depuis que je siège ici, et cela fait bien longtemps, et bien avant que je ne sois élu, les conservateurs se sont toujours opposés aux règlements adoptés par le gouverneur en conseil. Et pourtant, le projet de loi C-75, qui a été présenté par le ministre des Transports (M. Mazankowski) ne renferme aucun règlement. Nous connaîtrons ces règlements une fois le projet de loi adopté. Il s'agit de la même lourdeur administrative que les conservateurs ont toujours condamnée durant les campagnes électorales, en prétendant qu'une fois au pouvoir, ils allaient y remédier. Or, depuis le 4 septembre 1984, la bureaucratie est autant, sinon plus, envahissante que jamais.

Une voix: C'est de la bureaucratie à la mode conservatrice.

M. Fulton: En effet. Comme mon collègue le signale, les comités de spécialistes sont la trouvaille de l'heure, du moins en ce qui a trait au projet de loi C-92.

Examinons l'article 100 qui porte sur les règlements. Il se lit comme suit:

Le gouvernement en conseil peut prendre des règlements d'application de la présente partie et, notamment:

a) fixer les attributions du directeur et de son adjoint, les modalités d'exercice et prévoir la désignation, par le ministre, de personnes compétentes pour les exercer, ainsi que les fonctions qui peuvent être précisées dans les règlements;

Ce long paragraphe d'inepties vient d'un gouvernement qui s'est engagé solennellement à faire disparaître le charabia de la Loi de l'impôt sur le revenu, les nouvelles lois et l'administration du Parlement et à présenter les règlements en même temps que les projets de loi. Là encore, cependant, il n'y a aucun règlement dans le projet de loi. Ils seront élaborés par des bureaucrates, qui travailleront en secret et dactylographieront les règlements du gouverneur en conseil, afin que le cabinet puisse décider exactement ce qu'ils signifieront.

Je suis persuadé que les habitants de la Colombie-Britannique supposent qu'ils participeront directement aux jurys et conseils qui seront créés, surtout ceux chargés des questions écologiques. Je suis certain que les Indiens, les Inuit et les Dénés au nord du 60e parallèle, ainsi que les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest croient qu'ils auront leur place au sein de ces jurys et conseils. A n'en pas douter, les Canadiens de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec pensent certainement que le nouveau gouvernement conservateur leur donnera un rôle à cet égard.

Toutefois, prenons les articles 75 à 83 concernant la composition du Conseil de l'étude de l'environnement. Seuls les employés de la Fonction publique fédérale du Canada peuvent en faire partie. Les mêmes bureaucrates qui feront les règlements, que nous ne pourrons pas examiner en même temps que le projet de loi C-92, puisqu'ils n'y figurent pas, siégeront à ce conseil où ils décideront des études qui seront financées ou envisagées. La bonne fée des sociétés pétrolières est revenue. Non seulement ces dernières obtiennent-elles tout ce qu'elles souhaitent dans le projet de loi à l'étude, car le gouvernement a fait table rase de toutes les dispositions qui ne leur plaisaient pas dans le projet de loi C-48, tout ce que le gouvernement et les sociétés pétrolières craignent de révéler aux Canadiens figurera dans la réglementation connexe plus tard. Les mêmes bureaucrates qui, sous le même régime gouvernemental, seront influencés par les mêmes conseils d'administration, décideront du cours des choses. Les conservateurs qui, lors de la campagne électorale, avaient promis de former un gouvernement transparent, ferment les portes plus vite que ne l'ont jamais fait leurs copins libéraux à propos du projet de loi C-48 et d'autres mesures. Cela soulève le coeur. Je suppose que le Règlement permet encore d'employer le mot «foutaises» pour décrire cette situation et c'est là le message que je tiens à transmettre en tant que Canadien de l'Ouest.

À quiconque veut être parfaitement dégoûté, je conseille de lire le projet de loi C-92. Il recèle de si nombreuses échappatoires sur le plan de la réglementation, qu'il y a de quoi en être étourdi.

Voyons ce qui est arrivé au groupe de Beaufort. On avait encouragé les habitants du Nord à participer à ces audiences. Ces gens sont venus de localités éloignées pour faire part de leurs préoccupations au sujet de l'environnement, de l'utilisation des terres, de l'emploi, et de leur participation à des entreprises associées au secteur pétrolier. Ils voulaient que soit créé un fonds du patrimoine et voulaient participer à la Confédération canadienne au même titre que les provinces. À l'instar des créditistes et des libéraux, les conservateurs ont créé des commissions d'enquête et invité les gens à venir y témoigner. De simples citoyens, nettoyeurs, trappeurs, et que sais-je, ont consacré une bonne partie de leur temps à se préparer en vue de faire connaître leur point de vue. Comme toujours, cependant, malgré toute l'énergie qu'ils ont déployée, le rapport, aussitôt publié, a été soigneusement rangé dans un cabinet secret, à Ottawa, où il restera à tout jamais avec tant d'autres études du même genre.

Les gens du Nord espéraient qu'au moins une partie des témoignages entendus à la commission d'enquête sur la mer de Beaufort feraient l'objet d'une mesure législative. Or, même si le Nord est représenté par trois députés conservateurs, jamais a-t-on fait la moindre allusion à la possibilité que le Yukon devienne une province, que les Territoires du Nord-ouest soient divisés en deux provinces ou que les gens du Nord, en particulier les Inuit, les Indiens et le peuple Déné, obtiennent leur souveraineté.

Que s'est-il passé en Colombie-Britannique? La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) vient de déposer un rapport sur le pétrole au large des côtes du Pacifique. Les députés savent pertinemment que Petro-Canada a quitté les audiences après avoir constaté que, en ce qui concerne le forage sous-marin dans le Pacifique, la commission disposait de renseignements scientifiques tout à fait insuffisants. Chevron, pour sa part, a continué à jouer le jeu.

L'étude écologique que Chevron a présentée était truffée d'absurdités. Devant la compétence que la ministre tente de s'approprier au moyen de ce projet de loi, je ne peux m'empêcher de signaler un argument présenté à la commission d'enquête. Ainsi, on a prétendu devant les commissaires que le forage pouvait se faire en toute sécurité dans le détroit d'Hécate, compte tenu que les îles de la Reine-Charlotte le protégeaient de l'océan Pacifique. Quelqu'un a dû pointer la carte de son gros doigt en se disant que puisqu'il y avait des îles dans ce détroit, qui ne s'étend que sur 70 milles de longueur, la mer devait y être aussi calme qu'un lac.

La vérité, c'est que des forages ont été effectués dans le détroit d'Hécate alors que des vagues de 100 pieds de hauteur déferlaientt sur le pont du navire qui prospectait près du cap St. James. Des crêtes d'une vingtaine de pieds se brisaient sur le dessus du navire. Les députés d'en face n'en croient rien, mais ils ajoutent foi par contre aux témoignages de pétrolières qui prétendaient que le calme plat règnait dans ce détroit.

Ce projet de loi est inacceptable. Les mêmes conservateurs qui accusaient généralement les libéraux de faire main basse sur les deniers publics en font autant avec la complicité de leurs amis du Sud et des pétrolières canadiennes.

Les conservateurs déclaraient volontiers que la rétroparticipation de 25 p. 100 était du vol manifeste. Ils devraient se rendre compte que pratiquement tous les pays du monde défendent les intérêts du public et non pas systématiquement ceux des pétrolières. Nous devrions en faire autant nous aussi pour que nous tous, tant que nous sommes et dans toutes les régions du pays, obtenions notre juste part des bénéfices réalisés sur cette source énergétique que nous connaissons bien.

• (1640)

Les conservateurs semblent oublier que le gaz et le pétrole appartiennent à tous les Canadiens sans exception. Qu'il se

trouve au large des côtes ou à l'intérieur des terres, le pétrole leur appartient indiscutablement et ils ont droit à leur juste part des bénéfices qui en découlent. Or, on est fort loin d'un tel objectif dans ce projet de loi que je condamne vivement parce qu'il ne tient absolument pas compte des questions écologiques. Le conseil en question sera formé de bureaucrates, tous choisis au sein de la Fonction publique, et peut-être de quelques représentants provinciaux. Il ne comptera aucun autochtone et aucun représentant des groupes écologiques. Les pêcheurs de Prince-Rupert notamment ne pourront y faire entendre leur voix. Il ne laisse aucune possibilité à ces groupes pour qui le milieu écologique présente un intérêt vital. Sans poisson, ils n'ont plus de moyen de subsistance. De même sans varech et crustacés, ils n'ont plus de quoi subvenir à leurs besoins. Des collectivités entières pourront disparaître et tous les efforts déployés par leurs représentants en Colombie-Britannique et près de la mer de Beaufort auront été inutiles. Le projet de loi C-92 est une catastrophe pour le simple citoyen. C'est une histoire à dormir debout.

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Skeena (M. Fulton) pour sa façon habituelle d'exposer les choses telles qu'elles sont.

M. Fulton: Sa façon objective et scientifique.

M. Waddell: Objective et scientifique aussi. Pourtant, il a commis une petite inexactitude, quand il a dit que c'était moi qui avait soulevé la question des droits autochtones. C'était plutôt je pense le député de Kenora—Rainy River (M. Parry). Par ailleurs, puisque le député s'est passablement attardé dans son discours sur les droits autochtones et les questions de l'environnement—il a d'ailleurs été l'un des rares à le faire—je voudrais lui poser une question au sujet de l'article 3 qui dit ceci:

> La présente loi ne porte pas atteinte aux titres, droits ou revendications des peuples autochtones du Canada antérieurs à son entrée en vigueur.

Le député peut penser qu'il s'agit d'une question bidon ou que je lui tends un piège, et je pourrais bien lui poser la question suivante: qui est le pire ennemi des autochtones, le gouvernement fédéral conservateur ou le premier ministre Bill Bennett de la Colombie-Britannique? C'est comme s'ils avaient à choisir entre la pendaison ou l'écartèlement. Au moins Bill Bennett affirme qu'il est contre les droits autochtones, qu'il refuse de se plier à la constitution et de traiter ces gens-là avec justice. Ce qui m'amène à m'interroger sur la présence de l'article 3. Ou bien le gouvernement est disposé à reconnaître les droits des autochtones, ou bien il est prêt ou il n'est pas prêt à régler cette question. C'est comme si on s'apprêtait à exproprier une maison. D'une part, on dit que rien n'affectera la vie paisible de ses habitants, d'autre part il est précisé dans le projet de loi que la maison sera rasée et que tous leurs biens leur seront enlevés.

Le député qui représente les Nishgas, les plus ardents défenseurs des droits autochtones, peut-il expliquer à la Chambre et au public, pourquoi cela n'est pas suffisant? Que souhaitent au juste les autochtones quand ils veulent que leurs droits soient respectés dans un projet de loi qui concerne des richesses naturelles et une bonne partie du territoire, surtout dans le Nord, qu'ils revendiquent?

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question parce que l'article 3 est l'une des principales faiblesses de cette mesure. Essentiellement, il maintient le *statu quo*. Il n'y a pas eu de négociations sérieuses avec les autochtones au sujet des ressources de la Colombie-Britannique ni, dans une grande mesure, à propos de celles des territoires au nord du 60° parallèle. L'article 3 dit seulement que cela continuera ainsi. Il faut examiner ce qui s'est passé depuis le 4 septembre 1984 si l'on veut comprendre pourquoi les autochtones perdent rapidement leurs illusions au sujet du nouveau gouvernement. Il faut se reporter au document du cabinet sur le saut des bisons des années 80 dont nous avons eu vent il y a à peine un an et qui montrait que le gouvernement voulait tenter le même genre de chose que ce qui avait été rejeté par la Cour suprême du Canada en 1972 au moment de la fameuse affaire Calder. A l'époque, le gouvernement libéral avait essayé, dans le cadre de ce que le Livre blanc appelait le «modèle d'assimilation», d'inciter les Indiens, les Inuit et les Dénés de tout le Canada à quitter pour des centres urbains les terres qu'ils occupaient depuis non seulement des siècles, mais bien des millénaires. Il faut tout noter, comme le saut des bisons des années 80, le rapport du groupe de travail Nielsen sur le financement des Affaires indiennes et du Nord canadien et le débat qui se poursuit, du moins dans l'esprit du ministre de la Justice (M. Crosbie), sur la question de l'extinction des droits.

Au lieu de faire ce que recommande le rapport Coolican, le ministre et le cabinet semblent incapables de comprendre pourquoi on ne peut pas simplement mettre fin aux revendications et aux droits des autochtones. C'est une chose que je n'ai certes pas le temps d'expliquer maintenant vu tout ce qui s'est passé relativement à l'affaire Calder et aux initiatives prises par des groupes comme les Nishgas depuis plus d'un siècle. Les autochtones se sont rendus à Ottawa et en Grande-Bretagne et ils ont rencontré tous les groupes et toutes les assemblées. Ils ont profité de toutes les occasions légales de faire valoir leurs droits, mais on leur fait encore opposition.

Le projet de loi C-92 met en doute les revendications des autochtones, surtout dans ma région où les Haïdas revendiquent certaines terres et les eaux de l'archipel de la Reine Charlotte. Ces revendications sont mises en doute par ce projet de loi qui n'est acceptable ni du point de vue de la constitution ni de celui de la loi pour les raisons données à la Chambre pendant le débat sur la constitution, qui a confirmé les droits ancestraux des autochtones qui découlent de leurs revendications territoriales. En ce qui concerne la côte, il y a quelque chose de très vague dans le projet de loi que le département d'État des États-Unis examine certainement maintenant que M. Derwinski a été chargé d'étudier la question du prolongement du 141° méridien vers le nord dans la mer de Beaufort entre l'Alaska et le Yukon et de la ligne A-B à l'extrémité sud de l'enclave de l'Alaska.

Ce projet de loi est très embrouillé. Il revendique la juridiction sur le plateau continental, mais ne précise pas en vertu de quels principes juridiques nous allons étendre notre frontière du cap Muzon, jusqu'à la limite de 200 milles, ni quels critères s'appliqueront au détroit de Juan de Fuca, au 141e méridien, au périmètre est de l'archipel de l'Arctique ou à nos gisements sous-marins de la côte est. C'est un projet de loi qui soulève un tas de problèmes et, comme l'a dit mon collègue, il montre que

le gouvernement n'a pas compris les questions que les autochtones voulaient voir réglées équitablement. Ils veulent négocier pour le partage des ressources, car c'est leur possesssion qui nous confère notre souveraineté et c'est ce que demandent les autochtones.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai seulement une brève question à poser. Je sais que le député s'intéresse aux conséquences de la législation énergétique sur la situation de l'emploi. Lors de son élection, le gouvernement était déterminé à créer 100,000 à 300,000 emplois dans le secteur énergétique et nous avons donc été réellement choqués d'apprendre, par le *Globe and Mail* du 21 mars, qu'Imperial Oil allait éliminer 1,800 emplois à cause de l'effondrement des prix du pétrole et d'une surabondance sur le marché des produits chimiques. La situation m'inquiétait d'autant plus qu'à peu près à la même époque, Algoma Steel a commencé à licencier 300 ou 400 travailleurs à son usine de tubes de Sault-Sainte-Marie qui dépend de l'industrie pétrolière parce que les tubes qu'elle fabrique servent à la prospection et au forage pétrolier et gazier.

Le secrétaire parlementaire a dit que le pire de la crise est passé et que le prix du pétrole est remonté de $11 à $17 au cours du week-end. Et pourtant, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, exactement deux mois après l'annnonce de mises à pied chez Imperial Oil, nous apprenons qu'Occidental Petroleum, à Los Angeles, licencie 2,000 employés de façon à réduire ses dépenses en 1986. Ce même article de la page des affaires du *Globe and Mail* de ce matin précise que la société Exxon de New York, la plus grosse société pétrolière des États-Unis, a récemment choqué Wall Street en proposant un programme de démission volontaire à 40,000 de ses employés, c'est-à-dire environ 27 p. 100 de ses effectifs mondiaux, ou 59 p. 100 de ses effectifs nationaux.

• (1650)

Je serais curieux d'entendre les commentaires du député de la Colombie-Britannique. Je sais que la prospection du pétrole et du gaz est importante là-bas ainsi que dans le Nord. L'Accord de l'Ouest et la mesure sur les terres vierges proposée par le gouvernement sont des mesures insuffisantes face à la chute des prix pétroliers que nous avons connue. Il est manifestement insuffisant de se contenter d'un bref paragraphe sur les violentes fluctuations des prix pétroliers, et il est certain que ces articles sur Imperial Oil et sur Exxon montrent qu'il va y avoir beaucoup d'autres licenciements dans l'industrie. La Colombie-Britannique va en pâtir, certes, mais aussi le Nord, à cause de l'absence de politique gouvernementale.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de sa question. Je tiens à dire d'emblée que le gouvernement ne peut pas être tenu entièrement responsable de ce qui se passe dans le domaine pétrolier. D'un autre côté, le secrétaire parlementaire ne peut pas bondir chaque fois que quelqu'un intervient pour dire que toutes les nouvelles possibilités de forage de l'année qui s'est écoulée sont le fruit des politiques du nouveau gouvernement. Il doit faire la part des choses. S'il revendique ces résultats, il doit accepter les critiques.

Je pense que le gouvernement devrait réfléchir sérieusement aux arguments que vient de présenter le député. Les licenciements dans les grandes sociétés pétrolières et gazières et dans l'industrie chimique sont durs à avaler. Dans certains cas, ils touchent des centaines et des milliers de personnes. Toutefois, quand un petit producteur canadien du nord-est de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de la Saskatchewan licencie une demi-douzaine d'employés, c'est toute l'entreprise qui disparaît. Les billes sont alors rapidement récupérées par les gros bonnets qui ont encore la ressource de créer du capital pour acheter ces exploitations.

Au lieu de s'attaquer aux graves problèmes que connaissent toutes les sociétés de l'industrie, et en particulier les canadiennes, le gouvernement rêvasse et plane. Au lieu de faire quelque chose pour aider non seulement les consommateurs, mais aussi les petits foreurs et les petits exploitants canadiens dans le domaine du pétrole, il se contente de présenter un projet de loi d'opérette à l'intention des conseils d'administration.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le projet de loi C-92. Tout d'abord, je dois dire que, malheureusement, c'est le «petit» qui, encore une fois, est perdant.

Monsieur le Président, si nous examinons le projet de loi C-92, nous pouvons dire que c'est un projet de loi typiquement «bleu» en ce que, encore une fois, c'est la grande entreprise, ce sont les grandes compagnies pétrolières qui vont aller de l'avant.

Monsieur le Président, ce projet de loi vise la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales et, par les «terres domaniales» on entend les terres qui appartiennent à Sa Majesté, du chef du Canada, dont elle peut légalement aliéner ou exploiter les ressources naturelles, lesquelles sont situées: dans le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest ou l'île de Sable; ou toutes autres zones sous-marines.

J'aimerais vous faire part, monsieur le Président, d'un voyage que j'ai eu l'occasion de faire il y a une semaine. J'ai passé quelque sept ou huit jours dans le Grand-Nord canadien, soit dans l'Arctique. Je dois dire que, pour moi, ce voyage a été une découverte de la grandeur de notre pays et aussi de ses habitants. J'ai été bien impressionné de voir les installations qu'on avait un peu partout dans le Grand-Nord. Mais ce qui m'a le plus frappé durant mon voyage, c'est que dans toutes les communautés, on dépendait presque exclusivement du pétrole pour produire l'énergie électrique ainsi que le chauffage. Dans ces communautés, ces gens n'ont pas encore pu bénéficier de la baisse des prix mondiaux du pétrole, pour une simple raison, c'est que leur pétrole est transporté en vrac au moins une saison à l'avance, et on n'a pas encore procédé au transport du brut pour cette année.

Mais là, ils vont certainement être surpris parce que même s'ils entendent dire que les prix du pétrole sont à la baisse, et qu'ils ont en fait subi une baisse considérable, ils vont vite s'apercevoir qu'ils ne pourront pas profiter de ces baisses. Ils auront certainement des questions à poser au gouvernement, savoir, comment il se fait qu'ils ne peuvent pas profiter de cette baisse dans les prix de l'énergie.

Je vous disais, monsieur le Président, qu'ils ont besoin de cette énergie tous les jours. Ils ont à payer les frais de l'énergie qu'ils utilisent.

Dans nos audiences, nous avons rencontré beaucoup de gens, des résidants de ces grands territoires, qui nous communiquaient bien sûr toutes sortes de propos intéressants. Et lors d'une audience dans une ville en particulier où il y avait justement un ministre du gouvernement du Territoire du Nord-Ouest qui comparaissait, suite à des questions d'un député—et l'objet de nos audiences était l'étude de la déréglementation du transport dans le Grand-Nord—mais d'une question à une autre, le sujet en vint sur l'énergie. Alors, un député du côté du gouvernement, tout en voulant être un peu partisan, ce qu'on peut se permettre de temps à autre, monsieur le Président, je le fais à l'occasion moi aussi, demande à ce ministre si le Programme national de l'énergie avait contribué, d'aucune façon, au développement des Territoires du Nord-Ouest. Et tout en entendant une réponse négative, quelle fut sa surprise lorsque le ministre lui répondit que, si ce n'avait été de ce programme, les régions du Grand-Nord n'auraient certainement pas vu tout le développement qu'on a connu depuis l'entrée en vigueur de ce programme. Ce qui porta, bien sûr, le député qui avait posé la question à changer de sujet . . .

M. Boudria: Parler de la température!

M. Robichaud: Non! Il se mit à parler d'un programme de contrôle des maringouins. Parce que, semble-t-il, si on avait pu trouver un programme de contrôle pour les maringouins dans le Nord, on aurait certainement beaucoup plus de gens qui viendraient nous visiter, et que ce serait très bon pour le tourisme.

Parlons de tourisme. Cet après-midi, le ministre s'est levé et nous a dit que le Canada allait connaître une saison fantastique dans le domaine touristique. Bravo! Bravo pour l'industrie, parce qu'il y a longtemps que cette industrie attend cette saison.

Mais je dois dire que si nous avons une saison fantastique, ce n'est certainement pas grâce aux politiques de ce gouvernement.

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole achève. Il me fera plaisir de reprendre le débat.

M. le vice-président: A l'ordre!

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--AVIS DE MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON PROPOSE QUE LE RAPPORT SUR LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST DU CANADA SOIT DÉPOSÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du rapport présenté au premier ministre au sujet de la sécheresse dans l'ouest du Canada.

—Monsieur le Président, nous savons que, l'an dernier, une terrible sécheresse s'est abattue sur une partie de notre pays. Elle a évidemment causé plus de tort aux agriculteurs de la Saskatchewan et de certaines régions de l'Alberta. Nous savons aussi que ces agriculteurs demandaient l'aide du gouvernement.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre un article qui a paru dans le *Leader-Post* du 24 décembre 1985 sous le titre «1985 a été une année funeste pour les agriculteurs». En voici un extrait:

Dire que 1985 a été une mauvaise année pour la plupart des agriculteurs de la Saskatchewan, c'est peu dire.

C'est l'année où l'économie agricole est passée du marasme de 1984 causé par la sécheresse à la dépression.

Non seulement la sécheresse a sévi de nouveau dans le Sud, mais des infestations de sauterelles presque aussi terribles que celles dont il est question dans la Bible, la faiblesse des marchés de grain et de bétail, et le froid à l'époque des récoltes ont aggravé la situation.

La production de tout, depuis le blé jusqu'au miel, a été inférieure à la normale.

A cause des conditions désastreuses décrites dans cet article de journal et probablement des démarches entreprises par des députés, nous avons été amenés à penser que le premier ministre (M. Mulroney) avait chargé le député d'Assiniboia (M. Gustafson) de préparer un rapport. On nous a dit que ce rapport traiterait du problème, mais nous n'en sommes pas tout à fait certains parce que la majorité des députés ne l'ont jamais vu.

Ma motion se lit en ces termes:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du rapport présenté au premier ministre au sujet de la sécheresse dans l'ouest du Canada.

Je parle, cela va de soi, du rapport préparé par le député d'Assiniboia. Nous ignorons quelles recommandations le député a faites dans son rapport, mais nous savons que le gouvernement a offert des subventions de l'ordre de $5 à $11 l'acre aux agriculteurs de l'ouest du Canada. Nous savons par ailleurs que bien des gens ont demandé de $40 à $50 l'acre.

Tout ce que les députés des deux côtés de la Chambre, notamment le député de Red Deer et d'autres, veulent savoir, c'est ce que le député d'Assiniboia a recommandé au premier ministre. J'ai présenté ma motion demandant à Son Excellence de faire déposer ce rapport pour nous permettre à tous de prendre connaissance du contenu et de voir si le premier ministre a donné suite aux recommandations du député. Nous ignorons si le premier ministre l'a fait. Je vois un député conservateur hocher la tête pour dire que le premier ministre a suivi les recommandations au pied de la lettre. J'espère bien que non parce que ce qu'on a fait est insuffisant. Si le député veut dire que le député d'Assiniboia a eu exactement ce qu'il voulait, je ne pense pas que les citoyens de sa circonscription l'apprécient beaucoup. Nous devrions peut-être attendre que le député prenne la parole. Il profitera peut-être de l'occasion pour nous lire le texte intégral du rapport dans les dix minutes dont il disposera. Nous ne savons même pas s'il s'agit d'un rapport d'une page ou de 45 volumes, comme celui du groupe de travail Nielsen. Nous ne savons pas de quoi il a l'air. Tous les agriculteurs de l'ouest du Canada, surtout ceux d'Assiniboia, veulent savoir si le député a fait son travail.

Des voix: Ils savent que oui.

M. Gormley: Très drôle! Combien de libéraux y a-t-il dans Assiniboia?

M. Boudria: Monsieur le Président, le surfeur conservateur qui est de notre côté demande combien il y a de libéraux dans Assiniboia.

M. Gormley: Vous ne savez même pas où c'est Assiniboia.

M. Boudria: Ce que le député est en train de nous dire, c'est qu'un député n'a pas le droit de poser une question au gouvernement. Il étale devant nous une attitude typique des conservateurs, monsieur le Président. Je suis sûr que cette stupidité vous insulte et que vous souhaitez, comme moi, qu'il s'excuse d'avoir été aussi sectaire. Je demande simplement à un député respecté de cette assemblée de bien vouloir déposer son rapport pour que nous puissions en prendre connaissance. Est-ce anormal?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), qui se prétend lui-même spécialiste de la sécheresse alors qu'il habite à la périphérie d'Ottawa, tient vraiment à s'informer, il n'a qu'à se rasseoir et donner au secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Gustafson) la chance de raconter son histoire.

M. le vice-président: Il n'y avait pas là motif à invoquer le Règlement.

M. Boudria: C'est bien évident, monsieur le Président. Un député conservateur vient encore de gaspiller le temps de la Chambre.

En tant que députés de l'opposition, nous avons le devoir de poser des questions au nom des Canadiens. Je n'ai pas à m'excuser de représenter une circonscription qui reçoit un peu plus de pluie que certaines circonscriptions de l'ouest du Canada. Je suis très fier de la circonscription que je représente au Parlement.

Je voudrais également me reporter à un article paru dans le numéro du 16 août 1985 du *Star Phoenix* et selon lequel l'aide accordée par les conservateurs à cause de la sécheresse fut pitoyable.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Ce n'est pas moi qui le dit. Pour le cas où il se trouverait à la Chambre un député qui jugerait mon approche partisane, j'aimerais rapporter les propos beaucoup plus objectifs de ce journaliste très distingué. Il signale que le gouvernement de la Saskatchewan avait annoncé le 9 août un projet pour venir en aide aux victimes de la sécheresse, promettant aux éleveurs des régions particulièrement touchées $60 par tête pour les boeufs, les vaches laitières et les chevaux, et $12 par tête pour les moutons et les chèvres. Il avait également annoncé que, dans les régions modérément touchées, les montants seraient respectivement de $30 et de $6. Comme le communiqué l'indiquait, le gouvernement de la Saskatchewan s'était engagé à verser $60 par tête. L'article précisait en outre que le premier ministre du Canada avait nommé le député d'Assiniboia pour présider l'équipe de travail chargée de décider de la meilleure façon de venir en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Voilà pourquoi nous sommes là aujourd'hui; nous sommes là pour décider comment le gouvernement aurait dû venir en aide à ces agriculteurs ou comment nous pourrions les aider le mieux aujourd'hui.

M. McDermid: Nous les avons aidés.

M. Boudria: En face, le député conservateur représentant la circonscription agricole de Brampton vient de dire: «Nous les avons aidés».

M. McDermid: La circonscription de Brampton—Georgetown compte certaines des exploitations agricoles les plus productrices du Canada.

M. Boudria: Comment savons-nous que le gouvernement les a aidés? Nous voulons découvrir ce qu'il y avait dans ce rapport. Nous tenons à décider si le député d'Assiniboia a vraiment fourni un rapport qui répondait aux besoins des agriculteurs de sa localité. Au tréfonds de nous-mêmes, nous pensons qu'il l'a fait, et que le premier ministre a refusé de l'écouter. Voilà ce que je soutiens. S'il en est autrement, qu'on nous laisse voir le rapport.

Je remercie la Chambre de m'avoir fourni l'occasion de parler de cette très importante question.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le président, je prends volontiers la parole pour donner un compte rendu des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la sécheresse l'été dernier. Je veux dire pour commencer qu'il est devenu évident que certaines régions seraient inévitablement victimes d'une sécheresse pour la troisième année consécutive. Dès qu'il l'a appris, le premier ministre (M. Mulroney) a demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de se rendre dans l'ouest du Canada pour examiner la situation. Le ministre a parcouru diverses régions durement frappées par la sécheresse, en Saskatchewan et au Manitoba. Il a observé le problème que pose la sécheresse et pris certaines initiatives. Il m'a demandé si je consentais à diriger un groupe d'étude sur la sécheresse chargé de faire des recommandations au gouvernement.

• (1710)

Je voudrais faire remarquer dès maintenant qu'aucun gouvernement ni aucun premier ministre canadien, depuis l'époque de John Diefenbaker, ne s'est plus intéressé à l'agriculture et aux problèmes des agriculteurs, notamment en ce qui concerne la sécheresse, que le premier ministre et le gouvernement actuel.

M. Foster: Vous ne le croyez pas.

M. Gutafson: Le premier ministre nous a demandé de lui faire rapport et c'est ce que nous avons fait. Il fait preuve d'un grand intérêt.

M. Boudria: L'appelez-vous chaque matin avant le petit déjeuner?

M. Gustafson: Le premier ministre s'est entretenu récemment à Vancouver avec à peu près vingt-cinq groupes agricoles de tout le pays. L'un après l'autre, ces groupes ont félicité le premier ministre des mesures que le ministre de l'Agriculture et lui ont prises.

Sécheresse dans l'Ouest

Où en sont les choses dans la région touchée par la sécheresse? J'ai à mon bureau une lettre que je voudrais faire lire au député qui vient de prendre la parole. Elle m'a été envoyée de l'une des régions le plus durement touchées par la sécheresse dans le sud de la Saskatchewan. On me félicite personnellement, ainsi que le gouvernement, des mesures que nous avons prises.

Voyons en quoi consiste l'assurance-récolte et ce que devrait recevoir un agriculteur de la région la plus sinistrée du sud de la Saskatchewan ou de l'Alberta. Disons qu'un agriculteur était assuré pour $20 l'acre. Il a touché près de $80 l'acre pour toute la superficie ensemencée dans la région dévastée par la sécheresse. «Ma foi, le gouvernement n'a rien à voir avec cela», me direz-vous. Je me permets de dire aux députés que le gouvernement a contribué 570 millions de dollars à l'assurance-récolte, 350 millions aux victimes de la sécheresse, outre les 150 millions qui ont été recommandés. Le député quitte la Chambre. C'est le groupe de travail qui a recommandé le versement des 150 millions par le gouvernement.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis persuadé que le député est bien au fait de la décision éminente que vous avez rendue par le passé, où vous avez décrété maintes fois qu'il est antiréglementaire de signaler la présence ou l'absence de tel ou tel député. Comme vous le savez, tous les députés sont présents à la Chambre en ce moment.

M. McDermid: C'est votre motion. Restez à la Chambre et écoutez.

M. le vice-président: Je n'ai entendu personne signaler la présence ou l'absence d'un député. Le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Gustafson) a la parole.

M. Gustafson: Le ministre de l'Agriculture a immédiatement réagi.

M. Boudria: Est-il présent à la Chambre? Dites-le nous.

M. Gustafson: Nous avons adopté une recommandation en vertu de laquelle une indemnisation de 48 millions de dollars a été versée aux producteurs de bovins et d'ovins et aux autres éleveurs de l'ouest du Canada.

M. McDermid: Il quitte la Chambre encore une fois.

M. Gustafson: Je veux vous dire, monsieur le Président, qu'en matière de recommandations et d'initiatives, le gouvernement actuel n'a pas de leçon à recevoir de son prédecesseur. Le chef du parti auquel le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) appartient a dit aux agriculteurs de tout le Canada, et non seulement de l'Ouest, de vendre eux-mêmes leurs céréales. Notre premier ministre a déclaré aux agriculteurs canadiens que nous vendrons leurs produits au reste du monde.

Qu'est-il arrivé il y a quelques jours, monsieur le Président? Au sommet de Tokyo, le premier ministre du Canada a donné la première priorité aux besoins urgents de l'agriculture canadienne.

M. Boudria: Le sujet n'était même pas à l'ordre du jour.

M. Gustafson: Le premier ministre a convoqué les premiers ministres en Saskatchewan. Il les a aussi convoqués à Halifax. Et quelle était la première priorité? L'agriculture, monsieur le Président. Ce gouvernement a agi. Je pourrais lire la liste des mesures prises.

M. Foster: Déposez le rapport.

M. Gustafson: On a versé environ 550 millions de dollars aux producteurs de l'Ouest sous forme d'assurance-récolte, 350 millions en aide aux victimes de la sécheresse, 48 millions en aide aux éleveurs de bestiaux et 552 millions en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour l'année-récolte 1984-1985.

M. Della Noce: Encore!

M. Gustafson: Vous pouvez dire que c'est l'ancien gouvernement qui a présenté ce projet de loi. Laissez-moi vous dire que le gouvernement actuel venait tout juste d'être élu quand il a présenté une modification prévoyant un paiement anticipé en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Les agriculteurs se réjouissent de l'orientation prise par le gouvernement.

J'ai pris la parole récemment devant une réunion d'agriculteurs à Weyburn, en Saskatchewan. Il y avait là le Syndicat des agriculteurs, l'association pour la survie de l'agriculteur et des gens en difficulté. Nous reconnaissons qu'il y a des problèmes. Je ne vais pas vous dire, monsieur le Président, que tout va pour le mieux dans l'agriculture. Nous le savons. Au gouvernement nous avons fait beaucoup; il reste encore beaucoup à faire, et le gouvernement va s'en charger.

De ce côté-ci de la Chambre il y a une large représentation agricole. Je ne connais pas le chiffre exact. Nous avons peut-être 75 députés représentant des circonscriptions rurales. Je tiens à dire que les séances agricoles, tant en Chambre qu'en comité, comme ce fut le cas avec le programme sécheresse, sont les mieux suivies. Le ministre de l'Agriculture et le premier ministre ont tous les deux écouté les recommandations. Les intérêts des agriculteurs sont défendus à la Chambre, et les mesures sont là pour le prouver.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je prends la parole pour interrompre ce débat entre deux députés montréalais de l'autre côté.

[*Français*]

Excusez-moi, le député n'est pas montréalais, il vient du Nouveau-Brunswick, monsieur le Président. Mais en tout cas . . .

[*Traduction*]

Je tiens à dire que ce qu'il y a de plus important dans le débat cet après-midi, c'est de demander au gouvernement de publier un rapport établi par le député d'Assiniboia (M. Gustafson). C'est là l'unique question. Le député d'Assiniboia s'est bien gardé de répondre à la question de savoir pourquoi son rapport n'a pas été publié par son grand et estimé chef. Le député d'Assiniboia est un député grégaire, bon enfant, bon parlementaire, qui comprend et connaît très bien l'agriculture.

M. Foster: Aux voix.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Je suis persuadé que son rapport valait beaucoup mieux que ce que les agriculteurs de l'Ouest ont reçu en assistance-sécheresse. Je le vois faire oui de la tête.

M. Gustafson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens simplement à préciser que j'ai fait de la tête un oui catégorique pour dire que les recommandations du groupe d'étude ont été suivies. Le gouvernement a donné bonne suite aux recommandations.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je regrette de dire au député qu'il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

M. Nystrom: Sur un autre rappel supplémentaire au Règlement, peut-être pourrait-il nous dire pourquoi le rapport du groupe d'étude n'a pas été déposé. Qu'est-ce que le gouvernement cherche à cacher? Je suis député depuis un certain temps déjà, monsieur le Président, et j'ai vu de grands parlementaires comme Ged Baldwin, Walter Baker et d'autres faire campagne pendant des années en faveur de l'accès à l'information à la Chambre. Ils déploraient la fâcheuse tendance au secret de ces affreux libéraux. Le député s'en souvient. Il votait libéral à l'époque. Mon collègue de St. Catharines reconnaît que les conservateurs avaient axé leur campagne sur les thèmes de la franchise, de l'accès à l'information, et de la communication au public de ce que fait le gouvernement. En fait, quand M. Clark était premier ministre, il avait essayé de changer un peu tout cela. Il avait présenté un projet de loi favorisant un plus grand accès à l'information. Pourtant, avec le nouveau premier ministre (M. Mulroney) de Baie-Comeau, on a l'impression de revivre la vieille époque du gouvernement Trudeau.

• (1720)

M. Boudria: Eh, doucement!

M. Nystrom: Un député me dit d'y aller doucement. Je voudrais bien qu'on m'explique la différence. Les conservateurs sont probablement pires. Au moins les libéraux n'avaient pas promis l'accès à l'information, ni un gouvernement plus ouvert. Les conservateurs l'ont promis, eux. Je suis persuadé que Ged Baldwin, un éminent membre du parti conservateur, doit être furieux, s'il suit nos débats en ce moment, de voir que son parti refuse de rendre public un rapport préparé par le très distingué député d'Assiniboia. Les Canadiens ont le droit d'être tenus au courant et de savoir ce qu'il contient. Sinon, pourquoi le parti d'en face a-t-il si vigoureusement défendu pendant la campagne électorale les thèmes de la transparence du gouvernement et de l'accès à l'information? Quand le gouvernement manque à ses promesses les unes après les autres, il n'est guère étonnant que sa popularité diminue plus rapidement que celle de n'importe quel autre gouvernement depuis le premier sondage Gallup il y a bien des années.

M. Towers: Votre parti a perdu quatre points dans le dernier sondage. Ne parlez pas de sondages.

Sécheresse dans l'Ouest

M. Nystrom: Le sondage publié en fin de semaine donne 24 p. 100 au Nouveau parti démocratique, soit 5 p. 100 de plus qu'au dernier scrutin. Le parti conservateur a 38 p. 100, 12 p. 100 de moins que pendant la dernière campagne électorale. Je ne déteste pas ce genre de données. Malheureusement, le sondage révèle que le parti libéral remonte lui aussi.

M. Foster: Pourquoi «malheureusement»?

M. Nystrom: Une des raisons pour lesquelles le gouvernement est moins populaire, c'est qu'il ne tient pas ses promesses. Quand on préconise quelque chose dans l'opposition, il importe de ne pas changer d'idée quand on forme le gouvernement. Je suis vraiment étonné de constater que le député d'Assiniboia, conservateur de gauche progressiste et résolu, ne proteste pas quand le premier ministre canadien refuse de publier ce rapport, lui qui ne parlait que d'accès à l'information quand il était chef de l'opposition. Je suis vraiment étonné. Il doit être mal à l'aise de voir que le petit gars de Baie-Comeau veut tout garder secret et a peur de rendre les choses publiques. Il est temps que les députés conservateurs de la Saskatchewan se tiennent debout, fassent preuve de leadership et de courage . . .

M. Gormley: C'est ce que nous faisons depuis des années.

M. Nystrom: . . . et exigent que ce rapport soit rendu public. Mon ami, député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley), n'a pas la langue dans sa poche. Il va peut-être prendre la parole dans quelques minutes et demander que le rapport soit déposé. Ses électeurs ont le droit de connaître le contenu du rapport et aussi de savoir si oui ou non le premier ministre a suivi le conseil du député d'Assiniboia. Je défends peut-être avec trop de vigueur le député d'Assiniboia, mais je trouve qu'il mérite, puisqu'il a fait le travail, que son rapport soit rendu public. C'est tout ce que nous demandons à la Chambre aujourd'hui. Ce n'est pas trop exiger.

Le député d'Assiniboia aurait fait dans son rapport un certain nombre de recommandations qui n'ont pas été retenues, mais je n'en suis pas sûr. Je sais, par contre, qu'environ 150 millions de dollars ont été ou seront versés aux agriculteurs au titre de l'aide en cas de sécheresse. Environ la moitié de cette somme, près de 70 millions de dollars, revient aux agriculteurs de la Saskatchewan. A l'automne, on a effectué un premier paiement de 39.8 millions de dollars, et le reste de la somme, 29.9 millions de dollars, est versée à l'heure actuelle.

Dans ma province, près de 40 p. 100 de la région productrice de blé est visée par cette aide spéciale. D'aucuns prétendent que c'est insuffisant, que le gouvernement a été trop sévère. Bien des agriculteurs qui ont été éprouvés par la sécheresse ne reçoivent aucun paiement, alors que d'autres qui ont bénéficié d'une aide au titre de la sécheresse en touchent. Sauf erreur, le paiement moyen est de $6.88 l'acre. Si je me trompe, le député d'Assiniboia pourrait peut-être nous faire part de certains chiffres. Le paiement moyen par agriculteur est d'environ $3,800.

Un autre aspect intéressant de cette sécheresse qui a affligé récemment la région céréalière de la Saskatchewan et de l'Alberta, réside dans le fait qu'on verse maintenant ces montants directement aux agriculteurs. L'été dernier, l'argent destiné à des éleveurs a été envoyé au gouvernement de la Saskatchewan qui s'en est attribué tout le mérite. Cette fois-ci, je constate que le gouvernement fédéral est un peu plus malin. Il ne fait pas confiance à Grant Devine et il verse directement l'argent aux agriculteurs de la Saskatchewan.

En terminant, j'aurais une ou deux choses à ajouter. Demain, le *Leader Post* publiera l'article d'un journaliste du nom de John Miner.

M. Della Noce: Comment le savez-vous?

M. Nystrom: J'ai de très bonnes sources. John Miner, excellent journaliste du *Leader Post* de Regina, est affecté à l'agriculture. Il a invoqué les lois d'accès à l'information afin d'obtenir un exemplaire du rapport du député d'Assiniboia. Il a aussi tenté d'obtenir divers documents relatifs à l'aide en cas de sécheresse en Saskatchewan et en Alberta. Il a été incapable de mettre la main sur ce rapport. En régime conservateur, monsieur le Président, on vit sous la loi du secret.

Les temps sont durs, sous les conservateurs. On refuse au chroniqueur agricole du *Leader Post* de Regina, quotidien le plus important du milieu rural au Canada, l'accès à un rapport qui concerne le mode de vie de toutes sortes de gens.

Quelque 12,000 agriculteurs crient à l'injustice à propos de l'aide en cas de sécheresse. Ils protestent parce que le gouvernement les a exclus de la zone de sécheresse, alors que leurs recettes n'ont pas compensé les pertes subies à cause de la sécheresse. Le fait que 12,000 agriculteurs fassent des revendications est tout à fait inhabituel. Pourtant, le gouvernement d'en face continue à cacher aux agriculteurs canadiens l'information contenue dans le rapport du député d'Assiniboia. Il leur refuse l'exercice d'un droit essentiel en démocratie, la liberté d'accès à l'information. Or, ils l'ont payé, ce rapport. Ils ont versé au gouvernement des impôts sur un revenu qu'ils ont durement acquis, et le gouvernement refuse de leur en remettre ne serait-ce qu'un exemplaire.

Comble de l'arrogance, aucun député conservateur n'a encore pris la parole cet après-midi pour expliquer aux agriculteurs de l'ouest du Canada pourquoi le gouvernement les prive de leurs droits. Pourquoi ne veut-il pas entendre les agriculteurs? Pourquoi ne leur donne-t-il pas accès à un rapport qui les concerne de près? Pourquoi, maintenant qu'ils sont au pouvoir, n'ont-ils plus les mêmes vues que lorsqu'ils formaient l'opposition? La liberté d'information doit être la règle à la Chambre. Le public a aussi le droit de savoir. Comme c'est lui qui paie la facture, il a droit à un exemplaire de ce rapport. Cela me paraît vraiment très étrange. Peut-être le document contient-il des recommandations que le premier ministre a rejetées et cette publication pourrait bien embarrasser le gouvernement.

On pourrait aborder toutes sortes de questions, monsieur le Président, mais l'objet premier du débat d'aujourd'hui est la liberté d'information et l'accès à l'information. Le parti conservateur l'avait promis. Walter Baker, Ged Baldwin et le député qui est aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont fait campagne là-dessus, mais ceux qui sont maintenant au pouvoir ont repris à leur compte la vieille tradition libérale du secret. Tout est jalousement gardé au cabinet du premier ministre et personne autre que les initiés n'a le droit de savoir. C'est inacceptable. Il faut que les simples députés conservateurs se rebellent, soient fidèles à leurs convictions et réclament la publication du rapport.

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur la motion du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Le député a tenu des propos fort intéressants. Les propos du vétéran de Yorkton—Melville (M. Nystrom) auront montré sous un jour particulier l'idée que les citoyens de la Saskatchewan se font de leur gouvernement et de l'attitude de ce dernier à l'égard de ces citoyens.

Je voudrais d'abord parler de l'objet de la motion. De toute évidence, elle obéit aux motifs les plus bassement politiques.

M. Boudria: La politique n'a pas sa place au Parlement du Canada.

M. Gormley: J'ai parlé de motifs politiques, car elle vise un double objectif. En premier lieu, elle a été inspirée par la malice. Si le député estime vraiment que le gouvernement n'a pas fait assez pour la Saskatchewan et pour tout l'ouest du Canada, il devrait avoir le courage d'abord de le dire, ensuite de s'expliquer clairement. Mais il cherche plutôt à obtenir le dépôt de certains documents à partir d'une motion sur une question de forme. On voit que c'est de la pure méchanceté politique de sa part.

• (1730)

Le député nous fait une rétrospective de la politique provinciale. Il fait partie du groupe de députés qu'on a appelés la revanche de Dave Peterson. Il a troqué la scène politique provinciale pour la scène fédérale juste à temps. Quoi qu'il en soit, il siège depuis assez longtemps pour savoir qu'un premier ministre et un cabinet, qui se donnent la peine de confier à un haut fonctionnaire la mission d'obtenir ce genre de renseignements, veulent évidement pouvoir s'en servir pour la cause des agriculteurs de la Saskatchewan, voire de tous les agriculteurs du Canada. Or quand le député de Glengarry—Prescott—Russell demande: «Le premier ministre a-t-il respecté les conclusions du rapport de son groupe d'étude?», je réponds que oui, évidemment. Le député passe outre au processus politique en prétendant que ces conclusions seraient un secret bien gardé, en quelque sorte.

Je viens de la Saskatchewan tout comme le député de Yorkton—Melville. Mais le porte-parole libéral dans le domaine agricole est originaire des alentours d'Ottawa. Il représente ce même parti qui a tant fait de promesses sur ce chapitre au cours de la dernière campagne électorale. Le très hon. chef de l'opposition (M. Turner) et d'autres députés sont allés visiter les régions inondées de la Saskatchewan qui sont à proximité de ma maison et ils ont fait toutes sortes de promesses qui mettent leur crédibilité à rude épreuve. Quand on voit le nombre de voix remportées par le candidat libéral dans cette région, on constate en quelle haute estime les habitants de la Saskatchewan tiennent le parti libéral et le peu de cas qu'ils font de ses déclarations dans le domaine agricole.

Le député de Yorkton—Melville nous a parlé du nombre d'agriculteurs qui se sentent victime d'injustices. Nul doute, il y aura des gens pour dire que leur région aurait dû être couverte, qu'elle aurait dû recevoir plus d'attention. Je ne doute pas non plus que le député sache, ce qu'il ne mentionnera évidemment pas parce qu'il est député néo-démocrate, que le premier ministre a annoncé la mise sur pied d'un comité de révision chargé d'entendre les producteurs des régions qui, croit-on, devraient être incluses. Le chiffre avancé par le député a retenu mon attention. Il a parlé de 12,000 agriculteurs. Je ne suis pas certain que ce chiffre soit bien exact car pendant des années j'ai vu 70,000 agriculteurs de la Saskatchewan s'inquiéter de la moindre omission d'un certain gouvernement fédéral libéral. Les agriculteurs ne seraient pas aux prises avec ce genre de problèmes si nous avions eu à Ottawa un gouvernement qui aurait eu quelque considération pour l'agriculture en Saskatchewan ou qui aurait possédé quelques rudiments sur le sujet.

Je ne voudrais pas tomber dans la politique, monsieur le Président. Vous savez qu'il n'est pas dans ma nature d'être trop partisan en cette Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Gormley: Je veux simplement voir consigner que lorsque j'entends un libéral parler des agriculteurs de la Saskatchewan il faut que j'exprime mon indignation. Pendant toutes ces années, le gouvernement libéral à Ottawa n'a presque rien fait, on pourrait même dire absolument rien, pour aider les agriculteurs de la Saskatchewan.

En nommant son secrétaire parlementaire responsable des mesures à prendre face à la sécheresse, j'estime que le premier ministre (M. Mulroney) a fait preuve d'une clairvoyance remarquable. Il a démontré cette clairvoyance en prouvant la confiance qu'il porte au système et en accordant la présidence du groupe d'étude à un député. Il l'a encore démontrée en nommant un député qui possède une connaissance directe de la situation. Je crois que le premier ministre s'est attaqué au problème d'une façon précise et originale, tout à fait rassurante.

M. Rossi: Demandez lui pourquoi il ne dépose pas le rapport.

M. Gormley: Ce député nous a proposé une solution en trois phases au problème de la sécheresse. La première phase, qui a été rapidement mise en oeuvre, avait trait à l'aide aux éleveurs victimes de la sécheresse. Environ 48 millions de dollars ont été alloués à ce programme . . .

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La motion dont la Chambre est saisie demande qu'on dépose le rapport. Le député qui a présentement la parole ne devrait-il pas s'en tenir à la motion et discuter de la question de savoir si le rapport devrait ou non être publié?

M. le vice-président: Le député parlera sûrement de la motion.

M. Gormley: Un néo-démocrate qui invoque la règle de la pertinence, c'est forcer la crédibilité. Je parle de l'aide aux victimes de la sécheresse, et j'explique en particulier pourquoi le député de Glengarry—Prescott—Russell, ce grand agronome de la Saskatchewan, désire ces documents. S'il examine le résultat des recommandations au premier ministre, il verra qu'on traite l'agriculteur des Prairies, et notamment celui de la Saskatchewan, avec compassion, compréhension et réalisme. Nous avons mis en oeuvre un programme d'aide aux éleveurs victimes de la sécheresse au coût de 48 millions. C'est le premier programme que le groupe d'étude recommandait au premier ministre de mettre en oeuvre. La deuxième phase a entraîné la dépense de 150 millions de dollars dans le cadre du programme d'aide en cas de perte de récolte. Le député de Glengarry—Prescott—Russell n'a pas dit qu'aujourd'hui, le 20 mai 1986, la dernière portion de ces 150 millions sera distribuée aux agriculteurs, soit environ 64 millions de dollars. Je ne l'ai pas entendu le dire.

La troisième phase propose une méthode à long terme de résoudre efficacement le problème de la sécheresse et, quant à cela, tous les autres désastres naturels. Il y a une quinzaine de jours seulement, l'Alberta et la Saskatchewan, ainsi que le gouvernement fédéral, ont annoncé qu'il y aurait un moyen de faire face à long terme à des catastrophes naturelles telles que la sécheresse dans l'agriculture. Quand ce rapport a été présenté au premier ministre, nous avons dû tenir compte de ce que faisait la Saskatchewan. Ce n'était pas de tout repos. La Saskatchewan a autorisé une avance en espèces de $125 par tête de bétail. En outre, une subvention de $60 par tête pour les producteurs de bétail des zones durement touchées par la sécheresse. De plus un prêt de $25 par acre cultivée pour tous les agriculteurs de la Saskatchewan. Il y a eu un rabais de taxe sur l'essence jusqu'au moment où la province, comme chacun le sait, avec un gouvernement conservateur, a supprimé la taxe sur l'essence. Grant Devine est un agriculteur. A la différence de tous les autres premiers ministres du Canada, je crois qu'il est sensible aux problèmes des agriculteurs, et la barre était donc placée haut. Toutefois, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) a fait au premier ministre trois recommandations qu'il a effectivement suivies, et qui répondent aux préoccupations des agriculteurs de la Saskatchewan.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a présenté à la Chambre une excellente motion invitant le gouvernement à déposer ce rapport préparé par le député d'Assiniboia pour le premier ministre (M. Mulroney). J'ai eu l'occasion de me rendre dans cette province ainsi que dans d'autres provinces de l'Ouest, et de constater que les gens là-bas sont impatients de voir ce rapport. Ils voudraient bien le voir, parce que, comme l'a dit le député, les journaux ont publié des informations comme celle-ci, parue dans le numéro du 16 août 1985 du *Star-Phoenix*: «L'aide des conservateurs pour la sécheresse: pitoyable». Je savais que cette accusation ne pouvait viser le député d'Assiniboia (M. Gustafson). Je le connais depuis des années et je sais qu'il est l'une des 19 personnes qui ont appuyé le premier ministre lors de la course à la direction du parti. Je sais que cela n'a rien à voir avec sa nomination au poste de secrétaire parlementaire. Je sais qu'il l'a été à cause de ses qualités de leadership. C'est pourquoi j'ai été profondément troublé de lire cet article de Nancy Russell dans le *Star-Phoenix*. En voici le texte:

Sécheresse dans l'Ouest

● (1740)

Le député PC d'Assiniboia a été nommé par le premier ministre Brian Mulroney à la tête du groupe de travail sur la sécheresse et a reçu pour mandat de déterminer les meilleurs moyens d'aider les agriculteurs.

Bien qu'il ait prouvé ces derniers jours qu'il n'avait pas beaucoup d'influence à Ottawa parce qu'il n'avait pas de réponses, il était clair que le gouvernement fédéral avait l'intention de s'occuper des agriculteurs.

L'article dit encore:

Le ministre de l'Agriculture . . . a fait toute une mise en scène mercredi. Les médias ont rendu compte avec un enthousiasme débordant de cette planche de salut de 48 millions, ou $30 par tête de bétail, dont la Saskatchewan va recevoir 16 millions. Wise s'est vanté de tirer les agriculteurs de la ruine tandis que son homologue provincial accueillait la nouvelle avec joie.

Wise et Ottawa n'ont pas amélioré le moindrement ce que la province avait déjà garanti aux agriculteurs, tandis que Hepworth et la Saskatchewan n'ont accordé que la moitié de ce qu'ils avaient promis. Les $30 par tête d'Ottawa vont dans les coffres de la province, tandis que les $60 par tête de la Saskatchewan ne sont plus que de $30.

Je crois que c'est à cause de cela, de cette sorte de double confusion, que le député de Glengarry—Prescott—Russell a voulu donner au député d'Assiniboia l'occasion de se justifier et de déposer ce document à la Chambre à titre de secrétaire parlementaire du premier ministre du Canada.

Beaucoup de gens disent des choses bien insultantes à propos du vice-premier ministre (M. Nielsen). Ils lui donnent des surnoms comme Bouche-cousue. Donnerait-on de tels sobriquets au député d'Assiniboia? Personne ne veut le traiter de cette façon.

J'espère vraiment que le député acceptera de déposer ce document parce que c'est de cela que nous discutons aujourd'hui. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a déjà rappelé combien le député préconisait l'accès à l'information quand il siégeait du côté de l'opposition. Quand le premier ministre a prononcé son discours à Kingston à titre de chef de l'opposition, il a dit que son gouvernement agirait au grand jour et que les documents de ce genre seraient automatiquement déposés. Le député d'Assiniboia avait applaudi parce qu'il l'appuyait et que c'était le genre de chef qu'il voulait. Il savait que s'il l'appuyait et s'il proposait sa candidature à la direction du parti au congrès, il serait lui-même nommé secrétaire parlementaire, comme il l'a été effectivement. Certains se sont demandé pourquoi.

Tous les grands organismes agricoles, y compris le Syndicat du blé de la Saskatchewan et tous les organismes importants, recommandaient $45 ou $50 l'acre. Nous savions tous de l'autre côté de la Chambre que le député d'Assiniboia ne recommanderait jamais seulement $5 ou $10 l'acre.

Comme le gouvernement ne verserait pas tout l'argent qu'il doit payer selon la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, c'est-à-dire 658 millions de dollars, nous pensions qu'il mettrait probablement davantage d'argent à la disposition des agriculteurs.

Le gouvernement attendrait le mois de janvier pour fournir les formules de demande et il ne paierait que 95 millions de dollars pendant les trois ou quatre premiers mois de 1986 et le reste uniquement pendant l'exercice financier suivant. Nous savions qu'il ne recommanderait jamais seulement $5 ou $11 l'acre.

A l'époque de cette sécheresse, certainement la pire dans l'Ouest depuis une génération, les agriculteurs supportaient chaque jour un soleil brûlant qui desséchait leurs récoltes. Des familles de Saskatchewan en étaient réduites à demander de l'aide aux organismes d'assistance sociale.

Le gouvernement ajoutait une taxe de 2c. par litre sur l'essence et le carburant diesel. Le député savait que le gouvernement revenait sur une promesse concernant les taxes sur le carburant et il n'est pas douteux qu'il aurait recommandé plus que cela.

J'espère vraiment que le député va nous annoncer cela ce soir. Je sais qu'il est très embarrassé. Je ne suis pas sûr qu'il ait assisté au sommet économique de Washington les 18 et 19 mars. Normalement, pour des choses semblables il voyage avec le premier ministre. Je sais qu'il n'a rien eu à voir dans l'impression de ce document et de ces mémoires, car on n'y mentionne pas le *Farm Bill* des États-Unis, un projet de loi qui va réduire d'au moins 30 p. 100 le revenu des agriculteurs de l'Ouest. L'ensemble des revenus agricoles du pays va baisser de 20 p. 100 en moyenne, pourtant, ce document ne mentionne pas la loi américaine qui en sera la cause.

Dans ce document on fait la liste de tous les différends entre le Canada et les États-Unis: les bois, le poisson, l'acier, l'article 21, l'amiante, les bardeaux, les rasoirs électriques, les moulages, les bras de monte-charges, etc.—mais du *Farm Bill* pas un mot.

Le premier ministre est allé à Washington pour parler des problèmes que connaissent nos deux pays et il n'a pas mentionné le *Farm Bill* qui va avoir un effet aussi dévastateur.

Avant d'aller au Japon, le premier ministre a découvert l'existence d'un problème dans le secteur agricole. Il a fait tout un cirque ici à Ottawa, il a survolé les Prairies, il a fait signe en passant, mais il n'a pas laissé beaucoup d'argent, et il a atterri à Vancouver pour inaugurer l'Expo avant de se rendre au sommet.

Il a fini par faire une déclaration mettant un terme au vol qu'il avait commencé à commettre en septembre, avec sa taxe sur l'essence de 2.5c. le litre. Il avait prélevé un demi cent de plus en janvier, par le biais de la taxe de vente. Il a mis fin à ce vol, et nous lui en sommes reconnaissants. Nous voudrions que cette décision soit rétroactive pour pouvoir dire qu'il n'a pas imposé cette taxe de 2.5c. le litre pendant que les agriculteurs étaient aux prises avec la pire sécheresse de nos annales et pendant que le député d'Assiniboia préparait son rapport.

Il a ajouté que le gouvernement pourrait décider de faire payer les consommateurs; le blocage des tarifs de transport du grain fourrager n'était que de la frime, bien sûr car le gouvernement avait jonglé avec les chiffres. Le gouvernement doit toujours décider quelle sera la fourchette des prix.

Le secrétaire parlementaire nous a dit que le gouvernement n'avait pas hésité à payer l'assurance-récolte, ni à faire les versements prévus dans le cadre de la stabilisation du prix du grain de l'Ouest, et nous en sommes heureux. Ce sont des programmes pour lesquels les agriculteurs versent une prime, et ils ont bien droit à des indemnités en cas de perte; le gouvernement leur en a versé.

Ne fût-ce que pour éviter de ternir sa réputation, le député d'Assiniboia doit absolument prouver aux agriculteurs de sa circonscription qu'il n'est pas une bouche cousue, qu'il est disposé à tout dévoiler. J'espère bien qu'il déposera son rapport avant 18 heures.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, d'abord il faut remarquer que s'il y a eu des applaudissements du côté du gouvernement, ils ne viennent pas d'un député du gouvernement. Il faudrait préciser, simplement pour compléter sur ce que mon collègue d'Algoma (M. Foster) vient de dire—et je suis fier de participer à ce débat ce soir—comme d'habitude, mon collègue d'Algoma a une mémoire sélective, il parle de réduction, de taxes sur l'essence et il oublie les milliards de dollars qu'eux-mêmes ont coûté à nos producteurs agricoles canadiens pendant de nombreuses années, et des taux d'intérêt de 18 et 20 p. 100. Ce que nous avons fait est absolument extraordinaire étant donné la conjoncture économique. A mon avis, mon collègue devrait réajuster sa mémoire.

Monsieur le Président, lorsque mon collègue d'Algoma tout comme mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) demandent encore le dépôt du rapport, je ne sais pas où ils ont pris cette habitude. C'est probablement au cours des vingt années de grande noirceur qu'ils nous ont fait connaître qu'ils ont pris cette habitude de se gargariser avec des rapports. Qu'est-ce qui est important pour les producteurs agricoles canadiens, monsieur le Président? Ce ne sont pas des rapports, ce sont des faits, des chiffres, des résultats. Ces résultats, nous les avons: des millions de dollars, très rapidement.

Mon collègue d'Assiniboia (M. Gustafson), après avoir été assigné à une responsabilité spécifique, s'est occupé de la chose avec le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ainsi que le premier ministre (M. Mulroney) et des décisions ont été prises immédiatement: 150 millions. Les paiements ont été annoncés aujourd'hui pour le reste des paiements de 64 millions. Ce sont des faits. Des décisions ont été prises rapidement. Ce ne sont pas les rapports qui sont importants. Ce sont les résultats.

Evidemment, puisque c'est un député de l'Ontario qui parle de cette question particulière, c'est presque par obligation puisque le parti libéral n'a jamais été un parti vraiment national et ce n'est pas pour demain non plus. Le parti progressiste conservateur, qui forme le gouvernement, est un parti réellement national. C'est ce qui fait une énorme différence avec nos collègues parce que, justement, nous sommes en mesure de prendre des positions dans le gouvernement actuel qui sont justes et raisonnables pour les agriculteurs et les citoyens canadiens.

Il est bien évident que nos collègues du parti libéral ne peuvent pas comprendre; c'est un parti régional. Ils ont des députés dans une couple de provinces et quelques-uns oubliés ici et là au Canada dans des régions comme mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) qui, évidemment, dans le cas du Nouveau parti démocratique peuvent se permettre de promettre n'importe quoi. Peut-être qu'ils ont remonté un peu dans les sondages, c'est bien évident, ils promettent à tout le monde ce que tout le monde veut avoir tout le temps. C'est facile cela parce qu'on sait qu'on ne formera jamais le gouvernement. Il n'y a pas de danger.

Monsieur le Président, il est bien évident que je sympathise avec l'Opposition; je sympathise avec mon collègue d'Algoma également. Il n'est pas facile d'être critique de l'Opposition officielle en matière d'agriculture. C'est une tâche bien ingrate étant donné les gestes que nous avons posés en agriculture depuis 18 mois. Je ne voudrais pas changer de place avec la sienne. Il est bien ingrat d'être obligé de se lever aujourd'hui pour essayer de trouver des poux, essayer de trouver quelque chose à dire sur les politiques gouvernementales en matière agricole. C'est une tâche bien ingrate. Tout comme son assistant de Glengarry—Prescott—Russell qui lui non plus ne trouve pas grand-chose à dire.

Quand on examine les statistiques, les centaines de millions de dollars que nous avons mis à la suite des sécheresses dans l'Ouest, quand on pense aux 40,000 producteurs agricoles de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan qui ont profité directement des mesures avancées, quand on pense également aux 700 millions de dollars aux paiements d'assurance-récolte pour au-dessus de 80,000 producteurs agricoles, ce sont là des faits, ce sont là des gestes posés. C'est de l'argent qui a été dépensé pour l'agriculture au Canada. Près de quatre milliards de dollars depuis 18 mois! Ce sont des gestes!

Eux, ce qu'ils veulent, ce à quoi ils ont été habitués, ce à quoi il nous ont habitués pendant 20 ans, c'est de rédiger des rapports. Rédiger des rapports et mettons les rapports sur des tablettes. Nommons d'autres personnes pour rédiger. Demandons à des amis de rédiger des rapports. Prenons les rapports et mettons-les sur les tablettes. C'est tout ce qu'on veut. C'est tout ce qui est important. Les résultats concrets ne sont pas importants. Mais ça, c'est changé. Nous, nous voulons des résultats concrets: moins de rapports, mais plus d'argent directement aux producteurs, directement dans l'économie. C'est cela notre gouvernement, monsieur le Président.

Monsieur le Président, de plus, si nous regardons les résultats, il y a eu concertation entre le gouvernement fédéral et les trois provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. Ce sont là des mesures concrètes, et ça, c'est important!

Monsieur le Président, j'en aurais encore long à dire, mais je vais laisser ma place à mon collègue . . .

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il nous reste deux ou trois minutes. Le député est-il prêt à répondre à une question?

Article 29 du Règlement

• (1750)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député demande le consentement unanime, si je ne m'abuse?

[*Français*]

Le député demande le consentement unanime de la Chambre pour poser une question au député. Y a-t-il consentement?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Non. Très bien. Le député de Bellechasse (M. Blais) continue son discours.

Une voix: Le député peut continuer.

M. le vice-président: Le député de Bellechasse peut-il continuer son discours ?

M. Blais: Monsieur le Président, oui, je peux continuer, c'est parce que j'attendais que mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) puisse s'asseoir. Avec ses 18 ans d'expérience à la Chambre des communes, moi je suis très inexpérimenté dans ce genre de choses . . .

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Blais: Si c'est un rappel au Règlement, je vais attendre . . .

M. Nystrom: Monsieur le Président, c'est un rappel au Règlement.

Avons-nous le consentement unanime de la Chambre pour poser une question?

Des voix: Non!

M. le vice-président: A l'ordre! Le consentement unanime n'a pas été accordé, nous allons donc poursuivre le débat avec l'honorable député de Bellechasse (M. Blais).

Une voix: Il ne reste que deux minutes . . .

M. Blais: Monsieur le Président, par simple politesse, j'avais mentionné juste avant que . . . probablement que mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) n'écoutait pas . . . j'en avais long à dire, mais que j'avais d'autres collègues qui brûlaient du désir d'ajouter quelques mots. Je pense que mon collègue de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) va prendre la relève, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue qui a eu l'amabilité de me céder le peu de temps qui nous reste. Je regrette qu'il en reste aussi peu, car je représente une circonscription du sud-ouest de la Saskatchewan, Swift Current—Maple Creek, qui, depuis quelques années, a souffert sans doute plus que les autres de la sécheresse, des invasions de sauterelles, du vent et autres calamités naturelles. C'est une circonscription de 55,000 habitants dont la plupart sont des exploitants agricoles et qui vivent tous directement de l'agriculture. Le sujet à l'étude est donc extrêmement important.

J'ai été sidéré d'entendre les propos du député d'Algoma (M. Foster), le critique de l'agriculture de l'opposition, avec qui j'ai récemment sillonné le pays avec le comité sur l'établissement du prix du blé. Il s'agit là d'une autre initiative agricole du gouvernement qui a d'importantes répercussions pour les céréaliculteurs du pays.

M. Boudria: C'est faux. Il s'agit d'une initiative du député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson). Ne laissez pas le gouvernement conservateur s'en attribuer le mérite.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je pense que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) complimente le gouvernement pour cette initiative et je l'en remercie.

Il est question d'un rapport, mais à mon avis les actes sont plus éloquents que les paroles. Le gouvernement n'a pas cessé d'agir.

Je demande au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) ce qu'il trouve de tellement mystérieux dans le plan de stabilisation du prix de grain de l'Ouest et la contribution que le gouvernement a versée pour aider les agriculteurs de l'Ouest, soit quelque 580 millions récemment et plus de 500 millions l'année dernière. Qu'y a-t-il de mystérieux là-dedans?

Parlons de la contribution fédérale-provinciale aux programmes d'assurance-récolte. Selon les chiffres du Syndicat du blé de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral consacre, chaque année, plus de 300 millions de dollars à ce programme. Il y a également le programme d'aide aux régions touchées par la sécheresse annoncés l'année dernière dans le cadre duquel le gouvernement a accordé 48 millions pour le bétail. Il y a 150 millions pour les dégâts causés aux cultures. Nous le devons directement aux efforts exceptionnels déployés par mon collègue, le député d'Assiniboia (M. Gustafson).

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais l'heure réservée à l'examen des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Comme il est 18 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 20 heures, heure à laquelle la Chambre se penchera sur le problème des incendies de forêt dans la région de l'Atlantique.

(La séance est suspendue à 18 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA FORESTERIE

LES INCENDIES DE FORÊT DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. le vice-président: Le député de Fundy—Royal (M. Corbett) a reçu la permission de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit les incendies de forêt dans la région de l'Atlantique.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, je suis content que l'article 29 du Règlement, la disposition qui prévoit la tenue d'un débat d'urgence, me fournisse l'occasion d'attirer l'attention de la Chambre sur la situation extrêmement grave où se trouve la région de l'Atlantique. Il s'agit des immenses brasiers qui ont enveloppé cette région, surtout les provinces du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, ces cinq ou six derniers jours. Comme vous le savez pertinemment, monsieur le Président, aux termes de l'article 29 du Règlement, le sujet du débat d'urgence doit relever de la compétence administrative du gouvernement et, à mon humble avis, il entre dans les responsabilités administratives du gouvernement de s'occuper de la question immédiatement, sinon, de la prendre au moins en considération sans tarder.

Le débat porte sur le désastre que d'immenses incendies de forêt a causé dans la région de l'Atlantique au cours de la dernière semaine. Les incendies ont été particulièrement dévastateurs dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve qui dépendent fortement de l'industrie forestière pour leur bien-être, les emplois de leurs habitants et le soutien de leur économie. Parce que ma connaissance de la situation au Nouveau-Brunswick est directe, je vous demande d'être indulgent, monsieur le Président, si je suis porté à en parler plus en détail que de la situation ailleurs dans la région. Cela ne diminue en rien l'importance de l'industrie foretière dans l'ensemble de la région de l'Atlantique.

Jusqu'à maintenant, quelque 130,000 acres de belles forêts auraient été détruits par le feu au Nouveau-Brunswick seulement. Il s'agit de belles forêts et même si, à ma connaissance, tous les incendies sont maîtrisés à l'heure actuelle, un certain nombre continuent encore de faire rage. Je voudrais faire un peu d'histoire avec vous, monsieur le Président, et vous rappeler que le Nouveau-Brunswick a connu son dernier grand incendie en 1944. Cette année-là, environ 170,000 acres de forêt ont brûlé. Dix ans auparavant, en 1934, un grand incendie avait détruit quelque 184,000 acres. Ces incendies ont plongé le Nouveau-Brunswick dans de grandes difficultés économiques. Même si ces deux incendies ont créé des difficultés économiques ayant des répercussions dans tout le pays, ils se sont quand même produits à des moments où la région dépendait beaucoup moins qu'aujourd'hui de l'économie nationale.

Il importe, je crois, de placer les choses en perspective. La récolte annuelle au Nouveau-Brunswick est de quelque 170,000 acres. Il est maintenant probable que plus de 170,000 acres seront détruits par les incendies qui ont déjà consumé une partie considérable des plus belles forêts de la province. Cela va nuire considérablement à l'économie de la province. Les incendies qui font rage dans le reste de la région de l'Atlantique, et surtout à Terre-Neuve—comme nous le savons, l'économie de Terre-Neuve repose en très grande partie sur l'exploitation forestière—ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard et à un degré moindre en Nouvelle-Écosse, vont avoir une incidence directe non seulement sur la région de l'Atlantique mais aussi sur tout le pays. L'exploitation forestière est l'une des plus importantes assises de notre économie.

Il importe, je crois, de souligner que le gouvernement a créé un nouveau ministère d'État chargé des Forêts, reconnaissant ainsi l'apport de l'industrie forestière à l'économie nationale. Vous savez sans doute, monsieur le Président, que c'est l'employeur le plus important au Canada. Par exemple, un emploi sur sept au Nouveau-Brunswick est directement lié à l'industrie forestière. Un emploi sur dix au Canada en général est directement lié à l'industrie forestière. Nos exportations nationales de produits forestiers nous ont permis de gagner plus en devises étrangères que toutes les exportations de pétrole, de minerai, de poisson et de denrées alimentaires ensemble. C'est un bien fort précieux. Cette ressource renouvelable est un atout appréciable dans toutes les régions du pays, notamment dans la région de l'Atlantique.

La création d'un nouveau ministère d'État chargé des Forêts par le gouvernement actuel a donné une nouvelle impulsion à une région qui compte énormément sur le secteur forestier au point de vue économique et a suscité parmi les citoyens de cette région un nouvel espoir en ce secteur. Les citoyens de la région de l'Atlantique estiment que l'établissement du nouveau ministère d'État améliorera leur situation au sein de la Confédération. Fait tragique, cette situation est gravement menacée à l'heure actuelle.

Le secteur forestier avait des retombées dont bénéficiaient tous les foyers au Canada. Je veux souligner de nouveau que l'industrie forestière est le secteur d'activité qui rapporte le plus de devises étrangères au Canada et c'est un des acheteurs les plus importants de produits fabriqués au Canada. Je peux assurer aux députés que, en raison de la situation économique très critique dans la région de l'Atlantique et du sort réservé aux jeunes chômeurs dans cette région, les récents événements sont une véritable tragédie.

• (2010)

Des milliers de jeunes des provinces de l'Atlantique comptent sur un changement d'attitude de la part des habitants de cette région à l'égard de cette industrie des plus précieuses. Il est utile de signaler qu'il existe peu de programmes de création d'emplois aussi valables et aussi rentables que ceux où l'on engage des jeunes pour planter et gérer les forêts du pays.

Article 29 du Règlement

Le Canada est un pays exportateur. Depuis qu'on nous a de nouveau promis d'améliorer les accords commerciaux avec nos voisins du Sud, ce fait est devenu encore plus important. Les Canadiens de l'Atlantique attendent avec enthousiasme les possibilités que l'accroissement des échanges nous offrira en tant que partenaire commercial naturel dans l'axe nord. La proximité géographique des États de la Nouvelle-Angleterre et de leur vaste marché de 48 millions d'habitants en a fait et continuera d'en faire un potentiel extrêmement intéressant. Il est évident que nos produits forestiers dont nous dépendons tant joueront un rôle important dans ces échanges.

Dans le contexte général, le nombre d'hectares touchés n'a pas été extrêmement élevé. Il équivaut probablement à moins de 4 p. 100 de la superficie boisée du Nouveau-Brunswick et à beaucoup moins pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Néanmoins, nous devons reconnaître que toute modification du fragile équilibre économique qui prévaut dans les provinces de l'Atlantique en général, et dans chacune d'entre elles en particulier, aura un effet catastrophique sur la vie des habitants. Après tout, en tant que gouvernement, nous nous préoccupons du bien-être et des moyens d'existence des gens que nous représentons.

A mon avis, ceux d'entre nous qui n'ont pas eu l'occasion de visiter ces régions ne peuvent pas se faire la moindre idée de l'étendue des dégâts. J'ai eu l'occasion de me rendre sur les lieux. J'habite près de l'un des principaux foyers d'incendie de la région de Camp Gagetown et je vous en parlerai dans quelques instants. On est vraiment ébranlé jusqu'au fond de soi, c'est le moins qu'on puisse dire, en traversant cette région qui, la semaine précédente, était magnifique avec son merveilleux feuillage vert et qui nous rappelle maintenant l'enfer de Dante. Tout cela est bouleversant.

Dans les quelques instants dont je dispose, je voudrais montrer comment l'industrie forestière des provinces de l'Atlantique est essentielle à l'économie nationale. Comme je l'ai dit, et il est essentiel de reconnaître l'importance de ce fait pour les Canadiens de l'Atlantique, l'industrie forestière qui s'étend du Pacifique à l'Atlantique représente une entreprise de plusieurs millions de dollars. C'est la plus importante industrie du Nouveau-Brunswick et elle est évidemment essentielle aux économies de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, du nord de l'Ontario et du nord des provinces des Prairies.

Le secteur forestier est le princal fournisseur d'emplois au Canada. Il fait travailler directement et indirectement 450,000 personnes, et verse annuellement plus de 10 milliards en rémunération. Il est notre premier apporteur de devises. Le grave revers que nous avons subi au Canada atlantique va être très difficile à compenser pour le pays et pour le gouvernement. Il représente des reculs qu'on imagine mal pour la reprise économique. La valeur en dollars de ce recul est pour l'instant très difficile à chiffrer. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les conséquences économiques vont en être importantes.

Le secteur forestier du Nouveau-Brunswick fournit environ 16,000 emplois directs et 20,000 emplois indirects. Comme je l'ai dit, cela représente un emploi sur sept au Nouveau-Brunswick. Ce secteur représente plus de un milliard pour la province.

J'estime que les pertes subies doivent s'examiner en fonction du temps qu'il faut pour faire pousser une forêt. J'ai mentionné deux grands incendies de forêts qui étaient déjà survenus. Un des malheurs de la situation actuelle, c'est que les forêts qui avaient été dévastées en 1934 et en 1944 étaient juste sur le point de redevenir productives. Une partie de leur superficie a été de nouveau carbonisée.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner l'effort tout à fait considérable fourni par les milliers de personnes et les services de pompiers bénévoles du Canada atlantique, qui ont prêté leur concours à l'extinction de ces foyers d'incendie. Ils ont risqué leur vie au cours de la dernière fin de semaine. Au Nouveau-Brunswick seulement, des centaines de personnes ont répondu à l'appel de cette situation grave et très dangereuse, sans penser à leur sécurité propre, afin de sauver des maisons, des biens et sûrement des vies humaines.

Je répète que j'y étais. J'ai vu de mes propres yeux, sur les lieux même. J'étais dans une localité où l'ordre d'évacuation avait été donné. Dans la région de Gagetown d'où je viens, les militaires ont reconnu que l'incendie en question a été amorcé par le tir d'obus de combat. Cet après-midi, j'ai demandé au gouvernement de prendre ses responsabilités et de faire en sorte que les habitants de cet endroit, dont certains ont perdu leur maison ou des centaines d'acres de bois, soient convenablement et équitablement indemnisés.

Je sais gré au ministre associé de la Défense (M. Andre) de sa réponse, même si je suis un peu préoccupé par la réserve qu'il a faite quand il a dit en substance: «si le gouvernement en assume la responsabilité». Dans une déclaration du personnel du ministère de la Défense nationale on a reconnu que l'armée était effectivement à l'origine de ces incendies. Reste à voir comment cette question sera abordée dans les jours et les semaines à venir. Cependant, j'espère que le gouvernement agira avec compassion et répondra de façon constructive aux craintes de ces gens à la suite de la perte totale qu'ils ont subie.

Une fois de plus, je vous rappelle qu'il nous est très difficile d'imaginer cette situation. Sans l'aide des services de pompiers volontaires dont 18 venaient de ma circonscription et des régions avoisinantes, qui ont répondu à ce sinistre dans la région de Gagetown, il est difficile d'imaginer l'ampleur des dégâts qu'aurait subis la région. En parcourant la région en automobile, j'ai vu une maison au beau milieu des bois, manifestement placée là à cause de la solitude et de la tranquillité des lieux, qui avait été épargnée par les flammes. Cependant, tous les arbres qui l'entouraient, avaient été détruits par l'incendie. On a plusieurs exemples de ce genre de chose. Ce n'est que grâce aux efforts héroïques des services de pompiers volontaires qu'on a pu sauver des maisons. Malheureusement, cette catastrophe a modifié tout un mode de vie.

Je suis persuadé que ce soir, des gens assis dans leur maison au milieu d'un paysage dévasté par les flammes pensent qu'il aurait probablement beaucoup mieux valu que leur maison soit détruite aussi. C'est un fait, cependant, que les gens sont disposés à accepter l'inévitable. Ils espèrent maintenant que le gouvernment agira de façon juste. Je suis sûr que c'est ce qu'il fera.

L'économie de la région de l'Atlantique est, au mieux, fragile. Une catastrophe de cette proportion nuit radicalement à notre prospérité économique. J'exhorte le gouvernement fédéral de concert avec les gouvernements provinciaux à mettre en oeuvre des programmes destinés à venir en aide aux Canadiens de la région pour qu'ils s'adaptent à la situation très difficile qu'ils ont vécue et vivent encore dans certains coins.

• (2020)

Le gouvernement devrait se pencher sur le fait que les Canadiens de la région de l'Atlantique éprouvent maintenant des difficultés économiques accrues dont ils se seraient bien passés dans une région où le taux de chômage est inacceptable, sinon pire. Je peux garantir au gouvernement que nous, de la région de l'Atlantique, ne voulons pas l'aumône. Cependant, nous réclamons une politique qui aidera à soutenir le secteur forestier de la région, et par la suite, au niveau national, le temps que nous puissions nous relever de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. Nous ne pourrons faire face à ce problème sans l'aide de tous les niveaux de gouvernement.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de soulever cette question à la Chambre, et j'attends avec impatience de connaître la position de mes collègues de la région de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de participer à cet important débat d'urgence sur la situation des feux de forêts qui ont ravagé les provinces de l'Atlantique.

Tout d'abord, je voudrais offrir des louanges au député de Fundy—Royal (M. Corbett) pour avoir bien voulu demander à la Chambre de considérer sa motion, une motion sur un débat d'urgence sur cette situation dans les provinces de l'Atlantique.

J'y apporte mon entière collaboration et j'espère que les autres députés du Nouveau-Brunswick et de l'Atlantique, ainsi que tous les députés de cette Chambre, y apporteront leur appui.

Sans doute, monsieur le Président, nous avons entre les mains une situation urgente qui a nécessité et qui nécessite encore une coopération constante parmi plusieurs groupes impliqués pour empêcher que la situation ne s'aggrave. Même si les feux sont maintenant moins forts, et que la situation semble sous contrôle, on peut quand même catégoriser de désastre la situation qui a prévalu cette dernière semaine.

Monsieur le Président, c'est un désastre, et si on s'en tient à la province du Nouveau-Brunswick, 140,000 arpents ont brûlé; plus de 60 feux de forêts ont fait rage. Et 140,000 arpents, c'est 25 fois plus de feux que nous avons eus l'an dernier; 140,000 arpents, c'est tout près de la récolte d'une année, toute la récolte d'une année. Alors, on peut dire que nous avons perdu l'équivalent de tout le bois qu'on pourrait couper dans un an, ce qui représente des millions et des millions de dollars à l'économie de la province du Nouveau-Brunswick et, bien sûr, des milliers d'emplois. Je suis certain que les feux qui ont fait des ravages à Terre-Neuve étaient d'une importance semblable à ceux du Nouveau-Brunswick.

Ce débat, monsieur le Président, est de première importance pour la province du Nouveau-Brunswick, parce que l'industrie de la forêt est une des industries les plus importantes si ce n'est pas la plus importante.

J'aimerais signaler quelques données, comme l'a fait mon collègue de Fundy—Royal qui montrent bien l'importance de ce secteur chez nous. Premièrement, 33 des 67 communautés industrielles vivent du secteur forestier. Au total, le Nouveau-Brunswick possède le plus haut pourcentage de terres en production forestière parmi les provinces canadiennes. En fait, la province a 6 millions d'hectares de forêts, ce qui représente 58 p. 100 de toute la surface terrestre de la province. Là-dessus la Couronne détient 49 p. 100 des terres forestières, dont 2 p. 100 appartiennent au gouvernement fédéral. Dix-huit pour cent des forêts appartiennent aux grandes entreprises, tandis que des propriétaires privés possèdent 33 p. 100 des terres, ce qui n'est pas peu dire. Vous comprendrez donc, monsieur le Président, qu'avec autant de forêts le Nouveau-Brunswick dépend grandement de ce secteur.

Si on se penche du côté économique, on constate que le nombre total de bois produit grâce à l'industrie forestière est de 515 millions de mètres cubes, 55 p. 100 étant constitués de bois mou et 35 p. 100 de bois dur; sans contredit la forêt est l'industrie la plus importante chez nous au Nouveau-Brunswick.

La valeur brute du total de la production est de plus de un milliard de dollars. Cela représente pratiquement le quart de tous les biens produits dans la province du Nouveau-Brunswick.

Si on regarde du côté des exportations, on constate que le secteur forestier constitue 39 p. 100 des exportations totales de la province. Avec des chiffres aussi révélateurs, on saisit davantage l'impact dévastateur qu'ont eu les plusieurs dizaines de feux qui ont ravagé une partie importante de cette richesse essentielle à l'économie de ma province, une économie qui, à l'exemple des trois autres provinces Atlantiques, est parfois chancelante.

Dans l'Atlantique, monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que le problème de développement régional n'est pas nouveau. Notre économie est largement dépendante de l'aide gouvernementale. Malheureusement, cette année le sort semble s'acharner sur nous comme si on pouvait se le permettre.

Le taux de sans-emploi chez nous s'élève encore à 15 p. 100. Aucun progrès n'a été effectué de ce côté au cours de la dernière année. Le taux de chômage chez les jeunes est encore pire que ces 15 p. 100 que les adultes connaissent. Selon les dernières statistiques, il se chiffrait à 30 p. 100. C'est complètement inacceptable. Or, avec la perte que le Nouveau-Brunswick vient d'enregistrer par les nombreux feux de forêt, ces derniers n'auront pas fait que de brûler des forêts: Ils auront brûlé des emplois et même des maisons et dispersé des familles.

Puisque le secteur forestier est si important au Nouveau-Brunswick, il est évident que plusieurs emplois sont directement et indirectement reliés à ce secteur. En fait, les chiffres sont de bons indicateurs. L'industrie forestière procure à elle seule 16,000 emplois directs. Vingt mille autres emplois dépendent indirectement de cette même industrie. Et pour être plus clair, au Nouveau-Brunswick, un «job», un emploi sur sept

Article 29 du Règlement

relève de l'industrie forestière. C'est donc dire qu'une personne sur sept travaille dans la forêt. C'est beaucoup. Et cela rapporte chaque année 250 millions de dollars en salaires à ceux qui y travaillent.

Alors cette perte—d'autant plus qu'elle constitue une perte d'arpents de boisés—représente des pertes de centaines d'emplois et ce n'est certainement pas drôle lorsqu'on regarde pour demain. Étant donné un taux de chômage—le deuxième plus important au pays—bien au-dessus de la moyenne nationale, l'avenir n'est pas rose. Je me vois dans l'obligation d'avouer qu'il n'y a rien qui semble vouloir dire le contraire.

• (2030)

Encore dernièrement, le gouvernement fédéral a coupé les fonds destinés aux programmes de stratégie de l'emploi. Aucun fonds n'ont encore été alloués pour la présente année fiscale. Les fonds sont gelés, tandis que des centaines de projets ont été présentés. Les gens veulent travailler. Ce sont de braves gens, ils ne demandent qu'à travailler.

Plusieurs d'entre eux, plusieurs communautés attendent que leurs projets soient acceptés afin de créer ces emplois, mais le gouvernement attend toujours. Qu'est-ce qu'il attend? Que le taux de chômage soit encore plus haut? Il est déjà inacceptable.

Avec un désastre comme celui que vient de connaître le Nouveau-Brunswick, je demande expressément au gouvernement et surtout à mes collègues d'en face qu'ils fassent des pressions auprès du gouvernement afin que ce dernier agisse dans les plus brefs délais. Il faut immédiatement que des mesures encourageantes soient entreprises. Le problème de l'emploi au Nouveau-Brunswick . . . Excusez-moi, monsieur le Président, j'ai une mauvaise grippe qui s'en vient, ça n'a rien à voir avec les feux de forêt. Alors, je disais que le problème de l'emploi au Nouveau-Brunswick exige que l'on prenne des mesures tout de suite, et cela nous fait réaliser en fait, ce drame qui nous arrive, le besoin de créer des emplois parce que 15 p. 100 de chômage, c'est beaucoup trop, il faut absolument mettre ces gens au travail.

Les conséquences aussi de ce ravage ne se limitent pas seulement aux effets sur l'économie, il y a eu également des effets sur plusieurs familles qui ont été affectées. Au fait, plusieurs maisons, bâtiments, granges et lots boisés privés ont passé aux flammes. Il faut se demander en ce moment, monsieur le Président, si le gouvernement ne doit pas venir en aide à ces familles. On peut comparer l'incendie aux autres désastres naturels telles les inondations, les tempêtes, situations auxquelles le gouvernement a souvent apporté son aide. Alors, monsieur le Président, je pose la question: Est-ce que le gouvernement va leur venir en aide dans ce cas-ci? Je pense sincèrement qu'il le devrait, et je crois aussi sincèrement que mes collègues du Nouveau-Brunswick le croient aussi. Certainement le gouvernement fédéral doit discuter immédiatement l'affaire avec les provinces pour déterminer un plan d'action car c'est des plus urgents.

D'autre part, le gouvernement semble responsable de l'action des militaires de la base Gagetown qui ont commencé un des plus gros incendies dans la province. Maintenant, je pense que les autorités militaires ont avoué et accepté la responsabilité du feu qui a ravagé cette base, et de ce même feu qui a fait brûler des demeures. Cet après-midi, on nous répondait en Chambre qu'on allait instituer une enquête pour savoir qui avait la responsabilité. Je souhaite de tout mon coeur que cette enquête soit faite dans les plus brefs délais possibles, et je pense qu'il serait juste pour le gouvernement d'offrir dès maintenant un appui à ces familles parce qu'actuellement ces gens-là sont dans la rue, les demeures sont passées au feu. Alors, je crois que nous avons une responsabilité et que nous nous devons de penser à ces gens et de leur venir en aide.

Mais ce feu de Gagetown n'était qu'un seul feu parmi les 60 autres. Près de ma circonscription, un feu a commencé dans le parc national de Kouchibouguac, une région qui attire chaque année des centaines de milliers de visiteurs. Heureusement, ce feu a été contrôlé avant que trop de dommages n'aient été faits. Hier, j'ai survolé cette région et j'ai pu apprécier le travail que les volontaires ont fait lorsqu'ils ont combattu les feux de forêt. La situation dans les forêts du Nouveau-Brunswick était explosive. On peut voir du haut des airs où le feu a brûlé, et par plusieurs endroits il a fait des sauts de 100 mètres ou même plus.

Cela, pour dire que les gens qui combattaient ces feux mettaient leur vie en danger. Pour la plupart ils étaient volontaires. J'aimerais ici reconnaître le travail de ces gens, leur dévouement, le fait qu'ils ont bien voulu sortir de chez eux, aller mettre leur vie en péril afin de sauver la forêt du Nouveau-Brunswick.

J'aimerais aussi en profiter pour remercier les autres provinces qui sont venues nous aider ainsi que l'État du Maine qui a contribué. Et je vous dis que les gens de l'Atlantique n'oublieront pas cette aide, ce geste qui a été posé par des amis.

Puisque plusieurs incendies ont été causés par des fautes humaines, probablement de la négligence, ne devons-nous pas donner une meilleure éducation au public? J'ai entendu, lors d'un reportage en fin de semaine, des gens dire que cela ne leur faisait pas tellement de différence si la forêt partait parce qu'elle appartenait à des grandes entreprises. Je crois qu'il faut profiter de cette situation pour dire aux gens que la forêt leur appartient. C'est notre patrimoine. Il faut y prendre garde. Et, on devrait surtout profiter de l'occasion pour créer des emplois.

Je mentionnais tantôt que nous avons un taux de chômage très élevé. C'est vrai. C'est inacceptable. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour créer de nouveaux programmes de reboisement? Et lorsque les gens diront: La forêt ne donne pas autant d'emplois qu'on le croit parce qu'on fait toute la récolte avec des machines. Eh bien, nous pourrions faire la «reforestation» avec du travail de personnes et non des machines. Et c'est ce que les gens veulent. Ils veulent de l'emploi. Ils veulent participer à l'économie. Ils ne veulent pas seulement rester chez eux et retirer de l'assurance-chômage ou du bien-être. Ils veulent de l'emploi. Alors peut-être qu'on pourrait de cette situation, qui quand même est un désastre, tirer une leçon? Et on pourrait peut-être finalement en tirer profit?

Alors, j'exhorte le gouvernement à mettre en place des programmes de reboisement, des programmes qui permettraient aux gens d'aller travailler, d'aller sauver le bois qui a été détruit parce que je crois qu'on peut quand même sauver une certaine partie de ce qui a été brûlé.

Maintenant, j'aimerais en guise de conclusion, monsieur le Président, vous dire que c'est le temps pour le gouvernement

d'agir. Il ne s'agit pas seulement ici d'offrir des voeux pieux. Cela ne suffira tout simplement pas. Il faut absolument passer à l'action, trouver une façon de rétablir ce que nous avons perdu tout en donnant des emplois aux personnes de l'Atlantique.

J'aimerais aussi dire que je suis heureux que ce débat ait lieu, je suis heureux de contribuer à ce débat, je suis heureux de participer avec mes collègues du Nouveau-Brunswick et de l'Atlantique, peu importe le parti auquel ils appartiennent. Parce que, monsieur le Président, si nous pouvons accomplir quelque chose ici ce soir, faire en sorte que le gouvernement accepte ses responsabilités et réagisse dans un bref délai à cette situation, nous aurons fait beaucoup. Parce que je vois que si nous pouvons accomplir quelque chose ici ce soir, je me dis que nous serons prêts à entreprendre un autre débat qui va être d'une très grande importance pour le Nouveau-Brunswick, celui des ateliers du CN à Moncton qui représentent 1,200 emplois pour la région du sud-est. Je suis sûr qu'à ce moment-là aussi mes collègues du Nouveau-Brunswick sauront prendre la parole et défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick.

Alors, comme je le disais, monsieur le Président, le temps est venu d'agir et plusieurs choix s'offrent au gouvernement. Par une bonne planification et surtout des fonds, on peut se permettre de croire que tout est loin d'être perdu. Il faut une volonté politique; une volonté politique qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été trop évidente, sinon absente.

Si l'intérêt des provinces Atlantiques est une priorité pour ce gouvernement, monsieur le Président, l'heure est venue de le prouver.

• (2040)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je donne la parole au ministre associé de la Défense nationale (M. Andre).

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. D'après le précédent établi à la Chambre, pour quelque débat que ce soit, au tout début de ce débat, chacun des trois partis doit pouvoir faire entendre un de ses députés. Après, la présidence peut donner la parole à qui elle veut. Toutefois, l'intervenant du Nouveau parti démocratique ne s'est pas encore fait entendre. Le député de Skeena (M. Fulton) s'était très certainement levé pour demander à prendre la parole.

M. le vice-président: Comme le sait le député, il n'existe pas d'ordre de préséance à la Chambre pour les intervenants. Il est de l'entière discrétion de la présidence d'en décider et celle-ci s'emploie à assurer un certain équilibre dans la liste des intervenants en fonction du sujet et du nombre des présences de chaque parti à la Chambre. La présidence compte donner la parole au ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) et ensuite au député de Skeena.

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, la gravité des événements qui se sont produits dans l'est du Canada ces jours derniers et, à bien des égards, leur caractère tragique, surtout en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, préoccupent au plus haut point le gouvernement et les ministériels. Fait significatif, malgré un programme très chargé, le premier ministre (M. Mulroney) est le seul chef de parti à qui cette question semble assez importante pour justifier sa présence à la Chambre, ce soir, afin de prendre part au débat.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En dépit de votre décision antérieure, je sais pertinemment que le Règlement interdit aux députés, qu'ils soient ministres ou non, de faire des observations sur la présence ou l'absence de députés.

M. le vice-président: Le député a tout à fait raison. Le ministre associé de la Défense nationale peut poursuivre le débat.

M. Andre: Monsieur le Président, le député a raison. J'espère qu'il s'en souviendra et qu'il le rappellera souvent aux membres de son caucus lorsque, à la période des questions, l'occasion se présentera de faire pareilles observations. J'estime important de signaler la présence du premier ministre et l'intérêt qu'il porte au désastre naturel qui a bouleversé les provinces de l'Atlantique.

Sauf en ce qui concerne les terres fédérales, notamment les Territoires du Nord-Ouest, la question des incendies de forêt est de compétence provinciale. Cependant, au cours de la dernière décennie, l'expérience nous a montré qu'il s'agissait d'un problème national. En outre, le gouvernement a reconnu que l'approvisionnement soutenu en produits forestiers et l'amélioration de la gestion forestière étaient des préoccupations d'ordre national.

De concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur forestier, nous consacrons des fonds importants à la gestion des forêts. Au cours des prochaines années, dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales sur la mise en valeur des ressources forestières, nous prévoyons dépenser 1.1 milliard de dollars à ce titre d'un bout à l'autre du Canada. Il s'agit d'un investissement important et si nous voulons atteindre nos objectifs présents et futurs en matière de production forestière, il faudra réduire sensiblement les pertes dûes aux incendies de forêt.

Pour ce faire, le gouvernement fédéral contribue largement aux programmes forestiers des provinces en concluant des accords de mise en valeur des ressources forestières, par l'achat d'avions-citerne et en appuyant financièrement le Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt situé à Winnipeg, dont le but est de partager des informations et des ressources sur la lutte contre les incendies de forêt. Les provinces paient les deux tiers des frais de l'organisme et le gouvernement fédéral verse le reste. En cas de nécessité, l'organisme coordonne l'aide entre les provinces. Par exemple, la semaine dernière, lors de l'incendie qui a fait rage près de Gagetown dans le sud du Nouveau-Brunswick, deux avions-citerne CL-215 ont été prêtés par le Québec pour combattre le sinistre.

Soit dit en passant, il existe également une entente formelle entre le Canada et les États-Unis selon laquelle les organismes provinciaux et fédéraux peuvent traiter directement avec les organismes fédéraux américains sans passer chaque fois par une procédure d'approbation compliquée. C'est ainsi que l'État du Maine a pu prêter des bombardiers d'eau au Nouveau-Brunswick. Le Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt coordonne ces échanges de moyens internationaux.

Article 29 du Règlement

Nous avons également entrepris de renforcer nos moyens de lutte aérienne par l'intermédiaire d'un programme de coopération avec les provinces suivant lequel, 29 CL-215 seront disponibles en 1988, douze pour les provinces et dix-sept pour le gouvernement fédéral. Quatre des appareils fédéraux seront basés dans les Territoires du Nord-Ouest et les treize autres seront loués aux provinces contre un montant nominal. Toutes les provinces ont accepté de participer aux opérations de lutte contre les incendies de forêt sous la direction du Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêts qui relève d'une entente sur le partage des ressources mutuelles.

Nous vivons une véritable catastrophe depuis deux semaines. Le temps sec et chaud est la cause de l'incidence élevée des feux de forêt dans les deux provinces concernées. On a assisté non seulement à la destruction de milliers d'acres de forêt, mais aussi de maisons et de biens personnels. Des vies et des villages ont ausssi été menacés par le feu. Nous n'avons pas eu, heureusement, à déplorer des pertes de vie, mais j'imagine la peine qu'ont dû éprouver ceux qui ont assisté à la destruction de leurs biens.

Les Forces armées canadiennes stationnées à Gagetown ont contenu deux incendies de forêts majeurs dans leur secteur de manoeuvres jeudi dernier. Le plus grave des deux a même franchi les coupe-feu dressés dans ce secteur, menaçant ainsi le village de Upper Gagetown. Un millier de personnes ont dû être évacuées. Enfin, grâce aux efforts concertés de 400 militaires, de bon nombre de civils locaux et avec le concours des avions-citernes provinciaux, on a fini par maîtriser le feu samedi dernier et les habitants ont pu regagner leur domicile.

Un autre feu de forêt d'envergure, dans la région de Tracadie, a ravagé quelque 60,000 acres de forêt. On a fait appel à l'armée pour pouvoir en venir à bout. Des effectifs de 200 hommes du deuxième RCR de Gagetown, ont été dépêchés sur les lieux vendredi dernier. Ils sont parvenus à maîtriser l'aile de l'incendie qui menaçait les secteurs habités. Les sapeurs-pompiers de la base des Forces armées canadiennes de Chatham ont aidé les pompiers locaux à contenir le feu qui menaçait le village de Douglastown et ceux de la base des Forces armées canadiennes de Moncton ont combattu un incendie plus petit, dans le village de Dieppe, qui menaçait le dépôt de ravitaillements de la base. Le commandant de la base a mobilisé ses troupes jusqu'à ce que l'incendie soit maîtrisé.

Vendredi dernier, à Terre-Neuve, lorsque le feu a menacé les villes de Grand Falls et de Windsor, il a fallu évacuer les habitants les plus exposés. A la demande de la GRC, la milice locale a aidé à diriger la circulation et à assurer la sécurité des maisons et immeubles évacués. Par ailleurs, une troupe de 50 hommes de la compagnie de Grand Falls du 2e Royal Newfoundland Regiment a été déployée et a aidé les forces policières jusqu'à dimanche, lorsque l'incendie a été maîtrisé. Je suis fier de l'aide apportée par le personnel de nos forces armées.

On a beaucoup parlé de la cause des incendies près de la base des Forces armées canadiennes de Gagetown dont deux étaient très sérieux. Le pire des deux s'est propagé malgré un coupe-feu pour venir menacer la ville de Upper Gagetown. Dès que j'ai appris la nouvelle, j'ai immédiatement ordonné une enquête. Le commissaire aux incendies avait déjà quitté le quartier général de la force mobile à Saint-Hubert pour Gagetown afin d'enquêter personnellement sur la cause de l'incendie. J'ai donné des ordres pour qu'une commission d'enquête soit constituée immédiatement et qu'elle fasse diligence pour découvrir au plus tôt les causes de l'incendie, et pour que l'on puisse indemniser sans délai et, comme je l'ai déclaré plus tôt aujourd'hui, généreusement, quiconque a souffert des pertes personnelles à cause de l'incendie.

• (2050)

C'est avec un certain embarras que je dois avouer que nous avons une certaine expérience de ce genre de choses. Il est arrivé que des manoeuvres effectuées par l'armée en service commandé causent des dommages à la propriété individuelle. Il existe une procédure où interviennent des commissions d'enquête. Je veillerai en particulier à ce que cette commission d'enquête ne prenne pas beaucoup de temps ou ne se perde pas en des disputes judiciaires inutiles. L'argent dépensé devrait servir à indemniser, là où c'est justifié, les gens qui ont subi des dommages et non à payer des frais d'avocat accumulés après des semaines et des mois de procès.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Je suis persuadé que cela ne se produira pas et je promets à la Chambre que je surveillerai attentivement la situation. Je ne veux pas préjuger des conclusions de la commission d'enquête, mais j'ai donné ordre aux militaires de ne pas chercher de moyens légalistes de se dérober à leurs responsabilités. Par ailleurs, ils doivent mener une enquête juste et appropriée. Je ne fais pas appel à la patience. Si le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) ou mon collègue le député de Fundy—Royal (M. Corbett), étant donné que leur circonscription est située près des zones sinistrées, ont des renseignements qui me seraient utiles dans la poursuite de l'objectif que nous partageons tous, je les invite à me contacter. Je crois que nous avons des intérêts communs à cet égard.

La seule autre observation que j'aimerais faire à ce moment-ci consiste à signaler à la Chambre l'existence d'une entente fédérale-provinciale d'assistance financière en cas de désastre. Elle est administrée par Planification d'urgence Canada qui, bien qu'entité distincte, relève du ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et dont je suis chargé. Cet arrangement existe depuis une quinzaine d'années et vise à fournir de l'aide quand surviennent des dommages à la propriété ou aux particuliers résultant de désastres naturels. Il prévoit le partage des frais. Ainsi, les provinces doivent d'abord assumer $1 de frais par habitant résidant sur leur territoire. Ainsi, au Nouveau-Brunswick, le gouvernement de cette province devrait assumer la première tranche de $750,000. Pour les $2 suivants, le gouvernement fédéral et la province devraient assumer chacun la moitié de 1.5 million de dollars de frais. Pour la tranche suivante de $2, soit l'équivalent de 1.5 million de dollars, le gouvernement fédéral assumerait 75 p. 100 des frais et le gouvernement provincial 25 p. 100. Le gouvernement fédéral assumerait ensuite 90 p. 100 des frais supplémentaires, alors que la province en assumerait 10 p. 100.

Il existe donc une formule raisonnable et très généreuse, sans limite quant aux dépenses totales, pour dédommager financièrement les victimes de désastres naturels. C'est le gouvernement provincial qui doit prendre l'initiative d'y recourir.

Cette aide, c'est lui qui doit la demander. L'entente prévoit un paiement intérimaire avant que ne soit fixé le montant définitif et toutes les demandes sont soumises en tant que réclamations consolidées, sujettes ensuite à la vérification du ministère des Approvisionnements et Services. Le gouvernement provincial est parfaitement au courant de cet arrangement. Sans doute le ministre compétent, M. Jackson, va-t-il étudier les choix qui s'offrent à lui à cet égard. Je tiens simplement à signaler que nous avons eu recours à cette entente à plusieurs occasions, tout récemment pour indemniser les victimes d'une inondation survenue il y a moins d'un mois dans les Territoires du Nord-Ouest. L'entente existe pour les provinces qui veulent y recourir.

Les désastres naturels sont justement cela, des désastres. Nous préférerions qu'ils ne surviennent pas. Nous nous réjouissons qu'en l'occurrence il n'y ait pas eu perte de vie. Nous regrettons les dommages à la propriété. J'espère et je crois que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour indemniser autant que possible ceux qui ont subi des dommages matériels. La belle preuve que le gouvernement se préoccupe du sort des entreprises forestières, c'est qu'il existe un ministère d'État aux Forêts, et qu'il affectera des sommes très importantes à l'aménagement forestier durant les prochaines années; par ailleurs, nous nous intéressons beaucoup au matériel de lutte contre les incendies de forêts. C'est un aspect important de notre programme d'aménagement forestier.

Des voix: Bravo!

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les incendies de forêts survenus dans le courant de la semaine dans l'est du Canada sont très lourds de conséquences, et je suis heureux que nous ayons l'occasion de tenir un débat d'urgence à ce sujet. Ces incendies ont entraîné d'énormes pertes dans les forêts nationales et provinciales ainsi que dans les boisés privés. Les incendies ont touché surtout Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Terre-Neuve a connu les pires incendies depuis 25 ans. Environ 17 incendies importants ont détruit 81,000 hectares de forêts, soit plus de 300 milles carrés, une superficie plus vaste que celle de certains pays.

C'est en 1961 que sont survenus les pires incendies à Terre-Neuve; 4 p. 100 du territoire de la province ont été rasés. Environ 400,000 hectares de forêts ont été détruits et 8,600 personnes ont dû être évacuées car leur maison risquait d'être la proie des flammes. C'est au Great Gull Lake et à Westport, sur la côte nord-est de Terre-Neuve, que les incendies ont été les plus graves. Des bombardiers d'eau avaient été envoyés de Saskatchewan pour essayer d'éteindre certains de ces incendies très étendus. Samedi dernier, un millier de personnes ou plus ont été évacuées de chez elles à Grand Falls et près de Windsor à Terre-Neuve, ainsi qu'à Gander et près de Baie Verte.

En même temps, au Nouveau-Brunswick, la presque centaine de feux de forêt de la région entraînaient l'évacuation de plus de 1,000 personnes. Au Nouveau-Brunswick, ces incendies ont ravagé l'équivalent de presque une année complète de récoltes, et ont dévasté en une semaine 25 fois plus de surface forestière que durant toute l'année dernière, soit 40,000 hectares ou plus de 150 milles carrés. Comme l'a fait remarquer un précédent intervenant, des dizaines de milliers d'hectares de broussailles et de taillis ont aussi été dévastés. Il y a eu une cinquantaine d'incendies au Nouveau-Brunswick dont 11 étaient hors de contrôle à un moment ou à un autre de la fin de semaine dans la région de Newcastle, en particulier près de Tracadie, qui avait été rasée par le feu en 1935. Une grande partie des arbres qui ont brûlé près de Tracadie étaient parvenus à maturité et étaient sur le point d'être récoltés.

Les travailleurs de l'industrie forestière, les travailleurs du gouvernement, les volontaires et l'Armée du salut ont accompli de grands efforts. De multiples héros dont on n'a pas encore parlé ont risqué leur vie à protéger des maisons et des propriétés et à essayer d'éteindre certains de ces grands incendies. L'Ontario a envoyé un avion-citerne Canadair 215 au Nouveau-Brunswick. D'autres avions, 35 au total, ont participé à la lutte contre les incendies, notamment des avions du Québec et, comme l'a signalé le ministre associé de la Défense (M. Andre), dans le cadre de notre accord avec les États-Unis, des avions venus du Maine.

L'une des questions auxquelles le gouvernement n'a pas encore répondu est celle de savoir ce que vont devenir les propriétaires privés de forêt. C'est manifestement et essentiellement une responsabilité provinciale, et nous ne pouvons qu'espérer une déclaration conjointe rapide des gouvernements fédéral et provincial, notamment sur le reboisement de certaines de ces exploitations privées et des terres domaniales qui ont été ainsi dévastées.

Une des choses que je trouve bizarres, c'est que les sociétés ont déclaré, hier et aujourd'hui, qu'elles pourraient continuer leurs coupes en modifiant simplement leurs plans d'exploitation. Ce n'est pas possible pour nombre de petits propriétaires de boisés et je comprends cela. Bien que mon grand-père ait quitté le Nouveau-Brunswick pour l'Ouest au début du siècle, sa famille exploitait depuis un siècle et demi, et exploite d'ailleurs encore, une fabrique de meubles qui exigeait l'accès à un certain nombre de boisés pour obtenir du bois de feuillus. Je sais combien la perte de boisés privés peut toucher certains particuliers.

Le ministre disait que l'on envisageait de dédommager ceux qui avait été victimes de l'accident de Gagetown et qu'il a lancé une enquête et mis sur pied une commission pour étudier la question. Il est certain que les incendies étaient dus aux tirs, apparemment à un missile mal dirigé. Nous devons examiner le témoignage du capitaine John McComber, lequel aurait déclaré qu'il savait que le risque d'incendie était très élevé, mais que durant l'exercice de tir mardi dernier, on avait continué à utiliser des munitions à explosif brisant pour la simple raison, a-t-il déclaré publiquement, qu'on pouvait suivre avec des jumelles la trajectoire des obus sur 10 à 15 kilomètres.

• (2100)

En réponse à d'autres questions, le capitaine McComber a signalé qu'en cas de danger d'incendie extrême, l'exercice de tir est suspendu et on n'utilise alors que des munitions au phosphore blanc qui ne sont pas incendiaires comme les munitions à explosif brisant utilisées mardi dernier qui ont provoqué un incendie très dévastateur dans la région de Gagetown.

Lors de cet incendie, 1,000 personnes ont dû être évacuées dans la région d'Upper Gagetown et de Burton. Vendredi dernier, l'aéroport de Moncton a été fermé pendant une heure. La région en bordure de la forêt, sans compter la faune et des

Article 29 du Règlement

douzaines de maisons, d'écuries et de chalets qui ont été perdus, a subi des dégâts évalués à plusieurs millions de dollars.

En Nouvelle-Écosse, durant les derniers jours de la semaine dernière, il y a eu 36 incendies dont six n'ont pas encore été maîtrisés. Le plus étendu fait rage dans le comté de Guysborough près de Waverly. Dans l'île du Prince-Édouard, quelques petits incendies sont maintenant maîtrisés. Le foyer le plus important se trouvait près d'Antigonish.

Je suis originaire d'une région du pays où les incendies constituent un grave problème. A l'ouest des provinces maritimes et de l'Ontario, depuis le ler avril dernier, il y a eu 350 petits incendies de forêt qui, heureusement, ont tous pu être maîtrisés avant d'avoir causé trop de dégâts. Cela nous amène à soulever des questions à la Chambre durant le débat d'urgence sur les mesures que notre pays doit prendre. J'y reviendrai dans un instant.

La majorité des incendies sont attribuables à la négligence humaine, la plupart étant des feux de broussailles, causés par des gens qui brûlent leurs herbes, leurs broussailles et leurs déchets. Cela m'amène à soulever les questions que nous devrions examiner, notamment en matière d'information du public sur la protection contre le feu. Je suis persuadé que les stations de radio et de télévision au Canada seraient disposées à accepter des annonces éclair de haute qualité réalisées par le Service canadien des forêts ou le ministère fédéral de l'Environnement ou encore par les provinces. Ces annonces pourraient être diffusées avant la saison des feux de forêt afin d'avertir la population des dangers que présentent les feux de broussailles ou de déchets, les feux de cheminée et autres, ainsi que de leurs conséquences.

C'est uniquement dans un pays aussi vaste que le nôtre que nous pouvons nous permettre de perdre des centaines de milliers d'hectares chaque année et des centaines de millions de dollars que représentent ces forêts dévastées. Dans ma région et dans quelques régions de l'Ontario, on laisse ces incendies s'éteindre simplement d'eux-mêmes. Aucune tentative réelle n'est faite pour les combattre tout simplement parce que nous avons beaucoup de forêts qui sont encore tout à fait inexploitées.

En examinant ces situations d'urgence, il nous faut considérer les accidents tragiques qui se produisent parfois. Le cas de Ken Banks, près de Upper Gagetown, montre que le malheur frappe seulement chez soi. M. Banks, 58 ans, travaillait comme charpentier et agriculteur à temps partiel. Il a perdu la maison familiale centenaire et tous ses bâtiments de ferme dans l'incendie qui a commencé près de Gagetown. Dans le parc provincial Catamaran, une quinzaine de chalets ont été rasés. Les agents locaux de la faune qui survolaient la région ont vu les orignaux périr dans l'incendie, sans parler des dizaines de milliers d'oiseaux et de petits animaux qui ont dû brûler vif dans le brasier torride qui progressait rapidement.

En ce qui concerne Gagetown et l'accident militaire, le ministre associé de la Défense nationale a promis une enquête complète sur les possibilités d'indemnisation. Cela soulève aussi une autre question. Le fait que le commandant de cette base ait permis l'utilisation d'explosifs aussi puissants alors que les risques d'incendie étaient très élevés m'amène à me poser de sérieuses questions sur les mesures de précaution qui étaient envisagées dans cette base et peut-être ailleurs.

J'ai abordé brièvement la question d'une meilleure éducation de la population, et j'y reviendrai dans un instant. Je veux dire quelques mots des besoins en avions-citernes pour le transport d'eau et de produits chimiques. La Chambre devrait examiner, au cours du débat actuel et au comité, la nécessité de centraliser et de coordonner les efforts.

Durant la dernière législature, les provinces ont eu l'occasion de se procurer des avions-citernes fabriqués au Canada grâce à un programme de co-financement fédéral-provincial. Je sais que certaines provinces y ont participé. Ma propre province, la Colombie-Britannique, n'en a pas profité autant qu'elle l'aurait dû, à mon avis. Dans de très nombreux cas, les énormes incendies qui font rage dans ma circonscription, d'une superficie de 750 milles sur 400 et qui compte très peu de routes pour accéder aux régions souvent dévastées par les incendies, ne peuvent être efficacement maîtrisés que par hélicoptère et par avion.

Nous devons constituer, peut-être par l'entremise du ministère de la Défense nationale et du Service canadien des forêts, une équipe dotée du matériel le plus moderne permettant d'utiliser efficacement la technologie des satellites maintenant disponible, c'est-à-dire les photographies à l'infra-rouge prises à très haute altitude qui indique la direction des incendies, leur intensité, l'emplacement de leur foyer pour qu'on puisse l'atteindre, les attaquer efficacement au moyen de produits chimiques et d'eau, dans les régions inaccessibles à l'équipement lourd ou aux équipes au sol. Nous devons étudier cette question beaucoup plus sérieusement que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Si nous ne tirons pas de leçon de ces terribles tragédies, elles continueront à se répéter inlassablement. Nous ne devrions pas oublier qu'en 1961, un incendie devenu incontrôlable a consumé 4 p. 100 des forêts de Terre-Neuve.

Je demande au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et au ministre associé de la Défense nationale de prendre le temps de rédiger une sorte de plan optionnel en tenant compte des ressources actuellement disponibles à Transports Canada, du personnel jusqu'aux hélicoptères, au ministère de la Défense nationale, ainsi que des divers avions privés ou autres, disponibles dans les provinces, en vue de coordonner les efforts.

Il y a déjà des échanges de matériel. Comme nous l'avons appris en l'occurrence, des pièces d'équipement provenant de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Québec et du Maine ont été amenées à la rescousse dans les régions sinistrées. Si l'on considère à long terme les centaines de millions de dollars de forêts perdues, le grand nombre d'animaux sauvages tués ou blessés, les énormes dommages à la propriété, je crois qu'il incombe au gouvernement d'étudier attentivement cette solution et de mettre au point un plan national qui constituera un investissement dans la protection du pays, au lieu de s'en tenir aux méthodes utilisées jusqu'à maintenant.

Un sujet que j'ai souvent invoqué en Chambre, c'est la nécessité d'avoir d'un ministère fédéral en titre pour les forêts. On nous l'avait promis au cours de la dernière campagne électorale fédérale. Il y a à la tête de ce département un ministre très travailleur, le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew), du Nouveau-Brunswick. Mais il n'a pas l'appui qu'il faut pour abattre la tâche. Il n'a pas un sous-ministre en titre. Il est

obligé de travailler à Agriculture Canada, dans une pièce sombre du sous-sol. Il a très peu de personnel, et un budget à peu près nul. En réalité ce n'est un ministère que de nom.

Même si le premier ministre (M. Mulroney) assistait au débat tantôt, c'est là le genre de chose auquel il devrait songer sérieusement: désigner un ministre des Forêts chargé de ce secteur à l'échelle du Canada, un ministre en titre comme il l'avait promis pendant la campagne électorale. Il s'agit du plus important secteur économique du pays. Il fait travailler 300,000 Canadiens directement, et 600,000 indirectement. Les pertes que nous avons subies au cours de ces incendies récents ne sont qu'une partie des pertes totales qui nous frappent chaque année d'un bout à l'autre du pays.

Un des autres sujets qui n'ont pas été abordés par les deux orateurs gouvernementaux ce soir, c'est la nécessité d'un effort spécial de reboisement. J'avais l'espoir en déclenchant ce débat d'urgence que l'on consacrerait un peu plus de réflexion et d'analyse à ce qu'il faut réellement faire, plutôt que d'utiliser la soirée comme une opération de relations publiques si l'on peut dire, comme l'a fait voir l'orateur qui m'a précédé. Il faudrait songer au reboisement, à un examen plus efficace de la question des bombardiers à eau et produits chimiques, au moyen d'utiliser plus efficacement le ministère de la Défense nationale et le Service canadien des forêts. On aurait pu espérer que le côté gouvernemental nous proposerait des solutions à ce sujet.

À titre d'exemple, les crédits prévus par le ministre d'État aux Forêts pour annoncer qu'il y a un ministère fédéral des forêts, 4 millions d'ici à l'automne prochain, suffiraient à planter les 9.5 millions de plants qui vont manifestement être nécessaires maintenant à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick.

• (2110)

Les téléspectateurs des Maritimes et moi-même espérions que le gouvernement annoncerait ce genre de mesure au lieu de profiter de l'occasion pour se faire mousser en annonçant la tenue d'une commission d'enquête et le paiement d'une indemnisation. Les citoyens des Maritimes savent maintenant que leur province versera les premiers $750,000, que le gouvernement fédéral déboursera la moitié du million et demi suivant, 75 p. 100 du million et demi d'après et 90 p. 100 du reste.

Cela ne résoudra pas le problème de gens comme Ken Banks qui a perdu sa maison centenaire et tous ses bâtiments de ferme. Il se préparait à prendre sa retraite et, comme de nombreux citoyens des Maritimes, il espérait apprendre ce que le gouvernement fédéral compte faire. Ces gens-là veulent savoir s'il versera de l'argent pour le reboisement.

Et que va-t-on faire pour ceux qui ont perdu leur maison et qui ne sont pas assurés? Vont-ils devoir aller devant les tribunaux pour établir qui les dédommagera de leurs pertes?

J'espérais que le gouvernement aurait réfléchi davantage à ces questions car il a des centaines de milliers de fonctionnaires sous la main pour l'aider à se préparer à un débat comme celui de ce soir. Je suis sûr que ceux qui ont perdu leur chalet ou leur maison veulent obtenir la réponse à un grand nombre de questions.

Pour conclure, je voudrais parler de la faune. Le Service canadien de la faune a été l'une des principales victimes des compressions budgétaires du ministre des Finances (M. Wilson), l'année dernière. Ce genre de catastrophe, qui tue et estropie un nombre considérable d'animaux et qui déplace la faune vers d'autres régions qui ne constituent pas son habitat naturel, amène de nombreux citoyens à se demander quelles mesures le Service canadien de la faune peut prendre. Ce service n'a plus de pathologiste de la faune, car le seul qu'il avait a été congédié l'automne dernier.

Quel est le mandat du Service canadien de la faune? Beaucoup de gens qui s'intéressent à l'environnement, et notamment ceux qui observent les oiseaux, auraient aimé que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) aborde cette question.

C'est avec plaisir que je participe à ce débat, mais je trouve attristant que les ministériels, y compris le ministre qui a pris la parole, aient profité de l'occasion pour se faire mousser afin qu'on puisse lire dans les journaux des Maritimes: «Le gouvernement a exigé la tenue d'un débat d'urgence auquel assistait le premier ministre». Il aurait mieux valu prendre le temps de trouver de véritables solutions pour les gens comme Ken Banks qui a perdu tout ce qu'il possédait.

[*Français*]

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues de la Chambre pour déplorer les pertes substantielles occasionnées par les incendies qu'ont connus les forêts de ma province.

Tantôt, j'écoutais mon collègue de Westmorland—Kent (M. Robichaud) qui disait que nous n'avions pas de priorité politique. A mon avis, la présence, ce soir, du premier ministre (M. Mulroney) et de cinq ministres démontre que notre parti a une priorité politique et donc que les forêts dans les provinces de l'Atlantique sont très importantes, mais on se demande où sont les deux autres chefs des partis d'Opposition.

Mais quand même, j'aimerais parler des démarches que le gouvernement fédéral a faites, conjointement avec les provinces, pour aider au développement et à la protection de nos forêts.

Le gouvernement fédéral n'a ménagé aucun effort pour prêter son concours à la province du Nouveau-Brunswick tout au long de cette période très difficile. Inutile de rappeler l'importance primordiale que revêt l'industrie forestière pour le bien-être économique de toute la région de l'Atlantique. Au Nouveau-Brunswick, elle fournit 23 p. 100 de la production totale en matières premières de la province, ainsi que les deux tiers de toutes ses exportations. Également 85 p. 100 des terres forestières sont considérées comme productives. Les forêts alimentent, par conséquent, l'industrie principale de la province. Plus de 36,000 citoyens du Nouveau-Brunswick tirent leurs revenus des forêts. Les revenus engendrés rapportent 250 millions de dollars en salaires. La valeur brute des produits forestiers de la province surpasse le milliard de dollars annuellement.

Article 29 du Règlement

Le gouvernement fédéral a signé avec la province du Nouveau-Brunswick une entente de renouvellement forestier d'une durée de cinq ans, et elle prévoit dépenser au-delà de 77 millions de dollars. La contribution fédérale sera de 42 milliards de dollars. De plus, le gouvernement fédéral a consacré plus de 56 millions de dollars à la construction du Centre forestier Hugh John Flemming qui est présentement en construction à Fredericton. Ce centre est à la fine pointe des recherches scientifiques à travers le monde. A la fin des travaux, il emploiera plus de 400 personnes. Donc, on peut dire que le gouvernement conservateur fait quelque chose pour aider les gens de la province du Nouveau-Brunswick.

Le Service canadien des forêts a aussi contribué plus de 2.4 millions de dollars pour la construction d'un centre de recherche satellite à Edmundston. Situé dans une des régions forestières les plus importantes de la province, ce centre assurera une présence fédérale qui facilitera la technologie aux divers utilisateurs de ce service.

Et aussi, le gouvernement fédéral administre un centre forestier des Maritimes situé à Fredericton, où les chercheurs effectuent des travaux pour améliorer la gestion des ressources forestières de toute la région.

De plus, le gouvernement fédéral a signé des ententes similiaires avec toutes les autres provinces de l'Atlantique. La Nouvelle-Écosse bénéficie de plus de 79 millions de dollars; Terre-Neuve, de plus de 48 millions de dollars, et finalement l'Île-du-Prince-Édouard, de 20 millions de dollars. Toutes ces dépenses représentent la contribution fédérale-provinciale combinée.

Depuis 1982, les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé d'unir leurs efforts à la demande du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement. Ainsi fut créé le Centre interservice des feux de forêts du Canada. Il a pour objectif de coordonner et de soutenir les agences de lutte contre les feux de forêts partout au Canada. Et voici une politique qui a été entreprise par ce gouvernement-ci, monsieur le Président.

L'objectif du Centre n'est pas directement de lutter contre les incendies de forêts, mais son rôle est plutôt de surveiller la situation des feux de forêts à travers le Canada. Il coordonne aussi la répartition des avions-citernes utilisés à ces fins et des autres ressources provenant du Canada ou des États-Unis. Et tantôt plusieurs orateurs ont mentionné les ressources que les États-Unis et d'autres provinces nous avaient fournies, et ceci à cause du Centre qu'on a prévu et qu'on a instauré. Ce Centre jouera aussi un rôle très important dans la coordination de la répartition de la flotte nationale des CL 215 dès qu'elle sera en fonction, selon les termes d'une entente d'achat coopératif fédérale-provinciale, établie en 1984.

Les gouvernements participant aux programmes du Centre incluent le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Service canadien des forêts, de Parcs Canada, des Affaires du Nord, et tous les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral est responsable du tiers du budget de fonctionnement du Centre pour 1985-1986. Le reste est défrayé par les provinces en proportion des terres productives inventoriées au sein de leurs juridictions respectives.

Le Centre est le pivot autour duquel dépendent tous les programmes établis en vue de contrôler les feux de forêts au Canada. Aujourd'hui, au Nouveau-Brunswick, la situation est considérée comme sérieuse, selon les données fournies par le Centre interservice des feux de forêts du Canada. Le feu le plus important était dans la région de Tracadie, il a détruit plus de 40,000 hectares, un autre sévissait dans la région de Newcastle et enfin il y avait un autre foyer d'incendie à la base canadienne de Gagetown où le feu a déjà détruit environ 6,000 hectares.

La population de ces endroits avait été évacuée, mais ceux qui y vivaient ont pu maintenant regagner leur domicile. Certains édifices ont été détruits, mais nous ne disposons pas de détails pour l'instant sur l'étendue des dégâts. Tous les feux sont maintenant sous contrôle à cause des conditions météorologiques favorables des dernières 24 heures. La situation est maintenant généralement stable, bien que les travaux de lutte se continueront encore pendant quelques jours.

A Gagetown, le Service canadien des forêts fournit des services intégrés de gestion forestière et de lutte contre les incendies à la base des Forces canadiennes qui y est située. La détection y est faite à partir de quatre tours de guet. Le personnel de lutte est formé du personnel de la base militaire ainsi que des employés du SCF. Les feux sur le territoire de la base sont combattus par l'armée avec le conseil technique du SCF.

Les feux qui se sont étendus à l'extérieur de la base ont été combattus d'abord par l'armée avec l'appui technique du SCF avant qu'une alerte générale ne soit sonnée.

Monsieur le Président, puisque les forêts sont sous juridiction provinciale, j'espère que ma province, la province du Nouveau-Brunswick, demandera une aide au gouvernement fédéral pour le désastre économique qui l'a frappée récemment car, pour nous, les forêts sont très importantes.

À l'Île-du-Prince-Édouard, on a connu également des conditions de danger extrêmes. Plusieurs résidences et bâtiments ont été détruits. On a procédé à l'évacuation de certains secteurs et plusieurs routes ont été fermées. La situation s'est maintenant améliorée à cause de conditions météorologiques favorables. Il ne reste plus que deux foyers d'incendie qui sont aussi sous contrôle.

La Nouvelle-Écosse a connu 40 incendies la semaine dernière qui ont maintenant tous été maîtrisés.

Terre-Neuve a aussi été frappée par des conditions similaires avec trois feux importants qui ont menacé les localités de Grand Falls, Windsor et Brown's Arm-Porterville. Plusieurs secteurs ont été évacués au plus fort des incendies à la fin de la semaine dernière, mais les habitants ont pu regagner leur domicile par la suite. La situation s'est beaucoup améliorée mais les travaux de contrôle se continueront encore pendant quelques jours.

Quant aux CL-215, certaines provinces se sont déjà prévalues des termes de l'entente fédérale-provinciale concernant leur achat et elles mettent déjà leurs avions-citernes au service des provinces qui en font la demande en cas d'urgence. Le Québec a fourni des avions-citernes pour lutter contre les incendies du Nouveau-Brunswick, et la Saskatchewan a également dépêché deux appareils qui ont malheureusement été retenus à Ottawa à cause du mauvais temps et, à ce moment-ci j'aimerais remercier la province de Québec pour sa démarche et pour venir chez nous nous aider dans notre catastrophe économique.

Quand toutes les provinces participeront activement à ce programme coopératif, le Canada bénéficiera d'une flotte d'avions-citernes capable de lutter effectivement contre n'importe quel incendie où qu'il soit, ou, quelle que soit son étendue. Le Canada est à l'avant-garde de cette forme de lutte car, déjà, de nombreux pays s'intéressent à ce programme. Le Chili, par exemple, a emprunté de nos avions-citernes pour lutter contre les incendies qui dévastent de grandes étendues de boisés aux Îles Galapagos.

Le Service canadien des forêts, par l'intermédiaire du centre de transfert technologique établi à Maniwaki et administré par la Société de conservation de l'Outaouais, dispose présentement d'autres moyens importants pour lutter contre les incendies. Grâce aux recherches qui y sont menées sur ordinateurs, nous serons bientôt en mesure non seulement de lutter effectivement contre les incendies mais de les prévoir afin que les équipes de lutte puissent être sur les lieux dès les premiers instants.

Le gouvernement fédéral entend assumer ses responsabilités face à ces désastres naturels et ne reculera devant rien pour épauler les provinces et assurer la protection de nos forêts contre les forces de la nature.

Monsieur le Président, j'aimerais aussi souligner le fait des hommes et des femmes qui ont donné de leur temps, de leur aide pour contrôler ces feux, parce qu'au Nouveau-Brunswick on a été terriblement chanceux, on n'a eu aucune perte de vie. Il est vrai qu'il y a certaines choses matérielles qui ne peuvent pas être remplacées, mais quand on peut dire qu'aucune vie n'a été perdue, cela veut dire beaucoup. Donc je voudrais remercier tous ceux qui ont participé pour aider la province du Nouveau-Brunswick et pour nous aider en général. Je dirais même que le gouvernement fédéral, le gouvernement conservateur, prend les moyens pour s'assurer que l'économie des diverses régions demeure intacte.

• (2120)

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir, avec mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre, prendre part au débat d'urgence de ce soir. Je voudrais au départ féliciter le député de Fundy—Royal (M. Corbett) d'avoir écrit à la présidence pour demander que ce débat ait lieu ce soir. Cette initiative est non seulement opportune, mais elle permet aux députés, surtout à ceux originaires de régions forestières, de parler des conséquences désastreuses des incendies de forêt qui font rage dans la région de l'Atlantique depuis quelques semaines, et de rappeler à leurs collègues l'importance que revêt ce secteur pour nos régions respectives. Je tiens également à féliciter la présidence de la sagesse dont elle a fait preuve en se rendant compte de l'importance du secteur forestier pour nos régions et en autorisant un débat ce soir.

Dans ma province de Terre-Neuve, depuis la semaine dernière, le secteur des pâtes et papiers, et finalement les gens qui comptent sur cette ressource comme gagne-pain, ont perdu quelque 80,000 hectares de terres boisées. Les conséquences ont été également désastreuses au Nouveau-Brunswick où on a perdu près de 40,000 hectares carrés de forêts.

Je me réjouis que le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) ait laissé entendre, lors de son intervention il y a quelques minutes, qu'il interviendrait rapidement pour savoir si le ministère de la Défense nationale est responsable de l'incendie dans la région de Gagetown où l'on aurait utilisé des munitions de combat lors d'exercices de tir à un moment de l'année où ces exercices sont interdits en raison des risques d'incendies de forêt. Je suis ravi de voir qu'il a répondu aux instances présentées par les députés du Nouveau-Brunswick. Le député de Fundy—Royal et son collègue de Westmorland—Kent (M. Robichaud) ont insisté avec vigueur sur le fait qu'on ne pouvait pas imputer l'incendie de Gagetown à une catastrophe naturelle ou à un fléau de la nature. Chose certaine, le temps et les conditions existantes ont aggravé le problème. Quoi qu'il en soit, l'incendie a été causé par la décision de procéder à des essais de tir alors que la situation était déjà intenable en cette saison propice aux incendies de forêt au Nouveau-Brunswick.

Il est regrettable que, parfois, il faille une catastrophe pour que les députés et, en fait, les Canadiens se serrent les coudes, mais c'est ce qui se passe depuis quelque temps dans la région de l'Atlantique et, ce soir, à la Chambre. Les pompiers de l'Ontario et du Québec ont offert leur expérience, leurs connaissances et leurs ressources, pour combattre ce désastre naturel dans la région de l'Atlantique. Cela s'est également produit au Nouveau-Brunswick, où les avions-citernes du Québec combattent l'incendie. À Terre-Neuve, le gouvernement du Québec a fourni des hommes et du matériel, afin de combattre ces incendies de forêt. Je crois que cela en dit long sur la nature de notre pays. Malgré notre diversité et nos différences nous savons, face au défi, nous serrer les coudes et travailler de concert pour le bien de tous.

Je voudrais pendant un instant rendre hommage à tous ces pompiers, les pompiers professionnels dont c'est le métier, les pilotes et les équipages des avions-citernes Canso et les employés du ministère des Forêts du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Enfin, et c'est encore plus important, je voudrais saluer le travail des pompiers volontaires qui, pour aucune autre raison que l'esprit communautaire et la fierté provinciale, et afin de protéger et de préserver une ressource extrêmement importante pour les provinces concernées, n'ont pas hésité à se charger d'un extincteur pour aller lutter contre l'incendie.

Dans ma province, des localités étaient menacées par les flammes. Des citoyens risquaient de perdre leur maison. Cependant, ils sont restés calmes et ont travaillé de façon parfaitement coordonnée pendant des jours interminables sans beaucoup de sommeil. Certains pompiers n'ont dormi que trois ou quatre heures pendant plusieurs jours, afin de lutter sans relâche contre l'incendie.

Article 29 du Règlement

• (2130)

Je veux rendre hommage aux 700 habitants de la petite localité de Brown's Arm située à environ 40 kilomètres de Grand Falls qui, en compagnie des pompiers, ont lutté pendant trois jours pour écarter le fléau qui menaçait de détruire leur collectivité, également aux résidents de Porterville, qui ont cru devoir évacuer leurs demeures; à ceux des villes jumelles de Grand Falls et Windsor qui ont fait face à la même éventualité; et au responsable de la lutte dans cette région, Clarence Fudge qui, pendant plusieurs jours, presque sans désemparer, a coordonné les efforts de son équipe pour lutter efficacement contre le sinistre qui menaçait les foyers et les biens de cette partie de la province.

Je viens de dire qu'il faut parfois un fléau naturel pour nous apprendre à unir nos efforts et à oublier nos différences, à l'échelle nationale ou provinciale. Ce soir, nous devrions peut-être insister sur cet esprit d'unité et de collaboration, non seulement en rendant hommage à tous ceux qui ont lutté vaillamment au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, mais aussi en nous demandant comment, en notre qualité de parlementaires, nous pouvons réparer les pertes importantes causées par ces incendies.

En ce qui concerne l'incendie de Gagetown, le ministre nous a assuré que si l'armée est déclarée responsable, celle-ci s'empressera de payer tous les dommages. Fort bien, mais ce n'est pas l'armée qui a été la cause de tous ces incendies. Beaucoup d'entre eux étaient des actes naturels ou peut-être causés par la négligence. Quoi qu'il en soit, il est inutile de chercher des coupables.

Que pouvons-nous faire pour Terre-Neuve où 300 milles carrés de forêt ont été détruits, une ressource essentielle à l'exploitation de trois papeteries? Je souhaite, et je ne demande rien d'autre si ce n'est que le gouvernement examine objectivement la proposition suivante. À Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et peut-être en Colombie-Britannique également, en dépit de la reprise économique générale, le taux de chômage reste élevé. La province du député de Fundy-Royal, la mienne et la Colombie-Britannique, ne partagent pas les fruits de la reprise.

À la suite de ces dommages causés aux forêts, je préconise que le gouvernement examine la possibilité d'instaurer un programme d'investissement massif dans les forêts, un programme qui servirait bien de nombreux Canadiens qui participent à un programme d'emploi financé par le gouvernement fédéral qui ne dure qu'une brève période et dont la valeur est parfois contestable, bien que de nombreux programmes soient excellents. Utilisons cet argent et la main-d'oeuvre pour investir en fonction de l'avenir.

Étant donné les pertes considérables subies dans des provinces pour qui ces ressources sont essentielles, le gouvernement doit proposer un programme à deux objectifs: d'une part, réduire le niveau de chômage qui est écrasant et, d'autre part, investir, comme le font les agriculteurs chaque printemps, dans une ressource qui, elle, ne sera récoltée que dans quatre, cinq ou six générations. Toute somme investie aujourd'hui dans la forêt sera décuplée par la suite.

Compte tenu de l'énormité des pertes, le moment est bien choisi pour que le gouvernement songe à implanter ce programme. Il en existe déjà un modèle. J'ai mentionné tout à l'heure que le Québec avait envoyé ses bombardiers à eau à la rescousse du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Cette fois, le programme en question a été conçu en Colombie-Britannique.

Voici comment les maires des municipalités de l'île de Vancouver ont présenté leur proposition au gouvernement. «Il faut créer des emplois dans l'île de Vancouver, ont-ils dit, car le chômage est trop élevé. Nous ne demandons aux gouvernements que les moyens d'agir. Pas question de reproduire ici une Silicon Valley, de créer de toutes pièces un secteur de la fabrication, ni de transformer l'île de Vancouver en une banlieue de Toronto. Tout ce que nous voulons c'est mettre en valeur notre ressource naturelle, les forêts. Nous voulons donner des emplois aux gens pour qu'ils retrouvent la fierté du travail mais, en même temps, nous voulons aussi investir dans notre avenir». Il faut dès maintenant faire appel à cet esprit créateur. L'initiative ne doit pas être le seul fait du gouvernement fédéral, elle doit aussi susciter la participation, financière et autre, des gouvernements provinciaux en cause.

On ne pourra pas exploiter plus tard ces étendues forestières, dont la majeure partie fournissent un bois de qualité supérieure, si elles ne sont pas reboisées. Autrement dit, des emplois seront définitivement perdus parce qu'il n'y aura plus d'arbres à abattre. Les arbres ne tomberont pas du ciel. Il faudra reboiser.

Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve ne peuvent maintenir leur production forestière actuelle qu'en surexploitant leurs forêts au cours des 10 ou 15 prochaines années. Et ils ne peuvent les surexploiter qu'en multipliant leurs programmes de sylviculture pour que les réserves ne manquent pas.

Cette proposition que le gouvernement devrait étudier ne créerait pas que des emplois à court terme. Elle ne constituerait pas non plus qu'un simple investissement dans l'avenir de nos forêts. Elle nous permettrait aussi de conserver notre place sur les marchés internationaux des pâtes et papiers.

Nous parlons tellement de chômage à la Chambre que nous oublions les tragédies humaines qu'il cache. Nous pensons au chômage en fonction des statistiques, par exemple à des taux de 9, 12 et 14 p. 100, voire de 29 p. 100 comme c'est le cas dans ma circonscription ou de seulement 16 p. 100 dans une autre circonscription. Nous lisons ces statistiques comme si elles décrivaient les fluctuations de la Bourse. Nous oublions que le chômage a un visage humain.

Je me suis rendu dans une petite localité de ma circonscription appelée Lark Harbour en fin de semaine. J'ai rencontré un homme de ce village de pêcheurs qui a réussi à faire vivre sa famille depuis pratiquement 20 ans en s'expatriant six mois par année pour travailler. Cet homme a toujours été fier de lui parce que même s'il vit dans une région où le taux de chômage est élevé, il a fait ce qu'il fallait et est allé où il devait pour mériter dignement sa paye, pour gagner à la sueur de son front l'argent nécessaire à sa famille. C'était important pour lui. Bien sûr, les services d'aide sociale se seraient occupé de lui s'il était resté à la maison mais il s'est toujours déplacé, habituellement dans l'Ouest. Il m'a dit que c'était la première année qu'il revenait les mains vides. Il n'avait pas réussi à se trouver d'emploi. Il ne lui suffisait pas de savoir qu'il pouvait rentrer chez lui et que quelqu'un s'occuperait de lui. Pour cet homme,

la dignité du travailleur, l'estime de soi et le sens de sa propre valeur qui découlent du travail, étaient en jeu.

De temps à autre, nous avons tous besoin que l'on nous rappelle de quoi il est question lorsque nous parlons de chômage. Même si je vis dans une région où le taux de chômage est beaucoup trop élevé et même si c'est probablement là un grave aveu à faire pour un député, lorsque j'ai quitté ce village au volant de ma voiture, l'image de cet homme me hantait car il avait fait naître en moi un nouveau sentiment d'urgence face à toute la laideur du chômage et à ses effets dévastateurs.

• (2140)

Je demande instamment au gouvernement et à tous les députés de s'efforcer de tirer des leçons constructives du désastre que nous vivons. Au moment où je vous parle, sept feux de forêt encore incontrôlés font rage dans ma province. Je vous demande de réagir à cette catastrophe en allant au-delà des mots comme nous en avons tous trouvés pour exprimer notre admiration devant l'héroïsme des gens qui ont combattu les flammes. Il faudrait demander plus que du soutien, de l'aide et de la sympathie pour les gens qui ont perdu des biens. Il y a des Terre-Neuviens parmi ces gens. Il faudrait voir dans ce désastre une occasion de redonner du travail à cet habitant de Lark Harbour. Il désire travailler. Il réclame la dignité que confère un emploi. Il veut savoir qu'il travaille pour sa province. Il faut lui redonner du travail et bâtir sur nos ressources forestières.

Voilà ce que j'avais à dire. J'espère que les députés peuvent adopter cette idée. J'espère que cela peut être notre contribution de députés, aussi humble puisse-t-elle être, à la recherche d'une solution au chômage dans une région en difficulté qui entend utiliser de ses propres ressources pour se bâtir un avenir. J'espère qu'on verra naître ce soir un esprit régional chez les députés, sans égard aux affiliations politiques de sorte qu'en dernière analyse nous accomplirons ce que nous avons été envoyés faire ici, c'est-à-dire représenter les intérêts de nos électeurs et apporter une contribution au Canada en même temps.

Des voix: Bravo!

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, en intervenant ce soir, je dois tout d'abord remercier le député de Fundy—Royal (M. Corbett) d'avoir cherché à obtenir ce débat sur les feux de forêt qui ont ravagé les provinces de l'Atlantique ces derniers jours. Je voudrais féliciter également tous les députés qui sont déjà intervenus dans le débat, et tout particulièrement celui de Humber—Port-au-Port— Sainte-Barbe (M. Tobin). Il a en effet décrit la situation à Terre- Neuve avec beaucoup d'éloquence. Il a donc réduit le temps que je prendrai ce soir pour parler un peu des feux de forêt qui se sont produits à Terre-Neuve.

En général, quand on parle des industries de Terre-Neuve, tout le monde pense automatiquement à la pêche. Le fait est que l'industrie forestière est tout aussi essentielle que la pêche à l'économie de notre province. En 1984, le secteur de la transformation des produits forestiers a représenté environ 25 p. 100 du total de l'emploi et des revenus industriels à Terre-Neuve. Je pense que nous avons à peu près le même pourcentage du PNB provincial pour la pêche, et un peu plus pour les exploitations minières, ce qui donne une idée de l'importance de l'industrie forestière à Terre-Neuve.

Ces jours derniers, Terre-Neuve a été durement frappé par de nombreux incendies comme les autres provinces atlantiques. Je crois qu'environ treize incendies ravagent encore Terre-Neuve, dont sept sont hors de contrôle. J'ai contacté ce soir l'honorable Leonard Simms, ministre des Ressources forestières et des terres de Terre-Neuve, et il m'a fait le point de la situation. Il est difficile pour l'instant de déterminer exactement la quantité de forêt commercialisable qui a été détruite. De nombreux incendies ont traversé des terres marécageuses, et il est presque impossible de déterminer le nombre d'arbres détruits.

J'aimerais bien pouvoir être aussi heureux ce soir qu'il y a un peu plus d'un mois, lorsque j'étais à Terre-Neuve et que j'ai eu l'occasion d'assister à la signature d'un accord forestier entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je m'enthousiasmais à l'époque pour le programme de reboisement de cette année qui prévoyait l'affectation d'environ 12 millions de dollars aux activités forestières. Je suis sûr qu'aucune des personnes présentes ne s'attendait aux pertes dramatiques qu'ont entraînées ces incendies de forêt. Les incendies de forêt cette année ont environ trois semaines d'avance sinon plus par rapport aux années où les conditions météorologiques sont normales à Terre-Neuve. Cela vient du fait que nous avons eu peu de neige cet hiver et un printemps venteux avec des températures records. La terre ou le sol forestier a séché plus tôt que d'habitude.

Comme l'a dit le député de Humber—Port-au-Port—Sainte Barbe, environ 1,300 kilomètres carrés ont déjà brûlé jusqu'à présent. Non seulement il y a eu des dégâts dans la forêt, mais certaines propriétés individuelles ont aussi été endommagées. Je crois que deux maisons ont été détruites dans la région de Grand Falls. Je crois aussi que dans la même région 31 chalets d'été, un entrepôt et une résidence inoccupée ont été détruits. Deux parcs provinciaux ont aussi subi des dégâts.

A un moment donné la semaine dernière, samedi, le feu a endommagé les fils électriques de la région de Baie-d'Espoir et provoqué des pannes d'électricité dans toute la région est de Terre-Neuve. Il a fallu évacuer plusieurs localités et en mettre évidemment un certain nombre en état d'alerte à l'évacuation. Encore une fois, on ne peut pas encore évaluer le coût total des efforts de protection jusqu'à présent, mais je pense qu'il sera très élevé.

Article 29 du Règlement

Je m'en voudrais si, en plus de féliciter ceux qui ont pris part au débat, je ne mentionnais pas les équipes qui ont combattu les flammes, y compris le personnel au sol du service des incendies provincial et les centaines de volontaires qui ont donné de leur temps et risqué leur vie en essayant d'éteindre le feu dans des conditions de grands vents et de chaleur intense.

Pour en rassurer un peu certains, je signale que des températures fraîches et des averses dispersées cette nuit ont un peu ralenti les feux à Terre-Neuve. Je suis sûr que nous sommes tous soulagés par les conditions atmosphériques actuelles mais que nous redoutons le système de haute pression qui déterminera le temps à Terre-Neuve plus tard cette semaine. Nous espérons que la période de temps pluvieux que connaît Terre-Neuve actuellement va permettre à ceux qui combattent les incendies de les éteindre, que le sol conservera assez d'humidité pour que le feu ne reprenne pas comme cela s'est produit ces derniers jours.

• (2150)

Je répète ce que d'autres députés ont dit. Il s'agit d'un cas spécial. Les provinces auront besoin de l'aide fédérale et je suis sûr qu'ils la demanderont. Pour vous en donner une idée, monsieur le Président, depuis quelques années, le ministère des Forêts, des Ressources et des Terres prévoit des crédits de 1.5 million de dollars chaque année pour combattre les incendies de forêt. En 1985-1986, il a dépensé 2.5 millions de dollars à lutter contre seulement trois gros incendies. Ces incendies ne sont rien à côté de ceux de cette année. Nous avons eu moins d'incendies au cours de toute l'année dernière que nous n'en avons eu jusqu'ici cette année. Vous pouvez imaginer quelles seront les répercussions de la situation actuelle sur le budget provincial.

Environ 20,000 personnes tirent une partie de leur revenu de l'industrie forestière de Terre-Neuve. Ceux qui connaissent la situation de l'emploi dans cette province conviendront avec moi qu'environ 50,000 Terre-Neuviens vivent de l'industrie forestière si l'on compte les salariés et les personnes à leur charge.

Les importantes sommes d'argent qui devaient servir à financer le reboisement sont utilisées pour combattre les incendies de forêt, autrement dit, la situation est très grave. Personne ne veut rejeter la responsabilité sur qui que ce soit tant que la cause de tous les incendies n'aura pas été établie. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, certains d'entre eux sont attribuables à des causes naturelles et auraient peut-être pu être évités si les personnes qui profitent de la beauté de nos forêts s'étaient montrées un peu plus prudentes. Quelle qu'en soit la cause, ces incendies se sont produits et nous devons réparer les dommages de notre mieux. Nous aurons besoin de sommes considérables pour le reboisement des zones détruites par le feu.

Comme ceux qui m'ont précédé, j'exhorte le gouvernement fédéral à alléger le fardeau financier que les provinces de l'Atlantique vont devoir assumer à la suite de ces incendies de forêt.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat, non pas que le sujet soit agréable, mais parce qu'un député apprécie toujours l'occasion de pouvoir parler d'une question importante.

Tous ceux qui nous regardent ou qui nous écoutent au lieu de regarder ou d'écouter la partie de hockey se demanderont sans doute pourquoi le Parlement parle d'une situation contre laquelle il ne peut pas faire grand-chose ou pourquoi nous tenons un débat d'urgence sur les incendies de forêt dans la région de l'Atlantique alors que nous n'en avons pas tenu sur d'autres questions importantes. Je ne cherche nullement à critiquer la décision du Président, mais heureusement, la nature se charge de remédier à la situation, car de grosses pluies s'abattent actuellement sur la majeure partie de la région.

Je voudrais moi aussi, exprimer toute ma sympathie aux victimes de ces incendies de forêt. Je viens d'une circonscription du nord du Manitoba, qui représente les deux tiers de la province et où il y eu de nombreux incendies de forêt au cours des années. Je sais quelles épreuves peuvent connaître les gens qui perdent leur commerce, leur maison et parfois les êtres qui leur sont chers à cause des incendies. Je présente mes condoléances aux victimes de ces incendies de forêts.

Dans mon introduction, j'ai dit que nous discutions d'un problème sur lequel le Parlement ou le gouvernement n'a pas vraiment prise. Les incendies de forêts se déclenchent le plus souvent de façon naturelle. Il faudra la nature et les habitants de la région de l'Atlantique pour les éteindre. C'est l'évidence même. On peut toutefois faire quelque chose. Nous voudrions que le gouvernement et le Parlement agissent. Nous devrions nous assurer que nous avons des bénévoles bien formés et que, en cas d'incendie, le matériel puisse être rapidement transféré d'une province à une autre, d'une région à une autre. C'est parfois ce qui se passe mais il est arrivé qu'il y ait des obstacles; j'espère bien que l'on arrivera à les supprimer.

Il faut créer un véritable ministère des Forêts. Des députés qui m'ont précédé ont fait allusion à la nécessité de créer un tel ministère; c'était d'ailleurs une promesse électorale. Il faudrait la tenir.

Je signale aux députés que nous avons un ministre de l'Agriculture (M. Wise) et un ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon); nous avons par conséquent de vrais ministères pour d'autres secteurs importants de notre économie. Pour les forêts, nous avons seulement un ministre d'État, ce qui est ironique, compte tenu de l'importance des forêts pour bien des régions. Compte tenu de l'organisation du cabinet et de sa position, le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) n'a pas le personnel, ni les ressources, ni le poids politique nécessaires pour faire ce que peuvent faire les autres ministres dotés d'un véritable ministère; je dis cela sans vouloir déprécier le ministre. Tout le monde ici se rend compte que le ministre de l'Agriculture, qui a un ministère avec un sous-ministre, des adjoints et des assistants, ainsi que des spécialistes à plein temps, est capable de faire davantage pour son secteur que celui qui n'est que ministre d'État responsable.

D'autres députés ont mentionné le fait que l'exploitation de la forêt est une activité importante pour de nombreux Canadiens. C'est le cas dans ma circonscription et je suis persuadé qu'il en est de même dans la circonscription de tous les députés qui sont encore ici, ce soir. Il est temps que nous nous attaquions non seulement aux incendies de la région atlantique, qui sont le sujet de la discussion de ce soir, mais à l'ensemble de l'industrie forestière. Nous n'avons toujours pas de plan valable de reboisement, et nous n'en aurons pas tant que nous n'aurons pas décrété qu'un arbre abattu doit être remplacé par un jeune plant et que tout arbre perdu pour des raisons naturelles doit être remplacé d'une façon ou d'une autre, soit naturellement soit par une intervention humaine.

• (2200)

Il y a quelques semaines, les députés du caucus néo-démocrate ont rappelé que c'était la Semaine nationale de la forêt. Nous avons dit que d'autres pays avaient des programmes de reboisement bien supérieurs aux nôtres. Nous avons mentionné également que d'autres pays avaient une stratégie nationale pour l'industrie forestière, alors que ce n'est pas notre cas. Parce que nous n'avons pas de programme de reboisement ni de stratégie industrielle valable pour le secteur forestier, les incendies de forêts représentent une autre charge pour les gens de la région. Il est déjà impossible de garantir qu'il y aura suffisamment d'arbres pour fournir le bois d'oeuvre, les pâtes et papiers dont nos industries ont besoin. Nous savons depuis des années que nous n'avons pas résolu ce grave problème.

Les députés qui m'ont précédé dans ce débat ont dit combien d'acres avaient été brûlés au cours des trois ou quatre derniers jours. Vous avez entendu des prévisions sur le nombre d'emplois qui seront perdus dans ces régions. Certains auraient été perdus de toute façon, mais d'autres auraient été sauvés s'il y avait eu un programme adéquat de reboisement. Une partie des pertes était inévitable, une autre pouvait être évitée. C'est une question qui devrait être soumise au Parlement.

Des députés qui ont pris la parole avant moi ont parlé de responsabilité. Ils ont mentionné que certains incendies avaient une cause naturelle, que d'autres avaient été allumés par négligence et que d'autres encore, ou du moins un, ont peut-être été causés par les activités menées à la base militaire de Gagetown. Comme l'a fait savoir le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre), nous ne pouvons pas préjuger de la situation. Toutefois, des officiers ont déclaré publiquement qu'ils avaient probablement contribué à allumer l'incendie dans cette région.

Dans la plupart des cas, nous ne pouvons pas prévenir les incendies aux causes naturelles. Il y a eu des campagnes de publicité de temps à autre. Il y a eu des programmes de prévention dans les écoles. Je me souviens d'avoir, en tant qu'enseignant, demandé à mes élèves de dessiner des affiches illustrant ce que l'on pouvait faire pour empêcher les incendies de forêts. Les Canadiens pour la plupart sont assez prudents parce qu'ils aiment leurs forêts et leurs ressources naturelles et parce qu'ils sont soucieux de ce qu'ils font à la nature et à l'humanité. Il y aura toujours des exceptions. Il y aura toujours des personnes pour fumer là où il ne faut pas et pour jeter un peu partout leurs mégots et leurs allumettes. Il y aura toujours des gens pour faire un feu d'herbes dans leur cour qu'ils n'arrivent finalement plus à maîtriser. Ces choses ne devraient pas arriver, mais elles vont se produire à l'occasion.

Encore une fois, je répète qu'il ne faut pas préjuger des causes de l'incendie de Gagetown. Toutefois, je peux parler d'expérience puisque j'ai passé un été à Shilo, au Manitoba. Nous ne faisions pas de manoeuvres avec des chars d'assaut lorsque le temps était sec. Nous savions que ce n'était pas le moment de nous engager dans pareilles manoeuvres et nous nous adonnions alors à d'autres activités.

Je souhaiterais que le ministre associé de la Défense soit encore présent à la Chambre. Je voudrais lui demander de vérifier si les militaires de Gagetown sont ou non responsables de l'incendie qui a dévasté cette région et qui y a rasé des maisons et d'autres bâtiments. Je voudrais aussi lui demander de veiller à établir des normes que les militaires de tout le pays devront respecter scrupuleusement pour éviter que leurs activités n'aient des conséquences néfastes comme les incendies de forêt.

Je n'ai pas l'intention de participer longuement à ce débat. Nous avons déclaré, par l'entremise de notre porte-parole, le député de Skeena (M. Fulton), que nous nous inquiétons beaucoup pour l'industrie forestière et pour les particuliers touchés par les incendies qui ont ravagé les provinces de l'Atlantique. Nous ne sommes pas seulement inquiets. Nous souhaitons que le gouvernement se dote d'un plan concret pour orienter son action à l'égard de l'industrie forestière. J'ai dit plus tôt qu'il fallait un ministre à part entière. Je crois qu'il est essentiel de créer un ministère doté de la force politique, économique et scientifique nécessaire pour assurer l'expansion et le maintien de notre industrie forestière.

L'industrie forestière est l'un des plus importants employeurs de ma circonscription. Certains travaillent dans les forêts, d'autres dans les scieries ainsi que dans les usines de pâtes et papiers. C'est une industrie importante dans ma région et dans d'autres, et le gouvernement actuel n'a pas mieux réussi que le précédent à s'attaquer à ses problèmes. Nous savons qu'elle est en danger. L'une des questions très sérieuses dont la Chambre est saisie concerne les négociations sur le libre-échange et les diverses initiatives prises actuellement aux États-Unis par divers membres du Congrès et représentants de l'industrie américaine. On s'inquiète aussi de ce que notre pays ne se donne pas les moyens de s'assurer une industrie forestière forte pour l'avenir. Ce problème doit être résolu.

Ce débat d'urgence sur les incendies de forêt dans la région de l'Atlantique nous aura au moins permis de réfléchir encore une fois à l'importance que revêt le secteur forestier pour le pays et à la nécessité de prendre une assurance contre les incendies et aussi contre les autres sinistres résultant des usages que nous faisons de nos forêts. En d'autres mots, nous devons assurer l'avenir d'un secteur qui revêt une si grande importance pour beaucoup d'entre nous.

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat de ce soir, qu'a réclamé le député de Fundy—Royal (M. Corbett). Le secteur forestier est un des principaux éléments de l'économie du Nouveau-Brunswick. Je félicite le député d'avoir proposé ce débat à notre

Article 29 du Règlement

assemblée à ce moment-ci, puisque, ce faisant, il permet à la Chambre de bien peser toutes les ramifications de la catastrophe qui frappe actuellement les provinces de l'Atlantique.

La plupart des gens ne considèrent probablement pas ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, comme une province forestière. Toutefois, près de 48 p. 100 de la superficie de l'île, quelque 700,000 acres, sont en fait couverts de forêts. C'est là une proportion importante, car non seulement près de la moitié des terres sont boisées, mais aussi presque toutes appartiennent à des particuliers. Cette situation est bien différente de celle que l'on retrouve dans la plupart des autres régions du Canada où la plupart des forêts appartiennent à l'État et très peu au secteur privé.

• (2210)

L'Île-du-Prince-Édouard s'est développée au fur et à mesure qu'y surgissaient des petites exploitations agricoles de 50 à 100 acres. Généralement parlant, la moitié de la superficie de ces fermes est restée boisée. A l'arrière de chaque exploitation se trouve en fait un boisé dont dépend la viabilité économique de la ferme en question. Ce boisé a toujours été un élément essentiel des exploitations agricoles de l'Ile-du-Prince-Édouard. On y récolte annuellement près de 333,000 mètres cubes de bois. Le taux de croissance des arbres est excellent grâce au climat. Notre sol est extrêmement fertile et l'environnement convient parfaitement à l'arboriculture forestière qui nous donne du bois de construction. Notre taux de croissance de fibres compte parmi les plus élevés au Canada. Je suppose que la Colombie-Britannique nous devance, mais grâce aux méthodes de sylviculture comme l'éclaircissage, le dégagement et le reste, nos forêts se développent de façon importante.

A l'heure actuelle, dans l'île, le secteur forestier emploie près de 400 personnes qui se chargent de l'abattage ou de la gestion des forêts ou encore, qui travaillent pour les scieries. Beaucoup seront surpris d'apprendre que 50 scieries fonctionnent à l'heure actuelle. Ce sont généralement des entreprises familiales qui travaillent sur commande. Les forêts sont, bien entendu, extrêmement importantes pour permettre à cette industrie de survivre. Les scieries produisent 16 millions de pied-planches par an. Vingt pour cent de toute la production forestière annuelle de l'île est exportée vers la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sous forme de pâte. Le bois de chauffage est un autre aspect important de la récolte annuelle et de nombreux habitants de l'île chauffent leur maison au bois en hiver. En fait, une bonne partie de l'industrie a décidé depuis quelques années d'utiliser le bois de chauffage et je ne serais donc pas surpris si près de 70 ou 80 p. 100 des besoins de chauffage étaient maintenant satisfaits grâce au bois de l'île. En 1983, une enquête a montré qu'on consommait dans l'île 264,000 mètres cube de bois de chauffage par an. Tout cela pour vous montrer simplement à quel point le secteur forestier est important à l'Île-du-Prince-Édouard.

A l'heure actuelle, notre province est un peu comme une boîte d'allumettes et à n'importe quel moment, un autre incendie pourrait éclater. Il y en a eu jusqu'à maintenant plus de 50 et quelque 333 hectares ont été brûlés. Quatre principaux incendies ont détruit près de 50 hectares chacun soit 200 en tout. Jusqu'à maintenant, nous avons eu quand même la chance qu'il n'y ait aucune perte de vie, mais quelques propriétés ont été détruites, bien que beaucoup aient été épargnées. Quatre chalets et quelques granges d'une valeur totale de $150,000 ont été ravagées par les flammes. C'est la première fois depuis 1978 que des incendies de forêt entraînent la perte de biens. Encore hier, un grave incendie a éclaté dans ma circonscription. Un producteur laitier s'occupait de ses vaches dans sa grange et par bonheur, le chef des pompiers de la région de St. Peter qui passait par là a remarqué de la fumée venant des bois situés derrière l'exploitation agricole. Il s'est arrêté pour voir où était le propriétaire et ils sont vite allés voir ce qui se passait. Quand ils sont arrivés sur les lieux le mince filet de fumée s'était déjà transformé en un incendie important. Quatre services de pompiers, et le ministère des Forêts, ont répondu assez rapidement à l'alerte et ils ont pu circonscrire le feu à un boisé de 100 acres environ qui, bien entendu, a été détruit en relativement peu de temps. Sans les efforts énormes déployés par les services locaux d'incendie, le ministère provincial des forêts et des bénévoles, mon électeur et sa famille auraient certainement perdu toute leur exploitation agricole. Comme je l'ai dit, parce que les boisés de notre province sont disposés en parallèle, voisins les uns des autres, tout près des exploitations agricoles, l'ensemble de la collectivité aurait pu être rasé. Naturellement, cette famille et ses voisins ont été grandement soulagés quand le fléau a été maîtrisé. Voilà pourquoi je dois rendre hommage ce soir, comme d'autres l'ont fait, aux vaillants efforts des pompiers, volontaires et autres, et à tous les particuliers qui ont prêté leur concours. Sauf erreur, six ou sept cents personnes ont participé à la lutte contre une cinquantaine d'incendies qui s'étaient déclarés dans l'île la semaine dernière.

Quelqu'un a rappelé ce soir que les boisés et les étendues forestières relèvent de la compétence des provinces. Si cela est vrai dans la plupart des cas, un grand nombre de nos boisés sont des propriétés privées. Je pense que le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et les municipalités ont le devoir de veiller aux besoins de ceux qui ont subi des pertes importantes. Par exemple, les pouvoirs publics peuvent venir en aide aux propriétaires de boisés en aidant au reboisement, ou encore au nettoyage des zones dévastées. Je pense que nos programmes forestiers à frais partagés, de même que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui contribue à créer de l'emploi, pourraient prêter leur concours aux propriétaires de boisés qui ont subi des pertes.

Je pourrais vous parler aussi d'autres incendies, mais je connais certains de mes amis qui ont été étonnés qu'eux-mêmes ou leurs voisins n'aient pas perdu leur maison ni d'autres bâtisses du fait de ces incendies. C'est ainsi que l'un de mes amis, de passage à Charlottetown, voulant rentrer chez lui a constasté que du matériel encombrait la route pendant que les pompiers et des voisins combattaient un incendie. Il a dû prendre un autre chemin pour rentrer chez lui. Mais déjà, sa grange et ses autres bâtiments disparaissaient dans un nuage de fumée. À mesure qu'il approchait, il vît un rideau de flammes qui menaçaient sa grange. Pourtant, par miracle, le vent tourna au dernier moment et ses bâtiments furent épargnés.

Il en a été quitte pour la peur. Heureusement, il en fut ainsi dans bien des cas. Pourtant, près de un millier d'hectares de terres boisées de l'Île-du-Prince-Édouard ont été dévastés. Nous invitons les gens à faire preuve de prudence au cours des prochains jours en attendant que les précipitations écartent enfin tout danger.

Vendredi matin, à Ottawa, avant de retourner dans ma circonscription, j'ai regardé l'émission *Canada AM* à la télévision. J'étais plutôt intrigué, pour ne pas dire un tout petit peu choqué par la carte de la région de l'Atlantique qui a été présentée par la chaîne de télévision concernée. On pouvait voir les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve bien évidentes. Les eaux du golfe du Saint-Laurent, autour de l'île d'Anticosti, étaient d'un bleu éclatant. Mais on n'apercevait pas l'Île-du-Prince-Édouard, malheureusement. J'ai téléphoné tout de suite au diffuseur pour lui rappeler que cette province existait toujours et qu'elle était ravagée elle aussi par des feux de forêt. Je suis persuadé qu'on est en train de rectifier cette carte. Je ne voulais pas en parler ce soir mais il n'en demeure pas moins que dans cette sorte de tragédie, les régions sont aussi importantes les unes que les autres.

• (2220)

Nous avons eu plus de 50 feux de forêts déjà dans l'Île-du-Prince-Édouard et nous avons perdu un millier d'acres boisés, quatre chalets et quelques bâtiments agricoles. Mais aucune maison n'a brûlé fort heureusement.

Je tiens à rendre hommage à tous ceux qui luttent contre les incendies, à notre chef pompier provincial, à notre ministère provincial des Forêts, nos sapeurs-pompiers, notre service des incendies, nos bénévoles, nos groupes communautaires, nos organismes et tous nos concitoyens qui ont prêté main-forte dans la lutte contre ce dangereux sinistre.

Je crois que le gouvernement fédéral assume certaines obligations sur ce chapitre et je tiens à attirer son attention sur la situation qui prévaut dans notre province. Nous nous attendons à la collaboration pleine et entière des gouvernements fédéral, provincial et municipaux ainsi que des propriétaires des terres à bois pour qu'ensemble ils s'acquittent au mieux de leurs obligations respectives.

En terminant, je tiens à féliciter le député de Fundy—Royal pour nous avoir saisis de cette question aux termes des dispositions régissant les débats d'urgence à la Chambre des communes.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je me joins avec plaisir aux députés qui ont pris part au débat sur les incendies qui ont ravagé certaines régions des provinces de l'Atlantique, surtout Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick, mais qui n'ont pas épargné non plus des régions de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Beaucoup de forêts ont été détruites, au détriment des particuliers et de grosses sociétés. Mais dans chacune de ces provinces, la population a aussi subi de lourdes pertes. Les débouchés professionnels seront encore plus rares, le reboisement va poser un défi encore plus grand, et le secteur forestier dans l'est du Canada sera fort menacé. À titre de représentant de la circonscription de Thunder Bay—Nipigon, dans le nord-ouest de l'Ontario, région pour qui les forêts sont aussi importantes, je profite de l'occasion pour dire ce soir quelques mots sur la nécessité de veiller aux besoins du secteur forestier, dont la lutte contre les incendies de forêt constitue l'un des principaux éléments du défi que les gouvernements doivent affronter en tant que responsables des terres domaniales.

Je saisis également l'occasion de mentionner divers autres problèmes. À propos d'incendies, je me souviens fort bien du printemps de 1980, quand des conditions climatiques semblables ont sévi dans le nord-ouest de l'Ontario, provoquant du temps sec et anormalement chaud dans les derniers jours de mai. Le feu a détruit de vastes secteurs, notamment dans la région de Kenora, brûlant sur pied d'énormes étendues forestières. Pareille expérience sensibilise certes les citoyens de cette partie du Canada au désastre qui a frappé les habitants des quatre provinces de l'Atlantique. Je me réjouis, moi aussi, du fait qu'il n'y ait pas eu de pertes de vie, mais je déplore les dommages causés à la propriété et aux forêts. Heureusement que la pluie est enfin venue compléter le travail des pompiers.

Pour relever ces défis, il nous faudra plus que les discours de simples députés. Nous n'avons pas entendu un seul des ministres des provinces atlantiques. J'ose espérer que le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) est retenu ailleurs et regrette de se voir dans l'impossibilité de se présenter ici pour parler de la question. Le ministre d'État aux Forêts étant lui-même du Nouveau-Brunswick, il doit avoir ressenti avec acuité les ravages du feu ces derniers jours puisqu'il a détenu le portefeuille des ressources naturelles au sein d'un cabinet provincial, ce qui lui permet de saisir toute l'ampleur de la perte subie.

Mon ami de la circonscription de Skeena a suggéré ce soir que le gouvernement assume un rôle de chef de file en s'assurant que le Canada dispose de suffisamment de ressources pour combattre les feux de forêts, notamment en avions et en approvisionnements nécessaires ainsi qu'en produits de lutte chimique contre les incendies, pour ne pas mentionner les avions-citernes, les hélicoptères, et le reste.

On prétend que le gouvernement du Canada devrait prendre les devants pour ce qui est de s'assurer que le matériel est disponible et peut être transporté d'un point à un autre du pays lorsqu'un feu de forêt éclate. Ce genre de sinistre ne sévit habituellement pas simultanément dans tous les coins du pays et il est des fois où la menace posée par l'élément destructeur prend véritablement des dimensions régionales et où le très grave danger qui s'ensuit exige que l'on fasse appel aux ressources de plus d'une province. Il existe une certaine coordination et des transferts de matériel comme les rapports des médias nous l'apprennent. Du matériel a été transporté d'aussi loin que de la Saskatchewan vers les provinces atlantiques.

Article 29 du Règlement

Il ne fait aucun doute que le gouvernement a ici une chance de faire plus que de participer au débat sur la question. Voici pour les députés, particulièrement ceux de la région atlantique, l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de prendre des dispositions de sorte que lorsque ces problèmes se présenteront à nouveau, le Canada sera mieux doté pour y faire face.

Il faut bien se rendre compte que des incendies éclateront inévitablement et que le risque augmente quand le temps est sec et chaud. La grande majorité des incendies de forêts ont des causes naturelles et sont donc inévitables. Ils éclatent souvent dans des régions inhabitées. Nous avons donc besoin de matériel pour les combattre.

Dans le nord de l'Ontario, comme au Québec, l'utilisation des avions pour dépister et pour combattre les incendies de forêts remonte aux années 1920. Cela met en évidence les propos de mon ami de Skeena, qui est le porte-parole de notre parti en matière de forêts, concernant le rôle que le gouvernement doit jouer à cet égard.

Je pense également aux terribles incendies qui ont ravagé les forêts de la Colombie-Britannique l'été dernier et qui ont été d'autant plus graves que le gouvernement provincial, dans une initiative malheureuse destinée à réaliser des économies, avait réduit les dépenses et le matériel de lutte contre l'incendie. Par conséquent, les gens de l'intérieur de la province, dans la région de Kootenay-Est, se sont retrouvés sans matériel suffisant pour arrêter la propagation du feu.

Il est impératif de comprendre qu'il nous faut disposer d'un matériel suffisant, malgré toutes les mesures de réduction du déficit et tous les efforts de compression des dépenses gouvernementales, dont nous parlent constamment les députés conservateurs. Nous devons rester en position de combat de façon à pouvoir faire face au défi des incendies de forêt dès qu'ils se présentent.

• (2230)

Bien que les députés aient fait de bons discours ce soir, les ministres ne se sont pas attaqués à la question. Je défie le gouvernement, dans ses efforts pour réduire le déficit, de ne pas sacrifier l'avenir de nos forêts par son manque de maîtrise de la situation.

Les députés ont déjà dit ce soir qu'il fallait préserver nos forêts et les développer au Canada. Évidemment, cela suppose un ministère à part entière, et je ne puis, comme d'autres, que regretter profondément que le gouvernement n'ait pas créé ce ministère. Bien qu'il y ait un ministre d'État aux Forêts, nous n'avons pas de ministère des forêts à part entière, et je trouve incompréhensible ce choix du gouvernement.

Il est assez ironique que ce soit le gouvernement Diefenbaker qui ait reconnu l'importance de la forêt en créant un ministère à part entière. Au fil des années, les libéraux ont rogné ce ministère jusqu'à ce qu'il finisse par disparaître pour être remplacé par des bureaux au ministère de l'Environnement précédemment, et maintenant au ministère de l'Agriculture.

Il s'agit d'une industrie importante. Le gouvernement fédéral y emploie des effectifs importants et assume une bonne part de sa responsabilité. Il suffit de voir les activités du Service forestier canadien dans ses diverses stations à travers le pays pour constater à quel point le gouvernement est présent dans divers secteurs forestiers, notamment la recherche et l'aide aux activités de régénération dans le nord-ouest de l'Ontario et dans d'autres régions du Canada. Le gouvernement se préoccupe de ces questions et est conscient de l'importance de cette industrie.

L'exportation de produits forestiers est l'une des plus importantes industries du Canada, au moins aussi importante que l'agriculture qui bénéficie d'un ministre à part entière et d'un autre ministre d'État responsable de la Commission du blé. La forêt n'est manifestement pas moins importante que les pêches qui disposent d'un ministre à part entière des pêches et des océans. Il faut qu'il y ait au Canada un ministère à part entière des forêts avec la place que cela suppose au gouvernement pour permettre à cette industrie classique de ressources renouvelables de garantir l'emploi à des milliers de personnes dans tout le pays. C'est une industrie qui peut assurer la subsistance de petites et de moyennes collectivités partout au Canada. Elle mérite manifestement par son importance un ministère à part entière.

Nous avons été heureux que le premier ministre (M. Mulroney) nous fasse l'honneur d'assister pendant environ une heure à ce débat. Nous aurions aimé le voir lorsque nous avons parlé de l'attaque sur la Libye, mais il a refusé de venir. Bien que nous soyions heureux qu'il soit venu ce soir, nous avons besoin de ses décisions plutôt que d'une heure de présence au milieu des simples députés de son caucus atlantique, qui font des discours qui feront bien dans leur circonscription. Nous avons beaucoup plus besoin d'action de la part du gouvernement que d'une simple indication du ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) qu'une enquête déterminera dans quelle mesure les Forces armées sont responsable des incendies au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement doit faire plus que nous dire ce qu'il peut fournir, par voie d'accord, en réponse à cette catastrophe.

L'absence de participation des ministres de la région atlantique à ce débat montre bien à quel point le gouvernement a refusé de s'occuper du secteur forestier comme il l'aurait dû.

Je partage l'inquiétude de tous mes collègues au sujet des événements des derniers jours. Je partage leur soulagment d'avoir appris qu'il n'y avait pas eu de victime, mais leur regret devant la perte de tant de biens. Je me réjouis de la collaboration du temps, à l'issue de cette fin de semaine, qui a permis d'aider à circonscrire les incendies. Je réponds comme un Canadien et comme un être humain à l'adversité qui frappe les autres.

En tant que représentant d'une des circonscriptions de l'annexe III, où les forêts ont une extrême importance, je suis mécontent et furieux lorsque je vois l'air condescendant du gouvernement dans ce débat. Il ne fait rien d'autre que permettre un débat, alors que j'ai beaucoup d'électeurs qui s'inquiètent de la situation du secteur forestier et se demandent comment l'industrie forestière pourra se maintenir et prospérer au cours des 30 ou 40 prochaines années. Le reboisement a été très insuffisant ces dernières années et la situation est alarmante. Dans les circonstances, le gouvernement doit faire beaucoup plus que les mesures qu'il a proposées ce soir ou du moins jusqu'ici. J'espère que le premier ministre va réfléchir à la situation et envisager la possibilité d'établir un ministère des Forêts comme du temps de John Diefenbaker, pour relever les défis considérables auxquels le secteur primaire doit faire face.

Je me réjouis d'avoir pu aborder cette question devant la Chambre et mes électeurs.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à souligner que les incendies de forêt constituent un véritable problème national, comme l'a déclaré le ministre adjoint de la Défense nationale (M. Andre). Tel devrait être le but de ce débat. Ce qui s'est passé dans la région de l'Atlantique devrait nous permettre de faire comprendre à tous les Canadiens que les incendies de forêt représentent un problème national et qu'il est normal d'en parler dans cette tribune nationale.

Mon collègue socialiste du Nouveau parti démocratique a fait allusion au très honorable John Diefenbaker. Ce dernier a dit un jour que lorsqu'on était sur la piste d'un gros gibier, il ne fallait pas s'égarer sur la piste de simples lièvres. Suivant l'habitude des néo-démocrates, le député traite avec condescendance ses collègues de la région de l'Atlantique qui ont voulu débattre, dans cette tribune nationale, d'une question très importante pour les localités de toute la région de l'Atlantique et pour le pays tout entier. Il a laissé entendre que les députés ici présents n'étaient pas suffisamment nombreux pour amener l'ensemble des citoyens à s'intéresser à la question: seul un socialiste du Nouveau parti démocratique pouvait proférer une telle insulte.

Après avoir dit ce que je pensais de ceux qui s'égarent sur des pistes de lièvres alors qu'il s'agit là d'une question d'intérêt national, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Fundy—Royal (M. Corbett), qui a pris l'initiative de demander un débat sur cette question.

Jeudi dernier, en retournant dans ma circonscription d'Halifax-Ouest, j'ai survolé le Nouveau-Brunswick, comme je le fais chaque semaine. À environ 30,000 pieds d'altitude, j'ai aperçu un filet de fumée et un incendie qui, à cette distance, ne semblait pas très inquiétant. En traversant la province du Nouveau-Brunswick, nous avons toutefois discerné plusieurs filets de fumée avec des flammes. Lorsque je suis arrivé à Halifax, j'ai appris qu'il y avait une catastrophe au Nouveau-Brunswick et que le feu détruisait des boisés représentant la production de près d'un an. Je suis certain que mon collègue le député de Fundy—Royal a réagi comme n'importe lequel d'entre nous l'aurait fait, je l'espère du moins, et qu'il a demandé ce que l'on pouvait faire. Mon collègue a saisi la première occasion qui se présentait pour attirer l'attention du pays tout entier sur la tragédie qui se déroule au Nouveau-Brunswick et dans toute la région de l'Atlantique, par l'intermédiaire de cette tribune politique qui nous permet d'examiner les dégâts causés dans la région de l'Atlantique par les incendies de forêts et de trouver de novelles idées et solutions pour réussir là où nous avons échoué autrefois. Nous avons tous une dette de gratitude envers le député de Fundy—Royal qui a donné aux députés l'occasion de participer à ce débat, dans l'espoir qu'il sera fructueux.

• (2240)

Je voudrais ensuite parler de l'importance du secteur forestier pour le Canada en général et pour les régions de l'Atlantique en particulier, non seulement dans un contexte national mais dans un contexte mondial. J'ai eu l'occasion de lire dans le *Free Press* de Winnipeg un article attirant l'attention sur le problème mondial que pose la préservation des ressources forestières. Il y était question d'une enquête de la Banque mondiale, qui a permis de découvrir qu'au rythme d'exploitation actuel, le couvert forestier diminuera de moitié d'ici l'an 2000. Le Conseil des sciences du Canada a fait une enquête montrant que le secteur forestier était dans une situation critique au Canada et qu'il fallait le préserver et le stimuler. Il ne fait par conséquent aucun doute dans notre esprit que le secteur forestier exploite une ressource qu'il faut protéger en prenant immédiatement des initiatives importantes non seulement au Canada mais aussi dans le monde entier.

Dans l'économie canadienne, la foresterie est l'une de nos plus importantes industries. Elle représente, sur le plan national, des exportations de plus de 13 milliards de dollars. Elle emploie environ 300,000 personnes et procure des emplois à 600,000 autres. Un Canadien sur dix est touché dans son travail par l'industrie forestière nationale. Il est intéressant de noter que cette même donnée se reflète dans la province de Nouvelle-Écosse où 12,000 Néo-Écossais sont employés directement dans l'industrie forestière et 18,000 autres travaillent dans des domaines qui sont affectés par cette industrie. Là aussi, presque un Néo-Écossais sur dix est affecté dans son travail par l'industrie forestière. Nous n'avons donc pas besoin d'insister sur l'importance de l'industrie pour les régions de l'Atlantique, pour le Canada et même pour le monde entier.

Je voudrais revoir brièvement, car d'autres députés en ont parlé, les mesures qui ont été prises sur le plan national pour promouvoir les intérêts de l'industrie forestière de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces de l'Atlantique. L'établissement d'un département d'État des Forêts distinct a été l'une des premières initiatives du gouvernement du Canada. J'ai entendu des députés dire que ce n'était pas suffisant, qu'il fallait un ministère distinct des forêts. Comme un astronaute l'a dit, un petit pas à la fois. Le gouvernement, sous la direction du très honorable premier ministre, a pris l'initiative de nommer un ministre d'État distinct pour s'occuper de l'industrie forestière canadienne, et je crois que personne, aux Communes ou ailleurs, n'est mieux en mesure de juger des progrès qui restent à accomplir que l'actuel ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew). L'important, c'est que le premier pas a été fait. On a pris certaines autres initiatives en matière de financement de programmes et de lancement de programmes fédéraux-provinciaux qui vont sûrement être analysées et étendues à l'avenir.

Article 29 du Règlement

Il existe toujours un lien important et sérieux entre les forêts et l'environnement. Selon moi, l'un des aspects fondamentaux de l'exploitation forestière au Canada est la protection de l'environnement. Les pays du tiers monde qui se sont servis de leurs arbres comme combustible ou qui les ont utilisés à d'autres fins ont pratiquement détruit cette ressource et ont grandement endommagé l'environnement, notamment du point de vue de l'érosion des sols. Nous tenons à éviter ce genre de problème au Canada. Le fait est que nous exploitons nos forêts à toute vitesse, mais nous nous préoccupons quand même de l'environnement et des effets sur celui-ci de l'expansion rapide de l'exploitation forestière. Je crois qu'il faut bien tenir compte de tout cela et c'est exactement ce que fait le gouvernement. Il s'est orienté dans la bonne direction et nous pouvons nous attendre, je crois, à des progrès soutenus.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse porte un intérêt tout particulier à l'exploitation forestière et je tiens à rendre publiquement hommage au ministre néo-écossais des Terres et Forêts, l'honorable Kenneth Streatch, qui vient d'annoncer une nouvelle politique provinciale en matière d'exploitation forestière. Celle-ci prévoit notamment de doubler la production de bois de la Nouvelle-Écosse dans les années et les décennies à venir. C'est là, à mon avis, un objectif réalisable dont la poursuite va augmenter sensiblement les emplois et les possibilités économiques des Néo-Écossais. La nouvelle politique proposée par l'honorable Kenneth Streatch renferme des principes généraux touchant le calendrier des récoltes, la répartition des peuplements, l'augmentation de l'activité du marché et surtout un programme permanent et vigoureux de sylviculture pour remplacer la forêt employée à la production et à des usages productifs. Ainsi les deux paliers de gouvernement, national et provincial, concentrent leurs activités sur l'expansion forestière. Nous pouvons prévoir une augmentation de l'emploi et des produits économiques grâce aux efforts entrepris par les deux niveaux de gouvernement. Je sais que la situation en Nouvelle-Écosse se répète dans les autres provinces de l'Atlantique, et particulièrement au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.

Je voudrais en revenir à l'objet du débat, soit le problème national des incendies de forêt. Nous avons déjà souligné l'importance de l'industrie forestière au Canada. Nous savons que les gouvernements fédéral et provinciaux se sont occupés de l'industrie forestière. Permettez-moi de passer brièvement en revue certains aspects de ce problème national des incendies de forêt dans le contexte des provinces de l'Atlantique. Il est inutile, je pense, de parler encore une fois des dommages infligés au Nouveau-Brunswick par la prolifération des incendies de forêt. J'ai appris qu'on a perdu l'équivalent d'une année de production, perte très importante si l'on considère ses effets sur l'économie de la province dont plus de 21,000 habitants sont employés directement par l'industrie forestière et de nombreux autres sont touchés par elle. En Nouvelle-Écosse, on a réussi à limiter les dégâts à 200 âcres seulement jusqu'à maintenant. Cependant, comme nous le savons à partir de l'expérience du Nouveau-Brunswick, sitôt qu'il y a une sécheresse au printemps, les risques d'incendies de forêt augmentent immédiatement. En fait, la semaine dernière, en Nouvelle-Écosse, le ministre des Terres et des Forêts a dû déclencher une chaude alerte. Heureusement pour l'industrie forestière et malheureusement pour les gens en vacances, des pluies abondantes sont tombées au cours des jours suivants et l'état d'alerte a cessé. Cependant, tous les habitants des régions boisées du Canada vivent toujours dans la crainte d'un incendie de forêt.

Quand on passe en revue le reportage de la situation au Nouveau-Brunswick transmis par les médias, on s'aperçoit immédiatement du travail effectué par les volontaires. Ce sont non seulement des membres des services de pompiers volontaires des localités de toute la région de l'Atlantique, mais également des personnes qui acceptent d'être recrutées à la seule fin de combattre l'incendie. Je rends un vibrant hommage à tous les pompiers volontaires non seulement pour leur contribution à la lutte contre les incendies de forêt, mais également pour le travail communautaire qu'ils accomplissent normalement, mais je voudrais surtout souligner le travail de ces Canadiens n'ayant ni l'expérience ni la formation d'un pompier volontaire, qui participent à la lutte contre les feux de forêt. Leur inexpérience peut parfois les amener à prendre des risques pouvant entraîner des blessures graves, voire la mort. Les héros du jour sont ceux qui se sont portés volontaires, les bons Samaritains qui sont venus en aide à ceux qui en avaient besoin.

• (2250)

On constate immédiatement l'importance du matériel nécessaire sur terre et dans les airs. L'eau larguée par les avions-citernes équivaut presque à une goutte d'eau dans l'océan face à l'ampleur des incendies. Il est facile de comprendre qu'un matériel plus important et de meilleure qualité s'impose. Lorsqu'on s'aperçoit qu'on utilise une simple lance d'incendie pour lutter contre un feu qui s'étend sur 18 milles de large, on se rend compte là encore de l'importance du matériel nécessaire.

Je suis heureux d'entendre le ministre associé de la Défense nationale annoncer que le gouvernement fédéral a contribué à équiper les volontaires qui ont combattu l'incendie. Le ministre a parlé du travail du Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt. Ce genre de coopération interprovinciale et fédérale-provinciale constitue le seul moyen sensé de régler le problème en matière d'équipement au sol et dans les airs.

Je voudrais à présent examiner de très près le facteur humain dans les incendies de forêts. On s'est beaucoup préoccupé de la survie du secteur forestier et des problèmes économiques posés par ces incendies, par exemple la perte de propriété, de revenus et de perspectives économiques. Toutefois, ce qui importe avant tout, c'est l'angoisse éprouvée et les pertes subies lors de tels incendies. À cet égard, je voudrais parler de deux cas bien précis attribuables à l'incendie au Nouveau-Brunswick.

On pourrait dire, monsieur le Président, que je suis porteur de nouvelles à la fois bonnes et mauvaises. Après tout, notre principal souci, c'est le facteur humain. Nous pouvons bien parler d'équipement et d'économie, mais le principal souci à la Chambre, et en fait au Parlement du Canada, doit demeurer les personnes prises dans de telles situations.

M^me^ Nancy Thompson a déclaré qu'elle avait quitté sa maison car elle ne pouvait plus supporter d'observer l'incendie qui approchait. Elle y est retournée plus tard pour découvrir que sa demeure avait échappé aux flammes grâce aux efforts des pompiers de St. George. Cet incident est très typique de ce qui a été rapporté par les médias et d'autres au sujet des efforts déployés par ces pompiers volontaires.

Je tiens à signaler le cas d'au moins une maison, épargnée grâce aux efforts accomplis par le service d'incendie du comté de Charlotte, au Nouveau-Brunswick. Je le cite uniquement comme exemple du dévouement qu'on a manifesté partout. Toutefois, il importe de donner de ces exemples particuliers, car on risque autrement de se noyer dans de belles paroles et d'oublier ce que signifie l'entraide en pareille situation. En l'occurrence, les secours ont sauvé du feu une maison familiale.

D'autre part, qu'il me soit aussi permis de mentionner le cas de Ken Banks, âgé de 50 ans, dont on dit qu'il est menuisier et agriculteur à ses heures. Cet homme a tout perdu quand les flammes ont ravagé son quartier situé près de Burton, la semaine dernière. La maison de M. Banks était située dans Upper Gagetown, en plein coeur du plus grave foyer d'incendie, et c'est maintenant une perte totale. Quand M. Banks affirme qu'il a tout perdu, il dit la vérité. Il a été littéralement lavé. Il a perdu sa maison ainsi que le boisé où il se préparait à couper son bois de chauffage et aussi du bois pour vendre.

Cela m'amène à la partie la plus délicate du débat, à savoir qui est responsable de tous ces incendies. Dans la région qu'habite M. Ken Banks, la responsabilité d'un incendie peut être attribuée aux exercices militaires qui ont eu lieu au camp de Gagetown. Ce n'est pas moi qui vais affirmer qu'un responsable du camp de Gagetown a fait preuve de négligence, mais pourtant, c'est ce qu'ont allégué le *Globe and Mail* de Toronto et d'autres journaux également. Il semblerait en effet que l'incendie se soit déclaré à la suite de certaines activités au camp de Gagetown.

Les députés à la Chambre des communes et le gouvernement du Canada représentent tous les Canadiens. Nous n'avons pas à défendre ni à attaquer quelqu'un en particulier. Nous pouvons juger objectivement la situation et il se pourrait dans ce cas-ci qu'il y ait des responsables. J'invite alors le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le gouvernement à reconnaître rapidement la responsabilité et à prendre sans tarder les mesures qui s'imposent pour réparer les dégâts qui ont été causés. Sûrement par un seul Canadien rejetterait l'idée d'être responsable des pertes subies par M. Ken Banks, s'il est vrai que le gouvernement fédéral d'une façon ou d'une autre en soit responsable.

Cela n'équivaut pas à condamner les Forces canadiennes ou un de leurs membres en particulier. C'est une reconnaissance pure et simple d'un fait. Des torts ont été causés. Si le gouvernement du Canada, qui représente tout le pays peut dédommager les intéressés, qu'il le fasse.

Ces expériences nous auront appris à songer à l'avenir en fonction des erreurs passées et à faire de nos forêts des lieux plus sûrs pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Si nous nous apercevons, avec le recul, que des injustices ont été commises, profitons-en pour les réparer. Notre avenir dépend aussi de nos ressources humaines qui méritent certes notre protection au même titre que les forêts.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole ce soir pour participer à ce débat d'urgence concernant la tragédie que vivent les Canadiens et les Canadiennes des provinces Maritimes, car on doit se dire qu'un feu de forêt, c'est un fléau qui prend au moins trois décennies avant que les traces ne disparaissent. Je voudrais exprimer ce soir la sympathie de mes concitoyens et concitoyennes d'Argenteuil—Papineau et de tout le Québec à l'endroit de nos compatriotes des provinces Maritimes qui vivent ces heures terribles et leur dire que nous partageons leur anxiété.

Je voudrais aussi féliciter mon collègue de Fundy—Royal (M. Corbett) d'avoir proposé ce débat. Je pense que c'est là une initiative de la nouvelle réforme parlementaire qui donne à notre Présidence l'opportunité d'accorder des débats d'urgence d'un temps limité. Je pense que c'est la meilleure façon de disposer d'un sujet aussi important que ce que vivent les Maritimes.

C'est dommage, monsieur le Président, que le Centre de recherches sur les feux de forêt de Maniwaki, qui a été annoncé par le gouvernement progressiste conservateur au mois de novembre 1985, ne soit pas encore ouvert parce que cette nouvelle technologie va aider les gens, les pompiers, les gens de la communauté à faire face à ces problèmes d'avoir une technologie avancée. Je pense que notre premier ministre (M. Mulroney) a mentionné à plusieurs reprises à quel point l'importance de la forêt lui tenait à coeur et il a été le premier à endosser ce projet qui est à 80 p. 100 complété, soit dit en passant, à la fin de mai 1986.

[*Traduction*]

La dotation du centre avance à bon train. On avait déjà embauché, le ler mars dernier, un chef et trois programmeurs qui suivent actuellement des cours intensifs au centre de la Société de conservation de l'Outaouais et à l'Institut national des forêts, au Service canadien des forêts de Petawawa. On recherche aussi maintenant un ingénieur en électronique qui sera chargé d'installer un dispositif de détection électronique, un radar météorologique et des systèmes de communications par radio. Ce poste devrait être comblé dans le courant de ce mois-ci.

Article 29 du Règlement

Le centre technologique serait complètement opérationnel à compter du 1er juin 1986. Les efforts déployés par le centre seront principalement orientés vers la mise en oeuvre au sein de toutes les composantes de l'organisation québécoise de lutte contre les incendies de forêt, des sociétés de conservation et du centre provincial de coordination de la lutte contre les incendies de forêt, de mettre en oeuvre, dis-je, des techniques de gestion informatisées des incendies de forêt mises au point à l'Institut forestier national de Petawawa. Éventuellement, le centre pourra aussi satisfaire les besoins des autres organismes de lutte contre les incendies de forêt du pays et peut-être même un jour, d'autres pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis persuadée que ce centre et sa technologie auraient grandement servi aux contribuables des provinces Maritimes.

Monsieur le Président, je m'inquiète aussi de la faune. Imaginez la détresse des animaux sauvages et la perte irréparable que cet incendie va causer à la faune des provinces Maritimes.

Monsieur le Président, je n'oublierai jamais que, dans ma tendre enfance, il y a eu un feu de forêt dans ma communauté et il s'était produit comme il est arrivé dans les provinces Maritimes, les gens se sont regroupés, ils ont développé un sentiment d'appartenance très fort au moment de ces épreuves et ils ont réussi à maîtriser l'incendie de forêt, et cela on le voit encore aujourd'hui.

Ce qui est dommage, c'est qu'on ne peut pas effacer cette image à moins d'enlever complètement ce qui existait auparavant, car un feu de forêt, cela reste dans l'esprit des gens pendant des décennies.

Monsieur le Président, très jeune, mon père m'a inculqué l'importance de la forêt. Je suis issue d'une famille modeste dont le père était cultivateur, et comme tous les bons cultivateurs du Québec, entre autres, mon père faisait la coupe du bois l'hiver et c'était une source de revenu importante pour notre famille. Au fait, c'est ce qui contribuait à payer nos études, à nous acheter des petites gâteries. Mon père nous a très jeunes sensibilisés à l'importance de conserver nos forêts et d'en prendre soin, parce que, disait-il, c'est une richesse, notre richesse nationale qui n'est pas inépuisable.

Monsieur le Président, cela m'est demeuré dans l'esprit et au cours de la campagne électorale, j'avais fait une promesse, c'est peut-être dangereux de faire des promesses électorales, mais je me suis permis d'en faire une dans ma circonscription, car, comme vous le savez, nous avions l'expropriation des terres à Mirabel et il y avait des territoires de boisés absolument uniques dont les résineux et les feuillus étaient en grande partie assez bien représentés dans un territoire donné qui s'appelle le Méandre de la Rivière du Nord. Je disais que la forêt était importante pour moi, et pour les gens de ma circonscription qui en vivent, parce que, vous savez, on ne connaît pas beaucoup nos forêts, et pourtant, elles nous font vivre, mais elles meurent à petit feu . . .

Si on regarde autour de soi, on va s'apercevoir que la regénérescence de nos forêts fait pitié. Il faut y voir aujourd'hui si nous voulons vendre notre bois demain. Je crois qu'on se rend compte qu'en 1986, il y a eu un laisser-aller collectif, peut-être sans que nos élus de l'époque n'aient réalisé à quel point c'était important.

Je dois dire qu'à la Fédération des producteurs de bois du Québec, que vous connaissez très bien, monsieur le Président, ce sont des gens «agressifs», des gens très bien articulés qui sont sous le chapeau de l'UPA. Ils représentent les producteurs de boisés privés et ils ont décidé de s'impliquer et de faire une recherche appliquée, privée, eux-mêmes. Ils veulent trouver des moyens de résoudre leurs problèmes. Je leur avais dit qu'on allait les aider. Effectivement, nous l'avons fait.

Vendredi dernier, monsieur le Président, j'ai annoncé dans ma circonscription l'attribution d'une somme de 60,000 dollars à même le plan de relance des terres agricoles que l'honorable ministre des Travaux publics (M. La Salle), que notre gouvernement a mis sur pied. J'ai réussi à aller chercher 60,000 dollars de ce plan de relance, en disant: Écoutez, la relance agricole, c'est également la forêt. Parce que tous les producteurs agricoles sont propriétaires d'une terre où ils vont couper du bois. Alors, c'était important pour moi que la relance agricole serve aussi aux propriétaires de boisés privés.

Alors, ils ont choisi de présenter un petit dépliant: La recherche en forêt privée, une action pour notre survie. Et ils vont nous présenter d'ici les prochains mois une proposition vis-à-vis le territoire des méandres de la Rivière du Nord, à savoir, quel genre de feuillus il y a et qu'est-ce qu'on peut faire pour la recherche. Par exemple, est-ce qu'un résineux, ou est-ce qu'un sapin, est-ce qu'un merisier, par exemple, grossit plus vite dans un tel environnement, plutôt qu'un autre, avec des sapins ou des pins tout autour? Qu'est-ce qui fait que nos feuillus ou nos résineux grossissent plus vite?

Je suis très heureuse de souligner cela ce soir, ce débat d'urgence me permet de le faire afin de dire à quel point c'est important, encore une fois, la forêt.

Alors, j'espère que cette tragédie que vivent les provinces Maritimes servira d'exemple à d'autres secteurs canadiens, d'autres secteurs comme par exemple les provinces de l'Ouest, quant à l'importance de prévenir plutôt que guérir, d'avoir des politiques de prévention pour éviter de telles tragédies. Comme le disait un de mes collègues tout à l'heure: Il ne sert à rien de lancer la pierre à un responsable maintenant, nous sommes devant les faits et il faut trouver une solution. Il est bien beau de dire: Ah! Si on n'avait pas fait ceci, si on n'avait pas fait cela . . . Alors, à l'avenir, il faudrait éviter les «si» et avoir une politique bien établie pour éviter d'autres tragédies semblables, parce que notre forêt, c'est notre richesse nationale et il faut la conserver.

Monsieur le Président, nous avons des solutions. Les Canadiens et les Canadiennes . . . Nous avons la technologie, nous avons la science, nous avons le vouloir. Il s'agit de mettre ensemble des propositions, et je suis persuadée qu'on arrivera à trouver un moyen d'aider substantiellement nos contribuables, nos compatriotes des Maritimes. Je pense également que le gouvernement fédéral a une responsabilité vis-à-vis des tragédies comme celles-là, parce que je ne suis pas certaine que les compagnies d'assurance paient pour, comme on dit en anglais, les *Acts of God*, et je ne crois pas que les compagnies d'assurance paient, par exemple, les pertes subies par un agriculteur comme celles dont mon préopinant faisait mention.

• (2300)

Je voudrais conclure, monsieur le Président, en espérant que ce débat ne servira pas seulement à faire des voeux pieux ni

seulement à parler, à nous exprimer sur une tragédie comme celle-là, mais également à faire en sorte qu'on trouve ensemble, collectivement, des solutions pour venir en aide aux gens des Maritimes. Quand on regarde ce que les Canadiens ont été capables de faire pour les affamés de l'Afrique, je pense que tout près de chez nous, nous serons en mesure collectivement de trouver des moyens d'aider nos compatriotes des provinces Maritimes.

Je ne pourrais pas terminer sans mentionner encore une fois, monsieur le Président, que les bénévoles, les gens de la région qui ont tout fait pour maîtriser cet incendie . . . Heureusement que le Seigneur était présent et Il leur a dit: Eh bien, ce n'est pas seulement au Québec qu'il faut qu'il pleuve aujourd'hui! Il a envoyé un peu de pluie dans les provinces Maritimes, ce qui a aidé grandement à maîtriser l'incendie.

Alors, je voudrais féliciter tous ceux et celles qui se sont unis dans un effort commun pour résoudre ce problème ainsi que ceux qui ont aidé les pompiers: les pompiers volontaires. Je suis certaine qu'ils ont été sur les lieux les premiers. Le département des incendies. Ce sont des gens qui travaillent souvent dans l'ombre, et il nous arrive rarement d'avoir l'occasion de signaler leur implication dans leur communauté. Alors, c'est une occasion de le faire, surtout les pompiers volontaires qui ne sont pas rémunérés pour faire ce genre de travail, qui le font «volontairement». Mais, je voudrais «leur lever mon chapeau!», comme on dit au Québec.

Je suis donc persuadée que mon gouvernement, le gouvernement progressiste conservateur trouvera la méthode de concert avec les provinces et les communautés pour alléger le poids et le fardeau des contribuables des Maritimes suite à cette tragédie.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur ce débat.

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, avant de faire quelques observations sur les incendies de forêt à Terre-Neuve, je désire féliciter le député qui a présenté la motion et tous les députés qui ont pris la parole jusqu'à maintenant. Cependant, j'invite les gens à faire preuve de circonspection pour ce qui est de blâmer qui que ce soit pour l'un ou l'autre de ces incendies. Quant aux incendies présumément allumés par les Forces armées de la base de Gagetown, j'avais à l'esprit les accusations portées par certaines personnes. Il est important que toutes les victimes des incendies de forêt soient indemnisées.

• (2310)

Il importe d'indemniser les victimes. S'il faut pour cela que les Forces armées soient tenues responsables d'un incendie de forêt, fort bien. Je n'y vois pas d'objection. Il est très difficile pour les militaires de se servir d'obus qui contiennent du phosphore. Ceux-ci posent constamment un problème sur les aires de tir des bases militaires. Le député néo-démocrate a signalé que ses collègues et lui allaient s'assurer que les Forces armées ne lancent pas d'obus par beau temps. Elles en utilisent en hiver et en été, mais cela n'est pas important. Partout où il y a une aire de tir, il y a risque d'incendie. On ne peut jamais être sûr de pouvoir empêcher un incendie de se déclarer.

Article 29 du Règlement

Tout le monde sait que la poudre d'un obus qui traverse la neige d'une aire de tir utilisée en hiver va déclencher un incendie au printemps. Le danger est toujours présent. Il est très difficile, après avoir combattu un incendie de forêt, de s'assurer qu'il est éteint. On peut déverser des tonnes d'eau sur un point chaud précis pour découvrir deux ou trois jours plus tard que les flammes se sont ranimées.

Je mets les députés et les médias en garde contre la tentation de désigner les responsables d'un incendie. Il importe que les gens soient indemnisés pour les biens ou la forêt qu'ils ont perdus dans une région donnée. La seule formule qui permette au gouvernement fédéral de faire face à ce problème est celle dite de la catastrophe naturelle.

Si une catastrophe naturelle se produit dans une province, le gouvernement provincial fournit d'abord $1 par personne. Le gouvernement fédéral paye ensuite environ la moitié des autres frais. Il offre la moitié du deuxième dollar et ainsi de suite. Il débourse 75 p. 100 du dollar suivant et 90 p. 100 du suivant jusqu'à en arriver au point où il paie la plus grande partie du coût. C'est pourquoi les gouvernements provinciaux hésitent à solliciter des fonds en vertu de la formule d'aide en cas de désastre naturel, à moins que le désastre ne soit vraiment énorme. Autrement dit, la formule permet d'obtenir un nombre beaucoup plus élevé de dollars que le chiffre de la population.

C'est le ministère fédéral des Finances qui applique cette formule d'aide en cas de désastre naturel, et son application est déclenchée par une demande d'un gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral n'a jamais, à ma connaissance, refusé une telle demande de la part d'un gouvernement provincial.

Cela dit, et étant admis qu'il est très important que ceux qui ont perdu des biens soient indemnisés dans toute la mesure du possible, je tiens également à dire que l'on devrait peut-être coordonner davantage l'utilisation des canadairs et établir davantage de nouvelles escadrilles de canadairs d'un bout à l'autre du pays. Par ailleurs, monsieur le Président, les Forces armées devraient peut-être examiner la possibilité de faire intervenir davantage leurs effectifs dans la lutte aux feux de forêt, comme elles le faisaient il y a bien des années. Il y a 20 et 30 ans, je me souviens que le Royal 22e Régiment participait souvent à la lutte contre les incendies de forêt dans tous les coins du pays. Il faudrait dans le cas présent appliquer la formule du désastre naturel à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard. En outre, il faudrait songer à une plus grande présence du ministère de la Défense nationale.

Je tiens à parler brièvement du député de Carleton—Charlotte (M. McCain), qui s'apprête à intervenir dans ce débat. Le député de Carleton—Charlotte par exemple, je crois, va prendre la parole en Chambre dans quelques instants et parler de la cause des incendies de forêt dans l'ensemble du Canada atlantique. Le député de Carleton—Charlotte est peut-être, et je le dis sans beaucoup d'exagération, celui qui s'y connaît le mieux du côté gouvernemental en matière de forêts et de gestion forestière.

M. Nickerson: Vous n'allez pas encore assez loin.

M. Baker: Je dirai que c'est peut-être lui qui s'y connaît le mieux. Il dépasse de loin en connaissances le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew). Je le sais pour l'avoir écouté au fil

des ans au comité permanent. Ne vous méprenez pas, monsieur le Président. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il dit. En fait, je ne serai pas d'accord avec ce qu'il s'apprête à dire en cette Chambre. Je l'ai écouté pendant 13 ans et il va présenter une très sérieuse argumentation voulant que les gouvernements canadiens ont tellement limité l'emploi des insecticides qu'ils ont causé la destruction de nos forêts. Voilà en deux mots ce que le député s'apprête à dire. Son intervention sera peut-être la plus importante du débat de ce soir.

Je tiens à signaler au député qu'une chose cloche dans le raisonnement qu'il s'apprête à présenter. Que serait-il arrivé si le gouvernement du Canada avait continué sur sa lancée et laissé utiliser la quantité d'insecticides qu'il fallait pour tuer la tordeuse de l'épinette, l'eriosoma du sapin ou l'arpenteuse du tsulza et ce qu'il y a ici en Ontario, la spongieuse? Je ne vois pas d'objection à ce que le gouvernement ontarien utilise le bacilles *thuringiensis*, ou en bref le BT. Toutefois, je m'oppose vivement à ce que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve se servent de produits chimiques comme ceux qu'ils ont utilisés jusqu'à maintenant. Certains prétendent, comme le député, que le gouvernement a employé des mesures tellement restrictives que les insectes ont dévoré les forêts, laissant des arbres secs qui ont favorisé naturellement le déclenchement d'incendies.

• (2320)

Pour allumer un petit feu de camp, il faut prendre un petit morceau de bois mort. Voilà ce qui cause ou certainement favorise les incendies de forêts. Je suis d'accord avec le député s'il affirme que nous avons fait preuve de négligence en matière de gestion de nos forêts, à tel point que des arbres morts jonchent les sous-bois. Dans les forêts de Terre-Neuve, il n'est pas nécessaire d'abattre des arbres pour trouver assez de bois pour se chauffer. On en trouve partout sur le bord des routes ou n'importe où dans les forêts.

Au fil des ans, le député a soutenu un argument très valable avec lequel je ne suis pas d'accord. Il soutient encore en effet que, même avec la technologie actuelle, les incendies de forêt continueront d'être une menace qui, en fait, ira en s'aggravant. Dans le Nouveau-Brunswick, en 1957 et 1958, on utilisait du DDT sans grande surveillance. On a ensuite utilisé du fénithrothion et du Matricil. Nous avons procédé ainsi jusqu'à ce que le Service canadien des forêts découvre le BT dans la région de Québec. Avant le recours à cette méthode, nulle part, selon moi, on n'a obtenu de grands résultats en matière de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou tout autre insecte qui infeste les forêts. Les insectes sont toujours là.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux prétendent qu'ils tentaient seulement d'enrayer la croissance. Cependant, des forêts mouraient, des arbres séchaient, et des feux de forêt étaient déclenchés très rapidement. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un obus lancé par les Forces stationnées à Gagetown. Il s'agit plutôt d'une catastrophe qui pourrait se produire dans toutes les forêts du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, du Québec et du nord de l'Ontario, qui sont infestées d'insectes, ce qui pose un très grave problème.

Je vous ai dit en gros ce que le député est sur le point de vous dire, monsieur le Président. Selon moi, il présentera une argumentation très rigoureuse et tout à fait fondée, sur une question extrêmement délicate, mais je suis tout à fait en désaccord avec sa logique, et je crois qu'il y a d'autres solutions.

Le gouvernement du Canada fait preuve de laxisme depuis des années en n'accordant pas assez d'importance à la recherche d'une solution pour remplacer les insecticides. Le député de Carleton—Charlotte devra reconnaître que nous ne permettons à personne de traiter par pulvérisation d'énormes étendues de forêts avec une quantité d'insecticides suffisante pour tuer les insectes. Ils n'ont jamais été détruits et l'utilisation de fenithrothion à Terre-Neuve cette année ne permettra pas d'y parvenir. Il en ira de même au Nouveau-Brunswick, quel que soit le produit qu'on est sur le point d'utiliser. J'attends avec impatience d'entendre l'argumentation du député de Carleton—Charlotte qui sera peut-être l'une des meilleures à avoir été présentées dans cette enceinte ce soir.

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, voilà sans doute ce qu'il en coûte pour s'associer à des gens qui pourraient être de vos amis. En effet, j'estime que le député de Gander—Twillingate (M. Baker) fait la plupart du temps des interventions positives à la Chambre. J'ai apprécié ses propos et j'avoue que certaines de ses prévisions me semblent justes. Je vais les reprendre depuis le début.

Jamais le gouvernement canadien n'a effectué la recherche nécessaire au maintien de nos ressources forestières. Nous pensions avoir suffisamment de bois pour le gaspiller, le brûler et le saccager par nos pratiques sylvicoles. Au Nouveau-Brunswick, nous n'avons pris conscience de nos problèmes d'approvisionnement que depuis 15 ans. Nous savions que nous abattions plus d'arbres que la croissance ne nous le permettait. Même après avoir réglementé la coupe, celle-ci est encore trop forte pour assurer la survie des forêts dans ma province. Précisons qu'il fut un temps où la production forestière ne posait aucune inquiétude, car la tordeuse de bourgeons, qui a toujours existé, ne présentait pas de problème grave. Tant que l'arrosage demeurait efficace, la croissance surpassait la coupe. Il en était ainsi dans les années 50.

Il ne s'agit pas de revenir à l'emploi du DDT. Mais quand les scientifiques canadiens s'entendront pour démontrer, à l'aide de solides arguments, que le BT ne provoquera jamais de mutations et ne s'attaquera à rien d'autre qu'aux tordeuses des bourgeons d'épinette, je serai alors beaucoup plus enclin que maintenant à utiliser le BT.

Il se trouve que j'ai un petit-fils d'hospitalisé actuellement. Il souffre d'une infection qui est devenue réfractaire au médicament avec lequel on le soignait. Il a été gravement malade. Son état résulte d'une mutation du virus qui attaque son petit organisme. Il y a sûrement eu une sorte de mutation, une adaptation à l'environnement où il s'est développé, c'est-à-dire le corps humain, de sorte qu'il résiste maintenant à tous les médicaments. Nous avons maintenant la preuve que ces petites bestioles qui infectent les oiseaux, les animaux ou les insectes, sont effectivement capables de mutations qui les rend aptes à survivre aux pesticides. La chose s'est produite très souvent en agriculture. Quand les scientifiques canadiens me garantiront qu'il n'y aura pas de mutation du BT, je serai parfaitement rassuré. Cependant, ils devront m'expliquer pourquoi d'autres organismes développent une résistance aux médicaments mis au point pour les contrôler.

Il existe dans le commerce des pesticides biodégradables qu'on pourrait utiliser avec efficacité. Étant biodégradables, leur effet est très peu senti dans l'environnement dans lequel ils sont utilisés. Le tout est de savoir quelle quantité utiliser pour contrôler une population, quel solvant convient le mieux à l'épandage de l'insecticide, et combien de fois il faut y avoir recours. Ce sont des choses que ni le gouvernement du Canada, ni les fabricants de pesticides, ni les sociétés papetières et ni les provinces n'ont suffisamment examinées.

Par exemple, dernièrement, j'ai lu dans un journal de l'Ontario que 57 millions d'acres de forêt de cette province étaient infestés à des degrés divers par la tordeuse. Il s'agit sans doute d'une superficie plus grande que toutes les régions boisées des provinces atlantiques. Une telle superficie représente également des milliards de dollars de bénéfices qui sont menacés si on ne prend pas les mesures voulues pour remédier à ce fléau. Nous cultivons les forêts canadiennes, et si nous voulons maintenir la rentabilité de l'industrie, il faut nous en occuper dorénavant comme d'une exploitation agricole. Cela est particulièrement vrai au Nouveau-Brunswick où l'on coupe depuis 10 à 15 ans plus d'acres de forêt que la croissance naturelle ne permet d'en régénérer. Nous sommes menacés de perdre une industrie de plus un milliard de dollars de chiffre d'affaires dans cette province, ou du moins une partie importante de cette industrie, si nous ne prenons pas de mesures susceptibles de protéger la valeur de la forêt et d'en assurer la croissance.

• (2330)

Nous pouvons bien critiquer le programme d'épandage des années 1950, mais il permettait au moins d'éliminer 95 p. 100 des insectes. Quand on appliquait ce programme, la forêt n'avait besoin de tels épandages que tous les trois à cinq ans. Nous ignorons quelle proportion d'insectes sont éliminés par les épandages actuels, et c'est là de la négligence de la part du gouvernement, quel que soit le premier ministre en exercice. Nous ignorons le degré de contrôle que nous obtenons parce que nous n'effectuons pas de contrôles aussi efficace que dans les années 1950. C'est inacceptable.

Je recommande de chercher maintenant à voir comment on peut protéger l'environnement de toutes les façons. On a parlé de la flore et de la faune dans le débat ce soir. Quelle flore, quelle faune reste-t-il dans ces acres de forêt incendiée au Nouveau-Brunswick, dans l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve? On y trouve d'innombrables corps morts, des tas d'arbres en pleine floraison brûlés, et plus d'oiseaux. Il nous faut trouver un équilibre entre l'écologie et l'économie. Il faut en arriver à un point où l'on respecte la flore, la faune et l'économie. Je suis convaincu que cela peut se faire, devrait se faire et, en fait, doit se faire. Les entreprises, les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada doivent joindre leurs forces.

Cette tragédie ne cesse pas du jour au lendemain, même dans les régions où les feux sont éteints. Elle se déroule toujours dans ma province qui vient de perdre la production de toute une année alors qu'elle déplorait déjà une pénurie de bois. Nous voilà maintenant plus près d'une année du point fatidique où commence le chômage. Comment savoir maintenant quels arbres planter dans ces régions ravagées par le feu? Savons-nous, par exemple, jusqu'à quelle profondeur le sol a été atteint? Comment faire pour l'amender? Allons-nous semer des plants de pin qui ne croîtront que de 10 pouces en l'espace de 75 ans? J'ai déjà vu ce genre de souches rabougries dans une région du Nouveau-Brunswick ravagée par le feu après l'infestation de la tordeuse des bourgeons qui a sévi au début des années 1930. Le feu avait aussi balayé tout le Nouveau-Brunswick à l'époque. J'ai vu un pin de 75 ans qui n'avait pas atteint cette hauteur alors qu'il aurait dû être beaucoup plus gros. Un sol complètement brûlé est impropre à la croissance des différentes essences du pin.

La position du député de Gander—Twillingate (M. Baker) n'est pas très éloignée de la mienne sur ce sujet. Je dirais que ses propos ont fort bien reflété ma pensée. Il a mentionné le Matricil, un pesticide biodégradable. Il est efficace et ne produit que très peu sinon pas du tout de résidus. Certains des autres qu'il a nommés sont inacceptables à mon avis et de l'avis de groupes écologistes radicalement opposés à l'arrosage. Je ne sais pas ce qui en est pour le reste du Canada, mais il y a eu en gros trois milliards de dollars de pertes dans les provinces atlantiques. Ces incendies ont été nourris en partie du moins par le petit bois laissé derrière par la tordeuse de bourgeons d'épinette. Ces insectes ont créé un enfer pratiquement impossible à arrêter. Le bois était extrêmement sec et prêt à s'enflammer. Il y a aussi que le sol n'était pas couvert des plantes à feuillage qui y poussent habituellement. Il a séché beaucoup plus tôt qu'il ne l'aurait fait autrement. Maintenant ces incendies ont détruit le sol également et je ne sais pas combien de temps il faudra pour remplacer cette végétation.

En terminant, je désire féliciter mon ami et collègue de Fundy—Royal (M. Corbett) pour avoir présenté sa motion, et également monsieur le Président pour l'avoir acceptée. Je crois que nous traversons un moment très critique. Peut-être le désastre ne s'étend-il pour le moment qu'aux provinces atlantiques mais il peut se reproduire dans toute autre province du Canada. C'est une situation qui exige de repenser complètement notre politique de sylviculture et de préservation des forêts pour les générations à venir. Nous ne pouvons maintenir les pratiques de sylviculture établies lorsque nos réserves de bois dépassaient très largement nos besoins. Cette situation n'existe plus dans la région de l'Atlantique, et nous ne sommes pas loin d'une pénurie dans d'autres provinces du Canada. Nous devons décider du nombre de bombardiers à eau, de l'étendue des recherches, des mesures de protection des forêts et des pratiques de sylviculture dont nous avons besoin. Nous ne l'avons pas fait dans le passé et je suis très déçu que nous n'ayons pas encore abordé ces problèmes jusqu'ici.

Notre débat de ce soir ne relevait nullement de la politique partisane et je voudrais féliciter les différents orateurs pour leurs idées constructives. Je voudrais en même temps exprimer ma sympathie à ceux qui ont subi des pertes. Ils ne sont pas tous de Gagetown, mais ils ont tous peu d'espoir d'obtenir une indemnisation quelconque. Ils ont toute ma sympathie. Ces pompiers qui ont travaillé à la sueur de leur front dans le Nouveau-Brunswick, que ce soit à Saint-Jean, à Gagetown, à St. George ou ailleurs, cela ne fait aucune différence. Ces hommes ont fait tout en leur pouvoir pour leurs concitoyens et, dans de nombreux cas, ils l'ont fait au risque de leur vie. Je les félicite tous du fond du coeur.

Article 29 du Règlement

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Fundy—Royal (M. Corbett) d'avoir présenté cette motion, et les députés des provinces de l'Atlantique d'avoir si bien insisté sur l'importance de notre secteur forestier. Ce secteur rapporte au Canada 30 milliards de dollars et il contribue plus de 500 millions de dollars au produit provincial brut de la Nouvelle-Écosse. Les forêts recouvrent les trois quarts de la superficie de cette province et elles passent pour exploitables à 92 p. 100. C'est près de 3.8 millions d'hectares de forêts utilisables. Chaque millier de cordes de bois coupées et transformées en Nouvelle-Écosse crée environ cinq emplois directs et jusqu'à dix emplois de plus ailleurs dans l'économie. Évidemment, pour profiter au maximum de l'exploitation de nos forêts, nous devons bien les gérer.

Notre gouvernement s'est engagé à favoriser le secteur des forêts et à améliorer sa gestion. Il a nommé un ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) pour faire en sorte que le secteur ait un porte-parole au sein du cabinet. Nous avons maintenant signé des accords fédéraux-provinciaux d'une valeur de plus de 1 milliard de dollars sur la gestion des forêts du Canada. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, plus de 18 millions de dollars ont déjà été dépensés pour améliorer les forêts dans le cadre de l'accord actuel Canada-Nouvelle-Écosse de développement des ressources forestières. Au Cap-Breton, cela représente 2.5 millions de dollars consacrés à cette activité. C'est un sage investissement dans un secteur important. Nous avons annoncé récemment que dans le cadre d'un accord spécial Canada-Nouvelle-Écosse, 10 millions de dollars seraient consacrés uniquement aux forêts du Cap Breton.

Pour améliorer la gestion de nos forêts en Nouvelle-Écosse, nous avons eu recours notamment aux entreprises collectives. Cela a commencé en 1975 quand un groupe de citoyens a formé une compagnie à responsabilité limitée pour élaborer et appliquer des plans de gestion forestière pour les forêts des actionnaires. En 1978, il y avait huit entreprises collectives et il y en a maintenant 16. Elles gèrent plus de 60,000 hectares et comptent 900 membres.

• (2340)

Cette année, ces groupes ont reçu 1.7 million de dollars d'aide à l'amélioration forestière du Service canadien des forêts. Ces groupes sont financés dans le cadre du programme d'entreprises collectives FRDA. Chacun recevra environ $200,000 du gouvernement fédéral et $100,000 de la province d'ici 1987. On espère que chacun de ces groupes pourra créer de 10 à 13 emplois permanents.

Ces programmes sont différents parce qu'ils rassemblent des propriétaires de petits boisés et leur font gérer leurs terres afin de procurer le maximum d'avantages économiques et sociaux à la localité.

Dans ma circonscription en particulier, nous avons un producteur important de pâtes et de papiers qui joue un grand rôle dans notre économie. Cette industrie emploie directement de 800 à 900 travailleurs à l'usine et dans les forêts. Cette entreprise a été l'une des premières à appliquer les techniques de gestion forestière de la Suède, notamment dans le domaine de la sylviculture. Elle a aussi fait beaucoup pour limiter les dégâts dans les hectares infestés par la tordeuse du bourgeon de l'épinette qui a dévasté la région de Highlands au Cap-Breton et l'est de la Nouvelle-Écosse ces dix dernières années.

Grâce au succès de cette entreprise, le gouvernement fédéral a pu collaborer avec la province pour instaurer de nombreuses nouvelles initiatives qui nous permettront d'obtenir une ressource beaucoup plus saine dont nous pourrons profiter à long terme.

Je sais que bien d'autres députés de la région de l'Atlantique veulent parler de notre industrie forestière et je terminerai donc là-dessus en insistant sur la nécessité pour le gouvernement de répondre aux besoins d'indemnisation des propriétaires fonciers et des gens touchés par les récents incendies dans la région de l'Atlantique.

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, je suis moi aussi heureux de pouvoir faire une brève intervention dans ce débat d'urgence à cette heure tardive. Cette tragédie a touché tout le Canada atlantique. La partie de hockey est terminée, il est 00 h 45 dans le Canada atlantique, et la plupart des gens dorment. C'est le sommeil de la paix, monsieur le Président, un sommeil dont bien peu d'entre eux ont pu profiter ces derniers jours. Ma circonscription de Northumberland—Miramichi est la plus vaste circonscription du pays sur le plan géographique, et les incendies de forêt l'ont littéralement menacée de fond en comble.

J'ai eu l'occasion hier de survoler la région en hélicoptère et de voir de mes propres yeux les dégâts et les ravages que peut provoquer un incendie de forêt, pas seulement à un endroit, mais en de nombreux endroits en amont et en aval de la rivière, de voir les maisons détruites, les camps de pêche, les pavillons et les chalets. Il a fallu évacuer des localités comme Newcastle, Douglastown et Northumberland-Miramichi. Il y avait des gens qui ne voulaient pas partir de chez eux, et les maires ont dû littéralement les y obliger pour protéger leur vie. Nous sommes évidemment soulagés de voir qu'il n'y a pas eu de perte de vie humaine. Quand les gens sont retournés sur place et ont vu leur propriété, ceux qui avaient de la chance ont pu constater que bien souvent l'incendie les avait encerclés, et d'autres n'ont retrouvé que des cendres.

Ce serait une négligence coupable de ne pas parler de la coopération à laquelle a donné lieu cette crise, la coopération des gens des Terres et Forêts, des Ressources naturelles et du ministère de la Défense nationale. Je dois citer des gens comme Hayward Sturgen, qui était responsable de la coordination d'ensemble de la lutte contre l'incendie. J'ai survolé la région avec Bill Stewart, du ministère des Ressources naturelles, qui a tenu le coup pendant les dernières 72 heures environ en ne dormant que quatre heures la nuit. Ensemble nous avons survolé le terrain où il surveillait les foyers qui s'allumaient sans cesse. Il coordonnait l'offensive générale, atterrissant ici et là pour aider à organiser au sol la lutte contre l'incendie. Sans la coopération du commandant de la base des Forces armées canadiennes à Chatham, sans l'utilisation de son matériel, de ses camions à mousse, de très très nombreuses maisons auraient disparu. Mentionnons parmi les zones touchées par le feu Newcastle, où plus de 13,000 acres ont été ravagées par un incendie hors de contrôle; Kirkwood dans la région de Barnaby River, 1,900 acres; Trout Brook, plus de 80,000 acres; Quarry Ville, 500 acres; Barryville, 5 acres; Burnt Church, 150 acres;

Otter Brook, A. Daigle, Escuminac, Eel River, Kouchbouquac Park, Carrigan, et la liste pourrait continuer longtemps.

L'incendie a fait des ravages, et entraîné la perte de revenus futurs non seulement pour les propriétaires de bois, et c'est une constatation grave, mais aussi pour les activités de pêche, les camps, le canotage, la région de la rivière Tabusintac où tant de camps ont été détruits, alors que les gens de la région comptent en cette période de l'année sur le gagne-pain que constituent les pêcheurs sportifs attirés par la région. Il est très difficile d'évaluer en dollars l'impact et les pertes qu'ils subiront, individuellement et collectivement. Une grande partie des oiseaux et des animaux ont aussi souffert.

Je sais que le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) aimerait bien être ici pour prendre part au débat. Je sais combien il suit de près l'industrie non seulement du pays, mais aussi de la province et de ma circonscription. Il est en Scandinavie pour d'importantes affaires.

Il faut noter la réponse chaleureuse que le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) a reçu de tous les députés quand il a dit, en rapport avec l'incendie de Gagetown, que, une fois que la commission d'enquête aura soumis ses constatations, la question de l'indemnisation des victimes serait réglée de façon rapide et généreuse. A cet égard, j'espère que le gouvernement, dans sa générosité, accordera la même considération et la même assistance aux autres personnes de la province. Le gouvernement a de la sollicitude et de la compassion pour ces personnes.

Je note, en terminant, qu'il était réconfortant de voir à la Chambre, non seulement le premier ministre (M. Mulroney), mais six ou sept autres ministres. On a beaucoup parlé du peu d'attention que la région de l'Atlantique a reçue par le passé du gouvernement, et je crois que nous savons que, en temps de crise, elle peut compter sur l'appui du gouvernement du Canada.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, remercier le député de Fundy—Royal (M. Corbett) d'avoir demandé ce débat d'urgence sur les incendies de forêt dans les Maritimes. J'ai entendu un député dire tout à l'heure que cela faisait concurrence à la soirée du hockey, mais je suis sûr que tous ceux d'entre nous qui sont ici ce soir sont disposés à parler de cette importante question.

• (2350)

L'été dernier, en Colombie-Britannique, et en tout cas à Kootenay-Ouest, nous avons eu le même genre d'incendies de forêt que celui qui ravage actuellement les Maritimes. En raison de la superficie de la province, la nature du terrain et de la taille des arbres, les incendies étaient d'une ampleur et d'une force encore plus importantes. Néanmoins, un incendie de forêt est un incendie de forêt et l'absence de broussailles, la nature du terrain, la température et toutes sortes de variables peuvent déterminer sa force.

L'été dernier, la Colombie-Britannique n'a eu que de gros incendies de forêt. J'apprécie d'ailleurs les progrès réalisés en Colombie-Britannique et dans d'autres régions du pays en ce qui concerne le repérage des foyers d'incendie. Je voudrais surtout parler du dispositif mis en place en Colombie-Britannique car l'été dernier, je me trouvais dans le bureau d'une scierie, à Slocan, lorsqu'un coup de tonnerre a éclaté. Quelques minutes plus tard, un appel téléphonique signalait que la foudre était tombée à un premier endroit, à un deuxième endroit, puis à un troisième. Ce dispositif était tellement perfectionné qu'il permettait de localiser le point de chute d'une centaine d'éclairs et les endroits où la foudre avait causé un incendie. Nous avons besoin d'un dispositif permettant de localiser précisément l'endroit où tombe la foudre pour pouvoir lutter contre les incendies de forêt.

Nous faisons ensuite appel aux hommes et aux femmes qui se servent de la technologie et de leurs muscles, à l'expérience des forestiers et à un matériel perfectionné.

J'ai eu l'occasion de discuter avec ceux qui luttaient contre les incendies. J'ai connu cela lorsque j'étais jeune. J'ai passé trois étés à lutter contre les incendies de forêts en Colombie-Britannique; ce fut une expérience utile, saine et parfois dangereuse. Je ne l'oublierai jamais. Je suis content d'avoir fait cette expérience parce qu'elle m'a appris à avoir beaucoup de respect pour mes collègues qui luttaient à mes côtés et pour les risques que comporte la lutte contre les incendies de forêts.

Il n'y a rien de vraiment comparable à un incendie de forêt. Les pompiers sont parfois engloutis dans la fumée. Ils doivent supporter la chaleur intense et le soleil brûlant, la saleté et la poussière et un soif terrible. La transpiration leur brouille la vue et on tire une langue d'un mètre de long, je vous le jure. Pour lutter contre les incendies de forêts, il faut un système d'approvisionnement pour maintenir un certain confort, compte tenu de circonstances. Il faut des vêtements de rechange et du matériel de lutte contre les incendies. Il faut un investissement considérable pour pouvoir offrir du matériel de lutte. Il faut rassembler très rapidement les hommes dans des camps; les contremaîtres doivent faire un excellent travail; ils doivent monter des villes de tentes, faire venir les cuisiniers et les denrées alimentaires et organiser un système d'approvisionnement. Ils ne savent jamais à quel genre d'incendie ils auront affaire, quand cela se passera ni s'il éclatera sur une pente tellement abrupte qu'il faudra le laisser brûler.

Pendant cette période, l'été dernier, dans la chaleur intense dégagée par de tels brasiers, j'ai parlé aux hommes qui étaient couverts de saleté, de charbon de bois, de sueur et de brûlures. Ils s'occupaient avant tout de leur travail. Je signale que certains de ces hommes travaillaient dans les mines, dans la forêt ou faisaient autre chose quand ils ont été arrachés à leurs occupations pour venir lutter contre les incendies. Ils ne se sont pas plaints; ils savaient en effet qu'il fallait le faire. Certains de ces hommes avaient un emploi saisonnier qui leur permettait bien souvent de toucher des prestations de chômage. Ils ont dû faire un travail considéré en Colombie-Britannique comme une intervention en cas de catastrophe et qui ne donne pas droit aux prestations de chômage. Parmi ces pompiers bénévoles il y avait des prestataires de l'assurance-chômage et d'autres qui ne recevaient rien.

J'ai déjà dit que ces gens devraient tous recevoir des prestations d'A.-C., car ils faisaient avec dévouement un travail honnête. Certains prétendaient qu'une telle mesure ne ferait qu'encourager la pyromanie, ce à quoi je répondrais que dans tous les incendies qui ont ravagé la Colombie-Britannique l'été dernier un seul a pu être attribué avec certitude à un acte criminel.

Article 29 du Règlement

Après mes discussions avec ces pompiers, je me suis adressé au ministère du Revenu et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), dans le milieu de l'été. J'en ai également parlé à mes collègues du caucus de Colombie-Britannique, qui ont accepté et appuyé ce principe. La réponse du gouvernement a été rapide—je dirais quelque deux semaines—et il a modifié le règlement de la Loi sur l'assurance-chômage de sorte que les pompiers amenés par les ministères provinciaux des forêts reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Le seul problème, c'est qu'il s'agit d'une affaire en collaboration et que certaines des provinces—la Colombie-Britannique dans ce cas—n'ont pas accepté la proposition. Je ne peux pas comprendre pour quelle raison elle a refusé, puisque c'est le gouvernement du Canada qui paie. Peut-être que le gouvernement provincial s'inquiète de la présence de tous ces gens dans les rangs du ministère des Forêts, ce qui augmenterait le nombre d'années-personnes au delà du nombre prévu et risquerait de l'exposer à des critiques à l'Assemblée législative. Mais quels députés de l'opposition attaqueraient le gouvernement sur un tel sujet, alors que ces années-personnes résultent de la nécessité d'admettre ces volontaires dans les rang du ministère pour qu'ils puissent toucher des prestations d'assurance-chômage?

En terminant, je voudrais remercier le député de Fundy—Royal d'avoir proposé ce débat. J'ai ainsi eu la chance de parler à la Chambre du dévouement des hommes et des femmes qui ont combattu ces incendies l'été dernier, de remercier mes collègues de leur réponse à une question de nature urgente et pressante et de signaler la remarquable célérité avec laquelle le ministre du Revenu (M. Mackay) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration se sont attaqués au problème.

Enfin, il serait opportun que les gouvernements provinciaux, de concert avec le gouvernement fédéral, s'engagent dans une entreprise conjointe, afin que chaque province adopte une disposition analogue à l'égard des prestations d'assurance-chômage.

• (2400)

M. Fennell: Monsieur le Président, la Chambre est sans doute prête à donner son consentement unanime pour permettre au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de parler pendant dix minutes ce qui prolongera la séance jusqu'à 0 h 10 au lieu de 0 heure.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous ne tenions pas compte de l'heure . . .

[*Français*]

. . . afin de permettre à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de continuer son discours pour une période de 10 minutes?

Des voix: D'accord.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux remercier le *chief government whip*, le responsable de la discipline gouvernementale, de me permettre de me joindre à tous mes collègues qui ont parlé ce soir. Je pense qu'il convient que tous les députés puissent participer, de quelque région qu'ils soient, parce que, après tout, ce qui fait la force de notre pays c'est la solidarité entre les provinces.

Lorsqu'il y a de la joie comme actuellement à Vancouver, à l'occasion de l'Expo, c'est tout le Canada qui se réjouit. Lorsqu'il y a une tragédie comme celle qui se produit actuellement dans les provinces Maritimes, l'Atlantique, eh bien ce sont tous les Canadiens qui souffrent. C'est un peu cela l'esprit de la Confédération. C'est un peu cela qui nous anime, nous, comme Canadiens.

Je veux remercier mon honorable ami, l'honorable député de Fundy Royal (M. Corbett), le député qui a soulevé cette question et remercier la Présidence d'avoir bien voulu l'accepter comme une question urgente qui se devait d'être discutée ce soir. Je sais que vous-même, monsieur le Président, puisque je vous ai parlé, en tant que député de Verchères, vous auriez bien aimé aussi joindre votre parole à tout ce qui a été dit ce soir et vouloir participer, mais vos importantes fonctions vous en empêchent puisque vous devez écouter sans pouvoir participer.

A mon avis, c'est une des rares occasions où je peux me faire l'interprète et de la Présidence et de tous les collègues, comme ils ont pu être nos interprètes lorsqu'ils ont parlé, car devant une telle tragédie, on ne peut rester insensible. Et je tiens à le rappeler aux Québécois . . .

[*Traduction*]

. . . comme aux citoyens des autres provinces qu'il est temps de faire preuve de solidarité. Ce n'est pas le temps de politicailler. Nous pouvons montrer qu'une tragédie qui survient dans une région du pays nous touche autant que si elle s'était produite dans notre province, auquel cas le député de Fundy—Royal (M. Corbett) estimerait devoir faire comprendre à sa province que nous devons nous montrer solidaires.

J'ai écouté la plupart des discours prononcés ce soir et, en raison de l'heure, je ne pense pas pouvoir ajouter grand-chose si ce n'est que nous devons toujours être prêts à venir en aide aux autres régions touchées par ce genre de tragédies, avec tout notre savoir-faire, notre technologie et notre main-d'oeuvre.

Je disais dernièrement, au sujet des tragédies dans le monde, que nous devions avoir une équipe prête à intervenir pour porter secours partout où elles se produisent, mais plus spécialement au Canada. Les forêts sont l'une de nos plus grandes richesses. Le député de Fundy—Royal l'a dit éloquemment dans sa lettre au Président et tous les députés qui sont intervenus dans le débat ce soir l'ont signalé.

Nous avons été tellement comblés par la Providence sur notre vaste territoire que nous devrions nous tenir prêts à secourir l'une ou l'autre province. Nous ne devons pas hésiter. Nous devons téléphoner sans tarder au premier ministre de la province pour lui demander ce que nous pouvons faire et lui faire savoir que nous sommes prêts à agir dès maintenant. Nos Forces armées doivent faire de même, et pas seulement parce qu'une base militaire était impliquée. Nos militaires ne demanderaient pas mieux que de se tenir en état d'alerte pour agir en cas de pareille tragédie. Ils seraient prêts à entrer en action sur un signal du ministre, du ministre associé, ou du premier ministre (M. Mulroney), à la requête d'une province.

Je n'abuse pas des privilèges qui me sont accordés en parlant après l'heure; en tant que Canadien habitant le Québec, je me dois de dire quelques mots au moins pour signaler à la Chambre que ma province regrette fort cette tragédie et qu'elle est

disposée à offrir son aide, avec le reste du Canada. Après tout, ce ne sont pas les Maritimes qui sont attaquées. C'est tout le Canada. Nous devons être disposés à faire les sacrifices nécessaires pour aider les habitants de la région de l'Atlantique, par esprit de solidarité. Beaucoup ont perdu tous leurs biens. Beaucoup ont perdu la chose la plus importante, leur emploi. En perdant tout ce qu'ils avaient sur leur terrain, ils ont perdu tous leurs biens.

Je tiens à remercier une fois de plus mes collègues qui ont permis de tenir ce débat ce soir, et je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir eu la patience de nous écouter si tard. A titre de président du comité des services aux députés, je tiens à remercier le personnel très compétent qui est resté tard avec nous; je constate même que tout le monde a encore le sourire. Ce qu'ils disent c'est: «Cela ne nous fait rien de rester, car nous montrons aux Canadiens que parfois nous pouvons oublier la division en partis politiques». Aujourd'hui nous avons fait preuve de solidarité pour ceux qui souffrent, et je tenais à participer à ce débat.

M. le vice-président: Comme il est minuit, conformément au paragraphe 29(13) du Règlement, je déclare la motion adoptée.

La Chambre ajourne jusqu'à 14 heures aujourd'hui, en conformité du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 8.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 mai 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DEMANDE DE PRISE DE CONTRÔLE D'UNE STATION DE TÉLÉVISION DE TORONTO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le CRTC doit bientôt décider s'il approuvera la prise de contrôle de la station de télévision multilingue de Toronto, MTV, par *Rogers Cable Television.* MTV est devenue une institution à Toronto. Elle a servi exceptionnellement bien non seulement la communauté ethnoculturelle, mais aussi la collectivité en général. Elle a favorisé une meilleure compréhension entre les diverses ethnies. Elle a rendu possible le partage de la richesse multiculturelle qui fait la beauté du Canada.

La prise de contrôle de MTV par *Rogers Cable* soulève certaines questions sérieuses et risque de remettre en question le but même et la raison d'être de MTV.

J'espère que le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Jelinek) a obtenu l'assurance que le mandat multiculturel de MTV sera maintenu et renforcé. Le contrôle de MTV ne devrait pas passer aux mains de gens qui ne comprennent pas parfaitement la télévision multiculturelle. Si la prise de contrôle de MTV par *Rogers* est approuvée, je demande au gouvernement de s'assurer, au moins, que l'examen de la demande relative au réseau national de télévision multilingue dont le CRTC est saisi soit suspendu en attendant d'autres . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

DÉFI 86

LES FONDS DEMANDÉS AU TITRE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS PAR DES GROUPES SANS BUT LUCRATIF DE WINNIPEG

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ces dernières semaines, une coalition de groupes sans but lucratif est née à Winnipeg. Ces groupes s'inquiètent du fait que le gouvernement ne leur a pas alloué de fonds au titre de la création d'emplois dans le cadre du programme Défi 86 et de la stratégie de planification de l'emploi. Cette coalition appelée FACE regroupe de 75 à 100 groupes représentant tous les secteurs de la société, y compris les autochtones, les femmes, les personnes handicapées et celles qui s'occupent de garderies. Ils attendent depuis le mois d'octobre qu'on leur octroie des fonds dans le cadre de la stratégie de planification de l'emploi. Ils constatent que les fonds sont alloués de façon arbitraire. Certains groupes obtiennent de l'argent, d'autres pas. Une grande partie des fonds vont au secteur privé à l'heure actuelle. Par le passé, ces groupes ont obtenu des fonds dans le cadre du programme Canada au travail. Maintenant, l'argent doit être partagé avec les experts-conseils privés et le secteur privé.

• (1405)

Si l'on en juge par les dépenses de l'an dernier, les groupes sans but lucratif reçoivent moins d'argent et ils . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, depuis un an, les ateliers du CN situés dans ma circonscription fédérale de Moncton font l'objet d'une évaluation interne qu'effectue le CN à l'égard de ses services d'entretien. L'étude est censée s'étendre à Montréal et à Winnipeg, mais on craint que le CN ne songe à fermer ou à diminuer son installation de Moncton.

Les ateliers de Moncton constituent l'employeur industriel le plus important au Nouveau-Brunswick, comptant environ 1,000 employés et contribuant plus de 70 millions de dollars à l'économie des provinces de l'Atlantique. Leur existence est d'une importance économique primordiale pour le Nouveau-Brunswick et représente un apport fédéral important à l'économie de notre région de l'Atlantique.

Il est grand temps que le gouvernement dise clairement au CN que la fermeture des ateliers ou un nombre important de mises à pied à Moncton est entièrement inadmissible et ne sera pas toléré. Le gouvernement fédéral a des obligations envers la région de l'Atlantique et doit veiller à ce que le CN maintienne ses ateliers de Moncton en activité, avec des niveaux raisonnables d'emploi. Je recommande instamment au ministre des Transports (M. Mazankowski) d'agir immédiatement en vue de respecter l'engagement fédéral envers la région de l'Atlantique en ordonnant au Canadien National . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, depuis déjà plusieurs jours, les députés de l'Opposition tentent d'apeurer les travailleurs des chantiers maritimes du Québec en faisant toutes sortes d'accusations non fondées sur les intentions de notre gouvernement quant à la survie de cette importante industrie.

En tant que gouvernement responsable, nous avons décidé de nous pencher sur cette question et nous avons mis de l'avant un processus de consultation avec les principaux intervenants. Contrairement aux libéraux qui, pendant 20 ans, ont ignoré l'industrie maritime et l'ont laissé péricliter, nous, du parti conservateur, entendons assurer non seulement sa survie, mais aussi sa vitalité et son essor futur.

Monsieur le Président, on retrouve dans ma circonscription un des chantiers des plus productifs et des plus efficaces au Canada, soit la Versatile Vickers. Les travailleurs n'ont rien à craindre du processus en cours. L'industrie maritime a un avenir prometteur partout au Québec.

* * *

[*Traduction*]

DÉFI 86

LE FINANCEMENT DE PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS PRÉPARÉS PAR DES GROUPES SANS BUT LUCRATIF

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, hier, nous avons vu la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) défendre la politique de son gouvernement, en vertu de laquelle des centaines, voire des milliers d'enfants, qui espèrent séjourner dans les camps pour les arriérés mentaux, seront privés de ces services, et privés de la possibilité d'y aller. Par contre, le gouvernement subventionne des projets de création d'emplois aux manèges de La Ronde, chez les dépanneurs 7-Eleven et chez les membres du groupe d'Oshawa.

Je trouve scandaleux que le système de quotas prévu par le gouvernement pour le secteur privé ait entraîné le rejet de milliers de projets valables et à but non lucratif. Ces projets ont été abandonnés à Toronto dans une proportion de 40 p. 100. Par ailleurs, le secteur privé obtient des subventions pour lancer des projets qui n'aboutiront à aucune espèce de formation professionnelle.

Les dépanneurs 7-Eleven n'ont pas besoin d'être subventionnés au Canada. Nous devons par contre subventionner des projets valables à but non lucratif, du genre de ceux qui étaient en oeuvre sous les anciens gouvernements libéraux et qui le seront si on nous donne la possibilité de freiner cette obsession qu'a le gouvernement de privilégier le secteur privé et de vouloir tout privatiser.

[*Français*]

LA FRANCOPHONIE

L'UTILISATION DE LOGICIELS EN FRANÇAIS

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, suite au Sommet de la Francophonie à Paris, les gouvernements du Canada et du Québec ont dernièrement reçu, à Montréal, les responsables de l'informatique des pays francophones.

Sous le thème «Le logiciel et ses applications dans les pays francophones», l'Agence de coopération culturelle et technique avait convié les États membres à un séminaire d'une semaine.

Les objectifs visaient, premièrement, à analyser la problématique du développement et de l'utilisation de logiciels en français et, deuxièmement, à dégager des stratégies et des projets de coopération d'informatique. Il a été question, entre autres, de l'émergence d'une nouvelle forme de coopération internationale fondée sur un esprit de partenaire.

Nous encourageons donc tous les participants à pousuivre cette démarche dans le but d'assurer une plus grande utilisation de logiciels en français.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, l'Association nationale des Nippo-Canadiens a fait savoir en fin de semaine dernière qu'elle s'estimerait satisfaite si l'on versait, à titre d'indemnités, $25,000 chacun aux anciens prisonniers de guerre et 50 millions de dollars à une caisse commune. Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) a mentionné imprudemment que les revendications pourraient dépasser 5 millions de dollars. Après s'être opposé à la somme de 443 millions de dollars établie par Price Waterhouse, voilà maintenant qu'il rejette la proposition de l'ANNC dont le montant ne dépasserait pas les 300 millions.

Il est grand temps, certes, que le gouvernement reprenne ses négociations avec l'Association. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé à indemniser les Canadiens d'origine japonaise. Estime-t-il que la création d'une fondation des droits de la personne dotée d'une caisse de 6 millions de dollars représente un dédommagement suffisant? Va-t-il laisser son ministre mener cette affaire de façon cavalière, en semant la discorde? Quand le premier ministre montrera-t-il qu'il entend vraiment faire amende honorable et chargera-t-il des représentants de négocier avec l'ANNC?

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ABSENCE DE DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NEPEAN—CARLETON

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, la poste concerne tous nos foyers et toutes nos entreprises sans exception. Nos concitoyens s'attendent donc à être bien desservis puisque c'est un service essentiel. Or, la situation actuelle est une source de bien des frustrations pour mes électeurs de Nepean—Carleton. Étant donné que le secteur urbain de cette circonscription est en pleine expansion, plusieurs propriétaires de maison ne reçoivent pas leur courrier à domicile. Bon nombre d'entre eux doivent parcourir plusieurs kilomètres pour aller chercher leur courrier dans des boîtes postales qui sont situées sur des artères très passantes où les aires de stationnement sont rares et mal situées. Ceux qui utilisent les transports publics pour se rendre à leur travail ou pour faire leurs emplettes, les pauvres et les personnes âgées ne peuvent passer prendre leur courrier régulièrement. J'espère qu'on trouvera le moyen de remédier rapidement à cette injustice intolérable.

Je prie donc instamment le gouvernement de renverser cette tendance à la dégradation de nos services postaux pour qu'ils redeviennent ce qu'ils étaient naguère, soit efficaces, fiables, justes et réputés.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS INTERNATIONALES

LES CENTRALES NUCLÉAIRES—LA NÉCESSITÉ D'EXIGER UNE CONVENTION INTERNATIONALE ET DE CRÉER UN CENTRE D'INFORMATION POUR LE PUBLIC

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, nous sommes tous concernés par la catastrophe de Tchernobyl en Union soviétique et le poids mondial du nucléaire. L'avenir de l'Abitibi et du Canada est en jeu non seulement pour les individus, mais également pour les espèces vivantes.

Cette catastrophe devra marquer le début d'une ère nouvelle dans les rapports entre les pays. Au fait, je ne critique pas les programmes électronucléaires, je ne les aime pas. Je préfère des projets hydro-électriques comme le projet de la baie James, au Québec.

Nous devons exiger une convention internationale et créer un centre d'information pour le public, 24 heures sur 24, car nous savons aujourd'hui qu'il y a déjà eu dans le monde 10 accidents nucléaires qui ont été cachés au public.

* * *

LES CHANTIERS MARITIMES

LA POLITIQUE DE TRANSPORT MARITIME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui, 2,000 personnes de la région de Sorel sont venues ici, encore une fois, comme les gens

Article 21 du Règlement

de la région de Montréal, comme les gens de la région de Québec. Ils sont obligés de venir quémander pour avoir des «jobs» à cause de l'injustice de ce gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) et ses députés, en campagne électorale, avaient promis une politique de transport maritime ainsi que la création d'emplois. Mais aujourd'hui, ils donnent le mandat à des concurrents de rationaliser et de fermer des chantiers.

J'ose espérer que les députés conservateurs du Québec se réveilleront et qu'on ne se fasse pas «rouler» dans le dossier des chantiers maritimes, comme on s'est fait «rouler» dans le dossier de la raffinerie de pétrole Gulf dans l'est de Montréal.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le journal *The Globe and Mail*, dans son éditorial de ce matin, se fait très élogieux à l'égard des réalisations de notre gouvernement.

Les grands dossiers, les idées, les réalisations, les actions, les changements méritent qu'on applaudisse notre gouvernement. Notre politique économique qui contribue à la prospérité a commencé à donner des résultats significatifs aux niveaux de l'assainissement des finances publiques et du contrôle du déficit.

Notre politique fiscale et commerciale qui accueille les investissements, notre politique de déréglementation a aidé à faire baisser les taux d'intérêt et à maintenir un dollar canadien fort.

Le rapprochement que nous avons encouragé, tant avec nos provinces qu'avec les États-Unis, a réduit les obstacles à la croissance économique et a renforcé l'unité nationale.

Notre politique étrangère est plus énergique et plus consistante qu'elle ne l'a jamais été au cours du régime antérieur. Nous avons réformé nos procédures parlementaires et la qualité de notre gérance en a été d'autant augmentée.

Ce sont là, monsieur le Président, des réalisations concrètes publiquement reconnues en ce 21 mai 1986 par le journal *The Globe and Mail*.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour signaler à la Chambre et aux Canadiens les décisions déplorables du gouvernement fédéral et du ministre responsable du logement concernant le Programme d'aide à la remise en état des logements, bien connu sous sigle PAREL.

À cause des décisions du ministre, moins d'argent a été alloué au programme, moins de gens ont obtenu de l'aide, et les critères d'admissibilité ont été resserrés au delà du raisonnable. Il résulte de ces décisions peu judicieuses que les gens qui auraient obtenu une aide financière l'année dernière n'en recevront pas du tout maintenant.

Le ministre a tout simplement abdiqué ses responsabilités et abandonné ces Canadiens qui ont besoin d'aide en matière de logement, leur laissant peu d'espoir ou aucun espoir de recevoir de l'aide dont ils ont bien besoin de la part du gouvernement. La conclusion à tirer de tout cela, c'est que le ministre doit être démis de ses fonctions s'il ne protège pas les intérêts de ceux qui ont désespérément besoin de son aide.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce n'est pas par coïncidence qu'aujourd'hui, au moment du lancement des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, le secrétaire du Trésor américain, M. James Baker, a adressé au Canada un ultimatum pour lui enjoindre de relever la valeur de son dollar. Le premier ministre estime-t-il que les États-Unis peuvent continuer à exercer ce genre de pression économique sur notre pays en considérant que cela fait partie du prix à payer pour le libre-échange? Ne va-t-il pas dire clairement qu'il n'est plus question de bousculer ainsi son gouvernement sous prétexte de poursuivre les négociations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette thèse est complètement absurde. Le très honorable chef de l'Opposition sait parfaitement que M. Baker a formulé une réponse à une question qui était, pour ce qui nous concerne, d'ordre plutôt théorique. Nous sommes membres du . . .

M. Waddell: C'est toujours théorique.

M. Mulroney: Absolument. Nous nous réjouissons de la hausse mais la question est parfaitement théorique puisque le Canada, comme le ministre l'a expliqué, est maintenant un partenaire à part entière du Groupe des sept, et que nous allons collaborer avec tous nos partenaires au renforcement de nos économies nationales et internationales.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est absolument pas une question théorique. Quand les négociateurs américains vont commencer à se pencher sur notre excédent commercial de 22 milliards de dollars avec les États-Unis, ils vont mettre la valeur de notre dollar dans la balance. Cela n'a rien de théorique.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE TÉLÉPHONERA AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Les États-Unis, monsieur le Président, s'attaquent à nos travailleurs forestiers, à nos cultivateurs, à nos programmes sociaux, à notre identité culturelle et même maintenant à la valeur de notre dollar.

Le premier ministre va-t-il se décider à téléphoner à son ami le Président des États-Unis pour lui dire qu'il y va trop fort?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'Opposition se transforme rapidement en démagogue. Oui, mais effectivement les négociations commencent . . .

M. Malépart: Et la Constitution du Canada!

M. Mulroney: Tiens l'expert constitutionnel de Montréal—Sainte-Marie encore!

Les négociations commerciales commencent aujourd'hui à peine. C'est justement en vertu de ces négociations que les deux pays seront en mesure de se parler et de régler des problèmes de façon sérieuse. Et c'est cela que nous sommes en train de faire, l'ambassadeur Reisman pour le Canada aujourd'hui, l'ambassadeur Murphy pour les Américains. Il y aura un grand nombre de problèmes d'ici le règlement ultime du dossier, bien sûr. On va être obligé de composer avec certaines réalités. On va traiter avec maturité de nos problèmes mutuels dans le but de créer un climat national et international qui va provoquer une nouvelle dimension de richesse pour le Canada, de nouveaux emplois ici, au Canada.

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, la thèse du premier ministre est que le président des États-Unis n'a rien à voir avec l'attaque actuelle des Américains contre nos exportations de bois d'oeuvre, et cela en dépit d'une lettre claire adressée par le président au sénateur Packwood. La vérité ne se trouve-t-elle pas dans cette lettre dans laquelle le président promet de serrer la vis à notre industrie du bois d'oeuvre en contrepartie du lancement des négotiations sur le libre-échange? Le premier ministre va-t-il téléphoner à son ami le président Reagan et lui dire qu'il n'a pas intérêt à toucher à nos exportations de bois?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai l'impression qu'ils regardent un peu trop de films d'Edward G. Robinson là-bas.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Si les Américains . . .

M. Axworthy: Cela vaut mieux que de regarder les Keystone Cops ici.

M. Hnatyshyn: Espèce de sale rat.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'ai raté cela, et j'ai raté la leçon de gymnastique de la député de Hamilton-Est la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que je vais passer à la question suivante.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES ATTAQUES CONTRE LES PAYS VOISINS—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit hier qu'il ne prendrait pas de nouvelles mesures au sujet de l'Afrique du Sud avant d'avoir consulté notre ambassadeur et nos amis du Commonwealth et d'ailleurs. Quelles mesures nouvelles le régime sud-africain va-t-il devoir prendre, au-delà des attaques et des faits de guerre contre trois États voisins, avant que le Canada se décide à rompre les relations diplomatiques?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tous les députés doivent désirer je l'espère que nous nous attachions en priorité à utiliser tous les moyens à notre disposition pour faire cesser l'apartheid en Afrique du Sud, plutôt que de chercher à faire les manchettes au Canada. J'espère bien que c'est cela qui inspire la politique du parti libéral tout comme la nôtre et aussi, je crois, celle du NPD à en juger par le ton des questions posées par le chef du Nouveau parti démocratique hier.

Nous sommes en consultation préliminaire avec les hauts commissaires des pays du Commonwealth qui sont au Canada. Roy McMurtry rencontre aujourd'hui à Londres le groupe du Commonwealth du sous-comité de l'Afrique du Sud. J'ai rappelé notre ambassadeur et il va nous informer directement de la situation en Union sud-africaine. Nous allons rencontrer l'archevêque Scott, qui fait partie du Groupe des personnalités éminentes. Nous cherchons des avis autorisés sur la façon d'agir et d'influer contre l'apartheid, seuls ou avec d'autres. Voilà ce que nous avons l'intention de faire.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE CANADA ROMPE SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'AFRIQUE DU SUD

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. On est tout à fait d'accord sur l'esprit de la réponse, mais quels gestes l'Afrique du Sud doit-elle poser avant que le Canada ne se décide à rompre ses relations diplomatiques avec ce pays? Il n'a pas répondu à cette question.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada procède maintenant avec les autre pays membres du Commonwealth à une possibilité d'efficacité au sein du Commonwealth. C'est bien important pour nous de garder ensemble l'efficacité de cette institution. C'est pour cette raison hier que le premier ministre du Canada a téléphoné pour consulter directement le président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda. C'est pour cette raison que nous sommes en train aujourd'hui de continuer nos consultations. Bien sûr, ce serait facile pour nous de poser un geste contre l'Afrique du Sud. La question, pour nous, ce n'est pas les gestes, la question, c'est une réponse, c'est la fin d'un régime d'apartheid, c'est là l'objectif de notre gouvernement et du Commonwealth.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE NÉGOCIATION SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Ici, à Ottawa, aujourd'hui les discussions avec les Américains au sujet du libre-échange commencent. Le gouvernement a l'intention de discuter, selon le ministre, de la réalité canadienne. Le ministre croit-il vraiment qu'une si importante équipe de négociation qui ne comprend qu'un seul francophone et une seule femme reflète bien la réalité canadienne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse est non. L'équipe de l'ambassadeur Reisman est une équipe préliminaire. Nous devons noter qu'il y a eu à la table pour le Canada aujourd'hui M^me^ Sylvia Ostry, économiste bien respectée à travers le monde et aussi un francophone responsable des questions juridiques. Mais nous avons noté les indications dans les journaux aujourd'hui, nous sommes d'accord à l'effet que l'équipe canadienne doit avoir une réflexion plus parfaite de la société canadienne.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, il aurait fallu y penser avant.

[*Français*]

Mais je suis très content que le ministre ait l'intention de changer l'équipe, c'est bon.

Questions orales

[*Traduction*]

L'INITIATIVE PRISE AUX ÉTATS-UNIS PAR LES PRODUCTEURS DE BOIS DANS LE BUT D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ai une autre question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que l'initiative prise aux États-Unis, lundi, dans le but d'imposer des droits compensateurs sur nos importations de bois tendre alors que nos producteurs pensaient que le libre-échange était déjà chose faite dans leur secteur, risque de nous faire perdre 45,000 emplois, rien qu'en Colombie-Britannique, je voudrais demander au ministre si M. Reisman a reçu, aujourd'hui, l'ordre de dire aux Américains qu'ils ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. S'ils veulent que les négociations commerciales se poursuivent, ils doivent renoncer immédiatement à imposer des droits compensateurs.

• (1425)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, hier, le ministre du Commerce extérieur a dit, une fois de plus ce que d'autres et moi-même avons répété à plusieurs reprises, à savoir que ces négociations visaient à mettre un terme ou du moins à modifier une situation dans laquelle les intérêts canadiens risquent d'être menacés comme ils le sont actuellement par les droits compensateurs. Nous espérons que ces négociations permettront de trouver une meilleure solution. Le NPD voudrait que nous arrêtions les négociations avant de trouver un terrain d'entente.

M. Broadbent: Le Nouveau parti démocratique veut que, pour une fois, le gouvernement défende les emplois des Canadiens. C'est ce que nous voulons.

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné qu'en Colombie-Britannique, tous les travailleurs de ce secteur pensaient que le libre-échange était déjà chose faite, que les Américains veulent les empêcher d'exporter et que nous leur facilitions la tâche, le ministre va-t-il se décider à défendre les intérêts des Canadiens en disant aux Américains que, s'ils veulent négocier un accord de libre-échange, ils doivent passer de la parole aux actes et renoncer à leurs droits compensateurs?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme chacun sait, le Nouveau parti démocratique défend les idées que lui dicte le Congrès du travail du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Allez dire cela en Colombie-Britannique. Essayez un peu.

M. Clark (Yellowhead): Pour ce qui est des emplois, le chef du Nouveau parti démocratique devrait savoir que, depuis l'élection de notre gouvernement, 630,000 emplois ont vu le jour au Canada. Pour ce qui est de l'avenir, il est évident que pour assurer la sécurité d'emploi des Canadiens nous devons accroître nos exportations. C'est ce que nous essayons de faire.

Le NPD désire peut-être en revenir aux années 30, mais ce n'est pas du tout ce que veut notre gouvernement.

LA VENTE D'ORGE AMÉRICAINE À L'ARABIE SAOUDITE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre du Commere extérieur a trait au nouvel exemple de la détérioration constante de nos relations commerciales avec les États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Les conservateurs ricanent lorsque nos agriculteurs de l'Ouest se font chiper leurs marchés par les Américains.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Axworthy: Je tiens à ce que nos agriculteurs de l'Ouest sachent de quoi ils rient.

Des voix: Asseyiez-vous!

M. le Président: A l'ordre. Je voudrais pouvoir entendre la question.

M. Axworthy: Tandis que ses collègues rigolent, je vais poser ma question au ministre du Commerce extérieur. Les Américains ont entrepris de subventionner les ventes d'orge à l'Arabie Saoudite, un marché de première importance pour le Canada, contrevenant ainsi aux assurances qu'ils nous avaient données de ne pas empiéter sur les marchés canadiens par leurs subventions. Le ministre protestera-t-il contre cette dernière annonce américaine? Les conservateurs vont-ils enfin cesser de rire et faire quelque chose pour empêcher que nos producteurs de céréales de l'Ouest perdent leurs marchés?

M. Crosbie: Vous avez perdu la boule.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à l'époque où le député faisait partie du cabinet et prétendait représenter une circonscription de l'Ouest, son gouvernement laissait tomber régulièrement l'ouest du Canada, notamment dans le secteur de l'agriculture.

Des voix: C'est une honte!

M. Clark (Yellowhead): Au sommet économique de Tokyo et pour la première fois dans l'histoire des sommets, le premier ministre et le gouvernement actuels ont soulevé la question des moyens à prendre pour rompre le cycle des subventions qui crée de telles difficultés pour les agriculteurs de toutes les régions de notre pays.

M. Orlikow: Quelle est la réponse?

M. Clark (Yellowhead): Il ne suffit tout simplement pas de prendre la parole et de faire la preuve de son antiaméricanisme. Nous savons que c'est le cas du député de Winnipeg—Fort Garry. Il faut rompre le cycle des subventions et nous avons entrepris cette démarche à Tokyo.

Des voix: Bravo! Encore, encore!

M. Axworthy: Le ministre ne fait que prouver son ignorance de la situation catastrophique des céréaliculteurs de l'Ouest ou qu'il ne s'en soucie guère.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Jamais, il le sait, nous n'avons laissé les prix baisser de 30 p. 100 dans une seule année.

• (1430)

ON DEMANDE UNE AIDE À L'EXPORTATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Est-ce que le gouvernement entend prendre des mesures, protester contre l'initiative des Américains et accorder une aide quelconque aux agriculteurs canadiens pour que nous restions compétitifs malgré les pratiques commerciales déloyales des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour m'en tenir à quelques exemples, je citerai la baisse des taux d'intérêt, le contrôle du coût des combustibles, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé qui doit rencontrer . . .

M. Axworthy: Les prix mondiaux des produits agricoles ont chuté de 30 p. 100.

M. Clark (Yellowhead): Le député de Winnipeg—Fort Garry peut crier jusqu'à m'enterrer s'il le désire. Il m'a demandé quelles mesures nous entendions prendre et je lui en énumère quelques-unes que nous avons déjà mises en oeuvre ou qui sont en voie de l'être. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé rencontrera des représentants des pays producteurs de céréales à Vancouver pour que nous . . .

M. Axworthy: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Le député dénigre la valeur des réunions. Il préfère crier à la tête des gens . . .

M. Axworthy: Non, j'attends des mesures de votre part.

M. Clark (Yellowhead): . . . plutôt que discuter avec eux . . .

M. Axworthy: Nous voulons plus d'action et moins de palabres. Allez! Montrez-nous ce que vous pouvez faire et arrêtez d'en parler.

M. Clark (Yellowhead): . . . pour que nous puissions progresser ensemble dans l'intérêt des agriculteurs canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Vous êtes un beau parleur, Clark. Des mots et rien de concret.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Axworthy: Encore des relations publiques et pas d'action.

LES EXPORTATIONS D'ORGE À L'ARABIE SAOUDITE PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est un sujet très important parce que les Américains viennent de décider d'utiliser leur programme d'accroissement des exportations pour essayer de vendre 400,000 tonnes d'orge à l'Arabie Saoudite. L'année dernière, nous avons de notre côté vendu à ce pays à peu près un million de tonnes, soit le quart de nos ventes à l'exportation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'entretiendra-t-il avec son homologue américain pour lui demander de cesser d'utiliser ce programme de subventions pour arracher au Canada des marchés importants pour nos agriculteurs?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute vu qu'il suit de près ces questions, contrairement au député de Winnipeg—Fort Garry . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Avalez cela, Lloyd.

M. Rodriguez: C'est vrai.

M. Clark (Yellowhead): . . . nous avons déjà présenté des instances aux Américains relativement au recours au nouveau programme. Qui plus est, nous avons pris une initiative qui, nous l'espérons, mettra fin au cycle d'octrois qui a donné lieu au subventionnement de l'agriculture dans la Communauté économique européenne. Soit dit en passant, c'est la CEE qui est maintenant le principal fournisseur de l'Arabie Saoudite et c'est la raison d'être du projet de loi américain sur les importations agricoles qui cause tellement de problèmes aux producteurs du Canada. Nous nous occupons des mesures individuelles prises par les Américains.

M. le Président: A l'ordre.

M. Clark (Yellowhead): Nous nous occupons aussi de l'ensemble du problème.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU BLÉ—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PORTER PLAINTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est la trente et unième fois que les Américains ont recours à ce programme. Comme nous tenons à protéger les agriculteurs du Canada, je voudrais savoir si le gouvernement est prêt à porter plainte auprès du Conseil international du blé puisqu'il s'agit d'une violation de la mise en marché ordonnée à l'échelle mondiale. Le ministre le fera-t-il au nom des agriculteurs du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons déjà signalé notre désaccord aux Américains dans le cas des mesures qu'ils avaient prises pour d'autres marchés.

M. Broadbent: Vous n'obtenez pas grand-chose.

M. Axworthy: Les résultats sont minces.

M. Clark (Yellowhead): Si les marchés canadiens en Arabie Saoudite sont effectivement menacés, nous ferons encore la même chose pour protéger nos débouchés. Je tiens cependant à signaler que ce qu'il faut faire, c'est briser le cycle de subventions qui s'est établi au cours des années.

M. Deans: Que ferons-nous en attendant?

M. Clark (Yellowhead): Nous pourrons peut-être maintenant briser ce cycle. Ce serait la chose la plus utile pour les agriculteurs du Canada et le gouvernement a déjà pris l'initiative de signaler cette question aux conseils économiques internationaux.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

LA VENUE À OTTAWA DE GENS DE LA RÉGION DE SOREL DEMANDANT DU TRAVAIL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, si le premier ministre peut répondre à la question plutôt que de demander au ministre de répondre pour lui . . . Monsieur le premier ministre, aujourd'hui, 2,000 personnes de la région de Sorel sont ici pour quêter du travail. Il y a un mois, c'étaient les gens de la région de Montréal; il y a six mois, c'étaient ceux de la région de Québec. Est-ce que le premier ministre croit qu'il est normal que les gens de la région de Québec soient obligés de venir ici pour quêter justice, quêter leur travail et avoir de l'emploi dans les chantiers maritimes au Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vois pourquoi le député de Montréal—Sainte-Marie a été hué par les gars de la *Marine Industries Limited* à l'extérieur. Là on voit pourquoi. On prend des Québécois pour des quêteux. Les Québécois ne sont pas des quêteux, ce sont des individus très dignes. Au fait, 630,000 Canadiens ont trouvé des emplois depuis la venue au pouvoir de ce gouvernement. Et il y en aura bien d'autres y compris les gens de la *Marine Industries Limited* qui ont été gravement blessés par des promesses jamais tenues par les libéraux. Les conservateurs vont tenir leurs promesses.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE RENCONTRERA LES GENS VENUS DE SOREL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il est scandaleux et démoralisant de voir de quelle façon le petit premier ministre peut s'abaisser. Si le premier ministre a une «colonne», après avoir fermé Schefferville, qu'il vienne dehors avec moi parler à ces 2,000 personnes, qu'il ait le courage de venir. Est-ce que le premier ministre va venir rencontrer ces gens et leur promettre des emplois? Oui ou non?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): J'y suis allé dehors!

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre!

M. Bissonnette: Monsieur le Président, j'y suis allé dehors et j'ai dit que c'était un menteur, le député de Montréal—Sainte-Marie. J'ai dit que le seul qui a parlé de fermeture ici, à Ottawa, c'est le député de Montréal—Sainte-Marie. A Ottawa, il n'y a personne d'autre que le député de Montréal—Sainte-Marie qui a parlé de fermeture des chantiers maritimes.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés se plaignent des propos de leurs vis-à-vis et voudraient que ces propos n'échappent pas à la présidence même s'ils font eux-mêmes trop de bruit pour qu'elle puisse les entendre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Dans le bruit, je crois avoir entendu le ministre dire qu'il considérait le député de Sainte-Marie . . .

[*Français*]

. . . comme un menteur. S'il a dit cela, il doit le retirer.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, j'ai dit . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Non. A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie le ministre de se rasseoir.

M. Nunziata: Expulsez-le.

M. le Président: Je prie le député de York-Sud—Weston de rester assis.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le mercredi reste le jour que je préfère.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre sait que s'il a dit cela, il ne peut faire autrement que de retirer ses paroles. Je dois lui demander de se rétracter.

[*Français*]

M. Bissonnette: Je le retire, monsieur le Président.

LA RATIONALISATION DES CHANTIERS MARITIMES DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre intérimaire de l'Expansion industrielle régionale.

Aujourd'hui, sur la Colline parlementaire, le ministre d'État (Petites entreprises) a clairement déclaré que M. Peter Paul Saunders de la *Versatile Industries* n'avait aucun mandat du gouvernement pour rationaliser les chantiers maritimes du Québec alors que, hier, le ministre intérimaire a déclaré le contraire, savoir que le gouvernement cherche a rationaliser cette industrie.

Le ministre peut-il expliquer cette contradiction et dire si la position du ministre d'État (Petites entreprises) est la position du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai dit hier que le gouvernement prenait des mesures pour régler les problèmes des chantiers navals, qui ne sont pas seulement canadiens, mais bien mondiaux. Ce que le gouvernement essaie de faire, c'est d'assurer aux chantiers navals un avenir sûr et stable.

[*Français*]

LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA *MARINE INDUSTRIES LIMITED*

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais poser une question directement au ministre intérimaire: Le gouvernement est-il prêt à garantir que la *Marine Industries Limited* peut continuer comme chantier maritime avec une importante part de cette industrie? Et est-ce que la *Marine Industries Limited* aura le droit de faire des offres pour tous les contrats fédéraux de construction navale?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que si le député regardait honnêtement la situation il admettrait que la capacité de production est trop grande, comme le reconnaît non seulement le gouvernement, mais également le secteur de la construction navale lui-même. Dans la mesure où elle peut être concentrée et rationalisée, le gouvernement fera certainement son possible pour faciliter le processus. Je tiens cependant à rappeler au député que Marine Industries travaille actuellement sur deux navires de la garde côtière. La société participe également beaucoup au Programme des frégates canadiennes de patrouille et pourra prendre part aux soumissions pour les appels d'offres qui seront lancés bientôt en vertu du programme de modernisation des navires de classe *Tribal*. Il me semble donc que l'avenir est plutôt prometteur.

• (1440)

L'INDUSTRIE

LES RETOMBÉES DE LA VENTE DE HAVILLAND—LA CRÉATION D'EMPLOIS À WINNIPEG

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale. Il y a plusieurs mois que la société de Havilland a été privatisée et vendue à Boeing. Le Nouveau parti démocratique et le parti libéral se sont opposés énergiquement à cette initiative sous prétexte que les États-Unis nous prendraient beaucoup d'emplois. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est vrai que c'est en fait le contraire?

L'hon. Don Mazankowski (ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je signale à la Chambre et aux Canadiens que mon ami et collègue était certainement un partisan acharné du système de privatisation qui nous a bien réussi. Pas plus tard qu'aujourd'hui, la société Boeing a annoncé qu'elle construira un élément important des ailes du Super 747 à Winnipeg, ce qui créera environ 250 emplois . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Veuillez être bref.

M. Mazankowski: C'est bon non seulement pour Winnipeg mais aussi pour le Canada. C'est intéressant pour les Canadiens et pour les emplois canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

LE CHOIX D'UN MANDATAIRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

On a pu entendre tout à l'heure le ministre des Transports nous dire qu'il y avait un effort de rationalisation qui devait être fait dans l'industrie navale. Le ministre d'État (Petites entreprises), plus communément appelé «les bras», est allé lui dire que M. Saunders n'avait aucun mandat pour parler de rationalisation . . .

M. le Président: La question, s'il vous plaît.

M. Lapierre: Je voudrais demander si oui ou non son gouvernement a confié à M. Saunders, le président de la *Versatile Vickers*, le mandat pour négocier la rationalisation de l'industrie navale? Et si oui, peut-il m'expliquer pourquoi il a confié à Dracula la Banque de sang?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre encore une fois la même chose que j'ai répondu quatre fois la semaine passée. Non, personne n'a eu de mandat pour rationaliser ou fermer quoi que ce soit.

Mais je vous dis une chose, c'est que le gouvernement fédéral a hâte de continuer à discuter avec tous les gens de l'industrie pour en arriver à une politique navale nationale.

LA PORTÉE DU MANDAT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, bien sûr, le ministre d'État (Petites entreprises) n'était même pas invité à la réunion.

Je pose ma question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations qui était présent. Est-ce qu'il peut me confirmer que son collègue et lui ont donné un mandat à M. Saunders de rencontrer le ministre provincial et les autres intervenants de l'industrie navale pour mettre fin à la production navale chez *Marine Industries*?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Encore une fois, monsieur le Président, non, il n'y a pas eu de mandat donné à Pierre Paul Saunders pour rationaliser ou fermer aucune industrie, ni au Québec ni ailleurs.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—LA REQUÊTE EN VUE D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait certainement que le 8 mai dernier, le président Reagan a écrit ce qui suit au sénateur Packwood concernant les importations de bois d'oeuvre canadien:

. . . j'ai l'intention de pousser à une solution rapide de ce problème indépendamment des négotiations globales.

Je suis certain que le premier ministre n'ignore pas que le président Reagan, par l'entremise du secrétaire au Commerce Baldridge, peut approuver ou rejeter toute requête en vue de l'imposition de droits compensateurs. Est-ce que le bureau du premier ministre a demandé, par téléphone ou par lettre, au président Reagan de suspendre toute mesure allant dans ce sens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président. Je crois avoir répondu à cette question hier. Nous estimons que les mécanismes en place permettront non seulement de faire disparaître ces problèmes, mais aussi de créer un climat de confiance qui permettra de mieux les régler. C'est précisément l'attitude que nous voulons adopter—éviter de pousser les hauts cris, de dénigrer quiconque, mais plutôt faire valoir les meilleurs arguments possibles avec le plus de vigueur et de la façon la plus rationnelle possible au nom des Canadiens.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE JURIDIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, puisque le premier ministre accepte que le président Reagan, qui avait dit que les négociations sur le libre-échange pourraient commencer sans conditions préalables, revienne sur sa parole, est-il prêt à engager des fonds pour aider l'industrie forestière canadienne à préparer sa défense juridique contre ces requêtes regrettables?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'allégation du député contredit le passage qu'il a cité. La lettre du président des États-Unis laisse entendre, comme la Chambre l'a demandé et comme le Nouveau parti démocratique l'a réclamé à son tour, qu'il n'y aura pas de conditions préalables. C'est ce que signifie le mot «indépendamment».

Pour ce qui est de la défense juridique des intérêts canadiens, comme le ministre chargé du Commerce extérieur l'a affirmé hier à la Chambre, nous allons faire tout notre possible pour appuyer la position canadienne et défendre les intérêts du Canada. Si cela suppose l'affectation de certaines sommes, nous n'hésiterons pas à le faire.

Des voix: Bravo!

* * *

DÉFI 86

LES CRÉDITS AFFECTÉS À L'EMPLOI POUR LES PROJETS COMMUNAUTAIRES À BUT NON LUCRATIF

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Bon nombre d'excellents services communautaires pour les personnes âgées, les handicapés et les jeunes vont disparaître à la suite de sa décision de réduire de 19 millions de dollars les crédits consacrés aux programmes d'emplois d'été pour étudiants cette année et d'imposer un contingent sur les projets communautaires à but non lucratif. La ministre pourrait-elle rétablir le budget de Défi 86 au niveau de l'été dernier et supprimer le contingent sur les projets communautaires à but non lucratif pendant qu'il est encore temps?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, aucun contingent n'a été imposé sur les emplois offerts par le secteur privé ou le secteur public. L'année dernière, quelque 35 p. 100 des demandes sont venues du secteur privé. Cette année, la proportion est encore plus grande. Cependant, cette année, le secteur privé ne recevra que 36 p. 100 des crédits comparativement à 64 p. 100 pour le secteur public. Je ne vois pas en quoi le député peut trouver à redire à cela.

M. Allmand: Monsieur le Président, la ministre induit la Chambre en erreur, sinon lui ment . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Dehors!

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Allmand: Je n'en ai pas l'intention.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait pertinemment que je dois lui demander de retirer au moins une partie de ses paroles. Ainsi, je l'invite à le faire et à poser sa question ensuite.

M. Allmand: Je ne retirerai pas mes paroles. On nous dit dans tout le pays . . .

Des voix: Dehors!

Des voix: Retirez vos paroles!

M. le Président: J'invite le député à se rasseoir.

M. Clark (Yellowhead): Et John Turner sourit!

M. le Président: Je dois demander au député de retirer au moins l'accusation qu'il a portée. Sauf erreur, il sait pertinemment que c'est là la procédure parlementaire à suivre, après quoi il posera sa question.

M. Allmand: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de mentir à la Chambre. Elle induit la Chambre en erreur.

Des voix: Règlement!

Des voix: Dehors!

M. Ouellet: C'est son droit.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Le député a assez d'expérience . . .

M. Rossi: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Le député de Bourassa pourrait-il avoir au moins un peu d'indulgence pour son collègue, si ce n'est pour la Chambre?

Je dois demander au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est qui connaît nos usages, de retirer l'insinuation selon laquelle la ministre ment. Va-t-il le faire maintenant?

M. Allmand: Monsieur le Président, si cette période des questions doit avoir un sens, il faut que les ministres disent la vérité lorsqu'ils répondent aux questions . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas le choix alors. Je dois nommer M. Allmand et lui demander de quitter la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Et M. Allmand s'étant retiré:*]

M. le Président: La prochaine question, s'il vous plaît. La parole est au député d'Essex—Windsor.

M. Langdon: Monsieur le Président, on dirait la finale de la coupe Stanley.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Ma question s'adresse au premier ministre. Non contents de vouloir orienter notre secteur du bois d'oeuvre, les États-Unis viennent d'enjoindre au Canada de réévaluer sa devise afin d'atténuer les problèmes que soulève le commerce canado-américain. Par conséquent, le premier ministre entend-il demander la démission de son ministre des Finances . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: . . . puisque Washington a manifestement décidé de diriger dorénavant notre politique financière?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Cette question me pose tout un défi, monsieur le Président. Il va falloir que j'y réfléchisse, mais je pense que la réponse est non.

Des voix: Oh, oh!

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le premier ministre ne trouve-t-il pas qu'en déclarant que notre taux de change ferait aussi l'objet des discussions sur le libre-échange qui commencent aujourd'hui, le ministre du Commerce nous a rendus vulnérables aux pressions américaines sur ce chapitre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce sont les suppositions malveillantes qui m'horripilent. La vérité, c'est que le secrétaire d'État . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Voyons donc. Le député vous a posé une bonne question.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Voilà le chef de l'opposition qui défend un néo-démocrate . . .

M. Axworthy: Pourquoi pas? C'est un député lui aussi.

M. Mulroney: On file encore le parfait amour.

M. Turner (Vancouver Quadra): Tous les députés méritent une réponse.

M. Clark (Yellowhead): Mais le chef de l'opposition ne défendrait pas le Président. C'est un scandale.

M. le Président: Le premier ministre tient-il à répondre brièvement à cette question?

M. Mulroney: Monsieur le Président, on sait maintenant que le chef de l'opposition défendra les néo-démocrates, mais qu'il se gardera bien d'en faire autant pour protéger le Président contre les attaques malveillantes . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Silence.

M. Ouellet: Retirez ce que vous avez dit.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Retirez cette remarque.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Willowdale.

M. Ouellet: Une minute, je vous prie.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Nunziata: C'est la nouvelle politesse.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les commentaires concernant la présidence sont antiréglementaires, évidemment, mais il n'est pas défendu de lui demander de faire retirer certains propos.

* * *

L'AVORTEMENT

LES PRATIQUES DU COMITÉ THÉRAPEUTIQUE D'UN HÔPITAL EN MATIÈRE D'AVORTEMENT—LES RECOMMANDATIONS D'UN JURY DU CORONER

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Tout récemment, un jury du coroner à Ottawa a condamné les avortements pratiqués à l'Hôpital municipal d'Ottawa, lequel a approuvé après coup un avortement qui a entraîné la mort d'une jeune femme. Le ministre entamera-t-il une enquête au sujet de cette grave infraction? Envisage-t-on d'effectuer des changements en fonction des recommandations du jury au ministre ?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le cas en question est fort regrettable. Le ministre de la Justice a répondu plus tôt aujourd'hui à une question analogue. Les recommandations, sauf erreur, sont transmises au ministère de la Santé et au procureur général de la province, en l'occurrence l'Ontario. Je crois que tous les députés, quelle que soit notre position au sujet de cette question sociale délicate, comptent que les comités respecteront la portée de la loi. Cela n'a pas été le cas, mais j'espère que les responsables de ces comités tiendront compte du rapport du coroner qui était fort précis.

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES FONCTIONS DU CONSEILLER POLITIQUE DU MINISTRE TRAVAILLANT AU BUREAU DE MONTRÉAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans une entrevue du 15 mai au réseau TVA, le ministre des Travaux publics disait qu'il n'y avait pas de scrupules à avoir de la reconnaissance pour les gens qui le méritent, en parlant des contrats. Le premier ministre peut-il nous confirmer que le travail de M. Lessard, conseiller politique du ministre qui se trouve dans le bureau de Montréal, est là justement pour faire cela: fournir de la reconnaissance aux conservateurs qui le méritent, en d'autres mots à ceux qui ont souscrit à la campagne du premier ministre et à ceux qui suivent la politique tel que recommandé par le député de Québec-Est? Est-ce là son travail?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a déjà répondu hier à la question du député. Si celui-ci se reporte à la page 13412 du hansard, il constatera que le ministre des Travaux publics s'est fait un plaisir d'informer tous les députés à la Chambre des communes qui sont confrontés au manque d'information et à des services souvent insatisfaisants de son intention de nommer à Montréal un représentant ministériel qui sera en mesure de fournir plus d'information et de meilleurs services à tous les députés. Je suis persuadé que tous les députés se féliciteront de ce que le gouvernement leur fournisse, par l'intermédiaire du ministre des Travaux publics, une information plus complète et de meilleurs services.

LE CONSEILLER DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est intéressant. Je me demande si le ministre suppléant pourrait répondre aux commentaires que M. Lessard a faits au cours d'une entrevue où il a déclaré que 57 conservateurs ne connaissaient rien à la routine du gouvernement fédéral et qu'il était là pour les aider. Ces propos sont-ils compatibles avec la déclaration que le ministre a faite hier? N'admettra-t-il pas qu'il est un larbin de son parti? Le premier ministre renverra-t-il cet homme, comme il se doit, et dira-t-il au ministre des Travaux publics de se tenir loin de l'assiette au beurre?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député calomnie les Travaux publics au sujet de l'octroi des contrats et des appels d'offres. S'il s'intéressait vraiment aux méthodes d'octroi des contrats et d'appels d'offres, il pourrait consulter le chapitre 310, annexe F, du manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor dont se servait aussi le gouvernement libéral précédent.

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA POSITION BRITANNIQUE QUANT À L'IMPOSITION DE SANCTIONS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Mme Thatcher aurait déclaré qu'elle ne croit pas que les sanctions auront plus de succès maintenant qu'elles n'en auraient eu avant les raids. Compte tenu du rôle de premier plan que joue le premier ministre au sein du Commonwealth, et compte tenu des risques que pourraient courir le Commonwealth si la Grande-Bretagne refuse d'agir, le premier ministre a-t-il communiqué avec son homologue britannique au cours des deux derniers jours pour lui faire changer d'idée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président. Je connais le point de vue de Mme Thatcher au sujet des sanctions, je ne le partage pas mais elle l'a expliqué et défendu. Je comprends sa façon de voir les choses, mais je pense que les pays membres du Commonwealth changeront d'avis dans l'éventualité de l'échec de la mission du Groupe de personnalités éminentes. Nous pensons que ce groupe a encore une chance de réussir. Je dois m'entretenir vendredi avec l'archevêque de Cantorbéry à ce sujet. En attendant, le Canada s'efforcera encore d'obtenir de plus amples renseignements. Toutefois, nous n'avons pas modifié notre position que le secrétaire d'État a énoncée l'automne dernier au sujet des mesures que nous prendrons en dernier ressort si nous ne réussissons pas à persuader l'Afrique du Sud à se débarrasser, et le monde entier du même coup, du fléau de l'apartheid.

LA MENACE POUR LE COMMONWEALTH

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné la menace que cette situation fait peser sur l'existence même du Commonwealth, comment le premier ministre peut-il expliquer qu'il n'a même pas tenté d'entrer en contact avec Mme Thatcher pour la convaincre de changer d'avis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, peut-être le député, dont l'intérêt pour le sujet est bien réel, était-il absent de la Chambre un peu plus tôt lorsque j'ai dit que j'avais recontré hier les hauts commissaires des divers pays membres du Commonwealth, dont la Grande-Bretagne. Même si l'on ne s'entendait naturellement pas dans la salle sur les mesures que l'on devrait prendre maintenant, on s'entendait généralement sur l'importance de maintenir l'intégrité et la force du Commonwealth comme institution. C'est un objectif que nous poursuivons. C'est une position que le premier ministre a soutenue concrètement dans sa conversation au téléphone hier avec M. Kuanda pour l'assurer de la solidarité constante du Canada avec les citoyens des pays du Commonwealth qui ont été attaqués et de notre détermination soutenue à jouer un rôle de premier plan de toutes les façons possibles—que ce soit par les sanctions que nous prendrons au besoin ou par les efforts que nous déploierons au sein du Commonwealth, si cela peut être utile, pour que prenne fin le régime d'apartheid.

Pétitions

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

HAÏTI—LES ÉLECTIONS LIBRES—LA POSITION DU CANADA

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu du fait que le Canada a la réputation de tenir des élections justes et libres et que plusieurs Canadiens ont servi d'observateurs au cours d'élections à l'étranger, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il dire ce qu'il fait pour exporter la démocratie, et surtout s'il a eu des entretiens avec le gouvernement de Haïti au sujet de la tenue d'élections libres et objectives dans ce pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons dit publiquement . . .

Mme Copps: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Il se peut que la députée de Hamilton-Est ne s'intéresse pas à l'aide que le Canada pourrait offrir à Haïti. Il y a toutefois d'autres députés qu'elle à la Chambre, et je ne doute pas que les citoyens de sa circonscription, qui . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne peux pas tolérer cela.

M. Ouellet: Vous prêtez certains motifs. Rétractez-vous.

M. Axworthy: Comment peut-on retirer des propos pompeux?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre sait pourquoi je dois l'interrompre. A l'ordre, s'il vous plaît. Il est 15 heures.

* * *

• (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour désigner vendredi comme jour réservé à l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux sept pétitions suivantes: nos 331-386 à 331-389 inclusivement, et 331-413 à 331-415 inclusivement.

Dépôt de documents

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 84(1) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, un avis de motion des voies et moyens qui tend à modifier le Tarif des douanes et, conformément au paragraphe 84(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES BANDES INDIENNES DE GRASSY NARROWS ET D'ISLINGTON (POLLUTION PAR LE MERCURE)

DÉPÔT D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, des copies d'un protocole d'entente entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la bande indienne d'Islington, la bande indienne de Grassy Narrows, Great Lakes Forest Products Ltd et Reed Inc.

Ce protocole d'entente établit les conditions d'un règlement entre les parties concernant les revendications relatives à la pollution par le mercure des rivières Wabigoon et English.

DÉPÔT D'UN CONTRAT DE MISE EN MAIN TIERCE

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je dépose aussi un contrat de mise en main tierce, daté du 16 décembre 1985, entre Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, Great Lakes Forest Products Limited, Reed Incorporated et National Trust Company.

Les conditions de ce contrat de mise en main tierce ont reçu l'approbation et le consentement de la bande indienne de Grassy Narrows, de la bande indienne d'Islington et de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les députés reçoivent avis de l'intention de présenter un projet de loi tendant à approuver ces conventions, à les mettre en oeuvre et à les déclarer valides.

* * *

L'IMMIGRATION

LES PROCESSUS DE RECONNAISANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer aux députés et à tous les Canadiens, au nom du gouvernement, les modalités du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement se fait un honneur d'annoncer aux députés de la Chambre et à tout Canadien le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié.

[*Traduction*]

Tout le monde reconnaît que les demandes de statut de réfugié doivent être examinées équitablement, humainement et rapidement. Monsieur le Président, je tiens à dire que le gouvernement a examiné très attentivement les opinions exprimées par les différents groupes qui viennent en aide aux réfugiés, les groupes religieux et les organisations ethniques du pays. Ces différents groupements nous aident à établir qui a besoin de notre aide, ils parrainent environ le quart des réfugiés qui viennent au Canada et ils font énormément pour aider les réfugiés à s'intégrer dans la société canadienne.

Je tiens à ajouter que le gouvernement doit beaucoup au rabbin Gunther Plaut et au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Tous ceux qui ont étudié le système actuel et proposé des réformes verront que le modèle que je propose aujourd'hui tient compte de leurs idées.

Le processus de reconnaissance du statut de réfugié est une chose qui évolue, comme la définition du réfugié. Ces mesures ne représentent pas l'aboutissement de nos efforts, mais il s'agit d'un pas dans la bonne voie.

[*Français*]

A titre de Canadien, je suis fier de notre tradition humanitaire. Plus d'un demi-million de réfugiés se sont établis au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale.

[*Traduction*]

Le Canada a toujours eu une politique humanitaire dont nous pouvons être fiers. Plus d'un demi-million de réfugiés se sont établis dans notre pays depuis la Seconde Guerre mondiale. Depuis six ans, plus de 125,000 réfugiés et immigrants désignés se sont installés au Canada. Nous en avons aidé des milliers d'autres en prenant des mesures humanitaires à la suite des événements imprévus qui surviennent dans le monde instable où nous vivons.

Le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié va maintenir cette tradition humanitaire de notre nation, le Canada. En période de restrictions, notre gouvernement consacre de nouvelles ressources considérables à ce régime. Je dois préciser toutefois qu'au fil des années, tous les niveaux du gouvernement vont économiser des millions de dollars car rien ne saurait être plus coûteux ou moins efficace que le régime actuel. Néanmoins, monsieur le Président, nous qui avons la chance d'être un pays prospère, nous devons continuer à faire tout ce que nous pouvons pour les réfugiés qui se présentent à nos frontières pour nous demander notre protection tout en poursuivant notre programme de réétablissement des étrangers en consultation avec le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

[*Français*]

Le Canada continuera de faire tout pour aider les réfugiés qui demandent notre protection.

[*Traduction*]

Dans la formulation de nos propositions, nous n'avons pas perdu de vue nos obligations internationales, légales et morales, en tant que signataires de la convention des Nations-Unies, ni les normes canadiennes de justice fixées par la Déclaration canadienne des droits et la Charte des droits et libertés. Nous avons pris un régime lourd et alambiqué, un régime désuet, qui entraînait des retards tragiques pour d'authentiques réfugiés et des mois d'incertitude pour d'autres, et nous l'avons affiné. Je pense qu'en substance nous en avons fait quelque chose de plus juste et de plus efficace.

Voici les points saillants du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié: tout d'abord, une audience sur les questions de mérite de toutes les candidatures; deuxièmement, la prise de décisions indépendantes et bien informées, troisièmement, une nouvelle commission de détermination du statut de réfugié au sens de la convention avec des effectifs à plein temps et à temps partiel pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture. Quatrièmement, nous proposons une procédure non contradictoire, où les droits humains ne sont plus vus sous l'angle de l'immigration et l'angle juridique, et où les réfugiés sont au contraire considérés sous un angle humanitariste plus vaste et dans une optique plus traditionnelle des droits humains. Cinquièmement, nous avons un jury d'experts de deux membres. En cas de désaccord, c'est la décision favorable au candidat qui l'emportera. Notre régime sera généreux. Sixièmement, il y aura une possibilité d'appel auprès de la Cour fédérale du Canada. Septièmement, pour tenir compte des besoins des réfugiés de bonne foi, de ceux qui sont le plus en détresse, nous aurons des contrôles d'accès restreints pour par exemple les gens qui auront dépassé les limites de temps imparties, pour ceux qui auront déjà obtenu la protection d'un autre pays ou pour ceux qui répéteront une demande. Huitièmement, la loi exigera que les demandes soient entendues rapidement de manière à éviter à des personnes dont l'existence a été complètement bouleversée de subir encore des attentes interminables.

Outre ces détails du régime envisagé, j'annonce aujourd'hui que nous allons commencer à déblayer cas par cas l'arriéré à partir du 15 juillet 1986. De plus, j'informe la Chambre et le public que l'on statuera rapidement sur les cas des personnes dont les demandes n'auront pas encore été présentées à ce jour, le 21 mai 1986. Cela permettra au gouvernement d'aider les authentiques réfugiés à reconstruire leur existence. Cela permettra aussi d'exclure du Canada tous ceux dont la demande ne sera pas fondée.

[*Français*]

Monsieur le Président, avec ces modalités dans notre système, le gouvernement pourra continuer à aider les véritables réfugiés.

• (1510)

[*Traduction*]

Grâce à ce nouveau régime, mon gouvernement continue de faire ce qu'il a toujours voulu faire, c'est-à-dire aider ceux qui ont véritablement besoin de protection, et décourager ceux qui veulent se servir du système à des fins purement économiques.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom de mon parti à la déclaration du ministre. Au fil des ans et sous les gouvernements libéraux successifs, le Canada a été au sein de la communauté internationale un chef de file pour ce qui est des droits de la personne et des politiques d'immigration et du rôle que nous avons joué dans la solution de la crise des réfugiés dans le monde. A l'occasion de ces drames notre réaction traditionnelle a été d'agir avec commisération, avec un esprit ouvert et une vision des choses qui nous ont valu le respect du monde. Le Canada a pris ses obligations internationales au sérieux et fait sa part aussi bien que n'importe quel autre pays.

Les Canadiens ne veulent pas qu'on renvoie des personnes dans des pays où elles seront persécutées, privées de liberté ou vouées à une mort certaine. Mais par ailleurs, surtout depuis les manifestations internationales récentes du terrorisme et des conflits, les Canadiens redoutent que les énormes listes d'attente ne favorisent une augmentation du nombre des faux réfugiés au détriment de ceux qui méritent vraiment ce titre. Ces listes d'attente enlèvent de l'attrait à une juste contribution du Canada en faveur des réfugiés. Quelle meilleure façon peut-il y avoir de convaincre l'opinion et les hommes politiques de ne pas permettre aux réfugiés de demander notre protection que d'étaler les dossiers des faux réfugiés qui abusent de notre réglementation, encombrent nos services de santé et nos services sociaux, occupent des emplois qui seraient normalement offerts aux Canadiens et qui de façon générale engorgent le système? Cela fait qu'une réforme et une amélioration du régime d'attribution du statut de réfugié répondrait à ces deux aspirations des Canadiens. Le système actuel est inadéquat et engendre une approche ambiguë, ni chair ni poisson, qui ne satisfait pas ces deux attentes fondamentalement importantes.

Quand on retire l'aspect relations publiques de cette politique, on constate que la nouvelle politique du gouvernement conservateur est un geste rétrograde qui ternit une tradition dont nous avons lieu d'être fiers. Un des grands défauts de ce projet de loi, c'est la volonté du gouvernement de limiter l'accès à la filière d'accueil en invoquant le pays de dernier séjour du demandeur. Pour fuir leur pays qui les persécute, la très grande majorité des réfugiés doivent passer par un second pays avant de venir ici, pour la simple raison que la persécution leur coupe l'accès direct au Canada.

Par cette décision ministérielle d'une morale et d'une intégrité douteuses, le gouvernement se lave les mains de l'obligation de s'occuper de la situation réelle des réfugiés. C'est intellectuellement malhonnête. C'est contraire à l'esprit de la Convention des Nations Unies de 1951 et du protocole de 1967. C'est contraire aux recommandations de tous les groupes et de tous les témoins qui ont comparu devant le comité.

Un autre défaut majeur, c'est la procédure d'appel. Le ministre a affirmé que les appels doivent être entendus par la Cour fédérale d'appel, sur autorisation. De nouveau, le parti libéral émet de sérieuses réserves estimant que toute la procédure de détermination du statut de réfugié vaut ce que vaut la procédure d'appel. Le parti libéral favorise une procédure

d'appel de vive voix devant une commission de trois membres, avant de passer à la cour d'appel fédérale. De même, la possibilité d'en appeler également devant un organisme spécialisé serait un moyen d'assurer et de protéger les droits des demandeurs.

Il faut signaler que la Cour fédérale manque d'expertise en matière de droit des réfugiés et en ce qui concerne le contexte international et national des pays visés. Son mandat l'empêche également de prendre connaissance de faits nouveaux et de réévaluer la crédibilité du demandeur. On peut difficilement espérer que la Cour fédérale fasse l'objet d'une réforme dans un avenir prévisible. Comme l'ont réclamé de nombreux témoins, un organisme d'appel compétent et spécialisé doit intervenir dans le processus afin de tenir compte en priorité d'aspects aussi importants que le droit à la vie et à la liberté dont l'absence est à l'origine du phénomène des réfugiés.

De même, la Loi ne prévoit rien pour respecter le droit des intéressés à une aide juridique dès les premières étapes du processus. Le gouvernement n'estime pas nécessaire ou utile d'assurer la présence d'avocats avant la tenue d'une enquête. Là encore, le parti libéral est en désaccord. Nous croyons que tous les réfugiés doivent pouvoir compter sur les conseils d'un avocat. Ce droit est d'autant plus important que la liberté ou la sécurité du réfugié est menacée.

En outre, il est inadmissible que certains renseignements recueillis avant l'enquête, sans la présence d'un avocat, puissent être utilisés contre le demandeur. Le parti libéral n'estime pas que cette pratique soit juste ni défendable du point de vue constitutionnel. C'est pourquoi nous demandons au ministre de corriger ce grave défaut.

Dans sa déclaration préparée, le ministre annonçait la décision d'imposer des visas aux ressortissants portugais. C'était une décision ahurissante. Heureusement, des pressions l'ont fait changer d'avis à la onzième heure. En dépit de cette décision, je pense que le ministre a porté atteinte au renom d'un allié et qu'il doit des excuses à la communauté luso-canadienne.

En résumé, si le processus limite les recours et refuse le droit à un avocat, et si d'autre part il ne prévoit pas, du début à la fin, de modalités d'appel convenables, à quoi sert-il pour celui qui demande le statut de réfugié?

Pour terminer, je voudrais citer le rapport du rabbin Gunther Plaut. Il disait:

> Le nombre de réfugiés qu'on nous demande d'admettre, et en particulier le nombre de personnes qui demandent le statut de réfugié au moment où ils se trouvent déjà au Canada, est faible si l'on tient compte de la dimension du pays, de la richesse de ses ressources et des conditions de paix qui y règnent. Naturellement, comme tout le monde, nous nous préoccupons de notre bien-être, mais notre adhésion à la Convention des Nations-Unies, dont les principes sont confirmés dans nos lois, témoigne de notre sens moral, et ce symbole doit demeurer.

Je prétends humblement, monsieur le Président, que ce symbole ne tient plus. Cette politique fait fi de toute moralité et de toutes les discussions qui ont eu lieu au cours des années. Tout d'abord, le droit de se faire représenter par un avocat n'est pas garanti. En outre, l'accès au processus de reconnaissance du statut de réfugié est limité. Enfin, il n'y aucun organisme véritable pour entendre les appels. Une fois que l'on aura enlevé ces trois éléments, il n'y aura plus de processus légitime, réel et efficace, de protection des droits de ceux qui tentent d'échapper à la torture et à la mort. Il ne protégera pas les intérêts des Canadiens et du Canada. J'espère que l'on changera tout cela.

En plus des modifications législatives, j'espère que le règlement qu'a mentionné le ministre sera l'objet d'un débat parlementaire de sorte que nous puissions exposer nos principes plus en détail à la Chambre elle-même, et informer ainsi les Canadiens de ce qui se trouve réellement derrière la déclaration de dix pages que vient de lire le ministre.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, j'ai le plaisir de répliquer à l'annonce du ministre. Je suis heureux qu'il ait fait cette annonce même s'il y a lieu de déplorer qu'elle vienne si tard. Personnellement, je me réjouis d'avoir pu retirer la procédure que j'avais intentée pour contraindre le ministre à répondre. Je suis donc très satisfait de sa réponse d'aujourd'hui.

Après un long délai, nous avons entre les mains un rapport gouvernemental qui contient cinq points positifs et environ six graves lacunes. Le rapport du rabbin Plaut, dont tout le monde a fait l'éloge, devait être remis en décembre 1984. Selon ce qu'a déclaré le ministre au comité, il aurait été reçu avant avril. Il n'a pas été rendu public avant la fin de juin. A ce moment, il a évidemment été transmis au comité permanent pour examen avec un retard d'environ six mois. Par la suite, le comité permanent a déposé ses rapports en novembre et en décembre mais ni l'un ni l'autre n'a fait l'objet de la réponse globale exigée par le Règlement, réponse qu'il a fallu attendre encore au moins un mois ou deux. On nous apprend maintenant que le programme n'entrera pas en vigueur avant la mi-juillet. Cependant, nous avons enfin quelque chose devant nous.

• (1520)

Comme je le disais, il y a cinq points positifs. Je pense qu'ils feront l'unanimité à la Chambre parce qu'ils ont déjà reçu l'appui unanime des membres du comité permanent. Il y a la question des audiences pour tous les requérants, comme l'a exigé la Cour suprême il y a plus d'un an, bien que cette pratique n'ait, bien sûr, pas encore été mise en oeuvre. On nous dit cependant qu'elle le sera un jour ou l'autre. Il y a aussi la question d'un organisme décisionnel indépendant et bien informé. Si l'on en juge d'après la déclaration du ministre, c'est vrai jusqu'à un certain point, mais seulement jusqu'à un certain point. Je reviendrai là-dessus, ainsi que sur la question de la très médiocre procédure d'appel. Il y a aussi la question de la commission chargée de déterminer le statut de réfugié au sens de la Convention, commission comprenant des membres à temps complet et à temps partiel. C'est également bon. Il y a aussi la question de la formule non contradictoire pour les auditions que l'on avait également demandée. Il y a également la question du bureau de deux spécialistes dont l'un au moins doit être favorable à la demande, mais qui doivent être tous deux d'accord si la décision est défavorable au requérant. Tous les particuliers, tous les porte-parole des Églises, de l'Association du barreau, et des associations au service des réfugiés qui ont comparu étaient d'accord avec ces initiatives et le comité les a appuyées à l'unanimité. Je ne crois pas qu'il y ait de difficulté à les faire adopter par la Chambre.

Cependant, je l'ai dit, ce que le ministre propose comporte de graves lacunes et j'espère qu'il les étudiera davantage. La procédure d'appel n'est pas satisfaisante. En février 1982, un juge, membre soit de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême, a déclaré à une assemblée au Hart House que la Cour fédérale n'est pas l'endroit pour s'occuper des réfugiés. Elle n'a ni le temps ni l'expérience voulus. Qui plus est, puisque la décision relativement au statut de réfugié repose presque toujours sur la crédibilité de celui qui le demande, et que c'est une question qui échappe presque entièrement à la compétence de la Cour d'appel fédérale, ceux qui pourront se prévaloir de la procédure d'appel seront presque tous condamnés à échouer. Voilà pourquoi je dis que la démarche décisionnelle indépendante et bien informée n'est qu'en partie présente. Elle est présente, j'ose espérer, au sein de la commission, mais aucune disposition n'a été prise pour s'assurer qu'elle le sera au niveau de la Cour d'appel fédérale.

La deuxième chose qui me préoccupe, c'est que la déclaration reste très vague sur les restrictions à l'accès. La déclaration parle de ceux qui ont déjà obtenu la protection d'un autre pays, mais elle ne précise pas s'il s'agit de ceux qui ont reçu une protection officielle et irréversible dans un autre pays. Nous ne savons pas du tout si c'est ce que la déclaration veut dire ou bien si un simple fonctionnaire à l'aéroport pourrait dire à un réfugié: «Comme vous venez de tel ou tel pays, vous devez y retourner parce que vous êtes déjà protégé».

Troisièmement, la limite de temps est bien sévère vu que le droit à un avocat est encore refusé au port d'entrée. La déclaration ne précise nullement qu'un réfugié doit disposer de délais raisonnables pour préparer ses arguments.

Quatrièmement, il y a la question du retard accumulé et de l'admissibilité. Cela n'est pas défini dans la déclaration. Ce sera peut-être précisé plus tard, mais ce n'est pas défini à la page 7. On dit simplement que les demandes en vue d'obtenir le statut de réfugié qui n'ont pas encore été examinées le seront d'ici peu. C'est bien vague. On ne nous dit pas non plus comment on fera pour étudier ces demandes rapidement et si les réfugiés auront un droit d'appel.

Il y a aussi une déclaration très inquiétante dans le projet original. On a peut-être laissé tomber cette idée maintenant, mais il était question que le gouvernement puisse décider soudainement d'exiger un visa pour les ressortissants de certains pays comme moyen dissuasif pour empêcher les abus lorsqu'il y a une augmentation dans le nombre de demandes. Autrement dit, le ministre estime qu'une augmentation dans le nombre de demandes constitue un abus. S'il y avait un coup d'État de l'extrême droite au Chili et que le nombre de demandes de réfugiés augmente, ce serait un abus et l'on exigerait un visa. On ferait la même chose au Salvador, au Guatemala et dans d'autres pays. Autrement dit, les véritables réfugiés seraient alors considérés comme des gens qui abusent du système.

Pour terminer, je signale que les nombreux citoyens canadiens que le ministre a mentionnés et qui ont aidé environ le quart de tous les réfugiés à s'établir au Canada, qui ont participé à toutes les étapes du processus et qui avaient demandé un meilleur rapport que celui-ci sur les six points dont j'ai parlé devraient être entendus parce que c'est sur eux que compte le ministre pour aider les réfugiés à s'installer. Nous devrions entendre leur avis dans le cadre d'un débat à la Chambre et à ses comités. Il y a notamment les procédés utilisés pour éliminer le retard dans l'étude des demandes qui n'ont pas été expliqués de façon détaillée et dont nous devrions discuter à un comité, sinon nous aurons les mêmes problèmes d'injustice que ceux que nous essayons maintenant de résoudre.

* * *

PÉTITIONS

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de Stratford, en Ontario, d'Halifax, en Nouvelle-Écosse et de Calgary, en Alberta. Ils protestent contre les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage selon lesquelles le revenu de pension est considéré comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage. Les pétionnaires demandent aux députés d'abroger cette disposition inique de la Loi sur l'assurance-chômage.

LA SUPPRESSION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE POUR LES FORCES ARMÉES

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition à la Chambre au nom de nombreux citoyens de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ils s'inquiètent vivement du fait que les militaires en service ou retraités soient privés des prestatations d'assurance-chômage. Le gouvernement a modifié, sans aucune consultation préalable, les règles fondamentales et les pétitionnaires recommandent instamment au gouvernement de revenir sur sa décision, d'être équitable et de rétablir leurs prestations.

L'ABANDON DES PHARES

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Je voudrais présenter une deuxième pétition émanant de nombreuses personnes qui vivent et travaillent sur les côtes de la Colombie-Britannique. Le gouvernement se propose d'automatiser les phares, qui ne pourront plus assurer les communications pour les opérations de recherche et de sauvetage, ni transmettre des prévisions atmosphériques exactes. De nombreux pêcheurs et marins ont péri au large de ces côtes parce qu'ils n'ont pu obtenir les renseignements voulus. La fermeture de ces installations par le gouvernement causera de graves problèmes à ceux qui doivent vivre et travailler sur la côte du Pacifique et doivent compter sur les services maritimes et aériens qui, à leur tour, ont besoin de phares. Les pétitionnaires demandent instamment que ces phares ne soient pas mis hors service et remplacés par des feux automatisés et des sirènes de brume.

Demandes de documents

• (1530)

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES BANDES INDIENNES DE GRASSY NARROWS ET D'ISLINGTON (POLLUTION PAR LE MERCURE)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-110, tendant à approuver, à mettre en oeuvre et à déclarer valides certaines conventions entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario, Reed Inc., Great Lakes Forest Products Ltd, la bande indienne d'Islington et la bande indienne de Grassy Narrows.

M. le vice-président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre ou plus tard aujourd'hui?

M. Crombie: Plus tard aujourd'hui.

M. le vice-président: Avec le consentement? D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 546 et 547 marquées d'un astérisque?

[*Texte*]

LES INCIDENTS À DES AMBASSADES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question no 546—**M. Turner (Ottawa—Carleton):**

1. Depuis 1960, y a-t-il eu des incidents avec violence à des ambassades de la région de la Capitale nationale et, dans l'affirmative, quelles ambassades ont été affectées directement et à combien d'occasions se sont produits de tels incidents?

2. Depuis 1960, combien de menaces d'incidents avec violence y a-t-il eu dans la région de la Capitale nationale et quelles ambassades ont été visées?

3. Combien la GRC dépense-t-elle par année pour protéger les ambassades de la région de la Capitale nationale?

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Oui, depuis 1960 des incidents avec violence sont survenus à des ambassades de la région de la Capitale nationale, notamment:

Date	Victime/Cible	Incident
1961	Premier secrétaire de l'Inde	Assassinat
1966	Ambassade de Cuba	Attentat à la bombe
1967	Ambassade de Yougoslavie	Attentat à la bombe
1969	Ambassade du Liban	Occupation
1972	Résidence de l'ambassadeur de Cuba	Attentat à la bombe
1972	Ambassade de Cuba	Attentat à la bombe
1972	Représentants de l'État d'Israël	Attentat à la bombe
1974	Ambassade de Cuba	Attentat à la bombe
1977	Haut-commissaire de l'Inde	Attentat à la bombe
1981	Ambassade de l'Iran	Menace d'occupation
1985	Ambassade de Turquie	Occupation armée
1986	Haut-commissaire des Bahamas	Prise d'otage

Il nous est impossible de répondre à la partie 2 pour raisons de sécurité.

Voici la réponse à la partie 3: les frais administratifs et opérationnels pour l'année financière 1984-1985 se chiffraient au total à $7,037,000.

Pour ce qui est de l'année financière 1985-1986, les frais administratifs et opérationnels étaient de $6,596,000 pour la période allant du 1er avril 1985 au 28 février 1986. Le coût total pour l'année 1985-1986 n'est pas encore connu.

L'EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE AMBASSADE AMÉRICAINE

Question no 547—**M. Turner (Ottawa—Carleton):**

Le département d'État américain a-t-il indiqué que l'emplacement proposé pour la nouvelle ambassade américaine sur la promenade Sussex, à Ottawa, était inacceptable et, dans l'affirmative, quand et pourquoi?

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Le 10 décembre 1984, le chargé d'affaires par intérim de l'ambassade des États-Unis à Ottawa informa par écrit le directeur général de la Commission de la Capitale nationale que le département d'État américain avait indiqué que l'emplacement proposé pour la nouvelle ambassade américaine sur la promenade Sussex posait de sérieux problèmes de sécurité. Lors de discussions subséquentes avec les fonctionnaires américains, on apprit que le département d'État ne considérait plus l'emplacement proposé sur la promenade Sussex comme site acceptable étant donné qu'il ne répondait plus aux critères renforcés de sécurité, en particulier, en ce qui regarde la distance de recul de l'édifice par rapport au chemin public le plus proche.

Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je signale à la Chambre que la séance d'aujourd'hui sera prolongée de 25 minutes, à cause de la déclaration ministérielle.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 mai 1986, de la motion de M^lle^ Carney: Que le projet de loi C-92, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je n'ai aucun plaisir à participer au débat sur le projet de loi C-92 parce que je crois que les députés sont tenus, à la Chambre, d'examiner des questions pertinentes, contemporaines et ayant une incidence sur la société canadienne actuelle et future.

Je suis confronté à un dilemme parce que je ne peux m'empêcher de penser que le projet de loi C-92 que voici, dont nous avons adopté la première lecture le 2 décembre 1985, il y a à peine cinq mois, a été tiré d'une étagère poussiéreuse d'un musée oublié depuis longtemps. On dit souvent qu'une semaine peut être une éternité en politique. Je suis certain que pour la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), ces 20 semaines ont paru encore plus longues.

Ce projet de loi n'est pas plus adapté à l'actualité énergétique canadienne que la malle-poste ne l'est aux méthodes modernes de tri et de livraison du courrier. Il est dépassé. Il ne tient pas compte de la réalité du secteur énergétique canadien au 21 mai 1986. Ce projet de loi a été présenté dans le cadre des grands efforts entrepris par le gouvernement pour déréglementer l'industrie de l'énergie afin de la libérer, aux dires de la ministre, et d'inaugurer une toute nouvelle ère de l'histoire du Canada, pour reprendre les paroles du premier ministre (M. Mulroney). La ministre a parlé de donner libre cours à l'esprit d'entreprise et de créer 300,000 emplois; ou encore, de ne pas traiter l'industrie comme la proverbiale vache à lait. Ces paroles paraissaient peut-être prétentieuses et elles ont dû faire une forte impression il y a cinq mois lors de la présentation du projet de loi, mais aujourd'hui cette mesure est déplacée.

Que s'est-il passé depuis 20 semaines au Canada? Quelle industrie la ministre a-t-elle libérée pour la laisser entièrement à la merci des caprices du marché? Dans quel état est-elle aujourd'hui? Est-ce encore l'industrie pétrolière et gazière énorme, puissante, arrogante et agressive d'il y a six mois? Est-ce encore l'industrie qui se demandait sincèrement ce qu'est un million et même parfois un milliard de dollars? Est-ce l'industrie qui possédait l'année dernière 14 puits en activité sur la côte est et qui créait des dizaines de milliers d'emplois? Est-ce l'industrie dont le premier ministre de Terre-Neuve disait qu'elle annonçait le grand jour de la renaissance économique dont sa province serait témoin? Est-ce l'industrie qui a constitué un fonds du patrimoine de plusieurs milliards de dollars en Alberta?

La réponse à toutes ces questions est non. Il ne s'agit pas de la même industrie pour laquelle la ministre a conçu ce projet de loi. C'est pourquoi ce dernier a perdu sa raison d'être et devrait être retiré.

Nous savons, en consultant les statistiques des vingt dernières semaines, que la situation a changé considérablement. Il y a vingt ou trente semaines, le secteur pétrolier et gazier prévoyait des dépenses de l'ordre de 11.2 milliards de dollars en 1986. Ces prévisions ont été ramenées à 6 milliards, soit une réduction de 5.2 milliards de dollars dans les dépenses, les industries de service et les emplois connexes. Selon les annonces publiques qui ont été faites jusqu'ici, plus de 4,000 emplois seront supprimés. Je ne parle pas de 4,000 emplois saisonniers ou à temps partiel dont se vante tant la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Je ne parle pas de 4,000 emplois d'une durée de dix semaines que le gouvernement prévoit dans le cadre de son programme de création d'emplois. Je parle de 4,000 emplois à plein temps de travailleurs très spécialisés et fort bien rémunérés qui sont essentiels à la survie à long terme de ce secteur industriel. Non seulement ces travailleurs se trouvent-ils sans emploi, mais les meilleurs d'entre eux quittent le pays en emportant leurs talents et leurs aptitudes.

• (1540)

Devant une réduction de 5 milliards de dollars de l'investissement et la suppression de 4,000 années-hommes d'emploi, le gouvernement propose le projet de loi C-92, qu'il a présenté il y a une vingtaine de semaines, comme la solution au problème. Le gouvernement s'en tient à son engagement à l'égard d'une chose qui n'existe plus. Il veut continuer à croire à un secteur énergétique qui n'est plus conforme à la réalité et faire fi d'une réduction de près de 50 p. 100 des investissements et de la suppression de 4,000 emplois. C'est tout simplement inadmissible.

Les Canadiens ont exprimé clairement, à mon avis, que puisque le pétrole et le gaz sont des ressources naturelles, le gouvernement fédéral devrait prévoir certaines dispositions à l'endroit du secteur canadien du pétrole et du gaz. Ce secteur est aussi essentiel à la prospérité future de notre pays que la circulation de notre sang l'est à notre santé et à notre bien-être. Les Canadiens exigent la sécurité de l'approvisionnement. Ils ne veulent pas être à la merci du cartel de l'OPEP. Ils exigent que notre pays disposent de ressources énergétiques suffisantes pour répondre à la demande canadienne, pour éviter d'être victimes d'un chantage. Bien que les Canadiens réclament la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la ministre a soutenu que cet objectif était inconséquent, tout comme son projet de loi.

Les Canadiens exigent une certaine participation canadienne car il ne faudrait pas que les décisions concernant le secteur pétrolier et gazier du Canada continuent d'être prises par les conseils d'administration de sociétés étrangères. Les Canadiens devraient être consultés au sujet de ce secteur qui constitue le moteur de la croissance au Canada. Par canadianisation, la ministre entend que toute découverte faite avant 1982 peut être entièrement exploitée à l'étape de la production par des sociétés étrangères.

Les Canadiens sont au courant des découvertes prometteuses faites à Hibernia, dans la mer de Beaufort et au large de la Nouvelle-Écosse. Or, toutes remontent à avant 1982, ce qui signifie que la mesure inconséquente présentée par la ministre garantit que le calendrier de la production de tous ces projets sera déterminé par les membres des conseils d'administration logés dans des tours luxueuses quelque part à l'étranger.

Je ne reproche pas aux membres de ces conseils d'administration de se réjouir du pouvoir que leur a accordé la ministre. Ces gens n'aspirent pas à consolider les intérêts à long terme du Canada. Ils visent plutôt à rentabiliser les investissements de leurs actionnaires. Ils sont vraiment très étonnés de leur bonne fortune alors que les Canadiens qui comprennent parfaitement les dispositions du projet de loi C-92 sont désolés de voir que, encore une fois, on a trahi les intérêts de notre pays en les confiant à des magnats financiers influents à l'étranger, qui nous considèrent comme une simple carte de Monopoly. Voilà à quoi aboutira le projet de loi C-92 sur le secteur pétrolier et gazier du Canada.

Les Canadiens réclament certains avantages, non seulement au chapitre des recettes que rapporte l'exploitation des ressources, mais aussi aux étapes de la prospection et de la production. Le projet de loi C-92 laisse entendre sans équivoque que la prospection, par rapport à la mise en valeur des projets pétroliers et gaziers au Canada, peut être effectuée entièrement par des étrangers, que les découvertes aient eu lieu avant ou après 1982.

Je suis partisan du système de libre entreprise. Il faut récompenser le succès dans notre pays, car c'est lui qui produit le plus de richesses. Un système de libre entreprise doté d'une conscience sociale et un gouvernement qui est disposé à intervenir au besoin, peuvent constituer les éléments de base nécessaires pour créer la meilleure société possible en offrant les plus grandes chances de succès aux gens. Cela dit, le Canada n'est pas un bien immobilier. Le pétrole et le gaz sont plus qu'une action qu'on négocie à la Bourse. Ce sont des ressources importantes dont il faut se servir pour bâtir notre nation et favoriser un sentiment d'unité et de solidarité au Canada. Le projet de loi C-92 ne permettra pas de réaliser cet objectif, car il traite cette industrie comme une simple carte de Monopoly.

Nous connaissons les graves répercussions qu'a eu sur l'Alberta la chute des cours mondiaux du pétrole. Ce qui se produit dans cette province est une véritable tragédie, mais le gouvernement prétend que l'économie de marché doit déterminer le sort des dizaines de milliers de braves gens de l'Alberta qui sont en chômage ou risquent de l'être.

Que se passe-t-il sur la côte est? Notre secteur pétrolier et gazier n'a pas encore atteint son plein développement, mais les possibilités sont là. Depuis dix ans, on assemble du personnel qualifié, on offre la formation voulue et l'on procède à des travaux de prospection. Nous avons dépensé des milliards de dollars et nous sommes sur le point de pouvoir rembourser le pays grâce à la mise en valeur de ces ressources sous-marines. Il ne s'agit pas d'un château en Espagne, d'une panacée instantanée à tous nos problèmes, notamment le chômage élevé. Nous sommes capables d'élaborer nos propres outils et d'offrir à nos provinces les revenus voulus, afin d'éviter que nous ne devenions l'orphelin proverbial de la Confédération, qui sollicite constamment une subvention auprès de ses concitoyens canadiens.

Permettez-moi de vous expliquer ce qui se passe dans ma région. Il y a eu à un moment donné jusqu'à 14 plate-formes de forage au large de la côte est de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, et les travaux effectués se chiffraient en millions de dollars et donnaient des l'emploi à des milliers de gens, mais il ne reste plus que 2 plate-formes au large de la Nouvelle-Écosse et 4 au large de Terre-Neuve. Ce changement s'explique par la décision du gouvernement de modifier le régime fiscal. Il a fait disparaître les encouragements pétroliers et a jugé que la participation canadienne ne s'imposait plus dans la mise en valeur de nos ressources sous-marines. Il a mis en oeuvre un nouveau régime, un crédit d'impôt à la prospection de 25 p. 100 en vertu de la nouvelle politique énergétique sur les terres domaniales. C'est ce qui a été présenté il y a 20 semaines dans ce document inconséquent.

• (1550)

Que s'est-il produit? Nous avons constaté une diminution spectaculaire des travaux de prospection sur la côte atlantique. Nous avons constaté une diminution spectaculaire de la participation canadienne à l'exploitation et à la propriété d'une ressource canadienne. Nous avons constaté que seuls les grands industriels sur le plan international peuvent attendre et au besoin interrompre les travaux dans l'expectative de prix plus alléchants pour les produits provenant des gisements sous-marins sur la côte atlantique, et notamment à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

Walter Deboni, vice-président de Bow Valley, a qualifié ce crédit d'impôt à l'exploration de piètre simulacre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier en vigueur avant que le ministre n'adopte ce crédit d'impôt. En vertu du nouveau régime fiscal, ces entreprises ne recevront plus 40 millions de dollars de subventions dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier pour chaque investissement de 50 millions de dollars dans l'exploitation des ressources sous- marines, mais seulement 4.5 millions de dollars. Cela représente une réduction de 44.5 millions sur des dépenses de 50 millions.

Les personnes qui nous observent de la tribune et celles qui suivent le débat à la télévision se diront peut-être: «Cela a du bon sens. Pour chaque dépense de 50 millions de dollars, nous accordons seulement 4.5 millions, au lieu de 44 millions. Cela semble une bonne affaire». Mais ce que ces personnes oublient, c'est que le gouvernement a non seulement réduit les subventions à la prospection dans les régions neuves, mais il a en outre accordé aux sociétés pétrolières et gazières, étrangères et canadiennes—et surtout étrangères, car elles sont en majorité—une rétroparticipation de 25 p. 100 sur les gisements découverts qui appartenaient au peuple canadien.

Auparavant il était entendu que tout gisement pétrolier et gazier découvert dans les terres du Canada, surtout au large des côtes, appartenait à tout le pays, aux 25 millions de Canadiens, peu importe où ils vivent au pays. Nous avons cédé 25 p. 100 de notre part. Nous avons redonné aux sociétés pétrolières les milliards de dollars engendrés par l'impôt sur les revenus pétroliers.

Qu'est-ce que les conglomérats internationaux nous ont donné? Se sont-ils engagés à assurer notre approvisionnement énergétique? Ont-ils promis d'exploiter les ressources des terres domaniales, qui sont coûteuses et non classiques? Je vais vous dire à quoi ils se sont engagés, monsieur le Président. Ils ont réduit le nombre des puits de forage de quatorze à quatre. Quelle assurance ont-ils donnée aux Canadiens qu'une main-d'oeuvre qui a été formée et constituée dans les dix dernières années sera maintenue au cours de cette période de récession? Aucune. Ils mettent les travailleurs à pied par dizaines de milliers.

Si c'est l'opinion que le gouvernement se fait du marché libre et s'il ne considère notre pays que comme un bien foncier, une carte à jouer dans le jeu de Monopoly du marché international, je peux lui dire que les Canadiens ne sont pas du même avis. Même si l'on a l'impression de perdre son temps en essayant de faire comprendre au gouvernement la réalité de notre pays, je prie encore une fois les députés d'en face, qui savent que j'ai raison, de reconsidérer leur engagement aveugle envers un régime de marché libre qui ne sert peut-être que les intérêts des conseils d'administration de sociétés étrangères. Dans la conjoncture actuelle d'effondrement des prix mondiaux du pétrole, ce régime ne sert pas les intérêts de notre pays. Je supplie les députés de s'engager non seulement à assurer la prospérité du Canada, mais à mettre ses ressources au service de sa population, sur le plan non seulement des revenus qu'elles procurent, mais aussi des emplois et de la technologie qui autrement seront perdus.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député s'exprime avec éloquence, mais je me demande parfois où il veut en venir. À un moment donné, je l'ai entendu dire qu'il était très favorable à la libre entreprise. Il a déclaré: «Je suis partisan de la libre entreprise». Mais à la fin de son discours, il ne semblait pas tellement favorable à la libre entreprise. Ce projet de loi l'inquiète. Il se rend compte, avec raison, qu'il engraissera plus de conseils d'administration du pays et, je dirais même, à l'étranger. Il profitera à *Mobil Oil* et aux grandes multinationales américaines tandis que les sociétés pétrolières canadiennes seront écartées des régions neuves où elles venaient de commencer à se manifester, en vertu du Programme énergétique national des libéraux.

J'ai deux questions à poser au député. Tout d'abord, s'il est tellement partisan de la libre entreprise et tient tellement à s'en remettre à l'économie de marché, que pense-t-il que cela va donner à Terre-Neuve? Si nous avions un marché absolument libre, sans aucun recours à l'État fédéral, à l'État du Canada, il me semble que le taux de chômage terre-neuvien passerait de 15 ou 20 p. 100 à 60 ou 70 p. 100. Est-ce que le député ne fait pas preuve d'hypocrisie quand il se vante de son attachement à l'économie de marché? Est-ce qu'en vrai libéral, il ne parie pas sur le noir et sur le blanc en même temps? C'est ce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) aime bien appeler un *mug wump*. C'est un type qui n'arrive pas à se brancher et se complaît dans son indécision. C'est bien cela le libéralisme canadien d'aujourd'hui.

Ma deuxième question, je la poserai sur un ton un peu plus sérieux. Le député vient de Terre-Neuve. Qu'est-ce qu'il recommande pour l'idustrie pétrolière de Terre-Neuve? Je connais toute une série de politiciens provinciaux qui ont fait miroiter une sorte de trésor. Moi qui suis de la Colombie-Britannique, j'aimerais bien voir prospérer le Canada atlantique et surtout Terre-Neuve.

M. Tobin: Et nous, nous aimerions voir prospérer la Colombie-Britannique.

M. Waddell: Oui, je sais que le député aimerait nous voir prospérer. Parmi mes meilleurs amis je compte des Terre-Neuviens. Comment est-ce que le député entendrait continuer de faire marché Hibernia en cette période de bas prix pétroliers? À $15 US le baril, il n'y aura pas d'Hibernia dans l'avenir immédiat. Regardons les choses en face. Est-ce que le député préférerait laisser le pétrole sous la mer, ou s'habituerait-il à n'y plus penser? Le député vient de Corner Brook, région d'exploitation forestière et de pêche, qui sont les atouts traditionnels de Terre-Neuve. Est-ce que le député continuerait de s'en remettre à l'industrie pétrolière? Parlons honnêtement. Le député peut-il nous dire ce qu'il pense vraiment? Qu'il oublie un instant ses allégeances libérales. Qu'il nous dise le fond de sa pensée. Qu'allons-nous faire de cette surabondance de pétrole? Allons-nous veiller à ce qu'elle se maintienne, oui ou non?

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis toujours ravi d'entendre ce jeune député de la Colombie-Britannique poser des questions car cela nous permet, à nous, humbles terre-neuviens à la voix douce mais au parler clair qui ne ratons aucune occasion qui se présente, de rappeler le principe du libéralisme aux députés qui, sans quoi, risqueraient de s'y perdre. De par sa nature, la question du député fait ressortir l'utilité de faire entendre dans le pays une voix libérale à la fois vibrante et modérée. Le député me demande si je suis partisan de la libre entreprise ou socialiste, car on ne saurait à la fois être partisan de la libre entreprise et avoir une conscience sociale. La question reflète à la perfection ce qu'a de déplorable un parti qui, à l'origine, s'était donné comme raison d'être le principe de la réforme du régime politique. Le député montre bien le caractère moderne du Nouveau parti démocratique qui s'est doté de principes plus conservateurs que les conservateurs eux-mêmes. Les conservateurs ont une obsession, soit que le système de la libre entreprise, et lui seul doit procurer tous les biens et les services. Malgré ses racines réformistes d'antan, le Nouveau parti démocratique a une fixation bien ancrée, voulant que ce soit le gouvernement et lui seul qui doive fournir tous les biens et les services.

• (1600)

Comme je viens d'une partie nouvelle du pays, je dirai même de la toute dernière des provinces, qui n'est entrée dans la Confédération qu'en 1949, j'ai découvert que plutôt que d'épouser et de servir comme des esclaves une philosophie de gauche ou

de droite, nous devons prendre ce qu'il y a de bon dans la politique sociale et ce qu'il y a de bon dans l'économie de marché, et marier les deux. Voilà ce qu'on appelle une conception pragmatique de la société. Elle accorde une place à la libre entreprise, une place importante. Elle affirme également qu'en raison de sa faible population et de son énorme territoire, notre pays a besoin d'équité et de justice. Elle reconnaît la nécessité de l'intervention de l'État et d'une bonne conscience sociale. Si le député n'arrive pas à comprendre cela, c'est qu'il fait partie du problème et non de la solution.

La deuxième question du député, celle de savoir si oui ou non nous voulons une industrie pétrolière à Terre-Neuve ou si nous voulons retourner à la pêche et à l'exploitation forestière, c'est une nouvelle preuve du blocage mental dont souffre le député. Ce blocage l'empêche d'avoir des opinions plus modernes. Il tient à dire aux Terre-Neuviens qu'ils doivent soit être de pittoresques pêcheurs et bûcherons, soit faire le grand bond dans les années 80 et s'essayer aux hydrocarbures. Les Terre-Neuviens se font une idée assez juste de l'importance de leur patrimoine et de leur culture pour faire en sorte que les forêts et les pêches demeurent les piliers de leur économie. Ils sont capables de soutenir suffisamment la concurrence dans ces secteurs pour s'aventurer au delà et, dans des conditions propices, participer pleinement au secteur pétrolier et gazier. Il n'est pas nécessaire de choisir. Nous avons décidé, à Terre-Neuve, de retenir ce qui est particulier à notre province tout en profitant à fond de ce que la Confédération peut nous offrir. Si le député ne parvient pas à le comprendre, que les néo-démocrates ne comptent pas obtenir de sitôt un siège dans la magnifique province de Terre-Neuve.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, la pilule va être dure à avaler.

Je me sens beaucoup d'affinités avec les gens de Fort McMurray, en Alberta. Vous saurez pourquoi en parcourant l'annuaire téléphonique de cette localité, qui renferme les noms de plusieurs de mes concitoyens. En effet, parmi les 28,000 habitants de Fort McMurray, on trouve de 5 à 6,000 Terre-Neuviens. Il y a des Rumboldt, du Labrador, des Walsh, de Terre-Neuve, des Russell, des Clark. En consultant l'annuaire, comme je l'ai fait quand je m'y suis rendu, on y trouvera les noms d'un très grand nombre de jeunes Terre-Neuviens. Ils sont allés à Fort McMurray parce qu'on leur offrait du travail. Ils se sont expatriés en Alberta pour trouver des emplois qui n'existaient pas chez eux où, même à long terme, ils n'avaient aucun avenir. C'était il y a longtemps.

Lors de mon séjour à Fort McMurray il y a quelques années, le soir, après nos réunions, je suis entré dans un pub où un groupe irlandais jouait de la bonne musique. Je me suis entretenu avec quelques-uns de mes «compatriotes». Certains souhaitaient demeurer en Alberta parce qu'ils se sentaient de vrais Canadiens plutôt que des pièces de musée ou des objets pittoresques à peine sortis du bois, ainsi que le signalait mon collègue, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Ces jeunes adultes s'estimaient parfaitement chez eux au Canada et entendaient rester en Alberta pour y gagner leur vie. Beaucoup d'autres, cependant, avaient le mal du pays et voulaient rentrer à Terre-Neuve. Ils comptaient sur le projet Hibernia. Leur expérience acquise dans les champs pétrolifères allait leur servir et profiter à leur province lorsque Hibernia serait lancé. Ils étaient nombreux à vouloir rentrer.

Ceux qui voulaient rentrer faisaient partie de ces milliers de chômeurs dans l'ouest du Canada dont mon collègue a parlé tout à l'heure. Une partie d'entre eux rentreront dans les provinces atlantiques pour venir ainsi grossir le nombre de chômeurs qui s'y trouvent déjà. Ces gens-là avaient aussi espéré que les projets Hibernia et Venture, et d'autres également, seraient réalisés. Ces projets sont maintenant suspendus. Les rêves que nous avions entretenus s'estompent rapidement dans l'avenir. J'appuie mon collègue de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe qui a dit que nous ne voulons pas dépendre uniquement du pétrole et du gaz, mais que cela représentait quand même une option sérieuse et réelle. C'est maintenant une option qui s'estompe peu à peu à cause des politiques mises de l'avant par le gouvernement actuel.

Je ne veux pas reprendre les arguments énoncés par mon collègue de Terre-Neuve qui nous a parlé de façon claire, juste et lucide du sort des projets d'exploitation au large de la côte est.

Entre parenthèses, la durée des discours est-elle limitée à vingt minutes?

M. le vice-président: J'ai donné la parole au député pour lui permettre de poser une question ou de faire une observation. S'il veut maintenant participer au débat, cela lui est permis.

M. Rompkey: Je me croyais justement en train de débattre, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je permets au député de poursuivre.

M. Rompkey: Je voulais savoir, monsieur le Président, si je pouvais poursuivre lorsque je vous ai vu gesticuler. C'est à se demander si nous sommes dans un stade de football ou à la Chambre des communes.

Je voudrais maintenant expliquer pourquoi nous pensions que le projet Hibernia irait de l'avant. Nous savions que le Programme énergétique national favorisait la prospection au large des côtes puisqu'il encourageait les compagnies canadiennes par toutes sortes de moyens. Je me rappelle des marchés et des contrats que nous avons conclus avec certaines compagnies concernant la prospection au large de la côte est. Ces ententes comportaient des clauses favorables aux compagnies canadiennes, aux petites entreprises et à l'achat de biens et de matériaux canadiens. Les différentes compagnies prospectant au large de la côte est devaient fournir des garanties en matière de participation canadienne. Je crois comprendre que cela n'est plus le cas maintenant. C'est ce que prévoyait pourtant le Programme énergétique national et c'est ce qui explique que des activités de prospection avaient cours dans cette région. Ces dispositions n'existent plus.

Des centaines, voire des milliers d'habitants de cette région risquent maintenant leur avenir et leur emploi. Mon collègue de Terre-Neuve a fait justement remarquer que le nombre de plates-formes en activité sur la côte est avait énormément diminué, sans parler des risques que court maintenant le projet Hibernia lui-même. Le Programme énergétique national favorisait la prospection, les compagnies canadiennes et les travailleurs et les compagnies locales. Il a donc relancé l'emploi. Des

petites compagnies de Saint-Jean et d'autres villes qui desservaient les projets au large des côtes ont pris de l'expansion. Elles sont menacées d'extinction maintenant.

Aux dernières nouvelles de la côte est, l'industrie pétrolière aurait manifesté son désenchantement devant la baisse des prix pétroliers et les risques inhérents à la prospection en présentant des soumissions peu élevées aux appels d'offres fédéraux sur la prospection du premier champ pétrolifère émis dans le cadre de l'Accord de l'Atlantique. C'est ce qu'on a rapporté dans l'édition du soir du *Telegram*. Je pense que cela illustre clairement la position non seulement des gouvernements mais également des sociétés pétrolières.

Ce que le gouvernement a fait c'est nous jeter corps et biens à la merci du secteur privé et surtout des sociétés pétrolières multinationales. Nous sommes bel et bien à la merci de ces multinationales. On peut laisser le secteur privé mener le bal mais vient un moment où le gouvernement doit intervenir, comme le faisait valoir mon collègue. Je crois qu'il est maintenant temps que le gouvernement intervienne comme il l'a fait par le passé afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement et de préserver les emplois au large de la côte est.

• (1610)

Nous devons nous occuper du Canada et des Canadiens. Encore une fois, le gouvernement a démontré qu'il ne privilégiait pas les sociétés canadiennes et qu'il ne favorisait pas les Canadiens en protégeant leurs droits au large des côtes. Il existait auparavant une part de 25 p. 100 réservée à la Couronne mais elle a été abolie. Les sociétés ne possèdent pas le territoire; le peuple canadien en est le propriétaire. On aurait dû préserver cette part de la Couronne pour l'avenir comme on le faisait dans le passé. De fait, c'était l'un des arguments forts repris constamment par le gouvernement de Terre-Neuve dans ses négociations avec le gouvernement du Canada. Je note en passant que le gouvernement terre-neuvien est remarquablement silencieux à propos de l'élimination de la part de la Couronne.

Nous assistons à la baisse des activités de forage et à la mise en veilleuse pour quelque temps du projet Hibernia, à cause surtout de la fiscalité que le gouvernement a adoptée. Le gouvernement va dire qu'il a signé avec Terre-Neuve l'Accord de l'Atlantique. Le gouvernement du Canada avait décrit cet accord comme un énorme progrès pour la province de Terre-Neuve. Nous avons refusé des offres qui comportaient une part pour la Couronne ainsi qu'un régime fiscal plus avantageux et plus lucratif pour la province, et avons accepté l'Accord de l'Atlantique.

Qu'avons-nous maintenant? Oui, c'est vrai que le gouvernement de Terre-Neuve exerce le contrôle. Mais sur quoi l'exerce-t-il? Sur rien, ce qui revient à dire qu'il n'a aucun pouvoir. Pour le moment, le projet Hibernia est en suspens. Le gouvernement de Terre-Neuve peut bien exercer tout le contrôle qu'il veut, si rien ne se produit, il n'a rien à contrôler.

Le gouvernement de Terre-Neuve a également droit à des redevances mais des redevances sur quoi? Une fraction de zéro, c'est toujours zéro. A l'heure actuelle, il ne se passe rien. Il n'y a pas de rentrées d'argent, et je ne prévois pas qu'il y en aura de sitôt. Je ne voudrais pas passer pour prophète de malheur, mais à ce que j'ai entendu aux nouvelles et dans le secteur, la réalisation du projet Hibernia risque d'être remis aux calendes grecques, à moins que le gouvernement du Canada n'intervienne.

Cela m'amène à ce que le gouvernement du Canada devrait faire. Le fait est que le projet Hibernia ne saurait aller de l'avant, compte tenu des prix actuels, à moins que le gouvernement du Canada n'intervienne. Pourquoi devrait-il intervenir? Il devrait intervenir pour assurer les approvisionnements. Le Canada devrait pouvoir compter sur des approvisionnements sûrs. Le gouvernement du Canada devrait prendre les mesures voulues pour assurer la sécurité des approvisionnements, ce qui signifie la réalisation du projet Hibernia. Cependant, le pouvoir du ministre d'agir en ce sens a été réduit par le projet de loi.

D'autre part, le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que le projet Hibernia aille de l'avant dans l'intérêt de l'expansion industrielle régionale. Le Canada a toujours été un pays de régions. Certaines ont été plus égales que d'autres. Certaines ont été plus puissantes, plus riches, et ont eu de plus grandes ressources à leur disposition, comme certaines des régions du centre industrialisé où nous nous trouvons présentement. Historiquement, d'autres régions ont eu besoin de l'aide du gouvernement du Canada, sous forme de lois ou de subventions. C'est encore vrai. Le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que le projet Hibernia aille de l'avant dans l'intérêt de l'expansion industrielle régionale.

Le gouvernement du Canada est disposé à investir un milliard de dollars dans le Programme Entreprise Atlantique. Je prédis que l'on n'utilisera qu'une faible partie de cette somme. Il n'est cependant pas disposé à dépenser pour soutenir un prix garanti ou mettre en oeuvre un autre dispositif quelconque pour que le projet Hibernia aille de l'avant. Le gouvernement du Canada doit offrir des encouragements. Si nous avons vu naître des entreprises canadiennes et les avons vues forer des puits sur le plateau sous-marin et mener ce gisement de pétrole au point où il en est présentement, c'est grâce aux encouragements, aux traitements de faveur et aux attraits spéciaux que nous avons offerts aux entreprises canadiennes. Il faut le faire encore. Peu importe que ce soit au moyen d'allégements fiscaux ou de subventions, le gouvernement du Canada doit le faire.

Cela coûte peut-être cher d'être Canadien, mais je crois qu'il vaut la peine d'en payer le prix. La plupart des Canadiens seront sûrement d'accord avec moi. On n'a qu'à examiner un certain nombre d'autres régions du pays pour voir qu'il nous en coûtera quelque chose d'être Canadiens. C'est un prix que nous sommes prêts à payer. Nous devrions payer ce prix pour l'exploitation du pétrole sous-marin de l'Atlantique comme nous l'avons fait dans d'autres secteurs de l'économie canadienne.

En même temps qu'il modifiait son régime fiscal et sa politique pétrolière, le gouvernement du Canada a pratiqué des compressions budgétaires dans les programmes gouvernementaux offerts aux provinces. Nous souffrons de ces deux coups qui nous ont été portés, et les Canadiens devraient le comprendre. Non seulement le projet de Hibernia n'ira-t-il pas de

l'avant, ce qui nous privera d'emplois sur lesquels nous comptions, mais on a sabré dans les programmes fédéraux. Bien des emplois dans la Fonction publique et dans d'autres secteurs de notre province, qui représentaient notre gagne-pain depuis un certain temps, ont été supprimés. On a licencié dans les secteurs des pêches et des transports. D'autres politiques ont été instaurées; le gouvernement a imposé notamment des droits de quai aux pêcheurs. Ce genre de politique ou ce système de récupération des frais a un effet néfaste voire catastrophique sur l'économie des provinces de l'Atlantique. Le gouvernement du Canada a modifié sa politique pétrolière et son régime fiscal, ce qui bloquera les projets. Par ailleurs, il a réduit ses services sur lesquels nous comptons depuis toujours.

C'est un bien triste jour pour Terre-Neuve. Les habitants de ma province espéraient des temps meilleurs. Ces rêves commencent à s'estomper. Le gouvernement devrait se réveiller et voir la réalité en face. Il devrait changer son fusil d'épaule. Nous avons besoin de stimulants pour les entreprises canadiennes. Nous avons besoin d'un mécanisme assurant la survie de projets comme celui de Hibernia et d'autres. Le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta ont pris des initiatives, certes. Il faut toutefois aller plus loin. Ce n'est pas suffisant. Il faut activer les choses et faire plus.

Je signale à mes collègues d'en face que si le gouvernement n'intervient pas, s'il ne fait pas le nécessaire pour que Hibernia aille de l'avant et pour que les champs pétrolifères produisent non seulement du pétrole mais des emplois, il y aura un règlement de comptes aux prochaines élections, voire avant. Les citoyens de ma province constatent que le gouvernement ne s'intéresse pas à leur sort, à leur bien-être, à leur gagne-pain ni à leur avenir, que le gouvernement ne se préoccupe pas de leur avenir dans les entreprises canadiennes qu'ils ont édifiées. J'exhorte de nouveau le gouvernement à modifier sa politique et à mettre en place les mécanismes nécessaires pour que la mise en valeur des gisements sous-marins de Terre-Neuve et du Labrador assure la création d'emplois.

M. McDermid: Monsieur le Président, comme d'habitude, c'est avec plaisir que j'ai écouté le député. Il a fait des remarques très constructives, mais il y a une ou deux choses que j'aimerais comprendre.

A l'entendre, il est important d'entreprendre l'exploitation d'Hibernia pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Je n'en vois pas vraiment la nécessité. Si nous savons qu'il y a là une certaine quantité de pétrole, cela nous assure la sécurité d'approvisionnement. Je n'ai pas très bien saisi ce qu'il a voulu dire et j'aimerais quelques éclaircissements. Je peux concevoir que ce gisement soit exploité dans l'intérêt économique de sa province.

Il a également parlé des initiatives à prendre pour la mise en valeur d'Hibernia. Pourrait-il nous faire des suggestions concrètes? Pourrait-il préciser davantage ce que le gouvernement devrait faire? Ses idées m'intéressent.

M. Rompkey: Monsieur le Président, pour répondre à la première question du député, nous ne connaissons pas exactement l'étendue des gisements sous-marins. Si de nombreuses compagnies ont voulu faire de nouveaux forages c'était simplement pour vérifier ce qu'il en était. Nous en avons une idée assez vague, mais nous ne savons pas exactement combien il y a de pétrole dans ces gisements. Il serait très utile de le savoir de façon précise.

Il a été question du nombre de tours de forage qui devaient fonctionner cette année. Bob Blair, le président d'Husky, a dit qu'en raison du manque d'appui financier, sa société ne pourrait pas faire le travail prévu. Elle voulait le faire, elle voulait vérifier l'importance de ces gisements. C'est une chose que le gouvernement devrait faire.

• (1620)

Laissez-moi revenir à la politique antérieure. Le Programme énergétique national prévoyait un prix canadien. Nous pourrions envisager de nouveau quelque chose de ce genre. Nous avions également un prix pour le vieux pétrole et un prix pour le nouveau, de même qu'un prix combiné pour les projets canadiens. Pourquoi le gouvernement n'explorerait-il pas de nouveau ces possibilités? Elles ont déjà été la politique nationale. Je suppose que ce sont les mêmes fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ont aidé à mettre cette politique sur pied. Si elle était logique à ce moment-là, pourquoi ne le serait-elle pas encore maintenant que les prix mondiaux ont chuté? Envisageons une solution canadienne. Il y a du pétrole au large, mais les multinationales en importent de l'étranger. Pour Esso, il est plus économique d'acheter ailleurs que d'utiliser les ressources canadiennes.

Je ne suis pas le gouvernement, monsieur le Président. Ce sont les députés de l'autre côté qui décident. Notre rôle est de dévoiler ce que fait le gouvernement et la façon dont les Canadiens sont touchés. Si le gouvernement cherche des solutions, les députés de la majorité pourraient peut-être réexaminer les solutions proposées antérieurement et les encouragements versés pour les forages de vérification des gisements, de même que le recours à un prix canadien pour le pétrole provenant de ces projets.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) nous parler des centaines de Terre-Neuviens qui trouvaient du travail à Fort McMurray et en Alberta. J'ai visité souvent Fort McMurray. J'y ai vu des hommes et des femmes, de tous âges et de tous les coins du Canada, qui y réussissaient bien. Mais ce qui a tué l'industrie en Alberta, c'est le Programme énergétique national. Le député dit qu'il a bien servi les Canadiens, je dis qu'il a bien servi certains Canadiens, mais qu'il a littéralement détruit le secteur pétrolier et gazier de l'Alberta et d'une partie de la Saskatchewan. Il a forcé des centaines de plates-formes et de techniciens à quitter le pays.

Une voix: Ridicule.

M. Rompkey: C'est vous qui êtes au gouvernement maintenant.

M. Taylor: Il a provoqué une dépression artificielle, voilà ce qu'a fait le Programme énergétique national en Alberta. Sans ce programme, l'Alberta ne serait pas dans sa situation actuelle.

La conjoncture actuelle est complètement différente. Ce n'est pas une dépression artificielle. Nous avons une dépression réelle. Il y a un excédent de pétrole dans le monde. Il y a une situation internationale, avec laquelle le gouvernement n'a rien à voir. C'est une conjoncture internationale dont nous souffrons comme tous les autres pays producteurs de pétrole.

M. Deans: Nous souffrons effectivement.

M. Taylor: A propos de sécurité d'approvisionnement, où étaient les députés du parti libéral quand ils ont mis en place le programme énergétique national qui a littéralement arrêté la production en Alberta et en Saskatchewan, en tout cas en Alberta? J'ai vu des centaines de véhicules quitter la province. Des centaines de personnes se sont trouvées sans travail et des centaines sont reparties dans leur province à cause des politique du Programme énergétique national. C'est une situation artificielle qui a été créée par le gouvernement précédent. Certains disent que c'était une politique visant à détruire l'industrie d'une région du Canada. J'espère que plus jamais un gouvernement ne suivra une politique pareille.

Nous devons maintenant faire face à une conjoncture internationale et y faire face le plus efficacement possible. L'industrie pétrolière connaîtra des jours meilleurs.

Je me souviens qu'en 1940 nous essayions de trouver de l'aide pour développer l'industrie pétrolière en Alberta. Nous n'avons pas pu arracher un seul cent au gouvernement libéral de l'époque. Nous avons été obligés d'aller chercher de l'argent à l'étranger, et sans cela le Canada n'aurait pas d'industrie du pétrole et du gaz aujourd'hui.

Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il adopté une politique comme le Programme énergétique national? Cela a détruit l'industrie de l'Alberta et chassé des centaines de personnes du Canada.

M. Rompkey: Monsieur le Président, le député doit se rappeler qu'il appuie le gouvernement actuel. Nous ne sommes pas ici pour discuter du pour et du contre du Programme énergétique national. Je le ferais volontiers, mais à l'époque du PEN, il y avait des plates-formes de forage au large de la côte est, les jeunes Terre-Neuviens avaient du travail et les petites entreprises canadiennes avaient des contrats pour approvisionner les plates-formes de forage. Ce n'est plus le cas. C'est un fait, monsieur le Président. Les députés d'en face doivent s'occuper de la situation. Il existe un problème mondial et le gouvernement doit trouver des solutions à ce qui se passe au Canada. Notre rôle n'est pas de reprendre les luttes du passé. Le parti au pouvoir doit trouver des solutions aux problèmes qui existent maintenant au Canada.

Des gens de ma province, de mes collègues et de mes compatriotes de l'Alberta perdront leur emploi parce que le gouvernement ne fait rien. Si le député veut faire sa marque dans l'histoire, il devrait parler à ses collègues du cabinet et leur demander ce qu'ils font pour s'occuper des problèmes d'aujourd'hui. Oubliez le Programme énergétique national. Nous savons ce que le PEN a accompli et où il a échoué. Il y avait des emplois, des plates-formes de forage et des entreprises sous contrat. Il n'y en a plus. Il s'agit de savoir non pas en quoi consistait le Programme énergétique national, mais plutôt comment le gouvernement compte s'attaquer à la situation actuelle. Voilà la question, monsieur le Président.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la question suivante: M^lle^ Carney, appuyée par M. MacKay, propose: Que le projet de loi C-92, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, soit lu maintenant pour la 2^ième^ fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

(*Et plus de cinq députés s'étant levés:*)

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M^lle^ Carney, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 258*)

POUR

Députés

Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Domm
Dorin
Duplessis
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fraleigh
Gagnon
Gass
Gervais
Gormley
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Jacques
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry
Lawrence
Layton
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
Mailly
Malone
Marin
Martin
Mayer
McCain
McCuish
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKenzie
McKnight
Minaker
Mitges
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Porter
Price
Redway
Reid
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)

Députés

Scott (Victoria-Haliburton)	Tardif (Charlesbourg)	Turner (Ottawa-Carleton)
Scott (Hamilton-Wentworth)	Taylor	Vankoughnet
Shields	Thacker	Vincent
Siddon	Towers	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Sparrow	Tremblay (Québec-Est)	Wise
Speyer	Tremblay (Lotbinière)	Witer—128.
Stackhouse	Tupper	
Stewart		

CONTRE

Députés

Althouse	Garneau	Nunziata
Angus	Guilbault (Saint-Jacques)	Nystrom
Axworthy	Henderson	Orlikow
Benjamin	Hopkins	Ouellet
Berger	Hovdebo	Parry
Blaikie	Jewett	Penner
Boudria	Keeper	Prud'homme
Cassidy	Langdon	Robinson
Copps	Lapierre	Rodriguez
Deans	MacLellan	Rompkey
de Corneille	Malépart	Rossi
de Jong	McCurdy	Skelly
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Mitchell	Tobin
Foster	Murphy	Waddell
Fulton	Nicholson (Trinity)	Young—46.
Gagliano		

• (1700)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DES PROJETS DE LOI C-93 ET C-110

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés au sujet des travaux pour le reste de la journée. L'accord conclu demandera le consentement unanime de la Chambre.

Nous voulons étudier deux projets de loi aujourd'hui. Il y a tout d'abord le projet de loi C-93 concernant la bande indienne Sechelte. Le comité a présenté hier son rapport à ce sujet, mais on est disposé, du consentement unanime, à étudier maintenant ce projet de loi à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture. Je vous demande simplement d'obtenir confirmation de cet accord par les partis d'opposition.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, pour notre part, nous avons discuté du projet de loi C-93 relatif à l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte, et nous sommes tout à fait disposés à donner notre accord pour qu'on poursuive l'étude de ce projet de loi jusqu'à l'étape de la troisième et dernière lecture cet après-midi.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai cru comprendre que nous allions étudier deux questions et ce, avant l'ajournement de 18 h 25. Cependant, je demande à tous les députés d'accepter un partage raisonnable du temps, afin que ceux qui désirent intervenir sur l'un ou l'autre de ces projets de loi ou les deux puissent le faire et qu'on soit quand même en mesure de terminer leur étude aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais simplement confirmer que nous rechercherons effectivement un partage équitable du temps.

Je tiens à signaler que le second projet de loi que nous voulons aborder, même si la Chambre n'en a été saisi qu'aujourd'hui, est celui présenté par mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) au sujet de l'accord conclu avec la bande indienne de Grassy Narrows.

M. Penner: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la seconde question, il s'agit, selon nous, d'un accord qui a été négocié par les bandes indiennes d'Islington et de Grassy Narrows, et le Parlement ne fait que l'entériner. Nous sommes tout à fait disposés à lui faire franchir toutes les étapes cet après-midi.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DE LA BANDE INDIENNE SECHELTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-93, Loi relative à l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte (Ancien titre: Loi portant octroi de l'autonomie gouvernementale à la bande indienne sechelte) dont le comité des affaires autochtones et du développement du Nord a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que ce projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Crombie propose: Que ce projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

• (1710)

—Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier tous les députés sans exception de nous avoir permis d'étudier ce projet de loi ainsi qu'un autre plus tard aujourd'hui. Compte tenu du peu de temps qu'il reste, je me contenterai de faire quelques remarques. Je rappelle, en premier lieu, que cette mesure a ceci de remarquable qu'elle a reçu l'assentiment du gouvernement fédéral, du gouvernement de la Colombie-Britannique et de tous les partis politiques fédéraux. Mieux, elle a l'aval de tous les ministères fédéraux. Ce n'est certes pas une sinécure de parvenir à un tel résultat compte tenu de la diversité des opinions et des vues qui ont cours dans notre pays. J'ajouterai que tout le mérite en revient au peuple sechelt lui-même. Ses représentants ont tenu bon, même lorsque les négociations semblaient achopper. J'ai rendu visite à la bande, dernièrement, tout comme les membres du comité permanent. Pour comprendre ce que signifie vraiment cette mesure, il faut écouter ce qu'en disent les Indiens sechelts. Ils ont une immense bannière et des T-shirts portant un message qui associe le projet de loi C-93 à l'idée de liberté. Cet événement tout simple, à bien des égards, en dit long sur la possibilité que nous avons, à la Chambre et dans un régime comme le nôtre, de prendre des initiatives qui conviennent à une minorité de gens dont la culture remonte loin dans le temps.

En terminant, je remercie de tout coeur la Chambre ainsi que les personnes à qui nous sommes redevables de cette mesure, notamment les Indiens sechelts.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je ne dirai que quelques mots du projet de loi C-93, pour insister surtout, ainsi que le ministre l'a laissé entendre, sur le fait que, du point de vue national, compte tenu sans doute des recommandations du comité spécial de l'autonomie politique des Indiens, de la reconnaissance des droits des autochtones dans la Constitution et de leur définition, notamment en ce qui concerne l'autodétermination, cette mesure constitue un pas minuscule dans la bonne voie, celle de l'autonomie politique des autochtones. Les députés ont maintenant conscience d'avoir quitté le domaine théorique pour aborder celui de la réalité. Nous aurons maintenant, pour la plupart d'entre nous, la chance de voir de nos yeux l'autodétermination des autochtones devenir, au Canada, une réalité d'importance. Comme l'a si bien rappelé le ministre, pour les Indiens sechelts, il s'agit d'un grand pas en avant. Dernièrement, en compagnie des membres du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord je suis allé leur rendre visite. Tous les députés devraient avoir l'occasion de constater les sentiments et l'esprit qui animent cette collectivité. Si nous croyons dans l'autonomie politique des premières nations indiennes, si nous acceptons la diversité de la collectivité indienne, et nous n'avons vraiment pas le choix, nous devons assurément accéder aux désirs des Sechelts. Leurs efforts ont été à la hauteur de leurs espoirs. Le projet de loi que nous étudions cet après-midi est l'aboutissement de leurs désirs, de leurs désirs à eux. Ils ont d'ailleurs participé à la rédaction du projet de loi qui représente en fait un hommage au chef Dixon, à ses conseillers et à ses administrés.

Le ministre sait que j'éprouve pourtant des doutes persistants au sujet du projet de loi. Je voudrais que les dispositions concernant le financement soient plus explicites. Dans une certaine mesure on s'en remet à la bonne foi du gouvernement et nous ne pouvons qu'espérer que cette bonne foi sera manifeste. J'aurais souhaité que le gouvernement de la Colombie-Britannique s'engage à ne pas empiéter sur les terres des Sechelts. J'aurais voulu qu'on abroge la loi concernant l'exploitation des richesses des terres qui leur seront remises en plein propriété. Le chef Dixon connaît ces préoccupations et nous espérons que le gouvernement de la Colombie-Britannique sera à la hauteur de la situation.

Je conclurai en signalant qu'à l'occasion de notre visite, le chef Dixon nous a rappelé que nous vivons dans un monde réel, non dans un monde que nous voudrions refaire, un monde idéal que nous aimerions créer. Voilà pourquoi tous mes voeux vont aujourd'hui au chef Dixon et à son peuple. Je suis convaincu que grâce à cette mesure, les Sechelts s'édifieront un avenir meilleur. Je les félicite pour ce qu'ils ont accompli et je félicite aussi le ministre dont la bonne collaboration a permis que ces choses aboutissent sans trop tarder.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi profiter de la volonté de collaborer qui semble animer la Chambre aujourd'hui pour remercier le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et les députés libéraux d'avoir conjugué leurs efforts pour adopter ce projet de loi. C'est la preuve que les députés peuvent collaborer à la Chambre quand ils le veulent. Il arrive souvent que des conflits surviennent à la Chambre, et ce sont ces passes d'armes qui font les manchettes. Nous assistons aujourd'hui au couronnement des efforts de tous les députés pour se rendre aux voeux de la bande indienne sechelte qui vit en Colombie-Britannique.

La tâche a été longue et ardue. Sa réalisation ne s'est pas faite du jour au lendemain. Une quinzaine d'années s'est en effet écoulée depuis qu'on a constaté que la bande ne pouvait plus être assujettie à la Loi sur les Indiens, qu'elle ne pouvait plus grandir et évoluer conformément à ses voeux. C'est depuis lors qu'elle lutte et cherche des solutions. La tâche a été entreprise bien avant l'installation du chef et du conseil actuels. Ce sont les conseils précédents de la bande indienne sechelte qui ont amorcé la démarche, qui l'ont précisée, et qui l'ont confiée à leurs successeurs qui l'ont encore améliorée. A mon avis, le chef Dixon et son conseil doivent être très fiers aujourd'hui d'avoir contribué à l'adoption d'un projet de loi d'importance historique. Grâce à ce projet de loi, la bande indienne sechelte n'est plus assujettie à la Loi sur les Indiens. Elle est maintenant parfaitement libre de s'engager sur la voie de son développement social et économique, et de réaliser pleinement ses ambitions.

Les Sechelts ont bien précisé que ce n'était là qu'une première étape. Ils ne sont plus assujettis à la Loi sur les Indiens. Ils devront résoudre maintes difficultés et relever maints défis, mais après 15 ans de planification, ils sont parvenus à faire adopter ce projet de loi, et nous n'avons pas fini d'entendre parler de la bande indienne sechelte et de ses représentants. Ils continueront avec d'autres peuples amérindiens du pays de se tailler au sein de la société canadienne la place qu'ils désirent et que nous leur souhaitons. Je tiens à féliciter à nouveau les députés de la Chambre des communes, le Conseil sechelt, le chef Dixon ainsi que tous ceux qui ont contribué au succès de cette initiative. Je leur souhaite tout le bien possible.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a souligné que le peuple sechelt s'était doté de nombreux symboles. Il a mentionné un T-shirt portant l'inscription disant que le projet de loi C-93 libérera les Sechelts. Si vous me permettez, monsieur le Président, l'inscription de ce T-shirt dit que les Sechelts sont libérés de la Loi sur les indiens—et j'aimerais bien que le ministre en ait un.

M. le Président: Le député sait pourquoi il me faut l'interrompre ici.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je désire ajouter seulement quelques mots sans reprendre ce que les autres députés ont dit. En tant que président du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, je tiens à féliciter le ministre et son ministère pour la manière dont ils en sont arrivés à ce projet de loi, le gouvernement de la Colombie-Britannique pour sa coopération au cours du processus, et le comité permanent qui a travaillé un certain temps sur la question.

Je me souviens du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens. Le peuple sechelt s'était présenté devant nous il y a quelques années et nous avait présenté un excellent plan qui a, pour l'essentiel, été suivi. Je tiens à remercier les membres du comité pour avoir produit un texte qui laisse présager le meilleur pour le peuple sechelt. Je souhaite à ce peuple tout le bien possible.

• (1720)

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES BANDES INDIENNES DE GRASSY NARROWS ET D'ISLINGTON (POLLUTION PAR LE MERCURE)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-110, visant à approuver, à mettre en oeuvre et à déclarer valides certaines conventions entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario, Reed Inc., Great Lakes Forest Products Ltd., la bande indienne d'Islington et la bande indienne de Grassy Narrows, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier avec le consentement unanime de la Chambre.

—Monsieur le Président, je tiens à remercier à nouveau les députés. Je tiens à vous remercier également, monsieur le Président, de votre célérité. Vous devriez négocier avec les Américains.

Le projet de loi C-110 porte sur une question dont on discute depuis des années; certains le savent et s'en souviennent sans doute. Je suppose qu'il en est question depuis 15 à 17 ans.

M. Penner: Depuis seize ans.

M. Crombie: Depuis seize ans.

Nous avions les éléments essentiels d'une entente entre la bande indienne de Grassy Narrows, Whitedog, les sociétés et la province de l'Ontario, l'automne dernier. Depuis lors, nous essayons de maintenir cette entente, si je puis dire. Plusieurs personnes y ont largement contribué, et notamment le juge Emmet Hall, qui est maintenant à la retraite mais qui demeure encore très actif; il est très bon dans ce genre de domaine. J'ai également pris note de l'appui des partis de l'opposition et surtout de leurs députés du Nord.

Je dirais que dans un certain sens, cette mesure tourne une page très triste et très sombre de l'histoire des autochtones de cette province. En fait, plusieurs essais et ouvrages ont été écrits sur le sujet. Le C-110 a fait comprendre à beaucoup de gens une chose que nous avons peut-être trop souvent tendance à oublier à savoir que les autochtones vivent dans un monde que les non-Indiens ne comprennent pas toujours très bien. Nous n'essayons pas suffisamment de le comprendre. Je ne devrais peut-être pas dire cela à l'étape de la deuxième lecture, mais au cours du week-end, j'ai remarqué que la tragédie de Winisk n'a pas reçu toute l'attention qu'elle méritait même s'il y a eu un mort, un disparu et si une communauté de 125 habitants a été entièrement détruite. Les médias n'y ont guère attaché beaucoup d'importance. En réalité, la situation n'a pas tellement évolué depuis l'affaire de Grassy Narrows et de Whitedog.

Pour conclure, nous tournons la dernière page d'un passé regrettable. Espérons qu'un nouvel avenir s'ouvre pour ces deux bandes. Tous ceux qui savent quelles ont été les conséquences de l'empoisonnement des rivières English et Wabigoon pour ces communautés savent que nous ne pourrons jamais réparer le mal causé. Cette mesure nous permet au moins de faire quelque chose pour ouvrir un nouvel avenir à une nouvelle génération.

Je tiens à remercier de nouveau ceux qui ont accepté de faire progresser l'examen de cette mesure. J'invite les autres à dire ce qu'ils en pensent.

Enfin, je tiens à dire que les négociations ont été laborieuses, mais que les 20 prochaines années seront les plus difficiles pour ces communautés. J'espère que les dispositions que nous avons prises seront suffisantes.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, avant de commenter brièvement le projet de loi C-110, je voudrais signaler aux députés qui s'inquiéteraient de voir un projet de loi de cette nature adopté à toutes les étapes relativement rapidement que nous ne faisons aujourd'hui que ratifier des conventions. Nous sommes en train de valider un règlement à l'intention de personnes qui ont beaucoup souffert des effets de la pollution. Le fait que le projet de loi ne soit pas renvoyé à un comité législatif ne doit pas troubler ou inquiéter les députés puisque nous ne pourrions pas le modifier de toute façon. Pour modifier un projet de loi de cette nature, il faudrait obtenir l'accord de tous les intéressés.

Quand je vois que le juge Emmett Hall s'est occupé de ces conventions, cela me porte à croire qu'il s'agit du règlement le plus équitable possible vu l'excellente réputation du juge Hall au Canada. Il est certes l'un des plus grands philantropes de toute l'histoire de notre pays.

Je signale que le problème des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington me touche personnellement. J'habitais Dryden quand on a appris que le mercure déversé par l'usine de pâtes et papiers avait pollué les rivières English et Wabigoon. Dès le début, on a constaté que la santé des gens était menacée. Plus tard, on s'est rendu compte que les souffrances des victimes n'étaient pas seulement physiques, loin de là. Il y a aussi eu un grave problème de dislocation sociale, de même que de sérieux problèmes psychologiques. Cela a détruit le mode de vie d'un peuple que, comme le ministre l'a signalé, très peu d'entre nous connaissons et comprenons vraiment et qui laisse bien des gens indifférents. Je veux parler du peuple indien, des autochtones. Un jour, tous les Canadiens se rendront compte de la dette énorme que nous avons envers les premiers citoyens de ce pays et de l'impossibilité de jamais l'acquitter. Nous pouvons cependant oeuvrer activement à la justice que méritent les premiers citoyens du Canada. Après tout, nous sommes les débiteurs de ces premiers citoyens, les peuples aborigènes du Canada. La plupart d'entre nous sommes des descendants de nouveaux arrivés au Canada. Nous avons profité de la terre obtenue dans le cadre d'ententes, et quelquefois de traités, dont ni l'esprit ni la lettre n'ont à mon avis été respectés.

Dans le cas de la bande de Grassy Narrows, de la bande d'Islington et de la collectivité qui portait jadis le nom de Whitedog, je pense que nous avons des leçons à apprendre, notamment le fait qu'il ne faut jamais, au grand jamais prendre à la légère, quelque soient les circonstances, les questions écologiques soulevées à la Chambre des communes. Quand on entend dire qu'il y a des substances toxiques dans le bassin de la Niagara, on ne peut pas se contenter de dire que c'est encore une fois un problème qui intéresse seulement les députés du coin ou ceux de l'opposition. Je le dis car j'ai tiré la leçon du problème des rivières English et Wabigoon, et j'ai vu que ce problème écologique avait eu des répercussions concrètes sur les Indiens. Pas des effets ésotériques ou théoriques, des effets concrets. Des effets sur le cadre de vie, sur le gagne-pain, sur la santé et sur le bien-être à tous égards de ces gens-là. Quand nous passons outre à de graves soucis d'ordre écologique au Canada, nous ouvrons tout simplement la porte à des conséquences tragiques. Et je ne connais pas de conséquences plus tragiques que celles que l'on a constatées à Grassy Narrows et à Whitedog.

Encore une fois, ce sont des gens qui ont terriblement souffert. A l'occasion de ce règlement, dont je me réjouis, je voudrais dire que ma confiance dans certains aspects de notre société au cours de ces 16 années a été très durement ébranlée. Ma confiance dans la bonne volonté du secteur privé de ce pays a été mise à rude épreuve. Je ne pense pas qu'une des sociétés liées à ce problème avec les habitants de Whitedog et de Grassy Narrows pourra jamais se vanter, dans l'histoire des sociétés de notre pays, de ce qu'elle a fait. C'est vraiment une page peu glorieuse de notre histoire. Ma confiance dans la capacité du gouvernement a agir avec un certain sens de l'urgence devant de pareils cas d'injustice flagrante, a également été sévèrement éprouvée. Il est scandaleux de penser qu'il a fallu 16 ans pour parvenir à un règlement qui ne prévoit rien d'autre qu'un dédommagement financier. Nous sommes parvenus à un règlement; il n'y a pas de doute qu'il était plus que temps. Notre parti ne veut pas retarder les choses davantage, nous voulons que ce règlement soit ratifié et mis en vigueur très rapidement.

• (1730)

Je dirais en conclusion que cette compensation versée aux Indiens n'est qu'une mince tentative pour redresser des torts. Il semblerait que nous ne puissions rien offrir d'autre que de l'argent. Il sera bien utilisé et il est d'ailleurs nécessaire. Toutefois, la Chambre doit savoir que nous ne pourrons jamais panser toutes les blessures et redresser tous les torts. En laissant adopter cette mesure avec le minimum de débat, je ne peux que répéter que ce n'est réellement que le minimum que nous puissions faire.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir brièvement aujourd'hui dans le débat du projet de loi C-110 au moment où nous nous apprêtons à l'adopter et à ratifier l'entente intervenue entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario, la société Reed, la Great Lakes Forest Products, la bande indienne Islington de Whitedog et la bande indienne de Grassy Narrows.

Comme le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) l'a fait observer avec raison, il ne s'agit que d'une compensation partielle pour la catastrophe. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de parler longuement de la cause de cette catastrophe. Bien qu'il vaudrait certes la peine d'en répéter le récit et de la donner en exemple aux députés et à tous les Canadiens, il ne conviendrait pas de le faire à la Chambre des communes à la dernière étape de la ratification de l'entente. J'inviterais plutôt tous les députés et tous les Canadiens à étudier la catastrophe de Whitedog et de Grassy Narrows. Ils devraient se jurer de ne jamais laisser se répéter pareilles catastrophes.

Étant donné que nous sommes pour la plupart d'entre nous les descendants de nouveaux venus dans ce pays, nous devrions apprécier l'héritage que les peuples autochtones du Canada, les Indiens comme les Inuit, nous ont laissé. Il y en a parmi nous qui sont des nouveaux venus au Canada. J'espère m'exprimer au nom de la majorité d'entre nous en disant que nous nous rendons compte que nous bénéficions, dans un sens très réel, de ce que les Indiens et les Inuit du Canada nous ont donné à profusion et dans un esprit de bonne volonté, de fraternité et de coopération; j'ajoute que nous avons malheureusement tardé à leur rendre la pareille et que nous ne l'avons fait que par intermittance.

J'ai fait pour la première fois la connaissance des Indiens de Whitedog, de la bande d'Islington, et de Grassy Narrows il y a à peu près dix ans presque mois pour mois. J'ai eu en effet l'honneur de visiter leurs réserves en 1976. J'ai été frappé à l'époque par l'air de désolation qui y régnait et surpris de voir un chien boitant bizarrement et marchant en zigzaguant le long d'une route de terre. Le chien était évidemment malade d'avoir mangé du poisson contaminé au mercure, ce qui a probablement abrégé ses jours. J'ai été aussi frappé, même à cette occasion, par le courage de ces gens. C'est ce qui me vient à l'esprit en parlant de ce projet de loi. J'ai été frappé par leur courage et par leur détermination à ne pas se laisser écraser par la force des événements ni par les dommages causés par des industries aveugles et inconscientes dont ils n'ont jamais bénéficié et sur lesquelles ils n'avaient à l'époque aucune influence.

J'aimerais aussi mentionner certaines personnes exceptionnelles qui, par leur dévouement, ont permis à Whitedog et à Grassy Narrows d'être témoins aujourd'hui de la ratification de l'accord. Bien sûr, la plupart d'entre eux appartiennent aux collectivités elles-mêmes, mais on devrait aussi mentionner le nom de certaines personnes de l'extérieur, par exemple Bruce Crofts, John Olthuis et le juge à la retraite Emmett Hall dont le ministre a parlé. J'aimerais surtout mentionner les chefs de bandes, l'ancien chef Steve Fobister et le chef actuel Arnold Pelley de Grassy Narrows, les anciens chefs Isaac Mandamin et Roy McDonald, lequel a présidé à la signature de l'accord, ainsi que le chef actuel de la bande Islington de Whitedog, Anthony Henry. Ce sont eux qui porteront le flambeau pour leurs collectivités et leurs concitoyens. C'est à eux, en tant que dirigeants, que sera remise cette indemnité que je ne qualifierai pas de symbolique, mais qui ne couvrira jamais tous les dommages subis par leurs collectivités. Je sais qu'on n'a jamais envisagé une indemnisation totale.

Disons tout simplement que l'indemnité accordée aux habitants de ces collectivités est relativement modeste et même très modeste par rapport à l'aide et aux garanties que les responsables des dommages ont reçues et, bien sûr, aux bénéfices qu'ils ont faits. Je ne dis pas cela par méchanceté ou par vengeance. A mon avis, c'est l'association qui permettra d'améliorer à l'avenir la situation des collectivités de Whitedog et de Grassy Narrows. C'est grâce à la collaboration basée sur la compréhension, la sensibilisation et la détermination des habitants du pays, des dirigeants industriels et des responsables de la réglementation de l'environnement que le genre de tragédie, que nous tentons aujourd'hui de corriger dans une faible mesure, ne se répétera plus dans notre pays.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je souhaite participer au débat cet après-midi. Comme le ministre l'a indiqué au début, depuis plusieurs années, des personnes travaillent à ce projet d'une façon ou d'une autre.

Le problème remonte à 1970 au moment où l'on a constaté que l'usine de Reed à Dryden déversait du mercure. C'était avant que je me lance dans la vie politique, mais c'était une question qui me préoccupait puisque je demeurais dans le nord-ouest de l'Ontario. En 1975, étant membre de l'Assemblée législative de l'Ontario, j'eus à m'occuper de cette question au sens large, à la Chambre et au comité. Je trouve ironique aujourd'hui, seize ans plus tard, que nous parachevions un chapitre de l'histoire des réserves de Whitedog et de Grassy Narrows. Je trouve également étrange la façon dont la société blanche de l'Ontario a traité nos frères autochtones, les premiers habitants de notre pays. Pour cela il suffit de jeter un coup d'oeil sur cette petite portion du nord-ouest de l'Ontario pour constater l'approche dualiste—et je l'affirme sans détours—avec laquelle le gouvernement de la province a traité ces citoyens.

Au cours des seize dernières années, le gouvernement de l'Ontario a dépensé plus de 50 millions dans la localité de Minaki pour procéder à des aménagements luxueux pour attirer les touristes et stimuler l'économie. Pourtant, à quelques milles de là, une petite collectivité autochtone, la deuxième dont il est question aujourd'hui, devait se contenter des belles paroles du même gouvernement. De même, les sociétés locales et le gouvernement fédéral ne leur offraient que des paroles.

• (1740)

Je veux féliciter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) pour avoir manifesté la volonté et le courage d'accomplir quelque chose. Je veux aussi féliciter le nouveau gouvernement de l'Ontario qui a décidé que le moment était venu de régler cette question et qu'il fallait collaborer au lieu de se renvoyer la balle. Je félicite aussi les membres des bandes pour leur patience. Mon collègue, le député de Kenora—Rainy River (M. Epp) a fait l'éloge des chefs des deux bandes qui n'ont jamais perdu patience pendant toutes ces années. Peut-être que c'est une des leçons qu'ils peuvent nous enseigner. Quand vous traitez avec la société blanche, il faut être patient parce qu'elle n'est pas prête à répondre rapidement à des besoins pressants. Cela n'aurait pas dû exiger 16 ans, pas du moins pour aboutir à la sorte d'indemnité qui a fini par être arrêtée. Cela aurait dû aller de soi.

Qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, ils auraient dû se réunir à bref délai avec les bandes, établir leurs besoins économiques et ce qu'il leur fallait pour remplacer les moyens de subsistance qu'ils tiraient des ressources naturelles, spécialement de l'industrie de la pêche et de l'exploitation du riz sauvage qui ont été détruites par Hydro Ontario. Voilà ce que nous aurions dû faire. L'État fédéral ou le gouvernement provincial auraient dû poursuivre les sociétés devant les tribunaux. Pourquoi attendre que les autochtones le fassent, eux qui souffraient de la maladie de Minamata et de la perte de leurs moyens traditionnels de subsistance et qu'on avait poussés au bien-être social et à l'alcoolisme? C'est nous, la société, qui en avions la charge. C'est nous au Parlement fédéral qui avions juridiquement la tutelle de ces réserves. Nous aurions dû suivre cette voie et faire pour les autochtones ce qui leur a demandé à eux 16 ans, réaliser un règlement qui leur donne les moyens économiques de commencer à réinvestir dans leur avenir, d'encourager le développement, des industries nouvelles, n'importe quelle industrie, de nouvelles possibilités d'emploi pour se réorienter et examiner les conséquences à

long terme pour leur santé. Voilà ce que nous aurions dû faire, monsieur le Président. Malheureusement, nous ne l'avons pas fait. Notre société doit s'en attribuer la honte mais en tirer des leçons.

En abordant une ère nouvelle qui va amener l'obtention de l'autonomie politique par nos autochtones, il faut avoir cela présent à l'esprit. Nous devons veiller à ce qu'ils aient les moyens et les mécanismes nécessaires pour réagir. Notre société doit continuer de faire en sorte que nos autochtones ne se retrouvent pas dans la situation qui règne dans le nord du Canada depuis trois ou quatre mois, celle de la contamination par le mercure dans la région de Churchill, dans la baie d'Hudson, et la découverte de forts pourcentages de toxines dans notre faune. Il nous faut réagir et vite pour protéger les peuples autochtones et leur assurer que nous pouvons restaurer leur mode de vie traditionnel si celui-ci est menacé ou détruit. Il nous faut faire quelque chose qui ait une signification pour eux et ce, en collaboration avec eux.

Je me réjouis que nous soyons saisis aujourd'hui du projet de loi qui marque la fin d'un chapitre. J'espère qu'il s'ensuivra d'excellentes choses pour les citoyens de White Dog et de Grassy Harrows, de sorte qu'ils aient accès comme tous les autres Canadiens à un emploi, à une possibilité d'emploi, à un mode de vie adéquat dans leur environnement naturel. Peut-être même que le système hydrographique de la English-Wabigoon se purifiera de lui-même un jour et qu'on pourra à nouveau y pêcher et partant, rendre leur mode de vie traditionnel aux populations autochtones.

Je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi. Je sais qu'il a disposé de relativement peu de temps pour accomplir ce travail, et je l'en félicite d'autant plus chaudement. Je félicite aussi les membres du comité des pêches et des forêts qui ont débattu de cette question l'an dernier et qui ont entendu les témoignages des chefs de deux bandes. J'ose croire que, outre le travail du ministre et de M. le juge Emmet Hall, le comité a contribué à mettre au point cet accord que nous avons aujourd'hui et à faire accepter aux entreprises leur responsabilité à l'égard des peuples du nord-ouest de l'Ontario. Félicitations, monsieur le ministre. Merci.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 3e fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis.)

Les articles 2 à 7 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 8—*Paiements sur le F.R.C.*

M. Penner: Monsieur le président, je ne veux pas engager un débat, mais simplement savoir, pour la gouverne de la Chambre, puisque nous en sommes à l'article concernant les affectations de crédits, et que les fonds destinés aux deux bandes seront prelevés sur le Fonds du revenu consolidé, si le ministre est en mesure de nous dire comment ces sommes seront versées. Seront-elles versées intégralement dans un fonds fiduciaire en une seule fois ou bien seront-ils échelonnés sur une certaine période? Il ne nous manque que ce renseignement pour terminer l'étude du projet de loi.

M. Crombie: Monsieur le président, il s'agit d'un paiement qui sera échelonné sur une certaine période et je pourrai en donner les détails au député plus tard, ce soir, au comité permanent. Accepte-t-il que je lui fournisse ces renseignements à ce moment-là?

M. Penner: Monsieur le président, je veux bien. Je vous remercie.

L'article est adopté.

Sur l'article 9—*Entrée en vigueur*

M. Angus: Monsieur le président, j'ai une toute petite question à poser au ministre. A-t-on envisagé une date précise pour la proclamation de cette loi?

M. Crombie: Monsieur le président, nous voulons la proclamer immédiatement. La date d'entrée en vigueur de ce projet de loi a été fixée à il y a deux mois déjà. La mesure franchira les étapes prévues par la procédure normale, mais cela ne changera en rien la date d'entrée en vigueur.

L'article est adopté.

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du projet de loi.

M. Crombie propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

• (1750)

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. le vice-président: Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a prévu que vendredi de cette semaine serait un jour consacré à l'opposition. Il n'y aura donc pas d'heure réservée aux initiatives parlementaires. Par conséquent, j'ai demandé au greffier de retirer l'article prévu pour vendredi, qui était inscrit au nom du député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), pour le placer en fin de liste, conformément à la décision rendue antérieurement à ce sujet.

Impôt sur le revenu—Loi

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-109, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-109, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure concerne le crédit d'impôt tant controversé pour la recherche scientifique, que l'ancien gouvernement avait établi. Ce crédit d'impôt avait pour objet de permettre aux sociétés de céder à des investisseurs de l'extérieur leurs avantages en matière de déductions fiscales et de crédits d'impôt. L'impôt équivalait au montant des crédits d'impôt pour la recherche scientifique, et il était remboursable si la société effectuait véritablement des travaux de recherche et de développement. L'impôt est prévu à la partie VIII de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est payable dans les 30 jours suivant la fin du mois où les crédits d'impôt pour la recherche scientifique ont été vendus.

La partie VIII de la Loi a pour objet de protéger le gouvernement contre les sociétés qui épuiseraient les fonds publics sans effectuer de travaux de recherche et de développement. J'approuve l'objet de ces dispositions. Toutefois, je voudrais signaler à la Chambre qu'une décision contraire a été rendue dernièrement par un tribunal. Bien qu'aux termes de la partie VIII, l'impôt est exigible dans les 30 jours suivant la fin du mois où le crédit d'impôt à la recherche scientifique est vendu, une autorité judiciaire a décidé qu'il ne peut être perçu quand il devient exigible mais seulement après que la société a produit sa déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année où le crédit d'impôt a été cédé. Cela peut représenter un délai de six mois après la fin de l'année financière de la société.

[*Français*]

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention ici de revenir sur les abus dont ce programme a fait l'objet et qui ont entraîné son abolition dans le Budget déposé en mai 1985. Je tiens néanmoins à rappeler que les dispositions transitoires d'allégement qui ont fait suite à l'abolition du programme permettaient l'émission d'un certain crédit d'impôt pour la recherche scientifique, jusqu'à la fin de 1985.

Il est donc essentiel, monsieur le Président, que le projet de loi C-109 soit adopté rapidement pour éviter que le gouvernement ne se voie dans l'obligation de rembourser les impôts perçus en vertu de la Partie VIII de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui pourraient s'avérer difficiles à percevoir par la suite.

[*Traduction*]

Sans ces modifications le ministère du Revenu national devra peut-être rembourser, 225 millions de dollars d'impôt perçu aux termes de la partie VIII et à la suite de 576 vérifications, principalement grâce à des poursuites juridiques, à la saisie de biens ou à l'acceptation de garanties. En outre, le ministère ne peut pas percevoir 866 autres cotisations supplémentaires actuellement examinées ni émettre d'avis de cotisation pour une centaine de crédits d'impôt à la recherche scientifique reçus depuis la décision du tribunal. Ces modifications ne sont pas sujettes à être controversée et elles ne changent en rien l'application de l'impôt prévu aux termes de la partie VIII approuvée par la Chambre.

[*Français*]

Ces amendements devraient donc obtenir l'appui de la Chambre car ils correspondent aux objectifs recherchés lorsque l'impôt de la Partie VIII fut voté par cette même Chambre.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-109 exclut également l'impôt de la partie VIII des dispositions de la Loi relative aux impôts contestés de l'impôt sur le revenu. Ces dispositions ont été l'une des premières mesures prises par le gouvernement, afin de protéger le contribuable qui, pour des raisons légitimes, n'est pas d'accord avec le ministère du Revenu sur le montant d'impôts qu'il doit. Cela ne s'applique cependant pas dans le cas de l'impôt de la partie VIII, alors que cet impôt ne fait que contrebalancer les crédits déjà émis par la société, de crédits que le gouvernement se doit d'honorer.

Le projet de loi C-109 permet d'empêcher les sociétés de retarder le recouvrement de l'impôt de la partie VIII en présentant un avis d'opposition. Il faut remarquer, cependant, que, généralement, le ministère du Revenu ne perçoit l'impôt de la partie VIII au cours de l'année d'imposition d'une société que lorsqu'il a des raisons de croire que les sommes tirées du crédit d'impôt pour la recherche scientifique ne seront pas consacrées à la recherche et au développement.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-109 ne s'appliquent pas rétroactivement, mais elles visent les avis de cotisation émis après le 28 mars 1986, le jour où ces propositions ont été annoncées. Quoi qu'il en soit, dans les cas où des deniers publics risquent d'être perdus, on peut émettre de nouveaux avis de cotisation et percevoir les impôts de la partie VIII sitôt que c'est possible dans les circonstances.

Je n'ai pas à m'attarder sur les abus du programme qui ont été mis à jour. C'est pour cette raison que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique a été supprimé dans le budget de mai 1985. Quoi qu'il en soit, en vertu de dispositions provisoires, on a pu émettre certains crédits jusqu'à la fin de 1985. Il est essentiel que le projet de loi C-109 soit mis en oeuvre rapidement, afin que le gouvernement n'ait pas à rembourser des impôts levés en vertu de la partie VIII, qu'on risque de ne plus pouvoir percevoir par la suite.

J'exhorte donc tous mes collègues à bien vouloir collaborer, afin que ce projet de loi puisse être adopté rapidement.

[*Français*]

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le crédit d'impôt à la recherche scientifique est un mécanisme en vertu duquel les entreprises qui font de la recherche au Canada et qui souvent n'ont pas d'impôt à payer parce qu'elles ne sont pas des compagnies qui font des profits—ce sont des compagnies qui sont au début dans le développement d'un nouveau produit ou d'une nouvelle technologie—alors ce crédit d'impôt, dis-je, est un mécanisme qui permet à ces compagnies de transférer leurs encouragements fiscaux à des investisseurs extérieurs. On a donc la situation d'une compagnie qui fait de la recherche, qui veut avoir de l'argent pour faire de la recherche,

qui est admissible normalement au crédit d'impôt à la recherche scientifique, mais parce qu'elle n'est pas dans une situation rentable, parce qu'elle ne paie pas d'impôt, elle ne peut pas bénéficier des dispositions de la loi de l'impôt sur les crédits de recherche.

Alors le crédit d'impôt à la recherche scientifique avait pour but de permettre à ces compagnies de transférer leurs encouragements fiscaux, leur crédit d'impôt à des investisseurs extérieurs, des compagnies rentables qui voulaient leur prêter de l'argent ou investir de l'argent dans la compagnie et qui eux, ces investisseurs, pouvaient bénéficier des crédits d'impôt normalement attribués à la compagnie qui faisait de la recherche.

Ce mécanisme a d'abord été proposé dans le Budget du ministre des Finances, M. Lalonde, au mois d'avril 1983 et cela a été mis en place après une longue consultation avec les milieux intéressés qui, d'ailleurs, étaient à l'origine de cette proposition. C'étaient les gens du secteur privé, les gens qui font de la recherche qui disaient qu'il était absolument nécessaire de trouver un moyen de financer les travaux de recherche.

• (1800)

[*Traduction*]

Nous savons tous très bien que c'est à cause des abus auxquels il a donné lieu que le crédit d'impôt à la recherche scientifique a été finalement supprimé. Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, le C-109, permettrait au gouvernement de percevoir à l'avance les impôts ayant fait l'objet d'une action récente devant les tribunaux. Notre parti approuve cette mesure qui a pour but de rendre opérant un aspect du régime actuel de surveillance et de perception des impôts du gouvernement. Cela dit, nous ne sommes pas en faveur de la suppression définitive du CIRS annoncée par le ministre des Finances (M. Wilson) il y un an. Il faudrait le conserver, mais en prévoyant des moyens de surveillance plus efficaces. Malgré les abus auxquels il a donné lieu, ses principes tiennent toujours.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'industrie trouvait cette mesure excellente. Selon les premières prévisions du ministère des Finances parues dans le budget de juin 1983, elle aurait occasionné des dépenses supplémentaires d'environ 100 millions de dollars au titre de la recherche et de développement. Ces prévisions ne se sont pas avérées à cause de ses succès imprévus et aussi en raison des abus dont j'ai parlé. Les mesures arrêtées au début par le ministère des Finances pour prévenir ces abus n'étaient pas efficaces de toute évidence. Mais je tiens à rappeler que les conservateurs ont souscrit au crédit d'impôt à la recherche scientifique lorsqu'il a été présenté. Au demeurant, l'ex-ministre à la Science et à la Technologie, dont nous saluons la présence ce soir, le ministre actuel des Pêches et des Océans (M. Siddon), était critique de son parti dans ce domaine à l'époque. Il a recommandé cette mesure à la Chambre le 13 décembre 1983. Il a même dit que la mesure n'était pas suffisante. Il est amusant d'examiner en rétrospective les observations qu'il a faites alors. Pour les fins du débat, je voudrais lire . . .

M. Siddon: Lisez tout.

M. Berger: . . . ce que le ministre a dit. Je ne vais pas lire le discours en entier.

M. Siddon: Lisez-en les meilleures parties.

M. Berger: Je vais en lire les parties pertinentes. Voici ce qu'il a dit, qu'on trouve à la page 145 du hansard du 13 décembre 1983:

> . . . quand j'aborderai les modalités de ces nouvelles attributions, j'en profiterai pour signaler dans quelle mesure elles constituent un appui insuffisant à un secteur très important de notre économie.

On lit, plus loin, à la page 147:

> Aux termes des nouvelles dispositions fiscales, les crédits d'impôt à la recherche et au développement n'augmentent que d'un centième les encouragements à la recherche dont le secteur privé a besoin. Les modifications proposées n'apporteraient que 1 p. 100 des avantages appréciables et importants dont le secteur privé a besoin pour s'adonner beaucoup plus que maintenant à la recherche et au développement.

J'ignore si ses proportions étaient justes, mais son raisonnement l'était. Malgré le crédit d'impôt à la recherche scientifique et certains des excellents travaux qu'il a rendus possibles, je prétends que nous n'avons pas encore trouvé le moyen d'inciter le secteur privé à vraiment se lancer plus à fond dans la recherche et le développement. En fait, le comité intéressé entendra, demain, Douglas Wright, le président de l'Université de Waterloo, qui a de très graves objections à formuler au sujet de la recherche universitaire et des propositions budgétaires de février selon lesquelles le gouvernement compte fournir des subventions équivalentes aux contributions du secteur privé.

J'insiste de nouveau sur le fait que le crédit d'impôt à la recherche scientifique a donné lieu à d'excellents investissements. J'ai ici des articles datés de 1983 et 1984 soulignant que des entreprises comme Pratt & Whitney Canada ont obtenu 165 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Nous connaissons tous la qualité des produits de cette société et les avantages qu'elle apporte à notre économie. Nous pouvons dire la même chose de Mitel. Cette société a éprouvé des difficultés financières, mais la British Telecom l'ayant récemment achetée, elle devrait pouvoir les surmonter. Le crédit d'impôt à la recherche scientifique lui a également permis d'obtenir de l'argent pour la recherche.

Je vais aussi vous parler de la réunion du comité permanent des comptes publics qui s'est penché sur cette question le 11 mars. Le sous-ministre du Revenu national a cité plusieurs exemples de projets de recherche qui ont bénéficié de ce crédit d'impôt. Il n'a pas nommé les compagnies, car ces renseignements sont confidentiels en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, mais il a parlé de certaines recherches portant sur un dispositif de sécurité informatisé. Il a dit que si ces recherches aboutissaient, ce dispositif serait nettement supérieur à ceux qui existent actuellement sur le marché. Des acheteurs potentiels s'y intéressent déjà au Canada et aux États-Unis. Il a également parlé de la mise au point d'un matériel d'infographie permettant d'intégrer le travail d'équipes pluridisciplinaires dans le domaine de la prospection. Ce projet visait surtout à accroître la productivité de ces équipes de 30 p. 100 et, s'il aboutit, ce programme pourrait avoir des débouchés sur le marché mondial. Il a également cité comme exemple, la mise au point de nouveaux produits.

• (1810)

Le crédit d'impôt à la recherche scientifique a suffi à inciter une société étrangère à établir ses installations de recherche au Canada. Ses recherches ont été fructueuses et cette société prépare actuellement l'établissement d'installations de production au même endroit. Plusieurs autres entreprises canadiennes comptent établir des installations de production dès que leurs projets de recherche auront abouti.

Il est certain que ce programme a donné lieu à bien des recherches intéressantes. J'ai posé une question au comité des comptes publics il y a un an. J'ai demandé aux représentants du ministère des Finances et du bureau du contrôleur général s'ils pouvaient dire dans quelle proportion les recherches effectuées dans le cadre de ce programme étaient bonnes ou mauvaises. Nous savons tous que l'on ne parle jamais que des abus. Si une personne décide de s'acheter une Ferrari avec l'argent recueilli pour faire de la recherche ou de l'investir dans des transactions immobilières ou quelque chose du genre, cela fait la manchette des journaux dans tout le pays. Ces articles et cette preuve anecdotique donnent-ils une idée juste de toutes les recherches qui ont été effectuées dans le cadre de ce programme? Je le demande de nouveau aux fonctionnaires, est-ce que cela représente 10 p. 100, 20 p. 100 ou 50 p. 100 des recherches? Ils n'ont pas pu me le dire. Il est toujours impossible d'obtenir une réponse directe quand on pose la question.

On peut tirer certaines conclusions des chiffres donnés par le sous-ministre du Revenu national dans le compte rendu des délibérations du comité des comptes publics du 11 mars. Il a dit que d'après les prévisions, l'impôt que l'on n'arrivera pas à percevoir en vertu de la Partie VIII est de l'ordre de 900 millions. L'impôt à payer en vertu de la Partie VIII s'élève au total à 2.8 milliards.

Si l'on examine la question sous cet angle, la somme non percevable représente à peu près un tiers de l'ensemble de l'impôt à payer en vertu de la Partie VIII. Cet impôt correspond, pour essayer de l'exprimer d'une façon compréhensible, à la somme des crédits d'impôt qui ont été accordés par le gouvernement pour la recherche et le développement. Un crédit d'impôt réduit l'impôt qu'il faudrait payer, comme le savent peut-être ceux qui connaissent la Loi de l'impôt sur le revenu. Lorsqu'il accorde un crédit d'impôt de 50 p. 100, le gouvernement perd $50 par tranche de $100 consacrés à la recherche et au développement. Quand le crédit d'impôt est accordé à l'investisseur dans le cadre du programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique, le gouvernement s'appauvrit de $50 jusqu'à ce que les travaux de recherche et de développement soient parachevés, éliminant ainsi le passif. Le montant dont le gouvernement s'est appauvri à l'origine, je l'ai dit, est de 2.8 milliards de dollars. De ces 2.8 milliards de dollars, quelque 900 millions passent pour irrécouvrables.

Si nous pouvons en conclure que les deux tiers des travaux de recherche effectués dans le cadre de ce programme étaient légitimes, c'est signe que les abus n'ont peut-être pas été aussi considérables que nous pourrions le croire au premier abord. Je ne sais si nous pouvons en conclure que les deux tiers de la recherche vont vraiment profiter au Canada, vont vraiment profiter à l'entreprise et lui permettre de réussir, car toute recherche, en soi, est une entreprise aléatoire. Certaines entreprises peuvent mettre en oeuvre des douzaines de projets de recherche, et seulement une poignée d'entre eux aboutissent à une invention utile ou à un produit exploitable. J'estimais important de situer autant que possible ce débat dans la perspective appropriée.

Dans un mémoire pré-budgétaire qu'elle a présenté au ministre des Finances (M. Wilson) en décembre 1985, l'Association canadienne de technologie avancée, porte-parole d'un certain nombre de sociétés de technologie de pointe possédées et contrôlées par des Canadiens, signale que ce programme avait permis d'investir dans la recherche scientifique au Canada des sommes considérables qui ne l'auraient pas été autrement. Elle ajoute que les entreprises de toute évidence étaient prêtes, à l'invitation du gouvernement, à prendre des risques. Bien que ce programme ait donné lieu à de graves abus, l'association précise, sans tenter pour autant de les légitimer, que la possibilité pour les investisseurs de se prévaloir d'exonérations fiscales au titre de la recherche et du développement avait permis, je le répète, d'investir des sommes considérables dans la recherche scientifique, des sommes qui ne l'auraient pas été autrement.

L'association recommandait aussi que les fonctionnaires du ministère des Finances songent à la possibilité d'établir un nouveau mécanisme de transfert pour les dépenses de recherche et de développement scientifique selon le modèle des accords de transfert qui existent maintenant pour l'industrie minière. Dans le mémoire présenté au ministre des Finances avant le budget, elle signalait que ce serait différent du programme de crédits d'impôt à la recherche scientifique sous plusieurs aspects. D'abord, il y aurait des risques évidents pour l'investisseur. Deuxièmement, les actions ne seraient pas émises à l'investisseur tant que les dépenses de recherche et de développement n'auraient pas eu lieu. Troisièmement, tous les intéressés seraient obligés de faire preuve d'assiduité. L'association offrait ses services pour déterminer, de concert avec le ministère, l'opportunité de mettre au point pareil nouvel instrument de politique.

Malheureusement, dans son dernier budget, le gouvernement n'a pas répondu à cette offre de l'Association canadienne de technologie avancée. Notre parti est d'avis qu'il est nécessaire de disposer d'un mécanisme de ce genre pour financer des projets de recherche à haut risque que désirent mener de nouvelles entreprises qui ont de la difficulté à trouver des fonds de recherche et à attirer des investisseurs sous le régime des stimulants fiscaux actuels.

Je tiens également à souligner que le monde de la haute technologie s'inquiète beaucoup de ce que les abus commis sous le programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique aient des conséquences néfastes sur le nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la recherche annoncé dans le budget de mai dernier, où le gouvernement affirmait son intention d'élargir la définition de recherche et de développement. Revenu Canada a diffusé un document qui lui sert à amorcer des consultations en vue de la préparation de lignes directrices sur la recherche scientifique et le développement.

• (1820)

Le comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie a entendu la semaine dernière cette même Association canadienne de technologie avancée dont les représentants ont exprimé un certain nombre de préoccupations. Elle n'a pas

été invitée à participer à l'élaboration des lignes directrices, tâche qui semble jusqu'à présent avoir été réservée aux universitaires, aux vérificateurs ou aux comptables. Les gens du secteur privé qui s'occupent réellement de recherche et de développement n'ont pas suffisamment eu leur mot à dire lors de l'élaboration de ces lignes directrices.

De plus, le ministre du Revenu national (M. Mackay) a refusé de rendre publique la version préliminaire des lignes directrices. C'est très difficile à comprendre. Le gouvernement libéral précédent et le gouvernement actuel parlent depuis un certain nombre d'années d'améliorer le processus de réglementation. En fait, j'ai participé il y a quelques années à un groupe de travail sur la réforme de la réglementation.

L'une des grandes règles de la consultation, si l'on veut qu'elle soit efficace, est de publier un avant-projet qui permette à tous ceux qui seront touchés de présenter leurs observations de manière à s'assurer que les règlements seront adaptés à la réalité quotidienne du secteur privé. Il est difficile de comprendre pourquoi le ministre a refusé de rendre les lignes directrices publiques, alors que nous parlons depuis trois ans de la définition de la recherche et du développement.

La seule justification donnée pour ne pas les avoir publiées est la nécessité de les adopter rapidement. Toutefois, je prétends qu'il serait stupide d'adopter ces lignes directrices maintenant si elles ne répondent pas aux besoins du secteur privé. J'invite donc instamment l'ancien ministre de la Science et de la Technologie, l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), à en parler avec son collègue le ministre du Revenu national et à lui suggérer de publier ces directives afin de donner satisfaction à la requête vraiment bien modeste des membres de l'Association canadienne de technologie avancée.

Il y a une autre crainte, c'est qu'à cause des recours abusifs au crédit d'impôt à la recherche scientifique le gouvernement et les fonctionnaires de Revenu Canada ne prennent une attitude radicale et ne décident de compliquer énormément l'existence des petites entreprises de recherche et de développement. Je crois aussi savoir que Revenu Canada a l'intention de procéder à la vérification de la totalité des demandes de crédit d'impôt remboursable au titre des investissements avant d'autoriser l'octroi de ces crédits. On nous a dit au comité la semaine dernière que cela pourrait retarder l'octroi de crédits d'impôt à de petites entreprises qui en ont désespérément besoin pour survivre, et que cet excès de zèle risquerait d'entraîner la faillite de plusieurs sociétés.

En conclusion, nous sommes d'accord avec cet amendement technique qui permettra à Revenu Canada de dépasser la limite de 120 jours pour la perception rapide de taxe auprès de gens qui doivent des taxes en vertu des dispositions de la Partie VIII. Je tiens toutefois à souligner encore une fois que le gouvernement n'a pas répondu de façon satisfaisante à toute cette question de la mise en place d'un mécanisme satisfaisant de transfert du financement de la recherche et du développement. D'un autre côté, il y a la crainte que les abus des dispositions du crédit d'impôt à la recherche scientifique n'entraînent des difficultés accrues pour l'application d'autres programmes visant les petites entreprises qui font de la recherche et du développement.

M. le vice-président: Comme il est 18 h 25, la Chambre ajourne jusqu'à 11 h demain, en conformité du paragraphe 3(1) du règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport de 1982 de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest et le rapport des commissaires concernant les délibérations du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux sept pétitions suivantes: 331-421, 331-426, 331-477, 331-480, 331-482, 331-495 et 331-497.

[*Traduction*]

LA SUPPRESSION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE POUR LES FORCES ARMÉES

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition qui porte sur la décision du gouvernement de refuser les prestations d'assurance-chômage aux membres des Forces armées et qui exprime le voeu que le gouvernement songe à rétablir ces prestations le plus tôt possible.

L'ABANDON DES PHARES

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition par laquelle un grand nombre de personnes de la côte de la Colombie-Britannique demandent que le gouvernement n'automatise pas les phares mais laisse les équipes en place afin qu'elles puissent assurer les services de communications, de recherche, de sauvetage, de justes prévisions atmosphériques et d'alerte et qu'elles garantissent ainsi la sécurité des transports maritimes et aériens sur la côte de la Colombie-Britannique.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 548.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ *THALASSIC DATA*

Question nº 548—M. Caccia:

1. Au cours des six derniers mois, le ministère de l'Environnement a-t-il eu des contacts avec la société *Thalassic Data* et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) avec qui, *c*) à quel sujet?

2. Le ministère dispose-t-il d'une évaluation professionnelle des renseignements que possède la *Thalassic Data* au sujet de la rivière St. Clair et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

3. Depuis le 18 mars 1986, y a-t-il eu des contacts entre la *Thalassic Data* et le ministère et, dans l'affirmative, *a*) qui représentait le ministère, *b*) combien y a-t-il eu de réunions, *c*) quelle en a été l'issue finale au sujet des données de la *Thalassic Data*, *d*) le ministère utilisera-t-il les données en question ou devra-t-il en réunir d'autres et, sinon, prévoit-on d'autres réunions à l'avenir?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): 1. Oui.

a) Dates	*b*) Contacts	*c*) Sujets
Aux environs du 10 novembre 1985	M. P.L. Brander	Capacité de la société Thalassic Data de faire des enquêtes sur les séismes Programme du ministère fédéral de l'Environnement sur la rivière St. Clair Préparation des programmes gouvernementaux dans le cadre de l'étude sur la rivière St. Clair Organisation d'une rencontre portant sur les aspects techniques
Le 14 novembre 1985	M. P.L. Brander	Spécifications sur les compétences techniques de la société Thalassic Data La rencontre était reportée jusqu'à ce que M. E. Myers de la société Thalassic Data soit disponible pour expliquer ses méthodes
Le 14 novembre 1985	M. P.L. Brander	Confirmation de la réunion technique mentionnée plus haut Possibilité de financement par le ministère fédéral de l'Environnement Déclaration de la société Thalassic Data qu'elle compte mener l'enquête à ses propres frais
Le 24 novembre 1985	MM. P.L. Brander et T.M. McGee	Présentation par la société Thalassic Data de premières données brutes sur la rivière St. Clair Intention de la société Thalassic Data de rédiger un rapport Demande que la société Thalassic Data avise le ministère fédéral de l'Environnement ou le ministère de l'Environnement de l'Ontario de son rapport
Aux environs du 17 janvier 1986	M. P.L. Brander	Ébauche du rapport de la société Thalassic Data Déclaration de la société Thalassic Data de son intention de présenter une demande en vue d'être autorisée à faire du forage d'exploration au fond de la rivière St. Clair Confirmation de la consultation de la société Thalassic Data avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario au sujet de son rapport Possibilité que la société de Thalassic Data publie ses résultats

Impôt sur le revenu—Loi

Aux environs du 14 février 1986	M. T.M. McGee	Technique développée par la société Thalassic Data
Le 20 mars 1986	M. T.M. McGee	Compte rendu d'une réunion entre le ministère de l'Environnement de l'Ontario et de la société Thalassic Data

2. Non. Cependant, le ministère fédéral de l'Environnement, avec le concours de la Commission géologique du Canada, s'engage à faire une évaluation des données de la société *Thalassic Data.*

3. Oui, par téléphone. *a*) M. K. Shikaze, Directeur régional, Protection environnementale, Conservation et Protection, Environnement Canada. *b*) Aucune. *c*) S/O. *d*) S/O.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 mai, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-109, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour dire quelques mots de la grande supercherie libérale en matière de recherche. En janvier 1984, le gouvernement libéral qui était alors au pouvoir a apporté à la Loi de l'impôt sur le revenu des modifications prévoyant un programme de crédits d'impôt à la recherche et au développement scientifique. Le programme a été institué pour faire bénéficier les entreprises engagées dans la recherche et le développement de stimulants fiscaux d'une valeur immédiate et pour faciliter le financement de cette activité. Il était conçu de telle façon que les investisseurs pouvaient réaliser des bénéfices, rapidement et sans aucun risque, en vertu d'une procédure dite «coup rapide» de vente-rachat. Il en est résulté un dépassement des coûts considérable dans ce programme.

Je reconnais que la mesure proposée doit être mise en vigueur, que la Chambre doit l'appuyer et l'adopter sans perdre de temps, mais ce programme doit nous apprendre une leçon. Le crédit d'impôt pour la recherche scientifique ne représente qu'une partie d'un programme de dépenses fiscales de 30 à 50 milliards de dollars appliqué à l'intérieur du régime fiscal. Ce programme est un exemple des problèmes qu'apportent les dépenses fiscales en général.

Le vérificateur général, dans sa déclaration au comité des comptes publics du 30 mai, a laissé entendre que le gouvernement devrait repenser le programme et que le processus de dépenses fiscales ouvrait la porte toute grande au gaspillage des deniers publics. C'est la méthode par laquelle des allégements fiscaux sont accordés aux sociétés surtout et parfois à des particuliers. Il s'agit de sommes que le ministère du Revenu national ne perçoit pas, mais qu'il laisse au contribuable qui n'est pas tenu d'en rendre scrupuleusement compte.

• (1110)

En vertu de ces programmes, un allégement d'impôt est accordé et on peut dépenser cet argent sans en rendre compte. C'est une autre façon de subventionner les sociétés. Normalement, un particulier ou une société qui touchent des fonds du gouvernement est censé rendre compte de la façon dont ils ont été dépensés. Quand ils sont dépensés à mauvais escient, le ministère peut en exiger le remboursement. En vertu du programme des dépenses fiscales, cela devient superflu. Après avoir accordé une subvention sous forme de crédit d'impôt, le gouvernement ne peut nullement vérifier comment cette somme a été dépensée. De fait, la Loi de l'impôt sur le revenu protège celui qui a effectué la dépense contre une enquête publique.

Dans son rapport de 1984, le vérificateur général signalait qu'on avait mis en oeuvre le programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique sans exiger des garanties suffisantes au sujet des deniers publics.

En avril 1983, M. Marc Lalonde, alors ministre des Finances, révélait que le coût du programme serait de l'ordre de 100 millions de dollars la première année et atteindrait un chiffre équivalent la deuxième année. Le gouvernement effectuait une dépense en remettant des impôts au lieu de verser effectivement des subventions. Voilà pourquoi des dépenses de ce genre sont si insidieuses. Elles ne figurent pas dans le budget des dépenses à titre de dépense du gouvernement. Il s'agit d'un revenu que les contribuables canadiens remettent aux sociétés et aux particuliers qui en profitent.

Nous avons appris que les impôts remis jusqu'ici s'élèvent à 2.8 milliards de dollars. Le programme de 100 millions que le ministre des Finances a annoncé en 1983 a déjà atteint 2.8 milliards de dollars. En outre, il y a les frais d'administration du programme. La ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) a déclaré récemment au comité des comptes publics qu'il en coûterait au moins 12 millions de plus pour administrer le programme, procéder à des enquêtes et prendre les mesures nécessaires pour récupérer une partie des 2.8 milliards de dollars.

Des circonstances très intéressantes entourent l'octroi de cette subvention. Par exemple, 1,810 sociétés ont demandé à bénéficier de ce crédit d'impôt. Sur ce nombre, 1,204 se sont adonnées à des «ventes-rachats», procédé qui leur a permis d'obtenir très rapidement l'argent sans investir le moindrement dans la recherche. Ces sociétés ont englouti dans ces «ventes-rachats» plus de 5.6 milliards de dollars. Par la même occasion, elles ont empoché 2.2 milliards. Autrement dit, des 2.8 milliards de dollars cédés par le peuple canadien, 2.2 milliards sont allés dans les coffres de sociétés qui s'étaient engagées à faire de la recherche. Il manquait toujours 3.4 milliards de dollars. Autrement dit, les 5.6 milliards de dollars qu'on s'était engagé à investir dans la recherche ont été complètement perdus puisque 2.2 milliards ont été empochés et qu'il manquait toujours 3.4 milliards. Une bonne partie de ces sociétés ont pris l'argent et ont quitté le pays. Elles ont vendu leur engagement à faire de la recherche et elles ont quitté le pays.

Je peux vous citer des exemples pour illustrer ce qui s'est passé. Bon nombre de députés ont sans doute regardé l'émission *The Fifth Estate*, la semaine dernière. Elle portait sur une société appelée Canada's Tomorrow qui a été créée pour faire de la recherche. Elle a obtenu 25 millions de dollars du gouvernement pour mener des recherches océanographiques au Chili. Aujourd'hui, 67 étudiants sont coincés au Chili parce que l'argent est disparu et que le gouvernement chilien ne veut pas les laisser partir avant d'avoir été remboursé pour ce que cette affaire lui a coûté.

Il y a aussi un programme local de recherches qui prête considérablement à controverse. Il s'agit du fameux programme *Dreamstreet* qui est censé viser à déterminer la différence de productivité entre les holsteins rousses et blanches et les noires et blanches. Les ministères de l'Agriculture de l'Ontario et du Canada ont déclaré cette recherche absolument inutile, mais elle a néanmoins été financée dans le cadre de ce programme.

Il semble incroyable qu'un gouvernement puisse être assez inepte pour permettre que les Canadiens fassent les frais de ce genre de fraude légale. On n'a pas précisé quelles recherches seront effectués dans le cadre de ce programme triennal. Bien qu'il ait été supprimé l'année dernière, il nous coûte encore de l'argent. Il n'existe aucun mécanisme pour surveiller la qualité des recherches effectuées. *Dreamstreet* et *Canada's Tomorrow* sont deux exemples de programmes improductifs.

Ces faits prouvent qu'il faut donner au Cabinet l'information nécessaire pour lui permettre de prendre ses décisions. Les Canadiens et les députés devraient avoir accès à cette information, pour pouvoir s'opposer à de tels programmes, lorsqu'on décidera d'en approuver d'autres.

• (1120)

J'ai mis en doute la qualité des conseils que l'honorable Marc Lalonde a reçus quand il a décidé de mettre ce programme sur pied. On aurait dû s'interroger sur cette décision et se demander si on avait bien évalué l'incidence de ce programme. On aurait dû se demander comment un programme qui devait coûter 100 millions de dollars en coûte subitement 2.6 milliards. Quelqu'un aurait dû se demander comment les gens qui ont participé à ce programme ont pu gagner de l'argent sans rien faire. Les «ventes-rachats» permettaient à des gens qui n'avaient jamais eu l'intention de faire de la recherche d'empocher au moins 5 p. 100 des fonds prétendument destinés à cette fin. Si le programme avait favorisé la recherche dans tout le pays, il serait peut-être justifié. Cependant, Statistique Canada nous informe que les travaux de recherche effectués au Canada au cours des trois années qu'a duré cette fraude n'ont pas augmenté de façon appréciable.

Ce programme a coûté aux contribuables canadiens plus de 2.6 milliards de dollars. Il nous en aura probablement coûté 3 avant que nous en ayons terminé. Bien entendu, le gouvernement actuel s'est hâté de supprimer ce programme, mais il y avait aussi des droits acquis permettant à tous ceux qui avaient mis un programme sur pied de le poursuivre. On n'a pas non plus instauré de système de contrôle pour permettre au gouvernement de mettre un terme au programme si nécessaire.

Il est heureux que nous prenions finalement des mesures qui permettront au gouvernement de récupérer une partie de l'argent extorqué de manière frauduleuse aux contribuables canadiens. Actuellement, 55 projets font l'objet d'une enquête pour fraude. Comme seulement 172 vérifications sont terminées, nous n'avons qu'une idée très limitée de l'étendue du programme et des abus auquel il a donné lieu. Nous n'y avons jeté qu'un petit coup d'oeil. La valeur approuvée de la recherche dépasse 7 milliards et la valeur des coups rapides était de 5.6 milliards, ce qui veut dire qu'il ne restait vraiment plus grand-chose pour la recherche.

Lorsqu'on instaure un tel programme, il faudrait nous donner suffisamment d'informations pour nous permettre de juger en connaissance de cause. Nous ne pouvons pas nous fier aux informations données au ministre, de toute évidence. Par conséquent, il faudrait que quelqu'un d'autre examine la situation, soit la Chambre des communes. Il faudrait examiner attentivement toutes les mesures comportant des crédits d'impôt.

D'après les estimations du vérificateur général, les dépenses fiscales se situent entre 30 et 50 milliards de dollars. Voilà la somme remise aux sociétés et aux particuliers sous forme de crédits d'impôt. Elle ne s'élève pas à 32 ni à 36 milliards mais elle oscille entre 30 et 50 milliards. Cet écart considérable prouve que le gouvernement est incapable de déterminer à combien au juste se chiffrent les crédits d'impôt. Comme l'a suggéré le vérificateur général, il faudrait instaurer un système de déclaration des dégrèvements dont bénéficient les contribuables non seulement au titre de la recherche et du développement mais aussi à tous les autres égards.

Le gouvernement actuel a passé beaucoup de temps, comme les autres gouvernements conservateurs du pays, à parler de l'argent qu'il donnait aux chômeurs. Il a dit qu'il faudrait réduire l'assurance-chômage afin d'inciter les gens à faire plus d'efforts pour trouver un emploi. Il existe toutefois une autre sorte d'assistance sociale, celle qui est accordée aux sociétés. Les sociétés reçoivent l'argent des contribuables et elles n'ont pas de comptes à rendre. Nous ne savons même pas si elles en ont besoin. Elles reçoivent de l'argent du système sans devoir prouver à qui que ce soit qu'elles en ont besoin.

Il faut examiner tout le système des dépenses fiscales occasionnées par ces crédits. Il faut instaurer un système d'évaluation. Lorsqu'il est venu témoigner devant le comité des comptes publics, le sous-ministre des Finances, M. Cohen, a dit qu'il n'existait pas de véritable système d'évaluation des conséquences des crédits d'impôt. Il a reconnu que le ministère n'avait pas évalué dans quelles proportions ce programme allait stimuler la recherche. En fait, avant d'instaurer ce programme, le gouvernement ne savait pas du tout s'il allait être efficace.

Je le répète, le programme a été annoncé en avril 1983, et il est entré en vigueur en janvier 1984. Durant l'automne de 1983, les comptables avaient déjà compris qu'il allait donner lieu à une vaste escroquerie et ils disaient comment en profiter. Tout le monde le savait en octobre et en novembre 1983, deux mois avant l'adoption du projet de loi. Lorsqu'on l'a signalé à Marc Lalonde, il a décidé malgré tout de l'instaurer, et le programme est entré en vigueur en janvier 1984.

Nous donnons notre appui au projet de loi, monsieur le Président. Il est nécessaire. Nous espérons toutefois que le gouvernement tirera la leçon qui s'impose de cette expérience qui nous a coûté 2.6 milliards sans nous rapporter grand-chose. Nous espérons que le gouvernement comprend que les contribuables canadiens ont été escroqués parce qu'on avait instauré ce programme sans faire suffisamment de recherches. Le gouvernement ignorait quelles seraient les conséquences du programme et il a été incapable d'empêcher l'escroquerie, même après l'avoir éventée. J'espère que le sujet de ce projet de loi incitera le gouvernement à mieux organiser l'octroi de ce genre de crédits.

[*Français*]

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir d'avoir cette occasion d'intervenir dans ce débat parce que lorsque le projet de loi à l'étude a été amendé par M. Lalonde, j'étais ministre chargé des Sciences et de la technologie.

• (1130)

[*Traduction*]

Je m'intéresse de façon assez spéciale à ce projet de loi. Je mets en garde mes amis de tous les partis contre la tentation d'utiliser la connaissance de ce qui s'est produit après coup pour critiquer et condamner la disposition qui a été présentée en 1983.

Nous savons tous que la Loi de l'impôt sur le revenu est entachée de nombreuses imperfections réelles, de complexités et d'inégalités. J'avais espéré que pendant notre séjour au gouvernement, nous aurions pu réussir dans une certaine mesure à mettre un peu de cohérence dans notre régime fiscal. Mais aux prises avec la pire récession survenue depuis les années 30, avec l'inflation, les taux d'intérêts élevés et le débat constitutionnel, un gouvernement ne peut s'attaquer qu'à un certain nombre de questions majeures dans le cours de son mandat.

Nous avons cherché à améliorer le régime fiscal sur beaucoup de points, mais nous n'avons pas eu l'occasion de nous occuper de l'ensemble de ce régime. Nous avons donc fait porter nos efforts sur des domaines bien précis, comme la recherche scientifique et le développement, afin de répondre aux besoins et aux défis de certains secteurs donnés.

Nous avons maintenant un gouvernement disposant de 211 sièges qui bricole le système, qui a fait très peu et même rien du tout pour l'améliorer, mais qui a augmenté sa complexité et aggravé ses inégalités. Il n'y qu'à voir l'exemption à vie de $500,000 de gains en capital. Quand je vois agir le gouvernement, je me rappelle cette vieille scie: «Thomas Paine se plaignait de l'imposition sans représentation—il faudrait qu'il voie ce que c'est *avec* la représentation», car c'est cela que nous avons aujourd'hui. Il y surreprésentation, et le régime fiscal continue de se dégrader. Le ministre des Finances (M. Wilson) ce grand bricoleur comme on commence à l'appeler, n'a rien fait pour arranger cela.

Ceci étant dit, mettons de côté un instant l'esprit partisan pour examiner le projet de loi C-109 et les circonstances de cette disposition. Les composantes de la croissance économique ont changé du tout au tout depuis un siècle. Quand certains d'entre nous étaient jeunes, et je suppose avant même cette époque pour la plupart d'entre nous, en économie agricole—j'ai été élevé sur une ferme, monsieur le Président, et vous peut-être également—la croissance était assurée par la combinaison de trois éléments classiques: la terre, la main-d'oeuvre et le capital. Avec la venue de l'ère industrielle, ce sont la technologie et les ressources qui ont pris le premier plan. La main-d'oeuvre est restée aussi importante, et le capital l'est devenu beaucoup plus quand l'industrie signalait sa présence par les cheminées d'usines.

Nous avons maintenant abordé l'ère qu'on dit post-industrielle. L'accent porte maintenant sur les industries de connaissance. La croissance exige la combinaison avant tout du capital et de la technologie. La main-d'oeuvre a perdu de son importance. Évidemment, la terre et les ressources ont également perdu de l'importance. Témoin, la remarquable croissance survenue après la Seconde guerre mondiale au Japon, pays sans ressources naturelles effectivement, mais qui a placé son argent dans le développement du capital intellectuel, dans le développement et les applications de la technologie. Et en fait, cette technologie était presqu'entièrement étrangère dans le cas du Japon.

Au début des années 80 le gouvernement, comme je l'ai déjà dit, combattait sur plusieurs fronts, aux prises avec la pire récession connue depuis les années 30. Quand nous avons commencé à sortir de cette récession nous nous sommes rendu compte que pour activer la croissance, édifier sur la reprise économique, il serait nécessaire de prendre certaines mesures propres, si l'on veut, à accélérer la reprise et à occuper les emplois qui avaient été perdus pendant la récession. Donc, et pour tenir compte de l'évolution dont j'ai parlé, il a fallu mettre l'accent sur la technologie, suivre cette grande vague de la révolution technologique qui balayait notre société.

En 1983 M. Lalonde, en consultation avec les milieux d'affaire, a établi qu'il était important de faciliter la combinaison des entrepreneurs, qui sont les catalyseurs, de la technologie et du capital.

On entend souvent dire qu'il y a beaucoup de capital disponible, que le taux d'épargne était à l'époque de 12 ou 13 p. 100 au Canada. Bien sûr, les taux d'intérêt élevés avaient poussé les gens à acheter principalement des effets, comme on s'en souviendra. Bien sûr, si le taux d'épargne était élevé et il l'est resté, l'épargne chez nous est malheureusement institutionnalisée en grande partie, par exemple dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de pension, etc.

Où l'entrepreneur, ce grand catalyseur qui réalise la combinaison si l'on veut du capital et de la technologie, trouve-t-il les éléments à combiner? Si la technologie existe et qu'il faut un supplément de recherche et de développement pour édifier sur cette technologie, ou pour créer une technologie nouvelle, où trouve-t-il l'élément d'appoint pour la combinaison, c'est-à-dire le capital? C'est ce défi que M. Lalonde a dû relever en 1983,

et c'est pourquoi le crédit d'impôt à la recherche scientifique a été présenté. Il devait permettre à des particuliers et à des investisseurs de s'adresser à la collectivité en général, afin d'obtenir des capitaux destinés à la recherche et au développement du Canada en transférant ces crédits aux investisseurs en question.

Nous avons maintenant entendu parler d'abus et, en fait, je suis le premier à les condamner. Il se peut que les fonctionnaires n'aient pas bien élaboré le programme. En fait, je le répète, rétrospectivement, il semble évident que ce soit le cas. Ce programme a quand même rapporté quelque chose. Nous avons des témoignages en ce sens. Je crois comprendre que l'Association canadienne de technologie avancée a présenté en décembre 1985 au ministre des Finances un mémoire pré-budgétaire dans lequel elle disait ce qui suit:

. . . il est donc clair que les marchés réagissent aux stimulants que le gouvernement offre pour encourager les gens à prendre des risques.

Le programme de crédits d'impôt à la recherche scientifique en est un exemple. Il est vrai qu'on en a beaucoup abusé, et nous n'essayons en aucune façon de défendre ces abus, mais la possibilité de transférer à des investisseurs des avantages fiscaux reliés à la recherche et au développement a permis qu'on consacre à la recherche scientifique d'énormes sommes qui n'auraient pas été dépensées autrement. L'association a recommandé qu'un certain mécanisme de transfert semblable soit élaboré, afin d'encourager la recherche et le développement, en évitant, bien entendu, les abus dont j'ai parlé.

[*Français*]

Et je dois ajouter aussi, monsieur le Président, que les conservateurs, à l'époque, ont appuyé cette politique, ont appuyé l'amendement proposé par M. Lalonde. Et, comme je l'ai dit—avec le bénéfice d'une arrière-pensée, je pense que c'est ce qu'on dit en français—il est facile de critiquer, mais il y avait des retombées bénéfiques reconnues par l'association et, maintenant, nous avons éliminé des abus, d'une part, mais nous avons également éliminé les retombées bénéfiques, d'autre part. Il faut maintenant trouver un autre moyen pour stimuler la recherche et le développement dans ce secteur.

• (1140)

[*Traduction*]

Je suppose que mon observation entraîne alors la question suivante: Comment faut-il s'y prendre? Je demande à mes collègues convervateurs comment on va régler le problème de l'entrepreneur qui travaille dans son sous-sol et découvre une technologie qui nécessite d'autres travaux de recherche et de développement, mais qui n'a pas de capitaux à investir. Où allons-nous prendre les investisseurs disposés à prendre des risques, et quels encouragements allons-nous leur offrir? Il s'agit d'entreprises qui en sont au stage embryonnaire, mais qui pourraient devenir des Mitel ou des Gandolf. Selon nos collègues ministériels, quels mécanismes permettraient de leur offrir les capitaux voulus? Bien entendu, les députés qui vivent dans la région d'Ottawa connaissent bien les succès remportés par des entreprises qui ont commencé dans un garage ou un sous-sol.

Je parle de ces entreprises pour souligner le fait qu'il se pourrait fort bien qu'il faille aborder ce problème de plus d'une façon. Les besoins en capitaux des sociétés, des entreprises et des particuliers qui poursuivent des travaux de recherche et de développement varient énormément.

Le gouvernement doit envisager la possibilité d'accorder des subventions au lieu de crédits d'impôt. Pendant des années, on a soutenu que les crédits d'impôt étaient plus avantageux du fait qu'ils laissent une plus grande marge de manoeuvre aux forces du marché et permettent aux entreprises et aux hommes d'affaires de prendre leurs propres décisions. On soutient également que les crédits d'impôt ne permettent pas de discriminer contre les bénéficiaires des largesses, si l'on veut bien, du contribuable contrairement aux subventions si ces dernières sont accordées de manière discrétionnaire.

Ce sont là des arguments légitimes, mais, à mon avis, le gouvernement devrait proposer une solution rationnelle aux difficultés des entreprises qui connaissent d'humbles débuts lorsqu'elles se lancent dans des travaux de recherche et de développement, après des débuts dans un garage ou un sous-sol par exemple, pour ensuite étendre leur activité de façon à attirer les capitaux de professionnels, de co-équipiers, ou d'autres petites entreprises ou sociétés à capital de risque. Cette solution rationelle est nécessaire pour permettre à ces sociétés de grandir, de se doter de procédures de gestion bien établies et d'avoir des contacts financiers relativement intéressants, sans nécessairement être encore en mesure d'emprunter sur les grands marchés financiers du Canada à l'étape intermédiaire ou, comme dans le cas de la Northern Telecom, de s'adresser aux marchés internationaux.

Ce grand domaine de la recherche et du développement comporte des risques. Comment ces investisseurs peuvent-ils se protéger contre ces risques et quel genre d'encouragement devrait-on leur donner? En même temps comment supprimer les abus du genre que nous avons vus dans le cas du crédit d'impôt à la recherche scientifique? Voilà les défis que devra relever le ministre des Finances (M. Wilson). De ce côté-ci de la Chambre, nous comptons avancer des idées et faire des recommandations tant à la Chambre qu'au comité sur les moyens de réaliser ces objectifs.

Ne nous trompons pas, car l'avenir du Canada repose en grande partie sur l'union de la technologie et du capital. Jusqu'ici, le gouvernement a pris des initiatives en vue de surveiller le rapprochement et, dans certains cas, notamment en ce qui concerne les crédits d'impôt pour la recherche scientifique, afin de l'empêcher. Par contre, nous ignorons toujours comment il compte favoriser la réalisation de cette importante union.

M. Orlikow: Monsieur le Président, depuis au delà de 20 ans que je siège à la Chambre, il ne s'est pas écoulé une seule année sans que le gouvernement, quel qu'il soit, n'inscrive dans son programme budgétaire l'idée que, en accordant au secteur privé quelque exemption fiscale, en lui offrant quelque nouvelle concession ou échappatoire, il inciterait ce dernier à intensifier son effort en matière de recherche et de développement. Pourtant, en 1986, nous sommes toujours à l'avant-dernier rang des pays membres de l'OCDE quant au pourcentage de notre produit national brut que nous consacrons à la recherche scientifique et au développement.

J'ai plusieurs questions à poser au député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston). M. Lalonde, qui a présenté cette proposition, était censément l'un de nos meilleurs ministres des

Finances et son sous-ministre, M. Mickey Cohen, faisait partie de la même ligue que notre négociateur «hors pair» dans le domaine du libre-échange, M. Reisman. Quand le gouvernement libéral a présenté cette proposition dans le budget de M. Lalonde, il a dit aux Canadiens et au Parlement qu'elle entraînerait un manque à gagner de 100 millions de dollars par année pendant trois ans. Or, nous constatons maintenant que ce chiffre s'élève à 2.6 milliards de dollars. Le député peut-il expliquer à la Chambre comment le ministère que dirigeaient MM. Lalonde et Cohen a pu se tromper aussi lourdement?

Ensuite, comment se fait-il que les fiscalistes aient pu trouver si rapidement dans notre régime fiscal des failles qui avaient en fait la largeur d'un char d'assaut? Ils ont tout de suite pu indiquer à leurs clients, c'est-à-dire ceux qui avaient de l'argent, comment s'y prendre pour épargner, grâce à cette échappatoire, la somme considérable de 2.6 milliards de dollars. En outre, ce n'est pas tant les 2.6 milliards de dollars qu'ils leur ont fait épargner que le fait qu'une très petite partie de cet argent est allée à la recherche et au développement. Le gouvernement du député et le ministère des Finances n'auraient-il pas pu faire en sorte que ces avantages fiscaux servent à financer la recherche et le développement et non pas à enrichir ces gens?

M. Johnston: Monsieur le Président, je comprends très bien la question du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je crois qu'il était sincère lorsqu'il parlait des qualités de M. Lalonde en tant que ministre des Finances ou de celles de M. Reisman, ce qui étonne un peu. Le député a demandé pourquoi les prévisions étaient si inexactes.

M. Blaikie: C'est une bonne question.

M. Johnston: C'est une très bonne question qui mérite d'être approfondie. Pourquoi les prévisions économétriques du ministère des Finances se sont-elles révélées fausses dans tant de cas? Pourquoi avons-nous travaillé aussi souvent à partir de fausses informations? Je peux assurer au député que M. Lalonde n'était pas en mesure, en tant que ministre des Finances, de passer à la loupe toute la Loi de l'impôt sur le revenu et toutes les dispositions afférentes d'autres lois pour déceler les sortes d'abus auxquels elles pourraient donner lieu. Ce travail relève des fonctionnaires. Et il faut effectuer une analyse de toutes ces lois. Il est évidemment plus facile maintenant, avec le recul, de se rendre compte que les pertes anticipées ont atteint des proportions renversantes. Je le reconnais et je le regrette bien.

• (1150)

Quant à savoir pourquoi les fiscalistes et autres professionnels arrivent si rapidement à déceler les échappatoires fiscales, c'est l'une des conséquences malheureuses de notre régime fiscal actuel qui a effectivement donné naissance à toute une génération de spécialistes qui passent leur temps à tripoter les actifs et à profiter des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est une activité complètement improductive.

M. Orlikow: Peut-être devrions-nous en engager quelques-uns.

M. Johnston: Nous l'avons déjà fait. Cela rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure à savoir que notre régime fiscal doit être simplifié, être moins complexe et plus équitable. En attendant, nous allons continuer d'être témoins de ce genre d'activités non productives qui est le fait de ces gens-là, que je ne critique pas par ailleurs. Je l'ai été moi-même pendant des années. Quand on considère le nombre d'avocats par rapport aux ingénieurs et aux scientifiques au Japon comparativement aux États-Unis et au Canada, on se rend compte que quelque chose ne va pas. J'en conviens. Si ces personnes repèrent si facilement des échappatoires c'est qu'elles sont assez compétentes pour les détecter rapidement. Leur métier consiste essentiellement à conseiller leurs clients le mieux possible et à trouver des moyens de tirer profit des dispositions de la Loi, ce qui constitue un évitement légitime.

Je pense que le député a été un peu injuste dans son examen de la situation. D'abord, environ les deux tiers des fonds investis ont effectivement servi à faire de la recherche. En second lieu, je rappelle au député que, pendant notre mandat, nous avons voulu que la recherche et le développement représentent 1.5 p. 100 du PNB. Au moment où le gouvernement a changé nous étions passés de 1 p. 100 à presque 1.5 p. 100. Si ce chiffre est en baisse maintenant, il ne faut pas s'en prendre aux gouvernements libéraux. Notre parti est pleinement en faveur de la recherche et du développement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Désolé.

M. Johnston: Puis-je terminer?

Le président suppléant (M. Paproski): Allez-y, il vous reste deux ou trois minutes.

M. Johnston: J'aurais juste une dernière chose à ajouter, c'est que nous avons toujours favorisé la recherche et le développement. Nous pourrions par exemple préconiser une proportion de 3 p. 100 par rapport au PNB, mais il faudrait aussi se demander à quoi servent les recherches. À bien des égards, la qualité de l'effort consenti est bien plus importante que la quantité. Il ne suffit pas d'y mettre de l'argent. Le député l'a démontré tout à l'heure en affirmant que l'on avait fait du gaspillage. Dans une certaine mesure, oui. Mais une bonne partie des fonds a servi à des travaux utiles.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a encore une très brève question à poser et je suis certain que le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) voudra répliquer.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais que le député justifie la déclaration qu'il vient de faire, car 4.8 milliards de dollars ont été investis dans la recherche en 1983. En 1984, 5.5 milliards de dollars ont été investis dans la recherche, ce qui représente une augmentation de 700 millions de dollars. En 1985, 5.8 milliards de dollars ont été investis dans la recherche, ce qui fait une augmentation de 0.3 milliard de dollars par rapport à l'année précédente. En admettant que la recherche soit demeurée la même, 1 milliard de dollars de plus a été investi dans la recherche au cours de ces deux années. Cela a coûté aux contribuables 2.6 milliards de dollars, dont une bonne partie a été gaspillée. Le genre de recherche qui a été acceptée était de peu de valeur. Je pense que le député extravague quand il déclare que cela a permis d'accroître les ressources consacrées à la recherche.

M. Johnston: Monsieur le Président, le député n'est pas d'accord avec l'association qui a témoigné que . . .

M. Orlikow: Elle a tout intérêt à se protéger et à protéger ses membres.

M. Johnston: L'Association canadienne de technologie avancée a des chiffres qui démontrent que la recherche a été utile. Cependant, le député vient tout juste d'aborder mon autre point. Je pensais qu'il allait le commenter. En 1983, les crédits affectés à la recherche étaient de 4.8 milliards de dollars. En 1984, sauf erreur le 18 septembre, le gouvernement a porté ces crédits à 5.5 milliards de dollars. Puis, sous un gouvernement conservateur, nous avons majoré ces crédits de 5.5 milliards à 5.8 milliards de dollars au cours d'une période de forte croissance économique. Calculez ce que cela représente comme proportion du produit national brut, monsieur le Président, et vous verrez.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député de Stormont—Dundas (M. Warner) avait une courte question à poser.

M. Warner: J'ai un très bref commentaire à formuler, monsieur le Président. Comme le député de Sainte-Marie—Westmount (M. Johnston) est un fiscaliste reconnu, j'ai été étonné de ce qu'il a dit sur le caractère équitable de l'exonération fiscale touchant les gains de capital. Il sait que cette initiative est certes de nature à encourager les investissements dans les secteurs à haut risque. Il a déclaré que la recherche scientifique était un domaine d'investissement qui présente un risque relativement élevé. J'ai également été étonné de l'entendre déclarer que c'était en partie injuste, parce que les gains de capital enregistrés au cours des deux ou trois dernières années sont en grande partie le résultat de l'inflation et représentent un revenu réel très minime. J'estime pour ma part non seulement que cette initiative favorise les investissements dans un domaine très risqué, mais qu'elle contribue à rendre notre fiscalité beaucoup plus équitable.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député désire-t-il répondre?

M. Johnston: Un simple commentaire, monsieur le Président. Je pense que mon ami est victime de sa propre propagande. Il est un homme d'affaires d'expérience. Il sait que l'exemption d'impôt pour gains en capital est applicable aux actifs vendus n'importe où dans le monde. C'est une mesure qui n'est absolument pas ciblée. Je connais beaucoup de gens qui en ont profité. Ils ont vendu des actifs, se sont retirés du marché et certains ont vendu hors du marché canadien, sur le marché américain. Je ne vois vraiment pas ce qu'une telle mesure peut faire pour la recherche et le développement au Canada.

Je crois que c'est l'une des mesures les plus bêtes et les plus nuisibles que l'on ait vues et, en plus, elle est complexe comme le révèlent les nouveaux bulletins publiés—ce que nous avions prévu—pour empêcher les abus. Je reconnais que l'on peut agir du côté du capital mais ce n'est certainement pas là la réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Il ne fait aucun doute que le projet de loi C-109 prend valeur d'acte d'accusation, tout d'abord, contre l'ancien gouvernement libéral, pour le programme qu'il avait mis de l'avant, la manière dont celui-ci avait été bâclé et son impuissance à mettre fin à l'hémorragie de fonds publics, ce que l'on savait avant même qu'il n'entre en vigueur. Ce projet de loi inculpe également le gouvernement actuel qui a tenté peu de temps après son élection de juguler cette même hémorragie de fonds en imposant un moratoire, je crois que c'était le 10 octobre 1984, mais qui a accordé pourtant une exemption au titre des droits acquis, permettant ainsi la poursuite des abus.

Il est encore une accusation contre la notion de «libre entreprise» du gouvernement actuel et de l'ancien, notion selon laquelle il suffit de canaliser l'argent vers le secteur privé qui saura quoi en faire, l'utilisera à bon escient pour le plus grand bien de tous. C'est enfin une accusation contre la tentative de réforme du régime fiscal entreprise par Revenu Canada.

Qu'est-ce que le projet de loi C-109 permettra au gouvernement de faire? Il permet au gouvernement d'établir des cotisations et de procéder à leur recouvrement immédiatement à l'égard des déductions faites au titre du régime de crédit d'impôt pour la recherche scientifique. Le droit des personnes en cause de ne pas payer leurs impôts avant la production de leur déclaration et le droit d'être entendu sont abolis. Autrement dit, toute la question de la charte des droits du contribuable est en voie de disparition.

• (1200)

Le gouvernement présente le projet de loi C-109 afin de s'armer de tout le pouvoir que lui confère la loi pour déterminer et percevoir immédiatement les impôts dûs par ceux qui se sont prévalus du programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique, à la partie VIII de la Loi de l'impôt sur le revenu. La nécessité en a été exposée dans le communiqué de presse publié le 26 mars 1986 par le ministère qui rappelait deux situations qui ont motivé la présentation du projet de loi.

La première a trait à deux affaires dont avait été saisie la Cour fédérale et qui avaient abouti à deux jugements contradictoires. La première affaire concernait la Bechtold Resources qui contestait la décision de Revenu Canada d'établir une cotisation de quelque 16 millions de dollars en impôt dû aux termes de la partie VIII et de la percevoir avant que la société ne présente sa déclaration d'impôt. La cour s'est prononcée en faveur de Bechtold. La seconde affaire concernait la Western Technologies Inc. La Cour fédérale a jugé dans cette affaire que le ministère du Revenu avait le droit d'établir la cotisation et de percevoir l'impôt dû aux termes de la partie VIII avant la présentation de la déclaration d'impôt. Les deux affaires sont présentement en appel.

La deuxième situation citée dans le communiqué du 26 mars faisait valoir qu'il était évident que des particuliers qui contrôlaient les sociétés se prévalant du programme de CIRS quittaient le pays avec ces fonds sans payer l'impôt dû aux termes de la partie VIII. Une fois qu'ils sont à l'étranger, il est impossible pour Revenu Canada de recouvrer les impôts. Autrement dit, le projet de loi C-109 constitue de la part du gouvernement une tentative de récupérer une partie de ces revenus qui ont été perdus à cause de ce programme. Mais ce faisant, il entre certes en contradiction avec les intentions qu'il avait déjà exprimées de réformer Revenu Canada et la perception de l'impôt au Canada.

Impôt sur le revenu—Loi

Le projet de loi C-109 vise à supprimer l'un des principes de base que les conservateurs ont lutté pour faire inscrire dans la loi, en l'occurrence le droit des contribuables à une audience juste et impartiale et à une décision des tribunaux au besoin avant de payer tout impôt qu'ils contestent. Le besoin de récupérer la plus grande partie possible des impôts perdus à cause de ce programme l'emporte maintenant sur les droits qu'auraient normalement les personnes visées aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Dans le rapport du groupe de travail sur Revenu Canada publié avant les élections, les conservateurs réclamaient une façon de procéder différente. Je voudrais citer un passage de ce rapport, qui disait notamment:

> Quand une cotisation est établie, le contribuable ne devrait pas être obligé de payer les impôts contestés avant l'expiration du délai prévu pour l'avis d'opposition officielle. Si le contribuable fait appel, aucune partie du montant contesté ne devrait être exigée tant que l'appel n'a pas été entendu et jugé.

La déclaration des droits des contribuables publiée par le gouvernement dit ceci: «Vous avez le droit de vous opposer à une cotisation originale ou à une nouvelle cotisation si vous croyez que la loi a été appliquée à tort». La déclaration dit aussi que, si le contribuable présente un avis d'opposition, il a le droit de retenir les montants contestés tant qu'un examen impartial du ministère ou des tribunaux n'a pas eu lieu.

Le projet de loi C-109 viole clairement la lettre et l'esprit de ces engagements et prouve l'inaction du gouvernement depuis l'époque où la loi qui a instauré le programme des crédits d'impôt à la recherche scientifique est entrée en vigueur. Le gouvernement actuel n'a pas à être fier de vouloir mettre de l'ordre dans ce programme et il n'a certes pas à se vanter d'avoir présenté le projet de loi à l'étude.

Je voudrais maintenant parler un peu de l'histoire de cette mesure. Le programme avait été annoncé dans le budget Lalonde. Il visait à permettre une injection instantanée de capitaux dans les projets de recherche et de développement. Sous bien des aspects, les intentions de cette mesure étaient bonnes. Par ailleurs, ce programme visant à favoriser la recherche et le développement grâce au régime fiscal a certes causé des problèmes aux moyennes entreprises. En accordant des déductions spéciales et des stimulants fiscaux à ceux qui faisaient de la recherche et du développement, le gouvernement ne pouvait aider que les entreprises qui avaient un revenu imposable dont elles pourraient déduire les crédits d'impôt. Le gouvernement de l'époque avait donc imaginé un système de vente des crédits d'impôt afin que les petites entreprises de recherche et de développement puissent vendre leurs pertes à d'autres entreprises ou hommes d'affaires afin d'obtenir elles-mêmes de l'argent pour financer une partie de leurs recherches.

Les hommes d'affaire ont trouvé les «coups rapides» très intéressants. La meilleure description de ces opérations est peut-être celle que l'émission *Fifth Estate* du réseau anglais de Radio-Canada a donnée le 26 janvier 1986:

> Supposons qu'un chercheur ait un projet qui vaut $100, mais qu'il n'ait pas d'argent. Il peut obtenir un crédit d'impôt de $50 du gouvernement fédéral simplement pour son idée de $100. Le savant n'a cependant pas d'argent. Il s'adresse donc à un homme riche ou à une grande entreprise. Le crédit vaudra $50 pour Revenu Canada au moment de payer les impôts. Le chercheur vend son crédit d'impôt $40. Grâce à la vente-rachat du crédit d'impôt, le savant a obtenu pour son projet $40 qui viennent entièrement du gouvernement fédéral. Pour sa part, l'homme d'affaire a économisé $10 ou peut-être 10 millions de dollars d'impôt sans faire le moindre investissement réel dans le projet. Avec un tel système, les sciences deviennent inutiles.

Les «coups rapides» avaient-ils été prévus? Le vérificateur général donne la réponse suivante à cette question:

> Le ministère des Finances nous a avisés que les ententes en matière de «coup rapide» avaient été clairement prévues dès le début afin de permettre un bénéfice immédiat aux entreprises.

Cela a par la suite été confirmé par les fonctionnaires du ministère au comité des comptes publics. Le gouvernement savait donc qu'il y aurait des «coups rapides».

De fait, le projet de loi a fait l'objet de la première lecture en décembre 1983 et de la sanction royale le 19 janvier 1984. Dès le 31 décembre 1983, le programme était tellement populaire que les contribuables avaient déjà réclamé 542.3 millions de dollars de crédits d'impôt, alors que le gouvernement comptait au départ perdre environ 100 millions de dollars de recettes fiscales dans le cadre du programme. A la fin de 1983, avant que le projet de loi ou la disposition relative au programme ait été proclamé, les contribuables avaient déjà réclamé 542.3 millions de dollars de crédits d'impôt.

L'inquiétude au sujet de l'usage abusif du programme a conduit le ministère du Revenu national à publier, le 30 janvier 1984, une déclaration disant que, avec le ministère des Finances, il allait «surveiller l'efficacité des nouvelles dispositions du crédit d'impôt pour la recherche scientifique, afin de s'assurer que l'intention de la loi est respectée et qu'il n'y a pas d'abus».

Pourtant, lorsque la question fut soulevée de nouveau par notre chef, le 4 juin 1984, le programme avait coûté aux contribuables 10 fois le montant prévu: 1 milliard de dollars. Le ministre des Finances de l'époque, Marc Lalonde, interprétait cette perte pour les contribuables comme une indication que l'on finançait largement la R et D, alors qu'il n'y avait pas moyen, à ce stade, de dire si elle était faite ou non.

Le lendemain, le 5 juin, le ministère du Revenu national faisait une autre déclaration à la presse dans laquelle il disait qu'il allait «mettre sur pied un système approprié de surveillance». Autrement dit, alors que le ministère avait dit qu'il allait surveiller la situation le 13 janvier 1984, nous nous sommes aperçus le 5 juin qu'il n'avait toujours pas créé de programme de surveillance.

Cela nous amène au 10 octobre 1984, après la défaite de l'ancien gouvernement et l'installation du nouveau. Le ministre des Finances (M. Wilson) prend la parole à la Chambre pour annoncer un moratoire sur les dispositions du programme permettant un «coup rapide». Toutefois, malgré les objections de notre parti, il laissait une échappatoire bien pratique; c'est-à-dire qu'il y avait une clause protégeant les droits acquis pour ceux qui souhaitaient profiter encore du programme. Le communiqué publié à ce moment-là disait ceci:

• (1210)

Pour permettre une transition convenable, les accords par écrit conclus le 10 octobre au plus tard ou les arrangements déjà bien avancés à cette date, avec preuves écrites à l'appui, seront respectés.

Autrement dit, des arrangements par écrit sur le dos d'une enveloppe suffisaient pour avoir droit au crédit d'impôt.

Plus tard, le 29 octobre 1985, le *Herald* de Calgary disait:

Du fait de ce moratoire, les comptables, les avocats et les financiers à la pige ont travaillé tard dans la nuit à des arrangements prévoyant des millions de travaux de recherche, en commençant par la côte est—où minuit arrive plus tôt—et en progressant vers l'ouest.

L'inutilité de ce moratoire imposé par le gouvernement le 10 octobre est évident lorsque l'on examine combien de demandes de crédit d'impôt à la recherche scientifique ont été approuvées après le 10 octobre et au profit de qui. Avant le moratoire on avait approuvé 4 milliards de transactions. Après le 10 octobre on a approuvé 3 milliards de plus. De ce montant, 1.8 milliard était destiné aux présentations de diverses sociétés qui se prévalaient de la dispositions sur les droits acquis. Le reste, 1.2 milliard, fut approuvé plus tard, sans cautions.

Sur les 3 milliards, 600 millions ont même été approuvés après la fin du programme, le 23 mai 1985. Autrement dit, après le moratoire du 10 octobre 1984 on a encore approuvé pour 3 milliards de transactions. Le gouvernement prétend avoir fermé une échappatoire, mais il l'a fermée avec une passoire, puisqu'il a encore laissé fuire 3 milliards.

L'importance des pertes, par comparaison aux montants récupérés, est ahurissante. Pour les 1,810 sociétés, responsables de 8,872 demandes, on a perdu entre 2.8 et 3 milliards en impôts. Sur ces 1,810 sociétés, 1,204 ont profité du «coup rapide». Seules 75 sociétés ont volontairement payé leurs impôts en vertu de la partie VIII, pour un montant de $63 millions. Trente-cinq autres sociétés ont dû verser 55 millions de dollars de taxes à la suite de poursuites judiciaires. Quinze autres ont versé volontairement des cautions représentant 76 millions de dollars. Quatorze sociétés ont fait l'objet de saisies représentant 34 millions de dollars. Le total des taxes récupérées ou des montants garantis au titre de la Partie VIII est de 228 millions de dollars.

Le ministère du Revenu national estime maintenant qu'il faudra passer par profits et pertes les 900 millions de dollars dûs par 313 sociétés. Sur les 172 sociétés qui ont fait l'objet d'une vérification, 55 ont été confiées aux soins de la Section des enquêtes spéciales du ministère du Revenu national. Avec ces 55 sociétés, ce sont environ 500 millions de dollars de taxes qui sont en jeu, et qui font partie de ce montant estimé de 900 millions de dollars de créances irrécouvrables. Ceci, d'après les comptes publics du 11 mars 1986.

Quelles sont les sociétés qui ont profité du CIRS et des occasions de vente-rachat? Dreamstreet Holsteins aux États-Unis a reçu environ 10 millions de dollars de crédit d'impôt pour comparer les Holsteins rousses et blanches et les noires et blanches. Le gouvernement a versé à cette société 10 millions de dollars de crédits d'impôt pour comparer des Holsteins rousses et blanches et noires et blanches. Voilà un fameux sujet de recherche qui méritait certainement 10 millions de dollars de crédits d'impôt.

International Electronics a bénéficié d'un crédit d'impôt d'environ 34 millions de dollars pour des projets d'ordre énergétique. Les fonds ont été consacrés à des opérations immobilières et à une demeure de 2 millions de dollars. Apparemment, Imperial Oil pensait avoir fait une assez bonne affaire, puisqu'elle avait vite fait 2 millions de dollars de profit avec son coup rapide. En fait, Imperial Oil a fait un coup d'environ 400 millions de dollars, ce qui lui a permis de diminuer ses propres paiements de taxes.

Fitch Research Corporation a touché 5 millions de crédits d'impôt pour la mise au point de puces informatiques. En fait, elle a acheté de l'immobilier et le président de la société est maintenant promoteur à Hong Kong. Bechtold Industries a touché 16 millions de dollars de crédits d'impôt. Elle a réalisé de vastes opérations immobilières avec cet argent. Inex Technologies Inc. a touché 32.5 millions de dollars de crédits d'impôt et a acheté des condominiums, ainsi qu'une Lotus à 55,000 dollars et d'autres propriétés immobilières.

DWS Naval Research & Design a touché 2.7 millions de dollars. J'ai déjà soulevé la question à la Chambre. Cette société était censée faire des sous-marins miniatures. En fait, on a montré que les principaux promoteurs de ce programme étaient des trafiquants de drogue et d'armes, parfaitement incapables de fabriquer des sous-marins miniatures. Pourtant, DWS Naval Research & Design a obtenu son autorisation de crédit d'impôt après le moratoire du 10 octobre 1984. Autrement dit, c'est le gouvernement conservateur qui a estimé que cette société offrait les garanties voulues et devait obtenir ses crédits d'impôt pour fabriquer des sous-marins miniatures. Voilà les histoires d'épouvante. Ces histoires d'épouvante ont été lancées par les libéraux et tripatouillées par les conservateurs.

On nous demande enfin aujourd'hui d'approuver un projet de loi annulant l'engagement du gouvernement de réaliser une réforme fiscale et une déclaration des droits des contribuables. Maintenant que le coup est fait, le gouvernement a très envie de récupérer le maximum d'argent possible le plus vite possible. Le ministère du Revenu national va maintenant consacrer environ 12 millions de dollars à faire des vérifications et à récupérer les taxes dûes au titre du programme de CIRS. D'ici l'année prochaine, environ 115 années-personnes seront attelées à cette tâche. Et cela n'inclut pas les coûts supplémentaires que pourront entraîner les éventuelles poursuites devant les tribunaux qui pourront traîner pendant encore quatre ans.

Revenu Canada en a accompli de bien belles. En début d'année, j'ai soulevé à la Chambre le cas d'agents du recouvrement de Vancouver qui avaient saisi le lit même d'une femme qui se remettait d'une opération chirurgicale. Je crois savoir qu'elle a fini par le récupérer. Revenu Canada est tellement aux abois que ses fonctionnaires sont allés chez une femme qui se remettait d'une importante opération chirurgicale, qu'ils l'ont sortie de son lit et installée sur une chaise contre le mur, et qu'ils sont partis avec le lit. Voilà à quelles extrémités le gouvernement en est maintenant arrivé pour récupérer l'argent qu'il a perdu avec le CIRS.

C'est bien à regret que j'appuierai cette motion. Nous savons qu'il est nécessaire de vérifier les dégâts. Le montant du manque à gagner fiscal est littéralement époustouflant. Malheureusement, ce que nous perdons aussi, c'est tout le principe de la déclaration des droits des contribuables.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré. Questions ou commentaires.

M. Parry: Monsieur le Président, peut-être pourrais-je demander à mon docte collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong), de nous expliquer en quelques mots en quoi le gouvernement a enfreint sa déclaration des droits des contribuables dans le cas des crédits d'impôt à la recherche scientifique.

M. de Jong: Monsieur le Président, c'est très simple, la notion même de déclaration des droits des contribuables implique qu'un contribuable est innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable. En d'autres termes, si le ministère procède à une nouvelle cotisation, le contribuable n'est pas tenu de l'acquitter s'il se propose d'en appeler. Il suivra les voies de droit régulières jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue. Bien entendu, le projet de loi C-109 ne prévoit rien de ce genre.

Dans le projet de loi C-109, on présume que le contribuable est coupable tant qu'il n'a pas prouvé son innocence. Aux termes du projet, le ministère du Revenu national effectue la cotisation et perçoit les impôts avant même que la société ne produise sa déclaration d'impôt. C'est tout à fait contraire à ce que le gouvernement a proposé dans sa déclaration des droits des contribuables. C'est diamétralement opposé à ce que le parti progressiste conservateur a promis durant la dernière campagne électorale et énoncé dans son rapport sur l'impôt, préparé après que des députés conservateurs ont eu parcouru le pays pour faire enquête sur les abus commis par le ministère fédéral du Revenu. Cela va à l'encontre de toutes les revendications que le parti progressiste conservateur a faites avant les dernières élections et lors des délibérations du groupe d'étude sur le ministère fédéral du Revenu. Nous constatons maintenant l'attitude implacable de ce ministère sous un gouvernement conservateur qui dépouille les contribuables de tous leurs biens. Il agit de façon aussi vilaine que le gouvernement libéral en son temps.

• (1220)

Je profite de l'occasion—et je sais que ce n'est pas directement en rapport avec la question de mon collègue—pour citer à la Chambre une remarque que le ministre des Finances a faite en réponse à une question que je lui ai posée à la séance du comité des finances le 22 avril 1986. N'oubliez pas, monsieur le Président, que le ministre des Finances et le gouvernement sont des partisans convaincus de la libre entreprise. Quelle incrimination se dissimule sous le ton mélancolique du ministre quand il m'a répondu:

> J'en conclus après tout cet épisode du CIRS, surtout après les modifications que nous avons apportées, que le secteur privé était son propre et pire ennemi dans ce cas-là . . . Nous avons essayé d'apporter une modification exigeant que seul le capital permanent soit investi dans la compagnie . . . Le secteur privé a alors commencé à prendre des mesures déguisées d'injection de capital permanent qui n'étaient ni plus ni moins que des ventes-rachats.

Le ministre était vraiment déçu des rouages du capitalisme. Il était surpris et fâché que des personnes cherchant à réaliser des profits essaient de maximiser ceux-ci. Quelle découverte cela a dû être pour le ministre des Finances. Nous avons pu tirer de nombreuses leçons du CIRS, et j'espère que le ministre des Finances a perdu un peu de sa naïveté au sujet des rouages du marché et compris que la règle d'or de la maximisation du profit vaut encore, en dépit des bonnes intentions du gouvernement.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour faire quelques commentaires sur le projet de loi C-109. Tout d'abord, je n'ai pas l'intention de parler du projet de loi comme tel, le crédit d'impôt à la recherche scientifique, car mon collègue de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a bien décrit ce point, mais j'aimerais tout de suite exprimer ma crainte au sujet de l'effet que ce projet de loi aura sur notre système fiscal canadien. Tout d'abord, afin de comprendre l'effet ultime de ce projet de loi, il faut savoir que notre système d'impôt canadien est fondé sur une déclaration volontaire de chaque contribuable et, après avoir fait sa déclaration, le ministère du Revenu émet une cotisation et, à ce moment-là, il peut réclamer des montants, modifier la déclaration d'impôt et le contribuable a droit à des procédures d'appel qui existent à diverses étapes.

L'année dernière, le nouveau gouvernement conservateur—après toute sa rhétorique, et je pense que beaucoup de Canadiens s'en souviendront lors du «task force» du parti conservateur sur le système fiscal, comment collecter nos impôts—annonçait la déclaration des droits des contribuables. À ce moment-là, cette déclaration était un pas en avant, c'est-à-dire, déclaration volontaire avec cotisations, avis d'appel, et ainsi de suite. Mais, maintenant, selon la déclaration des droits des contribuables, un contribuable est innocent jusqu'à ce qu'il soit trouvé coupable. Donc il pouvait faire appel à l'avis de cotisation du ministère sans payer son compte alors qu'avant on devait au moins prendre des arrangements pour payer le compte ou le payer au complet et, bien sûr, si le contribuable avait raison, à ce moment-là, le ministère devait rembourser avec intérêts.

Monsieur le Président, bien sûr, tout le monde ne peut pas être contre la vertu et appuyer avec gaieté de coeur cette nouvelle charte des droits des contribuables. Mais voilà, monsieur le Président, qu'il y a à peine peut-être même pas un an que le gouvernement conservateur, sous prétexte qu'il est devant ces faits, je comprends les problèmes qu'on a à cause de ce programme, il y a eu de grands abus, mais le gouvernement conservateur met complètement de côté, pas seulement les déclarations des droits des contribuables, mais il va plus loin encore parce que maintenant il peut réclamer des montants, il peut saisir des propriétés même avant que le contribuable n'ait fait sa déclaration. Et c'est là le danger, monsieur le Président. C'est-à-dire que nous allons introduire quelque chose de nouveau dans notre système fiscal qui permet maintenant, par le projet de loi C-109, une fois que ce projet de loi deviendra loi, au gouvernement, au ministère du Revenu national de collecter, de saisir même des propriétés avant que le contribuable n'ait fait sa déclaration. Voilà les problèmes.

Bien sûr, pendant la campagne électorale, ce même parti qui forme maintenant le gouvernement était clair, il avait promis, disons, qu'un contribuable aurait toujours été innocent avant qu'il n'ait été trouvé coupable. Et pour s'en tenir à sa promesse, il a annoncé, il a présenté et il a mis en vigueur une charte des droits des contribuables et voici qu'un an après, il s'en va complètement à l'opposé, une direction très extrémiste, monsieur le Président, le danger, c'est que maintenant le gouvernement, le ministère du Revenu national, pourra vraiment demander, exiger des montants des contribuables et aussi, disons, le faire avant même que le contribuable n'ait l'opportunité de produire sa déclaration. Donc, on est tout de suite coupable, et cela finit là. Disons que la situation, monsieur le Président, est complètement à l'opposé de ce qui devait être selon la charte des droits des contribuables.

Monsieur le Président, à cause de ces abus du programme, les gens du ministère ont pris une attitude que je qualifie d'absurde. Parce que quand même dans nos lois et dans nos coutumes et habitudes canadiennes, on est toujours innocent avant d'être trouvé coupable. Maintenant, le fait qu'il y a eu des abus dans ce programme, tous les hommes d'affaires, toutes les compagnies, tous ceux qui ont fait des demandes en vertu du programme des crédits d'impôt à la recherche scientifique, automatiquement, en partant, ils sont coupables. Monsieur le Président, je pense que nous faisons encore un pas en arrière. Je pense que jusqu'à ce jour on a toujours étudié les causes individuellement. Chaque cause était un cas. Aujourd'hui, on les traite par secteur. On a un problème dans ce secteur-là et toutes les pommes bonnes et gâtées sont dans le même panier. C'est un danger, monsieur le Président, que j'aimerais signaler et j'espère qu'une fois que cette loi sera passée, malheureusement, on n'a pas le choix de l'appuyer à cause des abus, le gouvernement ne profitera pas de son pouvoir et va continuer à regarder les cas individuellement.

Monsieur le Président, j'aimerais à ce moment-ci profiter d'un cas que j'ai reçu d'un contribuable canadien, et je ne veux pas donner le nom parce que sa famille a déjà subi assez de préjudices, mais j'aimerais seulement lire un paragraphe dans sa lettre datée du 9 avril 1986, et je cite:

[*Traduction*]

Je vous communique ici des renseignements au sujet du CIRS ainsi que de l'attitude de Revenu Canada.

J'ai l'intention d'aller au bout de ces deux affaires. Il ne fait aucun doute que j'ai été lésé et que ma famille a beaucoup souffert par suite des actions du ministère du Revenu national. Certains fonctionnaires de ce ministère ont abusé de leurs pouvoirs et ont eu recours à des menaces.

Je tiens aussi à signaler les abus qui ont été commis dans l'application du CIRS et les actions frauduleuses du comptable qui a établi mon contrat.

[*Français*]

Monsieur le Président, mon collègue de Saint-Henri—Westmount avait bien dit que c'était là l'intention très valable de ce programme. Mais, malheureusement, à cause de quelques professionnels sans scrupule qui avaient vu tout de suite une ouverture, ils ont conseillé à un certain nombre de personnes de profiter de ce système et, aujourd'hui, nous nous trouvons aux prises avec un problème sérieux et nous sommes obligés d'amender notre loi de l'impôt sur le revenu, de changer nos traditions fiscales, je peux même dire «canadiennes», soit: Être innocent jusqu'à ce que trouvé coupable.

Monsieur le Président, à cause de ces professionnels sans scrupule, ils ont fait plus d'argent que la corporation ou l'homme d'affaires qui a voulu profiter du programme.

Aujourd'hui ces professionnels ne sont même pas touchés, ne sont même pas l'objet d'une vérification par le ministère. Et pourtant, il y a des gens comme cet homme d'affaires qui vient de m'écrire une lettre pour me dire qu'il a perdu sa maison, qu'il a perdu tout ce qu'il avait, que sa famille est dans la rue, parce que le ministère du Revenu a tenu pour acquis que tous les cas sont pareils. Du moment qu'une compagnie, du moment qu'un individu avait fait une demande pour ce programme, il était coupable.

Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger le débat, je sais que le gouvernement est impatient d'adopter ce projet de loi. Je sais aussi qu'il y a un besoin réel à cause des grands abus qui ont été créés par certains individus. Mais j'espère que lorsque le gouvernement aura adopté cette loi, aura le pouvoir d'appliquer cette loi, qu'il prendra les cas un à un, afin que chaque cas soit étudié avec intelligence ainsi qu'avec humanité.

• (1230)

[*Traduction*]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en examinant aujourd'hui le projet de loi C-109 nous éliminons enfin l'échappatoire la plus grosse qu'offrait notre régime fiscal. À part celles qui sont instaurées ouvertement et intentionnellement et qui fonctionnent de façon simple et facile à comprendre, même s'ils sont injustes, c'est sans doute la plus grosse échappatoire que notre fiscalité ait jamais offerte.

Je ne devrais peut-être pas faire cette réflexion, mais curieusement, nous discutons de cette mesure en l'absence de tous les libéraux.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est antiparlementaire.

M. Parry: Bien, merci, monsieur le Président. Cela me paraît tout à fait logique dans les circonstances. Les libéraux ont bien fait de s'absenter tous. Ils devraient rougir d'embarras devant cette mesure qu'ils ont infligée aux Canadiens, enlevant ainsi au régime fiscal le peu d'intégrité qui lui restait. En fait, ce genre de disposition récompensait les abus.

Je trouve vraiment triste de voir les abus et les erreurs si bien récompensés. Où est le premier ministre qui a instauré cette échappatoire? Où se trouve aujourd'hui le ministre des Finances qui l'a mise en place? Ils exercent tranquillement le droit à Montréal, pour un salaire sans doute encore plus élevé que leur traitement de ministre. En attendant, le contribuable canadien doit se priver des milliards de dollars d'impôts auxquels ils ont commis l'erreur de renoncer, augmentant ainsi la dette nationale.

Je trouve honteux que les vrais responsables de cette mesure ne comparaissent pas devant la Chambre pour s'expliquer. Nous avons maintenant un ancien sous-ministre des Finances qui est chargé des négociations sur le libre-échange. Pour ceux qui croient que le libre-échange n'est pas payant, il touche $1,000 par jour. Espérons que cette équipe, qui fait des dépenses incroyables, à qui l'on paye des luxueux bureaux et des automobiles avec chauffeur, ne va pas faire cadeau de notre économie comme le crédit d'impôt à la recherche scientifique faisait cadeau des deniers publics.

Le gouvernement a eu le bon sens d'éliminer ce crédit d'impôt et de mettre fin à cet abus en abolissant entièrement ce programme. La façon dont il a agi est regrettable et certainement moins draconienne que le Nouveau parti démocratique ne l'aurait souhaité. Il paraît logique de présenter un projet de loi partant du principe que ceux qui ont profité de ce programme ne garderont sans doute pas cet argent au Canada, mais cela devrait inciter le gouvernement de revoir les grandes théories au nom desquelles il compte sur le secteur privé pour innover. Cela devrait lui montrer qu'il doit faire preuve de prudence et que, même si le secteur privé est le moteur de l'économie, et même si la petite entreprise est le principal créateur d'emplois, nous ne pouvons pas les placer sur un piédestal en supposant que tout le monde, au Canada comme à l'étranger, agira de façon parfaitement franche et honnête.

Une des raisons pour lesquelles cette mesure nous a été présentée c'est que les tribunaux ont rendu des décisions contradictoires à ce sujet qui font toutes deux l'objet d'un appel. Je voudrais parler du moratoire qui a précédé ce projet de loi. Bien sûr, il s'imposait absolument. Je voudrais me faire l'écho de mon collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong), qui a vertement critiqué le gouvernement pour la façon dont il a présenté la clause dite des droits acquis. Comme chacun sait, cela a donné lieu à un afflux incroyable de demandes de crédit d'impôt à la recherche scientifique. On peut dire qu'à cause du moratoire, les contribuables canadiens devront faire les frais d'un nombre encore plus grand de demandes douteuses ou même frauduleuses qu'il n'y en a eu avant l'imposition du moratoire.

J'ai remarqué que lorsqu'on attaque un ministériel au cours de la période des questions, le premier ministre (M. Mulroney) s'empresse de critiquer ceux qui veulent condamner sans procès. Ce projet de loi fait justement la même chose mais dans un contexte que je ne critiquerais pas ouvertement parce que, en l'occurrence, des mesures énergiques s'imposent de toute évidence.

L'un des aspects les plus désolants, les plus répréhensibles et les plus regrettables du crédit d'impôt à la recherche scientifique était à mon avis le procédé des ventes-rachats. Des nombreux aspects négatifs de ce procédé, ce «coup rapide», le pire est peut-être que le gouvernement avait apparemment prévu comment il pourrait être utilisé pour réaliser un gain rapide.

J'ai sous les yeux un petit tableau qui en dit long. C'est une condamnation sans appel du laisser-aller flagrant dont le gouvernement libéral précédent a fait preuve à cette occasion. D'après ce tableau, et je suis sûr qu'il est exact, cet investissement de $1,000 rapportait un gain immédiat de $50 à l'investisseur. Dès qu'elle utilisait le crédit d'impôt de $500, la société recevait $450 qui devaient lui servir à faire une recherche de $1,000. Il s'agit, après tout, d'un taux de subvention de 45 p. 100, ce qui n'est pas du tout exagéré. Mais tant de chicanes et d'échappatoires s'y sont greffées qu'on a dû subventionner les recherches de nombreuses sociétés à un taux encore plus élevé pour ne parler que de celles qui ont vraiment effectué des recherches. Elles ont vraiment fait une bonne affaire aux dépens des contribuables.

• (1240)

Venons-en maintenant aux ventes-rachats. J'ai ici quelques citations qui sont à mon avis fort instructives. Elles sont du sous-ministre des Finances qui a comparu devant le comité permanent des comptes publics le 30 mai 1985. Il a dit ceci:

> Le principe de base du programme de CIRS était qu'on en ferait un dispositif de préfinancement pour les travaux de recherche et de développement. Les milieux politiques ont donc jugé qu'il fallait plutôt dire . . . commençons par accorder le crédit de sorte que la personne en question puisse aller à sa banque, emprunter cinquante cents en disant qu'elle va faire de la recherche et du développement, obtenir ses cinquante cents de crédit d'impôt, les deux s'ajoutant pour faire un dollar, et ce dollar va ainsi à la Recherche et au Développement.

Il a reconnu que, dans une certaine mesure, ce dispositif de préfinancement avait donné lieu à des abus. Eh bien, il a donné lieu à des abus comme on n'en avait jamais vu dans l'histoire du régime fiscal canadien, à des abus dont, à vrai dire, l'importance a scandalisé tous les Canadiens, et certainement ceux qui s'intéressent au régime fiscal qui a fini par avoir mauvaise réputation.

J'ai parlé un plus tôt du moratoire. J'ai entendu mon collègue de Regina-Est citer quelques exemples parmi les plus bizarres des demandes de subventions en vertu du CIRS. Ces exemples révèlent que les fonctionnaires de Revenu Canada chargés d'examiner ces demandes n'avaient en réalité aucun pouvoir de refuser un projet sous prétexte qu'il était irréaliste ou simplement une échappatoire fiscale ou encore un mécanisme pour éviter de payer des impôts. Ils n'étaient pas autorisés à rejeter un projet du fait qu'il était fantaisiste ou dénué de tout fondement scientifique, qu'il répétait des recherches déjà effectuées, ou simplement qu'il servait à faire sortir des capitaux du pays. Non, les demandes étaient docilement avalisées et nous en connaissons à présent les résultats.

On a parlé, je pense, du projet *Dreamstreet Holstein*; il s'agissait de comparer la production laitière des vaches Holstein rousses et blanches à celle des vaches Holstein noires et blanches. Selon toute apparence, une société américaine passablement importante avait essayé cette fois-là de prendre des créneaux sur le marché canadien. Il existe peut-être effectivement une différence entre la production laitière de ces deux catégories d'animaux, mais ce n'était évidemment pas là l'objet de ce subterfuge pour obtenir le CIRS.

Le Sénat américain est une institution démocratique, vivante et dynamique composée de sénateurs élus, ce qui ne ressemble en rien à l'institution qui nous encombre au Canada. Il y a là un sénateur qui décerne un prix connu sous le nom de «Golden Fleece Award» aux entreprises ou aux particuliers qui se spécialisent dans les travaux de recherche qui conduisent à des résultats qui, selon lui, ne demandent que très peu de recherches. Il est vrai qu'il faut toujours être conscient du fait que ce que l'on considère comme sage un jour peut être jugé comme une folie le lendemain et que des travaux de recherche effectués avec très peu d'espoir, en apparence, d'en tirer quelque chose d'utile donnent parfois des résultats, tels les forages de recherche, dans le cas du pétrole, et la prospection au hasard dans le cas de l'or, mais je crois que si nous devions mettre par écrit toutes les combines financées au titre du crédit d'impôt à la recherche scientifique, nous donnerions à ce sénateur américain de la matière à utiliser pendant des semaines et des mois.

Étant donné le nombre de voitures sport Lotus et de Mercedes Benz qui ont été achetées, sauf erreur, quatre ou cinq pour une seule entreprise, les biens immobiliers qui ont été acquis et les résidences des gens qui ont profité de ces crédits d'impôt et primes au comptant, en toute franchise, je crois que je devrais me mettre en rapport avec le gouvernement, afin d'obtenir les droits sur le film. Le scénario est vraiment trop bon. J'espère que l'Office national du film en fera une comédie tragique, car c'est vraiment ce dont il s'agit. C'est une suite d'erreurs commises par l'ancien gouvernement libéral et il est tragique de voir tout l'argent qu'on a ainsi extorqué au gouvernement canadien et par conséquent, aux contribuables, par le biais de ce crédit d'impôt. Aucun d'entre nous, du moins aucun membre des deux partis représentés à la Chambre au moment où nous nous parlons, ne veut oublier ce programme. Il s'agit d'un parfait exemple de la façon dont des programmes rédigés à la hâte à des fins politiques plutôt que dans l'intérêt national peuvent servir à escroquer les Canadiens.

Comme j'ai terminé de toute facon, je tiens à dire que le gouvernement libéral de l'époque et les libéraux qui brillent par leur absence en ce moment devraient avoir honte. Ce n'est pas à leur honneur. Comme le député de Regina-Est l'a déclaré, à notre avis, le gouvernement ne s'y est pas bien pris pour mettre un terme à ce programme, mais nous sommes quand même heureux que ce soit fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de mon collègue. Je partage un grand nombre de ses préoccupations. Le noeud du problème tient peut-être au fait que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique constituait en quelque sorte une tentative en vue d'établir une politique sociale et économique au moyen de la fiscalité. À l'époque, le gouvernement voulait injecter rapidement des capitaux dans la recherche et le développement. Il voulait que l'entreprise privée s'en charge. Comme bon nombre de petites entreprises ne disposaient pas d'un revenu imposable très important, il ne servait à rien de leur offrir des exemptions fiscales. Au contraire, elles avaient besoin d'argent frais. Le gouvernement a conçu ce programme de crédits d'impôt afin que les petites entreprises touchent de l'argent, pour ainsi dire, instantanément.

Or, les régimes fiscaux manquent de souplesse. On n'est jamais sûr que les politiques sociales et économiques mises en oeuvre par le biais de la fiscalité auront les effets escomptés. Toutes sortes d'imprévus et d'impondérables entrent, en effet, en jeu. Lorsqu'on adopte une nouvelle mesure fiscale, tout le monde peut s'en prévaloir. Dès lors, comptables et fiscalistes s'empressent de toutes parts de se mettre à l'oeuvre afin de trouver pour leurs clients des manières de profiter de la nouvelle mesure. Aucune bureaucratie gouvernementale ne peut prévoir toutes les conséquences d'une initiative fiscale de cette nature.

On dit que, au Canada, quatre personnes seulement comprennent parfaitement la Loi de l'impôt sur le revenu. Deux fiscalistes torontois décèlent rapidement les brèches que des spécialistes du ministère des Finances, qui leur sont vraisemblablement apparentés, s'empressent aussitôt de colmater. Ce jeu du chat et de la souris nous donne, en fin de compte, un régime fiscal des plus complexes. Une partie du problème tient au fait que l'on a recours au régime fiscal pour financer la recherche et le développement, au lieu de subventionner directement les entreprises comme on le fait très avantageusement pour le Conseil national de recherches. De cette manière, on peut tailler sur mesure pour ainsi dire l'aide que l'on veut apporter. La possibilité d'abus s'en trouve réduite.

• (1250)

Je voudrais que mon collègue s'explique davantage. S'est-il prononcé en faveur du recours au régime fiscal aux fins de politiques sociale et économique, ou encore des mesures comme le crédit d'impôt pour la recherche scientifique ou le fait d'encourager de cette façon la recherche et le développement au lieu d'avoir recours à un régime de subventions?

M. Parry: Monsieur le Président, chaque fois que nous étudions une mesure fiscale, je suis toujours tenté d'examiner ses effets et aussi les principes qui, dans bien des cas, ne correspondent pas à la mesure proposée.

En ce qui concerne l'utilisation du régime fiscal pour la poursuite d'objectifs socio-économiques je dirai à mon collègue de Régina-Est que pour que tout régime fiscal s'applique effectivement, il doit s'appliquer d'une façon universelle. Il doit s'appliquer d'une manière telle qu'il paraisse équitable à la très grande majorité des contribuables. Ceux-ci doivent être également en mesure de le comprendre. Nous avons besoin de personnes capables de l'appliquer et il faut également que le contribuable comprenne la façon dont il fonctionne pour qu'il puisse y adhérer pour ainsi dire.

À bien des égards, le régime fiscal canadien est remarquable, par exemple le principe de l'auto-cotisation, un aspect qui n'existe pas dans bien d'autres pays. Aussi la façon dont les dégrèvements sont accordés pour aider le particulier à poursuivre des objectifs qui ne sont pas uniquement invididuels, mais qui concernent la société en général. Je songe notamment aux déductions pour enfants à charge et pour l'épouse au foyer accordées en raison d'objectifs individuels valables, avalisés par la société. Je crois que le plus important, c'est que ces buts et ces mesures soient fonction de critères très impartiaux.

Il est très facile, par exemple, de savoir si le conjoint d'un contribuable ne travaille pas à l'extérieur de la maison, si ce contribuable a effectivement des enfants à charge ou s'il fait des dons de charité, initiatives qu'approuve la société.

Mais un régime fiscal commence à s'ébranler lorsqu'il n'y a aucun consensus au sein de la société ou du gouvernement sur les objectifs à poursuivre dans le cadre du régime fiscal. C'est sur ce plan-là que le crédit d'impôt à la recherche scientifique est devenu incohérent, car on ne s'est jamais intéressé, lorsqu'on a adopté ce cataplasme, à ce que la communauté scientifique considérait comme de véritables recherches scientifiques.

Les résultats sautent aux yeux. On a effectué des recherches qu'on aurait pu qualifier de n'importe quel nom sauf de recherches scientifiques. Elles n'avaient absolument rien à voir, ni de près ni de loin, avec la science.

Il y a d'autres exemples d'exonérations et d'échappatoires fiscales qui sont vraiment tout aussi flagrantes que notoires. Je me souviens qu'il y a quelque temps, mon collègue le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a lu à la Chambre des extraits de notre Loi de l'impôt sur le revenu pour instruire les députés et pour leur démontrer que bon nombre de dispositions de cette Loi sont enveloppées dans des formules abstruses et proches, si j'ose dire, du charabia. Je me souviens qu'à cette occasion, les pauvres interprètes ne savaient plus où donner de la tête, car n'ayant pas devant eux le texte français de la Loi, ils étaient tout à fait incapables d'aller au-delà des quelques premiers mots, en raison du caractère alambiqué du style utilisé.

Mon collègue, le député de Regina-Est a été très optimiste quand il a parlé du nombre de Canadiens qui comprennent la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a dit qu'il y en avait quatre. Je ne sais pas, mais j'aurais peut-être intérêt à insister pour qu'il justifie ce nombre si élevé. Quant à moi, je ne suis pas sûr de pouvoir trouver quatre personnes au Canada qui comprennent vraiment à fond la Loi de l'impôt sur le revenu. Après tout, c'est bien assez difficile de maîtriser les principes fondamentaux d'où procède la Loi de l'impôt sur le revenu, principes dont émane le crédit d'impôt à la recherche scientifique . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je le regrette, mais le député a épuisé son temps de parole. La période consacrée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a la parole.

M. Parry: Il n'y a pas de libéraux?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Il y a d'autres députés que ceux de ce parti à la Chambre. Le député a fait exactement la même chose à trois reprises au cours de son exposé; il sait pertinemment qu'il ne doit pas signaler la présence ou l'absence des députés à la Chambre. Je vais en rester là.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de me prononcer sur ce projet de loi et j'ai été si absorbée par le secteur de la politique sociale que j'avoue ne pas l'avoir vraiment étudié. Après avoir écouté le débat de ce matin, je dois dire que je crois qu'il existe un rapport très étroit entre les répercussions très négatives du crédit d'impôt à la recherche scientifique, qui coûte si cher aux Canadiens, et le fait que le financement des programmes sociaux soit insuffisant. Pendant les quelques minutes qui restent avant l'heure du déjeuner, j'aimerais souligner deux ou trois points.

Beaucoup de députés et vous, monsieur le Président, connaissez le groupe d'étude sur la garde des enfants, ce comité spécial qui depuis quelques semaines et pour encore quelques autres, parcourt le Canada. Nous avons déjà entendu des centaines de témoins. Je crois que tous, peu importe notre affiliation politique, nous nous préoccupons énormément de la situation des enfants au Canada. Cette situation s'explique par le bouleversement de la structure familiale. L'état de l'économie canadienne et le coût de la vie forcent dans de nombreux cas les deux parents à travailler. Dans beaucoup d'autres cas, il n'y a qu'un seul parent au foyer. Comme il n'existe pas suffisamment de services de garde d'enfants à coût abordable pour ces familles, les enfants sont laissés dans des situations très précaires et courent de grands dangers. Je n'exagérerais pas en disant qu'une très forte proportion de la prochaine génération pourra avoir souffert de conditions de garde d'enfants très négatives.

Je soulève cette question parce que l'on a gaspillé, sauf erreur, près de 3 milliards de dollars au cours des deux ou trois dernières années en crédits d'impôt pour la recherche scientifique qui ont procuré aux entrepreneurs une véritable mine d'or, supposément pour la recherche. Rien ne garantissait que l'on allait effectuer des travaux de recherche ni qu'ils seraient bénéfiques pour le Canada. Nous voulons mettre un terme à ce genre de chose. Les libéraux et les conservateurs portent la responsabilité de cette mesure fiscale totalement inconsidérée.

Mais si nous voulons économiser 3 milliards en modifiant ainsi la loi, je préconise que nous investissions cet argent dans nos enfants, ce qui représenterait un véritable investissement pour l'avenir et nous permettrait de mettre sur pied, au cours des dix prochaines années, le système de garde des enfants dont le Canada a besoin.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de dire qu'il est 13 heures, je tiens à dire à la députée qu'il lui reste 17 minutes de temps de parole, plus 10 minutes réservées aux questions et observations. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

L'ACCIDENT SURVENU SUR LE LAC HURON—L'ARRÊT DES RECHERCHES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) mène actuellement une enquête afin de découvrir pourquoi on n'a pas réussi à retrouver un couple de Kitchener, en Ontario, Arthur Simmons et Julie Schneider, dont l'embarcation a chaviré en novembre dernier sur le lac Huron.

Cette enquête ne va pas porter sur le véritable problème dans cette tragédie, à savoir le rôle qu'a joué le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et son manque de jugement. Le ministre est demeuré passif, inflexible et insensible lorsque la famille des disparus, le ministre d'État à l'Immigration (M. McLean) et d'autres députés conservateurs de l'arrière-ban l'ont prié de ne pas mettre fin aux recherches. Celles-ci ont repris pendant cinq brèves heures, deux jours plus tard, et seulement après qu'un député libéral de l'Assemblée législative de l'Ontario s'est joint aux protestataires.

C'est la décision du ministre de la Défense nationale qui est vraiment en question ici. Je demande au premier ministre (M. Mulroney) de commander une enquête approfondie sur la conduite du ministre de la Défense nationale dans toute cette regrettable affaire.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉTABLISSEMENT DE LA CONDITION D'INDIEN

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, au comité hier soir, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a mis les Canadiens au courant des progrès réalisés dans l'étude des demandes de rétablissement présentées par les personnes désormais admissible à la condition d'Indien aux termes du projet de loi C-31. Si les chiffres du ministre sont exacts—et je présume qu'ils le sont—cela entraînera des retards de quatre à six ans pour ceux qui ont déjà demandé leur rétablissement. Etant donné la réduction des effectifs actuels, le ministère pourrait même prendre encore plus de retard à mesure que les nouvelles demandes arriveront.

De nombreux autochtones attendent depuis longtemps la reconnaissance de leurs droits, comme le prévoit le projet de loi C-31, et ils ne méritent pas d'être laissés dans l'ignorance durant encore cinq ans à cause d'une pénurie de personnel à Ottawa. Nous ne demandons pas aux pensionnés, aux invalides, aux malades ou aux chômeurs canadiens d'attendre quatre ou cinq ans tandis que le gouvernement examine leur demande et les Indiens ne méritent pas de subir de pareils retards.

Au nom d'environ 50,000 autochtones qui constituent l'un des groupes les plus importants à attendre leur tour sous le gouvernement actuel, je demande à ce dernier d'affecter les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer le rétablissement rapide de leurs droits.

Article 21 du Règlement

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LA PRÉSENCE DES FEMMES À TOUS LES NIVEAUX DE POUVOIR

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, plusieurs articles ont signalé ces derniers jours l'absence des femmes au comité de direction du bureau des négociations commerciales avec les États-Unis.

La présence des femmes à tous les niveaux de pouvoir ne concerne pas uniquement les gouvernements. C'est une question d'attitude et de comportement de tous et chacun. Le point de vue féminin ne semble pas faire le poids. Pourtant, monsieur le Président, la vision des femmes équilibre des discussions. Un comité comme celui de M. Reisman sera pénalisé par l'absence des femmes.

Actuellement, monsieur le Président, les femmes ne sont guère incitées à participer au pouvoir. Dans leur famille, à l'école, dans leur milieu, on propose souvent aux femmes des modèles qui les maintiennent dans des rôles traditionnels, rassurants pour la majorité. Les quelques femmes qui parviennent au pouvoir servent d'alibi à un système orienté vers le point de vue masculin. Les femmes sont émotives, sensibles, des valeurs qui s'apparentent mal avec fermeté et négociation.

Non, monsieur le Président, la société prépare encore trop mal ces femmes à assumer le pouvoir. Aussi, ne faudrait-il pas s'étonner que certaines ne puissent pas participer dans ces conditions, et que quelques-unes, comme M^me^ Sylvia Ostry, doivent palier seules . . .

M. le Président: A l'ordre! Soixante secondes!

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LA MISE SUR PIED D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'EXAMEN DES DEMANDES DE STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, tout au long de l'histoire de notre nation, des millions d'hommes et de femmes ont quitté des régions névralgiques du monde pour émigrer au Canada et y commencer une vie nouvelle dans la paix et la liberté. Depuis quelques années, toutefois, le système d'examen des demandes du statut de réfugié a accusé de grands retards, a perdu de son efficacité et s'est révélé souvent injuste. Par conséquent, je félicite le ministre d'État chargé de l'Immigration et ministre responsable de la Condition féminine (M. McLean) d'avoir mis sur pied un nouveau système pour l'examen de ces demandes, qui va maintenir les principes de justice et de compassion que défendent tous les Canadiens.

Article 21 du Règlement

Les Canadiens éprouvent un profond sentiment de responsabilité à l'endroit des réfugiés internationaux authentiques. Toutefois, la nation a perdu patience avec le système actuel qui encourage la présentation de demandes de mauvaise foi et nuit à notre réputation de refuge international sûr. Il nous faut un système qui soit équitable, rapide et efficace. C'est précisément ce que propose le gouvernement.

* * *

LE CONSEIL DE RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DEMANDE CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE STATION DE TÉLÉVISION DE TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, MTV est la seule station de télévision au Canada à diffuser à plein temps des émissions multiculturelles en plusieurs langues. Elle est située à Toronto.

Depuis sa création, MTV joue un rôle de premier plan et met en pratique, d'excellente façon, la politique canadienne du multiculturalisme. La station a demandé à former un réseau multiculturel national, ce qui constituerait un exploit historique et culturel dans le domaine de la télédiffusion. Fait inquiétant, toutefois, Rogers Cable Television s'est adressée au CRTC dans le but d'acquérir MTV. Par conséquent, il importe que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Communications (M. Masse) et du ministre d'État chargé de Multiculturalisme (M. Jelinek), veille à ce que la programmation multiculturelle n'ait pas à subir les conséquences d'un tranfert de propriété.

• (1405)

Il faut des garanties fermes pour empêcher que, d'un océan à l'autre, les Canadiens ne perdent ce qu'il a fallu des années pour réaliser, au prix de maints efforts et de nombreux sacrifices.

* * *

LES ENFANTS

LES ENFANTS PORTÉS DISPARUS—LES MESURES EN VUE DE LES RETROUVER ET DE LES PROTÉGER

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, dimanche prochain, le 25 mai, est le Jour des enfants portés disparus. Les organismes bénévoles, d'un bout à l'autre du pays, entreprendront une série d'activités pour souligner la tragédie sociale que constitue la disparition chaque année d'enfants kidnappés, enlevés par l'un des parents ou qui ont fui le foyer.

Notre gouvernement a lancé une série d'initiatives vigoureuses pour soutenir ces efforts collectifs. Le 15 juillet prochain, on inaugura le Registre central de la GRC, un système qui permettra à ce corps policier d'obtenir les renseignements nécessaires sur les enfants portés disparus. Lors de la première conférence canadienne sur les enfants portés disparus, conférence parrainée par le solliciteur général (M. Beatty) en avril dernier, plus de 200 particuliers concernés par cette question qui se sont réunis pour mettre leurs renseignements en commun, ont décidé d'établir, avec l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux, un centre d'information national sur les enfants portés disparus.

Je sais bien, étant moi-même mère, toute la peur et l'inquiétude qu'on peut ressentir lorsqu'un enfant manque à l'appel. De concert avec tous nos concitoyens, je rends hommage à tous ceux qui se sont donné comme mission de retrouver les enfants disparus et de les protéger de tout danger.

* * *

LA SANTÉ

LES CONTRACEPTIFS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, pendant que des Canadiennes vont aux États-Unis pour se faire avorter, des Américaines viennent au Canada pour se procurer des stérilets, ce qui illustre bien l'attitude primitive et insouciante de nos deux gouvernements à l'égard de méthodes de contraception sûres et efficaces. Notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) laisse aux multinationales le soin de prouver que les contraceptifs qu'elles fabriquent sont sûrs, pendant qu'aux États-Unis, ces produits ne se trouvent plus dans le commerce.

La santé des procréatrices et la nécessité d'une saine planification de la famille ne semblent pas faire partie des préoccupations du ministre. Ses préjugés personnels tiennent lieu de politique. Il a sabré dans les fonds destinés à la recherche sur la régulation des naissances et a supprimé l'aide financière à la planification de la famille tout en augmentant son aide à un organisme voué à la promotion des méthodes naturelles.

En se désintéressant de la planification de la famille et des méthodes de régulation des naissances, le gouvernement ne tient pas compte des intérêts des Canadiennes ni des futures familles.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, hier ont commencé les négociations sur la question la plus importante des années 1980, celle du libre-échange. J'ai beaucoup de confiance en l'équipe canadienne qui a, comme chef, un négociateur fort habile et très compétent. Vous savez, monsieur le Président, les critiques du libre-échange devront à la longue inventer de nouveaux mots à leur vocabulaire car à force d'être négatifs, ils finiront par toujours se répéter. Leurs jugements ne sont pas en général très constructifs et orientés pour placer le Canada à une place enviable sur le marché international.

[*Traduction*]

La conclusion d'un nouvel accord commercial avec les États-Unis représentera un pas en avant important pour le Canada, non seulement pour la protection de notre acquis, mais également pour tracer notre destin en tant que nation. Notre pays est promis à un avenir paisible et prospère.

[*Français*]

. . . un pays suffisamment fort économiquement pour assurer l'évolution continuelle d'une société prospère, d'une identité culturelle vibrante et unique et d'une souveraineté nationale autonome et respectée.

[*Traduction*]

Nous vous appuyons sans réserve.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la Banque du Canada vient juste d'annnoncer que le taux d'escompte serait cette semaine de 8.43 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Cela représente une baisse de 16 points de base en dépit de toutes les prévisions de mes vis-à-vis. C'est aussi une confirmation de la force du dollar canadien qui reste une monnaie constante et ferme. Cela représente une réduction de 4 p. 100 du taux d'escompte depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en septembre 1984 et l'accomplissement de l'engagement du gouvernement de réduire les taux d'intérêt, qui est l'un des quatre piliers de notre politique économique.

Cette baisse des taux favorisera la croissance économique et la création de nouveaux emplois. Encore une fois, la preuve est faite que la voie de la prospérité passe par la croissance économique et non pas par la croissance de la taille du gouvernement.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES AGRICULTEURS DES MARITIMES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, j'aimerais faire part à cette Chambre d'une lettre que j'ai reçue de la *Maritime Farmers' Council.*

● (1410)

[*Traduction*]

Nous vous informons que le *Maritime Farmers Council*, à son assemblée annuelle de 1986, a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

ATTENDU qu'au cours de l'an dernier le gouvernement fédéral a mis sur pied une politique de «récupération des frais»,

ATTENDU que dans le cadre de ce programme on fait payer aux producteurs de pommes de terre une bonne partie des services d'inspection, ainsi que d'autres frais aux producteurs en général pour l'inspection de la viande, des produits laitiers, des engrais et des semences, ainsi que pour les services de brise-glace ou de dragage des ports, etc.

ATTENDU que ces frais additionnels sont très injustes . . .

Il est résolu que le *Maritime Farmers Council* recommande instamment aux députés de prendre des mesures pour éliminer ces charges supplémentaires des frais de production de nos agriculteurs.

* * *

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le programme de renouveau économique de notre gouvernement se traduit par une baisse des taux d'intérêt et un accroissement des investissements commerciaux. Ainsi, depuis le Budget de février dernier, le taux d'intérêt hypothécaire pour cinq ans a fléchi de 1.5 point, le taux d'escompte, de 3.1 points et le taux d'intérêt pour cinq ans de la Société de crédit agricole, de 7/8 de point. Pour la première fois depuis des années, le déficit est en baisse, et d'ici 1990 les besoins financiers du gouvernement auront été réduits des deux tiers. De plus, le rythme de création d'emplois au Canada est plus rapide que dans n'importe quelle grande nation de l'OCDE. Ainsi, durant la dernière année les emplois ont été créés deux fois plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Au fait, il s'est créé 630,000 emplois depuis notre élection en septembre 1984, et le taux de chômage se situait à 9.6 p. 100 en avril dernier, soit le taux le plus bas en quatre ans. Finalement, notre gouvernement entend poursuivre son plan d'action qui, faut-il le dire, a redonné au Canada la stabilité et le progrès économique.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ÉTABLISSEMENT D'USINES JAPONAISES ET SUD-CORÉENNES AU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) est rentré de son périple asiatique tant vanté au cours duquel il s'est livré à des consultations avec les Japonais et les Sud-Coréens, mais dont il est résulté bien peu de choses. Tandis que le gouvernement a négligé de répondre aux inquiétudes de la Société des fabricants de véhicules à moteur du Canada à propos de la croissance sans frein de l'industrie étrangère de l'automobile, il célèbre l'établissement d'usines d'assemblage japonaises et sud-coréennes au Canada. Or ces usines d'assemblage ne permettront de créer que 3,500 emplois tout en accaparant 30 p. 100 des ventes au Canada, ce qui pourrait en fait contribuer à tuer l'industrie canadienne de l'automobile qui fournit plus de 200,000 emplois. En effet, d'après certains calculs, la fabrication canadienne d'automobiles permet de créer jusqu'à 10 fois plus d'emplois que n'en procurent les usines d'assemblage.

Le comportement du gouvernement est stupide et enrageant quand on songe que la création d'emplois et la croissance des exportations dont il se félicite sont presque entièrement attribuables à la production domestique d'automobiles dans le cadre de l'Accord de l'automobile dont les sociétés étrangères sont injustement exemptées. Quand donc le premier ministre recouvrera-t-il ses esprits pour mettre les emplois au-dessus des politiques à court terme et imposer des conditions d'égalité pour l'ensemble de l'industrie canadienne de l'automobile?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'APPROBATION D'UN PROJET DE LOI PAR UN SOUS-COMITÉ DU CONGRÈS AMÉRICAIN

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, les députés de l'opposition, ainsi que de nombreux journalistes et de nombreux Canadiens furent prompts à se moquer de l'accord conclu en mars dernier par le président Reagan et notre premier ministre (M. Mulroney) au sujet des pluies acides. Or, deux mois plus tard, un sous-comité du Congrès américain vient d'approuver un projet de loi visant à enrayer les pluies acides. Jamais un sous-comité du Congrès n'avait approuvé auparavant un projet de loi sur les pluies acides. «Nous sommes en train d'écrire une page d'histoire», a déclaré un membre du Congrès. «C'était un obstacle majeur à surmonter, et l'ampleur de la majorité en faveur de ce projet de loi permet d'être optimiste», a déclaré Michael Perley, porte-parole de la Coalition canadienne contre les pluies acides.

Personne ne prétend que le problème est maintenant réglé, mais c'est un pas énorme dans la bonne voie. Quant à moi, j'estime que notre propre premier ministre a fait énormément pour faire avancer ce dossier.

* * *

LES ARMES À FEU

LES MESURES TOUCHANT LES PROPRIÉTAIRES D'ARMES À FEU À DES FINS RÉCRÉATIVES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ceux qui ont pris des décisions visant à restreindre l'utilisation des armes à feu n'ont pas tenu compte des Canadiens qui utilisent ces armes à des fins récréatives. Toutes les mesures prises semblent vouloir rendre plus onéreuses et plus difficiles la possession et l'utilisation des armes à feu à des fins récréatives. On a même refusé à des armuriers des permis les autorisant à transporter des armes à feu d'utilisation restreinte à des champs de tir pour des essais ou des exercices, voire même à aller chercher des armes à feu pour les réparer aux termes de la garantie.

Les gens qui possèdent des armes à feu qu'on charge par le canon ou des fusils FN FAL à des fins récréatives ne peuvent pas organiser de concours. Certains petits progrès ont été réalisés. Ainsi, à la fin de septembre 1985, les propriétaires de MG42 ont pu légalement organiser pour la première fois en deux ans un concours de tir dans le sud de l'Alberta. Cependant, on dirait qu'à chaque fois qu'ils avancent d'un pas, les propriétaires d'armes à feu à des fins récréatives doivent reculer d'autant.

• (1415)

On ne peut pas dire que les permis de possession de fusils chargés par le canon ou de fusils FN FAL favorisent le crime. Les criminels ne songeraient même pas à utiliser ces armes à feu, en raison de leur taille et de leur poids. Ces armes ne présentent de l'intérêt qu'à des fins récréatives. J'exhorte vivement la Chambre à entreprendre la dérégulation des . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DU LUXEMBOURG

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui de M. Ben Berg, ministre de la Sécurité sociale du Luxembourg.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à notre tribune des membres du comité spécial du Règlement, de la procédure et des privilèges de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest qui accompagnent leur président, M. Ted Richard.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la publication des documents de travail du gouvernement portant sur nos négociations avec les États-Unis. J'ai cru, un instant, que le gouvernement du Canada allait enfin faire preuve d'honnêteté envers les citoyens. Néanmoins, il a pris soin de censurer et d'élaguer les documents en question avant de les publier.

Les Canadiens ne peuvent pas se forger une opinion au sujet des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis s'ils n'ont pas toutes les données du problème. Pourquoi le gouvernement s'est-il donné la peine de publier ces documents s'il a cru nécessaire de les trafiquer et de les censurer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les intentions du chef de l'opposition sont bien claires. Il nous propose de publier et de communiquer directement aux Américains tous nos renseignements confidentiels concernant ces négociations. Le Canada en sortirait automatiquement perdant. C'est peut-être ainsi qu'il a négocié pour se faire élire à la direction du parti libéral. Ce

n'est pas ainsi que nous comptons négocier une entente commerciale qui apportera des avantages et la sécurité d'emploi aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je peux assurer au député que je ne négocierai pas comme il l'a fait pour me faire évincer de la direction du parti.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Rappelez-vous Winnipeg, Joe.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président . . .

M. le Président: À l'ordre. Une question supplémentaire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je sais quels sont les exemples à suivre et à ne pas suivre. Nous ne voulons pas savoir quelle est la position du gouvernement pour ces négociations. Nous ne voulons pas savoir quels sont les atouts que le ministre a dans son jeu, si toutefois il pense en avoir. Les Canadiens ont néanmoins le droit de connaître les données du problème. Ils ont le droit d'être renseignés sur les résultats des analyses coûts-avantages. Ils ont le droit de pouvoir, en toute connaissance de cause, tenir un débat public sur les avantages et les inconvénients des négociations. C'est tout ce que nous demandons au ministre. Peut-il jouer cartes sur table?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour ce qui est de la première partie de la réponse du chef de l'opposition, j'attendrai d'avoir des nouvelles du député de York-Sud—Weston.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Quant à la deuxième partie, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a demandé que nous communiquions les renseignements que nous avons fournis aux provinces afin que la Chambre et les Canadiens puissent débattre de la question et examiner les différents aspects de ces négociations commerciales en toute connaissance de cause. C'est ce que nous avons fait.

Lorsque le ministre du Commerce extérieur et moi-même avons commencé à examiner ces questions, la Fonction publique était, comme à son habitude, disposée à ne communiquer qu'une petite quantité de documents. Nous les avons examinés paragraphe par paragrahe, mot par mot, et nous avons communiqué à la Chambre des communes tout ce qui ne risquait pas de faire du tort au Canada. Nous avons respecté le Parlement et les Canadiens.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai examiné ces documents, que nous devrions peut-être déposer, mais il n'y a là que des pages blanches. Voilà ce que le ministre a donné aux Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement n'a rien que des pages blanches à nous offrir.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT UTILISE LA CENSURE AU SUJET DE CERTAINS DOCUMENTS RELATIFS AUX NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): De toute façon, les documents commerciaux rendus publics par le gouvernement ne valent rien. Je pose cette question au ministre: Pourquoi la censure? Pourquoi la paranoïa? Pourquoi les Canadiens n'ont-ils pas le droit de connaître les coûts et les bénéfices des négociations du libre-échange avec les États-Unis? J'attends que le premier ministre ait le temps de conseiller son ministre avant qu'il ne réponde.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suppose que ces pages blanches font partie du roman-feuilleton que le député de Vancouver Quadra a écrit sur la façon dont il a tenu le Canada à l'écart du Groupe des sept.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons publié une grande partie des études qui ont été faites par le gouvernement canadien pour permettre aux citoyens du Canada et aux députés du Parlement d'avoir une plus vaste connaissance de tous les détails, de toutes les implications d'un essai vraiment historique et important. Nous n'avons pas publié les documents qui peuvent aider les États-Unis dans les négociations parce que, pour nous, le pays à aider dans les négociations, c'est le Canada.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

LES PERTES D'EMPLOIS PRÉVUES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Un petit fait qui a été glissé entre les pages blanches fait voir que d'ici à l'an 2000, il va y avoir une perte nette de 112,000 emplois dans le secteur industriel.

Est-ce que le gouvernement a établi une stratégie pour compenser ces pertes d'emplois? Est-ce qu'il envisage la solution proposée par la Commission Macdonald d'un programme transitoire de réaménagement, quelque chose qui aide les travailleurs et les collectivités concernées, qui vont subir les effets dévastateurs et draconniens des négociations de libre-échange qu'il envisage?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, 630,000 emplois nouveaux ont déjà été créés depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Cet après-midi même, le taux d'escompte était de nouveau en baisse. Il est maintenant à son plus bas depuis avril 1978.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: L'initiative commerciale a pour but de créer un climat propice à la création de richesses et d'emplois nouveaux. Il est bien évident qu'il va y avoir certains bouleversements dans une question aussi complexe. Il y aura des garanties incorporées à cette démarche, mais elle a pour but et va faire réaliser des richesses nouvelles et des possibilités économiques nouvelles pour les Canadiens de promouvoir la force croissante de l'économie canadienne.

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en guise de question supplémentaire au premier ministre, les études effectuées par son gouvernement lui-même font voir que plus de 112,000 emplois vont disparaître dans le seul secteur industriel. Étant donné que publiquement aujourd'hui le premier ministre Getty a demandé au nom des premiers ministres provinciaux la tenue d'une conférence des premiers ministres dans le courant des deux prochaines semaines, le premier ministre peut-il nous dire s'il a donné son accord à cette conférence, et s'il va faire en sorte que cette question des importantes pertes d'emplois dans tous les coins du Canada figurera en tête de l'ordre du jour de cette réunion?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le député brouille la question. C'est moi qui ai proposé la conférence au cours d'un appel au premier ministre Getty. Nous sommes en train d'organiser une rencontre. Votre conseiller politique est là-haut à la tribune.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, c'était certainement une des réponses les mieux informées qui nous soient venues du côté ministériel.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela a été très utile.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il me confirmer que même les études lourdement censurées qui ont été divulguées aujourd'hui montrent que d'ici 1995 le Canada va avoir une perte nette de 131,000 emplois, que la Commission canadienne du blé va être vidée de sa substance, que nous allons avoir des millions de dollars de manque à gagner fiscal, et qu'en plus de tout cela, les États-Unis vont presque certainement conserver la possibilité d'opposer des droits compensateurs aux exportations canadiennes? A l'occasion de cette confirmation, le ministre pourra-t-il aussi expliquer à la Chambre des communes et au Canada pourquoi il nous plonge dans une telle chienlit?

• (1425)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est permis par les règlements du Congrès du travail du Canada, mais j'aimerais bien que le chef du Nouveau parti démocratique lise et cite toutes les informations qui ont été divulguées aujourd'hui au lieu d'essayer de tromper les gens . . .

M. Broadbent: Qu'ai-je dit de trompeur?

M. Clark (Yellowhead): . . . en citant des références hors contexte. Nous avons publié des informations. Nous espérons qu'elles seront largement utilisées à travers tout le pays pour informer les Canadiens sur ce débat.

M. Fulton: C'est vous qui trompez les gens, Joe.

M. Clark (Yellowhead): Nous estimons que cela contribuera sérieusement à permettre un débat public bien informé au Canada. J'espère que le chef du Nouveau parti démocratique veillera aussi à contribuer à ce que le débat porte sur des faits, au lieu de présenter des données trompeuses.

M. Broadbent: Si le ministre veut dire que j'ai induit la Chambre en erreur, qu'il le dise. Tout ce que j'ai cité au ministre était tiré des rapports.

M. Fennell: Et hors contexte.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ D'UNE PERTE DE 130,000 EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Tout le monde sait que les prévisions économiques, spécifiquement à long terme, sont presque toujours risquées.

Le gouvernement veut-il dire aux Canadiens que le gouvernement accepte la perte de ces 130,000 emplois d'ici dix ans, et ce dans l'espoir naïf qu'il y aura plus d'emplois créés à long terme?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef nouveau-démocrate . . . Faut-il dire nouveau-démocrate ou néo-démocrate?

Une voix: C'est vieux-démocrate . . .

M. Clark: Oui, vieux-démocrate, oui, vraiment, ce sont les anciens-démocrates . . .

Monsieur le Président, ce qu'il vient de faire, c'est de citer ainsi les chiffres hors contexte, cela, je regrette . . . Mais en ce qui concerne les objectifs du gouvernement canadien, nous sommes ici pour créer les emplois canadiens. Déjà, depuis l'élection de ce gouvernement, nous avons créé plus de 600,000 emplois au Canada.

Je peux indiquer au chef du Nouveau parti démocratique que ce gouvernement veut signer un accord avec les États-Unis à la seule condition qu'un tel accord puisse augmenter les emplois, ici, au Canada.

M. Broadbent: Monsieur le Président, c'est assez mal pour l'ancien chef du parti conservateur.

[*Traduction*]

LE POUVOIR DES ÉTATS-UNIS D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le gouvernement a misé la quasi-totalité de son argumentation, qu'il s'agisse des exportations de résineux, des exportations de porc ou des exportations de poisson, sur la suppression de la possibilité pour les Américains d'imposer des droits compensateurs à l'encontre du Canada. Les documents divulgués par le gouvernement annoncent qu'il est presque certain que les États-Unis ne renonceront jamais à ce pouvoir, ce qui est précisément ce que nous disons depuis des mois. Le ministre peut-il donc garantir à tous les Canadiens qui s'inquiètent pour leur avenir qu'il n'est pas question que le gouvernement accepte une entente de libre-échange avec les États-Unis si ces derniers ne renoncent pas à cette possibilité de rétorsion?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour ce qui est des prédictions du Nouveau parti démocratique, le 8 novembre 1984 le député d'Oshawa . . .

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Clark (Yellowhead): . . . a déclaré qu'à son avis le programme économique présenté à l'époque allait entraîner . . .

M. Orlikow: Répondez à la question.

M. Clark (Yellowhead): . . . «une perte nette pour la prochaine année financière, de 50,000 à 100,000 emplois du fait de ce programme». En fait . . .

Des voix: Répondez à la question.

M. Clark (Yellowhead): . . . nous avons créé plus de 600,000 nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: C'est honteux.

M. Broadbent: Répondez à la question. Sortez d'ici.

M. Clark (Yellowhead): Cela montre bien le peu de cas que l'on peut faire des prévisions du Nouveau parti démocratique. Ce que nous avons fait ici . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Et les droits compensateurs?

M. Clark (Yellowhead): . . . en plus de prendre une initiative historique . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre!

[*Français*]

LES CONSÉQUENCES DU LIBRE-ÉCHANGE POUR L'AGRICULTURE CANADIENNE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, selon l'étude préparée par l'Université du Maryland et rendue publique hier, il est possible que le Canada perde jusqu'à 131,000 emplois suite au libre-échange et, à cause de sa structure industrielle, le Québec serait la province la plus perdante. D'ailleurs, le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec signalait, il y a quelques jours, que l'acceptation du libre-échange signifierait, à toutes fins utiles, la perte de l'agriculture québécoise . . . Avez-vous besoin de . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Une question . . .

Une voix: Oh! Oh!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, j'étais bien capable de comprendre le député de la Mauricie, mais je regrette de n'avoir pas bien entendu la question du député.

LA POSSIBILITÉ D'UNE PERTE DE 131,000 EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): C'était ma première question. Quelle mesure le gouvernement entend-t-il prendre pour éviter ce désastre de la perte de 131,000 emplois, dont la grande partie proviendrait du Québec, tel qu'indiqué dans les études?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y aura pas une telle perte. Et si le député veut lire une partie du document . . . Il a une obligation envers la Chambre des communes et le peuple canadien de lire le document en entier, tout le document. Parce que c'est bien clair.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est censuré.

M. Clark (Yellowhead): Je comprends la nervosité du très honorable chef de l'Opposition officielle, mais c'est bien clair. Oui, le chef . . .

• (1430)

[*Traduction*]

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il serait préférable de s'en tenir aux questions et aux réponses. Le député de Skeena.

M. Garneau: Monsieur le Président . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé deux questions.

Des voix: Asseyez-vous.

M. le Président: Le député de Skeena.

Questions orales

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Devant le comité ce matin, le Directeur des relations commerciales avec les États-Unis au ministère des Affaires extérieures s'est dit d'accord avec les conclusions de Michael Percy, du Conseil économique du Canada, selon lesquelles les droits compensateurs appliqués aux bois résineux auront des répercussions désastreuses en Colombie-Britannique. M. Waddell a confirmé que les droits américains pourraient entrer en vigueur dès le 4 juillet. Fort de ce renseignement et sachant que la moitié seulement des droits demandés entraînera la suppression de 130,000 emplois en Colombie-Britannique, quelles mesures prendra-t-il pour communiquer avec le président des États-Unis afin de mettre fin à cette mesure?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour commencer, le député sait, et nous savons tous qu'il le sait, que ce n'est pas le gouvernement américain, mais l'industrie américaine du bois, qui a proposé cette mesure. Deuxièmement, il sait que nos arguments sont solides. Troisièmement, il sait que le gouvernement actuel a fait connaître son intention de défendre les intérêts canadiens par tous les moyens possibles.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE COMMUNIQUER AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre parce qu'il est le seul à pouvoir faire quelque chose à ce sujet. Nous n'avons que d'ici au 2 juin pour agir. Les droits pourront être imposés dès le 4 juillet. Communiquera-t-il avec le président des États-Unis avant le 2 juin ou le sort de l'industrie du bois résineux de la Colombie-Britannique le laisse-t-il indifférent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis absolument certain d'une chose. Personne au Canada, le gouvernement pas plus que les autres, n'a de leçon à recevoir d'une bande de socialistes sur la façon de protéger les emplois dans notre pays.

[*Français*]

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est vrai que le premier ministre est «quétaine»! Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il expliquer comment il a pu dire à la Chambre, il y a deux mois, qu'il n'y avait pas de rapport entre les négociations sur le libre-échange et la majoration possible des prix des médicaments au Canada alors que les documents publiés hier montrent que, il y a un an, son propre ministère a commandé une étude notamment sur le rapport entre les prix des médicaments et le libre-échange?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président . . .

M. McCurdy: Dites seulement: «Ce n'est qu'une bande de libéraux» et rassoyez-vous.

M. Clark (Yellowhead): Non, je vais faire comme si la question était sérieuse et je vais y répondre. La députée confond, je crois . . .

M. Parry: Essayez de répondre sérieusement, vous, le condescendant . . .

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, si je . . .

Une voix: Le condescendant quoi?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je veux bien laisser le ministre répondre, mais la tâche me serait plus facile si je pouvais aussi l'entendre.

M. Clark (Yellowhead): Je ferais peut-être mieux de simplement publier mes réponses, monsieur le Président.

Je crois que la députée de Hamilton-Est confond le rapport que je dis ne pas exister dans les négociations commerciales entre deux sujets, et une étude sur le rapport en question.

LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, n'est-il pas vrai qu'un autre document de la même série révèle que les États-Unis refusent de signer un accord bilatéral avec le Mexique tant que les bénéfices de leurs fabricants multinationaux de médicaments ne se seront pas améliorés? N'est-il pas vrai également qu'un autre prix à payer pour la conclusion d'un accord dit de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sera l'exploitation des consommateurs canadiens au profit des multinationales américaines, comme le signale la propre étude du ministre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est pas vrai et la députée prouve qu'elle n'a aucun sens de ses responsabilités en profitant de sa situation pour effrayer inutilement les Canadiens.

Des voix: Bravo!

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LES PERTES D'EMPLOIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais lire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le passage suivant de son rapport: «La perte nette d'emplois attribuable à la suppression complète des droits tarifaires par le Canada et les États-Unis après les négociations de Tokyo se chiffrera à 131,000 d'ici 1995». Le ministre connaît-il la conclusion de son rapport? Dans l'affirmative, pourquoi est-il disposé à risquer de faire perdre leur emploi à des milliers de Canadiens, ce qui est ridicule?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, non seulement je suis au courant, mais je sais d'où vient ce chiffre et comment il est expliqué dans le rapport. Le rapport précise que c'est ce qui risque d'arriver si l'on n'adopte pas de mesures de transition, si l'on ne fait pas d'adaptation graduelle. Le député sait très bien que l'on prendra des mesures de transition, que l'on instaurera un programme d'adaptation graduelle; il devrait citer intégralement le document et pas seulement un passage; c'est une simple question d'honnêteté.

M. Langdon: Monsieur le Président, le ministre aurait peut-être droit au respect des députés de ce côté-ci de la Chambre s'il avait publié le document relatif à la transition qui fait partie de cet ensemble, mais il ne l'a pas fait.

LE POUVOIR DES ÉTATS-UNIS D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre connaît-il par ailleurs les conclusions de l'étude que ses services ont faite sur des mesures de compensation et d'après lesquelles il est très improbable que les États-unis acceptent d'accorder au Canada une exemption générale pour ses droits compensateurs et ses mesurers anti-dumping?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Langdon: S'il est au courant, pourquoi . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Asseyez-vous!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai entendu le député demander si j'étais au courant. Oui, je connais le contenu des documents que nous avons publiés. Je signale au député que la question des droits compensateurs est au programme des négociations avec les États-Unis. J'espère bien qu'il admettra que pour bien informer le public, il faut non seulement publier des informations mais il faut aussi citer les documents de façon exacte, sans essayer d'induire les gens en erreur.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, vraisemblablement, MM. Reisman et Murphy se sont maintenant entendus sur la forme de la table. Ils ont suggéré certaines des choses à placer sur la table, mais ce qui inquiète les Canadiens, c'est ce qu'il y a sous la table.

Des voix: Des libéraux!

M. Baker: Je demande donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce que ces négociateurs veulent dire lorsqu'ils affirment que seuls les programmes sociaux qui ont des répercussions sur le commerce seront négociables? De quels programmes sociaux s'agit-il? Certainement pas de la pension du Canada de M. Reisman?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'autre jour, au comité, une députée libérale a sauté par-dessus la table.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. Clark (Yellowhead): Or, voilà maintenant un député libéral qui veut que nous menions des négociations sous la table. Tout ce que je peux lui dire, ce qu'il sait d'ailleurs pertinemment, c'est qu'il déforme les paroles de M. Reisman.

LE CONTENU DES NÉGOCIATIONS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, nous devons accepter la parole du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous devons en conclure que le monsieur qui est passé à la télévision dimanche soir était, en fait, un imposteur qui se faisait passer pour Simon Reisman, lui ressemblait et parlait comme lui. Le ministre de la Justice devrait faire enquête, afin de découvrir l'identité de cet imposteur.

Les programmes de soutien du revenu offerts aux pêcheurs canadiens, comme l'assurance-chômage, qui étaient à la base des droits que les États-Unis imposent depuis un an sur notre poisson, sont-ils sur la table ou sous la table? Il faudrait probablement une table en verre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député s'expose à la critique. La réponse est non.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE CANADIENNE

LE LIBRE-ÉCHANGE—LA POSITION DU CANADA

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle a trait aux études de l'Institut C.D. Howe dans le domaine de la culture et du libre-échange. Pourquoi le gouvernement a-t-il commandé des études si partisanes pour le libre-échange et la culture s'il ne veut pas négocier dans ce domaine? Et pourquoi le gouvernement accepte-t-il de considérer la télédiffusion et l'édition seulement quand les industries ou les Américains veulent prendre plus de notre marché?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si les études publiées aujourd'hui étaient écrites pour des fins partisanes, je ne peux pas comprendre pourquoi le parti antidémocrate a soulevé de telles questions en ce qui concerne ces documents. En ce qui a trait à la question de la culture, des industries culturelles, comme nous l'avons souvent indiqué, les questions culturelles ne sont pas en jeu dans les négociations avec les États-Unis.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE REJET DES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le ministre rejettera-t-il entièrement les conclusions et les prémisses de cette étude, y compris l'assertion selon laquelle le Canada ne peut réclamer que la culture soit généralement exclue des discussions sur le libre-échange, mais qu'il devra négocier chaque question séparément, notamment la publicité dans nos revues, les émissions télévisées canadiennes, la proportion de publicité acceptable, Téléfilm Canada et l'exemption possible des films français mais pas des films anglais?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a adopté une attitude très claire au sujet des industries culturelles. La culture n'est pas en cause dans ces négociations. Nous avons fait faire certaines études. Nous croyons utile de mettre à la disposition du Parlement et des Canadiens le plus grand nombre de renseignements possibles qui ne risquent pas de nuire à nos négociations avec les États-Unis. La situation est très claire: ces études reflètent les opinions et l'avis de consultants dont le gouvernement fédéral a retenu les services. Elles ne représentent pas la position du gouvernement fédéral, mais nous voulons contribuer à éclairer le débat. J'espère que les députés, quand ils examineront la question, citeront tout le rapport et non seulement leurs passages préférés.

M. le Président: A l'ordre. La réponse est longue.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE INDIENNE DE WEST BANK (C.-B.)—ON DEMANDE DES DOCUMENTS

M. Lorne Greenaway (Caribou—Chilcotin): Monsieur le Président, ma question concerne les documents que je réclame depuis trois ans et demi au sujet de l'administration de la bande indienne de West Bank, en Colombie-Britannique. J'ai appris de source sûre au ministère que ces documents ont été traduits et qu'ils sont prêts depuis janvier 1985. Or, le ministre m'a promis à six reprises de me les envoyer. Comment se fait-il dans ces conditions, que je ne les ai pas encore reçus?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose la question, car je veux y répondre. Je tiens à assurer au député que nous avons les renseignements requis. Certains ont déjà été envoyés au député, et il en recevra d'autres bientôt. Je vais veiller à ce qu'on les lui envoie au fur et à mesure que je les reçois.

LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

M. Lorne Greenaway (Cariboo—Chilcotin): Contrairement à ce que dit le ministre, je n'ai pas reçu un iota ni un brin d'information de sa part. Quand puis-je compter recevoir des renseignements sur cette question très importante?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, on m'a informé qu'une partie des renseignements étaient déjà arrivés. Je crois pouvoir assurer au député qu'il recevra tout ce qu'il a demandé.

LES RÉFUGIÉS

LA NOUVELLE PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. La très grande majorité de ceux qui ont été consultés à propos de la nouvelle politique de reconnaissance du statut de réfugié ont signalé que les personnes qui présentent une demande ont droit à un avocat, à un accès sans restriction et une procédure d'appel juste et spécialisée.

Vu que le système annoncé hier par le ministre laisse à désirer sur ces trois points, je voudrais lui demander pourquoi il a trahi les demandes unanimes des groupes religieux et communautaires à cet égard. N'acceptera-t-il pas de réexaminer ce qui a été proposé dans ces trois domaines pour que nous puissions avoir au Canada une procédure juste, efficace et compatissante à l'intention des réfugiés?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je tiens à garantir au député que la politique que j'ai annoncée hier est conforme aux principes fondamentaux énoncés par le rabbin Gunther Plaut dans son rapport et par le comité permanent.

Comme le député le sait, les réfugiés ont déjà droit à un avocat payé par le gouvernement aux termes de l'entente fédérale-provinciale. En outre, selon les nouvelles lignes directrices, les réfugiés auront droit aux services d'un avocat. Les craintes du député à cet égard ne sont donc pas fondées.

LES VISAS POUR LES PORTUGAIS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre parle à tort et à travers et il le sait. Il devrait donner des réponses qui reflètent la réalité.

Hier, il a prétendu que la décision d'exiger des visas dans le cas du Portugal représentait un moyen extrême et de dernier recours. Comment peut-il expliquer que, selon le texte original à 11 heures hier matin, lui-même et le gouvernement étaient disposés à exiger des visas pour les Portugais à compter du 26 mai et pourquoi a-t-il risqué de mettre le Canada dans une position embarrassante du point de vue international et politique relativement à un allié de l'OTAN et un pays d'Europe occidentale?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'aurais cru que le député se joindrait aux autres Canadiens qui reconnaissent que le gouvernement actuel prend les choses en main après 20 ans de négligence libérale.

Des voix: Bravo!

M. McLean: Nous avons hérité de demandes en retard. Nous avons hérité d'un système qui n'avait pas été remanié et qui donnait lieu à des abus. Le député devrait demander à ses collègues pourquoi ils n'ont pas pris des mesures à cet égard quand ils formaient le gouvernement. Il devrait demander à ses collègues ce qu'ils comptaient faire à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Je prie le député de York-Ouest de revenir à l'ordre.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PRIX DU GRAIN AMÉRICAIN

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai pu avoir confirmation ce matin, par l'intermédiaire du bureau de Washington du sénateur Robert Dole du Kansas, que les États-Unis envisagent sérieusement d'abaisser une fois de plus le taux de ses prêts en vertu du *Farm Bill*, ce qui, en fait, est le prix mondial du blé. Ils prévoient l'abaisser de $2.40 à $2.10 le boisseau. Le ministre est-il au courant de cela et a-t-il présenté des instances au sénateur Robert Dole et au secrétaire à l'Agriculture, M. Lyng, les informant qu'une nouvelle baisse de 12 p. 100 serait catastrophique pour les agriculteurs de l'ouest du Canada?

• (1450)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous connaissions nombre des dispositions du *Farm Bill* bien avant qu'il soit adopté, en décembre dernier. Le député devrait savoir que ces dispositions n'entreront en vigueur que si le gouvernement en décide ainsi. Le secrétaire à l'Agriculture peut agir dans le cadre de certains paramètres et modifier les pourcentages. Nous sommes au courant des inquiétudes que cette loi soulève et nous essayons de les apaiser en restant en contact constant avec le gouvernement américain et en l'informant de nos points de vue.

M. Nystrom: Nous ne pouvons pas absorber une autre baisse de 12.5 p. 100 du prix du blé.

L'INCIDENCE SUR DES MARCHÉS TRADITIONNELS DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre est-il au courant aussi des rumeurs qui courent dans le secteur des céréales aux États-Unis selon lesquelles on pourrait utiliser le programme d'encouragement des exportations, autrement dit des subventions à l'exportation, pour s'attaquer à deux de nos marchés traditionnels: les grains de provendes à destination du Mexique et le blé de provende pour la Corée du Sud? Parle-t-il de cela avec les États-Unis et leur demande-t-il de ne pas marcher sur nos plates-bandes?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous sommes au courant de cela et nous leur en avons parlé il y a déjà longtemps. Vu que le député se préoccupe de cela, j'aurais pensé qu'il aurait félicité le premier ministre d'avoir soulevé ces questions au sommet de Tokyo.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: J'aurais pensé qu'il aurait félicité le Canada d'avoir demandé une réunion des cinq principaux pays exportateurs de céréales, qui doivent se réunir à Vancouver en juin. Il devrait nous féliciter de faire cela au lieu de toujours se plaindre.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LES DOMMAGES CAUSÉS DANS LE QUARTIER RIVIÈRE-DES-PRAIRIES À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, cette semaine, le quartier de Rivière-des-Prairies situé dans ma circonscription a été affecté gravement par la découverte d'une importante nappe de goudron qui s'étale sur 40,000 mètres carrés, ce qui a causé des dommages considérables à la population, à la faune et à la flore. Monsieur le Président, ma question est la suivante:

Est-ce que le ministère de l'Environnement entend s'impliquer de quelque façon que ce soit avec le gouvernement provincial afin de remédier à cette catastrophe?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée est en droit de s'inquiéter. La municipalité de Montréal est l'autorité à qui il incombe principalement de régler ce problème de pollution. Les autorités du Québec m'ont fait savoir que, pour sa part, le Québec se fondera sur la loi sur la qualité de l'environnement pertinente pour sévir contre les pollueurs. La députée m'ayant déjà auparavant exposé ses préoccupations, j'ai, pour ma part, fait savoir à toutes les autorités idoines que mon ministère leur accorderait son appui technique et scientifique.

* * *

DÉFI 86

LE FINANCEMENT DES PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOI D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée de la création d'emplois d'été. Hier, après qu'elle eut fini de dire que les projets de services communautaires ne faisaient l'objet d'aucun quota, elle a ajouté que 36 p. 100 du budget seraient affectés au secteur privé. Si ces 36 p. 100 ne constituent pas un quota, qu'est-ce que c'est alors?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, j'ai dit qu'à ce moment-ci dans les projets qui ont été acceptés, effectivement il y a 36 p. 100 seulement qui sont allés à des projets présentés par le secteur privé et que 64 p. 100 sont allés à des projets qui regardent le non-privé, c'est-à-dire les municipalités et les organismes à but non lucratif.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je vais me retenir, mais comment la ministre peut-elle justifier que l'on accorde ce pourcentage fixe, qu'elle l'appelle comme elle voudra, au secteur privé alors qu'on va s'en servir pour supprimer des services communautaires essentiels tandis qu'on finance des projets commerciaux qui auraient été lancés de toute façon? Comment peut-elle le justifier?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, j'ai parlé de choses qui sont faites et non pas de buts qui ont été atteints. Je trouve tout à fait dommage que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est ne soit pas d'accord sur des postes d'étudiants en ergothérapie, en physiothérapie à l'Université Concordia, par exemple, au Centre Henri Bradet où on a des étudiants en gérontologie, dans sa propre circonscription. Il est contre cela? Je ne comprends pas.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES TAUX D'INTÉRÊT QUE PAIENT LES DÉTENTEURS DE CARTES DE CRÉDIT BANCAIRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Bien que le taux d'escompte de la Banque du Canada soit à son niveau le plus bas depuis 1978 . . .

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Ces applaudissements tombent bien, compte tenu du reste de ma question. Les détenteurs des cartes de crédit bancaires Visa et Master Card continuent à payer des intérêts allant de 18 à 21 p. 100. Si les intérêts sur les cartes de crédit suivaient le mouvement et baissaient de 3 p. 100, les consommateurs concernés pourraient économiser 200 millions de dollars. Quand le ministre va-t-il intervenir pour mettre fin à cette escroquerie de 200 millions de dollars dont sont victimes les détenteurs de cartes de crédit?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. J'ai dit évidemment que les frais d'intérêts qui étaient perçus par ces institutions bancaires comprenaient aussi des frais de services et que plus de la moitié des Canadiens qui utilisent les cartes de crédit remboursent les frais de ces cartes sur une base mensuelle. Conséquemment, cela devient une façon d'assurer une meilleure concurrence entre ces institutions financières. Le ministère suit cela de façon très adéquate.

[*Traduction*]

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LA CARTE VISA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, bien entendu, les Canadiens à revenu moyen ou supérieur sont en mesure de régler leur facture mensuelle. Mais les bas salariés ne le peuvent pas. Le ministre veut-il nous expliquer pourquoi la Banque Royale a haussé ses intérêts sur la carte Visa de 1.2 p. 100, ce qui les porte à 18.6 p. 100, alors que les taux d'intérêts sont à la baisse? À moins que le ministre ne s'intéresse pas à ces frais de crédit qui désavantagent tellement de Canadiens, peut-il dire à la Chambre pourquoi les taux des cartes bancaires sont si peu sensibles aux lois du marché?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je pense que je peux dorénavant dire également que les frais de ces cartes de crédit ont également connu une certaine baisse au cours des derniers mois parce qu'ils sont le résultat, justement, de politiques économiques qui ont été énoncées par ce gouvernement et qui se traduisent au niveau des institutions financières dans leur ensemble.

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE INTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—L'AIDE CANADIENNE AU DÉVELOPPEMENT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le président de la Commission éthiopienne de secours et de reconstruction a cherché asile aux États-Unis. Il a soutenu dans une conversation téléphonique que la famine de l'année dernière était autant attribuable aux politiques du gouvernement éthiopien qu'à la sécheresse. Cela étant, quelle mesure le ministre peut-il prendre pour s'assurer qu'à l'avenir, l'aide canadienne au développement en Éthiopie répondra aussi bien aux voix de la dissidence qu'à la ligne de pensée marxiste du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour l'intérêt soutenu qu'il porte à l'Éthiopie et à la situation difficile des gens qui y vivent. Nous savons pertinemment bien que la famine qui sévit actuellement est due à des causes de sécheresse et à des causes climatiques. Bien sûr que certains gouvernements n'ont pas aidé à la solution de ces problèmes. Et c'est pourquoi justement, il y a deux semaines, je lançais l'opération Afrique 2000 parce que nous voulons aider à trouver la solution à ces problèmes. Je suis à la disposition de tous les organismes qui ont des conseils à me donner; nous les écouterons et nous essaierons de trouver les solutions qui sont adaptées.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA VENTE D'ORGE À L'ARABIE SAOUDITE PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit de nos relations commerciales avec les États-Unis. Les membres des syndicats de producteurs de blé de l'Ouest se sont montrés fort inquiets de l'action du gouvernement américain qui offre 500,000 tonnes d'orge à l'Arabie Saoudite dont le quart à titre gracieux dans le cadre du programme de primes des États-Unis. Le ministre accepterait-il de rencontrer le secrétaire Shultz à ce propos pour lui demander que son gouvernement ne finalise pas cette vente de grain à l'Arabie Saoudite, l'un de nos débouchés traditionnels?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que l'Arabie Saoudite était visée par le programme BICEP des États-Unis à cause non pas des ventes canadiennes à ce pays, mais d'une vente toute récente qu'y a conclue la Communauté économique européenne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures saisira son homologue américain de cette question lors de leur prochaine rencontre.

M. Foster: Je crains qu'il ne soit déjà trop tard.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, en janvier dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les activités des offices de commercialisation, telle la Commission canadienne du blé, ne feraient pas l'objet des négociations commerciales. Compte tenu des documents qui ont été publiés hier, le ministre peut-il garantir à nos agriculteurs que la Commission canadienne du blé et les autres offices de commercialisation ne seront pas touchés par les négociations sur le libre-échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour ce qui est de la rapidité de notre intervention, je m'entretiendrai avec le secrétaire Shultz et d'autres ministres des Affaires étrangères à l'occasion de la réunion de l'OTAN qui aura lieu la semaine prochaine à Halifax. Ce ne sera sûrement pas la première fois que je lui en aurai parlé. Je l'ai fait en bien des occasions.

Je rappelle au député que le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé a convoqué une réunion des principaux pays céréaliers, justement pour traiter de ces questions. Les assurances que nous avons données relativement aux offices de commercialisation tiennent toujours.

* * *

• (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSUMÉE CITATION ERRONÉE

M. le Président: J'ai reçu du député d'Essex—Windsor (M. Langdon) préavis de son intention d'invoquer le Règlement à 15 heures.

Recours au Règlement

M. Langdon: Au cours de la période des questions, monsieur le Président, le ministre d'État aux Affaires extérieures a déclaré que, dans ma question, j'avais cité des propos à mauvais escient et tenté délibérément d'induire la Chambre en erreur. Je puis vous fournir le texte intégral de la citation, monsieur le Président. Si j'ai bien entendu, je crois que le ministre devrait retirer ses paroles.

M. Clark (Yellowhead): Je vais consulter le hansard, monsieur le Président, mais je puis certes donner à la Chambre et au député l'assurance que si j'ai déclaré par mégarde qu'il avait tenté délibérément d'induire la Chambre en erreur, je retirerai cette expression, car elle est antiparlementaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre ou, en son absence, au secrétaire parlementaire quelles mesures le gouvernement compte mettre en délibération maintenant. S'il n'est pas prêt, nous pourrons sans doute nous reprendre plus tard cet après-midi.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons discuté de la question hier pendant la réunion des leaders à la Chambre et, comme les députés le savent, demain sera une journée réservée à l'opposition. Nous communiquerons de nouveau avec les leaders des deux autres partis pour leur dire quelles mesures seront mises en délibération lundi et mardi.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais signaler un problème qui commence à se poser et que j'espère sincèrement que nous pourrons résoudre. C'est maintenant la deuxième journée d'opposition qui nécessite l'annulation de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Les deux jours en question, les travaux d'initiative parlementaire prévus étaient des motions de députés néo-démocrates qui auraient donné lieu à un vote. Jusqu'ici, il ne semble pas y avoir de moyens satisfaisants de ramener rapidement les initiatives parlementaires sur le tapis à la Chambre des communes. Nous sommes maintenant à la fin de mai et la Chambre s'ajourne à la fin de juin. Nous n'aurons donc pas l'occasion de discuter de ces motions d'initiative parlementaire qui avaient été désignées comme des motions donnant lieu à un vote.

Je ne veux blâmer personne. Je demande cependant qu'on essaie de trouver un moyen pour qu'il y ait vraiment un débat et un vote sur les mesures d'initiative parlementaire qui ont été tirées au sort et pour que les députés en cause ne soient pas déçus.

M. Lewis: Monsieur le Président, le leader du Nouveau parti démocratique a tout à fait raison. Il existe certaines anomalies relatives aux initiatives parlementaires et cela a causé des problèmes. Il est certain que tous les députés voudraient qu'on modifie le Règlement pour résoudre le problème. Je peux garantir au leader du Nouveau parti démocratique que nous sommes en train de formuler certaines propositions à cet égard et que nous en ferons part aux leaders des deux autres partis. Nous nous occuperons certainement de ce problème. Cela ne fait aucun doute.

M. le Président: Puis-je simplement signaler à la Chambre que la présidence espère que cette question pourra être résolue grâce à la consultation, comme le secrétaire parlementaire l'a signalé. Ce serait nettement préférable.

M. Deans: Monsieur le Président, ce serait certes préférable. Je suis toujours prêt à m'entretenir avec les autres leaders pour essayer de trouver une solution au problème. Vous savez certainement, monsieur le Président, qu'un député peut perdre pour toute une session l'occasion de voir sa mesure d'initiative parlementaire débattue et mise aux voix à cause de la façon dont tombent les journées réservées à l'opposition. Je suis convaincu que cela ne reflète pas l'esprit de la réforme ou la volonté du Parlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-109, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Le député qui avait la parole quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures n'est pas présent. Suite du débat?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Lewis: Le vote.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé à un comité législatif.

(Le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif).

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS, LE CODE CRIMINEL, LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS ET LA LOI SUR LES PRISONS ET LES MAISONS DE CORRECTION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 30 avril, de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-106, tendant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, le Code criminel, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir lancer le débat sur un très important projet de loi. Un bon nombre de députés sont très intéressés par ce projet de loi et les députés de York-Est (M. Redway), de Mississauga-Nord (M. Horner) et de Don Valley-Est (M. Attewell) ont posé beaucoup de questions. Le ministre espère bien que la Chambre et le comité feront diligence dans l'étude de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Si vous voulez parler entre vous, j'aimerais que vous le fassiez derrière le rideau ou dans l'antichambre comme vous devriez le faire en ce moment. J'essaie d'écouter notre collègue, le député de Red Deer (M. Towers), secrétaire parlementaire du solliciteur général. J'aimerais que les députés en fassent autant.

M. Towers: Merci, monsieur le Président.

La Loi sur les jeunes contrevenants a été rédigée à la suite d'une étude longue et approfondie de la question de la justice pour les jeunes. Sa promulgation, il y a deux ans, marquait l'abrogation de la Loi sur les jeunes délinquants, vieille de 75 ans, et l'adoption de réformes diverses en matière de justice juvénile. Les principes qui sous-tendent ce nouveau projet traduisent les valeurs sociales et les aspirations contemporaines plutôt que celles de la société canadienne du début du siècle.

Au début de ce siècle, on reconnaissait que les enfants et les adultes qui avaient commis des crimes ne pouvaient être traités de la même façon. On estimait que les jeunes devaient être traités d'une façon particulière conforme à ces valeurs. En conséquence, le Parlement a adopté en 1908 une loi enjoignant au système judiciaire de considérer les jeunes délinquants comme des enfants ayant besoin de la protection de la société, et non en criminels méritant un châtiment. Aujourd'hui nous reconnaissons que les jeunes, même s'ils ne sont pas pleinement adultes, ne sont pas innocents de leurs illégalités.

En 1982 quand le Parlement a adopté la Loi sur les jeunes contrevenants, il a posé en principe que les adolescents sont responsables de leurs faits et gestes et qu'ils doivent donc en rendre compte à proportion de leur âge et de leur degré de maturité et d'indépendance.

La loi ne se contente pas de reconnaître la responsabilité morale et légale, elle a nettement reconnu le droit irréfutable de la société à être protégée des faits et gestes illégaux. L'intérêt des irresponsables ne saurait faire échec aux droits fondamentaux de la société. Il faut que la sociét assure sa défense et sa sécurité.

En affirmant les droits de la collectivité et la responsabilité des jeunes, la loi a maintenu l'équilibre essentiel à notre conception de la justice, à la recherche de l'équité et de la justice qui est caractéristique des sociétés démocratiques. Tout en assurant sa protection, la société doit également protéger les droits des gens qui sont soupçonnés de crimes et être sensible aux besoins spécifiques des jeunes, qui passent de l'enfance à l'âge adulte.

• (1510)

Lorsque le député de Wellington—Dufferin—Simcoe (M. Beatty) était solliciteur général du Canada, il savait déjà que ce nouveau projet de loi avait été très critiqué. Afin d'examiner ces critiques en détail, le ministre a consulté des Canadiens qui sont quotidiennement dans l'obligation de traiter avec des jeunes qui ont violé nos lois, ainsi que des représentants des collectivités touchées par le crime et la justice pénale. Ces consultations et d'autres qu'il a eues avec ses homologues provinciaux lui ont confirmé qu'on souscrivait généralement aux principes sur lesquels repose la Loi sur les jeunes contrevenants. En fait, le solliciteur général s'est aperçu que souvent les critiques les plus inflexibles de ce projet de loi souscrivaient avec autant de vigueur à ses principes fondamentaux. Les corps policiers, les autorités correctionnelles, les groupes de citoyens, les organismes offrant des services aux jeunes et les nombreux autres intéressés ne sont pas, semble-t-il, opposés à la loi. Ils veulent plutôt s'assurer qu'elle s'applique selon les voeux du Parlement.

Des spécialistes et des citoyens concernés ont relevé un éventail de problèmes et ils ont proposé des solutions de rechange. Le solliciteur général est impressionné de voir qu'on agit ainsi dans l'espoir que des modifications nous aideront à réaliser les objectifs de la déclaration de principes de la loi. C'est dans le même esprit que le ministre a soumis à l'examen des députés une série de propositions de modifications visant à adapter le système judiciaire pour les jeunes en fonction des exigences en matière de sécurité publique et renforcer les valeurs que l'on retrouve à la base des normes élevées que nous nous efforçons d'appliquer, tout en reconnaissant les besoins spéciaux des jeunes et leur situation dans les collectivités modernes.

Le solliciteur général demande instamment à la Chambre d'approuver ces modifications. Elles portent sur les dispositions qui entravent actuellement l'action des organismes d'application des lois et de l'appareil judiciaire dans la mise en oeuvre des principes de la loi. Ces principes resteraient les mêmes mais deviendraient plus faciles à administrer.

Entre autres choses, les modifications proposées permettraient d'atteindre certains résultats précis. La Loi sur les délinquants juvéniles, qui a été remplacée par la Loi sur les jeunes contrevenants, énonçait les principes qui ont conduit à la confidentialité et au caractère privé du système judiciaire pour les jeunes, toute publicité sur l'un ou l'autre aspect du processus étant interdite. Deux dispositions de l'ancienne loi établissaient ce principe. La première exigeait que toutes les audiences des tribunaux de la jeunesse soient tenues à huis clos. La deuxième interdisait la publication du nom ou de tout autre moyen d'identification d'un enfant accusé d'avoir commis un acte criminel.

Par opposition, la Loi sur les jeunes contrevenants a attiré l'attention sur le système judiciaire pour les jeunes en ouvrant les tribunaux au public et aux médias. Cependant, la loi interdisait toujours la publication de l'identité des jeunes. Depuis un an, de nombreuses personnes recommandent que l'interdiction absolue concernant la publication soit modifiée pour permettre à la police de réclamer l'aide de la population en vue d'arrêter des jeunes gens dangereux en liberté qui constituent une menace pour la collectivité.

Pour répondre à cette préoccupation, le projet de loi déposé par le sollicteur général permet à la police, avec l'autorisation préalable d'un juge d'un tribunal pour adolescents, de révéler le nom ou l'identité d'un jeune en liberté qui menace la sécurité du public. La modification permet également aux jeunes contrevenants, aux victimes ou aux témoins comparaissant devant un tribunal pour adolescents de demander à ce dernier de supprimer l'interdiction concernant la publication dans leur propre cas, s'ils consentent à dévoiler leur identité.

Ces modifications apportent également certains changements qui permettront aux autorités de traiter efficacement les jeunes contrevenants qui enfreignent l'ordonnance de probation ou d'autres décisions n'ayant pas trait à la garde. A l'heure actuelle, la loi prévoit un examen pour toute infractions aux ordonnances émanant du tribunal, mais ce processus s'est révélé en général insuffisant. Les modifications perfectionneront le processus et permettront à la police et aux services correctionnels d'intervenir en arrêtant et en détenant celui qui a violé la décision n'ayant pas trait à la garde. En vertu de ces modifications, le régime judiciaire établi pour les jeunes et les adultes traitera de la même façon les infractions à l'ordonnance de probation. Quand les jeunes sont mêlés à des actes criminels commis dans la rue, qu'ils se livrent à la toxicomanie, la prostitution et d'autres méfaits analogues, il importe que la police puisse les arrêter pour les empêcher de commettre un délit et en définitive les aider à modifier leur mode de vie.

Les modifications corrigeront la lourdeur excessive et le caractère restrictif des dispositions de la Loi concernant les dossiers, qui nuisent à l'administration de la justice. Elles assureront plus précisément que la gestion des cas de jeunes contrevenants acquittés pour cause d'aliénation mentale ne sera pas entravée par le manque de dossiers. La nouvelle disposition touchant les dossiers fera aussi que la police ne sera pas empêchée de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'application de la loi et d'enquêtes.

On a craint que des adultes ne puissent commettre des crimes et échapper à la justice en utilisant des enfants. Une modification du Code criminel rendra possibles de poursuites les personnes qui aident par leurs conseils ou autrement des enfants de moins de 12 ans à commettre des crimes. Bien qu'il n'existe aucune preuve de l'augmentation du nombre de crimes impliquant des enfants ainsi exploités par des adultes, le solliciteur général veut prévenir. Le gouvernement examine aussi des propositions visant à améliorer la protection des enfants victimes de la pornographie et de la prostitution.

Personne ne doute que les Canadiens s'inquiètent des crimes graves commis par des jeunes ou par des personnes de tout âge. En répondant aux inquiétudes et aux critiques suscitées par la Loi sur les jeunes contrevenants, cependant, il est bon de noter que la majorité des jeunes touchés par la loi ne sont pas impliqués dans des activités criminelles graves comme celles qui ont fait les manchettes à l'occasion. Les tribunaux disposent de nombreux moyens face aux jeunes accusés de tels crimes.

Dans les cas les plus sérieux, la loi permet au tribunal de renvoyer la cause à un tribunal pour adultes. Dans ce cas, l'accusé sera sujet aux mêmes peines qu'un adulte, y compris l'emprisonnement à vie. Cette disposition s'est révélée en pratique un moyen efficace de traiter les auteurs d'actes criminels vraiment violents sans qu'il soit nécessaire pour autant d'abandonner l'espoir qui doit motiver la justice à l'endroit de la jeunesse.

En général, le tribunal pour adolescents dispose d'un éventail plus que satisfaisant de peines possibles. Par le passé, les jeunes de 16 et 17 ans étaient rarement condamnés à des peines d'emprisonnement de plus de deux ans; et ils étaient en moyenne condamnés à moins de cinq mois d'emprisonnement. Ce qui est encore plus important, le tribunal pour adolescents peut faire preuve d'une souplesse considérable dans l'imposition de peines visant à protéger la société. La grande différence, c'est que les jeunes ne seront plus emprisonnés avec les adultes et ils auront accès à des programmes conçus en fonction de leurs besoins propres.

Dans un cas, toutefois, les dispositions de la loi ont été jugées insuffisantes et inefficaces. Un tribunal ontarien a découvert qu'un jeune homme qui s'était évadé de prison et avait commis divers délits ne pouvait se voir imposer une peine appropriée compte tenu de l'évasion et de ses nouveaux délits. En effet, la Loi sur les jeunes contrevenants prévoyait une peine globale maximale de trois ans d'emprisonnement pour divers délits. Cela est manifestement contraire à l'intérêt public et le solliciteur général propose une modification qui va permettre aux tribunaux d'imposer des peines consécutives pour de nouveaux délits avant que ne soit purgée complètement la peine imposée pour un délit antérieur. Cette nouvelle mesure va entraîner l'imposition d'une peine globale de plus de trois ans d'emprisonnement dans certains cas, ce qui permettra au tribunal pour adolescents d'imposer les peines voulues dans certaines circonstances. Dans les autres cas, les délits nouveaux peuvent justifier le transfert des récidivistes aux tribunaux de droit commun.

• (1520)

Les changements présentés par le ministre vont faciliter la solution des difficultés soulevées par les dispositions de garde et bien faire comprendre que l'incarcération est une mesure de dernier ressort ayant pour but de mieux protéger la société. Parallèlement, la restructuration générale des articles de détention avant procès va résoudre les problèmes de procédure qui avaient imposé au fardeau inutile à la police et qui dans certains cas avaient entraîné des difficultés pour les jeunes.

Ces changements continuent de respecter le principe de la séparation des jeunes et des adultes en cours de garde et de détention. Cependant, les modifications prévoient des durées prolongées pendant lesquelles l'accusé peut rester entre les mains des autorités policières et vont apporter d'autres améliorations de procédure.

La Loi sur les jeunes contrevenants est un bon texte qui mérite un large appui, mais malheureusement elle a fait voir des lacunes sur divers plans. Les problèmes sont à ce point importants que si l'on ne s'en occupe pas rapidement et sérieusement, ils vont priver d'effet l'application de notions par ailleurs méritoires. Les modifications dont il s'agit visent directement les faiblesses et les limitations législatives qui sont une cause de frustration pour les services de la justice et de vives préoccupations pour les citoyens du Canada. Le solliciteur général espère que ces changements qui s'imposent vont être rapidement adoptés, de sorte que les collectivités canadiennes puissent bénéficier rapidement et plus complètement des avantages de la Loi sur les jeunes contrevenants.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux que le gouvernement ait décidé enfin de passer à la deuxième lecture de ce projet de loi. J'aurais souhaité qu'il le fasse il y a des semaines, vu surtout qu'il nous demande de l'adopter rapidement. Il est difficile de comprendre pourquoi ce projet de loi n'a pas été présenté il y a un mois, voire avant, et j'y reviendrai au cours de mon intervention. Si nous en avions été saisis plus tôt, on aurait pu, à l'étape du comité, tenir le genre d'audiences aptes à nous aider à faire face à tous les problèmes qui ont été soulevés depuis que ce projet de loi très important a été présenté pour la première fois, il n'y a pas tellement longtemps.

Je m'intéresse particulièrement à ce projet de loi et aux modifications dont la Chambre est maintenant saisie, car comme les députés le savent, c'est moi qui, à titre de solliciteur général, avais présenté ce projet de loi et l'avais défendu à l'étape de la deuxième lecture, même si j'avais un excellent secrétaire parlementaire, à l'instar du solliciteur général actuel (M. Beatty). Je suis venu présenter ce projet de loi moi-même et je regrette que le ministre n'en fasse pas autant. Cependant, son secrétaire parlementaire le remplace certainement fort bien.

J'ai jugé que la présentation de ce projet de loi s'était fort bien passée. C'était l'une des rares mesures à être adoptée à l'unanimité à la troisième lecture. J'ai considéré qu'il s'agissait d'un excellent début pour un projet de loi important qui représentait une réforme d'envergure du système judiciaire pour les jeunes. Cependant, très rapidement, ce projet de loi est presque devenu orphelin. La période difficile a duré jusqu'à tout récemment. J'en attribue la faute en partie au gouvernement actuel qui ne lui a pas donné l'appui nécessaire losque cela s'imposait.

L'ancien solliciteur général, qui est maintenant ministre du Revenu national (M. MacKay), a donné des indices d'une façon ou d'une autre, que le projet de loi était de nouveau sur la table et que ses principes fondamentaux, les limites d'âge, les diverses dispositions et pratiquement tous les aspects du projet de loi, faisaient l'objet d'un examen et qu'on pourrait fort bien l'abroger. Cela a grandement nuit à l'application de la loi dans tout le pays.

Pour une raison ou pour une autre, quelques provinces exhortaient le gouvernement à prendre précisément la mesure en question et dans l'espoir que le gouvernement agisse en ce sens, elles ne prenaient pas certaines des décisions extrêmement fondamentales qui s'imposaient pour que le projet de loi entre facilement dans le système canadien de justice pénale. Une législation provinciale complémentaire était nécessaire et certaines provinces ne l'ont pas adoptée à cause des indices que leur avait donnés le premier solliciteur général du gouvernement conservateur. Les décisions par lesquelles les ministères des gouvernements provinciaux devaient assumer la responsabilité d'appliquer les divers aspects de la loi n'ont pas été prises, encore une fois car tout donnait à entendre que la mesure serait abrogée. Les formulaires qu'il aurait fallu imprimer ne l'ont pas été. Les programmes éducatifs dont les contribuables fédéraux payaient la majeure partie n'étaient pas mis en oeuvre, encore en raison de l'incertitude créée par le gouvernement qui laissait croire que le projet de loi pourrait être complètement abandonné.

Je ne veux pas rabâcher la question. Je me félicite de voir que le gouvernement a décidé que le projet de loi est valable au fond, que le principe sur lequel il repose est sain, que les limites d'âge ont été opportunément choisies et qu'elles devraient être imposées uniformément d'un bout à l'autre du pays. En d'autres mots, après une certaine période de tergiversations, le gouvernement est enfin revenu sur la bonne voie et souhaite rendre efficace la Loi sur les jeunes contrevenants. J'en suis ravi car mon parti a souscrit au projet de loi tout comme l'actuel gouvernement, et nous tenons nous aussi à assurer son efficacité.

Passons à présent au chapitre suivant dans la vie de cette mesure législative. Que s'est-il produit depuis le moment où le gouvernement a décidé que le projet de loi était fondamentalement valable, mais que certaines mises au point s'imposaient? D'ailleurs personne n'en est plus convaincu que moi. En fait, quand certaines des premières décisions ont été prises, qui compromettaient l'efficacité du projet de loi, j'ai été sans doute le premier à demander au solliciteur général de proposer rapidement des modifications à la mesure même que j'avais pilotée à la Chambre. Je tenais à ce que le projet de loi soit rectifié de façon à ce que les problèmes décelés disparaissent au lieu de continuer indûment et de nuire ainsi à l'efficacité de la loi. Mais le gouvernement n'a pas voulu de ma solution. Je me suis fait dédaigneusement remettre à ma place. On m'a demandé de quoi je me plaignais puisque c'était moi qui avais présenté cette mesure. Mais là n'était pas la question. Je faisais simplement remarquer que l'interprétation que les tribunaux et les fonctionnaires donnaient de cette loi la rendait inefficace. Je trouvais donc préférable de la maintenir, mais en rectifiant ses lacunes.

Le gouvernement disait vouloir un peu de temps pour connaître les vues de tous les secteurs concernés afin de présenter ensuite toute une série d'amendements pour engager la loi sur la bonne voie. Nous aurions souscrit volontiers à son calendrier s'il avait opté pour cette solution. Je serais le premier à dire aujourd'hui qu'on peut aller de l'avant sans hésiter puisqu'il a effectué des consultations et qu'il a présenté des amendements en conséquence.

Mais j'ai appris depuis que ces consultations n'avaient pas vraiment eu lieu et que le train d'amendements présenté par le gouvernement n'est qu'un chapitre d'une longue histoire qu'il faut raconter à la Chambre et au comité pour faire les dernières mises au point nécessaires à l'avenir de notre régime de justice pénale. J'admets, chose que j'ai toujours faite, que cette mesure n'était pas parfaite et qu'au cours de ses deux années d'application, nous avons appris beaucoup sur les failles qu'elle comportait.

Pourquoi mettrais-je le ministre au défi de me dire que des consultations ont bel et bien eu lieu? Simplement parce que j'ai été invité à prendre la parole à propos de la Loi sur les jeunes contrevenants lors de nombreuses conférences partout au Canada. J'ai parlé à plus de 10 groupes différents de toutes les régions et beaucoup d'autres m'ont invité à donner mon point de vue. J'ai parlé à des juges de Tribunaux de la famille et à des agents d'évaluation, ceux qui rédigent les dossiers destinés au juge lorsqu'un jeune a des problèmes psychologiques. J'ai pris la parole lors de rencontres de policiers partout au pays pour leur expliquer le fonctionnement de cette loi et les mesures qu'ils devraient prendre pour la rendre plus efficace. J'en ai parlé aussi à des associations de jeunes. Je pense notamment à un groupe très intéressé de scouts de ma circonscription. Ces jeunes ont entrepris d'étudier les effets de cette loi sur eux-mêmes, leurs camarades de classe et leurs amis. Tout comme le ministre, j'ai voulu, moi aussi, consulter et j'ai sondé l'opinion de la base et de tous les milieux concernés.

• (1530)

Quant au ministre, sa prétendue consultation ne s'est faite qu'auprès des gouvernements provinciaux et, dans une certaine mesure, des services policiers. Parmi les groupes avec lesquels je me suis entretenu, très peu avaient entendu parler de cette consultation. J'ai demandé à des gens à qui le ministre aurait dû s'intéresser si on les avait invités à faire part de leur expérience au solliciteur général, s'ils avaient obtenu une réponse, mais ils ignoraient qu'on s'apprêtait à modifier la loi. Beaucoup en entendaient parler pour la première fois. Je reproche au ministre d'avoir restreint sa consultation aux gouvernements provinciaux, quelle que soit leur importance, et à des porte-parole en vue des services policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces consultations ont toutefois été fructueuses. Elles ont donné lieu, dans ces domaines particuliers, à d'excellentes propositions d'amendement que le secrétaire parlementaire a fort bien décrites. De façon générale, nous entendons, de ce côté-ci, les appuyer.

Gardons-nous d'en conclure que nous allons toutes les appuyer, sans présenter nous-mêmes des amendements susceptibles d'en accroître l'efficacité. Je suis sûr que le gouvernement accueillera nos propositions dans l'esprit même où nous allons les faire, c'est-à-dire afin d'améliorer la loi de sorte que, ainsi qu'il le souhaite, les principes sur lesquels nous nous entendons se reflètent dans son application.

Bien d'autres dispositions du projet de loi devraient être examinées. Je vais m'abstenir de toutes les énumérer pour n'en retenir qu'une seule. Ensuite, je vais proposer au gouvernement une façon de procéder à l'étape du comité. J'espère qu'il acceptera ma proposition ce qui nous permettrait d'améliorer le projet à l'étude.

Je voudrais donc m'arrêter un moment sur l'obligation requise au paragraphe 22(1) de la Loi, à savoir, l'obligation pour le jeune contrevenant qui a été reconnu coupable, de donner son consentement au traitement prévu avant que le tribunal ne puisse l'ordonner.

Un groupe de juges de tribunaux de la famille a voulu discuter avec moi de la façon dont cette obligation allait s'appliquer. Ils m'ont dit qu'il ne serait pas très pratique de demander au jeune de donner son consentement. L'ancienne loi permettait au juge de décider du traitement à prévoir, ce qui avait été le cas pour un certain nombre de jeunes, mais la nouvelle loi ne prévoit pas de dispositions semblables. La discussion en question a eu lieu à London, en Ontario. Les juges m'ont affirmé que dans certains tribunaux, le nombre de cas semblables est maintenant moins du dixième de ce qu'il était selon l'ancienne loi.

Je sais que le secrétaire parlementaire et le solliciteur général (M. Beatty) conviendront que ce traitement est une solution fort souhaitable pour les jeunes qui enfreignent la loi. Si le juge recommande un traitement et que le gouvernement de la province et les représentants du tribunal peuvent l'appliquer, assurément nous devons faire tout notre possible pour inciter le jeune à accepter ce traitement.

Quel obstacle ce consentement peut-il représenter? Les jeunes contrevenants se présentent souvent en groupe. Ils savent qu'ils peuvent assister aux audiences. Dans bien des cas, des amis sont présents. Les juges qui traitent de ces cas-là ont affirmé que les jeunes ne veulent pas admettre devant leurs amis que le traitement en question est la solution appropriée. Au moment où j'ai rédigé la loi et que cette question a été soulevée, il m'a semblé normal de demander le consentement de l'intéressé. Comme l'ont fait valoir mes collaborateurs à ce moment-là, j'ai pensé que si le jeune refusait le traitement, c'était de l'argent et des efforts perdus. Si la personne n'accepte pas le traitement, c'est une perte de temps. J'avais accepté cet argument, mais compte tenu de l'expérience passée, je voudrais que l'on change une chose. Je voudrais qu'on supprime cette disposition.

Je sais que certains invoqueront les droits de la personne relativement à la question du traitement. Telle personne ne doit-elle pas avoir le droit de refuser de se soumettre à un traitement? Il s'agit là d'une mauvaise application du principe des torts et des droits juridiques d'un jeune contrevenant devant un tribunal. Somme toute, si le juge décide de condamner un jeune à une peine d'emprisonnement d'un an ou à une amende de $1,000, il ne lui demande pas s'il accepte sa peine, ce dernier étant obligé de s'y soumettre. Car telle est la décision du tribunal. Cependant, nous avons rédigé la loi de telle façon que le jeune contrevenant doit consentir au traitement. A mon avis, il faudrait éliminer ce consentement. Je ne crains pas du tout qu'en agissant ainsi, nous limitions la liberté ou le droit des jeunes contrevenants. Ceux-ci ne devraient pas pouvoir choisir parmi les peines que, dans leur intérêt, le tribunal leur impose. Depuis deux ans que la loi existe, nous avons été à même de constater que le traitement n'est pas appliqué parce que les jeunes contrevenants refusent de s'y soumettre, ou bien parce qu'ils craignent d'accepter en présence de leurs amis. Compte tenu des valeurs douteuses répandues parmi les groupes de jeunes en conflit avec la loi, à mon avis, le moment est venu d'examiner cette exigence.

On demandera peut-être comment le traitement pourrait donner des résultats, monsieur le Président. C'est la question que j'ai posée aux juges. Comment un jeune délinquant pourrait-il bénéficier d'un traitement s'il refuse d'y consentir? Si l'incarcération est efficace, c'est que le jeune délinquant est incarcéré bon gré mal gré. Si une amende est efficace, c'est que l'huissier se présente pour percevoir l'argent. On peut penser qu'un jeune délinquant ne pourra pas bénéficier d'un traitement s'il refuse de s'y soumettre. C'est là que l'avis éclairé des gens qui oeuvrent dans le domaine est très utile. Ils disent qu'un jour ou l'autre les jeunes contrevenants voudront contribuer au traitement, qu'ils insisteront pour que la thérapie et le traitement donnent des résultats. Si seulement nous pouvions les forcer à s'y soumettre, ils en viendraient très rapidement à reconnaître, dans la plupart des cas ou dans suffisamment de cas, qu'il est préférable pour eux de jouer le jeu, qu'ils devraient essayer d'en profiter pour modifier leur échelle de valeurs et adopter un meilleur style de vie.

Je pense que nous avons commis une erreur et que l'expérience l'a démontré. Pour autant que j'ai pu le constater, le ministre n'a pas envisagé cet aspect lors de ses consultations, et je pense que nous ne devrions pas laisser passer l'occasion d'examiner les mesures comme celle-là. Peut-être le comité pourrait-il en examiner une douzaine d'autres, interroger les témoins, et ajouter les mesures voulues dans le projet de loi modificatif. Je tiens à dire au gouvernement que les consultations auxquelles il a participé étaient assez restreintes. Au comité, nous devrions recevoir les instances de tous ceux qui seront appelés à utiliser le projet de loi, pas seulement les gouvernements provinciaux, et bien sûr les forces policières, mais pas seulement elles, de façon à éliminer quantité de petites difficultés comme celle que je viens de décrire.

Je n'ai fourni qu'un seul exemple, mais si je devais en fournir un autre, je traiterais des difficultés relatives à l'examen de la décision en vertu de l'article 33. J'en ai discuté avec des gens de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec. J'ai constaté que cet article était appliqué différemment dans ces trois provinces, ce qui est normal dans un pays comme le Canada, mais les résultats ne sont pas satisfaisants dans certaines provinces. Les provinces nous exhortent à apporter des changements, de façon qu'une modification ou un examen de la décision ne donne pas lieu, comme c'est devenu par exemple le cas en Alberta, à un tout nouveau procès quand on recherche simplement en réalité un examen de la décision.

Je pourrais continuer encore longtemps à énumérer les aspects qui devraient être abordés dans le projet de loi et qui ne le sont pas, mais je m'arrête ici. Je voulais mentionner celui-là parce que je tenais à démontrer au gouvernement qu'il existe de sérieuses raisons non partisanes de ralentir l'examen au comité. Nous devrions examiner un certain nombre de sujets de préoccupation, parfaire l'ensemble des modifications et les rendre plus utiles.

• (1540)

En tant qu'expert du Règlement, monsieur le Président, vous savez mieux que quiconque ici que l'opposition aura besoin de l'appui du gouvernement pour traiter des questions qui ne sont pas incluses dans la série de modifications qui nous a été présentée. Ses fonctions obligent le président du comité à s'assurer que son comité traite des mesures présentées par le gouvernement et non pas de mesures connexes. Par conséquent, je dois demander au gouvernement son appui pour que tous les membres du comité acceptent d'élargir le champ de l'examen afin d'inclure toutes les autres questions que je sais importantes. Je crois bien pouvoir convaincre les députés du côté gouvernemental de mon point de vue si la chance nous est donnée de permettre à d'autres témoins de se faire entendre. Bon nombre de ces témoins ne se sont pas présentés parce qu'ils ignoraient que le comité allait tenir des audiences tout de suite.

Telle est ma position et tel est mon argument à propos du projet de loi. Je voudrais faire une seule autre observation. Je ne suis pas le porte-parole de notre parti concernant ce projet de loi. C'est mon collègue de York-Sud—Weston (M. Nunziata) qui l'est, mais tout comme le ministre, il ne lui est pas possible d'être présent à la Chambre pour cette étape importante de l'étude du projet de loi. Il a des critiques particulières à formuler concernant certaines des modifications proposées dans la mesure à l'étude. Je ne veux pas créer l'impression que les modifications proposées sont parfaites. Je veux entendre le ministre nous parler de la disposition permettant à un tribunal pour adolescents de prononcer des sentences de plus de trois ans. Je sais que cette disposition s'inspire du fait que dans une certaine affaire en Ontario un jeune a été condamné à trois ans seulement de détention pour un meurtre, soit la peine maximum que peut imposer un tribunal pour adolescents.

Je ne pense pas que ce résultat regrettable permette de remettre en cause la valeur de la loi. Cela résulte plutôt de la façon dont on a conduit l'affaire. Le ministre est au courant de l'affaire et en a parlé. Essayer de remédier à un non-problème en autorisant le tribunal pour adolescents à imposer de plus longues peines dans certaines circonstances, c'est enfreindre un principe fondamental de la loi, à savoir qu'on ne devrait jamais saisir un tribunal pour adolescents d'affaires criminelles qui justifient de longues peines. Je crains bien que si l'on expose le jeune accusé devant un tribunal pour adolescents au risque d'être condamné à une très longue peine, les tribunaux pour adolescents perdront une partie du caractère informel et thérapeutique qui les distingue présentement des tribunaux pour adultes.

Après tout, l'avocat représentant un jeune qui pourrait être condamné à une peine de sept, huit ou neuf ans, ce qui est très grave, même s'il estime que le jeune pourrait tirer profit d'une partie du traitement qu'il recevrait à la suite d'une telle décision, conduirait l'affaire d'une autre façon que s'il savait que la peine maximum possible est bien moindre. Je crois que cette disposition permettant d'imposer de très longues peines aura une incidence sur tous les aspects de la procédure judiciaire.

Je le répète, je suis tout à fait disposé à écouter les arguments. Le secrétaire parlementaire m'a semblé avoir très bien justifié que l'on impose une peine supérieure à trois ans de détention dans les circonstances qu'il a exposées. Si un jeune purgeant une peine de trois ans s'évade et est ramené devant le tribunal pour adolescents, on ne peut lui imposer une peine additionnelle car il purge déjà la sentence maximum. Il faudrait de toute évidence modifier la loi pour remédier à cette difficulté. Toutefois, j'aurais très peur d'une modification du droit qui permettrait à un tribunal pour adolescents d'imposer une peine si lourde à un adolescent. Encore une fois, cela risquerait de modifier le fonctionnement du tribunal.

A mon avis, de nombreux adolescents méritent des peines longues pour les actes qu'ils ont commis. Il y a de nombreux criminels endurcis dans la catégorie des 15 à 17 ans. Cependant, la solution prévue par la loi, et c'est une bonne solution, est de transférer l'affaire à un tribunal pour adultes. C'est presque invariablement ce qui se produit. Ce n'est pas arrivé, mais cela aurait dû, dans le cas qu'a cité le solliciteur général. Je préférerais trouver une solution à ce problème plutôt que changer le caractère de simplicité et la vocation thérapeutique qui sont les caractéristiques si fortes, si importantes et si utiles des tribunaux pour délinquants et qui ont été maintenues dans la loi sur les jeunes contrevenants.

La bonne nouvelle, monsieur le Président, c'est que nous n'aurons qu'un seul intervenant à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. J'ai parlé au nom de mon collègue comme au mien. Nous espérons voir rapidement adopter ces amendements. Nous regrettons que le projet de loi ait été retardé de cette façon sans bonne raison jusqu'à la dernière minute. On nous met vraiment au pied du mur. Nous ne sommes pas d'accord avec cela, mais nous sommes absolument d'accord pour un débat limité à l'étape de la deuxième lecture dans l'espoir que le gouvernement et les membres du comité qui va être créé consentiront à inviter des témoins à venir nous dire ce qu'ils pensent de toute la loi et non pas simplement des amendements qu'on a convaincu le ministre de présenter maintenant.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat très important sur la Loi sur les jeunes contrevenants et sur les modifications que le gouvernement a proposées. J'ai eu l'honneur de participer au débat sur le projet de loi C-61, la version initiale de la Loi sur

les jeunes contrevanants, aux étapes des deuxième et troisième lectures, en 1981 et en 1982. J'ai participé par ailleurs aux délibérations du comité permanent de la justice et des questions juridiques devant lequel le solliciteur général, le député de York-Centre (M. Kaplan), a comparu pour défendre le projet de loi. Nous avons eu l'occasion d'améliiorer cette mesure pendant ces audiences.

Je tiens à rappeler aux députés que le projet de loi présenté au comité ne prévoyait pas de limite d'âge uniforme dans la définition du jeune contrevenant. C'est le député de York-Centre qui a proposé au début des délibérations du comité un amendement prévoyant une limite d'âge uniforme de 18 ans. C'était une motion importante, et nous l'avons appuyée. Je suis heureux que le gouvernement ait résisté aux pressions exercées par certaines provinces pour essayer de faire abaisser cette limite d'âge à 17 voire à 16 ans. C'est très important lorsqu'on songe que dans la province de Québec et du Manitoba, la limite d'âge est de 18 ans depuis plusieurs années. En abaissant cette limite, on aurait contrecarré les tentatives des provinces de s'occuper des jeunes dans les limites de leur compétence.

Je m'inquiète de voir que la deuxième lecture de ce projet de loi a été retardée jusqu'à présent alors qu'il ne reste plus qu'un mois avant l'ajournement d'été. Lorsque le ministre a proposé la première lecture du projet de loi à la Chambre, moi et mes collègues de l'Opposition officielle avons dit que nous étions disposés à l'étudier soigneusement mais pas à retarder son étude du comité. Parce que la deuxième lecture en est proposée aussi tardivement, les chances que l'étude du projet de loi soit terminée avant le congé d'été sont évidemment bien minces. Nous devrons sûrement prendre le temps de consulter les groupes qui sont actifs dans le domaine de la délinquance juvénile et qui ont le droit de se faire entendre. Nous devrons prendre le temps de bien mener ces consultations. Je répète, monsieur le Président, que cela ne veut pas dire nécessairement des retards excessifs. Cela veut dire bien faire notre travail de députés et donner une tribune à ces groupes que la mesure législative intéresse et préoccupe.

Je le dis parce qu'il est clair qu'un certain nombre de préoccupations qui ont été soulevées par ces groupes et par des particuliers qui sont actifs dans le domaine de la délinquance juvénile ne se reflètent pas dans les modifications que le ministre a déposées. Mon collègue le député de York-Centre en a mentionné quelques-unes. Je voudrais à mon tour traiter de deux ou trois autres sujets de préoccupation. Par exemple, la Loi sur les jeunes contrevenants ne permet pas d'accorder une libération conditionnelle avec une ordonnance de probation. C'est discriminatoire envers les jeunes étant donné que les adultes accusés en vertu de lois fédérales, y compris le Code criminel, y ont droit. Je propose de remédier à cette omission au cours de nos délibérations. D'autre part, nous devons examiner très attentivement l'article 22 concernant le traitement. Les membres du comité permanent de la justice et le solliciteur général ont reçu les instances de la clinique du tribunal de la famille de London. Cet organisme a fait valoir qu'en pratique, les dispositions selon lesquelles il faut obtenir le consentement d'un jeune avant de commencer son traitement, n'ont pas donné les résultats qu'on en espérait. Nous devons entendre les témoignages, non seulement de ce groupe de London, mais également d'autres experts et surtout des personnes qui ont présenté des mémoires au comité, il y a trois ans, pour exhorter le gouvernement à demander le consentement de l'intéressé. Si je me souviens bien, la *Canadian Psychological Association* a demandé que le traitement ne soit pas imposé, mais dispensé avec le consentement du jeune. En pratique, cela n'a pas marché. En Ontario, par exemple, au cours des deux premières années de la mise en oeuvre de la Loi sur les jeunes contrevenants, six jeunes seulement ont accepté de subir un traitement si bien que le tribunal a dû prendre d'autres mesures. Six seulement. La loi ne visait certainement pas à réduire le nombre des bénéficiaires de ces traitements. Je parle de traitement, car cela s'applique à toutes sortes de problèmes, qu'il s'agisse de difficultés d'apprentissage ou de troubles psychologiques ou psychiatriques. Ce sont des domaines auxquels nous devrions consacrer des ressources suffisantes et il est certain que nous allons devoir examiner avec soin les instances présentées sur ce point particulier.

• (1550)

De même, des décisions des tribunaux ont conduit à remettre en cause certaines dispositions de la loi. Par exemple, au Manitoba, un tribunal a estimé qu'un jeune ne pouvait pas instruire son avocat sans l'aide de ses parents. Cette décision a été critiquée et jugée peu raisonnable par de nombreuses personnes travaillant dans le domaine de la justice juvénile. Ainsi, il pourrait s'agir d'un jeune de 17 ans inculpé de conduite en état d'ébriété. Il n'est pas raisonnable de dire qu'une telle personne n'est pas libre et capable d'instruire son avocat. Pourtant, le projet de loi qu'on nous propose ne parle pas de cela.

Voilà quelques points pratiques que la mesure législative n'envisage pas. Il est certain qu'elle s'attaque à d'autres objections qui avaient été formulées. Dans certains cas nous allons nous opposer vigoureusement aux dispositions du projet. Elles sont rétrogrades. Par exemple, tandis que l'adoption de la loi en 1982 représentait un progrès appréciable et obtenait l'approbation unanime de tous les partis à la Chambre, dans quelques domaines, nous avons effectivement regressé par rapport à l'ancienne Loi sur les jeunes délinquants. Je voudrais citer quelques exemple, car c'est précisément dans ces domaines que le gouvernement propose d'affaiblir davantage la protection accordée aux jeunes. Aux termes de la Loi sur les jeunes délinquants adoptée en 1908, il était impossible et illégal d'emprisonner des jeunes de 12 et 13 ans avec des adultes. On se rendait compte qu'on aurait vraiment tort de mêler jeunes et adultes dans des prisons destinées aux adultes. L'article 7 de la Loi sur les jeunes contrevenants le permettait. De nombreux témoins s'y sont opposés. J'ai proposé un amendement au projet de loi précédent, mais il a été rejeté. Dans le projet de loi à l'étude, le gouvernement diminue encore davantage la protection accordée aux jeunes et permet qu'un plus grand nombre d'entre eux entrent en contact avec de jeunes adultes. Cette mesure est rétrograde, à notre avis.

En outre, la Loi sur les jeunes délinquants ne prévoyait pas le transfert de jeunes de plus de 18 ans des maisons de correction pour les jeunes aux prisons pour adultes. L'ancien ministre, dans sa sagesse, a décidé de mitiger ces dispositions de la loi et en 1982, il a autorisé l'incarcération des jeunes condamnés à titre de jeunes contrevenants dans des prisons pour adultes. C'était encore une mesure rétrograde. Le gouvernement propose maintenant dans cette mesure modificatrice d'incarcérer les jeunes non seulement dans les prisons provinciales, mais également dans les pénitenciers fédéraux. Il ne s'agit certes pas d'une initiative progressiste pour les jeunes et la justice qui leur est rendue au Canada.

Nombre d'entre nous ont constaté avec soulagement que le gouvernement ne s'attaquait pas au principe fondamental du projet de loi. Le principe fondamental de la Loi sur les jeunes contrevenants est éclairé et progressiste. Toutefois, comme l'a déclaré le président de la *Criminal Lawyers Association*, à Toronto, M. Earl Levy, elle n'est pas sans lacunes. Nous reconnaissons tous qu'elle peut être améliorée. Ce qui préoccupe le plus les spécialistes, c'est que les peines de placement sous garde augmentent considérablement en vertu de la loi. Au lieu de contribuer à réduire le nombre de jeunes placés sous garde, en milieu ouvert ou fermé, la loi a eu l'effet inverse. En Ontario, le nombre de jeunes placés sous garde a augmenté de quelque 200 p. 100.

Une autre tendance troublante que révèle ce projet de loi, c'est que les criminels de 16 et 17 ans sont maintenant condamnés en tant que jeunes contrevenants à des peines d'emprisonnement plus longues que celles que leur aurait imposées un tribunal pour adultes, pour les mêmes délits, avant l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ironiquement, le projet de loi, qui devait décourager l'emprisonnement des jeunes au profit de solutions de rechange, a suscité un accroissement considérable du nombre de jeunes placés sous garde. L'un des amendements proposés par le gouvernement vise à régler ce problème, mais il y a une raison plus grave, plus importante à l'imposition de ces peines de garde dont je voudrais parler maintenant. Dans ce projet de loi, on compte beaucoup sur la collaboration du gouvernement provincial pour proposer des solutions de rechange à l'incarcération. On n'en a pas encore proposé. Les ressources qui sont absolument nécessaires pour veiller à ce que l'emprisonnement soit seulement utilisé en dernier ressort pour être efficace n'ont pas été fournies au système judiciaire qui s'occupe des jeunes. Lorsqu'un juge doit décider du sort d'un jeune qui a enfreint la loi, le seul choix qu'il a bien souvent, c'est de le placer sous garde ou de lui accorder une libération conditionnelle. Cela contredit le principe fondamental et l'objet de ce projet de loi. Cela constitue une très sérieuse condamnation de cette loi et ni la Chambre ni le gouvernement fédéral ne peut rien y faire directement. J'espère, en tous cas, que le gouvernement reconnaîtra ce problème et travaillera de concert avec les provinces et les territoires pour consacrer des ressources supplémentaires aux solutions de rechange. Dans de trop nombreux cas, on n'approuve que pour la forme la règle du placement sous garde en dernier recours.

Un autre problème est la charge de travail très lourde des agents de probation. Elle les empêche d'intervenir de façon efficace dans les problèmes économiques, sociaux et familiaux. Le problème sous-jacent, cependant, est que les provinces n'offrent pas encore un éventail de solutions de rechange pour assurer la réintégration des jeunes.

• (1600)

Je ferais remarquer aussi qu'il est essentiel, en tout ce qui concerne la justice pour les jeunes, de ne pas se limiter à la façade du système, si j'ose dire, mais de reconnaître que l'objectif fondamental dans le domaine des relations entre les jeunes et la loi, des jeunes qui enfreignent la loi, est de les empêcher de le faire. Nous reconnaissons, en tant que société, nombre de raisons qui poussent les jeunes à ne pas respecter la loi. Pourtant, nous refusons de prendre les mesures qui s'imposent face à ces problèmes. Nous refusons de prendre les mesures préventives qui ont été souvent recommandées pour empêcher les jeunes de commettre des actes criminels.

On a effectué un grand nombre d'études. J'en signalerai une, réalisée par le comité sénatorial de la santé, du bien-être et de la science, intitulée *L'Enfant en péril*. On y décrit toute une série de mesures qui pourraient être prises pour empêcher les actes criminels chez les jeunes. On signale dans ce rapport, par exemple, qu'il faut remonter avant la naissance. Il faut tenir compte de la malnutrition de la mère enceinte, des abus en période de grossesse, du syndrome alcoolique foetal, de l'effet du tabac et de la tension émotionnelle prénatale et bien sûr du régime alimentaire et des troubles du métabolisme possibles.

Il est essentiel aussi d'examiner attentivement les ressources disponibles pour faire face aux difficultés d'apprentissage. Combien de jeunes incarcérés dans des installations de garde pour jeunes s'y trouvent parce que personne n'a détecté chez eux une difficulté d'apprentissage qui les a poussés dans de nombreux cas jusqu'à la frustration et au désespoir et, finalement, à la violence et au crime.

L'étude du Sénat démontre très clairement les effets de la carence affective. De nombreuses études sur les délinquants adultes ont démontré que, presque sans exception, ceux qui recourent à la violence ont été traînés d'un foyer d'adoption à l'autre, viennent de foyers brisés, et n'ont tout simplement pas reçu des ressources suffisantes dans leur jeunesse. Ce sont souvent des enfants qui n'ont pas été désirés, qui ont été placés à plusieurs reprises dans des foyers, et qui presque toujours sont passés d'infractions mineures à des délits majeurs.

Il y a toute la question de l'enfance maltraitée et de la façon dont notre société s'occupe de la violence sexuelle et physique contre les jeunes. Nous affectons des ressources tout à fait insuffisantes à la détection des sévices contre les enfants et ensuite à leur traitement. Dans le domaine des soins aux enfants, nous avons des ressources grandement insuffisantes. Je sais que mon collègue de Vancouver-Est, qui est à la Chambre aujourd'hui, a fait un excellent travail en faisant pression auprès du gouvernement pour qu'il décide de reconnaître les conséquences d'une insuffisance de ressources dans le domaine du traitement de l'enfance au profit de nos jeunes et en fin de compte de la justice de l'enfance.

Que dire de la violence dans les médias, de la violence à la télévision, de la violence dans les jeux vidéo? Je suis persuadé que le Président a visité ces halls vidéos où les jeunes, debout devant des machines, tirent en forcenés, comme de jeunes Rambo, sur d'autres êtres humains. Quel genre d'exemple est-ce que cela donne? Mon Dieu, il faut reconnaître que ces machines qui donnent des notes en prime pour les morts ne doivent pas être encouragées dans notre société, mais plutôt découragées.

On estime que l'enfant moyen, au cours de son enfance, va voir à la télévision 13,000 à 14,000 morts, qu'il s'agisse de dessins animés ou d'autres émissions télé. J'ai été choqué récemment de voir à la télévision ce qu'on appelle la lutte professionnelle, où des armoires à glace s'amusent à piétiner l'adversaire, à l'assommer, à l'abreuver de coups. Quelle sorte d'exemple de violence irréfléchie cela donne-t-il à nos jeunes? Faut-il s'étonner qu'il y ait tant de violence dans notre société quand elle a la faveur de la télévision en heure de pointe?

Finalement, il faut se pencher sur les causes économiques sous-jacentes au crime, spécialement chez les jeunes. Il y a un lien incontestable entre la pauvreté et la délinquance juvénile. Je pourrais en donner de nombreuses preuves, mais j'aimerais citer un passage du rapport *Enfants pauvres*. Je l'avais déjà fait dans mon discours de deuxième lecture du projet de loi initial, le 15 avril 1981, à la page 9319 du hansard. Il dit ce qui suit:

> Naître pauvre, c'est faire face à de plus grands risques de mauvaise santé—que ce soit pendant l'enfance, l'adolescence ou toute la vie adulte. Naître pauvre, c'est avoir moins de chances que d'autres de terminer l'école secondaire, et encore moins d'aller à l'université.
>
> Naître pauvre, c'est courir un plus grand risque de se voir déclarer délinquant pendant l'adolescence et, dans ce cas, d'être envoyé en maison de correction. Naître pauvre, c'est avoir toutes les chances contre soi dès la naissance, et passer toute sa vie à essayer de remonter le courant. Naître pauvre est injuste pour les enfants. Naître pauvre, c'est courir un plus grand risque de se voir déclarer délinquant pendant l'adolescence et, dans ce cas, d'être envoyé en maison de correction. Naître pauvre, c'est avoir toutes les chances contre soi dès la naissance, et passer toute sa vie à essayer de remonter le courant. Naître pauvre est injuste pour les enfants.

On n'a jamais dit aussi vrai. On parle de réduire le nombre d'agressions parmi les jeunes, et pourtant on refuse de s'attaquer à leurs causes. On ne veut pas reconnaître que la pauvreté en elle-même est un crime dont sont victimes certains Canadiens.

Je veux souligner plus particulièrement les terribles conditions auxquelles les jeunes autochtones du pays doivent faire face. Les membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques et le solliciteur général ont reçu une lettre du chef Edward Anderson qui dirige l'*Anishinaabe Child and Family Services Inc.*, au Manitoba. Le chef Anderson signale qu'il y un nombre démesuré de jeunes autochtones parmi les accusés et les personnes incarcérées qu'il s'agisse des jeunes délinquants ou des adultes. Les maisons de correction pour jeunes, les prisons et les pénitenciers regorgent d'Indiens. Comme le chef Anderson le fait remarquer, très peu de gens font un lien entre cette disproportion et l'histoire des peuples Indiens.

Il signale que depuis quatre générations, les enfants indiens sont placés en grand nombre dans des internats, des foyers nourriciers, des foyers de groupe, des établissements d'aide à l'enfance et des centres de détention. Il est temps que nous nous envisagions des solutions réalistes pour les jeunes autochtones. Lorsqu'ils ont affaire au système judiciaire, les autochtones doivent traiter avec des avocats de la Couronne, des avocats, des juges et des agents de probation qui ne sont pas Indiens. Ils sont, par la suite, envoyés dans des établissement de garde en milieu ouvert ou fermé dont les employés ne sont pas indiens.

Comme le chef Anderson le précise, trop souvent, ces établissements, au lieu d'inculquer le respect de la loi et de l'ordre aux jeunes autochtones, ne font qu'engendrer l'amertume et l'hostilité. Au fil des ans, les autochtones ont demandé à de nombreuses reprises qu'on mette à leur disposition un plus grand nombre d'organismes et de services acceptables sur le plan culturel, mais en vain, jusqu'à maintenant. J'estime essentiel que nous prêtions l'oreille aux craintes du chef Anderson et d'autres représentants des autochtones au Canada au sujet de l'échec du système judiciaire pour les autochtones du pays.

D'autres sujets d'inquiétude ont été soulevés par certains des principaux groupes actifs dans le domaine de la justice pour les jeunes délinquants. Le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse a dit souscrire sous certaines réserves aux modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, mais il a reconnu qu'un certain nombre de graves problèmes se posent. Il propose, par exemple, que nous examinions très sérieusement la question du droit d'un jeune contrevenant à retenir les services d'un avocat sans l'intervention d'un adulte. Les membres de ce conseil se sont également dits inquiets de l'absence de programes convenables pour les jeunes, surtout pour régler les problèmes propres aux contrevenantes.

La Société John Howard a signalé certains sujets de préoccupation soulevés par la mesure, tout en souscrivant en principe à son objectif général. Elle s'est dite préoccupée par les dispositions permettant le cumul de sentences consécutives de plus de trois ans dans le cas de jeunes qui commettent des infractions subséquentes tout en purgeant déjà une sentence. La société s'inquiétait également au sujet de la voie à suivre pour décider de manière plus explicite quels cas de jeunes contrevenants devraient être réexaminés pour voir s'il y a lieu que l'intéressé soit jugé par un tribunal pour adultes.

Il est une autre source de préoccupation que je veux signaler, qui ne découle pas directement de la mesure à l'étude, mais plutôt de son aplication; il s'agit de la pratique d'au moins deux provinces, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, de traiter les jeunes âgés de 16 et 17 ans différemment de ceux âgés de moins de 16 ans. Cette façon de procéder crée un double système de justice pour les jeunes. Encore une fois, elle nuit au principe et aux objectifs de la mesure.

Nous avons décelé d'autres sources de difficultés dans cette mesure que nous examinerons très certainement en profondeur lors des audiences du comité. J'avertis le gouvernement qu'il doit supprimer du projet de loi la disposition fort mal venue selon laquelle un adolescent n'aurait plus besoin de renoncer par écrit à son droit de consultation. La modification proposée prive l'adolescent d'une protection fondamentale de ses droits. Nous allons nous opposer farouchement à cette disposition.

• (1610)

D'autre part, nous nous réjouissons de la proposition gouvernementale selon laquelle le témoignage d'un enfant de moins de 12 ans n'aurait plus besoin d'être corroboré. Bien entendu, cette exigence ne s'applique pas dans le cas d'un adulte qui est accusé, en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. Cette disposition a effectivement donné lieu à des problèmes, dans le cas d'adolescents accusés d'avoir commis un délit à l'égard d'un enfant de moins de 12 ans. En l'absence de preuve médicale ou autre qui corrobore la déposition de l'enfant, il fallait abandonner la poursuite. À titre d'exemple, si un enfant de 10 ou 11 ans a subi les assauts sexuels d'un adolescent et qu'il n'existe aucune preuve à l'appui de son témoignage, il ne peut, en l'occurrence, y avoir de condamnation. Par conséquent, je suis heureux de la modification que propose le gouvernement dans ce domaine.

Enfin, notre parti exhorte le gouvernement à mettre des ressources suffisantes à la disposition des provinces afin qu'elles aient de véritables solutions de rechange à l'incarcération. Je le répète, bien que la loi tende en principe à réduire le nombre des adolescents incarcérés, les provinces n'y donnent pas suite parce qu'elles ne sont pas disposées à débloquer les crédits nécessaires. Je répète que nous devons aborder l'aspect prévention et nous abstenir de prendre des mesures qui auraient pour effet de saper les principes de base de la loi qui est fondamentalement une loi progressiste.

Il existe des dispositions permettant le transfert devant un tribunal ordinaire des causes des jeunes contrevenants accusés de délits graves lorsqu'elles ne peuvent pas être adéquatement traitées en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il s'agit en fait de la soupape de sûreté du système et il n'a jamais été suggéré que cette soupape soit éliminée. Il est également évident que l'on ne veut pas non plus amoindrir les mesures de protection offertes aux jeunes dont le cas est traité aux termes de la loi.

Un autre sujet d'inquiétude soulevé par les modifications réside dans l'allègement des dispositions relatives à la tenue des dossiers, par exemple, pour ce qui est des empreintes digitales et des photographies, dispositions qui avaient d'ailleurs fortement été critiquées dans la loi actuelle. Nous voudrons également des explications sur ce point.

Je connais peu de lois qui ont une telle importance ou qui sont plus lourdes de conséquences sur la vie des habitants de notre pays que la Loi sur les jeunes contrevenants. Depuis des décennies, voire des centaines d'années, la criminalité chez les jeunes est sujet de préoccupation. Je me souviens d'un passage de Socrate qui disait, il y a plus de 2,000 ans:

> Nos jeunes ont acquis le goût du luxe, ils n'ont plus de manières, ils n'ont plus aucun respect pour l'autorité ni pour les vieillards. La plupart des enfants sont de véritables tyrans. Ils ne se lèvent plus lorsqu'un adulte entre dans une pièce . . . Ils engloutissent plus qu'ils ne mangent, ils tyrannisent leurs maîtres.

De telles préoccupations ont été exprimées il y a déjà bien longtemps. J'espère que nous, au Parlement et en tant que pays, sommes bien conscients qu'il n'y a pas de tâche plus importante que de s'occuper des priorités de nos jeunes. Les membres de mon parti et moi-même ferons tout en notre pouvoir au cours de l'examen des modifications qui nous sont présentées pour garder un tel objectif à l'esprit. Nous proposerons sans aucun doute des modifications en vue d'atteindre cet objectif.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de mettre la question aux voix . . .

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Kenora—Rainy River (M. Parry)—Les mines—La fermeture de la mine Griffith *a*) L'invitation faite au ministre le priant de visiter Ear Falls. *b*) Les perspectives d'emploi dans la région; l'honorable député de Bow River (M. Taylor)—La sécurité routière—Le matériel et les normes concernant les autobus scolaires; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—Le revenu national—L'argent dépensé dans le cadre du projet de recherche sur les Holsteins.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS, LE CODE CRIMINEL, LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS ET LA LOI SUR LES PRISONS ET LES MAISONS DE CORRECTION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-106, tendant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, le Code criminel, la Loi sur les pénitenciers et la Loi sur les prisons et les maisons de correction, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les porte-parole des différents partis ont discuté de l'emploi du temps pour le restant de la journée. Tous les intéressés sont donc au courant. Je crois que si vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour déclarer qu'il est maintenant 17 h 00, nous pourrions passer tout de suite aux mesures d'initiative parlementaire et en faire l'étude.

M. Kaplan: Monsieur le Président, on dirait que le gouvernement accorde maintenant plus d'importance aux mesures d'initiative parlementaire qu'il ne le faisait naguère. Nous amorçons cette période de la journée alors qu'il n'est que 16 h 15.

Il est intéressant de noter que si nous passons à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, c'est parce qu'il n'y a plus de mesures d'initiative gouvernementale à l'ordre du jour. Quand on pense à toutes les choses . . .

Des voix: Règlement.

M. Kaplan: . . . que le gouvernement avait dit vouloir faire une fois arrivé au pouvoir, voici qu'au beau milieu d'une bonne journée de travail on ne trouve plus aucune mesure au menu législatif que le gouvernement soit prêt à mettre à l'étude. Je donne mon consentement unanime, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre.

M. Lewis: Je ferai remarquer en toute déférence, monsieur le Président, que nous avons étudié deux articles à l'ordre du jour aujourd'hui, le projet de loi de l'impôt sur le revenu et les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous aurions pu en discuter plus longuement, mais nous avons jugé important de renvoyer ce projet de loi au comité.

Nous étions prêts, et le sommes toujours, à mettre à l'étude le projet de loi C-98 sur l'exonération de droits. Nous avons cependant estimé suffisant d'étudier les deux mesures à l'ordre du jour aujourd'hui sans mettre ce dernier projet de loi en délibération, car son étude exige une certaine connaissance de ce domaine de la loi. Nous n'avons pas voulu abuser de notre privilège en le mettant à l'ordre du jour. Voilà pourquoi nous passons à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

L'OPPORTUNITÉ DE PERMETTRE LA RESTRUCTURATION DU FARDEAU DE LA DETTE

M. Albert Cooper (Peace River) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la *Loi sur le crédit agricole* afin de permettre à la Société du crédit agricole de restructurer le fardeau de la dette des agriculteurs canadiens qui peuvent prouver qu'ils sont de bons gestionnaires et qui sont en difficulté à cause d'éléments ou d'une conjoncture économique qui échappent à leur contrôle, en

1. permettant à la Société du crédit agricole de reporter, durant une période donnée et sans intérêts ou frais, une partie de la dette qu'elle détient de gestionnaires agricoles qui ont prouvé leur compétence, et

2. permettant à la Société du crédit agricole d'accorder des garanties de prêt à des prêteurs du secteur privé, à condition que le prêteur privé réduise d'un minimum donné la dette qu'il détient et qu'il puisse prouver que le flux de l'encaisse de l'agriculteur est suffisant pour que celui-ci puisse effectuer les nouveaux paiements moins élevés résultant de la réduction du principal.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de débattre ma motion qui, pour l'essentiel, vise à traiter de l'un des problèmes qu'éprouvent les agriculteurs, soit celui de leur endettement. Si j'ai proposé cette motion, c'est que le secteur agricole, sûrement dans la région de Rivière-la-Paix et vraisemblablement un peu partout au Canada, éprouve de très graves difficultés. En gros, ces difficultés proviennent de quatre causes. Tout d'abord, nous avons été victimes de la sécheresse dans la région de Rivière-la-Paix et dans certaines parties de l'ouest du Canada. Les agriculteurs de ces régions ont obtenu de très maigres récoltes. Ils ont vu leurs encaisses et leurs revenus baisser, de sorte qu'ils sont maintenant assez démunis.

Le gouvernement fédéral est intervenu en ce domaine et est venu en aide à nos agriculteurs de la région de Rivière-la-Paix selon une formule basée sur la superficie. Bien que cette aide ait été très utile, il aurait pu faire davantage. Quant à moi, j'aurais préféré, tout comme les agriculteurs, une aide accrue. Je sais que le gouvernement aurait voulu faire davantage. Les agriculteurs, c'est un fait, reconnaissent que le gouvernement s'est penché sur leurs difficultés et a pris des mesures pour y remédier.

Le deuxième problème qu'éprouvent les agriculteurs de ma région et d'ailleurs est plus difficile, car il est lié à toute la question des prix internationaux. Il résulte essentiellement de la bataille que se livrent présentement la Communauté économique européenne et les États-Unis au sujet des subventions versées aux producteurs agricoles. Il s'en est suivi une baisse considérable du prix des denrées agricoles et, encore une fois, nos agriculteurs sont aux prises avec une très grave situation. L'année dernière, c'était la sécheresse et cette année, ce sont les prix. La situation de bon nombre d'agriculteurs est évidemment très grave.

• (1620)

Le troisième élément qui vient à l'esprit concerne les coûts de production. Les agriculteurs ont dû faire face aux hausses de prix des engrais, des produits chimiques et de diverses pièces d'équipement et de machines. Si l'on tient compte de toute la série des coûts de production, si on y ajoute les prix internationaux et ensuite la sécheresse de l'année dernière, il en résulte une situation très grave pour bon nombre d'agriculteurs. Dans la région de la Paix, en particulier, c'est certainement le cas.

Le quatrième élément dont je vais parler est celui sur lequel mon projet de loi d'initiative parlementaire porte vraiment; il s'agit du problème de la dette de bon nombre d'agriculteurs. Il y a quelques années, à la fin des années 1970, nous avons constaté, dans ma région, que les prix montaient rapidement. Tout allait très bien. Par conséquent, on a demandé à bon nombre de mes agriculteurs d'étendre leurs activités. L'argent ne manquait pas. Les banques et la Société du crédit agricole ne demandaient qu'à prêter. De nombreux agriculteurs ont donc entrepris d'étendre leurs activités et ils se sont retrouvés dans une situation extrêmement délicate, fortement endettés, et ils n'auraient peut-être pas eu de problèmes si l'inflation avait continué et si le prix des produits agricoles avait continué à monter. Les agriculteurs auraient pu continuer à vivre comme avant sans trop de difficultés. Mais, peu après 1980, les prix

ont baissé brusquement. Au lieu de continuer à monter, comme de nombreux agriculteurs l'avaient parié, les prix ont commencé à tomber. Il y a donc le prix des produits agricoles en baisse, les coûts de production qui ont continué à monter et les prix internationaux qui ont chuté récemment. Tout cela a abouti à une situation très grave qui menace de nombreux agriculteurs.

Le gouvernent a évidemment essayé de s'attaquer à ces problèmes. Il a parlé d'aide aux victimes de la sécheresse. De plus, le premier ministre (M. Mulroney) a soulevé récemment au Sommet la question des prix internationaux. A ma connaissance, c'était la première fois que cela se produisait. Il en résulte que l'agriculture occupe une place plus importante à la Chambre et dans l'esprit des députés et du gouvernement, ce qui est encourageant. J'aimerais que cela continue.

Le gouvernement a également essayé de régler la question du coût de la production. Il a en effet annoncé pas plus tard que le mois dernier la suppression des taxes fédérales d'accise et de vente sur les carburants. C'est une sorte de solution tampon pour les agriculteurs. Essentiellement, le gouvernement s'emploie à régler un grave problème. Il s'engage dans plusieurs voies. Il cherche à régler la question du coût de production et des prix internationaux. Il veut régler le problème des fléaux de la nature, et il a proposé dernièrement à ce sujet un programme sur la sécheresse. En sus de tout cela, le gouvernement examine la question de l'assurance-récolte qu'il cherche à adapter aux circonstances. Nous savons que se poursuivent les pourparlers entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et la collectivité agricole.

Il reste toutefois une question qui me préoccupe, et c'est la question de la dette agricole. C'est ce qui explique que j'aie présenté la motion à l'étude. Nous avons beau examiner certaines des causes et certains des problèmes, et proposer diverses solutions, malheureusement, il demeure qu'un grand nombre d'agriculteurs seront encore affligés d'une dette énorme et, compte tenu des circonstances actuelles, ne pourront envisager l'avenir qu'avec grand pessimisme. Ils se prévaudront bien de quelques-uns de ces programmes qui les aideront dans une certaine mesure. Toutefois, tant qu'ils seront aussi lourdement endettés, leur situation restera très précaire et bon nombre d'entre eux risqueront la faillite, ou la saisie de leurs biens, ou, d'une façon ou d'une autre, se verront obligés de renoncer à l'agriculture.

Ma motion d'aujoud'hui comporte deux éléments. Le premier est essentiellement un système de report auquel on pourrait recourir dans certains cas. J'ai précisé ces cas. Si je l'ai fait, c'est que je ne crois pas qu'un gouvernement doive s'occuper d'un agriculteur qui gère mal son exploitation et qui néglige de faire le nécessaire pour retomber sur ses pieds. Or ce genre d'agriculteur est en minorité. En réalité, la grande majorité de nos agriculteurs sont de bons gestionnaires. Ce sont des gens laborieux qui font de leur mieux pour faire tourner leur entreprise en dépit des difficultés éprouvées. En quelques mots, je propose que la Société du crédit agricole soit autorisée à reporter, pendant une période donnée et sans intérêts ou frais, une partie de la dette qu'elle détient de gestionnaires agricoles, jusqu'à ce que leur situation s'améliore. Le montant reporté est de nouveau intégré à la formule après ce temps et l'agriculteur recommence à payer les intérêts et les frais qui courent sur sa dette.

Une partie de ma motion propose que le gouvernement permette à la Société du crédit agricole de restructurer le fardeau de la dette des agriculteurs canadiens qui peuvent prouver qu'ils sont de bons gestionnaires et qui sont en difficulté à cause d'éléments ou d'une conjoncture économique qui échappent à leur contrôle. Les risques sont donc assez limités. La raison en est que le gouvernement n'a rien à voir dans les entreprises d'agriculteurs qui ne savent pas gérer leurs propres affaires.

Le deuxième élément est qu'un grand nombre de nos agriculteurs ne traitent pas exclusivement avec la Société du crédit agricole ou ne s'y connaissent pas en crédit agricole mais sont quand même endettés. Je propose que la Société du crédit agricole offre une forme de garantie de prêt afin de permettre aux prêteurs privés de conclure le même genre d'entente. Les motifs qui justifient la motion sont très simples. Nous sommes dans une situation difficile. Les agriculteurs sont frappés de tous les côtés. Je sais que le gouvernement pare à autant de problèmes qu'il le peut et qu'il obtient de bons résultats. Il y a cependant des questions que je voudrais voir examiner sérieusement et l'une d'elles est forcément l'endettement agricole.

Je vois que j'ai épuisé mon temps de parole. Je veux laisser à d'autres la possibilité de prendre part au débat. Je suis content d'avoir pu présenter une proposition qui, à mon avis, aiderait de nombreux agriculteurs de notre région et de tout l'ouest du Canada.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir dans le débat sur la motion du député de Peace River (M. Cooper). La motion se divise en deux parties. La première vise à permettre à la Société du crédit agricole de reporter une partie de la dette qu'elle détient. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que le député d'Algoma (M. Foster) a fait une proposition semblable à la Chambre, il y a quelque temps. Le parti conservateur l'a malheureusement fait échouer. Nous espérons que l'étude de cette motion aujourd'hui signale un changement d'attitude de la part du gouvernement et que les collègues conservateurs du député, contrairement à ce qu'ils ont fait cette fois-là, vont permettre que cette excellente motion soit mise aux voix afin que nous puissions en poursuivre l'examen.

Le second volet de la motion vise à permettre à la Société du crédit agricole d'accorder des garanties de prêt à des prêteurs du secteur privé moyennant la réduction d'un minimum donné de la dette qu'il détient, et ainsi de suite. Même si cela semble aussi avantageux il se pose quelques problèmes que je voudrais soumettre à la Chambre. D'abord, nous devrions tous nous rappeler que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté il n'y a pas longtemps un budget où il proposait une mesure qu'il juge révolutionnaire, «l'hypothèque basée sur le prix des produits agricoles». Nous nous souvenons tous que durant le débat sur le budget, quand le ministre des Finances a annoncé le programme des hypothèques basées sur le prix des produits agricoles en affirmant qu'il règlerait les problèmes de bien des agriculteurs, tous les députés conservateurs avaient applaudi. Je suis certain que Votre Honneur s'en souvient. Or il s'avère que le programme en question a été, pour le moins, un échec. Comme il faut soigner son langage à la Chambre, je m'abstiens d'utiliser le terme qui convient.

• (1630)

La Fédération canadienne de l'agriculture a publié un document concernant le programme en question. C'est une étude très poussée. Je dirais que la Fédération ne se montre pas très favorable à la mesure. Je voudrais d'ailleurs citer quelques passages du document. Voici ce qu'on y lit:

. . . le programme des hypothèques basées sur le prix des produits agricoles n'est vraiment pas une façon de venir en aide aux agriculteurs les moins avantagés.

C'est drôle, parce que le ministre des Finances avait justement affirmé le contraire. Enfin, le document dit encore ceci:

Les fonds prévus dans le budget du 26 février 1986 pour le programme de la SCA, représentent difficilement une aide financière pour les agriculteurs. Il s'agit d'un programme de prêts à l'intérieur d'un programme de prêts où, dans la meilleure des hypothèses, les créances seront remboursables au taux de la Société du crédit agricole plus 2 p. 100.

J'en suis venu à la conclusion cet après-midi que le député de Peace River répudiait sans réserve le programme d'hypothèques basées sur le prix des produits agricoles qui était censé résoudre tous les problèmes mentionnés dans la motion du député. Je suis heureux de constater qu'il n'y a pas que les députés de l'opposition qui avaient prévu que le programme en question serait ce qu'il est réellement—beaucoup de paroles et rien de plus—mais voilà que le député de Peace River constate également que la mesure est tout à fait insuffisante. Je suis heureux qu'il partage ainsi le point de vue de mes collègues et le mien.

Monsieur le Président, vous vous souviendrez sans doute que le chef de l'opposition . . .

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et moi-même avons l'habitude de collaborer. C'est un homme très capable. Je me demande s'il n'est pas en train de me faire dire beaucoup plus que je n'en ai dit. J'ai tenu à le signaler à la présidence et aussi au député lui-même. Il est en train de déformer quelque peu ce que j'ai dit.

M. Clark (Brandon—Souris): C'est une interprétation très libérale.

Le président suppléant (M. Paproski): Restons-en là.

M. Boudria: Votre Honneur reconnaît certainement que le recours au Règlement du député n'en est pas un, même si ce qu'il dit est intéressant. Si j'ai bien compris, il n'est pas tout à fait mécontent du programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. J'affirme pour ma part qu'il ne l'appuie pas entièrement non plus puisqu'il pense que nous avons besoin de toutes les nouvelles mesures qu'il a proposées aujourd'hui dans sa motion. Je suis d'accord avec lui; nous avons besoin des ces autres mesures. Nous en avons besoin parce que le ministre des Finances n'a rien fait dans son budget pour résoudre les problèmes.

Les députés se rappelleront probablement que le chef de l'opposition avait formé l'année dernière le groupe de travail sur l'agriculture du caucus libéral national. Ce groupe de travail, dirigé de façon très compétente par le député d'Algoma (M. Foster), a voyagé dans le Canada et présenté des rapports. Je voudrais citer un passage suivant du rapport présenté par les membres ontariens du groupe de travail:

La majorité, soit 16 groupes agricoles, recommandent des prêts agricoles à long terme et à taux d'intérêt faibles ou stables pour résoudre le problème de l'importante dette agricole. Les fédérations de comté comprennent la majorité des groupes qui recommandent de façon précise des taux faibles et stables. Trois autres groupes agricoles recommandent que la durée des prêts agricoles corresponde à la durée de la période de production visée.

Ainsi, même si le ministre des Finances a présenté deux budgets et s'en est félicité avec les encouragements de l'arrière-ban conservateur, les mesures qu'il a instaurées n'ont pas résolu les problèmes financiers des agriculteurs. Les députés de l'opposition ne sont pas les seuls à penser qu'il faudrait faire bien davantage puisque les mesures prises jusqu'ici sont nettement insuffisantes. Nous sommes heureux de voir que le député de Peace River pense comme nous que, jusqu'ici, ce que le gouvernement a fait laisse nettement à désirer. Nous espérons vraiment qu'il réussira mieux que nous à convaincre le gouvernement de faire ce qu'il aurait dû faire il y a longtemps.

Les députés se rappelleront sans doute le document intitulé *Questions fiscales dans l'agriculture* publié en janvier 1985 par le ministère des Finances. Dans ce document, le ministre des Finances disait que les agriculteurs obtenaient beaucoup de concessions, qu'ils n'avaient pas tellement plus de difficultés que les autres et qu'ils se tiraient très bien d'affaires. C'est un document de politique avec lequel bon nombre de mes collègues et moi-même ne sont pas du tout d'accord. D'après ce que je sais, il y a beaucoup de députés conservateurs de l'arrière-ban qui ne le sont pas non plus.

Le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques a présenté à la Chambre un rapport dans lequel nous répondions au document du ministère des Finances. Dans le rapport du comité, dont je faisais partie avec de nombreux autres distingués collègues, certains conservateurs, nous recommandions à l'unanimité que l'on présente des mesures pour aider les agriculteurs endettés. Plusieurs pages sont consacrées aux mesures que nous jugeons nécessaires pour résoudre la situation. Par exemple, nous disions que nous avons besoin d'un programme d'obligations agricoles pour résoudre la crise de l'endettement et aider les agriculteurs en difficulté. Le gouvernement n'a pas adopté cette recommandation. Il n'a pas écouté les membres du comité. Le gouvernement n'a pas écouté des membres distingués de notre assemblée, certains conservateurs. Nous espérons de tout coeur que le député de Peace River ait plus de succès que ses collègues qui ont essayé de convaincre le gouvernement que l'agriculture a besoin

d'aide. Malheureusement, le ministre des Finances ne nous a pas écoutés. Je souhaite plus de chance au député de Peace River. J'espère sincèrement qu'il pourra convaincre le gouvernement de faire ce qu'il a vraiment négligé jusqu'à présent.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je dois tout d'abord féliciter le député de Peace River (M. Cooper) d'avoir pris conscience du problème. En même temps qu'il fait état du problème, il prend l'initiative de réclamer une action du gouvernement. Je dois cependant signaler que la motion n'est pas sérieuse. Ce ne sont que des mots. Dans sa motion, le député fait savoir à la Chambre et à la population canadienne qu'il est conscient du fait que le gouvernement n'aide pas suffisamment les agriculteurs du point de vue financier. La motion n'est absolument pas sérieuse.

La première partie de la motion demande une disposition de report qui fait déjà partie de la loi. La Société du crédit agricole est déjà investie de ce droit. La loi lui permet de reporter, durant un certain temps et sans intérêts ou frais, une partie de la dette qu'elle détient de gestionnaires agricoles qui ont prouvé leur compétence.

La deuxième partie de la motion concerne une disposition de réduction de la dette qui n'offre pas de garantie aux agriculteurs et qui ne leur serait même pas utile. La garantie est accordée aux investisseurs privés. Je dois dire que si le député est conscient du problème, il ne se rend pas compte que la solution qu'il propose n'est pas du tout sérieuse et qu'elle n'a aucune valeur pour les agriculteurs.

• (1640)

Il existe des solutions. La suggestion du député vise seulement à remédier à l'une des causes de la situation catastrophique dans laquelle se trouve la communauté agricole sans s'attaquer à celles qui doivent recevoir une attention prioritaire. Le seul moyen de résoudre le problème des cultivateurs c'est de fixer le prix des denrées de façon à ce qu'il couvre les coûts des facteurs de production, de la terre, de la main-d'oeuvre et de la machinerie. L'établissement d'un prix paritaire permettrait à tout cultivateur doublé d'un bon administrateur de survivre et de prospérer. Le député a pris soin de formuler sa résolution de façon à ce qu'elle s'applique aux agriculteurs qui peuvent prouver qu'ils sont de bons gestionnaires.

L'établissement de prix paritaires ne tiendrait évidemment pas compte de certains faits qui se sont produits au Canada et dans le monde depuis quelques années. D'autres pays subventionnent leurs produits et les écoulent sur le marché mondial à des prix trop bas pour couvrir les coûts de production. De temps à autre, une production mondiale excédentaire fait tomber les prix. Tel est le genre de problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui et auxquels nous devrions remédier.

J'espère que le député réussira à faire comprendre aux membres de son caucus les problèmes du secteur agricole. J'espère également qu'il arrivera à stabiliser les coûts de production afin que les cultivateurs sachent que nous nous penchons sérieusement sur le problème du financement agricole.

Si le gouvernement garantissait tous ces prêts, cela lui coûterait environ 28 milliards de dollars et c'est ce que propose le député, dans une certaine mesure, s'il veut que le gouvernement garantisse tous les prêts privés. Avec un blé à $3.50 dans les Prairies, il n'y aura pas une seule banque sur le marché pour garantir un prêt sans accepter la garantie suggérée ici.

Le député fait de la bonne gestion une condition de la résolution. Je me demande s'il voudrait se faire le juge d'une bonne gestion. Si un agriculteur qui fait de la culture depuis cinq ans mais n'a pas eu une seule récolte en cinq ans et finit par faire faillite, mais que son voisin a fait faillite un an avant, est-ce que cela veut dire qu'il est un bon gestionnaire? S'il a réussi à survivre, est-ce que cela veut dire qu'il est un bon gestionnaire? Comment pouvons-nous au juste dire quels sont les agriculteurs qui font faillite à cause d'une mauvaise gestion et ceux qui font faillite pour d'autres raisons sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle?

Le député remet en question la structure financière de notre pays. Il faut le faire, et je l'en félicite. Notre système financier écrème les fruits du travail et de la productivité. Il ne contribue pas à l'agriculture. Les institutions financières n'apportent rien à l'agriculture, ni travail, ni sueur, ni semence, ni machine. Elles se contentent d'écrémer la surface par le biais de taux d'intérêt. L'une des principales raisons de l'élimination des producteurs dans l'agriculture actuellement, c'est la structure financière et le fait que les institutions financières écrèment la surface alors que personne d'autre ne tire profit de l'agriculture.

Pour moi, cela a toujours été un mystère qu'au Canada nous ayons laissé se développer une situation qui fait de l'argent l'apport le plus important dans la production de céréales et d'aliments. Il est plus important que les engrais, les produits chimiques, les semences, les machines ou le travail. On dirait que c'est l'argent prêté et les intérêts sur ces emprunts qui importent le plus. C'est la seule chose qui est garantie. Grâce à la structure financière, la personne qui prête l'argent est certaine de toucher des intérêts.

Le député ébranle cette structure financière en proposant des réductions de dettes, même si elles servent à protéger les investisseurs et pas les agriculteurs, et un report des intérêts. Il s'agit de deux pratiques étrangères à la structure financière que le gouvernement actuel et son prédécesseur se sont efforcés de protéger. J'espère par conséquent que le député sensibilise les députés de son parti à ce problème.

Le 6 mars 1986, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'il était nécessaire de restructurer la dette pour prévoir des réductions et des remises de dettes. Il a promis de le faire avant Noël, après Noël et après Pâques. Lorsque j'ai dit que le projet de loi qu'il devait présenter au comité législatif n'aurait pas de mordant, il a affirmé qu'il en aurait. Il m'a dit d'attendre. C'est ce que nous faisons. La motion proposée à la Chambre ne peut pas remplacer le projet de loi qu'on nous a promis à quatre reprises cette année.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat introduit par mon collègue de Peace River (M. Cooper). Mon collèque veut que des structures financières plus souples soient prévues pour venir en aide aux agriculteurs.

Afin de pouvoir apprécier dans son ensemble cette question, il est bon de s'interroger sur le rôle joué par la Société du crédit agricole. Son rôle est de fournir du financement et des conseils en matière de financement aux agriculteurs, afin de les aider à développer des entreprises économiquement saines. Voilà le rôle qu'elle a joué depuis sa création en 1959. Depuis 27 ans, la Société du crédit agricole n'a jamais eu à relever un défi aussi grand que celui auquel elle fait face aujourd'hui. Jamais ses ressources, tant humaines que financières, n'auront été tant sollicitées pour aider les agriculteurs dans leurs efforts.

Les faibles prix payés pour les denrées, la chute de la valeur des terres, la sécheresse, l'influence de la politique américaine, et des taux d'intérêt réels élevés, sont autant d'obstacles qu'il faudra surmonter. Le gouvernement est très sensible au combat quotidien que mènent les agriculteurs canadiens en difficulté financière, afin de conserver leurs fermes.

Par l'entremise de la Société du crédit agricole, le gouvernement a offert des déductions d'intérêts à 5,600 emprunteurs de la Société du crédit agricole qui payaient entre 14 et 16.75 p. 100 pour des prêts à long terme. Ces emprunteurs avaient des échéances de 25 ans ou plus à des taux d'intérêt record. Ils ont vu leurs taux d'intérêt ramenés à 12.75 p. 100 pour un échéance de 5 ans.

Nous avons aussi élargi le mandat des commissions d'appel de la Société du crédit agricole, afin qu'elle puisse entendre la cause d'agriculteurs contre lesquels la SCA s'apprêtait à entreprendre des procédures en réalisation de garanties.

[*Traduction*]

Au mois de septembre 1985, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé un moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole. Ce moratoire est encore en vigueur aujourd'hui et va le demeurer jusqu'à ce que l'on mette en place des programmes pour venir en aide aux agriculteurs en difficultés financières. Un programme est déjà en vigueur. Le programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles, annoncé dans le budget de février, a été lancé il y a deux semaines. Il s'agit d'une nouvelle politique d'aide financière à l'agriculture dont pourront bénéficier de 4,000 à 5,000 débiteurs de la Société du crédit agricole incapables de faire face à leurs obligations financières. Elle va offrir aux agriculteurs qui ont peu de capitaux propres une autre chance de relancer leur entreprise. Dans le cadre du programme, les paiements sont fonction de la capacité contributive des agriculteurs et les prêts peuvent porter un intérêt aussi faible que 6 p. 100.

• (1650)

La caractéristique unique de ces prêts, c'est que les paiements vont varier en fonction du prix des produits. Si les prix baissent, le capital appartenant à l'agriculteur va aussi baisser, tout comme le paiement. Si les prix montent, les revenus vont s'améliorer et l'agriculteur sera en meilleure posture pour faire des paiements plus élevés. Si un emprunteur participe à ce programme pendant les dix années entières prévues et que le prix des produits ne s'améliore pas considérablement, le montant total qu'il ou elle aura à verser sera moindre que dans le cadre d'une hypothèque classique.

Si un emprunteur décide de ne plus participer au programme, la différence entre ce qui aura été versé en fonction des prix des produits et ce qui aurait dû être versé en vertu d'une hypothèque classique devra être remboursée. Toutefois, on a prévu un plafond pour le montant que les emprunteurs auront à verser s'ils décident de quitter le programme ou si le prix des produits monte en flèche pendant la durée du prêt. Le plafond est de 2 p. 100 au-dessus du taux décennal, ce qui veut dire qu'au taux actuel l'agriculteur ne paierait jamais plus que ce qui serait prévu par une hypothèque à 13 p. 100. En fait, il faudrait que le prix des denrées augmente de 7.5 p. 100 chaque année pendant 10 ans pour atteindre ce plafond sur les dix ans du durée du prêt.

[*Français*]

Il s'agit d'un programme qui n'est pas facile à expliquer, mais la Société a organisé des sessions d'information à travers le pays afin de bien renseigner les groupes de producteurs et les représentants des médias d'information. Plus les gens comprennent comment fonctionne le programme, plus ils sont en mesure d'en apprécier les mérites.

Nous avons reçu des commentaires très encourageants et très positifs de la part d'agriculteurs qui, initialement, avaient des réserves sur sa valeur. Nous pensons qu'au moins 5,000 emprunteurs de la Société du crédit agricole pourraient bénéficier de ce programme.

[*Traduction*]

Les prêts accordés en fonction des produits vont aider les agriculteurs à faire face aux risques de fluctuation du prix des produits.

Il y a un an, la société a lancé un autre programme qui avait pour but d'aider les agriculteurs à faire face aux risques de fluctuation des taux d'intérêt. C'était le programme hypothécaire à risque partagé, qui a connu une grande faveur auprès des clients de la SCA. En fait, 20 p. 100 des prêts approuvés par la SCA au cours de l'exercice 1985-1986 relevaient de ce programme. Les taux d'intérêt des hypothèques à risque partagé sont réaménagés annuellement. Les augmentations ou les diminutions sont partagées également avec la Société, mais les clients n'ont jamais à payer d'augmentation supérieure à 2.5 p. 100 pendant les six ans de durée du prêt. Ces deux programmes font voir les efforts que la Société du crédit agricole consent pour fournir des programmes de crédit qui aident les agriculteurs à faire face au risque. Elle agit sur deux fronts: les fluctuations du prix des produits et des taux d'intérêt. Sur d'autres fronts, on s'est occupé également des questions d'assurance-récolte et de stabilisation.

En outre, la Société du crédit agricole suit étroitement ses prêts, de façon à reconnaître les problèmes et à les résoudre avant qu'ils ne deviennent sérieux. Par ailleurs, près de 3,000 emprunteurs profitent du programme de consultation, dans le cadre duquel ils reçoivent régulièrement des conseils financiers pour les aider à assurer la rentabilité de leur exploitation.

[*Français*]

Toutes ces mesures ont pour but d'aider les emprunteurs de la SCA à réussir. L'effort de la SCA est si important qu'elle supporte actuellement plus de 17 p. 100 de ces comptes en arrérages. Pendant ce temps, la SCA consent des prêts pour la consolidation des dettes et en amortit d'autres lorsque cela peut aider à un agriculteur.

Nous sommes conscients que la communauté agricole traverse actuellement une période extrêmement difficile et le moment est venu d'aborder ce problème sous un angle différent. C'est ce que nous avons fait et ce que nous entendons bien continuer à faire, tant et aussi longtemps que la situation ne sera pas améliorée. Les réponses simplistes comme les subventions de taux d'intérêt et les radiations partielles sans discrimination ne feraient que soulager temporairement ceux qui ont besoin d'une aide réelle mais risqueraient d'aggraver leur sort à plus long terme.

Ce dont nous avons besoin ce sont des solutions à long terme qui viendront renforcer notre agriculture.

[*Traduction*]

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, mise à part la question de la dette, que le député de Peace River (M. Cooper) a présentée aujourd'hui, la SCA a servi utililement les agriculteurs. La SCA a été créée pour tous les agriculteurs, pas seulement ceux qui sont en proie à d'extrêmes difficultés financières. Je pense que la Société du crédit agricole a fait sa part pour aider la plupart de ses emprunteurs à réussir, et elle s'occupe spécialement des besoins de ses emprunteurs en diffuculté financière. Je connais des agriculteurs de London—Middlesex emprunteurs de la SCA qui seront heureux de voir que le taux d'intérêt a baissé cette semaine, pour la deuxième fois en deux mois.

Je dois dire dans ce débat, que je n'ai pas de peine à croire que la SCA fait tout ce qu'elle peut dans les circonstances. Plus de 17 p. 100 des comptes de la SCA sont arriérés en ce moment. C'est dire que les agriculteurs concernés sont en réelle difficulté. Les sociétés privées de prêts ont fait savoir que le nombre de leurs prêts déficients avait doublé et qu'ils atteignent 6 p. 100.

Je pense que la Société du crédit agricole fait preuve de beaucoup de souplesse à l'égard d'un agriculteur qui tarde longtemps à rembourser. Lorsqu'un emprunteur est débordé, la Société n'hésite pas à l'aider et à consolider ce qui a besoin d'être consolidé et ce qui peut l'être.

Il existe plus d'une façon d'aider les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières. N'étant pas en mesure de remettre les dettes, la Société du crédit agricole devait compter sur sa capacité de gérer d'une façon novatrice et énergique. Quand un agriculteur possède encore une certaine part acquise et lorsqu'il accepte un programme de remboursement réaliste, la Société tente de l'accommoder. Cette approche est souvent fructueuse. Malheureusement, quand elle ne l'est pas, la Société doit assumer une perte encore plus grande. C'est un risque que la Société accepte de prendre pour aider un agriculteur en particulier.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) devrait savoir, mais il ne l'a pas dit aujourd'hui, que la Société du crédit agricole a mis en oeuvre, depuis l'année dernière, des façons très imaginatives d'agir en tant que prêteur dans le domaine agricole. Je songe à l'hypothèque à risque partagé qu'elle a lancée en avril 1985. Ce genre de prêt vise à atténuer les conséquences de la fluctuation des taux d'intérêt sur une exploitation agricole. Il vise à partager également le risque entre l'agriculteur et la Société du crédit agricole. C'est nouveau, différent, et original.

Il existe un marché pour ce genre de programme. Celui-ci a été bien orienté et a rendu service aux agriculteurs. Au cours de l'année financière 1985-1986, plus de 20 p. 100 de tous les prêts de la Société du crédit agricole étaient constitués d'hypothèques à risque partagé. Le monde de l'agriculture a bien réagi.

Ce mois-ci, la Société du crédit agricole a inauguré des prêts basés sur le prix des produits. Il s'agit encore une fois d'une tentative pour mieux servir les agriculteurs en offrant un programme qui réponde aux besoins bien définis d'un groupe précis. Si ce programme a fait l'objet de maintes critiques, c'est qu'on s'est mépris sur sa valeur réelle. Il est maintenant disponible sur le marché. Apparemment, de nombreux agriculteurs pensent que ce programme peut les aider.

Les employés de la Société du crédit agricole ont proposé des programmes novateurs et ils continuent d'envisager de nouvelles idées. Le financement basé sur la part acquise est l'une d'elles. De nombreux groupes d'agriculteurs ont eu l'occasion de dire ce qu'ils en pensaient. Je l'ai dit, le gouvernement va fournir à la Société du crédit agricole des fonds lui permettant de travailler avec les comités d'examen de la dette agricole. Cette décision est la conséquence de maintes discussions et de maintes consultations avec les associations agricoles. Dans ma propre province de l'Ontario, le comté de Bruce-Grey a fait l'expérience d'un comité d'examen de la dette agricole.

Le 10 décembre 1984, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) appuyait le projet pilote d'office d'examen des dettes constitué dans les comtés de Bruce et de Grey en Ontario. Il appuyait sans réserves la participation de la SCA à ce projet. L'office a présenté son rapport en mai de l'an dernier. Même si l'expérience nous a donné une opinion très intéressante sur la façon dont un tel processus pourrait fonctionner, il n'a pas permis de parvenir à un consensus parmi les participants. L'objectif de l'office était d'aider les agriculteurs à conserver leur exploitation s'il y avait une possibilité qu'ils survivent et surmontent leurs difficultés financières. L'exercice n'a pas été vain. En fait, le rapport sur le projet pilote et les discussions que le ministre a eues avec le président de la commission d'appel de la SCA ont servi de base aux mesures annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son budget du 26 février.

• (1700)

Le budget prévoyait 65 millions cette année et 130 millions l'année prochaine, soit un total de 195 millions sur deux ans, pour aider les agriculteurs canadiens. Nous estimons que ce

n'est pas mal. Il y avait également des dispositions pour lancer un programme de prêts basés sur le prix des denrées qui aidera 5000 agriculteurs. On prévoyait aussi un programme de réorientation pour ceux qui devront chercher du travail ailleurs, un programme qui a été particulièrement utile dans le secteur de la culture du tabac dans London—Middlesex.

Le gouvernement a la ferme intention de présenter une mesure législative créant des comités d'examen de la dette agricole destinés à conseiller les agriculteurs et à les aider à restructurer leur dette. Nous estimons également qu'ils auront un effet sur les prêteurs privés. Jusqu'à présent, on s'est plaint que rien n'était possible sans la SCA et qu'elle n'accepterait aucun compromis. Maintenant, les choses seront différentes.

La SCA a une longue expérience de collaboration avec des groupes indépendants comme les offices d'examen de la dette. Elle a tout un réseau de commissions d'appel, composées d'agriculteurs, qui peuvent faire des recommandations à la SCA sur les cas particuliers qui leur sont soumis. Le fait de travailler avec des offices d'examen de la dette mettra la SCA sur le même pied que les autres prêteurs. Je pense que son influence sur l'ensemble du processus d'examen de la dette sera bénéfique. La SCA pourra recevoir toutes sortes de recommandations de ces offices, et des réserves ne sont qu'une des choses que l'on pourrait proposer aux prêteurs. Je suis persuadé que le député de Peace River sera heureux de l'entendre.

Il y a également des amortissements, des remises de dettes, des réductions d'intérêt et d'autres mesures positives qu'acceptent les prêteurs et les emprunteurs. Des comités d'examen de la dette aideront grandement les agriculteurs acculés à la faillite. S'il y a une solution pratique et réaliste, ils tenteront d'y recourir. C'est très important, car les agriculteurs canadiens savent que le gouvernement dresse des plans et veut les écouter. Il cherchera à faciliter des arrangements volontaires entre les agriculteurs et leurs créanciers. La Société du crédit agricole accordera son plein appui et apportera sa compétence à ce nouveau processus en vue d'assurer son succès.

Je vous remercie infiniment, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de parler au nom des agriculteurs canadiens qui savent que le gouvernement leur donne le ton.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur le fait que le député de London—Middlesex (M. Clifford) a probablement, non intentionnellement, mal informé cette Chambre lorsqu'il a déclaré, alors qu'il lisait son texte, ligne par ligne, que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) . . .

[*Traduction*]

. . . qu'il n'a pas vu à la Chambre aujourd'hui . . .

[*Français*]

. . . a été présent . . .

Une voix: Il n'est pas à la Chambre.

M. Rossi: C'est un rappel au Règlement, monsieur le Président. C'est dans les bleus.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Rossi: Demandez simplement au député s'il l'a dit. Demandez-lui.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Rossi: Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) était ici et a parlé aussi durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Il n'a pas été absent toute la journée. Le député prétend ne pas l'avoir vu aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Rossi: Vérifiez les bleus.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député de London—Middlesex (M. Clifford) s'est exprimé ainsi, c'était inacceptable. Toutefois, je vérifierai les bleus et je suis convaincu que nous pourrons régler la question.

M. Clifford: Je n'ai pas dit cela.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) pour lui permettre de participer au débat.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, l'heure réservée aux initiatives parlementaires permet aux députés de proposer des idées en espérant que le gouvernement en tiendra compte. C'est ce que le député de Peace River (M. Cooper) a fait aujourd'hui en proposant cette motion. Elle se compose de deux éléments que je voudrais examiner. En premier lieu, elle demande au gouvernement de modifier la Loi sur le crédit agricole pour permettre à la Société du crédit agricole de reporter pendant un certain temps une partie de la dette des cultivateurs qui ont fait la preuve de leurs capacités de gestionnaires et cela sans intérêts ou frais.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Tout allait très bien jusqu'à maintenant. J'ignore ce qui s'est passé. J'espère que la Chambre écoutera le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) qui a une contribution intéressante à faire à ce débat.

M. Althouse: Merci, monsieur le Président. Comme je le disais, c'est une motion en deux parties. La première demande que la Loi sur le crédit agricole soit modifiée pour permettre à la SCA de reporter pendant un certain temps, et sans intérêts ou frais, une partie de la dette des agriculteurs qui peuvent prouver qu'ils sont de bons gestionnaires.

Je doute que ce genre d'amendement soit nécessaire. L'alinéa 11.(1) *e*) de la Loi sur le crédit agricole prévoit que la Société du crédit agricole peut:

. . . effectuer des arrangements ou projets de concordat, accorder des prorogations de délai, accepter d'autres garanties en remplacement de toute garantie détenue par la Société, et reviser, modifier ou négocier à nouveau toute hypothèque ou autre convention;

A mon avis, les objectifs, les buts et les pouvoirs énoncés dans la loi permettent déjà à la Société de faire le genre de chose que le député de Peace River désire qu'on lui permette de faire. Mais le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le cabinet n'ont pas jugé bon de promulguer un règlement pour permettre à la Société de s'acquitter de cette partie de son mandat. Le problème est là. En fait, c'est là la cause des problèmes financiers que connaissent les agriculteurs qui empruntent de l'argent à la Société du crédit agricole. Le fait est que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Il n'a pas assuré les services qu'il avait promis au cours des élections. Il n'a pas joint le geste à la parole.

On nous avait promis l'instauration de commissions d'examen de la dette. Dans le comté de Bruce, il y a eu un examen de la dette qui nous a permis de découvrir que les établissements de prêt n'étaient pas d'accord quant au genre d'examen auquel il fallait procéder. En conséquence, rien n'a été fait. Aux termes de la Loi, le ministre pouvait, par voie de règlements, permettre à la Société de faire des compromis ou des réaménagements, d'accorder des délais, d'accepter d'autres garanties, et ainsi de suite. Le ministre préfère ne rien faire.

La question a surtout été utilisée à des fins politiques. Quelque 40,000 agriculteurs canadiens sont acculés au pied du mur, au bord de la faillite ou de la saisie. Le ministre a demandé à la Société de décréter un moratoire sur les saisies en attendant que le gouvernement et lui agissent. À plusieurs reprises, le ministre a promis de réexaminer la question de l'endettement. Il avait promis qu'une loi serait déposée à la Chambre et adoptée avant Noël. Cela il l'a dit dans le fameux discours où il affirme que ce serait une bonne mesure musclée, qui réglerait le problème.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a pris le relais quand il a déposé son budget. Il a dit que le gouvernement se préparait à proposer à la Chambre un mécanisme de commissions d'examen des créances pour régler les problèmes des agriculteurs menacés de faillite et à prévoir des modalités de réaménagements de leurs dettes, etc. C'est ce qu'il a dit dans son exposé budgétaire. Ainsi, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances ont réitéré tous deux une promesse électorale. À la fin d'avril, ce fut le tour du premier ministre (M. Mulroney) de faire sa désormais célèbre déclaration agricole dans laquelle il promettait que la loi serait votée non avant Noël, mais avant le mois de juin. Aujourd'hui nous sommes en train de débattre une motion présentée par un autre député insatisfait, le député de Peace River qui, comme nous tous, commence à en avoir assez d'attendre. En présentant sa motion, il espère je suppose tordre un peu les bras des trois messieurs que je viens de nommer afin que la loi puisse être adoptée avant la fin de juin.

• (1710)

Ce n'est pas que la Chambre soit débordée de travail ces jours-ci. Aujourd'hui par exemple, nous aurons terminé nos travaux trois quarts d'heure avant l'heure d'ajournement ordinaire. Cependant, il est très difficile d'étudier une mesure qui n'a même pas encore été déposée, qui n'est même pas encore rédigée. Pour régler tous les problèmes financiers des agriculteurs, il nous faudra beaucoup plus qu'une mesure qui s'occupera de ceux qui ont emprunté auprès de la Société du crédit agricole. Il nous faudra une mesure qui concerne les prêts consentis par les différents prêteurs. Il faudra également que les agriculteurs ne soient pas traités d'une façon trop différente du reste de la société, afin d'éviter tout conflit inutile avec les autres secteurs d'activité. Il faudra que la mesure soit équitable et qu'elle soit présentée à temps pour que non seulement les partis présents à la Chambre, mais aussi les agriculteurs et les institutions prêteuses, aient le temps de l'examiner à fond.

La question se pose à la Chambre depuis six ou sept ans. Deux ministres responsables de la consommation et des corporations ont préparé l'inclusion dans la nouvelle loi révisée sur la faillite d'une procédure de révision de la gestion de la dette des agriculteurs et des pêcheurs. Une entente a été conclue juste avant la fin de la précédente législature, entente qui semblait avoir l'assentiment de la communauté financière et des autres parties concernées. Toutefois, le projet de loi n'a pas été présenté une autre fois, et je pense qu'il vaudrait mieux, encore que je comprenne la frustation du député de Peace River, qu'on nous présente un véritable projet de loi maintenant afin que nous puissions apporter à la question toute la réflexion voulue et passer à l'action au lieu de continuer à nous contenter d'en discuter.

M. Roger Clinch (Gloucester): Monsieur le Président, la motion présentée par le député de Peace River (M. Cooper) est le reflet de l'intérêt profond qu'il porte au monde agricole, pas seulement à Peace River, mais partout au Canada. Sa motion demande des amendements à la Loi sur le crédit agricole afin de permettre à la SCA de reporter une partie de la dette contractée par les agriculteurs. Les finances agricoles, comme vous le savez, sont au premier plan des préoccupations du ministre de l'Agriculture (M. Wise) depuis son entrée en fonction. Ses actions ont été le reflet de ce souci. La Société du crédit agricole sera autorisé à reporter une partie des dettes.

Le 30 avril, le premier ministre (M. Mulroney) lui-même a exprimé la détermination du gouvernement sur cette question des faillites agricoles. Il a dit que le gouvernement présenterait un projet de loi sur la question. Le même jour, le ministre de l'Agriculture renchérissait en déclarant qu'il était déterminé à obtenir la sanction royale pour son projet de loi avant la fin de juin.

Cette mesure, qui a été élaborée en collaboration avec le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), permettra la création de commissions de révision de la dette dans tout le Canada. Ces commissions se composeront d'experts financiers et agricoles. Elles donneront aux agriculteurs des conseils pour la réduction de leurs dettes et les aideront à trouver d'autres modalités avec leurs créanciers. On estime que de 4,000 à 8,000 agriculteurs profiteront des avantages de la création de telles commissions de révision de la dette.

Il y a encore beaucoup de choses que je souhaiterais ajouter, mais j'ai très peu de temps. Je préciserai en conclusion que la SCA pourra non seulement reporter une partie de ses dettes, mais aussi donner satisfaction à la majorité des recommandations présentées par les commissions de révision de la dette. La SCA n'agira pas seul, mais sa capacité de donner satisfaction aux recommandations pourra être une incitation pour les prêteurs privés à être plus souples.

L'Ajournement

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'examen des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement, cet article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du règlement.

LES MINES—LA FERMETURE DE LA MINE GRIFFITH—*A*) L'INVITATION FAITE AU MINISTRE LE PRIANT DE VISITER EAR FALLS. *B*) LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DANS LA RÉGION.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma participation aujourd'hui au débat d'ajournement procède d'une réponse du ministre des Finances (M. Wilson) à une question que je lui ai posée le 28 avril. Avant d'expliquer pourquoi je ne suis pas satisfait de cette réponse, il serait bon de situer le contexte et le sujet de ma question.

En bref, il s'agit du refus d'accorder une remise d'impôts aux travailleurs de la mine Griffith qui ont été licenciés, surtout à ceux de la région d'Ear Falls. Ces personnes sont très mécontentes pour la bonne raison que le gouvernement leur a fait une promesse de son propre chef, et qu'il ne l'a pas tenue. Je voudrais citer deux déclarations du ministre des Finances parce qu'elles se rapportent à cette question et qu'elles permettent de bien la comprendre. Voici ce que le ministre des Finances a dit dans sa déclaration économique du 8 novembre 1984, comme en témoigne la page 101 du hansard.

> Les conséquences des fermetures d'entreprises sont particulièrement sérieuses pour les travailleurs des localités où les emplois de rechange sont limités ou tout simplement inexistants.
>
> Nous nous proposons d'offrir un allégement fiscal à l'égard des prestations de cessation d'emploi dans ces cas et nous consulterons les intéressés avant de déterminer la forme précise que devra revêtir cette aide.

Par ailleurs, le 16 novembre 1984, j'ai posé la question suivante au ministre d'État aux Mines (M. Layton):

> Si la mine ferme ses portes, le gouvernement accordera-t-il à cette région une aide comparable à celle qui a été accordée aux mines qui ont été fermées dernièrement au Québec?

Voici la réponse du ministre:

> Sans aucun doute, monsieur le Président!

Je vais citer maintenant un passage de l'exposé budgétaire du 23 mai 1985, où le ministre des Finances confirme que le gouvernement avait l'intention d'accorder des remises d'impôts aux victimes de fermetures d'entreprises dans des localités isolées. Voici ce que dit la page 5017 du hansard:

> Des allégements fiscaux seront offerts cas par cas sous forme d'indemnités de départ exonérées aux employés qui sont touchés par la fermeture d'une entreprise dans une localité isolée.

● (1720)

Il répétait en fait sous une autre forme ce qu'il avait déjà dit. À la fin de mars, à Hamilton, le ministre, a répondu non à un journaliste qui lui avait demandé, en présence d'une foule de journalistes, si le gouvernement accordait une remise d'impôts aux travailleurs licenciés de la mines Griffith; ce n'était pourtant pas l'endroit indiqué pour faire une telle déclaration.

Après cette révélation surprenante qui ne concordait pas du tout avec ce que les fonctionnaires de son ministère m'avaient dit à moi, ou à mes collaborateurs, j'ai essayé à trois reprises, si je ne m'abuse, de faire promettre au ministre de revenir sur sa décision, compte tenu de la situation. J'ai eu beaucoup de difficulté à obtenir cet engagement du ministre, et en fait, ce n'est qu'hier, lors d'une réunion, que j'y suis parvenu.

Le ministre a fait des affirmations fort révélatrices en réponse à une question de mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Il a parlé de la Campbell Red Lake Mines comme d'un autre employeur de la région qui pourrait engager certaines des personnes licenciées à la mine Griffith. Or, le fait est qu'une enquête auprès des principaux employeurs de la région nous a permis de déterminer que la Campbell Red Lake Mine entendait engager, au plus, deux personnes dans l'année qui vient environ.

Cela nous a montré que le ministre avait été mal informé. Ce n'est qu'après s'être fait poser une question à la Chambre et après avoir été interrogé au comité, que le ministre a finalement divulgué les critères sur lesquels il s'était basé pour rejeter une demande relative aux indemnités de logement à Ear Falls. Il l'a fait dans une lettre qu'il m'a adressée et non sous la forme d'une copie de mesure ou de règlement adopté officiellement par son ministère.

Chose compréhensible, les gens croient de bonne foi les déclarations de ministres. Les habitants de Red Lake et d'Ear Falls ont fort mal accueilli le refus du ministre. Ils l'ont invité à venir les rencontrer et à visiter leur région et à leur dire où se trouvaient les débouchés. Selon moi, ils sont aussi furieux que moi face au refus du ministre, à deux reprises, de nous dire exactement s'il est disposé à accepter une invitation et ils ont également le sentiment que des renseignements trompeurs ont été donnés au sujet des perspectives d'emploi dans la région. C'est ce sur quoi nous voudrions une réponse.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, en réponse au député de Kenora—Rainy River (M. Parry) il faudrait peut-être examiner la situation un peu différemment. J'aimerais souligner à la Chambre tout d'abord que le ministre a rencontré, en début de semaine, avec le député, certains représentants des employés au sujet justement de l'allégement fiscal lors de l'indemnité de départ.

Monsieur le Président, il faut bien comprendre la situation qui s'est produite à la mine Griffith par rapport à la ville de Gagnon et par rapport à ce que le député faisait référence tout à l'heure. Nous avons dit dans divers documents et publications que lorsqu'une ville était affectée économiquement de façon générale il pouvait y avoir un allégement fiscal au niveau des indemnités de départ. Et, la ville de Gagnon—je suis convaincu que mon collègue le député de Kenora—Rainy River est au courant—et la ville de Gagnon, dis-je, a été rasée, non pas par le feu mais par les bulldozers. A mon avis, il s'agit là d'un cas complètement différent de celui des employés—cas malheureux par ailleurs—de la mine Griffith.

En décembre 1985, monsieur le Président, il y avait déjà 66 employés de cette mine qui s'étaient trouvé du travail soit dans la localité de Ear Falls ou dans les localités avoisinantes. Ces municipalités vont bien économiquement. Alors la situation des employés de la mine Griffith ou des anciens employés de la mine Griffith est complètement différente de ce que l'on avait prévu et de ce qu'on a mentionné dans certains documents en novembre 1984 ou à d'autres moments.

Je pense, monsieur le Président, qu'il faut à ce moment-là faire une distinction entre les deux. Et on sait que dans la Loi de l'impôt sur le revenu il y a déjà des mesures précises qui s'appliquent aux indemnités de départ.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé et je vous en remercie.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE—LE MATÉRIEL ET LES NORMES CONCERNANT LES AUTOBUS SCOLAIRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Le 8 avril dernier, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Mazankowski):

> Quel rôle le gouvernement fédéral joue-t-il pour ce qui est de la sécurité du matériel dans les autobus scolaires qui transportent notre plus grand trésor national, à savoir nos filles et nos garçons? Y a-t-il une certaine coordination, afin de parvenir à une plus grande uniformité dans le matériel et le fonctionnement dans les provinces?

Ce à quoi le ministre a répondu:

> Le ministère des Transports établit les normes de conception, de fabrication et de fonctionnement des autobus scolaires du Canada. Il y a quelque 35 normes et la Direction de la sécurité routière du ministère des Transports surveille régulièrement leur application. Pour ce qui est du matériel de sécurité de compétence provinciale, tout est coordonné par la Conférence canadienne des administrateurs en tranport motorisé . . .

Je félicite le ministère des Transports pour ses normes concernant la conception et la fabrication des autobus d'écoliers. Le système canadien de normes fédérales dans ce domaine fait l'envie de nos voisins américains, où chaque État fixe ses propres normes. Incidemment, les données sur les accidents indiquent que le transport par autobus est le plus sûr moyen de transport pour les écoliers. Selon l'étude la plus récente sur les accidents mettant en cause des autobus d'écoliers au Canada, un écolier court huit fois plus de risques d'être blessé lors d'un accident s'il se rend à l'école dans un véhicule autre qu'un autobus d'écoliers.

Les 35 normes fédérales de sécurité dont le ministre a parlé nous garantissent que les joints de la carrosserie des autobus d'écoliers sont renforcés, que les fenêtres sont plus résistantes, que le système d'alimentation en carburant est plus étanche et que les occupants sont mieux protégés.

Aujourd'hui, je voudrais cependant évoquer un autre aspect du transport scolaire, soit le fonctionnement des autobus et les dangers extérieurs, notamment: la meilleure façon de faire monter et descendre les écoliers, la formation des chauffeurs d'autobus, les systèmes facultatifs de signalisation susceptibles de mieux garantir la sécurité des enfants et des automobilistes qui précèdent ou suivent ces véhicules. Chaque province a ses propres méthodes pour protéger garçons et filles qui sont transportés en autobus. En Alberta, les commissions scolaires sont autonomes en matière de transport public. Dans d'autres provinces, une autorité centrale veille à la sécurité du transport scolaire. Les modes de fonctionnement sont donc loin d'être uniformes dans l'ensemble des provinces. Il en va autrement aux États-Unis, où le gouvernement fédéral a pris diverses initiatives dans le but de normaliser le fonctionnement des autobus et d'implanter des programmes de formation des chauffeurs.

Il est tout au moins aussi important de normaliser le fonctionnement des autobus que leur fabrication. Les statistiques américaines sur les accidents montrent que pour tout enfant qui perd la vie dans un autobus, trois sont tués à l'extérieur du véhicule, frappés par l'autobus lui-même ou une voiture qui passait. Au Canada, les données recueillies par *Bus Us Safely*, un organisme voué à la sécurité routière, révèlent que, par habitant, le taux d'accidents mortels concernant les écoliers canadiens est le double de celui des États-Unis.

Les gouvernements provinciaux ont réagi. Ainsi, en Alberta, le ministre de la Voirie, Marvin Moore, a annoncé que le programme de perfectionnement des chauffeurs d'autobus d'écoliers, volontaire en 1985, serait rendu obligatoire si les chauffeurs ne s'inscrivaient pas en assez grand nombre. Ce programme est déjà obligatoire en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et peut-être aussi ailleurs. Le ministère étudie la possibilité de tourner un film afin de sensibiliser les écoliers à leurs responsabilités à l'intérieur de l'autobus et lorsqu'ils en descendent.

La peine pour les infractions relatives aux autobus scolaires varie en Alberta et dans les autres provinces. Le gouvernement a l'intention de voir à ce que les peines pour les infractions soient réalistes. Une disposition oblige également le conducteur d'autobus scolaire à actionner les clignotants chaque fois que l'autobus s'arrête pour faire monter ou descendre des passagers, et la seule exception à cette règle se rencontre dans les grandes villes où la question relève de la compétence du conseil municipal. Un certain nombre de provinces ont seulement le système des quatre feux.

• (1730)

La Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé s'efforce de coordonner les choses, mais il y a une limite à leur autorité. Le gouvernement fédéral a sa place pour exercer son leadership en coordonnant les questions d'exploitation comme il l'a fait pour les questions de fabrication.

Comme je l'ai dit en commençant mon intervention, nos autobus scolaires transportent le chargement le plus précieux au Canada—nos garçons et nos filles—et nous devrions faire des efforts supplémentaires pour veiller à ce qu'aucun de ces enfants ne soit tué ou blessé inutilement.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le souci exprimé à l'égard de ce domaine important de sécurité est apprécié.

L'occasion de faire rapport sur la situation de la sécurité des autobus scolaires est très opportune étant donné l'intérêt que le public porte actuellement à ce sujet.

Les données sur les accidents révèlent que les autobus scolaires constituent le moyen le plus sûr de transporter les écoliers de la maison à l'école et vice versa. Le rapport de 1978 de Transport Canada sur les accidents d'autobus scolaires concluait qu'un écolier risquait huit fois plus d'être blessé en voyageant entre la maison et l'école dans un véhicule autre qu'un autobus scolaire.

Il existe à l'heure actuelle un total de 35 normes fédérales de sécurité s'appliquant aux autobus scolaires. De nouvelles normes de sécurité pour les autobus scolaires sont entrées en vigueur en 1980. Grâce à ces normes, les nouveaux autobus auront une caisse renforcée, des cadres de fenêtre plus solides, un circuit d'alimentation mieux protégé, et offriront une meilleure protection aux occupants. Étant donné le caractère spécial des passagers, c'est-à-dire l'éventail de leurs tailles, la protection des enfants en cas d'accident est assurée par des moyens passifs et dépend de sièges élevés, rembourrés et amortissants offrant un compartiment sûr à l'enfant. Il est à noter que les normes de sécurité s'appliquent aux nouveaux autobus scolaires au moment de leur fabrication initiale.

L'utilisation des autobus sur les routes relève des gouvernements provinciaux, qui régissent normalement les questions comme la formation des chauffeurs, l'entretien des autobus et les méthodes pour faire monter et descendre les enfants. Les règlements fédéraux et provinciaux sur les autobus scolaires sont coordonnés par la Conférence canadienne des services de transport motorisés. Cet organisme formule des recommandations de politique à l'intention du Conseil des ministres fédéral et provinciaux chargés des transports et de la sécurité routière.

La sécurité des enfants dans les autobus scolaires est extrêmement importante. Transports Canada examine constamment les règlements et les révise au besoin pour rendre les autobus scolaires plus sûrs. Le ministère a aussi des programmes de recherche, y compris des essais complets sur les conséquences de collisions pour examiner les moyens d'améliorer la sécurité des enfants dans les autobus scolaires.

LE REVENU NATIONAL—L'ARGENT DÉPENSÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE RECHERCHE SUR LES HOLSTEINS.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 16 mai, j'ai demandé au ministre du Revenu national (M. MacKay) pourquoi le gouvernement du Canada continuait à accorder un crédit d'impôt à la recherche scientifique de 10 millions de dollars à Dreamstreet Limited, un groupe de riches investisseurs de Wall Street.

Le projet de recherche en question a été condamné par l'Association holstein friesian du Canada, qui le juge inacceptable. L'université de Guelph l'a refusé. J'ai une lettre signée par M. Kenneth E. Leslie, coordonnateur des produits alimentaires et laitiers du ministère ontarien de l'agriculture. Il a examiné le projet Dreamstreet Redgen en vue de déterminer les différences physiologiques et la rentabilité des holsteins rousses et blanches en 1986. Voici ce qu'il dit:

> De façon générale, le protocole comprend des objectifs mal définis, une documentation superficielle, des méthodes d'essai insuffisantes et une façon ambiguë d'envisager l'analyse.

Il affirme aussi:

> Les motifs de ce projet dépassent clairement les objectifs de l'étude et les méthodes utilisées sont très louches.

• (1735)

Rappelons également que le coordonnateur du gouvernement a condamné ce projet qui ne présente aucun intérêt pour les gens, selon lui. Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario en a fait autant en le qualifiant de totalement inutile. Qui a donc bien pu alors exercer des pressions auprès des ministres du Revenu national et de l'Agriculture (M. Wise) pour les inciter à convaincre le gouvernement de dépenser encore 10 millions de dollars? On prétend que le gouvernement pourrait débloquer jusqu'à 50 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour ce projet qui n'offre aucun avantage scientifique. Les représentants de l'industrie laitière en sont outragés. Ils n'arrivent pas à croire que le gouvernement sabre dans la recherche scientifique effectuée au ministère de l'Agriculture alors que, pour une raison ou pour une autre, il distribue volontiers au moins 10 millions de dollars à un groupe de riches investisseurs, peut-être dans le but de renflouer les fonds d'exploitation de Dream Street International qui semble avoir des problèmes financiers.

Je voulais donc que le ministre me dise qui pouvait bien exercer des pressions auprès du gouvernement pour l'inciter à maintenir ce projet, voire qui a tout d'abord insisté pour qu'il soit approuvé au départ. On m'a dit que le ministère l'avait rejeté à trois ou quatre reprises avant qu'il ne soit finalement approuvé par le ministre en novembre dernier. De vives pressions politiques viennent sans doute du bureau du ministre ou d'ailleurs mais le ministre est resté de marbre. Il m'a dit ne pouvoir pas me fournir ces renseignements à cause du caractère confidentiel de la Loi de l'impôt sur le revenu. Or, ce ne sont pas les détails financiers du projet qui nous intéressent en premier lieu, mais sa valeur scientifique.

L'industrie laitière du Canada, surtout dans le sud-ouest de l'Ontario, en a vraiment assez de la façon dont le gouvernement traite cette affaire. Il débourse des millions de dollars pour un projet de recherche sans aucune valeur scientifique, mais il réduit les subventions pour les recherches qu'il commandite. Le comité permanent de l'agriculture a décidé de poursuivre ses audiences. Nous espérions pouvoir faire comparaître Frank Wood, le directeur général de Dreamstreet qui dirige ce projet de toute évidence, et certains fonctionnaires fédéraux. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra tirer cette affaire au clair ce soir.

Pourquoi le gouvernement soutient-il ce projet? A quoi bon dépenser des millions de dollars pour former le plus gros troupeau de vaches laitières du Canada, aux frais du contribuable canadien, alors qu'en fin de compte il va appartenir à un groupe de riches investisseurs de New York? Le gouvernement n'a aucune raison d'agir ainsi. Les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario sont très mécontents de voir allouer ces fonds à des fins qu'on ignore mais qui n'ont rien à voir avec la recherche scientifique et la production laitière.

Le secrétaire parlementaire doit jouer franc jeu et identifier les personnes qui ont forcé le ministre à approuver ce projet et nous dire qui en sont les promoteurs actuels. Bien entendu, la collectivité scientifique et l'industrie laitière s'opposent carrément à ce projet, mais le gouvernement continue d'y engloutir l'argent des contribuables.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, pour qu'un député libéral ose reprocher au gouvernement aujourd'hui à la Chambre d'avoir à appliquer le CIRS qui a permis d'arnaquer le contribuable canadien de centaines de milliers de dollars, il faut qu'il ait du culot. Si les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario n'approuvent pas ces travaux de recherche, le député d'Algoma (M. Foster) pourrait peut-être leur dire que c'est son parti, à l'époque où il formait le gouvernement, qui a proposé ce CIRS. C'est, en bref, la réponse à la question du député.

• (1740)

La réponse plus détaillée est la suivante. Personne n'exerce des pressions sur le ministre. Le fait est que lorsque nous avons pris le pouvoir, il a fallu nous débrouiller avec ce programme épouvantable et incompréhensible mis en place par le gouvernement libéral.

Pour ce qui est des travaux de recherche menés en vertu du programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique, il n'était pas possible d'éliminer ce programme en faisant exception de ceux qui avaient entrepris des projets légitimes. Le député parle comme s'il souhaitait saper ce programme. C'est ce que laissent supposer ses paroles. Il sait par ailleurs très bien que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu interdisent au ministre, ou à quiconque dans son ministère, de parler du cas de contribuables donnés. Il m'est par conséquent impossible de confirmer ou d'infirmer les allégations du député. Il ne s'agit pas d'une question du domaine public.

Ce que je peux affirmer au député c'est qu'en vertu de ce programme que les libéraux ont conçu et auquel nous avons dû mettre un terme, il n'était pas nécessaire pour les contribuables de faire approuver leurs projets même s'ils pouvaient demander un avis ou une décision anticipée d'exécution obligatoire en matière d'impôt sur le revenu fondée sur les plans qu'ils élaboraient. Ces demandes étaient traitées impartialement entre le contribuable ou ses représentants et le ministère. Je dois préciser que le programme était conçu de manière à favoriser la conduite des travaux de recherche sans l'approbation préalable du ministère.

Dans sa grande sagesse, le parti libéral aurait dû prévoir de telles situations en adoptant la loi. Nous ne pouvons pas aujourd'hui aquiescer à la demande d'abolition pure et simple du programme, punissant ainsi des chercheurs qui y participent légitimement.

Lorsque le sous-ministre, M. Rogers, a comparu devant le comité, il a expliqué quelles mesures avaient été prises pour protéger les Canadiens. Elles incluent le placement de fonds en fiducie puisque ces questions referont surface dans les prochaines années parce que des travaux de recherche sont encore en cours.

En bref, la réponse à la question est que personne n'exerce de pressions sur le ministre. Il nous faut tout simplement vivre avec ce stratagème libéral qui a fait perdre des millions de dollars aux contribuables canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 43.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE RENDRE PUBLICS TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AUX NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, avant-hier le gouvernement a rendu publique une partie des études démontrant l'impact des conséquences négatives et positives des négociations sur le libre-échange.

Monsieur le Président, dans ce document on découvre que l'impact pour les dix prochaines années aurait comme conséquence la perte de 131,000 emplois.

Les conséquences seraient négatives pour les dix prochaines années, surtout au Québec, étant donné la structure industrielle et le fait que le gouvernement aurait une perte de 3 milliards 500 millions de dollars de revenus et qu'il devra hausser l'impôt des contribuables.

Mais ce qu'il y a de plus scandaleux dans ces documents, c'est que le gouvernement a décidé d'enlever une partie importante des informations que la population canadienne a le droit de connaître et que le gouvernement cache.

Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait être unanimes à la Chambre des communes afin d'exiger que le gouvernement mette sur table ces documents et informe clairement la population des conséquences positives et négatives.

Monsieur le Président, il est stupide de croire que le gouvernement, sous prétexte de cacher des informations au sujet de la négociation . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les soixante secondes sont maintenant écoulées.

* * *

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE QUE LE COMMONWEALTH RÉAGISSE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, l'attitude suave et sereine tout à fait abusivement qualifiée d'approche positive s'est révélée inefficace à l'endroit de l'Afrique du Sud. On n'y a plus le moindre doute que M. Botha entend défendre à tout prix le régime raciste d'apartheid. Le Commonwealth ne pouvait recevoir de message plus net cette semaine par suite des attaques contre le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana et la promesse d'autres interventions.

Le Canada et tous les pays du Commonwealth doivent adopter dès maintenant des mesures énergiques qui feront savoir sans l'ombre d'un doute à M. Botha que les partisans de la liberté ne toléreront plus son régime raciste. Si les belles paroles que le premier ministre (M. Mulroney) prononçaient en octobre dernier doivent avoir un sens, étant donné le refus obstiné de la Grande-Bretagne d'agir, le Canada doit manifester l'esprit d'initiative nécessaire pour permettre au Commonwealth de réagir de façon opportune et énergique en dépit même du concours de la Grande-Bretagne.

* * *

• (1105)

L'ASSURANCE

LA DIFFICULTÉ DU SECTEUR PRIVÉ À OBTENIR DE L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, la difficulté qu'éprouvent des sociétés et des organismes du secteur privé à obtenir de l'assurance-responsabilité n'est absolument pas unique à la circonscription de Fraser Valley-Est. Beaucoup d'organismes de tout le pays semblent aux prises avec le même problème. Les solutions possibles les plus souvent mentionnées pour remédier à ces problèmes sont des mesures gouvernementales visant à restreindre le montant des dédommagements accordés par les tribunaux, à réglementer le montant des primes et à se lancer directement dans le secteur de la réassurance ou de l'assurance.

Beaucoup de personnes comptent sur le gouvernement fédéral pour régler ce grave problème. Toutefois, par suite de décisions constitutionnelles, le rôle du gouvernement fédéral dans la réglementation de l'assurance se limite à établir des normes financières et de solvabilité pour les sociétés incorporées ou enregistrées qui relèvent de sa compétence. Des questions comme l'établissement et l'interprétation des dispositions contractuelles, et la réglementation du montant des primes relèvent de la compétence provinciale. J'invite le gouvernement fédéral à continuer de jouer son rôle de coordonnateur et à essayer de régler cet important problème en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, nos agriculteurs vivent depuis plusieurs années avec des difficultés considérables. Cependant, depuis que notre gouvernement est au pouvoir, ils ont repris confiance en l'avenir et ils envisagent l'année-récolte qui commence avec un optimisme sans précédent.

Ils ont raison d'être optimistes puisque les mesures prises par notre gouvernement, pour remettre notre secteur agricole sur une base solide, se poursuivent. Cette semaine, la Société du crédit agricole annonçait la seconde réduction de ses taux d'intérêt en deux mois.

Les agriculteurs du pays et de la Beauce peuvent maintenant bénéficier de prêts à échéance fixe de cinq ans de 10.75 p. 100. Dans le cas d'un prêt à échéance fixe de dix ans, le taux a été ramené de 11.50 à 11 p. 100. Enfin, le taux sur les hypothèques à risque partagé a été encore diminué.

Monsieur le Président, plusieurs agriculteurs de la Beauce m'ont fait savoir que le gouvernement actuel a pris en 20 mois plus de mesures en faveur des agriculteurs que l'administration libérale précédente en 20 ans. Et nous allons continuer de travailler sans relâche pour nos agriculteurs. Les conservateurs considèrent l'agriculture comme une priorité au pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PEINE D'EMPRISONNEMENT PRONONCÉE CONTRE LE PRÉSIDENT D'UNE ENTREPRISE POUR AVOIR DÉVERSÉ DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il importe de signaler qu'il y a deux jours, le président d'une entreprise de placage de York-Nord a été condamné à un an de prison pour avoir déversé des produits chimiques toxiques. On l'a averti qu'il s'exposait à une peine d'emprisonnement prolongée s'il ne prend pas immédiatement des mesures pour cesser de polluer le réseau d'égout du Grand Toronto. En condamnant Jetco et son président, Keith Alexander, le juge Montgomery a déclaré que le message communiqué à ce pollueur et à ses semblables était clair: ou ils produisent proprement ou ils ferment leurs usines. Le juge Montgomery a condamné Jetco à $200,000 d'amende et a ajouté qu'outre la sentence d'un an, M. Alexander s'expose à un mois supplémentaire d'emprisonnement, jusqu'à concurrence de 15 mois, pour chaque jour où il retarde la décision d'entreprendre les grands travaux nécessaires pour se conformer à la loi et à l'ordonnance du tribunal.

Sachant que Jetco a déjà été condamnée à $97,950 d'amende pour 69 infractions au règlement anti-pollution du Grand Toronto, le juge . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, la Société du crédit agricole vient d'annoncer une nouvelle réduction de son taux d'intérêt hypothécaire. Pour la deuxième fois en moins de deux mois, ces taux ont été réduits, ce qui est la conséquence directe du programme économique du gouvernement. En vertu du Programme de prêts basés sur les prix des produits agricoles, le taux exigé sur les prêts partiellement indexés sera ramené de 8 3/4 p. 100 à 8 1/2 p. 100. Pour les prêts normalement indexés, le taux demeurera à 6 p. 100. Les prêts agricoles consentis par les syndicats peuvent être obtenus à un taux de 10.75 p. 100 au lieu de 11 p. 100.

Au début du mois, le premier ministre (M. Mulroney) a encore une fois confirmé l'engagement du gouvernement à l'égard de l'agriculture lorsqu'il a annoncé le programme d'aide immédiate aux agriculteurs. En même temps, nous sommes le chef de file sur la scène internationale pour ce qui est de trouver des solutions à longue échéance à la crise agricole internationale. Le gouvernement a fait bien plus pour les agriculteurs en 20 mois que son prédécesseur en 20 ans, et nous continuerons de servir les intérêts de nos agriculteurs pendant de nombreuses années à venir.

* * *

• (1110)

LA CONDITION FÉMININE

L'ANNIVERSAIRE DE L'ACQUISITION DU DROIT DE VOTE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il y aura 68 ans demain que les Canadiennes ont acquis le droit de vote au niveau fédéral. Cet anniversaire est une occasion de célébrer les réalisations des femmes, mais aussi de réfléchir au progrès accompli dans notre société vers l'égalité entre hommes et femmes.

La situation de la femme a évolué, et les Canadiennes sont fières de leurs réussites. Elles ont obtenu que la Charte des droits renferme des dispositions sur l'égalité. Dans le secteur des petites entreprises, les femmes contribuent de plus en plus à la création d'emplois. Elles occupent maintenant des postes d'influence en politique et sur le plan professionnel.

Cependant, ces gains demeureront symboliques tant que les femmes ordinaires continueront à subir des inégalités dans leur vie quotidienne. Le Parlement doit adhérer farouchement au principe de l'égalité et respecter ses engagements. Il doit agir sans plus tarder, car l'égalité, ça presse. Entre autres, les trois partis ont un défi à relever, celui de faire élire un plus grand nombre de femmes aux assemblées législatives de notre pays.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA LUTTE AUX PLUIES ACIDES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, mercredi dernier comparaissait devant le Comité spécial sur les pluies acides M. Paul Hansen, conseiller pour Environnement Canada en matière de pluies acides et qui travaille également pour la *Isaak Walton League*, un des groupes écologistes américains les plus respectés.

Devant les membres du comité, M. Hansen a déclaré que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) avait largement contribué à faire politiquement progresser la problématique des pluies acides aux États-Unis. Il a de plus ajouté que la bataille des pluies acides ne sera définitivement gagnée que lorsque l'opinion publique américaine aura été davantage sensibilisée à la gravité de la situation actuelle.

C'est pourquoi, monsieur le Président, durant la saison estivale qui s'annonce, je demande à tous les Canadiens qui iront séjourner aux États-Unis ou qui accueilleront ici des touristes américains de leur faire part de nos préoccupations face à ce sujet et de leur dire que nous avons absolument besoin de leur intervention si nous voulons gagner cette bataille et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens de nos deux pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, hier, la Banque du Canada a annoncé une baisse de son taux d'escompte qui est descendu aujourd'hui de 16 points de base pour se fixer à 8.43 p. 100. C'est une diminution de près de 4 p. 100 depuis l'élection du gouvernement actuel il y a environ 20 mois.

Les événements se déroulent maintenant selon les prévisions du ministre des Finances (M. Wilson). Les taux d'intérêt sont en baisse, le chômage est en recul, le dollar reprend de la vigueur et les perspectives économiques n'ont jamais été aussi favorables depuis des années. Cette autre baisse des taux d'intérêt sera bien accueillie par les entreprises, les consommateurs et les gouvernements dont les coûts d'emprunt ont sensiblement diminué depuis l'élection de notre gouvernement, en septembre 1984.

Les prophètes de malheur de l'opposition peuvent toujours s'en donner à coeur joie contre le gouvernement. Le public s'est montré plus avisé qu'eux en choisissant de participer à la relance économique au lieu de se complaire dans la critique et de toujours trouver à redire comme le font les libéraux et les néo-démocrates.

Article 21 du Règlement

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA LUTTE CONTRE LA FAMINE EN AFRIQUE—LE PARRAINAGE DES COUREURS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, dimanche prochain à Ottawa aura lieu un marathon spécial sous les auspices de l'UNICEF. La Course contre la montre/Sport Aide permettra ainsi de recueillir des fonds destinés aux organismes s'occupant des secours à l'Afrique. Les efforts ponctuels pour lutter contre la famine en Afrique ne suffisent pas. Il nous faut des plans à long terme que nous puissions mettre en oeuvre avec les gens concernés en Afrique.

J'espère que les députés accepteront de parrainer un ou plusieurs coureurs et s'engageront ici sur la Colline à payer un certain montant le kilomètre. Les organisateurs du marathon choisiront pour les députés un jeune étudiant qui courra pour le montant qu'ils se seront engagés à payer. Si les députés viennent sur la Colline dimanche matin à 11 heures, ils pourront choisir un gagnant qui courra à leur place. Sinon, ils peuvent entrer en contact avec la ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina) qui leur fera parrainer son coureur. Les députés pourront les retrouver, elle et l'étudiant, lundi à 15 heures après la période des questions.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LA RÉDUCTION DE LA DISTRIBUTION DU TABAC ET DES CIGARETTES

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, une fois de plus nous venons d'assister à une collaboration entre l'entreprise privée et notre gouvernement. Conscients de la ligne de pensée de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), des gens d'affaires avisés de la région de Québec, plus précisément une de nos plus vieilles entreprises de distribution de produits pharmaceutiques, ont décidé de cesser la distribution des cigarettes et du tabac.

Notre gouvernement affirme dans tous les milieux que le tabac est nocif pour la santé, et les Canadiens le secondent. Notre initiative, monsieur le Président, est à l'avantage de la santé de la population. Cela nous coûtera moins cher dans les hôpitaux plus tard et cela va nous aider à réduire le déficit des libéraux.

Nous sommes un gouvernement polyvalent: aucun domaine n'échappe à nos préoccupations. C'est de cette façon que nous allons nous défaire du marasme des libéraux. Merci aux entreprises qui nous font confiance et qui nous épaulent. Félicitations aux Pharmacies Brunet de Québec.

Questions orales

[*Traduction*]

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LA PROMOTION DU RÉACTEUR NUCLÉAIRE SLOWPOKE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, à un moment où l'opinion publique internationale a été fortement sensibilisée aux dangers de l'énergie nucléaire, Énergie atomique du Canada fait la promotion, particulièrement dans les petites collectivités de Nord, de sa filière énergétique basée sur le réacteur Slowpoke.

John Hilborn, concepteur du premier réacteur Slowpoke, déclarait lors d'une réunion de l'Association nucléaire canadienne, en 1981:

> On sait maintenant que la population acceptera plus volontiers de petits désastres fréquents que de rares catastrophes.

• (1115)

Tout à fait dans la même veine qu'un tel raisonnement pervers, ÉACL s'efforce maintenant de faire accepter sa filière Slowpoke avec des réacteurs de 100 à 1,000 fois plus gros que le prototype, en faisant valoir qu'ils peuvent fonctionner pendant des semaines sans surveillance humaine.

La bêtise que représente la seule pensée d'exploiter commercialement de tels réacteurs qui comportent des pompes, des valves et une tuyauterie sujets à des défaillances, sans surveillance humaine constante, démontre bien à quel point les responsables d'ÉACL se sont coupés de la réalité dans leurs efforts désespérés de vendre leurs produits sans aucune considération pour la sécurité du public.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE PIERRE LORRAIN, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

M. le Président: Puis-je signaler la présence à la tribune aujourd'hui de l'honorable Pierre Lorrain, Président de l'Assemblée nationale du Québec.

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU ZIMBABWE

M. le Président: Je désire également attirer l'attention des députés sur la présence dans la tribune du camarade Dzingai Mutumbuka, ministre de l'Éducation du Zimbabwe.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN TARIF DOUANIER SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, cette situation est parfaitement ridicule. Au moment même où s'engagent les négotiations commerciales avec les États-Unis, l'ami du premier ministre, le président Reagan, décide personnellement, de son propre chef, d'imposer un tarif douanier de 35c. sur les bardeaux de cèdre en provenance du Canada. Il menace ainsi des exportations d'une valeur de 250 millions de dollars et peut-être des milliers d'emplois en Colombie-Britannique. Le premier ministre peut-il nous dire, compte tenu de ses rapports avec le président, s'il avait été prévenu à l'avance de l'initiative de ce dernier et dans l'affirmative, ce qu'il a fait pour essayer de l'en empêcher? Sinon, comment explique-t-il cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'initiative annoncée par l'administration américaine est à notre avis injuste et injustifiée. C'est une initiative qui va à l'encontre des engagements pris par le président Reagan à Québec et à Washington. Comme le sait mon honorable ami, j'ai essayé de placer les relations canado-américaines sur un plan amical, et je dois lui dire qu'avec des initiatives comme celles-là, il est parfois très difficile pour n'importe qui, y compris les Canadiens, d'avoir des relations amicales avec les Américains.

ON DEMANDE LA SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre la réponse du premier ministre. J'estime toutefois qu'il s'agirait de joindre le geste à la parole. La première réaction devrait manifestement être de suspendre les négociations bilatérales tant que ce tarif n'est pas supprimé. Le premier ministre ne convient-il pas que ce serait là le bon remède?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président. Ce serait faire preuve d'impulsivité. La question est trop grave pour une réaction de ce genre. J'ai transmis au président des États-Unis le point de vue de notre gouvernement et de tous les Canadiens j'en suis sûr, à savoir que cette initiative est une pure mesure de protectionnisme, c'est-à-dire exactement ce qu'il s'était engagé à combattre à Washington et à Québec, et dans toutes ses déclarations concernant le Canada.

Il est étrange que les États-Unis prennent une telle mesure au moment où nous essayons honnêtement et ouvertement de lancer une initiative qui pourrait aboutir à la suppression des barrières tarifaires entre nos pays, dans leur intérêt à tous deux. Cette initiative des États-Unis d'Amérique est donc extrêmement malencontreuse et parfaitement contradictoire avec tout ce que le président et l'administration ont déclaré à propos du Canada. Nous réagirons de manière appropriée.

M. Johnston: Ce n'est pas de l'impulsivité que de prendre des mesures pour protéger les intérêts de la Colombie-Britannique.

L'INCIDENCE SUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre ne convient-il pas que si cette décision n'est pas renversée, la Colombie-Britannique sera l'agneau sacrifié sur l'autel du libre-échange à l'occasion de ces négotiations?

• (1120)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y aura pas «d'agneau», que ce soit pour un artifice ou un sacrifice sur la table des négotiations. En fait, nous espérons que l'élargissement de la table bilatérale des négotiations permettra aux deux parties d'adopter une attitude non protectionniste.

Mon honorable ami n'ignore pas les pénibles pressions qui se sont accumulées à Washington, le vote d'hier à la Chambre, les déprimantes initiatives protectionnistes qui affluent à la pelle, et qui, si elles visent souvent d'autres pays, ont un effet particulièrement néfaste sur le Canada et l'emploi au Canada. C'est à cause des répercussions dramatiques que peuvent avoir de telles initiatives en Colombie-Britannique et ailleurs que nous avons entamé des négotiations à plus vaste échelle, afin de libérer nos deux pays de ce genre d'incidents aux conséquences mutuellement néfastes.

Je puis dire à mon honorable ami que nous étudions de très près toutes les mesures susceptibles d'aider la Colombie-Britannique et le Canada dans ce domaine.

[*Français*]

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU LIBRE-ÉCHANGE—LA PARTICIPATION DES PROVINCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Suite à la conférence tenue à Halifax en novembre dernier, un communiqué de presse était émis par son Bureau stipulant que: «Les ministres avaient convenu de donner effet dans les 90 jours qui viennent au principe d'une pleine participation des provinces au processus de négociations sur le libre-échange.» Bientôt 180 jours se seront écoulés depuis cette conférence. Le premier ministre pourrait-il dire pourquoi la conférence fédérale-proviciale, convoquée sous la pression des premiers ministres des provinces, arrive avec 90 jours de retard et pourquoi le gouvernement fédéral a permis que les négociations avec les États-Unis commencent avant que ne soit arrêté la formule ou le mécanisme de cette pleine participation des provinces dans le processus de négociations avec les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si l'honorable député a bien suivi les développements en ce qui concerne les consultations fédérales-provinciales dans le domaine du commerce international, il sera conscient du fait qu'il y a eu cinq réunions au niveau des fonctionnaires des divers gouvernements qui ont réalisé beaucoup de progrès, qui ont réalisé un consensus substantiel en ce qui concerne l'approche des négociations et de certaines questions de substance. Il y aura une réunion entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces parce que nous sommes maintenant à une période où nous pensons qu'une discussion avec les premiers ministres peut concrétiser, pour la première fois dans l'histoire du Canada, un arrangement efficace pour une pleine participation des provinces dans une négociation.

[*Traduction*]

M. le Président: À l'ordre. Cela commence à devenir long.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A COMMENCÉ LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE SANS LA PARTICIPATION DES PROVINCES ET SI LA CONTRIBUTION DES FRANCOPHONES SERA AUGMENTÉE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, étant donné que le libre-échange risque, selon les études qui ont été déposées, d'être catastrophique pour le Québec en matière d'emplois, est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait dire pourquoi le gouvernement a commencé à ce moment-là les négociations sans que le Québec ni les autres provinces ne soient à la table des négociations ou impliquées dans le processus, et quand va-t-il donner suite à l'engagement qu'il a pris d'augmenter la participation des francophones à l'équipe de négociations fédérale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est bien clair que les études publiées par le gouvernement canadien ont démontré plusieurs résultats possibles des négociations. Nous avons indiqué que s'il y a une perte d'emplois canadiens, il n'y aura pas d'entente signée par le gouvernement canadien. Nous sommes ici pour assurer qu'il y aura une situation pouvant, premièrement, protéger le Canada contre des gestes comme celui que le Président des États-Unis vient de poser et, deuxièmement, nous donner une base pour l'épanouissement de notre économie et pour assurer une sécurité d'emploi à tous les citoyens, les Québécois et les autres.

[*Traduction*]

L'IMPOSITION D'UN DROIT PAR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet de la décision incroyable que le président Reagan a prise de sacrifier 4,000 emplois en Colombie-Britannique en imposant un droit parfaitement déloyal. Comme il ne s'agit pas, à proprement parler d'une pratique commerciale déloyale et que ce droit a été imposé par le président lui-même, et non pas par le Congrès, le président ne fait-il pas clairement comprendre au premier ministre que les Canadiens n'auront pas accès aux marchés sur lesquels les Américains ne peuvent pas les concurrencer?

• (1125)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je serais assez d'accord avec cette hypothèse.

ON DEMANDE DE METTRE FIN AUX POURPARLERS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le premier ministre s'aperçoit, peut-être un peu tardivement, que les Américains sont durs en affaires et qu'ils ont trop facilement gagné l'année

dernière lorsqu'ils ont négocié avec le gouvernement canadien actuel.

Le premier ministre est-il maintenant enclin à penser que la prise de position du président Reagan va à l'encontre de toutes les promesses que ce dernier lui a faites et que cela se traduira par la perte de 4,000 emplois selon les porte-parole de l'industrie de Colombie-Britannique à qui j'ai parlé ce matin? Ne va-t-il pas téléphoner aujourd'hui même au président pour lui dire en termes simples mais énergiques: «Nous ne poursuivrons pas les pourparlers sur le libre-échange tant que cette mesure hypocrite sera maintenue»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas appris tardivement que les Américains étaient durs en affaires. Je l'ai toujours su. Nous avons enfin au Canada un gouvernement qui est, lui aussi, dur en affaires.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous le savons. Comme je l'ai dit bien des fois, je m'attendais à ce que toutes sortes de difficultés surgissent au cours de ces négociations. Étant donné que les échanges entre nos deux pays se chiffrent à 150 milliards de dollars, il ne saurait en être autrement. Nous allons avoir des difficultés du début à la fin. La solution de facilité aurait été de ne pas entamer ces négociations. Il est plus difficile d'entreprendre des pourparlers qui nous réservent certainement des mauvaises surprises et des déceptions. Je suis d'accord avec le député pour dire que les événements d'aujourd'hui augurent mal.

Ce matin, j'ai fait clairement comprendre au président des États-Unis que le gouvernement du Canada jugeait cette mesure inacceptable, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a confirmé au cours d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec M. Shultz, il y a quelques minutes.

Des voix: Bravo!

LE MESSAGE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais que le premier ministre me dise exactement ce qu'il en est. Veut-il dire qu'il s'est entretenu directement avec le président des États-Unis? Au cours de cette conversation, lui a-t-il bien fait comprendre qu'il jugeait cette décision totalement contraire aux promesses qu'il avait faites? Le premier ministre peut-il nous dire quelle a été la réponse du président? A-t-il reconnu son erreur et promis de prendre des mesures correctives conformément aux engagements qu'il a pris publiquement en faveur du libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce matin, après avoir rencontré l'archevêque au sujet de l'initiative concernant l'Afrique du Sud, j'ai immédiatement fait connaître notre point de vue au président Reagan. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs s'est entretenu directement avec le secrétaire Shultz. Nous avons fait connaître nos opinions et nous le ferons de nouveau. Nous espérons pouvoir prendre certaines mesures de notre côté.

Comme je tiens à le souligner au député, et cela ne diminue en rien ma déception devant les conséquences que cela représente pour nous, il s'agit de savoir si ce genre de mesure ne ferait pas du tort à un pays du tiers monde et si le protectionnisme comme tel ne vise pas à freiner le progrès économique. Le protectionnisme est la solution toute trouvée pour ceux qui ne croient pas au libre-échange.

M. Deans: Cela vous étonne?

M. Mulroney: Nous croyons que le libre-échange augmentera nos possibilités économiques et c'est pourquoi nous nous opposerons à ce genre de protectionnisme. Nous allons essayer de préparer une réponse à l'intention du gouvernement des États-Unis pour le convaincre de l'absurdité de prendre ce genre de mesure contre un pays ami comme le Canada ou n'importe quel autre pays. Cela augure mal.

Des voix: Bravo!

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, puisque le gouvernement semble persister à effectuer ces négociations malgré le coup porté par le président américain à l'industrie du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique.

Le ministre a souvent affirmé que l'Accord sur l'automobile ne serait pas soumis aux négociations de libre-échange, pourtant hier il a déclaré: «Nous n'avons pas publié de documents qui peuvent aider les États-Unis dans les négociations». Si l'Accord sur l'automobile est exclu des négociations, pourquoi alors le gouvernement a-t-il supprimé de son étude de l'Accord sur l'automobile des pages et des pages de constatations et de conclusions?

• (1130)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il va falloir que je vérifie pour quelles raisons exactement ces paragraphes ont été supprimés. Je ne m'en souviens pas au juste. Je ne puis confirmer s'ils concernent l'Accord sur l'automobile ou non. Je puis réitérer la position du gouvernement du Canada: l'Accord sur l'automobile est un accord qui fonctionne, et nous ne voyons pas de raisons de le changer.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DU TEXTE INTÉGRAL DE L'ÉTUDE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il s'agit de l'étude relative au sort de l'Accord sur l'automobile dans une entente commerciale globale canado-américaine. Est-ce que le secrétaire d'État veut s'engager à publier tous les renseignements qui ne figurent plus sur ces pages blanches? Les gens de l'industrie automobile sont en droit de savoir ce qu'il s'y trouvait. Est-ce qu'il ne veut pas s'y engager, pour que nous puissions faire en sorte que ces travailleurs ne soient pas sacrifiés comme ceux du secteur des produits forestiers de la Colombie-Britannique, que le gouvernement semble s'apprêter à sacrifier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je vais donner deux assurances au député. La première, c'est qu'il n'y aura pas d'entente entre le Canada et les États-Unis qui entraîne des pertes d'emplois pour les Canadiens. Le second engagement que je vais prendre, c'est que je ne publierai pas à la Chambre des communes des renseignements qui affaibliraient la cause du Canada s'ils tombaient en des mains américaines.

J'ai lu aujourd'hui dans le *New York Times* que le collègue du député, le député de Winnipeg—Fort Garry, est en collusion active avec des membres du Congrès américain qui essaient de faire bloquer l'adoption d'une loi sur les pluies acides.

Des voix: Quelle honte!

M. Clark (Yellowhead): Je pense qu'une pareille conduite ne convient pas à des députés . . .

M. Deans: Vous ne pouvez dire cela.

M. le Président: À l'ordre.

LES PROGRAMMES SOCIAUX CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je dois dire qu'il y a quelque peu de l'exagération. Lorsqu'un député est accusé d'être en collusion active, c'est certes une façon des plus inhabituelles d'exprimer un point de vue.

Permettez-moi de poser au premier ministre une question sur ce qui se passe maintenant. Étant donné la décision prise hier par le président des États-Unis, n'est-il pas maintenant nécessaire d'obtenir un engagement clair et sans équivoque de ce dernier au sujet de sa position, et de déterminer si M. Murphy, son négociateur en chef, parle en son nom personnel lorsqu'il refuse d'accepter notre position selon laquelle notre politique sociale n'est pas négociable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la politique sociale du Canada n'est pas négociable. Mon honorable collègue le sait pertinemment, à l'instar de la Chambre et de tout le pays. Nous n'avons pas à y revenir.

M. Orlikow: M. Murphy l'ignore.

M. Mulroney: Eh bien, alors je vous charge de le lui faire savoir.

M. Broadbent: C'est votre travail.

M. Mulroney: Pas du tout. Mon travail consiste à dire exactement ce que j'ai déclaré au nom des Canadiens, à savoir que nos programmes sociaux ne sont pas négociables, quoi qu'en pense M. Murphy.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, n'incombe-t-il pas également au premier ministre de s'assurer, avant le début de ces négociations, que les gens avec lesquels nous négocions comprennent et acceptent que ces programmes ne sont pas négociables?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, pas du tout. Ce genre d'hypothèse me surprend de la part d'un collègue qui a le même genre d'antécédents que moi et qui connaît bien le processus de négociation.

M. Deans: On ne négocie pas avec quelqu'un qui est tout à fait en désaccord avec nous.

M. Mulroney: C'est une école de pensée. Je ne suis en aucune façon surpris de voir que le négociateur américain, en ce début des négociations, lance des opinions ou . . .

M. Deans: Comme il l'a fait hier.

M. Mulroney: . . . ou fasse des déclarations comme celle-là.

M. le Président: A l'ordre!

M. Mulroney: Je peux simplement dire à mon honorable collègue . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les questions et les réponses ne doivent pas se transformer en discussions.

M. Deans: Étant donné que le président Reagan ment, qu'il nous trompe depuis le début . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

L'INTENTION DES AMÉRICAINS DE SE REMETTRE À PRODUIRE DES ARMES CHIMIQUES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre associé de la Défense nationale. Le 27 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a écrit une lettre disant ceci:

> Le Canada a pour priorité absolue de continuer à essayer activement à la Conférence de Genève sur le désarmement (CD) de faire imposer une interdiction absolue et vérifiable sur toutes les armes chimiques.

Hier, à l'Assemblée de l'OTAN, le ministre de la Défense nationale a approuvé avec enthousiasme, paraît-il, l'intention des Américains de se remettre à produire des armes chimiques. Comment le ministre de la Défense nationale a-t-il pu prendre une telle décision sans débat à la Chambre et sans discussion au comité, alors qu'elle va totalement à l'encontre de la sage décision du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de continuer à essayer de faire interdire les armes chimiques à la Conférence de Genève sur le désarmement?

Questions orales

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, la position du gouvernement au sujet des armes chimiques est exactement la même que celle du gouvernement précédent. Nous appuyons sans réserve la position adoptée en 1970, à savoir que le Canada n'aura pas d'armes chimiques, qu'il n'en utilisera pas, qu'il n'en produira pas et qu'il n'en gardera pas en réserve. Notre position n'a pas changé. Nous l'avons adoptée en 1969, après que les États-Uunis eurent décidé d'arrêter de fabriquer des armes chimiques. En attendant, les Soviétiques ont continué à produire des armes chimiques et à augmenter leurs stocks.

Pour essayer de maintenir l'effet de dissuasion qui est la raison d'être de l'OTAN—pour éviter la guerre—tous les pays membres jugent prudent que les États-Unis renforcent ou modernisent leurs arsenaux chimiques. Ce n'est pas illogique du tout. Nous perpétuons les politiques du gouvernement précédent, que le député approuvait.

ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le Canada a signé le protocole de Genève de 1925 interdisant l'utilisation d'armes chimiques. C'était également la position du gouvernement précédent. Puisque le gouvernement n'a pas présenté de Livre blanc sur la défense, le ministre associé de la Défense nationale peut-il promettre, à titre personnel et au nom du gouvernement, que la Chambre tiendra un débat sur des problèmes internationaux aussi importants que celui-ci pour permettre aux Canadiens de savoir ce qui se passe?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre a été complètement remanié. Il y a toute une série de journées réservées à l'opposition, et on peut en discuter également au comité. Je serais heureux que l'on tienne un débat sur la défense n'importe quand. Si le député contactait son leader à la Chambre ou les membres de son parti pour en discuter, nous serions coopératifs, j'en suis sûr. La résistance à laquelle le député fait allusion est fictive.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce matin, le premier ministre a parlé en termes très francs et très durs des décisions de M. Reagan. Je dois demander comment nous pourrons continuer de négocier honnêtement le libre-échange avec les États-Unis sur la foi des promesses du président Reagan, étant donné qu'il les renie complètement par sa décison.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est tout à fait regrettable que l'administration américaine ait décidé de poser une geste tel que celui annoncé en fin de journée hier par le Président, car le geste est aux antipodes de la politique annoncée préalablement à Québec et à Washington par le Président Reagan.

Donc, compte tenu de cela, nous allons examiner toutes les options qui s'offrent au gouvernement canadien en pareilles circonstances et nous aviserons nos collègues en temps opportun. Mais je vous avoue carrément que le geste isolé annoncé hier par le Président Reagan va à l'encontre de tous les engagements et toutes les dispositions annoncées par l'administration américaine dans le dossier bilatéral canado-américain dans le domaine commercial.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'un cas isolé. C'est en fait un exemple de l'agressivité que les Américains ont manifestée tout au long de la semaine à l'égard de notre position commerciale.

[*Français*]

Et je dois demander au premier ministre, en vue de cela: N'est-il pas nécessaire de faire quelque chose ici, au Canada, non seulement de parler mais de poser des gestes concrets, comme celui de dire au Président: Ce n'est pas possible de continuer ces discussions sur le libre-échange avec une telle décision?

• (1140)

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami sait que c'est essentiellement une action prise par le gouvernement américain contre le Canada. Il n'ignore pas que le déficit commercial des États-Unis est de l'ordre de 150 milliards à 170 milliards de dollars et qu'il s'accroît. Le président Reagan est bien un libre-échangiste, un partisan du libéralisme là-bas. Il est soumis chaque jour à des critiques et à d'énormes pressions. Il est particulièrement déroutant que le protectionnisme apparaisse comme une question sur laquelle le Nouveau parti démocratique, ou un grand nombre de ses membres, choisit de prendre position. A part ce jeu de circonstances, le geste que le président a eu contre le Canada, pour quelque raison que ce soit, est injustifié et inacceptable. Il ne sera pas toléré par le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE LA RÉVOCATION DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÈGLEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Étant donné le nombre de gens qui souffrent au Canada, ainsi que le suicide d'une personne qui avait servi 32 ans dans l'armée à cause, a-t-il écrit, des changements apportés à l'assurance-chômage, le premier ministre ne reconnaîtra-t-il pas que le moment d'agir est venu et que la seule solution est de révoquer les changements injustes et cruels apportés à l'assurance-chômage par le gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, l'incident dont parle la députée est en effet très triste. Est-il ou non directement relié à une politique? Ce n'est pas prouvé. De toute façon, je prendrai note de la question et en ferai part à ma collègue.

Mais je pense que tout le monde sait fort bien que cette décision a été annoncée en novembre 1984, qu'elle a été mise en oeuvre seulement en janvier 1986 et que c'est une politique qui a été reportée à la Commission Forget, dont nous attendons le rapport. Nous verrons à ce moment-là.

Mme Copps: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre, parce que c'est lui et son gouvernement qui ont changé la loi dans le Budget du ministre des Finances.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA SUSPENSION DES CHANGEMENTS APPORTÉS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Étant donné que, dans sa note d'adieu, le malheureux ancien militaire demandait à sa femme de se battre de toutes ses forces pour obtenir des changements à la Loi sur l'assurance-chômage, je voudrais poser au premier ministre la question suivante, en toute sincérité. En attendant le rapport final de la Commission Forget, acceptera-t-il, dans l'intérim, de révoquer ces injustes changements?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est certain que je regrette profondément la mort d'une personne, quelle qu'en soit la raison, mais comme ma collègue le comprendra je ne dirai rien de plus. Le gouvernement, en collaboration avec la Commission Forget, fait ce qu'il pense être convenable. Ma collègue ne veut certainement pas lier d'éventuels décès à des décisions prises par un gouvernement, quel qu'il soit.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA PRÉSENTATION DE CHANGEMENTS AUX COTISATIONS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Quand présentera-t-il les changements aux cotisations au Régime de pensions du Canada, recommandés par l'actuaire en chef du Canada et acceptés par les provinces en décembre dernier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la mesure législative est en cours de préparation. J'espère que nous pourrons être en mesure de la déposer vers le milieu de juin.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LA FABRICATION D'ARMES CHIMIQUES PAR LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourquoi le Canada a-t-il appuyé avec tant d'enthousiasme le projet des États-Unis de fabriquer de nouvelles armes chimiques? Pourquoi, à l'instar de six autres pays de l'OTAN, n'a-t-il pas exprimé de sérieuses réserves, ou pourquoi n'a-t-il pas imité l'Italie qui a aussi manifesté des réserves? Tant d'enthousiasme était-il de mise?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce serait contraire à la vérité que d'affirmer que le Canada se réjouit avec enthousiasme de l'échec des négociations sur la limitation et l'élimination des armes chimiques. Le Canada est très actif au sein de divers comités, surtout celui du désarmement, pour tenter d'en arriver à une entente qui serait reconnue et acceptée par tous. Cependant, depuis plus de dix ans les États-Unis, mais pas l'Union soviétique, se sont abstenus de fabriquer des armes chimiques. Un tel état de choses conduit à une situation qui peut être très déstabilisatrice. Il est certain que le Canada aurait souhaité la conclusion d'une entente. Pour ce faire, nous avons demandé à l'Union soviétique de faire certains compromis en ce qui concernait la vérification. Elle ne les a pas faits.

Mme Jewett: Je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas là le problème.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, en somme, le ministre estime que si les pourparlers sont provisoirement suspendus, cette situation peut fort bien durer indéfiniment; voilà ce qu'il affirme en appuyant avec enthousiasme la fabrication d'armes chimiques.

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Compte tenu de ce que le gouvernement a dit au sujet de ses objectifs en matière de contrôle des armements, notamment l'interdiction globale de toutes les armes chimiques, comment pouvons-nous prendre au sérieux les objectifs du gouvernement, s'il ne joint pas le geste à la parole?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, naturellement, la député est libre de penser ce qu'elle veut. Si elle y réfléchit un peu, elle verra qu'elle exagère en disant que j'ai appuyé avec enthousiasme la fabrication d'armes chimiques, et j'espère même qu'elle changera d'avis. Nous voulons en arriver à une interdiction globale. Pour ce faire, il faudra mettre en place un système de vérification en Union soviétique. S'il y a une leçon à tirer de l'accident de Tchernobyl, c'est bien que le secret est profondément ancré dans la mentalité soviétique. Ce qui pose des problèmes pour la vérification. Et nous serions bien étourdis de ne pas en tenir compte.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A TÉLÉPHONÉ AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU SUJET DE L'INDUSTRIE DU BOIS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Au sujet de la décision du Président américain hier, de l'ami du premier ministre M. Reagan, concernant la décision de mettre de la protection pour protéger l'industrie du bois américaine et d'être une conséquence néfaste pour l'industrie du bois canadienne, est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il a parlé lui-même au Président américain sur ce sujet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu que je n'avais pas parlé au Président américain ce matin, que j'avais envoyé immédiatement une communication urgente et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait parlé à M. Schultz. Cela fait deux fois, je pense, que je le mentionne.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE TÉLÉPHONER AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le premier ministre ne croit-il pas, compte tenu de l'urgence de la situation, qu'il devrait lui-même personnellement parler au Président américain? Et deuxièmement, est-ce que le premier ministre peut nous expliquer comment il se fait qu'il n'a pas été avisé des changements de la politique américaine, alors qu'en même temps, le premier ministre a tout concédé pour négocier le libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, mais . . . cela est dérisoire, c'est une prétention vulgaire et inexacte qui mérite d'être retirée. Le fait, c'est que le processus de négociation entamé pour le Canada protège intégralement, non seulement les droits et les attributions de la position canadienne, mais nous met en position de force vis-à-vis nos collègues pour conclure une entente de nature à favoriser les deux côtés.

Je sais . . .

M. Malépart: L'autre ne respecte pas son engagement!

M. Mulroney: Je sais. Voilà! Si mon collègue me demande si la déclaration ou le geste posé hier . . . et nous appréhendions toutes sortes d'initiatives de cette nature, à cause justement des pressions énormes qui s'exercent depuis le Congrès américain.

Mais si mon collègue me demande si ce geste-là est aux antipodes des déclarations du Président des États-Unis, la réponse, c'est oui.

M. Malépart: Il vous a trahi!

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. C'est à propos du fardeau que les petites sociétés pétrolières sont tenues de porter en payant l'impôt sur les revenus pétroliers. Y a-t-il un allégement en vue pour elles?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député le sait sans doute, on a annoncé le 30 avril que le crédit d'impôt sur les revenus pétroliers pour les petits producteurs serait porté de $500,000 à 2 millions de dollars. Nous nous proposons d'élargir cet allégement en faisant passer de $10,000 à $40,000 la déduction sur les redevances pour les particuliers, ce qui représente une hausse comparable à celle du crédit d'impôt sur les revenus pétroliers annoncée pour les petits producteurs.

* * *

• (1150)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. En l'occurrence, je vais m'efforcer d'être aussi équitable que possible.

M. Gormley: Un néo-démocrate équitable? C'est incompatible.

M. Waddell: Le premier ministre a beaucoup fait pour les Américains, d'abord en abolissant le Programme énergétique national, puis en modifiant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Que vais-je dire à mes électeurs de la Colombie-Britannique qui seront nombreux à perdre leur emploi par suite de la décision d'hier du président Reagan? Que vais-je leur dire au sujet de ce que le Canada a obtenu en retour?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): En premier lieu, monsieur le Président, j'aimerais dire un mot du Programme énergétique national et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, lesquels, selon le préambule du député, représente d'énormes concessions de la part du Canada. Le PEN et l'AEIE constituaient des handicaps pour le Canada. Si nous nous en sommes débarrassés, c'est davantage pour rendre service aux Canadiens qu'aux Américains.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Quant aux secteurs visés, nous allons prendre les mesures appropriées et persuader le gouvernement américain qu'une telle initiative, qui touche particulièrement les électeurs du député, est inacceptable. Cette décision est contraire aux engagements que le président des États-Unis a pris envers le gouvernement du Canada au nom de son gouvernement. C'est inacceptable. Nous espérons pouvoir persuader et convaincre les Américains qu'ils ont tout intérêt à ne pas donner suite à ces mesures inacceptables qui nuisent directement et injustement aux intérêts du Canada.

M. Waddell: Je rappelle au premier ministre que c'est lui qui a mis tous ses oeufs dans le panier américain.

LES COMMUNICATIONS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, avant ce matin, il a communiqué avec le président Reagan, comme le lui ont demandé les représentants du secteur canadien? A-t-il communiqué avant aujourd'hui avec son bon ami le président Reagan pour lui dire de ne pas prendre de mesure de ce genre? L'a-t-il fait au nom des travailleurs et des entreprises du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai signé le document à Québec. En mars dernier à Washington, le président m'a donné de nouvelles assurances. C'est exactement l'opposé de ce dont nous avons discuté à Tokyo.

M. McCurdy: On ne peut pas lui faire confiance.

M. Mulroney: C'est exactement ce que le Canada s'est efforcé de démontrer.

M. Waddell: Dans ces conditions, quelle influence exercez-vous?

M. Mulroney: Mon honorable collègue me demande quelle influence j'exerce.

Des voix: Aucune.

M. Mulroney: Quand quelque chose comme cela se produit, le député, à l'instar de tous ses collègues, a des raisons d'être déçu. On doit pourtant tenir compte des circonstances, ce qui ne rend pas la chose acceptable pour autant. Le président subit d'énormes pressions et, à notre avis, il n'aurait pas dû réagir ainsi à ces pressions . . .

M. Ouellet: Vous êtes trop poltron pour l'appeler vous-même.

M. Mulroney: . . . qui incitent à recourir à des mesures protectionnistes qui font du tort à tout le monde.

Mon collègue a dit que nous avons mis tous nos oeufs dans le panier américain. Nous n'avons rien fait de la sorte. Nous avons mis nos oeufs dans le panier canadien . . .

M. Ouellet: Ils sont tous brisés.

M. Mulroney: . . . et nous sommes prêts à signer des ententes équitables et honorables avec tous ceux qui favoriseront la prospérité de notre pays, y compris les Américains.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LA PRÉSENCE DE SUBSTANCES TOXIQUES DANS LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme il le sait, les Canadiens viennent d'apprendre avec inquiétude que les produits de la chaîne alimentaire sont contaminés par des traces de dioxines, de dibenzofurannes et d'autres composés toxiques. Vu les résultats de la récente étude qui vient d'être publiée, quels sont les plans du ministre pour intensifier la recherche sur les substances toxiques, de façon à protéger la santé publique?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne la santé publique et l'étude de Toronto à laquelle le député fait allusion, il n'y a pas de doute que pour répondre à la question il faut faire appel à quelques considérations complexes.

Tout d'abord, il y a deux sections du règlement d'application de la Loi des aliments et drogues, que je ne citerai pas au député, qui traitent principalement des dioxines dans le poisson. Nous avons envisagé la possibilité d'en étendre l'application à d'autres denrées alimentaires. Deuxièmement, depuis que nous avons un nouvel équipement de détection des dioxines, nous en trouvons des traces là où l'on n'en trouvait pas auparavant.

Troisièmement, sans vouloir essayer de dénigrer le rapport, je dois dire qu'on a analysé des aliments qui n'avaient pas été lavés. Par conséquent, on tenait compte aussi des particules de poussière déposées à la surface des aliments. De toute évidence, la plus élémentaire des mesures d'hygiène, pour qui que ce soit, est de laver les aliments d'abord.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DES RENSEIGNEMENTS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il faire en sorte que les renseignements dont dispose son ministère soient rendus publics, vu que cette question est fort délicate, maintenant que son collègue, le ministre de l'Environnement, a interdit la circulation d'une publication appelée *Storm Warning*, préparée par le ministère de l'Environnement, sur le même sujet.

Questions orales

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il me faudrait regarder la demande particulière. Toutefois, la règle générale que j'utilise, et qui a été suivie à propos de la radioactivité après l'incident de Tchernobyl, c'est que si nous avons des renseignements qui devraient être communiqués au public pour le rassurer que ses aliments sont sains et que sa santé n'est pas menacée, nous les diffusons aussi rapidement et aussi largement que possible. Je vérifierai les détails, mais c'est le principe général qui me guide.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES AVANTAGES DU LIBRE-ÉCHANGE POUR LES DEUX PARTIES EN CAUSE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans le cadre du déroulement des négociations bilatérales sur le commerce Canada-É.-U., et tenant compte aussi des structures industrielles et manufacturières du Québec, est-ce que le ministre a pris les moyens pour s'assurer que les Québécois eux aussi retireront des bénéfices de ces ententes-là, et ce nonobstant les déclarations du député de Laval-des-Rapides qui ne cesse de prétendre que les Québécois ne seraient pas de bons entrepreneurships?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'apprécie grandement l'intérêt de l'honorable député qui est déterminé comme nous à avoir une négociation qui pourrait avoir comme résultat de grands avantages pour les citoyens du Québec. Nous avons établi un système de consultations avec le monde des affaires, avec les syndicats, avec les autres Canadiens pour assurer que nos négociateurs puissent avoir accès aux perspectives particulières de chaque industrie, de chaque région du pays.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES PROCÉDÉS DU CONTRÔLE SÉCURITAIRE DES FONCTIONNAIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai ici la transcription confidentielle d'une audience du CSARS où un fonctionnaire du SCRS révèle pour la première fois que toutes les entrevues volontaires des fonctionnaires de l'État cherchant à obtenir un certificat d sécurité sont enregistrées à l'insu et sans le consentement de ces personnes. Le premier ministre ordonnera-t-il immédiatement une enquête approfondie sur la nature et l'ampleur de cet enregistrement déplorable des témoignages donnés par des milliers de fonctionnaires?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je tiendrai la question du député pour préavis et j'irai aux renseignements.

ON DEMANDE DE METTRE FIN À L'ENREGISTREMENT DES ENTREVUES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, cet enregistrement clandestin constitue une violation de la vie privée de tous les fonctionnaires de l'État. Le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance qu'en attendant la tenue de l'enquête que j'ai réclamée, on demandera immédiatement au SCRS de cesser dès maintenant d'enregistrer clandestinement les témoignages de fonctionnaires de l'État qui cherchent à obtenir des certificats de sécurité?

L'hon John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député serait plus convaincant s'il avait porté ses accusations en termes plus pondérés. Ses allégations devront être vérifiées. Si le député se préoccupe vraiment de la question, il aurait pu m'avertir au préalable de sorte que j'aurais pu m'enquérir avant qu'il ne pose la question. Toutefois, l'affaire sera examinée.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA RÉDACTION DE LIGNES DIRECTRICES—L'INCIDENCE SUR LA RECHERCHE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre a promis un gouvernement ouvert, il a oublié d'en informer encore un autre ministre, soit le ministre du Revenu national à qui j'adresse ma question. Le représentant de la *Canadian Advanced Technology Association* a dit au comité des sciences et de la technologie que Revenu Canada était en train de rédiger des lignes directrices qui risquent de compromettre gravement la recherche au Canada. Pourquoi le ministre fait-il établir ces lignes directrices en secret? Pourquoi a-t-il exclu les représentants du secteur industriel des comités qui s'occupent de la rédaction de ces lignes directrices?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à dire à mon honorable ami d'en face que cette allégation est pure présomption de sa part. Si elle se révèle le moindrement fondée, je lui en donnerai des nouvelles et lui communiquerai les faits en temps opportun.

• (1200)

ON DEMANDE COMME L'ASSOCIATION LA PUBLICATION DE L'AVANT-PROJET DES LIGNES DIRECTRICES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la lettre envoyée par l'Association est loin d'être conjecturale. Le ministre va-t-il accepter, comme le lui demande l'Association, de publier l'avant-projet de ces lignes directrices afin que les dirigeants d'entreprises du secteur industriel puissent les examiner et lui dire ce qu'ils en pensent? Cela serait conforme à la politique même du gouvernement en ce qui a trait à la publication de règlements.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je prends note des instances du député à cet égard et je les examinerai en temps opportun.

LE DÉCÈS DE M. DAVID COOK

M. le Président: J'ai reçu un avis de rappel au Règlement du député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, les députés doivent maintenant être au courant du décès de M. David Cook, l'un de nos plus anciens greffiers de comités. Nous offrons nos condoléances à sa famille.

M. le Président: J'informe la Chambre que j'ai présenté mes condoléances au nom de toute la Chambre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'opposition officielle s'associe aux condoléances offertes à la famille du regretté M. Cook.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le président, il va sans dire qu'en cette occasion, comme vous l'avez dit, tous les députés partagent vos regrets.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels seront les travaux prévus pour la semaine prochaine.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, aujourd'hui, bien entendu, est une journée d'opposition. Lundi, je veux mettre à l'étude le projet de loi C-94 concernant l'Accord atlantique. J'espère que la deuxième lecture se fera rapidement. Je désire remercier la Chambre de la manière dont elle s'est acquittée de ses fonctions depuis quelques jours. J'espère que nous pourrons continuer de la même façon avec ce projet de loi, pour qu'il puisse recevoir l'attention qu'il mérite au comité.

Puis nous examinerons le projet de loi C-98, concernant l'exemption de droits. Lundi, à 15 heures, je compte proposer l'adoption de la motion des voies et moyens nº 43 déposée le 21 mai 1986 visant à modifier le tarif douanier.

Les discussions se poursuivent avec les leaders de l'opposition à la Chambre pour déterminer l'ordre dans lequel d'autres mesures législatives pourront être étudiées. Je poursuivrai ces consultations pour que tous les députés puissent être prévenus à temps et que les mesures soient étudiées rapidement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article

106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES ALLÉGATIONS D'UN DÉPUTÉ À L'ÉGARD D'UN AUTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Durant la période des questions orales, le député de Lévis (M. Fontaine) a posé une question et s'est référé à des propos que j'aurais tenus antérieurement. Je voudrais, monsieur le Président, avoir la chance de relire les «bleus» du compte rendu officiel des *Débats* et garder la possibilité de rectifier certains des propos qu'il a dits étant donné que le son n'était pas très bon et que je n'ai pas tout compris. Mais je voudrais être en mesure, après vérification des «bleus», de pouvoir poser la question de privilège.

[*Traduction*]

M. le Président: La présidence prend note du grief du député. Il saura, s'il vérifie auprès de son leader parlementaire . . .

[*Français*]

. . . qu'il y a des règlements concernant les questions de privilège et qu'il est nécessaire de poser la question de privilège le plus tôt possible. S'il pense qu'il a une question de privilège maintenant, le fait, c'est . . .

[*Traduction*]

. . . que la question de privilège ne se pose pas parce que les bleus le disent. Elle ne se pose que si les privilèges sont en cause. Le député croit-il pouvoir justifier qu'il y a atteinte aux privilèges?

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, c'est que le député de Lévis (M. Fontaine) a soutenu que j'avais tenu des propos qui stipulaient que les francophones n'avaient pas la qualité économique nécessaire pour occuper certaines fonctions. Ce que je n'ai jamais dit. Le député conservateur, le député de Lévis . . . Mais avant, je voulais justement vérifier les «bleus».

M. le Président: A l'ordre! Je pense que l'honorable député sait que ce n'est pas une question de privilège. C'est peut-être un désaccord sur une question, sur des faits, mais ce n'est pas une question de privilège.

[*Traduction*]

Le député doit savoir qu'une affirmation inexacte n'est pas matière à question de privilège.

M. Valcourt: Vous en faites tous les jours, Garneau.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Certaines interruptions sont cependant des motifs d'invoquer le Règlement.

* * *

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des affaire émanant des députés, dans les deux langues officielles. Ce rapport traite des critères que le comité permanent a définis pour présider au choix des initiatives devant faire l'objet d'un vote.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BARDEAU DE CÈDRE CANADIEN

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'a prévenu de son intention de faire appel au Règlement à ce moment-ci.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné ce qui s'est produit hier aux États-Unis et la façon dont les deux côtés de la Chambre ont réagi, aujourd'hui, pendant la période des questions, vous pourrez constater que la Chambre consent à l'unanimité à recevoir la motion suivante. Je vous prie donc de demander à la Chambre si elle consent à ce que la motion suivante soit proposée:

Que la Chambre exhorte le président Reagan à intervenir immédiatement pour renverser la décision prise hier d'imposer un droit d'importation injuste de 35 p. 100 sur le bardeau de cèdre de Colombie-Britannique.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, si vous me le permettez, il y a eu des consultations entre le chef du NPD, moi-même et un représentant du leader à la Chambre de l'opposition officielle. Étant donné que cette question préoccupe quelque peu le gouvernement et que la motion est entièrement favorable à la communication directe qui s'est établie entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis, ainsi qu'aux démarches du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) auprès de M. Schultz, nous sommes tout à fait disposés à l'appuyer. Nous sommes reconnaissants au premier ministre et au gouvernement de cet appui. Bien entendu, c'est à condition qu'il y ait consentement unanime sans débat car nous avons un programme.

Je vous demande encore quelques instants d'indulgence pour préciser que le message adressé aujourd'hui par le premier ministre au président des États-Unis est le suivant, et ceci situera la motion dans son contexte. Voici le texte:

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire part de la profonde déception de mon gouvernement à la suite de la décision que vous avez annoncée hier au sujet des bardeaux de résineux. L'imposition d'un tarif douanier de 35 p. 100 est une mesure punitive prise à l'encontre des produits canadiens. Cette action injustifiable est d'autant plus navrante que les négotiations en vue de la libéralisation du commerce entre nos deux pays viennent de s'engager officiellement cette semaine.

Cette initiative des États-Unis est une pure manifestation de protectionnisme, c'est-à-dire précisément ce que vous-même et moi nous étions engagés, à Québec et à Washington, à essayer d'éviter. Le Canada se trouve maintenant contraint d'envisager une réponse appropriée.

Personnellement, je trouve profondément regrettable cette initiative de l'administration américaine.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Brian Mulroney

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je pense que cela veut dire qu'il y a consentement pour la présentation de cette motion.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à dire au nom de l'opposition officielle que nous souhaitons vivement qu'il y ait une expression unanime de la volonté de la Chambre, à l'exclusion de toutes les divergences d'opinion qu'il peut manifestement y avoir entre les divers partis, pour affirmer que cette initiative du président Reagan est inacceptable pour les Canadiens. Nous sommes donc d'accord avec le reste de la Chambre pour manifester cette volonté unanime de la Chambre sur cette question.

• (1210)

M. le Président: Il me semble clair que la Chambre donne son consentement unanime pour qu'il y ait une dispense du préavis habituel de présentation de la motion. Il est donc entendu que cette motion peut être présentée. La Chambre a entendu le texte de cette motion. La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 549.

[*Texte*]

PÊCHERIES CARTIER INC.

Question nº 549—**M. Lapierre:**

1. Y a-t-il un comité de privatisation à la société Pêcheries Cartier, à Gaspé (Québec) et le gouvernement a-t-il nommé des membres du comité et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) quel est leur salaire?

2. *a*) La compagnie a-t-elle acheté une maison pour son ancien président, Dave Barrett, *b*) la maison a-t-elle été vendue et, dans l'affirmative, (i) à qui (ii) combien?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): 1. En mars 1985, un comité de privatisation était formé à l'intérieur du conseil d'administration de Pêcheries Cartier Inc. et les membres de ce comité étaient nommés par le conseil d'administration de cette société et non par le gouvernement.

2. *a*) Oui. *b*) Oui, le 18 avril 1986, toutes les actions ordinaires détenues par le gouvernement fédéral dans la société d'État Pêcheries Canada Inc., société détenant la majorité des actions de sa filiale Pêcheries Cartier Inc., ont été vendues à la coopérative agro-alimentaire Purdel. (i) En conséquence, la maison appartient maintenant à Purdel. (ii) La maison faisait partie du prix de vente des actions.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—DEMANDE DE DÉPÔT DES OPTIONS ET DES ÉTUDES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que la Chambre exige que le gouvernement demande à la Société canadienne des postes de fournir immédiatement, pour dépôt à la Chambre, toutes les options et études pertinentes présentement à l'étude à l'égard de l'exploitation future de la société afin que l'on puisse tenir compte de l'opinion publique et spécialement de la position des personnes âgées, des personnes handicapées, des consommateurs, des petites entreprises et des collectivités rurales et éloignées avant de prendre une décision.

—Monsieur le Président, je suis heureux que nous traitions aujourd'hui de ce sujet en cette journée d'opposition, surtout parce que cela signifie que toute la question des services postaux commence à recevoir l'attention qu'elle mérite. On est en voie de lui accorder la priorité voulue, afin que les Canadiens puissent obtenir un service postal convenable, sûr et efficace.

La motion est libellée de telle façon qu'elle exhorte le gouvernement à rendre publics ses plans et ses options au sujet du service postal. Elle a été rédigée délibérément de cette façon, car nous n'avons pu jusqu'à maintenant, et il en va de même des Canadiens ordinaires, obtenir des renseignements pertinents au sujet des projets d'avenir pour les Postes.

Nous savons que, dans le budget, le gouvernement a lui même fixé aux Postes comme objectif d'atteindre l'autosuffisance financière d'ici deux ans. Ce que les Canadiens doivent savoir maintenant c'est comment le gouvernement entend s'y prendre pour réaliser cet objectif. Quelles solutions envisage-t-il? Il faut que nous sachions si cette autosuffisance financière est réalisable en deux ans. Est-ce possible? Non seulement est-ce possible et réalisable, mais est-ce souhaitable? Il s'agit également de savoir si oui ou non il y a une autre solution que celle préconisée par le gouvernement. N'y a-t-il pas d'autre solution que de réduire continuellement le service ou d'avoir un service postal constamment déficitaire? Y a-t-il un moyen de remédier aux lenteurs et aux lacunes du service de distribution du courrier dont les Canadiens doivent s'accommoder à l'heure actuelle?

[*Français*]

Monsieur le Président, le débat que nous avons aujourd'hui est important parce que la livraison du courrier est un service qui touche tous les Canadiens. C'est un service essentiel, c'est un service très important dans un pays aussi grand que le Canada. Le gouvernement a établi l'objectif, le but de rendre la Société canadienne des postes autosuffisante en matière financière d'ici deux ans.

Monsieur le Président, il est nécessaire pour nous de débattre cet objectif parce que nous devons savoir quelles sortes d'actions le gouvernement va considérer et est en voie de considérer afin d'atteindre cet objectif.

Monsieur le Président, nous voulons aussi savoir si cet objectif est réaliste, si cet objectif est désirable. Finalement, il est nécessaire pour tous les Canadiens de savoir s'il y a une autre solution de rechange, s'il y a une autre option pour la Société canadienne des postes, à savoir, s'il y a une autre façon de procéder dans ce domaine plutôt que de réduire les services actuels.

[*Traduction*]

Dans son budget, le gouvernement a demandé clairement aux Postes de parvenir à l'autosuffisance financière en deux ans. Il examine la question en fonction du budget national, des comptes nationaux. Il devrait plutôt voir dans les Postes un service et déterminer le genre de stratégie pouvant être mise en oeuvre, afin qu'elles fonctionnent bien et qu'elles offrent un service de qualité aux Canadiens.

Le gouvernement peut peut-être justifier ses actions du point de vue de son idéologie en affirmant que toute réduction des subventions aux Postes réduira d'autant le déficit fédéral et permettra à notre économie de mieux se porter. Il y a, cependant, une autre façon de voir les choses. En fait, le gouvernement pourrait nuire à l'économie canadienne en réduisant les services offerts par la Société des postes aux entreprises canadiennes, car ainsi il compromettra les moyens de communication qui créent des liens dans la collectivité canadienne. Par suite des tentatives malavisées du gouvernement pour enrayer le déficit à la Société des postes, et des réductions de services, nous risquons en fait d'aggraver ce déficit et de détériorer le service. L'incidence sur l'économie risque d'être négative. Par conséquent, il conviendrait de réexaminer l'objectif fixé par le gouvernement et l'optique dans laquelle il envisage le service des postes.

Le ministre des Finances (M. Wilson) manipule au fond le ministre chargé des Postes. Le gouvernement tient le président de la Société des postes bien en laisse. Quand ce dernier a comparu devant le comité, il n'a pas été en mesure de communiquer aux députés ou au grand public quelque renseignement que ce soit au sujet du gouvernement ou des intentions de la Société quant à son avenir.

Avant ces réunions, il a négligé de s'entretenir avec les travailleurs et leurs syndicats qui avaient essayé à maintes reprises de le voir pour discuter des projets futurs de leur société. Il a négligé non seulement de s'entretenir avec les représentants de ces syndicats, mais aussi d'informer des projets d'avenir de la société le grand public, les personnes âgées, les handicapés et les habitants de nouveaux projets résidentiels dans les banlieues. Et dire que ce gouvernement avait promis la transparence.

Le ministre n'a pas soufflé mot de sa politique concernant le service des postes. Il a gardé le silence jusqu'à ce que survienne la fuite à propos de l'option qu'il a reconnu être en train d'examiner, soit la distribution du courrier un jour sur deux, alors qu'à présent elle a lieu cinq fois la semaine. Après qu'elle fut connue du public, il a reconnu qu'il examinait cette option. Depuis, cependant, le ministre chargé de Postes Canada s'est enfermé dans le mutisme et refuse de renseigner les Canadiens sur les options qu'il envisage pour l'avenir des postes. Il s'est contenté de dire qu'il nous ferait part de sa décision vers la fin de juin.

• (1220)

Il est inacceptable que le ministre nous communique après coup seulement sa décision concernant les postes, car il faut donner aux Canadiens la chance de s'exprimer sur l'avenir du service postal. En arrivant au pouvoir, le gouvernement avait promis d'agir au grand jour et de permettre aux Canadiens de participer. Il doit donc tenir parole et mettre au point sa politique postale de manière franche et démocratique.

Nous savons que le gouvernement étudie la possibilité de livrer le courrier tous les deux jours. Une fois que l'existence de cette option a été admise, la population tout entière s'est solidarisée en vue d'obtenir de meilleurs services postaux. Travailleurs syndiqués des postes, consommateurs, petits entrepreneurs qui utilisent fréquemment les services postaux, personnes âgées et handicapés ne forment plus qu'un seul groupe pour lutter contre la livraison du courrier tous les deux jours.

Quelles autres possibilités le gouvernement entrevoit-il en ce qui concerne la Société canadienne des postes? Voyons un peu les compressions de services qu'il a effectuées. Ainsi, les résidents des nouveaux lotissements ne bénéficient pas, comme les autres citoyens des villes, de la livraison du courrier à domicile. Le gouvernement leur refuse ce service même si, à un coin de rue de chez eux, on livre le courrier à domicile dans des quartiers plus anciens. Pendant que le gouvernement tente de justifier son refus de livrer le courrier dans ces nouveaux quartiers, son attitude injuste suscite la colère chez les gens concernés. Ils veulent le même service que leurs concitoyens, car ils paient des impôts tout comme eux.

L'absence d'un service postal dans les lotissements urbains y fait baisser la valeur des maisons. En outre, elle cause bien des ennuis à certaines personnes, notamment aux personnes âgées. Une entreprise de construction de la région de Windsor, Mady Leaseholds, assure que l'absence de services postaux nuit à la construction et à la vente de maisons dans ce secteur. On sait qu'au moins un constructeur a du mal à commercialiser ses maisons faute d'un tel service.

Quelles autres options le gouvernement envisage-t-il dans son désir de rentabiliser la Société canadienne des postes? Peut-il atteindre cet objectif sans réduire les services postaux ou continuera-t-il de supprimer des itinéraires et des bureaux de poste ruraux? Mes collègues nous parleront plus longuement de ce volet des services postaux.

A cause des hésitations et des retards du gouvernement, il faut maintenant de dix jours à deux semaines pour que le courrier se rende à destination. Je songe notamment à Harrow, une petite localité près de Windsor. Au lieu de trier le courrier sur les lieux et de le distribuer dans la journée même, on le fait à Windsor pour l'expédier ensuite à Harrow. On procède de la même façon dans d'autres localités voisines de Windsor, notamment à McGregor et à Amherstburg. La même situation prévaut partout au pays à cause de l'organisation de la Société canadienne des postes. Le gouvernement doit s'attaquer à ces problèmes au lieu de parler de rentabiliser la Société canadienne des postes.

Nous voudrions savoir s'il entend aussi majorer les tarifs postaux pour rendre cette société financièrement autonome d'ici deux ans. Le gouvernement prévoit-il imposer de nouvelles augmentations des tarifs postaux, qui viendraient s'ajouter aux dernières qui ont touché des services comme les cartes utilisées pour faire suivre son courrier? On m'a appris que des personnes à faible revenu de ma circonscription de Winnipeg qui touchent les allocations familiales estiment ne pas pouvoir payer les neuf dollars que coûtent ces cartes. Elles prennent plutôt le temps de se rendre à leur ancienne adresse vérifier si leur chèque est arrivé. Quelle sorte de service est-ce là?

Il nous faut savoir quelles options étudie le gouvernement pour atteindre son objectif d'autonomie financière à la Société canadienne des postes afin d'être en mesure de déterminer si cet objectif est raisonnable ou même souhaitable. Il y a deux jours, nous avons examiné au comité les chiffres présentés par la Société. Les projections des recettes et du volume de courrier étaient exagérées parce qu'elles étaient fondées sur des prévisions et non pas surs des chiffres réels. Le gouvernement devrait rendre publics les chiffres qu'il utilise comme base de calcul de son objectif d'autonomie financière.

Nous nous demandons si la réduction des services abaissera vraiment les coûts à la Société canadienne des postes et, par conséquent, lui permettra d'atteidre son équilibre financier ou si elle n'aura pas plutôt pour résultat la baisse des revenus et un accroissement du déficit parce que la population n'utilisera plus ses services. Nous devons admettre que la poste est un service public au même titre que les autres moyens de communication comme les routes, les chemins de fer et les aéroports. Tous ces autres moyens de communication sont subventionnés d'une manière ou d'une autre. Nous devons au départ reconnaître que les postes constituent un service public. Si nous voulons réduire le déficit fédéral, nous devons le faire en éliminant les dépenses inutiles et non pas en opérant des coupures dans un service qui unit le pays, que tous les Canadiens apprécient et dont ils ont besoin.

• (1230)

Peut-être les véritables motivations du gouvernement ne sont-elles pas financières mais idéologiques. Il préférerait voir tout service public réduit à de plus petites dimensions et mis entre les mains du secteur privé. Mon parti s'inquiète de voir le gouvernement s'orienter vers la privatisation de la Société canadienne des postes, ce qui voudrait dire en fin de compte que les Canadiens recevraient deux niveaux de service, un pour les gens aisés et un autre, plus coûteux et moins fiable, pour nous, le reste de la population.

Ce qu'il importe de demander au gouvernement, c'est s'il a envisagé de prendre une autre approche à l'égard de Postes Canada. A-t-il examiné à fond des méthodes pour améliorer le service postal, pour que la clientèle s'accroisse et que les recettes augmentent? A-t-il envisagé d'investir dans Postes Canada afin que cette société puisse se lancer à l'assaut des marchés rentables et utiliser les recettes qu'il en obtiendrait pour subventionner le service essentiel, soit la livraison du courrier ordinaire? Par exemple, si le gouvernement voulait vraiment investir dans Postes Canada ou permettre à cette société d'investir dans le courrier électronique et la livraison des colis, marchés dont on peut tirer des millions de dollars, Postes Canada pourraient avoir sa part moyennant une bonne gestion et à la stratégie voulue. Cette société verrait ses recettes augmenter et cela l'aiderait à régler ses problèmes financiers.

En somme, il faut que Postes Canada adopte une attitude nouvelle et positive et cherche à améliorer ses services plutôt qu'à les réduire. Il lui faut diversifier ses activités d'une façon qui soit rentable. Nous devons voir dans Postes Canada un service public comme les autres services de communications. Nous devons favoriser de bonnes relations patronales-syndicales qui puissent assurer des services continus et améliorés. Le temps est venu pour Postes Canada de progresser au lieu de régresser. Le temps est venu de soumettre la politique à l'égard de Postes Canada à un large débat public plutôt que de l'élaborer à huis clos.

C'est une honte que le ministre chargé de Postes Canada ne se soit pas donné la peine de venir participer aujourd'hui au débat. Nous mettons le gouvernement au défi de préciser ses options et de les partager avec les Canadiens, qui tiennent à participer à l'élaboration de la politique future à l'égard de Postes Canada. Ils ont le droit de dire leur mot sur la gestion du service postal. Nous prions le gouvernement de développer sa politique ouvertement plutôt qu'en cachette comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly), une question ou un commentaire.

Mme Mailly: Monsieur le Président, premièrement, je voudrais dire au député que le ministre responsable de la Société canadienne des Postes (M. Côté) est à Montréal aujourd'hui, parce qu'il rencontre le ministre provincial . . .

M. Parry: Il était ici ce matin.

Mme Mailly: Une seconde, monsieur le député de Kenora—Rainy River (M. Parry)! . . . parce qu'il rencontre le ministre provincial de l'Industrie et du Commerce sur une question de grande importance qu'il préparait depuis longtemps.

Malheureusement, la journée d'Opposition a été fixée après que le rendez-vous du ministre ait été fixé.

Donc, monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient d'adresser la parole. Est-ce qu'il est d'accord sur le fait que ce but d'autosuffisance de la Société canadienne des Postes a été imposé lors de la transformation de la Société d'un ministère du gouvernement à une société de la Couronne? Cela faisait partie, n'est-ce pas, du mandat de la nouvelle société de la Couronne, la Société canadienne des Postes, d'atteindre à une certaine autosuffisance sur un nombre d'années et que présentement cette autosuffisance fait toujours partie du mandat de la Société, mandat donné lors de sa transformation et accepté à ce moment-là par les syndicats qui oeuvrent et qui représentent les employés à la Société canadienne des Postes.

M. Keeper: Monsieur le Président, la députée a mentionné le ministre. Pendant la période des questions orales, j'ai téléphoné à son bureau et on m'a indiqué qu'il allait être ici pour la période des questions orales.

Je pense que la livraison du courrier est un sujet aussi important que d'autres dans le domaine public. Et cette question de la Société canadienne des Postes touche tous les Canadiens. Et c'est très important d'avoir dans cette Chambre le ministre qui va prendre les décisions.

La députée m'a demandé si j'étais d'accord sur l'autosuffisance de la Société canadienne des Postes.

Mme Mailly: Excusez-moi, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre cède-t-il la parole à la députée de Gatineau pour qu'elle termine sa question?

[*Français*]

L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Malheureusement, monsieur le Président, le député n'a pas compris ma question. Je ne lui ai pas demandé s'il était d'accord, je lui ai demandé s'il était au courant du prérequis de l'autosuffisance faisant partie du mandat qui a été donné à la Société? C'est très important la différence!

Une voix: A sa création.

M. Keeper: Je suis au courant du mandat de la Société canadienne des postes et je veux demander à ma collègue: Est-ce qu'elle est au courant du fait que ce mandat inclut un bon service pour le public et que cet aspect du mandat vient avant la notion d'autosuffisance et que la politique de son gouvernement est d'atteindre à l'autosuffisance dans deux ans seulement? Et la politique que le gouvernement poursuit n'inclut pas les politiques de soutien de la Société dans le fait de prendre une partie dans des marchés, comme la livraison de colis.

Mme Mailly: Cela ne faisait pas partie du mandat.

M. Keeper: Les choses que le gouvernement a dites jusqu'à maintenant n'indiquent pas que le gouvernement considère d'investir dans un temps significatif afin que la Société canadienne des postes puisse faire concurrence sur le marché de la livraison des colis.

Et c'est un domaine où la Société peut gagner de l'argent et utiliser une nouvelle stratégie pour atteindre à l'autosuffisance.

Mais finalement, et c'est ce qu'il y a de plus important, il est difficile de battre la politique du gouvernement quand il n'est pas prêt d'être ouvert et de partager l'information avec nous et avec tous les Canadiens.

M. le vice-président: Une question supplémentaire. L'honorable députée de Gatineau a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je répondrai au député que malheureusement il se trompe. Ce qu'il dit, c'est ce que le président de la Société canadienne des postes a répondu lorsqu'on lui a posé la question l'autre soir, au comité permanent . . . Il a demandé au président s'il était prêt à lui faire part des détails d'un nouveau projet d'opération. Et le président lui a répondu: Je ne peux pas vous faire part du nouveau projet d'opération tant qu'il n'a pas été détaillé, qu'il n'a pas été formulé et qu'il n'a pas été présenté au gouvernement.

Alors, monsieur le Président, je crois que le député devrait admettre que ce n'était pas parce que le président voulait être cachotier, mais tout simplement parce qu'il agissait comme tout président d'une société de la Couronne. Il ne peut pas révéler les éléments de son projet qu'il va proposer éventuellement au gouvernement tant que ce projet n'a pas été présenté au ministre dans ses bonnes et dues formes.

C'est le premier commentaire que je voulais faire.

Il a mentionné une autre chose . . . savoir que l'autosuffisance était quelque chose que nous avions imposée sur une période de deux ans . . .

M. Keeper: Oui, c'est dans votre Budget.

Mme Mailly: . . . mais il se trompe, monsieur le Président. Il a dit tout à l'heure que cela faisait partie du mandat qui avait été remis à la nouvelle Société canadienne des postes en 1981, lorsque le ministère a été transformé en société de la Couronne. Et ce mandat comprenait trois grands objectifs . . .

M. Keeper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Monsieur le Président, est-ce que ma collègue va me laisser le temps pour répondre à tous ses commentaires?

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je vais m'assurer que le député aura le temps de répondre.

[*Français*]

L'honorable députée de Gatineau a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, donc le mandat de la nouvelle société avait trois objectifs: améliorer le service, améliorer les relations ouvrières et arriver à l'autosuffisance en 1987. Donc, ce n'est pas notre mandat qui a été imposé à cette Société canadienne des postes, mais c'est le mandat dont elle a hérité lors de sa formation.

Alors la question que je voudrais poser au député . . . Il nous suggère des façons d'augmenter les revenus de la Société canadienne des postes. Par exemple, il a mentionné le service des colis postaux. Pourrait-il nous dire si les syndicats qui représentent les employés des Postes sont prêts à user de flexibilité dans leurs méthodes de travail pour permettre à la Société canadienne des postes d'entrer dans ce nouveau domaine d'un service de colis postaux qui demande un changement dans leurs habitudes de travail?

M. Keeper: Monsieur le Président, la députée a dit que ce n'était pas possible pour le président de Postes Canada de partager l'information parce qu'il ne l'a pas déjà soumise au gouvernement.

Monsieur le Président, nous savons que le gouvernement va prendre des décisions et établir une nouvelle politique. Il est nécessaire pour le gouvernement de partager l'information avant de prendre l'information . . . d'être ouvert avec les options qu'il considère. C'est une chose fondamentale dans une démocratie, et ce gouvernement a refusé de le faire jusqu'à ce moment-là. De plus, le ministre a dit dans cette Chambre qu'il va rendre cette chose publique après qu'il aura pris la décision, cela se trouve dans le dossier de cette Chambre.

Monsieur le Président, la députée a dit au sujet de l'autosuffisance dans deux ans que ce n'est pas sa politique. C'était dans le Budget conservateur, c'est le ministre des Finances actuel qui a fixé ce but.

Monsieur le Président, la députée m'a questionné au sujet des colis postaux et m'a demandé si les syndicats seraient aussi flexibles pour établir une telle politique. C'est une bonne question, mais la première question est: Est-ce que le gouvernement est prêt à établir une politique pour que Postes Canada puisse s'établir dans ces marchés? On doit avoir l'investissement, on doit avoir des buts pour atteindre un tel pourcentage du marché. Sans cela, il n'est pas suffisant de simplement questionner les syndicats. Ce n'est pas le temps de jouer un jeu où on blâme les syndicats. On doit établir une politique efficace pour Postes Canada. C'est cela ma question pour aujourd'hui.

• (1240)

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais assurer au député qui vient de prendre la parole que ce n'est pas d'hier qu'on demande à la Société des postes de rentrer dans ses frais. C'était déjà l'objectif visé lors de sa création.

Je rappelle aussi au député que tout le monde était d'accord pour créer Postes Canada, y compris les syndicats. À cette époque, tout le monde a approuvé les objectifs et les fonctions qui lui ont été attribués. Cependant, la situation est maintenant différente, puisque le gouvernement lui a demandé de réduire son budget d'un certain montant. La Socété a effectué les coupures requises sans vraiment savoir quelles conséquences elles auraient sur son service.

Je crois que les postes en ont pris conscience il y a environ un an et demi ou deux. Elles ont découvert que certaines compressions avaient une incidence extrêmement défavorable sur les services postaux et qu'il était temps de faire marche arrière et de corriger certaines mesures. Par exemple, parlons des réductions concernant la levée du courrier en semaine.

Je me rappelle qu'on a décidé en mai dernier qu'une lettre déposée dans une boîte aux lettres rouge, au coin d'une rue, le vendredi midi, ne serait pas levée avant le début de la semaine suivante. Cette mesure n'a pas beaucoup attiré l'attention. Si une personne avait la chance de déposer sa lettre avant neuf heures du matin, celle-ci était triée pendant la fin de semaine. Comme je l'ai dit, cette mesure n'a guère reçu d'attention. Seuls ceux à qui le courrier était adressé s'en ressentaient. Ainsi, on a apporté des changements dans le but de rationaliser le tri du courrier, de sorte que, si par exemple le bureau postal d'Ottawa reçoit un lourd chargement de courrier, ce dernier, au lieu d'être trié à Ottawa, est envoyé par camion à Montréal, où il est traité et ensuite renvoyé à Ottawa pour être distribué. Or ces changements ont nui à la qualité du service postal.

Il y a quelques années, il était encore possible de poster une lettre et si par hasard l'affranchissement en était insuffisant de un cent ou deux, la lettre était tout de même livrée et la différence était parfois demandée au destinataire. Toutefois, la politique du renvoi à l'expéditeur, mise en oeuvre par le service des postes, ne permet plus de telles livraisons.

Il n'y a donc rien de nouveau à l'objectif d'autosuffisance de la Société canadienne des postes. Par principe, la plupart des gens y voient une excellente idée. Personnellement, je n'en suis pas convaincu. Je conteste ce principe si, en l'appliquant, on nuit à la qualité du service. Comme l'a fait remarquer un député un jour, la caserne de pompiers d'une localité donnée n'a pas à être autosuffisante. L'assurance-maladie n'est pas exploitée dans un objectif de rentabilité. Ainsi, le service des postes ne devrait pas chercher à être rentable, ou même à réaliser des bénéfices. Nous ne sommes donc pas d'accord avec ce principe visant à équilibrer les livres du service des postes.

Le ministre des Finances (M. Wilson), appuyé par sa collègue, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), est sans doute la personne qui devrait essuyer le plus fort de nos critiques d'aujourd'hui. J'en parle simplement parce que le ministre des Finances, qui est sur la sellette aujourd'hui, a déclaré, après ses entretiens avec le président de la Société canadienne des postes, que le gouvernement avait demandé à cette société d'arrêter un nouveau plan opérationel dans le but de rentabiliser davantage ses opérations et de lui permettre d'éponger complètement son déficit d'exploitation d'ici la fin de l'exercice 1987-1988. Il nous a assurés que le gouvernement était confiant de pouvoir relever la productivité et l'efficacité de cette société et de ses travailleurs afin qu'elle devienne autonome tout en assurant un meilleur service à la population. Voilà l'ordre donné d'en haut au ministre chargé de la Société canadienne des postes. En l'occurrence, il venait du ministre des Finances, c'est-à-dire du gouvernement lui-même.

• (1250)

Le ministre chargé de la Société des postes a déclaré publiquement l'autre jour que le plan opérationnel demandé par le ministre des Finances serait rendu public avant la fin de juin. Il ne reste donc plus que quatre ou cinq semaines à attendre maintenant. Il a dit publiquement que l'une des options envisagées était de réduire la fréquence de la livraison du courrier partout au Canada. Il a parlé de trois ou quatre jours par semaine. C'est exactement en ces termes qu'il a fait cette déclaration publique. Voilà pourquoi nous avons ce débat aujourd'hui.

Quiconque entend le ministre des Finances dire que la Société canadienne des postes doit accroître sa productivité et son efficacité se demande ce à quoi le ministre responsable de Postes Canada (M. Côté) faisait allusion quand il a dit que pour augmenter la productivité et l'efficacité, il fallait réduire la fréquence de la livraison du courrier. C'est insensé. Comment peut-on augmenter la productivité en réduisant le travail? La Société canadienne des postes aura-t-elle un meilleur rendement si elle réduit la livraison du courrier? Bien entendu, la réponse saute aux yeux. Quand le ministre des Finances parle d'accroître la productivité, il pense à des mises à pied.

Il y a deux manières d'aborder la question. Le nouveau président de Postes Canada, M. Lander, a été au service de Chrysler et il a été lié de très près à Lee Iacocca. Il a collaboré avec de grands dirigeants d'entreprise pour qui seul le bilan est important. Accroître la productivité, ainsi que le souhaite le ministre des Finances, signifie pour lui s'assurer que les recettes dépassent les dépenses. La productivité est une question de bilan. S'il fait de l'argent alors qu'il en perdait auparavant, il estime que la productivité a augmenté. Or, pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, ce changement signifie une baisse de productivité.

Du point de vue de la population canadienne, cette idée est tout ce qu'il y a de plus idiot, stupide et scandaleux. Les adjectifs ne manquent certes pas pour décrire le ridicule de la solution que le nouveau président de Postes Canada a conçue et qu'il a présentée au ministre responsable de la Société. Le cabinet fédéral est désormais saisi de cette question.

Comment la Société canadienne des postes pourrait-elle changer les méthodes de livraison du courrier? Le président de la Société affirme que le courrier sera livré les lundi, mercredi et vendredi une semaine et les mardi et jeudi la semaine suivante. Comment entend-on procéder? Va-t-on livrer le courrier les lundi, mercredi et vendredi aux numéros pairs une semaine, et les mardi et jeudi aux numéros impairs? La Société va-t-elle tenir une loterie tous les dimanches pour déterminer qui recevra son courrier le lundi, mercredi et vendredi ou bien le mardi et le jeudi? Ce ne sont donc pas les solutions absurdes qui font défaut.

La chose importante qu'on semble oublier est que certaines personnes plus que d'autres comptent sur la livraison du courrier. Les députés sont inondés d'appels téléphoniques chaque fois que les chèques de pension n'arrivent pas le jour habituel. Si les chèques de pension d'invalidité n'arrivent pas le vendredi et que les bénéficiaires doivent attendre au lundi, dès le vendredi après-midi, le téléphone ne dérougit pas dans les bureaux des députés. C'est là un aspect qu'on oublie de considérer quand on invoque l'argument de la productivité et que l'on songe à livrer le courrier un jour sur deux.

Comme vous le savez, monsieur le Président, dans la plupart des provinces, les prestataires de l'aide sociale doivent aller chercher personnellement leur chèque à des bureaux désignés. Cependant, les prestataires du Régime de pension du Canada et les bénéficiaires d'une pension d'invalidité reçoivent leur chèque par le courrier. C'est là où pèche l'option de la livraison tous les deux jours.

Prenons deux personnes qui reçoivent toutes deux un chèque de pension. Chacune d'elles habite sur un côté différent de la même rue. Généralement, leurs chèques leur sont livrés le vendredi. Celle dont le numéro de maison est impair reçoit son courrier le vendredi une semaine, mais l'autre le reçoit le jeudi. C'est une absurdité. Le gouvernement fédéral ne peut mettre en place un tel système. Le gouvernement ne peut accepter l'option proposée par la Société des postes, l'une des options réclamées par le ministre des Finances.

Les différentes options présentées au ministre sont loin de faire l'unanimité. Voilà pourquoi je soupçconne que la livraison un jour sur deux, avec alternance d'une semaine sur l'autre a été proposée par le ministre responsable de Postes Canada pour brouiller les pistes. On a agi ainsi pour que les Canadiens en général dénoncent cette solution en disant que le gouvernement ne pouvait faire un tel affront aux Canadiens. J'ai ensuite pensé que le ministre responsable de Postes Canada annoncerait peut-être dans quatre semaines qu'il avait porté son choix sur une autre option qui n'était pas tout à fait aussi mauvaise que la livraison du courrier tous les deux jours. Or, après avoir entendu le président de Postes Canada au comité permanent, je crois maintenant que le gouvernement songe très sérieusement à adopter l'option de la livraison tous les deux jours. La seule autre option qui semblait répondre aux exigences était celle de hausser le tarif postal. Toutefois, en formulant son exigence, le ministre des Finances n'a pas parlé de hausser le tarif. Il s'est en fait assuré qu'il n'en était nulle part question dans ses directives à Postes Canada. Cette option ne peut donc vraiment pas être prise en considération.

La solution qui reste est donc de livrer le courrier tous les deux jours. Cela pourrait donner des résultats sur le papier. Cela pourrait paraître acceptable au président de Postes Canada et au gouvernement que l'on mette des facteurs à pied. Cela pourrait leur paraître acceptable, mais cela ne marchera pas avec le public canadien et surtout pas avec les Canadiens qui comptent sur le service postal pour recevoir leurs chèques un certain jour parce que tant qu'ils ne l'ont pas reçu ils n'ont pas d'argent pour acheter à manger à leurs enfants.

Quand on parle de productivité, d'efficacité et de fiabilité, on oublie parfois les gens concernés. Le président de Postes Canada va devoir tenir compte qu'il y a un grand nombre de Canadiens . . . Il ne me reste plus que deux minutes, monsieur le Président? Je n'ai pas commencé à parler de ce dont je voulais parler.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Comme il est 13 heures, le député pourra bien sûr poursuivre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a la parole.

M. Baker: Comme je le disais avant la pause du déjeuner, monsieur le Président, le ministre chargé de Postes Canada a déclaré qu'il était possible d'accroître la productivité des postes en réduisant la fréquence de la livraison du courrier et en acceptant que celle-ci ne s'effectue qu'un jour sur deux. Celui qui s'imagine qu'en réduisant la fréquence de la livraison du courrier il arrivera à accroître la productivité des postes, doit rêver à l'époque de la malle-poste. Peut-être devrions-nous revenir au bon vieux temps des canots qui acheminaient le courrier le long du fleuve Saint-Laurent. Le Canada serait alors doté d'un service postal très efficace.

M. Keeper: Ce serait plus rapide.

M. Baker: J'ai entendu le député néo-démocrate et cela me rappelle l'histoire que j'ai entendue tout à l'heure au sujet de la lenteur du service des postes. Un meurtre a été commis et une femme téléphone à son patron et lui dit: «J'ai mis le cadavre là où on ne le trouvera jamais, je l'ai mis dans la poste prioritaire.»

Quoi qu'il en soit, le service postal canadien s'est détérioré très rapidement depuis deux ou trois ans.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Je pense que ces détériorations sont attribuables aux coupures imposées à la Société par le gouvernement. Elles sont tombées à une époque où les Postes avaient constaté qu'elles devaient faire marche arrière sur certaines des coupures qu'elles avaient déjà subies.

En terminant, je vous rappellerai que dans le courrier à livrer, il y a, entre autres, les chèques d'assurance-chômage, de pension d'invalidité, du Régime de pensions du Canada et de sécurité de la vieillesse. Personne, dans quelque gouvernement, parti politique, syndicat ou société des postes que ce soit, n'a le droit de se mêler de la fréquence de livraison de ces chèques. Voilà pourquoi la livraison du courrier tous les deux jours ne pourrait pas marcher. Même si on en acceptait le principe, il faut penser que la Société des postes congédierait des facteurs et des préposés au tri du courrier. Les régions rurales s'en ressentiraient dans la réception du courrier. Le public canadien ne l'accepterait pas. Nous sommes amenés à nous demander si la direction de la Société des postes a pour principe que le courrier est un service social essentiel, au même titre que l'assurance-maladie, par exemple.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Les libéraux sont souvent efficaces dans l'opposition; ils sont presque aussi bons que nous à signaler les lacunes. Lorsqu'ils détenaient le pouvoir, ils ont fait de bonnes choses quand ils y ont été forcés par le Nouveau parti démocratique. Je ne peux toutefois pas écouter mon collègue dire que le service postal ne se détériore que depuis trois ans sans broncher. Les libéraux ont eu une vingtaine d'années, soit deux décennies, pour instaurer un service postal efficace, qui assure la livraison du courrier à temps et qui offre un service suffisant et juste à tous.

Comment le député peut-il prouver que le service postal ne se détériore que depuis trois ans? Je voudrais que les personnes qui nous regardent réfléchissent et se demandent si le service postal était meilleur il y a trois ans. Depuis combien de temps dure cette détérioration? Pourquoi les libéraux l'ont-ils tolérée? Pourquoi n'ont-ils pas réglé le problème en instaurant un service postal efficace, qui assure la livraison du courrier?

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais bien que le député nous explique quel genre de réseau postal permettrait d'assurer une livraison efficace du courrier au Canada. Nous nous souvenons tous de l'époque où il ne fallait pas attendre deux semaines pour la livraison d'une lettre de Terre-Neuve à Ottawa. Nous nous souvenons tous du temps où il ne fallait pas deux semaines pour qu'une lettre postée à Québec parvienne à Ottawa. Il n'est pas si loin. Il n'y a pas si longtemps qu'elle parvenait au destinataire au moins en quelques jours.

• (1410)

M. Keeper: Cela fait plus de trois ans.

M. Baker: Ce que je dis, c'est que lorsque le plan quinquennal a été établi et que la Société des postes a été créée, cela devait marquer pour tous les partis politiques et tous les intéressés le début d'une ère nouvelle. On a beau avoir les meilleures intentions du monde, lorsqu'on voit que les modifications apportées ont pour effet de détériorer le service de livraison du courrier au Canada, on arrête tout et on change d'orientation.

M. Horner: Monsieur le Président, je suis absolument renversé par certaines déclarations que vient de faire le député de Gander—Twillingate (M. Baker), même si elles n'ont rien de vraiment étonnant. Il est parfaitement ridicule de sa part de se dire totalement opposé à l'autonomie de Postes Canada et de comparer cette société à une caserne de pompiers et autres, mais engloutir de l'argent dans la solution des problèmes est une solution libérale typique. Et il s'agit de l'argent des contribuables.

Le député parle de restreindre le service postal. Je vais m'attacher à cette question pour le moment. Un jour, le député devrait se rendre à Mississauga-Nord. Dans cette circonscription, environ la moitié des gens ne bénéficient pas d'un service de livraison du courrier. Ils se contenteraient d'une distribution un jour sur deux. Je me suis entretenu avec les comités de citoyens de Meadowvale, de West Credit et de Streetsville. Ils m'ont dit qu'ils adoreraient qu'on leur livre leur courrier un jour sur deux, et que cela les satisferait amplement. Quand on y pense, monsieur le Président, est-ce vraiment important de recevoir ses factures le mardi plutôt que le lundi? Vous ne les paierez sans doute pas avant le jour de la paie, de toute façon. Quant aux annonces et autres choses du genre, elles se retrouvent presque toutes dans la poubelle. Toutefois, elles rapportent des bénéfices à la Société des postes. Je suis favorable à la livraison un jour sur deux. Cependant, le gouvernement n'adoptera pas de politique sans réfléchir. Il continuera à consulter tous les intéressés.

M. Keeper: Pourquoi ne pas partager l'information?

M. Horner: C'est justement l'objet de la motion.

M. Keeper: Déposez vos options.

M. Horner: Nous les déposerons quand le moment sera venu.

M. Keeper: Après que la décision sera prise. Pourquoi pas avant?

M. Horner: Pas après la décision. Nous les ferons connaître pour que vous puissiez les examiner.

M. Parry: Vous devriez être secrétaire parlementaire, Bob.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Patience, patience.

M. Horner: Nous assistons à une étrange querelle d'amoureux entre libéraux et néo-démocrates.

M. Keeper: Que connaissez-vous de l'amour?

M. Horner: J'en sais plus que vous à ce sujet. La livraison à domicile coûte $113 par ménage par année. La livraison à des boîtes postales collectives et communautaires coûte $83. Le député peut-il expliquer pourquoi, si on ne tient pas compte des syndicats que son parti appuie, il n'en coûte que $35 pour desservir ces boîtes? Je trouve cela très très étrange et je voudrais obtenir une réponse.

M. Baker: Monsieur le Président, c'est vrai que nous appuyons certaines demandes présentées par certains syndicats et leurs membres. Le député vient de déclarer qu'il est en faveur de la livraison un jour sur deux. Il veut dire en réalité qu'il est en faveur de ce genre de livraison si ses électeurs qui ne bénéficient pas actuellement de la livraison quotidienne, en profitent grâce à l'adoption de la politique à l'étude. Selon lui, peu importe si on reçoit les factures le lundi ou le mardi. Cela n'a pas d'importance. Elles devraient même arriver le vendredi. Je parlais plutôt des chèques. Il y a toute une différence entre recevoir son chèque le lundi ou le mardi. Je ne parle pas des députés, des avocats ou des médecins. Je parle des gens qui ont besoin de leur chèque.

Le député prétend que je favorise la solution des problèmes à coup de dépenses. Oui, dépensez à l'égard des soins médicaux universels, des services de pompiers et des services postaux. Pourquoi pas? Il s'agit d'un service essentiel. J'en suis convaincu.

M. McKenzie: Monsieur le Président, on a prétendu que le public n'avait pas eu son mot à dire. Le comité Marchment a visité les principales villes du pays et le public a eu l'occasion de se faire entendre. Toutes les opinions exprimées sont notées et d'ici la fin de juin, elles seront disponibles, sous forme condensée, ainsi que toutes les autres études. C'est à ce moment que nous déposerons nos propositions.

M. Keeper: Non, vous prendrez d'abord votre décision. C'est ce qu'a dit le ministre. Pourquoi n'étiez-vous pas au comité?

M. McKenzie: On a prétendu qu'il était impossible pour les Postes d'être autosuffisantes. Or, elles l'ont déjà été, sous un gouvernement conservateur. En 1960, leur déficit d'exploitation s'élevait à 4.7 millions de dollars. En 1961-1962, ce déficit a été réduit à 1.2 million de dollars. En 1962-1963, les Postes ont réalisé un profit de 3.486 millions de dollars. On leur a demandé d'être mieux administrées et elles y sont parvenues sans pour autant réduire les services dans les années 1960. Ainsi, les Postes peuvent être autosuffisantes. Le rapport Marchment renferme toutes sortes de recommandations permettant à la direction d'améliorer l'exploitation des Postes. C'est ce que M. Landers et les autres devront faire. La théorie selon laquelle on a déjà atteint l'efficacité maximale dans tous les secteurs est tout à fait fausse.

Le député de Gander—Twillingate (M. Baker), le porte-parole du parti libéral, sait probablement qu'il existe aux Postes 30 unités de négociation reconnues et huit syndicats. Mardi prochain, le Conseil canadien des relations du travail va tenir des audiences au cours desquelles le grand public pourra venir discuter de la réduction du nombre de syndicats aux Postes. À l'heure actuelle, la direction négocie toute l'année durant, ce qui pose un sérieux problème car elle ne peut pas à la fois bien administrer et négocier toute l'année. Le parti libéral souscrit-il à la réduction du nombre d'unités de négociation et de syndicats aux Postes?

M. Baker: Monsieur le Président, pour répondre très simplement à la question, les choses seraient certainement plus simples, si on signait un contrat pour dix ans. Je ne pense pas que cela fasse une grande différence. Cependant, lorsqu'on examine les conventions conclues avec les postiers, par exemple, on s'aperçoit qu'ils ne profitent pas de certains avantages qui devraient leur revenir.

En réponses aux observations du député, oui, les Postes ont été extrêmement rentables, il y a 50 ans. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, il en allait de même à l'époque de la diligence. Cependant, manifestement, l'amélioration du service de distribution du courrier dans les régions très éloignées du pays coûte de l'argent. Dans la plupart des localités que je représente, c'est le vestibule de la maison d'un particulier qui sert de bureau de poste. En ce qui a trait à la réduction de la fréquence de distribution du courrier, si le gouvernement modifie le système et le courrier n'est pas trié à temps, c'est alors lui qui se trouvera dans une situation délicate lorsque les gens recevront leurs chèques d'assurance-chômage ou de pension du Canada le vendredi au lieu du lundi.

• (1420)

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais au départ donner ma propre définition de ce genre de débat. Nous devons essayer d'en faire un débat constructif. Tous les députés cherchent probablement à réaliser six objectifs. Le débat doit nous permettre de trouver le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs. Si un député n'est pas d'accord avec l'un ou l'autre de ces six objectifs, je serai ravi d'en discuter avec lui, au nom du gouvernement, quand il le voudra. Ou encore, je pourrais répondre à ses questions lors de la période de dix minutes prévue à la fin de mon intervention.

Avant toutes choses, nous devons d'une façon ou d'une autre améliorer le système de distribution du courrier, quelle que soit la forme de ce service. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. En deuxième lieu, nous devons sérieusement envisager la mise sur pied d'un service de distribution plus rapide et plus fiable. En troisième lieu, je crois bien que nous serions tous ravis de bloquer l'augmentation du tarif postal. Aucun des députés ici présents ne prétend que nous devions payer plus l'affranchissement du courrier pour atteindre l'un des objectifs des trois partis. En quatrième lieu, il faut à tout prix réduire le déficit de la Société canadienne des postes. C'est une vieille rengaine. Les générations futures hériteront des conséquences de la mauvaise gestion et de la mauvaise administration fiscale des députés des trois partis, si nous ne réussissons pas à juguler le déficit.

Il faudra aussi supprimer les grèves postales. Le service postal est essentiel à l'épanouissement de la communauté des affaires. C'est un service nécessaire à ceux qui doivent toucher un chèque en temps voulu. C'est un service essentiel pour ceux qui doivent communiquer un message, quel que soit ce message. Bref, nous tous à la Chambre, nous voudrions avoir une Société des postes concurrencielle et rentable. C'est une tâche difficile, mais non pas impossible.

Nous voilà donc aujourd'hui avec tous ces problèmes sur les bras. Pourquoi donc? J'ose affirmer que c'est surtout à cause des politiques. Ce n'est ni la faute des syndicats, ni celle de la direction, mais des politiques qui n'ont jamais expliqué aux postes ce qu'ils attendaient d'elles exactement. Cela étant, je voudrais bien entendre maintenant des propositions constructives de la part et des néo-démocrates et des libéraux sur les moyens à prendre pour atteindre certains de ces objectifs collectifs. Je dit bien «collectifs» parce que les services postaux, c'est l'affaire de tous.

Je ne suis pas très fier des réalisations de la Société canadienne des postes. Personne ne l'est à la Chambre des communes. Je ne suis pas très fier non plus de la façon dont le gouvernement précédent s'est occupé de ce problème. Personne ne l'est non plus à la Chambre des communes. Même les libéraux reviennent sur certains objectifs qu'ils lui avaient fixés. Je ne saurais dire si c'est parce qu'ils forment maintenant l'Opposition ou parce qu'ils ont fait le point depuis cette époque. Mais il faudrait bien savoir à quoi s'en tenir, car on ne pourrait résoudre de tels problèmes sans faire cause commune. Nous

avons des sociétés d'État dont nous avons tout lieu d'être fiers. Elles ont accompli une tâche remarquable pour notre pays. Pourtant, combien de députés ont eu lieu de se réjouir, depuis 20 ans, des services de la Société canadienne des postes? Je n'en fais pas le reproche aux syndicats et à la direction de cette société. La faute en est aux mesures mises de l'avant par les politiques.

Depuis le peu de temps que je siège à la Chambre, je parle des sept ou huit dernières années, je me souviens d'une seule fois où les trois partis politiques se sont mis d'accord sur une politique commune. Cette politique consistait à créer une société d'État détachée de l'emprise du Parlement, une société d'État qui soit libre d'organiser elle-même ses affaires. Nous avons tous convenu d'une telle solution à l'époque. Le rapport Marchment faisait état d'autres possibilités au cas où celle-là n'aboutirait pas. Les libéraux pouvaient recourir à l'une ou l'autre de ces solutions au cours des cinq dernières années si celle-ci ne donnait rien. Ils en ont parlé à la Chambre des communes au cours du débat de deuxième et de troisième lectures.

Par conséquent, je ne comprends pas que les députés d'opposition nous accusent, à cette étape, d'avoir failli à la tâche, d'avoir présenté des solutions qui ne tiennent pas. En réalité, nous sommes partis de ce qui existait en 1984, nous avons étudié la situation et accordé énormément d'attention aux recommandations qu'on nous a faites vers la fin de 1985. Nous n'examinons aucune solution qui ne soit contenue dans ces recommandations. Voilà pourquoi je comprends mal que l'opposition pousse les hauts cris alors que nous réclamons de bons services. Si ces derniers ne valent pas grand-chose, je mets l'opposition au défi de nous expliquer pourquoi. Nous avons dit que la qualité des services laissait à désirer depuis 30 ans.

Il s'agit donc de savoir comment les améliorer. Le rapport renferme 43 options. Comment a-t-on conçu là-bas la brillante idée que le gouvernement avait retenu la solution d'une livraison un jour sur deux? Je l'ignore. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Et le ministre ne s'est jamais non plus prononcé à la Chambre en faveur de cette option. Je renvoie les députés au hansard du 15 mai 1986, page 13316, lorsque le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a répondu à une question sur la distribution un jour sur deux, que lui avait posée le député de Beaches (M. Young). Voici ses propos:

> Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question ces deux derniers jours. J'ai dit que nous examinions diverses possibilités pour parvenir à l'autonomie d'ici deux ans. En toute honnêteté, nous devons examiner toutes les possibilités . . .

La possibilité que nous débattons aujourd'hui en long et en large avec un parti d'opposition n'était pas la solution du gouvernement. Je me pose de graves questions sur la viabilité d'une livraison tous les deux jours. Il faut d'abord que, à titre personnel, les députés soient convaincus que la distribution un jour sur deux améliorerait vraiment l'efficacité et la qualité des services. J'ai entendu des arguments valables dans le sens contraire. Le ministre les accueille volontiers. N'importe quel député sérieux acceptera tout argument au sujet du service un jour sur deux. D'où est venue l'idée d'un tel service? De ce rapport, à la recommandation numéro 8:

> De consulter les collectivités des régions urbaines qui ne bénéficient pas de services quotidiens de distribution du courrier par facteur, en vue de leur offrir le choix entre un service de distribution par facteur assuré tous les deux jours et un service quotidien assuré au moyen des boîtes aux lettres groupées ou communautaires ou de cases postales.

Ce n'est qu'une option. Une option qui mérite d'être examinée. Serait-ce avantageux pour les citoyens de Mississauga-Nord? Le député de la région a dit que le service un jour sur deux serait avantageux pour sa circonscription. Pourtant, il n'est pas encore prêt à dire que c'est la solution à retenir. Nous n'en sommes qu'à l'examen des options.

• (1430)

Parmi les autres propositions controversées dont il est question dans le document, on relève par exemple que les membres du conseil d'administration de Postes Canada seraient choisis parmi les cadres supérieurs expérimentés. Je pense que cela serait possible. C'est d'ailleurs une recommandation constructive. Les responsabilités du président du conseil devraient être semblables à celles de ses homologues de toute entreprise privée pour ce qui est de rendre des comptes aux actionnaires ou de la participation du conseil aux activités de la Société. On propose ici que la direction soit tenue entièrement responsable de ses agissements devant le conseil. Je pense que ce serait une idée formidable, une très bonne idée si les dirigeants de la Société des postes devaient rendre des comptes au conseil d'administration.

Jetons un coup d'oeil sur ce qui se passe dans d'autres sociétés d'État. Est-ce nous, les parlementaires, qui décidons si Air Canada pourra desservir Peterborough, Mississauga ou Barrie? Est-ce que les modalités d'exploitation d'Air Canada préoccupent chaque député? Les sociétés d'État doivent-elles prendre leurs directives auprès des hommes politiques?

Je rappelle aux députés de l'opposition que c'est la raison pour laquelle nous avons créé une société d'État. Je leur rappelle aussi que le même rapport Marchment propose également que, si au bout d'un certain temps, et on mentionne 1990, la Société des postes n'est pas encore autonome financièrement, le Parlement devra envisager la privatisation. Les drapeaux rouges s'agitent, les feux clignotent et les néo- démocrates se récrient au mot de privatisation. Ce n'est pas un mot obscène. On veut dire par privatisation qu'il y a certains aspects de notre économie et de nos affaires que le secteur privé sait mieux conduire.

Nous ne disons pas à Postes Canada que nous allons en faire une entreprise du secteur privé. Nous lui disons, comme nous le lui avons déjà dit, comme les libéraux l'ont dit et comme le dirait n'importe quel esprit sensé qui examine sous l'angle économique les activités de Postes Cannada: si le secteur public ne peut y arriver, il faudra nous tourner vers le secteur privé. Je ferai remarquer aux députés de l'opposition qu'une forte proportion des activités de Postes Canada sont maintenant exécutées par le secteur privé.

Je voudrais parler de la question du déficit, car je crois qu'elle est capitale pour la saine gestion économique de Postes Canada comme elle l'est pour n'importe quelle autre société d'État ou entreprise privée, pour les familles ou pour nos propres affaires personnelles. Il nous faut gérer nos affaires sur une saine base financière sinon nous ne survivrons pas longtemps comme pays ou comme entreprise.

Voyons ce qui s'est fait à Postes Canada depuis que nous avons tous accepté d'en faire une société d'État. La loi pertinente a été adoptée ici à la Chambre des communes en 1981, et personne n'a voté contre que je sache. Le déficit grimpait en flèche, et se chiffrait à 608 millions de dollars en 1981. Le gouvernement précédent a donné à la direction de Postes Canada un mandat financier de cinq ans, à l'issue duquel il voulait un déficit nul, c'est-à-dire pas du tout de déficit. En 1982, sous le régime de la société d'État, le déficit a baissé, les pertes passant de 608 à 262 millions de dollars. L'année suivante, il a augmenté légèrement à 305 millions. En 1984, durant la dernière année financière du gouvernement précédent, le déficit à grimpé à 350 millions.

Tout juste la semaine dernière, nous avons entendu au comité—ce qui n'a fait la une d'aucun quotidien et ce dont je n'ai pas entendu parler dans aucun bulletin de nouvelles de nos réseaux de télévision ou de radio nationaux—que selon M. Lander, le nouveau président de la Société canadienne des postes, l'organisme s'attendait à une perte peut-être inférieure à 200 millions de dollars cette année; nous parlons ici de chiffres non vérifiés.

Ces chiffres ont-ils un sens pour les Canadiens, les usagers et les actionnaires des postes? Ils révèlent qu'en quatre ans et demi, le déficit de la Société canadienne des postes a été ramené de 608 millions de dollars à moins de 200 millions. Ces résultats ont été atteints depuis que les Postes sont une société d'État. Ils ont été atteints sans ingérence de la part du gouvernement. Je suis fermement convaincu que plus nous intervenons, plus nous sommes blâmés et que plus les politiciens interviennent dans le secteur privé, plus nous perdons d'argent.

Donnons une chance à la Société. Ne la condamnons pas. Laissons lui le soin de décider comment ses fonds d'exploitation seront engagés. Mêlons-nous le moins possible de ses affaires. Je suis d'accord avec les partis d'opposition que le service est un élément crucial si l'on veut que les postes fassent partie intégrante de la conduite des affaires, personnelles ou autres, ici au Canada.

Je rappelle aux députés que plus nous nous engageons, plus nous sommes susceptibles de nous attirer des ennuis. Plus tôt aujourd'hui, nous avons eu une leçon d'économique, de gestion de l'entreprise. Je crois que certains députés d'opposition auraient peut-être avantage à suivre le cours que donne actuellement la *Federation of Business Development* sur ce qu'est une véritable économie d'échelle, ce qu'est la productivité. Lorsqu'ils affirment que Postes Canada n'atteint qu'un niveau de productivité inférieur, que le service se détériore, je les invite à prendre connaissance de certains des documents vérifiés et récemment rendus publics par Postes Canada.

Le volume du courrier traité s'est accru de 16 p. 100 depuis que le ministère est devenu société d'État. Il n'y a pas eu d'augmentation équivalente de l'effectif. Cela intéressera les députés de Winnipeg-Nord et de Gander—Twillingate, parce qu'ils s'intéressent à la productivité.

Une voix: Winnipeg-Nord-Centre.

M. Domm: Winnipeg-Nord-Centre, ce représentant est intervenu en faveur d'une amélioration de la productivité.

Partant de cette orientation, voyons quelques autres chiffres. Nous remarquons que la quantité de fonds demandée au gouvernement a diminué de façon radicale. Je l'ai déjà fait remarquer. Cela devrait être une bonne nouvelle pour les deux partis de l'opposition. La SCP, la Société canadienne des postes, dessert environ 150,000 nouvelles adresses, 150,000 points de distribution par an, qui n'étaient pas desservis en 1981. La SCP collabore étroitement avec le secteur privé. Je me demande combien de personnes se rendent compte que plus de 2,100 succursales sont exploitées par le secteur privé au Canada. Plus de 4,000 points de vente de timbres-poste au Canada appartiennent au secteur privé. Plus de 5,000 routes rurales sont actuellement exploitées par le secteur privé. La Société canadienne est l'un des grands usagers des services de transports aussi bien privés que d'État.

Parlons un instant des tarifs postaux. Du 1er avril 1983 au 31 mars 1986, trois années financières complètes, les tarifs postaux ordinaires et de première classe n'ont augmenté que de 6.3 p.100. Durant la même période, les factures d'eau des consommateurs canadiens ont augmenté de 20.5 p. 100. Le mazout a augmenté de 23.3 p. 100, les transports locaux et de banlieue ont augmenté de 29.8 p. 100, les transports ferroviaires de 18.9 p. 100, la cablo-diffusion de 29.6 p. 100, et les services visés par l'indice des prix à la consommation de 13.9 p. 100. L'ensemble des articles a augmenté de 14.7 p. 100. Je crois que nous pouvons féliciter Postes Canada d'avoir su maintenir son indice à un niveau inférieur à celui de tous les fournisseurs de services du Canada, à ma connaissance.

Je voudrais parler un peu des syndicats avant de terminer. On a déjà mentionné que par les temps qui courent, et je me fie à mon propre expérience à Peterborough, les employés de la Société des postes qui livrent le courrier sont tenus en très haute estime. Nous n'avons pas eu de grève majeure depuis que le ministère des Postes a été transformé en société d'État. Nous perdions auparavant des milliers d'heures et de jours à cause des arrêts de travail. Aujourd'hui, les syndicats et la direction réussissent, par le processus de la négociation collective, à conclure des ententes qui satisfont les deux parties, à maintenir les coûts et à accroître la productivité, le secteur public assurant au moins 50 p. 100 du service postal et le secteur privé, l'autre 50 p. 100.

• (1440)

Il existe aujourd'hui divers systèmes de livraison du courrier. Nous devons les évaluer du point de vue de la productivité et demander à Postes Canada d'apporter les solutions à certains problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent. Je suis content de pouvoir louer la bonne entente qui dure entre les syndicats et la direction de la Société des postes, laquelle donne en même temps le meilleur service possible au plus bas coût possible. Nous pouvons en être fiers, car cette société d'État a converti une situation autrefois lamentable en une réussite.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire sur le discours du député, dans lequel il a exposé un certains nombre d'objectifs.

Je trouve extrêmement regrettable que ce soit le secrétaire parlementaire qui nous expose la politique du gouvernement au lieu du ministre. Je me demande si son discours reflète la politique officielle.

Un des objectifs qu'il a fixé est l'amélioration du service. Si le député avait assisté à la réunion il y a deux jours, il aurait appris que le président de Postes Canada considérait l'installation de boîtes multiples dans les nouvelles banlieues comme une amélioration du service ou comme une autre forme de service. Le député devrait demander aux personnes concernées si le service s'est amélioré; elles diront qu'il a été injustement réduit.

Il s'est fixé comme autre objectif le blocage des tarifs postaux. Le gouvernement s'engage-t-il les bloquer?

Nous tenons à savoir quelles possibilités le gouvernement envisage pour Postes Canada, mais celui-ci a refusé de les révéler publiquement. Le député a insinué que nous n'abordions aucun sujet dont il n'ait pas déjà été question dans le rapport Marchment. Ce rapport peut être intéressant, mais nous voulons connaître les projets que le gouvernement faits pour Postes Canada avant de prendre une décision définitive. Tous les Canadiens qui seront touchés par ces décisions veulent savoir de quoi il retourne. Le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) a dit tout à l'heure que le gouvernement dévoilerait ses propositions mais le ministre a déclaré sans ambages à la Chambre qu'il le fera après avoir pris une décision, ce qui est inadmissible.

Le député a dit que le gouvernement avait hérité d'un fouillis et il nous met au défi d'expliquer pourquoi il a essuyé un echec avec Postes Canada. Il est vrai que le gouvernement a hérité d'un fouillis mais il a l'occasion d'y mettre de l'ordre. Néanmoins, il a échoué dans sa mission parce qu'il a omis d'informer les Canadiens de ses intentions et des différentes possibilités qu'il envisageait à l'égard de Postes Canada. Il a omis de les consulter.

À en croire le député, le ministre n'a jamais dit qu'il était pour la distribution du courrier un jour sur deux. Pourtant, le 16 mai 1986, comme nous pouvons le lire à la page 13359 du hansard, le ministre a déclaré:

> La distribution du courrier un jour sur deux est une solution que nous envisageons. Il se pourrait que nous ne l'adoptions pas, mais nous devons tout de même l'examiner.

Le ministre a reconnu qu'il envisageait la possibilité de distribuer le courrier un jour sur deux. Pourtant, le secrétaire parlementaire prétend que le gouvernement ne songe pas à cette solution. Parle-t-il au nom du gouvernement? Veut-il dire que ce dernier a décidé d'écarter cette idée? Le gouvernement est-il prêt à mettre cartes sur table et à faire savoir aux Canadiens quelles sont les options qu'il examine?

M. Domm: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) nous joue un de ses tours habituels. Encore une fois, il cite des déclarations hors de leur contexte.

Je répéterai une fois de plus ce que nous avons déjà dit. Toutes les possibilités que le gouvernement envisage sont énoncées dans un document déposé à la Chambre à la fin de 1985. Elles figuraient toutes dans le rapport Marchment, qu'elles se rapportent aux tarifs postaux, à la distribution un jour sur deux ou à l'amélioration des services. Il en a obtenu un exemplaire et je lui demanderais de se reporter aux pages 51, 52 et 53 où cela figure noir sur blanc.

Le ministre a dit que le gouvernement n'avait pas pris position au sujet de la distribution un jour sur deux. J'ai cité un extrait de la page du hansard à laquelle le ministre fait allusion. Il n'y est nullement dit que telle est la décision du gouvernement. Nous n'avons pas pris position à cet égard.

M. Keeper: Quelle est la position du gouvernement?

M. Domm: En tant que député, nous vous offrons la possibilité de dire si vous pensez que les recommandations du rapport Marchment permettront ou non d'atteindre les six objectifs que j'ai énoncés au début de mon propos. Si le député croit que ces recommandations seront inefficaces, il a la possibilité de le dire.

Le député de Mississauga-Nord (M. Horner) a souligné que les citoyens de sa circonscription étaient en faveur d'une distribution un jour sur deux. Si le député croit que ce n'est pas avantageux pour les citoyens de sa circonscription et que ces derniers ne seraient pas d'accord, qu'il le dise.

Le député devrait se reporter au rapport Marchment au lieu d'énoncer notre politique à notre place étant donné que nous ne l'avons pas encore fait. Telle est la raison d'être de cette étude et c'est pourquoi il doit nous faire connaître son point de vue comme il en a l'obligation envers ses électeurs et les Canadiens en général. Apparemment, vous n'êtes pas satisfait des relations syndicales, du service de distribution ou de la distribution à domicile telle qu'elle existe dans les villes en ce moment. Le député est contre les augmentations de productivité, les coupures et la réduction du déficit. Je ne suis pas d'accord avec le député, mais c'est son opinion et il a le droit de la faire valoir. C'est tout ce que je peux dire.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Domm). Lorsqu'il a cité des chiffres sur les augmentations des tarifs postaux, il a parlé des années 1982 à 1984. Je pense qu'il a été très sélectif dans son choix d'années et je lui demanderais de remonter à 1981, lorsque Postes Canada est devenue une société d'État sous la direction de M. Michael Warren, son premier président.

Nous n'avons pas oublié qu'en 1981 le tarif des lettres était de 17c. En 1982 il est passé à 32c., puis à 34c. l'année suivante. Après une augmentation de 2c., de 15 à 17, il y a eu une augmentation moyenne de 33.3 p. 100 de 1981 à 1983. Le député, dans ses comparaisons, ne devrait pas prendre les années de faible augmentation, ni comparer cela aux lits d'eau, aux empoisonnements par la ptomaïne, aux dépilatoires et autres articles qu'il a mentionnés. Il ne devrait pas être aussi sélectif, car il est indéniable que les tarifs postaux ont augmenté et que le service s'est détérioré.

M. Domm: Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que le service s'est détérioré.

Je voudrais faire remarquer ensuite que nous avons pris le pouvoir en 1984 et que j'ai utilisé 1983 comme année de référence. Je n'essaie pas de justifier la déplorable situation dans laquelle se trouvaient les postes dans les années 70 ou 80. En tant que secrétaire parlementaire, je suis responsable devant le ministre des questions relatives à Postes Canada pendant que nous sommes au pouvoir. J'ai pris 1983 comme référence parce que nous avons pris le pouvoir en 1984, soit l'exercice financier suivant. Je cite des chiffres pour la période qui a commencé avec notre arrivée au pouvoir, et je puis dire au député que ses déclarations sont aussi trompeuses que celles de son collègue du Nouveau parti démocratique. Bien sûr, il n'y a là rien d'anormal pour son parti.

Le député se dit insatisfait des services de Postes Canada. Je lui dirai que ses services sont bien meilleurs maintenant que Postes Canada est une société de la Couronne qu'ils ne l'étaient dans les années 70. Le député se rappellera que la confusion la plus totale régnait au ministère des Postes dans les années 70, du temps du gouvernement qui était en place au début des années 80. C'est pourquoi le parti du député et notre parti s'étaient entendus en 1981 avec le parti libéral—ce qui n'arrive pas très souvent—pour faire des Postes une société de la Couronne. Depuis, les services postaux sont devenus plus rentables pour les Canadiens. La société devrait réussir à rentrer dans ses frais dès 1889, comme le ministre l'a maintes fois déclaré à la Chambre.

• (1450)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je tiens à participer au débat de la motion proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) et à rappeler aux députés que cette motion vise à exiger du gouvernement qu'il s'explique devant les Canadiens et les députés, qu'il dépose tous les documents dont il dispose sur les modifications possibles de Postes Canada.

Je me réjouis que l'orateur précédent se soit donné la peine de retracer un peu l'historique de cette société. Je me rappelle aussi que, lorsque je suis arrivé ici en 1972, nous avions à la Chambre des communes un ministre chargé des Postes. C'était le ministre des Postes. Au ministère même se trouvait le sous-ministre des Postes qui veillait au fonctionnement quotidien du ministère.

Les employés des Postes étaient alors assujettis à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la situation était complètement désorganisée. Il arrivait des situations aux Postes où les travailleurs avaient à négocier avec le président du Conseil du Trésor, tandis qu'à la Chambre des communes, le ministre des Postes était comptable des Postes. Le ministre des Postes était alors celui qui prenait les décisions à longue portée. Il était interrogé et rendait des comptes à la Chambre. Toutefois, le moment venu de négocier leurs traitements, ces fonctionnaires ne traitaient pas avec le ministre des Postes mais avec le président du Conseil du Trésor. C'était avec lui qu'ils négociaient. Il y avait en réalité un partage de compétence qui suscitait une foule de problèmes.

Étant donné que les travailleurs étaient assujettis à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, de nombreuses choses ne pouvaient être négociées avec le président du Conseil du Trésor, comme la santé et la sécurité au travail, le classement, la dotation et le virage technologique. Cela a abouti à une grève très importante dans les années 70. Les postiers ont déclenché une grève qui a duré 75 jours je crois. Les travailleurs ont alors proposé, et tous les partis à la Chambre l'ont reconnu, que nous devrions transformer le ministère des Postes en société de la Couronne et désigner un président qui remplirait toutes les fonctions et avec qui les employés pourraient communiquer directement. Nous avons tous dit que ce serait une excellente chose.

Mais pour moi maintenant c'est un *Titanic*. Le premier président du *Titanic* fut Michael Warren. Il se croyait le capitaine du *Titanic* sauf qu'il a abandonné le navire quand le gouvernement conservateur a décidé à son arrivée au pouvoir qu'il voulait revenir au bon vieux temps de la double direction aux Postes. Il voulait revenir au temps où le gouvernement pouvait prévoir ce que ferait la direction.

Le gouvernement a retiré son appui au capitaine qui est passé par-dessus bord. Le gouvernement a cherché alors un nouveau président. Il a offert le poste à quelqu'un qui l'a refusé parce que le mandat était inacceptable même si le salaire était raisonnable. Les règles du jeu prévoyaient que le ministre et le gouvernement prendraient toutes les décisions. Le gouvernement a finalement engagé un matelot dont le nom est Lander. Il s'occupe de disposer les chaises longues sur le pont du *Titanic*. C'est ce qu'il a dit l'autre soir au comité. Il a déclaré ne pas pouvoir parler de l'avenir de la société d'État parce que le gouvernement ne lui a pas encore dit quoi faire. Il a affirmé que les politiques plutôt que les gestionnaires des Postes seront les auteurs du plan en préparation. Il a dit que le plan n'émanait pas de la Société canadienne des Postes. On peut donc en déduire que c'est un plan du gouvernement conservateur. Autrement dit, nous sommes de retour au bon vieux temps.

M. Lander a déclaré avoir soumis des options au ministre responsable des Postes que j'appellerai ministre des Postes parce que c'est bien là sa fonction. M. Lander a dit: «C'est à M. Côté et à ses collègues du cabinet qu'il incombe de choisir parmi les options et non à la direction de la Société canadienne des Postes. On ne m'a pas demandé de rédiger un plan.» De plus, le plan est élaboré non pas par la Société des Postes mais par plusieurs ministères qu'il n'a pas nommés. Pourquoi payons-nous à cet homme le salaire de président de la Société canadienne des Postes? Nous devrions le verser au ministre des Postes, autrement dit le ministre de la Consommation et des Corporations. C'est lui qui devrait recevoir le salaire de M. Lander. M. Lander touche un salaire de président, mais il travaille comme aide-cuisinier. Telle est la situation.

Le secrétaire parlementaire du ministre (M. Domm) parle de la façon dont nous avons créé la Société comme entité distincte du gouvernement. Les conservateurs nous ont ramenés aux années 1970. Nous avançons vers le passé. Il ne peut rien nous arriver de pire, désormais, que de voir un gouvernement conservateur, avec ses idées fixes et son idéologie, se charger de ce qui est censé être un service. On parle de «service postal». Voilà qui indique assez clairement qu'il s'agit bien d'un service.

Or, le gouvernement songe à privatiser les postes. Les députés qui s'imaginent que, d'ici dix ou quinze ans, on prendra la peine d'écrire une lettre, de l'affranchir et de la déposer à la poste, font fausse route. L'avenir n'est plus à ce moyen de communication. Tous les bureaux des députés sont actuellent dotés d'un système de «courrier électronique». L'avenir est bel et bien à ce type de communications, à mon avis. Or, le rapport de la Commmission Marchment déconseillait l'utilisation de l'électronique pour le courrier ordinaire et les envois en nombre. Savez-vous pourquoi, monsieur le Président? Parce que les conservateurs voulaient la réserver à leurs bailleurs de fonds du secteur privé. Ils voulaient en faire la chasse gardée des sociétés privées pour qu'elles s'empiffrent à qui mieux mieux, ne laissant que les miettes à nos concitoyens.

Le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a fait une comparaison avec la caserne de pompiers. C'est effectivement une très bonne comparaison. Personne ne s'attend à ce que les sapeurs-pompiers commencent à négocier avec la Chambre le prix de leur intervention quand le Parlement est la proie des flammes. J'ai siégé pendant deux ans à un conseil municipal. Nous n'avons jamais proposé de sabrer dans le budget de notre service des incendies parce qu'il accusait un déficit. Nous n'avons jamais songé à vendre une auto-pompe, par exemple. Il n'en a jamais été question. Nous avions un service à assurer. On pourrait en dire autant de notre corps policier municipal. Nous n'avons jamais pensé à le privatiser ou à en faire une sorte d'entreprise privée. Tout le monde reconnaît qu'il s'agit d'un service public.

• (1500)

Cette comparaison avec la brigade des pompiers me rappelle une anecdote concernant Marcus Crassus qui a vécu en l'an 300 avant Jésus-Christ. Cette anecdote est rapportée dans nos livres d'histoire. Ce personnage vivait à Rome à l'époque dont je parle. On assure que Marcus Crassus possédait la seule brigade de pompiers disponible à Rome. Il était sénateur de son état, mais pas du genre que nous avons à l'autre endroit. Quand un incendie se déclarait dans une villa, il accourait sur les lieux et commençait à négocier avec le propriétaire pour fixer le prix de ses services avant même d'intervenir. L'histoire nous apprend que Marcus Crassus est devenu le plus grand propriétaire terrien de tout Rome. C'est exactement dans ce genre de choses que le gouvernement conservateur nous entraînera avec son attitude, sa position et ses conceptions relativement aux Postes.

Je tiens à dire aux ministériels que le gouvernement peut compter sur le parfait béni-oui-oui aux Postes à l'heure actuelle. Il ne voit jamais rien de mal et ne dit jamais rien de mal. L'autre jour, au comité, nous l'avons accusé d'être aussi bavard qu'une carpe. À toutes les questions qu'on lui posait, il répondait: «Demandez au ministre». Il nous a dit que nous devrions consulter le ministre. Il a ajouté qu'il ne dirigeait rien et qu'il obéissait simplement aux ordres. Ce n'est pas la personne que nous souhaitons voir à la tête des Postes, une société d'État.

Le rapport de la Commission Marchment signale que l'un des plus graves problèmes des Postes réside dans les relations de travail. Le bilan à cet égard est absolument atroce. En fait, selon le rapport, ces relations étaient empoisonnées. Selon moi, la direction et les travailleurs s'entendent aussi bien qu'une mangouste et un cobra. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que, dans une large mesure, ces problèmes sont entièrement dus au mode de pensée tout à fait dépassé de la direction.

Prenons M. Lander comme exemple. Depuis sa nomination à la direction des Postes, les travailleurs et leurs dirigeants demandent à s'entretenir avec lui. Or, il s'y est toujours refusé jusqu'à maintenant. En fait, nommer M. Lander en tant que président des Postes canadiennes équivaut à demander aux Dukes of Hazzard de stationner votre automobile. Ce sera désastreux. Je tiens à dire aux députés que la situation sera aggravée du fait qu'il n'y a personne aux commandes.

Le gouvernement agit en secret. Il n'a pas déposé à la Chambre les documents qu'il a en sa possession au sujet de ses projets pour les Postes. Il a un programme caché. Il voudrait détourner notre attention avec la question de la distribution du courrier un jour sur deux. Toute notre attention est tournée vers cette question alors que ce qu'il a vraiment à l'esprit, c'est le recours aux boîtes aux lettres collectives. Au lieu de chercher des façons de réduire le service postal offert, le gouvernement devrait élargir les horizons des Postes. Il devrait s'intéresser aux télécommunications et au marché des colis. Il faut envisager l'implantation de centres de service comme celui du Centre Rideau. Le gouvernement doit mettre en oeuvre des solutions novatrices. En fait, je crois que c'est l'occasion idéale pour les travailleurs, la direction et le ministre de collaborer, afin de trouver des solutions à la situation déplorable qui existe à l'heure actuelle aux Postes. En fait, je tiens de bonne source que les travailleurs ont eux-mêmes sondé la direction à ce sujet; mais cette dernière a refusé de répondre. Le nouveau président de la Société canadienne des postes ne veut même pas se donner la peine de les recevoir. Pas plus tard que l'autre jour, quand il a comparu devant le comité, il a refusé de donner suite à l'invitation de s'entretenir avec les dirigeants syndicaux.

Un député qui est intervenu un peu plus tôt a signalé le nombre de syndicats qui représentent les travailleurs des services des postes et le nombre des négociations qui se poursuivent. En fait, il a fait remarquer que la direction de ce service négocie constamment avec ces syndicats et que cela lui fait perdre beaucoup de temps. Les travailleurs eux-mêmes ont proposé devant la Comission des relations de travail des moyens de fusionner certains de ces syndicats de façon à atténuer les difficultés au chapitre de la négociation de nouvelles conventions collectives. Ainsi on gagnerait du temps.

L'une des plus grandes difficultés à laquelle se soit heurtée la Société des postes depuis que je suis député concerne ses rapports avec ses travailleurs. Par exemple, à l'heure actuelle le Syndicat canadien des travaillleurs postaux a renvoyé à l'arbitrage quelque 20,000 griefs, dont certains attendent depuis 1981 d'être réglés. En fait, ce syndicat a règlé avec succès de 75 à 80 p. 100 de tous les griefs qu'il a fait soumettre à l'arbitrage. Monsieur le Président, que pensez-vous que fait la direction de la Société des postes quand le syndicat gagne son grief? Elle fait appel auprès de la Cour fédérale du Canada. Voilà pourquoi, à présent, le syndicat s'adresse directement à cette cour. Pour faire trancher ces griefs, le Syndicat canadien des travailleurs postaux a dû dépenser quelque

$750,000 par an en frais d'arbitrage, dont il n'assume d'ailleurs que la moitié. On s'imagine bien ce qu'il en coûte alors à la Société canadienne des postes.

Assurément, les députés conservateurs se plaindront amèrement de l'absentéisme aux Postes. Ce taux élevé d'absentéisme s'explique par la situation déplorable en matière d'hygiène et de sécurité professionnelles. Par exemple, on connaît les données pour le premier semestre de l'exercice d'avril 1985 à septembre 1986. On constate que sur 6.5 postiers travaillant à l'intérieur, l'un d'eux a subi une blessure. Dans les établissements de grande taille, le taux est d'une blessure par trois travailleurs. Même dans l'industrie minière le taux d'accidents n'est pas aussi élevé. Les Postes dépassent maintenant l'industrie minière pour ce qui est des lésions professionnelles. Ce sont les contribuables canadiens qui paient la note non seulement pour la perte de productivité, mais aussi pour l'invalidité de longue durée (ILD) et pour les autres prestations. Les blessures sont graves au point d'exiger de longs arrêts de travail. Pour un travailleur de l'intérieur on compte en moyenne 19 jours d'absence par blessure. Dans les établissements les plus grands, le taux monte à 27 jours. Par ailleurs, les facteurs ont à déplorer des douleurs au dos, sont victimes de chutes, surtout pendant les mois d'hiver, et naturellement, de morsures d'animaux. Les syndicats ont fait preuve de bonne foi. Ils sont prêts à collaborer avec la direction pour améliorer les conditions de travail. La sécurité des conditions de travail réduit les frais d'exploitation des Postes.

• (1510)

Je crois que le rapport de la Commission Marchment et tout autre document ou projet doivent être renvoyés au comité permanent de l'administration gouvernementale si le gouvernement décide de procéder ainsi. Dans ce cas, les députés doivent examiner de près tous ces rapports et documents et ils doivent entendre le point de vue des travailleurs et de la direction. Par la suite, les parlementaires pourront faire des suggestions quant au contenu du plan en question. La population pourrait s'exprimer et, une fois le plan d'action établi, nous aurions la certitude d'avoir permis à tous les milieux de se prononcer. Actuellement, tout se fait en catimini alors que, avec les nouveaux comités, cela devrait se dérouler ouvertement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, la motion que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a présentée et le discours que vient de faire le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) semblent se contredire. La motion demande qu'on dépose toutes les options soumises au ministre à propos de la Société canadienne des postes, alors que, ce faisant, selon le député, nous nous exposerions à diriger la Société comme autrefois, lorsqu'il y avait un ministère des Postes.

Comme toujours, le discours du député a bien commencé mais il s'est terminé dans l'emphase. J'assistais à la séance du comité permanent, quand le député de Winnipeg-Nord-Centre a demandé au président de Postes Canada de déposer les diverses options. Ce dernier lui a répondu qu'il ne pouvait pas déposer les fragments d'un plan d'action car, en règle générale, les sociétés d'État présentent d'abord leur plan d'action au ministre responsable et, enfin, au comité permanent. Le ministre en est donc saisi le premier. De là la contradiction dont j'ai parlé dans le discours du député de Nickel Belt.

Je voudrais poser une question au député. Il a parlé avec passion du rôle des travailleurs des postes, rappelant de mauvais souvenirs de l'époque où la Société canadienne des postes n'existait pas encore et où les relations entre la direction et les travailleurs étaient pitoyables. Je me demande si le député considère le service postal comme un service essentiel. Si c'est un service essentiel, faut-il donner le droit de grève aux syndicats?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remettre de l'ordre dans les idées de la députée de Gatineau (M^me^ Mailly). Elle semble avoir du mal à entendre les vendredis après-midi où je fais habituellement mes interventions à la Chambre. J'ai dit clairement que nous sommes tous persuadés que le service postal doit être confié à une société d'État. Elle l'a très bien entendu. Nous pensons que le fait que ce service soit constitué en société d'État assure l'unité à la direction.

Depuis que le gouvernement est au pouvoir, les choses sont évidemment revenues à ce qu'elles étaient, et j'ai rappelé aux députés l'histoire du service postal. Nous sommes revenus à la situation où le ministre remet le plan au président de la Société des postes. J'ai lu ce que le président a déclaré au comité. Il a dit que le ministre lui dirait quoi faire. Le plan n'est pas celui de la Société des postes.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) ne donne pas d'instructions à Air Canada. Le président d'Air Canada prend les décisions conjointement avec son conseil d'administration. Ils prennent les décisions qu'ils jugent dans l'intérêt de leur entreprise. Ils ne viennent pas quêter un plan au ministre des Transports. Ils en établissent un eux-mêmes, qu'ils mettent en oeuvre. Le ministre des Transports peut s'occuper de déréglementation, mais il ne peut pas ordonner à Air Canada d'établir un service entre Sudbury et Toronto. La société Air Canada prend elle-même ces décisions qui concernent sa gestion.

Il n'y a, en fait, aucune contradiction. Le gouvernement actuel a redonné aux Postes un statut de ministère. Si c'est ce que le gouvernement veut faire, il le peut parce qu'il a la majorité. Si ce sont les règles du jeu que le gouvernement établit, qu'il fasse à sa guise. Le seul moyen juste d'y arriver, c'est de se présenter devant le comité avec tous les documents pour nous permettre de les examiner et de faire des propositions au ministre. Pour le moment, la situation aux Postes est floue.

Le député s'est demandé si les services postaux étaient essentiels et si les travailleurs devraient avoir le droit de grève. Les services postaux sont aussi essentiels que les services médicaux en Ontario. Tout le monde le reconnaît. Les travailleurs ont le droit de refuser leurs services si c'est leur ultime recours. D'après mon expérience personnelle, les travailleurs ne font pas grève pour un oui ou pour un non. Je sais que les postiers ont été poussés à bout.

Chaque fois que les postes se sont mises en grève, les postiers ont fait le nécessaire pour que les pensionnés puissent recevoir leur chèque et les chômeurs pouvaient aller retirer leur chèque directement aux bureaux de l'assurance-chômage. Il en a toujours été ainsi.

Personne ne veut de grève aux postes. Par conséquent, toutes les parties doivent s'arranger pour créer un climat de coopération au travail. Il faudrait à mon avis que le plan soit préparé par les trois parties; c'est ce que demandent les travailleurs.

Quiconque utilise des techniques industrielles modernes devrait savoir que les travailleurs ont un rôle à jouer dans le plan d'affaires. Les personnes les mieux placées sont les travailleurs; ce ne sont pas le ministre ni les députés. Je parie que ces travailleurs peuvent montrer au gouvernement un moyen d'économiser des millions et des millions de dollars. Pourquoi ne pas leur demander? Pourquoi ne pas les traiter avec respect et leur parler des enjeux? Ce serait trop simple, le gouvernement adopte une attitude paternaliste et condescendante.

M. Brisco: Monsieur le Président, il m'est difficile d'accepter que le gouvernement ait une mentalité paternaliste. Le député devrait être mieux renseigné. Laissons les faits parler d'eux-mêmes.

Je voudrais attirer l'attention de mon vis-à-vis sur un problème qu'il aurait pu aborder au sujet des travailleurs mais qu'il a laissé de côté, soit celui de l'indemnisation en cas d'accidents du travail. Lorsqu'un employé est blessé au travail, on présente une demande d'indemnisation à la province mais il n'existe aucune disposition permettant à une commission des accidents du travail d'envoyer un inspecteur examiner le lieu de travail et faire des recommandations sur la manière dont l'accident aurait pu être évité. Si le député prenait la peine de parcourir la législation du travail, il verrait que tel est bien le cas.

Mes adjoints travaillent actuellement à l'élaboration d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui devrait aider à mettre fin à un tel non-sens qui empêche l'accès à l'expertise voulue pour cerner les causes d'une blessure ou de la fréquence des blessures dans un lieu de travail donné. J'ai été dans les bureaux de poste. J'ai examiné les conditions de travail. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) en a sans doute fait autant et il est probablement au courant des risques. J'espère qu'il est conscient des risques que posent les monoteneurs lorsqu'il faut les soulever. Ils sont mal conçus. Je suis fier de pouvoir dire que c'est un chiropracteur, un de mes collègues, qui a mis au point un sac de facteur maintenant utilisé à peu près partout aux Postes. Ce sac permet une meilleure répartition de la charge. Nous constatons maintenant que les facteurs n'ont plus de douleurs dans le cou et dans les épaules comme avant lorsqu'ils devaient porter du même côté une charge trop lourde et mal équilibrée.

• (1520)

Un jour, j'ai visité un bureau de poste de ma circonscription. Dans le terrain de stationnement, j'ai remarqué qu'il y avait sur le pare-chocs de la voiture du surveillant une étiquette disant: «Quand vous travaillez avec des ânes, comment pouvez-vous espérer galoper comme un pur-sang?» J'ai trouvé que c'était une drôle de façon de traiter les employés. J'ai demandé à un ou deux d'entre eux s'ils avaient remarqué cette étiquette. Heureusement pas, mais j'étais un peu embarrassé de l'avoir signalée à leur attention. Pouvez-vous imaginer les conséquences que cela peut avoir sur le moral des employés du surveillant, de nos employés? Voilà le genre de problème auquel nous devons remédier. C'est un problème de gestion. Nous sommes prêts à nous y attaquer comme aux autres.

Je ne veux pas laisser croire que nous nous soucions uniquement des droits et des privilèges de la direction et non pas des problèmes des travailleurs, car ce n'est nullement justifié.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, si, c'est justifié. J'ignore où le député se cachait . . .

M. Brisco: Aux Postes.

M. Rodriguez: S'il s'était caché aux Postes, il saurait que la santé et la sécurité au travail aux Postes relève maintenant de la Partie IV du Code du travail. Des inspecteurs du ministère du Travail inspectent . . .

M. Brisco: Combien?

M. Rodriguez: Il s'agit du gouvernement et du ministère du député. Il devrait le demander à son ministre. Je ne suis pas ministre du Travail. Il devrait le demander au ministre du Travail conservateur (M. McKnight). Qui tient les rênes? Je serais bien d'accord pour le faire, mais à la condition de toucher le salaire du ministre. Je veux bien répondre aux questions à sa place, mais je veux son salaire.

M. le vice-président: À l'ordre. Le député pourrait-il terminer sa réponse?

M. Rodriguez: J'allais le faire, monsieur le Président. Si les inspecteurs du ministère du Travail ne jouent par leur rôle, en tant que ministériel, le député a le devoir d'intervenir, car il peut se faire entendre du ministre du Travail. Nous le harcelons, nous lui rafraîchissons la mémoire. S'il n'a pas assez d'inspecteurs, qu'il en embauche davantage. Mais le gouvernement est d'humeur à réduire les services. Il n'embauche pas de fonctionnaires, il en congédie ou en laisse partir en retraite anticipée. Que se passe-t-il aux Postes? Les cadres sont invités à s'en aller moyennant rétribution. On rachète leur contrat au coût de $50,000 ou $60,000. On leur accorde un traitement de faveur tandis qu'on congédie purement et simplement les employés des échelons inférieurs.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, le vendredi après-midi est toujours très intéressant avec notre collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez). Vu que j'avais commencé un dialogue avec lui sur les sociétés de la Couronne, je voudrais tout simplement le terminer avant d'aborder mon discours d'aujourd'hui.

J'ai dit qu'il y avait une contradiction entre le discours du député de Nickel Belt et la motion de son collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) parce qu'une vraie société de la Couronne présente un projet d'opérations au ministre qui en est responsable. Cela fait partie des pratiques normales d'une société de la Couronne, alors que la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre nous demande de donner pièce par pièce tous les détails de ce projet d'opérations et, bien que le député de Nickel Belt ait raison sur le fait que la Société Radio-Canada ou la Société Air Canada ne souffrent pas d'une intervention quotidienne d'un ministre parce qu'il s'agit de sociétés de la Couronne, le ministre responsable reçoit tout de même le projet d'opérations de ces sociétés de la Couronne et a la responsabilité de s'assurer que la société de la Couronne—qui est financée ou qui l'a été au début enfin par les contribuables et qui est sous la juridiction du gouvernement, étant tout de même une société de la Couronne—que la société de la Couronne, dis-je, remplisse ses devoirs.

Il arrive aussi souvent, monsieur le Président, comme c'est la situation pour la Société canadienne des postes, où une société de la Couronne est ou en évolution, ou en difficulté, alors le ministre, à ce moment-là, de par ses responsabilités, est obligé d'intervenir beaucoup plus qu'il serait normal de le faire pour une société de la Couronne qui est déjà bien engagée.

Monsieur le Président, d'ailleurs c'est ce que le président de la Société a dit l'autre soir lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre lui posait la question, lui demandait de révéler, pièce par pièce, son projet d'opération. Le président de la Société a dit, en réponse à ma question: Nous ne vivons pas en des circonstances normales pour la Société canadienne des postes ou pour une société de la Couronne. Il a dit, en anglais, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

«Nous sommes une société débutante. Nous traversons une période difficile. Je suis le nouveau président, et je dois donc présenter un nouveau plan d'exploitation au ministre responsable. Je dois mettre au point ce plan d'exploitation. Il comportera certaines options pour le gouvernement, car je dirige l'entreprise dans le cadre d'un plan qui a été adopté il y a cinq ans et qui s'appliquera jusqu'à la fin de 1986».

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est ce que le président de la Société a répondu l'autre soir à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre. Alors, il faut vraiment examiner dans ce contexte la motion qu'il présente aujourd'hui et se poser des questions: Est-ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre qui a présenté cette motion est sérieux lorsqu'il parle d'intervention trop forte dans la Société canadienne des postes par le ministre responsable et que son collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez) pose la même question?

Pour revenir à ce que je voulais dire avant que ce débat très intéressant ne soit amorçé, monsieur le Président, tout le monde avait grand espoir, lorsque le ministère des Postes a été converti en société de la Couronne, que les problèmes qui étaient derrière les raisons pour lesquelles on voulait convertir ce ministère en société soient réglés.

Nous avions des problèmes de relations ouvrières très troublantes. Nous avions des grèves. Naturellement, à cause de ces grèves, nous avions une interruption dans le service qui était très pénible pour les gens qui dépendent de ce service des Postes et, de plus, encore une autre question sérieuse, nous avions une détérioration du service qui n'était pas acceptable. Alors, nous avons créé une société des Postes, tout le monde était d'accord, tous les partis, toutes les formations politiques étaient d'accord.

Malheureusement, le rêve qui était celui de régler nos problèmes et d'améliorer notre service ne s'est pas réalisé pour diverses raisons. Nous avons eu depuis un changement de gouvernement, un changement de président de la Société. Donc, cette société se trouve encore dans les limbes, elle n'est pas encore sur la voie d'opérer comme une société de la Couronne normale.

Monsieur le Président, selon moi, et selon beaucoup de mes collègues de notre gouvernement, le service est vraiment l'aspect essentiel des opérations de la Société canadienne des postes.

Lorsqu'on a créé la société de la Couronne, le gouvernement précédent a donné comme obligation à la nouvelle société trois obligations que cette société devait remplir simultanément. Le premier objectif était d'améliorer le service; le deuxième, d'améliorer les relations ouvrières et, le troisième, c'était d'atteindre une autosuffisance. En d'autres termes, d'éliminer le déficit de près de un milliard de dollars que portait la Société canadienne des postes, à la fin de l'année fiscale 1986-1987.

• (1530)

Mais ces trois objectifs, selon la vision de son président, devaient être rencontrés simultanément. Et je crois que c'est là que les difficultés ont débuté parce qu'il semblait que lorsqu'on voulait améliorer le service, à ce moment-là, on avait de la difficulté à rencontrer les objectifs d'autosuffisance sur une période qui semblait un peu trop courte pour la nouvelle société de la Couronne.

Deuxièmement, monsieur le Président, la société elle-même étant une nouvelle société de la Couronne qui n'avait pas les systèmes financiers requis pour pouvoir vraiment fonctionner comme une société autonome ne pouvait même pas calculer quels étaient ses revenus, ne savait pas précisément quelles étaient ses dépenses, n'avait pas de rapport annuel, n'avait pas de système financier, n'était pas informatisée et, de plus, avait des problèmes d'opérations mécaniques et ses relations ouvrières qui, on l'avait espéré, allaient s'améliorer, étaient en train de se détériorer. Alors, je crois qu'il y a un fardeau peut-être trop lourd ou peut-être ambitieux qui a été posé sur les épaules de cette nouvelle société de la Couronne.

Aujourd'hui, monsieur le Président, nous nous retrouvons avec une situation qui est quelque peu améliorée au point de vue financier parce que, au moins, si on examine les états financiers qui enfin existent, on a enfin un rapport annuel de cette société de la Couronne, on s'aperçoit que son déficit qui était de près de un milliard de dollars est rendu *grosso modo* à 200 millions de dollars. Mais, comment a-t-on réduit ce déficit? Et c'est là, je crois, qu'est la grande question. On l'a réduit ce déficit en grande partie par des augmentations du prix du timbre.

Certains vont nous dire que, aujourd'hui tout augmente. Après tout, 34c. pour un service du genre, ce n'est pas beaucoup. Lorsqu'on considère combien le prix d'un billet d'autobus a augmenté, combien cela coûte plus cher pour aller chez le blanchisseur, pour le nettoyage, *et caetera*. Mais ce qui est arrivé par exemple qui, enfin, je crois, est contradictoire, c'est que cette augmentation a eu lieu de 17c. à 34c., alors que le service s'est détérioré d'une façon vraiment inacceptable.

De plus, on avait eu espoir que les relations ouvrières allaient être améliorées sous une formule de société de la Couronne parce que, avant, les travailleurs avaient à faire face à deux ou trois ministres différents lorsqu'il s'agissait pour eux de négocier une convention collective. Avec la société de la Couronne, on espérait qu'ils auraient à faire face à un seul employeur et à ce moment-là, on pourrait améliorer la situation.

Mais ce qui est tragique, monsieur le Président, c'est que les malaises qui existaient dans le ministère ont existé encore sous la société de la Couronne et existent encore aujourd'hui bien que, encore là, il y a eu un tantinet d'améliorations dans les relations ouvrières. Mais le problème qui est celui d'une aliénation du travailleur, de la taille des installations où le travailleur doit passer sa journée, du manque de communication directe entre un surveillant et la personne qu'il doit surveiller, ce manque de communication est encore là. De plus, beaucoup des surveillants qui doivent suivre le travail des ouvriers dans les installations de la Société canadienne des postes ne semblent pas avoir reçu la formation professionnelle nécessaire pour donner à ces ouvriers une gestion qui est autant humaine que compétente, qui utilise une simple psychologie du respect du travailleur. Et ces surveillants-là avaient la vieille approche qui était celle d'être la police d'un groupe de travailleurs dans une installation de la Société canadienne des postes et de cette façon-là, plutôt que d'installer chez ces travailleurs un sentiment de fierté, parce qu'ils appartenaient à une nouvelle société de la Couronne, au contraire, l'aliénation a continué et le manque de formation de ces surveillants a créé d'autres problèmes.

Là aussi, monsieur le Président, il y a une certaine amélioration parce que pour beaucoup de ces surveillants, on leur a fait suivre des cours de formation et on espère qu'ils auront une attitude plus professionnelle et plus humaine envers leurs employés, leurs travailleurs, les gens dont ils sont responsables.

Mais là aussi, il va falloir travailler énormément fort. Et je crois que les leaders des syndicats sont très au courant de ce problème-là et sont prêts à oublier les mauvais souvenirs du passé où ils se sentaient toujours en affrontement avec la direction, avec ces surveillants, du genre police, auxquels ils faisaient affaires, et qu'on va permettre une communication plus étroite entre la direction de la Société canadienne des postes et les travailleurs. Mais il y a beaucoup de travail à faire.

Et je crois là, monsieur le Président, qu'on a la chance de créer ce climat de confiance si—et je suis d'accord là sur le sentiment du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), que l'on devrait vraiment s'asseoir avec ces syndicats-là, et les travailleurs aussi, parce qu'il faudrait qu'on puisse parler directement aux travailleurs, non pas juste à leurs chefs de file, pour voir comment on pourrait arriver à cette autosuffisance. Elle est une discipline, comme l'a dit le président de la Société canadienne des postes, Ce n'est pas une chose imposée par le gouvernement, c'est une discipline. Il faut augmenter les revenus plutôt que augmenter le prix du timbre. Parce que je crois, monsieur le Président, que la population en a soupé du mauvais service, mais elle en a aussi soupé des augmentations du prix du timbre. Même 1c., monsieur le Président, cela semble être une insulte pour une population qui souffre d'un service vraiment abominable en ce moment.

Donc, aucune augmentation du prix du timbre avant qu'il n'y ait une amélioration sensible du service; trouver des façons d'augmenter les revenus; essayer de collaborer avec les travailleurs et les syndicats pour qu'on puisse en arriver à des façons d'augmenter ces revenus-là.

Quant à l'autosuffisance, on a un projet qui nous dit que la société de la Couronne devait être autosuffisante à la fin de 1986-1987. Le ministre des Finances (M. Wilson) a donné un sursis à la société de la Couronne en lui disant qu'elle pouvait prendre une année de plus pour arriver à cette autosuffisance. Alors, il est faux, monsieur le Président, ce qu'avance l'opposition lorsqu'elle nous dit qu'on a demandé une période plus courte pour arriver à l'autosuffisance. C'est le contraire. On a prolongé la période originale d'autosuffisance d'une année de plus, mais on lui a dit qu'il faut qu'elle s'en tienne à la discipline qu'elle avait acceptée lorsqu'elle a été formée.

Donc, il y a près de 200 millions de dollars qu'il va falloir éliminer de ce déficit, mais il ne faudrait pas, monsieur le Président, que ce déficit soit éliminé par des augmentations du prix du timbre. Il faudrait au contraire que l'on coupe encore dans les dépenses, et là je ne veux pas dire dans les salaires des travailleurs, les salaires qui sont négociés, mais que l'on coupe dans certaines dépenses inutiles, peut-être au niveau de la haute direction où, selon moi, selon mon expérience personnelle, il y a beaucoup trop de cadres dans cette société qui gagnent des salaires énormes et qui semblent dédoubler des tâches qui seraient remplies beaucoup mieux et d'une façon plus compétente et qui coûteraient beaucoup moins cher par des travailleurs qui sont déjà là. Donc, il y a des façons de couper des dépenses.

• (1540)

Il y a aussi des façons de couper des dépenses en améliorant la mécanisation de certaines opérations, et c'est là, monsieur le Président, que nous verrons la bonne volonté des chefs syndicaux lorsqu'ils feront face à cette possibilité. Si on veut améliorer les opérations de la Société canadienne des postes pour améliorer le service, il va falloir que certaines tâches se fassent d'une façon plus rapide, plus compétente et qui coûte moins cher. Alors, c'est là que j'ai espoir que les chefs de file des syndicats vont faire usage de flexibilité pour pouvoir permettre à une direction qui voudrait augmenter la qualité du service de

faire certains changements dans les méthodes de travail tout en ne menaçant pas les travailleurs d'élimination d'emplois. Il y a donc là un champ d'action où les syndicats et la direction pourraient travailler ensemble.

Au niveau de l'augmentation des revenus, monsieur le Président, mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre a mentionné tout à l'heure le service des colis postaux. Il est évident qu'il y a là une possibilité d'aller chercher des revenus. Mais il faut se rappeler qu'à un moment donné le service pour les colis à la Société canadienne des postes, peut-être à cause de ce mauvais climat de relations ouvrières, peut-être à cause d'une grandeur inouïe de ces installations nouvelles qu'on a ajoutées sans consulter de trop près les travailleurs . . . mais le service de colis qui existait alors était vraiment piteux. Il y avait beaucoup de dommages dans les colis et tout cela, il va donc falloir trouver une autre façon d'offrir ce service de colis. Mais on s'aperçoit, depuis le jour où la Société canadienne des postes ne s'implique plus autant dans le service de colis, qu'aujourd'hui il y a toutes sortes d'entreprises privées qui sont arrivées dans le domaine et qui sont très compétentes et très concurrentielles à ce niveau. Alors pour que la Société canadienne des postes puisse faire concurrence à ces nouvelles entreprises qui possèdent des équipements très modernes et qui ont beaucoup d'expérience maintenant, il va falloir qu'elle se monte un système qui va être vraiment différent de celui dont elle disposait avant. Alors, d'accord pour l'augmentation des revenus.

Il y a un autre aspect, c'est que si on parle d'augmenter les revenus, on commence à ce moment-là, monsieur le Président, à faire concurrence aux PME; on l'a vu, par exemple, dans le cas des encarts publicitaires où les hebdomadaires se sont plaints que parce que la Société canadienne des postes voulait obtenir les revenus de ces encarts, elle faisait concurrence à des PME et qu'il était vraiment injuste qu'une société de la Couronne qui dispose de tout le capital des contribuables fasse concurrence à des petites PME. Donc il y a là danger lorsqu'on parle d'augmenter les revenus.

Finalement, monsieur le Président, je crois qu'il y a espoir pour la Société canadienne des postes, mais il va falloir une collaboration très étroite entre les syndicats et la direction, une discipline dans la direction et du courage au nouveau président de la Société canadienne des postes pour vraiment faire face à son plus grand défi qui est celui d'améliorer le service avant tout.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole.

M. Keeper: Oui j'ai quelques commentaires et quelques questions pour ma collègue, monsieur le Président. Elle a dit qu'il est normal pour une société de la Couronne de soumettre un plan au gouvernement et pour le gouvernement de prendre une décision. La chose que je veux savoir est s'il est normal pour une société de la Couronne concernant la livraison du courrier de faire les plans derrière la porte avec le gouvernement et que des décisions soient prises sans la participation du public. Est-ce normal? Est-ce la politique des Postes de déterminer sans donner l'occasion au public d'apporter sa contribution, sans donner l'occasion au public d'être au courant des plans et des options que le gouvernement considère?

Quelques députés du gouvernement se sont déjà référés au rapport Marchment. Ils ont indiqué que cela suffit pour le public comme participation. Je veux savoir: Est-ce que la députée pense que les gens ordinaires pensent qu'ils ont déjà eu une occasion pour la participation dans le processus décisionnel concernant la Société canadienne des postes, particulièrement quand le gouvernement maintenant est en voie de prendre les décisions qui touchent tous les Canadiens? Et, finalement et brièvement, pour donner le temps de répondre, je veux savoir: Est-ce qu'il est normal pour la personne qui va prendre la décision, pour le ministre responsable, d'être absent d'ici pendant que nous considérons cet important dossier qui touche tous les Canadiens?

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'ai moi-même mené une délégation de citoyens de ma circonscription devant la Commission Marchment qui a présenté ce rapport à la demande du gouvernement, précisément parce qu'on voulait consulter la population sur les problèmes de la Société canadienne des postes et lui demander son opinion sur ses priorités. Et elle est très forte la réponse, dans ce rapport. La population veut avant tout que l'on améliore le service. Alors, je crois que la consultation a été honnête. La délégation que j'ai amenée, formée de gens de ma circonscription, a dit à la Commission Marchment qui a préparé ce rapport qu'elle préférait une amélioration du service à une autosuffisance qui nuirait à l'amélioration du service. Le message est très fort. Tout le monde est d'accord. Le problème est que lorsque, et je le répète, la société de la Couronne a été créée, elle a reçu comme mandat d'atteindre l'autosuffisance avant la fin de l'année fiscale 1986-1987.

M. Keeper: Ce n'était pas là.

Mme Mailly: Oui, je regrette, le député dit non, mais il a tort.

Quant au ministre, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, le ministre est à Montréal, il a une rencontre qui avait été fixée il y a longtemps avec un ministre provincial sur une question de l'heure qui est très urgente. Il est venu à la période des questions orales pour permettre à mon honorable collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) de lui poser des questions bien que, son rendez-vous à Montréal, c'était serré pour qu'il s'y rende. Il est venu pour lui donner l'occasion . . .

M. Ouellet: Il n'était pas ici pour la période des questions orales.

Mme Mailly: Il se proposait de venir, mais il a découvert que cela ne lui permettait pas de se rendre à temps pour son rendez-vous, mais c'est le député lui-même qui m'a dit qu'il se proposait de venir à la période des questions orales. Je n'y étais pas parce que j'étais dans ma circonscription. Alors, je remercie le député de Papineau (M. Ouellet) qui me dit que le ministre n'était pas là, mais la question, c'est qu'il avait un rendez-vous très important et que cette journée d'opposition a été fixée par les leaders à la Chambre cette semaine pour aujourd'hui. Alors, ces choses-là arrivent.

Voilà, monsieur le Président, je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre devrait nous offrir, comme je l'ai demandé tout à l'heure, la collaboration pour régler ce problème et améliorer le service avant tout plutôt que de nous présenter des motions qu'il contredit lui-même parce qu'il nous demande d'intervenir directement dans la Société canadienne des postes, comme ce n'est pas la pratique de le faire.

M. Keeper: Monsieur le Président, moi-même j'ai été informé hier de cette journée d'opposition et j'ai aussi des plans ailleurs, des engagements très importants à Winnipeg. Je regarde la Société canadienne des postes comme essentielle pour tous les Canadiens.

Et je veux que le ministre regarde la Société canadienne des postes de la même façon. Pourquoi le ministre n'est-il pas ici? Pourquoi n'a-t-il pas changé son horaire? Est-ce qu'il n'est pas au courant que cette politique touche tous les Canadiens, chaque citoyen de notre pays?

Vous avez aussi dit que la date pour l'autosuffisance est dans la législation. Non. Il n'y a pas de date là-dedans. Il y a des objectifs qui incluent l'autosuffisance et le service, mais il n'y a pas de date fixe donnée pour atteindre ces buts. La date pour atteindre ces buts est dans votre Budget, mais non dans la législation. Ce n'est pas dans la législation.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je regrette, mais le député se trompe. La demande ou le mandat qui incluait l'autosuffisance était dans le premier plan, le *corporate plan*, si vous voulez le dire en anglais, le plan d'opération de la société de la Couronne. Ce n'était pas dans la législation qui a créé la société de la Couronne, parce que le *business plan* fait partie des opérations d'une société après qu'elle a été créée par le projet de loi. Mais nous ne l'avons pas imposé, au contraire, nous avons donné une année de plus pour remplir le mandat qui avait été créé conjointement entre la Société et le ministre responsable d'alors. Je crois que c'était probablement, à ce moment-là, le député de Papineau (M. Ouellet) qui était le ministre responsable.

Alors, je suis certaine qu'il peut lui-même, dans son discours de cet après-midi, s'il se propose de parler sur la question, expliquer que cela faisait partie de la discipline de la nouvelle société de la Couronne.

Alors, ce n'est pas une invention de notre gouvernement, au contraire, nous avons donné une certaine flexibilité, nous avons «extentionné» cette période afin de permettre à cette société, qui est en difficulté avec un changement de président, avec une détérioration de service, avec une tolérance qui n'existe plus dans la population pour des augmentations du prix du timbre . . . Alors, c'était pour lui donner un coup de pouce.

Mais on ne peut pas enlever la discipline du déficit parce qu'à ce moment-là, vous allez faire précisément ce que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) nous a dit qu'on ne devrait pas faire. Vous allez «reconvertir» en un ministère du gouvernement déficitaire une société de la Couronne.

Si c'est une société de la Couronne, elle doit être autosuffisante comme Petro-Canada, comme Air Canada, comme le CN, et comme tant d'autres.

M. Keeper: Monsieur le Président, pourquoi l'honorable députée pense-t-elle qu'un service de communication ne peut pas être subventionné? Les aéroports sont subventionnés et d'autres façons de communiquer dans notre société sont subventionnées également.

Pourquoi n'est-il pas légitime de subventionner à un niveau raisonnable un service comme les Postes?

Mme Mailly: Monsieur le Président, je répète encore qu'on donne à une société de la Couronne un mandat. Habituellement, lorsque c'est une société qui opère dans un milieu où il s'agit de donner un service, on lui donne comme discipline qu'elle devienne autosuffisante, à moins que l'on veuille continuellement injecter des fonds des contribuables ce qui, à ce moment-là donne toujours à la direction de cette société de la Couronne l'impression que la porte est toujours ouverte et qu'elle n'a pas à utiliser la discipline personnelle qu'il faut pour gérer sa société d'une façon compétente.

C'est précisément pourquoi je crois que le ministre d'alors, lorsque la société a été créée, et c'était probablement le ministre des Finances d'alors, qui avait dit à son collègue, le ministre responsable des Postes, qu'une société de la couronne du genre devrait avoir la discipline d'éliminer cet énorme déficit qui était, comme je l'ai dit, de près d'un milliard de dollars. C'était la réalité d'alors, ce n'est pas quelque chose que nous avons inventé.

M. le vice-président: Nous allons maintenant poursuivre le débat avec l'honorable député de Papineau (M. Ouellet).

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement cet après-midi dans ce débat et dire que j'appuie la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Cette motion dit, et j'ai le texte anglais ici:

• (1550)

[*Traduction*]

Que la Chambre exige que le gouvernement demande à la Société canadienne des postes de fournir immédiatement, pour dépôt à la Chambre, toutes les options et études pertinentes présentement à l'étude à l'égard de l'exploitation future de la Société afin que l'on puisse tenir compte de l'opinion publique et spécialement . . .

On énumère toute une série de groupes.

. . . avant de prendre une décision.

[*Français*]

Je pense que le gouvernement devrait s'assurer que la Société canadienne des postes dépose dans les plus brefs délais ses options qui font présentement l'objet d'études et de considération par les dirigeants de la Société.

Afin que le public soit informé des décisions qui seront prises très bientôt, je pense, par le gouvernement et par la Société, que ces décisions soient prises à la suite d'un débat public. Je crois que c'est le but recherché par mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) de pouvoir avoir un débat public éclairé sur cette question. Parce qu'en réalité, ce que nous savons, c'est qu'il y a un petit groupe de députés conservateurs qui se sont donné pour mission de diriger en sourdine les opérations des Postes canadiennes. Aujourd'hui, on a des gérants d'estrade de l'arrière-ban conservateur qui se permettent de vouloir diriger une société de la Couronne qui s'appelle Postes Canada. Et à mon avis, c'est inacceptable. C'est non seulement inacceptable, mais c'est très regrettable et je pense que cette attitude de certains députés conservateurs va mener à la ruine totale des améliorations que nous avions connues au cours des derniers mois à Postes Canada. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir double gérance à Postes Canada. Ce sont ceux qui sont nommés et qui travaillent à temps complet à Postes Canada qui doivent avoir l'entière liberté d'action et la totale autorité sur les Postes. Autrement, nous allons revivre des expériences difficiles de relations de travail, nous allons revivre des conflits de travail importants et nous allons avoir une situation qui ne va que pourrir au lieu de s'améliorer.

Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre a lu le *Toronto Star* qui disait justement ce matin, et c'est peut-être ce qui a inspiré la motion d'aujourd'hui: *Ottawa plan, a secret*. Et je cite le *Toronto Star*:

[*Traduction*]

On ne doit pas blâmer Donald Lander, le nouveau président de la Société canadienne des postes, pour les nuages qui se sont amoncelés au-dessus de notre société nationale. Il ne faut pas s'en prendre à lui si le gouvernement progressiste conservateur d'Ottawa semble vouloir éviter un débat public sur l'avenir des Postes.

Plus de trois mois après avoir été désigné, M. Lander, convoqué devant un comité de la Chambre des communes, avait peu de choses à dire parce que, a-t-il précisé aux députés, le gouvernement ne lui avait pas encore dit comment il devra éliminer d'ici le 1er avril 1988 le déficit de $243 millions, tout en améliorant le service.

[*Français*]

Je pense que le *Toronto Star* a parfaitement raison. Il est impossible de demander à M. Donald Lander, le nouveau président de la Société de faire des miracles. S'il ne sait pas quel est le plan d'action qu'il doit entreprendre, et s'il n'a pas des directives claires et précises de ses patrons qui sont le gouvernement du Canada, ses actionnaires, ce sont les contribuables canadiens par la voie du gouvernement conservateur actuel qui doivent dire à M. Landers et aux dirigeants des Postes comment ils entendent que les choses se règlent à l'avenir.

Or je trouve absolument regrettable que nous en soyons rendus à cette situation, parce que, et j'écoutais la députée de Gatineau (Mme Mailly) intervenir dans le débat tout à l'heure, elle a travaillé à la Société canadienne des postes. Elle sait donc dans quelle conception et dans quel esprit cette Société a été créée. Elle sait très bien que c'est une volonté à la fois des dirigeants des postes et à la fois des syndicats qui a amené la création de la société de la Couronne de Postes Canada. Et elle sait très bien que, lorsque l'ancien gouvernement a passé cette législation, et a engagé M. Michael Warren pour devenir président et chef de la direction de la Société, le gouvernement libéral à l'époque avait donné un mandat clair, précis et complet à M. Warren.

Et je peux dire que son mandat était non seulement précis, mais M. Warren, lui, savait où il s'en allait et il faisait son travail sans aucune intervention intempestive de la part du gouvernement, absolument aucune intervention de la part du gouvernement. Le président des Postes avait carte blanche pour prendre les décisions qui s'imposaient et diriger la Société canadienne des postes.

Or, je suis en mesure de dire que cette expérience des premières années a été très bonne et je n'ai qu'à citer le secrétaire parlementaire du ministre responsable actuel de la Société canadienne des postes, le député de Peterborough (M. Domm), qui plus tôt, dans le débat, est intervenu pour justement dire qu'il fallait que la Société canadienne des postes soit à distance du gouvernement, qu'il ne voulait pas que le gouvernement intervienne pour, en fait, donner des directives inappropriées aux dirigeants de la Société, et pour vanter le travail de la Société jusqu'à ce jour.

Or, ce n'est pas moi qui vante la Société. Je ne fais que citer ce que le secrétaire parlementaire a lui-même dit plus tôt aujourd'hui.

Et deuxièmement, une autre autorité qui fera peut-être plaisir aux députés d'en face, c'est le ministre des Finances (M. Wilson) lui-même qui, dans son exposé budgétaire du 26 février dernier, disait:

• (1600)

[*Traduction*]

Depuis un an, cette société a fait des progrès vers la diminution de ses frais généraux, la réduction du nombre de gestionnaires et d'employés ainsi que l'accroissement de la productivité.

[*Français*]

Alors le gouvernement lui-même reconnaît que la Société avait été mise entre bonnes mains, qu'elle était nettement sur la bonne voie, et qu'elle faisait des progrès dans les trois domaines qui lui avaient été indiqués, c'est-à-dire, premièrement, l'amélioration du service, deuxièmement, l'amélioration des relations de travail et, troisièmement, la diminution du déficit qu'encourait anciennement le ministère des Postes.

Or, ce plan d'action a été complètement bouleversé par le nouveau gouvernement conservateur. On a appris, peu de temps après la prise du pouvoir, que des députés intervenaient auprès de la Société pour faire engager des employés, que dans certains cas comme le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie), pour faire réengager un employé et lui faire donner une promotion, ce qui a amené d'ailleurs une enquête qui a coûté des milliers de dollars aux contribuables canadiens et qui n'a absolument rien donné. Cela a été un gaspillage d'argent pour faire plaisir aux caprices du député de Winnipeg—Assiniboine et n'a absolement rien donné. Les autorités indépendantes qui ont revu les allégations de M. Varma ont conclu, comme l'avaient conclu le vérificateur général et les autorités de la Société canadienne des postes, qu'il n'y avait rien dans cela qui justifiait un changement d'opérations.

On a même appris que le Bureau du premier ministre, à toute occasion, téléphonait à un fonctionnaire ou à des fonctionnaires de la Société canadienne des postes pour intervenir dans les opérations journalières de la Société. Or il n'y a aucun doute que cela a perturbé les opérations postales et, pour tout finir, le ministre des Finances (M. Wilson), après avoir reçu le rapport du comité Marchment, a déclaré ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

Nous devons également restreindre les dépenses dans un certain nombre de domaines précis.

Le gouvernement est décidé à venir à bout des problèmes financiers et administratifs de Postes Canada.

Le comité Marchment a recommandé que la Société dispose de cinq autres années pour atteindre le seuil de rentabilité. Cela est inacceptable.

Après en avoir discuté avec le président de Postes Canada, le gouvernement a demandé que cette société élabore un nouveau plan d'exploitation qui lui permettra d'améliorer sa productivité pour ainsi éliminer son déficit d'exploitation d'ici la fin de l'exercice 1987-1988.

[*Français*]

Cela, monsieur le Président, a été la goutte d'eau qui a fait renverser le verre. Il est évident que les autorités postales qui avaient un plan d'action déterminé, qui savaient où elles s'en allaient, qui avaient un mandat très clair pour non seulement augmenter les revenus de la Société canadienne des postes mais prendre les décisions administratives appropriées pour

améliorer les relations de travail ainsi que le service ne pouvaient plus fonctionner de la même façon en se faisant dicter au jour le jour par des tierces parties soient-elles du Bureau du premier ministre ou d'un petit groupe occulte de députés conservateurs d'arrière-ban, et le président d'alors, M. Michael Warren, a démissionné.

Je comprends qu'il ait démissionné et je pense que c'est une erreur grave de la part du ministre responsable de la Société canadienne des postes de l'avoir laissé partir. C'est surtout une erreur grave de la part du ministre responsable de la Société canadienne des postes de ne pas avoir dit à ses députés d'arrière-ban: «*hands off, hands off*». Cette Société, si elle veut faire les progrès qu'elle doit faire, se doit d'être libre d'agir selon son plan d'opérations, sans aucune intervention politique, au jour le jour, comme certains députés conservateurs voulaient le faire.

Monsieur le Président, je trouve également regrettable que la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) . . . je regrette qu'elle soit partie . . . ait mentionné . . . parce que si elle était ici ça me permettrait de . . .

Mme Duplessis: Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement . . .

M. le vice-président: Un rappel au Règlement sans doute sur le fait que le député ne devrait pas mentionner l'absence de la députée . . .

Mme Duplessis: Il n'a pas le droit . . .

M. le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît! Je suis sûr que l'honorable député ne l'a pas fait volontairement.

M. Ouellet: Monsieur le Président, c'est parce que je dois référer à un discours qui vient d'être prononcé et je veux apporter une réplique à certaines interventions qui ont été prononcées plus tôt en cette Chambre, et évidemment la personne qui a fait cette intervention, j'aimerais qu'elle soit ici pour écouter ma réponse.

Ce que je veux dire c'est que la députée de Gatineau qui vient de parler semble vouloir mettre la responsabilité des solutions à venir à la Société canadienne des postes sur le dos des syndicats. Elle a fait une menace à peine voilée en disant: Il faudra que les chefs syndicaux comprennent et agissent différemment dans l'avenir. Comme s'il s'agissait exclusivement de la responsabilité des chefs syndicaux envers les problèmes qui peuvent exister à la Société canadienne des postes. Or je dois dire qu'il est peut-être facile pour les conservateurs de vouloir toujours blâmer les syndicats pour les problèmes qui peuvent exister, mais la réalité, monsieur le Président, c'est que les syndicats des postes canadiennes ont fait la preuve de leur bonne foi depuis que la Société canadienne des postes a été créée. En effet, depuis que nous avons une Société canadienne des postes, il n'y a pas eu une seule grève à Postes Canada, pas un seul syndicat n'a fait la grève depuis que la Société a été créée, cela fait maintenant quelque deux ans et demi ou trois ans. Or, on semble vouloir perpétuer dans l'esprit de certains conservateurs que c'est la faute des syndicats des Postes canadiennes s'il y a des problèmes. Or, je pense qu'il serait temps qu'on reconnaisse que les syndicats à Postes Canada sont prêts à collaborer, à faire leur gros possible pour améliorer la situation. Et le fait qu'ils n'aient pas déclenché de grève et qu'ils aient signé année après année des conventions collectives sans grève depuis que la Société canadienne des postes a été créée est un exemple éloquent de leur bonne foi, de leurs bonnes intentions et de leur désir de collaborer afin de permettre à cette société de faire de meilleures affaires, de donner un meilleur service.

Mais, il y a une chose qui avait été promise à Postes Canada par l'ancien gouvernement, promesse qui n'est pas tenue par l'actuel gouvernement conservateur. C'est de permettre à cette société de diversifier, de moderniser ses opérations, parce que le domaine des communications, ce n'est pas simplement le tri du courrier, la manutention de lettres. On sait que de plus en plus nous passons à l'heure de la technologie avancée et des moyens de communications sophistiqués. Or, en créant la Société canadienne des postes, nous avions, nous, l'ancien gouvernement libéral, donné un mandat clair à cette société pour aller de l'avant et se moderniser dans ses opérations de communications modernes et permettre, justement, à Postes Canada d'avoir des revenus supplémentaires qui lui permettraient de subventionner les parties les moins rentables des opérations.

Il est évident que si vous postez une lettre dans le coin le plus reculé du Canada pour l'envoyer complètement à l'autre bout du pays, les quelque 34c. ou 68c. que vous pourrez payer pour cette lettre ne représenteront jamais le coût qui devra être encouru par Postes Canada pour livrer cette lettre à destination. Or, je dis que, malheureusement, ces revenus supplémentaires qui pourraient être attribués à Postes Canada dans des développements technologiques mais qui lui sont défendus présentement par l'actuel gouvernement ne font que rendre la situation plus difficile, quasi impossible, pour les actuels dirigeants de Postes Canada.

En terminant, je veux dire que j'ai pleine et entière confiance en M. Lander, le nouveau président, comme j'ai pleine et entière confiance au président du Conseil, M. le juge René Marin, qui sont compétents, qui sont entièrement tous les deux dévoués à la cause de Postes Canada et qui, avec une équipe de personnes qui veulent améliorer les choses, peuvent le faire dans la mesure où l'actuel gouvernement voudra bien les laisser faire leur travail en toute liberté et en toute tranquillité. Ce qui est le plus regrettable, et c'est pourquoi j'appuie la motion de mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre , c'est qu'il y a un petit comité occulte de députés conservateurs qui, en cachette, se réunissent pour essayer d'établir de nouveaux plans d'opération pour Postes Canada. Ces pseudo-administrateurs de Postes Canada sont dans l'erreur. Ils vont ruiner les bons efforts qui ont été faits pour améliorer la situation à Postes Canada si le ministre continue à les laisser faire.

M. le vice-président: Questions. Commentaires. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole.

M. Keeper: Monsieur le Président, oui j'ai une question pour mon collègue.

Lorsqu'il était au pouvoir, son gouvernement a eu comme objectif de réduire à rien les subventions à la Société canadienne des postes dans l'année 1986-1987. C'était là son but et le gouvernement conservateur a retardé cet objectif de quelques années. Mais le résultat d'une telle politique a été l'augmentation du coût des timbres et la réduction des services.

Est-ce que cette politique reste comme la politique du parti libéral?

M. Ouellet: Monsieur le Président, je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) avait raison plus tôt lorsqu'il discutait avec l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) et qu'il disait que rien dans la loi ne spécifiait que Postes Canada devait devenir rentable à une date plutôt qu'à une autre.

Les objectifs qui ont été fixés dans la loi, et qu'on retrouve à l'article 4 de la Loi sur les Postes, sont, je pense, d'abord et avant tout l'amélioration du service et la continuité de la qualité du service que la population du Canada est habituée de recevoir dans toutes les localités canadiennes. Et, justement, un article a été mis dans la loi pour s'assurer que la Société canadienne des postes ne pouvait pas impunément fermer des bureaux de postes dans des petits centres, dans des petites localités, ou discontinuer des services à domicile ou des services de «runs de malle rurale», par exemple, dans certaines régions reculées du pays, parce que nous ne voulions pas imiter l'expérience qui avait été vécue aux États-Unis, où, après la création d'une société de la Couronne, indépendante du gouvernement, il y a eu des milliers de petits bureaux de postes qui ont été fermés. Nous avons donc mis, précisément, dans la loi une phrase qui contraint la Société à continuer à donner un service auquel la population a été, dans le passé, habituée à recevoir.

Pour répondre à la question de l'honorable député, je signalerai qu'il est évident que l'ancien gouvernement n'avait créé que des objectifs à rencontrer. Et il était entendu avec les autorités postales qu'un an avant l'expiration du plan d'action de cinq ans il y aurait de nouvelles discussions et qu'il était possible qu'un nouveau calendrier soit établi parce qu'on ne pouvait pas prendre à l'intérieur d'un chapeau ou tirer du chapeau un chiffre et dire, sans risque de se tromper, sans aucune certitude, qu'à telle date, qu'à tel moment, la Société canadienne des postes deviendrait complètement rentable.

Or, jamais dans la loi n'avons-nous mis une contrainte à la Société canadienne des postes et, aujourd'hui, si le gouvernement actuel veut le faire, il le fait de son propre chef et sans aucune obligation législative de le faire.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Domm: Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour réfuter, par votre intermédiaire, la déclaration du député de Papineau (M. Ouellet) selon laquelle le gouvernement s'immisce dans un secteur où il ne le devrait pas, en donnant des directives ou des conseils à Postes Canada sur des sujets qui ne concernent que la société. En même temps, le député de Papineau laisse entendre que son gouvernement, celui d'avant le nôtre, n'a pas posé ce genre de dilemme à la société d'État. Le député pourrait-il informer la Chambre de la raison pour laquelle l'ancien gouvernement, de 1980 à 1984, est allé jusqu'à nommer les maîtres de postes dans les régions rurales sur proposition des députés libéraux? N'est-ce pas enlever à Postes Canada un domaine de décision qui lui appartient? Le député pourrait-il confirmer ou nier que son gouvernement a approuvé, par décret du conseil, la nomination de tous les vice-présidents? Qui prend les décisions importantes à la Société canadienne des postes si ce n'est pas le vice-président de tel ou tel service? Pourquoi l'ancien gouvernement fermerait-il les yeux sur l'approbation par les députés libéraux de la nomination des maîtres de postes et permettrait-il que le cabinet approuve toutes les nominations aux divers postes de vice-président? Voilà la première question à nous poser.

• (1620)

La deuxième question a trait à la façon dont le député perçoit la différence entre notre gouvernement et son prédécesseur qui a prétendu ne pas avoir pris la même initiative que nous maintenant. J'ai devant moi un document publié en 1981, après la création de la société d'État. Le député cherche à s'attribuer le mérite des grèves évitées en 1981, 1982 et 1983, époque où son gouvernement a présenté un projet de loi qui fixait les augmentations salariales et rendait impossible aux syndicats de les négocier par suite du programme de restrictions à 6 et 5 p. 100. L'ancien gouvernement avait fixé les salaires sans recourir à l'arbitrage et sans participer à des négociations syndicales. Nous cherchons pour notre part à faire comprendre que, grâce à de saines relations entre le gouvernement et la Société canadienne des postes, nous avons évité les grèves sans avoir à légiférer à ce sujet. Ainsi, si un gouvernement est intervenu directement dans la gestion de la Société canadienne des postes en ce qui concerne les salaires, les syndicats et les relations ouvrières, c'est bien l'ancien gouvernement.

Ce dernier avait fixé des objectifs dans divers domaines, et notamment pour l'importance du déficit. Il s'agissait d'améliorer le service. Dans les documents concernant la Société canadienne des postes, on consent à relever le défi en trois volets établi par l'ancien gouvernement. L'un de ces défis était très précisément de réduire le déficit; mais aucune aide n'a été offerte à Postes Canada qui n'avait pas d'argent pour couvrir les dépenses d'exploitation. C'est là un des dilemmes qui se pose à elle aujourd'hui. Comment le député veut-il que la société soit de son temps et profite de la technologie du jour alors que l'ancien gouvernement a annulé toute possibilité de participation au capital?

M. Ouellet: Monsieur le Président, je trouve très intéressant que le secrétaire parlementaire se mette maintenant à se conduire comme un député de l'opposition. Il est ici pour défendre la Société canadienne des postes, pas pour l'attaquer. Certes, il a les réponses à toutes les questions qu'il m'a posées. C'est lui qui devrait donner les réponses au lieu de poser les questions.

Je tiens à dire au député que pour ce qui concerne les crédits dont Postes Canada a besoin pour étendre, améliorer et moderniser ses activités, ce n'est pas à moi de les fournir en tant que député de l'opposition. C'est au gouvernement dont fait partie le député d'en face qu'il incombe de trouver l'argent et de permettre à Postes Canada d'acquérir tout nouvel équipement dont cette société a besoin pour améliorer ses services.

Le député a parlé de trois objectifs arrêtés par le gouvernement; je lui rappelle que c'est le Parlement qui a arrêté ces objectifs. La Loi constituant la Société canadienne des postes a été adoptée à l'unanimité par les députés, y compris par celui qui vient de me poser des questions. Il siégeait à l'époque de ce côté-ci de la Chambre. Il s'est donc prononcé en faveur de la création de la Société canadienne des Postes, à moins qu'il ait été absent ce jour-là. Toutefois, il s'agissait d'une décision unanime de tous les députés alors présents. Tous les libéraux, tous les conservateurs et tous les néo-démocrates présents à la Chambre ce jour-là se sont prononcés en faveur du projet de loi. Ces trois objectifs étaient exposés dans le projet de loi.

En ce qui concerne les nominations, je tiens à rassurer le député en lui disant qu'en 1969, le ministre des Postes de l'époque, M. Eric Kierans, a modifié la façon de nommer les dirigeants des Postes, qui allaient être désormais choisis par concours sous l'égide de la Commission de la Fonction publique. Depuis lors, tous les dirigeants des Postes ont été nommés de cette manière.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le gouvernement a reçu le rapport Marchment. Nous l'avons entre les mains depuis quelque temps déjà et il a été étudié de façon approfondie. Nous avons également le rapport Laventhol et Horwath dont les auteurs soulignent des actes flagrants de mauvaise gestion à Postes Canada.

Je désire féciliter le ministre actuellement responsable de Postes Canada qui a consacré énormément de temps à la recherche de solutions aux très graves problèmes que l'on sait dans la livraison du courrier au Canada. J'ai eu le plaisir de travailler avec le ministre lors de quelques-unes de ses séances de réflexion. Il annoncera un mandat le mois prochain. Il le fera dans une déclaration publique. Je n'ai jamais rien entendu de plus ridicule que le commentaire au sujet de sa participation directe aux activités quotidiennes de Postes Canada. Les députés ont reçu une avalanche de lettres de plaintes concernant la livraison du courrier. C'est à nous qu'il incombe de faire quelque chose à ce sujet, comme nous avons dû réagir dans les années 70 en raison de la mauvaise administration flagrante d'Air Canada. A cette époque, des milliers de billets d'avion avaient été égarés et les règlements sur la sécurité aérienne n'étaient pas respectés. Après le rétablissement de la situation à Air Canada, le président a dû démissionner. Il a fallu nommer un nouveau président ainsi qu'un vice-président chargé de la maintenance. Il n'y a donc rien de nouveau à ce que le gouvernement intervienne directement dans les activités de sociétés d'État. Je ne peux pas dire à un électeur qui m'envoie une lettre de plainte sur les problèmes de livraison du courrier que la situation ne me concerne pas parce qu'elle est le fait d'une société d'État. Tout cela ne tient pas debout. Si nous continuons de recevoir des plaintes, nous les porterons à l'attention des responsables de Postes Canada.

Pour l'essentiel, je voudrais limiter mes observations aux employés de Postes Canada et aux relations de travail au sein de la société. Dans le rapport Marchment, on déclare que les employés des postes qui travaillent à l'extérieur, les facteurs et les employés qui livrent les colis, sont tenus en haute estime par les Canadiens qui ont eu des contacts avec eux et qui ont répondu aux questions. Ils jugent les employés qui travaillent à l'extérieur courtois, efficaces, serviables et compétents. Seulement 5 p. 100 ou moins de la population a exprimé des commentaires négatifs sur l'un ou l'autre des quatre aspects du travail de ces employés évalués dans l'étude.

Je crois qu'il y a place pour beaucoup d'améliorations aux Postes. J'aborderai d'autres recommandations qui ont été faites à la direction concernant l'amélioration des relations de travail. Cependant, les Canadiens ont une opinion différente des postiers. Le rapport Marchment énonce que la majorité de nos concitoyens ont aussi une attitude positive à l'égard des postiers mais qu'ils les critiquent plus souvent que les facteurs. Le rapport dit que presque un Canadien sur cinq, soit 18 p. 100, considère les employés des Postes comme inefficaces et que un sur sept les juge peu courtois et peu serviables. Les employés postaux sédentaires soulèvent donc des inquiétudes. Marchment a fait des recommandations, excellentes, selon moi, qu'il incombera à la Société de mettre en oeuvre.

Nous n'irons pas à la Société canadienne des postes appliquer les recommandations concernant les relations de travail. Le rapport Marchment déclare que la Société devrait étudier l'utilisation d'encouragements, y compris le recours à des chefs d'équipes, pour améliorer la productivité et le moral des employés en ce qui concerne particulièrement le traitement du courrier. Une autre recommandation porte que la Société devrait réviser son programme de primes à l'initiative pour s'assurer d'offrir aux employés des encouragements et une reconnaissance suffisante pour les inciter à faire des suggestions en vue d'améliorer la productivité.

Je suis certain que la Société a mis en oeuvre certaines de ces recommandations puisque les relations de travail semblent s'être améliorées depuis quelque temps. On ne peut parler de service sans tenir compte des relations de travail. Si l'on ne peut arriver à des ententes raisonnables avec les employés et avec leurs syndicats, il ne peut y avoir de service. Si le service est interrompu pendant longtemps, il n'y aura plus de clients. C'est une partie du prix que le public et les Postes ont dû payer pour l'agitation syndicale des années 1960 et 1970. Il y a eu neuf grèves nationales en 15 ans, dont certaines ont duré quelques jours et d'autres plusieurs semaines. Des milliers de jours ont été perdus en arrêts de travail sporadiques et en grèves sauvages. Le coût à long terme que les Postes et leurs employés ont dû payer a été l'apparition des services de messageries. Nés dans une situation d'urgence, ces services se sont maintenus comme un concurrent dynamique et en pleine croissance sur certains marchés postaux lucratifs. De plus, une crise de confiance généralisée envers la capacité des Postes de s'acquitter de leurs fonctions a probablement favorisé l'investissement dans d'autres méthodes et techniques de livraison du courrier.

• (1630)

Au cours de cette période, la capacité des Postes d'être autosuffisante et de satisfaire les attentes habituelles et nouvelles des Canadiens s'est affaiblie. C'est pour ramener à la normale les relations de travail qui ne faisaient que s'envenimer et imposer au service postal le Code canadien du travail et le régime de relations de travail existant dans le secteur privé, avec tout ce que cela comporte d'obligations et de possibilités, qu'on a transformé les Postes en une société d'État. Cette mesure a été bien accueillie par tous les intéressés.

Qu'en est-il résulté? La société de la Couronne a vu le jour à la suite d'une grève désastreuse de 45 jours. Depuis lors, cependant, presque cinq ans se sont écoulés sans une grève nationale. Les jours perdus à cause de grèves sauvages ou d'arrêts de travail illégaux ont diminué. Les arrêts de travail sont brefs et on les règle rapidement. Les règlements salariaux négociés suivent le rythme de l'inflation, se situant entre 2 et 4 p. 100, et on a coupé court aux règlements salariaux d'ensemble.

Les relations de travail et les négociations sont si complexes et sont influencées par tant de facteurs qu'il est téméraire d'en attribuer le succès ou l'échec à qui que ce soit ou à n'importe quoi. Je ne ferai que répéter que depuis la transformation des

Postes en une société d'État, cinq ans se sont écoulés sans une grève nationale. C'est un bilan acceptable pour une entreprise.

Je rappelle aux députés qu'il a fallu 20 ans pour envenimer le climat de travail. La Société doit maintenant mettre de l'ordre dans ses affaires. Si la direction et les gouvernements antérieurs doivent être tenus responsables des échecs passés en matière de relations de travail, il faut alors attribuer en partie à la Société et aux mesures que ses gestionnaires ont prises, ces cinq années sans arrêt de travail national.

Les députés réfléchis reconnaîtront ce que les gestionnaires du secteur privé redécouvrent, à savoir qu'il est plus facile d'apporter des changements en période de croissance, lorsque l'argent et les ressources abondent. Or, on est parvenu à cette amélioration sensible des relations de travail aux Postes canadiennes à une époque de changements et de réduction des effectifs, et tout en restant dans les limites de la structure héritée de l'époque où les Postes étaient un ministère. Je voudrais discuter de cette structure brièvement et souligner les mesures qui sont prises pour la réformer.

Les Postes canadiennes comptent un peu plus de 60,000 employés. Seuls quelques milliers ne sont pas syndiqués. Aux fins des relations du travail et de la négociation collective, le personnel syndiqué est divisé entre 30 unités de négociation reconnues et huit syndicats. Cette structure remonte aux premières années de la Confédération, quand des associations d'employés ont commencé à se former, et elle correspond à l'organisation et aux objectifs des ministères. Mais pour une société d'État qui doit fonctionner à bien des égards comme une entreprise commerciale, c'est un mode de fonctionnement complexe et malcommode lorsqu'il s'agit de changement.

À la Société des postes, certaines unités de négociation comprennent des milliers d'employés alors que d'autres n'en comportent qu'une poignée. Ainsi, il y a 20 ans, la fréquence des trains justifiait le tri du courrier à bord. Les wagons postaux ont effectué leurs derniers trajets en 1971, mais il existe encore dans une station postale de l'ouest du Canada un pauvre commis affecté au courrier par chemin de fer. Peut-on croire, monsieur le Président, que ce travailleur particulier a sa propre convention collective? Ce n'est là qu'un exemple, mais qui montre la nécessité d'examiner de près l'existence de pareille structure dans les années 80 et 90.

Compte tenu du nombre élevé d'unités de négociations et de conventions collectives qui peuvent aussi bien s'appliquer à beaucoup d'employés qu'à un petit nombre, la Société est presque toujours en négociation. C'est donc un lourd fardeau à porter pour la direction de Postes Canada. Son administration, coûteuse et complexe, lui nuit et mine la confiance des clients.

La nature même des négociations évoque une menace de grève, que celle-ci soit mise ou non à exécution. À mesure que l'échéance approche, les clients réagissent. Les affaires baissent et le climat d'inquiétude et de conflit persiste dans l'esprit du public longtemps après la conclusion d'une entente. Quand les conventions collectives se signent à raison de une par mois, il n'est pas facile d'entretenir de bonnes relations de travail.

La Commission Marchment était en faveur du regroupement des syndicats. Des démarches en ce sens se déroulent discrètement depuis deux ans, de façon civilisée et sans soulever de controverse. En 1984, le Conseil canadien des relations du travail a constaté que les groupes de négociation, à la Société canadienne des postes, devaient faire l'objet d'un examen global. En mai 1985, elle a demandé officiellement au Conseil d'amorcer ce processus. La direction de la Société canadienne des postes n'était pas la seule à considérer qu'une telle démarche était nécessaire et positive. Plusieurs chefs syndicaux épousaient ses vues d'après les propos qui ont été rapportés dans la presse.

Le Conseil a organisé une série de rencontres entre les intéressés. Le mois dernier, la Société et les syndicats ont déposé des recommandations auprès du Conseil qui permettront à ce dernier d'améliorer et de moderniser le cadre des relations de travail à la Société canadienne des postes. Mardi prochain, le 26 mai, le Conseil canadien des relations du travail ouvrira officiellement ses audiences sur la réorganisation des unités de négociation dans le secteur des postes. Il faut espérer que cette démarche est un pas dans la bonne voie qui aboutira un jour à l'établissement d'un meilleur service postal et de relations de travail plus harmonieuses à la Société canadienne des postes. Ces audiences publiques prendront beaucoup de temps, car la tâche est complexe.

Je rappelle que les problèmes qui ont mis des années à se développer ne sont pas négligés pour autant. La Société s'en occupe discrètement, d'une façon professionnelle, en les portant devant les tribunes appropriées. Il faut faire énormément de travail en coulisse avant de pouvoir résoudre des difficultés de cette ampleur et offrir ensuite des résultats concrets. La Chambre des communes sait tout le travail qu'ont dû abattre deux gouvernements et les députés de tous les partis avant d'adopter la Loi sur la Société canadienne des postes. Si on avait agi un peu plus tôt, les difficultés de cette société seraient peut-être un peu moins pénibles aujourd'hui.

Les députés peuvent être certains que le gouvernement se préoccupe vivement de ces problèmes et de la nécessité d'assurer aux Canadiens un service fiable à la portée de nos moyens. Je crois également que les députés ne devraient pas oublier que la Société a quand même certaines réalisations à son actif. Outre la rhétorique, les spéculations et les manchettes, il y a eu des changements et des réformes et, depuis quatre ans, il n'y a pas eu d'interruptions de service comme il y en avait de si coûteuses pour le public et les entreprises par le passé.

Ce n'est là qu'un des principaux aspects qui devront être améliorés. Assurément, le grand problème de la Société des postes c'est d'assurer la livraison du courrier dans tous les nouveaux lotissements. Cela représente un million de clients nouveaux. La Société des postes devra trouver un moyen de régler ce problème en décidant quel type de service elle offrira à ces secteurs.

Les députés peuvent être assurés que nous n'allons pas nous mêler des opérations quotidiennes. Cela restera du domaine de la Société. Si par contre nous continuons à recevoir des lettres, surtout d'entreprises, déplorant la qualité du service, nous devrons avoir des entretiens sérieux avec M. Lander et ses collaborateurs. Je crois que les audiences qui débuteront la semaine prochaine seront un pas dans la bonne voie et je suis certain qu'elles nous apprendront beaucoup de choses.

M. Althouse: Monsieur le Président, l'ancien critique des Postes du parti conservateur a dit aujourd'hui qu'une directive politique sera publiée le mois prochain. Peut-être pourrait-il

nous expliquer quelles directives la Société est en train de préparer en ce qui concerne les bureaux de postes ruraux. Dans ma circonscription, deux localités rurales, Elstow et Bradwell, ont été avisées qu'à la fin de mai, leurs bureaux de poste seront fermés. C'est difficilement acceptable surtout que le gouvernement doit présenter une directive sur les nouveaux bureaux de poste quelques jours seulement après que ces deux bureaux auront été fermés.

Juste pour éclairer un peu le député, je lui précise que Bradwell a été fondé en 1912. La localité compte actuellement 220 ou 230 âmes réparties en 98 familles. La localité n'est pas en déclin. On y compte 18 terrains viabilisés sur lesquels on construira des bâtiments d'ici deux ans. Mais le bureau de poste local a connu un léger déficit l'année dernière, et le ou la maître de poste a pris sa retraite. Postes Canada a maintenant pour politique de fermer les bureaux de poste marginaux dans les zones rurales en cas de départ à la retraite. Au lieu d'avoir à donner un emploi permanent à quelqu'un, Postes Canada préfère fermer le bureau pour de bon.

• (1640)

Pourquoi n'aurait-on pas pu retarder ces fermetures jusqu'à ce que soit annoncée la politique de juin?

M. McKenzie: Monsieur le Président, certains députés de notre côté de la Chambre ont eux aussi le même problème. M. Lander devra peut-être revenir sur ses décisions le mois prochain ou proposer une autre solution que la fermeture de ces bureaux de poste. J'espère que le député lui a fait des instances. Je l'invite à continuer d'exercer des pressions sur lui. Je ne puis rien dire d'autre au député pour le moment, tant que le ministre n'aura pas fait son énoncé complet de politique le mois prochain. Il faudra peut-être revenir sur certaines décisions à propos de ce qu'a dit le député, mais je ne saurais le dire pour le moment.

M. Langdon: Monsieur le Président, le même problème se pose dans des circonscriptions où l'expansion déborde les zones urbaines pour envahir les zones rurales. L'absence de livraison du courrier nuit aussi bien aux propriétaires qu'aux entreprises. Dans certains coins de ma circonscription comme Devonshire Heights et les nouveaux aménagements autour d'Amherstberg, certains secteurs domiciliaires ne bénéficient pas des services du facteur. On avait par exemple déjà promis ce service à River Canard. Les gens de ma circonscription qui vivent dans ces régions et dans de petites villes de 3,000 à 4,000 habitants considèrent qu'ils font partie de la région du grand Windsor, et pourtant ils n'ont pas de livraison du courrier à domicile.

Le député considère-t-il que la politique qui interviendra en juin répondra à cette question? Nous avons évidemment soulevé ces questions auprès de la société d'état elle-même, mais j'espère que la politique essaiera de résoudre certains de ces dilemmes qui nous valent tant de courrier, quand il nous parvient, comme ont été résolus les dilemmes d'autrefois.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'espère que la politique répondra à ce genre de situation. Évidemment, la situation que décrit le député n'est pas le fait du seul Canada. La croissance est un phénomène mondial. Il est intéressant de remarquer que les États-Unis n'ont pas créé de nouvelle route postale depuis 1978. Dans de nombreux nouveaux ensembles aux États-Unis, on trouve des boîtes postales, ou les résidents doivent même aller chercher leur courrier à la poste locale.

M. Keeper: Et vous approuvez cela?

M. McKenzie: Eh bien, nous allons discuter de tout cela. J'espère que le comité prend les dispositions voulues pour faire revenir M. Lander. J'espère qu'il n'a pas prévu de ne le faire comparaître qu'une seule fois.

M. Keeper: Pourquoi n'étiez-vous pas là?

M. McKenzie: Il se trouve que je suis secrétaire parlementaire, et que le Règlement ne me permet pas de me mêler des comités.

M. Keeper: Tous les députés ont ce droit, et vous avez choisi de ne pas être là.

M. McKenzie: Quand j'étais député de l'arrière-ban, je profitais à fond des comités. Mais les secrétaires parlementaires ne se mêlent pas des comités.

M. Keeper: Vous avec ignoré ce comité.

M. McKenzie: J'espère que les députés le feront revenir. Précédemment, les dirigeants des postes comparaissaient devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général. J'espère que les députés s'arrangeront avec le président du comité pour faire revenir M. Lander de façon à ce que tout le monde puisse l'interroger sur ces problèmes. Il n'est pas question que le gouvernement se mêle des activités au jour le jour de la Société canadienne des postes. Il faudra simplement que le député soit patient et attende l'exposé de politique du gouvernement le mois prochain.

Mme Copps: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a peut-être inventé une nouvelle forme de mathématiques. Comment pourra-t-il réaliser toutes ces améliorations du service de livraison alors que ce service régresse depuis que son gouvernement est arrivé au pouvoir tout en assurant que la Société des postes réalisera l'autosuffisance d'ici 1988? Le secrétaire parlementaire a-t-il inventé le moyen de créer quelque chose du néant?

M. McKenzie: Monsieur le Président, ce ne sera pas à moi de mettre ces politiques en oeuvre; c'est M. Lander qui devra s'en charger.

Je tiens à signaler que les Postes gagnaient de l'argent dans les années 60. En 1960-1961, sous le gouvernement Diefenbaker, il y avait un déficit de $4,726,000. A ce moment-là, le ministère des Postes a reçu l'ordre de réduire le déficit, ce qu'il a fait. En 1962-1963, les postes ont fait un bénéfice de $3,486,000. On n'y est pas arrivé en réduisant la qualité du service, mais en améliorant la gestion.

Je crois que M. Lander devra prouver qu'il est bon gestionnaire. Il devra améliorer les relations de travail et la gestion. S'il améliore la gestion, il pourra s'occuper des bureaux de postes de campagne. Il se pourrait qu'il arrive à étendre le service de livraison. C'est son affaire.

J'ai été fonctionnaire pendant 35 ans. J'ai mis en oeuvre un plan conçu par Bell Canada pour le réseau téléphonique du Manitoba. Il s'agissait d'installer des téléphones. Après la mise en oeuvre de ce plan, la productivité a doublé et les frais unitaires ont diminué de moitié, ce qui montre quels résultats il est possible d'obtenir grâce à une bonne gestion. C'est ce que M. Lander et son équipe devront faire. Il devra améliorer la gestion et alors il pourra étendre et améliorer le service de livraison dans ces nouvelles zones. Il devra tout simplement faire ses preuves d'ici un an ou deux.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je regrette qu'il ne reste que 12 minutes pour parler de ce sujet. Je pourrais en parler longtemps si j'en avais l'occasion.

La situation de Postes Canada et la raison de cette journée d'opposition devraient sauter aux yeux de tous. Postes Canada est la tête de Turc du gouvernement. C'est scandaleux. Cette situation fera beaucoup de tort aux Canadiens. Il faudrait renverser la vapeur.

Mes collègues et moi—ceux qui ont assisté aux audiences du comité il y a deux jours—avons compris que le gouvernement faisait en réalité très peu de différence entre Postes Canada et une société d'État ou un ministère. Le gouvernement ne donne à Postes Canada ni les directives ni la liberté de suivre des directives qui sont essentielles à une société de la Couronne pour exercer son mandat alors qu'il y a une différence avec un ministère.

Le président de Postes Canada a systématiquement éludé les questions qui lui ont été posées au comité. Je ne pense pas qu'il l'ait fait de gaieté de coeur. Il l'a fait parce qu'on lui a dit qu'il faisait mieux de défendre la position du gouvernement ou il en subirait les conséquences. Nous savons ce qui attend les fonctionnaires qui ne soutiennent pas la position du gouvernement. Il est désolant de voir quelqu'un qui s'est distingué dans la gestion d'entreprises être obligé de se plier à ce jeu parce que le gouvernement le veut.

Depuis que M. Lander a été nommé à la présidence de Postes Canada, il n'a pas eu la permission de parler à la presse ou aux syndicats. Il ne peut même pas retourner les appels téléphoniques des députés. Sa comparution devant le comité était essentiellement la première occasion que le public avait de l'interroger sur les intentions de la Société des postes. Comme ce fut décevant! Ce fut une déception à cause de l'action du gouvernement, ou de son inaction, plutôt que de celle de Postes Canada.

● (1650)

Dans son budget, le ministre des Finances (M. Wilson) a sérieusement limité les crédits de la société et il lui a donné jusqu'à l'année financière 1987-1988 pour s'autofinancer. Il lui a en même temps ordonné de préparer un plan d'entreprise à soumettre au gouvernement. C'est carrément inacceptable. Quiconque comprend le fonctionnement des entreprises privées devrait savoir qu'elles ne se rétablissent pas du jour au lendemain. Le gouvernement savait parfaitement que la Société des postes éprouvait de la difficulté à améliorer sa situation financière selon les exigences précédemment établies. La cause principale en est le manque de direction politique ou une mauvaise direction politique.

Au lieu de lui confier un mandat et de lui donner des directives claires dont il se tenait responsable, le gouvernement a imposé ces objectifs financiers irréalisables. La société qui oeuvre dans un secteur pleinement développé a été délibérément tenue à l'écart des aspects de l'industrie des communications qui sont en pleine croissance. Son déficit atteignait 9 p. 100 de ses recettes brutes. C'est dire qu'on lui fixait un objectif irréalisable de rentabilité sans lui donner de directives sur la manière d'atteindre cet objectif. Le gouvernement ne l'a pas appuyée ou aidée en lui garantissant qu'il assumerait la responsabilité politique comme il devait le faire.

Dieu merci, ce n'est plus un secret. Le ministre a révélé que le service aux deux jours était envisagé. Je n'ai pas le temps de parler de tous les problèmes. Je me contenterai de dire que trois études distinctes au cours des douze dernières années ont établi que ce ne serait pas une économie d'argent pour les Postes.

Nous avons de bonnes raisons de croire que l'objectif secret du gouvernement est de privatiser Postes Canada. Après avoir empêché la société de s'attaquer à des secteurs qui auraient pu être profitables, le gouvernement aimerait maintenant remettre au secteur privé les quelques opérations rentables qui lui restent. Le conseil d'administration n'a encore approuvé ni budget ni plan d'opération. Voyons quelle forme prendront les restrictions budgétaires. En 1985-1986, le gouvernement a fourni 370 millions, dont 170 millions pour subventionner l'expédition des publications culturelles, ce qui laissait une subvention de fonctionnement de 200 millions. Dans le budget des dépenses le gouvernement a réduit la subvention de fonctionnement à 121 millions et la subvention pour les publications culturelles à 100 millions. Cette dernière réduction, de 170 millions à 100 millions, n'est ni juste ni raisonnable pour Postes Canada.

Ce qui est encore moins juste et raisonnable, c'est la contraction de la subvention d'exploitation. En une seule année elle est ramenée de 200 millions à 121 millions. C'est tout à fait irréaliste. Le gouvernement n'a imposé des réductions de cette importance à aucune autre des autres sociétés d'État. Il le fait pour l'exemple, pour intimider les employés et pour avertir les autres sociétés d'État que lorsque le gouvernement dit «Sautez!» il faut répondre «De quelle hauteur?» et lorsqu'il dit «Coupez!» il faut répondre «De combien?».

Le rapport de la Commission Marchment a éliminé la possibilité de s'attaquer au secteur des colis, qui aurait pu être profitable, en refusant de permettre des investissements raisonnables pour la planification dans ce secteur. Depuis 1960 on empêche Postes Canada d'entrer sur des marchés qui auraient pu l'aider à financer ses opérations. On ne lui a pas permis d'offrir des services financiers dans les localités rurales. On lui a interdit les télécommunications et la vente par correspondance, pas nécessairement à tort, mais sans reconnaître le fait qu'on lui interdisait certaines activités.

Tous les contribuables paient pour la livraison du courrier et, franchement, le gouvernement lance des ballons d'essai pour voir avec quelle vigueur les gens vont réagir. Postes Canada est un organisme désorienté. Il ne reçoit du gouvernement ni orientation ni une juste considération. Certains membres du gouvernement l'utilise comme cible pour s'attaquer sans discrimination aux syndicats. Les gestionnaires ne sont pas mieux traités et, en dehors de la subvention, maintenant réduite, on ne reconnaît pas les rôles nationaux que joue Postes Canada.

C'est une société d'une importance nationale. Dans des milliers de localités de ce pays le bureau de poste est la seule présence fédérale. Dans bien des localités isolées, le Bureau de poste est la seule présence fédérale, le seul signe visible que ces localiltés font partie du Canada. Je pourrais devenir très sentimental en parlant du rôle social du Bureau de poste. Loin d'être un simple lieu de rencontre sur les routes rurales, le Bureau de poste joue un rôle social très important dans les localités isolées comme celle de ma propre circonscription. Depuis trois ans, les gens sont autorisés à recevoir de l'épicerie par la poste, ce qui leur permet de payer leur épicerie seulement deux fois au lieu de deux fois et demie plus cher que dans le sud du pays. C'est un autre service qu'il faudrait maintenir.

J'ai déjà mentionné les difficultés qui existent, les divisions internes et la baisse du moral chez les employés. Ce n'est pas pour critiquer Postes Canada, mais simplement pour souligner qu'en s'acquittant mal de ses responsabilités, le gouvernement crée ces dissensions, a ces difficultés et a ces problèmes dans une organisation où la majorité des travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou membres de la direction, tiennent à bien servir les Canadiens. L'ampleur des changements exigés est excessive. Les Postes sont obligés de faire les frais de la politique ou plutôt, ce qui est pire, de l'absence de politique gouvernementale.

Le gouvernement s'attaque aux routes rurales. Il augmente ainsi, hors de toute proportion, les dépenses des citoyens. À Pinewood, dans ma circonscription, certaines personnes dont la route rurale est menacée vont devoir faire 60 milles aller-retour pour aller chercher leur courrier. Je crois que dans d'autres circonscriptions, le trajet sera encore plus long. Pour certaines autres coupes, les gens n'ont aucun choix. Ils subissent déjà les conséquences d'un ralentissement du délai de livraison, ce qui fait malheureusement l'objet de nombreuses plaintes. Une organisation de Sioux Lookout s'est plainte d'avoir envoyé une lettre importante qui n'était toujours pas arrivée au bout d'un mois. La poste prioritaire a fait faux bond à certains chefs d'entreprise. Pendant l'hiver, le courrier met un mois à aller d'Ottawa jusqu'à certaines localités éloignées. Les gens doivent attendre quatre à six jours pour recevoir du courrier qui devrait mettre deux ou trois jours à leur parvenir.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a eu aucun progrès. Personnellement, je suis satisfait de la coopération dont les autorités de Postes Canada ont fait preuve pour ma circonscription. Néanmoins, ces gens sont terriblement handicapés. Ils essaient de faire de leur mieux, mais ils sont pieds et poings liés. C'est ce qui les empêche d'assurer un service efficace. Les plaintes relatives au service postal représentent la majeure partie de ma charge de travail. J'attribue cela au fait que le gouvernement veut tout privatiser aux dépens de la qualité des services assurés aux Canadiens, surtout ceux qui vivent dans les localités éloignées et les régions très mal desservies sur tous les plans.

La question des colis postaux revêt beaucoup d'importance à mes yeux. Le gouvernement doit nous dire s'il compte interdire à Postes Canada d'assurer ce service essentiel aux gens qui résident dans les communautés autochtones éloignées. Qu'il nous dise s'il compte interdire à Postes Canada de rompre les contrats en vigueur au profit d'organisations autochtones qui, dans bien des cas, assureraient un meilleur service pour moins cher. Qu'il nous dise s'il a l'intention de détruire le réseau de routes rurales. Qu'il nous dise s'il est prêt à sacrifier les habitants des régions rurales simplement parce qu'il cherche à économiser plus qu'à assurer aux Canadiens les services que les syndicats et la direction de Postes Canada sont bien prêts à leur fournir.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 25 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais désigner la journée de demain comme jour réservé à l'opposition.

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-94

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les partis se sont consultés au sujet de la première mesure à l'ordre du jour, le projet de loi C-96. Vous pourrez voir que l'on accepte à l'unanimité un amendement à la motion. Les partis sont d'accord pour renvoyer le projet de loi au comité législatif qui est en ce moment saisi du projet de loi C-92.

M. Deans: 94 et 92.

M. Waddell: Le comité est saisi du C-92.

M. Hnatyshyn: Le comité est saisi du C-92. Nous étudions en ce moment le C-94. Si vous vous y retrouvez, monsieur le Président, mes félicitations.

M. le Président: On dirait le bingo du lundi matin.

M. Deans: Monsieur le Président, la première partie est exacte, si j'ai bien compris. Je reviens encore une fois sur le problème que pose la journée d'opposition de demain. Il y aura vraisemblablement une heure pour l'étude des initiatives parlementaires. Je suis impatient de trouver enfin une solution au problème de l'heure des initiatives parlementaires et à l'ordre dans lequel elles sont étudiées. J'aimerais beaucoup que mes deux collègues et moi prenions aujourd'hui le temps de chercher une solution satisfaisante.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il faudrait certes essayer d'en reparler aujourd'hui. Les projets de loi s'accumulent, et je crois que nous pouvons résoudre cette difficulté, mais nous allons nous réunir pour chercher une réponse qui satisfasse tous les députés.

M. le Président: Je suppose que l'on consent à l'unanimité à modifier la motion qui sera proposée plus tard de façon à renvoyer la question au même comité législatif qui est en ce moment saisi du projet de loi C-92.

Des voix: D'accord.

M. le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Accord atlantique

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD ATLANTIQUE CANADA—TERRE-NEUVE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-94, concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis très heureux et honoré d'intervenir dans la discussion du projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique. La deuxième lecture et le travail législatif tendant à la mise en oeuvre de l'Accord, c'est comme ce qu'il faut faire pour obtenir son brevet de pilote. Je suis pilote privé, et les moments les plus émouvants ont été d'abord mon premier vol seul, et ensuite l'obtention de la licence. Je pense qu'on peut en dire autant de ce projet de loi. Le grand moment d'emballement et d'euphorie est venu à la signature de l'Accord atlantique. Maintenant il faut nous attaquer aux questions de détail et faire franchir les étapes au projet de loi pour mettre en application ce qui a été signé.

Cet accord historique a été signé par le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador le 11 février 1985. Ce fut un moment vraiment historique, qui a fait dire au premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador que sa province était enfin devenue un partenaire égal au sein de la Confédération. Cet accord est le plus important à avoir été signé entre Ottawa et Saint-Jean depuis que Terre-Neuve et le Labrador sont entrés dans la Confédération il y a trente-sept ans. Il donne à la population de Terre-Neuve et du Labrador sa part de la mise en valeur et des recettes de ses ressources en hydrocarbures extracôtiers. Cela veut dire que la population de Terre-Neuve et du Labrador va exercer plus d'influence sur les affaires sociales, politiques et économiques du Canada. Le plus important sous-produit éventuel de l'Accord pourrait être le rétablissement de l'unité nationale elle-même. Nous avons réussi ce que les libéraux n'avaient pu faire. Nous avons ouvert une porte longtemps négligée, qui permet aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador de devenir associés à part entière dans la vie économique du pays.

• (1110)

Le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador ont réussi à se mettre d'accord sur ce qui aurait dû être depuis très longtemps les droits véritables de cette province. L'impossibilité où l'on s'était trouvé jusque-là de s'entendre avec Terre-Neuve et le Labrador en dit long sur ce qui n'allait pas dans la politique énergétique du gouvernement précédent. C'était une politique dictée à partir d'Ottawa, qui ne tenait pas compte des droits et des besoins des provinces ni de l'industrie des hydrocarbures.

L'Accord va faire en sorte que toutes les retombées sociales et économiques découlant de la mise en valeur du pétrole et du gaz profitent au Canada et en particulier à Terre-Neuve et au Labrador. Cet Accord va instaurer un régime de gestion stable et permanent, fondé sur l'égalité des gouvernements fédéral et provincial dans la mise en valeur des ressources extracôtières. L'Accord va apporter à l'industrie un régime nettement défini, qui va être le bienvenu après cinq ans de politique énergétique libérale marquée de bien peu d'équité.

L'Accord atlantique va favoriser une augmentation de la sécurité énergétique et des avantages économiques apportés au pays tout entier. Il va assurer une protection rigoureuse de l'environnement, ainsi que de l'industrie de la pêche qui est absolument vitale pour Terre-Neuve et le Labrador. L'Accord va également apporter une amélioration de la sécurité dans les travaux d'extraction extracôtière.

Le projet de loi relatif à l'Accord atlantique prévoit deux initiatives majeures de politique. Il applique l'Accord atlantique et englobe la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Cette Loi, que nous avons débattue récemment à la Chambre, remplace la Loi de 1982 sur le pétrole et le gaz du Canada, et renferme une Loi modifiée sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

Il y a un élément important de cet Accord qu'il faut souligner. Il va assurer le partage des recettes, au même titre que si elles étaient des ressources terrestres. Cette disposition fait voir que le gouvernement est sérieux en matière d'équité, d'égalité et d'opportunité. Il fait voir que nous tenions vraiment à négocier avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. Nous ne nous sommmes pas contentés d'une solution législative lorgnant les recettes éventuelles. Il fait voir que nous parlions sérieusement quand nous disions que la population de Terre-Neuve et du Labrador devrait avoir une plus grande maîtrise de sa destinée. Nous avons scellé cet Accord en créant un Office fort, indépendant et impartial, l'Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers qui va surveiller l'activité relative au pétrole et au gaz au large des côtes de la province. Cet organisme va orienter au plan administratif local et régional la mise en valeur d'une ressource qui a une importance nationale et internationale.

L'Office est constitué de six membres et d'un président, qui sont désignés de concert par les deux niveaux de gouvernement. Il n'y a pas de distinction entre «eux» et «nous», comme cela se faisait sous le gouvernement précédent.

Je vois le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) qui sourit de son fauteuil. Je suis en train de lire un ouvrage très intéressant intitulé *The One-Eyed Jacks*, qui concerne le premier ministre actuel et ceux qui l'ont précédé. Il est intéressant d'y voir comment fonctionnait le gouvernement précédent et à quel point il aimait les conflits. Son chef de l'époque favorisait une attitude de confrontation dans les relations fédérales-provinciales. Nous nous efforçons de mettre un terme à cela, parce que nous croyons dans la collaboration pleine et entière. Il nous faut travailler ensemble au Canada, et cet accord reflète probablement très bien cette collaboration.

Le 17 octobre 1985 le président et deux vice-présidents de l'Office ont été nommés. Le 6 janvier 1986 le conseil d'administration et le personnel de l'Office a commencé à assumer les responsabilités opérationnelles jusque-là réservées à l'Administration des terres pétrolifères et gazifères du Canada et au *Newfoundland and Labrador Petroleum Directorate*. Le 27 janvier 1986 les autres membres du conseil d'administration de l'Office ont été nommés.

Lorsque l'Accord atlantique aura force de loi, l'Office sera entièrement responsable de la gestion des activités de prospection et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières au large de Terre-Neuve. L'Office sera chargé d'administrer l'attribution des droits de prospection et d'assurer de bonnes pratiques d'exploitation pétrolière; de délivrer des licences de production et d'approuver des plans de mise en valeur et de primes; de percevoir des redevances et de recommander des modifications à apporter à la loi et aux règlements de l'Accord atlantique. L'Office jouira aussi de pouvoirs extraordinaires au besoin.

La gestion conjointe de l'exploitation des gisements situés au large de Terre-Neuve repose sur des principes raisonnables et sûrs. Cette gestion sera assurée grâce à l'indépendance de l'Office. Cette indépendance ne sera pas sans freins ni contrepoids. Conformément aux conditions de l'Accord, les deux paliers de gouvernement vont pouvoir guider l'Office et s'opposer si nécessaire à des mesures prévues par celui-ci. L'Office va s'assurer que l'exploitation des ressources extracôtières soit juste pour les Terre-Neuviens, pour les Canadiens en général et, bien sûr, pour le secteur pétrolier et gazier. Le projet de loi mettant en oeuvre l'Accord atlantique confirme que la province pourra, comme prévu, établir et percevoir des recettes comme s'il s'agissait de ressources terrestres. Terre-Neuve et le Labrador recevront le produit des redevances, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des taxes de vente, des paiements de primes, des loyers, des droits et autres formes de recettes et de taxes provinciales qui pourront être prélevées.

Le projet de loi établit juridiquement le Fonds Canada—Terre-Neuve de développement extracôtier qui s'élèvera, en tout, à 300 millions de dollars, dont .75 p. 100 proviendront du Trésor fédéral et 25 p. 100 du Trésor provincial. Le Fonds permettra au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador de mettre sur pied l'infrastructure nécessaire à l'extraction des hydrocarbures et à recueillir les retombées économiques qui en découleront.

Le 27 janvier 1986 on a approuvé en principe les quatre premiers projets financés par le Fonds Canada—Terre-Neuve de développement extracôtier. Les sommes prévues pour ces projets seront disponibles dès que le projet de loi aura été adopté. Il importe qu'il le soit aussi rapidement que possible pour que Terre-Neuve puisse bénéficier de cet argent. Les autres projets financés par le Fonds continueront d'être approuvés conjointement par le ministre provincial et le ministre fédéral de l'Énergie.

L'Accord prévoit aussi une formule de paiements de péréquation compensateurs visant à assurer que chaque dollar extracôtier ne sera pas déduit des paiements de péréquation. A partir de la première année de production, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador recevra du gouvernement fédéral des paiements compensateurs équivalant à 90 p. 100 des sommes perdues en péréquation. A compter de la cinquième année de production, le taux compensatoire sera réduit de 10 p. 100 par année. Selon nous, il s'agit d'une partie extrêmement importante du projet de loi, afin de s'assurer que les nouveaux revenus tirés des ressources sous-marines n'empêchent pas Terre-Neuve de recevoir des paiements de péréquation dès la première année. En fait, à l'instar des Terre-Neuviens, nous croyons que cette formule est extrêmement juste.

L'un des objectifs importants de ce projet de loi est de protéger l'industrie essentielle de Terre-Neuve, la pêche.

• (1120)

Ce projet de loi prévoit la même protection de l'environnement que pour toutes les terres domaniales, en renfermant les dispositions de la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz relatives à la protection de l'environnement. C'est extrêmement important. En cas d'accidents au large des côtes, il y aura alors un régime d'indemnisation qui permet de dédommager les pêcheurs et autres pour tous les dommages découlant de rejets et de débris pétroliers. L'Office encouragera et surveillera la mise en oeuvre de mécanismes de compensation des pêcheurs commandités par le secteur de la pêche à l'égard des dommages non imputables.

On a créé un comité, afin de surveiller l'application des dispositions de ce régime de dédommagement. Ce comité est formé de représentants des gouvernements fédéral et provincial, de l'industrie pétrolière et, ce qui est peut-être plus important, du secteur de la pêche.

Je voudrais parler brièvement de la Loi fédérale sur les hydrocarbures, qui fournit le cadre législatif de l'Accord de l'Atlantique. Le projet de loi C-94 englobe cette loi qui s'assurera que les fondements juridiques des titres pétroliers et gaziers seront les mêmes dans les régions extracôtières de Terre-Neuve que sur les autres terres domaniales du Canada. La Loi fédérale sur les hydrocarbures remplacera la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada actuelle par un ensemble de règles simplifié et juste tendant à encourager la mise en valeur des ressources situées sur les terres domaniales. Nous venons de terminer la deuxième lecture du projet de loi et nous espérons que le comité législatif entreprendra son étude sous peu. Cette mesure met en oeuvre un régime simplifié et concurrentiel pour l'émission des droits de prospection, basé sur un seul critère, à savoir que le plus offrant l'emporte. Cela permettra de traiter justement les entreprises qui soumissionnent pour obtenir des droits de prospection.

Aux termes de la mesure à l'étude, le taux de participation canadienne aux projets exécutés dans les terres domaniales doit être de 50 p. 100 mais, contrairement à l'ancien gouvernement, nous n'avons pas l'intention de l'imposer rétroactivement

ni de sévir par la confiscation. Nous nous attendons que le secteur privé nous aide à atteindre ce niveau de participation.

Le projet de loi fédéral sur les hydrocarbures est équitable envers les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que tous les Canadiens qui sont les propriétaires des ressources. Il tient compte des besoins du marché et des priorités des sociétés qui prennent des risques pour exploiter les gisements dans les régions éloignées.

Notre gouvernement a toujours été convaincu que les Canadiens doivent participer pleinement à l'exploitation des ressources énergétiques. L'Accord atlantique et cette mesure vont permettre aux Canadiens de participer équitablement et positivement aux projets d'exploitation d'une ressource vitale comme celle d'Hibernia et de faire fructifier leur investissement.

La chute des cours pétroliers fait ressortir davantage le coût élevé de la prospection pétrolière dans des régions éloignées comme Hibernia et met cette prospection en péril. Fait à noter, même s'il semble à l'heure actuelle que nous ayons une surabondance de pétrole il ne faut pas oublier que c'est une ressource limitée. Les ressources pétrolières traditionelles du Canada s'épuisent au fil des ans et nous avons besoin de projets comme celui d'Hibernia pour assurer nos futurs approvisionnements. Le gouvernement et, je pense, les Canadiens préfèrent ne pas compter outre mesure sur les sources de pétrole étranger. D'ailleurs, ce n'est pas nécessaire. L'expérience des années 1970 nous a enseigné que mieux vaut ne pas trop compter sur les autres. Des producteurs étrangers ont manipulé les approvisionnements pour pouvoir gonfler tout d'un coup les prix, ce qui a forcé le Canada et d'autres pays à prendre des mesures d'urgence pour minimiser l'impact de la flambée des prix. Nous avons utilisé le pétrole plus efficacement et nous nous sommes efforcés de trouver d'autres sources ici même au Canada.

Les cours et les approvisionnements pétroliers sont relativement stables à l'heure actuelle, ce qui nous permet d'entreprendre l'exploitation systématique de projets comme celui d'Hibernia. Toutefois, cela ne signifie pas que nous devons être moins vigilants.

Le gouvernement du Canada est en pourparlers à l'heure actuelle avec les compagnies chargées de l'exploitation du projet Hibernia et le gouvernement de Terre-Neuve au sujet des accords fiscaux. La baisse des cours pétroliers entrave la mise en route de ces travaux, mais je suis persuadé que nous pourrons bientôt les entreprendre. Nous approuverons sous peu, je l'espère, un plan d'exploitation et un plan d'aide du Canada pour le projet Hibernia, car ce sont là d'importantes étapes aboutissant à la mise en production du projet pétrolier. Il faut y voir la preuve que le gouvernement respecte son engagement à l'égard de la mise en valeur de cette précieuse ressource sous-marine.

Pour la seule phase de mise en valeur du projet Hibernia, on estime qu'il faudra investir 4.2 milliards de dollars dans le projet. Cet investissement créera 14,500 années-personnes d'emploi direct au Canada, dont 9,500 années-personnes à Terre-Neuve. Les emplois créés dans cette province seront répartis notamment entre la construction et le matériel nécessaire à une structure flottante lestée qui sert de plate-forme de forage et d'usine de production, et l'installation de matériel sous-marin et d'une plate-forme de chargement articulée. Il faudra également assurer la gestion permanente du projet et la liaison entre les installations en mer et les installations sur terre et leur exploitation.

J'ai déjà eu le plaisir de visiter l'une de ces plates-formes de forage à Stavanger, en Norvège. Mobil, qui exploite la plate-forme Hibernia, a pris les dispositions nécessaires pour que nous puissions voir cette merveille de génie qu'en temps que profane j'avais beaucoup de mal à imaginer. Le travail effectué à ce magnifique projet est phénoménal et permettra de créer dans un proche avenir des emplois fort intéressants et stimulants pour les Canadiens.

Mobil Oil nous a expliqué que les autres installations nécessaires, par exemple la fabrication de la moitié des modules et la construction du bateau de déglaçage auront lieu au Canada. On se rend compte qu'au cours de la prochaine décennie, des milliards de dollars seront consacrés à la mise au point d'une technologie moderne et sûre et à promouvoir le secteur qui créera des milliers d'emplois pour les gens de Terre-Neuve, du Labrador et du Canada tout entier.

Tout porte à croire déjà que notre nouvelle politique de prospection sur les terres domaniales donne d'heureux résultats. Pensons aux appels d'offres lancés en décembre 1985 sur les droits de prospection de trois champs pétrolifères dans le secteur des Grands Bancs. Ces appels d'offres ont suscité une vive concurrence qui démontre que nos mesures portent fruit. En mars dernier, l'industrie a présenté des soumissions totalisant 4.75 millions de dollars pour l'obtention de droits de prospection au cours du terme initial des trois accords qui ont été conclus. On a retenu cinq compagnies dont les soumissions ont été évaluées par l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers. J'espérais pouvoir donner la liste des membres de ce conseil. Je pourrai peut-être le faire plus tard.

L'Accord atlantique est l'un des événements marquants de notre histoire. En fait, lorsque l'entente Canada-Terre-Neuve sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers a été signée le 11 février 1985, le premier ministre Peckford a déclaré: «Nous sommes en train de faire l'histoire aujourd'hui». On pourrait difficilement le contredire.

Toujours le 11 février 1985, le premier ministre a fait la déclaration suivante:

> . . . cet accord est une question de dignité pour Terre-Neuve et le Labrador qui a fait longtemps partie des provinces défavorisées. Nous inaugurons aujourd'hui une nouvelle ère de bien-être économique et de réalisations collectives pour cette province. Cet accord tient compte des valeurs importantes de Terre-Neuve et donne suite aux aspirations provinciales légitimes dans une perspective canadienne généreuse.

On peut difficilement être en désaccord là-dessus.

● (1130)

Je me réjouis d'entamer le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-94, concernant la mise en oeuvre du fameux Accord atlantique. J'attends ce débat avec plaisir et j'exhorte la Chambre à adopter la mesure en deuxième lecture dans les plus brefs délais, afin que nous puissions l'examiner en détails au comité législatif.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, les propos du secrétaire parlementaire sur son expérience de pilote m'ont beaucoup intéressé. Il a dit que ce qui l'avait le plus excité n'était pas tant le fait d'obtenir son

brevet que d'effectuer son premier solo. Pour faire un rapprochement avec la question à l'étude, il prétend que l'Accord atlantique est beaucoup plus important que le projet de loi. Il ferait bien de vérifier car je crois qu'il a perdu son hélice.

En effet, ce projet de loi porte sur un sujet académique comme la Chambre des communes n'en a sans doute pas étudié depuis longtemps, et il offre peu d'intérêt pratique pour les Terre-Neuviens. Le secrétaire parlementaire a dit que la mesure supprimait les dispositions de rétroparticipation, les dispositions relatives aux terres du Canada, et il assure que, dorénavant, les sociétés seront toutes sur un pied d'égalité.

Il est intéressant de voir à quel point le gouvernement se préoccupe des sociétés étrangères. Elles constituent le point central de cette mesure. Le gouvernement veut se débarrasser des derniers vestiges du Programme énergétique national, qui le rend apoplexique. Il n'est pas très fort pour ce qui est de remplacer le PEN, mais il perd la tête, tellement il veut l'abolir. Il est si pressé qu'il agit sans considération. Si le gouvernement supprime les dispositions de rétroparticipation, c'est assurément pour donner un coup de main aux sociétés étrangères.

Quand donc va-t-il s'intéresser au sort des sociétés canadiennes? Quand va-t-il se préoccuper des fabricants de bardeaux de cèdre? Quand va-t-il s'interroger sur l'attitude des États-Unis pour qui, semble-t-il, la familiarité engendre le mépris. Voilà le type de rapports que nous avons avec les États-Unis, des rapports tout à fait contraires aux intérêts de notre économie.

Le gouvernement parle d'association pleine et totale avec les Terre-Neuviens; c'est-à-dire 50 p. 100. Mais dans l'état actuel des choses, du fait des politiques du gouvernement, cela équivaut à 50 p. 100 de rien. Le 11 février 1985, au moment où fut signée l'entente, le premier ministre Peckford a dit, comme l'a rappelé le secrétaire parlementaire:

> C'est un jour historique pour les citoyens de Terre-Neuve et du Labrador. Enfin, nous, les Terre-Neuviens, serons traités en partenaires égaux pour l'exploitation des ressources sous-marines et pourrons fixer et prélever des recettes tout comme les autres provinces qui produisent du pétrole et du gaz au Canada.

Ce que les Terre-Neuviens ont obtenu, je le répète, c'est la moitié de rien. A cause des politiques du gouvernement, l'activité, en ce qui concerne l'exploitation du gisement Hibernia est inexistante. Préoccupé par la chute des prix, le gouvernement profite de l'occasion pour ne faire absolument rien.

Soyons réalistes. Voyons un peu quelle est la situation de l'industrie du pétrole et du gaz. Franchement, pouvons-nous imaginer que sans l'aide et la bonne volonté du gouvernement, les sociétés pétrolières vont bouger? Je ne parle pas des compagnies canadiennes, puisque le gouvernement s'est chargé de les chasser des gisements sous-marins et des autres régions éloignées.

Le gouvernement a abrogé le programme d'encouragement du secteur pétrolier et avec lui s'en sont allées de nombreuses activités dont la côte est était le théâtre. Le 24 avril dernier, à l'occasion d'une conférence de presse, des chefs d'entreprises de Terre-Neuve ont demandé au gouvernement de prévenir l'arrêt total de toute activité de forage dans les gisements sous-marins. En réalité, 800 emplois ont déjà été supprimés dans les services de transport maritime et ceux qui y travaillent encore, n'ont que des contrats à court terme. Voilà ce dont il faut s'occuper.

Le président de l'Association des industries maritimes de Terre-Neuve, M. Ron Strong, a prédit les pires conséquences pour la province s'il y avait un ralentissement des activités, et voilà maintenant que ces activités sont presque nulles.

Quand on a mis en adjudication de nouvelles parcelles des Grands Bancs, ce ne fût pas une date glorieuse et à marquer d'une pierre blanche, comme l'a dit le secrétaire parlementaire. Le secteur n'a pas réagi. Il n'a soumis des offres que pour la moitié des sept parcelles à l'égard desquelles il avait le droit d'en soumettre et n'a offert que 4.75 millions de dollars pour des droits de prospection d'une durée de quatre à cinq ans. Ce qui importe davantage, c'est que ces sociétés ne se sont pas du tout engagées à forer des puits au cours de cette période. Si c'était l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada qui avait offert ces lots au lieu du nouvel Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, elle aurait reçu beaucoup plus d'offres beaucoup plus élevées et, surtout, les entreprises se seraient engagées à forer des puits.

Le gouvernement a déjà dit qu'en cette ère nouvelle, il tenait à éviter la confrontation. Il n'y a pas eu effet de confrontation, ni entre les provinces ni avec les pays étrangers, seulement la ruine complète de notre économie. Le fait est qu'un accord est possible quand il ne se passe rien.

L'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers effraie le secteur pétrolier, car on ignore qui est chargé de quoi et ce qui arrivera si l'activité reprend. Avec l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, le secteur savait au moins qui était responsable. Maintenant, il ne le sait plus, et c'est ce qui l'inquiète.

Nous avons obtenu une réponse désastreuse à ce nouveau régime. Personne ne soumet d'offres pour les nouveaux lots. Personne ne s'engage à effectuer des travaux de forage. Dans ces conditions, quelle est la situation des Terre-Neuviens? En vertu des nouvelles politiques du gouvernement, ils «gèlent dans le noir», si je puis recourir à une expression déjà utilisée. De toute évidence, le jour tant attendu où les Terre-Neuviens devaient accéder à la richesse grâce au secteur gazier et pétrolier ne poindra pas, du moins avant 1992, à cause de la politique du gouvernement fédéral.

Il est facile de voir que le gouvernement et les gens de Terre-Neuve auront en partage la moitié de rien. Même John Collins, ministre des Finances de cette province, s'en rend compte. En avril dernier, il a prévenu les Terre-Neuviens qu'ils ne devaient pas compter sur la toison d'or pour sauver l'économie de leur province. Il entendait par là les travaux de prospection au large des côtes et les perspectives d'Hibernia.

Au lieu d'assister à une activité de prospection intense à Terre-Neuve, nous allons voir des acquisitions, des sociétés étrangères qui rachèteront des sociétés canadiennes; évidemment, ce sera la même chose en Alberta. Nous allons voir les petites sociétés canadiennes faire faillite en raison des bas prix et parce que les sociétés multinationales et Pétro-Canada, notre propre société d'État, non seulement ne paient pas les bas prix affichés pour le pétrole et le gaz au Canada, mais paient de 3 à 4 dollars de moins que le prix affiché. Elle paie le prix du marché libre, si même elle paie un tel prix. Les petits producteurs ne reçoivent donc même pas le bas prix qu'ils devraient obtenir.

Accord atlantique

• (1140)

Le secrétaire parlementaire a dit que nous devons maintenant détenir une participation de 50 p. 100 au stade de la mise en valeur de nos gisements extracôtiers; il nous faut un taux de participation canadienne de 50 p. 100. Ce taux ne s'applique qu'à la mise en valeur et à la production, et uniquement aux gisements de pétrole et de gaz naturel découverts après mars 1982. Les gisements découverts avant mars 1982 ne sont donc pas touchés par cette obligation de ménager un taux de participation canadienne de 50 p. 100. Par sa politique, le gouvernement ne fait donc absolument rien pour les sociétés canadiennes.

Voici ce que déclarait la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) devant une conférence sur la gestion des ressources énergétiques:

> Si nous ne prenons pas de mesures de conservation de nos ressources pétrolières et gazières (. . .) et si nous ne découvrons et ne mettons pas en valeur de nouveaux gisements (. . .) nous finirons par revenir à la situation des années 1970. L'OPEP nous dictera aussi bien les prix que l'approvisionnement.

Or la politique du gouvernement s'écarte complètement de la mise en valeur de nos gisements extracôtiers. Elle ne s'intéresse plus à la prospection sur le plateau continental ou sur les terres domaniales. Lorsque la ministre dit que nous devons découvrir et mettre en valeur de nouveaux gisements, je suis parfaitement d'accord. Nous devons nous y employer dès maintenant, sans attendre que la crise nous ait frappés. Cela ne peut cependant pas se faire à cause de la politique que le gouvernement a instaurée. Si la ministre parlait sérieusement, je veux savoir ce qu'elle prévoit faire pour la mise en valeur de nouvelles sources d'approvisionnements. Je suis convaincu que les Terre-Neuviens aimeraient le savoir autant que moi.

Le temps des vains discours est maintenant révolu. L'économie des provinces atlantiques a été dévastée et Terre-Neuve est plus gravement touchée que toute autre province. Les Terre-Neuviens ont entendu parler de cette richesse qu'on leur fait miroiter et de ce facteur de 50 p. 100. Ils ont endendu dire que les paiements de péréquation ne leur seront pas enlevés dès maintenant mais qu'ils pourront les conserver, du moins initialement. C'est bien beau, mais tout cela ne reste que vains discours si rien n'est fait pour relancer concrètement la mise en valeur des ressources d'Hibernia. Il faut absolument le faire. Le projet de loi à l'étude et l'Accord atlantique n'auront aucune valeur si le gouvernement n'est pas résolu à agir. La mise en valeur du pétrole d'Hibernia coûtera entre $15 US et $17 US le baril. Par conséquent, le gouvernement devra faire quelque chose.

Il doit étudier la question et il doit le faire de concert avec Terre-Neuve. Les deux parties devront décider ce qu'elles feront pour relancer les projets. Les habitants de Terre-Neuve ne se contenteront pas de nouvelles lois qui, aux dires du gouvernement, rapprochent de la prospérité. Les Terre-Neuviens savent qu'il n'en sera rien sans engagement ferme de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement de Terre-Neuve. Le gouvernement du Canada doit favoriser la mise en valeur d'Hibernia.

Les aléas du développement extracôtier ne devraient pas faire perdre de vue le potentiel et l'importance économiques d'Hibernia. Le long délai avant le début de la production, évalué à 1992 par Mobil, peut laisser amplement de temps pour un relèvement des prix mondiaux du pétrole et du gaz. D'ici 1992, ces prix du pétrole peuvent monter et redescendre trois ou quatre fois. Nous ne devrions pas tout bloquer en disant: «Ne faisons rien avant d'être absolument sûrs». Vu la situation instable dans le domaine pétrolier et gazier et relativement à l'OPEP, comment pouvons-nous être certains que, même si les prix augmentent encore, ils resteront forts? Ils pourraient baisser de nouveau tout de suite après. Pourquoi vouloir cette certitude? Pourquoi vouloir un certain niveau? De quoi le gouvernement veut-il être sûr avant de décider de mettre au point un système fiscal et une structure qui aidera les Terre-Neuviens à exploiter cette très importante ressource?

Selon l'article 41 du projet de loi, les Terre-Neuviens ne profiteront pas vraiment beaucoup de l'exploitation commerciale de leurs propres gisements dans le secteur Hibernia. Bien sûr, si l'on manque de pétrole pour suffire à la consommation finale et aux besoins des industries, les industries de Terre-Neuve auront la priorité. Si ces besoins sont satisfaits, on satisfera ensuite aux besoins des raffineries de Come-By-Chance. Vu que la consommation et les besoins industriels sont limités à l'heure actuelle, de grandes quantités de pétrole ne seront pas traitées à Terre-Neuve. L'avenir de Come-By-Chance est incertain. Pourquoi, l'est-il? Parce que la société du gouvernement, Petro-Canada hésite à faire quoi que ce soit de constructif pour cette raffinerie. Elle a déjà dit qu'elle voulait la démolir et la vendre pièce par pièce. Les Terre-Neuviens ne peuvent donc pas s'attendre à profiter énormément de la consommation des industries ou des raffineries de Come-By-Chance. La priorité ira ensuite aux autres raffineries de la région de l'Atlantique, ce qui nous ramène à l'utilisation possible du reste du pétrole pour de nouvelles industries à Terre-Neuve.

Que dire du besoin de formation et d'enseignement pour créer plus d'emplois et plus de possibilités de travail? Le projet de loi ne dit rien là-dessus. Si cette initiative était tellement prometteuse pour Terre-Neuve, pourquoi les hommes d'affaire ont-ils demandé de l'aide pour empêcher les activités de forage de cesser aux larges des côtes? Pourquoi l'ont-ils fait? Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas répondu à leur demande? Les Terre-Neuviens et tous les Canadiens veulent le savoir. D'après le gouvernement, les Terre-Neuviens et les habitants de la région de l'Atlantique seront satisfaits de savoir que le projet de loi C-94 a été présenté à la Chambre des communes, qu'il a reçu la deuxième lecture et qu'il a été renvoyé à un comité pour de nouvelles audiences. C'est inadmissible. Les Terre-Neuviens ne considèrent pas cela comme une mesure positive. Ils veulent une mesure concrète. Ils veulent savoir que le gouvernement compte faire adopter ce projet de loi le plus rapidement possible.

Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, que dire des offres relatives aux zones pour lesquelles l'industrie pouvait proposer des projets? L'industrie n'a fait des offres que pour la moitié des six zones. Elle n'a offert que 4.75 millions de dollars pour des droits d'exploration qui dureront de quatre à cinq ans. Comme je l'ai déjà dit, l'industrie n'a pas promis de forer un seul puits. Selon les ministres fédéral et provincial de l'énergie, les résultats des ventes désastreuses montrent que leur nouvelle politique relative aux terres domaniales est efficace, comme le secrétaire parlementaire l'a répété ce matin. Dans ce cas, quelqu'un a mal fait ses calculs. Les Terre-Neuviens n'ont pas le droit de contester l'utilité de la décision prise par le nouvel

Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures. Ils ne peuvent pas contester les décisions de l'Office. Ils ne peuvent pas lui demander si ces décisions seront à l'avantage de Terre-Neuve. Ce qui a été fait jusqu'ici montre que l'industrie ne s'intéresse pas tellement aux gisements sous-marins, surtout à cause des lignes de conduite du gouvernement.

Le gouvernement a déclaré que les entreprises canadiennes n'ont aucune importance et qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures financières pour favoriser l'exploitation des gisements sous-marins de Terre-Neuve. Tout ce qui importe, c'est d'agiter des bouts de papier. Si tout le monde le fait, tout ira bien. Ces bouts de papier pourraient nous donner une structure de réglementation et de gestion, mais si le gouvernement n'a pas la détermination et la volonté politique de faire quelque chose dans le secteur Hibernia, tous ces projets de loi et tous ces accords ne voudront rien dire.

Le gouvernement a déjà présenté le projet de loi C-85 sur le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le gouvernement a réussi à réduire le nombre de puits qui devaient être forés d'ici à la date prévue pour la disparition du programme. Comme l'a mentionné le secrétaire parlementaire, le gouvernement a présenté le projet de loi C-92 qui réduit de 80 p. 100 à 10 p. 100 l'aide financière accordée aux sociétés canadiennes incapables de payer leurs impôts pour décourager encore plus les sociétés canadiennes, à l'exception de Petro-Canada, de participer à l'exploration dans les régions éloignées.

• (1150)

Que dire de Petro-Canada? C'est la société mise sur pied pour trouver de nouvelles réserves de pétrole et de gaz, et pour être à l'avant-garde de la prospection en mer et dans le Nord. Petro-Canada est en train de se retirer des accords auxquels elle participait. La société ne va pas exercer certains de ses droits de rétroparticipation et ne va pas prendre la part de 25 p. 100 qu'elle aurait pu avoir dans certaines des entreprises mixtes qui existent pour divers puits en mer. Cela veut-il dire que les autres partenaires, qui prendront ces 25 p. 100, bénéficieront du programme d'encouragement du secteur pétrolier? Non, le gouvernement a fait en sorte que ce ne soit pas possible. Le gouvernement les lèse sur deux tableaux. Il leur retire le soutien de la société d'État qui les aidait à mettre en valeur les promesses de la mer et, maintenant que Petro-Canada se retire, le gouvernement refuse d'appliquer le programme d'encouragement à ces 25 p. 100.

Qu'a fait le gouvernement? En ce qui concerne la prospection au large il a été doublement injuste. Le gouvernement a généreusement annoncé que le budget des dépenses de cette année prévoit 950 millions pour le programme d'encouragement du secteur pétrolier, mais il sait très bien qu'avec sa politique et la baisse de l'intérêt pour la prospection, il ne dépensera pas les 950 millions. Nous aurons de la chance si l'on utilise une fraction de cet argent. Le reste ira quelque part, mais pas dans la région atlantique. C'est toujours comme ça. Ce qui a commencé avec la déclaration financière du 8 novembre 1984, a continué avec les budgets du 23 mai 1985 puis de février 1986, et se poursuit avec les projets de loi sur le pétrole et le gaz présentés à la Chambre par le gouvernement. C'est une catastrophe totale pour l'économie de la région atlantique et elle est due, en grande partie, à la politique du gouvernement en matière de prospection en mer.

Il est triste de voir que les grands espoirs qu'entretenaient les gens de Terre-Neuve soient en train de s'évanouir, à une époque où la province à plus besoin d'emplois et d'espoir qu'à aucun autre moment depuis son entrée dans la confédération, en 1949. Les responsables sont le gouvernement et sa société d'État.

Je voudrais demander au gouvernement de réévaluer ces politiques catastrophique et de prendre en considération les intérêts de la région atlantique, et de Terre-Neuve en particulier. Les habitants de cette région espéraient que le pétrole se mettrait à couler dans les prochaines années, mais cet espoir s'évapore. Il ne se réalisera pas d'ici 1992, comme les gens de Terre-Neuve l'avaient espéré au départ.

Il est clair que le gouvernement ne se préoccupe pas des gens, mais j'aimerais lui demander, dans ce cas particulier au moins, de faire une exception.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'interviens sur ce projet de loi au nom du Nouveau parti démocratique et en tant que critique pour l'énergie du Nouveau parti démocratique. Nous avons ici un projet de loi extrêmement important pour les gens de Terre-Neuve et vital pour l'avenir du Canada, comme nous le constaterions si nous pouvions projeter dans le futur.

Je viens de la côte ouest. Je pourrais dire que cela ne me qualifie pas pour intervenir au sujet de Terre-Neuve.

Une voix: Que cela ne vous arrête pas.

M. Waddell: Cela ne signifie pas que je ne m'intéresse pas énormément à Terre-Neuve et à ses habitants. Ma famille a émigré au Canada en 1947. J'avais alors quatre ans, presque cinq. Je me souviens vaguement de notre arrivée en avion à Gander, Terre-Neuve, en provenance de Glasgow. Ce jour-là, Terre-Neuve ne faisait pas partie du Canada; je suis donc arrivé à Terre-Neuve avant qu'elle ne fasse partie du Canada. J'ai honte de dire que je n'y suis pas retourné pendant des années. De Gander, nous avons pris un avion de Trans-Canada Airlines pour aller à Montréal. Je n'oublierai jamais mon arrivée à Toronto dans une tempête de neige. Finalement, je suis allé m'installer à Vancouver par la suite.

Je ne suis retourné à Terre-Neuve qu'il y a quelques années, quand je suis allé à Corner Brook. Le deuxième jour de mon séjour, j'ai été interviewé par la station de télévision de Radio-Canada à Corner Brook. Avant cette interview, j'ai regardé la télévision où l'on annonçait l'Accord de l'Atlantique à Saint-Jean, pour un tout petit peu plus tard. J'ai été invité à commenter l'Accord de l'Atlantique quand j'étais à Terre-Neuve, et je n'oublierai jamais ce jour, qui a signifié beaucoup pour moi.

J'aimerais aborder le détail de ce projet de loi ainsi que certains principes généraux. Des questions extrêmement intéressantes pour le Canada et des questions intéressantes pour Terre-Neuve et pour l'Atlantique vont se poser. Je suis toutefois certain que les habitants de Terre-Neuve me comprendront si j'entame mon discours par la lecture d'un télégramme urgent que je viens de recevoir d'un groupe de personnes de ma circonscription. Je reviendrai sur ce télégramme plus tard pour le relier à divers aspects des politiques du gouvernement conservateur.

Voici une copie du télégramme adressé au premier ministre (M. Mulroney) aujourd'hui par la section locale 1-217 du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. Cette section locale est située dans ma circonscription. Voici le texte du télégramme:

La section locale 1-217 du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique prie votre gouvernement de se retirer sur-le-champ des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Le 22 mai 1986, les États-Unis ont imposé un tarif douanier de 35 p. 100 sur les importations de bardeaux de cèdre rouge canadiens.

Cette décision arbitraire n'est pas conforme à la notion de libre-échange et il est devenu flagrant que les États-Unis se moquent complètement du libre-échange. L'imposition d'un tarif douanier sur les bardeaux de Colombie-Britannique va avoir pour effet concret d'anéantir l'industrie du bardeau et de provoquer la mise au chômage de milliers de travailleurs. Comme vous le savez, les États-Unis ont entamé une action judiciaire pour imposer des droits compensateurs à l'encontre de toutes les importations de résineux canadiens. Si cette action aboutit, c'est toute l'industrie forestière du Canada . . .

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Règlement!

M. le vice-président: Je vois là deux rappels au Règlement. Le premier, c'est que Beauchesne dit clairement que le député ne doit pas citer des télégrammes dans la mesure où il n'est pas possible d'en vérifier l'authenticité. Le deuxième rappel au Règlement porte sans doute sur la question de la pertinence. Le député a dit qu'il allait relier ultérieurement ce télégramme au débat, et la présidence doit donc le croire sur parole.

M. Waddell: Si les députés d'en face ne veulent pas me laisser poursuivre la lecture de ce télégramme du Sydicat des travailleurs du bois . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: C'est un télégramme adressé par Doug Evans, le président local, et pour ces gens-là c'est une question de vie ou de mort. Si c'est ce que les conservateurs pensent de . . .

Une voix: C'est une décision du Président.

M. Waddell: Je ne parle pas du Président, je parle des gens qui sont en face de moi.

M. Foster: Ils veulent toujours museler le Parlement.

M. Cassidy: Manque total de courtoisie!

M. Waddell: Quand ils étaient ici . . .

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Pourrions-nous laisser le député terminer son intervention, s'il vous plaît?

M. Waddell: Monsieur le Président, je vais terminer mon intervention. Je ne comprends pas les députés conservateurs. S'ils veulent museler le Parlement, c'est leur affaire.

M. McDermid: Absurde. Il y a un lieu et un moment pour le faire.

M. Waddell: Ils ne sont là que depuis 22 mois, et ils n'y sont plus pour bien longtemps.

M. Blenkarn: Et si vous parliez un peu du projet de loi?

M. Waddell: Le député me dit de parler du projet de loi. J'aimerais dire aux députés conservateurs . . .

• (1200)

M. Blenkarn: Cessez de faire le cabotin et dites quelque chose au sujet du projet de loi.

M. Waddell: Monsieur le Président, les ministériels ne veulent pas entendre les propos qui les blessent.

Des voix: C'est ridicule!

M. McDermid: Parlez du projet de loi.

M. Waddell: Le secrétaire parlementaire veut que je parle du projet de loi qu'il a expliqué.

Des voix: Oui.

M. Waddell: Je le ferai alors. Le gouvernement devrait cesser d'induire en erreur les Terre-Neuviens et les Canadiens en général à propos de l'exploitation des ressources sous-marines. Il devrait oublier les considérations à courte vue et songer à la mise en valeur d'Hibernia. Nous devons voir ensemble en comité comment ce sera possible. Le Nouveau parti démocratique tient à mettre en valeur Hibernia. Nous voulons ces ressources dans les années 90. Il faudrait voir comment c'est possible et éviter d'induire les gens en erreur sur ce qui se passe actuellement.

Je voudrais donner un exemple. Alors que je regardais la télévision à Corner Brook, j'ai entendu le premier ministre parler à Saint-Jean. Il m'arrive de prendre des notes et voici ce qu'il a dit: «Je ne crains pas d'imposer la prospérité à Terre-Neuve et au Labrador». Voilà sa promesse. Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a déclaré que tout se passait bien, que le gouvernement obtenait des soumissions et que le système marchait bien.

Je voudrais citer un passage d'un article paru dans *The Chronicle Herald* du 9 avril:

La première tentative du gouvernement Mulroney de mettre aux enchères des concessions pour la prospection pétrolière et gazière s'est terminée de façon catastrophique, d'après un analyste.

En tout, les sociétés pétrolières ont mis la main sur environ un million d'hectares de concessions extracôtières sans s'engager à forer un seul puits dans la région de Grand Banks, qui englobe le gisement d'Hibernia.

L'analyste pétrolier Ian Doig, de Calgary, a dit que la vente aux enchères était une «catastrophe» alors que le gouvernement n'avait reçu que sept offres sur six concessions de la zone de Grand Banks, située au large de Terre-Neuve.

Le gouvernement n'a reçu aucune offre pour trois des blocs et des groupes dominés par Shell Canada, Amoco Canada et Esso Resources Canada ont acheté les trois autres blocs.

Les offres sur les trois parcelles se chiffraient au total à 4.75 millions, chiffre qui prouve que les sociétés pétrolières tiennent à faire de la prospection sous-marine, d'après la ministre de l'Énergie, M^me^ Pat Carney.

C'est ce que disait également le secrétaire parlementaire ce matin. Voici la suite de l'article en question:

Par contre, dans la zone de prospection très coûteuse située au large des côtes de Terre-Neuve, le forage d'un puits coûte de 25 à 40 millions de dollars.

Des fonctionnaires fédéraux ont confirmé mardi que les dépenses engagées sur les gisements extracôtiers forcent les sociétés à faire des études sismiques uniquement . . .

Un directeur désireux de garder l'anonymat a dit que les soumissions n'étaient pas de bon augure pour le nouvel Office Canada-Terre-Neuve, ou pour le nouveau système.

On ne peut pas dire que ce soit un début extraordinaire pour le nouveau système d'appel d'offres.

Parlons franchement aux citoyens. Disons-leur ce qui se passe en réalité.

La position du Nouveau parti démocratique au sujet du projet de loi peut être résumée en cinq points. Je vais les exposer rapidement, puis j'en reparlerai dans le détail. Nous approuvons le principe général du projet de loi qui tient compte de la nécessité pour la province de Terre-Neuve de participer activement à l'exploitation des ressources extracôtières. Nous voulons que les Terre-Neuviens et leur gouvernement participent directement à la mise en valeur de leurs propres ressources.

Comme je viens de l'Ouest, je sais quels avantages il y a à garder la haute main sur les ressources. Elles peuvent être mises en valeur pour le compte de la province et rapporter de l'argent à cette dernière. Cela peut transformer une province défavorisée en province nantie. Le meilleur exemple est sans doute celui de l'Alberta. Pourquoi Terre-Neuve n'aurait-elle les mêmes avantages?

Le NPD a été le premier à dire que les gisements sous-marins devaient être placés sous la juridiction des provinces. Quand nous avons tenu notre congrès en 1979, notre parti comptait des députés dans l'Est et dans l'Ouest. C'était une époque importante. Les libéraux n'avaient pas de député dans l'Ouest. Nous nous sommes prononcés au sujet de cette question en tant que parti national, et nous avons dit que les provinces, y compris Terre-Neuve, évidemment, devaient conserver la haute main sur les gisements sous-marins. C'était au début du conflit entre le gouvernement Trudeau et les provinces côtières, particulièrement Terre-Neuve.

Comme l'a dit le député qui m'a précédé, l'Accord atlantique est un document tout à fait creux malgré les bons principes qu'il contient, à cause du prix international du pétrole. Le fait est que l'activité pétrolière au large des côtes s'est arrêtée l'année dernière. Le gouvernement n'a rien fait pour la rétablir.

Le Nouveau parti démocratique s'inquiète également de voir le gouvernement conservateur compter sur des stimulants fiscaux pour orienter la mise en valeur des gisements pétroliers sous-marins de la côte Est. Nous avons la nette impression que cela ne marchera pas. Dans le cas contraire, ce sont les multinationales pétrolières et non pas les sociétés canadiennes qui contrôleront les gisements sous-marins. J'y reviendrai plus en détail tout à l'heure.

Quant au principe général selon lequel la province doit participer à la mise en valeur des gisements sous-marins, j'en ai parlé à la Chambre le mardi 12 février 1985, à mon retour de Terre-Neuve, d'après la signature de l'Accord atlantique. Je voudrais vous citer les propos que j'ai tenus alors:

Monsieur le Président, comme tous les autres Canadiens, les membres du Nouveau parti démocartique se réjouissent que soit enfin signé un accord entre le Canada et Terre-Neuve concernant l'exploitation du gisement pétrolier d'Hibernia.

Hier, j'étais à Corner Brook et j'ai vu à la télévision la cérémoine de signature. Un Terre-Neuvien qui était à mes côtés a dit ceci: «Ces gars-là vont finir par se fatiguer à force de se congratuler». Quoi qu'il en soit, je suis personnellement heureux que l'accord ait été conclu.

J'aurais trois suggestions à faire. D'abord, nous devrions envisager de modifier la constitution afin de consacrer l'emprise des provinces sur les ressources sous-marines. En ma qualité de Canadien de l'Ouest, je sais combien cela est important.

En second lieu, il ne faut pas se réjouir trop vite en matière de développement et de création d'emplois. Des responsables d'Énergie, Mines et Ressources ont affirmé au comité de l'énergie qu'il n'y aurait que 6,000 nouveaux emplois de créés dans ce domaine. Les attentes sont très grandes. Le comité de l'énergie devrait entendre des témoignages pour déterminer s'il serait possible de créer plus d'emplois, pour déterminer s'il y aurait quelques emplois pour l'ouest de Terre-Neuve et le Labrador si souvent oubliés.

Enfin, j'invite le gouvernement fédéral et les provinces à ne pas oublier les secteurs traditionnels, par exemple les pêches et les forêts où il y a sûrement des emplois pour l'avenir. Je suis heureux qu'une entente ait été conclue. Mettons-la en oeuvre maintenant et essayons de créer beaucoup de bons emplois. Mais n'oublions pas non plus les pêches et les forêts.

Avec le recul je dirai que ces principes tiennent toujours. Le fait est que les belles paroles prononcées à l'occasion de la cérémonie de signature ne se sont pas toutes matérialisées. Il est très important de placer les ressources sous-marines sous le contrôle des provinces. On a beaucoup parlé de tous les emplois que cela représenterait, mais sans préciser comment ils seraient offerts aux Terre-Neuviens. Nous devons également veiller au développement régional de Terre-Neuve et faire en sorte que l'Ouest de la province et le Labrador participent à la mise en valeur des gisements pétroliers. Dans sa hâte à exploiter ces gisements, la province ne doit quand même pas oublier des industries traditionnelles comme la pêche et le secteur forestier. Je pense que ces principes tiennent toujours.

Je le répète, à l'occasion de notre congrès en 1979, notre parti a dit que les provinces devaient garder la haute main sur les gisements sous-marins. Nous avons vu ce qui s'est passé dans l'Ouest où les ressources appartiennent aux provinces. Cela a beaucoup aidé les provinces de l'Ouest à développer leur économie qui, autrement, serait encore stagnante. L'Alberta en est un bon exemple. Cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral n'a aucun rôle à jouer. Le pétrole est une ressource stratégique. La société ne peut s'en passer et il y a là des sommes considérables en jeu. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle dans l'importation et l'exportation de cette ressource, ainsi que l'imposition et le partage des recettes. Il s'agit d'un principe très important, monsieur le Président. J'étais fier que notre parti adopte ce principe constitutionnel sur les ressources extracôtières. C'est également avec fierté que j'ai participé aux travaux du comité de la Chambre chargé d'étudier la constitution lors de la dernière législature parlementaire au cours de laquelle le député d'Oshawa (M. Broadbent), chef de notre parti, a proposé un amendement constitutionnel qui accorderait aux provinces un plus grand contrôle sur leurs propres ressources.

Accord atlantique

● (1210)

Des gens de l'Ontario et du Québec, je sais, ont quelquefois du mal à le comprendre. Nous entendons des remarques comme celle-ci: «Ce sont aussi nos ressources. Ce sont des ressources canadiennes». En fin de compte, ce sont des ressources canadiennes, mais elles doivent être contrôlées et gérées par les gouvernements provinciaux parce que cette prérogative est très importante pour les provinces. Nous, Canadiens de l'Ouest, comprenons les sentiments de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse à cet égard. Ce principe est confirmé par l'accord de l'Atlantique, c'est pourquoi nous l'acceptons. Tant que ce principe est consacré par le projet de loi C-94, ce projet de loi «hénourme», nous l'acceptons.

Les choses n'ont pas été faciles et les orateurs précédents ont rappelé les luttes constitutionnelles pour le contrôle des ressources. On peut se demander pourquoi Pierre Trudeau a soutenu avec autant d'énergie que le gouvernement fédéral, et non les provinces, devrait avoir le contrôle des ressources extracôtières. Il va falloir attendre qu'il écrive ses mémoires. A mon avis, cela s'explique peut-être par sa conception du Québec et du Canada. Trudeau et certains de ses collègues sont entrés en politique, je pense, avec l'idée que le Canada était un pays à défendre contre le séparatisme qui se manifestait dans leur propre province. Ils ont lutté pour obtenir un gouvernement central fort afin de pouvoir faire face à des gouvernements provinciaux puissants. Dans le cas du Québec, il s'agissait d'un gouvernement séparatiste et, à mon avis, cela a influé quelque peu sur leur perception de la situation. Il devenait encore plus difficile d'accepter qu'on puisse laisser les provinces s'occuper de l'exploitation de leurs ressources sans que cela détruise la Confédération canadienne, qu'il y avait moyen de traiter les questions fédérales-provinciales sans susciter des drames et des conflits comme le gouvernement Trudeau l'a fait. S'il y a eu erreur—et en tant que Canadien de l'Ouest, je peux dire qu'il y en a eu beaucoup—c'est que le gouvernement Trudeau n'a pas su comprendre l'Ouest, probablement parce qu'il estimait que la situation au Québec réclamait un gouvernement fédéral fort. Le gouvernement fédéral a adopté la même attitude dans ses relations avec le gouvernement terre-neuvien.

J'ai prononcé des allocutions à la Chambre, mais j'ai toujours cru que personne ne suivait vraiment la transmission télévisée des débats ni ne lisait le hansard. Je supposais que quelques personnes le faisaient, mais pas beaucoup. Un jour, j'ai prononcé une allocution sur l'exploitation des ressources extracôtières et j'ai reçu une lettre du premier ministre de Terre-Neuve, qui n'approuvait pas certains de mes propos. Je lui ai écrit que je mettais sa stratégie constitutionnelle en doute. Je lui ai demandé pourquoi il avait eu recours aux tribunaux puisque la Cour suprême du Canada allait sûrement rendre un jugement qui lui serait défavorable dans l'affaire des gisements extracôtiers. La Cour suprême est un tribunal fédéral dont les membres sont nommés par le premier ministre du Canada. Les juges ont beau être on ne peut plus impartiaux, ils n'en sont pas moins nommés par le premier ministre. Celui-ci ne serait pas humain s'il ne choisissait pas d'éminents juristes ayant une optique fédéraliste. J'ai donc écrit au premier ministre de Terre-Neuve et je tiens à citer ici officiellement une lettre qu'il m'a adressée le 18 juin 1984. Voici:

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre—peut-être aurons-nous un jour l'occasion de nous rencontrer dans nos déplacements.

De toute façon, je tiens à préciser que le recours aux tribunaux n'a jamais été notre première option. Toutefois, au beau milieu d'une série de négociations avec le gouvernement fédéral, un problème de relations de travail concernant le SIM et l'exploitation des ressources extracôtières a été soumis à la Cour fédérale du Canada. Tout à coup, et même si nous étions à la table de négociation, les fédéraux ont proposé de transformer le conflit ouvrier du SIM en une gigantesque affaire de propriété des ressources extracôtières. La Cour fédérale a accepté d'entendre l'argumentation concernant la propriété des ressources, mais elle n'a pas voulu dire si elle allait rendre un jugement sur cet aspect de l'affaire. Nous nous trouvions donc enfermés dans un dilemme. Si la Cour fédérale décidait de la propriété des ressources, nous ne pouvions en appeler du jugement que devant la Cour suprême du Canada. Autrement dit, l'affaire pourrait atteindre la Cour suprême du Canada avant même d'avoir été entendue par la Cour suprême de Terre-Neuve. Devant pareille perspective, nous avons nous-mêmes soumis l'affaire de la propriété des ressources à la Cour suprême de Terre-Neuve. Grâce à une brillante manoeuvre juridique, le gouvernement Trudeau nous a menés là où il nous voulait depuis le début—soit devant la Cour suprême du Canada.

J'ajouterais que le premier ministre de Terre-Neuve oublie que c'est lui qui a soumis la question. Il poursuit en disant:

Pour employer un euphémisme, on pourrait dire que le scénario qu'on nous a imposé était moins qu'honorable. Cependant, le premier ministre élu, M. Turner, a fait un certain nombre de déclarations faisant état d'une conception différente des relations fédérales-provinciales. Nous avons récemment conclu avec le chef de l'Opposition, M. Mulroney, un accord en vertu duquel, s'il est élu, son gouvernement acceptera *réellement* la gestion mixte et le partage des recettes, comme si les gisements sous-marins étaient des gisements terrestres situés dans les provinces des Prairies.

En tout cas, l'essentiel est que nous avons toujours voulu être justes et raisonnables dans cette question. Cependant, le gouvernement Trudeau n'entretenait pas les mêmes dispositions.

Veuillez agréer mes salutations distinguées

La lettre était signée: A. Brian Peckford, P.C., M.H.A., premier ministre.

J'ai pensé que cette lettre vous intéresserait, monsieur le Président, et elle appartient à l'histoire du Canada. La cause a été portée devant les tribunaux qui ont statué que les ressources sous-marines appartenaient vraiment au gouvernement fédéral.

Le nouveau gouvernement fédéral se devait de régler la question. Il a bien conclu une entente, un accord, mais la question constitutionnelle de la propriété des ressources sous-marines n'est toujours pas réglée. C'est pourquoi je propose une modification à la Constitution comme solution permanente.

Avant de terminer au sujet de la question constitutionnelle, je voudrais signaler un autre aspect. Après avoir dit qu'on a maintenant rendu justice à Terre-Neuve et que le gouvernement Trudeau avait poussé trop loin la défense des intérêts d'un gouvernement central fort en assommant les provinces au cours des négociations fédérales-provinciales, je dois ajouter qu'il existe un intérêt national dont les députés fédéraux doivent tenir compte. L'intérêt du pays exige un certain équilibre. Quand nous étudierons ce projet de loi en détail au comité, nous voudrons savoir quelles concessions le gouvernement fédéral a pu faire. Je me méfie beaucoup du gouvernement conservateur actuel quand il négocie. Quand il a négocié avec l'Alberta, il lui a tout donné. Quand il a négocié avec les sociétés pétrolières, il a fait de même. On se demande s'il a bien donné tout ce qu'il avait?

Je signale à la Chambre un article intéressant publié par l'*Institute of Resource Law* de Calgary. Il est en date d'août 1985 et donne une évaluation critique de l'Accord de l'Atlantique. Il a été rédigé par D. Paul Emond de la faculté de droit d'Osgoode à l'Université de York à Toronto. Je me contenterai d'en lire la conclusion.

La prospection sous-marine est attribuable en partie aux généreuses subventions accordées par le gouvernement fédéral. Bien que coûteuses, ces dépenses se sont révélées sensées sur le plan politique, et même économique. Elles nous ont permis d'en apprendre davantage sur l'importance et l'accessibilité du pétrole et du gaz dans les terres domaniales. Elles ont avantagé les provinces démunies comme Terre-Neuve. Elles ont également avantagé d'autres Canadiens, en tant que propriétaires de ces terres domaniales. Autrement comment expliquer que le Canada subventionne si généreusement la prospection des ressources sous-marines? On aurait ainsi cru que le gouvernement fédéral aurait hésité à renoncer à presque tous les avantages financiers que pourrait rapporter la mise en valeur des ressources au large de Terre-Neuve.

L'Accord de l'Atlantique témoigne de l'intérêt que porte le gouvernement fédéral aux ressources au large de Terre-Neuve pour ce qui est d'assurer l'autarcie nationale, la sécurité de l'approvisionnement et, dans une moindre mesure, la canadianisation du secteur. L'intérêt du gouvernement fédéral s'en trouve très atténué. Dans le passé, la politique énergétique du Canada a reflété une multiplicité d'intérêts, notamment l'économie d'énergie, la protection de l'environnement, l'expansion économique, la disparité régionale et la protection du prix à la consommation.

Cette limitation apparente de l'intérêt du gouvernement fédéral serait moins inquiétante si l'Accord prévoyait un examen périodique et des mécanismes permettant d'y apporter des ajustements. Toutefois, sans le consentement de Terre-Neuve, cette possibilité n'existe plus (voir article 2 (g)). En fait, si Terre-Neuve réussit à obtenir le soutien requis des autres provinces, du fait de l'article 64 le gouvernement fédéral est tenu de présenter au Parlement une solution mutuellement acceptable visant à constitutionnaliser l'Accord. Si cela se produisait, l'Accord et l'Office seraient à l'abri de tout examen gouvernemental.

L'Accord atlantique offre une façon intéressante d'envisager les relations fédérales-provinciales dans le domaine énergétique; cependant, il ne faudrait pas l'appliquer à d'autres provinces côtières.

C'est une critique fort intéressante et nous devrons l'examiner lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

• (1220)

En terminant, au sujet des relations fédérales-provinciales, permettez-moi de dire ceci. Il faut déterminer ce qui est bon pour les provinces, ce qui leur permettra de mettre en valeur les diverses régions qui forment le Canada, tout en s'assurant une présence fédérale. Des différends surgiront. Il est ridicule de prétendre le contraire, comme le premier ministre le fait. Voyez ce qui se passe avec les négociations sur le libre-échange. Il y aura toujours des conflits entre les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est propre au Canada. C'est le régime que nous avons inventé. Le problème qui se posait dans le cas du dernier gouvernement libéral, c'est que ces différends étaient trop accentués. On pouvait reprocher au gouvernement Trudeau d'être incapable de traiter avec les provinces. Nous surveillons encore la façon dont le gouvernement Mulroney s'y prend. On ne peut pas renoncer à tout. Il est impossible d'espérer qu'il n'y ait de différend. On ne peut que souhaiter être juste, protéger l'intérêt national et tenter de minimiser le plus possible les conflits. Cependant, il y en aura au sujet de l'exploitation pétrolière sous-marine et du libre-échange.

Permettez-moi de passer maintenant à un examen du régime lui-même et de la situation. J'ai affirmé qu'en réalité il s'agit d'un document sans valeur. Le premier ministre a affirmé qu'il allait apporter la prospérité à Terre-Neuve et au Labrador. Il faut alors se demander si depuis sa mise en vigueur, il y est parvenu? Je voudrais vous citer ce que Jim Meek, un excellent chroniqueur du *Chronicle Herald*, spécialiste des questions énergétiques, a écrit le 30 avril dernier; voici:

C'est triste à dire, mais 1987 sera une année catastrophique pour ce qui est des travaux de prospection sur les terres domaniales. Tous les indices sont là.

La semaine dernière, à Terre-Neuve, des organismes représentant 700 entreprises ont signalé aux journalistes que les sommes consacrées aux travaux de prospection au large des côtes allaient tomber à 100 millions de dollars en 1987.

Avec ces fonds, on va exploiter seulement deux puits peut-être, mais sûrement pas plus que quatre.

Pour vous donner une idée de ce que cela représente, on a foré 33 puits en 1985.

Compte tenu des cours pétroliers actuels, Mobil et Chevron, les deux principales sociétés à Hibernia, n'ont pas l'intention de faire avancer les travaux du projet de 4 milliards de dollars.

Les deux ont déjà annoncé des coupures radicales dans leurs dépenses d'exploration pour 1986, et les deux sont fortement endettées.

Un cadre supérieur du gouvernement fédéral m'a dit que tous les Terre-Neuviens commencent à se rendre compte que la chute des prix pétroliers est de mauvais augure.

«Le gouvernement Peckford a mis tous ses oeufs dans un seul panier . . . et les a perdus en essayant de le soulever.»

Il parle ensuite de la récession en Nouvelle-Écosse.

C'est la réalité, mais n'empêche que les représentants du gouvernement prétendent que le projet Hibernia va être approuvé d'ici peu. D'après un membre de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures, le projet Hibernia de 6 milliards de dollars pourrait être approuvé à la fin du printemps ou au début de l'été. Il rêve en couleurs. Les cours pétroliers étant ce qu'ils sont actuellement, le projet Hibernia va rester lettre morte et on devrait le dire aux Terre-Neuviens.

D'après un autre article, le gouvernement dit que les travaux de mise en valeur du projet Hibernia vont débuter cet été. Je cite l'article:

D'après un délégué terre-neuvien à la prestigieuse Conférence sur la technologie extracôtière tenue à Houston au Texas cette semaine, les représentants canadiens affirment qu'on va lancer le projet Hibernia en juin ou en juillet.

C'est faux, les prix pétroliers sont trop bas. Cela ne se produira pas et nous devrions être francs avec les Canadiens.

J'ai pris quelques notes à la cérémonie marquant la conclusion de l'Accord. Selon M. Marshall, ministre terre-neuvien de l'Énergie, cet accord symbolise l'union parfaite des intérêts des gouvernements fédéral et provincial. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a dit, pour sa part, que Terre-Neuve ne se reconnaîtrait pas d'ici 15 ans. La province aura complètement changé. On baignait en pleine euphorie. Or, nous demandons simplement aux représentants des gouvernements fédéral et de l'Atlantique de faire trêve des belles paroles et de regarder la réalité en face. Hibernia ne peut pas produire de pétrole s'il est à $15 américains le baril. J'ai demandé ici même à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) à combien devait s'établir le prix du pétrole pour que Hibernia soit rentable. Elle n'a pas voulu répondre, et ses collaborateurs non plus. Ce doit être à $20 au moins le baril. Ce qui ne nous empêche cependant pas de prévoir l'avenir.

Quand le comité sera saisi du projet de loi, il faudra en examiner certains points en particulier. Nous devrions étudier en même temps les projets de loi C-94 et C-92. Les deux concernent les ressources extracôtières. Le leader parlementaire du gouvernement a fort heureusement accepté cette idée en principe, aujourd'hui, pourvu que nous nous entendions sur les modalités. Deuxièmement, le comité devrait se rendre à Halifax et à Saint-Jean pour sonder l'opinion publique sur le projet

de loi. J'espère que les porte-parole ministériels reprendront cette idée dans leurs discours d'aujourd'hui car, pour ce faire, il faudra compter sur l'aide du gouvernement. Troisièmement, le comité devra examiner en détail le Fonds de développement et l'Office. Nous devrons aussi nous préoccuper de sécurité. N'oublions pas ceux qui sont morts sur la plate-forme de forage, avant la signature de l'Accord. Combien étaient-ils au juste, 82?

M. Tobin: Quatre-vingt-cinq, dont 69 Terre-Neuviens.

M. Waddell: Le projet Hibernia est situé sur le chemin des icebergs, dans un endroit très dangereux. Sous l'ancien gouvernement, il y avait ici le député de Calgary, dont je ne partageais pas toujours les idées. Mais il s'y connaissait fort bien en forage. Je me rappelle l'avoir entendu dire à la Chambre qu'il ne croyait pas que la technologie nécessaire au projet Hibernia soit au point. Nous procédions à la hâte pratiquement. Nous devrions tenir compte de telles remarques. Pour des questions de sécurité, nous devrions éviter de nous laisser entraîner par la cupidité et l'immoralité de certains policitiens et certains entrepreneurs qui peuvent, dans leur hâte, nous faire perdre d'autres vies humaines comme ce fut le cas lors de l'accident de l'*Ocean Ranger*.

Nous devrions songer à embaucher de la main-d'oeuvre locale en tenant compte des problèmes constitutionnels que susciterait une telle pratique. Nous devrions tenir compte de l'aspect régional que comportent ces projets. Je me suis rendu dans l'ouest de Terre-Neuve. Je sais que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) vous en parlera car il en connaît plus long que moi sur ce problème, mais je crois savoir que les gens de cette région ne se posent pas moins la question suivante comme j'ai pu le constater: Si le gouvernement mise tout sur le projet Hibernia, que restera-t-il pour notre industrie forestière? Je me rappelle que les habitants de Corner Brook n'ont même pas réussi à obtenir un centre forestier régional.

M. Tobin: Ce projet a été annulé.

M. Waddell: Le gouvernement du député a promis un tel immeuble à maintes reprises, si je ne m'abuse, et le nouveau gouvernement a simplement annulé ce projet. Voilà donc un exemple d'une région qui est négligée parce que le gouvernement «met le paquet» sur le projet Hibernia. Or, il ne devrait pourtant pas oublier les forêts et les pêches qui font partie elles aussi du développement de Terre-Neuve. Il n'y a pas que le pétrole.

Nous devrions aussi songer à la canadianisation de ce secteur d'activité. Le critique libéral en matière énergétique y a fait brièvement allusion dans son intervention. Si je peux me permettre de simplifier ce problème, il se résume à ceci. On a débloqué 8 milliards de dollars en subventions dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier off-shore. Ce programme a permis à quelques compagnies canadiennes de moyenne importance, comme Husky Bow Valley et d'autres, de participer à la prospection au large de nos côtes. Maintenant que nous avons supprimé ce régime au moyen du projet de loi C-92, nous courons le risque que seules les grandes sociétés, les géantes américaines comme Mobil Oil, puissent participer au projet Hibernia lorsqu'il deviendra opérationnel, c'est-à-dire dans les années 1990, à mon avis.

• (1230)

Mobil Oil est une société avec laquelle il n'est pas facile de traiter. Ses activités sont centralisées à New York. Le gouvernement de Terre-Neuve devra se montrer très fort. Les commissions mixtes devront faire preuve de vigueur à l'endroit d'une société de la taille de Mobil Oil. C'est une compagnie plus puissante que le gouvernement de Terre-Neuve. Il va falloir examiner la situation avec soin et se demander comment amener des sociétés canadiennes à exploiter les gisements sous-marins.

En second lieu, il faudra également examiner le rôle de Petro-Canada. Qu'arrivera-t-il si le gouvernement privatise une partie de Petro-Canada comme il l'a promis, et qu'il y ait des actionnaires minoritaires? A supposer que, par la suite, le gouvernement veuille que Petro-Canada entreprenne d'exploiter Hibernia, qu'adviendra-t-il? Peut-être que les actionnaires minoritaires s'y opposeront, préférant des activités sûres comme l'exploitation de stations-service ou bien des activités de forage en Alberta.

Supposons que l'on veuille que Petro-Canada entreprenne l'exploitation du gisement Hibernia, que Petro-Canada soit en partie privatisé et que ses actionnaires minoritaires ne soient pas d'accord. Il se pourrait alors que Petro-Canada ne puisse procéder à l'exploitation du gisement et le gouvernement du Canada ne pourrait alors l'y obliger. Je signale cette possibilité à la Chambre et aussi aux Terre-Neuviens. Comment va-t-on mettre en valeur Hibernia si Mobil Oil et Petro-Canada refusent. Il n'existe pas d'autre moyen. Si les choses tournent de cette façon, on ne pourra jamais procéder à la mise en valeur de ce gisement. C'est une chose qu'il faudra examiner en comité.

Je conclurai en disant qu'il y a bien des dispositions de ce projet de loi que nous devrons examiner en comité. Il ne faut pas oublier que, pour l'instant, il s'agit d'un document inutile à cause de la chute des prix mondiaux et de certaines politiques du gouvernement conservateur relativement à l'exploitation des gisements sous-marins. Je pense qu'Hibernia a quand même de l'avenir. Il faut faire en sorte d'apporter toutes les améliorations possibles à l'étape du comité. Il faudra tenir des audiences dans la région atlantique afin de pouvoir bénéficier de la sagesse des gens de là-bas. Il faudra examiner certaines questions que j'ai soulevées en ce qui concerne la sécurité, les fonds de développement, l'embauche de travailleurs locaux, la canadianisation et aussi le rôle de Petro-Canada. Il faudra examiner la question des relations fédérales-provinciales, les liens entre ce projet de loi et la Constitution, puisqu'à toutes fins pratiques, il accorde à une province le droit de propriété sur des fonds sous-marins. Ce sont des tâches très importantes qui attendent le comité.

Enfin, nous devons faire preuve de franchise à l'égard des Terre-Neuviens et des Canadiens en général. On en a tellement parlé, c'est comme une sorte de rêve. Parlant d'Hibernia, le ministre de la Justice a dit: «On ne reconnaîtra plus Terre-Neuve d'ici 15 ans.» C'était peut-être exagéré. Il faut faire preuve de franchise.

Je veux terminer en citant les paroles de William Marshall, le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, qui a signé l'Accord atlantique au milieu des bouteilles de champagne et autres choses agréables, dans un hôtel de Saint-Jean. Il a dit ceci: «Le

dédain . . . » c'est-à-dire Trudeau, « . . . a été remplacé par les étreintes . . . », c'est-à-dire, l'actuel premier ministre, je suppose. «Les étreintes ont remplacé le dédain», monsieur le Président, nous verrons bien.

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Devant les propos tenus par les deux députés qui ont pris la parole avant moi, monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de reprendre à mon compte l'exclamation «Oh, hommes de peu de foi!» qu'a utilisée un grand homme il y a bien longtemps en s'adressant à ses disciples. Je tiens à dire que jamais je n'ai été témoin à la Chambre d'une attitude aussi confuse et négative que celle dont ils ont fait preuve aujourd'hui. Ils devraient sauter de joie. Ils devraient se réjouir à ce point de ce que ce projet de loi va signifier pour Terre-Neuve. Si je dispose encore de quelques instants à la fin de l'exposé que j'ai préparé, je répondrai volontiers à certains de leurs arguments.

J'éprouve beaucoup de plaisir aujourd'hui à traiter du projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, vraisemblablement l'un des projets de loi les plus importants jamais présentés à la Chambre. Ce projet de loi doit permettre à Terre-Neuve et au Labrador de devenir, après trente-sept longues et souvent frustrantes années, un membre à part entière de la Confédération. Le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador et le premier ministre du Canada (M. Mulroney) ont tous les deux déclaré que ce projet de loi allait changer le cours de l'histoire des provinces de l'Atlantique, et je les crois.

Grâce à cet Accord, pierre angulaire de ce projet de loi, nous avons fait un pas de géant dans les relations fédérales-provinciales. En très peu de temps, nous avons réalisé ce que le précédent gouvernement n'avait pas su réaliser lui-même en dépit des très nombreuses années pendant lesquelles il a exercé le pouvoir. Au cours de ces sombres années, le précédent gouvernement s'était acquis une sinistre réputation au chapitre des négociations avec les provinces. Alors qu'il prêchait la bonne parole de la conciliation, il favorisait la politique de la polarisation. S'il n'est jamais parvenu à s'entendre avec Terre-Neuve et le Labrador, c'est qu'il a toujours refusé absolument de céder, serait-ce devant des arguments de simple bon sens.

Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador méritent une part équitable des ressources qui, après tout, gisent au seuil de leur porte. Notre gouvernement leur a accordé des conditions tout à fait équitables. L'Accord atlantique démontre qu'un projet de loi adopté par la Chambre peut être à la fois fort et souple et qu'il peut servir à la fois les intérêts nationaux et les aspirations régionales.

La démarche qui a précédé la signature de l'Accord atlantique, voire cette signature elle-même, démontrent parfaitement que le gouvernement est résolu à promouvoir l'unité et la réconciliation nationales. Voici qu'un ministre fédéral de l'Énergie, citoyen de la province la plus occidentale du Canada, rencontrait sur un pied d'égalité un ministre provincial, citoyen de la province la plus orientale du Canada. J'étais content d'entendre le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) signaler qu'il est de Vancouver. C'est la seule chose qu'il a dite qui m'ait plu vraiment; en effet, c'est la ministre de l'Énergie, qui est elle-même de la Colombie-Britannique, qui a signé l'Accord atlantique.

Les deux ministres ont reconnu que les Canadiens passaient avant tout. Ni l'un ni l'autre n'a imposé ses conditions; ni l'un ni l'autre n'a affiché une attitude dominatrice; ni l'un ni l'autre n'a laissé entendre qu'un gouvernement était plus important que l'autre. Les deux parties désiraient un accord bien pensé, raisonnable et durable. Mais avant tout, ils voulaient un accord mutuellement juste qui servirait les intérêts de tous les Canadiens. Les représentants des deux paliers de gouvernement ont obtenu l'accord souhaité et nous, citoyens de tout le pays, nous en trouvons plus riches. En vertu de cet accord, le gouvernement du Labrador et le gouvernement du Canada administreront conjointement les ressources extracôtières de Terre-Neuve. Pour cela, ces négociations feront époque.

• (1240)

Nous avons pris des dispositions en vue d'une gestion conjointe mais nous encouragerons également le secteur privé à prendre l'initiative dans tous les aspects du développement extracôtier. Je ne suis pas surpris de la satisfaction du secteur privé parce que sous le précédent gouvernement, il était devenu l'un des partenaires délaissés de la mise en valeur des ressources. L'époque de la négligence et de l'exclusion du secteur privé est bien terminée au Canada. L'entreprise privée s'associe très étroitement à l'économie du pays. Elle a construit le pays, elle continue de participer à sa croissance et nous souhaitons voir l'entreprise privée aux premières lignes du développement d'Hibernia.

L'Accord atlantique et le projet de loi comportent de nombreux aspects des plus intéressants. Je me limiterai à quelques-uns. Les revenus gouvernementaux tirés de l'exploration et ultérieurement, de l'exploitation des ressources au large de Terre-Neuve seront partagés comme si ces ressources se trouvaient sur la terre ferme. Si le gouvernement de Terre-Neuve n'a pu en arriver à un accord avec l'ancien gouvernement fédéral, c'est parce que celui-ci refusait de reconnaître ce principe. Au cours de la prochaine décennie, des milliards de dollars seront consacrés aux immenses ressources de Terre-Neuve et du Labrador qui accéderont enfin aux avantages économiques et sociaux attendus depuis si longtemps. Parallèlement, le pays dans son ensemble profitera d'une sécurité énergétique accrue et de la prospérité économique. De nouveaux emplois seront créés, surtout à Terre-Neuve qui a été si durement éprouvée par le chômage chronique et l'absence de possibilités d'emplois.

L'industrie pétrolière aura droit à la justice, ce qui faisait si évidemment défaut dans le désastreux Programme énergétique national qui a duré cinq ans. Des instruments de gestion permanents garantiront que les deux paliers de gouvernement sont reconnus comme égaux dans la gestion courante des ressources extracôtières de Terre-Neuve. L'accord permettra d'accroître la sécurité dans les activités extracôtières et d'assurer une protection rigoureuse de l'environnement et de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador.

Le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique incorpore le projet de loi fédérale sur les hydrocarbures qui a été présenté à la Chambre le 20 décembre 1985. Ce dernier vise à remplacer la Loi de 1982 sur le pétrole et le gaz du Canada et à modifier la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Le projet de loi fédérale sur les

hydrocarbures fournit le cadre législatif pour l'Accord atlantique. Le projet de loi se retrouve d'ailleurs pour l'essentiel dans ce projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique.

La Loi fédérale sur les hydrocarbures établit un régime simplifié de concurrence pour les droits d'exploration, fondé sur le principe que les droits vont aux plus offrants. Cela assure un traitement équitable des sociétés faisant une offre pour obtenir des droits d'exploration. Les tenants du Programme énergétique national ne peuvent probablement pas comprendre pourquoi nous insistons pour accorder un traitement équitable au secteur privé. Leur politique avait après tout été élaborée et mise au point à Ottawa sous un régime à tendance centralisatrice.

La Loi fédérale sur les hydrocarbures exige un taux minimum de participation canadienne de 50 p. 100 dans les projets de production sur les terres domaniales. Toutefois, contrairement à la politique du régime précédent, nous n'allons pas confisquer la propriété ni intervenir sournoisement pour nous emparer rétroactivement de revenus. Nous inviterons le secteur privé à assurer ce taux minimum de participation canadienne de 50 p. 100.

La Loi fédérale sur les hydrocarbures est équitable pour les gouvernements provinciaux et territoriaux, elle tient compte des marchés et elle est sensible aux sociétés privées actives dans les régions neuves où les risques sont élevés.

Le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique garantira la décentralisation du pouvoir de réglementation grâce à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures qui gérera et administrera l'activité pétrolière et la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz au large des côtes de Terre-Neuve. Sept personnes feront partie de cet office: six membres seront nommés conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, et le président sera nommé lui aussi conjointement par les deux gouvernements. C'est une autre manifestation d'une attitude conciliante. Nous avons déjà doté tous les postes de l'office et nous avons commencé à nommer le personnel de soutien. C'est encore un autre exemple de ce qu'on peut réaliser grâce à la coopération, au respect mutuel et à la compréhension entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Il importe de signaler que la gestion commune des ressources extracôtières de Terre-Neuve suppose que l'office soit indépendant. Il disposera de pouvoirs exceptionnels, si cela est nécessaire et il lui incombera de faire appliquer de bonnes pratiques d'exploitation des gisements de pétrole, d'accorder des permis de production et de recouvrer les redevances.

Le projet de loi concernant la mise en oeuvre de l'Accord atlantique permet au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador d'établir et de recouvrer des redevances, des recettes générales tirées des ressources et des impôts dans les zones extracôtières qui peuvent être de ressort provincial. La province de Terre-Neuve et du Labrador recevra le produit de ces redevances, des impôts provinciaux sur le revenu des sociétés, des taxes de vente, du montant des loyers et des honoraires, ainsi que toutes autres formes de recettes et d'impôts provinciaux qui peuvent être prévus.

Le projet de loi prévoit le nouveau fonds de développement extracôtier Canada-Terre-Neuve, disposant de 300 millions de dollars, dont 75 p. 100 proviennent du fédéral et 25 p. 100 de la province. Le gouvernement précédent, quant à lui, a signé un accord avec la Nouvelle-Écosse pour un montant de 225 millions de dollars. Cette province doit rembourser cette somme à un moment où elle peut difficilement le faire. J'ose espérer, compte tenu du bon sens dont a fait preuve le gouvernement de Terre-Neuve en attendant qu'on lui fasse une offre acceptable, que la Nouvelle-Écosse pourra conclure un accord avec le gouvernement actuel. Je suis sûr que nous prendrons en considération le fait que la Nouvelle-Écosse n'est pas en mesure de rembourser ces 225 millions de dollars.

M. Tobin: Vous convenez que le premier ministre a fait une mauvaise opération en Nouvelle-Écosse.

M. Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Non, je conviens que le gouvernement libéral a imposé un mauvais marché à la province parce qu'elle n'avait pas le choix. Il a essayé d'obliger le gouvernement de Terre-neuve à signer le même accord que la Nouvelle-Écosse a dû accepter à cause de sa situation économique. Nous sommes pauvres à Terre-Neuve depuis si longtemps, comme vous le savez bien, que nous ne voulons accepter que ce qu'il y a de mieux. C'est ce que nous avons obtenu, monsieur le Président, avec cet accord.

Des voix: Bravo!

M. Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Quand le projet Hibernia entrera en production, il aura coûté environ 4.2 milliards de dollars. Il aura créé quelque 14,500 années-personnes d'emploi direct au Canada.

Nous reconnaisssons que les faibles cours pétroliers ont rendu les projets coûteux incertains. Toutefois, comme la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) l'a dit, nous ne devons pas nous laisser tromper par les fléchissements temporaires des cours pétroliers mondiaux. Quand les approvisionnements seront épuisés, les prix recommenceront à monter. Le Canada sera-t-il prêt? Aurons-nous poursuivi la mise en valeur de projets comme celui d'Hibernia pour ne pas nous retrouver les impuissantes victimes des manipulations des prix et de l'offre comme dans les années 70? Je suis convaincu que nous serons prêts. J'ai confiance qu'Hibernia sera un jour l'une des principales sources d'approvisionnement en pétrole et un important stimulant économique pour Terre-Neuve et le reste du Canada, comme élément de la politique économique nationale du gouvernement. Cette politique économique donne des résultats. Nous avons créé 630,000 nouveaux emplois depuis septembre 1984. A Terre-Neuve et au Labrador, des milliers de personnes ont trouvé du travail au cours de cette période. Le total des investissements à Terre-Neuve et au Labrador en 1985 a été de 2.2 milliards de dollars. Les mises en chantier augmentent et l'inflation ralentit.

• (1250)

L'intérêt que suscitent les parcelles de la zone extracôtière en font l'objet d'une vive concurrence. Un député qui est intervenu avant moi dans le débat a dit qu'il ne se faisait pas beaucoup de prospection à Terre-Neuve. Je tiens à vous assurer, monsieur le Président, que les effets de l'Accord atlantique se font déjà sentir à Terre-neuve. Je veux parler des résultats de la demande de projets faite en décembre 1985. Des droits d'exploration ont été accordés pour trois zones des Grands Bancs. Nous nous rendons tous compte que les entreprises qui exploitent de tels gisements peuvent planifier longtemps

d'avance. C'est pour cela que le secteur privé est davantage comptable de ses décisions financières à ses actionnaires que le gouvernement ne l'est à ses électeurs. Nous ne pouvons pas toujours planifier pour plus d'un an à cause du budget. J'ai l'impression que l'industrie prévoyait une baisse des prix pétroliers et que c'est peut-être pour cela qu'elle n'a pas cherché à obtenir plus de subventions de prospection. Elle le fera sans doute plus tard. L'industrie veut réaliser des bénéfices quand elle investit, sinon, elle risquerait moins en achetant des obligations d'épargne du Canada. Si l'Opposition veut bien patienter pendant que l'économie remonte la pente, je suis certain qu'elle constera que ces entreprises tiennent à reprendre leurs activités d'exploration.

Le total des offres pour ces zones était de 4.75 millions de dollars. Cela montre que l'industrie a confiance dans les possibilités des gisements sous-marins de Terre-Neuve et le régime de gestion conjointe que nous avons mis sur pied. Cinq entreprises ont présenté une offre avec succès.

L'Accord atlantique montre aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador que nous tenons sérieusement à rétablir la collaboration et la confiance dans les rapports fédéraux-provinciaux. C'est aussi un signal pour le reste du pays. Cela montre que nous tenons à rebâtir l'économie et à faire du Canada le meilleur pays où l'on peut vivre, travailler et investir.

Il y a 21 mois, les Canadiens nous ont donné le mandat d'apporter des changements fondamentaux dans le pays. Le projet de loi d'application de l'Accord atlantique est un élément important de notre stratégie. Si les députés de l'Opposition se préoccupent vraiment des habitants de la région de l'Atlantique, ils feront en sorte que cette mesure soit adoptée rapidement au lieu d'être négatifs et de critiquer tous ses bons points. Nous pourrons ensuite nous atteler à la tâche que nous avons déjà entreprise.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser à mon collègue. Tout d'abord, je dirais que j'ai beaucoup d'admiration pour l'enthousiasme et l'énergie dont fait preuve le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson) à propos du travail du premier ministre (M. Mulroney) et de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), responsables de l'Accord atlantique. Toutefois, pour être brutalement franc avec lui, je serais stupéfait si je pensais que le député croit tout ce qu'il vient de nous dire au sujet des conséquences de l'Accord atlantique.

Je voudrais lui rafraîchir la mémoire, car je suis persuadé que tout le monde se rappelle parfaitement la position de Terre-Neuve sur le pétrole trouvé au large. Le premier ministre de la province avait fait la couverture du magazine *Maclean's*. On avait même été jusqu'à le qualifier de «mauvais garçon de la confédération». Sous le précédent gouvernement il avait toujours prétendu que les droits de Terre-Neuve sur les ressources marines devaient être reconnus intégralement. Deuxièmement, il voulait que les droits de Terre-Neuve à la propriété de ces ressources soient inscrits dans la Constitution. Troisièmement, il voulait que Terre-Neuve conserve la totalité des recettes. Quatrièmement, le gouvernement de Terre-Neuve aurait un contrôle total et absolu, ainsi que le dernier mot sur la rapidité de la mise en valeur des ressources. Enfin, cinquièmement, nous aurions la garantie que le brut d'Hibernia serait utilisé dans la pétrochimie à Terre-Neuve même. Voilà les conditions que la province avançait dans ses négociations avec le précédent gouvernement. Tout le monde sait qu'elle n'a pas conclu d'accord avec ce gouvernement.

Voyons ce qu'elle a obtenu avec l'Accord atlantique. Le droit à la propriété? Est-il reconnu? Oui, il est reconnu. L'Accord atlantique dit que le gouvernement canadien est le propriétaire des ressources. Par conséquent, la première des demandes n'a pas été accordée. Le premier ministre de Terre-Neuve a-t-il obtenu la totalité des recettes? Non. Même maintenant, nous ne savons pas comment vont être partagées les recettes de l'exploitation en mer. C'est en suspens. Nous savons que l'IRP, dont nous pensions que nous allions obtenir 50 p. 100, a disparu. Avons-nous obtenu une garantie au sujet du rythme de mise en valeur? D'après l'article 35 de cette loi, c'est le ministre fédéral qui a le dernier mot quand il s'agit de décider tous les cinq ans si oui ou non la sécurité d'approvisionnement a été réalisée. Donc ce n'est pas nous qui décidons du rythme de la mise en valeur.

M. McDermid: Oui, c'est vous.

M. Tobin: Est-ce que le gouvernement de Terre-Neuve a une garantie quant au brut à utiliser à Terre-Neuve pour l'industrie pétrochimique?

Des voix: Oui.

M. Tobin: A part l'engagement pris envers Hibernia, auquel le président du conseil de Petro-Canada dit qu'il ne peut pas renoncer, on nous affirme que la capacité de raffinage existante de l'Est du Canada doit être couverte avant que ne puissent être pris en compte les besoins des installations pétrochimiques nouvelles de Terre-Neuve. Voilà brièvement résumée la réalité plutôt que les élans de fantaisie que nous retrouvons dans le projet de loi C-94.

Dans un acticle consacré à l'Accord atlantique qui s'intitulait «Le Défi du Pétrole», M. Doug House, professeur à l'Université Mémorial et actuellement président de la Commission royale d'enquête sur le chômage et l'emploi à Terre-Neuve, fait voir plusieurs autres lacunes de l'Accord atlantique, en plus de celles que j'ai indiquées.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais il ne reste qu'une minute à courir avant 13 heures.

M. Tobin: Je vais poser la question brièvement. En dix secondes ou moins.

M. McDermid: Donnez-lui le temps de répondre.

M. Tobin: Si les députés voulaient se tenir tranquilles, je poserais la question. M. House signale qu'il n'y a pas de dispositions adéquates pour les industries de transformation en aval. Il signale qu'il n'y a pas de participation une fois les accords mis en place par les gouvernements. L'article 40 de l'Accord supprime la part de l'État. Il signale que l'engagement des sociétés de faire de la recherche et du développement est extrêmement faible. Je parle du monsieur qui préside une commission royale d'enquête au nom du gouvernement. Le député est-il d'accord ou non avec le synopsis de l'échec et de la faiblesse de l'Accord atlantique?

M. Johnson: Monsieur le Président, je constate qu'il ne me reste qu'une minute pour répondre. Je tiens à dire que trois parties de la critique des députés de l'Opposition sont de la

Article 21 du Règlement

pure foutaise; voilà ma réponse. Toutes leurs questions sont ridicules. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE BILINGUISME

LA DÉCISION DE RENDRE LA VILLE DE KAPUSKASING OFFICIELLEMENT BILINGUE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais dire aujourd'hui que je suis fier de la ville de Kapuskasing dans la circonscription de Cochrane—Supérieur, dans le nord de l'Ontario. Je suis fier parce que le conseil local a pris la décision de rendre la ville officiellement bilingue. La décision a été acceptée par le conseil par un vote de quatre contre deux. J'aimerais exprimer mon appréciation au conseil de Kapuskasing ainsi qu'à tous les citoyens qui ont appuyé cette décision. La décision d'être bilingue est en accord avec l'esprit du Canada et notre nouvelle Constitution.

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN DE THUNDER BAY—LA DEMANDE DE RÉDUCTION DE SALAIRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les exploitants de silos à grain à Thunder Bay profitent de négociations collectives pour formuler des exigences qui menacent le mouvement des céréales par la voie maritime du Saint-Laurent. Les syndiqués du chapitre 650 du FCCFA ont reçu leur dernière augmentation de salaire en février 1984 et attendent un nouveau contrat depuis janvier 1985. Les manutentionnaires de grain ont travaillé patiemment pendant que leurs dirigeants négociaient un nouveau contrat. Ils savent que les producteurs de céréales traversent une période difficile comme c'est le cas d'ailleurs du commerce international des céréales.

Non contentes de n'offrir aucune augmentation de salaires, les sociétés viennent maintenant de demander une baisse de 20 p. 100 du salaire des manutentionnaires. Elles prétendent que le salaire de ces travailleurs devrait être réduit d'autant que le paiement initial que les agriculteurs recevront pour la récolte de l'an prochain. Les subventions que les Européens et les Américains paient à leurs agriculteurs menacent de ruiner le commerce des céréales canadiennes.

Les sociétés céréalières ne pourraient mieux célébrer la Semaine nationale des transports qu'en renonçant à cette aberrante demande de réductions de salaires et en assurant les travailleurs de Thunder Bay, les agriculteurs des Prairies et tous les Canadiens que les céréales continueront de descendre la voie maritime.

* * *

LE TERRORISME

ON EXHORTE LE GOUVERNEMENT À DÉPORTER LES FANATIQUES QUI COMMETTENT DES ACTES DE VIOLENCE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, étant donné le nouvel acte de violence commis par des fanatiques religieux, j'exhorte le gouvernement canadien à adopter une politique selon laquelle tout non-Canadien reconnu coupable de violence fondée sur des motifs politiques ou religieux serait immédiatement déporté dans son pays d'origine. Les Canadiens n'ont que faire des luttes politiques ou religieuses qu'on exporte au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TERRORISME

LA TENTATIVE D'ASSASSINER UN MINISTRE DU PENDJAB EN VISITE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, hier, sur un tronçon d'autoroute désert, en Colombie-Britannique, un ministre du Pendjab a été victime d'une embuscade et de coups de feu. Cet homme n'était pas en mission politique ou diplomatique au Canada; il venait simplement assister au mariage d'un membre de sa famille.

Un acte de terrorisme aussi bête n'aurait jamais dû se produire en sol canadien. Nous ne pouvons permettre que se poursuivent ici des luttes qui font rage à l'étranger. Nous accueillons chez nous des gens de tous les pays en quête de paix, de liberté et de démocratie. Or, les auteurs de pareils actes de terrorisme bafouent ces principes même.

La petite faction de fanatiques concernés ne cause que soucis et embarras à la majorité des néo-Canadiens. Le gouvernement du Canada doit intervenir rapidement afin de condamner cette violence terroriste. Il faut que les extrémistes apprennent que leurs actes n'ont aucune résonnance politique pour nous et ne sont que l'expression d'une violence insensée.

Aucun motif politique ou religieux ne saurait justifier, à mes yeux, l'acte de terrorisme purement absurde qui a eu lieu hier en Colombie-Britannique.

* * *

LES RÉFUGIÉS

ON CRITIQUE LE PROJET DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, la Conférence permanente des associations canadiennes soucieuses du sort des réfugiés a vivement condamné le gouvernement pour son projet de détermination du statut de réfugié. La conférence, représentant plus d'une centaine d'organisations, a adopté la résolution suivante:

... que l'on censure le gouvernement pour n'avoir pas respecté les principes fondamentaux recommandés à l'unanimité par des organismes non gouvernementaux un peu partout au Canada ... et pour n'avoir pas observé la règle du droit comme l'exige la Charte des droits et des libertés.

Comme nous l'avons déjà affirmé de ce côté-ci de la Chambre, le plan du gouvernement néglige de tenir compte de trois grandes questions: le principe d'accès universel, le droit d'interjeter appel en fonction du bien-fondé de sa cause et non pour des questions de légalité, et le droit à un avocat.

Au lieu d'imposer une mesure truffée de lacunes, le gouvernement devrait tâcher de répondre aux graves préocupations qui ont apparu si rapidement après l'annonce de la semaine dernière. Notre réputation internationale en tant que nation humanitaire est en jeu. Le Canada doit éviter de donner l'impression qu'il ferme ses portes au nez de ceux qui revendiquent légitimement et sincèrement le statut de réfugié.

* * *

[*Français*]

LA COUPE STANLEY

LE SUCCÈS REMPORTÉ PAR LES CANADIENS DE MONTRÉAL

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, après sept ans d'absence, la coupe Stanley est de retour dans la belle province de Québec. Il me fait extrêmement plaisir de souligner en cette Chambre un exploit sportif des plus remarquable. Le 24 mai dernier, le club de Hockey, Les Canadiens de Montréal, faisait la conquête d'une 23e coupe Stanley, se hissant ainsi au rang de la plus grande dynastie du sport professionnel, éclipsant les 22 victoires en séries mondiales des Yankees de New York.

Je puis vous assurer, monsieur le Président, que les gens de l'Abitibi-Témiscamingue, qui ont toujours été de fidèles partisans de cette équipe, sont particulièrement fiers de cette brillante victoire et y ont largement contribué. En effet, je dois adresser mes plus sincères félicitations à des hommes tels que Serge Savard, Jacques Laperrière et, bien sûr, le jeune Gaston Gingras ...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU FUEL DOMESTIQUE ET DU CARBURANT D'AVION

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, d'après ce qu'on dit à la Chambre des communes au début d'avril, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) espérait que les économies réalisées dans la production de fuel domestique et de carburant diesel grâce à la baisse du prix mondial du pétrole seraient transmises par les sociétés pétrolières aux consommateurs canadiens. Ces derniers veulent savoir pourquoi le prix du fuel-oil domestique n'a pas baissé. Le prix du carburant d'avion pose un autre problème. Pourquoi ce prix n'a-t-il pas suivi la baisse? J'ai été informé par des pourvoyeurs pour touristes que le carburant d'avion avait en fait augmenté depuis l'automne dernier.

Les Canadiens se demandent quand la ministre va obliger les sociétés pétrolières à réduire les prix. Plusieurs mois se sont passés depuis la baisse des prix et le gouvernement ne peut plus invoquer comme excuse pour son inaction, une accumulation de produits à l'ancien prix. Je commence à comprendre, je pense, pourquoi la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été appelée «l'homme de l'année», dans le secteur pétrolier, lorsque je vois que les prix de détail restent les mêmes ou augmentent légèrement au moment où le prix du pétrole baisse.

* * *

LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX

LA RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE DES TRAINS DANS LA RÉGION DE TORONTO

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis ravi de voir avec quelle célérité le ministre des Transports (M. Mazankowski) a donné suite aux recommandations du groupe de travail sur le transport ferroviaire des produits dangereux dans la région de Toronto. Les trains spécialement affrétés pour le transport de produits dangereux dans des coins densément peuplés de York-Nord, y compris ma circonscription de Don Valley-Est, verront leur vitesse immédiatement ramenée de 35 à 25 milles à l'heure.

L'été dernier, j'ai voyagé sur la ligne principale du CP avec des cadres supérieurs de cette société pour pouvoir me faire une idée de l'ampleur des problèmes. La société CP Rail mérite d'être félicitée pour avoir amélioré la voie afin d'en accroître la sécurité, et il faut féliciter aussi d'autres groupes comme M-Trac pour l'intérêt qu'ils ont manifesté et les recommandations constructives qu'ils ont présentées. Nous sommes impatients de lire le rapport définitif que le groupe de travail va présenter d'ici deux ans. Ce rapport va notamment traiter de la possibilité que les convois de produits dangereux contournent le Grand Toronto.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, j'aime bien comparer nos performances. Nous avons créé en moyenne 33,000 emplois par mois au pays comparativement à 7,000 sous les libéraux et nous en avons créé 630,000 en 19 mois, dont 75 p. 100 a temps complet, comparativement à 404,000 en 55 mois pour les libéraux, dont 82 p. 100 à temps partiel.

Article 21 du Règlement

Durant les quatre dernières années et demie de pouvoir des libéraux, le chômage total a enregistré une hausse de 581,000 personnes et, depuis septembre 1984, le chômage total a diminué de 229,000.

Monsieur le Président, cela c'est de la performance, cela c'est le résultat de nos politiques judicieuses.

* * *

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRINCIPE DU MÉRITE DANS L'EMBAUCHE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, lors du dépôt de son rapport annuel, la présidente de la Commission de la Fonction publique a dit que le gouvernement déposerait d'ici la fin de l'année des modifications à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Le mandat de la Commission, on le sait, est d'abord et avant tout l'application du principe du mérite dans l'embauche de fonctionnaires. Or, 55 p. 100 du travail effectué par la Commission présentement n'a rien à voir avec son mandat, mais lui est délégué par le gouvernement. Le gouvernement conservateur devrait nous dire s'il a l'intention de soulager la Commission et à quels changements nous pouvons nous attendre.

Actuellement, il y a des activités qui ne relèvent pas du tout de la compétence de la Commission et qui sont faites par elle. Je parle du perfectionnement et du développement, de la formation linguistique, du Programme d'échanges Canada, des programmes d'emplois axés sur la carrière et de plusieurs autres tâches administratives. Certains préconisent qu'il y a non seulement apparence, mais bien conflit quand un agent du Parlement, un agent de notre Parlement, reçoit des ordres du gouvernement. Il faut donc purifier la Commission de la Fonction publique afin que la Commission puisse jouer son rôle majeur, soit le maintien du système du mérite dans l'embauche.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN TARIF SUR LE BARDEAU DE CÈDRE CANADIEN

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, le président Ronald Reagan a commis un grave erreur de jugement en prenant des mesures préjudiciables à notre industrie du bardeau de cèdre. Cette industrie canadienne n'a reçu aucune subvention gouvernementale, elle ne pratique pas le dumping et on ne saurait l'accuser de livrer une concurrence déloyale à sa contrepartie américaine qui ne dispose d'aucune matière première pour assurer son expansion. De telles mesures ne peuvent qu'avilir l'esprit des négociations sur le libre-échange. Les Américains devraient donc revenir sur leur décision pour démontrer leur bonne foi.

La réaction vigoureuse du premier ministre (M. Mulroney) démontre amplement que le gouvernement du Canada n'hésite pas à agir contre toute mesure qui pourrait nous être préjudiciable.

• (1410)

Mais il s'agit d'une affaire très délicate et le sang-froid est de rigueur en l'occurrence. Il faut absolument éviter des représailles qui pourraient dégénérer en une guerre commerciale. Les mesures prises ne doivent donc pas reléguer l'essentiel au second plan: le sort des travailleurs de l'industrie du bardeau de cèdre en Colombie-Britannique. Leur emploi, leur famille et leur avenir sont ce qui importe vraiment.

* * *

LES CATASTROPHES

LES INCENDIES DE FORÊT AU NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE D'INDEMNISER LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, dernièrement, de gigantesques incendies de forêt ont dévasté les réserves forestières du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, une bonne partie des terres boisées sont ravagées, plus de 120,000 acres ayant été détruites. S'il est vrai que la majorité des boisés dévastés sont des terres publiques, de 300 à 400 particuliers, propriétaires de boisés, ont perdu leur principale source de revenu. Dans l'ensemble, de 10,000 à 12,000 acres de forêt privée ont été ravagées et le resteront pendant des années.

S'il est vrai que le gouvernement fédéral s'est montré sympathique au sort des propriétaires de boisés, il n'est pas allé jusqu'à leur offrir une aide quelconque. Je demande au gouvernement de faire mieux que d'offrir sa sympathie, en proposant immédiatement une indemnité à ceux qui ont été éprouvés et qui ont perdu leur gagne-pain à cause de circonstances indépendantes de leur volonté.

* * *

LES DÉPUTÉS

LES ACTIVITÉS DU DÉPUTÉ DE WINNIPEG—FORT GARRY

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, tous les Canadiens devraient s'inquiéter des activités d'un membre de la Chambre des communes, le député libéral de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Ce député, bien connu pour se lancer fréquemment dans des attaques acerbes contre la politique des États-Unis, vient maintenant de s'adresser à un comité du Congrès américain pour obtenir des renseignements sur le rôle du Canada dans l'affaire du lobbyiste Michael Deaver.

Mais ce faisant, le député de Winnipeg—Fort Garry se trouve à collaborer avec ces mêmes membres du Congrès qui tâchent de faire obstruction à des mesures plus rigoureuses de lutte contre les pluies acides. Il semblerait que nous ayons un politicien canadien en . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Les députés le savent, la présidence se trouve dans l'embarras quand les propos d'un député frisent la critique à l'égard d'un collègue, bien que je puisse permettre la critique sur les questions de politique. Le député voudra peut-être vérifier les précédents, et je lui accorderai demain la parole.

* * *

LES NATIONS UNIES

LA CONFÉRENCE SPÉCIALE SUR L'AFRIQUE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je suis convaincu que tous les Canadiens se réjouissent avec moi de la tenue d'une conférence spéciale des Nations Unies sur l'Afrique. Ce sera la première fois que les Nations Unies porteront leur attention sur les besoins d'un continent. J'espère que la conférence ne portera pas uniquement sur les préoccupations environnementales bien légitimes mais également sur des préoccupations justifiables face au militarisme de nombreux gouvernements africains. Ces gouvernements dépensent en effet 11 milliards de dollars chaque année en matériel militaire quand les populations qu'ils administrent n'ont pas assez à manger.

Les effectifs des forces armées des pays africains totalisent 1,800,000 hommes. Si une fraction seulement des budgets militaires était consacrée à la production alimentaire, la conférence spéciale qui aura lieu bientôt ne serait pas nécessaire.

J'espère que notre gouvernement et nos représentants auprès des Nations Unies s'assureront que ce point figure à l'ordre du jour de la conférence.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ANNULATION DE L'ORDRE DE DÉPORTER UNE FEMME BATTUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a eu une semaine vendredi, j'informais la Chambre que Emploi et Immigration Canada avait écrit à M^me^ Helga Muselmann, de Hawkesbury, pour lui dire qu'elle et ses enfants devaient quitter le Canada parce que son mari était en violation du permis ministériel en vertu duquel ils étaient entrés au Canada. Le crime en question était que le mari a battu sa femme. Parce qu'elle avait signalé la conduite de son mari, avec raison, la famille était chassée.

Je signale avec plaisir que le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. McLean) est revenu depuis sur sa décision. Je tiens à le remercier, lui et son adjointe, M^me^ Kay Stanley, de s'être rendu compte que cette situation était absolument intolérable. Je suis heureux qu'ils aient eu le bon sens de changer d'idée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN DROIT SUR L'IMPORTATION DE BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS—LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne la décision du président Reagan d'imposer un droit d'importation de 35 p. 100 sur le bardeau de Colombie-Britannique, menaçant ainsi directement et indirectement au moins 10,000 emplois dans cette province. Dans une entrevue accordée à CTV hier, le secrétaire d'État a déclaré avoir dit à M. Shultz que cette décision nous avait choqués et qu'elle nous avait pris par surprise ainsi que notre ambassade. Comment cela se peut-il, alors qu'il y a au moins deux semaines, d'après mes informations, le premier ministre de Colombie-Britannique a écrit officiellement au premier ministre pour l'avertir de l'imminence de cette décision et lui demander d'intervenir auprès du président des États-Unis pour la faire bloquer? Comme se fait-il que l'on n'ait pas tenu compte de cette information et que cette nouvelle nous prenne par surprise?

• (1415)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre de Colombie-Britannique, comme c'est son devoir, et il s'en acquitte avec un maximum d'énergie, s'est inquiété de toute une gamme de menaces brandies au Congrès américain contre l'industrie du bois de la Colombie-Britannique et du Canada. Nous sommes intervenus pour essayer d'atténuer ou d'empêcher la mise à exécution de ces menaces. Ma remarque d'hier concernait une initiative bien particulière annoncée sans que le gouvernement du Canada en ait été précisément averti.

M. Broadbent: Précisément averti?

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE TENTER D'OBTENIR UNE SUSPENSION DE L'IMPOSITION DU DROIT DE DOUANE AMÉRICAIN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après mes informations, le texte de la communication du premier ministre Bennett mentionne précisément la menace d'imposition d'un droit de douane de 35 p. 100 sur les bardeaux de Colombie-Britannique. Le secrétaire d'État va-t-il demander au premier ministre d'appeler immédiatement le président Reagan pour lui demander de suspendre cette décision d'imposer un droit d'importation de 35 p. 100 et toutes les autres mesures qui sont sur le point d'être prises ou envisagées contre le Canada, y compris le bois d'oeuvre du Canada, moyennant quoi seulement les entretiens sur le libre-échange avec le Canada pourront se poursuivre? Le premier ministre fera-t-il cette démarche pour protéger les intérêts du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une chose est en tout cas parfaitement claire, c'est qu'un grand nombre de Canadiens, et aussi je crois de députés de l'opposition officielle, se rendent

compte maintenant de la virulence de la tendance protectionniste aux États-Unis . . .

M. Broadbent: Nous l'avons toujours su.

M. Clark (Yellowhead): . . . et voient à quel point il est important que nous mettions en place un dispositif plus efficace que le dispositif actuel. C'est pourquoi nous accordons une telle priorité à la recherche, par le biais des négociations avec les États-Unis, d'un système meilleur que le système actuel qui laisse planer une certaine menace sur les producteurs canadiens de bardeaux et d'autres producteurs au Canada.

Le premier ministre a communiqué avec le président, et moi-même avec M. Shultz. Nous étudions actuellement toute une gamme d'autres mesures susceptibles d'être prises par le gouvernement du Canada, notamment une aide aux producteurs de la Colombie-Britannique qui pourraient être touchés.

M. Frith: L'assurance-chômage.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE TÉLÉPHONER AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre a-t-il peur de téléphoner à son prétendu bon ami le président Reagan? Au cas où il ne connaîtrait pas son numéro de téléphone, je peux le lui donner. C'est le 456-1414. Pourquoi ne décroche-t-il pas son téléphone pour l'appeler? Pourquoi le gouvernement reste-t-il les bras ballants face au naufrage de 10,000 emplois en Colombie-Britannique entraîné par la façon lamentable dont il gère nos rapports commerciaux avec les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous pensons que le président Reagan a bien reçu le message du Canada.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN CONSEILLER EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre devrait savoir que les Canadiens se demandent aujourd'hui ce qui est le plus bizarre, ou bien la mesure douanière américaine ou bien la réaction alambiquée et artificielle du gouvernement.

M. Crosbie: Rasseyez-vous.

M. Tobin: Comment le ministre peut-il demander aux Canadiens de croire que les intérêts de la Colombie-Britannique n'ont pas été vendus au comité des finances du Sénat en échange de certaines voix en faveur du libre-échange, puisque ce matin un membre du comité canadien du commerce international chargé de conseiller le ministre du Commerce international, le Pr Alan Rugman de l'Universitée Dalhousie, a dit d'après *The Chronicle-Herald* de Halifax que la décision relative aux bardeaux n'avait rien pour surprendre? Comment un conseiller gouvernemental de Halifax peut-il connaître des choses que le gouvernement d'Ottawa prétend ignorer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je l'ai bien précisé en répondant au leader parlementaire du parti du député, nous savions, bien sûr, que les États-Unis envisageaient de prendre une décision dans ce domaine. Ce qui nous a surpris c'est que la décision ait pris cette forme et que le Canada n'en ait pas été informé.

LA POSITION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce qu'à un moment donné le président des États-Unis ou ses représentants n'ont pas fait savoir au gouvernement du Canada que pour obtenir les voix nécessaires pour renvoyer les entretiens de libre-échange au comité des finances du Sénat, il y aurait un prix à payer? Est-ce qu'on n'a pas fait savoir au gouvernement du Canada que ce prix était les bardeaux de cèdre de la C.-B.? Est-ce que le gouvernement du Canada a protesté énergiquement contre ce genre de position du gouvernement américain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le député écoute ce qui se dit à la Chambre des communes, il sait que ses deux premières questions appellent une réponse négative. Il saurait également que prétendre le contraire, c'est faire grand tort à la vérité.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur le même sujet. Le gouvernement savait que les Américains devaient prendre, le 24 mai au plus tard, une décision à propos des bardeaux. Il y a une quinzaine de jours, le premier ministre a soulevé la question et je suppose que les dirigeants des entreprises de Colombie-Britannique directement visées s'en sont également inquiétés. Étant donné qu'il s'agissait là d'une question très importante pour des milliers de travailleurs de Colombie-Britannique, le ministre a-t-il communiqué avec son homologue avant que la décision ne soit prise? Le premier ministre a-t-il communiqué avec le président? Notre ambassadeur a-t-il fait des instances à cet égard? Qui est allé aux États-Unis défendre les emplois des travailleurs de Colombie-Britannique avant que la décision ne soit prise?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes tous allés là-bas pour défendre les emplois des travailleurs de Colombie-Britannique et d'ailleurs . . .

M. Broadbent: Pour les bardeaux?

M. Clark (Yellowhead): Oui, différents représentants du gouvernement canadien ont fait des instances aux autorités américaines au sujet des bardeaux. Nous étudions actuellement les différentes mesures que le Canada pourrait prendre pour veiller à ce que cette décision déconcertante ne soit pas suivie d'autres gestes du même genre qui risqueraient de compromettre davantage l'entente que le président a conclue au sujet des échanges commerciaux avec le Canada lorsqu'il a signé la déclaration de Québec.

LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CONSTRUCTION—LA DÉCISION IMMINENTE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous espérons, bien sûr, que le gouvernement réussira à convaincre le président des États-Unis de revenir sur cette décision. J'ai toutefois une question à poser au sujet d'une autre décision qui touchera encore plus d'emplois que dans le cas des bardeaux. Je veux parler de celle qui doit être rendue d'ici le 9 juin à propos du bois de construction. La décision d'imposer ou non un droit de douane, qui sera prise au niveau administratif, touchera des milliers d'emplois. Vu les circonstances, le gouvernement canadien a-t-il dit aux Américains qu'ils devaient renoncer à imposer des droits de douane supplémentaires sur le bois de construction canadien s'ils voulaient poursuivre les pourparlers?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons fait des instances très énergiques et très directes au sujet du bois de construction et j'ai moi-même fait valoir notre position. Je tiens toutefois à bien préciser une chose. Les mesures protectionnistes prises par les États-Unis menacent de plus en plus nos emplois. Si nous voulons contrer cette menace, nous devons conclure une nouvelle entente commerciale. Le NPD a l'air de dire qu'il ne faudrait pas protéger les travailleurs canadiens. Je ne suis pas d'accord.

M. Broadbent: Tous les Canadiens, surtout ceux de Colombie-Britannique, trouveront que cette réponse ne veut rien dire.

ON DEMANDE LA SUSPENSION DES POURPARLERS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si le ministre veut protéger ces emplois, s'il veut mettre le président Reagan à l'épreuve pour voir s'il respectera ses engagements à l'égard du libre échange, va-t-il dire aux États-Unis que les pourparlers ne se poursuivront pas tant que les Américains n'auront pas renoncé à imposer des droits compensateurs sur les produits canadiens? Va-t-il surtout leur demander de ne pas prendre, pour le bois de construction, des mesures qui réduiraient des milliers de Canadiens au chômage?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du NPD a simplement reformulé sa question. Il nous demande de dire aux Américains que, s'ils refusent de nous donner satisfaction au sujet du bois de construction, nous allons interrompre des pourparlers dont les résultats serviraient les intérêts du Canada.

M. Deans: Peut-être.

M. Clark (Yellowhead): Peut-être faudrait-il les interrompre. Les voilà qui font volte-face.

M. Deans: Non, je dis que cela servira peut-être les intérêts du Canada.

M. Clark (Yellowhead): Peut-être devrions-nous interrompre les pourparlers. Les néo-démocrates ne savent peut-être pas trop où ils en sont. En ce qui nous concerne, nous savons exactement à quoi nous en tenir. Nous croyons dans l'intérêt du Canada de négocier avec les États-Unis pour mettre en place un meilleur système que celui qui met en danger notre production de bois de construction, de produits de cèdre et autres. Nous estimons à la fois nécessaire et possible d'améliorer les choses. Nous comptons bien essayer.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS DE L'ÉTAT DE L'AUSTRALIE DU SUD

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui de M. John Klunder, président du comité parlementaire des comptes publics de l'État de l'Australie du Sud.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIBRE-ÉCHANGE—LES TARIFS IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais commencer par lui rappeler que, depuis la ballade du *Polar Sea* sur nos eaux territoriales dans l'Arctique, les Américains ont compris que le Canada était vulnérable et qu'on pouvait s'y attaquer impunément.

Je veux demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a été l'un de ceux qui a laissé passer le navire, ce qu'il entend faire. Quel geste veut-il joindre à la parole qu'on a entendue depuis deux ou trois jours pour faire comprendre aux Américains que les négociations sur le libre-échange ne peuvent pas continuer à travers une pluie de tarifs continuellement imposés au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dirai à l'honorable député que, premièrement, nous sommes en train aujourd'hui de considérer certaines mesures disponibles au Canada: les mesures dans le domaine du commerce international, ainsi que les mesures visant à donner de l'aide aux producteurs canadiens affectés par l'acte américain.

Deuxièmement, nous sommes en train de continuer un processus de négociations pour chercher un arrangement avec les États-Unis afin de mieux protéger, dans l'avenir, les Canadiens qui sont menacés aujourd'hui par les forces protectionnistes aux États-Unis.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET D'UNE QUESTION ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES PAR LE DÉPUTÉ DE WINDSOR-OUEST

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Je comprends bien, monsieur le Président, qu'il faut négocier avec les Américains, mais il faut le faire de façon réveillée. Je veux demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: Comment pouvait-il répondre à mon collègue de Windsor-Ouest qui l'interrogeait, le 28 avril, au sujet de la lettre que le Président Reagan avait envoyée au sénateur Packwood et qui menaçait d'imposer des tarifs sur le bois: «Le député cherche simplement à susciter des craintes injustifiées», s'il n'était pas endormi? C'était là votre

position le 28 avril. Vous êtes-vous réveillé depuis ce temps-là? On vous le disait déjà.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La réponse était une réponse à une question précise qui se rapportait à une allégation non justifiée.

• (1425)

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR POUR CONTRER LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré lors de l'émission *Question Period*, sur les ondes du réseau CTV, que les Américains essayaient, la semaine dernière, de nous effrayer, de nous montrer à quel point ils étaient des négociateurs coriaces. Puisque le ministre a chargé durant le week-end ses éminents collaborateurs dans son ministère de trouver les réponses voulues, qu'entend faire maintenant le gouvernement pour contrer les mesures prises contre nous et nos 4,000 producteurs de la Colombie-Britannique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député veut conserver la réputation d'honnêteté qu'il s'est bâtie tout au cours de sa carrière et qui l'a suivi à la Chambre. Il ne voudrait certes pas donner l'impression, en parlant de tentatives américaines pour nous effrayer, que je n'ai pas accepté l'action que sa question concerne. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, à deux reprises, je crois, nous envisageons toute une série de mesures appropriées en l'occurrence. Certaines sont dans le domaine du commerce international et nous en examinons d'autres qui pourraient aider les Canadiens touchés. Le comité des priorités et de la planification du cabinet les étudiera demain matin.

ON DEMANDE LA SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, cette réponse aurait pu suffire vendredi, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous voulons des précisions. Le ministre ne comprend-il pas que la façon la plus efficace et la plus immédiate de contrer cette mesure des plus bizarres comme il l'a dit lui-même, consiste à suspendre les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis jusqu'à ce qu'il ne soit plus question de décisions unilatérales du côté américain? N'est-ce pas là le moyen le plus efficace à l'heure actuelle?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, depuis le début de ce débat, le député a proposé à plusieurs reprises dans cette enceinte qu'on interrompe des négociations qui pourraient profiter au Canada. En l'occurence, un . . .

Une voix: Porte-parole reconnu du NPD.

M. Clark (Yellowhead): . . . un autre représentant du Congrès du travail du Canada affirme maintenant que la position du Nouveau parti démocratique était la bonne. Que ce soit clair, il a été démontré clairement jeudi dernier que le Canada est vulnérable face aux forces protectionnistes qui agissent aux États-Unis. Il faut agir et chercher à mieux protéger les Canadiens contre ce genre de mesures protectionnistes. Il faut tenter de négocier un meilleur accord commercial. Le NPD devrait nous accorder son appui, au lieu simplement de laisser les travailleurs canadiens exposés à ce genre de mesures protectionnistes.

• (1430)

LA LETTRE DU PRÉSIDENT À UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 8 mai, le président Reagan a écrit une lettre au sénateur Robert Packwood dans laquelle il disait notamment ceci:

> . . . je tiens à trouver une solution efficace et rapide aux problèmes du bois résineux canadien . . . Je prendrai toutes les mesures nécessaires que permet la loi des États-Unis pour résoudre le problème.

Le ministre ne reconnaît-il pas que 4,000 familles de la Colombie-Britannique ont payé le prix de la signature du sénateur Packwood sur l'accord accéléré de libre échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur le Président.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le gouvernement a dit vendredi dernier qu'il prendrait vite des mesures de représailles qui seraient annoncées cette semaine. Pourtant, le président du caucus conservateur, le député de Mission—Port Moody, déconseille aujourd'hui au gouvernement d'user de représailles . . .

M. le Président: A l'ordre. C'est un préambule. Seulement une question supplémentaire.

M. Frith: Quelle est la position du gouvernement à cet égard?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour la quatrième fois dans l'espace de 15 minutes depuis le début de la période des questions, la réponse est que le gouvernement du Canada examine diverses mesures possibles, certaines de nature commerciale et d'autres pour aider les Canadiens touchés. Ces mesures seront examinées demain matin par le comité des priorités et de la planification du cabinet. Nous avons l'intention d'agir aussi rapidement qu'il le faut pour que nos mesures soient efficaces.

Cela s'est passé jeudi soir. Le gouvernement du Canada a réagi vendredi matin. Nous sommes en train d'examiner diverses autres mesures possibles. Nous avons l'intention de continuer à défendre et à protéger les intérêts du Canada.

L'INCIDENCE SUR LES TRAVAILLEURS À MISSION (C.-B.)

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Des 22,000 habitants que compte la ville de Mission, 1,500 travaillent dans le secteur du bardeau. Menacés d'une mise à pied imminente, ils risquent de hausser encore le niveau du chômage à Mission qui atteint déjà 25 p. 100. Devant cette situation, le ministre ne pourrait-il pas au moins nous donner une idée de ce que le gouvernement fera, peut-être en collaboration avec la province et la municipalité, pour assurer les marchés d'exportation de l'industrie du bardeau de Colombie-Britannique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je vais répondre pour la sixième fois à cette question à la Chambre. Nous envisageons présentement des mesures et serons sous peu en mesure de les annoncer. Certaines auront des répercussions internationales; d'autres viendront en aide aux habitants de la Colombie-Britannique qui sont ainsi touchés. Je profite de l'occasion pour remercier bien sincèrement le député de Mission—Port Moody pour l'aide qu'il a fournie au cours de ces discussions.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il semble embarrassé.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ASSURE DES DÉBOUCHÉS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): S'il semble embarrassé, c'est qu'il n'a rien pu faire, puisque le ministre refuse de dire au secteur, qui a toujours été fort compétitif, qui n'a jamais reçu de subventions et qui a toujours bénéficié du libre-échange . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Mme Jewett: Il refuse de dire au secteur . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Assoyez-vous.

M. le Président: La député a-t-elle une question à poser?

Mme Jewett: Oui, monsieur le président. Le ministre fera-t-il savoir à ce secteur que pour les raisons que je viens de dire, le gouvernement va lui assurer des débouchés sur le marché américain?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quelle question!

M. McDermid: Dieu merci vous êtes dans l'Opposition.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les mesures que nous envisageons doivent précisément permettre au Canada de faire ce qu'il lui est loisible de faire actuellement. Elles vont chercher autant possible à protéger et à aider les Canadiens de ce secteur et à obtenir des Américains qu'ils reviennent à une politique favorable à la libéralisation des échanges et qu'ils s'engagent à ne plus prendre de mesures comme celles-là au détriment du Canada.

* * *

LES PÊCHES

L'ARRAISONNEMENT DE CHALUTIERS ESPAGNOLS—LA NOUVELLE AU SUJET D'UNE MENACE DE BLOCUS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Marine Radio a signalé ce matin qu'une quarantaine de bateaux étrangers devaient former ce soir un blocus afin d'empêcher le navire de patrouille *Leonard J. Cowley* du ministère canadien des Pêches d'amener deux chalutiers espagnols à Saint-Jean pour que leur cas soit jugé. Le gouvernement est-il disposé à fournir comme il se doit une escorte navale pour empêcher la formation d'un tel blocus ou a-t-il pour politique de voir venir les choses, ce qui risque de compromettre la sécurité de nos agents des Pêches?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, le député devrait savoir que toutes les mesures nécessaires vont évidemment être prises pour ramener nos agents des Pêches en toute sécurité au Canada. Toutefois, il devrait savoir aussi que lorsque des députés sont assez irresponsables pour parler à tort et à travers, pour tirer des conclusions à partir de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: . . . bribes d'information et de rumeurs, ils compromettent le succès même de la mission en cause.

Des voix: Bravo!

LES INFRACTIONS À LA LOI CANADIENNE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le nombre de cas d'infractions connues . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: George le matamore.

M. Baker: . . . le nombre de cas d'infractions connues commises par les pays étrangers a été douze fois plus élevé au cours de l'année dernière mais le nombre de poursuites n'a que légèrement augmenté. Pourtant, vous poursuivez un navire terre-neuvien parce qu'il est trop court d'un demi-pouce . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Baker: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Laissera-t-il aux navires canadiens la même latitude qu'aux navires étrangers? Les pêcheurs canadiens n'ont pas l'intention de kidnapper les agents des Pêches, ils ne veulent qu'une part de leurs ressources que les étrangers détruisent.

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, ce sont justement les raisons pour lesquelles le gouvernement prend des mesures rigoureuses pour faire respecter efficacement la limite économique de 200 milles qui englobe certains des bancs de poissons les plus riches de la côte est du Canada. Le député parle d'infractions. En 1984, quand son parti était au pouvoir, on a enregistré 24 infractions pour lesquelles on a perçu, en tout, $13,000 d'amendes. En 1985, on a perçu, pour le même nombre de violations, près de un million de dollars d'amendes. C'est son gouvernement qui nous a légué ce triste état de choses.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Où étiez-vous quand on avait besoin de vous? C'est à ce moment-là que vous auriez dû brailler, hurler et donner de la machoire.

Une voix: Vous avez la tremblotte, Crosbie.

M. Crosbie: Baker, la grande gueule.

M. Rossi: C'est lui, le gros poisson.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Tobin: Il y a autant de bruit . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS—L'EXPORTATION DE GRUMES DE CÈDRE

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu les droits tarifaires protectionnistes imposés par les Etats-Unis contre le secteur canadien des bardeaux de cèdre, le ministre prendra-t-il des mesures pour empêcher l'exportation aux Etats-Unis de blocs et de grumes de cèdre de Colombie-Britannique, puisqu'une telle exportation aurait pour effet de transférer la production et les emplois canadiens de l'autre côté de la frontière et, si oui, lesquelles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada et celui de la province de Colombie-Britannique disposent déjà de mécanismes pour contrôler l'exportation de grumes. Nous avons l'intention d'appliquer ces mécanismes strictement et énergiquement. Je peux garantir au député que le gouvernement n'a pas l'intention de laisser le secteur des bardeaux passer de l'autre côté de la frontière.

ON DEMANDE QUE LA QUESTION SOIT MISE EN TÊTE DE LISTE DE L'ORDRE DU JOUR DES POURPARLERS COMMERCIAUX

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures envisage-t-il de donner, à notre ambassadeur pour le libre-échange, des directives précises pour que la question des tarifs sur les bardeaux soit mise en tête de liste de l'ordre du jour des entretiens bilatéraux?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous estimons avoir déjà fait cela, mais en plus nous serons en mesure de parler de cette question en dehors du processus de négociation. C'est une responsabilité du gouvernement du Canada que nous assumons.

* * *

• (1440)

LES PÊCHES

LES INCURSIONS DES PÊCHEURS ESPAGNOLS

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne l'incident des chalutiers espagnols. Le secrétaire d'État voudrait-il nous dire précisément quelles démarches ont été faites auprès du gouvernement de l'Espagne pour éviter que les pêcheurs espagnols ne reprennent leurs incursions dans les eaux canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme l'a souligné mon collègue le ministre des Pêches et des Océans, cet incident a causé des tensions très graves dans les rapports entre le Canada et l'Espagne. Vendredi prochain, sauf erreur, je m'entretiendrai à Halifax avec le ministre des Affaires étrangères d'Espagne. Cette question figure en tête de mon ordre du jour. J'espère que ce déplorable incident nous permettra de régler de façon définitive un problème qui existait déjà sous l'ancien gouvernement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): . . . qui existe encore et que nous voulons résoudre.

LA PROTECTION DES EAUX CANADIENNES

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je pense qu'il est légitime de se demander si la marine canadienne est en mesure d'empêcher la flottille de pêche espagnole de faire obstacle au retour des navires. Je pense que la marine canadienne devrait patrouiller ce secteur pendant un certain temps. Le gouvernement envisage-t-il d'envoyer des unités pour protéger nos eaux en attendant qu'un accord définitif avec l'Espagne soit conclu?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en répondant à la question du député de Gander—Twillingate, nous prenons toutes les dispositions nécessaires. Tous ceux qui chercheraient à dramatiser la situation alors que le calme et la confiance s'imposent, compromettent le bon déroulement et le succès de l'entreprise.

Des voix: Voyons donc!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Faites donc votre travail.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre du Commerce extérieur. Il y a presque six mois, les premiers ministres provinciaux et le premier ministre se sont mis d'accord pour «établir une base commune de données et d'analyse avant les discussions sur le libre-échange». Le ministre pense-t-il que cette base commune permet d'obliger le gouvernement de l'Ontario à faire appel, au nom de la liberté de l'information, à une version censurée de l'étude sur les conséquences, pour l'Accord de l'automoblile, des entretiens sur le libre-échange?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le député le sait bien, les provinces et le gouvernement fédéral se sont réunis régulièrement avec M. Reisman plusieurs fois par mois. Un excellent échange d'information a eu lieu et, pour autant que je sache, les provinces sont très satisfaites des renseignements qu'elles ont reçus à ce jour.

L'INCIDENCE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES SUR L'ONTARIO

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est évident que le ministre du Commerce extérieur n'est pas au courant de la situation. Que pense-t-il du fait que, lorsque le gouvernement fédéral a envoyé des renseignements aux provinces, huit questions, huit rapports, n'ont pas été communiqués à l'Ontario, y compris même la version censurée de l'étude sur l'Accord de l'automobile? De même, peut-il nous dire s'il estime qu'il s'agit d'une divulgation complète et d'une participation des provinces lorsqu'on oblige celles-ci à recourir à la Loi sur l'accès à l'information, pour obtenir des renseignements sur les conséquences critiques pour l'emploi en Ontario?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux que répéter une fois de plus au député que, à ma connaissance, aucune province n'a déploré un manque d'information de la part du gouvernement fédéral.

* * *

LE TERRORISME

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT D'UN MINISTRE DU PENDJAB EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Quelles mesures de protection le Canada a-t-il prises lorsque nos services de sécurité ont appris la présence en Colombie-Britannique d'un membre éminent du gouvernement indien, venant du Pendjab?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, malheureusement, la personnalité dont parle le député—qui est, je suppose, la personne blessée par balle hier—n'avait adressé aucune demande de protection au gouvernement du Canada et n'avait pas non plus informé le gouvernement de sa visite au pays. Ce visiteur est arrivé au Canada le 15 mai. Aucune mesure de protection n'a été prise parce que sa présence ici n'était connue ni du ministère des Affaires extérieures, ni de celui du Solliciteur général.

L'ENTRÉE AU CANADA DE MEMBRES DE GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, l'usage normal ne veut-il pas que les dignitaires étrangers préviennent les autorités canadiennes avant d'entrer au Canada? Et lorsque le passeport des personnes entrant au Canada révèle qu'ils s'agit de membres d'un gouvernement étranger, l'usage normal ne veut-il pas également qu'on le note du moins dans les registres et qu'on en prévienne le ministère des Affaires extérieures?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il s'agit d'une affaire très regrettable, monsieur le Président. Au nom du gouvernement du Canada, et sans doute du Parlement canadien, j'ai exprimé ce matin par téléphone au haut commissaire indien nos très vifs regrets à cet égard, et en outre notre regret que M. Sidhu n'ait informé ni le gouvernement indien ni le gouvernement canadien de son intention de venir au Canada ni de sa présence ici. Quand il a demandé un visa pour venir au Canada, M. Sidhu ne faisait pas encore partie du cabinet du Pendjab; nous n'avions donc absolument aucun moyen de savoir par nos dossiers que ce personnage officiel avait l'intention de venir au Canada.

J'ai dit officieusement au haut-commissaire indien que je me préoccupais au plus haut point de la nécessité de mettre en place un système offrant plus de protection aux personnalités qui pourraient venir au Canada. Je ferai également remarquer que, de l'avis du gouvernement, il devrait être entendu que les étrangers venant s'établir ici doivent laisser leurs vieilles querelles derrière eux. C'est également l'avis de l'immense majorité des membres de la communauté sikh au Canada.

* * *

LES DÉPUTÉS

LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU PERSONNEL DU DÉPUTÉ DE WINNIPEG—FORT GARRY

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). A en croire certains quotidiens, le personnel d'un certain député collabore activement avec un comité du congrès des États-Unis, que préside un représentant ayant la réputation d'être l'un des plus farouches adversaires de l'imposition de contrôles sur les pluies acides et l'un des plus hostiles aux intérêts canadiens. Le ministre ne craint-il pas que cet échange risque de compromettre la collaboration canado-américaine dans ses efforts pour lutter contre les pluies acides?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, évidemment, je suis préoccupé par les informations publiées dans *The New York Times* où l'on rapporte les propos d'un adjoint du député de Winnipeg—Fort Garry; ce dernier aurait déclaré que son groupe aidait un comité du congrès à faire obstacle à la présentation d'une mesure législative concernant les pluies acides.

M. Gray (Windsor-Ouest): Lisez le reste de la phrase.

M. Clark (Yellowhead): Voilà longtemps déjà que notre Parlement déploie de très sérieux efforts pour faire adopter cette mesure. Nous éprouvons déjà suffisamment de difficultés à y parvenir sans que les députés à la Chambre des communes ou leur personnel cherchent à mettre des bâtons dans les roues du progrès du Canada.

* * *

LE TERRORISME

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT D'UN MINISTRE DU PENDJAB EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant. Il s'agit également de l'embuscade et de la tentative d'assassinat dont un ministre indien a été victime en Colombie-Britannique hier. Le ministre assure que le gouvernement fédéral n'était pas au courant de sa visite au Canada. Je prétends, pour ma part, qu'on aurait pu et qu'on aura dû prévenir cet acte terroriste insensé. Comment le ministre peut-il prétendre que le gouvernement ignorait que ce ministre était en visite au Canada alors que tout le monde en Colombie-Britannique, y compris le consul général de l'Inde savait qu'il séjournait dans cette province? Le ministre pourrait-il nous l'expliquer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le député était au courant que des menaces pesaient sur la vie d'un ministre du gouvernement du Pendjab venu au Canada sans prévenir préalablement le haut commissaire ou notre gouvernement par mesure de précaution, il aurait dû normalement communiquer ses renseignements aux autorités compétentes pour que nous puissions prévenir l'incident qui est survenu dans l'île de Vancouver.

Nous n'étions pas au courant. Mais le député l'était apparemment. Si c'était le cas, son devoir était de nous prévenir.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je trouve absolument inconcevable . . .

Des voix: Oh, oh.

M. Nunziata: . . . qu'un gouvernement ignore la présence d'un ministre étranger sur notre territoire.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Le gouvernement n'admet-il pas que la Gendarmerie royale du Canada savait, il y a quelques semaines, que des terroristes sikhs se préparaient à commettre un acte terroriste en Colombie-Britannique? Ne reconnaît-il pas que la GRC savait, à l'avance, que les terroristes sikhs s'apprêtaient à frapper?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois me contenter de prendre note de la question. Il serait mal venu de notre part de révéler à la Chambre les renseignements que la GRC pourrait détenir ou ne pas détenir. Mais je voudrais bien savoir quand le député a appris la présence d'un ministre du Pendjab au Canada.

* * *

DÉFI 86

LE FINANCEMENT DES PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui était au Parlement ce matin, afin de recevoir une délégation concernant Défi 86, mais qui ne s'est pas donné la peine d'assister à la période des questions.

M. Hnatyshyn: Règlement!

Des voix: Règlement!

Des voix: Question suivante.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que pareils propos ne sont pas recevables.

Des voix: Question suivante.

M. Broadbent: Vous là-bas, sachez qu'il n'y a qu'un seul Président.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aura une seule question.

• (1450)

M. Keeper: Je vais donc poser la question suivante au gouvernement: pourquoi réduit-il les fonds destinés aux organismes sans but lucratif, dans le cadre de Défi 86 et de Planification de l'emploi, alors qu'il en donne davantage aux sociétés privées? Pourquoi finance-t-il la création d'emplois et la formation des employés dans le secteur privé à même les crédits qu'il retire aux organismes sans but lucratif?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, il n'est pas question, il n'a jamais été question d'enlever des fonds d'un côté pour les donner de l'autre. Il y a eu cette année, et c'est exact, plus de demandes du côté du secteur privé, mais dans la propre province de mon honorable collègue, au Manitoba, il serait peut-être intéressant de savoir que le secteur privé a eu 1,300,000 dollars pour créer des emplois et le secteur non privé, 2,812,000. Alors, je ne vois pas encore une fois pourquoi il se plaint lui aussi.

[*Traduction*]

M. Keeper: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de York-Est.

* * *

LA RÉFORME DU DROIT

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. La semaine dernière, un juge de Toronto a été obligé d'avoir recours à l'outrage à magistrat pour condamner un pollueur qui continuait à déverser des substances chimiques toxiques malgré des injonctions, parce que les lois relatives à la pollution ne sont pas efficaces. Quand le ministre présentera-t-il à la Chambre une mesure législative efficace sur la lutte contre la pollution précisant certains délits et certaines peines, notamment une peine d'emprisonnement, comme l'a recommandé la Commission de réforme du droit du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la Commission de réforme du droit du Canada a fait un rapport à ce sujet en novembre. A la suite de la publication de ce rapport, la commission recevra des commentaires des parties intéressées, puis elle fera un rapport final pour le gouvernement. Elle n'a pas encore fait de rapport final. Le député se fera un plaisir, j'en suis sûr, de donner ses opinions à la commission pour l'aider dans la confection de son rapport final et de ses conclusions.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA PROCÉDURE D'OCTROI DE MARCHÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Il y a quelque temps, on entendait parler d'une procédure d'octroi de marchés invoquée par le député de Québec-Est. La semaine dernière, nous apprenions tous l'existence d'un agent politique du ministre au bureau régional de Montréal, et finalement samedi, un article de M. O'Neil du journal *Le Devoir* nous informait d'un système de ristournes . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les préambules sont de plus en plus longs. Je prie le député d'en venir au fait.

[*Français*]

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président. Le ministre peut-il confirmer en cette Chambre l'existence de la pratique des 5 p. 100, et depuis quand existe-t-elle, et qui fait la perception de ces fonds?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, à partir de la dernière observation qu'il vient de faire, je ne peux absolument pas confirmer quoi que ce soit. Je n'ai jamais entendu parler d'une telle pratique. Si le député connaît ce système, c'est qu'il l'a appris avec son parti, pas avec le nôtre.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général suppléant. Voudrait-il ordonner immédiatement à la GRC d'ouvrir une enquête criminelle sur la combine qui visait à verser un pourcentage de 5 p. 100 dans la caisse du parti conservateur, comme le prétend *Le Devoir*?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande au député de réfléchir aux accusations sans fondement, fallacieuses, vagues et méchantes qu'il ne cesse de cracher à la Chambre, sans respect, prudence ou circonspection.

M. Broadbent: Cela vous ressemble, quand vous étiez dans l'Opposition.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERDIRE TOUTE PUBLICITÉ SUR LE TABAC

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, concerne la mort de 35,000 Canadiens chaque année à cause des maladies reliées au tabac. Pourquoi le ministre feint-il encore de s'en prendre à l'industrie du tabac? Pourquoi prétend-il adopter une position ferme au sujet des avertissements relatifs à la santé inscrits sur les paquets de cigarettes? Pourquoi ne porte-t-il pas le coup nécessaire, afin de protéger la santé des Canadiens, surtout des enfants, en interdisant toute publicité sur le tabac?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne simule pas d'attaques contre l'industrie du tabac.

M. Rodriguez: Que faites-vous alors?

M. Epp (Provencher): Je négocie avec l'industrie du tabac, afin de déterminer si elle est disposée à prendre des mesures. Comme je l'ai déjà signalé à la députée, j'attendrai jusqu'à la fin de juin. En outre, je lui précise ainsi qu'aux Canadiens que le gouvernement étudiera alors les mesures à prendre.

Je tiens à lui dire très directement que si elle est experte dans ce domaine et si elle a examiné la réduction du nombre de fumeurs à la suite de l'interdiction de toute publicité concernant le tabac, elle sait alors pertinemment qu'elle est malheureusement infime. D'autres mesures doivent être prises. Il se peut que sa solution donne l'apparence d'être bonne, mais la députée s'attarde souvent plus aux apparences qu'à la réalité, contrairement à moi.

L'INCLUSION DES PRODUITS DU TABAC DANS LA LISTE DES PRODUITS DANGEREUX

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que l'association *Physicians for a Smoke-free Canada* a demandé officiellement au gouvernement d'ajouter les produits de tabac à l'Annexe II de la Loi sur les produits dangereux . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question supplémentaire sans introduction.

Mme McDonald: Monsieur le Président, ma question est simplement ceci: Le ministre a-t-il pris position sur cette question? Le gouvernement entend-il ajouter les produits du tabac à l'Annexe II de la Loi sur les produits dangereux? Sinon, combien de morts faudra-t-il avant que le gouvernement considère le tabac comme un produit dangereux?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à signaler à la députée l'importance de mesures globales. Le ministre des Transports collabore en ce qui a trait aux transports publics. Le ministre de l'Agriculture fait de même pour ce qui est des producteurs de tabac et au ministère de la Santé nationale et du Bient-être social, nous prenons diverses mesures. Enfin, la Loi sur les produits dangereux est du ressort du ministre de la Consommation et des Corporations. C'est pourquoi une loi globale s'impose. Je souhaiterais que la députée souscrive à la solution préconisée par le gouvernement, qui consiste à aborder le problème de façon globale.

* * *

DÉFI 86

LE FINANCEMENT DE PROGRAMMES DE SERVICES SOCIAUX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre chargée des emplois d'été.

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: Expulsez-le!

M. Allmand: Ce matin, la ministre a rencontré des représentants d'organismes communautaires de toutes les régions du pays dont les programmes d'été ont été réduits à cause de la politique du gouvernement. Que feront la ministre et son gouvernement pour les milliers d'enfants nécessiteux, de personnes handicapées et de personnes âgées qui n'auront pas de services cet été à cause de ces restrictions et de ces contingents? Qu'a-t-elle l'intention de faire pour ces personnes?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, ce matin, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons rencontré des représentants de la coalition pour Défi 86. Je ne comprends pas pourquoi le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est s'oppose complètement à ce que les jeunes obtiennent des emplois de plus longue durée, plus rémunérateurs et qui leur permettent d'acquérir de l'expérience pratique.

Des voix: Oh, oh!

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): On le fait par l'intermédiaire du secteur privé.

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'ACCORDER LA PRIORITÉ AUX EMPLOIS UTILES SUR LE PLAN SOCIAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je ne m'y oppose pas, ce n'est pas vrai. La ministre ne reverra-t-elle pas le programme Défi 86 pour accorder la priorité aux emplois d'été qui sont utiles sur le plan social et assureront des services essentiels aux collectivités, dans le secteur privé ou dans le secteur public? N'y songera-t-elle pas?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, dans la province de Québec 11,000 emplois ont été créés dans le secteur privé, au coût de 13 millions de dollars et 13,000, au coût de 22 millions de dollars. Il y a sûrement des groupes dans le secteur, des organismes à but non lucratif, qui ont eu des fonds. Il y en a pour 22 millions de dollars dans le Québec.

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée de la Jeunesse. Nous avons déjà entendu sa rengaine. La ministre répondra-t-elle à une autre question qui lui a été posée ce matin? Que fera le gouvernement pour aider les quelque 100,000 jeunes dont s'occupaient ces organismes sans but lucratif? Qu'est-ce que la ministre fera pour eux? Nous savons que l'on crée des emplois, mais nous voulons que la ministre réponde à une question bien simple. Qu'arrivera-t-il à ces 100,000 jeunes, personnes handicapées et autres qui ne recevront plus d'aide à cause de la politique du gouvernement?

M. Allmand: C'est cela! Répondez à la question.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le ministère s'occupe de l'emploi. Nous créons des emplois pour nos jeunes afin qu'ils puissent payer leurs frais de scolarité, obtenir de l'expérience pratique et faire la transition plus facilement entre l'école et le monde du travail après avoir terminé leurs études. Voilà l'objectif du programme Défi 86. C'est un objectif qu'il atteint mieux que tout autre programme dans le passé.

M. Allmand: Foutaise!

M. Hnatyshyn: Expulsez-le!

M. le Président: Une très brève question supplémentaire.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, la ministre ne pense-t-elle pas qu'il est tout aussi important de servir les membres de la société qui reçoivent l'aide de ces organismes sans but lucratif, c'est-à-dire ceux qui sont le moins en mesure de s'aider eux-mêmes, que de fournir une aide financière aux étudiants des universités et des collèges?

• (1500)

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, au 21 mai, près de 77 millions de dollars avaient été versés au secteur sans but lucratif.

M. McCurdy: Répondez à la question.

Mme Champagne: De toute évidence, les gens qui avaient besoin d'aide dans les groupes auxquels le député a fait allusion ont reçu de l'argent et créent les emplois nécessaires dont ces jeunes et ces enfants auront besoin cet été.

M. le Président: J'ai reçu avis d'un recours au Règlement du député de The Battlefords—Meadow Lake.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS FAITES PAR DES DÉPUTÉS—LA RECEVABILITÉ

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais présenter des excuses à la Chambre. J'ai parlé des activités d'un député, d'une façon pas plus irrévérencieuse que les députés de l'Opposition à l'égard des ministériels et des ministres, mais mes propos ont été jugés antiréglementaires, aux termes de l'article 59 du Règlement, je présume, portant sur les propos irrévérencieux ou offensants. Si j'ai effectivement employé des termes irrévérencieux ou offensants, qui je le répète ne sont pas pires que les propos des députés de l'Opposition, je tiens à présenter mes excuses aux députés.

Des voix: Bravo!

M. le Président: C'était original. Le député constatera que cela va plus loin, et c'est pourquoi je lui ai conseillé de lire les précédents. Je lui rappelle surtout les commentaires de la Commission Lefebvre précisant ce que la présidence devrait accepter et ce qu'elle ne devrait pas accepter de la part des députés, ce qui est légèrement différent.

LA RÉPONSE DONNÉE À UNE QUESTION PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de ce qui s'est passé pendant la période des questions. En réponse à une question feinte d'un député ministériel, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: C'est exactement le même cas de propos désobligeants. La députée a-t-elle un motif d'invoquer le Règlement?

Mme Copps: Monsieur le Président, dans sa réponse aux questions sur le personnel du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a induit en erreur . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée n'a pas dit que le ministre avait délibérément induit la Chambre en erreur; ses propos n'étaient donc pas antiréglementaires. Je suppose qu'elle va soulever une objection contre ce qui a été dit. Elle sait que le Règlement n'est pas en cause, que c'est plutôt une divergence de vues. A-t-elle par conséquent un motif d'invoquer le Règlement?

Mme Copps: Oui, monsieur le Président, j'accepte que l'erreur a été commise par inadvertance, mais le ministre a affirmé à la Chambre que nous aidions un comité du Congrès . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée voudrait-elle se rasseoir? A-t-elle une raison de faire appel au Règlement? Si elle estime simplement que ce qui a été dit n'est pas exact, le Règlement n'est pas en cause. A-t-elle une question relative au Règlement à soulever?

Mme Copps: Oui, monsieur le Président, je veux seulement finir d'exposer mon rappel au Règlement et dire que le ministre devrait . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence ne voit pas, dans ce que la députée a dit, de raison valable d'invoquer le Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

TARIF DES DOUANES

L'hon. Ray Hnatyshyn, (au nom du ministre des Finances), propose: Qu'une motion des voies et moyens, visant à modifier le Tarif des douanes et la Loi modifiant le Tarif des douanes, déposée à la Chambre le mercredi 21 mai, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn, (au nom du ministre des Finances), propose: Que le projet de loi C-111, tendant à modifier le Tarif des douanes et la Loi modifiant le Tarif des douanes, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD ATLANTIQUE CANADA-TERRE-NEUVE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mlle Carney: Que le projet de loi C-94, concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat du projet de loi C-94, étant donné surtout que je fais suite au député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson), malheureusement interrompu par l'heure du déjeuner et la période des questions.

Le député a raconté à la Chambre il y a quelques heures que l'Accord atlantique était la panacée à tous les problèmes de Terre-Neuve. Avec cet historique Accord atlantique, a-t-il dit, Terre-Neuve va enfin s'épanouir et prendre sa place dans la Confédération, et d'innombrables emplois et des milliards de dollars vont affluer dans la province de Terre-Neuve.

Si je me suis dit heureux de faire suite au député, c'est pour deux raisons. La première est que j'ai eu beaucoup d'intérêt à l'écouter et à comprendre à quel point les députés conservateurs se montrent enthousiastes, à quel point ils vont rivaliser d'efforts pour essayer de faire paraître raisonnable cet incroyable assemblage concocté par le gouvernement fédéral et le gouvernement terreneuvien.

Tous les députés se souviendront qu'il y a à peine quelques années le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, haussait le ton en affirmant la position terreneuvienne à propos des ressources extracôtières, quand c'était un autre parti qui était au pouvoir. Il a parcouru le pays, sillonné le territoire. Il s'est mis à la disposition de la presse nationale pour définir la position terreneuvienne.

Mettons en parallèle la position que M. Peckford avait notifiée au gouvernement libéral précédent, en faisant savoir que si elle n'était pas reconnue il ne signerait pas d'accord, et ce qu'il y a dans le projet de loi C-94. L'opération en vaut la peine. Voyons ce que le premier ministre Peckford a obtenu du gouvernement actuel qu'il n'aurait pu avoir du gouvernement précédent. Voyons dans quelle mesure il est resté conforme à lui-même.

Tout d'abord, nous nous souvenons tous que le premier ministre terreneuvien avait dit que lorsqu'il était question de ressources sous-marines au large de Terre-Neuve, la première condition qu'il mettait à la signature d'un accord avec Ottawa était que la propriété de Terre-Neuve sur cette ressource soit explicitement reconnue. Non seulement il fallait reconnaître cette propriété de Terre-Neuve sur les ressources, mais il fallait l'inscrire dans la Constitution pour qu'elle ne soit plus jamais contestée. Voilà la position qu'avait alors prise le premier ministre. Qu'a-t-il obtenu dans ce document qu'il a ultérieurement signé? Il est reconnu dans le document que les ressources extracôtières appartiennent à tous les Canadiens et non aux seuls Terre-Neuviens. C'était là la condition no 1.

La condition no 2 qu'avait formulée le premier ministre, en homme logique qu'il est, était que si les ressources extracôtières appartenaient aux Terre-Neuviens, la totalité des recettes découlant de leur exploitation devrait aller à Terre-Neuve. Il était donc logique que le premier ministre établisse la propriété des ressources. Qu'a-t-il obtenu par cet accord qu'il vient de signer avec le gouvernement actuel? La totalité des recettes? La disposition de rétroparticipation prévoyait qu'il obtienne la moitié des recettes, mais cette disposition à l'égard des terres domaniales a depuis été annulée. Il a obtenu la moitié de rien. En ce qui concerne le partage des recettes, nous ne savons toujours pas à combien se monteront celles-ci ni même s'il y en aura, compte tenu de la situation actuelle de l'exploitation des ressources extracôtières. C'était là la condition no 2.

En troisième lieu, le premier ministre avait dit que les ressources extracôtières étaient très importantes pour Terre-Neuve. Il avait ajouté que le gouvernement de Terre-Neuve était terrifié par l'impact fantastique et incroyable de l'exploitation rapide, qu'il ne saurait absorber les milliards de dollars qui inonderaient la province, ni le grand nombre d'emplois qui seraient créés. Il avait déclaré que le gouvernement terre-neuvien voulait contrôler le rythme de développement de la province, et il avait dit ne pas vouloir que l'économie reprenne trop rapidement. Il estimait qu'avec un taux de chômage de 29 p. 100, Terre-Neuve ne souhaitait pas trop de développement à un rythme trop rapide. Par conséquent, le gouvernement de cette province allait insister pour contrôler le rythme de développpement.

• (1510)

Qu'est-ce que Terre-Neuve a gagné avec cet accord qui est intervenu entre le premier ministre, M. Peckford, et son ami du même parti bleu? Le jour de la signature de l'Accord a été un jour d'un bleu sombre. Terre-Neuve n'a pas obtenu de contrôler le rythme du développement. Elle a obtenu le paragraphe 35(2) qui garantit qu'Ottawa ou la ministre de l'Énergie auront ce contrôle. C'est la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) qui déterminera si la sécurité d'approvisionnement du Canada est assurée pour une période de cinq ans. Voilà ce que dit le projet de loi C-94.

Qu'est-ce que le premier ministre de Terre-Neuve avait demandé d'autre dans le cadre de l'accord avec le gouvernement libéral précédent? Il avait demandé qu'on traite le pétrole lourd d'Hibernia dans les raffineries de Terre-neuve et que la matière première serve à créer une industrie pétrochimique dans la province. Il avait exigé que cela fît partie de l'accord. Cependant, qu'a-t-il accepté du gouvernement actuel? Il a accepté l'article 41 qui prévoit une garantie d'approvisionnement pour une usine du nom de Come-by-Chance fermée depuis dix ans. Que vaut cette usine à laquelle

le gouvernement canadien s'est engagé à fournir le brut d'Hibernia? Elle est d'une telle valeur que le président de Petro-Canada a déclaré un jour qu'il la vendrait pour un dollar s'il pouvait trouver preneur! On n'y raffinera certainement pas le brut d'Hibernia, nous savons cela.

Que dit l'Accord sur la possibilité de construire de nouvelles installations pétrochimiques qui pourront entrer en activité dans cinq ou dans vingt-cinq ans? Il prévoit qu'on ne pourra le faire que lorsque seront satisfaits les besoins de toutes les autres usines des provinces de l'Atlantique. Le projet de loi C-94 n'offre à Terre-Neuve aucune sécurité d'approvisionnement.

J'ai toujours souscrit au principe que les ressources extracôtières appartiennent à tout le pays. C'était la position libérale. Étant donné l'emplacement de la ressource en l'occurrence, les Terre-Neuviens devraient être les premiers à en bénéficier. C'était aussi notre position. La ressource devrait être gérée et contrôlée conjointement au bénéfice du pays et de la province. C'était également notre position.

M. Gurbin: Pourquoi n'avez-vous pas conclu un accord?

M. Tobin: Parce que M. Peckford était incapable de signer un accord raisonnable. Lorsqu'il a eu des ennuis politiques, il s'est trouvé dans une situation telle qu'il a dû déclarer aux Terre-Neuviens: «Réélisons Brian Peckford parce qu'il peut signer un accord avec Brian Mulroney». Le premier ministre (M. Mulroney) a veillé à conclure un marché avec M. Peckford un mois avant les élections provinciales. Ce dernier, sachant qu'il ne pouvait pas être élu aux élections provinciales sans un accord préalable quelconque, a pris ce qu'on lui donnait, ce qui ne représentait absolument rien.

Comment faut-il aborder le projet de loi C-94? En fonction des ressources pétrolières actuelles? En fonction de la réalité selon laquelle les investissements prévus cette année dans les ressources pétrolières sont passés de 11.2 milliards de dollars à 6 milliards de dollars, soit près de 50 p. 100 de moins? En fonction du fait que les prévisions indiquent maintenant que 4,000 emplois vont disparaître dans cette industrie en 1986? En fonction du fait que nous avions autrefois 14 plates-formes de forage en exploitation sur la côte est, et maintenant seulement six? Dans le contexte qui était celui de l'industrie il y a cinq ou six mois, lorsque le prix mondial du pétrole était le double de ce qu'il est maintenant? Si nous examinons le projet de loi C-94 à la lumière de la réalité actuelle et non pas dans l'euphorie qui régnait lorsqu'il a été proposé, nous nous apercevons qu'il ne colle plus à la réalité. Le projet de loi C-94 est dépassé.

Il y a quelques jours à la Chambre, nous avons adopté en deuxième lecture le projet de loi C-92 visant à établir un régime de dégrèvement pour la prospection au large de la côte est du Canada. Il a remplacé le PESP, qui accordait aux sociétés canadiennes exploitant les zones extracôtières plus de 40 millions de dollars d'aide pour chaque tranche de 50 millions dépensés pour la prospection à haut risque sur les terres domaniales. Qu'est-ce qui a remplacé ce programme? Un nouveau régime de dégrèvement. Au lieu des 40 millions de dégrèvement pour 50 millions de dépenses, on octroiera 4.5 millions de dollars, ce qui représente une perte de 35 millions de dollars pour un programme de prospection de 50 millions de dollars.

Dans sa hâte à répondre aux demandes des Américains qui veulent que les ressources pétrolifères du Canada soient rétrocédées aux entreprises américaines, le gouvernement du Canada a tout simplement sacrifié le Programme énergétique national. Il ne l'a pas revisé ou modifié, afin de tenir compte de l'évolution de la situation; il a préféré l'émasculer. Il s'est débarassé des dispositions relatives à la participation canadienne, des encouragements tendant à autoriser des travaux de prospection dans l'extrême arctique, dans la mer de Beaufort, au large de l'Île de Sable, en Nouvelle-Écosse, au large du Labrador, à Ben Nevis, et à Hibernia. C'est ce qu'il a fait. Il a fait disparaître de ce secteur les sociétés pétrolières canadiennes qui devenaient une fenêtre sur une industrie essentielle à notre pays et qui alimente le moteur de notre économie. Il a laissé à nouveau aux dirigeants d'entreprises étrangères le soin de planifier et de décider des orientations du haut de leurs tours de verre et d'acier, à l'extérieur du pays.

Que pensent ces gens du projet Hibernia, des sables bitumineux en Alberta, de la mer de Beaufort ou de la prospection de pétrole non classique? Ils jugent qu'il est impossible de réaliser rapidement des profits et qu'ils ne veulent donc pas s'en mêler. Que pensent-ils de notre sécurité des approvisionnements et de la nécessité d'avoir à notre disposition suffisamment de ressources pour nous assurer que jamais plus nous ne serons tenus en hotages par les pays de l'OPEP? Là encore ils ne veulent pas en entendre parler, car cela ne rapporte pas assez rapidement.

Qu'en est-il des Canadiens possédant une partie d'une ressource canadienne et de la participation canadienne dans le secteur pétrolier et gazier? Ces mêmes gens affirment que les entreprises font faillite à cause de la politique du gouvernement, qu'elles ont bien des difficultés avec leurs banques et qu'il est possible de les acheter à un bon prix. C'est là le genre de politique à courte vue, doctrinaire et affairiste que le gouvernement suit.

Aucun Terre-Neuvien ne se félicite aujourd'hui de l'adoption de l'Accord atlantique. J'appelle cela «l'arnaque de l'Atlantique». Le premier ministre de la province ne veut même pas présenter la mesure parallèle que doit adopter son assemblée législative. Il a fait tenir à son sujet un débat de deux ou trois jours et les députés et la presse lui en ont tellement fait voir de toutes les couleurs, qu'il l'a retirée une nouvelle fois. Le grand Accord de l'Atlantique fait penser au jeu des godets et du petit pois. Personne ne sait sous quel godet se cache ce petit pois et quand l'Accord atlantique réapparaîtra dans ses plus beaux atours.

Les Terre-Neuviens ont l'impression d'avoir raté une chance au sujet de leurs ressources extracôtières. C'est pratiquement comme s'ils avaient perdu un membre de leur famille. Pourtant, le décès n'a pas encore été officiellement annoncé ni la date de l'enterrement. En raison de l'étroitesse des vues et de la position politique du premier ministre de Terre-Neuve, qui a perdu une occasion de faire mettre en chantier les travaux, le projet Hibernia n'est pas en exploitation aujourd'hui. En 1986, la situation est tout à fait différente de ce qu'elle était il y a 20 semaines, deux ans, ou cinq ans. Le cours mondial du pétrole

et le régime fiscal actuel établi par le gouvernement conservateur sont tels que le projet Hibernia reste en plan. Nous risquons de perdre un nombre considérable de travailleurs qualifiés, que nous avons été chercher dans tous les coins du pays, et dont un bon nombre dans ma province, des personnes hautement qualifiées et spécialisées dans le domaine de l'industrie pétrolière et gazière. Nous risquons de voir ces gens aller travailler un peu partout ailleurs dans le monde. Nous gaspillons cette réserve de talent du fait que le gouvernement a décidé que ce sont les conseils d'administration chez nos voisins du Sud, plutôt que les besoins des Canadiens, qui détermineront la politique énergétique du Canada.

• (1520)

Nous, les Terre-Neuviens, qui avions fait un rêve fugace, qui avions formulé le vague espoir que les recettes pétrolières et gazières pourraient aider notre province, comprenons sans doute mieux que quiconque la situation de l'Alberta. C'est-à-dire une province dont les recettes pétrolières et gazières servaient à mettre en valeur d'autres secteurs en Alberta, laquelle utilise ses gains provenant de ressources non renouvelables pour faire fonctionner des secteurs traditionnels, mais qui est maintenant dans le marasme et fait face à un gouvernement qui tient le langage suivant: «Je regrette, chers amis, mais ce sont les lois du marché qui, de nos jours, décident si vous aurez ou non du travail. Selon la théorie en vigueur aujourd'hui, le fait que vous ayez de quoi payer votre hypothèque dépend des manipulations de l'OPEP. Nous tenons, par principe, à laisser votre avenir et celui du secteur pétrolier et gazier du Canada entre les mains de nos voisins américains ou des pays du Proche-Orient». Voilà le contexte dans lequel nous accueillons, à Terre-Neuve, cette mesure imparfaite. Il n'y a pas de quoi se réjouir.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) sera sans doute heureux d'entendre parler d'un Terre-Neuvien, M. Doug House, professeur d'université et auteur d'un livre intitulé: *The Challenge of Oil*. Cette personne jouit d'une réputation telle, en particulier auprès du premier ministre, M. Peckford, et des membres de son cabinet, qu'on l'a nommé président de la Commission d'enquête sur l'emploi et l'immigration à Terre-Neuve. Il parcourt la province depuis un an, afin de s'entretenir avec les hommes d'affaires, les travailleurs et les simples citoyens des problèmes causés par un taux de chômage endémique élevé. Inutile de préciser qu'il a la confiance du premier ministre.

Le Pr. House, à qui le gouvernement fait manifestement confiance et qui estime, vraisemblablement, ses employeurs actuels, a relevé des lacunes importantes dans le projet de loi C-94 et l'Accord atlantique. Il signale, entre autres, que le gouvernement n'aura pas droit au partage des recettes. L'article 40 de l'Accord concerne le revenu de l'État, qui devrait être partagé équitablement avec Terre-Neuve. Bien entendu, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et son secrétaire parlementaire ont supprimé par la suite la part de l'État, si bien que la part de Terre-Neuve, selon les mots du Pr. House, équivaut maintenant à «la moitié de rien du tout».

M. House rappelle qu'aucune disposition n'assure les industries de traitement en aval, à savoir celles du raffinage et des produits chimiques. Au mieux, l'article 41 de ce projet de loi laisse entrevoir à Terre-Neuve des perspectives d'avenir fort minces concernant l'accès au brut des puits Hibernia.

Toujours selon M. House, les compagnies n'ont pas promis grand chose sur le chapitre de la recherche et le développement et de la formation dans cette province si jamais elles opéraient au large des côtes de Terre-Neuve. Il estime que les gouvernements fédéral et provincial auraient dû exiger une plus grande mainmise sur ce secteur essentiel en raison des possibilités d'emploi énormes qu'il offre en aval.

Ce ne sont pas mes propos, monsieur le Président. Ce ne sont pas non plus les propos partisans de quelqu'un qui critique pour la forme. Ce sont les termes mêmes du président de la Commission royale de l'emploi et du chômage de Terre-Neuve, un homme chargé d'une mission extrêmement difficile, exigeant un courage rare, qui avait la confiance d'un premier ministre provincial avec lequel on n'a pas négocié mais qu'on a mis en demeure de conclure un marché, un premier ministre qui s'est fait dire: «C'est à prendre ou à laisser».

M. McDermid: On ne met pas Brian Peckford en demeure de faire quoi que ce soit.

M. Tobin: Je vais me permettre une prédiction. Le premier ministre qu'on a forcé de conclure un marché parce qu'il était acculé au mur—on a toujours besoin de bonnes nouvelles avant les élections—est celui-là même qui est contre la fermeture des services ferroviaires à Terre-Neuve. Retenez bien ce que je vous dis, monsieur le Président, avant que cette session ne finisse à la fin de juin, le gouvernement du Canada annoncera, avec l'assentiment du premier ministre de Terre-Neuve, la fermeture du service ferroviaire dans cette province. C'est le même premier ministre qui a dit que les chalutiers-congélateurs étaient un fléau pour les pêches de l'Atlantique, et qui a déploré qu'on ait décidé de laisser ces navires ruiner les pêches de la côte.

Je demanderai une chose pour conclure, monsieur le Président. Bien que le projet de loi soit tout à fait imparfait, le gouvernement profitera de la majorité qu'il détient ici, de la majorité qu'il détient à Terre-Neuve, pour l'adopter. Je n'ai qu'un seul voeu et c'est le suivant: «Ne mettez pas dans la Constitution un document aussi imparfait témoignant d'une telle étroitesse d'esprit».

M. Blenkarn: Monsieur le Président, les libéraux croient-ils que l'Accord atlantique n'aurait jamais dû exister? Les libéraux estiment-ils que nous devrions revenir à l'époque où le gouvernement du Canada, en vertu des décisions des tribunaux, était l'unique gestionnaire des ressources sous-marines et que Terre-Neuve n'y avait nullement droit si ce n'est par la grâce du gouvernement du Canada? Le député estime-t-il qu'il faudrait revenir à l'époque antérieure à l'Accord atlantique?

M. Tobin: Je suis heureux que le député ait posé cette question, monsieur le Président. De toute évidence, il n'a pas lu le projet de loi. Je voudrais l'éclairer quelque peu et commencer par faire un bref rappel historique. Ce n'est pas le gouvernement du Canada qui a demandé aux tribunaux de se prononcer sur la propriété des ressources sous-marines. C'est le gouvernement de Terre-Neuve qui, le premier, avait demandé à la Cour suprême de Terre-neuve de se prononcer. Comme l'avait dit le premier ministre: «Notre tribunal»—comme s'il s'agissait d'un tribunal politique—devra se prononcer sur «notre propriété» des fonds sous-marins. «Notre tribunal», au grand dam du premier ministre, a dit non. «Notre tribunal», a dit qu'Ottawa, le peuple canadien, en était le propriétaire.

Voici la deuxième leçon d'histoire: puisque ce n'est pas Ottawa qui a demandé au tribunal de se prononcer, le gouvernement libéral n'avait jamais établi comme principe qu'Ottawa était l'unique et seul propriétaire. Nous avions essayé de négocier un plan conjoint. Il en était résulté un projet de loi qui reconnaissait les droits d'Ottawa—le député y voit une chose terrible—et du peuple canadien, un projet de loi qui accorde à Terre-Neuve une participation encore inconnue aux recettes.

Je dirai simplement au député que dans un contexte proprement historique, je trouve ses sentiments intéressants. Ils sont valables certes, mais l'histoire ne retiendra pas le scénario imaginé par le député. J'espère avoir contribué à faire du député un meilleur représentant, en l'éclairant sur la province de Terre-Neuve et sur la participation du dernier gouvernement libéral.

M. Blenkarn: Nous avons vu ce que la participation du dernier gouvernement libéral a donné et nous voyons ce que donne celle du député qui continue à déformer les faits à sa guise. C'est le plus grand «déformateur» que nous ayons eu.

Une voix: Non, mais c'est tout comme.

M. Blenkarn: De toute évidence, le député ne connaît pas sa propre histoire ou, du moins, il l'accommode en modifiant les faits au fur et à mesure de ses besoins. La vérité, c'est que le gouvernement qu'il appuyait a fait des pieds et des mains pour s'assurer que Terre-Neuve perde cette cause instruite devant la Cour suprême du Canada. Le gouvernement aurait pu refuser de plaider et accorder les droits à Terre-Neuve, mais il n'en a rien fait. Nous avons été obligés de négocier l'Accord atlantique. Il fallait conclure un accord afin d'accorder à Terre-Neuve les droits que cette province aurait dû avoir. Une fois le jugement rendu, nous ne pouvions pas, sans amender la Constitution, en modifier les dispositions, de sorte que nous avons dû accorder à Terre-Neuve tous les droits et privilèges sur les ressources jusqu'à 200 milles au large des côtes. Le député et son parti voudraient-ils les enlever à Terre-Neuve? Le député va-t-il se prononcer contre le projet de loi? Va-t-il dire: Terre-Neuviens, vous ne pouvez pas avoir cela; comme cela appartient aux Canadiens, vous ne pouvez pas le posséder et vous ne pouvez pas en avoir l'usufruit? Est-ce ainsi que le député entend représenter sa province? Je trouve cela étrange, monsieur le Président. Très étrange.

• (1530)

M. Tobin: Quand j'étais petit, monsieur le Président, ma mère me disait toujours que si je devais me battre dans la cour de l'école, je devais choisir un adversaire à ma taille. Voilà pourquoi j'ai un peu honte de me battre avec un homme désarmé.

M. Gormley: Ainsi parle le géant intellectuel de la Chambre des communes.

M. Tobin: Je ne suis pas un géant intellectuel, mais un député qui se soucie des questions qui touchent sa province et qui prend garde de bien se renseigner avant de prendre la parole, de peur de proférer toutes sortes d'inepties.

Le député a dit que nous aurions pu refuser de plaider. Pourquoi n'avons-nous pas tout accordé à Terre-Neuve? Il dit cela en parlant d'un projet de loi que son gouvernement a présenté et qui vise à accorder la propriété des hydrocarbures extracôtiers, au gouvernement du Canada et non au gouvernement terre-neuvien. Est-ce imaginable?

M. Robichaud: C'est incroyable.

M. Tobin: C'est incroyable. Vous auriez dû vous désister, dit-il, vous autres méchants libéraux. Entretemps, nous examinons un projet de loi qui accorde les droits de propriété non pas à Terre-Neuve mais au gouvernement du Canada. A mon avis, c'est juste. Je pense que la plupart des Terre-Neuviens en conviennent, car ils sont Canadiens et joliment fiers de l'être.

J'aimerais passer maintenant à une autre des sottises que le député a formulées. Il a demandé si j'allais me prononcer contre ce projet de loi et si, ce faisant, j'allais priver Terre-Neuve de la propriété des hydrocarbures extracôtiers et des revenus qui en découlent. En réalité, si je votais en faveur de ce projet de loi, je contribuerais à priver Terre-Neuve de la propriété des hydrocarbures extracôtiers, car ce projet de loi en accorde la propriété au gouvernement fédéral. Si je me prononçais en faveur de ce projet de loi, je me trouverais à dire qu'il ne faut pas donner à Terre-Neuve tous les revenus, car selon ce projet de loi, tous les revenus n'iront pas à Terre-Neuve. La grande majorité ira probablement à Ottawa.

M. McDermid: Qu'est-ce qui vous permet de dire cela?

M. Tobin: Je dirai bien franchement au député que je soupçonne qu'en dépit de toute cette confusion dont il s'entoure, je le crois animé des meilleures intentions. Meilleure chance la prochaine fois.

M. O'Neil: Monsieur le Président, la question dont parle le député est évidemment la même qui a dominé la mise en valeur des ressources de la Nouvelle-Écosse depuis le début des années 60. C'est Robert Stanfield qui a abordé cette question en tant que premier ministre provincial lors d'une conférence constitutionnelle en 1963. Les gouvernements libéraux successifs ont rejeté la politique du parti conservateur visant à donner aux provinces côtières le contrôle de leurs ressources extracôtières. Il ne s'agissait pas d'un simple geste symbolique de la part des conservateurs, mais plutôt de la reconnaissance que le contrôle de ces ressources offrait aux provinces côtières l'occasion de prendre leur place dans l'économie du pays. Les députés libéraux de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve qui se sont succédés à la Chambre des communes n'ont rien fait et ont gardé le silence, bien assis à leur siège, alors que les premiers ministres libéraux successifs disaient aux populations de leurs provinces qu'elles devaient continuer de dépendre de l'aide sociale. Pendant tout ce temps, du gaz était extrait du lac Érié et d'autres eaux internationales mais nous de Nouvelle-Écosse

et de Terre-Neuve nous faisions dire que nous ne valions pas assez pour avoir droit au même traitement que les autres.

Le député nierait-il que le gouvernement fédéral a mis la question de la juridiction sur les ressources extracôtières en jeu dans une cause d'arbitrage de relations du travail et que la Cour suprême du Canada a subséquemment tranché qu'il s'agissait d'une question constitutionnelle qui ne pouvait pas être modifiée par la Chambre des communes?

M. Tobin: Monsieur le Président, je trouve tout simplement renversant qu'un député de Nouvelle-Écosse se lance dans une telle veine. Nous nous retrouvons encore une fois en présence d'un homme qui, sans comprendre les risques auxquels il s'expose, se lève pour parler de l'attitude si mesquine du gouvernement libéral à l'égard des provinces. Il oublie bien à-propos que le premier ministre de Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, a signé un accord sur l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers avec le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, un Libéral, que je sache. Comment le député peut-il prendre la parole ici pour déclarer que les gouvernements libéraux successifs étaient intraitables et du même souffle reconnaître que l'homme qui est encore le premier ministre de sa province, mais qui ne le sera peut-être plus bientôt, a signé un accord avec un gouvernement libéral? C'est à n'y rien comprendre.

Je poserai une question à mon vis-à-vis. J'ai entendu le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson) déclarer que nous, à Terre-Neuve nous sommes obstinés, nous sommes férocement battus et avons obtenu le projet de loi C-94 en récompense. Nous n'avons pas abdiqué comme la Nouvelle-Écosse. Est-ce que le député est d'accord avec son collègue conservateur que le premier ministre de Nouvelle-Écosse a abandonné les Néo-Écossais en signant un accord avec le gros méchant gouvernement libéral?

M. McDermid: Oui. Si vous lisez cet accord, vous conviendrez que oui.

M. O'Neil: J'espérais que le député pose cette question. Il est bien évident que ses recherches sont incomplètes. L'accord avec la Nouvelle-Écosse sur le pétrole sous-marin prévoit que si un accord prétendûment meilleur était conclu avec une autre province, le premier ministre et le gouvernement conservateur de la province, qui resteront au pouvoir encore quelque temps, auront la possibilité d'adopter cet accord meilleur. Nous gagnons sur les deux tableaux. Nous avons eu la mise en valeur et nous aurons maintenant le meilleur accord qui se présentera.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voulais dire quelques mots au sujet de l'Accord atlantique. Nous avons sans doute encore un souvenir très vif des relations qui se sont établies entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, et plus particulièrement celui de Pierre Elliott Trudeau. Absolument personne ne doute qu'elles étaient extrêmement acerbes. Il n'y avait aucun esprit de fédéralisme coopératif, aucun esprit de collaboration. Ce gouvernement libéral ne reconnaissait absolument pas les droits des provinces sur leurs ressources naturelles. Nous nous rappelons tous le débat acrimonieux entre les provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral à propos des ressources pétrolières extracôtières. On faisait remarquer par analogie que les provinces de l'Ouest avaient le plein contrôle sur leurs ressources souterraines. Or les provinces de l'Atlantique n'étaient pas traitées de la même façon en ce qui concerne leurs ressources sous-marines.

La découverte de gisements de pétrole et de gaz au large des côtes de Terre-Neuve a suscité beaucoup d'espoir dans la région de l'Atlantique, surtout à Terre-Neuve, et nous nous en sommes tous réjouis au Nouveau parti démocratique. Nous y avons tous vu le moyen pour Terre-Neuve de subvenir elle-même à ses besoins. En fait, on nous a fait remarquer que dans un passé pas si lointain l'Alberta vivait des subsides du gouvernement fédéral. Elle dépendait presque entièrement des paiements de transfert. C'était la même situation dans laquelle Terre-Neuve se trouve aujourd'hui. Je le répète, nous étions remplis d'optimisme au sujet de ces ressources, car elles paraissaient être pour Terre-Neuve le moyen de subvenir à ses besoins et de devenir indépendante des subsides fédéraux que nous appelons paiements de transfert. Malheureusemment, le gouvernement fédéral de l'époque, le gouvernement Trudeau, s'est engagé dans un conflit de juridiction avec le premier ministre de Terre-Neuve et son gouvernement.

M. Tobin: Il s'y est engagé tout seul?

M. Rodriguez: Pardon?

M. Tobin: Peckford n'y était pas mêlé?

M. Rodriguez: Le gouvernement fédéral a dit qu'il était propriétaire des ressources et les provinces en ont également revendiqué la propriété. Tel était l'objet du conflit. Le NPD a estimé que ces ressources appartenaient à la province. Nous l'avons reconnu à notre congrès de 1979 où nous avons adopté une résolution dont nous avons fait notre politique. Le NPD a reconnu que la juridiction des provinces devait s'étendre aux gisements sous-marins. Nous n'avons pas hésité à appuyer le gouvernement Clark et le gouvernement Mulroney qui ont reconnu que ces ressources appartenaient à Terre-Neuve.

• (1540)

Nous approuvons les principes généraux de ce projet de loi. Il reconnaît la nécessité de laisser la province participer à l'exploitation des gisements sous-marins de Terre-Neuve. Cela dit, la situation a évolué. Terre-Neuve est incapable d'entreprendre l'exploitation de ces ressources. Je vois le député hocher la tête. En fait, le prix du pétrole a baissé. Pourquoi voudriez-vous entreprendre la mise en valeur de ces gisements si le prix mondial du pétrole se situe entre $11 et $12 américains le baril et que vous allez devoir débourser de $15 à $22 pour le produire?

Nous sommes conscients de cette réalité. Les socialistes n'ont aucune difficulté à reconnaître que la province ayant le droit de se développer et possédant des droits sur ces ressources, le gouvernement central a la responsabilité de l'aider.

Par conséquent, il s'agit de savoir ce que le gouvernement fédéral fait pour aider Terre-Neuve? Rien. Nous savons qu'il abolit le programme d'encouragements pétroliers. Tel était le but du projet de loi précédent. Le gouvernement ne fait rien pour le moment.

L'Accord atlantique ne rime plus à rien. Ce n'est que du vent. Tous ces sous-titres qui parlent de «cogestion» de «décisions portant sur la gestion extracôtière», de «vétos», des «instructions ministérielles», des «enquêtes publiques» du «partage des recettes» n'ont pas la moindre signification. Si vous n'avez pas de recettes, comment allez-vous les partager? Tous ces sous-titres ronflants ne veulent absolument rien dire.

L'activité en mer est tombée au cours de l'année dernière. Le gouvernement conservateur n'a rien fait pour la restaurer, absolument rien. Il est évident que le gouvernement fédéral doit prendre des mesures concrètes. Qu'a-t-il déposé au Parlement? Un accord qui n'offre rien de précis à Terre-Neuve, rien du tout. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) hoche la tête. J'aimerais qu'il nous montre avec précision ce que, d'après cet accord, le gouvernement fédéral fera pour aider Terre-Neuve à exploiter les ressources situées au large?

L'espoir est immense, et il y a déjà eu des dépenses d'infrastructure considérables, mais malheureusement depuis la baisse des prix il ne se passe plus rien.

Même les journaux du Canada reconnaissent le problème. Le *Chronicle-Herald* de Halifax, citant un journal local de Terre-Neuve, rapporte que la semaine dernière dans cette province—c'est daté du 30 avril 1986—des organismes représentant 700 sociétés ont déclaré à la presse que la prospection en mer tomberait à 100 millions en 1987. Deux sociétés, Mobil et Chevron, ont déjà annoncé d'importantes réductions de leurs dépenses de prospection en 1986 et les deux ont de lourdes dettes.

A la lumière de tout cela, que fait le gouvernement fédéral? Personne ne peut dire maintenant que les premiers ministres du Canada et de Terre-Neuve sont à couteaux tirés. Ils appartiennent au même parti politique.

M. McDermid: Cela n'a jamais arrêté Peckford.

M. Rodriguez: Le député conservateur de Brampton—Georgetown (M. McDermid) dénigre maintenant son collègue, le premier ministre de Terre-Neuve en disant que «cela n'a jamais arrêté Peckford». Je dirais que les conservateurs se connaissent bien.

M. McDermid: Soyez honnête, John.

M. Rodriguez: C'est ce que vous avez dit.

M. McDermid: Je ne l'ai pas dénigré du tout, je faisais son éloge.

M. Rodriguez: Vous faisiez semblant.

M. McDermid: Il a le courage de ses opinions.

M. Rodriguez: On s'attendrait à ce que le député et le gouvernement en face aient la même orientation philosophique que M. Peckford, le premier ministre de Terre-Neuve, et qu'ils soient plus ouverts aux problèmes de Terre-Neuve.

M. McDermid: Vous êtes d'accord avec tout ce que dit Ian Deans?

M. Rodriguez: M. Peckford n'affronte pas un Pierre Elliot Trudeau, il affronte des tas de gens de son bord. Il affronte un premier ministre conservateur. Que fait le gouvernement pour les Terre-Neuviens et les ressources qu'ils ont au large? Que faites-vous pour eux? Pourquoi vous croisez-vous les bras en laissant se gâcher tout ce potentiel?

M. McDermid: Pas du tout.

M. Rodriguez: Mais si. J'aimerais bien vous voir vous lever pour nous dire catégoriquement ce que le gouvernement a l'intention de faire pour contribuer à la mise en valeur des ressources du large de Terre-Neuve. Tous les indices montrent que ces ressources du large de Terre-Neuve sont en perte de vitesse rapide. Quand nous, les socialistes, nous avons dit qu'il n'y avait pas de marché libre et qu'en fait il fallait mettre en place une procédure permettant aux producteurs et aux travailleurs de l'industrie d'avoir la garantie d'un prix du pétrole et du gaz, le gouvernement nous a répondu: «Oh non, il faut laisser faire le marché». Le gouvernement a liquidé le Programme énergétique national et adopté l'Accord de l'Ouest qui portait le prix du pétrole aux niveaux mondiaux.

Que s'est-il passé depuis? Le prix mondial s'est effondré, non pas sous l'effet des activités du marché ou de facteurs du marché, mais à cause d'une machination sur le marché. Ce sont les gros producteurs, l'Arabie Saoudite ou je ne sais qui, qui manipulent le marché. Cela n'a rien à voir avec les forces véritables du marché comme voudraient bien le croire les conservateurs. C'est une question politique. Ce sont simplement un ou deux pays producteurs à l'échelle mondiale qui essaient de s'assurer la maîtrise du marché. Voilà ce qu'ils veulent faire. L'Arabie Saoudite essaie une fois de plus de prendre le contrôle du prix de l'énergie sur le marché international. Voilà la réalité. Pourquoi les Canadiens devraient-ils souffrir des initiatives de pays qui essaient de se constituer un monopole? Au Nouveau parti démocratique, nous avons répondu depuis longtemps à cette question en constatant qu'il n'y avait pas de marché libre ni de marché réglementé. Cessons de jouer à ces petits jeux, et d'exposer les Canadiens à cette espèce de yo-yo aberrant du soi-disant marché libre.

• (1550)

M. Keeper: C'est un cartel.

M. Rodriguez: Absolument. Nous avons décidé de ne pas appartenir à ce cartel, et nous avons donc la responsabilité de donner aux travailleurs de cette industrie et aux producteurs la garantie de pouvoir continuer à exploiter ces ressources et à exercer leur activité économique.

C'est extrêmement important pour Terre-Neuve. L'industrie pétrolière extracôtière, c'était l'espoir et le rêve de Terre-Neuve. Comment oublier les plaidoyers passionnés du premier ministre Peckford aux conférences constitutionnelles des premiers ministres quand il disait que c'était enfin la grande occasion pour Terre-Neuve d'exercer la propriété et le contrôle des ressources extracôtières. C'était la possibilité pour les Terre-Neuviens d'échapper au bien-être social fédéral.

M. Keeper: C'était acheter chat en poche.

M. Rodriguez: Comme le dit le député, c'était acheter chat en poche. L'accord atlantique est muet sur le problème bien précis que traverse en ce moment l'industrie pétrolière.

Le gouvernement fédéral a le devoir envers la population de Terre-Neuve de maintenir en existence les programmes d'encouragement à la prospecton et à la mise en valeur des ressources extracôtières de Terre-Neuve et du Labrador. Ces travaux de prospection et de mise en valeur doivent avoir lieu sans égard aux cheikhs et aux autres qui cherchent à s'évincer mutuellement de l'industrie pétrolière. Il faut que les Canadiens aient la priorité, et le gouvernement a le devoir de soutenir l'exploitation de ces ressources qui sont au large de Terre-Neuve, sans égard aux prix pétroliers mondiaux qui sont artificiellement bas.

Il y a, bien sûr, des députés conservateurs qui représentent des circonscriptions terreneuviennes. Il y a, par exemple, le ministre de la Justice (M. Crosbie) qui a certes une grosse voix, mais il ne s'en sert pas pour prendre la défense de Terre-Neuve. Il a paru en mesure d'obliger Air Canada à déplacer de Gander à Saint-Jean son exploitation centrale, mais il reste muet quand survient une question épineuse comme celle-ci. Le gouvernement dira qu'il n'a pas assez d'argent pour financer les programmes d'exploitation de ces ressources sur la côte est et au large de Terre-Neuve. Mais où trouve-t-il des milliards pour renflouer les banques? Où cette femme lance-dollars a-t-elle trouvé le milliard? Le gouvernement l'a bien trouvé ce milliard, mais il ne peut pas trouver l'argent qu'il faut pour ces projets.

M. Thacker: Quelle banque a été renflouée?

M. Rodriguez: Vous avez renfloué les déposants avec ce milliard.

M. Thacker: Cela, c'est autre chose.

M. McDermid: N'oubliez pas que les syndicats ont eu leur part.

M. Rodriguez: Pourquoi ne trouvez-vous pas d'argent pour renflouer l'industrie pétrolière de Terre-Neuve?

M. McDermid: Écoutez les néo-démocrates nous demander de renflouer l'industrie énergétique.

M. Rodriguez: Ce serait renflouer la population terreneuvienne, je le rappelle au secrétaire parlementaire. Il est bien évident que le gouvernement se fiche pas mal de ce qui arrive à la qualité de la vie à Terre-Neuve.

M. McDermid: Les Terre-Neuviens ne croient pas cela.

M. Rodriguez: Vous voulez continuer à distribuer les chèques de bien-être, parce que c'est en cela que les conservateurs croient.

M. McDermid: C'est le NPD qui veut cela. C'est là du socialisme.

M. Rodriguez: En dépit de leurs glapissements et de leurs hurlements, les conservateurs croient vraiment à la poursuite de la relation de maître à esclave entre le gouvernement central et Terre-Neuve.

M. McDermid: C'est toute la philosophie du NPD.

M. Rodriguez: Malgré toute sa réthorique, le gouvernement n'est pas vraiment intéressé . . .

M. McDermid: Foutaise.

M. Rodriguez: Je suggère au secrétaire parlementaire d'aller à Terre-neuve dire aux habitants ce que le gouvernement leur offre. Il ne leur offre que ce document insignifiant. Une fois les lignes d'approvisionnement fermées et les derricks partis, qu'en coûtera-t-il pour recommencer l'année suivante?

Il me semble que le gouvernement ne fait même pas preuve de bon sens dans les circonstances. Je pense aussi que le parti conservateur se fiche pas mal des Terre-Neuviens et de leur avenir.

M. McDermid: Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que j'écoute mon ami, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Il dit un tas de sottises et ses manières laissent à désirer, mais ses discours sont toujours pittoresques.

Le Nouveau parti démocratique se targue d'être très perspicace et de pouvoir apparemment prévoir ce qui va arriver.

Le député parle du prix actuel du pétrole alors que nous savons pertinemment que le gisement Hibernia, qui est très important pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique des Terre-Neuviens et de tous les Canadiens, ne produira pas avant la fin des années 80 et le début des années 90. N'importe qui vous dira que les prix du pétrole seront alors plus élevés. Ce gisement va produire jusque bien avant dans le XXIe siècle alors que les réserves de pétrole classique commenceront évidemment à se raréfier et que les prix vont inévitablement monter.

Pourquoi le député est-il si pessimiste à l'égard d'Hibernia et de son exploitation au point de dire qu'il ne s'y passe rien, alors qu'il sait parfaitement bien que beaucoup de pourparlers sont en cours non seulement entre les deux gouvernements mais aussi entre les parties qui vont exploiter ce champ?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, au contraire, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes très optimistes. Nous disons que l'attitude du gouvernement est négative. Il ne fournit pas l'argent qu'exige la réalisation des dispositions de l'Accord. Il n'a cessé de supprimer les stimulants industriels et de réduire son aide financière à l'exploitation et à la mise en valeur de ces ressources extracôtières.

Le gouvernement est négatif. Il est en train de dire aux Terre-Neuviens qu'il leur faudra attendre le XXIe siècle avant d'espérer améliorer leur qualité de vie et leur niveau de vie et qu'ils peuvent continuer d'ici là à dépendre de l'assurance-chômage fédérale. Nous estimons que le gouvernement doit continuer à appuyer l'exploitation du champ Hibernia et des ressources extracôtières en général, car cela est absolument essentiel non seulement à la réalisation des rêves des Terre-Neuviens, mais encore à leur bien-être économique. Nous, Canadiens, avons toujours consenti des investissements comme celui-là pour bâtir l'avenir. Lorsqu'on a construit la voie ferrée, il y a eu des investissements considérables. Des millions d'acres de terrain ont été donnés au CP. C'était le rêve de sir John A. MacDonald. Faut-il rappeler aux conservateurs leur propre histoire? C'était un investissement qui a reçu un appui considérable du gouvernement et du public, qui ont donné de l'argent et des terres.

• (1600)

Nous parlons du même genre de projet. Ce projet fait partie du rêve national qui aujourd'hui consiste, je pense, à ce que tous les gouvernements provinciaux aient leur place et gardent la tête haute dans leurs relations avec le reste du pays. Voilà ce rêve et c'est un rêve qui nous fera progresser.

M. Tobin: Monsieur le Président, je veux faire un bref commentaire et poser une question au député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Tout d'abord, j'ai écouté le secrétaire parlementaire dire que les gens de Terre-Neuve ne devraient pas être trop pessimistes, qu'un de ces jours, dans 10, 15, 25 ou 35 ans le prix atteindrait un niveau suffisant et que ces braves gens de Terre-Neuve, qui se promènent sur la plage en regardant voler les mouettes là où étaient autrefois les plates-formes de forage, pourront travailler de nouveau, sinon eux, du moins leurs enfants ou peut-être leurs petits-enfants.

M. McDermid: Les Terre-Neuviens doivent être contents de vous entendre parler d'eux de cette manière.

M. Tobin: A mon avis, cette sorte d'attitude nonchalante, cette sorte de mentalité de laissez-faire, qui pousse à laisser les gens où ils sont pour le moment, est à peu près aussi ridicule que si je proposais que les contribuables arrêtent de financer l'exploitation de l'aéroport de Mirabel jusqu'à ce que celui-ci devienne rentable. Il ne me semble pas que les députés d'en face en proposent la fermeture. Selon moi, il s'agit là d'un point de vue aussi étroit et indigne d'un Canadien que de prétendre que les producteurs de blé de l'Ouest qui ne peuvent, à l'heure actuelle, compter sur un bon prix et un marché stable, devraient cesser toute activité agricole jusqu'à ce que le prix remonte. Ni moi ni personne à Terre-Neuve ne fera jamais cette suggestion. Je trouve cela aussi ridicule et étroit d'esprit que de dire aux producteurs laitiers de l'Ontario qui reçoivent 2 ou 3 millions de subventions par an, de cesser de traire leurs vaches et d'entreposer plutôt leur lait jusqu'à ce que les prix remontent. Je ne recommanderai jamais cela, car nous comprenons que ces trois activités composent la mosaïque du Canada.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'ai jamais dit que nous ne devrions pas mettre en valeur le gisement Hibernia; j'ai affirmé que nous devrions poursuivre nos travaux. J'ai, par contre, précisé que la production ne commencerait pas avant 1990 ou 1991. C'est là la différence. Le député induit la Chambre en erreur.

M. le vice-président: Le député peut terminer sa question ou son observation.

M. Tobin: Merci, monsieur le Président. Je le répète, venant de Terre-Neuve où le taux de chômage est élevé et où les gens souhaitent être membres à part entière de notre merveilleux pays, nous comprenons les éléments qui composent la mosaïque canadienne. Nous sommes conscients de l'importance du producteur de blé des Prairies, et nous voulons l'aider maintenant, alors qu'il a en besoin. Nous soutenons également le producteur laitier de l'Ontario qui est dans la même situation ainsi que le secteur des produits industriels au Québec, dont certaines entreprises n'ont pas encore atteint leur plein potentiel, et nous leur prêtons main-forte maintenant, alors que le besoin s'en fait sentir. Nous voulons apporter notre contribution au Canada et nous comptons sur le gouvernement fédéral pour nous soutenir alors que nous en avons besoin.

Le député de Nickel Belt pense-t-il qu'une seule industrie, surtout parmi les groupes de pression que j'ai mentionnés, accepterait ce genre de logique de la part du gouvernement? Croit-il honnêtement qu'on ne protesterait pas avec véhémence si nous cherchions à imposer cette façon de penser aux céréaliers ou encore aux employés de l'aéroport de Mirabel?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député a tapé dans le mille en citant l'exemple de Mirabel. Le secrétaire parlementaire prétend ne pas avoir recommandé que nous nous abstenions de mettre en valeur le projet Hibernia, mais il ne veut cependant pas qu'on le mette en valeur avant le XXIe siècle.

M. McDermid: Je n'ai pas dit cela.

M. Rodriguez: Nous avons des centaines d'exemples. C'est cela le Canada. Les exemples cités par le député sont fort opportuns. Les Canadiens dans les diverses régions du pays appuient les initiatives de leurs concitoyens, que ces derniers vivent dans l'Ouest, en Colombie-Britannique, ou en Ontario. Nous pourrions fort bien avoir à appuyer le secteur des bardeaux. J'ai déclaré lors du débat sur le pétrole de l'Alberta que nous souhaitions l'imposition d'un prix plancher pour ce produit. Nous serions d'accord là-dessus. Je ne pense pas que nous devrions hésiter sous prétexte que peut-être le prix n'est pas intéressant, car qui sait quand il le sera. Ce pourrait être dans 15 ans, mais d'ici là le secteur aura sans doute été la victime d'un autre monopole des prix fixés par les producteurs mondiaux. Le Brésil commence à mettre en valeur ses ressources pétrolières et le Pérou à exploiter son pétrole sous-marin. Que ferons-nous alors quand les prix se remettront à dégringoler? Rappellerons-nous que, en 1986, nous avions recommandé une période d'attente de 15 ans et que nous recommandons un autre moratoire de quinze ans? Le temps nous manque dans la région de l'Atlantique. Il nous file entre les doigts. Si le

Canada existe encore aujourd'hui, c'est grâce au labeur de ses habitants.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR L'EXONÉRATION DE DROITS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-98, visant la codification de divers textes législatifs prévoyant des drawbacks, des réductions, des remboursements ou des remises de droits, à l'exception des drawbacks à l'exportation prévus aux articles 82 à 87 de la Loi sur les douanes, ainsi que la modification du Tarif des douanes et l'abrogation des textes législatifs ainsi codifiés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord présenter à la Chambre des excuses pour la longueur du titre de ce projet de loi et son caractère massif et ténébreux. C'est toutefois un projet de loi très important que je suis très heureuse de présenter aujourd'hui à la Chambre. Cette mesure, qu'on appellera la Loi sur l'exonération de droits, prévoit des réductions ou la suppression de droits et taxes d'accise dans certaines conditions. Ce projet de loi découle d'une motion des voies et moyens déposée dans le cadre du budget du 23 mai 1985.

Avant d'aborder les grandes lignes de ce projet de loi, peut-être serait-il utile que je rappelle le contexte de la longue gestation de ces mesures.

[*Français*]

L'imposition de droits de douane sur des marchandises importées au Canada est un instrument important de la politique commerciale. L'un des objectifs du Tarif des douanes a toujours été d'encourager l'investissement, la production et donc l'emploi au Canada. Le Tarif permet aux fabricants canadiens de bénéficier d'un avantage au niveau des coûts, ce qui les aide à soutenir la concurrence des importations de marchandises similaires ou «substituables» aux produits qu'ils fabriquent.

Il y a des cas, toutefois, où il ne semble pas approprié que les fabricants canadiens paient des droits sur leurs importations. Ces dernières années, après avoir consulté l'industrie canadienne, un certain nombre de programmes ont été établis lorsqu'il a été jugé souhaitable d'accorder les exonérations tarifaires à certains fabricants, sous réserve du respect de certaines conditions.

• (1610)

[*Traduction*]

La mesure envisagée réunira en un seul texte des articles tirés d'autres lois ainsi que de divers règlements, afin de permettre la mise en place de programmes d'allégement tarifaire qui seront fort utiles au secteur manufacturier et à d'autres industries du Canada. Bien que ces dispositions soient en vigueur isolément depuis un certain nombre d'années, c'est la première fois qu'on les réunit en une seule mesure législative.

Pour réussir à se servir efficacement de ces mesures, qui étaient jusqu'à présent dispersées dans divers textes législatifs, les entreprises étaient obligées de consacrer une quantité énorme de temps et d'efforts à essayer de dénicher la véritable substance de ces dispositions et de déterminer si elles s'appliquaient à leur cas particulier. Si les experts savaient où chercher, les hommes d'affaires moins spécialisés étaient nettement désavantagés.

[*Français*]

Cette initiative est conforme à l'engagement pris par le gouvernement de faciliter la compréhension et l'utilisation de ses services. La législation proposée sera plus facile à administrer et encouragera les compagnies canadiennes à tirer plus pleinement profit des dispositions en matière de droits de douane et de taxes d'accise. A cet égard, elle devrait être bien reçue par les administrations locales et provinciales, surtout la Colombie-Britannique qui a demandé l'adoption de ces procédures douanières afin de lui permettre d'attirer de nouveaux investissements.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant en venir aux articles du projet de loi lui-même qui traitent de circonstances particulières. L'article 4 donne au gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Finances (M. Wilson), le pouvoir de réduire ou de supprimer les droits de douane sur les marchandises utilisées dans des articles de fabrication canadienne. Ce droit a été utilisé à maintes occasions pour permettre à des fabricants d'importer, à des taux réduits, des marchandises que l'on ne trouve pas au Canada, pour que les articles qu'ils fabriquent soient plus concurrentiels.

On dit aux articles 5 à 8 que les droits de douane ne sont remboursés qu'après que les marchandises importées aient été utilisées aux fins prévues.

Les articles 9 à 15 prévoient l'inclusion du programme des machines et appareils, sans que la portée du programme soit modifiée. Toutefois, il y aura une simplification des procédures, conformément à une recommandation du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, dont le rapport a été déposé avec le budget de mai 1985, afin de réduire la paperasserie et les retards.

Le programme des machines, qui existe depuis janvier 1968, répond aux besoins des utilisateurs et fabricants de machines. Il prévoit la remise des droits pour les machines qui relèvent du programme et ne sont pas fabriquées au Canada. Il garantit également la protection des fabricants canadiens, par des droits de douane légitimes, dès qu'ils peuvent démontrer qu'ils fabriquent les machines visées. Les critères définissant la disponibilité figurent dans le projet de loi.

D'après le système actuel, les droits sont remis hebdomadairement par décret. D'après le système proposé dans le projet de loi, le ministre du Revenu national publierait une liste de machines «non disponibles» et «disponibles». Cette liste facilitera considérablement la tâche, car à l'heure actuelle, il faut examiner des milliers de demandes. Une exonération sera accordée immédiatement sur les marchandises au moment de leur importation sur simple consultation de la liste des articles «non disponibles». Par conséquent, il ne sera pas nécessaire, sauf exceptionnellement, de présenter ni de traiter des demandes; les sociétés devront par conséquent moins souvent payer les droits puis réclamer un remboursement.

Les articles 16 à 19 du projet de loi permettront aux transformateurs d'obtenir une exonération de droits sur des marchandises importées au Canada pour y être transformées et être exportées ensuite, si certaines conditions sont respectées. Cela signifie que les entreprises canadiennes ne doivent pas bloquer des sommes d'argent considérables pour de longues périodes à cause des droits; ce qui augmente leurs frais et rend leurs produits moins concurrentiels à l'étranger.

Les articles 24 à 28 permettent aux entreprises canadiennes d'envoyer des marchandises à l'étranger pour les faire réparer et de ne payer des droits que sur la valeur du travail effectué à l'étranger, à condition notamment que ce travail n'ait pu être effectué au Canada.

L'autre disposition dont je voudrais parler correspond à un article de la Loi sur l'administration financière. D'après l'article 17 de cette loi, le gouverneur en conseil peut accorder une remise sur une taxe, un droit ou une amende. Outre certains des programmes dont j'ai déjà parlé, ce pouvoir a servi à aider des entreprises comme les fabriques de matériel de construction et de semi-conducteurs. On propose un pouvoir spécial—à l'article 37—pour les remises de droits et de taxes d'accise.

Bref, les députés pourront constater que la nouvelle mesure législative sera avantageuse pour les Canadiens et les entreprises canadiennes. Elle sera moins difficile à appliquer et elle devrait encourager les entreprises canadiennes à profiter pleinement des dispositions en matière de droits de douane et de taxes d'accise qui sont prévus à leur intention. Elle sera aussi extrêmement utile à tous les niveaux de gouvernement et, je crois, au secteur privé, en faisant du Canada un pays intéressant pour les investisseurs que nous essayons d'attirer chez nous.

Enfin, ce que je propose aujourd'hui s'inscrit dans notre idéologie et l'engagement que le gouvernement a pris de rendre nos services aux entreprises et au public plus faciles à utiliser, plus faciles à comprendre et plus avantageux du point de vue de l'administration du pays.

L'Ajournement

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand)—Les langues officielles—Les décisions de la Cour suprême—a) On demande la présentation d'une modification à la Constitution. *b*) L'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale; l'honorable député de Western Artic (M. Nickerson)—L'énergie—a) La société Exco Energy Corporation. *b*) La situation des créanciers; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp)—La construction navale—a) On demande un moratoire sur l'importation de navires construits à l'étranger. *b*) On demande au gouvernement d'annoncer une politique.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'EXONÉRATION DE DROITS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-98, Loi visant la codification de divers textes législatifs prévoyant des drawbacks, des réductions, des remboursements ou des remises de droits, à l'exception des drawbacks à l'exportation prévus aux articles 82 à 87 de la Loi sur les douanes, ainsi que la modification du Tarif des douanes et l'abrogation des textes législatifs ainsi codifiés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un Comité législatif.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais au nom de mon parti, le parti libéral, faire aussi quelques commentaires sur le projet de loi C-98, visant à consolider les différents règlements concernant les tarifs douaniers. Tout d'abord, monsieur le Président, nous sommes en faveur, en principe, de ce projet de loi, et actuellement le gouvernement a déjà commencé depuis l'année passée et ne fait rien d'autre que continuer le travail effectué quand le parti libéral formait le gouvernement, c'est-à-dire consolider et simplifier toute cette procédure qui date de longtemps. Donc, en principe, nous sommes d'accord et, étant donné la nature de ce projet de loi qui est très technique, nous espérons, lors de l'étude du projet de loi en comité, pouvoir apporter différentes solutions à différents articles de la Loi afin de la rendre applicable et pratique soit pour le gouvernement pour appliquer la loi, soit pour les professionnels et les hommes d'affaires.

Mais avant de m'asseoir, monsieur le Président, et dire qu'on est d'accord et qu'on va discuter de tout cela en comité, j'aimerais quand même souligner déjà dans d'autres projets de loi similaires à celui-ci qu'on avait adoptés en principe après débat, par exemple, si ma mémoire est bonne, je pense que c'était le projet de loi C-59 qui justement modifiait certains tarifs des douanes, et c'était surtout en ce qui concerne le courrier qui passait par la douane, on avait adopté, monsieur le Président, une mesure à l'effet que dans le cas de toute lettre

pesant moins de 30 grammes, on pourrait la distribuer, la livrer sans inspection . . . Et justement, je pense, il y a à peine une couple de semaines, il y avait un service, le réseau TVA qui justement . . . étant donné que depuis le 20 mai, il y a eu une nouvelle politique dans les centres plus importants au pays de la part de Revenu Canada qui permet que certains colis puissent être livrés à la maison et qu'une facture soit envoyée après pour les frais de livraison et de douanes, et cela crée un certain déséquilibre soit pour l'inspection de ces colis-là, soit aussi pour un service rapide. Le réseau TVA nous montrait à la télévision que justement un grand nombre de colis étaient «en arrière», et à cause des coupures de personnel pour faire livrer tous ces petits colis-là, on les passait sans aucune inspection sans tenir compte des 30 grammes dont le ministre et ses fonctionnaires à ce moment-là nous avait assurés en comité que cela aurait été respecté, et cela n'est pas la situation à cause du nombre de colis qui sont en retard pour faire la livraison. Donc, on permet à la pornographie et dans certains cas même à la drogue d'être distribuées librement à travers le Canada. Monsieur le Président, nous savons tous quelles conséquences une telle situation peut entraîner.

Aussi, monsieur le Président, il n'y a pas longtemps, on nous rapportait qu'à l'aéroport de Toronto, les agents de la douane avaient reçu des instructions de leur patron immédiat de ne pas inspecter certaines marchandises mais de les estampiller comme étant déjà inspectées afin d'accélérer le processus étant donné que le gouvernement coupait toujours du personnel.

J'aimerais souligner à la Chambre aujourd'hui, monsieur le Président, que même si nous sommes d'accord en principe il faut aussi que nous transmettions le message à tous les Canadiens que nous laissons tout faire et, disons, que nous perdons le contrôle et, à mon avis, en essayant de simplifier l'administration de nos lois sur les douanes, il est très important d'exercer quand même un certain contrôle.

Avant de conclure, monsieur le Président, j'aimerais indiquer qu'il y a une partie, par exemple, dans la loi où on permet au ministère du Revenu national d'établir une liste de la machine et de l'équipement qui sont produits au Canada ainsi que de ceux qui ne le sont pas. J'aimerais souligner qu'il y a beaucoup de petites entreprises qui fabriquent de la machinerie et de l'équipement qui, souvent, n'ont pas les moyens d'être «publicisées». J'espère donc que le ministère trouvera un système, un mécanisme afin de s'assurer que nos petites entreprises manufaturières ne seront pas pénalisées et que tout importateur de machinerie et d'équipement ait une liste complète afin de savoir avant d'importer que tel équipement ou telle machinerie existent au pays.

Alors, comme je l'ai dit tantôt, monsieur le Président, nous sommes d'accord en principe sur ce projet de loi et nous allons en étudier les détails durant les discussions lors de l'étude en comité.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je doute fort que la plupart des dispositions de ce projet de loi prêtent à controverse et que la Chambre passe beaucoup de temps à les examiner. En fait, le gouvernement désire élaguer certains règlements.

Certaines choses me préoccupent, non pas sur le plan pratique, mais en ce qui concerne les principes à l'origine du projet de loi C-98. J'ai l'impression que cette mesure prépare le terrain en vue de l'établissement de zones de libre-échange. Elle vise à remédier à différents problèmes qu'il nous faudrait surmonter si nous établissions des zones de libre-échange au Canada.

Par le passé, la Colombie-Britannique a adopté le projet de loi 49 qui offrait un statut fiscal spécial aux sociétés qui investissaient dans ces zones et les localités avoisinantes. La politique du gouvernement Bennett au sujet des zones de libre entreprise lui a été inspirée en grande partie par l'Institut Fraser, un organisme influent qui a préconisé l'établissement de zones de libre-échange.

La plupart du temps, la législation du travail et de l'environnement n'est pas en vigueur dans les zones franches. Selon les concepteurs de ce projet, et particulièrement ceux de l'Institut Fraser, une zone de libre-échange est un petit espace géographique qui est replongé dans le 18e ou le 19e siècle. Les lois fiscales, les politiques sociales, la législation du travail, les lois visant à protéger l'environnement et toutes les lois modernes n'y ont plus cours. Cela permet au capitalisme à l'état brut d'opérer sans la moindre restriction.

En lisant les différents articles de ce projet de loi, nous pouvons constater que cette mesure pourrait très bien préparer l'établissement de zones de libre-échange. Par exemple, en 1983, un document des Affaires extérieures intitulé Examen de la politique commerciale du Canada énonçait l'opinion suivante:

> Le Canada n'a pas de zone de libre-échange, mais il a des dispositions douanières qui permettent d'atteindre les mêmes objectifs.

Cela faisait allusion au décret de remise sur le traitement intérieur et aux différentes dispositions provisoires qui prévoyaient l'entrée en franchise de divers éléments nécessaires à l'industrie de fabrication canadienne. La mesure à l'étude aujourd'hui regroupe de façon ordonnée toutes les bribes de règles et de règlements, ce qui nous permettra d'instaurer éventuellement des zônes franches.

Nous nous préoccupons aussi de la tendance qui commence à se manifester aux services des Douanes et de l'Accise. Je sais que cela n'est pas directement reliée au projet de loi C-98, mais je profite de l'occasion pour en parler à la Chambre aujourd'hui. Nous craignons que les diverses mesures prises par le gouvernement sous prétexte d'économiser l'argent des contribuables ne réduise la qualité du service des douanes au Canada. Par exemple, les agents des douanes n'examinent plus tous les articles postaux et colis qui arrivent au Canada. Ces articles importés sont envoyés directement aux destinataires sans être inspectés par les agents des douanes. On demande ensuite aux destinataires d'aller volontairement au bureau des douanes pour faire leur déclaration et payer les droits appropriés. Cette méthode a été mise à l'essai à Montréal et les chiffres indiquent que la perte de recettes dépasse de beaucoup les frais de main-d'oeuvre qu'aurait le gouvernement s'il recrutait plus d'agents des douanes.

À l'aéroport de Toronto, la direction a décidé que toutes sortes de produits importés pourraient être dédouanés sans l'inspection et les documents appropriés. Il y a à peu près un mois, j'ai eu l'occasion de visiter le bureau de la douane à l'aéroport de Toronto. C'est l'un des plus gros bureaux de la douane du Canada et l'aéroport de Toronto est certes le port d'entrée le plus affairé du pays. Les agents de la douane y travaillent dans des conditions épouvantables. Il y a très peu de lumière naturelle. Les locaux sont occupés par des rangées d'ordinateurs et cela fait un milieu de travail tout à fait inhumain. Les employés doivent s'occuper de piles de documents tous les jours. Parfois, l'ordinateur rejette une facture ou une formule de déclaration parce qu'elle n'a pas été remplie correctement. Les produits visés sont déjà au Canada et ont été dédouanés, mais il faut malgré tout corriger les formulaires. Le numéro tarifaire n'était peut-être pas le bon ou bien certaines formules n'étaient peut-être pas remplies correctement. Il y a quelques mois, il y avait toute une pile de documents avec des formules de déclaration mal remplies, et ainsi de suite, mais la direction a décidé de dédouaner tous les articles. Elle a décidé de ne pas rétablir les numéros tarifaires ni de corriger les erreurs. Elle a décidé ni plus ni moins de laisser tomber les droits de douane sur tous ces articles et nous ignorons combien cela a coûté aux contribuables canadiens.

• (1630)

Si des formules de déclaration pour l'importation incorrectement remplies aboutissent avec les autres dont le service des douanes ne peut pas venir à bout, le service fermera probablement les yeux. Autrement dit, il semble que la loi ne sera pas la même pour tous les importateurs; ce sera laissé au hasard.

Les compressions budgétaires que les Douanes ont subies ont certes démoralisé les douaniers d'un bout à l'autre du pays. Le Canada peut être fier du travail accompli à Douanes et Accise. Toutefois, à en juger par les fonctionnaires avec lesquels j'ai pu m'entretenir, le moral a beaucoup baissé. Ils estiment qu'ils n'ont plus les moyens d'appliquer la loi.

Je signale aux députés que les douaniers font face à d'autres graves problèmes. Ainsi, la paperasserie est tellement considérable que, très souvent, ils n'ont plus la chance d'inspecter convenablement les produits qui entrent au Canada, et de se tenir au courant. On nous a soumis, à mes collaborateurs et à moi-même, des cas d'entrée en contrebande d'armes automatiques et de munitions, faute d'inspection en bonne et due forme. Il n'y a pas un seul douanier, en tout cas à l'aéroport de Toronto, qui soit spécialiste des armements et sache quels fusils sont admissibles au Canada. La plupart de ces fonctionnaires ont une montagne de formulaires à remplir tous les jours. Par conséquent, ils n'ont le temps d'inspecter qu'une infime partie des armes automatiques ou semi-automatiques qui sont importées au Canada. Je soulève cette question parce qu'elle indique bien qu'il existe de sérieux problèmes à Douanes et Accise.

J'exhorte le gouvernement à tenir compte de mes propos, cet après-midi, et à comprendre la gravité de ces problèmes. J'espère qu'il cessera de sabrer à droite et à gauche dans les ressources de ces programmes. Après avoir examiné la question, il décidera sans doute s'il est toujours rentable de permettre à des importateurs particuliers de recevoir des colis en franchise douanière. Qu'il évalue le manque à gagner que cette formule entraîne, et qu'il compare avec ce que lui coûteraient les salaires de quelques douaniers supplémentaires.

Je lui demande de se préoccuper de la situation à l'aéroport de Toronto où les effectifs n'ont pas augmenté depuis un certain nombre d'années, mais où l'achalandage a connu une croissance spectaculaire, de sorte que les agents de douanes sont absolument surchargés de travail et n'ont pas la compétence nécessaire pour s'occuper d'articles comme les armes automatiques et autres qui pourraient se révéler illégales. Je le répète, j'espère que le gouvernement tiendra compte de ma mise en garde de cet après-midi et se préoccupera davantage du sort qu'il fait à nos agents de douanes, ces hommes et ces femmes chargés de faire respecter les lois canadiennes.

Je ne trouve rien à redire pour l'immédiat au projet de loi C-98, à part le fait qu'il a pour motivation de contribuer à établir des zones de libre-échange dans le pays. Nous, du Nouveau parti démocratique, nous opposons certes à cette tendance. Nous ne croyons pas que le Canada puisse résoudre ses problèmes économiques en retournant au modèle du XIXe siècle. Le Canada puise sa force et sa prospérité économiques dans la possibilité pour ses citoyens de trouver du travail décemment rémunéré, afin qu'ils soient capables d'acheter les biens et les services dont ils ont besoin pour vivre une vie convenable. Les emplois mal rémunérés dans les zones de libre-échange n'aideront certainement pas le Canada à réaliser son objectif de prospérité économique pour tous.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. de Jong: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif).

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il semble qu'en raison de la rapidité étonnante avec laquelle la Chambre a étudié les deux projets de loi dont elle était saisie, il se trouve que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), qui devait présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, n'est pas encore arrivé.

M. Blais: Il est en chemin.

M. Clark (Yellowhead): Tous les députés, je pense, reconnaissent l'extrême importance que les projets de loi d'initiative parlementaire représentent pour la Chambre et l'occasion qu'ils fournissent aux députés de traiter des affaires qui les préoccupent. Je crois savoir que le député est à mettre la dernière main à son texte, pour s'assurer que sa présentation à la Chambre sera tout à fait convaincante.

M. Boudria: Qu'entendez-vous par là?

M. Clark (Yellowhead): Il compte sûrement que les députés étudieront son projet de loi avec la même célérité avec laquelle ils ont étudié récemment des mesures gouvernementales.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), sur le même rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, j'en profite également pour indiquer à la Chambre que nous sommes tous très conscients de l'importance de l'heure des députés et que nous aurons beaucoup de difficulté dans quelques instants à passer à cette partie de la journée.

Je voudrais demander à la Présidence tout de même si elle a des développements nouveaux, des nouvelles à nous donner sur cette fameuse question, savoir que lorsqu'un député a été choisi dans le tirage au sort et que son nom apparaît sur la liste, il y a une date fixée, si la Présidence a eu le temps de réfléchir à un système qui nous permettrait de remettre de façon ordonnée la place du député et de maintenir son droit d'être entendu en cette Chambre et de débattre la motion ou la question qu'il a déposée à la Chambre.

M. le vice-président: La Présidence a effectivement beaucoup pensé à la question qui a été soulevée par l'honorable député d'Ottawa—Vanier et a espéré pendant quelques jours et elle espère encore qu'il y aura consensus parmi les députés de la Chambre sur cette question.

On m'a informé qu'il y avait une réunion aujourd'hui des *House Leaders* des trois partis et, à ce moment-là, j'espère bien qu'ils arriveront à un consensus.

Si toutefois il devait y avoir échec à leurs pourparlers, à ce moment-là, je serai prêt à rendre une décision qui, je l'espère, obtiendra le consensus des députés.

• (1640)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à déclarer qu'il est dix-sept heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS EXIGÉS PAR LES ÉMETTEURS DE CARTES DE CRÉDIT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest) propose:

Que le comité permanent des finances et des affaires économiques soit autorisé à étudier la question des taux d'intérêt excessifs exigés par les émetteurs de cartes de crédit.

—Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir débattre cette motion. C'est un fait qu'en vertu du nouveau règlement de la Chambre, un comité a maintenant le pouvoir de procéder à des enquêtes de ce genre, ce qui n'était pas le cas lorsque j'ai rédigé ma motion. Cependant, il convient toujours que la Chambre oriente ses comités qui sont en quelque sorte ses prolongements. Il est vrai que le comité peut s'acquitter de son mandat avec beaucoup plus d'enthousiasme et de zèle s'il sait qu'il peut compter sur l'appui de la Chambre.

J'ai présenté cette motion à la Chambre et j'espère qu'elle recevra l'appui de tous les partis. Elle a trait à un grave problème qui touche les consommateurs. Les deux tiers des adultes canadiens utilisent actuellement des cartes de crédit. L'adulte moyen possède trois de ces cartes. Environ 40 p. 100 des utilisateurs de cartes paient des intérêts. Reçoivent-ils un traitement juste? Je vous pose la question, monsieur le Président, parce que malgré une augmentation puis une baisse généralisée des taux d'intérêt que paient les consommateurs et les investisseurs, les taux applicables aux cartes de crédit n'ont pas suivi le mouvement. Le taux d'escompte fluctue mais le taux d'intérêt des cartes de crédit demeure inchangé d'une année à l'autre. Par exemple, les émetteurs de MasterCard comme la Banque de Montréal, la Banque Nationale et le Victoria and Grey Trust, ont augmenté leurs taux d'intérêt à 21 p. 100 lorsque le taux d'escompte était très élevé il y a quelques années. Depuis, ce taux d'escompte a diminué mais pas les taux d'intérêt imposé aux consommateurs. Le Canada Trust exige 18.45 p. 100. Le Trust Royal a commencé à émettre sa MasterCard l'automne dernier à un taux de 14 p. 100. Ce taux s'établit maintenant à 14.75 p. 100 mais pendant la même période, le taux d'escompte a chuté.

Ces taux sont-ils trop élevés? VISA, un concurrent de MasterCard a déjà répondu à cette question. Dans sa publicité, il demande «En avez-vous assez des taux d'intérêt élevés sur votre carte MasterCard»? L'industrie elle-même a formulé la question que je présente à la Chambre aujourd'hui. De toute évidence, les frais d'intérêt sont exagérés.

Nous devons aussi poser la même question aux émetteurs de cartes VISA. En plus de frais d'adhésion annuels ou de frais de transaction, les taux d'intérêt de VISA varient entre 15.9 p. 100 et 18.6 p. 100 dans les banques de Nouvelle-Écosse, de Commerce, Royale et Toronto Dominion, et ce, malgré une diminution du taux d'escompte. Il n'y a pas que les émetteurs de MasterCard et VISA dont les frais dépassent de loin ce qu'ils devraient normalement exiger compte tenu des taux d'intérêt qu'ils paient sur l'argent qu'ils utilisent, car les sociétés pétrolières font pire encore. Sunoco, Imperial, Texaco, Shell, Gulf de même que Petro-Canada, qui ne manquait pas de nous rappeler qu'elle nous appartenait, exigent maintenant un taux d'intérêt de 24 p. 100 sur leur carte de crédit. Mais les vrais champions sont les magasins à rayons comme La Baie, Eaton, Sears et Canadian Tire dont les taux d'intérêt sont de 28.8 p. 100. Ils n'en démordent pas même si le loyer de l'argent, qu'ils empruntent eux-mêmes pour soutenir leur crédit, fluctue énormément. Savent-ils seulement que l'inflation a diminué et que le loyer de l'argent n'est plus à 21 p. 100 comme il l'était il y a quelques années, ce qui aurait pu justifier des frais aussi élevés, que le taux d'escompte est maintenant à 8.43 p. 100.

M. Orlikow: Pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) n'intervient-il pas?

M. Stackhouse: Nous demandons au NPD de se joindre à nous pour poser la question suivante: Ces compagnies sont-elles en droit d'imposer des taux d'intérêt aussi élevés sans en fournir la raison à nos concitoyens? Voilà l'objet de ma motion, monsieur le Président. Cette motion renverrait cette question au comité des Finances, ce qui nous fournirait à la fois l'occasion et le mandat de faire la lumière sur cette situation.

Certaines compagnies assurent qu'elles doivent répercuter leurs frais administratifs et autres sur les consommateurs. C'est peut-être vrai, mais qu'elles s'en expliquent. Qu'elles fassent la preuve qu'elles sont obligées d'imposer ces taux d'intérêt extrêmement élevés aux détenteurs de carte de crédit. Qu'elles ne prennent pas les consommateurs pour des champignons qui ne s'épanouissent que dans le noir. Qu'elles agissent au grand jour en faisant preuve de respect envers nos concitoyens. Elles devraient être tenues de fournir de bonnes raisons et des preuves solides démontrant qu'une telle politique est justifiée. Comment leurs dirigeants peuvent-ils affirmer qu'ils ont besoin de cet argent pour compenser les frais de crédit et d'administration qui seraient très élevés, sans fournir de preuves à l'appui de ces prétentions?

Des représentants de ces sociétés m'ont téléphoné depuis que j'ai porté l'affaire à la connaissance du public. Ce sont d'ailleurs des ministériels qui ont soulevé cette affaire pour la première fois.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Pourquoi ne pas en faire une motion gouvernementale?

M. Stackhouse: Le NPD peut bien protester, mais c'est la vérité. Ce sont effectivement ces compagnies . . .

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Non seulement le député se trompe en affirmant que c'est du côté ministériel que l'on a soulevé pour la première fois cette affaire de taux d'intérêt . . .

M. Gustafson: C'est un débat.

M. le vice-président: La première partie ne justifiait sûrement pas un rappel au Règlement.

M. Keeper: Pas plus que l'observation du député. Permettez que je m'explique, monsieur le Président. Le député a dit que c'était lui, un ministériel, qui a soulevé la question des taux d'intérêt. Nous en sommes aux initiatives parlementaires. Si le député veut agir en tant que ministériel, qu'il présente une mesure publique.

M. McDermid: Et que la question fasse l'objet d'un débat.

M. Stackhouse: Comme je l'ai dit, c'est un député ministériel qui a été le premier à parler des cartes de crédit, non des taux d'intérêt en général. Je demande l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Son soutien serait le bienvenu. Si un projet de loi était présenté, le député devrait l'appuyer et je suis certain que les consommateurs apprécieraient son appui.

J'ai voulu saisir la Chambre de cette question et j'espère qu'elle sera renvoyée à un comité, non seulement parce que les consommateurs ont le droit de savoir, mais parce que le Parlement doit demander pourquoi ces taux d'intérêt sont exigés.

M. Keeper: Qu'en est-il du gouvernement?

M. Stackhouse: Le Parlement n'est pas seulement un lieu pour adopter des lois mais il est aussi une tribune où peuvent être débattus et étudiés les sujets de préoccupation du public et où toute la lumière peut être faite. Les gens doivent savoir que ceux et celles qui les représentent expriment leurs véritables préoccupations. Tel est, historiquement, le rôle du Parlement.

Au cours des siècles, la pratique a toujours été que lorsque la Couronne demande une aide financière, la réponse de la Chambre des communes est que les doléances du public doivent être entendues. Nous nous trouvons ici devant un grief sérieux et qui n'est pas nouveau. Au nom des personnes de tous les coins du Canada qui m'ont écrit, je demande aux députés d'appuyer ma motion pour que nous puissions étudier la question à fond. C'est bien d'un grief du public qu'il s'agit ici. Les émetteurs de cartes de crédit paient moins pour l'argent qu'ils empruntent. Les consommateurs paient plus pour l'argent qui leur est prêté. Où est la justice? Que le Parlement réponde à la question. Les banques, les sociétés pétrolières et les magasins à rayons ont leurs lobbyistes qui viennent de plein droit et ouvertement nous rencontrer. Nous sommes nous-mêmes les lobbyistes des consommateurs et j'espère que tous les partis à la Chambre s'uniront pour donner raison aux consommateurs.

• (1650)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour sa motion. Le 22 mai, le ministre déclarait que les frais d'intérêt incluaient également les frais de service. Je pense que les banques exigent des intérêts et non pas des frais de service. Ces frais leur sont payés par les commerçants. La population doit savoir que tout marchand, qu'il tienne un restaurant, un salon de coiffure ou une boutique de tailleur, doit verser un certain pourcentage de ses ventes. Ce pourcentage peut s'établir à trois, quatre, cinq ou un p. 100. Il est négocié selon le volume des ventes payées au moyen des cartes de crédit. Par conséquent, les banques ne font payer que des intérêts aux consommateurs. Je suis d'accord avec le député lorsqu'il affirme que MasterCard exige 21 p. 100 d'intérêt. VISA exige 18.6 p. 100. Les sociétés pétrolières 24 p. 100 et les magasins à rayons 28.2 p. 100. Il est bien clair que quelque chose ne va pas. Puisque nous savons que les taux d'intérêt ont baissé, combien de frais d'administration les banques peuvent-elles bien exiger? En parlant de frais de service, s'ils sont si élevés, comment se fait-il que les banques font autant de publicité? Comment se fait-il qu'elles encouragent les gens à utiliser leurs cartes?

Si j'ai bonne mémoire, lorsque les cartes de crédit ont été introduites, on payait des frais. Certaines sociétés de cartes de crédit respectables continuent à faire payer des frais importants. Tous les mois où l'on reçoit un relevé, il faut payer le montant dans sa totalité. Il n'est pas question de différer ses paiements. VISA et Mastercard indiquent sur le relevé un paiement minimum, qui peut être de $10, par exemple. On peut payer cette somme et les intérêts courent sur le solde. Il ne s'agit pas ici d'une simple carte de crédit, mais d'un prêt personnel. Toute personne détentrice d'une carte de crédit dispose d'une ligne de crédit. On peut acheter ce qu'on veut et à la fin du mois on peut payer en totalité. Il n'y a pas d'intérêt si on paie en totalité parce que les frais de service sont à la charge du marchand. Voilà pourquoi, à mon avis, il s'agit d'intérêts et non pas de frais de service. Si vous payez à la fin du mois, aucun intérêt n'est imputé au client. Les émetteurs de carte débitent des frais de service au marchand. Néanmoins, si on n'effectue qu'un paiement partiel, ils font payer des intérêts au client.

A mon avis, les banques profitent de cette ligne de crédit qu'ils offrent aux consommateurs. Cela leur attire beaucoup de clientèle. Il suffit de penser au nombre de cartes de crédit en circulation. Pratiquement tout le monde aujourd'hui, moi le premier, utilise des cartes de crédit. Néanmoins, lorsque les gens empruntent de l'argent, des hommes d'affaires, par exemple, ils n'ont pas à payer les mêmes taux d'intérêt. Pourquoi le consommateur doit-il les payer?

Je suis d'accord pour que le gouvernement étudie cette question. Le ministre a dit qu'il le fait, mais il est parti sur une mauvaise base s'il pense que les taux d'intérêt comprennent les frais de service. Ce n'est pas le cas. Je le répète, les frais de service sont payés par le marchand.

[*Français*]

. . . j'aimerais dire que ces taux d'intérêt ne sont pas acceptables. Nous sommes d'accord. Nous appuyons la motion de l'honorable député et j'espère que le Comité des finances et des affaires économiques pourra vraiment faire une enquête, faire comparaître devant le comité les représentants des banques et des compagnies de cartes de crédit afin d'expliquer la raison pour laquelle ils doivent encore charger des taux comme 18.6 p. 100, 21 p. 100, 24 p. 100 ou 28 p. 100. Cela est inacceptable quand on sait que les taux d'intérêt pour un prêt personnel aujourd'hui peuvent varier entre 10 et 12 p. 100.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis content que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) ait soulevé cette question à la Chambre. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que cette question soit étudiée en comité. Cependant, je dois dire au député qu'il ne s'adressait pas aux bonnes personnes. Il ne se trouve pas un seul député à la Chambre, je pense, qui défendrait les banques, ni les sociétés pétrolières, ni les grands magasins, qui s'emploient tous à extorquer de l'argent aux clients qui ne paient pas leur compte mensuel immédiatement. Les personnes qui ont refusé de prendre des mesures quand cette question a été soulevée par des députés sont le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall). Quand on leur a posé la question, ils ont répondu, d'abord, qu'ils étaient déterminés à laisser le marché libre de fixer le montant des taux d'intérêt. En outre, sans se renseigner ou poser la moindre question, ils adoptent la même position que ces compagnies qui prétendent ne pas exiger des taux d'intérêt excessifs. Les ministres intéressés, ou leurs services respectifs, ne font pas d'enquête. Voilà pourquoi je soutiens que le député s'est adressé à la mauvaise tribune pour soulever la question.

Le 20 novembre dernier, quand les taux d'intérêt ont encore une fois baissé, nous avons demandé au gouvernement conservateur, qui s'en attribuait le mérite, qui au juste allait vraiment en profiter? Nous avons rappelé les taux d'intérêt exorbitants qu'avaient à payer les gens qui ne remboursaient pas immédiatement la totalité de leur facture. Il n'a pas su nous répondre, et il n'est pas intervenu non plus. Je rappelle aux députés qu'il y a au Canada 16 millions de détenteurs de cartes de crédit, dont la moitié paient chaque mois la totalité de la somme due et évitent ainsi tout intérêt. De qui s'agit-il au juste? Il s'agit de gens qui gagnent des revenus allant de moyens à supérieurs. Je suis persuadé que pas un seul député néglige de régler son compte chaque mois, et s'évite ainsi tout intérêt. Il reste donc 8 millions de personnes qui paient de 18 à 21 p. 100 en frais d'intérêt s'ils négligent de verser la totalité de la somme due à la fin du mois. Ils paient 24 p. 100 pour les cartes émises par les sociétés pétrolières, et 28 p. 100 pour celles émises par les grands magasins. Le député fait l'éloge de la carte VISA. Je crois savoir que l'on exige pour la VISA des frais de service d'un dollar par mois, que l'on se serve ou non de la carte.

M. Boudria: Non; on demande 25c. par transaction.

M. Orlikow: Si le député veut rendre hommage à la VISA, nous ferions mieux de voir à combien tout cela s'élève.

Voyons les choses sous leur vrai jour. Ces taux n'ont essentiellement pas changé pour les consommateurs depuis septembre 1984 quand le gouvernement conservateur, dont le député de Scarborough-Ouest fait partie, est arrivé au pouvoir. De septembre 1984 à aujourd'hui, les taux d'intérêt ont baissé de 12.28 p. 100 à 8.43 p. 100. Ces voleurs de grands chemins exigent encore les mêmes taux d'intérêt qu'en 1981 où les taux préférentiels dépassaient 20 p. 100. Qu'a fait le gouvernement? Les députés, et notamment le député de Scarborough-Ouest, ont interrogé le gouvernement à ce sujet, et tant le ministre des Finances (M. Wilson) que son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) répondent qu'ils ne veulent pas intervenir sur le marché. Les forces magiques du marché règleront tout. Mais qu'ont-elles réglé au juste?

• (1700)

Le marché nous a offert des cartes de crédit dites en or à $75 par an; seuls en bénéficient les hauts salariés qui remboursent la totalité de leur facture chaque mois. Le marché a permis aux détaillants organisés de réduire à moins de 2 p. 100 leurs frais lorsqu'ils acceptent les cartes de crédit. Ces derniers n'en ont cependant pas fait bénéficier leurs clients. Les consommateurs n'ont bénéficié d'aucune réduction. Pourtant, la New York Federal Reserve Bank, aux États-Unis, dit de ce genre de transaction financière qu'il s'agit du plus profitable de tous les prêts consentis par les grandes banques. Cependant, bien entendu, il s'agit de gens à faible revenu qui n'ont aucun

poids politique, et les gouvernements américain et canadien n'interviennent donc pas.

Il faut se demander ce que le gouvernement aurait dû faire, s'il voulait vraiment s'assurer que les consommateurs reçoivent une part juste de la baisse des taux d'intérêt sur leurs achats à crédit? C'est là le genre de question que le député de Scarborough-Ouest devrait poser à son ministre. Il aurait pu mener une enquête approfondie, afin de déterminer si les frais qu'entrainent les cartes de crédit sont aussi élevés que les banques le prétendent. Le ministre de la Consommation et des Corporations les a crues sur parole lorsqu'elles ont affirmé que leurs taux étaient raisonnables, et il a refusé d'intervenir.

Or, selon nos sources, la moitié des frais sont administratifs et l'autre moitié, sont liés au loyer de l'argent. Si ce loyer a diminué, comme nous le savons, et comme tous les conservateurs veulent nous le rappeler, grâce à la merveilleuse politique du gouvernement, si les taux ont baissé de 3.85 p. 100 de septembre à maintenant, alors les détenteurs de cartes auraient pu profiter d'une réduction de taux de 2 p. 100, car c'est là la moitié de la réduction du taux d'intérêt. Cela aurait épargné aux détenteurs de cartes de crédit de banques, plus de 100 millions de dollars par an. Quand on ajoute à cela les taux excessifs imposés par les sociétés de fiducie, les sociétés pétrolières et les grands magasins, on arrive probablement à un chiffre de l'ordre de 200 millions de dollars. Il s'agit de sommes énormes, et le gouvernement est tout à faire confiance aux sociétés émettrices de cartes de crédit lorsqu'elles affirment que leurs profits sont minimes ou que les forces du marché seront favorables en définitive aux consommateurs. En outre, s'il jugeait qu'on sacrifiait les intérêts du consommateur au profit de pratiquement tout le monde, le gouvernement aurait pu se porter à sa défense, entreprendre un examen rigoureux du crédit à la consommation et préconiser certaines mesures législatives, afin de lui venir en aide. Une autre étude est inutile. On ne fait que retarder davantage le règlement de ce très grave problème.

L'une des solutions que nous préconisons, et le gouvernement devrait l'examiner, consiste à assujettir à un plafond l'intérêt exigé sur les cartes de crédit, afin de démontrer que le marché est sensible aux fluctuations d'intérêt. Ce plafond, établi en fonction des taux d'intérêt que les banques paient pour leur argent, serait très utile.

Le gouvernement devrait donner des conseils judicieux aux consommateurs au sujet du coût du crédit. Il n'est pas question de dire que les forces du marché décideront, lorsque celles-ci désavantagent les pauvres. Le gouvernement permet un véritable arnaque de centaines de millions de dollars. Les consommateurs doivent être exhortés à trouver d'autres sources de financement. Il faut les encourager à former des coopératives de crédit lorsqu'elles n'existent pas. Il faut commencer à renseigner les gens, afin qu'ils ne se fassent plus autant voler par les escompteurs d'impôt. Pourquoi ne pas commencer par ceux qui éprouvent des difficultés, car ils achètent trop et se retrouvent pris dans l'engrenage des cartes de crédit?

Nous souscrirons à cette motion en comité, mais à notre avis, ce n'est qu'une autre façon de retarder la prise de mesures sérieuses tendant à remédier à une situation tout à fait regrettable, le vol de centaines de millions de dollars chaque année par les banques, les sociétés pétrolières et les grands magasins. Il faut se pencher sur cette question dès maintenant et non dans un an ou deux, lorsque le comité des finances et des affaires économiques en aura à nouveau débattu.

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je voulais dire quelques mots seulement sur la motion présentée par le député de Scarborough-Ouest. Pour commencer, je voudrais applaudir et féliciter de tout coeur le député pour les efforts qu'il a déployés à la période des questions et au cours des débats pour mettre en discussion la question des taux d'intérêt exigés pour les cartes de crédit.

A bien des égards le député a fait de cette question une question personnelle. Il doit être particulièrement satisfait aujourd'hui d'entendre les députés de tous les partis en discuter sans esprit de parti. Les députés des trois partis sont certainement d'accord qu'il faut s'en occuper.

Les taux d'intérêt se sont certainement signalés à l'attention du public en fluctuant continuellement pendant trois ou quatre ans après s'être élevés jusqu'à près de 20 p. 100 dans les banques. Ce n'est en réalité que depuis quelques mois, soit depuis l'élection du gouvernement actuel, qu'ils ont commencé à se stabiliser et même à baisser. J'ai été heureux d'entendre le député néo-démocrate parler du taux actuel inférieur à 9 p. 100. En effet le contraste entre le taux bancaire de 8.3 p. 100 et celui des cartes de crédit qui atteint des sommets inégalés depuis de nombreuses années accroît considérablement l'urgence de la question.

Si on met le taux des cartes de crédit en regard des autres taux, il doit être évidemment plus élevé que celui des prêts courants et que le taux préférentiel, en raison des frais administratifs qu'il comprend, comme les députés le savent bien.

La motion du député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), visant à renvoyer la question au comité des finances, arrive vraiment à point nommé. L'organisation des comités de la présente législature en vertu des nouvelles réformes donne maintenant aux comités permanents la capacité d'examiner des questions relevant de la compétence générale d'un ministère particulier. Il n'existe pas de meilleur moyen que le comité des finances pour examiner cette question qui touche des millions de Canadiens.

Je ne suis pas d'accord avec le député néo-démocrate qui juge irréaliste de soumettre cette question au comité des finances. Si l'on songe à la réputation que le comité des finances commence à avoir au Parlement, on ne saurait lui reprocher de ne pas examiner les questions en profondeur.

Il est opportun que le comité des finances étudie maintenant cette affaire. Je crois que c'est la chose pertinente à faire. Je félicite à nouveau le député de Scarborough-Ouest de se pencher sur la question actuelle et très importante des taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit, et au nom de mes mandants, j'appuie sans réserve une étude de la question par le comité des finances. Je prie les députés d'appuyer la motion du député, à laquelle je souscris entièrement.

M. le vice-président: Avant d'accorder la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), je tiens à signaler que, comme l'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a mentionné que demain serait un jour désigné, la question prévue pour l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera donc reportée à la fin de l'ordre du jour précédent, sans que cela empêche que nous en décidions autrement à un autre moment.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait également plaisir de participer cet après-midi au débat sur la résolution telle que proposée à cette Chambre par l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse).

[*Traduction*]

D'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir attiré notre attention sur cette motion cet après-midi. Je vous signale le volet très important de cette motion qui renvoie aux taux d'intérêt excessifs exigés par les émetteurs de cartes de crédit. En effet, ce qui importe vraiment dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est que nous reconnaissions, à l'instar du député, que ces taux sont excessifs et absolument inacceptables. Le texte de la motion est très clair sur le travail que l'on attend du comité des finances.

• (1710)

Je ne propose pas d'amendement, mais j'espère que lorsque le comité des finances étudiera cette motion, il tiendra compte aussi d'autres frais. Le député conviendra sans doute que tous les frais associés aux cartes de crédit devraient être examinés. Je veux parler non seulement des taux d'intérêt mais aussi des droits d'usager qui sont bien souvent facturés. Par exemple, une compagnie de carte de crédit demande 25 p. 100 pour chaque opération jusqu'à un certain montant. D'autres compagnies demandent un montant global de droits au début de l'année et c'est tout. Des frais de toutes sortes entrent en ligne de compte et s'ajoutent au prix que les consommateurs paient leurs achats.

Le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) fera sans doute partie de ce comité des finances et, le moment venu, j'espère qu'il tiendra compte de cette proposition.

Le Parlement devrait examiner les effets des cartes de crédit sur l'établissement des prix. Je veux parler du pourcentage qu'on exige des commerçants. Le détaillant qui paie 4 p. 100 les services d'une société émettrice de cartes de crédit et sait que la moitié de ses ventes seront réglées au moyen de la carte haussera inévitablement les prix de sa marchandise de 2 p. 100 pour rentrer dans ses frais. On ne signale pas assez que ce sont les consommateurs, finalement, qui en font les frais.

[*Français*]

Monsieur le Président, je me souviens de plusieurs visites au sud des frontières, par exemple, où dans certaines villes américaines on voit des escomptes pour les gens qui ne se servent pas des cartes de crédit. Par exemple, on va indiquer à un poste d'essence qu'il y a un escompte de 2 ou 3 p. 100 si les gens paient avec de l'argent comptant au lieu d'une carte de crédit. C'est une intiative que l'on voit dans certains États américains et, jusqu'à maintenant, je ne me souviens pas avoir vu un tel système ici au Canada. A mon avis, ce serait là un élément important à étudier pour cette commission parlementaire qui étudiera tout le dossier des cartes de crédit et des frais excessifs exigés par les émetteurs de ces cartes, comme la si bien indiqué notre collègue de Scarborough-Ouest.

Alors en terminant, très brièvement, monsieur le Président—parce que j'ose espérer que l'on adoptera cette motion cet après-midi et qu'elle sera ensuite étudiée par la commission parlementaire traitant du dossier des finances—j'aimerais ajouter mes propos à ceux des autres députés en félicitant l'honorable député de Scarborough-Ouest qui a pris cette initiative aujourd'hui de porter cette motion à l'attention de la Chambre, motion voulant naturellement que les frais d'intérêt excessifs exigés par les émetteurs de cartes de crédit soient étudiés. Et, on espère même que le fait qu'on discute de ce dossier à la Chambre aujourd'hui saura inciter les émetteurs de ces cartes de crédit de réduire leurs frais parce que, à mon avis, c'est totalement dénué de sens, lorsque le taux pour emprunter de l'argent à la banque est de 12 ou 13 p. 100 et que les émetteurs de cartes de crédit chargent 18, 21, 24, et que même, dans certains cas tels que les magasins à rayons, le taux d'intérêt est de 28 p. 100 pour financer le coût des produits qu'ils vendent.

On sait que souvent un consommateur—peut être moins bien informé—au lieu d'aller emprunter de l'argent à une banque ou à une fiducie ou ailleurs est quelquefois malheureusement tenté d'utiliser sa carte de crédit, ce qui est parfois une façon peut-être un peu trop pratique, je dirais, par laquelle le consommateur va acheter un produit et ensuite il voit que son produit est financé à des taux aussi élevés. Je pense qu'on pourrait souhaiter que tous les consommateurs utiliseraient leurs cartes de crédit de façon constructive, tel que l'utiliser pour un mois et toujours payer le solde total à la fin du mois. Mais malheureusement, la réalité économique de certains de nos commettants sont de sorte que, souvent, s'ils ont besoin de quelque chose, ils utilisent la carte de crédit pour aller le chercher et malheureusement, ils n'ont pas les moyens pour le payer le temps venu. C'est surtout pour ces gens-là qu'on doit veiller à faire ce qu'on peut pour réduire les taux d'intérêt, tel que l'a mentionné notre collègue, le député de Scarborough-Ouest.

Alors, j'ose espérer que lorsqu'on étudiera le dossier, on étudiera non seulement les taux d'intérêt tel que l'a mentionné le député, mais qu'on pourra également ajouter à cette étude l'impact sur les prix de tout le système de cartes de crédit et, finalement, les coûts indirects. Je parle des coûts chaque mois qui sont ajoutés aux consommateurs, ou une fois par année aux détenteurs de cartes de crédit et aussi, des coûts de l'entreprise pour se prévaloir de ces services-là. Parce que souvent, l'entreprise est presque dans un piège. Elle n'a pas le choix si elle doit

ou ne doit pas avoir la carte de crédit. Elle sait que plusieurs clients emploieront la carte et donc, elle n'a pas le choix, elle doit elle aussi se prévaloir des services, même si parfois les compagnies émettrices de cartes de crédit exigent des frais qui sont parfois beaucoup plus élevés qu'ils ne devraient l'être.

Alors, j'ose espérer que l'enquête parlementaire en question prendra toute cette ampleur.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur cette motion de mon collègue de Scarborough-Ouest. Je désire simplement souligner que, dans sa forme actuelle, la motion vise à habiliter le Comité des finances et des affaires économiques à traiter d'une question dont il peut désormais traiter de sa propre initiative.

En effet, depuis que l'on a introduit il n'y a pas si longtemps les nouvelles règles de la Chambre des communes, les comités qui relèvent de la Chambre peuvent étudier des questions qui relèvent de leur juridiction, sans qu'il leur soit nécessaire d'obtenir un renvoi précis de la Chambre des communes.

Bien qu'elle n'ajoute rien aux pouvoirs du Comité, je pense que cette motion de mon honorable collègue de Scarborough-Ouest n'en souligne pas moins l'importance qu'il accorde à cette question.

Le vote que nous tiendrons sans doute, monsieur le Président, permettra aux députés de la Chambre d'exprimer à titre personnel leur intérêt pour la question soulevée par mon collègue.

Je crois que c'est dans cette optique que le Comité des finances et des affaires économiques devrait considérer le résultat de ce vote et décider ensuite s'il juge opportun, s'il juge bon de se pencher sur cette question, tel qu'il peut le faire.

Monsieur le Président, je crois qu'il est également opportun de souligner que la question des taux d'intérêt relatifs aux cartes de crédit relève d'abord de la juridiction provinciale. En conséquence, c'est surtout aux provinces d'agir sur cette matière si les taux actuels s'avéraient excessifs. Un vote positif des députés de la Chambre représenterait certainement une incitation importante et une incitation supplémentaire à le faire.

Cependant, monsieur le Président, je crois qu'il serait bon que cette Chambre ne préjuge pas trop des résultats de l'étude éventuelle que le Comité des finances et des affaires économiques pourrait décider d'entreprendre. A cet effet, je crois que le mot «excessif» utilisé dans la motion laisse entendre que cette Chambre juge déjà que les taux d'intérêt sont trop élevés, avant même que le Comité des finances et des affaires économiques ne se penche sur la question.

Monsieur le Président, je voudrais donc proposer un amendement à la motion de l'honorable député, visant à remplacer les mots «la question des taux d'intérêt excessifs exigés» par «le niveau actuel des taux d'intérêt exigés». Ce changement aurait pour effet de respecter l'idée de notre collègue de Scarborough-Ouest tout en n'exprimant pas un jugement de valeur. La motion se lirait donc maintenant ainsi, monsieur le Président:

Que le Comité permanent des finances et affaires économiques soit autorisé à étudier le niveau actuel des taux d'intérêt excessifs exigés par les émetteurs de cartes de crédit.

J'espère que cette proposition agréera à mon collègue et que sous sa forme modifiée, je me ferai ensuite un plaisir de voter en faveur de la motion de mon honorable collègue de Scarborough-Ouest.

M. le vice-président: La motion proposée par M. Blais, appuyée par M^me^ Duplessis, est la suivante:

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «la question des taux d'intérêt excessifs» et en les remplaçant . . .

Mme Duplessis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) invoque le Règlement.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je n'appuie pas cette motion, c'est l'honorable député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway) qui l'appuie.

M. le vice-président: D'accord. La motion proposée par M. Blais, appuyée par M. Greenaway, se lit comme il suit:

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «la question des taux d'intérêt excessifs» et en les remplaçant par les mots «le niveau actuel des taux d'intérêt».

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne veux pas retarder le débat là-dessus parce que je suis d'accord sur le fait que la motion telle qu'écrite était recevable et représentait d'ailleurs pour moi une étude qui s'imposait depuis quelque temps, mais j'aimerais simplement rappeler à la Chambre qu'il y a des manières . . . des choses qui se font à la Chambre des communes, et selon moi cet amendement ou cette modification à l'étude pourrait être jugé irrecevable par la Présidence si elle se réfère à certains articles de la 5^e^ édition de la *Jurisprudence parlementaire* de Beauchesne. Mais avant de procéder à l'argumentation, monsieur le Président, concernant la recevabilité de la motion ou de l'amendement, j'aimerais dire à mon préopinant que les comités évidemment sont habilités à étudier les questions qui leur sont déférées par la Chambre des communes, mais je voudrais que la Chambre se rappelle également que les pouvoirs des comités sont restreints aux autres questions qui touchent, on le verra à l'article 96(1) et (2), les questions qui touchent précisément le ministère et les responsabilités du ministère, et le député l'a dit lui-même que c'est une question qui touche en particulier les provinces, le pouvoir de fixation des taux d'intérêt. Donc, je ne lirai pas comment le comité pourrait lui-même étudier cette question des cartes de crédit qui ont des taux d'intérêt qui sont jugés excessifs.

Monsieur le Président, je voudrais simplement demander, et je serai bref, à la Présidence de se référer au précis de Beauchesne, 5^e^ édition, le commentaire 437(1) et (2), et . . .

Taux d'intérêt

• (1720)

[*Traduction*]

Voici le commentaire 437(1):

L'amendement énonçant une proposition qui porte sur une question étrangère à la proposition comprise dans la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.

Et le commentaire 437(2) ajoute:

On ne doit pas, dans un amendement, soulever une question nouvelle qui ne saurait être considérée comme motion distincte que s'il en a été régulièrement donné avis.

Je le signale, parce que si l'on supprime le mot «excessifs» . . .

[*Français*]

En enlevant le mot «excessifs», on enlève presque le coeur de la motion. On élargit, d'après moi, le débat et on enlève à cette motion le poids, la puissance et . . .

M. Boudria: Sa raison d'être.

M. Gauthier: . . . sa raison d'être qui est en fait, d'après tout ce que j'ai entendu aujourd'hui, le point que les députés voulaient faire passer, c'est qu'il y a d'après eux des taux qui sont des taux d'intérêt excessifs, qui sont imposés par les émetteurs de cartes de crédit.

Et là-dessus, monsieur le Président, je ne pourrais sans vous en demander l'interprétation accepter que cette motion soit mise aux voix tant que vous n'aurez pas, si vous le voulez bien, considéré le commentaire 437(1) et (2) et peut-être m'indiquer si vous êtes d'accord oui ou non.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur le rappel au Règlement, je n'aurai pas besoin d'entendre l'honorable député de Bellechasse, si tel était son voeu. Je veux tout d'abord remercier l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) d'avoir donné en quelque sorte un préavis de son opposition sur la forme procédurale de la motion de l'honorable député de Bellechasse. J'ai lu effectivement le commentaire 437 de Beauchesne mais, avec déférence pour l'honorable député d'Ottawa—Vanier, je crois que l'amendement proposé par le député de Bellechasse est effectivement recevable et je m'appuie en partie sur le commentaire 425, et également après une lecture attentive du commentaire 437.

Alors, le débat porte sur l'amendement et la parole est à l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous venons tout juste de dire dans cette Chambre comment il était important pour nous d'étudier ce dossier dû au fait que les taux d'intérêt étaient excessifs. Tout l'accord de la Chambre sur le débat précédent, tout cet accord était basé sur le fait que les taux étaient excessifs. A quoi bon faire cette étude si on enlève, à mon avis, les mots-clés qu'avait ajoutés le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)?

[*Traduction*]

Pour paraphraser, la nouvelle motion se lirait ainsi: . . . soit autorisé à étudier la question des taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit. La question fait l'objet d'un débat parce que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) s'est maintes fois élevé à la Chambre contre les taux d'intérêt beaucoup trop élevés, et non pas simplement parce que la Chambre aurait décidé tout à coup de s'intéresser à la question, mais pour d'autres raisons. Si la Chambre l'étudie aujourd'hui, c'est bien parce qu'un député a interrogé à maintes reprises là-dessus le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) et qu'il vient encore, cet après-midi, de protester contre ces taux d'intérêt excessifs. Il n'a pas dit que ces taux étaient trop bas, ni parlé des taux d'intérêt actuels. Nous reprochons aux émetteurs de cartes de crédit d'exiger des taux d'intérêt trop élevés. C'est la raison du débat des 45 dernières minutes.

Je dois dire que je suis contre l'amendement que le député de Bellechasse (M. Blais) propose cet après-midi. L'adoption de son amendement ruinerait le bon travail de son collègue qui siège derrière lui, le député de Scarborough-Ouest. Le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) a parlé plus tôt à la Chambre du travail du député de Scarborough-Ouest et de la mission qu'il a de signaler à la Chambre les cas de taux d'intérêt excessifs. Si la question était alors aussi importante, comment peut-elle avoir maintenant perdu de sa pertinence aux yeux de certains députés? Je ne comprends pas. D'autres députés pouraient peut-être m'expliquer pourquoi ils ont peur de faire savoir aux émetteurs de cartes de crédit que leurs intérêts sont excessivement élevés. Je vous le demande, monsieur le Président, est-il arrivé qu'une personne de votre circonscription se plaigne que les émetteurs de cartes de crédit exigent des intérêts excessivement bas?

[*Français*]

Mais s'il y en a de ces gens-là, monsieur le Président, il n'y en a pas dans ma circonscription, il y en a peut-être dans Bellechasse, je ne le sais pas, mais il n'y en a pas dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui se sont plaints à moi que les frais exigés par les émetteurs de cartes de crédit étaient trop bas. Tout le monde a dit qu'ils étaient trop hauts et ils étaient tous unanimes avec le député de Scarborough-Ouest pour dire même qu'ils étaient excessifs. Ceci dit, monsieur le Président, je dois m'objecter à l'amendement tel que proposé par le député de Bellechasse et j'ose espérer que le député de Scarborough-Ouest, tantôt lorsqu'il sortira dans les coulisses, dise sa façon de penser au député de Bellechasse pour proposer un amendement semblable.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement de M. Blais, appuyé par M. Greenaway:

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «la question des taux d'intérêt excessifs» et en les remplaçant par les mots «le niveau actuel des taux d'intérêt».

● (1730)

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Blais, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 259)

POUR

Députés

Andre	Greenaway	McDermid
Attewell	Gurbin	McInnes
Bertrand	Gustafson	Moore
Bissonnette	Hardey	Nickerson
Blais	Hawkes	Oberle
Brightwell	Hicks	O'Neil
Brisco	Hnatyshyn	Oostrom
Caldwell	Holtmann	Pennock
Cardiff	Jardine	Plourde
Champagne	Joncas	Porter
(Saint-Hyacinthe-Bagot)	Ladouceur	St. Germain
Cooper	Landry	Sparrow
Crofton	Lesick	Speyer
Crosbie	Lewis	Stackhouse
(Saint-Jean-Ouest)	MacDonald	Stewart
Crouse	(Kingston et	Thacker
Dantzer	les Îles)	Tupper
Darling	Mailly	Vézina
Epp	Malone	Wenman
(Provencher)	Marin	Wilson
Forrestall	Mazankowski	(Swift Current-
Gass	McCain	Maple Creek)—61.
Gormley	McCrossan	

CONTRE

Députés

Allmand	Duplessis	Hopkins
Althouse	Epp	Kaplan
Benjamin	(Thunder Bay-Nipigon)	Keeper
Berger	Foster	MacLellan
Blaikie	Fraleigh	McCurdy
Blenkarn	Gagliano	Nystrom
Boudria	Gauthier	Orlikow

Taux d'intérêt

Députés

Prud'homme	Robichaud	Turner
Redway	Taylor	(Ottawa-Carleton)
		Young—26.

● (1805)

M. le vice-président: Je déclare l'amendement adopté. Le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) invoque le Règlement.

M. Stackhouse: Monsieur le président, puis-je demander que, avec le consentement unanime, la motion principale soit mise aux voix maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais appuyer la motion.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le Président, je signale qu'à l'avenir, lorsque nous voterons sur des projets de loi d'initiative parlementaire, il faudrait voter par rangée et pas d'après le parti. Le vote ne porte pas sur une mesure ministérielle mais sur une mesure d'initiative parlementaire. J'espère bien que la présidence y songera à l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouvais honteux que ce moment historique soit gâché par le fait que nous ayons voté selon le parti au lieu de voter par rangée. J'ai eu l'envie de faire un rappel au Règlement au milieu du vote mais je ne l'ai pas fait. Il ne faudrait pas que cela se reproduise.

M. le vice-président: La présidence prend bonne note des remarques des deux députés. Le problème, c'est que les feuilles sur lesquelles les votes sont inscrits . . .

[*Français*]

. . . les feuilles sur lesquelles on inscrit les votes étaient faites par parti.

[*Traduction*]

La présidence en tiendra compte et elle s'en occupera.

La question porte sur la motion principale modifiée. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

M. Blenkarn: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Je déclare la motion adoptée.

L'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES—LES DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME—*A*) ON DEMANDE PRÉSENTATION D'UNE MODIFICATION À LA CONSTITUTION. *B*) L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le 1er mai, la Cour suprême du Canada a rendu trois jugements sur les droits linguistiques des minorités, qui réduisent malheureusement ce que l'on considérait comme des droits constitutionnels, et il en était en fait ainsi dans plusieurs provinces. Ces jugements portent sur des causes venant du Québec, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick.

• (1810)

Dans le cas qui s'est présenté au Québec, Duncan MacDonald, un anglophone, a soutenu qu'en vertu de l'article 133 de la Constitution de 1867, il avait le droit d'exiger de recevoir une citation en anglais, alors que la citation qu'il avait reçue de la ville de Montréal était rédigée uniquement en français.

Malheureusement, la Cour suprême a décidé que l'article 133 permettait à l'État, c'est-à-dire à une ville, une province ou au gouvernement fédéral, dans le cas présent à la ville de Montréal, d'assigner quelqu'un devant une cour fédérale ou provinciale dans la langue de son choix, et non dans celle du citoyen appelé à comparaître.

C'est là un jugement regrettable et illogique. Les droits prévus à l'article 133 de la Constitution qui autorisent l'usage du français ou de l'anglais devant les tribunaux, doivent servir les intérêts du citoyen et non ceux de l'État. Quand j'ai interrogé le ministre de la Justice (M. Crosbie) le 5 mai dernier, et que je lui ai demandé s'il proposerait un amendement à la Constitution pour rectifier les jugements de la Cour suprême, il a répondu d'abord qu'aucun droit n'avait été perdu à la suite de ces décisions, ce qui est totalement ridicule. Tous ceux que j'ai rencontrés et qui avaient pris connaissance de ces jugements, y compris le commissaire aux langues officielles, ont convenu que des droits avaient été perdus.

Ensuite, le ministre a dit qu'il proposerait une mesure ordinaire, non une modification à la Constitution, pour régler la situation. Une loi ordinaire ne suffit pas parce qu'on peut facilement la changer et parce qu'elle n'a pas préséance sur les autres lois. Elles ne peuvent constitutionnaliser des droits. Je m'étonne de l'attitude du ministre.

Au moment où la Cour suprême du Canada a examiné l'affaire MacDonald en décembre 1984, son ministère a défendu, dans un mémoire que lui-même avait signé, la position même que la cour a adoptée le 1er mai dernier, il y a quelques semaines à peine, à savoir que Duncan MacDonald n'avait pas droit à une citation rédigée en anglais.

Non seulement une pareille attitude reflète un point de vue étroitement bureaucratique de la part du ministre et du gouvernement, mais c'est une façon de traiter les droits linguistiques avec désinvolture, des droits qui sont censés protéger le simple citoyen. Le parti conservateur vient de manquer à une autre de ses promesses. Il avait en effet promis aux groupes de langues officielles et aux minorités que leurs droits linguistiques seraient protégés.

De nouveau, ce soir, je demande au ministre de la Justice ou à son secrétaire parlementaire qui le représente, de faire preuve de bon sens, de sens politique, en proposant une modification à la Constitution de manière à garantir ces droits fondamentaux à nos minorités linguistiques.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, permettez-moi de vous rappeler d'abord que le gouvernement fédéral est fermement décidé à assurer une meilleure protection aux langues officielles dans le domaine de l'administration de la justice, au-delà même de la prescription constitutionnelle concernant l'usage de l'anglais ou du français devant les tribunaux. La politique linguistique progressiste du gouvernement vise à améliorer constamment cet aspect indispensable de notre existence nationale.

Le député n'ignore pas que le gouvernement compte présenter, avant la fin de l'année, un projet de révision de la Loi sur les langues officielles. Nous étudions actuellement une série d'amendements qui permettraient, non seulement de rendre cette loi entièrement conforme aux dispositions de la Constitution, mais qui renforceraient et élargiraient les droits linguistiques pour qu'elle reflète fidèlement notre politique progressiste sur ce chapitre.

Le député peut être assuré que nous entendons bien traiter les questions auxquelles il a fait allusion concernant la cause en instance devant la Cour suprême actuellement. On s'intéressera plus particulièrement aux mesures à prendre pour étendre les droits linguistiques à l'administration de la justice, surtout en ce qui concerne les délibérations des cours et des tribunaux fédéraux.

L'ÉNERGIE—LA SOCIÉTÉ *EXCO ENERGY CORPORATION*—LA SITUATION DES CRÉANCIERS.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je me rappelle avoir attiré l'attention de la Chambre sur les abus auxquels prêteraient la politique énergétique nationale et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier lorsqu'ils ont été débattus à la Chambre des communes en 1980-1981. Quand le gouvernement, c'est-à-dire les contribuables, assume 80 p. 100 des frais d'exploitation, on n'a guère de mal à jouer d'une façon ou d'une autre avec les chiffres pour que ces mêmes contribuables paient pratiquement toute la note au bout du compte.

• (1815)

Je ne saurais dire si cela fut le cas de la société Exco Energy Corporation. Les tribunaux pourraient être appelés à statuer sur cette affaire un jour ou l'autre. Mais en décembre dernier, j'ai demandé, surtout au nom des créanciers de cette société, ce qu'il advenait du fiasco Exco et s'il resterait quelque chose pour les créanciers de cette compagnie une fois l'affaire réglée. On m'a donné une réponse qui n'en était pas une puisque la GRC procédait à une enquête à l'époque.

Or, il paraîtrait que cette enquête s'est terminée en février. Depuis ce temps, on a tiré le rideau sur toute cette affaire que nous ne connaissons pas mieux qu'en décembre dernier.

Je me rappelle m'être entretenu en mars 1985 avec les fonctionnaires chargés d'administrer le Programme d'encouragement du secteur pétrolier et de leur avoir demandé d'effectuer une vérification complète de la société Exco Energy, antérieurement connue sous le nom de Forward Resources. Je crois avoir déjà été en contact avec eux auparavant, car dans la région où elle exerçait ses activités on soupçonnait généralement qu'il y avait quelque chose d'irrégulier. On parlait de programmes d'exploration qui coûtaient cinq ou six fois plus que ce que dépenserait un exploitant normal et prudent.

A un moment donné de l'année dernière, l'entreprise a fini par ne plus pouvoir respecter ses engagements. Je crois savoir qu'elle doit environ 7 millions de dollars rien que dans les Territoires du Nord-Ouest et beaucoup plus encore dans la province d'Alberta et peut-être en Colombie-Britannique et au Yukon. On peut attribuer, du moins en partie, à la faillite d'Exco une série de faillites dans les Territoires du Nord-Ouest, notamment celles de Beaufort Foods, de Beautuk Marine et de Buffalo Air. Il s'agit d'une réaction en chaîne qui se produit habituellement dans des situations de ce genre. Bien des créanciers d'Exco ou des créanciers de ses créanciers éprouvent beaucoup de difficultés.

Il y a bien des questions restées sans réponse dont j'espère que le secrétaire parlementaire parlera dans sa réplique. Tout d'abord, nous aimerions savoir si Al Langard, l'un des principaux responsables d'Exco, est de retour au Canada. On a dit qu'il avait quitté le pays, mais espérons qu'il est rentré. L'enquête de la GRC a-t-elle permis de découvrir des méfaits? L'enquête est terminée, mais rien n'en a encore filtré.

Des accusations seront-elles portées en rapport avec Exco? Avait-on transféré une partie des liquidités ou des autres actifs d'Exco à d'autres sociétés comme AJL Investments Ltd. tout de suite avant que ne se produise la faillite? Exco a-t-elle demandé et obtenu davantage en fait de subventions du Programme d'encouragements du secteur pétrolier que ce à quoi elle avait légitimement droit?

Y a-t-il de ces subventions qui sont encore encaissables par Exco ou par ses fiduciaires? C'est une question importante, car s'il reste quelque chose pour les créanciers, ce sera vraisemblablement payé à même des subventions payables à Exco dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers. Je crois savoir que 10 millions de dollars ont été versés à un moment donné l'année dernière. La banque s'en est emparé. Comme elle estimait figurer au premier rang des créanciers, elle s'est emparée des 10 millions de dollars. Il ne restait rien pour les autres créanciers. Si le gouvernement doit accorder de nouveaux montants à Exco, ces montants iront-ils aux créanciers, ou assisterons-nous au même scénario que l'année dernière?

• (1820)

Ce que les créanciers voudraient réellement savoir, comme je l'ai dit quand j'ai posé ma question en décembre dernier, c'est s'il leur restera quelque chose, une fois qu'on en aura terminé avec cette affaire. Voilà les questions auxquelles j'espère sincèrement que le secrétaire parlementaire sera en mesure de répondre.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aime toujours les questions que pose mon ami de Western Arctic (M. Nickerson). Elles sont très bien documentées. Je lui dit tout de suite que je pourrai répondre à certaines de ses questions, mais pas à toutes. Il est difficile de discuter franchement de toute cette affaire. Elle fait maintenant l'objet d'une enquête de la GRC et d'un procès à la Cour fédérale du Canada. Le gouvernement fédéral se rend compte cependant qu'un certain nombre de petites entreprises des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta éprouvent des difficultés financières à cause de l'affaire d'Exco Energy.

Bon nombre de députés savent peut-être que, l'année dernière, les créanciers d'Exco Energy Limited, ou Forward Resources Limited, comme cette entreprise s'appelait auparavant, ont décidé de présenter une requête de mise en faillite. A cause de cela, les affaires d'Exco sont maintenant entre les mains d'un syndic chargé de distribuer l'actif réalisable de l'entreprise.

Les députés savent aussi que le syndic d'Exco a intenté des poursuites au gouvernement fédéral à la Cour fédérale du Canada pour le non-versement de 26 millions de dollars de subventions dans le cadre du Programme d'encouragements du secteur pétrolier et qu'il réclame des dommages-intérêts de 110 millions de dollars. Il faut noter que, parallèlement à la déclaration de faillite, la GRC fait enquête pour déterminer si l'on doit intenter des poursuites à la société. Naturellement, nous ne pouvons commenter ni le procès ni l'enquête.

En ce qui concerne les subventions d'encouragements du secteur pétrolier dues à Exco, je dois dire que les fonctionnaires de l'Administration des mesures d'encouragements du secteur pétrolier ont entrepris une vérification intensive des activités d'Exco au printemps de 1985. Plus des neuf-dixièmes de la vérification sont maintenant terminés. Jusqu'ici, on n'a pas constaté que le gouvernement devait de l'argent à Exco. Au contraire, il semblerait que le gouvernement fédéral est lui aussi un créancier d'Exco.

Les vérifications pour chaque puit et chaque programme ont été présentées au syndic à mesure qu'elles étaient faites. Le syndic a été invité à répondre aux conclusions de la vérification avant qu'on prenne une décision finale à leur sujet. Le syndic n'a toujours pas répondu aux vérifications, même si certaines lui ont été présentées il y a plus de six mois, et il a décidé de présenter à la Couronne une déclaration de réclamation devant la Cour fédérale de 26 millions de dollars en encouragements du secteur pétrolier et de 110 millions de dollars en dommages-intérêts. La Couronne a présenté sa déclaration de défense le 15 mai 1986.

Vu le procès à la Cour fédérale, la Couronne est obligée d'aller de l'avant avec sa réclamation relative à la faillite. Comme la GRC n'a pas terminé son enquête et que des poursuites selon le droit civil ont été intentées devant les tribunaux, je ne peux pas commenter cette affaire. Je suis certain que le député comprendra notre problème.

L'Ajournement

LA CONSTRUCTION NAVALE—*A*) ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR L'IMPORTATION DE NAVIRES CONSTRUITS À L'ÉTRANGER. *B*) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNONCER UNE POLITIQUE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'occasion, une fois de plus, de pouvoir parler, ce soir, des échecs du gouvernement dans le domaine de la politique de la construction navale. Le 25 avril j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), puis une autre au ministre des Transports (M. Mazankowski) demandant que le gouvernement adopte une politique. Je déclarais alors que le ministre n'était certainement pas sans savoir que la plupart des travaux faits dans les chantiers navals canadiens étaient pour le compte du gouvernement, soit la garde côtière et la marine, car la construction commerciale avait virtuellement cessé, ce qui fait que les chantiers comme ceux de Collingwood et de Thunder Bay seront bientôt sans travail.

Je voudrais élaborer un peu sur cette question, car la situation des chantiers des Grands Lacs est parmi les plus graves auxquelles nous soyons confrontées.

Port Arthur Shipbuilding, qui se trouve dans ma circonscription, n'est pas seulement un chantier naval. Le travail vient de façon irrégulière, au gré des besoins de réparation. Toutefois, il est capable de construire des navires. Vu que les propriétaires du chantier sont les mêmes que ceux du chantier de Collingwood, il est possible que, si le gouvernement adoptait une politique convenable, le travail puisse reprendre à Portship et à Collship. Il y a dans ma circonscription des travailleurs spécialisés, tout comme il en existe à Collingwood, qui seraient heureux de continuer à faire ce travail.

• (1825)

Mais, vu l'absence de politique nationale, les travailleurs constatent, dans un chantier après l'autre, que les contrats tirent à leur fin. Ils s'inquiètent de l'avenir. A Collingwood, les travailleurs et la collectivité voient arriver la fin des contrats cet été. La même anxiété se retrouve dans les chantiers du Saint-Laurent, à Lauzon et à Sorel. Heureusement, Lauzon a eu la satisfaction de recevoir un contrat de construction d'un deuxième traversier de type Cariboo pour CN Marine.

La semaine dernière, une importante délégation d'employés des chantiers navals de Sorel, accompagnés de membres des localités environnantes, sont venus plaider la cause de Marine Industries Limited. C'est la situation que connaissent tous les chantiers navals. A certains endroits il y a pas mal de travail. Lorsque le programme des frégates de patrouille commencera à Saint-Jean, et dans un certaine mesure dans le Saint-Laurent, il donnera du travail jusqu'à la fin de la décennie. Cependant, le gouvernement n'a rien fait, c'est-à-dire n'a prévu aucune politique, pour que les chantiers ne soient pas limités aux travaux du gouvernement.

Le gouvernement n'a pas ajouté grand-chose aux initiatives prises par le gouvernement précédent. Il n'a pas donné suite à la déclaration que le premier ministre (M. Mulroney) a faite en 1984, lorsqu'il était chef de l'Opposition. Il avait dit alors qu'un gouvernement progressiste conservateur s'empresserait d'assurer la viabilité et la prospérité de l'industrie navale. Le gouvernement progressiste conservateur n'a pas donné suite à sa promesse d'appliquer des droits de douane de 25 p. 100 aux bateaux de pêche construits à l'étranger, de plus de 100 pieds de longueur, importés au Canada. Il n'a pas donné suite à sa promesse d'accorder des modalités de financement avantageuses à la clientèle canadienne de nos chantiers navals. Il n'a pas non plus doublé les droits de douane sur les importations temporaires de navires étrangers comme il était censé le faire.

En réalité, il a fait une chose qui tracasse énormément l'industrie navale et qui a fait surface à l'occasion des problèmes de Sorel. Nous avons eu connaissance d'une lettre adressée par le président de Versatile Corporation, qui possède Versatile Davie et Versatile Vickers, dans la vallée du St-Laurent, ainsi que Burrard Yarrows Corporation, à Vancouver et à Victoria, au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec. Cette lettre laissait entendre qu'au lieu d'élaborer une politique visant à donner du travail aux chantiers navals, le gouvernement l'avait autorisé à entamer des pourparlers en vue d'une rationalisation de l'industrie.

Il dit également dans sa lettre qu'à l'occasion d'une réunion à laquelle il participait à Ottawa avec l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), il avait été décidé d'autoriser la rationalisation. On lui a demandé de jouer le rôle de chef de file. Cette lettre émane du président d'une société qui possède deux chantiers navals. On lui a demandé de prendre des mesures qui pourraient très bien se traduire par la fermeture du chantier naval de Sorel. Dans la même lettre, qu'il a d'ailleurs envoyée une semaine avant que je pose ma question à la Chambre des communes, il dit ceci:

> On m'a alors signalé que le gouvernement demandait également aux propriétaires de chantiers navals d'autres provinces de songer à faire la même chose.

Il souligne dans sa lettre qu'il n'y a pas très longtemps, les chantiers navals du Canada employaient 14,000 travailleurs. Leur nombre est tombé à 6,500 et il devrait bientôt n'être plus que de 4,000.

• (1830)

Il est absolument essentiel d'appliquer certaines de ces politiques si nous ne voulons pas de la rationalisation que souhaite le gouvernement. Elle peut se faire sur l'initiative de l'industrie, mais que le gouvernement commence par imposer un moratoire sur les importations de navires utilisés au Canada. Qu'il commence par accorder des modalités de financement avantageuses pour les navires canadiens. Qu'il impose des droits de douane de 25 p. 100 sur les bateaux de pêche de plus de 100 pieds de longueur comme il l'a promis pendant la campagne électorale. Qu'il accélère le programme naval et le projet de brise-glace *Polar VIII* entrepris en septembre dernier.

L'attitude du gouvernement dans ce domaine est lamentable. L'inaction, les promesses non tenues, voilà son bilan. Je ne cesse de le répéter. Si seulement on pouvait nous annoncer aujourd'hui quelque chose, à mes électeurs et aux habitants d'autres communautés du Canada qui attendent une action concrète. Quand donc aurons-nous quelque chose de concret?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre au moins n'est pas un hypocrite. Mon collègue a soulevé une question très importante à laquelle nous consacrons une attention soutenue. Le ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale (M. Mazankowski) est saisi de cette question et en est conscient depuis de nombreuses années, comme le député le comprendra, s'il est sensible à l'histoire de notre Chambre. La question a été approfondie à maintes reprises avec les syndicats, la direction et toute l'industrie maritime du Canada. Je n'ai pas de leçon à recevoir du député sur l'avenir de nos chantiers navals.

La solution n'est pas si simple. Le gouvernement a déjà énormément contribué à la survie de cette industrie en assurant, grâce à ses propres commandes, l'essentiel de son programme actuel d'activités. Il a déjà fait preuve de souplesse dans ses rapports contractuels avec les chantiers navals. Il a par exemple consenti à renégocier ses contrats avec Halifax Industries Limited de façon à permettre à cette entreprise de mener à terme les commandes de garde-côte pouvant servir de brise-glace qu'elle avait avec le ministère des Transports.

Le gouvernement va continuer à aider les chantiers navals grâce à des commandes publiques. Le programmme de brise-glace *Polar VIII*, le programme qu'a mentionné mon collègue, est à l'étude, et le programme des frégates de patrouille est lancé. À eux seuls, ces deux programmes donneront 10,000 années-hommes d'emploi à cette industrie qui en a désespérément besoin.

Pour assurer leur avenir à long terme, les chantiers navals doivent aussi obtenir des commandes commerciales. Étant donné l'effondrement de la demande mondiale et l'apparition de nouveaux concurrents dans des pays comme la Corée, la concurrence est féroce sur les marchés internationaux. Nous devons donc tendre à un niveau d'efficacité extrêmement élevé des chantiers navals canadiens sans pénaliser économiquement les utilisateurs de navires construits au Canada. Je suis sûr que mon collègue comprend cela.

C'est pourquoi le gouvernement va entamer des discussions et poursuivre cet été les discussions qui sont déjà en cours avec l'industrie, les syndicats et les provinces dans l'espoir de dégager des propositions pour l'avenir du secteur des chantiers navals. Si une solution se dessine, le ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale ne tardera pas à en informer ses collègues à la Chambre et l'industrie. Les commentaires du distingué député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) sont donc les bienvenus.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement aux 25 pétitions suivantes: nos 331-438 à 331-462 inclusivement.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Conformément au paragraphe 84(1) du Règlement, je voudrais déposer sur le bureau, dans les deux langues officielles, un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers. Conformément au paragraphe 84(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, à titre de président de Comité législatif, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, avec modification, et ce, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

Le comité législatif a siégé de longues heures durant les mois d'avril et de mai, et souvent pendant des journées entières.

[*Français*]

Trente groupes d'intérêts et individus ont comparu devant notre Comité législatif où environ une centaine d'amendements ont été proposés. La moitié de ceux-ci furent acceptés. Nous pensons donc avoir un rapport juste et équitable qui prend en considération les propositions soumises par les témoins qui ont comparu devant le Comité ainsi que par les membres du Comité qui se sont montrés très diligents dans leur travail et par leur présence aux délibérations. Cela donne donc à la Chambre un projet de loi plus fort et complet.

[*Traduction*]

Je termine en disant que présider le comité a été une expérience enrichissante pour moi. Je profite de l'occasion pour remercier le personnel des députés, celui de la Chambre des communes et celui de la bibliothèque, qui ont tant facilité le travail du comité.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE L'ABROGATION D'UN POSTE DU TARIF DES DOUANES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première prie humblement le Parlement du Canada d'abroger le poste 99201-1 de la Loi sur les douanes et de la Loi sur l'accise, qui enfreint les dispositions de la Charte des droits et libertés concernant la liberté d'expression.

ON DEMANDE L'ENLÈVEMENT D'UNE STATION POSTALE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Une seconde pétition prie le Parlement du Canada d'enlever la station postale Clarkson, à Mississauga, parce qu'elle ne peut recevoir le personnel nécessaire et qu'il se produit des embouteillages là où le bureau de poste est situé.

[*Français*]

ON DEMANDE LA RÉVOCATION DES CHANGEMENTS FAITS AUX RÈGLEMENTS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition provenant de gens de ma circonscription, soit de Cap-Pelé, de Robichaud, de Barachois qui réclament la révocation des changements qui ont été faits aux règlements de l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

L'ABANDON DES PHARES—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai encore une fois le plaisir de présenter à la Chambre une pétition de plusieurs milliers d'habitants de la côte de Colombie-Britannique que la fermeture et l'automatisation des phares le long de la côte inquiètent vivement. Ils estiment que la mesure que prend le gouvernement est dangereuse et ils réclament une enquête publique pour évaluer les risques et les dommages que ce programme entraînera. Ils signalent la diminution de l'activité de recherche et de sauvetage, le manque de communications, le manque de prévisions exactes sur les conditions atmosphériques, et ils prient instamment le gouvernement et le ministre des Transports (M. Mazankowski) d'ouvrir une enquête publique sur la question.

ON DEMANDE LA RÉVOCATION DES CHANGEMENTS FAITS AUX RÈGLEMENTS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je voudrais présenter l'une de plusieurs centaines de pétitions de citoyens de Victoria, en Colombie-Britannique; ces gens prient le gouvernement de révoquer les modifications récentes au Règlement de l'assurance-chômage qui désavantagent d'anciens membres des Forces canadiennes, de la GRC, d'autres forces policières, de services d'incendie et d'autres hommes et femmes d'âge mûr lesquels sont obligés de chercher un nouvel emploi.

LE SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER DANS LES NOUVEAUX QUARTIERS DOMICILIAIRES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, aux termes de l'article 106 du Règlement, une pétition organisée par M. Ed Tchorzewski, député provincial de Regina-Nord-Est, et signée par les citoyens de Park Ridge, dans la ville de Regina. Ces citoyens paient des impôts comme tout le monde et achètent les timbres-poste au même prix que tout le monde, mais ils n'ont pas droit à la livraison du courrier à domicile. La politique de Postes Canada de ne pas livrer le courrier dans les nouveaux quartiers domiciliaires signifie que ceux qui habitent Park Ridge, à Régina, sont traités avec moins d'égards que ceux qui habitent dans d'autres centres établis depuis plus longtemps.

Par cette pétition, 196 citoyens de Park Ridge prient donc la Chambre des communes de faire changer la politique de Postes Canada afin que les services de livraison du courrier soient accordés aux quartiers qui répondent aux critères en ce qui concerne la livraison.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RELATIONS EXTÉRIEURES—LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des entretiens entre les partis, et vous verrez que la Chambre est disposée à recevoir le projet de motion suivant, avec le consentement unanime, et à l'adopter sans débat:

Que, nonobstant l'ordre adopté par la Chambre le mercredi 12 juin 1985, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada soit habilité à présenter son rapport final au plus tard le mercredi 25 juin 1986; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat lui demandant de se joindre à cette Chambre aux fins ci-dessus.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyhsyn) présente cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je voudrais à ce moment-ci désigner la journée de demain comme une autre journée de l'Opposition.

* * *

• (1110)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient reportées.

M. le Président: Les questions sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouvernement.

Prise en considération d'une motion de l'opposition . . .

Que la Chambre exhorte le gouvernement à faire des pressions auprès du gouvernement des États-Unis pour lui communiquer l'opinion unanime qu'a exprimée la Chambre des communes dans sa résolution du 23 mai 1986 et à insister pour que les États-Unis retranchent le droit d'importation de 35 p. 100 imposé sur le bardeau de cèdre de la Colombie-Britanique et pour qu'ils garantissent que d'autres mesures semblables ou d'autres interventions commerciales possibles ne seront pas appliquées aux produits canadiens à l'avenir s'ils veulent que les négociations commerciales actuelles se poursuivent—M. Tobin.

M. le Président: Avec le consentement de la Chambre, cette motion est présentée par le très honorable chef de l'Opposition (M. Turner).

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je la présente effectivement.

Je tiens à remercier la Chambre d'avoir consenti unanimement à me permettre de prendre la place du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) qui interviendra après moi dans ce débat. Je tiens à féliciter ce député de Terre-Neuve, qui représente une circonscription où l'industrie forestière est particulièrement importante, d'avoir attiré aussi rapidement l'attention de la Chambre sur ce problème.

Le problème sur lequel nous allons nous pencher ce matin et toute la journée concerne le double jeu du président des États-Unis et du gouvernement américain qui ont imposé un droit de douane de 35 p. 100 sur le bardeau de Colombie-Britannique, ce qui est une violation de l'esprit et une contradiction du sens des négociations actuelles sur le libre-échange entre notre pays et les États-Unis. L'imposition de ces droits de douane se heurte de plein fouet aux efforts des deux gouvernements pour faciliter à nos deux nations un accès mutuel à leurs marchés. En fait, dans le cas du cèdre rouge de Colombie-Britannique et de toute l'industrie du bois d'oeuvre, nous avons déjà une entente de libre-échange que ce droit de douane de 35 p. 100 vient grossièrement remettre en question. Je précise que ce droit de douane de 35 p. 100 est si lourd qu'il revient à dresser une barrière douanière interdisant l'entrée des bardeaux de Colombie-Britannique sur le marché américain.

Ce double jeu est aussi le reflet de l'incompétence manifestée par notre gouvernement dans ces négociations avec les États-Unis. Le gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) sont déboussolés, ne savent pas où ils vont, ne savent pas où ils veulent aller. Lors des deux rencontres avec le président dites Sommets du Shamrock—dont l'unique bénéficiaire a été Saint Patrick, mais certainement pas le peuple canadien—le premier ministre s'est vanté des rapports particuliers qu'il entretenait avec le président. Il s'est vanté de resserrer les liens entre nos deux pays. Et pourtant, le président, le partenaire, l'ami et le confident de notre premier ministre, cet homme à qui il suffisait de passer un coup de fil, est aussi celui qui s'est servi de ses pouvoirs discrétionnaires de président pour imposer ce droit de douane de 35 p. 100 sur le cèdre rouge de Colombie-Britannique.

Aux rapports privilégiés sont venus se substituer un discours ronflant, des promesses de représailles et des menaces du premier ministre qui a monté le ton en feignant l'outrage et en se fâchant contre son camarade de naguère. Nous n'allons pas laisser passer cela, car nous allons prouver à la Chambre que le premier ministre n'a pas été étonné et qu'il avait été parfaitement informé bien à l'avance de l'initiative du président par le premier ministre de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement a négocié de façon lamentable. Avant de s'asseoir à la table des négociations avec les États-Unis, le premier ministre avait déjà jeté par-dessus bord l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le Programme énergétique national et l'industrie de l'édition du Canada. Il avait déjà obtenu un engagement ténu sur les pluies acides, et le président avait conclu une entente unilatérale avec les sénateurs américains sur l'industrie du bois d'oeuvre du Canada afin de permettre le lancement de ces négociations sur la voie rapide.

Non seulement les cartes ont été abattues d'avance, mais le moment choisi pour ces négociations était on ne peut plus mal choisi. Nous avons un excédent commercial de 20 milliards de dollars avec les États-Unis. Le membre moyen du Congrès américain se disait que son vrai problème, c'était le Japon avec son excédent de 50 milliards de dollars. Maintenant, c'est nous qui sommes dans le collimateur, et ils analysent notre commerce. Ce n'est pas un débat philosophique qui va s'engager avec les États-Unis, mais une négociation âpre, un face-à-face implacable. Les Américains vont tout passer au peigne fin, et leur objectif dans ces négociations commerciales va être de ramener notre excédent de 20 milliards de dollars à zéro. Voilà ce qu'ils essaient de faire avec le bardeau. Voilà ce qu'ils essaient de faire avec le bois d'oeuvre et le poisson. Voilà pourquoi ils voudraient rouvrir la discussion sur l'Accord de l'automobile. Voilà le message que nous adresse maintenant le président des États-Unis.

Évidemment, ces négociations ont été entamées sur la base d'une prémisse erronée, comme nous l'ont dit de nombreux instituts indépendants du Canada, à savoir l'idée que la négociation d'un accord commercial avec les États-Unis dissiperait les pressions protectionnistes au Congrès américain. Illusion naïve. Ces négociations semblent au contraire avoir provoqué l'effet inverse. En concentrant l'attention du Congrès américain sur le commerce avec le Canada, on a peut-être même exacerbé cet instinct protectionniste ou tout au moins, au lieu de le laisser planer vaguement sur divers pays du monde, sur l'Europe ou le Japon, on l'a concentré sur le Canada.

Nous ignorons comment réagir d'une journée à l'autre. Je vais faire ailleurs une déclaration sur le libre-échange en général. Nous avons exposé notre position en détail le 26 septembre, lorsque j'ai parlé pendant une heure à la Chambre des communes. Notre caucus s'est réuni le 19 janvier, et nous avons alors réitéré notre position qui a fait l'unanimité. Nous donnerons d'autres détails à ce sujet lorsque nous aurons examiné la situation. Nous n'avons pas encore de faits.

[*Français*]

Il n'y a pas eu de clarification, aucune éducation publique, aucun débat parlementaire afin que les députés de tous les partis puissent contribuer de leurs intuitions, de leurs réflexions, de leurs opinions et de celles de leurs commettants, pas à une seule occasion. Même la documentation accordée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) était censurée. Toutes les pages, il y avait même des pages complètement éliminées, tout a été cuisiné avant de produire cette documentation, et les Canadiens ne sont pas capables de juger le pour et le contre, le bilan, les bénéfices et les coûts potentiels de cet accord. Et la participation des provinces n'existe presque pas. Il y a confusion. Qu'est-ce que cela veut dire les mots «la pleine participation provinciale»? Le premier ministre d'Ontario n'est pas au courant, le premier ministre du Québec ne le sait pas, le premier ministre de la Colombie-Britannique n'est pas au courant. Donc, ces négociations se sont poursuivies en amateur, de façon clandestine et de façon absolument pas compétente.

[*Traduction*]

C'est de la négligence d'avoir choisi un négociateur qui ne comprend pas la position des Américains. De toute apparence, nous avons été pris par surprise par le vote serré et par les opinions des 20 sénateurs américains du comité des finances. Que faisait notre ambassade? Que faisait à Ottawa le bureau

doté d'un personnel de 100 personnes, créé sous la direction de M. Reisman? Pourquoi avons-nous été pris par surprise?

Le gouvernement n'aurait pas du être surpris à ce sujet non plus. J'ai en main une copie d'une lettre envoyée par le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. W. R. Bennett, au premier ministre du Canada. Elle est datée du 7 mai 1986. La voici:

Monsieur le premier ministre,

Comme vous le savez, il y a eu une enquête sur les bardeaux de bois du Canada, aux termes de l'article 201 des lois commerciales américaines. La Commission américaine du commerce international a jugé que les entreprises américaines étaient désavantagées, et elle a fait des recommandations au président Reagan.

La commission est divisée; la moitié des membres recommandent de ne pas imposer de restrictions et les trois autres membres recommandent l'imposition d'un droit de 35 p. 100.

La décision dépend du président Reagan car il a parfaitement le pouvoir de décider quelle mesure il faut prendre éventuellement. Il doit annoncer sa décision avant le 24 mai.

Je crains beaucoup que le président Reagan n'impose un droit, peut-être pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le problème.

Il décidera peut-être de ne pas hésiter à intervenir pour les cas prévus à l'article 201. Par ailleurs, compte tenu des difficultés entourant la décision du comité sénatorial des finances d'accorder un pouvoir absolu au président Reagan, celui-ci décidera peut-être d'adopter une attitude intransigeante à l'égard du Canada.

Cette question revêt une grande importance pour le Canada, et surtout pour la Colombie-Britannique. On estime que 4,000 emplois sont menacés. Je vous demande instamment de communiquer directement avec le président pour essayer de le convaincre de ne pas intervenir contre les importations de bardeaux canadiens aux États-Unis.

• (1120)

Les deux derniers paragraphes ne font que renforcer cet argument, et la lettre porte la signature du premier ministre de la Colombie-Britannique.

Autrement dit, le premier ministre a été averti directement par le premier ministre de la province la plus touchée. Il a été exhorté à se mettre en rapport avec le président des États-Unis. Nous ignorons ce qu'il a fait. Nous supposons qu'il ne s'est rien passé. Pourtant, malgré cela, le premier ministre a feint d'être surpris et outragé. C'était pour la frime. Il a réagi ainsi pour la galerie. Le premier ministre était au courant. Il n'aurait pas du être surpris. Il avait été averti par le premier ministre de la Colombie-Britannique.

Il s'agit d'un problème très grave pour les fabricants de bardeaux de cèdre de la Colombie-Britannique. J'ai rencontré hier les membres d'un comité représentant toutes les sociétés forestières de la Colombie-Britannique. J'ai ainsi appris que ces droits tarifaires auraient les conséquences suivantes sur les emplois et l'économie canadienne. Il y aura tout d'abord une perte de 4,000 emplois dans le secteur même, ce qui représente une somme de salaires dépassant 100 millions. Deuxièmement, les fournisseurs de bois brut subiront une perte de revenus de plus de 100 millions. Troisièmement, les transports perdront environ 55 millions. Quatrièmement, les fournisseurs du secteur connaîtront un manque à gagner de plus de 25 millions. Cinquièmement, les établissements financiers risquent des pertes de revenus de 36 millions sur le financement à court terme, sans mentionner le financement à long terme et les problèmes que va connaître tout le secteur en ce qui concerne la disponibilité du crédit. Ces effets directs représentent quelque 344 millions par année et cela dans le seul secteur du bardeau de cèdre de Colombie-Britannique et ses industries connexes, car le cèdre blanc est exclu. En ce qui concerne les effets financiers indirects, les représentants du secteur ont parfaitement défini la situation.

Le plus ironique de tout cela, c'est que la mesure prise par le président n'aidera pas le secteur américain des bardeaux car, tout comme pour les fournisseurs canadiens, le marché nord-américain est à la baisse. Le cèdre représentait autrefois un pourcentage important des couvertures, mais il ne compte plus maintenant que pour 3 p. 100 du marché, car il a été supplanté par le bardeau d'asphalte et la tuile. Le secteur américain du bardeau sera paralysé, car il ne recevra plus les bois qu'il utilise pour fabriquer sa part du marché. De plus, il va se trouver totalement captif des grandes sociétés d'exploitation forestière des États-Unis, comme Weyerhaeuser, Georgia Pacific ou Boise Cascades. Il n'aura plus la concurrence pour faire contrepoids à l'énorme puissance économique qu'il a en face de lui. La mesure du président n'aidera pas le secteur américain, mais elle va mutiler, voire détruire, notre secteur du bois en Colombie-Britannique, car 35 p. 100, ce n'est plus un droit tarifaire, c'est un mur qu'il est impossible de franchir.

Est-ce un coup de semonce pour le reste du secteur du bois? Est-ce un avant-goût de l'avenir? Le secteur canadien du bois est devenu un pion dans les négociations commerciales avec les États-Unis. J'ai déjà lu la lettre du président des États-Unis au premier sénateur républicain de l'État d'Oregon, le sénateur Packwood, président du comité des finances du sénat américian qui est à l'origine de cette résolution. C'est également le premier sénateur de l'État qui est le plus grand producteur forestier. Il bénéficie d'un traitement particulier. C'est ce que confirme la lettre que nous avons déposée, où le président dit au sénateur, et à d'autres pensons-nous: «Les enfants, ne vous tracassez pas de ces négociations sur le libre-échange avec le Canada, les négociations sur les bois se feront séparément et, en tant que président, je ferai appliquer au mieux les lois américaines au secteur du bois». Et c'est ce qui est arrivé.

Le secteur américain n'a pas soumis une seule demande de droits compensateurs contre le secteur canadien, que ce soit en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, à Terre-Neuve, au Québec, ou ailleurs. La loi n'a pas changé. Notre secteur avait gagné contre l'imposition de droits compensateurs en 1983. Rien n'a changé. Mais il y a peut-être connivance de la part du gouvernement qui se dit que cette fois les droits compensateurs vont demeurer. Le président a encore jusqu'au 6 juin pour décider s'il accepte cette pétition du secteur américain. Si le président refuse cette pétition, les choses n'iront pas plus loin. S'il l'accepte, tout le processus quasi-judiciaire aux États-Unis sera mis en branle pour atteindre inexorablement une conclusion quelconque. Bien entendu, l'industrie canadienne craint le pire. Elle craint que l'attitude du gouvernement des États-Unis à l'égard des intérêts canadiens ne se soit détérioré.

Notre position à ce sujet peut être résumée de la façon suivante: d'abord, nous voulons que le premier ministre téléphone directement au président des États-Unis, qu'il use de ses supposés rapports spéciaux avec lui et qu'il accepte son invitation de l'appeler n'importe quand s'il a un problème. Nous voulons qu'il demande deux choses au président. Nous voulons qu'il lui demande d'annuler les droits de 35 p. 100 sur les bardeaux de Colombie-Britannique et de se servir de ses pouvoirs discrétionnaires pour refuser la pétition de l'industrie américaine du bois de charpente en vue d'imposer des droits compensateurs à l'industrie canadienne. Nous voulons que notre premier ministre propose au président que, pendant les pourparlers commerciaux entre nos deux pays, nous nous entendions avec les États-Unis, et cela peut se faire par un simple échange de lettres entre le président et le premier ministre, pour déclarer une halte ou un sursis aux activités de ce genre afin que cesse la prise de mesures de harcèlement unilatérales comme l'imposition de tarifs ou de droits compensateurs des deux côtés de la frontière.

Si nous n'obtenons pas de réponse satisfaisante du président à ce sujet, comme mon collègue, le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), l'a proposé à la Chambre à la fin de la semaine dernière, le Canada devrait songer sérieusement à réexaminer l'utilité des négociations commerciales avec les États-Unis ou à suspendre ces négociations tant que nous ne nous serons pas entendus au sujet de ces mesures de harcèlement unilatérales.

Selon nous, ce n'est pas le moment d'user de représailles. Il faudrait plutôt que les gouvernements du Canada évaluent tranquillement la situation. Il faudrait négocier et savoir ce que veulent vraiment le président et son gouvernement. C'est aussi l'avis du président du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, Jack Munro. C'est l'avis du premier ministre de la Colombie-Britannique, à qui j'ai parlé dimanche. C'est l'avis du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique que j'ai rencontré hier et, si je ne m'abuse, c'est aussi l'avis du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain), président du caucus conservateur. C'est ce que nous devrions faire au lieu de jouer au plus fin avec les États-Unis comme le font le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour essayer d'avoir l'air ferme après s'être conduits comme des dupes pendant un an et demi. Cela ne donnera rien.

Nous voulons enfin que le gouvernement déclare que si le tarif est maintenu, il y aura indemnisation pour notre industrie et nos travailleurs de la Colombie-Britannique qui ont été ruinés.

Je sais exactement ce que je fais aujourd'hui et, si le gouvernement avait su ce qu'il faisait, nous ne serions pas obligés de présenter cette motion aujourd'hui. Voilà notre position. Nous avons bien hâte de voir ce que le gouvernement proposera. Nous avons bien hâte de voir comment le premier ministre réagira. Le problème aurait pu être prévu. Le premier ministre avait été averti de ce qui pourrait se passer par son homologue de la Colombie-Britannique. Cela ne sert à rien de feindre la surprise. Les beaux discours ronflants et sonnants ne pourront pas nous convaincre. Nous présentons cette motion à la Chambre avec la plus grande conviction et parce que nous sommes tout à fait outrés par le comportement futile du gouvernement dans toute cette affaire.

• (1130)

Des voix: Bravo!

M. le Président: Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain).

M. St. Germain: Monsieur le Président, nous voulons tous rectifier une situation tout à fait traumatisante et dramatique pour l'ouest du Canada et surtout pour ma circonscription et je remercie tous les particuliers et tous les députés qui ont exprimé leurs préoccupations à propos de ce très grave problème.

Je voudrais poser quelques questions au très honorable chef de l'opposition officielle. Il a signalé que le moment était mal choisi pour entamer des négociations sur le libre-échange à cause du déséquilibre de 20 milliards de dollars. Quelle est la position du parti libéral? A-t-il une position? Pourquoi ne l'a-t-il pas énoncée auparavant? Nous écoutons en vain.

Mme Copps: Êtes-vous sourd?

M. St. Germain: Je peux dire aux députés que nous ne refusons jamais d'écouter les autres. Nous avons toujours soutenu que nous consulterions tous les Canadiens et que nous écouterions tous les avis pour essayer de résoudre certains des problèmes importants auxquels fait face le Canada, surtout pour améliorer la situation des Canadiens qui cherchent un emploi. Ma première question est celle-ci: le député énoncera-t-il clairement la position du parti libéral? Le député prétend que le moment est inapproprié. J'aimerais connaître sa réaction aux 300 projets de loi protectionnistes présentés au Congrès et au Sénat des États-Unis. Croit-il qu'ils disparaîtront tout simplement ou qu'une bonne fée viendra éliminer les choses de ce genre de la surface de notre planète? Je voudrais qu'il nous fasse part de sa réaction à ces questions, s'il le peut. Je voudrais que le débat se poursuive sur un ton positif, afin que nous collaborions tous en vue de régler le problème.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je peux comprendre l'embarras dans lequel se trouve le député. Je compatis avec ses mandants qui vont être durement touchés. Nous tentons de trouver une solution.

En premier lieu, la position du parti libéral a été exposée dans un discours d'une heure que j'ai fait à la Chambre des communes le 26 septembre dernier. Le premier ministre a présenté la résolution dans un discours bref, vague et ambigü, qui a duré 15 minutes et nous n'en avons plus entendu parler depuis à la Chambre des communes.

En second lieu, il peut trouver notre position dans une déclaration émanant de notre caucus en date du 19 janvier, document qui a reçu l'appui unanime du caucus. Cette déclaration a été distribuée à la Chambre et aux médias. Nous y énonçons notre position. Je crois que j'aurai l'occasion d'y apporter d'autres précisions d'ici la fin de la séance.

Je dis que la ligne de pensée de l'opposition a été très nettement énoncée. Notre problème, comme celui des Canadiens, est que nous ne savons pas quelle est la politique du gouvernement. Il n'y a eu ni déclaration de principe ni exposé des faits qui la sous-tendent. Nous ne savons pas ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. On nous ne nous a pas dit ce qui est soumis aux négociations et ce qui ne l'est pas. Les gouvernements provinciaux sont dans le noir. L'opinion canadienne n'a aucune donnée.

Nous estimons que le moment était mal choisi, parce qu'un excédent de 20 milliards de dollars, ce n'est pas la meilleure position d'ouverture. Ce n'est pas le moment non plus d'entamer des négociations en année électorale, puisque les principaux sénateurs et congressistes américains ne seront pas en mesure d'examiner la question avec l'objectivité qu'il faudrait attendre et espérer dans des négociations de libre-échange.

Pour ce qui concerne le sentiment protectionniste américain, la croyance naïve du gouvernement a été et reste, je suppose, que l'ouverture de négociations dissiperait ce protectionnisme au Congrès américain, et que les 200 projets de loi qui s'en inspirent disparaîtraient comme par enchantement. Cela ne s'est pas réalisé. Voici donc ma réponse au député: quel prix veut-il faire payer au pays pour dissiper ce protectionnisme? Nous examinons les pourparlers de façon constructive. Nous estimons avoir jalonné le terrain. Mais les négociations ont été conduites de façon si inepte que le Canada est ébranlé sur ses bases par l'incompétence du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions auxquelles, je l'espère, le député voudra répondre. Hier, quand il a rencontré le même groupe que moi, il a adopté comme position, et je suppose que ce groupe a cru que c'était là celle de son parti, qu'il voulait voir suspendre les pourparlers commerciaux d'ensemble jusqu'à ce que les 35 p. 100 de droits de rétorsion frappant les bardeaux soient révoqués. Ce n'est pas là ce que prévoit la motion. Je me demande si vous ne pourriez pas faire une mise au point, dire si c'est cela votre position. Est-ce que, dans le cas où ce droit de 35 p. 100 frappant les bardeaux ne serait pas révoqué, vous voulez l'arrêt des pourparlers?

La seconde question concerne les exportations de grumes et de billes aux États-Unis. M. Clark s'est déclaré contre les envois de grumes ou de billes de cèdre . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député se remet à parler à la deuxième personne. Je lui rappelle que les questions se posent par l'entremise de la présidence. Il sait également, je pense, qu'il doit parler du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Fulton: Je me demande si le député pourrait nous en dire plus sur la position du parti libéral au sujet des exportations de grumes et de billes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, lorsque je me suis entretenu avec les représentants de l'industrie du bardeau, je leur ai exposé notre point de vue exactement comme je l'ai exposé ici ce matin. D'abord, nous voulons que le premier ministre éprouve la volonté du président de retirer le droit de douane imposé sur les bardeaux de cèdre rouge de la Colombie-Britannique. Ensuite, nous voulons que le premier ministre essaie de voir si le président va ou non exercer son pouvoir discrétionnaire et rejeter la pétition demandant l'établissement de droits compensateurs contre le secteur canadien du bois d'oeuvre. Enfin, nous voulons savoir si le président conviendrait d'un statu quo avec le Canada durant la tenue des négociations. Autrement, il nous faudrait envisager de repenser ou de suspendre nos négociations de libre-échange avec les Américains. C'était là ma position à ce moment-là, et c'est encore ma position aujourd'hui. Tenons-nous en à notre position au sujet des bardeaux et nous verrons plus tard pour le reste.

M. St. Germain: Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a dit s'opposer à des représailles qui déclencheraient une guerre commerciale.

Mme Copps: Vous aussi!

M. St. Germain: Je m'oppose à toute mesure qui risquerait de déclencher une guerre commerciale. Si la position du député vise à résoudre ce problème, quelle est sa position définitive? Si je reviens là-dessus, c'est que le parti libéral devrait avoir une position claire et il ne semble pas en avoir une.

M. Frith: D'où sortez-vous?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Réveillez-vous! Cela fait trop longtemps que vous dormez.

M. Frith: Au revoir, Gerry!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que je dois prévoir du temps pour une réponse. Aurait-il l'obligeance de finir de poser sa question ou de couper court à ses observations?

M. St. Germain: Ils m'ont fait leurs adieux en 1983 et en 1984 et je leur ai montré qu'ils se trompaient alors, et je le leur prouverai à nouveau.

Mme Copps: Vous n'aviez pas de bardeaux pendus autour du cou alors.

M. St. Germain: Le député veut connaître la position du gouvernement qui, sans aucun doute, a été exposée clairement. Je lui demande la position de l'opposition officielle. D'après lui, il a indiqué sa position dans un discours et il l'a précisée par la suite. Je le dis en toute sincérité. Nous voulons susciter autant de critiques et d'échanges constructifs que possible dans ce débat. Il s'agit d'une question cruciale pour la Colombie-Britannique et l'ensemble du Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député devrait revoir ce que j'ai dit à la Chambre le 26 septembre, ainsi que la déclaration de notre caucus. Il devrait apporter les deux documents à son propre caucus et demander au premier ministre ce qu'il pense de toutes les questions que nous avons soulevées à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Deuxièmement, nous serons aussi constructifs que possible. Au nom de notre caucus, je pense avoir présenté ce matin une proposition très constructive à la Chambre. J'espère que le député la soutiendra en profitant de la position très importante qu'il occupe au caucus du parti conservateur.

• (1140)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Tout d'abord, je souhaite examiner attentivement la motion dont nous sommes saisis. A mon avis, elle ne tient pas compte de ce qui s'est passé, elle est trop vague, et j'estime qu'elle mérite d'être lue. La voici:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à faire des pressions auprès du gouvernement des États-Unis pour lui communiquer l'opinion unanime qu'a exprimée la Chambre des communes dans sa résolution du 23 mai 1986, . . .

La motion est très claire jusque-là. Elle fait allusion à la motion proposée par le chef de mon parti et soutenue à l'unanimité par la Chambre vendredi. Je poursuis ma lecture:

. . . et à insister pour que les États-Unis retranchent le droit d'importation de 35 p. 100 imposé sur le bardeau de cèdre de la Colombie-Britannique . . .

Tout va bien jusque là. Cependant, je continue la lecture:

. . . et pour qu'ils garantissent que d'autres mesures semblables ou d'autres interventions commerciales possibles ne seront pas appliquées aux produits canadiens à l'avenir s'ils veulent que les négotiations commerciales actuelles se poursuivent.

On ne saurait terminer le libellé d'une motion en des termes plus vagues. Autrement dit, le parti libéral ne demande pas, pour le moment, la suspension des négociations sur le libre-échange parce qu'il ne juge pas la question suffisamment importante pour cela.

Je crois qu'il faut examiner ce que la Chambre a fait. Nous devons agir de façon très prudente et méthodique pour faire retrancher le droit de 35 p. 100. J'ai appris hier que le président n'a pas encore approuvé la loi officiellement. La Maison Blanche l'a annoncée mais il subsiste une lueur d'espoir. Nous avons encore une chance de faire lever ce droit.

Que faire pour y parvenir? Le cabinet se réunit aujourd'hui pour étudier la possibilité d'imposer des droits à titre de représailles, sur les oranges, par exemple, ou les produits originaires de l'état de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho, du nord de la Californie et d'autres régions. Nous devons nous demander comment le gouvernement des États-Unis réagira si ces droits sont imposés sur leurs produits. Cela résoudra la question. Ni le président Reagan ni le gouvernement américain ne pourra plus faire marche arrière lorsque ces mesures de représailles débuteront.

J'invite les députés à prendre le temps de lire ce qui s'est passé vers la fin des années 20 et en 1930, lorsque le projet de loi Smoot-Hawley a été présenté aux États-Unis et a déclenché une guerre commerciale qui a eu des répercussions dans le monde entier. Les produits forestiers canadiens étaient entre autres l'origine de ce projet de loi et de la guerre commerciale qui s'en suivit. C'est une question extrêmement délicate et nous devons examiner attentivement les déclarations faites jusqu'à maintenant parce que la personnalité du premier ministre (M. Mulroney) commence à se révéler.

Nous avons entendu les déclarations faites par le premier ministre à la Chambre lundi. Comme le chef de l'opposition officielle (M. Turner) l'a signalé, le premier ministre savait depuis trois semaines qu'on tenait absolument à régler la question sans plus tarder. Nous savions que Paula Stearn, présidente du secrétariat de l'*International Trade Commission* chargée d'examiner la question du bardeau, s'était jointe à deux autres membres de la Commission opposés aux droits compensateurs sur le bardeau de la Colombie-Britannique, mais que ses trois autres collègues de la Commission avaient voté en faveur des droits. Le Président est intervenu, d'où la question que nous nous posons sur le bien-fondé des négociations entre le Canada et le Président.

Manifestement, les négotiateurs sont partis du mauvais pied. J'en parlerai davantage dans quelques instants. A maintes reprises, le premier ministre a dit que, dans la plupart de ces situations, nous devons donner le bénéfice du doute au président des États-Unis. Il suffit d'avoir déjà joué aux cartes pour savoir qu'on ne tolère pas un tricheur, sans quoi il va continuer à tricher s'il pense pouvoir le faire impunément.

L'administration américaine a crucifié une industrie de 250 milliards de dollars sans soulever la colère du premier ministre de la Colombie-Britannique. Il n'a pas exigé que les pourparlers soient suspendus et il ne sait pas trop si nous devrions prendre des mesures de représailles. Jamais depuis le début du siècle avait-on entendu un premier ministre s'en prendre de façon aussi virulente à un président américain, mais d'après les renseignements que j'ai pu obtenir ici à Ottawa, il n'a reçu aucune réponse à son télex. M. Clark attend encore la réacion de M. Shultz, et les initiatives de notre ambassade ou du secrétariat au Affaires extérieures sont restées sans réponse.

Nous avons là un exemple éclatant de la mauvaise foi du président des États-unis. Rappelons-nous ce qui s'était passé au début du mois et la note grifonnée au bas de la lettre écrite au sénateur Packwood, lui disant de ne pas s'inquiéter à propos de la question du bois d'oeuvre, qu'on arrangerait tout!

M. Turner (Vancouver Quadra): À propos du bois de construction.

M. Fulton: C'est exact, à propos du bois de construction. Rappelons-nous la lettre adressée le 8 mai par le président à M. Packwood du comité sénatorial des finances, dans laquelle on disait que les Américains essaieront la voie des négociations bilatérales, nous donnant une semaine complète pour mettre à l'essai la formule des représentants. N'est-ce pas merveilleux d'avoir une semaine entière pour négocier l'échange bilatéral le plus important entre le Canada et les États-Unis concernant le produit d'une industrie de 25 milliards de dollars que l'on jette aux orties? Le président a ajouté que, autrement, une initiative commerciale unilatérale serait prise. Or cette initiative a été effectivement prise maintenant et le premier ministre aurait intérêt à prendre conscience de ce qui se passe autour de lui.

J'ai entendu le chef de l'opposition, le premier ministre, le premier ministre de la Colombie-Britannique et d'autres recommander la constitution d'un fonds destiné à venir en aide aux travailleurs du secteur de fabrication du bardeau de cèdre; dans certains cas, des gens ont déjà perdu leur emploi et dans d'autres, c'est imminent. Comment comptons-nous diversifier le marché du bardeau de cèdre? Avons-nous l'intention d'en vendre dans l'Arctique? Nous n'en vendrons pas au Japon, à la Grande-Bretagne ou à d'autres régions des États-Unis. Le fait est que dans ce match il se trouve quelques autres joueurs habiles dont nous, les Canadiens, ferions mieux de nous méfier.

Les fabricants de tuiles et de bardeaux d'asphalte aux États-Unis ont pris part à cette initiative. En effet, les fabricants de bardeaux de l'État de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho et du nord de la Californie ont besoin de nos billes et billots de cèdre parce qu'ils manquent de matière première pour maintenir leur position sur le marché.

Je voudrais m'attarder un moment à la pénétration du marché, qui fait entre autres l'objet des revendications américaines. Les États-Unis disent que notre taux de participation aux échanges qui était autrefois égal au leur, représente maintenant 75 p. 100. Cela s'explique par l'argent frais que nous avons investi dans la production de bardeaux en Colombie-Britannique, si bien que nous disposons d'une matière première plus abondante. Notre processus de fabrication est plus compétitif et nous pouvons leur vendre notre produit à $38 ou $40 les 100 pieds carrés.

Prenons donc cet argument de front. Alors que les États-Unis ont lancé près de 150 requêtes à l'encontre des produits canadiens depuis le début des négociations sur le présumé libre-échange, nous n'avons pas pris la moindre mesure à leur égard. Nous n'avons pas protégé adéquatement nos pommes de terre, notre poisson et bien d'autres produits. Les Américains sont donc en train de gagner la première manche. Ils le savent fort bien car, étant donné que les fabricants de bardeaux de la Colombie-Britannique sont très endettés, ils devront, pour rembourser leurs prêts bancaires, écouler du moins sur le marché américain leurs blocs de sciage, ce que les États-Unis souhaitent, précisément.

Je me suis réjouis des propos que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a tenus le 27 mai. Il a déclaré que le gouvernement ne permettrait pas d'exporter chez nos voisins du Sud le secteur canadien du bardeau. Ces vues sont soutenues par la coalition des industries du bardeau de cèdre dont j'ai rencontré les représentants hier. Ces personnes ont déjà écrit au gouvernement de la Colombie-Britannnique, et j'imagine que cette lettre, qui aboutira très bientôt entre les mains du premier ministre, exposera fidèlement cette position. Les travailleurs de l'industrie du bardeau ne veulent absolument pas que leurs 4,000 emplois soient exportés aux États-Unis.

Nous connaissons maintenant la position des députés libéraux. A leurs yeux, cette question ne dénote pas, en soi, assez de mauvaise foi ou elle ne concerne pas suffisamment la Colombie-Britannique ou le pays tout entier pour justifier la suspension des pourparlers sur le libre-échange. Ils sont contre l'imposition d'un droit compensateur ou de mesures de représailles, préférant plutôt chercher toutes sortes d'échappatoires que de faire face à la musique. Quand on se rend compte, au tout début de négociations bilatérales comme celles-ci, que l'intéressé est de mauvaise foi, il faut modifier les règles du jeu et tout reprendre par le début.

Les Canadiens doivent savoir qui exactement aux États-Unis et au Canada défend la cause du libre-échange. Depuis septembre dernier, lorsque le premier ministre a annoncé cette initiative, personne ne m'a encore interpellé dans la rue pour me dire: «Jim, battez-vous pour le libre-échange qui va sûrement me permettre de trouver un emploi». Savez-vous qui fait la promotion du libre-échange au Canada, qui fait pression auprès de Simon Reisman et du premier ministre? Pour le savoir, il n'y a qu'à déambuler dans Bay Street pour voir qui sort du bureau de M. Reisman et y rentre, ceux qui font des opérations financières de $78,000 par jour dans leur limousine. Ce sont les sept grandes familles, les Bronfman, les Reichman, Power Corporation, Conrad Black et Brascan. Ce sont les grandes entreprises intégrées qui peuvent facilement effectuer des mouvements de capitaux et des déménagements de filiales des deux côtés de la frontière.

Qui est en faveur du libre-échange aux États-Unis? Je me reporte à la deuxième page du témoignage que M. Yeutter a déposé devant le comité des finances du sénat des États-Unis. Il a énuméré un certain nombre d'industries américaines qui souhaitent l'élimination des tarifs canadiens élevés—le meuble, le matériel de télécommunication, les appareils ménagers, les cosmétiques, l'électronique, les produits du papier, les bateaux de plaisance, les produits d'aluminium, les revêtements muraux et le cuir. Il a aussi signalé que les producteurs américains de bière et de vin souhaitaient l'ouverture du marché canadien, de même que pour ce qui est des volailles, des oeufs, de la viande, et le reste. Et puis, il y a la possibilité de faire pression.

• (1150)

Comment amener un président et une administration qui ont manifesté tant de mauvaise foi dans des occasions pareilles à faire marche arrière? Cela est-il possible? Je ne pense pas que ce soit au moyen de mesures de représailles exercées contre l'État de Washington, l'Oregon, l'Idaho et la Californie. D'après moi, ce ne serait pas utile. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce serait la goutte qui ferait déborder le vase. On peut être certain que le 2 juin prochain, le secrétaire au Commerce Baldrige appliquerait des droits compensateurs contre les importations de résineux canadiens.

Le chef de l'opposition a dit que ce n'était qu'un coup dans l'aile de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Mon collègue nous a rappelé que c'était un coup direct, un coup qui a porté pour l'industrie du bardeau et qui portera, pour nos efforts relatifs à la question du bois d'oeuvre. Contrairement à ce que l'orateur précédent a dit, la jurisprudence a évolué aux États-Unis. Tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'industrie forestière au Canada et qui n'ont pas lu l'exposé des arguments en faveur des droits compensateurs, ou encore la jurisprudence dans l'affaire du noir de carbone du Mexique, devraient se renseigner rapidement. Si le secrétaire au Commerce Baldrige et le président décident d'imposer des droits contre les importations canadiennes de bois, nous ne sommes pas au bout de nos peines.

En outre, il faut savoir que les quelque 300 projets de loi «Goosey-Lucy» ont été retirés du Congrès des États-Unis. On les a fondus dans une seule mesure, le projet de loi omnibus Gibbons, qui renferme 485 pages.

Songeons un peu au moment choisi par le très grand ami du Canada, le président Reagan. Mercredi soir, le projet de loi a été adopté par 295 voix contre 115, avec l'appui des démocrates et des républicains, et c'est maintenant le Sénat qui en est saisi. S'il est adopté cette semaine, comme on le prévoit et comme on nous l'a appris au comité des forêts jeudi dernier, il se pourrait que dès le 4 juillet ce soit toute l'industrie canadienne du bois d'oeuvre qui soit frappée par un droit compensateur.

Considérons le moment où cela survient. La semaine même où ont été amorcées les négociations en vue de la prétendue libéralisation du commerce, les Américains ont imposé un droit de 35 p. 100 sur les bardeaux en provenance de la Colombie-Britannique. Également la même semaine, ils se sont prononcés par 295 voix contre 115 sur un projet de loi de 485 pages dirigé presque entièrement contre le Canada. Voyons un peu ce qu'ils visent exactement. Ce projet de loi va toucher notre secteur de l'aluminium, car ses dispositions relatives à la subvention des ressources s'en prennent à tout notre secteur extractif. Il vise 80 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis. Cependant, nous continuons de parler de libre-échange, de bonne foi, et de la nécessité de faire confiance au président et au gouvernement des États-Unis!

Ce qui est arrivé, c'est que notre nouveau gouvernement n'a pas compris les aspects politiques de la question et la profondeur du sentiment protectionniste aux États-Unis. Je dois dire à mes collègues du parti libéral que j'ai assisté régulièrement à des réunions depuis un an et que je ne me rappelle pas y avoir vu une seule fois des députés du parti libéral. C'est donc un peu tard qu'ils présentent cette motion. C'est comme s'ils voulaient tout à coup faire croire que le secteur forestier, l'industrie du bardeau est devenue l'un de leur principaux sujets de préoccupation.

M. Frith: Critique facile.

M. Gauthier: Oui, c'est trop facile.

M. Fulton: Ils auront beau vouloir le nier, monsieur le Président, mais quiconque consulte le registre des présences aux réunions du comité des forêts ou aux rencontres organisées à Vancouver avec les membres du sous-comité américain du commerce, ou autres réunions semblables, constatera que les libéraux ont mis beaucoup de temps à s'intéresser à la question.

Je vais examiner tout d'abord ce qui va advenir de l'industrie du bardeau, après quoi j'en reviendrai au protectionisme. Le secteur sera assujetti à un droit de 35 p. 100 pendant 2 ans et demi. Les membres de la coalition ont bien précisé qu'ils disparaîtraient presque tous étant donné qu'ils écoulent à l'heure actuelle 95 p. 100 de leur production sur le marché américain. Par la suite, le droit sera de 20 p. 100 pendant 2 ans et, si le secteur américain l'estime nécessaire, de 8 p. 100 pendant les six mois suivants.

La grande différence, c'est qu'il s'agit d'une décision prise en vertu de la disposition 201 et que la plus importante est la disposition 332 que nous examinons maintenant. D'ici à ce que le secrétaire au commerce Baldridge décide mardi prochain s'il y a lieu ou non de l'appliquer, nous devrions prendre les mesures les plus énergiques. Nous avons bien débuté vendredi dernier lorsque la Chambre a adopté la motion à l'unanimité, et je pense que le Congrès américain et le président Reagan en auront entendu parler. Nous devrions suspendre dès maintenant ces discussions globales et déclarer: «Nous en avons assez de votre mauvaise foi; vous nous aviez promis un nouveau départ et vous avez manqué à votre promesse».

Peut-être le premier ministre pense-t-il que nous pouvons sacrifier ces 4,000 emplois. Presque tous ces emplois, ou du moins une grande partie d'entre eux, se trouvent à Mission—Port Moody. Certains de ces emplois se trouvent dans ma circonscription, dans les îles de la Reine Charlotte et dans le Nord-Ouest, mais la plupart se retrouvent entre Hope et Vancouver et sur l'île de Vancouver.

Peut-être cette industrie sera-t-elle sacrifiée. Peut-être le premier ministre du Canada et celui de la Colombie-Britannique déclareront-ils qu'ils élaboreront un plan pour sauver les emplois menacés. Les travailleurs en cause savent que cela est impossible. Il n'existe pas d'autres marchés pour se diversifier; il n'existe pas d'autre produit permettant de réorienter facilement la production. Une telle démarche ne servirait qu'à calmer les craintes de l'ensemble des Canadiens en permettant au gouvernement de dire qu'il a pris une mesure, qu'il est venu en aide aux producteurs de bardeaux et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Je voudrais revenir aux chiffres cités par le député qui a pris la parole avant moi. Ces chiffres nous ont été communiqués hier par la coalition. Ils sont renversants. Quatre mille emplois directs et au total 344 millions de dollars en salaires, avantages sociaux, matière première, transport et approvisionnements ainsi que 20,000 emplois indirects et des centaines de millions de dollars sont en jeu. La coalition nous apprenait également que la production était passée d'environ sept millions d'unités en 1977 à quatre millions en 1985, la diminution étant en majeure partie survenue sur les marchés traditionnels de la Californie et du Texas. C'est là que la transition vers la tuile et le bardeau d'asphalte est la plus marquée.

La coalition révélait aussi un point capital dans l'évaluation de la question. Elle nous apprenait qu'il subsistait encore une industrie américaine et que les entreprises disparues ne devaient pas leur fin aux producteurs canadiens, mais auraient plutôt été victimes du rétrécissement du marché, de l'insuffisance de la matière première et de leurs hésitations à s'automatiser. La coalition rapportait par ailleurs que toutes les entreprises canadiennes qui ne se sont pas automatisées et ne se sont pas adaptées au marché ont aussi été contraintes d'abandonner la production au cours de la même période.

Pour ce qui est des stocks actuels, la coalition signale que le droit de 35 p. 100 ajouterait 40 millions de dollars au coût des stocks actuels de matière première et de produits finis qui ne peuvent pas être traités et expédiés avant le 6 juin. Se trouvent en jeu non seulement une industrie de 250 millions de dollars, mais aussi ses stocks et 20,000 emplois indirects qui s'y rapportent, et dont la plupart se trouvent dans la vallée du Fraser. Le gouvernement doit non pas se répandre en balivernes, mais durcir le ton.

Les subsides

Je rappelle une question que j'ai posée le 21 mai au premier ministre. La voici en partie:

Il sait certainement que le 8 mai dernier, le président Reagan a écrit ce qui suit au sénateur Packwood concernant les importations de bois d'oeuvre canadien: « . . . j'ai l'intention de pousser à une solution rapide de ce problème indépendamment des négociations globales».

Je suis certain que le premier ministre n'ignore pas que le président Reagan, par l'entremise du secrétaire au Commerce Baldridge, peut approuver ou rejeter toute requête en vue de l'imposition de droits compensateurs. Est-ce que le bureau du premier ministre a demandé, par téléphone ou par lettre, au président Reagan de suspendre toute mesure allant dans ce sens?

Le premier ministre n'a pas fait ce que je recommandais. Voici ce qu'il a répondu:

Non, monsieur le Président. Je crois avoir répondu à cette question hier. Nous estimons que les mécanismes en place permettront non seulement de faire disparaître ces problèmes, mais aussi de créer un climat de confiance qui permettra de mieux les régler. C'est précisément l'attitude que nous voulons adopter—éviter de pousser les hauts cris, de dénigrer quiconque, mais plutôt faire valoir les meilleurs arguments possibles avec le plus de vigueur et de la façon la plus rationnelle possible au nom des Canadiens.

C'était il y a six jours. Vendredi, le premier ministre a jugé qu'il était temps de pousser les hauts cris à l'adresse du président. Voilà l'initiative qu'il a prise. Nous découvrirons au cours du débat et des prochains jours quel sera le tempérament du premier ministre et de son gouvernement et s'ils vont user de représailles. Dans l'affirmative, cela donnera le coup de mort à l'industrie du bardeau. S'ils offrent un programme d'ajustement de $500,000 dans le cadre du «FLIP, du PACLE, du JET, du FLOP» ou que sais-je encore, ils n'obtiendront aucun résultat. Ils devraient prendre les mesures constructives qui s'imposent absolument compte tenu de nos rapports avec les États-Unis, nos principaux partenaires commerciaux, nos échanges de l'année dernière représentant une somme de 130 milliards de dollars, ce qui constitue les échanges bilatéraux les plus importants au monde. La plus vaste de nos industries est menacée. Un Canadien sur dix, soit un million de gens, se trouve menacé. Nous venons de perdre 4,000 emplois. Le président nous a porté là un sérieux coup, lourd de conséquences.

• (1200)

Je voudrais que les ministériels nous disent si le gouvernement est prêt ou non à prendre des initiatives énergiques en disant aux États-Unis: «Vous avez triché, mais vous n'allez pas vous en tirer comme ça. Nous suspendons dès aujourd'hui les pourparlers sur le libre-échange».

M. St. Germain: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec tout ce que le député a déclaré ce matin, mais il a soulevé plusieurs questions qui nous préoccupent tous beaucoup. Comme il a souligné, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) commence à s'intéresser à cette affaire maintenant qu'elle a pris une envergure nationale. N'oublions pas la réponse qu'il a donnée au sujet de l'exportation de billes et de billots. Il a dit: «Laissons cela pour un autre jour». Il remet cette question au lendemain alors que les Canadiens de Mission—Port Moody et des quatre coins du pays risquent de perdre leur emploi. Je voudrais que le député me dise ce qu'il en pense. D'après son discours, je suis sûr qu'il partage nos inquiétudes, même si l'opposition officielle a décidé de remettre les choses au lendemain.

Quand le député a parlé de la pénétration du marché, je pense qu'il a omis de répondre à certaines questions. Il a fort bien décrit l'industrie américaine et ce qui se passe aux États-Unis, mais il a omis de signaler que la quantité de bardeaux de cèdre utilisée avait diminué. Nous maintenons le niveau de notre production et de nos exportations vers les États-Unis, mais ces derniers ont perdu leur part du marché, ce qui est assez important. Ce marché se rétrécit et je tenais à le préciser.

Le député parle de suspendre des négociations sur le libre-échange, mais le libre-échange nous apporterait justement la solution recherchée étant donné que le problème est là. Le député pourrait-il également nous dire ce qu'il en pense? Apparemment, il s'entête dans son illogisme. Même si le président des États-Unis a pris une mesure draconienne qui n'est peut-être pas très loyale, mais qui n'a sans doute rien d'illégale, je demeure convaincu de la nécessité d'aborder les négociations sur le libre-échange d'une façon plus raisonnable. Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense du problème des billes et des billots qui revêt tellement d'importance pour les travailleurs de Colombie-Britannique.

M. Fulton: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre au député. De toute évidence, les libéraux ne savent pas vraiment sur quel pied danser à propos de la plupart de ces questions. C'est, je crois, le député qui a posé la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour s'assurer que le gouvernement restera sur ses positions et que nous n'exporterons pas nos billes et nos billots. D'autre part, le député est certainement au courant de l'étude de Michael Margolick et de Russell Uhler que vient de publier l'Université de Colombie-Britannique. Cette étude a été financée par le Service canadien des forêts. Elle souligne que la levée des restrictions sur les exportations de billes, ce qui comprend les billes de cèdre, mais pas directement les billots, rapporterait, à court terme, 40 millions de dollars par an de plus aux exportateurs, mais ferait perdre 3,200 emplois au secteur de la transformation du bois. Certaines industries américaines, qui souffrent d'une grave pénurie de matières premières, notamment dans les États de Washington, l'Oregon et de l'Idaho, ont besoin de billots et de billes brutes parce qu'elles ne peuvent pas les obtenir dans leur région. Elles préféreraient de beaucoup voir baisser le prix des billes que nous exportons et augmenter celui des billes produites sur place, car cela leur permettrait d'obtenir le cèdre à bas prix. Non seulement l'industrie bénéficierait des droits de 35 p. 100 imposés à nos producteurs, mais elle obtiendrait ses matières premières au rabais. Comme toute personne sensée le comprendra, cela nous fera perdre 4,000 emplois qui traverseront sans doute la frontière.

Quant à la deuxième question du député au sujet de la pénétration du marché, j'ai souligné que, comme le regroupement me l'avait rappelé, notre part était tombée de 7 millions de toises en 1977 à 4 millions de toises, en 1985. Le marché s'est énormément comprimé en raison de la pénétration de produits concurrentiels tels que les tuiles et les bardeaux d'asphalte.

Devant une mesure aussi draconienne et déloyale, pour reprendre le qualificatif utilisé par le député, il faut riposter de façon très énergique et j'en arrive à la question posée par le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain). Notre pays devrait-il poursuivre les négociations en vue du libre échange? J'en reviens à mon exemple du joueur de cartes débutant. Si vous surprenez quelqu'un en train de tricher, que faites-vous? Allez-vous punir quelqu'un d'autre à cause d'un tricheur?

Les États-Unis ont garanti au Canada que les négociations débuteraient sans encombre. Le comité des finances du Sénat a eu beaucoup à faire et nous nous sommes retrouvés avec un vote égal de 10 voix pour et 10 voix contre. Certaines propositions particulières ont été formulées et sont actuellement transmises au sénateur Packwood et à d'autres sénateurs républicains représentant des États producteurs de bois d'oeuvre. Il s'agit simplement de décider si nous sommes disposés à continuer à traiter avec quelqu'un qui a triché dès les premiers jours des pourparlers. Voilà ce qui en est. On peut dire que ce comportement manque de probité ou est bizarre comme l'a fait le premier ministre. On peut utiliser toutes sortes d'autres termes, mais il nous faut nous retirer d'un processus et évaluer la situation intérieure au sein de notre propre bureaucratie et régime politique et ne pas laisser les Américains agir ainsi. Des pressions seront exercées très rapidement, comme on l'a fait dans le cas de médicaments non brevetés et d'autres choses. D'énormes pressions seront exercées sur le président. Je peux vous garantir, monsieur le Président, que ce droit de douane de 35 p. 100 serait retiré d'ici mardi prochain si nous suspendions ces entretiens aujourd'hui même. Je puis vous le garantir sans détours. Les pressions qu'exercent sur la Maison Blanche ceux qui veulent négocier sont encore beaucoup plus fortes. Des échanges commerciaux d'une valeur de 130 milliards seraient négociables à chaque année. On peut bien s'inquiéter du projet de loi présenté au Congrès, mais quand il s'agit d'une mesure politique unilatérale et de l'application capricieuse d'un droit de douane de ce genre, il faut dénoncer le tricheur.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je crois franchement que le député tente de créer l'impression que le premier ministre n'est pas au courant de la situation. Je peux vous dire, monsieur le Président, à titre de député qui voit le premier ministre chaque semaine et qui préside le caucus national, que cette affaire est suivie de près depuis le jour même où elle est survenue aux États-Unis et notre caucus en discute couramment. Le premier ministre est parfaitement au courant de la situation. Il en connaît tous les aspects et nous le tenons au fait. Le trouble et la consternation que le premier ministre manifestait ici la semaine dernière étaient tout à fait sincères.

M. Frith: Mensonges!

M. St. Germain: Le député a astucieusement cherché à faire croire que nous nous étions endormis aux commandes. Nous étions bien éveillés. Il le sait parce que je m'en entretiens avec lui de façon régulière. Je sais que le député connaît le sujet. Nous avons essayé de collaborer. Je tiens à faire savoir au député de Skeena (M. Fulton) que le premier ministre était au courant de tout dans le dossier. Le premier ministre est plus calé en fait de bardeaux que beaucoup de Canadiens.

M. Fulton: Monsieur le Président, le député nous apporte des renseignements intéressants. Mais il sait, je pense, que la situation a été exposée à plusieurs reprises par moi-même, par des représentants de l'industrie forestière et par les membres du personnel même de notre ambassade à Washington. Je crois savoir que certains d'entre eux vont être sacrifiés, en partie à cause de cela, comme boucs émissaires.

Le député de Mission—Port Moody était à Washington en même temps que moi l'an dernier et il a entendu ce que les Américains ont dit. Il sait qu'ils voulaient avoir beaucoup plus de ressources, être en mesure de faire connaître la situation, non seulement aux constructeurs nationaux de maisons individuelles, ou aux autres groupes des États-Unis, mais aux deux millions d'Américains qui vont travailler tous les jours et qui sont payés pour produire en vue du marché canadien. Nous avons, c'est-à-dire le pays a raté le coche. Ce n'est pas la faute uniquement du premier ministre, mais les ministres de qui cela relevait, celui du Commerce extérieur (M. Kelleher) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'ont pas écouté notre ambassade de Washington. Ils n'ont pas écouté l'industrie forestière canadienne.

• (1210)

Après avoir frôlé l'abîme, le secteur des bardeaux y est maintenant tombé. Mardi prochain sera le jour fatidique de l'histoire canadienne. Si le secrétaire au Commerce Baldridge dit qu'il va faire avancer le projet de loi 332, nous allons perdre un million d'emplois au Canada. Nous en avons perdu 4,000 la semaine dernière, et il y en aura un million en jeu la semaine prochaine. Nous nous sommes endormis aux commandes. Nous n'avons pas fait ce qu'il fallait au niveau de la réalité politique quotidienne aux États-Unis. Une proportion de 50 p. 100 du bois en Georgie, le plus important des États producteurs de résineux des États-Unis, provient de la Colombie-Britannique.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom du gouvernement aux observations liminaires des deux partis d'opposition. Il est peut-être temps que j'intervienne avant que ce dur labeur ne fasse sauter la Chambre comme je le crains, ce que nous ne souhaitons pas.

Je me réjouis du présent débat, car il a forcé le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) à nous donner une idée de la position du parti libéral relativement aux efforts que le gouvernement a commencé à déployer pour établir des relations commerciales plus productives et plus prévisibles avec nos voisins du Sud. Le député dit qu'il est intervenu pendant une heure il y a un mois. A une date qui reste à déterminer, les libéraux vont essayer de fignoler leur position.

La première fois, ils estimaient que le moment était mal choisi parce que nous avons une balance commerciale excédentaire avec les États-Unis et parce qu'ils tiennent des élections de mi-mandat. Aux États-Unis, les élections présidentielles reviennent tous les quatre ans et les élections de mi-mandat tous les deux ans. C'est peut-être à cause de cette logique libérale que nous éprouvons des problèmes à l'heure actuelle.

Ce n'est jamais le moment de prendre des décisions dures, surtout lorsqu'il s'agit des relations commerciales les plus importantes à intervenir entre deux pays. Ce n'est jamais le moment de prendre des décisions courageuses. Nous savons que la position libérale est d'éviter les pourparlers de libre-échange parce que le moment n'est pas opportun. Je voudrais bien que les libéraux nous disent quand ce sera le bon moment. C'est peut-être pour cette raison qu'ils n'ont rien fait si ce n'est contrarier les meilleurs amis que nous ayons eus ces vingt dernières années et partant, nous mettre dans pareil pétrin.

Je voudrais que le député de Skeena (M. Fulton) me dise de qui il est le porte-parole aujourd'hui. De Bob White, qui dit que nous devrions éviter toute négociation de libre-échange? Il prétend bien se porter parce qu'il a l'Accord de l'automobile et qu'il a dit aux Américains dans quoi ne pas s'engager. Toutefois, le dernier mot n'a pas été dit là-dessus. Ou est-il, le porte-parole de Jack Munro, en Colombie-Britannique, qui va être touché par cette situation? Le député a-t-il demandé à Jack Munro ce qu'il pense de l'idée de garantir l'accès de notre bois au marché américain? Qui défend-t-il à la Chambre aujourd'hui?

Nous connaissons leur position. Ils ne veulent à aucune condition améliorer et renforcer les échanges commerciaux avec les États-Unis. Ils disent: «Au diable nos 112 milliards de dollars d'exportations vers les États-Unis.» Je voudrais que le député me dise où nous trouverons des marchés pour remplacer celui des États-Unis. On ne peut pas toujours plaquer ses amis, les traiter de tricheurs et d'escrocs, pour leur dire ensuite que ses paroles ont dépassé sa pensée et leur demander d'acheter ses produits. C'est la logique néo-démocrate. Ils n'ont rien et ils veulent le partager avec tout le monde.

Le gouvernement n'a pas besoin des pressions des députés d'en face pour prendre toutes les mesures indiquées pour défendre nos intérêts commerciaux aux États-Unis ou sur n'importe quel autre marché du monde. Les députés de l'opposition viennent tout juste de réaliser que les producteurs de bardeaux de la Colombie-Britannique sont vulnérables aux mesures protectionnistes des États-Unis, mais le gouvernement a déjà pris des mesures. Le chef de l'opposition, qui représente une circonscription de la Colombie-britannique, a-t-il posé une seule question à ce sujet à la Chambre, depuis huit mois?

M. Frith: Oui.

M. Oberle: Je dis «non». Nous avons pris des mesures pour défendre nos exportations de bardeaux aux États-Unis et pour négocier de meilleures règles pour assurer que des barrières tarifaires et non tarifaires n'entravent pas nos exportations vers les États-Unis. Nous avons négocié des règles pour protéger les exportations canadiennes non seulement de bardeaux, mais de bois d'oeuvre, de porc, d'acier, de poisson, de pommes de terre, d'uranium et de toute une gamme d'autres produits canadiens menacés par des mesures protectionnistes américaines.

Plus de huit mois se sont écoulés depuis que les producteurs de bardeaux américains ont adressé une pétition à leur gouvernement pour obtenir un allégement des importations aux termes de la loi américaine sur les recours commerciaux. Nous étions conscients de cette situation il y a huit mois et nous avons pris des mesures en conséquence. Nous ne nous sommes pas contentés de réagir à la lettre du 7 mai du premier ministre de la Colombie-Britannique. Nous étudions cette question depuis huit mois. Voilà plus de deux mois que la Commission américaine du commerce international a recommandé au président d'imposer un droit de douane repressif sur les importations de bardeaux de cèdre rouge. Depuis plus de huit mois, le gouvernement s'emploie avec l'industrie canadienne à défendre l'accès de nos bardeaux au marché américain.

On peut se demander où était l'opposition. Pourquoi n'a-t-on pas entendu parler plus tôt de leur nouveau désir de protéger les emplois menacés dans l'industrie des bardeaux? Le gouvernement a aidé l'industrie à préparer les arguments que nous avons présentés à la Commission américaine du commerce international. Je peux assurer à la Chambre que le gouvernement canadien a signalé énergiquement et à maintes occasions au gouvernement américain qu'il s'opposait à la recommandation de la Commission du commerce international.

Le droit répressif annoncé par le président Reagan le 22 mai, qui doit entrer en vigueur le 6 juin, n'est pas, à notre avis, un bon moyen de remédier aux problèmes de l'industrie américaine des bardeaux. Les États-Unis ne nuisent pas seulement à l'industrie canadienne, mais à la leur également. S'ils croient que le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou en fait le gouvernement canadien, sera disposé à leur envoyer des matières premières pour renflouer leur propre industrie, ils se trompent lourdement. Les problèmes de l'industrie américaine ne datent pas d'hier et ont pour cause principale une pénurie de matières premières et la concurrence de produits de remplacement. Le taux de change est peut-être devenu un problème pour cette industrie comme dans d'autres secteurs.

A toutes fins pratiques, le cèdre rouge de l'Ouest est une ressource non renouvelable. Les vieilles réserves américaines de cèdre de l'Ouest, utilisées dans la fabrication de bardeaux, s'épuisent très rapidement. D'après une enquête de la International Trade Commission des États-Unis, les Américains vont épuiser ces réserves d'ici 20 ans. Des experts prétendent qu'elles ne dureront pas si longtemps.

La forte concurrence des producteurs de produits de remplacement comme le bardeau d'asphalte restreint le marché de bardeaux de cèdre et va empêcher les prix de monter indûment même si les droits très élevés qu'on vient d'imposer ne sont pas annulés. Dans beaucoup de municipalités, des modifications aux codes du bâtiment et des incendies interdisent l'utilisation de bardeaux de bois non traité. D'ailleurs, le député de Skeena a signalé que nos exportations vers les États-Unis ont diminué considérablement. De plus en plus inquiets des risques d'incendie, les constructeurs, les architectes et les propriétaires de maisons préfèrent les succédanés, car ces derniers offrent certains avantages par rapport aux matériaux traditionnels en bois, ainsi que des garanties supérieures et leur coût est concurrentiel.

Pour toutes ces raisons, nous avons soutenu catégoriquement dans nos négotiations et nos instances que ce n'était pas en imposant des droits ou des quotas qu'on réglerait le problème fondamental des producteurs américains. Par ailleurs, les mesures tarifaires américaines vont créer d'énormes difficultés aux Canadiens qui comptent sur notre commerce bilatéral dans ce secteur pour assurer leur gagne-pain. Personne à la Chambre ne connaît mieux que moi les difficultés que ces mesures protectionnistes vont causer aux travailleurs de cette industrie et aux localités, particulièrement en Colombie-Britannique. On l'a signalé, la production de bardeaux fournit du travail à environ 4,000 Canadiens. Plus de 90 p. 100 de ces produits sont vendus aux États-Unis. On peut difficilement prédire les conséquences exactes de ces mesures protectionnistes sur la production et le commerce actuels. On parle de réductions de 10 à 40 p. 100. Seul l'avenir nous le dira, mais il y a lieu de s'inquiéter.

• (1220)

Comme le savent les députés, le gouvernement du Canada a réagi rapidement et vigoureusement à l'initiative protectionniste du président des États-Unis. Il a communiqué ses objections directement au président et au secrétaire d'État, M. Schultz, par l'entremise du premier ministre (M. Mulroney) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), et il a également envoyé une note diplomatique protestant vigoureusement contre l'initiative américaine. La note en question a été diffusée et je ne pense pas devoir la lire aux députés.

Je puis assurer aux députés d'en face que les autorités américaines sont parfaitement au courant de la résolution adoptée à l'unanimité par la Chambre vendredi dernier. Je veux également que l'on sache que le gouvernement envisage sérieusement diverses solutions qui pourraient constituer une riposte tout indiquée, au cas où le gouvernement des États-Unis n'est pas disposé à supprimer ces tarifs ou à proposer une compensation acceptable. Au nombre des solutions auxquelles pourrait recourir le gouvernement, on a proposé l'octroi d'une aide directe aux producteurs de la Colombie-Britannique, qui risquent d'être le plus durement touchés par l'initiative américaine. Mes collègues, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) accorderont la priorité à la question lors de leurs réunions cette semaine avec leurs homologues, le secrétaire d'État, M. Schultz et l'ambassadeur, M. Yeutter, le représentant commercial des États-Unis.

À mon avis, la résolution dont nous débattons aujourd'hui est peu réaliste et manque de vision. Quand nous parlons de protectionnisme, de commerce et de libre-échange, nous parlons aussi de marchés. C'est Adam Smith qui a déclaré, il y a deux cents ans, que l'aptitude d'une nation à se développer et à prendre de l'expansion économique sur le plan industriel dépendait autant de sa capacité de consommation que de production. Plus que tout autre pays au monde le Canada dépend du commerce avec d'autres pays. Le protectionnisme est favorable aux pays qui ont des marchés à protéger. Notre marché est fort limité, et ainsi, la libéralisation des échanges commerciaux doit être notre cri de guerre.

Si les députés de l'opposition s'imaginent que les Américains sont venus nous supplier d'entamer ces négociations pour stimuler les échanges commerciaux, ils savent pertinemment qu'ils sont dans l'erreur. Il est dans notre intérêt d'obtenir un accès meilleur, et plus sûr, aux marchés étrangers où qu'ils soient, aux États-Unis, dans les pays européens ou encore en Asie, où de nouveaux marchés s'ouvrent.

Nous sommes le seul parmi les principaux pays industrialisés à ne pas avoir un accès assuré et libre d'entraves à un marché de plus de 100 millions de personnes. À moins de corriger ce problème et d'obtenir un accès plus sûr et prévisible à un marché qui correspond à une certaine économie d'échelle, nous sombrerons en tant que nation industrialisée dans l'obscurité et deviendrons une quantité négligeable.

L'opposition nous demande de lier les négociations commerciales à certains conflits commerciaux, alors que ces négociations sont si manifestement dans notre intérêt. En effet, si elles sont menées à terme, elles pourraient rendre le Canada moins vulnérable à des décisions comme l'augmentation des droits sur les bardeaux de cèdre. C'est irréaliste, car aucun des deux gouvernements ne pourrait ni ne devrait stopper d'une façon ou d'une autre la mise en oeuvre de mesures qui ne sont pas discrétionnaires en vertu des lois commerciales actuelles.

L'opposition ne laisse pas entendre, j'en suis persuadé, qu'on pourrait refuser unilatéralement aux producteurs canadiens leur droit à être dédommagés s'ils sont lésés par suite de dumping ou de subventions aux importations, alors que ces négociations commerciales sont en cours. L'opposition sait-elle que les producteurs de maïs de l'Ontario réclament l'imposition d'un droit compensateur sur le maïs subventionné en provenance des États-Unis? Les agriculteurs canadiens sont parfaitement au courant des énormes subventions prévues pour les agriculteurs américains dans la nouvelle loi agricole, aux États-Unis.

Il y a bien entendu des décisions discrétionnaires. La mesure prise relativement aux bardeaux de cèdre notamment était une décision discrétionnaire de la part du président Reagan. Nous ne l'apprécions pas et elle nous consterne. Nous ne pouvons la comprendre. Elle est insensée du point de vue économique. Elle nuit à l'industrie américaine également. C'est une mauvaise politique commerciale, et les Américains ont ainsi violé un engagement politique selon lequel ils ne devaient plus imposer de nouvelles barrières tarifaires sur le commerce entre nos deux pays. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il s'agit d'un cas isolé, d'une aberration qui ne se répètera pas au cours de ces négociations commerciales.

Rien ne pourrait mieux montrer que les règles commerciales internationales actuelles n'offrent pas l'accès garanti au marché américain dont les producteurs canadiens ont besoin, afin de planifier leur avenir et d'être mieux en mesure d'investir. Nous savons pertinemment que l'imposition de droits compensateurs menace sérieusement notre accès au marché américain. L'épée de Damoclès est justement suspendue, à propos du bois d'oeuvre. Le GATT permet à un pays d'imposer des droits compensateurs lorsqu'il est prouvé que des importations subventionnées nuisent à ses fabricants. Le règlement du GATT en matière de subventions et de droits compensateurs ne permet pas aux exportateurs d'exiger un dédommagement ni de riposter, sauf en dernier recours, s'ils se prévalent du mécanisme prévu dans le cadre du GATT pour le règlement des conflits.

Les subsides

En ce qui concerne la requête en vue d'imposer de nouveaux droits compensateurs sur le bois d'oeuvre, les députés connaissent fort bien la position ferme qu'a prise le gouvernement et selon laquelle la tenue d'une nouvelle enquête est injustifiable. Les faits n'ont pas changé, non plus que la législation américaine, depuis que le ministère du Commerce a décidé, en 1983, que les producteurs canadiens de bois d'oeuvre ne touchaient pas de subventions compensatrices. Les Américains ne comprennent pas notre régime, qu'ils assimilent au leur.

Le député n'ignore certes pas que, en Colombie-Britannique, nous avons besoin d'un système de gestion forestière qui corresponde à nos problèmes particuliers. Nous avons encore d'immenses forêts vierges en train de se détériorer. Le député de Skeena et ses collègues s'imaginent que les arbres poussent jusqu'au ciel si on ne les coupe pas. Mais un arbre est quelque chose de vivant, il a une durée et, s'il la dépasse, il meurt sur pied et ne sert plus à rien aux fabricants de bardeaux et de bois d'oeuvre. Il faut donc, au Canada et, notamment, en Colombie-Britannique, gérer la forêt différemment que dans le sud des États-Unis, où les arbres en sont à la quatrième ou cinquième génération.

Nous avons averti les Américains que si jamais ils lancent une nouvelle enquête, nous invoquerons le mécanisme du GATT prévu en cas de conflit. Nous avons chargé notre ambassadeur à Genève de faire une déclaration, le 22 mai, à la réunion du conseil du GATT. J'ai ici la déclaration que je ne vais pas vous lire cependant, mais je suis bien prêt à la déposer. Nous avons longuement exposé tous les faits que j'ai mentionnés.

Il ne fait aucun doute que la tendance protectionniste aux États-Unis est très forte et qu'elle va grandissant. Chacune de ces enquêtes, chacun de ces tarifs, ou toutes ces mesures restrictives, quel qu'en soit le résultat, sont onéreux à cause des frais juridiques qu'ils entraînent pour combattre le protectionnisme américain, ou encore à cause de l'influence, impossible à mesurer, qu'ils ont sur la confiance des investisseurs.

Je répète à nos vis-à-vis que la résolution à l'étude manque d'envergure. Les négociations commerciales sont conformes aux intérêts du Canada. Les faits survenus la semaine dernière ne servent qu'à illustrer les lacunes des règles actuelles. Le statu quo ne suffit plus. Il nous faut une meilleure réglementation en matière de commerce et d'échanges commerciaux avec les États-Unis.

• (1230)

La réglementation actuelle ne peut être améliorée que par la négociation. Il n'y a que deux façons de procéder. L'une bilatérale, avec notre principal partenaire commercial. L'autre, multilatérale, dans le cadre du GATT. Le gouvernement cherche à utiliser l'un et l'autre moyen.

Enfin, je rappellerai pour la gouverne de nos vis-à-vis, que le gouvernement se rend compte des perturbations et des difficultés qui pourraient découler de l'imposition d'un droit de 35 p. 100 sur les bardeaux de la Colombie-Britannique sans compter ce qui pourrait arriver à d'autres produits. Le gouvernement désire négocier de meilleures modalités d'échanges commerciaux avec les États-Unis. Si l'opposition se préoccupe vraiment de la situation des producteurs canadiens de bardeaux, elle s'empressera d'approuver les importantes initiatives que nous avons prises.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'aurais quelques questions à poser au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Oberle). J'espère qu'il voudra répondre à ma question relativement aux bardeaux et au bois d'oeuvre.

Le ministre sait très bien que depuis un demi-siècle, il n'y avait aucune restriction, aucune limite, aucun obstacle, aux échanges avec les États-Unis pour ces deux produits. J'espère que le ministre n'est pas lui-même atteint de cette sorte de démence et de naïveté qui caractérisent l'attitude du gouvernement. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il a voulu mettre de côté la question des exportations de bardeau, dans le cadre des négociations commerciales? Pourrait-il nous expliquer le motif de cette action unilatérale qui a fait l'objet d'un vote serré à la Commission américaine du commerce international alors que le président de cette commission s'est prononcé contre tout droit restrictif sur les bardeaux canadiens? Pourquoi le ministre croit-il que ces négociations aideront ce secteur qui connaît des échanges libres sans restriction depuis un demi-siècle? Que pourrait-on souhaiter de plus libre dans le commerce que le libre-échange intégral?

Les États-Unis sont partis en guerre contre cette industrie. Le ministre nous dira-t-il comment cette impasse sera résolue dans le cours de négociations entre Peter Murphy et Simon Reisman? Il sait fort bien qu'il n'en sera pas question du tout. Si nous ne nous ne faisons rien pour que ces droits soient supprimés entièrement dès maintenant, ils seront appliqués contre cette industrie pendant cinq ans.

Le ministre pourrait-il nous dire ce qui est plus libre que le libre-échange et comment on fera pour convaincre le Sénat américain de renoncer à de tels pouvoirs de représailles? Le Sénat a pourtant dit très clairement qu'il n'en était pas question.

M. Oberle: Monsieur le Président, le député n'a jamais entendu dire que rien ne soulevait autant de résistance que le changement. Le fait que notre bois jouisse d'un accès sans restriction et sans entrave au marché américain ne signifie pas qu'il en sera toujours ainsi. Au demeurant, nous savons maintenant que ce n'est pas le cas.

Ce droit compensateur était à l'étude bien avant que nous amorcions les négociations sur l'amélioration du commerce bilatéral.

M. Fulton: Non. Il a été décrété quatre mois plus tard.

M. Oberle: Peut-être les droits compensateurs viennent-ils des problèmes que les États-Unis éprouvent depuis longtemps à équilibrer leur balance commerciale avec d'autres pays à cause de leur devise. Au cours des 10 ou 15 dernières années, les producteurs canadiens ont détenu un net avantage sur leurs homologues américains à cause de la différence dans les taux de change qui a également permis à nos usines de rentabiliser davantage leurs opérations et de réaliser des gains substantiels sur le plan de l'efficacité. Les Américains nous disent maintenant que la coupe déborde et c'est pour cette raison qu'ils ont pris de telles mesures.

Les gouvernements précédents auraient dû faire preuve de prévoyance et reconnaître, comme nous l'avons fait, la valeur de nos industries extractives. S'ils s'étaient assurés de cet accès au moyen d'un instrument officiel, peut-être analogue à l'accord de l'automobile, et s'ils avaient fait fond sur les points forts de nos régions, comme nous entendons le faire, nous aurions disposé d'un mécanisme pour protéger ce pilier de notre économie. Nous sommes maintenant obligés non pas d'agir mais de réagir, et le simple fait que nous ayons toujours pu profiter du libre-échange ne signifie pas pour autant que nous pourrons toujours en profiter. Des changements sont imminents, et nous devons réagir de la meilleure façon possible.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, le ministre a parlé de l'importance d'assurer aux Canadiens l'accès au marché américain. Je crois qu'on a commencé à recourir à certaines mesures de rétorsion, comme d'autres députés l'ont dit. Ainsi, j'ai reçu des lettres de certains de mes électeurs qui m'indiquent qu'ils n'achèteront plus de jus d'orange américain. Le fait d'avoir reçu ces lettres de la Colombie-Britanique en trois jours peut tenir du miracle, mais il est incontestable que les gens commencent déjà à réagir. Les autorités du port de Nanaïmo songeaient à acheter aux États-Unis tout un parc de chariots élévateurs à fourche, mais ils envisagent maintenant d'acheter ailleurs.

Le ministre convient-il que toute tentative visant à préserver un emploi au moyen de mesures tarifaires aboutit à en perdre trois ou quatre? Pourrait-il commenter les observations que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a formulées quand il a dit que les Américains visaient en fait les Japonais et leur excédent commercial de 50 milliards de dollars et que le Canada, dont le surplus atteint les $20 milliards, a été touché indirectement? Le chef de l'opposition a-t-il raison de dire que si nous n'avions pas entrepris de pourparlers en vue d'instaurer le libre-échange, les Américains n'auraient jamais appliqué ces droits?

M. Oberle: Je vais tout d'abord répondre à la dernière question, monsieur le Président. Chacun sait que ce problème qui a existé tout au long des années 70 s'est compliqué et s'est aggravé. Les États-Unis doivent trouver le moyen de faire face à leurs problèmes. Ils croient que le reste du monde ne devrait pas les rançonner simplement parce qu'ils ont décidé de participer très activement à la rectification de certains déséquilibres graves résultant de la dette du tiers monde et d'autres problèmes majeurs. Cela signifie que les mesures protectionnistes, dans le cadre de leur système de démocratie plus directe, sont à l'ordre du jour aux États-Unis. Le député a parlé des nombreux projets de loi dont le Congrès est saisi.

Nous croyons que nous aurions dû veiller à l'élaboration de rapports étroits entre nos deux pays il y a dix ans, en raison de notre grande interdépendance commerciale réciproque. Ni les Américains ni nous ne pouvons nous permettre de livrer une guerre commerciale qui ferait des gagnants et des perdants. Puisque c'est nous qui aurions le plus à perdre, nous ne devrions même pas évoquer la chose. Cela ne signifie pas pour autant que nous devions faire le mort chaque fois que les Américains prennent une initiative dirigée contre nous. Nous devrions être fermement résolus à faire savoir aux Américains que, s'ils avaient pris la même décision que nous il y a quelques années et modernisé leur industrie pour devenir plus compétitifs et pour mieux s'adapter au marché, ils ne se retrouveraient pas en pareille situation. Toutefois, il ne servirait à rien de s'offusquer en criant à la guerre commerciale et, peut-être même, d'envoyer la marine dans le port de San Diego.

Je pense avoir répondu aux autres remarques du chef de l'opposition. C'est la première fois qu'il se prononce sur cette question. Il est député de Colombie-Britannique et fait face à certains problèmes politiques. Apparemment, il a rencontré tous les producteurs hier et il comprend maintenant beaucoup mieux la question.

Le député sait très bien que nous avons travaillé sur ce dossier pendant des mois, en fait, pendant des années. Nous avons la conviction que les mesures que nous prenons ne visent pas seulement à panser quelques blessures et à corriger certaines erreurs commises par le passé mais qu'elles nous garantissent de bien meilleurs rapports avec les États-Unis, des rapports qui ne seront pas menacés par des questions passagères.

• (1240)

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je trouve plutôt intéressant que le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) ait demandé que nous gardions un ton très positif dans le débat d'aujourd'hui. Je débuterai donc sur une note très positive en lui apprenant que le parti libéral du Canada et les députés de l'Opposition n'ont pas de leçons à recevoir du parti conservateur sur la manière d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le parti libéral du Canada n'apprendra certainement jamais du parti conservateur comment régler les problèmes posés par un Congrès américain protectionniste ni quel est le meilleur moyen de maintenir la position commerciale du Canada dans un contexte multilatéral. J'affirme tout cela d'un ton résolument positif.

Les députés d'en face ont exprimé aujourd'hui une certaine inquiétude au sujet de l'imprécision de la position adoptée par le parti libéral face au libre-échange et au sujet de l'attitude que mon chef a prise au cours de la dernière campagne électorale. Afin de donner un coup de main dans le débat de cet après-midi, j'aimerais revenir sur certaines imprécisions que j'ai relevées chez les députés d'en face. Nous pourrions peut-être commencer par un petit jeu-questionnaire. Quel premier ministre canadien a dit: «Quand un vent de protectionnisme soufflera la prochaine fois aux États-Unis, le Canada ne sera pas touché»? Cela a été dit il y a 15 mois par le premier ministre (M. Mulroney). Quel était le premier ministre qui a chanté et fait des claquettes le jour de la Saint-Patrick 1985 en disant: «Si jamais un problème surgit entre le Canada et les États-Unis, ne vous en faites pas, mes amis, il nous suffit de nous appeler au téléphone»? Sauf erreur, c'était le premier ministre Mulroney, chef du parti conservateur. Et qui est-ce qui a dit, il y a trois ans: «Ce serait pure folie pour n'importe quel parti politique de s'engager dans des relations de libre-échange avec les États-Unis»? Juste pour rafraîchir la mémoire des députés d'en face, c'est leur chef, l'actuel premier ministre, au cours de la course à la direction du parti conservateur en 1983. C'est lui qui avait également anéanti l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sur le même sujet. Les députés d'en face ne devraient donc pas nous faire de sermons sur

l'imprécision de notre politique en parlant d'hypocrisie et de duplicité, car le parti conservateur est coupable de tout cela.

Vendredi dernier à la Chambre des communes, le premier ministre s'est dit outré devant la déclaration surprise du président des États-Unis qui, à l'insu du premier ministre, de son cabinet et de tous les membres du comité des priorités et de la planification de son cabinet, a eu l'audace d'imposer un droit compensateur de 35 p. 100 sur les bardeaux. Le premier ministre a poursuivi en se disant inquiet de la façon dont s'engageaient les pourparlers en matière de libre-échange. Il me semble que le premier ministre n'a pas été sans remarquer que le président des États-Unis a choisi le jour même où son négociateur en chef était en conférence avec le nôtre, pour imposer une motion de droits compensateurs de 35 p. 100. Je pense que cela est révélateur de la relation qui existe entre le président des États-Unis et le premier ministre. Deux jours plus tard, à l'émission pré-enregistrée *Question Period*, à CTV, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait: «J'ai été absolument stupéfait» de la mesure prise par le président des États-Unis. Il s'est dit totalement surpris. Je trouve encore cela un peu bizarre, mais il a qualifié le président des États-Unis «d'excentrique».

M. Garneau: Pardon?

M. Frith: «Excentrique». Si c'est le genre de relation avec notre principal partenaire commercial auquel le premier ministre attache de l'importance, alors de deux choses l'une. Ou bien la colère du premier ministre, vendredi après-midi, était feinte, et alors il a induit le public en erreur, ou bien il est incompétent. Grand Dieu, s'il y a une chose que l'on a répété au public au cours des 20 derniers mois—depuis que le gouvernement est au pouvoir—c'est bien que le premier ministre avait une relation toute spéciale avec le président des États-Unis. S'il en est ainsi, il est difficile de s'expliquer pourquoi le gouvernement est aussi stupéfait et surpris de la mesure prise par le président. Le premier ministre est-il aussi incompétent que cela? Est-il entouré de conseillers incompétents alors que, dit-on, ils sont payés $1000 par jour pour le conseiller sur les négociations commerciales et sur les initiatives qu'il faut prévoir de la part de nos partenaires durant ces négociations? Que faisait l'ambassade à Washington ces trois dernières semaines et demie? Qu'est-il arrivé à nos supposés rapports spéciaux avec le Congrès et le Sénat des États-Unis depuis trois semaines et demie? Qu'est-il arrivé aux communications entre le personnel de notre ambassade à Washington et notre équipe de plus de cent négociateurs ici même au Canada? J'affirme que nous pouvions entrevoir depuis longtemps la décision du président au sujet de l'imposition de droits compensateurs sur l'une de nos principales exportations aux États-Unis.

J'ai posé la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures hier. Il est très important de comprendre la signification des dates des deux lettres qui ont déjà été citées, l'une par le chef de mon parti à la Chambre ce matin et l'autre que je vais moi-même lire maintenant. La première est une lettre que le président Reagan, pas le premier ministre Bennett, a écrit à un sénateur nommé Robert Packwood le 7 mai, le même jour où le premier ministre Bennett écrivait au premier ministre.

Le président s'adressait au président du comité des finances des États-Unis qui était chargé d'approuver les négociations accélérées sur le libre échange avec le Canada. M. Packwood représente l'État de l'Orégon, un concurrent important de la Colombie-Britannique dans le domaine du bois d'oeuvre. Le président Reagan écrivait: «Cher Bob, je tiens à trouver une solution rapide et efficace aux problèmes du bois résineux canadien». C'est le moins qu'on puisse dire. Le président des États-Unis a imposé des droits compensateurs de 35 p. 100 sur les bardeaux. Je suis pour ma part convaincu que la note personnelle contenue dans cette lettre du président Reagan au sénateur Bob Packwood montre que le prix de l'approbation des négociations accélérées sur le libre-échange par le Sénat des États-Unis a été payé par 4,000 familles de la Colombie-Britannique. Voilà le prix de la signature du sénateur Robert Packwood qui devait permettre au président Reagan de montrer qu'il traitait de bonne foi avec son grand ami au nord du 49e parallèle, le premier ministre Brian M. Mulroney.

Le même jour où le président des États-Unis écrivait cette lettre au sénateur Robert Packwood, le premier ministre de la Colombie-Britannique exprimait ses propres préoccupations dans une lettre au premier ministre fédéral où il signalait la possibilité que le président prenne de telles mesures. Il disait espérer que le premier ministre profiterait de l'occasion et de ses supposés bons rapports avec le président pour lui téléphoner et l'exhorter à ne pas imposer de tels droits compensateurs sur des produits canadiens importants à la veille des négociations sur le libre échange. Qu'a-t-on fait? Rien, d'après moi. Cette inertie s'explique par une ou deux raisons. Une fois de plus, le premier ministre n'était pas au courant du contenu d'une lettre qui lui était adressée. Cela ne cesse de se produire depuis douze mois.

• (1250)

L'automne dernier, nous avons eu le même problème. Le premier ministre a dit et répété qu'il n'était pas au courant des difficultés des banques de l'Ouest. Il a dit que le ministre des Finances (M. Wilson) ne l'avait pas mis au courant de la situation. Il n'avait pas été mis au courant des problèmes que l'ex-ministre des Pêches et des Océans a eus avec le scandale du thon. Il avait un problème de communications l'automne dernier. De toute évidence, il a le même problème ce printemps. Voilà une possibilité.

L'autre possibilité, c'est que le premier ministre ait mal compris le climat qui régnait au Congrès et au Sénat américains. Il y a aussi une autre raison qui puisse expliquer cette réaction montée de toute pièce, ce faux accès de colère que le premier ministre a eu à la Chambre vendredi dernier. Je suppose que le sondeur du parti conservateur, un certain Allan Greg, qui a fait beaucoup de sondages au Canada, en est arrivé à la conclusion que les Canadiens se méfient beaucoup du rapprochement trop accentué que le premier ministre nous fait faire avec les États-Unis. Les Canadiens doutent beaucoup que le gouvernement soit capable de bien exposer leur point de vue au gouvernement américain.

Après avoir écouté le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Oberle), on croirait que le climat protectionniste qui règne au Congrès américain n'a jamais existé. On pourrait croire que les problèmes qui nous assaillent aujourd'hui sont uniques et que nous n'avons jamais eu auparavant d'ennuis à cause du Congrès américain. J'estime que les ennuis que le Canada connaît aujourd'hui à cause des États-Unis ne sont ni moindres ni pires que ceux qui existaient lorsque des gouvernements libéraux dirigeaient le pays. Nous avons eu du mal à négocier un traité de pêche avec les États-Unis. Nous avons eu des difficultés dans le secteur des résineux. Nous avons négocié des arrangements avec les États-Unis et nous l'avons fait avec succès.

C'est pour cela que j'ai dit au tout début que le parti libéral du Canada n'aura jamais de leçons à recevoir du parti conservateur en ce qui concerne la négociation efficace d'arrangements bilatéraux satisfaisant les intérêts des citoyens des deux pays en cause. Prétendre le contraire serait renier tous les faits historiques qui marquent l'évolution de nos relations commerciales avec les États-Unis depuis la Confédération.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés d'en face que ce sont en grande mesure des gouvernements libéraux qui ont nettement amélioré les relations commerciales bilatérales entre le Canada et les États-Unis. Cela ne s'est pas fait dans les vingt derniers mois. Cela a résulté de négociations délibérées et harmonieuses—et j'insiste sur le mot «harmonieuses»—entre les gouvernements canadien et américain. Ce sont des gouvernements canadiens libéraux qui se sont engagés sur la voie du commerce multilatéral et qui ont fait du Canada l'un des principaux partenaires commerciaux sur la scène économique internationale. Cela n'est pas le fruit du hasard, mais bien de la planification, du labeur, de l'intelligence et de la compétence de ministres libéraux. Nous avons réussi à négocier de meilleures relations commerciales non seulement avec les États-Unis, mais encore avec les pays du Pacifique et de l'Europe. La population canadienne a été bien servie par une approche multilatérale du commerce.

Vendredi dernier, nous avons vu le premier ministre adopter une attitude chauvine pour défendre l'intérêt du Canada. Il était blessé et déçu que son ami, le président des États-Unis, puisse agir aussi lâchement en imposant un droit compensateur de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre. Le premier ministre ne devrait pas s'irriter seulement de la façon d'agir des États-Unis, mais il devrait s'en prendre à lui-même pour avoir négligé de renforcer la compétence de son secrétaire d'État des Affaires extérieures et de son ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher). Voilà l'erreur qui a été commise. Il s'est entouré d'incompétents.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens ne fassent plus confiance au gouvernement lorsqu'il s'agit de négocier non seulement avec le gouvernement américain mais avec d'autres partenaires commerciaux importants. A mon avis, ce manque de confiance se justifie. Je dis cela parce que les Canadiens se sont rendu compte à maintes reprises depuis un an que le gouvernement conservateur ne les croient guère en mesure de comprendre sa position.

Depuis le 26 septembre 1985, soit depuis environ 8 mois, les partis de l'Opposition n'ont cessé de demander au gouvernement d'énoncer sa position à l'égard du libre-échange. Nous avons demandé bien des fois à ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles de déposer à la Chambre des communes les documents commerciaux qui constituent une partie intégrante des négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Il y a encore à peine une semaine, toutes nos tentatives en vue d'obtenir les documents dont le gouvernement fédéral s'inspirera pour négocier avec les États-Unis, sont demeurées vaines.

M. Gauthier: Le gouvernement est censé être ouvert.

M. Frith: Le gouvernement est tellement ouvert qu'il n'a même pas assez confiance pour donner au premier ministre d'une des plus grosses provinces du Canada les documents relatifs aux négociations commerciales. L'Ontario est notre principal sujet de préoccupation dans ces négociations, parce que c'est le centre industriel du pays. Qu'est-ce qu'on a donné au premier ministre de l'Ontario? L'accès complet à ces documents? Croyez-vous! Le premier ministre de l'Ontario a reçu un document où 17 pages avaient été supprimées, c'est-à-dire 28 p. 100 du document initial, car le gouvernement a estimé que le premier ministre ontarien ne méritait pas de savoir ce qu'il y avait dans ces pages supprimées. Qu'il n'avait pas à s'en faire, parce que ce n'était pas lui qui allait négocier cet accord de libre-échange. Le gouvernement se trouvait donc à dire au premier ministre de la province: «Faites-nous confiance. C'est l'équipe de négociation dirigée par Simon Reisman qui va s'occuper de la question». L'équipe donc qui ne savait même pas que le vote serait serré au comité des finances du Sénat américain. Il y a quatre semaines, le résultat de ce vote les a pris par surprise. Le vote a dû être retardé de trois ou quatre jours pour donner au président le temps d'effectuer des manoeuvres de coulisse, avant que les sénateurs ne fassent match nul à dix contre dix. C'est presque par défaut que le gouvernement américain a fini par aborder la voie rapide des négociations du libre-échange. Voilà la vérité.

Or trois semaines seulement après coup, nous voyons les résultats, la folie des conseils donnés par l'équipe de négociation. Si elle s'est trompée sur l'humeur du Congrès et du Sénat américains, et si elle s'est trompée sur la gravité des mesures que le président américain prendrait pour assurer la rentabilité de l'industrie américaine du bois d'oeuvre, alors pourquoi devrais-je croire qu'elle saura négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis?

Article 21 du Règlement

Je crois savoir que le premier ministre va rencontrer les premiers ministres de chacune des provinces dans les premières semaines de juin. Étant donné les performances réalisées jusqu'ici par l'équipe de négociation, je pense qu'il aurait intérêt à tenir compte des préoccupations des premiers ministres du Québec et de l'Ontario. Il aurait intérêt à tenir compte des préoccupations des provinces. Elles ont de véritables sujets de préoccupation, dont il faut s'occuper dans ces négociations avec les États-Unis.

En terminant, je tiens à exposer la position du parti libéral au sujet des droits compensateurs de 35 p. 100 qui viennent de frapper les bardeaux. Nous avons demandé au premier ministre de téléphoner au président cet après-midi et de lui demander de révoquer ces droits de 35 p. 100 qui sont en voie d'application. Nous demandons au premier ministre de refuser la formule américaine du projet de loi omnibus. Nous demandons une ordonnance d'arrêt et la conclusion d'un accord de *statu quo*. Il est temps que le gouvernement se réveille. Jusqu'ici, il n'a fait que cafouiller dans ce dossier.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

DÉFI 86

LE FINANCEMENT DES PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS DES GROUPES SANS BUT LUCRATIF

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, j'ai rencontré hier les représentants d'organisations communautaires de Vancouver Quadra. Tous ces groupes offrent un service précieux à la collectivité. Ils ont bénéficié jusqu'à maintenant de l'aide apportée par les programmes de création d'emplois du gouvernement fédéral comme Canada au travail et Été Canada.

Cette année, de nombreux groupes sans but lucratif de ma circonscription et même de tout le pays ont communiqué avec moi pour me dire qu'ils ne pourront offrir autant de services cet été. Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a mentionné plusieurs fois cette situation qui prévaut dans tout le pays. Elle s'explique par la faible priorité que le gouvernement accorde aux entreprises sans but lucratif.

Le secteur bénévole a été manisfestement négligé dans le financement des projets de création d'emplois. Par conséquent, de nombreuses organisations qui offrent des services essentiels à la communauté et en particulier aux plus nécessiteux ne reçoivent pas de fonds cet été dans le cadre du programme Défi 86. Je demande à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de reconsidérer ce changement d'orientation irréfléchi, de reconnaître l'importance des groupes sans but lucratif et de tenir compte à nouveau de la valeur pour la communauté dans les critères de sélection des projets de création d'emplois.

* * *

VIA RAIL

L'ACHAT DE NOUVEAUX WAGONS DE VOYAGEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la semaine du 25 au 31 mai a été déclarée Semaine nationale des transports au Canada. N'est-ce pas là une occasion idéale pour le gouvernement du Canada de célébrer la semaine en annonçant que notre pays va se doter d'un système de transport ferroviaire pour voyageurs rajeuni, remis à neuf et modernisé?

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur nous promet ce système de transport; il a également promis à mes électeurs que le nouveau matériel roulant qui remplacera les trains de VIA Rail devenus désuets, inefficaces et coûteux serait commandé en partie à Thunder Bay. Voilà une occasion idéale pour le gouvernement de prouver qu'il est résolu à améliorer le système de transport ferroviaire pour voyageurs en annonçant que le contrat pour la construction des quelque 125 wagons de voyageurs a été accordé au consortium UTDC-Can Car Rail-Bombardier. J'exhorte le ministre des Transports (M. Mazankowski) à annoncer l'adjudication de ces contrats cette semaine, de façon non seulement à entamer la modernisation de VIA Rail, mais à garantir aussi la stabilité de l'emploi dans un certain nombre d'usines de fabrication de matériel roulant au Canada.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA LUTTE CONTRE LA FAMINE EN AFRIQUE—HOMMAGE AU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LE COORDONNATEUR CANADIEN

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'honorable David MacDonald, coordonnateur canadien des secours d'urgence pour combattre la famine africaine, pour la façon exemplaire dont il a coordonné et mis en application les programmes d'aide pour alléger la souffrance en Afrique et reconstruire les villages décimés par la sécheresse, la famine et la mort. Le Canada a été l'un des premiers pays à réagir et les Canadiens ont fait preuve de générosité. Deux familles sur trois ont contribué financièrement. La *Northern Lights for Africa Society* a recueilli des millions de dollars avec la chanson «Tears Are Not Enough».

Cette aide généreuse a sauvé des millions de vies depuis deux ans et contribué énormément à alléger les souffrances. Toutefois, comme M. MacDonald l'a signalé, notre responsabilité envers la communauté mondiale s'étend à la relance africaine à long terme et nous oblige à nous assurer qu'une telle famine et une telle crise ne se reproduiront plus. Je félicite M. MacDonald de son travail et lui sais gré d'avoir attiré notre attention sur la nécessité de nous engager à régler ce grave problème à long terme.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTANCE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX BILATÉRAUX

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, «le commerce international est capital pour le Québec», vient de citer M. Pierre MacDonald, ministre du Commerce extérieur de la province de Québec. Il continue: «La croissance économique du Québec est largement tributaire de ses ventes à l'extérieur, particulièrement aux États-Unis où le Québec dirige plus de 75 p. 100 de ses exportations internationales.»

«Le Futur de Provigo passe surtout par les États-Unis.» Je cite M. Pierre Lortie, président du Conseil et chef de direction de la société Provigo. L'objectif de cette société est de réaliser autant d'affaires aux États-Unis qu'au Canada d'ici cinq ans.

C'est une prise de position officielle du gouvernement du Québec dans les négociations avec nos voisins sur les échanges commerciaux bilatéraux. C'est également une prise de position de l'entreprise privée qui, sous le leadership du gouvernement conservateur de ce pays, prend conscience que notre économie nationale se développe à un rythme jamais connu sous le régime libéral antérieur.

L'action de nos Québécois contraste largement avec le négativisme de la «députation» libérale fédérale assise devant nous.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

L'UTILISATION FUTURE DES AÉROPORTS DE DORVAL ET DE MIRABEL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, hier, le conseil consultatif des aréoports de Montréal a proposé au ministre des Transports (M. Mazankowski) cinq options possibles concernant l'utilisation des aéroports de Dorval et de Mirabel. Ces options vont du statu quo au regroupement de tout le trafic aérien dans un seul aéroport.

Puisque ce conseil consultatif doit lui remettre sa recommandation définitive d'ici deux semaines, le ministre pourrait-il nous promettre qu'aucune décision finale ne sera prise tant qu'un comité de députés de la région montréalaise n'aura pas eu l'occasion d'étudier le rapport en question, d'entendre d'autres témoignages et de présenter ses propres recommandations à ce sujet? Les députés élus de la région de Montréal devraient avoir voix au chapitre dans cette décision.

* * *

• (1405)

LES PARTIS POLITIQUES

LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le parti libéral se soucie-t-il vraiment de protéger les intérêts du Canada?

Article 21 du Règlement

Ainsi, un collaborateur du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) s'est adressé à un comité du Congrès américain pour obtenir des renseignements sur le rôle qu'aurait joué le Canada auprès d'un certain démarcheur, aux États-Unis.

Étant donné que certains membres du comité tentent par ailleurs d'empêcher l'adoption de mesures de surveillance plus rigoureuses en ce qui concerne les pluies acides, voici, selon le *New York Times*, ce que ce collaborateur libéral aurait dit à ce propos:

> Voilà un drôle d'effort de coopération. Nous aidons un comité du Congrès qui fait obstacle à la législation sur les pluies acides alors que nous souhaitons tous qu'on légifère dans ce domaine.

La plupart des Canadiens ne voient là rien d'amusant. Au parti libéral de se brancher et de dire s'il veut ou non des mesures de protection contre les pluies acides.

En tâchant de marquer facilement des points en politique, ce collaborateur libéral et son parti nuisent à notre intérêt national. Lui et ses patrons ont partie liée avec ceux qui risquent de nuire à l'environnement canadien et, donc, à nos intérêts. D'aucuns qualifieraient d'antipatriotique cette façon de faire mal venue et inacceptable.

* * *

LES BANQUES

L'INSATISFACTION DES PETITES ENTREPRISES À L'ÉGARD DES BANQUES À CHARTE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, l'Association des banquiers canadiens mène une campagne nationale de publicité au nom des 65 banques à charte du Canada, déclarant se faire un plaisir de collaborer avec les petites entreprises. Or il y a cinq mois, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a rendu publics les résultats d'un sondage révélant que l'insatisfaction des petites entreprises à l'égard des banques s'était accrue au cours des trois dernières années car près du tiers des répondants se déclaraient mécontents.

À titre de porte-parole néo-démocrate en ce qui concerne la petite entreprise, je demande au ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Bissonnette) de signaler à l'Association des banquiers canadiens que les banques à charte du Canada pourraient agir de façon que leur publicité colle mieux à la réalité.

Les petites entreprises se plaignent de ne pouvoir obtenir des emprunts des banques à charte à cause du niveau élevé de garantie ou de cautionnement qu'exigent ces dernières. De plus, les banques semblent accorder de moins en moins de prêts sous le régime de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, tandis que certaines succursales ignorent l'existence de ce programme ou choisissent de n'en faire aucun cas.

Article 21 du Règlement

Le ministre doit se faire un devoir de porter ces doléances des petites entreprises à l'attention de l'Association des banquiers canadiens et des 65 banques à charte du Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RESPECT DES PROMESSES ÉLECTORALES DU GOUVERNEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, en juillet 1984, à Prince Albert, le Parti conservateur s'est engagé à ramener l'ouest du Canada au sein de la Confédération.

Le programme de revitalisation de l'agriculture devait éliminer la taxe fédérale sur les carburants utilisés à des fins agricoles, éliminer l'impôt sur les gains en capital lors de la vente de propriétés agricoles, doubler le montant des avances de fonds, modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest afin de permettre le versement plus rapide des paiements provisoires, créer un programme volontaire national de stabilisation du prix de la viande rouge, remettre sur pied une politique laitière nationale à long terme et permettre le double étiquetage volontaire de tous les produits agricole. En seulement vingt mois, tous ces engagements ont été respectés, et l'on a fait plus encore.

Les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole sont actuellement de 10.75 p. 100 pour cinq ans et de 11 p. 100 pour les emprunts à plus long terme. Ces taux sont les plus faibles depuis sept ans et, si l'on tient compte de l'engagement d'examiner la méthode d'établissement du prix du blé au pays, on a des preuves indéniables de l'engagement indéfectible du gouvernement en faveur de l'agriculture canadienne.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE PÉTROLIÈRE—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, pendant que le prix du brut international subit des hausses significatives, je tiens à souligner devant cette Chambre que le prix à la pompe a encore baissé de 3c. le litre, spécialement chez nous, au Québec.

Comme mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) l'a si souvent répété, voilà un autre exemple qui démontre que notre politique de déréglementation de l'industrie pétrolière n'est pas tout à fait étrangère à la venue de cette réalité nouvelle.

Il est dommage que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) se retire du dossier en silence avec tous ses groupes de contestataires. Pourquoi les libéraux demeurent-ils encore une fois muets?

Serait-ce parce que nous, les conservateurs, adoptons quotidiennement de nouvelles politiques favorisant les Canadiens et le Canadiennes et que, eux, les libéraux, nous ont oubliés pendant plus de 20 ans?

* * *

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

LES INSTANCES PRÉSENTÉES PAR LA *UKRAINIAN CANADIAN STUDENTS' UNION*

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Cette semaine, monsieur le Président, des représentants de la *Ukrainian Canadian Students' Union*, organisme qui groupe quinze clubs universitaires d'un bout à l'autre du Canada, sont venus à Ottawa rencontrer leurs parlementaires.

Ayant eu hier soir le plaisir de rencontrer un groupe de ces étudiants, je dois dire à la Chambre combien j'ai admiré leur dévouement et leur attachement à leur cause. Ces étudiants sont venus rencontrer les députés et sénateurs pour leur communiquer leur point de vue sur toute la question des présumés criminels de guerre au Canada et pour exprimer leurs doléances au sujet de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre présidée par le juge Deschênes.

Je tiens à faire savoir que j'appuie ces jeunes Canadiens et j'exhorte mes collègues à prendre le temps de les rencontrer pour discuter de cette importante question. Ils ont beaucoup à offrir et ils méritent que les députés les écoutent.

* * *

LES BOURSES

LA BOURSE DE TORONTO—LE SYSTÈME DE TRANSACTIONS ASSISTÉES PAR ORDINATEUR

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Autrefois, monsieur le Président, le marché des actions et des obligations avait pour cadre un endroit où régnait une atmosphère analogue à celle d'un club, la bourse des valeurs, qui ouvrait quelques heures par jour et où l'on traitait des affaires d'intérêt local. Maintenant que nous vivons à l'ère des ordinateurs, des communications instantanées, des bourses innovatrices et compétitives dont les activités s'étendent sur tous les fuseaux horaires, le marché des valeurs mobilières continue d'offrir des défis et des occasions aux courtiers canadiens qui savent en profiter.

• (1410)

L'établissement d'un système de transactions assistées par ordinateur à la Bourse de Toronto et la liaison directe qui sera bientôt inaugurée entre celle-ci et la Bourse de Paris illustrent cette intéressante évolution vers un réseau vraiment international fonctionnant 24 heures sur 24.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, les Canadiens seront réconfortés en apprenant qu'au moins, ceux qui ont la responsabilité de contrôler et de critiquer l'industrie nucléaire au Canada n'entretiennent aucun lien avec ceux qui croient avoir pour mission de promouvoir la construction de réacteurs nucléaires ici et à l'étranger.

Dans l'état actuel des choses, il faut déplorer les rapports incestueux entre la Commission de contrôle de l'énergie atomique et l'Énergie atomique du Canada Limitée, deux organismes trop empressés de promouvoir l'énergie nucléaire pour être considérés comme des organismes de réglementation sûrs et objectifs. Ce conflit d'intérêts a duré trop longtemps. Comment y mettre un terme, voilà ce que pourrait nous enseigner une enquête publique complète sur le cycle du combustible nucléaire au Canada, si seulement les conservateurs donnent suite à leur promesse électorale. En l'absence d'une telle enquête, les Canadiens perdent une belle occasion de dire s'ils approuvent le dangereux pari avec la mort qu'ont fait toutes les puissances nucléaires, quand elles ont décidé de choisir cette option pour combler leurs besoins de sécurité ou d'énergie.

* * *

LES PÊCHES

LA ZONE DE DEUX CENT MILLES—LES POURSUITES CONTRE LES CONTREVENANTS ÉTRANGERS

M. Gerald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministère des Pêches et Océans pour l'excellent travail qu'il a fait en arraisonnant et en poursuivant les pêcheurs étrangers qui avaient violé notre zone de pêche commerciale de 200 milles.

Au cours des huit années qui ont précédé l'élection de septembre 1984, les peines imposées à des navires étrangers ont totalisé $173,000. La plupart des amendes étaient inférieures à $5,000 et bien des condamnations n'avaient donné lieu à aucune sanction.

En 1985, première année civile complète que l'actuel gouvernement a passée au pouvoir, les amendes ont totalisé $745,000. A l'heure actuelle, les tribunaux sont saisis d'une dizaine de cas et les amendes pourraient s'élever à 1.1 million sans compter la saisie des navires et des cargaisons. Voilà comment nous entendons protéger nos pêches.

Monsieur le Président, il est de plus en plus évident que le gouvernement actuel se soucie beaucoup plus de nos pêches que le gouvernement précédent.

LES AFFAIRES SOCIALES

L'OUVERTURE D'UNE BANQUE DE VIVRES À PEMBROKE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, c'est parce que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses électorales au sujet des emplois et parce qu'il a procédé à d'énormes compressions dans la vallée supérieure de l'Outaouais, qu'un certain nombre de citoyens de Pembroke et de la région on dû organiser une banque de vivres, afin d'aider les gens dans le besoin, et nous les en félicitons. Cette banque de vivres a été ouverte officiellement aujourd'hui, à midi, par la femme du premier ministre (M. Mulroney). Ce qui est regrettable, monsieur le Président, c'est que tout cela ne serait pas nécessaire si le gouvernement conservateur n'avait pas violé toutes ses promesses électorales. Depuis quelques mois, on assiste non pas à la création d'emplois, mais à une augmentation mensuelle du chômage, à cause de la politique économique désastreuse du gouvernement.

C'est un triste jour pour le Canada, monsieur le Président, alors que le premier ministre et son gouvernement perdent la confiance des gens en ne tenant pas leurs promesses électorales. Si on avait respecté ces engagements, cette banque de vivres n'aurait pas sa raison d'être. Le gouvernement conservateur a laissé tomber les habitants de la vallée de l'Outaouais et les Canadiens.

* * *

LE TERRORISME

L'*INTERNATIONAL SIKH YOUTH FEDERATION*—LA DÉCLARATION D'UN PORTE-PAROLE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, j'ai fait savoir à quel point j'étais consterné d'apprendre l'agression insensée perpétrée à Vancouver contre un membre du cabinet du Punjab dont le seul crime a été de croire qu'il serait en sécurité dans notre pays libre et démocratique.

J'ai été horrifié en entendant le porte-parole national de l'*International Sikh Youth Federation*, M. Singh, déclarer sur les ondes du réseau de télévision national que le ministre Sidhu aurait dû comprendre que les mesures de sécurité dont il doit s'entourer dans son pays étaient nécessaires également au Canada. M. Singh a ajouté que d'autres figures politiques de l'Inde risqueraient également leur vie en venant au Canada.

Ma circonscription de Sarnia—Lambton, compte beaucoup de Sikhs et je peux garantir à la Chambre qu'ils désapprouvent totalement les actes de ces quelques fanatiques. Si les gens qui visitent notre pays doivent s'attendre à ce que leur vie soit en danger et s'entourer d'agents de sécurité, j'exhorte alors le gouvernement fédéral à mettre un terme à cette situation ridicule.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT DE DOUANE IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS—LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 7 mai, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, a adressé une lettre au premier ministre. Voici ce qu'il disait:

> Je vous demande instamment de communiquer directement avec le président des États-Unis pour essayer de le convaincre de ne pas intervenir contre les importations de bardeau canadien aux États-Unis . . . Votre intervention directe . . . est de la plus haute importance.

Cela se passait il y a trois semaines. Le premier ministre n'a rien fait. Il n'a donc pas été étonné par l'initiative du président. Quatre mille habitants de la Colombie-Britannique sont maintenant menacés du chômage. Bien qu'il soit tard, le premier ministre va-t-il maintenant appeler le président des États-Unis pour lui demander d'abroger ce droit de douane de 35 p. 100 sur le bardeau de Colombie-Britannique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'Opposition a parfaitement tort de dire que nous n'avons rien fait. Nous avons toujours suivi le même cap en matière de libéralisation des échanges commerciaux. Je remarque que le chef de l'opposition s'est maintenant converti à l'idée de négociations sur la libéralisation du commerce entre le Canada et les États-Unis.

M. Crosbie: Il serait temps.

M. Mulroney: Ce n'est pas trop tôt. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'ambassade et moi-même en tant que premier ministre avons rappelé au président à divers égards l'engagement qu'il avait pris au sommet de Québec, en déclarant: «Pour commencer, nous nous engageons à mettre fin au protectionnisme dans les échanges de biens et de services entre nos deux pays».

M. Tobin: Avez-vous téléphoné au président? Oui ou non?

M. Mulroney: Les mesures prises à tous les niveaux du gouvernement du Canada ont été conformes à notre volonté de débarrasser . . .

Mme Copps: Cela sonnait occupé.

M. Mulroney: Je me rends compte que les libéraux disent certaines choses et font autre chose. Je sais qu'ils ne prennent pas au sérieux les problèmes de la Colombie-Britannique, et ils le paieront cher lors des prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Mulroney, vous êtes un vrai comique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada n'a tenu aucun compte d'une lettre que lui a adressée le 7 mai le premier ministre de la Colombie-Britannique et qui était précisément consacrée à l'intervention du président des États-Unis. Inutile donc de me dire qui se désintéresse de la Colombie-Britannique.

LA DEMANDE D'IMPOSITION DE DROITS SUR LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre va-t-il téléphoner au président des États-Unis, non seulement pour lui demander la révocation de ce droit de douane, mais aussi pour lui demander d'exercer ses pouvoirs discrétionnaires en tant que président, comme il peut le faire avant le 6 juin, pour rejeter la demande d'imposition de droits compensateurs sur toutes les exportations de bois d'oeuvre canadien formulée par l'industrie du bois d'oeuvre américaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit vendredi à la Chambre, j'ai déjà transmis directement mes observations au président des États-Unis. J'ai eu des entretiens avec lui dans le passé, et j'en aurai d'autres à l'avenir. Je sais que la députée de Hamilton-Est jubile de voir les problèmes que connaît la Colombie-Britannique. Nous essayons, nous, de les résoudre et nous le faisons depuis le début.

Mme Copps: Pourquoi n'appelez-vous pas le président? La ligne était occupée.

M. Mulroney: C'est pour cela que nous avons entamé ces négociations sur la libéralisation du commerce. Le chef de l'opposition a contredit de façon flagrante son porte-parole pour les Affaires extérieures, qui avait déclaré vendredi qu'il souhaitait l'annulation des négociations commerciales. Le chef de l'opposition . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous ne répondez pas à la question.

M. Mulroney: . . . a contredit le porte-parole de son parti et a déclaré à juste titre que nous avions besoin de ces entretiens pour libérer le Canada et les États-Unis de ces problèmes agaçants. Nous allons continuer à nous en occuper, et à nous occuper de tous les autres problèmes susceptibles de troubler les rapports du Canada et des États-Unis et de menacer l'emploi au Canada.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE VA TÉLÉPHONER AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU SUJET DES DROITS COMPENSATEURS ET DU TARIF DE 35 P. 100

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il n'y a aucune contradiction entre moi-même et le député de Saint-Henri—Westmount, mais je demande encore une fois, pour la troisième fois: Est-ce que le premier ministre va téléphoner au Président pour s'entendre avec lui afin que nos deux pays suspendent toutes les mesures de harcèlement unilatérales comme les droits compensateurs, comme le tarif de 35 p. 100 durant les négociations sur le libre-échange? Est-ce que le premier ministre peut nous assurer que s'il n'obient pas de réponse du Président, il va soit réévaluer la négociation avec les États-Unis sur le libre-échange ou suspendre la négociation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le chef de l'Opposition est en train d'émettre une opinion contradictoire à une autre opinion qu'il a émise il y a à peine 48 heures. Nous allons le vérifier, mais je pense que vous vous trouvez en contradiction totale

avec une prise de position énoncée il y a à peine 48 heures. Nous allons le vérifier et d'ailleurs, ce n'est pas la première fois . . .

Des voix: La réponse, la réponse!

M. Mulroney: Oui, mais on ne veut pas avoir de réponse.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Rossi: Il ne répond pas à la question.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. À l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que les députés ont le droit de se faire entendre.

LES MESURES PRISES PAR LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, si la confusion et la contradiction règnent, c'est sans aucun doute de l'autre côté, pas du nôtre.

Monsieur le président, j'ai posé vendredi une question très directe au premier ministre. Elle se trouve à la page 13558 du hansard. Avait-il été prévenu à l'avance de la décision du président et, dans l'affirmative, qu'a-t-il fait pour l'empêcher? Nous savons maintenant qu'il en a été prévenu le 7 mai. Quelles mesures précises a-t-il prises pour l'empêcher?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il devient de plus en plus bête. Nous n'avons pas été prévenus à l'avance par les Américains de la décision prise ce jour-là. Nous savions fort bien, comme je l'ai maintes fois déclaré à la Chambre, que le président Reagan est soumis à de constantes pressions de la part des éléments protectionnistes du Congrès américain. Nous le savons et je l'ai souvent expliqué à la Chambre.

Nous désirons cette entente commerciale globale précisément pour empêcher ce genre d'attaques d'être menées contre l'industrie canadienne. Nous ne savions pas ce jour-là que cette mesure serait annoncée. Comme je l'ai déclaré à mon honorable ami, l'initiative de ce jour-là va à l'encontre d'une disposition très importante de l'accord de Québec. Nous avons fait toutes les démarches nécessaires, au niveau du premier ministre, des ministres et de l'ambassade. Les intérêts canadiens ont été bien protégés et bien représentés.

[*Français*]

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président,on dit qu'un homme averti en vaut deux. Notre premier ministre averti ne vaut rien! Alors, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comment peut-il se déclarer surpris à la télévision nationale quand le gouvernement avait été averti par écrit par le premier ministre de la Colombie-Britannique, il y a près de trois semaines?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a tort. Le gouvernement n'a pas été avisé par les États-Unis de leur action. Ce fut par conséquent une surprise.

[*Traduction*]

LA POSITION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Voici ce que nous pouvons lire dans le New York Times du 16 mars:

> Le premier ministre a qualifié d'excellentes ses relations avec le président. «Je doute que nous puissions jamais avoir un meilleur ami que Ronald Reagan. C'est un grand ami du Canada» a-t-il déclaré.

Vendredi, le premier ministre a envoyé au président Reagan un message formulé en termes énergiques pour protester contre les droits de 35 p. 100 imposés sur les bardeaux en provenance de Colombie-Britannique. Le premier ministre a-t-il reçu des nouvelles, par téléphone ou par écrit, de son grand ami?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas honte de dire qu'à titre de premier ministre du Canada j'ai essayé de placer les relations canado-américaines sous le signe de l'amitié. Je n'ai pas honte de dire que nous avons essayé d'éliminer le caractère indicatif, désagréable et hypocrite que l'ancien gouvernement avait donné à nos rapports. Nous avons essayé de purifier l'atmosphère, et pas seulement pour les pluies acides.

Je n'ai pas honte de dire que Ronald Reagan est un grand ami du Canada. C'est vraiment un grand ami de notre pays. Il arrive que les amis eux-mêmes s'écartent parfois du droit chemin. Nous essayons de faire en sorte que le président des États-Unis se rappelle les engagements qu'il a pris envers le Canada au Sommet de Québec où il s'est prononcé pour l'établissement d'échanges commerciaux plus libres et plus équitables. Nous allons veiller à ce qu'il ne change pas d'avis à cet égard.

• (1425)

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A EU DES NOUVELLES DU PRÉSIDENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est très simple. Le premier ministre a-t-il eu des nouvelles du président Reagan? Ce dernier a-t-il communiqué avec lui par téléphone, par télex ou par écrit? Avez-vous eu des nouvelles du président Reagan au sujet des droits de 35 p. 100?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est maintenant à nous d'agir.

M. Tobin: Alors faites-le.

M. Mulroney: Voilà Lloyd junior qui parle, le troisième violon du parti libéral.

Une décision nous a été communiquée jeudi soir. Nous y avons répondu à la Chambre vendredi et le Cabinet examine maintenant les mesures à prendre. Nous aurons certainement des échanges afin d'essayer, dans la mesure du possible, d'éviter ce genre de mesure. Je pense que tous les députés seront d'accord là-dessus. Le protectionnisme est mauvais pour le Canada comme pour les États-Unis et c'est pourquoi nous essayons de négocier un accord bilatéral global afin de l'éliminer.

Questions orales

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A REÇU DES NOUVELLES DU PRÉSIDENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le libre échange existait depuis un demi-siècle pour les bardeaux de Colombie-Britannique. Ma question est très simple et il est très facile d'y répondre étant donné qu'apparemment, le président n'a pas encore entériné l'imposition des droits de 35 p. 100. Le premier ministre a-t-il reçu des nouvelles du président Reagan à la suite de son message ou de ses commentaires de vendredi dernier? A-t-il communiqué avec vous par téléphone? Avez-vous entendu dire quoi que ce soit? Oui ou non.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, et mon message a été très bien reçu par les États-Unis et les libéraux ou les néo-démocrates ne pourront jamais en dire autant.

LA DEMANDE FORMULÉE PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il est inexcusable que le premier ministre ait refusé, comme il l'admet aujourd'hui, de téléphoner au président des États-Unis à la demande du premier ministre de la Colombie-Britannique. Il avait le choix. Il aurait pu répondre oui à Bill Bennett, mais il a répondu non.

Des voix: Règlement!

M. Tobin: Même trois semaines après le fait, le premier ministre appellera-t-il le président des États-Unis pour exprimer l'opinion unanime de la Chambre et des Canadiens selon laquelle cette mesure est contraire à des relations commerciales amicales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est déjà fait. J'ai déjà dit tout cela au président des États-Unis. Je lui ai dit que le gouvernement et tous les députés regrettent que la mesure qu'il a prise soit contraire non seulement à ses engagements internationaux, mais aussi aux promesses qu'il a faites aux Canadiens. Comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous croyons qu'il s'agit d'un acte isolé. Nous avons pris des mesures à ce sujet parce que nous n'avons pas l'intention de laisser tomber, comme l'a suggéré le parti libéral, une relation commerciale à laquelle nous tenons beaucoup à cause d'une seule décision regrettable. C'est une exeption et nous allons voir à ce qu'elle soit corrigée. C'est ainsi qu'un gouvernement mûr et responsable doit agir, au lieu de suivre les conseils prétentieux de gens irresponsables.

ON DEMANDE UNE CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Nous savons tous que le premier ministre a communiqué avec le président d'une manière ou d'une autre. Nous ne savons pas s'il lui a parlé au téléphone. Les observations de vendredi dernier n'ont pas nécessairement résolu nos problèmes. Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que des mesures de représailles seraient décidées aujourd'hui au Cabinet . . .

M. le Président: A l'ordre. Pas de préambule, s'il-vous-plaît, seulement une question.

M. Tobin: Avant que le gouvernement ne mette en oeuvre de telles mesures, va-t-il consulter le premier ministre de le Colombie-Britannique, ses homologues du reste du Canada, et particulièrement les syndicats et l'industrie de la Colombie-Britannique, et cela avant de mettre en danger l'industrie canadienne des bois de résineux, qui représente environ 3 milliards de dollars, en prenant d'autres mesures malheureuses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'abord ils nous demandent de prendre des mesures, et maintenant ils nous disent de ne rien faire. Les libéraux ne savent pas ce qu'ils veulent dans toutes les situations, même les plus graves auxquelles ce pays doit faire face. Je pense que la réponse du gouvernement et d'autres députés qui étaient ici vendredi a été réfléchie et raisonnable, compte tenu de cette situation difficile. Nous sommes en train d'examiner les mesures qu'il convient de prendre pour le gouvernement du Canada. Nous le faisons sans malveillance, ni esprit de vengeance.

• (1430)

Je ne suis pas du tout partisan des «représailles». C'est ce que l'on devrait éviter, dans la mesure du possible, au moment où nous cherchons à améliorer les relations bilatérales qui favoriseront la création d'emplois au Canada. Il s'est passé certaines choses. L'une d'elles a été annoncée jeudi. Nous la règlerons aussi rapidement, aussi efficacement et aussi sérieusement que peut le faire un gouvernement.

LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le premier ministre vient de concéder qu'il a eu des nouvelles du président. Ma question est très simple. De quelles nouvelles s'agissait-il? Étaient-ce des excuses? Était-ce l'engagement de changer la décision que notre Chambre a condamnée à l'unanimité? Était-ce au moins une explication de ce qui s'est passé? Quelles nouvelles a-t-il eues?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député affirme que j'ai concédé quelque chose. Je n'ai rien fait du genre. J'ai transmis à la Chambre les renseignements dont je dispose.

LA RÉPONSE DES AMÉRICAINS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a répondu à mon collègue, c'était bien qu'il avait effectivement eu des nouvelles des Américains. Je lui demande à nouveau—s'il a eu des nouvelles des Américains—de quelles nouvelles il s'agissait. Etaient-ce des excuses? Ont-ils dit qu'ils s'étaient trompés? Quelles étaient ces nouvelles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai répondu à cette question, monsieur le Président.

Mme Jewett: Non, pas du tout.

Une voix: Répétez.

M. Mulroney: J'ai dit qu'on nous avait informés que notre message, ce à quoi les autres collègues avaient souscrit, a été reçu. Nous sommes en train de répondre. Nous prenons nos responsabilités quant à nous. Je puis dire à la Chambre que suivant la coutume appropriée, nous avons donné instructions à notre ambassadeur de demander au gouvernement américain s'il a l'intention, comme il devrait le faire à notre avis dans les circonstances, de verser une indemnité aux travailleurs de Colombie-Britannique qui sont touchés par cette décision.

Il y a d'autres choses en marche, et nous en informerons la Chambre au moment et de la façon appropriés.

LA REQUÊTE DU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre ne cesse de dire qu'il a répondu aux questions relatives à ce qu'il a fait avant que le tarif de 35 p. 100 ne soit imposé par le président Reagan, et par la suite. Il y a au moins une chose qu'il n'a pas totalement expliquée à la Chambre et aux Canadiens. Pourquoi a-t-il rejeté la requête que lui a faite directement le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, et n'a-t-il pas téléphoné au président des États-Unis directement, afin de parer au tarif de 35 p. 100? Pour quelle raison n'a-t-il pas fait ce que le premier ministre Bennett lui a demandé? Pourquoi n'a-t-il pas eu confiance dans le point de vue du premier ministre Bennett et les renseignements qu'il avait sur cette importante question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons beaucoup de respect pour le point de vue du premier ministre Bennett et je suis très heureux d'apprendre que mon collègue, un libéral, l'a toujours appuyé au fil des ans. Ce sera ensuite au tour du Nouveau parti démocratique de nous faire part de son appui.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: En fait . . .

Une voix: Répondez à la question.

M. Mulroney: J'essaie d'y répondre, monsieur le Président. Non seulement nous avions obtenu du gouvernement américain qu'il s'engage à lutter contre le protectionnisme, mais en outre, le président des États-Unis avait promis publiquement d'opposer son veto à toute mesure qui aurait des répercussions négatives sur le Canada. C'était là l'engagement pris. C'est dans ce climat que les négociations commerciales ont commencé, le président et le premier ministre du Canada s'étant entendus là-dessus.

Ainsi, après avoir fait connaître bien clairement notre position au sujet de cette industrie en Colombie-Britannique, à mon niveau, au niveau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au niveau de l'ambassade, nous étions persuadés qu'il était tout à fait inconcevable qu'on prenne des mesures allant à l'encontre d'un principe fondamental sur lequel les deux parties s'étaient entendus. À notre avis, la mesure prise était tout à fait adéquate et nous poursuivrons nos efforts dans l'intérêt des habitants de la Colombie-Britannique.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE TÉLÉPHONER AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, maintenant que le premier ministre sait que le président des États-Unis n'a pas l'intention de respecter ce que le premier ministre décrit comme une promesse dont fait état le communiqué, pourquoi ne va-t-il pas téléphoner immédiatement au président Reagan pour lui rappeler cette promesse, lui demander d'annuler ces droits et l'enjoindre de ne plus prendre de telles mesures à l'avenir? Pourquoi a-t-il peur de téléphoner à son copain à propos de cette simple affaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas peur de téléphoner au président Reagan ou à qui que ce soit. Fait à noter, l'attitude ferme du gouvernement du Canada contraste vivement avec la réaction du chef de l'Opposition quand il était ministre des Finances et que le groupe G-5 a été créé sans même qu'il s'en rende compte et il n'a jamais dit quoi que ce soit pour défendre les intérêts du Canada. Notre gouvernement lui prend des mesures constructives et va continuer de défendre la cause des Canadiens.

M. Gauthier: Allez-vous lui téléphoner, oui ou non?

M. Mulroney: Une fois que le cabinet aura complété son travail, nous allons communiquer notre point de vue au président Reagan et à d'autres dans l'espoir de supprimer les barrières tarifaires et protectionnistes au lieu d'en ériger d'autres.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est au premier ministre également que je m'adresse. Étant donné que les États-Unis ces derniers mois ont pris des mesures qui ont beaucoup nui à l'économie du Canada, le premier ministre pourrait-il, avant que les négociations commerciales ne reprennent le mois prochain, dire à notre négociateur de chercher, de concert avec son homologue américain, à trouver autant que possible une solution temporaire à la situation nouvelle, de façon que nous n'ayons pas à la subir pendant les deux ans que ces pourparlers doivent durer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le député fait allusion à des mesures que le gouvernement américain a prises et qui nuisent à notre économie. Peut-être pourrait-il nous dire à quoi il songe.

M. Deans: Très bien.

M. Mulroney: En général, les mesures qu'il a prises et que nous connaissons ont été positives, à quelques exceptions près, dont celle dont nous avons parlé vendredi dernier.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE UNE MESURE PERMETTANT DE POURSUIVRE LES POURPARLERS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre ignore-t-il les mesures que le gouvernement américain a prises notamment pour subventionner l'exportation des grains et qui ont causé un énorme préjudice à nos céréaliers? Ignore-t-il la mesure qu'il s'apprête à prendre relativement au bois d'oeuvre? Prétend-il que les difficultés concernant le bardeau n'existent pas? Voilà les mesures dont il s'agit. Je voudrais savoir s'il n'existe pas de mécanisme intérimaire auxquel le gouvernement puisse recourir pour résoudre, par des discussions bilatérales et constantes, ces problèmes et

d'autres qui pourraient se poser au cours des deux prochaines années?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, non seulement il y a des discussions bilatérales régulières—ma rencontre avec le secrétaire Shultz vendredi prochain à Halifax n'en est qu'une autre étape—mais le premier ministre actuel, pour la première fois dans l'histoire du Canada, a soulevé au sommet de Tokyo la question des subventions agricoles, pour ne mentionner que celle-là, de façon à rompre si possible le cycle des subventions.

Au sujet des deux différentes questions portant sur le bois d'oeuvre, notre gouvernement a indiqué, dans le cas des droits compensateurs, que nous allions appuyer le secteur canadien de toutes nos forces, et nous entendons le faire.

M. Deans: Mais cela ne servira à rien.

M. Clark (Yellowhead): Vendredi, nous avons pris des mesures auxquelles nous donnons suite maintenant en réponse à la décision surprise que le président américain avait prise jeudi dernier. Nous, nous agissons. Nous ne nous contentons pas de vaines paroles. Les vaines paroles sont le fait du Nouveau parti démocratique. Les Canadiens veulent que le gouvernement agisse, et il agit.

Des voix: Bravo!

M. le Président: À l'ordre, je vous prie.

* * *

LE TERRORISME

L'EXTRÉMISME SIKH—LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant. L'extrémisme sikh constitue l'une des pires menaces qui pèse sur la sécurité nationale. Pourtant, le Service du renseignement de sécurité ne savait pas qu'un ministre du Penjab se trouvait au Canada. Les journalistes le savaient. Le consul général de l'Inde le savait. Les assassins en puissance le savaient. Pourtant, le Service du renseignement de sécurité l'ignorait. Je demande au gouvernement pourquoi le Service du renseignement de sécurité ne savait pas? De plus, le ministre ne croit-il pas que si le Service du renseignement de sécurité faisait correctement son travail, il aurait su que le ministre se trouvait au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je peux assurer le député ainsi que tous les autres députés à la Chambre, que le Service canadien du renseignement de sécurité sait ce qu'il fait. Mais lorsqu'un visiteur étranger n'a signalé sa présence ni au gouvernement, ni au corps diplomatique de son propre pays, je pourrais difficilement admettre que le Service du renseignement de sécurité soit à blâmer parce qu'il n'assure pas en tout temps la protection de ce visiteur. Essayons d'être raisonnables et de ne pas tenter de tirer un avantage partisan de tout malheur ou de toute tragédie qui survient au pays.

• (1440)

LE BUDGET DU SERVICE DE SÉCURITÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le Service canadien du renseignement de sécurité ne devrait pas avoir à dépendre de l'information officielle pour établir si un ministre est entré au Canada ou en est sorti . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Le ministre sait . . .

M. le Président: C'est un préambule; juste une question, s'il vous plaît.

M. Nunziata: Étant donné que le gouvernement a réduit de 2.1 millions de dollars le budget du Service canadien du renseignement de sécurité . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai demandé expressément au député de poser sa question, et il a poursuivi son préambule.

Des voix: Assoyez-vous!

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir?

Des voix: Assoyez-vous!

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Juste une question, immédiatement.

M. Nunziata: Le ministre ne s'accorde-t-il pas à dire que l'une des raisons pour lesquelles le Service du renseignement de sécurité ignorait la présence du ministre au Canada tient au fait que son budget a été réduit de 2.1 millions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: . . . et qu'il ne dispose pas des ressources nécessaires pour monter un service efficace de renseignement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la réponse est non, je suis en complet désaccord avec cette insinuation bête et plate.

M. le Président: La parole est au député de Guelph.

M. Hnatyshyn: L'auteur! On veut l'auteur!

M. le Président: À l'ordre. Même l'interprète a du mal avec celle-là. La parole est au député de Guelph.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LE TRAITÉ SALT II—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LES ÉTATS-UNIS

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le président, d'après des nouvelles diffusées aujourd'hui par l'agence Reuters, les États-Unis risquent d'enfreindre le traité SALT II plus tard dans l'année. C'est une nouvelle très inquiétante. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il confirmer cette nouvelle? Quelle est la position du gouvernement au sujet du respect du traité SALT II et de ses limites?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. De toute évidence, cette question préoccupe beaucoup tous les députés. On ne sait pas encore au juste ce que le président Reagan a annoncé. Nous approuvons, cela va de soi, la déclaration relative aux sous-marins de modèle Poséidon, qui respecteraient les limites imposées par SALT II. Par contre, les rumeurs selon lesquelles le président serait disposé à dépasser ces limites nous préoccupent.

Le gouvernement du Canada a été consulté à ce sujet par les Américains. Nous avons bien montré dans la lettre que le premier ministre a envoyée au président Reagan il y a une semaine, et dans les conversations que j'ai eues avec le général Rowney, que nous tenons absolument à ce que les États-Unis respectent les limites de SALT II.

De toute évidence, la limitation des armements doit être respectée par les deux parties. Le gouvernement a également parlé avec l'Union soviétique du non-respect des limites imposées par ce traité. Nous espérons que les Soviétiques commenceront à respecter ces limites pour ne pas compromettre l'accord SALT II. Nous espérons que les deux pays, l'Union soviétique et les États-Unis, arriveront à s'arranger pour atténuer au lieu d'accroître le risque de conflit mondial.

Des voix: Bravo!

* * *

AIR CANADA

LA SUSPENSION D'UNE HÔTESSE DE L'AIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports concernant une hôtesse de l'air suspendue de ses fonctions à la demande, semble-t-il, du groupe chargé de la correspondance du ministre à cause des réponses qu'elle a fournies, sur le vol en provenance de Vancouver, aux délégués au congrès conservateur de Montréal, qui a eu lieu au début de l'année. L'hôtesse a répondu défavorablement à des questions sur le gouvernement conservateur actuel et sur le ministre et elle est suspendue de ses fonctions depuis lors . . .

M. le Président: Silence, je vous prie. On est en train de poser une question.

M. Benjamin: . . . après qu'une lettre eut été envoyée au ministre par M^me^ Donna Ford. Le ministre pourrait-il nous dire qui est M^me^ Donna Ford? Était-elle déléguée au congrès du parti conservateur? Pourquoi l'en-tête de sa lettre au ministre, de cette lettre dont voici un exemplaire, a-t-il été supprimé?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, que le député me remette un exemplaire de cette lettre. Je ne suis pas au courant des allégations dont il parle. Mais je serais heureux de me renseigner. Au demeurant, le député devrait savoir que nous recevons parfois, des clients d'Air Canada, des lettres de félicitations ou de critiques concernant ses services. Nous renvoyons toujours ces lettres à la direction de cette société. J'examinerai donc volontiers cette affaire.

ON DEMANDE QUELLE POLITIQUE A ÉTÉ VIOLÉE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser la question suivante au ministre. Quelle politique a été violée, dans ce qui s'est passé, pour justifier la suspension d'une employée, qui a exprimé son opinion à la demande même de la plaignante, après que le groupe chargé de la correspondance du ministre eut communiqué avec Air Canada?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, premièrement, je ne suis pas sûr qu'il y ait eu une suspension.

M. Benjamin: C'est pourtant le cas.

M. Mazankowski: Si c'est vrai, je vais certainemement me renseigner à ce sujet. Le député n'ignore pas que ce n'est pas moi qui établis les règlements concernant la gestion et les opérations d'Air Canada. C'est la direction de cette société qui s'en charge et je vais certes la saisir de cette affaire. Le député aurait pu le faire. Il en a déjà fait autant à titre de député en d'autres occasions. Pourquoi n'intervient-il pas lui-même cette fois-ci?

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES MODALITÉS POUR DÉTERMINER LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. En fin de semaine dernière, à Toronto, une conférence qui réunissait plus d'une centaine d'organismes qui s'occupent de réfugiés, a voté une résolution de non-confiance concernant les nouvelles modalités que le gouvernement vient d'annoncer pour déterminer le statut de réfugié. Les délégués ont affirmé: «Nous condamnons le gouvernement qui refuse de respecter les principes fondamentaux préconisés à l'unanimité par différents groupes privés partout au Canada».

Étant donné les vigoureuses dénonciations qu'ont suscitées le refus de l'universalité d'accès et l'affaiblissement du régime d'appel prévu par la loi . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Marchi: Le ministre voudrait-il . . .

M. le Président: Je vous remercie.

M. Marchi: Le ministre est-il disposé à annuler les deux mesures qu'il a prises . . . excusez-moi?

M. le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question.

M. Marchi: Votre Honneur s'est levé comme je posais ma question; je vais donc la reprendre.

Des voix: Règlement!

Des voix: Assoyez-vous!

M. le Président: Le préambule du député m'a paru trop long. Il a commencé à poser sa question quand je me suis levé. Voudrait-il terminer sa question maintenant?

M. Marchi: Le ministre voudrait-il annuler les deux mesures qu'il a prises concernant l'accès universel et l'affaiblissement du système d'appel devant la cour fédérale d'appel, afin que ce processus ait toute la rigueur et l'équité qu'il mérite, deux qualités qui lui manquent à l'heure qu'il est?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'aurais pensé que le député nous aurait parlé de l'approbation générale que recueille partout au Canada le projet de politique que nous avons présenté.

Des voix: Bravo!

M. McLean: J'aurais cru que le député aurait rappelé à la Chambre que nous nous en tenons . . .

M. Deans: Non. Il voulait développer ce qu'il avait déjà dit.

M. McLean: . . . à la recommandation du rabbin Plaut et à celle du comité permanent.

M. Heap: C'est faux! Ce n'est pas vrai!

M. McLean: J'aurais cru, monsieur le Président, que le député aurait conclu qu'en vertu du nouveau Règlement de la Chambre, comme je l'ai expliqué à la conférence permanente, au moment où nous présenterons une mesure législative . . .

M. Heap: Règlement . . .

M. McLean: . . . le comité législatif pourra réexaminer ces principes.

M. Heap: Vous le savez bien, monsieur le ministre, que telle n'est pas la recommandation du comité.

M. le Président: Je permets une question supplémentaire, juste une question, au député de Laurier.

[*Français*]

L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il expliquer que du revers de la main il balaie les recommandations unanimes des experts en la matière et du Comité permanent de la Chambre? Comment peut-il expliquer son attitude qui a provoqué l'indignation de tous les intéressés, vu qu'après deux ans de consultation, il y avait consensus unanime sur ces deux principes fondamentaux: l'accès universel et l'appel sur le mérite?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, que le député sache bien que le gouvernement respecte les principes de l'accès universel présentés par Plaut et que, en ce qui touche la question . . .

M. Heap: Ce n'est pas vrai.

M. McLean: . . . d'un mécanisme d'appel, nous suivons les recommandations du comité permanent.

M. Marchi: Ce n'est pas vrai.

M. McLean: Le député et les groupes qui réclament un plus ample . . .

M. Deans: Qu'il se rassoie!

M. McLean: . . . débat sur cette question auront l'occasion, après la première lecture, d'en discuter au comité législatif.

* * *

LES FINANCES

LA CESSION DES FERMES FAMILIALES—LES IMPÔTS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La cession d'une terre agricole d'une génération à l'autre est autorisée uniquement quand la terre est exploitée par un des parents ou l'enfant au moment de la cession. Le ministre songe-t-il à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour consentir une cession non imposable aux Canadiens qui ont cultivé leur terre durant presque toute leur vie mais qui en raison de la maladie ou d'un âge avancé ne l'exploitent plus activement?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministère a examiné récemment la question. Étant donné l'intérêt manifeste que le député porte à la question, j'examinerai à nouveau sa proposition. Toutefois, je lui rappelle que, depuis les élections de septembre 1984, le gouvernement a pris 237 initiatives diverses à l'appui de la collectivité agricole au Canada. Lors de sa visite à Tokyo, le premier ministre a parlé à maintes reprises de problèmes agricoles. En outre, nous venons de hausser la remise pour le carburant utilisé à des fins agricoles et ainsi les agriculteurs obtiennent la remise presque complète de toutes les taxes perçues sur le carburant.

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA COMMISSION DESCHÊNES—LA DEMANDE DE PROLONGATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la Commission Deschênes. Le premier ministre n'est pas sans savoir que la Commission Deschênes estime qu'elle n'aura pas le temps, aux termes de son mandat actuel, de mener jusqu'au bout la mission dont le gouvernement l'a chargée. Le gouvernement est-il prêt à lui donner le temps dont elle a besoin pour s'acquitter de la tâche qu'il lui a confiée?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député se souvient que lorsque la Commission Deschênes a été nommée, nous lui avons donné jusqu'à la fin de décembre 1985 pour soumettre son rapport. Cette période a été prolongée jusqu'à la fin de juin 1986. Nous voulons certes lui laisser une période de temps raisonnable pour qu'elle puisse terminer son rapport. Je pense que ses travaux sont très avancés. Nous répondrons sous peu aux lettres qu'elle nous a fait parvenir récemment.

L'ACCÈS AUX DOSSIERS DES NATIONS UNIES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, des quantités considérables de nouveaux documents sur les criminels de guerre ont été découverts dernièrement aux Nations Unies. La Commission Deschênes ne peut pas demander ces documents, car seul un gouvernement le peut. Le gouvernement en a-t-il fait la demande? Sinon, est-il disposé à le faire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement fera tout ce qui est nécessaire pour donner suite à tout rapport que nous recevons de la Commission royale d'enquête Deschênes. Le premier rôle de la Commission est de nous faire savoir si la loi actuelle est adéquate et, sinon, de quelle façon il faut la modifier pour mener cette affaire à bonne fin, même après 20 ou 30 ans d'inaction de la part du gouvernement qui a détenu les rênes du pouvoir à Ottawa pendant toutes ces années.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA CANCOM EN 1983

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait aux accusations dont je lui ai donné avis en lui transmettant les documents que j'ai reçus par le courrier. Le ministre s'engage-t-il à faire mener une enquête sur les accusations de fraude et de conspiration concernant la demande présentée par la Cancom au CRTC en Saskatchewan en 1983, année où le président de la Cancom était M. André Bureau, l'actuel président du CRTC?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai effectivement reçu aujourd'hui un document que m'a adressé la députée au sujet des questions soulevées concernant la personne que notre collègue vient de nommer. Je trouve qu'il est tout à fait injustifié et dénué de tout sérieux de poursuivre une affaire de cette nature en portant publiquement ce genre d'accusations. Ces dernières devront être examinées, maintenant que la députée les a portées.

Je ne pense pas qu'elles soient nouvelles. Je crois que le CRTC les a déjà examinées. Quoi qu'il en soit, en ma qualité de solliciteur général suppléant, maintenant que la députée a choisi cette façon de procéder inhabituelle qui, à mon avis, nuit à la réputation des gens, je devrai certainement demander à la GRC d'enquêter à ce sujet.

ON DEMANDE LA SUSPENSION DU PRÉSIDENT DURANT L'ENQUÊTE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, étant donné la gravité des accusations et le fait qu'il s'est écoulé trois ans au cours desquels le CRTC aurait pu faire enquête, le ministre veillera-t-il à ce que M. Bureau n'occupe pas son poste pendant la durée de l'enquête, et s'engagera-t-il à faire enquêter également sur la situation de conflit d'intérêts au CRTC ainsi que sur la possibilité qu'on ait essayé de garder secrètes les accusations de ristournes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que la députée dépasse vraiment la mesure. Je ne vais certainement pas demander à cette personne de renoncer à son poste sous prétexte qu'on vient de porter contre elle des accusations non corroborées. Je ne pense pas qu'il convienne de procéder de la sorte. Je recommande en outre à la députée de faire ces accusations hors de cette enceinte afin que les intéressés puissent prendre les mesures qu'ils jugeront opportunes.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTATION D'ACIER SUBVENTIONNÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On a dit au Congrès canadien sur le commerce de l'industrie sidérurgique, tenu la semaine dernière à Sault-Ste-Marie, que 55 p. 100 de l'acier importé au Canada était subventionné ou vendu à prix de dumping, ce qui coûte au pays 4,200 emplois. Le gouvernement a renvoyé cette question au tribunal des importations, pour étude. Le ministre pourrait-il nous dire avec précision quand on mettra en place un mécanisme antidumping rapide, vu que 2000 emplois pourraient disparaître l'an prochain à Sault-Ste-Marie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il va sans dire que le gouvernement partage les sérieuses inquiétudes exprimées par le député. Il me pose une question très détaillée et me demande une date précise. Je ne suis pas en mesure de lui fournir une réponse maintenant, mais je vais prendre note de sa question et je lui répondrai plus tard.

LE TARIF PRÉFÉRENTIEL ACCORDÉ POUR L'ACIER EN PROVENANCE DU BRÉSIL ET DE LA CORÉE DU SUD

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le Congrès a également entendu des appels pour que le tarif préférentiel accordé au Brésil et à la Corée du Sud soit supprimé, vu que ces pays ont des techniques sidérurgiques ultra modernes.

M. le Président: A l'ordre. La question s'il vous plaît.

M. Foster: Vu les pertes d'emplois occasionnées à la sidérurgie canadienne par les importations de ces pays qui utilisent des techniques ultra modernes, le gouvernement est-il prêt à abolir le tarif préférentiel dont ils bénéficient?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois prendre note de cette question également et je répondrai au député dès que j'aurai les renseignements à lui communiquer.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA PENSION À LAQUELLE A DROIT LA VEUVE D'UN MILITAIRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comme il le sait, M. Clifford Fillip a pris sa retraite après 28 ans de service comme adjudant-maître dans les Forces armées et s'est réengagé comme instructeur à la demande des Forces armées, mais à la condition expresse que ses droits à la pension ne seraient pas touchés. M. Fillip est mort la semaine dernière. Le ministre sait-il que la promesse des Forces armées n'a pas été tenue? Garantira-t-il à la Chambre qu'il fera enquête sur cette affaire pour faire en sorte que la veuve de M. Fillip reçoive la pension qui lui est due?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse à la dernière partie de la question est oui.

* * *

LES BANQUES

LES INSTRUCTIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE PRÊTS DU SECTEUR PÉTROLIER DE L'OUEST

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances. On m'a signalé que des administrateurs des grandes banques ont ordonné aux gérants de leurs succursales dans l'ouest du Canada de ne pas envoyer ni même de préparer des demandes de prêts pour les sociétés pétrolières de l'ouest du Canada ni pour toute entreprise qui compte beaucoup sur l'industrie pétrolière. Le ministre interviendra-t-il auprès des grandes banques du Canada pour aider les entreprises de l'Ouest? Si les banques persistent dans cette façon mal avisée et bornée d'envisager les problèmes économiques de l'ouest du Canada, nous perdrons une industrie essentielle et cela menacera éventuellement notre . . .

M. le Président: À l'ordre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des détails de l'affaire soulevée par le député aujourd'hui. J'en discuterai volontiers avec lui. Je signale que le gouvernement a effectivement fourni de l'aide aux petits producteurs de pétrole et de gaz il y a à peine quelques semaines pour atténuer les difficultés qu'ils éprouvent à cause de la baisse des prix internationaux du pétrole.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES AMÉRICAINS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Des juristes américains spécialisés dans les questions d'échanges commerciaux et le gouverneur du Michigan affirment que des mesures canadiennes comme les exonérations douanières visant à forcer les Japonais à investir au Canada constituent des violations du GATT et menacent des emplois américains. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il au courant de ces préoccupations, et quelle a été notre réaction à cet égard?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, des préoccupations de ce genre sont exprimées de temps à autre. Ce qui arrive aussi, comme ne l'ignore pas le député, c'est que des États américains essaient parfois de recourir d'eux-mêmes à des mesures, comme l'ont fait récemment les États contigus au Manitoba au sujet du porc. Cela prouve qu'il nous faut absolument modifier ce régime d'échanges commerciaux avec les États-Unis qui n'est pas suffisamment avantageux pour le Canada. C'est justement pour cela que nous nous efforçons le plus possible d'arriver à un certain accord dans nos négociations de libre-échange avec les États-Unis.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire qu'il est 15 heures. Je me dois d'expliquer que nous avons perdu le fil plus tôt pour ce qui est de l'ordre des orateurs, des tours, et c'est pourquoi j'ai agi de cette façon dans les circonstances.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra);

Que la Chambre exhorte le gouvernement à faire des pressions auprès du gouvernement des États-Unis pour lui communiquer l'opinion unanime qu'a exprimée la Chambre des communes dans sa résolution du 23 mai 1986 et à insister pour que les États-Unis retranchent le droit d'importation de 35 p. 100 imposé sur le bardeau de cèdre de la Colombie-Britannique et pour qu'ils garantissent que d'autres mesures semblables ou d'autres interventions commerciales possibles ne seront pas appliquées aux produits canadiens à l'avenir s'ils veulent que les négociations commerciales actuelles se poursuivent.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui dans le débat de la motion que j'ai eu le plaisir et l'honneur de présenter plus tôt à la Chambre. La motion invite le gouvernement à intervenir de façon décisive pour préserver les intérêts de l'industrie du bardeau de cèdre de la Colombie-Britannique.

Ma motion ne fait pas appel à l'outrecuidance. Elle ne demande pas au gouvernement un effort diplomatique à son de trompe, à cor et à cri. Elle ne demande pas de grandes poses. Elle ne demande pas d'élans oratoires. Elle demande au gouvernement de s'éveiller et de comprendre que les intérêts de la Colombie-Britannique ont été bradés par tous les partisans du débat libre-échangiste à tout prix.

Les députés représentant la Colombie-Britannique, spécialement ceux du parti conservateur . . .

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre. Je regrette beaucoup d'interrompre le député, mais il est impossible d'entendre ce qu'il dit.

M. Boudria: Il fait un discours important, et nous tenons tous à l'entendre.

Le président suppléant (M. Charest): On m'informe qu'il s'agit d'un discours important—ce dont je n'ai pas le moindre doute—comme le sont tous les discours de tous les députés. Je prie les députés de tenir réunion à l'extérieur de la Chambre.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'espère que vous ne défalquerez pas les premières minutes de mon temps. De toute façon, je tiens à dire à la Chambre que je n'en suis pas étonné. Les ministériels attachent autant d'importance à la motion qui demande de débattre des préoccupations de la Colombie-Britannique qu'ils en ont accordé à la lettre adressée par le premier ministre de la Colombie-Britannique au premier ministre (M. Mulroney). Ils se préoccupent autant des 20,000 personnes qui risquent de tomber en chômage en Colombie-Britannique qu'ils se préoccupent du premier ministre de la Colombie-Britannique qui a écrit au gouvernement pour tirer la sonnette, lancer l'alarme, exiger qu'on agisse, il y a trois semaines. Oui, je suis en bonne compagnie.

Le 7 mai, soit il y a une vingtaine de jours, le premier ministre de la Colombie-Britannique a écrit au premier ministre canadien pour l'avertir. Il lui a écrit que 20,000 emplois étaient en cause et que des centaines de millions de dollars du PNB de sa province étaient en jeu. Il déclarait: «Monsieur le premier ministre, il faut vous réveiller. Je veux que vous cessiez de poser, de déblatérer de belles paroles et de rechercher les occasions de vous faire photographier. Allez dans l'intimité de votre bureau, prenez le téléphone et faites un appel». Le premier ministre canadien ne s'est pas occupé de lui. Il a avoué aujourd'hui qu'il n'avait absolument tenu aucun compte du premier ministre de la Colombie-Britannique. Il a dit qu'il avait des garanties de quelqu'un du Sud. Il a cru que tout était parfait dans la situation et qu'il pouvait se moquer du premier ministre d'une province canadienne.

C'est ce même premier ministre canadien, occupé à faire la roue comme un paon devant tout le monde, qui avait promis un tout nouveau jour pour le Canada. C'est lui qui avait déclaré que «les premiers ministres provinciaux ne seraient plus laissés pour compte, que son gouvernement allait fonctionner à coups de consultation et de collaboration».

Toutefois, qu'a fait notre premier ministre lorsque 20,000 emplois et les rémunérations associées dont on a besoin pour vivre étaient en jeu? Qu'a-t-il fait quand un des premiers ministres provinciaux les plus longtemps en poste au Canada lui a écrit et a pris l'initiative inhabituelle de lui demander précisément de téléphoner au président des États-Unis? Qu'a-t-il fait? Il a versé la lettre dans un dossier, car il n'avait pas de chance d'être photographié en faisant un appel téléphonique dans l'intimité de son bureau. Il n'était pas question de tenir la vedette sur la scène à Québec et de chanter «When Irish Eyes are Smiling» mais d'appeler le président des États-Unis. Il n'était pas question non plus de s'emparer du porte-voix ou du mégaphone, de bomber le torse, de sermonner et de manifester une indignation factice, mais d'appeler personnellement le président des États-Unis. Il n'en a pas tenu compte.

Cette attitude naïve du premier ministre remonte à son enfance. Dans les Cantons de l'Est, il avait l'habitude de s'asseoir sur les genoux d'un grand industriel américain et de chanter pour 25c. A mon avis, cette attitude naïve coûtera cher à 20,000 personnes en Colombie-Britannique. Les députés ne devraient jamais oublier que ce faux pas, cette réaction naïve, cette incapacité d'agir devant le danger ou une incidence qui pourrait être préjudiciable au Canada est un peu comme la pointe d'un iceberg. Nous avons à Terre-Neuve d'énormes blocs de glace qui flottent sur l'eau, des icebergs. Les pêcheurs voient des montagnes de glace bleue qui émergent de l'eau et se disent: «C'est dangereux. Je dois faire attention, car mon bateau pourrait s'y heurter et couler». Toutefois, les pêcheurs savent que seulement 10 p. 100 de l'iceberg est visible et que 90 p. 100 de cette masse dangereuse est submergée. C'est beau à voir, mais il est dangereux de s'en approcher. Le premier ministre n'a pas compris que 35 p. 100 des droits de douane perçus sur les bardeaux de cèdre en Colombie-Britannique ne constituent que la pointe de l'iceberg.

Nous avons au Canada une industrie dont la valeur s'élève à trois milliards de dollars. Elle est pratiquée en majeure partie en Colombie-Britannique et c'est celle du bois d'oeuvre de résineux. L'industrie des bardeaux en cèdre vaut 250 millions de dollars, mais le secteur du bois d'oeuvre de résineux représente des exportations s'élevant à trois milliards de dollars. Une pétition a maintenant été adressée au président des États-

Unis pour lui demander d'imposer des droits compensateurs de 27 p. 100 à une industrie qui vaut trois milliards de dollars.

Nous avons surtout parlé de la Colombie-Britannique. On peut se demander pourquoi un député de Terre-Neuve se préoccupe tant des emplois en Colombie-Britannique. C'est pour deux raisons. Nous, Terre-Neuviens, pensons que les Rocheuses nous appartiennent autant que les Grands Bancs. Nous, Terre-Neuviens, pensons que la région d'Athabasca, en Alberta, nous appartient autant que la vallée de Codroy dans l'ouest de Terre-Neuve. Nous sommes convaincus que nous appartenons à toutes les régions du pays et que toutes les régions du pays nous appartiennent.

Il existe une autre raison. Nous savons à Terre-Neuve, au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse que, si les États-Unis réussissent à imposer des droits compensateurs sur les bois de résineux de la Colombie-Britannique, en se fondant sur ce qu'ils appellent notre régime de droit de coupe subventionné, ce qui est ridicule, les mêmes droits pourront être appliqués aux pâtes et papiers en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, en se fondant sur le même régime de droit de coupe. Il est évident que le gouvernement du Canada ne l'a pas compris.

Lorsque le premier ministre de la Colombie-Britannique a écrit au premier ministre, je ne pense pas qu'il se préoccupait des prochaines élections. Je ne pense pas qu'il essayait de se mettre en valeur comme le premier ministre vendredi dernier. Nous savons tous que le premier ministre de la Colombie-Britannique a décidé de quitter la politique. Il a écrit une lettre qui, à son avis, reflétait la réalité—la menace réelle qui pèse sur les habitants de sa province. Il a expressément demandé au premier ministre de prendre des mesures et celui-ci n'a rien fait.

• (1510)

Quel est l'enjeu en Colombie-Britannique? Il s'agit de la suppression de 4,000 emplois directs fournissant des salaires annuels supérieurs à 100 millions de dollars. Il s'agit des fournisseurs de matières premières qui doivent faire face à une perte de revenus supérieure à 100 millions de dollars. Il s'agit de pertes dans le secteur du camionnage et des transports. Il s'agit d'établissements financiers qui ont décidé que cette industrie commence à avoir l'air, ce qui est désolant, d'être frappée de la peste. Ils ne veulent ni investir ni soutenir les gens de cette industrie. Les temps sont durs et les établissements financiers cherchent à protéger leurs intérêts, monsieur le Président. Il s'agit de 20,000 emplois, de l'augmentation du chômage dans une province qui suit de près la mienne pour ce qui est du taux de chômage le plus élevé du pays. Il s'agit de la perte de millions de dollars en recettes fiscales pour les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada.

Il est clair pour tous les députés que le gouvernement canadien a lancé, il y a un mois, un appel désespéré au gouvernement américain en lui disant: «Attendez un peu. Nous entendons dire que les négociations sur le libre-échange ne seront pas approuvées par le comité des finances du Sénat américain. Il manquerait des voix. Nous, Canadiens, nous sommes engagés politiquement à entreprendre ces négociations. Il faut que vous les fassiez approuver, président Reagan.» Le président a répondu: «Ne vous inquiétez pas, monsieur le premier ministre, nous allons retarder le vote». Rappelez-vous que les Américains l'ont fait, monsieur le Président. Ils l'ont retardé d'une semaine. Au cours de ces sept jours, le président a vu à ce que le nombre de voix, d'insuffisant qu'il était pour permettre l'autorisation des négociations sur le libre-échange au comité des finances du Sénat américain, devienne tout juste suffisant, soit 10 voix contre 10.

Je ne peux pas croire, et aucun député ne peut croire sérieusement, que le président des États-Unis n'a pas dit à un représentant du gouvernement canadien: «Les gars, il va falloir payer le prix pour obtenir les voix supplémentaires. J'ai affaire au sénateur Packwood qui représente l'une des régions les plus industrialisées des États-Unis et il veut obtenir quelque chose en retour.» Le président doit certainement avoir dit cela. A-t-il dit que les bardeaux canadiens serviraient de monnaie d'échange? Je l'ignore. Un représentant du gouvernement canadien a-t-il déclaré: «Je ne veux pas en entendre parler. Ne m'en parlez pas. Obtenez les voix par quelque moyen que ce soit. Assurez-vous que le Sénat autorise les négociations.» Ayant obtenu les bardeaux de la Colombie-Britannique, Ronald Reagan a acheté, aux dépens des emplois de la Colombie-Britannique, quelques voix de plus au comité des finances du Sénat américain.

Que le gouvernement fédéral ait pris ouvertement une part active à cet accord ou qu'il se soit contenté d'un rôle passif, en fermant les yeux, il n'en demeure pas moins qu'il n'a pas su défendre les intérêts du Canada. Le gouvernement a tout misé de sa réputation, de sa crédibilté et de son capital politique dans cette soi-disant relation privilégée avec le gouvernement américain, dans la notion selon laquelle le libre-échange est avantageux pour le Canada, qu'il estime maintenant devoir conclure un accord sur le libre-échange à tout prix.

Politiquement, le gouvernement s'est placé dans une position de faiblesse. Oui, monsieur le Président, le gouvernement américain comprend maintenant que le premier ministre a tellement mis en jeu sa réputation en s'engageant à conclure un accord sur le libre-échange avec les États-Unis, que les Américains peuvent imposer un tarif sur le cèdre en provenance de la Colombie-Britannique et pénaliser le secteur du bois d'oeuvre sans crainte, car il hésitera à réagir de façon intelligente. C'est ce qui se passe et cela est dû au seul fait que le premier ministre du Canada se comporte comme si les négociations sur le libre-échange se dérouleront dans une ambiance de camaraderie, comme celle qu'on trouve parmi les membres d'un club de tennis; il pense naïvement que les Américains auront à la table des négociations la même attitude qu'au sommet de Québec où Américains et Canadiens faisaient tinter ensemble leurs verres de champagne et chantaient une bonne vieille chanson irlandaise devant les caméras de télévision. Cela ne pourrait se produire autrement.

Le professeur Alan Rugman de l'Université Dalhousie, un conseiller du ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), membre du comité du commerce extérieur, aurait déclaré hier, selon le *Chronicle-Herald*, d'Halifax, que le tarif sur les bardeaux faisaient les manchettes, mais qu'il ne s'agissait pas d'une surprise. Le professeur a ajouté qu'il ne laissait en rien entendre que le premier ministre ignorait ce qui se passe. Cependant, à son avis, il doit avoir été bien mal informé, car

toute personne au courant de la situation aux États-Unis aurait pu le prévoir.

Nous savons que le premier ministre de la Colombie-Britannique n'a pas été étonné. Il a écrit au premier ministre du Canada il y a vingt jours. Nous savons que le premier ministre a son propre représentant au comité du commerce international, que ce représentant conseille le ministre du Commerce et qu'il n'a pas été étonné. Nous savons que l'industrie de la Colombie-Britannique n'a pas été étonnée. Pour avoir lu les coupures de journaux datant de plus d'un mois, nous savons que les journalistes n'ont pas été étonnés.

Pourquoi le premier ministre a-t-il été bouleversé? Pourquoi a-t-il été étonné? Nous savons tous que le premier ministre n'a pas très bonne mémoire. Il y a quelques semaines, à New York, il a dit aux rédacteurs du *New York Times* qu'il avait mis le ministre des Pêches à la porte dès qu'il a eu vent de l'affaire scandaleuse du thon. Rentré au Canada, il a fallu lui rappeler que le ministre des Pêches était resté quelques semaines à la Chambre. En fait, le premier ministre lui-même s'est porté à sa défense aux Communes.

Les Canadiens ont besoin d'un premier ministre et d'une administration qui vont leur parler en toute franchise, de façon intelligente et avec un sens des responsabilités, non pas en s'inspirant d'un scénario hollywoodien. Le pays n'a tout simplement pas les moyens de s'offrir un premier ministre qui n'attend que les occasions de se faire photographier.

Le parti libéral a expliqué sa position. Nous estimons que le premier ministre devrait l'étudier mais toutes ses réponses aujourd'hui, ont été désinvoltes. Nous ne demandons pas au premier ministre de sortir son porte-voix. Nous ne nous attendons pas à de la diplomatie tonitruante. Nous ne demandons pas au premier ministre de fléchir ses biceps et d'insulter le président. Peut-être le premier ministre s'en porterait-il mieux, mais cela n'encouragerait pas les 20,000 travailleurs qui se demandent s'ils vont encore avoir un emploi la semaine prochaine. Nous avons demandé au premier ministre de téléphoner au président américain. Il a admis aujourd'hui qu'il ne l'a pas fait depuis qu'il a reçu la lettre le 7 mai, ni depuis qu'on a imposé des droits jeudi dernier. Il a envoyé un télex à son ami personnel, Ronald Reagan, et il attend encore la réponse. Nous lui avons demandé de téléphoner au président et de le faire revenir sur sa décision. C'est la première chose que nous avons demandée. Deuxièmement, nous lui avons demandé de faire promettre au président, au cours de leur conversation téléphonique, qu'il va s'opposer au droit tarifaire de 27 p. 100 sur le bois tendre, qu'il va bloquer cette deuxième mesure contre une industrie de 3 milliards de dollars, surtout après avoir imposé des droits sur l'autre industrie de 250 millions de dollars. Nous lui avons demandé de faire souscrire le président à une entente en vertu de laquelle les deux pays vont cesser de prendre ce genre de mesures tarifaires tant que vont durer les négociations sur le libre-échange.

Nous avons dit au premier ministre que, s'il n'obtient pas ces garanties du président, le gouvernement du Canada devrait alors réexaminer sa position sur les négociations commerciales. Nous devons nous demander à présent si nous parlons à un mur à propos de ces questions tarifaires au lieu de nous entretenir avec des hommes qui pensent comme nous, qui ont les mêmes aspirations que nous, et qui souhaitent comme nous la mise sur pied d'un système équitable de libre-échange entre nos deux pays.

• (1520)

Nous avons également dit au premier ministre que, en dépit des menaces d'hier du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), tant que ce coup de fil n'aura pas été donné, nous devons éviter de réagir au moyen de mesures de représailles. Agir de la sorte à propos du bardeau à cette étape des pourparlers, sans en avoir du tout discuté avec le président des États-Unis, c'est compromettre bien davantage la survie du secteur du bois d'oeuvre qui rapporte 3 milliards de dollars.

Voilà quelle a été la position du parti libéral mais pas la nôtre. Nous n'avons jamais cherché à juger le premier ministre à la façon dont il fléchit ses biceps. Nous ne jugeons pas la compétence du premier ministre à la vigueur de ses protestations ni aux sobriquets dont il affuble le président des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) l'a qualifié d'excentrique et de capricieux, et le premier ministre a dit de lui qu'il était bizarre. Nous sommes d'avis que ce genre de choses peuvent sans doute apaiser le premier ministre, mais elles n'aident en rien les habitants de la Colombie-Britannique qui risquent de perdre leur emploi et de ne pas pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

Le premier ministre a veillé à faire parler de lui dans la première page du *Globe and Mail* et à paraître devant les caméras de la télévision où il a fait le fanfaron. Toutefois, il a reconnu aujourd'hui que, depuis jeudi dernier, il n'avait pas téléphoné au président des États-Unis, qu'il n'a pas tenu compte de la lettre du premier ministre de la Colombie-Britannique, qui avait prévu le coup il y a 20 jours déjà, et qu'il n'a pas passé un seul coup de téléphone.

Les gens du secteur forestier de la Colombie-Britannique se moquent pas mal des belles paroles qu'on se renvoie de part et d'autre de la Chambre. Peu leur importe qu'on veuille marquer facilement des points politiques, qu'on bombe le torse et qu'on profère des menaces sourdes et qui sonnent creux. Ce qu'ils veulent, c'est que le premier ministre s'adresse directement à l'administration américaine pour dire que les Canadiens se sentent méprisés et trahis et qu'ils s'engagent tous à soutenir leurs compatriotes de la Colombie-Britannique qui viennent d'être échaudés.

M. O'Neil: Monsieur le Président, l'Opposition officielle n'a pas cessé de se contredire sur cette importante question d'un accord commercial avec les États-Unis. S'il y a quoi que ce soit, le problème du bois d'oeuvre nous donne parfaitement raison d'avoir voulu, ces derniers mois, entretenir des rapports amicaux avec les États-Unis, et il montre l'importance d'avoir maintenu la communication et de continuer à le faire. L'Opposition officielle a vivement reproché au gouvernement les propositions qu'il a faites aux États-Unis dans le but de conclure un accord commercial. On a accusé le gouvernement de se vendre aux Américains. Or, le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) vient de contredire le porte-parole libéral qui est intervenu vendredi. Il paraît maintenant qu'il faut poursuivre les négociations. Si certains se donnent en spectacle, ce sont bien les députés de l'Opposition officielle qui décident d'agir quand le mal est fait.

Le parti libéral vient-il d'assouplir son programme et de décider qu'il faut conclure un accord commercial avec les États-Unis afin d'éviter que l'histoire ne se répète?

M. Tobin: Monsieur le Président, je connais le député depuis assez longtemps pour savoir qu'il est honnête et de bonne foi. Derrière ses propos embrouillés et confus, je crois déceler une intention de contribuer positivement au débat.

S'il se rappelle bien, les partis d'opposition, voire quelques conservateurs, notamment des premiers ministres provinciaux, se sont inquiétés de la manière dont le gouvernement menait les négociations sur le libre-échange. Pour nous, les fameux rapports amicaux n'avaient d'amical que le nom. En effet, toute amitié véritable est fondée sur le respect mutuel. On s'efforce de respecter l'avis de l'autre et d'accepter ses manières. Chacun a la conviction profonde que l'autre est digne de respect.

Or, le gouvernement a cédé aux Américains dans le secteur énergétique. De nouveau, la politique énergétique du Canada se décide au sein des conseils d'administration des sociétés américaines. Le gouvernement a promis aux Américains de présenter un projet de loi sur les médicaments non brevetés qui fera perdre 200 ou 300 millions de dollars aux consommateurs canadiens. Et comme un chien dans un jeu de quilles, le *Polar Sea* a foncé à travers les eaux canadiennes sans provoquer le moindre murmure en face. Le gouvernement a fait table rase de l'Agence d'examen de l'investissement étranger en informant les États-Unis qu'elle n'était plus maintenant qu'un simple appendice du modèle économique américain et qu'ils étaient bienvenus à l'intérieur de nos frontières.

Notre gouvernement s'est confondu en compliments en sacrifiant des pans entiers de notre économie à nos voisins du Sud. A-t-il jamais songé qu'il ne lui restera plus une seule carte à jouer lorsque la partie deviendra serrée? On sait, à Terre-Neuve, qu'il ne faut pas abattre toutes ses cartes dans une partie de cartes. Le député l'ignore peut-être lui. Je répète que la véritable amitié repose sur le respect mutuel et non pas sur la servilité.

M. O'Neil: Voulez-vous un accord commercial, oui ou non?

M. Tobin: Monsieur, je veux un accord qui desserve nos intérêts et non pas de cette politique servile selon laquelle il faut, pour réussir dans ce bas monde, cajoler le gouvernement américain en chantant à l'unisson avec lui. Nous venons de nous rendre compte que les Américains sont durs en affaires. Il est grand temps que le gouvernement revienne sur terre, qu'il se rende compte que le commerce est un monde impitoyable.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui est porte-parole pour le parti libéral dans le domaine des forêts. Nous n'avons pas réussi à obtenir une réponse suffisamment explicite sur deux points pourtant fort simples de la part du premier député libéral qui a pris la parole. D'une part, nous voulions connaître la position officielle du parti libéral sur les exportations de billes et de billots? D'autre part, nous aurions voulu savoir également ce que le parti libéral pensait de la suspension des pourparlers actuels comme moyen de favoriser l'adoption d'une mesure corrective concernant ce droit compensateur de 35 p. 100?

M. Tobin: Monsieur le Président, je répondrai volontiers à ces questions et je vais commencer par la deuxième. Le député veut savoir si le parti libéral estime qu'il faudrait suspendre les pourparlers pour faire entendre raison au gouvernement des États-Unis au sujet de l'importation de bardeaux de cèdre. Nous avons expliqué notre position sans détour ce matin. Tout à l'heure, si le député était attentif, il a de nouveau entendu exposer notre position qui est extrêmement explicite et clairvoyante. Comme le député pendant la période des questions, nous avons demandé au premier ministre s'il avait communiqué avec le président des États-Unis. Le député voulait savoir s'il avait obtenu une réponse. Nous demandons au premier ministre de téléphoner au président des États-Unis plutôt que de lui envoyer un télégramme ou d'intervenir par notre ambassadeur, pour lui demander de lever les droits de 35 p. 100. Nous lui demandons également d'obtenir la garantie que le président suspendra toutes mesures tarifaires envisagées contre les importations de résineux canadiens. Nous demandons qu'une entente soit conclue entre nos pays, que ce genre de harcèlement cesse pendant les négociations commerciales qui ont déjà été amorcées. Le premier ministre (M. Mulroney) a découvert qu'il ne pouvait obtenir une telle assurance du président des États-Unis. Dans ce cas, nous estimons qu'il faudrait songer à suspendre ces pourparlers jusqu'à ce que nous ayons de nouveau la conviction qu'ils sont de nature non seulement à promouvoir les intérêts des Américains, mais également ceux des Canadiens. Je trouve que c'est assez évident.

• (1530)

Certains députés néo-démocrates voudraient suspendre ces pourparlers dès demain. Nous avons consulté les représentants des travailleurs et des gens d'affaire de la Colombie-Britannique qui ont dit qu'ils trouvaient utile, réfléchie et constructive l'attitude que je viens tout juste d'énoncer.

Quant aux exportations de grumes et de billes, je dirai au député que je tiens au préalable à consulter davantage à ce sujet les gens qui oeuvrent au sein du secteur en Colombie-Britannique. Ma position de départ est la suivante: si les Américains frappent d'un droit compensateur de 35 p. 100 nos exportations de ce produit, paralysant ainsi tout notre secteur, j'aurais bien du mal à accepter que nous prenions la matière première et, que nous l'exportions au sud de la frontière afin de permettre aux Américains de s'approprier des emplois canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La période consacrée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Débat.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Ayant écouté les observations des députés qui ont pris la parole avant moi, monsieur le Président, j'aimerais préciser et examiner plusieurs aspects importants de cette question en ce qui concerne la motion à l'étude.

Tout d'abord, je voudrais répéter la motion que le député qui vient de se rasseoir a présentée à la Chambre:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à faire des pressions auprès du gouvernement des États-Unis pour lui communiquer l'opinion unanime qu'a exprimée la Chambre des communes dans sa résolution du 23 mai 1986 et à insister pour que les États-Unis retranchent le droit d'importation de 35 p. 100 imposé sur le bardeau de cèdre de la Colombie-Britanique et pour qu'ils garantissent que d'autres mesures semblables ou d'autres interventions commerciales possibles ne seront pas appliquées aux produits canadiens à l'avenir s'ils veulent que les négociations commerciales actuelles se poursuivent.

Cette motion semble dans une certaine mesure dénoncer la situation actuelle sur un ton critique, encore que constructif. Il faut cependant faire remarquer que la perspective adoptée dans la motion diffère énormément de toutes les opinions déjà exprimées sur la question par les députés de l'Opposition.

Nos vis-à-vis ont d'abord abordé la question avec une ferveur aveugle et de vaines manifestations d'irritation. Je me réjouis de voir maintenant qu'ils sont peut-être revenus à la raison et ont fait preuve de logique et peut-être même, oui, d'un peu de bon sens.

Il devient peu à peu évident, comme en témoigne la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, que les députés de l'Opposition officielle ont peut-être fini par laisser la raison l'emporter sur les hauts cris. On peut difficilement le dire en venant tout juste d'entendre le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Je crois cependant qu'ils ont laissé un peu de raison se glisser dans leur raisonnement. On dirait que les députés d'en face ont finalement compris les conséquences de la décision du président Reagan et le rôle important que doivent jouer les négociations sur le libre-échange pour éviter de telles décisions à l'avenir.

Je ne saurais vraiment trop insister sur la gravité de la situation qu'a provoquée la décision américaine d'imposer un droit de douane de 35 p. 100 sur toutes les importations de bardeau de cèdre de la Colombie-Britannique. La réaction du premier ministre (M. Mulroney) exprime bien le choc et la consternation ressentis par tous les députés à la Chambre, les membres de l'industrie et les Canadiens en général devant les mesures prises à cet égard par le président Ronald Reagan la semaine dernière.

Oui, notre gouvernement savait que les États-Unis songeaient à imposer un droit de douane sur le bardeau de cèdre de la Colombie-Britannique. Oui, nous savions que le président faisait l'objet de fortes pressions aussi bien des hommes politiques que des groupes de pression de l'industrie. Je veux cependant bien faire comprendre à la Chambre et à la population du pays que nous ne nous attendions absolument pas à ce que la mesure contre le bardeau de la Colombie-Britannique prenne cette forme. Elle est en contradiction tellement flagrante avec tout ce que défend M. Reagan depuis si longtemps. La situation est d'autant plus consternante que cette mesure précipitée et injustifiable a été prise sans que le président n'informe au préalable le gouvernement canadien de ses intentions.

Le premier ministre a dénoncé le geste du président en déclarant qu'il s'écartait de tout ce que celui-ci avait soutenu jusqu'à maintenant et qu'il était tout à fait inacceptable aux yeux du gouvernement et de la population du Canada. Il est rassurant de savoir que le chef de notre gouvernement est disposé à prendre les dispositions qui s'imposent pour défendre la population du pays contre les mesures néfastes du genre.

En discutant de cette question, il ne faut pas manquer de parler du peuple canadien. Après tout, c'est la population du pays qui subira les conséquences de cette mesure protectionniste irresponsable de la part du président des États-Unis. Il ne fait aucun doute que tous les Canadiens seront touchés à un degré quelconque.

Je voudrais exposer de façon détaillée les effets directs et indirects que la mesure aura sur la population de la Colombie-Britannique mais en m'attardant particulièrement à la population de ma circonscription de Mission—Port Moody. Cette région dépend presque exclusivement de cette industrie d'exploitation des ressources et des activités qui y sont directement associées. L'économie y repose sur un équilibre fragile même en période de prospérité parce que, comme nous le savons, les forces de la nature sont à la fois imprévisibles et impitoyables.

Les travailleurs et les travailleuses des secteurs connexes au domaine forestier sont familiers des temps d'épreuves et ont tous connu leur part de combats. Ces cinq dernières années, l'industrie forestière a subi une longue et dure lutte dont seuls les plus forts ont pu réchapper. Aujourd'hui, devant un droit de douane de 35 p. 100 sur les exportations de bardeaux de cèdre, il semble qu'il y aura peu de survivants, s'il y en a.

Depuis que la Commission internationale du commerce a commencé à prendre des mesures dans ce domaine, je me suis tenu au courant des délibérations importantes qui mettent en cause l'industrie du bardeau de cèdre. Je me suis intéressé aux mesures prises par notre gouvernement pour influer sur toute décision qui pouvait être prise à l'issue de ces délibérations. Je me suis inquiété du sort de mes électeurs et de tous les habitants de la Colombie-Britannique.

J'ai soulevé cette question trois fois à la Chambre depuis un mois. J'en ai profité pour insister sur l'importance vitale de l'industrie du bardeau de cèdre de la Colombie-Britannique et la nécessité de conclure une entente commerciale solide pour garantir la survie de cette industrie essentielle de ma province. Le 28 avril j'ai dit ceci, comme on peut le voir à la page 12693 du hansard:

Le droit de douane de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre rouge canadiens, que recommande la Commission internationale du commerce des États-Unis, menace des emplois en Colombie-Britannique, plus particulièrement dans Mission—Port Moody, le centre de la production de bardeaux au Canada. Les négociations commerciales n'empêcheront pas entre-temps l'action classique contre les exportations canadiennes, mais elles vont atténuer la menace.

Le 8 mai, comme on peut le voir à la page 13080 du hansard, j'ai dit ceci:

Un emploi sur dix au Canada dépend de l'industrie forestière. La forêt est l'élément vital de la Colombie-Britannique. Nous ne pouvons pas permettre qu'elle soit victime des mesures protectionnistes américaines. Les États-Unis menacent actuellement de percevoir un droit de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre rouge, ce qui sera catastrophique pour l'économie de la Colombie-Britannique et surtout pour la région de Mission—Port Moody.

Les subsides

Le 12 mai, comme en fait foi la page 13167 du hansard, j'ai déclaré ceci:

L'an dernier, nous avons vendu pour plus de 100 milliards de dollars en biens et services aux Américains. Le Canada est le partenaire commercial le plus proche et le plus important du pays dont le marché est le plus riche et le plus grand du monde.

Nous devons nous garantir un accès à ce marché, si nous voulons assurer la survie des exportations canadiennes, notamment dans le secteur du bois d'oeuvre et des bardeaux de cèdre de la Colombie-Britannique.

● (1540)

Je me suis acquitté de ma responsabilité et je ne lâcherai pas.

Je voudrais parler maintenant de ce que la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) a dit hier durant la période des questions. Elle est peut-être bien ma voisine, mais elle a certes beaucoup de cran quand elle prétend parler au nom de la population de Mission ou de mes mandants. Je voudrais signaler aux députés et à la population de Mission—Port Moody que la députée de New Westminster—Coquitlam s'est effectivement opposée au développement économique dans ma circonscription. Elle est allée jusqu'à essayer de bloquer un projet stratégique de développement économique dans ma circonscription. Elle a appuyé les prophètes de malheur et les partisans du *statu quo*. Elle ose se prétendre maintenant la bienfaitrice de mes électeurs. Quelle audace!

Mme Jewett: Quelqu'un doit voler à leur secours, Gerry.

M. St. Germain: La députée de New Westminster-Coquitlam a écrit à mon collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski), il y a quelques mois pour lui demander de ne pas donner suite à l'important projet qu'est le prolongement d'une piste à l'aéroport de Pitt Meadows.

M. Fulton: Tenez-vous en à la question.

M. St. Germain: Il s'agit d'un projet lié aux travaux forestiers.

M. Fulton: Vous êtes le député.

M. St. Germain: Ce projet était destiné uniquement à favoriser le développement économique de la région.

M. Fulton: Vous essayez de détourner l'attention d'un gouvernement incompétent. Votre gouvernement est incompétent.

Mme Jewett: C'est plutôt triste.

M. Fulton: Mulroney n'a même pas téléphoné.

M. St. Germain: Le ministre des Transports a procédé à . . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie. Une période réservée aux questions et commentaires est prévue. La Chambre devrait permettre au député de terminer son exposé. Je suis sûr que je pourrai accorder la parole aux deux députés.

Mme Jewett: Très bien, mais il essaie vraiment de noyer le poisson.

M. St. Germain: Il n'y a pas lieu de s'étonner si le ministre est allé de l'avant avec cet important projet, et j'ai eu l'honneur de participer à la cérémonie qui a marquée son parachèvement samedi dernier. Outre le ministre des Transports, il y avait là de nombreux travailleurs qui comptent pour gagner leur vie sur le secteur forestier et les secteurs connexes. Voilà ce qui rendait ce projet si important. Or, ce sont ces gens-là que la députée d'en face prétend défendre. Ce sont ces gens-là à qui elle a précisément tenté de nuire lorsqu'elle a cherché à bloquer ce formidable projet.

Mme Jewett: De quel projet s'agit-il?

M. St. Germain: De l'aéroport de Pitt Meadows.

Mme Jewett: Pourquoi ne pas tout dire à la Chambre à son sujet?

M. St. Germain: Quelle est la véritable position de la député? Comment peut-elle avoir le culot . . . ? Les gens de Mission—Port Moody n'ont que faire de ses sermons. Ils savent quelle est ma position. J'entends protéger leurs emplois et je vais continuer de me battre, comme je l'ai toujours fait, pour défendre leurs intérêts.

M. Fulton: Et votre ami, Ron Reagan.

M. St. Germain: Nous visons le progrès économique de la Colombie-Britannique. La député de New Westminster—Coquitlam cherche d'abord et avant tout à faire de la politique mesquine. Les gens doivent comprendre que c'est la façon de faire néo-démocrate, la manière socialiste et, partant, la mauvaise manière.

C'est seulement en me renseignant constamment que je suis parvenu à connaître à fond cette question très importante.

M. Fulton: En tant que défenseur de la libre entreprise, vous abattez de l'excellente besogne.

M. St. Germain: Je suis certes reconnaissant à mes collègues le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) pour l'aide qu'ils m'ont apportée à cet égard.

Outre les efforts que j'ai déployés pour me tenir pleinement au courant, je me suis maintenu en rapport constant avec les représentants locaux et régionaux du secteur, ainsi qu'avec les représentants des gouvernements locaux dont les municipalités seront le plus gravement touchées par cette mesure. À l'occasion de ces réunions, j'ai amassé quantité de renseignements. Le gouvernement doit de toute nécessité consulter à fond toutes les parties touchées, car celles-ci sont de nature à nous renseigner pleinement sur la façon dont cette mesure touchera les habitants de leur localité dont la survie dépend entièrement de cette industrie.

Hier, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le maire de Mission, M. John Agnew. Son indignation n'était surpassée que par son inquiétude réelle pour l'avenir de sa localité. Il m'a dit que les citoyens de cette région sont paralysés de peur et que toute la région est terrassée. Il dit que les banquiers commencent déjà à retirer les lignes de crédit dont dépendent les fabricants de bardeaux pour leurs liquidités. Une fabrique a déjà fermé ses portes, mettant à pied 75 travailleurs.

Ce matin, j'ai aussi parlé à un autre dirigeant de fabrique qui m'a dit que sa banque lui avait déjà fait savoir que sa ligne de crédit était compromise compte tenu de la situation actuelle.

A ce stade-ci, je tiens à prier tous ceux qui travaillent dans le milieu bancaire de jouer un rôle responsable dans leur collectivité et de ne pas réagir trop vivement dans les circonstances. Comme on l'a signalé, toute l'affaire n'est pas terminée, de sorte qu'on ne peut en faire une évaluation exacte. Si le milieu bancaire cède à la panique, cela ne fera qu'ajouter au dilemme devant lequel nous nous trouvons déjà.

On peut considérer cela comme un réflexe automatique, mais un nombre considérable de questions demeurent sans réponse dans toute cette affaire. La confusion a suscité la crainte et la crainte a entraîné la fermeture. Il y a encore de la confusion autour de la date réelle d'entrée en vigueur du droit en question. Le gouvernement américain doit encore fixer la date à laquelle le droit sera imposé. Il y a des rumeurs de mesure rétroactive et on se demande à partir de quel prix le droit va être calculé, le prix à la fabrique ou le prix à la livraison.

Cette confusion compréhensible doit être éclaircie pour que les rajustements à long terme puissent être effectués. Espérons que ceux-ci ne seront absolument pas nécessaires. Toutefois, le problème immédiat demeure la principale préoccupation de l'heure. Avec de 3,000 à 4,000 emplois menacés de disparition, des localités comme Mission pourraient finalement devenir des villes fantômes. Je tiens à rappeler comment cela va se répercuter sur Mission, localité qui souffre déjà d'un taux de chômage inhabituel.

Aussi tragique que cela puisse paraître, il est de fait que le taux de chômage se situe actuellement autour de 27 p. 100 dans la région de Mission. Des études effectuées il y a un an et demi ou deux par le Fraser Valley College ont permis de constater un taux effectif de chômage proche de 50 p. 100 à Mission et dans la zone avoisinante. Qui aimerait envisager les conséquences sociales et économiques de ce dernier coup porté à une localité aussi mal en point?

Qu'est-ce que le gouvernement précédent a fait pour éviter cette initiative douanière, quand il en a été question pour la première fois il y a trois ans? Est-ce qu'il a écouté ces avertissements? Hier, j'ai parlé au maire Agnew de Mission, comme l'avait fait la députée de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney), la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a pris l'initiative de veiller à ce que tout ce qu'il est possible de faire soit fait en faveur de la Colombie-Britannique. Permettez-moi de relater ce que le maire Agnew m'a dit hier. «Nous avons rencontré il y a trois ans, a-t-il dit, tous les membres clés du gouvernement libéral précédent. Nous les avons avertis que ce problème était là et qu'une action de ce genre allait intervenir. Inutile de préciser, a-t-il ajouté, que rien ne s'est fait. Ils n'ont pas réagi.»

J'ai parlé au maire Griffen de Maple Ridge. «C'est terrible, a-t-il dit, je n'ai rien d'autre à dire, Gerry.» Mesdames et . . .

M. Fulton: Où allez-vous faire ce discours, Gerry?

M. St. Germain: Je suis tellement préoccupé au sujet des gens de Mission—Port Moody que je pense aux dames et aux messieurs de là-bas plutôt qu'aux députés d'ici, car je pense que dans le tableau d'ensemble de la situation, nous n'avons qu'une importance minime.

Le gouvernement libéral précédent a fait preuve d'ignorance, d'arrogance et de totale indifférence, réaction qui a été si longtemps typique des libéraux face aux préoccupations de la Colombie-Britannique.

Aujourd'hui, notre gouvernement a réagi, et nous entendons agir. Nous disposons des renseignements qui ont été fournis par l'industrie elle-même. Elle se préoccupe à juste titre du secteur et de son avenir. Elle a compilé un tableau de renseignements qui fait voir l'incidence qu'elle a sur l'économie de la Colombie-Britannique et sur celle du Canada.

Le droit imposé par le président Reagan va avoir pour effet la perte directe de 4,000 emplois au Canada, représentant 100 millions de dollars en salaires et 28 millions en avantages accessoires. Il va y avoir également un effet considérable en dollars sur l'économie canadienne en manque à dépenser: 100 millions de dollars pour les matières premières, grumes et billes; 55 millions pour les transports; 25 millions pour les fournitures et 36 millions pour le financement à court terme. Cela donne au total une perte pour l'économie canadienne de 344 millions de dollars au titre des emplois directs et des effets négatifs en dollars. Il y aura également des répercussions indirectes sur 20,000 autres emplois, comme cela a déjà été signalé.

Cela va représenter pour les gouvernements provincial et fédéral des appels écrasants à l'assurance-chômage, pour dire le moins. Les Trésors provincial et fédéral vont perdre des millions en recettes fiscales. Cela aura aussi des répercussions sur les transports et sur les entreprises de gros et de détail aux États-Unis.

• (1550)

Tous ceux qui sont concernés doivent bien se rendre compte que l'initiative protectionniste du président contribue à endommager non seulement notre économie au Canada, mais une bonne partie de l'économie américaine. Le destin du producteur américain n'est pas directement lié à la situation de l'industrie canadienne. Leur manque de compétitivité a d'autres causes. Les producteurs américains manquent de matières premières et ne contrôlent pas les matières disponibles. Le prix des matières premières dépasse leurs moyens. En outre, l'industrie américaine n'a pas su s'automatiser et développer son capital pour abaisser les coûts unitaires. Ce sont ces facteurs, ainsi que la perte de marchés traditionnels, qui ont entraîné le déclin de l'industrie américaine. Les représailles à l'encontre de l'industrie du bardeau canadien vont causer de graves ennuis à cette industrie d'ici quelques mois.

J'aimerais conclure sur une note très positive. Nous sommes tous abasourdis par cette décision d'imposer un droit de douane qui risque d'avoir des effets catastrophiques terrifiants. En revanche, l'ironie des événements de ces derniers jours, c'est qu'ils montrent clairement que le Canada a parfaitement raison de rechercher une entente commerciale globale avec les États-Unis. Ils montrent l'importance vitale pour le Canada des efforts de notre ambassadeur, M. Reisman. À défaut d'autre chose, il faut au moins que l'ambassadeur convainque les États-Unis que le protectionnisme et des initiatives comme celle qu'a prise le président jeudi dernier menacent l'avenir économique de nos deux pays.

Il est hors de question de passer l'éponge sur ce droit de douane. Nous devons continuer par nos actions à donner l'assurance aux habitants de la Colombie-Britannique que leurs intérêts sont prioritaires, que leur existence sera protégée et que tout accord commercial qui pourra être conclu ira dans l'intérêt des travailleurs canadiens. Notre meilleur client et notre plus gros marché sont en jeu. L'emploi et la sécurité au Canada sont en jeu. Je conjure tous les députés de faire front commun aujourd'hui pour trouver une solution à la dramatique menace qui pèse sur les habitants de Mission—Port Moody, en Colombie-Britannique et sur tout le Canada.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député. Je sais qu'il suit de près cette industrie. J'aimerais cependant l'interroger sur la politique suivie à cet égard. Le premier ministre (M. Mulroney), le chef du parti même du député, a bien précisé à la Chambre, il y a à peine une heure, qu'il n'avait pas téléphoné au président Reagan ni reçu de lui d'appel téléphonique, de réponse écrite ou de télex, depuis vendredi dernier. Je suis ici depuis assez longtemps pour savoir comment les choses fonctionnent. Les gens de Mission—Port Moody ont le droit de se faire expliquer comment les affaires fonctionnent ici. Pareille situation ne peut se régler rapidement qu'au niveau du cabinet du premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), comme le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et d'autres, peut entreprendre des démarches. Toutefois, le fait que le président Reagan n'a pas encore apposé sa signature pour donner force de loi au droit de 35 p. 100 nous laisse un tout petit peu de jeu pour agir. Si le gouvernement agit vite et avec intelligence, nous pouvons faire supprimer ce droit de 35 p. 100, nous en débarrasser.

Le député est le président du caucus conservateur fédéral. Pourquoi, à son avis, le premier ministre n'a-t-il pas téléphoné au président Reagan? Est-ce parce que la question n'occupe pas une place assez haute dans l'ordre des priorités ou le premier ministre préfère-t-il prendre d'autres initiatives? Est-ce un fait que le premier ministre sait depuis le début que la concession, pour faire démarrer les négociations sur le libre-échange et rompre l'égalité de dix voix contre dix au comité des finances du Sénat, c'était de sacrifier l'industrie forestière, surtout le secteur du bardeau, comme on le fait en ce moment?

M. St. Germain: Monsieur le Président, la raison pour laquelle le premier ministre n'a pas pris l'initiative a été énoncée clairement. Il a envoyé un télex vendredi. Lundi était jour de fête nationale aux États-Unis. Je voudrais donner lecture du télex. Il se lit ainsi:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part de la profonde déception de mon gouvernement à la suite de la décision que vous avez annoncée hier au sujet des bardeaux de résineux. L'imposition d'un tarif douanier de 35 p. 100 est une mesure punitive prise à l'encontre des produits canadiens. Cette action injustifiable est d'autant plus navrante que les négociations en vue de la libérisation du commerce entre nos deux pays viennent de s'engager officiellement cette semaine.

Cette initiative des États-Unis est une pure manifestation de protectionnisme, c'est-à-dire précisément ce que vous-mêmes et moi nous étions engagés, à Québec et à Washington, à essayer d'éviter. Le Canada se trouve maintenant contraint d'envisager une réponse appropriée.

Personnellement, je trouve profondément regrettable cette initiative de l'administration américaine.

Je ne vois pas comment on pourrait se montrer plus énergique. Selon moi, le premier ministre s'est acquitté de ses responsabilités, comme nous nous y attendions. Les citoyens lui ont confié le soin de gouverner le pays et nous allons le gouverner comme nous le jugerons souhaitable. Je sais que le député souhaite sincèrement trouver une solution. Sa question est motivée par certaines considérations politiques, mais je sais que tout comme moi, il préférerait renoncer à marquer un point sur le plan politique s'il y va de l'intérêt de l'industrie et de la province.

Je peux garantir au député que j'en parlerai au premier ministre, comme je l'ai déjà fait. Si cela paraît souhaitable, le premier ministre fera certainement cet appel, mais au moment qui lui paraîtra le plus propice. Nous devons tenir compte des instances qu'il a faites vendredi dernier au président des États-Unis. Je suis sûr que les mesures qui s'imposent seront prises en temps voulu.

M. Fulton: Monsieur le Président, je sais que le député s'est opposé aux exportations de billes et de billons, comme son gouvernement. Le parti libéral semble le seul à ne pas avoir encore compris cet élément du problème. Je voudrais que le député précise sa pensée, car d'après tous les groupes qui ont été consultés, je pense que si nous n'agissons pas pour faire supprimer ce droit de 35 p. 100 sur les bardeaux de Colombie-Britannique avant que le président ne ratifie cette décision, les États-Unis vont en conclure que le gouvernement Mulroney est prêt à accepter que cette mesure soit imposée et maintenue pendant les cinq prochaines années. Ce droit entrera en vigueur le 6 juin. Si telles sont les conclusions du gouvernement américain—et les discussions que j'ai eues avec des membres du Sénat et de la Chambre des représentants, m'incitent à le croire—mardi prochain, M. Baldridge, le secrétaire au Commerce, recevra le feu vert pour ouvrir l'enquête de la Commission du commerce international sur les torts que les importations canadiennes causent aux États-Unis.

Je sais que le député a consulté la jurisprudence relative au noir de fumée et qu'il sait que les règles du jeu ont été modifiées depuis notre victoire de 1983 en ce qui concerne les droits compensateurs. Je voudrais que le député me dise ce qu'il en pense, car si le premier ministre ne téléphone pas pour demander au président de renoncer à cette mesure avant qu'il ne sorte son stylo pour l'entériner, je crains fort que le département du Commerce n'obtienne le feu vert pour ouvrir, mardi prochain, une enquête sur nos exportations de bois. Nous avons un million d'emplois en jeu et non pas 4,000.

M. St. Germain: Je le répète, je ne pense pas que le premier ministre pourrait donner sa position plus clairement qu'il ne l'a fait dans sa lettre au président des États-Unis. Nous pensons tous qu'il faut faire quelque chose. Le député sait parfaitement que le Cabinet décide actuellement de l'attitude à adopter. Je suis d'accord avec le député que la seule solution est l'abolition des droits tarifaires de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre. Je suis littéralement terrifié, comme tous les habitants de Colombie-Britannique ou les autres Canadiens, car si les États-Unis, notre principal partenaire commercial, nous opposent ce genre de protectionnisme, nous sommes en sérieuses difficultés. Toute notre économie est menacée. Je veux faire remarquer au député que c'est à l'initiative de notre gouvernement, qui a ainsi fait preuve de clairvoyance, que les négociations sur le

libre-échange ont commencé. C'est la seule façon de se sortir du dilemme. C'est pour cela que l'on ne peut les suspendre et que nous ne pouvons pas non plus commencer une guerre commerciale.

• (1600)

Le député met en cause les mesures prises. Si j'étais dans l'opposition je ferais la même chose. Toutefois, je voudrais lui faire remarquer que nous avons adopté les mesures les plus fermes qui aient été prises dans un cas semblable.

M. Fulton: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! La période des questions et commentaires est écoulée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Capilano (M^me^ Collins)—Le tourisme—Le pavillon canadien au Centre Epcot; l'honorable député de London—Middlesex (M. Clifford)—Les écrits haineux—Le courrier de Moscou au Canada; l'honorable député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—L'assurance-chômage—La Commission Forget—On demande un rapport provisoire sur le revenu de pension.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à faire des pressions auprès du gouvernement des États-Unis pour lui communiquer l'opinion unanime qu'a exprimée la Chambre des communes dans sa résolution du 23 mai 1986 et à insister pour que les États-Unis retranchent le droit d'importation de 35 p. 100 imposé sur le bardeau de cèdre de la Colombie-Britannique et pour qu'ils garantissent que d'autres mesures semblables ou d'autres interventions commerciales possibles ne seront pas appliquées aux produits canadiens à l'avenir s'ils veulent que les négociations commerciales actuelles se poursuivent.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) pour la façon très émouvante dont il a exposé le risque que l'agglomération de Mission et d'autres de la vallée du Fraser deviennent des villes fantômes si elles perdent un de leurs secteurs économiques essentiels, celui du bardeau , dont nous parlons aujourd'hui. A titre de représentante de la circonscription voisine, je signale au député que bien des habitants de ma circonscription sont, ou du moins étaient jusqu'à présent, employés par ce secteur. Cette affaire me préoccupe autant que lui. Je ne tiens pas à être négative ni à protester par principe. Au contraire, je voudrais être aussi positive et constructive que possible.

A cet égard, je signale au député que le projet d'agrandissement de l'aéroport m'avait fort préoccupée; il avait dit avoir reçu d'innombrables communications de citoyens de sa circonscription trouvant que l'on n'avait pas fait suffisamment d'études sur les conséquences écologiques du projet avant d'adjuger les contrats. Ces personnes réclamaient une audience publique officielle sur les études environnementales effectuées qu'ils jugeaient insuffisantes. Je remarque que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) est à la Chambre. Je suis certain qu'il se joindrait aux personnes inquiètes au sujet des conséquences environnementales du projet. C'est ainsi que j'ai défendu la cause que m'avaient soumise bon nombre de ses électeurs.

À la fin de ses remarques, le député a dit qu'il parlerait au premier ministre (M. Mulroney) des répercussions terribles qu'auront les droits américains sur les bardeaux de cèdre. Comme l'a fait remarquer mon collègue de Skeena, le député est président du caucus progressiste-conservateur et il a donc beaucoup d'influence sur le premier ministre. Si j'en avais eu le temps, je lui aurais demandé pourquoi il ne lui a pas déjà parlé. Étant donné l'incidence qu'aura ce droit si nous ne pouvons le faire supprimer, pourquoi le député, en tant que président du caucus et habitant intéressé de la Colombie-Britannique, n'a-t-il pas immédiatement dit à son chef, le premier ministre: «Étant donné vos relations amicales et chaleureuses avec le président des États-Unis, pourriez-vous lui téléphoner immédiatement pour donner suite à la lettre que vous lui avez fait parvenir par télex»? J'imagine que le président reçoit un million de télex par jour. Vendredi, on aurait dû faire suivre le télex d'un appel téléphonique avant le début du congé de fin de semaine. En effet, le président aurait pu être parti après vendredi. Pourquoi le député n'a-t-il pas insisté énergiquement pour que le premier ministre appelle immédiatement le président?

Certains d'entre nous croient que le président ne pense pas au Canada en se levant tous les matins. Les députés se rappellent sans doute que le premier ministre a dit un jour qu'il serait bon qu'il le fasse. Il ne pense pas au Canada très, très souvent. Il n'y pensait certainement pas quand il a approuvé ce droit terrible sur les bardeaux de cèdre. Je ne crois pas qu'il ait tenu compte du Canada si toutefois il a un avis sur la question. Par conséquent, il est d'autant plus important que le député de Mission—Port Moody dise immédiatement au premier ministre: «Il est absolument essentiel que vous téléphoniez directement au président».

Le premier ministre a peut-être essayé de le faire, même s'il ne l'a pas dit, mais n'a pas pu obtenir la communication. Je ne pense pas que ce soit le cas. Le premier ministre n'en a rien dit. Le fait est qu'il n'a pas essayé de joindre le président vendredi. Pour cette raison, je dois dire au député qu'il est très difficile aux autres députés de la Colombie-Britannique de croire que le premier ministre connaît vraiment la gravité de la situation dans la circonscription du député et dans la mienne. Je ne pense pas qu'il se rende compte du sort terrible que connaîtra la Colombie-Britannique si cette mesure est suivie par d'autres touchant l'industrie des bois résineux en général. Il s'agit de la principale exportation de notre pays, ce que la plupart des Canadiens ignorent. Peu de personnes savent l'importance que cette industrie revêt pour tout le Canada.

Je veux dire au député qu'en ne parlant pas au premier ministre pour l'exhorter à faire suivre son télex d'un appel téléphonique direct au président, et j'en suis désolée, il a beaucoup réduit nos chances de faire annuler la décision concernant les droits de douane de 35 p. 100.

Il importe de se rappeler qu'il ne s'agit pas d'une mesure compensatoire. Elle a été imposée aux termes de l'article 201 de la loi américaine sur les tarifs douaniers, en vertu duquel un groupe de producteurs peut demander au gouvernement de les soutenir pour affronter les importations préjudiciables, selon eux. Si je le souligne, c'est qu'en aucun temps on a prétendu que l'industrie canadienne était subventionnée, ce qui n'a jamais été le cas d'ailleurs.

• (1610)

Je crois qu'il est extrêmement important de se rappeler que depuis un demi siècle ou plus il y a libre-échange dans le domaine des bardeaux, même si tout le monde parle de l'importance des négociations sur le libre-échange. Cependant, les producteurs américains de bardeaux ont présenté en septembre dernier une demande à l'ITC, en prétextant qu'ils étaient lésés par les importations qui avaient eu lieu antérieurement.

En outre, il convient de signaler que la décision de la Commission était partagée. Seuls trois membres de la Commission ont recommandé l'imposition d'un droit alors que les trois autres ont accepté notre position selon laquelle les producteurs américains n'étaient pas lésés. Si je le mentionne, c'est que je voudrais que le gouvernement m'explique le raisonnement qu'il suit lorsqu'il affirme que des choses du genre seront évitées en vertu de l'accord de libre-échange prôné par les ministériels. En toute franchise, les chances de voir notre marché aux États-Unis réduit seront probablement accrues du fait de ces négociations.

Selon moi, le gouvernement nous induit en erreur lorsqu'il prétend que, grâce à ces négociations, nous allons protéger, voire améliorer, notre part du marché américain. En ce qui a trait à l'industrie des bardeaux, ces négociations entraîneront plutôt une réduction marquée de notre tranche du marché américain. Je suis persuadée qu'à moins qu'on ne le signale maintenant, même si nous obtenons l'annulation de la décision relative au tarif de 35 p. 100, nous devrons renoncer quand même à une part importante du marché américain dans ce secteur, à la suite de ces négociations. Loin de faciliter notre accès aux marchés américains, ce qui est censé être l'objet de ces négociations, nous finirons par le restreindre énormément.

La même chose s'applique aux droits compensateurs. On a beaucoup parlé aujourd'hui des droits compensateurs relatifs au bois d'oeuvre canadien. La plupart d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre estimons qu'il faut voir dans la décision du président, qui a jugé bon d'imposer un droit sur les bardeaux de cèdre malgré la décision partagée de la Commission, un signal politique aux dimensions énormes, qui montre la nature des droits compensateurs qui seront imposés ensuite au bois d'oeuvre.

La déclaration du premier ministre, qui a affirmé aujourd'hui que le tarif sur les bardeaux était bizarre et un cas unique, ne me rassure pas autant que je le souhaiterais. Au contraire, la plupart des gens de l'industrie à qui j'ai parlé en Colombie-Britannique, employeurs et employés, pensent qu'il s'agit là d'un signal politique évident: on nous prépare à encaisser le prochain coup, soit des droits compensateurs de 27 p. 100 sur le bois tendre.

Admettons-le, la plupart des habitants de la Colombie-Britannique s'y attendaient depuis longtemps. Je n'ai pas très bien compris pourquoi le député de Mission—Port Moody a dit qu'ils s'y attendaient, mais qu'ils ne savaient pas quelle sorte de mesures on allait prendre. A mon sens, il n'existait que deux possibilités: des mesures tarifaires ou des droits compensateurs. Quoi qu'il en soit, étant donné que les gens de la Colombie-Britannique ont dit qu'ils savaient depuis neuf mois que des mesures seraient prises, d'abord sur le bardeau et ensuite sur le bois tendre, je ne comprends absolument pas pourquoi, dès jeudi, le président du caucus progressiste conservateur, député de la Colombie-Britannique, n'a pas dit immédiatement au premier ministre: «Téléphonez». Ce qu'il y a eu de plus décourageant, c'est d'entendre le député dire qu'il en parlerait au premier ministre.

L'aspect ironique de toute cette affaire, c'est que l'industrie américaine du bardeau va probablement s'effondrer elle aussi. Comme tous les députés de la Colombie-Britannique le savent, ces droits compensateurs n'aideront guère les producteurs américains. Chose certaine, ils n'auront plus accès à nos ressources premières, comme le ministre nous l'a promis. La pénurie de billes de cèdre aux États-Unis empêchera sûrement le secteur de prendre de l'expansion. Un autre secteur devra combler les besoins et la part du secteur du bardeau diminuera davantage. Encore une fois, c'est ce qui explique que la décision soit si bizarre. Elle n'avantage même pas le secteur du bardeau de cèdre aux États-Unis.

M. Fulton: Le secteur des tuiles et des bardeaux d'asphalte en profitera.

Mme Jewett: Ce secteur en sera probablement le principal bénéficiaire. C'est ce qui explique entre autres raisons que cette décision ait tant déconcerté le secteur forestier de la Colombie-Britannique. Elle semble vraiment parfaitement illogique.

Bien que j'espère qu'il ne soit pas trop tard pour que le premier ministre téléphone au président des États-Unis, c'est à peu près la seule chose qui reste à faire au gouvernement du Canada pour essayer de faire annuler cette décision tarifaire. Comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), cette décision n'a pas encore force de loi. Par conséquent, il est encore temps d'agir.

La Chambre a reconnu à l'unanimité vendredi dernier que les États-Unis devraient abroger ces droits compensateurs. Nous avons appris aujourd'hui au cours de la période des questions que le premier ministre n'était pas vraiment convaincu de l'absolue nécessité, dans l'intérêt des travailleurs de la Colombie-Britannique et de l'ensemble des Canadiens, de faire comprendre directement au président des États-Unis, mais de manière amicale, les conséquences qu'auraient pour la province cette décision et toute autre décision semblable qui pourrait être prise. En outre, il ne comprend pas non plus qu'il était absolument nécessaire et indispensable d'éviter de court-circuiter les négociations, tandis qu'elles ont cours, en décidant de manière unilatérale d'augmenter les tarifs ou d'imposer des droits compensateurs.

• (1620)

En terminant, j'espère que les députés conservateurs qui représentent la Colombie-Britannique vont s'occuper de cette affaire avec plus de diligence et qu'ils vont charger le premier ministre d'en saisir immédiatement le président. Autrement, nous nous demanderions à juste titre à quel point la question est prioritaire pour eux.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je partage les inquiétudes de la députée quant au sort des fabricants de bardeaux de la Colombie-Britannique, mais je me pose tout de même certaines questions. Le secteur dans lequel j'ai travaillé jouit du libre-échange avec les États-Unis depuis 25, voire 50 ans. Il a toujours été avantagé dans le cadre de ces dispositions commerciales.

Je suis étonné au plus haut point de voir que la députée et son parti s'opposent encore à la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis. Vraiment, c'est étonnant. C'est comme pour Bob White. Il ne veut pas que nous nous lancions dans ces négociations. Il veut garder jalousement pour son secteur, l'automobile, les avantages que lui procure un accord bilatéral dûment négocié avec les États-Unis.

Pourquoi une députée dont la circonscription jouit des avantages d'une libéralisation du commerce avec les États-Unis s'oppose-t-elle au programme de libre-échange?

Mme Jewett: Monsieur le Président, pour répondre au député, nous ne nous opposons pas aux dispositions actuelles sur le libre-échange, surtout dans le secteur du bois d'oeuvre.

M. Fraleigh: Pourquoi pas le libre-échange dans les autres secteurs?

Mme Jewett: Nous n'y sommes pas opposés non plus. Si nous pouvions obtenir des accords qui comportent les mêmes garanties que pour l'automobile, nous n'hésiterions pas.

M. St. Germain: C'est du commerce dirigé.

Mme Jewett: Le député a parfaitement raison. Nous avons toujours dit que l'accord sur la production automobile était du commerce dirigé. En fait, nous serions très heureux si nos valeureux négociateurs obtenaient d'autres accords du genre. Nous avons toujours dit que le libre-échange, là où il existe, devrait être maintenu. Cependant, quand nous voyons ce que les États-Unis font à notre industrie des bardeaux de cèdre, une industrie efficace et très compétitive . . .

M. Fulton: Libre-échangiste depuis 50 ans.

Mme Jewett: Oui, libre-échangiste depuis 50 ans. Nous n'avons cessé de répéter ce que nous coûtera un accord global. J'ai bien peur qu'il nous faudra tout abandonner, depuis le marché des bardeaux de cèdre que nous occupons depuis six ans, jusqu'à l'accord sur la production automobile peut-être ou tout autre accord semblable déjà conclu. Il est de moins en moins probable que nous puissions maintenir ou obtenir le libre-échange dans le commerce des bardeaux. Il en est de même pour d'autres secteurs d'activités à moins de faire ce que nous avons toujours préconisé, procéder à des négociations bilatérales avec les États-Unis sur une base sectorielle.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je ne cesse jamais de m'étonner. Chaque fois que la députée prend la parole, elle amène des arguments en faveur du libre-échange ou de la libéralisation des échanges avec les États-Unis.

Je demanderais à la députée un petit service quand elle retournera à son bureau ce soir. Qu'elle demande à ses recherchistes de lui retrouver les discours faits par les principaux dirigeants néo-démocrates et chefs syndicaux, la veille de la signature du pacte de l'automobile, car ce sont pratiquement les mêmes propos que la députée reprend aujourd'hui ainsi que Bob White.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de me reporter à ces discours. J'étais déjà présente à la Chambre et je me rappelle assez bien le débat qui a eu lieu et ce qui s'était dit. C'est comme si je m'adressais à quelqu'un de totalement sourd . . .

M. Fraleigh: Vous avez raison, vous avez raison.

Mme Jewett: . . . chaque fois que je m'adresse au député. Je voudrais lui poser une question. S'il participe au débat, je ferai de même. Prenons le cas de l'industrie du bardeau par exemple. A l'heure actuelle, 75 p. 100 des échanges se font en franchise, de façon véritablement concurrentielle. Comme l'a souligné le député de Mission—Port Moody , les Américains ont de la difficulté à nous concurrencer dans ce domaine.

M. Fraleigh: Bien sûr.

Mme Jewett: Nous occupons donc 75 p. 100 du marché. Le député croit-il qu'à la suite des négociations commerciales, nous allons augmenter cette proportion? Croit-il que ce sera un des résultats de ces négociations?

M. Fulton: Ce n'est guère probable.

Mme Jewett: C'est ce que le député me dit et je lui réponds que cela ne sera pas le cas. Il ne doit pas tromper nos concitoyens en le leur faisant croire. Il y a de fortes chances que les États-Unis chercheront à réduire notre part de leur marché à 35 ou 40 p. 100 dans le cadre de ces négociations. Nous nageons en plein malentendu.

M. Fraleigh: Je ne vous le fais pas dire.

Mme Jewett: C'est ce que les députés de ce côté-là de la Chambre et au sein du parti conservateur ne semblent pas comprendre. C'est ce qui arrivera fort probablement à l'industrie du bardeau et ses représentants ne l'ignorent pas. C'est pour cette raison qu'ils commencent à prendre très au sérieux ces infâmes négociations globales sur le libre-échange sur lesquelles insiste tant le gouvernement.

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, mon honorable collègue a mentionné tout à l'heure, en parlant des conservateurs, qu'on semblait . . . Elle a mentionné les mots «*your mind is closed*».

Moi, j'ai plutôt l'impression que c'est le Nouveau parti démocratique qui a l'esprit très fermé. On est tous d'accord sur le fait que le Pacte de l'automobile a été très bénéfique pour les gens de l'industrie de l'automobile. Comment mon honorable collègue ne peut-elle pas vouloir que les autres secteurs de l'industrie canadienne ne puissent pas être contrôlés par un même genre de pacte qui serait également profitable aux autres industries?

A ce moment-là, je ne vois pas pourquoi ils s'opposent aux négociations sur le libre-échange, où nous espérons négocier une entente qui réduira justement les possibilités d'intervention comme celle à laquelle nous faisons face actuellement et qui pourra profiter à toutes les industries du Canada.

[*Traduction*]

Mme Jewett: Monsieur le Président, je sais gré à la députée de sa question. Tout ce que je peux lui dire, c'est que nous voudrions avoir des dizaines d'accords comme celui de l'automobile. Ce qui rend cet accord aussi important, c'est qu'il comporte des clauses sur l'emploi au Canada. Or, il n'en est pas question dans les négociations actuelles.

Mme Landry: Elles ne font que commencer.

Mme Jewett: On a pris la peine d'expliquer clairement jusqu'ici que le gouvernement du Canada ne négociait pas ce genre de choses. Il a rejeté la politique de négociations sectorielles et l'aplication de règlements analogues à ceux qu'avait prévus le gouvernement précédent dans le cas du pacte de l'automobile. Ces deux conditions ont été rejetées et on a eu tort à notre avis. Il faudrait procéder secteur par secteur.

M. St. Germain: Monsieur le Président, la députée a déclaré, involontairement sans aucun doute, que nous savions à l'avance ce qui allait se passer. Le maire John Agnew a fait une déclaration analogue il y a trois ans. Il faisait cette déclaration à l'intention de l'administration libérale de l'époque. Pour bien préciser ce point, ce n'était pas ma déclaration; c'était celle du maire John Agnew.

Je trouve curieux que la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) soit en un sens un peu comme le chef de l'Opposition (M. Turner), une retardataire. Je ne l'ai pas entendue faire une déclaration à la Chambre au sujet du bardeau ni de l'industrie forestière.

M. Fulton: Pas plus que 210 députés conservateurs.

M. St. Germain: Je ne l'ai pas vue se lever pour défendre une opinion sur la question. Par contre, j'ai entendu le député de Skeena (M. Fulton). Maintenant, la députée se pose en salvatrice de tout le monde. Je reconnais qu'il est important . . .

• (1630)

M. Fulton: Il n'y a qu'un seul député conservateur de Colombie-Britannique à la Chambre.

M. St. Germain: Ne nous engageons pas dans cette voie, monsieur le Président. Aucun orateur néo-démocrate n'était prêt à 15 heures. Ne commençons pas à nous montrer désagréables avec ce genre de remarques.

Une voix: Il y avait deux députés conservateurs de la Colombie-Britannique.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député sait que cela est faux. Il y avait trois orateurs de notre parti ici.

Des voix: Non.

Mme Jewett: J'attendais que le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) prenne la parole. Je suis désolée.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Peu importe le nombre de députés à la Chambre, nous pouvons certainement tous les entendre. Ils parlent tous en même temps.

M. St. Germain: C'est le député de l'autre côté qui a commencé, pas moi.

Le président suppléant (M. Charest): Peut-être le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) aurait-il l'obligeance de conclure?

M. St. Germain: Oui, monsieur le Président. La députée de New Westminster—Coquitlam a insinué que je n'avais pas parlé au premier ministre (M. Mulroney). Je puis l'assurer que le premier ministre a été en contact direct avec moi au cours de la fin de semaine.

Mme Jewett: J'ai dit vendredi.

M. St. Germain: Quiconque au Canada pense que le premier ministre ne domine pas bien la situation, qu'il n'est pas bien au fait de la question et qu'il ne s'en soucie pas, a tout à fait tort. Le premier ministre m'a parlé à trois reprises depuis.

M. Robinson: Mais auparavant?

M. St. Germain: Je puis assurer aux députés que nous savons ce qui se passe dans le pays. Nous allons donner aux Canadiens le leadership que nous avons promis de leur donner. Je puis assurer aux députés que le pays est entre de bonnes mains.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je suis heureux de disposer de quelques instants cet après-midi pour défendre la motion de mon ami et collègue de Terre-Neuve. J'ai eu l'occasion d'être ici vendredi lorsque nous avons d'abord entendu parler de la décision absolument extraordinaire du président des États-Unis d'imposer un droit protectionniste de 35 p. 100 sur l'importation de bardeaux de cèdre rouge de la Colombie-Britannique. Nous en avons beaucoup entendu parler cet après-midi et nous en entendrons beaucoup parler dans les jours à venir. Je voudrais vous entretenir, vous, monsieur le Président, et mes collègues présents, du mystère entourant ce qui s'est passé, le mystère de ce droit de 35 p. 100.

Les Canadiens peu au courant du contexte de cette mesure prise par le président seront également intéressés à se joindre à nous pour essayer de résoudre cette énigme extraordinaire. À mesure que je vous exposerai les faits, j'espère, monsieur le Président, que vous vous joindrez à moi dans cet effort, bien que je ne m'attende évidemment pas à ce que vous formuliez un jugement ni à ce que vous fournissiez une réponse et, comme on pourra en juger par mes propos, je ne possède bien sûr pas toutes les réponses non plus. J'ai des soupçons, mais je ne connais pas toutes les réponses.

D'abord, il ne s'agit pas de savoir qui est l'auteur du crime. Nous le savons. C'est le président des États-Unis. Il a exercé ses droits en vertu de l'article 201 des lois commerciales des États-Unis. Il a lui-même imposé le tarif. Nous l'avons tous vu appuyer sur la détente. Ce n'est pas un roman policier. Il ne s'agit pas de savoir qui est l'auteur du crime, mais plutôt quels sont ses motifs. C'est l'un des éléments du casse-tête que nous essayons de résoudre. Qu'est-ce qui a motivé ce geste tout à fait extraordinaire de la part de l'apôtre du libre échange?

[*Français*]

Pour expliquer à nos collègues de langue française, monsieur le Président, je peux dire que le Président Reagan, le 22 mai, jeudi dernier, a imposé une sévère clause tarifaire, échelonnée sur cinq ans sur les importations canadiennes de bardeaux et de copeaux de cèdre, deux produits de bois mou.

Alors, monsieur le Président, vu l'idée, la philosophie même du Président Reagan en ce qui concerne l'importance aujourd'hui du libre-échange, comment peut-on expliquer ce geste? Vraiment dans le contexte de ces négociations bilatérales, c'était un geste inacceptable et on cherche une réponse à ce mystère cet après-midi.

[*Traduction*]

La première partie du mystère sur laquelle je veux m'étendre davantage, c'est la question de savoir pourquoi le président des États-Unis a imposé le tarif. Pourquoi a-t-il trahi son copain, son ami, son compatriote irlandais, avec qui il partage la moitié septentrionale de ce continent? Pourquoi a-t-il oublié les instances que le premier ministre prétend lui avoir présentées lors des sommets irlandais et à d'autres occasions?

La deuxième partie du mystère est encore plus curieuse. On a fait la lumière depuis quelques jours sur ce que le gouvernement savait de la possibilité qu'une telle décision soit prise. Pourquoi le gouvernement a-t-il été étonné? Pourquoi le premier ministre l'a-t-il été? Pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a-t-il été étonné puisque nous savons maintenant que le gouvernement avait reçu depuis près de trois semaines une lettre du premier ministre de la Colombie-Britannique, lettre datée du 7 mai, qui signalait la possibilité que le président prenne une telle mesure?

Je suis certain que tous les députés se le demandent. Tous les députés voudraient connaître la réponse au mystère, mais j'y reviendrai, monsieur le Président. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a clairement affirmé à la télévision la fin de semaine dernière qu'il avait été étonné et consterné de cette décision.

Je reviens maintenant à la première question. Pourquoi le président des États-Unis a-t-il imposé ce tarif le lendemain de l'annonce des négociations entre Simon Reisman pour le Canada et Peter Murphy pour les États-Unis? Était-ce par pur hasard? J'imagine que l'on peut toujours prétendre que, dans un gouvernement aussi important que celui des États-Unis, la main gauche ne sait pas toujours ce que fait la main droite. À mon avis, c'est une explication peu plausible à ce mystère. Je crois qu'il faut interpréter l'imposition de ces droits de douane par le président au moment même où s'engageaient les négociations comme une tactique de négociation. À quelle fin?

Je pense que tous les députés s'y connaissent en sports. Prenons par exemple le football. Il y a au football une tactique qui consiste à bousculer l'arrière, l'intimider, le décontenancer. Au tennis, il y a des joueurs qui saisissent délibérément la première occasion d'envoyer la balle en plein dans leur adversaire au moment où celui-ci ou celle-ci est en position vulnérable au filet, pour déconcerter ou intimider cet adversaire. Nous connaissons tous le coup de la balle lancée tout près du frappeur au base-ball, pour l'intimider. À mon avis, monsieur le Président, cette manoeuvre aurait bien pu être destinée à affaiblir le gouvernement canadien en lui montrant dès le début des négociations les serres de l'aigle. Évidemment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'en a pas dit moins lors de son entrevue à l'émission *Question Period* sur CTV. Je pense qu'il est aussi probablement convaincu, comme le premier ministre (M. Mulroney), qu'il ne s'agissait pas d'une pure coïncidence, mais que l'incident avait été soigneusement calculé pour coïncider avec le lancement de ces discussions bilatérales entre le Canada et les États-Unis.

• (1640)

Quel geste extraordinaire, monsieur le Président. Songeons-y, songeons à la réaction du premier ministre à l'imposition de ce droit de douane. Vendredi, je l'ai interrogé. Je lui ai demandé si, étant donné les rapports qu'il entretenait avec le président, il avait été prévenu de ce qui allait se passer. Je lui ai demandé, dans l'affirmative, ce qu'il avait fait pour s'y opposer. Nous n'avons évidemment pas eu de réponse à cette question, quoique nous sachions, comme les faits le prouvent, que le premier minstre Bennett avait prévenu le gouvernement du Canada assez longtemps d'avance de ce qui résulterait de l'imposition de ce droit de douane.

Parlons de ce lien spécial. Le premier ministre du Canada a personnellement beaucoup misé sur cette relation spéciale entre le président Reagan et lui. Il a tenté de rapprocher les deux gouvernements et les deux pays. Il a misé gros dès le départ sur la bonne volonté. Il l'a dit. J'étais présent à la réunion de l'*Economic Club*, à New York, à l'automne de 1984, et j'ai entendu le premier ministre dire qu'il allait raffermir ce lien, que le Canada ne demandait pas mieux que de faire des affaires. Ses propos sous-entendaient que cette relation s'était détériorée sous les gouvernements libéraux précédents.

Il n'y a aucun doute que ce qu'entendaient les Américains leur était doux à l'oreille. Je crois que notre premier ministre leur plaît à cause des belles phrases qu'il sert si souvent, en fait à la moindre occasion. Il est passé de la parole aux actes après le discours de New York en mettant fin à l'Agence d'examen de l'investisement étranger, en démantèlant le Programme énergétique national et en approuvant l'idée de la guerre des étoiles et l'invasion de la Libye. Sur toutes les questions que vous pourrez citer, monsieur le Président, le premier ministre a soutenu les États-Unis, et il en a été fier. Il ne contredirait rien de ce que j'ai dit sur l'importance qu'il attache à la relation avec le président des États-Unis.

Nous avons vu au sommet irlandais qui a commencé à Québec le premier ministre aller jusqu'à chanter sur scène avec le président et établir un lien personnel intime avec Ronald Reagan. Il en est fier. Il a dit qu'il lui suffit de téléphoner pour rejoindre le président. Je ne crois pas que le président ni que le premier ministre nient l'existence de cette relation personnelle. Ils ont marché main dans la main.

Dans un certain sens, la réaction que le premier ministre a eue jeudi était triste. J'étais triste pour lui, comme d'autres députés je crois, parce qu'il se sentait trahi. Ses remarques m'ont rappelé qu'il n'y a pire furie qu'une maîtresse délaissée. Je croyais que le premier ministre était allé peut-être un peu plus loin qu'il ne voulait vendredi. On peut s'imaginer qu'il devait avoir l'impression d'avoir reçu un coup de couteau dans le dos, et que cela avait porté un coup mortel à ces négociations, après avoir supposé qu'il avait de très bonnes relations avec le président.

Voici ce que le premier ministre a répondu à une question, comme en témoigne la page 13558 du hansard de vendredi:

> . . . et je dois lui dire qu'avec des initiatives comme celles-là, il est parfois très difficile pour n'importe qui, y compris les Canadiens, d'avoir des relations amicales avec les Américains.

Mes collègues et moi ne sommes pas du même avis. J'ignore si le premier ministre voulait vraiment dépeindre les Américains de cette façon. Il s'agit d'une initiative personnelle du président des États-Unis. Les liens entre les Canadiens et les Américains ne seront pas compromis à cause d'une décision du président du gouvernement des États-Unis que des millions d'Américains désapprouvent probablement, surtout les consommateurs qui devront payer les droits supplémentaires imposés sur les exportations canadiennes si elles continuent à pouvoir pénétrer sur le marché américain. Comme notre chef l'a souligné, ce droit de 35 p. 100 vise à empêcher les produits canadiens de pénétrer ce marché.

Quant à savoir pourquoi le président a poignardé son ami dans le dos, l'argument de l'intimidation nous fournit sans doute la première clé de l'énigme. Sans doute en entendrons-nous parler davantage au cours des jours et des semaines à venir. Cela nous a néanmoins surpris, car nous n'avions jamais pensé que le président des États-Unis traitrait ainsi son ami le premier ministre alors qu'il s'était montré satisfait de la bonne volonté manifestée par ce dernier et du démantèlement des programmes dont j'ai parlé. Le fait est que cela nous a étonnés.

La surprise du premier ministre constitue une autre énigme. Devait-il s'en étonner? Imaginez notre étonnement quand nous l'avons entendu faire ces déclarations vendredi dernier à la Chambre et quand nous avons lu la transcription des propos que M. Clark a tenus à *Question Period* où il a dit que «cette décision nous a stupéfiés. Nous ne nous y attendions pas. Notre ambassade ne s'attendait pas à cela». M. Clark a manifesté la surprise et la stupéfaction de quelqu'un qui se retrouve tout à coup avec un camion au milieu de son salon.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le député devrait savoir qu'il ne doit pas désigner les autres députés par leur nom, mais par leur circonscription.

M. Johnston: Excusez-moi, monsieur le Président. Vous avez raison. Je le répète, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a manifesté la surprise de quelqu'un qui voit un camion défoncer le mur de son salon sans avertissement. Imaginez notre surprise et notre stupéfaction quand nous avons découvert aujourd'hui que, le 7 mai, le premier ministre Bennett, avait écrit au premier ministre une lettre l'avertissant exactement de ce qui risquait de se produire. Il a dit exactement ceci:

> Cela dépend maintenant du président qui a pleins pouvoirs pour décider de la voie à suivre. Il doit annoncer sa décision d'ici le 24 mai 1986.

Il l'a annoncée le 22 mai. M. Bennett a ajouté ceci:

> Je crains fort que le président ne décide d'imposer des droits, peut-être pour d'autres raisons. Il voudra peut-être montrer qu'il n'hésite pas à appliquer l'article 201.

De plus, vu les difficultés entourant la décision du comité des finances du Sénat de donner au président l'autorisation de négocier rapidement, il peut décider de démontrer qu'il saura être ferme envers le Canada.

• (1650)

Je peux vous dire qu'il y avait une personne qui n'était pas surprise le 22 mai, c'était le premier ministre Bennett. Je suis sûr qu'il était outré, mais pas surpris.

Ayant eu cette lettre en mains, comment se fait-il que le premier ministre nous disait être surpris et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) prétendait l'être également. La réponse, aujourd'hui, c'est qu'ils n'avaient pas été avisés d'avance par le gouvernement américain. Mais, ils avaient été avertis par le premier ministre Bennett.

Pour reprendre mon analogie du camion qui échoue dans votre salon, c'est comme dire à la personne qui vient vous l'annoncer que vous êtes surpris parce que le chauffeur du camion n'est pas venu vous le dire. Ils savaient exactement ce qui pouvait arriver le 22 mai.

Quelles sont les réponses? C'est peut-être un plus grand mystère que la raison pour laquelle le président a imposé ce tarif. J'ai au moins fourni une réponse plausible à la dernière question, mais pour la première je dois dire que je suis au dépourvu.

Voici le premier ministre Bennett avec les renseignements voulus et voilà le gouvernement, avec une équipe de négociation de près de 100 personnes, son ambassade à Washington, ses démarcheurs grassement payés qui ont paraît-il accès à ce qui se passe au sein du gouvernement, et il n'est au courant de rien—c'est la surprise totale. Pas pour M. Bennett!

N'ont-ils pas cru M. Bennett? La lettre s'est-elle égarée dans le courrier? Est-ce une chose possible? La lettre a peut-être disparu dans le bureau du premier ministre. Il y a tant de monde dans ce bureau, les fonctionnaires y sont si nombreux que ce serait un exemple de la main gauche qui ne sait pas ce que fait la main droite. Je sais que cela semble scandaleux, mais je crois que c'est la seule explication, car un autre premier ministre, un autre secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'agiraient-ils pas quand le premier ministre d'une province menacée de perdre des exportations d'une valeur de 250 millions de dollars les avertit que la chose va se produire probablement avant le 24 mai? Y a-t-il une autre explication?

Je dis cela, car j'ai toujours trouvé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, malgré toutes les critiques qui lui sont adressées, est un honnête homme. Je crois qu'à l'émission *Question Period*, dimanche dernier, quand il a dit être étonné, il l'était vraiment. Je ne serais pas étonné à mon tour s'il n'était même pas au courant de la lettre de M. Bennett dont il n'a peut-être jamais pris connaissance.

Bien, la réponse définitive, dont mon chef a traité ce matin, c'est que puisque nous nous sommes retrouvés devant ce mystère extraordinaire—et j'espère en tout cas qu'avec le temps ce mystère va s'éclaircir et que nous aurons peut-être les réponses—la question est de savoir ce que le gouvernement doit faire.

M. Reagan a joué une carte très forte. Il a joué une carte qui, à mon avis, appelle une réponse, pas des représailles. J'ai demandé vendredi dans ma question au premier ministre, étant donné que nous avions buté à la barrière des départs dans ces négociations, ce que le gouvernement canadien devait faire?

La question est si sérieuse pour la population de la Colombie-Britannique, pour nos exportations, pour l'emploi et pour l'avenir de ces négociations, que nous devrions envisager sérieusement de suspendre les négociations en attendant que ce droit de douane soit supprimé et, comme l'a dit notre chef, qu'on s'engage de part et d'autre à mettre fin au harcèlement pendant ces négociations. On ne conduit pas des négociations de ce genre avec un pistolet contre la tempe ou un poignard dans le dos.

M. Fulton: Monsieur le Président, je me demande si le député qui vient de parler pourrait se donner la peine de préciser, à l'intention de la Chambre et de la population de la Colombie-Britannique, quelle est au juste la politique libérale sur, d'abord, l'exportation de grumes et de billes pour bardeaux, chose à laquelle s'intéressent évidemment les producteurs de bardeaux des États de Washington, d'Oregon, d'Idaho, et du nord de la Californie? Deuxièmement, si la motion en discussion veut dire que, au cas où le droit de 35 p. 100 ne serait pas révoqué de façon à ne pas nuire à l'industrie du bardeau de la Colombie-Britannique, les libéraux vont-ils réclamer la fin des négociations de libre-échange? Ou alors pourrait-il nous expliquer un peu plus en détail ce que veut dire au juste cette motion?

M. Johnston: Monsieur le Président, il faut que je me rappelle le texte exact de la motion, mais dans la première partie de sa question—j'en viendrai tantôt à la seconde partie—la position est claire, il y a toujours eu libre-échange de ces produits. Le président, en l'occurence ne pensait pas essentiellement en termes de droit compensateur, mais de droit protecteur, lequel peut théoriquement être appliqué dans toute circonstance où un tort est causé en vertu de l'article 19 du GATT.

Notre position est claire à ce sujet: cette mesure est la dernière à laquelle on puisse s'attendre au début de telles négociations. Le marché des bardeaux de cèdre est, bien sûr, le plus important et, comme l'indiquent les chiffres avancés, sa perte causera beaucoup de chômage dans la province que représente le député de Skeena (M. Fulton). Elle touchera les exportations et, comme le député le sait, nombre d'industries connexes, dont les transports et les industries de soutien. Telle est notre position sur le premier point soulevé.

Quant au second point, le chef de l'Opposition a exposé ce matin, très clairement, je crois, que nous nous attendons à ce que le premier ministre use de ses bons offices auprès du président des États-Unis et l'appelle pour lui demander de supprimer ce droit. Il devrait aussi s'assurer que les mesures compensatrices ne seront pas prises. Il devrait obtenir un engagement concernant ce que le chef de l'Opposition a appelé une ordonnance de ne pas faire, selon laquelle aussi longtemps que ces négociations se poursuivront, elles ne devront être sujettes à aucune forme de harcèlement de la part des États-Unis ou du Canada. C'est essentiellement la position qu'il a exposée ce matin.

Les subsides

M. Fulton: Monsieur le Président, bien des gens, en Colombie-Britannique, désirent connaître la position des libéraux sur l'exportation des grumes et des billons à bardeaux en cette époque difficile. Êtes-vous pour ou contre?

M. Johnston: Le député me demande-t-il si nous sommes en faveur de l'exportation des grumes et des bardeaux de cèdre? Bien sûr que oui. Comment pourrions-nous faire autrement? Je suis même surpris que le député me le demande.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je regrette d'avoir à le dire, mais il est évident que le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) ne connaît pas l'industrie, parce que le député de Skeena (M. Fulton) lui a tout simplement demandé s'il était favorable à l'exportation de billes et de billons aux États-Unis? Cela n'a rien à voir avec les bardeaux, il s'agit de la matière première. Nous essayons de connaître la position de l'Opposition officielle sur cette question des plus importantes. Voilà la question à laquelle je voudrais une réponse immédiate.

M. Johnston: Je suis désolé, monsieur le Président, si le député de Skeena aborde avec malveillance la motion dont la Chambre est saisie. Ce qui nous importe en l'occurrence c'est l'imposition d'un tarif sur les bardeaux de cèdre, c'est ce sur quoi porte la motion, et c'est la question que notre chef a traitée ce matin et dont j'ai parlé cet après-midi.

M. St. Germain: Tout cela est bien beau, mais cela concerne l'industrie. Nous avons posé la question au très hon. chef de l'opposition officielle (M. Turner) ce matin et il a déclaré que cette question serait abordée un autre jour. Or, cela fait partie intégrante de tout le programme auquel nous devons faire face à l'heure actuelle. Nos vis-à-vis refusent de répondre. Je veux savoir pourquoi? Tous les orateurs de l'Opposition officielle ont refusé de le faire jusqu'à maintenant. Prônent-ils l'exportation d'emplois aux États-Unis? Je suppose que c'est ce qu'ils sont disposés à faire s'ils n'ont pas une réponse à cette question. Je voudrais connaître leur position.

• (1700)

M. Johnston: Monsieur le Président, là encore, le député est malveillant.

M. St. Germain: Nous sommes francs.

M. Johnston: Il est mis à juste titre dans l'embarras par ce qui a transpiré, et je comprends parfaitement à quel point il peut être difficile d'être un député de la Colombie-Britannique.

M. St. Germain: Vous ne pouvez répondre à ma question.

M. Johnston: Nous pouvons certes y répondre. Essentiellement, la question dans tout le secteur est d'accroître l'exportation de produits finis et semi-finis vers les États-Unis. C'est là le fond de la question, et bien entendu, les bardeaux tombent dans cette catégorie.

C'est de cette question dont il s'agit en l'occurrence. Je ne peux poser au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) une question, mais j'ignore s'il est retourné dans sa circonscription ce week-end. Je sais, par contre, que même dans l'Est, qui n'est pourtant pas immédiatement ou directement touché par ce geste du président des États-Unis, on est inquiet pour les habitants de la Colombie-Britannique et pour les emplois dans la région.

M. St. Germain: Répondez à la question. Je suis rentré dans ma circonscription.

M. Johnston: Je n'entends pas ce que dit le député. Il aura la possibilité d'intervenir. Nous savons que le taux de chômage en Colombie-Britannique s'élève à 14 p. 100. Imaginez les répercussions que cette mesure aura dans ce domaine ce qui est, bien entendu, la question qui nous préoccupe le plus en tant que députés de l'Opposition officielle.

En outre, est-ce un signe avant-coureur de choses à venir en ce qui a trait aux exportations de bois d'oeuvre en général? Il s'agit d'une question nationale également; en effet, la Colombie-Britannique sera la plus touchée, mais l'Ontario, qui est le deuxième plus gros exportateur, l'Alberta et les provinces maritimes ne seront pas épargnées. Il se peut que cette imposition soit suivie d'autres.

J'ignore au juste où voulait en venir le député en refusant d'être franc et de reconnaître ses craintes. Je sais qu'il a été quelque peu embarassé par les observations de notre chef ce matin, et je le comprends parfaitement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je veux poser au député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) une question très précise et directe. Elle n'est pas malveillante. Peut-il expliquer aux habitants de la Colombie-Britannique la position du parti libéral au sujet de l'exportation des grumes et des billons de cèdre?

Le porte-parole des libéraux a déclaré aujourd'hui à la Chambre que le parti libéral—je présume qu'il s'agit du parti libéral du Canada—avait pour politique de souscrire à l'exportation des grumes et des billons de cèdre. Le député se fait-il le porte-parole du parti libéral en Colombie-Britanique en préconisant l'exportation de ces grumes et billons de cèdre?

M. Johnston: Monsieur le Président, je n'ai pas été désigné comme porte-parole du parti libéral en Colombie-Britannique. Je n'ai jamais prétendu l'avoir été.

M. St. Germain: Nous vous demandons votre avis.

M. Johnston: La motion est très précise. Toutefois, je crois savoir que la Chambre souhaite examiner certaines questions et en même temps aborder des sujets connexes tout en discutant de ce sujet très important. Je comprends que ces députés soient de cet avis car ce sont eux qui sont directement touchés, qui doivent des explications à leurs électeurs.

La motion vise à les aider à expliquer à leurs électeurs que la Chambre se soucie à l'unanimité du sort des habitants de la Colombie-Britannique qui sont directement visés par l'initiative des Américains. Ce ne pourrait être plus clair.

S'ils tiennent à aborder toutes sortes de sujets connexes et soulever des questions n'ayant rien à voir avec l'objet du débat, au sujet de ce que le parti libéral en Colombie-Britannique pourrait penser de l'exportation des grumes de cèdre, je suppose qu'ils en ont parfaitement le droit. Il vous incombe d'en décider, monsieur le Président. Toutefois, ce n'est pas de cela dont nous parlons cet après-midi.

M. Robinson: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Charest): Reprenons le débat. Je donne la parole au député de Burnaby (M. Robinson).

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à cet important débat cet après-midi. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais commenter brièvement une question très sérieuse que vient de soulever le porte-parole du parti libéral au sujet de la position de son parti relativement à l'exportation de grumes et de billons de cèdre. Parlant au nom du parti libéral, je présume, le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a fait à la Chambre une déclaration qui va bouleverser les gens de la Colombie-Britannique et les travailleurs de l'industrie provinciale du bardeau.

Je suis sidéré de constater qu'un ex-ministre et ancien porte-parole de son parti sur les questions de développement industriel régional n'ait pas hésité à préconiser aux Communes des mesures qui pourraient faire disparaître des milliers d'emplois en Colombie-Britannique. Voilà la conséquence directe de la politique du parti libéral telle que l'a exposée le député de Saint-Henri—Westmount.

Réfléchissons un moment au sens de ses observations. Si l'industrie a la permission d'exporter des grumes et des billons de cèdre aux États-Unis, elle exporterait par le fait même aux États-Unis des emplois de la Colombie-Britannique. Bien sûr, cette industrie trouve ses matières premières en Colombie-Britannique, mais n'empêche que le député de Saint-Henri—Westmount, porte-parole du parti libéral, recommande qu'on enlève aux gens de la Colombie-Britannique leurs matières premières, leurs grumes, leurs billons, leur marché et leurs emplois. C'est exactement ce que préconise le parti libéral du Canada.

Les citoyens de la Colombie-Britannique sauront, je vous le garantis, que par l'entremise de son porte-parole dans le domaine des affaires extérieures, le parti libéral du Canada préconise l'exportation de grumes de cèdre et de billes à bardeaux, ce qui marquera la chute de ce secteur dans la province. Une alliance impie se dessine aujourd'hui à la Chambre entre le parti conservateur et le parti libéral. D'une part, les conservateurs tergiversent et ne veulent pas se porter à la défense des travailleurs de la Colombie-Britannique. D'autre part, nous constatons aujourd'hui qu'ils vont main dans la main avec les libéraux. Le premier ministre (M. Mulroney) et le député de Saint-Henri—Westmount se sont mis à causer ensemble pour la première fois et vont former un dynamique duo, aux dépens des travailleurs de ma province.

Je suis bien aise de constater que, à l'occasion de ce débat sur une motion présentée par le parti libéral, les libéraux fédéraux et ceux de la Colombie-Britannique révèlent enfin leurs vraies couleurs à propos de cette question importante. Pour nous, néo-démocrates, qui sommes du moins restés fidèles à notre position dans ce domaine, nous aurons l'occasion de répandre d'un bout à l'autre de la Colombie-Britannique les propos du député de Saint-Henri—Westmount qui préconise l'idée d'abandonner nos emplois aux travailleurs américains. L'opposition officielle vient honteusement d'abdiquer ses responsabilités dans ce secteur.

Je me réjouis de voir que mon collègue de Skeena (M. Fulton) a réussi à démasquer les libéraux et à nous faire connaître le fin fond de leur pensée.

La vérité, c'est que le tarif sur le bardeau, dont il est question aujourd'hui, est une mesure répressive qui tuera cette industrie en Colombie-Britannique et dans tout le Canada en l'espace de quelques mois. Mais l'ironie de cette mesure, c'est qu'elle frappera durement sa contrepartie américaine. A moins, bien sûr, que la politique du parti libéral ne soit adoptée. En pareil cas, toutes nos grumes de cèdre et toutes nos billes à bardeaux seront écoulées au sud de la frontière comme l'a si bien dit le député de Saint-Henri—Westmount.

Cette décision tarifaire est un message fort explicite du gouvernement américain à la population du Canada, surtout à celle de la Colombie-Britannique. Ce message laisse entendre que le président des États-Unis n'hésitera pas à poignarder le premier ministre dans le dos au besoin. Le président assure le premier ministre de son amitié au sommet des Irlandais en chantant avec lui «When Irish Eyes Are Smiling», mais sur les choses essentielles, il nous sacrifie en le poignardant dans le dos.

Cette décision n'a vraiment pas de quoi surprendre au fond. Le président Reagan a écrit ce qui suit dans une lettre qu'il a envoyée au sénateur Robert Packwood le 8 mai dernier: «Je compte bien trouver une solution rapide et efficace au problème des résineux canadiens. Je prendrai les mesures nécessaires dans le cadre des lois américaines».

• (1710)

Quelques 4,000 familles de la Colombie-Britannique font maintenant les frais de cette promesse du président des États-Unis. J'ajouterai que bon nombre d'entre elles vivent dans ma circonscription de Burnaby et bien d'autres travaillent dans la circonscription du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) où est située une partie importante de l'industrie du bardeau. Je me suis rendu chez moi en fin de semaine dernière et j'ai rencontré les victimes de cette mesure. Ces gens m'ont posé certaines questions qu'ils m'ont demandé de soumettre à la Chambre. D'abord, où étaient les députés conservateurs de la Colombie-Britannique avant que la décision soit prise? On compte 19 députés conservateurs de la Colombie-Britannique et mes électeurs qui travaillent dans le secteur du bardeau veulent savoir pourquoi cette décision a anéanti les députés conservateurs de la province. Où étaient-ils? Pourquoi n'ont-ils pas défendu les emplois de ceux qu'ils représentent?

Les subsides

Nous avons entendu le député de Mission—Port Moody. Je le crois quand il affirme qu'il ne pensait pas—et ses collègues sont sans doute dans le même cas—que la décision serait aussi brutale. Mais alors, il faut s'interroger sur les sources de renseignement du député. Sans doute lui et ses collègues sont-ils renseignés par ceux-là mêmes qui sont censés travailler pour nous, à notre ambassade à Washington. Si ces gens-là n'ont pas su apprécier la situation et nous dire qu'il était possible qu'un droit répressif soit imposé, ils ne se sont pas bien acquittés de leur tâche. Il y a sûrement lieu d'examiner le rôle joué par nos représentants et notre ambassadeur à Washington qui ne nous ont pas prévenus de cette décision.

La fabrication de bardeaux est une industrie très importante en Colombie-Britannique. Ses exportations s'élèvent à 250 millions. Elle procure quelque 4,000 emplois directs et bien d'autres indirectement, représentant en tout quelque 140 opérations diverses. Une bonne partie de ses activités se déroulent dans la vallée du Fraser et c'est une sorte d'industrie artisanale. Tout comme sa contrepartie américaine, depuis quelques années, le secteur a été modernisé et beaucoup d'emplois ont disparu. Cette industrie vient de recevoir un coup très dur, peut-être fatal.

Quand je me suis rendu chez moi en fin de semaine, mes électeurs de Burnaby m'on également demandé comment nous pouvions compter sur le premier ministre pour négocier un accord ferme et équitable pour les Canadiens dans le cadre de ses négociations sur le libre-échange quand il s'est laissé berner à la veille même de ces négociations? Vendredi dernier, le premier ministre a pris la parole à la Chambre et a déclaré qu'il était abasourdi, désarçonné, incrédule et fâché, ajoutant qu'il trouvait la situation bizarre, confuse et Dieu sait quoi d'autre. Voilà qui augure assez mal pour les négociations à venir. Je voudrais signaler que, en tant que Canadiens, cette relation privilégiée entre le premier ministre et le président des États-Unis nous a coûté très cher. Nous devions payer ce prix, à ce qu'on nous disait, pour éviter d'être trahis comme nous l'avons été vendredi dernier. Sans cesse le premier ministre a répondu «à votre service» aux Américains, que ce soit au sujet de la participation canadienne à la guerre des étoiles, de la mise à l'essai sur notre territoire des missiles de croisière, de l'appui aveugle et inconditionnel au bombardement de Tripoli et à l'assassinat de civils innocents, ou de l'acceptation de la violation de notre souveraineté sur l'océan Arctique. Bien des fois les Canadiens ont demandé ce que le premier ministre pouvait bien penser. Pourquoi brade-t-il ainsi nos intérêts? Pourquoi renonce-t-il à la souveraineté canadienne sans avantages apparents?

On nous a dit qu'il existait une relation privilégiée entre le premier ministre et le président. Que c'était d'excellents copains. Le prix que nous payons dans ces autres domaines est le prix que nous sommes prêts à payer parce que le président Reagan n'abandonnera jamais son bon ami le premier ministre. Mais que s'est-il passé vendredi? Le président a pris une décision qui met en péril l'emploi de 4,000 travailleurs du secteur du bardeau en Colombie-Britannique. Le premier ministre s'est fait poignarder dans le dos par son pote. Mes électeurs de Burnaby se demandent s'ils tiennent vraiment à ce que cet homme et son gouvernement négocient un accord de libre-échange pour les Canadiens, alors qu'ils éprouvent une confiance pareille à l'égard des gens avec qui ils négocient. À cette question, sans hésiter, les gens avec qui j'ai eu l'occasion d'en discuter m'ont répondu non. Ils affirmaient ne vouloir sous aucun prétexte se lancer dans ce genre de discussions. C'est pourquoi notre parti a déclaré que ces négociations sur le libre-échange ne devraient pas se poursuivre devant une telle attaque délibérée menée par le président contre l'industrie canadienne du bardeau. Nous soutenons que ces négociations ne devraient pas aller de l'avant si elles ne peuvent reposer que sur des bases aussi fragiles.

Je croyais que nous avions au moins l'accord du parti libéral, l'opposition officielle. Je vois que le député de Saint-Henri—Westmount, le porte-parole libéral, est de retour à la Chambre. Après mon allocution, il aura la possibilité de se lever et de dire aux habitants de la Colombie-Britannique: «Attendez, peut-être ai-je été un peu trop rapide? Peut-être me suis-je trompé? Je retire ce que j'ai dit. Nous ne vendrons pas vos emplois». Je reconnais que le parti libéral, après avoir sérieusement réfléchi à la question, n'appuie plus l'exportation de grumes et de billes de cèdre pour la fabrication de bardeaux. Le député de Saint-Henri—Westmount aura eu l'occasion de consulter ses collègues de la Colombie-Britannique. Je sais qu'ils lui auront déclaré: «Pour l'amour de Dieu, Don, rétablissez les faits parce que si vous ne le faites pas, ce qui reste du parti libéral en Colombie-Britannique sera rayé de la carte». Les yeux de certains d'entre nous resteraient certainement secs si cela devait se produire. Mais pensons au moins au pauvre Art Lee qui s'efforce vaillamment d'édifier le maigre et fragile parti libéral de la Colombie-Britannique. Je prie instamment le député de Saint-Henri—Westmount de penser à la situation d'Art Lee et à ce qu'il doit penser d'avoir été poignardé dans le dos—non, pas dans le dos, mais de plein front—par son propre collègue libéral à la Chambre des communes. Ce collègue est le porte-parole du parti pour les relations extérieures, qui déclare aux travailleurs de l'industrie du bardeau de la Colombie-Britannique: «Nous permettrons qu'on exporte des billes de cèdre brut à vos concurrents aux États-Unis. Nous permettrons qu'on envoie des billons à bardeaux au sud de la frontière pour faire concurrence à ce qui reste de l'industrie en Colombie-Britannique».

• (1720)

Mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) est consterné et semble se dire: «A-t-il vraiment dit cela»?. Bien sûr qu'il l'a dit, monsieur le Président. Les faits sont clairs. Je le répète, je cède le reste de mon temps de parole au député de Saint-Henri—Westmount pour qu'il puisse sauver le peu de crédibilité que le parti libéral a encore en Colombie-Britannique en disant: «Non. Nous avons consulté les intéressés et discuté des conséquences de tout cela et je retire tout ce que j'ai dit. Nous ne permettrons pas l'exportation des billes de cèdre et des billons à bardeaux de la Colombie-Britannique».

Je vais maintenant me rasseoir. Le député peut se lever et se rétracter. Je lui donne l'occasion de dire: «Non. Le parti libéral du Canada n'est pas d'accord pour donner le coup de grâce à l'industrie du bardeau de la Colombie-Britannique».

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a la parole.

M. Johnston: J'ai été fort amusé par les commentaires du député de Burnaby (M. Robinson) . . .

[*Traduction*]

. . . qui proteste tellement. J'observe depuis plusieurs années le député de Burnaby (M. Robinson) et le député de Skeena (M. Fulton). J'ai trouvé leurs interventions fascinantes. Compte tenu des déclarations que mon chef et moi-même avons faites au sujet des inquiétudes exprimées par ce parti et de ses exigences à l'égard des droits de douane imposés sur les bardeaux, je ne comprends pas vraiment le député de Burnaby, sauf que, comme on dit au Québec . . .

[*Français*]

Il joue à la petite politique.

[*Traduction*]

Il tente de déformer la vérité en disant que nous ne voulons pas d'une industrie du bardeau. Il laisse entendre que nous ne voulons pas exporter nos matières premières alors que le but de la motion est de supprimer ces droits de douane. C'est très bien. Le député peut bien politicailler si cela l'amuse.

A entendre le député, il faudrait imposer un embargo, au Canada et au Québec, par exemple, sur l'exportation et l'importation de billes de bois. Je signale d'ailleurs que cela n'a absolument rien à voir avec la question à l'étude aujourd'hui.

Le député peut-il nous donner une réponse simple et directe? Veut-il dire qu'il faudrait imposer un embargo sur l'importation et l'exportation de billes? Cela me paraît équitable si telle est bien sa position. Je voudrais qu'il me dise ce qu'il en pense.

M. Robinson: Monsieur le Président, comme le député a eu l'occasion de consulter ses collègues de Colombie-Britannique, je pensais qu'il aurait peut-être l'intelligence de dire: «Oui. J'ai examiné la question et je ne crois pas qu'il faille autoriser l'exportation de billes et de bardeaux de cèdre de Colombie-Britannique». Il a eu l'occasion d'examiner le problème. Comme il a eu tout le temps d'y réfléchir je m'étonne qu'il ne l'ait pas fait.

Plutôt que d'entrer dans le détail d'une question très importante et très grave, je renonce à mon temps de parole pour permettre au député de Saint-Henri—Westmount d'intervenir sur une question supplémentaire et d'expliquer très clairement si sa réponse à la question que lui a posée le député de Skeena est qu'il autoriserait effectivement l'exportation de grumes de cèdre et de billes à bardeaux de la Colombie-Britannique. Parle-t-il au nom du parti libéral du Canada? A-t-il consulté ses collègues de Colombie-Britannique?

M. Rossi: Pourquoi ne répondez-vous pas à ces questions?

M. Johnston: Monsieur le Président, je n'ai vraiment pas besoin de consulter qui que ce soit sur cette question. Le député est aux abois. Il n'a pas l'air d'être prêt à dire clairement à la Chambre s'il est en faveur ou non d'un embargo sur l'exportation et l'importation de billes de bois, un point c'est tout, qu'il s'agisse de chêne, d'érable ou de cèdre. Est-il prêt à dire cela? C'est la position que l'on déduit de ses observations. Il n'a pas besoin de répondre à la question. Il me semble adopter une position bien caractéristique.

M. Robinson: Monsieur le Président, pour traiter rapidement de la question précise des grumes, nous, du Nouveau parti démocratique, et mes collègues de Colombie-Britannique en particulier, avons déclaré sans ambages qu'exporter des grumes équivalait à exporter des emplois de la Colombie-Britannique. Nous sommes foncièrement contre l'exportation de bois de grume.

Je voudrais revenir aux commentaires du député de Saint-Henri—Westmount. Je pose clairement la question suivante: le député s'en tient-il à sa position selon laquelle le parti libéral du Canada se prononcerait en faveur de l'exportation de grumes de cèdre et de billes à bardeaux?

M. Rossi: Vous devriez le demander au député de Skeena.

M. Robinson: Un autre député libéral dit que c'est exact. Nous avons donc deux députés libéraux qui se disent en faveur de l'exportation de grumes et de billes à bardeaux, et peut-être y en a-t-il d'autres qui appuient cette position.

Monsieur le Président, je veux . . .

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

Les subsides

M. Rossi: Monsieur le Président, comme d'habitude, le député de Burnaby (M. Robinson) tourne les paroles à sa façon à lui. Lorsque je lui ai dit «That is right», j'ai voulu lui dire que . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rossi: La réponse vient du député de Skeena. Ce n'est pas votre réponse. Vous n'avez pas assez de courage pour donner votre propre réponse.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je ne pense pas que cela soit mérité. Nous parlons d'une importante question. La question du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) était légitime. Elle se rapporte à quelque chose que j'aimerais bien demander au député de Burnaby (M. Robinson). La question, telle que je la vois, en tant que député de Mission—Port Moody, porte sur les emplois. Voilà la question. Lorsqu'elle a été posée au député de Saint-Henri—Westmount elle portait directement sur les emplois. Le député de Burnaby est-il d'accord là-dessus?

M. Robinson: Monsieur le Président, je pense que le député de Mission—Port Moody a raison. Effectivement, lorsque nous parlons de l'exportation de grumes et de billes de cèdre, nous parlons de l'exportation directe d'emplois de Colombie-Britannique et surtout de la circonscription de Mission—Port Moody, que le député représente. Ce sont des emplois que détiennent, bien souvent, des électeurs de ma circonscription ou d'autres circonscription du sud. Voilà la question. C'est pour cela que je suis tellement déçu de voir que le représentant du parti libéral puisse dire sérieusement, au nom de son parti, qu'il est en faveur de l'exportation de grumes et de billes de cèdre de Colombie-Britannique. Comme le disait le député de Mission—Port Moody, le parti libéral est en train de nous dire qu'il est en faveur de l'exportation d'emplois du Canada aux États-Unis.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'ai rarement vu à la Chambre un député s'enfoncer aussi profondément dans un bourbier que le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston). Je regrette qu'il ait décidé de quitter la Chambre. Au lieu de m'étendre longuement sur le sujet je voudrais citer un passage du compte rendu d'hier tiré de la page 13620. A ce moment-là, le député de Mission—Port Moody (M. St.Germain) avait déclaré ce qui suit:

> Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu les droits tarifaires protectionnistes imposés par les États-Unis contre le secteur canadien des bardeaux de cèdre, le ministre prendra-t-il des mesures pour empêcher l'exportation aux États-Unis de blocs et de grumes de cèdre de Colombie-Britanique, puisqu'une telle exportation aurait pour effet de transférer la production et les emplois canadiens de l'autre côté de la frontière et, si oui, lesquelles?

• (1730)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lui a répondu en partie ce qui suit:

> Je peux garantir au député que le gouvernement n'a pas l'intention de laisser le secteur des bardeaux passer de l'autre côté de la frontière.

Je félicite le député de Skeena (M. Fulton) d'avoir si bien pris au piège le député de Saint-Henri—Westmount. Tout d'abord, le député n'aurait jamais dû ouvrir la bouche car il ne connaît pas la question. Telle est en somme la situation. Il ignore ce qu'est une bille à bardeaux et ne sait que déguerpir quand le député de Kootenay-Ouest tente de lui expliquer ce qu'est le problème. Il tremblait dans ses petits souliers, et j'ignore s'il se grattait aussi parce qu'il souffre du zona. Ce sont là toutes ses connaissances sur le sujet.

A quoi le député de Saint-Henri—Westmount a-t-il souscrit? Il a convenu volontairement et carrément d'exporter le secteur des bardeaux dans son entier, avec emplois, matériel, machinerie et tout le bataclan aux États-Unis. Voilà ce qu'il a proposé et ce qu'il a sanctionné aujourd'hui comme politique de son parti. Je devine que CTV aura beaucoup de plaisir avec cela ce soir.

C'est là une motion très importante en ce qu'elle traite de l'initiative économique sans doute la plus significative qui ait été prise par le présent gouvernement ou tout autre gouvernement depuis de nombreuses années. Je parle de la motion elle-même et de son objet. Il est malheureux que les députés de l'opposition cherche à se faire du capital politique avec la mauvaise fortune de milliers de Canadiens, dont la plupart vivent en Colombie-Britannique. Ils ont présenté une motion qui tire profit de la colère de chacun des députés pour faire une proposition qui peut seulement être qualifiée d'irréfléchie.

Cette motion veut faire dépendre la tenue des négociations bilatérales d'un renversement de la décision au sujet des bardeaux. En proposant cela, l'opposition ne tient pas compte du fait que cette mesure est un symptôme d'une maladie qui sévit aujourd'hui aux États-Unis, à savoir le protectionnisme, et que la cure réside dans un nouvel accord de commerce. Par sa motion, l'opposition laisse entendre que, parce que le symptôme fait mal, il faudrait refuser de tenter la cure.

Cette initiative commerciale est exactement le genre de problème qui écrase l'entreprise industrielle canadienne depuis de nombreuses années. Que ce soit pour le bois, l'acier, la pomme de terre, les petits fruits ou le poisson canadiens, des représentants du secteur n'ont cessé de défiler à Washington pour y défendre leur cause, la cause du Canada. Cela a constitué l'un des meilleurs programmes de création d'emplois des dernières années.

De nombreux démarcheurs et avocats de Washington ont écarté le péril de la demeure contre une rémunération accordée par leurs clients canadiens et le gouvernement canadien a été un de leurs meilleurs clients. Je me demande combien d'avocats de Washington font étudier le droit à leurs enfants pour qu'ils puissent vivre grassement sur le dos du Canada.

Aujourd'hui, nous sommes prêts à négocier notre nouveau système, dans lequel ce genre de harcèlement commercial ne sera pas monnaie courante. Cependant, l'opposition dit que la mesure récente frappant les bardeaux de cèdre nous prouve que nous ne pourrons jamais faire confiance aux Américains et que nous ne devrions pas tenter de négocier avec eux. Malgré la colère que nous inspire leur décision, nous ne pouvons absolument pas accepter cette suggestion.

On ne devrait pas douter de notre intérêt pour cette industrie. Nous sommes fiers de dominer l'industrie de la fabrication des bardeaux de cèdres. C'est un article qui ajoute de la valeur à notre énorme secteur des produits forestiers. Grâce à notre efficacité et à notre habile mise en marché, nous avons graduellement augmenté notre part du marché et nous avons gagné une bataille sur un marché libre en raison de la supériorité de nos ressources naturelles et de notre productivité, ainsi que de notre approvisionnement valable pour cent ans de très vieux cèdres âgés de 300 à 600 ans, les réserves américaines n'étant bonnes que pour 20 ans.

Où se trouvent les très vieux cèdres aux États-Unis? On les trouve sur des terres appartenant à Weyerhauser, à Louisiana Pacific, à Pope and Talbot et à une foule d'autres géants forestiers américains. Ils ne coupent pas de cèdres puisque cette essence ne compte que pour 6 p. 100 de leurs réserves totales. À moins d'avoir un peuplement de cèdres comprenant 75 à 80 p. 100 de leurs réserves totales, ils n'en coupent pas.

En somme, il y a une grave pénurie de bois de cèdre aux États-Unis. Non seulement il est difficile à trouver et à isoler des scieries de bardeaux, mais il est également très coûteux parce qu'en 1979 et 1980, le secteur américain de l'exploitation forestière a commencé à payer une prime pour ce bois. Les sociétés ont fait de la surenchère et se sont livré des batailles. En conséquence, ils payent ce produit trop cher et ils ne vont pas le vendre à bon marché.

Aujourd'hui, quelque 4,000 Canadiens vivent de cette industrie dont la production atteint 250 millions de dollars et qui représente l'activité principale dans des villes comme Nakusp, dans ma circonscription, et Mission, dans celle du député de Mission—Port Moody.

Nakusp est une petite ville qui comptait environ 1,400 habitants en 1981, d'après Statistique Canada. Je ne sais pas exactement à combien s'élève la population maintenant, depuis que Westar a décidé de réduire ses besoins en main-d'oeuvre. Elle est partie de Nakusp et a laissé cette ville dans une situation économique très difficile.

Quel est l'unique ou le principal moyen d'existence des habitants de Nakusp? C'est la *Columbia River Shake and Shingle Company* qui emploie environ 120 personnes à la scierie et 75 autres pour alimenter la scierie en bois. Les mesures actuelles sont fatales pour cette petite localité.

Je connais bien Dick Jones, propriétaire et directeur de la Columbia River Shake and Shingle Company. Je sais quel sorte d'homme il est. Je sais que si on le mettait dans une file d'attente avec son équipe, on ne pourrait pas le reconnaître parce qu'il porte toujours ses bottes de travail. C'est un patron qui ne ménage pas sa peine. Il sait tout ce qui se passe dans sa scierie. Voilà quelle sorte de personne il est et il travaille de longues heures. Il mérite les avantages qu'il peut retirer de ses efforts.

Dick Jones n'est pas homme à se décourager facilement. Lorsque je lui ai parlé il y a quelques jours, il a déclaré: «Mon père m'a dit que pendant la Dépression, il y a toujours eu quelques scieries en exploitation et, si nous traversons actuellement une nouvelle dépression, notre scierie va rester en activité». Je pense que Dick Jones fera tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir parce qu'il croit non seulement à ce qu'il fait, mais aussi à sa ville et aux gens qui travaillent pour lui.

L'industrie des bardeaux produit un matériau de construction durable et beau. Bon nombre d'entreprises de construction aux États-Unis et au Canada ont utilisé ce produit agréable et économique. Nous sommes indignés que le président des États-Unis ait choisi cette mesure parmi les nombreuses options qui s'offraient à lui. Nous sommes furieux parce que cette mesure aura pour résultat non pas la relance du secteur américain qui connaît une pénurie de matières premières et d'investissements mais l'abandon du bois au profit de revêtement en aluminium. Les matériaux employés pour la toiture seront l'asphalte, la tuile, la tuile d'argile, ou des dérivatifs de plastique fabriqués de façon à ressembler à des bardeaux de bois. Ce dizième du marché qu'alimente le secteur du bardeau de cèdre aux États-Unis disparaîtra complètement.

• (1740)

Cette initiative récente n'est que la dernière d'une longue série de mesures que le secteur du bardeau a combattues, comme les codes du bâtiment et les normes de prévention des incendies, conçues de façon à décourager les entrepreneurs en construction domiciliaire d'utiliser des produits du bois. Les barrières non tarifaires ont de tout temps existé en matière de commerce international et elles existeront probablement toujours, mais la mesure annoncée jeudi dernier était différente. Elle a été prise à l'entière discrétion du président parmi une série d'options dont des mesures d'aide au secteur américain, qui ne risquaient pas de nuire aux Canadiens. Dans les mesures prises pour venir en aide à l'industrie américaine sans nuire aux Canadiens, nous voyons les options qui ont été proposées par cette industrie. On a sondé près de 35 producteurs de bardeaux, dont la majorité ne s'est pas donné la peine de répondre, à propos des avantages dont ils bénéficieraient au chapitre de l'amélioration et de la modernisation de leurs installations si l'on freinait le secteur des bardeaux de cèdre de la Colombie-Britannique. Des quelque douze qui ont daigné répondre, cinq ne savaient pas très bien ce qu'ils feraient et les sept autres croyaient qu'ils pouvaient peut-être faire quelque chose. Le secteur aux États-Unis était déjà sur les genoux, et ni le Canada ni les États-Unis ne pouvaient faire quoi que ce soit pour le ranimer, à moins de leur expédier les grumes et les billons de cèdre dont nous parlons depuis une demi-heure. Ce n'est manifestement pas une des options que nous sommes sur le point de choisir.

Le fait que les partisans du protectionnisme à Washington exercent des pressions énormes sur le Président pourrait nous fournir une explication, mais cela ne récomforte guère les travailleurs canadiens dont les emplois risquent de disparaître. Les difficultés qu'éprouve l'industrie américaine du bardeau découlent directement du régime de droits de coupe aux États-Unis: il ne contrôle pas la spéculation sur le prix du bois. Des sociétés retiennent actuellement des approvisionnements de cèdre rouge dont les producteurs américains ont tant besoin, et

elles refusent de les vendre à un prix qui permettrait à l'industrie américaine du bardeau d'être concurrentielle. J'ai déjà expliqué pourquoi à la Chambre: elles ont payé trop cher le bois qu'elles ont acheté il y a quelques années. Comme tous les députés le savent, l'industrie américaine du bois a dépensé des millions de dollars à vouloir prouver que nos droits de coupe sont trop bas. Fait ironique, leur propre système ne leur permet pas d'avoir du bois pour bardeaux assez bon marché pour concurrencer l'industrie du parement en aluminium.

L'opposition a-t-elle la bonne réponse quand elle propose dans sa motion d'annuler les négociations sur le libre-échange? Le NPD a-t-il raison de dire que nous devrions nous retirer de tous les pourparlers sur le commerce? Je n'accepte ni l'une ni l'autre de ces recommandations. Ni le Canada ni les États-Unis n'ont promis d'interrompre tout commerce pendant ces négociations, et c'est une promesse dont je ne voudrais pas. Le NPD veut qu'on téléphone aux États-Unis pour demander au président d'annuler les droits. Toutefois, est-il aussi prêt à dire aux Canadiens que nous ne ferons rien contre le dumping, qui se pratique dans la vallée du Fraser et l'Okanagan, ou contre les subventions déloyales dont nous avons été témoins, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture de la Colombie-Britannique et les pommes de l'Okanagan? Ou va-t-il admettre que le commerce comporte des obligations réciproques?

Dans les négociations en cours, une entente visant à régler les différends commerciaux est la moins dommageable des options. Les députés ne devraient pas oublier sur quoi portent ces négotiations bilatérales sur le commerce.

Sur quoi portent-elles? Premièrement, sur la sécurité. Depuis une vingtaine d'années, le système de commerce mondial s'est fractionné en différentes entités: le Marché commun européen, ceux de l'Amérique du Sud, de l'Union soviétique, des pays du Rideau de fer, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. A l'exception des États-Unis, le Canada est le seul pays industriel qui ne fasse pas partie d'un bloc et qui concurrence seul. Il serait temps de développer la force, la vitalité, l'imagination, la technologie et la capacité de travailler ensemble.

Quand nous disons «concurrencer», que voulons-nous dire au juste? Nous voulons dire vendre.

M. Keeper: Liquider.

M. Brisco: Un député néo-démocrate, j'ignore lequel, a dit: «liquider». C'est une bonne illustration de la doctrine néo-démocrate, une doctrine que le NPD n'a jamais réussi à faire accepter au Canada.

Le Canada est un producteur et le monde est notre client. Malheureusement, la surproduction de denrées a créé une situation favorable à l'acheteur. Les prix diminuent pendant que la production augmente. Nous ne pouvons demander au Canada d'être le seul pays industriel à ne pas se protéger en ces temps difficiles.

Quand j'ai dit que la production était à la hausse, un secteur me vient à l'esprit, l'industrie forestière. D'après les chiffres et les statistiques, dans le domaine du bois d'oeuvre, depuis longtemps nous occupions 23 ou 24 p. 100 du marché américain alors qu'aujourd'hui la proportion est de 34 ou 35 p. 100. C'est alarmant mais pas surprenant. C'est que la Colombie-Britannique et les Canadiens en général ont su profiter de circonstances précises, la vétusté de leur équipement et la situation économique et industrielle, pour se moderniser, faire mieux, et offrir de meilleurs prix. Nous occupons maintenant une position avantageuse.

De même, les négociations devront porter sur le changement. Personne n'ignore que la technologie et l'évolution de la demande ont amené des changements importants depuis une quinzaine d'années. Et ce n'est pas fini. Des centaines de milliers de Canadiens verront leurs emplois actuels évoluer; ils pourront même disparaître comme ceux des cheminots. Il est impossible de s'opposer aux changements, mais nous pouvons en contôler le rythme en protégeant les Canadiens contre les aspects les plus désavantageux; en établissant des périodes de transition afin que les travailleurs soient prévenus de changements majeurs au lieu de recevoir simplement, un beau matin, un avis de licenciement; et en élaborant des programmes pour les aider à passer dans un autre secteur moins perturbé.

Enfin, les négociations commerciales offrent de nouvelles occasions. Nous croyons que les Canadiens peuvent se mesurer à n'importe qui au monde. Nous avons une main-d'oeuvre instruite, nous avons les moyens techniques, nous avons l'infrastructure sociale et commerciale. Les Canadiens sont des gens remarquables. Seuls les néo-démocrates nous appellent des gens ordinaires. Nos nombreuses réussites prouvent jusqu'à quel point nous sommes compétitifs et combatifs et jusqu'à quel point les Canadiens sont forts et entreprenants.

Les Américains sont nos voisins et nos partenaires commerciaux, mais nous avons nos divergences d'opinion. L'affaire des bardeaux nous rappelle que ce n'est pas un jeu entre amis; il s'agit de dures négociations. Nous allons subir de nombreux bouleversements et désagréments dans notre commerce avec les États-Unis au cours des deux prochaines années. Il est inévitable qu'une relation commerciale qui représente 150 milliards de dollars par année implique des bouleversements. Elle ne va pas sans difficulté.

Je vois qu'il ne me reste plus de temps. Je le regrette, car j'aurais tant de choses à dire sur les interventions d'aujourd'hui. Je voudrais en terminant parler du discours du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), car j'y ai cherché en vain un grain de sagesse, une proposition valable, solide, que nous aurions pu retenir. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) et lui n'ont rien proposé d'utile. Cela résume le ton et la nature même de leur intervention aujourd'hui. Je trouve cela très malheureux.

• (1750)

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je sais qu'il est un honnête député. Nous sommes amis depuis des années. Le sens de sa dernière phrase m'échappe cependant. Il a dit que rien de positif n'avait été proposé aujourd'hui. Je m'inscris en faux contre cette affirmation. Des propositions ont été faites. L'une des plus importantes a été faite pendant la période des questions et ce matin, quand le chef du parti libéral a dit qu'avant tout, le premier ministre (M. Mulroney) devait téléphoner à son ami, le président des États-Unis, pour lui demander de renoncer à imposer un droit de douane de 35 p. 100 sur les bardeaux. Le député ne croit-il pas que ce serait la première chose que devrait faire le dirigeant de notre pays? Le premier ministre prétend qu'il est très ami avec le président des États-Unis. D'après le député, le

premier ministre ferait-il ce qu'il a dit dans un discours, à savoir que, lorsque les négociations deviennent ardues, il s'impose d'appeler, de négocier, de traiter ou de communiquer au moins avec l'intéressé? Je sais qu'une lettre a été écrite à ce sujet la semaine dernière et que la Chambre a adopté, à l'unanimité, une motion condamnant ce droit compensateur de 35 p. 100. Le député ne croit-il pas que le premier ministre devrait travailler dans l'intérêt de tous les Canadiens, surtout ceux de la Colombie-Britannique et de tous les travailleurs de cette industrie en téléphonant au président des États-Unis pour lui dire: «Ron, cessez de harceler les Canadiens avec ces taxes injustifiées»?

M. Brisco: Monsieur le Président, je vois où mon collègue veut en venir. Je le considère comme un collègue parce que nous partageons la même profession de député. Je le connais depuis presque aussi longtemps qu'il me connaît lui-même!

Des voix: Oh, oh!

M. Brisco: En réponse au député, je l'engage à réfléchir aux actions de son premier ministre et à celles de tous les premiers ministres au cours de notre histoire. Il verra bien qu'il s'est accompli bien des choses qui n'avaient jamais été débattues à la Chambre des communes. D'après ce que je sais et ce que je devine, je n'hésite pas du tout à affirmer que le dialogue se poursuit toujours entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce international (M. Kelleher). On avait certaines raisons de croire que ce problème pourrait être résolu sans ce genre de répercussions négatives qui est à l'origine du débat d'aujourd'hui.

Lorsque le premier ministre a déclaré qu'il était choqué et étonné, nous l'étions tous nous aussi. Je crois que le choc, l'étonnement et la déception tiennent aux renseignements que possédaient le premier ministre et les autres ministres. Ils avaient déjà déployé des efforts considérables pour dénouer ce dilemme comme ils le font actuellement dans le cas des résineux. Ils poursuivront ces efforts même pendant le débat actuel.

M. Fulton: Je voudrais demander au député pourquoi, dans des discours cinglants, à l'emporte-pièce, il ne cesse d'attribuer au NPD tous les malheurs de la Colombie-Britannique, alors que ses amis créditistes sont au pouvoir depuis 10 ans dans cette province. Le parti du député dispose d'une majorité parlementaire sans précédent au cours de la deuxième moitié du XXe siècle et, pourtant, il se prétend en quelque sorte paralysé par la crise qui s'abat sur les fabricants de bardeaux.

Depuis septembre 1984, le chômage grimpe constamment en Colombie-Britannique, à cause des politiques gouvernementales de son parti. Celui-ci n'a pas réagi au dumping des pommes de terre. Le député et son gouvernement ne sont même pas intervenus à la suite des quelque 150 requêtes déposées aux États-Unis à l'égard de divers produits canadiens. Ils n'ont eu absolument aucune réaction aux mesures prises par les États-Unis. Le secteur du bardeau sera pour ainsi dire aboli à moins que le premier ministre ne téléphone au président. Nous connaissons les politiques absurdes de son collègue du cabinet qui représente la Colombie-Britannique, dans le secteur des pêches en Colombie-Britannique, et les idioties de son autre collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski), à propos des vols de nuit de MEDIVACS.

Il semble maintenant certain que le premier ministre n'appellera pas le président, car cette question ne figure pas en priorité à son programme pour qu'il se donne la peine de téléphoner. Mais les travailleurs qui fabriquent le bardeau seront sur la paille. Seul le président peut opposer son veto à cette question de tarif, bien que la loi n'ait pas encore été adoptée. Est-il suffisant, d'après le député, que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) annonce dans quelques semaines divers projets de Canada au travail qui permettront aux travailleurs licenciés de ce secteur de ramasser des rebuts dans les rues de Mission—Port Moody? Faut-il s'en satisfaire, monsieur le Président? Ou bien le député appuie-t-il les mesures de représailles que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) compte dévoiler dans les prochains jours? Est-ce bien ce qu'il faut faire?

M. Brisco: Monsieur le Président, je ne sais pas ce que le député de Skeena (M. Fulton) a fumé . . .

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. Je crois que c'est antiréglementaire. Je conseille au député de se rétracter. Il me prête certains motifs.

Le président suppléant (M. Charest): Je me demande si je veux rendre une décision à ce sujet sachant comment ces choses évoluent, mais le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) pourrait peut-être s'exprimer autrement.

M. Brisco: Monsieur le Président, je suis tout disposé à remplacer le terme «fumé» par «mâché», si cela peut faire plaisir au député. Le tabac a un effet étrange sur l'estomac, et il a peut-être ensuite des effets sur le cerveau. En insinuant que l'on fera des représailles, le député de Skeena laisse entendre qu'il fait partie du cabinet. Il faudra qu'il attende longtemps pour cela. Est-il disposé à changer de parti sur-le-champ? Je respecte le député, et je serais enchanté de l'avoir comme collègue de ce côté-ci de la Chambre, mais le député sait que son parti est marié avec les libéraux. Il sait quelle rossée ils ont pris. Il comprend certainement pourquoi je fais allusion aux politiques du Nouveau parti démocratique national. Je peux défendre ma circonscription et la représenter; je crois le faire assez bien.

M. Keeper: Dites à Ronald Reagan de leur ficher la paix et de se retirer.

L'Ajournement

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Brisco: Monsieur le Président, pourriez-vous essayer de faire cesser le bruit bizarre qui vient de l'autre côté?

M. Keeper: Juste à côté de vous.

M. Brisco: Si le député y réfléchit bien, il verra que le gouvernement ne compte certainement pas faire ramasser les papiers dans les rues aux ouvriers qui fabriquent des bardeaux. Le député devrait le savoir. Nous lutterons avec acharnement pour ce droit, et le député devrait le savoir. Nous ne nous avouons pas battus.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE TOURISME—LE PAVILLON CANADIEN AU CENTRE EPCOT

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, le 23 avril dernier, j'ai posé au ministre chargé du Tourisme une question au sujet du Centre Epcot à Disney World. Un certain nombre d'amis qui ont visité le Centre se sont plaints du fait que le pavillon canadien ne donne pas une idée fidèle de ce qu'offre le Canada à d'éventuels visiteurs.

D'aucuns ont trouvé la question amusante et quelques médias en ont parlé. Je voulais aujourd'hui avoir l'occasion de discuter de cette question beaucoup plus en profondeur, car elle me semble importante.

Permettez-moi d'expliquer pourquoi. Tout d'abord, il faut comprendre que le tourisme joue un grand rôle dans l'économie canadienne. Il rapporte 20 milliards de dollars par an. La majorité de cette somme va au secteur de la petite entreprise. Les touristes américains dépensent près de 3 milliards de dollars par an chez nous. En fait, on s'attend à ce que Expo 86, à Vancouver, entraîne l'injection d'un milliard de dollars américains dans l'économie de la Colombie-Britannique. Le tourisme américain rapporte donc énormément au Canada.

• (1800)

Ainsi, en 1984, nous avons reçu 8.1 millions de visiteurs américains. Chacun d'eux a dépensé environ $225, ce qui a injecté dans notre économie plus de 3 milliards de dollars et créé des emplois pour environ 600,000 Canadiens. On pourrait favoriser énormement la création d'emplois en augmentant le nombre de visiteurs et les sommes dépensées de 10 à 20 p. 100. C'est là le rôle du gouvernement et c'est ce que nous souhaitons faire pour les Canadiens.

Epcot accueille plus de 20 millions de visiteurs chaque année. Près de 350,000 d'entre eux sont des Canadiens et les autres viennent des États-Unis et d'autres régions du monde. Le simple fait que ces gens se rendent là-bas montre qu'ils aiment voyager. Si on pouvait les inciter à venir au Canada, on pourrait accroître de façon marquée le nombre de visiteurs et les sommes entrant au Canada. Étant donné que notre déficit touristique est de 1.1 milliard de dollars, il faut certainement prendre des mesures, afin de corriger ce déséquilibre.

Que peut-on faire pour accroître ces possibilités? On pourrait notamment améliorer le pavillon canadien au Centre Epcot, afin de le rendre plus attrayant et contemporain en montrant ce que le Canada offre aux visiteurs. Savons-nous bien ce que les visiteurs recherchent au Canada? Quelle est leur perception actuelle de notre pays? Nous savons que ceux qui voyagent le plus ont de 25 à 44 ans. Ce sont des gens mariés et il s'agit pour la plupart de cadres ou de membres des professions libérales possédant une bonne instruction. Ils appartiennent à des ménages à deux salaires ayant un revenu moyen de $40,000. Ce sont des gens qui ont de l'argent à dépenser en voyages. Au cours des années passées, beaucoup de gens sont allés en Europe, mais vu certains problèmes de terrorisme international les gens songent à d'autres destinations. Nous savons qu'il y a beaucoup de possibilités touristiques en Amérique, mais je pense que nous pourrions exploiter ce marché et attirer ces gens-là au Canada.

Grâce aux études effectuées par le ministère du Tourisme, nous avons appris que le Canada n'était pas très bien connu. Les Américains ne sont vraiment pas très au courant de ce que le Canada offre comme lieu de tourisme. Ils ne nous trouvent pas très réjouissants. L'étude effectuée il y a un an a conclu que les Américains nous trouvent ennuyeux. Je trouve cela plutôt contrariant, mais il s'agit là d'une réalité de perception. Ils ne pensent pas que nous soyons un pays d'excités. Peut-être ne le sommes-nous pas, mais je trouve que nous avons des tas de choses palpitantes à faire. Ils trouvent que nous avons un climat peu attirant. Il n'y a pas grand-chose que nous puissions changer à cela, mais ils ne connaissent pas le magnifique climat qui règne dans tant de coins du pays. Ils cherchent la sécurité et ils pensent la trouver au Canada. Ils connaissent notre beauté, savent que le Canada est relativement peu coûteux et pas encombré. En outre, nous sommes différents. Voilà des avantages que nous pouvons mettre en valeur.

Par le biais de l'Epcot Centre et des annonces télévisées aux États-Unis, il faudrait insister sur ces avantages. Il faudrait mieux faire connaître le Canada comme lieu de tourisme, lieu possédant un certain attrait étranger, mais offrant tout le confort de chez eux. C'est un magnifique pays avec des villes que l'on peut parcourir à pied. Le Canada, monde à notre porte, voilà le thème de notre campagne publicitaire de cette année aux USA. Je pense qu'il est très bien choisi.

• (1805)

Je sais que mon temps est limité, mais je tiens à ajouter que si nous pouvons consacrer l'énergie et l'imagination qu'il faut pour présenter au pavillon canadien de l'Epcot Centre quelque chose qui rivalise le moindrement avec ce que nous avons à Expo 86 à Vancouver, et qui est si magnifique, une longue route s'ouvre devant nous. Les Américains ne nous verraient pas alors en pays de montagnes et de police montée, mais en pays amical et amusant, courtois et distingué. Nous pouvons prendre pour thème «Canada, pays qu'il fait bon visiter, Canadiens avec lesquels il fait bon se trouver».

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon honorable collègue pour l'intérêt qu'elle manifeste envers le tourisme au Canada. Comme elle, je reconnais, et le gouvernement reconnait tout l'apport que le tourisme procure au Canada. Je crois, par son exposé très brillant, qu'elle ferait un très bon porte-parole au Centre Epcot, si jamais le gouvernement canadien voulait l'envoyer pour nous représenter.

Nous sommes conscients, nous avons été sensibilisés par plusieurs lettres adressées à plusieurs députés au gouvernement du Canada selon lesquelles le Centre Epcot ne donnait vraiment pas une image réelle du Canada. Comme l'a si bien expliqué ma collègue, les 14 millions d'Américains, en moyenne, qui visitent le Centre chaque année, auraient sûrement une meilleure idée et un intérêt beaucoup plus marqué à venir au Canada si nous leur démontrions les magnifiques possibilités et les réalités de notre pays.

Alors, à cet effet, le gouvernement avait réalisé une étude qui s'intitulait «Enquête sur le marché américain des voyages d'agrément» et, en effet, cette étude démontrait à quel point les Américains ne connaissaient pas notre pays. Alors, nous avons sûrement un intérêt très marqué à démontrer par ce Centre les beautés de notre pays.

J'ai pu assurer mon honorable collègue que déjà le gouvernement canadien, plus particulièrement le ministère du Tourisme, a rencontré les autorités du Centre Epcot et ils sont en train de faire réaliser par le Centre l'importance de changer la publicité sur notre pays.

Alors, les dispositions que nous prenons actuellement vont sûrement satisfaire mon honorable collègue et je suis persuadée comme elle que, dans un avenir rapproché, les Américains viendront en grand nombre visiter notre pays et, bien sûr, Expo 86, comme elle l'a si bien mentionné.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA COMMISSION FORGET—ON DEMANDE UN RAPPORT PROVISOIRE SUR LE REVENU DE PENSION

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, le 7 avril 1986, j'ai soulevé encore une fois à la Chambre auprès de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) la question des modifications apportées au régime d'assurance-chômage ayant une incidence sur les pensionnés au Canada. La ministre a dit qu'elle recevrait en juin 1986 de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, la Commission Forget, un rapport provisoire qui, croyait-elle, allait porter sur cette question du revenu de pension en rapport avec l'assurance-chômage.

Il est très opportun à ce moment-ci d'aborder encore une fois à la Chambre cette question très controversée qui a beaucoup affligé bien des pensionnés en chômage au Canada, notamment des membres des Forces armées canadiennes à la retraite qui, après avoir quitté les Forces armées, ont dû trouver un autre emploi pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille.

Je commencerai par rappeler que le ministre des Finances (M. Wilson) avait annoncé le 21 novembre 1984, dans l'exposé de politique économique qu'il a prononcé à la Chambre, son intention d'apporter des modifications au régime d'assurance-chômage.

Son exposé à la Chambre des communes donnait très peu de détails à ce sujet, mais l'un des documents déposés au moment de son intervention annonçait que l'on apporterait immédiatement certaines modifications administratives au régime d'assurance-chômage afin d'en améliorer la qualité et d'en réduire les coûts d'application. Ces modifications prévoyaient notamment qu'on allait tenir compte du revenu de pension, des indemnités de cessation d'emploi et de la paye de vacances en établissant le montant des prestations. Il s'agissait d'une déclaration assez simple de la part du ministre des Finances, mais les députés en général, de tous les partis à la Chambre, ne se sont pas vraiment rendu compte des répercussions qu'aurait cette mesure pour les pensionnés, surtout pour ceux des Forces armées canadiennes. Je voudrais expliquer pourquoi.

• (1810)

L'inquiétude de ceux qui allaient prendre leur retraite en 1985 était liée au fait qu'ils prévoyaient être admissibles à des prestations d'assurance-chômage. Cela avait contribué à leur décision de prendre leur retraite en 1985 et figurait dans leur plan financier en prévision de leur retraite. Il en a résulté une injustice immédiate pour ceux qui envisageaient leur retraite, sans savoir que cette modification quant à l'admissibilité allait être apportée. À l'époque, le gouvernement a fait preuve de beaucoup de sagesse en retardant d'une année la mise en application des changements à l'admissibilité en ce qui concerne le revenu provenant d'un emploi. Cela a suspendu toute l'affaire.

Malheureusement, il en a résulté que très peu de publicité a été accordée aux répercussions exactes de ce changement. A mesure que le premier janvier 1986 approchait, nous étions nombreux à ne pas savoir quelles allaient être les implications de ce changement pour les particuliers qui touchaient un revenu de retraite. Si je dis cela, c'est que quiconque parcourt le compte rendu officiel de la Chambre des communes, le hansard, ou consulte les rapports des médias, constate que les députés néo-démocrates et libéraux se sont opposés très rarement en des termes précis aux changements que le gouvernement envisageait d'apporter à l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

Certaines personnes ont été renversées quand elles ont compris les répercussions très nuisibles et très injustes que le changement allait avoir sur les particuliers, quand le gouvernement a mis en oeuvre en janvier 1986 le changement qu'il avait annoncé un an auparavant.

C'est dans le contexte de cette situation difficile que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait connaître son intention de renvoyer toute l'affaire à la Commission Forget avec mandat de l'examiner à fond et de lui faire rapport. Dans les circonstances, à mon avis, ce fût une décision sage et compréhensible.

Examinons très rapidement le régime d'assurance-chômage. Quand ils entendent l'expression «assurance-chômage», bien des gens se leurrent et s'imaginent que c'est une assurance comme les autres et qu'ils ont le droit absolu à certains avantages. Je signale à la Chambre des communes que le programme d'assurance-chômage est bien loin de s'autofinancer. En 1985, ce programme a entraîné des déboursés de l'ordre de 11.6 milliards de dollars, financés à l'aide de 5 milliards de dollars en provenance des employeurs, de 3.6 milliards de dollars des employés, et de 3 milliards de dollars du gouvernement du Canada. Par ailleurs, le régime d'assurance-chômage a accumulé au fil des années un déficit de 4.4 milliards de dollars. Nul participant à ce programme ne peut prétendre qu'il s'autofinance et qu'il a donc droit à des prestations en raison des primes qu'il y aurait versées.

L'un des grands mensonges colportés par les gouvernements du passé a été de prétendre que des programmes comme l'assurance-chômage s'autofinançaient en quelque sorte. L'assurance-chômage n'est qu'une autre forme d'impôt pour financer un avantage précis. C'est un peu comme une taxe sur l'essence qui servirait à payer les routes ou une taxe sur les soins hospitaliers qui finance l'assurance-maladie comme c'est le cas en Nouvelle-Écosse. Néanmoins, on fait croire aux gens que leur cotisation leur donne droit à un avantage précis et que leurs droits sont immuables. Ce n'est pas du tout le cas. Le gouvernement doit gérer les finances du régime d'assurance-chômage tout comme il gère les finances du pays dans l'intérêt de tous les Canadiens.

On s'intéresse tout spécialement à l'assurance-chômage dans la région de l'Atlantique. Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a signalé que le régime d'assurance-chômage influe davantage sur la main-d'oeuvre de cette région que sur celle de l'ensemble du pays. Ce n'est pas tout le monde qui favorise un régime général d'assurance-chômage. Par exemple, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a pour priorité de restreindre l'admissibilité à l'assurance-chômage. Selon la Fédération, le régime défavorise certaines activités commerciales et industrielles.

Je consacrerai la dernière partie de mon exposé aux militaires et à tous les autres Canadiens pour qui la retraite est obligatoire. Les forces canadiennes exigent que certains militaires prennent leur retraite à 45 ans ou même plus tôt. À cause de la récession économique, bon nombre d'employeurs du secteur privé ont demandé à leurs employés de prendre une retraite anticipée et, dans bien des cas, les y ont obligés. Ces militaires et autres travailleurs doivent chercher un autre emploi pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Je voudrais parler aux députés de ce groupe de travailleurs. Quand ils cherchent du travail après avoir quitté un emploi qu'ils avaient depuis des années, dans bien des cas, ils doivent compter beaucoup sur leurs prestations d'assurance-chômage. Ce changement fait du tort à ces gens et c'est tout à fait injuste à mon avis. Par exemple, si quelqu'un qui reçoit une pension des forces armées de $600 et qui a un revenu d'emploi de $1,000 par mois perd son emploi, ses prestations d'assurance-chômage, qui seraient normalement de $600, baisseront à environ $150 par mois. Il ne ne lui restera donc que $750 par mois pour vivre.

• (1815)

Il existe une solution et j'espère que la Commission Forget la trouvera sans tarder. Elle est déjà prévue dans la loi. À l'heure actuelle, une personne qui gagne plus de $36,000 par année en 1986 et qui reçoit aussi des prestations d'assurance-chômage doit rembourser une partie de ces prestations. J'ignore pourquoi la même règle ne s'appliquerait pas aux revenus de pension.

Si le total des revenus de pension et des revenus d'emploi excède un certain montant, par exemple le total de cette année pour les revenus d'emploi et les prestations d'assurance-chômage, soit environ $36,000, alors je crois que l'excédent devrait être retourné au gouvernement. Autrement, je pense que les bénéficiaires de pensions devraient toucher leurs prestations d'assurance-chômage sans tracasseries jusqu'à concurrence du montant limite fixé.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je désire remercier mon collègue de se préoccuper en permanence de cette question. Nous sommes évidemment sensibilisés aux sujets d'inquiétude et aux besoins de ses électeurs. J'ai le plaisir de travailler avec lui depuis le début de l'année. Nous avons également eu le privilège de nombreuses consultations avec la ministre sur cette situation. Elle a toujours été très attentive mais continue de soutenir qu'il ne faut pas se contenter de palliatifs quand nous sommes sur le point de connaître les résultats des travaux de la Commission Forget, que nous devrions attendre ces résultats, ce que nous faisons.

La Commission d'enquête sur l'assurance-chômage vient tout juste de terminer les audiences publiques et les consultations les plus exigeantes qui se puissent imaginer. Elle a visité 46 localités dans tout le Canada. Les commissaires ont entendu plus de 475 exposés et ont participé à un total de 62 jours d'audiences, de déplacements et de consultations. En outre, les commissaires ont reçu plus de 200 mémoires écrits et des personnes continuent de leur faire part de leur points de vue sur des points précis. Comme l'a indiqué la ministre à la Chambre, la Commission Forget lui présentera un rapport préliminaire à la fin de juin, et son rapport final avant la fin de septembre.

La modification du règlement relatif aux pensions a été annoncée par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre 1984, dans le cadre du programme de réduction des dépenses. Nous savons tous ce qui se passait avec le déficit avant qu'un nouveau groupe de Canadiens ne soit élu le 4 septembre 1984. Ce groupe était résolu, une fois pour toutes, à remettre de l'ordre dans la maison. L'augmentation constante des énormes déficits est maintenant enrayée et le déficit de 33.8 milliards prévu au départ par le ministre des Finances sera peut-être inférieur de quelques milliards, lorsqu'arrivera la fin de l'année financière. Voilà la fierté que nous avons envers le gouvernement pour lequel nous travaillons.

Je devrais dire que le cabinet a retardé l'application des changements au règlement des pensions jusqu'à janvier 1986. Naturellement, le sujet a été renvoyé à la Commission Forget. Le gouvernement examinera soigneusement toutes les recommandations du rapport final, lorsqu'il sera publié, y compris celles qui pourraient traiter de la question des changements au règlement des pensions.

LES ÉCRITS HAINEUX—LE COURRIER DE MOSCOU AU CANADA

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai reçu de nombreuses plaintes de Canadiens d'origine ukrainienne, qui reçoivent un courrier non sollicité qu'ils estiment haineux, depuis que j'ai porté cette question à l'attention du ministre du Revenu national (M. MacKay), il y a plus de six mois. Il est ironique que cette question vienne en discussion aujourd'hui, alors que des représentants de l'Union étudiante Ukraine-Canada visitent le Parlement.

• (1820)

La clé du problème, c'est l'information fallacieuse, notamment de la part des Soviétiques. Tchernobyl est un parfait exemple de ce détournement de l'information. Après l'incident de Tchernobyl, il s'est passé des jours sans que quiconque mentionne l'existence d'un problème. Cela a duré jusqu'à ce que d'autres pays signalent au reste du monde qu'il y avait un problème, que les Soviétiques ont fini par reconnaître.

Je pense que cette question lève le voile sur la famine de 1932-1933 qui a certainement ravagé l'Ukraine. Ce genre de manipulation de l'information amène les gens à détester les publications et les documents qu'on leur envoie contre leur gré. Je pense que nous avons besoin de règlements qui protègent les droits des Canadiens. Ce sont des droits que nous devons chérir et protéger.

Si l'on se penche sur le dispositif en place, il faut considérer les agents des douanes, nos troupes de première ligne en quelque sorte, qui voient passer ces documents importés au Canada. Ce sont manifestement eux qui ont le rôle clé de déterminer s'il faut soumettre ces documents à nos autorités judiciaires afin de déterminer s'ils offensent les droits des Canadiens. C'est à ces fonctionnaires de décider s'ils bloquent ou s'ils laissent passer ces documents à Postes Canada qui les distribuera ensuite aux Canadiens.

J'ai discuté de la situation avec des fonctionnaires de Postes Canada qui m'ont fait part de leur grave inquiétude. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas le choix et qu'ils devaient livrer le courrier. Ils sont là pour livrer le courrier s'il est correctement affranchi et si l'adresse est correctement rédigée. C'est leur travail, ce qui ne les empêche pas de se sentir profondément touchés par tout ce qui peut violer les droits humains des Canadiens.

C'est donc au ministre du Revenu national, par le biais du ministère des Douanes et Accises, qu'il incombe de faire le ménage dans ces réglementations. Je pense qu'il faudrait établir de nouvelles directives. Les troupes de première ligne ont besoin d'instructions sur la manière d'aborder les documents qui déferlent sur le Canada. Ils ont besoin de directives leur permettant de prendre des décisions et d'éviter aux Canadiens de se faire bombarder de documents dont ils ne veulent pas.

Il faudra que ces directives se fondent sur la jurisprudence existante au Canada. Je précise toutefois qu'en étudiant la question j'ai constaté que notre jurisprudence dans le domaine de la littérature de propagande haineuse était plutôt ténue. J'espère qu'un plus grand nombre de cas seront soumis aux tribunaux afin qu'un plus grand nombre de décisions soient prises. Nous disposerons ainsi d'une jurisprudence plus étoffée qui nous permettra d'établir de nouvelles lignes directrices. Nos agents des douanes pourront suivre ces dernières afin d'intercepter ces publications étrangères à la frontière. Dans certains cas, il s'agit de publications très haineuses à l'endroit des Canadiens qui les reçoivent.

Les Canadiens d'origine ukrainienne voudront certainement m'entendre dire que la question dont nous parlons aujourd'hui ne s'applique pas uniquement aux Ukrainiens. J'espère que le ministre en tiendra compte, car la propagande haineuse commence à poser un sérieux problème au Canada. J'espère qu'il édictera des directives et des règlements afin que les Canadiens conservent les droits de la personne pour lesquels ils se sont durement battus.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai aux questions du député concernant la propagande haineuse dirigée contre les Ukrainiens et d'autres Canadiens. S'il soulève cette question ce soir c'est parce qu'une certaine propagande a été expédiée de Moscou à destination du Canada. Je peux dire au député que le ministère du Revenu national estime, lui aussi, qu'il est important d'empêcher l'entrée de publications visant à susciter la haine envers certains groupes de personnes pour une question de race, d'origine ou de couleur.

• (1825)

Le ministère du Revenu national est chargé d'administrer le numéro tarifaire 999201-1 de l'Annexe C du tarif douanier qui interdit l'importation de certaines publications au Canada. Les publications qui incitent à la trahison, à la sédition, qui sont de nature obscène ou haineuse, sont soigneusement inspectées par les agents des douanes et leur entrée est interdite au Canada si l'on juge qu'elles sont visées par le numéro tarifaire 99201-1.

Les agents des douanes ont examiné attentivement les publications en question. Ils ont étudié leurs principales caractéristiques ou leur ton général. Il ne s'agit pas de propagande haineuse aux termes de l'article 281.3(8) du Code criminel en ce sens qu'elles ne témoignent d'aucune haine contre les Ukrainiens ou tout autre groupe ethnique du Canada ou d'un autre pays.

La question porte sur une publication d'une société soviétique, la Société Rodina (patrie), chargée des relations culturelles avec les compatriotes résidant à l'étranger.

[*Français*]

Je crois qu'il est essentiel de faire une distinction entre la propagande haineuse et la recherche historique faite de bonne foi, l'analyse et les commentaires sociaux ou politiques. Le ministère du Revenu national s'engage, d'une part, à garantir les droits et les libertés des Canadiens et des Canadiennes à exprimer leurs points de vue, leurs opinions, leurs croyances et à lire ce genre de matériel. Cependant, d'autre part, le ministère s'engage également à faire observer la loi que le Parlement a votée sur la propagande haineuse.

Bref, monsieur le Président, j'aimerais conclure que le ministère du Revenu Canada, Douanes et Accise, poursuivra son rôle primordial qui consiste à mener une action énergique contre l'importation de propagande haineuse, propagande qui n'a aucune place dans la société canadienne.

[*Traduction*]

Pour conclure, je tiens à assurer au député que le ministre tiendra compte de ses instances et que le ministère s'efforce continuellement d'empêcher ce genre de publications d'entrer au Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 mai 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

ON EXHORTE LE GOUVERNEMENT À PROLONGER LE MANDAT DE LA COMMISSION

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la Commission d'enquête sur les crimes de guerre a demandé au gouvernement de lui accorder plus de temps pour mener à terme son travail. Il y a cinq mois la Commission a qualifié son mandat d'entreprise colossale, dont le succès dépendrait du temps et des ressources qu'on allait y consacrer.

Toutefois, la Commission doit encore prendre des dispositions pour aller chercher des preuves à l'étranger, en Union soviétique ou dans tout autre pays où se trouvent les preuves pertinentes.

La considération première est peut-être dans la décision de la Commission à l'égard des preuves se trouvant à l'étranger, à savoir que la qualité du travail de la Commission et la justesse de ses conclusions ne devraient pas être compromises par des délais rigides et peu réalistes.

Ce qui est en jeu à l'heure actuelle, ce n'est rien de moins que l'intégrité de l'effort concerté pour amener le plus vite possible devant les tribunaux des personnes soupçonnées d'être des criminels de guerre nazis. J'ai bonne confiance que le gouvernement va prolonger le mandat de la Commission afin que justice soit faite et que la Commission puisse mener à bien son entreprise colossale.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR UNE RÉSIDENTE DE LA SASKATCHEWAN

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la population de la Saskatchewan s'attendait à beaucoup après des années d'un gouvernement néo-démocrate. Aujourd'hui, Mona Dawson de Rollo, en Saskatchewan, qui attendait depuis un an d'obtenir des installations sanitaires dans sa maison, ne peut les obtenir à cause des délais imputables au ministre chargé de la SCHL.

Elle a fait une demande de subvention en vertu du PAREL à la SCHL en 1985, mais il n'y avait plus de fonds lorsque le ministre a réduit son budget. Elle a présenté une demande en 1986 et elle attend encore.

Deux mois s'écouleront avant de pouvoir retenir un entrepreneur et deux autres mois avant que le travail ne soit effectué, mais si elle n'obtient pas cette subvention cette semaine, les travaux d'installation ne pourront pas se faire avant l'hiver.

Ce matin elle a téléphoné à la SCHL, à la *Saskatchewan Housing Corporation* et à son député, mais personne n'avait entendu parler du financement que le ministre prétendait hier être disponible pour les fins du PAREL.

Le ministre permettra-t-il maintenant à Mona Dawson d'obtenir cette semaine sa subvention et de jouir d'une installation sanitaire avant l'hiver ou devra-t-elle attendre jusqu'en 1987?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le soixante-huitième anniversaire de l'indépendance de l'Arménie. Trois ans à peine après le génocide de 1915, les Arméniens survivants ont vaincu l'armée turque et établi un État indépendant le 28 mai 1918. Le Traité de Sèvres, signé en 1920 par la Turquie et les alliés, a étendu le territoire de l'Arménie indépendante presque jusqu'à ses frontières historiques. Cependant, le traité n'a jamais été ratifié. L'Arménie n'a été indépendante que jusqu'au 2 décembre 1920, où la Turquie et l'Union soviétique ont envahi et écrasé la jeune république et mis fin au rêve de liberté et de démocratie des Arméniens.

• (1405)

Le 18 février 1921, les Arméniens se sont révoltés encore une fois contre leurs oppresseurs communistes. Ils ont remporté des succès pendant 90 jours, puis leurs espoirs ont été de nouveau anéantis.

Aujourd'hui, les membres de l'exécutif du Comité arménien du Canada ainsi que leur président, M. Khatchig Hagopian, sont à Ottawa pour marquer cette journée importante. Je me joins à mes amis de la communauté arménienne pour reconnaître le jour de l'indépendance . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'HABITATION

L'ENTENTE AVEC LE QUÉBEC SUR LE LOGEMENT SOCIAL

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, les municipalités de l'Abitibi attendaient cette signature. Le 13 mai dernier, le Québec a signé cette entente cadre sur l'habitation sociale avec le Canada.

Cette entente est le fruit d'un vaste processus de révision de la politique et de pourparlers entrepris par les deux gouvernements. L'entente prévoit des dépenses de quelque 254 millions de dollars par année pendant trois ans.

La nouvelle entente constitue l'assise qui permettra d'orienter l'aide de programmes de logement social vers les plus démunis, particulièrement ceux qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger.

Les deux gouvernements se sont en outre engagés à financer des échanges visant à la mise en oeuvre d'un programme d'aide à la restauration de logements applicable à tout le Québec dès le 1er juillet 1986. Les deux gouvernements se partageront à parts égales les frais de ce programme évalué à plus de 70 millions de dollars.

Cette entente, en plus de constituer un moyen efficace pour attribuer avec souplesse des logements aux personnes ou aux familles québécoises les plus démunies, reflète la volonté des deux gouvernements d'arriver à un accord durable visant à l'aide à l'habitation.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes. L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) a la parole.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA PERFORMANCE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, lorsque les conservateurs se sont faits élire, ils ont présenté à la population une ou deux idées à la mode en disant que c'étaient les solutions à tous les problèmes du pays.

La population a pensé que les conservateurs qui avaient été si longtemps dans l'Opposition avaient eu le temps de se préparer, qu'ils avaient élaboré des solutions nouvelles, qu'ils avaient cherché et trouvé de nouvelles avenues.

Mais non, monsieur le Président, les conservateurs sont arrivés à Ottawa sans idée, sans vision et sans même de rêve à réaliser. Cela, en politique, surtout au Canada, ne pardonne pas.

Le parti libéral a toujours été celui de la justice sociale, de l'égalité des chances et du progrès. C'est pourquoi la population rejettera le parti conservateur lors des prochaines élections et réélira certainement le parti libéral.

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE

ON PRÉCONISE L'ADOPTION DE RÈGLEMENTS PLUS SÉVÈRES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, aussitôt qu'elle se met à perdre ses valeurs morales, une nation perd sa réputation. Le projet de loi sur la pornographie qui sera proposé bientôt mettra à l'épreuve notre détermination. Nous ne saurions permettre que la pornographie ne soit que contrôlée, tel que recommandé dans le rapport Fraser. Le système à trois paliers proposé pour la classification du matériel pornographique ne fera que consolider de fausses impressions et idées sur la sexualité des hommes et des femmes.

Il existe des preuves concrètes que la pornographie enseigne aux lecteurs des déviations sexuelles et des comportements anormaux, et qu'elle encourage la violence à l'égard des femmes et des enfants. La pornographie n'est rien d'autre que de la propagande malveillante dirigée contre les femmes, dont le seul objectif est de dégrader ces dernières en en faisant rien de plus que des objets. En tant que législateurs, nous devons veiller à ce que les règlements concernant la pornographie et devant être proposés sous peu prévoient les pouvoirs voulus pour protéger l'ensemble des Canadiens de ce genre d'exploitation.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES PENSIONS DES ANCIENS EMPLOYÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, des milliers de retraités du CN habitent dans ma circonscription. En leur nom et en celui de leurs ex-collègues d'un bout à l'autre du Canada, j'invite le gouvernement à donner suite aux recommandations du sous-comité des transports sur les pensions du CN. Je le prie de réparer sans délai les injustices que les retraités du CN subissent depuis des années.

Le gouvernement est saisi de la question depuis longtemps et on lui a fait diverses recommandations. J'ose croire qu'il verra sous peu, en collaboration avec les chemins de fer du CN, à prendre toute mesure nécessaire pour que ces retraités, en particulier ceux qui ont pris leur retraite il y a longtemps, touchent enfin une pension suffisante.

* * *

[*Français*]

LE RECENSEMENT

L'IMPORTANCE DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le 3 juin sera le jour du recensement pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Le recensement de la population est la source la plus complète de renseignements précis sur les Canadiens. Il permet de brosser un tableau détaillé de notre société et de recueillir des renseignements pour toutes les collectivités du pays. Les entreprises de même que les groupes communautaires se servent de ces renseignements pour prendre des décisions qui nous touchent tous.

Une fois rempli, le questionnaire du recensement est strictement confidentiel. Les renseignements fournis permettront d'établir diverses statistiques décrivant la nation tout entière. Les renseignements recueillis sont indispensables à tous les Canadiens. Donc, le 3 juin 1986, soyez du nombre.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA REPRISE ÉCONOMIQUE DANS KAMOURASKA

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, «la reprise économique observée au Canada et au Québec s'est manifestée avec éclat dans Kamouraska en 1985, par une augmentation de 29.5 p. 100 de la valeur de livraison de nos 68 entreprises manufacturières».

Monsieur le Président, je vous citais l'introduction du message du président de la société Kodécam lors de son assemblée générale annuelle.

Je suis fier de l'aide qu'a apportée notre gouvernement pour permettre à la région du Kamouraska de bénéficier de cette reprise économique annoncée en novembre 1984. Dans son message, M. Michel Paquet souligne que six nouvelles entreprises se sont créées; le nombre d'emplois industriels s'est accru de 7.3 p. 100 atteignant 2,331 emplois répartis dans huit groupes industriels.

Monsieur le Président, notre gouvernement a raison d'appuyer les chefs d'entreprises dynamiques et innovateurs de ma circonscription. Je remercie le président sortant, M. Paquet, et son équipe du magnifique travail accompli et souhaite un mandat fructueux au nouveau président, M. Bertrand Soucy.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

L'USAGE DE QUALIFICATIFS JUGÉS OFFENSANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je me sens obligé d'intervenir encore auprès du premier ministre (M. Mulroney) pour qu'il demande au député conservateur de Nunatsiaq (M. Suluk) de présenter des excuses au député de Bourassa (M. Rossi) qu'il a traité de «mafioso de la mafia» le 3 mars dernier. Il s'est attaqué à un Canadien distingué d'origine italienne et ni lui ni aucun autre Canadien ne mérite d'être traité d'une façon aussi péjorative.

Le 4 mars dernier, j'ai vainement demandé que des excuses soient faites. Au demeurant, les pétitions présentées au premier ministre par des organismes de notre communauté italo-canadienne n'ont pas eu plus de succès.

Cette communauté ne tolère pas des incidents aussi dégradants et la Chambre des communes devrait en faire autant. Je demande donc au premier ministre de faire les démarches

Article 21 du Règlement

nécessaires pour obtenir immédiatement des excuses en règle de la part du député de son caucus. C'est le moins qu'il puisse faire. Tout silence équivaudrait à approuver l'usage de qualificatifs aussi offensants.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—ON DEMANDE DES INFORMATIONS PRÉCISES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, les Canadiens sont déçus et irrités par la pauvreté de l'information rendue publique par l'Union soviétique à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. D'après le peu d'information que nous possédons, 19 personnes seraient mortes, 300 seraient traitées pour la maladie des rayons, et jusqu'à 1,000 autres pourraient mourir du cancer. Ces renseignements nous parviennent plusieurs semaines après l'accident.

Le jour de la catastrophe, les Soviétiques ont nié qu'un accident s'était produit. Aucune information n'a transpiré durant trois jours après l'explosion initiale. Ils se sont employés avec une parfaite insensibilité à déformer ou dissimuler les faits.

Nous avons déjà observé cette politique de manipulation de l'information par l'État. Ne s'agit-il pas là d'une répétition du silence qu'on avait fait peser sur la famine de 1933 en Ukraine? La franchise dont le gouvernement soviétique a semblé faire montre ces derniers jours n'est rien d'autre qu'un exercice de relations publiques. Étant donné les antécédents de ce régime enclin au secret, le pire est à craindre.

J'exhorte le gouvernement canadien à user de tous les moyens à sa disposition pour faire pression sur le gouvernement soviétique et l'amener à rendre publics les faits entourant cet accident catastrophique.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'AFRIQUE—L'AIDE ACCORDÉE PAR LE CANADA

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, il faut féliciter le gouvernement d'avoir étudié la possibilité d'un moratoire sur le remboursement des emprunts par les pays africains. Ces pays désirent désespérément remettre leur économie sur pied après des années de famine. Il faut leur faciliter les conditions de remboursement des emprunts contractés auprès des agences occidentales d'aide pour qu'ils puissent consacrer leurs rares ressources au développement de l'agriculture.

Ce moratoire constitue une réaction sage de la part du Canada. C'est aussi un acte de justice. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) nous le rappelait tout juste la semaine dernière, quelque 80 p. 100 des biens et services fournis dans le cadre des projets bilatéraux de l'ACDI doivent être acquis au Canada.

L'aide financière que le Canada accorde aux pays africains a déjà permis de créer des emplois au pays et génère des revenus pour les Canadiens. Le gouvernement a aussi tiré des recettes fiscales de l'activité économique découlant de cette forme d'aide.

J'appuie la proposition gouvernementale de moratoire. J'encourage également le gouvernement à redoubler d'efforts pour que cette aide atteigne l'objectif de 1 p. 100 du PNB.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS DE DOUANE IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Vendredi dernier, il a protesté contre la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane sur les bardeaux en disant que son gouvernement chercherait à convaincre les Américains de renoncer à leur projet. Pourquoi le gouvernement a-t-il changé d'avis entre-temps? Pourquoi cherche-t-il uniquement à obtenir une compensation qui permettrait seulement de réduire les barrières douanières dans une autre industrie? Pourquoi acceptons-nous la perte de ces 4,000 emplois au lieu de poursuivre nos efforts pour amener les Américains à revenir sur leur décision?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne faisons rien de tel. Le député sait parfaitement que la déclaration qu'il vient de faire n'a rien à voir avec la réalité ni les questions soulevées à la Chambre. Nous prenons des mesures visant à aider l'industrie et à conserver ces emplois. Nous venons d'avoir une réunion fructueuse avec les syndicats et les représentants de l'industrie de Colombie-Britannique et je pense qu'ils sont d'accord avec la politique du gouvernement du Canada.

LA COMPENSATION DEMANDÉE PAR LE CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le gouvernement a de nouveau changé de position et il est important . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il est important de tirer les choses au clair. N'est-il pas vrai qu'hier l'ambassadeur Gotlieb a demandé officiellement au gouvernement des États-Unis une compensation qui aurait seulement pour effet de modifier ou de réduire les droits de douane sur d'autres produits et qui ne ferait rien pour protéger les emplois dans l'industrie du bardeau? Le premier ministre peut-il nous dire ce qui se passe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme chacun sait, les seuls à n'avoir aucune position ou deux positions sur la même question sont les libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Vendredi, le député de Saint-Henri—Westmount avait énoncé la position du parti libéral, mais le chef du parti libéral en a énoncée une nouvelle lundi et le député de Winnipeg—Fort Garry vient, à son tour, d'en énoncer une autre.

Nous suivons une voie qu'approuvent toutes les personnes visées par cette décision et qui vise à protéger ces emplois et à consolider cette industrie de Colombie-Britannique. Nous agissons sur différents fronts et nous prendrons toutes les mesures que nous jugerons nécessaire de prendre pour nous acquitter de nos responsabilités envers les citoyens de Colombie-Britannique qui travaillent dans ces industries.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ce n'est pas cette compensation qui viendra en aide aux travailleurs de cette industrie. Si le gouvernement a pris d'autres mesures, le premier ministre pourrait-il nous dire en quoi elles consistent? Plus précisément, peut-il nous dire quelle sera la teneur des négociations que les autorités canadiennes tiendront, cette semaine, avec l'ambassadeur Murphy, au sujet de l'industrie du bardeau? Allons-nous réclamer une simple compensation ou allons-nous demander à l'ambassadeur Murphy que son gouvernement revienne sur sa décision d'imposer des droits de douane?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour ce qui est de revenir sur sa position, les propos du député témoignent d'un important revirement. Vendredi, le représentant officiel du parti libéral a demandé l'abandon des pourparlers bilatéraux et voilà que le député de Winnipeg—Fort Garry se demande sur quoi porteront les négociations.

Ces négociations doivent permettre à nos deux pays de se débarrasser de ces sources de problèmes. C'est pourquoi nous avons jugé que la recommandation que les libéraux nous ont faite vendredi dernier n'était pas du tout dans l'intérêt national et encore moins dans l'intérêt des citoyens de Colombie-Britannique. Le premier ministre de cette province a beaucoup insisté là-dessus. Nous prenons un certain nombre de mesures visant à aider l'industrie et des travailleurs et à conclure une entente commerciale globale qui devrait servir les intérêts des Canadiens en leur apportant des emplois et la prospérité.

LE SOMMET DE TOKYO

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 29 avril, huit jours francs avant que le premier ministre de la Colombie-Britannique n'écrive au premier ministre pour lui exprimer ses préoccupations concernant les bardeaux de cèdre, M. Mike Apsey, directeur général du Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique, a écrit au ministre du Commerce international pour lui demander que le premier ministre touche un mot du droit éventuel de 35 p. 100 au président américain pendant le Sommet de Tokyo. Je demanderai au premier ministre si le ministre du Commerce international lui a fait part de la teneur de la lettre de M. Apsey et s'il en a touché un mot au président au cours des rencontres qu'il a eues avec lui au Sommet de Tokyo.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les possibilités d'intervention en ce domaine existent toujours dans n'importe quel pays. Tout le monde à la Chambre est au courant, je pense, des énormes pressions exercées par les milieux protectionnistes sur le président des États-Unis. Voilà pourquoi nous avons eu l'entente de Québec. Voilà pourquoi nous avons eu les engagements de Washington. Voilà pourquoi j'ai soulevé au Sommet de Tokyo, au nom du Parlement du Canada, la question de la libéralisation et du désentravement des échanges. Cela supposait de la part du gouvernement des engagements que mon honorable ami trouvera dans la déclaration de Québec. Tout ce qui s'en écartait était à notre avis inadmissible et inattendu. Voilà pourquoi nous avons constamment défendu la notion d'une libéralisation des échanges qui débarrasserait le Canada de ces problèmes, et de la menace connexe de mesures protectionnistes, qui vont scléroser à notre avis les relations entre les deux pays.

• (1420)

M. le Président: Une question supplémentaire par l'entremise de la présidence, s'il vous plaît.

LA LETTRE DU CONSEIL DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je tiens à demander au premier ministre si oui ou non le ministre du Commerce extérieur lui a signalé la lettre de M. Apsey, écrite huit jours avant celle du premier ministre provincial portant sur ce sujet-là exactement. Dans l'affirmative, a-t-il expressément évoqué la question d'un droit éventuel de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre auprès du président Reagan à Tokyo, comme le demandait le directeur général du Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis en contact constant avec le ministre du Commerce international. Il manifeste des préoccupations au sujet non seulement des produits de la Colombie-Britannique mais aussi du poisson de Terre-Neuve, préoccupations qui me sont signalées à moi et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous en faisons constamment état auprès du président des États-Unis, du secrétaire d'État et du secrétaire au Trésor. Il en est question de façon continue.

LA POSITION DES SOCIÉTÉS ET DES SYNDICATS AU SUJET DE L'INDEMNISATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je me demande si la Chambre n'a pas été induite en erreur, et j'espère que le premier ministre va dissiper le malentendu. Il y a tout juste un quart d'heure, j'ai rencontré les représentants des quatre sociétés et des syndicats qu'il a lui-même rencontrés. Ils m'ont dit qu'ils avaient purement et simplement rejeté l'option d'indemnisation du gouvernement. Les quatre représentants des employeurs et les quatre représentants syndicaux m'ont dit qu'ils avaient rejeté la proposition du gouvernement d'essayer d'obtenir une indemnisation. Le premier ministre vient de dire le contraire à la Chambre, en affirmant que les deux parties avaient appuyé le gouvernement. Veut-il dire que ce sont eux qui m'ont donné les mauvaises informations, ou est-ce lui qui induit la Chambre en erreur?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ma question s'adressait au premier ministre.

Mlle Carney: . . . j'aimerais répondre à cette question car j'ai assisté à la réunion dont le représentant vient de parler, en compagnie du premier ministre pendant une partie du temps et en compagnie du secrétaire d'État aux Affaires extérieures avant son départ pour Halifax.

M. Gauthier: Cela n'a rien à voir avec l'énergie, allons!

Mlle Carney: Je tiens à dire que cette déclaration est en parfaite contradiction avec les points de vue exprimés à l'occasion de notre rencontre.

LES DISCUSSIONS LORS DE LA RÉUNION AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MONDE DES AFFAIRES ET DES SYNDICATS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, et j'espère qu'il y répondra. La ministre vient de dire que ce que les représentants du monde des affaires et des syndicats m'avaient dit était en total désaccord avec ce qu'ils avaient dit, selon elle, au gouvernement. Le premier ministre sait-il que les représentants du monde des affaires, de quatre sociétés au premier rang de la concurrence, et les quatre représentants du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique refusent catégoriquement la proposition du gouvernement d'essayer d'obtenir une indemnisation et que ce qu'ils veulent à la place, c'est récupérer leurs emplois? Le premier ministre le sait-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le représentant n'a pas besoin de s'énerver, il n'a pas besoin de crier.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les Canadiens veulent évidemment, et c'est tout naturel, récupérer leurs emplois et en avoir de nouveaux. C'est pour cela qu'ils appuient si massivement notre gouvernement qui a créé 630,000 nouveaux emplois.

M. Rossi: Quelle blague.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Et c'est reparti pour le boniment.

M. Mulroney: J'ai assisté à cette réunion, et mon collègue m'a posé une question. J'ai assisté à une partie de la réunion. Tout ce que je peux faire, c'est dire à mon collègue ce qui s'est passé. Les participants ont dit qu'ils appréciaient et qu'ils soutenaient l'action du gouvernement du Canada, et je crois que les médias en ont pris bonne note. Cela ne signifie pas que les syndicats ou le patronat approuvent en toute circonstance tout ce que fait le gouvernement.

• (1425)

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Oh, oh, oh, dit le député. J'ai dit non, non, non à toute suggestion du contraire. Je ne vois pas ce qui suscite un tel étonnement. Je ne suis nullement en désaccord avec les faits qui se sont déroulés lorsque j'étais là . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mulroney: Je pense que l'étonnement . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre s'en tire trop souvent impunément à la Chambre. S'il n'est pas disposé à se rétracter, je prétends qu'il induit la Chambre en erreur.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suppose que le député d'Oshawa fait des insinuations. Je dois lui demander par conséquent de se rétracter.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre . . .

Une voix: Rétractez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député m'a entendu, je crois. Il vient de faire des insinuations, c'est du moins ce que pense la présidence. Je dois par conséquent lui demander de se rétracter. S'il le fait, j'écouterai sa question.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je n'ai absolument pas l'intention de me rétracter.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Oshawa sait qu'il ne peut pas se plaindre lorsqu'il s'agit de question de faits—il pourrait peut-être m'écouter. J'ai supposé que le député insinuait que le premier ministre induisait la Chambre en erreur. C'est l'impression qu'il voulait donner. S'il me dit que ce n'est pas vrai, je le croirai. Si c'était son intention, il doit se rétracter.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai demandé des explications au premier ministre. Je lui ai donné l'occasion d'expliquer des observations qui ne concordaient pas du tout avec la vérité. Je n'ai par conséquent nullement l'intention de retirer les propos que j'ai tenus aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai exposé le dilemme dans lequel se trouve la présidence à propos des termes employés. J'ai demandé au député d'aider la présidence et d'expliquer ce qu'il voulait dire. Il donne l'impression à la présidence qu'il voulait lui faire comprendre ce qu'elle a compris. Je n'ai par conséquent pas le choix; je dois désigner M. Broadbent par son nom pour avoir refusé d'obéir à la présidence qui lui ordonnait de se rétracter. Je n'ai vraiment pas le choix.

Le député de Windsor-Ouest a la parole.

[*Note de l'éditeur: Et M. Broadbent s'étant retiré:*]

LA POSITION D'UN SYNDICAT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Sauf erreur, M. Jack Munro, président du syndicat représentant les travailleurs de l'industrie des bardeaux insiste pour dire que ni lui ni les représentants de son syndicat n'ont dit au premier ministre et aux ministres rencontrés qu'ils souscrivaient à la position du gouvernement, selon laquelle on devrait obtenir un dédommagement plutôt que de protéger et de sauver les emplois de 4,000 travailleurs. Pourquoi le premier ministre maintient-il sa position tout à fait insoutenable selon laquelle les syndicats sont d'accord avec le gouvernement là-dessus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai expliqué à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique qu'au début de la réunion, alors que j'étais présent, certains participants ont dit soutenir la position du gouvernement. J'ai signalé que je n'ai jamais prétendu que les syndicats ou les entreprises concernés étaient en parfait accord avec toutes les mesures prises ou envisagées par le gouvernement . . .

M. Blaikie: Il a utilisé le terme «essentiel».

M. Mulroney: . . . mais que nous agissions sur tous les fronts, afin d'aider la Colombie-Britannique.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puis-je poser au premier ministre cette question? Ai-je raison de croire que le premier ministre dit aux Canadiens et, en particulier, aux 4,000 travailleurs concernés, que, à son avis, tous ces emplois ont disparu et son gouvernement va se contenter d'un dédommagement au lieu de protéger les emplois dans le secteur des bardeaux? C'est ce qu'il dit au pays.

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dis exactement le contraire. J'affirme que le parti libéral espère que ces emplois n'existent plus . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Voyons!

M. Mulroney: C'est là votre espoir.

Des voix: À d'autres!

M. Mulroney: C'est tout ce qu'espère le parti libéral. Il espère pouvoir exploiter les malheurs d'autrui.

M. Tobin: Vous ne sauriez voir la vérité même si elle vous sautait aux yeux.

M. Mulroney: Nous adoptons une position mûrement réfléchie tendant à sauver ces emplois en Colombie-Britannique . . .

M. Tobin: Vous ignorez ce qu'est la vérité.

M. Mulroney: . . . et à assurer un meilleur accès à ces marchés.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Vous êtes un parfait imposteur.

M. Gauthier: En effet!

M. Nystrom: Un vrai Pinocchio.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Skeena.

LA POSITION D'UN SYNDICAT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre. Je veux qu'il y réponde très directement et avec beaucoup de circonspection. Je viens de rencontrer des représentants du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, ainsi que de l'industrie des bardeaux. Ils nous ont bien précisé dès le début de la réunion qu'ils rejettaient catégoriquement la proposition du gouvernement en matière d'indemnisation. Le chef de notre parti a été expulsé à cause de cela.

Le premier ministre pourrait-il éclaircir le point suivant. Veut-il dire aux Canadiens de l'industrie des bardeaux que lorsque ceux-ci l'ont rencontré ils lui ont assuré qu'ils soutenaient inconditionnellement la position du gouvernement au sujet de l'indemnisation?

M. Epp (Provencher): Il n'a jamais dit cela.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit à mon collègue exactement la même chose qu'au chef de son parti. Je n'ai jamais tenu de tels propos. J'ai dit que la réunion a commencé dans un esprit d'entente et de coopération. Les syndicats et l'industrie ont déclaré qu'ils approuvaient ce que le gouvernement du Canada a fait. Je n'ai jamais laissé entendre qu'ils soutenaient toutes les mesures que le gouvernement du Canada a prises ou envisage de prendre. C'est ce que j'ai dit à l'honorable chef du NPD et je le répète au député.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la seule proposition qu'a formulée le gouvernement actuellement porte sur l'indemnisation. Le premier ministre pourrait-il prendre la parole pour dire aux représentants de l'industrie des bardeaux et du SITBA quelle partie de la position du gouvernement ils soutiennent? Il n'a pas eu le courage de téléphoner au président Reagan et de lui dire de renoncer à ces mesures.

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est vrai!

M. le Président: À l'ordre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela va contrarier le NPD, je le sais, mais cette réunion a été constructive et les participants se sont montrés coopératifs.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Des représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement se sont entretenus d'une façon sérieuse et réfléchie en vue de trouver une solution aux problèmes de la Colombie-Britannique. Personne n'a fait de sermons, ni formulé de calomnies, ni porté d'accusations. Nous cherchions une solution. Il s'est agi d'un effort concerté de la part de toutes les parties concernées.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je vais tenter ma chance en essayant d'obtenir la vérité, cet après-midi. Ma question, sur le même sujet, s'adresse au premier ministre. Qu'est-ce qui a changé depuis vendredi, vu que le gouvernement est maintenant prêt à accepter la perte de ce secteur et de ses 4,000 emplois, alors qu'il y a quelques jours seulement il réclamait une abolition complète des droits? Pourquoi ce revirement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, rien ne nous a fait changé d'avis, rien qui n'empêche qu'un gouvernement raisonnable agisse sur plusieurs fronts dans une affaire aussi complexe. C'est une grave question qui touche les emplois et l'avenir de beaucoup de personnes. D'importantes négociations sont en cours. Il existe aux États-Unis des pressions pour que l'on impose des mesures protectionnistes. Il n'est pas facile de résoudre une telle question. Toutefois, nous travaillons avec les syndicats, les gestionnaires et les gouvernements en cause pour essayer de parvenir à une solution. Notre position n'a pas changé. Nous ouvrons de nouvelles possibilités, sur différents fronts, pour essayer d'aider ceux qui sont touchés.

Questions orales

[*Français*]

LA DEMANDE D'UNE COMPENSATION—LES CONSÉQUENCES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le premier ministre n'est-il pas conscient qu'aujourd'hui, en demandant cette compensation, tout ce qu'il fait, c'est qu'il accepte le fait que cette industrie est totalement disparue, anéantie? N'est-il pas conscient de ce fait aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais au contraire, monsieur le Président; il s'agit d'une initiative tout à fait appropriée en pareille circonstance où, au nom des individus affectés, on essaie plusieurs alternatives. Il me semble que c'est tout à fait normal, et une option n'exclut pas l'autre. Nous sommes en train de fonctionner dans une foule de domaines dans le but d'aider l'industrie et de les intéresser dans cette industrie.

[*Traduction*]

LES CONSÉQUENCES POUR L'INDUSTRIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai là une lettre que l'ambassadeur Niles a communiquée à différents journaux de notre pays. Au sujet de la décision touchant le bardeau, il écrit ce qui suit:

> Cela ne devrait pas porter un coup mortel à l'industrie canadienne et ne devrait pas mettre en péril un grand nombre des quelque 4,000 emplois de cette industrie.

Le premier ministre est-il d'accord avec cette évaluation de l'ambassadeur américain que les représentants du secteur ont contredite il y a à peine une demi-heure?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce matin, le député le sait, les représentants du secteur et ceux du gouvernement, y compris le premier ministre, ont tenu une réunion très fructueuse. Ils ont discuté d'un certain nombre d'options. Lors de cette réunion, la situation difficile des gens qui oeuvrent au sein de ce secteur figurait certes au premier plan des préoccupations des représentants du gouvernement. On discutera de nouveau de ces questions . . .

M. Berger: Ce n'était pas là la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . pour déterminer les conséquences directes que cette décision ne manquera pas d'avoir sur les gens qui travaillent au sein de ce secteur. Au moment où il pourrait devenir opportun de le faire, d'autres mesures pourraient être prises.

M. Langdon: Monsieur le Président, le gouvernement se donne toujours bien du mal pour ne pas répondre aux questions, mais cette fois-ci il se surpasse.

LA LETTRE DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je vais donc poser ma question supplémentaire au premier ministre. Est-il également d'accord avec M. Niles quand celui-ci écrit dans sa lettre que les fonctionnaires canadiens et américains ont discuté cette affaire à Ottawa et à Washington depuis que le secteur américain a formulé la requête en ce sens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il a déjà été signalé que les opinions diffèrent quant aux répercussions que cette décision pourra avoir sur les travailleurs de ce secteur.

M. Orlikow: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous examinons l'affaire.

M. Langdon: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député refuse d'écouter la réponse, il ne pourra en tirer aucun enseignement.

M. Heap: Vous ne répondez pas à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous sommes en train d'évaluer les répercussions et nous travaillons de concert avec les représentants des entreprises et des travailleurs du secteur; cela fait, nous pourrons procéder à une évaluation appropriée.

LE TÉLEX ENVOYÉ PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre sur le même sujet. Le premier ministre de Colombie-Britannique lui a écrit, le 7 mai, pour lui demander de téléphoner au président des États-Unis. Il a avoué hier, à la Chambre, qu'il n'avait pas suivi ce conseil. J'ai en main un télex que le premier ministre de Colombie-Britannique lui a envoyé le 20 mai.

Si vous ne vouliez pas donner suite à la lettre du 7 mai, pourquoi n'avez-vous pas au moins pris au sérieux le télex que le premier ministre de Colombie-Britannique vous a fait parvenir le 20 mai pour essayer d'éviter l'impasse dans laquelle nous nous trouvons?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on a répondu à cette question à la Chambre trois ou quatre fois.

M. le Président: Le député voudra bien poser sa question supplémentaire par l'entremise de la présidence.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE TÉLÉPHONE AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la réponse n'a pas été donnée. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas communiqué avec le président, comme on le lui a demandé dans la lettre du 7 mai, le télex du 20 mai et par d'autres instances qui lui ont été faites? Avait-il ou non le courage et l'intégrité de se servir du téléphone rouge?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette question ne mérite pas de réponse. Je signale cependant à mon honorable ami que j'ai répondu précédemment à cette question que d'autres députés avaient replacée dans son contexte.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne le prix de l'essence. La ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre pourquoi, quand les prix du pétrole brut subissent une baisse sensible, il faut de 60 à 90 jours pour que le consommateur puisse en bénéficier, mais quand les prix montent légèrement, le consommateur reçoit une douche froide à la pompe? La ministre peut-elle nous expliquer la situation?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne comprends pas bien sur quoi le député se fonde pour poser sa question. Comme il le sait bien, partout au Canada, les prix de l'essence ont baissé en moyenne de 10c. le litre. A Montréal, le litre a encore baissé de 2 ou 3c. Je sais que les prix ont monté dans d'autres régions, ce qui indique bien que c'est le jeu de l'offre et la demande qui contribue à fixer le prix de l'essence.

LA DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma source, c'est Bob Runciman, critique conservateur à l'assemblée législative de l'Ontario. Hier, M. Runciman a reproché au ministre libéral de l'Énergie de l'Ontario, de se laisser berner par les sociétés pétrolières, et a réclamé une enquête sur les prix de détail de l'essence. La ministre est-elle d'accord avec ces propos?

• (1440)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, on me dit que ce député conservateur ne faisait que rappeler au gouvernement libéral la position qu'il avait défendue pendant la campagne électorale.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LES PROBLÈMES D'ASSURANCE ÉPROUVÉS PAR LES SOCIÉTÉS ASSURANT DES SERVICES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, qui est aussi chargé de Parcs Canada. Une entreprise locale de location de bateaux ne peut toujours pas ouvrir à Riding Mountain parce qu'elle ne réussit pas à obtenir de l'assurance responsabilité civile. Vu la situation, le ministre peut-il expliquer ce que son ministère fera pour garantir que les entreprises du secteur privé que nous voulons encourager pourront offrir leurs services à tous ceux qui visiteront un parc national cet été?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a soulevé un problème très grave tant pour les entreprises du secteur privé qui fournissent de tels services que pour le public qui en profite. Je collabore étroitement avec mon collègue, l'honorable ministre de la Justice, pour examiner de toute urgence quatre ou cinq solutions possibles. Je dois dire que nous ressentons tous l'urgence de la situation davantage à cause des pressions exercées par le député sur tous les intéressés.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LA FERMETURE POSSIBLE DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

[*Traduction*]

Le ministre des transports du Nouveau-Brunswick a déclaré récemment à l'Assemblée législative de la province que le ministre fédéral des Transports lui avait garanti l'hiver dernier que les ateliers du CN à Moncton n'étaient pas menacés de fermeture dans un proche avenir. Cette déclaration était-elle fondée ou non? Le ministre a-t-il effectivement donné ces garanties à son homologue provincial?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait certainement que le CN se débat avec ce problème depuis déjà longtemps dans le cadre d'un relevé de tous ses ateliers d'entretien. Le CN doit prendre des mesures pour modifier, rationnaliser et consolider ses activités d'entretien. Quand une décision aura été prise et présentée au conseil d'administration du CN, je pourrai donner une réponse plus complète.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je prie le ministre de répondre à ma question. A-t-il garanti au ministre provincial des transports que les emplois seraient protégés à Moncton?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à plusieurs reprises que j'espérais qu'il n'y aurait pas de congédiement massif. Ce que nous essayons de faire, c'est de garder dans les effectifs le plus grand nombre possible d'employés, compte tenu des mesures de rajustement ou de rationalisation qui doivent être prises.

Questions orales

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ON DEMANDE LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre en l'absence du ministre d'État (Multiculturalisme). Le président de la *National Association of Japanese-Canadians* a révélé hier que son association n'était pas parvenue à s'entendre avec le gouvernement au sujet des mesures de réparation, non seulement quant aux questions de principe, mais aussi quant à la moindre indemnité financière. Je remercie le ministre d'être revenu à la Chambre. Va-t-il reprendre les négociations avec la NAJC afin d'en arriver à une entente portant sur toutes les mesures à l'égard desquelles l'Association demande au gouvernement d'agir et va-t-il s'assurer que les mesures de redressement seront acceptables dans l'ensemble?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, comme le député le sait, les discussions avec la NAJC et d'autres organismes nippo-canadiens se poursuivent depuis un certain temps. La NAJC nous a fait une proposition il y a à peine une semaine. C'était la première du genre. Cette proposition ainsi que d'autres ont été transmises au cabinet qui est à les examiner.

ON DEMANDE DE NOMMER UN NÉGOCIATEUR

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'adresse ma prochaine question au premier ministre. Comme le ministre n'a absolument pas su régler cette affaire de façon satisfaisante avant de la soumettre au cabinet, je demande au premier ministre, dont l'honneur est ici en jeu compte tenu des déclarations qu'il a faites en juin 1984, de nommer un représentant chargé de négocier ce genre de compensation. Le premier ministre va-t-il charger un représentant de veiller à ce qu'une compensation soit négociée?

M. Forrestall: Vous avez le meilleur au monde.

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je tiens à préciser à nouveau pour la gouverne du député que des pourparlers sont en cours depuis un an et demi avec tous les groupes intéressés, y compris la *National Association of Japanese-Canadians*. Nous avons fait l'impossible pour favoriser la discussion et ouvrir la porte aux suggestions et aux recommandations. Des propositions ont été présentées et nous les avons soumises à l'attention du cabinet. Je peux assurer à tous les députés que notre gouvernement va tenir sa promesse et proposer une solution juste, équitable et honorable du problème.

LE GRAIN

LES SERVICES DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION DANS LA CIRCONSCRIPTION DE PEACE RIVER

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il le sait, j'essaie depuis plusieurs années de faire améliorer les services de manutention des céréales à Valleyview et dans d'autres localités semblables de ma circonscription. Quand mettrons-nous en oeuvre un programme d'aide pour ces gens et pourrons-nous leur assurer qu'on prendra des mesures pour la manutention des récoltes de cet automne?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député est un ardent partisan des innovations destinées à améliorer les transports dans cette partie du pays. Nous avons mis en oeuvre un certain nombre de projets pilotes dans les trois provinces des Prairies afin de résoudre ce problème, surtout dans les régions éloignées. Oui, je peux dire au député que nous travaillons encore à un projet pilote en collaboration avec le gouvernement de l'Alberta et nous espérons pouvoir passer à l'action dans un avenir très rapproché.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'ENTENTE SUR LA MODERNISATION DE *SYDNEY STEEL CORPORATION*

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. À la fin de décembre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale de l'époque a annoncé qu'une entente avait été conclue avec la Nouvelle-Écosse pour entreprendre la deuxième phase des travaux de modernisation de *Sydney Steel Corporation*. Cette entente a été signée à la fin de février et pourtant, le gouvernement fédéral refuse de débloquer les crédits nécessaires en vertu de cette entente. Je voudrais savoir si l'entente concernant la deuxième phase de la modernisation de la *Sydney Steel Corporation* a été approuvée par le Conseil du Trésor.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je prendrai volontiers note de la question et je communiquerai avec mon collègue aussitôt que possible. Je ne peux pas lui répondre par un oui ou par un non. Je devrai vérifier.

L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, il s'agit d'une entente qui a été ratifiée et le président du Conseil du Trésor ne peut pas nous dire si ses services l'ont effectivement approuvée. Quand cette entente sera-t-elle avalisée par le Conseil du Trésor? Elle a été signée en février et les gens comptent sur les fonds et l'aide qu'elle leur procurera.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Je communiquerai volontiers au député tous les renseignements qu'il veut à ce sujet. Je tiens simplement à prendre avis de la question et à me renseigner pour savoir si le Conseil du Trésor a été saisi de l'entente, si elle lui a été effectivement présentée; autrement je veux savoir quand elle le sera, et quand le Conseil se décidera à son sujet.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE A ANNULÉ UN RENDEZ-VOUS AVEC UNE DÉLÉGATION DE MONTRÉAL

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre responsable des bureaux de Poste.

Pourquoi le ministre a-t-il annulé un rendez-vous fixé à l'avance avec une délégation de Montréal? A-t-il peur de rencontrer les gens qui sont inquiets d'être traités comme des citoyens de seconde classe en ce qui a trait à la livraison du courrier de porte-à-porte?

Répondez, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, au nom du ministre responsable, je vais prendre note de la question avec plaisir et la lui soumettre à son retour.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Dans ce cas, je vais donner la parole au député de Papineau.

M. Keeper: Une question supplémentaire, monsieur le Président!

Des voix: Non.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député que si, pour toute réponse, un secrétaire parlementaire s'engage à prendre note de la question, l'usage veut que nous passions au prochain intervenant.

M. Keeper: La réponse était insatisfaisante.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Keeper: Je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire. S'il m'a répondu au nom du ministre, alors je vais lui adresser, à lui, ma question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Papineau.

[*Français*]

LA CONCURRENCE

ON DEMANDE SI LA PARTIE DU PROJET DE LOI C-91 QUI A TRAIT AUX FUSIONS SERA EN VIGUEUR DÈS LA SANCTION ROYALE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations.

Le ministre est-il maintenant en mesure d'accepter une suggestion qui a été faite par le chef de l'Opposition et de confirmer que la partie du projet de loi C-91 qui a trait aux fusions sera en vigueur dès la sanction royale? Et est-ce que le ministre pourra émettre un communiqué de presse à cet effet pour informer les compagnies et les hommes d'affaires canadiens?

• (1450)

[*Traduction*]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler au député de Papineau et à la Chambre que, en ce qui concerne les fusionnements, le gouvernement entend mettre en oeuvre les dispositions 63 à 70 dès la proclamation du projet de loi C-91, c'est-à-dire aussitôt que la mesure sera adoptée.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PROJET DE LOI C-91 AURA PRIORITÉ SUR UNE AUTRE LOI

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis heureux de cette réponse. Dans la même veine, est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait nous confirmer que le projet de loi C-91 aura priorité sur la loi sur Investissement Canada quant aux fusions qui pourraient se faire qui impliqueraient des prises de contrôle par des compagnies étrangères?

[*Traduction*]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je répondrai avec plaisir au député que les dispositions du projet de loi, de même que celles de la Loi sur la concurrence et de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes auront préséance sur Investissement Canada. La mesure à l'étude ne laisse aucun doute là-dessus en ce qui concerne la Loi sur la concurrence et la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

* * *

LE RECENSEMENT

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC QUANT À L'IMPORTANCE DE L'OPÉRATION

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Mardi prochain, le 3 juin, est le jour du recensement. Le ministre n'ignore pas que l'on compte sur la collaboration de tous les Canadiens pour recueillir ces précieuses statistiques. Compte tenu de son budget publicitaire limité, qu'a fait le ministre pour organiser une campagne de sensibilisation publique qui est tellement importante pour assurer le succès de notre rencensement national?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je rappelle que non seulement notre budget publicitaire est limité, mais que nous n'en avons pas du tout. Nous avons dû accepter cette contrainte pour le rencensement actuel. Mais j'ai toute confiance que les entreprises, les médias et les députés fédéraux ont su attirer l'attention de tous les Canadiens sur l'importance de cette opération. Puis-je en profiter pour exprimer . . .

Des voix: Non. Asseyez-vous.

M. Rossi: Le ministre fait une déclaration.

M. McInnes: . . . ma gratitude à tous les groupes . . .

M. le Président: Silence. La parole est au député de Nickel Belt.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EMPLOI D'UN DÉMARCHEUR DE WASHINGTON

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne l'enquête dont Michael Deaver fait l'objet à Washington. Je me rends compte que le tout a commencé avant que le premier ministre entreprenne de dicter un nouveau code d'éthique au jour le jour, ici à Ottawa. Quoi qu'il en soit, peut-il nous assurer que le gouvernement est prêt à collaborer avec le procureur spécial qui sera chargé de faire la lumière sur cette affaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois l'avoir déjà dit. Je suppose que la nomination d'un procureur spécial permettra de traiter toute cette affaire d'une façon impartiale.

ON DEMANDE QUE DES MEMBRES DE L'AMBASSADE TÉMOIGNENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, à entendre le premier ministre, je peux donc conclure qu'il est prêt à collaborer avec le procureur spécial. Ira-t-il jusqu'à autoriser tout représentant en poste à Washington, qui aurait des choses à dire, à aller témoigner devant le procureur spécial?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est là une question hypothétique, de la même manière qu'on pourrait se demander si le député de Winnipeg—Fort Garry serait prêt à témoigner, compte tenu de l'intérêt qu'il accorde à cette affaire.

* * *

L'ASSURANCE

LES AGISSEMENTS DES SOCIÉTÉS À MONTRÉAL—ON DEMANDE À LA MINISTRE DE PRÉSENTER UN PROJET DE LOI

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall). L'émission *As It Is* du réseau CTV à Montréal a montré très clairement comment le monde des assurances permet des ententes entre les sociétés non réglementées de gestion d'assurances, les sociétés d'assurances affiliées et les sociétés d'assurances générales. Cette pratique passe pour être une cause importante de faillite dans le monde des assurances. Quand la ministre mettra-t-elle un terme à ces ententes secrètes entre sociétés d'assurances, et quand présentera-t-elle le projet de loi qu'elle a promis en janvier 1986?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je comprends la question du député. Il saura que j'y vois également un problème important. Notre projet de loi en est au stade final de préparation, et je devrais pouvoir le présenter à la Chambre avant la fin de juin.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRÉSENTERA LA LÉGISLATION RELATIVE À L'ASSURANCE-INCENDIE D'ICI LA FIN DE JUIN

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, combien de gens comme M. Bernard Lévesque de la ville de Gaspé doivent-ils perdre leur maison dans un incendie et apprendre par la suite que leur compagnie d'assurance a fait faillite, avant que vous n'interveniez? Cela existe depuis janvier. Est-ce que vous allez nous assurer que, d'ici la fin de juin, on aura la législation à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je saurais gré au député de me donner les détails de cette affaire. J'examinerai bien volontiers ce qui s'est passé. Le problème a peut-être quelque chose à voir avec son courtier, et je me ferai un plaisir de voir s'il y a quelque chose que nous puissions faire.

* * *

AIR CANADA

LA SITUATION D'UNE AGENT DE BORD

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse, en sourdine, au premier ministre. Il s'agit de la situation d'une agent de bord d'Air Canada en poste depuis 13 ans qui a été suspendue et est passible de renvoi après qu'un délégué au congrès conservateur ait écrit une lettre des plus amicales au ministre des Transports. Est-ce que le premier ministre peut nous dire pourquoi, lorsque cette injustice a été portée la semaine dernière à l'attention de M. Ian Hamilton, de son cabinet, celui-ci a choisi de répondre à cette agent de bord qu'aucune mesure ne serait prise pour sauver son emploi ou pour protéger sa liberté de parole?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux peut-être répondre à cette question. Tout d'abord, j'ai vérifié les allégations faites hier par mon honorable ami. J'ai su que l'employée en question n'avait pas été suspendue, mais avait été priée de ne pas se présenter au travail jusqu'au terme de l'enquête.

M. Benjamin: Quelle est la différence?

M. Mazankowski: Elle a droit à son salaire jusqu'au terme de l'enquête. Deuxièmement, Air Canada ne possède aucune directive qui interdit à ses employés traitant directement avec le public de parler de politique . . .

M. Boudria: Pourquoi l'enquête alors?

M. Mazankowski: . . . de politique, de religion ou de tout autre sujet avec les clients. Je crois comprendre que cette enquête sera terminée le jeudi 29 mai et que toute suspension ou autre mesure disciplinaire sera prise en fonction de ce qu'elle révèlera.

J'ajouterai que le député a soutenu hier que mon service de correspondance avait demandé la suspension de l'employée en cause.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit cela.

M. Mazankowski: Je tiens à faire savoir à la Chambre que j'ai tout simplement reçu la lettre et que je l'ai transmise à Air Canada pour qu'on y réponde.

M. Benjamin: S'il n'existe pas de directive interdisant les activités de l'agent de bord en question, l'enquête porte sur quoi? Je trouve curieux que le ministre des Transports réponde aux questions sur le comportement des membres du cabinet du premier ministre.

LA TRANSMISSION DE LETTRES AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Se rend-il compte qu'on ne peut pas permettre aux ministres de la Couronne de transmettre simplement aux sociétés d'État toutes les fantaisies que des délégués conservateurs leur expriment dans des lettres personnelles?

M. Epp (Provencher): C'est ce que vous faites tous les jours.

M. Benjamin: Au nom de la justice et de la transparence de son gouvernement, pourrait-il réparer le préjudice causé par la décision de ce ministre . . .

M. le Président: Le député se rend sûrement compte qu'il n'en finit pas.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit hier au député et il sait pertinemment que notre bureau reçoit de nombreuses lettres de Canadiens qui formulent des éloges ou des plaintes, lettres que nous transmettons à Air Canada avec prière d'y répondre. Il n'y a rien ni d'anormal ni d'irrégulier là-dedans. L'auteur de la lettre est traité de la même façon, qu'il soit néo-démocrate, libéral ou conservateur.

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA RATIONALISATION DES CHANTIERS MARITIMES AU QUÉBEC—LA FAÇON DE PROCÉDER DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale, le ministre des Transports.

Lors d'une conversation téléphonique avec un journaliste du *Globe and Mail*, M. Saunders, président de la *Versatile Corporation*, a déclaré qu'il avait été obligé d'accepter le poste en vue de rationaliser l'industrie québécoise des chantiers navals à Québec afin de se voir octroyer un contrat ce printemps.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi le gouvernement utilise de telles méthodes et si c'est monnaie courante d'exercer un tel chantage auprès de présidents d'entreprises?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que mon prédécesseur avait déclaré à M. Saunders qu'il devrait commencer des discussions avec d'autres représentants des chantiers navals du Québec, en vue de rationaliser ce secteur dans la province, comme cela se fait en Ontario sous la direction de M. Martin et de M. Leitch. Tous reconnaissent les difficultés du secteur de la construction navale et admettent qu'il y a une bien trop grande capacité de production, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. C'est une tentative de rationalisation ordonnée d'un secteur, afin d'en assurer l'avenir.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa franchise. Est-ce que le ministre peut nous expliquer comment il peut concilier la déclaration de M. Saunders, sa déclaration et celle du ministre d'État (Petites entreprises), qui, la semaine passée devant les travailleurs de Sorel, disait que le gouvernement n'avait pas donné de mandat à M. Saunders? Comment concilier ces deux réponses?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises, a dit que personne n'avait pour mandat de fermer un chantier naval quelconque dans la province de Québec. J'aimerais que le député cesse d'induire en erreur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mazankowski: Ce n'est peut-être pas délibéré, mais j'aimerais que le député cesse ce petit jeu, car il ne sert à rien de semer la crainte et l'appréhension parmi les travailleurs du Québec, ou d'ailleurs de l'Ontario.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES NON PARLEMENTAIRES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il arrive que des députés, par les propos qu'ils tiennent à la Chambre, manquent de respect envers le premier ministre (M. Mulroney), d'autres membres du cabinet et nous tous qui sommes leurs collègues. Ils sont certes irrespectueux envers le Parlement, l'institution suprême de notre pays.

J'ai clairement entendu le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) prononcer le terme «imposteur» après que le premier ministre eut répondu à une question. J'ai vérifié dans le dictionnaire. Le terme «imposture» y est défini comme l'«action de tromper par des fausses apparences». Je vous demande, monsieur le Président, d'user de toute l'influence que vous confèrent vos fonctions pour élever la conduite des députés à un niveau convenable . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Dois-je comprendre que le député de Don Valley-Est (M. Attewell) a entendu le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) accuser le premier ministre (M. Mulroney) ou quelqu'un d'autre d'être un imposteur?

M. Attewell: J'ai entendu le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) traiter le premier ministre (M. Mulroney) d'imposteur.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme personne ne demande à intervenir sur le rappel au Règlement, je vais, évidemment . . . le député de Hamilton Mountain (M. Deans)?

M. Deans: Monsieur le Président, une vérification rapide du Beauchesne m'apprend que l'utilisation du terme anglais équivalent, «fraud», a été jugée à la fois parlementaire et non parlementaire, mais plus souvent parlementaire.

M. le Président: Je n'ai pas entendu ces termes employés exactement dans le sens que relève le député.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois que si vous vous fondez sur les décisions que vos prédécesseurs ont rendues concernant le terme en question, vous pourrez facilement conclure que le terme est parlementaire. De toute façon, je dis qu'il faut plus qu'une allégation de la part du député ministériel pour établir un lien entre ce terme et le premier ministre (M. Mulroney). J'espère que les conclusions que tire le député ministériel ne sont pas partagées par ses collègues.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est): J'invoque le Règlement.

M. le Président: À propos de la même chose?

M. Allmand: Monsieur le Président, quand vous examinerez les objections qui viennent d'être soulevées, je voudrais que vous songiez à ceci. D'une part, un député peut-être expulsé pour avoir contesté la véracité de ce que dit un autre député à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Rétractez-vous.

M. Allmand: D'autre part . . .

M. le Président: À l'ordre. Le député essaie de s'expliquer.

M. Allmand: Monsieur le Président, je voudrais que vous teniez compte aussi du fait que le premier ministre (M. Mulroney) peut affirmer que le parti libéral se réjouit de la perte d'emplois en Colombie-Britannique et que les règles nous interdisent de faire quoi que ce soit pour riposter. Pourtant, le président peut expulser des députés pour bien moins que cela. Voilà ce qui est en train d'arriver au Parlement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre. Le fait que nous nous comportions de cette façon montre bien que les plaintes au sujet du langage utilisé généralement à la Chambre sont vraiment fondées.

Je n'ai pas entendu l'allusion dont le député s'est plaint. Je réserverai donc ma décision là-dessus.

Je dois dire au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est (M. Allmand) que la présidence ne fait jamais de gaieté de coeur ce qu'elle a fait aujourd'hui. C'est pour cela que je m'efforce toujours d'expliquer le dilemme que cela pose à la présidence d'entendre de telles choses. J'essaie de donner au député en cause le temps de retirer ses paroles, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est le sait lui-même.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Au sujet du même recours au Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: J'ai déjà dit que je réservais ma décision.

M. Lewis: Je m'excuse, mais je n'avais pas entendu à cause des interjections de part et d'autre. Puisqu'il semble que les décisions ont été partagées dans de tels cas, je voulais simplement demander à la présidence de tenir compte de la façon dont les choses se sont passées à la Chambre aujourd'hui et de décider si nous allons créer un précédent ou nous en tenir à nos principes et comment nous voulons que la Chambre fonctionne.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Règlement.

M. le Président: J'espère que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) veut poser la question d'usage au sujet des travaux de la Chambre et non parler du recours au Règlement parce qu'il sait que je ne peux pas permettre que cela devienne un débat.

M. Ouellet: Cela montre bien la qualité des réponses que nous obtenons.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en même temps que vous vous pencherez sur ce rappel au Règlement, je vous serais reconnaissant de vous demander aussi s'il est admissible sur le plan parlementaire que le ministre des Transports (M. Mazankowski) ait déclaré qu'un député de ce côté-ci de la Chambre avait induit la Chambre en erreur en ajoutant que: «ce n'était peut-être pas délibéré». J'ai l'impression que si l'on veut utiliser l'expression «induire en erreur» de la manière appropriée, il faut clairement dire que ce n'était pas délibéré, et sans équivoque.

M. Siddon: C'est ce qu'il a fait.

M. Ouellet: Il a dit «peut-être».

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait un autre rappel au Règlement au sujet de l'intervention d'un autre député. J'ai très soigneusement écouté ce que le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Tous ceux qui sont concernés, y compris les ministres et les députés de l'arrière-ban, auraient-ils l'obligeance de cesser ceci. J'ai soigneusement écouté, de même que j'avais soigneusement écouté le député d'Oshawa (M. Broadbent). Je ne savais pas exactement ce qui avait été dit, et c'est pourquoi je suis intervenu. J'ai écouté avec beaucoup d'attention car la présidence veille à ce que les propos des intervenants soient réglementaires. Je pense que c'est l'objectif de la présidence. J'ai donc écouté l'intervention du ministre, et j'ai l'impression qu'il s'est appliqué à préciser que, s'il avait donné l'impression d'accuser quelqu'un de quelque chose d'antiparlementaire, il souhaitait retirer cela. C'est ainsi que la présidence a interprété la déclaration du ministre à ce moment-là. Toutefois, la présidence est toujours plongé dans le même dilemme quand il s'agit d'interpréter des interventions, et c'est pour cela que la présidence est intervenue tout à l'heure quand les choses n'étaient pas très claires, afin d'avoir des éclaircissements.

M. Moe Mantha (Nipissing): Monsieur le Président, au banc de la présidence, nous avons un remarquable Canadien, le meilleur arbitre . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: À l'ordre. Le rappel au Règlement du député est parfaitement irrecevable, quoi qu'il pense personnellement de la personne concernée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, en sa qualité de leader suppléant, quelles mesures le gouvernement entend mettre à l'étude pour le reste de la semaine.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que demain, nous avons l'intention de mettre à l'étude le projet de loi C-88, Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantic S.C.C. Lorsque la Chambre aura terminé le débat en deuxième lecture sur cette mesure, nous passerons à la deuxième lecture du projet de loi C-111, tendant à modifier le Tarif des douanes.

Au cas où l'on terminerait le débat sur ces projets de loi durant la journée, nous en discuterons de temps à autre avec les autres leaders parlementaires et nous leur signalerons quels projets de loi nous entendons mettre en délibération.

[*Français*]

J'aimerais aussi annoncer que vendredi sera la neuvième journée d'Opposition de cette période des subsides.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire à quel moment il entend faire étudier le projet de loi C-67 à l'étape du rapport et de la troisième lecture? Peut-on s'attendre à ce que ce soit cette semaine?

M. Lewis: Monsieur le Président, nous discuterons de la question avec les leaders parlementaires et cette étude aura lieu en temps voulu.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur un autre rappel au Règlement, étant donné la cause et la nature de ce qui s'est passé à la Chambre cet après-midi. Puis-je me joindre aux députés qui éprouvent certaines craintes . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'est pas sans savoir que je me trouve dans une situation délicate étant donné que je croyais qu'il intervenait au sujet d'un autre rappel au Règlement et que j'ai signalé mon intention de réserver à plus tard ma décision sur le rappel au Règlement soulevé plus tôt.

Je peux donner la parole au député au sujet d'un nouveau rappel au Règlement, mais pas de celui dont nous avons déjà discuté.

M. Forrestall: Permettez-moi alors de soulever la question de privilège, à titre de député qui siège ici depuis 21 ans pour dire à quel point je déplore l'incident qui s'est passé à la Chambre cet après-midi.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Voyons! Nous allons tous nous lever à ce sujet.

M. Forrestall: Je ne peux que sympathiser . . .

• (1510)

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait pertinemment qu'il s'agit de ce que le député d'Hamilton Mountain (M. Deans), sauf erreur, appelle un «point de vue» et non d'un rappel au Règlement ou de la question de privilège.

M. Forrestall: Pourquoi permettez-vous alors à un député de dénigrer la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Mettez-le dehors.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Ouellet: En 21 ans, il n'a rien appris.

M. le Président: De grâce, le député de Papineau (M. Ouellet) également.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux quatre pétitions nos 331-431, 331-475, 331-476 et 331-508.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants. Conformément à l'ordre de renvoi du 27 février 1986, votre comité a examiné les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30, concernant les anciens combattants, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1987, et il présente un rapport à ce sujet.

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION—7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, demandant une brève prolongation de notre ordre de renvoi concernant le traitement de l'immigration par catégorie de la famille.

COMPTES PUBLICS—12E RAPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du comité permanent des comptes publics. Conformément à l'article 99(2) du Règlement, le comité demande une réponse conplète du gouvernement aux recommandations.

Le comité est inquiet au sujet de l'actualité des constatations que l'on trouve dans les rapports annuels du vérificateur général. Certaines de ces constatations sont dépassées au moment où elles sont renvoyées au comité. Le comité recommande par conséquent de modifier la Loi sur le vérificateur général pour autoriser le dépôt de rapports de vérification complets pour une certaine date.

Par ailleurs, pour insister davantage sur le système de responsabilité financière, il faudrait accorder plus d'attention aux rapports du comité des comptes publics. Le comité des comptes publics recommande la tenue d'un débat annuel à la Chambre.

Enfin, étant donné que le comité connaît bien et comprend bien le travail du vérificateur général, il recommande que toutes les questions concernant les fonctions de vérificateur général, notamment les prévisions budgétaires, lui soient renvoyées.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, dans les deux langues officielles.

[*Français*]

LANGUES OFFICIELLES—5E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des langues officielles.

[*Traduction*]

Il est dans les deux langues officielles, cela va de soi.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-Verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉVISER SA DÉCISION RELATIVE AUX PROJETS DE MAINTIEN À DOMICILE DU PROGRAMME DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription de Papineau, qui expriment leur désaccord avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) laquelle a éliminé les projets de maintien à domicile du programme de planification de l'emploi, et qui lui demandent de réviser sa décision cruelle et inhumaine privant des centaines de personnes âgées d'un service important.

LES POSTES—ON DEMANDE D'EMPÊCHER L'UTILISATION DES BOÎTES VERTES ET DE LIVRER LE COURRIER À DOMICILE TROIS JOURS PAR SEMAINE À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (QUÉBEC)

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer devant cette Chambre, aujourd'hui, une pétition signée par les résidents du quartier de Rivière-des-Prairies situé dans ma circonscription qui sont victimes de discrimination par la Société canadienne des Postes. Les résidants de Rivière-des-Pairies demandent à cette Chambre et à la Société canadienne des postes d'empêcher l'utilisation des boîtes vertes dans la circonscription et ils demandent également la livraison du courrier à domicile à raison de trois jours par semaine.

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'EXPANSION DES PROGRAMMES DE LOGEMENT COOPÉRATIF

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et de Halifax, qui demandent à la Chambre de considérer les coopératives comme étant des entreprises démocratiques en mesure de gérer des logements à prix abordables. Ils demandent humblement à la Chambre de rejeter toute mesure visant à réduire les fonds que le gouvernement continuerait à accorder aux coopératives de logement. Dans l'intérêt d'une expansion communautaire stable, ils demandent que le gouvernement continue à encourager le programme de logement coopératif.

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, il est approprié aujourd'hui alors que nous débattrons une motion concernant les politiques du gouvernement à l'endroit de la jeunesse, que je puisse encore présenter deux pétitions. La première émane du Québec et l'autre de Windsor. Un nombre global de 150 noms figurent sur ces pétitions et ces gens protestent contre l'annulation du programme Katimavik laquelle illustre bien la politique du gouvernement envers les jeunes.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'énergie et prévoyant des mesures qui s'y rapportent.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le ministre présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Présentation de projet de loi

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui à la question nº 551.

[*Texte*]

LE PROJET D'USINE DE VALORISATION DE PÉTROLE LOURD

Question nº 551—**M. Caccia:**

1. Le gouvernement a-t-il apporté une contribution de $63 millions au projet d'usine de valorisation de pétrole lourd de la *Husky* à Lloydminster et, dans l'affirmative, *a*) quelle proportion de ce montant a-t-on consacrée ou doit-on consacrer aux études écologiques, *b*) quels secteurs ou aspects particuliers feront l'objet d'une étude à l'égard des étapes de (i) la construction (ii) l'exploitation (iii) la fermeture du projet?

2. Le projet a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact écologique et d'une enquête publique complète et sinon, pourquoi?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Les gouvernements du Canada, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont convenu d'apporter une contribution totale de 63 millions de dollars au projet d'usine de valorisation de la Husky: 36 millions du Canada et 13.5 millions de chacune des deux provinces.

a) Des 50 millions de dollars dépensés à ce jour, 1.5 million sont allés directement à la préparation d'un énoncé des incidences environnementales. Une somme beaucoup plus considérable a été consacrée aux études techniques nécessaires pour mettre au point des procédés industriels qui sont relativement inoffensifs pour l'environnement. En outre, environ un demi million de dollars a été consacré à l'optimisation des méthodes de traitement des eaux usées afin de mettre au point des techniques de pointe, et 1 million de dollars a servi aux installations d'essai de rejet des déchets en puits profonds.

b) (i)—(iii) La contribution des gouvernements aidera la société *Husky Oil Ltd.* à terminer la phase d'études techniques avant la construction et à établir des estimations finales des coûts de construction, des conditions et des dépenses d'exploitation courantes ainsi que la durée utile probable du projet. À partir de ces résultats, les gouvernements et la société *Husky Oil Ltd.* seront en mesure d'évaluer s'il sera nécessaire et souhaitable de continuer à financer le projet. Dans son rapport final, la société Husky fournira un résumé des dépenses engagées avant avril 1986 et jusqu'à la fin de la phase actuelle du projet au début de l'an prochain.

2. Les trois gouvernements ont convenu d'utiliser une étude d'impact écologique en Saskatchewan et d'avoir chacun un nombre égal de représentants aux comités d'examen.

En novembre 1984, le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan publiait des lignes directrices relatives à la préparation de l'énoncé des incidences environnementales du projet d'usine de valorisation que la société Husky prépara par la suite. Suite à l'examen détaillé et à l'acceptation de l'énoncé par toutes les parties concernées, la Saskatchewan a approuvé le projet en principe du point de vue de l'environnement. L'approbation du projet a été précédée d'une période d'enquête publique en Saskatchewan et elle sera maintenue à condition que la Husky termine sous peu une étude détaillée des options d'évacuation des déchets liquides (y compris l'injection dans des puits profonds ainsi que le traitement et l'évacuation des déchets dans la rivière Saskatchewan Nord).

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—LE DÉTOURNEMENT DES FONDS DE DÉFI 86 EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville) propose:

Que conformément à l'article 82(12) du Règlement, la Chambre blâme le gouvernement de sa façon d'administrer les programmes de création d'emplois et plus particulièrement d'avoir détourné des organismes de service à but non lucratif en faveur du secteur privé, des fonds de Défi 86 prévus pour l'emploi des jeunes, ce qui a non seulement fait disparaître des services sociaux valables, mais aussi limité par la même occasion la création de nouveaux emplois et les expériences professionnelles pour les jeunes.

—Monsieur le Président, je viens de déposer deux pétitions protestant contre l'annulation de Katimavik, laquelle annulation a alerté l'opinion publique relativement à la politique ou plutôt à l'absence de politique gouvernementale concernant la jeunesse.

La motion que nous examinons aujourd'hui souligne l'étroitesse des vues du gouvernement à cet égard. Quand les députés ont soulevé des questions à la Chambre au sujet de la politique relative à la jeunesse, le gouvernement s'est contenté d'y répondre en énumérant ses programmes d'emploi et de formation. Je ne nie pas que ces programmes occupent une place importante dans l'élaboration de la politique relative à la jeunesse.

Je signale néanmoins que cette politique ne se limite pas à Défi 86 ou à la stratégie de Planification de l'emploi, mais que, comme le groupe d'étude néo-démocrate l'a bien souligné, de même que le comité sénatorial et bien d'autres, le problème présente de multiples facettes. Nous devrions au moins accroître la participation des jeunes et leur donner les moyens de se faire entendre et d'établir leurs propres mécanismes qui leur permettront de dire leur mot au sujet des politiques qui touchent la jeunesse et l'ensemble des Canadiens.

• (1520)

De même, il est parfaitement clair que l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire est d'une extrême importance, non seulement pour les jeunes, mais aussi pour tout le pays. Lorsque nous parlons du développement et des possibilités économiques, ainsi que de la politique économique du gouvernement, nous devons nous rendre compte que ce gouvernement n'a pas donné à l'enseignement l'importance qu'il mérite en ce qui concerne l'avenir du Canada et les besoins des jeunes.

Je ne ferais pas mon devoir si je ne faisais pas remarquer que le débat sur la politique concernant la jeunesse a entraîné beaucoup de confusion, non seulement au sujet de ses conséquences, mais aussi de l'endroit où elle s'élaborera Après la découverte de la véritable raison derrière les activités du gouvernement pour la jeunesse—le recrutement de jeunes pour le parti progressiste conservateur—qui a entraîné de nombreuses critiques de la part des jeunes à l'égard d'une ministre de la jeunesse sans compassion, mais complaisante et incompétente, le ministère a été mystérieusement transféré au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Une fois de plus, cela démontre de façon spectaculaire l'idée étroite que le gouvernement se fait d'une politique pour la jeunesse.

Je crois qu'il est bon de faire remarquer que lorsque nous avons demandé au secrétaire d'État du Canada (M. Bouchard), en comité, des précisions sur la politique du gouvernement à l'égard de la jeunesse qui devait être rendue publique à la fin de l'année financière, à la fin du printemps, à l'automne ou peut-être à l'hiver, il a dit qu'il ne savait pas. Il est à peu près temps, je pense, qu'on dise aux jeunes non seulement ce que la politique intéressant la jeunesse va être, mais où elle va être formulée, par qui et dans quel sens.

Nous voulons parler expressément aujourd'hui de la stratégie de Planification de l'emploi. Il ne s'agit pas vraiment d'une stratégie d'emploi, mais d'un programme destiné à assurer la formation. Je pense qu'on ne saurait mieux la désigner. Dès le départ, il faut préciser qu'il y a dans la stratégie de Planification de l'emploi beaucoup d'éléments que nous trouvons fort valables. L'idée est bonne à notre avis. Au plan théorique, il y a beaucoup de raisons de s'en louer. Le programme Intégration professionnelle et le programme Développement de l'emploi constituent d'excellentes idées. Nous sommes réservés quant au Programme d'aide à l'innovation, car nous ne savons pas ce que cela veut dire, et l'idée du programme Développement des collectivités nous paraît également embrouillée. Mais concentrons-nous sur l'application pratique de la stratégie.

Nous avons beaucoup de questions à poser à ce sujet. Dire que nous avons beaucoup de questions, c'est poser la question clé. Il est très difficile de savoir ce qui arrive à la stratégie de Planification de l'emploi. L'autre jour, nous avons cherché, au comité de la main-d'oeuvre, de l'emploi et de l'immigration, à faire dire au sous-ministre adjoint la situation de ce programme. Nous en avons obtenu un joli galimatias. Mais entre autres choses, nous avons découvert que pendant l'exercice 1985-1986 un gel a été imposé qui a, nous dit-on, paralysé en grande partie le ministère pour ce qui était d'étudier les demandes et d'accorder les subventions—non seulement les demandes reçues l'an dernier, mais certes celles de cette année. On nous a dit que le gel du financement qui avait été imposé, et même à certains moments contesté par plusieurs ministériels mais confirmé d'un bout à l'autre du pays, a eu pour effet qu'il n'y a pas eu d'affectations de crédit qui auraient permis aux programmes retenus d'être réalisés. Du fait qu'il n'y avait pas d'argent pour voyager, nous a-t-on dit, il n'a été possible d'examiner aucun de ces programmes avant la fin mai au moins. Fait encore plus grave, il y a un nombre affreux d'exemples de programmes de formation professionnelle pour lesquels il existait un besoin urgent auquel il n'a pas été affecté de fonds.

A la réunion du comité, on nous a donné l'exemple de la Colombie-Britannique. On nous a informés que 15.8 millions de dollars environ avaient été renvoyés au Conseil du Trésor, alors que 260 millions de dollars de demandes de subventions restaient en plan. Évidemment, ces demandes de subventions, cela représente beaucoup de monde qui n'ont pas d'emploi, dont une part importante de jeunes.

Pour mieux mettre en lumière l'effet de cette paralysie, on peut évoquer la situation de Windsor. Le financement d'un nombre considérable de demandes reçues dans la région de Windsor en 1985 a été retardé jusqu'à cette année. J'ai du mal à trouver les papiers, monsieur le Président. Je vous prie de patienter un instant.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUPPRESSION DES INITIATIVES PARLEMENTAIRES DU JEUDI 29 MAI

M. le vice-président: J'en profite pour informer la Chambre que le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) m'a avisé par écrit que, du fait d'un engagement antérieur, il ne pourra pas être présent à la Chambre le jeudi 29 mai 1986 pour proposer sa motion au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. En conséquence, je demande aux services du greffier de renvoyer cette affaire à la fin de l'ordre de préséance. Comme l'avis se trouve ainsi retiré, l'heure réservée aux initiatives parlementaires est annulée et, conformément au paragraphe 39(2) du Règlement, la Chambre va continuer de débattre de la question dont elle sera saisie avant cette heure et cela, jusqu'à l'heure ordinaire d'ajournement.

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—LE DÉTOURNEMENT DES FONDS DE DÉFI 86 EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McCurdy:

Que la Chambre blâme le gouvernement de sa façon d'administrer les programmes de création d'emplois et plus particulièrement d'avoir détourné des organismes de service à but non lucratif en faveur du secteur privé, des fonds de Défi 86 prévus pour l'emploi des jeunes, ce qui a non seulement fait disparaître des services sociaux valables, mais aussi limité par la même occasion la création de nouveaux emplois et les expériences professionnelles pour les jeunes.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Merci, monsieur le Président. C'est très aimable à vous.

Il y a deux bureaux dans la région de Windsor et, au bureau de l'Est, nous avons découvert que $318,000 d'allocations éventuellement approuvées pour 1985 avaient été retenues jusqu'à cette année par suite du blocage imposé l'an dernier. Pour cette année, $205,000 seulement ont été débloqués. De même, au bureau du centre, $446,000 d'allocations pour l'an dernier ont été retenus jusqu'à cette année alors que les demandes de cette année ne seront financées que jusqu'à concurrence de $260,000.

En ce qui concerne la question en général, nous trouvons que malgré ses déclarations en faveur de la stratégie de Planification de l'emploi le gouvernement a en fait amputé le budget de ce programme de $190,000 cette année et va probablement l'amputer encore de 400 à 500 millions de dollars l'an prochain. La situation semble encore pire lorsqu'on regarde ce qui a été fait en 1985.

On doit se rappeler ce que la ministre a dit et ce qui s'est réellement fait jusqu'au 13 mars, soit presqu'à la fin de l'année financière. La ministre a promis que 350 millions de dollars seraient affectés au programme Intégration professionnelle mais on n'a dépensé que 81 millions. Le programme Développement de l'emploi devait recevoir 700 millions mais on n'en a dépensé que 400 environ. Et ainsi de suite. La ministre a fait des promesses qui n'on été que partiellement remplies, ce qui a coûté des milliers d'emplois et peut-être leur avenir à des milliers de jeunes. Le gouvernement ne s'est pas engagé à fond dans le programme qu'il a lui-même mis sur pied.

Je me hâte de souligner que j'admire certains éléments de la Planification de l'emploi dans la mesure où ils visent à résoudre les importants problèmes auxquels sont confrontés les jeunes en matière de chômage, de formation et d'accès au marché du travail. Cependant, cette stratégie est trop limitée et ne tient pas compte des multiples problèmes à résoudre pour assurer à tous les jeunes l'accès à toutes les possibilités d'emploi, comme le ferait le programme Perspectives Jeunesse que notre groupe de travail a proposé dans son rapport.

• (1530)

Défi 86, en particulier, a été examiné à la loupe. Il est censé, bien sûr, financer des emplois d'été pour les étudiants. Dès le début, on a manqué à la parole implicitement donnée aux jeunes en annonçant que 30 millions des fonds devant être alloués au programme avaient été réaffectés au recensement pour créer des emplois qui durent, en moyenne, environ cinq ou six semaines seulement. Ces emplois sont offerts en mai et juin, à une période de l'année où les obligations scolaires de nombreux jeunes les empêchent de participer au programme. Ils peuvent

espérer gagner jusqu'à $600 ou $700 s'ils arrivent à obtenir un des emplois attribués aux jeunes pour le recensement. En ce qui concerne les besoins des jeunes de l'Ontario, par exemple, la province estime que les étudiants d'universités et de collèges gagneront à peu près $1,300. Voilà qui en dit long sur cette possibilité d'emploi.

A toutes fins utiles, nous pouvons dire que Défi 86 a fait l'objet de compressions par rapport à Défi 85. Cependant, ce qui a été révélé et mis en relief ces derniers jours est l'engagement idéologique absolu du gouvernement à remplir le mandat qu'il a reçu du monde des affaires, en particulier des grandes sociétés, et la façon dont il a transféré les crédits des oeuvres de bienfaisance sans but lucratif et des municipalités locales au secteur privé, entre 1984 et 1986.

En 1984, environ 90 p. 100 des crédits du programme Été Canada ont été affectés à des sociétés sans but lucratif. En 1986, d'après le ministre, environ 38 p. 100 des crédits de Défi 86 seront attribués à l'entreprise privée. Si l'on fournissait autant d'emplois aux jeunes qu'auparavant, et si c'était notre seul critère, nous en arriverions je pense, à la même conclusion que le gouvernement, à savoir que tout va bien. Cependant, nous avons entendu parler dans tout le pays des crédits qui ont été refusés à des oeuvres de bienfaisance sans but lucratif qui subvenaient à bien des besoins importants—ceux des citadins pauvres, des infirmes, des arriérés mentaux, de certaines catégories de femmes, et d'autres déshérités. Rien ne viendra remplacer ces services. On a refusé des subventions à des programmes de garderie et à des camps d'été pour enfants pauvres.

Citons quelques exemples en précisant où et comment cela s'est passé. En 1985, Chetwynd a reçu $52,000. Cette organisation, qui comptait 25 animateurs de groupe, s'occupait d'environ 240 enfants pauvres dans la ville de Toronto. En 1986, elle ne va pas recevoir un sou.

Nombre d'entre nous, des deux côtés de la Chambre, ont eu l'occasion l'autre jour de parler avec des membres du groupe «Save our Summer», qui regroupe des oeuvres de bienfaisance dont les programmes d'été ont été jusqu'à présent subventionnés par Défi 86. Ils ont souligné combien était tragique l'attitude dure et peu judicieuse du gouvernement.

On pourrait penser que le gouvernement a agi par inadvertance ou par accident, qu'il a reçu tellement de demandes de tant d'endroits qu'il n'a pas pris le temps, dans sa précipitation à créer des emplois pour les jeunes, qu'en fait il subventionnait ceux qui avaient de bonnes chances de trouver un emploi de toute façon dans le secteur privé, probablement au détriment des travailleurs permanents, tout en empêchant en même temps les organismes de remplir leurs fonctions nécessaires.

Le gouvernement a montré sa bêtise et son manque de compassion en faisant préparer un rapport par ses propres services. C'était une évaluation de Défi 85. Il prouvait à quel point le gouvernement s'est fourvoyé. D'après le rapport, si le gouvernement souhaite créer de nouveaux emplois, il devrait investir dans les organismes à but non lucratif; s'il veut créer des emplois utiles qui répondent à un besoin, il devrait injecter des fonds dans les organismes à but non lucratif; s'il veut créer des emplois axés sur la carrière et permettant aux jeunes d'accroître leur compétences en prévision de l'avenir, il devrait subventionner les organismes à but non lucratif; et enfin s'il tient à donner aux jeunes une expérience à la fin de laquelle ceux l'ayant vécue seront fiers d'avoir participé à l'économie nationale alors qu'autrement ils n'en auraient pas eu la possibilité, il devrait accorder des fonds aux organismes à but non lucratif. Toutefois le gouvernement n'a pas tenu compte de son propre rapport. Où a-t-il placé ces fonds? Entre les mains de ses amis.

Je tiens à bien préciser que, dans ma circonscription et dans les autres circonscriptions du pays, mes collègues et moi avons fait tout en notre pouvoir pour que les petites entreprises puissent se prévaloir de ce programme, car c'est grâce à lui que les jeunes réussiront à acquérir une expérience des affaires qui sera utile dans leur carrière. En ce qui concerne les grandes entreprises, les jeunes qui y travailleront risquent d'exécuter des tâches insignifiantes comme le donne à entendre la publicité du gouvernement—c'est-à-dire qu'on les verra avec des pinceaux, de blanchiment peut-être, mais ils ne pourront pas se targuer à la fin de l'été de posséder une expérience qui vaille la peine vu la société technologique dans laquelle nous vivons, comme s'ils avaient participé aux tâches utiles auxquelles s'adonnent les organismes à but non lucratif.

On comprendra, après ce que j'ai dit—et je compte sur mes collègues de l'Opposition officielle pour m'appuyer—que si la Chambre se donne la peine d'écouter les protestations de tous ceux qui espéraient que Défi 86 réponde aux besoins des divers groupes dont j'ai parlé, et qui, d'un bout à l'autre du Canada, exhortent le gouvernement à ne pas oublier, dans ses programmes, le sort des organismes sans but lucratif, il ne lui reste plus qu'à se dire d'accord sur la motion suivante:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de sa façon d'administrer les programmes de création d'emplois et plus particulièrement d'avoir détourné des organismes de service à but non lucratif en faveur du secteur privé, des fonds de Défi 86 prévus pour l'emploi des jeunes, ce qui a non seulement fait disparaître des services sociaux valables, mais aussi limité par la même occasion la création de nouveaux emplois et les expériences professionnelles pour les jeunes.

J'espère que la ministre d'État chargée de la Jeunesse (M^me^ Champagne) a entendu les critiques que je voulais positives, à propos des lacunes du gouvernement. Il est à souhaiter qu'elle s'empressera de regagner son cabinet et d'utiliser sa force et son prestige afin que le gouvernement modifie son orientation et donne suite à ces appels à l'aide.

M. Weiner: Monsieur le Président, mon collègue vient de reprocher au gouvernement sa manière de gérer le programme de création d'emplois. Or, nous avons créé 630,000 emplois depuis septembre 1984. Ne serait-ce qu'en Colombie-Britannique, nous en avons créé 59,000. Le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis quatre ans. Le député nous accuse de mal gérer, alors que nous avons créé 59,000 emplois en 20 mois en Colombie-Britannique, tandis que le gouvernement précédent n'en avait que 29,000 à son actif sur une période de quatre ans et demi.

[*Français*]

Nous avons créé 39,000 emplois à Montréal au cours des 12 derniers mois. Le taux de chômage a chuté de 1.2 points.

• (1540)

[*Traduction*]

Nous avons rendu confiance à la collectivité. Nous donnons de l'espoir aux Canadiens. Nous faisons apparaître un nouveau sentiment dans la société. Je vous assure . . .

[*Français*]

La valeur des permis de construire a augmenté de 11 p. 100 en 1985. Les permis de construction émis durant les deux premiers mois de 1986 étaient de 32 p. 100 supérieurs à ceux de la même période pour 1985. Le volume des ventes au détail a augmenté de 12 p. 100 depuis les élections.

[*Traduction*]

Voilà tout ce que nous avons fait depuis septembre 1984. Le député nous reproche notre mauvaise gestion; pourtant, nous avons créé 31,889 emplois par mois. Le taux de chômage chez les jeunes était de 18.4 p. 100 quand nous sommes arrivés. Il était plus élevé sous les gouvernements précédents. Il est en train de fléchir. Nous trouvons que ce n'est pas suffisant. Nous allons nous efforcer de le faire complètement disparaître.

M. Orlikow: Quel est le taux pour le moment?

M. Weiner: C'est en grande partie grâce à notre désir de coopérer avec les entreprises pour promouvoir les possibilités d'emplois, ce que le NPD ne comprendra jamais compte tenu de l'attitude hostile qu'il affiche à l'égard des entreprises. Demandez aux citoyens de ma province, la province de Québec, ce qui s'est passé sur le plan de l'emploi lorsqu'un gouvernement hostile aux entreprises a été élu. Demandez ce que sont devenues les entreprises et les emplois sous ce gouvernement provincial. Oui, nous insistons sur la création d'emplois durables et pas sur de simples projets d'embauche. Nous dépensons de l'argent pour préparer les jeunes à exercer les emplois de l'avenir et pour inciter ceux qui sont encore à l'école à poursuivre leurs études. Dans le cadre de Défi 86, non seulement le ministère, mais chaque député, a évalué les mérites et le potentiel de création d'emplois de chacun de ces projets. Chacun d'eux a été étudié en détail, circonscription par circonscription. Les décisions ont été prises en tenant compte de la valeur de chaque projet. En outre, le nombre de demandes a augmenté cette année. Certains projets ont obtenu moins que les années précédentes et certains autres ont été rejetés, non pas qu'ils étaient mauvais, mais parce qu'il y avait d'autres candidats dont un grand nombre faisaient leur première demande. Aucun organisme, à but lucratif ou sans but lucratif ne devrait planifier son budget, ses programmes et le reste . . .

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Je devine la nature de cette objection. J'avais donné la parole au député de Dollard (M. Weiner) pour poser une question ou faire une observation. Est-ce bien ce qu'il a compris?

M. Weiner: Je commente le discours du député.

M. le vice-président: Puis-je demander au député de conclure ses observations afin de laisser au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) le temps de répondre et de permettre à d'autres députés de poser des questions.

M. Orlikow: S'il veut faire un discours, qu'il le fasse sur son temps de parole.

M. Weiner: Monsieur le Président, toutes ces questions ont été soulevées par le député. Je veux seulement démontrer que nous avons bien gouverné le pays depuis septembre 1984 afin que chacun puisse juger des résultats.

M. McCurdy: Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que je vois mon collègue défendre le gouvernement avec enthousiasme, même s'il le défend contre des allégations ou des critiques qui, pour la plupart, n'ont pas été formulées. Je voudrais relever une ou deux choses qu'il a dites. A l'entendre, nous devons au gouvernement les changements survenus dans la situation de l'emploi. Permettez-moi d'abord d'informer le député, s'il n'est pas au courant, que le nombre total de jeunes a probablement diminué de 150,000 depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir.

En second lieu, il est ridicule de revendiquer le mérite de l'amélioration économique. Les personnes le moindrement au courant qui ont examiné la situation savent que l'industrie automobile, qui est un exemple important, représente environ 25 p. 100 de nos exportations et 25 p. 100 de l'activité économique ontarienne, et est à l'origine d'une grande partie de la croissance économique industrielle. Le gouvernement est sur le point de tuer la poule aux oeufs d'or avec ses politiques relatives à l'industrie automobile.

À propos de Défi 86, le député n'a pas répondu, il n'a pas réfuté l'affirmation, l'observation voulant qu'il y ait eu une importante réorientation des fonds vers le secteur privé au détriment des secteurs sans but lucratif, bénévole et municipal. Je n'ai rien contre le financement de possibilités de formation dans le secteur privé.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Dans ma circonscription je suis intervenu énergiquement pour que les petites entreprises aient accès au programme de la stratégie de Planification de l'emploi et au programme Défi 86, mais pas aux dépens des besoins qui ne seront pas couverts du fait que d'importants organismes vont être privés de crédits par le gouvernement, comme il l'a d'ailleurs reconnu. C'est indéniable. Il est indéniable qu'il a reçu son propre rapport interne: le député n'a pas parlé de cela. Le rapport a dit que pour créer de nouveaux emplois nets, on ne donne pas d'argent aux grosses sociétés privées qui vont créer ces emplois-là de toute façon, pour qu'elles puissent à meilleur compte déloger leurs travailleurs à temps complet. C'est de la folie pure, monsieur le Président. Le député n'a pas répondu à ma question concernant le gel des affectations de crédits en 1985 et le gel des affectations qui existent en ce moment. Tant qu'il n'aura pas répondu à cette question, ses belles paroles ne m'impressionneront pas plus que n'importe qui d'autre.

Les subsides

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aurais voulu soulever mon objection plus tôt tandis que le secrétaire parlementaire avait la parole, mais je n'en ai pas eu l'occasion. Je voudrais citer le paragraphe (14) de l'article 82 du Règlement qui est ainsi conçu:

. . . après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés . . .

Le mot député est au pluriel, monsieur le Président.

. . . de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

J'estime que l'intervention du secrétaire parlementaire enfreint l'esprit dont s'inspire cet article du Règlement. J'aimerais que désormais quand des députés prendront la parole pour poser des questions et faire des observations ils respectent le paragraphe (14) de l'article 82 du Règlement.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je voudrais également attirer votre attention sur cette même question. Il me semble que dernièrement les secrétaires parlementaires plus particulièrement utilisent la période de dix minutes après le discours d'un député pour réfuter ses arguments. Très souvent les ministériels ne font pas de discours mais utilisent la période de dix minutes consacrée aux questions et réponses pour insinuer leurs propres idées. Il arrive fréquemment alors que les députés ne peuvent répliquer à l'argumentation d'un ministériel, notamment celle d'un secrétaire parlementaire. A mon avis, cela va à l'encontre de cette importante réforme parlementaire. Il importe, je crois, que la présidence étudie minutieusement l'affaire et signale aux députés l'objet de notre Règlement, notamment quand les ministériels semblent consacrer la majeure partie de ces 10 minutes à faire de brefs discours.

M. le vice-président: Je vais répondre brièvement aux rappels au Règlement des deux députés. Le député de Dollard (M. Weiner) a comme tous les autres députés le droit de faire des observations. J'ai trouvé qu'il prenait un peu trop de temps. C'est pourquoi je me suis interposé. Il ne faut pas oublier non plus que, à ce moment-là, un seul autre député était prêt à poser une question ou à faire une observation.

M. Valcourt: Exactement.

M. le vice-président: Tout dépend des questions. Dix minutes sont réservées aux questions ou observations. Si la présidence se rend compte que plusieurs députés veulent prendre la parole, elle a tendance à interrompre plus abruptement. Dans le cas qui nous occupe, je voulais accorder la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), qui s'est levé en même temps que le secrétaire parlementaire. Je vais m'assurer que le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) dispose d'autant de temps au moins pour répondre. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a la parole pour une question ou une observation.

• (1550)

M. Allmand: Je voulais la parole pour participer au débat.

M. le vice-président: Nous en sommes encore à la période des questions ou observations. La parole est au député de Regina-Est (M. de Jong).

M. de Jong: Je voudrais poser une question à mon collègue. Il lui importait de signaler qu'il n'est pas contre les efforts de création d'emplois que déploie le secteur privé. En Saskatchewan, où nous avons un gouvernement conservateur depuis 1982, nous constatons une érosion constante de l'aide aux organismes sociaux, aux organismes qui s'occupent des personnes handicapées et des personnes retardées mentalement et qui aident les enfants à fréquenter les camps d'été. Depuis toujours les élèves des écoles secondaires et les étudiants des universités ont pu occuper un emploi d'été en accomplissant un travail social communautaire important. Ces étudiants ont pu gagner de l'argent, ce qui leur a permis de retourner à l'université en fournissant des services importants. Nous traversons actuellement une période de réduction des services sociaux et des programmes de création d'emplois visant à aider les gens qui s'occupent de services sociaux. Mon collègue ne trouve-t-il pas honteux qu'il y ait des compressions non seulement dans les services humanitaires offerts aux membres désavantagés de nos collectivités, mais également dans les programmes d'emploi d'été qui, depuis toujours, viennent également en aide aux personnes défavorisées?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je veux souligner ce que mon collègue a dit au sujet de l'attitude de notre parti relativement aux programmes de création d'emplois des petites entreprises. Nous devons insister sur le fait que, comme l'a prouvé le rapport interne du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le programme Défi 86 crée souvent des emplois qui auraient existé de toute façon. Il incombe au gouvernement de démontrer que, en ce qui concerne les emplois dans les petites entreprises, des possibilités de carrière seront ouvertes et que cela ne se fera pas aux dépens des travailleurs permanents.

Tous ceux qui ont envisagé l'avenir savent qu'il faudra revoir notre conception du travail utile. Les jeunes dans tout le pays savent que leur contribution aux services de santé a autant de valeur que celle des informaticiens, des menuisiers, des politiques et de n'importe quel autre travailleur déjà reconnu. Il faut admettre qu'à l'avenir, il faudra augmenter les chances de faire un travail utile en fournissant les services humanitaires requis. Le gouvernement ne l'a pas prévu. S'il avait écouté les jeunes, il aurait pu le savoir.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le parti libéral appuie sans réserve la motion dont la Chambre est saisie, où l'on blâme le gouvernement pour sa politique en matière d'emploi d'été. Dans ce domaine, la politique du parti conservateur est mal orientée, médiocre, cruelle et contradictoire, et elle manque de vision. J'aborderai ces points l'un après l'autre durant mes remarques.

Le désastre de la politique d'emploi d'été n'est qu'un aspect du mépris du gouvernement pour les jeunes. Tout de suite après les élections, il a abandonné le programme Premier choix grâce auquel 100,000 jeunes auraient eu accès à une formation en cours d'emploi en occupant des postes à mi-chemin entre l'école et le milieu de travail. Il y a quelques mois, il a supprimé Katimavik. Il a laissé tomber la conférence des jeunes qui a finalement été organisée sur l'initiative de groupes de jeunes de tout le pays. Le gouvernement a annulé le budget de la ministre dans son ancien ministère et, pour sauver la face, il lui a refait une place au ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

La motion de cet après-midi porte principalement sur le programme d'emploi d'été des étudiants Défi 86. Il s'agit de l'emplois d'été des étudiants. Chaque fois que nous posons une question aux ministres et aux secrétaires parlementaires, ils n'y répondent pas. J'ignore si c'est par manque d'information ou de propos délibéré, mais ils confondent continuellement les statistiques sur le chômage chez les jeunes et celles sur le chômage parmi les étudiants. Comme nous le savons tous, pour être admissible au programme Défi 86, il faut retourner à l'université ou au collège à l'automne, tandis que le programme général de lutte contre le chômage des jeunes s'adresse au grand nombre de jeunes de 15 à 25 ans qui ne retournent pas à l'école. Il s'agit d'un tout autre groupe.

Le taux élevé de chômage dont le secrétaire parlementaire a parlé et qui a baissé de 18 à 16 p. 100, est celui des jeunes. Il n'a rien à voir avec le problème du chômage des étudiants dont Statistique Canada traite séparément. Ce sont des gens qui retournent à l'université ou au collège à l'automne. C'est ce qui est en jeu en l'occurrence cet après-midi, et je ne veux pas entendre parler de statistiques au sujet du taux général de chômage. Je sais que cela sert à détourner notre attention du sujet qui fait l'objet de notre discussion. Je ne veux pas entendre des statistiques sur le taux de chômage chez les jeunes, car ce n'est pas l'objet de notre débat.

En toute déférence, c'est ce qui explique les nombreux sujets de discorde dans cette enceinte. Si nous recevions davantage de réponses directes et circonspectes aux questions que l'on pose à la Chambre, des incidents comme celui d'aujourd'hui ne se produiraient pas. Certains ministres répondent correctement aux questions, mais j'ai bien peur que le premier ministre (M. Mulroney) et bien d'autres ministres n'en fassent pas autant et qu'ils induisent, en fait, la Chambre en erreur.

J'ai signalé dans cette enceinte à la ministre et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) des griefs qui ont été portés à mon attention à mon bureau de comté et ici même, à Ottawa, par des associations communautaires auxquelles on a carrément coupé les fonds cette année ou qui ont reçu beaucoup moins que par les années passées. L'autre jour, j'ai demandé à la ministre de rétablir le budget et de rendre le régime moins rigoureux. Au lieu de répondre à ma question, voici ce qu'elle m'a dit:

> Je trouve tout à fait dommage que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est ne soit pas d'accord sur des postes d'étudiants en ergothérapie, en physiothérapie à l'Université Concordia, par exemple, au Centre Henri Bradet où on a des étudiants en gérontologie, dans sa propre circonscription. Il est contre cela? Je ne comprends pas.

Je me demande bien comment je pourrais qualifier ces déclarations sans enfreindre le Règlement de la Chambre, monsieur le Président, mais c'est absolument faux et la ministre le sait. Si elle faisait une déclaration de ce genre hors de la Chambre, je pourrais lui intenter un procès au civil pour diffamation. C'est faux de prétendre que je ne suis pas d'accord que l'on donne des emplois de ce genre aux étudiants de l'université Concordia, du Centre Henri Bradet et à d'autres. Elle sait très bien que je n'ai jamais dit cela. C'est le genre de tactique de diversion employée par elle et par d'autres ministres, qui cause les perturbations qui se sont produites à la Chambre. La ministre sait très bien que je suis en faveur de ces projets. Si elle était en contact avec les représentants de son ministère dans toutes les régions du pays, elle saurait que j'ai donné mon appui à ces programmes.

Je m'oppose à la réduction de 19 millions du programme Emploi d'été/Expérience de travail pour les étudiants. Je m'oppose par ailleurs à la politique du gouvernement qui consiste à donner une plus grande partie de cette petite somme d'argent aux entreprises commerciales au lieu de la donner aux organismes communautaires bénévoles. Bien des organismes communautaires intéressants ne reçoivent pas d'argent du tout ou leur budget est considérablement réduit.

Voilà la question que je posais à la ministre. Elle a utilisé un subterfuge en prétendant que je m'opposais à certains projets excellents, alors que ce n'était pas vrai du tout. C'était faux. Je ne peux pas dire qu'elle mentait, car je me ferais mettre à la porte encore une fois. Et pour la même raison je ne peux pas, non plus, l'accuser d'avoir dit une fausseté. Mais ce n'est pas vrai que je me suis opposé à ces programmes. Si jamais elle trouve des propos que j'ai écrits ou prononcés contre ces programmes, je m'engage à lui faire des excuses comme on n'en a jamais fait à la Chambre des communes. J'irai jusqu'à écrire dans tous les journaux de Montréal pour m'excuser. Mais je sais bien qu'elle en serait incapable.

• (1600)

Le budget de Défi 1986 est passé de 205 millions de dollars à 108 millions depuis 1985. Et le gouvernement a réduit les subventions de sa composante, le projet Emploi d'été/Expérience de travail, de 146 millions de dollars à 127 millions au cours de la même période. Mais pour avoir une juste idée de l'ampleur de telles compressions, voyons de quelle façon elles touchent différents groupes de Toronto. On sait que la subvention accordée aux différents groupes communautaires de cette ville était en moyenne de $15,600. Or, elle n'est plus que $8,800 en 1986, ce qui représente une réduction de 44 p. 100. Ces chiffres reposent sur les données d'une enquête effectuée auprès des groupes communautaires torontois victimes de ces compressions. Voilà les éclaircissements que je veux obtenir de la ministre. Qu'elle nous explique ces chiffres. Qu'elle les justifie. En 1985, les étudiants ont effectué en moyenne 66.5 semaines de travail au sein de groupes communautaires bénévoles. En 1986, cette moyenne n'était plus que de 36.2, soit une baisse de 46 p. 100. C'est le genre de choses que nous voulons tirer au clair.

La ministre prétend qu'il n'y a pas de limite au nombre de projets communautaires bénévoles acceptables. Permettez-moi de rétablir les faits publiquement. Aux termes du Programme d'emplois d'été de 1984, le pendant du programme du gouvernement libéral précédent, tout l'argent d'Emploi d'été/Expérience de travail a été versé à des organismes sans but lucratif ou à des groupes bénévoles. Cette année, cette proportion n'est encore jusqu'ici que de 65 p. 100. Il y a donc eu des baisses successives de 100, à 80 et à 65 p. 100. L'autre jour, la ministre a demandé à la Chambre ce qu'il y avait de mal à cela. Évidemment, la moitié des groupes en question sont des groupes sérieux. Nous n'avons pas d'objection à ce qu'ils reçoivent une aide financière. Cependant, par suite du détournement de fonds aux dépens d'organismes bénévoles et en faveur d'entreprises privées, des groupes communautaires sérieux sont laissés en plan. Depuis plus de 13 ans, ces groupes entretiennent des activités pendant les mois d'été. Grâce à l'appui des différents

gouvernements, conservateurs et libéraux, ils s'étaient développés et améliorés d'année en année. En 1979, le gouvernement conservateur avait même raffermi les programmes. Au cours de la première année de son mandat le gouvernement actuel n'avait pas touché à ce programme si ce n'est pour l'améliorer. Mais depuis l'instauration de Défi 85, on a commencé à déplacer des fonds en faveur du secteur privé.

De telles initiatives sont en contradiction avec la politique conservatrice. Tel jour, les conservateurs disent qu'on ne résout pas les problèmes à coup d'argent. Le premier ministre (M. Mulroney) l'a répété bien des fois. Faisons confiance au secteur privé. Élargissons les règlements et laissons l'entreprise privée faire son travail. Voilà pourquoi je trouve étrange que le secrétaire parlementaire affirme: «Nous avons créé 600,000 emplois». Je pensais que c'était l'entreprise privée qui avait surtout créé ces emplois. Les conservateurs prétendent maintenant que ce sont eux qui ont créé 600,000 emplois. Qu'ils choisissent. Un jour ils croient dans la libre entreprise, ce qui signifie moins d'intervention gouvernementale; le lendemain, ils s'arrogent le crédit des emplois créés par le secteur privé. Ils retirent maintenant des fonds aux organismes bénévoles qui comptent pourtant sur l'aide du gouvernement et des organismes tels que Centraide et ils donnent cet argent à l'entreprise privée. Voilà qu'ils interviennent dans le fonctionnement de la libre entreprise. Il y a dans ma circonscription des cas où une entreprise du secteur privé reçoit des fonds distribués dans le cadre du programme tandis qu'une entreprise concurrente située sur la même rue ne reçoit rien. Il en résulte donc qu'une entreprise bénéficie d'un avantage injuste sur l'autre. Voilà qui fausse l'économie de marché dans une zone restreinte du marché.

Il y a une volonté de détourner des fonds du secteur communautaire vers le secteur privé. La ministre l'a admis, et le sous-ministre également. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) l'a reconnu. Peu importe qu'on appelle ça un but ou un objectif, moi j'appelle ça un quota. Il se trouve qu'environ 40 p. 100 des fonds vont au secteur privé. Le soir même du jour où j'ai été expulsé de la Chambre pour avoir contesté la véracité des déclarations de la ministre, je me suis rendu à la séance du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. La ministre n'y était pas, et son secrétaire parlementaire non plus. Le sous-ministre y était cependant, et je lui ai posé la question. Vérifications faites dans toutes les régions du pays, j'en suis venu à la conclusion que la proportion était d'environ 40 p. 100. S'agit-il d'un quota? Il a dit que le ministère ne parlait pas de quota. Donc, ce n'est pas un quota. C'est un objectif. Quarante pour cent environ est destiné au secteur privé, mais ce n'est pas un quota. J'ai dit que dans cette circonscription-ci, dans celle-là ou dans une autre, lorsque les gens s'adressent à leur chargé de projet et lui disent qu'ils voudraient prendre l'argent destiné à trois de ces organismes commerciaux et le remettre à deux, trois, voire même à un seul groupe communautaire bénévole, le chargé de projet refuse, allégant qu'ils ne peuvent agir ainsi à cause du pourcentage de l'argent qui doit aller au secteur privé. Que dit le sous-ministre? Il répond que le ministère est très décentralisé et que les responsables locaux, dans leurs efforts pour atteindre ces objectifs, pourraient bien en fait chercher à atteindre les objectifs du ministère en appliquant ce que je pourrais appeler un quota. Si ce n'est pas là jouer sur les mots, je ne sais pas ce que c'est. Voilà pourquoi j'ai demandé à la ministre le lendemain comment elle appelait cela. Évidemment, elle n'a pas répondu à ma question. Il y a une politique, selon laquelle environ 40 p. 100 de l'argent, mais le chiffre varie d'une région à l'autre, doit aller au secteur privé.

On est en voie d'abolir bon nombre d'excellents projets du secteur communautaire. Le ministère a procédé à l'évaluation du programme Défi 85. Qu'a-t-il dit? Il a dit que le secteur non lucratif réussissait mieux que les entreprises du secteur privé à créer des emplois. Il a ajouté que près des deux tiers des postes créés dans le secteur à but non lucratif étaient de nature administrative ou professionnelle, en comparaison d'un quart environ des postes financés par le secteur privé. Pour ce qui est des emplois axés sur la carrière, le secteur communautaire réussit mieux que les entreprises.

• (1610)

Toujours d'après cette évaluation, les participants aux programmes organisés en dehors du secteur privé avaient tendance à être davantage satisfaits de leur emploi d'été que ceux qui étaient embauchés par le secteur privé. Les étudiants qui travaillent à des projets communautaires sont généralement plus satisfaits que ceux qui sont affectés à des projets de nature commerciale.

On signale également que les programmes du secteur privé sont moins satisfaisants puisque, d'après les étudiants, 33 p. 100 des emplois soi-disant axés sur la carrière offerts par le secteur privé n'avaient pas de lien avec leurs études. Ce n'est pas moi qui le dit, mais c'est ce qu'on peut lire dans le rapport d'évaluation commandé par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministère n'a même pas daigné donner suite au rapport. En dépit de ces recommandations, le ministère a plutôt accordé davantage de crédits par rapport à l'année précédente. Si cela est son droit, je voudrais qu'il fasse preuve de franchise au lieu de tourner autour du pot, d'en rajouter et d'éviter de répondre à la question. En réalité, la politique du ministère consiste à aider davantage le secteur privé et à ne pas tenir compte du secteur communautaire.

Permettez-moi de vous énumérer quelques projets qui sont délaissés du fait de cette politique. Je vais commencer par celui que j'ai signalé plusieurs fois, et mon collègue, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), en parlera également quand son tour viendra. Dans le centre de Montréal, l'Association pour les déficients mentaux organise un camp d'été chaque année pour les jeunes déficients mentaux. L'an dernier, dans le cadre de Défi 85, on avait embauché 30 étudiants universitaires comme moniteurs. Cette année, on ne pourra embaucher que cinq ou six étudiants, ce qui veut dire qu'un grand nombre d'enfants devront passer l'été en ville. Pendant ce temps, le ministère finance plutôt des emplois à La Ronde, un parc d'amusements de Montréal. La même chose se produit à Vancouver. Ces emplois n'ont pas grand lien avec la carrière des intéressés.

Le ministre a mentionné quelques projets valables dont bénéficie ma circonscription, mais permettez-moi de signaler également d'autres bons projets qu'on refuse de financer à cause de sa politique. Ces projets étaient financés depuis des années. La fondation SPARA s'efforce d'aider les jeunes toxicomanes. C'est un programme très élaboré qui, depuis longtemps, reçoit l'appui d'entreprises et d'organismes publics de Montréal. Elle ne recevra pas d'argent cette année.

Le programme d'action contre le diéthylstilbestrol a été mis sur pied pour renseigner les jeunes Canadiennes sur les risques de cancer auxquels elles pourraient être sujettes parce que leur mère avaient pris ce médicament lorsqu'elles étaient enceintes d'elles il y a 25 ans. Il s'agit de gens qui ont connu une forte incidence du cancer dans leur propre famille. Ils essaient de faire quelque chose pour lutter contre ce fléau, mais on a sabré dans leur subvention. Le foyer pour personnes âgées de l'Armée du Salut ne recevra aucun fonds lui non plus. Et il en sera de même d'Alliance Québec, groupe d'action s'occupant de la défense des droits linguistiques des minorités dans le secteur ouest de Montréal.

Je considère que ce débat a surtout pour but de demander au gouvernement de rétablir les budgets de l'an dernier afin que les groupes communautaires bénévoles concernés qui assurent des services essentiels à leur communauté conservent leurs subventions habituelles. Il va de soi que cette subvention devrait leur être retirée s'ils ont fait du mauvais travail, mais absolument rien ne le prouve.

Je demande donc à la ministre de revenir au système des comités consultatifs de circonscriptions. Quand nous avions ce système, c'étaient les gens de l'endroit qui choisissaient eux-mêmes les projets. Ces comités étaient composés de représentants des petites entreprises, des églises et des organismes communautaires et ils étaient chargés de conseiller le ministre ou leur député. Dans ma circonscription, nous avions 12 à 15 personnes qui se réunissaient chaque année pour étudier toutes les demandes de subvention et qui choisissaient les projets par vote secret. Ils établissaient l'ordre des priorités et recommandaient les programmes devant faire l'objet d'une subvention. Ce système a fort bien fonctionné la plupart du temps. En outre, il sert les intérêts des députés et du Parlement puisqu'il repose sur des fondements populaires et communautaires.

Je soumets à la ministre les trois propositions suivantes: rétablir les fonds, abolir le critère de financement de 35 ou 40 p. 100 en faveur du secteur privé et songer à réinstaurer pour l'an prochain des comités consultatifs dans les circonscriptions.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député a dit que des organismes communautaires et sans but lucratif de sa circonscription ont présenté des demandes de fonds pour divers projets valables et que celles-ci ont été refusées. La situation se répète dans presque toutes les villes canadiennes. En menant son enquête auprès des fonctionnaires du ministère à Montréal, a-t-il pu examiner certains programmes de création d'emplois du secteur privé qui ont été financés, pour les évaluer?

À titre d'exemple, je connais l'un de ces programmes, à Winnipeg. Il comporte une subvention de près de $200,000 pour former des commis de magasin, dont une vingtaine feront un stage à la Compagnie de la Baie d'Hudson. D'abord, cette société n'a pas du tout garanti qu'elle donnerait du travail aux stagiaires à la fin du programme. Ensuite, je n'ai pas pu déterminer à quoi le responsable du projet emploierait ces fonds de quelque $200,000. Ils ne serviront pas à subventionner les salaires, et Dieu sait que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a pas besoin de subventions. À ce que je sache, les stagiaires ne suivront pas non plus de cours dans des maisons d'enseignement grâce à cet argent. Le député a-t-il eu connaissance de situations semblables et possède-t-il davantage de renseignements sur ces projets du secteur privé qui s'apparentent, pour beaucoup d'entre nous, à de la pure escroquerie?

M. Allmand: J'ai réussi de peine et de misère à obtenir quelques données. Certains députés m'en ont glissé, après avoir étudié la liste des projets subventionnés dans leur circonscription. Des fonctionnaires du ministère, outrés eux aussi par ce programme, m'ont transmis quelques renseignements sous le manteau. Toutefois, quand j'ai essayé d'obtenir des renseignements directement du ministère, on a refusé de me les divulguer. C'est une attitude assez curieuse de la part d'un parti qui prétendait défendre l'accès à l'information et qui avait reproché aux libéraux d'avoir présenté sur l'accès à l'information un projet de loi trop restrictif. Voilà que, à présent, on ne peut même pas obtenir du gouvernement des renseignements aussi simples.

Que le député me permette de lui citer un autre exemple. J'ai donné quelques exemples de projets qui avaient été refusés dans ma circonscription. Que le député me permette à présent de lui parler de certains qui ont été subventionnés. La ministre rappelera probablement des projets très intéressants que le gouvernement a subventionnés. Il demeure que, si le gouvernement compte dépenser 127 millions de dollars, il va de soi que certains projets valables en bénéficieront. Toutefois, certains autres n'auraient jamais dû être financés. A titre d'exemple, la compagnie Zellers est sans doute une excellente entreprise commerciale . . .

M. Orlikow: Et rentable par-dessus le marché.

M. Allmand: Très rentable. Elle n'a pas besoin d'être subventionnée par le gouvernement pour engager des étudiants pendant l'été. Une chaîne très importante de pharmacies reçoit elle aussi de l'argent pour l'embauche d'étudiants. J'ai appris que l'on avait confié à ces étudiants la tâche de ranger des boîtes sur des étagères, ce qui confirme les observations faites dans le rapport d'évaluation effectuée par les services de la ministre l'an dernier.

On subventionne des confiseurs, des vendeurs de glace, des propriétaires de marchés locaux, des vendeurs de bicyclette, et des paysagistes. Ces gens ont des entreprises probablement toutes très valables, mais je me demande pourquoi celles-ci sont subventionnées en vertu de ce programme. La ministre va sans doute m'accuser d'être contre l'entreprise privée, mais il n'en est rien.

Toutefois, pour répondre à la question du député, pourquoi devrait-on priver de fonds publics rares le secteur communautaire qui s'occupe des vieillards, des enfants défavorisés, des handicapés, des arriérés et d'autres, pour les donner à ces entreprises privées qui, jusque-là, n'en ont pas eu besoin pour embaucher des étudiants? Quoi qu'il en soit, ces emplois ne préparent pas à une carrière professionnelle. Certains emplois du secteur privé, par exemple dans les domaines du génie et de la comptabilité, sont très formateurs du point de vue professionnel, mais je ne vois pas comment le fait de poser du gazon, de vendre des médicaments derrière un comptoir, ainsi de suite, peut préparer à une carrière.

Il serait au moins honnête de la part du gouvernement de dire qu'il voulait simplement créer des emplois d'été, quels qu'ils soient. Toutefois, il fait l'hypocrite en prétendant subventionner des projets qui préparent à une carrière, pour ensuite financer la création d'emplois de ce genre dans le secteur privé.

[*Français*]

M. Lopez: Monsieur le Président, je ne comprends pas comment le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) dépense autant d'énergie pour critiquer. Lorsque le même député était au pouvoir, il dépensait son énergie à ne rien faire.

Tout le monde sait, à travers le Canada, que le chômage chez les jeunes a diminué depuis que le parti progressiste conservateur est au pouvoir. Et il pourrait encore diminuer davantage si nous pouvions utiliser le temps dont nous disposons à la Chambre des communes pour être plus constructifs. Le temps précieux qu'il prend pour critiquer—s'il l'avait pris pour amener des arguments valables, de nouvelles résolutions visant à créer d'autres emplois—serait bien plus constructif que de l'utiliser à critiquer pour rien.

Nous ne sommes pas satisfaits, parce qu'il y a encore du chômage chez les jeunes. Notre objectif—pour être vraiment satisfaits—c'est qu'il n'y en ait pas du tout. Mais nous sommes quand même assez réalistes pour comprendre qu'il y en a beaucoup moins qu'il y en avait dans son temps. Alors, nous sommes sans doute sur la bonne voie. Il s'agit maintenant que tout le monde soit réaliste; il s'agit de se serrer les coudes et d'avancer dans la même direction, plutôt que de faire de la critique négative. C'est tout ce qu'il faut faire. S'il n'a pas autre chose . . . après tant d'années d'expérience au Parlement, si c'est tout ce qu'ils ont appris, je suis vraiment déçu de sa performance. Il y a seulement un an et demi que je siège ici à la Chambre des communes, mais il me semble que mon esprit est beaucoup plus constructif que celà.

Je vous invite donc à faire de même, s'il vous plaît.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, la question du député prouve à quel point il n'est pas au courant de ce qui se passe dans notre pays. Je le défie de m'accompagner pour rencontrer les gens auxquels j'ai parlé dans diverses villes canadiennes. Ce sont eux qui se plaignent et je suis ici tout simplement pour transmettre leurs doléances à la Chambre. L'autre jour, j'ai rencontré une coalition de groupes de Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, représentant des centaines d'organismes touchés par les coupures. Ils se plaignent. C'est en leur nom que le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) et moi soumettons cette question à la Chambre.

Certains d'entre eux ont rencontré dans leur bureau, lundi matin, la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), mais ils n'ont reçu aucune réponse positive. Le député ne comprend même pas la nature du Parlement. Le rôle de l'Opposition est de critiquer les programmes quand ils sont médiocres et rétrogrades plutôt que progressistes. Le programme Défi de cette année est un recul par rapport à celui de l'an dernier. Les députés de ce côté de la Chambre continueront à formuler des critiques au nom de ces jeunes et de ces groupes de service de tout le pays qui viennent nous voir à nos bureaux et nous écrivent, parce que ce sont eux que nous représentons, et non la grande entreprise.

M. Warner: Monsieur le Président, je voudrais dire que dans le cadre du programme Défi 85, nous avons créé un nombre record d'emplois dans ma circonscription de Stormont—Dundas et tout nous porte à croire qu'il s'en créera encore davantage cette année.

Je voudrais signaler que ces emplois seront de plus en plus offerts dans le secteur en expansion de notre économie. Le parti néo-démocrate et le parti libéral comprennent certainement que la plupart des nouveaux emplois seront créés dans le secteur privé. Si nous offrons une formation orientée vers la carrière, elle sera plutôt axée sur le secteur privé que sur le secteur public.

Je dirais aussi qu'à mesure que la prospérité augmentera, le secteur bénévole se renforcera un peu et disposera de plus de ressources que par les années précédentes. Il répondra peut-être alors aux besoins auxquels, d'après le député, nous ne consacrons pas autant de fonds qu'avant.

Dans ma circonscription, un très grand nombre de demandes ont été présentées et beaucoup d'excellents projets ont été rejetés. Toutefois, je sais que cette année nous créerons un nombre sans précédent d'emplois pour les étudiants qui ne seront pas uniquement financés par le gouvernement. Le gouvernement interviendra moins et le secteur privé sera plus vigoureux.

M. Allmand: Monsieur le Président, en réponse à la question du député, bien sûr, plus d'emplois ont probablement été crées dans sa région cette année qu'auparavant. C'est chose facile quand on attribue des fonds plus importants au secteur privé où nous devons payer seulement 50 p. 100 des emplois tandis que dans le secteur du bénévolat, il fallait payer toute la note. Il ne faut pas trop d'imagination ou d'intelligence pour comprendre que si on accorde $100 au secteur du bénévolat, on n'obtiendra que 100 emplois, mais que si on le verse au secteur des affaires, on obtiendra 200 emplois. C'est simple. C'est ce qui se fait.

Une voix: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Allmand: Ce qu'il y a de mal à cela? De nombreux emplois auraient été créés de toute façon et ne compteraient pas dans le programme du gouvernement. Si nous comptons les emplois créés en vertu du programme du gouvernement, c'est vrai, car auparavant dans le cadre d'Eté Canada, nous pouvions financer uniquement des groupes de bénévoles. Bien entendu, en vertu de ce programme nous financerons plus d'emplois, mais une foule d'emplois dans le secteur privé auraient été créés et j'en ai une preuve certaine dans ma propre circonscription.

En second lieu, si comme le prétend le député, la croissance devrait avoir lieu dans le secteur privé, et je suis d'accord avec lui, mais j'ai toujours cru après avoir écouté les propos ampoulés des députés d'en face que le secteur privé devrait demeurer privé. Le premier ministre a déjà déclaré: «N'essayons pas de régler le problème à coup d'argent.» Le secteur privé devrait demeurer ce qu'il est. Je croyais que les gros qui évoluent dans le marché de la libre entreprise n'avaient pas besoin de l'aide du gouvernement. Nos maigres ressources devraient aller à ceux qui ne sont pas dans l'entreprise privée. J'appuie certes l'entreprise privée, mais je ne crois pas que nous devrions procéder de cette façon et changer la vocation de l'entreprise privée en utilisant les deniers publics sous de mauvais prétextes.

[*Français*]

M. le vice-président: Le débat se poursuit avec l'honorable ministre d'État (Jeunesse)(M^me^ Champagne).

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte cet après-midi de parler avec joie de réalisations du gouvernement en matière de création d'emplois et des initiatives visant les jeunes et, en particulier de Défi 86.

[*Traduction*]

Je dois reconnaître que le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) s'est vraiment dépassé dans la motion qu'il nous a présentée aujourd'hui. J'ai vraiment l'impression qu'il a employé tous les mots passe-partout qu'il connaissait et qui pourraient facilement donner à entendre qu'il est contre la création d'emplois pour les jeunes, et non le contraire, à tel point qu'il a jugé bon d'apporter à sa motion certaines corrections. Son collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong), a également dû nous prier de ne pas croire que le député de Windsor—Walkerville désapprouve la création d'emplois.

Dans sa motion, le député passe du coq à l'âne. Il aurait intérêt à suivre le conseil de David Lloyd George d'après qui ce qu'il y avait de plus dangereux au monde, c'était de vouloir traverser un gouffre en deux bonds. Or le député a fait deux ou trois de ces bonds dans sa motion d'aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, je tâcherai d'interpréter de mon mieux le message qu'il semble vouloir nous transmettre, même si, à première vue, on a l'impression qu'il condamne les jeunes qui dénichent des emplois dans le secteur privé. Est-ce là le message qu'il cherche à communiquer à nos jeunes? Est-ce mal vu de nos jours de travailler dans le secteur privé?

M. Orlikow: Si c'est un emploi inutile, oui.

Mme Champagne: Vouloir créer des emplois d'été pour le plus grand nombre d'étudiants est-ce là un objectif condamnable?

M. Allmand: Il faut parler de création d'emplois subventionnés dans le secteur privé, et non pas simplement de création d'emplois.

[*Français*]

Mme Champagne: Monsieur le Président, dans la première partie de sa motion, le député s'en prend à la façon dont le gouvernement administre les programmes de création d'emplois, critique manifestement injustifiée si on s'en tient aux faits. Des emplois, il y en a eu de créés comme jamais auparavant depuis que le gouvernement a été formé en septembre 1984, dans chaque province et, en tant que ministre à la Jeunesse, je me réjouis plus particulièrement du fait que depuis septembre 1984, presque 100,000 emplois ont été créés pour les jeunes. A mon avis, c'est un chiffre qui contraste assez bien avec la perte de 285,000 emplois dans ce même groupe sous l'administration libérale, et cela on ne veut pas l'entendre.

[*Traduction*]

Dans le seul mois d'avril, 52,000 nouveaux emplois ont été créés pour les jeunes et le taux de chômage a baissé pratiquement d'un point. C'est cela, la création d'emplois. Il est vrai qu'un grand nombre de nos jeunes, en fait, un trop grand nombre, n'ont pas d'emploi, mais ils n'ont pas renoncé à en trouver un. Bien au contraire, comme nous l'apprenaient les résultats d'une enquête, publiés le 7 janvier 1986 dans la revue *Maclean's*, la jeunesse d'aujourd'hui n'est pas désillusionnée. Elle ne désespère pas et sait très bien ce qu'elle veut. Elle a adopté une attitude pragmatique à l'égard des défis qui l'attendent.

[*Français*]

L'enquête, monsieur le Président, démontre que plus de 80 p. 100 des répondants sont d'avis qu'il faut compter davantage sur l'initiative et les capacités personnelles plutôt que de s'en remettre totalement au gouvernement, notamment quand il s'agit d'emplois. Il est évident que les députés de l'Opposition comprennent mal le message des jeunes, qu'ils ne prennent pas soin de les écouter, ou alors, comme on l'a vu encore en fin de semaine dernière, ils ne sont pas présents lorsque la jeunesse parle.

Le gouvernement a prouvé l'été dernier qu'il était à l'écoute des jeunes. Le programme innovateur d'emplois que nous avons mis en oeuvre pour eux a connu un succès retentissant. Défi 85 a permis de créer plus de 100,000 emplois aux étudiants canadiens, soit une augmentation de presque 20 p. 100 comparativement à l'année précédente, et non seulement on a créé plus d'emplois, mais des emplois qui avaient plus de qualité. D'abord, dans l'optique des employeurs, les emplois répondaient aux besoins de l'industrie locale; dans celle des étudiants, ils offraient des possibilités de formation axée sur la carrière.

• (1630)

[*Traduction*]

Cet été, le gouvernement poursuit sur ce fructueux chemin avec Défi 86. Nous avons aussi mis à profit les leçons de l'an dernier, et amélioré les programmes grâce aux évaluations et aux commentaires des associations d'affaires, des organisations étudiantes, des groupes communautaires et des représentants élus à tous les niveaux. Comme en 1985, les six programmes Défi sont conçus en fonction du plus grand éventail possible

d'étudiants et de situations d'accueil ainsi que des priorités locales et régionales.

Le financement de Défi 86 est de 180 millions de dollars, comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle Mac-Donald) et moi-même l'avons annoncé le 19 décembre. Environ 127 millions de dollars, soit 70 p. 100 du total, seront canalisés dans le programme Emploi d'été/Expérience de travail, EEET en abrégé.

L'expérience EEET, qui a dépassé tous les espoirs l'été dernier, donne aux employeurs des subventions salariales leur permettant d'offrir à des étudiants la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle et de développer leurs compétences.

[*Français*]

Il n'est pas question, monsieur le Président, de subventionner des emplois qui auraient existé, de toute façon. Les employeurs doivent faire la preuve que ces emplois n'auraient pas été créés autrement, et s'ils se sont déjà entendus à engager un certain nombre d'étudiants, les étudiants engagés en surplus verront leurs salaires subventionnés. Si la priorité est donnée aux employeurs dans tous les secteurs, privé, administration municipale, aux établissements d'enseignement, aux organismes sans but lucratif, elle est donnée aux employeurs qui embauchent les étudiants dans des domaines qui favoriseront le plus possible leur passage des études au monde du travail.

[*Traduction*]

Hier soir, une excellente séquence de l'émission *The Journal* était consacrée à l'emploi chez les jeunes. Des jeunes disaient: «C'est tellement difficile de trouver un travail». Quand on leur demandait pourquoi, ils répondaient: «Parce que je n'ai pas d'expérience». Évidemment, ce sont des jeunes qui ont de 19 à 22 ans et qui ont passé des étés entiers à ne rien apprendre de pratique. Ils doivent maintenant se replier, comme nous l'avons vu hier soir, sur des programmes comme le Programme intégration professionnelle, pour acquérir des compétences leur permettant d'entrer dans la vie active.

Ce que nous essayons de faire avec des programmes comme Défi 86, c'est aider les étudiants qui poursuivent leurs études à acquérir pendant l'été une expérience pratique qui leur facilitera la transition du monde scolaire au monde du travail le jour où ils auront leur diplôme. Voilà à quoi sert ce programme. Nous en constaterons les profonds effets bénéfiques au fil des années quand ces jeunes gens, leur diplôme en poche, entameront leur vie active.

[*Français*]

La composante emplois d'été-expérience de travail est appuyée par les organisations à but lucratif, les syndicats, les organismes, y compris des gens comme la Chambre de commerce du Canada, le Congrès du travail du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la Fédération canadienne des étudiants.

[*Traduction*]

Nous parlions tout à l'heure de Vancouver. Oui, les subventions salariales venant du programme Emploi d'été/Expérience de travail contribueront à créer des emplois d'étudiants préposés à l'accueil au pavillon du Canada à Vancouver. Il s'agit d'une initiative à frais partagés avec le ministère du Travail de la Colombie-Britannique qui vient en aide aussi bien aux étudiants qu'aux jeunes en général.

Même la remarquable réalisation d'Expo 86 n'a pas échappé aux critiques irréfléchies de l'Opposition. En fait, la CEIC fournira $158,000 des $250,000 prévus pour les 49 emplois d'étudiants préposés à l'accueil au pavillon du Canada. Le reste des fonds contribuera à financer d'autres emplois d'étudiants dans le cadre du programme d'emploi d'été de Défi 86 pour la Colombie-Britannique, et non pour Expo 86.

Dans le cadre du programme complémentaire d'encouragements à la formation, qui ne fait pas partie de Défi, la CEIC a fourni jusqu'ici près de $570,000 pour la formation de 4,037 étudiants embauchés ou à embaucher sur le site d'Expo 86. Le financement total de ces initiatives représente moins de 5 p. 100 des fonds alloués à la région de la Colombie-Britannique.

L'initiative relative à Expo 86 n'est qu'une des nombreuses façons dont le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à des projets de Défi 86 financés et administrés conjointement. Il peut y avoir également des cas de programmes séparés provinciaux et fédéraux où l'on n'épargne aucun effort pour les appliquer de façon complémentaire.

J'en arrive maintenant à la question supposément litigieuse des affectations de fonds dans le cadre de Défi 86. Avec leur obsession de comparer les sommes consacrées au secteur privé et aux organismes à but non lucratif, les députés de l'Opposition ont perdu de vue un point essentiel. Ils ont oublié les étudiants eux-mêmes. Il faut comprendre la question à la lumière de l'approche globale de notre gouvernement à la formation et à la création d'emplois.

[*Français*]

Lorsque les premiers ministres ont annoncé la planification de l'emploi à Regina il y a près de 18 mois, les différents ordres de gouvernement de ce pays se sont entendus sur un certain nombre de principes. Ils ont d'abord convenu que la formation et la création d'emplois devraient être axées sur l'économie et que l'accent devait être mis sur la petite entreprise et sur la stimulation de l'esprit d'entreprise.

Les premiers ministres ont également indiqué que cette nouvelle formule devrait être adaptée aux besoins courants du marché du travail. Les gouvernements de toutes les provinces et les Territoires du Canada ont sanctionné ces principes. Je suis heureuse d'affirmer que le gouvernement fédéral en a fidèlement tenu compte en élaborant les programmes de la planification de l'emploi.

[*Traduction*]

Essentiellement, la motion dit: «Tant pis pour la formation et la création d'emplois élaborées en fonction du marché. Tant pis pour les efforts visant à aider les jeunes à acquérir de l'expérience dans un milieu de travail réel. Oubliez tout cela et allouez tous vos dollars au secteur à but non lucratif».

[*Français*]

Mais la motion n'indique toutefois pas ce que les députés de l'Opposition ont l'intention de faire de tous ces jeunes lorsque ceux-ci auront acquis de l'expérience, mais de l'expérience non profitable.

[*Traduction*]

Le gouvernement ne fait pas preuve de discrimination à l'égard du secteur à but non lucratif dans la répartition des fonds du programme Défi' 86. Cette année, les entreprises du secteur privé participent plus activement au programme; le nombre des demandes est de 26 p. 100 supérieur à l'année dernière. Les demandes des organismes à but non lucratif sont à peu près aussi nombreuses que l'année dernière. Dans ces conditions, on doit s'attendre tout naturellement à ce qu'une plus grande partie des fonds disponibles soit orientée vers le secteur privé, comparé à l'année dernière. Comme je l'ai dit, conformément à la stratégie de planification l'emploi, nous accueillons à bras ouverts la participation du secteur privé. J'ai du mal à comprendre pourquoi certains députés refusent absolument que de jeunes étudiants obtiennent des emplois qui d'ordinaire, au sein du secteur privé, durent plus longtemps, fournissent de meilleurs salaires et qui leur permettent d'acquérir une expérience pratique réelle. Car c'est dans le secteur privé qu'une fois diplômés, la grande majorité d'entre eux trouveront un emploi permanent et rémunérateur. Il n'y a pas de quota. Nous nous efforçons de favoriser un bon équilibre au niveau national entre les emplois du secteur privé et les emplois du secteur non privé. Nous songeons d'abord et avant tout aux étudiants et à leurs carrières futures.

• (1640)

À ce jour, 77 millions de dollars ont été octroyés au secteur à but non lucratif. Assurément, celui-ci crée un très grand nombre d'emplois et vient en aide à un grand nombre de nécessiteux. Notre objectif est d'aider les jeunes à s'engager dans une voie qui à la longue sera avantageuse pour eux. Ils doivent accrocher leurs espoirs et leurs aspirations à des emplois qui leur ouvriront un monde de perspectives.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette année le gouvernement a consacré quelque 700 millions de dollars au Programme d'emploi et de formation des jeunes. Ce montant représente quelque 40 p. 100 du total des crédits alloués à la planification de l'emploi. En outre, le gouvernement versera 30 millions de dollars afin d'embaucher des milliers de jeunes pendant les opérations du recensement cet été. Et, par l'intermédiaire du réseau des 450 centres d'emplois du Canada pour étudiants, nous collaborons, encore une fois, avec les entreprises, les organismes locaux et les gouvernements afin de procurer des emplois à un nombre d'étudiants pouvant s'élever jusqu'à 435,000, peut-être plus.

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que ces étudiants ont besoin de notre appui ainsi que de la coopération de tous les secteurs de la société.

Mais je voudrais mettre l'accent sur le mot «emploi». Notre tâche consiste à travailler en étroite collaboration avec les autres secteurs de la société pour aider les jeunes et, en particulier, ceux qui ont décroché un emploi ou qui pourraient le faire: Aider les jeunes.

[*Traduction*]

L'un des volets de Défi 86 s'adresse tout spécialement aux jeunes susceptibles d'abandonner l'école ou qui ont des difficultés d'apprentissage. Il s'agit d'un projet-pilote lancé en 1985 et appelé Ateliers préparatoires à l'emploi. Ces ateliers sont menés en association avec des organismes communautaires, des entreprises, des agences de services sociaux et des conseils scolaires locaux. Cette association permet de s'assurer que les groupes cibles franchissent les obstacles à leur participation ultérieure à la population active. La combinaison d'ateliers et de séances de formation en cours d'emploi les encourage à poursuivre leurs études ou à acquérir une formation plus conforme à leurs aspirations. Il s'agit là d'initiatives majeures. Non seulement les étudiants ont-ils la chance de gagner un salaire mais encore peuvent-ils faire le lien entre leurs études et le véritable monde du travail.

Nous ne nous préoccupons pas seulement des étudiants. La Planification de l'emploi met l'accent sur les besoins des jeunes qui ont quitté l'école et ne trouvent pas leur place sur le marché du travail. Des milliers de ces jeunes participent déjà au programme Intégration professionnelle. J'ai un exemple à donner à la Chambre.

Il y a peu de temps, une jeune femme s'est rendue dans l'un de nos Centres d'emploi du Canada du sud de l'Ontario. Elle a abandonné l'école secondaire, elle est démoralisée, elle vit de prestations d'aide sociale et n'a réussi à obtenir que des emplois de courtes durée entrecoupés de longues périodes de chômage. Elle s'est adressée à un conseiller en placement qui l'a orientée vers le programme Intégration professionnelle. Elle a alors suivi des cours d'informatique dans une entreprise privée de formation. Elle met maintenant ses connaissances en pratique dans le bureau d'un grand hôtel. Elle ne suit pas seulement des cours théoriques mais acquiert également une expérience pratique et une formation en milieu de travail. Elle est maintenant beaucoup plus confiante de réussir.

[*Français*]

Monsieur le Président, il ne s'agit là que d'une seule jeune femme, mais ce petit investissement a une très grande importance pour ce qui concerne ses perspectives de carrière. Et la société s'est enrichie d'une gagnante. Cette combinaison de formation sur les lieux de travail et hors des lieux de travail, ainsi que d'expérience pratique, permet aux jeunes de s'intégrer beaucoup plus facilement au marché du travail.

[*Traduction*]

Je répète que nous nous préoccupons avant tout des personnes, surtout des jeunes. Pour que le Canada conserve l'impulsion de sa relance économique, il nous faut utiliser nos ressources à bon escient. Défi 86 a été conçu comme programme de création d'emplois et de formation. Le gouvernement est résolu à investir les fonds réservés pour ce programme dans les projets et les activités susceptibles de créer le plus grand nombre possible d'emplois pour les jeunes Canadiens.

M. McCurdy: Monsieur le Président, plus tôt, je faisais allusion à l'incompétence arrogante qui caractérise l'administration du ministère d'État à la Jeunesse. Le fait que la ministre se présente à la Chambre avec un discours de 20 pages sans savoir du tout sur quoi devait porter le débat montre bien que cette allégation est fondée et que le gouvernement refuse effectivement de se pencher sur les problèmes réels.

La ministre a raté une métaphore dans la langue de Shakespeare, mais je la félicite néanmoins de sa tentative. Elle a dit qu'il ne fallait pas essayer de franchir un gouffre en deux bonds. Nous savons que la ministre a déjà fait un bond de son propre ministère à celui de l'Emploi et de l'Immigration et nous savons par quoi cela se terminera.

M. Orlikow: Elle ne sera plus là après les prochaines élections.

M. McCurdy: Je n'accuserai pas la ministre d'État chargé de la Jeunesse (M^me^ Champagne) de mentir parce que ce n'est peut-être pas vrai et que ce serait certainement antiparlementaire. Je n'accuserai pas la ministre d'induire la Chambre en erreur, parce que même si c'était vrai, ce serait certainement antiparlementaire. Cependant, quand la ministre d'État prétend . . .

M. le vice-président: Je signale au député qu'il s'aventure en terrain dangereux. Ce qu'il dit n'est peut-être pas antiparlementaire, mais il peut continuer.

M. McCurdy: Maintenant que je suis parvenu à la fin de ma petite excursion dans les méandres du langage, je voudrais expliquer à quoi je faisais allusion. La ministre d'État a dit qu'il y avait eu une rencontre de jeunes la fin de semaine dernière à Ottawa. Je signale que cette réunion a été organisée parce que le gouvernement n'a pas tenu l'assemblée qu'il avait promis à ces jeunes. Bien entendu, la ministre d'État n'aurait pas pu savoir que j'y étais parce que les organisateurs ont refusé de l'inviter. Elle ne pouvait pas savoir que j'étais là.

Si la ministre avait écouté le débat au lieu de lire le discours rédigé par ses adjoints, elle saurait aussi que nous n'avons pas été assez bêtes pour critiquer les jeunes qui ont trouvé des emplois dans le secteur privé.

Mme Champagne: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sans le vouloir, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) a induit la Chambre en erreur en disant que je ne pouvais pas savoir s'il avait assisté à la rencontre parce que ni moi ni les membres de mon personnel n'y étions invités. Comme j'ai effectivement rencontré ces jeunes, le député a induit la Chambre en erreur.

M. le vice-président: A mon avis, cela tient du débat. Je ne pense pas que la ministre ait voulu dire que le député a induit la Chambre en erreur délibérément. Cela tient donc du débat.

M. McCurdy: Non, monsieur le Président, c'est vrai. Ils ont rencontré la ministre d'État chargée de la Jeunesse après la réunion à laquelle elle n'a pas assisté.

M. le vice-président: Je vais laisser le député de Windsor—Walkerville terminer ses observations.

M. McCurdy: Merci, monsieur le Président. Je voudrais simplement poser une ou deux questions.

Mme Champagne: Bien, posez-les.

M. McCurdy: Lorsque l'on évalue les emplois d'été orientés vers la carrière, dans le secteur privé, par opposition aux emplois dans le secteur sans but lucratif, peut-on demander si ces emplois auraient existé en l'absence de financement dans le cadre de Défi 86? Il y a tant de choses dans ce que dit la ministre qui sont en contradiction avec son propre rapport. Elle dit que les emplois orientés vers la carrière, dans le secteur privé, sont préférables aux autres dans le secteur à but non lucratif, mais ce n'est pas ce que dit son propre rapport, que l'on a préparé pour elle, tout comme son discours. Elle devrait savoir que l'on crée beaucoup plus d'emplois dans le secteur à but non lucratif que dans le secteur privé et que ces emplois sont satisfaisants et plus utiles.

• (1650)

Pour l'amour du ciel, lorsque les députés de la majorité participent aux débats, qu'on les laisse s'exprimer au lieu de leur faire répéter ce que d'autres leur ont dit, ce qui fait qu'ils sont ainsi à côté du sujet.

[*Français*]

Mme Champagne: Monsieur le Président, l'évaluation à laquelle se réfère le député s'adressait, bien sûr, au programme de 1985. Je pense que, comme tout ministère qui se respecte, on regarde après les quelques mois d'existence du programme quels ont été ses bons côtés, et quels ont été ceux qui laissaient à désirer. C'est une chose tout à fait normale. C'est une chose que nous avons faite pour, justement, améliorer pour 1986 le programme Défi et nous sommes très fiers des changements qui ont été apportés. De plus, je pense que celui-là, justement, en ce qui concerne le fait de pouvoir s'assurer davantage que les emplois donnés au secteur privé n'auraient pas été créés autrement, c'est une chose que nous avons faite. Nous avons aussi demandé aux employeurs de signer un formulaire dans ce cas-là.

Une autre chose qui a beaucoup aidé, c'est que l'année dernière au moment où les demandes sont arrivées, elles ont été reçues, les emplois ont été donnés—premier arrivé, premier servi—ce qui n'a pas été le cas en 1986, puisqu'il y a eu une date limite. A ce moment-là, on a pu mettre ensemble, jumeler employeurs possibles et employés possibles. Et chacun des députés, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) comme les autres, a pu décider et a fait faire des recommandations et discuter avec les gens d'Emploi et Immigration quant aux projets qui allaient être acceptés ou non. Et le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) l'a dit lui-même tout à l'heure. Il l'a fait lui aussi.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) sur une question ou un commentaire.

M. Malépart: Monsieur le Président, mon commentaire est très court parce que tantôt je ferai mon discours et la ministre y sera. J'aurai trois questions pour connaître l'honnêteté de la ministre sur le plan intellectuel.

Premièrement, est-il exact que dans toutes les circonscriptions de la région de Montréal, une somme d'argent de 40 p. 100 était réservée pour le secteur privé? Et j'aimerais que la ministre nous sorte la directive écrite que ces gens-là ont eue.

Deuxièmement, est-ce que la ministre peut nous dire pourquoi, dans ma circonscription, une compagnie comme l'Aqua Parc s'est vu octroyer, sans ma permission, un montant de $22,000 supplémentaires à un secteur privé qui aurait créé des emplois de la même façon et, qu'en retour, on a refusé un projet à la FTQ?

Mme Champagne: Monsieur le Président, quant à la première question du député, je n'ai jamais vu aucune directive écrite ni aucune forme de pourcentage ayant été donnée à qui que ce soit.

Nous avons reçu 27 p. 100 de plus de demandes du secteur privé pour créer le plus grand nombre d'emplois possible. Oui, on s'est assuré qu'il y ait un certain nombre d'emplois qui aillent au secteur privé, mais sans qu'il y ait de quota,aucun quota . . . Je n'ai jamais entendu parler de ce chiffre d'aucune

façon. Et d'ailleurs, les chiffres actuels sont d'environ 35, 65, et vous pourrez demander,par exemple, dans d'autres circonscriptions, selon les endroits, si je ne fais pas erreur, c'est dans la circonscription de notre collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez) où l'industrie est peut-être un peu plus difficile, dans sa circonscription, je pense qu'on a 20 p. 100 de l'industrie privée et 80 p. 100 de l'autre côté.

M. Malépart: La région de Montréal, 40 p. 100 dans toutes les circonscriptions!

Mme Champagne: Je n'ai jamais vu de directives écrites en ce sens.

L'autre question, effectivement, je pense que le député doit être très heureux qu'il y ait eu des sommes supplémentaires accordées dans sa circonscription. Je trouve très bien qu'il y ait eu, par exemple, un étudiant dans le domaine de l'hôtellerie qui va travailler comme responsable de l'alimentation. Un autre qui est un étudiant en technique mécanique qui va travailler comme responsable de la mécanique des pompes et un autre étudiant en technique policière qui va travailler au service de la sécurité. Ce sont trois, entre autres, sur plusieurs autres emplois qui ont été créés.

Et lorsque vous dites sans votre permission, monsieur le député . . . Je m'excuse, monsieur le Président, je devrais passer par vous. Lorsque le député dit que tout cela s'est fait sans sa permission. Je pense que tout le monde est au courant que les députés ont pu voir une liste, s'entendre avec les gens au bureau de l'Emploi et de l'Immigration. Lorsqu'il y avait consensus, il n'y avait aucun problème, tous les projets étaient acceptés. Lorsqu'on ne s'entendait pas, voilà qu'il revient au bureau du ministre de prendre des décisions et tout le monde est au courant de cette procédure.

[*Traduction*]

Mme McDonald: Monsieur le Président, je partage les inquiétudes soulevées ici au sujet de ce programme. Je voudrais soulever une question à propos de ma circonscription. Il est certain que le gouvernement a sabré dans les activités des organismes communautaires sans but lucratif, notamment en ce qui concerne les garderies et les sports. D'excellents projets ont été éliminés.

Je voudrais néanmoins poser une question à la ministre au sujet de la concertation. Plusieurs projets ont été présentés. J'ai été consultée. J'ai formulé mes opinions. Certaines ont été suivies, d'autres pas. Pour la majorité des projets, il n'y a eu aucune concertation. Tout un lot de projets nous ont été livrés par exprès. Mon assistant a répondu le même jour par téléphone, mais on lui a dit que les décisions avaient été prises sans consulter le bureau du député. D'autre part, il y a eu un projet pour lequel nous n'avions reçu aucune demande. Par conséquent, sur un budget de $190,000, $137,300 ont été répartis, à mauvais escient, sans que nous ne soyons consultés. La ministre est-elle prête à nous accorder un montant compensatoire afin que nous puissions donner notre avis tel qu'entendu?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, en ce qui concerne la dernière question soulevée par la députée, j'ignore comment cela a pu se produire. Je vais me renseigner. Je sais que mes collègues et moi-même avons passé toute une journée, de 7 heures du matin à 11 heures du soir, à examiner chacun des projets de Saint-Hyacinthe—Bagot, en essayant de faire un choix acceptable pour les citoyens de la circonscription. Je vais vérifier les dates et le reste et je dirai ce qu'il en est à la députée.

Cette dernière déclare qu'il y a eu des coupes et que certains organismes sans but lucratif n'ont pas reçu de subvention. Il faut bien se rendre compte qu'il s'agit-là d'un programme de création d'emplois visant à assurer aux étudiants une formation pendant l'été. Il ne s'agit pas de subventionner des organismes sociaux comme c'était le cas depuis une quinzaine d'années. L'argent des programmes d'emploi d'été représentait la principale source de financement de ces organismes. C'est une mauvaise chose et cela ne se reproduira plus.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je tiens à dire combien les citoyens de Winnipeg se réjouissent avec moi de la tenue de ce débat. Des milliers d'organismes communautaires qui, les années passées, prodiguaient aux handicapés, aux vieillards et aux malades, grâce à ces subventions, des services dont ces derniers ont éminemment besoin en seront incapables cette année. Leurs représentants se sont rendus à Ottawa et ont tenu des réunions dans un grand nombre de villes pour exprimer leur étonnement, leur consternation et leur mécontentement à l'égard des décisions gouvernementales.

Leur insatisfaction est facile à comprendre. Je voudrais bien que la ministre reste pour entendre certains sujets de protestation. On a annoncé une réduction de 36 millions de dollars cette année dans les dépenses du programme Emploi d'été - Expérience de travail. Puis on a détourné vers le secteur privé une bonne partie des fonds déjà comprimés. Dans le cadre du programme EEET, les organismes sans but lucratif toucheront environ la moitié des 127 millions de dollars qu'on a dégagés, au lieu d'obtenir près de 80 p. 100 des fonds de 163 millions de dollars de l'an dernier. Ils subissent donc une réduction de quelque 67 millions cette année. Il n'est pas étonnant que, dans les grands centres urbains, ces organismes aient addressé de rigoureuses doléances. On leur a coupé l'herbe sous le pied, alors que les collectivités ont tant besoin des programmes de services sociaux.

• (1700)

Le gouvernement a fait un choix idéologique très clair. Il a commencé par un principe tout simple, selon lequel les emplois dans le secteur privé sont utiles, nécessaires et bons; les emplois dans le secteur bénévole sont du gaspillage et ils ne sont pas très importants. En partant de ce principe, le gouvernement a préféré verser des subventions aux entreprises privées pour les salaires que d'offrir des services sociaux. Le gouvernement a omis de voir les problèmes de la ville pour essayer d'avoir un bilan équilibré. Ce qu'il dit en fait, c'est qu'il ne va pas aider les nécessiteux, mais qu'il va aider ceux qui n'en ont pas vraiment besoin.

Ce choix idéologique et cruel a été signalé au gouvernement cette semaine par une coalition d'organismes de cinq villes. Ces personnes sont venues à Ottawa où elles ont rencontré la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) et la ministre d'État à la Jeunesse (M^lle^ Champagne). Elles voulaient essayer de faire entendre raison au gouvernement et de lui donner des informations valables, en lui signalant notamment que 14,000 emplois pour les jeunes étaient compromis

dans le secteur bénévole et que des milliers de Canadiens perdront des services de garderie, des services consultatifs et d'autres encore.

Je voudrais faire une petite digression, monsieur le Président. Je regrette que la ministre d'État à la Jeunesse soit sortie.

Des voix: Règlement!

M. Orlikow: Je voudrais qu'elle soit . . .

Des voix: Règlement!

M. Orlikow: Je voudrais citer un ou deux paragraphes d'un article paru mardi dans la *Gazette* de Montréal; le voici:

Cent arriérés mentaux de Montréal n'iront pas au camp cet été parce que le gouvernement fédéral a décidé d'accorder plus de subventions pour la création d'emplois aux entreprises et moins aux organismes communautaires bénévoles.

L'association montréalaise pour les arriérés mentaux, le programme de désintoxication Spera, la *Côte des Neiges Black Community Association*, l'Armée du salut et une centaine d'autres oeuvres de bienfaisance montréalaises sont parmi les victimes de la décision d'Emploi et Immigration Canada de réduire de 36 millions le budget de son programme de création d'emplois pour les étudiants.

Les organismes bénévoles engageaient des étudiants pour diriger les camps de jour, donner des conseils aux toxicomanes ou s'occuper des personnes âgées, et les salaires étaient entièrement subventionnés par le gouvernement fédéral, dans le cadre du Programme Emploi d'été—Expérience de travail.

On ne finance pas ces programmes cette année. Je mets au défi la ministre d'État à la Jeunesse ou le député de Dollard (M. Weiner) qui a participé à ce débat, d'aller s'entretenir à Montréal avec les représentants des 100 associations dont les crédits ont été coupés et leur montrer les programmes qui ont été financés dans le secteur privé et qui étaient plus utiles ou plus pratiques sur le plan social—je vois arriver le député de Dollard.

M. Weiner: Je n'ai rien manqué de vos paroles.

M. Orlikow: C'est merveilleux. Je mets le député au défi d'expliquer aux représentants de ces 100 associations communautaires de sa ville, en quoi les projets que le gouvernement a financés dans le secteur privé sont plus utiles que les programmes qui ont été coupés. Je suis persuadé que le député de Dollard ne le fera pas. Il n'a pas le courage d'aller expliquer à ces gens le programme du gouvernement.

Que s'est-il passé lorsque les membres de ce comité représentant la Save Our Summer Coalition, ont rencontré les ministres? Ils ont eu droit à très peu de remerciements pour leurs efforts. La ministre leur a dit carrément qu'il n'y avait aucun espoir de pouvoir faire quoi que ce soit pour l'été et ce, malgré l'évaluation de Défi 85 à laquelle son propre ministère a procédé et qui a permis de déterminer que le secteur non privé avait mieux réussi que le secteur privé à créer des emplois, notamment des emplois préparant les étudiants à une carrière.

Après avoir cité un exemple de Montréal, permettez-moi de parler brièvement de ma propre ville de Winnipeg. On trouve au coeur de la ville un très grand nombre d'autochtones et de familles monoparentales. Des études effectuées depuis un an ou deux ans dans ce secteur montrent que le taux de chômage frise 50 p.100. Pourtant, au Manitoba, les crédits consacrés à la création d'emplois d'été ont été réduits de 27 p. 100 cette année passant de 5.5 millions de dollars à 4 millions de dollars. En outre, une plus grande part des crédits iront au secteur privé. Des sommes qui étaient destinées à créer des emplois ont été affectées des projets du ministère des Pêches et des Océans.

Les organismes communautaires publics à but non lucratif qui ont accompli, accomplissent et veulent continuer d'accomplir un travail essentiel, ont fait bien des propositions. Permettez-moi de vous faire part de certaines de celles qui ont été rejetées. Prenons le cas de la North End Women's Centre. Ce centre souhaitait mettre en oeuvre un programme, afin de transformer des prostituées et d'anciennes détenues en travailleuses communautaires; le Centre de garderie BLAST voulait mettre sur pied un programme tendant à former des gens de la localité pour travailler dans ce domaine; Pritchard Place réclamait un programme destiné à former des gens pour le centre d'accueil pour les jeunes; la Manitoba Child Care Association a proposé un programme tendant à former des travailleurs de garderies dans 20 localités; Rossbrook House, était un exemple dont n'importe quelle ville pourrait être fière et s'inspirer—si mon vis-à-vis désire parler, qu'il attende son tour. Rossbrook House était un programme destiné à former trois jeunes travailleurs pour les services au sein de la collectivité; le *Victoria-Albert Parents Council*, un programme visant à donner une formation de moniteurs de langue à des personnes de la région qui compte un fort contingent d'immigrants de nombreux pays; l'organisme autochtone KLAN avait réussi à aider des autochtones sortis de pénitenciers à se réintégrer au marché du travail—cet organisme désirait mettre sur pied un programme d'emploi d'anciens détenus pour le réaménagement du secteur riverain; le Club Lions offrait des services de formation en gestion pour permettre à des personnes de travailler auprès de vieillards dans des programmes de gériatrie. Le Club Lions a accompli une oeuvre extraordinaire en construisant des logements pour personnes âgées. Tous ces programmes ont été rejetés.

Je crois qu'aucune personne équitable pourrait affirmer que ces projets—et ce ne sont que quelques exemples des projets rejetés—n'avaient aucune valeur et n'auraient pas pu bénéficier à un secteur de la ville de Winnipeg qui a besoin de toute l'aide possible. Pourtant, il y a quelques semaines, lorsqu'une réunion a été convoquée au Rossbrook House pour discuter des problèmes de financement des organismes en cause, le gouvernement brillait par son absence. J'étais là. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) avait délégué un représentant. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) avait été invité. Il avait répondu qu'il ne pourrait pas y être mais qu'il enverrait quelqu'un. Personne ne s'est présenté qui soit habilité à parler au nom du gouvernement.

Si le gouvernement veut être jugé à son bilan, la population a le droit de connaître ce bilan. J'ai appelé les personnes chargées des programmes d'emploi à Winnipeg. Je leur ai donné une liste détaillée de questions dont je désire connaître les réponses pour savoir ce qui se passe vraiment. On m'a promis des réponses, monsieur le Président, mais évidemment, je ne les ai pas obtenues. J'ai demandé la liste de tous les projets du programme d'intégration professionnelle et les noms de tous les coordonnateurs de la formation de chaque projet, qu'il s'agisse de personnes ou d'entreprises. Pour chaque projet, j'ai voulu connaître le nombre de stagiaires et les catégories d'emploi, et savoir dans quelle mesure on comptait sur un établissement de formation pour effectuer cette tâche. J'ai demandé quel était le mécanisme d'approbation dans chaque cas, notamment le nom de ceux qui avaient approuvé le projet et s'il y avait, parmi

eux, des représentants des ministères fédéraux et provinciaux ainsi que des services municipaux lors de l'approbation. J'ai aussi demandé quel était le mécanisme d'évaluation permettant de savoir s'il resterait des emplois à l'échéance du projet. Enfin, j'ai voulu qu'on me donne, pour chaque projet, un budget détaillé des dépenses. Mais on ne m'a fourni aucun renseignement.

• (1710)

Voyons quelques-uns des projets du secteur privé qu'on a approuvés. Jorge Management a obtenu $158,000 pour former 25 commis de magasin pendant 36 semaines. Vingt de ces personnes travaillent actuellement au magasin La Baie. Roy Thomson n'a certes pas besoin que le gouvernement et les Canadiens le subventionnent. Sa société peut assurément se débrouiller seule. La Baie ne s'est pas engagée à offrir des postes permanents aux intéressés. Le secteur de la vente au détail connaît actuellement une petite révolution, car on embauche de plus en plus d'employés à temps partiel, au détriment des employés à plein temps. Ces $158,000 ne comprennent pas les allocations de formation. À mon avis, l'argent a servi à récompenser le promoteur.

The Principal Group va toucher $128,000 afin de former 20 personnes pendant 20 semaines dans le secteur de l'hôtellerie. Il s'agit de femmes de chambre, de barmen, de personnel d'entretien et de réceptionnistes. Sait-on si ces gens auront du travail après leur période de formation? Gagneront-ils un peu plus que le salaire minimum? Le secteur ne s'occupe-t-il pas lui-même de la formation de son personnel, en collaboration avec les instituts et les collèges communautaires? Bien sûr que si. Bref, pourquoi subventionner pareils projets au lieu des projets communautaires? Voilà de bonnes questions, que je me pose de même que de nombreuses personnes oeuvrant au sein de douzaines d'organismes en plein coeur de Winnipeg.

Un groupe de Winnipeg—*Fair Action for Community Employment*—a posé un certain nombre de questions concernant les programmes Défi 86 et Planification de l'emploi. Il a envoyé sept demandes au gouvernement au sujet de ces deux programmes et il mérite des réponses. Je veux qu'on le sache officiellement. Il demande une liste complète de tous ceux qui ont fait une demande et de toutes les demandes approuvées pendant l'année se terminant le 31 mars 1986. Il veut savoir le montant d'argent consacré à ces programmes. Il souhaite que toutes les demandes futures soient examinées et évaluées individuellement et non en groupe. Il veut le rétablissement d'un comité consultatif ministériel, composé de représentants des collectivités et du gouvernement, qui serait chargé d'examiner et d'approuver toutes les demandes. Il veut que 75 p. 100 de tous les fonds destinés à la Planification de l'emploi soient réservés à des organismes à but non lucratif employant des défavorisés, des autochtones, des jeunes et des femmes. Il veut que le million et demi qui a été supprimé du budget de Défi 86 pour les jeunes du Manitoba soit remis. Il veut savoir de quelle façon Défi 86 va résoudre le problème croissant du chômage étudiant si les jeunes du Manitoba reçoivent 1.5 million de moins que l'an dernier.

Les députés peuvent voir sans peine que les organismes de ces localités sont très mécontents de la façon dont ces programmes sont appliqués. On doute beaucoup qu'ils aident ceux qui en ont le plus besoin. C'est pour cette raison que notre parti a déposé la motion à l'étude aujourd'hui et que nous condamnons le gouvernement pour la façon dont il s'occupe du problème du chômage chez les jeunes. Comme on le disait hier soir à l'émission *The Journal*, que mentionnait la ministre, il y a encore 16.8 p. 100 de chômeurs chez les jeunes. C'est un chiffre que je trouve inacceptable et qu'aucun gouvernement ne devrait accepter.

• (1720)

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires, débat, l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, avant de commencer, est-ce que vous demanderiez au député de Madawaska—Victoria (M. Valcourt), s'il a le goût de japper, d'aller japper dehors? Ici c'est un endroit pour les gens civilisés—et la même chose au «petit ministre du petit État de la petite entreprise». Maintenant que cette clarification est faite . . . C'est un endroit pour les adultes. Si les enfants peuvent sortir pendant qu'on va discuter en adultes.

Monsieur le Président, je pense que la motion présentée par le député du Nouveau parti démocratique est exacte: Que la Chambre blâme ce gouvernement conservateur pour la façon dont il a dirigé le projet Défi 86 qui s'adresse aux jeunes. Tout d'abord, je dois vous dire honnêtement qu'à la question que j'ai posée à la ministre qui, malheureusement, a foutu le camp, et elle a raison de ne pas être ici, monsieur le Président, parce qu'elle aurait honte . . .

M. le vice-président: L'honorable député a énormément d'expérience dans cette Chambre. Il sait qu'on ne devrait pas se référer à l'absence de quelqu'un. L'honorable député peut continuer le débat.

M. Malépart: Monsieur le Président, la réponse de la ministre tantôt, c'est faux! Dans ma propre circonscription, je suis prêt à affronter la ministre avec l'agent de projets en la parole de qui j'ai beaucoup plus confiance qu'à la ministre, à savoir que 40 p. 100 des sommes d'argent allouées dans la circonscription de Montréal—Sainte-Marie et dans toutes les circonscriptions de la région de Montréal étaient réservées au secteur privé et que si le député n'accepte pas que telle compagnie ou telle entreprise ait une partie ou un projet, les sommes d'argent devaient être allouées à d'autres secteurs privés, première fausseté!

Deuxièmement, la compagnie Aqua Parc de la Ronde est une compagnie qui aurait créé des emplois, elle était obligée

sans l'aide du gouvernement. Ce n'est pas à cause d'un désaccord entre le fonctionnaire et moi-même. Nous avons accordé une aide à cette entreprise. Mais ce que j'aimerais savoir c'est quel «godfather» de ce parti-là. On a eu un «godfather» qui s'est occupé d'une autre région. Quel «godfather» qui a octroyé à la ministre, qui a recommandé que $22,000 supplémentaires soient octroyés? Et j'aimerais que les députés conservateurs me disent pour quelles raisons quelqu'un qui est en charge d'une pompe, d'une piscine à l'Aqua Parc . . . c'est un travail plus intéressant qu'un étudiant ou une étudiante-infirmière au service des malades à l'Hôpital Notre-Dame. Pour quelles raisons la ministre a préféré cela? Pour quelles raisons la ministre a préféré, sans consultations—et j'ai l'impression qu'il y a eu du tripotage dans d'autres circonscriptions comme dans d'autres domaines par des députés conervateurs—pour quelles raisons a-t-elle préféré accorder à quelqu'un qui va être en charge de la sécurité ou faire des «hot dogs» à la Ronde plutôt que d'accorder cela à une maison pour les handicapés à Lucie-Bruno ou plutôt à la FTQ qui a demandé des subventions pour la recherche? Pour quelles raisons, et je vous parle strictement de ma propre circonscription, et je suis persuadé, si on fouille, qu'on va découvrir la vérité comme aujourd'hui on a découvert la vérité et le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Bissonnette) s'en apercevra dans le dossier avec M. Saunders. Je suis persuadé que là-dedans, tôt ou tard, la vérité va sortir, et je pense que pour la ministre il serait préférable de rétablir les faits le plus tôt possible avant qu'elle ne paraisse plus mal qu'elle ne le paraît maintenant.

Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois, et quand je vois la ministre donner un exemple qu'une mère s'est recyclée grâce au projet, cela fait 10 ans, 12 ans que ce genre de programme existe, cela fait 10 ans, 12 ans que ce programme-là a permis à des gens d'acquérir de l'expérience pratique. La ministre n'a rien inventé, monsieur le Président.

Une voix: Toi non plus.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est l'ensemble de la collectivité, pas le petit ministre d'État chargé des petites entreprises qui a inventé quoi que ce soit puisqu'il n'a même pas la permission de répondre et qu'il est ministre porteur de valises . . . Mais c'est secondaire, je ne parle pas des handicapés.

Monsieur le Président, je pense qu'il est important que les députés conservateurs se réveillent et c'est inacceptable les décisions que le gouvernement a prises. Je n'ai rien contre le secteur privé. Peut-être que dans la circonscription de Dollard il aurait été préférable d'accorder 60 p. 100 des projets si les projets étaient bons dans le secteur privé, s'ils créaient de bons emplois. C'est inacceptable que dans des circonscriptions les gens ont été obligés d'accepter 40 p. 100 de projets dans les salons mortuaires dans ma circonscription, ce sont des emplois qui vont être créés, dans les barbecues, c'est ce que vous appelez des «jobs» d'avenir! Alors qu'il y a des emplois de spécialisation dans le domaine communautaire pour la Société québécoise du cancer, dans la domaine de la recherche qui est important, que le gouvernement a refusé des sommes d'argent.

Je pense, monsieur le Président, que les députés devraient réfléchir et penser. J'ai dans ma propre circonscription l' Association québécoise des retraités et préretraités qui défendent les gens qui ont été sauvagement coupés de l'assurance-chômage; eux autres aussi avaient besoin de jeunes étudiants universitaires pour faire de la recherche dans le domaine des calculs de revenu minimum garanti. Ces gens-là se sont vu diminuer pour aider plutôt le secteur privé au niveau de l'Aqua Parc. Quelqu'un va tenter de me faire la preuve qu'un employé pour creuser des trous à Gaz Métropolitain, c'est plus intéressant qu'un employé qui va faire de la recherche scientifique au niveau d'un organisme à but non lucratif.

Le programme est là pour former et aider à former tous les jeunes, mais tous les jeunes sans distinction. Nous avons des centaines et des centaines de jeunes qui étudient en animation de loisir. Ces gens-là sont exclus par rapport à la «députation» conservatrice qui a décidé de défendre rien que les «patroneux». Nous avons des jeunes qui étudient dans le domaine des sciences sociales, encore ces jeunes-là sont privés à cause des «patroneux» du parti conservateur qui protègent leurs amis. Nous avons des milliers et des milliers de jeunes dans ma propre circonscription, des étudiants, étudiantes dans le domaine de la coiffure, dans le domaine du rembourrage, dans le domaine de l'ébénisterie, dans la reliure. Tous les ans la CECM, la direction de la polyvalente, le Comité de parents permettaient à ces jeunes finissants de la polyvalente d'acquérir de l'expérience pratique dans leurs métiers. Mais, cette année, on a été obligé de diminuer cette expérience-là à ces jeunes parce que ce gouvernement conservateur a préféré aider les «patroneux», des «chums» de l'entreprise privée pour servir des *hot dogs*, être au guichet, agents de sécurité.

Monsieur le Président, auparavant chaque député avait un mot à dire dans la circonscription pour la sélection des projets.

Des voix: Ah, Ah!

M. Malépart: Cette année encore, la ministre vient de le dire: Chaque député avait un mot à dire. Quand je vois . . . Monsieur le Président, les «tatas» conservateurs qui se réveillent! Ah, Ah! La ministre vient de dire que chaque député avait son mot a dire. Monsieur le Président, je comprends que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) ne peut faire confiance aux 58 députés conservateurs du Québec avec tout ce qui vient d'arriver. Je comprends que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne peut faire confiance à ses collègues. On en a eu des preuves dans le passé qu'elle ne peut même pas faire confiance dans la sélection de projets communautaires parce qu'elle ne sait pas ce qui va lui arriver.

Monsieur le Président, mais qui paie pour toutes ces erreurs, ces gaffes faites par ce gouvernement conservateur? Ce sont nos jeunes! Ce sont nos jeunes qui sont dans les universités, dans différentes disciplines, que ce soit dans le domaine de la récréation, de l'animation sociale, en loisir, dans le domaine des services de la santé. Ces gens-là sont éliminés strictement parce que ce gouvernement a décidé d'aider les «patroneux» dans le secteur privé.

Il y a une série de jeunes qui sont pénalisés à cause de cette incompétence et de ce manque de direction de ce gouvernement, monsieur le Président. Et la ministre a beau faire des discours, elle a été connue comme une actrice, son rôle de Donalda dans Séraphin était excellent, mais son rôle d'actrice ici, c'est zéro. Tout ce qu'elle a comme responsabilité pour les jeunes, c'est d'aller couper le ruban, monsieur le Président. Et même cela, elle le fait mal.

Et lorsqu'elle parle de la circonscription de Saint-Hyacinthe, j'étais là dans le dossier des préretraités, Je vous dis que dans sa circonscription, ce n'est pas rose, les gens veulent la voir!

Monsieur le Président, j'aimerais que les députés conservateurs m'expliquent pourquoi c'est plus glorifiant de travailler dans un bureau d'architecte que de travailler dans un bureau d'une centrale syndicale pour la recherche sur les conventions ou les négociations collectives. Pour quelle raison est-ce plus glorifiant de placer un jeune étudiant en droit dans un bureau du secteur privé plutôt que dans un bureau d'une centrale syndicale ou d'un organisme à but non lucratif pour défendre les droits des citoyens? Pourquoi décider de classer les mêmes individus, c'est la même chose . . . Pourquoi est-ce plus glorifiant de caser un jeune étudiant en architecture dans un bureau privé plutôt que de le placer dans un GRT qui aide les coopératives au rabais, à moins cher, qui exploite moins les gens? Quelle différence y a-t-il?

Et je vois le député de LaSalle (M. Lanthier), et je comprends que c'est payant pour ses poches, c'est un autre qu'on va voir dans un scandale bientôt . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Malépart: Monsieur le Président, dites-moi, en «termes» d'individus, quelle différence entre deux étudiants en droit, deux étudiants qui désirent être des avocats, et on va favoriser celui qui ira dans un secteur privé et rejeter celui qui va dans un organisme à but non lucratif ou dans une centrale syndicale? C'est la même chose au niveau des architectes. C'est la même chose pour les jeunes qui étudient dans le domaine des hôpitaux comme préposés aux bénéficiaires, aux malades. Il y a une série de disciplines et de corps de métiers qui ont droit d'être traités justement et qui ont droit d'avoir une certaine justice, comme dans tous les autres domaines d'étudiants de différentes professions de différentes catégories.

Mais non, encore une fois ce gouvernement, comme dans tous les dossiers, que cela ait été le dossier de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, la taxe sur les médicaments aux malades, que cela ait été dans le dossier de la désindexation des allocations familiales, que cela ait été dans le dossier de la corruption, ce gouvernement, ces députés n'ont qu'une préoccupation: les riches! Les gens de la classe moyenne et les pauvres, ils s'en foutent éperdument.

Mais il y a une chose, c'est que la population en a ras le bol des députés conservateurs, dans le dossier des préretraités, où les gens se sentent mal servis. Au Québec, dans le dossier des chantiers maritimes, ou dans les dossiers de l'Est de Montréal, ou dans le dossier de Matane, les gens en ont ras le bol des conservateurs. Et, à la grandeur du pays, les gens en ont ras le bol du gouvernement et de sa façon de diriger les programmes.

M. Valcourt: Viens donc dans Madawaska—Victoria, tu vas voir l'accueil qu'ils vont te faire!

M. Malépart: Monsieur le Président, je vois le petit «smatte», monsieur le Président, qui n'a même pas le courage de se lever pour défendre . . . il se cache . . . Qu'il se lève et qu'il m'invite, car j'irai chez lui, monsieur le Président. Cela me fera grandement plaisir dans un débat public. Mais je sais qu'il ne le fera pas, à moins qu'il ne réunisse que les «patroneux». Je ne serai pas là, car je ne me tiens pas avec eux autres.

Monsieur le Président, le sujet est trop sérieux, c'est l'avenir de nos jeunes, pour se laisser distraire par des bouffons comme le député de Victoria . . .

M. Valcourt: Madawaska—Victoria.

M. Malépart: . . . Monsieur le Président, lorsqu'on pense qu'il y a des jeunes qui sont venus à Ottawa voir la ministre, afin de s'assurer d'avoir des emplois, non seulement afin de parfaire leur expérience, mais pour continuer leurs études. Et lorsqu'on voit des députés conservateurs comme celui qui crie tenter de ridiculiser ces jeunes-là, monsieur le Président, c'est une insulte à l'endroit de notre jeunesse et je suis persuadé que les jeunes se rappelleront ce député.

Monsieur le Président, je continue ma comparaison. Seulement dans les projets de Sainte-Marie, je suis persuadé qu'on prendra les projets de toutes les circonscriptions . . .

M. Valcourt: Compare cela avec les libéraux, en 1984!

M. Malépart: . . . et on verra, monsieur le Président, qu'elle est la distinction. Pour qu'elle raison est-il préférable d'accorder des projets, et donner l'emploi à la compagnie Gaz Métropolitain plutôt que de le donner à la Société québécoise du cancer? Pour quelle raison est-il préférable de donner à des compagnies à la Ronde, l'Aqua Parc, plutôt que de le donner à la Maison Lucie-Bruneau qui s'occupe des handicapés ou à l'Hôpital Notre-Dame qui s'occupe des personnes âgées? Pourquoi accorder un projet au secteur privé et à partir de tels critères de justice sociale que ces mêmes conservateurs ont décidé d'accorder à la Compagnie Victoria Precision plutôt que de l'accorder à un organisme social qui dessert la population âgée de toute la circonscription de Sainte-Marie? Pour quelle raison ces gens-là, et je les vois—le député de Champlain (M. Champagne), de Trois-Rivières (M. Vincent)—se réjouir du fait que ces gens-là n'ont pas de «job» et que ce sont ceux du secteur privé, monsieur le Président? C'est scandaleux de voir l'attitude et le comportement des députés.

J'aimerais que ces gens me disent pour quelle raison il est préférable d'accorder un emploi à quelqu'un du secteur privé plutôt qu'à un jeune s'occupant d'animation en loisir qui va faire du travail . . .

M. Lanthier: Ça avance quoi un jeune en loisir!

M. Malépart: Le député de LaSalle (M. Lanthier) dit: Ça avance quoi un jeune en loisir . . . Monsieur le Président, c'est scandaleux!

M. Lanthier: Tu n'as jamais gagné ta vie, tu ne sais pas comment travailler.

M. Malépart: Il est sincère. Monsieur le Président, il rejette tous les milliers de jeunes au Québec—le député de LaSalle, c'est important que cela soit enregistré, le député de LaSalle rejette tous les jeunes étudiants en éducation physique, en animation sociale et en animation de loisir. Et soyez assurés que les gens de LaSalle vont savoir les propos du petit député de LaSalle qui ne sera pas là longtemps.

Que font ces jeunes en animation de loisir? Dans les centres, dans les maisons de jeunes, en plus d'animer au niveau du sport, au niveau d'actions récréatives, au niveau culturel, afin d'éviter d'avoir de la délinquance? J'ai l'impression que le député de LaSalle préférerait qu'on mette tout le monde dans l'armée, que tout le monde travaille pour une piastre et lui, il remplit ses poches! C'est cela la philosophie conservatrice.

Monsieur le Président, il existe des associations coopératives d'habitation dans la circonscription de Sainte-Marie, et même dans les circonscriptions environnantes. Et je voyais un député conservateur se vanter de la politique du gouvernement dans le domaine des coopératives d'habitation. Mais pourquoi se vante-t-il s'il est contre les individus qui sont dedans? C'est scandaleux!

Monsieur le Président, les garderies, pour les députés conservateurs encore, ce ne sont pas des choses importantes. Mais encore là, on a coupé et c'est une formation qui s'acquiert dans les études, les cours. Pourquoi brimer ces jeunes garçons et ces jeunes filles qui étudient dans ces domaines d'avoir droit à des emplois pour acquérir de l'expérience? Je comprends que c'est peut-être moins payant sous le nouveau patronage, mais pourquoi les priver?

Il y a les maisons de jeunes, les centres humanitaires, les centres pour les personnes âgées, l'Institut du cancer, l'Union des écrivains, les centrales syndicales, monsieur le Président. Je pense que c'est important les centrales syndicales. La CSN, la FTQ. Je vois qu'il me reste une minute.

Monsieur le Président, c'est important. Je comprends que le député de Trois-Rivières dise que c'est trop. Je comprends qu'il n'accepte pas qu'on dise la vérité, parce que dans sa circonscription, il ne dit pas la vérité. Je comprends, monsieur le Président. J'étais dans sa circonscription pour un débat, et les gens ont hué sa secrétaire parce qu'il ne disait pas la vérité.

M. Vincent: Vous contez des menteries.

M. Malépart: Je comprends que le député de Trois-Rivières ne veuille pas que je dise la vérité ici à la Chambre des communes. Je comprends! Comme mon collègue de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) vient de le dire, je viens de réveiller ces moutons, je viens de réveiller ces petits «dormeux-là».

M. Lanthier: Plus fort! Plus fort!

M. Malépart: Monsieur le Président je termine . . . Le seul moment où ils se réveillent, c'est quand je leur parle de leurs scandales et du patronage. Ont-ils peur de se faire «poigner»? Bien voyons donc, votre tour va venir. Prenez votre temps, vous aussi, vous allez être dans les journaux.

Monsieur le Président, je termine et j'ose espérer que la ministre responsable de la Jeunesse (M^me^ Champagne) saura accorder des sommes d'argent supplémentaires pour répondre aux demandes justifiées et justes des gens de Sainte-Marie.

• (1730)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Avant que nous ne passions à la période des questions et observations, je désire informer la Chambre que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) ayant désigné vendredi comme journée d'opposition, le sujet prévu pour les initiatives parlementaires retombera à la fin de l'ordre de priorité.

[*Français*]

Questions et commentaires. L'honorable député de Champlain (M. Champagne) a la parole.

M. Champagne: Je pense que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) aurait eu avantage à ne pas citer ma circonscription et à dire qu'on ne s'occupe pas des gens chez nous. Premièrement, je voudrais lui rappeler que Défi 86 est un programme qui a été fait pour les étudiants, mais je ne pense pas que le député de Montréal—Sainte-Marie ou quelque député de son parti que ce soit ait l'audace de venir se lever à la Chambre et de décider pour les jeunes, de décider pour ceux qui vont à l'école, de décider pour ceux qui veulent se créer une carrière, ce dans quoi c'est le mieux d'aller. Ceux-là devraient rester assis chez eux, puis ils devraient attendre, puis les jeunes eux-mêmes seront capables de choisir. On n'a pas besoin du député de Montréal—Sainte-Marie, puis on n'a surtout pas besoin des libéraux, monsieur le Président, parce que lorsqu'ils étaient au pouvoir eux autres là, il y avait un petit ministre de la Jeunesse et on ne se souvient même plus de son nom, puis il n'a même pas été capable de rien faire pour les jeunes.

Lorsque le député de Montréal—Sainte-Marie vient crier après nous autres, monsieur le Président, dire qu'on ne leur donne pas d'argent, mais je vais prendre juste un petit exemple. Dans la circonscription de Montréal—Sainte-Marie, en 1984, son précédent gouvernement, le sien, lui avait octroyé $456,956 pour 231 «jobs».

Une voix: Combien?

M. Champagne: $456,000 pour 231 «jobs». En 1985, monsieur le Président, on lui donne $1,098,352 pour 631 «jobs». Monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie est un menteur quand il dit à la population qu'on ne l'aide pas; 140.4 p. 100 plus d'argent . . .

M. le vice-président: Je demanderais à l'honorable député de Champlain de tout simplement retirer les paroles qu'il sait être non parlementaires.

M. Champagne: Monsieur le Président, d'abord je veux reprendre cela. Le député de Montréal—Sainte-Marie n'a pas dit la vérité . . .

M. Berger: Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président . . .

Une voix: Assoyez-vous,mon cher collègue!

[*Traduction*]

M. le vice-président: À l'ordre, j'espère que nous allons pouvoir continuer nos travaux dans le calme. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député ne devrait sûrement pas pouvoir poursuivre avant d'avoir retiré les propos qu'il a tenus alors même qu'il les savait antiparlementaires. Vous ne devriez pas lui permettre de dire quoi que ce soit avant qu'il se soit rétracté.

M. le vice-président: D'après la présidence, le député s'est rétracté. Le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), j'en suis sûr, est également d'accord.

[*Français*]

M. Champagne: Monsieur le Président, je peux continuer . . . Comme disait le député de Montréal—Sainte-Marie, cela le fatigue, puis mon autre collègue qui s'est levé devrait écouter . . . il aurait intérêt à écouter ce qu'on dit, puis il aurait intérêt à regarder ce qu'on fait, parce que . . . regardez le taux de chômage au niveau des jeunes. Lorsque le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) vient dire de faire attention à ce que vous dites à la ministre, il lui dit: Madame Champagne, vous devriez faire attention à ce que vous dites, vous pourriez avoir des poursuites sur le dos. Le député de Montréal—Sainte-Marie avec tout ce qu'il a dit, il serait pris avec une charge par-dessus la tête en libelle diffamatoire en dehors de la Chambre. Alors, vous devriez bien plus écouter, puis venez nous affronter à n'importe quel temps sur un terrain, cela nous fera plaisir d'y aller parce qu'on a mis plus d'argent, puis on a créé plus d'emplois avec Défi 86 que vous pouvez en avoir créé avec Emploi 1984.

M. Malépart: Monsieur le Président, la nervosité du député de Champlain montre très bien que je lui ai fait mal et je sais de quoi il ne voudrait pas que je parle. Mais je n'en parlerai pas. Et je sais très bien . . . et j'ai déjà été faire un débat dans sa circonscription, mais malheureusement lui et le député de Trois-Rivières (M. Vincent) ont envoyé leurs secrétaires, en étant des braves, monsieur le Président.

Mais j'aimerais répondre. Le député, je tiens à le remercier d'avoir rappelé aux gens que j'étais un des meilleurs députés pour aller chercher un million de dollars de projets l'an passé. Et, monsieur le Président, j'avais même averti la ministre que c'est moi qui irais en chercher le plus. Contrairement aux «tatas» de conservateurs, j'ai de l'expérience dans le domaine social et je peux vous dire que j'ai été en chercher plus de 2 millions dans les autres projets, et tous les collègues conservateurs alentour ont de l'air de «tatas». Mais la différence: je suis honnête. La différence, j'ai dit à la ministre: Je n'accepte pas que dans la circonscription de Hochelaga—Maisonneuve, parce que c'est un député conservateur incompétent, dans la circonscription de Gamelin, dans la circonscription de Mercier, ces gens-là, les jeunes aient moins de «jobs» parce que leurs députés sont moins compétents. Monsieur le Président, je remercie le député de l'avoir rappelé. Je l'ai annoncé dans ma circonscription, mais c'est le signe qu'ils ont un député travaillant. Et la différence entre moi et tous les députés conservateurs, c'est que les gens m'ont élu parce que j'étais travaillant, mais vous autres, vous avez été élus sur une vague, ils ne vous connaissent même pas, puis vous allez disparaître sur une autre vague, mais avec des bons députés.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Au cours de la journée, Monsieur le Président, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur l'article que la *Gazette* de Montréal a publié ce matin et selon lequel une centaine d'organismes communautaires qui s'acquittent d'une tâche essentielle à Montréal ne recevraient pas de subventions cette année. Je me demande si le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) accepterait d'organiser une rencontre entre les représentants de ces organismes et la ministre d'État à la Jeunesse et le député de Dollard, de façon que ceux-ci puissent leur décrire les projets du secteur privé qu'ils ont accepté de subventionner et qu'ils tiennent pour plus utiles que ceux qu'ils ont rejetés, par exemple l'aide aux handicapés, aux personnes âgées et aux malades. Le député accepterait-il d'organiser une telle rencontre, puisque les deux députés en question semblent incapables de le faire?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je remercie le député de l'offre et je dois dire que, tous les ans dans ma circonscription, après chaque session de projet que ce soit dans le cadre de développement communautaire ou d'un projet d'étudiants, j'organise une réunion de tous les promoteurs et de tous ceux qui ont des projets afin de pouvoir échanger . . . et les députés conservateurs sont bienvenus pour venir dans ma propre circonscription lundi le 16 juin.

Mais en plus je suis prêt à m'offrir, comme je l'ai fait dans le dossier de l'Est de Montréal, avec des députés conservateurs, à réunir tous les responsables de projets tant dans le secteur privé que dans le secteur communautaire de la région de Montréal, planifier une consultation, et je dois dire au député que les commissions Jeunesse, les bureaux d'action des jeunes sont venus nous rencontrer, nous informer, et ce sont les jeunes eux-mêmes qui sont en désaccord sur la décision du gouvernement conservateur et non les adultes. Et quand on parle des jeunes, ce ne sont pas les jeunes qui ont choisi de donner des contrats au secteur privé. Je suis persuadé que l'Aqua Parc n'aurait jamais eu de projets puisqu'elle aurait engagé des jeunes de la même façon et il y aurait eu 22 jeunes de plus d'engagés ailleurs.

M. le vice-président: L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) sur une question ou un commentaire.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'étais tout à l'heure à mon bureau et j'écoutais le discours présenté par le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). J'ai trouvé ce spectacle très triste et très décevant. Cette semaine, nous avons ici à Ottawa de jeunes Canadiens qui viennent de partout à travers le Canada, des jeunes qui ont été sélectionnés en raison de leur compétence et de leurs notes à l'école pour venir voir et participer, si l'on veut, au fonctionnement du gouvernement. Le spectacle qu'a donné le député de Montréal—Sainte-Marie était affreux.

Une voix: Grossier!

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Vu de la télévision, c'était encore pire. Vous savez, il a la corpulence suffisante pour remplir tout l'écran, mais de traiter . . .

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si le député veut attaquer tous les obèses qui sont comme moi qu'il le fasse publiquement et courageusement et il en subira les conséquences. S'il veut attaquer toutes les personnes qui sont grasses . . .

M. le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): . . . je n'ai jamais voulu attaquer personne d'obèse, j'ai juste voulu, si vous voulez, représenter ce qu'on voyait à la télévision parce que vous savez comment la télévision ici à l'intérieur de la Chambre prend en gros plan, en focus, le député qui parle. Loin de moi de vouloir attaquer quiconque dans ce sens-là. Mais, monsieur le Président, vous comprendrez que de traiter de part et d'autre—et cela s'applique autant pour les collègues de ce côté-ci s'ils ont envie de le faire—de tata, de mouton, de niaiseux, de patroneux, d'actrice, de n'importe quoi, je pense, monsieur le Président, que l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie a démontré qu'il pouvait, si vous voulez, prendre la place, qu'il pouvait discuter, discourir, mais je l'encouragerais, au nom de tous ces Canadiens et Canadiennes à avoir un petit peu plus de respect pour cette Chambre. Monsieur le Président, le spectacle est devenu disgracieux. Il a mentionné tout à l'heure que la ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député mais j'aimerais avoir une autre personne pour un commentaire. Donc je vais donner la parole à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) à qui je demanderais de répondre brièvement et ensuite je vais donner la parole à l'honorable député de Laurier (M. Berger) pour une brève question ou un commentaire.

M. Malépart: Monsieur le Président, chacun a son style, chacun a sa façon de défendre les dossiers, chacun a sa corpulence. J'ai la mienne, mais mon dossier, ma réputation comparativement à celle du député qui vient de parler, et c'est triste, et si je n'avais pas agi de cette façon avec les personnes âgées dans la dossier des pensions de sécurité de la vieillesse, ces gens-là n'auraient plus la pleine indexation de leurs chèques de pension de sécurité de la vieillesse. Si je n'avais pas agi selon mon style au sujet des gens qui souffrent du diabète, ces gens paieraient la taxe sur les seringues et les médicaments.

Monsieur le Président, les seuls qui seront juges de mon comportement, ce seront mes électeurs, et aux dernières élections ils me l'ont bien rendu, ils m'ont réélu.

[*Traduction*]

M. le vice-président: J'autorise le député de Laurier (M. Berger) à poser la dernière question ou à formuler le dernier commentaire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En toute déférence pour le député de Laurier (M. Berger), je pense que si vous consultez le Règlement, vous constaterez qu'en ce qui concerne la période consacrée aux questions et aux commentaires, la préséance doit être accordée aux députés des partis autres que celui du député qui vient de prononcer un discours, à moins évidemment que pas un seul d'entre eux ne se lève; dans ces conditions, la présidence pourrait accorder la parole à un député du même parti que celui qui vient de se rasseoir. En l'occurence, comme il y a des députés des autres partis qui se sont levés, je ne vois pas pourquoi vous devriez accorder la parole au député de Laurier.

M. le vice-président: L'observation du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) est tout à fait pertinente. La présidence interprète les dispositions du règlement dont il a parlé comme accordant la préséance aux députés n'appartenant pas au parti de celui qui vient de se rasseoir. Cependant, je ne l'entends pas d'une façon exclusive. Sauf erreur, j'ai accordé tout d'abord la parole à un député conservateur, puis à un député néo-démocrate, puis de nouveau à un député conservateur. Dans ces conditions, j'estime juste de permettre au député de Laurier (M. Berger) de poser une brève question.

M. Blaikie: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je ne voudrais pas compliquer les choses, mais cela est déjà arrivé. Quand deux députés veulent prendre la parole—et dans le cas présent, au moins deux ou trois députés ont voulu participer à la période de questions et d'observations—le Règlement dit que la présidence devrait préférer entendre les députés d'un parti autre que celui dont est membre le député qui est intervenu. La présidence a accordé la parole au député de Laurier qui est membre du même parti que celui qui avait fait le discours.

Comme j'ai participé à la rédaction du Règlement et des recommandations, je peux vous dire, monsieur le Président, que nous avons voulu faire en sorte que si des députés qui ne sont pas membres du même parti que l'intervenant veulent prendre la parole, un député membre d'un parti différent de celui de l'intervenant ne devrait pas obtenir la parole.

M. le vice-président: Je comprends très bien le point de vue du député et je serais prêt à en discuter avec lui. Mais ce n'est pas ainsi que je comprends le Règlement. Je sais que le député est très versé dans la procédure, puisqu'il était membre du comité. Mais pour l'instant, j'accorderai la parole au député de Laurier (M. Berger). Je suis prêt cependant à en discuter avec le député à un autre moment.

[*Français*]

M. Berger: Monsieur le Président, je voulais brièvement appuyer les commentaires tenus par mes collègues cet après-midi en donnant quelques exemples de ma circonscription.

La semaine dernière, j'ai rencontré de jeunes étudiants d'une compagnie de théâtre, des étudiants qui sont à l'École nationale de théâtre qui est située dans ma circonscription. Ils avaient demandé une subvention du gouvernement de quelque $23,000 qui représentait 35 p. 100 du coût total d'un projet qu'ils venaient d'élaborer pour leurs emplois d'été. Ils ont su chercher quelque $12,000 du secteur privé. Par leurs propres efforts ils sont aller solliciter des centaines de compagnies et il est très rare de voir des étudiants qui sont capables d'aller chercher un tel montant du secteur privé. Alors ils demandaient au gouvernement non pas de les subventionner entièrement mais simplement d'endosser un peu leurs propres efforts et de suppléer, disons, à l'argent qu'ils ont été capables d'aller chercher du secteur privé. Mais que s'est-il passé? Le projet n'a pas été classé prioritaire parce que, justement, cela ne venait pas du secteur privé.

Je peux vous donner un autre exemple, monsieur le Président, brièvement . . . Je m'en suis occupé. J'ai appelé le ministre et j'espère que cela pourra se régler parce que ce sont des jeunes . . .

Une voix: Il faudrait le dire publiquement.

M. Berger: Si cela va se régler je vais le dire publiquement et je peux le dire au ministre d'État (Petites entreprises).

[*Traduction*]

M. Berger: Enfin, monsieur le Président, je voudrais vous donner rapidement un autre exemple. J'ai reçu une lettre d'un médecin de l'Hôpital Royal Victoria, lequel est rattaché à l'université McGill. Cinq professeurs à plein temps étaient prêts à consacrer du temps à la formation d'étudiants en recherche clinique cet été. L'an dernier, cinq emplois avaient ainsi été créés contre seulement deux cette année. Le médecin en question a écrit à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) pour lui dire que cette année, les besoins étaient plus grands. Il lui a aussi demandé pour quelle raison ce programme doit faire l'objet de compressions. Il a demandé à la ministre de le rétablir au même niveau que l'an dernier pour donner un peu de sens—et je cite ses paroles—au slogan: «Des emplois, encore des emplois». C'est précisément ce que nous demandons au gouvernement.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! En conclusion, je donne la parole à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)

M. Malépart: Monsieur le Président, je pense que les propos de mon collègue de Laurier (M. Berger) démontrent clairement la différence entre un député qui a du coeur, qui a de la sensibilité et qui défend les intérêts humains de sa circonscription et des députés sans coeur du côté conservateur qui n'ont comme seul intérêt que l'argent.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, dans les quelques minutes qui restent, je me dois, je pense, de rappeler à quelques-uns de nos vis-à-vis les mesures que le gouvernement a prises pour aider notre jeunesse.

Au moment où fut annoncé Défi 85, des députés de l'Opposition ont dit que ce n'était qu'une reprise des anciens programmes d'emploi d'été mis au point par les libéraux. Aujourd'hui, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) nous a dit que ces programmes étaient un recul. Le député, qui en était en partie responsable, ne s'est pas rendu compte que ces programmes sont différents. Ils visent essentiellement à donner une formation à l'étudiant et à répondre à des besoins d'emploi. C'est bien différent. Tout au long des débats qui ont eu lieu l'an passé à ce sujet, j'ai pu constater que nos vis-à-vis avaient eu beaucoup de mal à comprendre le sens de la démarche du gouvernement et jusqu'à quel point son action rend service à nos jeunes. Il m'incombe de signaler aux députés d'en face l'importance de ces changements et ce qu'ils signifient au juste.

Bien des gens ont dit aujourd'hui que les emplois offerts dans le secteur privé n'étaient que de petits emplois de rien du tout. Ils ont dit que nous privions les organismes sans but lucratif de la chance de fournir des emplois beaucoup plus utiles aux jeunes.

M. Berger: Que le député nous explique ce que les hôpitaux ont de mauvais.

M. Clifford: Les hôpitaux n'ont absolument rien de mauvais, pas plus que les vétérinaires, les dentistes ou les ingénieurs. Il y a un très grand nombre d'emplois dans le secteur privé qui n'ont absolument rien de mauvais.

Il y a deux autres programmes que les députés d'en face ne semblent pas connaître. Ils doivent comprendre que tous ces éléments sont reliés entre eux. Je veux parler du programme Innovations. Aujourd'hui, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) a dit qu'il y avait de bonnes choses dans la Stratégie de planification de l'emploi. N'oublions pas que c'est lui qui a proposé cette motion. Il a ensuite dit qu'il ne savait pas ce que c'était que le programme Innovations. Qu'il me permette de lui dire que c'est un programme vital pour les jeunes Canadiens—pour tous les Canadiens. Je lui signale aussi que demain s'ouvrira à London, en Ontario, le Centre d'entraide de la jeunesse canadienne. La ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ont encouragé et consolidé cette innovation qui aidera les jeunes Canadiens. Tous les Canadiens pourront en profiter puisque c'est quelque chose qui sera à la disposition de toutes les circonscriptions.

Il y a autre chose que les députés d'en face n'ont vraiment pas l'air de comprendre, c'est que le gouvernement aide le secteur à but non lucratif. Il va le faire grâce à ce que l'on appelle l'éducation coopérative. Je crois que les députés de l'autre côté de la Chambre sont d'une ignorance dramatique dans ce domaine. C'est une initiative à laquelle le gouvernement a maintenu son appui. Il l'a financée et s'est engagé à l'appuyer pendant les quatre prochaines années. De multiples écoles, hôpitaux, universités et collèges communautaires ont profité de ce genre de programme. Le financement permet à des étudiants d'acquérir une expérience professionnelle durant leurs études. La plupart de ces expériences sont acquises au sein du secteur à but non lucratif. Les jeunes ont l'occasion, pendant neuf mois de l'année, de découvrir les conditions réelles de travail dans un secteur particulier. Les députés d'en face ne se rendent pas compte que ce programme s'intègre dans le tableau d'ensemble. Ainsi, Défi 86 n'est qu'un des grands éléments du dispositif d'aide à la jeunesse que nous avons mis en place. Ce n'est pas le seul, mais c'est un des principaux. Il ne faut pas oublier qu'il fonctionne de concert avec d'autres programmes.

J'aimerais maintenant aborder une autre question dont on a déjà débattu un peu aujourd'hui. Le gouvernement affirme catégoriquement que puisque la plupart des étudiants travailleront dans le secteur privé une fois qu'ils auront fini leurs études, les employeurs du secteur privé sont invités à participer au programme. Comment avoir une expérience de la vie réelle si l'on n'en a pas l'occasion quand on est jeune?

On a dit aujourd'hui qu'il y avait des subventions injustes dans le secteur privé. On nous a demandé pourquoi de toute façon on offrirait des emplois au secteur privé dans le cadre de Défi 86. J'invite les députés à y réfléchir sérieusement. Une fois de plus, je crois que nous avons sous-estimé l'énergie et la détermination dont doit faire preuve le secteur privé pour participer à ces actions. De nombreuses sociétés et entreprises du secteur privé ne souhaitent pas y participer à un moment donné parce qu'elles ne peuvent pas. Elles se rendent compte qu'il faut vraiment faire un effort délibéré pour accueillir des jeunes dans le cadre de programmes tels que Défi 86. Cela prend du temps et le temps c'est de l'argent. Comme cela coûte cher, certaines entreprises ne peuvent pas participer à ce programme à certains moments de leur existence tandis que d'autres le peuvent.

Au lieu de se montrer négatifs vis-à-vis du secteur privé, les députés d'en face devraient l'encourager à participer. Les députés de l'Opposition devraient comprendre que les petites entreprises, et même les grandes, doivent consacrer du temps et de l'argent à ces programmes en faveur des jeunes Canadiens. Ils devraient applaudir à ces mesures au lieu de se montrer si négatifs. Je tiens à insister là-dessus.

Je demande aux députés de suivre mon exemple. J'ai parlé aux propriétaires des petites entreprises de ma circonscription. Les néo-démocrates nous ont dit qu'ils s'intéressaient beaucoup à l'expérience du monde du travail qu'offrait la petite entreprise. Je demande à ces députés de parler aux dirigeants des PME de leurs circonscriptions pour se rendre compte à quel point une petite entreprise doit faire preuve de détermination pour participer à un programme comme Défi 86. Quand ils auront compris combien cela exige de temps et d'énergie, ils auront fait les mêmes constatations que moi. Autrement dit, même si cela exige beaucoup de temps, plus de 80 p. 100 des petites entreprises de London—Middlesex ont voulu rendre service aux jeunes Canadiens.

Si j'examine les résultats, on voit qu'elles sont loin de tout accaparer. Vous constaterez qu'en 1986, 34.6 p. 100 des fonds ont été octroyés au secteur privé, contre 65.4 p. 100 pour le secteur sans but lucratif. Apparemment, la plupart des critiques formulées aujourd'hui sont totalement injustifiées. Les députés d'en face disent que nous donnons tout l'argent au secteur privé. Il n'en est rien. Nous savons que c'est ce secteur qui fournira les emplois de demain. Je signale aux députés que la reconstruction et le renouveau économique auxquels nous assistons actuellement et que nous nous étions engagés à stimuler en 1984, se sont produits en majeure partie, dans le secteur de la petite entreprise. Notre prospérité dépendra encore de ce secteur d'ici la fin de la décennie et au début des années 90. Par conséquent, il semble logique de donner à ces jeunes la possibilité de travailler pendant qu'ils poursuivent leurs études afin de se préparer à occuper des emplois à plein temps dans le secteur de la PME. C'est la bonne chose à faire. Au lieu de nous montrer si négatifs, il faudrait applaudir le gouvernement.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au nom du gouvernement et de la jeunesse canadienne. Je sais que, dans toutes les régions du pays, les jeunes demandent au gouvernement d'aller de l'avant. Ils ne peuvent que se réjouir des résultats que nous avons obtenus jusqu'ici en créant plus de 600,000 emplois. Ils constatent que le taux de chômage chez les jeunes, qui était de 18 p. 100 lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, est en diminution. Ils voient ce chiffre baisser et nos initiatives les encouragent beaucoup. Le secteur privé désire participer à ce programme et, de leur côté, les étudiants de toute la région de London présentent leur candidature avec enthousiasme. Nous savons que nous sommes sur la bonne voie. C'est donc pour moi un grand plaisir que de pouvoir dire non à cette motion aujourd'hui.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Traduction*]

La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

L'hon. J. Robert Howie (York—Sunbury): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif sur le projet de loi C-109, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, j'ai l'honneur de faire rapport du projet de loi à la Chambre, dans les deux langues officielles. Le comité a étudié le projet de loi et convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION—PRÉSENTATION DES 36E ET 37E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les trente-sixième et trente-septième rapports du Comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du trente-septième rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de soumettre un certain nombre de pétitions, à vous et à la Chambre. Dans un groupe de pétitions qui viennent d'un peu partout, depuis New Glasgow jusqu'à Kamloops, en passant par Fredericton, Toronto et d'autres endroits, les pétitionnaires demandent au Parlement et au gouvernement de reconsidérer la décision de mettre fin au programme Katimavik et de le rétablir à compter du 1er juillet de cette année.

[*Français*]

En même temps, monsieur le Président, j'ai reçu des pétitions de plusieurs citoyens de la province de Québec, dans plusieurs villes, qui demandent humblement au Parlement, à la Chambre des communes que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée et que le programme soit relancé à partir du mois de juillet.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 37E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par M. J. R. Gauthier, que le trente-septième rapport du comité de sélection présenté à la Chambre aujourd'hui soit adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ACQUISITION DE MARINE ATLANTIQUE SCC

MESURE VISANT À L'ADOPTION DE LA DITE LOI

L'hon. Benoît Bouchard (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-88, tendant à autoriser l'acquisition de Marine Atlantique SCC et à prévoir des mesures corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

• (1110)

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le projet de loi C-88, dont le titre abrégé est Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique SCC, vise à faire de CN Marine une société d'État distincte portant un nouveau nom, Marine Atlantique SCC Il s'agit de l'aboutissement d'un projet qui remonte à huit ou neuf ans. On avait déjà envisagé cette possibilité lorsque CN Marine est devenue une société distincte, en 1977.

Il était bien entendu à ce moment là qu'une initiative dans ce sens serait prise lorsque CN Marine serait en mesure d'être vraiment autonome. Les démarches dans ce sens ont commencé en décembre 1984, alors que le gouverneur en conseil a ordonné à la société d'agir comme si elle était une société-mère, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière. Cette initiative constituait une séparation de fait entre CN Marine et le CN. Le projet de loi C-88 ne fait que régulariser une situation qui existe déjà, je le répète.

Je voudrais parler de deux éléments essentiels du projet de loi. Le premier concerne un changement de nom et l'autre, un transfert de biens. La société s'appellera dorénavant Marine Atlantique SCC pour permettre de l'identifier plus facilement avec la région qu'elle dessert. Il y aura un transfert d'actions entre le Canadien National et la Couronne; cette dernière possédera par conséquent toutes les actions de CN Marine, c'est-à-dire de Marine Atlantique SCC, et la société deviendra donc une société d'État. Le changement de nom et de statut n'entraînera aucun changement matériel. Le même groupe de personnes continuera à exercer les mêmes fonctions et à offrir au gouvernement les mêmes services à contrat, dans la même société.

On peut raisonnablement s'attendre à ce que le rendement de la société augmente puisqu'elle ne sera plus conditionnée par les critères de rentabilité du CN; elle sera libre de devenir une société maritime autonome qui aura la possibilité d'accroître son rendement dans l'exécution des services qu'elle offre à contrat. Le projet de loi ne donnera pas plus ou moins de pouvoirs au gouvernement sur les activités de la société. Le gouvernement continuera à accorder des subventions aux services de traversiers de Marine Atlantique SCC, conformément aux ententes qui existent déjà. Les décisions relatives aux services et au tarif continueront à être prises par le gouvernement de concert avec tous les intéressés et il n'y aura aucun changement à cet égard.

Du point de vue pratique, le projet de loi ne changera rien pour les gouvernements provinciaux directement touchés par les activités de Marine Atlantique. Il faut cependant noter que la société a déjà prouvé sa détermination à assurer un bon service maritime en établissant deux bureaux vice-présidentiels à Saint-Jean, Terre-Neuve, et à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, pour affirmer sa présence dans ces deux provinces.

Voilà donc les principes généraux du projet de loi. Je sais que d'autres députés tiennent à en parler. Nous serons très heureux d'entrer dans les détails du projet de loi pour répondre à toute question posée pendant le débat. Je recommande à la Chambre d'adopter le projet de loi.

D'une certaine façon, c'est une mesure de nature purement administrative. Je le répète, elle ne fait que rendre officielle une situation qui existe depuis déjà longtemps. Si les députés sont d'accord, j'espère que nous pourrons aujourd'hui adopter le projet de loi à toutes les étapes à la Chambre.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur le projet de loi C-88, tendant à autoriser l'acquision de Marine Atlantique SCC et à prévoir des mesures corrélatives.

Tous ceux qui ont écouté la présentation du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) auront eu l'impression que nous ne faisons aujourd'hui qu'accorder l'autorisation du Parlement pour l'acquisition de Marine Atlantique SCC. Les membres du public devraient cependant savoir que Marine Atlantique SCC s'appelle maintenant CN Marine et que le projet de loi prévoit davantage qu'un simple changement de nom. Le gouvernement veut, d'un grand coup d'épée, séparer du Canadien National la division appelée CN Marine, qui s'occupe des services de traversiers sur la côte est du Canada. Le gouvernement veut donc séparer CN Marine du Canadien National et lui donner un nouveau nom.

Les députés doivent se demander pourquoi le gouvernement du Canada veut séparer CN Marine du Canadien National. Il s'agit d'une grande entreprise de transport qui symbolise le fait que l'unité nationale du Canada repose sur un réseau de transport national. Voilà comment notre pays a été bâti et c'est pour cela que sir John A. Macdonald a construit un chemin de fer d'un bout à l'autre du Canada. Il ne l'a pas fait parce qu'il voulait que le train aille de la côte est à la côte ouest du Canada. Il ne l'a pas fait parce que c'était vraiment rentable à l'époque; ce ne l'était pas. Il ne l'a pas fait parce que cela produirait des recettes pour le gouvernement du Canada. Il l'a fait parce qu'il voulait que les Canadiens d'un océan à l'autre aient le sentiment de leur identité nationale. Il savait que, pour que le Canada se développe comme nation et que ses habitants aient en commun le sentiment de leur appartenance à ce pays et des possibilités qu'il offre, il devait y avoir quelque chose pour unir ses diverses régions. Il a donc construit un chemin de fer national d'un océan à l'autre.

Le Canadien National a pris de l'expansion et s'est lancé dans bien d'autres domaines. Il a répondu aux besoins des Prairies, de l'arrière-pays et du Grand Nord. Il a été un moteur du développement industriel en Ontario et au Québec. Il a fourni un service de traversiers aux quatre provinces situées sur la grande côte de l'Atlantique, dont deux sont des îles. Les habitants de ces quatre provinces se sont rendu compte que, pour participer pleinement à la Confédération, à l'activité du pays et à son économie, à cause de leur situation géographique et de leur isolement, du moins à l'époque, il leur fallait le meilleur réseau de transport possible. Ce réseau, CN Rail l'a apporté à tout le Canada atlantique en faisant l'acquisition du chemin de fer de Terre-Neuve quand Terre-Neuve est entrée dans la Confédération en 1949.

En vertu des conditions de l'Union entre Terre-Neuve et le Canada, le CN reprenait les activités des chemins de fer de Terre-Neuve. Une liaison était établie avec la mise en place de CN Marine qui garantissait aux habitants du Canada atlantique de ne pas être pénalisés à cause de leur situation. Ils avaient ainsi la garantie d'avoir accès—parce que le pays estimait que cet accès était important—à un service de transports de première classe. Le service n'a jamais été parfait. Il y a toujours eu des plaintes; mais il y avait un service et il était garanti. Les utilisateurs avaient la garantie d'un service d'un coût et d'une qualité raisonnables. Que s'est-il passé maintenant? Le gouvernement du Canada, comme je l'ai déjà dit, a carrément tranché dans le tas. Il a séparé CN Marine du reste. Étant donné ce bref historique de l'existence de CN Marine, on se demande pourquoi le gouvernement a décidé de l'écarter. Si ce service a contribué à la construction de notre nation et a joué un rôle essentiel pour les habitants du Canada atlantique, pourquoi le changement de nom et la séparation de CN Marine de la société mère?

• (1120)

Vous remarquerez, monsieur le Président, que le projet de loi C-88 a été lu pour la première fois le 5 décembre 1985. Notez bien cette date, monsieur le Président. Vous remarquerez aussi que le groupe de travail ministériel sur l'examen des programmes dirigé par le vice-premier ministre (M. Nielsen), un individu dont la notoriété n'est plus à faire ici, a présenté son rapport au cabinet en septembre 1985, deux mois avant la première lecture de ce projet de loi.

Le secrétaire parlementaire voudrait nous faire croire que ce projet de loi sert à donner un nouveau nom à la vieille société. Voyons ce que racontait le rapport du groupe de travail du vice-premier ministre sur l'examen des programmes, publié deux mois avant la mystérieuse apparition de ce projet de loi à la Chambre, à propos des services de traversiers sur la côte est. Cela devrait être une lecture intéressante, non?

Voyons ce que le vice-premier ministre et son comité de sabreurs et de massacreurs ont raconté sur ce grand service historique de la côte est. Ils ont dit qu'il y avait un problème sur la côte est et que ce service à vocation d'unité nationale, ô surprise, coûtait de l'argent. Ils ont dit que ces coûts étaient d'autant plus lourds à supporter que le service, comme c'est classique dans le cas des services subventionnés, ne permettait pas de récupérer grand-chose. Ils ont dit que pour diminuer le montant des subventions, il fallait diminuer les services et hausser les tarifs que doivent payer les particuliers et les sociétés pour voyager ou transporter des marchandises sur les traversiers de la côte est.

Autrement dit, le niveau d'activité des services de traversier de la côte est relativement élevé et compte tenu de l'ampleur des subventions, la facture est importante. Le comité estime qu'il faudrait diminuer le nombre d'utilisateurs de ces services et que le moyen d'y parvenir, c'est de diminuer la fréquence et la qualité du service et d'augmenter les tarifs. Le comité veut décourager les gens de la côte est du Canada de faire du commerce ou de voyager, ou encore de se servir d'un ingrédient essentiel à la santé de toute économie, un bon système de transport. À ce moment-là, on peut diminuer les subventions.

Sir John A. Macdonald se retournerait dans sa tombe s'il apprenait qu'un gouvernement traite le Canada atlantique comme un simple pion dans une partie de Monopoly. Il se retournerait dans sa tombe s'il apprenait qu'un gouvernement ose dire aux habitants du Canada atlantique qu'ils ne sont qu'un nombre au bas d'un bilan financier, et que le sens de l'identité nationale du Canada est une notion parfaitement secondaire. Il faut changer ce chiffre.

Le rapport a été présenté au gouvernement en septembre et le projet de loi a été déposé en décembre, deux mois plus tard. On a ensuite entrepris un plan d'action. Le gouvernement du Canada sait que les services de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent ainsi qu'entre Terre-Neuve et le continent sont garantis par la constitution. Ces services figurent dans les conditions de l'union conclue entre Terre-Neuve et le Canada en 1949 et entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada quand elle s'est jointe à la confédération.

Qu'est-ce que le groupe de travail du vice-premier ministre a à dire au sujet des obligations constitutionnelles du gouvernement du Canada vis-à-vis de ces deux provinces? Il les appelle des questions quasi-constitutionnelles. Depuis quand une question constitutionnelle est-elle une obligation coulée dans la pierre dans un cas et une obligation quasi-constitutionnelle dans un autre cas, ailleurs au pays? Les gens de la région atlantique sont-ils des quasi-Canadiens? Ont-ils droit et devraient-ils s'attendre à un niveau différent de service de la part du gouvernement? Non, de la Colombie-Britannique à la grande province de Terre-Neuve, personne ne dirait que nous ne sommes pas tous des Canadiens, que nous n'en partageons pas tous les risques et tous les avantages, que nous n'en supportons pas tous les frais et que nous ne profitons pas de tous les avantages.

Peut-on imaginer que quelqu'un puisse dire que le gouvernement ne devrait pas subventionner les céréaliculteurs de l'Ouest, qui ont eu une année catastrophique en raison de la chute des prix et qui sont à la veille de faire faillite? Peut-on envisager de dire que, puisqu'ils produisent du blé qui coûte plus cher qu'il ne se vend, ils devraient cesser toute production? Vous venez de l'Ouest, monsieur le Président. Pouvez-vous imaginer que quelqu'un dise cela? Je pourrais parier avec les députés que le pouls du Président vient de s'accélérer. Comme il vient de la grande province d'Alberta, il ne peut certainement que juger incroyable que l'on puisse dire que ceux qui cultivent la terre et protègent le grenier à grains du Canada ne nous intéressent plus, car ils ne rapportent plus rien. Je ne peux imaginer cela.

Que dire de ceux qui sont dans le secteur laitier en Ontario et au Québec, une secteur qui reçoit une subvention annuelle de 300 millions. Comme disait Joey Smallwood, ce secteur ne reçoit pas 100 millions, ni 200 millions mais—comptez-les—300 millions par an. Imaginez de dire à ces agriculteurs: «Les amis, vous ne faites plus d'argent. Vous appartenez à la mosaïque canadienne, vous faites partie de la grande famille canadienne, mais en ce moment vous ne rapportez pas un sou, allez abattre vos troupeaux?» Il n'y a pas un Canadien qui envisagerait de dire cela aux producteurs laitiers du Québec et de l'Ontario.

Pourtant, le rapport du groupe de travail du vice-premier ministre nous dit que les services maritimes le long des côtes du Labrador et de Terre-Neuve coûtent l'énorme somme de 25 millions. Ayant découvert que l'on dépensait 25 millions pour fournir des services à un demi million de Canadiens qui sont séparés de leurs concitoyens par un bras de mer de 90 milles, le gouvernement a eu une attaque collective et a trouvé un bourreau pour rédiger cette mesure législative qui a été présentée en décembre, suite à une recommandation datant de septembre. On en reste pantois.

Les subventions versées à l'Île-du-Prince-Édouard coûtent sensiblement moins cher que celles versées à Terre-Neuve, mais encore là, le gouvernement s'est fixé un objectif et a agi. Ce projet de loi en est l'expression.

Le gouvernement détache les services maritimes du CN parce que le CN prétend à la télévision qu'il est au service du Canada. Chaque fois que j'écoute la télévision, j'entends dire: Le CN est au service du Canada. A l'exception, monsieur le Président, de Terre-Neuve et de l'ÎLe-du-Prince-Édouard. Ce lien n'existera plus et une nouvelle compagnie est établie. Il sera plus facile d'identifier la subvention que la société mère versera pour assurer le service de traversiers et ainsi majorer les tarifs pour le transport des marchandises et des voyageurs. Il sera plus facile de réduire la qualité du service et la fréquence des dessertes des traversiers. Voilà pourquoi on agit ainsi.

• (1130)

Ce que j'ai l'intention de dire maintenant pourra étonner certains de mes collègues. Toutefois, les Terre-Neuviens ne prétendent pas que la liaison par traversiers entre la province et le reste du pays soit un itinéraire maritime pittoresque pour une excursion agréable en direction de la Nouvelle-Écosse et de là à Toronto, Edmonton, Montréal et Vancouver. C'est un itinéraire agréable quand le soleil brille et que la mer n'est pas trop grosse, mais ce n'est pas seulement une promenade ni l'un des 25 modes de transport offerts aux Terre-Neuviens. A moins d'avoir de l'argent plein les poches, c'est le seul divertissement en ville. Ce n'est pas tout le monde qui a les moyens de prendre l'avion. Il n'y a pas d'autobus flottant. Nous, Terre-Neuviens, n'avons pas de chaussures spéciales qui nous permettent de marcher sur les eaux. Il y a de grands nageurs parmi nous, mais 90 milles d'eau salée, c'est un peu trop.

Le service des traversiers du golfe est aussi essentiel à la prospérité économique de Terre-Neuve que vous avez besoin du sang qui coule dans vos veines, monsieur le Président. Je suis sûr que votre tension artérielle s'est élevée, car vous bouillez de compassion, de colère et de frustration. Je sais que vous êtes un homme de principe, un homme intègre et un homme plein de compassion. Si vous n'étiez pas au fauteuil, ce qui vous oblige à rester neutre à la Chambre, vous auriez déjà protesté vivement que c'en est assez, que l'on impose une mesure ridicule aux Canadiens de cette province.

Les Canadiens de l'Atlantique sont au fait de la situation. Dès novembre 1984, alors qu'ils étaient au pouvoir depuis à peine assez longtemps pour laisser l'empreinte de leurs derrières sur les banquettes ministérielles, les conservateurs ont présenté un exposé économique. L'exposé économique de novembre 1984 en fut tout un. Il en est découlé une hausse de 15 p. 100 des tarifs du service de traversier de la côte est. Ce n'était là que la pointe de l'aiguillon, qui est maintenant complètement enfoncé.

Le secrétaire parlementaire a dit que ce projet de loi n'était qu'une simple formalité. Il a cru comprendre que un ou deux députés voudront peut-être prendre la parole à ce sujet, mais il a fait savoir que le gouvernement avait déjà rebaptisé la société Marine Atlantic Inc., qu'il avait déjà séparé CN Marine de la société-mère, c'est-à-dire le CN, et que tout était déjà en place. N'est-ce pas caractéristique des conservateurs? Nous sommes le 29 mai 1986, le gouvernement demande au Parlement d'approuver et d'autoriser une série de mesures contenues dans un projet de loi, et voilà que le secrétaire parlementaire nous apprend qu'il s'agit d'une simple formalité puisque la chose est déjà faite. Non seulement ce projet de loi tourne le Parlement en dérision parce qu'il contient des choses qui ont déjà été réalisées sans l'autorisation du Parlement, mais il fait voir l'approche gouvernementale face à la population de la région atlantique. Personne n'est allé dans la région atlantique pour respecter l'engagement de consulter pris par le premier ministre (M. Mulroney) à l'été de 1984. Personne n'est allé dans la région atlantique respecter l'engagement de collaborer pris par le premier ministre à l'été de 1984.

La plupart des citoyens de la région atlantique ne comprendront vraiment l'impact de ce projet de loi que lorsqu'ils auront découvert que le voyage en transbordeur va coûter beaucoup plus cher, que beaucoup de services existants et de liaisons vont disparaître et que la fréquence de desserte ne sera plus la même. C'est de cette façon-là que Genghis Khan collaborait avec les populations des territoires qu'il envahissait. Il laissait sa carte de visite, chevauchant sur leurs terres, sur leurs villages et sur leurs têtes. Dans la région atlantique, nous n'avons pas besoin de ce genre de consultation à la Genghis Khan.

Je rappelle au gouvernement que les Canadiens de la région atlantique sont très attachés au vieux dicton: «Oeil pour oeil, dent pour dent». Celui qui traite cavalièrement leurs préoccupations, les choses qui sont indispensables à la santé de l'économie atlantique, celui qui laisse le carnage comme carte de visite, celui-là récoltera ce qu'il a semé. Les Canadiens de la région atlantique n'oublieront pas ceux qui prétendent les faire marcher à coups de botte.

J'aimerais aborder un instant un autre sujet qui se rattache indirectement au projet de loi C-88, dans le cadre du plan directeur du rapport du groupe de travail du vice-premier ministre. Il y a un chapitre de ce rapport qui est relié indirectement à ce plan, tendant à sabrer dans les services de traversiers, à relever les tarifs et à réduire la fréquence de desserte. Logiquement, on pourrait dire que si le gouvernement les prive dans un domaine, peut-être il leur donnera un meilleur service dans un autre domaine. Mais qu'est-ce que le rapport du groupe de travail dit au sujet d'un autre mode de transport à Terre-Neuve? Il dit en réalité deux choses. Tout d'abord, que suivant les conditions de l'union dont j'ai parlé il y a quelques instants, Terre-Neuve s'était vu «garantir» un service ferroviaire entre Port-aux-Basques et Nord Sydney; et, deuxièmement, que le gouvernement avait pris en charge la propriété du chemin de fer terreneuvien. Ce service-là n'a pas été promis à Terre-Neuve, on ne le lui a pas fait passer sous le nez comme une carotte, on le lui a garanti.

D'un côté, le projet de loi C-88 s'attaque au service de transbordeur du golfe. Mais qu'est-ce que le rapport a dit au sujet du chemin de fer? Permettez-moi de trouver la recommandation précise, parce que je ne veux pas induire la Chambre en erreur. D'après la première recommandation, un accord de principe allait intervenir avec le gouvernement de Terre-Neuve pour la suppression graduelle et ordonnée du chemin de fer de Terre-Neuve. En d'autres termes, fermer, supprimer, arracher les rails, brûler les traverses et remiser les locomotives au plus proche musée. Fini le chemin de fer terreneuvien. Disparu d'un coup de baguette.

Peut-on imaginer 600 milles de voie ayant l'air le lendemain matin d'avoir été directement atteints par une arme nucléaire, vaporisés? Non seulement ils projettent l'éradication à la Tchernobyl du service de transbordeur dans le golfe, mais ils vont l'empoisonner ou l'étrangler petit à petit. Ils ne montrent aucune pitié, mais dans le cas du chemin de fer ils sont attentionnés, prévenants et pleins de commisération. Ils ne vont pas laisser tomber une bombe à neutrons parce que cela tue les gens plutôt que les biens. Ils vont laisser tomber une autre sorte de bombe qui détruit en même temps les biens et les personnes.

• (1140)

Il y avait 800 emplois de liés à ce chemin de fer dans une province qui a 30 p. 100 de chômage, et le rapport du groupe de travail Nielsen dit: «Supprimez-le». Combien de Terre-Neuviens ces disciples de Genghis Khan ont-ils su convaincre de se tenir debout tandis que l'ogive nucléaire partie du Parlement d'Ottawa leur tomberait dessus après avoir décrit une parabole dans la haute atmosphère? Combien en ont été convaincus?

Nous avons eu il y quelques semaines un spectacle à l'Assemblée législative terreneuvienne: le premier ministre de Terre-Neuve, qui, normalement, montre autant de jugement qu'un missile non téléguidé, s'est révélé égal à lui-même quand il nous a dit: «Je ne pense pas que constitutionnellement, la cause du chemin de fer soit tellement défendable. Nous risquons de faire rire de nous par le tribunal. Je suis en faveur de conserver le chemin de fer. Je voudrais même qu'il soit amélioré et modernisé mais, quant à notre litige constitutionnel, il ne tiendrait peut-être pas devant les tribunaux». Le premier ministre de Terre-Neuve dit aux Terre-Neuviens que la constitution ne leur donne pas droit à leur chemin de fer, au moment même où le gouvernement du Canada leur reconnaît ce droit, dans le document qui recommande justement la fermeture de cette compagnie ferroviaire. Ce n'est pas une opinion personnelle. C'est un fait, monsieur le Président.

Le gouvernement du Canada dit à celui de Terre-Neuve qu'il obtiendra des fonds pour financer un service réduit de traversiers ou un service ferroviaire, mais rien d'autre. Ou bien, s'il veut obtenir des fonds pour des routes ou pour d'autres moyens de transport que toutes les autres provinces tiennent pour acquis, il le peut, mais ce sera aux dépens d'autre chose. En somme, si on veut des fonds pour les routes, il faut renoncer aux chemins de fer ou réduire le service de traversiers.

M. Forrestall: C'est ridicule.

M. Tobin: Oui, c'est ridicule. Aucune autre province canadienne n'est appelée à choisir entre une route ou un chemin de fer, parce qu'elle ne peut pas avoir les deux, ou encore entre un service de traversier dans le golfe et un chemin de fer. Les Terre-Neuviens se demandent ce qui les distingue des autres Canadiens pour qu'ils recoivent ce traitement spécial et exclusif du gouvernement du Canada. Nous avons pesé la question pendant des mois. Quant à moi, je n'ai pas trouvé de réponse.

En tant que Canadien d'abord et originaire de Terre-Neuve, on ne m'a jamais dit, pendant mon éducation, que les Canadiens de certaines régions étaient inférieurs aux autres. Quand j'apprenais l'histoire de notre pays, personne ne m'a jamais dit que nous étions autre chose qu'une nation où l'on trouvait l'unité dans la diversité et que cette dernière était compensée par des normes nationales en matière de services et de droits que nous partageons tous, que nous soyons blancs ou noirs, protestants ou catholiques, petits ou grands, du Centre, de l'Ouest ou de l'Est. Tous les Canadiens comptent sur un certain nombre de services et de droits que partagent les habitants de ce pays.

Nous comprenons que lorsqu'on vous accorde certains services et certains droits en tant que Canadiens, cela implique forcément certains devoirs. Nous, Terre-Neuviens, nous en rendons compte. Voilà pourquoi la grande majorité des Terre-Neuviens ont toujours cru en l'argument sur les gisements sous-marins de pétrole et de gaz, lequel est maintenant reflété dans la loi, selon lequel si des réservoirs de plusieurs milliards de barils sont à exploiter, le moment venu, ils constituent une ressource qui appartient à tout le pays, et pas seulement aux habitants de Terre-Neuve.

Tout comme nous croyons que les ressources au large de Terre-Neuve appartiennent au pays tout entier, nous estimons aussi, monsieur le Président, que les Canadiens qui vivent à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse ou dans l'Île-du-Prince-Édouard, méritent que l'on tienne autant compte de leurs besoins que de ceux des autres Canadiens. Nous devrions bénéficier des mêmes droits que les producteurs laitiers du Québec et de l'Ontario, que les producteurs de blé de l'Ouest qui se trouvent confrontés à la récession, que les travailleurs de l'industrie des bardeaux de cèdre de la grande province de Colombie-Britannique, auxquels on vient d'infliger un coup terrible et qui comptent probablement sur le gouvernement pour les aider à surmonter ce dilemme et ces heures difficiles.

Le projet de loi C-88 ne cherche pas à unifier notre pays. Il n'est pas un facteur d'unification de notre pays, car il a été conçu à coups de hache. Ce projet de loi sépare CN Marine du CN. Pour certains, cela représente une traversée, un bateau sur lequel on va se promener en mer. Ce service permet aux gens de se déplacer, ainsi que leur marchandises et leurs produits, dans la région de l'Atlantique. Ce n'est pas simplement un moyen de déplacement pour ceux qui l'utilisent, mais le seul moyen disponible. Non seulement ce projet de loi sépare la société du CN, mais aussi il attaque et il compromet l'unité du Canada.

Je me rappelle les paroles d'un certain Gordon Bradley. Il occupait le même poste que vous, monsieur le Président, à Terre-Neuve, en 1948, lorsque nous discutions pour savoir s'il fallait envoyer une délégation aux États-Unis, en 1947-1948, pour demander l'union avec les États-Unis ou bien au Canada pour demander l'union avec ce pays. M. Bradley présidait la commission créée pour décider de l'avenir de Terre-Neuve. Pour bien des Terre-Neuviens, la question ne se posait pas. L'avenir de Terre-Neuve se trouvait avec le Canada pour former la dixième province et relier un océan à l'autre. Mais d'autres, pour leurs propres raisons et par conviction personnelle, pensaient que notre avenir était lié à celui des États-Unis.

Je n'ai jamais douté, ni du point de vue du Canada ni de celui de Terre-Neuve, il y a quelques décennies—1949 n'est pas si lointain, il n'y a que 37 ans que Terre-Neuve a pris sa décision—je n'ai jamais douté que c'était un bon choix. Je ne doute pas, en présence du projet de loi C-88 et d'autres insultes dont on accable ma province et, en fait, l'Île-du-Prince-Édouard également, que nous avons pris la bonne décision.

Durant un débat particulièrement acrimonieux au cours duquel les députés des deux côtés tenaient des propos virulents, Gordon Bradley s'est tout à coup levé pour rappeler les députés à l'ordre. Voici ce qu'il leur a dit: «Messieurs, je vous rappelle que les yeux des Terre-Neuviens sont tournés vers vous. Ils vous observent. Ils pèsent chacune de vos paroles et parfois, je crains fort que vous ne mettiez leur patience à trop rude épreuve».

Ces paroles prononcées en 1948 méritent d'être répétées aujourd'hui. Les yeux des Terre-Neuviens sont tournés vers nous. Ils nous observent. Ils pèsent nos paroles et, ce qui est plus important, ils mesurent nos actes. Un projet de loi que le gouvernement considère peut-être comme un expédient, une simple mesure tendant à réduire les dépenses et les subventions gouvernementales, un projet de loi qu'un cabinet pourrait juger judicieux sur le plan économique, est perçu à Terre-Neuve comme le signe de l'insensibilité de la part du gouvernement. Le gouvernement a mal fait son travail. On ne tient pas compte dans cette mesure de la réalité géographique, économique et sociale de ma province. Je le précise dans l'espoir que nos vis-à-vis comprendront ces paroles et les recevront dans l'esprit où elles sont prononcées.

• (1150)

Il faut comprendre le message que les Terre-Neuviens voient dans la décision du gouvernement fédéral de sabrer dans leur service de traversiers et d'en augmenter le coût, de fermer une voie de chemin de fer et d'annoncer aux pêcheurs de l'endroit la suppression du programme relatif aux ports pour petites embarcations. Déjà, les frais d'exploitation des producteurs de pommes de terre sont supérieurs aux prix que leur rapporte leur récolte et voilà qu'on leur impose tout à coup une nouvelle série de frais d'inspection. Ces gens comprennent alors qu'ils ne sont pas irremplaçables, qu'ils vivent un peu à l'écart du pays et n'en font pas partie à part entière, et ils se rendent compte que le pouvoir et l'influence politiques émanent du centre du pays et que la côte est n'en bénéficie pas.

Si rien n'est fait pour changer cette perception, il y aura alors dans ma province, non pas pour des raisons sentimentales ou émotives, mais bien socio-économiques, toute une génération qui, contrairement à moi, remettra sérieusement en question la décision qui a été prise en 1949.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat sur le projet de loi C-88, autorisant l'acquisition de Marine Atlantique SCC et prévoyant des mesures corrélatives. Je commencerai par parler de la façon dont on a procédé.

À l'instar de son prédécesseur, il plaît au gouvernement actuel de procéder par décret du conseil pour ensuite demander au Parlement de s'occuper des détails. Quand le gouvernement de l'époque a décidé, peu importe la raison, de transformer CN Marine, que nous connaissons, en une nouvelle société d'État, Marine Atlantique SCC, il aurait dû s'adresser d'abord au Parlement. Il aurait dû nous présenter la mesure qui entrera en vigueur dans un an et nous donner la possibilité de discuter de l'opportunité de nous défaire de l'une des sociétés qui composent le CN. On nous aurait dû nous permettre de voir s'il était raisonnable, compte tenu de la valeur sociale et de l'aspect économique du transport, de démembrer les divers modes de transport du CN.

Dernièrement, on a décidé de privatiser son service de transport routier. On cherche à fragmenter cette société. La situation est très délicate, car la loi est déjà prête. Par son biais, nous ne faisons que confirmer ce qui existe déjà. Il serait ridicule de vouloir annuler cette décision. On ne peut pas faire reculer le temps, même si certains députés d'en face le souhaitent. Nous devons aller de l'avant et approuver par voie législative l'initiative prise par le CN et le gouvernement du Canada. Cette situation est très typique. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement présente un projet de loi qui lui accorde certains pouvoirs et qu'il entreprend, par la suite seulement, de négocier, au lieu de le faire en premier lieu. À sa façon de procéder, il est évident que le gouvernement se désintéresse de la population du Canada.

Nous avons là une société d'État fort importante. Les députés venant du centre du pays ne se rendent pas compte de la valeur que prend la CN Marine ou la Marine Atlantique SCC aux yeux des habitants de la région de l'Atlantique. Nous ne nous en rendons pas compte parce que nous n'avons rien de comparable qu'il nous faille utiliser pour atteindre le reste du Canada. Nous montons dans nos voitures et nous suivons la route transcanadienne. Pour voir un paysage différent en allant à Toronto, nous passons par Tobermory et prenons le traversier pour franchir une partie des Grands Lacs. Cependant, nous avons le choix.

Les habitants des deux îles provinciales de l'Atlantique eux n'ont pas le choix. S'ils veulent voyager par terre, ils doivent utiliser les traversiers de Marine Atlantique SCC Ils doivent se conformer aux exigences de cette société d'État. Forcément, ils sont victimes de la politique de recouvrement des frais du gouvernement actuel, comme ils l'étaient du temps de l'ancienne administration. Bien sûr, le gouvernement libéral avait cette idée en tête, mais le gouvernement actuel semble plus pressé d'agir.

Même si on accorde une subvention pour les dédommager et même si le rapport publié au nom du vice-premier ministre (M. Nielsen) préconise ouvertement de réduire la subvention et d'augmenter les frais qu'acquittent les usagers, c'est un fait que les insulaires de ces deux provinces de l'Atlantique ne sont pas traités sur le même pied que les autres Canadiens. Nous ne payons pas pour emprunter la route transcanadienne. Nos impôts personnels et les taxes sur l'essence servent à entretenir cette route, mais il n'y a aucun poste de péage dans le nord de l'Ontario et on a aboli ceux qui existaient dans le nord du Québec. Les postes de péage existent dans les provinces atlantiques depuis trop longtemps.

Je sais que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall), qui habite dans la région atlantique, a des opinions arrêtées à ce sujet. Ses électeurs sont taxés à un troisième niveau pour les transports; ils payent pour prendre les traversiers ou pour transporter des marchandises d'une région à une autre.

Lors de l'étude article par article, j'entends proposer un amendement qui, s'il est adopté, aura pour effet d'inciter Marine Atlantique SCC et, par conséquent, le gouvernement canadien, à considérer les services de traversier dans l'Est comme le prolongement de la route transcanadienne et, donc, à modifier la structure tarifaire en conséquence. Les Canadiens qui, par leur travail et leurs investissements, contribuent au bon fonctionnement du Canada tout entier exprimeraient ainsi leur volonté de reconnaître à leurs voisins des régions atlantiques des droits égaux, notamment le droit d'utiliser gratuitement le réseau national de transport de surface. Il convient que nos vis-à-vis étudient la possibilité d'adopter pareille motion, si elle est recevable en vertu du Règlement. Si elle ne l'est pas, j'invite le secrétaire parlementaire à saisir le ministre de cette idée.

Chaque année, Marine Atlantique SCC transporte 2.3 millions de voyageurs et près de un million de véhicules. Si l'on faisait un relevé routier dans ma municipalité, Thunder Bay, on obtiendrait sans doute des chiffres semblables—sinon supérieurs. Toutefois, l'important c'est que tout le monde jouisse d'un accès universel. Le gouvernement devrait supprimer complètement les droits de transport et payer les services de traversier à même le revenu consolidé.

• (1200)

Il y a d'autres points que je voudrais débattre en ce qui concerne cette mesure, notamment la question de certains droits, bien qu'elle ne se rapporte pas directement au projet de loi. Nous avons entendu de nombreux témoignages, l'hiver dernier, à propos d'un projet de loi tendant à donner au ministre des Transports (M. Mazankowski) le pouvoir d'imposer des droits à l'égard de divers services de la Garde côtière. Des porte-parole des provinces atlantiques ont fait connaître leur point de vue. Ils s'inquiétaient notamment de ce que le projet de loi C-75 donne à la Garde côtière du Canada le pouvoir de facturer les services de brise-glace. On nous a dit dans la région atlantique que, pendant une bonne partie de l'année, les traversiers propriété de Marine Atlantique SCC doivent avoir recours aux brise-glaces de la Garde côtière canadienne. Aux termes du projet à l'étude, le coût de ces services qui pourrait bien s'élever à $30,000 par voyage, pourrait être imputé en tout ou en partie à Marine Atlantique SCC

Cette société n'aura d'autre choix que de répercuter ces frais sur les usagers à moins que le gouvernement ne finisse par accepter que le service soit gratuit. En somme, les usagers des traversiers devront peut-être payer davantage. De moins en moins de personnes auront les moyens de les prendre. C'est ainsi que les denrées, surtout les pommes de terre, de l'Île-du-Prince-Édouard, coûteront de plus en plus cher à expédier. Combien de producteurs devront-ils cesser leurs activités? Dans quelle proportion devrons-nous accroître nos importations de pommes de terre?

Au lieu d'imposer tant d'obstacles aux Canadiens, nous, les parlementaires, devrions travailler à les supprimer. Nous devrions d'une certaine manière déréglementer l'aspect financier de la récupération des coûts. Ce qu'il nous faut, ce sont des économies d'échelle. Il faut pouvoir offrir le service sans pénaliser les usagers.

Comme la société Marine Atlantique verra le jour en vertu d'une loi, si à un moment ou l'autre, le gouvernement estime qu'il convient de se défaire des avoirs de la société, en somme, de la privatiser, le gouvernement devra en demander la permission à la Chambre. Il y aura alors un débat public sur la vente de l'entreprise, ce qui n'est pas le cas pour Camionnage CN et d'autres sociétés d'État que le gouvernement conservateur, dans sa confiance aveugle dans l'entreprise privée, a décidé de privatiser.

Par conséquent, j'invite le secrétaire parlementaire du ministre des Transports à nous exposer clairement ce qu'il en est avant de passer à l'étude détaillée. Il devrait confirmer qu'aux termes de la présente loi, le gouvernement du Canada devra demander la permission à la Chambre de se défaire de ces actifs.

Je voudrais maintenant vous parler des employés de CN Marine anciennement qui s'appellera désormais Marine Atlantique SCC. Cette société compte plus de 2,500 employés. Bien sûr, si l'on crée une nouvelle société d'État à partir d'une ancienne, il faut s'occuper des questions comme les pensions et les cotisations au régime de pension, les avantages sociaux dont certains sont communs à tous les effectifs du CN. Il faut veiller à ce que les employés soient bien protégés. C'est à eux qu'il faut donner le bénéfice du doute, pas nécessairement à l'entreprise. Quand on scinde des organismes comme le CN, certains y voient une bonne occasion pour mettre au pas les travailleurs. Cela revient à diviser pour régner.

Dans un autre secteur des activités maritimes, la semaine dernière, nous avons vu un millier de travailleurs obligés de quitter leur emploi à cause de la façon dont le Conseil du Trésor mène les négociations. Les négociations ont abouti devant le bureau de conciliation. Le gouvernement a rejeté, du revers de la main, un rapport majoritaire que le syndicat était prêt à accepter à contrecoeur. Les conclusions de ce rapport auraient permis de combler l'écart salarial entre l'est et l'ouest au sein des ministères des Transports, des Pêches et des Océans et des Travaux publics. Les travailleurs étaient tellement frustrés de la façon dont le gouvernement fédéral avait mené les négociations qu'ils ont quitté leur emploi. Je ne voudrais pas que la même chose se reproduise en ce qui concerne cette nouvelle société d'État. Je ne voudrais pas que Marine Atlantic se serve de ces négociations comme prétexte pour réduire les salaires et

les avantages sociaux des employés au nom des nécessités de la rationalisation.

Nous savons tous que les changements technologiques, surtout dans le secteur maritime, entraînent une nouvelle répartition de la main-d'oeuvre. Mais nous voulons protéger les travailleurs qui deviennent excédentaires. Quelle triste expression. Qui aimerait se faire dire chose pareille? Pas grand monde ici en tout cas. Nous devons trouver un autre terme plus descriptif des postes concernés par ces changements, non pas les employés, mais les postes qui n'ont plus leur raison d'être. Nous devons offrir le plus tôt possible des postes équivalents pour que leur titulaire ne soit pas ensuite pénalisé par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous devons nous assurer que nos gens sont protégés. Je dis «nos gens», non pas parce qu'ils sont syndiqués ou parce qu'ils habitent la région de l'Atlantique, mais parce qu'il s'agit de Canadiens qui ont droit au respect et à la justice.

Enfin, je voulais parler encore une fois des tarifs et des services. Le porte-parole libéral a fait allusion au rapport du groupe de travail Nielsen. Il y a bien des manières de réduire les services. La Société canadienne des postes songe à ne livrer le courrier qu'un jour sur deux. C'est une façon de procéder. Un autre moyen a été annoncé par Marine Atlantic l'automne dernier quand ses représentants ont déclaré qu'elle fermerait le service de traversier un peu plus tôt au cours de l'année. Il y aura une période de six heures et demie pendant laquelle on ne pourra voyager. Pouvez-vous imaginer ce qui se passerait si le gouvernement de l'Alberta fermait les routes à 22 h 30 et qu'il vous était interdit de voyager après cette heure? Ou encore, si vous étiez propriétaire d'une entreprise de camionnage? Il est très fréquent dans le nord de l'Ontario, que vous fassiez circuler vos camions la nuit parce qu'ils peuvent parcourir les distances plus rapidement, car il y a moins de circulation. Disons le aussi, les routes sont plus sûres le jour pour vous et moi dans nos petites autos, car nous rencontrons moins de camions.

• (1210)

Il n'existe pas de telles possibilités dans les provinces atlantiques. Ils n'y a déjà pas de service 24 heures sur 24. Et Marine Atlantique propose encore une réduction de service. En laissant Marine Atlantique se séparer du CN, nous devons bien nous assurer que cette entreprise demeure non seulement techniquement et juridiquement, mais aussi moralement, responsable devant la Chambre et, par l'intermédiaire de cette Chambre, devant la population du Canada, et qu'elle fournit le même niveau de service que dans tout le reste du Canada. Nous devons nous assurer que le coût des services pour chaque personne n'est ni inférieur, ni supérieur à ce qu'il est ailleurs, que ce soit à Thunder Bay, Edmonton, Winnipeg ou Toronto.

Il s'agit là de conditions que Marine Atlantique doit respecter mais elle ne peut pas le faire de sa propre initiative. C'est le gouvernement du Canada qui fixe les règles. Si le gouvernement déclare qu'il doit y avoir des frais d'utilisation des services de garde côtière et des services de traversiers dans les provinces atlantiques, il lui faudra accepter au moment des élections qu'il y a d'autres prix à payer et c'est celui que les électeurs lui feront payer en votant pour un autre parti. Le gouvernement doit bien garder cet avertissement à l'esprit en soutenant ce genre de lois.

Je suivrai avec grand intérêt la suite du débat. Je crois qu'il se poursuivra jusqu'à cet après-midi au moins et il promet d'être très intéressant.

M. George Baker (Gander—Twillingate): En fait, monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui n'apportera vraiment aucun changement. La plupart des Canadiens qui vivent sur le continent—les continentaux, comme nous disons à Terre-Neuve—connaissent le service dont il est question dans ce projet de loi s'ils se sont jamais rendus dans les îles de la côte orientale du Canada. Quiconque s'est rendu en voiture à Terre-Neuve sait qu'il faut se rendre à North Sydney, monter à bord du traversier avec sa voiture, puis parcourir sur l'Atlantique une centaine de milles pour atteindre Port-aux-Basques. La traversée en mer est absolument fantastique. Si par hasard vous cherchez un endroit pour voir des baleines, ne cherchez plus. Si vous êtes accompagné de votre famille, au cours des mois d'été, vous pourrez bel et bien en voir. Ce n'est rien de nouveau pour moi. Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi tant de gens aiment regarder les ébats des baleines. J'imagine que c'est parce qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de voir des baleines en liberté; moi qui suis originaire de Terre-Neuve, j'en ai vu toute ma vie. Je n'éprouve guère de plaisir à en regarder. Mais les gens viennent de partout pour les voir, et c'est pour eux un voyage extraordinaire. C'est donc une traversée de cent milles sur l'océan Atlantique, et même davantage si l'on emprunte l'autre route, auquel cas il faut naviguer plusieurs centaines de milles sur l'Atlantique pour arriver à destination à Argentia, Terre-Neuve. C'est l'occasion d'un superbe voyage. Je ne puis imaginer de projet plus agréable au Canada que d'amener sa famille pendant les mois d'été à Terre-Neuve en empruntant le service dont il est question dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

J'estime pourtant de mon devoir de dire aux députés que le service n'est pas sans problème, pour le cas où ils songeraient à se rendre cet été à Terre-Neuve avec leurs familles. Le problème se pose au moment où l'on monte à bord du traversier à destination de Terre-Neuve. La traversée prend sept ou huit heures. Le nouveau navire, que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est allé lancer aujourd'hui à Saint-Jean est censé être plus rapide, de sorte que la durée de la traversée, sauf erreur, ne serait plus que de cinq ou six heures. Je suis sûr que le ministre des Transports va prendre la parole aujourd'hui à Saint-Jean pour déclarer que grâce au nouveau traversier, la durée du voyage ne sera plus que de cinq heures. Cinq heures, monsieur le Président, à condition d'effectuer le voyage en mai, juin, juillet, août, septembre ou octobre. Les autres mois, la traversée pourra durer de cinq à 20 heures, selon le mois de l'année. Si le capitaine doit naviguer de façon à éviter les champs de glace, la traversée pourra durer de 15 à 20 heures.

Je conseille à tous d'éviter la traversée de nuit, car elle présente une difficulté. Celui qui préfère conduire le jour et qui quitte Ottawa, Toronto ou Montréal de jour, aura besoin de 22 heures environ pour arriver au quai d'embarquement; normalement, les gens arrivent le soir. La difficulté vient de ce que dans l'optique de CN Marine Inc, de la nouvelle société d'État et du gouvernement fédéral, le navire qui assure la traversée à Terre-Neuve n'est pas un hôtel. Autrement dit, il n'y a jamais suffisamment de cabines de libres. C'est un grand plaisir de monter à bord du navire et de prendre le large, mais en pleine nuit, on éprouve évidemment le besoin de dormir. Comme il n'y a pas suffisamment de cabines, les passagers dorment, vous l'aurez deviné, par terre. Quand on se déplace d'un bout à l'autre du traversier, il faut faire attention de ne pas marcher sur les pieds ou la tête de quelqu'un. Je me suis toujours demandé pourquoi CN Marine et maintenant cette nouvelle société d'État, Marine Atlantique SCC, ont pour principe que le navire n'est pas un hôtel. Combien de fois ai-je entendu les représentants de CN Marine ou du gouvernement, ou quelque ministre des Transports que ce soit, y compris l'actuel ministre, dire devant le comité que la société d'État n'exploitait pas un hôtel. Cela entraîne toutes sortes de problèmes. Peut-on imaginer des enfants et des personnes âgées dormant par terre? C'est pourtant ce qui passe depuis toutes ces années que, pour une raison ou une autre, nous autorisons l'exploitation de tels navires dépourvus d'un nombre suffisant de cabines.

Il fut un temps où l'on fournissait même des oreillers, mais on a cessé de le faire; où l'on fournissait gratuitement une couverture, mais on a cessé de le faire. En payant un supplément de $10, vous pouvez obtenir un fauteuil inclinable. Les autres fauteuils sont conçus de telle façon qu'il est absolument impossible de se coucher. Autrement dit, ils ne sont pas inclinables. Ils ont des accoudoirs fixes que vous ne pouvez pas relever, si bien que vous êtes obligé de dormir par terre. Il y a beaucoup de fauteuils sur tous les bateaux, mais vous ne pouvez pas vous y étendre, car vos pieds toucheraient la tête de la personne assise devant vous. Telle est la politique de CN Marine ou plutôt Marine Atlantique SCC, comme nous l'appelons aujourd,hui. Faut-il s'étonner si les touristes n'ont plus envie de retourner à Terre-Neuve lorsqu'ils ont fait une fois l'expérience de la traversée de nuit? Après une nuit pareille, vous devez passer toute la journée du lendemain au motel pour vous en remettre. Je tenais à souligner ce problème.

• (1220)

La direction et le gouvernement sont responsables de cette situation. C'est aux bureaucrates assis derrière leur bureau, aux comptables du siège social que nous la devons. C'est ainsi que les choses se sont passées pendant des années du temps de CN Marine et qu'elles vont continuer à se passer avec cette nouvelle société de la Couronne, Marine Atlantique SCC.

Il y a également autre chose qui cloche à propos de cette nouvelle société de la Couronne créée pour faire économiser 20 millions de dollars au gouvernement. Rien n'a été fait pour faciliter les choses aux gens. Autrement dit, à Terre-Neuve, vous prenez l'autobus au lieu du train pour parcourir la province. Vous prenez ensuite le bateau, car il n'y a pas de service d'hélicoptère. Vous traversez l'océan en bateau et vous devez ensuite prendre le train pour traverser le Canada. Une société de la Couronne gère les autobus. Une autre société de la Couronne s'occupe du bateau et une autre encore s'occupe des trains. Les horaires de ces trois services ne correspondent jamais. L'autobus arrive avant le départ du bateau, si tout se passe bien, mais le train part de Sydney à 9 h 10 précise. Si vous examinez l'horaire de CN Marine ou plutôt, de Marine Atlantique SCC, vous verrez qu'il faut passer la nuit à Sydney pour pouvoir prendre le train.

Une voix: Il n'y a rien de mal à cela.

M. Baker: Oui, c'est très bien pour l'industrie hôtelière de Sydney, en Nouvelle-Écosse. J'aime bien Sydney. C'est un endroit charmant. Le Cap Breton est l'endroit le plus près de Terre-Neuve que vous puissiez trouver. Je n'ai guère confiance dans une organisation qui n'est pas capable de faire correspondre trois horaires pour permettre aux gens de voyager commodément au Canada. Beaucoup de gens voyagent ainsi parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de prendre l'avion. Un travailleur qui va chercher un emploi en Alberta ou dans votre circonscription, à Edmonton, monsieur le Président, devra prendre l'autobus, le traversier et le train. Il n'a pas les moyens de prendre une couchette. Il doit emprunter ces moyens de transport pour traverser le pays. Parfois, des femmes avec des enfants ou même des familles entières voyagent ainsi. Grâce au gouvernement fédéral, nous avons trois moyens de transport distincts qui ne sont pas reliés les uns aux autres. C'est absolument épouvantable. Il y a de quoi vous inciter à voter contre tous les projets de loi qui ont un rapport quelconque avec le Canadien National.

Si vous parliez aux gens qui empruntent ces moyens de transport, comme je l'ai fait, monsieur le Président, vous en arriveriez à la conclusion qu'il faudrait faire examiner la question par un juge de la Cour suprême. J'ai vu des gens prendre le bus et attendre le bateau 24 heures parce que le bus était en retard à cause du mauvais temps. Le bateau est parti sans eux et ils ont dû attendre le prochain. Une fois arrivés de l'autre côté, ils doivent attendre encore 24 heures que le train parte. Des femmes et des enfants, des familles entières doivent voyager ainsi parce qu'ils n'ont pas les moyens de prendre l'avion. C'est inadmissible. On ne laisserait jamais pareille chose se produire dans une autre région du pays. Le gouvernement interviendrait.

J'ai maintenant traité de deux questions. Tout d'abord, personne ne fait la traversée la nuit à moins d'avoir réservé et payé une cabine au préalable. Si on n'a pas effectivement reservé une cabine, je ne conseille à personne de faire la traversée à moins qu'on veuille bien récupérer dans un motel quelque part le lendemain matin. Deuxièmement, les pauvres gens qui n'ont pas les moyens de voyager par avion ne sont pas traités justement parce que les horaires ne concordent pas.

Permettez-moi de parler maintenant de ce qui arrivera aux fonctionnaires déplacés du fait que le gouvernement fédéral veut épargner 20 millions de dollars en créant une société d'État. Je parlerai simplement d'un aspect de la question, soit le transfert des pensions auxquelles les personnes mises à pied auraient droit. Un citoyen du Nouveau-Brunswick qui travaille à CN Marine peut faire transférer ses crédits de pension. En d'autres mots, si on est au service d'un gouvernement provincial après avoir travaillé au CN, les deux emplois pourraient compter pour la pension, c'est-à-dire si on est du Nouveau-

Brunswick. Si on est de la Nouvelle-Écosse, la situation est différente. Il n'y a aucun accord concernant le transfert des pensions. Il en est de même pour Terre-Neuve. Quant l'employé est du Manitoba, il peut profiter d'un accord concernant le transfert des pensions. Le ministère fédéral des Transports, maintenant qu'il a créé cette nouvelle société d'État, devrait donc demander aux sociétés et aux ministères provinciaux de signer un accord concernant le transfert des pensions acquises à CN Marine en vue de protéger ces travailleurs.

La Commission canadienne des transports et le gouvernement fédéral ont décrété récemment que les garanties offertes par les conditions de l'union en matière de tarifs de transport des marchandises à travers le golfe ne s'appliquent pas. Cela signifie que les conditions de l'union qui figurent en noir sur blanc dans la Constitution canadienne ne sont pas valables. On nous dit que cela figure en noir sur blanc dans la Constitution et dans les conditions de l'union, mais cela n'y est pas réellement. Il s'en est suivi que la CCT a approuvé récemment de fortes hausses de tarifs pour le transport des marchandises d'un côté à l'autre du golfe. Si nous les laissons faire, les conservateurs vont imposer encore d'autres hausses car, conformément aux conditions de l'union, on ne peut facturer plus pour le transport des marchandises par traversier que pour la même distance par chemin de fer. Ainsi, en vertu des conditions de l'union, le transport des marchandises à destination et en provenance de Terre-Neuve était subventionné.

• (1230)

Pour la première fois depuis que Terre-Neuve fait partie du Canada, la Commission canadienne des transports déclare: «Bien que cela figure dans les conditions de l'union, nous ne pensons pas que cela s'applique vraiment en l'occurrence». C'est une grande décision que prend la CCT. Le ministre des Transports doit approuver ou rejeter cette interprétation des conditions de l'union.

Lorsque la CCT a rendu sa décision, j'ai demandé au gouvernement de Terre-Neuve ce qu'il en pensait. On m'a dit qu'il ferait appel de cette décision. Au dernier moment, on a prolongé le délai d'appel d'une semaine et la question est actuellement en appel. On ne peut certainement pas revenir sur ce qui se trouve dans les conditions de l'union. Si cela n'y figurait pas, tout serait différent. Mais cette condition s'y trouve et le gouvernement du Canada doit s'en rendre compte.

Voilà ce que je voulais dire au sujet du projet de loi à l'étude. Je constate que l'on cite le chiffre de $2,344,473,774 pour la valeur des actions, en ce qui concerne le service. Certains pourraient se tromper et penser qu'il s'agit de la valeur réelle de la société ou que c'est le prix d'achat final du service. Ce n'est naturellement pas le cas.

Le CN fournit un service nécessaire entre les provinces. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi, en 1949, lorsqu'on négociait les conditions de l'union, nous n'avons pas mis noir sur blanc que ce service n'est en fait qu'un prolongement de la Transcanadienne, qu'il devrait être gratuit et que les frais de transport ne devraient pas être ajoutés au coût des biens et des services. En fait, toute la discussion au sujet de la survie du chemin de fer terre-neuvien a été provoquée par le fait que, dans les comptes de la société ferroviaire de Terre-Neuve, le coût réel du transport des marchandises de Sydney-Nord à Port-aux-Basques s'ajoute au coût d'exploitation du chemin de fer de l'île même. Par conséquent, les livres du CN, qui sont tenus à son siège social de Montréal, montrent que la société de chemin de fer de Terre-Neuve perdra 40 millions de dollars cette année. Je conseille à tous ceux qui lisent ces chiffres de téléphoner au CN et de dire: «Est-il vrai que vous avez l'audace incroyable de calculer le coût du transport des marchandises par le chemin de fer de Terre-Neuve à partir du moment où ils sont déchargés d'un camion à Sydney-Nord? Les frais de chargement, de traversée du golfe et de déchargement s'ajoutent-ils au coût d'exploitation du chemin de fer de Terre-Neuve?»

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation et poser une question. En ce qui a trait à la solution tendant à faire du service de traversiers un prolongement de la route transcanadienne, c'est une chose que nous réclamons en Colombie-Britannique depuis des années. Nous prétendons, en fait, que ce service fait partie de la route transcanadienne et qu'il devrait être financé à ce titre. Ma question est la suivante. Je ne connais pas bien le traversier dont le député parle, car je vis sur la côte opposée. En Colombie-Britannique, notre système de traversiers est extrêmement efficace. Mon collègue nous a invités à ne pas prendre le traversier de nuit à moins de vouloir passer le lendemain dans un motel à récupérer. J'aimerais lui demander ce qu'il entend par là.

M. Baker: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je signale que le hansard témoignera de ce que le député a dit, à savoir que les habitants de la Colombie-Britannique ont toujours soutenu que le système de traversiers de Terre-Neuve devrait être considéré comme faisant partie intégrante de la route transcanadienne.

M. Waddell: Mais!

M. Baker: C'est exactement ce que le député a déclaré. C'est ce qui figure au compte rendu. C'est ce qui a été enregistré et ce que les sténographes ont pris en note. Il se peut que le député veuille apporter des corrections. Pourquoi ne pas laisser cette affirmation au compte rendu? Pourquoi ne pas dire carrément que c'est là la position du député et celle des habitants de sa circonscription et de la Colombie-Britannique?

Le député a également prétendu que les habitants de la Colombie-Britannique n'éprouvent pas des problèmes semblables à ceux que j'ai décrits avec leur service de traversiers. En effet. La Colombie-Britannique n'est pas située à son point le plus proche à 100 miles du reste du Canada. Il s'agit en l'occurrence de 100 miles dans l'océan atlantique. Je suppose que le système est très difficile à exploiter. Si l'on devait me confier ce poste aujourd'hui, à temps partiel—et j'en serais ravi—sans traitement, j'examinerais la situation pour voir ce qu'il y aurait moyen de faire pour vraiment assurer le service. Je chercherais à satisfaire les besoins de la population.

Saviez-vous, monsieur le Président, que, depuis deux mois, les traversiers munis de cabines sont de service de jour alors que ceux sans cabines le sont de nuit? Voilà comment on procède depuis deux mois à la CN Marine. Un de mes électeurs m'a téléphoné pour me dire: «George, il faut que vous interveniez. J'ai l'intention, avec ma famille, de franchir le golfe, mais nous ne pouvons pas retenir une cabine parce qu'il n'y en a pas sur le traversier de nuit. On nous dit que nous devrons attendre au matin si nous voulons une cabine.» J'ai appelé CN Marine: «Écoutez, un excentrique vient de me téléphoner pour se plaindre de votre service. Il m'a dit qu'un passager qui veut réserver une cabine pour dormir doit prendre le traversier de jour.» La dame au bout du fil m'a répondu: «C'est exact, M. Baker.» Devant ma stupéfaction, elle a reconfirmé la chose. Je lui ai demandé depuis quand cette politique était en vigueur et elle m'a répondu que cela faisait environ deux mois. J'ai dit: «De toute évidence, il n'y a aucun problème pour avoir une cabine afin de dormir le jour.» Elle a répondu: «Non, monsieur, pas du tout. En fait, personne n'en veut et je me demande pourquoi.»

Pour répondre à la question du député qui veut savoir pourquoi il faut récupérer . . .

M. Waddell: Ce sont vos propos à vous.

M. Baker: Le député voulait sans doute parler du bar. Celui-ci ferme vers minuit trente ou une heure. Tant mieux, car c'est le meilleur endroit pour dormir, à même le plancher si tous les sièges, qui sont plus confortables, sont occupés. En fait, on se précipite au bar au moment de la fermeture.

J'espère que la création de cette société d'État apportera du changement. Sinon, je vais envoyer des équipes de télévision sur le traversier. Voilà ce que nous aurions dû faire il y a longtemps. Il ne s'agit pas de naviguer sur un fleuve de Chine ou d'Afrique ni, encore moins, de faire une balade pour le plaisir après quoi, quand on est bien fatigué, on ne pense qu'à s'étendre à même le sol. J'espère qu'on va remédier à la situation. Autrement, on enverra des équipes de télévision tourner quelques images, afin de montrer à l'ensemble du pays, au bulletin de nouvelles, ce qui se passe là.

M. Mantha: Monsieur le Président, le député a fait un discours très imagé. Je voudrais l'interroger sur le voyage du pape et savoir si ce n'est pas l'affluence qui a causé le chambardement d'horaire. En toute justice, l'horaire était-il le même sous l'ancien gouvernement ou est-ce notre gouvernement qui l'a modifié?

M. Baker: Le voyage de qui?

M. Mantha: Du pape. Vous avez dit tout à l'heure que le pape avait attiré beaucoup de voyageurs.

• (1240)

M. Baker: Monsieur le Président, il m'arrive de retrouver mon accent terre-neuvien. Cela m'échappe, en quelque sorte, quand je m'échauffe un peu ou qu'on dit des faussetés à propos de Terre-Neuve. Il se peut que j'aie prononcé le mot «boat» comme «pope».

Bref, le député m'a demandé si c'était bien le cas sous le gouvernement précédent. C'est une question pertinente. Cela fait longtemps que je l'attendais. Oui, monsieur le Président, c'était bien le cas.

Je ne vous apprends rien en vous disant que je siège ici depuis des années, monsieur le Président. Il n'y a pas de mot pour dire combien j'ai trouvé frustrant d'essayer de convaincre les politiques en poste durant ces années-là d'intervenir dans les opérations des sociétés d'État. Ce ne fut jamais une priorité pour le gouvernement.

Quelque chose a changé; auparavant, il y avait des cabines qui pouvaient recevoir quelques passagers, les autres étant obligés de se coucher par terre s'ils voulaient dormir; depuis que le gouvernement a pris les choses en main, depuis deux mois, toutes les cabines se retrouvent sur le navire qui fait la traversée le jour pendant qu'il n'y aucun lit pour la traversée de nuit. Ne convenez-vous pas que c'est absurde, monsieur le Président?

M. Forrestall: Monsieur le Président, au cours de mes 53 années d'existence, je n'ai jamais rencontré un Terre-Neuvien qui ne puisse faire tant d'histoires pour si peu.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'aurais une autre question à poser au député. Pardonnez-moi mon ignorance, mais je pose ma question quand même. Pourquoi les provinces ne pourraient-elles pas exploiter les traversiers? Comme c'est la province qui exploite le traversier en Colombie-Britannique, la direction est beaucoup plus près des usagers. Nous pourrions peut-être envisager de décentraliser ces services. Pourquoi pas une coopérative pour administrer le service de traversiers? Nous pourrions le privatiser et en laisser l'administration aux usagers plutôt qu'aux bureaucrates d'Ottawa.

M. Baker: Très bonne question, monsieur le Président. La seule difficulté, c'est que dans le cas de la Colombie-Britannique, il s'agit d'un service intraprovincial tandis que sur la côte est il s'agit d'un service interprovincial. L'un relève évidemment du gouvernement provincial, et l'autre du fédéral. Il subsiste cependant deux services de traversiers exploités dans les limites de certaines provinces par le gouvernement fédéral. Le gouvernement a tâché de s'en défaire au fil des années, et le gouvernement actuel fera sûrement tout ce qu'il faut pour y arriver, même dans le cas des traversiers de la Colombie-Britannique où le gouvernement fédéral paie une certaine partie des coûts d'exploitation du service de traversiers.

Les provinces s'occupent certes plus étroitement de l'exploitation de ces services. Le seul problème pour Terre-Neuve, c'est que cette exploitation est terriblement déficitaire. Le gouvernement fédéral est tenu par la constitution de maintenir un service de traversiers, mais la constitution ne lui fait certes pas le devoir de l'exploiter à profit ou sans déficit. Cela n'a jamais été l'intention des conditions de l'union, mais si je comprends bien, c'est la politique actuelle du nouveau gouvernement Tory ultra-conservateur.

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Au nom du ministre des Transports (M. Mazankowski), M. Bouchard propose: Que le projet de loi C-88, Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique SCC et prévoyant des mesures corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné la collaboration des trois partis à l'égard de ce projet de loi et nos efforts pour passer à celui que les critiques des trois partis sont prêts à aborder, je crois que vous obtiendriez le consentement unanime pour dire qu'il est maintenant 13 heures. Le gouvernement a l'intention de passer, à 15 heures, à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-86.

M. Angus: J'interviens au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Nous souscrivons à la proposition. Vous avez dit, toutefois, que le projet de loi était renvoyé à un comité législatif. Je suppose que nous pourrions nous entendre pour renvoyer plutôt la question au comité plénier.

Le président suppléant (M. Paproski): J'imagine que la Chambre donnerait son accord si les leaders parlementaires se réunissaient pour décider de la façon dont ils veulent procéder. Il appartient aux leaders parlementaires d'en discuter.

Consent-on à déclarer qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

LES PERSPECTIVES D'AVENIR DES CHANTIERS DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, lundi dernier, le Comité de survie de l'est de Montréal se réunissait pour faire le bilan des emplois qui ont pu être épargnés dans ce dossier. Malheureusement, en même temps, nous apprenions cette journée-là que la *Versatile Vickers* faisait des mises à pied, avait renvoyé 175 personnes. L'an dernier, au mois de décembre, le ministre des Approvisionnements et Services s'était engagé à l'endroit des représentants des employés de la *Versatile Vickers* afin que pour le premier bateau du programme Trump, l'*Algonquin*, les travaux seraient faits au chantier de Montréal.

Malheureusement, monsieur le Président, si le gouvernement fédéral ne fait rien, il y aura 650 mises à pied dans les chantiers de Montréal. Et j'ose espérer que les députés progressistes conservateurs interviendront auprès du premier ministre (M. Mulroney) pour que les trois chantiers maritimes au Québec aient du travail et de l'emploi et non des fermetures.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ACCORD SALT II—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le Canada a une chance de racheter le silence total par lequel il a accueilli la décision de l'OTAN d'appuyer la fabrication de nouvelles armes chimiques. Les ministres des Affaires extérieures des pays membres de l'OTAN se réunissent à Halifax, et c'est l'occasion pour le Canada de souligner son appui au contrôle des armements. Applaudissons la décision prise par les Américains d'envoyer à la ferraille deux sous-marins lance-missiles, afin de respecter les limites imposées par SALT II.

Exprimons avec la même force notre objection à leur projet d'abandon de SALT II avant la fin de l'année. Il serait ironique que le déploiement des missiles de croisière lancés en vol, que le Canada a aidé à mettre au point, mette fin à SALT II. Le Canada devrait affirmer qu'il n'autorisera plus l'essai des missiles de croisière sur son territoire si les États-unis rompent SALT II.

Le Canada devrait aussi inciter les États-Unis à adhérer strictement au Traité sur les missiles antibalistiques. Il devrait dire qu'il ne participera pas à la phase II du SDA 2000 et ne permettra pas qu'un système de missiles antibalistiques soit déployé au Canada. En faisant des déclarations aussi fermes aux conseils de l'OTAN, le Canada démontrera qu'il s'attend à ce que ses alliés prennent la même position que lui en faveur du contrôle des armements.

LES SPORTS

LA PARTICIPATION D'UNE ÉQUIPE CANADIENNE AU CHAMPIONNAT DE LA COUPE MONDIALE DE SOCCER

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, dimanche sera un jour très particulier dans l'histoire des sports au Canada. En effet, Équipe Canada entrera en lice pour la Coupe du monde de soccer à Mexico. Au cours du prochain mois, 24 pays disputeront le championnat mondial d'un sport qui prend de plus en plus d'ampleur au Canada.

Tout comme le Mundial est véritablement une compétition internationale, la composition d'Équipe Canada reflète bien le caractère multiculturel de notre pays. En effet, notre équipe comprend des joueurs d'ascendance italienne, écossaise, yougoslave, allemande et tchécoslovaque venant de villes comme Victoria, Moncton, Nanaimo, Ottawa et Edmonton. C'est donc une équipe canadienne dans le vrai sens du mot.

L'ensemble des députés et des Canadiens voudront sans doute se joindre à moi pour souhaiter bonne chance à Équipe Canada.

* * *

[*Français*]

LA FORESTERIE

L'ANNONCE D'UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE PORTANT SUR LE DÉPÉRISSEMENT DES ÉRABLIÈRES

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, le ministre d'État (Forêts) (M. Merrithew) a annoncé récemment que le Service canadien des forêts a ajouté à ses programmes de recherche, du Centre de foresterie des Laurentides, une étude scientifique portant sur le dépérissement des érablières.

Cette étude qui vient s'ajouter aux nombreux efforts déployés par la société dans ce domaine sera dirigée par MM. Gilles Robitaille et Marcien Roberge, tous deux engagés depuis plusieurs années dans des activités reliées de près ou de loin au phénomène du dépérissement des érablières au Québec.

Les recherches qui portent directement sur le problème du dépérissement des érables se feront en grande partie à l'érablière expérimentale de Nobertville dans la circonscription de Lotbinière.

Monsieur le Président, je ne puis que féliciter le ministre d'une telle initiative qui démontre, une fois de plus, son souci de vouloir une fois pour toutes régler le problème et permettre ainsi à un produit propre au Canada et à une industrie importante de se maintenir, surtout quand on considère le temps et les efforts qu'il faut pour exploiter une érablière et conserver ainsi chez nous une tradition profondément enracinée.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, quand les conservateurs étaient dans l'Opposition, ils prêchaient de réduire la paperasse pour aider la petite entreprise. Aussitôt au gouvernement, ils ont modifié la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour la rendre moins accessible. Nous avons appris que les banques découragent les entrepreneurs à utiliser les avantages de la loi parce que les directives du ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) sont très sévères en ce qui a trait à l'administration des prêts.

Monsieur le Président, depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi, il y a eu une réduction de 25 p. 100. Les conservateurs dans l'Opposition prêchaient la vertu, maintenant au pouvoir, ils prêchent le péché.

* * *

[*Traduction*]

LES PROFESSIONS

HOMMAGE AUX INGÉNIEURS CANADIENS

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que les ingénieurs qui siègent à la Chambre des communes se joignent à leurs confrères ingénieurs pour attirer l'attention des Canadiens sur l'apport exceptionnel des membres de cette profession au développement du Canada.

L'art et la science de l'ingénieur ont posé les fondements technologiques de notre Confédération. Nos premiers ingénieurs ont aménagé le réseau ferroviaire, les canaux et les ponts. Ce savoir-faire s'est aussi fait valoir dans les domaines de l'aéronautique, des télécommunications et de l'aérospatiale. Les 125,000 hommes et femmes qui composent la fraternité canadienne des ingénieurs continuent à contribuer à l'exploration et à l'exploitation commerciale des techniques de pointe, assurant le progrès technologique et la prospérité économique du Canada et d'autres pays.

• (1405)

Nous sommes assurés que la Semaine nationale des ingénieurs va inciter les Canadiens à méditer sur la contribution parfois héroïque, mais souvent insuffisamment reconnue des ingénieurs au Canada d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

AIR ONTARIO—LA GRÈVE DES AGENTS DE BORD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le président, l'Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes est en grève contre Air Ontario. Les grèves sont désagréables, c'est le moins qu'on puisse dire. C'est très souvent le recours ultime qu'a un groupe de personnes impuissantes auxquelles leur syndicat donne plus de force pour s'opposer à des gestionnaires récalcitrants et insensibles. Les grèves sont souvent une source de difficultés et de frustration pour les grévistes. Elles dérangent souvent les citoyens, vont à l'encontre de leur souci de justice sociale ou les obligent à revoir leurs priorités.

Article 21 du Règlement

A London et à Sarnia, les députés ont tous respecté les piquets de grève, sauf un. Bien des gens trouveront que c'est son affaire si le ministre de l'Agriculture (M. Wise), député d'Elgin, ne les respecte pas. Par contre, en se sentant obligé d'insulter délibérément, comme il l'a fait le 23 mai, deux femmes qui faisaient du piquetage, et en leur faisant un signe de mépris à la Trudeau, il se déshonore et déshonore inévitablement aussi son parti et le gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, le programme Défi 86, sous la responsabilité de la ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne), a été bénéfique aux étudiants de la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup. En effet, 374 jeunes auront de l'emploi cet été grâce à des subventions salariales versées par le gouvernement fédéral, totalisant $472,578, en vertu du programme Défi 86. Deux cent dix-sept demandes sur 297 ont été approuvées dans ma circonscription. Le secteur privé a créé 154 emplois, les organismes à but non lucratif, 169, tandis que les maisons d'enseignement et corporations municipales offraient 51 emplois. De plus, le 16 mai 1986, je participais à la réouverture de deux centres d'emplois pour étudiants soit à Rivière-du-Loup et à La Pocatière. L'an dernier, ces centres ont dépassé leurs objectifs de placement et je souhaite qu'ils répètent cette performance encore cette année.

Voilà de bonnes novelles, monsieur le Président, et voilà comment les jeunes de la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup relèvent le défi.

* * *

LES AÉROPORTS

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PRÉPOSÉS À LA FOUILLE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, il me semble que nous autres, députés du gouvernement, soyons condamnés à annoncer nous-mêmes les bonnes nouvelles. En effet, pendant deux semaines, les journaux, la télévision, l'Opposition nous ont martelé les oreilles avec les conditions de travail des agents de fouille dans les aéroports de Montréal et de Québec sous la supposée négligence de mon gouvernement relativement à la sécurité des voyageurs, sauf qu'avant-hier, à la suite de l'intervention de notre gouvernement, les agents de sécurité de l'ex-agence Burns se sont entendus avec la nouvelle compagnie chargée de la fouille des bagages. Dorénavant, ces employés recevraient $6.20 l'heure, soit le même salaire et les mêmes conditions de travail que leurs collègues des autres aéroports canadiens. Les gens de ma circonscription et même le Syndicat des métallos sont très heureux et très contents de cette victoire.

Les libéraux et les néo-démocrates sont spécialistes de la controverse, mais ne soulignent pas les bons résultats. Monsieur le Président, une autre réalisation qui sera dure à battre lors de la prochaine campagne électorale!

* * *

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LA PIÈCE *NO SUGAR*—L'OEUVRE D'UN AUTEUR DRAMATIQUE AUSTRALIEN

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, un auteur dramatique autochtone de l'Australie, M. Jack Davis, a écrit une pièce intitulée *No Sugar*. Cette pièce traite des tentatives des gouvernements australiens de se débarasser de leurs autochtones en recourant à des politiques d'extermination, d'assimilation et d'isolement.

Ce thème audacieux et troublant est traité avec compassion et humour, mais la brutalité de son message n'est jamais atténuée. Cette pièce s'est attiré des comptes rendus enthousiastes à l'Expo 86 et on la présente maintenant à Ottawa sous les auspices du Centre national des Arts. Elle a de quoi intéresser particulièrement les Canadiens étant donné que nos propres relations avec les autochtones ont été également brutales.

Ceux qui s'intéressent aux questions et aux droits des autochtones au Canada, notamment tous les députés, ne devraient pas manquer de voir ce spectacle.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, contrairement à ce que voudrait faire croire l'Opposition libérale du Québec surtout, le taux de chômage des jeunes a été ramené de 18.4 p. 100 au moment des élections à 15 p. 100, taux le plus bas depuis décembre 1981, ce qui correspond à une augmentation de 98,000 emplois depuis septembre 1984, comparativement à une perte nette de 285,000 sous les libéraux.

Défi 86, grâce à la participation de l'entreprise privée, avec 120 millions de dollars, a procuré jusqu'à maintenant 74,833 emplois comparativement à Été Canada 84 qui, avec 125 millions de dollars, n'avait créé que 64,813 emplois. Nous offrons donc 10,000 emplois de plus que nos prédécesseurs dans un seul été. Sans oublier, monsieur le Président, que les entreprises privées offrent aux jeunes des salaires de 50 et parfois 100 pour 100 supérieurs aux autres organismes. De plus, c'est l'entreprise privée qui leur fournira de l'emploi à la fin de leurs études. Ils peuvent donc, grâce à leurs emplois d'été, prendre contact avec . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, les 60 secondes sont écoulées.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

LA DISPOSITION INTERDISANT LA SURFACTURATION—LA GRÈVE DES MÉDECINS DE L'ONTARIO

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, en avril 1984, le Parlement du Canada a adopté à l'unanimité la Loi canadienne sur la santé qui devait mettre fin à la surfacturation pratiquée par les médecins. Malheureusement, les médecins de l'Ontario croient qu'on devrait les exempter de cette loi de portée nationale, qu'ils ne devraient pas avoir à accepter le consensus national. Ils exigent le droit de faire payer des honoraires non homologués à leurs patients et ils sont en grève depuis ce matin jusqu'à demain soir pour faire valoir leur point de vue à ce sujet.

Ils n'ont pas décidé de faire la grève faute d'avoir réussi à conclure une entente avec OHIP. Non. Ils sont en grève pour obtenir le droit d'exiger pour leurs services plus que ne le prévoit leur contrat. Aucun autre syndicat au Canada n'a pareil droit. Si les médecins ne sont pas satisfaits des tarifs négociés, ils devraient changer d'équipe de négociation, au lieu de réclamer davantage d'argent à leurs patients.

En 1984, la Chambre a décrété que les médecins ne seraient plus autorisés à faire payer un dépassement d'honoraires. La décision qu'ont pris les médecins de l'Ontario cette semaine est un affront au Parlement et aux habitants de la province. Les médecins de l'Ontario devraient avoir honte.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

L'OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE PROROGER L'ACCORD MULTIFIBRE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je suis d'avis que le gouvernement canadien proroge l'Accord multifibre régi par le GATT, qui vient à échéance à la fin de juillet, et élabore une politique générale et conclue des accords bilatéraux avec d'autres États. De plus, qu'il exerce pleinement ses droits internationaux afin de maintenir l'ordre et l'équité sur le marché canadien des textiles et du vêtement.

Article 21 du Règlement

Cela est d'autant plus urgent que, lors du 20e séminaire international du textile qui se tenait cette semaine à Sherbrooke, le président de la Fédération canadienne déplorait le fait que la politique de 1970 est inopérante.

Le textile est, bien sûr, le vêtement pour un tiers de l'industrie, et les deux autres tiers de ce secteur d'activité sont consacrés d'une part aux textiles industriels et commerciaux, et d'autre part aux tapis et aux géotextiles.

Comme chacun le sait, les importations de vêtements ont augmenté de 43 p. 100 depuis 1982, alors que la vente au détail desdits produits ne s'est redressée que d'environ 1 p. 100 par année. Ces secteurs industriels sont partie intégrante de l'économie nationale puisqu'ils emploient directement et indirectement plus de 400,000 Canadiens et produisent 6.6 . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA BAISSE DU CHÔMAGE DANS LE GRAND TORONTO

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le taux de chômage dans la région métropolitaine de Toronto est passé de 8.5 p. 100 il y a deux ans à 5.3 p. 100 en avril 1986. Depuis les élections, 110,000 emplois ont été créés rien que dans le Grand Toronto. La région s'approche du plein emploi. Les jeunes en profitent eux aussi. Le chômage chez les jeunes demeure à un taux critique dans tout le pays, mais il a diminué de 3 p. 100 depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir. Le taux de chômage chez les femmes a baissé lui aussi de 2 p. 100.

Tout le monde à la Chambre est sûrement très encouragé par les mesures économiques qui ont contribué à cette diminution du chômage. Cependant, nous reconnaissons également que les travailleurs plus âgés font encore face à un grand découragement. Le nombre des travailleurs âgés de 45 à 65 ans s'est accru au cours de l'année dernière. Les mises à pied de travailleurs de cette catégorie d'âge représentent encore trop souvent pour eux angoisse, frustration et privations. Les possibilités de réembauche des chômeurs de ce groupe d'âge devraient avoir la priorité dans l'élaboration des mesures économiques à venir.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DANGERS DE L'ESSENCE AU PLOMB POUR LA SANTÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Encore une fois, monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur le tort causé aux forêts, à l'agriculture et à la santé humaine par les oxydes provenant de la combustion de l'essence au plomb. La situation s'aggrave du fait que certains automobilistes mettent de l'essence au plomb, parce qu'elle est moins chère, dans leurs voitures qui sont conçues pourtant pour rouler avec de l'essence sans plomb.

L'écart de 3c. le litre à la pompe—il n'a jamais été si prononcé—entre l'essence sans plomb et l'essence au plomb crée un grave problème écologique sur lequel le gouvernement doit se pencher. L'essence au plomb intensifie le problème des pluies acides et constitue aussi un danger pour la santé. Les Canadiens veulent que le gouvernement suive l'exemple de la Hollande, du Danemark et de l'Autriche. Il faut éliminer l'écart entre le prix des deux sortes d'essence, afin d'inciter les automobilistes à utiliser la bonne sorte d'essence et ainsi à protéger l'environnement et la santé humaine.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS DE DOUANE IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Nous avons appris aujourd'hui que le ministre de la Justice, un des principaux ministres du Cabinet, a déclaré devant un auditoire américain une chose dont on se souviendra longtemps, à savoir que le gouvernement n'avait d'autre choix que de prendre des mesures de représailles. Pendant ce temps, les représentants du Canada rencontraient le négociateur des États-Unis, Peter Murphy, à Washington, pour demander une compensation. Ces deux initiatives sont totalement incompatibles et contradictoires. Par conséquent, avons-nous renoncé à demander une compensation? Dans l'affirmative, quelle est la teneur des discussions avec M. Murphy? D'un autre côté, si nous prenons des mesures de représailles, en quoi consisteront-elles et quand seront-elles prises? Ou faut-il en conclure que le ministre de la Justice a encore sacrifié à son habitude de parler à tort et à travers?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a là plusieurs questions auxquelles j'essaierai de répondre. En premier lieu, les autorités canadiennes ont rencontré les représentants du gouvernement des États-Unis pour discuter de la compensation et de la réouverture du marché américain. Ces discussions se poursuivent. Je précise que, pour le moment, la compensation semble poser des problèmes. Apparemment, la législation américaine ne permet pas aux États-Unis de nous en accorder une. Nous explorons toutefois la possibilité de regagner notre accès à ce marché.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES DROITS COMPENSATEURS AMÉRICAINS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, au cours de ces entretiens, avons-nous fait valoir que le gouvernement du Canada avait l'intention de prendre des mesures de représailles, comme l'a dit le ministre de la Justice? Cette question est-elle venue sur le tapis? D'autre part, avons-nous demandé à M. Murphy si le gouvernement américain accepterait de suspendre les droits compensateurs pendant ces négociations, comme le premier ministre de la Colombie-Britannique et d'autres l'ont demandé, de façon à ce que nous puissions négocier sans condition préalable, comme cela avait été annoncé il y a plusieurs semaines?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous n'avons cessé de répéter, sous une forme ou une autre, que le gouvernement devait réagir face à la décision que les États-Unis ont prise la semaine dernière. C'est bien clair. La suspension demandée portait sur les bardeaux. Il s'agit-là d'un problème important dont nous discuterons avec M. Reisman et M. Murphy au cours de nos négociations commerciales.

LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CONSTRUCTION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Si M. Murphy et M. Reisman mettent sur le tapis la question de l'industrie du bardeau, vont-ils également parler de la requête que le gouvernement américain examine actuellement au sujet de l'industrie du bois de construction. Autrement dit, le gouvernement a-t-il de nouveau changé son fusil d'épaule et va-t-il discuter de ces problèmes dans le cadre des négociations globales même s'il avait dit qu'il n'en ferait rien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, le député saute trop vite aux conclusions, pour dire les choses gentiment, en m'attribuant des propos que je n'ai pas tenus. Je n'ai rien déclaré de tel, comme il le sait parfaitement. Au cours de ces négociations, nous allons devoir discuter de ces litiges. M. Reisman et M. Murphy discuteront de la question.

M. Axworthy: C'est ce que j'ai dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je tiens à bien préciser une chose, monsieur le Président. Nous allons voir comment procéder pour régler ces problèmes, mais sans essayer de les résoudre, comme le député l'a laissé entendre.

ON DEMANDE DE COMMUNIQUER AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je pense que je devrais me tourner vers le vice-premier ministre si on me le permet. Comme il le sait, l'ambassadeur américain aurait informé M. Shultz par câble que le gouvernement «a l'air de paniquer, comme prévu». Cela à la suite de la décision prise par le président d'imposer un droit de douane sur les bardeaux de cèdre. Nous ne voulons pas de panique. Nous ne voulons pas de lamentations. Nous réclamons des gestes concrets.

• (1420)

N'ayant pas donné suite à l'avertissement lancé par le premier ministre Bennett le 7 mai, ni à son appel, est-ce que le vice-premier ministre va nous donner l'assurance que lui ou le premier ministre vont donner suite au nouvel avertissement et au nouvel appel de M. Bennett en date du 20 mai? Est-ce que le vice-premier ministre ou le premier ministre vont entrer en contact immédiatement avec le président Reagan, pour lui demander de stopper les procédures compensatrices visant nos exportations de résineux canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de bien préciser à l'intention du député que la mesure compensatrice prise dans le dossier du bois résineux s'inscrit dans une procédure juridique qui a été mise en marche par l'industrie américaine et qui comporte plusieurs étapes, étapes susceptibles avec le temps de se perdre dans toutes sortes de directions.

Il faudrait que je renvoie une question au député. Puisqu'il a dit d'un ton méprisant que nous avions agi comme prévu, pensait-il que nous resterions les bras croisés, sans répondre aux États-Unis? Il doit sûrement comprendre qu'il importe pour l'économie canadienne et pour la Colombie-Britannique que le gouvernement ait une réaction énergique et suivie, une réaction qui soit clairement comprise du gouvernement américain.

[*Français*]

LES EXPORTATIONS DE BOIS DE SCIAGE AUX É.-U. D'AMÉRIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui l'ai dit, je citais simplement les commentaires de l'ambassadeur en question.

Il est évident que la panique sera bientôt remplacée par l'apoplexie si les gestes du Président ne sont pas arrêtés.

Alors, je lui demande: Qu'est-ce qu'il va faire afin d'arrêter ce processus aux États-Unis afin de protéger les exportations de bois de sciage du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a utilisé par deux fois le mot panique. Permettez-moi de le renvoyer à l'éditorial du *Washington Post* d'aujourd'hui, qui parle de panique commerciale à la Maison Blanche. Divers points de vue peuvent s'exprimer à ce sujet. A mon avis, la réplique du gouvernement du Canada a été sans aucun doute énergique et ferme. Elle est fort bien comprise du gouvernement américain, à l'effet que l'orientation prise ces tout derniers temps par leur politique commerciale nous préoccupe, et que ce sont là des questions dont nous voulons discuter à fond au cours des semaines et des mois qui viennent.

LA QUESTION DE LA COMPENSATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances qui s'occupe de ce sujet aujourd'hui. Il a déclaré à la Chambre que le gouvernement voulait envoyer à Washington une réponse canadienne claire et énergique. Les représentants de l'industrie et des travailleurs syndiqués affectés par ce droit de douane sur les bardeaux ont dit très clairement hier au gouvernement qu'ils ne voulaient pas d'une forme de compensation qui n'aurait pas de répercussion directe sur eux. Pourquoi les négociations que mène aujourd'hui le gouvernement du Canada à Washington visent-elles à obtenir quelque chose dont précisément les populations concernées ne veulent pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a pas écouté ma première réponse. Ce que j'ai dit dans cette réponse, c'est que les fonctionnaires du gouvernement canadien rencontrent aujourd'hui les fonctionnaires de l'administration américaine pour discuter de deux choses, à savoir d'une part, la question de la compensation, et j'ai dit qu'ils n'en parlaient probablement pas parce qu'ils n'ont pas le pouvoir légal de le faire, et d'autre part, la façon dont nous pourrions retrouver accès aux marchés de cette industrie. La question reste posée.

L'ABOUTISSEMENT ÉVENTUEL DES POURPARLERS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre me donne plus de précisions sur le programme de compensations. Depuis deux ou trois jours, le gouvernement dit que c'est la voie à suivre, même si les travailleurs et les employeurs concernés ne sont pas d'accord. Le ministre des Finances ne convient-il pas que si les Américains consentent à nous accorder une compensation en diminuant les droits de douane dans d'autres secteurs, nous finirons par obtenir une solution globale qui présentera certains intérêts ailleurs, mais qui n'apportera strictement rien aux travailleurs qui vont perdre leur emploi en Colombie-Britannique? Nous aurons quand même 4,000 hommes et femmes sans travail en Colombie-Britannique.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà que le chef du Nouveau parti démocratique s'envole de nouveau vers le domaine des contes de fée. J'ai dit que nous ne discutions plus de cette question.

M. Broadbent: Non, vous ne l'avez pas dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'administration américaine n'a pas le pouvoir légal d'en discuter. J'ai dit que nous continuions à discuter des possibilités de permettre à l'industrie du bardeau de reprendre pied sur le marché américain. Ce sont les deux réponses très claires que je viens de donner. Le député en a raté une, et je l'invite à écouter un peu plus soigneusement mes réponses.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je suis toute ouïe. Si le ministre prend la peine de consulter les bleus, il verra ce qu'il a dit en réponse à la première question.

• (1425)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Puisque le gouvernement revient maintenant à une formule que nombre d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre préconisons depuis longtemps, et consistant à discuter des questions bilatérales sérieuses au lieu de courir après les chimériques aubaines du libre-échange, le ministre veut-il dire que le gouvernement canadien recommande la création d'un comité spécial de représentants canadiens et américains chargé d'étudier, par exemple, la très importante décision qui doit être prise sur le bois d'oeuvre et qui risque d'avoir des conséquences fatales pour des milliers d'autres emplois au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu au député de Saint-Henri—Westmount que la question des droits compensateurs à l'égard du bois de résineux s'inscrivait dans le cadre d'une action judiciaire qui est déjà entamée. L'affaire suit son cours. J'ai ajouté que nous étions conscients de l'importance de ces questions bilatérales et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur les négociations commerciales en cours. Il est donc important que nous parvenions à régler ces conflits bilatéraux.

LE RÔLE DES PROVINCES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre suppléant a trait au libre-échange. Au début de février, au nom de ses homologues provinciaux, le premier ministre Getty a soumis au premier ministre du Canada une proposition en huit points concernant le rôle des provinces au cours des pourparlers sur le libre-échange. Hier soir, à trois jours ouvrables seulement du début de la conférence fédérale-provinciale sur le libre-échange, les provinces n'avaient toujours pas reçu de réponse officielle.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas répondu aux provinces? Même si le gouvernement répondait aujourd'hui, à seulement 48 heures du début de la conférence, les provinces n'auraient pas le temps de se préparer en conséquence. Est-ce là un exemple de l'engagement qu'avait pris le gouvernement de laisser les provinces participer entièrement aux pourparlers sur le libre-échange.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. La question est un peu longue.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais préciser l'ampleur des discussions qui ont eu lieu entre le gouvernement et les provinces au cours de cette période. Depuis la réunion de Halifax, le comité de fonctionnaires que préside l'ambassadeur Reisman a tenu cinq réunions très fructueuses. En outre, en réponse à la lettre que le premier ministre Getty a envoyée au premier ministre du Canada pour s'informer de la façon dont les provinces pourraient participer aux discussions sur le commerce, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rencontré la plupart des premiers ministres ou leur a parlé, afin de poursuivre le dialogue sur une base politique.

Depuis lors, le premier ministre a convoqué ses homologues provinciaux à une réunion qui doit avoir lieu lundi soir en vue d'approfondir la question. En somme, le gouvernement fédéral consulte beaucoup les provinces.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, il n'en demeure pas moins que les premiers ministres des provinces ne savent pas encore quelle est la position du gouvernement fédéral.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A COMMUNIQUÉ AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE EN VUE DE BLOQUER LA TAXE SUR LE BOIS DE SCIAGE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Ma question supplémentaire concerne également la rencontre des premiers ministres. On sait que le gouvernement américain reçoit une pétition.

Est-ce que le gouvernement canadien, le premier ministre, a communiqué avec le Président américain pour tenter de bloquer cette taxe de $57 les 1,000 pieds de bois, ce qui représente 27 p. 100 de tarif sur nos exportations de bois de sciage vers les États-Unis? Est-ce que le premier ministre a communiqué avec le président américain à cet effet?

[*Traduction*]

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Je vais autoriser le ministre à répondre, mais je demanderais aux députés qui posent des questions supplémentaires d'aider au moins la présidence à découvrir en quoi elles sont supplémentaires. Pour l'instant, j'autorise le ministre à répondre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): En réponse au préambule de la question du député, monsieur le Président, je dirai que la raison d'être de la réunion de lundi est justement de discuter de la participation des provinces aux discussions concernant le libre-échange. Le député comprend sûrement que le premier ministre doit rencontrer ses homologues provinciaux pour discuster de cette affaire.

La deuxième question du député est absolument identique à celle que son voisin de banquette a posée il y a quelques minutes. Peut-être pourrait-il le consulter, afin d'en obtenir une réponse.

M. Rossi: Jamais vous n'avez répondu à la question.

• (1430)

LES PERTES D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je veux poser une question au ministre d'État aux forêts qui nous fournira peut-être quelques renseignements sur cette industrie. Les producteurs de bardeaux nous ont dit hier que presque 4 000 emplois vont disparaître en Colombie-Britannique alors que l'ambassadeur des États-Unis prétend que la plupart de ces emplois vont subsister. Qui le ministre va-t-il croire, M. Niles ou nos producteurs?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, l'ambassadeur Niles a certainement le droit d'avoir sa propre opinion. Il parle au nom de son gouvernement, dont il essaie de justifier la décision. Personnellement, celle-ci me pose des problèmes. Le gouvernement du Canada, et certainement celui de Colombie-Britannique, ainsi que les habitants de cette province touchés par cette décision, ne la traitent pas à la légère.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT COMMUNIQUERA D'URGENCE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. En vue de ce qui précède, est-ce que le gouvernement va d'urgence téléphoner à M. Reagan et lui dire que M. Niles n'a pas raison sur les faits qu'il a indiqués au Président?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre à la question du député. L'ambassadeur Niles a très bien compris ce que pensent les Canadiens des répercussions de la décision prise par le gouvernement américain au sujet de l'industrie des bardeaux. Il est évident qu'il existe des divergences d'opinion entre les Américains et les Canadiens. Comme je l'ai dit hier, nous évaluerons continuellement les conséquences de cette décision sur les travailleurs de cette industrie et nous prendrons nos décisions en conséquence.

L'EXCLUSION DES DIRIGEANTS DES TERRITOIRES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre suppléant. Est-il au courant des protestations formulées par les dirigeants des deux gouvernements territoriaux, ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, parce qu'ils ont été exclus des entretiens de lundi au sujet des négociations sur le libre-échange? Est-il au courant? Si oui, comment le gouvernement a-t-il réagi à ces protestations?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de ces protestations. Si elles sont reçues, il est certain, comme on peut s'y attendre de moi, qu'elles seront prises en considération.

LES ENCOURAGEMENTS DONNÉS PAR LE MINISTRE RELATIVEMENT À LA PARTICIPATION DANS LES AFFAIRES DU NORD

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Ces protestations ont été reçues au cabinet du premier ministre. Je voudrais savoir comment le vice-premier ministre peut justifier l'exclusion des dirigeants territoriaux de ces entretiens alors que le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien s'évertue à encourager la participation active dans toutes les affaires qui concernent la population des régions septentrionales.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, autant que je sache, ils prendront part au processus de consultation. Je n'ai jamais ménagé mes efforts par le passé à la Chambre pour assurer que ce processus existe. On peut compter que je présenterai aussi des instances en l'occurence.

LA LETTRE DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait certainement que plus de 1,000 travailleurs de l'industrie du bardeau sont maintenant au poste de frontière de Blaine pour protester contre les droits de douane imposés à leur industrie. Ma question porte sur la lettre de M. Niles qui a été publiée dans tous les grands journaux du Canada aujourd'hui et qui dit notamment:

> Pour mettre la décision du président dans son contexte, il est utile de noter que cette décision a été prise presque en même temps que les chiffres sur le commerce bilatéral pendant le premier trimestre de 1986 ont été publiés aux États-Unis. Selon ces chiffres, les exportations de produits canadiens aux États-Unis pendant les trois premiers mois de cette année se sont élevées . . . à 17.3 milliards de dollars.

Puisque l'ambassadeur Niles a fait cette affirmation, qu'est-ce que le ministre des Finances pense de l'idée qu'on se serve de ce prétexte pour imposer un droit de douane de 35 p. 100 sur les bardeaux? Ne pense-t-il pas que cela incitera le secrétaire au Commerce Baldridge à prendre des mesures contre les bois résineux lundi . . .

M. le Président: À l'ordre. La question est bien longue.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à plusieurs reprises aux États-Unis qu'on faussait la situation en prenant seulement les chiffres sur le commerce des biens entre le Canada et les États-Unis. Le Canada accuse un déficit important au titre des services. Si l'on combine les deux, on obtient des chiffres beaucoup plus équilibrés, qui favorisent quelque peu le Canada, mais pas assez pour justifier une décision comme celle dont le député vient de parler.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE COMMUNIQUER AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au ministre des Finances est celle-ci. Puisque les travailleurs et l'industrie du bardeau ont affirmé qu'ils ne voulaient pas être indemnisés ni par le cabinet ni par la loi commerciale américaine d'une façon détournée quelconque, le ministre conviendra-t-il que tout ce qui reste à faire au gouvernement du Canada, c'est de communiquer avec le président Reagan pour garantir soit qu'il y aura des négociations à ce sujet soit que le droit de douane de 35 p. 100 sera supprimé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, s'il y a une chose que nous avons bien fait comprendre au gouvernement des États-Unis, c'est que le gouvernement du Canada n'est pas du tout content des décisions prises la semaine dernière . . .

M. Fulton: Vous ne faites rien!

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, le député dit que nous ne sommes pas prêts à faire quoi que ce soit. Aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rencontre le secrétaire Shultz à Halifax. Des représentants du gouvernement du Canada rencontrent ceux des États-Unis à Washington. Nous sommes prêts . . .

M. Fulton: Vous ne faites rien!

M. Wilson (Etobicoke Centre): Le député ne veut pas écouter la réponse. Je pense cependant que ses électeurs voudront l'entendre. Nous continuons de discuter de la situation avec les États-Unis pour essayer de résoudre ce problème de façon à aider les travailleurs dont le député a parlé.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA FAÇON D'ACCORDER DES MARCHÉS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et elle concerne le dossier des allégations de ristournes exigées par le parti conservateur en échange de recevoir des marchés du ministère des Travaux publics. Avant-hier, dans cette Chambre, le député de Broadview—Greenwood a porté à l'attention de la Chambre des allégations à l'endroit de M. André Bureau, et le ministre de la Justice a dit à ce moment-là qu'il y aurait une enquête dans ce dossier. Pourquoi a-t-on dit oui à une enquête dans le dossier de M. Bureau quand on a dit non à une enquête dans le dossier des marchés des Travaux publics la journée avant? Y a-t-il une justice pour les Canadiens et une justice différente pour les conservateurs?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, si le député a des preuves d'une activité criminelle quelconque, il a l'obligation de le faire savoir à la police et j'espère que c'est ce qu'il fera.

M. Boudria: J'espère, alors, que le ministre, dans l'autre cas, a des preuves dont il ne nous a pas fait part.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vu les renseignements publics qui ont figuré dans la presse au sujet des pots-de-vin aux Travaux publics, y aura-t-il une enquête criminelle? Il y en a une dans l'autre cas. S'il n'y en a pas, veut-on dire ainsi aux Canadiens qu'il s'agit de la justice conservatrice et que c'est ce qu'ils auront à partir de maintenant?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que ce que le public voudra savoir c'est s'il s'agit d'un nouveau numéro que nous donnent les libéraux ou bien si le député a des preuves à fournir à la police. S'il en a . . .

M. Rossi: Regardez les sondages, ils vous renseigneront!

M. Beatty: . . . elle sera heureuse de les recevoir et de faire enquête.

M. Boudria: Si c'est un conservateur, il faut plus de preuves que pour quelqu'un d'autre.

* * *

AIR CANADA

LA SUSPENSION D'UNE HÔTESSE DE L'AIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, porte sur un sujet que lui-même et ses collègues connaissent bien. On vient de m'informer que l'hôtesse de l'air qui avait exprimé son opinion à la demande d'une déléguée à un congrès conservateur, a été suspendue pendant 30 jours sans solde.

Des voix: C'est honteux!

M. Benjamin: Je voudrais demander au vice-premier ministre si le gouvernement demandera à Air Canada de reconsidérer cette décision injustifiée?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le ministre des Transports a répondu hier, et sauf erreur, la veille, qu'une fois saisi du dossier, il avait immédiatement transmis l'affaire au conseil d'administration d'Air Canada. La décision que j'ignore et qui a été portée à notre attention par le député a été prise par la Société.

M. Deans: C'est Maz qui est responsable de tout.

M. Nielsen: Dès son retour, je porterai à l'attention du ministre des Transports les instances du député au sujet des mesures qui devraient être prises. S'il juge bon de les transmettre au conseil d'administration, je suis persuadé qu'il le fera.

L'EXPRESSION DES OPINIONS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, étant donné que le bureau du ministre des Transports est à l'origine de toute cette affaire qui a abouti à une suspension, tous les employés des ministères, des sociétés de la Couronne et des organismes du gouvernement fédéral doivent-ils considérer qu'ils en subiront les conséquences s'ils expriment leur opinion à la demande de quelqu'un, qu'ils soient en service ou non? Le gouvernement conservateur va-t-il retenir ces critères dorénavant?

• (1440)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pas du tout, monsieur le Président. Le député ne rend pas service à la Chambre en laissant planer ce genre d'accusation ou de déduction obscure. Je voudrais mettre les choses au point; rappelons-nous que le ministre des Transports a reçu une lettre qu'il a transmise immédiatement au conseil d'administration d'Air Canada. Le député déforme la réalité en prétendant que le bureau du ministre est à l'origine de l'affaire. C'est la Société qui a pris la décision. Je ferai part des instances du député au ministre.

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LES TAUX OFFERTS PAR LA SOCIÉTÉ CANCOM

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, en juillet 1983, une société de télédistribution de la Saskatchewan, la *Battlefords Community Cablevision*, a écrit deux lettres au CRTC relativement à une contradiction apparente dans les taux offerts par Cancom. Je pose ma question au ministre des Communications. Le CRTC a-t-il fait une enquête à ce moment-là? Si oui, en quoi consistait-elle?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je prends la question comme préavis. Je vérifierai auprès du ministère des Communications et du CRTC, et je vous communiquerai la réponse.

* * *

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Avant d'entrer en fonction, le premier ministre s'était engagé à réparer le préjudice subi par les Canadiens d'origine japonaise, notamment en les indemnisant. Pourtant, le ministre vient de nouveau de remettre en question la promesse écrite du 15 décembre 1984 de négocier un règlement avec l'association nationale. Étant donné que tout règlement ne vaut que ce que valent les négociations, des négociations qui n'ont jamais eu lieu, pourquoi le ministre va-t-il à l'encontre de l'intention de son propre chef et de l'engagement pris par son prédécesseur en 1984? Faut-il en conclure que tous deux étaient dans l'erreur?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, comme cela arrive souvent, le député est un jour en retard puisque j'ai répondu hier à une question semblable posée par un député néo-démocrate. Je répète, pour la gouverne du député, que tout engagement pris par notre parti et par le premier ministre sera tenu, ce qui est beaucoup plus qu'on ne pourrait en dire des libéraux.

M. Marchi: Monsieur le Président, la question est importante, je ne relèverai donc pas l'attaque malveillante du ministre. Je dirai simplement qu'il a agi d'une façon honteuse et irresponsable puisque son gouvernement s'était engagé . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE SE RETIRE DU DOSSIER SUR LA RÉPARATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, puisque le ministre est incapable de respecter l'engagement de son précédesseur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Silence, je vous prie. Le député ne pose pas sa question et il voit où nous mène son préambule. Pourrait-il s'exécuter maintenant?

M. Marchi: Le ministre aurait-il l'obligeance de se retirer du dossier sur la réparation du préjudice subi par la communauté canado-japonaise puisqu'il n'a ni la sensibilité nécessaire pour s'en acquitter ni la confiance de cette communauté et puisqu'il ne peut pas non plus respecter l'engagement du premier ministre et de son prédécesseur?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je n'ai pas de leçon à recevoir en matière de sensibilité de la part d'un député qui se sert de ce dossier pour pavoiser, ce qu'il fait aujourd'hui comme d'habitude d'ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Le député sait fort bien que j'ai entrepris une vaste série de discussions avec tous les intéressés . . .

M. Marchi: Vous avez une espadrille dans la bouche.

M. Jelinek: Allez-vous écouter à la fin ou allez-vous continuer de grogner comme d'habitude?

Des voix: Bravo!

M. le Président: Silence, je vous prie. Silence.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES ÉQUIPAGES DE NAVIRES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre sait que cette semaine, plus d'un millier d'employés du gouvernement travaillant sur les navires de quatre ministères fédéraux dans tous les coins du Canada ont dû abandonner le travail parce que le gouvernement a refusé de négocier de bonne foi ou de reconnaître que les travailleurs de différentes régions du pays qui effectuent le même travail devraient être rémunérés aux mêmes taux. Est-ce que le ministre a l'intention de demander à ses agents d'accepter le rapport de conciliation majoritaire qui répare en partie cette grave injustice?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je proteste énergiquement contre le préambule de la question du député. Dans le cas qu'il expose, le gouvernement n'a jamais refusé de négocier de bonne foi. Les membres du syndicat ont quitté le travail illégalement et nous avons demandé une injonction pour contrer leur action.

ON DEMANDE LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, si le ministre désire éviter les conflits de travail dans les quatre ministères et s'il n'est pas prêt à accepter le rapport du conciliateur qui a été accepté à contrecoeur par les syndicats, retournera-t-il au moins à la table des négociations pour présenter de nouvelles offres, ce qu'il n'a pas fait depuis six mois, afin de tenter d'en arriver à un règlement quelconque?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député parle de bonnes relations de travail. Je voudrais tout simplement lui faire savoir qu'au cours des quelques derniers mois, nous avons réussi à signer, sans interruption de travail, 64 conventions collectives touchant 159,307 employés de la Fonction publique et prévoyant des augmentations salariales moyennes de 3.53 p. 100 pour trois ans.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Cela représente 82.29 p. 100 de tous les fonctionnaires syndiqués. Nous faisons tout en notre pouvoir pour négocier de bons règlements où le public, le gouvernement et les employés y trouvent leur compte, ce que nous réussissons à merveille.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

LA PRÉSUMÉE FAÇON DE PROCÉDER DE LA ROUMANIE AU SUJET DES QUOTAS DES CATÉGORIES D'IMPORTATION NUMÉRIQUE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre d'État (Finances).

Certaines industries du Québec me font part que la Roumanie contourne des quotas des catégories d'importation numérique et sature le marché canadien de ses vêtements, notamment de paletots d'hiver et d'automne, au lieu de pyjamas et d'imperméables, et ainsi de suite.

Le ministre entend-il s'enquérir de cette situation auprès de Douanes Canada afin de corriger, le cas échéant, l'application des tarifs imposés aux textiles importés?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je comprends que ce sujet doit être porté à l'attention de mon collègue, le ministre du Commerce extérieur. Et je crois aussi qu'il l'étudie présentement.

Je veux dire aussi que les importations en provenance de la Roumanie ne représentent actuellement que 1 p. 100 des importations de vêtements.

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT ANNONCERA DES MESURES VISANT À ÉVITER LA FERMETURE D'USINES DANS L'EST DE MONTRÉAL ET À CRÉER PLUS D'EMPLOIS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser ma question au président du Conseil du Trésor et ministre responsable du comité ministériel de la région de Montréal.

Lundi dernier, le Comité de survie se réunissait, et tout le monde est unanime pour dire que le gouvernement fédéral n'a rien fait pour éviter . . . et sauver des emplois dans l'Est de Montréal, et la *Canadian Vickers Limited* effectuait 175 mises à pied.

Le ministre peut-il nous dire quand il annoncera des mesures concrètes afin d'éviter la fermeture d'usines dans l'est de Montréal et créer plus d'emplois? Deuxièmement, est-ce que le Comité consultatif lui a soumis un rapport?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon honorable collègue. A sa deuxième question: certainement que le Comité consultatif nous a déjà soumis un rapport préliminaire en temps record, au fait, à peine un mois après qu'il eût été constitué. De plus, le Comité consultatif doit soumettre au comité ministériel un deuxième rapport vendredi de la semaine prochaine.

En ce qui concerne les mesures, je signalerai à l'honorable député que l'on a déjà annoncé un bon nombre de mesures pour aider l'économie et le développement de Montréal. Certaines de ces mesures, d'ailleurs, ont été recommandées par le Comité consultatif.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT RENDRA PUBLICS LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu en ce qui concerne les actions précises pour l'est de Montréal qui se détériore.

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il rendra publics les rapports qui ont été soumis par le Comité consultatif, et si dans le rapport du Comité consultatif il y a des recommandations précises pour aider l'est de Montréal?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, étant donné que le but de l'exercice est de redonner à Montréal sa vigueur économique qu'il a malheureusement perdu sous l'ancien gouvernement, il est bien entendu que les recommandations appropriées qui nous sont faites par le Comité consultatif seront rendues publiques. Elles seront annoncées dans les plus brefs délais possibles, et Montréal pourra bénéficier d'un gouvernement qui se penche sur le problème du développement économique, sur le problème de l'avenir économique de Montréal et de ses citoyens.

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU MINISTRE RELATIVEMENT À LA RATIONALISATION DES CHANTIERS MARITIMES AU QUÉBEC

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre d'État (Petites entreprises).

Pourquoi a-t-il induit en errreur la population de Sorel quand, la semaine dernière, il a dit aux 2000 manifestants sur la Colline parlementaire que jamais le gouvernement n'avait donné au président de la *Versatile Vickers* un mandat de rationaliser les chantiers maritimes au Québec? Pourquoi a-t-il dit cela?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je continue encore à dire que nous n'avons jamais donné à M. Saunders un mandat de rationaliser ou de fermer quoi que ce soit à Sorel ou n'importe où ailleurs au Québec.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PEUT CONFIRMER QU'IL Y AURA DES DISCUSSIONS EN VUE D'ÉLABORER UNE POLITIQUE NAVALE CANADIENNE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Dans ce cas, monsieur le Président, je pose une question supplémentaire.

Le ministre peut-il confirmer maintenant devant la Chambre qu'il va respecter l'engagement qu'il a pris devant ces 2,000 personnes de Sorel, qu'il y aurait une discussion entre tous les chantiers et tous les syndicats pour élaborer une politique navale canadienne?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je pourrais me passer des commentaires du député libéral, le «fermeur d'entreprises».

Monsieur le Président, je peux dire que, la semaine dernière, j'ai été heureux de rencontrer les gens de Sorel et de les rassurer sur ce qui se passait au Québec . . . plus que cela, d'arrêter cette politique négative que les députés libéraux font, de parler de fermetures, de fermetures et de fermetures. C'est uniquement le député de Montréal—Sainte-Marie qui parle de fermetures ici, monsieur le Président.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES PRIX DU DIESEL, DU MAZOUT ET DU CARBURANT D'AVION

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a remporté un beau succès en faisant baisser le prix de l'essence.

Des voix: Oh, oh!

M. Ellis: Quand la ministre, ou son secrétaire parlementaire, pourra-t-elle nous annoncer qu'elle a réussi à faire baisser le prix du diesel qu'utilisent les camions sur nos routes, le prix du mazout pour les personnes âgées et, en particulier, le prix du carburant d'avion qui est encore particulièrement élevé?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Quand le moment sera venu, monsieur le Président.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉSENCE DE SUBSTANCES TOXIQUES DANS LES RÉCOLTES ET DANS LES DENRÉES ALIMENTAIRES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Comme le ministre le sait, des études scientifiques successives ont permis de déceler la présence de substances toxiques dans les récoltes et dans les denrées alimentaires. Étant donné que le public s'intéresse de plus en plus aux questions de santé, le ministre peut-il s'engager à faire faire immédiatement une étude sur la présence de substances chimiques toxiques dans les denrées alimentaires, basée sur un échantillon national étendu?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur le Président. C'est une requête raisonnable. Nous y réfléchissons, mon ministère et moi. C'est une étude importante de Kate Davies, faites sous les auspices de la Commission internationale mixte, financée en partie par le gouvernement fédéral, qui a éveillé certains soupçons. Cette étude était relativement limitée puisqu'elle portait seulement sur sept substances chimiques toxiques et non sur la vaste gamme de produits chimiques toxiques sur lesquels le député veut faire faire une étude. Compte tenu de la situation, je prends bonne note des doléances du député, et mon ministère aussi.

LA SUSPENSION DE LA PUBLICATION DES AVIS DE TEMPÊTE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, pendant qu'il étudie cette proposition—et j'espère que cela ne prendra pas trop de temps—le ministre peut-il reprendre la publication des avis de tempête qu'il avait suspendue ou du moins faire le nécessaire pour rétablir Le centre de toxicologie de Guelph que le ministre des Finances a supprimé dans son budget de novembre 1984?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce n'était pas un budget.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suppose qu'une fois de plus le parti libéral ignore ce qui se passe chez lui. La publication des avis de tempête a cessé parce qu'il existait des divergences d'opinions très marquées dans les milieux scientifiques sur les faits à l'étude. Sur l'insistance des scientifiques de mon ministère . . .

M. Gauthier: Les scientifiques canadiens, pas les vôtres.

M. McMillan: . . . de ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et du gouvernement libéral de l'Ontario, la publication a été suspendue. Nous n'avons pas l'intention de la reprendre tant que les scientifiques n'arriveront pas à se mettre d'accord sur les faits.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE SALVADOR—LE TRAITEMENT RÉSERVÉ À DES CHAMPIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dan Heap (Spadina): Je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Étant donné que le Canada a rétabli son programme d'aide au Salvador, le vice-premier ministre nous dira-t-il ce que fait le Canada pour protéger les cinq champions des droits de la personne au Salvador qui ont tout dernièrement été enlevés, torturés ou arrêtés par la police du Trésor, notamment Michele Salinas qui, lors de la visite du ministre des Affaires extérieures l'an dernier, a risqué sa vie en lui présentant devant le président Duarte un dossier des infractions aux droits de la personne au Salvador? Le ministre expliquera-t-il pourquoi le Canada a rétabli son programme d'aide au gouvernement du Salvador qui s'attaque à sa propre commission autonome des droits de la personne?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ferai enquête au sujet de la question du député et je veillerai à ce que le ministre en cause lui réponde à la Chambre ou par lettre.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EXIGER DES EXPLICATIONS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, va-t-on demander directement aujourd'hui des explications au gouvernement du Salvador? Des vies sont en danger, car nous savons que la police de ce pays a la réputation d'être très brutale et de recourir à la torture et à l'assassinat.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je veillerai à ce que les instances du député soient transmises aujourd'hui même à l'attention des fonctionnaires intéressés. Je suis persuadé que s'ils jugent approprié d'agir, ils adopteront la ligne de conduite qui s'impose.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LE SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE DANS LES NOUVEAUX SECTEURS RÉSIDENTIELS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant responsable de Postes Canada. Les Canadiens d'un océan à l'autre protestent contre les coupures de livraison du courrier à domicile. Hier, les gens de Montréal, frustrés pour ne pas avoir pu parler au ministre responsable des Postes, ont envahi le foyer de la Chambre des communes. Combien de manifestants doit-il venir au Parlement avant que le gouvernement n'établisse le service de courrier à domicile dans les nouveaux secteurs résidentiels?

[*Traduction*]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'assure au député qu'il est dans l'intention du ministre chargé de Postes Canada de s'entretenir avec ces citoyens à un moment opportun et arrêté à l'avance. Je suis sûr qu'il a dû déjà arriver au député de ne pouvoir s'entretenir avec ses mandants, comme cela nous arrive tous à l'occasion. Le second volet de sa question a trait à l'amélioration des services des Postes. Je renvoie le député à la Commission Marchment qui a consulté à fond tous les secteurs de la société. C'est sur le rapport de la Commission que nous allons fonder des recommandations sérieuses en vue d'améliorer Postes Canada. Le ministre a maintes fois assuré à la Chambre que celles-ci seraient présentées au Parlement avant la fin de juin.

LES RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le gouvernement va-t-il cesser d'étudier des moyens de réduire le service postal et prendre ses responsabilités en assurant la livraison quotidienne du courrier dans les nouveaux quartiers résidentiels?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'assure au député que Postes Canada fonctionne à la fois comme une entreprise privée et une entreprise publique. Nous n'avons cessé d'améliorer le service. Nous traitons des volumes accrus de courrier. Nous continuons d'assurer la livraison quotidienne du courrier dans les zones urbaines et nous étendons les services aux zones rurales d'une façon plus rentable pour les Postes.

* * *

LES CORPORATIONS

LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les dettes de Dome Petroleum viennent à échéance demain et l'on se demande si la compagnie devra se retirer des affaires. Le ministre peut-il confirmer si lui-même, la ministre de l'Énergie, ou ses collaborateurs au ministère ont eu des pourparlers avec Dome Petroleum? Est-il d'avis que Dome va fermer ses portes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député cherche à exciter l'imagination de certains, ce qui n'est pas très sérieux de sa part. Effectivement, nous sommes en pourparlers avec la compagnie et d'autres parties intéressées à ce dossier. Et nous resterons en communications. Je me réjouis des progrès de ces pourparlers et je ne pense pas que les appréhensions du député se concrétiseront.

LA PARTICIPATION DES BANQUES À CHARTE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait certainement que si Dome Petroleum fait faillite, les taux d'intérêt risquent d'augmenter. Voudrait-il veiller à ce que les banques ne se déchargent pas de leurs pertes sur les Canadiens ordinaires en exigeant des taux d'intérêt plus élevés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question est tout à fait hypothétique. Le député a certainement compris ma réponse à sa première question.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est a la parole pour poser une question.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES FRANCOPHONES AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE NÉGOCIATION SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, étant donné que le négociateur, l'ambassadeur M. Reisman, pense que les chauffeurs et les secrétaires suffisent pour avoir de la représentation chez les francophones et les femmes en ce qui concerne le libre-échange, est-ce que le premier ministre adjoint peut nous dire comment il a répondu à la promesse faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de rajouter des francophones et des femmes à l'équipe en position, vraiment en position, négociant la question du libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question a déjà été posée et le principal responsable, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), y a répondu le 21e mai. Comme en témoigne la page 13473 du hansard, le ministre a dit textuellement en français:

• (1500)

... nous sommes d'accord à l'effet que l'équipe canadienne doit avoir une réflexion plus parfaite de la société canadienne.

Nous y veillons.

Des voix: C'est une réponse qui n'en est pas une.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le député qui remplace le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il quelque chose à ajouter à la déclaration qu'a faite son leader hier? C'est jeudi aujourd'hui, la journée où nous demandons généralement au leader du gouvernement à la Chambre de nous parler du programme prévu. Le leader suppléant du gouvernement à la Chambre a-t-il quelque chose à ajouter à la déclaration d'hier?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non, monsieur le Président. Nous avons l'intention de discuter de cette question avec les leaders à la Chambre. Je ne suis pas en mesure, pour l'instant, de dire publiquement quels travaux nous pourrions entreprendre lundi prochain. Mais je peux vous assurer, monsieur le Président, que cela ne saurait tarder.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE RÉPONSE DONNÉE PAR UN MINISTRE

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je m'empresse de corriger une impression que je peux avoir laissée dans mes réponses au député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Sauf erreur, j'ai dit que le ministre des Transports (M. Mazankowski) avait transmis la lettre qu'il avait reçue au conseil d'administration d'Air Canada; je voulais dire plutôt à la direction de la société.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je désire intervenir au sujet du même rappel au Règlement. La lettre adressée au ministre des Transports (M. Mazankowski) a été transmise à la section de la correspondance du ministère des Transports. Je serai heureux de donner au vice-premier ministre (M. Nielsen) le numéro du dossier.

* * *

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'interviens au sujet des travaux de la Chambre et ma question s'adresse au secrétaire parlementaire.

M. le Président: Étant donné que l'honorable secrétaire parlementaire a déclaré n'avoir rien à annoncer aujourd'hui, j'ai quelques difficultés à permettre d'autres questions. Je donne la parole au député de York-Est (M. Redway) pour une brève question.

M. Redway: Monsieur le Président, le comité a fait rapport à la Chambre à la fin janvier du projet de loi C-67. Or, la troisième lecture de cette mesure n'est pas encore inscrite au *Feuilleton*. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous garantir que ce sera chose faite la semaine prochaine?

M. Lewis: Monsieur le Président, je peux garantir au député que nous envisageons sérieusement de faire étudier ce projet de loi. Nous voulons simplement nous assurer que tous les amendements de tous les partis sont inscrits au *Feuilleton*, afin d'être en mesure de procéder à l'étude de cette mesure et d'être certains que les critiques des deux partis d'opposition sont prêts. Je puis assurer au député que ce projet de loi fait l'objet de notre attention constante.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-86, tendant à modifier la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, dont le comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Je crois que le texte de ma déclaration a été distribué aux députés. J'ai demandé qu'il le soit pour que les députés en soient informés d'avance.

Le *Feuilleton des avis* d'aujourd'hui contient six motions à l'étape du rapport qui tendent à modifier le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur la société d'assurance-dépôts du Canada.

Comme les motions nos 3 et 4 sont fort semblables et visent à modifier la ligne 28 de l'article 1 du projet de loi, et que la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) parraine le projet de loi, j'ai l'intention de choisir la motion no 3 inscrite à son nom. En conséquence, la motion no 4 sera rayée du *Feuilleton*.

Les motions nos 1, 2, 3 et 5 seront groupées pour les fins du débat et seront mises aux voix de la façon suivante: la motion no 1 fera l'objet d'un vote distinct; si la motion no 2 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix la motion no 3. Si la motion no 2 est rejetée, la motion no 3 devra être mise aux voix; et la motion no 5 fera l'objet d'un vote distinct. La motion no 6 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Je propose donc d'appeler la motion no 1, inscrite au nom du député de Regina-Est (M. de Jong). Dans les circonstances, je crois que la Chambre consentira à ce que M. Deans propose la motion à la place de M. de Jong. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Ian Deans (au nom de M. de Jong) propose:

Motion no 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 15 et 16, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ces, d'inspecteur général des banques et de sous-ministre de la Consommation et des Corporations; et

c) d'au plus trois autres personnes».

M. le Président: Le même cas se pose avec la motion no 2 qui est inscrite au nom de M. Riis. Consent-on à l'unanimité à ce que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) propose la motion au nom du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis)?

Des voix: D'accord.

M. Ian Deans (au nom de M. Riis) propose:

Motion no 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 23 à 28, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«membre aux termes de cet alinéa

a) si elle est employée à quelque titre que ce soit dans la fonction publique du Canada ou occupe un poste ou une charge pour lesquels un salaire ou une autre rémunération sont payables sur les fonds publics; et

b) si elle ne se conforme pas à ce qui suit:

(i) dans les soixante jours de la nomination et une fois par an ensuite, elle doit présenter au président un rapport confidentiel écrit indiquant tous les intérêts directs et indirects qu'elle détient dans toute institution membre;

(ii) en tant qu'administrateur, elle est tenue de se défaire de tout intérêt direct ou indirect dans une détention d'actions qui excède dix pour cent des actions en circulation de toute catégorie d'actions d'une institution membre ou lorsque le président estime que la détention d'actions constitue un intérêt important dans l'institution membre;

(iii) à la condition que le président le demande, elle doit se défaire des actions qui ont été données en gage à une institution de prêt à titre de garantie accessoire de prêts à elle consentis, et elle doit s'en défaire en vendant les actions dans une transaction à distance ou en les plaçant dans une fiducie.».

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose:

Motion no 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 23 à 28 page 1, et en les remplaçant par ce qui suit: «membre aux termes de cet alinéa, si:

a) elle est employée à quelque titre que ce soit dans la fonction publique du Canada ou occupe un poste ou une charge pour lesquels un salaire ou une autre rémunération sont payables sur les fonds publics;

b) elle est sénateur ou député du Parlement du Canada ou membre d'une législature provinciale;

c) elle est administrateur, fonctionnaire ou employé d'une institution fédérale ou provinciale.».

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) propose la motion no 5 au nom du député de Regina-Ouest (M. de Jong)?

Des voix: D'accord.

M. Ian Deans (au nom de M. de Jong) propose:

Motion no 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 1 à 7, page 2.

M. le Président: Les motions nos 1, 2 et 3 sont groupées pour les fins du débat. Je donne donc la parole à la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall).

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais dire un mot des amendements proposés au projet de loi C-86. Au moment d'entreprendre cette étape de l'examen du projet de loi, il importe que les députés en comprennent l'importance.

Par suite des problèmes éprouvés par plusieurs institutions financières ces dernières années, la Société d'assurance-dépôts du Canada a subi des pertes si considérables qu'elle a épuisé les fonds qu'elle était parvenue à accumuler. Autrement dit, la Société a grand besoin d'argent. A cause de ces pertes, elle aurait bien du mal à renflouer elle-même sa caisse; le gouvernement doit donc songer à la rétablir sur une saine base financière. En fait, à moins de hausser les primes, la Société d'assurance-dépôts verrait son déficit s'accroître, même si elle ne devait subir à l'avenir aucune nouvelle perte. L'intérêt sur l'argent qu'elle a emprunté pour financer ses déficits passés—c'est un point important—dépasserait le revenu qu'elle pourrait espérer toucher sous forme de primes au taux actuel. Voilà la raison pour laquelle le gouvernement propose aujourd'hui à la Chambre d'étudier cette mesure d'urgence.

Le projet de loi C-86 propose de majorer les primes que la SADC touche à l'heure actuelle des différentes institutions participantes de 1/30 p. 100 du total des dépôts assurés à 1/10 p. 100, à compter du 1er février 1986. Cette hausse du niveau des primes est nécessaire si nous voulons commencer à réduire petit à petit l'ampleur du déficit de la SADC.

Comme la hausse du taux des primes doit cesser de s'appliquer à la fin de mars 1987, il s'agit d'une mesure intérimaire en attendant les conclusions de l'examen complet du régime d'assurance-dépôts. Les rapports préparés par le Comité des finances de la Chambre et celui de l'autre endroit portent sur cette question et constituent des éléments importants de cette démarche. Je tiens à remercier tous les députés qui ont participé à cette discussion.

Certains députés se sont dit inquiets de voir que la hausse des primes proposée s'applique à compter du 1er février 1986. On a dit, par exemple, que la mesure législative impose une hausse rétroactive des primes d'assurance-dépôts. Il faut cependant remarquer que la mesure législative a été initialement présentée et rendue publique le 29 novembre 1985. Les membres de la SADC ont donc été avisés bien à l'avance que le gouvernement avait l'intention de hausser les primes d'assurance de la SADC.

Quand il est devenu évident que l'adoption de la mesure allait être retardée, on a décidé que la hausse des primes serait autorisée dans le projet de loi à compter d'une certaine date. Nous avons donc annoncé à la mi-janvier que les hausses entreraient en vigueur le 1er février. Une lettre à cet effet a été envoyée à toutes les institutions membres de la SADC. Nous étions très soucieux de les en prévenir.

Une autre disposition du projet de loi C-86 augmente le nombre des membres du conseil d'administration de la SADC afin que l'on puisse nommer jusqu'à quatre membres du conseil choisis hors de la fonction publique fédérale. Cette modification donne suite à la recommandation du comité Wyman selon lequel il fallait assurer une plus vaste représentation au secteur privé au sein du conseil d'administration de la SADC. On a dit que les nouveaux membres compléteront le conseil d'administration actuel, qui se compose de représentants de la Fonction publique, en apportant le point de vue du secteur privé aux prises de décisions du conseil. Ces administrateurs fourniront à la Société d'assurance-dépôts du Canada des renseignements précieux sur l'évolution du système financier. La loi interdit que des personnes encore actives dans des organismes financiers siègent au conseil d'administration.

• (1510)

On a proposé que des membres actifs des institutions financières soient nommés au conseil pour veiller à ce que la SADC reçoive des informations ponctuelles sur la conjoncture du marché. Cet argument est valable et c'est pourquoi nous proposons de nommer des administrateurs du secteur privé dans le projet de loi. Cependant, la nomination au conseil de membres actifs dans des institutions financières soulèvera de graves problèmes de conflits d'intérêts puisque les membres du conseil de la SADC reçoivent des renseignements confidentiels des organismes membres qui peuvent fréquemment se faire concurrence. Les organismes membres doivent, par conséquent, toujours être sûrs que les renseignements qu'ils fournissent à la Société d'assurance-dépôts ne seront pas utilisés à leur détriment. Par conséquent, je pense qu'il ne conviendrait pas de nommer au conseil d'administration de la SADC des personnes qui jouent un rôle actif dans des établissements financiers.

La loi n'interdit pas la possibilité de nommer au conseil un représentant du secteur de la consommation. Nous avons l'intention de veiller à ce qu'on choisisse les quatre personnes qui conviennent le mieux à ces postes. Si nous établissons des critères à leur égard, il nous sera difficile de les appliquer pour les futures nominations ou de choisir des personnes d'un bout à l'autre du pays ayant des compétences diverses.

On a également proposé que la mesure législative contienne des dispositions concernant les conflits d'intérêts. Je partage, comme tout le monde, les préoccupations du député au sujet de la prévention des conflits d'intérêts dans le cas des membres du conseil d'administration de la SADC. Toutefois, si l'on mettait dans la loi des dispositions précises à ce sujet, on limiterait notre souplesse d'action, car il ne faut pas oublier que les valeurs changent. Si cette proposition était adoptée, les changements devraient ensuite être faits par voie législative.

C'est pour cela que j'estime souhaitable que les directives concernant les conflits d'intérêts soient incorporées aux statuts de la société. Ainsi la SADC pourrait réagir rapidement à une nouvelle situation de conflit d'intérêts. L'intention du gouvernement est d'avoir des directives qui soient efficaces. Nous estimons que c'est de la plus haute nécessité. Vu l'importance de notre système d'assurance-dépôts, monsieur le Président, j'espère que tous les députés appuieront, comme moi, cette mesure législative.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous allons appuyer le projet de loi à l'étude même si nous nous disposons à y proposer quelques amendements que nous jugeons assez importants. En fait, nous n'avons pas le choix. Nous considérons le projet comme une sorte de palliatif. D'après nous, si la SADC a des difficultés et si elle a dû financer les faillites de banques et de sociétés de fiducie, c'est à cause de l'insuffisance de la loi et du système de surveillance. Par conséquent, quand les choses allaient mal comme cela est arrivé souvent depuis quelques années tant sous les gouvernements libéraux que conservateurs, il n'existait pas de système de surveillance apte à protéger les Canadiens contre ces catastrophes financières.

À l'occasion des audiences tenues par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques sur les institutions financières du Canada, un certain nombre de personnes ont témoigné en faveur de l'augmentation des primes versées à la Société d'assurance-dépôts. Étant donné le nombre de faillites de sociétés de fiducie, de sociétés de prêts et plus récemment d'institutions bancaires, et l'augmentation en 1983 de la valeur des dépôts couverts par l'assurance qui a été portée de $20,000 à $60,000, on s'est bien rendu compte qu'il fallait hausser les primes. Nous ne sommes pas opposés à cette augmentation, mais des considérations s'imposent et nous tenons à les faire valoir.

D'abord, certaines institutions pourront répercuter le relèvement des cotisations sur les consommateurs et je suis convaincu que certaines, sinon toutes, le feront en augmentant leurs frais de services. Nous savons que des banques et des sociétés de fiducie ont substantiellement accru leurs frais de service, ce qui a contribué à faire grimper leurs bénéfices. Elle est loin l'époque où les banques offraient gratuitement leurs services.

Deuxièmement, en vertu de la loi actuelle qui n'est pas touchée par les amendements proposés au projet de loi C-86, les établissements membres sont autorisés à réduire leurs cotisations quand, de l'avis de la Société, la caisse d'assurance-dépôts peut répondre à toutes les éventualités. Ces cotisations réduites sont ordinairement offertes aux établissements membres sous forme de remise.

Nous ne nous opposons nullement à ce qu'un plus grand nombre de membres siègent au conseil d'administration. Nul doute que la SADC et d'autres organismes de réglementation ont vraiment besoin d'une réorganisation fondamentale. J'y inclurais le bureau du surintendant des assurances. J'espère que quand le nouveau régime entrera en vigueur, le surintendant des assurances, l'inspecteur général et le président de la Banque du Canada communiqueront entre eux. Apparemment, quand le surintendant des assurances s'est rendu compte qu'il y avait certaines anomalies au sein des compagnies de fiducie, il ne pouvait communiquer avec l'inspecteur général qui aurait pu agir rapidement pour éviter certaines des grandes catastrophes qui se sont produites.

Toutefois, nous nous inquiétons, car aux termes de cette disposition, le secteur privé aura l'avantage sur le secteur public. Nous trouvons cela étonnant, car le ministre se rend compte de la possibilité manifeste d'un conflit d'intérêts. Ces derniers pourraient jouir d'une plus longue expérience, mais tant que la SADC a accès au fonds du revenu consolidé, on ne peut pas dire que c'est un organisme du secteur privé. Il ne faudrait pas que l'organisme soit considéré comme étant une association sélecte des banquiers du Canada. Nous aurions donc de graves réserves à formuler quant à accorder à des administrateurs favorables à l'entreprise privée une voix prépondérante au sein de la SADC. Le grand parrain de cette dernière proposition est le comité Wyman qui a soutenu que «dans un contexte de déréglementation» il était essentiel que la SADC reflète cette réalité.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, nous croyons que le projet de loi C-86 est un cataplasme, une mesure provisoire. Compte tenu des faillites récentes de banques et de sociétés de fiducie, ce projet de loi devrait seulement être considéré comme une réaction minimale plutôt que le début d'une réforme approfondie des institutions de réglementation et de surveillance. Par exemple, si l'on en juge par l'orientation tant du projet de loi C-86 que de la mesure qu'on présentera plus officiellement à un moment donné, le gouvernement semble plutôt hésiter à vraiment donner suite à la recommandation du comité permanent des finances visant la création au palier national d'un organisme administratif et financier qui puisse regrouper tous les organismes de réglementation en une seule structure organisationnelle.

Nous craignons, je le répète, que si nous ne créons pas cette structure, les organismes de réglementation ne recommencent à ne pas communiquer entre eux. Au cours du débat, nous tenons à souligner le caractère provisoire de la réaction du gouvernement à la crise qui secoue le secteur financier. Lorsque je parle de crise, je n'exagère pas. Il suffit pour s'en convaincre de songer aux milliards de dollars que la SADC a dû débourser par suite de faillites de sociétés de fiducie et de banques.

• (1520)

Nous nous posons des questions au sujet du projet de loi C-86 et il faudra qu'on y réponde. D'abord, que prévoit le projet de loi pour empêcher les membres du conseil d'administration d'une entreprise privée d'être évalués en fonction de leurs relations politiques plutôt que de leur compétence? Ensuite, pourquoi le gouvernement trouve-t-il bon d'autoriser le recours à des substituts au sein du conseil, alors que le comité Wyman qui a été établi par le gouvernement déconseillait pareille pratique? Troisièmement, faudrait-il que du fait de l'augmentation du nombre des administrateurs choisis dans le secteur privé, la SADC organisme fédéral prenne l'allure d'être à peine plus que l'équivalent de l'Association des banquiers canadiens—un moyen pour le secteur privé d'influer sur l'orientation de la politique de l'État, et peut-être un moyen de manipuler la concurrence au sein des entreprises qui en font partie?

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967. Au cours de sa première année d'activité elle a assuré 28 établissements financiers de régime fédéral, dont dix banques, et 41 sociétés de fiducie et de prêt de régime provincial. Le plafond de l'indemnité-dépôt a été fixé à $20,000, et le montant total des dépôts assurés s'est élevé à 17.1 milliards. A la fin de 1984, il y avait 140 établissements de régime fédéral affiliés à la SADC, dont 72 banques, et 46 de régime provincial. Le montant de l'indemnité-dépôt était passé de $20,000 à $60,000. Le total des dépôts assurés s'élevait à 162 milliards. Outre ce changement intervenu en 1983, le montant que la Société est autorisée à emprunter du fonds du revenu consolidé a été porté de 500 millions à 1.5 milliard de dollars. Ces deux relèvements notables ont suivi l'effondrement de la fiducie Crown-Greymac-Seaway cette année-là.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse à ce sujet. Nous croyons savoir que la SADC, ayant payé l'argent perdu, s'est retrouvée avec 10,000 appartements torontois évalués aux environs de 1.5 milliard de dollars. Nous sommes très inquiets au sujet de ce stock immobilier. Comment la SADC va-t-elle s'en délester? Si elle le fait rapidement et à la valeur vénale, et si le marché est très actif et qu'elle obtienne un prix élevé—et je suppose que du point de vue de la SADC il faudrait qu'elle le fasse au prix le plus élevé possible pour récupérer le plus possible de l'argent qu'elle a versé, alors les nouveaux propriétaires seront obligés et en droit de demander et peut-être d'obtenir de très importantes hausses de loyers pour ces appartements. Ils sont en droit d'en tirer un profit raisonnable. Nous nous préoccupons beaucoup de la façon dont la SADC va réaliser cette opération.

Comme le bureau de l'inspecteur général des banques, la SADC, quoique ayant un rôle vital à jouer dans la réglementation des établissements de dépôt, n'a jamais été considérée comme un service essentiel jusqu'à très récemment. Les gouvernements précédents, et dans une certaine mesure le gouvernement actuel n'ont pas eu l'air de considérer ces organismes comme tels. En 1980, par exemple, quand la récession a commencé à s'implanter, la SADC avait un effectif de cinq personnes en tout. En 1984, après que huit sociétés de fiducie eurent sombré ou eurent été prises en charge, son personnel comptait 16 personnes. Même compte tenu des différences de taille, on ne peut être que frappé de ce que la *Federal Deposit Insurance Corporation* américaine a un personnel de 1,500 personnes qui ne s'occupent que de la liquidation des établissements en faillite.

Nous croyons très fermement que la Société d'assurance-dépôts et l'inspecteur général ou tout organisme auquel on confiera cette responsabilité, devrait surveiller et réglementer ces institutions de façon à éviter que les déposants ne perdent leur argent. Mais comment peuvent-ils le faire pour qu'on ne retombe pas dans la même situation qu'avant?

Permettez-moi de dire pour terminer que nous croyons que des représentants du secteur public doivent siéger au conseil d'administration de la Société. Nous sommes pour le moins peu enthousiastes à l'idée de nommer un grand nombre de représentants du secteur privé qui risquent d'être en conflits d'intérêts, évidents ou cachés, mais non moins réels.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je veux poursuivre les commentaires de mon collègue, l'éminent député de Winnipeg-Nord. Je m'intéresse surtout à la motion nº 1 inscrite au nom du député de Regina-Est (M. de Jong), laquelle prévoit d'ajouter un certain nombre de membres au conseil.

Revenons un instant en arrière. Si je comprends bien, ce projet de loi porte sur l'assurance-dépôts pour les banques et les sociétés de fiducie. Il vise deux objectifs Il augmente les primes que la Société perçoit auprès des banques et des sociétés de fiducie. Il le fallait parce qu'elle a payé beaucoup d'indemnités depuis quelque temps. Il porte aussi de cinq à neuf le nombre de membres du conseil d'administration. Je ne m'oppose pas à l'augmentation des primes. Cependant le nombre de membres prévu pour le conseil d'administration nous cause certains problèmes et nous voudrions le modifier.

C'est la gestion de la Société qui nous préoccupe. C'est pourquoi nous avons présenté une série d'amendements qui en amélioreront la gestion, à notre avis, dans l'intérêt du public. Je dois partir bientôt au comité. Vous avez dû remarquer que les députés doivent courir de droite à gauche. Les comités siègent en même temps que la Chambre et c'est parfois très difficile. Je suis heureux d'avoir pu prendre la parole maintenant et je remercie mes amis libéraux de m'avoir permis de le faire.

Je crois que le premier amendent est important. Il a pour but de nommer au conseil d'administration le sous-ministre de la Consommation et des Corporations. Pourquoi est-ce important? Parce que chacun des autres membres du conseil représente des ministères fédéraux qui ont des rapports étroits avec la société. Il y aurait presque conflit d'intérêts dans la mesure où tous les autres ministères, Finances et autres, ont quelquefois de bonnes raisons de faire prendre des mesures à la Société d'assurance-dépôts. Dans le cas de la faillite de la Banque commerciale, par exemple, on a vu qu'ils voulaient rembourser l'argent rapidement.

• (1530)

Ce que nous voulons, c'est que le secteur de la consommation soit représenté au conseil, par l'entremise d'un responsable de Consommation et Corporations qui apporterait un point de vue différent aux débats du conseil d'administration. A notre avis, il est essentiel de nommer au conseil d'administration un membre dont le rôle serait de suivre les travaux de la société au nom des consommateurs. Tel est l'objet du premier amendement proposé par le député de Regina-Est (M. de Jong).

Nous voulons que le secteur public reste en majorité au conseil d'administration, puisque la société a accès au Fonds du revenu consolidé.

Dans un troisième amendement, nous estimons qu'il est essentiel d'assurer, dans la mesure du possible, que les membres du conseil d'administration ne soient pas dans une situation éventuelle de conflit d'intérêts. Dieu sait que nous avons assez entendu parler de conflits d'intérêts à la Chambre ces derniers mois. C'est une question d'actualité, et l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale en sait certainement quelque chose.

Par cet amendement, nous essayons de nous assurer que ceux qui siègent au conseil d'administration ne sont pas en situation potentielle de conflit d'intérêts. Nous voulons que ces dispositions fassent partie de la loi. Elles n'empêcheront pas la société d'appliquer ses propres règlements. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a proposé un amendement qui dénote une très grande imagination, selon lequel les membres du conseil d'administration doivent divulguer leurs actifs et s'en défaire. Il est également question des parents et d'autres personnes à qui des actifs peuvent être transmis. A notre avis, cet amendement est excellent et nécessaire, car les membres de ce conseil pourraient, en fait, se trouver en situation de conflit d'intérêts, puisqu'il s'agit de rembourser les assureurs d'un établissement financier que le gouvernement risque de renflouer. Si cela se produit, nous devons éviter les conflits d'intérêts.

Nous avons également proposé un amendement tendant à ce que les dispositions relatives à l'inhabilité qui visent à l'heure actuelle le président du conseil d'administration venant du secteur privé, s'appliquent également aux administrateurs venant du même secteur. S'il doit y avoir des administrateurs choisis dans le secteur privé, nous voudrions alors qu'on ajoute cet amendement.

Le dernier amendement que nous avons abordé vise à empêcher les substituts d'assister aux réunions du conseil d'administration de la société. On m'a dit qu'au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-86, l'Association des banquiers canadiens, l'Association des compagnies de fiducie du Canada et le président du comité des finances, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) ont tous souscrit au principe selon lequel les substituts ne devraient pas siéger ou assister aux réunions du conseil d'administration.

Si les représentants de ces deux associations et ce remarquable député—qui sont probablement tous conservateurs dans l'âme—sont disposés à appuyer cet amendement, nous n'avons pas le droit d'empêcher son adoption. En fait, nous sommes allés plus loin, puisque nous avons proposé l'amendement même auquel ils souscrivaient. c'est le dernier amendement que nous proposons.

En résumé, le NPD n'a aucune objection en ce qui a trait aux dispositions du projet de loi relatives à l'augmentation des primes. Nous en avons, par contre, certaines au sujet du conseil d'administration, et de la façon dont la société est administrée par ce dernier, car ce sont les administrateurs qui dirigeront l'entreprise. Nous voulons donc améliorer le conseil, et c'est là l'objet de ces amendements.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir prendre part au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-86, mais je dois dire au départ que l'Opposition officielle est très déconcertée par le calendrier de travaux qu'a établi le gouvernement. La ministre a déclaré aujourd'hui que, à ses yeux, le projet de loi était très important et urgent.

Lorsqu'elle a comparu devant le comité des finances de la Chambre le 9 septembre 1985, elle a donné avis des dispositions qui devaient figurer dans le projet de loi et dans l'avant-projet de loi, qu'elle a qualifiés de mesures ayant très grande priorité. Pourtant, la mesure n'a été déposée à la Chambre que le 29 novembre 1985. Elle est ensuite restée au *Feuilleton* jusqu'à ce qu'on veuille bien en faire l'étude vers la fin de janvier.

L'Opposition comprenait fort bien l'urgence de la mesure dont avait parlé le gouvernement et c'est pourquoi nous l'avons donc laissé partir au comité législatif après une seule journée de débat, où l'on a encore une fois procédé avec célérité et présenté le rapport le 7 février. Or, la mesure attend depuis et nous sommes des plus déconcertés. Le gouvernement répète que la mesure est urgente, mais il ne fait rien de spécial pour la faire progresser dans son programme législatif.

Nous sommes préoccupés d'une façon générale par la placidité que manifeste le gouvernement à l'égard de la question de la réglementation et de la surveillance des institutions financières canadiennes. On avait entrepris d'en faire l'examen sous l'ancien régime. Or, le nouveau gouvernement a décidé de ne pas agréer le travail accompli par un comité d'éminents bénévoles qui s'étaient penchés sur la question pendant une année entière. On a fait table rase de leurs efforts et entrepris une nouvelles série de consultations qui ont un jour abouti à un Livre vert. Ce Livre vert ayant été diffusé dans le secteur public, a été ensuite examiné par le comité permanent des finances.

Le projet de loi C-103 a été déposé, mais il ne va pas suffisamment loin. Ce projet de loi C-86 est avant tout une mesure palliative qui préconise deux initiatives temporaires, et je dis temporaires, car un article d'abrogation figure dans le projet de loi qui n'est valable que pour un an. Le projet de loi C-86 propose de faire deux choses. Tout d'abord, il propose de hausser le niveau des primes que les institutions participantes versent à la Société d'assurance-dépôts du Canada. À l'heure actuelle, ce niveau se situe à 1/30 p. 100 de leurs dépôts assurés. Le projet de loi C-86 propose de hausser le niveau des primes à 1/10 p. 100. Cette hausse, je le répète, ne s'appliquera que pendant une seule année, car elle ne règle pas vraiment les difficultés de financement qu'éprouve la SADC qui a dû verser ces dernières années des indemnités énormes.

On est généralement d'accord pour reconnaître que les primes devraient être majorées pour tenir compte des risques nouveaux, mais la hausse proposée ne permettra sûrement pas de combler le déficit. Le problème demeure entier pour ce qui est de trouver une solution à long terme. On a formulé différentes propositions. Le comité des finances de la Chambre des communes a recommandé d'éliminer le déficit sur une période de 10 à 25 années en exigeant une prime additionnelle des institutions participantes. Le comité du Sénat et le comité Wyman ont tous les deux recommandé d'éliminer le déficit sur une période de 10 ans et de séparer le financement du déficit des dépenses d'exploitation. Ce sont des problèmes qu'il faudra examiner. Entretemps, comme je l'ai dit, la Société d'assurance-dépôts du Canada peut poursuivre son activité, car elle a accès à une ligne de crédit de 1.5 milliards de dollars à même le Fonds du revenu consolidé.

• (1540)

En premier lieu, le projet de loi hausse le niveau des primes dans une certaine mesure pendant toute une année, après quoi il faudra reconsidérer encore une fois toute la question. Ensuite, il propose d'accroître le nombre des membres du conseil d'administration de la SADC et d'y nommer des membres étrangers à la Fonction publique. Actuellement, le conseil d'administration est composé presqu'exclusivement de fonctionnaires, soit le gouverneur de la Banque du Canada, chargé de réglementer les banques, l'inspecteur général des banques, le surintendant des assurances et le sous-ministre des Finances. Le président est choisi dans le secteur privé dont il est le seul représentant.

Dans le projet de loi à l'étude, on propose l'ajout de quatre administrateurs de l'extérieur. Contrairement à mes collègues du NPD, je crois que la présence d'administrateurs ayant une expérience dans le domaine financier établirait effectivement un utile équilibre. Cependant, je suis en faveur de certains amendements proposés par mes collègues néo-démocrates et j'aimerais les aborder maintenant. Dans la motion nº 1, la

proposition vise à intégrer le sous-ministre de la Consommation et des Corporations au conseil d'administration. Cette mesure serait probablement utile, car elle accentue l'importance des consommateurs. Après tout, à L'origine, la Société d'assurance-dépôts du Canada a été prévue pour servir et protéger les petits épargnants dont les besoins restent simples.

La motion nº 2 contient des dispositions tirées des lignes directrices sur les conflits d'intérêts que la Société a adoptées volontairement et que le parrain de cette motion veut faire inclure dans la loi. J'estime qu'il s'agit probablement là d'une bonne précaution, car il vaut mieux en prévoir le plus possible dans la loi plutôt que de s'en remettre à la bonne volonté des gens quant aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Ce n'est pas tout à fait la position que j'avais adoptée pour la deuxième lecture, mais certains événements survenus depuis m'ont mieux sensibilisée au besoin d'inscrire ces dispositions dans la loi plutôt que de compter sur la bonne foi et le discernement des gens.

Je trouve tout à fait acceptable la motion nº 3 proposée par la ministre et énonçant elle aussi certaines exigences relatives aux représentants du secteur public au sein du conseil d'administration.

Je regrette qu'on ait rayé la motion nº 4, mais cela étant, je suppose qu'il ne m'est pas permis d'en parler. J'estime cependant qu'il était bon d'insister sur la citoyenneté canadienne, et que l'on aurait probablement dû conserver cette exigence.

Je crois comprendre que l'on discutera de la motion nº 6 séparément, et je reprendrai la parole pour en parler. Je tiens à revenir encore une fois sur le contexte et sur le caractère urgent du projet de loi C-86, et à souligner que nous n'en retarderons pas indûment l'étude maintenant à l'étape du rapport ni à celle de la troisième lecture, même s'il a un caractère d'expédient et ne contient pas grand-chose. Je me préoccupe cependant beaucoup de voir qu'à ce stade-ci de notre histoire et avec tout ce qui est arrivé ces derniers temps, nous n'en soyons encore qu'à discuter d'un expédient sans nous être attaqués à certains des graves problèmes qui nous ont été mis en lumière lorsque certaines institutions financières canadiennes se sont trouvées en difficulté. En 1982, la protection assurée aux dépôts a été portée de $20,000 à $60,000 après que le gouvernement de l'Ontario ait saisi trois sociétés de fiducie parce qu'il estimait que des fonds publics étaient en péril. En vue de protéger ces fonds, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour accorder une nouvelle protection accrue à tous les déposants auprès des institutions financières. En 1985, dans le cadre de l'opération de renflouement de la Banque commerciale du Canada, la SADC a déboursé 75 millions de dollars et, d'après son rapport annuel, elle n'avait constitué aucune réserve en cas de pertes, car elle s'attendait à être pleinement remboursée. Cette attente n'a cependant pas été comblée. Le gouvernement a annoncé plus tard son intention de rembourser tous les déposants auprès de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque. La SADC a donc dû débourser, en ce qui concerne les dépôts assurés, 250 millions de dollars pour les déposants auprès de la BCC et 170 millions pour les déposants auprès de la Norbanque, tandis que les dépôts non assurés s'élevaient à 430 millions pour la Banque commerciale du Canada et à 470 millions pour la Norbanque. On évalue donc à environ 1.2 milliard de dollars à l'heure actuelle le déficit de la SADC.

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne représente donc qu'un tout petit pas dans la voie de la solution de ces problèmes. Espérons qu'on nous proposera bientôt des mesures substantielles.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai aussi quelques mots à dire sur le groupement des amendements au projet de loi C-86, modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

La motion nº 1, présentée par l'un de mes collègues, est d'intérêt capital. Elle aurait pour effet d'ajouter un autre membre au sein du conseil d'administration de la Société. Le titulaire de ce poste aurait pour mission de protéger les intérêts des consommateurs quand le conseil décide des politiques de la Société et des initiatives à prendre. Théoriquement, cette dernière se doit de veiller aux intérêts des consommateurs. Le particulier qui fait confiance à un établissement financier, à une banque ou à une caisse populaire, s'attend à ce qu'on protège son argent. Si quelque événement compromet la stabilité financière de l'établissement, le déposant ne doit pas risquer de perdre ses économies de toute une vie.

Actuellement, le conseil d'administration se compose du président, qui provient du secteur privé, du sous-ministre des Finances, du surintendant des assurances et de l'inspecteur général des banques. Sauf en ce qui concerne le président, ces personnes sont en contact direct et quotidien avec le milieu des finances. Je soupçonne qu'ils se concentrent surtout sur les chiffres, les règlements et la paperasserie, plutôt que sur le sort de la famille canadienne, du couple approchant de l'âge de la retraite, qui ont placé leurs économies non pas dans un bas de laine ou sous leur oreiller mais bien dans un compte bancaire, et qui se trouvent soudain dépossédés quand l'établissement connaît des difficultés. Ce couple voudra se faire rembourser par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Toutefois, cette dernière pourrait fort bien ne pas rembourser une famille canadienne moyenne qui se prépare à la retraite si elle ne compte aucun représentant des consommateurs au sein de son conseil d'administration. Nous devons donc maintenir une telle personne en permanence au conseil d'administration pour rappeler aux hautes instances de cette société que leur entreprise a essentiellement pour but de protéger les gagne-petit, les enfants, le Canadien moyen.

• (1550)

En modifiant cet article pour ajouter le nom du sous-ministre de la Consommation et des Corporations à la liste des membres du conseil, nous poursuivons deux objectifs. D'une part, sans modifier l'organisation de la SADC, nous disposons d'un défenseur de la cause des consommateurs. Et ce n'est pas n'importe quel défenseur des consommateurs que nous nommons, mais le plus haut fonctionnaire, la plus grande autorité après le ministre de la Consommation et des Corporations. Il est tenu, par ses fonctions mêmes, de protéger nos consommateurs. Nous tenons à une telle clause pour nous assurer que toutes les décisions feront l'objet d'un examen par une personne responsable. Son intervention peut parfois se limiter à dire: «Et les consommateurs alors? Quelles conséquences tel ou tel règlement aura-t-il sur le déposant de Vancouver ou le

Monctonien qui aura placé toutes ses économies?». Je demande donc au gouvernement d'accepter ce changement modeste, mais important.

Je voudrais maintenant parler de la motion nº 2 présentée par l'un de mes collègues du Nouveau parti démocratique. Cette motion établirait des règles très précises régissant la conduite des membres du conseil et des directives sur les conflits d'intérêt. Elle n'est pas sans trouver un écho favorable au sein du gouvernement. La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) elle même a déclaré ce qui suit lorsqu'elle a comparu devant le comité le 9 septembre 1985:

Les conditions d'admissibilité des candidats au poste d'administrateur seront précisées dans la loi pour éviter les conflits d'intérêts . . .

Compte tenu des événements dont nous sommes témoins à la Chambre depuis à peu près un mois, il faudra établir des lignes directrices rigoureuses en matière de conflit d'intérêts. Nous estimons qu'il s'impose de les faire figurer dans la loi et qu'il ne faut pas confier à un ministre ni au premier ministre, le soin de rédiger des lignes directrices qui soient efficaces et fonctionnelles. Voici par ailleurs ce que nous proposons dans la motion:

a) si elle est employée à quelque titre que ce soit dans la Fonction publique du Canada ou occupe un poste ou une charge pour lesquels un salaire ou une autre rémunération sont payables sur les fonds publics; et

b) si elle ne se conforme pas à ce qui suit:

(i) dans les soixante jours de la nomination et une fois par an ensuite, elle doit présenter au président un rapport confidentiel écrit indiquant tous les intérêts directs et indirects qu'elle détient dans toute institution membre;

(ii) en tant qu'administrateur, elle est tenue de se défaire de tout intérêt, direct ou indirect dans une détention d'actions qui excède dix pour cent des actions en circulation de toute catégorie d'actions d'une institution membre ou lorsque le président estime que la détention d'actions constitue un intérêt important dans l'institution membre;

(iii) à la condition que le président le demande, elle doit se défaire des actions qui ont été données en gage à une institution de prêt à titre de garantie accessoire de prêts à elle consentis, et elle doit s'en défaire en vendant les actions dans une transaction à distance ou en les plaçant dans une fiducie.

Il n'est pas question ici des petits comptes d'épargne des membres, mais plutôt d'une participation importante qui pourrait donner lieu directement ou indirectement, sciemment ou par accident, à un conflit d'intérêts. Je pense que le gouvernement devrait se donner la peine d'examiner longuement cet amendement. Il devrait se rappeler que la ministre d'État aux Finances a affirmé elle-même que ce genre de protection s'imposait.

La dernière motion dont je veux parler est la motion nº 5 qui empêcherait les représentants du secteur privé au sein du conseil d'administration de désigner des substituts pour assister aux réunions du conseil. Au comité, l'Association des banquiers canadiens, l'Association des compagnies de fiducie du Canada et le président du comité des finances et des questions économiques, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), ont tous appuyé la proposition voulant qu'il n'y ait pas de substituts aux réunions du conseil d'administration.

Je pense que les amendements présentés par mes collègues sont tout à fait raisonnables. Selon moi, ils amélioreraient le projet de loi. Je suis heureux d'avoir pu participer au débat aujourd'hui.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques commentaires à ce débat et, tout d'abord, dire que je ne vois pas d'objection à ces motions regroupées dont nous discutons aujourd'hui, motions qui m'apparaissent normales, et ces amendements devraient faire partie du projet de loi modifié.

Mais où je suis très déçu, monsieur le Président, c'est qu'après tout ce qu'on a fait le printemps dernier grâce à une loi spéciale pour sauver la Banque commerciale du Canada dans l'Ouest du pays—en rentrant à l'automne, on se souviendra de tout le débat, bien sûr, on se souviendra également combien cela a coûté aux contribuables canadiens pour non pas seulement, bien sûr, les fonds de la Caisse de dépôt mais aussi le Trésor canadien parce que le gouvernement a voulu s'assurer que tous les dépôts supérieurs à $60,000 soient remboursés—aujourd'hui, le gouvernement nous présente un projet de loi qui ne corrige aucunement la situation, qui ne propose aucun changement qui pourrait éviter cette situation que nous avons vécue dernièrement et dans laquelle nous pourrions encore nous retrouver.

Monsieur le Président, le gouvernement continue dans tous les domaines à apporter des mesures, des petites mesures qui ne règlent pas la situation une fois pour toutes, il continue à nous proposer des demi-mesures et il continue à laisser un genre de politique de laisser-faire dont nous aurons, à l'avenir, à payer la note. Il faut sûrement s'en souvenir, se rappeler un peu la crise que l'industrie de l'assurance-responsabilité vit actuellement. Justement, monsieur le Président, hier, je posais la question à l'honorable ministre d'État (Finances) (Mme McDougall), à savoir quand elle allait déposer un projet de loi pour contrôler, parce que là aussi . . .

Ceux qui avaient de l'argent à la Banque de l'Ouest ont été chanceux, ils avaient une assurance-dépôt jusqu'à $60,000 et, de plus, le gouvernement a décidé de payer au-delà de $60,000. Mais ceux qui avaient une police d'assurance avec une compagnie d'assurance ayant fait faillite ont tout perdu, monsieur le Président, et j'espère qu'on pourra bientôt, tel que promis par le ministre hier, d'ici la fin du mois avoir un projet de loi non pas comme celui-ci qui ne règle rien mais un vrai projet de loi qui pourra régler une fois pour toutes cette question.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'environnement—Les pluies acides—Les dispositions du projet de loi; l'honorable député de Lévis (M. Fontaine)—L'agriculture—La signature de l'entente auxiliaire Québec-Ottawa—La collaboration du Québec—L'évolution du dossier; l'honorable député de Welland (M. Pietz)—L'environnement—Les BPC—Le dispositif mobile d'élimination des déchets.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-86, tendant à modifier la Loi sur la société d'assurance-dépôts du Canada, tel qu'un comité législatif en a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je vois que les ministériels se dépêchent d'entrer à la Chambre. Je peux les rassurer. Il leur reste encore quelques instants. Nous ne sommes pas prêts pour le vote.

M. Wise: Nous aimons vous entendre parler.

M. Deans: L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) dit qu'il aime m'entendre parler. Dans ce cas, pourquoi ne le fait-il pas plus souvent?

M. Gauthier: Allez-y, Ian!

M. Deans: Je ne veux pas entamer un échange de banalités quand nous discutons d'une question aussi importante que celle-ci à la Chambre.

On peut dire que le projet de loi à l'étude améliorera les choses. Les amendements que nous avons proposés et, sans doute, même l'amendement présenté par le ministre, qui n'est pas tellement différent de l'un des nôtres, amélioreraient la mesure. Cependant, ce projet de loi ne fait rien pour résoudre les graves problèmes qui se posent par suite de l'effondrement de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque.

M. Orlikow: Et des sociétés de fiducie.

M. Deans: Et aussi, comme le dit mon collègue, de l'effondrement des compagnies de fiducie.

Si l'industrie bancaire faisait son chemin comme autrefois sans guère de problèmes apparents, ce projet de loi apparaîtrait comme une mesure permettant d'élargir les apports et éventuellement de modifier quelque peu l'angle sous lequel sont prises les décisions. Toutefois, et je sais que cela vous inquiète aussi, monsieur le Président, il se trouve que la structure bancaire du Canada laisse à désirer au niveau de la surveillance des activités. Il n'est pas garanti que les activités des nombreuses banques qui constituent le monde bancaire actuel, des grandes et des petites, des banques traditionnelles et d'autres qui sont nouvelles, soient conformes aux intérêts supérieurs du public.

Je pense qu'on peut honnêtement dire que les banques, comme la plupart des autres sociétés privées, s'occupent de protéger leurs propres intérêts. Leurs actions sont dictées non pas par la volonté de servir le public, mais par la volonté de servir leurs actionnaires et elles-mêmes. Je pense que je pourrais critiquer cette attitude, mais je vis dans une société où c'est quelque chose de bien admis. D'aucuns, y compris moi-même, pourraient dire qu'il serait souhaitable que les banques se préoccupent plus de l'intérêt public et fassent un effort pour fonctionner de manière à protéger non seulement les investisseurs, mais aussi les déposants, et pas seulement les déposants mais aussi les clients qui traitent de bonne foi avec les banques.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a déjà fait allusion à ceux qui estiment que les consommateurs devraient se méfier des banques comme de la plupart des autres entreprises commerciales au Canada. Comment devenir un consommateur averti? Comment le citoyen moyen, l'acheteur qui fait affaire avec une banque, peut-il se rendre compte de sa solvabilité ou de son insolvabilité? A qui s'adresser pour savoir si les pratiques de gestion de la banque sont correctes et prudentes? Comment déterminer si le rapport actif-prêts est conforme aux normes jugées acceptables par l'inspecteur des banques? Comment savoir à qui s'adresser, et surtout, comment savoir quoi demander même si on sait à qui s'adresser?

Il est absurde d'essayer de donner l'impression qu'il faudrait d'une manière ou d'une autre appliquer aux institutions financières le même genre de mise en garde du consommateur que pour les autres transactions commerciales avec des institutions non financières. C'est pour cette raison que nous avons établi, il y a de nombreuses années, le bureau de l'inspecteur des banques. Cet inspecteur devait veiller à ce que la réglementation bancaire établie par le gouvernement et le Parlement du Canada était suivie à la lettre par tous les établissements sous la juridiction fédérale.

Nous avons fait valoir, à juste titre, que cette réglementation devait également s'appliquer aux sociétés de fiducie. Ces dernières sont, en fait, des sortes de banque, même si elles n'en portent pas le nom. Il est temps de les soumettre aux mêmes dispositions que les banques. Je précise toutefois que, si nous le faisons, la situation ne changera guère si nous n'avons pas de moyens de coercition et de système d'inspection adéquat. Les choses ne changeront pas beaucoup si nous n'avons pas suffisamment de personnes pour effectuer la surveillance étroite et constante qui s'impose pour obliger les institutions financières à respecter leurs obligations. Voilà le genre de mesure qu'il faudrait proposer.

Aussi importante soit-elle, la mesure à l'étude est loin de répondre à nos besoins. Elle va certainement améliorer légèrement la situation. Malheureusement, ce sera dans un domaine où des améliorations s'imposent sans doute, mais où cela ne permettra pas de remédier aux problèmes qui se sont produits dans les banques et les sociétés de fiducie depuis une dizaine d'années.

Nous proposons ces amendements en toute bonne foi, car nous croyons qu'ils amélioreront légèrement les mesures que le ministre nous propose, pour modifier la loi régissant la société d'assurance-dépôt. Toutefois, quand ce projet de loi sera adopté, nous nous retrouverons devant les mêmes problèmes. Cette mesure ne prévoit rien de plus que les dispositions qui étaient en vigueur au moment de la faillite de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Il n'y a rien de plus maintenant qu'au moment où les sociétés de fiducie ont fait faillite. Il serait juste de dire que tous les députés qui étaient ici à ce moment-là jugeaient nécessaire de remanier considérablement le système.

• (1610)

Lorsque la commission aura terminé son travail et qu'elle présentera son rapport, on ne doutera plus, je l'espère du moins, que le problème auquel les entreprises de ce secteur et les consommateurs étaient confrontés résidait surtout dans le fait qu'il n'existait pas de disposition suffisamment énergique pour bien faire respecter la loi, même si elle était bonne. Si des tractations plutôt insolites se produisent dans les milieux bancaires, ce qui s'est passé au début et à la fin de l'année dernière, si l'on procède à de telles manipulations, si je puis m'exprimer ainsi, de l'actif des banques par rapport à leur passif, et si le Parlement n'a toujours pas de mesure permettant d'éviter à coup sûr que des banques recommencent à faire des jeux d'écritures, c'est que nous n'essayons pas de régler le problème.

Deux des établissements dont je parle vous touchent de très près, monsieur le Président, puisque vous venez de l'Ouest. Je ne me souviens pas que vous l'ayez dit, mais ce qui s'est passé vous laisse aussi perplexe et aussi irrité que la plupart d'entre nous. Je ne serais pas du tout surpris d'apprendre que vous ayez dit à vos électeurs qu'il fallait prévoir un moyen plus énergique de remédier à de telles situations avant que le cas ne se reproduise. Je serais prêt à parier, monsieur le Président, que même vous avez dit à vos électeurs à un moment donné, comme la plupart d'entre nous, que nous ferions quelque chose pour introduire des changements qui conduiraient à un système sinon à toutes épreuves, au minimum moins vulnérable que celui que nous avions. Je peux voir la déception sur votre visage; je peux la voir.

M. McMillan: Je ne la vois pas.

M. Deans: Je vois le Président suppléant, muet dans son fauteuil, en train de se dire qu'il aimerait bien être à sa place pour faire connaître officiellement sa position qui, je l'espère, serait parallèle à la mienne. Nos opinions ne seraient pas identiques, je le concède, mais elles seraient similaires à ce que je viens d'exposer.

Cela dit, au cours de la journée nous devons passer en revue ces amendements de façon systématique. Ce faisant, nous devons obtenir du gouvernement qu'il s'engage à présenter les changements nécessaires pour améliorer un système qui ne fonctionne pas convenablement et pour faire en sorte qu'aucun déposant n'ait à dépendre de la Société d'assurance-dépôts du Canada, parce que les pratiques des banques et de leur administration ne sont pas conformes aux directives du Parlement.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat à l'étape du rapport.

Tantôt, j'écoutais le ministre qui nous disait que, d'après le gouvernement, ce projet de loi est important et, pour eux, il semblerait qu'il y aurait urgence à adopter ce projet de loi et ses mesures législatives.

On se pose des questions de ce côté-ci, monsieur le Président, parce qu'on sait que le projet de loi à l'étude a été déposé à la Chambre pour une première lecture le 29 décembre 1985 et que l'étude en deuxième lecture n'a pas été très longue, une journée, le 27 janvier 1986. En comité, après cela. Il nous est revenu ici, sauf erreur, le 5 février de cette année, en 1986, il y a donc quatre mois.

Pourtant, le ministre se lève à la Chambre et nous dit que c'est urgent. Il faudrait tout de même se comprendre sur le mot, être constant, ou avoir de bonnes excuses parce que, franchement, même si le projet de loi est rétroactif, ce à quoi nous nous opposons, il y a une certaine urgence. Nous sommes d'accord sur l'objet du projet de loi, mais nous croyons que le gouvernement ne devrait pas arriver ici, à la Chambre, et nous faire accroire qu'il y a urgence, alors que cela fait quatre mois que nous avons le projet de loi devant nous à la Chambre et qu'il attend d'être appelé par le gouvernement. On se souvient que c'est le gouvernement qui appelle les projets de loi ici, et non pas nous. Nous, nous disposons de la législation, mais c'est le gouvernement qui propose.

Je pense donc qu'il serait peut-être bon, à l'avenir, de ne pas venir nous faire accroire qu'il y a urgence, alors que cela fait près de quatre mois que le projet de loi a été rapporté par un comité parlementaire, à savoir, qu'il a été étudié par le Comité du projet de loi C-86.

Monsieur le Président, le projet de loi en cause et les amendements s'y rapportant—les amendements à l'étude portant les numéros 1, 2, 3 et 5—qui ont été groupés à la suite de votre décision et qui sont en délibération actuellement portent, évidemment, sur la composition du Conseil et tiennent à modifier également certains aspects du projet de loi traitant des conflits d'intérêts.

Et sur ces deux points seulement, car je ne dispose que de quelques minutes, je voudrais essayer de faire inscrire au compte rendu des *Débats* de la Chambre les considérations suivantes.

Monsieur le Président, à la suite des expériences que nous avons vécues au Canada avec les compagnies de fiducie, je pense aux compagnies Crown Trust, Greymac Trust, Seaway Mortgage, Greymac Mortgage, The Fidelity Trust, Amic Mortgage Investment, District Trust, entre les années 1982 et 1983, qui auraient eu des difficultés avec la Société d'assurance-dépôts du Canada qui, elle, comme on le sait, couvrait les dépôts des Canadiens dans ces compagnies de fiducie.

L'expérience avec les banques n'a pas été facile non plus, monsieur le Président. Il a fallu que la Société d'assurance-dépôts du Canada fasse des pirouettes et puisse réussir à satisfaire aux exigences de la loi qui disait qu'elle devait payer tous ceux qui avaient des dépôts de $60,000 ou moins. Cela a été pour la Société d'assurance-dépôts du Canada une charge qui, évidemment, a utilisé presque tous les fonds et qui a exigé que le Parlement fasse quelque chose afin de rentabiliser cette Société et lui donner une réalité économique qui peut et devrait être pour les Canadiens une assurance quelconque, à savoir, que leurs dépôts sont bien protégés.

[*Traduction*]

A mon avis, ce projet de loi n'est qu'un palliatif et rien de plus. Comme nous avons pu le constater, les majorations de cotisations prendront fin en février 1987. Je voudrais revenir au discours que le ministre a prononcé au comité quand il a dit que la hausse des majorations prendrait fin en 1986. Nous le savons qu'aux termes de l'article 5 du projet de loi, l'année débute le 1er février 1986 et se terminera donc le 1er février 1987. Elle a ajouté que cela allait garantir que le Parlement étudierait d'autres aspects du régime d'assurance-dépôts non traité dans le projet de loi C-86.

J'en déduis que la ministre et le gouvernement vont présenter sous peu un projet de loi qui permettra de corriger certaines échappatoires et difficultés et d'acquitter certaines dettes non prévues, pour ainsi dire, auxquelles la Société d'assurance-dépôts pourrait faire face l'an prochain.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'augmentation des primes, évidemment, s'impose. On ne peut pas passer d'une couverture totale de $60,000 par déposant avec les structures actuelles... Je pense que proposer que les primes des membres qui sont assurés, les banques et les compagnies de fiducie, de un trentième de un pour cent des dépôts soient relevées à un dixième de un pour cent, cela me semble raisonnable. Mais c'est insuffisant. On nous l'a dit, monsieur le Président, dans quelques rapports, le Rapport Wyman, je pense, si je me souviens bien, et le rapport sénatorial sur la question. On nous a dit que ce n'était pas facile de régler le problème, mais sauf erreur, on recommandait trois mesures précises.

On recommandait d'abord que les effets combinés d'une émission de capital-actions d'un montant de un milliard de dollars aux institutions membres, de l'allocation d'un statut d'exemption fiscale à la société et d'une augmentation des primes des membres éliminerait le déficit du fonds avant l'année 1990. C'était une recommandation du Rapport Wyman.

Le Comité sénatorial des banques et du commerce a aussi publié un rapport, on s'en souviendra, en décembre 1985. Entres autres aspects, le Rapport du Sénat recommandait que le financement du déficit de la Société d'assurance-dépôts du Canada soit séparé du financement de la Société d'assurance-dépôts renouvelée. Le Rapport recommandait que le déficit n'inclue pas la portion des montants courants de l'augmentation rétroactive de $20,000 à $60,000. On se souviendra que le gouvernement antérieur avait augmenté la couverture d'assurance de $20,000 à $60,000.

• (1620)

[*Traduction*]

Je sais que le temps est limité. Je voudrais parler d'un amendement important dont nous sommes saisis, soit celui concernant les conflits d'intérêts. Les dispositions soumises au comité, et qui faisaient partie de l'avant-projet que le conseil s'est imposé, si je puis m'exprimer ainsi, traitaient de façon plutôt intéressante des conflits d'intérêts, et Dieu sait que nous nous sommes efforcés de régler ce problème. Je voudrais citer des extraits de l'avant-projet, car il importe, je crois, que tout le monde comprenne que c'est le conseil qui a proposé de lui-même ces mesures. Voici:

> Dans les soixante jours suivant leur nomination . . .

C'est un membre du conseil et nous savons que le conseil va être élargi.

> . . . et chaque année par la suite, les administrateurs doivent signaler par écrit et confidentiellement au président tous les intérêts directs ou indirects qu'ils détiennent dans des institutions participantes.
>
> Les administrateurs doivent se départir de leurs intérêts directs et indirects dans tout portefeuille d'actions qui contient plus de 10 p. 100 des actions en cours de toute catégorie d'une institution participante.
>
> Un administrateur qui détient un intérêt direct ou indirect dans moins de 10 p. 100 des actions en cours de toute catégorie d'une institution participante peut être tenu de s'en départir si le président est d'avis que le portefeuille en question constitue un intérêt significatif dans l'institution participante.

Je vais maintenant citer le dernier paragraphe de ce document public qui a néanmoins une certaine importance. Le voici:

> Pour que le public ait confiance en l'impartialité des décisions de la société, les administrateurs doivent se conduire de façon à éviter les conflits réels ou apparents. À cette fin, ils sont priés de demander confidentiellement l'avis du président ou de l'avocat de la Société.

Les modifications dont nous sommes saisis portent sur cette question des conflits d'intérêts. La Chambre voudra étudier sérieusement cette question. Nous devrions accepter d'améliorer ces lignes directrices si elles sont insuffisantes, mais elles atteignent au moins leur but et on devrait, à mon avis, les adopter. Si j'ai quelques minutes, je veux dire ceci:

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais simplement terminer en traitant de la question importante de l'amendement nº 6. Je regrette, je reviendrai à l'amendement nº 6, qui a trait à la rétroactivité et à la question de l'entrée en vigueur à la date fixée par proclamation. Je pense que sur cet amendement, je voudrai encore adresser la parole.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Hamilton Mountain (M. Deans), au nom de M. de Jong. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 2, inscrite au nom du député de Hamilton Mountain (M. Deans), au nom de M. Riis. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Selon la décision rendue par la présidence, si la motion nº 2 est adoptée, il n'est pas nécessaire de mettre aux voix la motion nº 3. Mais si elle est rejetée, le vote aura lieu sur la motion nº 3.

Par conséquent, le vote porte maintenant sur la motion nº 5, inscrite au nom du député de Hamilton Mountain (M. Deans), au nom de M. de Jong. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity) propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 5, en retranchant les lignes 24 et 25, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«5. L'article 4 entre en vigueur à la date fixée par proclamation».

M. Vincent: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez dit qu'un vote négatif sur la motion nº 2 nous oblige à mettre aux voix la motion nº 3. Vous êtes passé directement à la motion nº 5, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai dit que si la motion nº 2 était adoptée, il ne serait pas nécessaire de mettre la motion nº 3 aux voix. Un vote négatif sur la motion nº 2 exige la tenue d'un vote sur la motion nº 3. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer pour le moment sur la motion nº 3. Si le député souhaite de plus amples renseignements, qu'il vienne à la table et nous lui expliquerons la chose tandis que nous poursuivons le débat. Je donne la parole à la députée de Trinity (Mlle Nicholson).

• (1630)

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Afin de situer l'amendement que je propose dans le contexte approprié, monsieur le Président, je dirai que le projet de loi C-86, dans son texte original, prévoyait son entrée en vigueur comme d'habitude à la date fixée par proclamation. Or, au comité législatif, il a été modifié de façon à entrer en vigueur rétroactivement à compter du 1er février. Tout comme à ce moment-là, j'ai encore du mal à comprendre la raison d'être de cette rétroactivité.

Examinons les faits: en novembre 1985, la ministre a déposé son avant-projet de loi en déclarant qu'elle tenait à ce que la Chambre l'étudie de toute urgence. Pourtant, ce n'est que le 27 janvier que la Chambre a été invitée à examiner le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Soucieuse de se rendre aux voeux de la ministre qui souhaitait une adoption rapide, l'Opposition a fait franchir cette étape au projet de loi en une seule journée. Le comité compétent y a consacré deux séances. Il en a fait rapport le 5 février. Or, ce n'est qu'aujourd'hui que le gouvernement saisit la Chambre de ce projet de loi à l'étape du rapport. J'ai vraiment beaucoup de mal à comprendre pourquoi ce projet de loi devrait s'appliquer rétroactivement. Si le gouvernement l'estimait important, il avait tout le temps de le faire appliquer de la façon normale.

Si je m'oppose en l'occurence à ce que ce projet de loi entre en vigueur de façon rétroactive, c'est également qu'il s'agit essentiellement d'un expédient. Il fait deux ou trois choses. Il augmente le nombre des membres du conseil d'administration de façon à permettre la nomination de représentants du secteur privé; il permet au conseil d'administration d'élaborer des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts; et il hausse pour une année les primes que les institutions participantes devront payer à la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Dans ce projet de loi, on ne se penche sur aucun des problèmes fondamentaux. Les membres du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada qui ont témoigné devant le comité législatif ont dit franchement qu'à leur avis une augmentation des primes d'un trentième de 1 p. 100 à un dixième de 1 p. 100 pour une année ne permettra pas de régler le problème global de financement de la Société d'assurance-dépôts du Canada. On fera passer les primes de 62 millions de dollars à 186 millions de dollars en 1986. Cependant, on ne touche pas aux problèmes fondamentaux. On laisse de côté toute la question des changements de structure nécessaires. Par exemple, on propose souvent d'établir des fonds distincts pour divers genres d'institutions plutôt que de laisser toutes les institutions puiser dans un seul fonds. D'aucuns ont proposé que les primes soient liées à l'évaluation des risques. Ces questions ne sont pas abordées.

J'ai signalé tout à l'heure, que dans le dernier état financier de la Société, on prévoyait un déficit de 1.2 milliard de dollars. Cet état financier a été communiqué avant que l'on connaisse les chiffres relatifs à la faillite de la Banque Commerciale et de la Norbanque et de deux établissements de moindre importance. Le chiffre définitif pourrait fort bien être beaucoup plus élevé. On n'a pas abordé cette question. Afin de faire adopter un projet de loi qui n'est qu'un palliatif et qui ne touche à aucun des facteurs essentiels, on nous demande de l'adopter rétroactivement, mais sans nous donner des raisons suffisantes pour le justifier.

Je voudrais également signaler que lors de leur témoignage les représentants de l'Association des banquiers canadiens ont signalé ce qui suit:

> Le triplement des primes que l'on propose dans le projet de loi C-86 est censé être temporaire, du 1er janvier 1986 au 30 avril 1987.
>
> Le secteur bancaire trouverait plus facile d'accepter ces frais supplémentaires temporaires s'il existait des mesures positives permettant de procéder à la réforme de l'ensemble du système de l'assurance-dépôts.

Il était également question dans ce mémoire d'un système d'évaluation des primes en fonction des réclamations. On y proposait en outre d'envisager de remplacer le tarif préférentiel uniforme pour toutes les institutions membres de la SADC par un système de remises reflétant les réclamations faites auprès des institutions membres de différentes catégories. Ce sont là des questions toutes extrêmement importantes dont on aurait dû débattre au cours des mois précédents. On a mis un terme au débat car, lorsque le projet de loi a été présenté, on nous a prié de l'étudier avec grande célérité. Nous avons coopéré et consenti à un débat d'une seule journée. La mesure a été renvoyée à un comité législatif où on nous a encore une fois rappelé son caractère urgent. Toutefois, elle est restée au *Feuilleton* jusqu'à aujourd'hui.

La position adoptée par le gouvernement n'est pas logique. Nous avons décelé certains problèmes graves qu'il convient de régler et pour lesquels on ne fait rien. L'existence même de ce projet de loi qui n'est qu'un palliatif nous empêche d'en débattre. On nous demande également d'adopter rétroactivement cette mesure qui arrange un peu les choses, mais ne réussit pas à régler les problèmes fondamentaux.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous nous opposons à l'aspect rétroactif de la mesure et nous espérons sincèrement que le gouvernement nous présentera bientôt des mesures sérieuses permettant de s'attaquer aux graves problèmes et qu'il nous accordera suffisamment de temps pour en débattre à la Chambre et en comité.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, cet amendement m'étonne. Je conviens avec le député que le gouvernement a usé de tactiques dilatoires. Je suis d'accord aussi avec la députée de Trinity (Mlle Nicholson) et d'autres qui ont qualifié cette mesure de cataplasme et de solution à court terme qui ne s'attaque pas au fond du problème. Même si j'ai convenu avec le député que le gouvernement aurait dû présenter ce projet de loi beaucoup plus tôt, je ne comprends toujours pas pourquoi nous ne devrions pas le faire entrer en vigueur rétroactivement au jour de sa présentation. Les raisons qui existaient alors pour justifier des primes plus élevées existent toujours. Si je ne m'abuse, en adoptant cet amendement nous ne ferions que libérer les établissements financiers de l'obligation de verser des primes plus élevées.

Je ne suis donc pas disposé à voter en faveur de cet amendement. Cependant, même en votant contre et même si nous laissons ce projet de loi suivre son cours, nous avons de très sérieuses, de très graves réserves à son sujet. L'adoption de ce projet de loi ne signifiera pas que nous avons réglé pour autant les faillites des banques et des sociétés de fiducie qui coûteront des centaines de millions de dollars à nos contribuables.

• (1640)

Robert Wyman a dirigé le comité institué par la ministre pour examiner ces problèmes. Il a déclaré que la Société d'assurance-dépôts du Canada n'avait pas de pouvoirs. Elle ne peut annuler l'assurance des établissements constitués en vertu de la législation fédérale. Elle ne peut rien faire, mais c'est pourtant elle qui est chargée de verser maintenant des milliards de dollars. Astra Trust a été liquidé en 1980. La SADC a déboursé 21.5 millions de dollars à cause d'elle et 3.5 millions doivent encore être recouvrés. L'effondrement de la Northguard, une société de financement hypothécaire, en 1984, a obligé la SADC à verser 27.8 millions de dollars aux déposants assurés. Elle n'a toujours pas recouvré ces 27.8 millions de dollars. Pioneer Trust, Western Capital Trust et London Loan Company ont été liquidées en 1985 et la Société d'assurance-dépôts du Canada a versé 305 millions de dollars aux déposants de ces établissements. Cette somme tout entière est encore en souffrance.

A bien des égards, la SADC n'est pas maîtresse de sa propre destinée. Elle doit compter sur le bureau de l'inspecteur général des banques et du surintendant des assurances pour contrôler les institutions membres. Elle doit compter sur l'actuel conseil d'administration, le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant des assurances, l'inspecteur général des banques, le sous-ministre des Finances et le président, qui

représente le secteur privé. Nous savons que ces personnages n'ont pas réussi à protéger les déposants quand des institutions ont fait faillite.

M. Deans: Désastreux.

M. Orlikow: Oui, un vrai désastre. Selon l'actuel président de la Société, Ronald McKinlay, les administrateurs ont collaboré avec le gouvernement fédéral pour tenter de renflouer la Banque Commerciale du Canada. La SADC avait été autorisée par ses administrateurs à débloquer 75 millions. Cependant, quand on a demandé aux fonctionnaires si un représentant de la société avait participé à la décision, ils ont répondu qu'aucun n'était présent. Est-ce là le rôle d'un organisme de surveillance? Selon le comité Wyman, la SADC devrait jouir d'une plus grande autonomie. Le conseil devrait prendre ses décisions en fonction de l'intérêt de la Société et non en fonction des intérêts que les membres du conseil peuvent avoir à l'extérieur de la Société. Aucun conflit d'intérêts ne devrait entrer en ligne de compte contrairement à ce qui s'est passé quand la Société a décidé de participer au renflouement de la Banque Commerciale au mois de mars. Qui a pris cette décision? L'inspecteur général des banques. Elle avait d'ailleurs été appuyée par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, bien qu'il eût admis plus tard qu'il n'avait pas tous les renseignements qu'il aurait dû avoir avant d'agir. Ce fut, le moins qu'on puisse dire, une décision peu réaliste et imprudente.

M. Deans: Une affaire bâclée.

M. Orlikow: Absolument. En septembre dernier, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) avait assuré aux membres du comité permanent des finances et des questions économiques qu'aucun représentant du secteur privé ne pourrait avoir partie liée avec une institution membre. Le document de travail publié par le ministère des Finances le 1^er^ septembre 1985, affirmait la même chose. Or, le projet de loi ne comporte aucune restriction de ce genre. La seule réserve que comporte le rapport Wyman était que les membres du conseil ne devraient pas être membres actifs d'une entreprise. Cela n'est pas suffisant.

Pour terminer, j'énumérerai plusieurs autres questions. Selon le comité Wyman, l'objectif premier de la SADC requiert un redressement fondamental. Non seulement elle devrait assurer les petits déposants contre les pertes possibles, mais elle devrait administrer avec plus de prudence les fonds qui lui sont confiés. On considère qu'une participation accrue de l'entreprise privée pourrait être un bon moyen d'atteindre cet objectif. Je dois dire au nom de 98 p. 100, je suppose, de mes électeurs qui confient leur argent à une société de fiducie ou une banque, que malgré les recommandations de certaines personnes des institutions financières et en dépit de ce qu'on lit dans les pages financières du *Globe and Mail* ou du *Financial Post*, mes électeurs n'ont pas la compétence, la formation, l'instruction ou le flair nécessaires pour savoir choisir entre les institutions financières.

M. Deans: La plupart des députés non plus.

M. Orlikow: Oui, ils sont dans le même bateau. Pour ma part, je n'ai certes pas la compétence pour le faire. Si je confie mes économies à une banque, je présume qu'elle opère si efficacement que je ne risque pas de perdre mon argent. Nous trouvons répugnante l'idée qu'il devrait, d'une certaine manière, incomber aux déposants de découvrir et choisir les institutions qui sont bien administrées. C'est pousser beaucoup trop loin l'idée de la libre entreprise.

M. Deans: Que le consommateur prenne garde!

M. Orlikow: Oui, que le consommateur prenne garde! Cela ne marcherait pas pour la plupart des Canadiens.

Alors que la mesure à l'étude vise à accroître l'emprise du secteur privé sur cet organisme de réglementation, il n'y a pas de resserrement correspondant des obligations précises de la société. Par exemple, on n'insiste pas sur le devoir de la société d'informer ses institutions membres sur ce qui est et ce qui n'est pas assuré. Rappelez-vous la société de fiducie de la Saskatchewan qui a été liquidée. Elle disait à ses clients que leurs dépots étaient garantis par la SADC alors qu'ils ne l'étaient pas. La société ne commettait pas seulement une grave erreur, elle faisait une déclaration frauduleuse, mais la Société d'assurance-dépôts a été négligente en ne prenant pas les précautions pour que son nom ne soit pas utilisé ainsi.

M. Deans: Elle n'a rien fait.

M. Orlikow: Elle n'a pas réagi. Le conseiller juridique de la Société a déclaré que peu importe s'il y avait oui ou non une obligation juridique de la part de la société d'État, il n'en connaissait pas aux termes de la loi. Si cela est vrai, et je suis convaincu que tel est le cas, c'est qu'il y quelque chose de grave qui ne va pas avec la loi et, en fait, avec toutes les lois. Nous laissons passer ce projet de loi à cette étape-ci, mais je tiens à avertir la ministre que lorsqu'elle nous présentera la loi promise sur la question globale des responsabilités des institutions financières, nous examinerons les propositions très, très attentivement.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux simplement faire quelques commentaires très brefs pour expliquer la position sur ce vote. Nous ne croyons pas que le gouvernement ait agi avec célérité dans cette question. Je pense qu'il est inusité pour un gouvernement de légiférer rétroactivement et je recommande à mes collègues progressistes conservateurs de l'autre côté de se référer à l'histoire de leur propre parti. Ils ont été constamment contre toute rétroactivité dans cette Chambre depuis longtemps et il faut être raisonnable et essayer de comprendre ce qui se passe. A mon avis, le gouvernement devrait réaliser que le fait de légiférer en rétroactivité est une mauvaise chose, et je pense que la plupart des députés sont d'accord avec moi là-dessus.

Si c'était urgent, monsieur le Président, le 5 février, lorsque le Comité a fait rapport à cette Chambre, il fallait donc, à ce moment-là, demander à la Chambre de passer la loi au plus vite, et non pas arriver avec une disposition qui fait que, contrairement à la plupart des projets de loi, on voit l'article 5 du projet de loi qui se lit ainsi: l'article 4 est réputé être entré en vigueur le 1^er^ février 1986.

Monsieur le Président, cela fait déjà presque cinq mois. Et l'amendement de ma collègue de Trinity (Mlle Nicholson) vise simplement à amender le projet de loi pour dire comme on le dit dans tous les projets de loi que le projet de loi en question sera réputé . . . la date d'entrée en vigueur sera: «5. L'article 4 entre en vigueur à la date fixée par proclamation».

C'est d'ailleurs ce qui se passe constamment en cette Chambre lorsque le gouvernement agit de façon sérieuse et normale.

C'est pour cela, monsieur le Président, que nous nous opposons à la rétroactivité et que nous pensons que le gouvernement devrait donner des explications. Ils n'ont pas donné d'explication à cette Chambre, ils n'ont pas dit pourquoi ils ont attendu si longtemps. Ce n'est pas parce que nous avons empêché l'adoption du projet de loi. Nous avons été très sérieux dans le débat, à la deuxième lecture, une journée; en comité, à peine une journée d'organisation et une autre journée de débat, et depuis ce temps-là, on n'a rien entendu du gouvernement. Pourtant, le ministre vient à la Chambre et nous dit: C'est urgent. Eh bien, je vais terminer, mais il faudrait que le gouvernement comprenne que la rétroactivité ne devrait pas devenir pour lui une habitude.

• (1650)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion présentée par Mlle Nicholson.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est remis.

La Chambre procédera maintenant aux votes différés à l'étape du rapport sur le projet de loi présentement à l'étude. Convoquez les députés.

• (1720)

Et la sonnerie d'appel s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Paproski): Le premier vote porte sur la motion nº 1.

M. Ian Deans (au nom de M. de Jong) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 15 et 16, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ces, d'inspecteur général des banques et de sous-ministre de la Consommation et des Corporations; et

c) d'au plus trois autres personnes».

(La motion de M. Deans (au nom de M. de Jong), mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 260*)

POUR

Députés

Althouse	Gauthier	McDonald (Broadview-Greenwood)
Angus	Gray (Windsor-Ouest)	Nicholson (Trinity)
Axworthy	Guilbault (Saint-Jacques)	Nystrom
Benjamin	Jewett	Orlikow
Blaikie	Langdon	Ouellet
Boudria	Malépart	Penner
Broadbent	McCurdy	Waddell
Copps		Young—26.
Deans		
Fulton		
Gagliano		

CONTRE

Députés

Blackburn (Jonquière)	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Pennock
Bourgault	Guilbault (Drummond)	Peterson
Brightwell	Gustafson	Pietz
Browes	Halliday	Plourde
Cadieux	Hamilton	Porter
Chartrand	Hawkes	Ravis
Comeau	Hnatyshyn	Redway
Cook	Hockin	Reid
Cooper	Horner	Reimer
Cossitt	Howie	St. Germain
Côté (Lac-Saint-Jean)	Hudon	Scott (Hamilton-Wentworth)
Crofton	Jardine	Scowen
Daubney	Jourdenais	Thacker
de Cotret	Kempling	Towers
Dick	Kindy	Tremblay (Québec-Est)
Domm	Lewis	Tremblay (Lotbinière)
Ellis	Mantha	Valcourt
Fennell	Marin	Vankoughnet
Ferland	Masse	Vincent
Fontaine	Mayer	Warner
Forrestall	McCain	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Fraleigh	McDermid	Winegard
Fretz	McKnight	Wise
Gagnon	Merrithew	Witer—78.
Gass	Nickerson	
Gormley	Nielsen	
Gottselig	Oberle	

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois qu'il serait possible, si vous demandiez le consentement de la Chambre, de faire appliquer les résultats du vote qui vient d'avoir lieu aux motions nos 2, 3 et 5.

Des voix: Non.

M. Gauthier: Pas la motion nº 3.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion nº 3 doit être mise aux voix séparément, mais le vote qui vient d'avoir lieu peut s'apliquer aux motions nºs 2 et 5, si la Chambre est d'accord, en ajoutant le nom du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston).

M. Johnston: Monsieur le Président, comme vous avez pu le constater, j'ai manqué le premier vote, mais j'aimerais que mon nom soit inscrit pour les autres.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est ce que je viens de faire. Le vote suivant porte sur la motion nº 2. M. Riis propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 23 à 28, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«membre aux terme de cet alinéa

a) si elle est employée à quelque titre que ce soit dans la fonction publique du Canada ou occupe un poste ou une charge pour lesquels un salaire ou une autre rémunération sont payables sur les fonds publics; et

b) si elle ne se conforme pas à ce qui suit:

(i) dans les soixante jours de la nomination et une fois par an ensuite, elle doit présenter au président un rapport confidentiel écrit indiquant tous les intérêts directs et indirects qu'elle détient dans toute institution membre;

(ii) en tant qu'administrateur, elle est tenue de se défaire de tout intérêt direct ou indirect dans une détention d'actions qui excède dix pour cent des actions en circulation de toute catégorie d'actions d'une institution membre ou lorsque le président estime que la détention d'actions constitue un intérêt important dans l'institution membre;

(iii) à la condition que le président le demande, elle doit se défaire des actions qui ont été données en gage à une institution de prêt à titre de garantie accessoire de prêts à elle consentis, et elle doit s'en défaire en vendant les actions dans une transaction à distance ou en les plaçant dans une fiducie.».

(La motion de M. Riis, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 261)

POUR

Députés

Althouse	Gray (Windsor-Ouest)	McDonald (Broadview-Greenwood)
Angus	Guilbault (Saint-Jacques)	Nicholson (Trinity)
Axworthy	Jewett	Nystrom
Benjamin	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Orlikow
Blaikie	Langdon	Ouellet
Boudria	Malépart	Penner
Broadbent	McCurdy	Waddell
Copps		Young—27.
Deans		
Fulton		
Gagliano		
Gauthier		

CONTRE

Députés

Blackburn (Jonquière)	Brightwell	Chartrand
Bourgault	Browes	Comeau
	Cadieux	Cook
Cooper	Halliday	Pietz
Cossitt	Hamilton	Plourde
Côté (Lac-Saint-Jean)	Hawkes	Porter
Crofton	Hnatyshyn	Ravis
Daubney	Hockin	Redway
de Cotret	Horner	Reid
Dick	Howie	Reimer
Domm	Hudon	St. Germain
Ellis	Jardine	Scott (Hamilton-Wentworth)
Fennell	Jourdenais	Scowen
Ferland	Kempling	Thacker
Fontaine	Kindy	Towers
Forrestall	Lewis	Tremblay (Québec-Est)
Fraleigh	Mantha	Tremblay (Lotbinière)
Fretz	Marin	Valcourt
Gagnon	Masse	Vankoughnet
Gass	Mayer	Vincent
Gormley	McCain	Warner
Gottselig	McDermid	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	McKnight	Winegard
	Merrithew	Wise
Guilbault (Drummond)	Nickerson	Witer—78.
Gustafson	Nielsen	
	Oberle	
	Pennock	
	Peterson	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 3. Mme McDougall propose:

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 23 à 28, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit: «membre aux termes de cet alinéa, si:

a) elle est employée à quelque titre que ce soit dans la fonction publique du Canada ou occupe un poste ou une charge pour lesquels un salaire ou une autre rémunération sont payables sur les fonds publics;

b) elle est sénateur ou député du Parlement du Canada ou membre d'une législature provinciale;

c) elle est administrateur, fonctionnaire ou employé d'une institution fédérale ou provinciale».

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent. Dois-je m'abstenir de faire retentir la sonnerie?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 5. M. de Jong propose:

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 1 à 7, page 2.

(La motion de M. de Jong, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 262)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Blaikie
Boudria
Broadbent
Copps
Deans
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Jewett
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Langdon
Malépart
McCurdy
McDonald (Broadview-Greenwood)
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Penner
Waddell
Young—27.

CONTRE

Députés

Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Chartrand
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Daubney
de Cotret
Dick
Domm
Ellis
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jourdenais
Kempling
Kindy
Lewis
Mantha
Marin
Masse
Mayer
McCain
McDermid
McKnight
Merrithew
Nickerson
Nielsen
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—78.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 6. Mlle Nicholson (Trinity) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 5, en retranchant les lignes 24 et 25, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«5. L'article 4 entre en vigueur à la date fixée par proclamation.»

Le même vote s'appliquera-t-il?

Des voix: D'accord.

M. Deans: Non.

(La motion nº 6 de Mlle Nicholson (Trinity), mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 263)

POUR

Députés

Axworthy
Boudria
Copps
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Malépart
Nicholson (Trinity)
Ouellet
Penner—12.

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Benjamin
Blackburn (Jonquière)
Blaikie
Bourgault
Brightwell
Broadbent
Browes
Cadieux
Chartrand
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Daubney
Deans
de Cotret
Dick
Domm
Ellis
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Fulton
Gagnon
Gass
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jewett
Jourdenais
Kempling
Kindy
Langdon
Lewis
Mantha
Marin
Masse
Mayer
McCain
McCurdy
McDermid
McDonald (Broadview-Greenwood)
McKnight
Merrithew
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Orlikow
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
Scowen
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Waddell
Warner
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer
Young—92.

● (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion nº 6 rejetée.

M. Hnatyshyn (au nom de la ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'Ajournement

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. Paproski): M. Hnatyshyn propose que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Angus: J'invoque le Règlement. Nous autoriseriez-vous, monsieur le Président, à dire qu'il est 18 heures? C'est un projet de loi très important et il serait regrettable, pour l'Opposition, que les débats soit à cheval sur deux jours. J'aimerais que vous preniez cette demande en considération, monsieur le Président.

M. Ouellet: Je voudrais, monsieur le Président, dire quelques mots sur ce rappel au Règlement.

[*Français*]

Je crois comprendre que le ministre, à la demande expresse du premier ministre du Québec, doit rencontrer lundi prochain le ministre des Transports du Québec qui a des objections formelles à présenter au sujet du projet de loi C-75. Je trouve un peu surprenant que, sans aucun avis, le gouvernement nous arrive à la dernière minute avec la présentation de ce projet de loi, et certainement, monsieur le Président, j'aimerais que vous regardiez l'horloge et que vous déclariez qu'il est 18 heures.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je sais que le député de Papineau (M. Ouellet), qui est un éminent parlementaire, ne voudra pas donner un caractère sectaire à ce débat. Le député n'ignore pas qu'à la demande de l'Opposition, j'ai accepté de différer la troisième lecture pendant deux semaines, afin d'attendre le retour du comité.

M. Ouellet: Nous aurions préféré deux ans.

M. Hnatyshyn: Il y a eu un quiproquo à ce sujet. Je pensais que nous allions franchir rapidement l'étape de la troisième lecture. D'un autre côté, comme il est près de 18 heures, comme cela ne nous empêche pas de tenir le débat d'ajournement, je pense que nous pouvons dire qu'il est 18 heures. Je suis prêt à reporter la troisième lecture à la semaine prochaine, car je sais que la question sera alors examinée rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je tourne en rond, sans doute sur les ordres du leader parlementaire. Le 28 avril, j'ai posé au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) la question suivante:

> Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous préciser si la nouvelle Loi sur les contaminants de l'environnement proposée règlera ce problème et fera bien et bel disparaître la menace que les pluies acides posent pour la santé des Canadiens?

Cette question que j'ai posée le 28 avril m'avait été inspirée par le rapport, publié peu avant, d'une étude réalisée par la Fondation canadienne de recherche du droit de l'environnement et l'Institut américain du droit de l'environnement. Cette étude présentait un certain nombre de faits et de chiffres très intéressants et très importants.

Tout d'abord, elle précisait que le Canada et les États-Unis sont menacés par les pluies toxiques, ou si vous préférez par les retombées de pluies toxiques. Les pluies toxiques y étaient dénoncées comme le pire genre de pollution, pire encore que les pluies acides. Partout en Amérique du Nord et en Europe, on considère les pluies acides comme une forme de pollution extrêmement violente. L'étude précisait en outre que les pluies toxiques contiennent environ 1 millier de produits chimiques industriels différents, y compris des produits tels que la dioxine et les PCB. Le rapport ajoutait que ces émissions industrielles mélangées à de la vapeur d'eau forment des nuages pollués qui se condensent en pluie ou en neige. Ces précipitations se déposent sur la terre ou dans les lacs, les rivières et les cours d'eau, ainsi que dans les champs et dans les communautés qui nous entourent. En fait, environ 46,000 tonnes de ces pluies toxiques et des éléments polluants qui les accompagnent se déposent chaque année dans le seul lac Ontario.

C'est de cette pluie toxique qu'il était question dans le cas de la grande catastrophe provoquée il y a quelque temps par des émissions industrielles en Inde, la catastrophe de Bhopal où des émanations industrielles se sont condensées et ont eu des retombées dévastatrices sur l'Inde. Cette catastrophe n'a pas seulement fait des morts et des blessés dans la génération actuelle; ses victimes se compteront aussi dans les générations futures. L'étude précisait que la pluie toxique menaçait non seulement notre eau potable, mais également notre alimentation. Elle s'accumule dans les tissus humains et elle est une des grandes causes des problèmes respiratoires chez l'homme.

Ce n'est pas la première fois que nous entendons parler de pluie toxique, monsieur le Président. Le sujet des pluies toxiques nous est moins familier que celui des pluies acides. Nous connaissons très bien le problème des pluies acides. Elles sont causées par deux types de polluants industriels: le bioxyde de soufre et divers oxydes d'azote. Ces formes particulières de pollution que nous avons pu cerner ont plusieurs origines précises. Elles proviennent des hauts fourneaux comme ceux d'Inco, dans le nord de l'Ontario, et de Falconbridge, dans le nord du Québec, des centrales au charbon et des échappements des automobiles. On a fini par les identifier comme les sources de la pluie acide qui est une des formes de la pluie toxique.

• (1750)

Le gouvernement a réagi au problème des pluies acides. Il y a quelques mois, il a annoncé que des crédits étaient débloqués pour nettoyer les hauts fourneaux du Canada, notamment ceux d'Inco et Falconbridge ainsi que de Noranda. Le gouvernement a annoncé qu'il avait affecté environ 150 millions de dollars à cette activité, et qu'il allait passer à l'action. Malheureusement, cette action se fait attendre.

Le premier ministre (M. Mulroney) a rencontré deux fois le président Reagan et a discuté de la question des pluies acides aux États-Unis. Là encore, on a promis de faire quelque chose. Jusqu'à présent, nous n'avons pas vu grand-chose, mais le Congrès américain commence apparemment à bouger. On a aussi promis que des normes régissant les gaz d'échappement des voitures entreraient en vigueur pour les modèles 1987. Cela n'a pas encore été fait et nous attendons toujours pour ce qui concerne 1987.

Les pluies acides posent un problème. Si c'est bien le cas, les pluies toxiques vont certes poser un problème encore plus grand, car il sera difficile de cerner les causes des pluies toxiques et d'autant plus difficile de les empêcher.

En réponse à une question qui lui a été posée le 28 avril, le secrétaire parlementaire a fait savoir qu'une mesure que le gouvernement allait présenter sous peu contribuerait à résoudre ce problème. Il a parlé de deux projets de loi en particulier, soit la Loi sur les contaminants de l'environnement et la Loi sur la protection de l'environnement. Je sais que le secrétaire parlementaire est un homme très sincère et dévoué qui se préoccupe sincèrement de la santé des Canadiens et des problèmes que posent les pluies acides, les pluies toxiques et tous les autres polluants atmosphériques. Je voudrais qu'il nous précise ce soir comment ces deux mesures législatives vont régler ce problème. J'espère qu'il est prêt à nous résumer brièvement, en termes clairs, comment le gouvernement se propose de régler le problème des pluies toxiques. Ce n'est plus un problème qu'il faut prendre à la légère. C'est une question extrêmement grave qu'il faut résoudre le plus rapidement possible. J'espère que non seulement il nous signalera comment la loi abordera la question, mais qu'il nous précisera également le moment où les projets de loi seront déposés.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question du député qui veut savoir si la nouvelle loi sur les contaminants de l'environnement va s'attaquer au problème des pluies toxiques et éliminer ainsi la menace qu'elles représentent pour la santé des Canadiens.

Le rapport de la Fondation canadienne de recherche du droit de l'environnement reprend les préoccupations du gouvernement relativement aux pluies toxiques. Je suis certain que le député connaît l'importance que le gouvernement attache au problème des pluies acides et les initiatives qu'il a prises depuis quelque temps à cet égard. Je suis certain aussi que le député est au courant des progrès importants que nous avons accomplis depuis deux ans avec la collaboration du gouvernement provincial et de celui des États-Unis. Le gouvernement continuera d'agir vigoureusement jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Les pluies toxiques ne sont qu'un symptome avertisseur du problème plus général des produits chimiques toxiques qu'affrontent les Canadiens alors que la société apprend à s'adapter aux avantages et aux dangers de la vie avec les produits chimiques. Jusqu'à maintenant, nous ne nous sommes occupés qu'en cas de crises des problèmes causés par les produits chimiques. Nous ne nous sommes attaqués aux problèmes que lorsqu'ils sont devenus évidents. Cela nous a coûté très cher en mesures correctrices et en nettoyages difficiles.

Le gouvernement croit qu'il ne convient plus dans notre pays de s'occuper des produits chimiques toxiques après que les problèmes sont détectés. Environnement Canada s'efforce de mettre au point une nouvelle méthode de gestion complète des produits chimiques toxiques selon laquelle les produits chimiques sont gérés tout au long de leur vie utile de manière à empêcher avant tout leur rejet dans l'environnement. Autrement dit, à n'importe quel moment du cycle de vie d'un produit chimique, de son élaboration à sa disparition—c'est-à-dire son introduction dans le commerce, sa fabrication, son transport, son utilisation et finalement sa destruction—tous ceux qui manipulent ce produit chimique doivent agir avec sérieux pour protéger l'environnement et la santé des Canadiens.

La nouvelle loi, qu'elle se présente sous la forme d'une modification à la Loi sur les contaminants de l'environnement ou d'une nouvelle loi sur la protection de l'environnement, sera un élément clé de cette nouvelle politique. Le projet de loi permettra, en vertu d'un article qui établit des règles et définit les interdictions d'une manière générale, d'intervenir pour réglementer les phases cruciales du cycle de vie d'un produit chimique toxique. Cela permettra d'améliorer sensiblement notre capacité de contrôler les produits chimiques pour éviter les problèmes, comme les pluies toxiques, ainsi que de résoudre les problèmes auquels nous sommes confrontés actuellement.

Toutefois, la nouvelle mesure sera certes un instrument valable pour régler les problèmes créés au Canada même, mais il ne permettra pas de régler ceux qui nous viennent de l'étranger. Seules des consultations permanentes et des initiatives prises en collaboration avec d'autres gouvernements nous feront découvrir les solutions à ces problèmes.

En conclusion, je tiens à assurer au député que le gouvernement est fermement décidé à protéger l'environnement et les Canadiens de la menace que constituent les produits chimiques toxiques, quelle qu'en soit la source.

[*Français*]

L'AGRICULTURE—LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AUXILIAIRE QUÉBEC-OTTAWA—LA COLLABORATION DU QUÉBEC—L'ÉVOLUTION DU DOSSIER

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 29 avril 1984, je demandais à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) quel était l'état de l'évolution du dossier concernant l'entente auxiliaire Canada-Québec sur l'agriculture. Je suis très touché que, ce soir, l'honorable ministre de l'Agriculture ait pris la peine de venir lui-même me donner des détails concernant la réponse qu'il avait amorcée le 29 avril. J'en conclus que le ministre de l'Agriculture est très conscient de nos problèmes nationaux et qu'il s'applique à régler les dossiers qu'on connaît dans nos circonscriptions respectives.

Je sais que le ministre de l'Agriculture n'a pas attendu la signature de cette entente, qui va impliquer 36 millions de dollars, pour mettre en place des mesures visant à favoriser l'agriculture dans la province de Québec ainsi que dans ma circonscription.

Il y a eu pas mal d'événements qui se sont produits en parallèle avec l'évolution de la négociation de l'entente sur l'agriculture. Par exemple, depuis septembre 1984, nos agriculteurs bénéficient d'une diminution de 5 1/2c. le litre de taxe sur le carburant consommé dans leurs exploitations agricoles et cette somme s'ajoute à 1 1/2c. que toutes les entreprises commerciales peuvent réclamer de notre gouvernement lorsqu'elles consomment des carburants.

Également le ministre a annoncé des réductions substantielles et significatives des taux d'intérêt au niveau de la Société du crédit agricole et ces taux sont les plus bas depuis 1979.

On a vu aussi le ministre conclure très positivement les négociations au niveau d'un problème particulier avec les États-Unis lorsqu'il s'est agi de les convaincre de ne pas appliquer une taxe d'entrée sur les exportations des carcasses de porc canadien. Ainsi, de cette façon, le ministre a assuré à un grand nombre de producteurs de carcasses de porc de ma circonscription la viabilité et la rentabilité à long terme de leurs exploitations.

Également, il est bon de mentionner que ce même ministre a annoncé aux agriculteurs, aux producteurs laitiers du Canada une politique laitière qui s'applique sur les cinq prochaines années. On sait que la production laitière au pays se fait à 50 p. 100 dans la province de Québec. Alors, je tiens à dire au ministre que cette initiative a été également fort bien perçue non seulement dans ma circonscription mais elle a été mentionnée d'une façon positive par M. Jacques Boucher, président de l'Union des producteurs agricoles, dans un éditorial de *La terre de chez nous*, et je cite: «Il faut se réjouir de cette politique qui consacre la stabilité de notre industrie pour une autre période de cinq ans».

Également, je pense que nous devons signaler qu'on n'a pas attendu non plus la signature de l'entente pour analyser le problème de nos producteurs de sirop d'érable et de produits connexes. En effet, une importante enquête se tiendra plus précisément en ayant comme base d'échantillon la circonscription de Lotbinière dans les mois qui vont suivre. Et cela aussi c'est tout au crédit de notre gouvernement et de notre ministre de l'Agriculture.

Enfin, on sait qu'il y a beaucoup d'agriculteurs qui ont des problèmes de structure financière qui étaient difficiles à résoudre, et notre gouvernement a mis en place un programme d'hypothèques dont le remboursement et le coût sont fondés sur le prix des denrées. Cela a pour effet de permettre à nos agriculteurs de rembourser une partie plus importante de leurs dettes lorsque les récoltes sont bonnes et que le coût des denrées est plus élevé, et d'ajuster leurs taux d'intérêt qui correspond à la qualité de leurs récoltes et au prix de vente.

Enfin, on n'a pas attendu la signature de l'entente pour permettre à nos agriculteurs de vendre leur ferme ou leur exploitation lorsqu'ils ont atteint un certain âge, sans être pénalisés par le profit de capital. Et les conséquences de cela, c'est qu'on a aboli le profit de capital immédiatement pour toute disposition d'entreprise agricole, ce qui a pour effet d'assurer la survie des entreprises et de permettre à ceux qui ont consacré leur vie à l'agriculture d'avoir une fin de vie décente.

Alors, je remercie le ministre de l'Agriculture et j'attends quelques explications additionnelles sur la signature de l'entente auxiliaire Canada-Québec.

• (1800)

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de Lévis (M. Fontaine) de ses paroles généreuses à mon endroit. De toute évidence, le député est un homme très intelligent, travailleur et laborieux, qui représente ses électeurs avec diligence. En fait, il s'intéresse vivement et depuis toujours au bien-être du secteur agricole non seulement dans sa province, mais dans l'ensemble du pays. Il assiste régulièrement aux réunions du caucus rural et me communique fréquemment et même régulièrement les problèmes éprouvés par ses électeurs. C'est un plaisir que de travailler avec lui.

Le député a utilisé le peu de temps dont il disposait ce soir pour signaler certains des principaux programmes que nous avons mis en oeuvre dans l'intérêt non seulement des agriculteur du Québec, mais également du Canada. Je suis persuadé que s'il en avait eu le temps, il aurait précisé que depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons pris quelque 235 mesures et nous avons consacré à l'agriculture plus de 5 milliards de dollars. Nous devons, par contre, nous rappeler que le 30 avril, lorsqu'on a présenté le dernier programme d'aide financière destiné à l'agriculture, le premier ministre a fait remarquer qu'on devait faire davantage.

Pour en revenir plus particulièrement à la question soulevée par le député, permettez-moi de lui dire qu'en mars dernier, j'ai écrit à mon collègue le ministre de l'Agriculture du Québec, pour lui demander de prendre une décision au nom de son gouvernement, au sujet de la signature d'une entente agricole auxiliaire. Nous avions présenté des instances à ce sujet au gouvernement antérieur. Il n'a toutefois pas réussi à se décider quant à savoir s'il devait signer un accord sur l'agriculture et la pêche ou quant à la façon de répartir les fonds fédéraux.

Après l'élection du nouveau gouvernement, le nouveau ministre a répondu à ma lettre, le 23 avril si je me souviens bien, pour me dire qu'une décision avait été prise et qu'il était prêt à conclure une entente auxiliaire sur l'agriculture d'une valeur de 36 millions de dollars. La majeure partie de cet argent sera consacré à la recherche et au développement et encore une fois, nous nous en réjouissons compte tenu de l'importance prioritaire que nous attachons à la recherche et au développement. J'ai répondu au ministre qu'il fallait demander aux autorités compétentes des deux ministères de se réunir pour mettre au point les détails de cette entente. Si j'ai bien compris, d'après les renseignements que j'ai reçus aujourd'hui, cette réunion aura effectivement lieu la semaine prochaine.

L'ENVIRONNEMENT—LES BPC—LE DISPOSITIF MOBILE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, j'ai déjà abordé avec le ministre de l'Environnement (M. McMillan) la question que je désire soulever ce soir, au cours de la période des questions, le 2 mai. C'est au sujet de l'autorisation d'un dispositif d'élimination des déchets absolument révolutionnaire. Plusieurs sites d'enfouissement de déchets industriels, surtout dans le sud de l'Ontario, laissent des substances chimiques dangereuses s'écouler dans des cours d'eau comme la Niagara, et ces substances se retrouvent ensuite dans notre eau potable. C'est une source d'inquiétude pour tous ceux qui vivent dans les régions à forte densité démographique du sud de l'Ontario. Comme chacun sait, cette question préoccupe vivement le gouvernement fédéral.

• (1805)

Le ministre de l'Environnement et le ministre responsable de la planification d'urgence ont récemment annoncé des mesures visant à répondre à de graves accidents chimiques au Canada. Il s'agit là d'une initiative importante et opportune. Je me préoccupe cependant du déversement quotidien de déchets chimiques de sources canadiennes et américaines. Nous savons que les déposer dans des conteneurs ne règle pas le problème. Les conteneurs finissent en effet par s'abîmer et cela nous ramène au problème initial.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, la société *E. S. Fox*, établie dans ma circonscription de Welland, a mis au point un dispositif mobile d'élimination des déchets appelé Pyroplasma qui s'est révélé efficace pour détruire les BPC. Ce dispositif est unique. Ses concurrents sont essentiellement des incinérateurs qui ont un coefficient d'efficacité de destruction d'environ 99.99 p. 100. Le Pyroplasma, lui, a un coefficient officieux d'efficacité de 99.9999999 p. 100. Il s'agit d'un pourcentage respectable lorsque l'on parle d'un million de livres de déchets. Ces neufs qui s'ajoutent à la fin font toute la différence.

Les gouvernements fédéral et provincial ont participé activement à l'élaboration de tests qui permettront d'établir les lignes directrices applicables aux demandes de permis pour l'exploitation d'unités d'élimination de déchets. L'engagement a bien été pris, mais on met du temps à voir des résultats.

L'Ontario a demandé des propositions pour le nettoyage du site de Smithville. Elles doivent lui être soumises dans les prochains jours. La population locale sait ce que le système Pyroplasma peut faire et désire qu'il soit utilisé. Elle sait ce que ces neufs supplémentaires signifient. D'autres Canadiens vivant près de sites d'élimination de déchets industriels réclament à grands cris cette solution efficace au problème.

Les gouvernements fédéral et provincial ont déjà investi un demi-million de dollars dans ce projet. Les États-Unis ont accordé un contrat de démonstration de deux millions de dollars à la société *E.S. Fox Company* pour la construction d'une unité qui pourrait servir au nettoyage du secteur de Love Canal dans l'état de New York. Le Pyroplasma a été installé sur ce site au début du mois.

Une fois que des tests auront été effectués sur la dioxine et plus de 100 autres produits chimiques déversés dans cet endroit, on utilisera cette machine à pleine capacité pour les opérations de nettoyage.

On a extrait du sol et stocké 17,000 gallons de déchets toxiques dans le site de Love Canal au cours des dix dernières années. Une fois pleinement opérationnel, il faudra 30 jours au Pyroplasma pour détruire toutes ces matières. La compagnie concernée retournera ensuite sur les lieux une fois l'an pour détruire les toxiques qu'on aura pompées du sol.

Nous avons vraiment de bonnes raisons d'être fiers que cette technologie ait été mise au point au Canada même. Malgré l'apport considérable de capitaux américains, cette compagnie à l'affût de nouveaux moyens pour combattre la pollution, n'en est pas moins entièrement propriété canadienne.

On utilise actuellement le Pyroplasma pour détruire les déchets industriels liquides. Cependant, on peut appliquer la même technologie aux déchets solides. Il suffit de mettre au point le matériel de manutention. La société a reçu une offre visant à financer la recherche nécessaire à cette fin, en échange d'une liberté d'accès à la technologie. Or, étant donné jusqu'ici l'ampleur des investissements, elle ne tient pas à abandonner ses intérêts à une seule partie. Le Pyroplasma a été largement mis à l'essai à Kingston, sous la surveillance et grâce au soutien financier des gouvernements fédéral et provincial. Le dispositif est parfaitement mobile et il suffit de quelques jours pour l'installer. Les possibilités qu'il offre en cas d'opération d'urgence sont inimaginables.

Selon l'Agence américaine de protection de l'environnement, le Pyroplasma figure parmi les cinq meilleures technologies au monde pour l'élimination des déchets. Lors de la réunion de l'Agence, le mois dernier, on parlait dans les couloirs de «la découverte chimique la plus extraordinaire depuis longtemps».

Je voulais savoir quand on pourrait mettre en oeuvre cette technologie révolutionnaire au Canada. La question est difficile, compte tenu des diverses compétences dans ce domaine, mais je suis profondément convaincu que puisque la dépollution est un problème d'ordre national, la Chambre doit s'en occuper.

• (1810)

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, bien que la disposition et la destruction des déchets dangereux soient la responsabilité des provinces, le gouvernement fédéral participe activement à la recherche de solutions. Aucun gouvernement ne peut, tout seul, résoudre ce problème. C'est pour cette raison que le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement a lancé la préparation d'un plan national de gestion des déchets dangereux au Canada. Parallèlement, le Conseil a également élaboré et mis sur pied un plan national visant à éliminer les polychlorobiphényles de l'environnement canadien. Le plan a quatre objectifs fondamentaux. Premièrement, l'établissement d'installations de destruction; deuxièmement, la préparation de normes nationales de transport et de destruction; troisièmement, la définition d'objectifs nationaux de qualité de l'environnement pour ces composés; quatrièmement, la diffusion de renseignements concrets sur les polychlorobiphényles.

Depuis l'incident de Kenora, ces produits inquiètent particulièrement les Canadiens. Il semble qu'il ne passe pas de jour sans que l'on trouve des BPC dans un autre endroit. Je pense que les initiatives prises par le Conseil canadien des ministres

des Ressources et de l'Environnement apaiseront ces craintes. De plus, il y a maintenant des techniques pour détruire ces composés.

Le 2 mai, le député de Welland (M. Pietz) a posé une question au ministre de l'Environnement (M. McMillan) sur un dispositif d'élimination des déchets qui sera testé à Love canal cet été. Je suis heureux de signaler que ce dispositif conçu et construit au Canada a été testé et qu'il est efficace pour la destruction des BPC. Ce dispositif de destruction appelé Pyroplasma est monté sur une remorque de 45 pieds; il peut être facilement déménagé sur les lieux. ce n'est qu'une des nombreuses technologies de destruction des BPC par dispositifs fixes ou mobiles qui sont en voie d'application commerciale au Canada.

Le 5 avril de cette année, le gouvernement de l'Ontario a annoncé officiellement un nouveau règlement découlant de sa loi sur la protection de l'environnement qui porte sur les dispositifs mobiles de destruction des BPC. C'est d'un progrès considérable dans la destruction des BPC qui polluent l'environnement. Maintenant que ce nouveau règlement est en place, les entreprises peuvent commencer à présenter des demandes au gouvernement provincial pour faire approuver la mise en service de leurs installations de destruction de biphényles polychlorés.

D'autres provinces prennent des initiatives pour nous débarrasser des déchets de BPC. La Colombie-Britannique a joué un rôle actif dans le choix des meilleures technologies mobiles transportables pour la destruction des BPC dans l'ouest du Canada. L'Alberta a trouvé un emplacement où situer les installations devant recevoir les déchets de matières dangereuses et elle s'attend à ce que ces installations soient pleinement opérationnelles d'ici à 1988. La Saskatchewan a établi des installations intérieures permanentes à Regina pour le processus de traitement mobile de BPC à faible concentration qui est en usage dans la province depuis 1983. Le Québec est à la recherche d'un lieu qui conviendrait à des installations de destruction. Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives qui sont entreprises à travers le Canada.

Plus le monde devient complexe, plus les problèmes environnementaux auxquels nous devons faire face se compliquent. Il faut nous efforcer tout spécialement d'en arriver à un consensus sur les meilleures solutions à apporter aux divers problèmes, si nous voulons trouver les solutions et les appliquer. Le cas des BPC est un modèle de coopération fédérale-provinciale dans l'étude d'un problème et la recherche des solutions. L'expérience acquise dans ce domaine nous sera sans doute infiniment précieuse pour surmonter d'autres situations qui menacent notre environnement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, dans le journal *La Presse*, nous apprenons que le gouvernement conservateur a décidé d'employer 250 inspecteurs pour vérifier s'il y a des chômeurs qui abusent. De plus, nous apprenons que le gouvernement provincial, lui aussi, s'apprête à faire des coupures au niveau des prestations de bien-être social.

Monsieur le Président, ces deux attitudes démontrent clairement que les gouvernements devraient s'asseoir, se réunir, et tout de suite établir et préparer ce qu'on appelle un revenu minimum garanti, ou un revenu mensuel garanti.

Monsieur le Président, au lieu d'aller travailler à la pièce, au lieu de tenter de chercher des coupables, le gouvernement fédéral devrait immédiatement convoquer toutes les provinces, tous les intervenants—et je pense que le Canada est prêt—afin d'améliorer les programmes sociaux par une grande réforme, non pas pour réduire le déficit, mais pour aider les gens qui en ont besoin.

* * *

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LE *TORONTO ARTS AGAINST APARTHEID FESTIVAL*

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président:

> Nous devons reconnaître que l'apartheid est la principale forme de violence en Afrique du Sud. C'est la violence du système de travail migratoire, la violence des emprisonnements sans procès, la violence qui force les enfants à mourir de faim, la violence qui entrave la croissance intellectuelle et spirituelle . . . l'apartheid est un régime mauvais et immoral qui doit être supprimé

Ce sont les paroles de l'évêque Desmond Tutu, prix Nobel de la paix en 1984, qui viendra se joindre en fin de semaine aux citoyens du Grand Toronto et du Canada qui uniront leurs voix pour protester contre l'apartheid.

La *Toronto Arts Against Apartheid Festival Foundation* a commandité huit stimulantes journées de théâtre, de musique, d'art, de poésie et de discussions destinées à offrir de l'information sur les questions entourant l'apartheid et à célébrer l'égalité et la justice sociale dans le monde.

Le *Toronto Arts Against Apartheid Festival* est une célébration de la liberté. On doit féliciter les organisateurs de cet effort exceptionnel. Ils envoient un message à l'Afrique du Sud. Joignons-nous à eux, l'Afrique du Sud nous entendra.

* * *

• (1105)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS DE LIVRER DU COURRIER À UN DÉPUTÉ

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, parce que nous avons été élus députés, n'importe quel Canadien qui veut nous faire part d'une opinion ou d'une préoccupation peut simplement nous appeler ou exposer ses vues par écrit et nous les expédier franc de port. J'ai ici une enveloppe qui m'a été adressée comme il faut de Pointe-aux-Trembles, au Québec, mais les Postes ont jugé bon d'y apposer une étiquette et de la renvoyer à l'expéditeur à cause d'un affranchissement insuffisant.

A mon avis, les Postes portent atteinte à nos privilèges parlementaires en agissant de façon aussi arbitraire. Je comprends que cela peut arriver parfois en raison du volume de lettres reçues aux Postes, mais cela est inexcusable quand la même chose arrive trois fois au même expéditeur. Nous avons de trop nombreux exemples de bévues commises actuellement aux Postes.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE BUT DU RÉGIME—LE DÉPISTAGE DES GENS QUI ABUSENT

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, l'assurance-chômage au Canada est justement censée être cela, une assurance. C'est une assurance qui doit venir en aide aux Canadiens qui se trouvent malgré eux sans travail. L'assurance-chômage n'est ni l'assistance sociale ni un cadeau. Par conséquent, il n'est que logique que le gouvernement lance un programme pour aider les prestataires de l'assurance-chômage à se trouver un emploi. Les entrevues que l'on prévoit commencer cet été ne visent que cela.

Article 21 du Règlement

Les personnes qui abusent de l'assurance-chômage n'ont qu'à bien se tenir. Les entrevues vont aussi permettre de dépister les gens qui abusent de l'assurance-chômage aux dépens de tous les Canadiens. Ces entrevues ne constitueront pas une chasse aux sorcières mais bien une recherche d'emplois.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE QUE TOUS LES EMPLOYÉS SOIENT TRAITÉS AVEC JUSTICE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, devant 2,000 personnes venues ici pour parler au gouvernement au sujet de la politique navale, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a promis qu'il y aurait du dialogue avec les syndiqués. Aujourd'hui, on ne voit pas de dialogue. Le gouvernement fédéral a poursuivi devant les tribunaux les personnes travaillant dans les chantiers maritimes qui ont seulement voulu demander leurs propres droits au gouvernement.

[*Traduction*]

Le gouvernement a refusé le rapport d'un conseil d'arbitrage et, mesure sans précédent, il poursuit maintenant en justice les ouvriers des chantiers navals parce que ces derniers ont essayé d'exercer leurs droits à la parité salariale et accepté le rapport d'un conseil d'arbitrage.

Nous exhortons le gouvernement à ne pas poursuivre les ouvriers en justice et, en fait, à accepter le rapport du conseil d'arbitrage qui demande simplement que les travailleurs des chantiers maritimes de la côte est soient payés autant que leurs homologues de la côte ouest. C'est juste et équitable. Arrêtons le vacarme entendu à la Chambre des communes par le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) et entamons le dialogue avec les syndicats dans tout le pays de façon à leur assurer qu'au moins . . .

[*Français*]

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LE DÉPLACEMENT D'EMPLOIS DE WINNIPEG À MONTRÉAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, VIA Rail a annoncé hier qu'elle allait regrouper à Montréal son service de comptabilité dans les 90 jours. Cette décision va entraîner la mutation de 22 employés de Winnipeg à Montréal et la suppression de 11 autres postes à Winnipeg. Les conservateurs ont justement promis depuis des années aux habitants de Winnipeg que ce genre de chose n'arriverait jamais s'ils étaient au pouvoir pour les protéger.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur en 1984, uniquement dans le domaine des chemins de fer, nous avons vu, entre autres, VIA Rail reporter la création de son atelier d'entretien et le CN tenter de supprimer la région des Prairies, dont le centre administratif se trouve à Winnipeg. En outre, dernièrement, au lieu de mesures explosives, Winnipeg est affaiblie progressivement par des mesures, comme celle prise hier par VIA, et par la dévalorisation systématique des postes cadres du CN à Winnipeg, au profit de ceux d'Edmonton, dont ils relèvent de plus en plus à titre de subalternes. Les conservateurs du Manitoba devraient tous se voiler la face.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE D'OTTAWA-CARLETON—LE SUCCÈS OBTENU EN 1985

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, 1985 a été une année importante pour la Société pour l'expansion économique d'Ottawa-Carleton. Cette dernière a bénéficié d'investissements stratégiques effectués par deux grandes sociétés américaines. En outre, 24 sociétés comptant plus de 300 employés permanents ont été subventionnées par cette société aux fins de leur expansion ou pour faire de nouveaux investissements.

Le gouvernement a de toujours reconnu l'importance de la petite entreprise comme source essentielle de dynamisme et d'innovation dans l'économie canadienne et comme la source la plus importante d'emplois au Canada, à l'heure actuelle. Le gouvernement a présenté une grande série de mesures coordonnées destinées à encourager l'initiative privée et la concurrence dans l'économie canadienne. Ces initiatives de la petite entreprise visent à favoriser la croissance et à inspirer la confiance dans l'économie nationale.

• (1110)

Le succès connu par la Société pour l'expansion économique d'Ottawa-Carleton en 1985 fait partie des nombreuses réussites que l'on enregistre dans le pays grâce à ses initiatives.

Les entreprises d'Ottawa-Carleton ont reçu des commandes de l'ordre de 7.6 milliards de dollars en tout l'an dernier. Voilà ce que la petite entreprise peut faire pour une localité et le pays. Elle favorise la diversification et la création de richesses et d'emplois nouveaux.

* * *

LES FINANCES

L'ABUS DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'invite la Chambre à réfléchir aux conséquences de l'erreur peut-être la plus grave qu'ait commise le gouvernement au Canada. Selon le sous-ministre des Finances, lorsque le ministre libéral des Finances a instauré les crédits d'impôt pour la recherche scientifique, en 1983, il était conscient des ventes-rachats qui allaient en résulter. Celles-ci ont provoqué un manque à gagner de un milliard de dollars, à quoi s'ajoutent maintenant des dépenses de 500 millions de dollars pour les enquêtes et les poursuites.

Ce programme mal conçu était une marque d'irresponsabilité, sur le plan politique, d'autant plus que les fonctionnaires du ministère des Finances n'ont pris absolument aucune mesure pour y remédier. Ils étaient au courant des échappatoires catastrophiques, mais il a fallu attendre le nouveau gouvernement conservateur pour qu'on mette fin au programme, un an et demi plus tard et après que l'État eût perdu des centaines de millions de dollars.

Le gouvernement se doit de prendre des décisions judicieuses. Toutefois, les fonctionnaires hautement qualifiés ont l'entière responsabilité de les exécuter, d'en surveiller le fonctionnement et d'avertir, dès qu'une action correctrice leur paraît nécessaire. Les contribuables ne doivent s'attendre à rien de moins, et j'exige qu'on donne suite à cette affaire.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA SITUATION DU D^R VLADMIR BRODSKY

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai assisté, hier, à une conférence de presse organisée par *Project Ploughshare* concernant le situation sérieuse dans laquelle se trouve le D^r Vladmir Brodsky, un citoyen soviétique. Son seul crime est de faire partie du *Moscow Trust Group*, un groupe de pacifistes militants de l'Union soviétique.

Il est regrettable que si peu de journalistes aient assisté à cette conférence qui risque fort, je le crains, de ne pas atteindre son objectif, à savoir rappeler aux Canadiens et au gouvernement fédéral de faire l'impossible pour convaincre les autorités soviétiques de libérer le D^r Brodsky qui a fait énormément pour sensibiliser le gouvernement soviétique à la cause de la paix dans le monde.

M. Gorbatchev lui-même a été fort actif puisqu'il a avancé une série de propositions dans ce domaine. Ces propositions ne sauraient être prises au sérieux si le gouvernement soviétique bafoue les droits des citoyens soviétiques qui s'intéressent eux aussi à la paix dans le monde.

J'espère que tous les députés se joindront à nous pour convaincre le gouvernement du Canada de s'occuper du cas du D^r Brodsky.

* * *

LES PÊCHES

LE BASSIN DE LA SKEENA—LES PRISES DE SAUMON—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les habitants de la Colombie-Britannique se préoccupent vivement de certaines initiatives prises ces derniers mois par le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), et du manque de suivi observé par la suite.

Comme le prévoit la loi fédérale, le Conseil tribal des Gitksan-Wet'suwet'en a adopté quatre règlements de pêche dans le bassin de la Skeena. Le Conseil dispose d'études précises portant sur les stocks de saumon et sur les moyens d'en promouvoir la conservation et la mise en valeur de même que la pêche sélective. Tous les groupes d'usagers de la Skeena adhèrent à ces principes.

L'orage a éclaté lorsque les deux ministres ont proposé une politique de cogestion sans la moindre consultation. La politique a été retirée, mais les ministres ont esquivé les véritables préoccupations de tous les usagers, qu'il s'agisse des pêcheurs commerciaux, des autochtones ou des pêcheurs sportifs. Ils ont esquivé le problème de la répartition et ont ainsi contrarié les aspirations des Gitksan-Wet'suwet'en et alarmé les autres usagers.

J'ai offert de présider une assemblée publique n'importe où dans le nord-ouest de la province avant que les règlements n'entrent en vigueur le 15 juin 1986. Aucun des deux ministres n'a encore accepté d'y assister. Cela conduira à une confrontation dangereuse et inutile—un résultat qu'ils ont voulu, devons-nous présumer.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LES PÉNALITÉS IMPOSÉES LORS DU REMBOURSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, les agriculteurs sont de plus en plus inquiets des politiques de la Société du crédit agricole. Même si le taux d'escompte de la Banque du Canada s'établit à 8.58 p. 100 aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs sont encore aux prises avec des taux d'intérêt hypothécaires de l'ordre de 15 p. 100. La Société s'obstine à imposer le plein montant des pénalités aux agriculteurs qui vendent des terrains pour rembourser leur prêt hypothécaire. La plupart des banques accordent des remises sur ces pénalités pour alléger les taux d'intérêt, mais la Société refuse de le faire.

La plupart des agriculteurs ne sont pas admissibles au régime de prêts hypothécaires à 6 p. 100 basés sur les produits agricoles et étant donné le fonctionnement de ce régime, je ne suis pas certain qu'ils devraient en faire la demande. Le crédit agricole doit être repensé et il faut créer des réserves permettant de prêter à 6 p. 100 pour venir en aide à nos agriculteurs, si nous voulons maintenir notre politique d'aliments à bon marché.

* * *

L'ÉNERGIE

LA BAISSE DES PRIX PÉTROLIERS—LES CONSÉQUENCES POUR LES CITOYENS DE CALGARY

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, il faut que les Canadiens sachent qu'un nombre sans cesse croissant de leurs concitoyens de Calgary subissent les conséquences fâcheuses de prix pétroliers qui se maintiennent à la baisse. Pour les quatre semaines se terminant le 16 mai, le nombre de demandes d'assurance-chômage a été plus élevé de 24 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Un grand nombre des requérants sont des ingénieurs, des géologues, des gestionnaires et des commis.

Ces personnes ont aidé à bâtir une industrie dynamique. En perdant ces professionnels, l'industrie pétrolière est privée de la

force vitale dont elle a besoin pour se régénérer. La faiblesse des cours pétroliers mondiaux survient au moment où les producteurs sont endettés de plus de 22 milliards de dollars. Il est fort réjouissant de constater que les taux d'intérêt ont baissé de 2.75 p. 100 depuis février. Je presse le ministre des Finances (M. Wilson) de poursuivre ses efforts, afin de les faire baisser encore plus.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT DE DOUANE IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS—ON DEMANDE QUE LE PRÉSIDENT REVIENNE SUR SA DÉCISION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant ou au ministre des Finances. Maintenant que le gouvernement des États-Unis a, comme on pouvait s'y attendre, opposé son refus à la demande de compensation mal préparée et pour le moins confuse du gouvernement canadien, que va faire le gouvernement? Au lieu de prendre des mesures de représailles, pourquoi le premier ministre ne s'adresse-t-il pas directement au président des États-Unis pour lui demander de revenir sur sa décision concernant le droit de douane et de suspendre toute mesure de harcèlement? Pourquoi le premier ministre a-t-il peur de parler de cette question au président des États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas peur de parler de quoi que ce soit à qui que ce soit. Le député fait entendre un son de cloche, le député de Saint-Henri—Westmount en fait entendre un autre et le chef de l'Opposition officielle émet, lui aussi, un avis différent. C'est de ce côté-là que règne la confusion au sujet de cette affaire.

Nous avons rencontré les autorités de Washington. Nous avons rencontré les représentants de l'industrie canadienne pour connaître le point de vue de cette dernière. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit avoir un entretien important, cet après-midi, avec le secrétaire d'État, M. Shultz. La question présente différents aspects, comme le député devrait le savoir. C'est pourquoi nous procédons de façon raisonnable et mesurée de façon à bien comprendre les conséquences de toute décision que nous pourrions prendre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre des Finances comprend-il qu'il s'agit-là d'une question tellement importante qu'il ne suffit pas d'en parler avec un groupe de représentants du gouvernement à Washington? Cela doit se régler au niveau des chefs d'État qui doivent en discuter l'un avec l'autre. Le gouvernement va-t-il s'efforcer sérieusement d'obtenir l'annulation de cette décision et, au cours de sa rencontre d'aujourd'hui avec le secrétaire d'État Shultz, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il demander explicitement l'annulation de ces droits de douane et la suspension de tout harcèlement relatif aux importations comme le fidèle allié des conservateurs, le premier ministre Getty, de l'Alberta, l'a demandé hier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à mettre en garde le député au sujet de la suspension de toute action. Cela vaut d'un côté comme de l'autre. La décision que les Américains ont prise la semaine dernière au sujet de l'industrie du bardeau pose effectivement un grave problème. Cependant, nous avons peut-être, nous aussi, certaines choses qui nous déplaisent et à propos desquelles nous pourrions décider d'intervenir. La suspension de toute mesure restrictive pourrait nous priver de cette possibilité. C'est une considération très importante dont il faut tenir compte.

LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI—L'AIDE FINANCIÈRE PRÉVUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, jusqu'ici, la question de la suspension des mesures restrictives n'intéresse que nous. Étant donné que toutes les autres initiatives du gouvernement ont échoué, le ministre a-t-il l'intention d'invoquer des dispositions de la Loi de soutien de l'emploi que le Parlement a adoptée en 1971 pour accorder une aide financière directe aux travailleurs et à cette industrie, afin de leur permettre de tenir le coup jusqu'à ce que nous puissions nous sortir de cette situation très délicate dans laquelle les Américains et le gouvernement nous ont placés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne devrait pas dire que le gouvernement nous a placés dans cette situation. Cette décision, ce geste, viennent du gouvernement des États-Unis. Le gouvernement du Canada n'y est pour rien. Ce n'est pas en déformant ainsi la vérité qu'il facilitera les choses.

Le député n'ignore pas que nous avons rencontré les représentants de l'industrie mercredi. Nous continuons à examiner les conséquences de l'imposition de ce droit de douane pour notre industrie et nous prendrons les décisions qui s'imposent en temps voulu.

• (1120)

LES COMMUNICATIONS ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il me semble que le ministre des Finances a été mobilisé dans cette affaire comme joueur de punition. J'aimerais lui donner la possibilité d'être un peu plus ouvert.

Le ministre de la Justice a évoqué la possibilité de représailles aux États-Unis, et le ministre des Finances y a fait allusion à propos d'un accord de *statu quo*. Cela supposerait probablement une guerre commerciale improductive et coûteuse. Nous aimerions connaître son avis à ce sujet.

Apparemment, la question de l'indemnisation ne se pose plus. L'unique chose que nous ne savons pas, c'est pourquoi le premier ministre n'a pas parlé directement au président tout simplement. S'il l'a fait, comme nous le supposons, est-ce que le ministre veut nous le confirmer à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a une semaine aujourd'hui, le député a parlé de ce que nous devrions faire comme représailles, en disant qu'il fallait interrompre complètement ces négociations. Voilà la belle phrase que nous a servie le député. Trois jours après, le chef de l'Opposition l'a arrêté net en disant: «Non, non, nous ne voulons pas de représailles. Nous ne voulons pas d'escalade. Il ne faut pas faire de bruit: allons-y calmement et faisons ce que les Américains attendent de nous». Maintenant il recommence à parler de représailles. Le député ne sait pas d'où souffle le vent. Nous avons exposé bien clairement la façon mesurée de procéder que nous suivons pour résoudre convenablement cette affaire. Le député connaît bien ces étapes.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, nos vis-à-vis se comportent en vrais amateurs dans la gestion du secteur public.

ON DEMANDE L'ANNULATION DU DROIT DE DOUANE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, à propos de cette affirmation absolument gratuite, ce que nous avons demandé, c'est que ces entretiens soient suspendus en attendant le règlement de la question. Les premiers ministres provinciaux ont, en fait, soutenu la même chose. Le chef de notre parti appuie cette position depuis le début. Tout ce qui reste d'intelligent à faire, c'est de demander que ce droit de douane soit enlevé puisque tous les autres éléments n'y sont pas. Au lieu de recommander des représailles, comme l'a fait le ministre de la Justice . . .

M. le vice-président: Le député veut-il poser une question, s'il vous plaît?

M. Johnston: Pourquoi ne demande-t-on pas au président de casser le droit de douane?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je pense que le président des États-Unis est très, très au courant de la position adoptée par le premier ministre dans la lettre qu'il lui a adressée . . .

Mme Copps: Ce que Brian a entendu, c'est le signal «occupé».

M. Wilson (Etobicoke Centre): . . . au cours des entretiens entre représentants, et des entretiens qui vont avoir lieu cet après-midi entre M. Shultz et M. Clark. La position du gouvernement est fort nette.

Cette affaire doit être conduite de façon très prudente, à cause de sa complexité et des conséquences qu'elle pourrait avoir si on procédait mal. Voilà pourquoi nous procédons de façon mesurée dans les divers contacts que nous avons avec le gouvernement américain cette semaine.

Questions orales

AIR CANADA

LA SUSPENSION D'UNE AGENT DE BORD

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre je poserai ma question au vice-premier ministre. Vendredi dernier, une question touchant les droits fondamentaux de la personne a été portée à l'attention du cabinet du premier ministre, du chef de l'Opposition et de moi-même. Je veux parler du cas de Toni Corrado, employée d'Air Canada depuis 13 ans, qui a été, pour reprendre l'expression d'Air Canada, «suspendue» pour une semaine parce qu'elle avait eu l'audace de se prévaloir des dispositions de liberté d'expression prévues par la Charte pour répondre à des questions.

Le vice-premier ministre ou le gouvernement ont-ils suivi les événements d'hier, qu'on ne peut qualifier que de parodie de justice et de violation de l'exercice et du principe de la liberté? Vont-ils intervenir immédiatement pour rétablir le droit au travail de Toni Corrado, une employée d'Air Canada ayant d'excellents états de service depuis 13 ans?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, tout ce que je peux affirmer au représentant, c'est que le gouvernement n'a nullement l'intention de se mêler d'une affaire qu'il considère comme purement interne.

Des voix: Quelle honte!

M. Broadbent: Monsieur le Président, quelle pitié de voir un gouvernement et un parti qui ont voté en faveur de la Charte des droits de la personne qualifier de question interne une affaire aussi importante au sein d'une société d'État. Pour nous, c'est une question de justice fondamentale dans laquelle le cabinet du premier ministre et le ministre de la Justice devraient intervenir.

Des voix: Bravo!

LE DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je pose ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Lors de l'audience accordée par Air Canada à son employée hier, cette dernière n'a eu que 15 minutes pour présenter son témoignage. Au cours de cette audience, aucun autre témoin n'a été entendu, comme par exemple les autres agents de bord présents à l'occasion de ce vol, et l'on n'a reproché à l'employée aucune infraction à une règle particulière. Le vice-premier ministre ne considère-t-il pas cela, indépendamment du fond de la question, comme une violation des procédures normales, et va-t-il intervenir directement pour que justice soit rendue à cette femme?

• (1125)

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le représentant oublie que c'est la procédure normale qui est actuellement suivie. La procédure d'appel a été lancée et je lui donne simplement l'assurance que la personne en question reprendra son travail cette fin de semaine et y restera tant que la procédure d'appel n'aura pas été menée à son terme.

Questions orales

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au vice-premier ministre. Puisque le gouvernement a manifestement toute latitude, après consultation avec Air Canada, pour intervenir, et puisqu'il est manifeste pour tous ceux qui ont étudié de près les faits qu'une injustice a été commise, le gouvernement va-t-il, au lieu de laisser s'éterniser pendant des jours et peut-être des mois cette injustice, avoir la bienséance de permettre à cette bonne employée de reprendre le travail dans la dignité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'imagine que le représentant est mieux placé que la plupart d'entre nous pour croire à ce qu'il prétend nous présenter comme des faits. Je n'ai pas assisté à cette audience, et je me permets de dire que lui non plus. Le secrétaire parlementaire a dit à la Chambre qu'une procédure d'appel avait été lancée et suivait actuellement son cours. Le représentant et ses partisans seraient les premiers à hurler au scandale si le gouvernement intervenait dans la procédure normale. Qu'il ait au moins la décence d'attendre que cette procédure d'appel prévue par la convention collective soit parvenue à son terme.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT DE DOUANE IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS—LA QUESTION D'UNE COMPENSATION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a déclaré que le gouvernement avait su faire face à la très grave question du droit de 35 p. 100 imposé sur les bardeaux de cèdre. Comment peut-il faire cette affirmation sachant que le gouvernement a gaspillé presque une semaine entière à chercher à obtenir des Américains une compensation alors que lui-même, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures auraient dû savoir dès le départ que les États-Unis n'avaient pas le pouvoir juridique voulu pour accorder cette compensation? Pour quelle raison le gouvernement a-t-il gaspillé ainsi un temps précieux? N'est-ce pas là un autre exemple qui montre que le gouvernement agit en amateur en l'occurrence?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a cessé d'agir ainsi le 4 septembre 1984.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons eu des entretiens avec des représentants américains et on ignorait au juste leur position au sujet de la question du dédommagement. A l'issue d'entretiens à Washington, cette position est devenue fort claire et les Américains nous ont fait part de leur décision. Cependant, nous ne pouvions jusque-là écarter cette possibilité. Je suis persuadé que le député aurait été le premier à nous critiquer vertement, à nous reprocher d'avoir exclu une éventuelle solution, si nous avions fait au départ ce qu'il nous propose maintenant, après coup.

LE TEXTE DE L'ANNONCE DE L'IMPOSITION DU DROIT PAR LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai en main le texte officiel de l'annonce que le représentant commercial adjoint des États-Unis, M. Michael B. Smith, a faite au sujet de l'imposition du tarif; voici: «Étant donné que ce tarif n'est pas visé par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, nous n'aurons pas à indemniser nos partenaires commerciaux pour le tort que l'augmentation de tarif pourrait causer à leurs exportations».

Le ministre et son gouvernement n'avaient-ils pas en main ce communiqué? N'étaient-ils pas au courant de cela dès le départ? Quoi qu'en dise le ministre, il s'agit manifestement d'un autre exemple de l'incompétence du gouvernement dans le domaine des relations commerciales avec les États-Unis.

• (1130)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député signale que M. Smith a déclaré que les Américains n'étaient pas forcés de nous indemniser. Manifestement, il incombe à un gouvernement d'insister auprès de l'autre partie pour s'assurer qu'il n'existe pas d'autres raisons pouvant justifier une indemnisation. Quand nous avons soulevé la question auprès des Américains au début de la semaine, ils ont déclaré qu'ils y songeraient. Après un certain temps de réflexion, ils nous ont donné leur réponse à la réunion suivante. Ils ne nous ont absolument pas opposé un refus catégorique lorsque nous avons soulevé la question pour la première fois.

ON DEMANDE QUE DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE ET DES SYNDICATS PARTICIPENT AUX NÉGOCIATIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'il n'a jamais été question que les États-Unis indemnisent les fabricants canadiens de bardeaux, option que ceux-ci n'ont jamais appuyée par ailleurs, je voudrais demander au ministre si son gouvernement peut nous assurer qu'à partir de l'instant présent, des représentants de cette industrie et des travailleurs participeront étroitement aux négociations dont l'objet est d'éliminer les droits de 35 p. 100 et de définir une nouvelle répartition du marché?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas assisté à la réunion qui a eu lieu mercredi pendant l'heure du dîner, mais je pense que l'on a affirmé aux fabricants qu'ils seraient étroitement consultés relativement à toute décision qui pourrait être prise à cet égard.

LES EXPORTATIONS DE BOIS RÉSINEUX

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre a refusé de communiquer avec le président des États-Unis pour protester contre cette décision injuste, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre s'il est intervenu ou s'apprête à intervenir auprès des États-Unis avant lundi prochain pour s'opposer aux démarches entreprises contre nos bois résineux car, à partir de lundi, la justice sera saisie de cette affaire alors qu'à l'heure actuelle, il est encore possible d'agir sur le plan politique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas refusé de s'entretenir avec le président des États-Unis. Je pense que le député sait fort bien que le dialogue entre notre premier ministre et le président a été aussi franc qu'on l'a été depuis toujours entre les chefs de nos deux pays.

Pour répondre à la question du député, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'entretiendra avec M. Shultz aujourd'hui même et en profitera pour aborder un certain nombre de questions ayant trait à nos échanges avec les États-Unis.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

LA SUSPENSION D'UNE AGENT DE BORD—LE RÉGIME ÉTABLI AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

Récemment, un journaliste de Radio-Canada était poursuivi en cour parce qu'il a ridiculisé le système de sécurité aux aéroports.

Hier, nous apprenions qu'une hôtesse de l'air était suspendue parce qu'elle a dit publiquement ce que des milliers de Canadiens pensent privément, savoir que le gouvernement est incompétent et corrompu.

Est-ce que le secrétaire parlementaire peut nous dire quel régime de terreur a été installé au ministère des Transports?

[*Traduction*]

M. J.M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, cette question n'est pas digne du député. J'en prendrai note cependant et je la transmettrai au ministre. Il y répondra peut-être à son retour.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE INTERVIENDRA ET QUAND

L'hon. André Ouellet (Papineau): Est-ce que le secrétaire parlementaire sait qu'en vertu de la loi, le ministre des Transports peut donner des directives à Air Canada? Et est-ce que le ministre interviendra au cours des prochains jours pour rétablir complètement le dossier de cette hôtesse de l'air qui a été incorrectement suspendue, et est-ce qu'il le fera dans les plus brefs délais, pour ne pas perpétuer cette injustice?

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le député tire encore une fois des conclusions tout à fait injustifiées. Je ne pense pas que le député, qui est un ancien ministre du cabinet, et son collègue du Nouveau parti démocratique toléreraient un seul instant que le gouvernement fasse obstacle à la procédure normale dans de tels cas. Les questions soulevées par le député pourront être examinées en temps et lieu, mais pas avant que la procédure normale n'ait été suivie.

LA SUSPENSION D'UNE HÔTESSE DE L'AIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. Le gouvernement semble vouloir se laver les mains de l'injustice honteuse qui a eu lieu hier quand Air Canada a suspendu une hôtesse de l'air sans rémunération pour une période de trente jours. Le vice-premier ministre ne convient-il pas que, puisque la plainte a été portée au gouvernement et non à Air Canada, le gouvernement a le devoir de réparer cette injustice, tout comme son propre parti, qui siégeait alors dans l'Opposition, l'avait exigé du gouvernement antérieur relativement au cas de Neil Fraser, congédié pour avoir critiqué la métrisation?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne vois aucun point de ressemblance entre les deux cas. Cela m'étonne beaucoup d'entendre le député de Regina-Ouest conseiller au gouvernement d'intervenir dans une façon de procéder qui est prévue dans la convention collective signée par le syndicat et l'administration pour régler les questions de ce genre. Il me semble que le député devrait expliquer pourquoi il voudrait que nous allions à l'encontre de cette disposition de la convention collective dans ce cas-ci.

ON DEMANDE UN DOCUMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, cela n'aurait jamais dû se produire parce qu'Air Canada et le ministre auraient dû reconnaître que le comportement en question ne méritait pas une telle décision.

L'unité de correspondance exécutive du ministère des Transports a envoyé à Air Canada trois documents numérotés premier de trois, deuxième de trois et troisième de trois. À l'audience, hier, seulement les deuxième et troisième de trois ont été fournis à l'hôtesse de l'air et à ses représentants syndicaux. La Chambre, l'hôtesse de l'air et le syndicat peuvent-ils obtenir le document premier de trois? Sur quoi porte-t-il et pouvons-nous l'obtenir?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne suis pas au courant des documents mentionnés par le député. Ses propos figureront dans les feuillets bleus et je pourrai voir ce qui en est. Si les documents en question relèvent du ministre des Transports, il réfléchira sans aucun doute à la demande faite par le député.

Questions orales

DÉFI 86

LES PROGRAMMES D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES JEUNES—LA RÉPARTITION DES FONDS ENTRE LES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, tous les députés s'intéressent aux programmes d'emplois d'été pour les jeunes. Comme la plupart des subventions ont été assignées aux termes du programme EEET dans le cadre de Défi 86, la ministre pourrait-elle dire à la Chambre comment ces fonds ont été répartis dans le secteur privé par rapport au secteur public et dans quelle proportion ces fonds varient d'une province à l'autre?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je suis heureuse de signaler que Défi 86 a connu un grand succès cette année. Nous embaucherons cet été beaucoup de jeunes qui pourront gagner leurs frais de scolarité et retourner aux études à l'automne.

Quant à la répartition des fonds entre le secteur privé et le secteur public, la proportion varie d'une province à l'autre. Elle est en moyenne de 35 p. 100 dans le secteur privé et de 65 p. 100 dans le secteur public. La proportion pour le secteur public est de 85 p. 100 à Terre-Neuve et de 51 p. 100 en Alberta.

* * *

AIR CANADA

LA SUSPENSION D'UNE HÔTESSE DE L'AIR—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. J'espère bien qu'il ne se cache pas derrière le parapluie ou le masque d'une convention collective. Ma question porte sur la liberté de parole, qui est un droit fondamental de tous les Canadiens. Je voudrais qu'il me dise pourquoi le gouvernement n'exerce pas le pouvoir que lui confère la Loi sur l'administration financière pour envoyer une directive écrite à Air Canada lui demandant de reprendre l'hôtesse de l'air sans lui imposer de sanction.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Une procédure est en cours. Je suis surpris que la députée me recommande de m'ingérer dans un processus juste et justifié, sans attendre que l'appel ait été entendu. Les droits des personnes concernées sont respectés.

• (1140)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): C'est son parti, le parti progressiste conservateur, qui a mis ce processus en branle. Pourquoi le ministre décide-t-il de ne pas tenir compte de la responsabilité que la Loi sur l'administration financière confère à son gouvernement et n'envoie-t-il pas une directive écrite demandant à Air Canada de rétablir le droit de parole pour que tous les employés d'Air Canada, tous les fonctionnaires fédéraux et tous les Canadiens se sentent libres d'exprimer leur opinion sans se faire harceler, car c'est ce qui s'est passé, de toute évidence?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée qui est un expert en matière de harcèlement sait de quoi elle parle.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Le vice-premier ministre devrait avoir honte.

M. Nielsen: Il n'est pas vrai de prétendre que le parti progressiste conservateur était à l'origine de cette affaire. La correspondance envoyée au ministre a été transmise immédiatement à la direction d'Air Canada qui a considéré cela comme un problème de gestion; la personne concernée a fait un appel; tous les députés devraient attendre que l'appel ait été entendu.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ACCORD SALT II—LES PRÉTENDUES VIOLATIONS PAR L'URSS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale. Etant donné les graves inquiétudes que soulève dans tous les esprits la décision des États-Unis de ne pas respecter les limites de l'accord SALT II, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et au public canadien quels sont les prétendues violations dont l'Union soviétique s'est rendue coupable? Le premier ministre disait qu'elles étaient trop nombreuses pour être toutes citées. A part la question des SS-25, au sujet desquels il y a des divergences d'opinions au sein de l'OTAN, quelles sont les violations de l'Union soviétique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pense qu'il est inexact de dire, comme le fait la députée, que les États-Unis ont décidé de ne plus respecter toutes les dispositions de SALT II. Ce n'est pas du tout ainsi que j'interprète la déclaration du président. Le premier ministre a dit, à Halifax, qu'il ne pensait pas que l'OTAN appuyerait une rupture des accords SALT II et que le Canada, pour sa part, n'y était pas favorable. En ce qui concerne les prétendues violations, je ne pense pas avoir le temps d'entrer dans les détails à la Chambre, à moins que la députée ne désire en faire le sujet de sa question supplémentaire, auquel cas j'en mentionnerai quelques-unes.

LA NATURE DES VIOLATIONS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le premier ministre a dit: «Je pourrais en mentionner pas mal, mais elles sont bien connues de tous». Pourtant, tous ceux que j'ai questionnés, au Centre de contrôle des armements et ailleurs, n'ont pu me donner aucun exemple en dehors des SS-25. Il appartient au ministère et au gouvernement de nous dire ce que sont ces violations. C'est ce que je demande au ministre, maintenant.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en ce qui concerne les accords de limitation des armements qui existent entre l'Union soviétique et les États-Unis, ce ne sont pas ces derniers, par exemple, qui ont le seul système de défense ABM.

Mme Jewett: Cela fait partie du traité ABM. Je parle de SALT II.

M. Nielsen: Ce système est en Union soviétique.

Mme Jewett: Vous ne savez même pas que c'est le traité ABM.

M. Nielsen: Ce ne sont pas les États-Unis qui ont le seul système d'armes antisatellites au monde, c'est l'Union soviétique. Ce ne sont pas les États-Unis et ses alliés de l'OTAN qui violent continuellement les accords sur la production et l'utilisation d'armes chimiques; c'est l'Union soviétique, et ce ne sont que quelques exemples.

Mme Jewett: Oui, mais je parle de SALT II.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE PROGRAMME POUR L'AUTONOMIE DES ANCIENS COMBATTANTS—LES CRITÈRES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants aide ceux qui avancent en âge à rester en santé et à vivre chez eux de façon autonome pour une fraction de ce que coûtent les soins en institution. Le ministre songe-t-il à élargir les critères, afin qu'un plus grand nombre d'anciens combattants soient admissibles à ce programme?

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer au député, qui a toujours veillé activement aux intérêts de tous les anciens combattants, que nous aidons actuellement plus de 10,000 anciens combattants à rester dans leur maison ou leur localité où, comme lui et moi le savons, ils sont beaucoup plus heureux que dans un établissement. Depuis septembre 1984, l'admissibilité au Programme pour l'autonomie des anciens combattants a été élargi deux fois et une nouvelle expansion est prévue pour janvier prochain. Je suis d'accord avec le député qu'une expansion plus rapide est souhaitable. Je tiens sa question pour une instance et je la prendrai en sérieuse considération. Je le remercie de cette question constructive.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA PROTECTION DES EMPLOIS CANADIENS—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi dernier, le premier ministre, notre défonceur de portes ouvertes, se montrait fort face au Président américain. Il disait qu'il userait de représailles. Lundi, il reculait et disait: Non, on va demander une compensation. Hier, on apprenait que le Président américain répondait à son valet du Canada et disait: Pas de compensation. Est-ce que le ministre des Finances peut dire, aujourd'hui, ce que le gouvernement conservateur va faire pour sauver les emplois des Canadiens et des Canadiennes? Quelles mesures d'action concrète seront prises et non du «bluff»?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, avec ses belles paroles, le député donne à entendre que nous aurions dû bondir de nos sièges vendredi dernier et prendre immédiatement des mesures de représailles. Peu après, son chef a déclaré que nous ferions peut-être mieux de ne pas user de représailles. Nous n'avons cessé de répéter que notre gouvernement allait réagir posément et cela, après avoir eu l'occasion de rassurer les syndiqués et les employeurs. Cela suivra des pourparlers avec le gouvernement américain, car s'il y a une chose que je crois très claire et à laquelle beaucoup de personnes ont souscrit, c'est que nous ne devrions pas déclarer une guerre commerciale aux États-Unis. Nous ne devrions pas perdre de vue l'objectif à long terme, qui est de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.

[*Français*]

ON RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'AFFIRMER DANS LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. C'est le premier ministre, la semaine dernière, ici, à la Chambre, qui avait dit qu'il userait de représailles à l'endroit du gouvernement américain. C'est lui le défonceur de portes ouvertes! Est-ce que le ministre pourrait demander au premier ministre d'assumer ses responsabilités, de téléphoner au Président américain, de lui demander d'intervenir et de retirer ces mesures pour protéger les emplois des Canadiens, et prendre des mesures concrètes pour s'affirmer dans le libre-échange, plutôt que de tout céder à l'avance?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député avait été attentif au cours de la période des questions cette semaine, il aurait appris que nous nous sommes entretenus avec des représentants du secteur industriel, tant des employeurs que des travailleurs, et avec des représentants du gouvernement américain. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va s'entretenir cet après-midi avec M. Shultz. Ces discussions sont très importantes pour en arriver au choix de la bonne réaction. Celle-ci interviendra en temps opportun.

Questions orales

[*Français*]

LES FEMMES

ON DEMANDE SI LES GROUPES DE FEMMES SUBVENTIONNÉS L'ANNÉE DERNIÈRE CONTINUERONT À RECEVOIR LE MÊME APPUI

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et elle a trait aux préoccupations des groupes de femmes qui n'ont pas encore reçu leurs subventions cette année. Est-ce que le ministre peut assurer la Chambre que tous les groupes qui ont été subventionnés l'année dernière et qui continuent de satisfaire aux exigences du programme vont recevoir au moins le même appui financier que l'année dernière?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, nous pouvons assurer l'honorable députée que le secrétaire d'État analyse, comme il se doit, les demandes qui lui sont faites par les groupes de femmes, et lorsqu'elles répondent aux critères, tel qu'elle l'a mentionné, nous allons appuyer effectivement ces groupes, au niveau du soutien, en fonction des budgets qui sont alloués au Secrétariat d'État.

[*Traduction*]

LES SOMMES OCTROYÉES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le ministre apaisera-t-il les craintes que suscite la possibilité de coupures draconniennes dans tout le programme? Tous les groupes féminins en souffriront. Ils n'ont reçu que 40 p. 100 de leurs fonds cette année. Nous n'avons encore obtenu aucune réponse au sujet du budget total du programme destiné aux groupes qui font un travail si important dans le secteur bénévole.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, lorsque l'honorable députée parle de coupures «radicales», évidemment on peut l'interpréter de toutes sortes de façons. Nous avons à peu près terminer le processus d'évaluation budgétaire du ministère, et je pense que les sommes qui seront octroyées aux groupes, je l'ai dit tantôt, le seront en fonction des budgets qui nous sont alloués. Mais, je ne prévois pas pour l'ensemble des groupes de femmes au pays qu'il y ait des coupures que vous appelez radicales. Il y aura des ajustements potentiellement mais, encore une fois, cela ne va pas dans l'ordre de ce que vous appelez des coupures radicales.

• (1150)

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE VERSER UNE AVANCE À DES ENTREPRISES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Gerald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Un grand nombre d'organismes qui appliquent le Programme d'aide à la remise en état des logements en Nouvelle-Écosse sont des entreprises privées. Nous devrions tous être fiers du magnifique travail qu'elles font. Ces groupes éprouvent actuellement des difficultés en raison des délais de financement du PAREL. Le ministre envisage-t-il de verser une avance à ces sociétés pour les aider à offrir les services nécessaires qu'elles se sont engagées à assurer?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je remercie le député de cette importante question. Je sais que les groupes du secteur privé rendent un grand service à la population du Canada. Je reconnais aussi que ces agents sont rémunérés à l'acte.

J'examinerai volontiers toute demande de paiement d'une avance de la part des groupes privés en difficulté financière en attendant que les paiements à l'actes reçus en vertu du PAREL leur permettent de répondre à leurs besoins financiers. Je remercie le député de sa question. Si des organismes privés peuvent nous fournir les renseignements nécessaires, nous les évaluerons.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE UNE PLUS GRANDE REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES FRANCOPHONES AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE NÉGOCIATION SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au vice-premier ministre au sujet du manque flagrant de francophones et de femmes dans l'équipe de négociation sur le libre-échange.

Monsieur le Président, en plus d'une erreur initiale inacceptable, le gouvernement se traîne honteusement les pieds dans ce dossier, et à preuve, la réponse que le vice-premier ministre nous donnait hier en réponse à ma collègue de Hamilton-Est. Il se contentait de régurgiter une réponse vieille de neuf jours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, elle, n'était pas explicite, elle se contentait de reconnaître la lacune.

Aussi, je veux demander au vice-premier ministre s'il veut dissiper les doutes quant aux intentions du gouvernement dans ce domaine. Qu'il nous dise à ce jour combien de francophones, combien de femmes ont été ajoutés à l'équipe de négociation et dans quels postes de responsabilité ils ont été placés?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pour répondre à la question répétitive du député, je dirai que la réponse qu'a donnée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 21 mai à la Chambre est toujours parfaitement valable. Le premier ministre a enjoint très précisément à M. Reisman de veiller à ajouter au groupe de négociations les dimensions des francophones, des femmes et des intérêts régionaux. C'est ce qui se fait. Je crois que le ministre responsable de la Condition féminine a déjà choisi une femme à ajouter au groupe. D'autres progrès seront réalisés.

[*Français*]

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, c'est pire que ce que je croyais. Si le premier ministre a parlé à M. Reisman, il a simplement établi qu'il n'avait pas plus de poids avec Reisman qu'il en a avec le Président des États-Unis, parce qu'il n'y a rien de changé. La femme qui a été ajoutée, c'est dans un poste subalterne.

Je vais demander au secrétaire d'État, en sa qualité de responsable des programmes de langues officielles, si lui, au moins, a fait des représentations pour qu'il y ait plus de francophones au sein de l'équipe de négociation sur le libre-échange. Et s'il l'a fait, j'aimerais qu'il nous dise en quels termes, quelle argumentation il a utilisée, lui, qui se targue . . .

M. le vice-président: À l'ordre! La parole est à l'honorable ministre.

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, comme d'habitude le député de Saint-Jacques mêle les questions, mais c'est devenu une habitude et les introductions sont tellement longues que les questions n'ont aucune substance.

La question de l'application des langues officielles dans leur ensemble n'a rien à voir avec le choix de candidats francophones . . . Écoutez la réponse . . .

Monsieur le Président, ce parti a la merveilleuse habitude de poser des questions et de répondre en même temps. Répondez aux questions si vous voulez y répondre.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

L'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS NUCLÉAIRES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Elle porte sur les nouvelles d'hier soir selon lesquelles l'EACL prévoit étendre ses marchés pour les mini-réacteurs ainsi que sur la rumeur selon laquelle elle a l'intention d'entreposer les déchets produits par ces réacteurs à Pinawa et Chalk River. N'est-ce pas encore un autre exemple qu'il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique approfondie sur l'industrie nucléaire au Canada?

Faute d'enquête de la part du gouvernement, le ministre prendra-t-il son mandat au sérieux en tant que responsable de l'environnement et entamera-t-il une étude fédérale sur les moyens par lesquels ces déchets seront transportés de ces mini-réacteurs aux lieux d'entreposage et sur la question de l'entreposage en général?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député sait, j'en suis sûr, que l'EACL ne relève pas de moi, mais de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Aussi ferait-il sans doute mieux de lui adresser sa question.

Dans la mesure où cette question me concerne ainsi que mon mandat et celui de mon ministère, je dirai que l'instance du député a été bien présentée et vigoureusement exprimé.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai depuis longtemps renoncé à interroger la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet des aspects environnementaux de l'exploitation énergétique. Je compte sur le ministre de l'Environnement, comme défenseur de l'environnement de ce pays, pour remédier aux négligences manifestes de sa collègue. Je me rends compte qu'il doit mesurer ses paroles en public. Cependant, en sa qualité de ministre de l'Environnement, je lui demanderais de se rendre compte qu'il est grand temps que l'environnement prenne le dessus sur les impératifs technologiques de l'EACL et son zèle missionnaire déplacé qui la pousse à remplir tout le pays de mini-réacteurs.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je vais répondre à la question du député. Tout d'abord, les ventes du réacteur Slowpoke dont parle le député n'ont pas eu lieu.

M. Blaikie: Mais vous voulez les vendre!

M. McDermid: On travaille actuellement sur des prototypes et l'on procède à des démonstrations. Tout cela est purement hypothétique. Aucun accord n'a été conclu. On a mal rapporté les propos de la personne qui a donné l'entrevue. Les faits que relate le député ce matin sont faux.

Pétitions

LES FINANCES

LA TAXE À LA CONSOMMATION—LES EFFETS DES MODIFICATIONS SUR LES MUNICIPALITÉS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans une résolution qu'elles doivent soumettre à la Fédération canadienne des maires et des municipalités qui se réunit la semaine prochaine, la ville de Saskatoon et de nombreuses autres municipalités s'inquiètent des conséquences que pourraient avoir sur l'impôt foncier la taxe de transaction, qu'on envisage, de même que la taxe sur la valeur ajoutée. Le ministre veut-il préciser quels seront les effets de ces nouvelles mesures sur les municipalités? Songe-t-on, parmi les solutions à l'étude, à rembourser les gouvernements municipaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai signalé qu'il y aura un mécanisme d'établi pour examiner toute modification concernant la taxe à la consommation. Nous publierons d'abord un document de travail, puis nous mènerons une vaste consultation auprès des intéressés, notamment les municipalités. Nous avons jugé bon d'étudier la possibilité d'un système de transition, afin de faciliter, le cas échéant, la mise en oeuvre de cette taxe. Les municipalités pourront également se prononcer là-dessus.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU CARBURANT POUR AVION

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourrait-il expliquer à la Chambre et au pays pourquoi le prix du carburant pour avion a si peu diminué au Canada malgré la chute des prix mondiaux du pétrole? Par exemple, dans le Nord de l'Ontario, le prix de ce type de carburant n'a diminué que deux cents le litre entre janvier et mai.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, beaucoup d'aéroports et d'aéroclubs concluent des marchés d'approvisionnement en gros pour leur carburant. Ces marchés sont constamment en négociation. Les prix varient d'un club à un autre et d'un aéroport à un autre. Dans certaines régions, ils ont connu des baisses plus accentuées que dans d'autres. C'est le système de l'offre et de la demande qui s'applique. Voilà l'explication demandée par le député.

LE PRIX DU MAZOUT DOMESTIQUE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, cela n'est pas une réponse. Le système de l'offre et de la demande ne joue absolument pas. Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le prix du mazout domestique n'a pas connu de baisse sensible? Par exemple, à Kapuskasing, en Ontario, le prix du mazout n'a diminué que de 3c. le litre entre janvier et mai. Pourquoi?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, parce que les commerçants épuisent encore leurs anciens stocks.

M. Penner: Ce n'est pas vrai. C'est faux.

M. McDermid: Au Canada, nous exigeons qu'en hiver, il y ait constamment des stocks de mazout suffisants pour cent jours d'avance. Comme le député le sait, nous avons connu un hiver doux et ces stocks n'ont pas encore été épuisés. Je crois que le député pourra constater une baisse assez importante du prix du mazout d'ici à deux mois.

* * *

• (1200)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, hier, j'ai posé une question au sujet du programme prévu. A ce moment, le gouvernement n'était pas en mesure de nous faire une déclaration. J'espère qu'il l'est maintenant.

M. Hnatyshyn: Veuillez m'excuser, monsieur le Président. Des raisons personnelles m'ont forcé à m'absenter hier. J'avais cru faire comprendre clairement que je répondrais à mon retour à Ottawa.

Aujourd'hui est un jour réservé à l'étude d'une motion de l'Opposition officielle. Lundi, nous traiterons des projets de lois suivants: le projet de loi C-86, sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, en troisième lecture; le projet de loi C-109, sur la Loi de l'impôt sur le revenu et sur le crédit d'impôt à la recherche scientifique, à l'étape du rapport et, je l'espère, de la troisième lecture; le projet de loi C-91, Loi sur le Tribunal de la concurrence qui en est à l'étape du rapport et j'espère que nous progresserons sur ce point; le projet de loi C-75, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande qui en est à la troisième lecture; le projet de loi C-112, sur la Loi sur l'administration de l'énergie, en deuxième lecture; le projet de loi C-19, sur la réorganisation de Bell Canada, à l'étape du rapport; le projet de loi C-95, Loi sur les Archives du Canada; et le projet de loi C-90, Loi concernant les régimes de pensions, à l'étape du rapport. Lundi, nous verrons quels progrès nous accomplissons et ce que nous pouvons faire mardi.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux quatre pétitions portant les numéros suivants: 331-424, 331-432, 331-433 et 331-501.

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'INGÉNIEURS PERMANENTE SUR LE TRAITÉ DU COLUMBIA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission permanente d'ingénieurs aux gouvernements des États-Unis et du Canada, relatif au traité sur le fleuve Columbia, pour la période du 1er octobre 1984 au 30 septembre 1985.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.

* * *

PÉTITIONS

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une pétition, examinée comme il se doit conformément au Règlement, qui provient de deux localités du nord de l'Ontario, soit Moonbeam et Terrace Bay. Cette pétition a trait à la Clinique Morgentaler qui est toujours ouverte à Toronto enfreignant ainsi nettement l'article 251 du Code criminel.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES—LA CONSULTATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter. La première est adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada. Attendu que la moindre modification à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes sera préjudiciable aux anciens membres des Forces armées canadiennes, à leurs veuves et à leurs personnes à charge, les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas modifier la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes sans consulter au préalable les bénéficiaires et ceux qui cotisent à la caisse. Cette pétition provient de citoyens de Victoria, en Colombie-Britannique.

J'ai une autre pétition signée par plusieurs centaines de retraités demeurant à Victoria, en Colombie-Britannique. La pétition demande au gouvernement de révoquer certaines modifications récentes apportées aux règlements de l'assurance-chômage qui placent les Canadiens qui ont pris une retraite précoce dans une situation financière difficile; attendu que ces changements seront également préjudiciables aux anciens membres des Forces armées, aux agents de la Gendarmerie royale et à ceux qui font partie d'autres services de police, aux pompiers et aux autres hommes et femmes d'âge mûr qui sont forcés de se chercher un nouvel emploi, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de révoquer les modifications apportées aux articles 57 et 58 des règlements de l'assurance-chômage qui ont trait à l'inclusion du revenu de pension à titre de gains. Cette pétition est également signée par plusieurs centaines de citoyens de Victoria, en Colombie-Britannique.

J'ai à présenter une troisième pétition, qui est aussi signée par plusieurs dizaines de citoyens de la Colombie-Britannique. Considérant que la modification que l'on propose d'apporter à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, soit de désindexer les pensions, risque de nuire aux anciens membres des Forces armées, à leurs veuves et à leurs personnes à charge, et étant donné que la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes régit une caisse de plus de treize milliards de dollars qui est constituée du revenu différé de membres des Forces armées, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de ne pas modifier la Loi sur la pension sans bien consulter d'abord les pensionnés.

J'ai à présenter une autre pétition qui est signée par . . .

M. Jourdenais: Personne.

Mme Copps: Personne? Non, croyez-moi, elle est signée par de nombreux électeurs éventuels, anciens et futurs. Croyez-moi, la pétition porte de nombreuses signatures.

J'ai une autre pétition, qui vient aussi de Victoria, en Colombie-Britannique . . .

Mme Mailly: S'il s'agit d'anciens électeurs, c'est dire qu'ils doivent être décédés.

Mme Copps: Je saisis la petite plaisanterie de la députée ministérielle, même si publiquement, il y a des députés ministériels qui chantent une autre chanson.

M. le vice-président: Puis-je demander à la députée de résumer brièvement les pétitions portant sur un même sujet?

Mme Mailly: Venez-en au fait.

Mme Copps: Oui, le fait est que toute modification à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes visant à désindexer les pensions risque de nuire aux anciens membres des Forces armées, à leurs veuves et à leur personnes à charge, et que les pétitionnaires souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire de demander au gouvernement de ne pas modifier la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes avant d'avoir bien consulté les pensionnés et ceux qui cotisent aujourd'hui à la caisse.

J'ai une autre pétition, signée par plusieurs centaines, sinon un millier d'électeurs du Nouveau-Brunswick, principalement d'Oromocto, de Lincoln et de Fredericton, qui prient humblement, comme le veut la coutume, étant donné les changements apportés récemment avec règlements de l'assurance-chômage . . .

M. le vice-président: La députée pourrait-elle abréger? Je sais qu'elle a de nombreuses pétitions, et d'après ce que je peux voir, elles portent toutes exactement sur le même sujet. Aurait-elle l'obligeance de les résumer brièvement?

Mme Copps: Les pétitionnaires représentent différentes régions du pays, Monsieur le Président, et je suis certaine que vous ne voudriez pas que leurs voix ne soient pas entendues, puisque cette pétition est dûment signée . . .

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Si elles portent sur le même sujet, la députée . . .

Mme Copps: Non, ce sont des sujets différents.

M. le vice-président: Dans ce cas, je m'excuse. Si elles ne portent pas sur le même sujet, je me suis trompé.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'il y a une légère différence entre l'assurance-chômage et la pension de retraite. Cette pétition est signée par près d'un millier de résidents d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick. Attendu qu'ils ont cotisé pendant longtemps à la Caisse d'assurance-chômage et qu'il leur est désormais impossible de réclamer la moindre prestation, à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'abroger immédiatement les changements apportés aux règlements de l'assurance-chômage en vue de considérer la pension comme un revenu.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES—LA CONSULTATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je voudrais présenter une autre pétition qui nous vient de Kingston, en Ontario, d'où vient la ministre visée. Elle est signée par un certain nombre d'électeurs qui s'inquiètent énormément à propos des changements qu'on se propose d'apporter à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Attendu que cette loi régit l'administration d'un fonds de plus de 13 milliards de dollars constitué des revenus différés des membres des forces armées, les soussignés demandent humblement au Parlement de ne pas effectuer de changement dans la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes sans avoir auparavant dûment consulté les pensionnés et les personnes y cotisant à l'heure actuelle. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Cette pétition provient de la succursale de Kingston de l'Association des retraités fédéraux.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, les résidants de Dorion, de Vaudreuil, de Saint-Lazare, de l'Île-Perrot, de Pincourt, d'un peu partout dans la province de Québec, déclarent humblement que le programme Katimavik a été un succès tant pour la formation des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les 10 dernières années que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés par ces jeunes bénévoles dans les municipalités du Canada durant cette période, étant donné que ce programme permet aux jeunes Canadiens de mieux connaître leur pays, et la langue, et la culture des gens qui y habitent . . .

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

• (1210)

[*Traduction*]

Elle est signée par des milliers de personnes du Québec.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter.

[*Français*]

Conformément à l'article 106 du Règlement, après examen, ladite pétition ci-jointe a été jugée bonne . . .

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA RÉVOCATION DES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX RÈGLEMENTS SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Cette pétition nous parvient de la ville de Kingston et porte des dizaines de signatures. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de révoquer les changements apportés dernièrement à la réglementation régissant l'assurance-chômage, laquelle a imposé aux Canadiens ayant opté pour la retraite anticipée . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette pétition portait sur le même sujet. La députée ne pourrait-elle pas la joindre aux autres?

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est une pétition dûment signée et certifiée. Je pense que le Règlement me permet de présenter des pétitions quelle que soit leur provenance au Canada, sans avoir à établir de distinction entre elles.

M. le vice-président: Il vous permet effectivement de présenter des pétitions, mais la députée peut être priée de les grouper si elles portent toutes sur le même sujet.

Mme Copps: Le Règlement me permet de présenter une pétition de Kingston qui est distincte d'une autre pétition.

M. Gormley: Elles portent sur le même sujet.

Mme Copps: Les pétitions portent des dates différentes. Si le député de Saskatchewan veut faire taire ceux qui se plaignent des changements apportés au régime de l'asurance-chômage, je le prie d'annoncer officiellement son point de vue.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée sait pertinemment que si les pétitions ont trait au même sujet, la présidence peut lui demander de les présenter simultanément. C'est précisément ce que je lui demande de faire, si ces pétitions concernent le même sujet.

Mme Copps: Cette pétition est dûment certifiée. Compte tenu de cela, je ne vois pas en quoi il y aurait un problème. C'est une pétition distincte, et les habitants de Kingston . . .

M. le vice-président: La députée connaît les articles du Règlement régissant la présentation des pétitions, comme tous ses collègues, j'imagine. Il faut, tout d'abord, résumer très brièvement l'objet de la pétition. C'est ce qu'a fait la députée jusqu'ici, mais elle s'est parfois attardée. Lorsque des pétitions traitent toutes du même sujet, je demande alors aux députés de les regrouper pour fins de présentation. Je comprends le point de vue de la députée qui nous a rappelé qu'elle doit les présenter à la Chambre. Elle a raison, mais elle peut les regrouper et les présenter en bloc au bureau du greffier. Elle peut ensuite dire à ses électeurs, ou aux personnes à qui elle s'adresse, que les pétitions en question ont été présentées à la Chambre.

Mme Copps: Monsieur le Président, je respecterai votre décision, mais je crois que les habitants de Calgary souhaiteraient faire entendre leur voix au même titre que ceux de Kingston ou d'Oromocto. J'estime donc qu'en regroupant leurs pétitions respectives simplement pour pouvoir leur envoyer une lettre leur disant que je les ai présentées ne signifie pas pour autant qu'ils ont fait entendre leur voix à la Chambre des communes.

M. le vice-président: Je rappelle pour la dernière fois à la députée qu'elle peut évidemement dire de quel endroit viennent ses pétitions, que ce soit de Calgary ou d'ailleurs au Canada, sans pour autant lire toute la page d'introduction de chacune d'entre elles. Voilà ce que je voulais lui faire comprendre.

Une voix: Elle a maintenant ses notes en main.

Mme Copps: Conformément à la décision de la présidence, je voudrais présenter une pétition provenant de Calgary. Elle est signée par plusieurs dizaines de personnes qui demandent au gouvernement de révoquer les modifications injustes apportées à la Loi sur l'assurance-chômage.

Veuillez me croire, monsieur le Président, lorsque je vous dis que j'en ai des centaines d'autres que je réserve pour un autre jour.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la Chambre serait d'accord, à l'unanimité, pour revenir à la présentation des rapports des comités si vous lui en faisiez la demande.

M. le vice-président: Y a-t-il accord unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 13E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le treizième rapport du Comité permanent des comptes publics. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

M. Heap: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez décidé de revenir à la présentation des rapports des comités et c'est chose faite maintenant. Je pensais que vous reviendriez à la présentation des pétitions, car je voulais en présenter une moi aussi.

M. Hnatyshyn: C'est exact.

M. le vice-président: Nous reprenons la présentation des pétitions.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE L'EXPANSION DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Halifax, en Nouvelle-Écosse, et de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qui demandent au gouvernement de rejeter toutes les recommandations visant à réduire les subventions gouvernementales actuelles consenties au titre du logement coopératif et, pour assurer la stabilité du développement résidentiel communautaire, de maintenir, voire d'étendre, le programme de logements coopératifs. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION—ADOPTION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu entre les partis, et vous pourrez constater que la Chambre accepte que je présente la motion suivante, qu'elle est disposée à adopter à l'unanimité, sans débat:

Que le 7e rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, déposé à la Chambre le mercredi 28 mai, soit adopté.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) propose sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

COMPTES PUBLICS—ADOPTION DU 13E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose:

Que le 13e rapport du comité permanent des comptes publics, présenté aujourd'hui à la Chambre, soit adopté.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la députée propose sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

EMPLOI ET IMMIGRATION

RENVOI DE CRÉDITS DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Motions:

28 mai 1986—Le très honorable chef de l'Opposition:

Que, conformément à l'article 82(15)*a*) du Règlement, l'étude des crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25 d'Emploi et Immigration du Budget des dépenses principal de l'année se terminant le 31 mars 1987, entreprise par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, soit prolongée au-delà du 31 mai 1986.

M. le vice-président: Aux termes de l'alinéa 85(1)*a*)du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 552.

[*Texte*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Question nº 552—**M. Robinson:**

1. *a*) Le 31 août 1984, par province, quels cabinets d'avocats s'occupaient de transactions de la Banque fédérale de développement, *b*) quels cabinets font présentement ce genre de travail et quand ont-ils signé un contrat à cette fin, *c*) combien les cabinets en question ont-ils touché à ce jour?

2. Sur quels critères a-t-on fondé le choix des cabinets et qui a-t-on consulté à ce sujet?

3. Trois cabinets d'avocats de Vancouver-Nord (C.-B.) qui s'occupaient de transactions pour la BFD avant les dernières élections ont-ils été remplacés par l'étude *Stein and Lakes* et, dans l'affirmative, pourquoi?

4. Le gouvernement sait-il si M. John Lakes jr. est membre de l'étude *Stein and Lakes* et s'il a joué un rôle actif dans le parti progressiste-conservateur en Colombie-Britannique?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): La réponse de la Banque fédérale de développement est la suivante:

Étant donné que la compilation des honoraires payés à des cabinets d'avocats se poursuit, voici une réponse provisoire. De la documentation additionnelle pourrait être disponible d'ici à la mi-juin.

1. La documentation sera présentée à une date ultérieure.

2. Les noms de cabinets d'avocats sont suggérés de temps à autre à la Banque fédérale de développement et celle-ci fait appel à leurs services en fonction de leur expérience, compétence, rapidité et efficacité.

3. Les cabinets d'avocats sont retenus en fonction des besoins de la banque dans la province concernée.

4. La banque ne conserve pas ce genre d'informations.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 550 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 550 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

Question nº 550—**M. Keeper:**

1. En *a*) 1985-1986, *b*) 1986-1987, combien a-t-on affecté au total à des projets (i) au Manitoba (ii) à Winnipeg (iii) dans la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre en vertu de chacun des six volets du programme La Planification de l'emploi?

2. Pour les mêmes années et les mêmes endroits, quel est ou était le budget total affecté à chacun des six volets du programme La Planification de l'emploi ventilé selon *a*) les années-personnes, *b*) les frais d'administration, *c*) les fonds affectés aux demandes de projet?

3. Pour les mêmes années et les mêmes endroits, quels sont ou étaient le nombre total et la valeur en dollars de tous les projets approuvés en vertu de chacun des six volets du programme La Planification de l'emploi?

4. *a*) Pour les mêmes années et les mêmes endroits, quels sont ou étaient le nombre total et la valeur en dollars de toutes les demandes de projets présentées en vertu de chacun des six volets du programme La Planification de l'emploi, *b*) quels étaient les noms des employeurs, *c*) combien de demandes (i) ont été approuvées (ii) ont été rejetées (iii) sont à l'étude?

5. Pour les mêmes années et les mêmes endroits, quelle est ou était la ventilation du total des demandes et du total des projets approuvés en vertu de chacun des six volets du programme La Planification de l'emploi par *a*) le secteur privé, *b*) le secteur public ou municipal, *c*) le secteur communautaire ou des organismes à but non lucratif?

(Le document est déposé).

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais faire un rappel au Règlement à la Chambre parce qu'il m'apparaît y avoir un problème. Nous avons deux sortes de questions, celles qu'on trouve au *Supplément mensuel au Feuilleton*, les questions qui étaient inscrites au *Feuilleton* avant que l'on adopte le nouveau Règlement, et nous avons maintenant d'autres questions qui font l'objet de l'article 64(3) et qui demandent évidemment que le gouvernement réponde à la question dans les 45 jours.

Je fais ce rappel au Règlement, monsieur le Président, parce que j'ai une question qui date du 31 mai 1985, question qui fête aujourd'hui un anniversaire assez important et qui traite des pensions des fonctionnaires. Et comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai soulevé la question à plusieurs reprises à la Chambre. Pourquoi le gouvernement ne répond-il pas à la question? Je ne sais pas. On m'a dit que d'ici quelques jours, quelques semaines peut-être, on donnerait une réponse globale à ce problème des pensions et que l'on déposerait les faits devant la Chambre.

Les questions sont posées pour obtenir justement des statistiques, des faits et des réponses nécessaires pour pouvoir comprendre où on en est. Si le gouvernement ne veut pas répondre aux questions qui ne font pas l'objet du paragraphe (3) de l'article 64 du Règlement, qu'il le dise, monsieur le Président, et on va refuser de continuer avec ces questions et on va les transférer à la nouvelle section des questions qui, elle, force le gouvernement à répondre en 45 jours. J'aimerais que le gouvernement se penche là-dessus sérieusement pour ne pas nous faire perdre de temps et puis, s'il veut qu'on abolisse les questions qui existaient avant que le nouveau Règlement ne soit adopté, on va le faire parce que justement le gouvernement a refusé ici, à la Chambre, que vous laissiez les questions en suspens. Ce n'est pas plus compliqué que cela!

• (1220)

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de signaler qu'au cours de la présente législature, la trente-troisième, nous avons répondu à 83.8 p. 100 des questions, alors que le gouvernement précédent dont le député était membre, n'avait répondu qu'à 73 p. 100.

Par ailleurs, le député doit savoir que s'il tient à recevoir une réponse à sa question dans les 45 jours, il lui suffit, comme le prévoit le nouveau Règlement, de demander qu'une réponse lui soit donnée avant l'expiration de ce délai. Étant donné, comme le député pourra s'en rendre compte, que toutes les réponses requises dans les 45 jours ont été données, le député n'a qu'à procéder de cette manière pour recevoir la réponse à sa question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, pour donner suite à cette suggestion, je propose que la question nº 386 fasse l'objet d'une réponse dans 45 jours conformément à ces nouvelles dispositions du règlement.

M. Lewis: Ce n'est pas possible.

M. Gauthier: Le secrétaire parlementaire prétend que je ne peux procéder ainsi maintenant. Qu'il se décide. J'attends cette réponse depuis un an. Le secrétaire parlementaire vient de me dire qu'il m'est possible de réclamer une réponse dans les 45 jours. C'est ce que je fais.

M. Hnatyshyn: La présidence vous dira comment procéder.

M. Lewis: Monsieur le Président, sauf erreur, cette demande doit être présentée par écrit. Je suis certain que si le député fait cette demande par écrit, il obtiendra une réponse.

M. Hnatyshyn: Conformément au Règlement.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— PROJET DE STRATÉGIE NATIONALE DE L'HABITATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter une stratégie nationale de l'habitation comportant une définition des «besoins essentiels» qui englobera toutes les familles canadiennes vivant sous le seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être social.

—Monsieur le Président, tout d'abord je dois dire que je suis heureuse que nous ayons aujourd'hui la possibilité à la Chambre de nous attarder sur le problème pressant du logement auquel doivent faire face plus d'un million de Canadiens, et en particulier, sur le problème délicat et bien précis que pose la définition des «besoins essentiels». Le logement est l'une des questions les plus importantes pour les Canadiens. Il s'agit de l'un de nos besoins essentiels.

Quand on peut se loger et se nourrir, on a au moins la possibilité de chercher un emploi, mais sans logement, quand on se retrouve parmi les dizaines de milliers de Canadiens sans abri, on n'a même pas un point de départ, un endroit à partir duquel on peut se chercher un emploi.

Le débat d'aujourd'hui nous permettra d'aborder un certain nombre de questions, notamment les compressions effectuées dans le financement des programmes fédéraux de logement ou des programmes connexes, dont le Programme d'aide à la remise en état des logements, ainsi que la supression, par exemple, du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et l'annulation du Régime enregistré d'épargne-logement. Le gouvernement conservateur a procédé à un certain nombre de compressions.

Quand on examine les chiffres, quand on compare les sommes consacrées au logement en 1984 aux montants dépensés en 1985, la situation n'a rien de réjouissant pour le million de Canadiens et plus qui, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, vivent dans des logements inadéquats et souffrent du manque de logements. En 1984, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a consacré 7.4 millions de dollars aux prêts destinés aux logements financés par le secteur public. En 1985, ce montant est tombé à 5.7 millions de dollars, soit une compression de près de 2 millions de dollars. La part du gouvernement fédéral dans les programmes de logement fédéraux provinciaux s'est élevée à 128 millions de dollars en 1984. En 1985, elle est tombée à 77 millions de dollars.

Ceux d'entre nous qui travaillent dans leur circonscription savent à quel point les prêts au titre du Programme d'aide à la remise en état des logements sont importants pour les familles à faible revenu qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts, pour ceux que nous définissons comme les «travailleurs économiquement faibles». Il se peut qu'ils possèdent leur propre maison, mais ils n'ont pas les ressources voulues pour les rénover. Les compressions dans ce domaine ont des effets catastrophiques. Du fait, notamment, des mesures prévues dans l'exposé économique de 1984 du ministre des Finances (M. Wilson), les crédits consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements sont passés de 189 millions de dollars en 1984 à 127 millions de dollars en 1985. Partout au Canada on commence à ressentir les effets de cette réduction, et la situation va s'aggraver parce que le gouvernement laisse les provinces ou le secteur privé se charger de domaines qui devraient relever de la stratégie nationale de l'habitation. On a aussi réduit de 4 millions de dollars les fonds alloués à la recherche sur l'habitation.

Quant aux subventions à la remise en état des logements—et ce ne sont pas des prêts—le budget a diminué, passant de 202 millions en 1984 à 159 millions en 1985.

Au début de la semaine, je pense, le ministre et le critique libéral en matière de logement étaient à Toronto où ils ont participé à une assemblée de personnes intéressées au secteur du logement social. Les membres de la Canadian Association of Home Renewal Officers se sont réunis à Toronto. La nouvelle définition de «besoins minimums» ou de «besoins essentiels» a été l'un des principaux sujets de plainte contre le gouvernement.

Je suis certaine que lorsque le ministre prendra la parole, il affirmera que le gouvernement vise à faire bénéficier des fonds les plus nécessiteux. Par le fait même, il élimine toute possibilité de subventionner le logement de milliers de familles vivant en-dessous du seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être social.

J'aimerais que le Parlement tienne compte de cette motion dans laquelle je demande simplement aux députés de prendre les mesures nécessaires, afin que tous les Canadiens qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être social soient admissible à l'assistance. On peut supposer que le Conseil, financé par le gouvernement, a une idée objective de ce qu'est la pauvreté. La meilleure façon pour le Parlement de contribuer à régler le problème du logement serait d'admettre qu'au moins les gens qui vivent sous le seuil de la pauvreté ont droit à l'assistance par le biais de programmes de location ou d'achat parrainés par le gouvernement fédéral.

Au parti libéral, nous estimons que la nouvelle définition des «besoins essentiels» adoptée par le gouvernement est dure et inflexible et maintient des centaines de milliers de Canadiens au-dessous du seuil de la pauvreté, mais au-dessus du seuil de revenu, et les rend ainsi inadmissibles à demander l'assistance-logement fédérale. Il est inexcusable, à mon avis, que le gouvernement en arrive à dire, en redéfinissant les «besoins essentiels», que dans la ville de Hamilton, par exemple, une famille gagnant $17,000 par année, ce qui n'est vraiment pas le grand luxe, n'a pas droit à l'assistance au titre des programmes fédéraux de logement parce qu'elle se trouve au-dessus du niveau des «besoins essentiels».

En fait, si nous prenons comme exemple la ville de Hamilton, le loyer moyen dans le secteur privé est de $412 pour un appartement de deux chambres. Pour acquitter les 30 p. 100 que le gouvernement définit comme besoins essentiels, une famille habitant un appartement de deux chambres—et cette famille peut compter quatre ou cinq personnes—doit gagner moins de $16,500 par année pour avoir droit à l'aide fédérale.

Le ministre hoche la tête. Le ministre n'y est pas. Il peut toujours vérifier les chiffres de Hamilton. Ils m'ont été fournis par son propre ministère. Le parent seul avec trois enfants qui gagne $16,600 par année est au-dessus des «besoins essentiels» définis par son ministère et n'a droit à aucune aide au titre du supplément au titre du logement ou du PAREL. Si cette famille louait un appartement de trois chambres, elle consacrerait 37 p. 100 de ses revenus au logement. Par contre, si la même famille gagnait $16,400 elle aurait droit à l'aide. Elle pourrait recevoir une aide pour habiter un appartement de deux chambres. Mais en gagnant $200 de plus, cette famille paye $2,040 de plus par année que si elle répondait à la définition gouvernementale des «besoins essentiels».

• (1230)

Il est significatif, à mon avis, que le rapport annuel publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sous le gouvernement conservateur soit d'une couleur gris neutre qui se fond dans le néant. Il révèle que le déficit de la caisse d'assurance hypothécaire dépassait tout juste les 500 millions de dollars au début de 1984, mais qu'il a atteint presque les 800 millions en 1985. L'effectif de la SCHL a été réduit de 3,659 à 3,341, en attendant de nouvelles compressions à mesure que l'exécution des programmes est graduellement confiée aux provinces. On a fermé 16 bureaux régionaux de la SCHL et 10 autres ont subi une réduction de personnel. Cela oblige les Canadiens des petites localités qui veulent se renseigner sur les dernières normes en matière d'habitation et sur les nouveaux programmes gouvernementaux à se rendre encore plus loin de chez eux pour faire la queue encore plus longtemps.

[*Français*]

Si nous parlons de 1986, nous savons que le gouvernement fédéral n'a même pas terminé toutes les négociations avec toutes les provinces du Canada. Étant donné la lenteur des négociations, il y a beaucoup de provinces où rien ne se passe maintenant dans le domaine de l'assistance sociale pour le logement.

[*Traduction*]

Après avoir beaucoup promis d'être accessible, le gouvernement fédéral abdique ses responsabilités dans le secteur du logement social. Il s'est davantage intéressé, par contre, et je le dis avec plaisir, au secteur coopératif. Quand le ministre a annoncé son orientation pour les années 80 dans l'habitation, il a tenu compte du mouvement coopératif qui, d'un bout à l'autre du Canada, le suppliait de garder ce secteur au sein du gouvernement fédéral. Il a écouté ces revendications, mais il est resté sourd à celles d'autres groupes, comme l'Association

canadienne des responsables de l'habitation et de l'urbanisme. Il a entendu les représentants du mouvement coopératif pour qui l'idée que le gouvernement fédéral cède aux provinces sa compétence dans ce domaine serait catastrophique pour diverses collectivités canadiennes.

Je pense notamment à la situation qui sévit en Colombie-Britannique. En effet, le gouvernement créditiste de cette province occupe toujours le dernier rang pour ce qui est des dépenses au titre du logement social. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a montré qu'il n'avait nullement l'intention de se donner pour mandat d'offrir des logements sociaux parce qu'il a l'obsession de tout confier au secteur privé. Pourtant, sans lancer un débat public complet, le ministre s'est lavé les mains d'une stratégie nationale de l'habitation qui garantirait à tout Canadien le droit à une qualité acceptable de logement.

En fait, le seuil des besoins essentiels varie d'une région à l'autre à Terre-Neuve. Il suffit par exemple d'un revenu de $16,000 dans une région de la province pour ne plus être admissible à l'aide fédérale alors que ce seuil se chiffre à $20,000 ailleurs. Le seuil dans la péninsule d'Avalon est bien inférieur à ce qu'il est à Saint-Jean.

A Charlottetown, le revenu maximum pour toute demande d'aide fédérale à la remise en état des logements s'établit à $17,000. Ce chiffre baisse à $16,000 dans les régions de Prince, Queens et Kings. Le même chiffre s'applique à Halifax. Le seuil pour les subventions au logement dans la ville de Halifax se chiffre à $21,000. A Sydney, en Nouvelle-Écosse, il est de $16,000 tandis qu'il s'établit à $17,000 à Annapolis. Une famille de trois ou quatre personnes dont le revenu est supérieur à $17,000 n'a plus droit aux subventions accordées dans le cadre du PAREL à cause de la nouvelle définition que le gouvernement a donnée des «besoins essentiels».

A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, le seuil est de $16,000. A Montréal, il est de $17,500 pour une famille de trois ou quatre personnes, et de $19,000 pour une famille de cinq. Si le chef d'une famille monoparentale de quatre enfants gagne plus de $19,000, il n'a plus droit à l'aide accordée en vertu du programme gouvernemental PAREL.

Le ministre s'est esclaffé tout à l'heure quant j'ai évoqué l'exemple de la ville de Hamilton. Or, ses propres statistiques de la SCHL montrent qu'à London, le seuil se chiffre à $17,500 tandis qu'il s'établit à $16,000 à Brantford pour une famille de trois ou quatre personnes.

Malheureusement, le ministre a décidé de ne pas tenir compte de ce que l'un des représentants de la ville de Winnipeg qui travaille pour le programme d'amélioration du centre-ville a dit à la réunion de l'ACRHU. Le ministre a même refusé de lui parler. Il a fait comme s'il n'existait pas. Il ne peut même pas rencontrer les représentants du ministère pour discuter de la détérioration de la situation à Winnipeg et de l'admissibilité au programme d'aide résidentielle. Le revenu maximum pour obtenir de l'aide à Winnipeg est de $19,000.

À Saskatoon, une famille de trois ou quatre personnes qui a un revenu supérieur à $18,000 n'est plus admissible dans le cadre du PAREL. À Calgary, le chiffre est de $20,500. À Edmonton, il s'établit à $19,000. Il est de $18,500 à Lethbridge, de $16,000 à Medicine Hat et de $23,000 à Vancouver. À Abbotsford et à Chilliwack, il s'élève à $16,000. Le revenu maximum pour qu'une famille de trois ou quatre personnes soit admissible au programme à White Horse, au Yukon, est de $18,500.

Le ministre fait signe que non, mais il sait que la nouvelle définition des «besoins essentiels» fait énormément de tort à des milliers de familles canadiennes qui sont propriétaires de leur maison et qui veulent les réparer, mais qui font partie de ce que nous appelons la catégorie des travailleurs pauvres. Quelle que soit la définition utilisée par le gouvernement, ces gens vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Je ne voulais pas employer la définition du Sénat parce que je craignais que le gouvernement ne m'accuse d'utiliser un chiffre établi par un Sénat à majorité libérale. J'ai donc choisi le chiffre du Conseil national du bien-être social pour demander à tous les députés s'il n'est pas juste et équitable que tous ceux qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté soient admissibles à l'aide fournie dans le cadre du PAREL.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre a ri à la Chambre quand j'ai parlé du fait qu'une famille de trois ou quatre personnes, à Montréal par exemple, qui gagne . . .

[*Traduction*]

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne riais pas de ce que la députée a dit. Je riais de son raisonnement faussé et ridicule. La députée a mélangé les programmes, et elle ne comprend pas le programme en question. Je suis certain que si la députée avait reçu ses notes assez tôt pour commencer ce débat au moment prévu, elle aurait sans doute consacré assez de temps à se mettre au courant des nouveaux programmes sociaux.

Mme Copps: Autrement dit, monsieur le Président, le ministre ne riait pas de mon discours, mais il riait de moi. Je trouve cette attitude inadmissible dans les deux cas. Le ministre parle de consultation. Le ministre était censé avoir un entretien privé aujourd'hui avec les membres de la *National Cooperative Foundation*. Il leur a téléphoné pour leur annoncer qu'il ne pouvait pas les rencontrer parce que nous avions un débat sur le logement. Il a omis de dire que le débat sur le logement durera jusqu'à 13 heures, puis qu'il reprendra de 14 heures à 17 heures. C'est la première fois que nous tenons un débat de toute une journée sur le logement. Le ministère essaie de faire croire qu'il a du annuler cette réunion à cause de l'Opposition, qui a demandé la tenue de ce débat. Je voudrais qu'il ait le cran de dire aux membres de la *National Co-operative Foundation* qu'ils peuvent le rencontrer dans le fumoir. Je suis certaine que le député représentant le Nouveau parti démocratique en matière de logement est disposé à se montrer aussi généreux que moi et qu'il permettrait au ministre de tenir sa réunion. Étant donné que le ministre n'a pas tenu sa promesse à l'égard de cet organisme coopératif, je m'attends à ce qu'il soit présent aujourd'hui jusqu'à la fin de l'après-midi.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler à la députée et à la Chambre que je partirai à 13 heures pour rencontrer les représentants de la *Co-operative Housing Foundation* au déjeuner. En attendant, j'espère pouvoir tenir une réunion. La députée devrait être sûre de ses informations avant de parler à la Chambre.

Les subsides

• (1240)

Mme Copps: Monsieur le Président, le fait est que je suis sûre de mes informations. Il est exact que le ministre va prendre la parole au déjeuner. Il devait avoir une réunion privée avec le groupe, mais il a appelé pour l'annuler, disant que j'en étais responsable, du fait que j'avais demandé ce débat sur le logement. C'est la vérité et il peut le vérifier avec les représentants de la Fondation de l'habitation coopérative de Vancouver ou d'ailleurs. Il ne pourra pas induire la Chambre en erreur aussi facilement que la Fondation.

C'est la première fois que nous avons toute une journée de débat sur le logement au Canada. Je m'inquiète beaucoup de certaines des initiatives, ou devrais-je dire certains retranchements, du ministre et de son ministère. Il s'agit d'une définition nouvelle et étroite des besoins essentiels appliquée pour déterminer le droit aux subventions du PAREL. La décision du ministre de remettre les responsabilités aux provinces, permettra au gouvernement du Canada de se désintéresser de la grave crise du logement que connaissent les municipalités de tout le pays. Si tous les gouvernements du Canada étaient aussi progressistes que le gouvernement libéral de l'Ontario . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . je ne serais peut-être pas aussi inquiète. Le ministre va citer des statistiques. Je peux en citer provenant du programme de logement de l'ancien gouvernement conservateur de l'Ontario. Ce sont les plus récentes que l'on puisse avoir de la SCHL et elles montrent que les résultats en Ontario ont été lamentables. J'espère que les initiatives du nouveau gouvernement libéral vont renverser la situation.

Je sais, à la suite d'appels, de réunions et de contacts directs avec des gens de partout au Canada que beaucoup de Canadiens sont très inquiets à la perspective que le gouvernement fédéral confie la gestion des programmes de logements sociaux aux gouvernements provinciaux. Les personnes les plus inquiètes sont celles de la Colombe-Britannique. Nous avons été témoins des expulsions qui ont précédé l'Expo. Le gouvernement provincial n'a pas tenu compte des appels lancés par la *Provincial Housing Coalition*, des déclarations faites à la Chambre et des questions soulevées par le leader de l'Opposition (M. Turner). Le gouvernement a fait fi des appels provenant de toutes les régions du pays pour inciter le gouvernement fdéral à maintenir un niveau de participation aux programmes de logements sociaux qui garantirait un encadrement national aux programmes d'habitation. Rien de ce genre n'a été fait.

Nous avons vu le gouvernement fédéral réduire les programmes d'habitation et laisser entendre qu'en les remettant entre les mains des gouvernements provinciaux, la situation va s'améliorer. Malheureusement, le gouvernement n'a pas entamé de débat sur le dilemme que doivent affronter les urbanistes. Par exemple, la ville de Winnipeg doit envisager des réductions appréciables du PAREL en raison de la nouvelle définition des «besoins essentiels». La municipalité a demandé au ministre de modifier cette définition, mais il n'en a rien fait. Des représentants de l'ACRHU ont également plaidé auprès du ministre qui n'en a tenu aucun compte.

Nous voyons là un retour à la politique des ghettos. Celle-ci a malheureusement pris naissance dans les années 60 quand les gouvernements ont commencé à construire des logements sociaux en série et à s'assurer que tous ceux qui avaient droit à des logements sociaux seraient parqués dans ce qu'on pourrait appeler un ghetto culturel et social. Nous avons abandonné cette politique dans les années 70 quand nous avons opté pour la diversification des logements. Nous avons examiné l'admissibilité au financement du PAREL et avons décidé, par exemple, que les gens qui gagnaient $17,000 ou $18,000, ou $27,000 à Toronto, avaient le droit de s'installer dans des lotissements semblables au City Home à Toronto. Cela a crée un bon climat social, un bon mélange de programmes et une amélioration de la situation du logement.

Le gouvernement actuel, depuis à peine vingt mois qu'il est au pouvoir, a mis au point une stratégie voulant que les personnes qui ne peuvent assumer le coût total de leur logement soient forcées d'habiter des ghettos. Cela nous ramène au temps où on isolait en quelque sorte les personnes qui vivaient dans les logements subventionnés. Que le gouvernement, sans débat ni discussion, redéfinisse ainsi la notion de «besoins essentiels» et enlève à des milliers de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté tout espoir d'habiter jamais un logement convenable, constitue une disgrâce nationale. Le ministre devrait cesser de rire et commencer à faire quelque chose pour résoudre la situation de crise dans laquelle se trouvent plus de un million de Canadiens qui vivent dans des logements malsains. Ceux-ci sont laissés pour compte par le gouvernement qui cherche à abandonner ses responsabilités aux gouvernements provinciaux et au secteur privé.

[*Français*]

Je pense que c'est honteux, monsieur le Président, et je sais qu'il y aura beaucoup de libéraux qui aimeraient contribuer à cette discussion pour donner un avis libéral sur la question de logement national, parce qu'on en a vraiment besoin dans cette période conservatrice.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Reimer): Questions ou observations.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'aimerais adresser quelques observations à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) au sujet des questions qu'elle a posées tout au long de sa critique du logement social. Elle n'a pas semblé comprendre la différence qui existe entre des programmes privés et des programmes publics sans but lucratif, auxquels les Canadiens dans le besoin ne peuvent avoir accès que s'ils consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus au logement. Elle a sans cesse parlé du PAREL, et d'un appartement de deux chambres. Elle a soutenu que dans sa localité de Hamilton quelqu'un gagnant autour de $16,000 ou $16,500 n'a droit à aucune aide fédérale, et je pense que si l'on contrôle sur les bleus elle a bien dit aucune aide. Si le loyer versé par la personne ou la famille pour un logement à prix abordable, pas trop exigu, convenable, dépasse 30 p. 100 de leur revenu, elles répondent à l'un des critères donnant droit à une aide au titre de la nouvelle politique.

La députée a parlé de plusieurs régions du Canada ayant des seuils de revenu différents. Il faut être aveugle pour ne pas comprendre pour quelle raison le programme a été ainsi conçu. Il a été élaboré en fonction des préoccupations régionales.

Notre gouvernement n'a pas la politique du gouvernement précédent et du député d'en face, qui consiste à tout centraliser de telle sorte que dans tous les coins du pays chacun doive se conformer à une norme fixée par un gouvernement centralisateur.

Notre gouvernement a procédé à des consultations, à de larges consultations des organismes nationaux et municipaux. En fait, le député a soutenu que je n'ai accordé aucune intention à la ACRHU ni à la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Ces mêmes groupes municipaux, notamment l'Association canadienne des responsables de l'habitation et de l'urbanisme, ont proposé, dans les mémoires qu'ils ont soumis au gouvernement et à la SCHL, que toutes les sommes dépensées dans le cadre du PAREL soient destinées à la politique sociale. C'est exactement ce que nous avons fait lorsque nous avons tracé les nouvelles orientations des solutions au problème du logement au Canada. Les chiffres mentionnés par la députée portent sur 1984 et 1985. Elle n'a pas cité les chiffres de 1986.

Mme Copps: Mars 1986, je regrette.

M. McKnight: Ni le nombre de logements qui seront construits. Si elle vérifie les «bleus», je suis certain qu'elle découvrira que c'est la vérité.

Je l'ai entendu dire quelque chose au sujet du gouvernement de Queen's Park et de sa politique éclairée. Je me rappelle qu'au cours de la campagne électorale, le gouvernement actuel de Queen's Park avait promis de construire 10,000 nouveaux logements. Les gouvernements fédéral et provincial, soit la SCHL et la Société ontarienne d'habitation, s'étaient entendus sur le partage des frais.

• (1250)

J'aimerais faire remarquer à la députée que cette année, grâce à la politique éclairée du parti qu'elle appuie, et je sais que les Ontariens sont heureux que la menace de la voir devenir ministre provinciale du logement ait été écartée, le gouvernement du Canada, les contribuables canadiens fourniront 3,911 logements sociaux en Ontario alors que le gouvernement éclairé de la province en fournira 2,159. Il en va de même pour les logements coopératifs, la rénovation, les logements urbains et ruraux et le programme d'aide à la remise en état des logements locatifs. La majorité des crédits fournis proviennent des contribuables canadiens. Il y a des augmentations, mais je veux que la députée, lorsqu'elle répondra, soit capable de faire la différence entre le PAREL, entre les groupes publics et privés sans but lucratif, entre le PAREL qui s'applique aux handicapés ou aux logements locatifs ainsi qu'entre la contribution du gouvernement fédéral et celle des provinces, dans la nouvelle association que nous avons formée.

Mme Copps: Tout d'abord, le ministre devrait vérifier ses sources parce que c'est son propre ministère qui a fourni les limites prévues pour les besoins essentiels en 1986. S'il n'est pas d'accord avec ces chiffres, je lui conseille d'arrêter de réduire son personnel et de commencer à se procurer des chiffres exacts.

A mon avis, il est également scandaleux que le ministre laisse entendre que son nouveau programme va aider les gens à être admissible au PAREL alors que l'une des premières mesures de son gouvernement, sous la tutelle de son ministre des Finances (M. Wilson)—le ministre responsable du logement, qui semble servir de tampon entre la réalité et le ministre des Finances, n'a pas réagi—a été de une réduire de 25 p. 100 les crédits alloués au Programme d'aide à la remise en état des logements.

J'ai ici une lettre envoyée à un député de l'Assemblée législative de la Saskatchewan par une personne qui a été mise sur une liste d'attente dans cette province parce que les réductions effectuées par le gouvernement fédéral ont considérablement compromis l'efficacité du Programme d'aide à la remise en état des logements ruraux. Je suis heureuse qu'il ait soulevé la question des initiatives des gouvernements ontarien et fédéral, car seul le gouvernement ontarien avait signé un accord en matière d'exploitation et d'investissements lorsque nous avons abordé l'étude des crédits relatifs à ce domaine au cours des deux dernières semaines. Le ministre nous a signalé à ce moment-là qu'il allait nous fournir des copies de tous les accords. Nous attendons encore. En outre, il refuse de nous préciser combien de Canadiens d'un bout à l'autre du pays n'ont pu profiter du Programme d'aide à la remise en état des logements, à cause de la nouvelle définition des «besoins essentiels» établie par le gouvernement.

Je lui ai cité des chiffres montrant que, à Winnipeg, par exemple, 60 p. 100 des demandes approuvées en vertu de critères précédents ne sont maintenant plus recevables. En outre, il n'est également pas sans savoir que les lignes directrices de la Société canadienne d'hypothèques et de logement permettent à une famille de trois ou quatre personnes de vivre dans un appartement de deux chambres à coucher. Ainsi le chiffre que je lui ai cité au sujet du seuil de 30 p. 100 du revenu était, en fait, basé sur la définition de son ministère.

Selon moi, le ministre devrait se mettre en rapport avec ses homologues provinciaux et leur signaler que le gouvernement croit encore à la nécessité d'une stratégie nationale de l'habitation permettant d'offrir des logements à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Le parti libéral est partisan d'une stratégie de ce genre. À notre avis, un Canadien vivant à Gander-Twillingate devrait avoir accès à des logements aussi adéquats et abordables qu'un habitant de Toronto.

Le ministre semble disposé, sans hésitation, à se décharger de cette responsabilité sur les gouvernements provinciaux, afin de réduire les dépenses gouvernementales, car il ne croit pas vraiment dans une stratégie nationale de logements sociaux. Il veut simplement se décharger de cette responsabilité sur les gouvernements provinciaux comme le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique, qui a démontré très clairement qu'il n'a pas l'intention de poursuivre la stratégie de logements sociaux et qu'il préfère investir tout son argent dans le secteur privé, afin qu'il puisse participer à la mise en oeuvre de programmes de supplément au loyer, sans aucune garantie.

En fait, le seul domaine où le ministre ait pris une initiative—je le vois en train de causer et de rire avec le ministre des Finances parce que, bien sûr, le débat ne les intéresse pas. Le ministre prétend qu'il ne peut pas être présent à la réunion privée parce qu'il est occupé à discuter de problèmes importants à la Chambre, mais il a le temps de rire et de s'entretenir avec son collègue au lieu de suivre le premier débat que nous ayons eu sur la stratégie nationale de l'habitation depuis que le gouvernement est au pouvoir.

Les subsides

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Reimer): L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) sur un rappel au Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, la pertinence du discours de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) fait grand défaut. Elle est en train de passer des commentaires sur la conduite qu'elle perçoit dans cette Chambre plutôt que de s'en tenir à répondre à la question.

[*Traduction*]

Mme Copps: A mon sens, monsieur le Président, ce n'était pas un rappel au Règlement. La députée peut bien défendre la conduite et le comportement du ministre, mais . . .

Mme Mailly: Vous n'êtes pas présidente.

Mme Copps: Depuis quand êtes-vous présidente? J'ai la parole. Malheureusement, la députée de Gatineau va probablement attendre des années avant de la prendre.

Le président suppléant (M. Reimer): La période de questions et d'observations est écoulée.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux bien m'en tenir aux dix minutes de questions et d'observations, mais j'aimerais que les autres députés qui n'ont pas le courage de participer au débat ne fassent pas perdre de temps à leurs collègues en invoquant le Règlement pour des raisons futiles et sans interêt.

Le président suppléant (M. Reimer): Je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'aimerais signaler qu'il est 13 heures. J'espère pouvoir poursuivre le débat à 14 heures.

Le président suppléant (M. Reimer): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Reprise du débat. La parole est au député de Spadina (M. Heap).

M. Heap: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir sur cette motion de l'Opposition présentée aujourd'hui à la Chambre par la critique du parti libéral pour le logement. Voici le texte de cette motion:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter une stratégie nationale de l'habitation comportant une définition des «besoins essentiels» qui englobera tous les familles canadiennes vivant sous le seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je m'associe à l'orientation générale de cette motion. Je crois que ce serait une amélioration de se servir comme plancher minimum de la définition du Conseil national du bien-être social. Toute famille vivant en-dessous de ce seuil devrait être considérée comme ayant des besoins essentiels, si nous devons nous référer à une notion de «besoins essentiels». Cependant, c'est cette notion que je remets en cause. Je crois aussi qu'il y a des problèmes inévitables, même avec les chiffres du Conseil national du bien-être comme l'a précisé le ministre, encore qu'à mon avis, ce soit de deux maux le moindre.

Je tiens à préciser tout d'abord que la notion de «besoins essentiels» proposée par le gouvernement pose des problèmes fondamentaux, et je vais vous décrire une notion qui me semble beaucoup plus pratique.

Le premier problème posé par la notion de «besoins essentiels» tient au flou de cette notion. Il y a une semaine, à la réunion du comité du budget, nous avons demandé au ministre de ne pas se contenter de la définition en trois lignes des «besoins essentiels» qu'il nous avait donnée; nous avons demandé qu'on nous communique la formule permettant de déterminer un «besoin essentiel». Il nous a promis de le faire, et cette formule est peut-être quelque part à la poste en ce moment, car nous ne l'avons pas encore reçue. Au train où vont les autres promesses du ministre, nous aurons de la chance si nous réussissons à l'avoir en 1987.

Par exemple, à un moment de la réunion, il a expliqué que le plafond pour les besoins essentiels pour le propriétaire devait être fonction du taux de vacance dans le quartier. Il a affirmé par la suite que, dans le cas des locataires, ce plafond serait déterminé par le prix des maisons dans le quartier. Autrement dit, la définition des besoins essentiels ne repose sur aucune base précise. Il s'agit, semble-t-il, d'une nouvelle expression à la mode qui désigne, en fait, un chiffre rond arbitraire, par exemple, les $13,000 que le ministre a choisis pour des raisons qu'il a refusé d'expliquer au comité.

Si ce nouveau concept devient une sorte de repère, j'aimerais mieux que l'on choisisse un chiffre plus facile à comprendre, par exemple, une norme choisie par le Conseil national du bien-être à partir des données de Statistique Canada, même s'il ne répond pas à toutes les exigences dans certains secteurs où les prix des logements sont élevés, par exemple dans les grandes villes.

Cette notion de besoins essentiels pose aussi une autre difficulté. Par exemple, il faut qu'une famille paie au moins 30 p. 100 de son revenu pour se loger, afin de répondre aux critères d'admissibilité. Si le ministre ne nous a pas encore fait connaître ses vues, il a affirmé que ces gens-là ne devraient pas payer plus de 25 p. 100 de leur revenu. S'il est juste et normal, et je l'appuie d'emblée, qu'ils ne consacrent pas plus de 25 p. 100 de leur revenu au logement, ils devraient être considérés comme étant dans le besoin si c'est le cas. Si des propriétaires acceptent de verser 30 p. 100 ou davantage à la fois pour se loger et investir pour l'avenir, là n'est pas la question. En réalité, s'il est vrai que personne ne devrait utiliser plus de 25 p. 100 de son revenu pour se loger, ces gens-là devraient être jugés dans le besoin s'ils paient 26 p. 100, 27 p. 100, 28 p. 100 ou 29 p. 100. Il ne faudrait pas attendre qu'une personne consacre 30 p. 100 de son revenu au logement pour songer à la faire profiter des programmes destinés à ceux qui ont des besoins essentiels. Le ministre ne tient pas vraiment compte des besoins; il ne fait que négocier des montants avec les provinces.

Je veux maintenant parler de ce qui cause le plus de confusion dans ce domaine. Le ministre négocie depuis l'automne 1984, ou du moins depuis la publication de son document de travail au début de 1985 il y a bien plus d'un an. Malgré des négociations qui durent depuis un an ou un an et demi, il n'a toujours pas instauré de programmes sauf ceux qui sont destinés aux coopératives qu'il semble favoriser et qu'il voudrait séparer des autres programmes de logement social. Il retient les fonds pour tous les programmes de partage des frais avec les provinces, apparemment jusqu'à ce que la dernière province ait signé. Fait à noter, la Saskatchewan, qui est gouvernée par son propre parti progressiste conservateur, a été l'avant-dernière province à signer.

J'ai demandé des renseignements, comme on me l'avait demandé, au nom de Mona Dawson, de Rouleau, en Saskatchewan. Elle a demandé une subvention PAREL pour faire installer l'eau et le sanitaire dans sa maison. Pour le moment, il n'y en a pas. Par conséquent, elle ne demande pas à améliorer son installation, mais simplement à se faire installer le sanitaire. Elle estime répondre aux critères et on ne lui a d'ailleurs pas dit le contraire. Néanmoins, toutes sortes d'autres excuses ont été invoquées.

Elle a d'abord reçu, le 8 avril, une lettre de Lyle Howat, le gestionnaire des programmes de la Société d'habitation de la Saskatchewan, l'agent affecté à ce programme. Il lui a dit ceci:

Je tiens à vous informer que la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne pourra pas approuver la demande que vous avez présentée en vue de faire faire des réparations à votre maison, car le budget fédéral affecté à ce programme a déjà été entièrement engagé.

Comment pouvait-il savoir, le 8 avril 1986, que le budget fédéral affecté à ce programme avait déjà été entièrement engagé? Bien entendu, il l'ignorait. Il ne savait pas de quoi il parlait. Nous constatons par la suite en nous adressant ailleurs, c'est-à-dire au ministre fédéral, qu'en effet elle avait présenté sa demande initiale en 1985, mais que les crédits avaient alors été entièrement dépensés. Il s'est bien gardé de dire que les crédits étaient dépensés parce qu'ils avaient été réduits. Il ajoute ce qui suit:

Je crois comprendre que M^me^ Dawson a présenté une demande cette année et que l'inspection initiale de sa propriété a été terminée le 15 avril.

• (1410)

C'est ce qu'il a écrit le 6 mai, mais rien n'indiquait quand elle recevrait la somme si effectivement elle la recevait.

La *Saskatchewan Housing Corporation* a expédié une autre lettre écrite sur le papier à en-tête du président du conseil et signée par M. Gordon Dirks, le ministre compétent. Celui-ci expose plus longuement ce que le ministre fédéral a déjà dit. De fait, M^me^ Dawson ne reçoit pas de fonds non pas parce qu'elle est inadmissible, non pas parce qu'il n'y a aucun programme, non pas parce qu'il n'y a pas d'argent, mais bien parce que le programme n'a pas encore été mis en oeuvre. J'ai donc trouvé fascinant de recevoir une note du ministre par le nouveau courrier interne en date du 7 mai qui dit en partie ce qui suit:

A titre de ministre chargé de la SCHL, je voudrais saisir cette occasion pour vous faire savoir que j'ai autorisé la publication du budget du Programme d'aide à la remise en état des logements pour 1986 . . .

Il parle ensuite de quelques millions de dollars et ajoute:

La Société canadienne d'hypothèques et de logement va communiquer avec les municipalités locales et les agents du programme sous peu . . .

C'est là une des expressions favorites du ministre, «sous peu».

. . . pour les informer de ce qu'il adviendra de leurs demandes de participation au programme PAREL. Je me réjouis certes que ce programme fédéral très populaire puisse être mis en route.

Le 7 mai, le ministre disait que le programme pouvait être «mis en route», ce qui est plutôt ambigu. On pourrait par erreur croire qu'il puisse maintenant être mis en route. Mais, évidemment, ce n'est pas ce que le ministre voulait dire. Il déclare ensuite qu'il s'attend à ce que certains programmes soient mis au point sous peu.

Puis vint le grand jour du 27 mai 1986. J'ai reçu par le courrier interne une autre lettre du ministre dans laquelle il déclare:

En tant que ministre chargé de la SCHL, je confirme par la présente que les fonds seront alloués aujourd'hui aux agents du programme et aux municipalités. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau régional de la SCHL.

Cette lettre est datée du mardi 27 mai 1986, à 17 h 01. Le mercredi matin j'ai appelé M^me^ Dawson et je l'ai invitée à téléphoner à son bureau régional de la SCHL, ce qu'elle a fait. Bien entendu, et comme le ministre doit le savoir, elle n'a rien reçu. Elle a appelé la SCHL, elle a téléphoné à la *Saskatchewan Housing Corporation* et au bureau du président de cette société, M. Dirks. Nulle part on n'avait entendu parler de la déclaration du ministre ni reçu pour directive de libérer des fonds.

L'histoire se poursuit jusqu'à aujourd'hui où j'ai appris que le cabinet du ministre a déclaré que les fonds n'étaient pas encore disponibles. Autrement dit, «aujourd'hui», mardi, ne veut plus rien dire. Il n'y a pas encore de fonds parce que les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada, deux gouvernements progressistes conservateurs, ne se sont pas encore mis d'accord sur le programme.

Sur le plan pratique, du point de vue de M^me^ Dawson, les gouvernements conservateurs de la Saskatchewan et du Canada sont convenus de ne pas lui donner encore son argent. Les entrepreneurs lui ont dit qu'ils ne pourront installer sa plomberie avant trois ou quatre mois à cause du travail en retard accumulé. S'ils se rendent compte qu'ils ne peuvent pas terminer les travaux avant le gel, ils ne les commenceront pas. Le ministre sait comme moi ce que signifie le gel dans les Prairies. Ils n'essaieront pas de creuser après que le sol sera gelé. Ces deux gouvernements conservateurs ont décidé que Mona Dawson devra probablement attendre jusqu'en 1987 l'installation de sa plomberie. C'est très décourageant pour Mona Dawson ainsi que pour des milliers d'autres personnes qui se trouvent dans une situation semblable peut-être moins dramatique, mais tout aussi réelle.

Il y a aussi la difficulté que doivent surmonter les gens du Nord du Manitoba où, pour pouvoir construire, il faut d'abord apporter les matériaux sur les routes gelées. Les années précédentes, ils pouvaient commencer en février ou en mars à apporter les matériaux de construction. Maintenant, les routes sont dégelées et il est impossible de construire quoi que ce soit dans ces localités en 1986 ou avant le printemps ou la fin de l'hiver 1987.

Le même problème se pose pour de nombreuses réserves indiennes en Colombie-Britannique à cause des retards causés par les gouvernements, bien que le gouvernement fédéral fait cavalier seul en Colombie-Britannique, puisque le gouvernement provincial est notoirement opposé aux programmes de logements sociaux. Je reconnais au gouvernement fédéral le mérite d'avoir bien voulu le faire seul; mais les retards sont tels que beaucoup de logements ne seront pas construits dans les réserves indiennes.

Le ministre a beaucoup parlé de ses consultations, comme si c'était une excuse pour ce retard. Pourtant il s'est vanté ce matin de l'accord conclu avec la Fédération canadienne des municipalités. Or ce n'est pas du tout un accord conclu avec lui. J'ai une lettre du président de la Fédération canadienne des municipalités, le conseiller municipal Ron Cromwell d'Halifax, dans laquelle il souligne:

La Fédération canadienne des municipalités et nos membres espéraient que des plafonds de revenus seraient établis pour la participation au PAREL, après avoir consulté les groupes concernés. La Fédération s'inquiète que la formule d'admissibilité proposée par la SCHL, qui se fonde sur le produit du revenu par rapport à la dimension du logement, excluera beaucoup de familles qui ont besoin d'aide en vertu du PAREL. Nous sommes également préoccupés par le manque de consultation au sujet de cette nouvelle formule qui va réduire considérablement la portée du programme.

Naturellement, des consultations ont eu lieu il y a près d'un an, au début, et uniquement pour la forme. Mais au moment crucial, au moment de la prise de décision, on a laissé les gens dans l'ignorance. Le gouvernement connait d'autres problèmes, en ce qui concerne l'établissement de ce programme axé sur les besoins essentiels, mais je veux généraliser un peu plus. Cela va au-delà du principe des besoins essentiels.

Le gouvernement n'a pas encore présenté de plan industriel pour 1986. Il ne nous a pas encore fourni de détails, sauf en ce qui concerne le mouvement coopératif que, je le rappelle, le ministre a décidé de traiter séparément du reste du programme du logement social. Nous ne connaissons pas le nombre d'unités; nous ne savons pas non plus combien d'argent sera accordé pour chaque aspect de la mise en oeuvre du programme par les provinces. Nous ignorons les critères qui seront utilisés. À Toronto, on leur promet tout cela depuis le début de l'année.

L'un des chefs du ACRHU, dont le ministre s'est vanté, est le commissaire au logement de Toronto. Il essayait de faire bénéficier du PAREL un habitant de Toronto qui en avait besoin pour faire des travaux chez lui destinés à lui permettre de sortir son fauteuil roulant de la maison. Il a fini par en avoir besoin pour se rendre à l'hôpital où il devait suivre certains traitements. La subvention lui a été refusée. Après des mois et des mois de promesses, on n'avait toujours pas établi de critères ni prévu d'affectations ou de financement. Il a dû dépenser son propre argent, ses revenus de pension, en frais de transport en taxi pour se rendre à l'hôpital.

C'est la notion des besoins essentiels qui est erronnée. Elle est erronée, car elle déprécie les démunis. Elle incite à rejeter le blâme sur la victime. Elle les dégrade du fait que ces gens ne peuvent pas payer leur logement par rapport à d'autres qui le peuvent. Elle dévalorise également les nombreux nécessiteux et par moments provoque des chicanes lorsqu'il s'agit de décider si quelqu'un correspond ou non aux critères d'un programme.

Ce qu'il s'impose de faire, c'est de reconnaître que se loger au Canada est non pas un besoin éprouvé par des personnes incompétentes ou malchanceuses, mais bien un droit dont jouissent tous les Canadiens. Au Canada, nous vivons dans un climat froid et la plupart des gens sont établis dans des villes qui sont devenues très industrialisées. Nous sommes dépendants les uns des autres. Une personne construit une maison qu'une autre occupera et souvent, ceux qui travaillent sur le chantier n'auront pas les moyens de les habiter. Dans un pays où notre interdépendance les uns des autres est si grande, le logement doit être considéré comme un droit universel.

• (1420)

Nous avons déjà établi ce principe dans le cas de l'instruction publique. On reconnaît ce droit à tous les citoyens. Nous avons passablement bien réussi à l'établir dans le domaine des soins médicaux. La santé est un droit pour tous, les riches comme les pauvres. Même avant cela, nous avions établi ce principe dans le cas de la nourriture. Nous avons décidé que personne ne devrait être affamé; c'est ce que nous appelons l'assistance sociale.

Ce n'est pas un programme relatif aux besoins essentiels qui est nécessaire, mais bien un programme national d'habitation. Je le répète, ce programme devrait englober six principes. Tout d'abord, les logements devraient être décents et abordables. Il faudrait assujettir les logements locatifs publics et privés à un contrôle des loyers. On devrait mettre en oeuvre un programme national de construction domiciliaire, afin de bâtir 500,000 logements dont ont besoin les familles et les personnes seules qui ne peuvent compter à l'heure actuelle sur un logement décent et abordable et il faudrait prévoir des logements coopératifs ou publics étant donné que le secteur privé prouve depuis vingt ans qu'il ne parvient pas à répondre aux besoins des gens. On retrouve à Toronto des copropriétés vides, alors que certains sont sans abri, et que le taux d'inoccupation est de 0.3 p. 100.

Les logements qui ne satisfont pas aux normes actuelles doivent être rénovés avec une aide financière du gouvernement qui soit supérieure à ce que le ministre prévoit, c'est-à-dire la moitié du loyer annuel. On éviterait ainsi que les locataires paient, par leurs hausses de loyer, toutes les dépenses de rénovation. Le gouvernement doit aider les locataires à accéder à la propriété, selon une formule coopérative ou autrement, à veiller à l'entretien de leur immeuble et à soustraire ainsi ces immeubles au marché inflationniste. On doit créer des fonds hypothécaires, publics ou privés, où les taux d'intérêts ne dépassent pas de plus de 2 p. 100 le taux d'inflation, pour les particuliers ou les familles qui achètent, construisent ou rénovent une résidence principale.

Voilà quels devraient être les faits saillants d'un programme national d'habitation. Le gouvernement aurait négocié au préalable avec les autres niveaux de compétence ce programme, lequel devrait être quinquennal et comporter des objectifs annuels, et il le présenterait au Parlement, afin qu'il soit débattu publiquement. Voilà ce que le ministre devrait faire, au lieu de négocier son programme dans le secret. Voilà comment répondre aux besoins non pas de quelques rares Canadiens, ainsi que l'entend le ministre, mais bien de la population toute entière, afin que nous puissions vivre dans la fraternité.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je ne veux pas que le député s'échappe avant d'avoir répondu au moins à la question suivante.

M. Reimer: Demandez-lui pourquoi il a choisi de porter cette chemise.

M. Nickerson: Je ne parlerai pas de sa chemise, monsieur le Président.

Dans la société idéale que le député imagine, est-ce l'État qui comblerait les besoins des gens en matière d'habitation, ou bien ces derniers devraient-ils se débrouiller?

M. Heap: Monsieur le Président, je n'ai fait qu'évoquer cette question, mais je m'y suis déjà attardé plus d'une fois. L'habitation devrait être l'affaire de coopératives et d'organismes sans but lucratif, l'affaire des gens eux-mêmes et non celle de bureaucrates et de quelques entrepreneurs aisés, même s'il se trouve dans l'entourage de ces derniers quelques aspirants à la richesse.

À Toronto, la plupart des projets d'habitation sont l'oeuvre d'un cercle très restreint de personnes qui contrôlent le marché hypothécaire et les activités de construction. Je voudrais que les habitants des immeubles et les gens qui espèrent y trouver place puissent exprimer leur avis sur la nature de l'immeuble, son emplacement, la qualité des matériaux et son mode de gestion. Il y a plusieurs formules qui le permettent. L'une est coopérative, l'autre est sans but lucratif. Dans tous les cas, ces modalités prévoient la nomination d'un conseil d'administration choisi parmi les personnes vivant dans ces logements ou par un organisme public sans but lucratif, et . . .

M. Oberle: D'où proviendront les fonds?

M. Heap: D'où proviendront les fonds? D'où proviennent-ils actuellement? Les occupants des 11,000 maisons construites par Cadillac Fairview à Toronto les ont payées jusqu'au dernier cent. Ce sont les locataires de ces logements qui ont tout payé, personne d'autre. Certainement pas Cadillac Fairview. Cette société a payé les logements en question grâce à l'argent des locataires et elle a fait un tel bénéfice qu'elle a été incapable de l'investir à Toronto. Elle a été obligée de le dépenser aux États-Unis où elle à contribué à raviver l'inflation. Ce sont donc les locataires qui ont payé les appartements construits à Toronto et il en irait de même pour les immeubles coopératifs ou sans but lucratif. Des mécanismes de surveillance publique seraient prévus pour s'assurer que les constructeurs rendent des comptes, pour qu'ils ne réalisent pas les bénéfices exorbitants qu'ils ont déjà encaissés dans des villes comme Toronto.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat et je suis également fort aise d'entendre la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) nous révéler qu'elle orienterait les mesures sociales en matière d'habitation vers ceux qui en ont besoin. Mais j'ai remarqué qu'elle entendait par «besoins essentiels», dans la version originale de sa motion, celle que j'ai reçue vers 15 h 00, ceux des familles canadiennes vivant en-deçà du seuil de la pauvreté selon la définition du Conseil canadien de développement social. Plus tard, probablement parce qu'elle n'arrivait pas à étayer son propos, elle a modifié le sens du terme «besoins essentiels» pour désigner les familles canadiennes vivant en deçà du seuil de la pauvreté, mais cette fois selon la définition du Conseil canadien du bien-être. J'ignore à quelles gymnastiques intellectuelles se livrent la députée, mais je suis content qu'elle se rende compte que toute politique du logement doit s'adresser aux ménages les plus démunis.

Comme les députés s'en souviennent, en décembre dernier, j'ai annoncé d'importants changements au programme de logement social et au programme d'aide à la remise en état des logements. Ces changements visaient essentiellement à mieux répartir les fonds et les ressources, afin d'offrir des solutions justes et équitables aux Canadiens qui en avaient besoin.

Par cette nouvelle orientation, nous voulons assurer un haut degré de participation à l'échelon local et régional. Ces solutions sont le fruit d'une politique longuement mûrie qui avait fait l'objet de consultations, comme l'a mentionné le député de Spadina (M. Heap).

Mon secrétaire parlementaire, le député de Burin—Saint-Georges (M. Price), mes collaborateurs et moi-même avons rencontré des représentants d'organismes comme l'Organisation nationale anti-pauvreté ainsi que ceux d'associations privées et publiques oeuvrant dans le domaine du logement social. Nous avons également consulté les organismes qui s'occupent du logement des personnes âgées et d'autres qui veillent aux besoins de logement des invalides ainsi que des groupes autochtones et nous nous sommes longuement entretenus avec des organismes qui représentent les groupes les plus démunis de la société. Nous avons tenu compte de leurs points de vue dans l'élaboration du programme.

Ces consultations venaient compléter les entretiens que nous avions eus avec les entreprises et les institutions financières. Nous avons tenu également à connaître l'avis des autorités des territoires et des provinces quant aux solutions préconisées pour assurer de meilleurs logements aux Canadiens.

Tout au cours de ce long processus de consultation avec les différents groupes que j'ai mentionnés, nous avons fait l'unanimité sur un certain nombre de questions, ce qui nous a permis de conclure que la nouvelle politique de logement du gouvernement fédéral devrait être telle que les ressources en matière de logement soient directement affectées à ceux qui en ont le plus besoin.

• (1430)

On s'accordait également à dire que pour être efficaces, les solutions aux problèmes de logement devraient consister en un éventail de programmes permettant une certaine souplesse pour fournir une aide appropriée aux problèmes de logement propres à chaque région du Canada. On reconnaissait ainsi le fait qu'il existe différents environnements économiques et de logement et différentes conditions dans le marché du logement d'un bout à l'autre de notre grand pays.

La nouvelle série de programmes de logements sociaux du gouvernement fédéral en vertu desquels toute l'aide est axée sur les familles dans le besoin reflète bien les préoccupations et les recommandations exprimées durant le processus de consultation. Cet ensemble de programmes représente un net progrès sur ceux des libéraux, car seulement 40 p. 100 de l'aide fournie par les contribuables canadiens allaient aux Canadiens dans le besoin.

Les subsides

Grâce au partage des coûts d'application de ces nouveaux programmes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et grâce à un meilleur usage des fonds fédéraux, nous pourrons presque doubler à l'échelle nationale le nombre des ménages dans le besoin qui recevront de l'aide. On considère dans le besoin les ménages qui éprouvent des problèmes de logement parce que leur logement est trop cher, surpeuplé ou en mauvais état, et qui ne pourraient trouver de logement convenable et satisfaisant sans consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au loyer. Il en existe également qui ont besoin de logement d'un type spécial. Comme d'autres députés l'on mentionné, on évalue à plus d'un million le nombre des ménages dans cette situation.

L'application d'un plafond de revenu pour bénéficier des programmes répondant aux besoins impérieux de logement contribuera beaucoup à ce qu'on atteigne l'objectif fédéral d'accorder l'aide au logement social à ceux qui en ont le plus besoin. Le plafond de revenu pour les besoins impérieux sert à déterminer les revenus dont les ménages de différentes tailles ont besoin pour se trouver un logement convenable et de qualité au prix moyen du marché dans une région donnée, sans engager plus de 30 p. 100 de leurs revenus. Ces plafonds varient d'une localité à une autre et d'une région à une autre et rendent compte des écarts dans le coût du logement d'un bout à l'autre du pays.

Les plafonds de revenu pour les besoins impérieux tiennent compte des grands écarts entre les différents marchés du logement au Canada. Certaines inquiétudes ont été exprimées—notamment par le député de Spadina, il y a peu de temps—au sujet de l'utilisation de ces plafonds de revenus dans le cas du logement. Comme le soutenait le député, certains affirment qu'ils sont trop bas et d'autres qu'ils sont trop élevés. Cependant, il faut comprendre à la lecture de la motion de l'Opposition officielle que nous devrions utiliser la définition de seuil de la pauvreté donnée par le Conseil national du bien-être comme indicateur des besoins des ménages canadiens.

Le député de Spadina a reconnu être conscient des lacunes de ce programme, mais il a dit croire qu'il serait préférable à celui actuellement en vigueur. Toutefois, les seuils de la pauvreté du Conseil national du bien-être sont calculés chaque année sur la base des dépenses moyennes de l'ensemble des familles canadiennes. Bien que les seuils de la pauvreté varient selon la taille de la collectivité, les écarts économiques entre les régions géographiques du pays n'entrent pas en ligne de compte. La méthode de calcul du Conseil du bien-être ne tient pas compte des variations dans les conditions locales du marché du logement et, en fait, ne donne pas de bons indicateurs des besoins en logement, car elle laisse de côté les problèmes du coût des logements, de leur qualité et de leur surpeuplement. Les statistiques du Conseil ne sont essentiellement que des indicateurs des niveaux de revenus et non pas des besoins en logement.

La politique fédérale du logement repose sus le principe voulant que tous les Canadiens aient accès à un logement raisonnable et adéquat à un prix abordable. Il est bien évident que ce prix varie en fonction des marchés locaux. L'application du seuil de pauvreté du Conseil national du bien-être garantirait à tous les Canadiens ayant les mêmes problèmes de logement partout au Canada d'avoir les mêmes droits à des programmes de logement sociaux.

Ceci est particulièrement évident sur les marchés du logement à coût élevé, où le coût élevé des loyers est souvent le résultat d'une grave pénurie de logements. À titre d'exemple, pour le du Conseil national du bien-être, le seuil de la pauvreté pour un ménage de quatre personnes vivant dans une collectivité de plus de 500,000 habitants est évalué à environ $21,700. Le seuil de revenu nécessaire pour couvrir les besoins essentiels en 1986 à Toronto, dans le cas d'un foyer de trois ou quatre personnes, est de $27,500. Ce chiffre reflète le montant élevé des loyers dans cette ville. Les niveaux de revenu nécessaires aux besoins essentiels se fondent sur la moyenne des loyers du marché établie à partir d'enquêtes récentes sur les conditions locales.

Toutefois, ces seuils de revenu correspondant aux besoins essentiels ne sont pas les seuls critères servant à déterminer si un foyer a des difficultés de logement. Permettez-moi de vous expliquer cela par un exemple. Dans l'optique du Conseil national du bien-être, un foyer de quatre personnes à Toronto ayant un revenu de $21,700, et qui vit dans un logement surpeuplé et insalubre, serait traité de la même façon qu'un foyer de quatre personnes gagnant le même montant, mais vivant à l'aise dans un logement abordable et correct. Il serait difficile de prétendre, quel que soit le côté de la table où l'on se situe, que ces deux foyers devraient bénéficier du même niveau d'aide de la part des contribuables canadiens. Le second foyer ne devrait pas être admissible parce que bien qu'ayant un faible revenu, il n'aurait pas de problème de logement. De pair avec les problèmes de surencombrement, d'habitabilité et de disponibilité des logements, les niveaux de revenu correspondant aux besoins essentiels sont des mesures donnant une idée précise des besoins locaux en matière de logement, alors que les normes de pauvreté du Conseil national du bien-être ne sont qu'une mesure des dépenses relatives applicable uniquement au niveau national.

Je souhaiterais toutefois préciser que plus de 70 p. 100 des foyers qualifiés de foyers ayant des besoins essentiels en matière de logement ont en fait des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être. Je précise aussi que le seuil de la pauvreté du Conseil national du bien-être n'est autre que le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Le Conseil ne fait pas la différence entre ces deux notions. Il est important de noter que Statistique Canada a toujours déclaré que ce seuil de faible revenu ne devait pas servir à déterminer l'admissibilité à un programme.

La nouvelle orientation des solutions en matière de logement prévoit un mélange d'options de programmes, de sorte qu'il y aura une certaine souplesse dans l'aide qui pourra être apportée à ceux qui ont des problèmes de logement, en fonction des différences de contexte géographique et économique du Canada. La nouvelle orientation fédérale en matière de logements sociaux répond au besoin d'offrir des logements satisfaisants et abordables.

Le nouveau programe de logement sans but lucratif servira à accroître l'offre de logements à prix abordable. Contrairement

à l'ancien programme établi en vertu de l'article 56(1), dans lequel le financement était assuré par une réduction du taux d'intérêt hypothécaire de 2 p. 100, l'aide en vertu du nouveau programme dépendra de la différence entre les coûts du projet et les recettes produites par l'application d'une échelle de loyers établis en fonction du revenu. L'aide sera donnée aux Canadiens qui en ont besoin.

Un programme de supplément de loyer sera prévu, afin de subventionner les loyers dans les régions où l'offre de logements est suffisante, mais où les ménages-cibles n'ont pas les moyens de payer les loyers. On élargit considérablement le programme actuel dont la mise en oeuvre s'est révélée rentable.

Nous apportons un certain nombre de changements importants au programme d'aide à la remise en état des logements pour les rendre conformes aux normes minimales de salubrité et de sécurité. On est en train d'éliminer la façon actuelle de procéder, qui est de désigner des régions en vertu de ce programme urbain. L'aide sera offerte encore une fois à tous les ménages dans le besoin de toutes les régions géographiques. Il n'y aura plus dans les centres urbains de zones où un voisin est admissible alors qu'un autre, de l'autre côté de la rue, dont la maison est aussi délabrée, ne l'est pas.

D'importantes modifications sont apportées au Programme d'aide à la remise en état des logements locatifs. Le député de Spadina a signalé un problème que posait l'ancien programme. Pour empêcher les hausses excessives de loyer et le déplacement de personnes nécessiteuses, ce qui se produisait souvent sous l'ancien programme, l'aide moyenne est portée de $3,500 à $12,000 par logement. Le montant de l'aide dépendra du rapport entre les loyers de la propriété concernée après les rénovations et les loyers sur le marché locatif. L'aide sera axée sur les vieilles maisons bon marché qui sont surtout occupées par des économiquement faibles. Dans le nouveau projet de rénovation visant à aider les personnes handicapées, le plafond passera de $1,500 à $5,000. Le plafond de l'aide accordée aux propriétaires ayant des revenus rajustés variera entre $23,000 et $33,000.

• (1440)

Dans les régions rurales, le PAREL ne changera pas. Ce mélange de programmes peut servir dans différentes régions du pays. Il peut servir à évaluer les besoins des Canadiens et y répondre, à voir quels logements sont disponibles sur le marché privé et à connaître les exigences spéciales des catégories de citoyens ayant des besoins spéciaux en matière de logement. Ainsi, les stratégies adoptées seront rentables.

Je tiens à vous assurer, monsieur le Président, que les politiques actuelles ne sont pas immuables. Elles ne sont pas statiques. Elles seront suivies de très près pendant les journées et les années à venir. Après une période d'essai raisonnable, si certains de ces programmes semblent inutiles, répétitifs ou s'ils ne répondent pas aux besoins—je le répète, après une période d'essai raisonnable—nous n'hésiterons pas à apporter les changements nécessaires; des consultations sont en effet en cours.

J'apprécie vraiment d'avoir l'occasion de réitérer l'intérêt que le gouvernement porte à ces programmes et sa volonté de servir les ménages nécessiteux. Les plafonds des revenus pour les besoins impérieux, qui sont de nature régionale mais qui sont uniformes dans tout le pays, nous aideront beaucoup à atteindre notre objectif, c'est-à-dire à aider les Canadiens incapables d'obtenir un logement à un prix raisonnable, sans que ce soit de leur faute. Le député de Spadina a parlé du nouveau programme des coopératives d'habitation conçu avec l'aide de la Fondation de l'habitation coopérative. Cet organisme a proposé des hypothèques indexées pour aider les Canadiens qui veulent occuper un logement, mais qui n'ont pas pu s'acheter une maison sur le marché. La SCHL et le gouvernement du Canada ont discuté avec la Fondation de l'habitation coopérative. Nous avons étudié cette formule innovatrice d'hypothèque indexée. Nous en avons beaucoup discuté. Encore une fois, je considère que ce programme n'a rien de parfait, et il en va de même de la Fondation, mais il devrait pouvoir fournir 5,000 logements aux Canadiens des quatre coins du pays à un coût inférieur pour les contribuables que celui de l'ancien programme. En même temps, ce programme permettra de fournir 30 p. 100 des logements loués par les Canadiens dont les besoins sont les plus pressants.

La situation du logement n'a cessé d'évoluer. Cela ne va pas s'arrêter, cette évolution se poursuivra. Je suis très content de pouvoir dire qu'en collaboration avec différents groupes du pays, nous avons pu mettre sur pied un programme à l'intention des Canadiens dans le besoin.

Pour terminer, je dirais que l'établissement de critères fondés sur les lignes directrices du Conseil national du bien-être ou sur celles du Conseil canadien du développement social ne profiterait pas aux Canadiens les plus nécessiteux. Si nous prenons le plafond de revenu pour 1986 qui est de $27,500 pour une famille de trois ou quatre personnes vivant à Toronto et le seuil de la pauvreté que le Conseil canadien de développement social a établi à $23,000 pour une famille de quatre personnes, nous constatons que ces lignes directrices ne permettent pas d'établir des critères pour assurer aux gens un logement décent. Par contre, la définition des besoins essentiels, qui a été établie sur une longue période, devrait certainement permettre d'aider les Canadiens dans le besoin.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais parler de l'utilisation sélective que le ministre fait des lignes directrices relatives aux besoins essentiels, car s'il a parlé à l'un des membres de l'Association canadienne des responsables de l'habitation et de l'urbanisme au congrès auquel il a assisté au début de la semaine, il n'ignore sans doute pas que la situation à Toronto est l'exception qui confirme la règle. En fait, dans pratiquement toutes les grandes villes du pays, les lignes directrices relatives aux besoins essentiels ne permettent plus aux personnes qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté d'avoir droit à des subventions dans le cadre du PAREL. Comme le ministre refuse d'accepter les chiffres cités par l'Opposition, refuse-t-il également de reconnaître la validité des plaintes formulées à Winnipeg, par exemple, où le ministre du Logement a demandé une réunion d'urgence au sujet du PAREL, parce que la définition des «besoins essentiels» cause de graves problèmes à la population de Winnipeg? N'est-il pas d'accord avec la position adoptée par le Conseil de comté du Cap Breton qui a dit être inquiet des changements apportés au PAREL?

Je me demande si le ministre est également en désaccord avec le Conseil municipal de Saskatoon qui s'est inquiété de la

redéfinition des «besoins essentiels» en ce qui concerne le financement du PAREL? Le ministre n'est-il pas d'accord non plus avec la population de Halifax qui a également laissé entendre que la redéfinition des «besoins essentiels» avait empêché des milliers de familles vivant au-dessous du seuil de la pauvreté de bénéficier de l'aide du PAREL? N'est-il pas d'accord non plus avec le Conseil municipal de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, qui trouve totalement ridicule la nouvelle définition des «besoins essentiels» donnée par le gouvernement?

Si le ministre ne convient pas avec l'Opposition que cette définition est trop limitée, sera-t-il au moins d'accord pour rencontrer le ministre du Logement du Manitoba, afin de discuter avec lui des graves lacunes que le programme de logement va présenter à Winnipeg à la suite de ces nouvelles définitions?

M. McKnight: Monsieur le Président, je voudrais commencer par répondre à la dernière question. Le ministre responsable du logement au Manitoba, avait demandé une réunion. J'ai répondu que je serais heureux de le rencontrer. Je pensais qu'une réunion était prévue pour lundi dernier, à Toronto où je me trouvais. Il n'a pas pu venir. Je suis ici à Ottawa. Je suis prêt à rencontrer le ministre n'importe quand.

Il y a une chose que la députée n'a pas mentionnée, et que le ministre responsable du logement au Manitoba n'a pas mentionnée non plus, et c'est que nous avons signé un accord global avec la province du Manitoba lorsque le ministre responsable était l'hon. John Bucklaschuk. Nous avons signé un accord dans le cadre du PAREL. Nous avons bien dit à ce moment-là que les besoins essentiels seraient ceux que nous utiliserions pour établir les critères du PAREL. Je suis toujours prêt à rencontrer le ministre responsable du logement au Manitoba, à n'importe quel moment.

La députée nous a reproché de réduire l'admissibilité au PAREL. En réalité, dans tout le Canada, d'après les chiffres obtenus par la SCHL, 80 p. 100 des particuliers qui auraient été admissibles en vertu des anciens critères le sont encore.

Mme Copps: Et les 20 p. 100 qui restent?

M. McKnight: La députée de Hamilton-Est pose là une excellente question. L'argent que n'auront pas ces 20 p. 100 devenus inadmissibles servira à aider plus de Canadiens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté. Nous leur accorderions une aide si nous avions des sommes illimitées pour subventionner des rénovations, comme le voudrait l'esprit utopique de la députée, mais ce n'est pas le cas. Les plus nécessiteux, de l'avis des Canadiens et de la députée, seront ceux qui auront droit à l'aide des contribuables Canadiens.

M. Heap: Monsieur le Président, le ministre a répété une réponse standard voulant que, par le passé, 40 p. 100 seulement de l'aide allait aux personnes dans le besoin. Autrement dit, il semblait dire que 60 p. 100 de l'aide au logement allait à des gens qui n'en avaient pas besoin. Il a donné l'impression, intentionnellement ou non, que ces 60 p. 100 étaient sous forme de programmes de logements sociaux, administrés par des coopératives ou autres associations de logement à but non lucratif.

La SCHL a toujours insisté principalement sur la plus petite partie du programme, l'argent qui allait aux personnes dans le besoin. Depuis la Seconde Guerre mondiale elle n'a pas tenu compte pendant de très nombreuses années de la part principale de ce programme, de l'argent qui est allé augmenter les profits des promoteurs. Dans la presque totalité des cas, ces promoteurs ont construit des logements pour des gens qui n'étaient pas dans le besoin. En d'autres termes, il est exact que dans le passé des gouvernements ont subventionné des promoteurs, et à travers eux des gens qui n'étaient pas dans le besoin.

• (1450)

Quand le ministre dit qu'il ne va aider que ceux qui sont dans le besoin parce qu'ils n'ont eu que 40c. par dollar dans le passé, il omet de dire que les programmes antérieurs étaient fortement axés sur le profit des promoteurs privés. Il donne à entendre qu'il y avait quelque chose d'anormal dans les programmes coopératifs du passé qui ont été pris à parti par la SCHL.

Je tiens à ce que le ministre explique plus en détail son allusion aux coopératives. Il dit qu'en raison du programme mis au point par les coopératives en faveur d'un régime hypothécaire différent, les immeubles vont coûter moins cher. Il dit qu'il va y avoir économie d'argent. Les coopératives demandent pourquoi le ministre ne veut pas tenir compte de l'économie apportée par les coopératives et non par les fonds publics, quand on autorise les coopératives à construire un plus grand nombre de logements que ce qui avait été prévu pour l'an dernier.

Les coopératives désirent desservir ceux qui se trouvent, suivant le ministre, dans la catégorie des «besoins essentiels». Elles veulent mettre une forte proportion de leurs logements à la disposition des gens à très bas revenus ou dont le besoin est très aigu suivant la formule du ministre. Pourquoi les a-t-il limitées à 30 p. 100? Il y a des coopératives qui veulent fournir 50 p. 100. Pourquoi le ministre veut-il les en empêcher?

M. McKnight: Monsieur le Président, pour répondre d'abord à la dernière question, les coopératives offraient jusqu'à maintenant et veulent encore offrir plus de 30 p. 100 de leurs logements aux Canadiens dans le besoin. D'autres groupes privés et publics sans but lucratif fournissent des logements aux Canadiens de tout le pays. Afin de concevoir un programme qui offre le mélange désiré par les coopératives et donne aussi à une nouvelle sorte d'hypothèque une honnête chance de succès, on a décidé de limiter les coopératives à 30 p. 100. Pour 30 p. 100 des logements occupés dans les coopératives, on exigera un supplément de loyer. Autrement dit, les contribuables canadiens paieront la différence entre le loyer axé sur le revenu et le taux du marché qu'on offrirait dans ces logements.

Je trouve étrange que le député ait dit que l'économie vienne des coopératives. La Fondation de l'habitation coopérative a proposé de créer une nouvelle forme d'hypothèque indexée. On l'a utilisée dans d'autres parties du monde avec plus ou moins de succès. Le gouvernement libéral précédent a également eu une idée semblable, le PAAP, grâce auquel le revenu des particuliers augmenterait. Ce n'était pas . . .

M. Heap: C'est absurde.

M. McKnight: . . . comme le député et moi-même en convenons, un très bon programme.

M. Heap: C'était complètement différent.

M. McKnight: Le député ne veut pas que je finisse de répondre. Je reconnais qu'il est complètement différent, mais c'est tout de même un programme nouveau au Canada. Nous devons disposer de certains paramètres pour être sûrs que les contribuables canadiens ne subiront pas les mêmes frais que dans le cadre du PAAP. Je suis persuadé que grâce à l'engagement de la Fondation de l'habitation coopérative et de la Société, ce programme pourra donner des résultats. Dans ce cas, il sera offert à tous les Canadiens qui désirent posséder ou construire un logement locatif.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en prenant part à ce débat, je prie la Chambre de se montrer indulgente à mon égard en me permettant de faire quelques observations personnelles. Avant d'accéder à la politique fédérale en 1979, j'ai occupé pendant 10 ans le poste de directeur d'une organisation appelée *Institute for Urban Studies*. C'était un centre universitaire de développement urbain s'intéressant principalement aux questions de logement intercité, à l'amélioration des quartiers, et à l'aspect général ainsi qu'à l'environnement des villes que nous pouvions créer.

Pendant cette période de 10 ans, j'ai appris une leçon très importante et c'est que le logement ne joue pas simplement un rôle sur le plan économique. Il n'y a rien de plus important pour former les attitudes et les sentiments, et donner un sentiment d'appartenance à la collectivité que le milieu physique que l'on habite. La maison, la localité et le quartier influencent énormément la façon dont les enfants sont élevés ainsi que la stabilité et la cohésion de ce quartier. Toutes les valeurs que nous respectons sont étroitement liées à la nature de la communauté que nous bâtissons. La politique du secteur public ne devrait pas être basée simplement sur des données comptables rigoureuses ou des normes du genre du rapport Nielsen en vertu desquelles chaque projet doit respecter les critères les plus durs et les plus sévères.

Le débat d'aujourd'hui a la même portée que celui que nous avons eu il y a un an au sujet de l'universalité des pensions de vieillesse. Il ne s'agit pas simplement de définir ce que sont des besoins essentiels. C'est une façon détournée pour les conservateurs de procéder à une «libre évaluation des moyens d'existence». Ils prétendent qu'on établit un plafond faisant en sorte que le gouvernement aide les plus démunis.

Une autre chose que j'ai apprise en travaillant dans le domaine urbain, c'est que l'une des meilleures initiatives qu'un gouvernement pourrait prendre, ce serait de veiller à ce que personne ne soit enfermé dans un ghetto, que la politique gouvernmentale n'entraîne pas une répartition géographique des gens en fonction de leurs revenus, qu'il y ait un mélange social adéquat.

La meilleure chose que nous puissions faire pour les familles et les enfants serait de faire en sorte que le projet d'habitation, le quartier, ou la collectivité regroupe un large éventail de personnes, afin de s'assurer que les gens aient des antécédents différents. On ne devrait pas concentrer au même endroit une seule catégorie de personnes. C'est l'erreur qu'on a commise dans les entreprises publiques d'habitation dans les années 1950 et au début des années 1960. A compter de la fin des années 1960, la politique fédérale d'habitation n'a plus consisté à concentrer une certaine catégorie de personnes dans une seule sorte d'entreprise d'habitation. On s'est aperçu dans tous les pays industrialisés que cette forme de logements publics avait de graves répercussions sociales.

Or, nous répétons maintenant les erreurs des années 1950. On parle à nouveau de groupes cibles, ce qui est une façon polie de dire que nous allons détruire ce mélange social, que nous allons faire disparaître cette possibilité qu'ont les Canadiens à revenu modeste de vivre dans des quartiers ayant une certaine cohésion. C'est là-dessus, essentiellement, qu'il faut s'opposer à la nouvelle politique de l'habitation. Il n'y est pas question de logement social dans le vrai sens du terme. Combien de fois n'entend-on pas l'opinion étroite selon laquelle le gouvernement ne doit venir en aide qu'aux plus défavorisés? Au Canada, nous luttons contre cette idée depuis 30 ou 40 ans. Or, voilà précisément ce que préconise le gouvernement.

Je voudrais signaler aux députés un article de David Holchanski, qui est paru dans *Policy Options*. L'auteur est professeur à l'école d'urbanisme de l'Université de la Colombie-Britannique, et il agit aussi à titre de consultant pour la SCHL. Il regrette que, par sa politique de l'habitation, le gouvernement soit en train de répéter les erreurs de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, et qu'il faille donc s'attendre aux mêmes conséquences. Nous ferons bientôt face aux mêmes problèmes que ces deux chefs de gouvernement ont créés dans leur pays.

• (1500)

Cela étant, je voudrais parler d'un problème qui n'est peut-être nulle part aussi évident qu'à Winnipeg. Pour le démontrer, je passerai quelques minutes à traiter du Programme de remise en état des logements. Ce programme est l'une des initiatives urbaines les plus importantes jamais entreprises par un gouvernement fédéral. Au fil des ans, il a permis à des milliers de Canadiens de rénover et d'améliorer leur logement. Et il a soutenu des localités qui étaient à la veille de disparaître. Ce qu'il y avait de génial dans cette mesure qui s'appliquait aux quartiers urbains et aux centres-villes, c'est qu'elle n'était pas strictement fonction de facteurs économiques ou du revenu des personnes visées. Elle était offerte à tout un éventail de citoyens qui souhaitaient rénover leur maison individuelle ou leur immeuble à appartements. Elle fut une source de grande stabilité pour les localités concernées. Le programme PAREL a joué un rôle essentiel dans la rénovation du centre de Winnipeg, un des endroits où le programme a connu le plus de succès. Selon les derniers chiffres, plus de 1,200 logements ont été rénovés depuis quatre ans avec le concours de ce programme. Les récents programmes annoncés par le ministre vont sonner le glas du PAREL.

Permettez-moi de vous donner comme exemple l'un des quartiers de ma circonscription, le quartier Lord Roberts. On y retrouve des maisons de rapport et des maisons unifamiliales modestes. C'est un quartier assez bien entretenu qui doit cependant lutter contre la détérioration. Les habitants tentent de s'en prémunir dans la mesure du possible. Il y a deux mois, rien que pour ce petit quartier, on comptait 133 demandes

dans le cadre du programme PAREL. A la suite de cette grande initiative conservatrice, seulement 21 candidats sont admissibles. Quelque 75 p. 100 des postulants qui avaient été acceptés ont été rayés des listes d'admissibilité. L'histoire s'est répétée dans tous les quartiers de la ville. 70 p. 100 des demandes ont été retirées depuis l'annonce du nouveau programme. Le plafond de revenu de $13,000 n'est pas assez élevé pour que les familles habitant le centre et les quartiers avoisinants puissent avoir droit à ce programme. Naturellement, les propriétaires de propriétés de rapport ont reçu une augmentation substantielle. Le gouvernement refuse désormais d'aider les familles à revenu modeste. Il s'ensuivra dans ce quartier en particulier que les propriétaires ne pourront plus entretenir leurs maisons pour les empêcher de se dégrader; tout cela, parce que l'on a fixé des plafonds de revenu. Le gouvernement prend des décisions qui ne lui permettent plus d'assumer ses responsabilités en matière d'amélioration et de rénovation des quartiers urbains. C'est une trahison de ces quartiers et de ces villes.

Nous avons le même genre de programme concernant le logement des Indiens hors des réserves. Mon collègue de Cochrane—Supérieur (M. Penner) le sait très bien en sa qualité de porte-parole sur les affaires indiennes. Le chef de la Fédération des Métis du Manitoba, Ed Swain, a dit la même chose. Quelques jours après l'annonce du nouveau programme, après avoir analysé les chiffres, il a déclaré que ce programme ne permet plus à la Fédération de poursuivre son programme de logement hors des réserves. Encore une fois, les exigences en ce qui concerne le revenu sont telles que les familles dont les besoins sont les plus criants ne sont pas admissibles tandis que celles qui s'en prévalaient ont un revenu qui dépasse maintenant le plafond.

À quoi bon avoir un programme qui ne marche pas? Nous savons ce qui fait problème. Le gouvernement ne veut absolument pas que le programme marche. Il se soucie davantage d'économiser de l'argent et de comprimer le budget de la SCHL. Il veut réduire les dépenses consacrées au logement social. Il s'agit d'une formule soigneusement élaborée pour faire en sorte que les programmes de logement social ne marchent pas. C'est ainsi que le gouvernement peut abandonner petit à petit sa responsabilité et ses engagements de répondre aux besoins de logement des Canadiens. Tel est le véritable message qui se cache derrière ce meilleur des mondes que propose le gouvernement.

Nous avons certes constaté au cours des deux dernières années le singulier complexe idéologique que le gouvernement nourrit à l'égard des mesures et programmes constructifs qu'il peut offrir aux gens pour qu'ils s'aident eux-mêmes. Pourquoi a-t-il concentré son action uniquement sur les dépenses du programme de logement social? Les membres du gouvernement ont-ils parlé de tous les encouragements donnés aux promoteurs? Les a-t-on vu réduire les principaux programmes de dépenses fiscales? Oh non, ils se sont concentrés exclusivement sur les programmes de logement social. Non seulement réduisent-ils les montants, mais en appliquant des formules irréalistes ou restrictives, ils ont rendu inadmissibles ceux-là même qui se prévalaient des programmes. Voilà pourquoi nous avons présenté cette résolution. Nous voulons attirer l'attention des députés ministériels et du grand public sur le fait que ce programme est factice. Il n'a pas été pensé pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin puisque la définition des besoins est si restrictive qu'elle exclut tout le monde.

Pour revenir aux conditions du PAREL, mentionnons qu'une activité utile et capitale menée dans une de nos grandes villes a pratiquement été amenée au point mort. J'espère que le gouvernement mettra un frein aux efforts qu'il déploie contre les droits compensateurs imposés par les États-Unis, car s'il est aussi efficace dans ce secteur d'intérêt public qu'il l'est lorsqu'il s'agit de mettre un terme à d'utiles projets de logement, nous nous en tirerons mieux sans lui. En fait, qu'il s'agisse du maire de Winnipeg, du directeur du programme de remise en état des logements ou du ministre provincial du logement, la conclusion est la même: le gouvernement a torpillé le programme. Il a commis une injustice à l'endroit du quartier touché de Winnipeg. En bout de ligne, nous verrons d'ici quelques années que les louables efforts pour mettre fin à la dégradation et à la détérioration urbaines auront été déployés en vain. Les coûts sociaux seront énormes. L'activité du secteur du logement ne contribuait pas seulement au renouvellement physique de notre ville, mais également à son renouvellement humain et affectif. La population commençait à se sentir fière de son milieu parce qu'elle pouvait agir pour le transformer. Les gens pouvaient obtenir des subventions du PAREL pour remettre leurs maisons en état. Ils savaient qu'ils accomplissaient une tâche utile, non seulement pour eux-mêmes, mais également pour leurs voisins. Pourtant, le gouvernement conservateur qui nous parle des initiatives du secteur privé retire à la population la possibilité de prendre des initiatives.

Lorsque, dans cinq ans, nous nous assoierons pour faire nos comptes, nous constaterons qu'il en aura coûté beaucoup plus cher pour mettre fin au programme que ce qu'il en aurait coûté pour le maintenir. Beaucoup de quartiers ne seront plus en mesure de poursuivre la renaissance à laquelle nous assistions. Les logements vont se détériorer de plus en plus et les réparations vont nous coûter beaucoup plus cher. Voilà ce qui va arriver. Comment quelqu'un de sensé pourrait-il en conclure que c'est là un bon programme social? Est-ce vraiment une bonne politique que d'aggraver un problème qui se pose déjà? On finit simplement par y apporter une solution inéquitable et plus coûteuse. Cela n'a tout bonnement pas de sens.

• (1510)

Le but du présent débat est d'essayer d'amener le gouvernement à modifier son attitude à l'égard du logement subventionné et du programme PAREL. Cela ne coûtera pas tellement plus cher. Peut-être deux ou trois millions de dollars de plus au cours des trois ou quatre prochaines années. C'est tout. Cela permettrait de rénover des milliers de logements, au lieu de ne rien faire avec ces programmes.

Nous sommes ici pour en appeler au bon sens du gouvernement, pour l'empêcher de mettre fin à quelque chose qui réussissait bien. Pourquoi s'en prendre à quelque chose d'important pour les localités et les citoyens de notre pays? Pourquoi y mettre fin? Pourquoi supprimer cela? Les gens n'arrivent pas à comprendre, quel que soit leur bagage politique.

Le maire de la ville de Winnipeg est un partisan bien connu des conservateurs. Et pourtant, il se plaint aussi fort que les autres et se demande pourquoi on leur inflige cela. Je ne comprends pas ce qu'il y a derrière tout cela. A moins, je le répète, que le gouvernement soit prisonnier de sa propre idéologie. Le gouvernement est tellement préoccupé, tellement obsédé par le genre de pensée qui a donné l'opération Nielsen de compression et de réduction que les arbres l'empêchent de voir la forêt. Le gouvernement est incapable de juger des conséquences de ses actes. Il est incapable, lorsqu'un programme fonctionne bien, de le laisser fonctionner tranquillement. C'est là ce que nous lui demandons de faire. Nous devons sûrement permettre aux localités d'offrir des logements assez variés pour lutter contre la formation de ghettos dont on a été témoins par le passé. Si c'est l'un de vos objectif, vous n'avez qu'un choix, celui de modifier ces programmes d'habitation avant qu'ils ne causent des torts irréparables.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député dire que la politique sociale devrait améliorer les choses au lieu de les empirer. Je me demande si le député admettra que la politique gouvernementale qui a fait le plus de tort au logement, au cours de cette décennie, est celle des taux d'intérêt à 22 p. 100. S'il est prêt à l'admettre, peut-il dire à la Chambre pourquoi il a continué à appuyer un gouvernement dont la politique a engendré un taux d'intérêt de 22 p. 100?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de qualifier cette question d'arrogante. Il est intéressant que le député n'ait manifestement pas lu les exposés budgétaires de son propre ministre des Finances (M. Wilson). Pressé de questions au cours du débat, le ministre des Finances a déclaré qu'il a pour politique de laisser la Banque du Canada fixer ses taux conformément aux impératifs du marché international et des marchés de capitaux. Les taux montent et descendent, comme nous le savons et tous les jeudis, la Banque du Canada en fixe un nouveau en tenant compte des mouvements de capitaux, exactement comme avant.

Quand les taux d'intérêt sont fixés de cette façon, un gouvernement ne peut rien faire si ce n'est essayer d'atténuer leurs répercussions en offrant des programmes compensateurs. Nous avons défendu cette politique en disant que dans un monde où les mouvements internationaux de capitaux sont déclenchés par la simple pression d'une touche d'ordinateur, il est impossible de les contrôler. Votre ministre fixe-t-il arbitrairement les taux? Le ministre des Finances du gouvernement Mulroney a-t-il déclaré à la Chambre qu'il fixera artificiellement un taux plus élevé ou plus bas, peu importe? Certainement pas. Le ministre des Finances du gouvernement actuel suit les mêmes principes que son prédécesseur.

Comme le député le sait sans doute, étant un ancien universitaire éminent, les taux d'intérêt étaient élevés partout. Ils ont atteint 25 p. 100 en Europe et 18 et 19 p. 100 aux États-Unis. Le monde traversait une grave récession. Les taux d'intérêt étaient gonflés par les forces inflationnistes engendrées par la hausse du prix du pétrole et par d'autres facteurs internationaux dont aucun pays n'était à l'abri.

Il me semble que le député qui comprend l'économie devrait prendre le temps de réfléchir et d'analyser les taux d'intérêt dans ce contexte. A cette époque, nous avions des programmes de logements sociaux et nous essayions d'atteindre des groupes plus divers de notre société, parce qu'ils ne pouvaient pas s'offrir les logements que le secteur privé fournissait, pas plus qu'ils ne le peuvent aujourd'hui. Ils sont incapables de les acheter à moins de bénéficier d'une aide. En réalité, le coût du terrain, des matériaux et de la main-d'oeuvre a atteint un tel niveau qu'un grand nombre de Canadiens ne peuvent pas se loger grâce à leur revenu. Or, on fait passer beaucoup de ces subventions pour des dépenses fiscales. C'est ce que nous demandons, pourquoi s'occuper seulement dans ce cas-ci du programme de logements sociaux et pourquoi le supprimer? Pourquoi ne pas tenir compte de l'ensemble des programmes de logement pour obtenir un bien meilleur amalgame de ceux-ci?

Mme Copps: Monsieur le Président, je veux demander au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) si, étant donné ses anciennes fonctions de député à l'Assemblée législative du Manitoba, il pourrait éclaircir le problème auquel sont confrontés les résidents des régions septentrionales du Canada. J'ai ici des lettres venant de la Saskatchewan. L'une d'entre elles a été écrite par un certain Larry Dawson, qui a besoin d'obtenir une subvention en vertu du PAREL parce qu'il doit améliorer son système septique. Il ne va certainement pas dépenser cet argent pour des futilités, il a besoin d'apporter des modifications de base à la structure de son logement.

De même, M^me^ Mona Dawson, qui a fait une demande en 1985 et qui, en raison de la réduction de 25 p. 100 des crédits alloués au PAREL par le gouvernement, a été avisée qu'elle ne pourrait pas recevoir de fonds en 1985 et a été mise sur une liste d'attente pour 1986. M. Dawson explique dans sa lettre aux ministres provincial et fédéral responsables du logement qu'il vit dans le Nord et que lorsque sa demande sera approuvée pour la construction, peut-être vers la fin de l'été ou au début de l'automne, il risque de se heurter aux problèmes des conditions climatiques, étant donné le pergélisol, et ainsi de suite.

Le député pourrait-il nous dire s'il pense qu'on devrait prévoir des exemptions ou des arrangements spéciaux pour ces personnes qui demandent de l'aide en vertu du PAREL, qui ont été écartées à cause de ces réductions gouvernementales, et qui, à la veille de l'automne et de l'hiver 1986, attendent encore des fonds qu'elles ont demandés en 1985 à cause des conditions climatiques propres aux régions septentrionales?

M. Axworthy: Monsieur le Président, les conditions sont les mêmes dans le nord du Manitoba que pour vous au centre-ville. A cause des coûts, et d'autres raisons, bien des gens se sont vu refuser une subvention dans le cadre du PAREL. Il en résulte que le programme de base de logement au nord du Manitoba, ainsi qu'au nord de la Saskatchewan, est au point mort. Des gens qui, autrefois, avaient droit à une certaine aide, se la voient maintenant refuser. Soixante-dix p. 100 des gens qui étaient précédemment admissibles à ces programmes ne le sont plus. Cela montre clairement à quel point des modifications apportées à un programme peuvent finir par le réduire à néant. Ce sont les gens mêmes qui voyaient dans le Programme d'aide à la remise en état des logements la possibilité de s'aider eux-mêmes qui sont visés. Cela va porter un dur coup aux habitants des régions septentrionales qui ont besoin de logements à tel point qu'il faudra des années pour retrouver le rythme.

Le gouvernement a sabré dans ce qui commençait à être un programme important d'habitation dans les régions septentrionales du Canada et ce programme est maintenant gelé au point où il faudra des années avant qu'il réussisse à fonctionner à nouveau comme il l'a déjà fait.

M. McKnight: Monsieur le Président, je reconnais que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) est un expert pour ce qui est des régions urbaines. Cependant, je voudrais simplement signaler au sujet des gens qui ont présenté des demandes, ces habitants du nord de la Saskatchewan et cette personne du sud de la Saskatchewan, de Rouleau, dont a parlé le député de Spadina (M. Heap), que ce n'est pas depuis deux ans ou 18 mois que ces gens-là n'ont pas de fosse septique ou l'eau courante dans le sud de la Saskatchewan. Ce qui s'est passé, c'est qu'en vertu du programme précédent, les rares deniers publics allaient à des gens qui avaient des revenus annuels supérieurs à $23,000. On accordait des prêts à des gens dont le revenu était supérieur à ce montant, alors que des Canadiens à faible revenu, ceux qui en avaient le plus besoin, n'étaient pas admissibles au programme, faute d'argent.

• (1520)

Le député de Winnipeg—Fort Garry se situe à gauche de son parti, et il reconnaît sûrement que si leurs moyens le leur permettent, les contribuables canadiens voudraient certainement aider les nécessiteux. Je connais bien la rénovation urbaine, à laquelle on assiste à Winnipeg. Je sais aussi qu'il y a un manque d'urbanisation au Cap-Breton et dans les régions rurales de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique.

Les contribuables canadiens ne sont pas une ressource illimitée. Il s'impose de satisfaire aux besoins des deux personnes du nord et du sud du Manitoba que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) nous a signalés, afin que ces dernières puissent elles aussi en profiter. Plus de 100,000 logements loués ont besoin d'être remis en état et plus de 100,000 logements appartenant à des particuliers ont besoin de réparations à leur structure. Le programme libéral ne prévoyait pas suffisamment de fonds, ni d'ailleurs le programme actuel, pour remettre ces habitations en état du jour au lendemain. Toutefois, il faut décider de venir en aide aux Canadiens qui en ont le plus besoin.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je vais répondre brièvement. Si le ministre soutient que les crédits consentis pour ces programmes ne sont pas suffisants, pourquoi les a-t-il réduit de 25 p. 100? S'il n'y avait pas suffisamment d'argent à l'origine, pourquoi a-t-il réduit davantage les fonds, au lieu de les laisser tels quels?

Je voudrais donner un exemple. Prenons les gens qui veulent simplement installer l'eau courante et le tout à l'égout. Le ministre a parlé de tous ces gens extravagants dans le centre de Winnipeg, qui bénéficient de prêts dont ils n'ont pas besoin. Le seuil au-delà duquel on cesse d'avoir droit à ces prêts a été fixé à $19,000. Or ces $19,000 constituent un strict minimum pour une famille vivant dans le centre de Winnipeg. Par conséquent, ces gens n'ont tout simplement pas les moyens de dépenser un centime de plus pour remettre leur maison en état, en réparer les fondations, et ramener le logement à un certain niveau de qualité, à moins d'avoir droit au PAREL. Or le ministre les en a privés.

La collectivité se régénérait peu à peu et retrouvait un nouveau souffle de vie car les gens gagnant ces revenus étaient disposés à investir de leur temps, de leurs efforts et de leurs maigres capitaux pour remettre leur logement en état, du seul fait qu'ils avaient droit aux subventions du PAREL. Ils n'y ont plus droit à présent et ces quartiers sont condamnés à se détériorer davantage. Voilà quel est le véritable problème et c'est ce qui explique que le coût social soit devenu prohibitif. Il en coûtera désormais deux fois plus cher pour rénover ces quartiers dans cinq ans du fait que le ministre a voulu se mêler du PAREL. Voilà le problème.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Je me réjouis de prendre part au débat sur l'habitation, cet après-midi, et d'intervenir tout de suite après le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Il a répondu à ma question en parlant des taux d'intérêt en Angleterre et ailleurs en Europe. Il n'a pas soufflé mot, cependant, du rôle du gouvernement fédéral dans la création de taux d'intérêt élevés. Or, il existe une corrélation entre les demandes d'emprunt et le loyer de l'argent.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les taux d'intérêt aient monté quand, pendant 17 ans de pouvoir, un gouvernement n'a pas cessé d'augmenter ses dépenses et, donc, ses emprunts, au point de devoir consacrer le tiers de ses dépenses à rembourser sa dette. Le discours du député nous rappelle certains souvenirs. Son éloquence était surtout sensible lorsqu'il a demandé 2 ou 3 millions de dollars de plus pour Winnipeg. Son cabinet ministériel comportait presque autant de collaborateurs que notre gouvernement en compte pour dix ministres.

M. Axworthy: Non. M. Mazankowski en a davantage.

M. Hawkes: Le fait d'emprunter auprès des contribuables a fait grimper les taux hypothécaires au Canada. Voilà bien quel genre de député nous avons pour Winnipeg—Fort Garry. Il s'est considérablement assagi en ne réclamant que 2 ou 3 millions de plus. À titre de ministre, il s'est accaparé l'assiette au beurre pour distribuer à son fief des centaines de millions de dollars, qui étaient empruntés, pendant qu'il envoyait promener le reste du pays. Voilà comment se comportait le député de Winnipeg—Fort Garry. Par conséquent, le loyer de l'argent a augmenté et nous éprouvons d'énormes problèmes dans l'habitation.

M. Axworthy: Continuez sur ce ton, les citoyens de Winnipeg en raffolent.

M. Hawkes: Il m'invite à continuer. Je le ferai tant que je vivrai parce que la vérité me plaît. Évidemment, il n'était pas le seul en cause. Il y avait toute la bande de gaspilleurs.

On voit très bien la différence entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur quand ils demandent 2 ou 3 millions de dollars de plus. Un gouvernement conservateur qui considérait que dépenser 2 ou 3 millions de dollars à Winnipeg est une question de toute première nécessité s'efforcerait de pratiquer des compressions quelque part pour trouver cet argent. Au lieu de l'emprunter, il réduirait ses dépenses dans un autre secteur de moindre importance. Il s'efforcerait de ne pas faire payer cette note par les générations futures en considérant qu'il vaut toujours mieux réduire ses dépenses ailleurs en pareil cas. Voilà la différence entre libéraux et conservateurs.

M. Axworthy: La différence entre nous, c'est que nous ne donnons pas une exemption de $500,000 aux amis bien nantis comme vous le faites.

M. Hawkes: Je me souviens toujours du crédit d'impôt de 2.5 milliards de dollars à la recherche scientifique, monsieur le Président. Ce seul programme fiscal a entraîné des dépenses deux fois plus grandes que toutes celles que nous ferons cette année dans le domaine du logement. Quels génies il a fallu pour pondre pareille mesure.

Le député a fait une déclaration au moins sur laquelle nous devrions pouvoir nous entendre tous. Il a déclaré que le logement était important pour nos concitoyens. J'ai consulté toute une série d'ouvrages qui traitent de l'incidence du suicide, de certaines maladies et du sentiment d'aliénation qui existent au sein de notre société.

Peu après la Deuxième Guerre mondiale, la Société centrale d'hypothèques et de logement a décidé que les hypothèques et les assurances ne seraient accordées que pour les logements construits selon un plan précis, à savoir un salon-cuisine en forme de L dans une petite maison de 940 pieds carrés.

Cette simple exigence en matière d'assurance a fait disparaître la fameuse cuisine familiale de nos maisons. Cette pièce était construire pour favoriser des rapports familiaux plus étroits, plus chaleureux et plus animés. Les enfants faisaient leur devoir sur la table pendant que la mère cousait ou écoutait la radio. Il est probable que cette nouvelle politique du logement a contribué davantage à l'aliénation et à l'incidence accrue des maladies mentales que toute autre mesure au Canada. Voilà qui a démontré, à mon avis, l'importance de la chose publique sur la vie des individus et qui m'a incité à venir siéger à la Chambre.

Il importe donc de bien savoir faire la distinction entre la politique du logement telle que proposée par le ministre du Travail (M. McKnight) et celle des deux partis de l'Opposition. Les Canadiens avaient le choix en septembre 1984 et, en 1988, ils ne devront pas avoir perdu de vue les options qu'ils avaient préférées au départ.

La motion à l'étude laisse entendre que la notion d'admissibilité à l'aide dans le domaine du logement devrait être uniquement fonction du revenu et être valable dans toutes les régions du Canada sans exception. Cette motion confirme le point de vue des députés de l'Opposition sur toutes sortes de questions. Pour eux l'universalité est une façon de traiter le riche et la pauvre de la même façon. Ils veulent que tous et chacun soient traités de la même manière. Tel est le principe fondamental de leur proposition. Ce n'est pas le nôtre.

• (1530)

En matière de politique publique, nous visons à tenir compte de l'immensité de notre pays. Il compte de nombreuses collectivités comportant des différences culturelles ayant trait à la fois à la langue et à l'histoire. C'est un pays d'immigration qui est fier de sa pluralité culturelle et de sa diversité. Les députés libéraux et néo-démocrates voudraient que nous soyons tous les mêmes et que nous soyons traités de la même manière. C'est un point de vue que je ne partage pas. Je pense que le pays est mieux servi par une politique qui reconnaît les différences à la fois provinciales, régionales, communautaires et culturelles.

Le ministre du Travail a proposé une politique où l'on retrouve le concept des besoins essentiels. Son point de vue s'apparente au mien. Pour lui, un ménage a besoin d'aide pour satisfaire ses besoins essentiels s'il dépense au moins 30 p. 100 du revenu familial pour se loger convenablement. De quoi cette formule tient-elle compte? Des disparités du revenu lesquelles peuvent varier énormément d'une collectivité à l'autre. Ce n'est qu'un aspect de la question, le revenu de la famille. Elle tient aussi compte du fait que le prix des maisons et des loyers varie considérablement d'une localité à l'autre.

Si quelqu'un habite dans une région où les salaires sont faibles et les logements modestes, il répondra ou non à cette définition des besoins essentiels. S'il habite par contre dans une région où les salaires sont faibles, mais où le prix des logements est élevé, il répondra sûrement aux critères. En revanche, s'il habite dans une région où les salaires sont élevés et le prix des logements faible, il ne pourra satisfaire aux exigences. Cependant, s'il habite dans une région où les salaires sont élevés de même que le prix des logements, il sera peut-être admissible. On tient compte à la fois des revenus et des coûts. Ce qui est normal. C'est la seule formule qui tienne compte des deux membres de l'équation, des coûts et du revenu.

Les députés libéraux et néo-démocrates voudraient tenir compte uniquement des revenus. Si on ne tient compte que des revenus, certaines personnes relativement aisées recevront une aide comme celles qui sont assez pauvres. Si nous nous en tenons à la formule proposée par le ministre du Travail, seuls les pauvres recevront une aide financière.

Que veulent les Canadiens? Si nous étions en mesure de donner un certain montant d'argent à tous les Canadiens, préféreraient-ils que tout le monde reçoive $100, que les 10 p. 100 les plus pauvres reçoivent $1,000 ou que les 20 p. 100 les plus pauvres reçoivent $500? Je ne sais pas si les Canadiens se prononceraient en faveur des 10 p. 100 ou des 20 p. 100 les plus pauvres. Ce que je sais, c'est que les Canadiens préféreraient voir les plus pauvres de la société recevoir plus et les plus riches ne rien recevoir ou recevoir moins. C'est la position adoptée par les Conservateurs. Et je crois qu'elle est partagée d'emblée par tous les membres de mon caucus. Je crois aussi que la plupart des Canadiens l'approuvent. Ce n'est cependant pas une position que partage le Parti libéral du Canada. Ce

n'est pas non plus la position du Nouveau Parti démocratique. Je crois que c'est là leur principale objection à l'action du ministre au sujet de la politique nationale du logement.

Le ministre a mis de l'avant une formule qui permet de s'assurer que les fonds vont à ceux qui en ont le plus besoin et que l'aide est calculée en fonction de la collectivité où vivent les nécessiteux, selon leurs revenus relatifs au sein de cette collectivité, c'est-à-dire, la norme de leur milieu. L'aide sera calculée selon ce qu'il en coûte de vivre au sein de la collectivité. Lorsque le député a pris la parole pour nous dire que selon l'ancien programme, 40 p. 100 des fonds étaient accordés aux nécessiteux et 60 p. 100 à ceux qui n'en avaient pas besoin, il parlait de la méthode libérale. Selon notre position, 100 p. 100 des fonds iront à ceux qui en ont besoin. C'est un tel système que le ministre entend mettre en oeuvre. J'estime que les contribuables seront mieux servis ainsi.

Pour le temps qui me reste, j'aimerais passer rapidement en revue le processus. Ce que le ministre a fait est conforme à l'action de beaucoup de nos ministres. La démarche n'est pas la même que celle des libéraux. La politique publique a été modifiée à la suite de pourparlers et de consultations où les deux parties ont parlé et écouté. Ce processus a mené à des propositions qui permettent au gouvernement fédéral de s'associer à d'autres dans la société, les provinces en l'occurrence, afin de diriger l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin. Le résultat est un plus grand nombre de logements pour un plus grand nombre de personnes. Quant au programme à l'étude aujourd'hui, à coût égal, il aidera deux fois plus de ménages que l'ancien programme. Seront aidés ceux dont les besoins sont clairement les plus criants. Il ne sera pas donné d'argent à ceux qui n'en ont pas besoin. Il me fait particulièrement plaisir de féliciter le ministre pour sa prévoyance et la mise en oeuvre de ce programme.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

M. Axworthy: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire au député que nous ne pouvons qu'admirer l'une des thèses les plus singulières, sinon bizarres, où la pathologie sociale du Canada est associée à la pièce de séjour en L dont l'idée est apparue dans les années 50. Nous avons là tous les éléments d'une merveilleuse thèse de doctorat. Je ne vois cependant pas très bien le rapport avec le débat en cours.

Avant de poser une question au député, j'ai quelque chose à lui signaler. Il a fait grand cas du souci qu'ont les conservateurs d'aider ceux qui en ont le plus besoin, et non les riches. J'imagine que tout tient dans la définition du besoin. Je lui fais remarquer qu'une famille de quatre personnes de ma circonscription dont le revenu est de $19,000 n'est pas exactement riche. Ce revenu est très moyen et suffit tout juste à combler les besoins les plus essentiels. C'est à ces familles que je pense. Elles sont éliminées du programme. Elles sont loin d'être riches. Elles ne font absolument pas partie de la catégorie supérieure de revenu. Ce sont des gens ordinaires, des travailleurs, qui veulent essayer de sauver leur maison et leur quartier. Le député et son gouvernement les en empêchent.

Le député, qui a parlé en termes si élogieux de toutes les merveilleuses réalisations du ministre, voudrait-il m'expliquer une petite chose, s'il le peut, compte tenu de la nouvelle formule? Comment se fait-il qu'il n'a été alloué aucun crédit depuis avril au Programme de remise en état des logements, bien que nous soyons pratiquement au début de juin? Peut-il me dire pourquoi on a laissé passer autant de temps sans affecter de fonds au PAREL? Ce ne sont pas seulement les riches et la classe moyenne qui sont éliminés jusqu'à maintenant, mais tout le monde.

M. Hawkes: Monsieur le Président, c'est un vrai plaisir de répondre au député de Winnipeg—Fort Garry. Je ne suis pas le ministre, et je ne suis pas administrateur non plus. Je suppose que ses informations sont inexactes, comme d'habitude. Je ne sais pas au juste si de l'argent a été versé ou non dans le cadre du PAREL. Je signale que le député n'a pas posé la question au ministre quand il en avait l'occasion.

M. Heap: Je peux vous affirmer que rien n'a été versé.

• (1540)

M. Hawkes: Pour en revenir aux salles de séjour et salles à manger en L, on peut prévoir dans une certaine mesure le comportement du député. Il rejette automatiquement toute explication mûrement réfléchie au sujet d'un phénomène nouveau. On a tendance à croire que la vieille solution est toujours la meilleure, pas en se basant sur un raisonnement logique, sur des preuves, mais simplement parce que cela marchait avant. C'est une des raisons pour lesquelles ces députés siègent de ce côté-là de la Chambre au lieu d'être de ce côté-ci.

M. Axworthy: Avez-vous regardé les résultats des sondages dernièrement? Il ne faudra pas attendre longtemps.

M. Hawkes: Les Canadiens sont des gens dotés de bon sens. Ils sont capables de faire la distinction entre une situation et la manifestation publique de quelque chose qui ne concorde pas avec la réalité. Je conseille au député de réfléchir un peu plus aux conséquences qu'ont eues les salles de séjour et salles à manger en L pour les petites maisons canadiennes et partant, pour les familles et les Canadiens. Il trouverait peut-être que c'était une assez bonne idée s'il pouvait ouvrir les oreilles assez longtemps pour écouter et s'il s'efforçait d'y réfléchir.

Mme Copps: Monsieur le Président, nous parlons des besoins de plus d'un million de Canadiens mal logés, qui n'ont pas de logis ou qui vivent dans des logis insuffisants, et le député semble obsédé par des considérations d'ordre architectural, des salles de séjour et salles à manger en L. A en juger à la façon dont il défend le PAREL et à sa conviction que les personnes qui ne sont plus admissibles au PAREL vivent dans un luxe inouï, des Canadiens comme M. Dawson, de la Saskatchewan, doivent-ils avoir le droit d'avoir l'eau courante et le chauffage dans leur maison, d'après lui? S'il pense qu'ils ont le droit d'avoir l'eau courante et le chauffage, pourrait-il me dire pourquoi M. Dawson a communiqué avec le bureau du ministre il y a plus d'un mois au sujet de certaines demandes de financement et qu'on l'a inscrit sur une liste d'attente alors qu'il risquait de devoir faire faire ces travaux durant l'hiver, dans le nord de la Saskatchewan? Les conservateurs ont-ils l'intention d'empêcher ces gens de bénéficier du programme PAREL parce qu'ils vivent dans le luxe?

M. Hawkes: Monsieur le Président, c'est le genre de discours de quelqu'un qui a été élevé à Hamilton ou à Toronto. Quand j'étais enfant, je portais le charbon, j'allais chercher de l'eau, je sortais les eaux sales et j'allais aux «bécosses». La plupart des gens de ma génération qui habitaient ma région ont vécu de la même façon. Le genre de logement que décrit la députée n'a rien de vraiment anormal. Il y a là quelque chose qui m'ennuie beaucoup.

La députée pourrait aussi bien décrire un citadin qui a des problèmes de santé ou un millionnaire qui décide de vivre dans une cabane au milieu des bois. Nous l'ignorons. Nous savons toutefois que tout Canadien qui doit consacrer 30 p. 100 ou plus de son revenu pour se loger décemment dans sa localité peut bénéficier de ce programme. Le cas isolé que la députée nous a présenté est pour le moins curieux.

Nous entendons souvent à la Chambre et en comité des histoires visant à susciter l'intérêt des médias au lieu d'éclairer un débat politique public. Dans son discours de 20 minutes, la députée n'a pas émis un seul principe politique sensé. C'est tout à fait caractéristique.

M. Gormley: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) de ses commentaires. Je voudrais ajouter quelque chose au sujet du logement en Saskatchewan. Je trouve curieux d'entendre la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) parler au nom des citoyens de cette province. Comme ma circonscription comprend le quart de la Saskatchewan et que je voyage beaucoup dans le nord de ma province, je m'intéresse particulièrement à la situation du logement dans cette région.

Je voudrais que la députée sache que, l'été dernier, j'ai visité 14 localités situées au-dessus de la 17^ième^ ligne de référence. De toute évidence, les localités du Grand Nord ont de nombreux problèmes d'ordre social et économique, mais celui du logement est celui dont on parle le plus souvent, d'abord à cause de la pénurie de logements dans les régions les plus reculées du Nord et deuxièmement, en ce qui concerne la construction et le financement.

J'ai pu discuter de la question avec mon ami et collègue, le ministre responsable du Logement, et nous avons envisagé la possibilité d'organiser une tribune sur le logement dans le Nord, qui permettrait à tous les maires et conseillers municipaux des localités du nord de la Saskatchewan de se réunir pour examiner les besoins sur le plan de la construction, notamment la possibilité de construire des maisons en rondins dans les localités du Nord, ainsi que le problème du financement. La députée d'Hamilton-Est devrait se réjouir comme moi de savoir que, le 7 juin, le ministre responsable du Logement pour tout le Canada ira dans le nord de la Saskatchewan pour rencontrer les représentants des localités de la région et parler avec eux de la question du logement. Je tiens à féliciter le ministre de cette initiative.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de cette intervention. Elle montre parfaitement que de nombreuses personnes vivent dans des régions isolées et que, quand nous parlons du Nord, nous parlons habituellement du coût de la vie très élevé. Nous pouvons parler des hauts salaires versés ou de la pauvreté, mais c'est toujours le coût de la vie élevé que nous mentionnons. Un des traits de génie du programme du ministre c'est qu'une personne qui a un gros salaire peut être considérée comme étant dans le besoin, si elle habite une zone ou le coût de la vie est élevé. Nous essayons de fournir des logements dans le Nord, dans le Sud, à Toronto et au Yukon. Il faut féliciter le ministre de cette tentative.

M. Heap: Monsieur le Président, apparemment, le député n'était pas présent lorsque j'ai parlé, ni quand j'ai traité plus tôt de cette question. En Saskatchewan, il n'y a pas d'argent pour le PAREL en milieu rural. Il n'y a pas un sou de disponible pour qui que ce soit et c'est un renseignement qui m'a été fourni par le cabinet du ministre, aujourd'hui même. Le déblocage de fonds est sans cesse reporté. Même si le ministre disait mardi, dans une note interne à tous les bureaux, que l'argent est disponible, son cabinet a dû reconnaître que ce n'est pas vrai, l'argent n'est pas disponible. Il ne s'agit pas d'un millionnaire excentrique, il s'agit de toutes les personnes de la Saskatchewan qui pourraient avoir droit aux subventions du PAREL, mais ne peuvent les obtenir.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je m'excuse de ne pas avoir été présent pendant le discours du député, mais je travaillais sur une question concernant l'immigration. Ce que je devrais faire, c'est demander au député si, quand l'argent sera disponible, il pense qu'il ira à ceux qui en ont besoin et s'il croit qu'il sera disponible demain. Je ne pense pas que le problème existe depuis bien longtemps. Il y a toujours un retard administratif.

Il se peut que les gens de Saskatchewan ne reçoivent pas leur argent aujourd'hui, mais le recevront-ils demain? Et lorsqu'ils le recevront, ira-t-il à ceux qui en ont le plus besoin? Le premier principe de politique publique c'est que lorsque l'argent est disponible, il aille aux personnes qui en ont besoin.

Les subsides

Mme Copps: Monsieur le Président, le député, de façon fort cavalière, a choisi de ne pas parler de M. et M^me^ Dawson, dont le cas a été porté à l'attention du ministre responsable du logement il y a plus d'un mois. Rappelez-vous que M. et M^me^ Dawson n'ont ni eau courante ni chauffage central. Le député pense que c'est normal. Ma famille est originaire du nord de l'Ontario et je comprends un peu ce qui se passe dans le Nord. Je crois que beaucoup de familles du Nord aimeraient avoir l'eau courante et le chauffage central et je trouve scandaleux que le député affirme que des gens puissent très bien vivre sans cela.

M. Gormley: Il n'a pas dit cela. Soyez juste.

Mme Copps: Vous n'étiez pas ici lorsque le député a pris la parole. C'est exactement là ce qu'il a dit.

Pourquoi le député n'a-t-il rien dit lorsque cette famille et des centaines d'autres dans toute la Saskatchewan ont été laissées pour compte parce que les fonds de la Société canadienne d'hypothèques et de logement étaient entièrement engagés? Il n'y a pas d'argent pour les familles des régions rurales de la Saskatchewan parce que la politique du gouvernement a entraîné une réduction de 25 p. 100 des fonds alimentant le programme PAREL. Pourquoi le député n'a-t-il pas parlé de questions importantes comme l'eau courante et le chauffage central plutôt que de séjours en L?

• (1550)

M. Hawkes: Monsieur le Président, on a l'impression qu'il y a parfois un rapport physiologique entre l'ouverture de la bouche et la fermeture des oreilles.

Il y a des gens qui préfèrent se passer du chauffage central. On est libre de choisir son mode de vie. La députée essaie de déposer un document partial. Avons-nous affaire à un millionnaire? J'ai déjà posé cette question. Oui ou non? Avons-nous affaire à quelqu'un dont le revenu et le logement satisfont aux normes minimales? Oui ou non?

La question politique que nous étions censés débattre aujourd'hui est la suivante: est-ce que la définition que le Conseil national du bien-être donne de la pauvreté amènerait une meilleure situation? Combien d'argent y avait-il dans la caisse du logement en septembre 1984, le jour des élections? Est-ce que tout un budget annuel est passé dans l'assiette au beurre avant le jour du scrutin? En tant que membre du parti libéral, la députée n'est-elle pas responsable d'avoir fermé les yeux sur les besoins de logement pendant six ou sept mois, afin de gagner des élections avec de l'argent emprunté, ce qui a fait monter les taux d'intérêt pour tout le monde? N'est-elle pas comptable à la Chambre pour ce genre de politique publique?

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer au débat sur la question extrêmement importante de l'habitation et sur la proposition de la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) visant à mettre sur pied une stratégie nationale de l'habitation. Je ne crois pas que nous devrions nous orienter dans cette direction, mais le sujet est certainement important et je souhaite vous faire part de quelques observations concernant ma propre circonscription. J'en profite pour soulever certains problèmes qui m'intéressent et notamment celui du logement pour les femmes.

Au cours des derniers hivers, nous avons assisté au Canada à une prolifération des centres de secours alimentaire administrés par des églises et des organisations de bénévoles. Nous avons vu des Canadiens faire la queue pour obtenir de la nourriture pour la simple raison qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent puisqu'ils consacrent une trop grande partie de leurs ressources très limitées au logement. Bon nombre d'entre eux reçoivent une certaine forme de revenu. Ce sont souvent des femmes vivant de prestations familiales, qui élèvent des enfants sans soutien suffisant et qui, à la fin du mois, n'ont plus assez d'argent à cause du loyer extrêmement élevé.

Je pense à une femme handicapée qui s'est rendue à mon bureau de circonscription. Son revenu dépassait à peine $400 par mois. Elle partage avec une autre femme un appartement dont le loyer mensuel est de $600 de sorte qu'elles paient chacune $300 de loyer par mois. Il ne lui reste donc plus que $100 par mois pour toutes ses autres dépenses, le métro, la nourriture, l'habillement et tout le reste. Elle est forcée de se rendre dans les centres de secours alimentaire parce que le logement est inadapté à ses besoins. Son nom figure sur les listes d'attente pour un logement subventionné aux côtés de 20,000 autres personnes du Grand Toronto.

Les chambres coûtent extrêmement cher. Les gens aux revenus très limités ou les assistés sociaux n'ont tout simplement pas assez d'argent pour se les payer. Les gens se rendent dans les refuges qui doivent les refuser. Les refuges fonctionnent comme une porte tournante. Les gens qui les utilisent ainsi que ceux qui les gèrent nous disent qu'ils n'en veulent pas. Ils veulent plutôt un logement satisfaisant. Les refuges ne sont pas une réponse au grave problème de la pénurie de maisons et d'appartements abordables pour les Canadiens.

Ma circonscription électorale de Broadview-Greenwood n'est pas pire qu'une autre. Il s'y trouve des logements pauvres, des belles maisons et des habitations moyennes. Cependant, bien des gens sont sur des listes d'attente parce qu'ils ne peuvent pas se payer un logement, et d'autres partagent un logement parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement.

Bien des gens dont les besoin réels de logement ne sont pas satisfaits sont des femmes qui se trouvent dans cette situation difficile pour deux raisons. Tout d'abord, depuis toujours, les femmes sont associées à la pauvreté. Davantage de femmes sont pauvres. Celles qui travaillent ne gagnent pas autant d'argent que les hommes. Naturellement, ce sont elles qui sont encore le plus souvent chargées de l'éducation des enfants lorsque les familles se séparent. La plupart des familles monoparentales ont une femme à leur tête. Elles ont la charge des enfants. Elles disposent de revenus inférieurs, de pensions alimentaires très faibles, et doivent pourtant faire face à des dépenses plus élevées parce qu'elles doivent prendre soin des enfants. Par conséquent, elles ont beaucoup de mal à payer leur logement.

Seulement 37 p. 100 des femmes sont propriétaires de leur maison, contre 71 p. 100 pour les hommes. Elles n'ont pas l'argent voulu pour acheter une maison, aussi 63 p. 100 des femmes louent un logement, contre 29 p. 100 des hommes. Elles louent des logements moins bons et à meilleur marché que ceux des hommes faute d'argent. Les statistiques indiquent que 61 p. 100 des femmes et 27 p. 100 des hommes paient

moins de $450 de loyer par mois. Les hommes, beaucoup plus souvent que les femmes, peuvent se permettre des logements beaucoup plus luxueux, de meilleurs appartements d'un prix plus élevé. Une grande proportion des femmes à faible revenu qui louent un logement le considèrent insuffisant, soit en raison des dimensions qu'elles peuvent s'offrir soit pour les commodités, ou les deux.

Naturellement les femmes, bien plus souvent que les hommes, font appel aux logements sociaux; 87 p. 100 des célibataires dans les logements publics sans but lucratif et les coopératives sont des femmes. Presque toutes les familles monoparentales, ou 96 p. 100 d'entre elles, vivant dans des logements sociaux et dans des coopératives ont des femmes à leur tête parce que celles-ci ne peuvent ni payer de loyer ni s'acheter une maison.

Qu'est-ce qui ne va pas? Il est certain que se loger au Canada est une nécessité essentielle aussi que partout ailleurs. Et parce que nous avons un climat froid, il nous faut des habitations qui soient mieux aménagées, mieux protégées, que dans bien d'autres pays. Selon la déclaration universelle des droits de la personne des Nations Unies, le Canada reconnaît que chacun a le droit à un logement convenable pour protéger sa santé et son bien-être. Si nous reconnaissons ce droit à tous, nous n'avons aucun moyen de nous assurer que ce droit est respecté. Pour l'essentiel, nous nous fions à l'entreprise privée dont l'objectif est de faire des bénéfices, pas de répondre à des besoins. C'est surtout l'entreprise privée qui construit des habitations, mais comme son objectif est de faire des bénéfices, elle construit surtout des maisons et des copropriétés luxueuses.

En réalité, d'une façon détournée, beaucoup de fonds publics sont consacrés à l'habitation. Les subventions fiscales aux constructeurs et aux propriétaires sont très élevées. Bien que je n'aie pas de données récentes, pour 1980, ces subventions totalisaient 9 milliards. Cependant, la SCHL ne consacrait que 700 millions au logement social. Quand les députés conservateurs affirment que le programme doit être conçu pour les personnes dans le besoin, les pauvres, que l'aide ne doit pas aller aux riches, et que leur formule fondée sur les besoins essentiels répondra à cet objectif, ils ont tout à fait tort. Par l'intermédiaire de concessions fiscales qui remplacent les subventions directes, ce sont les gens à l'aise qui profitent le plus de l'aide de l'État; celle-ci profite beaucoup trop à ces gens-là. C'est le résultat d'une orientation publique, directement ou indirectement, mais les résultats sont là. En somme, une trop grande partie de l'aide de l'État va à ceux qui en ont le moins besoin.

À l'occasion de son congrès annuel qui aura lieu pendant la fin de semaine, le Comité canadien d'action sur la situation de la femme abordera la question du logement des femmes. Un sous-comité a préparé un certain nombre de propositions qui seront étudiées. Ces propositions répondent beaucoup mieux aux besoins que toutes celles du gouvernement.

Certaines ne concernent que les gouvernements provinciaux et municipaux. L'une recommande que le gouvernement fédéral assure la répartition équitable des recettes fiscales destinées à l'habitation. On insiste, dans cette motion, pour que les données, qui ne sont guère faciles à obtenir lorsqu'on procède par concessions fiscales au lieu de subventions directes, pour que les données, dis-je, soient analysées et publiées régulièrement, afin que les gens sachent comment sont dépensées les déductions ou les exemptions fiscales accordées à ce chapitre. On prie également le gouvernement d'abolir les stimulants fiscaux mis à la disposition des entrepreneurs résidentiels en faveur d'un régime de subventions directes pour que le public sache exactement ce qu'on fait de cet argent. Ensuite, on instituerait un système de surveillance publique en règle pour s'assurer qu'il soit versé à ceux qui en ont le plus besoin.

On parle aussi de reconnaître le droit au logement sans discrimination fondée sur le statut familial. Nous sommes au fait, évidemment, des difficultés qu'éprouvent certaines familles à trouver un logement, surtout les familles monoparentales. Il est question également de financer les centres d'acceuil pour femmes dans les localités qui en sont dépourvus. Il faut bien comprendre que tout en soutenant la construction de tels établissements, on ne laisse pas du tout entendre pour autant qu'ils remplaceraient d'autres solutions adéquates. Il faudrait plutôt, en priorité, prévoir héberger les femmes à long terme et à prix modique dans des auberges gérées convenablement, car nous ne voulons certes pas que se répète la tragique histoire de cette femme à qui on a refusé l'entrée d'un foyer et qui est morte sans abri. On recommande que, en vertu d'ententes fédérales-provinciales, le gouvernement fédéral subventionne le logement de sorte que les bas-salariés ne soient pas obligés de consacrer plus du quart de leur revenu à leur loyer. Le gouvernement entend hausser cette proportion à 30 p. 100, mais il y a fort longtemps que 25 p. 100 du revenu constitue pour nous un plafond, afin que les gens puissent disposer du reste pour se nourrir, se vêtir et satisfaire leurs autres besoins essentiels. On recommande que le gouvernement veille aux besoins particuliers des personnes âgées, afin que celles-ci puissent demeurer chez elles. On recommande que la SCHL réévalue l'architecture des logements sociaux, en vue d'établir des normes qui répondent tant aux besoins des femmes que des hommes. On reconnaît que l'accès des handicapés aux logements sociaux tarde beaucoup à venir. Le document renferme d'excellentes recommandations qui s'adressent aux autres niveaux de gouvernement, en ce qui concerne l'intégration des logements sociaux dans la vie de quartier, la nécessité de ne pas considérer l'hébergement d'urgence comme une solution à long terme alors qu'on manque de place, ainsi que la conversion d'immeubles locatifs en condominiums. Autrement dit, les problèmes de l'habitation exigent une réponse très globale.

● (1600)

Je tiens à préciser que, en abordant les questions concernant les femmes, le logement et la pauvreté, je n'approuve en aucune façon la solution adoptée par le gouvernement voulant que seuls les nécessiteux puissent faire l'objet d'une politique nationale du logement. Je ne suis pas du tout d'accord là-dessus. En fait, nous avons une politique nationale du logement. Malheureusement, en vertu de cette politique très implicite et injuste, la plupart des subventions prennent la forme de dégrèvements fiscaux et sont donc invisibles, n'étant pas accordées sur le même principe que les subventions directes. Ces énormes subventions accordées aux propriétaires de maison avantagent les personnes gagnant des revenus moyens ou élevés et la part des fonds publics destinés aux personnes gagnant des revenus

moyens ou faibles est comparativement modeste. Il nous faut au contraire une stratégie nationale qui favoriserait la répartition équitable des fonds. Évidemment, nous voulons que la stratégie nationale accorde la priorité avant tout aux besoins des gens, qu'elle soit ensuite générale et enfin, qu'elle veille à satisfaire les besoins de l'ensemble des Canadiens.

Je voudrais également dire quelques mots au sujet des coopératives. Le logement coopératif est une bonne idée généralement parlant et c'est assurément le cas si ma circonscription de Broadview—Greenwood en est un exemple. Nous y avons d'excellentes coopératives, la Coopérative Bain, la Coopérative Riverdale, la Coopérative Innstead, qui sont parmi les meilleures à Toronto, si ce n'est au Canada et dans le monde. Malheureusement, le gouvernement ne comprend pas très bien le principe des coopératives et ses ministériels le condamnent souvent; voilà pourquoi nous perdons à tous les coups.

On nous dit que les coopératives logent beaucoup de gens qui ne devraient pas pouvoir y vivre du fait qu'ils gagnent des revenus suffisants. Toutefois, il faut que les coopératives puissent accepter des gens dans cette tranche de revenus, si elles veulent pouvoir payer les frais d'entretien des logements, car elles ne bénéficient pas de subventions suffisantes pour louer à des gens qui n'ont pas les moyens de payer les prix exigés sur le marché. Certaines coopératives dans ma circonscription accepteraient volontiers d'accroître la proportion de locataires subventionnés et pensent qu'elles pourraient les intégrer dans leur collectivité, mais elles ne peuvent pas le faire en raison de l'insuffisance des subventions. Si seulement 15 p. 100 des logements étaient subventionnés, la plupart des gens qui aménageraient seraient des personnes à revenus moyen ou supérieur. La Coopérative Riverdale subventionne près de 50 p. 100 des logements. Elle ferait volontiers davantage si elle avait l'argent voulu. Cependant, elle a dû mettre un point final à sa liste d'attente en ce qui a trait aux logements subventionnés, il y a un an et demi. Elle avait atteint ses limites. La liste d'attente était fort longue. Certaines personnes attendent depuis quatre ans d'obtenir un logement subventionné dans une coopérative. Quand ces logements se libèrent, on ne peut les offrir aux gens qui en ont le plus besoin, car les subventions ont disparu.

A Toronto, il y a également un problème en ce qui a trait aux coopératives qui veulent procéder à des travaux de rénovation. Il y a là des logements qui, sans être totalement délabrés, ont besoin de travaux de rénovation assez importants. Or, ces derniers coûtent cher et les prix maximums des logements que la Société canadienne d'hypothèques et de logement permet, sont trop élevés. Afin d'acheter une maison et de procéder aux travaux de rénovation nécessaires, les coopératives dépassent les limites. Voilà donc des coopératives qui font de l'excellent travail, qui voudraient prendre de l'expansion, mais qui à cause des règles actuelles ne peuvent tout simplement pas le faire. Chose certaine, on devrait réexaminer les limites artificielles qui empêchent l'expansion de coopératives fort bien administrées.

La motion libérale dont nous sommes saisis démontre un certain intérêt pour cette question et de la bonne volonté. Cependant, je ne crois pas que la politique recommandée soit bien pensée. Je ne pense pas qu'on doive mettre l'accent simplement sur les gens dont les besoins essentiels ne sont pas respectés. Selon moi, les libéraux eux-mêmes ont une large part de responsabilités dans le manque actuel de logements adéquats. La Société canadienne d'hypothèques et de logement n'a pas entrepris de réduire ses activités le 4 septembre 1984. Tout a commencé sous le gouvernement libéral. Les énormes disparités entre les sommes accordées aux nantis sous forme d'allègements fiscaux et les subventions directes offertes aux gens à revenus faible et moyen par le biais de programmes de logements sociaux, remontent à l'époque libérale. Les conservateurs n'ont rien inventé, même s'ils sont heureux de poursuivre dans cette voie et cachent le fait que les deniers publics vont servir à subventionner les riches. Ils en sont heureux. Ils aiment pouvoir dire qu'il faut consacrer de l'argent aux nécessiteux, car ils ont caché leurs subventions les plus généreuses sous forme d'exemptions fiscales. Les conservateurs sont pleinement satisfaits de cette situation, mais ils ne l'ont pas créée. Ce sont les libéraux qui l'ont fait.

Les libéraux sont autant à blâmer que les conservateurs pour avoir refusé d'élaborer une véritable stratégie nationale de l'habitation en vertu de laquelle le logement serait un droit et l'objectif premier serait de répondre aux besoins des gens. Le fait que plus d'un million de Canadiens ne soient pas bien logés ne remonte pas simplement aux dernières élections. Le gouvernement actuel n'est pas le seul à blâmer. C'est un problème qui a grossi avec le temps. On a négligé cette question pendant fort longtemps et les libéraux doivent accepter leur part de responsabilités.

Au lieu de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, je préférerais de beaucoup l'approche prise par mon collègue de Spadina (M. Heap) qui a plaidé avec force en faveur d'une autre stratégie qui donnerait la priorité aux besoins des Canadiens et qui énoncerait comment répondre aux besoins du million et plus de Canadiens qui ne sont pas bien logés. Elle comporterait un programme de construction directe et la remise en état des logements qui ne répondent pas aux normes. Nous devrions établir un plan permettant de fournir 500,000 unités de logement au cours des cinq prochaines années. Bref, nous pourrions considérer les besoins très sérieux de logement comme un problème qui mérite une attention concertée. Nous élaborerions une stratégie et lui accorderions l'importance que nous avons donnée à d'autres domaines comme l'assurance-maladie et l'éducation publique. Nous les reconnaissons maintenant comme des droits. Point n'est besoin d'être pauvre et nécessiteux et de justifier de son indigence pour être admissible à la jouissance de ces droits. Nous devrions vraiment donner une grande priorité à la situation du logement et élaborer des stratégie en conséquence.

Je préférerais de beaucoup appuyer ce genre d'approche constructive, dynamique, créatrice et beaucoup plus fertile en solutions. C'est une telle approche qu'appelle la gravité du problème. C'est le genre de vaste débat que nous devrions avoir à la Chambre, au lieu de nous limiter au problème beaucoup plus restreint d'un groupe déterminé de gens aux besoins impérieux, sans tenir aucun compte du fait que d'énorme subventions passent par un système complètement différent, en le mettant commodément de côté sans en discuter en même temps. Cette disproportion est regrettable et explique que nous ne voyons pas où pourraient se trouver les ressources à consacrer au problème vraiment grave des gens qui n'ont pas de

logement convenable alors que tant de fonds publics vont à des gens qui peuvent vraiment se permettre de payer eux-mêmes pour leur logement.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je désire remercier ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) d'avoir présenté une motion de l'Opposition qui nous donne l'occasion de discuter de la politique du logement au Canada. Nous n'avons pas assez souvent la chance de discuter d'une politique nationale du logement. Je crois même que c'est la première fois qu'il m'est donné d'aborder le sujet depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, en septembre 1984.

• (1610)

Je désire faire valoir que dans l'élaboration de toute politique nationale du logement, il faut prévoir un important volet qui traite du droit des Indiens du Canada à un logement convenable. Je participe à ce débat parce que j'estime qu'il serait bien incomplet si la question du logement dans les collectivités indiennes du pays était passée sous silence. Je reste perplexe devant la thèse du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) qui soutient qu'au Canada, de nombreux problèmes sociologiques sont attribuables aux salles de séjour en forme de L. Peut-être cette thèse a-t-elle du vrai, peut-être pas. Cependant, je suis sûr d'une chose, c'est que les salles de séjour en forme de L ne créent certainement pas de problèmes dans les collectivités autochtones. Dans la plupart des cas, les problèmes viendraient plutôt de l'occupation de taudis d'une seule pièce par plus d'une famille. C'est de ce problème que je désire vous entretenir maintenant.

Il est notoire que les conditions de logement dans les collectivités indiennes du Canada sont, dans l'ensemble, déplorables. En fait, c'est probablement une honte nationale. Les programmes de logement établis autrefois par le gouvernement fédéral pour les Indiens ont permis la construction de logements qui ne respectaient pas les normes nationales. En fait, si ces habitations avaient été construites dans des communautés non indiennes, nombre d'entre elles auraient été déclarées non conformes aux codes de construction locaux et refusées. Il est exact que les nouvelles maisons que l'on construit actuellement dans les communautés indiennes sont censées respecter les normes nationales en matière de logement. Je serais toutefois très étonné que ces normes soient toujours respectées.

Les députés savent peut-être que de nombreuses communautés indiennes sont situées dans des régions isolées de notre pays où le climat a tendance à être extrêmement dur. Dans de nombreux cas, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a autorisé l'installation de ces collectivités dans des zones que l'on ne peut qualifier que de marginales. Par exemple, je pourrais emmener les députés visiter des collectivités installées dans des marais, et où l'on communique d'une maison à l'autre par des passerelles. Si l'on tombe d'une de ces passerelles, on est en danger.

Dans d'autres cas, on a autorisé l'implantation de ces communautés sur des lits inondables. Au printemps, à la débâcle, c'est un spectacle choquant de voir des masses de plusieurs tonnes de glace se frayer un chemin au coeur de la communauté en bousculant et en broyant au passage des constructions. La communauté de Fort Albany, sur la côte ouest de la Baie James, qui a été inondée au printemps dernier, est un récent exemple de ce genre de situation. J'ai survolé la région en hélicoptère et j'ai constaté que toute cette localité avait été entièrement détruite. Il s'est passé la même chose ce printemps sur le rivage de la Baie d'Hudson, dans le nord de l'Ontario, où la communauté de Winisk a été complètement détruite. Certaines maisons ont été entraînées loin dans la Baie d'Hudson, à cinq ou six milles de la collectivité où elles avaient été construites à l'origine. Depuis des années, le chef, avec l'appui de son peuple, demandait instamment au gouvernement fédéral et au gouvernement de l'Ontario d'unir leurs efforts et de les aider à se réimplanter ailleurs. Ces gouvernements vont devoir maintenant le faire par la force des choses.

Vous imaginez d'emblée, monsieur le Président, que quand on construit des habitations sur ces terres marginales que je viens de vous décrire, il est très difficile d'en assurer l'entretien. L'environnement entraîne un délabrement rapide de ces constructions précaires. Les éléments de la nature que j'ai décrit sèment le chaos, la destruction et quelquefois la mort. Dans le rapport du groupe de travail Nielsen sur les programmes destinés aux Indiens, on dit que ces gens-là n'ont rien à faire dans ce genre d'endroit de toute façon. Pourquoi ne vont-ils pas vivre avec les autres Canadiens, entassés dans des centres urbains au bord de la frontière américaine? Quelle idée d'aller vivre dans les régions éloignées du nord de l'Ontario et au-delà?

J'imagine tout de même que dans une société libre on doit reconnaître la liberté de choix. Ces gens-là ont choisi de vivre dans cette région globale, quoique pas toujours sur les sites que leur avait affectés le ministère des Affaires indiennes. Ils vivent là où ils se sentent chez eux, là où ils disent que la terre est à eux. Personnellement, j'estime qu'il est essentiel pour notre Confédération que ces gens-là souhaitent occuper des zones jugées inhospitalières et peu avenantes par le reste des Canadiens. Ces régions sont elles aussi une partie importante du Canada.

C'est pourquoi il est vital d'incorporer le plus rapidement possible ces populations à notre Confédération. Nous devons leur donner le sentiment d'être des partenaires et des participants actifs de notre Confédération au lieu de lointains sujets de la Couronne ou de pupilles de l'État. Il est absolument vital que nous reconnaissions les droits des premiers citoyens de notre pays, que nous reconnaissions les droits des aborigènes et leur droit à des terres particulières. Il faut reconnaître le droit à l'autonomie.

Il y a quelques années, le comité permanent des affaires indiennes s'est constitué en comité spécial, et il a étudié tous les aspects de la politique concernant les Indiens pendant un an. Au cours de cette étude, le comité a du s'escrimer avec une notion extrêmement compliquée, les rapports fiduciaires. Si certains députés et d'autres citoyens ne comprennent pas cette notion, ce n'est certainement pas un manque d'intelligence de leur part; en effet, cette notion est difficile à saisir, à apprécier et à comprendre. En bref, le comité spécial en est arrivé à la conclusion suivante sur les rapports fiduciaires. Tout en refusant de considérer les nations ou les peuples indiens comme des pupilles de l'État, il trouve que le gouvernement fédéral se doit de servir les intérêts des premières nations, comme les Indiens les perçoivent.

Si vous habitez une localité isolée où le climat est rigoureux, vous comprendrez immédiatement que le logement fait partie de ces intérêts. Presque chaque fois que je vais dans un village indien de ma circonscription ou de n'importe quelle autre région du Canada pour rencontrer le chef et le conseil, le sujet du logement est mis sur le tapis, car les Indiens lui accordent une forte priorité.

D'après les prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de cette année, les écoles et les maisons sont les deux principaux grands projets d'immobilisations financés par le ministère. Je vais citer un passage des prévisions budgétaires pour vous donner une idée de la façon dont le ministère perçoit la situation du logement. Voici un passage de l'aperçu du programme tiré des prévisions budgétaires de cette année:

> En juin 1985, une évaluation du Programme de logement dans les réserves a révélé qu'environ 75 p. 100 de tous les logements existants ne satisfaisaient pas à certaines normes fondamentales du fait qu'ils n'étaient pas sécuritaires et convenables.
>
> Bien que seulement 2 p. 100 de la population canadienne demeure dans des logements surpeuplés, cette proportion chez les Indiens était de 36 p. 100.

Soit dit en passant, cette estimation du ministère est très conservatrice. L'estimation du rapport Nielsen est beaucoup plus élevée, à 50 p. 100. Le document ajoute que, depuis 1977, des améliorations importantes ont été apportées, dans l'ensemble, aux logements dans les réserves. Par exemple, le programme a réussi à réduire le surpeuplement. Le nombre de résidents est passé de 6 à 5.1. Je rappelle aux députés que la moyenne nationale est de 2.9. Une différence appréciable.

● (1620)

La partie du budget des dépenses que je cite dit ceci:

> Le programme examine actuellement les changements proposés pour répondre aux besoins persistants et urgents de logements dans les réserves.

C'est bien, mais ces changements doivent s'intégrer à une stratégie nationale du logement. En plus de cela, en ce qui concerne le discours d'un orateur précédent sur le droit à un logement convenable, quand on parle des autochtones, cette idée de «droit» prend tout son sens et domine le débat.

Alors que le rapport Nielsen sur les programmes pour les autochtones, dont j'ai déjà parlé, tire des conclusions que je ne peux absolument pas appuyer, la description statistique de la situation au Canada est très utile. C'est peut-être la seule partie utile du rapport. Je peux dire aux députés, qui n'ont probablement pas lu ce document, que le logement dans les réserves continue d'être l'un des plus vétustes du Canada. Sur 46,500 logements, 11,000 environ auraient besoin de rénovations majeures. Une maison sur trois est surpeuplée et abrite plus d'une personne par pièce. Il faudrait environ 10,000 nouvelles maisons pour combler le retard accumulé et éviter que plusieurs familles ne vivent sous le même toit. De plus, pour loger les nouvelles familles il faudrait construire 2400 nouveaux logements chaque année. Cela ne tient pas compte de la demande résultant des réinscriptions, c'est-à-dire des gens qui peuvent maintenant reprendre leur statut d'Indien, depuis l'adoption du projet de loi C-31, et qui retournent dans leur collectivité. Il y a, dans le rapport Nielsen, une note de la rédaction à propos de ces conditions. On dit que le surpeuplement contribue aux problèmes sociaux comme la rupture du mariage, l'alcoolisme, les mauvais traitements aux enfants, la délinquance.

Les collectivités elles-mêmes sont telles que les services et les infrastructures sont généralement très inférieurs à la norme dans le reste du pays. Par exemple, moins de 50 p. 100 des maisons des réserves sont desservies par des réseaux d'eau et d'égout, alors que la moyenne nationale est de 90 p. 100. Le fait que ces logements soient aussi mal desservis conduit à de graves problèmes sanitaires. C'est également un des facteurs du taux élevé de mortalité infantile chez les Indiens qui, soit dit en passant, est 66 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale. On attribue cette situation aux maladies respiratoires, aux maladies infectieuses et persistantes, liées aux mauvaises conditions de logement et à l'absence d'égouts et d'eau potable.

Comme je l'ai dit, le rapport Nielsen nous donne un aperçu de la situation, mais il fait ce commentaire à la fois étonnant et parfaitement gratuit. Voici:

> Le gouvernement fédéral n'est nullement obligé, en vertu de la Constitution ou des traités, de fournir des logements aux Indiens et aux Inuit . . .

C'est là-dessus que le comité spécial sur l'autonomie gouvernementale des Indiens désapprouve le rapport Nielsen. Je tiens à rappeler ici les conclusions du comité spécial. Il a dit que le gouvernement fédéral avait certaines obligations. Il a l'obligation d'agir au mieux des intérêts des premières nations indiennes. C'est là une définition des rapports fiduciaires dont j'ai dit tout à l'heure qu'ils étaient très difficiles à comprendre.

Je voudrais préciser sur quoi reposent ces obligations. C'est ainsi que les membres du comité spécial ont vu les choses après plus d'un an d'examen attentif. Nous avons dû tenir compte des réalités historiques de notre pays. Lorsque les explorateurs et les colons sont arrivés dans cette région de l'Amérique du Nord, ils n'ont pas trouvé un continent inoccupé, loin de là. Des milliers d'années avant les explorations et la colonisation européennes, l'Amérique du Nord était déjà habitée par de nombreux peuples indigènes répartis en entités et en groupes politiques. Lorsque les Européens les ont rencontrés, ils leur ont tout naturellement donné un nom courant en Europe à l'époque. Pour eux, ces peuples différents formaient des nations. Je sais que les Canadiens modernes ont du mal à le comprendre, mais cela repose sur des bases historiques. La Proclamation Royale de 1763, qui est devenue la politique coloniale à l'égard des autochtones, mentionnait «les nations ou tribus sauvages qui sont en relation avec nous».

J'en reviens à nos obligations. Ces obligations découlent des rapports établis à l'époque. Il s'agissait de rapports de gouvernement à gouvernement. Il est vrai que ces gouvernements n'étaient pas égaux sur le plan de la force et du pouvoir, mais il s'agissait néanmoins d'une relation de gouvernement à gouvernement. Les gouvernements de l'étranger, et surtout celui de Grande-Bretagne, s'acquittaient de ces obligations en échange de certains droits tel que celui d'utiliser les terres et d'édifier la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. C'est l'histoire qui nous a imposé ces obligations. Ce n'est pas au Parlement ou au gouvernement d'en décider. C'est une obligation historique. J'ai bien fait valoir qu'aucune nation ne pouvait renier sa propre histoire.

Nous parlons de la politique de logement et de l'insuffisance des structures dans les communautés indiennes, mais quelle est la solution? Si nous voulons respecter les obligations historiques qui nous sont imposées, nous devons certainement réviser

les traités. Peut-être voudrons-nous inclure dans ces traités le droit d'avoir un logement convenable où la famille puisse mener une vie saine et heureuse. Nous allons sûrement vouloir régler les réclamations des autochtones, qu'il s'agisse de réclamations particulières aux termes de traités en vigueur ou de réclamations générales qui n'ont rien à voir avec les traités. Nous allons tenir à reconnaître le droit de propriété des autochtones, surtout dans les cas où il n'y a pas eu de transfert de terres. Nous allons poursuivre notre travail et définir les droits des autochtones une fois pour toutes. Nous allons vouloir être en mesure de dire que les premiers habitants de notre pays ont sûrement le droit de vivre dans des localités où la qualité de la vie est comparable à celle des Canadiens qui vivent ailleurs.

D'après le rapport Nielsen, nous sommes déjà rendus trop loin dans ce domaine, car nous sommes en train de créer des banlieues modernes au fonds des bois dans le Nord. J'ignore si vous avez déjà vu ces banlieues modernes dans les bois du Nord, mais moi je n'ai rien vu qui mérite une telle description.

En terminant, je tiens à souligner que là où existent des services autonomes, comme chez les Cris de la baie James, au nord du Québec, les Naskapis, les Inuit du nord du Québec également, qui gèrent leurs propres services de l'habitation, on remarque une différence notoire entre les réalisations du ministère et la manière dont ces gens répondent à leurs propres besoins.

• (1630)

C'est la preuve à mes yeux que l'autonomie peut transformer un mode de vie, qu'il s'agisse d'économie, de soins de santé, d'enseignement ou de logement, ce qui diffère nettement des effets d'une attitude paternaliste et coloniale comme celle que nous avons adoptée jusqu'ici.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Cadieux): Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Laprairie (M. Jourdenais) a la parole.

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, il me fait doublement plaisir de prendre la parole étant donné que c'est vous qui occupez le fauteuil aujourd'hui. Je suis heureux d'avoir la possibilité de mettre les choses au clair à l'intention de la Chambre à propos des plafonds de revenu pour besoins impérieux en précisant pourquoi ils ont été élaborés, quelles sont leurs origines et pourquoi ils sont nécessaires.

La Chambre doit savoir que les nouvelles orientations nationales du logement constituent une stratégie mûrement réfléchie qui tient compte des nombreux mémoires reçus et des multiples réunions tenues depuis un an et demi. Ainsi ont pu être prises en considération les positions diverses de tous les groupes canadiens dans le domaine de l'habitation. Avant d'imprimer une nouvelle orientation à sa politique de logement, le gouvernement conservateur voulait connaître les vues d'une grande variété de groupes et faire l'unanimité. Il estimait nécessaire la participation des autorités provinciales et territoriales, des groupes directement et indirectement intéressés par les questions de logement pour prendre des décisions éclairées et efficaces.

Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et son secrétaire parlementaire (M. Price) ont rencontré un bon nombre de groupes parmi lesquels l'Organisation nationale antipauvreté, l'Association québécoise de l'habitation communément appelée le Front d'action populaire en réaménagement urbain ou FRAPRU, des groupes représentant les personnes âgées, le Conseil consultatif national sur le troisième âge, des handicapés, la Coalition des organisations provinciales des handicapés et les autochtones, le Conseil national des autochtones du Canada, l'Assemblée des Premières Nations et les organisations de Métis. J'ouvre une parenthèse: le gouvernement conservateur ne fait pas de consultation, nous dit-on depuis 20 mois.

Figurent aussi parmi les groupes des organisations représentant l'industrie du bâtiment, le secteur financier, le logement coopératif et les municipalités. Citons, à titre d'exemple, l'Association canadienne des constructeurs d'habitation, l'Association des banquiers canadiens, les Caisses populaires, la Société canadienne de crédit coopératif, la Fondation de l'habitation coopérative, enfin, la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne des responsables de l'habitation et de l'urbanisme. Cela représente environ 35 groupes qu'on a consultés, mais on ne consulte jamais personne d'après l'Opposition.

Cette liste n'est pas complète mais elle est, je crois, révélatrice de l'éventail des groupes consultés. Le gouvernement voulait, en effet, que l'examen soit ouvert, équilibré et approfondi, et c'est ce qu'il a fait.

Pour entamer l'ensemble du processus, le ministre a déposé à la Chambre, l'an dernier, un document d'étude sur le logement qui visait à stimuler le débat et à faire converger les discussions. Ce document a été diffusé à 8,000 exemplaires, la plupart, je le précise, sur demande. Le ministre a reçu plus de 300 réponses de toutes les parties du pays sous forme de mémoires et de lettres qui ont constitué un apport précieux pour la révision entreprise.

En outre, au niveau intergouvernemental, ce processus a démarré ici, à Ottawa, à la fin de 1984 avec la conférence réunissant le ministre fédéral et les ministres provinciaux du logement. Celle-ci a permis de reconnaître que les provinces sont de intervenantes importantes et même souvent des partenaires du gouvernement fédéral en matière de logement et que l'amélioration de la coopératioin fédérale-provinciale est un impératif, si l'on veut appliquer des solutions efficaces aux problèmes du logement.

Cette révision de la politique et les consultations qui l'ont précédée visaient certains des grands objectifs que le ministre veut donner à la politique fédérale: Bâtir un consensus national sur les buts pertinents que doivent atteindre les politiques et les programmes fédéraux de logement et mettre au point des programmes capables de supprimer les disparités régionales, de diriger l'aide fédérale vers ceux qui ont un besoin impérieux d'aide. A ce sujet, je désire mentionner que la participation des provinces fait partie intégrante de la nouvelle stratégie.

Les provinces et les territoires ont participé activement aux consultations et il a été tenu compte de leurs points de vue et préoccupations propres dans l'élaboration de la politique et l'amélioration des programmes.

La participation accrue des provinces, et je tiens à le souligner en passant, constitue une réelle transformation de la politique du logement social. La coopération qui se crée autour du logement social témoigne par rapport aux temps passés, et surtout dans le temps du gouvernement libéral, d'une nette amélioration dans les relations fédérales-provinciales.

En vue de réduire les frais d'administration et le double emploi, de même que pour augmenter l'ensemble des contributions provinciales au logement social, le gouvernement a offert aux provinces un rôle de plus grande portée.

Permettez-moi, monsieur le Président, d'affirmer, sans l'ombre d'un doute, que les nouvelles dispositions que nous avons prises n'équivalent nullement à la cesssion aux provinces des obligations du gouvernement fédéral à l'endroit du logement social. Les provinces vont appliquer les programmes, mais non sans certaines conditions clairement énoncées.

D'après les nouvelles ententes, les provinces devront augmenter leurs contributions financières. En outre, nous entreprendrons en commun la planification triennale des stratégies de logement social. Ainsi, nous veillerons à l'atteinte des objectifs du gouvernement fédéral et au respect de son obligation d'en rendre compte.

Jusqu'ici, nous avons conclu des ententes-cadres avec huit provinces et je m'attends sous peu que les autres provinces et territoires suivent leur exemple.

Nous n'avons pas trouvé de réponses toutes faites aux problèmes fondamentaux de l'habitation auxquels sont confrontés les gouvernements, mais des consultations avec les provinces et les groupes d'intérêt est ressorti un consensus sur les stratégies et actions qu'adoptera le gouvernement fédéral.

Les dépenses publiques doivent profiter aux plus démunis, nous sommes tous d'accord sur ce point, surtout ceux du gouvernement. D'après nos estimations, on compte au Canada environ un million de ménages qui ne peuvent se loger décemment et selon leurs besoins. Les groupes nécessiteux comprennent les personnes âgées, les familles monoparentales, les familles avec enfants, les travailleurs pauvres, les handicapés et les autochtones. Étant donné l'ampleur des besoins de logement dans notre pays, sans oublier la nécessité toujours présente de restreindre les dépenses publiques, il nous faut, de toute évidence, avec les mêmes ressources accomplir davantage pour les ménages démunis.

Les programmes de logement antérieurs ont, bien sûr, amplifié le parc résidentiel auquel peuvent prétendre presque toutes les catégories sociales, mais ils recelaient de graves inconvénients, en particulier, leur coût élevé, si bien que très peu de Canadiens à faible revenu, ceux qui avaient des besoins impérieux, ont pu en bénéficier. Cette démarche n'est ni efficace, ni efficiente.

Essentiellement, il existe trois façons d'aider les ménages à faible revenu à se loger. On peut construire ou acheter des logements, fournir une aide financière pour permettre aux ménages de payer le loyer du marché, ou remettre en état des logements peu coûteux et délabrés pour qu'ils répondent aux normes minimums de salubrité et de sécurité.

Ces trois solutions doivent être appliquées ensemble, comme le démontre clairement l'examen des besoins immobiliers dans tout le pays et dans les divers marchés. Ce qui peut faire pencher la balance pour l'une ou l'autre d'entre elles, ce sont les conditions locales du marché, l'état du parc immobilier dans des zones géographiques particulières et les besoins de certaines catégories sociales qui exigent des logements d'un type particulier, par exemple les personnes âgées et les groupes ayant des besoins sociaux.

Par conséquent, pour appliquer la solution qui réponde le plus efficacement aux besoins des Canadiens à faible revenu, une grande souplesse est nécessaire au plan régional. Une politique nationale de logement doit nous permettre d'utiliser ces instruments ou ces solutions dans tout le pays en variant les modalités selon les situations. Il doit tenir compte du fait que les problèmes de logement et les solutions qu'on y apporte dans les provinces de l'Atlantique ou au Québec peuvent ne pas être les mêmes qu'en Ontario ou en Colombie-Britannique. Il serait naïf et simpliste de prétendre le contraire.

C'est pourquoi les limites de revenus fixées pour la catégorie des besoins impérieux tiennent compte des différences considérables que présentent les villes canadiennes au point de vue du marché de l'habitation.

Le prix du logement de taille et de qualité convenables n'est pas le même à Vancouver, à Montréal ou à Toronto. Ces différences doivent se refléter dans les conditions d'admissibilité des programmes.

L'actuel gouvernement a été amené à constituer un nouvel ensemble de programmes de logement social qui comprend un certain nombre de modifications importantes aux programmes de logement sans but lucratif, aux programmes de supplément de loyer, au Programme d'aide à la remise en état de logements, appelé couramment PAREL, et aux programmes de logement pour les ruraux et les autochtones.

Les changements qui ont été apportés visent tous le même but, canaliser l'aide disponible vers le million de Canadiens qui présentent des besoins impérieux de logements grâce aux limites de revenus fixes fixées pour la catégorie des besoins impérieux et aux apports provinciaux en cours de négociation. Les nouveaux programmes de logement social parviendront à aider presque deux fois plus de ménages à faible revenu qu'auparavant. Naturellement, les programmes de logement social seront combinés diversement dans les différentes régions du pays en fonction des besoins d'habitation à satisfaire, des logements offerts par le secteur privé et des besoins sociaux à combler.

J'aimerais signaler un autre point concernant l'application de ces programmes. La nouvelle stratégie est conçue de manière à éviter de créer des ghettos de personnes à faible revenu. Canaliser l'aide du logement social vers les ménages démunis ne signifie pas revenir aux grandes concentrations de logements publics. La définition de ménages démunis est assez large pour englober une gamme étendue de revenus.

Un moyen d'éviter les ghettos de personnes à faible revenu, c'est de recourir à de petits projets d'habitation dispersés et d'utiliser le supplément de loyer à la rénovation, pour favoriser l'intégration des revenus.

Il est important, nous en avons pleinement conscience, que les bénéficiaires du logement social ne soient pas mis à part. Et nous ciblons nos programmes en ne perdant pas cette exigence de vue. Enfin, certaines provinces, l'Ontario et le Québec notamment, débloqueront des fonds pour ajouter aux projets des logements non assujettis à une vérification du revenu.

Monsieur le Président, je terminerai en ajoutant que ces programmes, tels qu'ils ont été conçus, tiennent compte des préoccupations et des suggestions qu'ont exprimées les provinces et les divers groupes du secteur du logement au cours de nos consultations. Ils ne sont pas le fruit d'une action unilatérale du gouvernement fédéral, mais traduisent un nouveau consensus national. Enfin, les plafonds de revenus fixes pour les besoins impérieux fournissent au gouvernement un moyen de s'assurer que son aide profite en premier lieu aux Canadiens qui en ont un réel besoin.

M. le vice-président: Questions ou commentaires? Nous poursuivons le débat avec l'honorable député de Papineau (M. Ouellet).

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir cet après-midi dans ce débat sur une motion présentée par ma collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) qui, en réalité, blâme le gouvernement conservateur pour ses mauvaises politiques dans le domaine de l'habitation.

Le ministre responsable de l'habitation au Canada (M. McKnight) a déposé un document de travail en janvier 1985 et à l'occasion d'un discours qu'il faisait aujourd'hui même devant la Fondation de l'habitation coopérative, ici à Ottawa, il a rappelé les trois principaux objectifs du gouvernement dans le domaine de l'habitation. Or, je le cite, le ministre a dit ce midi: «J'ai défini certains principes fondamentaux que voici. Premièrement, les programmes doivent tenir compte de la nécessité de réduire le déficit. Deuxièmement, l'aide doit être axée sur ceux qui en ont le plus besoin. Troisièmement, à l'extérieur du gouvernement, il faut que d'autres s'occupent de résoudre les problèmes.»

• (1640)

Or, je dirai que ces trois principes du ministre sont absolument déplacés et irresponsables, parce que la réalité, c'est que le ministre, qui est aussi ministre du Travail et qui devrait être au premier chef le défenseur des travailleurs, les bas salariés de notre société, le défenseur de ceux qui sont les plus démunis dans notre société, ne devrait pas permettre que son ministère participe à cet effort sanguinaire du gouvernement conservateur pour réduire le déficit canadien. Il devrait au contraire exiger pour son ministère des sommes supplémentaires dans le domaine de l'habitation.

Or, comment peut-on prendre au sérieux les objectifs du ministre qui est supposé être le principal porte-parole du gouvernement dans le domaine de l'habitation et qui devrait être le premier à réclamer des montants d'argent supplémentaires pour l'habitation sociale au Canada, quand il vient nous dire que le principe fondamental, le premier principe qui le dirige, qui l'intéresse, c'est la réduction du déficit canadien? Cela n'a pas de sens. Cela n'a aucun sens de la part d'un des quelques ministres conservateurs qui devrait avoir une conscience sociale.

Deuxièmement, il nous dit que l'aide doit être axée sur ceux qui en ont le plus besoin. Bien sûr! Mais j'ai une coupure de presse ici où on élabore la pensée du ministre quand il a déposé son énoncé de politique au Parlement: «Le ministre a indiqué que le gouvernement offrira un nouvel ensemble de programmes de logement social dont l'aide ira entièrement aux ménages dans le besoin, c'est-à-dire à ceux qui ne peuvent pas obtenir un logement à un prix abordable sur le marché privé. Les statistiques indiquent qu'environ un million de ménages canadiens ne peuvent pas trouver de logement convenable à un prix abordable.»

Or, cette nouvelle définition de la part du gouvernement va nous amener directement dans les ghettos dont parlait tout à l'heure l'honorable député qui m'a précédé. La pire chose qui a existé dans le domaine de l'aide en faveur du logement social, ce fut d'empiler les unes sur les autres toutes ces familles à faible revenu qui par la force des choses ont été obligées de vivre ensemble et ce qui amené avec le temps toute une série de problèmes sociaux, de problèmes qu'on n'avait pas imaginés à l'origine.

Or, ces premières erreurs qui ont été faites durant les années 1950 ont été corrigées par la suite durant les années 1960 et surtout durant les années 1970. Et on dirait que le ministre essaie de redécouvrir la roue en 1986 et qu'il veut nous ramener à de l'aide sociale exclusivement en faveur des familles les plus démunies qui se retrouveront seules ensemble dans des ghettos, dans ce que l'on appelle communément les HLM où la salubrité trop souvent est déplorable.

Or, je dis que nous avions tenté dans le passé avec l'ancien gouvernement de permettre un heureux mélange de personnes de différents revenus. La formule coopérative en particulier permettait à des gens qui ont des revenus un peu plus importants de participer quand même dans une formule coopérative et de contribuer à la mise en place de ces groupes coopératifs qui offrent à la fois des logements à des gens qui ont de faibles revenus, mais qui offrent en même temps des logements à des gens qui ont des revenus moyens et à certains autres qui ont des revenus supérieurs.

Or, cet heureux mélange est absolument essentiel, à mon avis, si nous voulons régler les problèmes des plus démunis de notre société et leur permettre de vivre décemment, sans qu'ils soient pointés du doigt et sans qu'on dise: Ah oui, cela ce sont les pauvres qui vivent dans les logements subventionnés!

Or, la politique du gouvernement conservateur, le deuxième objectif qui veut que l'aide aille exclusivement à ces gens les plus démunis va nous ramener aux pires formules qui existaient durant les années 1950, et je ne veux pas que l'on revive les mauvaises expériences du plan Dozois, par exemple, ce qu'on a vécu dans l'est de Montréal au début des années 1950, et il faut absolument éviter cela dans nos politiques d'habitations de l'avenir.

Or, le dernier principe énoncé par le ministre, c'est qu'à l'extérieur du gouvernement fédéral, il faut que d'autres s'occupent de résoudre les problèmes. La belle affaire! Cela veut dire en réalité que dans ce domaine, dans le domaine de l'habitation comme dans tant d'autres, le gouvernement conservateur, obsédé par son désir de diminuer le déficit, est en train de passer le paquet aux autres, en particulier aux provinces et aux autorités municipales pour régler le problème du logement au Canada. Je trouve que c'est une abdication malheureuse des responsabilités du ministre responsable de l'habitation au Canada, je trouve qu'il ne fait pas son devoir, qu'il ne

répond pas aux aspirations qu'une multitude de Canadiens avaient mises dans ce gouvernement conservateur à l'occasion des dernières élections et, encore une fois, je dis que le parti conservateur a trahi les électeurs canadiens en n'étant pas fidèle aux promesses qu'il avait faites parce qu'en réalité ils avaient promis, les conservateurs, qu'ils augmenteraient les fonds dans le domaine de l'habitation. Or, les chiffres sont assez évidents, monsieur le Président. J'ai ici, et je vous cite un document qui a été émis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, c'est un document en anglais que je cite:

• (1650)

[*Traduction*]

Les statistiques sur le logement publiées récemment par la SCHL révèlent l'orientation du gouvernement actuel; voici une ventilation des fonds engagés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation par les Libéraux et les Conservateurs:

Il ne s'agit pas d'un document du parti libéral. C'est bel et bien un document de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En 1984, les prêts accordés pour les logements sociaux s'élevaient à 2.4 millions de dollars. En 1985, le chiffre était de 0.7 million, soit une diminution de plus de 1.5 million de dollars.

Dans le domaine du logement financé à frais partagés par les gouvernements fédéral et provinciaux, on a dépensé 128.1 millions de dollars en 1984. En 1985, le chiffre était tombé à seulement 77.4 millions. Là encore, le gouvernement conservateur a sabré dans les dépenses.

Pour ce qui est des prêts pour la rénovation domiciliaire, le montant dépensé en 1984 était de 189.4 millions de dollars, tandis qu'en 1985, le chiffre s'élevait à 127.5 millions. Une autre coupe effectuée par le gouvernement conservateur.

En 1984, le gouvernement de l'époque avait consacré quelque 26.9 millions à la reherche dans le domaine du logement. En 1985, le montant était de 22.8 millions. Encore là, le gouvernement conservateur a réduit les dépenses.

Pour les subventions à la remise en état des logements, environ 202.3 millions ont été dépensés en 1984 et seulement 159 millions en 1985. Encore une compression considérable effectuée par le gouvernement conservateur.

[*Français*]

Quand on sait, monsieur le Président, qu'il y a seulement dans la province de Québec quelque 200,000 ménages qui vivent aujourd'hui dans des logements désuets, quand on sait que seulement dans la province de Québec il n'y que 50,000 logements que l'on considère être des logements pour personnes âgées et familles dans le besoin et que l'on se promène dans la province de Québec et surtout que l'on visite les quartiers de Montréal, on se rend compte jusqu'à quel point il y a un besoin pressant, un besoin urgent de logements adéquats pour les familles à faible revenu et surtout pour les personnes âgées et les personnes seules. Or, le ministre nous annonce que son premier objectif est d'aider à la diminution du déficit fédéral, son deuxième de n'aider que quelques-uns, et son troisième de demander à d'autres d'assumer les responsabilités qu'il devrait assumer lui-même. Je dis donc que les personnes âgées sont trahies par le gouvernement conservateur et que le programme de construction de résidences pour personnes âgées, en particulier dans une ville comme Montréal, est absolument essentiel, et qu'il devrait être continué, accéléré. Et si, d'une part, je me réjouis du fait que le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec en soient venus à une entente dans le domaine de l'habitation sociale, je m'inquiète, d'autre part, des nouveaux critères qui sont imposés et qui font que des gens, dont les revenus sont considérés comme étant en dessous du seuil de la pauvreté, des revenus qui permettent à peine à quelqu'un de vivre, non pas de vivre décemment, mais à peine de vivre. Et aujourd'hui, on se rend compte que la politique du gouvernement conservateur consiste, malheureusement, à empêcher ces gens d'obtenir de l'aide qu'ils recevaient anciennement de l'ancien gouvernement libéral. Et une multitude de familles canadiennes, qui normalement auraient droit à de l'aide pour la réhabilitation de leurs maisons, se verront priver de ces subventions qui anciennement leur étaient accordées parce que le gouvernement conservateur a décidé d'aider à la réduction du déficit canadien malgré les besoins énormes dans le domaine de l'habitation.

Un témoignage d'un personnage canadien neutre qui n'est pas impliqué dans le domaine de la politique mais qui peut nous permettre à tous de réfléchir un petit peu, ce sont les propos de l'évêque du diocèse de Gatineau-Hull, Mgr Adolphe Proulx qui, récemment, a comdamné en des termes très durs l'intention du gouvernement fédéral, du gouvernement conservateur de réduire le programme de logements sociaux et qui a donné son appui entier au Front commun sur le logement social composé de 85 organismes communautaires de toutes les régions du Québec.

Le député de La Prairie (M. Jourdenais) qui a lu fidèlement un texte préparé par un adjoint du ministre a mentionné qu'il y avait eu des consultations. Or, je me demande si les consultations, dont parlait le député de La Prairie, ont été vraiment fructueuses puisque 85 organismes communautaires de toutes les régions du Québec condamnent le gouvernement conservateur dans ses politiques d'habitation. Et il a fallu que Mgr Proulx vienne publiquement dénoncer la réduction du programme d'habitation pour mettre en lumière jusqu'à quel point c'est une faillite que cette politique d'habitation du gouvernement conservateur.

Je félicite donc ma collègue la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pour nous avoir permis de discuter de cette question aujourd'hui et de démontrer à la population canadienne que, encore une fois, les conservateurs n'ont pas de coeur, que, encore une fois, les conservateurs n'ont d'argent que pour les grandes multinationales du pétrole et que les plus démunis de notre société font les frais de ce gouvernement qui n'a d'intérêt que pour les plus grands de notre société.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Français*]

La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)